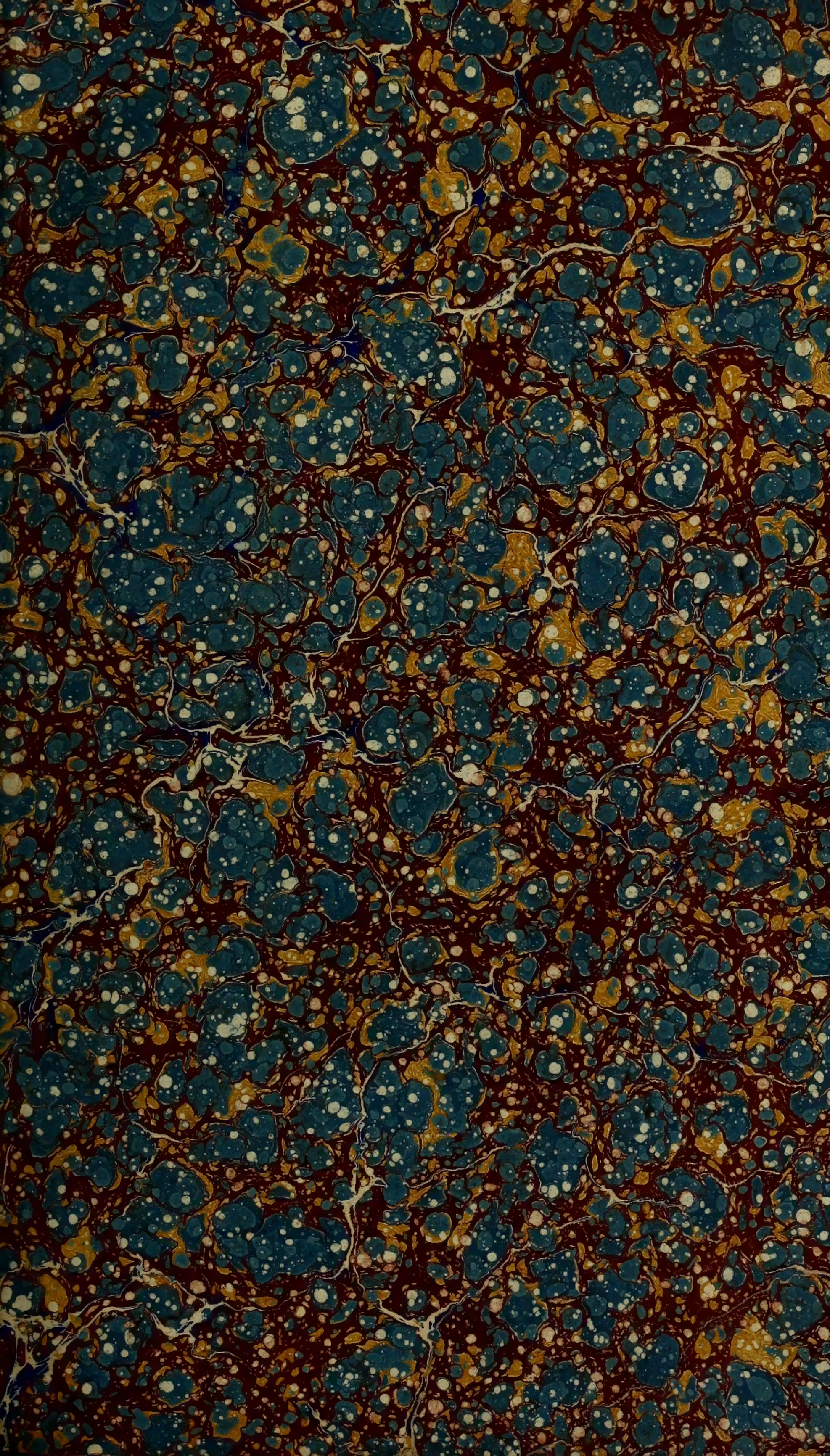

22101588714



Nicholson

# DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

# DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

---

**AVIS.**



Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

# DICTIONNAIRE

## UNIVERSEL

# DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

CONTENANT

**POUR LES SCIENCES :**

I. Les Sciences métaphysiques et morales : Religion, Théologie, Liturgie ; — Philosophie : Psychologie, Logique, Métaphysique et Morale ; Éducation ; — Droit et Législation ; Politique, Administration, Economie sociale ;
II. Les Sciences mathématiques : *Mathématiques pures*, Arithmétique, Algèbre, Géométrie ;
— *Mathématiques appliquées*, Mécanique, Astronomie, Génie, Art militaire, Marine ;
— Calcul des probabilités, Assurances, Tontines, Loteries ;
— Géodésie et Arpentage ; — Métrologie (Mesures, Poids et Monnaies), etc. ;
III. Les Sciences physiques et les Sciences naturelles : Physique et Chimie ;
— Minéralogie et Géologie ; Botanique, Zoologie ; — Anatomie, Physiologie ;
IV. Les Sciences médicales : Médecine, Chirurgie, Pharmacie et Matière médicale ; Art vétérinaire ;
V. Les Sciences occultes : Alchimie, Astrologie, Magie, Sorcellerie, etc. ;

**POUR LES LETTRES :**

I. La Grammaire : Grammaire générale, Linguistique, Philologie ;
II. La Rhétorique : Genre oratoire, genres didactique, épistolaire, etc. ; — Figures, Tropes,
III. La Poétique : Poésie lyrique épique, dramatique, didactique, etc. ; — Prosodie ;
. Les Etudes historiques : Formes diverses de l'histoire, Histoire proprement dite, Chroniques, Mémoires, etc.,
— Chronologie, Archéologie, Paléographie, Numismatique, Blason ;
— Géographie théorique, Ethnographie, Statistique ;

**POUR LES ARTS :**

I. Les Beaux-Arts et les Arts d'agrément : Dessin, Peinture, Gravure Lithographie, Photographie ;
— Sculpture et Statuaire ; — Architecture ; — Musique, Danse et Chorégraphie ;
— Gymnastique, Escrime, Équitation, Chasse, Pêche ;
— Jeux divers : Jeux d'adresse, Jeux de hasard, Jeux de combinaison ;
II. Les Arts utiles : *Arts agricoles*, Agriculture, Sylviculture, Horticulture ;
*Arts métallurgiques*, Extraction et Travail des Métaux et des Minéraux ;
— *Arts industriels*, Arts et Métiers, Fabriques et Manufactures, Produits chimiques ;
— *Professions commerciales*, Négoce, Banque, Change, etc. ;

Avec l'Explication et l'Étymologie de tous les termes techniques, l'Histoire sommaire des diverses branches des connaissances humaines, et l'Indication des principaux ouvrages qui s'y rapportent ;

RÉDIGÉ, AVEC LA COLLABORATION D'AUTEURS SPÉCIAUX,

**PAR M.-N. BOUILLET,**

CONSEILLER HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ, INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, MEMBRE DE L'ORDRE DE CHARLES III D'ESPAGNE, ETC ;
Auteur du *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie.*

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

**PARIS**

**LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie**

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

(Près de l'École de médecine)

1859

# PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Il est deux sortes de difficultés qui peuvent arrêter celui qui aime à s'instruire et à se rendre compte : les unes se rapportent aux personnages dont les noms ont, à quelque titre que ce soit, attiré l'attention des hommes, aux lieux qui offrent quelque importance géographique, historique, administrative ou industrielle; les autres, aux objets de la nature, aux créations de l'art ou de l'industrie, aux découvertes de la science; en un mot, les unes se rapportent aux *noms*, les autres aux *choses*. S'il est intéressant pour un esprit cultivé de se représenter les hommes qui ont influé sur le sort de leurs semblables ou contribué à leurs jouissances, les contrées qui ont été le théâtre de grands événements ou le berceau des personnages célèbres, il est nécessaire pour tous de connaître les êtres qui nous entourent, les forces qui animent la nature et qui agissent incessamment sur nous, les éléments dont toutes choses sont composées; de se familiariser avec les inventions de tout genre qu'a enfantées le génie de l'homme.

Dans notre *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, nous nous sommes efforcé de satisfaire au premier de ces besoins, en levant les difficultés qui naissent des *noms propres ;* dans le *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts*, que nous publions aujourd'hui, nous tentons de répondre au second, en offrant pour l'étude des *choses* le même genre de secours.

Il existe déjà, il est vrai, un grand nombre d'ouvrages qui paraissent avoir cette destination : tels sont les *Dictionnaires de la langue* ou *Vocabulaires*, les *Encyclopédies* de toute espèce. Mais, parmi ces ouvrages, les uns, les *Dictionnaires de la langue*, ne peuvent, quelque complète que soit leur nomenclature, offrir que de pures définitions de mots, sans pénétrer jusqu'à la nature des choses; les autres, les *Encyclopédies*, allant au delà du but, donnent sur chaque sujet de longues dissertations ou même de véritables traités, plutôt que de simples notices, et atteignent ainsi de vastes proportions qui les mettent hors de la portée de la plupart des lecteurs. Il fallait un livre qui se plaçât entre ces deux sortes d'ouvrages; qui, moins superficiel que les premiers, moins développé que les seconds, donnât sur chaque matière, et de la manière la plus exacte, les notions vraiment indispensables, mais qui, en même temps, les présentât sous la forme la plus succincte et la plus substantielle; et qui, à la faveur du laconisme de l'expression et d'un choix sévère dans les détails, pût condenser toutes ces notions en un seul volume, d'un usage facile pour tous. Il fallait, en un mot, une *Encyclopédie pratique*, où trouvassent place tous les sujets sur lesquels il y a quelque chose d'utile ou d'intéressant à dire. Malgré des tentatives dont on ne doit pas méconnaître la valeur, il nous a semblé qu'un tel livre restait encore à faire . c'est ce livre que nous avons tenté d'exécuter.

Il était, on le conçoit, impossible à une seule personne de réunir toutes les connaissances nécessaires pour accomplir une si vaste entreprise : aussi avons-nous dû, pour les parties qui ne pouvaient nous être familières, nous assurer le concours d'auteurs spéciaux, versés dans chacune d'elles. Nous réservant, avec la direction générale de tout l'ouvrage, les *Sciences métaphysiques et morales*, qui ont été l'objet constant de nos études et que nous avons enseignées pendant vingt années, ainsi que les *Sciences historiques*, qui se rattachent étroitement aux travaux que nous avons précédemment publiés sur l'histoire et la géographie, nous avons confié les *Sciences physiques et mathématiques*, avec les *Arts industriels*, qui en sont l'application, à M. Ch. Gerhardt, docteur ès sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Strasbourg, auteur d'un *Précis de Chimie organique* qui

depuis longtemps fait autorité, et d'un *Traité de Chimie organique* destiné à compléter le grand *Traité de Chimie* de Berzélius (1); — les *Sciences naturelles*, à M. Ach. Comte, professeur d'histoire naturelle au lycée Charlemagne, aujourd'hui directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur de Nantes, à qui l'on doit, entre autres ouvrages écrits pour la jeunesse, le *Règne animal de Cuvier disposé en tableaux méthodiques*, les *Cahiers d'Histoire naturelle à l'usage des colléges*, et un *Traité d'Histoire naturelle;* — les *Sciences médicales*, à M. le Dr V. Jeannoël, médecin-major dans les hôpitaux militaires et l'un des officiers les plus distingués du Corps de santé.—La partie littéraire a été traitée par M. Alphonse Legouëz, professeur au lycée Bonaparte, auteur de divers ouvrages classiques. La position qu'occupe chacun de ces collaborateurs, les travaux que plusieurs ont déjà publiés, la réputation dont ils jouissent, garantissent assez leur parfaite compétence, et donnent l'assurance que cet ouvrage sera au niveau des connaissances actuelles.

A ces noms, nous devons ajouter ici ceux de plusieurs personnes qui nous ont aussi prêté leur concours, quoique d'une manière moins assidue. M. Ed. Bonnier, professeur à la Faculté de droit de Paris, a bien voulu revoir les articles de Droit les plus importants. M. Val. Parisot, professeur de littérature à la Faculté de Douai, nous a donné des articles de littérature et de philologie où l'on retrouve la solide instruction qu'on lui connaît. M. C.-R. d'Hurbal, colonel d'état-major, nous a fourni les documents les plus exacts sur l'Art et l'Administration militaires. M. le Dr Rigal, médecin du lycée Bonaparte, a coopéré de la manière la plus utile à la rédaction des articles de Médecine. M. Cap, auteur d'ouvrages couronnés par diverses sociétés savantes, a traité la Matière médicale. M. Aggiutorio, professeur de musique, et l'un de nos plus gracieux compositeurs, a revu ce qui se rapporte à la Musique. M. Jacquet, licencié ès sciences, auteur d'un *Cours élémentaire d'Histoire naturelle*, avait préparé nombre d'articles sur les objets de ses études; mais une mort aussi cruelle que prématurée nous l'a enlevé avant qu'il eût pu mettre la dernière main à son travail.

Malgré cette diversité de collaborateurs, que nécessitait la multiplicité des matières, l'unité de l'ouvrage a été maintenue avec le plus grand soin, et c'est là, nous ne craignons pas de le dire, un mérite par lequel ce Dictionnaire se distinguera de la plupart des autres recueils de ce genre. On y trouvera, d'un bout à l'autre, le même esprit, la même marche, le même style.

L'esprit qu'on s'est efforcé d'y faire régner, c'est, avant tout, un respect scrupuleux pour tout ce qui doit être respecté : ainsi, dans les sujets qui intéressent la morale ou la religion, on a écarté tout ce qui aurait pu alarmer la pudeur ou la foi; bien que cet ouvrage ne soit pas exclusivement destiné à la jeunesse et qu'il s'adresse à toutes les classes de lecteurs, on a voulu qu'il pût, en toute sécurité, être mis entre les mains des jeunes gens, auxquels il sera plus particulièrement utile. En outre, dans toutes les matières qui sont encore controversées, on s'est fait un devoir d'observer une stricte impartialité entre les doctrines en lutte, et de parler avec de justes égards de toutes les opinions sincères : dans ces cas, on s'est borné à exposer fidèlement l'état de la science, sans faire prévaloir de système.

Dans la rédaction des articles, on a partout suivi une marche uniforme. Immédiatement après le nom de la chose, on a donné l'étymologie du mot, quand elle devait en éclaircir le sens, ou même seulement quand elle pouvait aider la mémoire. Viennent ensuite la définition adoptée par la science, la description, réduite aux traits essentiels et vraiment caractéristiques, les divisions et les classifications consacrées, les usages et les applications de l'objet décrit ou les inconvénients qu'il peut offrir. Les articles se terminent, quand il y a lieu, par une notice historique qui fait connaître l'origine et le progrès de chaque science ou de chaque art, l'époque et l'auteur de chaque découverte. Enfin, on a joint aux articles principaux des indications bibliographiques, qui renvoient aux meilleurs ouvrages publiés sur chaque matière.

Quant au genre de style, il était commandé par la nature même d'un ouvrage où il fallait dire le plus de choses avec le moins de mots, et qui aurait pu prendre

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons eu à déplorer la mort de cet excellent collaborateur, qui, bien que jeune encore, s'était déjà placé, par ses découvertes et ses théories, au premier rang des chimistes : c'est une perte également sensible pour sa famille, pour ses amis et pour la science.

pour devise : *Res, non verba.* Le style devait donc être laconique, sans cesser d'être clair ; il devait, en outre, être éminemment exact et expressif. Or, il n'y a que la langue scientifique qui remplisse ces conditions : aucune périphrase n'eût pu remplacer, pour la description d'un minéral, d'un végétal, d'un animal, pour l'analyse d'un corps, pour la démonstration d'un théorème, les termes propres et la savante phraséologie qu'ont adoptés les minéralogistes, les botanistes, les zoologues, les chimistes, les géomètres : ce sont là comme autant de signes algébriques auxquels la science moderne doit en grande partie sa précision, sa rigueur et ses progrès. Le nombre des personnes qui ont été initiées par leurs études premières au langage technique s'accroissant de jour en jour, nous pouvions sans inconvénient emprunter ce langage ; néanmoins, pour venir en aide aux lecteurs auxquels il est moins familier, nous avons de préférence employé les termes vulgaires toutes les fois que nous pouvions le faire sans nuire à l'exactitude ; en outre, nous avons pris soin d'expliquer, à leur ordre alphabétique, tous les termes techniques qui étaient de nature à offrir quelque obscurité.

Pour mieux assurer l'unité et l'harmonie du tout, pour éviter les contradictions, les omissions, les répétitions, les doubles emplois, les faux renvois, qui déparent tant d'ouvrages de ce genre, nous nous sommes réservé le soin, non-seulement de distribuer le travail entre les divers collaborateurs, mais de coordonner et de reviser tous les articles, afin de les mettre en accord et de les proportionner entre eux. Un jeune et savant professeur, que nous avons déjà nommé parmi nos collaborateurs principaux, et qui précédemment nous avait prêté le plus utile concours dans la préparation du *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, M. Alphonse Legouëz, nous a, cette fois encore, secondé dans cette partie si pénible et si délicate de notre tâche avec autant de dévouement que d'intelligence : nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance.

Nous osons espérer que, grâce au concours de tant d'efforts, ce livre atteindra sa destination et qu'il rendra quelques services. Bien que le projet de l'ouvrage remonte à un grand nombre d'années et que l'exécution en soit commencée depuis près de sept ans (1), il est tellement accommodé aux besoins de l'époque qu'il pourra paraître une œuvre de circonstance. Il offre, en effet, cette association des Sciences et des Lettres qui est aujourd'hui reconnue comme la condition indispensable de toute éducation sérieuse et complète, association que de sages réformes ont récemment consommée dans tous nos grands établissements d'instruction publique (2). En facilitant au savant et au lettré l'accès d'un nouvel ordre de connaissances, auquel chacun d'eux était jusque-là resté trop étranger, il contribuera à faire cesser ce funeste divorce qui a trop longtemps existé entre les Lettres et les Sciences.

C'est surtout par la partie scientifique que cet ouvrage nous paraît devoir se recommander. L'impulsion extraordinaire qui a été donnée depuis quelques années à cette partie des études, les grandes découvertes qui ont été faites, les applications merveilleuses que ces découvertes ont reçues, et qui ont si bien justifié, même aux yeux du vulgaire, ce mot prophétique de Bacon : *Savoir, c'est pouvoir* (3), ce sont là autant de causes qui ont appelé sur les Sciences l'attention et la faveur universelles, et qui ont donné au plus grand nombre le désir d'y être initié. Ce livre aidera à satisfaire un si légitime désir. Rassemblant en un seul corps et en un seul volume des notions qui sont éparses dans vingt dictionnaires différents, ou perdues dans de vastes encyclopédies, les résumant de la manière la plus brève, la plus simple et la plus exacte, il mettra à la portée de tous des connaissances indispensables, qui trop longtemps ont été réservées au plus petit nombre ; il donnera immédiatement à l'homme du monde la définition de termes techniques qu'il rencontre à chaque instant dans les livres, dans les journaux, dans la conversation même, et qui lui offraient autant d'énigmes ; la description de machines et de procédés qu'il a tous les jours sous les yeux sans les compren-

(1) L'auteur avait, dès 1829, signé avec l'éditeur de ce livre un traité pour la rédaction d'un *Dictionnaire encyclopédique* : l'exécution, longtemps retardée par l'accomplissement de devoirs sacrés et par la rédaction d'autres ouvrages, n'a pu être effectuée par lui qu'à la suite de la Révolution de 1848, qui lui avait fait des loisirs prématurés.

(2) Voir le décret du 10 avril 1852, le *Plan d'études* du 30 août 1852 et les Programmes qui y sont annexés.

(3) « Scientia et potentia humana in idem coincidunt. » *Novum Organum*, lib. I, aphor. 3 (vol. II, page 9 de notre édition).

dre; il rappellera à l'étudiant, peut-être même quelquefois au savant, les éléments et les propriétés essentielles d'un composé chimique, les caractères distinctifs d'une famille ou d'un genre en botanique, en zoologie; il indiquera à la mère de famille les symptômes d'un mal naissant et les premiers remèdes à y apporter. S'il ne satisfait pas complétement à toutes les questions, ce livre pourra du moins, à la faveur des renseignements bibliographiques qu'il contient, indiquer aux esprits curieux les sources où ils iront puiser plus abondamment.

Répondant, comme le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, à un besoin réel, conçu dans le même esprit, exécuté par le même auteur, sur un plan analogue, dans les mêmes proportions et jusque dans la même forme, le *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts* est destiné à devenir le compagnon inséparable de son devancier. Ces deux ouvrages forment, en effet, comme les deux moitiés d'un même tout : ils se complètent nécessairement l'un l'autre. Il y a même entre eux, malgré la différence essentielle des deux sphères de l'Histoire et de la Science, des points de contact qui nous ont plus d'une fois obligé de renvoyer de l'un à l'autre : c'est ce qui a eu lieu surtout pour la législation, pour les institutions publiques, pour les titres de dignités et de fonctions, toutes matières qui appartiennent également à la science politique et à l'histoire des peuples.

Le bienveillant accueil fait par le public au *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie* est ce qui nous a enhardi à entreprendre une œuvre devant l'exécution de laquelle nous avions longtemps reculé. Nous avons apporté dans la rédaction du *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts* le même zèle, les mêmes soins, avec une expérience plus grande. Puisse le nouveau venu obtenir un peu de cette faveur qui a été prodiguée à son aîné!

Paris, le 15 novembre 1854.

---

## AVIS SUR LA QUATRIÈME ÉDITION.

Quatre ans à peine se sont écoulés depuis que le *Dictionnaire universel des Sciences, des Lettres et des Arts* a paru, et déjà il est devenu nécessaire d'en donner une quatrième édition.

Nous ne pouvions mieux reconnaître un accueil si empressé qu'en faisant tous nos efforts pour perfectionner notre œuvre. Nous l'avons revisée avec le plus grand soin, et cette nouvelle édition, nous osons l'espérer, offrira de notables améliorations : quelques fautes, qui étaient inévitables dans un premier travail, ont été corrigées; plusieurs lacunes ont été comblées; les travaux nouveaux ont été mentionnés, les découvertes récentes ont trouvé place.

Toutefois, nous sommes loin de croire qu'il ne reste rien à faire, et, pour mieux assurer le perfectionnement progressif de cet ouvrage, nous appelons de nouveau le concours bienveillant de nos lecteurs. Nous recevrons avec reconnaissance les communications qui auraient pour objet de nous signaler les améliorations qu'il y aurait lieu d'y introduire. Déjà il nous a été adressé plusieurs indications de ce genre que nous nous sommes empressé de mettre à profit. Nous sommes heureux de pouvoir exprimer ici toute notre gratitude aux personnes à qui nous les devons.

Paris, le 1er janvier 1859.

# DICTIONNAIRE

## UNIVERSEL

## DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.



A, voyelle et première lettre de l'alphabet dans presque toutes les langues connues (elle est la 13e dans l'éthiopien et la 10e dans le runique).—Dans la composition des mots, l'*a* placé en tête d'un mot est ordinairement privatif dans les langues sanscrite, grecque, latine, et dans leurs dérivés : *athée*, sans Dieu ; *amens*, sans raison, insensé.—Dans les nombres, α' valait 1 chez les Grecs, ,α 1,000; chez les Romains, A valait 500 (avant l'emploi du D pour cet usage); $\bar{A}$ 5,000. — Dans le calendrier romain, A était la première des lettres nundinales; il est encore dans notre calendrier la première des lettres dominicales.— En Logique, A indique la proposition universelle affirmative : *Asserit* A, *negat* E, *verum generaliter ambo*. — En Musique, *a* désigne le *la*. — Dans les abréviations, A se met, chez les anciens, pour *Aulus*, *Augustus*, *annus*, etc.; chez les modernes, pour *altesse*, etc. — Dans les formules médicales, $\bar{a}$ ou $\overline{aa}$ veut dire : égale quantité de chaque substance. — Sur nos monnaies, A indique la fabrique de Paris. — Dans les formules chimiques, *Ag*, veut dire argent; *Al*, alumine; *As*, arsenic; *Au*, or; *Az*, azote.

ABAISSEMENT DES ÉQUATIONS. *Voy.* ÉQUATION.

ABAISSEURS (MUSCLES). *Voy.* MUSCLES.

ABAJOUES (pour *au bas des joues*), poches intérieures situées aux deux côtés de la bouche chez les singes de l'ancien continent, les rongeurs diplostomes et les chauves-souris nyctères, leur servent comme de garde-manger pour conserver les aliments : elles sont formées par la distension des muscles de la joue.

ABANDON DE BIENS. *Voy.* CESSION DE BIENS.

ABAQUE (du grec *abax*), espèce de buffet ou de comptoir que les anciens employaient à différents usages. Le plus souvent ce mot désignait une table couverte de poussière ou de sable fin sur laquelle les anciens faisaient leurs calculs ou traçaient des figures de géométrie. L'*abaque de Pythagore* était notre table de multiplication. On a depuis étendu le nom d'*abaque* à des tableaux propres à faciliter les calculs. On doit à M. Léon Lalanne un *Abaque* ou *Compteur universel*, donnant à vue, au moyen de lignes droites tracées dans différents sens, les résultats de tous les calculs d'arithmétique, de géométrie, de mécanique pratique, etc. (Paris, 1845 et 1851). *Voy.* ARITHMOMÈTRE, MACHINE ARITHMÉTIQUE.

En Architecture, on nomme *abaque* la tablette formant la partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle porte l'architrave; on la nomme aussi *tailloir*.

ABATELLEMENT, terme de Jurisprudence employé dans les Échelles du Levant pour exprimer la sentence par laquelle le consul de France interdit tout commerce avec les négociants qui auraient résilié leur marché ou n'auraient pas payé leurs dettes.

ABATTÉE, mouvement en vertu duquel un bâtiment qui n'est animé d'aucune vitesse tourne autour de son axe vertical : ainsi, l'abattée a lieu lors de l'appareillage, ou quand le navire est en panne ou à la cape, etc. — *Abattée* se dit aussi de l'espace entier parcouru pendant le mouvement.

ABATTOIR, établissement dans lequel les bouchers sont tenus de venir abattre et préparer les animaux destinés à la consommation. On y trouve réunis, outre les cases destinées à l'abattage, un abreuvoir, une cour dallée, dite *voirie*, où l'on jette les matières tirées de l'estomac et des intestins, des fonderies de suif, des échaudoirs où sont lavées à l'eau chaude et préparées les *issues* des animaux destinées aux tripiers. Ces établissements, de création toute récente, ont fait disparaître ces *tueries* infectes qui compromettaient la santé des grandes villes. Les abattoirs de Paris peuvent servir de modèles. Ils sont au nombre de 5, placés aux extrémités des faubourgs les plus populeux (faubourgs St-Honoré, Montmartre, Ménilmontant, plaine d'Ivry, Grenelle). Décrétés dès 1810, ces abattoirs n'ont été achevés qu'en 1818. On en trouve la description et l'historique dans les *Études relatives à l'art des constructions* de M. Bruyère, Paris, 1823. — On a, en outre, depuis peu d'années, établi près Paris un *abattoir de chevaux*, qui n'a pas rendu moins de services que les abattoirs de boucherie, en remplaçant les équarrissages qui ensanglantaient et infectaient la capitale, et en fournissant à l'industrie les moyens d'utiliser des débris qui jusque-là étaient perdus pour la plupart : cet abattoir est situé à Aubervilliers, dans la plaine des Vertus.

ABBAYE, monastère d'un ordre particulier, dirigé par un abbé ou une abbesse; bâtiments du monastère. — On distingue *abbaye en règle* ou *régulière*, qui ne peut avoir pour chef qu'un religieux, et *abbaye en commende*, qui peut avoir pour abbé un séculier (*Voy.* ABBÉ au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).—Les monastères de Bénédictins, Bernardins, Prémontrés, Trappistes, avaient rang d'*abbaye;* la plupart possédaient de grands biens. On connaît surtout l'abbaye du Mont-Cassin en Italie; celles de Cluny, Citeaux, Clairvaux, la Trappe, en France; de Fulde, Corvey, en Allemagne; de St-Gall, en Suisse; de Westminster, en Angleterre, etc. Les

abbayes furent supprimées en France en 1790 et leurs biens réunis au domaine. Cependant il en a été depuis rétabli quelques-unes (Trappistes, Bénédictins, etc.).

ABCES (du latin *abscessus*, séparation), amas de pus formé dans une cavité accidentelle ou naturelle. Les Grecs le nommaient *apostème*. Un abcès est toujours la conséquence d'une inflammation. On distingue : *abcès chaud* ou *aigu*, quand l'inflammation a marché avec rapidité et que la tumeur est rouge et douloureuse; *abcès froid* ou *chronique*, quand la marche de l'inflammation a été lente et peu apparente, et que la tumeur est molle et indolente; *abcès par congestion* ou *symptomatique*, quand l'amas de pus dans une partie est le résultat d'une inflammation dont le siége est dans une région éloignée. On reconnaît que l'abcès est mûr quand on sent sous le doigt une sorte de *fluctuation*. Le traitement des abcès, quand ils ne crèvent pas naturellement, ou quand ils ne se dissipent pas par résorption, consiste à donner une issue à la matière purulente. On y réussit tantôt au moyen de simples applications émollientes ou maturatives, tantôt en les ouvrant avec le bistouri, ou en faisant la ponction, tantôt en les brûlant avec un caustique ou même avec le feu.

ABDICATION, acte par lequel le chef d'un État se dépouille de la puissance suprême (pour les abdications les plus célèbres, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On donnait aussi ce nom, chez les anciens, à un acte par lequel un père désavouait son fils comme indigne, et l'excluait de sa famille : cet acte entraînait l'exhérédation.

ABDOMEN (du latin *abdo*, cacher, envelopper). C'est la partie du corps faisant suite au thorax, et destinée à contenir, en général, la dernière portion des organes digestifs et l'appareil de la génération. Cette partie, dans l'homme et les animaux vertébrés, constitue le ventre, grande cavité qui s'étend entre le diaphragme, le bassin et les vertèbres lombaires, et qui contient les principaux viscères. L'abdomen est doublé intérieurement d'une membrane unie et mince, appelée *péritoine*, qui enveloppe tous les viscères contenus dans cette cavité. On y distingue trois régions : la *région épigastrique*, qui comprend, en avant, l'épigastre ou creux de l'estomac, et, sur les côtés, les hypocondres; la *région ombilicale*, qui comprend l'ombilic et les flancs; la *région hypogastrique*, qui comprend l'hypogastre et les fosses iliaques. — Dans les poissons et les reptiles, qui n'ont point de diaphragme, l'abdomen se confond avec le thorax. Dans les Crustacés, il forme ce que l'on appelle improprement la *queue* de ces animaux. Dans les insectes, il est formé d'anneaux rétractiles plus ou moins solides, et est souvent très-allongé. Enfin, il est nul ou peu distinct dans les animaux des dernières classes.

ABDOMINAUX (POISSONS). Cuvier nomme ainsi un ordre de poissons malacoptérygiens qui ont les nageoires ventrales suspendues sous l'*abdomen*, en arrière des pectorales. Cet ordre, qui comprend la plupart des poissons d'eau douce, embrasse cinq familles : *Cyprinoïdes, Esoces, Siluroïdes, Salmones, Clupes.*

ABDUCTEURS (MUSCLES). *Voy.* MUSCLES.

ABECEDAIRE, livre dans lequel on apprend à lire. *Voy.* LECTURE (Méthodes de).

ABEILLE ou MOUCHE A MIEL, *Apis*, genre d'insectes Hyménoptères, de la famille des Mellifères, section des Apiaires, est ainsi caractérisé : antennes ordinairement brisées, filiformes, composées de douze ou treize articulations; mâchoire et lèvre inférieure fléchies en dessous, longues et étroites; palpes maxillaires très-petites; labiaux en forme de soies; corps court, plus ou moins velu; premier article des tarses fort grand; un aiguillon caché à l'extrémité de l'abdomen dans les femelles et les ouvrières ou neutres. On distingue plusieurs espèces d'abeilles : les unes vivent en société, les autres vivent solitaires. Parmi les abeilles sociales, on appelle *villageoises* celles qui vivent hors de la dépendance de l'homme, et *domestiques* celles qu'on soigne pour avoir du miel : celles-ci ont pour type l'*A. commune, Apis mellifica.*

*L'Abeille commune* a le corps brun et velu. Son abdomen est composé de six anneaux dont le dernier cache un aiguillon piquant et barbé. Sa bouche est munie d'une trompe qui se cache, dans le repos, sous la tête et le thorax, et qui lui sert à sucer les fleurs. Ses pattes sont velues et garnies de petites brosses qui lui servent à retenir le pollen des fleurs et à en fabriquer la cire. Les abeilles vivent en société dans des *ruches*, sous un gouvernement qui présente l'image d'une monarchie. Ces réunions, dites *essaims*, qui sont ordinairement de 30 à 40,000 abeilles, se composent : 1° d'*ouvrières* ou *abeilles travailleuses*, qui sont *neutres*, c'est-à-dire sans sexe; 2° d'*abeilles mâles*, dites *faux-bourdons;* et 3° d'une femelle qui exerce l'autorité sur tous, et qu'on nomme *reine* ou *mère-abeille*. — Les ouvrières sont les plus petites : les unes recueillent dans le calice des fleurs les matériaux dont elles forment la cire et le miel, construisent avec la cire des cellules régulières ou *alvéoles*, destinées à recevoir le miel et à loger les œufs; les autres nourrissent les larves issues de ces œufs, et qu'on appelle le *couvain*. — Les bourdons, au nombre de 1,000 environ par essaim, sont plus grands que les ouvrières, mais n'ont point d'aiguillon. Destinés à féconder la femelle, ils sont tués par les ouvrières dès que les œufs sont pondus et que leur rôle est, par conséquent, achevé. — La reine est l'âme de l'essaim. Il ne peut y en avoir deux dans la même ruche; s'il en naît plusieurs, ou elles vont former de nouveaux essaims, ou elles sont mises à mort par celle qui est éclose la première. La reine est plus grande que les autres abeilles; destinée à propager l'espèce, elle a été, à cet effet, douée d'une prodigieuse fécondité; elle pond des milliers d'œufs et en dépose un dans chaque cellule; il en sort un petit ver blanc ou *larve* qui se transforme bientôt en chrysalide, puis en abeille. Les larves sont nourries et soignées par les ouvrières (*Voy.* ESSAIM, RUCHE, MIEL). — La piqûre des abeilles est fort douloureuse; on calme la souffrance qu'elle cause en extrayant le dard s'il est resté dans la plaie, et en faisant des onctions huileuses ou simplement des lotions avec de l'eau fraîche légèrement acidulée.

L'homme a su de temps immémorial exploiter les abeilles; la fable attribue l'invention de cet art au berger Aristée, fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène. Les anciens célèbrent les abeilles du mont Ida, qui nourrirent Jupiter; celles de l'Hymette et de l'Hybla, qui fournissaient le meilleur miel. En France, on élève surtout les abeilles dans les anciennes provinces du Languedoc, du Dauphiné, de la Bretagne, dans le Gâtinais et aux environs de Paris. — Les mœurs des abeilles, poétiquement décrites par Virgile (*Géorg.*, IV) et par Vanière (*Apes*), ont été philosophiquement observées par Réaumur Schirach, Bonnet et Huber, de Genève. *V.* APICULTURE

L'abeille est l'emblème de l'ordre et du travail; à ce titre, elle figure dans les armoiries et les devises aussi bien que dans les descriptions des poëtes. — On croit que les abeilles étaient le symbole de la tribu des Francs; on en a trouvé dans le tombeau de Childéric. Le manteau impérial et les armoiries de Napoléon étaient parsemés d'abeilles d'or. — Le pape Urbain VIII portait des abeilles dans ses armes.

ABERRATION DE LA LUMIÈRE. On nomme ainsi une déviation apparente ou réelle des rayons lumineux, soit que ces rayons nous viennent des astres, soit qu'ils traversent les lentilles. L'*aberration des astres* n'est qu'apparente. Elle est due à la combinaison du

mouvement rectiligne de la lumière avec le mouvement de la terre dans son orbite. Son effet est de faire décrire aux astres dans l'espace d'une année une ellipse dont le petit axe varie pour chaque étoile, mais dont le demi-grand axe a pour valeur constante 20", 25. — En Optique, on nomme *aberration de sphéricité* l'étendue plus ou moins grande dans laquelle se réunissent les rayons lumineux partant d'un même point, après avoir traversé une lentille. Cette déviation, due à la sphéricité même de la lentille, rend l'image confuse. On y obvie, en partie, en ne laissant pénétrer dans le verre, au moyen d'un écran, que les rayons voisins de l'axe. — Enfin, l'on nomme le phénomène de dispersion qui accompagne ces mêmes rayons, *aberration de réfrangibilité*, à cause de leur réfrangibilité inégale. Cet effet donne lieu aux teintes irisées que l'on observe sur les bords de l'image, et que l'on peut faire disparaître presque complétement. *Voy.* ACHROMATISME.

ABIÉTINÉES (d'*abies*, sapin), tribu de la famille des Conifères, établie par L. Richard; arbres gigantesques, remarquables par leur forme conique, leurs feuilles aciculées qui leur ont fait donner le nom d'*arbres à aiguilles*, par l'abondance de leur pollen qui forme les *pluies de soufre*, par la forme conique de leur fruit appelé de là *cône* ou *strobile*, et enfin par les écailles doubles de leurs chatons femelles et la position réfléchie des deux ovules nus que chaque écaille supérieure porte à sa base. *Voy.* PIN, SAPIN, CÈDRE, MÉLÈZE, etc.

ABIGEAT (d'*abigere*, emmener, détourner). On appelait ainsi chez les Romains le vol de bestiaux dans les pâturages. Le mot n'a pas été maintenu dans notre droit français, mais le fait est prévu : l'art. 388 du Code pénal punit d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus celui qui a volé ou tenté de voler dans les champs des chevaux ou bêtes de charge, de gros et de menus bestiaux.

AB INTESTAT (pour *ab intestato*, provenant d'un homme qui n'a pas testé), se dit de la succession qui s'ouvre sans que le défunt ait fait de testament, et de l'héritier même qui recueille cette succession. Dans ce cas, qui est le plus fréquent, la succession est réglée par la loi. *Voy.* SUCCESSION.

ABJURATION, acte public et solennel par lequel on renonce à une religion fausse, à une hérésie, à un schisme, pour embrasser la religion chrétienne, spécialement la religion catholique, ou pour rentrer dans le sein de l'Église. L'histoire en offre des exemples célèbres : on connaît surtout les abjurations de Henri IV montant sur le trône, 1593; de la reine Christine de Suède, 1655; de Turenne, 1668; d'Auguste II, électeur de Saxe, puis roi de Pologne, 1706. On a aussi remarqué dans ces derniers temps celles de Zacharie Werner, du comte de Stolberg, de Frédéric Schlegel, de Louis de Haller, tous quatre littérateurs célèbres en Allemagne; celle du duc et de la duchesse d'Anhalt-Cœthen, etc. *Voy.* APOSTASIE.

ABLATIF. *Voy.* CAS.

ABLE (d'*albus*, blanc, par transposition de lettres), *Leuciscus*, vulg. *Poisson blanc*, espèce du genre Cyprin, renferme des poissons blancs d'eau douce, dont le plus connu est l'*Ablette* ou *Ablet*, petit poisson dont l'organisation se rapproche de celle du genre Carpe : corps aplati, argenté; tête pointue; mâchoire inférieure un peu plus longue que l'autre. Il ne dépasse guère 7 centimètres. Il est commun dans la Seine; on le pêche pour en retirer une substance nacrée nommée *essence d'Orient*, dont on se sert pour la fabrication des fausses perles. — Pour préparer l'essence d'Orient, on écaille d'abord les ablettes; on lave ensuite les écailles, on les broie dans l'eau, puis on laisse reposer la matière, qui se rassemble au fond sous forme d'une huile épaisse de la couleur des perles. Il suffit ensuite de décanter et d'introduire une goutte de cette liqueur avec un chalumeau dans les petites bulles de verre qui forment le corps de la perle fausse, et que l'on remplit ensuite de cire pour leur donner plus de solidité. C'est un nommé Jannin, marchand de chapelets à Paris, qui a inventé cette fabrication.

ABLÉGAT (du latin *legatus*, envoyé, *ab*, hors de), vicaire d'un légat. L'*ablégat* est un commissaire spécial chargé par la cour de Rome de porter à un cardinal nouvellement nommé la barrette et la calotte rouges. Ses fonctions cessent dès que le cardinal a reçu les insignes de sa dignité.

ABLET, ABLETTE. *Voy.* ABLE.

ABLUTION, pratique commandée par quelques religions, et qui consiste à se laver à des heures déterminées. Les croyants espèrent purifier l'âme en lavant le corps. Les ablutions étaient prescrites chez les Juifs, les Grecs, les Romains; de nos jours, les Indiens, les Mahométans surtout, font encore de fréquentes ablutions : les Turcs ne prient jamais sans avoir fait la *grande* ou la *petite ablution*. La grande ablution, c'est le bain ou la purification du corps entier : elle se nomme *ghoust;* la petite ablution, qui se nomme *abdest*, se fait à la fontaine, et consiste à laver les cinq sens. Ils ont une troisième sorte d'*ablution* appelée *sablonneuse* ou *terreuse :* elle a lieu quand il n'y a point d'eau ou qu'un malade ne peut souffrir l'eau sans danger de mort. — Chez les Catholiques, l'*ablution* est une des cérémonies de la messe : elle consiste en ce qu'après la communion, le prêtre se fait verser entre les doigts un peu de vin et d'eau qui retombe dans le calice et qu'il boit ensuite, en prononçant ces mots : *Corpus tuum*, *Domine*, *quod sumpsi*, etc.

ABOLITION (LETTRES D'), lettres par lesquelles un souverain, usant de son autorité, absolvait un coupable d'un crime qui eût été irrémissible selon les règles ordinaires de la justice. L'effet des lettres d'abolition n'était que de remettre la peine due au crime sans préjudicier jamais à l'intérêt civil des parties offensées. — On nommait *lettres d'abolition générale* celles que le roi accordait quelquefois à une province, à une ville, pour crime contre l'autorité royale. En 1649 le roi donna une déclaration portant abolition de tout ce qui s'était passé dans la ville d'Aix depuis le lundi gras de l'année 1648 jusqu'au 20 janvier suivant. En 1660, des lettres d'abolition furent accordées en faveur de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de ceux qui avaient suivi son parti. En 1670, les duels, les assassinats prémédités et le rapt par violence, furent exceptés du bénéfice de l'abolition.

ABOLITIONISTE, partisan de l'abolition de l'esclavage. L'abolitionisme, né en Angleterre, où il eut pour apôtres, au XVII<sup>e</sup> siècle W. Penn, et au XVIII<sup>e</sup> Wilberforce, a fini par triompher presque partout; il n'a plus guère d'adversaires qu'aux États-Unis, dans les États du Midi, dont la prospérité semble liée à la conservation de l'esclavage : aussi, toute la population y est divisée en *abolitionistes* et *anti-abolitionistes*.

ABORDAGE, se dit soit du choc accidentel de deux bâtiments, soit de l'action d'aborder un vaisseau pour s'en emparer. Dans les combats de mer, pour exécuter l'abordage, il faut d'abord accrocher le vaisseau ennemi : ce qui se fait en jetant dessus de forts crochets en fer attachés à des chaînes et dits *grappins;* puis les assaillants se précipitent armés de sabres, de pistolets et de haches. Les combats à l'abordage conviennent surtout aux peuples d'une valeur brillante; c'est à ce genre de combat que les anciens Romains durent leurs victoires sur les Carthaginois, et la marine française une grande partie de ses succès : on cite les combats à l'abordage de la frégate *la Belle-Poule* dans la guerre de l'indépendance américaine, et de la corvette *la Bayonnaise* contre la frégate anglaise *l'Embuscade*.

ABOYEUR, oiseau de l'ordre des Échassiers, est une espèce du genre Chevalier; il est à peu près de la grosseur d'un pigeon et son cri a quelque rapport avec l'aboiement du chien. L'aboyeur habite les marécages des côtes de l'Europe : c'est le *Chevalier aux pieds verts* de plusieurs auteurs.

ABRANCHES (c.-à-d. *sans branchies*), une des trois grandes divisions établies par Cuvier dans l'ordre des Annélides ou vers à sang rouge. Ce groupe renferme les Lombrics ou Vers de terre, les Naïs, les Sangsues, et les Gordius.

ABRÉGÉ. *Voy.* COMPENDIUM et ÉPITOMÉ.

ABRÉVIATION (de *brevis*, court). Les abréviations sont de différentes sortes : 1° de pures initiales, comme *M.* pour *Monsieur*, *S. M.* pour *Sa Majesté*; *N.* pour *nord*, *S.* pour *sud*, etc.; on les trouvera aux articles consacrés à chaque lettre de l'alphabet; 2° des combinaisons de lettres unies entre elles par des *ligatures* (*Voy.* LIGATURES, SIGLES, MONOGRAMMES), comme dans les anciens manuscrits; 3° des signes purement conventionnels comme ceux qu'emploient les mathématiciens (*Voy.* SIGNES), les astronomes, les médecins, les chimistes, etc. (*Voy.* ASTRONOMIE, MÉDECINE, CHIMIE, etc.). — Les abréviations étaient employées dès les temps les plus anciens : on en attribue l'invention aux Égyptiens, à qui les Grecs les empruntèrent; elles furent perfectionnées par Tiron, affranchi de Cicéron, de qui elles prirent le nom de *notes tironiennes*. Déjà très-communes dans les manuscrits du VI[e] siècle, les abréviations le furent davantage au VIII[e], encore plus au IX[e]; elles se multiplièrent à l'infini du X[e] au XV[e] siècle. L'écriture en fut farcie, même dans les ouvrages en langue vulgaire, et dans les premiers livres imprimés. Philippe le Bel fut obligé, en 1304, de rendre une ordonnance pour bannir des minutes des notaires, et surtout des actes juridiques, toutes les abréviations qui exposaient les actes à être falsifiés ou mal entendus : cette défense a été renouvelée par l'article 42 du Code civil. — L'étude des abréviations employées dans les anciens manuscrits est devenue une science : c'est une partie importante de la *paléographie*. On peut consulter sur ce sujet les traités de paléographie de Montfaucon, de Kopp; le *Nouveau traité de diplomatique* des Bénédictins; le *Lexicon diplomaticum* de Walter, l'*Archéologie* de Vermigliosi (12[e] leçon); les recherches de Lacurne de Ste-Palaye sur les *Antiquités françaises*; les *Éléments de paléographie* de Natalis de Wailly (t. I).

ABRICOTIER, *Prunus armeniaca* de Linné, arbre fruitier du genre prunier, de la famille des Rosacées, tribu des Amygdalées, paraît être originaire d'Arménie. La fleur, d'un blanc d'albâtre, s'ouvre des premières au printemps. Tout le monde connaît son fruit parfumé : c'est un des plus agréables qu'on serve sur nos tables; on en fait des confitures, des compotes, des pâtes; on en extrait de l'eau de noyau, etc. L'abricotier réussit dans les terres qui ne sont ni trop fortes ni trop légères; il vient en espalier ou en plein vent. Ses variétés les plus répandues sont : l'*A. pêche* ou de *Nancy*, l'*A. aveline* ou de *Hollande*, l'*A. angoumois*, l'*A. alberge*. On multiplie l'abricotier soit en semant les noyaux, soit en le greffant sur prunier ou amandier. L'amande du noyau de l'abricotier est amère et contient un peu d'acide cyanhydrique. Le bois laisse parfois exsuder une gomme qui a beaucoup de rapport avec la gomme du Sénégal. — Le mot *abricot* est une corruption de l'italien *albicocca*, dont l'étymologie est incertaine; les uns le dérivent d'*apricus*, exposé au soleil, les autres de *præcoquus*, à cause de la précocité de ses feuilles; Gébelin le tire d'*avercoccus*, fruit à coquille qui naît au printemps; M. Caussin de Perceval dérive ce nom de l'arabe.

ABROME (du grec *a* privatif, et *broma*, nourriture), genre de la famille des Malvacées, renferme de petits arbrisseaux élégants, aux feuilles larges et anguleuses, aux fleurs pourpres, réunies en bouquets. Le fruit est sec, insipide, impropre à l'alimentation. L'abrome est originaire de l'Inde, et réussit dans nos jardins; mais elle craint le froid.

ABROTANE ou ABROTONE. *Voy.* AURONE.

ABRUS (du grec *abros*, élégant), plante légumineuse-papilionacée, originaire de l'Inde, puis transportée en Amérique et en Afrique. Son fruit renferme des graines rouges avec un point noir, dont les Américaines se plaisent à faire des colliers et des chapelets; sa racine et ses feuilles sont sucrées, et s'emploient au même usage que la réglisse.

ABSCISSE (du latin *abscissus*, coupé, divisé). *Voy.* COORDONNÉES.

ABSENCE, ABSENT (d'*abs*, hors de, *ens*, étant). On appelle ainsi, en Droit, l'état d'une personne qui a disparu de son domicile et dont on n'a point reçu de nouvelles depuis assez longtemps pour que son existence soit devenue incertaine. Selon la loi française, l'absence est d'abord *présumée*, quand l'état de disparition sans nouvelles s'est maintenu pendant un certain temps; après quatre ans, l'absence est *constatée* par une enquête; un an après, elle est *déclarée*, puis les héritiers présomptifs de l'absent se font envoyer, moyennant caution, en possession provisoire de ses biens. Après trente ans, les cautions sont déchargées, et la possession devient définitive. Si l'absent reparaît après l'absence déclarée, il recouvre ses biens; mais il laisse une portion des revenus plus ou moins forte, selon la longueur de l'absence. S'il revient après l'envoi en possession définitive, il reprend sa fortune dans l'état où elle se trouve, sans avoir droit à répéter les revenus. Tout ce qui concerne l'absence a été réglé par le Code civil (liv. I, titre IV, et liv. III, titre I, ch. 6).

ABSIDE ou APSIDE (du grec *absis*, arceau de voûte). En Architecture, ce mot signifie un arc ou une voûte en forme de croix d'une église ou d'une chapelle; mais on ne sait pas bien si c'était le vestibule d'une église, ou l'ambon ou le jubé que l'on désignait sous ce nom dans les premiers temps. — En Astronomie, on nomme *absides* les extrémités du grand axe de l'orbite d'une planète; en d'autres termes, les deux points où cette planète se trouve, soit à sa plus grande, soit à sa plus petite distance de la terre ou du soleil. La ligne qui joint ces deux points est la *ligne des absides*. Le point où la planète est à la plus grande distance du soleil est l'*aphélie*; celui où il en est le plus rapproché est le *périhélie*. Si c'est par rapport à la terre que la distance est appréciée, on dit *apogée* et *périgée*.

ABSINTHE (en grec *absinthion*, qu'on dérive de *a* privatif, et *psinthos*, plaisir), nom qui a été donné, à cause de leur amertume, à deux espèces du genre Armoise, de la famille des Composées, tribu des Corymbifères. Ces deux espèces sont la grande absinthe (*Artemisia absinthium*) et la petite absinthe (*Artemisia pontica*). La première est une plante vivace, haute de près d'un mètre, et que l'on emploie en médecine comme tonique et vermifuge. On en fait le *vin d'absinthe*, connu des anciens. La teinture alcoolique constitue l'*absinthe suisse* de nos tables. Le *wermout* n'est autre chose qu'une infusion d'absinthe dans du vin blanc. En chimie, on a nommé longtemps *sel d'absinthe* le sous-carbonate de potasse, parce que autrefois l'on préparait ce sel par l'incinération et la lixiviation de la plante.

ABSOLU (d'*absolvere*, délier), se dit, en Métaphysique, de ce qui ne suppose rien au-dessus de soi; de ce qui ne dépend d'aucune condition. On l'oppose au *relatif*, au conditionnel. Les vérités absolues sont les vérités nécessaires et universelles, comme les axiomes mathématiques, métaphysiques, etc. — Les métaphysiciens modernes, surtout en Allemagne, ont consumé beaucoup d'efforts à la

recherche de l'absolu, c'est-à-dire d'une vérité première et incontestable qui servît de base à la science, ou d'un être indépendant de qui tout dérivât : un tel être ne peut évidemment être que Dieu.

ABSOLUTION (d'*absolvere*, délier). En Droit criminel, c'est, non pas l'acquittement d'un accusé, mais le jugement qui renvoie de l'accusation un accusé même coupable, mais dont le crime ou le délit n'est atteint par aucune loi. Cette distinction résulte des articles 358, 364 et 366 du Code d'instruction criminelle. — En Théologie, c'est l'acte par lequel le prêtre remet les péchés après la confession, en prononçant les paroles sacramentelles. Le droit de remettre les péchés est fondé sur ces paroles du Sauveur : « Ceux à qui vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur seront remis. » (*S. Jean*, XX, vs. 23.) « Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel. » (*S. Matthieu*, XVI, 19.)

ABSORBANTS (d'*absorbere*, boire). En Chirurgie, on donne ce nom à des substances spongieuses, propres à s'imbiber des liquides épanchés, comme la charpie, l'agaric, l'amadou, etc.—En Médecine, ce sont des médicaments propres à absorber les acides qui se développent quelquefois dans les voies digestives : tels sont le carbonate de chaux, la magnésie, etc. — En Physiologie, on donne ce nom aux vaisseaux lymphatiques et aux vaisseaux chylifères dont l'ensemble constitue ce que l'on a appelé le *système absorbant*.

ABSORPTION (d'*absorbere*, boire). C'est le phénomène général par lequel un corps se pénètre d'un autre corps solide, liquide ou gazeux, appliqué à sa surface. En Physique, l'absorption a lieu sans que ni l'un ni l'autre des deux corps change de nature : tel est le cas, en général, des substances dites *hygrométriques*, comme le sel, l'argile, la chaux vive. — En Chimie, il y a absorption d'un corps par un autre lorsque deux corps se combinent au contact, ou qu'un gaz disparaît en se combinant avec un autre corps solide ou liquide. — En Physiologie, on nomme absorption une fonction par laquelle les vaisseaux absorbent, pompent, tant à l'intérieur qu'à la périphérie de tous les organes, un fluide connu sous le nom de lymphe, qu'ils transmettent ensuite dans la masse du sang. L'appareil qui remplit cette fonction est dit *appareil lymphatique;* il est aidé dans son action par le système veineux. On a longtemps regardé le phénomène de l'absorption comme le résultat d'une propriété vitale particulière; M. Magendie a montré que c'était un simple phénomène d'imbibition. *Voy.* ENDOSMOSE.

ABSOUTE (d'*absoudre*), cérémonie qui se pratique dans l'Église catholique le jeudi de la semaine sainte, pour représenter l'absolution qu'on donnait vers le même temps aux pénitents de la primitive Église. Le prêtre récite les sept psaumes de la pénitence, suivis de quelques oraisons relatives au repentir qu'on doit avoir de ses péchés; puis il prononce les formules *Misereatur* et *Indulgentiam*. — C'est aussi l'ensemble des cérémonies qui précèdent immédiatement l'inhumation chez les Catholiques.

ABSTEME (du latin *abstemius*, dérivé lui-même d'*abs*, sans, et *temetum*, vin), se dit généralement des personnes qui s'abstiennent entièrement de boire du vin, soit par régime, soit par aversion pour cette liqueur. Les théologiens protestants emploient plus particulièrement ce mot pour signifier les personnes qui ne peuvent participer à la coupe dans le sacrement de l'eucharistie, à cause de l'aversion naturelle qu'elles ont pour le vin. Leurs sectes sont partagées sur la question de savoir si l'on doit laisser communier les abstèmes. — Chez les premiers Romains, toutes les femmes devaient être abstèmes.

ABSTERGENTS (d'*abs* et *tergere*, essuyer), remèdes extérieurs anciennement employés pour enlever les matières visqueuses et putrides de la peau, et qu'on supposait agir par un principe savonneux. On les remplace aujourd'hui par les *détersifs* qui nettoient les surfaces sans les irriter.

ABSTINENCE (de *tenere ab*, tenir loin de). L'abstinence, ou la privation de certains aliments, de certains plaisirs, est prescrite tantôt par la médecine comme moyen d'hygiène ou de guérison, et elle prend alors le nom de *diète* ou *régime;* tantôt par le moraliste comme moyen de combattre les désirs grossiers, et de mieux assurer l'empire de l'âme sur le corps (en ce sens, elle a été surtout recommandée par les Pythagoriciens, qui défendaient l'usage des viandes; par les Stoïciens, notamment par Épictète, qui réduisait toute la morale à ces deux préceptes : *Abstine*, *Sustine*); tantôt par les religions, comme moyen de mortification et de pénitence. Cette pratique, adoptée dans l'Inde et chez la plupart des peuples orientaux, a passé du mosaïsme au christianisme : l'abstinence est prescrite par S. Paul : *Ep. aux Rom.*, XIV, 21. — On distingue l'*abstinence* proprement dite du *jeûne :* l'abstinence proprement dite consiste seulement à se priver d'aliments gras à certains jours, par exemple, dans le culte catholique, les vendredis et samedis, et la veille des fêtes solennelles. — L'*abstinence prolongée*, ou la privation complète d'aliments, donne lieu d'abord à ce sentiment de faim et de faiblesse que tout le monde connaît, à une grande sécheresse de la bouche et à des douleurs épigastriques; puis l'intelligence s'affaisse; survient enfin une exaltation nerveuse, souvent accompagnée de délire, de fureur, et suivie bientôt d'une atonie complète qui se termine par la mort.

ABSTRACTION (du latin *trahere abs*, tirer hors, séparer). On nomme ainsi en Psychologie : 1° la faculté et l'opération par laquelle l'esprit, séparant ce qui est naturellement uni, considère les qualités indépendamment des substances dans lesquelles elles résident, par exemple, la *blancheur* sans la neige; 2° l'idée qui résulte de cette manière d'envisager les choses, idée que l'on nomme aussi *idée abstraite*. L'abstraction n'est pas une faculté à part : c'est l'attention portée sur une face des objets; l'idée abstraite, fugitive de sa nature, est fixée au moyen d'un mot, avec lequel elle s'incorpore bientôt. — L'homme est naturellement porté à *réaliser les abstractions :* c'est ainsi que les païens ont personnifié et divinisé la Beauté (Vénus), la Sagesse (Minerve), la Justice (Thémis), la Jeunesse (Hébé); que Platon et ses disciples ont réalisé, sous le nom d'*archétypes*, d'*idées*, les essences de chaque genre, de chaque espèce; que les Scolastiques, à leur suite, ont multiplié les *universaux*, vaines entités qui ont donné naissance à la célèbre querelle des Réalistes et des Nominaux; que les philosophes modernes sont tombés dans mille erreurs en réalisant les uns l'idée de *substance*, comme Spinosa, les autres les idées de *temps*, d'*espace*, d'*infini*, d'*absolu*, comme les Rationalistes allemands. Condillac a fait voir dans plusieurs de ses écrits, notamment dans son *Traité des systèmes*, les dangers des idées abstraites.

ABSTRAIT (NOMBRE). *Voy.* NOMBRE.

ABUS D'AUTORITÉ ou de POUVOIR. Ils peuvent être commis contre les particuliers et contre la chose publique : contre les particuliers, lorsqu'un fonctionnaire viole un domicile, refuse de rendre la justice, exerce sans motif légitime des violences contre les personnes;— contre la chose publique, lorsqu'un fonctionnaire requiert ou ordonne l'action de la chose publique contre l'exécution d'une loi, d'une ordonnance, d'un mandat de justice, contre la perception d'une contribution. Les peines dont les fonctiontionnaires sont passibles dans chacun de ces cas sont fixées par le Code pénal (liv. III, tit. I, art. 184, 191).

ABUS D'AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE. Les cas d'abus, définis par le Concordat de 1801, sont : l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois

et règlements de l'État, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane. Ils donnent lieu à l'*appel comme d'abus*. *Voy.* APPEL COMME D'ABUS.

ABUS DE CONFIANCE. Aux termes du Code pénal (liv. III, tit. II, art. 406-409), on se rend coupable de ce délit : 1° en abusant des besoins, des faiblesses ou des passions d'un mineur pour lui faire souscrire des obligations, quittances ou décharges à son préjudice; 2° en abusant d'un blanc-seing; 3° en détournant au préjudice du propriétaire des effets, deniers, marchandises, qu'on n'aurait reçus qu'à titre de dépôt; 4° en soustrayant quelque titre, pièce ou mémoire dans une contestation judiciaire. Des peines graduées sont appliquées à chacun de ces délits.

ACACIA (mot dérivé, selon les uns, du grec *aké*, pointe, aiguillon, selon les autres, d'*akakia*, sans méchanceté, parce que les espèces connues primitivement étaient sans aiguillons, ou n'avaient que des aiguillons inoffensifs). Ce nom est appliqué par les botanistes et par les gens du monde à deux genres très-différents de la famille des Légumineuses.

L'*Acacia* des botanistes, *Acacia* proprement dit, de la tribu des Acaciées, section des Mimosées, renferme des arbres dont les uns sont inermes et les autres armés d'aiguillons; il est caractérisé par un calice urcéolé, ordinairement à cinq dents, par une corolle infundibuliforme plus longue que le calice et par des étamines en nombre indéfini, et à filets libres : ovaire unistyle, stigmate simple; gousse uniloculaire, sèche et bivalve. On en compte près de 300 espèces, à fleurs jaunes, blanches, rouges ou verdâtres; la plupart sont équatoriales. Les principales sont l'*A. à fruits sucrés* de Saint-Domingue, l'*A. mielleux* de l'Arabie, l'*A. à grandes gousses* de l'Amérique, l'*A. féroce* de Chine, l'*A. saponaire* de Cochinchine, l'*A. balsamique* du Chili, l'*A. d'Egypte* ou *Gommier rouge* et l'*A. du Sénégal* ou *Gommier blanc* qui fournissent la gomme arabique; l'*A. catéchou* de l'Inde, qui donne le cachou; l'*A. pudique*, qui, au moindre attouchement, replie ses feuilles; l'*A. de Sainte-Hélène*, dont les rameaux pendent comme ceux du saule pleureur, etc.

L'*Acacia* de nos jardins, ou *faux acacia*, appelé par les botanistes *Robinier*, parce qu'il fut introduit d'Amérique en France par J. Robin, médecin et botaniste du temps de Henri IV, appartient à la section des Papilionacées. Il est caractérisé par ses feuilles pennées avec impaire, sa corolle irrégulière à carène obtuse, ses étamines diadelphes et son ovaire à 16 ou 20 ovules surmonté d'un style barbu antérieurement. Tout le monde connaît son joli feuillage, ses fleurs faites comme celles des pois et des fèves, pendantes en grappes de la manière la plus gracieuse et exhalant une odeur suave. On en trouve dans nos bosquets de 15 à 18 espèces qui se distinguent par leur taille, le port de leurs branches, la couleur de leurs fleurs, tantôt blanches, tantôt jaunes ou roses, et par le nombre de leurs épines. — L'*A. blanc*, acacia commun, peut atteindre plus de vingt mètres; mais on en voit rarement de cette taille, parce que le vent brise facilement ses jeunes branches; ses racines sont traçantes; il en sort des pousses qui surprennent à cause de leur éloignement de la tige-mère. Le bois de cet acacia se travaille bien, parce qu'il est dur, solide et d'une maille très-fine; il convient aux menuisiers et aux tourneurs par sa belle couleur jaune et son brillant poli. On l'emploie comme bois de charpente en Amérique, et l'on a remarqué qu'il se pourrit difficilement; aussi est-il propre aux pilotis, aux échalas des vignes, etc. Les bestiaux mangent comme fourrage d'hiver ses feuilles fraîches et fanées. On le multiplie de semis, de drageons; il pourrait se mettre en taillis et en coupes réglées pour faire du bois de chauffage, car il brûle fort bien sans être très-sec. L'*A. glutineux*, dont les fleurs sont d'un beau rose; l'*A. parasol*, dont le port est si distingué et qui se multiplie par la greffe sur l'acacia commun; l'*A. boule*, sont au nombre des plus jolies variétés que l'on ait introduites dans nos jardins.

ACACIÉES, tribu de la famille des Légumineuses, section des Mimosées, renferme les genres *Acacia* (g. type), *Mimosa*, *Adenanthera*, *Darlingtonia*, *Albizzia*, *Vachelia*, *Zygia*, *Inga*, *Prosopis*.

ACADÉMIE. Ce mot a successivement désigné :

1°. Un gymnase d'Athènes avec de vastes jardins, établi dans des terrains qui avaient appartenu à un certain Académus dont il prit le nom;

2°. L'école philosophique que Platon ouvrit dans ces jardins vers l'an 388 avant J.-C., et les diverses écoles qui en sortirent;

3°. Diverses sociétés scientifiques, littéraires et artistiques (pour ces académies, *Voy.* notre *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, et, dans celui-ci, l'art. INSTITUT);

4°. Les divisions de l'administration universitaire de France : ces divisions, établies par le décret du 17 mars 1808, furent d'abord en nombre égal à celui des cours d'appel; réduites à vingt par l'Assemblée constituante de 1848, elles ont été portées à un nombre égal à celui des départements par la loi du 15 mars 1850, et fixées à 16 par celle du 14 juin 1854;

5°. Des écoles analogues à nos Colléges ou à nos Facultés; c'est surtout à l'étranger, notamment en Belgique et en Prusse, que cette dénomination est usitée;

6°. Des écoles d'armes, d'équitation, ou même de musique; on a par suite étendu ce nom à un théâtre : l'Opéra est dit *Académie de musique*.

7°. Dans les arts du dessin, on nomme ainsi une figure entière, peinte ou dessinée d'après un modèle nu ou d'après la bosse. Ces figures étaient sans doute ainsi nommées parce qu'après avoir été copiées par les élèves, elles étaient exposées dans l'école ou l'académie.

ACAJOU, nom donné à trois arbres d'Amérique de genres différents :

1°. L'*A. à meubles* : il appartient à la famille des Cédrélacées et forme le genre *Swietenia Mahogoni*; c'est un grand arbre de l'Amérique méridionale, très-rameux; son bois, très-dur et très-compacte, d'un brun rougeâtre, est un des meilleurs pour les ouvrages de charpente, de menuiserie, de tabletterie et surtout d'ébénisterie. Les ébénistes s'en servent pour fabriquer des meubles de luxe; on l'emploie soit massif, soit en feuilles plaquées; sous cette dernière forme, il offre les plus belles nuances, et, par l'heureuse disposition des veines, forme d'élégants dessins. Il prend un très-beau poli, et sa couleur est presque inaltérable. Ce n'est qu'au commencement du dernier siècle que le bois d'acajou a commencé à être employé; introduit d'abord en Angleterre, il s'est rapidement répandu sur le continent.

2°. L'*A. à planches*, connu des botanistes sous le nom de *Cedrela*, à cause de quelque analogie avec le cèdre : c'est un très-grand arbre qui fournit des planches dont on se sert surtout pour la construction des vaisseaux.

3°. L'*A. à pommes*, improprement appelé *Acajou*, espèce d'Anacardier, nommé par les botanistes *Anacardium occidentale* et *Cassuvium pomiferum*, arbre de la famille des Térébinthacées, plus petit que les précédents, qui fournit la *pomme* et la *noix d'acajou* : la *pomme* n'est qu'un pédoncule très-développé qui supporte la noix; la noix, en forme de rein, est lisse, grisâtre, et renferme une amande blanche, émulsive, d'une saveur agréable, d'où l'on extrait une huile très-inflammable, qui teint le linge d'une manière indélébile et détruit les verrues.

Le mot *Acajou* paraît être indigène : dans les langues de racine malaise, ce mot désigne tout bois bon à travailler.

**ACALÈPHE** (mot grec qui veut dire *ortie*), 2ᵉ classe des Zoophytes (3ᵉ de Cuvier), animaux marins, gélatineux, à forme circulaire et rayonnants, divisés par Cuvier en deux ordres : *A. simples*, qui flottent et nagent dans la mer au moyen de la contraction et de la dilatation de leur corps, et *A. hydrostatiques*, suspendues dans les eaux au moyen de vessies. Leurs mouvements sont lents; leur bouche leur sert aussi d'anus. Dans cette classe rentrent les *Méduses*, les *Vélelles*, les *Physalies*, les *Diphyes*. — Plusieurs de ces animaux ont la propriété de causer au contact une sensation de brûlure analogue à celle des *orties :* de là leur nom.

**ACALYPHE** (du grec *acalypha*, pour *acaléphè*, ortie), vulgairement *Ricinelle*, genre de la famille des Euphorbiacées, type de la tribu des Acalyphées, renferme un assez grand nombre d'espèces, la plupart originaires des régions tropicales de l'Amérique. Elles sont herbacées ou frutescentes, et ressemblent assez par leur port à l'*ortie*, sans toutefois posséder les propriétés nuisibles de cette plante.

**ACALYPHÉES** (du genre type *Acalypha*), tribu de la famille des Euphorbiacées. Elle est formée des genres *Acalypha, Mercurialis, Alchornea, Traganthus, Mappa, Tragia, Omphalea*. *V.* OMPHALIER

**ACANTHACÉES**, famille de plantes dicotylédones, appartenant à l'Hypocorollie de Jussieu et aux Exogènes corolliflores de De Candolle, a pour type le genre *Acanthe*, et se distingue par les caractères suivants : plantes herbacées ou frutescentes, feuilles opposées, fleurs hermaphrodites, calice découpé en plusieurs parties, corolle monopétale, deux ou quatre étamines, un style, un ou deux stigmates, capsules à deux loges, deux valves longitudinales, cloison opposée aux valves se partageant en deux parties adhérentes aux valves et pourvues de crochets dans les aisselles desquels les graines sont placées. Les Acanthacées forment trois tribus : les *Thunbergiées*, les *Nelsoniées* et les *Ecmatacanthées*.

**ACANTHE** (du grec *akantha*, épine), plante herbacée, de la famille des Acanthacées, remarquable par la beauté de son port et par ses feuilles élégantes. On en connaît douze espèces, la plupart dans les régions tropicales. Deux seulement, l'*Acanthus mollis* et l'*Acanthus spinosus*, croissent naturellement dans le midi de l'Europe. — La feuille d'acanthe, large et profondément découpée, a été appliquée de bonne heure à l'ornement des frises, des corniches, et principalement du chapiteau ; elle est un des traits distinctifs de l'ordre corinthien. Vitruve raconte que Callimaque, habile architecte de Corinthe, aurait conçu l'idée de cet ornement en voyant le bel effet produit par des branches d'acanthe roulées en volute, qui s'étaient développées autour d'un panier laissé sur la tombe d'une jeune fille. — On donne à l'acanthe le nom vulgaire de *branc-ursine*, à cause, dit-on, d'une prétendue ressemblance qu'aurait sa feuille avec la patte d'ours.

**ACANTHIAS**, espèce de Squale. *Voy.* AIGUILLAT.

**ACANTHOPTÉRYGIENS** (du grec *akantha*, épine, et *pterygion*, nageoire; *à nageoires piquantes*), nom donné par Cuvier, d'après Artédi, au premier ordre des Poissons osseux. Ils ont la mâchoire supérieure mobile, les branchies en forme de peigne, des rayons osseux et piquants aux nageoires. Cet ordre se subdivise en quinze familles : *Percoïdes, Joues-cuirassées, Sciénoïdes, Sparoïdes, Ménides, Squammipennes, Scombéroïdes, Tænioïdes, Teuthies, Pharyngiens labyrinthiformes, Mugiloïdes, Gobioïdes, Pectorales pédiculées, Labroïdes, Bouches-en-flûte*.

**ACARIDES** (du grec *akarès*, insécable, d'où *acari*, ciron, mite), tribu de la famille des Holètres, ordre des Arachnides. Cette tribu se compose d'animaux fort petits ou même microscopiques, connus vulgairement sous les noms de mites, cirons, teignes. On les trouve partout, sous les écorces d'arbres, dans la terre, sur les animaux vivants ou morts. Ils sont ovipares, et se multiplient prodigieusement. Le type de cette famille est l'Acarus. *Voy.* ce mot.

**ACARUS** (du grec *akarès*, indivisible), genre d'animalcules de la tribu des Acarides. Ils ont la bouche conformée en suçoir et respirent par des trachées. Ce genre renferme plusieurs espèces que l'on trouve dans les substances qui subissent quelque altération, notamment dans la farine, dans le vieux fromage ; on les appelle aussi *mites* ou *cirons*. Quelques-uns vivent en parasites sur d'autres animaux et même sous leur chair ; on les connaît sous le nom de *tiques* ou *ricins*, et de *sarcoptes*. Parmi ces derniers, on doit surtout remarquer l'acarus de la gale, *A. scabiei*, qui a donné lieu à de longues controverses. Signalé dès le XVIᵉ siècle par Scaliger et Ingrassias, décrit par Morgagni, son existence fut compromise par Galès, qui, dans un travail publié en 1812, l'avait confondu avec la mite du fromage : il fut retrouvé une vingtaine d'années plus tard par un élève en médecine, M. Renucci, dans les sillons qu'il se creuse; son existence est aujourd'hui hors de doute : c'est à sa morsure qu'on attribue les vésicules de la gale.

**ACATALECTIQUE** (VERS). *Voy.* CATALECTIQUE.

**ACATALEPSIE** (du grec *a* privatif, et *catalepsis*, compréhension), incompréhensibilité ou impossibilité de saisir le vrai, de rien connaître certainement. Cette doctrine fut soutenue par Arcésilas, chef de la deuxième Académie, en opposition au dogmatisme des Stoïciens qui enseignaient la *catalepsis* ou faculté de saisir le vrai. — Les partisans de cette doctrine s'appelaient *Acataleptiques;* ce nom s'étendit à tous les Sceptiques et Pyrrhoniens.

**ACAULE** (du grec *a* privatif et *caulos*, tige), se dit des plantes dont les feuilles et les fleurs semblent être privées de tige et naître du collet de la racine, comme le pissenlit, la primevère, etc.; la tige existe, mais dans des proportions si petites qu'elle ne constitue qu'une souche ou rhizome.

**ACCAPAREUR** (du latin *capere*, prendre), spéculateur qui retire de la circulation une forte quantité de denrées ou de marchandises de la même espèce, dans l'intention d'en causer la rareté sur le marché, d'en élever le prix, et de s'en approprier alors le débit, afin de réaliser un bénéfice exorbitant. Ce genre de spéculation, qui s'exerce le plus souvent sur les choses de première nécessité, notamment sur le blé, ne peut se faire qu'aux dépens du consommateur, surtout du pauvre. Il fut pratiqué en grand sous Louis XV par une association toute-puissante qui longtemps exploita et ruina la France. (*V.* PACTE DE FAMINE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — L'accaparement, condamné par la morale, a été, dans presque tous les pays, défendu par les lois : plusieurs de nos rois, Philippe VI (1343), Louis XI (1482), etc., tentèrent de le proscrire. Il est atteint par les art. 419 et 420 du Code pénal, dirigés contre ceux qui emploient des manœuvres frauduleuses pour faire hausser ou baisser le prix des marchandises.

**ACCÉLÉRATION** DU MOUVEMENT DES ÉTOILES. *V.* ÉTOILES.—A. de la CHUTE DES CORPS. *V.* PESANTEUR.

**ACCENT** (d'*accentus*, chant, intonation). On nomme ainsi : 1° certaine manière de prononcer soit les mots, soit les syllabes ; 2° certains signes grammaticaux.

On peut, en débitant une phrase ou un membre de phrase, appuyer sur les mots qui semblent plus propres, soit à faire comprendre la pensée, soit à mieux rendre le sentiment; l'accent est dit *logique* dans le premier cas, *pathétique* dans le second. On peut aussi, en prononçant un mot, élever ou abaisser la voix sur une syllabe, selon le degré d'importance qu'on attribue à cette syllabe dans le mot; c'est alors l'accent *prosodique* ou *tonique;* on l'appelle *aigu* quand la voix s'élève, *grave* quand elle s'abaisse.

*circonflexe* quand elle s'élève et s'abaisse successivement sur la même voyelle. Ces diverses manières d'accentuer les syllabes, qui font de la parole une espèce de chant, étaient surtout sensibles chez les Grecs et les Romains; elles forment, avec la quantité, la base de leur versification. Elles se retrouvent, quoique avec moins de force, dans les langues modernes; les Français seuls ne font pas sentir l'accent. On doit à M. Bétolaud un *Traité de l'Accentuat. grecque* et à MM. Weill et Benlœw un *Tr. de l'A. latine*.

*Accent grammatical.* On donna d'abord le nom d'*accents* aux signes employés pour marquer l'accent prosodique : ces signes sont (´) pour l'accent aigu, (`) pour le grave, (^) pour l'accent circonflexe. On en attribue l'invention à Aristophane de Byzance, grammairien qui florissait dans Alexandrie au IIe siècle avant J.-C. — Ces signes, qui, dans les langues anciennes, marquaient véritablement l'accent ou l'intonation, ne sont plus dans notre langue que de purs signes *orthographiques*, destinés soit à indiquer les diverses manières de prononcer certaines voyelles (*é, è, ê*), soit à distinguer un mot d'un autre mot qui s'écrit de même (*a, à; ou, où; du, dû*). Cet emploi de l'accent dans notre orthographe ne paraît pas remonter plus haut que le règne de Louis XIII.

ACCEPTATION se dit, en Droit, du consentement légal de celui à qui l'on fait une offre. On distingue : *A. de communauté*, acte par lequel une veuve ou ses héritiers acceptent la communauté de biens, qui était entre le mari et la femme; — *A. d'une donation*, consentement du donataire; — *A. de succession*, acte par lequel le présomptif héritier du défunt manifeste qu'il se porte son héritier; — *A. de succession sous bénéfice d'inventaire*, celle qui est précédée ou suivie d'un inventaire fidèle et exact; ses effets sont de donner à l'héritier l'avantage de n'être tenu des dettes que jusqu'à concurrence des biens de la succession, et de ne point confondre ses biens personnels avec ceux de la succession. — Dans le commerce, *acceptation* se dit de la signature qu'un banquier, marchand ou négociant, met au bas d'une lettre de change tirée sur lui : cette acceptation l'oblige à payer la lettre à son échéance.

ACCÈS (d'*accedere*, s'approcher), ensemble de symptômes qui cessent et reviennent à des intervalles plus ou moins éloignés. Ce mot se dit surtout dans les cas de fièvre intermittente. L'*accès* de fièvre intermittente se compose de trois temps ou *stades :* le froid, la chaleur et la sueur. L'accès *complet* est celui qui présente ces trois stades; l'accès est *incomplet* si un ou deux de ces stades viennent à manquer. L'intervalle qui sépare les accès est dit *apyrexie* ou *intermission*. Quand la douleur est portée à son plus haut degré, l'accès prend le nom de *paroxysme*.

ACCESSION (d'*accedere*, s'approcher, s'ajouter), se dit, en Droit, de l'extension que reçoit une chose dont on est propriétaire, par l'union d'un objet accessoire; cette union de l'accessoire au principal rend le propriétaire du principal maître de l'accessoire. De là le principe : *L'accessoire suit le principal*. La loi française a fait de l'*accession* une manière d'acquérir la propriété; elle a posé en principe que « la propriété d'une chose, soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit, soit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement. » Les fruits de la terre, les fruits civils, le croît des animaux, appartiennent au propriétaire par droit d'accession, ainsi que tout ce qui peut être extrait d'un terrain au moyen des fouilles (sauf les exceptions relatives aux mines), tout ce qui s'y ajoute par atterrissement ou alluvion. *Voy.* Code civil, art. 546-577.

ACCIPITRES (du latin *accipiter*, épervier), nom donné par Linné au premier ordre de la classification des oiseaux, que Cuvier a désignés sous le nom d'*Oiseaux de proie*, et Duméril sous celui de *Rapaces*.

ACCISE (du bas latin *accisia*, taille, impôt, dérivé d'*accidere*, couper, tailler), impôt analogue à nos contributions indirectes, porte le plus souvent sur les boissons. L'accise commença d'être en usage en France; elle fut établie en Hollande dès la naissance de la république; de là elle passa, en 1430, en Allemagne, puis dans les États de Brandebourg, et enfin en Saxe. En Belgique, les droits d'accise sont aujourd'hui perçus sur les bières, vins, vinaigres, boissons distillées, et s'étendent même sur le sel et le sucre. En Angleterre, l'*accise* s'appelle *excise*.

ACCOLADE (de *ad collum*), cérémonie usitée dans la réception d'un chevalier, consistait à l'embrasser en lui passant les deux bras autour du cou; on le frappait aussi du plat de l'épée en forme de croix sur l'une et l'autre épaule, et en prononçant en même temps quelques paroles sacramentelles. — L'*accolade* est encore en usage dans la franc-maçonnerie. — Dans l'ordre de la Légion d'honneur, c'est la cérémonie par laquelle une personne qui vient d'être brevetée de cet ordre est reçue par un membre délégué à cet effet. — En Musique, l'accolade est un trait vertical, tiré à la marge des portées, afin d'unir ensemble toutes les parties.

ACCOMPAGNEMENT. On appelle ainsi, en Musique, l'application des accords à une mélodie donnée, suivant les règles de la science harmonique. C'est un emploi restreint de l'harmonie. On distingue plusieurs sortes d'accompagnements : l'*A. plaqué* consiste à placer sous les notes principales d'une mélodie l'accord qu'elles doivent porter; l'*A. figuré* réunit les formes de la mélodie à celles de l'harmonie; c'est proprement le contre-point; l'*A. de la partition* s'entend de l'art de traduire sur le piano les effets d'instrumentation que le compositeur a conçus pour l'orchestre ou pour divers instruments. — Dans le sens vulgaire, *accompagner*, c'est exécuter les parties d'harmonie qui soutiennent la partie principale, en même temps que le chanteur ou l'instrumentiste qui récite cette partie. Le talent de l'accompagnateur est de faire valoir le chant sans le couvrir, comme cela n'arrive que trop souvent. — On attribue l'invention de l'accompagnement à Louis Viadana, maître de chapelle à Mantoue au commencement du XVIIe siècle. Cet art fut perfectionné au siècle suivant par François Gasparini à Venise, et par Rameau, Catel et Fétis en France. On doit à Fétis un *Traité de l'accompagnement*, 1829, in-4.

ACCORD. En Musique, plusieurs sons émis simultanément et dont la réunion est agréable à l'oreille prennent le nom d'*accord*. L'accord le plus simple est formé par deux notes. Deux voix chantant à la tierce produisent déjà une harmonie agréable; mais s'il s'y joint une troisième voix attaquant la quinte, l'harmonie est complète, et il en résulte ce qu'on nomme un accord *parfait*; c'est l'accord normal, d'où procèdent tous les autres. L'accord parfait a pour fondement les premières divisions du monocorde, c'est-à-dire d'une corde tendue qui donne un son déterminé. Si l'on divise cette corde par la moitié, on obtient l'octave supérieure; son quart donne la double octave; son tiers, la douzième; le cinquième, la dix-septième; le sixième, l'octave du tiers; le septième, la vingt et unième; le huitième, la triple octave, et le neuvième la vingt-troisième : ce qui représente une suite de tierces, et donne tous les sons dont se forme l'accord le plus compliqué. — On distingue des accords *consonnants* et des accords *dissonants*. Les premiers se composent des intervalles de tierce, de quarte, de quinte, de sixte et d'octave, qui sont les plus agréables; les autres, où figurent la seconde et la septième, ne peuvent satisfaire l'oreille qu'à la condition d'être suivis d'un accord consonnant, ou, comme on dit, de se *ré-*

*soudre* sur une consonnance. Ces deux familles d'accords dérivent, l'un de l'accord *parfait*, l'autre de l'accord de *septième*. Ce dernier se compose de quatre notes, à la tierce supérieure l'une de l'autre : *sol*, *si*, *ré*, *fa*. L'accord de *neuvième*, qui se forme en ajoutant *la* bémol aux quatre premières notes, n'est autre chose que le même accord dans le mode mineur.—Les notes qui composent un accord quelconque peuvent se combiner de diverses manières. Ce changement d'ordre se nomme *renversement*. *Voy.* RENVERSEMENT et HARMONIE.

La science des accords, qui se confond avec celle de l'harmonie, ne date guère que du XVI^e siècle; elle doit le plus au Vénitien Cl. Monteverde, au géomètre français Sauveur, à Rameau, à Tartini, à Catel. Berton a donné un *Dictionnaire des accords* à la suite de son *Traité d'harmonie*, 1815; et Dourlen un *Tableau de tous les accords*, 1824.

ACCORD se dit aussi de l'état d'un instrument dont les cordes sont entre elles dans toute leur justesse, ou de l'état de tous les instruments ensemble par rapport à un ton donné. Un instrument à vent est toujours d'accord avec lui-même; il peut ne pas l'être avec les autres instruments; pour l'y mettre, il faut qu'on allonge le corps de l'instrument s'il est trop haut, ou qu'on le raccourcisse s'il est trop bas. De même on tend ou on lâche les cordes d'un violon, d'un piano, les peaux des timbales : c'est ce qu'on nomme *accorder*. *Voy.* ACCORDEUR.

ACCORD, en Grammaire, se dit des mots qui, à raison du rapport d'identité ou de liaison indissoluble qu'ont entre elles les choses qu'ils expriment, subissent les mêmes accidents grammaticaux, c'est-à-dire prennent le même nombre, le même genre, la même personne : c'est ainsi que l'adjectif s'*accorde* avec son substantif en genre, en nombre, et en cas (dans les langues qui ont des cas); le verbe s'*accorde* avec son sujet en nombre et en personne, etc.

ACCORDÉON (d'*accord*, harmonie), instrument de musique composé de plusieurs languettes de métal qui sont mises en vibration par un soufflet. En pressant des touches disposées sur le devant de l'instrument, l'air fait vibrer la languette placée devant les touches qui se lèvent, et il s'échappe par l'ouverture qu'elles lui laissent, en faisant entendre un son. En tirant et retirant le soufflet, on produit deux sons bien distincts. En ouvrant deux clefs placées sur le devant, on entend deux accords qui peuvent servir à s'accompagner. Tout l'instrument est accordé naturellement de manière à produire constamment l'accord du ton. Il a la forme d'un livre, et se tient de la main droite; la gauche fait aller le soufflet. Le son de l'accordéon peut être agréable, mais il est monotone. Cet instrument, d'invention toute récente, nous vient de l'Allemagne.

ACCORDEUR, celui qui fait profession d'accorder certains instruments de musique d'un mécanisme compliqué, comme le piano, l'orgue, etc. Les *accordeurs* sont presque tous des facteurs d'instruments, familiarisés avec les principes de l'acoustique. Ils se servent pour accorder d'un outil qu'on nomme *accordoir*. M. Giorgio di Roma a publié, dans l'*Encyclopédie Roret*, un *Manuel de l'Accordeur de pianos*. — Pour les personnes qui veulent se passer d'accordeur, on a imaginé un petit instrument qui porte lui-même le nom d'*accordeur*, et qui se compose de douze diapasons d'acier disposés sur une planche sonore et donnant avec justesse les douze demi-tons de la gamme par tempérament égal. On peut encore recourir à un instrument plus simple, au *Monocorde* : c'est une planchette de sapin aux deux bouts de laquelle est fixée une corde sonore qu'on allonge et qu'on accourcit à volonté, au moyen d'un chevalet mobile, pour donner les douze demi-tons de la gamme calculés sur autant de lignes transversales. *Voy.* aussi le mot CHROMAMÈTRE.

ACCORE, nom donné dans l'Art de la construction maritime à des étançons ou fortes pièces de bois qui servent à étayer un vaisseau en construction ou en réparation. — On appelle encore ainsi le contour d'un banc ou écueil à partir du point où la profondeur de l'eau n'est plus appréciable au moyen de plombs attachés à des cordages. — Le mot *accore* s'emploie aussi comme adjectif dans le même sens qu'*escarpé* pour désigner une côté élevée et coupée perpendiculairement à la surface de la mer.

ACCOUCHEMENT (de *couche*). On nomme ainsi 1° l'expulsion naturelle et spontanée du fœtus humain hors du sein de la mère; 2° l'extraction du même fœtus par l'*accoucheur*, au moyen d'une opération plus ou moins compliquée.

L'accouchement a lieu, en général, à la fin du neuvième mois de grossesse; on le nomme *prématuré*, avant cette époque, lorsque l'enfant est viable; *tardif*, après les neuf mois révolus; la loi en a fixé les limites au 300^e jour, c'est-à-dire à la fin du dixième mois depuis la mort, le départ ou la séparation de l'époux. Relativement à la manière dont il se termine, l'accouchement est dit *naturel* quand il s'opère par les seules forces de la nature; *manuel*, lorsqu'il réclame le secours de la main; *mécanique* ou *laborieux*, quand la main doit s'armer d'instruments, tels que le levier, le forceps, etc.—Dans les premiers temps, les femmes accouchèrent seules, comme cela a lieu de nos jours encore chez les sauvages, et si souvent dans nos campagnes. Plus tard, quand la nécessité eut fait réduire en méthode la pratique des accouchements, cette pratique devint une profession exclusivement exercée par des femmes âgées et expérimentées, dites *matrones*. C'est ce qui avait lieu chez les Israélites. Il en fut d'abord ainsi chez les Égyptiens et les Grecs. Hippocrate et Aristote les appellent *omphalotomoi* (coupeuses de cordon ombilical); mais déjà il y avait aussi en Grèce des médecins plus particulièrement voués à venir en aide aux sages-femmes dans les cas difficiles. En France, jusqu'au XVII^e siècle, cette profession fut exclusivement exercée par des femmes; ce fut en 1663, pour les premières couches de la duch. de La Vallière, qu'un chirurgien fut mystérieusement appelé pour la première fois; le secret ayant transpiré, les princesses et les autres dames de la cour suivirent l'exemple de la maîtresse du roi; bientôt la coutume en devint à la mode, et l'on inventa le nom d'*accoucheur*.

L'art des accouchements, *obstétrique*, *tocologie*, ne s'est perfectionné que fort tard; on en peut suivre les progrès dans les ouvrages de Paré, Mauriceau, Smellie, Levret, Astruc, Puzos, Baudelocque, Gardien, et de nos jours, dans les traités particuliers et les cliniques des Capuron, des Moreau, des Velpeau, de P. Dubois, de Chailly, et dans les livres si éminemment pratiques de M^mes Lachapelle et Boivin.

ACCOUCHEUR. *Voy.* ACCOUCHEMENT.

ACCOUCHEUR (CRAPAUD), *Bufo obstetricans*, espèce de crapaud commune aux environs de Paris, ainsi appelée, parce que le mâle, au moment du frai, aide la femelle à se débarrasser de ses œufs, qui sont assez gros. Quelques-uns en font un genre à part, sous le nom d'*Alyte*.

ACCUSATIF. *Voy.* CAS.

ACCUSATION, poursuite d'un crime ou d'un délit. Dans notre Droit criminel, ce mot est restreint au cas où il s'agit de crime : la loi nomme *prévention* la mise en jugement pour simple délit. — Dans toute accusation, il faut distinguer l'*inculpation*, qui comprend la dénonciation du crime et l'instruction; la *prévention*, déclaration du juge d'instruction qui statue sur les suites à donner à l'inculpation, et qui renvoie l'affaire, s'il y a lieu, à la *chambre des mises en accusation*; la *mise en accusation* proprement dite, résultant d'un arrêt de cette chambre qui, après avoir reconnu qu'il y

avait des indices assez graves contre le prévenu, le renvoie devant la *cour d'assises*. A la suite de la mise en accusation, le procureur général dresse l'*acte d'accusation*. — Les formalités à remplir à l'égard des accusés sont déterminées par le Code d'instruction criminelle, notamment aux articles 217 et suivants, et par le décret du 6 juillet 1810.

A Athènes, dans les différends entre particuliers, la personne lésée pouvait seule accuser; mais, pour les délits qui concernaient l'Etat, chacun en avait le droit. On portait ces accusations devant le sénat ou devant le peuple, qui, après un premier jugement, les renvoyait aux cours supérieures. L'accusateur s'engageait par serment à soutenir l'accusation. S'il s'en désistait, ou s'il n'obtenait pas la cinquième partie des suffrages, il était condamné à une amende de 1,000 drachmes. Celui qui ne pouvait convaincre d'impiété un citoyen qu'il avait accusé était condamné à mort. — A Rome, tout citoyen avait droit d'en accuser un autre. On remettait au préteur l'acte d'accusation; le jugement avait lieu le trentième, quelquefois le dixième jour après l'accusation. L'abus de ce droit donna naissance aux délateurs (*Voy.* ce mot). — Sous la République française, on créa l'emploi d'*accusateur public* (1793). Ce magistrat était chargé de poursuivre les personnes prévenues de crime; il était nommé par l'assemblée électorale. Il a depuis été remplacé par le procureur du roi, aujourd'hui procureur impérial.

ACÈNE (mot grec qui signifie *pointe*, *perche*), mesure de longueur employée dans l'ancienne Grèce et l'Asie, valait 10 pieds grecs ($3^{m},08$). On la nommait aussi *décapode* (dix pieds).

ACÉPHALES (du grec *acéphaloi*, sans tête), 4e classe de Cuvier dans l'embranchement des Mollusques. Elle renferme les huîtres et les moules, animaux qui n'ont pas de tête apparente, mais seulement une bouche cachée sous les plis du manteau. On nomme aussi *acéphales* ces embryons ou fœtus d'animaux d'ordres supérieurs qui, par l'effet d'un développement incomplet, manquent de tête. *Voy.* MONSTRES.

ACÉRACÉES ou ACÉRINÉES (d'*acer*, érable), famille de plantes Dicotylédones polypétales, a pour principaux caractères : Corolle de 5 à 9 pétales 7 à 12 étamines, ovaire à 2 ou 3 loges; le fruit est une samare ou une capsule. Elle formait autrefois deux sections ayant pour types les genres *Érable* et *Marronnier*. La 1re seule a été conservée sous le nom d'*Acérinées*, et ne se compose que des genres *Acer* (Erable) et *Negundium*. Pour la 2e, *Voy.* HIPPOCASTANÉES.

ACERDÈSE (du grec *akerdès*, sans valeur), dit aussi *Oxyde de manganèse prismatique*, *Manganèse oxydé hydraté*, *Manganèse argentin*, *Manganite*, *Manganèse oxydé terreux;* minéral gris de fer, cristallin et fibreux, d'une pesanteur spécifique de 4,328, est composé de sesquioxyde de manganèse hydraté. Il forme des gîtes considérables dans tous les terrains. On le rencontre particulièrement à Laveline dans les Vosges, à La Voulte dans l'Ardèche, à Saint-Jean-de-Gardonnenque dans les Cévennes, à l'abbaye de Sept-Fonts dans l'Allier, etc. Il a moins de valeur commerciale que la pyrolusite, et ne convient pas à la préparation de l'oxygène.

ACÈRES (du grec *akéros*, sans corne), nom donné par quelques naturalistes à certains animaux (soit mollusques, soit arachnides) dépourvus de tentacules.

ACÉTABULE (d'*acetum*, vinaigre), mesure dont les Romains se servaient pour mesurer quelques liquides, tire son nom du vase où l'on mettait le *vinaigre;* il contenait la moitié de l'*hémine*, le huitième du *sextarius*, et valait 6 centilitres, 74.

Les naturalistes ont donné le nom d'*acétabule* à une production marine que l'on avait d'abord classée à tort parmi les Zoophytes, mais que M. Rafeneau de Lille a reconnue pour appartenir au règne végétal. C'est une plante cryptogame, qui ressemble à un petit agaric vert, ayant un disque en ombelle un peu concave : d'où son nom.

ACÉTATES, sels artificiels composés d'acide acétique et d'un oxyde métallique. Voici les principaux :

*Acétate d'alumine.* On l'obtient par double décomposition, au moyen de l'alun et de l'acétate de plomb, préalablement dissous dans l'eau. Il sert de mordant dans l'impression des toiles.

*Acétate de cuivre.* Il y a deux sels de ce nom : l'*acétate neutre*, appelé vulgairement *Vert distillé*, *Vert cristallisé*, *Cristaux de Vénus*, se présente en prismes rhomboïdaux [$C^4H^3O^3,CuO+aq$], légèrement efflorescents et d'un vert foncé, qui s'obtiennent en dissolvant dans du vinaigre distillé l'*acétate basique* ou *sous-acétate*, plus connu sous le nom de *Verdet* ou de *Vert-de-gris*, et renfermant les mêmes éléments, plus une certaine quantité d'oxyde de cuivre. Ce dernier acétate se prépare en grand dans le midi de la France, surtout à Grenoble et à Montpellier, au moyen de lames minces de cuivre, empilées avec du marc de raisin qu'on a laissé s'aigrir. Le métal est oxydé par l'air, et l'oxyde formé s'unit à l'acide acétique contenu dans le marc. Ce sous-acétate est presque insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans le vinaigre et dans les autres acides. — Ces deux acétates sont vénéneux. On les emploie comme couleurs vertes dans la peinture à l'huile, et comme mordants dans la teinture en noir sur laine; on en fait aussi des liqueurs nommées *vert d'eau*, *vert préparé*, qui servent au lavis des plans. Les médecins font usage du vert-de-gris comme escarotique. — Toutes les fois que des liqueurs ou des mets mêlés de vinaigre se refroidissent et séjournent dans des vases de cuivre, ils se chargent d'une certaine quantité d'acétate de cuivre, et acquièrent ainsi des propriétés extrêmement délétères. On peut, cependant, faire bouillir du vinaigre dans des casseroles de cuivre sans avoir à craindre d'accident, pourvu qu'on ne laisse pas le vinaigre s'y refroidir. — Il ne faut pas confondre le sous-acétate de cuivre avec le vert-de-gris qui se forme à la surface des ustensiles de cuivre, des statues de bronze, des pièces de monnaie, par la seule action de l'air humide; ce vert-de-gris n'est qu'un sous-carbonate de cuivre. — Les Grecs et les Romains connaissaient le sous-acétate de cuivre; ils l'employaient comme couleur et comme médicament, et le préparaient comme aujourd'hui.

*Acétate de fer*, liqueur brun-foncé, incristallisable, qu'on obtient en mettant en digestion du vinaigre de vin ou de l'acide pyroligneux distillé avec des rognures de tôle ou de vieille ferraille. On l'emploie comme mordant dans les ateliers de teinture et d'indienne.

*Acétate de plomb.* Il existe un *acétate neutre* et des *sous-acétates*. Le premier, plus connu sous le nom de *sel de Saturne*, *sucre de plomb* [$C^4H^3O^3,PbO+3aq$], se présente en prismes incolores, efflorescents, d'une saveur à la fois sucrée et astringente. Il est très-vénéneux. On l'obtient en dissolvant de la litharge dans de l'acide acétique, et faisant cristalliser la solution par la concentration. On en consomme beaucoup pour la fabrication de la céruse et de l'acétate d'alumine ou *mordant rouge* des indienneurs. Les médecins l'administrent quelquefois à l'intérieur pour combattre les sueurs nocturnes des phthisiques. Il était déjà connu des alchimistes. — Le *sous-acétate* de plomb est un sel blanc qui s'obtient en dissolvant de la litharge dans l'acétate neutre. Les médecins l'emploient en dissolution à l'extérieur, sous le nom d'*extrait de Saturne*, comme calmant, pour prévenir ou détruire l'inflammation, pour hâter la cicatrisation des plaies. L'*eau blanche*, ou *eau de Goulard*, ainsi appelée du nom d'un chirurgien de Montpellier, avec laquelle on lave les plaies, est le même sous-acétate, étendu de beaucoup d'eau et

troublé par un peu de sous-carbonate de plomb en suspension.

ACÉTIFICATION (d'*acetum*, vinaigre, et *facere*, faire), réaction chimique qui transforme l'esprit-de-vin en vinaigre. *Voy.* ce mot et ACÉTIQUE (acide).

ACÉTIQUE (ACIDE), du latin *acetum*, vinaigre, liquide contenu dans le vinaigre et dans tous les produits de la fermentation acide des liquides spiritueux, tels que le vin, la bière, le cidre, etc. A l'état concentré, il a une odeur forte et pénétrante, mais agréable, ce qui le fait employer contre les défaillances (*sel anglais* ou *sel de vinaigre*); il peut même s'obtenir sous forme solide et cristallisée; il renferme alors du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^4H^3O^3+aq$, et bout à 120°. Il se produit en grande quantité dans la carbonisation du bois en vases clos, et c'est par ce moyen qu'on le prépare de préférence : de là le nom d'*acide pyroligneux* ou de *vinaigre de bois*, qu'on lui donne dans le commerce. On l'emploie particulièrement dans les laboratoires de chimie, ainsi que pour la préparation des *acétates*. *Voy.* ce mot et VINAIGRE.

ACÉTONE, ou *Esprit pyroacétique*, liquide incolore, d'une odeur empyreumatique, inflammable, qui se produit dans la distillation sèche des acétates, ainsi que du sucre, de l'acide tartrique, de l'acide citrique, etc. Il est plus léger que l'eau, et se mêle avec ce liquide en toutes proportions. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^3H^3O$. Il a été découvert au commencement de ce siècle par l'Irlandais Chenevix : il s'emploie quelquefois comme solvant.

ACHARNAR, étoile de première grandeur, située à l'extrémité australe de la constellation appelée *Éridan*. *Voy.* ÉRIDAN.

ACHE, *Apium*, genre de plantes herbacées de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, comprenant plusieurs espèces, dont les plus connues sont le persil (*A. petroselinum*), le céleri (*A. graveolens*), et l'ache proprement dite. Celle-ci est d'un beau vert; ses feuilles approchent de celles du persil ordinaire; mais elles sont plus amples et plus épaisses : elle croît dans les marais et le long des ruisseaux. Cultivée, elle perd sa saveur âcre et amère. Les anciens mettaient l'ache au nombre des plantes funèbres.

ACHILLE (TENDON D'). *Voy.* TENDON.

ACHILLÉE, *Achillea*, genre de plantes de la famille des Composées-Sénécionidées: herbe vivace, commune aux deux continents, à fleurs blanches en corymbes, à odeur légèrement aromatique, à feuilles découpées et un peu velues. Cette plante renferme un suc amer, longtemps regardé comme fébrifuge. On prétend qu'Achille s'en servait pour cicatriser des blessures (d'où son nom). Ses propriétés vulnéraires n'en sont pas moins fort douteuses. On en distingue un assez grand nombre de variétés, qu'on cultive dans les jardins : l'*A. dorée*, qui a des fleurs d'un jaune doré; l'*A. à mille feuilles*, à fleurs pourpres; l'*A. sternutatoire* ou *herbe à éternuer*, dite aussi *bouton d'argent*, à fleurs blanches; l'*A. de Hongrie*, à fleurs blanches aussi, mais plus petite.

ACHROMATISME (du grec *a* privatif, et *chroma*, couleur). On nomme ainsi la destruction de cette variété de couleurs qui résulte de la décomposition de la lumière. Lorsqu'on regarde les objets extérieurs à travers un prisme de verre ou à travers une lunette ordinaire, ils paraissent bordés de franges colorées. Cet effet est produit par la déviation inégale qu'éprouvent les divers rayons colorés, soit à leur entrée, soit à leur sortie du verre. On est parvenu à neutraliser ces effets dans les lunettes dites *achromatiques*. Dans ces lunettes, les objectifs sont formés de deux ou de plusieurs verres de facultés réfractives différentes, accolés les uns contre les autres, de manière à anéantir, en se compensant, les effets de la dispersion. Ce résultat se trouve naturellement réalisé dans l'œil, qui est parfaitement achromatique.

Newton, admettant que la réfrangibilité était toujours proportionnelle à la dispersion, avait cru insoluble le problème de l'achromatisme; mais Hall en 1733, et, après lui, J. Dollond, prouvèrent l'erreur de leur compatriote en construisant les premiers des lunettes achromatiques. Les deux sortes de verres employées par Dollond et usitées généralement depuis sont le *crown-glass* ou verre semblable au verre à vitres, et le *flint-glass*, qui est analogue au cristal, et contient environ le tiers de son poids de plomb. Dollond obtint l'achromatisme en appliquant une lentille biconcave de flint contre une lentille biconvexe de crown. Le flint jouit d'un pouvoir réfringent et d'un pouvoir dispersif plus grand que le crown : il en résulte que les rayons rouges et les rayons violets deviennent parallèles au sortir de la lentille. On peut aussi substituer avec avantage le cristal de roche au crown. Les substances liquides peuvent, comme les solides, entrer dans la composition des objectifs achromatiques. Le Dr Blair emploie d'une part le crown, et de l'autre une solution de chlorure d'antimoine (beurre d'antimoine), dissous dans l'acide chlorhydrique, ou bien une solution de bichlorure de mercure (sublimé corrosif) dans le sel ammoniac. Il introduit le liquide entre deux lentilles de crown, qui sont, l'une plane-convexe, et l'autre concave-convexe.

ACIDE (en latin *acidus*, du grec *acis*, pointe, piquant), corps qui jouit de la propriété de se combiner avec une base salifiable pour former un sel, et qui, dans l'opinion commune, se rend au pôle positif quand on décompose le sel par la pile électrique. Les acides solubles dans l'eau sont caractérisés par une saveur aigre, par la propriété qu'ils possèdent de rougir le tournesol bleu, et par celle de décomposer avec effervescence la craie et le marbre. On a cru pendant longtemps que tous les acides renfermaient de l'oxygène : cet élément entre en effet dans la composition du plus grand nombre; mais on sait aujourd'hui que l'hydrogène forme aussi beaucoup d'acides. Les acides se divisent donc en *acides hydrogénés* ou *hydracides*, formés par l'hydrogène; et *acides oxygénés* ou *oxacides*, formés par l'oxygène. Ces derniers se subdivisent, en outre, en *acides anhydres* ou sans eau, et *acides hydratés* ou combinés avec de l'eau. D'après les théories plus récentes de MM. Laurent et Gerhardt, les hydracides et les acides hydratés comptent seuls parmi les acides; les autres sont considérés comme des corps à part, appelés *anhydrides*.

On appelle *acides minéraux* les acides fournis par le règne minéral; *acides métalliques*, les acides formés par l'oxygène et un métal; *acides organiques*, les acides renfermant du carbone, et obtenus avec les substances organiques; *acides gras*, les acides organiques extraits des graisses et des huiles grasses; *acides pyrogénés*, les acides produits par l'action de la chaleur sur les matières organiques.

Dans la nomenclature proposée par Guyton-Morveau et Lavoisier, les acides minéraux se désignent par un adjectif formé du nom des éléments unis à l'oxygène, et terminé en *eux* ou en *ique;* ainsi acide sulfureux, acide phosphorique, veut dire acides formés par le soufre et l'oxygène, par le phosphore et l'oxygène. Si l'acide est formé par de l'hydrogène, on commence l'adjectif par *hydro*, ou bien on le termine par *hydrique :* acide hydrochlorique ou chlorhydrique, c'est-à-dire acide composé de chlore et d'hydrogène. Les deux syllabes *eux* et *ique*, qu'on ajoute aux noms des acides oxygénés, ont une signification différente : *ique* correspond toujours à un acide qui renferme plus d'oxygène que l'acide dont le nom se termine en *eux*; ainsi l'acide sulfurique est plus oxygéné que

l'acide sulfureux. Dans les cas où l'oxygène forme avec un seul élément plus de deux acides, on commence le nom de l'adjectif par quelque particule distinctive; par exemple, *hypo* (en grec, au-dessous); *hyper* (au-dessus); ou *per* (au plus haut degré). Ainsi l'acide hyposulfureux est un acide composé de soufre et de proportions d'oxygène plus faibles que dans l'acide sulfureux; l'acide perchlorique renferme plus d'oxygène que l'acide chlorique, etc. — Les acides dont le nom se termine en *eux* forment des sels dont le nom finit en *ite;* les acides dont le nom se termine en *ique* donnent des sels dont le nom finit en *ate.* Ainsi l'acide sulfureux produit les sulfites, l'acide sulfurique les sulfates; l'acide phosphoreux donne les phosphites; l'acide hypophosphoreux, les hypophosphites; l'acide perchlorique, les perchlorates.

Les acides organiques, qui sont infiniment plus nombreux que les acides minéraux, et qui renferment tous du carbone et de l'hydrogène, la plupart de l'oxygène, quelques-uns aussi de l'azote, n'ont aucune nomenclature régulière.

Les acides les plus connus sont, parmi les acides minéraux, les *acides sulfurique*, *sulfureux*, *sulfhydrique*, *azotique* ou *nitrique*, *phosphorique*, *arsénieux*, *arsénique*, *chromique*, *fluorhydrique*, *chlorhydrique*, *chlorique*, *iodique*, *carbonique*, *borique*, *silicique;* parmi les acides végétaux et animaux, les *acides formique*, *cyanhydrique* ou *prussique*, *oxalique*, *acétique*, *malique*, *tartrique*, *succinique*, *benzoïque*, *citrique*, etc. *Voy.* ces mots.

Plusieurs acides sont employés en médecine : tels sont les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, phosphorique, tartrique, citrique, oxalique et acétique. Étendus de beaucoup d'eau et donnés sous forme de boisson acidule, ils diminuent la chaleur et l'irritation; ce qui leur a valu le nom de *rafraîchissants*, *tempérants*, *antiphlogistiques.* On y recourt dans les cas de fièvre, d'inflammation, de pléthore, d'excitation du cœur, d'affections bilieuses; contre les vomissements des femmes enceintes, les hoquets spasmodiques. On les emploie aussi à l'extérieur, contre les cors, les entorses, les dartres, les phlogoses, et, en général, contre toutes les irritations de la peau.

ACIER (d'*acies*, tranchant), substance métallique formée de fer pur et d'une très-petite quantité de carbone, variant de 1 à 2 centièmes. Sous cette forme le fer acquiert des propriétés nouvelles. Lorsqu'après l'avoir fait rougir, on le refroidit brusquement en le plongeant dans l'eau, l'acier devient très-élastique, moins dense, moins ductile, plus dur et très-cassant à froid : dans cet état, on l'appelle *acier trempé.* En ne chauffant l'acier trempé que jusqu'au moment où sa surface se colore, c'est-à-dire en deçà du point où il a subi la trempe, et le laissant ensuite refroidir lentement, on pratique l'opération du *recuit*, opération qui a pour objet de donner à l'acier des degrés de dureté et d'élasticité variables, appropriés au genre de fabrication auquel on le destine. On peut distinguer l'acier du fer en déposant à la surface du métal poli une goutte d'acide sulfurique affaibli : avec l'acier, il se produit une tache noire due au charbon mis à nu, tandis qu'il n'apparaît sur le fer qu'une tache verdâtre que l'eau enlève aisément. En outre, l'acier est moins attirable à l'aimant, mais il conserve plus longtemps que le fer la propriété magnétique : aussi prepare-t-on de préférence avec l'acier les aimants artificiels. L'acier est susceptible de recevoir par le poli un très-bel éclat; il s'applique, dans l'industrie, à mille usages qui varient selon sa qualité.

On distingue plusieurs espèces d'acier : l'*acier naturel*, retiré directement des minerais; l'*acier de forge*, obtenu par l'affinage partiel de la fonte; l'*acier de cémentation*, préparé par la cémentation du fer forgé; l'*acier fondu*, provenant de la fusion d'un des aciers précédents; et enfin, l'*acier indien*, dit *acier wootz*, imité des Orientaux. — On trouve souvent dans les forges catalanes l'*acier naturel* en traitant certains minerais de fer très-pur. — On obtient l'*acier de forge* en soumettant les fontes grises ou blanches à l'action de la chaleur et d'un courant d'air; on leur fait perdre alors une quantité surabondante de carbone, ainsi que d'autres substances étrangères. L'*acier de forge* est le plus commun; c'est avec lui qu'on fabrique la grosse coutellerie, les ressorts de voiture, les sabres, les scies, les instruments aratoires, etc. C'est dans l'Isère, la Thuringe, la Westphalie, la Styrie, la Carinthie, que l'on fabrique principalement l'acier de forge. — On prépare l'*acier de cémentation*, dit aussi *acier poule*, en chauffant fortement du fer en barre au milieu d'une poussière composée de charbon, de suie, de cendres et de sel marin. Les meilleurs aciers de cémentation sont les fers suédois, norwégiens et russes. On emploie l'acier poule à la fabrication des limes et des objets de quincaillerie; on le soude au fer pour armer des marteaux, des cisailles, des enclumes, etc. — L'*acier fondu* ou *acier fin* s'obtient par la fusion des autres aciers. Il acquiert par la trempe une dureté et une ténacité très-grandes : c'est avec lui que l'on confectionne les burins et les ciseaux capables de couper la fonte, le fer et les autres aciers. Il prend le plus beau poli; aussi l'emploie-t-on de préférence pour la belle coutellerie fine, la bijouterie d'acier, les ressorts de montre, les instruments de chirurgie, les coins des monnaies, etc. — L'*acier indien*, dit aussi *acier wootz*, est celui avec lequel les Orientaux fabriquent, depuis un temps immémorial, leurs excellentes lames de sabre, appelées *damas*, du nom de la ville de Syrie où elles se préparent particulièrement. Les dessins moirés qu'on y remarque paraissent être dus à la présence, dans la pâte de l'acier, d'un carbure de fer cristallisé, qui se trouve mis à découvert par l'action des acides. Stodart et Faraday ont trouvé, en 1822, qu'en alliant à l'acier de petites quantités de certains métaux, comme le platine, l'argent, le palladium, on lui donne, avec la propriété de se *damasser*, la dureté, le grain et tous les caractères de l'*acier de l'Inde.* Aussi aujourd'hui imite-t-on parfaitement cet acier : les manufactures des Bouches-du-Rhône envoient même en Orient de très-belles lames damassées où le platine est uni à l'acier.

L'art de préparer l'acier, que la Bible attribue à Tubalcaïn, et dans lequel excellaient les *Chalybes*, peuple du Pont qui donna son nom à cette préparation du fer (*chalybs*, en grec, veut dire acier), fut enseigné aux Européens par les Orientaux; c'est surtout à partir du xe siècle que les armes blanches furent fabriquées avec l'acier. Les petits instruments d'acier, tels que couteaux et ciseaux, ne furent connus que plus tard. On ne vendit des aiguilles d'acier en Angleterre que sous la reine Marie. La fabrication de l'acier fondu a été découverte par Benjamin Huntsman, qui créa en 1740 le premier établissement de ce genre à Handsworth près de Sheffield. Les aciéries d'Angleterre sont encore aujourd'hui très-renommées.

ACNÉ (qu'on dérive d'*a* augmentatif et de *knao* ou *knêmi*, démanger), nom donné par quelques pathologistes à une variété de la couperose, par d'autres à la dartre pustuleuse disséminée. *Voy.* DARTRE et COUPEROSE.

ACOLYTES (du grec *acolouthos*, suivant). On nomme ainsi les clercs qui ont reçu le plus élevé des quatre ordres mineurs de l'Église catholique, et dont l'office est de suivre et de servir les diacres et s.-diacres dans le ministère des autels. Ils doivent porter l'encens, allumer et tenir les cierges, présenter au prêtre l'eau et le vin. Souvent, surtout dans les cam-

pagues, ces fonctions sont remplies aujourd'hui par les sacristains et les enfants de chœur. Autrefois, les acolytes suivaient partout les évêques pour les servir et porter leurs messages.

ACONIT (en grec *aconiton*, qu'on dérive d'*aconé*, pierre, parce que cette plante croît dans les terrains pierreux), genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, plante herbacée qui renferme des végétaux très-vénéneux en général, mais remarquables par la beauté de leurs fleurs, qui ressemblent à de petits casques et se groupent en épis. Les deux espèces les plus connues sont : l'*A. napel*, vulgairement *tue-chien*, qui se distingue par un bel épi de fleurs bleues, en forme de casque fermé; par ses feuilles étroites, finement découpées, luisantes et d'un vert glabre : elle contient un poison très-violent et corrosif; 2° l'*A. tue-loup*, que caractérise la couleur de ses fleurs, qui sont d'un jaune livide, mais à peu près de la même forme et disposées également en épi; ses feuilles sont d'un vert sombre, plus larges que celles du napel et un peu velues. — L'aconit croît naturellement dans les Alpes, et est très-commun en Savoie. On a employé l'aconit-napel contre les rhumatismes et les névralgies, contre les affections arthritiques, contre l'hydropisie et la paralysie. L'homœopathie, surtout, en fait un grand usage pour combattre la suractivité de la circulation artérielle, les hémorragies actives, en un mot, pour remplacer dans la plupart des cas les émissions sanguines. On extrait de l'aconit l'*aconitine* (*Voy.* ce mot). — Selon les poëtes, l'aconit naquit de l'écume de Cerbère, lorsque Hercule lui étreignit fortement le gosier, et l'arracha des enfers.

ACONITINE, alcali végétal, en grains incolores, fort amers et vénéneux, contenu dans les aconits : il contient du carbone, de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène. Sa formule est $C^{60}H^{47}NO^{14}$.

ACONITIQUE (ACIDE), dit aussi *Acide pyrocitrique* ou *citridique*, acide organique, cristallisant en croûtes mamelonnées, incolores, très-solubles, trouvé par Peschier dans le suc des aconits, en combinaison avec de la chaux. D'après les expériences de Berzélius et de M. Crasso, il s'obtient aussi artificiellement par l'action de la chaleur sur l'acide citrique. Avec les bases, il forme les *aconitates*; l'extrait d'aconit dépose souvent de l'aconitate de chaux sous la forme de grains blancs. Formule : $C^4HO^3HO$.

ACORÉES (du genre *Acorus*, qui en est le type, tribu des Aroïdées, comprenant les genres *Acorus* et *Gymnostachys*.

ACORUS (qu'on dérive du grec *coré*, prunelle, parce que, selon Dioscoride, cette plante guérit les maux d'yeux), dite aussi *Jonc odorant*, *Iris jaune*, *Lis des marais*, plante de la famille des Aroïdées, croissant dans les lieux humides et sur le bord des eaux, est vivace, épaisse, parasite : tiges souterraines, fleurs odorantes, en chaton; racines aromatiques, dont on fait quelque usage en médecine comme excitant et sudorifique; on les mange en Auvergne; on peut en extraire par distillation une liqueur forte. On distingue l'*A. calamus*, originaire de l'Inde, commune en Europe, et qui entre dans la composition de la thériaque et du mithridate, et l'*A. gramineus*, originaire de Chine, moins répandu.

ACOTYLÉDONS ou ACOTYLÉDONES (du grec *a* priv. et de *cotyledôn*), nom que l'on donne aux plantes privées de cotylédons. On les a nommées aussi *Inembryonés* (Richard), parce qu'elles n'ont pas d'embryon, *Agames* (Necker) et *Cryptogames* (Linné), parce qu'elles n'ont pas de fleurs ou que du moins on ne leur en voit pas. — L. de Jussieu en a formé sa première classe ACOTYLÉDONIE, composée des familles : *Algues*, *Champignons*, *Lichens*, *Mousses*, *Lycopodiacées*, *Fougères*, *Equisétacées* et *Marsiléacées*.

**ACOUSTIQUE** (du grec *acouô*, j'écoute), science des sons, traite de tout ce qui se rapporte à la formation, à la transmission, à la réflexion, enfin à la propagation du son. C'est une science mixte, qui appartient aux mathématiques, à la physique et à la musique : l'acoustique mathématique fait connaître les lois du mouvement de vibration, considéré comme cause occasionnelle du son; l'acoustique physique étudie les phénomènes sonores; l'acoustique musicale considère les sons comme faisant partie d'un système de musique. — L'acoustique, restreinte pendant longtemps à la considération musicale des sons, a été cultivée dès la plus haute antiquité. Ce fut Pythagore qui découvrit les rapports qui existent entre les longueurs des cordes vibrantes, d'où résultent les différences de tons. Cependant cette science fit peu de progrès jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Bacon connaissait déjà le fait de la propagation et de la réflexion du son; mais il en ignorait les lois. Sauveur fut le premier qui exposa la théorie des cordes vibrantes et son application à la musique, une des branches importantes de la physique. Après lui, Taylor, D. Bernouilli, Euler, D'Alembert et Lagrange développèrent cette partie de la science : Chladni publia en 1809 ses découvertes sur la vibration des surfaces élastiques. Depuis cette époque, MM. Biot, Cagniard-Latour, Savart surtout, enrichirent l'Acoustique par de nombreuses expériences : ce dernier, s'attachant aux mouvements individuels des molécules, détermina le sens, les lois et les caractères des divers modes d'ébranlements qu'elles peuvent recevoir, selon la nature particulière des divers corps solides, etc. MM. Poisson et Cauchy ont aussi contribué aux progrès de l'acoustique par leurs travaux mathématiques.

ACQUA-TINTA, A.-TOFANA, etc. *Voy.* AQUA.

ACQUÊT (d'*acquérir*), bien dont on devient propriétaire par achat ou de toute autre manière que par succession ou donation. La communauté conjugale peut être réduite aux *acquêts* (Code civil, art. 1497), c'est-à-dire aux biens acquis pendant le mariage; dans ce cas, les biens propres, c'est-à-dire apportés par l'un ou l'autre des époux, restent la propriété exclusive de chacun d'eux.

ACQUIT-A-CAUTION, autorisation délivrée par les employés des douanes ou des contributions indirectes pour qu'une marchandise qui n'a point encore payé les droits de consommation puisse librement circuler d'un entrepôt à un autre, sous la garantie qu'elle ne sera pas détournée de sa destination. Au moyen de cette autorisation, les marchandises sont exemptes de la visite des bureaux placés sur la route qu'elles doivent parcourir.

ACRE (du latin *ager*, *agri*, champ), mesure de superficie usitée autrefois en France, variait selon les provinces où elle était en usage; sa valeur la plus ordinaire était d'un arpent et demi. L'acre de Normandie, le plus connu, se divisait en 4 *vergées*, et la vergée en 40 *perches*; il valait 81 ares 71 centiares. — Ailleurs, l'acre ne valait guère que 50 ares. — L'acre anglais vaut 40 ares 47 centiares.

ACRIDIENS (du grec *acris*, sauterelle), famille de l'ordre des Orthoptères établi par Latreille (Sauteurs de Cuvier), caractérisée par ses antennes filiformes ou prismatiques, des tarses de trois articles, des cuisses renflées propres au saut, renferme une vingtaine d'espèces, et a pour type la *Sauterelle* (*Voy.* ce mot). Répandus sur toute la terre, ces animaux se multiplient prodigieusement, et exercent, surtout dans le Midi, les plus grands ravages.

ACROBATE (du grec *acrobatès*, qui marche en haut, en l'air), nom donné par les anciens aux danseurs de corde, a été remis en honneur dans ces derniers temps, et a remplacé celui de *funambule*. Les acrobates dansent sur la corde tendue ou lâche, disposée horizontalement ou obliquement, et font mille tours de force. Ces exercices, qui exigent beaucoup de vi-

gueur, de souplesse et d'aplomb, ont été de tout temps en possession de divertir la foule; ils sont mentionnés par plusieurs écrivains grecs et latins, Nicéphore Grégoras, Nicétas, Manilius, Vopiscus. Quelques individus ont montré dans ces exercices une telle supériorité, qu'ils ont acquis une célébrité populaire : on cite, entre autres, le fameux Tuccaro, dit l'*Archange*, sous Maximilien II et Charles IX; Forioso, en France, sous l'Empire, et, de nos jours, Mme Saqui et *il signor Diavolo*.

ACROCARPES (du grec *acros*, au sommet, et *carpos*, fruit, parce que les capsules sont à l'extrémité des tiges), 3e ordre de la famille des Mousses dans la classification de C. Montagne, divisé en 27 tribus : *Polytricées, Buxbaumiées, Bartramiées, Oréadées, Funariées, Meesiées, Bryées, Leptostomées, Orthotricées, Zygodontées, Grimmiées, Encalyptées, Hydropogonées, Trichostomées, Ripariacées, Dicranées, Syrrhopodontées, Discéliées, Weissiées, Octoblépharées, Tetrodontées, Hedvigiacées, Schistostégées, Splanchnées, Pottiacées, Sphagnées, Phascées.*

ACROGÈNES (du grec *acros*, sommet, *genos*, naissance; croissant par le sommet), nom que M. Lindley donne aux Acotylédons de Jussieu, par opposition avec les *Endogènes* et les *Exogènes*, qui, pour lui, remplacent les Monocotylédons et les Dicotylédons. Les Acrogènes sont ainsi nommées, parce que ces plantes s'accroissent par l'allongement de leur extrémité.

ACROLÉINE (du latin *acer*, âcre, et *oleum*, huile), liquide extrêmement volatil, qui se produit par l'action d'une chaleur élevée sur les graisses et les huiles grasses, et dont la vapeur irrite à un haut degré les yeux et les voies respiratoires. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports exprimés par la formule $C^6H^4O^2$. Il a été isolé et étudié pour la première fois par M. Redtenbacher de Prague en 1843.

ACROMION (du grec *acros*, extrême, et *omos*, épaule), apophyse de l'omoplate produite par une éminence appelée *épine*. Dans l'enfance, ce n'est encore qu'un cartilage; il s'ossifie peu à peu jusqu'à 20 ans : il est alors parfaitement dur, et forme avec l'omoplate un tout continu. *Voy.* OMOPLATE.

ACROSTIC, *Acrostichum* (du grec *acros*, sommet, *stichos*, rangée), genre de fougères qui appartiennent aux Polypodiacées, à capsules nues. M. Gaudichaud a formé sous le nom d'*Acrostichiées* une tribu dont le genre Acrostic est le type.

ACROSTICHE (du grec *acros*, extrémité, *stichos*, vers), petite pièce de poésie dans laquelle chaque vers commence par une lettre faisant partie d'un nom qu'on écrit en travers à la marge et qu'on prend pour sujet, comme on le voit dans les vers suivants sur la belle Laure, l'amante de Pétrarque :

Le ciel qui la sauva de son propre penchant
A la beauté du corps unit celle de l'âme;
Un seul de ses regards, par un pouvoir touchant,
Rendait à la vertu le cœur de son amant.
Elle embellit l'amour en épurant sa flamme.

Ce genre était fort en vogue dans les bas siècles de la littérature grecque; il fut imité des Grecs à la renaissance des lettres, surtout sous François Ier. Aujourd'hui il est fort décrié, et ne compte plus que parmi les *difficiles nugæ*.

ACROSTICHIÉES (du genre type *Acrostichum*), tribu de l'ordre des Polypodiacées, de la famille des Fougères. Cette tribu renferme les genres *Acrostichum* (Acrostic), *Polybotrya*, *Olfersia* et *Gymnopteris*.

ACROTÈRE (d'*acroteros*, comparatif d'*acros*, placé plus haut). On nomme ainsi, en Architecture, un petit piédestal ordinairement sans base et sans corniche, destiné à porter des statues, des vases ou autres ornements, et qu'on place au milieu et aux côtés des frontons. On donne aussi ce nom aux dosserets ou petits murs élevés entre le socle et la tablette des balustrades.

ACTE (d'*ago*, agir). En Morale, on distingue, selon la manière dont l'agent se développe, des actes spontanés ou instinctifs, volontaires ou réfléchis, libres ou délibérés; selon la nature de la faculté qui agit, des actes physiques, intellectuels, moraux; selon le mérite de l'agent, des actes bons, vertueux, s'ils sont conformes au devoir; mauvais, coupables, s'ils y sont contraires. — En Métaphysique et en Logique, on oppose *acte* à *puissance*. La puissance est une simple faculté ou propriété, comme la pesanteur; l'acte est l'exercice de la faculté, la réalisation d'un fait, comme la chute d'un corps. On ne peut conclure de la puissance à l'acte, *à posse ad actum;* mais, au contraire, la conséquence est bonne de l'acte à la puissance. — Dans la Pratique, *Acte* se dit de tout écrit qui sert à constater ou à justifier quelque chose. On distingue : *A. privés*, qui se passent entre particuliers, sans le ministère d'aucune personne publique; *A. publics* ou *authentiques*, qui sont passés par-devant des personnes qui ont un caractère public, comme les *actes notariés; A. judiciaires*, où le ministère des avoués et du juge interviennent; *A. extra-judiciaires*, qui ne sont que le fait des huissiers et sergents; *A. respectueux*, ceux qui, à défaut de consentement des père et mère, doivent avoir lieu avant le mariage, quand le fils a plus de 25 ans et la fille plus de 21; *A. de notoriété*, déclaration signée par plusieurs témoins, et pouvant, en certains cas, suppléer un acte de naissance; *A. de l'État civil*, ceux par lesquels les officiers de l'État civil constatent les naissances, les mariages, les décès.—En Politique, on connaît sous le titre d'*A. constitutionnel* la constitution publiée en 1793 par la Convention nationale; d'*A. additionnel*, les articles que Napoléon ajouta, dans les Cent-Jours, aux constitutions de l'Empire : il présenta cet acte le 22 avril 1815 à l'acceptation des Français.

Dans l'Art dramatique, *Acte* se dit des divisions d'une pièce; chaque acte se subdivise en scènes. La division en actes ne paraît pas tranchée dans les poëtes grecs; elle l'est mieux chez les Romains; Horace commande la division de chaque pièce en cinq actes :

Neve minor, neu sit quinto productior actu
Fabula quæ posci vult et spectata reponi.

Les modernes ne se sont nullement assujettis à cette règle : ils ont des pièces en 4 actes, en 2 et en 1; cependant il y en a peu qui en comptent plus de 5.

Chez les Romains on nommait *acte simple* (*actus simplex, actus minimus*), une mesure de superficie qui avait 120 pieds romains de long sur 4 de large, et qui valait 42 de nos mètres carrés; *acte carré* (*actus quadratus* ou *semis*), une mesure qui était moitié du *jugerum*, et qui avait 120 pieds romains en tous sens; elle valait 12 de nos ares, plus 60 mètres et 40 centimètres carrés.

ACTÉE (du grec *actæa*, sureau), genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées; plante vivace à rhizome traçant, s'élève à 1m,30, donne de jolies fleurs blanches, mais est vénéneuse. Elle vient en pleine terre, et se plaît dans les lieux ombragés. Sa racine, dite *Ellébore noir*, est employée en médecine et sert de remède contre une maladie des bœufs. On distingue l'*A. cimicifuge* ou *Chasse-punaise*, l'*A. épiée* (spicata) ou *herbe de Saint-Christophe*, l'*A. des Alpes*, l'*A. à grappes*.

ACTEURS. C'est en Grèce que parurent les premiers acteurs connus :

Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
Promena par les bourgs cette heureuse folie,
Et, d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau.

Chez les anciens il n'y avait d'acteurs que des hommes; les femmes ne montaient pas sur la scène. — Chez les Grecs, la profession d'acteur n'avait rien

de déshonorant : elle était souvent remplie par les auteurs eux-mêmes. Chez les Romains, au contraire, elle ne pouvait être exercée que par des esclaves : un Romain qui montait sur le théâtre perdait ses droits de citoyen. Chez les modernes, surtout dans les pays catholiques, il a longtemps régné contre les acteurs de fâcheux préjugés, effet des anathèmes prononcés par la religion contre les théâtres. Il était défendu d'enterrer les comédiens en terre sainte. Ces préjugés s'effacent tous les jours, et l'acteur est estimé en proportion de sa conduite et de sa valeur personnelle. Les plus grands acteurs de l'antiquité sont, chez les Grecs, Polus et Théodore; chez les Romains, Ésope et Roscius, qui excellèrent, le premier dans la tragédie, et le second dans la comédie. Dans les temps modernes, les noms les plus célèbres sont, parmi les acteurs, ceux des tragiques Garrick, Lekain, Larive, Talma, Kemble; des comiques Molé, Préville, Baron; parmi les actrices, ceux de Champmêlé, Lecouvreur, Dumesnil, Clairon, Mars, Duchesnoy, George, Rachel. Plusieurs des plus grands auteurs ont été en même temps d'excellents acteurs, à leur tête Shakspeare et Molière.

ACTIF. En termes de Commerce, l'*actif* est la réunion des sommes dues à un négociant, de tous les biens, mobiliers ou immobiliers, qu'il peut posséder; on l'oppose au *passif*, qui est, au contraire, le total des sommes dont le négociant est débiteur. — Au budget de l'État, l'*actif* se compose de la perception de tous les impôts, du recouvrement de toutes les créances, quelles que soient leur nature et leur source. — En Grammaire, on oppose aussi actif à passif : verbe *actif*, voix *active*. *Voy.* VERBE.

ACTINIE (du grec *actis*, rayon), zoophyte marin, genre de Polypes *rayonnés* et charnus, à tentacules nombreux, au centre desquels est une ouverture qui sert à la fois de bouche et d'anus. Ces animaux ont la forme d'un cylindre ou d'une demi-sphère à couleurs brillantes, et s'épanouissent à la manière des fleurs; d'où vient qu'on les appelle *Anémones de mer*. Leur contact est brûlant, ce qui leur fait aussi donner le nom d'*Orties de mer*. Cependant quelques espèces sont comestibles : telles sont l'*A. edulis*, qu'on trouve sur les côtes de Provence.

ACTINOTE. *Voy.* AMPHIBOLE.

ACTION. En Mécanique, le mot *action* exprime tantôt l'effort qu'une force déploie contre un corps, tantôt l'effet, le mouvement résultant de cet effort. C'est un axiome en Mécanique, que la réaction est toujours égale à l'action. On admet aussi que, lorsqu'il survient quelque changement dans l'état des corps, la quantité d'action qu'ils perdent est la plus petite possible : cette vérité, établie par Maupertuis, est connue sous le nom de principe de la moindre action. — En Littérature, l'*action* est le développement, suivant les règles de l'art, de l'événement qui fait le sujet du drame et de l'épopée; on y distingue trois parties : l'exposition, le nœud, le dénoûment. La règle de toute action est l'unité :

........Sit quodvis simplex duntaxat et unum.

Cette règle, fondée sur une nécessité réelle, parce que l'intérêt se dissipe en se divisant, a mieux résisté aux efforts des novateurs que celles qui prescrivent l'unité de temps et de lieu. — Dans l'Art oratoire, l'*action* est le geste et le débit : les anciens y attachaient la plus grande importance. Démosthène y réduisait preque tout, et disait que *l'action est le commencement, le milieu et la fin de l'art de l'orateur*. Cicéron l'appelle le langage du corps, *sermo corporis*, et lui consacre une grande place dans ses traités de rhétorique. — En Jurisprudence, l'*action* est à la fois le droit de réclamer en justice ce qui nous appartient : *Jus persequendi in judicio quod sibi debetur* (*Instit.*, lib. IV, tit. VI), et l'usage que l'on fait de ce droit. On dit en ce sens : *Avoir action contre quelqu'un*. L'action est dite *personnelle* quand elle est dirigée contre une personne dont on se prétend créancier; *réelle*, quand elle a pour but la revendication d'une chose (*res*); *mixte*, si elle est à la fois dirigée contre les biens et contre la personne qui les détient; *civile*, si la poursuite est faite dans un intérêt privé; *criminelle*, si elle a pour but la punition d'un crime : cette dernière s'appelle aussi *publique*, parce qu'elle est faite d'office dans un intérêt public. On nomme *A. pétitoire*, celle par laquelle le propriétaire d'un fonds, ou un ayant droit sur ce fonds, agit contre le possesseur à l'effet de recouvrer sa propriété ou la jouissance de ses droits; *A. possessoire*, celle par laquelle on demande à recouvrer une possession, ou à être maintenu en possession.

En Matière commerciale et industrielle, on nomme *action* une part dans les fonds et dans l'intérêt d'une compagnie formée pour une entreprise quelconque (mines, canaux, chemins de fer, banque, etc.). Ces actions peuvent se négocier; elles sont en hausse ou en baisse, selon qu'on en espère plus ou moins. Ce mode de placement, né du besoin d'associer pour les grandes entreprises des fortunes qui seraient insuffisantes isolément, est d'origine fort récente. Il est sujet à de très-grandes variations. En 1719, on vit les actions de la compagnie des Indes occidentales, établie par Law, s'élever en six mois de 100 à 1,900 liv., puis tomber tout à coup, et ruiner des milliers de familles. — Les actions sont nominatives ou au porteur; la cession s'en fait, dans le premier cas, en inscrivant sur les registres une déclaration de transfert; dans le second, par la simple remise du titre.

ACTIVITÉ, puissance d'agir : on l'oppose à la *Passivité*. On distingue l'activité physique ou force motrice, principe de toutes les facultés physiques, cause de tous nos mouvements; l'activité mentale, principe de toutes nos facultés intellectuelles et morales. L'activité, quelles que soient d'ailleurs ses applications, peut être successivement spontanée ou instinctive, volontaire ou éclairée, libre ou délibérée, habituelle ou machinale. Quelques philosophes, en réduisant tout à la sensation, ont implicitement détruit l'activité; Laromiguière et Maine de Biran se sont honorés en rétablissant le rôle de l'activité, bien que ce dernier ait paru d'abord borner ce rôle à l'exercice de la force motrice, à l'*effort musculaire*.

ACUPONCTURE (d'*acus*, aiguille, *punctura*, piqûre), opération qui consiste à introduire des aiguilles dans le corps, a été employée pour guérir certaines affections, telles que névralgies, douleurs rhumastimales, paralysies, inflammations. On se sert, à cet effet, d'aiguilles fines, en or, en argent ou en acier détrempé; on les garnit d'une tête de métal ou de cire pour qu'elles ne s'enfoncent pas tout entières. Les Chinois, les Japonais pratiquent depuis des siècles l'acuponcture; c'est leur remède universel. Le voyageur Kæmpfer apporta cette méthode en Europe à la fin du XVII[e] siècle. Elle était fort négligée, lorsqu'en 1826 M. J. Cloquet la remit en vogue; mais elle retomba bientôt dans l'oubli. M. Cloquet a donné un *Traité de l'Acuponcture*, Paris, 1826, et M. Pelletan une *Notice sur l'Acup.*, 1828.

ADAGE (en latin *adagium*, qu'on dérive d'*ad agendum*, pour agir, règle d'action), maxime ou règle de conduite dont l'expression est consacrée et est devenue proverbiale. Chaque nation a ses adages; l'Orient surtout est riche en ce genre : on l'a surnommé le pays des adages. Erasme a extrait des auteurs anciens plus de quatre mille sentences de ce genre : ce recueil est connu sous le titre d'*Adages d'Erasme*.

ADAGIO, mot italien qui signifie *à l'aise, posement*. Ce mot, placé à la tête d'un morceau de mu-

sique, indique que le mouvement en est moins lent que celui du *largo*, et moins animé que celui de l'*andante*. C'est à Corredi, violoniste du XVII^e siècle, que l'on doit l'introduction de l'*adagio*.

ADANSONIA, nom donné par quelques botanistes au Baobab, dédié au célèbre Adanson. *V.* BAOBAB.

ADANSONIÉES (du genre type *Adansonia*, Baobab), tribu des Bombacées, comprenant les genres *Adansonia*, *Bombax*, *Erione*, *Eriodendron*.

ADDITION (d'*addo*, ajouter), opération d'Arithmétique qui a pour objet de réunir plusieurs nombres en un seul appelé *somme* ou *total*. C'est la première des quatre règles fondamentales de cette science. S'il s'agit de *nombres entiers*, tout l'artifice de l'opération consiste à additionner d'abord la colonne des unités simples de tous les nombres proposés, puis les dizaines, puis les centaines, et ainsi de suite; en un mot, à substituer à l'opération proposée plusieurs opérations partielles beaucoup plus simples. Si les nombres à ajouter sont *complexes*, c'est-à-dire s'ils contiennent des parties de dénominations diverses, ayant entre elles des rapports connus, comme toises, pieds, pouces, lignes, etc., on ajoute ensemble les parties de même grandeur, en ayant soin de prélever, s'il y a lieu, sur chaque somme partielle les unités de l'ordre supérieur, afin de les reporter à la colonne des unités de cet ordre.—Pour additionner des *fractions*, il faut préalablement les réduire au même dénominateur, afin qu'elles représentent des parties de même grandeur, puis ajouter ensemble les numérateurs des fractions ainsi réduites, et donner à leur somme le dénominateur commun. — L'addition des quantités algébriques s'effectue en les écrivant à la suite l'une de l'autre avec leurs signes, et en *réduisant* les termes semblables, s'il y a lieu : ainsi la somme de $2a+b$, et $a-2b$, est $2a+b+a-2b$, ou, en réduisant, $3a-b$.

ADDUCTEURS (MUSCLES). *V.* MUSCLES ADDUCTEURS.

ADELPHES (du grec *adelphos*, frère), se dit, en Botanique, des étamines réunies en certain nombre sur un support commun qu'on a proposé de nommer *androphore :* de là les épithètes de *monadelphes* (étamines réunies en un seul groupe), *diadelphes* (deux groupes), etc., et les noms de *monadelphie*, *diadelphie*, *polyadelphie*, donnés par Linné à trois des classes de son système sexuel.

ADÉNITE, ADÉNOLOGIE, ADÉNOTOMIE, etc., mots dérivés du grec *aden*, glande. *Voy.* GLANDE.

ADHÉRENCE (d'*adhærere*, être attaché à), état de deux corps qui, sans se pénétrer, sont retenus l'un près de l'autre par le seul contact des surfaces. L'eau, par exemple, *adhère* à un grand nombre de corps; les particules d'une même goutte d'eau ont aussi entre elles une certaine *adhérence :* les particules d'huile en ont entre elles une encore plus grande. Deux disques bien polis de métal, de verre ou de marbre, adhèrent entre eux, et il faut une assez grande force pour les séparer, même dans le vide. L'adhérence est un élément très-important dans la construction des machines. Sur les chemins de fer, par exemple, on diminue les obstacles qui s'opposent à la marche des locomotives, en augmentant leur adhérence aux rails. Dans ces derniers temps, un habile chimiste, M. Nicklès, a proposé de renforcer cette adhérence en transformant les roues des locomotives en aimants au moyen d'un système de piles galvaniques. — On attribue le phénomène de l'adhérence à une force que l'on nomme *adhésion*, espèce d'attraction moléculaire qui commence à se faire sentir lorsque deux corps se répondent par un grand nombre de points d'une surface unie; cependant ce phénomène ne paraît point étranger à ce qu'on nomme affinité chimique ou attraction de combinaison. On détermine la force d'adhésion en évaluant l'effort nécessaire pour détacher des disques solides de la surface d'un liquide. Pour mesurer cet effort, on se sert d'une balance : d'un côté on met le disque, de l'autre on met des contre-poids; et, quand l'équilibre est établi, on approche la surface liquide jusqu'à l'instant où elle touche la surface inférieure du disque; alors on ajoute peu à peu des poids du côté opposé; l'on note combien il en faut mettre pour rompre l'adhésion. Ce procédé a été imaginé par Taylor et perfectionné par Cigna, Guyton-Morveau, etc.

ADIANTE, *Adiantum* (mot grec qui signifie *fougère*), genre de Fougères, à feuilles minces et transparentes, à tige grêle et lisse comme les cheveux, ce qui leur a valu le nom de *Capillaires*. Il comprend environ 60 espèces, dont deux habitent nos climats tempérés : ce sont l'*A. pedatum* ou *A. de Canada*, et l'*A. capillus Veneris* ou *Cheveu de Vénus*. Cette dernière tire son nom du pédicule et de la nervure médiane des feuilles, qui ont la couleur et la finesse des cheveux châtains. Cette jolie plante est commune à tous les climats : on la trouve dans le midi de la France, aux environs de Montpellier, ce qui l'a fait aussi nommer *Capillaire de Montpellier*. Elle se trouve entre les fentes des rochers humides, sur le bord des fontaines. Son feuillage, très-découpé, est élégant, et la plante desséchée a un arome léger, fort agréable, qui la rend propre à être employée en infusion dans la toux : on en fait également un sirop connu sous le nom de *sirop de capillaire*.

ADIANTÉES (du genre type), tribu de la section des Polypodiacées, famille des Fougères, renferme les genres *Adiantum*, *Lonchitis*, *Pteris*, *Cheilanthus*.

ADIPIQUE (ACIDE), acide organique, à cristaux blancs, obtenu par M. Laurent en faisant agir l'acide azotique sur les corps gras (en latin *adeps*).

ADIPOCIRE (d'*adeps*, *adipis*, graisse, c'est-à-dire cire grasse), ou *Gras de cadavre*, produit de la décomposition des substances animales dans la terre humide ou sous l'eau. Ce produit se rencontre fréquemment dans les cimetières humides. Il a été observé pour la 1^re fois en 1787 par Fourcroy. M. Chevreul l'a trouvé formé d'une petite quantité d'ammoniaque, de potasse, de chaux, unie à beaucoup d'acide margarique et à très-peu d'acide oléique. L'adipocire provient seulement de la graisse préexistante dans le corps mort, et non de l'altération de la chair humaine, des tendons ou des cartilages, ainsi qu'on l'avait d'abord supposé. Les Anglais font avec l'*adipocire* des chandelles économiques d'une consistance plus grande que le suif, et qui ressemblent beaucoup aux bougies de cire. Jusqu'à ces derniers temps, on a confondu à tort l'adipocire avec le *Blanc de baleine* ou *Cétine*, et avec la *Cholestérine* extraite des sécrétions biliaires de l'homme.

ADIVE ou CORSAC, espèce de Chien. *V.* CORSAC.

ADJECTIF (d'*adjicio*, ajouter), une des parties essentielles du discours, exprime une qualité, une manière d'être comme ajoutée ou rapportée à une substance : aussi n'y a-t-il point d'adjectif sans substantif, exprimé ou sous-entendu. Comme la qualité est inséparable du sujet, l'adjectif subit toutes les variations du substantif; il s'accorde avec lui en genre, en nombre, en cas. Il y a cependant quelques langues, comme l'anglais, le persan, le turc, où l'adjectif est invariable. Quelques grammairiens rapportent l'adjectif au nom, distinguant des noms substantifs et des noms adjectifs; l'Académie semble confirmer cette manière de voir quand elle définit les adjectifs *noms que l'on joint aux substantifs pour les qualifier ou les modifier*. — On distingue deux classes d'adjectifs : les *adjectifs qualificatifs*, comme *blanc*, *noir*; *beau*, *laid*, qui expriment les qualités propres aux personnes et aux choses; et les *adjectifs déterminatifs*, comme *ce*, *ces*; *un*, *plusieurs*; *mon*, *ton*, *son*, etc., qui expriment les diverses manières dont l'esprit envisage les choses. Il y a quatre sortes

d'adjectifs déterminatifs : les adjectifs *numéraux*, *démonstratifs*, *possessifs* et *indéfinis*; on fait aussi rentrer l'*article* dans la classe des adjectifs déterminatifs. — Pour l'*Adjectif verbal*, *Voy.* VERBAL.

ADJOINT (du latin *adjunctus*). Ce mot, qui signifie en général toute personne associée à une autre pour l'aider dans ses travaux, s'applique tout spécialement à l'*adjoint au maire*, officier public qui, dans chaque commune, est chargé de remplacer le maire en cas d'absence et d'empêchement, et qui le seconde dans ses fonctions. *Voy.* MAIRE.

ADJUDANT (du latin *adjuvare*, aider), officier militaire, subordonné à un autre pour l'aider dans ses fonctions. Les *adjudants sous-officiers* font le service journalier; ils sont les premiers parmi les sous-officiers; ils ont une solde plus élevée, un uniforme plus distingué; ils portent à droite une épaulette d'or ou d'arg. à franges simples, barrée d'un double galon tissé dans le corps; à gauche une contre-épaulette semblable. Ce grade a été créé en 1771. Les adjudants ont autorité et inspection immédiate sur les sous-officiers et caporaux, pour tout ce qui a rapport au service et à la discipline : ils sont chargés de l'instruction des caporaux; ils sont sous les ordres des *adjudants-majors*. — Les *adjudants-majors* sont chargés de tous les détails du service, ainsi que de l'instruction des sous-officiers et caporaux de leur bataillon. Les adjudants-majors sont nommés par le ministre; on les prend dans le grade de capitaine. Ils portent les insignes de leur grade, mais avec des épaulettes d'une couleur distincte de celle du corps (blanches quand celles du corps sont jaunes, jaunes quand elles sont blanches). Ces adjudants ont été créés en 1790. — Les *adjudants généraux*, créés en 1790, appelés aussi *adjudants commandants*, sont devenus *colonels d'état-major*.

ADJUDANT DE PLACE. *Voy.* AIDE-MAJOR.

ADJUDICATION (d'*adjudicare*, juger en faveur de, adjuger), concession faite aux enchères ou au rabais par un officier public chargé des pouvoirs nécessaires. Celui qui adjuge est dit *adjudicateur*, celui à qui on adjuge *adjudicataire*. Il y a trois sortes d'adjudications : 1° l'*A. volontaire* ou la vente que fait aux enchères un individu majeur et capable de traiter, qui vend ses immeubles ou ses meubles sans y être contraint par ses créanciers; 2° l'*A. forcée* ou *judiciaire*, ou la vente que les créanciers poursuivent en justice des biens de leur débiteur pour obtenir leur payement; 3° l'*A. administrative*, que fait l'Administration pour les ventes ou baux des biens de l'État, des départ. et communes. — L'A. se fait, soit à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux, soit par soumission cachetée. Toute adjudication doit être faite avec publicité et concurrence. La concession n'est définitive qu'après vingt-quatre heures.

ADMINISTRATION PUBLIQUE. On nomme ainsi l'ensemble des pouvoirs qui, soit au centre de l'État, soit dans chaque département, arrondissement, canton et commune, sont chargés de l'exécution des lois d'intérêt général qui statuent sur les rapports nécessaires de chaque administré avec la société. Les principaux agents de l'A. sont, après le chef de l'État (empereur, roi ou président), les ministres et leurs agents, préfets et maires, etc. On distingue : A. civile, judiciaire, ecclésiastique, universitaire, militaire, financière, forestière; A. des ponts-et-chaussées, des hospices; A. centrale, départementale, municipale, etc.

La science de l'administration, d'origine toute récente, est surtout redevable en France aux travaux de M. de Gérando, qui occupa la première chaire de droit administratif à la Faculté de Paris; et à ceux de MM. Cormenin et Macarel. M. L. Dufour a donné un *Traité de Droit administratif appliqué* (1854), MM. Blanche et Boulatignier, un *Dictionn. d'A.* (1850), et M. Block, un *Dictionn. de l'A. franç.* (1856).

Après la révolution de février 1848, le gouvernement provisoire créa une *École d'administration* : cette école fut annexée au collége de France; les cours devaient être faits par les hommes les plus éminents du nouveau gouvernement; MM. Lamartine, Garnier-Pagès, Marrast, Ledru-Rollin; mais aucun d'eux ne monta jamais en chaire, et l'école, mal conçue, quoique utile dans sa destination, fut supprimée en 1849 par l'Assemblée législative; il fut seulement créé, dans plusieurs des Facultés, de nouveaux cours de droit administratif.

ADONIDE (d'*Adonis*, personnage mythologique), plante herbacée, de la famille des Renonculacées, d'un aspect élégant, à feuilles finement découpées, à fleurs ordinairement solitaires, rouges ou citrines, ayant cinq ou six pétales. Elle est très-abondante dans les blés. On distingue l'*A. vernale* ou de printemps, l'*A. estivale* ou d'été, dite aussi *Œil-de perdrix*, et surtout l'*A. automnale* ou *Goutte-de-sang*, ainsi nommée à cause de sa couleur d'un rouge pourpre. Cette dernière, selon la Fable, reçut le sang d'Adonis blessé : c'est de là qu'elle tire son nom. Elle est cultivée dans nos jardins. On l'expose au nord.

ADONIQUE (VERS), vers latin composé d'un dactyle et d'un spondée ou d'un trochée. Ex. : *Tĕrrŭĭt ūrbēm.* Il termine ordinairement la strophe *saphique* (*Voy.* SAPHIQUE). On croit que son nom vient de ce que ce vers était usité dans les lamentations ou fêtes lugubres en l'honneur d'Adonis.

ADOPTION (d'*adoptare*, dérivé de *opto*, choisir), acte en vertu duquel un étranger est admis à faire partie d'une famille qui le reçoit dans son sein. L'adoption était pratiquée par tous les peuples anciens. A Athènes, on ne pouvait adopter que des enfants légitimes, qui n'eussent pas plus de vingt ans. Il fallait, pour adopter, avoir un âge prescrit par la loi et être inscrit sur les registres publics. A Rome, l'adoption était très-fréquente : elle se fit d'abord avec l'autorisation des pontifes, et, plus tard, avec celle des magistrats ou du peuple. L'adoptant avait droit de vie et de mort sur l'adopté : celui-ci devait avoir dix-huit ans de moins que le premier. Dans l'origine, les patriciens ne pouvaient adopter les plébéiens; mais ceux-ci pouvaient adopter un patricien. Quelquefois on adoptait par testament. L'adopté prenait le nom et le surnom de l'adoptant, et y ajoutait son nom de famille ou son surnom, dont il faisait un adjectif : ainsi, *Scipio Æmilianus*, *Cæsar Octavianus*, indiquaient que l'adopté des Scipions ou des Césars se nommait d'abord *Æmilius* ou *Octavius*. — En France, l'usage de l'adoption se perdit après la première race de nos rois. Rétablie en 1792, l'adoption a été consacrée dans le Code civil. L'adoptant doit être âgé de plus de cinquante ans, avoir au moins quinze ans de plus que l'adopté, et n'avoir pas d'enfants légitimes; s'il est marié, il faut le consentement de l'autre époux. L'adopté doit être majeur. — Outre l'adoption ordinaire, le Code admet l'adoption *rémunératoire*, faite en reconnaissance de quelque grand service, et l'adoption *testamentaire*. Tout ce qui regarde l'adoption est réglé par le Code civil, liv. I, tit. VIII.

ADOXA (du grec *a* priv., et *doxa*, gloire, sans éclat), nom donné par les botanistes à la *Moscatelle*, sans doute à cause du peu d'éclat de ses fleurs, petites et d'un jaune verdâtre. *Voy.* MOSCATELLE.

ADRAGANT (par corruption du mot *tragacantha*, nom grec de l'arbrisseau épineux qui donne cette gomme), gomme qui découle spontanément des tiges et des rameaux de certains arbrisseaux, surtout de l'*Astragalus tragacantha* et de l'*Astragalus verus*, qui se trouvent dans la Turquie d'Asie ainsi que dans la Perse. L'adragant est en petits fragments rubanés, opaques, de couleur blanche. Il sert en médecine comme analeptique; en pharmacie, il donne de la consistance et le liant à plusieurs médicaments; on

en fait des loochs, des crèmes, des gelées. Dans les arts, il donne du lustre et de la consistance, et sert aux apprêteurs, aux confiseurs, aux fabricants de couleurs, etc. La propriété qu'il a de former des mucilages est due à un principe immédiat que l'on en a extrait, et que l'on nomme *Adragantine*.

ADRESSE. On nomme ainsi, en Politique, un discours adressé au chef de l'État par un corps politique, administratif, ou par une réunion de citoyens. Sous la monarchie, on appliquait spécialement ce nom à la réponse faite par les chambres au discours du trône. On connaît surtout la célèbre adresse dite *des Deux cent vingt et un*, votée en mars 1830 par 221 membres de la Chambre des députés, en réponse au discours menaçant de Charles X. Cette adresse, mal accueillie par le roi, fut bientôt suivie de la révolution de juillet. — L'adresse, dont la discussion faisait perdre un temps précieux, a été supprimée depuis la révolution de 1848.

ADULAIRE, espèce de Feldspath qu'on trouve surtout au mont Adule (Saint-Gothard) en Suisse. On la nomme aussi *Pierre de lune*, à cause de sa couleur blanche et de son éclat nacré. Les lapidaires la montent sur les bagues et les épingles.

ADULTE (AGE). *Voy.* AGE.

ADULTÈRE (d'*adulterare*, changer, corrompre, dérivé d'*alter*, autre). Ce mot désigne et la violation de la foi conjugale et la personne coupable de cette violation. Le crime d'adultère, qui porte le trouble dans les familles, et qui, commis par la mère, charge le père d'enfants qui lui sont étrangers, a été de tout temps flétri par la morale, condamné par les diverses religions, et puni sévèrement, quoique à des degrés différents, par la législation. Défendu par le Décalogue, il était puni de mort chez les Juifs : les deux coupables étaient lapidés. Les Lacédémoniens, les Germains, punissaient également l'adultère du dernier supplice : c'est ce qui a lieu encore aujourd'hui chez les Musulmans et chez la plupart des Orientaux. A Athènes, la femme coupable était répudiée et exclue des temples. A Rome, elle était livrée au mari, qui pouvait la répudier ou même la tuer; la loi *Julia*, rendue par Auguste, prononçait, selon les cas, la mort ou la relégation. — En France, avant la Révolution, la femme adultère était le plus souvent enfermée, pour le reste de ses jours, dans un couvent ou dans un hôpital avec les femmes de mauvaise vie. Aujourd'hui, l'adultère donne lieu à la séparation (au divorce, avant l'abolition du divorce), Code civil, art. 229, 230. La femme adultère est, en outre, condamnée par le Code pénal (art. 336-39) à la reclusion pendant un temps qui peut varier de 3 mois à 2 ans; son complice est passible de la même peine, et, de plus, d'une amende de 100 à 2,000 fr.; le meurtre commis sur les coupables pris en flagrant délit par le mari outragé est déclaré *excusable* (C. p. 324). Le mari adultère est condamné à une amende de 100 à 2000 fr., s'il a entretenu une concubine dans la maison conjugale (339). Les enfants *adultérins* ne peuvent être reconnus ni légitimés; ils n'ont droit qu'à des aliments.

ADVERBE (de *ad*, à, auprès, et *verbum*, mot), mot invariable, dont la fonction est de modifier le mot, verbe, adjectif ou adverbe, auprès duquel il se place. Il y ajoute une idée de degré, *très, fort, trop, plus, moins, peu, beaucoup*; de manière, *lentement, doucement, aisément*; de temps, comme *demain, aujourd'hui, hier*; de lieu, comme *ici, là*. L'adverbe n'est pas, à proprement parler, un élément essentiel du langage; il n'est lui-même qu'un mot composé, qu'une forme abrégée et mixte, qui équivaut à une préposition suivie de son complément : agir *sagement*, c'est agir *avec sagesse*. — Tous nos adverbes en *ment* ne sont autre chose qu'un adjectif joint à l'ablatif latin *mente*, qui lui-même est pour *avec une disposition, une manière,* que l'adjectif vient déterminer : sagement, formé de *sapienti mente*, veut dire *avec un esprit sage*.

ADYNAMIE (du grec *a* privatif, et *dynamis*, force), privation de force, disposition ou état morbide caractérisé par l'abattement profond de la physionomie, la flaccidité des chairs, la difficulté ou l'impossibilité du mouvement, l'obscurcissement des sensations, des affections morales et des opérations intellectuelles. Cet état d'adynamie s'observe dans des maladies bien différentes, spécialement dans le typhus, le scorbut et la fièvre typhoïde, que l'on désignait autrefois sous le nom de *fièvre adynamique*.

ÆGAGRE, chèvre sauvage. *Voy.* CHÈVRE.

ÆGAGROPILES. *Voy.* BÉZOARD.

ÆGICÉRÉES, tribu formée par De Candolle dans la famille des Myrsinacées ou Myrsinées, ne renferme que le genre *Ægiceras* (du grec *aix, aigos*, chèvre, et *kéras*, corne, ainsi nommé par allusion à la forme du fruit), de l'Asie tropicale. Ce sont des arbrisseaux à fleurs blanches réunies en grappes ou en ombelles à l'extrémité des rameaux. Suivant Rumph, les feuilles d'une espèce peuvent se manger, même crues, tandis que celles d'une espèce voisine sont très-vénéneuses et servent à tuer le poisson.

ÆGILOPS (mot grec dérivé d'*aïx*, chèvre, et *ôps*, œil). On nomme ainsi en Médecine un petit ulcère qui se forme à l'angle interne de l'œil, et qui, lorsqu'il devient calleux et sinueux, s'appelle *fistule lacrymale*. Il est ainsi appelé, dit-on, parce que cette maladie est commune aux chèvres.

En Botanique, on nomme *Ægilops*, vulg. *Œil de chèvre*, un g. de Graminées voisin du *Triticum*, à épi simple, composé d'épillets fossiles, solitaires, de deux à trois fleurs. On en distingue quatre espèces communes dans le midi de la France. On a prétendu que le froment n'était qu'une modification d'une de ces espèces, l'*Ægilops ovata*.

ÆGLEFIN ou AIGREFIN, poisson du genre Gade, analogue à la morue; sa chair s'enlève aussi facilement par feuilles, mais elle est moins recherchée. Ce poisson ne parvient guère qu'à la longueur de quatre ou cinq décimètres. On le trouve dans l'Océan Septentrional. Il s'approche dans les mois de février et de mars, en troupes serrées, vers les rivages septentrionaux de l'Europe.

ÆPYORNIS (du grec *aipys*, immense, et *ornis*, oiseau), genre d'oiseaux gigantesques, tout à fait distinct de l'autruche et du casoar, et dont on n'a que quelques os et les œufs. Ces œufs, découverts à Madagascar en 1850, ont une capacité de huit à dix litres : les Malgaches s'en servent comme de vases.

AÉRAGE, AÉRATION. *Voy.* VENTILATION.

AÉRIFORME (qui a la forme de l'air), se dit des fluides qui, différant de l'air atmosphérique par leur nature propre, lui ressemblent par leur transparence, leur élasticité, leur compressibilité : tels sont les gaz et les vapeurs.

AÉROLITHES (du grec *aer*, air, et *lithos*, pierre), dits aussi *Bolides, Pierres météoriques, Météorites*, masses minérales plus ou moins volumineuses qui tombent de l'atmosphère. Elles sont généralement arrondies et recouvertes d'une écorce noire; elles se composent de diverses substances terreuses ou métalliques, dont quelques-unes sont cristallisées et les autres en globules ou en petites veines. On y trouve principalement du fer allié à du nickel et à du chrôme, quelquefois aussi à du soufre, à de la silice, à du manganèse. — La chute des aérolithes est ordinairement précédée de l'apparition de globes enflammés qui se meuvent dans l'espace avec une grande vitesse et à une très-grande hauteur, et qui finissent par éclater en produisant de fortes détonations. Les pierres météoriques arrivent brûlantes à la surface de la terre, et dégagent souvent des vapeurs sulfureuses au moment de leur chute. — On a pensé d'abord que les aérolithes se formaient

dans l'espace, vers la limite de notre atmosphère, par voie d'agrégation et de condensation ; plus tard, Laplace a supposé qu'elles pouvaient être lancées par les volcans de la lune. Mais, depuis quelques années, on est disposé à regarder les pierres météoriques comme des fragments de petites planètes qui, circulant irrégulièrement dans l'espace et se trouvant engagées dans notre système, cèdent à l'attraction de la terre et se précipitent sur elle dès qu'elles entrent dans sa sphère d'activité. Cette hypothèse rattache ce phénomène à celui des étoiles filantes (*Voy.* ce mot). — On regarde comme des aérolithes les masses de fer plus ou moins considérables qu'on trouve à la surface de la terre en quelques lieux, bien qu'on n'en ait pas observé la chute ; plusieurs d'entre elles ont un poids qui dépasse plusieurs milliers de kilogrammes. — La chute de pierres tombées du ciel est un fait connu de toute antiquité. Il est question dans Josué d'une pluie de pierres qui détruisit l'armée ennemie. Les pierres miraculeuses que les anciens nommaient *bætyles*, *abadirs*, et qu'ils gardaient dans les temples en les consacrant aux dieux, surtout à Cybèle, n'étaient sans doute que des aérolithes. Plutarque, dans la *Vie de Lysandre*, décrit une pierre qui était tombée en Thrace, près de l'embouchure de l'Ægos-Potamos. Longtemps les savants modernes ont relégué les pierres tombées du ciel parmi les contes populaires; un fait de ce genre constaté à Sienne, en Toscane, par le savant Chladni le 16 juin 1794, ébranla les incrédules; un autre fait, qui eut lieu en plein jour à L'Aigle, en Normandie, le 26 avril 1803, et qui fut l'objet d'une enquête de la part de l'Académie des sciences, dissipa tous les doutes. — Un savant anglais, M. Howard, a dressé une liste chronologique de toutes les pierres tombées du ciel depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1818; M. Chladni a continué cette liste jusqu'en 1824.

AÉRONAUTE (du latin *aer*, air, et *nauta*, navigateur). On nomme ainsi ceux qui voyagent dans l'air au moyen d'*aérostats* (*Voy.* ce mot). Les plus célèbres aéronautes, après les frères Montgolfier, inventeurs de l'aérostat, sont : Blanchard, qui réussit à traverser la Manche en 1785 ; Pilâtre de Rozier, qui voulut renouveler l'expérience peu de mois après, mais qui périt pour avoir imprudemment placé au-dessous d'un ballon plein d'hydrogène une montgolfière avec son foyer ardent ; Garnerin, qui le 1er se servit du parachute (1797) ; Mme Blanchard, qui périt par le feu en lançant des artifices du haut de sa nacelle au jardin de Tivoli (1819), et, de nos jours, MM. Robertson, Green, Margat, Godard, Poitevin, Petin ; l'un d'eux, M. Green, a renouvelé le trajet de la Manche en 1851.

AÉROSTAT (du latin *aer*, air, *stare*, se tenir), espèce de ballon rempli d'un fluide plus léger que l'air, et au moyen duquel on peut s'élever dans l'atmosphère. On appelle *aéronaute* celui qui monte l'aérostat. Le principe de cette ascension est le même que celui qui fait monter à la surface de l'eau les corps moins denses qu'on y a plongés : c'est que tout corps plongé dans un fluide quelconque perd une partie de son poids égale au poids du fluide qu'il déplace. — Les aérostats furent imaginés par les frères Montgolfier, d'Annonay, qui firent leur première expérience à Annonay, le 5 juin 1783 ; ils la répétèrent à Versailles le 20 sept. Leur ballon, appelé de leur nom *montgolfière*, était formé d'une enveloppe de toile doublée de papier et renfermait de l'air dilaté par la chaleur (on produit cette dilatation en brûlant de la paille sous un orifice ménagé à la partie inférieure du ballon). Au mois d'oct. 1783, Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes osèrent les premiers s'élever dans une *nacelle* suspendue au-dessous d'une de ces *montgolfières ;* pour éviter que le refroidissement qu'éprouvait le ballon ne ramenât l'air qu'il contenait à son premier volume, ils entretenaient du feu sous l'orifice de l'aérostat. Ce procédé, qui exposait l'aéronaute aux plus graves dangers, fut bientôt abandonné. Dès 1783, le physicien Charles sut mettre à profit la légèreté du gaz hydrogène pour le substituer à l'air raréfié par la chaleur; ce gaz, en effet, à la même température que l'air, pèse environ quinze fois moins que lui. On emploie de préférence aujourd'hui le gaz d'éclairage. L'enveloppe se fait avec du taffetas gommé de bonne qualité; un filet qui embrasse le ballon supporte la nacelle dans laquelle se place l'aéronaute. Les couches de l'atmosphère étant de plus en plus raréfiées à mesure qu'on s'élève, l'aéronaute parvenu à une certaine hauteur n'éprouve plus qu'une poussée égale à son poids, et, par conséquent, ne peut s'élever davantage. Si l'on gonflait entièrement le ballon en quittant la terre, l'hydrogène tendant sans cesse à se mettre en équilibre avec l'air environnant, pourrait crever ce ballon à une certaine hauteur; pour prévenir ce résultat, on ne remplit les aérostats qu'aux trois quarts. L'aéronaute se munit aussi d'une provision de lest, dont il jette une partie quand il veut s'élever davantage et que le ballon n'a plus de force ascensionnelle. Pour redescendre, il ouvre, au moyen d'une corde, une soupape ménagée à la partie supérieure du ballon, et par laquelle s'échappe alors une portion du gaz hydrogène. L'invention du *parachute* (*Voy.* ce mot) prévient une partie des dangers de la navigation aérienne. — Les aérostats n'ont guère été jusqu'ici qu'un curieux et intéressant spectacle destiné à amuser la foule dans les fêtes publiques; ce jeu hardi a donné la célébrité à quelques aéronautes, mais il a été fatal à plusieurs (*Voy.* AÉRONAUTE). On a aussi essayé d'en faire quelques applications utiles : ainsi, on s'est servi des ballons pour reconnaître en temps de guerre les positions de l'ennemi; il fut formé en 1793 une compagnie d'ingénieurs *aérostatiers*, et à la bataille de Fleurus (1794), des officiers montés dans un ballon observaient les mouvements des Autrichiens; ce moyen a été bientôt abandonné. Les Russes tentèrent, en 1812, de se servir des aérostats pour jeter sur l'armée française des projectiles incendiaires ; mais cette tentative échoua. — MM. Biot et Gay-Lussac appliquèrent en 1804 l'aérostat à la solution de plusieurs problèmes de physique ; M. Gay-Lussac s'éleva à près de 7,000 mètres, la plus grande hauteur atteinte jusqu'ici. MM. Bixio et Barral ont également exécuté, en 1850, deux ascensions dans un but scientifique. — M. Arago a proposé de se servir de l'aérostat pour faire passer dans le sol l'électricité contenue dans les nuages et préserver ainsi les récoltes de la grêle; on n'a pas encore expérimenté ce moyen. — De nombreux essais ont été faits pour diriger les aérostats. On trouve sur cette matière un intéressant article dans le *Magasin pittoresque* (mai 1844); M. Francallet a écrit une dissertation *Sur les moyens de diriger les aérostats* (Paris, 1849) ; mais jusqu'ici le succès n'a point confirmé les moyens proposés. M. Petin prétendait résoudre le problème au moyen d'un *navire aérien* soutenu par plusieurs ballons (1851). On peut consulter, pour plus de détails, l'*Aérostation*, ou *Guide pour servir à l'histoire et à la pratique des ballons*, par M. Dupuis-Delcour (Paris, 1849), et les *Ballons*, ou *Histoire de la locomotion aérienne depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. J. Turgan (Paris, 1850).

AÉROSTATIER ou AÉROSTIER. *Voy.* AÉROSTAT.

ÆSCULUS. *Voy.* MARRONNIER.

ÆSTHÉTIQUE. *Voy.* ESTHÉTIQUE et BEAU.

ÆTHUSE, *Æthusa* (du grec *aïthô*, j'enflamme), genre de la famille des Ombellifères, ainsi nommé à cause de l'âcreté du suc de la plante. On distingue. 1° l'*Æ. cynapium*, ou *petite ciguë*, qui est très-vénéneuse et qu'on peut confondre facilement avec le persil ; elle en diffère toutefois par l'odeur fétide

qu'elle exhale quand on froisse ses feuilles entre les doigts, et par la couleur de ses fleurs qui sont très-blanches, tandis que celles du persil sont d'un jaune verdâtre; 2° l'*Æ. à feuilles capillaires*, qui a des vertus médicales et qui nourrit les bestiaux.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. *V.* RELATIONS EXTÉRIEURES.

AFFALER (S'), terme de marine, s'approcher trop près de la côte au risque de ne pouvoir ensuite se délivrer. Un bâtiment *s'affale* lorsqu'il est poussé trop près de la côte par le vent ou par les courants. — On dit, en prenant ce mot activement, *affaler une manœuvre*, pour l'abaisser, peser sur elle pour vaincre le frottement qui la retient.

AFFECTION (d'*afficere*, toucher, émouvoir). En Psychologie morale, on désigne spécialement par le nom d'*affections* une classe de principes d'action, celle qui est tirée des sentiments qui se rapportent à nos semblables et qui est opposée aux mobiles purement personnels. On divise les affections en *bienveillantes*, telles que l'amour, l'amour paternel, filial, fraternel, l'amitié, la pitié, le patriotisme, la philanthropie, la reconnaissance; et en *malveillantes*, telles que la haine, la jalousie, l'envie, la vengeance, la misanthropie. — En Médecine, le mot *affection* est devenue synonyme de maladie : affection rhumatismale, catarrhale, scrofuleuse, etc.

AFFICHES (d'*affigere*, attacher, expliquer). En vertu de la loi du 22 juillet 1790, les affiches publiées par le gouvernement peuvent seules être imprimées sur papier blanc; les affiches des simples particuliers doivent être sur papier de couleur. Ces dernières sont, en outre, soumises à un droit de timbre et à de sévères règlements : la loi du 10 décembre 1830 prohibait toute publication politique au moyen d'affiches ou placards; celle du 16 juillet 1850 a renouvelé et aggravé les prescriptions antérieures.

AFFICHES (PETITES-). En 1638, le médecin Renaudot fit paraître sous le titre de *Bureau d'adresses*, les *Petites-Affiches de Paris*, qui cessèrent à sa mort (1653). Ce recueil périodique, repris en 1715 et continué encore aujourd'hui, offre un assemblage exact de toutes les affiches intéressantes et des avis que les particuliers font publier.

AFFILOIR (de *fil*), instrument destiné à aiguiser les instruments tranchants en leur donnant le *fil*, quand ils l'ont perdu, ou en leur enlevant le *morfil* quand ils viennent d'être aiguisés à la meule. C'est le plus souvent une pierre schisteuse sur laquelle on répand quelquefois un peu d'huile pour favoriser le glissement de la lame.—On a récemment inventé un affiloir d'un nouveau genre : c'est un appareil composé de deux cylindres d'acier placés parallèlement sur un plan horizontal, et garnis de cercles d'environ 5 millim. de largeur qui s'emboîtent légèrement les uns dans les autres et qui sont striés de manière à former de véritables limes.

AFFINAGE, opération de métallurgie par laquelle on dépouille certains corps des substances qui en altéraient la pureté. Ce mot s'emploie surtout pour les métaux, notamment l'or, l'argent et la fonte. — L'*affinage de l'or* a pour but de séparer ce métal de l'argent et du cuivre. Autrefois, on effectuait cette séparation par la méthode dite du *départ* (ainsi nommée du mot *départir*, séparer), qui consistait à dissoudre le métal dans l'acide nitrique; il se faisait du nitrate d'argent et de cuivre soluble, tandis que l'or restait à l'état métallique et insoluble. Mais on a renoncé à l'emploi de ce procédé, parce qu'il y avait toujours une certaine quantité d'or entraînée dans la dissolution. Aujourd'hui, on remplace l'acide nitrique par l'acide sulfurique bouillant.—L'*affinage de l'argent* consiste à faire fondre ce métal dans un creuset : lorsque le métal est fondu, on jette dans le creuset du salpêtre qui se combine avec le cuivre sans toucher à l'argent; ce mélange surnage à la surface du bain, et l'on trouve au fond du creuset un culot d'argent fin.—L'*affinage de la fonte*, c'est-à-dire sa conversion en fer ductile et malléable, consiste à la chauffer fortement au contact de l'air, afin d'oxyder le carbone et les autres matières étrangères. Cette opération se pratique dans des fourneaux particuliers appelés *pudlings* ou *fours à pudler*. — On appelle encore *affinage* : 1° l'opération qui a pour but de rendre le chanvre plus long, plus doux et plus fin; ce qu'on obtient en le faisant passer par plusieurs peignes de fer très-déliés et très-fins; 2° la dernière opération que l'on fait subir aux aiguilles, et qui consiste à aiguiser leur pointe sur une pierre; 3° la dernière tonture que l'on fait subir aux draps.

AFFINITÉ (d'*ad*, auprès, *finis*, limite; voisin). En Droit, c'est l'alliance que le mariage établit entre un époux et les parents de son conjoint; c'est une sorte de parenté civile. Les personnes ainsi unies sont dites *affins*. On les nomme plus communément *alliés* : deux beaux-frères sont alliés entre eux; une belle-mère est alliée à sa belle-fille. — Les Théologiens catholiques ont admis trois sortes d'affinités comme empêchement au mariage : 1° entre le mari et les parents de sa femme, et entre la femme et les parents de son mari; 2° entre le mari et les alliés de la femme, et entre la femme et les alliés de son mari; 3° entre l'adoptant, ses parents ou alliés, et l'adopté, ses parents et alliés. Dans le Code civil promulgué en 1803, les seules affinités qui mettent obstacle au mariage sont celles de beau-père et belle-mère, beau-fils et belle-fille, gendre et bru, beau-frère et belle-sœur (art. 161 et suiv.). Toutefois une loi du 16 août 1832 autorise le chef de l'État à lever plusieurs de ces prohibitions; cette loi permet notamment le mariage entre beau-frère et belle-sœur.

En Chimie, l'affinité est la tendance qu'ont les corps à se combiner ensemble. On dit plus communément aujourd'hui *attraction chimique*. Elle se distingue des autres attractions moléculaires en ce qu'elle ne se manifeste qu'entre des corps de nature différente, et qu'elle donne naissance à des composés dont les propriétés diffèrent de celles des corps composants. Le résultat de l'affinité est la *combinaison chimique*. Les anciens chimistes distinguaient plusieurs espèces d'affinités : affinité *élective*, *prédisposante*, *divellente*, *quiescente*, etc. On conserve encore quelquefois la première de ces dénominations, et l'on distingue l'affinité élective en *simple*, quand un corps mis en présence d'un autre, composé de deux éléments, se combine avec l'un de ces éléments par une sorte de préférence et à l'exclusion du second; et en *double*, quand deux corps composés chacun de deux éléments échangent un de leurs éléments. Exemple : l'eau et le perchlorure de phosphore donnent de l'acide chlorhydrique et de l'acide phosphorique.—Le mot *affinité* paraît avoir été employé pour la première fois par Barchusen, chimiste allemand, dans ses *Éléments de chimie* (Leyde, 1703). Geoffroy l'aîné publia en 1718 la première table d'affinités; d'autres furent dressées par Wenzel, Bergmann, Guyton-Morveau, et par plusieurs autres chimistes du siècle dernier. —On a, dans ce siècle, rapporté l'affinité à un mode particulier d'électrisation imaginé par M. Ampère. Suivant lui, chaque particule matérielle contient une électricité propre, positive ou négative, dont elle ne peut se départir, et, par suite, elle s'entoure dans l'air d'une couche d'électricité contraire, qui rend *positive* celle dont l'électricité propre est *négative*, et réciproquement. Cela posé, il y aura combinaison entre les molécules d'atmosphères d'électricité contraire, et répulsion entre celles qui seront chargées d'une électricité de même nature; et l'attraction ou la répulsion sera d'autant plus forte, que la différence d'électrisation des particules sera plus grande.

AFFIRMATION (de *firmare*, rendre ferme, certain). En Logique, c'est tantôt l'acte par lequel l'esprit prononce sur la réalité d'un fait : *affirmation* est alors opposée à *doute*; tantôt celui par lequel on juge qu'une substance possède une qualité; *affirmation* est alors opposée à *négation*. *Dieu est tout-puissant*, jugement affirmatif; *Dieu n'est pas injuste*, jugement négatif.

En Droit, l'*affirmation* est la déclaration de la vérité d'un fait, avec ou sans serment. Il y a *affirmation de compte*, *de créance*, *de procès-verbaux*, etc., selon les objets auxquels l'affirmation s'applique. D'après l'article 1781 du Code civil, l'affirmation des maîtres, quand il s'agit de gages ou d'appointements, prévaut sur celle des domestiques et des ouvriers. Ce privilége, supprimé en 1848, a été rétabli peu après. *Voy.* SERMENT.

AFFIXES (d'*affixus*, attaché à), particules qui se mettent à la fin des mots pour y ajouter l'idée accessoire de rapport à l'une des trois personnes, comme cela a lieu dans les langues hébraïque, syriaque, samaritaine, turque, laponne, péruvienne, etc. On oppose *affixe* à *suffixe* et à *préfixe*.

AFFOUAGE (d'*ad focum*, destiné au feu). On nomme ainsi et le bois de chauffage qui se délivre annuellement aux habitants de certaines communes, et le droit de recevoir ce bois. Cet usage, réglé par la loi du 26 nivôse an II, est imité d'une loi donnée à la Lorraine par Stanislas de Pologne. Il est interdit de vendre son bois d'affouage. On doit à M. E. Meaume un *Traité des droits d'usage dans les forêts et de l'affouage*, 1851, 2 v. in-8.

AFFOURCHE (ANCRE D'). *Voy.* ANCRE.

AFFRANCHI (de *franc*, libre), *libertus*, *manumissus*. On nommait ainsi, chez les anciens, les esclaves qui recevaient de leurs maîtres la liberté. Chez les Grecs, les affranchis n'étaient pas considérés comme citoyens, et ne jouissaient d'aucun droit. Ils étaient tenus de rendre encore certains services à leurs anciens maîtres; ceux-ci, de leur côté, leur devaient aide et protection. Les affranchis quittaient le plus souvent leur nom d'esclaves.—A Rome, on nommait *libertus* l'affranchi qui avait été lui-même esclave; *libertinus*, celui qui était né d'affranchis. L'affranchi pouvait devenir citoyen, mais il était incapable d'exercer les hautes charges de l'Etat. Les *liberti* et les *libertini* portaient un vêtement particulier. Longtemps méprisés à Rome, les affranchis devinrent tout-puissants sous les empereurs, surtout sous les princes les plus corrompus, auxquels ils rendaient les services les plus abjects : sous Claude et Néron, les Pallas, les Narcisse furent les maîtres de l'empire.

AFFRANCHISSEMENT. Chez les anciens, l'affranchissement était l'acte par lequel on rendait la liberté à un esclave. A Sparte, le peuple seul pouvait affranchir les esclaves; il n'usait de ce droit que pour récompenser des services rendus aux citoyens ou à l'État. On déclarait l'esclave libre en lui mettant une couronne sur la tête. A Athènes, le maître pouvait affranchir son esclave : il le présentait à un archonte, et le déclarait libre en lui mettant la main sur la tête; ensuite un héraut annonçait l'affranchissement au peuple. Quelquefois la république affranchissait un esclave, et lui accordait le droit de citoyen lorsqu'il avait rendu de grands services. A Rome, l'affranchissement commença sous Servius Tullius. Les maîtres affranchissaient eux-mêmes leurs esclaves. Cela se faisait de trois manières : 1° *par la baguette* (*per vindictam*) : le maître allait devant le consul ou le préteur, le proconsul ou le propréteur, et lui proposait par une formule d'usage de donner la liberté à son esclave; si le magistrat y consentait, il le déclarait libre en lui frappant la tête avec une baguette; puis le maître ou le licteur le frappait sur la joue et lui faisait signe de la main qu'il était libre de s'en aller (d'où l'expression de *manumittere*, qui signifie aussi : affranchir de la *manus* ou autorité du maître); 2° *par le cens* (*per censum*) : l'esclave que son maître pouvait affranchir ainsi n'avait qu'à inscrire son nom sur les registres publics (*cens*) et à déclarer son bien; 3° *par testament :* le maître déclarait dans son testament qu'il accordait la liberté à son esclave. On affranchit dans la suite *par lettres*; ou bien en déclarant l'esclave libre devant cinq témoins, ou en le faisant manger à sa table. Pour être affranchi, il fallait avoir dix-huit ans. Les esclaves affranchis se coupaient les cheveux, et recevaient un bonnet, le *pileum*, comme signe de liberté; alors ils choisissaient un prénom, et faisaient précéder leur nom de celui de leur patron. — Pour l'affranchissement chez les modernes, *Voy.* SERFS, ESCLAVES.—Pour l'affranchissement des Communes, *Voy.* COMMUNES.

AFFRONTÉ (de *front*), se dit, en termes de Blason, des animaux qui semblent se regarder, et, en général, de toutes pièces posées en face l'une de l'autre : *deux lions affrontés*.

AFFUSION (de *fundere*, verser), application de l'eau usitée en Thérapeutique, consiste à faire tomber ce liquide sur le corps, non en colonne d'un petit diamètre, comme dans la douche, mais en masse assez considérable pour atteindre à la fois une grande étendue de la surface cutanée. L'eau des affusions est prise à diverses températures, et est chargée de principes médicamenteux qui diffèrent selon les cas. On les emploie contre l'aliénation mentale, contre les affections nerveuses, contre la goutte, le rhumatisme, le tétanos. L'affusion produit une percussion et un refroidissement subit; elle détermine la constriction des vaisseaux capillaires et la concentration du sang sur les organes intérieurs; aussi ne doit-on l'employer qu'avec prudence.

AFFUT (de *fût*, dérivé de *fustis*, bâton), assemblage de pièces de charpente sur lequel on monte un canon, et qu'on fait mouvoir par le moyen de deux roues. On distingue l'*A. à rouage* des *A. de places* et des *A. marins*, qui, au lieu de roues ordinaires, n'ont que des roulettes pleines qui suffisent pour faire mouvoir le canon sur un rempart ou sur de petits espaces. L'*A. à rouage* lui-même diffère selon qu'il est destiné à des pièces *de campagne* ou à des pièces *de montagne*. L'affût sur lequel on place les mortiers se nomme *A. de mortier*, et il n'a point de roues. Le système des affûts a été notamment amélioré depuis 1815 par l'introduction des *A. à flèche*, adoptés d'abord par les Anglais, et admis dans notre artillerie en 1827.

En termes de Chasse, on nomme *affût* un lieu caché où l'on attend le gibier à la sortie ou à l'entrée du bois. La chasse à l'*affût*, comme toute autre chasse, est interdite sur le terrain d'autrui.

AGALLOCHE ou BOIS D'ALOÈS. *Voy.* AQUILAIRE.

AGALMATOLITHE (du grec *agalma*, statue, et *lithos*, pierre), minéral qui nous est apporté de la Chine sous la forme de petites statuettes et de magots, servant d'ornement pour les cheminées; il est translucide, d'un aspect mat, blanc, avec une légère teinte rose, grise, jaune ou verte; il se laisse couper et modeler facilement avec un instrument tranchant. Il renferme beaucoup de silice et d'alumine, avec un peu de chaux et de potasse.

AGAMES (du grec *a* priv., et *gamos*, mariage, c'est-à-dire sans organes sexuels), nom donné par quelques botanistes aux plantes privées d'organes sexuels, et dont les corpuscules reproducteurs ne sont pas de véritables graines. Ce mot, introduit dans la science par Richard, est synonyme de *cryptogames*. *Voy.* ce mot. — Parmi les animaux, les polypes d'eau douce, la plupart des radiaires et les infusoires, paraissent être agames. — On donne le nom d'*agames* à un groupe de Sauriens propres à l'A-

mérique, communs surtout à la Guyane. — *Agame* est aussi le nom d'une espèce de mollusque fossile appartenant au genre *Bélemnite*.

AGAMI, *Psophia*, g. d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, placé par Cuvier en tête de sa tribu des Grues, a pour type l'*Agami trompette* de la Guyane, ainsi appelé à cause du bruit rauque qu'il fait entendre fréquemment. L'agami s'attache à l'homme et prend, pour lui rendre service, toutes les habitudes du chien. Cet oiseau est recherché pour sa chair, qui est d'une saveur délicate.

AGAPANTHE (c'est-à-dire *fleur aimable*, du grec *agapè*, amour, et *anthos*, fleur), belle plante liliacée, à ovaire libre et non adhérent, forme un genre qui a pour type l'*A. ombellé* (*Crinum africanum*, L.) du cap de Bonne-Espérance. On la cultive dans nos jardins sous le nom de *Tubéreuse bleue*. Sa tige, d'un mètre environ de hauteur, se pare en juillet d'une belle aigrette de fleurs bleues, de la forme et de la grosseur de celles de la tubéreuse, mais qui n'ont pas d'odeur. Originaire d'Afrique, cette plante craint les plus petites gelées : aussi la rentre-t-on à la fin de l'automne pour ne la sortir qu'en février ou en mars.

AGAPANTHÉES, sous-ordre de la famille des Liliacées, comprenant les genres *Agapanthus* (genre type) et *Phormium*.

AGARIC (dérivé, selon Dioscoride, d'*Agaria*, contrée de la Sarmatie méridionale où ce champignon croît en abondance), genre de Champignons qui ont pour caractère principal un chapeau distinct du pédicule et garni intérieurement de lames nombreuses irradiant du centre à la circonférence. Les agarics croissent dans les lieux humides et ombragés, dans les prairies, les fumiers, les troncs d'arbres, les caves et les bois pourris. Ce genre contient un grand nombre d'espèces, dont quelques-unes offrent un mets très-délicat, mais qui, pour la plupart, sont vénéneuses. L'*A. comestible* (*A. edulis*) ou *Champignon de couche*, est le seul qu'on permette de vendre à Paris. Le pédicule est haut de 3 à 5 centimètres, le chapeau convexe, lisse, garni en dessous de feuillets d'un rose terne et qui noircit en vieillissant. La couleur générale est d'un blanc brunâtre; l'odeur et le goût sont très-agréables. Parmi les champignons comestibles qui se trouvent dans les bois, on estime surtout : l'*Oronge*, le *Mousseron*, l'*A. élevé*, l'*A. annulaire*, etc. Parmi les espèces dangereuses, on remarque l'*A. styptique*, de couleur jaune cannelle, dont le chapeau hémisphérique ressemble à une oreille d'homme; l'*A. caustique*, de couleur rouge; l'*A. brûlant*, de couleur jaune sale, etc. — On connaît encore sous le nom d'*Agarics* certaines espèces de champignons parasites, employées dans la chirurgie ou dans les arts : l'*A. de chêne* ou *Amadouvier*, avec lequel on prépare l'amadou; l'*A. de mélèze*, dit *A. blanc* ou *des boutiques*, substance blanche, spongieuse, qui était jadis fort employée comme vomitif et purgatif, et qu'on n'emploie plus guère que dans la médecine vétérinaire; les naturalistes modernes rangent ces espèces dans le genre *Bolet*, réservant celui d'*Agaric* aux champignons dont la surface intérieure offre des lames rayonnantes.

AGARICINÉS (du genre *Agaric*, qui en est le type), tribu de la famille des Champignons, section des Basidiosporés, renferme les genres *Agaricus*, *Amanita*, *Cantharellus*, *Lentinus*, *Panus*, *Montagnites*, *Pterophyllus*, *Heliomyces*, *Xerotus*, *Trogia*, *Schizophyllum*, *Lenzites*, *Cyctomyces*.

AGATE (qu'on dérive d'*Achates*, fleuve de Sicile, sur les bords duquel on trouvait cette pierre), variété de Quartz, renfermant tous ceux qui n'ont pas l'aspect vitreux. Les Agates se reconnaissent à leurs couleurs vives et variées, ordinairement mélangées par bandes ondulées et concentriques; leur cassure est semblable à celle de la cire. Ces pierres font feu au briquet, quoique moins dures que le cristal de roche et le silex ordinaire. Quand les bandes de couleur sont peu nombreuses, et que les couleurs en sont très-tranchées, noir et blanc, par exemple, l'agate s'appelle *onyx*. Les agates d'un blanc laiteux, légèrement bleuâtre, se nomment *calcédoines;* les agates rouge cerise, *cornalines;* les rouge orangé, *sardoines;* les bleu de ciel, *saphirines;* les vert pomme, *chrysoprases;* les vert foncé, tachetées de rouge, *héliotropes*. On nomme *A. œillée* celle dont les couches sont circulaires; *A. jaspée*, celle qui est mêlée avec du jaspe; *A. herborisée* ou *arborisée*, celle qui offre dans l'intérieur de sa pâte des représentations d'herbes ou d'arbres; *A. mousseuse*, celle dont l'intérieur semble renfermer de la mousse; *A. enhydre*, celle qui contient des gouttelettes d'eau. Les agates sont employées dans la bijouterie et la gravure sur pierre. On les utilise aussi, à cause de leur dureté, à la confection de mortiers, molettes, brunissoirs, etc. — On fait aujourd'hui des agates artificielles qui imitent parfaitement la nature.

L'*A. d'Islande* est l'Obsidienne; l'*A. noire*, le Jayet.

AGAVÉ (du grec *agauos*, admirable), genre de la famille des Amaryllidées, détaché des Liliacées par Herbert. L'espèce la plus remarquable est la *Fourcroye séculaire* (*Furcræa longæva*), consacrée à Fourcroy, et qui, suivant les traditions du Mexique, serait quatre cents ans avant de fleurir. Son tronc atteint 15 à 16 mètres de hauteur sans que son diamètre dépasse 35 à 40 centimètres. La tige est embrassée par des feuilles épaisses et surmontées d'un beau panache de fleurs d'un blanc jaunâtre. La Fourcroye séculaire est originaire du Mexique : on la cultive aujourd'hui en Europe. Ses feuilles fournissent une liqueur enivrante très-agréable et fort en usage au Mexique. Une autre espèce, l'*A. américaine* ou *Pitte des Antilles*, fournit par les fibres de ses feuilles une excellente filasse dont on fait des cordes, des hamacs, et même des tissus pour vêtements.

AGE (qu'on dérive d'*ævum*, d'où successivement *aive*, *aige*, *aage*, *âge*). Les physiologistes distinguent *quatre* âges : 1° l'*enfance*, divisée en *première enfance* (l'*infantia* des Latins) jusqu'à 7 ans, et en *seconde enfance* (*pueritia*), qui finit à 14 ou 15 ans pour les garçons, à 11 ou 12 pour les filles; 2° l'*adolescence* et la *jeunesse*, qui commence à l'époque où finit le précédent et se termine à 25 ans; 3° l'*âge adulte* (*virilitas*), où le corps humain a acquis son entier développement; cet âge peut durer jusqu'à 55 ans; on y distingue l'*âge viril* proprement dit, de 25 à 35 ans environ, et l'*âge consistant* ou *âge mûr*, de 35 à 55, pendant lequel la nature paraît stationnaire; 4° enfin, la *vieillesse* (*senectus*), qui commence vers 55 ou 60 ans et se termine par la *décrépitude* et la mort. — D'autres physiologistes ont distingué seulement trois âges : 1° *âge d'accroissement* (de un an à 25 ans), comprenant l'*enfance* et l'*adolescence;* 2° *âge stationnaire* (de 25 à 55), correspondant à l'*âge adulte;* 3° l'*âge de décroissement*, se rapportant à la vieillesse.

Les anciens distinguaient 4 âges dans l'histoire du genre humain : l'*âge d'or*, l'*âge d'argent*, l'*âge d'airain*, l'*âge de fer*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On applique le mot *âge* aux animaux, aux plantes, aux astres même. L'*âge d'un cheval* est indiqué par les dents, le sabot, le poil, la queue, les yeux. On appelle *hors d'âge* le cheval qui n'a plus les marques auxquelles on pourrait reconnaître le nombre de ses années. — L'*âge d'un arbre* se connaît au nombre des cercles que présente sa coupe transversale. Les bourrelets placés aux différentes tailles des arbres fruitiers indiquent aussi leur âge. — L'*âge de la lune* est le temps écoulé depuis la dernière nouvelle lune. On détermine l'âge de la lune pour

un jour donné, à l'aide de l'épacte de l'année dans laquelle se trouve le jour proposé.

AGE LÉGAL. La loi a fixé l'âge nécessaire pour accomplir certains actes : 1° pour gérer ses biens et se marier (*Voy.* MAJORITÉ) ; 2° pour adopter (*Voy.* ADOPTION); 3° pour être appelé au service militaire : on tire dès qu'on a 20 ans révolus ; 4° pour être électeur, éligible, juré (*Voy.* ces mots); 5° pour encourir certaines peines : au-dessous de 16 ans, le prévenu est présumé avoir agi sans discernement ; à 70 ans, on n'est plus soumis à la contrainte par corps. *Voy.* BÉNÉFICE D'AGE.

AGENT (d'*agere*, agir). Ce mot s'applique à la fois aux forces de la nature, comme le calorique, l'électricité, le magnétisme, etc., qui sont dits *agents physiques*, et aux personnes chargées d'un service quelconque ; dans le 2e sens on distingue :

*Agents d'affaires*, mandataires chargés de suivre les affaires de leurs clients ; — *Agents de change*, officiers ministériels nommés par le chef de l'État et chargés de négocier à la Bourse les effets publics français ou étrangers (rentes sur l'Etat, actions de banque, de sociétés industrielles, etc.), et de *coter* ces diverses valeurs. A Paris, ils sont aujourd'hui au nombre de soixante, fournissent un cautionnement de 125,000 fr., et sont régis par une chambre syndicale. Leurs honoraires sont d'un huitième à un quart pour cent sur chaque opération. L'institution des agents de change remonte au règne de Charles IX ; — *Agents comptables* (économes, commis d'administration, etc.); — *Agents diplomatiques* (ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, résidents, chargés d'affaires avec ou sans caractère officiel) ; — *Agents de la force publique* (commissaires, officiers de paix, gendarmes, gardes champêtres, sergents de ville, agents de police); — *Agents voyers*, chargés de l'entretien et de la rectification des routes et chemins, etc.

AGGLUTINATIFS (de *gluten*, colle), substances emplastiques qui ont la propriété d'adhérer fortement à la peau, et qu'on emploie pour maintenir les lèvres des plaies en contact, jusqu'à ce qu'elles soient réunies par la cicatrisation. Les *agglutinatifs* dont on se sert le plus souvent sont le sparadrap, le diachylon gommé, l'emplâtre d'André de Lacroix, et le taffetas d'Angleterre.

AGGRAVANTES (CIRCONSTANCES). *Voy.* CIRCONSTANCES.

AGIO (de l'italien *aggio*, ajouté, donné en sus, plus-value). C'est la différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, entre l'argent courant et le papier de banque, entre l'argent du pays et l'argent d'une nation étrangère, et en général entre deux valeurs négociables quelconques. Ce mot a été étendu au bénéfice que l'on fait en trafiquant des monnaies ou en spéculant sur les différentes valeurs. — On a par suite appelé *agiotage* le jeu qui se fait sur les fonds publics par des capitalistes qui les achètent ou les vendent par spéculation, et qui souvent emploient, pour les faire monter ou descendre, les manœuvres les moins loyales. On nomme *agioteurs* ceux qui se livrent à ce genre de jeu. — L'agiotage, qui parfois enrichit le spéculateur en un instant, sans travail, le ruine plus souvent encore : tout le monde connaît les désastreux résultats du système de Law. On a souvent tenté de réprimer l'agiotage : la loi du 13 fructidor an III, du 28 vendémiaire an IV, les articles 85 et 86 du Code de commerce, 421 et 422 du Code pénal, ont frappé certaines spéculations illicites ; mais le mal n'a pu être déraciné.

AGIOGRAPHE. *Voy.* HAGIOGRAPHE.

AGITATO, mot italien qui indique que le morceau de musique en tête duquel on le place doit avoir le caractère de l'agitation, c'est-à-dire exprimer un sentiment de vague et de trouble inquiet

AGNAT (en latin *agnatus*, *natus*, né, *ad*, auprès). Dans le Droit romain, les *agnats* sont des collatéraux qui descendent par mâles d'une même souche masculine et qui, à ce titre, appartiennent à la même famille, sont soumis à la puissance paternelle du même chef ; on les oppose aux *cognats*, qui descendent aussi d'une souche commune, mais sans unité de famille : deux frères de père étaient *agnats ;* deux frères de mère seulement étaient *cognats.* Les agnats seuls composaient, à Rome, la famille légale ; seuls ils étaient appelés à la tutelle, et venaient en second ordre à l'hérédité. Cette distinction fut abandonnée dès le temps de Justinien.

AGNEAU (en latin, *agnus ;* du grec *agnos*, chaste, pur, parce que dans les sacrifices l'agneau était considéré comme une victime pure et agréable à Dieu). C'est le petit d'une brebis tant qu'il ne passe pas un an : après un an, l'agneau prend le nom de *bélier* ou de *mouton*. La chair de l'agneau est tendre, délicate, gélatineuse, mais laxative. Sa peau sert à faire des gants de femme et des fourrures.

AGNEAU PASCAL. Les Juifs nommaient ainsi l'agneau qu'ils immolaient le jour de la Pâque, en mémoire de la délivrance de leurs pères et de leur sortie d'Égypte. L'agneau pascal devait être sans tache, être mâle, et n'avoir qu'un an. On le mangeait avec du pain sans levain et des laitues sauvages, à l'entrée de la nuit. — Jésus-Christ est souvent désigné par l'*Agneau de Dieu*, dont le sang a lavé les péchés des hommes.

AGNEAU, AGNEL, AIGNEL, AGNELET, monnaie d'or qui a eu cours en France sous plusieurs rois, de Louis IX à Jean II le Bon. La valeur en a varié : elle valait sous saint Louis 13 fr. 95 c.; sous Jean II, 16 fr. 50 c. Elle avait pour effigie un *agneau* avec cette devise : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis*, et sur le revers une croix fleurdelisée.

AGNUS ou AGNUS DEI (*agneau de Dieu*), prière de l'Église catholique qui commence par ces mots, et qui se répète trois fois à la messe entre le *Pater* et la communion. — On nomme encore ainsi un morceau de cire rond et plat, bénit par le pape, sur lequel est empreinte l'image d'un *agneau* portant l'étendard de la croix, avec le nom du pape régnant et l'année de son pontificat. Le pape bénit les *agnus* tous les sept ans, et en fait donner un grand nombre. Cette coutume vient de ce que jadis, dans la plupart des églises, on distribuait au peuple les morceaux du cierge pascal bénit le samedi saint. A Rome, l'archidiacre bénissait, à la place du cierge pascal, de la cire qu'il distribuait par morceaux moulés en forme d'agneau. Cet usage est antérieur au IXe siècle.

AGNUS CASTUS, nom officinal du *Vitex agnus castus*, L., genre de la famille des Gattiliers ; arbrisseau aromatique, à feuilles digitées, à fleurs en épis, violettes ou d'un gris blanchâtre, d'un effet fort agréable dans les massifs. On attribuait à cette plante des propriétés anaphrodisiaques qui sont loin d'être constatées, mais qui lui ont valu son nom.

AGONIE (du grec *agon*, combat), dernière lutte de la vie contre la mort. Le malade éprouve alors, tantôt une prostration complète des forces, tantôt une violente agitation des principes vitaux ; quelquefois il perd connaissance, souvent il conserve toutes ses facultés intellectuelles. Le visage de l'agonisant est pâle et jaunâtre, ses yeux ternes, sa peau ridée, le nez contracté ; sa respiration est rauque et embarrassée. L'agonie dure habituellement quelques heures, quelquefois plusieurs jours. Du reste, elle présente des phénomènes différents suivant les âges : le vieillard décrépit finit par gradations insensibles, et n'a pour ainsi dire pas d'agonie.

AGOUTI, genre de la fam. des Cabiais, de l'ordre des Rongeurs, originaire de l'Amérique et de l'Océanie. On en connaît trois espèces : l'*Agouti* proprement dit, l'*Acouchi* et l'*Agouti huppé*. Cet animal a la

taille, les mœurs et les habitudes du lièvre et du lapin; il se rapproche aussi du cochon d'Inde par son corps plus volumineux à la partie postérieure, par la forme aplatie de sa tête, par ses oreilles courtes, minces, arrondies; par ses doigts au nombre de cinq sur les pattes de devant, et de trois sur les pattes de derrière, armés d'ongles très-forts; par sa queue très-courte ou nulle; cependant il s'en distingue par ses jambes de derrière, plus longues d'un tiers que celles de devant. Le poil est lisse et brillant, ras sur les membres, plus long sur le dos et la croupe; le pelage est fauve orangé, foncé de noir avec des nuances verdâtres. L'*agouti* ne se creuse pas de terriers; il habite dans le creux des arbres, et vit de fruits, de feuilles et de racines. Sa chair est délicate et recherchée. On le réduit facilement en domesticité. Sa peau sert à divers usages.

AGRÉÉS (c'est-à-dire admis, autorisés), praticiens attachés aux tribunaux de commerce français pour y représenter les plaideurs. On les nomme ainsi, parce qu'ils doivent être *agréés* ou accrédités par le tribunal comme mandataires des parties; on les appelait autrefois *postulants*, *procureurs aux consuls*. Le Code de procédure défend l'intervention des avoués devant les tribunaux de commerce, afin de simplifier les affaires; les agréés remplissent leur office. La plupart sont avocats. A Paris, il n'y a que quinze agréés. Leur profession est extrêmement laborieuse à cause de la multiplicité des affaires dont ils sont chargés et de l'extrême rapidité de la procédure commerciale.

AGRÉGÉ (de *grex*, troupeau, groupe). On donne cette épithète, en Botanique, aux parties des plantes qui naissent plusieurs ensemble d'un même point. Ainsi une bulbe (vulgairement *oignon*) est *agrégée* lorsqu'elle est formée de la réunion de plusieurs petites bulbes, nommées *caïeux*, comme dans l'ail. Les fleurs sont *agrégées* quand elles sont réunies dans un réceptacle commun, ou qu'elles naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige, comme dans la *scabieuse*, le *buis*, la *renouée*, etc. Les *fruits* sont *agrégés* quand ils sont composés de plusieurs petits fruits réunis, comme la *mûre*, la *framboise*, etc.

AGRÉGÉS (de *grex*, troupeau, corps), nom qu'on donne en France aux personnes admises, après un concours, dans le corps des professeurs.

L'instruction secondaire comptait, antérieurement à 1852, sept ordres d'agrégés : ceux de philosophie, de mathématiques, de physique; des classes supérieures des lettres, d'histoire, de grammaire, des langues vivantes. Un décret en date du 10 avril 1852 a changé cet état de choses. Aux termes de l'art. 7 de ce décret : « Il y a deux sortes d'agrégation, l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences. Les candidats doivent être âgés de 25 ans, avoir fait la classe pendant 5 ans et être pourvus du diplôme de licencié ès lettres ou de licencié ès sciences. Trois années d'École normale comptent, ainsi que le diplôme de docteur ès lettres ou de docteur ès sciences, pour deux années de classe. » Un règlement du 21 février 1853 a déterminé la nature et la forme des épreuves.

Les Facultés des Lettres et des Sciences, l'École de Médecine, l'École de Pharmacie ont aussi des agrégés (à l'École de Droit, ils prennent le nom de *Suppléants*).

AGRICULTURE (d'*ager*, champ, et *cultura*, soin), art de cultiver la terre, de la fertiliser et de lui faire produire les plantes utiles à l'homme. On y joint l'art de gouverner et de multiplier les animaux domestiques. Prise dans son acception la plus étendue, elle comprend, avec l'*agriculture* proprement dite, l'*horticulture*, la *silviculture*, l'*arboriculture*, la *viticulture*, l'*économie rurale*; mais le plus souvent on en détache ces études spéciales, et on la borne à la *culture des champs*, opérée dans le but d'en tirer les plantes nécessaires à la vie. — L'agriculture remonte au berceau du genre humain : elle dut naître dès que la chasse, la pêche et les troupeaux ne suffirent plus pour nourrir l'homme. Connue de toute antiquité en Asie, elle se répandit de là sur toute la terre, et fut partout honorée comme la nourrice et la bienfaitrice du genre humain. Les Egyptiens en attribuaient l'invention à Isis, les Grecs à Cérès et à Triptolème, inspiré par la déesse, et les Italiens à Saturne ou à Janus. En Chine, elle est de temps immémorial l'objet d'une sorte de culte; à Rome, elle fut en grand honneur pendant les beaux temps de la République : les plus grands hommes cultivaient leurs champs de leurs propres mains. Longtemps négligée dans les temps modernes et livrée à une routine aveugle, elle a été transformée, depuis une centaine d'années, par les savantes recherches des agronomes français et anglais et par les découvertes de la chimie. La jachère a été remplacée par les assolements et les prairies artificielles; de bonnes méthodes d'irrigation, de précieux amendements, de nouveaux engrais ont été introduits; les instruments aratoires ont été perfectionnés; des fermes modèles ont été établies sur divers points de l'Europe (Hofwyll en Suisse, Hohenheim en Würtemberg, Mœglin en Prusse; Roville, Grignon, La Saulsaie, Grand-Jouan, St-Angeau, etc., en France); des cours ont été ouverts, des sociétés fondées pour perfectionner les méthodes. En France, il avait été formé, dès 1819, un conseil d'agriculture chargé de veiller à tout ce qui peut contribuer au progrès, et de distribuer des récompenses; en 1830, un ministère de l'agriculture fut constitué; enfin, une loi du 3 octobre 1848 a organisé l'enseignement de l'agriculture en créant des *Fermes-Écoles* dans tous les départements, des *écoles régionales* dans certaines zones de culture, et un *Institut agronomiq.*, à Versailles (auj. supprimé). — Les ouvr. les plus célèbres sur l'agriculture sont : le poëme d'Hésiode sur les *Travaux et les jours*, les *Géorgiques* de Virgile, les traités de Caton, de Columelle, de Palladius, de Varron, *de Re rustica*; les *Géoponiques* de Cassianus Bassus, le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, la *Maison rustique* de Ch. Estienne, la *Nouvelle Maison rustique* de Liger, le *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, les *Éléments d'agriculture* de Duhamel, le *Nouveau Cours complet d'agriculture du* XIX<sup>e</sup> *siècle*, par les membres de la section d'agriculture de l'Institut, les *Annales de l'agriculture* de Tessier, Bosc, etc., et les écrits plus récents de M. de Dombasle, Thouin, Boussingault, Liebig, Moll, Payen, etc. Ces travaux ont été résumés dans la *Maison rustique du* XIX<sup>e</sup> *siècle*, dans le *Cours élémentaire d'Agriculture* de MM. Girardin et Dubreuil, 1850, et dans le *Précis d'Agriculture* de MM. Payen et Richard, 1851. La science doit aussi beaucoup aux écrits des savants agronomes étrang., surtout à ceux d'A. Young, A. Hunter, Marshall, Sainclair, D. Low; Thaër, Schwerz, etc.

AGRION, genre d'insectes névroptères, famille des Subulicornes, assez semblables aux *Libellules* ou *Demoiselles*. *Voy.* LIBELLULES.

AGRIPAUME. *Voy.* LÉONURE.

AGRONOME (du grec *agros*, champ, et *nomos*, règle), celui qui est versé dans la science agricole et qui peut enseigner les *règles* de l'agriculture. L'*agriculteur* cultive, l'*agronome* sait comment on doit cultiver ou écrit sur l'agriculture. L'agronome est exposé à de graves erreurs et à de dangereux mécomptes s'il ne joint la pratique à la théorie. L'*agronomie*, née de l'application de la raison à l'observation et à l'expérience, est une science nouvelle par rapport à l'agriculture, dont les pratiques l'ont de beaucoup devancée. *Voy.* AGRICULTURE.

AGROSTEMME (mot grec qui signifie *couronne des champs*), genre de la famille des Caryophyllées,

renferme des plantes d'un aspect agréable qui croissent dans les blés. Les fleurs sont pourpres, à 5 pétales, en forme d'étoiles. Le fruit est une capsule ovoïde, à une seule loge, renfermant des graines nombreuses. L'espèce la plus commune, l'*A. githago*, vulgairement *Nielle des blés*, a des semences farineuses qui communiquent un goût amer à la farine; leur écorce est noire et donne cette couleur au pain. L'*A. en couronne*, dite *Coquelourde*, a les fleurs d'un beau pourpre et se cultive dans les jardins; elle vient d'Italie.

AGROSTIDE (du grec *agrostis*, gazon), genre de la famille des Graminées. Ses espèces sont nombreuses, variées et donnent un bon fourrage. L'*A.* dite *Epi du vent*, *Spica venti*, est remarquable par sa panicule découpée, élégante, qui s'agite au moindre souffle. L'*A. traçante*, *A. stolonifera*, sert à retenir les terres par ses rejets rampants. Elle est connue dans les campagnes sous le nom de *traînasse*.

AGROSTIDÉES, tribu de la famille des Graminées, renferme les genres *Agrostis*, *Cinna*, *Ægopogon*, *Lycurus*, *Coleanthus*, *Polypogon*, *Gastridium*.

AÏ. *Voy.* BRADYPE et PARESSEUX.

AIDE DE CAMP, officier d'ordonnance attaché à la personne d'un général pour transmettre ses ordres partout où ils peuvent être nécessaires, et veiller à leur exécution. On les appelait au XVII^e siècle *aides des maréchaux de camp des armées du roi*. Ils remontent sous des noms divers aux temps les plus anciens de la monarchie. — Les généraux de brigade ont deux aides de camp, savoir : un capitaine et un lieutenant; les généraux de division, trois : un chef d'escadron et deux capitaines; les maréchaux de France, quatre : un colonel, un chef d'escadron et deux capitaines. Les souverains attachent aussi à leur personne un certain nombre d'aides de camp, et en accordent un nombre plus limité aux membres de leur famille.

AIDE-MAJOR, nom donné autrefois à un officier subordonné au major et qui le remplaçait en cas d'absence. Ce n'était pas un grade particulier; ces fonctions étaient remplies par des capitaines ou des lieutenants. Aujourd'hui on confond ces fonctionnaires sous le nom d'*Adjudants* (*Voy.* ce mot). — Dans le Corps de Santé, on nomme *Aides-majors* les médecins militaires placés dans chaque régiment sous les ordres du médecin-major; on en distingue de *première classe* et de *deuxième classe*; ils ont au-dessous d'eux des *sous-aides*.

AIDES. On nommait ainsi autrefois un impôt qu'on levait sur le vin et les autres boissons pour *aider* le roi à subvenir aux charges de l'État; il se payait par toutes les classes, à la différence des *tailles*, que le tiers état payait seul. Cet impôt s'introduisit sous la 3^e race des rois de France. On nommait *A. libres et gracieuses* les sommes offertes volontairement dans les nécessités imprévues, et *A. chevels*, *loyaux* ou *léaux* les contributions qu'un seigneur levait sur ses vassaux dans diverses circonstances; il y en avait de quatre sortes : 1° *A. de mariage*, quand un seigneur mariait sa fille aînée; 2° *A. de rançon*, quand le seigneur était prisonnier; 3° *A. de chevalerie*, quand le fils aîné du seigneur était fait chevalier; 4° *A. d'allée d'outre-mer*, quand le seigneur partait pour la croisade. On levait encore des aides pour un voyage du seigneur à la cour, pour la défense du territoire, pour la réparation des maisons royales, pour l'achat d'une terre (*A. de rigueur*); on en payait pour être dispensé d'accompagner le seigneur à l'armée (*A. de l'ost et de chevauchée*), etc. — La dénomination d'*aides* s'étendit ensuite à tous les impôts levés pour les besoins de l'État sur les objets de consommation ou sur les marchandises; ce qui correspond à peu près à nos contributions indirectes.

AIDES (COUR DES), ancienne cour souveraine chargée de rendre la justice et de juger en dernier ressort les procès en matière d'*aides* ou impôts, fut créée en 1355 par le roi Jean et constituée en 1364 par Charles V. Il y avait en France treize cours des aides : à *Paris*, *Rouen*, *Nantes*, *Bordeaux*, *Pau*, *Montpellier*, *Montauban*, *Grenoble*, *Aix*, *Dijon*, *Châlons*, *Nanci* et *Metz*. Supprimée en 1771 avec le parlement par le chancelier Maupeou, cette juridiction fut rétablie de 1774 à 1790.

AÏEULS. *Voy.* ASCENDANTS.

AIGLE, *Aquila*, genre d'oiseaux de proie, de l'ordre des Rapaces, de la famille des Diurnes et de la tribu des Faucons, caractérisé par un bec sans dentelure et droit à sa base jusqu'auprès de l'extrémité, où il se courbe beaucoup; par des pieds robustes armés d'ongles aigus et tranchants, par leur vue perçante et leur grande envergure. Les aigles habitent les rochers les plus sauvages et les plus escarpés ; ils vivent fort longtemps, et n'ont qu'une seule femelle, avec laquelle ils passent leur vie entière. Les jeunes aigles ou *aiglons* mettent plusieurs années pour arriver à leur complet accroissement. Leur plumage change considérablement par la mue. —Cuvier compte jusqu'à 8 sous-genres d'aigles : *Aigle proprement dit*, *Aigle pêcheur* ou *Pygargue*, *Balbuzard*, *Circaète*, *Caracara*, *Harpie*, *Aigle autour*, *Cymindis*.

L'Aigle proprement dit a le corps emplumé jusqu'à la base des doigts et l'aile aussi longue que la queue. On en compte 4 espèces : *Aigle commun*, *Aigle impérial*, *Aigle criard*, *Aigle botté*. — L'*Aigle commun*, dit aussi *Grand aigle* ou *Aigle royal*, est d'un brun noirâtre, moins foncé à la partie supérieure de la tête et sous le corps. C'est un des plus puissants oiseaux de proie; la femelle, plus grande que le mâle, a plus d'un mètre de l'extrémité du bec au bout des ongles, et ses ailes étendues ont près de 3 mètres. Son vol est étendu et rapide. Il chasse les faons, les lièvres, les agneaux, les enlève et les transporte dans son nid ou *aire*. Il s'attaque même à de plus grands animaux, qu'il tue et dévore sur place. Pris jeune, il peut être réduit à la domesticité. Son courage, sa force, la majesté de son vol l'ont fait nommer le *roi des oiseaux*. Il a été chez tous les peuples l'emblème de la force, de la puissance et de la majesté. C'était l'attribut et le messager de Jupiter chez les anciens. — L'*Aigle impérial* est plus petit que l'Aigle royal, de couleur moins foncée, et porte sur le dos deux grandes plaques blanches qui lui ont fait donner le nom d'*Aigle à dos blanc*. — L'*Aigle criard*, dit aussi *Petit aigle* ou *Canardier*, a 80 centimètres de long et 1^m,30 de vol ou d'envergure; il est d'un brun sombre, un peu blanchâtre sous la gorge; ses yeux et ses doigts sont jaunes; mais ce qui le distingue plus particulièrement des autres aigles, ce sont des taches ovales, d'un assez beau blanc, que l'on trouve sous ses ailes et sur les plumes de ses jambes. Il fait la chasse aux canards, aux petits oiseaux, aux rats, etc. Il pousse des cris plaintifs, et se laisse dresser à la chasse. On le trouve dans toute l'Europe.—L'*Aigle botté* ressemble aux Buses par son bec légèrement arqué, par l'ensemble de ses formes et par sa taille (50 centimètres seulement). Le dessous du corps et les tarses sont d'un blanc moucheté qui les détache du reste du corps, ce qui lui donne l'apparence d'être chaussé ou botté. — L'Aigle a été pris comme emblème par plusieurs nations : les Perses et les Épirotes, puis les Romains, les empereurs d'Occident et d'Orient, l'Empire d'Autriche, Napoléon, l'adoptèrent pour enseigne militaire. Il fait, en outre, partie des armoiries des rois de Prusse, de Sicile, de Sardaigne, de Pologne, et donne son nom à plusieurs ordres de chevalerie en Prusse, en Pologne, en Wurtemberg. — L'aigle a été rétablie sur nos drapeaux par décret du 31 déc. 1851.

AIGLE, monnaie d'or en usage aux États-Unis d'Amérique, ainsi nommée parce qu'elle porte l'effigie d'un aigle. L'*aigle* de 5 dollars vaut 27 fr. 60 cent. et demi de notre monnaie. Le *double aigle* vaut 55 fr. 21 cent. Le *demi-aigle* de 2 dollars et demi vaut 13 fr. 80 cent. et quart.

AIGLE, constellation de l'hémisphère septentrional, au S.-E. de la Lyre; son aile droite touche la ligne équinoxiale, son aile gauche est voisine du Serpent. On y remarque trois étoiles sur une même ligne droite; celle du milieu est de première grandeur : on la nomme *Altaïr* ou *Ataïr*. — On réunit souvent à cette constellation celle d'Antinoüs, qui en est voisine.

AIGREFIN. *Voy.* ÆGLEFIN.

AIGREMOINE, *Agrimonia*, plante vivace, de la fam. des Rosacées-Dryadées, aux feuilles longues, ailées, aux fleurs jaunes, tubuleuses, à cinq pétales, disposées en épis terminaux. L'*A. eupatoria* se distingue à ses feuilles qui embrassent la tige, et à son fruit hérissé de pointes : elle est commune en France. On s'en sert en médecine, comme tonique, contre les catarrhes pulmonaires. On l'emploie en gargarismes contre les maux de gorge, en cataplasmes détersifs, ou comme vulnéraire et comme vermifuge.—Plante de la famille des Papavéracées. *Voy.* ARGÉMONE.

AIGRETTE (d'*arista*, épi, ou, selon Gébelin, de *crista*, crête), faisceau de plumes effilées et droites qui orne le haut de la tête de certains oiseaux, tels que le *duc*, le *héron*, le *hibou*, le *paon*, etc. — On a étendu ce nom : 1° à un bouquet de plumes (*plumet*) et aux panaches que l'on porte sur les chapeaux ou les casques dans l'armée, ou que l'on emploie pour la coiffure des femmes; 2° à un faisceau de pierreries ou de diamants disposé en forme d'aigrette et destiné à la parure; 3° à une pièce d'artifice dans laquelle les étincelles forment en se réunissant une aigrette de feu; 4° à des faisceaux de rayons lumineux qu'on aperçoit aux extrémités et aux angles des corps électrisés, et qu'on nomme *aigrettes lumineuses*.

En Botanique, on donne le nom d'*aigrettes* à des touffes de filaments qui couronnent la graine ou le fruit de certaines plantes : telle est l'aigrette du pissenlit ou des chardons, qui se détache à la moindre agitation de l'air, et va transporter la graine à de longues distances. L'*aigrette* des plantes est dite *membraneuse*, lorsqu'elle forme un bourrelet autour du fruit (comme dans la *chicorée*); *squammeuse*, composée d'écailles (*œillet d'Inde*); *soyeuse*, formée de poils fins ou soies; *poilue*, si ses poils sont simples (*chardon*); *plumeuse*, si les poils sont ramassés; *sessile*, si le faisceau de poils part immédiatement du fruit; *pédiculée* ou *stipitée*, si elle est au sommet d'un petit filet nommé pédicule ou stipe.

En Zoologie, on appelle spécialement *Aigrette* une espèce de héron qui porte une belle aigrette sur le dos, et l'on distingue la *grande Aigrette*, dont les mâles adultes ont les plumes du bas du dos longues et effilées, et la *petite Aigrette*, dont les plumes du bas du dos sont effilées, mais moins longues que celles du héron grande aigrette.

AIGREURS, rapports de gaz ou de liquides *aigris*, sont le résultat tantôt du mauvais choix des aliments, tantôt d'une digestion pénible ou d'une sécrétion acide des cryptes de l'estomac. Dans ce dernier cas, on les combat par l'emploi des absorbants, notamment de la magnésie, que l'on prend délayée dans de l'eau ou en pastilles; mais ce n'est là qu'un palliatif qui ne dispense pas de traiter directement la maladie d'estomac.

AIGUE-MARINE (d'*aqua marina*, eau de mer), nom que l'on donne dans la bijouterie à une variété d'émeraude commune dont la couleur est d'un vert bleuâtre, comme l'eau de mer. Les Aigues-marines sont rangées par Beudant dans la famille des Silicates alumineux doubles. Elles sont formées de 1 atome de quadrisilicate de glucine et de 2 atomes de bisilicate d'alumine colorés par 2 ou 3 centièmes seulement d'oxyde de fer. Ces pierres font un assez joli effet quand elles sont bien taillées et sans défauts; on en fait des colliers, des bagues, des épingles, des pendants d'oreilles, etc. — Presque toutes les Aigues-marines viennent du Brésil ou de la Russie. Une Aigue-marine d'une belle couleur, bien pure et pesant 5 grammes ne vaut pas plus de 36 à 40 francs. La plus remarquable est celle qui orne la couronne royale d'Angleterre; elle a près de 6 centimètres de diamètre.

AIGUILLAT, *Spinax*, nom vulgaire du Squale *acanthias*, espèce de chien de mer. L'Aiguillat possède des évents et a les dents petites et tranchantes; la partie antérieure de ses nageoires dorsales est munie d'une longue et forte *épine* de nature cornée, qui perce comme une *aiguille*, d'où son nom. Il manque de nageoires à l'extrémité du corps. Ces poissons ne dépassent pas un mètre de longueur. L'*A. ordinaire* est d'un gris bleuâtre en dessus et d'un blanc sale sous le ventre. Il vit de poissons, de crustacés, de mollusques. Sa chair est blanche et peu délicate. On retire de son foie une huile limpide employée dans les arts, et à laquelle on attribue la vertu de calmer les douleurs rhumatismales. Sa peau est rude et sert aux tourneurs pour polir.

AIGUILLE (du latin *aculeus*, aiguillon, dérivé d'*acus*, aiguille), petit instrument d'acier fort délié, pointu par un bout, percé par l'autre, et qui sert à coudre. Pour fabriquer les aiguilles, on emploie du fil d'acier d'excellente qualité. L'aiguille passe par une foule de mains et subit un grand nombre d'opérations : lorsque le fil d'acier est suffisamment *tréfilé* ou dégrossi, on le coupe par brins à peu près d'égale longueur; un second ouvrier prend ces brins et les *palme*, c'est-à-dire aplatit sur l'enclume le bout qui doit faire la tête de l'aiguille; l'aplatissement fait, on passe les aiguilles par le feu pour *recuire* l'acier et lui conserver ainsi toute sa douceur; puis un autre ouvrier, armé d'un poinçon, perce sur l'enclume une des faces aplaties; le trou ainsi formé prend le nom de *chas*; on *évide* ensuite ce trou, c'est-à-dire on pratique à la lime une petite rainure de chaque côté du trou pour recevoir le fil; enfin, on *empointe* l'aiguille. Cette dernière opération, qui s'exécute en faisant tourner la pointe de l'aiguille sur une pierre d'émeri mise en mouvement par une roue à main, était autrefois très-pernicieuse pour la santé des ouvriers, à cause de la poussière qu'elle développe; aujourd'hui tout danger a disparu, grâce à un mécanisme inventé en 1809 par un ouvrier anglais, G. Prior, et à l'aide duquel cette poussière est enlevée par le vent d'un fort soufflet. L'aiguille ainsi terminée, il faut encore procéder à d'autres opérations non moins importantes, telles que la *trempe*, le *polissage*, le *dégraissage*, et finalement le *triage* et l'*affinage*. — La grande perfection des aiguilles ne consiste pas seulement dans la finesse et la trempe de l'acier, mais surtout en ce que la pointe soit exactement dans l'axe et que l'œil ou *chas* ne coupe pas le fil. C'est ce qui distingue les aiguilles de bonne fabrique anglaise, faites avec un soin tout particulier. La fabrication des aiguilles *d'emballage*, *à tricoter*, etc., est plus ou moins semblable à celle des aiguilles à coudre.

On a étendu le nom d'*aiguille* à tout ce qui a quelque analogie avec cet instrument, soit pour l'usage, soit pour la forme pointue : par exemple, à des tiges métalliques dont on se sert en chirurgie, comme l'*aiguille à cataracte*, l'*aiguille à fistule*, *à inoculation*, *à séton*, l'*aiguille* qui sert à l'acuponcture; — aux verges métalliques qui servent à indiquer l'heure sur les cadrans solaires,

les horloges, les montres, ou à marquer la direction du courant magnétique dans la boussole : on nomme celles-ci *aiguilles aimantées* (*Voy.* ci-après); — aux sommets des montagnes taillées en pointes aiguës (l'*Aiguille du Midi*, près de Chamouni, en Suisse); — à des monuments pointus (l'*Aiguille* ou Obélisque *de Cléopâtre*, celles de Saint-Pierre de Rome, de la place de la Concorde); — à des clochers très-élevés (l'*Aiguille* d'Anvers, de Strasbourg, les *Aiguilles* de Chartres); — à certains poissons de forme très-allongée que l'on nomme *Aiguilles de mer*, tels que les syngnathes, l'orphie, etc.

Dans les Chemins de fer, on appelle *aiguilles* des portions de *rails* qui servent à opérer les changements de voie : ces aiguilles peuvent tourner autour de boulons verticaux et sont liées entre elles par une traverse rigide de manière à ne pouvoir se déplacer l'une sans l'autre : elles forment un chemin temporaire sur lequel passe la locomotive. On appelle *aiguilleur* l'ouvrier chargé de manœuvrer les aiguilles.

AIGUILLE AIMANTÉE, petit barreau ou lame d'acier, pointu par les deux bouts, mobile sur un pivot et rendu magnétique par influence, est la partie essentielle de la boussole. Une aiguille aimantée qu'on abandonne à elle-même se tourne de manière que ses extrémités, ou *pôles*, se dirigent vers les pôles magnétiques de la terre. L'extrémité *sud* ou *australe* de l'aiguille est tournée vers le nord, l'extrémité *nord* ou *boréale* est tournée vers le midi. Cette propriété remarquable se reproduit partout : sur toute la surface de la terre, au sommet des plus hautes montagnes comme dans les mines les plus profondes, partout l'aiguille aimantée prend une direction fixe à laquelle elle revient lorsqu'on l'en écarte. Dans le même lieu, les aiguilles aimantées prennent des directions sensiblement parallèles; mais, sur des points de la terre qui sont éloignés de quelques degrés en longitude ou en latitude, ce parallélisme n'existe plus, et l'on voit l'aiguille dévier plus ou moins à l'E. ou à l'O. du méridien. En outre, l'aiguille aimantée ne conserve pas partout la position horizontale, mais incline plus ou moins vers le centre de la terre. On nomme *déclinaison* la déviation de l'aiguille vers l'E. ou vers l'O., et *inclinaison* l'angle qu'elle forme avec l'horizon (*Voy.* BOUSSOLE, DÉCLINAISON, INCLINAISON). — Enfin, plusieurs causes accidentelles agissent sur l'aiguille aimantée, ou pour la déranger brusquement de sa position, ou pour troubler au moins la régularité de ses variations diurnes; telles sont les tremblements de terre, les éruptions de volcans, et surtout les aurores boréales. Quand le tonnerre frappe des corps aimantés, ou quand il tombe seulement à quelque distance, il change, détruit ou renverse leur magnétisme, et expose ainsi le navigateur à des erreurs funestes. Le fer même qui entre dans la construction du navire peut suffire pour faire dévier l'aiguille.

On appelle *aiguille aimantée astatique*, c.-à-d. non fixe (du grec *a* priv. et *istèmi*, j'arrête), une aiguille aimantée disposée de manière qu'elle cesse d'obéir au magnétisme de la terre; elle sert à étudier les propriétés du magnétisme dans les aimants. On détruit l'effet de la terre en plaçant en présence de l'aiguille aimantée un barreau aimanté disposé de telle sorte que son pôle le plus voisin soit pareil à celui de même nom que l'aiguille tourne de son côté par l'influence de la terre : en éloignant ou en rapprochant ce barreau, on peut arriver à un point où son effet contrebalance exactement l'action de la terre. Un autre moyen consiste à opposer à une aiguille une aiguille de même force dont les pôles soient tournés en sens contraire.

AIGUILLETTE (diminutif d'*aiguille*), morceau de tresse, de tissu ou de cordon plat et rond, ferré par les deux bouts, qui a servi longtemps à attacher les diverses parties du vêtement. Aujourd'hui, elle n'a plus guère d'usage que comme ornement : c'est, chez nous, une simple décoration, qui entre dans certains uniformes. Dans la cavalerie, elle est de fil ou de coton pour les simples cavaliers, d'or ou d'argent pour les officiers, et mélangée de fil et de métal pour les sous-officiers; elle se porte pendue à l'épaule. — Les aspirants de marine portent l'aiguillette d'or. — Les aiguillettes se terminent aux deux bouts par de petits cylindres argentés ou dorés, dits *afférons*. — On nomme encore *Aiguillette* une espèce d'escargot mince et effilé, du genre Bulime.

AIGUILLON (du latin *aculeus*, dérivé d'*acus*, aiguille). Ce mot, qui signifie au propre une pointe de fer qu'on met au bout d'un bâton pour piquer les bœufs, a été étendu à certains organes d'animaux et de végétaux qui ont quelque analogie avec l'aiguillon. — Dans le règne animal, l'aiguillon est une sorte de dard, organe offensif et défensif très-délié, en forme de petite aiguille, que certains insectes (abeilles, bourdons, frelons, guêpes, etc.) portent à l'extrémité de l'abdomen; souvent il produit une piqûre dangereuse en introduisant sous la peau un liquide irritant qui y est contenu; souvent aussi l'aiguillon reste dans la plaie, et l'insecte meurt en le perdant. — Dans le règne végétal, on donne ce nom aux piquants dont plusieurs plantes sont armées; ils diffèrent de l'épine en ce qu'ils ne sont fixés qu'à l'écorce et s'en détachent facilement, tandis que l'épine fait corps avec les parties où elle croît; le rosier, la ronce, l'acacia ont des aiguillons; le houx, l'épine-vinette ont des épines.

AIL, en latin *Allium*, plante bulbeuse, de la famille des Asphodélées, vivace ou bisannuelle, dont l'oignon, d'une odeur forte et d'un goût piquant et bien connu, se compose de plusieurs petites gousses réunies sous une enveloppe commune. Cet oignon s'appelle *tête d'ail*. Outre l'ail ordinaire (*A. sativum*), on connaît plusieurs variétés intéressantes : le *poireau* (*A. porrum*), la *ciboule* (*A. fistulosum*), la *civette* (*A. schœnoprasum*), l'*oignon* proprement dit (*A. cepa*), l'*échalote* (*A. ascalonicum*), la *rocambole* (*A. scorodoprasum*), qui sont utilisées dans l'économie domestique, et l'*Ail doré* (*A. Moly*), plante d'ornement (*Voy.* MOLY). Les Égyptiens paraissent l'avoir cultivé les premiers; il était dans leur pays moins âcre que dans le nôtre. De nos jours, il s'en fait une grande consommation dans le Midi, où il sert à assaisonner presque tous les mets. L'ail possède des propriétés médicales très-nombreuses; sa vertu vermifuge est connue. On le considère, en outre, comme fébrifuge, diurétique, antiseptique, antiscorbutique. En mâchant des feuilles de persil ou de cerfeuil, on peut neutraliser l'odeur de l'ail.

AILANTE, AYLANTE. *Voy.* VERNIS DE LA CHINE.

AILE, en latin *ala*, partie du corps des oiseaux, de plusieurs insectes et même de quelques poissons, qui leur sert à voler; cet organe est l'analogue du bras. Les oiseaux et les insectes ont des ailes d'une forme plane et large; celles des oiseaux sont revêtues de plumes; celles des insectes sont fines et transparentes. L'aile de la chauve-souris est membraneuse et allongée. — Ce nom a été étendu à des organes ou à des objets qui n'ont avec l'aile des oiseaux qu'une analogie fort éloignée.

Les Anatomistes nomment ainsi certaines parties situées de chaque côté d'un organe : les *ailes du nez*, formant le côté externe de l'ouverture des narines; l'*aile de l'oreille*, partie supérieure et évasée du pavillon de l'oreille. — On a aussi nommé *Aile* la lèvre extérieure de plusieurs coquilles, lorsqu'elle est plus dilatée qu'à l'ordinaire; les nageoires de plusieurs mollusques, et même quelques espèces d'animaux : l'*Aile d'aigle* ou Strombe géant; l'*Aile de chauve-souris*, ou Strombe pied de pélican. *Voy.* ces mots.

En Botanique, on nomme *aile* la partie latérale de

la corolle des Papilionacées; on appelle encore ainsi toutes les membranes saillantes des végétaux disposées aux côtés de la tige, des rameaux, etc. On nomme feuilles *ailées* celles qui sont composées de deux folioles opposées.

En Architecture, on nomme *ailes* deux parties construites à droite et à gauche, pour accompagner le principal corps de logis; les *ailes* d'une église en sont les bas-côtés. — Dans l'Art militaire et la Marine, les *ailes* sont les deux extrémités d'une armée rangée en bataille, et faisant face à l'ennemi; l'*aile droite* est celle qui est à la droite du corps d'armée, l'*aile gauche*, celle qui est à la gauche.

AILE ou ALE, espèce de bière. *Voy.* ALE.

AILERON. On nomme ainsi, chez les oiseaux, l'extrémité de l'aile, composée de trois, quatre ou cinq plumes longues et étroites, dites *pennes :* c'est ce qu'on nomme aussi *fouet de l'aile;* — chez les insectes, de petites lamelles ou écailles placées au-dessous du point où naissent les ailes antérieures, et qui se continuent avec d'autres écailles semblables, nommées *cueillerons;* elles sont blanchâtres et arrondies; — chez les poissons, les os qui retiennent les rayons des nageoires. — En Mécanique, ce sont les petites planches dont sont garnies les roues des moulins, et sur lesquelles tombe l'eau, dont le poids fait tourner ces roues.

AIMANT (par contraction du grec *adamas*, *adamantos*, diamant, à cause de la dureté de la pierre d'aimant), nom donné d'abord à une espèce de minerai de fer, d'un aspect métallique, d'un noir brillant, et qui a la propriété d'attirer le fer, l'acier, le cobalt et le nickel; puis appliqué généralement à des barres d'acier rendues magnétiques artificiellement (*Voy.* AIMANTATION); on nomme ces derniers *aimants artificiels.* La *pierre d'aimant*, ou *aimant naturel*, se compose d'une combinaison de protoxyde et de peroxyde de fer ($FeO+Fe^2O^3$), qu'on appelle *fer oxydulé magnétique.* On la trouve en Suède, en Norwége, à l'île d'Elbe et aux États-Unis d'Amérique. — Lorsqu'on plonge un aimant soit naturel, soit artificiel, dans de la limaille de fer, on voit celle-ci y adhérer; si l'on présente l'aimant à distance, la limaille en est attirée et s'élance sur lui. Certains aimants sont très-faibles, et sous un grand volume n'exercent sur le fer qu'une attraction peu sensible; d'autres sont très-puissants et peuvent soulever des masses de 50 et même de 100 kilogrammes. — La limaille ne se répand pas uniformément sur la surface d'un aimant; elle s'amoncelle surtout autour de deux points opposés qu'on appelle les *pôles* de l'aimant, et il reste vers le milieu une ligne dont les points n'exercent aucune action attractive, et qui se nomme *ligne neutre* ou *ligne moyenne.* Si l'on brise un aimant en un nombre quelconque de parties et qu'on plonge dans la limaille chacune de ces parties, on trouve que chacune d'elles devient un aimant à son tour, ayant ses deux pôles et sa ligne moyenne au milieu. Quelquefois on observe plus de deux pôles sur un aimant; alors, chaque pôle touche toujours un pôle de nom contraire; on dit qu'un pareil aimant a des *pôles conséquents.* — Dans les aimants, les pôles de même nom se repoussent, les pôles de nom contraire s'attirent, et ces attractions ou répulsions sont en raison inverse du carré des distances. On peut s'en assurer aisément, en suspendant librement un aimant et en approchant successivement les deux pôles d'un second aimant.

Les aimants artificiels prennent des noms différents : *aiguilles aimantées*, *lames aimantées*, *barreaux aimantés*, etc., suivant leurs dimensions. La réunion de plusieurs aiguilles ou de plusieurs lames aimantées ayant toutes les pôles de même nom tournés dans le même sens forme une *armature* ou un *faisceau magnétique.* On donne souvent aux aimants la forme de fer-à-cheval.

Une aiguille aimantée, suspendue librement, prend une direction déterminée, du S. au N. (*V.* AIGUILLE AIMANTÉE et BOUSSOLE). La force directrice à laquelle elle obéit réside dans la terre, qui est elle-même un vaste aimant, ayant une ligne moyenne et des pôles opposés (*Voy.* MAGNÉTISME TERRESTRE). — Les aimants servent à reconnaître la présence du fer, même en petite quantité, dans les minerais et dans les pierres précieuses; à séparer de petits objets en fer, tels que des goupilles, confondus dans des amas de poudres métalliques ou de tout autre alliage; enfin, à former la boussole qui dirige le navigateur, en lui indiquant approximativement la position des points cardinaux.

Les anciens connaissaient les propriétés de l'aimant, qu'ils appelaient *magnes*, *pierre herculéenne*, *sideritis* ou *pierre de Lydie.* Mais ce ne fut que dans le XIIe siècle que l'on connut en Europe la faculté qu'a ce minerai de se diriger constamment vers le pôle nord (*Voy.* BOUSSOLE). Le médecin anglais Gilbert a le premier démontré, à la fin du XVIe siècle, que la terre est magnétique et que c'est son action qui dirige l'aiguille aimantée. — Les Égyptiens croyaient beaucoup aux propriétés thérapeutiques de l'aimant, et lui attribuaient une action merveilleuse, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Cet usage de l'aimant était depuis longtemps tombé dans l'oubli : Mesmer, au dernier siècle, le remit en vogue (*Voy.* MAGNÉTISME ANIMAL). De nos jours, l'aimant est peu employé comme moyen de traitement; on lui reconnaît cependant une vertu sédative et antispasmodique, et on l'emploie contre les névralgies; M. Récamier l'a récemment remis en honneur pour cet usage.

AIMANT DE CEYLAN. *Voy.* TOURMALINE.

AIMANTATION, opération par laquelle on communique à l'acier ou au fer des propriétés magnétiques. On emploie pour cela divers procédés : 1° la *simple touche*, opération qui consiste à frotter la pièce qu'on veut aimanter sur un fort aimant naturel ou artificiel, en la faisant glisser chaque fois d'un bout à l'autre, toujours dans le même sens et sans en changer le pôle; 2° la *touche séparée*, ou procédé de Duhamel, procédé avantageux pour aimanter les aiguilles de boussole : on dispose sur une même ligne et à une certaine distance l'un de l'autre deux barreaux aimantés dont les pôles opposés se regardent; sur ces barreaux, qui restent fixes, on place l'aiguille qu'il s'agit d'aimanter; prenant alors deux autres barreaux aimantés, un de chaque main, on les pose au milieu de l'aiguille en les inclinant sur elle de 25° ou 30°, et on les fait glisser en sens contraire sous cette même inclinaison, de manière à ce qu'ils arrivent en même temps aux extrémités de l'aiguille; là, on les relève, on les rapporte au milieu, et l'on répète la même manœuvre jusqu'à ce que l'aiguille se trouve suffisamment aimantée; — 3° la *double touche*, ou procédé d'Æpinus, qui s'emploie pour aimanter les pièces fortes; il est semblable au précédent, avec la différence qu'on promène les barreaux aimantés ensemble, et sans les rapprocher, depuis le milieu de la pièce jusqu'à l'une de ses extrémités, puis on les ramène à l'extrémité opposée, et l'on revient par la même route à plusieurs reprises. — Outre ces trois procédés d'aimantation, l'*action de la terre*, le *choc*, la *torsion*, les *décharges électriques*, les *courants voltaïques*, peuvent encore développer dans le fer et dans l'acier les propriétés magnétiques : ainsi, les croix de fer placées sur les clochers des églises deviennent à la longue de très-bons aimants; tous les outils des forgerons sont dans un état magnétique, etc. C'est même en soumettant des barreaux de fer à l'action d'un courant continu qu'on a obtenu les aimants les plus puissants (*Voy.* ÉLECTRO-MAGNÉTISME); on en a fait

tout récemment d'importantes applications dans la télégraphie électrique.

AINE (jadis *aigne*, corruption du latin *inguen*), jonction de la cuisse et du bas-ventre, est un enfoncement anguleux formé des muscles larges de l'abdomen qui s'unissent avec les muscles de la partie antérieure de la cuisse. Cette partie, siége de nombreux ganglions lymphatiques, est sujette à des tumeurs, telles qu'abcès par congestion et bubons, à des hernies, à des anévrismes.

AINESSE (d'aîné, dérivé d'*antè natus*, né antérieurement). Longtemps le titre d'aîné donna droit à certaines prérogatives, notamment à celle de prendre dans la succession des parents une plus grande part que les autres enfants; c'est ce qu'on appelait *droit d'aînesse*. Ce droit remonte à la plus haute antiquité; l'histoire d'Ésaü et de Jacob nous le montre établi chez les Hébreux. En Égypte, en Grèce, à Rome, chez les Germains, l'aîné jouissait de priviléges particuliers; cependant ce droit n'est pas consacré par la législation romaine. En France, le droit d'aînesse n'était pas connu sous la 1re race; la couronne et les alleux se partageaient alors entre les frères; sous les races suivantes, il fut introduit afin de mettre un terme aux perpétuelles divisions des États; de la famille royale, il s'étendit bientôt à celles des seigneurs féodaux, puis à toutes les autres; il était régi par le Droit coutumier. Ce droit d'aînesse, si contraire à l'égalité et aux sentiments d'affection que le père porte à tous ses enfants indistinctement, a été aboli en France par les lois du 15 mars 1790 et du 8 avril 1791. Charles X tenta en vain de le rétablir en 1826; cette proposition impopulaire fut rejetée par la chambre des Pairs elle-même. Le droit d'aînesse ne fut maintenu que pour l'hérédité du trône et pour certains cas particuliers (*Voy.* MAJORAT).— Le droit d'aînesse subsiste encore dans la plupart des autres pays de l'Europe, en Russie, en Espagne, en Italie, en Angleterre surtout, où il assure la puissance de l'aristocratie, mais où il condamne une foule d'enfants de famille à la misère. — Dans l'ancien régime, les *cadets*, privés de leur part dans l'héritage, embrassaient le parti des armes ou se consacraient au service divin; souvent aussi, ils allaient chercher fortune en pays étranger.

AIR (du grec *aer*), fluide gazeux qui forme autour du globe terrestre une enveloppe désignée sous le nom d'*atmosphère*. L'air paraît incolore quand il ne forme pas une couche très-épaisse, mais vu en masse, il est bleu; cette couleur, attribuée par le vulgaire à une voûte céleste imaginaire, se montre dans toute sa pureté en l'absence des nuages. L'air nous paraît sans odeur et sans saveur, mais il est probable que nous en jugeons ainsi par l'habitude où nous sommes de le respirer dès notre naissance; enfin, l'air est pesant comme tous les corps gazeux, et comme eux très-élastique : 1 litre d'air, à la température de 0° et sous la pression de 0m,76, pèse 1 gr., 2935; l'air est donc 770 fois moins pesant que l'eau. La pesanteur d'une masse d'air donnée varie selon l'état de l'atmosphère; on mesure cette pesanteur au moyen du *baromètre* (*Voy.* ce mot). Il n'est guère possible de déterminer exactement la hauteur de l'atmosphère, car elle ne finit pas brusquement à une certaine élévation; l'air devient seulement de plus en plus rare à mesure qu'on s'élève; cependant cette hauteur a été évaluée approximativement à environ 80,000 mètres (ou 20 lieues.) Le poids de la colonne d'air qui presse sur une surface d'un centimètre carré est d'un kilogr. environ. —L'air atmosphérique, que les anciens regardaient comme un corps simple et qu'ils mettaient au nombre des 4 éléments, est un mélange d'oxygène et d'azote, dans la proportion de 21 à 79; il renferme en outre quelques millièmes d'acide carbonique, une quantité variable de vapeur d'eau et un peu d'hydrogène carboné. Cette composition de l'air pur et normal peut être modifiée par des causes accidentelles, telles que la respiration des animaux, la combustion du bois ou du charbon, la décomposition des matières organiques par la putréfaction, etc. — L'air joue un rôle immense dans la nature : il est indispensable à la vie des animaux, auxquels il fournit l'oxygène nécessaire à la respiration; il ne l'est pas moins à la vie des plantes, qui y puisent l'oxygène, l'azote et l'acide carbonique; il détermine le phénomène de la combustion; il est le véhicule du son, et par suite du langage; enfin, il est utilisé par l'industrie de l'homme et employé comme force motrice dans la navigation à voile, les moulins à vent, les fusils à vent, les chemins de fer atmosphériques, etc.

La pesanteur de l'air, entrevue par Aristote, connue de Bacon, ne fut nettement exprimée pour la première fois qu'en 1643 par Torricelli, disciple de Galilée. Des fontainiers de Florence ayant inutilement tenté d'élever l'eau, par le moyen de la pompe, à une hauteur plus grande que 32 pieds, Galilée soupçonna le premier que l'ascension de l'eau dans le corps de pompe était due à la pression exercée par l'air sur la surface libre du liquide contenu dans le réservoir, et que la limite de 32 pieds était la hauteur nécessaire pour qu'une colonne d'eau fît équilibre à cette pression. Plus tard, Torricelli mit ce principe hors de doute. Pascal confirma cette théorie par de nouvelles expériences. De son côté, Mariotte découvrit la loi qui règle la compressibilité de l'air. — Ce ne fut qu'à la fin du siècle dernier qu'on connut la composition de l'air et le rôle que joue ce fluide dans les combinaisons chimiques. Déjà, en 1630, Jean Rey ayant vérifié l'expérience de Brun, pharmacien de Bergerac, qui avait trouvé que l'étain augmente de poids par la calcination, expliqua ce phénomène en l'attribuant à l'absorption de l'air par le métal; cependant les idées de Rey restèrent ensevelies dans l'oubli jusqu'en 1774 : à cette époque Priestley et Bayen reconnurent que toutes les substances désignées sous le nom de *chaux métalliques* doivent à l'absorption d'un des principes de l'air l'excès de poids et tous les caractères qui les distinguent du métal qu'elles contiennent. Enfin Lavoisier, complétant les recherches de ses devanciers, donna la première analyse de l'air, examina les produits de toutes les combustions, et parvint à fonder une théorie nouvelle que toutes les expériences ultérieures n'ont fait que consolider. Toutefois, il admit encore trop d'oxygène dans l'air, et les véritables proportions ne furent établies que par les analyses de MM. de Humboldt et Gay-Lussac, dont les résultats ont été confirmés par les derniers travaux de MM. Dumas, Boussingault, Regnault, etc.

AIR INFLAMMABLE. *Voy.* HYDROGÈNE.

AIR, en Musique (de l'italien *aria*, qu'on dérive du latin *æra*, chiffre, signe de prosodie chez les Romains), morceau de musique à une seule partie principale. L'air est le plus souvent composé pour le chant ou pour la danse; de là la distinction des *airs de chant*, qui prennent les noms de *romances, cavatines, rondeaux, couplets*, etc., et des *airs de danse*, tels que le *menuet*, la *gavotte*, la *courante*, la *gigue*, l'*anglaise*, l'*allemande*, etc. — Parmi les airs de chant on distingue de *petits airs*, qui ne se composent guère que de deux ou trois phrases, et de *grands airs* ou *airs d'opéra* (l'*aria* ou la cavatine des Italiens), qui se composent ordinairement d'un *cantabile*, souvent précédé d'un récitatif et suivi d'un *allegro* impétueux; mais cette coupe se modifie de mille manières : ainsi, l'air peut commencer par un *allegro* animé, être suivi d'un *cantabile*, et revenir au sujet et au mouvement

primitifs. Dans tous les cas, le grand air doit avoir le double objet d'exprimer un sentiment profond et de faire briller la voix et le talent du chanteur. — On appelle *airs de bravoure*, dans les opéras, ceux qui ont plus spécialement cette dernière destination. — Longtemps les *airs de danse* eurent un caractère déterminé et furent faits exprès; aujourd'hui on les tire le plus souvent des opéras en vogue; cependant on a conservé certains airs de danse, le *fandango*, la *valse*, la *polonaise*, le *galop*, la *polka*. Ces airs doivent se distinguer surtout par un mouvement gracieux et par un rhythme bien cadencé. — Chaque peuple a ses airs nationaux et ses chansons populaires : tels sont les *barcarolles* à Venise, les *tarentelles* et les *villanelles* à Naples, le *ranz des vaches* en Suisse, les *lieder* en Allemagne, les *boleros*, les *seguidillas* en Espagne, les *songs* en Ecosse et en Irlande. En France, chaque province a les siens : l'Auvergne a ses *bourrées*; le Poitou, ses *branles*; la Bourgogne, ses *noëls*, etc.

AIRA, nom botanique de la *Canche*. *Voy.* ce mot.

AIRAIN, mot indéterminé par lequel on traduit généralement l'expression *æs* des Romains. Ceux-ci paraissent avoir quelquefois désigné par ce mot le cuivre pur; mais plus fréquemment ils l'ont appliqué aux alliages de ce métal avec plusieurs autres substances métalliques, notamment avec l'or, l'argent, le zinc, le plomb et l'étain. La fabrication de l'airain était une partie importante de l'art métallurgique chez les anciens; ils s'en servaient principalement pour faire de la monnaie et des statues. L'airain de Délos et celui d'Égine étaient les plus estimés. — On appelait *airain de Corinthe* un alliage qu'on supposait s'être produit fortuitement par la fusion d'un grand nombre de métaux précieux pendant l'incendie de cette ville par Mummius, alliage que l'art sut reproduire. — Le mot *airain* s'emploie aussi, la plupart du temps dans le langage poétique, pour désigner plus particulièrement les alliages de cuivre et d'étain qui servent à la fabrication des canons, des cloches, des statues, etc. *Voy.* BRONZE.

AIRE (du latin *area*), se dit, en Géométrie, de la superficie d'une figure. Pour mesurer l'aire ou la surface d'une figure plane, on prend pour unité de mesure l'aire d'un carré dont les côtés sont l'unité linéaire. Ainsi, en adoptant le mètre pour unité des mesures linéaires et le mètre carré pour unité de surface, l'aire d'une figure quelconque sera déterminée quand on connaîtra combien elle contient de mètres carrés ou de parties de mètre carré. Toutes les propositions de la géométrie relatives à l'aire des figures planes peuvent se ramener aux suivantes : Tout rectangle a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur; l'aire d'un triangle est égale à la moitié du produit de sa base par sa hauteur; l'aire d'un parallélogramme est égale au produit de sa base par sa hauteur; l'aire d'un trapèze est égale à la moitié du produit de sa hauteur par la somme des deux bases parallèles.

AIRE-DE-VENT ou AIR-DE-VENT. Les marins nomment ainsi la trente-deuxième partie de l'horizon; ce qui, en divisant l'horizon en 360 degrés, donne pour chaque *aire-de-vent* 15 degrés, 15 minutes. Pour les dénommer, on prend les noms assortis d'abord aux quatre points *cardinaux* (*est*, *nord*, *midi*, *ouest*); puis aux quatre *collatéraux* (*nord-ouest*, *sud-est*, *sud-ouest*, *nord-est*); aux huit *intermédiaires* (*sud-sud-est*, *sud-sud-ouest*, etc.); et enfin aux seize points *marins* compris entre les seize points susdits (*nord-quart-nord-est*, *nord-est-quart-nord*, *nord-est-quart-est*, etc.). Les aires-de-vent écrites sur la *rose des vents*, cercle placé sous l'aiguille aimantée de la boussole, servent à indiquer la direction suivie par cette aiguille, et par suite celle des vents. Les aires se nomment encore *rumbs*, *demi-rumbs*, *quarts de rumb*. — Les marins ne sont pas d'accord sur la manière d'écrire ce mot : les uns préférant *aire*, comme dérivant d'*area*, superficie, champ; les autres, *air*, qu'ils dérivent d'*arare*, sillonner.

AIRELLE, *Vaccinium*, genre de plantes de la famille des Éricacées, tribu des Vacciniées, dont il forme le type. L'*A. myrtille* (*Vaccinium myrtillus*), ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec le myrte, est un arbuste à tiges anguleuses, rameuses, à fleurs d'un blanc lavé de rouge, auxquelles succèdent des baies d'un bleu noirâtre qui ont une saveur acide et rafraîchissante; il est commun dans les bois, les lieux couverts et montagneux. Une autre espèce, l'*A. ponctuée* (*Vacc. vitis idæa*), est un sous-arbrisseau à fleurs rougeâtres en grappes terminales penchées. Les baies sont également rouges, acides, et peuvent servir à préparer une boisson fermentée fort agréable. On en fait usage dans la médecine et la teinture. Les marchands de vin se servent quelquefois de ce fruit pour colorer le vin : aussi le nomme-t-on *teint-vin*. — L'*A. coussinette* (*Vacc. Oxycoccus*), dite aussi *Canneberge*, se plaît dans les endroits marécageux du nord de l'Europe. Ses tiges sont déliées, ligneuses et garnies de petites feuilles. Sa fleur isolée donne, en se dépouillant, un fruit rouge et très-acide. Les Russes font de ce fruit une boisson de couleur rosacée très-rafraîchissante et antiscorbutique. Dans les arts on s'en sert pour nettoyer et blanchir l'argenterie.

AISSELLE (du latin *axilla*), cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule. Sa peau est molle, fine, et attachée aux parties qui l'entourent par un tissu très-extensible et lâche. Les maladies qui s'y forment sont l'engorgement des ganglions, les abcès, les bubons (qui, dans les temps de peste, sont un des symptômes de l'infection), les anévrismes. — On nomme ainsi en Botanique l'angle formé par une feuille ou par un rameau sur une branche ou sur la tige. L'organe situé dans cet angle prend l'épithète d'*axillaire* : ainsi les fleurs de la pervenche sont *axillaires*.

AJONC, *Ulex*, genre de la famille des Légumineuses, sous-ordre des Papilionacées, tribu des Lotées. Ce genre ne renferme que des arbustes velus, à feuilles simples, longues et épineuses, à fleurs jaunes et solitaires. L'*Ajonc d'Europe*, appelé aussi *Genet épineux*, *Jonc marin et Sainfoin d'hiver*, est un arbrisseau toujours vert dont les feuilles, d'abord souples, se changent, à la fin de l'automne, en épines dures, d'un vert sombre. L'ajonc pousse naturellement dans les lieux secs et arides. On l'emploie pour nourrir les bestiaux, pour chauffer le four et faire des enclos. Cette plante, qui vient spontanément dans nos pays, a la vertu d'utiliser les mauvaises terres, qu'elle rend, par l'incinération, propres à la culture après 6 ans.

AJOUPA, nom donné dans les colonies à une espèce de hutte portée sur des pieux, que l'on recouvre à la hâte de branchages, de paille ou de jonc. Les marins construisent des *ajoupas* quand ils vont à terre sur une côte inhabitée pour renouveler leurs provisions.

AJOURNEMENT. En Droit, on appelle ainsi l'acte par lequel un huissier dénonce à une personne une demande formée contre elle, avec sommation de comparaître à certain jour; c'est ce qu'on appelle communément *assignation* (*Voy.* ce mot). Tout ce qui concerne les ajournements est réglé par le Code de Procédure (liv. II, titre II).

AJUGA, plante. *Voy.* BUGLE.

AJUGOIDÉES, tribu formée par Bentham dans la famille des Labiées, renferme les genres *Ajuga* (Bugle), *Amethystea*, *Teucrium* (Germandrée), *Cymaria*, etc.

AJUSTEUR (d'*ad justum*, sous-entendu *dirigere*, rendre juste, exact), ouvrier qui, dans les

arts mécaniques, réunit les diverses parties d'une machine exécutées par d'autres ouvriers, et qui les assemble et les raccorde pour qu'elles puissent fonctionner. Dans l'horlogerie, l'ajusteur est plus ordinairement appelé *finisseur;* dans d'autres arts, on le nomme *monteur.* — L'ajusteur, dans l'art du monnayage, est chargé de donner le poids légal aux *flans* des monnaies, c'est-à-dire aux pièces de métal destinées à passer sous le balancier pour être frappées. — On appelle *ajustoir* une petite balance où l'on pèse et *ajuste* les monnaies avant de les marquer : on la nomme aussi *trébuchet.*

AJUTAGES ou AJUTOIRS (du verbe *ajouter*), petits tuyaux coniques ou cylindriques qui s'ajoutent ou s'adaptent à l'extrémité d'un tuyau plus grand, pour régler l'écoulement d'un liquide. La forme de l'ajutage influe beaucoup sur la vitesse de l'écoulement, et par suite sur la dépense d'eau dans le même temps. Un ajutage de même forme que la veine fluide peut augmenter la dépense du liquide dans le rapport de 3 à 2. Au contraire, un ajutage cylindrique ou conique la diminue. C'est aussi l'ajutage qui détermine la forme du jet du liquide. L'emploi des ajutages, lorsqu'il est fait avec art, produit des effets très-heureux, tels que *gerbes, berceaux,* etc. — On donne aussi le nom d'*ajutage* à un petit tuyau de métal ou de caoutchouc destiné à joindre l'un à l'autre deux appareils chimiques.

AKENE ou ACHÈNE (du grec *a* privatif, et *chainô,* s'ouvrir). On applique cette épithète à un genre de fruit *indéhiscent;* c'est généralement un fruit sec, à une seule semence, dont le péricarpe, réduit à une lame mince, adhère plus ou moins intimement avec l'enveloppe de la graine et avec le tube du calice, comme on le remarque dans la semence de carotte et la chicorée.

AKIS (mot grec qui signifie *pointe*), coléoptère du genre Pimélie, section des Hétéromères, famille des Mélasomes; petit insecte noir, lisse, dont le corselet, plus large que la tête et fortement échancré en avant, a les bords relevés sur les côtés. On en connaît plusieurs variétés qui vivent sur les terrains tenant en dissolution des substances salines.

ALABANDINE, pierre précieuse que l'on trouvait dans les environs d'Alabanda, en Carie. Elle tenait le milieu entre le grenat et le rubis; elle est plus transparente que le premier, moins obscure que le second; elle est dure et anguleuse. On la nomme aujourd'hui *spinelle rouge pourpré.* On lui donne le premier rang après le rubis.

ALABASTRITE. *Voy.* ALBATRE GYPSEUX.

ALABASTRON, nom donné par les Grecs à des vases à parfum sans anse, faits en albâtre, a été ensuite appliqué à une mesure de capacité usitée autrefois en Grèce et en Orient; elle valait un *demi-xestès,* un *cotyle;* en mesures françaises, 0 lit., 26.

ALAMBIC (du grec *ambix,* vase distillatoire, précédé de l'article arabe *al*), appareil employé dans les arts chimiques pour distiller, c'est-à-dire pour séparer un liquide volatil des substances fixes ou moins volatiles que lui. Les trois parties essentielles d'un alambic sont : la *cucurbite,* le *chapiteau* et le *réfrigérant.* La *cucurbite* est la partie inférieure dans laquelle sont placées les matières à distiller; elle doit être construite de manière à présenter à l'action de la chaleur la plus grande surface possible. Le *chapiteau* conduit les vapeurs de la cucurbite dans le réfrigérant; c'est un tuyau ajusté à ces deux parties; il doit être assez large pour ne pas opposer de résistance aux vapeurs qui le traversent. Le *réfrigérant* est la partie dans laquelle les vapeurs se condensent et prennent l'état liquide; il consiste ordinairement en un serpentin ou tube en spirale, qui plonge dans l'eau froide. La forme des alambics varie suivant les besoins des industries qui s'en servent. Dans les laboratoires de chimie, on remplace généralement les alambics par des cornues. — On attribue aux Arabes la construction des premiers alambics. Arnaud de Villeneuve, au XIIIe siècle, en propagea l'usage en Europe.

ALANGIÉES (d'*alangi,* nom hindou du genre type), petite famille que M. de Candolle a détachée des Myrtacées. Elle ne se compose que du seul genre *Alangium* qui ne renferme qu'une espèce, l'*A. à dix pétales* (*A. decapetalum*), arbre de l'Inde à fleurs grandes et odorantes et ayant pour fruit un drupe monosperme, bon à manger. Le suc des racines est employé au Malabar contre la morsure des serpents et comme purgatif.

ALATERNE, *Rhamnus alaternus,* L., arbrisseau du genre Nerprun, qu'on trouve surtout dans les lieux humides du midi de l'Europe, atteint quelquefois 5 mètres de haut; son feuillage, toujours vert, est d'une teinte sombre; ses feuilles sont luisantes, ovales, légèrement dentelées sur les bords et d'une consistance assez ferme. Cet arbrisseau est très-branchu; il a l'écorce brune; ses fleurs, peu apparentes, sont verdâtres et sentent le miel. On l'a introduit dans les jardins d'agrément, où il forme des buissons. On le multiplie de graines, de marcottes et d'éclats. Autrefois cet arbre était réputé de mauvais voisinage, parce que le suc qu'il fournit est couleur de sang.

ALAUDIDÉES (d'*alauda,* alouette), famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux conirostres de Cuvier, renferme deux sous-familles : les *Alaudinées,* g.-type l'*alouette,* et les *Anthusinées,* g.-type l'*anthus.*

ALBACORE, nom donné au Thon et à l'Espadon.

ALBATRE (du grec *alabastros,* qui a la même signification), nom donné à deux sortes de pierres de composition différente, que l'on emploie dans les arts : l'*A. gypseux* et l'*A. calcaire.* — L'*A. gypseux* ou *alabastrite,* sulfate de chaux hydraté, est remarquable par sa blancheur proverbiale, mais il est extrêmement tendre et le moindre frottement peut en détacher des parcelles; on le sculpte pour en faire des objets d'ornement, vases, pendules, petites statues, etc. Il en existe de vastes carrières à Volterra, en Toscane; on a trouvé à Lagny, près de Paris, un albâtre veiné qu'on exploite avec avantage. — L'*A. calcaire,* dit aussi *A. oriental, A. proprement dit,* variété de chaux carbonatée, est beaucoup plus dur et peut même rayer le marbre; il est susceptible d'un beau poli; il est d'un blanc laiteux, un peu roux ou jaune de miel, et offre des veines qui sont d'un agréable effet. On en fait de beaux ouvrages, des vases, des camées, et même de grandes statues. Les anciens, qui en faisaient un grand usage, le tiraient de l'Égypte, de l'Asie Mineure, de l'Inde. On a trouvé à Montmartre, près de Paris, un albâtre calcaire d'un beau jaune de miel, mais en petite quantité.

ALBATROS (du latin *albatus,* vêtu de blanc), *Diomedea,* oiseaux aquatiques de l'ordre des Palmipèdes, de la famille des Longipennes ou Grands-Voiliers, sont les oiseaux d'eau les plus gros et les plus voraces. Leur séjour habituel à la surface des eaux les a fait surnommer *pélasgiens;* leur taille énorme les a fait appeler par les matelots *moutons du Cap* et *vaisseaux de guerre.* Ils atteignent en effet un mètre de longueur, et leurs ailes étendues dépassent trois mètres; leur bec est terminé par un crochet qui semble ajouté après coup et est d'un blanc jaunâtre; le dessus du corps est blanc avec quelques bandes brunes, et le dessous tout blanc; les jambes sont courtes, et les pattes, qui n'ont que trois doigts, dirigés en avant, sont d'un rose pâle. L'albatros est lourd, lâche et glouton; il vit de poisson et en dévore une énorme quantité. On connaît 5 espèces d'albatros : l'*A. commun,* le plus grand de tous, dont le cri ressemble au braiment de l'âne; l'*A. exilé* ou *A. gris;* l'*A. chocolat* ou *bai-brun,*

l'*A. brun* ou *fuligineux;* l'*A. ruban-jaune* ou *à sourcils noirs.* Les Albatros habitent les mers australes, et, malgré leur volume considérable, ils volent rapidement et s'avancent très-loin en pleine mer. Leur chair est dure et d'un goût détestable.

ALBERGIER, arbre fruitier, assez grand, à feuilles en cœur, dentelées, plus petites que celles de l'abricotier. Ses fruits, nommés *alberges*, tiennent de la pêche et de l'abricot; ils sont précoces, mûrs à la mi-août, généralement abondants et de bonne qualité; leur couleur est jaune foncé; leur peau, raboteuse et colorée; leur chair est fondante, vineuse, légèrement amère. Le noyau est gros, et contient une amande amère. C'est à tort qu'on regarde quelquefois l'albergier comme une variété de l'abricotier; il forme dans ce genre une espèce distincte. On le cultive surtout en Touraine.

ALBINOS (dimin. d'*albus*, blanc). On nomme ainsi certains individus dont la peau est blafarde ou d'un blanc fade, ainsi que les cheveux et les poils, dont les yeux rouges et pâles ne peuvent supporter la lumière du jour. Cette anomalie est due à l'absence du *pigment*, matière qui colore la peau, les yeux et les cheveux. C'est le résultat d'une maladie qui peut attaquer l'homme sous tous les climats; mais ce n'est pas le caractère d'une race particulière, comme on l'a cru longtemps. On trouve beaucoup plus d'albinos en Afrique, parmi les nègres, que dans tous les autres pays; ce qui leur a fait donner le nom de *nègres blancs.* Les albinos mâles sont généralement impuissants; mais les femmes peuvent devenir mères. — L'albinisme se rencontre souvent chez les animaux; c'est à cette maladie qu'est due la blancheur du poil dans les souris, les éléphants, les serins, les cerfs, les chiens, les lapins et dans certains merles; car les *merles blancs*, pour être rares, n'en sont pas moins réels.

ALBITE, espèce de feldspath. *Voy.* SCHORL BLANC.

ALBUGINE ou ALBUGO (d'*albus*, blanc), tache de l'œil, vulgairement nommée *taie*, est produite par le dépôt d'une matière blanche entre les lames de la cornée. Ses causes sont l'ophthalmie, les vices dartreux, scrofuleux, etc. La tache, opaque, laiteuse quand elle est récente, devient, avec le temps, crayeuse et nacrée; elle est peu douloureuse. L'albugo est d'autant plus difficile à guérir qu'elle est plus ancienne et que le malade est plus âgé. On emploie à cet effet un collyre composé de sucre candi en poudre fine et d'un peu de nitre, de vitriol ou d'os de sèche.

ALBUGINÉ (d'*albus*, blanc), épithète donnée en Anatomie aux membranes remarquables à la fois par leur blancheur et leur consistance; on nomme *tunique albuginée de l'œil*, la sclérotique; *humeur albuginée*, l'humeur aqueuse de l'œil; *fibre albuginée*, celle qui forme les tendons, les ligaments articulaires; cette fibre se distingue des autres par sa fermeté et son élasticité; on la nomme, selon ses diverses applications, *aponévrose, tendon, ligament.*

ALBUM, mot latin qui veut dire *blanc.* On nommait ainsi chez les Romains des tablettes blanches ou des murs blanchis avec un enduit de plâtre, sur lesquels les préteurs publiaient leurs édits, ou bien sur lesquels on affichait des documents officiels. Selon quelques auteurs, ce mot désignait seulement les caractères blancs avec lesquels on les écrivait. Par suite, on a nommé *album* le droit prétorien, pour le distinguer du droit civil, que l'on nommait *rubrica* (de couleur rouge), parce qu'on écrivait les titres des lois en rouge. — Aujourd'hui on appelle *album* un portefeuille composé de feuilles détachées sur lesquelles les personnes dont on veut conserver le souvenir, ou dont on veut posséder un autographe, écrivent leurs noms, leurs pensées, des airs notés, peignent des portraits, des fleurs ou des paysages, etc. Cette mode a été importée d'Allemagne en France au commencement de ce siècle. — C'est aussi un portefeuille de poche ou *memorandum* à l'usage des voyageurs.

ALBUMEN (mot latin qui signifie *glaire*, blanc d'œuf), partie de l'amande ou de la graine appliquée sur l'embryon, auquel il sert de nourriture quand il est jeune. L'albumen n'a pas d'organisation vasculaire. Il manque dans plusieurs graines, et sa nature varie beaucoup: il est sec et farineux dans les Graminées, coriace dans les Ombellifères, oléagineux et charnu dans les Euphorbiacées, corné dans les Rubiacées et membraneux dans les Labiées. C'est le *périsperme* de Jussieu et l'*endosperme* de Richard.

ALBUMINE (d'*albumen*, blanc d'œuf), matière visqueuse, blanchâtre, d'une saveur un peu salée, et qui constitue l'un des éléments des corps organisés (animaux et végétaux). Elle se distingue des autres substances organiques par la propriété qu'elle possède de se coaguler par la chaleur. Elle constitue presque en totalité le blanc d'œuf et le sérum du sang; on la trouve dans la matière cérébrale et nerveuse, dans l'humeur vitrée de l'œil, dans l'eau des hydropiques et dans tous les liquides séreux. Les cheveux, les ongles, les durillons de toute sorte sont formés d'albumine concrétée. Elle est également contenue dans le suc des légumes, des raves, des choux-fleurs, des asperges; quand on fait bouillir ce suc, il s'en sépare un coagulum qui est identique au blanc d'œuf. Les amandes et les noix en renferment aussi. L'albumine est une combinaison de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène avec de petites quantités de soufre et de phosphore. — On s'en sert en médecine dans les cas d'empoisonnement par des sels minéraux (principalement de cuivre et de mercure); battue et mêlée avec l'huile, elle guérit les brûlures récentes. Dans les arts, on l'emploie pour clarifier les divers liquides, les sucres, etc., et pour coller les vins, parce qu'elle forme en se coagulant une sorte de réseau qui entraîne les substances tenues en suspension dans ces liquides. On s'en sert encore pour donner plus de blancheur et de légèreté à certaines pâtes, pour recoller la porcelaine et le verre cassés, etc.

ALCADE. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ALCADÉES (d'*alca*, pingouin), tribu de la famille des Brachyptères, ordre des Palmipèdes de Cuvier; on en a fait une famille composée des genres *Pingouin*, *Guillemot*, *Mergule*, *Macareux*, *Cérorhynque* et *Starique*, et caractérisée par des pieds implantés très en arrière, entièrement palmés et sans pouce, des ailes courtes, peu propres au vol. —On y avait aussi, mais à tort, rapporté le *Plongeon.*

ALCAHEST, mot arbitrairement forgé par Paracelse pour désigner une liqueur propre, selon lui, à guérir toute sorte d'engorgements.—Ce nom a été donné par Van Helmont à un *dissolvant universel* et à un remède propre à ramener les corps à leur 1re vie. —L'*Alcahest de Glauber* est une liqueur épaisse que l'on obtient en faisant détoner sur des charbons ardents du nitrate de potasse, ce qui le transforme en sous-carbonate de potasse.—L'*Alcahest de Respour* est un mélange de potasse et d'oxyde de zinc.

ALCAÏQUE (VERS), vers grec inventé par le poëte Alcée, et adopté chez les Latins, est formé de quatre pieds et d'une césure, qui se place au milieu : le 1er pied est un spondée, rarement un ïambe; le 2e un ïambe; puis la césure, et enfin deux dactyles :

Dūlce ĕt | dĕcō | rum ĕst | prō pătrĭ | ă mŏrī.

— On appelle *strophe alcaïque* une strophe composée de 4 vers, dont les deux premiers sont alcaïques, comme dans ces vers d'Horace :

Omnes eodem cogimur : omnium
Versatur urna; serius, ocius
Sors exitura, et nos in æternum
Exilium impositura cymbæ.

ALCALI (de l'arabe *al-kali*, la soude), se dit en Chimie de certaines substances douées d'une saveur âcre et urineuse, caractérisées par leur causticité et par l'énergie avec laquelle elles se combinent avec les acides. Les alcalis solubles dans l'eau ramènent au bleu le tournesol rougi par les acides, verdissent le sirop de violettes, et brunissent la teinture de curcuma. Les anciens chimistes n'appliquaient le mot *alcali* qu'à trois substances : la potasse, qu'ils nommaient *alcali minéral;* la soude, *alcali végétal;* et l'ammoniaque, *alcali volatil.* La chimie moderne distingue les *alcalis* proprement dits, comprenant, outre les trois précédents, la lithine; et les *alcalis terreux* ou *terres alcalines*, comprenant la chaux, la baryte, la strontiane et la magnésie. A l'exception de l'ammoniaque, tous ces alcalis sont des oxydes métalliques; aucun d'eux ne se rencontre dans la nature à l'état de liberté. On les appelle aussi *alcalis caustiques* pour les distinguer des *alcalis carbonatés*, combinaisons des alcalis caustiques avec l'acide carbonique, qui partagent beaucoup de propriétés avec les alcalis libres. — Les *alcalis végétaux* de la chimie moderne, appelés aussi *bases végétales*, *alcaloïdes* ou *alcalis organiques*, sont de beaucoup plus nombreux que les alcalis fournis par le règne minéral; ils contiennent tous du carbone, de l'hydrogène et de l'azote, et la plupart d'entre eux de l'oxygène. Parmi ces alcaloïdes, les uns existent tout formés dans les organes des plantes, en combinaison avec certains acides : tels sont la quinine, la morphine, la strychnine, etc.; les autres sont le produit de réactions chimiques sur certaines substances organiques : tels sont l'aniline, la quinoléine, la toluidine, etc. Les alcalis végétaux naturels sont généralement insolubles dans l'eau, ce qui permet de les extraire des organes qui les renferment, en traitant ceux-ci par de l'acide chlorhydrique ou sulfurique affaibli, et décomposant la solution par de la chaux ou de l'ammoniaque, qui vient alors précipiter les alcaloïdes. Presque toutes les plantes vénéneuses doivent leur action à de semblables alcalis : la ciguë contient la conine; la belladone renferme l'atropine; le pied d'alouette staphisaigre, dit *herbe aux poux*, contient la delphine, etc. Ces alcalis sont devenus, pour la plupart, des remèdes précieux dont l'emploi a remplacé, dans presque tous les cas, celui des végétaux dont on les extrait.

Les alcalis minéraux étaient connus fort anciennement (*Voy.* l'art. de chacun d'eux). La découverte des alcalis végétaux ne remonte qu'à l'année 1817, époque à laquelle Sertuerner, pharmacien de Hanovre, découvrit la morphine dans l'opium. Depuis lors, la liste des alcalis végétaux s'est considérablement accrue, grâce aux recherches de MM. Pelletier et Caventou, Robiquet, Brandes, Geiger, Henry fils et Plisson. Dans ces derniers temps, Woehler, Hofmann, Gerhardt et Zinin ont fait connaître des procédés à l'aide desquels on peut produire certains alcalis végétaux au moyen des réactions chimiques.

ALCALIMÈTRE (de l'arabe *al-kali*, et du grec *métron*, mesure), instrument servant à déterminer les proportions d'alcali caustique ou carbonaté contenues dans les potasses et les soudes du commerce. Les parties alcalines étant les seules utiles au blanchisseur, au teinturier, au savonnier, etc., cette détermination indique la valeur intrinsèque de ces produits. Deux méthodes sont en usage : la première, proposée en 1801 par Descroizilles et modifiée par Gay-Lussac, est la plus expéditive : elle consiste à saturer l'alcali par de l'acide sulfurique étendu, d'un titre connu, et contenu dans une burette graduée; le point de saturation se reconnaît à l'aide d'un papier de tournesol. L'autre méthode, moins prompte, mais plus exacte, est due à MM. Frésénius et Will : on équilibre sur le même plateau de la balance l'alcali et l'acide destiné à le saturer, contenus dans deux ballons contigus, et, après les avoir mêlés, on fait une nouvelle pesée; la différence de poids sur la première pesée indique l'acide carbonique dégagé. Ces deux méthodes sont décrites avec beaucoup de détails dans le *Précis d'analyse* de M. Frésénius.

ALCALIN, ALCALINITÉ, se disent, en Chimie, de la propriété que possèdent certains corps solubles dans l'eau de ramener au bleu le tournesol rougi par les acides : on dit *réaction alcaline*, par opposition à *réaction acide*. Les *sulfures alcalins* sont les sulfures formés de soufre et de quelqu'un des métaux qui produisent avec l'oxygène les alcalis ou *oxydes alcalins* (potassium, sodium, calcium, baryum). On appelle *sels alcalins* les sels à base d'alcali, surtout ceux qui renferment un excès de cette base.

ALCALOÏDE (c'est-à-dire *semblable à l'alcali*), synonyme d'*alcali végétal. Voy.* ALCALI.

ALCANNA, plante plus connue sous le nom de HENNÉ. *Voy.* ce mot.

ALCARAZAS, ou mieux ALCARRAZA, mot arabe qui désigne un vase poreux en forme de bouteille, dont on se sert dans les pays chauds, surtout en Espagne, pour rafraîchir l'eau. Ces vases étant, par leur porosité, légèrement perméables, la vaporisation qui a lieu à leur surface leur enlève assez de calorique pour refroidir le liquide qu'ils contiennent. On les place à l'ombre, et on les expose à un courant d'air pour augmenter l'évaporation. Selon M. Darcet, ils sont formés d'un mélange de 5 parties de terre calcaire et de 8 parties d'argile; on y introduit aussi un peu de sel. — Ce genre de vases était connu de toute antiquité chez les Égyptiens; les Arabes l'introduisirent en Espagne. On les fabrique aussi avec succès en France : M. Fourmy, qui a le premier fabriqué ces vases à rafraîchir, les a nommés *hydrocérames.*

ALCÉDIDÉES (d'*alcedo*, nom de l'alcyon ou du martin-pêcheur), famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, formée aux dépens de celle des Syndactyles de Cuvier, est caractérisée par un bec fort allongé, droit, presque quadrangulaire; pieds à tarses très-courts, complétement syndactyles. Elle comprend les genres *Martin-pêcheur, Ispida* ou *Céryle, Céyx, Alcyon*, etc.

ALCÉE (du grec *alkéa*, mauve), genre de plantes de la famille des Malvacées, réuni aujourd'hui par la plupart des botanistes au genre *Althéa* ou Guimauve. L'espèce la plus remarquable est l'*Althea rosea* (*Alcée des jardins, Rose trémière* ou *Passe-rose*), qui fait l'ornement des parterres. Sa tige est élevée, droite, velue, couverte de belles fleurs dont la nuance varie du blanc au rouge jaune et au cramoisi. Elle est originaire de Syrie, d'où elle fut apportée à l'époque des croisades. Une autre espèce, venue de Chine, à fleurs blanches et pourpres panachées, est très-recherchée des amateurs.

ALCHÉMILLE ou ALCHIMILLE, genre de plantes de la famille des Rosacées; herbe vivace, aux feuilles palmées ou digitées et aux fleurs verdâtres, en corymbes ou en grappes terminales. L'*A. vulgaire*, ou *Pied-de-lion*, est très-commune dans les prés et les bois montagneux : elle possède des propriétés astringentes. Les *alchimistes* employaient dans l'opération du grand œuvre la rosée recueillie sur ses feuilles : de là son nom. L'*A. des Alpes* (*A. alpina et argentea*) est remarquable par le duvet soyeux et argenté de la lame inférieure de ses feuilles.

ALCHIMIE (de l'article arabe *al* et du mot *chimie*), science occulte qui étudiait, comme aujourd'hui la chimie, les combinaisons des corps, et cherchait à surprendre les secrets de la nature, mais dans le but chimérique d'opérer la transmutation des mé-

taux en transformant les substances plus viles en métaux précieux, de faire de l'or et de composer une *panacée* ou remède universel, propre à prolonger indéfiniment la vie. L'agent tout-puissant au moyen duquel l'alchimiste devait opérer ces merveilles était appelé la *pierre philosophale;* et l'opération elle-même était le *grand œuvre.* Le mercure, l'or, l'antimoine, sont les métaux dont les alchimistes se servaient le plus. L'alchimie s'associait le plus souvent à l'astrologie et à la magie. Les Égyptiens l'appelaient l'*Art sacré*, parce que cet art n'était connu que de leurs prêtres; on l'a aussi nommée l'*art hermétique*, parce que l'invention en était attribuée à Hermès Trismégiste. Le nom d'*alchimie* est dû aux Arabes, et ne paraît pas remonter au delà du IXe siècle. Quant à la science elle-même, ses adeptes lui attribuaient la plus haute antiquité : pratiquée, selon eux, même avant le déluge, par Tubalcaïn, elle fut conservée par Cham, fils de Noé, à qui elle emprunta son nom et qui l'enseigna aux Égyptiens. Ce qui paraît vrai, c'est que ce dernier peuple eut de bonne heure, ainsi que les Chinois, des connaissances étendues en chimie, et que c'est de ses mains que cette science passa aux Grecs et aux Arabes, qui l'apportèrent en Occident. Elle régna au moyen âge; discréditée à mesure que les méthodes rationnelles firent des progrès, elle céda la place, dès le XVIIe siècle, à la *Chimie*, qui hérita de son nom, en conservant ce qu'elle pouvait contenir d'utile. Cependant elle compte encore quelques adeptes, dupes ou charlatans.—Après l'antique Hermès, père de l'*Art sacré*, à qui on attribue les livres dits *hermétiques*, qui paraissent avoir été fabriqués en Egypte au IIIe ou IVe siècle de notre ère, on nomme parmi les plus célèbres alchimistes le Grec Zosime, écrivain du Ve siècle, auteur d'un livre sur l'*Art de faire de l'or;* les Arabes Geber ou Giaber (IXe siècle), Al-Farabi, Avicenne, et depuis, le moine Roger Bacon, Albert le Grand, Raymond Lulle, Nicolas Flamel, Georges Agricola, Basile Valentin, les Rose-croix, Paracelse, qui obtint une immense renommée en appliquant l'alchimie à la médecine. Au XVIIIe siècle même, de grands charlatans, le comte de Saint-Germain, Cagliostro, J.-J. Casanova, firent de nombreuses dupes en prétendant posséder les secrets de l'alchimie. — Quelque chimérique que cet art pût être dans son but, il reposait sur l'observation de quelques faits merveilleux, mais réels, et on lui doit d'importantes découvertes. Lenglet Dufresnoy a donné une *Histoire de la philosophie hermétique*, 1742; Schmieder, une *Hist. de l'Alchimie*, Halle, 1832; M. Figuier, l'*Alchimie et les Alchimistes*, Paris, 1854.

ALCOOL (de l'arabe *al-caool*, corps très-subtil), dit aussi *hydrate d'oxyde d'éthyle*, *esprit-de-vin*, *eau-de-vie*, *trois-six;* liquide incolore, très-volatil et très-combustible, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de $C^4H^6O^2$, et se produisant dans la fermentation des liquides sucrés. Dans l'état de pureté chimique, on le désigne plus particulièrement sous le nom d'*alcool absolu* ou d'*alcool anhydre;* mais c'est toujours à l'état de mélange avec une proportion d'eau plus ou moins grande qu'on le trouve dans le commerce. L'alcool absolu des chimistes a une densité de 0,79 et bout à 78°. Sa saveur est âcre et brûlante; son odeur faible, mais enivrante. Il absorbe rapidement l'humidité de l'air; mêlé avec l'eau, il dégage de la chaleur; avec la neige, dans une proportion d'une partie d'alcool pris à la température de 0° et d'une demi-partie de neige, il donne un froid qui peut aller jusqu'à 37°. Il enlève l'eau même aux parties vivantes, qu'il racornit, ce qui le rend très-propre à la conservation des préparations anatomiques; c'est encore par la même raison qu'il détermine la mort quand on l'injecte dans les veines. Il dissout fort bien les résines, les essences, les matières grasses; il se combine avec les acides, et produit ce que les chimistes appellent des *éthers.* — On obtient l'alcool absolu en distillant l'alcool du commerce avec des substances très-avides d'eau, telles que la chaux vive ou le carbonate de potasse. L'alcool du commerce s'obtient en soumettant à la distillation les liquides sucrés qui ont éprouvé la fermentation spiritueuse. Cette opération se pratique en grand sur les vins. On tire aussi de l'alcool du cidre, des mélasses, de la betterave, de la pomme de terre, des grains, du bois même, etc. — L'alcool est, après l'eau, le dissolvant le plus général. Les chimistes l'emploient très-fréquemment dans leurs travaux d'analyse; les pharmaciens le font servir à la préparation des *teintures* et des *alcoolats.* On l'utilise dans les arts à la fabrication des vernis siccatifs; les parfumeurs en consomment aussi beaucoup pour composer une foule de liqueurs aromatiques, qu'ils désignent sous les noms d'*esprits d'odeur*, d'*extraits d'odeur*, d'*eaux de senteur*, d'*eaux spiritueuses.* Étendu d'eau et pris en petite quantité, l'alcool excite les forces momentanément, tandis qu'à plus haute dose il les détruit, et produit l'ivresse. L'usage trop fréquent de l'alcool à l'état d'eau-de-vie devient presque toujours une source d'irritations chroniques et de lésions organiques des plus graves. L'alcool se répand promptement dans tous les organes, qui en restent imprégnés : quelques médecins attribuent à cette imprégnation générale de l'économie les combustions spontanées, qu'on observe surtout chez ceux qui abusent des liqueurs fortes.

Dans le commerce, on rencontre l'alcool à divers états de concentration. Pour déterminer exactement son degré de force, on se sert d'instruments appelés *aréomètres* et *alcoomètres* (*Voy.* ces mots). — Le commerce a adopté des noms particuliers pour distinguer les différents degrés de spirituosité de l'alcool. Les premiers produits de la distillation, marquant depuis 16° jusqu'à 20° de l'aréomètre de Cartier, portent le nom d'*eau-de-vie.* On appelle particulièrement *preuve de Hollande* ou *eau-de-vie ordinaire* celle qui marque 19°, et *eau-de-vie forte* celle qui a de 21 à 22°. Au delà de ce degré, les produits alcooliques prennent le nom d'*esprits*, et le plus ou moins d'eau qu'ils contiennent s'exprime par des nombres qu'on indique sous la forme de fractions. Ces nombres font connaître la quantité d'eau qu'il faut ajouter à chaque partie d'esprit pour le ramener à l'état d'eau-de-vie ordinaire ou à 19°. Ainsi on nomme *esprit trois-cinq* de l'alcool à 29° 1/2, parce qu'en prenant 3 volumes de ce liquide, et y ajoutant 2 volumes d'eau, on obtient 5 volumes d'eau-de-vie à 19°; on appelle *esprit trois-six* de l'alcool à 33°, dont 3 volumes mêlés à 3 volumes d'eau produisent 6 volumes d'eau-de-vie à 19°, etc.

Voici les titres et les noms vulgaires des différents alcools du commerce :

| | Aréomètre de Cartier. | Alcoomètre de Gay-Lussac. | Densité. |
|---|---|---|---|
| Eau-de-vie faible........ | 16° | 37°9 | 0,957 |
| *Id*................. | 17° | 42°5 | 0,949 |
| *Id*................. | 18° | 46°5 | 0,943 |
| Eau-de-vie ordinaire.... | 19° | 50°1 | 0,936 |
| *Id*................. | 20° | 53°4 | 0,930 |
| Eau-de-vie forte......... | 21° | 56°5 | 0,924 |
| *Id*................. | 22° | 59°2 | 0,918 |
| Esprit trois-cinq......... | 29°5 | 78°0 | 0,869 |
| Esprit trois-six.......... | 33° | 85°1 | 0,851 |
| Esprit trois-sept......... | 35° | 88°5 | 0,840 |
| Esprit rectifié........... | 36° | 90°2 | 0,835 |
| Esprit trois-huit......... | 37°5 | 92°5 | 0,826 |
| Alcool à 40°............ | 40° | 95°9 | 0,814 |
| Alcool absolu........... | 44°19 | 100°0 | 0,794 |

C'est probablement aux Arabes qu'on doit l'art d'extraire l'alcool du vin et des autres liqueurs fermentées. Arnaud de Villeneuve, savant du XIIIe siècle, à qui on fait quelquefois honneur de cette découverte, ne fit que propager l'usage de l'alcool en médecine. Ce que Raymond Lulle et ses successeurs appelaient *quinta essentia*, d'où l'on a formé *quintessence*, et dont ils faisaient la base de leurs travaux alchimiques, n était autre chose que de l'esprit-de-vin rectifié au moyen de la chaleur du fumier. Au XVe siècle, l'esprit-de-vin n'était encore qu'un médicament et ne se trouvait que dans l'officine des pharmaciens; mais, avant la fin du XVIe siècle, il servait déjà comme boisson dans presque tous les pays de l'Europe.

ALCOOLAT, alcool qui a été chargé, au moyen de la distillation, des parties aromatiques de certains végétaux : ce nom a remplacé celui d'*esprit*. On peut citer l'*A. vulnéraire*, l'*A. de cochléaria*, l'*eau de Cologne*, le *baume de Fioraventi*. Les alcoolats sont *simples* ou *composés:* simples, quand il n'entre qu'une seule substance dans leur préparation ; composés, quand on a distillé l'alcool sur plusieurs substances.

ALCOOLATE, combinaison d'alcool avec un sel.

ALCOOMÈTRE (c.-à-d. *mesure de l'alcool*), espèce d'aréomètre servant à indiquer la quantité d'alcool contenue dans les esprits-de-vin du commerce; il a été construit par Gay-Lussac en 1824. Il marque 0° dans l'eau et 100° dans l'alcool absolu; il indique immédiatement la quantité d'alcool réel qui existe dans un esprit : ainsi l'esprit qui marque 60° contient 60 pour 100 d'alcool pur. Comme les variations de température augmentent ou diminuent le volume des liquides, et par suite leur densité, les indications de l'alcoomètre ne sont exactes qu'autant qu'elles sont prises à la température à laquelle l'instrument a été gradué, c'est-à-dire à 15 degrés; mais M. Gay-Lussac a construit des tables où les corrections à faire sont indiquées. MM. Lerebours et Secretan ont construit un *thermomètre alcoométrique*. — Pour reconnaître la proportion d'alcool contenue dans les vins, on en distille une portion; on note le volume de l'alcool faible obtenu, et l'on détermine le degré à l'aide de l'alcoomètre. Descroizilles a imaginé pour ces essais un petit alambic, perfectionné depuis par M. Gay-Lussac et par M. Dunal de Montpellier.

ALCORAN, livre sacré des Musulmans. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ALCYON, nom que les Grecs donnaient à un oiseau qui faisait son nid sur le bord de la mer ou, à ce qu'ils croyaient, sur la mer elle-même. On ne sait pas bien quel était cet oiseau : les uns le retrouvent dans le martin-pêcheur; les autres dans le pétrel des tempêtes ou dans l'hirondelle salangane dont les Chinois recherchent les nids comme mets délicat. Selon la Fable, Alcyone, femme de Céyx, roi de Trachine, s'étant précipitée dans la mer en apprenant la mort de son époux, avait été changée en *alcyon*. Cet oiseau était consacré à Thétis. Il était le symbole de la paix et de la tranquillité, parce qu'il ne peut faire son nid sur la mer que quand ses eaux sont calmes. On donnait le nom de *jours alcyoniens* aux quinze jours de l'année pendant lesquels l'alcyon était supposé faire son nid et couver ses œufs à la faveur du calme de la mer (c'étaient le jour du solstice d'hiver, les sept qui le précèdent et les sept qui le suivent).

Quelques ornithologistes donnent le nom d'*alcyon* ou *alcyone* au martin-pêcheur, oiseau de mer et des marécages, et en font le type d'un genre qui comprend plusieurs espèces : *A. tétradactyle sans huppe*, *A. tétradactyle huppé*, et *A. tridactyle*.

ALCYON, genre de Polypes nus, de la famille des Alcyoniens, couronnés à leur extrémité de tentacules ou filets en nombre variable. Ils sont tantôt en forme d'arbustes, tantôt semblables à des champignons, d'autres fois ils forment sur la surface des corps une croûte assez épaisse. Ils ont de belles couleurs que la lumière leur fait perdre. Les cendres d'alcyons brûlés étaient jadis employées comme dentifrices. On leur attribuait aussi la propriété de faire pousser les cheveux et la barbe. — Ce genre donne son nom à l'ordre des *Alcyonées* ou *Alcyoniens* de Lamouroux, qui renferme, outre l'*Alcyon* proprement dit, l'*Alcyonelle*, l'*Ammothée*, la *Lobulaire*, etc.

ALCYONÉES, ALCYONELLE. *Voy.* ALCYON.

ALDÉBARAN (en arabe, *qui brille*), étoile de première grandeur, placée dans l'*œil du Taureau*.

ALDÉE, nom que les Hindous donnent à leurs villages, principalement sur la côte de Coromandel ; ce nom vient des Arabes.

ALDÉHYDE (par contraction des mots *alcool déshydrogéné*), dit aussi *éther oxygéné;* liquide incolore, extrêmement volatil, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de $C^4H^4O^2$, et résultant de l'action de l'oxygène sur l'alcool. Il se forme dans un grand nombre de circonstances, lorsque l'alcool est mis en contact avec des corps oxygénants; il se produit, entre autres, dans la préparation du vinaigre, quand l'accès de l'air à l'alcool n'est pas assez complet pour la transformation de ce liquide en acide acétique Il a été découvert par M. Liebig en 1835.

ALE (mot anglais qu'on prononce *èle*), espèce de bière anglaise, blonde, transparente et sans amertume, parce qu'on la fabrique sans houblon. Elle est le produit de la fermentation de la drèche qu'on a fait infuser dans de l'eau bouillante. On en fait de deux sortes : l'*ale légère*, rafraîchissante; l'*ale de garde*, boisson nourrissante et tonique, mais qui enivre vite, parce qu'elle contient une assez grande quantité d'alcool. On estime l'*ale d'Écosse*. On fabrique aussi de l'*ale* en France.

ALECTORS (du grec *alector*, coq), nom donné par quelques-uns à une fam. de l'ordre de Gallinacés d'Amérique, intermédiaires entre les dindons et les faisans; ils ont la queue large et arrondie, composée de douze plumes grandes et roides, et manquent d'éperons aux jambes. Ces oiseaux vivent dans les bois, se nourrissant de bourgeons et de fruits; ils sont très-sociables, et se réduisent facilement en domesticité. Le princ. genre est le *Pénélope*. *V.* ce mot.

ALEMBROTH (mot chaldéen qui signifie *le chef-d'œuvre de l'art*). Les alchimistes nommaient ainsi le produit de la sublimation du deutochlorure de mercure (sublimé corrosif) et du sel ammoniac; ils le nommaient aussi *sel de sagesse*. Ce produit jouit de propriétés stimulantes; il a été abandonné par la médecine moderne.

ALÈNE, poinçon droit ou courbe destiné à percer le cuir, dont les cordonniers et les bourreliers font un continuel usage : ils s'en servent pour percer deux morceaux de cuir qui doivent être cousus ensemble. L'alène est en acier, et se fabrique à la forge ou à la lime. Le fabricant d'alènes est dit *alénier*. — On nomme *alène*, dans le midi de la France, la raie à museau aigu, dite *raie oxyrhinque*.

ALÉNOIS (CRESSON). *Voy.* CRESSON.

ALEPINE, étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en laine. Cette étoffe, originaire d'*Alep*, se fabrique aujourd'hui avec succès en France, notamment à Amiens. — On nomme Galles *alépines* des noix de galle qui viennent d'Alep.

ALÉRIONS (d'*aquilario*, diminutif d'*aquila*), nom donné autrefois à de petites aigles sans bec ni jambes que l'on mettait dans les armoiries et qui avaient les ailes étendues. Lorsqu'il y avait plus de trois aigles dans un écu, ou que, le nombre des aigles étant de trois seulement, ces oiseaux étaient accompagnés d'autres pièces héraldiques, on les

nommait *aiglettes* ou *alérions*. La maison de Lorraine portait d'*or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent*. La maison de Montmorency portait 16 alérions en mémoire d'autant de drapeaux pris sur l'ennemi.

ALÉSOIR (de *lès*, bords, côtés), instrument ou machine dont on se sert pour terminer les surfaces cylindriques concaves, par exemple pour agrandir, arrondir et polir la surface intérieure d'un corps de pompe, d'une machine à vapeur, le canon d'une bouche à feu, d'un fusil, etc. L'objet à aléser étant fixé dans un étau, l'*alésoir* effectue son travail en tournant sur lui-même, et en avançant dans le sens de son axe; par ce double mouvement, il coupe, refoule ou use la matière, jusqu'à ce que le calibre du trou sur lequel il opère soit du même calibre que lui. L'*alésage* dans le fer, l'acier, le cuivre rouge, l'étain, le plomb, etc., se fait à l'huile ou à l'eau. Il se fait à sec dans la fonte de fer. On le facilite dans le cuivre jaune en mettant de la cire. L'invention de l'alésoir ne paraît pas remonter au delà du dernier siècle.

ALEXANDRIN (VERS), vers français de six pieds ou plutôt de douze syllabes. *Voy.* VERS.

ALEXIPHARMAQUES (du grec *alexéin*, repousser, et *pharmacon*, drogue, poison), remèdes propres à prévenir ou à détruire les mauvais effets des poisons. On rangeait dans cette classe les racines d'angélique, d'aunée, de gingembre, les feuilles de menthe, de thym; les fleurs de sureau, d'œillet; l'écorce d'orange, de cannelle, etc. C'étaient, en gén., des remèdes toniques, excitants, sudorifiques.

ALEXITÈRES (d'*alexéin*), remèdes préservatifs.

ALEZAN (de l'arabe *alhezan*), poil de cheval tirant sur le roux. Ce poil a plusieurs nuances qu'on désigne sous le nom d'*alezan clair*, *alezan poil de vache*, *alezan bai*, *alezan vif*, *alezan obscur*, *alezan brûlé*. Les chevaux dont le poil a cette dernière nuance passent pour être très-vigoureux.

ALFÉNIDE, nouvelle composition métallique découverte en 1850 par MM. Ch. et M. Halphen, et qui imite parfaitement l'argent. On en fait des couverts de table et autres pièces d'argenterie. Cette composition paraît n'être que du maillechort argenté, et contient : cuivre, 591; zinc, 302; nickel, 97; fer, 10.

ALGALIE (mot d'origine arabe), sonde creuse qu'on introduit dans la vessie pour faire évacuer l'urine. On les fait, selon le besoin, en argent, en platine, en gomme élastique, ou bien encore en tissu de soie enduit d'huile de lin. *Voy.* SONDE.

ALGAROT, poudre inventée par Victor Algarotti, médecin de Vérone. C'est un oxychlorure d'antimoine qu'on obtient en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau distillée. On employait autrefois cette poudre comme purgative et émétique, et on lui donnait le beau nom de *mercure de vie;* aujourd'hui elle est presque entièrement abandonnée.

ALGÈBRE (de l'arabe *al-djaber*, science des restitutions). C'est la science des nombres considérés dans leurs rapports généraux, ou l'arithmétique généralisée. Les nombres, comme tous les objets des connaissances humaines, peuvent être considérés en particulier et en général; de là deux branches de la science des nombres : l'*arithmétique*, qui a pour objet les faits, et l'*algèbre*, qui établit les lois de ces faits. En disant, par ex., que 5 multiplié par 4 donne le même produit que 4 multiplié par 5, on énonce un fait d'arithmétique; mais si l'on établit d'une manière générale que le produit de deux nombres quelconques est le même dans quelque ordre qu'on les multiplie, on formule une proposition d'algèbre, une loi des nombres. — L'algèbre représente les nombres par des lettres, et considère les propriétés qu'ils possèdent indépendamment de toutes valeurs déterminées; les lettres qu'elle emploie sont prises arbitrairement : toutefois, on désigne ordinairement les quantités connues par les premières lettres de l'alphabet, $a$, $b$, $c$, $d$, etc., et l'on réserve les trois dernières, $x$, $y$, $z$, pour désigner les inconnues; $n$ exprime un nombre quelconque. — Outre les lettres, l'algèbre se sert encore, pour abréger le calcul, de certains signes particuliers dont les principaux sont : le signe de l'addition, $+$, *plus :* $a+b$; le signe de la soustraction, $-$, *moins :* $a-b$; le signe de la multiplication, $\times$, *qui multiplie :* $a \times b$, ou $a.b$, ou même $ab$; le signe de la division, $\frac{0}{0}$, *qui divise :* $\frac{a}{b}$ ou $a:b$; le signe de l'égalité, $=$, *égal à :* $a=b$; les signes de supériorité ou d'infériorité, $>$, *plus grand :* $a>b$, et $<$, *plus petit :* $a<b$; le *coefficient*, chiffre qui s'écrit à la gauche d'une lettre pour exprimer que la quantité qu'elle représente doit être répétée plusieurs fois : ainsi, au lieu d'écrire, $a+a+a$, on écrit $3a$; l'*exposant*, nombre placé à droite et un peu au-dessus d'une lettre, et qui indique sa *puissance*, c'est-à-dire combien de fois la quantité exprimée par cette lettre doit être multipliée par elle-même, ou combien de fois cette lettre doit être prise comme facteur : ainsi, $a^3$ est pour $a \times a \times a$; enfin, pour désigner qu'on prend la *racine* d'un nombre, c'est-à-dire qu'on descend de la puissance au nombre dont elle provient, on emploie le signe $\surd$, appelé *radical*, en mettant entre les branches un chiffre qui marque le degré de la racine à extraire : ainsi $\sqrt[3]{a}$ veut dire racine 3e ou cubique de $a$.

Les opérations de l'algèbre sont les mêmes que celles de l'arithmétique : addition, soustraction, multiplication, division, élévation aux puissances, extraction des racines; mais comme en algèbre on désigne les valeurs numériques par des lettres, chaque problème y conduit à une solution exprimée par ces lettres entremêlées de signes : c'est ce qui constitue une *formule algébrique*, sorte de tableau des opérations à exécuter pour obtenir la réponse au problème. On exprime à l'aide de deux formules disposées en *équations* (*Voy.* ce mot), les relations qui existent entre des quantités différentes.

L'origine de l'algèbre ne peut être déterminée avec exactitude, et bien qu'il en existe des traces dans les écrits des plus anciens mathématiciens, ce n'est proprement que depuis Diophante, auteur grec d'Alexandrie au IVe siècle, qu'elle a formé une science vraiment distincte de l'arithmétique. On ignore par qui les Arabes connurent l'algèbre : les uns supposent qu'ils la tenaient des Grecs; d'autres qu'ils en doivent la connaissance aux Indiens. Toujours est-il que l'algèbre et son nom ont été transmis à l'Europe, et particulièrement à l'Espagne par les Arabes, vers l'an 1100. L'Italie paraît avoir cultivé cette science, après son introduction en Europe, avant toutes les autres nations : Lucas de Burgo (Lucas Paciolus) publia plusieurs traités d'algèbre vers la fin du XVe siècle. Après lui, Jérôme Cardan, professeur à Milan, se rendit célèbre, au milieu du XVIe siècle, par la publication de son *Arte magna*, contenant la résolution des équations du troisième degré, résolution qui lui avait été révélée en partie par Nicolas Tartaglia; celle des équations du quatrième degré est due à Scipion Ferrari, élève de Cardan. A la même époque, la science algébrique fut cultivée avec ardeur en Allemagne, en Angleterre et en France; c'est surtout depuis Viète, savant français du XVIe siècle, que l'algèbre a changé de face. Sortant enfin des considérations individuelles, cet illustre mathématicien envisagea les nombres d'une manière beaucoup plus générale, et établit l'usage des lettres pour représenter toutes les quantités

connues ou inconnues; ce qui fit donner à son algèbre le nom de *spécieuse*, parce que tout y est représenté par des symboles; Viète s'éleva jusqu'à la résolution générale des équations de tous les degrés. Après lui, Albert Gérard en Flandre et Harriot en Angleterre s'illustrèrent par d'importantes découvertes. Au XVII$^e$ et au XVIII$^e$ siècle, beaucoup de mathématiciens enrichirent le domaine de l'algèbre : Descartes découvrit l'application de l'algèbre à la géométrie; Leibnitz et Newton se disputèrent la découverte du calcul différentiel; Lambert publia de profondes recherches sur les diviseurs des nombres et sur les fonctions continues; Lagrange perfectionna les méthodes d'approximation; Laplace féconda la science des nombres dans sa brillante *Analyse des probabilités;* enfin, Euler étendit la théorie des suites, créa le calcul algébrique des fonctions circulaires, traita entièrement la mécanique par l'algèbre, et perfectionna considérablement le calcul différentiel et le calcul intégral. Plusieurs autres noms illustres, tels que Fermat, Bernouilli, Moivre, Wallis, Stirling, Maupertuis, d'Alembert, etc., perfectionnèrent encore, dans ces deux siècles, toutes les branches de l'algèbre. Deux femmes, Maria Agnesi au XVIII$^e$ siècle et Sophie Germain de nos jours, doivent aussi être comptées parmi les plus habiles algébristes. L'algèbre d'Euler avec des notes de Lagrange, celles de Lacroix, de Bourdon, de MM. Mayer et Choquet, de M. Ch. Briot, de MM. Lionnet, Tarnier, etc., sont les traités classiques les plus estimés.

ALGOL, étoile brillante. *Voy.* PERSÉE.

ALGORITHME, mot arabe dont plusieurs auteurs, surtout les Espagnols, se sont servis, après les Arabes, pour signifier la science des nombres et notamment la pratique de l'Algèbre. — Il se prend aussi pour désigner la méthode et la notation de toute espèce de calcul : c'est dans ce sens qu'on dit l'*algorithme* du calcul intégral, l'*algorithme* du calcul exponentiel, l'*algorithme* du calcul des sinus, etc.

ALGUES, *Algæ*, plantes agames, de texture cellulaire ou filamenteuse, dépourvues de vaisseaux, et ordinairement aquatiques, susceptibles de se reproduire soit par gemmes, soit par sporules ou séminules répandues sur leur surface. Jussieu en avait fait la première famille de sa classe *Acotylédonie*, et les divisait en *Conferves*, qui habitent les eaux douces, et *Fucus* ou *Varechs*, qui habitent les eaux salées. Lamouroux les partagea en *Hydrophytes* ou algues d'eau douce, et *Thalassiophytes*, qui vivent dans les eaux salées. Aujourd'hui, on les partage communément en trois sections comprenant chacune un certain nombre de tribus : les *Zoospermées* (*Zoosporées* et *Sysporées* de M. Decaisne), les *Floridées* ou *Choristosporées*, et les *Phycoïdées* ou *Haplosporées* (*Voy.* ces mots). Les algues sont généralement recueillies comme engrais. Les paysans rassemblent en monceaux celles que la mer apporte sur le rivage, et les répandent sur le sol, ou les font sécher pour les brûler et pour extraire de leurs cendres la soude et l'iode qu'elles contiennent. Quelques algues sont alimentaires, comme l'*ulve étendue* et le *varech comestible* en Écosse, la *durwillée utile* au Chili, la *laitue de mer*, l'*ulve ombiliquée* et les *gélidies* que les hirondelles salanganes emploient à la confection de leurs nids. D'autres enfin, comme la *mousse de Corse*, les *varechs*, sont vermifuges. On doit à J. Agardh un *Species Algarum* fort estimé (*Lundæ*, 1848, etc.).

ALIBI (mot latin qui signifie *ailleurs*). Ce mot exprime qu'une personne était dans un lieu autre que celui où on la supposait être en même temps. L'*alibi* est invoqué en justice comme moyen de défense, et consiste à prouver que l'accusé se trouvait, par son éloignement du lieu où a été commis l'acte incriminé, dans l'impossibilité d'y prendre part.

ALIBOUFIER, *Styrax*, arbrisseau originaire du Levant, acclimaté dans le midi de la France et en Italie, appartenant à la famille des Diospyrées. L'*Aliboufier officinal* fournit, par une incision faite à à son tronc et à ses rameaux, une gomme aromatique nommée *storax*. Les aliboufiers forment dans les jardins d'agréables buissons. Leurs fleurs, blanches et semblables à celles des orangers, leurs feuilles, qui sont d'un beau vert, font un bel effet.

ALIDADE (de l'arabe *al-hidad*, règle), règle mobile de bois ou de métal, portant perpendiculairement à chaque extrémité une pinnule ou plaque percée d'une fente dans son milieu. On s'en sert pour viser les objets et déterminer leur direction, lorsqu'on lève les plans à l'aide de l'instrument nommé *planchette* (*Voy.* ce mot). On remplace avec avantage les pinnules de l'alidade par une lunette qui permet à la vue de s'étendre plus loin et de mieux ajuster les signaux. — On appelle encore *alidade* la règle mobile qui, partant du centre d'un cercle divisé en degrés, peut en parcourir tout le limbe pour mesurer les angles.

ALIÉNATION (d'*alienum facere*, rendre autre ou étranger), transport qu'une personne fait à une autre d'une propriété soit mobilière, soit immobilière : donner, vendre, échanger, c'est aliéner. On distingue l'*A. à titre gratuit*, comme une donation, un legs, et l'*A. à titre onéreux*, comme une vente, un échange, un prêt de consommation. L'aliénation n'est pas permise par la loi française : 1° aux propriétaires incapables, c'est-à-dire aux interdits et aux mineurs qui n'ont point réclamé l'entremise de leurs tuteurs, anx femmes mariées qui n'y sont point dûment autorisées, aux époux mariés sous le régime dotal; 2° aux propriétaires grevés de substitution et aux gens de main-morte. Les biens de mineur, les biens propres à la femme mariée ne peuvent être aliénés qu'à certaines conditions. En outre, il y a des choses qui de leur nature ne peuvent être aliénées : telles sont, dans les monarchies, les domaines de la couronne, les majorats, les terres substituées.

ALIÉNATION MENTALE, terme général sous lequel on réunit les diverses maladies mentales (*Voy.* FOLIE, DÉMENCE, MONOMANIE). — En Droit, l'aliénation mentale est une cause d'interdiction.

ALIÉNÉS. Ces malheureux, si longtemps abandonnés sans secours ou traités avec barbarie comme des animaux malfaisants, ont, depuis le commencement de ce siècle, attiré l'attention de médecins philanthropes et du gouvernement. MM. Pinel et Esquirol donnèrent l'exemple de substituer aux traitements violents dont ils étaient l'objet, des mesures de douceur, et firent tomber les chaînes dont le plus souvent ils étaient chargés. L'État, par diverses mesures, adoucit leur sort en France : la loi du 30 juin 1838 leur ouvrit de nombreux asiles en faisant une obligation à chaque département d'entretenir un établissement public destiné à les recevoir et à les soigner. Ces mesures ont déjà produit les meilleurs effets.

ALIGNEMENT (de *ligne*), tracé que fait l'autorité administrative pour fixer la largeur de la voie publique et la ligne sur laquelle doivent être construits les bâtiments qui bordent les rues et les routes. Pendant longtemps, les maisons ont été construites sans règle et sans plan; les premiers actes de l'autorité en France pour régulariser les constructions remontent à Henri IV, qui rendit un édit sur ce sujet en 1607. Un décret impérial du 16 septembre 1807 résuma et coordonna toutes les dispositions antérieures; c'est depuis cette époque que la plupart des villes de France, Paris surtout, se sont transformées. Par application de ce décret, l'administration trace des plans, fixe des tracés et des hauteurs auxquels chacun est tenu de se conformer : une *Commission d'alignements* est insti-

**tuée à cet effet dans le sein des conseils municipaux des grandes villes.** — On trouvera dans le *Dictionnaire d'Administration* tout ce qui concerne cette matière; l'auteur y fait connaître par qui et comment l'alignement doit être donné, quels sont les droits et les obligations des particuliers en matière d'alignement, et y traite des réclamations et des contraventions. *Voy.* VOIRIE.

ALIMENTS (d'*alere*, nourrir). Le choix des aliments est ce qui influe le plus sur la santé. Les aliments qui nourrissent le plus sous le moindre volume doivent, toutes choses égales d'ailleurs, être préférés par les sujets qui se livrent à des travaux fatigants. Les aliments considérés comme *rafraîchissants* sont ceux qui, par l'abondance de leur eau de végétation et par leur acidité plus ou moins prononcée, calment la soif et tempèrent la chaleur animale : tels sont les fruits rouges, les cerises, les groseilles, les framboises, les fraises, les oranges, les citrons, les melons, l'oseille, les salades, etc. Les aliments *excitants* ou *échauffants* sont ceux qui stimulent les tissus organiques; ils doivent en partie cette propriété à diverses substances, telles que le poivre, le sel, le girofle, le gingembre, la cannelle, le laurier, le thym, l'ail, etc. Les aliments *toniques* excitent lentement les tissus et leur communiquent une force durable : tels sont principalement le pain, les grosses viandes et le gibier; ce sont, en général, ceux qui contiennent le plus de *fibrine*, comme la chair musculaire du bœuf, du mouton, etc.; de *gélatine*, comme les os, les membranes, la chair musculaire des jeunes animaux; d'*albumine* (cerveau, foie, œufs, huîtres, etc.), d'*osmazôme* (bouillon et viandes rôties), de *gluten* (pain et fécules); enfin, les aliments *mixtes* (poissons), formés de proportions à peu près égales de fibrine, de gélatine et d'albumine. Malgré leur extrême variété, tous les aliments se composent chimiquement des mêmes éléments : oxygène, hydrogène, azote et carbone. Leur vertu nutritive est en proportion de leur azote. On doit au Dr Gautier un *Tr. des Aliments* (1829) et à M. Payen un *Tr. des Substances alimentaires* (1854).

En Jurisprudence, on nomme *aliments* ce qui est nécessaire à la nourriture, au logement et à l'entretien d'une personne; on fournit les aliments soit en nature, soit en argent, ce qui constitue une pension viagère. Le père, et après lui, la mère, puis les ascendants paternels ou maternels, doivent des aliments à leurs enfants ou descendants; les enfants, les gendres et brus sont tenus de nourrir leurs parents pauvres; les époux, de s'alimenter l'un l'autre (Code civil, art. 203, 205 et suiv.); mais ces secours ne sont accordés que dans la proportion des besoins de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit (art. 208). Les aliments sont encore dus au débiteur par celui qui le fait incarcérer. — On nomme *provision alimentaire* la somme attribuée par les juges jusqu'à l'issue du procès à celle des parties qui réclame des aliments.

ALIQUANTE (du latin *aliquantus*, en quelle quantité), se dit, en Mathématiques, des parties d'un tout qui, répétées un certain nombre de fois, ne font pas ce nombre complet, mais un nombre plus grand ou plus petit : ainsi, 2 est une partie aliquante de 7; en effet, 7 est compris entre $2 \times 3$ et $2 \times 4$, ou entre 6 et 8.

ALIQUOTE (du latin *aliquotus*, combien de fois), se dit, en Mathématiques, d'une quantité qui divise une autre exactement, ou qui, répétée un certain nombre de fois, reproduit cette autre quantité : ainsi, 2, 3, 4, 6, qui divisent exactement 12, en sont les parties aliquotes. Avant la prédominance du système décimal, les parties aliquotes étaient d'un usage fréquent dans le calcul des nombres complexes.

ALISÉS (VENTS), ALISIER. *Voy.* ALIZÉS, ALIZIER.

ALISMACÉES, famille de Monocotylédones, à étamines périgyniques, formée par Richard aux dépens des Joncs de Jussieu, a pour type l'*Alisma*. Elle renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles simples et croissant sur le bord des ruisseaux, des étangs et dans les terres marécageuses. Elles forment 3 genres: *Alisma, Damasonium* et *Sagittaria*. La plupart des espèces appartiennent à l'Europe; quelques-unes sont propres aux Tropiques.

ALISME, *Alisma* (mot grec qui veut dire *plantain d'eau*), genre de plantes herbacées, vivaces, type de la famille des Alismacées : calices à 6 divisions profondes, dont les 3 intérieures sont pétaloïdes et les 3 extérieures vertes et caliciformes; ordinairement 6 étamines, pistils très-nombreux, réunis en tête au centre de la fleur. Il renferme dix espèces dont une, le *plantain d'eau* ou *fluteau* (*A. plantago*, L.), croît en France sur le bord des marais et des étangs. Ses tiges sont droites, lisses, triangulaires, creuses, articulées ou nouées; ses fleurs petites, roses, et portées sur une longue tige; les feuilles radicales sont droites, ovales, engaînantes. On a attribué à sa racine pulvérisée la propriété de guérir la rage, mais rien n'est moins certain.

ALIZARINE, matière colorante rouge que l'on retire de l'*Alizari* (*Rubia tinctorum*), racine sèche de la garance. Elle est mêlée dans la garance à une autre matière de couleur jaune, dont on la sépare par la macération. C'est à MM. Robiquet et Collin que l'on doit la découverte de l'Alizarine et des moyens de l'isoler (1826). *Voy.* GARANCE.

ALIZÉS (VENTS), qu'on dérive d'*alis*, vieux mot qui signifiait *uni*, *régulier*; se dit de certains vents qui, dans les mers ouvertes et au large des côtes, soufflent perpétuellement dans la même direction, et qui s'étendent des deux côtés de l'équateur jusqu'au 30e degré de latitude environ. La tendance des vents alizés est de l'E. à l'O., comme le mouvement diurne du soleil. Selon les uns, l'explication de ces vents repose sur ce fait général, que l'air froid venu des climats septentrionaux coule par le bas vers l'air chaud de l'Équateur, et que celui-ci se déverse par le haut sur le premier; selon d'autres, ils seraient l'effet de la rotation de la terre.

ALIZIER, *Cratægus*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées : calice à 5 dents, corolles à 5 pétales étalés et arrondis, ovaire ayant de 2 à 5 loges, styles glabres, fruit charnu, oblong, comme la poire, couronné par les dents du calice.— L'*A. blanc*, dit aussi *Allouchier* (*C. aria*), est un arbrisseau épineux assez commun sur toutes les montagnes de France. La dureté de son bois le fait rechercher par les menuisiers, les tourneurs et les luthiers; ces derniers en font des flûtes. Les fleurs sont terminales, étalées, petites, blanches et roses; les feuilles sont ovales, dentées, argentées au-dessous, l'écorce grisâtre; les fruits, dits *alizes*, sont rouges, agréables au goût et bons à manger. L'écorce et les fruits sont astringents; on les recommande contre la diarrhée. — L'*Azerolier* et l'*Aubépine* ne sont, ainsi que le *Torminal*, que des espèces d'Alizier.

ALKEKENGE (nom arabe), *Physalis*, genre de plantes de la famille des Solanées. La seule espèce qui soit indigène est connue sous le nom vulgaire de *Coqueret* : c'est une plante herbacée, remarquable par son calice à cinq lobes, renflé pendant la maturité, et formant une sorte de vessie, d'un rouge vif, ainsi que la baie qui y est contenue. Ses baies sont employées comme diurétiques. On les a préconisées tout récemment comme un succédané du quinquina et de ses préparations contre les fièvres intermittentes, propriétés que l'expérience n'a pas encore suffisamment constatées.

ALKERMÈS (de l'arabe *al*, le; et *kermès*, écarlate), liqueur de table fort agréable, mais très-excitante, tire son nom des graines de kermès qu'on emploie pour lui donner une belle couleur rouge

(*Voy.* KERMÈS). Pour la préparation de cette liqueur, on prend : Feuilles de laurier, 500 gram.; macis, 35 gr.; muscade et cannelle, 64 gr.; girofle, 8 gr.; on fait infuser pendant six semaines dans 14 litres d'alcool faible; on filtre et on distille pour en tirer 12 litres, en ajoutant 750 gr. de sucre et en colorant avec le kermès. Cette liqueur, recherchée en Italie, se prépare surtout à Florence, au couvent de Santa-Maria-Novella. On en faisait aussi beaucoup à Montpellier.

ALLAH, nom de *Dieu* chez les Arabes et les Mahométans, répond à ceux d'*Elohim* et *Adonaï*, chez les Juifs. L'adoration d'Allah est recommandée par le Koran comme le dogme fondamental de la religion. — Le mot *Allah* signifie par excellence l'être digne de culte, l'être adorable.

ALLAITEMENT. Il peut être pratiqué soit par la mère, soit par une nourrice, soit par un animal, soit enfin par des moyens artificiels.

L'*Allaitement maternel*, le plus naturel, est aussi le meilleur de tous, sauf de rares circonstances où il pourrait être funeste à la mère et nuisible à l'enfant. Il faut que la mère qui veut nourrir soit d'une bonne constitution, sans aucune affection héréditaire, qu'elle jouisse d'une bonne santé, qu'elle ait un lait de bonne qualité et assez abondant. Quatre ou cinq heures après la délivrance, la mère doit présenter le sein; l'enfant y puisera le premier lait, *colostrum*, dont les propriétés légèrement laxatives sont en rapport avec le besoin qu'il a de rendre son *méconium*. — Tant que l'enfant trouve au sein de sa mère une nourriture suffisante, il n'est pas nécessaire de lui donner d'autres aliments; il faut surtout s'abstenir de toute nourriture solide avant les premières dents. Vers le 12e ou 15e mois arrive l'époque du sevrage, qui sera d'autant plus facile que l'enfant y aura été graduellement préparé.

Pour l'*Allaitement pratiqué par une nourrice*, *Voy.* NOURRICE.

*Allaitement par une femelle de mammifère.* Bien que le lait de jument et d'ânesse ait le plus d'analogie avec le lait de la femme, on préfère la chèvre à cause de la facilité avec laquelle elle se laisse teter. Il faut choisir une chèvre bien conformée, blanche et sans cornes. Le lait de chèvre, actif, nourrissant, convient aux enfants lymphatiques.

*Allaitement artificiel.* Il consiste à nourrir l'enfant avec du lait de vache ou de chèvre réchauffé au bain-marie; on se sert à cet effet soit du verre, soit du petit pot, soit du biberon. Cet allaitement doit être rejeté toutes les fois qu'il est possible de faire autrement; il ne donne souvent que des enfants pâles et chétifs. Dans ce mode d'allaitement, au lieu de couper le lait avec de l'eau d'orge, de gruau, ou avec du bouillon, il serait préférable, pour les premiers temps surtout, de se procurer le premier lait de chaque traite, l'analyse ayant démontré que ce lait, plus léger et moins nourrissant, ne renferme que 5 à 10 pour cent de crème, tandis que le lait qui vient à la fin de la traite en contient 12, 15 et 20 pour cent, et s'éloigne ainsi beaucoup du lait de femme.

ALLANTOÏDE (du grec *allas*, *allantos*, boyau), sorte de sac membraneux, faisant partie de l'arrière-faix des mammifères, a son siége entre le chorion et l'amnios, et contient un liquide nommé *liqueur allantoïque*. L'allantoïde communique avec la vessie du fœtus au moyen d'un canal nommé *ouraque*. On croit que sa fonction est de recevoir l'urine que sécrètent les reins pendant la vie intra-utérine. — Wœhler a découvert dans la liqueur allantoïque de la vache et dans l'urine du veau un principe cristallisable qu'il a nommé *allantoïne*. Il est insipide, sans action sur les couleurs végétales et très-soluble dans l'eau. On l'obtient artificiellement par l'action du peroxyde de plomb sur l'acide urique.

ALLÉGE (d'*alléger*), petit bâtiment dont la forme et la grandeur varient selon le besoin, et dont la fonction est d'alléger les grands navires, de porter une portion de leur charge pendant leur armement ou leur désarmement. Ce ne sont généralement que des barques dont le service se borne à parcourir un port ou une rade. Cependant on donne aussi ce nom à des navires; celui qui ramena de Luxor l'obélisque de la place de la Concorde était une *allége* à trois mâts verticaux de 35 mètres de quille environ. — En Architecture, on nomme *Allége* un mur d'appui dans l'embrasure d'une fenêtre; il est d'une épaisseur moindre que la fenêtre.

ALLÉGORIE (du grec *allos*, autre, et *agoreuô*, parler), fiction qui offre à l'esprit un objet de manière à lui en représenter un autre avec lequel il a des rapports. C'est aussi une figure de style, que l'on définit une métaphore continuée. De là deux sortes d'allégories : l'une qui a l'étendue d'un poëme, comme les *Moutons* de Mme Deshoulières, les *Allégories* de J.-B. Rousseau (*Minerve*, la *Vérité*, la *Morosophie*), ou d'un morceau qu'on pourrait détacher, comme les *Prières*, la *Ceinture de Vénus* d'Homère, la *Mollesse* de Boileau, l'*Envie*, dans la *Henriade*; l'autre, qui se réduit à un rapprochement pour lequel quelques vers ou même quelques mots suffisent :

Sur les ailes du Temps la Tristesse s'envole.

Lemierre a donné à la fois l'exemple et le caractère essentiel de l'allégorie dans ce vers célèbre :

L'Allégorie habite un palais diaphane.

L'allégorie n'est pas moins familière au peintre et au sculpteur qu'au poëte. On admire l'allégorie par laquelle Prudhon a représenté le *Crime poursuivi par la Justice et le Remords*.—L'allégorie est tellement familière à l'esprit humain, que c'est à elle que l'on doit la plupart des fables du paganisme.— Beaucoup de passages de l'Écriture paraissent également ne pouvoir s'expliquer qu'en les considérant comme des allégories, comme l'ont fait S. Matthieu, S. Paul, S. Clément d'Alexandrie, Origène, S. Augustin, S. Grégoire, et beaucoup de théologiens modernes, surtout en Allemagne.

ALLEGRO (du latin *alacer*, vif, gai), mot italien qui signifie *gai*, *joyeux*, mais qui, en Musique, n'indique que le degré de vitesse que l'on doit donner au mouvement d'un morceau. Ce mouvement tient le milieu entre l'*andantino* et le *presto*: il admet plusieurs modifications, que rendent les expressions *allegro moderato*, *agitato*, *vivace*, *maestoso*, etc. Le premier morceau d'une symphonie, d'un quatuor, d'une pièce de musique instrumentale,est presque toujours un allegro. — L'*allegretto* est un diminutif de l'allegro, qui indique un mouvement un peu plus léger et animé.

ALLELUIA (mot hébreu signifiant *louez le Seigneur*), cri d'acclamation, chant de joie ordinaire dans les jours de solennité et d'allégresse, qui a passé de la synagogue à l'église; se fait surtout entendre dans le temps de Pâques. On ne chante pas l'alléluia aux offices des morts ni depuis la Septuagésime jusqu'à la fin du Carême. Ce chant, fort ancien dans l'Église grecque, fut introduit dans l'Église latine par S. Jérôme, au temps du pape Damase.

ALLELUIA, nom vulgaire de l'*Oxalide blanche* (*Oxalis acetosella*, L.), dite aussi *Surelle* ou *Pain de coucou*. Cette plante fleurit vers Pâques : d'où son nom. Elle est fort semblable à l'oseille, et fournit le sel dit *sel d'oseille* (*oxalate acidule de potasse*).

ALLEU, nom de la terre libre dans le régime féodal. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ALLIAGE, combinaison d'un métal avec d'autres métaux. Quand l'un des métaux combinés est du mercure, l'alliage porte le nom d'*amalgame*

(*Voy.* ce mot). Lorsque les métaux s'unissent entre eux, ils changent plus ou moins de propriétés : tantôt ils deviennent plus sonores, comme le cuivre allié à l'étain; tantôt plus durs, comme l'argent ou l'or alliés au cuivre; d'autres fois, l'alliage est plus fusible que les métaux composants, comme, par exemple, l'alliage de bismuth, plomb et étain, dit *alliage de Darcet.* La densité des alliages est ordinairement plus grande que celle des métaux constituants, les molécules se trouvant alors plus rapprochées par leur affinité qu'elles ne l'étaient par leur cohésion. Généralement, ils sont moins ductiles que leurs composants; enfin, ils sont souvent plus oxydables. Les alliages ont été considérés longtemps comme de simples mélanges, par la raison qu'on peut mêler les métaux fusibles en proportions quelconques; mais on a reconnu depuis que beaucoup d'alliages sont de véritables combinaisons chimiques, car ils peuvent s'obtenir sous la forme cristallisée, à l'instar des autres combinaisons. — On trouve dans la nature quelques alliages; mais le plus souvent ils sont le produit de l'art, et s'obtiennent tous par le moyen de la chaleur. Parmi les alliages les plus utilisés dans l'industrie, il faut citer : le *bronze* (étain et cuivre); le *laiton* (cuivre et zinc), auquel se rattachent le *chrysocalque* et le *similor*; la *soudure des plombiers* (plomb et étain); les alliages qui servent à faire les *caractères d'imprimerie* (plomb, antimoine, et quelquefois cuivre); ou la *poterie d'étain* (étain, antimoine et cuivre); et ceux qui sont connus sous le nom de *métal d'Alger* (étain, plomb, antimoine), de *métal de la reine* (étain, antimoine, plomb, bismuth), employé pour les théières anglaises; d'*alliage de Darcet* (bismuth, étain, plomb), fusible à 90°, dont on fait les plaques fusibles ou soupapes de sûreté, et dont quelques dentistes se servent pour plomber les dents; enfin les alliages de l'or et de l'argent avec le cuivre, qui sont usités dans la fabrication des *monnaies* et l'*orfévrerie.*

ALLIAGE (RÈGLE D'), opération d'arithmétique qui sert à trouver : 1° le prix d'un mélange, les quantités et les prix des parties mélangées étant connus; 2° la quotité des parties à mélanger, d'après un prix fixé d'avance pour le mélange, et le prix connu des parties à mélanger. Voici comment on procède :

1er cas : on a mêlé 10 hectolitres de blé à 24 fr. avec 12 à 25 fr. et 7 à 30 fr.; que vaut le mélange?

| | | | |
|---|---|---|---|
| 10 hectolitres | à 24 fr. | font | 240 fr. |
| 12 — | à 25 | — | 300 |
| 7 — | à 30 | — | 210 |
| 29 hect. | coûtent | ensemble | 750 fr. |

En divisant 750 par 29 on trouvera que l'hectolitre du mélange vaut 25 fr. 86 c.

2e cas : Il s'agit de faire un mélange de blé dont l'hectolitre revienne à 27 fr. 75 c., avec des blés à 25 et 30 fr. : combien en faut-il prendre de chacun? On commence par prendre la différence des prix donnés sur le prix du mélange, et l'on écrit ces différences en ordre inverse, de cette manière :

Prix du mélange............ 27 fr. 75 c.

Prix donnés..... { 25 fr. — différence 2,25 / 30 fr. — différence 2,75 }

Si l'on mélange 2,25 hectolitres à 25 fr. avec 2,75 hectolitres à 30 fr., le blé reviendra à 27 fr. 75 c., ainsi qu'on peut s'en assurer par le calcul :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2,25 hectolitres | à 25 fr. | font | 56 fr. 25 c. |
| 2,75 — | à 30 | — | 82 50 |
| 5,00 hect. | coûtent | ensemble | 138 fr. 75 c. |

Donc 1 hectolitre coûte 138 fr. 75 c. divisés par 5, c'est-à-dire 27 fr. 75 c.

Il est évident que les problèmes de cette seconde espèce ont une multitude infinie de solutions. Dans notre exemple, si l'on double les résultats, on a 4 1/2 et 5 1/2 hectolitres, qui conviennent aussi bien que 2,25 et 2,75; on pourrait de même tripler, quadrupler, décupler, et, en général, multiplier ces deux nombres par telle quantité qu'on jugerait à propos, soit entière, soit fractionnaire. L'arithmétique ne fournit, pour ces sortes de questions, que des méthodes de tâtonnement : leur solution générale ne peut s'obtenir que par l'algèbre.

ALLIANCE (du latin *alligare*, lier), se dit particulièrement, en Droit, de l'union de l'homme et de la femme par mariage (*Voy.* MARIAGE et AFFINITÉ), et, en Politique, de l'union de deux ou plusieurs États qui se rapprochent dans le but de se défendre ou d'attaquer un ennemi commun; de là *alliance défensive* et *alliance offensive* (Pour les alliances les plus célèbres dans l'histoire, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, au mot ALLIANCE).

En Théologie, on nomme *alliance* l'union du Seigneur avec l'homme, et l'on distingue : *Ancienne alliance*, celle que Dieu contracta avec Abraham et ses descendants, et qu'il confirma par la loi de Moïse; *Nouvelle alliance*, celle dont Jésus-Christ a été le médiateur et qu'il a scellée de son sang. Indépendamment de ces deux alliances solennelles, on cite encore dans les livres sacrés celle que Dieu fit avec Adam avant et après le péché originel; celle qu'il fit avec Noé, et dont l'arc-en-ciel fut le signe; celle qu'il fit avec des Israélites par l'intermédiaire de Moïse, et dont le gage fut les tables de la loi, conservées dans l'*arche d'alliance*. L'alliance de Dieu avec Adam a reçu le nom de *loi de nature;* l'alliance avec Moïse, celui de *loi de rigueur;* l'alliance avec le genre humain par la médiation de J.-C. est la *loi de grâce.*

ALLIÉ, celui qui est joint à un autre par un lien d'affinité. Pour les effets civils de ce lien, *V.* AFFINITÉ.

ALLIGATOR ou CAÏMAN, une des trois grandes divisions du genre Crocodile, renferme plusieurs espèces particulières aux grands fleuves de l'Amérique du Sud : ils ont le museau large et obtus, les dents très-inégales et dirigées en dedans, à la mâchoire inférieure, les pieds à demi palmés; ils atteignent une longueur de 4 à 6 mètres. Leur couleur est d'un brun verdâtre en dessus avec des bandes transversales irrégulières et blanchâtres en dessous : ce sont les moins aquatiques des crocodiles. L'alligator marche assez vite en droite ligne, ne tourne qu'avec peine, mais nage avec une effrayante rapidité; il a pour ennemis le jaguar, le tigre et surtout le marsouin. Les indigènes mangent la chair de cet animal malgré la forte odeur de musc qui lui est propre; les nègres se servent de sa graisse contre les rhumatismes; ils tannent sa peau, qui donne un assez bon cuir. On voit de temps à autre des alligators en Europe dans les ménageries ambulantes des bateleurs. — Cuvier dérive le nom d'*alligator* du portugais *lagarto*, corruption du latin *lacerta*, lézard; d'autres le font venir de *legator*, nom vulgaire du crocodile dans la presqu'île de Gange. Il peut venir tout simplement du latin *alligare*, lier, enlacer, parce qu'on attribuait à ces animaux (quoique à tort) l'art d'attirer et de tromper les passants en imitant la voix d'un enfant qui pousse des cris plaintifs. — Les naturalistes comptent 5 espèces d'alligators : l'*A. à paupières osseuses;* l'*A. à museau de brochet*, l'*A. à lunettes*, l'*A. cynocéphale*, et l'*A. à points noirs. Voy.* CROCODILE.

ALLITÉRATION (de *littera*, lettre), répétition des mêmes lettres, surtout des mêmes consonnes. Elle produit quelquefois d'heureux effets d'harmonie imitative, comme dans ces vers célèbres :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?
Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Elle sert encore à aider la mémoire, comme dans quelques proverbes : « Qui terre *a*, guerre *a*. Qui ref*use*, m*use*. » Mais elle devient un défaut lorsqu'elle ne peint rien, et n'est que l'effet de la négligence du poëte, comme dans ce vers de Voltaire :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

Souvent l'allitération n'est qu'un jeu puéril qui n'a d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, comme dans ces poëmes dont tous les mots commençaient par la même lettre : on sait que dans un poëme composé en l'honneur de Charles le Chauve tous les mots commençaient par la lettre *C;* dans un autre, où l'on chantait la guerre des Pourceaux, tous les mots commençaient par la lettre *P :*

*Plaudite, Porcelli, porcorum pigra propago*
*Progreditur*, etc.

— Chez les peuples scandinaves, l'allitération ou l'emploi des mêmes consonnes était le principe dominant de la versification, comme la mesure chez les anciens et la rime chez nous.

ALLOPATHIE (du grec *allos*, autre, et *pathos*, maladie), système de médecine opposé à l'*homœopathie*, a pour objet de guérir les maladies en recourant à des remèdes d'une nature contraire, suivant l'aphorisme : *Contraria contrariis curantur.* C'est la médecine hippocratique.— On nomme *allopathes*, *allopathistes*, les partisans de ce système.

ALLOUCHIER, nom donné à l'*Alizier à fleurs blanches*, parce qu'on emploie son bois, qui est très-dur, à faire des *alluchons* de moulin et des vis de pressoir. *Voy.* ALIZIER.

ALLRUNES (du mot *runes*, caractères scandinaves), espèce de poupées couvertes de caractères runiques, auxquelles les anciens Germains demandaient des oracles. Ils donnaient encore ce nom à leurs sorcières ou à des racines de plantes auxquelles ils attribuaient des propriétés merveilleuses.

ALLUCHON, dent d'une roue d'engrenage qui ne fait pas corps avec la couronne : c'est une pièce de bois ou de fonte qui s'adapte à la roue pour en former les dents. Tantôt les alluchons sont implantés perpendiculairement à la surface courbe de la roue, qui prend le nom de *hérisson ;* tantôt ils s'adaptent à la partie plane et latérale vers son contour : cette seconde espèce de roue s'appelle *rouet*. Dans les machines qui éprouvent beaucoup de frottement et dont les dents sont par conséquent promptement usées, il faudrait changer souvent la roue tout entière, si les alluchons n'obviaient à cet inconvénient.

ALLUMETTES. Pendant longtemps on n'a employé que les allumettes soufrées, que tout le monde connaît ; elles ont été depuis quelques années remplacées par les *allumettes oxygénées*, *phosphoriques*, etc. — On appelle allumettes *oxygénées* des allumettes soufrées dont on enduit l'extrémité d'un mélange de chlorate de potasse, de fleur de soufre et d'eau gommée. Pour faire usage de ces allumettes, on les trempe dans un flacon qui contient des filaments d'amiante imprégnés d'acide sulfurique : dès qu'on retire l'allumette, elle s'enflamme. Les allumettes *phosphoriques*, dites aussi *A. chimiques allemandes*, sont enduites d'une pâte composée de phosphore, de nitrate ou de chlorate de potasse et de gomme, colorée avec de l'indigo ou du minium. Pour éviter que l'humidité ne les altère, on les trempe dans un vernis à la sandaraque. On n'a qu'à frotter l'allumette contre un corps sec, et on la voit s'enflammer. Ces allumettes sont beaucoup plus commodes que les précédentes, mais aussi plus dangereuses. — La fabrication des allumettes n'est pas sans intérêt et sans importance : quatre ou cinq ouvriers, en se partageant l'ouvrage, en fabriquent 4 ou 5,000 à l'heure. On peut même, au moyen d'un rabot récemment inventé par M. Pelletier, en fabriquer 60,000 à l'heure. Une seule fabrique, celle d'Élie Dixon à Newton en Angleterre, en fabrique plus de 2 milliards par an. Le Dr Roussel a publié, dans la collection Roret, un *Manuel des allumettes chimiques.*

ALLURE (d'*aller*, marcher), manière dont une personne ou un animal marche habituellement ou porte son corps en marchant. Les allures du cheval sont de quatre sortes, le *pas*, le *trot*, l'*amble*, le *galop*.— Dans la Marine, on nomme *allure* la disposition de la voilure par rapport au vent que reçoit le bâtiment. On distingue trois allures ou trois manières de marcher : le *plus près*, le *largue* et le *vent arrière.*

ALLUVION (en latin *alluvio*, de *luo*, baigner, *ad*, auprès), accumulation successive de vase, de sable, de gravier, de débris organiques et d'autres matériaux, entraînés et rejetés sur les côtes par les eaux de la mer, et sur les rivages et à l'embouchure des fleuves et des grandes rivières. Elle donne naissance aux *terrains d'alluvion*, les plus récents de tous, et dont plusieurs se forment presque sous nos yeux : les deltas de la basse Égypte et du Danube, le sol des vallées du Pô et de l'Arno, les polders de la Hollande, et, en général, une grande partie des terrains qui bordent la mer du Nord sont des exemples d'alluvions dues aux crues d'eau de l'époque actuelle. La surface des grandes plaines et le fond des grandes vallées sont aussi recouverts ordinairement d'un puissant terrain d'alluvion, qui remonte à des temps antérieurs à l'époque actuelle. — En Jurisprudence, l'*alluvion*, qui n'est qu'un cas de l'*accession*, donne au propriétaire le droit de s'approprier le terrain qui s'est ainsi formé dans les limites de sa propriété. L'exercice de ce droit est réglé par les articles 556 et suiv. du Code civil, qui ont été modifiés en 1850 de manière à rendre plus équitable le partage des terrains d'alluvion.

ALMANACH (qu'on dérive de l'arabe *al manach*, le comput), nom vulgaire du calendrier. Les anciens almanachs contenaient, outre le calendrier proprement dit, des prédictions sur les phénomènes astronomiques ou météorologiques, et même sur les événements politiques; on connaît surtout en ce genre l'*Almanach de Nostradamus*, publié par cet astrologue de 1550 à 1567, celui de Matthieu Laensberg, dit *Almanach de Liége,* publié à partir de 1636. A ces prédictions ridicules on a, de nos jours, substitué dans les almanachs, qui sont la principale lecture du peuple, des notions utiles sur l'agriculture, l'industrie, la politique, etc. — On a étendu le nom d'*Almanach* à une foule de livres publiés annuellement avec un calendrier en tête, et dont le but est de donner au public des productions nouvelles, des renseignements utiles, ou de propager certaines doctrines: tels sont l'*Almanach des Muses*, recueil annuel de poésies nouvelles qui eut une grande vogue dans le dernier siècle; l'*Almanach nautique,* qui a pris depuis 1788 le titre de *Connaissance des temps* et qui est publié par le Bureau des longitudes ; l'*Alm. impérial* (jadis *A. royal*, *A. national*), fondé en 1679, qui contient, outre l'état des souverains, la liste officielle de tous les fonctionnaires; l'*Almanach du commerce,* fondé par Delatynna en 1798, et continué depuis par Bottin ; les *Almanachs de Weimar, de Gotha*, etc., précieux pour la généalogie et la chronologie. *Voy.* CALENDRIER, ANNUAIRE.

ALMÉES, danseuses et chanteuses en Orient. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ALMICANTARATS (de l'arabe *almocantharat*). On nomme ainsi, en Astronomie, des cercles parallèles à l'horizon qu'on imagine passer par tous les degrés du méridien : ils servent à faire connaître la hauteur du soleil et des étoiles; aussi les appelle-t-on souvent *cercles* ou *parallèles de hauteur;* ils sont d'usage dans la gnomonique pour tracer des cadrans solaires.

**ALMUD** ou ALMUDE, mesure de liquides en Portugal, vaut 16 lit., 54 cent. Elle se divise en 2 *cantares* et 12 *cavadas;* 18 almudes font un *baril;* 26, une *pipe;* 52, un *tonneau.*

**ALOÈS** (en grec, *aloè*), genre de plantes grasses de la famille des Liliacées, tribu des Aloïnées, au calice tubuleux, cylindrique, aux feuilles spineuses, charnues, réunies à la base de la hampe, et se terminant par un épi lâche de fleurs rouges. L'aloès appartient presque exclusivement à l'Afrique; cependant on le trouve aussi dans le midi de l'Europe, et on le cultive dans nos jardins. Son suc fournit des matières colorantes et une gomme résineuse, amère, odorante et utile en médecine. On tire de ses feuilles un fil très-fort et très-blanc dont on fait des cordes, les meilleures qui existent, des filets, des tissus. Le suc de l'aloès se distingue dans le commerce en *A. socotrin* ou *succotrin* (tiré d'abord de l'île de Socotora), d'un jaune transparent, d'une saveur amère et aromatique, d'une odeur forte; *aloès hépatique*, plus grossier, d'un rouge brun comme le foie (en grec *hépar*); *aloès caballin*, moins estimé, d'un brun sale, et usité seulement comme médicament pour les chevaux. L'aloès, pris à petite dose, est tonique; à plus haute dose, c'est un purgatif puissant; on l'emploie contre la jaunisse et la constipation; son effet est lent, mais sûr: on le défend aux personnes affectées d'hémorroïdes. La pulpe de ses feuilles neutralise les brûlures. L'aloès fait la base de la préparation nommée *élixir de longue vie.*—L'*Aloès-pitte* est la même chose que l'*Agave. Voy.* ce mot.

ALOÈS (Bois d'), ou *bois d'aigle. Voy.* AQUILAIRE.

**ALOI** (du latin *ad legem*, selon la loi; ou du verbe *alloyer*, ancienne variante d'*allier*), alliage de métaux précieux fait dans des proportions convenables à la destination du mélange. Il signifie aussi, en parlant des matières d'or et d'argent, le titre légal de ces métaux. Un objet, une monnaie est de *bon aloi* quand la matière est au titre de l'ordonnance; ils sont de *bas* ou de *mauvais aloi* quand ils n'ont pas le titre qu'ils devraient avoir.

**ALOÏNÉES**, tribu de la famille des Liliacées, renferme les genres *Aloës* et *Yucca.*

**ALOPÉCIE** (du grec *alopex*, renard; animal sujet à une espèce de gale suivie de dépilation). On nomme ainsi la chute temporaire des cheveux et des poils: elle diffère de la *calvitie*, qui en est la perte permanente. L'alopécie a lieu, soit à la suite d'excès ou de maladies qui tiennent presque toutes à un état anormal de la peau, soit par l'effet de cosmétiques irritants. Un des moyens de traitement réputés les plus efficaces, c'est de raser fréquemment la région dénudée, d'y pratiquer des lotions *émollientes*, si la peau est sensible ou irritée; *toniques*, au contraire, lorsqu'il s'agit de réveiller l'action des follicules pileux. On y joindra des embrocations d'huile d'amandes douces, ou de laurier, de lavande, de camomille; l'usage de la pommade de *Dupuytren;* enfin des frictions faites avec un mélange d'huile d'amandes douces et de rhum.

**ALOPECURUS** (c.-à-d. *queue de Renard*). *V.* VULPIN.

**ALOSE** (en latin *alosa*), espèce du genre Hareng, de la famille des Clupes, qui se trouve sur les côtes de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Elle a pour type l'*alose commune*, qui ne diffère du hareng que par une échancrure au milieu de la mâchoire supérieure, par sa taille plus grande qui atteint jusqu'à un mètre, par l'absence de dents et par une tache noire derrière les ouies; elle a la tête large et veinée, le dos épais et arrondi, le ventre mince et tranchant. La chair de l'alose est très-délicate: les femelles sont plus grosses, et offrent un meilleur manger que les mâles. — L'*alose finte* est moins délicate que l'alose commune; elle se reconnaît aux petites dents dont sa bouche est garnie et à sa forme plus allongée.— Les aloses vivent de vers, d'insectes et de petits poissons. Vers la fin d'avril et pendant le mois de mai, elles remontent, pour frayer, dans les fleuves et quelquefois dans leurs affluents: on pêche l'alose au tramail, et elle meurt aussitôt qu'on l'a tirée de l'eau.

**ALOUATES**, *Stentor*, espèce de singes, de la famille des Hurleurs, du sous-genre Sapajou, habitant les contrées chaudes de l'Amérique. Ils sont à peine hauts de 6 décim., ont la queue forte et prenante, la poitrine large. Ils ont une voix forte, effrayante, tout à fait disproportionnée avec leur petite taille, ce qui est dû à la capacité énorme des ventricules de leur larynx, où l'air expiré résonne comme dans un tambour. Ces singes, lestes et farouches, s'attroupent dans les bois. Ils pansent eux-mêmes leurs blessures. Leur chair est bonne à manger.

**ALOUCHIER.** *Voy.* ALLOUCHIER.

**ALOUETTE** (du latin *alauda*), genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, de la famille des Alaudinées (Conirostres de Cuvier), se trouve dans toute l'Europe, dans l'Inde et l'Afrique, et a pour type l'*alouette des champs*, qui est un peu plus grosse que le moineau. On connaît le plumage de l'alouette, d'un gris roussâtre, son chant continuel, dont les accents sont perçants et mélodieux, l'activité avec laquelle elle cherche sa nourriture dans les champs, sur les routes; la manière dont elle s'élève dans les airs en chantant de plus en plus fort jusqu'au moment où elle se laisse tomber à terre avec une rapidité extraordinaire; on connaît aussi la facilité avec laquelle elle apprend toutes sortes d'airs. L'alouette libre vit ordinairement dans les champs; elle se nourrit de petits vers et de petits insectes; mais en cage elle mange volontiers de la pâtée faite avec du pain et des graines écrasées. Enfermée, elle essaye continuellement de s'envoler, et se casserait bientôt la tête si on n'avait la précaution de couvrir la cage avec une toile. Les alouettes font leur nid à terre, dans l'avoine, le trèfle, la luzerne. A l'entrée de l'hiver elles se réunissent en troupes nombreuses; elles engraissent beaucoup à cette époque; on leur donne alors communément le nom de *mauviettes;* dans cet état, elles sont recherchées par les chasseurs, qui les attrapent au filet ou qui les tirent au miroir. On distingue plusieurs espèces d'alouettes: l'*A. commune*, qui a l'ongle du pouce remarquablement long, ce qui l'aide à marcher dans les terres labourées; l'*A. calandre*, qui est plus grosse, et dont le bec est plus fort et a la forme conique; elle se distingue aussi par sa gorge blanche et son collier noir; elle habite les pays chauds; l'*A. huppée*, dite aussi *A. des chemins* et *Cochevis*, qui se fait remarquer par sa petite huppe de plumes qu'elle redresse à volonté.

ALOUETTE DE MER, *Pelidna*, oiseau du genre des Bécasseaux, de la famille des Echassiers, a le bec crochu, le pouce long, les jambes assez hautes et nues à leur partie inférieure. Son vol est vif et rapide. Ces oiseaux forment des sociétés nombreuses. On les trouve sur les rivages des deux continents; ils sont longs de 15 centimètres environ, cendrés en dessus du corps, blancs en dessous; la poitrine est nuagée de gris en hiver; en été, leur plumage est fauve tacheté de noir, avec de petites taches noires sur le devant du cou et de la poitrine, et une plaque noire sous le ventre. Leur chair est bonne tant qu'elle est fraîche, mais elle rancit en vieillissant.

**ALPACA** ou ALPAGA, espèce de Ruminants, du genre Lama, propre à l'Amérique méridionale, intermédiaire entre le lama proprement dit et la vigogne, avec lesquels il a été longtemps confondu. Il porte une laine remarquable par sa longueur, sa finesse et son moelleux. Cet animal est alerte, doux et s'attache à l'homme. Les alpacas ont vécu en domesticité en Espagne; ils pourraient se naturaliser

de même dans le midi de la France. — On a étendu le nom d'*alpaca* à une belle étoffe faite avec la laine de l'alpaca. Dans ces derniers temps on a vendu à Paris, sous ce nom, des étoffes de laine à longs poils, très-chaudes et d'un prix très-modique. C'est à Ternaux qu'on doit cette utile fabrication.

ALPHA, première lettre de l'alphabet grec, empruntée à l'*aleph* des Phéniciens et des Hébreux, correspond à notre *A*. — Les mots *alpha et ôméga* s'emploient pour dire le commencement et la fin, parce que ces deux lettres sont la première et la dernière de l'alphabet grec : c'est ainsi que Dieu dit de lui dans l'Apocalypse (ch. I, v. 8) : *Je suis l'alpha et l'ôméga.*

ALPHABET (des mots *alpha* et *bêta*, noms des deux premières lettres de l'alphabet grec). Malgré l'extrême diversité des langues et des écritures, la plupart des alphabets offrent, dans le nombre, le nom, l'ordre et même la forme des caractères, des ressemblances qui attestent une origine commune. Les Egyptiens, les Chaldéens et les Phéniciens se disputent l'honneur d'avoir inventé l'écriture alphabétique; selon l'opinion la plus commune, cet honneur appartiendrait aux Phéniciens, dont l'alphabet offre, au reste, de grandes analogies avec ceux des Chaldéens, des Hébreux, des Syriaques, des Arabes, des Persans et des Arméniens. C'est le Phénicien Cadmus qui aurait apporté en Grèce l'alphabet et l'art d'écrire :

> Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
> Mansuram rudibus vocem signare figuris (Luc., *Phars.*, III, 220).

Les Grecs, en colonisant l'Italie, introduisirent leur alphabet chez les Etrusques, qui le transmirent aux Romains avec quelques variations dans la forme des caractères; les Romains le répandirent dans toute l'Europe. L'alphabet grec, comme le phénicien, n'avait dans l'origine que 16 lettres : α, β, γ, δ, ε, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, ρ, σ, τ, υ. Palamède inventa, dit-on, au siége de Troie les 4 lettres θ, ξ, φ, χ, et Simonide y ajouta, cinq siècles après, les lettres ζ, η, ψ, ω. L'alphabet latin, apporté de Grèce, dit-on, par l'Arcadien Évandre, n'eut aussi d'abord que 16 lettres, comme le prouvent les inscriptions étrusques; c'étaient : *a, b, c, d, e, f, i, l, m, n, o, p, r, s, t, u*; ce n'est que plus tard qu'on y ajouta les 7 lettres *g, h, k, q, x, y, z*. Claude voulut y introduire trois nouveaux signes, mais cette innovation ne dura pas plus que son règne. — Notre alphabet, qui n'est que celui des Latins et qui nous est commun avec presque tous les peuples de l'Europe, a 25 lettres; il n'en avait que 23 quand on ne distinguait pas les lettres *i* et *j*, *u* et *v*, distinction dont la première idée remonte au XVIe siècle, mais qui n'est bien établie que depuis une soixantaine d'années. — Après l'alphabet phénicien, les plus importants à connaître sont ceux de l'Inde, surtout celui du *Devanagari*, le dialecte le plus parfait du sanscrit; on y compte 50 caractères; et au lieu d'être jetées au hasard comme dans nos alphabets, les lettres sont disposées dans un ordre philosophique, d'après leurs analogies naturelles. — On remarque aussi l'alphabet *runique*, répandu dans le nord de l'Europe et dont il ne reste que quelques vestiges dans les anciennes inscriptions.

Pour être parfait, un alphabet devrait avoir autant de signes qu'il y a d'éléments de la voix à noter (on en compte de 35 à 40) et n'en avoir pas davantage; or, la plupart des alphabets manquent de plusieurs de ces signes (en français, par exemple, on est obligé de donner à la lettre *e* plusieurs valeurs : *e, é, è*), et en même temps les alphabets ont plusieurs signes surabondants (*c* dur, *k, q*, remplissent dans notre écriture le même office). Cette imperfection des alphabets, qui est la principale source des difficultés qu'offrent la lecture et l'orthographe, a fait sentir le besoin d'un alphabet complet, applicable à toutes les langues; Wilkins, Dalgarno et Lodwick chez les Anglais, Leibnitz en Allemagne, Debrosses et Volney chez nous, ont tenté de remplir cette lacune; mais aucun résultat n'a pu être obtenu jusqu'ici. — Il a été publié des recueils comparatifs d'alphabets; les plus complets sont ceux de De Bry (*Alphabeta.... a mundo creato*, Francf., 1596), de Des Hauterayes (*Caractères et Alphabets des langues mortes et vivantes*, dans les planches de l'*Encyclopédie*), des Bénédictins (*Nouveau traité de Diplomatique*, 1765), la *Pantographia* de l'anglais Ed. Fry, Lond., 1799, et les *Alphabets* publiés par les presses de la Propagande à Rome.

ALPHABET MANUEL. *Voy.* SOURDS MUETS.

ALPHONSIN, instrument de chirurgie, ainsi nommé d'Alphonse Ferri, chirurgien, qui l'inventa en 1552, est destiné à extraire les balles du corps. Il est composé de trois branches élastiques réunies dans une poignée commune, susceptibles de s'entre-écarter par leur extrémité libre, qui est en forme de cuiller, et entourées d'une virole courante qui les rapproche comme un porte crayon. Cet instrument est peu usité aujourd'hui; on le remplace par des *tire-balles* et des *pinces à gaîne*.

ALPHOS (mot grec qui signifie *blanc*), sorte de lèpre caractérisée par des taches *blanches* et farineuses.

ALPINIA (de Pr. *Alpin*, botaniste), genre de Zingibéracées, tribu des *Alpiniées*. *Voy.* GALANGA.

ALPISTE, *Phalaris*, genre de la famille des Graminées, a la tige frêle, les feuilles longues et minces, les fleurs disposées en épis ovales et allongés, le fruit oblong. Une espèce, l'*A. des Canaries*, produit des graines qui se mangent en bouillie dans l'Espagne, et donne un fourrage excellent. Cette plante sert à la nourriture des oiseaux domestiques, surtout des serins. La farine qu'elle fournit est employée avec succès pour l'encollage des tissus fins. — On remarque encore l'*A. asperelle*, dite *Riz bâtard* parce que ses graines pourraient remplacer le riz, et l'*A. chiendent*, cultivée dans les jardins à cause de ses panaches de fleurs purpurines et de ses feuilles rayées de jaune et de vert.

ALQUIFOUX (mot d'origine arabe), nom donné par les potiers à la galène ou sulfure de plomb naturel. Ils l'emploient à l'état pulvérulent pour faire le vernis noir sur les poteries; ce vernis n'est autre chose qu'un émail très-fusible, rendu noir par l'interposition du sulfure de plomb. En Orient, les femmes se servent de l'alquifoux pour se teindre les cils et les sourcils.

ALRUNES. *Voy.* ALLRUNES.

ALSINE (en grec *alsinè*, nom d'une plante des bois, dérivé d'*alsos*, bois), *Alsina*, genre de la famille des Caryophyllées. L'*A. media* est cette jolie petite plante si connue sous les noms vulgaires de *Mouron des oiseaux* ou de *Morgeline* (*Morsus gallinæ*), parce que les oiseaux et les poules en sont très-avides. Sa tige est menue, rameuse; ses feuilles sont ovales, aiguës, d'un vert tendre. La fleur est blanche, petite, portée sur un long pédoncule. La plante fleurit toute l'année; elle passe pour avoir des propriétés rafraîchissantes. Il ne faut pas la confondre avec le *Mouron rouge* (*Anagallis*), qui appartient aux Primulacées.

ALSINÉES (du genre type *Alsine*), tribu des Caryophyllées, renfermant les genres *Alsine*, *Sagina*, *Buffonia*, *Queria*, *Arenaria*, *Brachystemma*, *Holosteum*, *Stellaria*, *Cerastium*, *Malachium*.

ALSODINÉES. *Voy.* VIOLACÉES.

ALSTROEMERIE (du botaniste *Ch. Alstrœmer*), genre d'Amaryllidées, propre à la partie équinoxiale du nouveau monde. L'*A. pélégrine* ou *Lis des Incas*, originaire du Pérou, est une des plus belles fleurs connues; racine vivace, tige haute de 80 centi-

mètres, feuilles contournées, longues, pointues, fleurs grandes, à six divisions inégales, blanches, rayées et lavées de rose à l'extérieur, marquées à la base d'une tache jaune, et pointillées de pourpre en dedans. Quelques espèces répandent une odeur suave. Ces plantes ne sont cultivées que dans nos serres.

ALTAÏR ou ATAÏR, étoile centrale de la constellation de l'Aigle, est de première grandeur.

ALTER EGO (c'est-à-dire *autre moi*), titre officiel en usage dans le royaume des Deux-Siciles, en vertu duquel le roi transmet à un vicaire général le plein exercice de sa puissance, faisant en quelque sorte de ce vicaire une seconde personne royale. Il correspond à ce qu'on appelait chez nous lieutenant général du royaume.

ALTERNAT, méthode par laquelle on *alterne* les cultures en forçant le sol à donner des produits successifs de différents genres, adaptés à la nature de la terre. C'est une des opérations les plus délicates et les plus nécessaires de l'économie rurale. *Voy.* ASSOLEMENT.

ALTERNES (FEUILLES). *Voy.* FEUILLES.

ALTERNES-EXTERNES et ALTERNES-INTERNES (ANGLES). *Voy.* ANGLES.

ALTESSE (d'*altus*, élevé), titre d'honneur qui se donne actuellement aux princes non souverains, a longtemps été porté par les rois eux-mêmes. Les rois d'Angleterre jusqu'à Jacques Ier, et ceux d'Espagne jusqu'à Charles V, n'ont point eu d'autre titre. En France, le titre d'*Altesse* fut porté d'abord par les ducs d'Orléans. En 1633, les aînés de la branche cadette de Bourbon prirent le titre d'*Altesse royale;* et sous Louis XIV, le titre d'*Altesse* ayant été étendu aux princes légitimés, le prince de Condé prit, pour s'en distinguer, le titre d'*Altesse sérénissime.* Aujourd'hui, sauf quelques exceptions, le titre d'*Altesse royale* ou *impériale* appartient à tous les princes issus en droite ligne d'un roi ou d'un empereur, et celui d'*Altesse sérénissime* à leurs collatéraux.

ALTHÉE (en grec *althaia*, d'*althéin*, *guérir*), nom scientifique du genre de plantes malvacées appelé ordinairement *Guimauve;* les espèces principales sont l'*A. officinale* (*Voy.* GUIMAUVE) et l'*Alcée* ou *Rose trémière* (*Voy.* ALCÉE). On extrait de la racine l'*althéine*, mélange de magnésie et d'une substance cristallisable identique à l'asparagine.

ALTISE ou ALTIQUE, *Altica* (du grec *halticos*, sauteur), petit insecte coléoptère, de la famille des Cycliques, a la singulière faculté de sauter comme les puces. L'espèce la plus commune en France et la plus grande est l'*A. potagère*, dite aussi *Pucerotte*, longue de 5 millim., verte ou bleue, ovale, allongée, avec la couverture des ailes pointillée; les antennes ou filets de la tête sont noires. L'*A. rubis*, la plus jolie, est d'un rouge doré éclatant, avec les ailes vertes ou bleues. — Cet insecte est très-commun dans les environs de Paris, et vit surtout aux dépens des crucifères. Il est très-nuisible.

ALTITUDE, hauteur d'un lieu au-dessus de la mer.

ALTO (du latin *altus*, profond), nom donné autrefois au genre le plus grave des voix aiguës des femmes et des hommes. On dit aujourd'hui *haute-contre* en parlant des hommes, et *contralto* ou *contralte* en parlant des femmes. — On appelle aussi *alto* un instrument à 4 cordes (*la*, *ré*, *sol*, *ut*) connu jadis sous le nom de *viole;* c'est un instrument un peu plus grand que le violon ordinaire, et qui, dans un orchestre, tient le milieu entre le violon et le violoncelle ou la basse. On l'appelle aussi *alto viola* ou *quinte.* — Autrefois on appelait *alto basso* un instrument de percussion à cordes que le musicien frappait d'une main, tandis que de l'autre il jouait sur la flûte un air qui s'unissait aux sons de l'alto accordé à l'octave, à la quinte et à la quarte.

ALUCITE (du latin *alluceo*, éclairer, briller), petits insectes lépidoptères, à couleurs métalliques très-resplendissantes, appartiennent au genre Phalène et à la section des Tinéites, et ont du rapport avec les teignes, les ptérophores, les pyrales et les ypsolophes. Ce genre a été créé par Fabricius. On distingue : l'*A. xylostelle*, qui vit sur différents arbrisseaux et qui attaque de préférence les choux et les navets parmi les plantes potagères; l'*A. de la julienne;* l'*A. des grains*, qui fit de grands ravages dans l'Angoumois en 1770, etc. On a fait beaucoup de recherches pour détruire l'*Alucite du blé;* le meilleur procédé est celui qu'a proposé M. Doyère en 1850 : il consiste à chauffer le blé jusqu'à 60 degrés (ce qu'on appelle le *soixanter*); à cette température, l'insecte est détruit sans que le grain soit altéré.

ALUDEL (d'*a* privatif, et du latin *lutum*, qui n'est point luté, qui reste ouvert). Les chimistes nomment ainsi des espèces de pots ouverts par leur partie inférieure et supérieure, et qui s'emboîtent les uns dans les autres, en sorte qu'ils peuvent former un tuyau plus ou moins long. Le pot ou l'*aludel* qui termine ce tuyau doit être fermé par le haut, et n'avoir qu'un petit trou. On emploie ces vases pour la sublimation du soufre et du mercure.

ALUMELLE (d'abord *alamelle*, qu'on dérive du latin *lamella*, petite lame). On nomme ainsi : 1° en termes de Tabletiers, une lame de couteau aiguisée d'un seul côté, comme le serait un ciseau de menuisier, et qui sert à gratter le buis, l'ivoire, l'écaille, la corne, etc.; c'est une alumelle qui forme la partie essentielle du rabot; 2° dans la Marine, des petites plaques de fer très-plates, dont on garnit les mortaises pour que le frottement des barres n'en use pas le bois intérieur.

ALUMINATE, combinaison de l'alumine avec un autre oxyde. On rencontre plusieurs aluminates dans la nature : tels sont le *spinelle*, le *pléonaste*, la *gahnite*, la *cymophane*, qui sont des aluminates de magnésie, de protoxyde de fer, d'oxyde de zinc, et de glucine.

ALUMINE (du latin *alumen*, alun), dit aussi *oxyde d'aluminium*, *terre d'alun;* combinaison de l'oxygène avec l'aluminium ($Al^2O^3$); se trouve dans la nature à l'état cristallisé, plus ou moins pur, et constitue alors le *corindon*, le *rubis*, la *topaze orientale*, le *saphir oriental*, l'*émeri*. L'alumine des laboratoires est une poudre légère, blanche, insipide, inodore, infusible à la chaleur des plus violents feux de forge; elle est insoluble dans l'eau, mais elle se dissout dans les acides, si elle n'a pas été soumise à une trop forte calcination. Récemment précipitée d'une de ses combinaisons, elle se présente sous forme de gelée blanche (*hydrate d'alumine*), soluble dans la potasse : dans cet état, elle a une affinité prononcée pour les matières colorantes, qu'elle enlève à l'eau et aux autres substances qui y sont unies; elle forme, avec ces matières colorantes, des composés insolubles qui portent dans les arts le nom de *laques*. Simplement desséchée, l'alumine absorbe l'humidité des corps avec lesquels on la met en contact, et happe à la langue. L'alumine existe dans tous les sols propres à la culture (*Voy.* ARGILE); elle est aussi une des parties constituantes de l'alun des teinturiers. — On l'obtient pure, soit en calcinant au rouge de l'alun d'ammoniaque, soit en précipitant l'alun de potasse par de l'ammoniaque. — L'alumine se comporte avec certaines bases comme un véritable acide, et forme avec ces bases des composés salins appelés *aluminates :* tel est l'aluminate de magnésie, qui constitue le rubis spinelle. Avec la silice, elle forme des *silicates* qui constituent soit l'argile la plus pure, servant à fabriquer la porcelaine, soit les terres employées à la confection des poteries communes, et les glaises qui servent

à garantir les bassins d'infiltrations. — A part les silicates naturels formant les argiles, les glaises, les diverses terres et une foule de minéraux, il n'y a, parmi les combinaisons de l'alumine, que le *sulfate* et surtout l'*alun* qui présentent de l'intérêt. Les *sels d'alumine* solubles ont, en général, une saveur astringente et douceâtre; ils sont incolores, et donnent, par l'ammoniaque, un précipité gélatineux d'hydrate d'alumine.

L'histoire de l'alumine se rattache à celle de l'alun; ce n'est que depuis 1754 que Margraff a reconnu la nature particulière de l'oxyde terreux que l'on extrait de ce sel.

ALUMINITE, minéral blanc et terreux, trouvé pour la première fois aux environs de Halle, et, plus tard, dans les terrains tertiaires d'Auteuil et de Lunel-Vieil (Gard). C'est un sous-sulfate d'alumine.

ALUMINIUM, métal qu'on extrait des combinaisons d'alumine, surtout du chlorure, en les traitant par le potassium et le sodium. Isolé par M. Wœhler en 1827, sous la forme d'une poudre grise, il a été obtenu en masse compacte par M. Deville en 1854; il a alors l'éclat de l'argent, mais est plus léger et plus tenace.

ALUN, sel blanc, très-soluble dans l'eau, astringent, cristallisé en octaèdres réguliers, est formé par la combinaison du sulfate d'alumine avec le sulfate de potasse et l'eau ($Al^2O^3,3SO^3 + KO,SO^3 + 24aq$). Il existe tout formé aux environs de plusieurs volcans; mais la quantité en est si faible, qu'il faut recourir à différents procédés pour fournir au commerce les 4 ou 5 millions de kilogrammes qui lui sont annuellement nécessaires. Tantôt on le retire de l'alunite; tantôt on l'obtient en abandonnant au contact de l'air des schistes alumineux préalablement calcinés; on lessive le produit, et on ajoute du sulfate de potasse. Enfin, en traitant les argiles les plus pures par l'acide sulfurique faible, et versant dans les liqueurs concentrées du sulfate de potasse, on produit de toutes pièces de l'alun très-pur. — Dans le commerce, l'alun est ordinairement en grosses masses blanches et translucides, qu'on obtient en faisant fondre les cristaux dans leur eau de cristallisation, et coulant le liquide dans de grands vases, où il se fige. — La calcination boursoufle l'alun, et le transforme en une poudre légère, poreuse et blanche; cet *alun calciné* est employé par les médecins pour ronger les ulcères et les chairs baveuses. — L'alun sert principalement dans la teinture comme *mordant*. Il est d'autant plus estimé qu'il contient moins de sulfate de fer, attendu que ce sel lui communique la propriété d'altérer certaines couleurs délicates, comme celles de la gaude et de la cochenille. On reconnaît la présence du fer dans l'alun en ajoutant à sa solution quelques gouttes de ferrocyanure de potassium : si l'alun contient du fer, le mélange prend alors une teinte bleue. — L'alun s'emploie aussi pour préserver les substances animales de la putréfaction, pour conserver les peaux avec leurs poils, pour garantir les bois et toiles de l'incendie, pour fabriquer le papier, la colle forte, pour raffiner le sucre, pour clarifier les eaux bourbeuses : les blanchisseuses des environs de Paris s'en servent pour éclaircir l'eau de Seine, rendue trouble par les orages. — Outre l'alun ordinaire, il existe divers composés isomorphes de cet alun, qui renferment de l'ammoniaque, de la soude, du chrôme, du fer, etc., à la place de la potasse et de l'alumine.

La connaissance de l'alun nous vient de l'Orient ; jusqu'au XVe siècle, il fut surtout préparé à Constantinople, à Alep, en Syrie, d'où l'on tirait l'alun connu sous le nom d'*alun de roche*, nom qu'il porte encore dans le commerce. La première fabrique d'alun fut établie en Europe au XVe siècle, dans l'île d'Ischia, par un marchand génois, nommé Perdix. A la même époque, Jean de Castro éleva une fabrique semblable à la Tolfa (près de Civita-Vecchia), où se trouve une riche mine d'alun. Plusieurs exploitations de mines d'alun s'élevèrent successivement, au XVIe siècle, en Allemagne, en Espagne et en France; mais cette industrie ne fit de véritables progrès que dans les temps modernes, par le secours de la chimie. A la fin du siècle dernier, Curaudau établit la première fabrique d'alun artificiel à Javelle, près de Paris; à la même époque, Chaptal en fonda une à Montpellier. La production totale de l'alun en France s'élève annuellement à 3 millions de kilogrammes; le département de l'Aisne en fournit seul la moitié.

ALUN ALUMINÉ, dit aussi *Alun saturé de sa terre*, sous-sulfate de potasse et d'alumine insoluble, qui s'obtient quand on fait bouillir l'alun avec de l'alumine en gelée.

ALUN D'AMMONIAQUE, alun renfermant de l'ammoniaque à la place de la potasse, se prépare de la même manière, et présente les mêmes propriétés. On utilise à la fabrication de ce sel le sel d'ammoniaque fourni en grandes quantités par les usines à gaz de l'éclairage. On le distingue de l'alun ordinaire en le triturant avec de la chaux humide; il exhale alors une odeur ammoniacale très-prononcée.

ALUN DE CHROME, alun renfermant de l'oxyde de chrome à la place de l'alumine contenue dans l'alun ordinaire; il est d'un violet foncé, presque noir.

ALUN DE FER, alun renfermant du sesquioxyde de fer à la place de l'alumine renfermée dans l'alun ordinaire.

ALUN DE PLUME, alumine sulfatée naturelle, qui se présente sous forme fibreuse. *Voy.* ALUNOGÈNE.

ALUN DE ROME OU CUBIQUE, alun ordinaire cristallisé en cubes et fabriqué à la Tolfa, près de Civita-Vecchia, dans les États romains. Ses cristaux sont rendus opaques par une très-petite quantité d'alumine mécaniquement interposée; ils ont d'ailleurs la même composition que l'alun octaèdre.

ALUN DE SOUDE, alun renfermant de la soude à la place de la potasse contenue dans l'alun ordinaire.

ALUNAGE, opération qui consiste, dans la teinture, à fixer les couleurs sur les tissus, à l'aide de l'alun. *Voy.* MORDANÇAGE.

ALUNITE, dite aussi *Pierre d'alun*, *Beurre de montagne*, minéral blanc, tantôt dur, tantôt tendre et terreux, qu'on rencontre dans le tuf trachytique de la Tolfa et du mont Dore. C'est un sulfate d'alumine et de potasse hydraté. Pendant longtemps, la pierre d'alun de la Tolfa fournissait au commerce une grande partie de l'alun employé. Pour retirer l'alun de l'alunite, on grille celle-ci et on la transporte sur une aire où on l'arrose continuellement, afin de la faire effleurir; on la réduit ensuite en pâte, on la lessive à chaud, et on la fait cristalliser.

ALUNOGÈNE, alumine sulfatée naturelle. Ce sel est fréquent dans les solfatares, où il est le produit de l'altération des trachytes par les vapeurs qui les traversent. Dans les mines, on le voit s'effleurir à la surface des roches qui contiennent des pyrites. Il se présente sous la forme de houppes concrétionnées ou de fibres déliées, analogues à la soie.

ALVÉOLE (du latin *alveolus*, diminutif de *alveus*, lit, cavité, loge), cellules ou loges que les abeilles et les guêpes se construisent pour y élever leurs larves; elles sont en cire, et ont toutes la forme d'un petit godet hexagonal; la réunion des alvéoles forme le gâteau; elles servent à la fois de berceau aux jeunes abeilles et de magasin de miel. — On applique aussi ce nom, en Anatomie, aux cavités creusées dans les os des mâchoires et destinées à recevoir les dents, et, en Botanique, aux petites cavités du réceptacle où sont logées les semences de certaines fleurs : le réceptacle alors est dit *alvéolé*.

ALYSSE, *Alyssum* (d'*a* privatif, et *lyssa*, rage,

parce que les anciens attribuaient à cette plante des propriétés efficaces contre cette maladie), vulgairement *Passe-rage*, genre de la famille des Crucifères, renferme plusieurs espèces très-communes : l'*A. jaune* (*A. saxatile*, L.), originaire de Candie, très-cultivée dans les jardins, où elle est connue sous le nom de *Corbeille d'or;* ses fleurs jaunes, petites, mais nombreuses, forment, en effet, de larges touffes dorées d'un aspect agréable; son fruit consiste en une silicule orbiculaire, velue et aplatie; l'*A. sinuée*, originaire d'Espagne; l'*A. des Pyrénées*, arbrisseau propre à former de beaux buissons : ses fleurs sont petites, blanches, réunies au nombre de 20 à 25, et durent fort longtemps.

ALYTE, batracien anoure, connu sous le nom de *Crapaud accoucheur. Voy.* ACCOUCHEUR.

AMADOU (qu'on dérive du latin *ad manum dulce*, doux au toucher), substance spongieuse fournie par la partie interne d'un champignon appelé *Agaric de chêne* ou *Amadouvier* (*Boletus igniarius* de Linné), et préparée de manière à prendre feu au moyen d'une étincelle produite par une pierre à fusil et un briquet. Pour préparer l'amadou, on enlève d'abord de l'agaric la partie supérieure qui est très-coriace; la partie fongueuse, d'un jaune brun, placée au-dessous, est ensuite coupée en tranches minces et battue au marteau, jusqu'à ce qu'elle devienne tout à fait souple : dans ce premier état, l'agaric sert pour arrêter les hémorragies. Pour en faire de l'amadou propre à allumer le feu, on l'imprègne d'une dissolution de nitrate de potasse ou de nitrate de plomb, et on le fait sécher. Quelquefois on roule l'amadou dans de la poudre à canon : c'est l'*amadou noir*. Les vesses-de-loup, sorte de plantes du genre *Lycoperdon*, donnent un amadou tout préparé qu'il suffit d'imbiber d'une légère eau de poudre. On fait aussi de l'amadou avec des feuilles de papier à sucre, et même avec du linge qu'on laisse brûler jusqu'à ce que la flamme s'éteigne, et qu'on étouffe à l'instant. — L'emploi de l'amadou contre les hémorragies était connu des anciens : longtemps négligé, il a été renouvelé, à la fin du siècle dernier, par un nommé Brossard, et a été fort utile dans nos grandes guerres.

AMADOUVIER, champignon du genre *Bolet*, avec lequel on fait l'amadou. *Voy.* AGARIC et BOLET.

AMALGAMATION, opération par laquelle on combine le mercure avec d'autres métaux. On l'applique surtout à l'extraction de l'argent. On distingue deux procédés : l'*A. saxonne* ou *de Freyberg*, et l'*A. américaine*. A Freyberg, après avoir *bocardé* (écrasé) le minerai d'argent, on le mêle avec un dixième de sel marin, et on le grille dans un fourneau à réverbère, afin de convertir le sulfure d'argent en chlorure. Ensuite on réduit en poudre fine le produit de la calcination, et on le met avec de l'eau et des disques de fer forgé dans des tonneaux traversés par un axe horizontal qui tourne au moyen d'une roue. Après avoir fait mouvoir les tonneaux pendant une heure, on y introduit du mercure, et on le remet de nouveau en mouvement pendant 16 ou 18 heures. Dans cette opération, le chlorure d'argent est décomposé par le fer : il en résulte du chlorure de fer soluble et de l'argent métallique très-divisé qui s'unit au mercure. L'amalgame d'argent, étant liquide à la température ordinaire, se rassemble aisément, et s'obtient pur par le lavage. On le soumet ensuite à la distillation en le chauffant sur des plateaux circulaires de fer, disposés les uns au-dessus des autres, et recouverts d'une cloche de fer : le mercure se volatilise et se condense dans le bas de l'appareil; l'argent reste sur les plateaux. Ce procédé, malgré le prix élevé du mercure, est le seul qui convienne pour le traitement des minerais pauvres. — La méthode américaine, plus ancienne que le procédé de Freyberg, consiste à broyer le minerai avec de l'eau pour en faire une espèce de pâte, à y incorporer du sel marin, puis du magistral (mélange d'oxyde de fer et de sulfate de cuivre, provenant du grillage de la pyrite de cuivre), et enfin du mercure. Quand l'amalgamation s'est opérée, au bout de deux ou trois mois, on lave le produit, puis on presse et on distille l'amalgame. Ce procédé perd beaucoup de mercure. — L'amalgamation a été inventée au Mexique en 1557 par un mineur nommé Bartolomé de Medina, et introduite au Pérou en 1571 par Fernandez de Velasco. Adoptée en Europe dans le courant du siècle dernier, elle a été modifiée depuis par de Born, et perfectionnée par Charpentier, Gellert et plusieurs autres métallurgistes allemands.

AMALGAME (du grec *ama*, ensemble, et *gamos*, mariage, ou, selon d'autres, d'un mot arabe), alliage du mercure avec d'autres métaux. Les amalgames sont décomposés par la chaleur, et dégagent alors tout le mercure; plusieurs sont fusibles à la température ordinaire. — Les amalgames d'or et d'argent servent à dorer et à argenter les autres métaux. Un amalgame d'étain sert à mettre les glaces au tain. Les dentistes emploient souvent l'amalgame d'argent pour plomber les dents; en Angleterre, on fait servir au même usage l'amalgame de palladium. C'est avec un amalgame de bismuth qu'on donne aux globes de verre une apparence métallique.

AMANDE (en grec, *amygdalè*). Ce nom, limité d'abord au fruit de l'Amandier, s'est ensuite étendu au corps blanc et tendre renfermé dans le noyau de certains fruits. Les botanistes le prennent même dans un sens plus général : ils nomment *amande* la substance blanche contenue dans toute graine; ainsi entendue, l'amande présente deux parties distinctes : l'*embryon*, partie essentielle de la reproduction, et le *périsperme*, qui sert à nourrir l'embryon. — Les amandes proprement dites ont des propriétés différentes, selon l'espèce d'amandier qui les porte. On distingue des *amandes douces*, bonnes à manger, qui renferment une huile blanche et douce usitée en pharmacie, surtout pour les loochs blancs et les émulsions (les unes, dites *flot*, sont *à coque dure*, les autres *à coque tendre*); des *amandes amères*, qui contiennent de l'acide cyanhydrique, et qui sont employées comme fébrifuges et toniques. On a, en outre, désigné, dans le commerce, par des noms particuliers plusieurs sortes d'amandes : *A. à la dame*, à coque grosse, solide, arrondie, pointue à l'un des bouts, couverte de trous et sillonnée de lignes vermiculaires; *A. à la princesse*, en coques de moyenne grosseur, aplaties, minces, fragiles, jaunâtres et d'une saveur douce; *A. de Chinon*, dépouillées de leurs coques et d'un jaune brun; *A. de Valence*, grandes, aplaties, pointues à l'une de leurs extrémités, et comprimées dans la partie moyenne; *A. d'Italie*, plus petites, moins douces et moins déprimées au milieu; *A. d'Espagne* et *de Malaga*, d'une saveur douce et très-agréable, semblable à celle des noisettes; *A. de Milhaud* (Aveyron), qu'on vend dépouillées de leur coque, en fèves longues et aplaties, etc.

AMANDIER, *Amygdalus*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Drupacées ou Amygdalées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles étroites, lancéolées, dont les fleurs s'épanouissent de très-bonne heure. Le fruit est charnu, globuleux ou allongé, marqué d'un sillon longitudinal, et renfermant un noyau dont la surface est marquée de sillons irréguliers, et dans lequel on trouve l'*amande* (*Voy.* ce mot). Le genre Amandier comprend deux espèces principales : l'*A. commun* et l'*A.-pêcher* (*Voy.* PÊCHER). L'amandier commun, originaire du Levant ou de l'Afrique, réussit surtout dans le midi de l'Europe, où il atteint 10 mètres de hauteur. Ses fleurs, petites et blanches,

s'ouvrent aux premiers rayons du soleil de janvier ; aussi sont-elles souvent détruites par les gelées. On distingue deux espèces d'amandier commun : l'*A. à amandes douces* et l'*A. à amandes amères*. Le bois de cet arbre est dur et bien coloré ; ce qui le fait rechercher par les tourneurs. Du tronc découle une gomme rougeâtre, analogue à la gomme arabique. Outre l'amandier commun, les jardiniers cultivent l'*A. argenté*, ainsi nommé de la couleur de son feuillage, et l'*A. nain*, qui ne s'élève guère à plus de 70 centimètres : c'est un joli arbrisseau, à fleurs de couleur pourpre. — L'amandier reçoit les greffes du pêcher et de l'abricotier.

AMANITE, genre de Champignons, ainsi nommé du mont *Amanus* en Cilicie, où ils étaient très-abondants, est caractérisé par une bourse (*volva*), qui entoure le champignon dans sa jeunesse, et par un pédicule bulbeux à la base. Son chapeau est garni en dessous de feuillets inégaux. Les principales espèces d'amanites sont les *Oronges*. Ce genre renferme à la fois les champignons les plus recherchés pour la table et ceux qui sont le plus vénéneux.

AMARANTACÉES, famille de plantes dicotylédones apétales, renferme des végétaux herbacés à feuilles alternes ou opposées, à fleurs petites, réunies en épis et en grand nombre. A cette famille appartiennent les genres *Amarante*, qui en est le type, et *Gomphrène* ou *Amarantine*.

AMARANTE (du grec *a* privatif, et *maraïnô*, se flétrir), *Amarantus*, genre type de la famille des Amarantacées, ainsi nommé à cause de la persistance de ses fleurs, renferme des plantes herbacées, annuelles, dont les fleurs sont en épis ou en grappes, et disséminées dans toutes les contrées du monde. L'amarante est cultivée dans les jardins d'ornement, et fleurit en automne. L'*A. à fleurs en queue*, nommée aussi *Discipline religieuse* ou *Queue de renard*, a une tige haute de près d'un mètre, des feuilles ovales, oblongues, rougeâtres, des fleurs en longues grappes, pendantes et cramoisies ; elle se sème d'elle-même et vient partout. L'*A. crête-de-coq*, ou *Passe-velours* (*Celosia*), a ses fleurs en forme de panache, et ressemble à du velours d'une belle couleur rouge mêlée de violet ; c'est cette espèce qui a donné son nom à la couleur *amarante*. L'*A. tricolore* a ses feuilles tachées de jaune, de vert et de rouge ; les fleurs sont vertes et latérales. L'*A. blette* a la tige rameuse, couchée à la base, les feuilles ovales, échancrées au sommet ; cette espèce est comestible. — L'amarante était, chez les anciens, le symbole de l'immortalité. Les magiciens attribuaient aux couronnes faites de cette fleur la vertu de concilier la faveur et la gloire à ceux qui en portaient. Dans l'Académie des *jeux floraux*, l'amarante d'or est le prix de l'ode. — Christine, reine de Suède, avait institué en 1653 un *ordre de l'Amarante*, qui ne fut pas conservé après elle.

AMARANTINE. *Voy.* GOMPHRÈNE.

AMARQUE (de *marquer*). *Voy.* BOUÉE ou TONNE.

AMARRE, câble ou chaîne servant à attacher au rivage une barque ou un vaisseau. On donne encore ce nom aux cordages qui servent au touage, au halage, à l'évitage des navires, ainsi qu'au bout de corde qu'on jette à un canot, à un homme pour l'aider à acoster. — *Amarrer*, c'est assujettir, arrêter, lier un objet, ou mettre un vaisseau en état de n'être pas entraîné par les vents.

AMARYLLIDÉES, famille naturelle de végétaux monocotylédons, est un démembrement formé par Robert Brown aux dépens des Narcissées de Jussieu, et a pour type l'*Amaryllis*. Ses caractères sont : calice monosépale, tubuleux, à six divisions ; étamines au nombre de six, à filets libres ou soudés, ovaire infère, style simple, stigmate trilobé. La famille des Amaryllidées se divise en quatre tribus : les *Hypoxydées*, les *Agavées*, les *Amaryllidées vraies* et les *Galanthées*. Les Amaryllidées vraies renferment les genres *Amaryllis*, *Narcissus*, *Zephyranthes*, *Corbularia*, *Ajax*, *Clinanthe*, *Pancratium*, *Crinum*, *Cyrtanthus*, *Habranthus*, etc.

AMARYLLIS, belle plante de la famille des Narcissées, a sans doute reçu, à cause de sa beauté, le nom de la bergère Amaryllis, chantée par Virgile dans ses *Églogues*. Elle est, en effet, remarquable par la grandeur, la forme et l'éclat de ses fleurs, qui exhalent une odeur très-suave. Les amaryllis proviennent d'un oignon comme les jacinthes ; leurs feuilles sortent de terre ; du milieu du faisceau qu'elles forment s'élève une tige plus ou moins allongée, qui se termine par une ou plusieurs fleurs rouges, jaunes ou roses. On distingue surtout : l'*A. très-belle*, plus connue sous le nom de *Lis-saint-Jacques*, originaire du Mexique ; sa fleur unique, du plus beau rouge pourpré, se compose de trois pétales inférieurs et de trois autres pétales qui se redressent en l'air en s'écartant comme les bras d'une croix ; on ne la cultive que depuis 1593, époque où on l'apporta en Espagne ; — l'*A. de Guernesey*, qui porte plusieurs fleurs à la fois, d'un rouge vif : elle est originaire de l'île de France et du Japon, et l'on présume qu'elle ne croît naturellement à Guernesey que parce qu'un vaisseau venant d'Asie y aura porté des oignons de cette belle plante ; — l'*A. belladonne*, originaire des Antilles, remarquable par ses grandes fleurs roses mêlées de blanc, qui sont quelquefois au nombre de huit sur la même tige ; on peut la cultiver en pleine terre, pourvu qu'on lui choisisse un terrain léger et une exposition chaude ; — l'*A. jaune*, vulgairement nommée *Narcisse* ; elle est beaucoup moins belle et moins rare que les précédentes ; on la trouve dans tous les jardins.

AMAUROSE (du grec *amaurosis*, obscurcissement), dite aussi *goutte sereine*, *cataracte noire*, diminution ou perte complète de la vue, produite par la paralysie du nerf optique ou de la rétine, sans altération appréciable dans l'organisation de l'œil ; elle peut être bornée à un seul œil, ou les affecter tous les deux à la fois. Elle a pour causes principales : l'exposition de l'œil à une vive lumière, des lectures assidues, la vieillesse, les contusions du globe de l'œil ou du front, les lésions organiques du cerveau, les études microscopiques, les chagrins prolongés, la colère, l'ivresse répétée, la pléthore, la suppression de la sueur, d'un émonctoire, d'un exanthème cutané, d'une hémorragie périodique ; la disparition prompte de la teigne, des dartres, de la goutte, du rhumatisme ; les accès d'hystérie, d'épilepsie ; l'apoplexie ; les saignées trop rapprochées ; les poisons narcotiques. L'invasion a lieu tantôt graduellement et tantôt subitement. L'amaurose est *complète* ou *incomplète* ; ordinairement *continue*, elle est quelquefois *périodique* : sa durée est généralement longue. Le pronostic est très-grave quand la maladie occupe les deux yeux, qu'elle est très-ancienne ; que la pupille est déformée, dilatée, et qu'on voit une teinte grisâtre au fond de l'œil. Le traitement varie comme les causes : il est général ou local. Le traitement général consiste dans l'emploi de tous les moyens dérivatifs et révulsifs. Parmi les remèdes locaux, on recommande les frictions et applications narcotiques sur l'œil, celles de baume de Fioraventi, de gaz acide sulfureux, de gaz ammoniac, la vapeur d'éther phosphoré ; les sachets aromatiques, dont on couvre les yeux ; enfin, on a essayé les sternutatoires, l'électricité et le galvanisme. Le Dr Deval a donné un *Traité de l'Amaurose*.

AMAZONES, nom donné par Buffon aux perroquets à plumage vert, dont le fouet de l'aile est coloré de rouge et de jaune. On les trouve dans l'Amérique du Sud sur les bords du fleuve des Amazones. Ces perroquets se distinguent par l'éclat, la

vivacité de leurs couleurs, leur facilité à parler, et par une douceur qui les fait rechercher.

AMAZONITE, espèce de feldspath vert, opaque, susceptible de recevoir un beau poli, ainsi nommée parce qu'on la trouve sur les bords du fleuve des Amazones. Les anciens la connaissaient, comme le prouvent les camées et les vases grecs faits de cette substance qu'on voit encore dans plusieurs musées. Ils la tiraient de l'Orient ou des monts Ourals, où l'on en trouve encore. *Voy.* JADE.

AMBASSADEUR (du bas latin *ambascia*, qu'on dérive lui-même du celtique *ambacht*, serviteur, ministre), agent diplomatique de premier ordre, envoyé par un prince ou un État souverain près d'un autre prince ou État, pour le représenter, ou pour donner communication des volontés du gouvernement qui l'envoie. Les ambassadeurs sont *ordinaires* ou *extraordinaires*. Les *ambassadeurs ordinaires* résident auprès des gouvernements étrangers, et ont pour mission d'aplanir les difficultés qui pourraient survenir entre l'Etat qu'ils représentent et celui près duquel ils sont accrédités. Les *ambassadeurs extraordinaires* sont ceux qu'on envoie dans un cas particulier, comme un couronnement, un mariage, etc. Les ambassadeurs jouissent de certaines prérogatives : ils ont accès toutes les fois qu'ils le désirent auprès du chef de l'État; leur personne et leur domicile sont inviolables; pendant longtemps même ils eurent *droit d'asile*. Les ambassadeurs remplissent en général pour leurs compatriotes les fonctions d'officiers civils. — L'usage des ambassadeurs résidents ne remonte pas au delà du XIIIe siècle. Quoique chaque État entretienne des représentants auprès des autres Etats, fort peu de ces représentants ont le titre et le rang d'ambassadeurs : sous la monarchie, la France n'entretenait d'ambassadeurs qu'auprès de l'Autriche, de la Belgique, des Deux-Siciles, de l'Espagne, des États Romains, de la Grande-Bretagne, de la Russie, de la Sardaigne, de la Suisse et de la Turquie, puissances qui avaient également des ambassadeurs auprès d'elle; elle n'entretenait auprès des autres gouvernements que des ministres plénipotentiaires, des envoyés extraordinaires ou des chargés d'affaires. En 1848, la France remplaça ses ambassadeurs par des ministres plénipotentiaires : depuis l'avénement de l'empereur Napoléon III, les anciennes ambassades ont été rétablies. On doit à Wicquefort l'*Ambassadeur et ses fonctions* (Cologne, 1715, 2 vol. in-4°), ouvrage classique sur la matière, et à Martens le *Manuel diplomatique*, Leipzig, 1823, in-8°.

AMBASSE, genre de poissons de la famille des Percoïdes, formé par Cuvier et Valenciennes. L'*A. de Commerson*, ainsi nommé parce que ce naturaliste l'observa le premier, est l'espèce type. Il atteint jusqu'à 20 centim. de longueur; son dos est d'un vert brunâtre, quelquefois pointillé de noir; une bande argentée se fait remarquer sur les deux côtés du corps, depuis l'ouverture des ouïes jusqu'à la queue. Sa chair est très-estimée. On trouve ce poisson en abondance dans les mers de l'Inde et sur les côtes de l'île Bourbon; on le conserve dans la saumure comme les anchois.

AMBE (du latin *ambo*, deux), combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie, et qui sont sortis ensemble. L'*ambe simple* produisait 270 fois la mise, et l'ambe déterminé 5,100 : *ambe déterminé* se disait de deux numéros sortant dans l'ordre indiqué par le joueur. — *Ambe* se dit aussi au loto de deux numéros gagnants placés sur la même ligne horizontale.

AMBIDEXTRE (du latin *ambo*, deux, et *dextera*, main droite), qui se sert indifféremment, et avec la même adresse, de la main droite et de la main gauche. Tous les mammifères munis de mains sont *ambidextres;* ce n'est que par l'effet de l'éducation que l'homme fait exception et se sert exclusivement de la main droite. Il serait cependant à désirer que les deux mains fussent également exercées; il est même certaines professions dans lesquelles on ne peut bien réussir si l'on n'est ambidextre : telles sont la chirurgie, l'art vétérinaire et plusieurs métiers, comme celui de l'aiguiseur, du tourneur, etc.

AMBLE (du latin *ambulare*, se promener), sorte d'allure entre le pas et le trot, par laquelle l'animal, pour avancer, fait mouvoir simultanément ses deux membres du même côté. L'ours et la girafe sont les deux seuls animaux qui marchent naturellement l'amble; c'est aussi l'allure du poulain, et quelquefois même du cheval déjà grand; mais le plus souvent cette allure est chez le cheval l'effet de l'art. On y façonne également l'âne et le mulet. Cette façon d'aller, qui fatigue beaucoup les épaules du coursier, est extrêmement douce pour le cavalier. L'amble était fort en honneur au moyen âge; on dressait à marcher l'amble des *haquenées* pour les abbés, les châtelaines, etc. Aujourd'hui cette allure est fort peu cultivée dans nos manéges.

AMBLY... (du grec *ambly*, obtus), mot qui entre dans la composition de beaucoup de termes scientifiques : *amblygone*, à angles obtus; *amblyope*, à vue faible; *amblyptère*, à ailes tronquées, etc. — L'*amblyopie* est le premier degré de l'amaurose : dans cet état, le malade ne peut distinguer que les objets volumineux, bien éclairés, et d'une couleur tranchée.

AMBON (du grec *ambôn*, hauteur ou bord en saillie), tribune sur le devant du chœur d'une église, dans laquelle on montait autrefois soit pour prêcher, soit pour lire ou chanter certaines parties de l'office; on y lisait le graduel, l'évangile et l'épître. Il est question de l'ambon dans nos annales dès l'an 800. On voit encore un *ambon* à Paris dans l'église Saint-Etienne-du-Mont et à Notre-Dame; l'église Saint-Clément, à Rome, en a trois. On connaît davantage l'*ambon* sous le nom de *jubé*.

AMBRE (en arabe *ambar*), nom donné à deux substances, l'*ambre jaune* et l'*ambre gris*, qui n'ont guère de commun que d'être toutes deux aromatiques.

AMBRE JAUNE, dit aussi *Succin* ou *Carabé*, espèce de résine fossile, jaune, diaphane, d'une odeur agréable, *sui generis*, homogène et susceptible de recevoir un beau poli. Lorsqu'on le soumet à la dessiccation, il donne de l'*acide succinique*. Il appartient particulièrement aux terrains tertiaires; il accompagne le lignite dans plusieurs localités, comme, par exemple, autour de Soissons et à Saint-Paulet (Gard). Il existe en assez grande quantité dans les dunes sablonneuses qui bordent le rivage de la mer Baltique, entre Kœnigsberg et Mémel; le mouvement des eaux en dépose beaucoup sur la côte. Il paraît provenir d'une espèce de conifères antédiluviens, dont on ne rencontre plus que les graines et les cônes; il était primitivement fluide, comme le prouvent les insectes et les brins de plante qu'il contient quelquefois. Les poëtes anciens supposaient que les grains d'ambre provenaient des larmes des sœurs de Phaéthon. — L'ambre entre dans la composition du vernis gras et sert à fabriquer de petits objets d'ornement, colliers, chapelets, etc. L'ambre jaune (*électron*, en grec) devient électrique par le frottement : c'est de son nom grec qu'est dérivé le mot d'*électricité*. Il est antispasmodique et excitant.

AMBRE GRIS, substance grasse, aromatique, qui donne un parfum analogue au musc. Elle provient de certains cachalots, notamment le *Physeter macrocephalus* et paraît être une concrétion formée dans les intestins ou dans l'estomac de ce cétacé. On la trouve ordinairement en petits morceaux, quelquefois aussi en masses d'un volume assez considérable, flottant à la surface de la mer,

aux environs de Madagascar, de la côte de Coromandel, des îles Moluques et du Japon. Elle est plus légère que l'eau et d'un gris cendré; elle se ramollit par la chaleur et fond comme la cire. Elle se compose en grande partie d'un corps gras particulier, appelé *ambréine*, vanté jadis comme aphrodisiaque et antispasmodique. L'ambre gris n'est plus guère employé que dans la parfumerie.

On nomme *ambre blanc* une variété de l'ambre jaune, moins colorée; — *ambre noir*, le jayet.

AMBRÉINE, matière d'un blanc brillant, insipide, presque inodore, fusible à 30°, se volatilisant au-dessus de 100°. L'eau ne la dissout pas. Elle s'obtient en traitant l'ambre gris par l'alcool; la connaissance en est due à MM. Pelletier et Caventou.

AMBRÉIQUE (ACIDE), acide obtenu par l'action de l'acide nitrique sur l'ambréine. Il est jaune en masse, blanc quand il est divisé. Il fond au-dessus de 100°, renferme de l'azote, mais ne donne pas d'ammoniaque dans sa décomposition; il est peu soluble dans l'eau froide, et se dissout dans l'alcool et l'éther.

AMBRETTE (d'*ambre*), *Succinea*, espèce odorante du genre *Ketmie*, de la famille des Malvacées. C'est un arbrisseau originaire de l'Asie et de l'Amérique, haut de plus d'un mètre, à feuilles palmées à 5 ou 7 divisions pointues et dentées; ses fleurs, portées sur un pédoncule assez long, sont de couleur jaune soufre; ses graines, petites, réniformes, exhalent une odeur marquée d'ambre et de musc : elles servent dans la parfumerie, et sont employées pour la fabrication du parfum dit *poudre de Chypre*. Ces graines, nommées aussi *abelmosch* (graine de musc), furent longtemps en usage pour parfumer la poudre à blanchir les cheveux.

On nomme *poire d'ambrette* une petite poire qui a un goût d'ambre.

Le nom d'*ambrette* a aussi été donné à un genre de Mollusques gastéropodes voisin des *Hélices*, qui a une coquille ovale, allongée; on en trouve sur les bords du Rhin et aux environs de Paris.

AMBROISIE (du grec *ambrotos*, immortel), nourriture des dieux, qui, selon la Fable, rendait immortels ceux qui en mangeaient. Elle était neuf fois plus douce que le miel, et exhalait une odeur suave. L'essence nous en est inconnue. Le plus grand nombre des auteurs en font un aliment solide, et l'opposent au *nectar*, qui était un breuvage.

AMBROISIE, *Ambrosia*, genre de la famille des Corymbifères, a pour caractères : fleurs monoïques, corolles très-courtes, 1 style, 2 stigmates; fruits recouverts par le calice. Ce genre renferme des herbes ou des arbustes à feuilles alternes ou opposées et souvent découpées. On en connaît cinq ou six espèces, toutes propres à l'Amérique, à l'exception d'une seule qui croît sur le bord de la mer dans les pays du midi de l'Europe; c'est l'*A. maritime*, herbe haute d'un demi-mètre, à racine fibreuse, à feuilles très-découpées, soyeuses, blanchâtres; odeur aromatique, saveur un peu amère. Elle est regardée comme stomachique et résolutive; on en fait des infusions dans l'eau, le vin, etc.

AMBROISIE ANSÉRINE, *Chenopodium ambrosioïdes*, plante potagère du genre *Chénopode*, que l'on dit originaire du Mexique, quoiqu'elle se trouve naturellement en France, est annuelle, rameuse, garnie de feuilles d'un beau vert, de fleurs blanchâtres, disposées en petites grappes, qui s'épanouissent en juin et durent jusqu'en octobre. Elle répand une odeur aromatique et agréable. On la cultive en pleine terre et dans les jardins. On a pris quelque temps ses feuilles en infusion sous le nom vulgaire de *thé du Mexique*.

AMBROSINIÉES, tribu de la famille des Aroïdées, renferme les deux genres *Ambrosinie* et *Cryptocoryne*. Le premier de ces genres est curieux à cause de sa spathe roulée, presque close, et terminée par une longue pointe. Cette spathe, partagée en deux loges par le spadix qui est plan, contient d'un côté une seule fleur femelle sessile, de l'autre 8 étamines disposées sur deux rangées. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, l'*A. de Bassi* (botaniste bolonais), petite plante vivace qui croît en Sicile.

AMBULANCE (d'*ambulare*, marcher, se déplacer), espèce d'hôpital militaire attaché à un corps d'armée en campagne, et qui peut se transporter en tout lieu. Une ambulance peut être établie dans un bâtiment particulier au voisinage du champ de bataille, ou sous une tente, ou même en pleine campagne, derrière les rangs de l'armée. On y place les soldats malades ou blessés. Le service de l'ambulance se compose de chirurgiens qui pansent ou opèrent les blessés, et d'infirmiers militaires organisés en *compagnies d'ambulance*, qui relèvent les blessés et les soignent. On distingue : *A. volantes*, placées près du lieu du combat et dont les membres vont quelquefois chercher les blessés au milieu même du feu, et *A. de réserve*, qui restent sur le derrière et forment des hôpitaux temporaires. — Ce n'est guère que depuis Henri IV qu'on a songé à établir un service de ce genre; mais il n'a été vraiment constitué que pendant les grandes guerres de la République et de l'Empire. C'est à Percy et à Larrey qu'il doit le plus : ce dernier institua les *ambulances volantes* en 1793, à l'armée du Rhin.

AME (des mots *anima*, *animus*), en grec *psyché*, principe de la vie et de la pensée, substance conçue comme *immatérielle*, et qui, jointe au corps, constitue l'homme. Elle est l'objet d'une science particulière, la *Psychologie* (*Voy.* ce mot).

*Immatérialité de l'âme.* On prouve que l'âme est immatérielle en s'appuyant sur ce principe : Que des propriétés différentes supposent des substances distinctes; or, l'observation nous fait découvrir dans la nature deux ordres de propriétés essentiellement différentes : d'un côté, l'étendue, la solidité, la figure, la pesanteur, etc.; de l'autre, chez certains êtres, le sentiment, la pensée, la vie; donc, il existe deux sortes de substances dans lesquelles résident ces propriétés : le *corps* ou la *matière*, l'*âme* ou l'*esprit*. Bien plus, on reconnaît que plusieurs de ces propriétés sont non-seulement distinctes, mais opposées, incompatibles; que tandis que les corps sont inertes, esclaves de la fatalité, l'homme se sent actif et libre; que tandis que le corps est composé d'un amas de molécules qui se séparent, qui se renouvellent perpétuellement, l'homme sent en lui quelque chose qui reste un et simple ou indivisible au milieu des sensations venues des sources les plus diverses; qui est identique, et qui persiste à travers toutes les vicissitudes de l'organisme; d'où l'on conclut que l'âme est essentiellement distincte du corps et ne saurait être confondue avec lui.

L'immatérialité de l'âme sert à démontrer son *immortalité*. *Voy.* ce mot.

L'âme fut d'abord conçue sous la forme d'un souffle (*anémos*, *anima*), d'une flamme, en un mot, d'une substance plus subtile que le corps. Pythagore et Anaxagore paraissent être les premiers qui aient formulé philosophiquement la distinction de l'âme et du corps; recueilli par Platon et par Aristote, le dogme de la spiritualité a été pour ainsi dire constitué et établi sur des bases solides par les Néoplatoniciens; adopté par les Pères de l'Eglise, il entra dans l'enseignement officiel des Scolastiques. Descartes plaça l'essence de l'âme dans la pensée, comme celle du corps dans l'étendue; Leibnitz, sortant de l'abstraction, dans laquelle était resté Descartes, donna pour *substratum* à la pensée la *monade*, être simple, essentiellement actif et sensible.

Non contents de distinguer l'âme du corps, les philosophes se sont demandé : 1° comment l'âme communique avec le corps; 2° où elle réside; 3° quand elle s'est unie au corps; 4° ce qu'elle devient

à la mort; 5° si l'âme est propre à l'homme, si les animaux, si le monde même n'ont pas aussi une âme.

Sur le 1er point, quatre réponses ont été faites : selon les uns, l'âme et le corps agissent physiquement l'un sur l'autre (*influx physique*), ce qui est ou ne rien expliquer ou tomber dans une contradiction en assimilant l'âme au corps; selon d'autres, les deux substances ne peuvent agir l'une sur l'autre, mais il existe entre elles un médiateur, que Cudworth nomme *médiateur plastique* et dont il fait un être d'une nature particulière, tandis que Descartes et Malebranche le trouvent dans Dieu même (*assistance divine*); selon Leibnitz, il n'y a ni action réciproque, ni médiateur; mais l'âme et le corps, comme deux horloges bien réglées qui marcheraient d'accord, se développent parallèlement en vertu de leur nature propre et de l'impulsion qu'ils ont reçue une fois pour toutes du Créateur qui les a accouplées (*harmonie préétablie*).

Sur le 2e point, les uns, distinguant plusieurs âmes, ont, avec Platon, assigné à chacune un siége particulier: à l'âme raisonnable, le *cerveau;* à l'âme irascible, la *poitrine;* à l'âme concupiscible, le *bas-ventre;* les autres lui ont donné un siége unique, soit le cerveau tout entier, soit une partie du cerveau, la glande pinéale (Descartes), le corps calleux (la Peyronie), le cervelet, etc.; d'autres enfin la disent répandue dans tout le corps et amalgamée avec chacune de ses parties (Plotin).

Sur le 3e point, Platon, Origène, etc., ont pensé que les âmes existaient antérieurement, et que Dieu unit une âme à un corps au moment de la naissance, tandis que la plupart des théologiens enseignent que Dieu crée une nouvelle âme pour chaque nouveau corps; quelques-uns, approuvés en cela par Leibnitz, croient que toutes les âmes ont existé en germe dans le premier homme et qu'elles se propagent, comme les corps, par la génération.

Sur le 4e point, quelques philosophes, les disciples de Leucippe, de Démocrite et d'Épicure chez les anciens, les matérialistes, tels que d'Holbach, Lamettrie, Broussais, chez les modernes, croient que l'âme meurt avec le corps, ou plutôt ils ne la distinguent pas du corps; mais la plupart des philosophes, d'accord en cela avec les diverses religions, ont admis qu'après la mort, l'âme avait une vie nouvelle dans laquelle elle était récompensée ou punie selon ses œuvres, laissant d'ailleurs aux religions positives le soin de décrire le genre des peines et des récompenses. Pythagore, allant plus loin, prétendit que les âmes animaient successivement plusieurs corps (*Métempsycose*).

Sur le dernier point, les anciens, d'après Aristote, accordaient aux animaux une *âme sensitive* et donnaient même aux plantes une *âme végétative*, réservant pour l'homme l'*âme rationnelle*, qui s'unit en lui aux deux autres; Descartes refuse toute âme aux bêtes et en fait de pures machines; Condillac restitue une âme aux bêtes et leur accorde des facultés analogues aux nôtres, mais inférieures et proportionnées à leur organisation. — Enfin, la plupart des philosophes anciens, Timée, Platon, Zénon, Plotin et ses disciples donnent au Monde une âme, que les uns distinguent de Dieu, que les autres confondent avec lui; on peut rapporter à cette dernière classe les panthéistes modernes, Vanini, Spinosa, Schelling, etc.

Sur toutes ces questions, le plus sage serait peut-être de dire qu'elles sont hors de notre portée. Toutefois, on lèverait une partie des difficultés relatives aux rapports de l'âme et du corps, si, au lieu d'établir un antagonisme absolu entre les deux substances, on admettait, avec Leibnitz, que toutes deux procèdent de *monades*, éléments simples, ayant en puissance la vie et le mouvement, et qui se produisent sous différentes formes, suivant les conditions diverses dans lesquelles ils se trouvent placés.

Les principaux auteurs à consulter sur l'*Ame* sont : Platon (*Phédon*, *Alcibiade*), Aristote (*De Anima*), Plotin (*Ennéades*), Nemesius (*De Natura hominis*), Descartes (*Méditations*), Wolf (*Psychologie*), Astruc (*Immatérialité et immortalité de l'Ame*), Bonnet (*Essai analytique sur les facultés de l'âme*), A. Baxter (*Recherches sur la nature de l'âme*), Collins (*Essais sur la nature et la destination de l'âme*), La Luzerne (*Dissertation sur la spiritualité de l'âme*).

AME (Musique). L'*âme* du violon et des autres instruments à cordes est un petit cylindre de bois qui se pose debout entre la table supérieure et le fond de l'instrument, dans le double but de maintenir la distance respective des parties et d'établir entre elles des vibrations uniformes.

AMEN, mot hébreu qui signifie *ainsi soit-il*, terminait toutes les prières chez les Juifs. Au commencement d'une phrase (*Amen dico vobis*), il signifiait *en vérité*, *certainement*. Aujourd'hui, les Chrétiens et les Mahométans disent aussi *amen* à la fin de leurs prières. Ce mot a même passé chez nous dans le style familier, et s'emploie dans les locutions suivantes : Depuis *Pater* jusqu'à *Amen;* dire *Amen* à tout ce qu'on dit, etc.

AMÉNAGEMENT, art qui consiste à diviser une forêt en coupes successives et à régler l'étendue et l'âge des coupes annuelles. Cet art n'a commencé à attirer l'attention qu'au dernier siècle, et a été l'objet des travaux de Buffon, Duhamel, Réaumur, Rozier, Varenne de Fenille, Pertuis, etc., dont les recherches ont été résumées par Baudrillart, dans son *Dictionnaire des Forêts.*

AMENDE (du latin *menda*, faute), peine pécuniaire imposée par la loi, ou laissée à l'arbitraire du juge, pour punir une faute légère, le plus souvent une simple contravention aux règlements de police. Tantôt l'amende est une peine principale et isolée, tantôt c'est une peine accessoire : en tout cas, elle ne profite jamais qu'au fisc. — On retrouve les traces de cette peine dans toutes les législations : au moyen âge on l'admettait pour les crimes les plus graves, même pour le meurtre, lorsque le coupable était noble ou seigneur; chez les Francs, on appelait *wehrgeld* ou *composition* la somme payée dans ce cas à la famille de l'offensé, et *frède* ou *gage de paix*, la part que le fisc prélevait sur cette somme. — Faire *amende honorable*, c'était autrefois aller nu, en chemise, la torche à la main, et la corde au cou, demander pardon à Dieu et au roi, à la porte d'une église ou ailleurs, d'un crime quelconque. Aujourd'hui c'est demander pardon d'une offense à quelqu'un, lui faire réparation.

AMENDEMENT (du latin *amendare*, corriger). On nomme ainsi en Agriculture les matériaux et les opérations qui ont pour but d'accroître la faculté végétative d'un sol, et d'en modifier la nature par l'addition de substances étrangères qui lui manquaient. L'art des amendements doit être appliqué en raison combinée de la nature du sol et de celle des végétaux que l'on veut obtenir. Les principaux amendements sont l'argile pour un sol sableux; le sable pour un sol argileux; les marnes, la craie concassée, le plâtre, le sel marin, le nitre, les cendres, qui agissent surtout comme stimulants de la végétation. On étend quelquefois, mais à tort, le nom d'*amendements* aux engrais. L'art des amendements ne date guère que du dernier siècle; il a fait en grande partie la prospérité agricole de l'Angleterre et de la Belgique; il est encore trop négligé en France. Franklin, au XVIIIe siècle, et de nos jours MM. de Dombasle, Boussingault et Gasparin, ont beaucoup contribué à le mettre en honneur. La *Maison rustique du* XIXe *siècle* (vol. I, ch. 3) donne, sur ce sujet, de précieuses directions.

En Politique, on nomme *amendements* les modifications apportées à une loi, lors de sa discussion publique dans les chambres ou assemblées délibérantes. Les amendements doivent être imprimés et distribués avant d'être discutés.

AMENTACÉES, famille de plantes qui, dans la classification de L. de Jussieu, comprend un grand nombre de genres, remarquables par la forme de leurs fleurs disposées en chatons (*amentum*). Les ormes, les bouleaux, les peupliers, les saules, les chênes et les châtaigniers en font partie. Les Amentacées de L. de Jussieu forment aujourd'hui 7 familles : les *Ulmacées*, les *Cupulifères*, les *Bétulacées*, les *Salicinées*, les *Myricées*, les *Juglandées*, les *Platanées*, et comprennent les plus beaux arbres de nos forêts et quelques arbustes, comme le coudrier et l'aune.

AMER, nom vulgaire de la vésicule du FIEL.

AMERS, médicaments caractérisés par la saveur toute spéciale que rappelle ce nom : tels sont le quinquina, le quassia, la gentiane, le café, la petite centaurée, la camomille, le scordium, la rhubarbe, l'écorce d'orange, la fève saint-Ignace, où l'amertume est plus ou moins forte. On retrouve ce goût dans des familles entières, les Labiées, les Corymbifères, les Laurinées, où il est associé à divers principes aromatiques. Les amers ont des vertus médicales précieuses : ils sont stomachiques, fébrifuges, anthelmintiques, emménagogues; on leur attribue même la propriété de combattre la goutte : la poudre du duc de Portland, longtemps recommandée contre la goutte, n'est qu'un composé d'amers.

AMÉTHYSTE (du grec *améthystès*, formé de *a* privatif, et *méthè*, ivresse, parce que les anciens attribuaient à cette pierre la propriété de préserver de l'ivresse), pierre précieuse de couleur violette, est un quartz transparent, coloré par de l'oxyde de manganèse; elle s'emploie dans la bijouterie. Les plus belles améthystes viennent des Indes, des Asturies, du Brésil, de la Sibérie; on en trouve aussi en France et en Allemagne. La couleur violette de cette pierre l'a fait adopter pour orner l'anneau pastoral des évêques, ce qui l'a fait nommer *pierre d'évêque*. — L'*A. orientale* est une variété de corindon.

AMÉTHYSTÉE, plante annuelle de la famille des Labiées, ainsi nommée de la ressemblance de sa couleur avec celle de l'améthyste, est haute de 30 centimètres. Elle est originaire de la Sibérie; on la cultive dans nos jardins. Sa tige porte des feuilles opposées et d'un vert tendre. Ses fleurs, petites, de couleur bleu-violet, sont disposées trois par trois, et répandent une odeur suave.

AMEUBLISSEMENT (de *meuble*). Lorsque les époux font entrer en communauté tout ou partie de leurs immeubles présents ou futurs, les assimilant par fiction à des meubles, cette clause s'appelle, en Droit, *ameublissement* (*Voy.* sur ce sujet les art. 1505 et suiv. du Code civil).

En Agriculture, on appelle *ameublissement* le travail qui consiste à rendre une terre plus *meuble*, plus légère ; on y réussit par de fréquents binages, qui, en même temps qu'ils enlèvent les herbes nuisibles, facilitent l'action des rosées et des eaux pluviales.

AMIANTE (du grec *amiantos*, incorruptible), substance minérale, tantôt verte ou grisâtre, tantôt blanche, qu'on rencontre en masses fibreuses ou feutrées, souples et soyeuses, se trouve particulièrement dans les fissures des dépôts de serpentine. L'amiante semble s'enflammer au feu, mais ne subit point de détérioration : cette propriété et sa structure filamenteuse lui ont fait donner par Haüy le nom d'*asbeste flexible*, par opposition à l'*asbeste* proprement dite, dont les fibres sont plus roides : on la désigne aussi sous les noms de *papier fossile*, *liége fossile*, *cuir fossile*, *bois* et *carton de montagne*. L'amiante se compose de silicate de magnésie, souvent hydraté, en proportions qui le rapprochent de l'amphibole et du pyroxène. — Les anciens regardaient l'amiante comme une espèce de lin produit par une plante des Indes : ils en faisaient des nappes et des serviettes qu'on jetait au feu pour les blanchir; des mèches de lampe qui brûlaient dans l'huile sans se consumer; des linceuls pour les cadavres, afin de pouvoir recueillir leurs cendres sans qu'elles se mêlassent à celles du bûcher. Les alchimistes l'appelaient *lin vif* ou *laine de salamandre*, parce que, suivant eux, la salamandre était à l'épreuve du feu. L'art de filer l'amiante a été retrouvé de nos jours en Italie : on en fait du papier et de la dentelle incombustibles; M. Aldini en a fait des vêtements servant à préserver les pompiers des premières atteintes du feu; on emploie aussi l'amiante pour retenir l'acide sulfurique dans les briquets oxygénés. — Cette substance, autrefois très-rare et très-chère, est aujourd'hui très-commune : on la trouve dans les Hautes-Alpes, dans les Pyrénées (près de Barèges), en Écosse, en Corse, et dans la Tarantaise en Savoie : c'est de ce dernier pays qu'on tire l'amiante dont les filaments sont les plus longs et les plus soyeux.

AMICT (du latin *amictus*, vêtement), linge bénit, de forme carrée, que les ecclésiastiques se mettent sur les épaules avant de revêtir l'aube, et après l'avoir un instant placé sur la tête. Le diacre, le sous-diacre et les induts portent aussi l'amict quand ils servent à l'autel. Cet ornement est considéré comme le symbole de la retenue que doivent garder ceux qui le portent.

AMIDES (formé d'*am*, première syllabe d'ammoniaque, et de la terminaison *ide*), classe de composés qui diffèrent des sels ammoniacaux par l'absence des éléments de l'eau, et qui sont capables de se convertir en ces sels en s'assimilant les éléments de l'eau. La chimie organique surtout est riche en amides. A chaque amide correspond un acide ; aussi désigne-t-on les amides par les noms de leurs acides : *amide phosphorique* ou *phosphamide*, *amide oxalique* ou *oxamide*, etc. Ces corps ont une grande importance théorique : MM. Laurent et Gerhardt ont fait connaître les lois de leur composition. La première amide a été découverte en 1830 par M. Dumas, en distillant de l'oxalate d'ammoniaque. Le résidu obtenu était représenté par $C^2O^2,N^2H^2$, composé qui ne diffère de l'oxalate employé que par l'absence de deux atomes d'eau.

AMIDINE, substance opaque ou demi-transparente, de couleur blanche ou jaunâtre, très-friable, inodore, insipide, soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool, que l'on obtient en abandonnant à lui-même l'empois d'amidon, à la température ordinaire, avec ou sans le contact de l'air.

AMIDON (par corruption du grec *amylon*, dérivé lui-même d'*a* privatif, et *mylé*, meule, c'est-à-dire farine faite sans le secours de la meule), poudre blanche et sans saveur, formée de granules sphéroïdes, ovoïdes ou plus ou moins allongés, qu'on extrait de diverses plantes, telles que les céréales et autres graminées, les semences des légumineuses (fèves, haricots, pois, lentilles), les racines ou tubercules charnus de la pomme de terre, du topinambour, du manioc, les tiges des palmiers, plusieurs espèces de lichens, les racines d'aunée, de dahlia, les bulbes du lis, les fruits du chêne, du marronnier d'Inde, du châtaignier, etc. On donne particulièrement le nom d'*amidon* à l'amidon des céréales; on appelle *fécule* l'amidon extrait de la pomme de terre. — Le plus ancien procédé pour extraire l'amidon consiste à altérer profondément les farines par une longue fermentation; le gluten devient ainsi soluble, et l'on peut alors en séparer facilement l'amidon. D'après un procédé préférable dû à M. E. Martin, de Vervins, on fait une pâte de la matière d'où

l'ou veut extraire l'amidon, et l'on soumet cette pâte à un lavage continu sur un tamis en toile métallique : on obtient, d'une part, dans le liquide, l'amidon en suspension et la matière sucrée dissoute; de l'autre, sur le tamis, le gluten sans altération. L'extraction de la fécule de la pomme de terre se fait par le même procédé, après que les tubercules ont été réduits en pulpe très-fine. On trouve dans le commerce plusieurs espèces de fécules connues sous les noms de *arrow-root*, *tapioka*, *sagou*, qui ne sont que diverses formes de l'amidon. A l'état de pureté, l'amidon, quelle qu'en soit l'origine, est partout identique, et ne constitue qu'une seule espèce chimique. — L'amidon renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports $C^{12}H^{10}O^{10}$; il est insoluble dans l'eau froide; l'eau chaude le convertit en une matière collante et mucilagineuse, appelée vulgairement *empois*.

L'amidon se colore en bleu par une solution d'iode. La sensibilité de l'amidon comme réactif de l'iode est telle qu'on peut reconnaître dans un liquide, au moyen d'une solution aqueuse d'amidon, jusqu'à 1/550,000 d'iode libre. Sous l'influence des acides faibles, aidés de la chaleur, l'amidon se convertit d'abord en une matière gommeuse, dite *dextrine*, puis en une matière sucrée appelée *glucose* ou *sucre de fécule*. La même transformation s'effectue par l'action de la *diastase* (*Voy.* ce mot) contenue dans l'orge germée. Ces transformations donnent à l'amidon une grande importance dans plusieurs arts industriels, entre autres dans la fabrication de l'eau-de-vie dite *eau-de-vie de pommes de terre*.

La fécule offre un aliment abondant, assez nourrissant et facile à composer; sa fadeur naturelle en fait l'excipient approprié d'une foule de matières d'assaisonnement. Dans les fabriques d'indiennes, l'amidon de blé est employé pour épaissir les mordants, auxquels il donne plus de consistance que la gomme. L'apprêt qu'on donne aux toiles de lin, de chanvre et de coton, pour leur communiquer du lustre et une certaine fermeté, est souvent fait avec de l'empois de fécule. Autrefois on consommait une énorme quantité d'amidon pour poudrer les cheveux. Les confiseurs en font un usage journalier pour la composition des dragées. En Médecine, on emploie l'amidon comme adoucissant; on le donne en lavement dans les diarrhées.

AMIE (d'*amis*, nom de la Pélamide chez les Grecs), genre de poissons de la famille des Scombéroïdes, a pour type le *Scombre pelamys* ou *Pelamys sarde* des ichthyologistes modernes. Aujourd'hui ce poisson se trouve surtout en Amérique, dans les rivières de la Caroline.

AMILACÉ, nom donné aux corps ou substances qui ont par leurs propriétés générales du rapport avec l'amidon. On a nommé *fécule amilacée* toute poudre végétale blanche qui ressemble à l'amidon.

AMIRAL (de l'arabe *émir al ma*, chef de l'eau, commandant de mer), général en chef de la flotte. Ce titre, emprunté à la marine arabe, paraît avoir d'abord été adopté par les Siciliens et les Génois. Saint Louis est le premier qui ait introduit cette dignité en France; il fit de l'amiral une des grandes dignités de la couronne, et lui confia l'administration de la marine; il investit de cette charge, en 1270, Florent de Varennes. Charles IV créa, en 1322, un *grand amiral*, avec de nouvelles prérogatives. Richelieu, redoutant l'influence que cette haute dignité pouvait donner à celui qui en était revêtu, la supprima en 1627. Louis XIV la rétablit en 1669, mais en diminuant les prérogatives de ce grand officier de la couronne. Supprimé de nouveau en 1791 par l'Assemblée nationale, le titre de grand amiral fut nominalement rétabli en 1806 par Napoléon, qui le conféra à son beau-frère Murat; il fut maintenu par Louis XVIII, qui le donna à son neveu, le duc d'Angoulême. Après 1830, le titre purement honorifique de grand amiral disparut; mais Louis-Philippe créa trois titres d'amiraux; une loi du 17 juin 1841 maintint ce nombre pour les temps de guerre, mais le réduisit à deux en temps de paix. Les amiraux furent assimilés aux maréchaux de France, et ne purent être pris que parmi les hauts officiers de la marine. Ils ont sous leurs ordres des vice-amiraux et des contre-amiraux, qui, dans l'usage, sont tous salués du titre d'*amiral* (*Voy.* ces mots). — Le vaisseau monté par un amiral est dit *vaisseau amiral*. En outre, il y a dans chaque grand port un vaisseau dit l'*amiral*, sur lequel flotte le pavillon du préfet maritime; il sert de corps de garde principal, et est affecté à la police du port; on y passe les revues.

En Conchyliologie, on nomme *amiral* une coquille univalve du genre Cône, qui se trouve sur les côtes de la mer des Indes, le *Conus ammiralis* de Linné. Ce coquillage est très-beau et très-recherché.

AMIRAUTÉ. C'était autrefois une cour contentieuse ayant une juridiction spéciale, distincte des tribunaux judiciaires. On y rendait la justice sur les faits et les contestations de la marine et du commerce, sous le nom et l'autorité de l'amiral. L'amirauté avait dans tous les ports du royaume des siéges et des bureaux. Le chef des officiers de chaque siége prenait le nom de *lieutenant de l'amirauté*. — Napoléon avait créé en 1810 un *Conseil de marine*; supprimé en 1814, ce conseil fut rétabli en 1824 sous le nom de *Conseil d'amirauté*, pour régler tout ce qui concerne la marine. Il fut réorganisé par une ordonnance du 26 août 1830, qui fixa le nombre de ses membres à sept : un amiral, vice-président, deux vice-amiraux, deux contre-amiraux (un de ces derniers est directeur du personnel de la marine), un officier supérieur du génie maritime, directeur des ports, un commissaire général, directeur des fonds et des soldes de retraite; il est présidé par le ministre de la marine. Ce conseil a été reconstitué par décret du 16 janvier 1850. — En Angleterre, l'*Amirauté*, composée de plusieurs commissaires appelés *lords de l'Amirauté*, a la direction suprême de tout ce qui concerne la marine, et possède les attributions judiciaires de l'ancienne amirauté de France.

AMMI (mot tiré du nom grec d'une plante incertaine), plante herbacée de la famille des Ombellifères, originaire du Levant. Il y en a plusieurs espèces; on distingue l'*A. majus*, dont les semences aromatiques, très-chaudes, sont analogues au cumin; l'*A. visnaga*, dit *herbe aux cure-dents*, parce que les rayons de ses ombelles servent aux Turcs à faire des brosses à dents qu'on expédie pour Marseille.

AMMINÉES, tribu des Ombellifères, section des Orthospermées, renfermant les genres *Ammi*, *Cicuta*, *Zizia*, *Apium*, *Petroselinum*, *Ægopodium*, *Carum*, *Pimpinella*, *Sium*, *Sison*, *Buplevrum*, etc.

AMMOCOETE (du grec *ammos*, sable, et *koité*, gîte), genre de poissons établi par Duméril, de la famille des Cyclostomes, assez ressemblant aux anguilles et aux lamproies. L'*A. lamproyon*, *lamprillon*, est long d'environ 20 centim. et gros comme un fort tuyau de plume. Son dos est verdâtre et le dessous de son corps blanc. Il s'enfonce dans le sable, et vit de petits poissons. L'*A. rouge* est d'un rouge de sang, plus foncé sur le dos que sous le ventre. On trouve ces poissons à l'embouchure de la Seine. A Rouen, on mange la première espèce, et toutes deux servent d'appât pour la pêche.

AMMODYTE (c'est-à-dire, en grec, qui habite dans le sable). *Voy.* ÉQUILLE.

AMMON (CORNE D'), nom vulgaire de l'Ammonite (*Voy.* ce nom). — En Anatomie, on appelle *Cornes*

*d'Ammon* deux saillies médullaires recourbées en forme de corne, et allant, dans le cerveau, du corps calleux à la partie inférieure des ventricules latéraux.

AMMONÉES. *Voy.* AMMONIDÉES.

AMMONIAC (SEL), ainsi nommé d'*Ammonium*, oasis de l'ancienne Libye d'où on tirait ce sel, dit aussi *Chlorhydrate* ou *Hydrochlorate d'ammoniaque*, *Chlorure d'ammonium;* sel composé d'acide chlorhydrique et d'ammoniaque ($HCl + NH^3$). Il est blanc, fibreux, se cassant avec difficulté, fort soluble dans l'eau, d'une saveur fraîche, un peu piquante. On l'emploie, dans les arts, pour l'étamage et la soudure, et dans les laboratoires pour la préparation de l'ammoniaque. — On trouve le sel ammoniac dans les urines humaines et dans la fiente des animaux qui mangent des herbes salées, particulièrement dans celle des chameaux. Les volcans, les houillères embrasées en fournissent également. — De temps immémorial, on sut en Égypte extraire le sel ammoniac de la fiente des chameaux; dans ce pays, où les excréments servent de combustibles, la suie qu'ils fournissent est chauffée dans de grands matras en verre, et le sel ammoniac se condense alors sur les parois et s'y moule en quelque sorte : de là la forme particulière des *pains* du commerce. En France, le sel ammoniac et les autres combinaisons ammoniacales se préparent en grand dans les fabriques, à l'aide de toute espèce de matières animales azotées qu'on soumet à l'action du feu dans des cylindres en fonte ; on distille ainsi de la corne, du vieux cuir, des chiffons de laine, et l'on combine le produit avec les acides nécessaires.

AMMONIAQUE, dit aussi *Alcali volatil*, *Azoture d'hydrogène*, *Amidure d'hydrogène*, *Oxyde d'ammonium;* combinaison d'azote et d'hydrogène ($NH^3$, 1 volume d'azote et 3 volumes d'hydrogène condensés à 2 volumes), gaz incolore, d'une densité de 0,596, d'une saveur âcre et caustique, d'une odeur urineuse et pénétrante; éteint les corps en combustion, se liquéfie par un froid de —40°, et se solidifie par l'action simultanée d'un grand froid et d'une pression de plusieurs atmosphères. — L'eau dissout jusqu'à 670 fois son volume de gaz ammoniaque; la solution, dite *ammoniaque liquide*, est fréquemment employée dans les laboratoires de chimie pour l'extraction et la décomposition d'une foule de substances; elle sert aux teinturiers pour dissoudre ou pour nuancer certaines matières colorantes, aux dégraisseurs pour nettoyer les étoffes, etc. Appliquée sur la peau, elle la rougit, et même, si elle est concentrée, elle la brûle; aussi est-elle employée pour cautériser les morsures des serpents venimeux et des chiens enragés, les piqûres des guêpes et d'autres insectes. L'irritation produite par le gaz ammoniaque dans les membranes olfactives peut être utilisée pour rappeler à la vie des personnes asphyxiées ou tombées en syncope. — L'ammoniaque sature les acides, et produit avec eux les *sels ammoniacaux*, dont les principaux sont : le *chlorhydrate* ou *sel ammoniac*, le *carbonate*, le *nitrate*, l'*acétate*, le *sulfate* et le *phosphate*. On reconnaît ces combinaisons en ce qu'elles dégagent de l'ammoniaque quand on les broie avec de la chaux. La dissolution d'ammoniaque ramène au bleu le tournesol rougi par les acides, verdit le sirop de violettes, et brunit le papier de curcuma. Lorsqu'on ajoute à un sel d'ammoniaque de la potasse ou de la chaux, l'ammoniaque est expulsée. Cette réaction s'utilise pour l'extraction de l'ammoniaque : on l'obtient, en effet, en chauffant ensemble parties égales de chaux vive et de sel ammoniac.

L'ammoniaque est la plus commune des combinaisons azotées : elle se répand dans l'atmosphère par suite des décompositions qui s'accomplissent sans cesse à la surface du globe dans les matières organiques; elle se développe en abondance dans les fosses d'aisances, dans les cimetières, dans les charniers remplis d'immondices. Elle fournit à la végétation l'azote nécessaire à la formation d'un grand nombre de composés.

Les alchimistes ne connaissaient l'ammoniaque qu'en dissolution dans l'eau; Priestley le premier l'a isolée à l'état de gaz. Les anciens Égyptiens, ainsi que les Arabes, savaient préparer le sel ammoniac, d'où l'ammoniaque s'extrait encore aujourd'hui. *Voy.* AMMONIAC (sel).

AMMONIDÉES ou AMMONÉES (du grec *ammos*, sable), famille de Coquilles qui se reconnaissent à leurs cloisons sinueuses, découpées dans leur contour, se réunissant entre elles contre la paroi intérieure de la coquille, et s'y articulant par des sutures découpées. On y distingue l'*Ammonite* et la *Baculite*.

AMMONITE, genre de la famille des Ammonidées, renferme des coquilles en forme de disques en spirale, découpées dans leur contour, à tours contigus et apparents, percées dans leur intérieur par une sorte de tube. Ces coquilles, qui atteignent souvent une grande dimension, ne sont encore connues qu'à l'état fossile; elles forment quelquefois des chaînes de montagnes entières. Leur intérieur est orné de belles couleurs. Quelques-unes sont converties en agates. On nomme vulgairement l'Ammonite *Corne d'Ammon*.

AMMONIUM, nom donné par les chimistes à une combinaison hypothétique d'azote et d'hydrogène, dans les rapports de $NH^4$, et qui jouerait le rôle de métal dans les sels ammoniacaux. Le chlorhydrate d'ammoniaque, par exemple, s'obtient par la combinaison directe de l'acide chlorhydrique ($HCl$) et de l'ammoniaque ($NH^3$); la théorie de l'ammonium fait de ce produit un chlorure d'ammonium et suppose que l'hydrogène se serait détaché du chlore de l'acide chlorhydrique pour se porter sur l'ammoniaque et produire ainsi le métal composé ammonium, lequel se serait ensuite combiné avec le chlore. Cette hypothèse, due à Ampère, fait rentrer les combinaisons de l'ammoniaque dans la théorie générale des sels, et explique pourquoi les sels ammoniacaux ont toujours la même forme que les sels de potasse correspondants.

AMMONIURES, composés résultant de la combinaison de l'ammoniaque avec les oxydes de certains métaux, comme l'or, l'argent, le mercure, le platine. Ces composés, dont la préparation est fort dangereuse, détonent avec violence par la percussion, la chaleur ou le frottement. Un décigramme d'ammoniure de bi-oxyde d'or produit une explosion comparable à celle d'un pistolet.

AMNÉSIE (du grec *a* priv., et *mnésis*, mémoire), perte de la mémoire, est considérée par quelques auteurs comme une maladie particulière; elle est le plus souvent le symptôme de quelque maladie cachée. Elle peut aussi être l'effet de causes apparentes, telles que blessures, épanchement de sang ou de sérosité, inflammation. Elle offre toutes sortes de variétés, et peut être purement partielle; on voit des personnes perdre la mémoire des dates, des noms propres, même des noms communs, tout en conservant, du reste, l'intégrité de leurs facultés.

AMNIOS (mot grec de même signification), membrane lisse, transparente, de nature séreuse, d'une grande ténuité, qui sert d'enveloppe au fœtus dans le sein de la mère. Elle le recouvre directement et est couverte elle-même par une autre membrane nommée *chorion*. L'amnios exhale à l'intérieur un fluide nommé les *eaux de l'amnios*, ou simplement *les eaux*, au milieu duquel nage le fœtus dans le sein de la mère. Ce fluide est limpide, jaunâtre ou blanchâtre et comme laiteux. Il sert à garantir le fœtus d'une compression douloureuse, à modérer ou amortir les chocs extérieurs, et à préparer les voies à l'accouchement.

**AMNISTIE** (du grec *amnestia*, oubli), pardon, rémission d'une peine accordée à celui qui s'est rendu coupable d'un délit ou d'un crime. Comme le droit de grâce, le droit d'amnistie appartient ordinairement au souverain. En France, il était exercé par les rois, qui cependant y ont plusieurs fois fait intervenir le pouvoir législatif. La Constitution de 1848 exigeait une loi spéciale. — Presque toujours après les révolutions on accorde des amnisties, parce que les lois ordinaires seraient inapplicables. Les plus célèbres amnisties sont : celle de Thrasybule, qui créa ce nom pour une loi qu'il fit rendre à Athènes, après l'expulsion des trente tyrans; celle qui fut accordée par Charles IX en 1570 aux protestants, et qui n'en fut pas moins suivie de la Saint-Barthélemy (1572) ; celle par laquelle Charles II, rétabli sur le trône d'Angleterre, accorda la grâce aux juges de son père; celle de 1802, qui rouvrit la France aux émigrés ; celle par laquelle Louis XVIII pardonna à ceux qui avaient pris part au retour de Napoléon (1816), mais en faisant de nombreuses exceptions. Louis-Philippe en accorda une à tous les condamnés politiques en 1837 à l'occasion du mariage de son fils, le duc d'Orléans.

**AMODIATION** (du latin *ad modium*, au boisseau), bail à ferme d'une terre au moyen du partage des produits dans une proportion stipulée entre le propriétaire et le fermier (dit en ce cas *colon partiaire*). On dit *amodier* une terre pour l'affermer en grain ou en argent. *Voy.* sur ce genre de bail le Cod. civ., art. 1763, 1827 et suiv.

**AMOME**, *Amomum* (du grec *amomon*, nom d'une plante odoriférante de l'Inde), genre de la famille des Amomées, renferme des herbes aromatiques, originaires des pays chauds, à racines épaisses, à feuilles entières, lancéolées, engaînantes, à fleurs en épi ou en petite grappe terminale; calice trifide, corolle à 4 divisions, 1 étamine à filet plane, et trilobé au sommet. On emploie les graines de ces plantes comme épices et comme assaisonnements, dans les ragoûts indiens; quelques espèces servent à des usages médicinaux. Chez les anciens, ce genre de plantes jouissait d'une grande réputation. Les espèces les plus connues sont le *Cardamome* et la *Graine de paradis*.

**AMOMÉES** (d'*Amomum*, type de la famille), famille de plantes herbacées, monocotylédones, créée par Richard et répondant aux *Balisiers* de Jussieu, aux *Drymyrrhizées* de Ventenat et aux *Scitaminées* de Brown. Racines tubéreuses, épaisses et aromatiques; feuilles simples, entières, engaînantes; fleurs grandes, en épi ou en grappe; capsules à trois valves (s'ouvrant de trois côtés). Les genres de cette famille sont, outre l'*Amomum*, qui en est le type, le *Balisier*, le *Gingembre*, le *Curcuma*, etc. On divise aujourd'hui cette famille en deux tribus, les *Zingibéracées* et les *Cannées*.

**AMONT** (du latin *ad montem*, du côté de la montagne, d'en haut), terme dont les bateliers se servent pour signifier le côté d'où descend un fleuve, une rivière ; il est l'opposé d'*aval*, et c'est dans ce sens qu'on dit : *le pays d'amont, le vent d'amont;* on dit encore : *en amont de la ville, en amont du pont*, pour désigner un endroit de la rivière qui est au-dessus de la ville, du pont. *Aller en amont*, c'est aller en remontant le cours de l'eau. — Dans la Marine, on appelle *Vent d'amont* le vent compris depuis le N.-E. jusqu'au S.-E., en passant par l'E.

**AMORCE**, petite quantité de poudre placée à l'extérieur des armes détonantes, et dont l'inflammation communique le feu à la charge à travers une ouverture pratiquée à cet effet, et qu'on nomme *lumière*. Pour les pièces d'artillerie, l'amorce est généralement renfermée dans une paille ou un roseau mince et prend le nom d'*étoupille*. Pour les fusils à silex, l'amorce est une portion de la charge de la cartouche que l'on verse dans le bassinet. Pour les armes à percussion, c'est une petite quantité de poudre fulminante, fixée dans le fond d'une *capsule*, qui elle-même se place sur un petit cône percé, nommé la *cheminée*. Ces dernières amorces sont préférables, parce qu'elles permettent de faire feu malgré le vent et la pluie, et augmentent la promptitude du départ.

**AMORPHA** (du grec *amorphos*, difforme, à cause de l'irrégularité de la corolle), arbrisseau de la Caroline, de la famille des Légumineuses, dont les fleurs sont très-irrégulières, sa corolle manquant d'ailes et de carène. Sa racine pelée guérit les maux de dents. L'*A. fruticosa* se cultive dans nos jardins. Ses feuilles, d'un vert noir, ses fleurs, en long épi pourpre et violet, sont d'un aspect agréable. On appelle cet arbrisseau *Indigo bâtard*, quoiqu'il ressemble peu à l'indigotier, et qu'il n'ait pas sa vertu colorante. C'est un arbre d'agrément.

**AMORPHE** (du grec *amorphos*, sans forme), épithète donnée aux minéraux dont la cristallisation est confuse, et, en général, à toutes les substances, ou parties, dont la forme est mal déterminée.

**AMORTISSEMENT** (d'*amortir*, annuler). On nomme ainsi aujourd'hui l'extinction graduelle de la dette publique au moyen de fonds consacrés au rachat des rentes. La première idée de cette institution appartient aux États de Hollande, qui la fondèrent en 1655. Des institutions analogues furent adoptées successivement par le pape Innocent VI, par l'Angleterre, sur la proposition de Robert Walpole : Pitt la réorganisa d'après les calculs du Dr Price. En France, M. de Machault avait proposé dès 1749 le projet d'une *Caisse d'amortissement :* ce projet ne fut mis à exécution qu'en 1764, mais sans succès; réorganisée en 1784, cette institution fut abandonnée dès 1788 ; rétablie en 1799, elle fonctionna avec succès sous l'Empire ; elle a été reconstituée par les lois de finances de 1816 et 1817 et dotée d'un revenu annuel. La révolution de 1848 est venue suspendre son action. Les financiers ne sont pas d'accord sur l'efficacité des caisses d'amortissement, du moins telles qu'elles sont aujourd'hui constituées : elles ont été supprimées de fait en Angleterre depuis 1827.

On nommait autrefois en France *amortissement* une permission que le roi accordait, moyennant finances, aux gens de *main-morte*, églises et communautés religieuses, de posséder des fiefs et héritages à perpétuité, contrairement aux anciennes constitutions de la France. Louis IX régla que, pour obtenir cette autorisation, l'intéressé payerait au roi un droit arbitrairement taxé par lui et aux seigneurs une indemnité. Les patentes par lesquelles on donnait ces faveurs furent appelées *lettres d'amortissement*.

**AMOURETTE**, nom vulgaire de plusieurs plantes des champs qui se font remarquer par un port gracieux. Il s'applique spécialement à une plante vivace de la famille des Graminées, du genre *Brize*, qui habite les prés secs et les montagnes dénudées de bois. Elle fournit un fourrage court, mais de bonne qualité, aimé des chevaux, des vaches et surtout des moutons. Ses épis sont courts et ovales. — On appelle *A. des prés* la *Lychnide fleur de coucou*, *A. moussue* la *Saxifrage hypnoïde*, et *petite A.* le *Paturin airagroste*.—Le *Bois d'amourette* est celui d'une espèce d'acacia mimosa.

**AMPÉLIDÉES** (du grec *ampélos*, vigne), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui renferme plusieurs genres dont le plus important est la Vigne. Ces plantes, successivement nommées par les botanistes *Vinifères, Vitacées, Sarmentacées*, ont enfin reçu de Kunth le nom d'*Ampélidées*. Leurs fleurs sont petites, verdâtres, formées d'un calice à 4 ou 5 divisions très-petites, d'une corolle à 4 ou 5 pétales alternant avec les dents du calice,

d'autant d'étamines opposées aux pétales, et d'un ovaire libre qui devient une baie lors de sa maturité.

AMPÉLITE (du grec *ampélos*, vigne), schiste argileux noir, qu'on mettait anciennement au pied des vignes, soit pour détruire les insectes nuisibles, soit pour servir d'engrais; c'est un mélange d'anthracite et de matières phylladiennes schisteuses, fortement chargé de pyrite blanche. On distingue l'*A. alunifère*, employée à la fabrication de l'alun, et l'*A. graphique*, nommée vulgairement *pierre d'Italie* et *crayon des charpentiers*, parce qu'elle leur sert à faire des crayons noirs.

AMPÉLOGRAPHIE (du grec *ampélos*, vigne, et *grapho*, décrire), traité de la vigne (*Voy.* VIGNE). Cette intéressante partie de la science a été surtout avancée par les travaux de M. C. Odart, qui a donné sous ce titre un ouvrage qui fait autorité.

AMPHIBIE (du grec *amphibios*, à double vie), nom donné aux animaux qui ont la propriété de vivre sur la terre et sous l'eau; ces animaux ont à la fois des *poumons* pour respirer l'air atmosphérique et des *branchies* pour respirer l'air contenu dans l'eau : tels sont les sirènes, les protées, les ménobranches, les axolotls. Les phoques, les morses, les crocodiles, les castors, improprement appelés *amphibies* puisqu'ils n'ont pas de branchies, ne peuvent rester dans l'eau qu'un temps très-court et sont forcés de venir de temps en temps à la surface pour respirer. Les larves de plusieurs reptiles, comme le têtard de la grenouille, sont amphibies dans les premiers temps de leur existence.

AMPHIBOLE (du grec *amphibolos*, ambigu, à cause de son analogie avec d'autres minéraux), le *Schorl noir* des anciens minéralogistes, genre minéralogique comprenant des substances blanches, vertes ou noires, fort analogues aux pyroxènes, clivables aussi en prismes rhomboïdaux, mais où les faces sont inclinées de 124° à 127°. La densité des amphiboles varie de 2,9 à 3,2. Ils renferment de la silice combinée avec de la magnésie et de la chaux ou du protoxyde de fer. On distingue l'*A. blanche*, appelée aussi *Trémolite* ou *Grammatite*, dont l'amiante est une variété; l'*A. verte* ou *Actinote*, dite aussi *Amphibolite*; l'*A. noire* ou *Hornblende*; l'*A. aciculaire* ou *Strahlstein* des Allemands; l'*A. granuliforme* ou *Pargasite*, à laquelle les minéralogistes allemands ont donné le nom de *tigererz*, *mine tigrée*; l'*A. compacte* ou *cornéenne*. Les amphiboles appartiennent à peu près à tous les dépôts de cristallisation, où elles forment des couches plus ou moins considérables en compagnie du mica, du feldspath, des grenats, etc. Mêlées avec l'orthose ou l'albite, elles constituent les siénites et les diorites. Elles sont surtout communes dans les terrains trachytiques, notamment au Saint-Gothard, dans le Tyrol, la Saxe, la Bohême, etc. — On en fait des boutons d'habits, des manches de couteaux et des verres noirs ou verts.

AMPHIBRAQUE, pied de vers grec. *V.* AMPHIMACRE.

AMPHIGÈNE (du grec *amphi*, doublement, et *génos*, naissance, parce qu'on peut en diviser les cristaux dans deux sens différents), dit aussi *Leucite*, *Leucolite*, *Grenat du Vésuve*, minéral cristallisé en trapézoèdre translucide, généralement incolore ou d'un blanc de lait, appartient aux terrains volcaniques et se trouve dans les laves de la Somma, de Frascati, d'Albano, près de Rome, etc., ainsi que dans les roches basaltiques des bords du Rhin. C'est un silicate d'alumine et de potasse.

AMPHIGOURI (du grec *amphi*, autour, et *gyros*, cercle), discours burlesque fait à dessein, dont les mots n'ont entre eux aucune liaison et ne présentent aucun sens raisonnable. Les deux plaidoyers et la sentence qui se trouvent dans le *Pantagruel* de Rabelais (liv. II, c. 11-13) offrent un exemple curieux d'amphigouri. — En Poésie, on nomme *amphigouri* une petite parodie en style amphigourique dans laquelle on reproduit les rimes de la pièce que l'on veut tourner en ridicule. Scarron, Collé, ont fait des amphigouris. Tout le monde connaît celui qui commence par ce vers :

Un jour qu'il faisait nuit, je dormais éveillé, etc.

AMPHIMACRE (d'*amphi*, autour; *macros*, long), pied de vers grec ou latin, composé d'une brève entre deux longues, comme *cāstĭtās*; on l'oppose à l'*Amphibraque* (formé de *brachys*, bref), qui se compose d'une longue entre deux brèves, *ămārĕ*.

AMPHINOME, genre d'Annélides. *Voy.* ANNÉLIDES.

AMPHIPODES (d'*amphi*, des deux côtés, et *pous*, *podos*, pied), nom donné par Latreille à de petits Crustacés aquatiques et terrestres qui forment son 14^e^ ordre. Ils constituent le 3^e^ ordre de la section des Malacostracés de Cuvier. La tête de ces animaux est distincte du thorax et porte quatre antennes. Le corps est muni de huit paires de pieds, et se termine par une espèce de queue. Ces animaux ont généralement, à la base extérieure des pieds et à partir de la deuxième paire, des bourses vésiculaires dont on ignore l'usage. Les Amphipodes forment trois familles, les *Crevettines*, les *Podocérides* et les *Hypérines*.

AMPHISBÈNE (d'*amphi*, des deux côtés, et *baino*, marcher), nom donné par les Grecs à un serpent auquel ils attribuaient la faculté de marcher en arrière comme en avant. Ce nom est aujourd'hui appliqué par les naturalistes à des reptiles de la famille des Ophidiens apodes de Cuvier, que l'on ne trouve guère qu'en Amérique et dans quelques parties de l'Afrique, qui ont un volume égal dans toute l'étendue du corps, et dont la queue est aussi grosse que la tête, ce qui la fait confondre avec elle, et ce qui explique l'erreur des anciens. Leur tête est recouverte de grandes plaques; leur corps est revêtu d'écailles égales, uniformes, carrées et lisses. Ces animaux n'ont qu'un poumon et ne sont pas venimeux. Ils sont ovipares et se nourrissent d'insectes et de fourmis. La taille des amphisbènes varie de 2 à 60 centimètres. Leur couleur est blanche rosée, bleue jaunâtre, blanche avec des bandes noirâtres ou brunâtres, ou enfin brune.

AMPHISCIENS (d'*amphi*, des deux côtés, et *skia*, ombre), nom qu'on donne aux peuples qui demeurent entre les deux tropiques, et qui, par cette raison, jettent une ombre méridienne en un temps de l'année vers le midi, et en l'autre, vers le nord.

AMPHITHÉATRE (du grec *amphi*, autour, et *théatron*, théâtre), vaste édifice destiné chez les Romains à donner au peuple des spectacles, des combats d'animaux, de gladiateurs, des représentations dramatiques, des exercices nautiques. L'amphithéâtre était de forme ronde ou ovale. Dans le milieu était une place ovale nommée *arène* à cause du sable fin (en latin *arena*) qui la recouvrait, et où avaient lieu les spectacles. L'arène était entourée d'un large mur, haut de 4 à 5 mètres : sur ce mur était placé un premier rang de siéges nommé *podium*. A partir du *podium*, des rangs de siéges, placés les uns au-dessus des autres, s'élevaient en gradins jusqu'au sommet de l'édifice. Ces siéges étaient divisés en trois étages, entre lesquels il y avait des allées circulaires, *præcinctiones*. De distance en distance étaient pratiqués des escaliers pour monter d'un étage à l'autre, *scalaria*. Sous le premier rang de siéges, autour de l'arène, étaient des voûtes peu élevées, dans lesquelles on renfermait les gladiateurs, ou les bêtes féroces qu'ils devaient combattre, ou l'eau qui devait changer l'arène en un bassin pour les naumachies. Ces voûtes, *caveæ*, étaient fermées par des grilles de fer (*ferreis clathris*); et au-dessous d'elles, entre le mur et l'arène, était un canal plein d'eau,

nommé *euripus*, pour empêcher les bêtes féroces de s'élancer sur les spectateurs. Le peuple entrait et sortait par de vastes portes nommées *vomitoria*. L'amphithéâtre était découvert. Quand il pleuvait ou que la chaleur était trop forte, on étendait des toiles au-dessus. — Les hommes de chaque condition avaient un quartier particulier (*cuneus*). Des maîtres de cérémonies, *designatores*, assignaient à chacun sa place. L'empereur, les sénateurs et les ambassadeurs étrangers se plaçaient sur le *podium*. Le siége de l'empereur (*suggestum*) était élevé comme une chaire et surmonté d'un dais. La place de celui qui donnait les jeux et celle des vestales étaient décorées d'un pavillon semblable. Derrière les sénateurs étaient les chevaliers sur quatorze rangs. Derrière ceux-ci enfin, le peuple s'asseyait sur des degrés de pierre, *popularia*. — Les Romains empruntèrent les amphithéâtres aux Étrusques. Jules César paraît avoir fait construire le premier à Rome, l'an 45 avant J.-C.; il était en bois. Auguste en fit construire un en pierre, l'an 26 avant J.-C. Le plus célèbre amphithéâtre est le *Colysée*, construit à Rome sous Vespasien et achevé sous Titus, l'an 80 de J.-C. Il avait 540 m. environ de circonférence et 80 arcades. Il pouvait contenir cent vingt mille spectateurs. Il en reste encore des ruines. — Il existait aussi de nombreux amphithéâtres dans le reste de l'Italie, en Espagne, en Gaule; on cite dans notre pays ceux de Saintes, d'Autun, d'Arles, de Fréjus, de Nîmes; ce dernier a été conservé presque intact.

On nomme *amphithéâtre* chez les modernes : 1° un demi-cercle élevé vis-à-vis de la scène dans les théâtres, rempli de degrés placés les uns au-dessus des autres, d'où les spectateurs voient le spectacle plus commodément; 2° un lieu où le professeur donne ses leçons et fait ses démonstrations; les plus remarquables en ce genre sont, à Paris, ceux de l'École de médecine, de la Sorbonne, du Muséum d'histoire naturelle et du Conservatoire des arts et métiers.

AMPHITRITE, nom donné par Cuvier à un genre d'Annélides, de la famille des Tubicoles. Ces animaux, semblables à des vers, ont à la partie antérieure de la tête des espèces de pailles ou filets de couleur dorée, rangés en peigne ou en couronne, ce qui sans doute leur a fait donner le nom de la reine des mers; autour de la bouche sont de très-nombreux filets. Ils habitent des tuyaux légers qu'ils se composent eux-mêmes, et qu'ils transportent avec eux. On distingue l'*A. dorée* (*A. auricoma*), dont le tube est formé de grains ronds de diverses couleurs.

AMPHITRITE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTE.

AMPHORE (en grec *amphoreus*, d'*amphi*, des deux côtés, et *phérô*, porter), vase à deux anses dans lequel on conservait le vin. A Rome, on marquait sur chaque amphore l'année du consulat sous lequel le vin avait été recueilli. — C'était aussi le nom d'une mesure de liquides usitée en Grèce et à Rome. L'amphore grecque, plus connue sous le nom de *métrétès*, valait 38 lit., 83 de nos mesures. L'amphore romaine, nommée aussi *quadrantal*, avait un pied romain en tous sens. On en conservait au Capitole un type ou modèle qui prenait le titre d'*amphora capitolina*. Elle contenait 2 urnes, ou 8 conges ou 48 setiers, et valait de nos mesures 25 lit., 89.

AMPLEXICAULE (du latin *amplecti*, embrasser, et *caulis*, tige), nom donné en Botanique aux feuilles qui s'élargissent à leur base et embrassent leur tige, comme les feuilles de l'aloès, des agaves.

AMPLITUDE, ligne horizontale comprise entre le point d'où l'on suppose que commence un arc ou une portion de parabole et le point où cet arc se termine. Dans le jet des bombes, on nomme *amplitude de jet* l'arc de la courbe que décrit le projectile. — En Astronomie, on nomme *amplitude* l'arc de l'horizon compris entre l'équateur et cet astre quand il se trouve à l'horizon. Elle est *occase* ou *occidentale*, quand on la compte du point de l'occident, pour un astre qui se couche; *ortive* ou *orientale*, quand on la compte du point de l'orient. pour un astre qui se lève.

AMPOULE (du latin *ampulla*, fiole à ventre bombé), nom donné, 1° en Chimie et en Pharmacie, à de petites fioles de verre, et en général à tous les vaisseaux qui ont un col assez long et un gros ventre; 2° en Médecine, à une tumeur nommée aussi *cloche* et *phlyctène*, et formée par du pus ou de la sérosité, accumulé entre le derme et l'épiderme de la peau, à la suite de brûlures, de pression forte, de frottements rudes ou répétés; 3° en Botanique, à des filaments transparents, simples ou rameux, cylindriques, articulés, que possèdent certaines plantes marines, et auxquels ces plantes doivent la propriété de surnager.

On appelait *Sainte-Ampoule* une fiole remplie d'huile bénite, qui servait à sacrer les rois de France. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

AMPULLAIRE (d'*ampulla*, ampoule), Mollusque de l'ordre des Pulmonés de Cuvier, caractérisé par une coquille globuleuse, ventrue, ayant une ouverture large et presque ronde. Ces animaux habitent la terre, les lacs, les fleuves et les rivières; ils sont carnivores, herbivores et frugivores. On remarque l'*A. idole*, qui habite le Mississipi, fleuve d'Amérique : c'est une des plus grosses espèces connues; les Indiens l'ont en vénération; l'*A. cordon bleu*, reconnaissable aux zones bleues qui teignent son dernier tour.

AMPUTATION (du latin *amputare*, couper). Les amputations se pratiquent ou *dans la continuité* des membres, ou *dans leur contiguïté*; cette dernière opération prend le nom d'*amputation dans l'article*. Dans l'un ou dans l'autre cas, il est nécessaire de conserver une quantité de parties molles suffisante pour recouvrir les os. On remplit cette condition par l'une des trois méthodes suivantes : la méthode *circulaire*, la méthode *à lambeaux*, et la méthode *ovalaire* ou *oblique*.

1°. L'*amputation circulaire*, qui longtemps fut la seule pratiquée, consiste à couper les chairs d'un seul trait, perpendiculairement à l'os; mais ce mode de division des parties molles avait l'inconvénient de produire la dénudation de l'os et la conicité du moignon, par la rétraction plus ou moins grande des chairs et des téguments : aussi J.-L. Petit, Cheselden, Louis, Valentin, Alençon, B. Bell, etc., ont-ils imaginé divers procédés pour ne couper les parties molles qu'en deux ou trois temps, eu égard au degré de contractilité des tissus incisés, et de manière que la plaie représente un cône creux, au fond duquel se trouve l'extrémité de l'os.

2°. L'*amputation à lambeaux* a été pratiquée d'abord par Lowdham, chirurgien d'Oxford, en 1679; Verduin, d'Amsterdam, en 1696, et Sabourin, de Genève, en 1702, en revendiquèrent l'invention. Ils ne conservaient qu'un seul lambeau. Malgré les modifications avantageuses apportées à cette méthode par Garengeot, Lafaye, O'Halloran, chirurgien irlandais, etc., on l'a presque généralement abandonnée. Ravaton et Vermalle proposèrent chacun, en 1739, un nouveau procédé par lequel ils conservaient deux lambeaux. Pour pratiquer cette amputation, on plonge l'instrument tranchant à travers les chairs, près du point où l'on veut scier l'os, là où doit être la base des lambeaux; et, le membre étant traversé de part en part, on taille de haut en bas, sans retirer l'instrument, un lambeau conique à son extrémité; on fait ensuite un semblable lambeau de l'autre côté de l'os.

3°. Les *amputations obliques*, appelées par Scoutetten *amputations ovalaires*, à raison de la forme de leur surface, sont en quelque sorte une transition des

amputations circulaires aux amputations à lambeaux; elles ont pour caractère essentiel la section des parties molles sur un plan oblique ou en bec de flûte.

De quelque manière que les parties molles aient été divisées, il reste ensuite à scier l'os; puis, à lier les artères. Le pansement diffère suivant que l'on a en vue l'adhésion primitive ou secondaire des bords de la plaie.

Depuis peu d'années, la chirurgie a trouvé pour les amputations un secours puissant dans les *anesthésiques*, qui annulent la douleur. *Voy.* CHLOROFORME et ÉTHÉRISATION.

On nomme *Appareil à amputation* un appareil qui contient tout ce qui est nécessaire soit pour l'amputation, soit pour les ligatures et le pansement : tourniquet, garrot, couteaux, bistouris, scies, tenailles incisives, pinces à disséquer, tenaculum, aiguilles courbes, bandelettes, compresses, fils, éponges, etc.

AMULETTE (que l'on dérive de l'arabe *hamaïl*, préservatif, ou du latin *amoliri*, préserver), objet consacré par la superstition et la crédulité, et que l'on porte sur soi afin d'écarter les démons, les maladies, les accidents, etc. Les Chaldéens et les Égyptiens communiquèrent aux Grecs et aux Romains la croyance aux amulettes. Les peuples sauvages de l'Amérique, de l'Océanie, de l'Afrique, les Musulmans et les Arabes sont ceux qui vénèrent le plus toute sorte d'amulettes : ils portent continuellement sur eux des objets auxquels ils donnent de grands pouvoirs. Ces objets sont, soit des pierres taillées d'une certaine manière, avec certains caractères mystiques écrits dessus; soit des figures de divinités, des versets du Coran; ils varient d'après l'intention de chaque personne. — L'usage des amulettes pénétra même dans le christianisme; il devint général au moyen âge, et les vestiges en subsistèrent longtemps; on sait que Pascal lui-même portait une amulette. Les conciles ont condamné l'usage des amulettes, avec lesquelles il ne faut cependant pas confondre les reliques des saints, les *agnus* et autres objets bénits par les prières de l'Église.

AMURES (d'*ad murum*, attaché *au mur*), cordages qui servent à *amurer* les voiles, c'est-à-dire à les maintenir du côté d'où vient le vent. On nomme *amure de revers* celle qui se trouve sous le vent. On fixe les amures dans un trou pratiqué dans le côté du vaisseau, et que l'on nomme *dogue d'amure*. *Amurer tout bas*, c'est tirer les amures, et par suite les points des voiles où elles sont fixées le plus près des dogues d'amure.

AMYGDALÉES ou DRUPACÉES, groupe formé par L. de Jussieu dans la famille des Rosacées, constituant aujourd'hui une tribu, et même, selon quelques botanistes, une famille, contient la plupart de nos arbres fruitiers à noyau monosperme (abricotier, prunier, pêcher, amandier, etc.); il tire son nom du mot grec *amygdalè*, amande. On remarque dans les Amygdalées la présence du principe le plus vénéneux que l'on connaisse, l'acide cyanhydrique, qui se trouve dans les feuilles et les noyaux.

AMYGDALES (du grec *amydalè*, amande, à cause de leur forme), nom de deux glandes muqueuses, de forme ovoïde, rugueuses à leur surface, au tissu mou et d'un gris rougeâtre, placées près de la racine de la langue. Elles servent à sécréter une liqueur muqueuse qui facilite la digestion et la déglutition. On peut cependant, dans quelques cas, en pratiquer la résection sans inconvénient. On les nomme aussi *tonsilles*. *Voy.* AMYGDALITE.

AMYGDALINE (du grec *amygdalè*, amande), principe chimique composé de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène ($C^{40}H^{27}NO^{22}+6aq$), cristallisé en feuillets blancs et nacrés, soluble dans l'eau et l'alcool. On le rencontre dans les amandes amères et dans les feuilles du laurier-cerise, du prunier, etc. Il a la propriété de se décomposer en présence de l'eau et de l'albumine des amandes amères en huile essentielle et en acide prussique. On en doit la découverte à MM. Robiquet et Boutron-Charlard (1830). MM. Liebig et Wœhler en ont proposé l'emploi en médecine en place de l'eau distillée d'amandes amères et de laurier-cerise.

AMYGDALITE, dite aussi *Angine tonsillaire*, *Esquinancie*, inflammation des amygdales. Cette maladie est le plus souvent produite par un refroidissement subit. Ses principaux symptômes sont : le gonflement des amygdales, leur rougeur, la difficulté d'avaler et de respirer, la sensation d'un corps étranger, la parole confuse et gênée; en déprimant la base de la langue, on voit les amygdales tuméfiées dépasser les piliers du voile du palais; le plus ordinairement les symptômes augmentent d'intensité pendant trois ou quatre jours, et diminuent ensuite sous l'influence d'un traitement antiphlogistique très-actif. On prescrit les boissons délayantes et mucilagineuses, les cataplasmes émollients autour du cou, et les vapeurs de même nature dirigées vers l'arrière-bouche. On applique des sangsues au cou, mais en ayant soin, dès qu'elles ont cessé de saigner, de faire prendre un pédiluve irritant, et d'insister sur les moyens dérivatifs les plus énergiques. Souvent la saignée générale est nécessaire. Cette maladie peut durer de 4 à 14 jours. Le plus souvent la terminaison est heureuse.

AMYGDALOÏDE (d'*amygdalé*, amande, et *eidos*, ressemblance). On appelle ainsi tout fragment de roche contenant dans son intérieur des espèces de noyaux plus ou moins arrondis, souvent de nature différente de celle de la masse qui les renferme. Presque toutes les agates employées dans la bijouterie proviennent de noyaux de ce genre, que l'on recueille principalement aux environs d'Oberstein (Oldenbourg).

AMYLACÉ. *Voy.* AMILACÉ.

AMYRIDÉES, tribu de la famille des Térébinthacées, est formée du seul genre *Amyris*, nom latin du Balsamier. *Voy.* BALSAMIER.

ANA, nom que l'on donne à des recueils de pensées détachées, de bons mots, de traits d'histoire, d'anecdotes relatives aux hommes qui se sont fait remarquer par leur esprit ou par leurs actions (*ana* n'est que la terminaison du nominatif pluriel neutre d'adjectifs latins en *anus*, ajoutée à divers noms propres). Tels sont les *Menagiana*, *Bievriana*, *Bonapartiana*, *Voltairiana*, etc., recueils des pensées, des actions ou des bons mots de Ménage, de M. de Bièvre, de Bonaparte, de Voltaire. Le premier livre qui ait porté un titre de ce genre est le *Scaligeriana*, recueil d'observations sur divers écrits, recueillies dans les ouvrages de Scaliger, savant célèbre du XVIe siècle; il fut publié en 1666. Au commencement de ce siècle, un compilateur infatigable, Cousin d'Avallon, a publié un nombre prodigieux de recueils de ce genre. D'Artigny a donné un catalogue des *Ana* dans ses *Nouveaux mémoires d'histoire*.

En Médecine, *ana* est employé dans les ordonnances pour indiquer qu'il faut mêler ensemble une quantité égale de drogues, autant de l'une que de l'autre. On écrit très-fréquemment $\bar{a}$ et $\overline{aa}$; il est probable que le mot *ana* est résulté de la réunion des deux *a* joints au moyen de l'euphonique *n*.

ANABAINE (du grec *anabaino*, monter, parce que l'Anabaine monte à la surface des eaux), végétal de la tribu des Nostocinées, famille des Phycées, avait d'abord été mis par les naturalistes au rang des Zoophytes. Les Anabaines sont des êtres qui servent de transition entre les végétaux et les animaux, et qui participent de ces deux grandes divisions naturelles. Ils sont caractérisés, selon Bory de Saint-Vincent, par des filaments libres et simples, à double

tube, dont l'extérieur est lisse et inarticulé, tandis que l'intérieur est composé d'articles ovoïdes, disposés comme les grains d'un collier. Ces êtres sont muqueux au tact. Ils ont un mouvement progressif semblable à la manière dont rampent les lombrics de terre. L'*A. fausse oscillaire*, d'un vert noir, semblable à des brins de ficelle, forme un tissu très-serré sur les plantes qui habitent les eaux pures stagnantes. L'*A. membranine* a des filaments plus fins que la précédente, d'un beau vert foncé, rampant sur les plantes des fossés tranquilles. L'*A. thermale* tapisse les bassins d'eau chaude. L'*A. impalpable* a ses filaments presque imperceptibles, et teint d'une couleur verte la surface de la vase. L'*A. lichéniforme* croît vers la fin de l'automne sur la terre grasse des jardins ombragés, dans les allées des potagers et les endroits nus des pelouses; elle y forme des taches luisantes d'un vert triste. — On a donné aussi le nom d'*Anabaine* à une plante euphorbiacée, grimpante, originaire du Brésil.

ANABAS (du grec *anabaino*, monter), genre de poissons de la famille des Pharyngiens-Labyrinthiformes, fondé sur une seule espèce de la mer des Indes, qui grimpe, dit-on, sur les plantes aquatiques, et qui peut vivre assez longtemps hors de l'eau. Les jongleurs indiens s'en servent pour amuser le peuple. L'Anabas a 15 centim. environ; il est de couleur verte, sombre, quelquefois rayé de bandes transversales; sa chair est fade et désagréable : cependant les Indiens la mangent, à cause des propriétés médicales qu'ils lui attribuent.

ANABLEPS (d'*anablépô*, lever les yeux, regarder en haut), genre de poissons créé par Artedi et placé par Cuvier dans les Cyprinoïdes. Ils ont le tiers postérieur du corps aplati sur les côtés; la partie antérieure, ainsi que la tête, très-déprimées; ils sont couverts de larges écailles; la bouche est une fente transversale aussi large que le museau. L'Anableps est surtout remarquable par la singulière disposition de son œil, dont plusieurs parties sont doubles : on y distingue deux cornées, deux iris et deux prunelles; ce qui lui donne la singulière faculté d'avoir deux champs de vision; c'est-à-dire de regarder en même temps au-dessus de sa tête et autour de lui. Ce poisson est commun en Amérique, où on le nomme *gros-œil*, parce que son œil est gros et saillant. Il atteint 25 centim. de longueur. Sa chair est très-estimée.

ANACAMPTIQUE (du grec *anacamptô*, réfléchir), nom donné quelquefois à la partie de l'Optique qui traite de la réflexion de la lumière en général; il est synonyme de *Catoptrique*. — On emploie aussi ce mot pour désigner la réflexion des sons.

ANACANTHE (du grec *a* privatif, et *acantha*, épine), genre de poissons de la famille des Raies, ainsi nommés parce qu'ils n'ont pas de nageoires dorsales ni d'aiguillons, a pour type l'*A. orbiculaire* de la mer Rouge.

ANACARDIACÉES, tribu de la famille des Térébinthacées, renfermant, outre le genre type *Anacardium* (Anacardier), les genres *Pistacia*, *Comocladia*, *Cyrtocarpa*, *Odina*, *Pegia*, *Solenocarpus*, *Schinus*, *Lithræa*, *Rhus*, *Botryceras*, *Anaphrenium*, *Ozoroa*, *Melanorrhœa*, *Cluta*, *Mangifera*, *Semecarpus*, *Buchanania*, *Erythrostigma*.

ANACARDIER (en grec *anacardion*, dérivé lui-même de *cardia*, cœur), genre d'arbres de la famille des Térébinthacées, propre à l'Inde, à fleurs petites, disposées en grappes, à fruits *en forme de cœur*, appuyés sur un réceptacle charnu un peu plus gros que le fruit, mais jamais aussi développé que dans la pomme d'acajou. Ce genre est si voisin de l'acajou (*Cassuvium*) que quelques botanistes ne l'en distinguent pas. L'on mange l'amande de ce fruit, nommée *anacarde* ou *noix de marais*. Il fournit un vernis très-recherché en Chine. D'après les croyances des Indiens, l'amande aurait la propriété d'atténuer les humeurs, d'exalter les sens, et de donner de l'esprit. Le suc de l'écorce, combiné avec la chaux, sert, comme l'huile extraite de la noix d'acajou, à marquer le linge d'une manière indélébile.

ANACHORÈTE (mot grec dérivé d'*anachoréô*, se retirer, vivre à l'écart), homme retiré du monde, qui vit en solitaire dans un désert, pour ne s'occuper que de Dieu et n'avoir plus commerce avec les hommes. Les anachorètes remontent aux premiers siècles du christianisme. On en trouve même le berceau chez les Juifs : une de leurs sectes, les Esséniens, s'adonnait depuis longtemps à la vie contemplative. Ils se multiplièrent aux IIe et IIIe siècles par suite des persécutions ordonnées contre les Chrétiens. Un grand nombre d'entre eux se réfugièrent dans les déserts de la Thébaïde. Plusieurs sont célèbres : on connaît surtout Paul l'Ermite ou le Thébain, qui passe pour le premier anachorète (250), S. Antoine, S. Pacôme, S. Siméon Stylite, qui s'imposaient d'incroyables privations (*Voy.* ERMITE). — Peu à peu les anachorètes se réunirent entre eux, et formèrent des congrégations sous le nom de *cénobites*. Ce fut là l'origine de l'état monastique.

ANACHRONISME (du grec *ana*, qui exprime *interversion*, et *chronos*, temps), faute contre la chronologie. Virgile commet sciemment un anachronisme quand il fait vivre ensemble Énée et Didon, quoique le premier soit de près de trois cents ans antérieur à l'autre. C'est par un anachronisme consacré que l'on place la naissance de Jésus-Christ l'an 4004 du monde; il a été reconnu que cette date, déterminée par Denys le Petit au VIe siècle, devait être reportée à trois ou quatre ans plus tôt. — *Anachronisme* se dit, par extension, de toute erreur qui attribue aux personnages d'une époque les idées, les usages, les costumes d'une autre époque. Les peintres italiens ont commis beaucoup d'anachronismes dans le costume et les attributs; le théâtre présentait constamment un anachronisme du même genre en habillant à la moderne les personnages antiques : Voltaire, aidé de Lekain, a fait cesser ce choquant anachronisme.

ANACLASTIQUE (du grec *anaclaô*, briser, réfracter), qui concerne la réfraction de la lumière. Ainsi on dit *tables anaclastiques* pour *tables de réfraction*; *point anaclastique*, celui où un rayon lumineux réfracté rencontre la surface qui le réfracte; *courbes anaclastiques*, courbes apparentes que forme le fond d'un vase plein d'eau pour un œil placé dans l'air, ou le plafond d'une chambre pour un œil placé dans un bassin plein d'eau au milieu de cette chambre, ou la voûte du ciel vue par réfraction à travers l'atmosphère.

ANACOLUTHE (en grec *anacoluthos*, incohérent, d'*a* privatif, et *acolouthos*, compagnon), ellipse par laquelle on retranche dans une phrase le corrélatif ordinaire de l'un des mots exprimés. Ainsi dans ce vers de Virgile (*Én.*, II, 331) :

Millia quot magnis nunquam venere Mycenis,

le *quot* exigerait un *tot*, qui ne s'y trouve pas; dans ce vers de Voltaire (*Mérope*, I, 3) :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux,

on sous-entend *celui* devant *qui*.

ANACRÉONTIQUE (GENRE), genre de littérature dont Anacréon a donné le modèle, consiste à chanter dans des vers légers et gracieux les plaisirs, les ris, l'amour, le vin. Catulle et Horace, chez les Latins; Pétrarque, Guarini, en Italie; en France, Chaulieu, La Fare, St-Aulaire, Voltaire, Parny, Dorat, Pezay, cultivèrent, bien qu'avec des succès fort divers, ce genre de poésie, qui trop souvent blesse la décence.

ANACYCLIQUE (du grec *anacycléô*, retourner en

sens inverse), nom donné à certains vers qui offrent un sens, soit qu'on les lise naturellement, soit qu'on les lise à rebours. Les vers *anacycliques* jouirent d'une grande vogue sous Charles IX et Louis XII, où ils reçurent le nom de *rétrogrades*, lus à rebours ils offraient encore, outre le sens, la mesure et la rime. — Les anciens connaissaient ces sortes de vers; ils les nommaient *sotadiques*, de *Sotadès*, poëte grec de Maronée en Thrace, qui passait pour en être l'inventeur. En voici un exemple:

Roma tibi subito motibus ibit amor.

ANADYOMÈNE (mot grec qui signifie *sortant de l'eau*), genre de Polypes à cellules, dont le polypier est composé d'articulations régulièrement disposées en branches, sillonnées de nervures symétriques et articulées, comparables à certaines dentelles. Ce réseau est formé d'une substance un peu cornée, recouverte d'un enduit gélatineux et verdâtre. Ces polypes habitent les côtes de France et d'Italie. On les rencontre dans la *mousse de Corse*.

ANAGALLIDE, *Anagallis* (du grec *anagélaô*, éclater de rire, parce que les anciens attribuaient à cette plante la faculté de guérir la mélancolie), genre de la famille des Primulacées, renfermant plusieurs plantes herbacées. La plus commune est l'*A. des champs*, vulgairement *Mouron rouge*, qui a les tiges faibles, un peu couchées et rameuses, les feuilles opposées, ovales, les fleurs ordinairement d'un rouge brique, variant quelquefois du blanc au bleu. Elle fleurit dans les champs depuis mai jusqu'en octobre. Elle tue les oiseaux à qui on la donne. Il ne faut donc pas la confondre avec le *Mouron des oiseaux* ou *Alsine* (*Voy.* ce mot). On l'a longtemps préconisée contre la rage, mais sans preuve.

ANAGALLIDÉES, tribu de la famille des Primulacées, renfermant les genres *Anagallis* (genre type), *Micropyxis*, *Centunculus*.

ANAGOGIE (du grec *anagogè*, action d'élever, transport), interprétation figurée d'un fait ou d'un texte de la Bible, pour lui faire signifier les choses du ciel. L'*interprétation anagogique* est celle que l'on tire d'un sens naturel et littéral, pour s'élever à un sens spirituel et mystique.

ANAGRAMME (en grec *anagramma*, écrit à rebours), transposition ou dérangement des lettres d'un ou de plusieurs mots, pour en former un ou ou plusieurs autres qui aient un sens différent. L'anagramme du mot *Versailles* est *ville seras*; celle du poëte *Pierre de Ronsard*, *Rose de Pindare*; celle de *Marie Touchet*, maîtresse du roi Charles IX, *je charme tout*; de *vigneron*, *ivrogne*; de *logica*, *caligo*. Dans le nom de Pilastre du Rosier, qui exécuta la première ascension aérostatique, on trouva : *Tu es le premier roi de l'air* (la lettre *p* étant prise pour abréviation de *premier*). Lorsque Bonaparte arriva au pouvoir, on trouva dans les mots *Révolution française* cette prédiction : *Un Corse la finira*.—On attribue l'invention des anagrammes à Lycophron, poëte grec qui florissait environ 280 ans avant J.-C. Elles furent en vogue à la cour de France au XVIe siècle : Daurat y excellait. Le goût de ces laborieuses bagatelles a passé depuis longtemps.

ANAGYRE ou BOIS PUANT, *Anagyris fœtida* (nom grec dérivé de *gyros*, cercle, à cause de la forme arrondie de ses fruits), arbrisseau d'un mètre env. de haut, de la famille des Légumineuses, à feuilles trifoliées, blanchâtres, cotonneuses, à fleurs jaunes en faisceaux; la gousse est plane, allongée, un peu courbée, et renferme plusieurs graines bleuâtres, réniformes. L'épithète de *puant* donnée à cet arbrisseau vient de l'odeur fétide qu'exhalent son écorce ou ses feuilles quand on les froisse. Il se plaît sur les lieux montueux du Midi de la France et de l'Espagne. Ses fleurs devancent le printemps. Ses feuilles sont résolutives; ses semences fournissent un puissant vomitif.

ANALCIME (du grec *a* privatif, et *alcimos*, fort; sans force), substance minérale, ainsi nommée à cause de son peu de vertu électrique, est composée de silice, d'alumine, de soude et d'eau. Elle est blanche, avec des nuances couleur de chair : ses cristaux, qui affectent la forme trapézoïdale, offrent des propriétés optiques fort curieuses. On la trouve au mont Etna, dans les îles Hébrides, en Ecosse, etc.

ANALE, nageoire voisine de l'*anus*. *Voy.* NAGEOIRE.

ANALECTES, *Analecta* (du grec *analégô*, choisir), titre donné à divers recueils de morceaux choisis d'auteurs anciens ou à des collections de pièces détachées, rassemblées pour les conserver. On connaît surtout les *Analecta veterum poetarum* de Brunck (Strasbourg, 1785, 3 vol. in-8°), qui est la plus complète des anthologies publiées jusque-là.

ANALEMME (du grec *analemma*, hauteur), terme d'Astronomie qui désigne une opération au moyen de laquelle on trouve la hauteur d'un astre à toute heure et le moment de son passage au méridien. Cette opération n'est autre que la projection orthographique de la hauteur de l'astre sur un des plans de la sphère. — On emploie aussi le mot *analemme* comme synonyme de *Planisphère*, pour désigner la projection orthographique de tous les cercles de la sphère sur les colures des solstices.

ANALEPTIQUE (du grec *analepticos*, confortatif), tout ce qui tend à rétablir les forces. Les fécules, les bouillons, les gelées animales, le chocolat, les œufs, sont des *aliments analeptiques*. La classe des toniques fournit les *médicaments analeptiques*.

ANALOGIE (du grec *analogia*, proportion, correspondance), ressemblance plus ou moins parfaite entre plusieurs choses.—La Logique étudie l'analogie comme étant le fondement de raisonnements nombreux, qui ont la plus grande importance dans les sciences ainsi que dans la conduite de la vie. On en distingue trois sortes, selon la nature des rapports sur lesquels on s'appuie : or, ces rapports peuvent être 1° d'effet à cause ou de cause à effet, 2° de moyens à fin ou de fin à moyens, 3° de pure ressemblance ou de concomitance. De l'analogie des effets on conclut à celle des causes; de l'analogie des moyens à celle de la fin; de la ressemblance partielle à une ressemblance totale. Condillac a exposé complétement ce sujet dans son *Art de raisonner*, et a montré comment les trois sortes de raisonnement par analogie concourent à nous apprendre que les hommes qui nous entourent, qui sont faits comme nous (analogie de pure ressemblance); qui agissent comme nous (analogie de cause); qui ont les mêmes organes que nous (analogie de moyens), doivent être en tout point nos semblables, et posséder les mêmes facultés que nous, bien que nous ne puissions observer directement en eux ces facultés.

En Mathématiques, *analogie* est synonyme de *proportion*. — On nomme *analogies de Napier* (ou *Néper*), quatre formules découvertes par ce géomètre pour la résolution des triangles sphériques. Ces formules, très-usitées dans les calculs trigonométriques, sont les suivantes :

$$\text{tang.}\ \tfrac{1}{2}(b+c) = \text{cot.}\ \tfrac{1}{2}a \times \frac{\text{cos.}\ 1/2\,(B-C)}{\text{cos.}\ 1/2\,(B+C)}.$$

$$\text{tang.}\ \tfrac{1}{2}(b-c) = \text{cot.}\ \tfrac{1}{2}a \times \frac{\text{sin.}\ 1/2\,(B-C)}{\text{sin.}\ 1/2\,(B+C)}.$$

$$\text{tang.}\ \tfrac{1}{2}(B+C) = \text{cot.}\ \tfrac{1}{2}A \times \frac{\text{cos.}\ 1/2\,(b-c)}{\text{cos.}\ 1/2\,(b+c)}.$$

$$\text{tang.}\ \tfrac{1}{2}(B-C) = \text{cot.}\ \tfrac{1}{2}A \times \frac{\text{sin.}\ 1/2\,(b-c)}{\text{sin.}\ 1/2\,(b+c)}.$$

ANALYSE (du grec *analuô*, délier, dissoudre), réduction d'une chose en ses parties. La définition de ce mot varie selon qu'il s'agit d'opérations matérielles, mentales ou grammaticales.

Dans l'ordre matériel, l'analyse est *mécanique* si

elle se borne à détacher, sans en altérer la nature, les parties unies entre elles, comme les rouages d'une montre, d'une machine, les couches d'un minéral, les organes d'un végétal ou d'un animal; *physique*, si elle isole successivement les différentes forces qui concourent à la production d'un phénomène; *chimique*, si elle décompose un corps en ses principes constituants. *Voy.* ci-après ANALYSE CHIMIQUE.

Dans l'ordre intellectuel, l'analyse prend le nom de *philosophique;* on la nomme aussi *A. logique*, par opposition aux précédentes, qu'on réunit sous le nom d'*A. physique*. L'analyse philosophique varie elle-même selon qu'on l'applique dans les sciences d'observation ou dans les sciences de raisonnement : dans les premières, elle est *descriptive*, si elle se borne à décomposer par la pensée un tout complexe en observant successivement et avec ordre ce qui d'abord avait été vu simultanément; *abstractive* et *comparative*, si elle compare les choses entre elles, afin de les classer d'après leurs ressemblances. Dans l'un et l'autre cas, elle est dite *psychologique*, si c'est à l'âme seule qu'elle s'applique.

Dans les sciences de raisonnement, elle est *inductive*, si elle remonte des effets aux causes, des faits particuliers aux lois générales; *déductive*, si elle démontre une vérité en prouvant qu'elle est impliquée dans une vérité déjà connue; *mathématique*, si elle s'applique à la solution des problèmes mathématiques. *Voy.* ci-après, ANALYSE MATHÉMATIQUE.

A chacune de ces *analyses* correspond un procédé opposé, la *synthèse*, qui va des parties au tout, des causes aux effets, des principes aux conséquences.

On définit l'analyse en général, d'après le but qu'elle se propose partout, méthode d'invention, d'investigation; et la *synthèse*, méthode d'exposition, de doctrine, d'enseignement. On a beaucoup disputé sur la prééminence de l'analyse et de la synthèse : Condillac et ses disciples exaltent l'analyse et lui sacrifient la synthèse; mais, dans le plus grand nombre des cas, ces deux méthodes sont inséparables, et doivent concourir pour donner une connaissance complète des objets.

En Grammaire, l'analyse étudie le discours dans tous ses éléments, et chaque élément sous tous ses aspects; elle est dite *logique*, quand elle décompose la proposition en ses éléments constituants, sujet logique, attribut logique, verbe; *grammaticale*, quand elle prend chaque mot à part pour en faire connaître l'espèce, le nombre, le cas, la personne, le mode, etc.

ANALYSE CHIMIQUE. C'est l'ensemble des opérations à l'aide desquelles le chimiste détermine la nature et les proportions des parties constituantes d'un composé. On distingue l'*A. qualitative*, recherche de la nature des parties constituantes, et l'*A. quantitative* ou *Dosage*, recherche des proportions dans lesquelles ces parties sont combinées.

L'*analyse qualitative* précède toujours le dosage : elle consiste, en général, à dissoudre dans un liquide approprié la substance qu'on examine, à verser dans la solution d'autres solutions d'une nature connue appelées *réactifs*, telles que des acides, des alcalis, des sels, de manière à y produire des changements apparents, soit d'état, soit de couleur. Les solvants employés sont l'eau, l'acide chlorhydrique, l'acide nitrique, l'eau régale, les alcalis. Cette méthode d'analyse est dite par la *voie humide :* on l'oppose à l'analyse par la *voie sèche*, qui se fait au moyen de la chaleur. — Les opérations de l'*analyse quantitative* sont entièrement subordonnées à la nature et au nombre des éléments à doser; le chimiste les combine de manière à séparer chaque élément sous une forme qui permette d'en prendre le poids exact. Le dosage des matières organiques s'exécute d'après un procédé particulier connu sous le nom d'*analyse organique*, et qui consiste à brûler ces matières dans des appareils appropriés, et à recueillir les produits de la combustion. — L'analyse chimique, très-imparfaite jusqu'au commencement de ce siècle, est aujourd'hui d'une grande précision, grâce aux travaux de Berzélius, Stromeyer, Berthier, H. Rose, etc. MM. Gay-Lussac et Thénard ont fait les premières analyses exactes des matières végétales et animales; les perfectionnements apportés à leur méthode par M. Liebig et M. Dumas ont donné une grande impulsion à la chimie organique. Le *Traité d'analyse* de M. Henri Rose (traduit par Jourdan, 2 vol. in-8°, Paris) est l'ouvrage le plus complet sur cette matière. Le *Précis d'analyse* de M. Frésénius (traduit en franç. par Sacc, 1847) et le *Précis d'anal. qualitative* de MM. Gerhardt et Chancel (1855) sont les meilleurs abrégés.

ANALYSE MATHÉMATIQUE. Elle consiste à supposer vrai ce qui est en question, à tirer de ces suppositions les conséquences qui en dérivent, et de celles-ci de nouvelles, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à quelque chose qui soit évidemment vrai ou faux, d'évidemment possible ou impossible. La nature de cette dernière conséquence décide de la vérité ou de la possibilité de la proposition qu'on examine. On attribue à Platon la première application de la méthode analytique aux constructions de la géométrie. — Quelques mathématiciens donnent au mot *analyse* une signification plus étendue et moins rigoureuse, en l'appliquant à presque toutes les branches de la science des nombres : ainsi ils nomment l'algèbre, *analyse finie;* le calcul différentiel, *analyse infinitésimale*, etc. Ils désignent aussi, sous le nom de *géométrie analytique*, l'application de l'algèbre à la géométrie, c'est-à-dire la partie de la géométrie qui traite spécialement de la génération et de la comparaison universelle des étendues.

ANANAS, *Bromelia*, type de la famille des Broméliacées, plante vivace, épineuse, originaire de l'Amérique du Sud, a un port élégant, des feuilles longues et vertes, radicales, roides, enveloppant une tige assez forte, droite, charnue et robuste, couronnée elle-même d'un épi de fleurs nombreuses et violacées, auxquelles succèdent des baies si pressées qu'elles ne semblent faire qu'un seul fruit. Ce fruit, qui a la forme d'une pomme de pin et qui, à sa maturité, est d'un jaune doré, exhale un parfum des plus agréables; sa chair est délicieuse. Il y a plusieurs variétés d'ananas, à fruits rouges, blancs, violets, noirs, pyramidaux, etc. En Europe l'ananas se cultive en serre-chaude; mais, malgré les soins les plus minutieux, il y perd une partie de son parfum. Pour reproduire cette plante, il suffit de détacher avec soin le bouquet de feuilles vertes qui surmonte le fruit, et de le mettre en terre; on propage encore l'ananas au moyen d'œilletons qui se forment à côté des pieds qui ont fleuri. — L'ananas est mentionné pour la première fois dans un voyage fait au Brésil en 1555 par le Français Jean de Léry. Importé en Angleterre sous Charles II par le jardinier Rose, il ne pénétra que plus tard en France : Louis XV fit servir, en 1733, sur sa table à Versailles les deux premiers ananas qui aient mûri sous notre climat. — On nomme vulgairement *A. des bois* ou *sauvage*, la *Tillandsie; A. pitte*, une variété d'ananas non épineuse; *A. fraisier*, une espèce de fraisier dont le fruit est gros; — *A. de mer*, le madrépore, plus connu sous le nom d'*Astrée*.

ANAPESTE (en grec *anapaistos*, dérivé d'*anapaio*, frapper à rebours), pied des vers grecs et latins, est composé de deux brèves et une longue (*sŏbŏlēs*), au rebours du dactyle qui se compose d'une longue suivie de deux brèves.

ANAPHORE (du grec *ana*, en haut; *phérô*, porter), figure de rhétorique qui consiste à répéter le même mot au commencement de deux ou plusieurs phrases, ou à recommencer de la même ma-

nière les divers membres d'une période, comme dans la célèbre imprécation de Camille (*Hor.*, IV, 5) :

Rome, l'unique objet de mon ressentiment!
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant!
Rome qui t'a vu naître....

ANARCHIE (du grec *a* priv., et *archè*, pouvoir, autorité), état d'un peuple, d'une cité qui n'a plus ni chef ni autorité à laquelle on obéisse. L'histoire offre de trop nombreux exemples de cet état funeste : à Rome, dans le 1er siècle avant J.-C., siècle marqué par les proscriptions de Marius, de Sylla, par les luttes et le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide; aux 2e et 3e siècles, quand les prétoriens font et défont les empereurs; en France, sous les derniers Carlovingiens, époque où se dissout le lien féodal et où chaque seigneur se rend indépendant; pendant la démence de Charles VI; sous les règnes de Charles IX et de Henri III; dans les années 1793 et 1794, et dans les premiers mois qui suivirent la révolution de 1848; en Pologne, après l'extinction de la race des Jagellons et l'établissement de la royauté élective, etc. L'anarchie aboutit le plus souvent au despotisme. — De nos jours, il s'est trouvé un sophiste pour présenter l'*Anarchie* comme l'idéal de la société; M. Proudhon, auteur de ce système, définit l'anarchie (qu'il écrit *an-archie*) la suppression de toute intervention gouvernementale.

ANARRHIQUE (du grec *anarrichômai*, grimper, parce qu'on croit que ce poisson grimpe sur les rochers sous-marins), poisson de la famille des Gobioïdes, a la peau lisse et muqueuse, les nageoires pectorales et caudale arrondies (les nageoires ventrales n'existent pas), la bouche armée de nombreuses dents, d'une grande force. L'*A.-loup*, nommé aussi *Loup marin*, *Chat marin*, etc., habite les mers du Nord et vient souvent sur nos côtes. C'est un poisson féroce et dangereux, qui dépasse 2 mètres; sa chair, comparable à celle de l'anguille, peut se manger, mais elle est peu estimée. Sa couleur est d'un brun noirâtre, un peu plus clair sous le ventre, avec douze ou treize bandes verticales brunes sur les côtés. Sa peau sert à faire de la colle forte et des lanières.

ANAS. *Voy.* CANARD et ANATIDÉES.

ANASARQUE (du grec *a* priv., et *asarcos*, malgre; non maigre, bouffi), hydropisie ou accumulation de sérosité dans le tissu cellulaire, surtout dans le tissu sous-cutané. La peau est froide, luisante, et d'une couleur blanc de lait. Les principales causes qui déterminent l'anasarque sont l'action prolongée de l'humidité atmosphérique, la suppression brusque d'une transpiration abondante ou de quelque écoulement; elle vient souvent chez les enfants à la suite de la rougeole ou de la scarlatine, lorsqu'on les expose trop tôt à un air froid et humide. La terminaison de l'anasarque est quelquefois fâcheuse. Dans les cas les plus favorables, la sérosité s'écoule du corps par les voies urinaires. — Il faut bien distinguer l'anasarque essentielle de celle qui n'est que symptomatique. Le traitement diffère peu de celui de l'hydropisie (*Voy.* ce mot).

ANASTATIQUE (du grec *anastaticos*, qui ressuscite), vulgairement *Rose de Jéricho*, genre de plantes, de la famille des Crucifères, croissant en Syrie, en Palestine et en Egypte, a la tige rameuse, garnie de feuilles oblongues, et terminée par des épis de fleurs blanches. Dès que la graine a atteint l'époque de la maturité, cette plante se pelotte et se dessèche. Les vents l'arrachent au sol sablonneux d'Afrique ; la mer la charrie jusque sur nos côtes. Lorsqu'elle touche une terre humide, les racines s'accrochent au sol, et une nouvelle végétation s'accomplit : c'est là la raison de son nom. Cette plante a des propriétés hygrométriques : elle se dilate et s'étend quand l'air est humide, et se resserre quand il est sec.

ANASTOMOSE (en grec *anastomôsis*, ouverture, abouchement). On nomme ainsi, en Anatomie, la communication qui existe soit entre les vaisseaux, soit entre les nerfs, au moyen de leurs embranchements. Les anastomoses servent à la circulation du sang et du fluide nerveux que l'on suppose exister dans les nerfs.

ANATHÈME (en grec *anathêma*, chose exposée en haut), nom donné chez les anciens à une offrande suspendue dans les temples des dieux, ou à une victime expiatoire dévouée aux dieux infernaux. — Dans l'Église chrétienne, ce mot devint synonyme de *malédiction*, et désigna la séparation d'un homme de la communion des fidèles, séparation prononcée par un concile, par le pape ou un évêque, contre un hérétique. L'Église a quelquefois étendu l'anathème, c.-à-d. la malédiction, à des animaux malfaisants. — Lorsqu'un hérétique veut se convertir, il est obligé de dire *anathème* à ses erreurs; cet anathème est dit *abjuratoire*.

ANATIDÉES (du latin *anas*, canard), famille de l'ordre des Palmipèdes de Cuvier, se compose de toutes les espèces que Linné comprenait dans son genre *Anas*, groupe des plus naturels, caractérisé par un bec large, le plus souvent déprimé et arrondi à son extrémité, revêtu d'une peau molle plutôt que d'une véritable corne, garni à ses bords de lamelles transversales en forme de petites dents; ce qui lui a fait aussi donner par Cuvier le nom de *Lamellirostres*. On le divise en *Cygnes*, *Oies*, *Canards* et *Céréopsis*.

ANATIFE, genre de Mollusques de la famille des Cirrhopodes pédiculés : coquille composée de 5 valves (2 de chaque côté et la 5e sur le bord dorsal), réunies par une membrane qui les borde et les maintient; dans la coquille fermée, ces valves sont rapprochées en forme de cône aplati, soutenu sur un pédicule flexible dont l'animal se sert pour se fixer sur différents corps; ces mollusques s'attachent à la cale des navires. L'Anatife se retrouve dans toutes les mers. On en mange plusieurs espèces. — Le nom d'*anatife* est dérivé d'*anas*, canard, et *fero*, porter, produire, parce que l'on croit, dit-on, dans le Nord de l'Europe que ces animaux donnent naissance aux canards sauvages.

ANATOCISME (du grec *anatocismos*, reproduction des intérêts), contrat usuraire qui consiste à percevoir l'intérêt des intérêts mêmes, en ajoutant ces intérêts au capital, et formant ainsi un autre capital dont on tire aussi les intérêts. L'anatocisme est condamné par les lois civiles et canoniques. Cependant il est autorisé par notre Code civil (art. 1154) lorsqu'il s'agit d'intérêts échus et dus au moins pour une année entière.

ANATOMIE (du grec *anatemno*, couper, disséquer), science qui a pour objet l'étude des organes qui, par leur réunion, constituent les êtres organisés, animaux ou végétaux. Cette science ne procède qu'en divisant ou *disséquant* le corps qu'on veut connaître : de là son nom. Elle prend le nom d'*A. générale*, lorsqu'elle s'occupe de la structure et des propriétés des tissus communs à divers organes, et d'*A. descriptive*, lorsqu'elle s'attache plus particulièrement à la description des formes et de la figure de chaque organe. L'anatomie, soit générale, soit descriptive, se divise, en outre, selon son objet, en *A. végétale* ou *Phytotomie*, lorsqu'elle s'applique aux végétaux, *A. animale* ou *Zootomie*, quand elle s'occupe des animaux. Cette dernière prend le nom d'*A. humaine* ou *Anthropotomie*, quand elle a pour but de faire connaître la structure du corps humain; d'*A. comparée*, quand elle considère l'organisation d'animaux autres que l'homme. L'Anatomie humaine se subdivise en *Squelettologie*, étude des parties dures du corps, comprenant l'*ostéologie*, étude des os, et la *syndesmologie*, étude des ligaments; *Sarcologie*, étude des parties molles,

comprenant la *myologie*, étude des muscles; la *névrologie*, des nerfs; l'*angiologie*, des vaisseaux; l'*adénologie*, des glandes; la *splanchnologie*, des viscères; la *dermatologie*, des téguments généraux. — On a nommé *A. chirurgicale* l'étude des or-organes considérés sous le rapport des opérations à exécuter; *A. pathologique*, celle des altérations que l'état de maladie produit dans les organes du corps humain; *A. artificielle* ou *imitative*, l'art de modeler et de représenter avec de la cire, du plâtre ou du carton, les différentes préparations d'anatomie.

Inconnue aux anciens, qui eussent regardé comme une profanation l'ouverture d'un cadavre, l'Anatomie humaine fut longtemps remplacée par la dissection des animaux les plus rapprochés de l'homme. Hérophile, Érasistrate, médecins du IIIe siècle av. J.-C., passent pour être les premiers qui aient disséqué des corps humains. Galien, au IIe siècle après J.-C., rassembla en un corps toutes les connaissances anatomiques obtenues jusqu'à lui, et ses ouvrages firent loi pendant plus de mille ans. Au XIVe siècle, un médecin de Bologne, Mondini, fit des démonstrations publiques d'anatomie (1315). Vesale, en publiant son grand traité *De corporis humani fabrica* (1543), fut le véritable créateur de l'anatomie scientifique, qui fit de rapides progrès entre les mains de Harvey, Malpighi, Stenon, Clisson, Albinus, Haller, et surtout de Bichat.

L'Anatomie comparée, née au dernier siècle des travaux de Vicq d'Azyr et de Daubenton, a été presque dès le début portée au plus haut degré par Cuvier, dont les travaux ont été complétés par Blumenbach, Duméril, Blainville, Meckel, Carus, etc. De son côté, Geoffroy-St-Hilaire faisait faire un nouveau pas à la science en créant l'anatomie philosophique.

L'étude de l'anatomie, qu'il n'est pas toujours possible de faire sur la nature même, a trouvé de puissants auxiliaires, d'abord dans des planches gravées, puis dans la sculpture et dans le moulage en cire, qui a été porté à une admirable perfection par Zumbo et Galli, en Italie, Laumonier et Pinson, en France; ces moyens ont été surpassés de nos jours par les procédés dus au Dr Auzoux : il réussit en 1822 à fabriquer avec une pâte de carton des pièces d'anatomie d'une admirable fidélité, qui peuvent se monter et se démonter à volonté : c'est ce qu'il nomme *anatomie clastique* (du grec *klastos*, qui peut se briser).

Les ouvrages classiques d'anatomie les plus répandus aujourd'hui sont ceux d'A. Boyer, Bayle, Cloquet, Cruveilhier, Velpeau, et le *Traité complet de l'A. de l'homme* de Bourgery et Jacob, 1830-52.

ANCHE (du grec *anchô*, serrer, rétrécir, parce que l'anche rétrécit le passage de l'air). On appelle ainsi le bec de quelques instruments à vent, dits, à cause de cela, *instruments à anche*, tels que le hautbois, la clarinette, le cor anglais et le basson. L'anche est ordinairement formée de deux languettes de roseau, fort minces, appliquées l'une sur l'autre et ajustées sur un petit tube de métal. Cet appareil s'adapte à l'instrument de diverses manières, et l'exécutant lui imprime, en soufflant dedans et en le pressant entre ses lèvres, des vibrations qui produisent le son. L'anche de la clarinette n'a qu'une seule languette, appliquée sur un bec d'une forme particulière. Dans l'orgue, quelques tuyaux sont armés d'un appareil analogue, qu'on nomme *jeu d'anche*. — On appelle aussi *anche* le conduit par lequel passe le grain dans un moulin.

ANCHILOPS (d'*anchi*, proche de, et *ops*, œil), petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, audevant ou à côté du sac lacrymal. Souvent il persiste et forme un *kyste*. Lorsqu'il vient à s'ouvrir, il s'en écoule une matière muqueuse ou purulente. Le petit ulcère qui lui succède se nomme *ægilops*.

ANCHOIS, *Engraulis*, poissons de couleur brune, de la famille des Clupes, se distinguent des harengs par une taille plus petite et une bouche plus large. Leur tête se prolonge en un petit museau conique et pointu. Ils ont de 10 à 11 centimètres, sont allongés, étroits, ronds sur le dos, couverts d'écailles larges, transparentes, qui se détachent de la peau avec une grande facilité. Ils vivent en troupes nombreuses. On en prend chaque année, pendant le printemps et l'été, une quantité innombrable sur nos côtes du midi : c'est dans les nuits obscures, et en les attirant par une vive clarté, qu'on les pêche avec des filets nommés en Provence *rissoles*. Frais, les anchois sont peu estimés. On les sale presque tous pour les conserver et les exporter. Pour les saler, on leur arrache la tête et on les vide; on les lave ensuite; puis on les place dans des barils ou de petites boîtes de métal, et on les dispose de telle manière qu'il y ait un lit de sel et un lit d'anchois. On a coutume de mêler au sel de la poussière d'argile, ce qui leur donne une couleur rougeâtre. Les meilleures salaisons se font à Fréjus, à Cannes, à Saint-Tropez et autres lieux du littoral de la Méditerranée. On en fait un grand commerce à Marseille. On emploie les anchois comme assaisonnement. Les anciens faisaient un grand usage de ce poisson; il entrait dans leur saumure (*garum*).

ANCHUSÉES (du genre *Anchuse*, qui en est le type), sous-tribu des Borraginées, comprend les genres *Cérinthe*, *Echium*, *Pulmonaria*, *Lithospermum*, *Nonnea*, *Dioclea*, *Lycopsis*, *Anchusa*, *Botriospermum*, *Myosotis*, *Symphytum*, *Borrago*, *Trachystemon*. — Le genre *Anchuse*, type de cette tribu, renferme une espèce médicinale, l'*A. italique* ou *Buglosse*, qui croît aux envir. de Paris, et qu'on emploie pour remplacer la bourrache, comme mucilagineuse, diaphorétique et diurétique.

ANCOLIE, *Aquilegia*, plante de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, remarquable par l'organisation de sa fleur, qui ressemble à un capuchon ou à un bec avec des serres d'aigle, et par ses feuilles, qui forment une espèce de cornet où se déposent les gouttes de pluie et de rosée. On cultive l'*A. vulgaire* ou *des bois*, nommée aussi *Gant de Notre-Dame*, qui est un des plus beaux ornements de nos parterres : elle est vivace, à fleurs bleues qui deviennent doubles par la culture, blanches, jaunes, rouges, violettes et panachées; l'*A. des Alpes*, plus petite, à fleurs bleues; l'*A. de Sibérie*, à fleurs grandes, bleues et entourées d'un anneau blanc; l'*A. du Canada*, au port élégant, aux fleurs d'un beau rouge mêlé de jaune safrané, portées par un pédoncule légèrement courbé. — Le nom d'*ancolie* paraît être une corruption d'*aquilegia*, gouttière, nom que les anciens donnaient à cette plante, parce qu'elle recueille, dans le cornet que forment ses feuilles, l'eau de la pluie et de la rosée.

ANCRAGE, lieu de la mer où l'on peut commodément jeter l'*ancre* : on le nomme plus ordinairement *mouillage*. — On nomme *droit d'ancrage* le droit qu'on exige des bâtiments qui mouillent sur une rade étrangère : ce droit est fixé par les règlements particuliers de chaque nation maritime

ANCRE (du latin *anchora*), instrument en fer forgé servant à retenir les vaisseaux au mouillage par le moyen d'un câble : c'est une barre ou *tige* dont l'extrémité inférieure se partage en deux courbes terminées chacune par un fort crochet destiné à s'enfoncer sur le fond. L'ancre se compose de 5 parties : 1° un *anneau* en fer, que l'on nomme *organeau*, qu'on entortille de petites cordes que l'on nomme *amboudinure*, et qui sert pour y attacher un câble; 2° la *verge* ou tige droite, dont l'extrémité est percée d'un trou par où passe l'anneau; 3° la croisée ou *crosse*, qui est soudée au bout de la verge, et dont chaque moitié est appelée *bras* ou *branche*; 4° deux *pattes* qui sont des espèces de crochets ou pointes recourbées, l'une à droite et l'au-

tre à gauche, à peu près semblables à des hameçons; 5° le *jas*, assemblage de deux pièces de bois de même proportion et figure, jointes ensemble par des chevilles de fer au-dessous du trou de la verge et à angle droit avec la crosse : son office est d'empêcher l'ancre de coucher de plat sur le sable, et de faire que l'une des pattes s'enfonce dans le terrain solide qui se trouve au fond de la mer. Les vaisseaux ont ordinairement trois ancres, deux qui sont toujours prêtes à la poupe, et une troisième, appelée l'ancre de salut, qui est plus forte que les deux autres, et dont on se sert pour sauver le vaisseau en danger de périr sur une côte. Un bâtiment à trois mâts porte six ou sept ancres. Le poids des ancres varie de 100 à 3,000 kilogr. — On appelle *ancre d'affourche* une ancre légère qui sert à *affourcher* un bâtiment. *Affourcher*, c'est jeter une 2e ancre en sens opposé, de manière que les cordages qui retiennent les deux ancres forment entre eux une espèce de *fourche*. Le vaisseau, retenu par les deux ancres, qui ont des directions opposées, ne change presque point de place, pendant les changements de marée ou de vent.

Il se fait des ancres en plusieurs endroits de France; une des fabriques les plus considérables est celle des *Forges de la Chaussade*, entre Guerigny et Cosne (Nièvre); on y fait annuellement 600 milliers d'ancres, le plus grand nombre pour la marine militaire. Il y a encore des fabriques d'ancres dans l'Angoumois, le Berry, à Douai, à Toulon, etc.

En Architecture, on nomme *ancre* une barre de fer en forme de S, T, Y, ou même en ligne droite, qui, passée dans l'œil d'un tirant, retient l'écartement de la poussée des voûtes ou des murs d'un bâtiment, maintient les tuyaux de cheminée fort élevés, ou affermit les pilots de garde dont on garnit les devants d'un quai ou d'une jetée.

ANCRE, *anker*, mesure de liquides employée dans le Nord et la Hollande. L'*anker* d'Amsterdam contient 32 mingles, à peu près 37 lit. 15 cent. L'*anker* de Suède, de même capacité, contient 15 pots de Suède. L'*anker* de Danemarck contient 37 lit. 68 cent.

ANDALOUSITE, pierre commune en Andalousie, plus connue sous le nom de MACLE. *Voy.* ce mot.

ANDANTE (participe du verbe italien *andare*, aller). Ce mot sert, en Musique, à indiquer un mouvement gracieux et modéré, plus animé que l'*adagio* et plus lent que l'*allegro*. C'est celui qui caractérise, en général, les airs que l'on désigne par le titre de *cantabile*. On le prend quelquefois substantivement pour indiquer un morceau de musique qui a ce caractère. L'*andantino* est un diminutif de l'andante, dont le mouvement est un peu plus accéléré.

ANDOUILLE, sorte de charcuterie, consiste le plus souvent en boyaux et chair de porc, mêlés de graisse et hachés, qu'on enferme dans un autre boyau. C'est un mets peu relevé : on estime pourtant les *andouillettes de Troyes*. On fait aussi des andouilles de sanglier, de bœuf, de fraise de veau, etc. — On dérive le mot du latin *edulium*, bon à manger.

ANDOUILLER, terme de Vénerie. *V.* BOIS DE CERF.

ANDRÈNE, insecte hyménoptère, de la famille des Mellifères, dont l'espèce la plus commune, l'*A. des murs*, se rencontre en France. Elle est longue de 15 millim., d'un noir bleuâtre, avec des poils blancs sur la tête; le corselet, l'abdomen, les pieds et les ailes sont noirâtres. La femelle dépose dans les murs un miel particulier d'une odeur narcotique. L'Andrène est le type de la famille des *Andrenètes*, créée par Latreille.

ANDROGYNE (du grec *aner*, génitif *andros*, homme, et *gynè*, femme). En Zoologie, on donne spécialement le nom d'*androgynes* aux animaux qui, tout en possédant les deux sexes, ne peuvent se reproduire qu'en s'accouplant deux à deux, comme les limaces. — En Botanique, on nomme ainsi les végétaux dans lesquels les deux sexes sont réunis, et qui se suffisent à eux-mêmes pour se reproduire. — On a proposé de réserver ce nom aux plantes qui ont les deux sexes dans des fleurs séparées sur le même individu, comme le noyer et le noisetier, et de donner le nom d'*hermaphrodite* à toutes celles dont les sexes sont réunis dans une même fleur.

ANDROIDE (d'*aner*, homme et *eidos*, forme, qui ressemble à l'homme), automate à figure humaine, qui, au moyen de ressorts habilement disposés à l'intérieur, exécute plus ou moins bien les mouvements de l'homme. On connaît le flûteur de Vaucanson, le joueur d'échecs de Kempelen, etc. *V.* AUTOMATE.

ANDROMÈDE, constellation voisine du pôle arctique, près de Cassiopée et de Persée, se compose de 59 étoiles. Elle est représentée dans les planisphères célestes par une figure de femme enchaînée qui rappelle la fable d'Andromède.

ANDROMÈDE, genre de Bruyères, de la famille des Éricacées, forme des arbrisseaux s'élevant quelquefois à la hauteur d'arbres, ayant les feuilles alternes ou opposées, coriaces, et les fleurs en grappes ou en épis. Le port élégant des Andromèdes les a fait admettre comme ornement dans nos jardins; on remarque l'*A. en arbre*, bel arbuste à feuilles elliptiques; l'*A. magnifique*, buisson d'un mètre environ de hauteur, dont les feuilles sont couvertes en dessous d'une poudre blanche; l'*A. à plusieurs feuilles*, aux feuilles luisantes, toujours vertes. Cet arbrisseau est indigène de l'Amérique tropicale. Il est le type de la tribu des *Andromédées*.

ANDROPHORE (d'*aner*, mâle; *phoros*, qui porte), nom donné par quelques botanistes au filet de l'étamine lorsqu'il porte plusieurs anthères, ou plutôt à la réunion des filets en un ou plusieurs faisceaux. C'est ce qui caractérise les classes 6e, 7e et 8e de Linné. *Voy.* ÉTAMINE.

ANDROPOGON, c'est-à-dire barbe d'homme (d'*aner*, homme; *pogon*, barbe), genre de Graminées, ainsi nommé à cause de ses racines touffues, a pour caractères : épillets géminés ou ternés, celui du centre sessile, hermaphrodite, uniflore; fleurs en épis. Il donne son nom à la tribu des *Andropogonées*, qui compte jusqu'à 150 espèces. Les principales sont : l'*A. nard*, dont la racine (*Nard indien*) a des propriétés excitantes; l'*A. schœnanthus*, aussi originaire des Indes et de l'Arabie, exhalant une odeur de citron; ses fleurs se prennent en infusion comme le thé; l'*A. caricosum*, qui sert de chaume pour couvrir les maisons à l'île de Java. Les racines d'une autre espèce entrent, sous le nom de chiendent, dans la confection de brosses et de balais. Celles de l'*A. squarrosus* ont reçu le nom de *Vétiver* (de *veto* et *vermis*), parce qu'elles exhalent une odeur aromatique à laquelle on attribue la vertu de préserver les vêtements de l'invasion des vers.

ANE (du latin *asinus*), quadrupède non ruminant, faisant partie du genre Cheval, se distingue du cheval par une tête plus grosse et moins allongée, par des oreilles plus longues, par une queue garnie de poils à son extrémité seulement, par des épaules plus étroites, traversées, chez le mâle, d'une ligne noire qui se croise avec une autre ligne de même couleur tracée le long de l'échine, par un dos plus tranchant, par une croupe moins carrée, enfin par un cri différent : on sait que le braiment est le cri de l'âne, et le hennissement celui du cheval. L'âne vit dans nos climats de 15 à 16 ans. Accouplé à la jument, il donne le *mulet*. On connaît la sobriété de l'âne, son aptitude au travail, la sûreté de sa marche; on connaît aussi ses vices, qui l'ont rendu un objet de mépris; mais ces vices viennent en grande partie de l'état de dégradation dans lequel il est tombé par suite du peu de soin qu'on prend de lui et des mauvais traitements dont on l'accable.

L'âne paraît être, comme le cheval, originaire de

l'Arabie; on croit qu'il n'est autre que l'*Onagre*, qui vit en grandes troupes dans les déserts de l'Asie centrale : dans cet état, il est de la grandeur d'un cheval de moyenne taille et porte la tête haute; ses oreilles sont moins longues et plus fines; il est actif, vigilant, sociable avec ses pareils, et sa fuite est aussi rapide et plus soutenue que celle du meilleur cheval. En Perse, les ânes sont d'une beauté remarquable et peuvent soutenir longtemps une vitesse de 10 kilomètres à l'heure. On trouve aussi en Égypte, en Grèce et même en Espagne des ânes d'une beauté, d'une taille et d'une force bien supérieures à ce que nous connaissons. Aussi l'âne était-il estimé chez les Orientaux et chez les Grecs (surtout en Arcadie) presque à l'égal du cheval : c'est encore aujourd'hui chez quelques peuples la monture des gens de condition, le cheval étant réservé pour les combats.

La peau de l'âne, dure et élastique, sert à faire des tambours, des cribles, des tamis, du gros parchemin et de la peau de chagrin.

ANECDOTES (du grec *anecdotos*, non publié), nom donné primitivement à divers recueils d'ouvrages inédits, le plus souvent tirés des manuscrits grecs : tels sont les *Anecdota græca* de Muratori (1709) et ceux de Bekker (1804), les *Anecdota litteraria* de J.-Chr. Amaduci (1773). — On l'a depuis appliqué à un court récit contenant de petits faits neufs et de nature à intéresser; on a fait de nombreux recueils de récits de ce genre qui sont lus avec plaisir comme délassement. Un des mieux faits est le *Manuel anecdotique* de Mme Celnart, 4 v. in-18. — On connaît sous le nom d'*Ana* des recueils d'anecdotes relatives à un même personnage. *Voy.* ANA.

ANÉLECTRIQUE (du grec *a* priv., et *électron*, électricité), se disait autrefois des corps qui n'étaient point électrisables par le frottement, tels que les métaux et l'eau, par opposition aux corps dits idio-électriques (la cire, le verre). Aujourd'hui, on sait que tous les corps sont électriques par le frottement; mais que les corps bons conducteurs, comme l'eau, les métaux, précédemment regardés comme anélectriques, ont seulement besoin d'être isolés pour conserver l'électricité que le frottement leur a communiquée.

ANÉMIE (du grec *a* priv., et *aima*, sang), état morbide opposé à la pléthore, consiste, non pas, comme le mot l'indique, en une diminution absolue de la *quantité* du sang, mais dans un abaissement de la *qualité*, le nombre des globules de ce liquide devenant inférieur au nombre normal. Suivant MM. Andral et Gavarret, la moyenne normale des globules est de 127 sur 1,000. L'abaissement de ce nombre à 113 et même au-dessous n'est pas incompatible avec l'état de santé. C'est le chiffre 80 qu'on doit regarder comme la limite où le vice du sang commence à être décidément morbide. Le mal est plus grand encore si les globules tombent à 60 ou à 50; ce dernier chiffre est celui qu'on a coutume de rencontrer dans la chlorose confirmée. L'eau augmente dans le sang à proportion que les globules y diminuent. Les symptômes essentiels de l'anémie sont la décoloration et l'affaiblissement. Quand elle est portée à un haut degré, il y a pâleur extrême de la peau et des surfaces muqueuses visibles, et toutes les fonctions sont plus ou moins troublées. Cet état est généralement l'effet de l'insuffisance des aliments ou de l'usage de substances trop peu nutritives, d'évacuations exagérées, etc.; quelquefois aussi il survient sans causes appréciables. L'anémie essentielle réclame l'emploi des ferrugineux, des amers, des toniques de la nature du quinquina, et un régime analeptique.

ANÉMOMÈTRES (du grec *anémos*, vent, et *métron*, mesure). On possède une foule d'instruments de ce nom destinés à mesurer la *force* du vent, à la différence de la girouette qui en indique la direction. Celui de Wolf consiste dans un mécanisme qui, s'adaptant à une girouette ou à un moulinet, fait mouvoir une aiguille autour d'un cadran où sont tracées les divisions d'une rose des vents. L'anémomètre de Lind est un niveau d'eau dont un des tubes verticaux est courbé horizontalement, de manière à pouvoir être opposé au vent : l'ascension de l'eau refoulée dans l'autre tube indique la vitesse. L'anémomètre le plus communément employé consiste en une simple planche carrée, appuyée au centre contre un ressort à boudin qu'elle déprime; une tige de fer est fixée à la planche pour l'accrocher et la retenir lorsqu'elle est arrivée au plus haut point de pression. M. Delamanon a inventé un anémomètre musical composé de 21 tuyaux, où le vent, en entrant, produisait, selon sa force, les notes de trois octaves successives.

ANÉMONE (mot grec qu'on dérive d'*anémos*, vent, parce que cette fleur se plaît en plein vent), genre de la famille des Renonculacées, type de la tribu des Anémonées, se compose de jolies plantes vivaces, à tige droite et robuste, à feuilles d'un vert foncé, découpées, à fleurs doubles, dont les couleurs sont magnifiques et variées. C'est une des plus belles plantes de nos jardins : elle fleurit des premières et annonce le retour du printemps. On en compte plus de 300 variétés, parmi lesquelles on distingue l'*A. pulsatille*, d'un beau violet, quoique un peu sombre, emblème de la tristesse; l'*A. en ombelle*, des montagnes de Provence; l'*A. hépatique*, d'un bleu tendre, variant au rose, au violet et au blanc; l'*A. sylvie*, à fleur blanche et purpurine; l'*A. des fleuristes*, reproduisant les couleurs de l'arc-en-ciel, même le vert, et faisant l'ornement le plus riche de nos parterres, etc. Les anémones se plaisent dans des plaines élevées et recherchent des lieux exposés au vent; on peut en obtenir presque en toute saison, en les plantant à divers mois de l'année. Ces plantes si brillantes se fanent facilement, et sont l'emblème de la fragilité; elles n'ont point d'odeur; enfin on assure qu'elles sont aussi dangereuses que belles, et qu'elles doivent être mises au nombre des poisons âcres exerçant une action corrosive sur les tissus, et stupéfiante sur le système nerveux. — Selon la Fable, l'anémone était née du mélange du sang d'Adonis et des larmes de Vénus.

ANÉMONE DE MER, nom donné aux Actinées, qui ressemblent souvent à une fleur épanouie.

ANÉMOSCOPE (du grec *anémos*, vent, et *scopéin*, observer. *Voy.* GIROUETTE et ANÉMOMÈTRE.

ANÉMOMÉES, tribu des Renonculacées, est formée des genres *Anémone* (genre type), *Thalictrum*. *Pulsatille*, *Hépatique*, *Hamadryas*, *Hydrastis*, *Adonis*, *Myosurus*.

ANENCÉPHALIE (d'*a* priv., et *encéphalon*, cerveau), monstres qui naissent sans cerveau ni moelle épinière. Cette monstruosité est presque exclusivement propre à l'espèce humaine. Les fœtus ainsi conformés naissent vers le 7e ou le 8e mois de la grossesse, et meurent en naissant. M. Geoffroy-Saint-Hilaire en a fait une famille de l'ordre des Autosites. — A parler rigoureusement, il n'y a jamais absence complète de l'encéphale; on en rencontre toujours quelques rudiments.

ANÉROÏDE (du grec *a* priv., et d'*aer*, air), espèce de baromètre, qui se compose d'une boîte métallique dans laquelle on fait le vide. La paroi supérieure est assez mince pour céder sensiblement à la pression atmosphérique et s'enfoncer : en se rapprochant ou en s'éloignant de la paroi opposée, suivant que cette pression augmente ou diminue, elle met en mouvement un index dont les divisions, déterminées expérimentalement, correspondent à celles de l'échelle des baromètres ordinaires. L'anéroïde est

moins fragile que le baromètre et se laisse aisément transporter, mais ses indications ne sont pas aussi rigoureuses. On l'a proposé pour l'usage des marins et des aéronautes. Il a été inventé en 1847 par M. Védy.

ANESTHÉSIE (d'*a* privatif, et *aisthésis*, sensibilité), privation générale ou partielle de la faculté de sentir. On nomme *anesthésiques* les substances qui, comme le chloroforme, l'éther et les divers liquides éthérés, ont la propriété de suspendre la sensibilité. On y recourt journellement depuis quelques années pour annuler la douleur dans les opérations chirurgicales. On doit à M. le Dr Bouisson un *Traité de la Méthode anesthésique* (1852).

ANETH (du grec *anethon*, fenouil odorant), plante aromatique annuelle, de la famille des Ombellifères, commune dans le midi de la France, en Espagne et en Italie. Elle monte à 40 ou 60 centimètres. Son odeur est forte et agréable, son goût âcre et piquant. Ses racines servent, dans la cuisine, à donner du goût aux végétaux. On en retire une huile essentielle, autrefois très-recherchée en médecine et employée par les gladiateurs, à cause de la propriété qu'on lui attribuait d'augmenter les forces. En Médecine, on prescrit ses graines comme toniques, excitantes et carminatives. Les confiseurs les emploient en guise d'anis. Cette plante était pour les anciens le symbole de la joie : ils se couronnaient d'aneth dans les festins.

ANÉVRISME (du grec *aneurusma*, dilatation). On nomme proprement *anévrisme* une tumeur produite dans l'intérieur d'une artère par la dilatation des membranes qui constituent ses parois : c'est l'*A. vrai*. On a étendu ce nom aux tumeurs produites par le sang épanché hors d'une artère (*A. faux*), ainsi qu'aux dilatations du cœur.

*Anévrismes des artères*. On les divise en *traumatiques* ou *spontanés*, selon qu'ils sont ou non la suite d'une blessure. L'*A. vrai* est généralement spontané, ou, du moins, il survient sans cause apparente; tantôt il est *externe*, quand il affecte les artères placées superficiellement, comme dans l'anévrisme du jarret, qu'on observe souvent chez les laquais obligés de monter derrière les voitures; tantôt il est *interne*, quand il affecte les artères intérieures : l'abus des boissons spiritueuses, les passions violentes, le chagrin, occasionnent souvent l'anévrisme interne : c'est une maladie grave contre laquelle il n'y a pas de traitement direct; on ne peut la combattre que par un traitement débilitant (saignées fréquentes, diète rigoureuse ou régime lacté), par le repos et l'emploi de la digitale. — Pour les anévrismes externes, l'oblitération de l'artère est le seul moyen de guérison : on l'obtient quelquefois par une compression méthodique longtemps exercée, soit sur la tumeur elle-même, soit au-dessus d'elle, de manière à arrêter le cours du sang; mais le plus souvent il faut recourir à la ligature de l'artère. Quand on ne fait aucun traitement, la tumeur finit par s'ouvrir, et cette rupture de l'anévrisme entraîne une hémorragie mortelle ou la gangrène de la partie malade.

L'*A. faux* est le plus souvent traumatique; c'est une plaie de l'artère, avec épanchement de sang dans le tissu cellulaire environnant : les médecins en ont constaté plusieurs espèces, parmi lesquelles on remarque l'*A. variqueux*, dit aussi *A. par anastomose*, lorsque, par suite d'une double lésion d'une artère et d'une veine, le sang, par une anastomose contre nature, passe de l'artère dans la veine, et distend les parois de ce dernier vaisseau.

*Anévrismes du cœur*. Ils se distinguent en *A. actifs* et *A. passifs*. Les premiers, improprement nommés *anévrismes*, puisqu'ils consistent dans un développement morbide des parois du cœur, qui en rétrécit les cavités bien loin de les dilater, sont aujourd'hui désignés par le nom d'*hypertrophie* (*Voy.* ce mot) : on les appelait *actifs*, parce que de cette affection résulte une augmentation de la force contractile du cœur. Quant aux anévrismes *passifs*, ils consistent dans l'amincissement des parois du cœur, d'où résulte l'agrandissement de ses cavités et l'affaiblissement de ses fonctions. *Voy.* COEUR.

ANGARIES (du grec *angaréia*, corvée). On appelle ainsi, en Droit maritime, les prestations et les obligations qu'impose un souverain aux navires arrêtés dans ses ports et dans ses plages, comme de transporter pour lui, en temps de guerre, des soldats, des armes, des munitions de guerre, etc., moyennant indemnité; aucun navire ne peut se soustraire à l'obligation des angaries. A l'époque de l'expédition d'Égypte, cette obligation a été mise en vigueur dans les ports de Marseille, de Toulon et autres, pour le transport de l'armée. Ce n'est du reste que quand les vaisseaux de guerre ne peuvent suffire au service de transport que les puissances maritimes ont ainsi recours aux bâtiments de la marine marchande.

ANGE (du grec *aggélos*, envoyé, messager), créature spirituelle et intelligente, immortelle et incorruptible, intermédiaire entre l'homme et la Divinité. Les théologiens divisent les anges en trois hiérarchies, et chaque hiérarchie en trois ordres. La 1re comprend les *Séraphins*, les *Chérubins* et les *Trônes*; la 2e, les *Dominations*, les *Vertus* et les *Puissances*; la 3e, les *Principautés*, les *Archanges*, à la tête desquels on place saint Michel, et les simples *Anges*, dont le nom s'est étendu à tous; ces derniers sont attachés spécialement aux hommes. C'est à S. Denis l'Aréopagite qu'on attribue cette classification.

La fonction des anges, en général, est de bénir Dieu et de chanter ses louanges. On distingue de *bons anges*, les seuls qui conservent le nom d'*anges*, et de *mauvais anges* ou anges déchus, que Dieu a précipités dans l'abîme, à cause de leur révolte, et qui sont devenus les *démons*. Chaque homme, en naissant, reçoit de Dieu un *ange gardien*, destiné à le pousser au bien, en détruisant la puissance du démon. Les Catholiques rendent un culte aux anges : la *Fête des saints anges gardiens* se célèbre le 2 octobre. Les Protestants rejettent ce culte.

On représente les anges sous des traits humains, parce qu'ils ont souvent apparu ainsi à ceux à qui Dieu les a envoyés. On leur donne des ailes pour marquer la promptitude avec laquelle ils obéissent à Dieu et la protection dont ils environnent ceux dont la garde leur est confiée. Le vêtement qui les couvre est lumineux et léger; ils sont presque toujours entourés d'un nuage blanc. C'est à peu près ainsi qu'on représente Gabriel annonçant à la vierge Marie l'incarnation du Verbe, Raphaël conduisant Tobie, Michel terrassant Lucifer. Quelquefois on peint les anges sous les traits de petits enfants nus et ailés, emblèmes d'innocence; d'autres fois ils sont représentés simplement par des têtes d'enfants entourées de deux ailes.

La doctrine des anges nous vient des Juifs; elle était également répandue parmi les Perses et les Babyloniens; il paraît même que ce n'est que pendant la captivité de Babylone que les Juifs connurent les noms des anges. Les Pères de l'Église ne sont pas complétement d'accord sur leur nature. Le P. Maldonat a résumé les données sur ce sujet dans sa *Théologie des Anges*.

ANGE DE MER OU SQUATINE, poisson de la famille des Plagiostomes, établie par Duméril, se place entre les squales et les raies : les nageoires pectorales sont blanches et étendues comme celles que l'on donne aux *anges*; la tête est arrondie, et la bouche fendue à son extrémité. On en connaît trois espèces, dont deux se pêchent sur nos côtes : 1° l'*A. squatine*, de 2 à 3 mètres de long; toute la partie su-

périeure du corps est couverte d'une peau rude et d'un gris roussâtre; le mâle a de petites épines au bord des pectorales; 2° l'*A. épineux*, qui porte le long du dos une rangée de fortes épines.

ANGE D'OR, monnaie d'or en usage sous Philippe de Valois et sous les règnes suivants, ainsi nommée parce qu'elle portait l'effigie d'un ange, valait 75 sous de l'époque (environ 21 fr. 36 cent. de notre monnaie). *Voy.* ANGELOT.

ANGÉIOGRAPHIE, ANGÉIOLOGIE. *Voy.* ANGIOGRAPHIE, etc.

ANGÉLICÉES, tribu de la famille des Ombellifères, section des Orthospermées, renferme les genres *Angelica* (g. type), *Archangelica*, *Selinum*.

ANGÉLIQUE, *Angelica* (ainsi nommée par allusion à ses vertus bienfaisantes), plante aromatique et charnue, de la famille des Ombellifères, genre type de la tribu des Angélicées : tige droite, robuste, cannelée, s'élevant à la hauteur de 2 mètres; feuilles grandes, ailées et d'un beau vert; ombelles à rayons nombreux, étalés; fruits ovoïdes et renfermant deux graines. On en connaît neuf ou dix espèces; la plus belle est l'*A. archangélique*, que l'on croit originaire de Syrie, mais qui vient aussi naturellement en France et dans le nord de l'Europe. Sa tige, ses feuilles, ses racines et ses semences sont odorantes, stomachiques, cordiales et vermifuges. Confites dans du sucre, ses tiges donnent des conserves délicieuses et parfumées, et offrent un aliment agréable et salutaire. Sa racine, qui fournit une liqueur spiritueuse, est employée comme diurétique; ses feuilles peuvent être utiles à l'entretien et à l'hygiène de la bouche. C'est surtout dans la ville de Niort que l'on prépare l'angélique du commerce.—On a donné encore ce nom à une variété de la *Poire*, à la *Podagraire* et à une espèce d'*Aralie*.

ANGELOT, monnaie du moyen âge, ainsi nommée parce qu'elle portait l'empreinte d'un petit ange. Il y en eut en or et en argent. L'angelot d'or, diminutif de l'*ange d'or*, fut usité en France depuis 1240 jusque sous le règne de Louis XI. S. Michel y était figuré avec une épée dans la main droite, un écu de fleurs de lis dans la main gauche, et un serpent sous les pieds. Cet angelot valait un écu d'or fin, environ 14 fr. 20 c. — Un angelot d'or d'une moindre valeur (7 fr. 40 c.) fut frappé, en 1427, par le roi d'Angleterre Henri VI, alors maître de Paris. Le même prince émit aussi un angelot d'argent, qui valait environ 5 fr. 60 c. de notre monnaie.

ANGELUS, prière à la sainte Vierge, qui commence par ces mots *Angelus Domini nuntiavit Mariæ* (l'Ange du Seigneur annonça à Marie). Elle se compose de 3 versets, dont chacun est suivi de la salutation angélique. Les Catholiques la récitent trois fois par jour, le matin, à midi et le soir; on sonne la cloche chaque fois pour avertir de faire cette prière. Le pape Urbain II institua cet usage au concile de Clermont. Jean XXII rédigea, en 1316, la prière telle qu'elle est encore récitée aujourd'hui. Louis XI l'introduisit en France en 1472.

ANGINE (du latin *angere*, suffoquer, étrangler), vulgairement *mal de gorge*, *esquinancie*, inflammation plus ou moins intense de l'arrière-bouche et du pharynx, ou du larynx et de la trachée-artère. De là deux espèces principales d'angine : celle qui a son siége dans les voies alimentaires, caractérisée par la gêne de la déglutition; et celle qui affecte les voies respiratoires, dont le symptôme principal est la difficulté de respirer.

La 1re, dite *A. gutturale*, consiste dans l'inflammation de la membrane muqueuse qui revêt l'isthme du gosier, le voile du palais, ses piliers, la luette, les amygdales, etc. Elle se subdivise, selon la partie affectée, en *A. tonsillaire* ou *amygdalite*, *A. pharyngée*, et *A. œsophagienne*.

La 2e, l'*A. des voies respiratoires*, se subdivise en *A. laryngée* et *A. trachéale*. Le *Croup* n'est qu'une variété de cette dernière, variété nommée aussi *A. membraneuse*, *polypeuse*, *striduleuse*, etc. — On appelle *A. laryngée œdémateuse*, ou *œdème de la glotte*, le gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui tapisse l'ouverture supérieure du larynx, par l'infiltration séreuse ou purulente du tissu cellulaire sous-jacent.

On nomme *A. maligne* ou *gangréneuse* une espèce d'angine caractérisée par le développement de plaques irrégulières, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, et d'un aspect lardacé, qui, s'accumulant rapidement sur les amygdales, les côtés du pharynx et le voile du palais, obstruent les voies aériennes et étouffent le malade : c'est l'*A. couenneuse* de Guersant, la *Diphthérite* de Bretonneau. — L'*A. de poitrine* ou *Sternalgie* est une névrose des organes de la respiration.

Le traitement de l'angine est, en général, celui des inflammations aiguës, et varie selon l'espèce. *Voy.* AMYGDALITE, CROUP, LARYNGITE, etc.

ANGIOLOGIE, ANGIOGRAPHIE (du grec *angéion*, vaisseau, et *légô*, *graphô*, parler, décrire), description des vaisseaux du corps humain, partie de l'Anatomie qui traite des vaisseaux du corps humain. Elle comprend l'étude des artères (*artériologie*), celle des veines (*phlébologie*), et celle des vaisseaux lymphatiques (*angiohydrologie*).

ANGIOSPERMIE (du grec *angéion*, vase, capsule, et *sperma*, graine). C'est, dans la classification botanique de Linné, le 2e ordre de sa 14e classe. Il comprend toutes les plantes qui, avec quatre étamines didynames, ont leur graine renfermée dans une capsule; telles sont les *scrofulaires*, les *digitales*, les *bignones*. — Ces plantes prennent elles-mêmes le nom d'*Angiospermes*.

ANGLE (du latin *angulus*), se dit, en Géométrie, de la portion d'espace comprise entre plusieurs lignes ou plusieurs surfaces inclinées qui se rencontrent. Les lignes ou les surfaces qui forment l'angle sont les *côtés* de l'angle; leur point de rencontre est le *sommet*. On désigne un angle formé par 2 lignes soit par une seule lettre placée au sommet, soit par trois lettres écrites sur les côtés et au sommet de l'angle, la lettre du sommet étant placée entre les deux autres. Lorsque les côtés sont des droites, l'angle est dit *rectiligne* ou angle plan; quand ce sont des courbes, il prend le nom de *curviligne;* il s'appelle *mixtiligne* quand l'un des côtés est droit et l'autre courbe. — On nomme : *A. droits* les angles formés par deux lignes perpendiculaires entre elles; *A. obtus*, les angles plus grands, et *A. aigus*, les angles moindres qu'un angle droit; *A. correspondants*, les angles dont les côtés sont situés dans le même sens, l'un en dedans, l'autre en dehors de deux parallèles, et tous deux du même côté de la sécante; *A. internes*, les angles qui sont compris en dedans de deux parallèles coupées par une sécante; *A. externes*, les angles en dehors de ces parallèles; *A. alternes internes*, les angles situés en dedans de deux parallèles, d'un côté différent de la sécante; *A. alternes externes*, les angles situés en dehors de ces parallèles et d'un côté différent de la sécante; *A. adjacents*, ceux qui sont formés par la rencontre de deux lignes et qui ont un côté commun; *A. opposés*, deux angles qui se touchent par le sommet et dont les côtés de l'un sont formés par le prolongement des côtés de l'autre.

On appelle : *Angles dièdres* (du grec *dis*, deux fois, et *hédra*, base) les portions de l'espace indéfini comprises entre deux plans qui se coupent; *A. polyèdres* (du grec *poly*, beaucoup, et *hédra*), ou *A. solides*, les angles formés par trois ou plusieurs plans dont les intersections vont se réunir en un même point; chacun des angles rectilignes formant l'angle solide prend le nom de *face*.

Les angles qui ont leurs sommets au centre d'un

même cercle sont entre eux comme les arcs interceptés par leurs côtés; les angles qui interceptent des arcs égaux sont égaux. On peut donc *mesurer* tout angle proposé, en décrivant de son sommet pris pour centre, et avec un rayon quelconque, un arc de cercle, et en cherchant le nombre de degrés de l'arc qui est limité par la rencontre des deux côtés (*Voy.* RAPPORTEUR). Si l'angle à mesurer est, par exemple, formé par deux routes qui se croisent, ou par des rayons visuels dirigés d'un lieu vers deux objets désignés, on emploie une circonférence divisée en degrés et armée d'une alidade ou d'une lunette mobile autour du centre et pouvant se placer sur tous les rayons du cercle; en dirigeant la lunette successivement vers les deux objets, et lisant sur le limbe l'arc parcouru dans le mouvement du rayon, on obtient la mesure de l'angle cherché. C'est sur cette théorie que sont fondées les divisions du graphomètre, de la boussole, du cercle répétiteur, du théodolite, et de tous les instruments destinés à mesurer les angles sur le terrain.

En Astronomie, on nomme *A. de position* l'angle que forment les arcs menés d'une étoile au pôle de l'écliptique et à celui de l'équateur; il est formé par les arcs sur lesquels se comptent la latitude et la déclinaison; *A. horaires*, ceux qui sont formés au pôle par les plans des cercles horaires et le plan du méridien; leur mesure est l'arc de l'équateur compris entre ces cercles. Ces angles varient à chaque instant : tant que l'étoile est vers l'E., elle se rapproche du méridien et l'angle horaire décroît; il est nul au méridien et croît en sens opposé après ce passage; *A. de commutation*, l'angle formé au centre du soleil par deux lignes, dont l'une est tirée de la terre et l'autre du lieu de la planète réduite à l'écliptique; *A. d'élongation*, l'angle formé par deux lignes menées de la terre, l'une au soleil, l'autre à la planète; ou bien la différence entre le lieu du soleil et le lieu géocentrique de la planète; *A. de longitude*, celui qui est formé au pôle de l'écliptique par le méridien et le cercle de longitude d'une étoile; *A. parallactique*, formé par le vertical et le cercle de latitude.

En Optique, on nomme *A. visuel* ou *optique* l'angle formé par deux rayons visuels menés du centre de l'œil aux extrémités d'un objet. L'œil estime la grandeur d'un objet suivant la grandeur de l'image qui se peint sur la rétine; cette image est toujours en rapport avec l'ouverture de l'angle que font entre eux les rayons extrêmes partis de l'objet et qui vont se croiser dans la prunelle. Une conséquence nécessaire de ce mode d'appréciation est qu'un même objet est jugé plus grand ou plus petit, suivant la distance.

En Physique, on nomme *A. d'incidence*, l'angle formé par le rayon incident et la normale, ou perpendiculaire au point d'incidence; *A. de réflexion*, l'angle formé par le rayon réfléchi et la normale; *A. de réfraction*, l'angle formé par le rayon réfracté et la normale; *A. de polarisation*, l'angle que le rayon réfléchi, complétement polarisé, fait avec la normale. Brewster a découvert que la tangente de cet angle est toujours égale à l'indice de réfraction. L'angle de polarisation n'est pas le même pour les différents minéraux; aussi, dans beaucoup de cas, la connaissance de cet angle suffit-elle pour reconnaître les espèces auxquelles ils appartiennent : le diamant, par exemple, sur lequel on ne peut faire aucun essai quand il est taillé, se distingue immédiatement des pierres fausses par cette observation. L'angle de polarisation maximum du diamant (celui sous lequel ses surfaces polarisent la lumière en plus grande proportion) est de 21° 59′; celui du verre est de 35° 25′; celui du quartz, de 33° 2′.

ANGLE FACIAL, angle formé par la rencontre de deux lignes, dont l'une passe verticalement par le bord des dents supérieures et par le point le plus saillant du front, et l'autre s'étend horizontalement du conduit de l'oreille aux mêmes dents. Camper a cherché, en comparant l'ouverture de cet angle dans les différents animaux, à calculer le volume du cerveau et à juger par là du degré d'intelligence de chacun d'eux. Plus cet angle est aigu, plus le cerveau de l'animal est petit, plus son intelligence est obtuse. L'homme a reçu le plus grand cerveau de tous, et dans l'espèce humaine, l'Européen est le mieux partagé : chez les Européens, l'angle facial est de 80 à 85°; chez les Mogols, de 75°; chez les nègres, de 70 à 72°; celui de l'orang-outang est de 67°. L'angle facial du Jupiter Olympien et de l'Apollon du Belvédère a plus de 90°.

ANGOISSE (du latin *angere*, presser). C'est proprement un sentiment de resserrement à la région épigastrique, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une tristesse excessive : c'est le dernier degré de l'*anxiété*. Cet état pénible résulte ordinairement de la vue d'un danger qui nous menace et que nous sentons ne pouvoir éviter, ainsi que de commotions morales souvent renouvelées; c'est aussi le symptôme de plusieurs maladies, telles que l'hypocondrie, la rage, la folie.

On appelait jadis *poire d'angoisse* un instrument en forme de poire avec lequel les voleurs bâillonnaient ceux qu'ils voulaient dépouiller. Ce mot s'emploie encore au figuré.

ANGORA, nom donné à une race de chats, de lapins et de chèvres à poil long et soyeux, originaires d'Angora (Ancyre), en Anatolie.

ANGOSTURE, sorte d'écorce. *Voy.* ANGUSTURE.

ANGREC, *Limodorum*, g. d'Orchidées. *V.* LIMODORE.

ANGUILLE, *Anguilla*, *Murœna* de Linné, poisson connu de tous, type de la famille des Anguilliformes, abonde dans les rivières, les lacs et les étangs de toute l'Europe. Elle a le corps grêle, cylindrique, souple, couvert d'une peau grasse et glissante, dont les écailles ne sont visibles qu'après le dessèchement; la tête étroite et pointue, la bouche garnie de dents. Ces poissons ont la propriété de vivre hors de l'eau et de ramper comme les reptiles; on les trouve souvent dans les prés marécageux. Leur couleur est le plus souvent noirâtre ou d'un vert olive en dessus, et jaunâtre ou blanche en dessous. La chair des anguilles fournit un aliment aussi sain qu'agréable. L'*A. commune* est très-répandue en Europe, en Amérique et en Asie. Elle se tient cachée pendant le jour dans la vase, et sort la nuit pour aller à la recherche de sa nourriture, qui consiste en vers et en petits poissons; elle a communément de 5 à 10 décim. de long; elle peut dépasser de beaucoup cette taille.—Le *Congre*, ou *A. de mer*, atteint une longueur de plus de 2 mètres; son corps est de couleur blanchâtre, ses nageoires verticales portent une bordure noire; c'est un poisson fort commun pendant toute l'année sur les marchés de Paris; la chair en est peu délicate. — On croit que l'anguille est *ovovivipare*, c'est-à-dire que les œufs éclosent dans le sein de la mère. On a récemment fait des expériences intéressantes sur les moyens de multiplier ce poisson, qui est aussi facile à élever qu'il est précieux.

On connaît ce proverbe : *Il semble l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*, pour dire : Il se plaint avant d'avoir du mal. Ce proverbe vient, dit-on, de ce qu'un bourgeois de Melun, nommé L'Anguille, jouant le rôle de saint Barthélemy dans un mystère, fut effrayé et cria avant que le bourreau, qui s'approchait en feignant de vouloir l'écorcher, eût mis la main sur lui.

ANGUILLIFORMES, famille de poissons, formée par Cuvier dans l'ordre des Malacoptérygiens apodes. Ces poissons manquent de nageoires ventrales, ont le corps allongé, couvert d'une peau épaisse et

gluante, les écailles peu visibles, une vessie natatoire de forme variable et singulière. A cette famille appartiennent les genres *Anguille*, *Murène*, *Ophisure*, *Gymnote*, *Gymnarque*, *Equille*, etc.

ANGUIS, serpent. Appliqué d'abord à tous les reptiles ophidiens, ce nom, tout latin, désigne aujourd'hui une famille de reptiles à corps cylindrique, dépourvu de membres apparents, et dont l'organisation intérieure se rapproche de celle des lézards. Ils ont la bouche petite, à peine dilatable; les dents petites, nombreuses, serrées; le corps revêtu d'écailles uniformes, lisses, etc. L'*Anguis* vit de petits insectes et est vivipare. La longueur de son corps est de 40 à 50 centimètres. L'*A. fragile* ou *Serpent de verre*, ainsi nommé à cause de la facilité avec laquelle il se brise entre les doigts, est inoffensif et habite les bois sablonneux de l'Europe : il est gros comme le petit doigt; sa couleur varie d'un blanc argenté au brun fauve ou grisâtre. On le nomme vulgairement *Orvet*, *Envoye* et *Aveugle*.

ANGUSTURE, *Angostura*, écorce usitée en médecine, ainsi nommée de la ville de ce nom en Guyane, où on l'a connue pour la première fois. Il en existe deux sortes, qu'il est important de distinguer : la *vraie*, qui est un remède précieux, et la *fausse*, qui est un poison dangereux. L'*A. vraie*, que fournit le *Cusparé* (*Cusparia Bomplandi*), arbre d'Amérique, est livrée par le commerce en morceaux variables de forme, de grosseur et de longueur, amincis sur les bords, très-fragiles, peu épais, d'une texture peu serrée, d'une odeur désagréable et d'une saveur très-amère. Elle a une vertu tonique et anti-dyssentérique, et est employée comme succédané du quinquina contre les fièvres, surtout contre la fièvre jaune. L'*A. fausse*, qui se trouve quelquefois mélangée à la vraie, est fournie par le commerce en morceaux plus forts, non amincis sur les bords, non fragiles, pesants, compactes, à surface grisâtre ou couleur de rouille, inodores et très-amers. On ignore l'arbre qui la produit; les uns l'attribuent au *Brucea ferruginea*, les autres au *Strychnos colubrina* de Linné ou au *Strychnos nux vomica*.

ANHÉLATION (du latin *anhelare*, souffler), essoufflement, état dans lequel la respiration est fréquente, courte, et les mouvements de la poitrine très-prononcés, accompagne un grand nombre d'affections, telles que l'asthme, les anévrismes, etc.

ANHINGA (nom brésilien de cet oiseau), *Plotus* L., genre d'oiseaux Palmipèdes totipalmes, ont le bec plus long que la tête, le cou mince et allongé, la queue grande et large, contrairement aux oiseaux d'eau. L'*Anhinga* habite les contrées les plus chaudes de l'Amérique et fait son nid sur les arbres; il se traîne difficilement à terre, mais il a le vol très-élevé. Il est piscivore, et excellent nageur en même temps que percheur. Sa chair est mauvaise.

ANHYDRE (du grec *a* priv., et *hydor*, eau), épithète donnée par les chimistes à certaines combinaisons qui ne renferment pas d'eau, ou qui ont été privées d'eau par un procédé quelconque; on dit : *acide anhydre*, *sel anhydre*, par opposition à *acide hydraté*, *sel hydraté*, qui contient de l'eau.

ANHYDRIDE, synonyme d'acide anhydre.

ANHYDRITE, minéral cristallin, blanc ou gris, composé de sulfate de chaux *anhydre*, est très-répandu dans les Alpes, où il forme quelquefois des masses considérables à la jonction des terrains de cristallisation et des terrains de sédiment. Il est impropre à la fabrication du plâtre. Une variété légèrement siliceuse, d'un gris bleuâtre, est employée en Italie pour faire des tables et des cheminées, sous le nom de *marbre de Bergame* ou de *bardiglio*; on la tire de Vulpino, à 60 kil. de Milan.

ANI (nom indigène), *Crotophaga*, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, famille des Cuculidées, originaire des contrées les plus chaudes de l'Amérique, a le bec très-arqué et très-élevé supérieurement, les ailes faibles, à rémiges courtes, la queue longue, étagée. Il est très-familier et susceptible de domesticité. Un même nid sert à plusieurs femelles; c'est en commun qu'elles y pondent et qu'elles y couvent. L'Ani se nourrit de lézards, d'insectes, et souvent s'abat sur le dos des animaux pour y enlever la vermine qui les ronge : c'est de là que lui vient le nom scientifique de *Crotophaga* (du grec *croton*, tique, vermine; *phagô*, manger). La chair de cet oiseau est de mauvais goût.

ANIL. *Voy.* INDIGOTIER.

ANILIDES (du portugais *anil*, indigo), s'emploie en Chimie comme terme générique pour désigner une classe de composés qui diffèrent des sels d'aniline par les éléments de l'eau, et qui peuvent se convertir en ces sels en s'assimilant ces éléments. Ils ont été découverts par M. Gerhardt en 1846.

ANILINE (même étymologie qu'*anilide*), alcali végétal huileux, très-âcre, d'une odeur aromatique, composé de carbone, d'hydrogène et d'azote, dans les rapports de $C^{12}H^7N$. M. Fritzsche l'a découvert en distillant l'indigo avec la potasse; il se rencontre en abondance dans l'huile du goudron de houille. Il forme avec les acides des sels cristallisables, qui se colorent en violet avec le chlorure de chaux.

ANILLE (du latin *anellus*, *annellus*, petit anneau). On nomme ainsi, en Technologie, une espèce d'anneau en fer qui soutient la meule supérieure d'un moulin à farine; — en Hydraulique, une sorte de tirants ou d'anneaux de fer scellés dans le parement des bajoyers d'une écluse, pour retenir les poteaux de garde posés le long des branches et sur les faces de l'avant-bec des piles; — dans le Blason, une figure en forme de deux C adossés; on dit : porter d'azur à une *anille* d'argent entourée d'une couronne de gueules.

ANIMAL (RÈGNE), l'ensemble des êtres organisés connus sous le nom général d'animaux, c'est-à-dire doués de sensibilité et de mouvement. Linné les distinguait des êtres appartenant aux deux autres règnes de la nature dans les lignes suivantes :

*Mineralia crescunt; Vegetabilia crescunt et vivunt; Animalia crescunt, et vivunt, et sentiunt.*

Cuvier partageait les animaux en 4 grands embranchements : 1° VERTÉBRÉS, se subdivisant en *Mammifères*, *Oiseaux*, *Reptiles* et *Poissons*; 2° MOLLUSQUES, qui n'ont point de squelette, et se subdivisent en *Acéphales*, *Céphalopodes*, *Ptéropodes*, *Gastéropodes*, *Brachiopodes* et *Cirrhopodes*; 3° ARTICULÉS, se subdivisant en *Crustacés*, *Arachnides*, *Myriapodes*, *Annélides* et *Insectes*; 4° RAYONNÉS OU ZOOPHYTES, subdivisés en *Échinodermes*, *Intestinaux*, *Acalèphes*, *Polypes* et *Infusoires*.

Les progrès de la science ont modifié quelques parties du système de Cuvier. Les Articulés ont été placés avant les Mollusques et ont été partagés en deux sous-embranchements : les ARTICULÉS PROPREMENT DITS, comprenant *Insectes*, *Myriapodes*, *Arachnides*, *Crustacés* et *Cirrhopodes*, et les VERS, partagés en 4 classes : *Annélides*, *Rotateurs*, *Turbellariés* et *Helminthes*. Les Mollusques ont formé de même 2 sous-embranchements : les MOLLUSQUES PROPREMENT DITS : *Céphalopodes*, *Gastéropodes*, *Ptéropodes* et *Acéphales*, et les MOLLUSCOÏDES, formés des *Tuniciers* et des *Bryozoaires*. Enfin les Zoophytes (dont les Intestinaux ont servi à former la classe des Helminthes dans le sous-embranchement des *Vers*), comprennent maintenant : *Échinodermes*, *Acalèphes*, *Polypes*, *Infusoires* et *Spongiaires*. Cette division est celle qui est adoptée dans le *Cours élémentaire d'Histoire naturelle* de M. Milne-Edwards.

ANIMALCULES, animaux tellement petits qu'ils ne peuvent être distingués qu'à l'aide d'un microscope. On les appelle aussi pour ce motif *microscopiques*. La connaissance de ces êtres est encore

fort imparfaite. On a attribué à l'invasion d'animalcules malfaisants les maladies épidémiques.

ANIME, espèce de cuirasse composée de lames de métal, était d'un usage général au moyen âge; on s'en servait encore en Italie il y a deux siècles, sous le nom d'*anima*, *animetta*. L'anime a aussi été appelée *garde-cœur*.

ANIMÉ. *Voy.* RÉSINE ANIMÉ.

ANIMISME (d'*anima*, âme), système physiologique qui explique les phénomènes de la vie et de la maladie par l'action de l'âme, au lieu de les rapporter à des causes purement physiques ou chimiques. Cette doctrine, dont l'*archée* de Van-Helmont paraît être le germe, a été soutenue au XVIII[e] siècle par le célèbre Stahl, professeur à l'université de Halle; elle se retrouve, avec quelques modifications, dans la théorie du *principe vital* de l'école de Montpellier, de Barthez, Bordeu, etc. Elle a perdu du terrain à mesure que l'action des causes physiques a été mieux connue; mais elle compte encore de chauds partisans et puise de solides arguments dans l'influence incontestable du moral sur le physique. Ses partisans s'appellent *Animistes*.

ANIS, *Pimpinella anisum* (du grec *anison*, même signific.), plante annuelle de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées. Elle appartient au genre *Boucage* et est caractérisée par son fruit réticulé et le peu de durée de sa tige, qui est annuelle. On la cultive en grand aux environs d'Angers, de Bordeaux, en Espagne et en Orient. Elle est originaire de l'Égypte. Ses graines sont très-aromatiques, et exhalent une odeur agréable : en Italie et en Allemagne, on mêle ces graines avec le pain; partout elles entrent dans la plupart des pâtisseries. Les *dragées d'anis* sont très-estimées, surtout celles de Verdun, ainsi que la liqueur d'anis ou *anisette* : l'anisette de Bordeaux a un grand renom; cependant celle d'Amsterdam lui fait une redoutable concurrence. On emploie l'*anis vert* en médecine comme stomachique et apéritif, pour réveiller les forces vitales, favoriser la digestion, augmenter le lait chez les nourrices et les femelles des animaux, aider l'expectoration. On en retire une huile grasse odorante et une huile essentielle bleue qui, à Francfort et dans d'autres localités, sert à teindre l'eau-de-vie. — On nomme *Anis âcre* ou *A. aigre* le *cumin*, *Anis de Paris* une variété de *fenouil* dont on mange les racines et le bas de la tige, *Anis étoilé* la *Badiane* de la Chine, qui sert aussi à fabriquer l'anisette de Bordeaux. *Voy.* BADIANE.

ANISETTE, liqueur fort estimée, produite par la distillation de l'alcool avec de l'anis. *Voy.* ANIS.

ANISIQUE (ACIDE), dit aussi *acide dracique* ou *draconique*, acide incolore, solide et cristallisé, qui se produit par l'action de l'acide nitrique sur l'essence d'anis et l'essence d'estragon; découvert en 1841 par M. Cahours. Sa formule est $C^{16}H^7O^5HO$.

ANKYLOSE (du grec *agkylos*, courbé), diminution ou impossibilité absolue des mouvements d'une articulation naturellement mobile. On distingue l'*A. vraie* ou *complète*, lorsqu'il y a soudure des extrémités articulaires entre elles; et l'*A. fausse* ou *incomplète*, lorsque les surfaces articulaires exécutent encore quelques mouvements les unes sur les autres. On a vu des sujets chez lesquels l'ankylose complète s'est étendu à tous les membres. L'ankylose, vraie ou fausse, suppose toujours que le membre est resté longtemps immobile, comme il arrive à la suite des luxations, des fractures, etc. Ce peut être aussi un effet des progrès de l'âge. On remédie à ce mal au moyen des bains, des cataplasmes, des fomentations émollientes, des embrocations huileuses, et par l'usage des eaux thermales de Bourbonne, de Baréges, prises en bains, douches et boissons. Lorsque, par l'usage de ces moyens, les ligaments et les autres parties molles commencent à être relâchés, il faut faire exécuter graduellement des mouvements à l'articulation malade.

ANNALES. C'est proprement la relation simple, impartiale et sans jugement des faits qui se passent chaque année; les annales servent à la formation des histoires. Les plus anciennes annales connues sont celles de la Chine, qui remontent jusqu'à près de 3,000 ans avant J.-C. Les plus célèbres sont, chez les Grecs, celles des Athéniens, écrites sur les marbres dits de Paros ou d'Arundel; chez les Romains, les *Annales maximi*, qui servirent à l'histoire de Rome : le soin de les rédiger était une des fonctions du grand prêtre; il écrivait sur des tablettes tous les événements qui avaient eu lieu dans l'État, et exposait ces tablettes dans son logis, afin que le peuple pût aller les lire. C'est ce qui les faisait aussi appeler *Annales pontificum*. Cette coutume, qui remonte aux premiers temps de Rome, subsista jusqu'en 134 avant J.-C. — On a étendu le nom d'*Annales* à des histoires suivies : on connaît surtout sous ce titre les *Annales* de Tacite, qui embrassent l'histoire des événements qui eurent lieu depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Néron : c'est un des plus beaux monuments de la littérature romaine.

ANNEAU (du latin *annulus*), ornement en usage dès la plus haute antiquité : on le trouve chez les Égyptiens, les Hébreux, les Perses, les Grecs, desquels il passa aux Romains. Dans quelques pays, on en portait même aux pieds. A Rome, l'anneau distinguait les différents ordres de citoyens. Dans les premiers temps de la république, les sénateurs étaient les seuls qui eussent droit de porter l'anneau d'or. Bientôt ce droit s'étendit aux chevaliers, puis à toutes les autres classes, et enfin il ne fut plus une distinction. Cependant l'anneau de fer demeura toujours la marque caractéristique des esclaves. — Les anneaux servaient souvent, comme chez nous, de cachets (*annuli sigillarii*); le mari en donnait un à son épouse le jour des fiançailles (*annulus nuptialis* ou *sponsalitius*), usage qui s'est aussi maintenu chez les modernes (*alliance*); en mourant, on le laissait, comme on le voit par la mort d'Alexandre, à celui qu'on voulait désigner pour son héritier ou son successeur.

L'*anneau* est, avec la *crosse*, le symbole du pouvoir pastoral; il est donné par le pape aux évêques, aux archevêques et aux cardinaux; il est le plus souvent d'or, et au milieu est enchâssée une améthyste. —L'*anneau du pêcheur* est un anneau ou sceau avec lequel le pape signe les brefs apostoliques. Il porte l'image de saint Pierre (qui fut lui-même pêcheur), assis dans sa barque. L'usage de cet anneau remonte aux premiers siècles de l'Église. L'anneau doit être rompu à la mort de chaque pontife.

En Astronomie, on appelle *anneau astronomique*, *solaire* ou *horaire*, un petit cadran portatif sur lequel sont gravés les signes du zodiaque. Cet anneau est percé d'une rainure à jour recouverte d'un autre anneau mobile et percé d'un trou qu'on fait correspondre aux signes du zodiaque qui paraissent pendant le mois. Le point lumineux qui passe par ce trou exposé au soleil indique l'heure gravée sur la surface du cercle, et par suite la latitude du lieu où l'on se trouve.

En Anatomie, on nomme *anneau* toute ouverture qui traverse un muscle et livre passage à des vaisseaux ou à des nerfs : tels sont principalement l'*anneau inguinal* ou *sus-pubien*, creusé dans l'épaisseur du muscle costo-abdominal, et où s'engagent les viscères dans la hernie inguinale ou descente, et l'*anneau ombilical* qui, dans le fœtus, donne passage aux vaisseaux ombilicaux et dont la cicatrice forme le nombril. — En Histoire naturelle, on emploie aussi ce nom pour désigner certaines parties des plantes et des animaux des classes inférieures, comme dans les champignons, les mousses, les fougères, les insectes, les annélides, etc.

ANNEAUX COLORÉS, phénomène d'optique que présentent tous les corps diaphanes réduits en lames assez minces, est produit par l'effet de deux réflexions uniformes, qui ont lieu aux deux surfaces de ces lames. On l'observe dans les bandes de verre soufflées à la lampe et gonflées jusqu'au point d'éclater; dans les lames de clivage des cristaux; dans les bulles de savon ou dans les gouttes d'huile qui s'étalent sur l'eau. Il se produit également dans les métaux polis, comme le fer et l'acier, sous l'action de la chaleur et au contact de l'air; il est dû, dans ce cas, à une légère pellicule d'oxyde. Enfin l'air, les vapeurs et les gaz donnent naissance au même phénomène. Newton en a le premier reconnu les lois : 1° Dans chaque substance, les couleurs changent avec l'épaisseur de la lame et avec l'obliquité sous laquelle on la regarde; mais dans tous les cas elles disparaissent quand la lame est trop mince ou trop épaisse. 2° Les couleurs simples donnent des anneaux qui sont alternativement brillants et sombres; dans les différentes couleurs, les anneaux du même ordre ont des diamètres d'autant plus grands que les couleurs qui les forment sont moins réfrangibles. 3° Dans une lame mince quelconque, les épaisseurs correspondant aux anneaux brillants des différents ordres suivent la série des nombres impairs 1, 3, 5, 7, etc., tandis que les épaisseurs correspondant aux anneaux noirs suivent des nombres pairs 0, 2, 4, 6, etc. 4° Dans deux lames de diverses substances, les épaisseurs qui correspondent aux anneaux du même ordre produits avec la même lumière sont entre elles en raison inverse des indices de réfraction de ces substances.

On doit aussi à Newton la découverte des anneaux colorés produits par les plaques épaisses : lorsqu'un rayon solaire entre dans la chambre noire par une ouverture de 4 ou 5 millim. de diamètre, et qu'il tombe sur un miroir concave de verre étamé qui le renvoie exactement dans la direction de l'incidence, on distingue autour de l'ouverture, sur un carton blanc disposé à cet effet, une série d'anneaux très-éclatants. Newton a reconnu que : 1° dans une lumière homogène quelconque, les carrés des diamètres suivent, pour les anneaux brillants, la série des nombres pairs 0, 2, 4, 6, etc., et pour les anneaux sombres, la série des nombres impairs 1, 3, 5, 7, etc.; 2° avec un même miroir, placé à la même distance, les diamètres des anneaux de même ordre dans les différentes couleurs vont en décroissant, depuis le rouge jusqu'au violet, et leurs rapports sont les mêmes que pour les anneaux formés dans les lames minces; 3° les diamètres des anneaux de même couleur et de même ordre, formés avec des miroirs de même rayon et de différente épaisseur, sont réciproquement proportionnels aux racines carrées des épaisseurs des miroirs.

ANNEAU DE SATURNE. *Voy.* SATURNE.

ANNÉE (du latin *annus*), nombre déterminé de jours qui forment une certaine période, solaire ou lunaire, suivant qu'on mesure le temps par les révolutions du soleil ou par celles de la lune.

L'année est dite *astronomique* ou *civile*, suivant que cette division du temps s'applique spécialement aux phénomènes célestes ou aux usages sociaux.

La durée de l'année astronomique *solaire*, calculée sur le temps qu'emploie le soleil à faire le tour de l'écliptique, c.-à-d. le temps qui s'écoule entre un solstice et un solstice semblable, ou bien entre un équinoxe et un équinoxe semblable, est de 365 jours 5 h. 48′ 51″ 6‴. La durée de l'année astronomique *lunaire* est calculée sur la durée de 12 lunaisons, chacune d'elles étant de 29 j. 12 h. 44′ 2″ 8‴; cette année se compose ainsi de 354 j. 8 h. 48′ 34″. Ce sont ces fractions difficilement appréciables pour les usages de la vie sociale qui forment la différence entre l'année civile et l'année astronomique. L'année *tropique* est l'année solaire vraie, c.-à-d. le temps que met le soleil à revenir au même tropique, et, par conséquent, celui qui est nécessaire pour que chaque saison se reproduise dans le même ordre. C'est pour cela que les astronomes l'appellent aussi année *équinoxiale*. Ils nomment année *sidérale* celle qui est calculée sur le retour apparent du soleil à la même étoile. Le retour du soleil aux mêmes étoiles exigeant un temps plus considérable que le retour du soleil à l'équateur, cette année excède l'année tropique de 20′ 20″.

L'année civile a toujours été, chez tous les peuples, ou *solaire* ou *lunaire*. Chez les Égyptiens, l'année civile était composée de 360 jours et divisée en 12 mois de 30 jours; après le 12ᵉ mois, on ajoutait 5 jours additionnels, qui portaient à 365 jours la durée totale de l'année. L'année des Juifs était une année lunaire, composée de 12 mois alternativement de 30 et de 29 jours; elle était ainsi de 354 jours. Tous les 3 ans, on ajoutait un 13ᵉ mois de 30 jours; cette année, dite *embolismique* ou *intercalaire*, avait 384 jours; chaque 7ᵉ année était une année *sabbatique;* au bout de 7 semaines d'années, ou de 49 ans, on célébrait l'*année du jubilé* (*Voy.* SABBAT, JUBILÉ). — L'année grecque était à la fois lunaire et solaire, c.-à-d. que les mois étaient réglés sur le cours de la lune, et la longueur de l'année sur le cours du soleil. Ce qui avait nécessité ce mélange, c'est que les cérémonies civiles et religieuses étaient fixées, tantôt au retour des phases de la lune, tantôt au retour des différentes saisons. Après de nombreux essais pour accorder ces deux années, les Grecs adoptèrent une année fautive de 360 jours, composée de 12 mois de 30 jours chacun; mais bientôt on s'aperçut que d'un côté la révolution de la lune n'était pas exactement de 30 jours, et que, de l'autre, l'année de 360 jours retardait sur l'année solaire, de manière que les saisons ne tombaient plus dans les mêmes mois; alors on forma des mois qui avaient alternativement 29 et 30 jours, ce qui faisait une année de 354 jours. Puis, pour mettre cette année en harmonie avec l'année solaire, on ajoutait tous les 2 ans à la fin du dernier mois un mois supplémentaire de 30 jours, nommé *posidéon* 2ᵉ; ce qui faisait une période de 25 mois lunaires et de 738 jours. On nomma ce cycle de 2 ans la *diétéride* (2 *fois l'année*). La diétéride ne redressait pas entièrement les erreurs, et ne rétablissait pas encore l'égalité entre l'année lunaire et l'année solaire : elle avait 6 h. 21′ de moins que 25 révolutions de la lune, et 7 j. 12 h. 22′ de plus que 2 années solaires. Après plusieurs essais de correction, on forma vers le vᵉ siècle avant J.-C. un cycle nommé *octaétéride* ou *période de* 8 *années*. Supposant l'année solaire de 365 jours un quart, l'année lunaire de 354, 8 années solaires = 2,922 jours, 8 années lunaires = 2,832 jours; la différence était donc au bout de 8 ans de 90 jours, dont on pouvait faire 3 mois chacun de 30 jours. Si donc, dans l'espace de 8 années lunaires, on intercale ces 3 mois, la totalité sera la même que celle des 8 années solaires. On répartit ces 3 mois dans les 8 ans : le 1ᵉʳ au bout de la 3ᵉ, le 2ᵉ au bout de la 5ᵉ, le 3ᵉ au bout de la 8ᵉ, en sorte que ces 3 années avaient chacune 13 mois au lieu de 12, et 384 jours au lieu de 354.

L'année des Romains eut d'abord 10 mois seulement, puis 12. Pour régler les intercalations, Jules César fit venir à Rome Sosigène, astronome d'Alexandrie, lequel, supposant que l'année commune était de 365 jours un quart, établit que l'année commune serait trois fois de suite de 365 jours, et la quatrième de 366. Le jour intercalaire se plaçait 6 jours avant les calendes de mars, et on l'appelait *bissexto calendas*, d'où nous avons donné à cette année le nom de *bissextile*. Cette réforme,

qui date de l'an 47 avant J.-C., est connue sous le nom d'ère *julienne*.

Mais l'année julienne est trop longue d'environ 11', 10 ou 12", qui produisent à peu près un jour en 134 ans, ou 3 jours en 400 ans. En 1582, les inconvénients résultant de cette erreur devinrent assez manifestes pour que le pape Grégoire XIII cherchât à y remédier par une nouvelle réforme : on fut obligé de retrancher 10 jours à l'année civile, et le 5 du mois d'obtcbre 1582 fut compté pour le 15; mais afin qu'une pareille confusion ne se renouvelât plus, on dut retrancher ce qu'il y avait de trop dans l'année julienne, c.-à-d. un jour sur 134 ans : à cet effet, on convint qu'à l'avenir 3 des années séculaires qui, d'après le calendrier julien, devaient être *bissextiles*, seraient *communes*, et que dans la 4e seulement on intercalerait un jour supplémentaire. Cette réforme, connue sous le nom de *grégorienne*, a été généralement adoptée, quoiqu'à des époques fort diverses (les Anglais ne l'admirent qu'en 1752). Le calendrier julien n'est plus suivi qu'en Russie et en Grèce; l'ancienne manière de compter s'appelle le *vieux style*, par opposition à celle qui est en usage dans le reste de l'Europe, et qu'on nomme *nouveau style*; elle est aujourd'hui en retard sur le nouveau style de 12 jours.

En 1792, on imagina en France une réforme du calendrier, en empruntant aux Égyptiens la division de l'année en 12 mois de 30 jours avec l'addition de jours *épagomènes*, qu'on appela *complémentaires*, au nombre de 5 ou de 6, suivant que l'année était commune ou bissextile. Ce calendrier, dit *républicain*, n'a été en usage que durant environ 13 ans (1792-1805).

L'époque du commencement de l'année a varié chez tous les peuples. Les Égyptiens, les Chaldéens, les Perses, les Syriens, les Phéniciens, les Carthaginois, la commençaient à l'équinoxe d'automne. C'est aussi vers cette époque (au 25 septembre) que les Juifs commençaient leur année civile, bien que l'année ecclésiastique commençât à l'équinoxe du printemps. — Le commencement de l'année des Grecs se trouvait au solstice d'hiver à la première réforme (22 décembre), et au solstice d'été (3 juillet) à la deuxième. — Celle des Romains commençait à l'équinoxe du printemps sous Romulus, au solstice d'hiver depuis Numa. — En France, le commencement de l'année a souvent varié : en général, sous la première race, ce fut le 1er mai, jour où l'on passait les troupes en revue. Sous la deuxième race, ce fut le jour de Noël, au solstice d'hiver. Sous la troisième, le jour de Pâques. Un édit de Charles IX, de 1564, ordonna que l'année commencerait le 1er janvier. — L'année républicaine commençait le 1er vendémiaire, qui correspondait alternativement au 22 et au 23 septembre. *Voy.* CALENDRIER.

ANNÉE CLIMATÉRIQUE. *Voy.* CLIMATÉRIQUE.

ANNÉLIDES (d'*annellus*, petit anneau), classe d'animaux articulés, renfermant des vers au corps mou, au sang rouge, qui vivent dans la mer, dans le sable humide, etc.; leur corps est muni soit de segments, soit de rides transverses qui ressemblent à de *petits anneaux*. Ce nom fut créé par Lamarck pour désigner les animaux que Cuvier appelait *Vers à sang rouge*. D'après lui, les Annélides se divisent en 3 ordres : *A. apodes* (Hirudées, Echiuridées); *A. antennées* (Aphrodites, Néréides, Eunicées, Amphinomes); *A. sédentaires* (Dorsalées, Maldanées, Amphitritées, Serpulées). Les travaux plus récents de M. de Blainville et de M. Milne-Edwards ont apporté des modifications à cette division. Aujourd'hui on divise les Annélides en 4 ordres : les *A. errantes*, les *Tubicoles* ou *Sédentaires*, les *Terricoles* et les *Suceuses*.

Les *A. errantes*, qui forment le 1er ordre, ont leurs organes, et surtout leurs branchies, disposés également sur les deux côtés du corps; le genre *Amphinome*, type de cet ordre, se distingue à ses pieds saillants armés de soies sans crochets, et à la disposition de ses branchies qui existent à tous les segments du corps, excepté aux 3 ou 4 premiers. Ces animaux habitent les mers des contrées chaudes.

M. Milne-Edwards fait des Annélides sa 1re classe des Animaux annelés ou vers, qu'il place après les Insectes, les Arachnides et les Crustacés, et il les fait suivre des Rotifères que Cuvier avait placés dans les Infusoires, et des Vers intestinaux (Turbellariées et Helminthes), dont Cuvier avait fait sa 2e classe de Zoophytes.

ANNEXE (du latin *annexus*, formé de *ad*, à; *nectere*, lier, ce qui est joint à une chose principale), se disait, en termes de Droit féodal, des terres ou domaines attachées à une seigneurie dont ils n'étaient pas mouvants ou dépendants. — Aujourd'hui ce mot exprime en Droit : 1° les pièces ajoutées à un acte et en dépendant; 2° les acquisitions ajoutées à une propriété possédée précédemment, et que l'on a augmentée; 3° certains endroits consacrés à l'exercice du culte, et qui ne sont ni paroisses ni succursales.

ANNUAIRE (d'*annus*, année), publication annuelle dans laquelle on donne, outre le calendrier de l'année, l'histoire et la statistique d'un pays, d'un département, d'une ville, d'une société, et où l'on rend compte de tous les changements qui ont eu lieu dans le courant de l'année. Les ouvrages le plus estimés en ce genre sont : l'*Annuaire historique* de Lesur; l'*Annuaire des Deux-Mondes*, publié pour la première fois en 1851 par les éditeurs de la *Revue des Deux-Mondes*. On a étendu le nom d'Annuaire à ce qui s'appelait précédemment *Almanach* : *Annuaire du Commerce*, *Annuaire militaire*, *Annuaire du Clergé*, etc. (*Voy.* ALMANACH). — L'*Annuaire du Bureau des longitudes*, publié chaque année à Paris, est un recueil d'observations astronomiques et météorologiques extraites de la *Connaissance des Temps*, et contient diverses Tables usuelles. Cet ouvrage parut pour la première fois en 1796.

ANNUEL. En Botanique, on nomme *plantes annuelles*, par opposition à *plantes vivaces*, celles qui croissent, se développent et meurent dans l'année. On nomme *bisannuelles* celles qui vivent deux ans. La première année, la tige se flétrit; elle en produit une nouvelle qui meurt avec elle à la fin de la seconde année. Le blé et toutes les Graminées sont *annuels*; le chou, la carotte sont *bisannuels*.

Dans la Liturgie, *annuel* signifie Messe dite tous les jours ou chaque semaine de l'*année* du deuil pour le repos de l'âme d'un défunt.

ANNUITÉ (d'*annus*, année), mode de payement dans lequel le débiteur s'acquitte envers le créancier en lui versant chaque année une somme composée partie des intérêts, partie d'une fraction de capital. Soit une somme de 10,000 fr. empruntée pour dix ans à 5 0/0 : au lieu de payer chaque année 500 fr. d'intérêts qui ne diminuent en rien le capital à rembourser, on peut, par un calcul facile, trouver une somme qui, la même pour chaque année, comprenne à la fois les intérêts et une portion du capital, portion qui s'accroîtra chaque année, tandis qu'au contraire les intérêts diminueront; cette somme est 1,295 fr. Ce mode de remboursement est, on le voit, le moins onéreux. M. Grémilliet a donné, dans sa *Théorie du calcul des intérêts*, des tables qui offrent la solution de toutes les questions d'annuités. — Le remboursement par annuités, d'abord employé en Angleterre, a été adopté depuis en France et dans plusieurs autres États. — On a par suite étendu le nom d'*annuités* à des actions ou engagements productifs d'intérêts, mis en circulation par le Trésor à l'occasion d'un emprunt public dont le capital est remboursable par fractions à des échéances déterminées. En France, il avait été

créé 60 millions d'*annuités* de ce genre pour payer les reconnaissances de liquidation ; ces *annuités* étaient de deux classes, l'une, de 10 millions, à 6 0/0 d'intérêt, l'autre, de 50 millions, à 4 0/0.

ANOBIUM (c.-à-d. *sans vie*), insecte. *V.* VRILLETTE.

ANOBLISSEMENT. *Voy.* NOBLESSE.

ANODINS (du grec *a* priv., et *odynè*, douleur), remèdes qui ont la propriété de calmer et même de faire cesser entièrement une douleur. Les médicaments gélatineux, mucilagineux, les corps gras, etc., sont anodins. L'opium, le pavot, la ciguë, la jusquiame, en un mot les narcotiques à petites doses, prennent plus spécialement ce nom.

ANODONTE (d'*a* priv., et *odous, odontos*, dent), genre de Coquilles, de la famille des Mytilacés, que l'on trouve très-souvent dans les fleuves et dans les étangs de nos pays, sont minces et fragiles, composées d'une nacre assez belle, argentée, recouverte d'une peau verte; elles ressemblent aux moules, et doivent leur nom à la forme de leur charnière qui est linéaire et *sans dents*. L'*A. dilatée*, grande de 15 à 20 centimètres, sert aux habitants des campagnes pour écrémer le lait.

ANOLIS (nom indigène), genre de Reptiles sauriens de l'Amérique et des Antilles, de la famille des Lézards iguaniens de Duméril, se distinguent par la largeur de leurs doigts; ce qui les a fait nommer *Larges-doigts*. Leur couleur est variable comme celle des caméléons. Les *Anolis* mordent fortement et avec assez d'acharnement la main qui les saisit; mais leur morsure est innocente.

ANOMAL, ANOMALIE (d'*a* priv., et *nomos*, loi, règle), nom donné à ce qui s'écarte de la règle commune. En Botanique, on nomme *anomales* les parties de la plante (fleurs, feuilles, etc.), qui par leur forme irrégulière se distinguent de la classe dont elles auraient dû faire partie.

En Astronomie, on appelle *anomalie* la distance d'un astre à son périhélie. L'*A. moyenne* est la distance d'un astre à son périhélie avec cette condition nécessaire qu'elle est toujours proportionnelle aux temps; l'*A. vraie* est l'angle formé au centre du soleil par le rayon vecteur et le grand centre de l'ellipse : la différence entre l'*A. vraie* et l'*A. moyenne* donne l'équation du centre ou l'équation de l'orbite. L'*A. excentrique* est celle qui est vue du centre d'un cercle circonscrit à l'ellipse, pour un point du cercle qui a la même ordonnée que l'ellipse.

ANOMALISTIQUE (d'*anomalie*), se dit, en Astronomie, du temps qu'une planète qui part de l'un des sommets de son orbite met à y revenir, c.-à-d. de la durée de toutes ses *anomalies* : ce temps diffère de la révolution sidérale, parce que l'axe de l'orbite varie de position. C'est dans ce sens que l'on dit *révolution anomalistique, année anomalistique*.

ANOMIE (d'*a* priv., et *nomos* règle, irrégulier), genre de coquilles de la famille des Ostracés, à deux valves inégales, minces et translucides, d'une couleur jaune plus ou moins foncée. Ces coquilles s'attachent sur les corps marins, sur des animaux et même sur d'autres coquilles. Une de leurs valves est percée, aplatie; l'autre est plus grande, concave et entière. L'espèce la plus commune, la *Pelure d'oignon*, habite la Méditerranée, la Manche et l'Atlantique. Les riverains la mangent comme les huîtres.

ANONACÉES (d'*Anone*, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales, renferme des arbrisseaux ou des arbres étrangers, à rameaux nombreux, à feuilles simples et alternes; les fleurs sont placées à l'aisselle des feuilles ou des rameaux, sans stipules.

ANONE (nom indigène), genre type de la famille des Anonacées, est composé d'arbrisseaux originaires des contrées voisines de l'équateur. On les cultive en Espagne. Leur fruit charnu est en forme de poire ou de cœur et composé de plusieurs baies; il est large de plus de 25 centim. et écailleux à l'extérieur; il renferme plusieurs graines. On en compte jusqu'à 40 espèces, entre autres l'*A. muricata*, nommée aussi *Corossol* ou *Cachiman*; l'*A. à trois pétales* ou *Cherimolia*, et l'*A. écailleuse* ou *Pommier cannelle*, dont les fruits sont très-succulents et se servent sur les tables au Pérou. Ceux de l'*A. réticulée* ou *Cœur-de-bœuf* se donnent aux animaux de basse-cour. La graine passe pour vénéneuse; mais on retire de l'écorce un remède contre la dyssenterie.

ANONYME (du grec *a* priv., et *onoma*, nom). On nomme ainsi et les écrits dont l'auteur ne se nomme pas et l'auteur même de ces écrits. Baillet avait publié dès 1690, sous le titre d'*Auteurs déguisés*, des recherches sur les ouvrages anonymes de son temps. Le bibliophile Barbier a donné un ouvrage complet et précieux sur la matière, le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 4 vol. in-8°, 1822.

Le voile de l'anonyme a trop souvent servi à cacher de coupables attaques. Condamnées de tout temps par la morale, elles ont été flétries par le poëte qui a dit :

> Un écrit clandestin n'est point d'un honnête homme :
> Quand j'attaque quelqu'un, je signe et je me nomme.

Les attaques anonymes faites par la voie de la presse se trouvent atteintes par la loi de 1850, qui prescrit de signer tous les articles de journaux.

ANONYME (SOCIÉTÉ). *Voy.* SOCIÉTÉ ANONYME.

ANOPLOTHÉRIUM (du grec *anoplos*, sans armes, *thérion*, animal), mammifère fossile de l'ordre des Pachydermes, restitué par Cuvier d'après des débris trouvés dans des carrières de plâtre aux environs de Paris. Ces animaux, dont la race est éteinte, avaient le pied fendu en deux doigts comme le chameau; chaque mâchoire renfermait 20 dents. On distingue l'*A. commun*, de la taille d'un ânon, amphibie herbivore, au poil lisse et court, et ressemblant à la loutre, animal nageur et peut-être plongeur; et l'*A. moyen*, de la taille et de la forme d'une gazelle, herbivore et n'habitant pas les lieux humides. — C'est par l'Anoplothérion que Cuvier a commencé à démontrer que parmi les ossements fossiles il y avait des débris de races d'animaux inconnues aujourd'hui dans la nature vivante.

ANOREXIE (du grec *a* priv., et *orexis*, appétit), état maladif dans lequel on n'éprouve aucun désir de prendre des aliments. *Voy.* APPÉTIT.

ANOSMIE (du grec *a* priv. et *osmè*, odeur), affaiblissement ou perte de l'odorat : on l'observe dans le rhume de cerveau, dans la fièvre ataxique et dans l'hystérie; on l'attribue tantôt à l'abondance et à l'altération du mucus nasal, et tantôt à la sécheresse de la membrane muqueuse des fosses nasales. Les parfumeurs, qui vivent dans une atmosphère chargée de substances très-odorantes, et les ouvriers qui respirent journellement des vapeurs irritantes, sont sujets à l'anosmie.

ANOURES (du grec *a* priv., et *oura*, queue), nom donné par Duméril à une famille de Batraciens qui, dans l'âge adulte, n'ont point de queue : tels sont les *Grenouilles*, les *Crapauds*, les *Rainettes*.

ANSÉRINE (d'*anser*, oie, parce que cette plante a des feuilles en forme de patte d'oie), *Chenopodium*, genre type de la famille des Atriplicées ou Chénopodées : tige cannelée, feuilles alternes, fleurs verdâtres, peu apparentes et disposées en petits paquets à l'extrémité des rameaux. Les graines de l'*A. verte* se mangent en guise de millet, et les feuilles en guise d'épinards. L'*A. pourprée* se cultive dans les jardins; la médecine emploie l'*A. vermifuge* et l'*A. fétide* : celle-ci passe pour calmer les douleurs après l'accouchement. — *Voy.* AMBROISIE ANSÉRINE.

ANSÉRINÉES (du genre type *Ansérine*), tribu de la famille des Atriplicées ou Chénopodées, comprend les genres *Chenopodium* (Ansérine), *Beta*, *Ambrina* (Ambroisie ansérine), *Blitum* (Blète).

On nomme aussi *Ansérinées* (d'*anser*, oie) une sous-famille d'oiseaux de la famille des Anatidées, ordre des Palmipèdes, comprenant les genres *Oie* et *Bernache*.

ANSPECT (du celtique *ann spek*, un levier), nom donné à des leviers de différentes proportions qui servent, dans la marine militaire, à pointer les canons de 36, 24, 18 et 12. Les *anspects* sont faits en bois de frêne ou d'orme; le gros bout, taillé en sifflet, est aujourd'hui ferré.

ANSPESSADES, nom donné anciennement à des officiers armés de lances dans l'infanterie française. Il y avait douze anspessades par bande de trois cents hommes; ces emplois étaient réservés à la noblesse et étaient payés 30 livres par mois. Le nom d'*anspessades* est une corruption de l'italien *lancie spezzate*, lances brisées : on les nommait ainsi parce que, quand un gentilhomme sortait de la cavalerie pour venir servir dans l'infanterie, il *brisait sa lance* pour la raccourcir.

ANTAGONISTE (du grec *anti*, contre, *agonizomai*, lutter), qui agit en sens opposé. En Anatomie, on nomme *muscles antagonistes* des muscles attachés à la même partie et agissant en sens contraire. Il n'y a pas de muscle qui n'ait ses *antagonistes*. — En Physiologie, on appelle *antagonisme* l'opposition qui existe entre certains organes ou certaines fonctions, comme entre le cerveau et l'estomac, entre le système nerveux et le système musculaire.

ANTARCTIQUE (du grec *anti*, contre, à l'opposite, et *arctos*, ourse, constellation boréale), se dit du pôle méridional et du cercle qui l'entoure, par opposition au pôle boréal ou arctique et au cercle polaire arctique. *Voy.* PÔLE et CERCLES.

ANTARÈS, étoile de première grandeur située au cœur du Scorpion. *Voy.* SCORPION.

ANTÉCÉDENT (de *cedere ante*, passer devant). En Arithmétique ce mot désigne le 1^er^ et le 3^e^ terme d'une proportion : le 2^e^ et le 4^e^ terme sont dits *conséquents*. — En Logique, c'est la 1^re^ des deux propositions dont se compose un enthymème. — En Grammaire, c'est le nom ou pronom qui précède le relatif *qui*, *lequel*, et lui impose son genre et son nombre. Dans cette phrase : *Dieu qui nous gouverne, Dieu* est l'antécédent du relatif *qui*.

ANTÉDILUVIEN, tout ce qui a existé avant le déluge. Les savants appliquent spécialement ce nom aux animaux, aux plantes et aux divers corps organiques que l'on suppose antérieurs au déluge, dont les races ou les espèces se sont perdues : tels sont les *Mastodontes*, les *Anoplothériums*, etc. Ces débris et ceux d'autres animaux encore existants, comme le rhinocéros, l'éléphant, etc., se trouvent en grand nombre dans le sein de la terre (*Voy.* FOSSILES). — Les géologues donnent le nom d'*antédiluviennes* aux formations alluviales qu'on suppose avoir précédé le déluge.

ANTÉFIXE (du latin *ante*, devant, et *fixus*, fixé), ornement employé dans l'architecture des anciens, avait ordinairement la forme d'une palmette ou d'une tête de lion, et s'appliquait au bord des toits couverts de tuiles creuses pour en masquer les vides. Les anciens coloraient souvent les antéfixes des plus vives couleurs.

ANTENNE (en latin *antenna*), vergue d'une galère et autres bâtiments gréés en voiles latines. Les *antennes* sont longues, formées de plusieurs pièces d'assemblage; par leur construction, comme par la position qu'on leur donne, elles diffèrent beaucoup des vergues adaptées à nos voiles carrées. Le nom d'*antenne* est surtout usité dans la Méditerranée.

ANTENNES (ainsi nommées à cause de leur analogie avec les *antennes* des navires), vulgairement *cornes*, filets articulés, mobiles, rétractiles, composés de petits cylindres creux, et placés entre les yeux des insectes et des crustacés. Elles varient à l'infini, quant à leur forme et à leur nombre. On ignore leur destination, les uns en faisant l'organe du tact; les autres, de l'odorat ou de l'ouïe : l'on pense cependant assez généralement qu'elles servent à ces animaux d'organes du toucher.

ANTENNÉES, 2^e^ ordre des Annélides de Lamarck, correspondant aux *Annélides errantes* de Cuvier. *Voy.* ANNÉLIDES.

ANTENNULES. *Voy.* PALPES.

ANTÉOCCUPATION, figure de Rhétorique, qui consiste à aller au-devant d'une objection pour la détruire. *Voy.* PROLEPSE.

ANTHÈLE (du grec *anthélion*, petite fleur), grappe de fleurs dont les rameaux sont longs et étalés. Ce mot est spécialement appliqué par Meyer à l'inflorescence des joncs.

ANTHELMINTIQUES (d'*anti*, contre, et *helmins*, ver), remèdes contre les vers. *Voy.* VERMIFUGES.

ANTHÉMIDÉES, sous-tribu des Sénécionidées, de la famille des Composées, renferme les genres *Anthémis* ou *Camomille*, genre type, *Maruta*, *Lepidophorum*, *Ptarmica*, *Achillea*, *Diotis*, *Santolina*, *Lasiospermum*, *Xanthocephalum*, *Leucanthemum*, *Matricaria*, *Pyrethrum*, *Chrysanthemum*, *Cotula*, *Aromia*, *Cenia*, *Athanasia*, *Eriocladium*, *Artemisia*, *Tanacetum*, *Abrotanella*, *Hippia*, *Eriocephalus*.

ANTHÉMIS (mot grec qui signifie *petite fleur*, *fleuron*). *Voy.* CAMOMILLE et CHRYSANTHÈME.

ANTHÈRE (du grec *anthéros*, fleuri, dérivé lui-même d'*anthos*, fleur). On nomme ainsi dans les fleurs un petit sac membraneux de couleur jaune, violette ou rougeâtre, de forme le plus souvent ovoïde, placé au sommet du filet de l'*étamine*, et qui renferme la poussière fécondante ou *pollen*. L'anthère se compose de deux poches (quelquefois quatre, et même davantage) unies entre elles ou séparées par un corps nommé *connectif*. Leur disposition varie beaucoup. L'anthère ne s'ouvre qu'à l'époque de l'entier épanouissement de la fleur. Le nombre, la forme et la disposition des anthères ont fourni aux auteurs de classifications de bons caractères botaniques.—Le mot même d'*anthère* entre dans plusieurs dénominations, comme celle de *Synanthérées*.

ANTHÉRIC (du grec *anthéricos*, plante qu'on croit la même que l'Asphodèle), *Phalangium*, genre de Liliacées renfermant un grand nombre d'espèces herbacées, indigènes dans les parties chaudes d'Europe, d'Asie, au Cap, à la Nouvelle-Hollande, est le type de la tribu des Anthéricées de Linné : racines fasciculées-fibreuses, feuilles radicales filiformes, fleurs en grappes ou en panicules. — *V.* SAVON (Plante à).

ANTHÉRICÉES, tribu des Asphodélées, renferme les genres *Anthericum* (genre type), *Asphodelus*, *Hemerocallis*, *Stypandra*, *Cœsia*, *Tricoryne*.

ANTHÉRIDIE (diminutif d'*anthère*). *Voy.* MOUSSES.

ANTHÈSE (du grec *anthêsis*, floraison), épanouissement des fleurs. L'anthèse est soumise à l'influence du climat, de la chaleur, de la lumière, de la température, des saisons, et même de l'heure.

ANTHIAS, nom grec d'un poisson de la Méditerranée, le même que le *Barbier* ou *Serran*. *V.* SERRAN.

ANTHOLOGIE (du grec *anthos*, fleur, et *légô*, choisir; choix de fleurs, bouquet), se dit figurément d'un recueil de petites pièces de vers choisies. On a fait des recueils de ce genre dans toutes les nations lettrées : ainsi il y a des anthologies latines, françaises, anglaises, arabes même; cependant ce nom est resté plus spécialement attaché à un recueil de poésies grecques formé au XIV^e^ siècle par Planude. *V.* ANTHOLOGIE au *Dict. d'Hist. et de Géogr.*

ANTHOZOAIRES (*fleurs-plantes*). *Voy.* POLYPES.

ANTHRACITE (du grec *anthrax*, charbon), vulgairement *houille éclatante*, *charbon incombustible*, substance noire, d'un éclat métalloïde, friable, brûlant lentement et avec difficulté, sans répandre de fumée ni d'odeur. Ces derniers caractères la

distinguent de la houille. L'anthracite est composé de carbone, de silice, de fer, avec traces d'hydrogène et de matières terreuses. Ce minéral a les mêmes usages que la houille : il produit une chaleur intense, mais il est très-difficile à allumer. C'est avec l'anthracite pulvérisé, uni à de la houille et à une petite quantité d'argile, qu'on forme les bûches économiques, que l'on place au fond des cheminées pour entretenir le feu. On peut aussi le tailler comme le marbre et en faire des ornements de cheminée. — L'anthracite se rencontre le plus souvent dans les terrains de sédiment; on le trouve par couches. Les gîtes les plus considérables en France sont ceux des bords de la Loire, entre Angers et Nantes; ils se prolongent dans l'Ille-et-Vilaine, ainsi que dans la Mayenne et dans la Sarthe.

ANTHRAX (du grec *anthrax*, charbon), tumeur inflammatoire du tissu cellulaire sous-cutané et de la peau, très-dure et très-douloureuse, offrant à son centre une escarre noire entourée d'un cercle rouge et luisant. On distingue deux espèces d'anthrax : 1° l'*A. bénin* ou *furonculeux*, se terminant comme le *Furoncle* par la formation et la chute d'un *bourbillon*; 2° l'*A. malin* ou *pestilentiel*, plus connu sous le nom de *Charbon*, tumeur essentiellement gangréneuse et amenant une mort prompte si l'on ne se hâte d'y remédier par l'*incision* et la *cautérisation*. — Le traitement de l'*Anthrax bénin* consiste d'abord dans l'application d'un grand nombre de sangsues et de cataplasmes émollients, ensuite dans le débridement de la tumeur au moyen d'incisions cruciales; on expulse par des pressions méthodiques le pus et les bourbillons détachés, et l'on panse avec des plumasseaux de charpie enduits d'onguent détersif, par-dessus lesquels on place un cataplasme émollient. — Pour l'*Anthrax malin*, *Voy.* CHARBON.

ANTHRAX. Les Entomologistes donnent ce nom à un genre de mouches de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes de Cuvier. Les Anthrax volent avec une grande rapidité. On les voit souvent planer au-dessus des fleurs, où ils restent longtemps comme suspendus, en imprimant à leurs ailes un mouvement vibratoire. Leur ailes sont moitié opaques et moitié transparentes, et la partie opaque est ordinairement noire, d'où leur nom.

ANTHRÈNE (du grec *anthrénè*, guêpe, frelon), genre de Coléoptères pentamères clavicornes, ayant pour type l'*A. des musées*; ils n'ont rien de commun avec les guêpes, dont Geoffroy leur a bien à tort donné le nom. La larve des anthrènes fait beaucoup de tort aux collections d'histoire naturelle : on prévient leurs ravages par une grande propreté et en fermant hermétiquement les armoires. Cet insecte contrefait le mort quand on le touche.

ANTHROPOLITHE (du grec *anthropos*, homme, et *lithos*, pierre), nom donné à des ossements fossiles que l'on a cru être des ossements humains ou des hommes pétrifiés. On a beaucoup discuté sur ces débris, au moyen desquels on a voulu prouver un premier cataclysme plus ancien que notre déluge; mais la plupart ont été reconnus pour être des restes de mammifères ou de reptiles. Jusqu'à présent on n'a point trouvé de véritables ossements humains dans les terrains les plus anciens ni même dans les terrains tertiaires de tous les étages. Il n'en a été trouvé que dans des roches de formation récente, comme à la Guadeloupe ou dans les brèches osseuses qui remplissent les fentes des rochers sur les côtes de la Méditerranée, comme à Gibraltar, à Nice, à Corfou, etc.; on a trouvé en 1837, dans les brèches osseuses de l'île de Candie, une portion de squelette humain qui se voit au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

ANTHROPOLOGIE (d'*anthropos*, homme, *logos*, discours), nom vague donné à l'étude de l'homme soit physique, soit moral, a été indistinctement employé par les physiologistes et par les philosophes, surtout en Allemagne. Platner, qui publia sous ce titre un ouvrage célèbre (Leipzig, 1772), s'en sert pour désigner la psychologie ou la science qui traite de l'intelligence humaine, des facultés qui distinguent particulièrement l'homme des autres animaux. Burdach entend par *Anthropologie* l'ensemble des connaissances anatomiques, chimiques, physiologiques et psychologiques relatives à l'homme. Prise dans toute son étendue, l'Anthropologie est la science universelle de l'homme, soit qu'on le considère comme un *individu*, dans sa structure, dans sa composition et dans ses phénomènes physiologiques et intellectuels, soit qu'on l'étudie comme une *espèce*, présentant plusieurs races vivant en société et se perfectionnant par la civilisation.

ANTHROPOMORPHISME (d'*anthropos*, homme, et *morphè*, forme), erreur de ceux qui attribuent à Dieu un corps humain. Cette erreur, qui paraît naturelle aux peuples dans l'enfance, engendra l'idolâtrie dès les premiers temps; elle fut également professée dans les premiers siècles du christianisme par des hérétiques que combattirent S. Épiphane, Origène et S. Augustin. Tertullien semble pencher vers cette erreur.

ANTHROPOPHAGES (d'*anthropos*, homme, et *phagô*, manger). L'anthropophagie paraît avoir régné de tout temps chez les peuples barbares. Sans rappeler les horribles festins de Tantale, de Lycaon, de Thyeste, si célèbres dans la Fable, sans parler de Polyphème et des Lestrygons, qui, au dire d'Homère, dévorèrent les compagnons d'Ulysse; les Scythes, les Germains, les Bohèmes, les Celtes, les Carthaginois, les Éthiopiens, furent anthropophages, au dire de Strabon et de Pline. Lors de la découverte de l'Amérique, on trouva l'anthropophagie établie chez les Caraïbes des Antilles, chez les peuples du nouveau continent, même dans les empires civilisés du Mexique et du Pérou. Elle règne encore aujourd'hui parmi les sauvages de l'Amérique du nord, dans le centre de l'Afrique, surtout chez les Jaguas; en Asie, chez quelques peuplades de l'Inde, dans les îles de la Sonde, surtout à Sumatra, chez les Battas, dans l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie. Toutefois on doit dire que le plus souvent l'homme ne se nourrit de chair humaine que quand il est pressé par la faim ou qu'il veut assouvir sa vengeance ou satisfaire ses dieux : les sauvages les plus féroces respectent ceux de leur tribu; ils ne dévorent que les ennemis pris à la guerre ou les victimes offertes en sacrifice.

ANTHUSINÉES (du latin *anthus*, pipit), famille d'oiseaux. *Voy.* ALAUDIDÉES et PIPIT.

ANTHYLLIS, g. de Lotées, analogue au Trèfle, renferme des arbrisseaux à feuilles imparipennées, à stipules adhérentes au pétiole, à fleurs terminales, en capitule. L'*A. vulneraria* passe pour vulnéraire.

ANTI....., mot grec qui signifie *contre*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots et exprime opposition : *antifébrile*, *antinational*, etc.

ANTIAPHRODISIAQUE (du grec *anti*, contre, *aphroditè*, Vénus), substances propres à amortir l'appétit vénérien : l'*agnus castus*, le *camphre*, le *nénuphar*, ont été regardés comme tels.

ANTIARIS (du mot japonais *antjar*, nom de cette plante), plante de la famille des Urticées, particulière à l'île de Java. Une espèce, le *boun-upas*, nommée par les botanistes *Antiaris toxicaria*, plante à écorce lisse, épaisse, blanchâtre, à feuilles alternes, ovales, d'un vert pâle, produit un poison extrêmement violent : c'est un suc blanc ou jaunâtre, laiteux et visqueux; les Javanais s'en servent pour empoisonner leurs flèches.

ANTICHRÈSE (du grec *anti*, à la place de, et *chrèsis*, usage : échange), contrat par lequel un débiteur, en nantissement de sa dette, remet au créancier un immeuble avec la faculté d'en percevoir les fruits,

à la charge d'imputer annuellement la valeur de ces fruits sur les intérêts et ensuite sur le capital de la créance (Code civ., art. 2071, 2072 et 2085). C'est ce qu'on nommait *mort-gage*. Celui au profit de qui l'*antichrèse* est consentie est appelé *antichréiste*.

ANTICHTHONES (d'*anti*, en opposition; *chthon*, terre), peuples qui habitent à deux points opposés de la terre, mais à égale latitude. Les saisons sont renversées pour ces peuples.

ANTICIPATION. On nomme ainsi, en termes de Commerce, les avances sur consignation de marchandises, avances que les négociants sont dans l'usage de faire à leurs correspondants qui leur envoient des marchandises en commission, et leur adressent des cargaisons. Les anticipations sont ordinairement d'un tiers du montant de la facture.

ANTIDATE (du latin *ante*, avant, *datus*, donné), date d'un acte antérieure à celle qu'il devrait réellement avoir. L'*antidate* peut, dans un acte public, constituer le crime de faux, surtout lorsqu'elle tend à porter préjudice à autrui : elle est souvent une cause de nullité. L'art. 139 du Code de commerce défend expressément d'antidater les ordres des billets ou lettres de change. Le législateur, en établissant la formalité de l'enregistrement, a pris de sages mesures contre l'*antidate* des actes.

ANTIDOTE (du grec *antidotos*, donné contre), nom donné aux substances propres à neutraliser les poisons et les venins, à les décomposer ou à se combiner avec eux pour former des produits inertes et inoffensifs : on emploie l'albumine contre le sublimé corrosif, le sel contre le nitrate d'argent, les acides contre les poisons alcalins, etc. Ces remèdes, pour produire un effet, doivent être administrés immédiatement après l'introduction du poison. — Il ne peut exister d'antidote universel : le remède varie nécessairement selon la nature du mal. C'est donc à l'occasion de l'article consacré à chaque poison que l'on fera connaître son antidote. *Voy.* POISON.

ANTIENNE (abréviation d'*antiphonè*, répons), paroles tirées des livres saints, originairement chantées à l'office par deux chœurs qui *se répondaient* alternativement. Aujourd'hui, l'antienne est un chant ou un récitatif qui précède ou suit les psaumes ou les cantiques; quelquefois pourtant on les chante seules : c'est ce qui arrive dans les antiennes solennelles, comme celles de commémoraison ou de procession. On choisit, en général, pour antiennes des passages courts tirés de l'Écriture, qui conviennent à la fête que l'on célèbre. — On donne aussi ce nom à quelques prières en l'honneur de la Vierge, comme le *Salve Regina*, l'*Alma Redemptoris mater*, qui sont suivies d'un *verset*, d'un *répons* et d'une *oraison*.

ANTI-LAITEUX. *Voy.* LAIT.

ANTILOPE (par corruption du nom d'*antholops*, donné par Eustathe à un animal à longues cornes dentelées), genre de Mammifères ruminants, de la famille des Tubicornes, qui se place entre les cerfs et les chèvres. Les Antilopes se distinguent par leurs cornes creuses, entourant un noyau osseux; par leurs formes gracieuses, leur légèreté à la course, leur vue perçante, la finesse de leur ouïe et de leur odorat; elles sont timides, paisibles, sociables, et vivent ordinairement en troupes. On les trouve principalement dans l'Afrique centrale; cependant il en existe aussi plusieurs espèces en Asie; on en a même trouvé en Europe et en Amérique. On les divise en plusieurs espèces (*Gazelles, Bubales, Oryx, Acuticornes, Strepsicères, Léiocères, Ramicères, Tseirans*), dont les caractères sont peu tranchés et sur lesquelles les naturalistes ne sont pas d'accord. L'*Isar* des Pyrénées, ou *Chamois*, est une variété d'Antilope.

ANTIMOINE, *Antimonium, Stibium*, métal d'un blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, se rapprochant beaucoup de l'arsenic, avec lequel il est souvent mêlé, d'une densité d'env. 6,75, se fond à env. 480°, se volatilise au rouge blanc et brûle au contact de l'air en répandant d'abondantes vapeurs blanches d'*oxyde d'antimoine*, qui se condensent sur des corps froids en petits cristaux blancs et brillants, appelés autrefois *fleurs* ou *neige d'antimoine*. — Il se rencontre rarement dans la nature à l'état métallique, état sous lequel on le nomme dans le commerce *régule d'antimoine*; on l'extrait du *sulfure*. Ce sulfure, que l'on nomme aussi *stibine*, *antimoine cru*, se trouve en masses fibreuses ou grenues, de couleur grise; il fond à la seule flamme d'une bougie. On rencontre le sulfure d'antimoine dans les terrains anciens : en France, dans le Puy-de-Dôme, le Gard, l'Ariége et la Vendée; en Angleterre, en Saxe, en Suède, au Hartz, en Hongrie, au Mexique, en Sibérie, aux Indes orientales, à Martaban, au Pégu, à Bornéo, etc. On préparait autrefois avec ce sulfure une foule de médicaments destinés surtout à combattre les affections cutanées chroniques, la syphilis, le rhumatisme, la goutte, etc. On le fait quelquefois encore entrer dans la préparation de certaines décoctions sudorifiques. Les anciens chimistes donnaient le nom de *crocus metallorum* (safran des métaux) et de *verre d'antimoine* à l'antimoine sulfuré plus ou moins grillé, et contenant une certaine quantité d'oxyde d'antimoine.

L'antimoine forme avec l'oxygène trois combinaisons : l'*oxyde d'antimoine*, l'*acide antimonieux* et l'*acide antimonique*. En outre, il forme avec les acides un grand nombre de sels : on sait que l'*émétique* n'est qu'un tartrate d'antimoine et de potasse. — On reconnaît, en général, les combinaisons de l'antimoine au sulfure orangé qui se précipite par l'addition de l'hydrogène sulfuré à leur solution, ainsi qu'aux taches caractéristiques qu'elles donnent avec l'appareil de Marsh.

L'antimoine entre dans un grand nombre d'alliages; il sert à donner aux métaux de la dureté et les rend cassants : c'est surtout avec l'étain, le plomb, le bismuth qu'on l'allie. Ces alliages servent à faire des poteries d'étain, des ustensiles de ménage, surtout les belles théières anglaises en *métal de la reine*, des couverts en *métal d'Alger*, des caractères d'imprimerie et les planches stéréotypes. Les ustensiles formés de ces alliages sont très-brillants, mais se ternissent promptement et noircissent.

On nomme quelquefois *A. blanc*, l'oxyde d'antimoine; *A. en plumes*, un minéral composé de sulfure de plomb et de sulfure d'antimoine; *beurre d'A.*, une combinaison de chlore et d'antimoine employée en médecine comme escarrotique, et qui sert dans l'industrie pour bronzer les métaux, surtout les canons de fusil; *A. diaphorétique*, une combinaison d'antimoine et de potasse qu'on prescrit comme sudorifique, etc.

L'antimoine ne fut connu comme métal que fort tard; c'est à Basile Valentin, moine du XV^e siècle, qu'on en attribue la découverte. Cependant son principal composé, le sulfure, était fort anciennement connu; il est déjà mentionné par Hippocrate et Galien, qui l'employaient à l'extérieur, surtout dans les collyres secs. Dioscoride le cite sous le nom de *mimmi*, Pline sous celui de *stibium*. Les alchimistes en firent une étude approfondie; ils lui attribuaient des propriétés merveilleuses et lui donnaient le titre de *régule* ou petit roi; ils découvrirent presque tous ses composés et en tirèrent des remèdes puissants, dont quelques-uns donnèrent lieu à de vives discussions (*Voy.* ANTIMONIAUX et ÉMÉTIQUE).

Quant à l'origine du nom, on conte que le moine Basile Valentin ayant remarqué l'action purgative exercée sur des animaux par une préparation d'antimoine qu'ils avaient avalée par hasard, imagina de s'en servir également pour traiter ses confrères, mais que tous en moururent; c'est de là, dit-on, que serait

venu le nom d'*antimoine*, c.-à-d. contraire aux moines. D'autres dérivent ce nom de ce que pendant longtemps on a cru que ce métal ne se trouvait *jamais seul* dans la nature (*anti monos*, opposé à la solitude).

ANTIMONIATES, sels formés par l'acide antimonique et une base métallique.

ANTIMONIAUX, classe de médicaments dont l'antimoine est la base ou le principe actif. Les principaux sont l'*émétique*, le *soufre doré* et le *kermès*, que les praticiens prescrivent contre les scrofules, les maladies chroniques de la peau, celles des organes pulmonaires et des viscères abdominaux. Beaucoup d'antimoniaux sont des poisons irritants.

ANTIMONIEUX (ACIDE), combinaison de l'antimoine avec l'oxygène, donnant avec les bases les *antimonites*.

ANTIMONIQUE (ACIDE), combinaison de l'antimoine avec l'oxygène, renfermant plus d'oxygène que l'acide antimonieux; c'est une poudre jaunâtre, rougissant le tournesol, soluble dans l'acide chlorhydrique et la potasse. Elle donne avec les bases les *antimoniates*.

ANTIMONITES, sels formés par l'acide antimonieux et une base métallique.

ANTIMONIURES, combinaisons de l'antimoine avec un autre métal. On rencontre plusieurs antimoniures dans la nature, notamment l'antimoniure d'argent (*discrase*), de plomb (*plomb antimonié*), etc.

ANTINOMIE (du grec *anti*, en opposition, et *nomos*, loi). On nomme ainsi en Philosophie la contradiction qui existe entre des principes qui paraissent également vrais. Kant s'est plu, dans sa *Critique de la raison pure*, à rassembler les antinomies qui s'offrent à notre esprit; c'est ainsi que l'on peut essayer de soutenir à la fois que le monde est éternel, ou qu'il a eu un commencement; qu'il est infini ou qu'il doit avoir des bornes; que la matière est divisible à l'infini ou que la divisibilité infinie est impossible; qu'il y a de la liberté dans le monde, ou que tout est soumis à la fatalité; que tout est contingent ou qu'il existe un être nécessaire. Kant en conclut à l'impuissance de la raison humaine. — On nomme aussi *antinomies*, en Jurisprudence, les contradictions qui existent entre deux lois ou deux dispositions d'une même loi.

ANTIODONTALGIQUES (d'*anti*, contre; *odous*, dent, et *algos*, douleur), moyens propres à combattre le mal de dents. *Voy.* DENTS et ODONTALGIE.

ANTIPAPE (de *anti*, contre, et *pape*), nom donné à ceux qui, à différentes époques, prirent le titre de pape, en opposition au souverain pontife élu canoniquement. Ils sont sortis, les uns des rivalités intérieures de l'Église, les autres de l'influence de la politique, surtout de l'intervention des empereurs d'Allemagne dans les affaires d'Italie. On en compte 28 du IIIe au XVe siècle. *Voy.* leurs noms dans la liste des PAPES, au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ANTIPHLOGISTIQUE (du grec *anti*, contre, et *phlox, phlogos*, inflammation), se dit du traitement et des médicaments propres à combattre l'inflammation. Le traitement antiphlogistique, recommandé surtout par l'école de Broussais, consiste dans l'emploi des saignées générales ou locales, des boissons aqueuses ou amylacées, mucilagineuses ou acidules, selon les circonstances, des bains tièdes, des applications émollientes et de l'abstinence.

On a aussi appliqué l'épithète d'*antiphlogistique* à la chimie de Lavoisier, parce qu'elle combattait la doctrine du *phlogistique* de Stahl.

ANTIPHONAIRE (du grec *antiphonè*, antienne), livre d'église contenant le chant des Matines, des Laudes et autres heures, et offrant en même temps les *répons* et les *versets*, le tout noté en plain-chant. Le pape Grégoire le Grand passe pour être le premier auteur de ces recueils.

ANTIPHONEL (d'*anti*, et *phonè*, voix), mécanisme ingénieux qui s'adapte à un orgue, à un harmonium ou à un piano, et exécute sur ces instruments mêmes, au moyen d'une manivelle ou d'un levier, les airs les plus difficiles. Ce mécanisme se compose d'une boîte oblongue, dont la partie supérieure est recouverte d'une plaque de métal percée dans sa largeur d'une série de petites ouvertures très-rapprochées, laissant passage à des becs d'acier qui font saillie. Ces becs se prolongent à l'intérieur de la boîte et correspondent avec chaque note de l'instrument. La musique est notée sur de petites planchettes de bois dans lesquelles sont implantées des pointes de fer; on place ces planchettes sur l'appareil et on tourne la manivelle. Les pointes dont celle-ci est armée rencontrant successivement en passant les becs d'acier en saillie, ceux-ci s'abaissent et transmettent leurs mouvements aux touches. L'antiphonel a été inventé en 1846 par M. A. Debain.

ANTIPHRASE (du grec *anti*, contre, et *phrazô*, parler), figure de Rhétorique par laquelle on emploie une locution, une phrase, dans un sens contraire à sa signification ordinaire et à la pensée même de celui qui parle; il s'y mêle un certain degré d'ironie. C'est par antiphrase que les Grecs nommaient les Furies *Euménides*, c.-à-d. *bienveillantes*, la mer Noire *Pontus Euxinus*, ou *mer Hospitalière*, que l'on donna à deux des Ptolémées, qui avaient fait périr les auteurs de leurs jours, les surnoms de *Philopator*, *Philométor* (qui aime son père, sa mère).

ANTIPODES (du grec *anti*, contre, et *pous*, *podos*, pied), se dit et des points diamétralement opposés du globe terrestre, et des êtres qui habitent les contrées placées dans cette situation. Les pays qui sont sur des parallèles à l'équateur, à égal éloignement de ce cercle et aux extrémités d'un même diamètre, les uns au midi, les autres au nord, enfin qui ont le même méridien et qui sont sous ce méridien à la distance les uns des autres de 180°, c.-à-d. de la moitié du méridien, ces pays sont antipodes : leurs habitants ont effectivement les pieds diamétralement opposés. Les antipodes de Paris sont dans le Grand-Océan, au Sud-Est de la Nouvelle-Zélande. Les antipodes éprouvent à peu près les mêmes degrés de chaleur et de froid, et ont des jours et des nuits d'une égale longueur, mais en des temps opposés : ainsi, quand il est midi pour l'un des antipodes, il est minuit pour l'autre; et lorsque pour l'un les jours ont atteint leur plus grand accroissement, ils sont pour l'autre au point le plus court.

Les antipodes, aujourd'hui incontestés, ont été le sujet de nombreuses controverses chez les anciens : Lactance se moque de ceux qui croyaient aux antipodes; saint Augustin combat aussi leur existence; le pape Zacharie censura le prêtre Virgile pour avoir soutenu une opinion analogue. L'incrédulité générale qui régnait à l'égard des antipodes est un des plus grands obstacles qu'ait rencontrés Christophe Colomb pour faire approuver son projet de voyage. Le succès de ce voyage commença la démonstration des antipodes; elle fut complétée par la navigation de Magellan autour du monde.

ANTIPYRÉTIQUES (du grec *pyrétos*, fièvre). *Voy.* FÉBRIFUGES.

ANTIQUAIRE, savant qui s'occupe de l'étude des monuments et des objets antiques; on dit de préférence aujourd'hui *Archéologue*. On ne donne plus guère le nom d'*antiquaires* qu'à certains amateurs qui, le plus souvent sans études préparatoires, font des collections de fragments, de médailles, de monnaies, d'objets de tout genre, antiques, ou qu'on leur vend pour tels. — Il s'est formé en France et à l'étranger plusieurs sociétés qui se livrent à l'étude, à la collection et à la conservation des objets antiques, surtout des monuments nationaux : la plus ancienne est celle de Londres, qui date de 1572; la Société des Antiquaires de France, fondée en 1805 sous

le titre d'Académie celtique, a rendu de grands services. *Voy.* ANTIQUITÉS, ARCHÉOLOGIE.

ANTIQUES. On comprend sous ce nom les médailles et statues des temps anciens qui nous sont parvenues; il y a au Louvre une *Salle des antiques* qui renferme d'immenses richesses. M. de Clarac, qui fut conservateur du Musée après Visconti, en a donné un bon catalogue. On lui doit, en outre, le *Musée de la sculpture antique* (1827, etc.). Les savants modernes qui ont écrit avec le plus de goût sur les *Antiques* sont : Visconti, Winckelmann, Wolff, Heyne, Bouterweck, Bœttiger.

ANTIQUITÉS. L'étude des antiquités embrasse tout ce qui concerne les temps anciens : institutions, croyances, usages, arts, monuments, tels que temples, édifices publics, tombeaux, sculptures, peintures, pierres gravées, ustensiles, inscriptions, etc. Elle a été l'objet de travaux immenses, parmi lesquels on remarque : les *Trésors d'Antiquités sacrées* d'Ugholini, d'*Antiquités grecques* de Gronovius, d'*Antiquités romaines* de Grævius, Sallengre, Palini; les ouvrages de Potter, Lambert Bos, Havercamp, relatifs à la Grèce; de Rosini, Nieuport, Pitiscus, Maternus, Heyne, relatifs à Rome; de Muratori sur l'Italie au moyen âge; les recherches de Grupen, Heineccius, Hummel, sur les *Antiquités teutoniques;* de J. Martin, La Sauvagère, sur les *Antiquités gauloises;* de W. Baxter sur les *Antiquités britanniques;* ceux d'A. Lenoir et de Dusommerard sur les *anciens monuments français.* Les *Antiquités grecques* de Robinson, et les *Antiquit. rom.* d'Adam sont des livres classiques. — *V.* ARCHÉOLOGIE.

ANTIRRHINÉES, tribu de la famille des Scrofulariées, renferme les genres *Antirrhinum* (genre type), *Linaria, Galvesia, Maurandia, Lophospermum, Rhodochiton.* — L'*Antirrhinum* est appelé vulgairement *Muflier, Mufle de veau* ou *Gueule-de-loup.*

ANTISCIENS (d'*anti,* en opposition, *skia,* ombre), peuples dont les ombres ont à midi des directions contraires : ce sont les peuples situés sous la même longitude et ayant une latitude égale, les uns au-dessus et les autres au-dessous de l'équateur. Les uns et les autres voient passer le soleil au méridien dans le même instant, mais ceux-ci dans la saison d'été, ceux-là dans la saison d'hiver; s'ils regardent le soleil à midi, ils se trouveront en face l'un de l'autre, et leurs ombres seront opposées.

ANTISCORBUTIQUES, substances propres à combattre le scorbut : telles sont les racines du raifort, les feuilles du cochléaria, du cresson, et un grand nombre de plantes crucifères. Les *sucs antiscorbutiques* sont obtenus, selon le Codex, par expression de parties égales de feuilles de cochléaria, de cresson et de trèfle d'eau. — On prépare le *vin antiscorbutique* en mettant macérer pendant huit jours dans une bouteille de vin blanc, en quantités déterminées, de la racine fraîche de raifort sauvage coupée menu, des feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau, des graines de moutarde noire contuses, et du sel ammoniac. — Les feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau, de cresson de fontaine, la racine de raifort sauvage, les oranges amères et la cannelle sont, avec le vin blanc et le sucre, les éléments du *sirop antiscorbutique.*

ANTISCROFULEUX, remèdes propres à combattre les scrofules. Les *pilules antiscrofuleuses* sont composées de scammonée et sulfure de mercure noir, oxyde d'antimoine blanc, cloportes préparés et savon amygdalin, avec sirop des cinq racines; l'*élixir antiscrofuleux,* de racine de gentiane, carbonate d'ammoniaque, alcool à 56° cent. Si l'on remplace le carbonate d'ammoniaque par trois gros de carbonate de soude, on a l'*élixir antiscrofuleux de Peyrilhe.* — Aujourd'hui on emploie surtout comme antiscrofuleux les préparations d'iode.

ANTISEPTIQUES (du grec *anti,* contre, et *sepsis,* putréfaction). On a proposé comme tels des remèdes fort divers : les véritables *antiseptiques* sont pris dans la classe des acides, des astringents, des toniques, des stimulants. La *potion antiseptique* contient de la serpentaire de Virginie, du sirop de quinquina, de la teinture alcoolique de quinquina, du camphre, de l'acétate d'ammoniaque liquide.

ANTISPASMODIQUES, remèdes propres à combattre les *spasmes,* c.-à-d. à ramener à l'état normal la sensibilité des muscles et des nerfs trop irrités, et à combattre les convulsions : tels sont les gommes-résines fétides, le musc, l'ambre gris, le camphre et toutes les plantes qui, comme les sauges, les menthes, les mélisses, etc., contiennent du camphre. Les eaux distillées de lis, de muguet, de fleurs d'oranger, les éthers et les teintures éthérées, sont aussi *antispasmodiques.* La *potion antispasmodique* du Codex se compose de sirop de fleur d'oranger, d'eau distillée de fleurs de tilleul et d'oranger, d'éther sulfurique.

ANTISPASTIQUE. Ce mot s'emploie comme synonyme d'*antispasmodique,* et a la même étymologie.

ANTISTROPHE (du grec *antistréphô,* se retourner), 2^e^ partie des stances dans la poésie lyrique des anciens Grecs. On la nommait ainsi, parce qu'après avoir chanté la *strophe* en marchant dans un sens, le chœur chantait l'antistrophe en revenant sur ses pas.

ANTITHÈSE (du grec *antithésis,* opposition), figure de style qui oppose les pensées aux pensées, les mots aux mots. Ce vers de Corneille au sujet d'Auguste offre un bel exemple d'antithèse :

Et monté sur le faîte, il aspire à descendre.

On trouve une piquante antithèse dans l'épigramme d'Ausone sur Didon, que l'on a ainsi traduite

Pauvre Didon, où t'a réduite
De tes maris le triste sort?
L'un en mourant cause ta fuite,
L'autre en fuyant cause ta mort.

L'antithèse plaît infiniment par le contraste qu'elle présente à l'esprit; mais il est facile d'en abuser. On a justement blâmé cette antithèse que Racine met dans la bouche de Pyrrhus :

*Brûlé* de plus de feux que je n'en *allumai.*

ANTONOMASE (du grec *anti,* en place de, et *onoma,* nom; échange de nom), figure de Rhétorique dans laquelle on emploie le nom commun pour le nom propre (le *Sage,* le *Roi prophète,* l'*Apôtre,* l'*Orateur romain,* pour Salomon, David, S. Paul, Cicéron), ou le nom propre pour le nom commun :

Un *Auguste* aisément peut faire des *Virgiles.*

ANTOFLE (par corruption du grec *anthophylle*), fruit du giroflier, charnu, noir, aromatique, de forme ovoïde, analogue à l'olive, fournit une huile essentielle très-répandue et sert à faire des confitures très-agréables. *Voy.* GIROFLIER et CLOU DE GIROFLE.

ANUS (mot latin de même signification), orifice du rectum, situé à 3 centimètres environ au-devant du coccyx, est fermé par un anneau musculeux nommé *sphincter de l'anus,* qui, en partie soumis à l'empire de la volonté, permet ou empêche la sortie des matières contenues dans l'intestin. — On nomme *anus artificiel* une ouverture faite par l'art pour suppléer à l'anus naturel : on y a recours lorsqu'il y a imperforation du rectum ou absence de cet intestin. — L'*anus* est dit *contre nature* lorsque, au lieu de se trouver à l'endroit ordinaire, il s'ouvre à l'ombilic ou dans toute autre région. Les chirurgiens établissent artificiellement un *anus contre nature* dans certaines lésions de l'extrémité inférieure du canal intestinal. L'anus peut être le siége de plusieurs affections plus ou moins graves, telles que fistules, ulcères, hémorroïdes, etc.

AORISTE (du grec *a* priv., et *oristos,* défini), un des temps passés des verbes grecs, exprime tantôt

une action d'habitude, tantôt une action faite à une époque déterminée; il est alors analogue à notre prétérit défini. Il semble que dans ce dernier cas il y ait contradiction entre la fonction de l'aoriste et le nom de ce temps; mais on peut dire que l'aoriste est par lui seul indéterminé, et qu'il ne devient *défini* qu'au moyen des adverbes de temps qu'on y joint. Il y a en grec deux aoristes qu'on appelle 1er et 2e, qui diffèrent par la forme plutôt que par le sens : le 1er dérive du futur premier, le 2e du futur second.

AORTE (mot grec de même signification), dite aussi *grande artère*, *vaisseau dorsal*, principale artère du corps destinée à porter le sang rouge dans tous les organes. Elle part du ventricule gauche du cœur, s'élève d'abord un peu au-dessus, et se recourbe ensuite pour descendre jusqu'au bassin : cette courbure se nomme *crosse de l'aorte;* elle varie, selon les animaux, d'étendue, de formes et de disposition. Quelques animaux, comme la sèche, ont deux aortes. — L'aorte peut être le siége de maladies graves; la plus commune est l'anévrisme. L'inflammation de l'aorte prend le nom d'*aortite*. A. Cooper et M. James ont tenté sans succès la ligature de l'aorte dans des cas d'anévrisme désespérés. Toutefois la même expérience faite sur des animaux a réussi à Cooper lui-même, à Béclard et à plusieurs autres chirurgiens.

AOUT (par corruption d'*augustus*). Ce mois se nommait d'abord *sextilis*, parce qu'il était le sixième de l'année de Romulus, qui n'était que de dix mois. Il devint le huitième de l'année de Numa, qui ajouta deux mois à celle de Romulus; mais il n'en conserva pas moins son nom primitif de *sextilis* jusqu'à Auguste : cet empereur lui donna le sien en l'honneur des victoires qu'il avait remportées pendant ce mois l'an 8 avant J.-C. — Ce mois étant dans nos climats celui où mûrissent les blés et la plupart des fruits, on prend souvent le mot d'*août* pour la moisson et la récolte mêmes. De là aussi l'expression aoûter pour *mûrir*. — Le mois d'août a 31 jours.

APAGOGIE (du grec *apo*, de, et *agô*, conduire; déduire), méthode de raisonnement qui sert à prouver la vérité d'une proposition en démontrant l'absurdité d'une proposition contraire : c'est ce qu'on nomme aussi *Deductio ad absurdum*.

APANAGE (du bas latin *apanare*, approvisionner de *pain*, doter), espèce de dot, en terres ou en revenus, que l'on donne aux princes d'une maison régnante, pour qu'ils puissent vivre d'une manière conforme à leur rang. L'apanage n'est en usage que depuis les rois de la 3e race; il remplaça les partages de territoire qui avaient été si funestes aux deux premières dynasties. La législation des apanages en France s'est fixée lentement : de Hugues Capet jusqu'à la fin du règne de Philippe-Auguste, les fils de France reçoivent certains domaines en *toute propriété;* le roi ne se réserve que la *suzeraineté*. A partir de Louis VIII on stipule la condition du *retour à défaut d'hoirs*. Sous Philippe le Bel, les collatéraux sont exclus, ainsi que les filles, du droit à l'apanage territorial qui est remplacé pour les filles par une dot en espèces. Charles IX fixa par une ordonnance de 1566 la législation sur ce point, et cet état de choses subsista jusqu'en 1790. La constitution de cette époque assurait aux princes des rentes apanagères au moment de leur mariage. Des dispositions semblables furent proposées sous Louis-Philippe en faveur des princes de la famille royale; adoptées sans difficulté pour le prince royal (duc d'Orléans), elles furent rejetées à l'égard du duc de Nemours (1840). On doit à M. Dupin aîné un *Traité des apanages* (1817 et 1835).

APATHIE (d'*a* priv., et *pathos*, passion), exemption de trouble. Les Stoïciens entendaient par ce mot l'anéantissement des passions par la raison, insensibilité volontaire qui est le triomphe de la liberté et l'apanage du vrai sage. — Les Pyrrhoniens recommandaient également l'*apathie* (qu'ils nommaient aussi *ataraxie*, imperturbabilité), comme le souverain bien, comme le but de la sagesse.

APATITE (du grec *apataô*, tromper), chaux phosphatée naturelle, se rencontre en petits filons dans le granit, en masses vertes ou jaunes, cristallines ou concrétionnées; c'est la plus dure des substances calcaires. Sa transparence l'avait d'abord fait prendre pour une pierre précieuse : de là son nom. Les variétés en sont nombreuses. Celle qui est transparente a été nommée *Béryl de Saxe* ou *Augustite;* celle qui est en cristaux bleuâtres, *Moroxite;* celle qui est verdâtre, *Pierre d'asperge;* celle qui est pulvérulente, *Terre de marmarosch;* la variété blanche et terreuse, *Phosphorite*, parce que sa poussière embrasée devient phosphorescente. Il y a encore des apatites *violettes*, *rouges*, *jaunâtres*, *vert foncé*, *laminaires*, *lamellaires*, *granulaires*, *fibreuses*, *compactes*, etc. Les plus belles se trouvent en Saxe, en Bohême, en Suisse et en Espagne.

APEPSIE (du grec *a* priv., et *peptô*, cuire, digérer), défaut de digestion, mauvaise digestion; état maladif qui empêche que l'aliment pris ne fournisse le chyle qui sert à la formation du sang et à la nourriture du corps. Ce terme est aujourd'hui peu usité; on dit plutôt *dyspepsie*.

APERCEPTION, mot créé par Leibnitz et que ce philosophe oppose à *perception*. « La *perception*, selon lui, c'est l'état intérieur de la monade représentant les choses externes, et l'*aperception* est la conscience ou la connaissance réflexive de cet état intérieur, laquelle n'est pas donnée à toutes les âmes. »

APEREA, espèce type du genre *Cobaye*. *Voy*. ce mot.

APÉRITIF (du latin *aperire*, ouvrir, qui ouvre le passage), substances propres à rétablir la liberté dans les voies digestives, biliaires, urinaires, etc. : tels sont les sels purgatifs employés à petites doses, les racines d'ache, de fenouil, de persil, d'asperge, de petit houx. Les racines de capillaire, de chiendent, de chardon-roland, d'arrête-bœuf et de fraisier, les substances toniques amères (la scorsonère, le pissenlit, la chicorée et autres plantes de la même famille), et divers ferrugineux (les oxydes et sels de fer, et les eaux minérales ferrugineuses), ont la même propriété, mais à un moindre degré : ce qui les fait nommer *apéritifs mineurs*.

APÉTALES (d'*a* priv., et *pétalon*, pétale). On donne cette épithète aux fleurs dépourvues de pétales, et par conséquent de corolles, comme les Graminées et les Amarantacées. Tournefort avait donné ce nom à une de ses classes.

APHÉLIE (du grec *apo*, loin, et *hélios*, soleil), point de l'orbite d'une planète où elle se trouve à sa plus grande distance du soleil. On l'oppose à *périhélie*, point de l'orbite où la planète se trouve à sa plus petite distance du soleil. Le soleil occupant un des foyers de l'ellipse parcourue par les planètes, le point de l'ellipse le plus éloigné de cet astre et le point le plus rapproché sont les deux extrémités de la droite qui passe par les foyers : cette ligne est dite *grand axe* ou *ligne des absides*. *Voy*. ABSIDES.

APHÉRÈSE (du grec *aphairésis*, retranchement), figure grammaticale par laquelle on retranche une syllabe ou une lettre au commencement d'un mot, à la différence de l'*apocope*, qui s'exerce sur la fin du mot. *Las!* j'ai tant souffert! pour *Hélas! Lors*, ouvrant l'œil, pour *Alors*. L'aphérèse n'a lieu que rarement en français.

APHIDIENS (du grec *aphis*, puceron), famille de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, établie par Latreille, a pour type le genre Puceron. Ces petits insectes, ordinairement mous, vivent sur les végétaux, dont ils pompent les sucs au moyen de leur trompe. On nomme *Aphidiphages* une famille de Coléoptères qui vivent de ces insectes : tels sont les Coccinelles, les Hémérobes.

APHONIE (du grec *a* priv., et *phonè*, son, voix), privation de la voix, état dans lequel le malade ne peut produire aucun son. L'aphonie diffère de l'*extinction de voix*, dans laquelle des sons, même articulés, mais extrêmement faibles, se font entendre.

L'aphonie résulte naturellement des lésions affectant les organes vocaux, telles que l'inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse du larynx et des autres parties des voies aériennes, la bronchite et l'angine gutturale, le croup, l'œdème de la glotte, la phthisie laryngée, les ulcères syphilitiques; elle reconnaît aussi pour cause l'action subite du froid, les efforts de chant, de déclamation, les cris répétés, la frayeur, la colère, l'ivresse, certaines névroses, etc. — Le traitement varie d'après les causes. Les gargarismes émollients, l'eau d'orge miellée, la décoction des quatre fruits pectoraux, l'inspiration de vapeurs émollientes et sédatives, les cataplasmes autour du cou, les sangsues et ventouses scarifiées au cou, à la nuque, les pédiluves sinapisés, les frictions avec la pommade stibiée sur la région du larynx, les vésicatoires et sétons à la nuque, l'insufflation d'alun dans la gorge et les gargarismes aluminés, les purgatifs, la cautérisation de la muqueuse laryngée avec une solution de nitrate d'argent, sont les moyens le plus souvent prescrits.

APHORISME (du grec *aphorizô*, définir), définition ou sentence dans laquelle on présente brièvement ce qu'il y a de plus important à savoir sur une chose : les aphorismes doivent renfermer en peu de mots beaucoup de sens. Cette forme convient surtout aux sciences : on connaît en Médecine les *Aphorismes* d'Hippocrate, de l'école de Salerne, de Boerhaave; en Droit, ceux de Godefroy; en Politique, ceux de Harrington. Le *Novum organum* de Bacon est aussi écrit en aphorismes.

APHRODISIAQUES (du grec *Aphroditè*, Vénus), remèdes propres à rétablir les forces des organes reproducteurs. Les substances aromatiques, stimulantes ou toniques, telles que les truffes, les champignons, les baumes, le musc, le safran, surtout les cantharides, le phosphore, passent pour avoir cette vertu; mais, lors même qu'il ne serait pas immoral de recourir à de tels moyens, il ne faudrait en user qu'avec la plus grande circonspection; car leur abus peut amener les maladies les plus graves, même la mort.

APHRODITES (du grec *Aphroditè*, Vénus), famille d'Annélides errantes : tête distincte munie d'antennes, trompes armées de quatre mâchoires; pieds très-développés, inégaux, et alternes dans la plus grande longueur du corps. Le type de cette famille est l'*A. hérissée*, qu'on trouve sur nos côtes, et qui se fait remarquer par ses brillantes couleurs.

APHTHES (en grec *aphtha*, du verbe *aptéin*, enflammer), petites ulcérations blanchâtres et brûlantes qui se développent sur la membrane muqueuse de la bouche ou du tube digestif, et se terminent ordinairement par cicatrisation. Les aphthes sont tantôt *idiopathiques* et tantôt *symptomatiques*. On les observe à tous les âges de la vie, quelquefois chez les nouveau-nés. Les aphthes simples et discrets sont une indisposition légère qui cède promptement à la diète, aux boissons adoucissantes et relâchantes, comme l'eau d'orge, l'eau de veau, le petit lait, etc. Dans l'aphthe confluent, il faut insister d'abord sur les collutoires adoucissants et calmants, comme la décoction de guimauve, de pavot, de laitue, avec addition de lait. On touchera les aphthes les plus douloureux avec du mucilage de pépins de coing, soit pur, soit additionné de quelques gouttes de laudanum. Aussitôt que les ulcérations seront peu douloureuses, on emploiera les astringents et les excitants avec ménagement, les boissons acidulées, puis les caustiques, le borate de soude, l'acide chlorhydrique, l'alun, le nitrate d'argent : ce dernier moyen amène une prompte cicatrisation.

APHYE (du grec *aphyè*, loche), petit poisson de la Méditerranée du genre des Gobies. — Ce nom est quelquefois synonyme de *fretin*, et dans ce cas il s'applique également aux goujons, aux surmulets et même à l'anchois.

API (d'*appianum malum*, pomme d'Appius, Romain qui, au rapport de Pline, obtint ces pommes par la greffe), nom vulgaire d'une variété de Pommier dont le fruit est assez estimé. La pomme d'api est petite, d'un rouge vif d'un côté, blanche de l'autre; la peau est très-fine; la chair est blanche, ferme et croquant sous la dent, l'eau douce et sucrée.

APIAIRES (d'*apis*, abeille), tribu d'insectes Hyménoptères mellifères, section des Porte-aiguillons. Les Apiaires se distinguent des autres Hyménoptères par l'allongement de leur mâchoire, de leurs palpes et de leurs lèvres qui forment une espèce de trompe et par la forme déliée de leur languette, ordinairement terminée en une pointe qui est souvent velue ou soyeuse; elles ont la tête triangulaire, verticale. Elles volent avec rapidité de fleur en fleur pour recueillir le miel. Cette tribu se divise en deux classes : les *A. solitaires* ou *parasites* et les *A. sociales*; les Abeilles proprement dites (*apes*) sont un des genres principaux de cette tribu, dont elles forment le type et à laquelle elles donnent leur nom.

APICULTURE (d'*apis*, abeille, *cultura*, culture), partie de l'Agronomie qui traite de l'éducation des abeilles, a été surtout cultivée en Allemagne. On doit à P. de Beauvois et à M. de Frarière de bons *Tr. d'A.* M. Lombard a fait avec succès des cours sur ce sujet.

APION (du grec *apion*, poire, sans doute à cause de leur forme), genre de Coléoptères tétramères, de la grande famille des Curculionites. Ces insectes, de fort petite taille (4 à 5 millim.), font, à l'état de larve, de grands ravages dans les récoltes de grain.

APIUM, nom latin et botanique de l'*Ache*.

APLATISSOIR, instrument qui, dans les forges, sert à aplatir et étendre les barres de fer, se compose de cylindres de fer qu'on tient approchés ou éloignés à discrétion, et entre lesquels la barre de fer, entraînée par le mouvement que font ces cylindres sur eux-mêmes, est allongée et aplatie.

A-PLOMB (FIL-). *Voy.* FIL-A-PLOMB.

APLUSTRE (du lat. *aplustrum*, esp. de *girouette*), ornement en forme de girouette garnie de banderoles, qui se plaçait au haut de la poupe des navires. C'était, dans la Sculpture, un des attributs de Neptune.

APLYSIE (du grec *aplysia*, saleté, à cause de son odeur nauséabonde), genre de Mollusques gastéropodes voisin des Limaces, au corps charnu, oblong, allongé ou arrondi, bombé en dessus, plat en dessous, sans coquille. On les trouve sur presque toutes les côtes; elles habitent les plages peu profondes, vaseuses ou sableuses. Les pêcheurs leur attribuent des qualités malfaisantes : elles rejettent, en effet, lorsqu'on cherche à les prendre, une liqueur infecte que l'on a prise pour un venin mortel et qui entrait, dit-on, jadis dans les poisons des Romains. Cuvier croit que cette liqueur, qui est rouge-foncé, n'est autre que la pourpre des anciens. Les Aplysies ont reçu le nom vulgaire de *Lièvres marins*, sans doute à cause de leurs tentacules antérieures qui sont très-longues, comme les oreilles du lièvre.

APOCOPE (du grec *apocoptô*, couper), retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot : *Tun'*, *Vin'*, *Viden'*, p. *Tune*, *Visne*, etc. Les poëtes français usent quelquefois de l'apocope : *je voi* pour *je vois*; *encor* pour *encore*, etc. On dit par apocope *grand'mère*, *grand'messe*, etc.

APOCRISIAIRE (du grec *apocrisis*, réponse), dignitaire du Bas-Empire, chargé de faire connaître les décisions du souverain. Les *apocrisiaires* formaient un corps d'officiers publics; leur chef portait le titre de *grand apocrisiaire*, et remplissait les fonctions de chancelier, garde du sceau. — On don-

nait aussi ce nom à des ecclésiastiques députés par le pape près la cour de Constantinople ou de toute autre cour. — Sous la 1re race de nos rois et même sous Charlemagne, on nommait *apocrisiaire* l'officier ecclésiastique remplissant les fonctions désignées depuis sous le titre de *grand aumônier*

APOCRYPHES (du grec *apocryphos*, caché, tenu secret), livres dont l'auteur est inconnu ou supposé et dont l'autorité est douteuse. Ces livres étaient très-nombreux avant la découverte de l'imprimerie, la fraude étant alors favorisée par le défaut de publicité et de moyens de contrôle. On cite comme apocryphes, parmi les ouvrages profanes, les *Annales d'Égypte* attribuées à Thaut, les écrits attribués à Hermès Trismégiste, les *Livres sibyllins*, les *Vers dorés* de Pythagore, les *Poëmes* d'Orphée et plusieurs autres livres fabriqués par l'école d'Alexandrie, les fragments d'auteurs anciens publiés par Annius de Viterbe. — Il a paru dans les premiers siècles de l'Église une foule de livres apocryphes, se rattachant, les uns à l'Ancien Testament, tels que l'*Apocalypse d'Adam*, l'*Évangile d'Ève*, le *Livre de Seth*, le *Testament de Noé*, le *Livre d'Abraham*, le *Testament des douze patriarches*; les autres, au Nouveau Testament: *Évangile selon les Hébreux*, etc. (*Voy.* ÉVANGILE). La plupart de ces livres ont péri. — L'Église, pour épargner aux fidèles toute incertitude, a dressé une liste des livres reconnus comme authentiques : c'est ce qu'on nomme *Livres canoniques*. *Voy.* CANONIQUES (LIVRES).

APOCYN (du grec *apo*, loin de, *kyon*, chien; plante dont les chiens doivent s'éloigner), genre type de la famille des Apocynées, section des Apocynées vraies, composé de plantes exotiques, vivaces, robustes et traçantes, à feuilles oppcsées, glabres, à calice et à corolle quinquéfides, à cinq étamines, à ovaire double, surmonté d'un stigmate presque sessile. Nous citerons parmi les espèces : l'*A. maritime*, dont le suc est fort vénéneux; l'*A. gobe-mouches*, dont les pétales en se contractant retiennent les petits insectes qui s'y posent, et les emprisonnent; l'*A. à feuilles herbacées*, plante textile comme le chanvre. Toutes sécrètent un suc laiteux qui est vénéneux.

APOCYNÉES, famille de plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes, remarquable par les poils soyeux qui surmontent sa graine, et qui dans quelques espèces, surtout dans les Asclépiades, sert à faire des étoffes (*Voy.* OUATE). Cette famille est divisée aujourd'hui, d'après Brown, en deux sections : les Asclépiadées et les Apocynées vraies. Cette dernière a pour type l'*Apocyn*, et renferme en outre les *Pervenches*, les *Lauriers-roses*, etc. M. Endlicher partage cette 2e section en quatre sous-ordres : *Carissées*, *Ophioxylées*, *Euapocynées* et *Wrightiées*.

APODES (d'*a* priv., et *pous*, *podos*, pied), épithète qui s'applique également à certains oiseaux qui ont les pieds si courts qu'ils ont de la peine à marcher, aux poissons dépourvus de nageoires, et aux larves des insectes dépourvus de pattes.

Lamarck et Blainville nomment spécialement *Apodes* une classe d'Annélides qui comprend la plus grande partie des vers intestinaux.

APODICTIQUE (du grec *apodeiknumi*, démontrer), se dit en Logique des jugements qui sont le résultat de la démonstration et non de l'expérience, et qui, par conséquent, entraînent la conviction de leur nécessité : on oppose les connaissances apodictiques, la certitude apodictique, aux connaissances sensibles, à la certitude empirique. C'est surtout dans l'école de Kant que cette dénomination est usitée.

APOGÉE (du grec *apo*, loin de, et *gè*, terre), C'est, dans le système de Ptolémée et des anciens, le point de l'orbite d'une planète où elle est le plus éloignée de la terre. Le soleil est à son apogée quand la terre est à son aphélie (*Voy.* ce mot). On oppose à l'*apogée* le *périgée*, qui est la plus petite distance d'une planète à la terre. Il répond au périhélie des modernes. — Les termes d'*apogée* et *périgée* ne peuvent aujourd'hui s'appliquer proprement qu'aux rapports de la lune et de la terre : l'*apogée* est le point où la lune est le plus éloignée de notre globe, le *périgée* celui où elle en est le plus rapprochée.

APOGON (d'*a* priv., et *pogon*, barbe), genre de poisson de la famille des Percoïdes, très-estimé des anciens qui l'appelaient *mullus*. Il n'a point de barbillons, d'où son nom. Il a le corps long de 13 centim., d'un très-beau rouge, à reflets dorés et argentés, aux écailles unies, larges et tombant facilement. Sa chair est douce et délicate, surtout sur les côtes de la Méditerranée. On le nomme en quelques endroits le *Roi des rougets*. Artédi l'appelle *Mullus imberbis*.

APOLLONICON (d'*Apollon*, dieu des arts), grand orgue à cylindre, propre à être touché par plusieurs musiciens à la fois, au moyen de cinq claviers adaptés les uns à côté des autres. Le son en est majestueux et très-varié. Il fut inventé à Londres en 1817 par Flight et Robson; il est analogue au *Panharmonicon* de Maelzel, et à l'*Apollonion*, instrument à deux claviers inventé par Jean Vœller à Darmstadt vers la fin du XVIIIe siècle, et qui était touché par un automate.

APOLOGÉTIQUE, partie de la science théologique qui expose les motifs, prouve la vérité et la perfection du christianisme, et qui répond aux attaques de ses adversaires. On désigne spécialement sous le titre d'*Apologètes* ou *Apologistes* quelques auteurs des premiers siècles qui ont écrit en ce sens : S. Justin, Athénagore, Tatien, Théophile et Hermias, parmi les Grecs; Tertullien, Minutius Félix, Lactance, Arnobe, parmi les Latins; et, chez les modernes, Hugo Grotius, Nœsselt, Less, Reinhard, Spalding, Rosenmuller, etc. On y joint quelquefois l'auteur du *Génie du Christianisme*.

APOLOGUE (du grec *apologos*, récit détourné), récit d'une action allégorique attribuée le plus souvent à des animaux, dans lequel on a pour but d'arriver indirectement à une conclusion morale et instructive : cette conclusion, qu'on appelle la *morale* de la fable, peut n'être pas exprimée. Le style de l'apologue doit être simple, familier, naturel et même naïf. L'apologue paraît être né de la nécessité de faire entendre des vérités qu'il eût été difficile ou dangereux de présenter sans déguisement : aussi en place-t-on le berceau dans les cours :

Jamais la vérité n'entre mieux chez les rois
Que lorsque de la fable elle emprunte la voix.

L'origine de l'apologue se perd dans la nuit des temps : on en trouve plusieurs exemples dans l'Ancien Testament (représentations de Nathan à David, de Joatham aux Sichémites, etc.) et dans les premiers temps de l'histoire des Grecs et des Romains (apologues de Stésichore, de Ménénius, etc.); on en attribue le plus souvent l'invention au Phrygien Ésope (qu'on place au VIe siècle avant J.-C.), parce que c'est lui qui paraît avoir cultivé ce genre avec le plus de suite et de succès chez les anciens. Cependant l'Indien Pilpay, l'Arabe Lokman, lui disputent la priorité. Après eux, les plus célèbres fabulistes sont : chez les Grecs, Babrius, dont les fables ont été récemment retrouvées; chez les Romains, Phèdre, Avianus; en Italie, Faërne, Abstemius, auteur de fables latines, Casti, l'ingénieux auteur des *Animaux parlants*; en France, l'inimitable La Fontaine, Lamotte, Florian, Aubert, Lebailly, Boisard, Arnault, Viennet; en Angleterre, J. Gay, Dodsley; en Allemagne, Lessing, Pfeffel; en Russie, Kryloff.

APONÉVROSES (du grec *apo*, de, *neuron*, nerf, parce que les anciens les regardaient comme des expansions nerveuses), membranes blanches, luisantes, très-résistantes, composées de fibres entre-croisées. On distingue : 1° *A. partielles* ou *musculaires*, qui se continuent avec les fibres musculaires, et ne diffèrent des tendons que par leur forme apla-

tie : on les nomme *A. d'insertion* si elles sont à l'extrémité des muscles (Ex. : les grand et petit oblique de l'abdomen), qu'elles servent alors à fixer aux os; *A. d'intersection* si elles interrompent la continuité du muscle (Ex. : le muscle droit abdominal), et se continuent des deux côtés avec des fibres musculaires; 2° *A. générales*, ou *d'enveloppe*, ou *capsulaires*, qui ont la forme des membres, dont elles recouvrent et maintiennent les muscles.

APOPHTHEGME (du grec *apophthegma*, sentence, précepte), dit mémorable, pensée forte et exprimée laconiquement de quelque personnage célèbre. Plutarque nous a conservé un grand nombre d'apophthegmes des anciens. Lycosthène (Wolffhardt) a donné un intéressant recueil d'*Apophthegmes*.

APOPHYSES (du grec *apophysis*, rejeton, excroissance). On nomme ainsi les éminences naturelles des os, lorsque ces éminences sont allongées et très-saillantes. Elles ont reçu différents noms qui expriment leur forme, comme *A. styloïde*, *A. coracoïde*, etc., pour dire : en forme de *stylet* ou de *poinçon*, en forme de *bec de corbeau*, etc.; ou qui rappellent le nom de quelque anatomiste, comme l'*A. d'Ingrassias* (ce sont les petites ailes du sphénoïde).

APOPLEXIE (du grec *apoplettéin*, frapper avec violence, abattre), maladie du cerveau caractérisée par une paralysie soudaine plus ou moins complète, plus ou moins durable, du sentiment et du mouvement, dans une ou plusieurs parties du corps sans que la respiration et la circulation soient suspendues. Cette paralysie est produite le plus ordinairement par un épanchement de *sang* dans les membranes du cerveau, dans les ventricules ou dans la substance même de l'encéphale : c'est l'*A. sanguine*, que l'on définit une hémorragie cérébrale. Assez souvent, au lieu de sang, c'est une *sérosité* plus ou moins abondante qui s'épanche dans l'arachnoïde ou dans les ventricules cérébraux; l'*apoplexie* est alors *séreuse*. D'autrefois on ne reconnaît aucune lésion matérielle appréciable : l'*apoplexie* est dite alors *nerveuse*.

L'apoplexie sanguine, qui est la plus commune, peut avoir pour cause tout ce qui détermine un afflux considérable de sang vers le cerveau : l'excès des travaux intellectuels ou des émotions morales, l'abus des liqueurs alcooliques, l'exposition à un soleil trop ardent ou à un froid trop intense, la suppression d'une évacuation habituelle, etc. Elle est surtout fréquente de 45 à 60 ans; on y est plus exposé dans les temps très-chauds ou très-froids. Quelquefois l'attaque survient d'une manière brusque et inopinée, ce qui lui a valu le nom d'*apoplexie foudroyante;* alors la mort a lieu sur-le-champ. L'attaque est ordinairement annoncée par divers symptômes, tels que violents maux de tête, éblouissements, vertiges, palpitations, tintements d'oreilles, fourmillements incommodes dans les membres, somnolence, parole embarrassée, intelligence engourdie. On peut prévenir l'attaque par des émissions sanguines, par l'emploi des révulsifs. Quand elle a eu lieu, il faut débarrasser le malade des vêtements trop serrés, le transporter sans secousse dans un lieu aéré, d'une température fraîche, éloigné du bruit; maintenir la tête élevée et découverte; pratiquer une saignée copieuse à la jugulaire, au pli du bras ou à la saphène. Concurremment avec la saignée générale, on emploiera avantageusement la saignée locale au moyen de sangsues à la nuque, aux apophyses mastoïdes, ou à l'anus, ainsi que les ventouses scarifiées. On applique en même temps sur la tête des compresses imbibées d'eau froide et souvent renouvelées. A ces moyens on ajoutera des pédiluves sinapisés, des lavements laxatifs ou purgatifs préparés avec le séné, le sulfate de soude, l'aloès, etc., enfin la diète, les boissons délayantes et le repos le plus absolu.

APOSIOPÈSE (d'*apo*, de, et *siopaô*, se taire), nom grec de la figure de Rhétorique plus connue sous le nom de *Réticence*.

APOSTASIE (du grec *apostasia*, défection), acte de celui qui renonce à sa religion, spécialement à la religion chrétienne, ou d'un religieux qui renonce à ses vœux. Les plus célèbres apostasies sont celles de Julien et de Henri VIII. Les premiers temps de la Réforme et la Révolution française ont offert un assez grand nombre de religieux qui apostasièrent. — Dans l'ancien droit canonique, l'apostat était frappé de diverses peines, telles que l'excommunication, la privation de juridiction, des droits de cité. L'apostat qui rentrait dans le sein de l'Église avait à subir les plus dures pénitences.

APOSTÈME, APOSTUME (du grec *apostêma*, abcès). *Voy.* ABCÈS.

APOSTROPHE (du grec *apostréphô*, détourner), figure oratoire par laquelle on détourne son discours de l'objet auquel il est consacré, pour s'adresser tout à coup à une personne ou à une chose, soit pour l'invoquer en témoignage, soit pour lui faire des reproches. Cette fig. hardie, voisine de la *prosopopée*, est d'un grand effet quand elle est bien placée.

APOTHÈME (du grec *apotithêmi*, déposer, abaisser), perpendiculaire abaissée du centre d'un polygone régulier sur l'un de ses côtés. — *Apothème d'une pyramide. Voy.* PYRAMIDE.

Berzélius appelle *Apothème* (dépôt) un précipité minéral déjà connu sous le nom d'*extractif oxydé*.

APOTHÉOSE (du grec *apothéosis*, divinisation), cérémonie par laquelle les anciens plaçaient un homme illustre au rang des dieux. Cette cérémonie remonte aux temps les plus anciens; la plupart des dieux du paganisme ne sont sans doute que des héros divinisés. On en trouve quelques exemples chez les Grecs dans les temps historiques : ainsi, Alexandre mit au rang des dieux son ami Éphestion; mais c'est à Rome que cette cérémonie fut le plus multipliée; la plupart des empereurs romains furent divinisés après leur mort. Pour célébrer l'apothéose de ces derniers, on plaçait sur un lit d'ivoire une image en cire ressemblant au défunt. Le sénat la visitait, et des médecins donnaient chaque jour des bulletins de sa santé, comme s'il se fût agi d'un personnage vivant; au 7e jour, ils annonçaient sa mort; les jeunes gens les plus distingués portaient le lit de parade au Champ de Mars, et le plaçaient sur un catafalque pyramidal, formé de matières combustibles. On chantait tout autour des hymnes en l'honneur du défunt, et on faisait défiler devant lui les effigies des grands hommes; puis l'empereur régnant mettait le feu au catafalque avec une torche, et après lui les sénateurs et les chevaliers. Du milieu des flammes on voyait sortir un aigle qui, selon la croyance, emportait aux cieux l'âme du défunt. Si c'était une impératrice, on se servait d'un paon au lieu d aigle.

APOTHICAIRE (du grec *apothékè*, serre, lieu où l'on met en réserve), celui dont la profession est de préparer et de vendre les médicaments. Les apothicaires ne faisaient autrefois à Paris qu'un seul corps de communauté avec les marchands épiciers-droguistes; c'était le second des six corps marchands. De nos jours, cette profession est plus relevée à raison des connaissances scientifiques qu'elle exige. On emploie aujourd'hui de préférence le mot *Pharmacien. Voy.* ce mot.

APOZÈME (du grec *apozéma*, décoction), potion composée d'une décoction ou infusion d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments, tels que sels, sirops, électuaires, teintures. On prépare des *apozèmes* purgatifs, fébrifuges, antiscorbutiques, etc. La tisane royale, la décoction blanche, sont des *Apozèmes*. L'Apozème est toujours très-composé ou très-chargé de principes végétaux : aussi ne sert-il jamais, comme la tisane, de boisson habituelle. Les *Apo-*

*zèmes* ne sont guère employés aujourd'hui, à cause du dégoût qu'ils inspirent au malade.

APPARAT, ou en latin APPARATUS (c.-à-d. ici *instrument d'étude*), nom donné autrefois à certains livres disposés en forme de dictionnaires ou de catalogues et propres à faciliter les études classiques : tels sont l'*A. sacré*, livre renfermant par ordre alphabétique les noms des auteurs ecclésiastiques et les titres de leurs ouvrages; l'*A. poétique*, recueil de diverses poésies; l'*Apparatus ad Ciceronem*, espèce de concordance ou de recueil de phrases cicéroniennes.

APPARAUX (d'*apparatus*, apprêt, machine). Dans la Marine, on désigne sous ce nom collectif tous les objets nécessaires à certains mouvements d'un vaisseau, tels que les voiles, les vergues, les poulies, les ancres, les cabestans, le gouvernail, les câbles, etc. : on y comprend même l'artillerie d'un bâtiment. On dit d'un vaisseau bien disposé, qu'il a ses agrès et ses apparaux.

APPAREIL (du latin *apparare*, préparer). On nomme ainsi, en Physiologie, l'ensemble des organes qui concourent à une même fonction : *A. digestif*, *A. respiratoire*. Un *système* d'organes comprend tous ceux qui sont formés d'un tissu semblable; un *appareil* comprend souvent des organes de nature très-différente. — En Chirurgie, on appelle *Appareil* l'assemblage méthodique de tous les instruments et objets nécessaires pour pratiquer une opération (*Voy.* AMPUTATION). Par extension, on a donné le nom d'*Appareil* (*capsa chirurgica*) au plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces nécessaires pour les pansements. —En Chimie, on nomme aussi *Appareil* un assemblage d'ustensiles nécessaires pour une opération ou une expérience : on connaît surtout l'*A. de Marsh* (*Voy.* ARSENIC). — En Architecture, c'est l'art de tracer exactement et de disposer les pierres qui conviennent à chaque partie d'un édifice.

APPAREILLEUR, ouvrier-chef des tailleurs de pierre, qui fait le choix des pierres, trace la forme à leur donner, marque la place qu'elles doivent occuper, dirige et surveille ceux qui les taillent et ceux qui les posent. L'Appareilleur doit connaître à fond la géométrie pratique, le dessin linéaire, et la nature des matériaux qu'il emploie. Quand on bâtit, c'est un grand avantage d'avoir un habile *Appareilleur*.

APPARITEURS (d'*apparere*, apparaître). On désignait en général par ce nom chez les Romains tous les officiers chargés de l'exécution des ordres des magistrats, tels que les licteurs, les scribes, les interprètes. Aujourd'hui on le donne aux huissiers qui, dans les cérémonies de l'Université, précèdent le recteur et les doyens des diverses facultés, portant la *masse* devant eux. Les Appariteurs sont, en outre, chargés de maintenir l'ordre dans les salles de cours.

APPEAU (d'*appel*), sifflet d'oiseleur qui sert à contrefaire les différents cris des oiseaux, et, par ce moyen, à les *appeler* et à les attirer dans le piége. On distingue : l'*A. à sifflet*, avec lequel on imite le cri des alouettes, des perdrix, des cailles; l'*A. à languette*, ou *pipeau*, qui ne consiste qu'en un petit ruban ou même une simple feuille de chiendent, et avec lequel on épouvante les oiseaux en contrefaisant le cri de la chouette; l'*A. à frouer*, formé d'une feuille de lierre disposée en cornet, qui contrefait le cri ou le vol des geais et des merles, etc. — On appelle aussi *Appeau* l'oiseau qui sert à l'oiseleur pour attirer les autres.

APPEL. On nomme ainsi, en Droit, l'acte par lequel une partie condamnée s'adresse à une juridiction supérieure pour faire réformer le premier jugement. On distingue : l'*A. principal*, première réclamation par laquelle on défère le jugement au tribunal supérieur, et l'*A. incident*, interjeté par la partie poursuivie en appel, durant le cours de l'appel principal. On nomme *appelant* celui qui demande la réformation du jugement, *intimé* celui contre qui cette réformation est demandée.

Les règles et les effets de l'appel varient selon que le jugement attaqué a été rendu en matière civile, criminelle, administrative ou ecclésiastique.

I. *En matière civile*, on peut, en principe, appeler de tous les jugements rendus par les tribunaux civils de 1er degré; on excepte les jugements rendus par les juges de paix dans certaines limites, les jugements préparatoires et ceux qui ont force de chose jugée. Le délai pour interjeter appel est généralement de 3 mois (art. 443 du Code de procéd.). Les appels des jugements des juges de paix sont portés devant le tribunal de 1re instance de l'arrondissement; les jugements rendus par les tribunaux de 1re instance et de commerce sont portés devant la cour d'appel. L'acte d'appel doit, sous peine de nullité, contenir assignation dans les délais de la loi, et être signifié à personne ou domicile (art. 456). L'appel est en général suspensif de l'exécution du jugement attaqué. Celui qui succombe en appel doit payer une amende de 5 à 10 fr. (art. 471).

II. *En matière criminelle*, on peut appeler des jugements de simple police et des jugements rendus par les tribunaux correctionnels; mais on ne peut appeler des jugements rendus par les cours d'assises. — Toutefois ces jugements, comme les jugements civils, peuvent être portés en cour de cassation pour violation de la loi ou pour vice de forme.

III. *En matière administrative*, on se pourvoit en appel devant le Conseil d'État, par l'intermédiaire des avocats spécialement attachés à ce conseil.

IV. *En matière ecclésiastique*, on peut recourir devant l'autorité civile contre les *abus* de pouvoir commis par les supérieurs ecclésiastiques, et dans les cas de contravention aux constitutions ou concordats reçus dans le pays : c'est ce qu'on nomme *appel comme d'abus*. Ce droit était reconnu en France dès 1329. Les appels comme d'abus étaient jadis déférés tantôt aux parlements, tantôt aux conseils souverains; ils ont été attribués par le Concordat de 1801 au Conseil d'État; la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), qui régit encore la matière, a réglé les formes à suivre.

APPEL AU PEUPLE, droit dont jouissait tout citoyen romain de faire juger une cause criminelle par le peuple en dernier ressort. Ce droit a été rétabli pendant la Révolution française : ceux qui voulaient sauver Louis XVI votèrent presque tous pour l'appel au peuple. L'exercice de ce droit fut réglé par les décrets des 5 fructid. an III, 24 et 25 frim. an VIII, l'arrêté du 20 floréal an X, le sénatus-consulte du 28 flor. an XII.

APPEL COMME D'ABUS. *Voy.* ci-dessus *Appel en matière ecclésiastique*.

APPEL, en termes d'Escrime, désigne une feinte ou un temps faux fait hors de mesure, pour forcer son adversaire à attaquer la partie qu'on découvre, pour mieux le surprendre à son tour et le faire s'enferrer lui-même.

APPELANTS. On a donné ce nom, dans le dernier siècle, à ceux qui, en 1717, interjetèrent *appel* au futur concile de la bulle *Unigenitus*, par laquelle Clément XI avait condamné un livre du P. Quesnel où se trouvaient reproduites quelques-unes des erreurs de Jansénius; ils comptaient parmi eux plusieurs évêques. Cet appel n'eut aucun effet.

APPENDICE (de *pendere ad*, pendre à, s'ajouter), nom donné, en Histoire naturelle, à des organes qui s'attachent aux parties essentielles. On nomme ainsi, en Zoologie, diverses sortes de membres qui sont ajoutés aux anneaux du corps des animaux articulés; — en Botanique, les petits prolongements qui garnissent la corolle de certaines Borraginées, ainsi que les écailles qui entourent l'ovaire des Graminées et la partie supérieure de la squamme de certaines Synanthérées : on appelle *A.*

*terminal* le petit filet qui se prolonge au-dessous de l'anthère; *A. basilaires* les petits prolongements qui se trouvent à la partie inférieure des loges de l'anthère.

APPÉTIT (*d'appetere*, désirer, rechercher). Les Scolastiques désignaient en général par ce nom la faculté par laquelle l'âme se porte vers un bien (*A. concupiscible*), ou s'éloigne d'un mal (*A. irascible*). — Dans la classification des principes actifs proposée par les Écossais, et généralement adoptée aujourd'hui, les appétits sont des principes actifs qui tirent leur origine du corps, qui ne sont point continus, mais périodiques, et à la satisfaction desquels nous sommes poussés par une sensation désagréable, telle que la faim, la soif, le besoin de sommeil, etc. On les oppose aux *désirs* et aux *affections*. — En Médecine, l'appétit est proprement le désir de manger. Comme la faim, il a son siége dans le système des ganglions, mais il en diffère en ce qu'il n'est pas une sensation pénible. Il s'annonce par une excitation des papilles nerveuses et une sécrétion abondante de salive; la faim apaisée, il peut subsister encore. L'appétit peut devenir un symptôme de maladies; parfois il est exagéré, dévorant (*cynorexie, boulimie*), quelquefois bizarre, dépravé (*envies* des femmes grosses, *pica, malacia*); enfin il peut être détruit et remplacé par un dégoût invincible des aliments (*anorexie*); d'ordinaire, ces perturbations de l'appétit surviennent et disparaissent avec d'autres maladies dont ils sont la conséquence.

APPLICATION. On nomme ainsi dans les Sciences l'usage que l'on fait des principes d'une science pour étendre ou éclairer une autre science (de l'algèbre, par exemple, pour perfectionner la géométrie), et, spécialement, le passage de la théorie à la pratique.

APPLICATION (ÉCOLES D'). Il y a en France deux écoles militaires d'application, ainsi nommées parce qu'on y fait l'*application* des théories abstraites qui ont fait jusque-là l'objet de l'enseignement : l'*École d'application de l'artillerie et du génie*, créée en 1802 par le premier consul, et l'*École d'application du corps d'état-major*, créée en 1818 sous le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr. — La première de ces écoles, établie à Metz, et organisée par l'ordonn. du 5 juin 1831 et le décret du 24 juin 1854, compte 100 élèves, qui y sont admis en sortant de l'École polytechnique, après un examen ouvert à cet effet, et qui, en y arrivant, prennent le grade et le rang de sous-lieutenant; la durée de l'enseignement est de 2 à 3 ans. — La seconde, établie à Paris, compte de 40 à 50 élèves; ils sont choisis parmi les élèves de Saint-Cyr et de l'École polytechnique, et ont aussi le brevet de sous-lieutenant. Après deux ans d'études, les élèves vont passer deux ans dans chacune des trois armes, infanterie, cavalerie, artillerie, avant de remplir les fonctions d'officiers d'état-major.

Il existe en outre une *École d'application du génie maritime*, établie à Lorient en 1791, dans le but de former des ingénieurs chargés de diriger la construction des vaisseaux de la marine royale, et les travaux relatifs à ce service. Les élèves sont choisis au concours parmi ceux qui ont fait deux années d'études à l'École polytechnique.

APPLICATION SUR DENTELLE. *V.* DENTELLE, BRODERIE.

APPOGGIATURE. Ce mot, tiré de l'italien (*appoggiare*, appuyer), s'applique, en Musique, à une petite note sur laquelle on appuie légèrement avant d'attaquer la note principale. L'appoggiature peut se placer au-dessus ou au-dessous de cette note. Sa durée vaut ordinairement la moitié de la note suivante et se prend sur la valeur de celle-ci. L'appoggiature est *préparée* quand elle est précédée d'une note située au même degré qu'elle-même. Son exécution bien appliquée ajoute au charme et à la grâce du chant.

APPOINT. On appelle ainsi : 1° la petite monnaie qu'on ajoute à la grosse pour solder un compte par sous et centimes : par arrêt du Conseil du 21 janvier 1821, il est défendu de donner en monnaie de billon, dans les payements, plus que les appoints qui ne peuvent se faire en écus; 2° une somme qui forme le solde ou la balance d'un compte; on dit, par exemple, tirer une lettre de change par appoint, lorsqu'on la tire pour solder un compte.

APPORT. On nomme ainsi, en Droit, les valeurs, de quelque nature qu'elles soient, que chaque associé apporte dans une société commerciale, et, plus spécialement, ce qu'un époux apporte dans la communauté. Sous le régime de la communauté pure et simple, les apports de deux époux, s'ils ne consistent qu'en objets mobiliers, deviennent communs entre eux. On fixe d'habitude dans le contrat de mariage la valeur des apports de chaque époux. Lorsque les époux stipulent qu'ils mettront réciproquement dans la communauté jusqu'à concurrence d'une somme ou d'une valeur déterminée, ils sont par cela seul censés se réserver le surplus (Code civ., art. 1500). — La femme, en renonçant à la communauté, perd son apport, à moins qu'elle n'ait stipulé lors du contrat la fac. de le reprendre (a. 1497, 1514).

APPOSITION (de *ponere ad*, placer auprès), figure de construction, qui consiste à placer l'un auprès de l'autre, sans conjonction, deux noms dont le dernier sert de qualificatif, comme dans ces phrases : Cicéron, *l'orateur romain;* Titus, *les délices du genre humain;* Attila, *le fléau de Dieu.* Cette figure est très-usitée en poésie; Racine le fils en offre un exemple dans les vers suivants :

> C'est dans un faible objet, *imperceptible ouvrage*,
> Que l'art de l'ouvrier me frappe davantage.

APPRENTI, APPRENTISSAGE. Avant l'abolition des jurandes et des maîtrises, les apprentis étaient obligés, par les statuts des communautés d'arts et métiers, à passer près des maîtres un temps fixé qui était au moins de 3 ans; ils étaient assujettis à un état voisin de la servitude, et ne pouvaient s'établir qu'en remplissant des conditions fort dures. Cet état de choses a été aboli en 1791 par l'Assemblée Constituante. L'apprentissage est aujourd'hui régi par la loi du 22 germinal an XI et par celle du 22 février 1851 : cette dernière loi a eu surtout pour but de prévenir l'abus que certains maîtres pouvaient faire encore des jeunes gens confiés à leurs soins.

APPRÊTEUR, ouvrier qui donne l'*apprêt*, c.-à-d. qui fait subir aux marchandises, draps, toiles, cotonnades, certaines préparations qui ont pour but de leur donner du lustre, du poli et de la fermeté. Pour les étoffes de lin ou de chanvre, l'apprêt consiste dans un mélange d'amidon et d'azur; quand elles ont reçu cet apprêt, on les déplisse, on les calandre, et enfin on les met à la presse. — Pour les étoffes de coton, on les apprête avec de l'amidon bien épuré, puis on les fait passer entre deux cylindres chauffés qui lustrent à la fois l'endroit et l'envers. — Pour les draperies, l'apprêt s'effectue à l'aide d'une pression plus ou moins forte; cette pression peut être combinée ou non avec l'action de la chaleur, d'où deux sortes d'apprêts, le *cati à chaud* et le *cati à froid*. *Voy.* CATI.

APPROCHES. Ce mot désigne spécialement, dans l'Art militaire, les travaux à l'aide desquels on tente de parvenir jusqu'au corps d'une place qu'on assiége, tout en se mettant à couvert de son feu.

APPROXIMATION. On nomme ainsi en Mathématiques une opération par laquelle on trouve, au moyen du calcul ou d'une construction géométrique, la valeur approximative d'une quantité que l'on ne peut déterminer rigoureusement. Le calcul des approximations est particulièrement employé à rechercher les racines carrées et cubiques des nombres qui ne sont pas des carrés ou des cubes parfaits. M. J. Vieille a donné la *Théorie des Approximations*, 1854.

APPULSE (du latin *appulsus*, poussé auprès), se

dit, en Astronomie, du passage de la lune *près* d'une étoile, soit qu'il y ait éclipse, soit que le bord de la lune passe seulement à quelques minutes de l'étoile, de manière à être observée dans le même champ de la lunette; on observe les *appulses* avec soin pour déterminer les lieux de la lune, les erreurs des tables, et les longitudes des lieux.

APRON, *Aspro* (d'*asper*, rude, à cause de la rudesse de ses écailles), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, ne diffère des Perches proprement dites qu'en ce qu'il a le palais hérissé de dents, le museau saillant et les deux dorsales éloignées et ne se touchant pas. On le trouve surtout dans les eaux du Rhône et du Danube. L'*A. ordinaire*, nommé *Sorcier* par les pêcheurs du Rhône, est long d'environ 20 centim. Son corps est allongé et à peu près arrondi. Sa tête est déprimée; les joues, les mâchoires, la poitrine, sont dépourvues d'écailles. La partie supérieure du corps est d'un brun rougeâtre, et l'inférieure d'un blanc gris. Ce poisson, dont la chair est blanche, légère et d'un goût agréable, se nourrit de vers et aime les eaux pures et vives. Une autre espèce, le *Cingle* ou *Zingel*, qui habite les eaux du Danube, a un demi-mètre de longueur, et un corps triangulaire. Sa chair est blanche, ferme et d'excellent goût.

APSIDE. *Voy.* ABSIDE.

APTÈRES (du grec *a* priv., et *ptéron*, aile), épithète donnée en Zoologie aux animaux articulés dépourvus d'ailes. Linné comprenait sous cette dénomination les Crustacés, les Arachnides, les Myriapodes, les Parasites, etc., même les Vers, en un mot, tous les animaux articulés n'acquérant jamais d'ailes, et il en formait un ordre du règne animal. Lamarck conserva ce nom; mais il ne s'applique plus aujourd'hui à aucun ordre. On l'emploie adjectivement pour désigner tels ou tels animaux articulés privés d'ailes ou qui n'en ont que de rudimentaires.

APTÉRODICÈRE (du grec *aptéros*, sans ailes, et *dikéros*, à deux cornes), sous-classe d'insectes, composée de ceux qui sont aptères, qui ne subissent point de métamorphoses, et ont deux antennes et six pieds. Elle comprend les *Thysanoures* et les *Parasites*.

APTERYGIENS (d'*a* priv., et *ptéryx*, nageoire), animaux qui manquent d'organe spécial pour nager. — On divise les Mollusques en deux classes principales : les *Ptérygiens*, qui ont un pied, les *Aptérygiens*, qui manquent de cet organe.

APTÉRYX (même étym.), oiseau singulier de la Nouvelle-Zélande, de la taille d'une oie, au plumage brun ferrugineux. Il a de grands rapports avec l'Autruche, et ses jambes sont celles des Gallinacés. Ses ailes, presque nulles, sont terminées par un ongle fort et arqué. Quelques naturalistes en font une classe à part, dite des *Nullipennes*.

APTINUS (du grec *aptên*, sans ailes), genre de Coléoptères pentamères de la famille des Carabiques, très-voisin des Brachines, avec lesquels on l'a longtemps confondu, mais dont il se distingue par l'absence d'ailes et par ses élytres tronqués obliquement à l'extrémité, tandis qu'ils sont coupés carrément dans les Brachines. Toutes les espèces de ce genre jouissent, comme les Brachines, de la faculté singulière de lancer par l'anus, avec fumée et explosion, une liqueur volatile brûlante et caustique (*Voy.* BRACHINE). L'*A. Baliste* peut fournir de suite 10 à 12 décharges.

APUREMENT DE COMPTE. Cette formule, en usage dans la comptabilité, désigne que les comptes entre les commerçants ont été vérifiés et entièrement terminés.

APYRE (d'*a* priv. et *pyr*, feu), épithète appliquée en Chimie et en Minéralogie à certaines substances infusibles, telles que le cristal de roche, l'amiante. — Ce nom a été donné spécialement à un minéral qu'on nomme aussi *Macle* et *Andalousite*.

APYREXIE (du grec *a* priv., et *pyr*, feu), temps intermédiaire aux accès dans les fièvres intermittentes; — cessation du mouvement fébrile. *Voy.* FIÈVRE.

AQUARELLE (de l'italien *acquarella*, peinture à l'eau), dessin au lavis et de plusieurs couleurs. On se sert à cet effet de couleurs délayées à l'eau et légèrement gommées que l'on applique sur du papier, du carton ou de l'ivoire; on prépare pour cet usage un papier particulier dit papier *Watermann*. L'aquarelle se distingue par la finesse et la transparence des teintes, par la fraîcheur et l'éclat des couleurs; elle se prête surtout à la peinture des portraits, des fleurs, des oiseaux, des paysages, pourvu que les sujets soient de petite dimension. Ce genre de peinture, qui offre un agréable délassement, est devenu fort à la mode depuis quelques années : il s'est formé en Angleterre une société d'*aquarellistes*. On trouve dans la collection des *Manuels-Roret* un *Manuel de peinture à l'aquarelle*.

AQUA-TINTA, ou mieux ACQUA TINTA (c.-à-d. en italien *eau teinte*), genre de gravure sur cuivre qui imite les dessins au lavis faits à l'encre de Chine, au bistre ou à la sépia. On l'emploie spécialement pour les dessins de grande dimension. On grave d'abord à l'eau-forte les contours de la figure; on couvre ensuite d'un vernis noir impénétrable à l'acide nitrique les parties de la planche où il ne doit y avoir ni trait ni ombre; puis on répand sur la planche de la colophane réduite en poudre très-fine, et on l'expose à une chaleur ardente jusqu'à ce que la résine soit fondue; par ce moyen, il se forme de petits espaces par lesquels l'acide nitrique peut s'insinuer. L'acide est alors versé sur la planche, et on l'y laisse cinq minutes, temps suffisant pour que l'acide puisse mordre. On renouvelle l'opération plusieurs fois pour tracer les ombres les plus fortes. Quoique moins estimée que la gravure au burin, l'*aqua-tinta* est parvenue à un haut degré de perfection, et a pu reproduire à très-bon marché une foule de beaux tableaux. Jazet a publié de magnifiques estampes gravées par ce procédé.

AQUA-TOFANA, c.-à-d. en italien *eau de Tofana*, dite aussi *Aquetta di Napoli*, poison très-subtil dont on attribue l'invention à une femme de Palerme nommée Tofana, qui commença à le répandre vers 1659. C'était un liquide transparent, limpide comme l'eau, inodore, qui n'éveillait en rien le soupçon. Ce poison n'agissait que lentement, et ne laissait aucune trace. Tofana, dont les crimes furent découverts seulement en 1709, mourut, dit-on, étranglée en prison, après avoir causé la mort de plus de six cents personnes, au nombre desquelles quelques-uns ont même compté deux papes. On a beauc. disputé sur la composition de l'*Aqua-Tofana* : l'opinion la plus probable est que c'était une solution très-étendue d'acide arsénieux mêlée à d'autres substances qui la déguisaient.

AQUEDUC (du latin *aquæ ductus*, conduite d'eau), canal construit en pierre ou en maçonnerie, élevé sur un terrain inégal pour ménager la pente de l'eau et la *conduire* dans un lieu qui en est dépourvu. Quand il traverse des vallées, il est supporté par des arcades, qui quelquefois même sont élevées par étages les unes au-dessus des autres. On citait dans l'antiquité l'aqueduc de Sésostris à Memphis, celui de Sémiramis à Babylone, celui de Salomon dans le pays d'Israël. Le premier aqueduc construit par les Romains fut dû au célèbre auteur de la voie Appienne : on le nommait *Aqua Appia*. Plusieurs autres se formèrent ensuite : l'*Anio Vetus*, l'*Aqua Martia*, l'*Aqua Julia*, l'*Aqua Virgo*; ce dernier, construit par Agrippa, avait 14,105 pas romains. Parmi les aqueducs que les Romains construisirent dans les provinces, les plus célèbres sont l'aqueduc de Nîmes, dit pont du Gard, qui a trois rangs d'arcades superposées; l'aqueduc de Ségovie; l'aqueduc de Metz, qui traversait la Moselle; l'aqueduc d'Arcueil, près de Paris attribué à l'empereur

Constance Chlore, et relevé ou plutôt remplacé en 1624 par Marie de Médicis. Louis XIV fit exécuter l'aqueduc de Montpellier; il commença celui de Maintenon, qui devait conduire à Versailles une partie des eaux de l'Eure; mais ce monument gigantesque n'a pas été achevé : il a 48 arcades, qui forment 3 rangs. Un des plus récents est le superbe aqueduc de Roquefavour qui conduit à Marseille les eaux de la Durance et réunit deux rochers séparés par une vallée de 400 mètres; dans certains endroits ses arcades ont 86 mètres de haut. Il a été achevé en 1848.

Les Anatomistes emploient par analogie le mot d'*aqueduc* pour désigner certains conduits qui établissent des communications entre différentes parties des organes : tels sont l'*A. de Fallope*, ou canal spiroïde de l'os temporal; l'*A. du vestibule*, conduit osseux qui s'étend du vestibule à la face postérieure du rocher; l'*A. du limaçon*, conduit extrêmement étroit qui va de la rampe du tympan au bord postérieur du rocher; l'*A. de Sylvius*, canal intermédiaire des ventricules, situé dans l'épaisseur du cerveau et sur la ligne médiane.

AQUIFOLIACÉES, famille de plantes ainsi nommée de l'*Aquifolium*, espèce de Houx, qui en est le type, est plus connue sous le nom d'*Ilicinées*.

AQUILAIRE, *Aquilaria*, grand arbre originaire des Indes Orientales, est le type de la famille peu nombreuse des Aquilarinées. C'est de cet arbre qu'on tire le *Bois d'aigle* ou *Bois d'aloès*, dit aussi *Agalloche*, *Cambac*, *Calambouc*, *Garo*, bois pesant, résineux, d'une odeur faible que la chaleur rend aromatique et agréable. Il en existe plusieurs variétés. On faisait autrefois des fumigations avec le bois d'aloès. Les Indiens en brûlent dans leurs maisons pour purifier et parfumer l'air.

AQUILEGIA. *Voy.* ANCOLIE.

ARA (ainsi nommé par imitation du cri rauque de cet oiseau), *Macrocercus*, perroquet de l'Amérique Septentrionale, a la queue plus longue que le corps, les joues dépourvues de plumes, recouvertes d'une membrane blanche, le bec très-fort et crochu. L'ara est surtout remarquable par sa grande taille et par sa beauté; son plumage est orné des plus brillantes couleurs, bleu, jaune d'or, vert, rouge, qui, nuancées et fondues sur les diverses parties de son corps, produisent un effet ravissant. De tous les aras, celui qui s'acclimate le mieux en France est l'ara bleu de Buffon. Ces oiseaux volent par troupes, et sont frugivores; on les apprivoise aisément.

ARABESQUES, ornements de sculpture, de peinture et d'architecture, ainsi nommés parce qu'ils sont surtout à la mode chez les *Arabes*, sont formés de branches, de feuillages et de fruits, d'animaux et d'êtres imaginaires, ou de draperies, de rubans, etc., assortis, contrastés, groupés ou enlacés avec art, de manière à produire un effet agréable. La loi de Manomet interdit toute représentation de figures d'hommes et d'animaux; ce qui fait qu'on n'en rencontre point dans celles de ces compositions qui sont véritablement l'ouvrage des Arabes; mais les Européens, que n'atteint point cette défense, groupent ensemble dans leurs arabesques toutes sortes de figures et d'objets bizarres. Les Romains ont connu et recherché les ornements arabesques; les Arabes les ont remis à la mode en Europe au moyen âge.

ARABETTE ou ARABIDE, *Arabis*, *Arabidium*, genre de plante de la famille des Crucifères, ainsi nommée, sans doute, parce qu'elle est originaire d'Arabie, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à fleurs petites, blanches ou roses, peu apparentes et inodores. Elle est très-répandue en Europe; on la cultive dans les jardins. L'*A. des Alpes* (*A. alpina*) forme des touffes toujours vertes qui se couvrent de fleurs blanches un peu odorantes dès la fin de mars. L'*A. petite-tour* (*A. turrita*) monte à 1 mètre, et porte un épi de fleurs blanches et assez grandes. La plus belle espèce est l'*A. du Caucase* (*A. caucasica*), remarquable par la précocité de sa floraison et par les touffes veloutées de ses feuilles; elle produit un joli effet dans les plates-bandes.

ARABINE, principe chimique, soluble dans l'eau froide, et qui constitue en grande partie la gomme arabique (*Voy.* GOMME). Les acides affaiblis le convertissent par l'ébullition en sucre de raisin.

ARAC ou RACK, nom donné par les Indiens à toute liqueur spiritueuse, et surtout à celle qu'ils retirent d'un mélange de riz, de sucre de canne et d'une noix de coco, ou de la distillation du jus de cocotier. — L'arac de Goa est celui dont on fait la plus forte consommation, quoiqu'il soit moins fort que celui de Batavia. Les Anglais se servent de l'arac comme du rhum pour composer leur punch. — Les Tartares donnent le nom d'*arac* à une liqueur enivrante extraite du lait de cavale.

ARACARI, espèce de Toucan, originaire du Brésil, un peu plus gros que le merle, ainsi appelé par imitation de son chant. C'est le *Pteroglossus* d'Illiger.

ARACATCHA, plante de la famille des Ombellifères, originaire de l'Amérique Méridionale, et cultivée surtout aux environs de Santa-Fé de Bogota, est connue en Europe depuis 1804. Ses racines, en forme de corne de vache, offrent un aliment sain et agréable; leur saveur tient de la châtaigne et de la pomme de terre. On les mange crues ou cuites sous la cendre, et elles s'apprêtent comme les pommes de terre. On a récemm. réussi à les acclimater en France.

ARACÉES ou AROÏDÉES (d'*Arum*). *Voy.* AROÏDÉES.

ARACHIDE, genre de la famille des Légumineuses-Césalpiniées : c'est une plante annuelle, qui rampe en couvrant le sol comme d'une épaisse chevelure, et produit un grand nombre de longues gousses dites *Pistaches de terre*, qui renferment des espèces d'amandes de la grosseur d'une petite aveline. A mesure que les gousses succèdent aux fleurs, elles entrent dans la terre pour achever leur maturité. Les amandes de l'Arachide, fraîches ou cuites sous la cendre ou dans l'eau, offrent un aliment agréable : on en extrait une huile limpide, claire, inodore, moins grasse que l'huile d'olive, à laquelle on la dit supérieure, et qui rancit difficilement; on en fait aussi une pâte qui se mêle au cacao pour faire le chocolat; elle sert aussi à fabriquer le savon en Espagne. Cette plante, qui a toute l'utilité de l'olive et de la pomme de terre à la fois, est originaire de l'Amérique; elle n'est bien connue que depuis 1798, qu'elle a été décrite par le docteur Bodart le Jacopierre. On la trouve aujourd'hui en Chine, au Japon, à Macassar, aussi bien qu'en Amérique; elle prospère en Italie, en Espagne, et même dans le midi de la France; on l'a récemment importée avec succès au Sénégal et en Algérie.

ARACHNIDES (du grec *arachné*, araignée), classe d'animaux articulés dont la tête se confond avec le thorax, dont la bouche est composée de deux mandibules se mouvant de haut en bas, d'une paire de mâchoires supportant chacune une palpe; elles ont le ventre énorme, divisé en anneaux et supporté par huit pattes terminées par deux ou trois crochets, les yeux lisses et petits, variant de deux à douze. On y comprend, outre les araignées proprement dites, les Galiopodes, les Scorpions, les Ixodes ou Ricins, les Poux, les Teignes. Les Arachnides se divisent en deux ordres d'après la structure de leurs organes respiratoires : 1° les *A. pulmonaires*, respirant par des poumons ou poches pulmonaires (c'est à cet ordre qu'appartiennent les Aranéides ou Araignées proprement dites), et les *A. trachéennes*, respirant par des trachées comme les insectes. Tels sont les Faucheurs et les Acarides ou Mites.

ARACHNOÏDE, nom donné par les anatomistes à diverses membranes à cause de leur ténuité, comparable à celle de la toile d'*araignée*, notamment à

l'une des membranes de l'œil qui renferme le cristallin et l'humeur vitrée, et à la deuxième des méninges ou enveloppes du cerveau, placée entre la pie-mère et la dure-mère.

ARACHNOLOGIE. *Voy.* ARANÉOLOGIE.

ARAGONITE, carbonate de chaux naturel, cristallisé dans le système prismatique rectangulaire, non susceptible de clivage (*Voy.* SPATH D'ISLANDE); se rencontre sous forme coralloïde ou en petites masses bacillaires ou fibreuses, blanches ou jaunâtres, dans les gîtes de minerais de fer, dans les fentes des dépôts basaltiques et des roches serpentineuses, dans les argiles gypseuses des dépôts salifères, etc. Certains tufs calcaires, ceux de Vichy, par exemple, sont entièrement à l'état d'aragonite. Ce minéral fut trouvé en 1775 dans l'*Aragon :* d'où son nom.

ARAIGNÉE (en latin *aranea*), animal connu de tous, de la famille des Aranéides, forme un genre qui comprend lui-même un assez grand nombre d'espèces. La plus commune est l'*A. fileuse* ou *domestique*, dont l'abdomen offre six mamelons, dits *filières*, renfermant une liqueur qui se concrète par le contact de l'air, et forme des fils soyeux et ténus avec lesquels les araignées enveloppent leurs œufs ou forment la toile qui leur sert de demeure et de filets, ainsi que les fils connus dans la campagne sous le nom de *fils de la Vierge.* Ces animaux sont carnassiers, et se livrent entre eux des guerres cruelles. Cependant ils sont, dit-on, susceptibles de s'apprivoiser : tout le monde connaît l'histoire de Pélisson, qui, enfermé à la Bastille, avait apprivoisé une araignée qu'il attirait par le son d'un instrument. On a essayé d'utiliser la toile d'araignée : on en faisait autrefois des cataplasmes en les mêlant avec de la suie, du sel et du vinaigre, pour arrêter la fièvre quarte; on s'en servait aussi pour arrêter les hémorragies. Enfin on en a fait des étoffes, mais qui n'ont jamais eu une grande solidité. — Outre l'*A. fileuse*, on distingue des *A. vagabondes*, *coureuses*, *voltigeuses*, *sauteuses*, des *A. aquatiques*, etc. L'espèce la plus célèbre est la grosse araignée de Tarente, dite *Tarentule* (*Voy.* ce mot), sur laquelle on a fait bien des contes.

Les araignées sont le plus souvent un objet de dégoût ou même d'horreur; leur aspect peut justifier cette aversion. En outre, elles répandent un venin qui tue les insectes qu'elles attrapent; toutefois ce venin ne peut offrir aucun danger à l'homme, comme cela a été constaté par de nombreuses expériences. Quelques personnes sont parvenues à surmonter le dégoût qu'inspire l'araignée, au point même d'en manger : on sait que l'astronome Lalande se plaisait à croquer l'araignée de cave, à laquelle il trouvait un goût de noisette. — L'araignée nous rend des services réels en chassant une foule d'insectes nuisibles aux fruits de la terre : aussi l'une des espèces, la petite araignée du raisin, a-t-elle mérité le nom de *Bienfaisante.* — Les naturalistes à qui cette partie de la science doit le plus sont Treviranus, Lyonnet, L. Dufour, Marcel de Serres, Brandt, Walckenaer, qui a donné en 1806 l'*Histoire naturelle des Aranéides. Voy.* ARANÉOLOGIE.

Le mot *Araignée* sert souvent à désigner certains objets dont la forme rappelle plus ou moins l'araignée ou sa toile : ainsi, dans l'Art militaire, on nomme *araignée* les branches ou rayons de galerie, les conduits de mine ou chemins sous terre qui sortent d'un puits commun, et qui, par une ouverture d'un mètre environ de largeur, s'avancent sous le terrain des ouvrages où l'on veut conduire des mines. — En termes de Marine, l'*araignée* est un réseau dont les cordes vont s'attacher dans des trous espacés, percés à cet effet dans des poutres.

ARAIRE. *Voy.* CHARRUE.

ARALIACÉES, famille de végétaux dicotylédones, polypétales, à étamines épigynes, composée de plantes herbacées et d'arbrisseaux exotiques très-voisins de nos Ombellifères, a pour type l'*Aralie.* La racine de *Ginseng*, à laquelle les Chinois attribuent des propriétés médicales merveilleuses, appartient à une Araliacée.

ARALIE, genre type de la famille des Araliacées, plante exotique : feuilles alternes, fleurs à 5 sépales, à 5 pétales, à 5 étamines et à 5 styles; le fruit est une baie à 5 loges. La racine est sucrée, aromatique, et peut servir à la nourriture de l'homme. On cultive les *Aralies* comme plantes d'agrément, à cause de la douce odeur qu'exhalent leurs fleurs blanches. — On distingue l'*A. spinosa* ou *Angélique épineuse*, arbrisseau indigène des États-Unis, de 3 à 4 mètres de haut : l'écorce de sa racine est employée comme drastique; l'*A. nudicaulis* ou *Salsepareille de Virginie*; l'*A. racemosa*, qui passe pour efficace contre les rhumatismes, etc.

ARANÉIDES (du latin *aranea*, araignée), 1re famille de l'ordre des Arachnides pulmonaires, caractérisée par l'existence de quatre ou six appendices articulés appelés *filières*, situés à l'extrémité de leur abdomen. C'est par ces filières que sortent les fils soyeux dont elles tissent leurs toiles. Les Aranéides portent aussi le nom de *Fileuses.* Elles comprennent deux genres : les *Araignées* et les *Mygales.*

ARANÉOLOGIE, ARACHNOLOGIE (du latin *aranea* ou du grec *arachné*, araignée, et *logos*, discours), art de prédire les changements et les variations atmosphériques d'après le travail et le mouvement des araignées. On a observé que lorsqu'il doit pleuvoir, les araignées restent dans la torpeur; elles en sortent pour reprendre le travail dès qu'elles sentent revenir le beau temps. Dans le 1er cas, elles raccourcissent les fils de leur toile; dans le 2e, elles les allongent. Il en est à peu près de même pour le froid et la chaleur. Les anciens croyaient beaucoup aux signes tirés des araignées; le peuple, dans ses préjugés, leur attribue une sorte de divination : « Araignée du matin, chagrin; araignée du soir, espoir. » — Quelques savants modernes ont fait des recherches sur le rapport des mouvements des araignées avec le temps : Quatremère Disjonval, emprisonné au commencement de la Révolution, employa les huit mois de sa captivité à faire des observations sur ce sujet, et publia un curieux traité d'*Aranéologie*, ainsi qu'un *Calendrier aranéologique* (1795 et 1797).

ARASES, ou PIERRES D'ARASE (de *ras*), pierres de bas appareil qui servent à *araser* (mettre de niveau) un cours d'assises à la hauteur des planchers ou plinthes d'un bâtiment. — En termes de Menuiserie, *araser*, c'est couper, à une certaine épaisseur, avec une scie faite pour cet usage, le bas des planches où l'on veut mettre des emboîtures, tout en conservant assez de bois pour faire les tenons.

ARAUCARIA, genre de Conifères qui tire son nom du pays des Araucans, au S. du Chili, où on l'a trouvé pour la 1re fois : ce sont de très-grands arbres à tige droite, portant, comme les Sapins, des branches rapprochées en faux verticilles très-réguliers. On les retrouve, avec quelques différences, dans le Brésil et la Nouv.-Hollande. — On a découvert dans les terrains houillers des bois fossiles analogues à l'*Aracauria;* on les a nommés *Araucarites.*

ARBALESTRILLE (diminutif d'*arbalète*), nom donné jadis à un instrument de marine qui servait à prendre en mer la hauteur du soleil ou des astres. On le nommait aussi *radiomètre, verge d'or, bâton de Jacob.* Cet instrument, qui était défectueux, a été remplacé par le quart de cercle et l'octant.

ARBALÈTE (par corruption d'*arcus balista*), arc composé dont on se servait avant l'invention de l'artillerie, pour lancer des flèches ou d'autres projectiles avec plus de force et de justesse qu'avec l'arc ordinaire. L'arbalète est formée d'une branche de métal dur et flexible, aux extrémités de laquelle est attachée une corde; cette branche de métal est

fixée par son milieu sur une pièce en bois appelée *fût* ou *arbrier*, ayant une rainure dans une partie de sa longueur pour diriger la flèche; ce fût est terminé par une espèce de crosse que l'on appuie à l'épaule en fixant l'œil dans la direction de la rainure; à l'endroit de la plus grande tension de l'arc, il y a un crochet pour retenir la corde; la flèche est placée le long du fût, et s'appuie sur la corde; lorsque l'on a ajusté, on détache la corde au moyen d'une détente, et la flèche part avec une grande rapidité. On bandait l'arbalète soit avec la main ou le pied, soit avec un moulinet et une poulie, selon la dimension de l'arme. — On attribue l'invention de l'arbalète aux Phéniciens; il ne paraît pas cependant que les Romains l'aient connue, à moins qu'on ne la confonde avec leur *manubaliste* ou baliste à main. Il n'en est question en France qu'au temps de Louis le Gros; Philippe-Auguste créa des compagnies d'*Arbalétriers*, qui prirent une grande importance dans l'armée; leur chef portait le nom de *Grand maître des Arbalétriers*, et sa charge était la 1re après celle de maréchal de France; elle fut réunie en 1515 à celle de grand maître de l'artillerie. Il existait encore sous François Ier un corps d'Arbalétriers; ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle qu'il fut définitivement supprimé. Il y a encore auj. dans plusieurs villes des compagnies libres d'archers amateurs.

Les serruriers, taillandiers et autres ouvriers en métaux donnent le nom d'*arbalète* à un instrument composé de deux lames élastiques d'acier courbées l'une contre l'autre, le gros bout de la première touchant au bout mince de la seconde, et retenues ensemble dans cette position par deux viroles de fer placées vers les extrémités. L'une de ces lames est attachée au plancher, au point qui correspond verticalement en deçà des mâchoires de l'étau; l'autre lame s'applique contre une coche pratiquée au dos d'une lime à deux manches, qui, elle-même, pose sur l'ouvrage à polir. L'arbalète épargne à l'ouvrier la fatigue de presser la lime sur la pièce qu'il travaille.

ARBALÉTRIER, soldat armé d'une *arbalète*. *Voy.* ce mot.

En Zoologie, c'est le nom vulgaire du *Martinet noir*, qui, par sa forme et la vitesse de son vol, rappelle l'arbalète. — Dans la Charpente, on nomme ainsi des pièces de bois qui servent à former le comble d'un bâtiment; elles sont posées obliquement, de manière à s'assembler par leur bout supérieur dans la poutre perpendiculaire qu'on appelle *poinçon* ou *aiguille*, et par le bout opposé dans la poutre horizontale ou *entrait*.

ARBENNE, oiseau ressemblant à la Perdrix, et vulgairement nommé *Perdrix blanche*. *Voy.* ce mot.

ARBITRAGE (d'*arbiter*, juge), jugement de tiers que les parties choisissent pour prononcer sur leurs différends, ou que le magistrat délègue à cet effet. De là, deux sortes d'arbitrages, l'*A. volontaire* et l'*A. forcé*. Dans le 1er, les arbitres ont dû être désignés à l'avance par une convention que l'on nomme *compromis*; si les deux arbitres ne tombent pas d'accord, on recourt pour les départager à un *tiers arbitre*, qui est nommé soit par les deux premiers, soit par le tribunal. — Ce qui concerne l'arbitrage volontaire a été réglé par le Code de procédure, art. 1005 et suiv. On peut toujours appeler des décisions des arbitres volontaires, sauf convention contraire. — Entre associés commerciaux, toute contestation devait être, en vertu des art. 51 et suiv. du Code de commerce, soumise à l'*A. forcé*: une loi récente, rendue en 1856, a supprimé cette obligation. — Lorsque les arbitres sont nommés par les parties, leurs décisions sont appelées *sentences arbitrales*; s'ils sont nommés d'office par les juges, elles sont nommées *rapport arbitral*.

En termes de Commerce et de Banque, l'arbitrage est une opération de calcul fondée sur la comparaison de la valeur des fonds, du prix des marchandises et du cours du change dans diverses places, opération à l'aide de laquelle un négociant reconnaît les places où il peut faire le plus grand bénéfice. Il fait en conséquence passer des fonds dans ces places, pour y effectuer des achats ou des remises.

ARBITRE, juge. *Voy.* ARBITRAGE.

ARBITRE (LIBRE). *Voy.* LIBERTÉ.

ARBORICULTURE, partie de l'agriculture qui concerne la culture des arbres. Elle traite et des soins généraux applicables à toute espèce d'arbres (choix et préparation des terrains, modes divers de reproduction par semis, drageons, marcottes, boutures, greffe, etc.), et des soins particuliers à chaque espèce : à ce dernier effet, elle partage les arbres en 5 grandes classes : *Arbres forestiers*, *Arbres d'agrément*, *Arbres fruitiers*, *Vignes*, *Arbres et arbrisseaux fourragers*, pour reprendre chacune d'elles en particulier (*Voy.* FORÊTS, VIGNES, etc.). Les ouvrages classiques sur la matière sont : le *Traité des Arbres et Arbustes que l'on cultive en pleine terre en Europe et particulièrement en France*, par Duhamel du Monceau, Veillard, Jaume Saint-Hilaire, Mirbel, Poiret, continué par M. Loiseleur-Deslonchamps, 7 vol. in-fo, avec figures; le *Nouveau traité des arbres fruitiers*, par Duhamel, Veillard, Mirbel, Poiret et Loiseleur-Deslonchamps, 2 vol. in-fo, et le *Cours élémentaire d'Arboriculture*, par A. Dubreuil (1854, 3e éd.).

ARBORISATION, espèce de dessin naturel, ordinairement noir, qu'on remarque sur certaines pierres, telles que les agates, et qui représente des rameaux d'arbres. Les arborisations proviennent des infiltrations métalliques qui s'opèrent dans les fissures des pierres. On dit aussi *dendrite*.

ARBOUSIER (du latin *arbutus*, même sens), genre de plantes de la famille des Éricinées ou Bruyères, comprend des arbrisseaux, des arbustes et des arbres, d'un port remarquable et d'un beau feuillage toujours vert, qui croissent en Amérique, en Asie et en Europe. On distingue : l'*A. commun*, ou *des Pyrénées*, qui s'élève à la hauteur de 3 à 9 m., en Espagne, en Italie et dans les Pyrénées : ses fleurs sont blanches ou roses, en grappes; son fruit ressemble à la fraise, ce qui fait donner souvent à l'arbousier commun le nom d'*Arbre à fraises*; les oiseaux sont friands de ce fruit; on retire de sa pulpe jaune et mucilagineuse un sucre doux et liquide, ce qui le fait encore nommer *Arbre à sucre* : on en extrait aussi depuis 1807 de l'eau-de-vie et de l'alcool; — l'*A. des Alpes*, arbuste rampant, à fleurs rouges, à feuilles semblables à celles du buis, ce qui lui a fait donner le nom de *Busserole*; on le nomme aussi *Raisin d'ours* : ses feuilles servent au tannage du cuir, surtout pour la préparation du maroquin; la décoction de ces feuilles s'emploie aussi en Médecine contre la diarrhée et la gravelle, mais leur efficacité n'est pas démontrée.

ARBRE (du latin *arbor*), nom sous lequel on désigne vulgairement tous les végétaux ligneux dont les racines subsistent un grand nombre d'années, dont la tige est épaisse, élevée, nue à la base, chargée de branches et de feuilles au sommet. Les arbres se distinguent en *A. dicotylédonés* ou *exogènes* (Chêne, Peuplier, Pommier, etc.), et *A. monocotyledonés* ou *endogènes* (Palmier, Jonc, Canne à sucre, etc.). Les troncs des premiers présentent, de l'extérieur à l'intérieur, une série de couches concentriques divisées en deux systèmes : le *système cortical*, formé de l'épiderme, de l'enveloppe herbacée, des couches corticales et du liber; et le *système central*, formé de l'aubier, du bois proprement dit, de l'étui médullaire et de la moelle. De plus, les dicotylédonés s'accroissent chaque année en grosseur, par la formation d'une nouvelle couche entre l'aubier et le liber (*Voy.* SÈVE), et en hauteur, par un nouveau scion ou rejet que le bourgeon terminal forme chaque année au-dessus du bourgeon de l'année précé-

dente. Au contraire, les arbres monocotylédonés, dont la tige prend le nom de *stipe*, ne présentent à l'intérieur qu'une masse homogène de tissu cellulaire, sans couches distinctes, et où se distribuent longitudinalement des fibres ligneuses. L'accroissement en hauteur se fait par la formation d'un nouveau disque au-dessus du disque provenant de la soudure des feuilles de l'année précédente, et l'accroissement en grosseur n'est presque dû qu'à la pression des disques supérieurs sur les disques inférieurs. De là vient que l'on peut connaître l'âge d'un arbre dicotylédon en comptant le nombre de couches que son tronc présente près de la racine, et celui d'un monocotylédon en comptant le nombre des anneaux formés par le dessèchement des feuilles de chaque année.

Les arbres ne fleurissent et, à plus forte raison, ne peuvent donner de fruits que plusieurs années après qu'ils ont été semés. Ordinairement de 40 à 50 ans, l'arbre est dans toute sa force; de 50 à 60, il se soutient encore; mais de 70 à 90, il décline et finit par périr. Cependant on a vu un grand nombre d'arbres dépasser ce terme et offrir des exemples d'une longévité extraordinaire : tels sont le Cèdre du Liban, le Baobab, etc.; quelques-uns même auraient dépassé plusieurs milliers d'années.

Les arbres proprement dits ne se distinguent guère des *arbrisseaux* et des *arbustes* que par une plus haute taille et une plus longue durée. Les arbrisseaux ont à peine un tronc, ou leur tronc se divise presque à la racine; ils ne s'élèvent guère au-dessus de 4 ou 5 m. : tels sont l'Aubépine, le Cognassier, le Néflier, le Sureau. Les *arbustes*, plus petits que les arbrisseaux, affectent la forme de buisson : tels sont les Bruyères, certains Rosiers, les Daphnés, le Dryas octopétale, plusieurs Saules. Enfin, les *sous-arbrisseaux*, tels que la Vigne vierge, la Clématite, tiennent le milieu entre les arbustes et les plantes herbacées.

Selon les divers points de vue sous lesquels on peut considérer les arbres, on les groupe encore en *A. à feuilles caduques* et *A. à feuilles persistantes* ou *A. verts*, en *A. indigènes* et *A. exotiques*, en *A. forestiers* et *A. fruitiers*. *Voy.* ces mots et l'article ARBORICULTURE.

On donne vulgairement le nom d'*arbre*, en y ajoutant un trait distinctif, à divers végétaux remarquables par certaines propriétés. Voici les principaux : *Arbre à l'ail*, la Cerdane; — *A. d'amour*, le Gaînier; — *A. d'argent*, le Protée argenté; — *A. de baume*, le Bursère gommifère, le Badamier, etc.; — *A. à beurre*, la Bassie butyracée; — *A. à bourre*, l'Arec chevelu; — *A. du Brésil* ou *Brésillet*, la Césalpinie épineuse; — *A. de Castor*, le Magnolia; — *A. du ciel*, le Ginkgo; — *A. à cire*, le Myrica cérifère et le Céroxylon andicole; — *A. de corail*, ou *immortel*, le Corallodendre érythrin; — *A. à cordes*, le Figuier de l'île Bourbon; — *A. au coton*, le Fromager à 5 feuilles; — *A. de Chypre*, le Cordia gérascanthe, le Cyprès chauve, etc.; — *A. de Cythère*, le Spondias; — *A. du diable*, le Sablier; — *A. de Dieu*, le Figuier religieux; — *A. d'encens*, diverses espèces d'Amyrides et d'Icquiers; — *A. de fer*, le Bois de fer; — *A. à fraises*, l'Arbousier; — *A. à franges*, le Chionanthe; — *A. à la glu*, le Houx, l'Hippomane biglanduleuse; — *A. à la gomme*, l'Eucalypte, le Métrosidère; — *A. à grives*, le Sorbier; — *A. à l'huile*, le Dryandre; — *A. de Judée*, le Cercis ou Gaînier; — *A. à lait*, plusieurs Apocynées et Euphorbiacées, qui ont un suc blanc et laiteux; — *A. au lis*, le Tulipier; — *A. de mai* ou *de St-Jean*, le Panax; — *A. à la main*, le Chéirostème; — *A. à la migraine*, le Premne; — *A. de mille ans*, le Baobab; — *A. de Moïse*, le Mespile pyracanthe; — *A. de neige*, la Viburne, le Chionanthe; — *A. ordéal* ou *à épreuves*, l'Érythrophle; — *A. à pain*, l'Artocarpe; — *A. à papier*, la Broussonetie; — *A. à la pistache*, le Staphylier; — *A. au poivre*, le Schine; — *A. puant*, la Fétidie, le Sterculier; — *A. aux quarante écus*, le Ginkgo; — *A. saint*, la Melia; — *A. de Ste-Lucie*, le Bois de Ste-Lucie; — *A. de St-Thomas*, la Bauhinie; — *A. à sang*, le Millepertuis; — *A. de soie*, la Mimosa et plusieurs Apocynées, qui donnent un duvet blanc et soyeux; — *A. à suif*, le Croton; — *A. à thé*, le Symploque; — *A. triste*, le Nyctanthe; — *A. à la vache*, le Galactodendre; — *A. à velours*, la Tournefortie; — *A. au vermillon*, le Quercus coccifère; — *A. au vernis*, le Terminalier, le Rhus; — *A. de vie*, le Thuya; — *A. du voyageur*, l'Uranie.

Les Anatomistes nomment *Arbre de vie* certaines ramifications qu'offre le cervelet. Elles sont l'effet de lames blanches, courtes, concentriques, entremêlées de lames grises, qui semblent former les branches d'un arbre dépouillé de ses feuilles. On observe cette disposition dans la substance médullaire qui revêt les parois du cerveau.

Les Alchimistes donnaient le nom d'*Arbres métalliques* à certaines cristallisations métalliques. Les principales sont l'*A. de Diane* et l'*A. de Saturne*, que l'on voit souvent exposées à l'étalage des pharmaciens. — L'*A. de Diane*, ou *A. philosophique*, est un amalgame d'argent, cristallisé en petites houppes brillantes et réunies sous forme de végétations, qu'on obtient en abandonnant pendant quelques jours du mercure dans une dissolution un peu concentrée de nitrate d'argent. C'est Eck de Sulzbach qui, dans le XVe siècle, a fait la première mention de l'arbre de Diane. — L'*A. de Saturne* est un dépôt de plomb métallique et cristallisé, qui se produit sous forme de végétation lorsqu'on abandonne une lame de zinc dans une solution d'acétate de plomb.

En Mécanique, on nomme *Arbre* une grande pièce de bois ou de fonte, immobile ou même mobile, qui est la partie principale d'une machine et autour de laquelle tourne la machine tout entière. Les horlogers nomment ainsi : 1° une pièce ronde ou carrée, qui a des pivots, et sur laquelle est ordinairement adaptée une roue; 2° l'essieu qui est au milieu du barillet d'une montre ou d'une pendule; 3° un outil qui sert à monter des roues et d'autres pièces, de manière à pouvoir les tourner entre deux pointes; 4° un outil qui est armé d'un crochet, et qui sert à mettre les ressorts dans les barillets et à les en ôter.

En termes de Marine, on nomme *Arbres* les mâts qui portent des antennes et des voiles latines. Le mât de l'avant se nomme *A. de trinquet*; celui du milieu, *A. de mestre*. L'*A. de touret* est l'axe sur lequel tournent plusieurs espèces de dévidoirs.

On nomme *A. généalogique* une table en forme d'arbre, où l'auteur de la famille forme la souche, et d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches de consanguinité, de parenté; les arbres *généalogiques* furent jadis un grand objet de luxe; — *A. encyclopédique*, un tableau systématique des sciences et des arts disposé de manière à faire voir leur enchaînement et leurs rapports mutuels : on connaît surtout les arbres encyclopédiques dressés dans ce but par Bacon et par d'Alembert (on trouve ce dernier en tête de l'*Encyclopédie*).

ARBRES VERTS. On appelle ainsi les arbres qui conservent leur feuillage pendant l'hiver : tels sont les Lauriers, les Alaternes, les Yeuses, etc.; mais ce nom est plus particulièrement réservé pour plusieurs arbres de la famille des Conifères (Pins, Sapins, Ifs, Genévriers, Thuyas, etc.).

**ARBRISSEAU, ARBUSTE.** *Voy.* ARBRE.

**ARC** (du latin *arcus*), instrument dont tout le monde connaît la forme et l'usage, est certainement la plus ancienne de toutes les armes : il en est fait mention dans l'Écriture sainte, et la Fable en attribue l'invention à Apollon. C'est encore aujourd'hui le principal moyen d'attaque et de défense des sauvages. L'emploi de l'arc a persisté longtemps dans

les armées modernes, même après l'invention de la poudre de guerre; l'arbalète n'en est qu'un perfectionnement. Louis XI commença en 1481 à abolir l'usage de l'arc et de la flèche. *Voy.* ARCHERS et FLÈCHE.

En Géométrie, on appelle *arc* toute portion d'une ligne courbe. On nomme *corde* de l'arc la ligne qui joint ses extrémités, *flèche* de l'arc la perpendiculaire menée au milieu de la corde et qui se termine à l'arc même. La *rectification* d'un arc consiste à construire une ligne droite qui lui soit exactement égale. L'*arc de cercle* est une partie de la circonférence du cercle. Les *arcs égaux* sont ceux d'un même cercle qui contiennent le même nombre de degrés; les *arcs semblables* contiennent le même nombre de degrés, mais appartiennent à des cercles différents. Les *arcs concentriques* sont ceux qui ont le même centre.

En Astronomie, on appelle *Arc diurne* la portion de cercle qu'un astre parcourt sur l'horizon. L'*A. semi-diurne* est la portion que l'astre décrit pour arriver de l'horizon au méridien, ou celle qu'il parcourt pour aller du midi à l'horizon. — L'*A. d'élévation du pôle* contient les degrés compris depuis le pôle jusqu'à l'horizon. — L'*A. de l'équateur* est la partie de cercle comprise entre les méridiens de deux endroits : c'est cet arc qui détermine la longitude. — L'*A. de progression* ou *de direction* est un arc de l'écliptique qu'une planète semble parcourir en suivant l'ordre des signes; les *A. de rétrogradation* sont des arcs de l'écliptique qu'une planète semble décrire contre l'ordre des signes. — L'*A. de station première* est l'arc qui détermine le mouvement d'une planète stationnaire dans le premier demi-cercle de son épicycle; l'*A. de station seconde*, celui qui détermine le mouvement de cette planète dans l'autre demi-cercle de son épicycle. — L'*A. entre les centres* est, dans les éclipses solaires, l'arc tiré perpendiculairement du centre au soleil, ou, dans les éclipses lunaires, du centre de l'ombre de la terre sur l'orbite de la lune. — L'*A. de vision* ou d'*émersion* mesure la distance à laquelle le soleil est au-dessus de l'horizon, quand une étoile que ses rayons cachaient commence à reparaître.

En Numismatique, l'*arc* est un attribut ou un emblème qui se voit sur beaucoup de médailles, qui représentent Diane, Apollon, Éros ou l'Amour; dans celles qui représentent des rois de Perse ou des Parthes, l'arc se voit comme arme de guerre.

En Architecture, on nomme *arc* toute construction dont le profil a la forme d'une courbe : l'*A. doubleau* est celui qui fait saillie au-dessous d'une voûte pour la consolider; l'*A. à plein cintre*, celui dont le profil est un arc de cercle; il est *surbaissé*, quand il est moins courbé qu'un arc de cercle; *surhaussé*, quand il est plus courbé; l'*arc-boutant* est un pilier destiné à soutenir une voûte et terminé à sa partie supérieure par un demi-arc qui sert à joindre ensemble la voûte d'un édifice et le mur extérieur : on voit beaucoup d'arcs-boutants aux édifices gothiques.

ARCS DE TRIOMPHE, monuments formés de grands portiques cintrés, placés le plus souvent à l'entrée des villes, sur des ponts, des chemins publics, et ornés de figures, de bas-reliefs et d'inscriptions pour consacrer la gloire d'un vainqueur ou le souvenir de quelque événement mémorable. C'est aux Romains qu'on doit la première idée de ces constructions. Les arcs de triomphe étaient le plus souvent élevés pour l'entrée des triomphateurs. Les plus célèbres de ces monuments sont : l'*A. de Constantin*, haut de 16 m., élevé à Rome à l'occasion des victoires que Constantin remporta sur Maxence; l'*A. de Septime-Sévère*, au pied du Capitole; l'*A. de Gallien*, élevé vers l'an 260 de notre ère; l'*A. de Titus*, érigé à l'occasion de la prise de Jérusalem : les bas-reliefs qui décorent cet arc en font un monument précieux pour l'histoire de l'art; l'*A. de Bénévent*, élevé en l'honneur de Trajan : ce n'est qu'une copie de l'arc de Titus; l'*A. d'Ancône*, en marbre blanc, dédié aussi à Trajan; l'*A. de Rimini*, dédié à Auguste, et le plus ancien des arcs élevés par les Romains; l'*A. de Suze*, au pied du mont Cenis, dédié à Auguste; ceux de Carpentras, d'Aix, d'Arles, d'Autun, de Cavaillon, du pont de St-Chamas, de St-Remi (B.-du-Rhône), d'Orange, le plus antique que la France possède, celui de Reims, celui de Djimilah en Algérie; qui tous sont l'œuvre des Romains.

Paris possède quatre arcs de triomphe : celui de la *Porte St-Denis*, élevé en 1673 aux frais de la ville, à l'occasion du passage du Rhin par Louis XIV; celui de la *Porte St-Martin*, dédié à Louis XIV après la conquête de la Franche-Comté; celui du *Carrousel*, érigé à la gloire de Napoléon et des armées françaises en 1806; celui de l'*Étoile*, dit spécialement l'*Arc de Triomphe*, œuvre de Chalgrin et Huyot, commencé en 1806 et terminé en 1835; c'est le plus colossal de tous les arcs de triomphe (il a 45 mètres de haut); sa position est magnifique.

ARCACÉES (du latin *arca*, coffre, à cause de l'analogie de leur forme avec celle d'un coffre), famille de Mollusques acéphales ostracés, à coquille bivalve, régulière, équivalve, ayant des dents petites, nombreuses, entrant les unes dans les autres et disposées, sur l'une et l'autre valve, en lignes droites ou brisées. L'*Arche* en est le type. Ces coquilles sont transverses ou arrondies. Quelques espèces se fixent aux rochers; d'autres vivent enfouies dans le sable à peu de distance des côtes : toutes sont marines.

ARCADE (d'*arcus*, arc). En Architecture, c'est une ouverture pratiquée dans un mur dont le haut a la forme d'un demi-cercle parfait : telles sont à Paris les arcades de la rue de Rivoli, de l'ancienne place Royale, de l'ancien Palais-Royal.

En Anatomie, on nomme *Arcade alvéolaire* ou *dentaire* l'espèce d'arc formé par la série des alvéoles et des dents sur les os maxillaires; *A. orbitaires*, les rebords saillants des orbites; *A. sourcilières*, deux saillies de l'os frontal qui correspondent aux sourcils; *A. palmaire*, une courbure que forment dans la paume de la main les veines et les artères radicales et cubitales; *A. plantaire*, une courbure semblable formée sous la plante des pieds par les veines et les artères plantaires, etc.

ARCANE (d'*arcanum*, secret), nom donné à tout procédé mystérieux, notamment aux opérations de l'alchimie, aux remèdes secrets ou dont on cache la composition pour en relever aux yeux du public l'efficacité et le prix : le plus célèbre est la *pierre philosophale* (*Voy.* ce mot). — Les anciens chimistes nommaient *A. double* le sulfate de potasse; *A. de corail*, le deutoxyde de mercure rouge préparé par l'acide nitrique; *A. jovial* ou *de Jupiter*, un mélange de deutoxyde d'étain et de nitrate de mercure.

ARCANSON (d'*archet*), résine qui sert à frotter les archets. *Voy.* BRAI et COLOPHANE.

ARCASSE, partie extérieure de la poupe d'un navire qui se compose de l'étambot et de diverses barres assemblées sur cette pièce transversalement à la direction de la quille. La plus élevée de ces barres est la *barre d'arcasse*; puis viennent la *barre d'hourdi* et la *barre du pont*.

ARC-EN-CIEL ou IRIS, météore qui se produit quand un nuage opposé au soleil luisant se résout en pluie, et qu'on tourne le dos à cet astre. Le phénomène s'observe lorsque la hauteur du soleil qui éclaire le nuage est moindre que 42° au-dessus de l'horizon. On aperçoit ordinairement deux arcs concentriques avec la même suite de couleurs que dans le spectre solaire; dans l'arc intérieur, beaucoup plus vif que l'autre, le rouge est en haut et le violet en bas; c'est le contraire dans l'arc supérieur, qui est souvent trop pâle pour être bien distingué. Ce météore résulte de la réfraction et de la réflexion des

rayons solaires, combinées ensemble, dans des gouttes d'eau sphériques. On parvient à l'imiter en jetant de l'eau en l'air, de manière qu'elle s'éparpille ; les jets d'eau, les cascades, offrent ce phénomène lorsqu'on est placé convenablement pour l'observer.

Antonio de Dominis, évêque de Spalatro, démontra le premier la véritable nature de l'arc-en-ciel ; mais c'est surtout à Newton que nous sommes redevables d'une théorie exacte de ce phénomène. — L'arc-en-ciel est, selon la Bible, le gage de réconciliation donné par Dieu à Noé après le Déluge. Les païens y voyaient la trace laissée par Iris, messagère des dieux.

ARCHAISME (du grec *archaios*, ancien), expression, tournure vieillie que l'on emploie soit par négligence, soit, le plus souvent, à dessein ; on l'oppose à *néologisme*. On trouve de nombreux archaïsmes, parmi les anciens, chez Salluste et Lucrèce ; parmi nos poëtes, chez La Fontaine. Chateaubriand, M. Villemain, ont souvent, par d'heureuses hardiesses, rajeuni des mots vieillis. Paul-Louis Courier, dans ses traductions grecques, Vanderbourg, dans les *Poésies de Clotilde de Surville*, ont imité avec succès notre vieux langage.

ARCHAL (FIL D'). *Voy.* FIL D'ARCHAL.

ARCHANGE (du grec *archos*, chef, et *aggélos*, ange), ange d'un ordre supérieur; l'avant-dernier dans l'ordre des neuf chœurs d'esprits célestes. Les archanges portent les messages du Seigneur dans les occasions importantes. L'Écriture sainte n'en nomme que trois : Gabriel, Raphaël et Michel, le vainqueur de Satan. *Voy.* ANGES.

ARCHANGÉLIQUE (c.-à-d. *Angélique supérieure*), sous-genre du genre Angélique, dite aussi *Archangélique officinale*, plante bisannuelle originaire de Syrie et qui croît naturellement en Europe sur le bord des ruisseaux, dans les pays de montagnes. L'huile essentielle des racines de l'archangélique agit sur nous comme l'éther. Les jeunes pousses de la plante passent pour antiscorbutiques.

ARCHE (du latin *arca*, coffre), voûte en arcade entre les piles d'un pont. Les arches peuvent être ou *surhaussées*, ou *surbaissées*, ou en *plein cintre*. On nomme *maîtresse arche* celle du milieu d'un pont, ordinairement plus large et plus élevée que les autres ; *A. elliptique*, celle dont le trait forme une *demi-ellipse*, comme au Pont-Royal à Paris ; *A. extra-dossée*, celle dont les voussoirs sont égaux en longueur, parallèles à leurs douelles, comme au pont Notre-Dame à Paris. L'*A. marinière* est celle qui est réservée au passage des bateaux.

En Zoologie, on nomme *Arche* un genre de coquilles bivalves, servant de type à la famille des Arcacées : test à crochets écartés, caractérisé par les nombreuses petites dents en forme de peigne dont la charnière est ornée. L'*A. bistournée* et l'*A. demi-torse* sont les plus recherchées. On nomme *Arcacites* les espèces fossiles du genre Arche.

ARCHE D'ALLIANCE, espèce de coffre (*arca*) à peu près carré dans lequel les Hébreux conservaient les tables de la loi données par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï, la verge d'Aaron et un vase plein de la manne du désert. L'arche était de bois de séthim, recouverte de lames d'or en dedans et en dehors, longue de deux coudées et demie : son couvercle, appelé *propitiatoire*, supportait deux chérubins en or, qui le couvraient de leurs ailes. Elle était placée dans le tabernacle. Les Juifs avaient une très-grande vénération pour l'arche ; on la portait dans les guerres. Les Philistins la prirent sous Héli ; mais, punis de ce sacrilége par la main de Dieu, ils la renvoyèrent bientôt. Après le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor, le prophète Jérémie fit transporter l'arche et l'autel des parfums sur le mont Nébo, célèbre par la mort de Moïse, et les cacha dans une caverne dont il ferma si bien l'entrée, que l'on n'a jamais retrouvé l'arche depuis cette époque. — On avait appelé ce coffre *arche d'alliance*, parce que les objets qui s'y trouvaient déposés étaient les signes visibles de l'alliance du Seigneur avec le peuple hébreu.

ARCHE DE NOÉ, immense vaisseau en forme de coffre (*arca*) que Dieu, après avoir résolu de punir les hommes par le déluge, ordonna à Noé de construire pour s'y réfugier. L'arche avait 300 coudées de long, 50 de large et 30 de haut : Noé mit cent ans à la construire. Elle renfermait ce patriarche et sa famille, un couple de chaque animal impur et sept d'animaux purs. Après un an, l'arche s'arrêta sur le mont Ararat.

ARCHÉE (du grec *archaion*, dérivé d'*archè*, principe dominant), nom inventé par Paracelse pour désigner l'esprit vital, qui, selon lui, préside à la nutrition et à la conservation des êtres vivants ; ce n'est pas un être spirituel, mais un corps *astral*, émané de la substance des astres. Il est placé dans l'estomac. Van Helmont fit de l'*archée* le principe actif dans tous les corps ; selon lui, il ne préside pas seulement aux fonctions de la vie, mais il donne aux corps et à chaque organe la forme qui leur est propre : aussi existe-t-il autant d'archées qu'il y a d'organes. Stahl et les animistes ont attribué à l'âme le rôle que Van-Helmont faisait jouer à ses archées.

ARCHÉOLOGIE (d'*archaios*, ancien, et *logos*, discours), science qui s'occupe de tout ce qui est relatif aux mœurs et usages des anciens, et spécialement de leurs arts et de leurs monuments : on l'a définie en ce sens la science de l'*Antiquité figurée*. Elle embrasse les différentes parties de l'art des anciens, l'architecture (édifices publics et privés, temples, palais, pyramides, obélisques, etc.), la sculpture (statuaire, bas-reliefs, vases, ornements), la peinture et le dessin (sur bois, sur toile, sur marbre, sur ivoire, mosaïques), la gravure (camées, intailles, médailles et monnaies). L'Archéologie s'occupe aussi de certains monuments écrits, tels que les inscriptions sur marbre, sur pierre, sur papyrus, et de tout ce qui est relatif à l'écriture des langues anciennes ou à la paléographie. On ne doit pas confondre l'*archéologue*, qui classe et contrôle les monuments, et sait en tirer des inductions sur les idées, l'industrie, les mœurs et l'histoire des anciens peuples, avec l'*antiquaire*, qui ne fait que rechercher et recueillir ces monuments, et qui, pour cela, a moins besoin d'érudition que de goût, de tact et d'habitude. — Laurent de Médicis, en établissant à Florence un enseignement public sur les monuments de l'antiquité, fut le créateur de la science que nous nommons *Archéologie*. Grævius, Gronovius, Montfaucon, Kircher, Hardouin, Vaillant, Muratori, Millin, Caylus, Barthélemy, d'Agincourt, Quatremère, Visconti, cultivant la science à des points de vue divers, l'avancèrent par de précieuses collections ou par de savantes recherches ; Winckelmann donna l'*Histoire de l'art chez les anciens*. Outre les grands ouvrages des auteurs qui viennent d'être nommés, on peut consulter avec fruit le *Traité élémentaire d'archéologie* de M. Champollion-Figeac (1843), le *Manuel d'archéologie* d'Ottfried Muller, traduit par Nicard (1845), et le *Dictionnaire d'antiquités* de Mongès. *Voy.* ANTIQUITÉS, NUMISMATIQUE, GLYPTIQUE, ÉPIGRAPHIE, PALÉOGRAPHIE.

L'Archéologie nationale, longtemps négligée, a pris un grand essor dans ce siècle, surtout depuis la Restauration (1815) : les hommes auxquels la science doit le plus sont : M. Lenoir, qui créa le *Musée des monuments français*, aujourd'hui à l'école des Beaux-Arts ; M. Dusommerard, créateur d'un musée d'antiquités nationales, auteur des *Arts au moyen âge* ; M. de Caumont, qui s'est surtout occupé des antiquités de la Normandie, MM. Taylor, Didron, etc. M. Batissier a donné des *Éléments d'Archéol. nation.*, 1843 ; M. de Caumont, des *Rudiments d'Arch.*, 1853.

**ARCHER.** Chez les anciens, les Scythes, les Crétois, les Parthes, les Thraces passaient pour d'excellents archers : l'histoire a conservé les noms d'Aster, d'Amphipolis, qui perça l'œil droit de Philippe, et de Ménélas, qui, au rapport de Zosime, lançait avec un seul arc trois flèches à la fois, et frappait trois buts différents. Chez les modernes, les archers anglais étaient renommés par leur adresse. — Les Grecs et les Romains avaient des troupes légères d'archers. En France, il existait de nombreux corps d'archers : Charles VII établit un corps de *francs-archers*, les uns à pied, les autres à cheval, ainsi nommés parce qu'ils étaient francs ou exempts de tout impôt ; ils étaient tirés du corps de la noblesse ou conféraient la noblesse : Louis XI les supprima en 1481.

On nommait *archers de la connétablie* les officiers chargés d'exécuter les sentences des lieutenants des maréchaux de France ; ils avaient le droit d'exploiter partout le royaume, et de mettre à exécution les arrêts de toute espèce de juges ; — *archers de la garde*, des gardes du corps armés d'un arc ou d'une arbalète. — Pour les *A. de la manche*, *V.* MANCHE.

L'usage de l'arc s'est maintenue dans quelques localités, surtout en Picardie : il y existe des *Compagnies d'archers*, ayant leurs statuts et leur costume.

ARCHER. On nomme ainsi, en Zoologie, un genre de poissons de la famille des Squammipennes de Cuvier. On le reconnaît à sa dorsale très-reculée, aux sept rayons qui soutiennent la membrane des branchies, et aux dents veloutées qui garnissent ses mâchoires et ses palatins. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, l'*A. sagittaire* (*Toxotes, Jaculator*, Cuv.), petit poisson du Gange et de l'Archipel indien, de 18 à 20 centim. de longueur, qui jouit de la curieuse faculté de lancer de l'eau avec sa bouche à plus d'un mètre de hauteur sur les insectes dont il fait sa proie : de là son nom.

**ARCHET** (diminutif d'*arc*). Dans les Arts mécaniques, on nomme ainsi une sorte de petit arc composé d'une lame d'acier ou d'une baleine emmanchée dans un morceau de bois, et d'une grosse corde de boyau fixée par une de ses extrémités à la partie de la lame qui est près du manche, et s'accrochant par l'autre extrémité à l'un des crans ou entailles pratiqués à l'autre bout de la baleine. Les arquebusiers, les doreurs, les horlogers, les serruriers, les tourneurs, se servent d'archets pour faire tourner la boîte à foret. — En Musique, c'est une baguette de bois dur, qui avait dans le principe quelque rapport de forme avec un arc, et dont la corde est représentée par un faisceau de crins de cheval que l'on tend à volonté au moyen d'une vis. Ces crins sont enduits de colophane, et, en les passant à angle droit sur les cordes d'un instrument, on en tire des sons d'une plus ou moins grande intensité. De l'art de tenir et de gouverner l'archet dépendent le talent du violoniste, du violoncelliste, et les effets presque magiques que l'on tire des instruments à cordes.

**ARCHÉTYPE** (du grec *archè*, principe, et *typos*, modèle), modèle primordial. Ce mot, synonyme d'*idée* dans la langue de Platon, désigne les formes substantielles des choses qui existaient de toute éternité dans la pensée divine, et qui sont le modèle ou le patron sur lequel tous les êtres ont été créés.

**ARCHEVÊQUE** (du grec *archos*, chef, et *épiscopos*, évêque), prélat métropolitain qui est tout à la fois évêque d'un diocèse et chef d'une province ecclésiastique : les autres évêques de la province sont ses *suffragants*. Cette dignité est d'institution apostolique ; mais le titre d'archevêque ne remonte qu'au IVe siècle. La marque de la dignité des archevêques est le *pallium* (*Voy.* ce mot). Autrefois les archevêques assistaient par eux-mêmes ou par des délégués aux élections des évêques leurs suffragants, confirmaient ceux qui avaient été élus, avaient le droit de visiter les églises des diocèses administrés par leurs suffragants, et d'y faire les règlements nécessaires pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Aujourd'hui, leur droit se borne à juger les appels, à convoquer les conciles provinciaux et à y présider.

Il y a en France 15 archevêchés. Pour les noms de ces archevêchés et de leurs suffragants, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* à l'art. FRANCE.

**ARCHI.** Ce mot, qui est tiré du grec *archè*, et qui signifie principe, supériorité, se joint à une foule de mots pour marquer la prééminence dans des choses de même espèce. Ainsi on dit *archichancelier*, *archiduc*, etc., pour désigner une personne d'un rang supérieur à celui de *chancelier*, de *duc*, etc.

**ARCHIATRE** (mot qui signifie *principal médecin*), titre du médecin spécialement chargé de la santé du monarque : Marchifus, médecin de Childebert, fut le premier qui porta ce titre, et Dodard, médecin de Louis XV, fut le dernier.

**ARCHICAMÉRIER**, ARCHICHAMBELLAN, ARCHICHANCELIER, etc. *Voy.* CAMÉRIER, CHAMBELLAN, CHANCELIER, etc.

**ARCHICONFRÉRIE.** *Voy.* CONFRÉRIE.

**ARCHIDIACRE.** On nommait ainsi jadis le premier et le plus ancien des diacres ; il était le principal ministre de l'évêque, et était chargé surtout de l'administration du temporel. C'est aujourd'hui un supérieur ecclésiastique qui a droit de visite sur les cures d'un diocèse. Dans quelques diocèses les archidiacres sont institués vicaires généraux par l'évêque, qui les rend dépositaires de ses pouvoirs. Ils forment la partie active du conseil épiscopal, et tirent leur titre de l'église à laquelle ils sont attachés : tels sont, à Paris, les archidiacres de Notre-Dame, de Ste-Geneviève et de St-Denis, qui sont en même temps grands vicaires du diocèse. Le titre d'archidiacre n'est connu que depuis le concile de Nicée. *Voy.* DIACRE.

**ARCHIDUC**, celui dont l'autorité s'élève au-dessus des autres ducs. En France, il y eut un archiduc d'Austrasie dès le règne de Dagobert. Le Brabant et la Lorraine eurent plus tard le titre d'archiduchés. Les ducs d'Autriche, qui dès 1156 avaient pris le titre d'*archiducs*, ne le virent confirmer qu'en 1453. Aujourd'hui, le titre d'archiduc n'est plus affecté qu'aux princes de la maison d'Autriche.

**ARCHILOQUIEN** (VERS), vers grec dont on attribue l'invention à Archiloque, est souvent employé par les poëtes latins. On distingue l'*archiloquien* proprement dit, composé de deux dactyles et d'une césure :

Pŭlvĭs ĕt | ŭmbră sŭ | mūs (HOR.) ;

le *grand archiloquien*, qui a 7 pieds : les 3 premiers, dactyles ou spondés ; le 4e, dactyle ; les 3 derniers, trochées :

Sōlvĭtŭr | ācrĭs hĭ | ēms gră | tā vĭcĕ | vērĭs | ĕt Fă | vōnĭ (H.) ;

le *tétramètre archiloquien*, qui a les 4 derniers pieds de l'hexamètre :

Crās ĭn | gēns ĭtĕ | rābĭmŭs | ǣquŏr. (HOR.)

**ARCHIMANDRITE**, c.-à-d. *chef du troupeau* (du grec *archè* et *mandra*, troupeau), nom d'un supérieur de monastère chez les Grecs, ou en général de tous les supérieurs ecclésiastiques de l'Église grecque. L'archimandrite porte une large robe noire ; une croix d'or lui tombe sur la poitrine, et il tient à la main un bâton incrusté d'or et d'ivoire.

**ARCHINE**, mesure de longueur russe analogue à notre aune, est usitée aussi en Turquie et en Perse, et vaut environ 70 centimètres. Il en faut 1,500 pour égaler la verste.

**ARCHIPEL.** Ce nom, qui a d'abord désigné spécialement la mer orientale de la Grèce (*Voy.* l'art. ARCHIPEL au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*), a, depuis, été étendu à toute mer parsemée d'îles, et même aux groupes d'îles qu'on rencontre dans ces mers. Tels sont l'A. des Antilles en Amérique, l'A. de Sumbava-Timor en Océanie, l'A. Arctique dans la mer Arctique.

**ARCHIPRÊTRE**, curé ou prêtre délégué par l'évêque pour être le chef des autres dans l'office sacerdotal; c'était ordinairement le plus ancien: aussi l'appelait-on *doyen*. Les archiprêtres avaient jadis droit d'inspection. Aujourd'hui, dans la plupart des diocèses, ce titre n'est resté que comme une dignité de chapitre. Aux termes du décret du 11 juin 1811, il doit être donné au *curé d'une église cathédrale :* c'est du reste une simple dénomination honorifique.

**ARCHITECTE** (du grec *archè*, et *tectôn*, ouvrier, ouvrier en chef), artiste dont le travail consiste à dresser le plan et le devis d'un édifice, et à diriger les constructions. Lorsqu'il s'est chargé d'une construction à forfait, il ne peut demander aucune augmentation de prix. Selon la jurisprudence établie en France, l'architecte est responsable de la solidité des constructions dont il a dressé les plans et les devis, pendant dix ans, à partir du jour où les travaux ont été terminés. Il a un privilége comme créancier sur les édifices qu'il a construits. Outre l'art de construire, l'architecte doit posséder à fond la législation des bâtiments. Pour l'indication des plus célèbres architectes, *Voy.* ARCHITECTURE.

**ARCHITECTONIQUE** (du grec *archè*, et *tectôn*, ouvrier en chef), art de la construction; se prend le plus souvent comme synonyme d'architecture. *Voy.* ce mot et CONSTRUCTION.

**ARCHITECTURE** (d'*architecte*), art de bâtir suivant des règles et des proportions convenables. On divise cet art, suivant ses usages, en trois grandes sections : *A. civile*, qui a pour objet la construction des édifices propres aux usages de la vie, tels que maisons, palais, temples, théâtres, etc.; *A. militaire*, qui est l'art de fortifier les villes et de préparer les moyens d'attaque et de défense des places; *A. navale*, qui a pour objet la construction des navires, des ports, des magasins, des chantiers, etc. L'architecture civile admet elle-même une foule de divisions entre lesquelles on distingue : l'*A. religieuse*, celle des édifices consacrés au culte; l'*A. rurale*, celle des constructions relatives à l'agriculture; l'*A. hydraulique*, qui s'occupe des fondations sous l'eau et de la conduite des eaux, etc.

Considérée sous le rapport de l'art et comme visant au beau, l'architecture admet cinq ordres qui se distinguent par la forme, la proportion et l'ornementation des colonnes ou de l'entablement : le *dorique*, l'*ionique*, le *corinthien*, le *toscan*, le *composite*. (*Voy.* ces mots et ORDRES D'ARCHITECTURE).

Presque tous les peuples ont eu leur architecture, qui est, jusqu'à un certain point, l'expression de leur civilisation. L'architecture de l'antique Égypte et celle des Assyriens se distinguent par la solidité et le colossal des monuments. L'architecture des Indiens offre le même type : leurs temples ou *pagodes* sont taillés dans le roc; leurs monuments se font remarquer d'ailleurs par le luxe des figures humaines et des divinités allégoriques. L'architecture chinoise, invariable depuis des siècles, est reconnaissable à ses toits terminés en pointe, qui rappellent les tentes et les pavillons légers qui lui ont servi de type. La Grèce fut, surtout au temps de Périclès, le siége de la plus belle architecture : c'est à ce pays que nous devons les trois ordres principaux (dorique, ionique et corinthien). En Italie, les Étrusques introduisirent l'ordre dit, d'après eux, *toscan*, qui dérivait de l'ordre dorique. Les Romains, tout en adoptant les ordres des Grecs et des Étrusques, y ajoutèrent l'ordre *composite*, mélange judicieux des précédents; l'architecture prit chez eux un grand développement, et atteignit son apogée sous Auguste. Comme tous les arts, elle fut presque anéantie par les barbares. — L'architecture du moyen âge est, du VIe au XIe siècle, connue des archéologues sous le nom d'*A. romane*, ou architecture romaine dégénérée. Les modifications apportées par chaque peuple à l'architecture ancienne formèrent d'abord le *vieux gothique*, que l'on distingua, selon le pays, en *A. lombarde*, *A. saxonne*, *A. normande*, etc. Les arts de l'Orient, en se mêlant au vieux gothique, formèrent le style byzantin ou *A. byzantine*, remarquable par une plus grande élévation dans les arcs et par la substitution des voûtes aux plafonds plats. L'*A. arabe*, venue d'Espagne, remplaça bientôt le style byzantin et apporta en France ses colonnettes, ses pierres découpées, ses murs à jour et un grand luxe d'ornements fantastiques (arabesques). L'*A. sarrasine* ou *gothique moderne*, ou simplement *gothique*, se forma ensuite du mélange du vieux gothique et du style byzantin avec l'architecture arabe et mauresque : peu à peu on y vit dominer l'ogive, les formes aigües et anguleuses, et les ornements se multiplièrent à l'infini (*Voy.* GOTHIQUE). — Cependant l'Italie, au XVIe siècle, fit revivre le goût de l'architecture antique, et amena une heureuse *renaissance*, dont les effets se font encore sentir. Aujourd'hui, on voit régner dans l'architecture, comme dans tout le reste, un éclectisme éclairé.

Parmi les principaux architectes, nous citerons dans l'antiquité : Agamède et Trophonius, qui érigèrent le temple d'Apollon à Delphes; Ctésiphon et Métagène, qui bâtirent le temple de Diane à Éphèse; Antimachide, qui, avec Antistate, Calleschros et Porinos, fut chargé de bâtir le temple de Jupiter Olympien; Charès, qui érigea le colosse de Rhodes; Ictinus et Callicrate, qui dressèrent, sous la direction de Phidias, les plans du Parthénon d'Athènes; Satirus et Pitée, qui érigèrent le fameux tombeau de Mausole; le Macédonien Dinocrate, à qui l'on attribua le singulier projet de donner au mont Athos la figure d'Alexandre; enfin Vitruve, le seul des anciens qui nous ait laissé un traité complet et classique d'architecture. Viennent ensuite Apollodore, qui construisit dans la basse Hongrie le fameux pont du Danube, et à Rome le Temple et le Forum de Trajan; Anthémius, qui, avec Isidore de Milet, fut chargé par Justinien de la construction de l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople; Arnolfo (di Lapo) et Brunelleschi, auxquels Florence doit sa cathédrale; le Bramante, qui s'immortalisa surtout dans la construction de la basilique de Saint-Pierre, achevée par Michel-Ange; Palladio, qui éleva le palais des doges à Venise; Vignole, à qui l'on doit un *Traité de perspective* et un *Traité des cinq ordres*, encore classique; Inigo-Jones, le Vitruve de l'Angleterre, et Christophe Wren, qui reconstruisit la basilique de Saint-Paul à Londres; en France, L. Bernin, Philibert Delorme, De Brosse, Perrault, Mansart, Servandoni, Soufflot, Rondelet, Gabriel, Brongniart, Chalgrin, Huyot, Visconti, etc.

La France, qui a déjà fourni tant de grands architectes, n'a rien épargné pour assurer les progrès de l'art : l'Ecole des Beaux-Arts, dans sa section d'architecture, offre à la jeunesse tous les moyens d'étude; des prix sont décernés chaque année; le grand prix est envoyé à Rome avec le titre de pensionnaire de l'Académie de France; enfin, une section de l'Institut reçoit les architectes les plus distingués.

Les principaux ouvrages à consulter sur l'architecture et sur son histoire, sont, outre ceux des auteurs déjà indiqués : les *Cours d'architecture* de Blondel, de d'Aviler, de Durand, le *Traité de l'Art de bâtir* de Rondelet; le *Traité d'architecture* de M. L. Raynaud (1851); le *Dictionnaire d'architecture* de Quatremère de Quincy; l'*Histoire des plus célèbres architectes*, du même; l'*Histoire de l'Architecture*, de Th. Hope, traduit de l'anglais par A. Baron; le *Manuel de l'Hist. de l'Archit.*, de D. Ramée; les *Monuments anciens et modernes*, de Gailhabaud; le *Dict. de l'Archit. française*, de Viollet le Duc, etc.

**ARCHITRAVE** (du grec *archos*, principal, et du latin *trabs*, poutre), l'*épistyle* des Grecs, partie in-

férieure de l'entablement, qui pose immédiatement sur les chapiteaux des colonnes. On appelle *A. coupée*, celle qui est interrompue par l'ouverture ou par la traverse du chambranle d'une fenêtre; *A. mutilée*, celle dont on retranche quelquefois la saillie, en l'arasant avec la frise : ces deux sortes d'architraves sont d'un mauvais effet. *Voy.* ENTABLEMENT.

ARCHI-TRÉSORIER, dignité dont l'électeur palatin était revêtu dans l'ancien Empire d'Allemagne. L'archi-trésorier précédait à cheval l'empereur le jour du couronnement et répandait sur la place publique des pièces d'or et d'argent. — Sous l'Empire français, il y avait un archi-trésorier, mais ces fonctions étaient purement honorifiques; c'était le 3e grand dignitaire de la couronne : ce titre fut confié à l'ancien consul Lebrun.

ARCHIVES (du latin *archivum*, dérivé lui-même du grec *archéion*, même signification), collection de documents manuscrits ou imprimés, renfermant l'histoire d'une famille, d'une communauté, d'une ville ou d'un État. Ce mot se prend aussi pour le lieu où ces pièces sont conservées. —Les anciens conservaient leurs archives dans des temples. En France, sous les premiers rois, les archives suivaient les rois à la guerre ou dans les voyages; aussi étaient-elles exposées à tomber entre les mains de l'ennemi, comme cela eut lieu en 1194, à la bataille de Fréteval, le camp de Philippe-Auguste ayant été surpris par le roi d'Angleterre. On sentit dès lors le besoin de créer des dépôts permanents; mais ce n'est que sous Louis XIV, en 1688, que les archives reçurent une véritable organisation. Alors il y eut les archives de la guerre, de la marine, de la justice, etc. En 1790, on centralisa tous ces dépôts d'archives dans l'ancien hôtel de Soubise, à Paris, avec le titre d'*A. du royaume*, titre remplacé auj. par celui d'*A. de l'Empire :* ce dépôt est confié à un *Garde des Archives*, qui depuis 1853 a reçu le titre de *Directeur général*. Les archives nationales sont régies par une ordonnance du 5 janvier 1846; elles forment trois sections : section historique, section administrative, section judiciaire. M. Bordier a donné l'*Histoire des Archives*, 1855. — Cet établissement a été complété par l'institution de l'École des Chartes (*Voy.* CHARTES). — Les ministères (notamment ceux de la Marine et des Affaires étrangères), toutes les grandes administrations publiques, ainsi que la plupart des villes, ont leurs archives particulières.

ARCHIVISTES. *Voy.* CHARTES (ÉCOLE DES).

ARCHIVOLTE (d'*arcus*, arc, et *volutus*, roulé), moulure plus ou moins large, en saillie, régnant sur la tête des voussoirs d'une arcade dont elle suit et orne le contour d'une imposte à l'autre. Les moulures des *archivoltes* imitent celles des architraves, et ne doivent, par conséquent, recevoir que des ornements en proportion avec la nature des ordres. On nomme *A. rustique*, celle qui n'a que des moulures très-simples qu'interrompent des bossages unis ou vermiculés; *A. retournée*, celle dont la moulure, après s'être arrêtée à l'improviste, fait un retour d'équerre, et, se prolongeant sur toute la largeur du pied-droit ou du trumeau, va rejoindre l'imposte de l'arcade voisine.

ARCHONTES (du grec *archô*, commander), premiers magistrats d'Athènes. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ARÇON (du latin *arcus*, arc), espèce d'arc formant le corps d'une selle de cheval, est composé de deux pièces de bois unies au moyen d'une branche de fer; il est le plus souvent rembourré et garni de cuir. On distingue l'*A. antérieur* ou *de devant*, l'*A. postérieur* ou *de derrière*. On place souvent sur les côtés des poches ou *fontes* destinées à recevoir des pistolets dits de là *pistolets d'arçon*.

Dans les Arts mécaniques, l'*arçon* est un instrument en forme d'archet de violon dont se servent les artisans qui travaillent le poil, la laine ou le coton, les chapeliers, bourreliers, etc., pour diviser les matières et les séparer des ordures qu'elles contiennent; l'ouvrier qui manie cet instrument est appelé *arçonneur*. Dans plusieurs établissements on a substitué à l'arçon un cylindre tournant, percé de petites fentes longitudinales dans lesquelles on insère des cordes de boyau tendues convenablement. Cette substitution a pour but de prévenir les fâcheux effets que peuvent produire sur la santé des *arçonneurs* la poussière et les petits filaments que leur travail fait voltiger autour d'eux et qu'ils avalent sans cesse.

ARCTIE (d'*arctos*, ours), genre d'insectes Lépidoptères de la famille des Nocturnes, ainsi appelés à cause de leurs chenilles très-velues. Ce sont des papillons de nuit très-communs en France. Ils éclosent au mois d'août. Leurs chenilles quittent leur toile au printemps pour se répandre sur les arbres, dont elles rongent les premières pousses. Quand elles sont parvenues à toute leur croissance, elles filent une coque lâche entre quelques feuilles d'arbres et y restent jusqu'à leur dernière métamorphose. L'*A. cul brun*, de taille moyenne, d'un brun doré, est garnie de poils sur tout son corps; la chenille est noirâtre, avec des tubercules de même couleur, d'où s'élèvent des aigrettes de poils roussâtres; elle a deux lignes rouges et deux lignes blanches le long du dos. Cette chenille dévore les feuilles des bois. — On connaît encore l'*A. cul doré* et l'*A. du saule*.

ARCTIQUE, c.-à-d. voisin de l'Ourse (*arctos* en grec) ou du Nord. *Voy.* PÔLE ARCTIQUE.

ARCTOMYDES (du grec *arctos*, ours, et *mus*, rat), nom donné par Latreille à une famille qui a pour type le genre Marmotte (en latin *Arctomys*).

ARCTONYX (du grec *arctos*, ours, et *onyx*, ongle), ou *Bali-saur*, blaireau de l'Inde. *V.* BALI-SAUR.

ARCTOTÉES ou ARCTOTIDÉES (d'*arctos*, ours), tribu de la famille des Corymbifères, établie par G. Cassini, et ayant pour caractères des capitules multiflores, pourvus de fleurons, ordinairement femelles ou neutres, et des fruits souvent ailés. Cette tribu a pour type le genre *Arctotide* (*Arctotis*), que l'on cultive comme plante d'agrément, principalement l'*A. tricolore* et l'*A. à fleurs de rose*.

ARCTURUS (du grec *arctos*, ourse, et *oura*, queue), étoile fixe de la première grandeur, située dans la constellation du Bouvier, et vers laquelle paraît se diriger la queue de la grande Ourse. On observe dans cette étoile un mouvement qui lui est propre ; elle avance vers le midi de 4' par siècle.

ARDEB, mesure de capacité pour les grains, usitée dans presque toute l'Afrique, vaut 182,000 litres.

ARDÉIDÉES (du latin *ardea*, héron), famille de l'ordre des Échassiers répondant aux Cultrirostres de Cuvier. L'on y compte cinq sous-familles : *Gruinées*, *Ardéinées*, *Ciconinées*, *Ibisinées* et *Araminées*, ayant pour types les genres Grue, Héron, Cigogne, Ibis et Courliri. *Voy.* ces mots.

ARDENTS (MAL DES). *Voy.* FEU SACRÉ.

ARDISIACÉES (d'*Ardisia*, genre type), famille de plantes établie par L. Jussieu, la même que R. Brown nomme *Myrsinées*. *Voy.* ce mot.

ARDISIE, *Ardisia* (du grec *ardis*, flèche, à cause de quelque analogie de forme), type de la famille des Ardisiacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux élégants, à feuilles le plus souvent denticulées, propres aux contrées chaudes de l'Asie et de l'Amérique, et dont plusieurs espèces à belles fleurs roses ou purpurines sont cultivées dans nos serres.

ARDISIÉES, tribu de la famille des Myrsinées (*Ardisiacées* de L. Jussieu), renferme les genres *Ardisia*, *Wallenia*, *Conomorpha*, *Cybianthus*, *Myrsine*, *Embelia*, *Choripetalum*.

ARDOISE (qu'on dérive du celtique *ard*, pierre,

ou d'une ville d'*Ardy* en Irlande, d'où les premières ardoises auraient été tirées), espèce de pierre schisteuse dont on se sert pour couvrir les maisons, est une variété de la roche nommée par les géologues *Phyllade* (*Voy.* ce mot). Elle se présente sous la forme de masses faciles à diviser en feuillets minces, solides et droits. L'ardoise n'absorbe pas l'eau, ce qui la fait rechercher pour la couverture des édifices. Les ardoises offrent souvent dans le sens de leurs feuillets un luisant satiné; leur couleur est très-variable, mais la teinte la plus ordinaire est le gris bleuâtre. Les ardoises se trouvent en couches très-inclinées, quelquefois verticales, et dont les feuillets ne sont pas toujours parallèles au plan des couches. Ces couches appartiennent aux terrains *de transition*, et présentent fréquemment des empreintes de corps organisés. On les exploite, suivant leur position, tantôt à ciel ouvert, tantôt par galeries souterraines; on les extrait par blocs. Les meilleures ardoises sont dures, pesantes, sonores, et ne s'imbibent pas; chauffées au four, elles acquièrent plus de ténacité. Les principales ardoisières sont, en France, celles des Ardennes, surtout celles de Charleville et celles de Fumay, les plus estimées de toutes; celles de Maine-et-Loire, abondantes surtout dans les communes de Trelazé et des Agraux, près d'Angers (dite la *Ville-Noire*, à cause du grand nombre d'ardoises qu'on y emploie); celles de l'Isère, de la Dordogne, de la Corrèze, de la Manche, du Finistère; à l'étranger, celles du Westmoreland en Angleterre, dont les produits sont les plus durables, et celles de Chiavari dans la province de Gènes, qui fournissent des ardoises de très-grande dimension. On distingue plusieurs qualités d'ardoises; on les nomme, dans l'ordre de leur valeur, *carrée fine*, *gros noir*, *poil noir*, *poil taché*, *poil roux*, *carte*, *héridelle*. La *carrée* est faite du cœur de la pierre; elle porte environ 21 centim. sur 30, et doit être sans rousseur. Le *gros noir* n'en diffère qu'en ce qu'il n'a pas été tiré d'un morceau de pierre qui pût soutenir les dimensions requises pour l'ardoise carrée. Le *poil noir*, est plus mince et plus léger. Le *poil taché* a des endroits roux. Le *poil roux* est une ardoise toute rousse; ce sont les premières foncées qui la donnent, et ce n'est proprement que de la cosse. La *carte* a la même figure que la carrée, mais plus petite et plus mince. L'*héridelle* est une ardoise étroite et longue, dont les côtés seulement ont été taillés, mais dont on a laissé les deux autres extrémités brutes.

L'usage des ardoises pour la couverture des édifices n'était point connu des anciens, qui n'employaient que la tuile; on ignore même l'époque précise à laquelle ces matériaux ont commencé à être usités chez les modernes. On sait seulement, par une charte du XIe siècle, déposée dans les archives de Fumay, qu'il y avait déjà alors dans cette ville une confrérie d'ardoisiers.

Outre leur application à la couverture des maisons, les ardoises servent à faire des tablettes sur lesquelles on écrit avec un crayon fait de schiste gris tendre, et ne rayant pas l'ardoise. On se sert aujourd'hui de ces ardoises dans toutes les écoles en place de papier, pour apprendre l'écriture, le calcul et le dessin.

On a, dans ces dernières années, fabriqué des *ardoises artificielles :* leur composition est la même que celle du *carton-pierre*. *Voy.* ce mot.

ARE (d'*area*, aire, surface), unité de mesure agraire de notre nouveau système métrique. C'est un décamètre carré ou un carré dont chaque côté a 10 *mètres de long*, ayant, par conséquent, 100 *mètres carrés* de superficie. L'are est le centième de l'*hectare*, et se subdivise en *centiares* ou mètres carrés. Il contient env. 26 toises carrées ou 3 perches.

AREC ou AREQUIER, genre de Palmiers, originaire de l'Amérique et des Indes, et qui a servi de type à la tribu des Arécinées : fleurs unisexuées, réunies sur le même spadice ou régime; trois, six ou douze étamines naissant à la base de la corolle; drupe charnu contenant une seule graine à périsperme corné. L'*A. de l'Inde*, nommé à tort *Catechu* (*Voy.* CACHOU), ressemble au cocotier. Le fruit, nommé aussi *Arec*, est une noix ovoïde qui, dans l'Inde, atteint la grosseur d'un œuf de poule. La pulpe de son fruit, tendre et astringente, entre dans la composition de l'espèce de pâte masticatoire appelée *bétel*, dont les Orientaux font un fréquent usage.

ARÉCINÉES, tribu de la famille des Palmiers, renfermant les genres *Areca* ou *Arec* (genre type), *Pinanga*, *Caryota*, *Iriartea*, *Chamædorea*, *Morenia*, *Euterpe*, *Œnocarpus*.

ARÉNACÉ (du latin *arena*, sable), se dit de roches friables, composées de petits grains se désagrégeant facilement, et ayant l'aspect du sable.

ARÉNAIRE, *Arenaria* (d'*arena*, sable, parce que cette plante croît dans les endroits sableux), vulgairement *Sabline*. *Voy.* ce mot.

ARÈNE (du latin *arena*, sable). On nomme ainsi, en Géologie, tout amas de particules de pierres, formé des débris de matières lapidifiques calcinables. L'arène, le gravier et le sable sont la même substance; ils ne diffèrent que par la grosseur des grains. L'arène tient le milieu entre le sable et le gravier. On distingue *A. marine*, *A. fluviatile*, *A. fossile*, selon qu'elle se trouve sur les bords de la mer, dans le lit des rivières ou dans les entrailles de la terre. On donne à l'Arkose le nom d'*A. friable*.

Les anciens nommaient *arène* un lieu circulaire et sablé au centre de l'amphithéâtre, où s'exécutaient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces; le sable servait soit à amortir les chutes, soit à absorber le sang. Celui qui s'y montrait en spectacle se nommait *Arenarius*. Le nom d'*arènes* s'étendit ensuite à l'amphithéâtre tout entier.— On remarque encore en France les *Arènes* de Nîmes, d'Arles, de Fréjus, de Poitiers, etc. *Voy.* AMPHITHÉÂTRE.

ARENG, nom indigène d'un genre de Palmiers appelé aussi *Saguerus*, renfermant une seule espèce, commune aux Moluques, et qui s'élève jusqu'à 20 m.; sa moelle donne un excellent sagou, et ses fruits confits sont agréables. Sa sève produit du sucre, et ses feuilles renferment des fibres propres à faire des cordes.

ARÉNICOLES (d'*arena*, sable, et *colere*, habiter), genre d'Annélides errantes, renfermant des vers qui habitent dans le sable sur le bord des mers d'Europe. L'*A. des pêcheurs* est longue de 15 à 25 centim., de couleur cendrée, rougeâtre ou brune. Son corps est allongé, mou, fusiforme, plus gros au milieu qu'aux deux extrémités, muni d'une tête peu distincte; ses pieds sont très-nombreux. Les pêcheurs se servent des arénicoles pour la pêche du poisson de mer. Ils les trouvent dans des trous creusés dans le sable. — Genre de Coléoptères établi par Latreille dans la tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes. Ses caractères sont : antennes de 9 à 11 articles, mandibules cornées et arquées, élytres recouvrant complétement l'abdomen, et pattes postérieures très-reculées en arrière. Les Arénicoles, comme les Coprophages, vivent dans les bouses, déposent leurs œufs en terre, et volent le soir par un temps serein.

ARÉOLE (diminutif d'*area*, aire, surface), cercle irisé qui entoure la lune. On donne aussi ce nom au cercle coloré qui entoure les mamelons des hommes ainsi que les yeux, ou qui règne autour de certains boutons, comme dans la variole. — En Anatomie, ce sont les petits interstices que laissent entre elles les anastomoses : ils sont remplis d'une substance plus ou moins fluide et diversement colorée.

ARÉOMÈTRE (du grec *araios*, léger, peu dense, et *métron*, mesure), instrument servant à mesurer la densité relative des liquides dans lesquels il est

plongé; selon ses différents usages, il porte aussi les noms de *pèse-liqueur*, *pèse-acide*, *pèse-sel*, *pèse-sirop*, *pèse-lait*, etc. Sa construction repose sur ce principe, découvert par Archimède, qu'un corps plongé dans un liquide perd de son poids un poids égal à celui du volume du liquide déplacé.

On distingue deux sortes d'aréomètres : les aréomètres à volume constant et à poids variable, et les aréomètres à volume variable et à poids constant. Les aréomètres de Nicholson et de Fahrenheit appartiennent à la première catégorie; les autres aréomètres se rangent dans la seconde.

I. L'aréomètre de Fahrenheit se compose d'un tube creux en verre, portant à son extrémité inférieure une partie renflée dans laquelle se trouve un corps pesant (du mercure ou de la grenaille de plomb), afin de maintenir dans une position verticale le tube immergé; à l'autre extrémité se trouve une petite cuvette, supportée par une tige, sur laquelle est marqué un trait, dit *point d'affleurement*. Pour se servir de cet aréomètre, on le plonge dans un liquide, et l'on ajoute des poids dans la cuvette, de manière à enfoncer l'instrument jusqu'au point d'affleurement. Cet aréomètre est à volume constant, puisque, à chaque expérience, on l'enfonce d'une égale quantité; mais il est à poids variable, le nombre des poids à ajouter pour l'affleurer variant avec chaque liquide. Exemple : l'aréomètre pesant 70 grammes, il faut, pour le faire enfoncer dans l'eau distillée, ajouter 30 grammes; le volume d'eau déplacée pèse donc 100 grammes. Portant ensuite l'instrument dans l'acide sulfurique, on trouve que, pour l'affleurer, il faut ajouter 115 grammes; le poids total est donc $70 + 115 = 185$; le volume d'acide sulfurique déplacé pèse donc 185. Mais ce volume est le même que celui de l'eau dans l'expérience précédente; un volume d'acide sulfurique pèse donc 185, quand un pareil volume d'eau pèse 100. La densité de l'acide sulfurique est donc à celle de l'eau comme 1,85 est à 1. — L'aréomètre de Nicholson est le même instrument; seulement il est fait en métal, et il porte vers le bas un petit seau mobile qui sert à peser les corps sous l'eau. On l'emploie pour prendre la densité des corps solides. Il a été perfectionné par Guyton Morveau, qui lui a donné le nom de *gravimètre*.

II. Les aréomètres à volume variable et à poids constant, dits *A. de Richter*, sont d'un usage plus habituel que les aréomètres précédents : ils se composent d'une tige creuse en verre, portant une boule ou un cylindre également creux, et plus loin, un petit appendice contenant le lest; une bande de papier est soigneusement fixée dans l'intérieur de la tige, pour porter les divisions qui marquent les différents points d'affleurement. Le poids de cet aréomètre étant constant, il en résulte que les densités des liquides dans lesquels il s'enfonce sont entre elles en raison inverse des volumes immergés. C'est d'après ce principe qu'on gradue l'instrument. Les graduations qui sont les plus en usage sont celles de Baumé et de Cartier. Baumé, pour graduer son aréomètre, marquait zéro au point de l'affleurement de l'instrument dans une solution faite avec 90 parties d'eau distillée et 10 parties de sel marin, l'observation étant prise à la température de 12°,5. Il marquait 10 degrés au point où l'instrument affleurait dans l'eau distillée; puis il continuait à diviser, en prenant pour base la grandeur des premières divisions. — L'aréomètre de Cartier, généralement employé dans le commerce, ne s'emploie que pour des liqueurs légères; c'est une modification de l'aréomètre de Baumé; le zéro est le même pour les deux instruments, mais l'aréomètre de Cartier s'enfonce à 30° quand celui de Baumé affleure à 32°. Enfin M. Gay-Lussac a construit un aréomètre destiné spécialement à l'essai des esprits : on le nomme *alcoomètre*. *Voy.* ALCOOMÈTRE.

On construit encore des aréomètres qui font connaître immédiatement la densité du liquide dans lequel on les plonge; on fait aisément un aréomètre étalon de ce genre, en graduant l'instrument dans des liqueurs dont la densité est connue.

ARÉOPAGE, tribunal d'Athènes, renommé par sa sagesse. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

AREPENNIS, mesure de superficie des anciens Gaulois, égale à un demi-jugerum des Romains. C'est de là qu'est venu notre mot *arpent*.

ARÉQUIER. *Voy.* AREC.

ARÊTE (du latin *arista*, barbe d'épi), nom donné vulgairement à différentes pièces osseuses des poissons : leur colonne vertébrale, armée de longues apophyses épineuses, est la *grande arête*, qui forme la charpente du corps; leurs côtes nombreuses, soudées avec les apophyses transverses, sont les *arêtes* proprement dites; on donne aussi ce nom aux *rayons*, petites pièces osseuses, longues et grêles, qui soutiennent les nageoires, ainsi qu'aux stylets allongés qui, chez certains poissons, partent des vertèbres des côtes et soutiennent les chairs.

En Botanique, l'*arête* ou *barbe* est le filet allongé, roide, coriace et quelquefois articulé, qui naît brusquement du dos ou du sommet des valves de la *glume* dans les Graminées. On ne doit pas la confondre avec la *soie*, qui n'est que le prolongement d'une des nervures de la fleur. Le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le riz, ont une arête.

En Minéralogie, *arête* se dit de la ligne de jonction de deux surfaces ou de deux plans, qui sont inclinés l'un sur l'autre dans un cristal. L'égalité des arêtes dépend, non-seulement de leur longueur, mais encore de l'angle que font entre eux les plans dont elles sont l'intersection.

En Architecture, l'*arête* est l'angle saillant que forment deux faces droites ou courbes d'une pierre, d'une pièce de bois, etc. Une pièce de bois est taillée *à arête vive*, lorsqu'on l'a bien équarrie, qu'on n'y a laissé ni écorce ni aubier, et que tous les angles en sont bien marqués.

ARÉTHUSE (du nom d'une fontaine de Sicile connue dans la Mythologie), genre de la famille des Orchidées, qui a servi de type à la tribu des Aréthusées. On cultive dans les jardins l'*A. bulbeuse*, petite plante sans feuilles dont la hampe se termine par une fleur purpurine assez grande.

ARÉTHUSÉES, tribu établie par Lindley dans la famille des Orchidées, caractérisée par son anthère terminale en opercule, et par son pollen, dont les grains pulvérulents sont réunis en lobules par une matière élastique, renferme les genres : *Aréthuse* (genre-type), *Chlorœa*, *Limodorum*, *Acianthus*, *Corysanthes*, *Pogonia*, *Vanilla*, *Cyrtosia*.

ARÊTIER (d'*arête*), pièce de charpente, droite ou courbe dans sa longueur, qui se place à la partie saillante et rampante d'un comble formée par la rencontre de la face et de la croupe.

ARGALI (du mongol *arga*, crête de montagne), mouton sauvage qui habite les montagnes méridionales de la Sibérie. Il est de la taille du daim; les cornes du mâle sont grosses, longues, triangulaires et implantées sur le sommet de la tête, de manière à se toucher presque à leur racine, et à se diriger ensuite obliquement en haut et en dehors. Une fourrure extérieure rude recouvre une faible quantité de laine douce et blanche. L'*A. de Sibérie* paraît être la souche de tous les moutons de l'Asie.

ARGANE, plante exotique. *Voy.* SIDÉROXYLE.

ARGÉMONE (du grec *argéma*, maladie de l'œil contre laquelle cette plante était employée), genre de la famille des Papavéracées, sous-tribu des Papavérinées : calice à deux ou trois sépales mucronés, velus; corolle de quatre à six pétales, quatre ou sept stigmates non soudés, capsule uniloculaire à cinq valves, renfermant de nombreuses graines. Ces plan-

tes sont herbacées, annuelles, à tige paniculée et feuillée, renfermant un suc propre jaunâtre. Les feuilles sont glauques, glabres, et les fleurs grandes, jaunes ou blanches. Cette plante appartient à l'Amérique et à l'Asie équatoriale. L'*A. commune*, l'*A. à fleurs blanches* et l'*A. à grandes fleurs*, sont cultivées dans nos jardins comme plantes d'agrément. La première est encore connue sous les noms de *Pavot épineux* et de *Chardon bénit* des Américains.

ARGÉMONÉES, tribu de la famille des Papavéracées, renferme les genres *Argémone* (g. type), *Papaver, Chelidonium, Glaucium, Bocconia, Roemeria.*

ARGENT (du grec *argos*, blanc), métal blanc, d'une pesanteur spécifique de 10,40, un peu plus élastique et plus sonore que l'or; fusible à 1000°. C'est, après l'or, le plus inaltérable et le plus ductile des métaux : on peut le réduire en feuilles si minces que 8,000 de ces feuilles n'ont pas l'épaisseur de 2 millim. 1/2, et qu'un gramme peut être tiré en un fil de 2540 à 2550 mètres de longueur. L'argent, dans l'état de pureté absolue, est plus dur que l'or, mais moins que le cuivre; aussi, pour que les monnaies, les bijoux, les ustensiles, les vases qu'on fabrique avec ce métal, puissent conserver leur forme, et résister plus longtemps à l'usure, on est obligé d'y allier une certaine quantité de cuivre. Ainsi la monnaie d'argent de France renferme 9/10 d'argent et 1/10 de cuivre; la vaisselle d'argent contient 5 p. 0/0 de cuivre; les bijoux d'argent renferment 1/4 de cuivre. La quantité d'argent qui se trouve dans chacun de ces alliages constitue ce qu'on appelle le *titre* de l'argent. Le kilogramme d'argent pur, payé en argent monnayé, vaut 222 fr. 22 cent.; le kilogr. d'argent au titre de 900/1000 vaut 200 fr.

L'argent existe dans la nature sous un assez grand nombre de formes : à l'état de pureté plus ou moins grande, dans l'*A. natif;* combiné avec le soufre, dans l'*A. sulfuré;* avec le soufre et l'antimoine, dans l'*A. rouge;* avec le chlore, dans l'*A. corné* ou *chloruré;* avec le brome, dans l'*A. bromuré;* avec l'or, dans l'*or natif* et l'*auro-poudre;* avec l'arsenic et l'antimoine, dans l'*A. arsenical* et l'*A. antimonial;* avec le mercure, dans l'*arquérite.* Parmi ces minerais, le sulfure est le plus abondant; viennent ensuite l'argent natif, le chlorure et l'alliage d'antimoine. Les mines d'argent les plus célèbres et les plus riches sont situées au Mexique (celle de Guanaxato est la plus riche de l'univers), au Pérou, au Chili, aux États-Unis, en Colombie. En Europe, il y a aussi des mines d'argent fort importantes : en Hongrie, en Transylvanie, en Norwége, en Saxe, dans le pays de Mansfeld, en Westphalie, etc. Cependant le nouveau monde fournit à lui seul près des 9/10 de tout l'argent qui entre dans le commerce.

On extrait principalement l'argent de son sulfure; mais on exploite aussi comme mines d'argent certains minerais qui renferment accidentellement ce composé : telles sont les galènes argentifères; nous en possédons des mines en France, à Sainte-Marie-aux-Mines et à Giromagny dans le Haut-Rhin, à Huelgoat dans le Finistère, à Allemont dans l'Isère. Les procédés d'extraction varient en raison de la nature des mines, de leur richesse et des lieux où elles se trouvent; toutefois, en dernier résultat, ces procédés consistent presque tous à ramener l'argent à l'état métallique, lorsqu'il n'y est pas, et à en former, avec un métal convenable, un alliage fusible qui puisse, en raison de sa densité, se séparer des gangues qui accompagnent l'argent. *Voy.* AFFINAGE, AMALGAMATION, COUPELLATION.

L'argent est inaltérable à l'air et dans l'eau; ce qui lui a valu, de la part des anciens, l'épithète de *noble.* Lorsqu'il perd son éclat, il faut attribuer cet effet à la présence accidentelle de l'hydrogène sulfuré : ce gaz produit alors un *sulfure d'argent*, lequel est de couleur noire; cet effet est surtout marqué dans l'argenterie qui est exposée aux émanations des fosses d'aisances; les cuillères d'argent se colorent aussi au contact des œufs ou d'autres aliments contenant du soufre. Pour rendre aux ustensiles leur beauté première, il suffit de les frotter avec un peu d'huile ou de craie, ou avec une toile fine imbibée d'ammoniaque; lorsque la teinte noire persiste, le mieux est de les plonger un instant dans l'acide chlorhydrique bouillant, ou dans une dissolution de caméléon minéral. — Parmi les acides, il n'y a guère que l'acide sulfurique, l'acide nitrique et l'eau régale qui attaquent l'argent : le premier n'a d'action, toutefois, qu'autant qu'il est concentré et bouillant; il produit un sulfate peu soluble; le second dissout l'argent à la température ordinaire, en le convertissant en nitrate; enfin l'eau régale agit aussi à froid, mais le métal se convertit, dans ce cas, en chlorure insoluble.

Parmi les combinaisons chimiques de l'argent, il faut citer comme importantes, à part les minerais déjà nommés, le *nitrate*, le *chlorure* et le *fulminate* (*Voy.* ces mots). Les *sels d'argent* sont, en général, incolores, lorsque l'acide qu'ils renferment n'est pas lui-même coloré; leur saveur est astringente et métallique. On les reconnaît à ce que l'acide chlorhydrique y produit un précipité blanc et caillebotté, insoluble dans l'eau et les acides, mais soluble dans l'ammoniaque. Le fer, le cuivre, l'étain et le plomb précipitent l'argent de ses dissolutions.

L'argent est connu dès la plus haute antiquité. Les alchimistes le désignaient par le symbole de la lune ou de Diane, à cause de la ressemblance de sa couleur avec l'éclat de la lune; ils connaissaient également le chlorure et le nitrate d'argent.

ARGENT AIGRE. *Voy.* ARGENT SULFURÉ FRAGILE.

ARGENT AMALGAMÉ, minéral d'un beau blanc d'argent cristallisé, avec éclat métallique, et composé de mercure (64) et d'argent (36). Les cristaux les plus habituels sont en dodécaèdres réguliers; les plus beaux viennent de Moschel-Landsberg, en Bavière.

ARGENT ANTIMONIAL, dit aussi *Discrase*, minéral d'un blanc d'argent avec éclat métallique, en masses cristallines ou amorphes, composé d'argent (76) et d'antimoine (24); accompagne les mines d'argent arsénifère de Wolfach dans le pays de Bade, d'Andréasberg, au Hartz, et de Guadalcanal, en Espagne.

ARGENT ARSENICAL, mine d'argent contenant de l'arsenic, du fer et du soufre, dans des proportions variables.

ARGENT BLANC, mine d'argent contenant du plomb, de l'antimoine et du soufre.

ARGENT BROMURÉ, minéral vert et cristallisé, composé de brome et d'argent, très-abondant dans les mines du Chili, notamment dans le district de Plataros; on le désigne dans le pays sous le nom de *plata verde* (argent vert).

ARGENT CHLORURÉ, CORNÉ OU MURIATÉ, *Kérargyre*, combinaison de chlore (25) et d'argent (75) qui forme un des minerais les plus riches du Chili; le plus ordinairement il y est en petits cristaux cubiques disséminés dans des couches ferrugineuses, désignées dans le pays sous le nom de *pacos* et de *colorados.* Il est peu commun dans les mines d'Europe. Il est blanc ou brunâtre, demi-transparent, et se coupe au couteau comme de la cire ou de la corne.

ARGENT FULMINANT, *Azoture* ou *Ammoniure d'argent,* poudre noire et brillante, composée d'argent et d'azote, ayant la propriété de se décomposer par le plus léger choc. On l'obtient en versant de l'ammoniaque dans un sel d'argent, puis de la potasse. C'est une des poudres les plus détonantes qu'on connaisse. Ce composé dangereux a été découvert par Berthollet; il ne faut pas le confondre avec le fulminate d'argent.

ARGENT NATIF, minéral d'un blanc d'argent plus

ou moins terne, composé en plus grande partie d'argent, avec une certaine proportion de cuivre, et quelquefois avec de l'arsenic et de l'antimoine. Dans quelques localités, il est aurifère. Il accompagne les autres minerais d'argent, particulièrement le sulfure et le chlorure; il s'y présente en cristaux, en filaments, quelquefois en plaques plus ou moins étendues, enfin en morceaux massifs. Il n'est pas rare de trouver de ces masses amorphes pesant un kil.; on en cite deux de la mine de Kongsberg qui pesaient plusieurs quintaux chacune. Le plus ordinairement l'argent natif est disséminé dans des roches ferrugineuses, appelées *terres rouges*, véritables minerais d'argent, contenant de 1 à 4 millièmes d'argent : tels sont le minerai de Huelgoat, en Bretagne, et ceux du Chili et du Mexique.

ARGENT NOIR, synonyme d'argent sulfuré fragile.

ARGENT ROUGE, *Argyrythrose*, *Argent antimonié sulfuré*, minerai d'argent remarquable par la belle couleur rouge qu'il offre quand on le brise ou qu'on le réduit en poussière; il est cristallisé et renferme 59 pour 100 d'argent; le reste se compose de soufre et d'antimoine. Il ne se trouve qu'en petite quantité dans les mines d'Europe, et y est subordonné aux gîtes d'argent sulfuré; mais au Mexique et au Pérou, il forme la partie la plus importante de certains dépôts et la source de produits considérables.

ARGENT SULFURÉ, *Argyrose*, *Argent vitreux*, minéral d'un gris d'acier ou de plomb, quelquefois en cubes ou en octaèdres réguliers, en dendrites, en filaments contournés, ou en petites masses mamelonnées, renferme 87 pour 100 d'argent combiné avec du soufre; il se trouve en filons ou amas plus ou moins riches dans les terrains de cristallisation, ou dans les terrains de sédiment qui les avoisinent. Les dépôts les plus célèbres en Europe sont ceux de Hongrie et de Transylvanie; viennent ensuite les mines de Kongsberg en Norwége, de Sala en Suède, des environs de Freyberg en Saxe, etc. Mais c'est surtout dans l'Amérique équatoriale, au Mexique et au Pérou, qu'il se trouve le plus abondamment.

ARGENTERIE. *Voy.* ARGENT et VAISSELLE.

ARGENTIER, nom donné autrefois aux fabricants d'objets d'argent, ainsi qu'à tous ceux qui faisaient le commerce de l'argent, banquiers, changeurs, etc., a été ensuite appliqué spécialement à un officier qui, à la cour et dans les grandes maisons, était préposé pour administrer les finances. En France, ce fut d'abord le titre de l'officier qui réglait les dépenses de la maison du roi. Sous la 1re branche des Valois, ce fut un grand officier chargé de percevoir et d'administrer les finances du royaume; sous Charles VII, Jacques Cœur portait le titre d'*Argentier du roi*. En 1515, sous François Ier, l'argentier prit le titre de surintendant des finances; le premier fut Jacques de La Baume de Samblançay.

ARGENTINE, genre de poissons de la famille des Saumons, au corps allongé, peu comprimé, semblables à la truite, et caractérisés par les six rayons de leurs ouïes. L'œil de l'argentine est grand, sa langue est armée de dents. Ce poisson possède une vessie natatoire épaisse et très-chargée d'une substance argentée qui sert à fabriquer les fausses perles, et se prépare comme celle de l'ablette. L'argentine est pour cela l'objet d'un commerce important dans la Méditerranée, surtout dans l'Adriatique. — C'est aussi le nom vulgaire de la *Potentille*.

ARGENTURE, art d'appliquer de l'argent sur la superficie des objets. En fait de métaux, on n'argente guère que le cuivre, le laiton et le maillechort; l'argenture sur bois se fait comme la dorure. Les procédés d'argenture sur métal se réduisent à trois : l'*A. en feuilles*, l'*A. au pouce*, et l'*A. galvanique*. L'argenture en feuilles est le procédé le plus ancien; elle consiste à appliquer sur le cuivre, préalablement bien décapé et préparé, des feuilles d'argent très-minces qu'on fait adhérer à l'aide de la chaleur et d'une pression longtemps exercée au moyen d'un brunissoir d'acier; on décape les pièces en les chauffant au rouge, et les plongeant ensuite dans de l'acide nitrique très-étendu (eau seconde). Ce mode d'argenter est fort dispendieux et ne peut guère être pratiqué sur les petites pièces de métal destinées aux ornements, surtout lorsqu'elles sont relevées en bosse; l'usure en est d'ailleurs assez prompte; enfin, quand une pièce a été argentée par ce procédé, on est forcé, si elle est usée en quelques endroits, de la réargenter en entier (*Voy.* PLAQUÉ). — L'argenture au pouce, imaginée par Mellawitz, consiste à appliquer l'argent par frottement. La base des préparations employée pour cette argenture est presque toujours le chlorure d'argent. Si l'on frotte une lame de cuivre ou de laiton avec ce chlorure récemment précipité et humecté d'un peu d'eau salée, l'argent revient à l'état métallique et pénètre assez profondément dans le cuivre. — L'argenture galvanique ou électro-chimique se pratique aujourd'hui sur une échelle très-étendue, et est destinée à remplacer toutes les autres méthodes; elle a été introduite en 1840 par MM. Elkington et Ruolz, qui ont pris pour l'exploiter un brevet de 15 ans. D'après ce procédé, on dissout l'argent dans des agents convenables; on place dans ce bain les pièces à argenter, et, par l'effet de l'électricité développée au moyen d'une pile, on précipite l'argent pur, qui vient se fixer sur ces pièces. Les bains se composent généralement d'un sel d'argent (carbonate, chlorure, phosphate, borate) dissous dans une solution aqueuse de cyanure de potassium ou d'hyposulfite de soude.

ARGILE (en grec *argillos*, formé de *argos*, blanc), terre grasse, molle et ductile, avec laquelle on fait des vases. Les argiles sont des combinaisons, en proportions variables, de silice, d'alumine et d'eau, quelquefois pures, souvent mélangées de matières étrangères, telles que carbonate de chaux ou de magnésie, silicate de chaux, oxyde de fer, etc. On les reconnaît au toucher gras et onctueux, au poli que le frottement de l'ongle leur communique, et à la propriété de former avec l'eau une pâte qui durcit par la cuisson. Ce dernier caractère rend les argiles précieuses pour la confection des poteries de toutes sortes, depuis les plus communes, comme les briques et les carreaux, jusqu'aux plus estimées, comme la porcelaine. Très-répandues à la surface de la terre, où elles se trouvent par couches épaisses, les argiles appartiennent en quelque sorte à tous les terrains; elles forment fréquemment des collines qui sont remarquables en ce qu'elles ne présentent pas le moindre escarpement, et sont d'une stérilité complète. Les géologues pensent que l'argile est produite par la décomposition de diverses substances, telles que le porphyre, le granit, le basalte.

Outre l'*A. commune*, dite *terre glaise*, ou *A. figuline*, qu'emploient les potiers et les sculpteurs, on distingue plusieurs autres espèces : l'*A. à foulon*, dite aussi *Terre à foulon*, *A. smectique* (du grec *smêchô*, nettoyer), argile très-tendre, qui sert principalement à enlever aux draps l'huile employée dans leur fabrication; dans beaucoup de pays on en fait usage en guise de savon, pour nettoyer le linge; les argiles à foulon contiennent en moyenne 45 pour 100 de silice, 20 d'alumine, avec un peu d'oxyde de fer; le reste est de l'eau; — l'*A. à porcelaine*, le *kaolin* des Chinois, argile résultant de la décomposition du feldspath; elle se rencontre fréquemment dans les pays à montagnes granitiques. Les belles variétés s'emploient à faire de la porcelaine. Les environs de Saint-Yrieix, près de Limoges, renferment un gîte de kaolin qui est l'objet d'une exploitation très-active, et qui alimente un grand nombre de manufactures; il contient 31,09 silice, en combinaison avec 34,6 alumine et 12,17 eau; le

surplus est formé de silice libre. — L'*A. calcaire* est connue sous le nom de *Marne* (*Voy.* MARNE). — L'*A. plastique* (du grec *plastikos*, dérivé de *plassô*, façonner), est une argile très-tenace et refractaire, avec laquelle on fait la faïence fine. On a donné ce nom, en Géologie, à l'argile située à la base des terrains tertiaires, et qui recouvre immédiatement la craie : telle est l'argile d'Auteuil, près Paris, d'Abondant, près Dreux, de Stourbridge, en Angleterre, la terre de pipe de Vollendar, près de Coblentz, et l'argile de Gross-Almerode, dont on fait les creusets de Hesse. — L'*A. plombagine*, argile mélangée de bitume ou de charbon, s'emploie avec avantage à la fabrication des creusets pour acier fondu.

ARGILOLITHE (d'*argillos*, argile, et *lithos*, pierre), roche de grès rouge renfermant des parties argileuses plus compactes, que l'on a confondues avec des pétrosilex ou des trachytes décomposées.

ARGO, grande constellation de l'hémisphère austral, renferme l'étoile de 1re grandeur Canopus.

ARGONAUTE (ainsi nommé du grec *Argonautès*, par allusion à l'instinct navigateur de cet animal), le *Nautilus* des anciens, genre de Mollusques céphalopodes, habitant une coquille mince, blanche, demi-transparente, qui a un peu la forme d'une nacelle. Il a autour de la bouche huit pieds portant chacun deux rangs de ventouses, et sa bouche est armée d'un bec noirâtre, corné, en forme de bec de perroquet. L'animal ne tient à sa coquille par aucun ligament et peut même la quitter dans un danger pressant, lorsqu'elle l'embarrasse dans sa fuite. Les anciens ont cru que l'Argonaute pouvait s'élever du fond de la mer, retourner sa coquille à la surface de l'eau, voguer ainsi par un vent doux en se servant de six de ses bras comme de rames, et des deux autres, élargis aux extrémités, comme de voiles; qu'enfin, au moindre danger, il pouvait retirer promptement ses agrès et se précipiter au fond de la mer. Mais on sait maintenant que l'Argonaute nage à reculons comme les autres céphalopodes, par le refoulement de l'eau au moyen de son tube locomoteur. On le trouve dans la Méditerrannée, les mers de l'Inde et le Grand Océan.

ARGOT, langage particulier aux malfaiteurs. Chaque pays a le sien. Comme la connaissance de ce langage peut être utile à la justice, on en a donné des vocabulaires : Péchon de Ruby publia, dès 1622, *la Vie généreuse des Maltois, gueux, bohémiens et cagoux, contenant leurs façons de vivre, subtilités et gergon;* Grandval a donné un *Dictionnaire Argot français;* Vidocq a rédigé un vocabulaire de l'argot de nos jours; M. Francisque Michel a publié de curieuses *Études de philologie comparée sur l'A.*, 1855. Voici quelques exemples de termes d'*A.* : *buter, chouriner*, tuer; *grinche*, voleur; *goepeur*, vagabond; *ouvrage*, vol; *travailler*, voler; *manger le morceau*, révéler; *marquant*, ivrogne; *cogne-grive*, gendarme; *la rousse*, la police; *filoche*, bourse; *pré*, bagne; *escarpe*, assassin; *enflaquer*, arrêter; *mousseline*, pièces d'argent; *sorbonne*, tête, etc. Cette langue se compose partie de mots pris dans un sens différent de leur acception vulgaire (*canton*, prison; *lance*, eau); partie de mots suggérés par quelque analogie (*curieux*, juge d'instruction; *tocante*, montre; *tournante*, clef; *cassantes*, noix; *cornant*, bœuf); partie de mots estropiés (bout*anche*, boutique; san*tu*, santé; tou*tine*, tout); partie de mots entièrement fabriqués (*satou*, bois; *tirou*, chemin).

ARGOUSIER, *Hippophaë*, genre de la famille des Elæagnées, renfermant des arbrisseaux qui peuvent atteindre 4 ou 5 m. de haut, mais qui forment le plus souvent des buissons hauts de 1 m. ou de 1 m. 1/2. L'Argousier est épineux, garni de feuilles alternes, persistantes, parsemées en dessous d'écailles blanches ou roussâtres, ainsi que les rameaux; les fleurs sont petites, vertes, dioïques, et les fleurs mâles à 4 étamines; le fruit est d'un jaune éclatant, de la grosseur d'un pois, et globuleux. Il est acide, très-astringent, et mûrit en septembre. Les racines longues et traçantes servent à fixer les sables mouvants des dunes, à contenir les eaux des torrents, les rives des fleuves et des rivières, la berge des fossés, etc. De ses racines on fait découler par incision un suc gommeux employé dans la médecine vétérinaire. Le bois est blanc et très-dur. L'Argousier abonde en Provence, en Dauphiné, dans les Alpes et sur les bords du Rhin.

ARGOUSIN (corruption de l'esp. *alguazil*), bas-officier chargé dans les bagnes de la garde des forçats.

ARGUE, sorte de filière à l'usage des tireurs d'or, qui sert à dégrossir les lingots d'or et d'argent. Il y a dans plusieurs villes de France, notamment à Paris, à Lyon, à Trévoux, des *Bureaux de l'Argue*, où les orfévres et les tireurs d'or font dégrossir leurs lingots. Ces bureaux ont été établis dans l'origine pour conserver au fisc les droits de marque. Il est défendu aux orfévres d'*arguer* chez eux leurs métaux.

ARGUMENT (d'*arguere*, accuser, convaincre). On donne ce nom, en Logique, à toute preuve employée pour établir une proposition, pour attaquer ou réfuter un adversaire; c'est un raisonnement exprimé. On en distingue de plusieurs sortes : sous le rapport de la forme, les principaux arguments sont le syllogisme, le prosyllogisme, l'enthymème, l'épichéreme, le dilemme, le sorite, l'exemple, l'induction; — sous le rapport de la méthode de démonstration, les arguments sont dits *à priori* ou *à posteriori*, selon qu'ils sont déduits d'axiomes, de vérités précédemment démontrées, ou qu'ils s'appuient sur l'expérience; — sous le rapport du genre de certitude qu'ils comportent, ils sont *apodictiques* ou *dialectiques*, selon qu'ils reposent sur des vérités nécessaires et absolues ou sur des propositions d'une vérité contingente ou relative. — On appelle *A. ad hominem*, celui qui s'adresse directement à l'adversaire, en se servant contre lui de ses propres concessions. — L'argumentation consiste dans l'art de manier les arguments pour établir une vérité ou attaquer une erreur. Les Scolastiques avaient poussé cet art jusqu'à l'abus. On s'exerce encore aujourd'hui à l'argumentation dans les cours de philosophie, surtout dans les séminaires.

En Astronomie, on nomme *argument* la quantité de laquelle dépend une équation, une inégalité ou une circonstance quelconque du mouvement d'une planète. L'*A. de latitude* est la distance d'une planète à son nœud ascendant, parce que cette distance sert à calculer la latitude de la planète; l'*A. annuel* est la distance du soleil à l'apogée de la lune, ou l'arc de l'écliptique compris entre le soleil et cet apogée; l'*A. de la parallaxe* est l'effet qu'elle produit sur une observation, et qui sert à déterminer la parallaxe horizontale.

ARGUS (du nom d'un personnage mythologique qui fut changé en paon). Ce nom a été donné à des animaux de natures fort différentes. En Ornithologie, l'*Argus* est une espèce du genre Faisan, *Phasianus Argus :* c'est un magnifique oiseau, qu'on trouve à Java et à Sumatra, et dont la chair est très-délicate. Son nom lui vient du grand nombre d'yeux répandus sur son plumage. Toutefois, il diffère du paon par ses rectrices moins nombreuses et par l'absence d'ergots aux tarses.—En Ichthyologie, deux poissons ont reçu le nom d'*Argus* : l'un, de la famille des Leptosomes, est remarquable par ses vives couleurs; l'autre est un *pleuronecte* ou poisson plat, et présente, comme les soles, les limandes, etc., deux yeux placés d'un même côté de la tête. — Parmi les Reptiles, une couleuvre et une espèce de lézard portent le nom d'Argus.— En Entomologie, c'est une espèce de Papillon diurne du genre Polyommate; ses ailes sont d'un beau bleu et tachetées; il voltige sur les bruyères et les prairies. Il est commun en France.

— En Malacologie, on nomme *Argus* une coquille du genre Porcelaine, qui est recouverte de taches semblables à des yeux.

ARGYLIE (du nom d'un duc d'*Argyle*, en Écosse), genre de la famille des Bignoniacées, tribu des Bignoniées, renferme quelques espèces originaires du Chili, à tiges dressées et cylindriques, à feuilles alternes peltées digitées, et à fleurs terminales presque en grappes, jaunes et à gorge ponctuée de rouge.

ARGYNNE, genre d'insectes Lépidoptères. Ce sont des papillons de jour, dont les antennes sont terminées par une espèce de bouton; les organes de la bouche sont apparents. Les chenilles sont épineuses et vivent sur les violettes et plantes semblables. Leurs chrysalides, qui ont la forme d'un sabot, se suspendent par la queue. On en distingue plusieurs espèces: *A. nacré, A. collier argenté, A. petite violette, A. cardinal.* Cette dernière espèce, commune dans le midi de la France, et large de près de 7 centim. et demi, est fauve avec plusieurs rangs de taches rondes et une ligne prolongée sur les deux ailes en zigzags noirs. Les ailes antérieures sont verdâtres en dessous; les inférieures sont d'un vert mat, traversées longitudinalement par quatre bandes argentées.

ARGYRE (du grec *argyros*, argent), insecte Diptère brachocère, de la famille de Brachystomes, tribu des Dolichopodes. Ce genre tire son nom du duvet *argenté* qui recouvre le corps des principales espèces. Les caractères du genre sont: front déprimé, article des antennes comprimé et pointu, yeux velus, et appendices de l'abdomen filiforme. L'espèce principale est l'*A. diaphane* qu'on voit voler en mai et en juin dans toute l'Europe.

ARGYRÉE (du grec *argyréios*, d'argent). En Zoologie, c'est un genre de Lépidoptères diurnes, de la famille des Papilionides, remarquable par les bandes et les taches de points ocellés, argentés ou dorés qui ornent leurs ailes. — En Botanique, on désigne par ce nom un genre de la famille des Convolvulacées, tribu des Convolvulées, caractérisé par un calice à 5 feuilles un ovaire biloculaire, un embryon courbe, et des cotylédons ridés à radicule infère. Ce sont des arbrisseaux volubiles, à fleurs amples et élégantes, que l'on cultive comme ornement de serre chaude.

ARGYRIDES (d'*argyros*, argent), nom donné par Beudant à une famille de minéraux qui ont pour type l'argent.

ARGYROLÉPIS (du grec *argyros*, argent, et *lépis*, écaille), genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, tribu des Platyomides, papillon remarquable par les raies et les taches *argentées* qui, dans toutes les espèces, ornent les ailes déjà éclatantes de riches couleurs. Le type de ce genre est l'*A. de Baumann* (*Pyralis Baumannia*, Fabr.), qu'on rencontre quelquefois aux environs de Paris.

ARGYRONÈTE (d'*argyros*, argent, et *néô*, filer), genre d'araignée de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides. — L'*A. aquatique*, condamnée à vivre au sein des eaux, et ne pouvant respirer que l'air atmosphérique, sécrète une matière soyeuse qu'elle étale et dont elle se fait une cloche qu'elle remplit d'air. Cette même cloche lui sert de retraite et de filet pour prendre sa proie. L'argyronète se trouve en France, mais principalement dans le nord de l'Europe, jusqu'en Suède et en Laponie.

ARGYROSE. *Voy.* ARGENT SULFURÉ.

ARGYRYTHROSE (d'*argyros*, argent, et *érythros*, rouge). *Voy.* ARGENT ROUGE.

ARHIZES (de *a* priv., et *rhiza*, racine), nom sous lequel Richard désigne les plantes acotylédones, plantes qui sont dépourvues d'embryon, et par conséquent de radicule.

ARIA CATTIVA (air contagieux). Les Italiens désignent par ce nom les émanations marécageuses qui produisent des fièvres pernicieuses dans la campagne de Rome, et dont l'influence s'exerce principalement aux environs des marais Pontins. L'*aria cattiva* se fait sentir à Rome même, dans la ville basse. C'est ce qu'on nomme aussi *malaria* (mauvais air).

ARIADNE (nom d'un personnage mythologique), genre d'Aranéides détaché des Dysdères, et caractérisé par les yeux intermédiaires de la ligne postérieure, plus gros que les autres. Ce genre a pour type l'*A. insidiatrice* qu'on trouve en Égypte.

ARICIE (nom mythologique), genre d'Annélides errantes, qui vit dans la mer. On en trouve plusieurs espèces sur les côtes d'Europe. — Genre de Diptères athéricères, tribu des Muscides, section des Anthomysides, qui fréquente les lieux humides, et dont les larves se développent dans des détritus de matières végétales. L'*A. lardière* est commune partout.

ARIETTE, diminutif d'*aria*, air. C'est un petit air détaché, léger et gracieux, tenant le milieu entre la romance et la chanson. Très en usage au XVIIe siècle, les ariettes ont passé de mode, et sont remplacées dans les opéras par ce qu'on appelle aujourd'hui *cavatine.*

ARILLE, *arillus*, prolongement du cordon ombilical des graines : c'est une expansion du trophosperme ou podosperme qui se répand sur la graine de certaines plantes et la recouvre plus ou moins. On l'observe sur la graine du muscadier (où elle prend le nom de *macis*), sur celle de l'oxalide, du fusain, etc. On nomme *arillée* la graine qui présente une arille.

ARION (d'un nom mythologique), genre de Mollusques, détaché de celui des Limaces, est caractérisé par un pore muqueux situé à l'extrémité du corps. Les Arions vivent dans les endroits humides des jardins; leur couleur est d'un rouge foncé. On connaît la faveur populaire dont jouit l'*A. des empiriques* ou *limace rouge*. Les charlatans vendent la poudre qu'ils en retirent par la calcination, pour guérir diverses maladies. *Voy.* LIMACE.

ARISTOCRATIE (du grec *aristos*, meilleur, et *cratéia*, pouvoir), forme de gouvernement où l'autorité serait confiée aux hommes les meilleurs, aux plus vertueux et aux plus éclairés. Il est douteux que ce type idéal ait jamais été réalisé, et l'aristocratie n'a été le plus souvent que le gouvernement des principaux citoyens, de ceux qui s'élevaient au-dessus des autres par leur puissance ou leurs richesses. Tels furent dans l'antiquité les gouvernements d'Athènes sous la législation de Solon; ceux de Rome et de Carthage; et dans les temps modernes, les gouvernements de Venise, de Gênes, de Berne, qu'il serait mieux de nommer des *oligarchies*. — Dans plusieurs monarchies l'aristocratie a une grande place, comme on le voit en Angleterre et en France, où la noblesse a de tout temps joué un rôle important : la Chambre des Lords en Angleterre, la Chambre des Pairs en France, sont des institutions aristocratiques. — Depuis la Révolution, le mot *aristocrate*, aujourd'hui abrégé par le peuple en celui d'*aristo*, a été employé abusivement pour désigner, non-seulement les nobles et les privilégiés, mais tous ceux qu'on suspectait d'être attachés à l'ancien régime ou de posséder quelque richesse; ce n'était le plus souvent qu'une qualification perfide adoptée par les délateurs pour perdre leurs victimes.

ARISTOLOCHE (en grec *aristolochéia*, d'*aristos*, excellent, et *lochéia*, accouchement, parce que cette plante passait chez les anciens pour faciliter les accouchements), genre type de la famille des Aristolochiées. C'est une herbe ligneuse, ayant pour caractères un périanthe marcescent, tubuleux, ventru à la base, et six étamines adnées au style et au stigmate, avec anthères introrses; la fleur, dépourvue de corolle, présente un calice en forme de siphon recourbé ou de tube terminé en languette, qui ne permet de la confondre avec aucune autre. Nous citerons l'*A. clématite* (*Voy.* CLÉMATITE); l'*A. siphon*, originaire de Virginie, dont les tiges dépassent 10 m. de longueur, et qui dans nos jardins recouvrent les berceaux de leurs larges feuilles en cœur; la *Serpen-*

*taire de Virginie* ou *A. anguicida*, dont le suc, au rapport de Jacquin, engourdit et tue les serpents; l'*A. longue* et l'*A. ronde*, employées comme sudorifique.

ARISTOLOCHIÉES, famille de plantes dicotylédones, apétales et hermaphrodites, à ovaire adhérent de 3 à 6 loges, et à étamines épigynes au nombre de 6 à 12, a pour type l'Aristoloche. Leurs tiges sont herbacées, ou frutescentes ou grimpantes, et leur feuilles simples et alternes. *V.* ARISTOLOCHE.

ARITHMÉTIQUE (en grec *arithmétiké*, dérivé d'*arithmos*, nombre), science des nombres, qui a pour objet la réalisation des calculs. On la nomme *A. numérale*, quand elle opère sur des nombres déterminés, et emploie des chiffres; et *A. littérale* ou *spécieuse*, quand, au lieu de chiffres, elle emploie les lettres de l'alphabet : celle-ci reçoit le nom d'*algèbre*. — Les nombres peuvent être considérés sous le rapport de leur formation ou génération, et sous celui de leur relation ou comparaison. Le premier point de vue conduit aux différentes opérations d'arithmétique : *addition*, *soustraction*, *multiplication*, *division*, *élévation aux puissances*, *extraction des racines*. De la comparaison des nombres résultent les *rapports*, *proportions*, *progressions*, *logarithmes*. *Voy.* ces mots.

L'origine de l'arithmétique est extrêmement obscure. Selon Platon et Diogène Laërce, l'arithmétique et la géométrie seraient d'origine égyptienne; Josèphe, au contraire, affirme qu'Abraham, pendant son séjour en Égypte, avait le premier enseigné l'arithmétique aux habitants de ce pays. On ne saurait, non plus, préciser l'époque à laquelle s'établirent les signes numériques et les premières méthodes de calcul. Il est constant, toutefois, que presque toutes les nations ont été conduites à poser la même échelle numérique pour base de leur arithmétique; car, à l'exception des Chinois, tous les peuples ont choisi la division décimale ou la méthode de calculer par période de dix, sans doute par suite de l'habitude, contractée dès l'enfance, de compter sur les doigts. *Voy.* NUMÉRATION.

Les savants arabes sont d'accord pour reconnaître que c'est aux peuples de l'Inde qu'ils ont emprunté, vers le Xe siècle, les caractères que nous nommons *chiffres arabes*, et qu'ils nommaient *chiffres indiens*. Ce fut vers le commencement du XIIIe siècle que l'arithmétique arabe se répandit en Europe. Le moine grec Planude, Jean Halifax, plus connu sous le nom de Sacro-Bosco, et plus tard, après l'invention de l'imprimerie, Lucas de Burgo et Nicolas Tartaglia en Italie, Clavius et Ramus en France, Stifelius et Henischius en Allemagne, Buckley, Diggs et Recorde en Angleterre, peuvent être cités comme les principaux arithméticiens de cette première époque de la science. Mais l'arithmétique ne doit son entier développement qu'aux immenses progrès que fit l'algèbre dans les deux derniers siècles. *Voy.* ALGÈBRE.

Les traités d'arithmétique les plus estimés en France sont ceux de Lacroix, de Clairaut, de Bezout, de Mauduit; les plus répandus aujourd'hui sont ceux de Reynaud, Bourdon, Cirodde, Guilmin, Bertrand, Tarnier; et ceux de Grémilliet, Degrange, Midy, Querret, Lonquêtre, Juvigny, appliqués au commerce. M. Saigey a donné des *Problèmes arithmétiques*.

Diverses machines et divers moyens graphiques ont été imaginés pour abréger ou simplifier les calculs d'arithmétique : tels sont le *Calculateur* de Pascal, la *Machine arithmétique* de Leibnitz, les *Bâtons* de Néper, les *Machines à calculer* de L'Épine et de Boitissendeau, de Royer, du Milanais Torchi, l'*Abaque* ou *Compteur universel* de M. Léon Lalanne, l'*Arithmomètre* de M. Thomas, de Colmar, (*Voy.* ces mots). La plupart de ces moyens mécaniques sont plus curieux qu'utiles.

ARITHMOMÈTRE (du grec *arithmos*, nombre, et *métron*, mesure), instrument sur lequel sont tracées des divisions logarithmiques, qui servent à exécuter les calculs arithmétiques. M. Thomas, de Colmar, a inventé en 1851 un arithmomètre ou machine à calculer. C'est un appareil en bois ou en cuivre, avec lequel on obtient des produits de quatrillions en quelques secondes; on en extrait la racine carrée avec la preuve, en une minute 20 secondes.

ARKOSE, roche qui varie beaucoup dans sa texture, tantôt grenue et composée de grains de quartz hyalin et de feldspath, tantôt compacte ou argiloïde. Dans l'*A. commune*, le quartz est dominant; dans l'*A. granitoïde*, c'est le feldspath; dans l'*A. milliaire*, les grains sont d'une petitesse remarquable. L'*A. friable* ou *Arène* sert à faire des mortiers hydrauliques. On emploie plusieurs variétés à faire des cheminées de fourneaux, des carreaux de dallage ou des meules de moulin.

ARLEQUIN, personnage comique de la scène italienne, destiné primitivement à amuser le public par ses *lazzi* pendant les intervalles des représentations, a pour costume un vêtement collant, composé de morceaux de drap triangulaires de couleurs diverses, et des souliers sans talons. Il a la tête rasée, un masque noir et une batte à la main. Son caractère est un mélange de naïveté, d'esprit, de malice et de grâce, joint à une extrême agilité. Importé en France au XVIIIe siècle, l'arlequin devint bientôt le personnage à la mode, et fut, avec Colombine, sa maîtresse, le héros de cent petites pièces qui prirent le nom d'*arlequinades*. Dominique, Carlin, Thomassin, Laporte, se firent un nom dans ce rôle. — Les uns voient dans l'Arlequin un reste des anciens mimes; les autres le disent tout récent, et placent sa naissance en 1580 : ils racontent que plusieurs enfants de Bergame, s'étant cotisés pour habiller un de leurs camarades pauvre, lui apportèrent chacun un morceau de drap de couleur différente, dont il fut fait un seul habit. On prétend qu'Arlequin représente plus particulièrement les ridicules du pays bergamasque.

En Zoologie, le nom d'Arlequin a été donné à plusieurs animaux remarquables par la bigarrure de leurs couleurs : aux chiens danois; à une espèce de colibri (*Trochilus multicolor*); à une grande et belle espèce de Coléoptères de Cayenne, de la tribu des Lamiaires. — On appelle *Arlequine* une coquille du genre Porcelaine, longtemps fort rare, mais aujourd'hui assez commune (*Cypræa histrio*, L.); *fausse Arlequine* une autre espèce du même genre (*Cypræa arabica*).

ARMADILLE, genre de Crustacés de la famille des Cloportides, ordre des Isopodes, renfermant des animaux assez semblables aux cloportes, qui habitent les lieux humides, caves, rochers, etc. L'*A. des boutiques* est grise, et a le 2e anneau du corps très-grand et échancré. *Voy.* CLOPORTE.

ARMARINTE, plante. *Voy.* CACHRYDE.

ARMATEUR, celui qui arme un navire, c'est-à-dire qui le fournit de tout ce qui lui est nécessaire pour aller en mer : mâture, voilure, gréement, armes, munitions, etc. L'armateur est tantôt un négociant qui affrète un vaisseau, et le charge de marchandises pour l'expédier à un port de commerce : tels sont les armateurs du Havre, de Marseille, de Toulon, de Bordeaux, de Cherbourg, de Saint-Malo, etc.; tantôt le commandant d'un vaisseau armé en course, et destiné à s'emparer, en temps de guerre, des bâtiments ennemis : dans ce second sens, *armateur* est à peu près synonyme de corsaire. Presque tous nos célèbres marins du XVIIe siècle, Jean-Bart, Duguay-Trouin, etc., ont commencé leur carrière par être armateurs. *Voy.* CORSAIRE.

ARMATURE ou ARMURE se dit, en Physique, des pièces de fer doux qui sont mises en contact avec les aimants, pour en maintenir l'activité par la décomposition magnétique qu'elles éprouvent. Pour armer des barreaux aimantés, on les dispose parallèlement,

de manière que les pôles contraires se correspondent, et on ajoute transversalement aux deux extrémités deux prismes quadrangulaires de fer doux qui complètent le parallélogramme. Chacune de ces pièces de fer devient ainsi un aimant qui réagit sur les barreaux pour y fixer les fluides décomposés.

Dans les Arts mécaniques, on nomme *armature* tout assemblage de barres ou liens de fer servant à soutenir ou à contenir les parties d'un ouvrage de maçonnerie, de charpenterie, de mécanique, d'un modèle de sculpture en terre, d'une figure de bronze, etc. L'armature des fondeurs se compose de plusieurs pièces attachées les unes aux autres au moyen de vis, de clavettes, de boulons.

En Musique, l'*armature* est la réunion des signes qui se trouvent à la clef et qui sont affectés au ton et au mode dans lesquels le morceau de musique est écrit.

ARMÉE (par ellipse pour *troupe armée*, force armée). C'est l'ensemble des forces militaires d'un État. On distingue : *A. de terre*, *A. de mer* ou *navale; A. de guerre* ou *d'expédition*, *A. de réserve*, *A. d'observation; A. active*, *A. sédentaire*, tous mots qui s'entendent d'eux-mêmes. L'armée proprement dite est une *force active*, permanente et tout organisée pour le combat. Elle se compose d'*infanterie*, de *cavalerie*, d'*artillerie* et de troupes de *génie* (*Voy.* ces mots). Elle se fractionne en divisions, brigades, régiments; les régiments se subdivisent eux-mêmes en bataillons (infanterie), escadrons (cavalerie), batteries (artillerie).

Les armées chez la plupart des peuples anciens et dans les premiers siècles de l'histoire moderne, sous le régime féodal, étaient purement temporaires et se dissolvaient le plus souvent au bout d'une campagne : l'armée n'est devenue permanente en France que sous Philippe-Auguste; elle n'a même été définitivement organisée qu'en 1374. L'*Annuaire militaire* donne chaque année les détails de l'état actuel de l'armée.

On doit à M. le général Bardin un *Dictionnaire de l'Armée* (1851), à M. Pascal l'*Histoire de l'Armée* (1854), et à M. Durat-Lasalle un *Traité du Droit et de la Législation des A. de terre et de mer* (1842-46).

ARMÉE NAVALE. Elle se compose de trois escadres, commandées, la première par un amiral ou par un vice-amiral commandant en chef, la deuxième par un vice-amiral, et la troisième par un contre-amiral. Chacune des escadres doit avoir au moins deux divisions. Une division ne saurait compter moins de trois vaisseaux; elle est commandée par le capitaine le plus ancien. Il y a, en outre, plusieurs frégates et bâtiments légers destinés à éclairer la marche et à porter les ordres.

ARMES (du celtique *arm*, bras?). On distingue : 1° *A. offensives*, subdivisées elles-mêmes en *A. de main*, autrefois *A. d'hast* (massue, épieu, lance, pique, hallebarde, sabre, épée, etc.) et *A. de jet* (fronde, javelot, arc et flèche, arbalète, arquebuse, mousquet ou fusil, pistolet, etc.), 2° *A. défensives* (bouclier, casque, cuirasse, brassard, cuissard, etc.). Aujourd'hui on divise vulgairement les armes offensives en *A. blanches* (sabre, épée) et *A. à feu* (fusil, pistolet, canon, etc.).—Les fabriques d'armes les plus renommées au moyen âge étaient celles de Damas, de Crémone, de Tolède. Les plus importantes aujourd'hui sont, en France, celles de Paris, Saint-Étienne, Charleville, Metz, Strasbourg, Rouen, Amboise; en Belgique, celles de Liége, Namur; en Angleterre, celles de Birmingham, Sheffield, etc. — Il y a en France quatre manufactures d'armes du Gouvernement, dont trois pour les armes à feu seulement, Saint-Étienne, Tulle et Mutzig, et une à la fois pour les armes blanches et les armes à feu, Châtellerault; la direction et la surveillance en sont confiées à des officiers d'artillerie. Il y en avait une cinquième à Klingenthal, près de Schelestadt; elle a été récemment supprimée.

Dans l'Art militaire, *arme* se dit des différents corps de troupes qui composent une armée : infanterie, cavalerie, artillerie, génie. On l'applique même aux subdivisions de ces corps, et l'on dit : l'arme de l'infanterie légère ou de l'infanterie de ligne, l'arme des dragons, des lanciers, des cuirassiers, etc. On doit au colonel prussien Decker un traité des *Trois armes* (infanterie, cavalerie, artillerie, comprenant le génie), traduit en français en 1851 : c'est un excellent guide pratique.

ARMES HÉRALDIQUES. *Voy.* ARMOIRIES.

ARMES D'HONNEUR, armes décernées aux soldats pour des actions éclatantes : ce genre de récompense, déjà fréquent chez les anciens, notamment chez les Romains et les Gaulois, fut renouvelé sous la République française par un décret de la Convention. Cette institution a été supprimée lors de la création de la Légion d'honneur, qui l'a remplacée avec avantage par la décoration.

ARMES PROHIBÉES. Aux termes d'une ordonnance du 23 mars 1728, encore en vigueur, toute fabrique, commerce, port et usage de poignards, fusils, baïonnettes, pistolets de poche, épées en bâton, et autres armes offensives, cachées ou secrètes, sont défendues. Les fusils à vent, les cannes renfermant une arme à feu ont, depuis, été compris dans la même prohibition. Aux termes de l'art. 314 du Code pénal, tout porteur d'armes prohibées est puni d'un emprisonnement de six jours à six mois. — Toutefois, le port d'armes de chasse est permis à certaines époques et à des conditions déterminées par la loi. *Voy.* PORT D'ARMES.

ARMILLAIRE (SPHÈRE), du latin *armilla*, bracelet. *Voy.* SPHÈRE.

ARMILLES (du latin *armilla*, bracelet). On nomme ainsi, en Architecture, les moulures qui entourent en forme d'anneaux le chapiteau dorique immédiatement au-dessous de l'ove. Ces moulures se nomment *filets* ou *listeaux*, lorsque, au lieu de tourner circulairement, elles sont étendues en ligne droite.

En Astronomie, c'est un instrument composé de deux cercles de cuivre gradués, fixés dans le plan de l'équateur et du méridien, dont se servaient les anciens astronomes pour prendre des angles. Les armilles d'Alexandrie servirent à d'importantes observations qui conduisirent Hipparque à déterminer le changement de situation des étoiles fixes et la précession des équinoxes. Tycho-Brahé est le dernier astronome qui se soit servi d'armilles.

ARMISTICE (d'*arma*, et de la terminaison *stitium*, dérivé de *stare*, s'arrêter), suspension des actes d'hostilité entre deux armées. Sa durée est déterminée par la convention; on ne reprend les armes que quand une des parties belligérantes a notifié à l'autre la reprise des hostilités; ce qu'on appelle *dénoncer l'armistice*. Le plus souvent l'*armistice* est un acheminement à la conclusion d'une trêve ou d'une paix définitive.

ARMOIRE (d'*armarium*, parce que, sans doute, les premières armoires servirent à serrer des armes). Les comptables ont généralement une *Armoire à trois clefs*, où sont déposées les sommes importantes, et qu'ils ne peuvent ouvrir sans le concours d'agents supérieurs.

On connaît, sous le nom d'*Armoire de fer*, une armoire secrète du château des Tuileries, découverte au mois de novembre 1792 par les révélations de l'ouvrier serrurier qui l'avait construite pour Louis XVI. Les papiers qu'on y trouva, ou qu'on prétendit y avoir trouvés, fournirent contre l'infortuné monarque plusieurs chefs d'accusation.

ARMOIRIES ou ARMES HÉRALDIQUES, emblèmes de noblesse et de dignité que l'on portait originairement sur les *armures* et les drapeaux, et qui servent à distinguer les personnes, les familles, les sociétés ou corporations, les villes et les nations. La science qui

traite de ces emblèmes est le *Blason* (*Voy.* ce mot). — Si l'on considère les armoiries sous le rapport de leur composition, on y distingue l'*écu*, les *émaux* et les *figures*, ornements qui sont décrits à l'article BLASON. Si on les considère sous celui de leur destination ou de leur signification, on en distingue de huit espèces: 1. *A. de domaine*, destinées à symboliser les empires, royaumes, fiefs; 2. *A. de dignités*, symboles de certaines fonctions, que l'on porte indépendamment des armes personnelles; 3. *A. de concession*, qui contiennent quelques signes ou pièces des armoiries des souverains, *concédées* par honneur à un particulier; 4. *A. de villes*, que les cités adoptèrent pour la plupart lors de l'affranchissement des communes; 5. *A. de patronage*, dans lesquelles les armes de la ville sont unies à celles d'un prince, sous le *patronage* duquel elle se place; 6. *A. de prétention*, qui contiennent des pièces destinées à indiquer les droits que l'on *prétend* avoir sur certains domaines; 7. *A. de sociétés* ou *de corporations*, telles qu'universités, académies, communautés religieuses, corps de marchands et artisans; 8. *A. de famille*, les plus nombreuses de toutes, qui sont dites *légitimes*, *vraies*, *pures*, et *pleines*, quand elles ne sont accompagnées d'aucun signe accessoire; *brisées*, quand les cadets les modifient pour se distinguer des aînés; *diffamées*, quand le souverain, pour quelque méfait, y apporte quelque modification injurieuse; *à enquérir*, lorsqu'elles violent les règles héraldiques, et présentent quelque chose de louche; *parlantes*, lorsqu'elles désignent le nom de celui qui les porte.

Les armoiries de famille avaient été abolies en France, en même temps que la noblesse, par l'Assemblée nationale, le 20 juin 1790. Elles ont été rétablies en 1804 par Napoléon, qui créa une nouvelle noblesse, à laquelle il donna de nouvelles armoiries. Elles ont été reconnues par Louis XVIII, et ont survécu à la révolution de 1848, bien qu'il ait été défendu de prendre des titres de noblesse dans les actes publics. Les armoiries des villes avaient aussi été supprimées à la Révolution; elles ont été rétablies par ordonnance du 26 septembre 1814; il est d'usage de les graver sur le sceau de la mairie, de les représenter sur les édifices municipaux, sur le drapeau de la garde nationale, etc.

On peut consulter, outre les traités de Blason, la *Vraie et parfaite science des armoiries* du marquis de Magny, 1845; le *Nouveau traité historique et archéologique de la science des armoiries*, du même auteur, ainsi que les *Armorials*. *Voy.* ce mot.

ARMOISE (par corruption d'*artemisia*, nom latin de cette plante), genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Artémisiées, caractérisé par ses capitules discoïdes, ses fleurs en panicules rameuses et ses feuilles alternes, découpées, cotonneuses en dessous. Ce genre renferme des plantes herbacées ou frutescentes, remarquables par une huile volatile et un principe amer, auxquels elles doivent des propriétés aromatiques et toniques. Les principales espèces de ce genre sont: 1° l'*Artemisia vulgaris*, ou *Armoise vulgaire*, plante très-commune, abondante en principes amers et résineux, et dont la tige, haute d'un mètre, est remarquable par ses bouquets de fleurs petites, d'un blanc jaunâtre, extrêmement nombreuses: ces fleurs sont, depuis Hippocrate, employées en médecine comme emménagogues, toniques et antispasmodiques; la racine a été préconisée en Allemagne contre l'épilepsie; 2° l'*A. Absinthium* ou *Absinthe*, plus riche en principes aromatiques que la précédente; 3° l'*A. Dracunculus* ou *Estragon*; 4° l'*A. abrotanum* ou *Aurone*; 5° l'*A. judaïca* ou *Semen contra*, puissant vermifuge (*V.* SEMEN-CONTRA); 6° l'*A. acetica*, qui exhale une odeur d'acide acétique.

ARMOISIN ou ARMOISE, sorte de taffetas faible et peu lustré, ordinairement de couleur rouge, qui se fabrique à Lyon, à Avignon, à Florence et autres endroits de l'Italie. On en tire aussi des Indes Orientales.

ARMORACIA (nom ancien de l'espèce-type, commune dans l'Armorique ou Bretagne), genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, caractérisé par son calice à 4 sépales égaux, sa corolle à 4 pétales onguiculés, ses 6 étamines alternant avec 6 petites glandes situées à la base de la corolle. L'espèce connue des anciens est l'*A. rusticana* (*Cochlearia armoracia* de Linné), vulgairement *Raifort sauvage*, *Cranson de Bretagne*, *Moutardelle*, dont la racine a une saveur piquante comme celle de la moutarde. On s'en sert comme d'assaisonnement; la médecine l'emploie comme vermifuge, stimulant, diurétique, et surtout comme antiscorbutique.

ARMORIAL, registre ou catalogue contenant les armes ou armoiries de la noblesse d'un royaume, celles d'une province, d'une ville, d'une famille, dessinées, peintes ou seulement décrites. — Il existe dans chaque pays un grand nombre de recueils de ce genre: on connaît surtout le *Livre d'Or*, armorial de Venise, ouvert en 1297 par le doge Gradenigo, pour y inscrire toutes les familles nobles de la République; l'*Armorial général de France*, dressé par d'Hozier, grand généalogiste et juge d'armes de France, continué par de La Chesnaie des Bois; l'*Armorial de l'Empire français*, par H. Simon. M. Jouffroy d'Eschavannes a publié récemment un *Armorial universel*, 1844-50. *Voy.* ARMOIRIES.

ARMURE, mot qui désigna chez les Grecs, les Romains, au moyen âge, et même jusqu'à Louis XIV, toutes les pièces dont s'armaient les guerriers, mais surtout les armes défensives, telles que le casque, le bouclier, la cuirasse, les brassards, cuissards, gantelets, etc. *Voy.* PANOPLIE.

ARMURE, en Magnétisme. *Voy.* ARMATURE.

ARMURIER. On nommait ainsi primitivement l'ouvrier qui fabriquait ou vendait des armes défensives, comme casques, cuirasses, et on le distinguait de l'*arquebusier*, qui fabrique des armes à jet et des armes à feu. Aujourd'hui, on réunit sous le nom général d'*armuriers* tous ceux qui fabriquent des armes, de quelque nature qu'elles soient. *Voy.* ARMES.

Les armuriers sont soumis à des règlements sévères: ils sont tenus, aux termes d'une ordonnance du 24 juillet 1816, d'avoir un registre parafé indiquant l'espèce et la quantité d'armes qu'ils fabriquent ou vendent, avec les noms des acheteurs. Ils ne peuvent donner à leurs armes le calibre de guerre (décret du 14 déc. 1810). Enfin, ils ne peuvent, sous peine d'emprisonnement et de confiscation, vendre des *armes prohibées*. *Voy.* ce mot.—M. Paulin Desormeaux a publié un *Manuel de l'Armurier*.

ARNI, espèce de Buffle. *Voy.* BUFFLE.

ARNICA (de *ptarmica*, sternutatoire?), g. de la fam. des Composées, tribu des Sénécionidées, se distingue par l'aigrette qui couronne toutes les graines. Les fleurs sont jaunes et radiées, les feuilles opposées ou alternes, radicales ou caulinaires. L'arnique est sternutatoire, et est employée en médecine à cause de ses propriétés excitantes, surtout dans le traitement des lésions mécaniques. On s'en sert à l'état de teinture. Les médecins homœopathes l'emploient de plus dans les congestions sanguines, les hémorragies actives, l'apoplexie cérébrale, les affections rhumatismales, et en général partout où la médecine ordinaire a recours à la saignée. On appelle aussi cette plante *Tabac des Vosges* et *Bétoine de montagne*.

AROBE. *Voy.* ARROBE.

AROIDÉES ou ARACÉES (d'*Arum*, nom latin du *Gouet* qui en est le type), famille de plantes monocotylédones: racine vivace, tubéreuse et charnue, feuilles embrassant la tige; beaucoup d'espèces sont acaules; la tige, quand elle existe, est tantôt dressée, tantôt sarmenteuse, et s'élevant ainsi, à l'aide des végétaux ligneux, à une très-grande hauteur. Ces plantes naissent à l'ombre, dans les lieux humi-

des, et renferment des sucs vénéneux. Cette famille renferme les genres *Arum*, *Ambrosinia*, *Acorus*, *Colocasia*, etc.

AROMADENDRON (du grec *aroma*, parfum, et *dendron*, arbre), genre de la famille des Magnoliacées, tribu des Magnoliées, offrant un calice à 4 sépales verdâtres, et une corolle de 20 à 34 pétales disposés en ordre quaternaire, les intérieurs graduellement plus petits. Le fruit est un syncarpe globuleux presque ligneux. La seule espèce que l'on connaisse est l'*A. élégant*, l'un des plus beaux arbres qu'on puisse voir, et qui fournit un excellent bois de construction. Les feuilles et l'écorce exhalent un *arome* très-agréable, et sont employées comme stomachiques. Il croît naturellement dans les forêts de Java.

AROMATE (du grec *aroma*, parfum), toute substance qui répand une odeur plus ou moins suave. Les aromates qui sont tirés des végétaux doivent leur odeur à des huiles essentielles et à des résines. La plupart des aromates nous sont fournis par les pays chauds, notamment par l'Arabie; les uns s'emploient en médecine, comme l'aloès et les baumes excitants et antispasmodiques; d'autres servent comme assaisonnements, tels que le poivre, la muscade, la cannelle, le macis, le piment, l'anis, la badiane, la coriandre, etc.; d'autres en parfumerie, comme l'encens, la myrrhe, la vanille, le benjoin. L'ambre gris et le musc sont des aromates fournis par le règne animal.

AROMATITE (d'*aroma*, arome), anciennement *Myrrhinite*, substance bitumineuse qui a l'odeur et la couleur de la myrrhe; on la trouve en Égypte et en Arabie, où on l'emploie comme pierre précieuse.

AROME (même étymologie). C'est cette portion du corps odorant qui, en se volatilisant, se mêle à l'air et vient produire la sensation des odeurs, comme cela se remarque dans le café, le thé, les infusions de tilleul, de fleur d'oranger, etc. Cette portion volatile peut être fixée par l'eau, les huiles, les graisses, l'alcool, etc., soit au moyen de la distillation des liquides sur les plantes odorantes, comme pour les eaux distillées, les alcoolats, etc.; soit par la simple imprégnation pour les graisses ou les pommades.

AROMIE (d'*aroma*, arome), genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, reconnaissable à ses antennes glabres, à ses élytres presque planes, non arrondies à l'angle sutural, et à l'odeur de rose qu'exhalent plusieurs espèces, particulièrement le *Cerambyx moschatus* et le *Cerambyx ambrosiacus*, dit vulgairement *Capricorne à odeur de rose*, qu'on trouve sur les saules. Il est d'un vert brun et a une longueur de 2 centimètres.

ARONDE, ARONDELLE et HARONDELLE, anciens noms de l'Hirondelle tombés en désuétude.— Dans les Mollusques, ARONDE est synonyme d'AVICULE.

ARONDE (QUEUE D'), pour *Queue d'hirondelle*, nom donné dans la Fortification aux ailes ou branches d'un ouvrage à corne ou à couronne, lorsqu'elles vont en se rapprochant vers le corps de la place, de sorte que la gorge se trouve moins étendue que le front. — Dans la Marine, on appelle *Queue d'aronde* une sorte d'écart ou moyen d'assemblage servant à lier deux pièces de bois. Ce nom vient, dans les deux cas, d'une ressemblance grossière avec la forme de la queue d'hirondelle.

ARONDELLE, grosse ligne de pêche, composée d'un cordage d'env. 25 brasses de long, garni de petites lignes dites *avançons*, et armées chacune d'hameçons; on la fixe sur le sable au bord de la mer, à marée basse.

ARONIE (du grec *arônia*, néflier), genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées : calice à cinq dents dressées pendant la floraison, 5 pétales courtement onguiculés, étamines divergentes aussi longues que les pétales. Ce genre ne renferme que des arbrisseaux à fleurs petites, disposées en cymes ou en corymbes, et que l'on cultive comme ornement : il est propre à l'Amérique du Nord.

AROURA (mot grec qui signifie *champ*), l'are des Grecs, mesure de superficie qui valait 2,500 pieds grecs carrés; de nos mesures, 2 ares, 37 m.c. 55.

ARPÉGE ou HARPÉGE (en ital. *arpeggio*, de l'ital. *arpa*, harpe), manière de faire entendre successivement les sons d'un accord, en les attaquant tour à tour et avec rapidité, comme on le fait sur la harpe pour suppléer au peu de durée des notes. L'arpége diffère de la batterie en ce qu'il ne contient que les notes d'un même accord, et qu'il les exprime régulièrement du grave à l'aigu et de l'aigu au grave (*Voy.* BATTERIE). — Dans la musique écrite pour le piano ou la harpe, on l'indique par une barre perpendiculaire ondulée, placée avant l'accord.

ARPENT (d'*arapennis*, nom d'une mesure gauloise), ancienne mesure de surface usitée en France, variant selon les localités, mais se divisant toujours en 100 perches. Les plus usités étaient :

1°. L'*A. d'ordonnance* ou *des eaux et forêts*, dit *A. royal*, *A. légal*, composé de 100 perches carrées de 22 pieds de côté, et contenant 48,400 pieds carrés;

2°. L'*A. commun*, employé dans le Gâtinais, l'Orléanais, la Brie, le Poitou, etc., composé de 100 perches de 20 pieds de côté, ou 40,000 pieds carrés;

3°. L'*A. de Paris*, de 100 perches de 18 pieds de côté chacune, et contenant 900 toises carrées ou 32,400 pieds carrés.

Le tableau suivant donne la valeur de ces trois sortes d'arpents en mesures actuelles :

| NOMBRE D'ARPENTS. | VALEURS EN HECTARES, ARES ET CENTIARES | | |
|---|---|---|---|
| | DES ARPENTS d'ordonnance ou des eaux et forêts. | DES ARPENTS communs. | DES ARPENTS de Paris. |
| | H A C | H A C | H A C |
| 1 | 0 51 07 | 0 42 21 | 0 34 19 |
| 2 | 1 02 14 | 0 84 42 | 0 68 38 |
| 3 | 1 53 22 | 1 26 62 | 1 02 57 |
| 4 | 2 04 29 | 1 68 83 | 1 36 75 |
| 5 | 2 55 36 | 2 11 04 | 1 70 94 |
| 6 | 3 06 43 | 2 53 25 | 2 05 13 |
| 7 | 3 57 50 | 2 95 46 | 2 39 32 |
| 8 | 4 08 58 | 3 37 67 | 2 73 51 |
| 9 | 4 59 65 | 3 79 87 | 3 07 70 |
| 10 | 5 10 72 | 4 22 08 | 3 41 89 |

L'*A. métrique* n'est autre chose que l'*hectare*.

ARPENTAGE, art de mesurer les terrains, ou application de la géométrie à la mesure des terrains. Les opérations de l'arpentage se divisent en trois parties : l'*arpentage proprement dit*, comprenant les opérations qu'il faut exécuter sur le terrain même; le *levé des plans*, ou les opérations qui ont pour but de représenter sur le papier la figure et les proportions du terrain mesuré; et enfin, le *toisé*, ou les calculs nécessaires pour arriver à la connaissance de la superficie de l'aire du terrain. Les instruments dont on se sert pour opérer sur le terrain sont : l'*équerre*, le *graphomètre*, la *boussole d'arpenteur*, la *planchette* et le *niveau* (*Voy.* ces mots). Il faut de plus une *chaîne* et des *fiches* pour mesurer les longueurs, et des *jalons* pour tracer les alignements.

Tous les écrivains s'accordent à placer en Égypte l'origine de l'arpentage; c'est cet art qui a donné naissance à la géométrie.—Le meilleur *Manuel d'arpentage* est celui de M. Lacroix; il a été complété par MM. Hogard et Chartier dans leur *Manuel d'arpentage supplémentaire*. On doit à M. Lefèvre et à M. L.-A. Lamotte des *Traités* estimés *d'Arpentage*, 1833, etc., et à M. D. Puille un *Cours d'Arpentage*, 1851.

ARPENTEUR. *Voy.* l'art. ci-dessus, et PLUVIER.

**ARPENTEUSE**, nom donné vulgairement à des chenilles de Lépidoptères nocturnes, de la tribu des *Phalénites*, dont le corps est très-long, et qui ont un tel intervalle entre les pattes de derrière et celles de devant, que leur abdomen est forcé de se plier pour faciliter le transport du corps, ce qui fait qu'elles semblent arpenter le chemin qu'elles parcourent.

**ARQUEBUSADE**, coup d'arquebuse. — On connaît sous le nom d'*Eau d'arquebusade* une eau vulnéraire que l'on employait autrefois à l'extérieur contre les plaies produites par une arme à feu. L'*Eau d'arquebusade de Theden*, qui fut longtemps en vogue, est une liqueur qu'on préparait en mêlant ensemble 150 grammes d'acide sulfurique concentré et 720 gr. d'alcool à 80° cent., et ajoutant au mélange une dissolution de 360 gr. de sucre dans 150 gr. d'eau et 720 gr. de suc d'oseille filtrée. En Allemagne, on prépare cette eau en mêlant ensemble 1 partie d'acide sulfurique, 6 de vinaigre, autant d'alcool et 2 de miel despumé.

**ARQUEBUSE** (de l'ital. *arcobugio*, composé lui-même d'*arco*, arc, et *buso*, percé). C'est la première forme des armes à feu portatives. L'arquebuse se composait d'un long tube de fer porté par deux hommes, et que l'on appuyait, pour en faire usage, sur une fourchette fixée en terre ; on la chargeait avec de la poudre et des pierres, et l'on y mettait le feu avec une mèche. Bayard, en 1524, fut blessé à mort par une arquebuse. On diminua successivement la longueur et le poids de l'arquebuse; on eut des arquebuses à croc, à rouet, à mèche, à serpentin; enfin, on y adapta la batterie à pierre. Son usage, qui commença avec le règne de Charles VI, n'a pas dépassé le XVIIe siècle; elle fut remplacée par le mousquet et le fusil. — Outre les arquebuses à feu, il y eut des arquebuses à vent, construites sur les mêmes principes que nos fusils à vent.

**ARQUEBUSIER**. C'est proprement celui qui fabrique et vend des armes à feu portatives. On les confond généralement aujourd'hui avec les *armuriers* (*Voy.* ce mot). — On donna depuis le XIVe siècle le nom d'*arquebusiers* à des compagnies de soldats armés d'arquebuses. Il y en avait à pied et à cheval; ils se composaient de l'élite des citoyens, et furent d'une grande ressource pour la défense en cas de siége; ils jouissaient de nombreux priviléges. Le nom d'*arquebusier* subsista même après que l'arquebuse eut été abandonnée : on voit figurer des compagnies d'arquebusiers dans les guerres de 1733 et de 1741.

**ARQUÉRITE**, amalgame d'argent.

**ARRACACHA** ou ARACATCHA. *Voy.* ARACATCHA.

**ARRAGONITE**. *Voy.* ARAGONITE.

**ARRASE**. *Voy.* ARASE.

**ARRÉMON** (mot grec qui signifie *silencieux*), genre de l'ordre des Passereaux dentirostres, commun dans l'Amérique Méridionale. Les Arrémons sont d'un naturel tranquille, solitaire et presque stupide, se laissent facilement approcher, et ne font entendre aucun cri ni aucun chant : d'où leur nom. Ils se tiennent à terre dans les lieux couverts.

**ARRÉRAGES** (par corruption d'*arriérage*), intérêts, pensions, rentes foncières et autres redevances annuelles, dont le payement est en *arrière*. Ils produisent intérêt du jour de la demande ou de la convention (C. civ., 1155). Les arrérages de rentes et les intérêts se prescrivent par 5 ans (C. civ. 2277).

**ARRESTATION**. Hors le cas de flagrant délit, dans lequel toute personne est tenue de saisir le coupable (art. 106 du Code d'instr. crim.), l'arrestation ne peut être opérée qu'en vertu d'un mandat régulier, contenant le motif de l'arrestation, l'autorité de laquelle il émane, et notifié à la personne arrêtée (art. 96). Le Code pénal punit les arrestations illégales des travaux forcés à temps ou à perpétuité, selon la gravité des cas (art. 341-344).

**ARRÊT** (d'*arrêter*, décider, ou, selon quelques-uns, du grec *areston*, décret). En Jurisprudence, c'est la décision d'une cour souveraine. On distingue l'*arrêt* du *jugement*, qui est la décision d'un tribunal inférieur. Les arrêts des cours d'appel sont définitifs et exécutoires; toutefois, on peut se pourvoir en cassation pour viol. de la loi ou vice de forme. — *A. de renvoi*, celui par lequel la chambre des mises en accusation renvoie un prévenu devant la cour d'assises, ou par lequel la cour de cassation, en rendant une décision judiciaire, renvoie l'affaire devant d'autres juges; *A. d'admission* celui par lequel la cour de cassation admet le pourvoi du demandeur. — On appelle *A. du Conseil* les décisions rendues par le conseil d'État en matière contentieuse. — Les arrêts se rendirent en latin jusqu'à François Ier; ce qui donna lieu bien souvent à de fausses interprétations.

On a nommé *arrêtistes* les compilateurs d'arrêts. A leur tête se placent MM. Sirey et Dalloz.

*Arrêt* se dit aussi de la saisie d'une personne ou d'une chose (*Voy.* ARRESTATION et SAISIE).

Les *maisons d'arrêt* sont des prisons où l'on enferme les personnes *prévenues* d'un crime. Elles furent établies par un décret de l'Assemblée constituante en 1791 : auparavant, prévenus, accusés, coupables, étaient confondus dans une même prison.

Dans l'armée, les *arrêts* sont une punition qu'on inflige aux officiers pour des fautes contre le service ou la discipline. Les *A. simples* ne dispensent pas du service; l'officier garde sa chambre seulement pendant les heures où son devoir ne l'appelle pas au dehors. Si l'officier est aux *A. forcés* ou *de rigueur*, il est dispensé de tout service, et ne sort sous aucun prétexte. Ordinairement les officiers gardent les arrêts sur leur parole. Les arrêts simples peuvent être ordonnés à tout inférieur par tout supérieur, à charge d'en rendre compte. Les arrêts forcés ne sont prescrits que par le chef de corps. L'officier mis aux arrêts forcés remet son épée à l'adjudant-major qui les lui signifie.

**ARRÊTÉ**, acte émané de l'autorité administrative. On a 3 mois pour se pourvoir contre les arrêtés des sous-préfets devant le préfet, des préfets devant le ministre, du ministre devant le Conseil d'État.

**ARRETE-BOEUF**, espèce de Bugrane, plante ainsi nommée parce que ses racines traçantes font souvent obstacle à la charrue. *Voy.* BUGRANE.

**ARRHÉNATHÈRE** (du grec *arrhen*, mâle, et *ather*, barbe d'épi), genre de la famille des Graminées, tribu des Avénacées, a pour type l'*A. avenacée*, grande plante vivace, commune dans tous nos prés.

**ARRHES** (du latin *arrha*, *arrhæ*), argent qu'un locataire ou un acquéreur donne pour garantie de l'exécution d'un marché verbal. Quand une vente a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est libre de s'en départir : celui qui les a données, en les perdant; celui qui les a reçues, en restituant le double (Code civ., art. 1590). *Voy.* DENIER A DIEU.

**ARRIÈRE** (l') d'un bâtiment. *Voy.* AVANT (l').

**ARRIÈRE-BAN**, ARRIÈRE-FIEF, etc. *Voy.* BAN, FIEF.

**ARRIÈRE-GARDE**, corps de troupe destiné à couvrir la retraite d'une armée ou d'un corps d'armée. Elle doit se composer d'artillerie avec quelques pièces de campagne, et de cavalerie légère. Celle-ci agit dans la plaine, soutenue par l'infanterie; les chasseurs tiennent en respect les éclaireurs de l'ennemi.

**ARRIMAGE**, opération qui consiste à distribuer convenablement et à placer avec solidité, dans l'intérieur d'un bâtiment, les divers objets qui composent sa charge, sa cargaison. Ainsi, on embarque d'abord le lest au fond de la cale; puis on forme au-dessus du lest 4 compartiments, au milieu desquels on place l'eau, le vin et les poudres; sur les côtés se placent le charbon, le sable, les boulets, etc.

**ARROBA**, ARROBE, nom d'une mesure de poids et d'une mesure de capacité, dont on se sert en Espagne, en Portugal et dans l'Amérique espa-

gnole, et qui varie selon les pays. Comme mesure de poids, l'arrobe d'Espagne, la plus répandue, vaut 25 livres espagnoles (ou 11 kil. et demi). Comme mesure de capacité, on distingue l'*A. menor*, qui vaut 2 litres un quart, et l'*A. mayor*, qui vaut 16 litres.

ARROCHE, *Atriplex*, genre-type de la famille des Atriplicées ou Chénopodées. L'*A. des jardins*, vulg. *Belle dame, Bonne dame, Follette*, se cultive dans nos potagers; on la croit originaire d'Asie. Sa racine est annuelle, sa tige droite, d'un vert pâle; ses feuilles larges, dentées, triangulaires, aiguës, d'un vert jaune. Les fleurs sont presque toujours monoïques, les fleurs mâles offrant un périgone de trois à cinq sépales, avec autant d'étamines; et les fleurs femelles, deux styles sans périgone. On mange en salade les feuilles de l'arroche; on en met dans le bouillon, auquel ses feuilles donnent une couleur dorée; ses graines sont purgatives et émétiques. Quelques variétés fournissent de la soude.

ARROCHE PUANTE. *Voy.* ANSÉRINE FÉTIDE.

ARRONDISSEMENT. On nomme spécialement ainsi, en France, la première subdivision d'un département ayant un chef-lieu, un administrateur particulier (préfet ou s.-préfet) et un conseil. Chaque département est divisé en arrondissements communaux, renfermant plusieurs justices de paix ou cantons, qui eux-mêmes contiennent des communes administrées par des maires. Il y a 363 arrondissements (*Voy.* leurs noms à l'article de chaque département dans notre *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On nomme aussi *arrondissement* une fraction d'une grande ville qui a ses officiers civils distincts de ceux des autres fractions de la cité : Paris a douze arrondissements.

ARRONDISSEMENT FORESTIER. *Voy.* FORÊTS.

ARRONDISSEMENT MARITIME. Il y en a 5 en France : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon. Ils sont administrés par un préfet maritime, vice-amiral ou contre-amiral.

ARROSEMENT (du latin *ros, roris*, rosée). L'eau employée à cette opération de jardinage doit être très-pure, bien aérée, et la plus dégagée possible de matières solubles ou en suspension. Par cette raison, l'eau de pluie et l'eau de rivière conviennent mieux que l'eau des sources ou des puits. Cette dernière doit être exposée quelque temps au soleil avant de servir. L'arrosement doit se faire le soir, et non au soleil, la trop grande chaleur pouvant déterminer des brûlures et des dessèchements nuisibles. On emploie de préférence des *arrosoirs à pomme*, qui disséminent l'eau et imitent la pluie. *Voy.* IRRIGATION.

ARROSOIR. Outre l'instrument de jardinage connu de tout le monde, on nomme ainsi un genre de Mollusques acéphales, voisin des Fistulanes, dont les coquilles univalves, tubuleuses, et claviformes à une extrémité, figurent la pomme d'un *arrosoir*. Ces Mollusques vivent enfoncés perpendiculairement dans le sable

ARROW-ROOT (mot anglais, qu'on prononce *arrô-route*, et qui veut dire *racine à flèche*, parce que les naturels l'emploient pour détruire l'effet des flèches empoisonnées), fécule blanche que l'on extrait de la racine du *Maranta arundinacea* ou *indica*, et de quelques autres plantes de la même famille (celle des Amomées). Cette plante, originaire des Indes Orientales, est cultivée maintenant à la Jamaïque, à la Guyane, etc. L'Arrow-root est recommandée en médecine dans les cas d'irritation du canal intestinal; on l'emploie aussi comme nourriture de la première enfance : elle est très-nourrissante.

ARS (d'*artus*, membre), se dit des quatre membres d'un animal et de l'espace entre l'épaule et la poitrine.

ARSCHIN ou ARCHINE. *Voy.* ARCHINE.

ARSENAL (par corruption d'*arx navalis*, citadelle navale, parce que les premiers arsenaux furent consacrés à la marine; ou, selon d'autres, de l'arabe *darsenna*, port de guerre), bâtiment destiné à fabriquer et à conserver les machines et les matériaux dont on fait usage à la guerre, sur terre et sur mer. Il y a trois sortes d'arsenaux : pour l'*artillerie*, pour le *génie*, pour la *marine*. — Un *A. d'artillerie* se compose d'*ateliers* pour la fabrication ou la réparation des armes, et de *magasins*, où sont déposés et rangés avec art les armes, les bouches à feu, les projectiles, les poudres et artifices. — Un *A. du génie* contient également des *ateliers*, où l'on confectionne les outils de pionniers, les voitures, etc., et des *magasins* pour les objets confectionnés. — Les *A. maritimes*, placés sur le bord de la mer, renferment des chantiers de construction, des ateliers pour la fabrication des cordages, ancres, voiles, des magasins pour les bois et objets fabriqués. — Les principaux arsenaux militaires sont, en France, ceux de Paris et Vincennes, de Strasbourg, Metz, Lille, Besançon, Perpignan (Auxonne, Douai, Grenoble, La Fère, Rennes, Strasbourg et Toulouse, ont, en outre, des arsenaux destinés à la confection et à l'entretien du matériel de l'artillerie); en Angleterre, la Tour de Londres et l'arsenal de Woolwich, servant aussi pour la marine; en Autriche, l'arsenal de Budweiss; en Russie, ceux de Kief, Saint-Pétersbourg, Moscou; en Prusse, ceux de Berlin, Cologne, Neiss. — Les principaux arsenaux maritimes sont, en France, ceux de Brest, Toulon, Cherbourg; en Angleterre, Woolwich, Portsmouth, Plymouth, Deptford; en Italie, celui de Venise, le plus ancien de tous, construit en 1337 par André de Pise.

ARSÉNIATES, sels formés par l'acide arsénique et une base. Plusieurs arséniates s'emploient en médecine, particulièrement l'*A. de soude* [$AsO^5, 2NaO, HO + 24aq$]; c'est un beau sel blanc, assez soluble dans l'eau, et de la forme cristalline du phosphate à même base. Dissous dans l'eau, il constitue la *solution de Pearson*, qu'on administre dans les fièvres intermittentes, dans les maladies cutanées et dans plusieurs maladies chroniques. — Les *arséniates* de chaux (*pharmacolithe* ou *arsénicite*), de cobalt (*érythrine*), de fer (*sidérétine*), et de plomb (*mimétèse*), se rencontrent tout formés dans la nature.

ARSENIC (d'*arrhènicon*, nom donné par les Grecs à l'orpiment ou sulfure d'arsenic), métal qui, à l'état de pureté, est gris d'acier, cassant, volatil, sans saveur ni odeur, d'une densité de 5,628, combustible, et qui répand par le grillage une fumée blanche d'une odeur alliacée. On donne, dans le langage vulgaire, le nom d'*arsenic* à la combinaison de ce métal avec l'oxygène, qui est la forme sous laquelle il se présente le plus souvent : c'est ce que les chimistes appellent *acide arsénieux*. *Voy.* ARSÉNIEUX.

L'arsenic se rencontre dans la nature sous différentes formes, soit à l'état métallique (*A. natif*), soit en combinaison avec le cobalt (*smaltine* ou *cobalt arsenical*), le nickel (*nickéline* ou *nickel arsenical*), le soufre (*réalgar* et *orpiment*), le soufre et le cobalt (*cobalt gris*), le soufre et le nickel (*disomose*), le soufre et le fer (*mispikel*), etc. Il est surtout abondant, sous ces diverses formes, dans les dépôts métallifères de Saxe, de Bohême, de Hongrie, de Souabe, du Harz, et du Puy-de-Dôme en France.

Comme métal, l'arsenic est sans usage; mais il forme de nombreuses combinaisons, remarquables par l'action énergique qu'elles exercent, aux doses les plus faibles, sur les êtres organisés. Il existe deux combinaisons de l'arsenic avec l'oxygène : l'*acide arsénieux* ($AsO^3$), vulgairement *mort aux rats*, et l'*acide arsénique* ($AsO^5$). *Voy.* ces mots. — Quelques-unes des combinaisons de l'arsenic peuvent fournir à la médecine d'utiles médicaments (*Voy.* ARSENICAUX); mais trop souvent elles servent à des usages coupables : la plupart des empoisonnements se font, en effet, avec des combinaisons arsenicales.

On reconnaît, en général, les combinaisons arsenicales à l'odeur alliacée qu'elles répandent lorsqu'on en saupoudre un charbon rouge. On

peut, dans toute substance, découvrir la présence des plus petites quantités d'arsenic à l'aide de *l'appareil* dit *de Marsh*, du nom d'un chimiste anglais, qui s'en servit le premier (en 1836) : c'est un simple flacon, où l'on dégage du gaz hydrogène, au moyen de zinc et d'acide sulfurique, et où l'on introduit la substance à examiner. L'arsenic se combine, dans ces circonstances, avec le gaz hydrogène ; la combinaison, gazeuse elle-même (*hydrogène arséniqué* ou *arséniure d'hydrogène*), s'échappe par l'orifice d'un tube de verre effilé, fixé dans le bouchon qui ferme le flacon. On allume le jet de gaz, et l'on tient au-dessus de la flamme une soucoupe de porcelaine blanche; si la matière renferme la moindre trace d'arsenic, on voit alors se déposer des taches d'arsenic métallique noires aux endroits où la porcelaine est en contact avec la flamme; la présence de l'arsenic se reconnaît déjà à la couleur de la flamme, qui, au lieu d'être d'un jaune pâle comme avec l'hydrogène pur, est alors d'un blanc bleuâtre, et répand des fumées blanches. Ce moyen de découvrir l'arsenic s'emploie dans les opérations de médecine légale.

L'arsenic n'était pas connu des anciens; ce que les Grecs et les Arabes nomment ainsi est l'orpiment, l'un des sulfures de ce métal. Il paraît avoir été connu de Paracelse ; mais Brandt est le premier qui, en 1733, l'ait bien étudié.

ARSENIC BLANC. *Voy.* ARSÉNIEUX (acide).

ARSENIC NATIF, arsenic métallique presque pur qu'on rencontre en masses noires, lamellaires ou bacillaires, dans beaucoup de localités, associé à l'argent sulfuré, au cobalt gris et à la nickéline. La *poudre aux mouches* du commerce, appelée aussi, mais fort improprement *mine de cobalt*, est de l'arsenic natif en poudre, dont on fait un fréquent usage dans les campagnes pour détruire les mouches. On en met un peu avec de l'eau dans une assiette; une petite quantité du métal absorbe l'oxygène de l'air, et se transforme en acide arsénieux, qui se dissout et rend ainsi l'eau vénéneuse.

ARSENIC SULFURÉ JAUNE. *Voy.* ORPIMENT.

ARSENIC SULFURÉ ROUGE. *Voy.* RÉALGAR.

ARSENICAUX, classe de médicaments dont l'arsenic est la base et le principe actif; ils sont d'un emploi fort dangereux. On les administre, particulièrement l'acide arsénieux, dans un grand nombre de maladies cutanées, dans les fièvres rebelles qui résistent au quinquina, dans l'hydrophobie, le rhumatisme aigu, la phthisie, etc. Les Indiens passent pour avoir les premiers administré l'acide arsénieux. L'application des poudres ou pâtes arsenicales sur les cancers ulcérés de la peau remonte à la plus haute antiquité, aussi bien que l'emploi de l'orpiment, associé à la chaux vive comme dépilatoire.

ARSÉNICITE ou PHARMACOLITHE (du grec *pharmacon*, poison, et *lithos*, pierre), chaux arséniatée naturelle, se présente en petits cristaux ou en houppes blanches cristallines, le plus souvent accompagnées et colorées en rose par l'arséniate de cobalt.

ARSÉNIDES, nom donné par Beudant à une famille de minéraux dont l'arsenic est le type.

ARSÉNIEUX (ACIDE), dit aussi *arsenic blanc*, *arsenic oxydé*, *mort aux rats*, combinaison de l'arsenic avec l'oxygène [$AsO^3$], se présente en masses compactes, d'un blanc de lait ou légèrement jaunes, ordinairement opaques; il ressemble, en poudre, à du sucre pilé; est peu soluble dans l'eau, et n'a presque pas de saveur; se réduit en vapeur quand on le jette sur des charbons rouges, et exhale alors une forte odeur d'ail. Sa dissolution rougit légèrement le tournesol. On obtient l'acide arsénieux comme produit secondaire dans le traitement des mines de cobalt et de nickel de la Saxe et de la Bohême, qui renferment l'arsenic à l'état d'arséniure. Dans certaines localités, notamment à Reichenstein et à Altenberg en Silésie, on le prépare comme produit principal par le grillage du mispikel (combinaison d'arsenic, de fer et de soufre). L'exploitation de la mine d'Altenberg remonte à plus de 400 ans. L'acide arsénieux est un des corps les plus vénéneux ; il développe sur les tissus animaux des taches rouges, gangréneuses, les ulcère, et finit par les détruire complétement; les symptômes de l'empoisonnement se manifestent ordinairement un quart d'heure après l'introduction de l'acide dans l'estomac; les victimes succombent, en proie aux douleurs les plus vives. Dioscoride fait déjà mention de l'action vénéneuse de l'arsenic blanc. C'est avec cette substance que la fameuse Tofana composait, au XVIII[e] siècle, le poison qu'on nommait alors *Aqua-Tofana* (*Voy.* ce mot). — Les plus petites traces d'acide arsénieux peuvent se découvrir à l'aide de l'*appareil de Marsh* (*Voy.* ARSENIC). — La magnésie calcinée et l'hydrate de peroxyde de fer sont les meilleurs antidotes de l'acide arsénieux.

On emploie l'acide arsénieux pour détruire les souris et les rats : on l'associe, dans ce cas, avec de la farine et de la graisse; et, pour mieux allécher ces animaux, on ajoute à la pâte quelques semences de fenouil. Les naturalistes font un grand usage de l'acide arsénieux pour préserver de la putréfaction les insectes, la peau des animaux, les oiseaux empaillés et les autres objets de nature animale; ils l'associent à une bouillie savonneuse et calcaire, appelée *savon de Bécœur*. Dans les verreries, on mêle de l'acide arsénieux à la pâte du verre pour la blanchir et la rendre plus fusible. Les teinturiers et les indienneurs s'en servent aussi, mais, le plus souvent, après l'avoir uni aux bases, et notamment à la potasse. Enfin, on emploie l'acide arsénieux en médecine : il fait la base de diverses poudres ou pâtes arsenicales usitées comme escarrotiques, contre le cancer surtout; il entre dans la composition des *pilules asiatiques*, employées dans l'Inde contre la lèpre tuberculeuse ; des *pilules de Tanjore*, préconisées pour la guérison de la morsure des animaux venimeux; de la *poudre de Plenciz*, recommandée contre les fièvres intermittentes, etc.

ARSÉNIQUE (ACIDE), combinaison de l'arsenic avec l'oxygène [$AsO^5$], d'un blanc de lait et d'une saveur très-acide : il est très-vénéneux. On l'obtient en faisant bouillir l'acide arsénieux avec de l'eau régale. L'acide arsénique a été découvert par Scheele en 1775. Il se rencontre dans la nature en combinaison avec plusieurs bases. *Voy.* ARSÉNIATES.

ARSÉNITES, sels formés d'acide arsénieux et d'une base. L'*A. de cuivre* entre dans la composition du *vert de Scheele*, employé en peinture. L'*A. de potasse* est un liquide visqueux, incristallisable, âcre et très-vénéneux. C'est le seul arsénite employé en médecine ; il fait la base de la *liqueur de Fowler*, où il est mélangé avec de l'alcoolat de mélisse. On l'emploie dans les mêmes cas que l'acide arsénieux.

ARSÉNIURES, combinaisons de l'arsenic avec un autre métal. On rencontre dans la nature plusieurs arséniures, notamment l'*A. de cobalt* (*cobaltine*) et l'*A. de nickel* (*nickéline*). — L'*A. d'hydrogène* ou *hydrogène arséniqué* ($AsH^3$) est un gaz excessivement vénéneux, qui se produit lorsque du gaz hydrogène se développe en présence d'une combinaison arsenicale, comme, par exemple, dans l'appareil de Marsh. Il répand une odeur nauséabonde et brûle avec une flamme blanche, en répandant des vapeurs d'acide arsénieux. Le chimiste Gehlen périt en 1815 pour en avoir respiré de très-petites quantités. Ce gaz a été découvert en 1775 par Scheele.

ART (en latin *ars*, *artis*, du grec *arétè*, vertu, puissance). Pris dans sa plus grande extension, ce mot, qui s'oppose à *science pure*, exprime tout ensemble des procédés par lesquels l'homme parvient à produire quelque œuvre, soit dans le but d'assurer sa conservation et son bien-être physique, soit pour

faire naître quelque jouissance intellectuelle ou morale; d'où la grande division des arts en *A. utiles* ou *A. mécaniques*, et *A. libéraux*.

Les *A. mécaniques*, qui réclament le travail de la main ou le secours des machines, ont pour but ou d'*exploiter* la nature, comme l'agriculture, ou de la *transformer*, ce qui donne naissance aux arts industriels et manufacturiers, qui se divisent à l'infini selon les procédés qu'ils emploient ou les besoins qu'ils tendent à satisfaire, tels que ceux de nourriture, de vêtement, d'habitation, etc. *Voy.* ci-dessous ARTS ET MÉTIERS.

Les *A. libéraux*, fruits de l'imagination, s'adressent ou à l'esprit seul, d'où les *Belles-Lettres* (*V.* BELLES-LETTRES), ou aux sens en même temps qu'à l'esprit, d'où les *Beaux-Arts* (*V.* BEAUX-ARTS). Les anciens admettaient 7 arts libéraux, *Grammaire, Rhétorique, Philosophie, Arithmétique, Géométrie, Astronomie*, et *Musique*, qu'ils avaient mnémonisés dans ce vers :

Lingua, Tropus, Ratio, Numerus, Tonus, Angulus, Astra.

ART SACRÉ, nom donné par les anciens, surtout dans l'école d'Alexandrie, à la chimie, dont les secrets étaient réservés aux prêtres. *Voy.* ALCHIMIE.

ARTS, se disait autrefois, dans les universités, des humanités et de la philosophie. Le *Maître ès arts* était celui qui avait pris le degré donnant le pouvoir d'enseigner. La *Faculté des arts* comprenait les régents de l'université chargés d'enseigner les humanités et la philosophie, et tous ceux qui avaient obtenu le diplôme de maître ès arts.

ARTS D'AGRÉMENT. On nomme ainsi spécialement les arts du Dessin, la Musique, la Danse, etc., considérés comme de simples amusements, comme des moyens de plaire, d'être agréable. *Voy.* chacun de ces mots.

ARTS ET MÉTIERS. Ces professions étaient, sous l'ancien régime, partagées en deux grandes classes : celles qui étaient libres et celles qui étaient en jurandes : ces dernières formaient 44 communautés d'*Arts et métiers*. Il y avait en outre 6 corps de marchands et fabricants, qui étaient : 1° les drapiers merciers; 2° les épiciers; 3° les bonnetiers, pelletiers, chapeliers; 4° les orfèvres, batteurs et tireurs d'or; 5° les fabricants d'étoffes, luthiers, rubaniers; 6° les marchands de vin. — Depuis que la Révolution a supprimé les maîtrises, les anciens règlements ont disparu; les patentes ont remplacé le droit de maîtrise, en sorte que l'entrée des professions commerciales et industrielles est entièrement libre. Cependant, ces professions sont assujetties à des règlements de police extérieure et de garantie générale. La loi de de germinal an XI a posé sur cette matière des règles qui sont encore en vigueur aujourd'hui.

Les procédés particuliers employés dans les divers arts sont l'objet d'une science spéciale, d'origine toute moderne, la *Technologie*. *Voy.* ce mot.

Les arts mécaniques trouvent en France de puissants secours dans diverses institutions, notamment dans les *Écoles d'Arts et Métiers*, le *Conservatoire des Arts et Métiers* et les *Expositions de l'Industrie*. — Les *Ecoles d'Arts et Métiers*, fondées en 1803 par Chaptal, sont destinées à propager les connaissances relatives à l'exercice des arts industriels. L'enseignement y est à la fois théorique et pratique. L'âge fixé pour l'admission des candidats est de 13 ans au moins et de 16 ans au plus. Il y en a 3 en France : à Angers, à Châlons-sur-Marne, à Aix. — L'*Éc. des Arts et Manufactures*, fondée à Paris en 1829 par des particuliers, acquise par l'État en 1857, forme des ingénieurs civils, des chefs d'exploitation et d'industrie. — Le *Conservatoire des Arts et Métiers*, fondé en l'an III (1795) et situé à Paris, est destiné à recevoir le modèle réduit des machines et instruments propres aux arts mécaniques, et à répandre les connaissances utiles à l'industrie (*Voy.* CONSERVATOIRE). — Les *Expositions de l'Industrie*, dont l'idée appartient à François de Neufchâteau (1797), offrent des récompenses honorifiques et des mentions à ceux auxquels l'industrie doit quelques progrès. Elles n'ont pas tardé à être imitées par les nations étrangères et ont été le germe de l'*Exposition universelle* qui a eu lieu à Londres en 1851. *Voy.* EXPOSITION.

ARTABÉ, mesure de capacité pour les choses sèches, en usage chez les anciens Perses, équivalait à peu près au médimne des Grecs, et valait 51 lit. 78 c. de nos nouvelles mesures. L'*Artabé* des Égyptiens valait 26 chenices deux tiers (environ 25 lit.).

ARTÉMISIÉES (d'*Artemisia*, armoise, genre type de cette tribu), tribu de la famille des Composées : capitules discoïdes, fleurs du disque hermaphrodites, à style bifide; fruits cylindriques, à côtes saillantes et sans aigrettes; réceptacle dépourvu de paillettes. La plupart de ces plantes sont aromatiques. — Principaux genres : *Armoise, Tanaisie, Lépidothèque*, etc.

ARTÈRES (d'*artéria*, nom de la trachée-artère chez les Grecs), vaisseaux destinés à porter le sang soit du cœur aux poumons, comme l'*A. pulmonaire*, soit du cœur à toutes les parties du corps, comme l'*A. aorte*. La 1re sort du ventricule droit du cœur et porte aux poumons du sang noir; la 2e part du ventricule gauche, et porte à tous les organes le sang devenu rouge en traversant les poumons. Chaque artère est formée de trois membranes superposées : l'une externe, *fibro-celluleuse*; l'autre moyenne, dite *tunique artérielle*, ou membrane propre des artères; la 3e, interne, qui est le prolongement de celle qui tapisse les ventricules du cœur. L'aorte s'élève d'abord au-dessus du cœur, puis passe derrière cet organe en faisant une courbure appelée *crosse de l'aorte*, et redescend sur le devant de la colonne vertébrale jusqu'au bassin, où elle se divise en deux branches appelées *iliaques primitives*, qui se rendent à chacun des deux membres inférieurs. De la crosse de l'aorte partent les *A. carotides internes* et *externes*, qui se rendent à la tête, et les *A. sous-clavières*, qui se rendent aux membres supérieurs. De la portion descendante de l'aorte partent les artères destinées à nourrir les organes contenus dans le thorax et l'abdomen. — Ce qui fait immédiatement reconnaître une artère, c'est le battement, ou pulsation, appelé *pouls* : il naît de l'impulsion vive et brusque que le cœur imprime au sang qu'il lance dans l'intérieur des artères, et de l'élasticité des parois artérielles. La plus petite ouverture pratiquée à une artère donne lieu à un jet de sang qui sort par saccades à chaque contraction du cœur; la compression de ce vaisseau ouvert, faite entre le cœur et la plaie, arrête immédiatement la sortie du sang. Le sang des artères, dit *sang artériel*, est rouge écarlate, tandis que celui des veines est plus noir. — L'inflammation des artères se nomme *artérite*. *Voy.* ce mot.

ARTÈRE (TRACHÉE-). *Voy.* TRACHÉE-ARTÈRE.

ARTÉRIOTOMIE (du grec *artéria*, artère, et *tomè*, section), opération chirurgicale qui consiste à ouvrir une artère pour en tirer du sang. Cette opération se pratique seulement sur les artères temporales superficielles et auriculaires postérieures, à cause de leur position superficielle, et parce qu'il est facile d'arrêter ensuite le sang, les os du crâne servant de points d'appui pour la compression.

ARTÉRITE, inflammation des artères. Cette phlegmasie, encore peu connue, quoique assez fréquente, est bornée ordinairement à la membrane interne ou au tissu cellulaire sous-jacent, et dépend, soit d'une lésion de l'artère, soit du voisinage d'une partie enflammée. Les symptômes de l'artérite sont : l'augmentation de la force des battements artériels, et un sentiment de chaleur et de malaise dans la partie qu'occupe l'artère enflammée.

ARTÉSIEN (PUITS). *Voy.* PUITS.

**ARTHRITE** (du grec *arthron*, articulation), inflammation simple des tissus fibreux et séreux des articulations, produite uniquement par une violence extérieure, telle qu'un coup, une chute, une plaie, une distension, etc. L'Arthrite (*Arthrique traumatique* de quelques auteurs) est toujours bornée à l'articulation sur laquelle la cause a directement agi; ce qui la distingue de la goutte et du rhumatisme articulaire, que quelques médecins appellent aussi *arthrites*, mais qui occupent toujours, soit à la fois, soit successivement, plusieurs articulations. — On combat l'arthrite par une application de sangsues et de topiques émollients ou résolutifs.

On nomme *Arthritique* ce qui a rapport aux articulations : ainsi l'on dit : *Douleurs arthritiques*, *Remèdes arthritiques*, etc.

**ARTHRODIE**, forme grec du mot *articulation*. *Voy.* ARTICULATION et ARTHRODIÉES.

**ARTHRODIÉES** (du grec *arthrôdia*, articulation), groupe de la famille des Algues, de l'ordre des Phycées, renferme des végétaux qui ressemblent assez à des Polypiers pour qu'on ne puisse encore décider si un certain nombre d'entre eux ne sont pas des animaux. M. Bory-Saint-Vincent a proposé d'en former, sous le nom de *Règne psychodiaire*, un règne intermédiaire entre le règne végétal et le règne animal. Ces animaux se composent de simples filaments formés de deux tubes, l'un extérieur et transparent, l'autre intérieur, articulé et rempli d'une matière colorante, verte, pourpre ou jaunâtre. On les a partagés en quatre tribus : les *Fragillariées*, les *Oscillariées*, les *Conjuguées* et les *Zoocarpées*. Le groupe des Arthrodiées a pour type l'*Arthrodie*, substance végétale réunie en taches verdâtres qui flottent sur les eaux douces et stagnantes.

**ARTHROSPORÉS**, division des *Champignons*.

**ARTHROSTÈME** (du grec *arthron*, articulation, et *stêma*, étamine), genre de la famille des Mélastomacées, herbe ou sous-arbrisseau de l'Amérique méridionale, remarquable par l'élégance de ses fleurs; on en cultive plusieurs espèces dans nos serres.

**ARTICHAUT**, en latin *Cinara*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées ou Cardons, plante vivace, à la racine grosse, fibreuse, aux feuilles lancéolées, à la tige droite et rameuse, surmontée d'un calice grand, évasé, formé d'écailles superposées et charnues, qui constituent une espèce de pomme; l'intérieur est garni de poils appelés *foin*. C'est cette pomme, nommée elle-même *artichaut*, que l'on mange dans l'espèce cultivée, le *Cinara scolymus*. Les variétés les plus estimées sont : 1° l'*A. vert* ou *commun*, auquel se rapportent les sous-variétés dites *A. de Laon* et *A. camus* ou *de Bretagne*; 2° l'*A. violet*, plus allongé; 3° l'*A. rouge*, plus petit que les précédents; 4° l'*A. blanc*, dont la culture est la plus délicate. — L'*artichaut* craint les gelées des pays septentrionaux; comme il a de grosses et longues racines, il lui faut une terre profonde et meuble. On le multiplie de graines et d'œilletons.

L'artichaut est originaire d'Éthiopie; il se servait sur les tables des Grecs et des Romains.

Quant à l'étymologie du mot, les uns la tirent des mots celtiques *art*, épine, et *chaulx*, choux; d'autres, du mot grec *artutikè*, qu'on trouve dans Trallien, et qui paraît n'être qu'un mot arabe grécisé.

On nomme vulgairement *A. d'hiver*, le topinambour; *A. des Indes*, la patate; *A. sauvage*, la joubarbe.

**ARTICLE** (d'*articulus*, petit membre, jointure) On appelle ainsi, en Anatomie, toute articulation mobile. On emploie plus généralement le mot générique d'articulation; cependant, en Chirurgie, on dit encore *amputation dans l'article*, pour désigner celle que l'on pratique en coupant un membre à l'endroit où il se joint au corps. — En Zoologie, on donne ce nom aux pièces mobiles des antennes, des palpes et des tarses des animaux articulés. — En Botanique, on nomme *articles* les espaces compris entre deux nœuds, dans les Prêles, les Algues, etc.

En Grammaire, on appelle *Article* une espèce de mots sur laquelle les grammairiens sont loin d'être d'accord. L'Académie se borne à dire que *c'est celle des parties du discours qui précède ordinairement le substantif.* Les anciens grammairiens, Régnier, Desmarais, Restaut, et, d'après eux, Lhomond, disent que *c'est une particule ajoutée à un nom pour en marquer le genre et le nombre*, comme s'il ne fallait pas, au contraire, connaître le genre et le nombre d'un nom avant de savoir quel article employer. Dumarsais et Condillac ont reconnu les premiers chez nous que *l'article sert à modifier les substantifs et à indiquer quelle est l'étendue de leur signification.* On complétera cette définition en ajoutant, avec M. Thurot, que *l'article sert*, avant tout, *à substantifier le mot qu'il précède*, c.-à-d. à faire savoir que ce mot est pris comme exprimant une substance et non une simple abstraction. — L'article n'est point une partie essentielle du discours; ce n'est qu'une espèce d'*adjectif déterminatif.* Plusieurs langues, le latin, le persan, n'ont pas d'article. Dans celles qui le possèdent, il contribue puissamment à la clarté. — On distingue deux sortes d'articles : l'*A. indéfini*, *un*, *une*, *des*, qui désigne un être en le présentant comme inconnu ou comme indéterminé; l'*A. défini*, *le*, *la*, *les*, qui désigne un être comme déjà connu, et qui, selon les circonstances, annonce qu'il doit être pris dans toute son étendue ou dans une partie déterminée de son étendue. Plusieurs grammairiens modernes suppriment l'article indéfini, prétendant qu'il n'est jamais qu'un nom de nombre.

**ARTICULATION** (d'*articulus*, jointure), assemblage et mode d'union de deux os, qu'ils soient ou non mobiles l'un sur l'autre. Les articulations se distinguent en mobiles (*diarthroses*), immobiles (*synarthroses*), et mixtes (*amphiarthroses*). — Sous le nom de *diarthrose*, on comprend : 1° l'*enarthrose*, articulation d'une tête saillante dans une cavité, comme la tête du fémur dans la cavité cotyloïde; 2° le *ginglyme*, qui n'a de mouvement qu'en deux sens opposés et que l'on distingue en *ginglyme latéral*, ne permettant qu'un mouvement de rotation, comme celui de l'atlas sur l'apophyse odontoïde, et *ginglyme angulaire*, ne possédant qu'un mouvement d'un seul côté, comme celui du coude; 3° l'*arthrodie*, articulation où la cavité est peu profonde, comme l'articulation temporo-maxillaire; 4° l'*articulation serrée*, à surfaces presque planes, comme celle des os du carpe. — La *synarthrose* comprend : 1° la *suture*, qui a lieu par engrenage, comme celle des os du crâne; 2° l'*harmonie*, simple juxtaposition des surfaces, comme celle des os maxillaires supérieurs; 3° la *gomphose*, ou implantation d'une éminence dans une cavité, par exemple, celle des dents dans leurs alvéoles; 4° la *schindylèse*, implantation d'une lame osseuse dans une rainure, comme celle du vomer dans la rainure sphénoïdale. — L'*amphiarthrose* a lieu par l'intermédiaire d'une substance cartilagineuse douée d'une certaine flexibilité : telle est celle des vertèbres. — En général, on nomme *symphyse* les divers moyens d'union des os. On appelle *synchondrose*, celle qui a lieu au moyen de cartilages; *syssarcose*, celle qui a lieu au moyen de muscles; *synévrose*, celle qui a lieu au moyen de membranes, et *syndesmose*, celle qui s'effectue par des ligaments. On nomme *fausse articulation* celle qui s'établit entre les deux fragments d'une fracture ou entre les parties en contact dans une luxation : dans le 1er cas, l'articulation est dite *surnuméraire*, et dans le 2e, *supplémentaire*. — Les articulations sont sujettes à une foule de maladies, telles que plaies, entorses, diastases, luxations, ankyloses, carie, rhumatisme ar-

ticulaire, goutte, hydarthrose, tumeur blanche, etc. *Voy.* ces mots.

ARTICULÉS (ainsi nommés à cause des anneaux *articulés* les uns aux autres, dont leur corps est formé), le 2e des 4 embranchements des animaux, est caractérisé par son système nerveux qui se compose : 1° d'un *ganglion cervical*, situé dans la tête et que l'on a appelé *cerveau*; 2° d'un ou de plusieurs *ganglions thoraciques*, d'où partent les filets nerveux qui se rendent dans les pattes ; 3° de *ganglions abdominaux* en nombre variable ; 4° d'un *ganglion anal* ; 5° d'une *chaîne ganglionnaire* double, qui parcourt toute la longueur du corps et unit entre eux ces divers ganglions. De plus, tous les Articulés sont à sang blanc, excepté les annélides, et présentent presque tous un squelette extérieur formé par le durcissement de la peau. Chez presque tous aussi, le corps est formé d'anneaux enchâssés les uns dans les autres et plus ou moins mobiles et rétractiles. Les articulés se divisent en quatre classes : les *Insectes*, les *Crustacés*, les *Arachnides* et les *Annélides*.

ARTIFICE (d'*artificium*, invention ingénieuse), toute composition de matières aisées à enflammer, employée soit à la guerre, soit à des réjouissances. — On nomme *feux d'artifice* des feux brillants préparés avec certaines matières très-combustibles, et destinés à charmer la vue dans les fêtes publiques ou particulières. Les matières fondamentales de toutes les compositions des feux d'artifice sont les éléments de la poudre à canon, le nitre, le soufre et le charbon, que l'on mêle avec d'autres substances destinées particulièrement à donner aux feux diverses couleurs; telles sont : la limaille de fer, de cuivre, de zinc, les résines, la poudre de lycopode, le nitrate de strontiane, le sulfure d'antimoine, etc. Les feux rouges se font généralement avec du nitrate de strontiane, les feux blancs avec du sulfure d'antimoine, les feux bleus avec de la limaille de zinc. Les *flammes de Bengale* se font avec 7 parties de nitre, 2 parties de soufre et 1 partie de sulfure d'antimoine. Les principales formes des feux d'artifice sont : les *fusées*, les *pétards*, les *soleils*, les *marrons*, les *chandelles romaines*, les *pièces montées*, etc. — On fait aussi à la guerre un grand usage des artifices, surtout des fusées, qui servent tantôt de signaux, tantôt de moyens incendiaires; on connaît surtout les *fusées à la Congrève*. *Voy.* PYROTECHNIE.

La composition des feux d'artifice, connue en Chine dès la plus haute antiquité, a suivi chez les modernes la découverte de la poudre à canon. Les plus belles inventions en ce genre sont dues aux célèbres Ruggieri, père et fils, qui, depuis le commencement de ce siècle, ont exécuté à Rome, à Paris, et dans les principales capitales de l'Europe, les plus brillants feux d'artifice.

ARTIFICIER, artisan qui confectionne les pièces d'artifice, soit de réjouissance, soit de guerre, telles que fusées, pétards, etc. — A l'armée, la confection des artifices est confiée aux artilleurs. On nomme *maître artificier* le sous-officier chargé, dans chaque régiment d'artillerie, de diriger les travaux pyrotechniques; il a le grade de maréchal des logis.

ARTILLERIE (que les uns dérivent de l'ital. *arte di tirare*; les autres, par épigramme sans doute, d'*ars tollendi*, art de mettre à mort; mais qui vient évidemment du vieux verbe français *artiller*, employer l'*art*). Ce mot désigne à la fois les bouches à feu employées à la guerre : canons, bombes, mortiers, obusiers, etc.; l'art de les fabriquer et de les appliquer aux besoins de la guerre (*Voy.* PYROTECHNIE, BALISTIQUE) ; et le corps chargé de ce service.

On distingue : *A. de terre*, *A. de mer*; *A. de siége*; *A. de campagne* (celle-ci se subdivise en *A. à pied*; *A. à cheval* ou *A. légère*; *A. de montagne*) : c'est à son artillerie de campagne, qui avait reçu de lui d'immenses développements et d'importants perfectionnements, que Napoléon dut une grande partie de ses succès.

Le corps de l'Artillerie, organisé par ordonnances des 5 août 1829 et 18 sept. 1833 et par décret du 14 févr. 1854, se compose, d'après ce dernier décret, d'un *état-major particulier*, comprenant 315 *Officiers* (colonels, lieutenants colonels, chefs d'escadron, capitaines) et 833 *Employés militaires* et *civils* (gardes, artificiers, ouvriers d'état, gardiens de batterie, contrôleurs des fonderies, contrôleurs d'armes), et d'un corps de troupes, qui lui-même comprend 17 régiments, savoir 5 *Régiments d'artillerie à pied*, 1 *R. d'artillerie-pontonniers*, 7 *R. d'artillerie montés*, 4 *R. d'artillerie à cheval*; 12 *Compagnies d'ouvriers d'artillerie*, 5 *C. d'armuriers d'artillerie*; 5 *C. de canoniers vétérans*; plus, 1 *R. d'art. à cheval de la Garde impér.* (les anciens *escadrons des parcs d'art.* ont été fondus dans les régiments). Les R. d'artillerie à pied ont 12 *batteries à pied*, plus 6 *batteries de parc*, les R. d'artillerie montés ont 15 *batteries montées*; les R. d'art. à cheval ont 3 *batteries à cheval*. Les batteries montées sont celles où les canonniers sont placées sur les coffres ou caissons; les batteries non montées (*A. à pied* proprement dite) n'ont aucune pièce avec elles : les bouches à feu et les équipages de siége qui peuvent leur être nécessaires leur sont amenés par le train des parcs de l'artillerie. Dans l'armée française, le nombre des bouches à feu est calculé à raison de 2 pièces par 1,000 hommes; ainsi, pour une armée de 200,000 hommes, il faut 400 bouches à feu. Le nombre d'hommes qui compose les régiments d'Artillerie varie selon que ces régiments sont sur le pied de guerre ou sur le pied de paix. — L'uniforme des régiments d'Artillerie est un habit *bleu* à revers; collet, revers, passe-poils des parements et des retroussis, *bleus*; parements en pointe, épaulettes, brides d'épaulettes, passe-poils du collet, des revers, *écarlates*; boutons jaunes et bombés, empreints de deux canons croisés; une grenade au-dessus et le numéro du corps au-dessous; pantalon *bleu*, avec deux bandes et passe-poils *écarlates*; shako en drap *bleu de roi*, avec galon, chevrons et ganse *écarlate*, et sur le devant duquel sont appliqués deux canons en cuivre croisés; le shako a de plus un plumet tombant, en crin, et *écarlate*. Les buffleteries sont *blanches*. Les officiers portent l'épaulette et le cordon du shako en or. L'armement des régiments d'A. à pied est le mousqueton et le sabre-baïonnette. — Tout ce qui intéresse le service est soumis à un *comité consultatif de l'Artillerie*, séant à Paris, composé de sept généraux de division, inspecteurs généraux de l'Artillerie, et présidé par le général de division le plus ancien de ceux qui en font partie; un officier supérieur d'artillerie en est le secrétaire. — Le corps des officiers d'Artillerie eut longtemps une école spéciale. Cette école, établie d'abord à Châlons-sur-Marne, a été réunie, en 1802, à l'école du génie de Metz, sous le nom commun d'*Ecole d'application de l'Artillerie et du Génie*. *V.* APPLICATION (Ecole d'). Il existe en outre plusieurs écoles destinées à l'instruction spéciale des artilleurs : elles sont établies à Metz, Douai, Strasbourg, Besançon, Toulouse, Rennes, La Fère, Lyon, Bourges et Vincennes.

Le nom d'*Artillerie* est antérieur dans nos armées à l'introduction des bouches à feu; il s'appliquait originairement au service des machines de guerre : on trouve dès le XIIe siècle en France une charge de *Maître de l'Artillerie*. Le nom d'*Artillerie* fut naturellement étendu au service des bouches à feu dès qu'elles furent connues (*Voy.* CANON, POUDRE A CANON). En 1479, Louis XI créa un *Maître-général de l'Artillerie*, que François Ier, en 1515, éleva au titre de *Grand maître de l'Artillerie*, en réunissant à cette charge celle de *Grand maître des arbalétriers*. Cette charge fut supprimée en 1755, et ses attributions réunies au ministère de la Guerre : c'est peu après, en 1758, que fut constitué le *corps*

*royal de l'Artillerie.* — C'est à Jean Bureau, maître de l'Artillerie sous Charles VII, qu'est due l'organisation de ce service en France. Gribeauval, dans le siècle dernier, Paixhans, dans celui-ci, ont fait faire de grands progrès à cette partie de l'art militaire : le premier a donné à l'artillerie de campagne les règles qu'elle a suivies jusqu'à Napoléon; le deuxième a amplifié la force du canon.

Les ouvrages les plus utiles à consulter, avec ceux de ces deux auteurs, sont : le *Traité d'Artillerie théorique et pratique*, de Piobert, 1828; le *Dictionnaire d'Artillerie*, de Cotte, 1822-32; l'*Histoire de l'Artillerie*, de Brunet, 1842; le *Manuel d'Artillerie* (1836) et les *Etudes sur le passé et l'avenir de l'A.*, du prince Louis Bonaparte (Napoléon III), 1846 et 1851.

ARTIMON (d'*ar*, pour arrière, et *timon*), voile la plus rapprochée de l'*arrière* ou du *timon*. On nomme *mât d'artimon*, *vergue d'artimon*, le bas mât et la vergue qui supportent cette voile.

ARTISONS, ARTUSONS, insectes qui se nourrissent de matières végétales ou animales, principalement de pelleteries et de toutes sortes d'étoffes. Ces insectes appartiennent à des genres et souvent à des ordres très-différents; tels sont : l'*Anthrène*, la *Teigne*, la *Dermeste*, les *Psoques*, etc.

ARTOCARPE (du grec *artos*, pain, et *carpos*, fruit), vulgairement *Arbre à pain*, genre de la famille des Urticées, type de la tribu des Artocarpées : arbres à suc laiteux, à fleurs monoïques en chatons, tous originaires de l'Asie équatoriale, mais dont quelques-uns se trouvent en Polynésie. — L'espèce appelée *Arbre à pain* (*Artocarpus incisa*) est un arbre de 15 à 16 m., à cime large et touffue, qui croît naturellement aux îles de la Sonde et aux Moluques; ses fruits, qui dépassent un décimètre de diamètre, servent en effet de nourriture aux habitants; ils en préparent de plus une pâte fermentée qu'ils mangent dans la saison où l'arbre est dépourvu de fruits.—Le *Jaquier*, autre espèce de ce genre, ainsi nommé de *tjaca*, son nom malais, a les feuilles plus petites que celles de l'arbre à pain, et très-entières; ses fruits, qui atteignent près d'un mètre de longueur sur 30 à 40 centimètres de diamètre, se mangent de même. — L'*Arbre à lait* ou *Arbre à la vache* (*Brosimum* ou *Galactodendron utile*) fournit un suc laiteux, très-doux, dont se nourrissent les habitants de la Cordilière de Venezuela.

ARTS. *Voy.* ART et BEAUX-ARTS.

ARUM, genre type de la famille des Aroïdées à laquelle il donne son nom, est plus connu sous son nom vulgaire de GOUET. *Voy.* ce mot.

ARUNDINACÉES (du genre type *Arundo*), tribu de la famille des Graminées, renfermant les genres *Arundo* (Roseau), *Camalagrostis*, *Pentapogon*, *Ampelodesmos*, *Gynerium*, *Phragmites*.

ARUNDINAIRE (d'*arundo*, roseau), genre de la famille des Graminées, tribu des Avénacées, a pour type l'*A. macrosperme*, graminée arborescente et presque gigantesque de l'Amérique du Nord, dont les chaumes ligneux atteignent jusqu'à 12 et même 15 m.

ARUNDINE, genre de la famille des Orchidées, originaire des Indes Orientales, est une plante terrestre, non parasite, à fleurs de couleur purpurine, grandes et disposées en grappe.

ARUNDO (nom latin du Roseau), genre de la famille des Graminées, ayant pour type l'*Arundo donax*, vulgairement *Canne de Provence*, originaire des parties orientales de l'Europe; remarquable par ses tiges élevées, qui atteignent quelquefois jusqu'à 5 m., ses feuilles larges lancéolées, ses épillets multiflores et son fruit glabre. L'Arundo est cultivée dans le midi de la France; sa racine est employée en médecine comme sudorifique; ses tiges servent à faire des manches de quenouilles, des échalas, des cannes, des manches de lignes.

ARUSPICES (d'*ara*, autel, et *inspicio*, observer), ministres de la religion chez les Romains, inférieurs aux *augures*, étaient chargés de tirer des présages de l'observation des victimes. *Voy.* AUGURES.

ARYTÉNOÏDE (du grec *arytaina*, entonnoir, et *eidos*, forme), nom de deux petits cartilages situés en haut et en arrière du larynx, au-dessus du cartilage cricoïde. Ils ont la forme d'une pyramide triangulaire un peu contournée sur elle-même; ils sont unis entre eux par leur face postérieure au moyen du *muscle aryténoïdien*, les *glandes aryténoïdiennes* ont la forme d'un L, et sont logées dans le repli que forme la membrane muqueuse en se portant de l'épiglotte aux cartilages aryténoïdes; elles sont formées par une agglomération de petits grains fermes et de couleur grise rougeâtre; elles sécrètent un mucus qui enduit le larynx.

AS, chez les Romains, désignait : 1° toute unité, 2° l'unité de poids, 3° l'unité de monnaie.

1°. *As* pouvait se dire d'une unité quelconque considérée comme divisible, comme la livre, le setier, le jugerum, etc.; dans les successions, ce mot désignait l'héritage tout entier : *hæres ex asse* signifiait l'héritier de tout le bien. L'as, quelle que fût la nature de l'unité qu'il représentait, se divisait en 12 parties ou *onces* (*unciæ*). Les fractions de l'as étaient le *deunx*, valant 11 onces; le *dextans*, 10 onces; le *dodrans*, 9; le *bes*, 8; le *septunx*, 7; le *semis* ou *semissis*, 6; le *quincunx*, 5; le *triens*, 4; le *quadrans* ou *teruncius*, 3; le *sextans*, 2; le *sexcuncia* ou *sescunx*, 1 once 1/2; et enfin l'*once*.

2°. L'*as* ou livre romaine, *libra*, unité de poids, valait de nos poids 327 grammes 187 milligr.

3°. L'*as*, monnaie, *æs*, *assipondium* ou *libella*, fut d'abord une masse de cuivre du poids d'une livre, sans effigie. Servius Tullius est le premier roi qui y ait substitué une monnaie. Les multiples de l'*as* étaient le *dupondius* (2 as), le *quatrussis* (4 as); les sous-multiples : le *semissis* (demi-as), le *triens* (tiers d'as). L'as, réduit à 2 onces en 264 avant J.-C., le fut à 1 once en 217 et enfin à une demi-once en 191. Jusqu'en 264 avant J.-C., l'as valut 8 centimes de notre monnaie. Depuis cette époque, il ne valut plus guère que 5 centimes. Cette monnaie fut remplacée par le *sesterce* (*Voy.* ce mot) lorsque les monnaies devinrent communes à Rome.

C'est de l'*as*, nom romain de l'unité, qu'est venu le nom donné, dans nos jeux, au point unique marqué sur une carte ou sur l'un des côtés d'un dé, ainsi qu'à la carte qui porte ce point. Elle vaut, selon les jeux, un ou onze. — Au jeu de la bouillotte, on appelle *as percé* (par corruption de l'italien *asso per se*), l'as qui se trouve seul de sa couleur.

AS QUI COURT, jeu de cartes dans lequel l'*as*, étant la plus basse carte, est passé par celui qui l'a reçu à son voisin, qui tâche de s'en débarrasser de même en le donnant à un autre. Celui entre les mains de qui il reste perd et paye.

ASARET (du nom latin *asarum*), genre de la famille des Aristolochiées : herbes vivaces, souvent acaules, à rhizôme rampant et à feuilles réniformes. Toutes possèdent un principe âcre et purgatif, l'*Asarine*, isolée par MM. Blanchet et Sell. L'*A. d'Europe*, appelé aussi *Oreillette*, *Cabaret*, *Nard sauvage*, paraît être un excellent succédané de l'ipécacuanha. Sa racine, desséchée et réduite en poudre, est un violent sternutatoire. L'*Asarum virginicum* et l'*A. arifolium* se cultivent comme plantes d'agrément. L'*A. rotundifolium* est le *Baccar*, que les anciens recherchaient pour tresser les couronnes.

ASBESTE (du grec *asbestos*, incombustible), substance minérale à fibres roides, cassantes, composée en grande partie de silicate de chaux et de magnésie, renfermant, en proportions diverses, les éléments de la trémolite, et souvent mélangée de serpentine et de diallage. Les dépôts de serpentine présentent souvent des fissures remplies de ces ma-

tières, tantôt à fibres roides, tantôt à fibres fines et souples comme de l'étoupe de soie. Les premières sont l'*asbeste*, et les autres l'*amiante*. Toutes deux sont célèbres pour leur incombustibilité. *V.* AMIANTE.

ASCALABOTE (d'*ascalabos*, nom grec du gecko), genre de Lézards, dont le gecko du midi de l'Europe est l'espèce la plus anciennement connue.

ASCARIDES (en grec *ascaris*), genre de vers de l'ordre des Intestinaux cavitaires de Cuvier : corps rond, aminci aux deux extrémités; bouche garnie de trois papilles charnues, entre lesquelles sort de temps en temps un tube très-court. On trouve des espèces de ce genre dans le corps de toutes sortes d'animaux. L'espèce appelée *A. lombrical* se montre dans l'homme, dans le cheval, dans l'âne, le zèbre, le bœuf, le cochon. Ce ver est blanchâtre; il séjourne habituellement à la surface du canal intestinal, et donne lieu souvent à des maladies graves. Il atteint près de 50 centim., et se multiplie quelquefois étrangement. L'*A. vermiculaire*, que l'on trouve souvent chez les enfants dans certaines maladies, n'a qu'un centimètre de longueur. Pour les moyens de combattre ces vers, *Voy.* VERS INTESTINAUX.

ASCENDANT se dit, en Astronomie, de tout ce qui se meut en *montant* au-dessus de l'horizon : ainsi on nomme *astres ascendants* les astres qui montent sur l'horizon dans quelque parallèle à l'équateur ; *nœuds ascendants* d'une planète, les points où elle traverse l'écliptique, en allant du midi au nord. — Les *signes ascendants* sont ceux que parcourt le soleil quand il s'éloigne de plus en plus sur l'horizon : ce sont les trois premiers et les trois derniers du zodiaque, le *Bélier*, le *Taureau*, les *Gémeaux*; le *Capricorne*, le *Verseau*, les *Poissons*. Les autres signes sont dits *descendants*. — En Mathématiques, on appelle *progression ascendante* celle dont les termes vont en croissant. — En Anatomie, les *vaisseaux ascendants* sont les vaisseaux qui portent le sang des parties inférieures aux parties supérieures du corps. L'*artère ascendante* est le tronc supérieur de l'aorte. On appelle *veine cave ascendante* celle qui porte le sang des parties inférieures au cœur. — En Botanique, on nomme *collet ascendant* le collet qui, en se développant, s'élève avec la plumule, et porte les cotylédons à la lumière; *étamines ascendantes*, celles qui se portent vers la partie supérieure de la fleur; *graine ascendante*, celle dont le hile, à peu près de niveau avec le placenta, est situé un peu au-dessus du point le plus bas de la graine, dans la loge du péricarpe; *lèvre ascendante*, la lèvre supérieure d'une corolle labiée, qui se relève par son extrémité; *pétales ascendants*, ceux qui se dirigent vers le sommet de la partie qui les porte; *style ascendant*, celui qui, dans une fleur irrégulière, s'écarte de l'axe pour se porter vers la partie supérieure; *tige ascendante*, celle qui se dresse vers le ciel, après avoir marché horizontalement.

ASCENDANTS. En termes de Généalogie, ce sont tous les parents qui sont au-dessus de nous, en ligne directe ou indirecte.—La plupart des obligations imposées par la loi aux ascendants et aux descendants sont réciproques : telle est celle de se fournir des aliments, tel est le droit de successibilité; mais il en est qui n'appartiennent qu'aux ascendants : tel est le droit de ceux-ci de former opposition au mariage de leurs enfants ou descendants.

ASCENSION se dit, en Astronomie, de l'arc de cercle mesuré sur l'équateur, et compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur, qui se lève en même temps qu'une étoile ou qu'une planète. L'*ascension droite* d'un astre est l'arc de l'équateur, compté dans l'ordre des signes, depuis le commencement du Bélier jusqu'au point où il est coupé par le méridien de cet astre, ou, ce qui est la même chose, c'est l'arc équatorial compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui passe au méridien en même temps que l'astre. L'*ascension oblique* d'un astre est l'arc de l'équateur compris entre le premier point du Bélier ou le colure des équinoxes, et le point de l'équateur qui se lève en même temps que l'astre; elle est plus ou moins grande suivant la différente obliquité de la sphère, tandis que cette obliquité n'exerce aucune influence sur l'ascension droite. La différence entre ces deux ascensions se nomme la *différence ascensionnelle*. La position d'un astre est entièrement déterminée sur la voûte céleste lorsque son ascension droite est connue, ainsi que la distance où il se trouve de l'équateur au moment de son passage au méridien : l'arc du méridien qui mesure cette distance se nomme *déclinaison* de l'astre. L'ascension droite et la déclinaison sont, pour un astre, la même chose que la longitude et la latitude pour un lieu terrestre.

ASCENSION (en aérostat). *Voy.* AÉROSTAT.

ASCENSION, fête religieuse. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ASCÈTES (en grec, *ascétès*, du verbe *askéô*, s'exercer *à la piété*), nom donné, dans les premiers temps de l'Église, aux solitaires qui se consacraient aux exercices de la piété, surtout à l'oraison et à la mortification. Dans la suite, on a donné ce nom à tous les religieux, cénobites ou solitaires. Les *Ascètes* s'imposaient des jeûnes extraordinaires, s'exerçaient à porter le cilice, à marcher nu-pieds, à se priver de sommeil; ils avaient de fréquentes extases. La *vie ascétique* fut surtout commune en Orient : de saints évêques, de savants docteurs, entre autres, Origène, S. Basile, l'avaient menée. S. Basile a composé des exercices spirituels pour la vie religieuse, sous le nom d'*Ascétiques*. — On appelle encore *ascétique* tout ce qui a rapport à une vie retirée et contemplative ; *ascétisme*, la disposition à se livrer exclusivement et avec exaltation à la vie ascétique : en ce sens, sainte Thérèse offre le type de l'ascétisme.

ASCIDIE (du grec *ascidion*, petite outre), dite aussi *Outre de mer*, genre de Mollusques acéphales à test gélatineux, coriace ou même encroûté de sable, que l'on a quelquefois confondu avec une coquille bivalve. Ce genre renferme des animaux marins longs de 10 à 30 centim., qui ont le manteau très-épais, en forme d'outre, fermé de toutes parts, excepté à deux orifices. Les Ascidies sont d'un roux cendré, blanc ou orangé, avec les orifices rouges; elles sont privées de la faculté de marcher ; elles se fixent aux rochers et aux autres corps. Elles lancent de l'eau par un de leurs orifices sur ce qui les inquiète. On les trouve dans toutes les mers. Quelques espèces se mangent.

ASCIDIÉES (du grec *ascidion*, petite outre), se dit, en Botanique, des feuilles terminées par une sorte de vase, comme celles du *Népenthe distillatoire*.

ASCIDIENS ou TUNICIERS LIBRES. Lamarck nomme ainsi le deuxième ordre de la classe des Mollusques Tuniciers, renfermant les Téthyes et les Thalides. — Dans la méthode de Cuvier, ce groupe répond au genre *Ascidie*. *Voy.* ce mot.

ASCIENS (de *a* priv., et *skia*, ombre), habitants du globe terrestre qui, en certains temps de l'année, n'ont point d'ombre : tels sont les habitants de la zone torride, parce que le soleil est, à certains jours, verticalement au-dessus de leurs têtes.

ASCITE (du nom grec *ascitès*, enflé, dérivé d'*ascos*, outre), hydropisie abdominale, provenant d'un amas de sérosité dans la cavité du péritoine. Elle a les mêmes causes que les autres espèces d'hydropisie, et est soumise au même traitement. Quand l'ascite est ancienne et la distension du ventre considérable, le mal est incurable.

ASCLÉPIADE (d'*Asclepias*, nom grec d'Esculape), genre type des Asclépiadées, section de la famille des Apocynées : herbes vivaces à feuilles opposées ou verticillées; calice et corolle quinquépartis et couronne staminale quinquéphylle. Plu-

sieurs espèces se cultivent comme plantes d'agrément. L'*A. de Syrie*, indigène de l'Asie, porte les noms de *Plante à soie*, *Apocyn à ouate soyeuse*, *Coton sauvage*, parce que ses fruits, en forme de gousses allongées, sont remplis de graines surmontées d'aigrettes nombreuses d'une grande finesse, tenant à la fois de la soie et du coton. On s'en sert pour ouater les vêtements, garnir les matelas, coussins et meubles, fabriquer des couvertures. Cette plante est cultivée en grand aux États-Unis et en Silésie, où elle remplace le chanvre.

ASCLÉPIADE (VERS), vers lyrique des anciens, ainsi nommé du poëte Asclépiade, son inventeur. Il se compose de douze syllabes, que l'on peut scander de deux manières : un spondée, deux choriambes et un ïambe; ou bien, un spondée, un dactyle et une césure, puis deux dactyles. Toute la première ode d'Horace est en vers asclépiades :

Mēcǣ | nās ătăvīs | ēdĭtĕ rē | gĭbŭs.
ou Mēcǣ | nās ătă | vīs | ēdĭtĕ | rēgĭbŭs.

ASCLÉPIADÉES, grande section de la famille des Apocynées, renferme des plantes à suc laiteux et corrosif, frutescentes ou herbacées, garnies de feuilles simples et entières, de fleurs à un seul pétale, disposées en ombelles, et de fruits composés de deux follicules oblongs, contenant des semences garnies d'une aigrette soyeuse. M. R. Brown en a fait une famille, qu'il subdivise en six tribus : *Asclépiadées vraies*, *Céropégiées*, *Gonolobées*, *Oxypétalées*, *Périplocées* et *Sécamonées*. Les Asclépiadées vraies renferment les genres *Asclépias*, *Otaria*, *Cynanchum*, *Vincetoxicum* (Dompte-venin), etc.

ASELLE, crustacé. *Voy.* ASELLIDE.

ASELLIDES (du latin *asellus*, petit âne, sans doute parce que la forme aplatie de leur dos permet de les charger de petits fardeaux), famille de Crustacés isopodes, renfermant des animaux assez semblables aux cloportes, et nommés *aselles*. Ils ont un corps oblong, déprimé, et une queue d'un seul article fort grand et arrondi, portant deux appendices fourchus, composés d'une tige déliée, cylindrique. L'*A. vulgaire* est très-commun en France, dans les eaux douces et stagnantes. Sa couleur est cendrée; sa longueur de 13 à 15 millim. sur une largeur de 4 à 6.

ASILE (du grec *asylon*, dérivé d'*a* priv., et de *sulaô*, piller, forcer : qui ne peut être forcé, inviolable), lieu de refuge et de sûreté pour les criminels, d'où il n'était pas permis de les arracher. Chez les anciens, les temples, les statues des dieux, les tombeaux, les autels, jouissaient du droit d'asile; toutefois, ce droit ne fut pas toujours respecté : ainsi, les Lacédémoniens arrachèrent Pausanias du temple de Minerve. — Cette coutume passa du paganisme au christianisme. Au moyen âge, les églises, puis tout ce qui faisait partie du domaine ecclésiastique, furent des asiles; ce droit, introduit sous Constantin, avait encore été étendu, par un décret de Théodose le Jeune, en 431, et plus tard, par le concile de Tolède. Les plus célèbres asiles, au moyen âge, furent, en France, les églises de Notre-Dame de Paris et de St-Martin de Tours; en Angleterre, Beverley. Le droit d'asile ayant donné lieu à de graves abus par l'impunité qu'il assurait aux criminels, le pouvoir temporel travailla constamment à le restreindre : Louis XII supprima plusieurs asiles dès 1500, et François Ier, en 1539, abolit le droit d'asile en France. Cependant, jusqu'en 1789, ce droit se maintint à Paris pour la maison royale et pour l'hôtel du grand prieur de Malte (le Temple). Le droit d'asile n'existe plus aujourd'hui en Europe que pour les hôtels des ambassadeurs et autres ministres ou agents politiques à l'étranger : il s'étend à toutes les personnes attachées à leur service; mais ce droit ne va pas jusqu'à couvrir les criminels indigènes, pour lesquels l'extradition est autorisée par les traités.

Le nom d'*asile* est consacré aujourd'hui à dénommer des établissements spéciaux de bienfaisance qui servent de retraite à des infirmes, des vieillards, notamment l'*Asile de la Providence*, à Montmartre, f. en 1804 pour les vieillards ou infirmes des deux sexes par M. et Mme Micault de Vieuville. Soixante personnes y sont logées, nourries et soignées.

ASILE (SALLES D'), établissements destinés à recueillir et à mettre à l'abri de l'abandon les enfants en bas âge auxquels des parents pauvres et travaillant en journée ne sauraient donner les soins et la surveillance nécessaires : on les a nommés un moment en 1848 *Écoles maternelles*. On y reçoit les enfants de 2 à 6 ans; on leur donne les premiers principes de l'éducation, et on leur fait faire certains exercices proportionnés à leur âge et propres à les distraire ou à les instruire. La direction de chaque asile est généralement confiée à des femmes, laïques ou religieuses, quelquefois à un ménage. — La création de ces utiles établissements appartient à une Française, Mme Pastoret, qui, émue de pitié à la vue d'enfants abandonnés, fonda en 1801, à ses frais, la première salle d'asile à Paris (rue Miromesnil). Déjà, cependant, quelque chose d'analogue avait été tenté dans les Vosges, au Ban de la Roche, par le pasteur Fr. Oberlin. Peu encouragées en France, les *salles d'asile* furent mieux accueillies à Genève, d'où elles se répandirent par toute la Suisse, puis en Angleterre; c'est de là qu'elles nous revinrent avec quelques perfectionnements. M. Cochin établit en 1828 un asile modèle dans le 12e arrondissement de Paris (r. St-Hippolyte); mais ce n'est qu'en 1837 que les *Salles d'A.* furent organisées, par ordonn. du 22 déc., sur la proposition de M. de Salvandy, alors grand-maître de l'Université. Elles ont pris place dans la loi du 15 mars 1850 (art. 57-59), qui a constitué l'enseignement à tous ses degrés. Mises en 1854 sous la protection de l'Impératrice (décret du 17 mai), elles ont été réorganisées par décret du 21 mai. Auj., il existe des *salles d'asile* dans presque toutes les localités de quelque importance; des comités locaux, des inspectrices bénévoles, sont chargés de les surveiller; en outre, une inspection générale a été créée pour donner à tous les établissements une direction commune; des examens ont été établis pour l'admission des *directrices d'asile*; une *École normale* a été fondée pour former des directrices; des ouvrages de genres divers (recueils d'images, syllabaires, petites histoires, chants), dus, pour la plupart, à Mme Chevreau-Lemercier, déléguée générale pour l'inspection, ont été composés et appropriés aux besoins de la première enfance. — On peut consulter avec fruit le *Manuel des Salles d'A.* de M. Cochin et le *Nouv. Manuel*, par une Sœur; le *Guide des Salles d'A.* de M. Jubé de la Perrelle; l'*Essai sur l'inspect. des Salles d'A.* de Mme Chevreau; l'*Enseignement prat.* de Mme Pape-Carpantier; l'*Hist. et la Législ. des Salles d'A.* de M. de Malarce.

ASILIQUES (du latin *asilus*, nom du genre type), tribu d'insectes de la famille des Tanystomes, ordre des Diptères : tête déprimée, trompe peu saillante, palpes petites, face barbue, yeux distants. Les asiliques sont des insectes carnassiers et très-voraces. Ils saisissent au vol d'autres insectes, les tuent en les piquant avec une des pièces, dure et aiguë, de leur suçoir, et les sucent ensuite. Les grandes espèces, comme les taons, tourmentent beaucoup les bestiaux sur la fin de l'été. Cette tribu a pour type le genre *Asile*, à lèvre supérieure tronquée obliquement, à abdomen allongé, pointu, et dont le vol rapide est accompagné d'un bourdonnement assez fort. L'*A. frelon* et l'*A. cendré* se rencontrent souvent dans les lieux secs, à terre ou sur les troncs d'arbres.

ASIMINA, ASIMINIER, genre de la famille des Anonacées, composé d'arbustes et d'arbrisseaux communs à la Louisiane, dont l'écorce et les feuilles exhalent une odeur fétide lorsqu'on les broie, et

dont les fruits, nommés *asimines*, sont alimentaires, quoique peu savoureux. Plusieurs se cultivent, même en France, comme arbustes d'ornement.

ASIPHONOBRANCHES (du grec *asiphôn*, privé de siphon, et *branchia*, branchies), 2e ordre des Mollusques paracéphalophores dioïques de Blainville. Ce sont ceux qui n'ont pas au-dessus de la tête, comme les siphonobranches, un canal formé par le manteau et destiné à porter l'eau sur les branchies. Ils correspondent à peu près à la famille des Trochoïdes de l'ordre des Pectinibranches de Cuvier.

ASPARAGINE, principe chimique azoté, cristallisant en prismes droits à base rhomboïdale, incolore, sans odeur, d'une saveur fraîche, et contenant $C^8H^8N^2O^6 + aq$. Il a été découvert en 1805 dans les asperges par Vauquelin et Robiquet; on l'a rencontré depuis dans la racine de guimauve (où il a pris le nom d'*althéine*), la belladone, les betteraves, la grande consoude, etc.

ASPARAGINÉES (du latin *asparagus*, nom du genre qui en est le type), famille de plantes monocotylédones à étamines périgynes, de Jussieu, composée de plantes vivaces, herbacées ou sous-frutescentes; fleurs accompagnées de spathes, calice pétaloïde à 6 divisions, 6 étamines alternant avec ces divisions, ovaire supère à un ou plusieurs styles; fruit formant une baie ou une capsule.—Les Asparaginées de Jussieu ont été démembrées par les botanistes modernes. Plusieurs genres ont été réunis aux Asphodèles, d'autres aux Smilacées, et le reste, sous le nom d'*Asparagées*, forme actuellement une simple tribu de la famille des Liliacées. Cette tribu renferme les genres *Asparagus* (asperge), *Dracœna*, *Cordyline*, *Dianelle*, *Œdera* et *Taetsia*.

ASPARTIQUE (ACIDE), acide organique, cristallisé en feuillets blancs, et qu'on obtient par la métamorphose de l'asparagine. Il renferme $C^8H^6NO^7,HO$.

ASPECT. On nomme ainsi, en Astronomie, la situation des astres les uns par rapport aux autres. L'aspect prend le nom de *conjonction* quand l'angle de deux planètes est de 0°; il est *sextil* quand il est de 60°; *quartil*, de 90°; *trine*, de 120°; il s'appelle *opposition* quand cet angle est de 180°. Les astrologues faisaient de ces divers aspects les fondements de leurs prédictions, et distinguaient les *A. bénins* ou de bon augure, et les *A. malfaisants*.

ASPERGE (du grec *asparagos*, asperge), genre type de la famille des Asparaginées, plante vivace, feuilles en général petites et sétacées, fleurs petites et jaunâtres, calice tubuleux ou subcampaniforme, ovaire à trois loges contenant chacune deux ovules, baies globuleuses, presque sphériques. L'espèce la plus utile est l'*A. officinale*, dont les jeunes pousses, ou *turions*, sont un mets très-recherché. L'asperge aime un sol léger et substantiel. Comme la racine de l'asperge tend toujours à se rapprocher de la surface de la terre, on la plante dans des fossés séparés par des ados, et chaque année on la recouvre de terre pour qu'elle prenne du corps. A la troisième année, on commence à couper les plus grosses pousses pour les manger. Les tiges qu'on laisse monter sont hautes de 80 centim. à 1 mètre. Leurs feuilles linéaires leur donnent l'apparence des arbres verts, et leurs fleurs verdâtres font place à de petits fruits rouges de brique, un peu plus gros que la groseille. On multiplie les asperges soit par semis, soit par *griffes* ou pieds que l'on repique. Tout le monde sait que l'asperge communique aux urines une odeur fétide: quelques gouttes de térébenthine la changent promptement en odeur de violette.

En Médecine, la racine d'asperge est recommandée comme apéritive et diurétique. Ses jeunes pousses exercent une action sédative sur la circulation et particulièrement sur les mouvements du cœur. On en prépare un sirop connu sous le nom de *sirop de pointes d'asperges*.

ASPÉRIFOLIÉES (d'*asper*, rude, et *folium*, feuille, à cause des aspérités dont les feuilles sont couvertes), nom sous lequel Linné désignait les plantes appelées plus tard Borraginées. Ce nom a été conservé pour un sous-ordre de cette famille, divisé en deux tribus, les *Ehrétiées* et les *Borraginées vraies*.

ASPÉRULE (en latin *asperula*, diminutif d'*asper*, rude), genre de la famille des Rubiacées, renfermant des plantes herbacées, utiles et agréables à la fois. L'*A. rubéole* donne par sa racine une couleur rouge aussi belle que celle de la garance. Elle se trouve dans les terres en friche; on la nomme *Herbe à l'esquinancie*, parce que ses infusions guérissent cette maladie. L'*A. bleue* fournit aussi une bonne couleur pour la teinture. L'*A. odorante*, dite aussi *Reine* ou *Muguet des bois*, aux fleurs blanches, répand une odeur douce et agréable; on la trouve dans les bois humides. On la prend en infusion théiforme.

ASPERSION. *Voy.* EAU BÉNITE et EAU LUSTRALE.

ASPHALTE (du grec *asphaltos*, bitume), dit aussi *Bitume de Judée*, *Poix minérale scoraciée*, *Karabé de Sodome* et *Baume de momie*, bitume solide, d'un noir brillant, dur et cassant comme la résine, mais insoluble dans l'alcool, et fusible à plus de 100°. Son nom lui vient du lac Asphaltite (*Mer Morte*), en Syrie, sur les eaux duquel il surnage et où on le recueille de temps immémorial. Les Égyptiens s'en servaient pour les embaumements (d'où le nom de *Baume de momie*); les Babyloniens en enduisaient les briques dont ils construisaient leurs édifices; les Romains recouvraient d'une couche légère d'asphalte les statues qu'ils voulaient préserver des injures de l'air; les modernes le font entrer dans la composition de certains vernis.

Dans le commerce, on étend le nom d'*Asphalte* à une autre espèce de bitume, le *Bitume glutineux* ou *Pétrole tenace* (*malthe* et *pissasphalte* des minéralogistes), substance molle, glutineuse, durcissant par le froid, se ramollissant par la chaleur. Cette espèce d'asphalte est très-abondante en Europe et en Asie, notamment en France, en Suisse (à Neufchâtel), en Bavière, en Hongrie, en Galicie; la France possède plusieurs localités où il découle, soit du calcaire, soit de l'argile, soit du grès, soit aussi de quelques roches volcaniques : à Gabian (Hérault), à Seyssel, près du Rhône (Ain), au Puy-de-la-Pége, près de Clermont (Puy-de-Dôme), etc. Ce bitume sert à enduire les cordages et les bois qui doivent servir dans l'eau, à goudronner les toiles, à préserver de l'humidité les plâtres et les constructions en maçonnerie; mêlé avec le sable, il acquiert une grande consistance et sert à faire des enduits pour recouvrir les terrasses, les trottoirs et même les routes; il remplace avec économie les tuiles et le zinc pour la couverture des bâtiments; enfin, il entre dans la composition des vernis noirs et même de la cire à cacheter.

ASPHODÈLE (du grec *asphodélos*, sorte de lis), genre type de la famille des Asphodélées; plante herbacée et vivace, à racine fasciculée, à tige gracieuse et élancée, donnant de belles fleurs en grappes, tantôt jaunes, tantôt blanches, à 6 étamines insérées à la base des pétales, et dont les filets dilatés forment une sorte de voûte qui recouvre l'ovaire. L'*A. jaune*, vulgairement appelé *Bâton de Jacob*, et l'*A. rameux*, ou *Bâton royal*, à fleurs blanches marquées de lignes roussâtres, sont les espèces les plus recherchées pour l'ornement des parterres. L'asphodèle est commun en Grèce, en Italie et en France; ses tubercules offrent aux bestiaux une nourriture saine; on en extrait de l'alcool; le bulbe a été employé contre la gale. — Chez les anciens, l'Asphodèle était une plante sacrée qu'on entretenait autour des tombeaux comme le mets le plus agréable aux morts. Elle était aussi, selon Théophraste, le gage des amours.

ASPHODÉLÉES, famille de plantes monocotylé-

dones à étamines périgynes, de Jussieu, ayant pour type l'Asphodèle, est réunie aujourd'hui par la plupart des botanistes à celle des Liliacées, dont elle ne se distingue guère que par son port, sa racine fibreuse, ses feuilles linéaires et ses fleurs en grappes simples ou ramifiées. Genres principaux : *Asphodèle, Muscari, Hyacinthe, Scille, Ornithogalle, Ail, Hémérocalle.*

ASPHYXIE (en grec *asphyxia*, d'*a* privatif, et *sphyxis*, pouls : privation du pouls), état de mort apparente, provenant primitivement de la suspension des phénomènes respiratoires, et amenant par suite celle des fonctions cérébrales, de la circulation, ainsi que des autres fonctions, enfin la mort réelle. On distingue : *A. par submersion,* celle des noyés ; *A. par strangulation* ou *par suffocation; A. par des gaz non respirables* (gaz azote, hydrogène, protoxyde d'azote, oxyde de carbone, air atmosphérique non renouvelé, hydrogène carboné) ; *A. par des gaz délétères* (vulgairement *plomb* des fosses d'aisances, *méphitisme*), tels que la vapeur de charbon, celle des cuves de raisin et des liquides en fermentation, les gaz des marais ou des mines de charbon de terre ; *A. par la foudre, par le froid;* enfin, *A. des nouveau-nés.* —Dans cet état, la mort est le résultat de la non-conversion du sang veineux en sang artériel, le premier exerçant sur les organes une action stupéfiante. Pour combattre l'asphyxie, il faut éloigner d'abord les causes du mal ; exposer le malade à l'air libre, le dépouiller de ses vêtements ; réveiller l'action des poumons par des odeurs fortes, y insuffler de l'air ; administrer, s'il se peut, de l'eau vinaigrée, des lavements irritants, des frictions sèches ou aromatiques, des aspersions froides ; on pratiquera, selon que l'exigeront les circonstances, une saignée du bras, du pied ou de la jugulaire ; l'électricité et le galvanisme ont souvent réussi. Au reste, le succès dépend surtout de la prompte application du remède. Une *Instruction* rédigée par ordre de l'Administration, approuvée par le Conseil de salubrité le 19 juin 1835, et affichée dans chaque corps de garde, indique les secours à donner aux noyés et asphyxiés ; en outre, une boîte de secours doit être déposée dans les mêmes lieux.

ASPIC (du grec *aspis*, tiré lui-même de *spidzô*, distendre), nom qui a servi, chez les anciens, à désigner plusieurs sortes de serpents, principalement la *Vipère haje,* ou *A. de Cléopâtre*, qui possède, en effet, la faculté de distendre et de gonfler son cou. Cette espèce se trouve en Égypte. Elle tire son nom de ce que la reine Cléopâtre, craignant de servir au triomphe d'Auguste après la bataille d'Actium, s'en fit apporter une dans une corbeille de figues, et se fit piquer par elle au sein. La morsure de cette vipère, quoique promptement mortelle, passait pour ne causer aucune douleur. Galien rapporte qu'à Alexandrie, pour abréger le supplice des criminels, on les faisait piquer à la poitrine par cet aspic. Aujourd'hui les jongleurs savent, en lui pressant la nuque avec le doigt, le faire tomber dans une sorte de catalepsie qui le rend immobile et roide comme un bâton.—Les modernes ont, comme les anciens, appliqué le nom d'aspic à des espèces fort différentes : ainsi, l'on a l'*A. de Lacépède* (*Vipera ocellata*), et l'*A. de Linné* (*Coluber aspis*). Toutefois, c'est à cette dernière, qui n'est qu'une variété de la vipère commune (*Vipera berus*), que l'on conserve plus spécialement le nom d'*aspic*. On la connaît même sous ce nom dans les campagnes. Elle est brune ou roussâtre, et porte sur le dos une double rangée de taches noires transversales qui toutes ensemble forment une bande ployée en zigzag. On trouve cet aspic dans la forêt de Fontainebleau et même aux environs de Paris. Sa morsure passe pour plus dangereuse que celle de la vipère grise. *Voy.* VIPÈRE.

ASPIC, en Botanique, est le nom vulgaire d'une espèce de Lavande (*Lavandula spica*). — L'*huile d'Aspic* est une substance liquide, volatile, transparente, aromatique, et de saveur âcre, que l'on obtient par la distillation des fleurs de cette lavande. Elle est employée en médecine et dans l'art vétérinaire ; elle sert aussi pour la préparation de certains vernis. Elle est très-inflammable et dissout très-bien la sandaraque ; ce qui permet de reconnaître la fraude, lorsque cette huile est falsifiée. Les pêcheurs en recouvrent l'appât de leurs lignes pour faire mordre le poisson.

ASPIC, dans l'Art culinaire, est le nom d'une espèce d'entrée qui se compose de filets de volaille, de gibier ou de poisson, renfermés avec des truffes, des crêtes, des œufs durs et des tranches de cornichons, dans une masse de gelée translucide, à laquelle on donne une forme élégante au moyen d'un moule.

ASPICARPA (du grec *aspis*, écusson, et *carpos*, fruit), genre de la famille des Malpighiacées, curieux en ce qu'il porte deux sortes de fleurs : les unes *normales*, disposées par quatre, en ombelles, sur de longs pédoncules, et formées d'un calice quinquéparti, ayant 2 glandes à sa base, d'une corolle à 5 pétales, de 5 étamines, de 3 ovaires et d'un style ; les autres *anormales*, très-petites, verdâtres, presque sessiles, situées à l'aisselle des feuilles, et formées d'un calice qui est aussi quinquéparti, mais sans glandes, sans corolle, et avec 2 ovaires sans style. Le nom d'*Aspicarpa* est tiré de la forme des fruits, qui a quelque analogie avec celle d'un écusson : ce sont des carpelles indéhiscents garnis de trois crêtes, une au milieu et deux sur les côtés. Les deux espèces que l'on connaît sont deux sous-arbrisseaux du Mexique ; on les cultive dans nos serres.

ASPIDIÉES (du grec *aspis*, bouclier, et *eidos*, forme), tribu de la famille des Fougères, section des Polypodiacées, distinguée à ses groupes de capsules arrondies ou ovales, recouvertes d'un tégument réniforme et situées sur les nervures ou à leur extrémité. Cette tribu a pour type le genre *Aspidie*, où se trouve la *Fougère femelle*, commune dans tous nos bois. Elle comprend de plus les genres *Polystichum* et *Nephrodium.*

ASPIDOPHORE (du grec *aspis*, bouclier, et *phoros*, porteur), genre de la famille des Percoïdes, poisson des mers du Nord qui a les joues et tout le corps cuirassé (d'où son nom). Une petite espèce d'aspidophores s'avance jusque dans la Manche, où elle est assez abondante.

ASPIRANT DE MARINE, nom donné au commencement de la Révolution à un officier placé immédiatement au-dessous de l'enseigne ; on le nommait auparavant *garde-marine.* Le titre d'*aspirant* fut remplacé sous l'Empire par celui de *sous-lieutenant de marine*, et sous la Restauration par celui d'*élève de marine;* il a été depuis rétabli ; on distingue des aspirants ou élèves de 1re et de 2e classe.

ASPLÉNIACÉES (d'*asplenium*, nom du genre type), tribu de la famille des Fougères, section des Polypodiacées, caractérisée par ses groupes de capsules linéaires, situées le long des nervures secondaires, et par le tégument qui les recouvre, inséré aux nervures d'un côté et libre de l'autre. Le genre *Asplénie* renferme le *Polytric* des murs humides, que l'on emploie pour remplacer la capillaire, et la *Rhizophylle* des États-Unis, dont les frondes simples et lancéolées se terminent par un appendice linéaire qui s'enfonce en terre et y prend racine. Les autres genres sont la *Scolopendre* et le *Blechne.*

ASPRE, monnaie de compte de Turquie, dont 80, 100 ou 120 font, selon les temps et les pays, 40 *paras* ou une piastre de 2 francs, la valeur de l'aspre ayant varié par suite de l'altération des monnaies. L'aspre de Turquie et de Tunis ne vaut que 2 cent. 1/2 ; l'aspre d'Alger vaut moins d'un centime.

ASPRÈDE, genre de poissons de la famille des Silures de Cuvier, se distingue par l'aplatissement

de la tête, qui est énorme en proportion du corps. On le trouve surtout dans les fleuves de l'Inde.

ASSA FOETIDA (du persan *asa*, résine, et du latin *fœtida*, fétide), gomme-résine qui découle de la plante appelée *Ferula assa fœtida*, a une saveur et une odeur fétides, analogues à celles de l'ail, dues particulièrement à une huile essentielle sulfurée. Elle croît dans la Perse et dans l'Indoustan. On l'exporte du golfe Persique à Bombay et à Calcutta, d'où on l'expédie en Europe. Elle arrive en masses irrégulières, emballées dans des nattes, en barils ou en caisses; cette dernière forme est celle qui contient la meilleure qualité. Elle s'emploie en médecine, le plus souvent sous forme de pilules ou de teinture, comme antispasmodique et comme excitant. Les Asiatiques aiment son odeur et sa saveur et s'en servent comme assaisonnement; aussi, tandis que les Européens appellent l'assa *stercus diaboli*, ceux-là la nomment *délices des dieux*, et en assaisonnent presque tous leurs aliments.

ASSAISONNEMENTS (de *saison*, parce que autrefois on disait, en Agriculture, *assaisonner la terre* pour la préparer et la fumer selon les saisons), substances destinées à relever la saveur des aliments, et à faciliter la digestion. Les assaisonnements peuvent être empruntés aux trois règnes de la nature : au règne minéral (sel, nitre); au règne végétal (vinaigre, acide citrique, cannelle, muscade, girofle, gingembre, ail, oignon, estragon, poivre, piment, vanille, sucre, huile, champignon, truffe, etc.); plus rarement au règne animal (graisse, beurre, lait, fromage, miel, saumure, etc.). — L'usage des assaisonnements paraît indispensable à l'homme; on le trouve partout; mais l'abus peut nuire, en excitant un appétit factice et en introduisant dans l'économie des principes âcres et malfaisants.

ASSASSINAT (de l'arabe *hassas*, malfaiteur, ou de *hachichin*, surnom donné à une secte d'Ismaéliens qui s'enivraient avec le *hachich*, et qui, sur l'ordre du Vieux de la Montagne, commirent des meurtres fameux). Notre Code pénal (art. 296) qualifie *assassinat* tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens. Tout individu coupable d'assassinat est puni de mort (art. 302), sauf le cas de circonstances atténuantes introduit plus tard dans la législation. La menace d'assassinat, avec ordre de remplir certaines conditions, entraîne la peine des travaux forcés à temps, si cette menace est faite par écrit; elle est punie d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 25 à 300 fr., si elle a été purement verbale (art. 305, 307, etc.). Les complices sont punis comme les auteurs (art. 59).

ASSAUT (pour *assault*, d'*assaillir*), attaque vive et violente faite à une place assiégée, au moyen d'une brèche pratiquée par la sape ou par le canon : c'est l'acte final d'un siége. On en distingue trois sortes : l'*A. des ouvrages extérieurs*, qui se donne le plus souvent par surprise et la nuit; l'*A. du corps de la place*, qui n'a lieu qu'après que les ouvrages extérieurs ont été emportés, et qui se livre à la brèche d'un bastion; l'*A. général*, dirigé à la fois contre plusieurs bastions. Parmi les assauts célèbres, on cite, au dernier siècle, ceux de Berg-op-Zoom et de Port-Mahon; dans celui-ci, ceux de Girone, Saragosse, Constantine par les Français, de Seringapatam, de Saint-Sébastien, de Badajoz par les Anglais.

ASSAUT D'ARMES, combat simulé entre deux personnes : on se sert de fleurets mouchetés; on se couvre la figure d'un masque et la poitrine d'un plastron.

ASSEMBLÉES POLITIQUES. Ces assemblées remontent à l'origine des sociétés, et se trouvent chez tous les peuples qui ont joui de quelque liberté : chez les Hébreux, chez les premiers Égyptiens, chez les Grecs, surtout à Sparte, où les affaires, examinées d'abord par le sénat, étaient ensuite soumises à l'approbation du peuple; et, à Athènes, où, depuis Solon, tout se décidait sur la place publique; chez les Romains, où ces assemblées, tenues au *Forum*, prirent le nom de *comices*, et où elles subsistèrent jusqu'à la chute de la république; chez les Germains et les Francs, où elles sont connues sous les noms de *malls*, *champs-de-mars*, *champs-de-mai*; chez les Anglo-Saxons, qui les appelaient *wittenagemot*; dans les cantons suisses, depuis leur affranchissement, etc. On les voit abolir à mesure que la féodalité et le pouvoir absolu font des progrès. Toutefois, elles reparaissent dans les temps modernes, mais sous une nouvelle forme, plus compatible avec l'accroissement des populations, sous la forme de *colléges électoraux* et d'*assemblées représentatives* : telles sont, en Espagne, les antiques *Cortès*; en Angleterre et dans les autres gouvernements constitutionnels, les *Chambres législatives*, en France, les *États provinciaux* et les *États généraux* de France, les *Assemblées de notables*, l'*A. constituante*, l'*A. législative*, la *Convention*, les deux *Conseils* qui lui succédèrent, le *Corps législatif*, les *Chambres* de la Restauration, les nouvelles *A. constituante* et *législative* de la république de 1848 (Pour l'historique de ces diverses assemblées, *Voy.* notre *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On a vu reparaître en France des assemblées universelles, mais pour certains actes seulement, comme élections ou sanction de quelques grandes mesures : telles étaient les *Assemblées primaires*, créées par la constitution de 1791, et celles auxquelles furent soumises la nomination du consul à vie et celle de l'empereur; telles sont encore les *Assemblées électorales* convoquées depuis 1848, soit pour élire les représentants, soit pour nommer le président de la République et l'empereur Napoléon III.

ASSEMBLÉES DU CLERGÉ. Sous l'ancienne monarchie, il se tenait régulièrement en France des *Assemblées du clergé*, que l'on distinguait en *A. ordinaires* et *extraordinaires*. Les *A. ordinaires* étaient elles-mêmes *grandes* ou *petites*, et se tenaient alternativement de 5 en 5 ans. Les *grandes assemblées du clergé* étaient composées de quatre députés de chaque province ecclésiastique; deux étaient du premier ordre, archevêques ou évêques, et deux du second ordre, abbés ou prieurs, etc.; leur objet était de renouveler avec le roi le contrat des décimes ordinaires, et d'accorder au roi quelque secours extraordinaire. Les *petites assemblées* se composaient de deux députés seulement de chaque province, qui étaient chargés d'examiner les comptes du receveur général du clergé, et de faire un présent au roi. Dans les *A. extraordinaires*, on traitait des affaires générales de l'Église de France, et de ce qui regarde la foi, les mœurs et la discipline : on les appelait *synodes* et *conciles*.

ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS, réunions des créanciers d'un failli ou d'un débiteur qui se trouve dans l'embarras. Ces assemblées ont pour objet d'entendre des propositions d'arrangement et d'en délibérer; elles aboutissent ordinairement à ce qu'on appelle *concordat* ou *atermoiement*. Quoique très-fréquentes, ces réunions n'ont aucun caractère légal.

ASSEMBLÉES DE FAMILLE. *Voy.* CONSEIL DE FAMILLE.

ASSERMENTÉ se dit de tout fonctionnaire public qui a prêté serment avant d'entrer en exercice, ou de certains délégués appelés par les tribunaux, et qui prêtent serment avant de remplir leur office : on les nomme *experts assermentés*. — Pendant la Révolution, on nomma *prêtres assermentés* les prêtres qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, par opposition à ceux qui s'y étaient refusés, dits *prêtres non assermentés*.

ASSESSEUR (du latin *assessor*, qui s'assied auprès du président), magistrat adjoint à un juge principal pour l'aider dans l'exercice de ses fonctions, ou le suppléer en cas d'absence. Ce titre,

emprunté aux Romains, désignait, sous l'ancienne monarchie française, ce que nous appelons aujourd'hui simples juges et conseillers. L'Assemblée constituante, par la loi du 24 août 1790, donnait au juge de paix deux *assesseurs* pour siéger et délibérer avec lui; ces assesseurs ont été supprimés, et le titre d'assesseur a entièrement disparu de notre législation moderne. On le trouve cependant encore employé dans les colonies.

ASSIENTE (de l'espagnol *asiendo*, contrat), marché par lequel le gouvernement espagnol avait cédé à une compagnie étrangère dite *Compagnie de l'Assiente* le droit d'importer des esclaves dans les colonies espagnoles. Ce privilége avait été accordé dès le XVI^e siècle aux Anglais et aux Hollandais; Philippe d'Anjou, devenu roi d'Espagne, le leur retira en 1702 pour le concéder à une société française, la *Compagnie française de Guinée;* il fut, après la paix d'Utrecht (1713), rendu aux Anglais, qui le conservèrent jusqu'en 1739, époque où la guerre éclata entre l'Espagne et l'Angleterre : depuis lors, la traite des noirs fut libre jusqu'au moment où la philanthropie s'efforça de l'abolir.

ASSIGNAT (du latin *assignatus*, assigné, affecté), papier monnaie ainsi nommé parce qu'on avait *assigné* pour son remboursement la valeur des biens nationaux. Il fut créé le 1^er avril 1790, et annulé le 19 février 1796 (30 pluviôse an IV). L'Assemblée nationale, pour remédier au désordre des finances, avait autorisé, sur la proposition de Bailly, l'émission d'un papier représentatif de la valeur d'une masse énorme de *biens nationaux :* c'est ce papier qu'on nomma *assignats.* Il devait porter intérêt et être brûlé à mesure des ventes de biens nationaux. La première émission fut de 400 millions. Bientôt la disette du numéraire, effet de l'émigration et des troubles politiques qui détruisaient toute confiance, fit donner aux assignats cours forcé de monnaie : les biens nationaux ne pouvant être vendus assez promptement, les assignats eurent, dès le moment de leur émission, une valeur inférieure à celle du numéraire. Les émissions successives, et toujours plus considérables, imposées au gouvernement par les besoins de l'État, en augmentèrent de plus en plus la dépréciation. En septembre 1792, il avait été fabriqué pour 2 milliards 700 millions d'assignats; en août 1793, la somme des émissions était de 5 milliards. L'assignat qui, au commencement de 1793, valait encore le tiers de sa valeur nominale, ne valut plus que le sixième au mois d'août de la même année. En 1796, des émissions nouvelles et exorbitantes avaient porté la somme des assignats à 45 milliards 578 millions. Ils ne conservaient plus alors qu'un demi-centième de la valeur nominale : les objets les plus vulgaires se vendaient à des prix fabuleux. Le louis de 24 livres valait alors 8,000 livres en assignats, c'est-à-dire 330 capitaux pour un. Lorsqu'enfin on brisa la *planche aux assignats*, on offrit en dédommagement aux détenteurs d'assignats des *mandats*, qui ne tardèrent pas eux-mêmes à se déprécier, et toutes les familles qui avaient eu confiance dans ce papier de la République furent ruinées.

ASSIGNATS RUSSES OU ASSIGNATIONS, papier-monnaie créé par l'impératrice Catherine, éprouva, à la suite des guerres de la Révolution et de l'Empire, une dépréciation considérable, mais fut néanmoins maintenu. L'empereur Nicolas les consolida en 1839, en fixant leur valeur sur le pied de 350 papier contre 100 argent, et prit des mesures efficaces pour les rembourser.

ASSIGNATION, acte par lequel une partie en appelle une autre devant un tribunal : on le nomme aussi *ajournement.* Les assignations doivent être données par un huissier, contenir l'objet de la demande, l'exposé des moyens sur lesquels on fonde ses prétentions, la date, les noms, prénoms, profession et domicile du demandeur, les noms et demeures de l'huissier et du défendeur, le jour pour comparaître; elles doivent être faites à personne et à domicile, et être enregistrées dans les trois jours. On assigne d'ordinaire à huitaine; dans les cas urgents, on peut assigner *à bref délai.* Tout ce qui concerne les assignations est prescrit dans le Code de procédure (art. 59-74).

ASSIMILATION (du latin *assimilare*, rendre semblable), fonction commune à tous les êtres organisés en vertu de laquelle ils transforment en leur propre substance les matières qu'ils puisent au dehors : c'est un des actes de la nutrition. *V.* ce mot.

ASSIMINIER. *Voy.* ASIMINA.

ASSISES (d'*asseoir*, pour : assemblées où l'on était *assis*). On nommait ainsi autrefois en France des assemblées extraordinaires qui se tenaient tous les ans à certains jours pour rendre la justice, juger les appels et surveiller les juridictions inférieures; on y lisait aussi, en présence de tous les officiers publics, les lois et ordonnances du souverain. On distinguait les *petites assises*, dites aussi *plaids ordinaires*, où étaient jugées à de fréquents intervalles toutes sortes d'affaires, et les *grandes assises* ou *plaids extraordinaires*, assemblées solennelles qui ne siégeaient que dans des cas spéciaux, déterminés par la nature de la cause et la qualité des personnes. C'est dans une assemblée de ce dernier genre que furent lus en 1099, à Jérusalem, les lois et statuts rédigés par Godefroi de Bouillon pour le royaume de Jérusalem, nouvellement érigé (*Voy.* ASSISES DE JÉRUSALEM au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Lors de la formation des parlements, les attributions de ces grandes assemblées passèrent aux nouveaux corps judiciaires : les assises ordinaires furent seules maintenues.—Aujourd'hui le nom d'*assises* ne s'applique qu'aux *cours d'assises*, tribunaux institués en France pour juger les affaires criminelles, avec le secours d'un jury. *Voy.* COUR.

ASSISES. En Architecture, on nomme ainsi chaque rangée horizontale de pierres de taille dont est composé le mur d'un édifice. Pour plus de solidité, toutes les assises doivent être d'une égale hauteur, et les pierres reposer sur la même base que celle sur laquelle elles gisaient dans la carrière.

En Géologie, on nomme *assises* les bancs de masses minérales superposées qui ont été déposées par les eaux à différentes époques, et qui sont presque toujours séparées par des lignes ou des joints parallèles de diverse nature.

ASSISTANCE PUBLIQUE (d'*ad* et *sistere*, se tenir auprès, secourir). Sous ce nom on réunit aujourd'hui tous les moyens par lesquels la société vient au secours de quelqu'un de ses membres : ce n'est guère qu'une autre dénomination de ce que la religion avait appelé *charité*, et la philosophie *philanthropie, bienfaisance.* La Constitution de 1848 faisait à l'État un devoir de l'*assistance :* « La République, y est-il dit (*Préamb.*, art. VIII), doit, par une *assistance fraternelle*, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » A l'assistance se rapportent la *Crèche*, la *Salle d'asile*, les *Écoles gratuites*, les *Caisses d'épargne*, les *Hôpitaux, Hospices* et *Asiles* de vieillards et d'infirmes de tout genre, aveugles, sourds-muets, etc., les *Bureaux de bienfaisance;* tous établissements créés bien avant 1848, pour aider et soulager l'homme à tous les âges et dans toutes les positions; il y a été ajouté depuis 1848 plusieurs institutions utiles : la *Caisse de retraite pour la Vieillesse* (loi du 18 juin 1850), l'organisation légale des *Sociétés de Secours mutuels* (loi du 15 juillet 1850) et de l'*Apprentissage* (22 février 1851), l'*Assistance judiciaire* (loi du 22 janvier 1851). On doit à M. A. Monnier une savante *Hist. de l'Assist.*, 1856.

**ASSOCIATION.** Ce mot est le plus souvent synonyme de *société* ou même de *compagnie :* ainsi on dit association politique, religieuse, commerciale, etc. (*Voy.* SOCIÉTÉ, COMPAGNIE). — Les membres de l'*association* ou de la *société* sont dit associés.

La grande association humaine a été récemment l'objet de systèmes qui prétendaient régénérer la société tout entière : tels sont ceux de Babeuf, Saint-Simon, Robert Owen, Fourier, Cabet, Louis Blanc, systèmes connus sous les noms de *babouvisme, socialisme, coopération, communisme. Voy.* ces mots.

Certaines associations sont déclarées par la loi *illicites :* le Code pénal (art. 291) défend les *associations de plus de* 20 *personnes ;* la loi du 10 avril 1834 et le décret du 25 mars 1852 ont réglé le droit d'association et de réunion. — Les *A. de malfaiteurs* sont punies des travaux forcés (Code pénal, art. 265).

ASSOCIATION DOUANIÈRE. *Voy.* ZOLL-VEREIN.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. *Voy.* OUVRIER.

ASSOCIATIONS D'IDÉES, tendance qu'ont nos pensées à s'exciter mutuellement, en sorte qu'il suffit souvent de réveiller l'une d'entre elles pour que toutes les autres se présentent presque simultanément à l'esprit. La liaison qui s'établit entre les mots et les phrases d'un discours que nous avons appris par cœur, celle des différentes notes d'une pièce de musique dans l'esprit de celui qui l'exécute de souvenir, nous offrent des exemples familiers d'association. Cette association est toujours le résultat des rapports qui existent entre les choses et entre les idées. Les principaux de ces rapports sont ceux de ressemblance ou de contraste, de contiguïté, de simultanéité ou de succession, de tout à partie, de cause à effet, de moyen à fin, etc. Les idées s'associent par la ressemblance qui existe soit entre les formes, comme quand un portrait rappelle l'original ; soit entre les sons, comme dans l'harmonie imitative et la rime ; soit entre les pensées, comme dans les comparaisons, les allégories, etc. ; par la contiguïté, d'où la mémoire locale, le plaisir que causent les lieux célèbres, etc. ; par la simultanéité, comme dans les synchronismes ; par la succession, comme dans la science de l'histoire ; et par une foule d'autres rapports. Ces associations peuvent être *fortuites* et *naturelles*, ou *volontaires* et *artificielles :* elles sont volontaires lorsque, pour retenir un fait prêt à nous échapper, nous le rattachons forcément à un objet qui nous est familier. C'est là le principe de la mémoire artificielle, de la *Mnémotechnie.* Les auteurs qui se sont occupés avec le plus de succès de l'association des idées sont : Hume, Hartley, Dugald Stewart, Thomas Brown, Mackintosh.

**ASSOLEMENT**, art de varier les récoltes sur le même terrain, de faire succéder l'un à l'autre des végétaux différents. A cet effet, on divise le terrain d'une exploitation rurale en diverses *soles*, ou parties successivement affectées à la culture, de manière qu'au bout d'un certain nombre d'années la même plante, tour à tour reçue sur les différentes soles, revienne sur la première. — Certaines plantes, comme les pois, le trèfle, le lin, ne reviennent dans le même sol qu'après quelques années ; il y a même des plantes, comme les céréales, dont la culture continue dans le même terrain va jusqu'à épuiser le sol. On a remarqué, d'un autre côté, qu'un terrain qui se refuse à la production d'une certaine espèce de plantes ne cesse pas pour cela d'être fertile pour toutes les autres. Ces expériences réunies ont conduit à la pratique des *assolements* ou de la *rotation des récoltes*, dans laquelle on fait suivre un ordre déterminé aux végétaux qu'on veut cultiver sur le même terrain, et au moyen de laquelle on a pu renoncer au système ruineux des jachères. Il existe une foule d'assolements, suivant la nature des terrains ; le plus vanté est celui de quatre ans, dit du Norfolk, disposé dans l'ordre suivant : 1re année, racines fumées et bien labourées ; navets ou pommes de terre ; 2e année, céréales d'hiver (orge, seigle ou froment) ; au printemps, dans la céréale, trèfle qu'on coupe après la moisson ; 3e année, trèfle dont on obtient deux coupes, après quoi on l'enterre, on laboure et l'on sème une céréale ; 4e année, céréales.

Dans un système d'assolement bien entendu, on fait alterner les plantes dans un ordre tel que la première n'enlève pas au sol les substances nécessaires à la seconde, ni celle-ci les substances indispensables à la troisième, et ainsi de suite ; de telle façon qu'à la reprise de la rotation, la première plante retrouve, ainsi que chacune des suivantes, une nouvelle affluence des substances minérales qui lui conviennent, rendues, dans l'intervalle, solubles et assimilables par l'action de l'air et des pluies.

Les Egyptiens, les Grecs et surtout les Romains, connaissaient déjà l'avantage des assolements en agriculture. Parmi les nations modernes, c'est surtout dans la Flandre française et en Belgique qu'on peut étudier les bonnes pratiques agricoles.

Les *Traités* de Thaër et de Schwerz sont les ouvrages où les assolements sont le mieux étudiés. Les ouvrages de MM. Boussingault, Pictet, Yvard, Morel de Vindé, Joigneaux, sont aussi utiles à consulter.

**ASSONANCE**, ressemblance approximative de son dans les finales des mots : c'est une espèce de rime incomplète, comme dans *sombre*, *tondre ; peintre, peindre ; tombe, onde.* L'assonance, proscrite dans notre versification, est au contraire recherchée en Espagne, où l'on fait rimer des mots comme *legera, cubierta, meratierra.* On en trouve de fréquents exemples dans Lope de Véga et Calderon.

**ASSURANCE**, contrat aléatoire par lequel une personne qu'on nomme *assureur* s'engage envers une autre qu'on nomme *assuré*, moyennant un prix dit *prime d'assurance*, à le couvrir de certains risques, à réparer les accidents ou pertes qu'il peut éprouver : cette convention s'établit par un écrit dit *police d'assurance.* Outre ces *A. à primes*, il existe un autre mode d'assurance, dit *A. mutuelle*, qui consiste dans une association de personnes qui conviennent de se garantir réciproquement contre certains risques. L'assurance s'applique à une foule d'objets : on s'assure contre les risques de mer, l'incendie, la grêle, le recrutement, les chances de mort, les faillites, etc. ; on peut, par le même moyen, parer à toutes sortes d'éventualités, préparer une dot pour ses enfants, se créer un revenu pour sa vieillesse, etc. Il existe en France et à l'étranger une foule d'institutions formées dans ce but : les principales à Paris sont, pour les risques de mer, la *Compagnie d'assurance maritime*, fondée en 1818, la *Sécurité* (1836), l'*Union des ports*, le *Lloyd français ;* — contre l'incendie, la *Société mutuelle*, qui date de 1816, le *Soleil*, le *Phénix*, la *Compagnie nationale* (ci-devant *royale*), créée en 1820, la *Providence* (1838), la *Fraternelle*, la *Salamandre ;* — contre la grêle, la *Cérès*, l'*Étoile*, l'*Union générale ;* — contre la mortalité, la *Compagnie nationale*, la *Compagnie d'assurances générales*, la *Concorde*, etc.

Le Code de commerce, reproduisant la plupart des dispositions des sages ordonnances de 1681 et de 1779, a réglé tout ce qui regarde les assurances (titre X et suiv.), spécialement les assurances maritimes.

L'origine des assurances est toute moderne : l'idée en paraît due aux Italiens : c'est aux risques de mer qu'ils l'appliquèrent d'abord. D'Italie les assurances passèrent bientôt aux autres peuples commerçants de l'Europe. On en trouve la trace, au moyen âge, dans les règlements des grandes villes nautiques, Oléron, Rouen, Barcelone, Anvers, Amsterdam. Ce n'est que beaucoup plus tard que les assurances furent appliquées aux propriétés terrestres : la première société d'assurances des maisons fut créée à

Londres en 1684; en France, des essais du même genre avaient été faits en 1754 et 1786; mais ce n'est que de 1816 que date vraiment chez nous l'établissement du système des assurances. — C'est aussi à l'Angleterre que sont dues les assurances sur la vie : la première société de ce genre date de 1706. Longtemps proscrites en France par d'absurdes préjugés, les assurances sur la vie, tentées sans succès en 1787, ne s'établirent qu'en 1819, époque de la fondation de la *Compagnie d'assurances générales sur la vie des hommes*.

ASTACUS, ASTAQUE, nom grec des écrevisses, a formé les mots *Astaciens* pour une division de Crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre *Astacus* ou *Écrevisse;* et *Astacoïdes*, genre de Décapodes, différant des écrevisses communes par ses antennes externes, dépourvues des lances mobiles, et ayant pour type l'*Astacoïde de Madagascar*.

ASTARTÉ (nom emprunté à une divinité des Syriens), belle coquille de Mollusques acéphales, qui forme un sous-genre du genre Vénus, mais dont l'animal est inconnu. On en trouve quelques espèces vivantes dans les mers du Nord et dans la Méditerranée, et beaucoup d'espèces fossiles dans presque tous les terrains tertiaires et secondaires.

ASTER (du grec *aster*, étoile, à cause de la disposition de ses fleurons), genre de Composées de la section des Corymbifères de Jussieu, servant aujourd'hui de type à la tribu des Astéroïdées : herbes vivaces, à rhizômes rampants, à tiges souvent rameuses, à feuilles alternes. La plupart de ces plantes croissent naturellement dans les pays du Nord. On en cultive une foule dans les parterres. La plus remarquable variété est la *Reine-Marguerite*. *V.* MARGUERITE.

ASTÉRIES (du grec *aster*, étoile), 1re famille de Zoophytes de la classe des Échinodermes de Cuvier, ordre des Pédicellés : corps orbiculaire, déprimé, divisé en rayons qui leur ont valu le nom d'*étoiles de mer*. Chaque rayon est muni par-dessous d'une gouttière, bordée, de chaque côté, d'épines mobiles et de trous pour le passage des pieds, qui sont rétractiles. La bouche est située au centre, point de réunion de toutes les gouttières. Les étoiles de mer habitent toutes les eaux marines. Elles vivent de Mollusques, et sont très-voraces. Elles abondent assez sur les côtes de la Manche pour qu'on les emploie à fumer les terres. Le type de cette famille est le genre *Astérie*, dont on compte plus de 60 espèces. L'*A. rouge* et l'*A. à aigrettes* sont celles qui sont les plus communes sur nos côtes.

ASTÉRINÉES, sous-tribu des Astéroïdées, de la famille des Composées, renferme les genres *Aster* (genre type), *Amellus*, *Felicia*, *Agathea*, *Galatella*, *Tripolium*, *Xylorrhiza*, *Encephalus*, *Olearia*, *Eurybia*, *Melanodendron*, *Erigeron*, *Rhynchospermum*, *Bellis*, *Paquerina*, *Xanthocoma*, *Gymnosperma*, *Lepidophyllum*, *Erato*, *Chrysopsis*, *Chrysocoma*, *Solidago*, *Ammodia*, *Eriocarpum*, *Linosyris*, *Pteronia*.

ASTÉRISME (du latin *asterimus*, dérivé du grec *aster*, étoile). Ce mot s'employait autrefois en Astronomie pour celui de constellation. — En Minéralogie, on nomme ainsi ces étoiles brillantes qu'on aperçoit dans certaines substances cristallisées quand elles réfléchissent une vive lumière, ou quand on regarde la lumière d'une bougie à travers ces substances. Une variété de saphir est connue pour son astérisme. M. Babinet a rattaché ce phénomène à celui que présentent des réseaux de lignes parallèles.

ASTÉRISQUE (du latin *asteriscus*, dimin. d'*astrum*, étoile). En termes de Typographie, c'est un petit signe en forme d'étoile (*) que l'on met dans les écrits pour marquer un renvoi. On s'en sert aussi pour indiquer une lacune ou pour faire entendre qu'un mot est tombé en désuétude.

ASTEROÏDE (du grec *aster*, astre, et *eidos*, forme), nom donné par les astronomes modernes aux petites planètes télescopiques (*Voy.* PLANÈTE). — On donne aussi ce nom à ces masses pierreuses qui tombent parfois sur notre globe et qui, en traversant l'atmosphère, donnent lieu à ce que le vulgaire appelle *étoiles filantes*. Ces astéroïdes s'expliquent en admettant, avec M. Arago, une zone immense de corps plus ou moins gros tournant autour du soleil, et dont la terre s'approcherait à certaines époques au point que son attraction en soustrairait un certain nombre à celle du soleil. *Voy.* AÉROLITHES.

ASTÉROÏDÉES (du genre *Aster*, qui en est le type), tribu de la famille des Composées, section des Corymbifères : ovaire comprimé des deux côtés, à aigrette irrégulière, branches du style arquées en dedans, convergentes, et poilues intérieurement, à leur sommet. Elle est divisée en six sous-tribus : *Astérinées*, *Baccharidées*, *Tarchonanthées*, *Inulées*, *Buphthalmées* et *Eclyptées*.

ASTÉROMÈTRE (de *aster*, astre, et *métréô*, mesurer). On a donné ce nom à un instrument qui n'est plus d'usage aujourd'hui et que l'on employait à déterminer sans calculs l'heure du lever et du coucher des astres. Il se composait d'un parallélogramme rectangulaire, de bois, de carton ou de cuivre, surmonté d'un plateau circulaire mobile et supportant un index fixe destiné à l'orienter. — On donne encore le nom d'*astéromètre* ou d'*astromètre* à l'*héliomètre*, qui sert à mesurer les diamètres apparents des astres et les petites distances des étoiles. *Voy.* HÉLIOMÈTRE.

ASTÉROPHYLLITES (du grec *aster*, étoile, et *phyllon*, feuille), plantes fossiles dont les feuilles sont réunies en grand nombre en verticilles et disposées en étoiles. On en trouve dans les terrains houillers de toute l'Europe.

ASTHÉNIE (du grec *a* priv., et *sthénos*, force), faiblesse générale du corps, diminution de forces.

ASTHME (du grec *asthma*, essoufflement, respiration pénible), névrose de l'appareil respiratoire, caractérisée par la difficulté de respirer, revenant par accès ordinairement irréguliers, inégaux, et non accompagnés de fièvre. Les causes de cette maladie sont : la conformation vicieuse de la poitrine, un tempérament nerveux à l'excès, le froid humide, les variations brusques de la température, les peines morales vives, les excès, la pléthore, le dérangement ou la suppression du flux menstruel ou hémorroïdal, d'un exanthème, d'un exutoire, de la goutte, etc.

Cette affection est plus commune chez les hommes que chez les femmes, chez les vieillards que chez les jeunes gens; elle est ordinairement *héréditaire* et presque toujours *symptomatique*, particulièrement d'une affection organique du cœur, des poumons, ou des voies digestives.

Les accès se manifestent presque toujours le soir ou pendant la nuit; l'invasion est subite; elle débute par un sentiment de resserrement de la poitrine; le malade ne peut rester couché; il a besoin de se tenir assis, ou debout, et de respirer un air frais; il s'agite et craint d'étouffer; la respiration est précipitée, haletante, entrecoupée, bruyante; la toux est pénible ou suffocante et convulsive; la figure est altérée, pâle et fatiguée, ou au contraire gonflée et livide; enfin les accidents se calment, la toux s'humecte, l'expectoration s'établit. Cette maladie est ordinairement incurable, sans être mortelle; elle se termine quelquefois par l'*hydrothorax*.

Le premier soin doit être d'éloigner de l'asthmatique tout ce qui peut empêcher le libre accès de l'air ou gêner la respiration; on emploie la saignée générale si l'accès est long ou intense, et le sujet jeune, fort et pléthorique; puis, ventouses scarifiées sur la poitrine; révulsifs énergiques, pédiluves, manuluves irritants; sinapismes sur les extrémités et sur le thorax. On combat le mal au moyen de narcotiques et d'antispasmodiques. On a également con-

seillé des excitants diffusibles, tels que le café, le vin chaud, le sous-carbonate d'ammoniaque, les sudorifiques, les diurétiques, les laxatifs, les purgatifs. Les expectorants, comme l'oxymel scillitique, le kermès, sont recommandés vers la fin de l'accès. On a aussi employé l'inspiration de l'oxygène, du chlore, et des fumigations de vapeurs de plantes narcotiques, morelle, belladone et pavot, L'électricité galvanique a quelquefois modéré la violence des accès, de même que des aimants placés sur les régions antérieure et postérieure du thorax. Dans l'intervalle des accès, on insistera sur les moyens hygiéniques : air pur de la campagne, et surtout des pays tempérés; régime doux et léger; exercice modéré et journalier; voyages sur mer; habitation d'appartements vastes, bien aérés, à température douce et égale; vêtements chauds, flanelle sur la peau, etc.

ASTICOTS, nom vulgaire des larves de plusieurs espèces de mouches (*Musca cæsar*, *M. carniaria*, *M. vivipara*). Ces larves, qui se développent dans la viande, servent d'appât et sont recherchées à la fois par les pêcheurs et par ceux qui se livrent à l'engraissage de la volaille et des jeunes faisans. Les ouvriers de Montfaucon en font commerce. Pour se les procurer, ils étalent par terre des débris d'animaux, et en font une couche de 25 à 30 centim., qu'ils recouvrent de paille pour la garantir de l'action du soleil. Les mouches, attirées par l'odeur, s'y précipitent, y déposent leurs œufs, et au bout de quelques jours toute la matière n'est plus qu'une masse mouvante composée de larves.

ASTRAGALE (du grec *astragalos*, osselet, jointure). En Anatomie, c'est un os du talon à éminence convexe, qui est le plus saillant des os du tarse.

En Botanique, c'est un genre de plantes de la famille des Légumineuses, tribu des Papilionacées, aux fleurs disposées en épi, aux feuilles ailées, au fruit court et renflé, divisé en deux loges, et dont les graines simulent l'os du talon. Ce genre a plus de 150 espèces, parmi lesquelles l'*A. tragacantha*, qui produit la *gomme adragant*, et l'*A. Bœticus*, qu'on trouve en Portugal, et dont les graines passent pour être le meilleur succédané du café. L'Astragale donne son nom aux Astragalées, subdivision des Légumineuses, dont elle est le type.

En Architecture, c'est une moulure ronde qui forme la base du chapiteau et porte immédiatement sur le fût de la colonne en se joignant au filet au-dessus du congé. Quelquefois on comprend ce filet même dans ce qu'on appelle l'Astragale.

ASTRANCE, genre de la famille des Ombellifères, composé d'herbes vivaces à feuilles palmées, à ombelles multiflores, longuement pédiculées et à fleurs blanches ou roses. Ce genre a pour type l'*Astrance commune*, herbe vivace qui se trouve dans les prairies des Alpes et des Pyrénées, et qui est cultivée comme plante de parterre. *Voy.* ELLÉBORINE.

ASTRE (du grec *aster*), terme général qui s'applique aux étoiles, aux planètes et à leurs satellites, ainsi qu'aux comètes (*Voy.* ces mots). — On a longtemps attribué aux astres une influence sur les destinées des hommes : d'où l'*Astrologie* (*Voy.* ce mot). La science moderne, tout en dissipant ces préjugés, a cependant reconnu l'influence toute physique que certains astres, notamment les planètes et les comètes, peuvent avoir sur l'atmosphère terrestre et sur les êtres qui y sont plongés.

ASTRÉE (d'*aster*, étoile), sous-genre des Polypes madrépores de Cuvier, et genre des Polypes parenchymateux de Blainville : son corps cylindrique terminé supérieurement par un disque circulaire lui donne beaucoup de ressemblance avec les Actinies; mais elle en diffère par la disposition *étoilée* des lames qui garnissent intérieurement chacune des loges du Polypier. Comme, en se reproduisant par bourgeons, ces polypes ne se séparent pas entre eux, ils forment des masses épaisses agglomérées qui encroûtent souvent les corps marins solides. Les Astrées abondent dans les régions chaudes. On en trouve beaucoup de fossiles, principalement dans les terrains tertiaires ou jurassiques.

En Astronomie, *Astrée* était jadis le nom de la Vierge. — On a récemment donné ce nom à une planète télescopique, découverte en 1845 par M. Hencke, de Driessen. L'inclinaison de son orbite sur l'écliptique est de 5° 19′ 23″; son excentricité est de 0,1953. Elle fait sa révolution autour du soleil en 1511 j.; sa distance au soleil est un peu plus de 2 fois 1/2 (2,577) celle de la terre au même astre.

ASTRINGENTS (de *astringere*, resserrer), substances qui ont la propriété de crisper et de resserrer les parties avec lesquelles on les met en contact. La médecine les emploie pour arrêter les évacuations sanguines ou autres. Ce sont, en général, des acides étendus, certains sels, tels que l'alun, l'acétate de plomb; ou, enfin, certaines substances contenant de l'acide gallique ou du tannin, comme le cachou, la noix de galle, le brou de noix, etc. — En Pharmacie, on nomme *espèces astringentes* l'écorce de grenadier et les racines de bistorte et de tormentille, mêlées en parties égales.

ASTROITES (du grec *aster*, étoile), nom employé par quelques naturalistes pour désigner des Polypiers à cellules étoilées, tels que les Astrées. Les Astroïtes sont de deux sortes : les unes renferment des animaux, et appartiennent à la famille des Madrépores; les autres sont de véritables pétrifications; elles sont connues sous le nom de *Stellites*.

ASTROLABE (du grec *aster*, et *lambanô*, saisir, atteindre), instrument qui servait à observer les astres et à mesurer la longitude et la latitude. On distinguait : l'*A. armillaire*, qui ressemblait à notre sphère armillaire; il était formé de quatre cercles placés l'un dans l'autre et représentant, l'un l'écliptique, l'autre le colure des solstices; le 3e tournait autour des pôles de l'écliptique et indiquait les longitudes; le 4e, ou l'interne, portait deux pinnules qui servaient à regarder la lune ou tout autre astre; — l'*A. planisphère* ou *polaire*, qui figurait une projection du globe faite sur un plan parallèle à l'équateur par des lignes tracées de l'un des pôles, et où les méridiens étaient représentés par des lignes droites : c'était ainsi une sorte de mappemonde. — L'*A. de mer* est un instrument semblable aux précédents, dont on se sert pour prendre en mer la hauteur du pôle, du soleil, d'une étoile, etc.

L'invention de l'astrolabe est due à Hipparque, astronome grec, qui vivait au IIe siècle avant J.-C. Ptolémée faisait un fréquent usage de cet instrument, que son peu de précision a fait abandonner.

ASTROLOGIE (d'*astron*, astre, et *logos*, discours, traité), prétendue science au moyen de laquelle on se flattait de prédire l'avenir. On doit distinguer avec soin l'*A. naturelle*, qui a pour objet de prédire le retour des astres, les éclipses, les marées, et même les changements de temps, les tempêtes, les sécheresses et les inondations, que l'on attribuait à l'influence des astres; et l'*A. judiciaire*, par laquelle on prétendait pouvoir, au moyen de la présence des astres et de leur *aspect*, prédire les destinées des hommes et des empires. La 1re s'appuie sur les données de l'astronomie et de la météorologie; la 2e, la seule que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'*astrologie*, n'est que le fruit de l'imagination ou de la fourberie; après avoir longtemps exercé un empire absolu sur les esprits crédules, elle est enfin reléguée avec l'alchimie et la magie parmi les chimères.

Aussi ancienne que l'astronomie, l'astrologie paraît être née comme elle en Chaldée; c'est pourquoi les anciens nommaient les astrologues *Chaldéens*; ils les appelaient aussi *Mathématiciens*, à cause des calculs auxquels ils se livraient. De Chaldée l'astro-

logie passa en Égypte, puis en Grèce et en Italie; recueillie par les Arabes, elle fut portée par eux en Espagne et dans tout l'Occident. Pendant longtemps elle fut tellement en vogue dans les États de l'Europe, que chaque prince avait un astrologue à sa cour et qu'il ne naissait pas un personnage de quelque importance sans qu'on appelât des astrologues pour tirer son horoscope. — Les abus auxquels donnèrent lieu de tout temps les prédictions des astrologues firent souvent prendre contre eux des mesures sévères : Auguste fit revivre d'anciennes lois qui les condamnaient à mort; l'empereur Constance ordonna qu'ils fussent mis à la question et déchirés avec des ongles de fer; Charlemagne rendit contre eux plusieurs édits; Sixte V fulmina l'anathème; une bulle d'Urbain VIII les menaçait du dernier supplice; en France, Henri III (1579), Louis XIII (1628), Louis XIV (1682) les frappèrent des peines les plus sévères. Mais, d'un autre côté, des princes puissants, Tibère, Louis XI, Charles-Quint, Catherine de Médicis les protégèrent ouvertement. Malgré ces puissants appuis, l'astrologie perdit de son crédit à mesure que la science fit des progrès; elle finit par succomber sous l'arme du ridicule. — Les plus célèbres astrologues sont : Cardan, Regiomontanus, J. Stoffler, Thomas de Pisan (père de la célèbre Catherine de Pisan), Come Ruggieri, astrologue de Catherine de Médicis, les Nostradamus, Phil. et Matthieu Laensberg; en outre, les plus célèbres astronomes, depuis Ptolémée jusqu'à Képler, crurent à l'astrologie; elle ne disparut qu'avec le triomphe du système de Copernic.

ASTROMÈTRE. *Voy.* ASTÉROMÈTRE.

ASTRONOMIE (du grec *aster*, astre, et *nomos*, loi), science des mouvements des corps célestes. Elle comporte trois grandes divisions : l'*A. empirique*, qui explique les phénomènes du ciel d'après l'hypothèse que la terre est au centre d'une sphère dont les astres occupent la surface; l'*A. théorique* ou *scientifique*, qui explique les différents rapports des astres entre eux, comme leur position relative, leur éloignement, leur vitesse, et qui, par conséquent, s'applique à faire connaître la véritable forme de l'univers; l'*A. physique*, dont l'objet est de déterminer les causes des mouvements célestes par les principes de la mécanique. L'application générale de la théorie aux observations, à la construction des instruments, aux calculs, constitue l'*A. pratique*. On désigne souvent par les noms d'*Uranographie*, de *Cosmographie*. la partie purement descriptive de l'Astronomie.

On attribue aux Chaldéens les premières notions de l'astronomie, qui, dans l'origine, ne se séparait pas de l'astrologie. Leurs observations se rapportent surtout aux mouvements des constellations, ainsi qu'à la marche du soleil et aux phases de la lune. On avait remarqué que le soleil, la lune et les planètes alors connues ne s'écartaient jamais, dans leurs mouvements, d'un espace circonscrit; cette observation donna l'idée de cette zone imaginaire qu'on a nommée Zodiaque, et de sa division en douze constellations. Les Égyptiens avaient aussi des connaissances en astronomie, ainsi que le prouve, par exemple, la disposition exacte de leurs pyramides vers les quatre points cardinaux et leurs zodiaques; mais aucune de leurs observations ne nous a été conservée; ils s'adonnaient, comme les Chaldéens, aux rêves de l'astrologie judiciaire. Les Chinois se vantent de posséder dans leurs annales les observations astronomiques les plus anciennes. Quoi qu'il en soit, l'histoire authentique de l'astronomie ne commence en Occident qu'en Grèce, avec Thalès et Pythagore. Le premier, 600 ans av. J.-C., enseigna la sphéricité de la terre, l'obliquité de l'écliptique, et expliqua les vraies causes des éclipses. Après Thalès, l'école ionienne vit fleurir successivement Anaximandre, Anaximène, Anaxagore, qui introduisirent l'usage du gnomon et des cartes géographiques, et établirent en Grèce les premiers principes d'une astronomie scientifique. A peu près à la même époque, Pythagore devinait le mouvement quotidien de la terre sur son axe, et son mouvement annuel autour du soleil; les comètes elles-mêmes furent rattachées par lui, comme les planètes, au système solaire. Environ un siècle après Pythagore, on voit fleurir parmi les Grecs Méton et Euctémon, et plus tard Callippe, auxquels on doit des observations précieuses. Cette première période finit à Pythéas, de Marseille, qui observa la longueur méridienne du gnomon au solstice d'été.

A dater de la fondation de l'école d'Alexandrie, l'Astronomie prit une forme plus rigoureuse et entra dans une nouvelle ère : les observations s'exécutèrent alors à l'aide d'instruments ingénieux, propres à mesurer les angles, et furent calculées d'après les méthodes trigonométriques. Aristarque, de Samos (280 ans av. J.-C.), Hipparque (160 av. J.-C.), et Ptolémée (140 après J.-C.), sont les trois noms les plus illustres de cette école. Aristarque renouvela, quoique sans succès, les idées de Pythagore. Hipparque voulut recommencer tout ce qui avait été fait jusqu'alors, et n'admettre que des résultats fondés soit sur des observations nouvelles, soit sur une nouvelle discussion des observations précédentes : il inventa l'astrolabe, détermina la durée de l'année tropique, forma les premières tables du soleil, fixa la durée des révolutions de la lune relativement aux étoiles et à la terre, et découvrit la précession des équinoxes. A la suite d'Hipparque, on doit compter Geminus, qui a laissé un *Traité d'Astronomie*, et quelques observateurs, tels qu'Agrippa, Ménélaüs, Théon, Posidonius, qui reconnut les lois du phénomène du flux et du reflux; Sosigène, que César fit venir d'Alexandrie à Rome pour réformer le calendrier. Enfin, Ptolémée coordonna et rectifia tous les travaux de ses prédécesseurs, y ajouta des découvertes nouvelles, et en forma un système complet qu'adoptèrent toutes les nations; il admettait que la terre se trouvait placée au milieu du monde, et que les astres se mouvaient autour d'elle dans des cercles excentriques. — Les successeurs de Ptolémée se bornèrent à commenter ses ouvrages. A partir du VIIIe siècle, on voit l'Astronomie en faveur chez les Arabes. Les astronomes de Bagdad, protégés par les califes abbassides, surtout par Al-Mamoun, deuxième fils d'Haroun-al-Raschid (813), firent un grand nombre d'observations importantes, et dressèrent de nouvelles tables du soleil et de la lune plus exactes que celles de Ptolémée; ils déterminèrent avec plus de précision qu'Hipparque la durée de l'année tropique, et mesurèrent, dans une plaine de la Mésopotamie, un degré du méridien, dans le but d'obtenir une évaluation de la grandeur de la terre.— Vers la fin du XIIIe siècle, les études astronomiques commencèrent à refleurir en Europe, grâce à l'influence arabe; le mouvement continua durant le XIVe et le XVe siècle : Jean Muller, plus connu sous le nom de Regiomontanus, et Bernard Walther se signalèrent alors par de nombreux travaux; toutefois ces savants ne firent aucune découverte importante; mais ils préparèrent la révolution scientifique qui s'accomplit au XVIe siècle.

C'est Copernic qui commence cette troisième période de l'histoire de l'Astronomie; il démontra les erreurs du sytème de Ptolémée; il rendit compte de la révolution diurne apparente du ciel par le mouvement de rotation de la terre, et expliqua la précession des équinoxes par le mouvement d'oscillation qui s'opère dans l'axe du globe; il reconnut que les mouvements directs et rétrogrades des planètes ne sont que des apparences produites par la combinaison du mouvement de la terre autour du soleil avec le mouvement des planètes. — Malgré l'évidence des idées de Copernic, elles eurent longtemps à lutter contre les préjugés de la routine : on sait que Galilée,

qui défendait ce système, fut traduit devant le tribunal de l'Inquisition pour avoir voulu l'appuyer par des interprétations hasardées de la Bible, et se vit contraint de le renier. Cependant, les travaux de Tycho-Brahé et de Huyghens, les découvertes de Galilée et de Képler, mirent, dès la fin du XVII[e] siècle, les opinions de Copernic à l'abri de toute discussion. Enfin, Newton, rapprochant et étendant toutes ces découvertes, trouva dans l'*attraction* et la *gravitation universelle* le principe général des mouvements célestes. Depuis, l'histoire de l'Astronomie ne présente guère que le développement de ses théories.

Indépendamment des noms illustres que nous venons de citer, l'Astronomie moderne s'honore de ceux de J. Cassini, Italien, qui vint à Paris sous Louis XIV, et enrichit la science d'un nombre considérable de découvertes; de Lacaille, Laplace, Lalande, Delambre parmi les Français; de Hévélius, Roëmer, Mayer, Bessel parmi les Allemands; de Flamsteed, Halley, Bradley, Herschell parmi les Anglais, etc. Enfin, MM. Arago, Leverrier, Mathieu, Faye, Chacornac, Encke, Graham, Hind, Vico, Gasparis, etc. occupent un rang élevé entre les célébrités contemporaines.

Parmi les ouvrages spéciaux, les Traités de Lalande (1792); de Laplace (*Mécanique céleste*); de Delambre (1814); de Biot (*Traité élém. d'Astron. phys.*, 1805 et 1841); d'Herschel (tr. par M. Cournot, 1836); de Francœur (*Traité élém. d'Astr.* et *Astr. pratique*); de Delaunay (*Cours élém. d'Astr.*, 1853); d'Arago (*Astr. populaire*, posthume, 1855), méritent une mention spéciale. M. J. Coulier en 1824, M. A. Guynemer en 1852, ont donné des *Dictionn. d'Astronomie.*—L'histoire de l'Astronomie a eu pour interprètes: Montucla (*Histoire des Mathématiques*, 1799, 4 vol. in-4); Bailly (*Hist. de l'Astr. ancienne et moderne*, 1775, 1787, 1805, 2 vol. in-4); Delambre (*Hist. de l'Astronomie*, 1817-1821, 5 vol. in-4); Matthieu (*Hist. de l'Astronomie au* XVIII[e] *siècle*, 1827, in-4).— L'Astronomie a été chantée, chez les anciens, par Aratus et Manilius, chez les modernes, par Daru.

*Signes astronomiques :* Signes du zodiaque : ♈, le Bélier; ♉, le Taureau; ♊, les Gémeaux; ♋, le Cancer; ♌, le Lion; ♍, la Vierge; ♎, la Balance; ♏, le Scorpion; ♐, le Sagittaire; ♑, le Capricorne; ♒, le Verseau; ♓, les Poissons. — ☉ figure le Soleil; ☿, Mercure; ♀, Vénus; ♁, la Terre; ☾, la Lune; ♂, Mars; ⚶, Vesta; ⚵, Junon; ⚳, Cérès; ⚴, Pallas; ♃, Jupiter; ♄, Saturne; ♅, Herschell ou Uranus; [symbole], Flore; [symbole], Métis; [symbole], Hébé; [symbole], Astrée; [symbole], Iris; [symbole], Hygie; ♆, Neptune; — ☊, nœud ascendant; ☋, nœud descendant.

Pour les étoiles, Brayer a eu l'heureuse idée de désigner chacune des étoiles d'une même constellation par les lettres de l'alphabet grec, en attribuant les premières lettres aux étoiles les plus brillantes. Les lettres latines et les chiffres ordinaires sont employés à la suite quand le nombre des astres est trop grand.

ASTROSCOPE (du grec *aster*, astre, et *scopéô*, considérer), instrument astronomique composé de deux cônes, sur les faces desquels les étoiles et les constellations sont décrites, et qui donne le moyen de les retrouver aisément dans le ciel. Il a été inventé en 1698 par Schukhard, de Tubingue.

ASYLE. *Voy.* ASILE.

ASYMPTOTE (du grec *a* priv., *syn*, avec, et *piptô*, tomber : c'est-à-dire qui ne coïncide pas), se dit en Géométrie d'une ligne droite qui s'approche de plus en plus d'une ligne courbe, sans pouvoir la rencontrer, lors même qu'on les suppose l'une et l'autre indéfiniment prolongées (*Voy.* CONCHOÏDE).— On étend quelquefois le nom d'*asymptote* à des branches de courbes qui ne peuvent également se rencontrer, quoiqu'elles s'approchent les unes des autres à l'infini. Ainsi, les asymptotes peuvent se diviser en *droites* et *courbes*; mais, lorsqu'on ne détermine pas l'acception du mot *asymptote*, il ne s'applique qu'à une ligne droite.

ATARAXIE (du grec *a* priv., et *taraxis*, émotion). Les Stoïciens et les Pyrrhoniens appelaient ainsi ce calme d'esprit, cette inaltérable tranquillité, fruit d'une âme impassible et d'un jugement sain, qu'il faut à l'homme pour agir convenablement dans toutes les circonstances de la vie : c'était, suivant eux, le souverain bien. *Voy.* APATHIE.

ATAXIE (de *a* priv., et *taxis*, ordre), ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de la marche des maladies auxquelles ils sont liés. Ils indiquent toujours une affection cérébrale plus ou moins grave. Leurs caractères sont l'affaiblissement, la perversion des sens, un état convulsif ou au contraire une immobilité absolue de la face, des soubresauts, de l'aphonie, etc.—On nomme *fièvres ataxiques* une classe de fièvres dont le cours présente ces phénomènes.

ATÈLES (du grec *atélès*, imparfait), genre de singes américains de la tribu des Sapajous de Cuvier, caractérisés par leur queue fortement prenante, calleuse inférieurement, à son extrémité, et par leurs mains antérieures dépourvues de pouces. Les Atèles sont des animaux doux, craintifs, et lents dans leurs mouvements; leur voix est un sifflement doux et fluté. Ils habitent l'Amérique du Sud et vivent peu de temps lorsqu'on les apporte en Europe. Les plus connus sont l'*A. noir* ou *Cayou* de la Guyane; l'*A. métis* de la Colombie, ainsi appelé de sa couleur qui est celle du métis né du nègre et de l'Indien, et l'*A. pentadactyle*, qui porte aux mains une sorte de tubercule ou de verrue à la place du pouce.

ATELIERS (jadis *atteliers*, nom donné originairement aux basses-cours des fermes où l'on *attelait* les chevaux et les bœufs, et où travaillaient les bourreliers, les charrons et autres ouvriers employés aux travaux de la campagne), lieux où se réunissent les ouvriers d'une fabrique, manufacture, usine ou autre établissement industriel, pour y travailler en commun. On appelle spécialement *chantiers* les ateliers où travaillent les tailleurs de pierres, les charpentiers, les scieurs de long, les constructeurs de vaisseaux. — On appelle *Ateliers de charité* des ateliers formés temporairement dans les hivers rigoureux, dans des temps de disette ou de stagnation de commerce, pour donner du travail à ceux qui en manquent. L'ouverture en France d'ateliers d'urgence remonte assez loin : un édit de 1545 prescrit d'employer des mendiants valides aux travaux publics; des ordonnances du 13 avril 1685, 10 février 1699, 6 août 1709, règlent la police de ces ateliers. Louis XVI étendit ce mode d'assistance à tout le royaume (ord. des 11 mai 1786 ou 1788). En 1790, on ouvrit dans Paris et dans les environs de vastes ateliers publics; ces établissements devinrent l'objet spécial de la loi du 24 vendémiaire an XII. On a également recouru à ces ateliers dans les disettes de 1810 et de 1817, après la révolution de 1830, en 1837, lors de la crise industrielle qui affligea la ville de Lyon, et ils furent à ces diverses époques d'un grand secours. En 1848, on y recourut encore à Paris, où ils prirent le nom d'*Ateliers nationaux;* mais la mauvaise organisation de ces ateliers, le nombre immense d'hommes qui y accoururent, et qui s'éleva à plus de 100,000, enfin l'insubordination qui s'y introduisit bientôt, en firent un danger imminent; la dissolution de ces ateliers fut ordonnée par l'Assemblée nationale; mais cette mesure devint le prétexte de la terrible insurrection qui ensanglanta la capitale pendant les journées des 24-27 juin 1848

ATERMOIEMENT, *terme* ou délai de grâce accordé par le créancier au débiteur qui est dans l'impossibilité de payer à l'échéance. Il dépend de la seule volonté du créancier. Cet acte diffère du *concordat* en ce qu'il n'oblige que les créanciers qui

l'ont signé; il n'est fait en général que pour empêcher la faillite.

ATEUCHUS (du gr. *ateuchès*, sans armes), genre de Coléoptères pentamères de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides coprophages. Ce sont des insectes d'assez grande taille, semblables aux scarabées, mais dépourvus de cornes (d'où leur nom), à corps ovale ou arrondi, à corselet large et bombé : ils vivent dans les excréments. L'*A. sacré*, qui est noir, habite le nord de l'Afrique; on le voit figuré sur les monuments égyptiens; l'*A. d'Égypte*, qui habite le Sennaar, est d'un beau vert cuivreux ou doré.

ATHÉISME (d'*a* priv., et *théos*, dieu), doctrine qui consiste à nier l'existence de Dieu. Il faut distinguer un *A. négatif*, celui des hommes qui, par stupidité, ne se sont pas élevés à l'idée d'un Dieu, comme quelques peuplades sauvages, ou de ceux qui, par irréflexion, vivent comme s'il n'y avait pas de Dieu, et l'*A. positif* ou *systématique*, professé par certains philosophes qui rejettent l'existence de Dieu, et qui combattent les preuves qu'on en donne, expliquant tout dans l'univers par une aveugle nécessité ou par un capricieux hasard : tels étaient chez les anciens, Leucippe, Démocrite, Épicure, Évhémère, Diagoras de Mélos, Straton de Lampsaque, Lucrèce; chez les modernes, Diderot, d'Holbach, Naigeon, Lalande, Sylvain Maréchal, Chaumette, et de nos jours Proudhon, qui furent conduits à cette désolante doctrine par leurs systèmes de matérialisme et de fatalisme. — On confond quelquefois, et bien à tort, avec les athées les *panthéistes*, tels que Xénophane chez les anciens, Jordano Bruno, Spinosa, Schelling chez les modernes, qui, loin de nier Dieu, absorbent tout en lui. — L'ouvrage où l'athéisme est exposé avec le plus d'audace est le *Système de la Nature*, mis par d'Holbach sous le nom de Mirabaud. Sylvain Maréchal a publié un *Dictionnaire des Athées*, où il prodigue de la manière la plus ridicule cette dénomination, l'appliquant même aux hommes les plus religieux. — L'athéisme est réfuté dans tous les *Traités de l'existence de Dieu*; il a été en outre combattu *ex professo* par le P. Lami, Buddée, Abicht, Muller, Heidenrich, etc. — On doit à Leclerc l'*Histoire des systèmes des anciens Athées*, et à Reimann *Historia Atheismi et Atheorum falso et merito suspectorum*, 1725. *Voy.* DIEU, THÉOLOGIE.

ATHÉNÉES (d'*Athénè*, nom grec de Minerve, déesse des sciences et des arts), nom donné chez les anciens à divers édifices d'Athènes, d'Alexandrie, de Rome et de Constantinople, consacrés aux sciences et aux arts. L'un des plus célèbres est celui qui fut élevé à Rome, sous l'empereur Adrien, l'an 125; les auteurs venaient y lire leurs ouvrages en présence d'une assemblée nombreuse; il servait aussi de collége, et on y faisait des leçons publiques. L'empereur Caligula en avait fait bâtir un semblable à Lyon, l'an 37 de J.-C.; il y avait institué des prix d'éloquence grecque et latine : les vaincus étaient obligés, dit-on, d'effacer leurs compositions avec une éponge ou avec la langue; sinon, ils étaient fouettés ou jetés dans le fleuve.

Dans les temps modernes, on a étendu le nom d'*Athénée* à tout lieu où s'assemblent des savants et des gens de lettres pour faire des cours de sciences et de littérature. On connaît surtout l'*A. de Paris*, fondé en 1785, connu d'abord sous les noms de Musée, puis de Lycée (rue de Valois). On y faisait des cours sur les diverses branches des lettres et des sciences : Laharpe, Marmontel, Ginguené, Lemercier, Garat, Fourcroy, Cuvier y professèrent. — L'*A. des Arts*, fondé aussi à Paris, en 1792, sous la dénomination de *Lycée des Arts*, réunit également l'élite des savants, des littérateurs et des artistes : on comptait parmi ses fondateurs Lavoisier, Lalande, Condorcet, Valmont de Bomare, Parmentier, Berthollet, Darcet, Sedaine, Lesueur, Dalayrac. Ces deux établissements ont rendu de grands services, et ont subsisté jusqu'à ces derniers temps. — Le nom d'*Athénée* a été depuis appliqué, notamment en Belgique, à divers établissements d'instruction publique.

*Athenæum* est le titre de deux journaux littéraires estimés, publiés en Angleterre et en France.

ATHÉRICÈRES (du gr. *ather*, pointe, et *kéras*, corne), famille d'insectes de l'ordre des Diptères, a pour caractères une trompe ordinairement membraneuse, terminée par deux lèvres, renfermée, ainsi que les palpes, pendant le repos, dans une cavité de la tête contenant un suçoir de deux pièces le plus souvent, et des antennes toujours accompagnées d'une soie. Cette famille était divisée par Latreille en 4 tribus : *Syrphides, Œstrides, Conopsaires*, et *Muscides*.

ATHERMANE (du gr. *a* priv., et *thermos*, chaud), se dit en Physique des substances qui arrêtent la chaleur rayonnante, comme les corps opaques arrêtent la lumière, par opposition aux subtances *diathermanes*. *Voy.* DIATHERMANES.

ATHLÈTES (du gr. *athléin*, combattre), ceux qui combattaient dans les jeux publics de la Grèce, et se livraient à des exercices gymnastiques. Ce nom ne s'appliquait d'abord qu'à ceux qui s'exerçaient à la lutte ou au pugilat; on l'étendit ensuite à ceux qui disputaient le prix de la course, du saut et du disque. Les exercices des athlètes furent institués pour former les jeunes gens aux travaux et aux fatigues de la guerre; ils devinrent bientôt des spectacles publics. Pour être admis à paraître comme athlète, il fallait : 1° être Grec et homme libre; 2° être de mœurs pures et irréprochables; 3° jurer d'observer les lois du régime athlétique, régime qui consistait dans l'usage exclusif de certains aliments et l'abstinence de plaisirs énervants. — Dans la lutte et le pugilat les couples se tiraient au sort. Le vainqueur recevait des couronnes; celui qui avait été couronné trois fois aux jeux sacrés était exempt de charges et d'impôts. Les athlètes qui réunissaient les cinq talents de la lutte, du pugilat, de la course, du saut et du disque, avaient le nom de *pentathles* chez les Grecs, et de *quintertiones* chez les Romains.

ATLANTES (pluriel grec d'*Atlas*), figures ou demi-figures d'hommes employées en guise de colonnes ou de pilastres pour soutenir un ouvrage d'architecture, tel qu'un balcon ou autres semblables : on les appelle aussi *télamones*. Les figures de femmes s'appellent *cariatides*. *Voy.* ce mot.

ATLAS (du nom du personnage mythologique qui soutenait le monde), collection de cartes géographiques. Gérard Mercator paraît être le premier qui ait employé ce mot dans ce sens; depuis, il a été étendu à toute collection de planches de quelque nature qu'elles fussent, dessins, plans, tableaux historiques et généalogiques. Les *A. géographiques* les plus complets et les plus estimés aujourd'hui en France sont, après les travaux exécutés au nom de l'État par le corps d'état-major, ceux de Brué, revus par Picquet, de Lapie et d'Andriveau Goujon. — Parmi les collections de tableaux historiques, on connaît surtout l'*A. historique et généalogique* de Lesage (Las Cases), complété par l'*A. des littératures* de M. J. de Mancy, l'*A. historique des États européens*, de Kruse, traduit par Ansart et Lebas.

En Anatomie, on donne le nom d'*Atlas* à la première vertèbre du cou, parce qu'elle supporte la tête comme Atlas supportait le globe céleste. — On a formé de ce mot celui d'*atloïde* pour désigner tout ce qui se rattache à cette vertèbre : d'où *Atloïde-mastoïdien*, *A. musculaire*, *A. occipital*, etc.

En Entomologie, on nomme *Atlas* une belle espèce de Lépidoptères nocturnes, connue des marchands sous le nom de *Phalène à miroirs*, parce qu'elle a sur le milieu de chaque aile une grande tache triangulaire encadrée de noir sur un fond d'un

rouge fauve. Elle se trouve principalement dans le midi de la Chine et aux Moluques.

ATMOMÈTRE (du gr. *atmos*, vapeur, et *métron*, mesure), instrument qui sert à calculer la quantité de liquide passé, dans un temps connu, à l'état de vapeur. On peut se servir à cet effet de toute espèce de vase divisé en parties d'égales capacités. Au bout de quelque temps, on verra le liquide baisser dans le vase, et la différence du niveau antérieur et du niveau actuel exprimera la quantité de liquide vaporisé.

ATMOSPHÈRE (du gr. *atmos*, vapeur, et *sphaira*, sphère), couche de gaz ou fluide élastique qui entoure la plupart des corps célestes; se dit en particulier de la masse d'air qui enveloppe notre globe (*Voy.* AIR). — Les observations astronomiques s'accordent à faire admettre, autour des planètes et de leurs satellites, des atmosphères semblables à l'atmosphère terrestre. Cependant la lune fait exception : elle ne présente pas de nuages à sa surface, ni rien qui puisse indiquer la présence d'une atmosphère.

En Physique, le nom d'*atmosphère* a été étendu à toute couche de fluide qui entoure un corps isolé, composé d'une matière plus dense ou d'une autre nature. On dit, par exemple, *A. d'électricité*.

Le mot *atmosphère* s'emploie aussi comme unité de force, pour évaluer de très-grandes pressions; cette unité est la pression atmosphérique ordinaire, agissant sur l'unité de surface, et mesurée par la colonne barométrique : elle équivaut à un poids de 1 kil. sur un centimètre carré. Les parois d'un vase qui contient de la vapeur ou du gaz à la tension de deux atmosphères, ne supportent en réalité qu'un excès de tension d'une atmosphère, puisque ce vase est pressé extérieurement par l'air ambiant. Les Anglais ne comptent ordinairement que l'excès de pression. *Voy.* PRESSION.

ATOME (du gr. *a* priv., et *temnô*, couper: insécable), particule infiniment petite de la matière, et qui résiste à toute division. Supposons qu'on divise la matière par tous les moyens possibles, mécaniques ou chimiques, on arrivera enfin à une limite devant laquelle toute division ultérieure devra s'arrêter; la particule matérielle qui oppose cette résistance, c'est l'*atome*. — L'insuffisance de nos moyens de division nous empêche d'atteindre les véritables atomes; nous ne pouvons séparer de la matière que des groupes d'atomes, ou, comme on dit, des *molécules*. Dans la molécule d'un corps réputé simple, les atomes sont similaires ou de même qualité; dans les molécules d'un corps composé, les atomes sont hétérogènes ou de qualités différentes. Lorsqu'une combinaison chimique s'effectue, les molécules échangent un certain nombre de leurs atomes, lesquels se juxtaposent alors dans un ordre déterminé; quand, par exemple, le carbone et l'oxygène se combinent, la molécule de carbone échange un certain nombre d'atomes de carbone contre un certain nombre d'atomes d'oxygène, et réciproquement. — Cette hypothèse des atomes rend parfaitement compte des proportions chimiques. On conçoit que, si la molécule de chaque corps simple se compose d'atomes ayant un poids déterminé, ce même poids doit se retrouver $n$ fois dans toutes les combinaisons, $n$ étant un nombre entier. L'analyse démontre que l'oxyde de carbone, par exemple, contient, sur 14 parties, 8 d'oxygène et 6 de carbone; or, si l'on suppose que la molécule d'oxygène se compose d'atomes, pesant chacun 8 unités, et la molécule de carbone, d'atomes pesant chacun 6 unités, la molécule d'oxyde de carbone se composera de 1 atome d'oxygène et de 1 atome de carbone. L'analyse prouve de même que, dans l'acide carbonique, 16 parties (2 fois 8) d'oxygène sont unies à 6 parties de carbone; dans la théorie atomique, la molécule de l'acide carbonique se compose donc de 2 atomes d'oxygène et de 1 atome de carbone. Dans ces exemples, atome devient synonyme de nombre proportionnel; aussi se sert-on fréquemment en chimie du mot *poids atomique* au lieu de nombre proportionnel ou d'équivalent (*Voy.* PROPORTIONS CHIMIQUES, ISOMÉRIE, ISOMORPHISME). — L'hypothèse des atomes se rencontre déjà dans les écrits des philosophes grecs, Démocrite, Leucippe, Épicure (*Voy.* ATOMISME); mais elle resta longtemps reléguée dans l'oubli, comme les sciences physiques elles-mêmes. Depuis la renaissance des sciences, elle fut remise en lumière par Gassendi, le restaurateur de la philosophie d'Épicure, et attira l'attention de Descartes, de Swedenborg, de Newton, de Leibnitz, qui identifie les atomes avec ses *monades* (*Voy.* ce mot). Mais ce fut Dalton (*New system of chemical philosophy*, 1810) qui le premier conforma l'hypothèse des atomes aux lois des proportions chimiques, et en fit ainsi un auxiliaire utile dans la démonstration des vérités de la chimie. Les idées de Dalton, adoptées par Humphry Davy et Berzélius, sont entrées dans la science; elles forment ce qu'on nomme aujourd'hui la *théorie atomistique*. Elles ont été cependant modifiées par plusieurs savants : on doit à Ampère et à M. Gaudin des spéculations ingénieuses sur ce sujet.

ATOMISME, système de philosophie qui explique le monde par l'existence des atomes. Moschus de Sidon, qui vivait avant la guerre de Troie, fut, au dire de Posidonius, le 1er auteur de ce système; on le trouve également dans l'Inde, où il fut professé par Kanada et Gautama; mais il est surtout connu par la forme que lui donnèrent les Grecs. Leucippe et Démocrite expliquaient tout par le vide et par les atomes, éléments éternels, indivisibles, indestructibles, qui, animés d'un mouvement essentiel, s'agitaient librement dans le vide, et y formaient, par l'effet du pur hasard, toutes les combinaisons qu'on voit dans le monde. Épicure modifia légèrement ce système en douant les atomes d'une sorte de liberté, en leur donnant une forme courbe ou crochue et un mouvement oblique (*clinamen*), afin qu'ils pussent s'attacher les uns aux autres. Le poëte latin Lucrèce mit en beaux vers cette philosophie. Sous toutes ses formes, l'atomisme, expliquant le monde par le hasard ou la nécessité, conduisait au matérialisme et à l'athéisme. Le philosophe Gassendi ressuscita ce système au XVIIe siècle, mais en cherchant à le concilier avec la foi.

ATONIE (du grec *a* priv., et *tonos*, ton, ressort), faiblesse générale de tous les organes, et particulièrement des organes contractiles. L'*atonie* n'exprime qu'un relâchement des tissus; l'*asthénie* indique l'affaiblissement de leurs fonctions. On combat l'*atonie* par les *toniques*. *Voy.* ce mot.

ATRABILE (du latin *atra*, noire, et *bilis*, bile), humeur particulière, de couleur noire, formée, selon les anciens, d'une partie limoneuse du sang ou de la bile, sécrétée par le pancréas, et qu'ils croyaient engendrer la mélancolie et les manies. Cette opinion est tout hypothétique; mais on continue d'appeler *atrabile* la bile qui atteint une couleur très-noire dans certaines maladies. On nomme *atrabilaires* les hypocondriaques, chez lesquels on croyait l'atrabile prédominante; par suite, on a étendu ce nom à tout homme d'un caractère chagrin et intraitable.

ATRE. *Voy.* CHEMINÉE et ENCHEVÊTRURE.

ATRIPLICÉES, ATRIPLICINÉES (d'*atriplex*, nom latin de l'Arroche, genre type), famille de plantes apétales, à étamines périgynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, ou des arbrisseaux, répandus sur toute la surface du globe, et principalement en dehors des tropiques. L'épinard, la bette, le quinoa, font, ainsi que l'arroche, partie de cette famille. Au nom d'*Atriplicées*, proposé par A. L. de Jussieu, quelques auteurs substituent celui de *Chénopodées* (*Voy.* ce mot). Cette famille contient 7 tribus : *Ansérinées*, *Spinaciées*, *Camphorosmées*, *Corispermées*, *Salicorniées*, *Suædinées* et *Salsolées*.

ATROPA, nom latin de la *Belladone*. *Voy.* ce mot.

ATROPHIE (du grec *a* priv., et *trophè*, nourriture), amaigrissement, diminution progressive dans le volume de tout le corps ou d'une de ses parties, due au manque de sucs nourriciers. C'est moins une maladie qu'un symptôme, et un symptôme fort grave. L'*A. partielle* est l'atrophie due au repos absolu d'un membre, ou à la compression qu'il a eue à supporter, ou à l'effet d'une autre maladie, telle que le rhumatisme. — On nomme *A. mésentérique* l'induration ou tuméfaction des glandes du mésentère, qu'on observe exclusivement chez les enfants depuis la 1re enfance jusque vers la 7e ou la 9e année; elle est constamment accompagnée de l'amaigrissement progressif de toutes les parties du corps. C'est ce qu'on nomme le *carreau*. *Voy.* ce mot.

ATROPINE, alcali végétal contenu dans toutes les parties de la Belladone (*Atropa*). Il se présente sous la forme d'aiguilles blanches et soyeuses, sans odeur, très-amères, peu solubles dans l'eau, très-solubles dans l'alcool. Cet alcali est extrêmement vénéneux : un millième de grain introduit dans la pupille suffit pour la dilater d'une manière persistante. Il a été extrait pour la 1re fois par MM. Geiger et Hesse. Sa composition se représente par $C^{34}H^{23}NO^{6}$.

ATROPOS (du nom d'une des Parques), espèce de Lépidoptères crépusculaires, tribu des Sphingides achéronties, vulgairement appelé *Papillon à tête de mort*, parce qu'il porte sur son corselet l'empreinte assez exacte de la face du squelette humain. Le *Sphinx Atropos* est en outre remarquable par sa grande taille et surtout par la faculté qu'il possède seul entre tous les insectes de faire entendre un cri lorsqu'il est inquiété; ce cri est assez semblable à celui de la souris. Les Naturalistes sont fort divisés sur l'explication de cette faculté.

ATTACES, ATTACIDES (d'*attacus*, sorte d'insecte mentionné dans la Bible), nom donné par Linné à la 1re division de son grand genre Phalène, qui embrasse tous les Lépidoptères nocturnes. Nous citerons comme types des espèces de ce genre, soit exotiques, soit indigènes, l'*A. atlas* (*Voy.* ATLAS, fin), l'un des plus grands Lépidoptères qu'on connaisse et qui se trouve en Chine, et le Grand Paon, *Pavonia major*, commun dans les environs de Paris.

ATTACHEMENTS. Ce mot se dit, dans la Construction, des notes que les architectes ou les vérificateurs prennent sur les ouvrages de diverses espèces lorsqu'ils sont encore apparents, pour y avoir recours dans le règlement des mémoires : on dit en ce sens, *Prendre des attachements*.

ATTAQUE, action par laquelle on se présente devant l'ennemi pour engager le combat. On distingue l'*A. des lignes*, l'*A. en rase campagne*, l'*A. de place*. L'attaque d'une place se fait de quatre manières, par surprise, par blocus, par bombardement, enfin dans toutes les règles, ou siége. *Voy.* SIÉGE.

En Médecine, on nomme ainsi l'invasion subite d'une maladie périodique, telle que la goutte, le rhumatisme; ou d'une affection sujette à des retours plus ou moins fréquents, comme l'apoplexie. — On appelle *attaques de nerfs* des spasmes et divers phénomènes nerveux que l'on observe particulièrement chez les femmes et chez les individus très-irritables.

ATTE (du grec *attô*, sauter), *Atta*, insecte sauteur de la fam. des Formicaires, appelé aussi *Fourmi de visite*.

ATTE ou SALTIQUE, genre d'Aranéides formé par Walckenaër : 8 yeux inégaux, disposés sur trois lignes. Ils épient leur proie et la saisissent en *sautant* (d'où leur nom) ou en courant. Les Attes sont de petite taille, et ont souvent des couleurs vives et variées; ils sont répandus dans les diverses parties du monde. Il en existe un grand nombre d'espèces qu'on réunit en quatre divisions : *Sauteuses*, *Voltigeuses*, *Longimanes* et *Caudées*.

ATTÉLABE (du grec *attélabos*, nom donné par Aristote à un insecte qui ronge les fruits), genre d'insectes Coléoptères tétramères, famille des Curculionites. Leurs larves, semblables à celles des charançons, sont blanches, formées de 12 anneaux, sans pattes, munies de deux mandibules cornées qui servent à l'animal pour percer la pulpe des fruits et pour marcher en se cramponnant. Ces larves attaquent les fleurs et les feuilles aussi bien que les fruits et font de grands ravages.

ATTELLE (mot dérivé, selon Ducange, de *artula*, qui, dans la basse latinité, signifiait *copeau*), lames de bois flexibles, mais résistantes, plus ou moins longues, que l'on applique, garnies de linge, le long d'un membre fracturé, pour le maintenir dans l'immobilité et prévenir le déplacement des fragments. On a fait aussi des attelles en écorce d'arbre, en fer-blanc, en baleine, en cuivre, etc. On emploie encore, dans certains cas, des attelles faites avec un carton fort épais, que l'on mouille avant de les appliquer, et qui se moulent alors sur le membre, auquel on les fixe par un bandage roulé; on applique au même usage la *dextrine* (*Voy.* ce mot). — On donne aussi aux attelles le nom d'*éclisses*.

ATTENTAT (d'*attentare*, attaquer), entreprise criminelle contre les personnes ou contre les choses. Le Code pénal distingue : 1° *A. contre la sûreté de l'État*, ou *A. politiques*; 2° *A. à la liberté individuelle et aux droits des citoyens*; 3° *A. à la pudeur* et *A. aux mœurs*, et traite successivement de chacun d'eux et des peines qui y sont attachées (1° art. 76-90, 2° 114 et suiv., 3° 330 et suiv.).

ATTENTION (de *tendere ad*, tendre vers). En Psychologie, ce mot désigne et la concentration volontaire, exclusive, prolongée de l'esprit sur un objet, et la faculté qui opère cette concentration. Nos premières connaissances sont confuses, obscures, incomplètes; pour les rendre distinctes, claires et complètes, il est nécessaire de revenir volontairement sur les faits dont nous avions d'abord reçu l'impression tout passivement; il faut nous arrêter sur un objet, et le détacher de tous ceux qui l'entourent; il faut enfin retenir nos regards sur cet objet assez longtemps pour l'observer sous toutes ses faces : c'est ce que fait l'attention; elle est la condition de la connaissance distincte et de la mémoire; sans elle les impressions sont comme non avenues. Appliquée aux phénomènes de conscience, l'attention est appelée *réflexion*; appliquée à l'étude des corps, c'est l'*observation externe*. Donner son attention aux objets de la vue, c'est *regarder*, et non plus simplement *voir*; aux objets de l'ouïe, c'est *écouter*, et non plus *entendre*, etc. — Condillac ne voit dans l'attention qu'une transformation de la sensation : selon lui, c'est la sensation devenue dominante, exclusive. Laromiguière, Maine de Biran, et avec eux les meilleurs psychologistes, regardent, au contraire, l'attention comme essentiellement distincte de la sensation, la 1re étant *active*, et la 2e purement *passive*. Selon Laromiguière, l'attention est le principe de toutes les facultés de l'entendement; la comparaison n'est qu'une double attention, et le raisonnement une double comparaison.

ATTÉNUANTES (CIRCONSTANCES). *Voy.* CIRCONSTANCES.

ATTERRAGE (du latin *ad*, près, et *terra*, terre), C'est, en termes de Marine, l'arrivée en vue d'une terre, et la reconnaissance de cette terre, ordinairement faite sur les points les plus avancés et les plus remarquables des côtes. Aux approches d'une terre, on dit *être à l'atterrage*, même avant d'être à portée de l'apercevoir.

ATTERRISSEMENT (de *ad* et *terram*), se dit le plus souvent dans le même sens qu'*alluvion*. Ce mot désigne plus particulièrement les dépôts de sable, de limon et de cailloux roulés, formés par les fleuves vers leur embouchure, ou par la mer sur certaines

plages; de là on distingue les *A. marins* et les *A. fluviatiles*. *Voy.* ALLUVION et DUNES.

ATTICISME, mélange de pureté de langage, de délicatesse, de finesse de goût, qui distinguait les Athéniens. — Dans la Grammaire grecque, on nomme ainsi le dialecte particulier aux Athéniens.

ATTIQUE, ornement d'architecture qui couronne un édifice ou la partie supérieure d'une façade, et a pour objet de dissimuler le toit. Il repose immédiatement sur l'entablement. Il est orné quelquefois de petites colonnes ou de sculptures; souvent c'est un simple mur sans ornement. C'est aux Athéniens que les Romains et les modernes ont emprunté l'*attique* : de là son nom.—*Étage en attique*. *Voy.* ÉTAGE.—*Dialecte attique*. *Voy.* ATTICISME et DIALECTE.

ATTOLE, ATTOLON. Ce nom, qui a d'abord désigné spécialement les groupes d'îles qui forment l'archipel des Maldives, a depuis été étendu à toutes les réunions d'îles qui offrent les mêmes caractères: ce sont de petites îles basses, groupées sur d'étroits plateaux madréporiques, qui ceignent un bassin circulaire ou une île plus importante et plus élevée, et présentent des dentelures accessibles aux pirogues ou aux navires; telles sont les îles de l'archipel Paumatou ou Dangereux, de l'archipel Central ou Mulgrave.

ATTORNEY, nom donné, en Angleterre, à l'officier public qui remplit les fonctions de procureur ou d'avoué. Le procureur du roi prend le titre d'*attorney général*. Quand l'attorney est attaché à l'une des diverses cours d'équité, il prend le titre plus relevé de *sollicitor*. La classe des *attorneys* est très-nombreuse; on en compte 3,000 à Londres, et 8,000 dans les provinces.

ATTRACTION, propriété dont toutes les parties de la matière paraissent douées, et en vertu de laquelle elles tendent les unes vers les autres. On la nomme *A. universelle* ou *gravitation* lorsqu'elle agit à distance, et *A. moléculaire* lorsqu'elle agit au contact.

L'attraction universelle est le principe de presque tous les phénomènes de l'astronomie. Non-seulement les centres des corps célestes s'attirent réciproquement, mais cette action s'exerce aussi entre toutes leurs molécules. Ainsi, par exemple, la nature des orbites que décrivent respectivement la terre autour du soleil et la lune autour de la terre prouve une attraction réciproque entre les centres de ces trois grands corps; les phénomènes du flux et du reflux, de la précession des équinoxes et de la nutation de l'axe terrestre, démontrent une attraction semblable des centres du soleil et de la lune sur les molécules de la mer et sur les molécules liquides ou solides qui forment le renflement de la terre à l'équateur. Les observations ont établi une analogie parfaite entre la force appelée *pesanteur*, qui fait tomber les corps sur la terre, et les forces diverses qui produisent les mouvements célestes.

Newton, guidé par les lois de Képler (*Voy.* PLANÈTES), a démontré que *tous les corps de la nature s'attirent mutuellement en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances*. On a remarqué depuis que cette diminution de l'attraction en proportion des distances a lieu d'après la même loi suivant laquelle diminuent les intensités du son, de la lumière, de la chaleur, ainsi que celles des attractions ou des répulsions électriques et magnétiques. — Suivant la théorie newtonienne, l'attraction pénètre les particules les plus minimes de la matière, et l'action combinée de toutes les parties de la terre forme les attractions de la masse totale. Par la même raison qu'un corps pesant tend vers le bas en parcourant une perpendiculaire à la surface de la terre, il est attiré vers le centre d'une montagne voisine par une force plus ou moins grande, suivant la distance de cette montagne et la quantité de matière qu'elle contient. Cette opinion de Newton a été pleinement confirmée par les observations sur la déviation du fil à plomb dans le voisinage des montagnes, observations faites d'abord au Pérou par Bouguer et La Condamine en 1738, et ensuite en Écosse par Maskelyne en 1774. L'expérience de Cavendish sur l'action des sphères métalliques a prouvé d'une manière directe, pour les corps terrestres, la réalité d'une attraction réciproque.

Les attractions moléculaires qui s'exercent dans les corps par le contact immédiat prennent les noms de *cohésion*, d'*adhésion*, de *capillarité* ou d'*affinité* (*Voy.* ces mots), suivant les phénomènes auxquels elles donnent naissance. Il est probable que ces phénomènes ne sont que des manifestations particulières de la gravitation universelle.

Le principe de l'attraction avait été entrevu par Copernic et par Képler; les premiers qui en adoptèrent l'idée furent : en Angleterre, Gilbert, Fr. Bacon et Hooke; en France, Fermat et Roberval; en Italie, Galilée et Borelli. Mais, jusqu'à Newton, ce principe avait été très-imparfaitement défini et incomplétement appliqué : c'est dans ses *Philosophiæ naturalis principia mathematica* que ce grand physicien l'a exposé avec toutes ses conséquences. La *Mécanique céleste* de Laplace peut être considérée comme le complément de ce bel ouvrage.

ATTRAHIÈRE (d'*attrahere*, attirer). On nommait ainsi, sous le régime féodal, un droit qu'avait le seigneur d'attirer à lui et de s'approprier les biens des criminels, aubains, bâtards et serfs.

ATTRAPE-MOUCHE ou GOBE-MOUCHE, nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes qui ont la propriété de retenir ou d'emprisonner les insectes qui se posent sur leurs fleurs ou leurs feuilles : telles sont le *Gouet gobe-mouche* et surtout la *Dionée attrape-mouche*, dont les feuilles, d'une extrême irritabilité, se resserrent en se repliant sur l'insecte qui vient à les toucher et le retiennent captif. L'apocyn du Canada, le laurier-rose et la scammonée de Montpellier, saisissent par la trompe les mouches qui viennent puiser le suc mielleux qui se trouve au fond de leurs corolles; un silène et plusieurs lychnides les retiennent par l'enduit visqueux de leurs tiges, etc.

ATTRIBUT. En Métaphysique, on nomme ainsi toute propriété permanente d'un être, découlant de sa nature même : ainsi, l'éternité, l'infinité, l'unité, la justice, la providence, la toute-puissance, etc., sont les *attributs* de Dieu.

En Grammaire, on oppose *attribut* à *sujet* : l'attribut exprime ce qu'on affirme ou qu'on nie du sujet d'une proposition. Dans cette phrase : *Dieu est bon*, le mot *bon* exprime la qualité que j'affirme de Dieu; c'est l'*attribut*. L'attribut est énoncé ou par un adjectif, ou par un participe, ou même par un substantif. Exemples : Le mérite est *modeste*; tout est *changeant*; la vertu est *estimée*; pauvreté n'est pas *vice*. Souvent l'attribut forme un seul mot avec le verbe : l'homme *pense*, pour : *est pensant*. — On distingue *A. simple*, celui qui n'exprime qu'une manière d'être du sujet : Le ciel est *pur*; *A. composé*, celui qui exprime plusieurs manières d'être du sujet : Dieu est *juste* et *bon*; *A. incomplexe*, celui qui a par lui-même une signification complète, c'est-à-dire qui n'a aucune espèce de complément : Le soleil est *lumineux*; *A. complexe*, celui qui n'offre une signification complète qu'à l'aide d'un ou de plusieurs compléments : L'oisiveté est la mère de tous les vices.

ATTRIBUTS, symboles consacrés à caractériser les divinités de la Fable et les héros de l'Antiquité ou à symboliser les êtres moraux : ainsi l'aigle et la foudre étaient les attributs de Jupiter; le trident, celui de Neptune; un glaive et une balance, ceux de la Justice; le caducée, celui de Mercure; la massue, celui d'Hercule, etc. Chez les Égyptiens, la croix ansée (T surmonté d'un anneau) était le sym-

bole de la vie divine; dans leurs sculptures antiques, chaque dieu la tient à la main. Toutes les divinités avaient aussi en main le sceptre. L'Iconologie est la connaissance des attributs par lesquels chaque être est désigné. Cette connaissance est indispensable à l'artiste pour représenter fidèlement les personnages mythologiques, et pour figurer les êtres idéaux : vertus, vices, arts, etc. *Voy.* EMBLÈMES et ICONOLOGIE.

ATTRITION (d'*atterere*, froisser), douleur d'avoir offensé Dieu causée par la honte d'avoir commis le péché, ou par la crainte d'en recevoir le châtiment; elle prépare le pécheur à recevoir la grâce, dans le sacrement de pénitence : c'est une *contrition imparfaite*. Elle diffère de la *contrition parfaite*, qui est la douleur d'avoir péché, causée surtout par l'amour de Dieu; et de la *componction*, qui est la douleur profonde d'une âme désolée d'avoir offensé Dieu. Le mot d'*attrition* a été introduit dans la langue théologique au XIIIe siècle; il fut adopté par le concile de Trente. Bossuet et l'assemblée du clergé de 1700 déclarent que celui qui se contente de l'*attrition* n'a pas assez de soin de son salut.

ATTROUPEMENT, assemblée illicite et tumultueuse sur la voie publique. D'après la loi du 10 avril 1831, les attroupements doivent se dissoudre à la première sommation du magistrat, revêtu de son écharpe. Si le rassemblement ne se disperse pas aussitôt, la sommation est renouvelée et précédée d'un roulement de tambour ou d'un son de trompe. Après trois sommations restées sans résultat, il peut être fait emploi de la force. Les individus arrêtés dans les attroupements sont punis d'un emprisonnement qui peut aller, selon la gravité des cas, d'un jour à deux ans, et d'une interdiction plus ou moins prolongée des droits civiques. Ces dispositions, dont la plupart se trouvaient déjà dans la loi du 3 août 1791, ont été complétées dans la loi du 7 juin 1848.

ATWOOD (MACHINE D'), machine dont on se sert pour démontrer les lois de la *pesanteur*. *Voy.* ce mot.

ATYPIQUES (du grec *a* priv., et *typos*, type), épithète donnée aux maladies périodiques, surtout aux fièvres intermittentes, dont les attaques ou les accès reparaissent sans régularité.

AUBAINE (DROIT D'), droit par lequel le fisc d'un État s'attribue les biens de l'étranger (dit jadis *aubain*, d'*alibi natus*) qui meurt sur le territoire de cet État. Ce droit odieux s'exerça longtemps en France, il fut aboli par l'Assemblée constituante le 6 août 1790. La loi du 14 juillet 1819 en a effacé les dernières traces en abrogeant les art. 726 et 912 du Code civil, et en autorisant les étrangers à succéder et à disposer en France aussi bien que les Français.

AUBE (d'*albus*, blanc), tunique *blanche*, en lin, qui descend jusqu'aux pieds, et que le prêtre porte à l'autel sur la soutane et par-dessous la chasuble.

En Hydraulique, on appelle *aube* les planches fixées à la circonférence des roues des moulins à eau, ou de toute autre machine que ce liquide fait mouvoir, et sur lesquelles s'exerce l'action de l'eau pour faire tourner les roues : l'aube plonge perpendiculairement dans l'eau. — On appelle *aubes courbes*, des aubes imaginées par M. Poncelet, et qui reçoivent l'eau à leur partie inférieure; ce qui est avantageux pour les petites chutes d'eau, et beaucoup plus économique.

AUBÉPINE, AUBÉPIN (du latin *alba spina*, épine blanche), nom vulgaire du *Mespilus oxyacantha*, espèce du genre *Néflier*, de la famille des Rosacées et de la tribu des Pomacées. Quelques botanistes rangent à tort cette espèce dans les Alisiers, genre très-voisin. C'est un arbuste à fleurs blanches, quelquefois roses, disposées par bouquets ou corymbes, d'une odeur très-agréable, mais qui entêtent promptement, et auxquels succèdent de petits fruits à osselets, rouges et charnus. Ses rameaux, très-serrés et garnis d'épines, le font rechercher pour les haies et les clôtures; et son bois, qui est très-dur, sert aux tourneurs. On fait avec ses fruits une liqueur fermentée. Depuis quelques années, on cultive dans les jardins une variété d'aubépine à fleurs doubles, originaire de Mahon. On la greffe sur l'aubépine ordinaire, sur laquelle se greffent aussi le néflier, le poirier et le coignassier. Le rossignol aime l'aubépine, et y fait souvent son nid. — A Athènes, l'aubépine était l'emblème de l'espérance. Les jeunes filles portaient des branches d'aubépine aux noces de leurs compagnes, et l'hôtel de l'hyménée était éclairé par des torches faites du bois de cet arbuste.

AUBERGINE (du latin *albus*, blanc), nom vulgaire d'une espèce de Morelle, appelée aussi *Melongène*. Cette plante, qui croît naturellement en Asie, en Afrique et en Amérique, porte des fruits blancs semblables à des œufs; quelquefois ils sont allongés, recourbés comme des concombres, et de couleur violette, jaune ou rougeâtre. Ces fruits sont un mets recherché, surtout dans le midi de la France et de toute l'Europe. *Voy.* MORELLE.

AUBERGISTE (de l'ital. *alberga*, dérivé lui-même par corruption de l'all. *hebergen*, loger). Les aubergistes sont tenus, sous peine d'amende, d'inscrire sur un registre spécial tout voyageur qui loge chez eux (art. 475 du Code pénal). Ils sont responsables des effets apportés par le voyageur (Code civ., art. 1302 et 1952); ils ont un privilége sur ces effets pour le payement de leurs fournitures, mais leur action se prescrit par six mois (art. 2102, 2271).

AUBE-VIGNE. *Voy.* CLÉMATITE.

AUBIER (du latin *albus*, blanc, à cause de sa couleur ordinairement blanche), partie ligneuse des arbres, interposée entre le bois et la couche interne de l'écorce ou *liber*, se convertit en bois chaque année, et forme ces cercles concentriques que l'on voit sur les arbres quand on coupe leurs troncs ou leurs branches horizontalement. Un aubier nouveau succède à celui qui s'est converti en bois. L'aubier renferme de l'eau, de la résine et divers autres fluides. Il se solidifie peu à peu pendant qu'une nouvelle couche d'aubier se prépare et subit les mêmes changements. L'aubier n'a pas toujours la couleur du bois : ainsi, dans l'ébène, dont le bois est noir, l'aubier est blanc; dans le campêche, qui est rouge, l'aubier est gris jaunâtre, etc. On le distingue toujours aisément du bois proprement dit, qui est d'un ton plus foncé et plus dur. Il y a des bois tendres, tels que le saule et le peuplier, vulgairement appelés *bois blancs*, qui, à un certain âge, n'ont plus que de l'aubier : le bois se pourrit en vieillissant, l'arbre devient creux, et la vie ne se continue que par les couches externes de l'aubier et par l'écorce.

AUBIFOIN (d'*albus*, blanc, *fœnum*, foin), nom donné dans quelques pays au Bluet, notamment à une plus grande espèce qui vient sur les montagnes, et dont les fleurs sont quelquefois *blanches*. *Voy.* BLUET.

AUBIN, allure dans laquelle le cheval galope avec les jambes de devant et trotte ou va l'amble avec le train de derrière. On estime peu le cheval qui va l'aubin, parce que, le plus souvent, cette allure vient de la faiblesse des jambes et des reins; d'ailleurs elle ne peut durer longtemps et n'est point propre pour la voiture.

AUCUBA (nom indigène), genre de la famille des Cornées, à fleurs dioïques, à calice tronqué très-petit, à 4 dents, à 4 pétales ovales, 4 étamines, 1 style, 1 stigmate et une baie monosperme. — L'*A. du Japon* est un arbuste de 12 à 14 décim. de haut, et très-rameux. On le cultive beaucoup dans nos jardins à cause du bel effet qu'il produit en hiver par ses feuilles d'un vert pâle, agréablement panachées.

AUDIENCE (d'*audire*, écouter), temps que les tribunaux consacrent à l'audition des causes qui sont portées devant eux, et lieu où se rend la justice.

Aux termes de la loi (art. 87 du Code de Procéd.), les audiences en France doivent être publiques, hors le cas de *huis-clos* (*Voy.* ce mot). — Les délits d'audience qui pourraient entraver le cours de la justice doivent être punis sur-le-champ, aux termes de la loi. — On appelle *audienciers* les huissiers chargés d'ouvrir et de fermer les portes de l'audience, d'y maintenir l'ordre et le silence, et d'exécuter tous les ordres donnés par le président. — On appelle *audiences solennelles* des audiences d'apparat dans lesquelles se plaident les causes les plus importantes, où s'entérinent ordinairement les lettres de grâce ou de commutation de peine, et où les avocats viennent prêter serment; elles ont lieu surtout lorsque, par suite des difficultés du débat et de la diversité de la jurisprudence, plusieurs sections d'un tribunal supérieur (cour d'appel ou cour de cassation) ont été réunies pour fixer l'application de la loi.

AUDITIF. *Voy.* CONDUIT AUDITIF, NERF AUDITIF.

AUDITEURS. Ce nom a été donné tantôt à des magistrats en titre, tantôt à des fonctionnaires qui font un noviciat. Il existait sous notre ancienne monarchie des *A. des comptes*, officiers chargés d'examiner les finances du roi, et analogues à nos référendaires; des *A. de régiment*, chargés d'appliquer les lois militaires.—A Rome, on nomme *A. de la rote*, les membres du célèbre tribunal de ce nom (*Voy.* ROTE); on nomme *A. de la Chambre apostolique*, des juges de la cour de Rome, dont l'autorité s'étend au spirituel sur toutes sortes de personnes, citoyens ou étrangers, prélats, princes, etc.; ils connaissent de tous les appels de l'État ecclésiastique, même de tous les contrats où l'on s'est soumis aux censures ecclésiastiques.

Le nom d'*auditeur* désigne chez nous des jeunes gens admis près du conseil d'État pour y acquérir la connaissance des affaires : d'après la loi organique du 8 mars 1849, ils devaient avoir 21 ans au moins et 25 au plus et être choisis au concours. Auj. ils sont nommés par l'Empereur. Les auditeurs forment la pépinière des conseillers de préfectures, des sous-préfets et des maîtres des requêtes. Ils sont divisés en 2 classes.

AUDITION. Elle résulte de ce que les vibrations des corps sonores, pénétrant dans les cavités de l'oreille, et arrivant par le conduit auditif jusqu'à la membrane du tympan, sont communiquées aux nerfs auditifs, et par ceux-ci transmises au cerveau. — Pour le mécanisme de l'audition, *Voy.* OUÏE et OREILLE.

AUFFE ou LYGÉE SPART, *Spartum lygeum*, espèce de Graminée dont les fibres filandreuses sont employées dans le Levant à faire des cordages pour les navires; on en fait aussi des nattes dont on tapisse l'intérieur des soutes; on en fait même des filets à grandes mailles. Cette plante vient d'Espagne et du nord de l'Afrique. *Voy.* SPART.

AUGITE (du gr. *augé*, éclat), nom employé dans la minéralogie allemande pour désigner une pierre précieuse translucide, tantôt verte, tantôt brune ou noire. C'est une variété du genre que Haüy a nommé *Pyroxène*. — Chez les anciens c'était le nom d'une pierre brillante, que l'on croit être la turquoise ou l'émeraude aigue-marine.

AUGMENT (du lat. *augmentum*, dérivé d'*augere*, augmenter). Dans notre ancienne Jurisprudence, on nommait ainsi la portion des biens du mari que la femme survivante avait droit de prendre, comme donation à cause de noces, dans les pays de droit écrit, et comme douaire dans les pays coutumiers. Dans le Droit romain, c'était l'augmentation de dot que la femme apportait pendant le mariage.

En Grammaire, l'*augment* est un accroissement initial que subissent les verbes dans quelques langues, comme le sanscrit et le grec, pour marquer les temps passés. On distingue en grec l'*A. syllabique*, qui ajoute au mot une syllabe en plaçant un *e* au commencement lorsque ce mot a pour initiale une consonne (*tuptô*, je frappe; imparfait, *étupton*); et l'*A. temporel*, qui augmente le mot dans sa quantité, en transformant en longue sa voyelle initiale lorsque celle-ci est une brève : *agapaô*, j'aime; *égapôn*, j'aimais; *orizô*, je borne; *ôrizon*, je bornais.

AUGURE (en lat. *augurium*, d'*avium garritus*, selon Varron). Chez les Romains, ce mot désignait à la fois les présages que l'on tirait du vol, du chant, de l'appétit des oiseaux (ce qu'on appelait spécialement *auspices*), ou de certains phénomènes de de l'air, tels qu'éclairs, orages, foudre; et les ministres de la religion qui étaient chargés d'observer les oiseaux et l'état de l'atmosphère pour en tirer des présages. Les objets d'où se tiraient les présages étaient au nombre de douze; ils étaient consignés, ainsi que la science augurale, dans des livres dits *Livres auguraux*. Les prêtres chargés de ce soin, les *Augures*, formaient un collége qui joue un grand rôle dans l'histoire romaine : car rien d'important ne se faisait sans qu'on eût pris leur avis.

Cette superstition paraît être originaire d'Asie; on en place le berceau dans la Chaldée et la Phrygie; d'Asie elle passa aux Grecs, aux Étrusques, puis aux Romains. Les Augures furent introduits à Rome par Romulus même. Ils étaient d'abord choisis parmi les patriciens; ce ne fut que l'an 299 av. J.-C. qu'on nomma des Augures plébéiens. Leur nombre, qui n'était d'abord que de 3 ou 5, fut plus tard élevé à 9, puis à 15; sous Auguste, il devint illimité. — La foi dans les Augures fut de bonne heure ébranlée. On connaît la conduite impie de Claudius Pulcher, qui, mécontent de leurs présages, fit jeter à l'eau les poulets sacrés, disant de les faire boire puisqu'ils ne voulaient pas manger. Caton ne comprenait pas que deux augures pussent se regarder sans rire. Cicéron, bien qu'augure lui-même, écrivit un livre pour dévoiler la vanité de la science des augures.

AUGUSTALE, monnaie d'or frappée en Sicile par l'empereur Frédéric II, était ainsi nommée parce que les empereurs d'Allemagne prenaient le titre d'*Augustes* en leur qualité d'empereurs d'Occident. Son poids était de 100 grains.

AUGUSTE, *Augusta*, *Augustea*, nom donné à quelques plantes, à cause de leur port majestueux, notamment au genre *Stiftia*, ainsi qu'à une espèce d'œillet cramoisi et blanc qui porte une grosse fleur. — On appelle *A. le grand*, *A. le triomphant*, un bel œillet piqueté, à cause de sa largeur et de la quantité de ses feuilles.

*Auguste* est aussi le nom d'une monnaie d'or en Saxe, ainsi appelée en l'honneur des rois du nom d'Auguste qui ont régné sur ce pays. L'*auguste* de 5 thalers vaut 20 fr. 74 c. et demi. On frappe aussi des *doubles-augustes* et des *demi-augustes*.

AUGUSTIN (SAINT-), nom d'un caractère d'imprimerie. *Voy.* SAINT-AUGUSTIN.

AUGUSTITE. *Voy.* APATITE.

AULIQUE (d'*aula*, cour). Dans l'ancien empire germanique, on nommait *Conseil aulique* un tribunal suprême, jugeant en dernier ressort et sans appel les causes attribuées à l'empereur. Ce conseil se composait dans les derniers temps d'un vice-chancelier, d'un président catholique et de 18 assesseurs, 9 catholiques et 9 protestants. Il tenait ses assemblées dans la capitale de l'empire. Le conseil aulique avait été institué en 1501, par l'empereur Maximilien. Dans l'origine, il cumulait avec ses attributions judiciaires les fonctions de conseil de régence; mais, en 1559, il fut décidé qu'il se bornerait à son caractère de cour de justice, et ne s'immiscerait plus dans l'administration des affaires publiques. Ce conseil fut supprimé en 1806, lors de la reconstitution de l'empire germanique. — Dans ces derniers temps, le titre de *Conseil aulique* est devenu un terme générique qu'on a appliqué dans les États germaniques aux principaux corps de l'ordre politique, administratif,

judiciaire ou militaire. Ainsi, il y eut à Vienne un conseil aulique d'État, un conseil aulique de guerre, qui dirigea les mouvements des armées impériales dans les guerres contre la France; il y a encore aujourd'hui un conseil aulique de la police, chargé de surveiller les étrangers; une commission aulique des études, chargée des universités allemandes, etc.

AULOFFÉ ou OLOFFE (de *lof*, côté du navire qui est frappé par le vent), mouvement du navire vers le vent, action par laquelle le navire, tournant autour de son axe vertical, marche pour s'approcher du lit du vent: c'est l'opposé de l'arrivée.

AUMAILLES (BÊTES). *Voy.* BÊTES.

AUMONE (par corruption du grec *éléémosynè*, compassion). Ce mot, qui n'exprime aujourd'hui qu'un acte de bienfaisance volontaire exercé le plus souvent en dons d'argent, était autrefois le nom d'une peine pécuniaire infligée par le juge pour certains crimes ou certains délits; ces aumônes étaient appliquées aux hôpitaux ou au pain des prisonniers. — Par suite, on nomma ainsi toutes les donations faites aux églises par les seigneurs, et même tous les biens ecclésiastiques. On les divisait en *A. onéreuses*, espèces de bénéfices qui payaient les redevances et les charges dues au seigneur, et *A. pures* ou *franches*, exemptes de ces redevances et de ces charges. Les *A. fieffées* étaient celles qui étaient de fondation royale; le payement en était assigné sur le domaine de la couronne, pour être fait en deniers ou en nature.

AUMONIER, *Eleemosynarius*, officier ecclésiastique attaché à la personne des évêques, des rois et des princes pour desservir leur chapelle, exercer auprès d'eux le ministère sacré et distribuer leurs *aumônes*. On donne aussi ce nom aux prêtres attachés à un corps de militaires ou de marins, à un lycée ou collége, à un hospice ou à tout autre établissement public; tous doivent être approuvés de l'évêque diocésain. On fait remonter à l'an 742 l'institution des A. de l'armée; supprimés en 1830, ils ont été rétablis en 1854 pour le temps de campagne.—Les A. de marine avaient été maintenus; leur service est réglé par les ordonnances des 29 novembre et 16 décembre 1815 et 8 janvier 1823.

On appelait *Grand aumônier de France* un officier de la couronne, ordinairement choisi parmi les ecclésiastiques d'une naissance distinguée, et qui était le 1er ecclésiastique de la maison du roi; il disposait des fonds destinés aux aumônes du roi, célébrait le service divin dans la chapelle royale, officiait en présence du roi partout où il se trouvait, et jouissait de plusieurs prérogatives, notamment de remplir, en quelque lieu que ce fût, les fonctions épiscopales, sans demander permission à l'évêque du diocèse. Il avait au-dessous de lui un 1er aumônier et 8 aumôniers ordinaires. La *Grande aumônerie* finit par former comme un clergé à part, qui prétendait se soustraire aux règles ordinaires, et qui, pour ce motif, eut de fréquents démêlés avec l'autorité diocésaine. — On fait remonter cette charge au berceau de la monarchie: appelé sous la 1re race *apocrisiaire*, sous la 2e *archichapelain*, le *grand aumônier* ne prit ce nom que sous la 3e race, au temps de Charles VIII. Cette charge, supprimée en 1792 avec la monarchie, fut rétablie au retour des Bourbons, et disparut définitivement en 1830.

AUMUSSE, AUMUCE (du lat. bar. *almucia*, dérivé de l'allem. *mutze*, vêtement de tête), fourrure dont les chanoines, les chapelains et les chantres se couvraient originairement la tête et le derrière du cou dans les offices de nuit, et qu'aujourd'hui ils portent ordinairement sur le bras. — L'aumusse était, dès le temps des Mérovingiens, et resta pendant près de mille ans la coiffure universelle en France. Les laïques, du IXe au XIVe siècle, portèrent des aumusses en peau; celles qui étaient en étoffe fourrée d'hermine ou de menue soie s'appelaient *chaperons*. Ce n'est que depuis Charles V qu'on commença à abattre l'aumusse sur les épaules, et ensuite sur le bras.

AUNATRE (en latin *alnaster*, d'*alnus*, aune), genre de la famille des Bétulacées, tenant le milieu entre les Aunes et les Bouleaux. C'est un arbuste commun dans les hautes régions des Alpes. Il diffère de l'Aune par les chatons mâles qui ne sont pas en grappes, par les chatons femelles qui naissent de bourgeons foliaires, et par le nombre plus considérable d'étamines.

AUNE (du latin *alnus*), genre d'arbres de la famille des Bétulacées, faisant partie du groupe des Amentacées : chatons mâles en grappe terminale, à écailles triflores, à périanthe régulier et rotacé, profondément quadrilobé, à 4 étamines; chatons femelles ou en grappe, courts et cylindracés, à écailles biflores; strobile ovoïde, court et obtus. Les Aunes sont des arbres ou des arbrisseaux qui habitent pour la plupart les régions extra-tropicales. On en connaît plusieurs espèces; l'espèce que l'on désigne plus particulièrement sous le nom d'*Aune* est l'*A. visqueux*, qui ne prospère bien que dans les lieux humides ou même baignés d'eau, et dont les racines longues et entrelacées sont propres à fixer le sol des rivages; son bois ne s'altère pas dans l'eau, aussi l'emploie-t-on pour faire des pilotis; il est susceptible d'un beau poli, ce qui le fait rechercher des menuisiers et des sabotiers. Le charbon qu'il fournit est un des meilleurs pour la fabrication de la poudre. Son écorce est astringente et détersive; on l'emploie au tannage et dans la teinture en noir et en brun. On se sert encore de l'aune pour faire des conduits d'eau, des échalas, etc. L'*A. grisâtre* diffère du précédent par ses feuilles, qui sont sèches et lisses, tandis que celles de l'*A. visqueux* sont gluantes et ponctuées. On le préfère pour tous les usages auxquels s'emploie ce dernier. — On appelle vulgairement *A. noir* la Bourdaine.

AUNE, ancienne mesure de longueur pour les étoffes, tirait son nom du mot latin *ulna*, bras étendu, et représentait originairement la longueur des bras ouverts. Elle variait de pays à pays; on la divisait en demi-aune, tiers, quart, huitième d'aune, etc. L'aune de Paris avait 3 pieds 7 pouces 10 lignes, et valait 1m,18844.

| AUNES de Paris. | VALEUR en MÈTRES. | FRACTIONS d'aune. | VALEUR en MÈTRES. | AUNES carrées. | MÈTRES CARRÉS. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1,1884 | 1/2 | 0,5942 | 1 | 1,4123 |
| 2 | 2,3769 | 1/3 | 0,3961 | 2 | 2,8246 |
| 3 | 3,5653 | 2/3 | 0,7922 | 3 | 4,2369 |
| 4 | 4,7538 | 1/4 | 0.2971 | 4 | 5,6492 |
| 5 | 5,9422 | 3/4 | 0,8913 | 5 | 7,0615 |
| 6 | 7,1307 | 1/6 | 0,1981 | 6 | 8,4738 |
| 7 | 8,3191 | 5/6 | 0,9904 | 7 | 9,8861 |
| 8 | 9,5076 | 1/8 | 0,1485 | 8 | 11,2984 |
| 9 | 10,6960 | 3/8 | 0,4456 | 9 | 12,7107 |
| 10 | 11,8845 | 5/8 | 0,7427 | 10 | 14,1230 |

Pour former la transition de l'ancienne aune au mètre, on avait introduit, en 1812, une aune de 1m20, un peu plus longue que l'aune véritable.

L'aune porte dans les différents États de l'Europe les noms de *vare, verge, canne, brasse, palme, yard;* elle varie entre 0m51, longueur de l'aune de Dalmatie, et 2m0016, longueur de l'aune de Rome.

AUNES (du latin barbare *alcunæ*), génies malfaisants qui, suivant les Allemands, habitaient les campagnes, les fontaines, etc. Leur chef était appelé le roi des Aunes.

AUNÉE (du nom de l'*aune*, arbre à l'ombre duquel cette plante croît ordinairement), *Inula*, genre de la famille des Composées, à fleurs du pourtour femelles

et ligulées, celles de l'intérieur régulières, tubuleuses, à 5 dents, et à anthères munies de caudicules. L'*A. hélène* (*Inula helenium*) était, suivant les Grecs, née des larmes d'Hélène. Sa racine amère et aromatique est employée comme stimulante, emménagogue et diaphorétique. Thompson en a retiré un principe immédiat appelé *Inuline* (*Voy.* ce mot). L'*A. odorante* s'emploie de même et est encore plus aromatique. L'*A. des prés* a été préconisée contre la dysenterie.

AURA, mot latin qui signifie souffle, vapeur subtile, a été employé par les Physiologistes pour exprimer la sensation d'une sorte de vapeur qui semble partir du tronc et des membres et s'élever vers la tête, avant l'invasion des attaques d'épilepsie et d'hystérie. On dit en ce sens l'*Aura épileptique*, l'*Aura hystérique*, etc.

AURADE, AURADO (d'*aurum*, or), nom vulgaire du Spare doré, sur les côtes de France, principalement sur celles de la Méditerrannée. *Voy.* SPARE.

AURANTIACÉES (du nom spécifique de l'Oranger commun, *Citrus aurantium*), famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, appelée aussi famille des *Hespéridées* (*Voy.* ce mot). Ses caractères sont : calice urcéolé ou campanulé à 3, 4 ou 5 dents, même nombre de pétales alternant avec les dents du calice, étamines en nombre double ou multiple des pétales, ovaire libre, style simple, et, pour fruit, baie sèche ou charnue, à écorce épaisse, renfermant un nombre variable de graines entourées d'une pulpe mucilagineuse ou enfermées dans des vésicules succulentes. Les Aurantiacées sont des arbres ou arbustes à feuilles alternes, à folioles coriaces, criblées d'utricules transparentes remplies d'huile volatile d'odeur ordinairement suave. Quoique originaires des régions tropicales, elles se trouvent aujourd'hui répandues sur toute la terre, et leur multiplication est si facile que leurs feuilles mêmes, mises en terre, y prennent racine en fort peu de temps. Le principal genre de cette famille est l'*Oranger* (*Citrus*), qui renferme le *Limonnier*, le *Citronnier* et l'*Oranger proprement dit*, tous arbres connus de tout le monde.

AURATES (d'*aurum*, or), sels formés par la combinaison d'une base salifiable avec l'oxyde aurique ou oxyde d'or jouant le rôle d'acide.

AURÉLIE (d'*aurum*, or), nom que les anciens donnaient aux nymphes des Lépidoptères, à cause de l'éclat *doré* qu'offre l'enveloppe de quelques papillons diurnes. On les appelle aujourd'hui *chrysalides. Voy.* ce mot.

AURÉOLE, cercle lumineux dont les peintres et quelquefois les sculpteurs ornent la tête des personnages d'une origine céleste. On ne donna d'abord d'auréole qu'à Jésus-Christ; puis on l'étendit à la Vierge, aux apôtres, aux anges; enfin, dès le v$^e$ siècle, on l'accorda à tous les saints, et même aux objets symboliques du culte chrétien. *Voy.* NIMBE.

AUREUS (sous-entendu NUMMUS), monnaie d'or des Romains, ne fut en usage que fort tard, vers l'an 203 av. J.-C. L'*aureus* pesait d'abord un *scrupule* seulement, le 24$^e$ de l'once, et valait 20 sesterces ou 5 deniers (environ 4 fr. 9 c.). On en frappa depuis de 2, de 3 et de 4 scrupules, valant 40, 60 et 80 sesterces. Depuis César jusqu'à Constantin, l'or étant devenu plus commun, le poids de l'aureus fut porté bien au delà d'un scrupule et varia fréquemment : Constantin en fixa le poids à 4 scrupules, et le nomma *solidus aureus*; pendant toute cette époque, il équivalait à 100 sesterces ou 25 deniers. Sous Auguste, l'*aureus* valait 20 fr. 38 c.; sous Domitien, il ne valait plus que 17 fr. 59 c.

AURICULAIRE (d'*auris*, oreille). Un *témoin auriculaire* est celui qui a entendu lui-même les choses dont il dépose.—La *confession auriculaire* est celle qui se fait en secret, à l'oreille du prêtre, de manière que lui seul puisse l'entendre.—Le *doigt auriculaire* est le petit doigt, ainsi nommé parce qu'à cause de sa petitesse il peut facilement être introduit dans le conduit auditif externe.

En Botanique, on nomme *Auriculaires* un genre de Champignons de la section des Basidiosporés, et qui ont la forme d'une oreille. Ce genre, autrefois confondu avec les Auricules (*Voy.* ce mot), a été détaché des Théléphores par Bulliard. Une espèce, l'*A. mesenterica*, croît en France sur les vieux troncs.

AURICULE (diminutif d'*auris*, oreille), nom que l'on donne en Anatomie à l'oreille externe ou pavillon de l'oreille. — En Zoologie, on nomme *Auricule* : 1° les crêtes formées sur les côtés de la tête de certains oiseaux par les pennes les plus élevées, comme dans plusieurs espèces de chouettes; 2° un genre de Mollusques gastéropodes pulmonés, dont l'ouverture est semblable à l'oreille d'un homme : les espèces de ce genre sont assez rares; l'*A. de Midas* et l'*A. de Judas* sont les plus grandes de toutes.

En Botanique, on nomme *Auricule* (vulgairement *Oreille d'ours*) un genre de la famille des Primulacées, à calice campanulé, à colonne ventrue, et remarquable par l'élégance de ses fleurs. L'*A. commune* ou *des fleuristes*, qui orne tous les parterres, est originaire des Alpes. — On nomme encore *Auricules* les appendices en forme d'oreille qui se trouvent à la base des feuilles, comme dans la sauge, ou des pétioles, comme dans le citron, ou des stipules, comme dans les jungermanes.—Enfin, ce nom d'*Auricule* a été donné à deux espèces de Champignons appartenant l'une au genre *Pézize*, l'autre au genre *Théléphora. Voy.* ces mots.

AURIQUE. En Chimie, cette épithète exprime toute combinaison dont l'or fait la base : oxyde aurique, sels auriques.

Dans la Marine, on nomme *voile aurique* toute voile trapézoïdale, telles que celles qui se hissent dans la direction des étais ou s'enverguent sur des cornes; on nomme les premières *voiles d'étai*, et les secondes *voiles à corne*. L'usage de ces voiles a, dans les bâtiments dits *traits-carrés*, des inconvénients qui les y ont fait abandonner. On ne les emploie guère que dans les lougres et les chasse-marées.

AUROCHS (de l'allemand *aurochs*, bœuf sauvage), espèce du genre Bœuf, appelée aussi *Urus*. L'Aurochs a le pelage composé de deux sortes de poils, les uns, fauves, doux et laineux, espèce de bourre recouvrant les parties inférieures; les autres, ceux du dos et des régions antérieures, plus longs, bruns, durs et grossiers. Le menton est ombragé par une barbe longue et pendante, les cornes sont grosses, rondes et latérales; le front est bombé; enfin, cet animal a 14 paires de côtes, tandis que nos bœufs n'en ont que 13. L'aurochs est, après l'éléphant et le rhinocéros, le plus gros des quadrupèdes mammifères. Le mâle, haut de 2 m., a jusqu'à 3$^m$33 de long. Cet animal, très-féroce à l'état de nature, est susceptible d'être réduit en domesticité lorsqu'il est pris jeune. Sa chair est un excellent manger; sa toison et son cuir sont très-recherchés. L'aurochs était autrefois très-répandu dans les forêts de l'Europe tempérée; il est aujourd'hui confiné dans les forêts de la Lithuanie, des monts Krapacks, et du Caucase. On l'a considéré comme la souche de nos bœufs domestiques. *Voy.* BOEUF.

AUROÏDES, classe de métaux renfermant l'or et l'iridium. Leurs combinaisons oxygénées n'ont pas d'acidité ni d'alcalinité à un degré marqué; ils ne sont altérés ni par les acides seuls, ni par les sels binaires avec les acides; ils forment des combinaisons directes avec le chlore.

AURONE, *Artemisia abrotanum*, espèce de plante du genre Armoise, que l'on cultive dans les jardins. On la nomme aussi *Aurone mâle*, *Citronelle* ou *Garde-robe*. L'Aurone est un arbuste très-ramifié,

dont les feuilles, pressées entre les doigts, exhalent une odeur de citron ; elle jouit des propriétés de l'armoise commune, mais à un moindre degré. Cette plante croît naturellement dans le midi de la France. — On nomme *Aurone femelle* une plante d'un autre genre de la même famille, la *Santoline petit-cyprès*.

AURORE (*aurora*, qu'on dérive d'*aurea hora*), lumière faible qui commence à colorer l'atmosphère quand le soleil est à 18 degrés au-dessous de l'horizon, et qui continue à augmenter jusqu'au lever de cet astre. Les poëtes ont fait de l'Aurore une divinité, et lui ont créé une intéressante légende (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Ils la représentent vêtue d'une robe de safran ou d'un jaune pâle, un flambeau à la main, sortant d'un palais de vermeil, et montant sur un quadrige attelé de chevaux blancs aux freins d'or, aux rênes de pourpre. Homère la dépeint couronnée d'un grand voile, chassant devant elle le Soleil et la Nuit, et faisant pâlir les étoiles; il lui donne des doigts et des cheveux couleur de rose, lui fait verser la rosée sur la terre, et met dans ses mains les clefs des portes de l'Orient.

AURORE BORÉALE, phénomème lumineux qui paraît quelquefois dans le ciel, la nuit et du côté du nord, ce qui le fait aussi appeler *lumière polaire*. On l'aperçoit rarement dans nos climats; mais assez fréquemment dans les pays plus voisins du pôle arctique, en Laponie, en Norvége, en Islande, en Sibérie, où il rompt la monotonie des longues nuits hyperboréennes. Il se présente sous l'aspect d'un arc enflammé, qui subsiste pendant plusieurs heures; l'espace sombre entouré par cet arc est traversé, de temps à autre, par des éclairs diffus et colorés, tandis que l'arc lui-même est continuellement agité par des traits éclatants, qui forment des raies blanchâtres analogues aux dents d'un peigne, et qui, lancés au dehors, dépassent le zénith, et vont concentrer leur lumière dans un espace presque circulaire appelé la *couronne de l'aurore boréale*. — Ce phénomène est intimement lié à la cause du magnétisme terrestre. En effet, le sommet de l'arc lumineux est toujours situé dans le plan du méridien magnétique du lieu de l'observation ; le centre de la couronne se trouve toujours sur le prolongement de la boussole d'inclinaison; enfin, dès qu'une aurore boréale est signalée, on constate, même dans les lieux très-éloignés de son apparition, des perturbations dans l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée. — L'aurore boréale fut pendant longtemps un sujet de terreur et de superstition. Gassendi vit le premier ce phénomène avec les yeux d'un philosophe ; il l'observa plusieurs fois, notamment le 12 sept. 1621. Halley soupçonna que les aurores boréales pourraient bien être de simples phénomènes magnétiques ; aujourd'hui, la découverte de Faraday, qui fit naître de la lumière par l'action des seules forces magnétiques, a donné à ce soupçon la valeur d'une certitude expérimentale. « L'apparition de l'aurore boréale, dit M. de Humboldt, est l'acte qui met fin à un *orage magnétique*, de même que, dans les orages électriques, un phénomène de lumière, l'éclair, annonce que l'équilibre, momentanément troublé, vient de se rétablir enfin dans la distribution de l'électricité. » — On a aussi reconnu de semblables météores dans les régions australes : Frasier, Cook et plusieurs autres navigateurs en ont aperçu dans ces parages. *Voy.* sur les aurores boréales le *Cosmos* de M. de Humboldt (I, 214), et tous les Traités de météorologie.

AURURES, combinaisons de l'or avec un autre métal, sont attaquables par l'eau régale, et donnent ainsi une solution qui précipite en pourpre par le protochlorure d'étain. Les seuls composés de ce genre qu'on connaisse sont : l'*A. d'argent* ou or argentifère, et l'*A. de palladium et d'argent*, appelé aussi auro-poudre.

AUSCULTATION (de *auscultare*, écouter). On désigne ainsi, dans le langage médical, une méthode de diagnostic, qui est basée sur la connaissance des bruits que l'organisme en fonction produit, tant dans l'état sain que dans l'état de maladie. Elle comprend l'étude et l'appréciation de tous les bruits qui peuvent être perçus soit à distance, soit par l'oreille immédiatement appliquée sur la région qui résonne, ou encore par l'intermédiaire d'instruments destinés à conduire le son (*stéthoscope, plessimètre*). Les praticiens préfèrent aujourd'hui, avec raison, au stéthoscope (*auscultation médiate*), l'application immédiate de l'oreille seule (*auscultation immédiate*). — L'auscultation s'applique le plus généralement au diagnostic et au traitement des maladies des poumons et du cœur. Elle a été en outre appliquée au diagnostic des fractures, de la péritonite adhésive, de la grossesse, des maladies de l'encéphale, de la caisse du tympan et des sinus frontaux. — Cette méthode de diagnostic, indiquée déjà par Hippocrate, fut mise en honneur par Laënnec, en 1816. La méthode de Laënnec, exposée par M. Andral dans le *Traité de l'Auscultation médiate* (4e édit., 1837), a été perfectionnée par M. Piorry et par MM. Barth et Roger, auxquels on doit un bon *Traité d'auscultation et de percussion*, 1841 et 1844.

AUSPICES, nom donné par les anciens, d'abord aux présages tirés du vol des oiseaux, puis aux devins qui se livraient à ce genre de divination. Dans l'origine, les fonctions d'*auspices* différaient de celles d'*augures* ; les premiers tirant leurs présages du *vol* des oiseaux, et les seconds de leur *chant*; depuis, on confondit ces deux fonctions sous le titre d'*augures*. *Voy.* ce mot.

AUSSIÈRE, cordage composé de trois ou quatre cordes ou torons tordus ensemble et dont on fait les câbles; il a une circonférence d'environ 33 centimètres. On s'en sert communément pour remuer de lourdes masses et pour changer de place les navires.

AUSTER, nom latin du vent du midi, qu'on dérive du grec *auô*, sécher. Les marins de la Méditerranée, le nomment encore de nos jours *austro*.

AUSTRAL (du latin *auster*, vent du sud). On appelle ainsi tout ce qui appartient au sud : on dit l'*hémisphère austral*, le *pôle austral*, etc. Les *terres australes* (Nouvelle-Hollande, etc.) ont été découvertes en 1628, par une flotte hollandaise commandée par Charpentier. Plusieurs navigateurs ont cru à l'existence d'un *continent austral*, situé à de hautes latitudes, et faisant contre-poids aux parties boréales de l'Asie et de l'Amérique. L'existence de ce continent est encore à prouver.

AUSTRÈGUES (de l'allem. *austragen*, rapporter, décider), nom qu'on donnait dans l'ancien empire germanique à des arbitres devant lesquels les électeurs, princes, comtes, barons, prélats et nobles immédiats, avaient le droit de porter certaines causes. Il y avait trois sortes d'*austrègues* : ceux de *plein droit*, pour les princes et États immédiats de l'Empire, ceux qu'on nommait *par compromis* et ceux que les empereurs accordaient à des villes impériales ou à d'autres membres du saint-empire. L'établissement des austrègues date du XIIIe siècle. Ils ont été, depuis, remplacés par la diète germanique pour toutes les contestations élevées entre les membres de la Confédération ; cependant, il y a encore des cas réservés à une juridiction d'*austrègues*.

AUTEL (du lat. *altare*, qu'on dérive d'*alta ara*), construction érigée sur un lieu élevé, consacrée à la divinité, et sur laquelle les premiers hommes consommaient leurs sacrifices ou déposaient leurs offrandes. On en trouve chez tous les peuples. Dans le temple des Juifs, il y avait deux autels, l'un d'airain et servant aux holocaustes, l'autre d'or et servant à brûler des parfums. Dans les temples païens, le granit, le porphyre, les riches métaux, servaient à la construction des autels. Ils avaient la forme d'un

piédestal carré, triangulaire ou même circulaire. On les ornait de sculptures, de bas-reliefs et d'inscriptions, et on les entourait d'une balustrade d'or et d'airain, dont l'enceinte formait le sanctuaire. On trouve chez les Gaulois des pierres carrées, percées d'un trou (*dolmen* et *menhir*), qui, à ce qu'on croit, leur servaient d'autels. — Chez les Chrétiens, l'autel est une espèce de table carrée, de marbre, de bois, de pierre ou de métal, élevée à hauteur d'appui, et placée dans les églises ou les chapelles de telle sorte que, autant que possible, la face du prêtre soit tournée vers l'orient. A l'endroit où le prêtre consacre le pain mystique est une pierre marquée de cinq croix, et sous laquelle sont renfermées des reliques de saints. La cérémonie de la bénédiction de cette pierre par l'évêque est la *consécration de l'autel*. Au-dessus de l'autel se trouve le tabernacle, devant lequel une lampe brûle jour et nuit quand le S. Sacrement y est exposé. Lorsqu'il y a plusieurs autels dans la même église, l'autel principal, érigé dans le chœur, est dit *maître-autel*. Il y a des *autels portatifs*, que les missionnaires portent avec eux dans leurs courses apostoliques : ce sont des pierres carrées, beaucoup plus petites et plus minces que celles des autels fixes.

En Astronomie, l'*Autel* est une constellation de l'hémisphère austral, qui a trois étoiles tertiaires, et qui est placée sous la queue du Scorpion. Les poëtes disent que c'est l'*autel* sur lequel les dieux jurèrent fidélité à Jupiter avant la guerre contre les Titans.

AUTEUR. Les *Droits des auteurs* sont réglés par les lois des 13 janv. 1791 et 19 juillet 1793, par le décret du 5 févr. 1810, et par les lois du 3 août 1844 et 8 avril 1854 : les auteurs ont droit à la propriété de leurs ouvrages pendant toute leur vie ; après eux, leur veuve exerce ce droit pendant toute sa vie, et leurs enfants pendant 30 ans. La propriété littéraire est protégée par les lois qui punissent la contrefaçon (*Voy.* PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE et CONTREFAÇON). On doit à M. A.-Ch. Renouard un excellent *Traité des droits d'auteur*.

On entend plus spécialement par *droits d'auteur* les allocations accordées aux auteurs d'ouvrages dramatiques, et qui leur sont payées chaque fois qu'on joue leurs pièces sur un point quelconque du territoire. A Paris, à l'Académie de musique, 500 fr., partagés entre le compositeur et le poëte, sont alloués à un grand opéra pour chacune des 40 premières représentations; puis 100 fr. à chacune des suivantes indéfiniment; les opéras en 2 actes ou en 1 acte sont payés 170 fr. aux 40 premières représentations, et ensuite 50 fr. Il en est de même pour les ballets en 3 et 2 actes; ceux d'un acte n'ont que le tiers de cette somme. Au Théâtre-Français et à l'Opéra-Comique les droits sont fixés, pour les grands ouvrages, au 12e de la recette brute ; pour les autres, suivant le nombre d'actes, au 16e ou au 24e. Les théâtres des départements sont divisés en cinq classes, dont la première, qui comprend nos grandes villes, paye, suivant le nombre d'actes, de 36 à 18 fr. Ces droits, dans les départements, sont perçus par des *agents dramatiques*.

AUTHENTIQUE (du grec *authentès*, qui agit de sa propre main). En Jurisprudence, on appelle *actes authentiques* les actes émanés d'officiers publics, et accompagnés de toutes les conditions exigées par la loi pour que foi y soit ajoutée. — Dans la Critique historique, on nomme *livres authentiques* ceux qui sont réellement de l'auteur auquel le titre les attribue, et du temps auquel la tradition les rapporte : on oppose, en ce sens, *authentique* au mot *apocryphe* (*Voy.* ce mot.) — Dans l'histoire du Droit romain, les *Authentiques* sont la traduction *authentique* des *Novelles* de Justinien, traduction revêtue par l'empereur Justin II de la sanction de l'autorité publique. Cette traduction a été mise au jour vers l'an 1130, par le jurisconsulte Irnérius, et revue au XIIIe siècle par Accurse.

En Musique, on nomme *mode authentique* un mode ou ton dont la dominante est la quinte de la finale. On regarde aussi comme *authentiques* tous les tons, pourvu que la modulation soit régulière, parce qu'on ne reconnait jamais pour finale que la note qui a pour dominante la quinte à l'aigu ou la quarte au grave. L'Eglise latine a aujourd'hui 4 tons *authentiques* : le 1er, le 3e, le 5e et le 7e; on les nomme ainsi parce que ce furent les 4 tons approuvés par S. Ambroise, à qui on doit le plain-chant.

AUTOBIOGRAPHIE (du grec *autos*, soi-même, *bios*, vie, et *graphô*, écrire), récit qu'un personnage fait de sa propre vie. — Ce mot, tout moderne, peut s'appliquer aux détails qu'à différentes époques quelques hommes célèbres ont donnés sur leur propre histoire, sous le nom de *Confessions*, comme saint Augustin et J.-J. Rousseau, ou sous celui de *Mémoires*, comme B. Cellini, Gœthe, Alfieri, Casanova. C'est surtout en Allemagne que les *autobiographies* sont en vogue.

AUTOCHTHONES (du gr. *autos*, même, *chthôn*, terre : issu du pays même), nom que les Grecs donnaient aux peuples qui se prétendaient originaires du pays même qu'ils habitaient. Ce mot est synonyme d'*aborigène* ou d'*indigène*. Les peuples anciens, surtout les Athéniens, tenaient à honneur de passer pour *autochthones*, quoique l'histoire atteste que l'Attique avait été peuplée par des colonies égyptiennes.

AUTOCLAVE (du grec *autos*, soi-même, et du latin *clavis*, clef), vase qui a la propriété de se fermer de lui-même par la pression de la vapeur. Cet appareil n'est autre chose qu'un perfectionnement de la *marmite de Papin* (*Voy.* ce mot). L'ouverture est ovale ; le couvercle est de même forme, mais un peu plus grand. On l'introduit dans le vase par son petit diamètre, et on le retourne pour qu'il bouche l'orifice ; la vapeur, en se dégageant, le presse contre l'ouverture, et ferme celle-ci d'autant plus hermétiquement que la température est plus élevée. Des rondelles d'alliage fusible, placées en dedans du couvercle, servent de soupape de sûreté à l'appareil, qui doit être en tôle ou en cuivre. On a introduit l'autoclave dans les ménages comme marmite économique pour soumettre à une prompte et puissante coction la viande et autres aliments, mais l'usage n'en est pas sans danger.

AUTOCRATE (en grec *autocratos*, d'*autos*, soi-même, et *cratéô*, exercer le pouvoir), souverain absolu. Ce titre, donné d'abord par les Athéniens à un général en chef investi de pouvoirs discrétionnaires et dispensé de rendre compte, fut ensuite affecté aux empereurs de Byzance ; c'est d'eux qu'il a été emprunté, comme celui de *Tzar* (César), par les empereurs de Russie qui le portent seuls aujourd'hui.

AUTOGRAPHE (du grec *autos*, soi-même, et *graphô*, écrire). Ce mot s'emploie comme adjectif : *lettre autographe*, écrite de la main de l'auteur ; et comme substantif : *un autographe* de Voltaire, de Rousseau, de Napoléon. — Le mot d'*autographe* était déjà connu des anciens : Suétone et Pline parlent de recueils d'autographes. Depuis le commencement de ce siècle, on s'est plu à recueillir de nombreux *autographes*, et ce goût est devenu chez quelques personnes une vive passion, pour la satisfaction de laquelle on n'a pas reculé devant les plus folles dépenses; aussi la recherche des autographes est-elle devenue pour d'habiles spéculateurs une branche importante de commerce. — Les autographes ne servent pas seulement à alimenter la curiosité ; ils peuvent quelquefois aider à résoudre d'intéressants problèmes d'histoire et de critique littéraire. — Outre les riches collections qu'offrent les établissements publics, notamment la Bibliothèque nationale de Paris et les Archives, on cite celles de plusieurs amateurs : de MM. de Châteaugiron, Dolomieu, Monmerqué, Guilbert de Pixérécourt, Bérard, Berthevin, Saint-Gervais, d'Aligre, Anatole de Mon-

tesquiou; surtout celles de MM. de Villenave et Feuillet de Conches. — On supplée à la possession des *autographes* par les *fac-simile*, dont il a été publié divers recueils; le plus abondant est l'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, 1827). M. Fontaine a donné le *Manuel de l'amateur d'Autographes*, Paris, 1836.

AUTOGRAPHIE (d'*autographe*), application de la lithographie au moyen de laquelle on peut décalquer et transporter sur une pierre lithographique les traits de sa propre écriture ou d'un dessin fait à la plume, et les multiplier ensuite par l'impression. Il faut pour cela écrire sur du papier préparé, et se servir d'encre préparée également (*Voy.* LITHOGRAPHIE). — C'est Senefelder qui inventa ce procédé dès 1799. On s'en sert journellement pour les circulaires, les *fac-simile*, les factures, etc. On peut appliquer aussi avec succès ce procédé aux cartes de géographie, aux dessins au trait, et même aux gravures.

Il existe un autre procédé autographique qui consiste à écrire sur un papier dont le verso est enduit d'une couleur qui se déteint, dans les seuls endroits touchés par la plume ou le crayon, sur un autre papier placé au-dessous.

AUTOMATE (en gr. *automatos*, spontané, formé de *autos*, soi-même, et *maô*, s'élancer, se mouvoir), machine qui, par l'effet d'un mécanisme caché, imite les mouvements des créatures vivantes. Le pouvoir moteur de presque tous les automates est un ressort que l'on fait en acier, à cause de la force qu'il possède sous un très-faible volume. On se sert aussi, mais plus rarement, de poids, ou de sable fin tombant sur la circonférence d'une roue par laquelle le reste du mécanisme est mis en mouvement. On a construit des automates dès les temps anciens : on connait le pigeon d'Archytas, qui volait; mais c'est aux progrès de l'horlogerie que cet art doit ses plus grandes merveilles. Vers la fin du XIII[e] siècle, plusieurs horloges, entre autres celles de Strasbourg, de Lubeck, de Prague et d'Olmütz faisaient déjà mouvoir des mécanismes remarquables. Deux automates du célèbre mécanicien français Vaucanson excitèrent au plus haut point l'admiration publique au siècle dernier : l'un était un joueur de flûte qui exécutait plusieurs airs, et l'autre un canard qui nageait, mangeait, digérait et offrait une imitation parfaite de l'animal. Droz, de La Chaux de Fonds, et Frédéric de Knauss, de Vienne, sont aussi connus pour leurs automates. — On cite encore : l'*androïde* d'Albert le Grand, qui ouvrait en saluant à ceux qui venaient frapper à sa porte; la mouche et l'aigle volants de Regiomontanus; plusieurs pièces de Léonard de Vinci; les *têtes parlantes* de l'abbé Mical; enfin, le fameux joueur d'échecs du baron de Kempelen, automate qui, en 1809, fit sa partie à Schœnbrunn avec l'empereur Napoléon. — On ne construit presque plus d'automates, parce que ces machines sont très-coûteuses, et qu'ayant bientôt satisfait la curiosité, elles cessent d'intéresser. Cependant, dans la Suisse française, plusieurs artistes continuent encore de faire de petits automates, par exemple, des serins ou d'autres petits oiseaux qu'on place dans des tabatières. — Pour plus de détails sur les automates, *Voy.* Schott, *Technica curiosa*; les *Œuvres* de Kircher, de Lana, de Porta, de Wilkins, de Salomon de Caus; Borgnis, *Traité des machines imitatives*, 1820, in-4; Kempelen, *Explication du joueur d'échecs*, 1821, in-8.

AUTOMATIQUES (MOUVEMENTS), mouvements qui dépendent uniquement de l'organisation, et sur lesquels la volonté n'a aucun pouvoir; tels sont : la respiration, la circulation du sang, le battement des veines; ou qui ont lieu sans aucun but déterminé, tels sont : les mouvements de l'enfant nouveau-né, les mouvements de certains maniaques ou délirants.

AUTOMNE (du lat. *autumnus*, dérivé de *aucto* ou *augeo*, augmenter, parce que c'est la saison de la fécondité de la terre), troisième saison de l'année, qui commence le jour du deuxième équinoxe, au moment où le soleil entre dans le signe de la Balance, le 23 septembre et quelquefois le 22 (*Voy.* SAISONS), qui finit le 21 ou le 22 décembre, lorsque le soleil entre dans le signe du Capricorne; sa durée est de 89 jours 16 heures 5/10. Depuis le premier jour de l'automne, qui est celui de l'équinoxe, les jours vont en décroissant dans notre hémisphère et sont toujours plus courts que les nuits. C'est dans cette saison que les fruits mûrissent dans nos climats; c'est aussi la plus féconde en maladies. Les pays placés près de l'équateur n'ont pas d'automne (*Voy.* SAISONS). — On représente l'Automne sous les traits d'une femme puissante; elle est couronnée de pampres, et tient d'une main une belle grappe de raisin, et a un bras chargé d'une corne d'abondance pleine de fruits de toute espèce. Quelquefois elle est représentée sous la figure de Bacchus ou d'une bacchante.

AUTONOME (du grec *autos*, soi-même, et *nomos*, loi : qui ne reçoit de loi que de soi-même). En Morale, on nomme ainsi, depuis Kant, l'âme qui, soustraite à l'empire des passions, n'obéit qu'à la raison. L'état d'une telle âme est l'*autonomie*.

En Histoire, on nomme *autonomes* certaines villes auxquelles les Romains, après les avoir conquises, laissaient le droit de se gouverner par leurs propres lois, tout en restant vassales de la république : telles furent longtemps la plupart des villes de la Grèce et de l'Asie Mineure. Elles différaient des villes entièrement libres en ce que celles-ci ne reconnaissaient pas l'autorité du magistrat romain qui gouvernait la province dans laquelle elles étaient situées.

En Numismatique, on appelle *médailles autonomes* celles qui étaient frappées dans les villes qui avaient conservé ou obtenu le droit de battre monnaie comme preuve de leur autonomie; et par extension, toutes les monnaies que les villes ont fait frapper pour leur usage particulier, lorsque ces monnaies ne portent aucun type étranger.

AUTOPLASTIE. *Voy.* RHINOPLASTIE et PLASTIQUE.

AUTOPSIE (d'*autos*, soi-même, et *opsis*, vue), inspection faite par soi-même de l'état d'un corps. Ce mot s'entend spécialement de l'*autopsie cadavérique*, ou *nécropsie*, acte par lequel on explore tous les organes après la mort, soit pour en connaître la disposition, les altérations morbides; soit, en médecine légale, pour déterminer quelle a été la cause de la mort. Dans le premier cas, on peut se borner à l'ouverture de telle ou telle cavité splanchnique, ou à l'examen spécial de telle ou telle partie; mais, dans ce cas même, on ne peut faire l'ouverture du corps que du consentement de la famille, et après en avoir prévenu l'officier de police; en outre, il ne peut y être procédé qu'après la vérification légale du décès, et en présence de l'officier de santé chargé de constater les décès. — Dans les cas de médecine légale, l'*autopsie* ne doit être faite qu'après qu'un procès-verbal constatant *la levée* du cadavre a été adressé au procureur impérial : c'est à ce magistrat seul qu'il appartient de juger si l'autopsie est nécessaire, de désigner des hommes de l'art pour la faire, et de faire à ce sujet les réquisitions convenables.

AUTORISATION. En Droit, on nomme ainsi le consentement donné à un acte fait par une personne qui est sous notre dépendance, ou qui ne peut agir sans notre participation : il faut qu'une femme soit autorisée par son mari ou par la justice, un fils par son père, un pupille par son tuteur; un avoué par celui qu'il représente, un syndic par sa communauté, un administrateur de commune ou d'hospice par l'autorité à laquelle il est subordonné. Il faut, en outre, des autorisations spéciales pour attaquer en justice les représentants et les fonctionnaires.

AUTORITÉ se dit et du droit de commander et

de ceux qui exercent ce droit. On distingue : *A. législative*, *administrative*, *judiciaire*, *municipale*, etc. — En Logique, *autorité* est synonyme de crédibilité, motif de certitude : c'est en ce sens que l'on dit *A. des sens*, *de la conscience*, *de la raison*, *du témoignage*, *de l'Église*, etc. — On prend plus particulièrement ce mot dans le sens de *foi due au témoignage*, et l'on appelle *système de l'autorité* cette doctrine, enseignée par M. de Lamennais dans son *Traité de l'indifférence*, qui veut que la raison soit impuissante par elle seule, et que les jugements auxquels nous adhérons d'après nos lumières individuelles ne soient certains qu'autant qu'ils sont confirmés par la révélation divine ou par le consentement universel.

AUTORITÉ (ABUS D'). *Voy.* ABUS.

**AUTOSITE** (du grec *autositos*, qui se nourrit de soi-même), nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres simples qui sont capables de vivre et de se nourrir par le jeu de leurs propres organes, et qui, par conséquent, peuvent subsister plus ou moins longtemps hors du sein de leur mère.

**AUTOUR**, *Astur* (du grec *astérias*, étoilé, à cause des étoiles que forment en se croisant les raies de son plumage), genre de l'ordre des Rapaces, de la famille des Diurnes et de la tribu des Faucons. Il est un peu plus grand que la Buse, à laquelle il ressemble. Il se divise en deux sous-genres, les Autours et les Éperviers, et contient beaucoup d'espèces répandues dans les deux hémisphères. L'*A. ordinaire* est brun en dessus et blanc rayé de brun en dessous. Il n'y a que la femelle qui s'appelle *autour*; le mâle se nomme *tiercelet*; et comme il y a d'autres oiseaux de proie dont les mâles s'appellent *tiercelets*, il faut dire *tiercelet d'autour*, pour le distinguer du faucon, du gerfaut, etc. — On employait autrefois l'autour, ainsi que l'épervier, pour la chasse aux perdrix et aux faisans. Cette chasse est appelée *autourserie* ou *chasse du bas vol*, par opposition avec la chasse *du haut vol*, qui se fait avec le faucon. L'autour, en effet, chasse en rasant la terre et non en s'élevant comme le faucon. On ne le chaperonne point. On le prend jeune pour l'habituer à partir de dessus le poing, et à revenir à la voix de son maître. On a des chiens pour faire lever le gibier : dès que l'autour le voit, il part, et, lorsqu'il l'a atteint, on le lui retire en lui présentant quelques morceaux de viande. Cet art était connu des Romains. Autrefois, en France, l'autourserie était le délassement des particuliers et des simples gentilshommes, tandis que la fauconnerie était celui des rois et des princes. Aujourd'hui encore elle est pratiquée en Allemagne, en Pologne, en Perse, pour la chasse de la perdrix, du faisan, du canard, de l'oie sauvage, du lièvre et du lapin. En Perse, on chasse même la gazelle avec l'autour, en lui apprenant à ne trouver sa nourriture que dans les yeux d'une gazelle empaillée.

**AUTOURSERIE**. *Voy.* AUTOUR.

**AUTRUCHE** (du grec *strouthos*, autruche), genre de l'ordre des Échassiers, famille des Brévipennes, caractérisé par sa taille gigantesque, ses jambes demi-nues, ses deux doigts dont l'externe est plus court que l'interne, et ses ailes rudimentaires impropres au vol. Son bec déprimé, ses grands yeux et sa petite tête, lui donnent un air stupide qui a passé en proverbe. Ses plumes fournissent un ornement fort recherché et sont un important objet de commerce. On ne connaît qu'une espèce d'autruche, l'*A. d'Afrique*, que les Grecs appelaient *Strouthocamélos* ou *Oiseau-chameau*, d'après les ressemblances qu'ils lui trouvaient avec le chameau. Cette espèce se trouve dans l'intérieur de l'Afrique et en Asie, dans l'Inde en deçà du Gange. L'autruche est le plus grand de tous les oiseaux : sa taille dépasse deux mètres, et son poids 40 kilogr. Elle est herbivore, mais si vorace, qu'elle avale indistinctement avec ses aliments tout ce qui se présente, comme bois, pierres, fragments de métaux, etc. C'est le seul oiseau qui urine. Sa chair, défendue par la loi aux Hébreux, était, au contraire, estimée des Romains. Plusieurs tribus d'Afrique s'en nourrissent. Ses œufs pèsent un kilogr. et demi. L'autruche les dépose sur le sable, où ils éclosent à la chaleur du soleil; cependant elle les couve la nuit et dans les saisons froides. L'autruche ne peut voler; mais, en revanche, sa force et sa rapidité à la course sont incroyables : les meilleurs coursiers ne peuvent l'atteindre que lorsqu'elle est fatiguée, et après 8 ou 10 heures de poursuite; aussi s'en sert-on comme de monture. Ceux qui chassent l'autruche la tuent à coups de bâton pour éviter de gâter ses plumes. Certains peuples d'Afrique en élèvent en domesticité de nombreux troupeaux. — On donne le nom d'*A. d'Amérique* au *Nandou*, qui forme un genre distinct. *Voy.* ce mot.

**AVAL** (du latin *ad*, à, vers; *vallis*, vallée : en bas). On nomme ainsi, dans la navigation des rivières, le côté vers lequel descend la rivière; il est l'opposé d'*amont*, qui signifie le côté d'où la rivière descend. *Naviguer en aval*, *aller aval*, c'est suivre le cours de l'eau. On dit par corruption : *aller à vau l'eau*, pour : se laisser entraîner par le courant. Le *pays d'aval* est celui où l'on arrive en descendant la rivière, par opposition au *pays d'amont*, vers lequel on irait en remontant la rivière. — Dans la Marine, on appelle *vent d'aval* tout vent qui souffle sur les côtes en venant du large, depuis le S.-S.-E. jusqu'au N.-N.-O., passant par l'O.; il est l'opposé du vent d'*amont*.

Dans le Commerce, on appelle *aval* (par abréviation pour *à valoir*, *à valoir pour*), ou *aval de garantie*, une souscription qu'un tiers étranger au tireur appose à une lettre de change ou à un billet à ordre négociable; il suffit pour cela de mettre au-dessous sa signature avec ces mots : *bon pour aval*. C'est un engagement solidaire. Le plus souvent on donne son aval sur le billet même; quelquefois on le donne par acte séparé. Le donneur d'aval s'engage ainsi envers le porteur à payer le montant du billet, dans le cas où ce billet n'aurait pas été payé par celui pour qui l'aval est donné.

**AVALANCHE** (du latin *ad*, et *valles*, vallée), masse de neige qui roule du sommet des hautes montagnes, grossit dans sa course, et renverse tout ce qu'elle rencontre. La fonte des neiges, au printemps, est la principale cause de la formation des avalanches; la terre s'échauffe aux rayons du soleil, et, communiquant sa chaleur à la base de la neige qui repose sur elle, en détermine la fusion, de manière que les couches supérieures s'en détachent et viennent ainsi rouler avec fracas sur le flanc des montagnes. La moindre agitation de l'air provoque souvent la chute des avalanches : c'est pour cela qu'on recommande aux voyageurs le silence dans le voisinage des masses de neige où elles ont coutume de se former. Elles causent, en roulant, un vent si violent qu'il arrive souvent que les hommes et les animaux en sont étouffés. C'est surtout en Suisse, en Suède et en Norvége que les avalanches sont communes et terribles.

**AVALOIRE**, partie du harnais consistant en une large bande de cuir double, assujettie par les deux bouts à deux anneaux de fer situés à l'extrémité des reculements, et soutenue par des bandes de cuir qui descendent du surdos. L'avaloire, maintenue dans une position horizontale, entoure les cuisses du cheval, et sert à faire reculer la voiture à laquelle le cheval est attaché, au moyen des bandes de côté qui tirent les chaînettes et le timon en arrière. — Les chapeliers nomment ainsi un outil moitié métal et moitié bois dont ils se servent

pour *avaler* la ficelle, c'est-à-dire pour la faire descendre du haut de la forme jusqu'au bas.

AVALURE (du verbe *avaler*, aller en descendant), maladie du cheval qui consiste dans la séparation de la corne du pied et la formation d'une corne nouvelle qui naît au biseau, chasse la vieille corne, et s'*avale* en descendant sur le bord inférieur de la paroi. Ce renouvellement de la corne a toujours pour symptôme une bosse, un cercle, une dépression ou une désunion.

AVANCEMENT. L'armée et la marine sont jusqu'ici les seuls corps où les règles de l'avancement aient été posées par une loi : partout ailleurs le sort des fonctionnaires est livré à l'arbitraire et dépend soit de l'esprit de justice et des lumières de chaque ministre, soit de ses préférences personnelles. La loi qui régit l'avancement dans l'armée de terre est du 17 avril 1832; celle qui régit l'armée navale est du 20 avril de la même année.

AVANCEMENT D'HOIRIE. *Voy.* HOIRIE.

AVANIE (de l'arabe *haouan*, opprobe). Ce mot, qui, dans le langage vulgaire, signifie une insulte gratuite, un traitement humiliant fait avec l'intention de livrer au mépris celui qui en est l'objet, est proprement employé dans le Levant pour exprimer les extorsions, présents ou amendes que les pachas et les douaniers turcs arrachent aux marchands chrétiens, sous prétexte de contravention à des règlements qui le plus souvent n'ont jamais existé.

AVANT (L'). On nomme ainsi, dans la Marine, la partie antérieure d'un bâtiment, celle qui s'avance la première à la mer. C'est aussi toute la partie du vaisseau comprise entre le grand mât et la proue. On dit : les canons, le gaillard, les manœuvres, etc., d'*avant*, pour dire ceux de cette partie du vaisseau. On oppose l'*avant* à l'*arrière*, partie postérieure du navire, où se trouvent le grand mât, le gouvernail et la poupe. Les matelots se tiennent toujours sur l'*avant*; les officiers se placent sur l'*arrière*.

AVANTAGE. En Jurisprudence, on nomme ainsi la portion de bien qu'un père donne à un de ses enfants au delà de la part que la loi lui attribue. Cet avantage se prend sur la quotité disponible des biens du donateur ou testateur, non réservée par la loi au profit des ascendants ou des descendants. Le maximum des libéralités de ce genre ne peut excéder une part d'enfant (Code civil, art. 413). Les époux peuvent aussi se faire des avantages (Code civil, art. 1094).

AVANT-BRAS, partie antérieure du bras. *V.* BRAS.

AVANT-CORPS, ce qui fait saillie sur le nu d'un corps d'architecture. Les avant-corps ne sont quelquefois destinés qu'à la décoration; souvent aussi ils augmentent la solidité des murailles en doublant leur épaisseur. — En Serrurerie, on donne le nom d'*avant-corps* à toutes les pièces qui excèdent la surface de la pièce principale, et qui forment saillie.

AVANT-GARDE, corps de troupes détaché en avant du corps d'armée en marche pour reconnaître les débouchés et les chemins, et ouvrir les voies à l'armée. La force de l'avant-garde est d'ordinaire le cinquième de celle du total de l'armée. La distance de l'avant-garde au corps principal doit être réglée de manière à ce qu'elle puisse toujours être secourue. — Dans la Marine, l'avant-garde est celle des divisions d'une escadre ou d'une flotte qui marche la première, et forme la tête de ligne.

AVANT-LA-LETTRE (GRAVURE), belle épreuve tirée avant qu'on ait inscrit le sujet au bas de la planche.

AVANT-POSTES, postes de sûreté qui entourent un camp, un bivouac ou des cantonnements, pour qu'en cas d'attaque les troupes ne soient pas prises au dépourvu. Les avant-postes communiquent entre eux par une ligne de sentinelles ou de *vedettes*.

AVARIE, tout dommage emportant dépréciation d'une chose. Ce terme s'emploie plus particulièrement dans le commerce maritime. Le titre IX du Code de commerce est tout entier consacré aux avaries. Les indemnités auxquelles elles donnent droit varient selon qu'il s'agit d'*A. grosses* ou d'*A. simples*. Les marchandises avariées restent au compte du propriétaire lorsque l'avarie ne résulte pas des fautes du commissionnaire, voiturier, mandataire, etc. Dans le cas d'avaries causées à un navire par un accident imprévu, c'est le propriétaire du navire qui seul supporte la conséquence de ces accidents.

AVELANÈDE ou VÉLANÈDE, fruit du *Chêne Velani* (*Quercus œgylops*), qui croît dans le Levant, se compose d'une vaste cupule hémisphérique et d'un gland quelquefois beaucoup plus gros que le pouce, souvent creux et rempli d'une poussière noirâtre, produite par la décomposition de sa partie charnue. On s'en sert, comme du gallon, pour le tannage des cuirs : c'est l'objet d'un grand commerce dans tout le Levant, surtout à Smyrne. On l'appelle aussi, mais improprement, *Gallon du Levant*. — L'avelanède du Piémont est une espèce de galle grise qui se développe sur le gland du chêne, et qui le recouvre en totalité ou en partie : cette excroissance est irrégulière, d'une couleur jaunâtre ou rougeâtre et d'une saveur un peu astringente. On l'emploie aux mêmes usages que l'avelanède du Levant.

AVELINE (du latin *avellina*, noisette, dérivé d'*Avella*, auj. *Avellino*, ville du royaume de Naples), fruit de l'avelinier, variété du noisetier : c'est une espèce de grosse noisette presque ronde, dont l'amande tire sur le violet. Les avelines sont recherchées à cause de leur grosseur, de leur délicatesse et de leur précocité : elles sont plus nourrissantes que les noix, mais on les digère difficilement. Elles renferment un principe volatil et de l'huile. Elles entrent dans une infinité de préparations culinaires; les confiseurs les habillent de sucre pour en faire des dragées rondes. Elles sont fort communes en Italie; on estime surtout en France celles du pays de Foix et du Roussillon. *Voy.* NOISETIER et COUDRIER.

AVENACÉES, tribu de la famille des Graminées, renferme les genres *Avena* ou *Avoine* (g. type), *Aira*, *Airopsis*, *Trisetaria*, *Trisetum*, *Lagurus*, *Eriachne*, *Anisopogon*, *Danthonia*, *Triodia*, *Pentameris*.

AVÉNEMENT (d'*advenire*, arriver, parvenir). En Politique, c'est le moment où un prince prend possession de la dignité suprême. Les rois de France, lors de leur avénement, levaient autrefois sur leurs sujets, un impôt spécial : c'est ce qu'on appelait *droit de joyeux avénement*. Louis XVI, en montant sur le trône, renonça à ce droit. — En Religion, ce mot est spécialement consacré pour exprimer la venue du Sauveur. On distingue deux avénements : l'un s'est accompli quand le Verbe divin s'est incarné; l'autre ne s'accomplira que lorsque Jésus-Christ descendra visiblement du ciel, environné de toute sa gloire, et qu'il viendra juger tous les hommes. — Pendant les quatre semaines qui précèdent Noël, jour de l'avénement de Jésus-Christ, les Chrétiens se préparent à fêter dignement la venue du Sauveur : c'est cet espace de temps qu'on nomme *Avent* (d'*adventus*, arrivée). La durée de l'Avent n'a pas été la même dans tous les temps, ni pour toutes les Églises. Aujourd'hui, le 1er dimanche de l'Avent est celui qui se trouve le plus rapproché de la fin de novembre, c.-à-d. entre le 26 de ce mois et le 4 décembre exclusivement.

AVENIR (pour *à venir*). On nomme ainsi, en Procédure, un acte d'avoué à avoué. C'est une sommation par laquelle un avoué somme la partie adverse de se trouver tel jour à l'audience, pour y plaider conjointement. On dit : *donner, signifier un avenir*.

AVENT. *Voy.* AVÉNEMENT.

AVENTURE (MAL D'). *Voy.* PANARIS.

AVENTURINE, pierre artificielle parsemée de paillettes brillantes, n'est que du verre fondu où l'on a mêlé, pendant la fusion, des parcelles d'un

composé métallique, tel que le fer ou le cuivre. On prétend qu'un ouvrier de Venise, ayant laissé tomber *par aventure* de la limaille dans du verre en fusion, remarqua l'heureux résultat de ce mélange; qu'il sut le reproduire à volonté, et qu'il lui donna le nom d'*aventurine*. — Ce nom a depuis été étendu à une pierre naturelle, variété de quartz grenu ou de feldspath, demi-transparente, colorée en rouge ou en jaune, offrant aussi à l'intérieur des points brillants qui ont l'apparence de paillettes d'or.

AVEU. En matière civile, l'aveu fait pleine foi contre son auteur; il ne peut être scindé, c'est-à-dire accepté pour une partie et répudié pour une autre; il est irrévocable (Code civ., 1354-56). — En matière criminelle, il n'est qu'un des moyens d'instruction, mais ne fait pas par lui seul preuve contre son auteur. Autrefois, l'aveu suffisait pour faire condamner : trop souvent pour l'obtenir de l'accusé, on ne craignait pas de recourir à la torture.

AVEU ET DÉNOMBREMENT. On nommait ainsi, en Droit féodal, un acte fait par-devant notaire, scellé et signé, dans lequel le vassal *avouait* qu'il était soumis, lui et son fief, à son seigneur, et faisait le détail de toutes les redevances et de tous les droits attachés à son fief. Si le vassal ne faisait pas cette déclaration dans les quarante jours de l'acquisition du fief, le seigneur pouvait le confisquer.

AVEUGLES (du bas latin *aboculus*, *abocellus*, formé d'*ab* priv., et *oculus*, œil). La privation de la vue est ou native (d'où le nom d'aveugles-nés), ce qui est le cas le plus rare, ou accidentelle ; elle peut, dans ce dernier cas, être l'effet de maladies très-différentes : ophthalmie, cataracte, amaurose, taie, glaucôme, dégénérescence des membranes de l'œil, etc. Le nombre des aveugles augmente dans une grande proportion à mesure que l'on approche de l'équateur, ce qui est l'effet de la trop vive réverbération de la lumière, surtout dans les pays sablonneux. — On a plusieurs fois rendu la vue à des aveugles-nés, par l'opération de la cataracte; Cheselden, chirurgien anglais, qui le premier obtint cet admirable résultat, a donné d'intéressants détails sur les progrès de la vision chez les opérés. — Les aveugles se font remarquer par l'immobilité des traits, la finesse du tact et de l'ouie, la gravité du caractère, la ténacité, la force de la raison. Plusieurs ont occupé un rang élevé dans les sciences, dans les arts et l'industrie : on cite chez les anciens, Diogène d'Alexandrie, savant universel, qui fut le maître de saint Jérôme; dans les temps modernes, Saunderson, un des grands mathématiciens de l'Angleterre.

Objets naturels de commisération, les aveugles avaient depuis longtemps trouvé asile dans des établissements publics, dont le plus ancien et le plus célèbre est celui des *Quinze-Vingts*, fondé par saint Louis; mais on ne s'était nullement occupé de les faire jouir des bienfaits de l'éducation : Valentin Haüy, frère du célèbre minéralogiste, combla cette lacune. Il eut l'heureuse idée de substituer pour les aveugles les signes en relief aux formes visibles, fit imprimer des alphabets et des ouvrages d'après ce système, et réussit ainsi facilement à leur apprendre la lecture, l'écriture, les éléments des sciences, la musique, etc. Il fonda dans ce but, dès 1783, une institution de *Jeunes Aveugles* qui, en 1791, fut érigée en établissement public; fermée pendant la Révolution, l'Institution fut rouverte en 1817; installée d'abord dans l'ancien séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, elle fut transférée en 1838 au boulevard des Invalides. Cette maison est consacrée à l'éducation de 60 jeunes garçons et de 30 jeunes filles aveugles, entretenus gratuitement pendant 8 années aux frais de l'État. Pour y être admis, les enfants doivent être âgés de 10 ans au moins, de 14 ans au plus. Indépendamment des élèves gratuits, on admet dans l'Institution des élèves payants. Les aveugles y apprennent, par des procédés particuliers, la lecture, l'écriture, la géographie, l'histoire, les langues, les mathématiques, la musique et divers métiers. — De nombreux établissements analogues ont été fondés sur ce modèle dans les principales villes de l'Europe, à Berlin, à Breslau, à Vienne, à Zurich, à Bruxelles, à Londres et à Édimbourg, et jusqu'en Amérique.

Les principaux ouvrages à consulter sont : *Lettre sur les Aveugles*, par Diderot; *Essai sur l'éducation des Aveugles*, par V. Haüy; *Essai sur l'instruction des Aveugles*, par le Dr Guillié; *Des Aveugles : leur état physique, moral et intellectuel*, par P.-A. Dufau, directeur de l'Institution nationale de Paris, 1837 et 1850, ouvrage couronné par l'Académie.

AVICEPTOLOGIE (du latin *avis*, oiseau, *capere*, prendre, et *logos*, discours), description des diverses chasses aux oiseaux, des procédés qu'il faut suivre, des instruments et des ruses auxquels on doit avoir recours pour prendre les oiseaux; tels sont : l'*Aviceptologie française*, par Bulliard, Paris, 1830; *le Chasseur aux filets*, par Blaze, Paris, 1839, etc.

AVICULE (d'*avicula*, petit oiseau), genre de Mollusques acéphales, appelé successivement *Hironde*, *Aronde* et *Avicule*, et dont la coquille bivalve et inéquilatérale, a quelque ressemblance avec la queue d'une hirondelle. Ces coquilles sont toutes marines ; le test est mince, fragile et nacré en dedans. L'*A. margaritifère* fournit les perles fines. On trouve l'Avicule dans toutes les mers.

AVIRON (qu'on dérive du verbe *virer*), espèce de rame légère bien connue, dont on se sert pour faire marcher les bateaux sur les rivières; c'est une sorte de levier en bois dont l'extrémité aplatie se nomme *pelle*, et l'autre *le bras*. Il sert aussi à la mer pour les petites embarcations, lorsque la faiblesse du vent empêche de faire usage de la voile.

AVISO, nom donné à tout bâtiment de guerre, léger et rapide, employé pour porter des *avis*, des dépêches, etc. On emploie pour ce service des bricks, des goëlettes ou des lougres.

AVITAILLEMENT (de *victualia*). On comprend sous ce nom les provisions des navires nécessaires à la subsistance des équipages. Elles consistent principalement en légumes secs, biscuits, viandes salées, farines, riz, vermicelle, vins, eaux-de-vie; dans les voyages de long cours, on embarque de la volaille vivante, des moutons, des chèvres, pour avoir quelque temps de la viande fraîche et du lait.

Les navires français en partance sont soumis, pour l'avitaillement, à la loi du 22 août 1791. L'art. 2 porte : « Les vivres et provisions du royaume, embarqués dans les navires français, pour quelque navigation que ce soit, pourvu qu'ils soient uniquement destinés à la nourriture des équipages et passagers, jouiront, à la sortie, de l'exemption de tous droits. » — Pour les navires français qui viennent de l'étranger et qui s'y sont ravitaillés, leurs vivres et provisions sont soumis aux lois et tarifs d'entrée pour toute quantité qui excède le nécessaire.

AVIVES (d'*aqua viva*, eau vive, parce que les chevaux contractent cette maladie en buvant des eaux vives), nom donné à des glandes situées à la partie supérieure et postérieure de la ganache du cheval, dans l'intervalle qui se trouve entre la tête et le cou, au-dessous de l'oreille; et à une maladie du cheval dans laquelle les *avives* sont enflées et douloureuses : elles s'enflent quelquefois au point de gêner la respiration. Cette maladie attaque aussi les chiens.

AVOCAT (du latin *advocatus*, appelé auprès, au secours). Pour obtenir le titre d'avocat, il faut avoir reçu dans une faculté de droit le grade de licencié, qui est conféré après trois années d'études et à la suite d'examens publics. Tout licencié qui veut être admis à plaider doit d'abord se faire attacher à un tribunal, en prêtant serment de ne rien dire qui soit contraire

aux lois ou à la morale publique. Le jeune avocat, avant d'être inscrit définitivement au tableau de son ordre, est soumis à un *stage* de trois ans, pendant lequel il doit suivre les audiences des tribunaux et les conférences tenues pour l'instruction des stagiaires; il a néanmoins pendant son stage le droit de plaider toutes les affaires qui lui seraient confiées. Les avocats de chaque barreau sont soumis à un conseil de discipline électif; ce conseil est présidé par le *bâtonnier*, qui est le chef de l'ordre. Il connaît des plaintes que les clients peuvent former contre les membres de l'ordre à raison de l'exercice de leur profession; il a, en outre, droit de surveillance sur tous les avocats inscrits au tableau, et principalement sur les stagiaires: c'est le conseil qui prononce sur toutes les demandes d'admission au stage et d'inscription au tableau de l'ordre. Il peut, en certains cas, prononcer des peines disciplinaires: aux termes de l'art. 18 de l'ord. du 20 nov. 1822, ces peines sont: l'avertissement, la réprimande, l'interdiction temporaire, dont la durée ne peut excéder une année, enfin, la radiation du tableau, sauf recours devant la cour d'appel. Bien qu'inscrits sur le tableau d'une seule cour, les avocats peuvent plaider par toute la France. L'avocat ne peut réclamer judiciairement ses honoraires.

Les jeunes avocats trouveront d'excellents conseils dans le *Dialogue des Avocats*, de Loysel, les *Règles pour former un avocat*, de Biarnoy de Merville, les *Lettres sur la profession d'Avocat*, de Camus, le *Manuel des jeunes Avocats*, de M. Dupin aîné, et les *Règles de la profession d'avocat* de M. Mollot.

Pour les détails historiques sur la profession d'avocat, et pour l'histoire de l'ordre, *Voy.* BARREAU.

Les *Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation* sont des officiers ministériels chargés de suivre la procédure et de plaider pour les parties devant le Conseil d'État et la Cour de cassation. Ces deux offices, jadis séparés sous divers titres, ont été réunis par l'ordonnance du 10 sept. 1817, qui en même temps a réglé la discipline intérieure de ce corps. Pour remplir ces fonctions, il faut être âgé de 25 ans, avoir au moins deux années de stage comme avocat, et être agréé par le conseil particulier de l'ordre, par le ministre de la justice et la Cour de cassation. Ces offices sont transmissibles à prix d'argent: leur nombre est fixé à 60.

L'*Avocat général* est un magistrat attaché au ministère public près la cour de cassation ou près les cours d'appel, et chargé de porter la parole au nom du procureur général, et sous sa direction, pour défendre la loi et l'ordre public; il est secondé et suppléé au besoin par des substituts. Avant 1789, on donnait ce titre à ceux d'entre les officiers du parquet d'un parlement ou d'une cour souveraine qui étaient chargés de discuter à l'audience, devant les juges, les mêmes causes que discutaient les avocats du roi devant les siéges royaux. Les fonctions d'avocats généraux et de procureurs généraux ont été réunies pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis la Révolution jusqu'à l'installation des cours royales.

AVOCATIER (d'*aouicate*, nom caraïbe de cet arbre), *Laurus persea*, arbre d'Amérique, du genre Laurier, a la hauteur du poirier, est toujours vert, et donne un fruit vulgairement appelé *poire avocat*, qui ressemble pour la forme et la grosseur à une poire de bon chrétien, mais qui renferme un noyau en forme de cœur; il a un goût très-agréable. On prépare avec ce fruit un mets estimé; on le regarde comme antidysentérique. Les feuilles de l'Avocatier entrent dans la composition de l'élixir américain dit *de Courcelles*: elles sont stomachiques, carminatives, résolutives; on les recommande dans les maladies pédiculaires, la jaunisse et la colique hystérique.

AVOCETTE, genre d'oiseaux de l'ordre des Echassiers, famille des Longirostres: pieds palmés, bec allongé, grêle et recourbé en haut, à partir de la moitié de sa longueur. Ce sont des oiseaux de rivage, voyageurs, et que l'on trouve particulièrement dans les pays froids ou tempérés, sur les côtes d'Europe et d'Amérique. Ils se nourrissent de frai de poisson, de vers et d'insectes aquatiques qu'ils trouvent dans la vase des endroits guéables. Ils courent et nagent avec vitesse et sont très-farouches. La chair des jeunes Avocettes est assez délicate. L'*A. d'Europe* se trouve sur nos côtes: elle est de la grosseur d'un pigeon; elle a le plumage mêlé de noir et de blanc, avec la tête et les tarses noirs. Cet oiseau remonte quelquefois les fleuves, ce qui explique qu'il soit très-commun dans le Poitou, où chaque année il est l'objet d'une chasse active.

AVOINE (du latin *avena*), genre de Graminées, faisant partie du groupe des Céréales, caractérisé par ses fleurs en panicules, sa glume bivalve à deux ou plusieurs fleurs, et sa glumelle à deux valves pointues, dont l'extérieure porte une arête longue, roide et tordue à sa base. L'avoine paraît être indigène dans l'Europe septentrionale. On en connaît une cinquantaine d'espèces, presque toutes originaires d'Europe, et quelques-unes du cap de Bonne-Espérance. — L'*A. commune* (*Avena sativa*) est, on le sait, la nourriture par excellence du cheval; on la donne aussi aux bestiaux et aux volailles. Elle engraisse les moutons, elle augmente la production du lait des brebis-mères et double la ponte des œufs dans les volailles. Elle sert encore dans quelques pays pauvres à faire du pain; mais ce pain est lourd, peu nutritif et d'une saveur désagréable. On peut faire avec ce grain de la bière et de l'eau-de-vie. Enfin, les tiges vertes de l'avoine donnent un excellent fourrage, et les balles de la fleur servent au coucher du pauvre et des enfants en bas âge. L'Avoine se sème en septembre ou octobre dans l'ouest de la France, et partout ailleurs en février, mars ou avril.

L'Avoine commune présente plusieurs variétés: l'*A. d'hiver*, à balles rayées de brun; l'*A. de Géorgie*, à feuilles larges et à grain jaunâtre; l'*A. de Brie*, à grain noir, très-renflé, l'*A. de Hongrie*, à grains blancs et gros, mais qui a l'inconvénient de s'égrener facilement: elle fut introduite en France en 1759; l'*A. patate*, à grain blanc et court, nouvellement importée d'Angleterre et sujette au charbon. L'*A. de Zélande* (Pays-Bas) est la plus belle et la meilleure. — Parmi les autres espèces d'Avoine, nous citerons: 1° l'*A. unilatérale*, à panicules serrées, dont les épillets s'inclinent tous du même côté; on en distingue de *blanche* et de *noire*; 2° l'*A. nue*, qui doit son nom à la disposition qu'ont ses grains à sortir tout mondés de la balle par le battage; 3° l'*A. courte*, à feuilles, à barbes et à grains plus courts que dans les autres espèces; 4° la *Folle-avoine* (*A. fatua*), ainsi appelée à cause de sa panicule étalée, grêle et munie de longues barbes qui oscillent au moindre vent. Les trois premières de ces espèces s'emploient comme l'avoine commune. La folle-avoine, au contraire, est une des plantes les plus nuisibles aux récoltes: elle étouffe les blés par ses racines, et ses graines, mûres de bonne heure, se ressèment d'elles-mêmes au point qu'il est difficile d'en débarrasser les terres qui en sont infestées. Les Hollandais l'ont cependant mise à profit pour raffermir le sable mouvant de leurs dunes.

Indépendamment de son utilité pour la nourriture des animaux, l'Avoine sert encore aux amidonniers; on en fait aussi des gruaux.

AVOIR DU POIDS (LIVRE), *Pound*, nom que les Anglais donnent à leur livre de 16 onces, généralement usitée dans le commerce, surtout pour peser les marchandises d'un gros volume, comme le chanvre, le café, le coton; ils la nomment ainsi par opposition à leur livre *troy*, qui n'en a que 12, et qui sert pour les objets précieux. La livre *avoir-du-poids* vaut 453gr.,545. Toutes les marchandises où il y a du rebut, du déchet, se vendent à l'*avoir du poids*.

**AVORTEMENT** (du latin *abortus*, m. sign.). L'avortement s'observe le plus fréquemment dans les trois premiers mois de la grossesse. On distingue : l'*A. ovulaire*, qui s'étend jusqu'aux 20 premiers jours de la conception ; l'*A. embryonnaire*, qui comprend jusqu'au 90e jour de la grossesse ; l'*A. fœtal*, où l'expulsion du fœtus est suivie de phénomènes semblables à ceux de l'accouchement. Morgagni a observé que le nombre des avortons femelles était plus considérable que celui des mâles ; ce que Désormeaux et Velpeau constatent également.

L'avortement est naturel, accidentel ou provoqué : *naturel*, il peut tenir ou à un état particulier des organes, ou à un état de faiblesse générale et de mauvaise santé habituelle, ou, au contraire, à une constitution pléthorique ; *accidentel*, il peut résulter d'exercices forcés, de mouvements exagérés ou violents, de la danse, de l'équitation, de chutes, de secousses subites, de coups sur l'abdomen ou sur les lombes, d'émotions vives ; *provoqué*, il peut avoir été déterminé par des violences quelconques, par l'action d'un moyen mécanique sur le fœtus ou ses enveloppes, manœuvres employées souvent dans un but criminel ; par l'abus des saignées, des bains, des purgatifs drastiques, des emménagogues, etc.

La loi punit sévèrement l'avortement provoqué. « Quiconque, dit le Code pénal, art. 317, par aliments, breuvages, médicaments, violences ou par tout autre moyen, aura procuré l'avortement d'une femme enceinte, soit qu'elle y ait consenti ou non, sera puni de la reclusion. — La même peine sera prononcée contre la femme qui se sera procuré l'avortement à elle-même ou qui aura consenti à faire usage des moyens à elle indiqués ou administrés à cet effet, si l'avortement s'en est suivi. — Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, qui auront indiqué ou administré ces moyens, seront condamnés à la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où l'avortement aurait eu lieu. » — Chez les Romains, la peine portée contre ceux qui provoquaient l'avortement était celle des travaux publics ou la relégation dans une île, avec confiscation d'une partie des biens ; la mère coupable était punie d'exil. *Voy.* ENCISE.

**AVOUÉS**, officiers ministériels établis près les tribunaux civils de 1re instance et près les cours d'appel, pour représenter les parties et faire les actes de procédure pendant toute la durée de l'instance. On ne peut plaider en France sans ministère d'avoué ; à défaut d'avocats, les avoués pourvus du titre de licencié peuvent plaider eux-mêmes. Le nombre de ces officiers est limité ; leurs charges sont transmissibles à prix d'argent. Pour obtenir ce titre, il faut être âgé de 25 ans au moins, présenter un certificat de capacité, délivré dans les écoles de droit après 2 années d'étude, et prêter serment ; il faut, en outre, justifier d'une cléricature de 5 années. Les avoués ne peuvent se rendre adjudicataires des biens dont ils sont chargés de poursuivre la vente. L'action des avoués pour le payement de leurs frais et salaires se prescrit par 2 ans. Les avoués de chaque cour et de chaque tribunal ont une chambre pour leur discipline intérieure. —Les avoués se nommaient autrefois *Procureurs*. Les offices de procureurs furent supprimés par la loi du 30 mars 1791 ; mais la même loi établit près des tribunaux de district, sous le nom d'*Avoués*, des officiers ministériels chargés de représenter les parties. La loi du 3 brumaire an II supprima les avoués eux-mêmes, mais ils furent rétablis par la loi du 27 ventôse an VIII. L'organisation de ce corps a été constituée par les décrets des 6 juill. 1810 et 2 juill. 1812 ; la chambre des Avoués a été instituée par un décret du 13 frimaire an IX.

AVOUÉS DES ÉGLISES. *V.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

**AVOYER**, magistrat suisse. *Voy. Ibid.*

**AVRIL** (en latin, *aprilis*, d'*aperire*, ouvrir, parce que la terre paraît alors ouvrir son sein), quatrième mois de notre année, pendant lequel les jours s'allongent, la température s'adoucit, et commence la végétation. Ce mois a 30 jours. C'était le deuxième mois de l'année romaine, quand elle commençait en mars, avant la réforme de Numa. Le mois d'avril était chez les Romains consacré à Vénus. Le soleil parcourt pendant ce mois le signe du Taureau.

Tout le monde connaît le dicton : *Donner, faire avaler un poisson d'avril*, pour : Faire accroire à quelqu'un, le premier jour d'avril, une fausse nouvelle, ou l'engager à faire quelque démarche inutile, afin d'avoir lieu de se moquer de lui. On prétend que ce proverbe, dans lequel le mot *poisson* aurait été, par corruption, substitué à celui de *passion*, n'est qu'une allusion inconvenante à la passion de Jésus-Christ, arrivée le 3 avril, parce que ce jour-là le Sauveur fut, par dérision, renvoyé d'un tribunal à un autre.

**AXE** (du latin *axis*, dérivé du grec *axôn*, essieu, pivot). En Géométrie, l'*axe* est une ligne droite autour de laquelle une figure plane fait sa révolution pour produire ou engendrer un solide. Ainsi, un demi-cercle qui se meut autour de son diamètre en repos engendre une sphère dont l'axe est ce même diamètre ; si un triangle rectangle tourne autour de sa perpendiculaire en repos, il décrit un cône dont l'axe est cette perpendiculaire. Le même mot s'emploie encore plus généralement pour désigner une ligne qu'on conçoit tirée du sommet d'une figure au milieu de sa base. — On nomme *A. d'un cercle* ou *d'une sphère*, une ligne quelconque passant par le centre, et terminée à la circonférence par les deux extrémités ; — *A. d'un cône*, une ligne tirée du sommet au centre de la base ; — *A. d'un cylindre*, une ligne menée du centre d'une de ses bases au centre de l'autre base. — Dans l'ellipse et l'hyperbole, l'*A. transverse* est le diamètre passant par les deux foyers et les deux principaux sommets de la figure ; dans l'hyperbole, c'est le plus court diamètre ; dans l'ellipse, le plus long ; — l'*A. conjugué* ou *second axe* est le diamètre passant par le centre et perpendiculaire à l'axe transverse : c'est le plus court des diamètres conjugués.

En Mécanique, on nomme *axe* toute ligne autour de laquelle un corps peut tourner : *A. d'une balance*, la ligne sur laquelle la balance se meut ; *A. de rotation*, la ligne autour de laquelle un corps tourne réellement lorsqu'il est en mouvement ; *A. d'oscillation d'un pendule*, la ligne droite qui passe par le centre autour duquel un pendule fait ses vibrations.

En Minéralogie, on nomme *Axe cristallographique* une ligne droite supposée dans l'intérieur des cristaux, et autour de laquelle leurs faces sont ordonnées symétriquement. Les différents systèmes cristallins sont basés sur les dispositions que des plans, assujettis aux lois de symétrie, peuvent prendre autour de certains axes. — On nomme *A. optique d'un cristal*, *A. de double réfraction*, ou *ligne neutre*, la direction suivant laquelle la double réfraction des rayons lumineux cesse d'avoir lieu dans un cristal. Tous les cristaux dont les faces sont ordonnées autour d'une ligne unique, tels que ceux qui dérivent du rhomboèdre et du prisme à base carrée, ont aussi un seul axe optique, qui est l'axe cristallographique. Les substances qui jouissent de cette propriété sont dites *à un axe*. Les cristaux dont toutes les faces verticales ne sont pas ordonnées autour d'un axe unique, comme le prisme droit rectangulaire et les deux prismes obliques, possèdent deux axes de double réfraction ; on les appelle cristaux *à deux axes*. Les corps cristallisés, dans le système régulier, ne possèdent pas la double réfraction.

En Optique, on nomme *A. optique* ou *visuel* un rayon passant par le centre de l'œil, ou tombant

perpendiculairement sur l'œil; *A. d'une lentille*, l'axe du solide dont la lentille est un segment, ou la ligne qui joint les deux sommets ou points centraux des deux surfaces opposées du verre.

En Astronomie, c'est la ligne droite, imaginaire, supposée passer à travers la terre, le soleil, les planètes, les satellites, etc., et autour de laquelle ils exécutent leurs rotations diurnes. La terre et les planètes, dans leurs mouvements de translation sur leurs orbites, se meuvent de manière que l'axe de chacun avance toujours parallèlement à lui-même, ou est toujours dirigé vers les mêmes parties du ciel. — *A. du monde*, ligne droite autour de laquelle la voûte céleste, formée par les étoiles, semble faire sa rotation. La terre est si loin des étoiles, et si petite comparativement à leur éloignement, qu'on peut la considérer comme un point mathématique, par lequel passerait l'axe du monde, et comme le centre d'une sphère à la surface de laquelle seraient placées les étoiles. — *A. de l'horizon*, *de l'équateur*, etc., ligne droite tirée à travers le centre de chacun de ces cercles, et perpendiculaire à leur plan.

AXILLAIRE (d'*axilla*, aisselle), se dit, en Anatomie, de tout ce qui appartient à l'aisselle ou en fait partie : telle est la *veine axillaire*. — En Botanique, on nomme *axillaires* les rameaux, feuilles, fleurs ou épines qui naissent au point où deux branches se bifurquent, et au point d'insertion d'une feuille à la tige ou au rameau qui la porte.

AXINITE (du grec *axinè*, hache), minéral remarquable par ses cristaux tranchants, en forme de *hache*, et par sa belle couleur violacée, se compose d'un silicate d'alumine et de chaux, avec de petites quantités d'acide borique et d'oxydes métalliques. Elle est commune en France : les plus beaux cristaux proviennent des montagnes de l'Oysans, dans le dép. de l'Isère. On l'emploie en bijouterie.

AXIOME (du grec *axiôma*, dogme), proposition évidente par elle-même, et qui n'a pas besoin de démonstration. Ex. : Le tout est plus grand que sa partie; deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles; tout effet a une cause, etc. Les axiomes sont le point de départ de toute démonstration. Dans les sciences qui procèdent synthétiquement, comme dans la Géométrie, on commence par poser les *axiomes*, afin de préparer la démonstration des théorèmes ou la solution des problèmes.

AXIOMÈTRE (du lat. *axis*, axe, et du grec *métron*, mesure), petite machine qui indique à première vue la direction de la barre du gouvernail dans les bâtiments où cette barre est cachée dans l'arrière et ne se meut qu'à l'aide d'une roue et de cordages. On s'en sert peu aujourd'hui.

AXIS. En Anatomie, on nomme ainsi la 2e vertèbre du cou, parce qu'elle forme une espèce de pivot (*axis*), sur lequel tournent à la fois la première vertèbre et la tête. On lui a aussi donné le nom d'*axoïde*, c'est-à-dire semblable à un axe.

En Zoologie, *Axis* est le nom d'un mammifère du genre *Cerf.* Le cerf axis, ou cerf du Gange, vit dans l'Indoustan et particulièrement dans le Bengale. Ses formes sont celles du daim, dont il a aussi la taille. Son pelage est d'un fauve assez vif, moucheté de blanc sur le flanc et le dos; le menton, la gorge, le ventre, sont blancs; la queue, longue de 30 centim., est blanche en dessous, fauve en dessus, et marquée sur les côtés d'une ligne noire. Sa course est des plus rapides. Cet animal est doux, timide et facile à apprivoiser. En Europe, il fait l'ornement de nos parcs.

AXOLOTL, nom mexicain d'un reptile, sous-genre de Salamandres, de l'ordre des Batraciens de Cuvier. Ce reptile amphibie, semblable à la salamandre, est d'une couleur grise ardoisée; il a la tête grande, déprimée, arrondie la bouche très-fendue, la langue courte, les dents petites et nombreuses. Les yeux, dépourvus de paupières, sont petits, et placés près de l'extrémité du museau. L'axolotl parvient à 20 ou 25 centimètres de longueur; la queue en prend à peu près la moitié. Ce reptile vit en société dans les lacs des plus hautes montagnes du Mexique. Les Mexicains le mangent.

AXONGE (du latin *axungia*, graisse, formé de *axis*, essieu, et *ungere*, oindre), graisse animale de consistance molle. On désigne plus particulièrement par ce nom la graisse de porc, qu'on nomme aussi *saindoux*. Elle se compose principalement d'un mélange de deux principes organiques, l'un liquide, l'*oléine*, et l'autre solide, la *margarine* ou *stéarine*. La consistance et la fusibilité de l'axonge varient suivant les proportions qui existent entre ces deux principes. — On extrait l'axonge de la panne de porc, en faisant fondre celle-ci, convenablement lavée, dans de l'eau bouillante, passant la graisse fondue au travers d'un tamis serré, et la coulant dans de petits vases à minces parois et à large surface, placés dans un endroit frais. On fait un grand usage de l'axonge dans la cuisine. Elle sert, en pharmacie, pour préparer les onguents; elle est la base des pommades cosmétiques. Elle sert aussi aux corroyeurs, aux hongroyeurs, pour l'éclairage, le graissage des roues, etc.

AYAPANA, *Eupatorium ayapana*, plante du genre Eupatoire, de la famille des Composées, originaire du Brésil, d'où elle a été transportée à l'île de France : arbuste dont les feuilles, étroites et lancéolées, ont une odeur aromatique et une saveur faiblement amère. On lui attribuait, au Brésil, la vertu de guérir la morsure des serpents; on l'a même longtemps vantée comme une panacée universelle. Elle n'est plus guère cultivée que pour la beauté de ses fleurs, d'un pourpre très-vif. On l'emploie en guise de thé.

AYE-AYE. *Voy.* CHEIROMYS.

AYLANTE. *Voy.* VERNIS DE LA CHINE.

AYUNTAMENTO (de l'espagnol *junta*, réunion, conseil). C'est, en Espagne, le corps des conseillers municipaux d'une commune, d'une cité. Il est présidé par l'alcade, et annuellement élu par le peuple. Cette institution remonte à une haute antiquité. On appelle aussi *ayuntamento* la maison où se réunit le corps municipal.

AZALÉA (du grec *azaléos*, brûlé), genre de la famille des Rhododendrées, remarquable par la beauté et quelquefois par la bonne odeur de sa fleur. On l'a mal à propos nommé *Chèvrefeuille d'Amérique :* car ce n'est pas un Chèvrefeuille, et il habite également les régions tempérées des deux continents. Il est précieux pour l'horticulture, qui lui doit plusieurs espèces recherchées comme arbrisseaux d'ornement, par exemple, les *A. pontica*, *viscosa*, *nudiflora*, etc.

AZÉDARACH (mot arabe qui veut dire *arbre vénéneux*), espèce du genre *Melia*, de la famille des Méliacées; joli arbre, originaire de la Perse, où il atteint 10 ou 12 m., vient bien en Italie et même dans le midi de la France. Ses fleurs, placées au bout des rameaux comme celles de l'acacia, sont d'un blanc mêlé de bleu et de violet, et répandent une odeur très-suave, surtout pendant la nuit. Elles font place à des fruits semblables à des cerises, dont les propriétés vénéneuses ont été fort exagérées. La racine de cet arbuste est employée comme anthelmintique. Ses fruits donnent une bonne huile. On le nomme aussi *Faux sycomore*, *Lilas des Indes*, *Lilas de la Chine*, *Arbre à chapelet*, *Arbre saint :* ces deux derniers noms lui viennent de l'usage que l'on fait en Italie de ses noyaux cannelés pour faire des chapelets.

AZEROLIER, *Mespilus* ou *Cratægus azarolus*, vulg. *Épine d'Espagne*, espèce d'Alizier, semblable à l'aubépine : elle en diffère cependant par son fruit, qui est plus gros, par ses feuilles plus grandes, sa tige plus haute et sans épines. Ses fleurs sont disposées en grappes; son fruit, nommé *azerole*,

est rouge, acide, sucré, rafraîchissant; il sert à faire des confitures très-agréables.

AZIMUT (de l'arabe *al-sempt*, chemin, droit chemin), se dit, en Astronomie, de l'angle que fait avec le méridien un cercle vertical passant par un astre; cet angle se mesure par l'arc de l'horizon compris entre ce cercle vertical et le méridien. Il est donné par un théodolite, lorsqu'on connaît la direction de la méridienne. L'*azimut*, quand le soleil se lève ou se couche, est le complément de l'amplitude orientale ou occidentale, ou ce qui lui manque pour faire un quart de la circonférence. — Les cercles verticaux se nomment quelquefois aussi *azimuts*. — L'*A. d'un mur* est l'angle dont il décline vers l'est ou vers l'ouest. La déclinaison d'un mur vertical est l'angle qu'il forme avec le premier vertical, c'est-à-dire le plan qui passe par le zénith et les points d'est et d'ouest; cet angle est le complément de l'azimut. — L'*A. magnétique* est l'arc de l'horizon compris entre le méridien du lieu et le méridien magnétique; c'est la mesure de la déclinaison de l'aiguille aimantée. — *A. du plan de polarisation* se dit, en Optique, de l'angle que forme le plan avec le plan d'incidence ou de réflexion.

AZIMUTAL, qui représente les azimuts ou qui les mesure. *Compas azimutal*, cadran ayant son style perpendiculaire au plan de l'horizon; il sert à trouver l'amplitude d'un corps céleste.

AZOCH, AZOTH, mots barbares employés autrefois pour désigner le mercure et quelques-unes de ses combinaisons, comme le cinabre. Les alchimistes regardaient autrefois le mercure comme la matière première de tous les métaux. L'azoth de Paracelse, dont ce célèbre empirique faisait sa panacée universelle, était une composition d'or, d'argent et de mercure. Celui d'Helsingius, ou *or horizontal*, se faisait avec de l'or pur en larmes et du mercure.

AZOLLES, plantes aquatiques, rapportées d'abord à la famille des Naïadées, puis à celle des Marsiléacées. Les espèces principales sont l'*A. microphylle* ou *à petites feuilles*, du Brésil, et l'*A. pinnée*, de la Nouvelle-Hollande. On a surtout observé ces plantes sur les eaux stagnantes des terres Magellaniques, du Chili, de la Colombie, dans quelques parties des Etats-Unis, etc.

AZOTATES, combinaisons de l'acide azotique ou nitrique avec les bases salifiables. *Voy.* NITRATES.

AZOTE (du grec *a* priv., et *zôtikos*, vital), dit aussi *nitrogène*, *air phlogistiqué*, gaz incolore, inodore et insipide, formant les 79/100 de l'air atmosphérique; plus léger que l'air (sa densité est 0,971); il est irrespirable et éteint les corps en combustion. Très-différent de l'oxygène, qui se combine facilement avec la plupart des autres corps simples, l'azote ne se combine avec aucun corps par voie directe; on ne le reconnaît qu'à ses propriétés négatives. Il forme un des éléments de l'ammoniaque, de l'acide nitrique ou azotique (eau-forte), du salpêtre, et d'un grand nombre de composés organiques, tels que la fibrine du sang et de la chair musculaire, l'albumine du sang et des œufs, la gélatine, le fromage, les alcalis végétaux, l'indigo, etc. Il joue un très-grand rôle dans la nature : il établit une des principales différences entre les substances animales, où il abonde, et les substances végétales, qui, pour la plupart, n'en renferment pas. — On l'obtient par différents moyens : le plus simple consiste à brûler du phosphore sous une cloche pleine d'air, de manière à en absorber tout l'oxygène; le gaz restant consiste en azote presque pur. On peut aussi se le procurer en décomposant l'ammoniaque par le chlore, qui s'empare de l'hydrogène de cet alcali, et met l'azote en liberté. Enfin, les chimistes l'obtiennent aussi par la décomposition du nitrite d'ammoniaque.

L'azote n'est connu que depuis 1775; la découverte en est due à Priestley. Scheele était aussi parvenu, à peu près à la même époque, à le séparer de l'air.

AZOTE (OXYDES D'), combinaisons de l'azote avec l'oxygène. Il en existe cinq : deux composés indifférents, le *protoxyde* et le *deutoxyde* ou *bioxyde d'azote;* et trois acides : l'*acide nitreux*, l'*acide hyponitrique* et l'*acide nitrique*.

Le *protoxyde d'azote*, dit aussi *oxyde azoteux* ou *nitreux*, est un gaz incolore et inodore, d'une densité de 1,52. Il se liquéfie et se solidifie même par l'action d'un grand froid et d'une forte pression. Il se décompose aisément par l'action de la chaleur : quand on y plonge une allumette présentant encore quelques points d'ignition, il la rallume entièrement, comme le ferait le gaz oxygène pur; c'est que le mélange d'azote et d'oxygène, qui résulte de la décomposition du protoxyde d'azote par le feu, renferme, sous le même volume, plus d'oxygène que l'air atmosphérique (33,33 pour 100). Le protoxyde d'azote peut être respiré impunément pendant quelque temps seulement : il finit, toutefois, par asphyxier comme l'hydrogène et l'azote, par privation d'oxygène. Suivant quelques observateurs, le protoxyde d'azote produirait, quand on le respire, une sensation délicieuse, accompagnée d'un rire insolite : ce qui l'a fait nommer *gaz hilarant*. On l'obtient en soumettant à l'action de la chaleur le nitrate d'ammoniaque. Ce sel renferme de l'azote, de l'hydrogène et de l'oxygène ($NO^5,HO + NH^3$) dans des proportions telles, que, par l'effet d'une simple transposition moléculaire, il peut en résulter de l'azote et de l'eau ($2NO + 4HO$).

Le *deutoxyde d'azote*, dit aussi *oxyde azotique* ou *nitrique* ($NO^2$), est un gaz incolore comme le protoxyde. Il est impossible d'en apprécier l'odeur; car il se convertit immédiatement, au contact de l'air, en vapeurs rutilantes, très-corrosives, connues sous le nom d'*acide hyponitrique*. Il se produit très-souvent dans l'action de l'acide nitrique sur les métaux : on l'obtient, entre autres, en versant de l'acide nitrique affaibli sur de la tournure de cuivre ou de fer. Il éteint les corps en combustion.

Priestley a découvert en 1776 le protoxyde d'azote; on lui doit aussi les premières notions exactes sur le deutoxyde, que Hales avait déjà obtenu avant lui. Berthollet, Dalton, Davy, Gay-Lussac, ont soumis ces deux oxydes à des analyses exactes.

Pour les combinaisons acides, *Voy.* leurs noms.

AZOTEUX (ACIDE). *Voy.* NITREUX (ACIDE). — (OXYDE). *Voy.* AZOTE (PROTOXYDE D').

AZOTH ou AZOCH. *Voy.* AZOCH.

AZOTIQUE (ACIDE). *Voy.* NITRIQUE (ACIDE). — (OXYDE). *Voy.* AZOTE (DEUTOXYDE D').

AZOTITES. *Voy.* NITRITES.

AZOTURES, combinaisons de l'azote avec un autre corps. L'azote ne s'unit directement à aucun corps; les azotures qu'on obtient par des moyens détournés, par exemple à l'aide de l'ammoniaque, sont, en général, des combinaisons très-peu stables qui se détruisent par l'action de la chaleur, souvent même par l'effet seul du choc : telles sont les azotures connues sous les noms de *chlorure d'azote*, d'*or fulminant*, d'*argent fulminant*, etc.

AZOTURE DE CARBONE. *Voy.* CYANOGÈNE; — D'HYDROGÈNE. *Voy.* AMMONIAQUE.

AZUR (par corruption de l'arabe *lazur*, bleu de ciel, beau bleu clair). L'azur est une des couleurs héraldiques : cette couleur céleste est le symbole de la justice. Les armes des rois de France étaient trois fleurs de lis d'or en champ d'azur. A défaut de couleur, l'azur est marqué dans les livres de blason par des hachures, ou simples lignes qui vont horizontalement de gauche à droite, d'un côté à l'autre de l'écu.

On nomme *A. de cuivre*, un minéral nommé aujourd'hui *Azurite* (*Voy* ce mot); — *Bleu d'azur*, une matière colorante d'un beau bleu, employé dans les arts (*Voy.* BLEU D'AZUR); — *Pierre d'azur*, *Lapis la-*

*zuli*, un minéral d'un bleu d'azur, plus connu des minéralogistes sous le nom de *Lazulite*. *Voy.* ce mot.

AZURITE, dit aussi *azur de cuivre*, *cuivre carbonaté bleu*; minéral d'un beau bleu, qu'on rencontre dans les gîtes métalliques, sous forme de cristaux ou à l'état terreux; il s'est trouvé, pendant un temps, en abondance à Chessy, près de Lyon, dans les grès bigarrés. Il renferme 69 0/0 d'oxyde de cuivre. Il est employé, dans quelques localités, pour la peinture. — Le même nom se donnait aussi autrefois à un minéral silicaté, plus connu aujourd'hui sous le nom de *Klaprothite*.

AZYGOS (c'est-à-dire impair, du grec *a* priv., et *zygos*, pair), veine qui va de la veine cave supérieure au-dessus du cœur, à un des points de la veine cave inférieure, à laquelle elle s'unit dans la partie inférieure de l'abdomen, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une des veines lombaires. Cette veine a quelquefois servi à remplacer la veine cave inférieure dans des cas de ligature de cette dernière veine. — Morgagni donnait le nom d'*azygos* à la luette, qui est formée par les deux palato-staphylins, qu'il considérait comme un seul muscle.

AZYME (du gr. *a* priv., et *zymè*, levain), pain sans levain que les Juifs mangent dans le temps de la Pâque. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

# B

B. Cette lettre est la 2me de presque tous les alphabets anciens et modernes; c'est la 1re des consonnes; les Hébreux la nommaient *beth*, les Latins *bé*, les Grecs *béta*. C'est la 1re des labiales; on a même prétendu que sa forme était la figure de la lèvre. — Comme lettre numérale, B valait 2 chez les Hébreux et les Grecs. Chez les Latins, B désignait 300; B̄ valait 3,000. — Dans le Calendrier, B est la 2e des sept lettres dominicales. *Voy.* DOMINICALE (Lettre). — Sur les inscriptions et les médailles antiques, le B est l'abréviation de *Brutus*, *Balbus* et autres noms semblables; dans les Fastes, il signifie que les personnages après le nom desquels il est placé sont en fonction pour la deuxième fois (*bis*). B. F. indiquait *bonæ fortunæ* (à la bonne fortune), ou *bonum fatum* (heureux destin); B. V. *bene vixit* (il a bien vécu); B. Q. *bene quiescat* (qu'il repose en paix). Placé devant le nom des saints, il signifie *beatus* (bienheureux). — En Musique, *B-fa-si*, ou simplement B, désigne chez les Allemands et chez plusieurs autres peuples la note *si*. Dans la gamme des Anglais, *b* correspond au *ré* des Français. Pour *B mol* et *B quarre*, *Voy.* BÉMOL et BÉCARRE. — Sur les monnaies, B est la marque de Rouen; BB est celle de la monnaie de Strasbourg. — Dans la nomenclature chimique, B désigne le bore; *Ba* désigne le baryum, *Bi* le bismuth, et *Br* le brome; dans l'ancien alphabet chimique, B désignait le mercure.

BABA, sorte de gâteau dans la composition duquel on fait entrer des raisins de Corinthe, du muscat de Malaga, du cédrat, du safran, de la crème, etc. Cette pâtisserie, d'origine polonaise, a été introduite en France par le roi Stanislas. Elle est encore aujourd'hui en grande faveur.

BABEURRE (par corruption de *bas-beurre*), ou LAIT DE BEURRE, nom donné au résidu de la préparation du beurre; ce n'est que du petit-lait tenant en suspension du caséum et une petite quantité de beurre. Cette liqueur est laxative, ce qui la fait prescrire comme remède dans certaines maladies.

BABICHON, espèce d'épagneul. *Voy.* ÉPAGNEUL.

BABIROUSSA (du malais *baby*, cochon, et *rusa*, cerf), ou COCHON-CERF, genre de mammifères voisin des sangliers, dont il se distingue surtout par le nombre et la forme des dents. Leurs canines supérieures, que les anciens avaient prises pour de véritables cornes (d'où le nom de *cochon-cerf*), percent la peau du museau et se recourbent en arrière pour s'enfoncer quelquefois dans les chairs du front, après avoir décrit un arc de plusieurs centimètres d'élévation. Le babiroussa se fait remarquer par ses formes trapues et son museau très-allongé; ses oreilles sont petites, pointues et dirigées en arrière; sa peau, dure et épaisse, forme des plis dans plusieurs endroits du corps, ce qui lui donne quelque ressemblance avec le rhinocéros; sa queue est grêle et garnie d'un bouquet de poils à son extrémité. Les babiroussas sont bons nageurs; ils habitent les forêts marécageuses des îles de l'archipel Indien. On les réduit facilement en domesticité. Leur chair est d'un bon goût.

BABLAH, nom donné dans le commerce aux gousses de l'Acacia d'Arabie. Ce fruit, de 10 à 12 centim. de long, est d'un noir grisâtre et couvert d'une poussière grise. On s'en sert dans la teinture.

BABORD (par corruption de *bas-bord*), côté gauche d'un bâtiment lorsqu'on regarde de l'arrière à l'avant : on l'oppose à *tribord*, qui est le côté droit et le côté d'honneur. Les officiers se mettent à tribord, les maîtres et les matelots à bâbord; ce n'est que par le tribord qu'on entre dans un bâtiment; le bâbord, réservé pour la manœuvre, n'est abordable que par le moyen de cordages. — On donne quelquefois le nom de bâtiment de *bâbord* ou *bas-bord* (par opposition à *haut-bord*) aux bâtiments de guerre qui n'ont qu'une batterie, ainsi qu'à la plupart des navires de commerce. — On nomme *bâbordais* les hommes de l'équipage qui sont du quart de bâbord, c'est-à-dire de service à bâbord; ce quart, qui est de 4 heures, commence à minuit, et finit à 4 heures, pour reprendre à 8 heures.

BABOUCHES (du persan *papous*, formé de *pa*, pied, et *pousche*, qui couvre), sorte de chaussure pointue, légèrement recourbée par le bout, sans quartier et sans talon, dont l'usage est fort répandu dans l'Orient. On les fait en maroquin ou en étoffe de soie, et plus ou moins chargées de broderies d'or et d'argent. On les quitte par politesse lorsqu'on entre dans un appartement.

BABOUIN, espèce de singe du genre Cynocéphale, reconnaissable à sa face couleur de chair; le dessus de son corps est jaune verdâtre, le dessous d'un jaune plus pâle; de chaque côté des mâchoires il a des favoris blanchâtres; sa queue, relevée à son origine, se reploie bientôt et descend jusqu'au jarret; ses fesses sont calleuses et rouges ou de couleur tannée. Ce singe habite l'Afrique tropicale; les anciens Égyptiens, qui le connaissaient, lui rendaient une sorte de culte. Le babouin est très-méchant, et se fait remarquer par sa lubricité. Quelques naturalistes ont confondu le *babouin* avec le *papion*, ou sphinx des anciens.

BABOUVISME, doctrine de Babeuf, tendait à établir l'égalité des fortunes par la spoliation et par l'application d'une nouvelle loi agraire. Cette doctrine dangereuse amena la condamnation de son auteur, qui périt sur l'échafaud en 1797 (*Voy.* BABEUF au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). C'est la première forme du socialisme en France. On doit à M. Ed. Fleury *Babeuf et le Socialisme en* 1796, Paris, 1851.

BAC (mot d'origine celtique), grand bateau plat principalement destiné à passer les animaux, les charrettes, etc., au moyen d'un câble tendu d'un

bord du fleuve à l'autre, ou attaché au milieu du fleuve par une ancre. Les *bacs* étaient autrefois des entreprises particulières appartenant à quelque châtelain qui se chargeait de passer ses vassaux, moyennant un droit de péage qu'il haussait ou baissait à volonté. L'autorité domaniale enleva peu à peu l'exploitation des bacs à la féodalité. Ils furent rendus libres en 1792; mais la loi du 6 frimaire an VII a mis l'État en possession de tous les bacs, moyennant indemnité, et en a placé le produit au rang des revenus publics : l'État les afferme.

BACCALAURÉAT (du latin *bacca*, baie, et *laurus*, laurier, parce que jadis on donnait aux bacheliers une couronne de laurier chargée de ses baies), premier degré qu'on prend dans une Faculté pour parvenir ensuite à la *licence*, puis au *doctorat*. Celui qui a obtenu ce grade est nommé *bachelier*.

Le *Baccalauréat ès lettres* est conféré par les Facultés des Lettres, conformément aux règlements des 14 juill. 1840, 26 nov. 1849, 1er avril 1851, modifiés par le décret du 10 avril 1852 et l'arrêté du 5 sept. 1852. Pour être admis à l'examen, il suffit d'être âgé de 16 ans : précédemment, il fallait produire un *certificat d'études* constatant qu'on avait suivi des cours de Rhétorique et de Philosophie dans un établissement public ou dans sa famille; cette condition a été supprimée par un décret du 16 nov. 1849. Les candidats ont à subir deux épreuves : l'une écrite, comprenant une version latine et une composition latine ou française; l'autre orale, comprenant l'explication d'auteurs grecs, latins et français, ainsi que des questions de Logique, d'Histoire et de Géographie, d'Arithmétique, de Géométrie et de Physique; les questions sont tirées au sort d'après un programme; les examens sont publics. Le Bacc. ès lettres est exigé pour l'admission aux cours des Facultés de droit et de l'École normale et aux emplois de plusieurs administrations.—Le *Baccalauréat ès sciences* est soumis aux mêmes conditions d'âge et d'admission. Aux termes de l'arrêté du 7 sept. 1852, les candidats ont aussi à subir deux épreuves : l'une écrite, comprenant une version latine et une composition de Mathématiques ou de Physique; l'autre orale, comprenant l'explication d'auteurs latins et français, allemands ou anglais, ainsi que des questions de Logique, d'Histoire et de Géographie, de Mathématiques, de Sciences physiques et naturelles. Avant 1852, on distinguait un *B. ès sciences mathématiques* et un *B. ès sciences physiques* : le décret du 10 avril a supprimé cette distinction. Le Bacc. ès sciences est exigé pour être admis dans les Écoles de médecine et de pharmacie, à l'École normale (section des sciences), aux Écoles polytechnique, militaire et forestière.—Dans les Facultés de Droit, pour obtenir le diplôme de bachelier, il faut justifier de huit inscriptions et subir deux examens portant, l'un sur le Code civil et les Institutes de Justinien, l'autre sur le Code civil, le Code de procédure, le Code pénal et le Code d'instruction criminelle. — Dans la Faculté de Théologie, on distinguait autrefois des *B. simples* (*simplices*), des *B. faisant leur cours* (*currentes*) et des *B. formés* (*formati*) : il fallait des études très-longues pour arriver à ces grades. Cette organisation a été détruite lors de l'institution universitaire des chaires de Théologie. Depuis la suppression de l'antique Sorbonne, on ne distingue plus que les bacheliers du premier ordre (ou aspirant à la licence) et les bacheliers simples ou du second ordre. Pour obtenir ce grade, il faut être âgé de 20 ans au moins, avoir fait pendant trois ans un cours de théologie dans une Faculté ou un Séminaire, répondre sur la théologie naturelle, sur les traités de la Religion et de l'Église; enfin, soutenir sur ces matières une thèse en latin.

BACCAR, *Baccaris*, plante souvent citée par les auteurs anciens; c'est l'*Asaret à feuilles rondes*, plante fort commune, que l'on recherchait autrefois pour en faire des couronnes. *Voy.* ASARET.

BACCARA, jeu de hasard dans lequel les points de 10, 20, 30 sont nommés *baccara*, d'où le nom du jeu. Il a lieu entre un banquier et des pontes, qui sont eux-mêmes divisés en deux bandes, l'une à droite, l'autre à gauche du banquier. Le nombre 9 est le plus beau point, et après lui 8, 7; les joueurs tendent à se former un jeu dans lequel se trouve un de ces nombres; aussi toutes les fois qu'un ponte n'a que 4 ou moins que 4, il doit *tirer*; dans les autres cas, il doit être *content*.

BACCHARIDÉES (de *Baccharis*, genre type), sous-tribu des Astéroïdées, de la famille des Composées, est caractérisée par ses capitules multiflores dioïques et ses corolles tubuleuses. Le *Baccharis*, genre type, se compose de plantes frutescentes, pour la plupart originaires de l'Amérique méridionale. Le *B. de Virginie* et le *B. à fleurs de laurier-rose* sont cultivées dans nos jardins.— Il ne faut pas confondre le *Baccharis* avec le *Baccar* ou *Baccaris* (*Asaret*), qui appartient à la famille des Aristolochiées.

BACHELIER, en latin *baccalaureus, baccalaureatus*. Anciennement ce mot désignait un chevalier qui n'avait pas assez de vassaux pour faire porter devant lui une bannière (et alors ce nom était synonyme de *bas-chevalier*); plus tard il fut appliqué à un étudiant en Théologie, ou encore à un chanoine de rang inférieur. Dans la suite, il prit l'acception de jeune homme en général, comme celui de *bachelette* désignait une jeune fille. — Aujourd'hui on ne l'emploie plus que pour désigner celui qui a subi dans une Faculté l'examen du *baccalauréat* (*Voy.* ce mot) et qui en a obtenu le diplôme.— Avant 1789, les communautés d'arts et métiers avaient aussi leurs bacheliers. — Les Universités étrangères, notamment en Angleterre, confèrent un titre de *bachelier* (*bachelor*); mais ce grade n'a rien de commun avec le nôtre; il exige une somme de connaissances beaucoup plus étendues.

BACILE (de *bacillus*, baguette), *Crithmum*, genre de la famille des Ombellifères, plante vivace, à racine charnue, fusiforme, longue et pivotante. Le *B. maritime* pousse dans les fentes des rochers et les crevasses des vieux murs (d'où son nom vulgaire de *perce-pierre* ou *passe-pierre*). Elle croît surtout sur les bords de la mer. On confit ses feuilles dans le vinaigre comme l'estragon.

BACILLAIRE (de *bacillus*, baguette), nom qu'on donne à certains cristaux en prismes allongés et arrondis, comme ceux de l'aragonite, de l'épidote, du plomb carbonaté, etc. — C'est aussi le nom d'un genre d'infusoires, animaux suivant quelques naturalistes, végétaux suivant d'autres, qui sont le type d'une famille dite des *Bacillariées*.

BACINET ou BASSINET. *Voy.* CASQUE. — Nom vulgaire de la renoncule bulbeuse. *Voy.* RENONCULE.

BACULITHE (du lat. *baculus*, bâton, et du gr. *lithos*, pierre), genre de coquilles fossiles appartenant à la classe des Céphalopodes. Ces coquilles atteignent quelquefois plus d'un mètre, mais on les trouve rarement entières. On n'en connaît que deux espèces : la *B. vertébrale* et la *B. cylindre*. Les fragments qu'on trouve de la première espèce offrent quelques ressemblances avec des vertèbres d'animaux supérieurs; c'est ce qui les a fait nommer *vertèbres fossiles* par les anciens naturalistes.

BADAMIER (par corruption de *Bois de Damier*, nom vulgaire de l'espèce type dans l'île Maurice), *Terminalia*, genre de la famille des Combrétacées, renferme des arbrisseaux et des arbres qui croissent généralement en Asie. Leur port est très-élégant; les fleurs, petites et blanchâtres, sont disposées en épis solitaires; le fruit, dit *Myrobalan*, est ovoïde, comprimé, et contient un noyeau osseux. On distingue : le *B. de Malabar* (*T. Catappa*), qui donne des amandes émulsives très-agréables au goût, et dont on re-

tire par l'expression une huile excellente analogue à celle d'olive; le *B. benjoin*, arbrisseau des Indes Orientales, qui fournit une matière résineuse, odorante, analogue au benjoin, et employée quelquefois dans les églises pour remplacer l'encens : son bois est très-estimé pour la construction, et son écorce sert à tanner le cuir et à le teindre en rouge; le *B. vernis*, indigène à Java et sur les montagnes de l'Inde et de la Chine, qui donne, naturellement ou par incision, un suc laiteux, résineux et caustique, dont les émanations sont très-dangereuses; c'est avec ce suc que les Chinois préparent le vernis si connu sous le nom de *laque*.

BADELAIRE (de *baudel*, vieux mot qui signifie *baudrier*), terme de Blason, désigne une épée courte, large et recourbée comme un sabre.

BADERNE, gros cordage tressé comme un lacet, dont on se sert sur les navires pour soutenir les chevaux contre le roulis. On en met aussi sous les cabestans et dans les diverses parties exposées à de grands frottements, comme garniture ou fourrure.

BADIANE ou BADIAN, *Illicium*, genre de la famille des Magnoliacées, tribu des Illiciées, renferme des arbrisseaux toujours verts et exhalant une odeur suave et aromatique. La *B. de la Chine* ou *du Japon*, dite *Anis étoilé*, à cause de la forme qu'affecte son fruit, pourrait être cultivée dans le midi de la France. Son feuillage rappelle celui du laurier; ses fleurs sont jaunes et odorantes; les semences ont l'arome de l'anis et du fenouil : dans l'Inde et en Chine on les brûle comme parfum, on les fait entrer dans presque tous les aliments, on les mêle au thé, au café, aux liqueurs; en Europe, elles servent à la fabrication du ratafia de Boulogne et à parfumer l'anisette. Le bois de la badiane, nommé *bois d'anis*, est propre aux ouvrages de tour et à la marqueterie. Deux autres espèces, la *B. à grandes fleurs rouges* et la *B. à petites fleurs*, connue en Europe depuis 1771, sont originaires des Florides; elles servent aussi à préparer une liqueur excellente.

BADIGEON, espèce de peinture en détrempe dont se servent les maçons pour donner aux enduits de plâtre la couleur de la pierre, se fait avec de la chaux éteinte et de l'alun délayés dans l'eau. On teint ce lait de chaux avec de la pierre calcaire pulvérisée; on y ajoute, soit de l'ocre pour le rendre plus jaune, soit du noir de fumée pour le rendre gris ou bleu noir. — En Sculpture, *badigeon* se dit d'un mélange de plâtre et de pierre pulvérisée, mis en détrempe, dont on se sert pour remplir les trous des figures et en réparer les défauts.

BAF, nom sous lequel on désigne les jumarts, qu'on suppose provenir de l'union du taureau et de la jument. On nomme *Bifs* ceux qui proviennent de l'union du cheval ou de la vache.

BAFETAS ou BAFFETAS, grosse toile de coton blanc qui vient des Indes Orientales. Les meilleures sont celles de Surate.

BAGACES ou BAGASSES, nom qu'on donne, dans les colonies, aux tiges de cannes à sucre qu'on a passées au moulin pour en exprimer le suc. On les fait sécher et on en forme des bottes qui servent à chauffer les chaudières. On nourrit les bestiaux avec celles qui ont été réduites en trop petits fragments. — On donne aussi ce nom aux tiges de l'indigo quand on les retire de la cuve après la fermentation.

BAGADAIS, *Prionops*, genre de l'ordre des Passereaux, de la famille des Lanidées, intermédiaire entre les Pies-Grièches et les Fourmiliers : bec droit, courbé à l'extrémité, garni à la base de plumes sétacées, rigides et dirigées en avant jusqu'à moitié de sa longueur; yeux bordés d'un cercle de peau nue, rebordée et souvent festonnée. Ces oiseaux, particuliers à l'Afrique, sont sauvages et criards; ils vivent dans les endroits humides, où ils cherchent dans le sol les insectes qui font leur nourriture. On en connaît 3 espèces : le *Prionops plumatus*, ou *Bagadais Geoffroy* du Sénégal, le *P. cristatus*, de l'Abyssinie, et le *P. falacoma*, de l'Afrique centrale.

BAGASSE. *Voy.* BAGACE.

BAGASSIER, genre d'arbres encore peu connu, de la famille des Artocarpées, est fondé sur une espèce qui croît à la Guyane et porte des fruits de la grosseur d'une orange. Ce fruit est recherché des Indiens, et le tronc de l'arbre leur sert à faire des pirogues.

BAGNES (de l'italien *bagno*, bain, du nom de l'édifice de Constantinople où l'on enfermait jadis les esclaves européens du sultan après le travail, lieu qu'on nomme ainsi lui-même à cause des *bains* qui y étaient annexés), établissements créés en France après la suppression des galères, en 1748, et destinés à recevoir les *forçats* ou *galériens*, criminels condamnés aux travaux forcés, soit à perpétuité, soit à temps. Les premiers bagnes s'élevèrent à Brest et à Marseille; on en établit ensuite à Cherbourg et à Lorient et dans plusieurs autres ports. En 1852, on n'en comptait plus que trois : à Brest, à Toulon et à Rochefort. Par une ordonnance du 20 août 1828, les bagnes de Brest et de Rochefort étaient destinés à recevoir les condamnés à plus de 10 ans de travaux forcés; celui de Toulon, les condamnés à 10 ans et au-dessous; celui de Lorient, les militaires condamnés aux travaux forcés pour insubordination; mais cette distribution est abandonnée depuis 1836 : déjà même le bagne de Lorient avait été supprimé dès 1830. Le costume des forçats se compose d'un pantalon, d'une veste ou d'un gilet, d'une houppelande et d'un bonnet. Les condamnés de 5 à 10 ans ont le costume de couleur *rouge*. Ceux qui ont un plus long temps à faire se distinguent par un bonnet *vert*. Les condamnés à vie ont la houppelande rouge avec une large raie brune, couvrant les épaules et la poitrine, et le bonnet d'une couleur brun foncé. Les bagnes dépendent du ministère de la Marine; ils sont placés sous l'autorité des préfets maritimes, sous la surveillance des commissaires de marine et sous la garde des *gardes-chiourme*. Leur population était en 1852 de 7 à 8,000 condamnés. — Dans l'origine, les galériens restaient dans les bagnes enchaînés sur leurs bancs; un très-petit nombre étaient admis aux travaux de grande fatigue des arsenaux. Sous l'administration de M. de la Reinty, ils furent tous admis à tour de rôle aux travaux extérieurs. Depuis, on n'a point cessé d'améliorer leur condition dans un but d'humanité et de moralisation : on les a classés soit d'après la durée de leur peine, soit d'après la nature de leurs crimes. Les condamnés, d'abord attachés deux à deux à la même chaîne, obtiennent par leur bonne conduite d'être découplés et de faire remplacer leur boulet par une *manille*, petit anneau de fer plus léger; on leur permet de se livrer aux travaux de leur profession, on enseigne même une industrie à ceux qui n'en ont pas; on les laisse travailler pour leur propre compte pendant certaines heures; enfin, depuis 1829 le principe des salaires et des masses de réserve a été étendu à tous les bagnes. Un décret du 16 février 1852 a prononcé la suppression des bagnes, et les a remplacés par les colonies pénitentiaires. — M. B. Appert a publié : *Bagnes, prisons et criminels*, 1836, 4 vol. in-8.

BAGUE (de l'italien *bacca*, perle ronde). *V.* ANNEAU.

BAGUE (JEU DE), sorte de jeu fort ancien qui consiste à emporter en courant, au bout d'une lance ou d'un stylet, un anneau suspendu. Chez les Grecs et les Romains, et dans les carrousels du moyen âge, on courait la bague à cheval ou sur des chars; des prix étaient décernés aux vainqueurs. De nos jours on voit encore courre la bague dans les foires et les promenades publiques, mais sur des chevaux ou des siéges de bois mus circulairement à force de bras; ce n'est plus qu'un divertissement à l'usage des enfants.

BAGUENAUDIER, genre de la famille des Légu-

mineuses, tribu des Papilionacées, renfermant des arbrisseaux très-agréables à la vue et qui croissent naturellement dans nos climats. Le *B. ordinaire*, très-commun en France, atteint de 3 à 4 m.; ses feuilles sont composées de 9 à 11 folioles ovales, arrondies, un peu échancrées au sommet. Les fleurs sont jaunes, disposées en épis; elles paraissent en mai et durent jusqu'à la fin de l'automne. Les fruits ou *baguenaudes* sont des gousses vésiculeuses d'un vert rougeâtre; elles sont pleines d'air et éclatent avec bruit quand on les presse entre les doigts. Cet arbrisseau est aussi connu sous le nom de *faux sené*, parce que ses fleurs et ses fruits sont, comme le sené, purgatifs, mais ce n'est que quand ils sont administrés à fortes doses. On cultive encore le *B. d'Éthiopie*, à fleurs écarlates, et le *B. d'Orient*, à fleurs rouges marquées de deux taches jaunes.

BAGUETTE DIVINATOIRE. Il a toujours été d'usage d'armer d'une *baguette* les magiciens, les sorciers, les devins de toute sorte, par souvenir sans doute de la verge miraculeuse de Moïse et d'Aaron, ou de la baguette magique de Circé ou de Médée. On désigne plus particulièrement sous le nom de *baguette divinatoire* un bâton de coudrier, de noisetier, d'aune, de hêtre, de pommier, courbe ou fourchu par un bout, au moyen duquel on prétendait découvrir les sources d'eau cachées, les mines, les trésors enfouis et même les traces des meurtriers et des voleurs. L'opérateur tenait la baguette horizontalement entre ses mains, en la laissant libre de se mouvoir, et dès qu'il approchait d'un endroit où il y avait de l'eau ou du métal, elle se mettait spontanément à tourner entre ses doigts. L'art de s'en servir s'appelait *rhabdomancie;* celui qui était doué de la vertu de découvrir ainsi les sources était appelé *hydroscope*. A la fin du XVII[e] siècle, un paysan lyonnais, nommé J. Aymar, et plus tard un nommé Bleton, ont passé pour d'habiles rhabdomanciens, et il s'est trouvé quantité de savants pour discuter gravement sur la puissance de la *baguette divinatoire*.

BAGUETTE D'OR, nom vulgaire de la Giroflée jaune.

BAGUETTES (PASSER PAR LES), punition corporelle qu'on infligeait autrefois aux soldats pour de légères fautes de discipline; elle consistait à passer, nu jusqu'à la ceinture, entre deux haies de soldats armés de baguettes de saule ou d'osier, dont ils frappaient le patient lorsqu'il passait devant eux. Cette punition, supprimée en France en 1788, subsiste encore en Angleterre, en Allemagne, en Prusse et en Russie.

BAHUT, mot ancien qui désigne une sorte de coffre dont le couvercle, fait en voûte, est recouvert de cuir ou de cuivre, et garni de clous rangés avec soin. Cette dénomination a depuis été étendue à toutes sortes de coffres anciens, de quelque forme qu'ils soient. Quelques-uns de ces vieux meubles, sculptés avec un art aujourd'hui perdu, sont recherchés par les amateurs, qui les payent un grand prix. — En Architecture, on nomme *pierres taillées en bahut* celles qui sont arrondies par-dessus, comme le sont les couvercles de bahut : telles sont les pierres qui recouvrent le parapet de nos ponts.

BAI (de l'espagnol *bajo*), couleur brune tirant sur le rouge, se dit et du poil de certains chevaux et du cheval même qui a le poil de cette couleur. On distingue le *bai clair*, le *bai doré*, le *bai brun*, le *bai châtain*, le *bai cerise*. On appelle *bai miroité* ou *à miroir* la couleur d'un cheval dont le corps est parsemé de taches rondes d'une teinte plus claire que la teinte générale.

BAIE. En Botanique, on appelle *baies* (en latin *baccæ*) tous les fruits charnus, sans loges distinctes, dont les graines (ou pepins) nagent sans ordre au milieu de la pulpe : tels sont les grains de raisins, les groseilles, etc. On étend ce nom à la fraise, à la framboise, à la mûre, formées de fruits agrégés, qui sont à proprement parler des *syncarpes*. On le donne aussi, par extension, à des fruits dont les graines sont contenues dans des loges, tels que ceux de la belladone, de la morelle, du genévrier, etc.; on dit alors *baie monosperme* ou *polysperme*, suivant qu'elle est à une ou plusieurs graines.

En Architecture, le mot *baie*, écrit autrefois *bée*, qu'on fait dériver du vieux français *béer* (ouvrir la bouche), désigne toutes sortes d'ouvertures percées dans les murs pour y ouvrir une porte ou des fenêtres.

BAIERINE (de l'allemand *Baïern*, Bavière), nom donné à la Tantalite de Bavière. *Voy.* ce mot.

BAIL, contrat par lequel celui qui est propriétaire d'une chose, ou qui en a temporairement la disposition, la cède à un tiers pour en jouir et en recueillir les fruits pendant un temps déterminé, moyennant un prix annuel. On nomme *bailleur* celui qui cède, qui *baille; preneur*, celui à qui le bail est consenti. Le mot de bail s'applique aux objets les plus divers : le bail qui comprend les services personnels de l'homme s'appelle *contrat de louage;* celui qui s'applique aux bestiaux, *bail à cheptel;* celui qui s'applique au logement, *contrat de location, bail de maison, bail à loyer;* le louage des héritages ruraux, *bail à ferme* ou *de biens ruraux*.

Tout bail, quel qu'en soit l'objet, peut être fait verbalement ou par écrit; sous seing-privé ou pardevant notaire. La durée des *baux* varie au gré des parties contractantes : on les fait ordinairement de 3, 6 ou 9 ans. Si le temps que doit durer un bail n'était pas fixé par la convention, l'usage des lieux et la nature de la chose louée détermineraient la règle à suivre pour le fixer. A Paris, il y a annuellement quatre termes pour commencer et pour finir les baux et locations des appartements et des maisons. Ainsi, le bail sur la durée duquel on n'a fait aucune convention ne finit qu'au terme pour lequel l'une des parties juge à propos de donner ou de prendre congé. Si le loyer excède 1,000 fr. par an, le congé doit être signifié six mois avant l'expiration du terme auquel on doit sortir; il suffit que le congé soit signifié trois mois avant l'expiration du terme, si le loyer est au-dessous de 1,000 fr. et au-dessus de 400 fr., et six semaines avant la fin du terme si le loyer est au-dessous de 400 fr. L'obligation principale du bailleur est de délivrer au preneur la chose louée afin que celui-ci puisse en faire usage, et de lui en garantir la jouissance : quand même cette obligation ne serait pas expressément énoncée dans le bail, le bailleur n'y serait pas moins soumis. La principale obligation du preneur est l'obligation de payer au bailleur le prix convenu pour la jouissance de la chose louée; il doit, en outre, user des choses en bon père de famille, suivant la destination convenue, et faire les réparations locatives. Il peut sous-louer si cette faculté ne lui a pas été formellement interdite. Le défaut de payement des loyers suffit pour donner ouverture à la résolution du bail.

On nomme *Baux par Anticipation* ceux que l'on fait longtemps avant l'expiration du bail courant : ceux qui seraient faits plus de deux années avant l'expiration du bail courant, lorsqu'ils émanent d'un simple administrateur, sont réputés nuls si l'administrateur n'a plus ses pouvoirs au moment de l'ouverture du bail; — *B. à complant, à moisson* ou *à portion de fruits*, ceux par lesquels le propriétaire d'une vigne la donnait à loyer sous la condition que le preneur lui remettrait une portion des fruits; — *B. à convenant* ou *à domaine congéable*, des baux particuliers à la Bretagne, par lesquels le propriétaire d'une maison et de terres de la campagne ayant besoin d'argent, ou voulant assurer les rentes d'une terre éloignée et n'avoir pas l'embarras des réparations, donnait sa terre et sa maison à une autre personne, à la charge, pour le preneur, de payer une rente et de faire les corvées ordinaires pour en jouir à perpétuité; — *B. emphytéotiques*,

les locations faites à très-long terme, ordinairement pour 99 ans (*Voy.* EMPHYTÉOSE); — *B. judiciaires*, les baux faits, par la seule autorité de la justice, des biens saisis sur un propriétaire poursuivi par ses créanciers; — *B. à locatairie* ou *à culture perpétuelle*, des baux par lesquels le propriétaire aliénait à perpétuité la jouissance du bien qui lui appartenait, tout en se réservant la propriété foncière; — *B. à longues années*, ceux qui ont une durée de plus de neuf ans; — *B. en nourriture*, les contrats par lesquels une personne se donnait elle-même à bail pour être nourrie et entretenue et moyennant le payement annuel d'une somme arrêtée à forfait : ce contrat était surtout usité pour les mineurs et pour les vieillards qui voulaient s'assurer une existence tranquille; — *B. en payement*, ceux par lesquels un débiteur donne la chose qui lui appartient en bail à son créancier pour se libérer de sa dette : ce contrat a pris, quant aux immeubles, la dénomination d'*antichrèse* (*Voy.* ce mot); — *B. à rentes*, des contrats de vente dans lesquels le prix était représenté par une rente foncière, irrachetable; — *B. à vie*, ceux qui sont faits pour tout le temps de la vie, soit du bailleur, soit du preneur; ces baux peuvent être constitués successivement sur trois têtes.

Tout ce qui concerne les baux est réglé par le Code civil, liv. III, tit. VIII, art. 1708, 1709, etc.

BAILE. *Voy.* BAJULE.

BAILLARD ou BAILLARGE, nom donné, dans quelques localités, à l'*orge commune*, parce que, au moyen âge, le froment étant de droit réservé au seigneur, il ne restait au *baillard*, c.-à-d. au teneur du *bail*, que l'orge pour fabriquer son pain.

BAILLE, moitié de tonneau en forme de baquet, de forme régulière, plus large du fond que du haut, dont on se sert dans la marine pour divers usages, notamment pour y mettre le brai dont on enduit les fentes et les joints du navire.

BAILLEMENT (de *bâiller*, onomatopée du bruit qu'on fait en bâillant). Le bâillement paraît avoir pour effet d'introduire une plus grande quantité d'air dans les poumons, et de la proportionner à la quantité de sang qui a besoin d'être revivifiée : en effet, il a lieu toutes les fois qu'une cause quelconque tend à diminuer la quantité de l'air ou à accumuler le sang dans le cœur ou les poumons : telles sont l'envie de dormir ou le moment du réveil, la faim ou le travail pénible de la digestion, le séjour dans un air trop rare ou corrompu, la monotonie des sons, l'ennui, etc. Comme tous les actes qui dépendent du système nerveux, le bâillement peut se produire en vertu du seul instinct d'imitation : on sait que la vue d'une personne qui bâille donne envie de bâiller. Ce malaise est quelquefois le symptôme de certaines maladies, comme l'épilepsie, l'hystérie, etc. Il peut même, par sa fréquence et son opiniâtreté, constituer une maladie véritable.

BAILLÈRE, *Clibadium*, plante de la Guyane, de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées.

BAILLI, ancien officier de justice. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BAILLOQUES, plumes d'autruche mêlées naturellement de brun obscur et de blanc. Ces sortes de plumes sont employées par les plumassiers telles qu'elles ont été tirées de l'oiseau; cependant on les savonne pour les rendre un peu vives et leur donner de l'éclat. La plume bailloque est peu estimée.

BAIN (du latin *balneum*). Employés le plus souvent pour des raisons de propreté, les bains sont, en outre, pour le médecin, un des plus puissants moyens thérapeutiques. Considérés sous le rapport médical, on les divise en bains *entiers* ou *généraux*, et bains *partiels* ou *locaux*, qui sont les *demi-bains* ou *bains de siége*, les *pédiluves*, *manuluves*, etc. L'eau qui sert aux bains peut être courante ou stagnante; elle est simple et naturelle, ou elle tient en dissolution des substances étrangères, mucilagineuses, aromatiques, etc. On emploie encore les bains de lait, d'huile, de vin; les bains de tripes, de gélatine; les bains de vapeur ou étuves humides, les bains de sable et même de boues, des bains de marc de raisin, et plus fréquemment aujourd'hui les *bains de mer* et ceux *d'eaux minérales* (*Voy.* ce mot). Les bains sont, suivant leur composition et leur température, relâchants, toniques, stimulants, rubéfiants, sudorifiques.

Sous le rapport de la température, on distingue les bains *froids*, *tempérés*, *chauds*. On entend par *B. froid* le bain pris à la température des rivières pendant l'été, c'est-à-dire de 12 à 18° centigr. Il est *frais*, de 18 à 25° cent. Ces bains agissent comme *toniques*, par la réaction qui en résulte. On les prend ordinairement en plein air, dans une eau courante. L'exercice de la natation concourt beaucoup à en augmenter les bons effets. Les *B. de mer*, si en vogue de nos jours, se distinguent par leur action excitante et tonique, dont l'énergie tient aux principes salins qui s'y trouvent en dissolution, ainsi qu'à la percussion produite par le choc continuel des lames, et à la plus grande densité de l'eau. Les *B. froids* sont utiles dans une foule de maladies nerveuses et inflammatoires, dans le tétanos, l'aliénation mentale; dans les brûlures, les entorses, certaines hémorragies opiniâtres; dans l'incontinence d'urine, la chorée, la chlorose, l'aménorrhée, les scrofules, etc.; mais ils sont contraires aux pléthoriques, aux personnes qui toussent, ou qui ont la diarrhée; aux anévrismatiques, aux asthmatiques, aux femmes enceintes et aux vieillards. — Le *B. chaud*, *tiède* ou *tempéré*, dont la température varie de 28° à 35° centigr., est celui qu'on prend surtout comme moyen d'hygiène. Il est calmant et relâchant; il augmente la transpiration, et délasse mieux que le bain froid. Il convient particulièrement aux tempéraments secs, irritables; aux vieillards, aux enfants, aux femmes. La propriété sédative des bains chauds est précieuse dans les maladies inflammatoires et douloureuses, telles que les rhumatismes, les courbatures, les convulsions, les névroses, la péritonite, l'entérite, l'iléus, à l'approche des couches, etc. — Les *B. de vapeur* agissent par le calorique combiné avec de l'eau en vapeur, chargée ou non de substances aromatiques volatiles. On n'élève guère leur température au-dessus de 50 à 75° centigrades. Ils sont recommandés dans les douleurs rhumatismales, la sciatique, les dartres et autres dermatoses chroniques, etc. Le bain de vapeur s'administre aujourd'hui au moyen d'appareils ingénieux, commodes et simples, dans lesquels on introduit soit le corps entier, excepté la tête, soit une partie du corps seulement. On le porte à domicile; on le donne partout, dans le lit même, sous les couvertures, où l'on fait pénétrer par un tube la vapeur dégagée au moyen de la lampe à alcool.

Pour les *B. d'eaux minérales*, *V.* EAUX MINÉRALES.

Les Orientaux font un usage quotidien des bains; ils leur sont prescrits par la religion (*Voy.* ABLUTIONS). Les anciens, les Romains surtout, avaient un grand nombre de bains publics et gratuits ou quasi-gratuits (le pauvre y était admis, à Rome, moyennant un *quadrans*, ou environ 2 centimes) : les empereurs en bâtirent un grand nombre pour capter la faveur populaire (*Voy.* THERMES). — Quelques peuples modernes ont aussi établi des bains publics : les Anglais nous ont précédés dans cette institution; l'Assemblée nationale l'a introduite en France par la loi du 3 février 1851.

*Bains égyptiens.* Ils consistent à subir graduellement tous les degrés de la chaleur jusqu'à celui de l'étuve, et à redescendre ensuite graduellement de la chaleur de l'étuve jusqu'à la température ordinaire.

*Bains russes.* En Russie, on les prend dans une salle où se trouve un fourneau de fonte chargé de cail-

loux de rivière rougis par le feu d'un fourneau. En versant de l'eau sur les cailloux, l'étuve, de sèche, devient humide. Les personnes qui fréquentent ces bains se mettent sur des banquettes ou sur des matelas de foin. Les bains russes ont été introduits récemment dans les grandes villes de l'Europe, et en particulier à Paris, où ils ont été perfectionnés : aujourd'hui, la vapeur, préparée dans des chaudières, arrive par des tuyaux dans une chambre revêtue de faïence. Après le bain, on se fait frictionner et masser; puis on reçoit la douche froide.

*Bains turcs.* C'est l'étuve sèche. Les édifices destinés à ces bains chez les Turcs sont construits en pierre de taille et composés de plusieurs pièces pavées de marbre et chauffées au moyen de tuyaux qui parcourent leurs parois et portent la chaleur partout. Après avoir pris le bain, on se repose sur un lit, où l'on prend du café, des sorbets, de la limonade.

BAIN (Ordre du), ordre de chevalerie en Angleterre. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BAIN-MARIE, *balneum Mariæ* (ainsi appelé du nom de l'inventeur), appareil employé en chimie pour chauffer d'une manière douce et uniforme, quand on craint l'action immédiate et inégale de la flamme. On emploie pour cela un vase rempli d'eau ou de tout autre liquide en ébullition, dans lequel on plonge un autre vase contenant la matière sur laquelle on veut opérer. Le bain-marie est constamment employé en cuisine; il sert aussi à distiller les substances volatiles et aromatiques, à évaporer les extraits, etc. — Quand on remplace l'eau bouillante par le sable, le même vase prend le nom de *B. de sable;* il s'appelle *B. de vapeur* lorsqu'il contient de l'eau en vapeur.

BAIONNETTE, sorte de dague ou d'épée que l'on adapte au bout du fusil, tire son nom de Bayonne, où on la fabriqua d'abord. Cet instrument est mentionné par les auteurs dès 1571; mais ce n'est qu'en 1640 qu'on essaya d'adapter les baïonnettes au bout des canons des mousquets. En 1670, elles remplacèrent en partie les piques des troupes françaises. On plaça d'abord la baïonnette dans le canon du mousquet; aujourd'hui, on la fixe au bout du fusil au moyen d'une douille à ressort. Dans les compagnies de chasseurs de Vincennes, la baïonnette a été remplacée par le sabre-baïonnette, dont la poignée est disposée de manière à pouvoir s'adapter au canon du fusil.

BAIOQUE (de l'italien *bajocco*), monnaie de cuivre qui a cours dans l'Etat ecclésiastique, est le 20e de la *lire* (livre) et vaut un peu plus de 5 centimes. Pour faciliter les rapports avec les Français, il a été convenu en 1849 que le B. ne compterait que pour 5 centimes.

BAISE-MAIN. Dans l'origine, le vassal rendait hommage à son seigneur en lui baisant la main. Plus tard, le baise-main ne fut plus qu'une partie de l'étiquette des cours. Cet usage subsiste encore en Espagne et en Russie. On nomme aussi *baise-main* l'audience que le sultan donne aux ambassadeurs, parce que ceux-ci lui baisaient jadis la main. — On appelle encore *baise-main* la cérémonie qui a lieu au moment de l'offrande : autrefois le curé donnait à baiser sa main; il ne donne plus auj. que la patène.

BAISEMENT DES PIEDS. Ce mot se dit : 1° de la cérémonie où l'on baise les pieds ou la mule du pape; 2° de la coutume observée dans l'Église catholique, par laquelle, le jeudi saint, l'officiant qui a célébré la messe lave et baise les pieds de treize vieillards ou de treize enfants, en commémoration du pareil acte de Jésus-Christ pendant la Cène.

BAJET, espèce d'huître, commune sur les côtes occidentales de l'Afrique, a la coquille plus épaisse que l'huître ordinaire, très-aplatie et presque ronde.

BAJOIRE. On nomme ainsi en Numismatique une pièce de monnaie ou une médaille qui a pour effigie deux têtes de profil qui paraissent appliquées l'une sur l'autre, celles, par exemple, de deux époux.

BAJOUE, partie de la tête du cochon et de quelques autres quadrupèdes qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire.— Dans les Arts mécaniques, on nomme ainsi les bossages ou coussinets qui tiennent aux jumelles d'une machine, comme le tire-plomb, dont les vitriers se servent pour fondre le plomb qu'ils emploient pour les vitres.

BAJOYERS. On nomme ainsi en Architecture les murs de revêtement d'une chambre d'écluse, dont les extrémités sont fermées par des portes ou des vannes, ainsi que les murs ou ailes des culées des ponts.

BAJULE (du latin *bajulus*, porteur, soutien), nom donné primitivement à un des magistrats les plus importants du Bas-Empire, spécialement à celui qui était chargé de l'éducation d'un prince. Ce mot désigna au moyen âge le principal ministre d'État, chargé du poids des affaires. Charlemagne donna Arnould pour bajule à son fils Louis d'Aquitaine. En Italie, *bajule* signifiait la même chose que *régent* en France et *protecteur* en Angleterre. — Il y avait dans les églises et les monastères des *bajules* préposés à diverses fonctions. — On disait aussi *baile* par corruption. C'est de ce mot qu'on dérive celui de *bailli.*

BALADINS (du latin barbare *ballare,* qu'on dérive du gr. *ballizéin*, danser), danseurs de théâtres et de carrefours, étaient déjà nombreux chez les Romains; ils furent mis en vogue au moyen âge par les *trouvères*, qui les introduisirent à leur suite dans les châteaux pour distraire les nobles châtelains. Ils faisaient jadis partie de la confrérie des *ménestriers*, et étaient gouvernés par un chef qu'on appelait le *roi des baladins. Voy.* JONGLEURS, SALTIMBANQUES, BATELEURS.

BALÆNICEPS (mot tiré du latin qui signifie *à tête de baleine*), genre d'oiseau de l'ordre des Echassiers, haut de plus d'un mètre, et semblable à la cigogne par la forme de ses ailes et de ses pattes, a pour caractère principal une tête énorme, munie d'un bec massif, rappelant de loin par sa grosseur la tête de la baleine. Ce genre a été formé sur un seul individu trouvé en 1850 sur les bords du Nil blanc, par le voyageur anglais Parkyns. Cet oiseau extraordinaire a été appelé *Balæniceps rex.*

BALAIS, rubis mêlé de rouge et d'orangé. *Voy.* RUBIS et SPINELLE.

BALANCE (du latin *bilanx*, formé de *bis*, deux fois, et *lanx*, bassin), instrument qui sert à trouver le poids d'un corps. C'est un levier droit du premier genre. *Voy.* LEVIER.

On distingue la *balance ordinaire* et la *romaine.*

La *B. ordinaire* se compose d'une verge d'acier trempé, appelée *fléau*, dont les deux bras sont d'égale longueur : ce fléau porte à ses extrémités deux bassins ou *plateaux* suspendus à l'aide de chaînes ou de tiges métalliques, et repose par son milieu sur un point fixe autour duquel il oscille librement. Le contact du fléau et du support a lieu sur le tranchant d'un couteau d'acier fixé au premier, et portant sur une chape ou sur un plan d'acier parfaitement poli; la suspension des plateaux aux extrémités du fléau s'établit de la même manière. Le corps à peser, placé dans l'un des bassins, a pour poids la somme de ceux qui, placés dans l'autre bassin, lui font équilibre. Comme il est impossible d'atteindre une exactitude parfaite dans l'égalité des deux bras du fléau, il est nécessaire, dans les cas qui exigent une grande précision, d'avoir recours à la *méthode des doubles pesées*, due à Borda. On commence par *tarer* le corps à peser à l'aide de grains de plomb, de sable, etc.; on le remplace ensuite par des poids connus, de manière à faire équilibre à la tare; ceux-ci donnent ainsi exactement le poids du corps. L'emploi de cette méthode exige que la balance soit *très-sensible*, c.-à-d. qu'elle *trébuche* sous le moindre poids excédant celui qui fait l'équilibre; la balance remplit cette condition

quand le centre de gravité du fléau est placé un peu au-dessous de son point de suspension; il ne faut pas cependant que ce centre soit situé trop bas, car la balance serait alors *paresseuse;* la balance serait *folle* et l'équilibre ne pourrait exister que momentanément, si le centre de gravité se trouvait au-dessus du point de suspension. Une balance est d'autant plus sensible que les bras du fléau sont plus allongés; ils doivent être en même temps assez résistants pour ne pas plier sous la charge. — Des améliorations ingénieuses ont été apportées de nos jours aux balances ordinaires; on remarque surtout la *balance de Fortin.*

Dans la *romaine* (ainsi nommée parce qu'elle était fort usitée chez les Romains), les bras du fléau sont d'inégale longueur; le poids équilibrant, qui est constant, s'applique sur le long bras, à des distances variables du point de suspension; le corps à peser se place sur un plateau, à l'extrémité du petit bras, ou s'y attache par un crochet. Supposons que, le plateau étant vide, le fléau soit horizontal; alors un poids de 1 kil. placé sur le plus long bras et à une distance du point de suspension *égale* au bras le plus court, ferait équilibre à un corps placé sur le plateau et pesant 1 kil.; mais si l'on écarte du point de suspension le poids mobile, et qu'on le place à une distance double, triple, etc., il fera équilibre à un corps pesant 2, 3 kil., etc. Pour peser avec une romaine, il faut donc que le plus long bras soit gradué, c'est-à-dire divisé en parties égales chacune au petit bras, à partir du point de suspension de la balance; la division à laquelle le poids mobile doit être placé pour faire équilibre à un corps, indique le rapport du poids mobile avec le poids de ce corps. — On se sert quelquefois d'une *balance à levier coudé*, dans laquelle on n'emploie aussi qu'un poids unique; celui-ci demeure toujours fixé au même point du fléau; le point d'appui est également fixe, et les différences de poids sont indiquées par les variations de l'angle que fait le bras du levier coudé avec la verticale. — Outre ces deux instruments, qu'on appelle aussi *pesons*, on emploie encore des *balances à ressort* ou *pesons à ressort*, où l'on apprécie le poids des corps par la force d'un ressort de flexion ou d'un ressort à boudin. Comme la force des ressorts s'altère assez promptement, ces instruments ne sont pas susceptibles de précision.

L'usage de la balance remonte à une très-haute antiquité. Les anciens la plaçaient dans la main de Thémis ou Astrée et en faisaient le symbole de la Justice.

En Astronomie, la *Balance* est le signe de septembre. Le soleil entre dans ce signe le 23 de ce mois. La constellation qui lui donne son nom a quatre étoiles disposées en quadrilatère, dont une assez belle et trois tertiaires. On croit que ce nom lui vient de ce que les jours et les nuits sont d'égale longueur lorsque le soleil entre dans le signe où elle se trouve.

La *Balance hydrostatique*, imaginée par Galilée, sert à déterminer la pesanteur spécifique des liquides et des solides. C'est une balance ordinaire, dont l'un des plateaux, souvent plus petit et plus court que l'autre, porte en dessous un crochet. On pèse d'abord sur cette balance à la manière ordinaire le corps dont on veut déterminer la pesanteur spécifique; on l'attache ensuite à un fil de soie qu'on suspend au crochet de la balance, on le plonge dans l'eau et on le pèse dans cet état; il éprouve alors une perte de poids représentée par le poids du volume d'eau qu'il a déplacé. Exemple : un corps pèse dans l'air 45 gr., dans l'eau 41 gr. 82; l'eau déplacée pèse donc 3 gr. 18. D'après cela, le poids du corps est au poids de l'eau comme 45 est à 3,18, ou comme 14,15 est à 1. Le poids spécifique du corps est donc 14,15. *Voy.* ARÉOMÈTRE.

La *Balance de torsion* est un appareil inventé vers 1784, par le physicien Coulomb, pour apprécier les forces d'attraction et de répulsion des corps électriques ou aimantés. Il consiste en un fil métallique suspendu verticalement à l'une de ses extrémités, et portant à l'autre un petit poids cylindrique; au-dessus se trouve une aiguille horizontale. Pour reconnaître les plus petites forces, on les fait agir à l'extrémité de l'aiguille, et l'on apprécie leur intensité par l'angle de déviation qu'elles déterminent dans sa position, et par conséquent, par la torsion du fil; de là le nom donné à l'instrument. La pointe de l'aiguille parcourt un cercle horizontal de 360 degrés, et tout l'appareil est renfermé dans une cage cylindrique en verre, qui le protége contre l'action de l'air, et dont le contour présente aussi la division en 360 degrés. *Voy.* ÉLECTROSCOPE.

*Faire la balance*, c'est, dans la Tenue des livres, faire une opération par laquelle le teneur de livres arrête et solde, sur le grand-livre tenu en partie double, tous les comptes des débiteurs et des créanciers d'une maison de commerce, tous ceux relatifs à ses pertes et à ses bénéfices, et en général tous ceux qui se trouvent sur ses livres, de quelque nature qu'ils soient. Cette balance a pour objet de connaître la situation des affaires d'un négociant, la totalité des dettes actives et passives, au moyen d'un inventaire général que les teneurs de livres appellent *bilan* (*V.* ce mot). Un négociant qui veut mettre de l'ordre dans ses affaires doit faire la balance générale de ses livres à une époque fixe de chaque année, pour connaître au juste sa situation. — *Faire la balance d'entrée*, c'est transporter sur de nouveaux livres tous les comptes soldés sur les anciens. Il suffit pour cela de débiter au journal le compte de *balance d'entrée* de tous les articles dont le compte de *balance de sortie* a été crédité; et, par contre, de créditer ce même compte de balance d'entrée de tous les articles dont la balance de sortie a été débitée, en observant en même temps de débiter et créditer les débiteurs et créanciers originaires.

La *Balance du commerce* est le résultat des importations et des exportations d'un pays comparées ensemble; ce résultat s'obtient par le relevé des registres des douanes, dans lesquels on trouve le détail des marchandises entrées et sorties, et qui s'évaluent ensuite en argent.—C'est seulement à partir du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle qu'on a commencé à établir ces sortes de balances. Lorsque la valeur des exportations l'emportait sur celle des importations, on regardait ce résultat comme très-avantageux; mais les données qu'on a prétendu tirer de ces calculs pour déterminer la richesse des nations paraissent aujourd'hui fort contestables.

BALANCELLE, jolie embarcation d'origine napolitaine, pointue des deux bouts et naviguant à la voile ou à l'aviron. Les balancelles n'ont qu'un seul mât, une grande voile à antenne et une vingtaine d'avirons. Ce genre d'embarcation, autrefois très-commun dans la Méditerranée, ne se trouve plus guère que sur les côtes d'Espagne. Les Espagnols s'en servent pour le cabotage et la pêche.

BALANCEUR, espèce de Gros-bec de l'Amérique Méridionale, de la famille des Granivores. Ce nom lui vient de ce qu'il vole en se balançant.

BALANCIER (de *balance*). En Mécanique, on appelle ainsi toute partie d'une machine qui a un mouvement d'oscillation, et qui sert à ralentir ou à régulariser les mouvements des autres parties. Ainsi dans la machine à vapeur ordinaire (système de Watt), le *balancier* est une large pièce de fonte fixée par son milieu sur des appuis fixes, et communiquant par une de ses extrémités avec la tige du piston, et par l'autre avec une tige appelée *bielle*, qui sert à imprimer un mouvement de rotation continu à la manivelle du volant.—Dans une pompe, le *balancier* est une pièce de bois placée horizontalement sur un point d'appui, et qui sert de mouvement pour faire monter les tringles des corps.—Dans une pendule, c'est une tige métallique portant un

disque à son extrémité inférieure, et qui sert à régler le mouvement des roues. *Voy.* PENDULE.

Dans la fabrication des Monnaies, le *balancier* est une sorte de presse mise en mouvement à l'aide d'un double levier horizontal chargé de plomb à ses extrémités, et dont on se sert pour battre la monnaie. La vis de pression, qui en forme la pièce principale, est terminée inférieurement tantôt par un coin qui forme l'empreinte, tantôt par un outil à découper qu'on appelle *emporte-pièce*. Ce balancier, inventé dès 1615, par N. Briot, tailleur des monnaies, ne fut adopté par la Monnaie qu'en 1645. Droz le perfectionna.

En Histoire naturelle, on nomme *balanciers* de petits appendices membraneux qu'on remarque à l'origine des ailes des insectes diptères; ils sont placés au-dessous des ailerons, et se composent d'un filet plus ou moins long, terminé par un bouton arrondi, ovale, ou tronqué. On n'est pas d'accord sur l'usage de ces organes; les uns pensent qu'ils servent à faciliter le vol des insectes qui les portent, en les maintenant en équilibre; d'autres, qu'ils font partie de l'appareil respiratoire; quelques-uns ont prétendu, mais à tort, que ce sont eux qui produisent le bourdonnement que ces insectes font entendre en volant.

BALANÇOIRE. *Voy.* BASCULE et ESCARPOLETTE.

BALANE, *Balanus* (du grec *balanos*, gland), genre d'Articulés, de la classe des Cirrhipèdes, a pour type le *B. tintinnabulum*, appelé vulgairement *Gland de mer*, *Tulipe*, *Turban*. Il est assez semblable à un gland, d'où son nom. Il s'attache aux roches des côtes, aux pieux des digues, à la carène des vaisseaux. C'est, en Chine, un mets délicat.

BALANINE (du grec *balanos*, gland), genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionites, est surtout remarquable par sa trompe, qui surpasse la longueur de son corps. Avec elle il perce les noisettes encore vertes, et y glisse un œuf. La larve, après avoir vécu aux dépens de l'amande, perce dans la coque un trou circulaire, se glisse en terre, et s'y transforme en nymphe.

BALANITE (du grec *balanos*, gland), nom que Pline donne au *Châtaignier*. — Il désigne aussi un genre de plantes de la famille des Olacinées, fondé sur une seule espèce, le *B. égyptien* (*B. ægyptiaca*), abondant en Nigritie. Il y en a au Jardin des plantes, mais ils n'y fleurissent point.

BALAUSTE (en grec, *balaustion*), fleur du Grenadier sauvage. Elle est d'un rouge vif, et a des propriétés astringentes. — Les botanistes ont donné ce nom à tous les fruits qui ont pour caractère l'adhérence au calice, comme dans le grenadier : ces fruits sont couronnés par les dents du calice; ils ont l'écorce dure, et renferment, dans un grand nombre de loges, des graines à épiderme drupacé.

BALBUZARD, dit aussi *Aigle pêcheur*, en latin *Pandion*, oiseau de proie de la famille des Falconidées, long de près de 70 centim., porte un manteau brun, et a la tête plus ou moins variée de blanc. Sa nourriture consiste en poissons, qu'il va chercher jusqu'au fond de l'eau, après avoir plané au-dessus, et s'être précipité du haut des airs, comme le fait le faucon. On le trouve sur le bord des étangs, des lacs et des rivières, dans presque tous les continents.

BALCON (de l'italien *balcone*, qu'on fait dériver soit du bas latin *palcus*, poutre, soit du grec *ballô*, lancer), saillie pratiquée sur la façade extérieure d'un bâtiment, et ordinairement portée sur des colonnes ou des consoles. Les *balcons* ne paraissent pas remonter au delà du moyen âge : c'était alors de petites tourelles placées au-dessus des portes des forteresses et d'où on lançait des traits sur l'ennemi. Les balcons sont prodigués dans les monuments d'architecture gothique, surtout en Espagne et en Italie; ils sont beaucoup plus rares dans les pays du Nord. — Dans une salle de spectacle, on appelle *balcon* certaines places réservées aux deux extrémités de la première galerie, près des loges d'avant-scène.

BALDAQUIN (de l'italien *Balduchino*, ville où l'on fabriquait des draps de diverses couleurs). On appela d'abord ainsi le dais sous lequel, dans les processions, on porte le Saint-Sacrement. Plus tard, on donna ce nom à un ouvrage d'architecture en bois, en marbre ou en bronze, élevé en forme de dôme sur des colonnes, et servant à couvrir l'autel d'une église. Le plus célèbre *baldaquin* de ce genre est le baldaquin de Saint-Pierre de Rome, construit par Le Bernin : il est en bronze, et porté sur quatre colonnes torses. On remarque aussi ceux des Invalides et du Val-de-Grâce. — On appelle encore *baldaquin* la tenture dressée, dans les églises, au-dessus de la chaire épiscopale; celle qui couvre le trône d'un souverain, et même encore le ciel d'un lit.

BALEINE (en latin *balæna;* du grec *phalæna*, nom commun à plusieurs espèces de Cétacés), gigantesque animal, de la classe des Mammifères, ordre des Cétacés, a pour caractères distinctifs : au lieu de dents, des *fanons* ou lames cornées, minces, fibreuses, effilées à leur bord et en forme de faux, occupant, au nombre de 8 à 900, la mâchoire supérieure seulement, l'inférieure étant nue et sans armure; deux *évents*, ou orifices situés au sommet de la tête.

La *B. franche* ou *B. proprement dite* (*Balæna mysticetus* L.) atteint une longueur de 20 à 25 m. sur une circonférence de 10 à 13 m. à son plus grand diamètre, et pèse de 70 à 100 mille kilogr.; sa tête énorme fait à peu près le tiers de sa longueur totale, et ne se distingue du tronc que par une légère dépression; sa gueule, transversale, large, un peu sinueuse, est située à la partie antérieure-inférieure de la tête : elle a de 2 à 3 m. de largeur sur 3 à 4 m. de hauteur intérieurement. Chaque fois que la baleine ouvre la gueule, une énorme masse d'eau s'y précipite, passe à travers les fanons comme à travers un crible en y laissant pris les poissons qu'elle contenait, et s'échappe par les évents avec une force telle, que la gerbe s'élève quelquefois à plus de 6 m. Le gosier de la baleine est fort étroit : aussi cet énorme animal ne se nourrit-il que de fucus, de plantes marines, de mollusques et de poissons de petite taille, tels que les harengs, les merlans, etc. Sa langue est épaisse, fort longue et presque entièrement formée d'un tissu graisseux. Les yeux, de la grosseur de ceux du bœuf, sont relativement très-petits; ils sont très-écartés; on n'aperçoit pas à l'extérieur de conduit auditif. La baleine n'a que deux membres antérieurs, courts et dilatés en forme de nageoires : ils sont situés à la face antérieure de la poitrine, assez rapprochés l'un de l'autre, mais nullement préhensiles; sa queue est agile et vigoureuse; elle est d'une largeur énorme et placée horizontalement; l'animal s'en sert pour frapper l'eau : il avance en plongeant et se relevant alternativement. Son dos est lisse, sans bosse ni nageoires; sa peau est une sorte de cuir mollasse et huileux, de couleur brune ou noirâtre, quelquefois marbré de blanc en dessus, et blanchâtre en dessous; sous cette peau s'étend une couche très-épaisse de tissu lardacé dont on extrait jusqu'à 60 et 80 quintaux d'une huile très-précieuse pour l'industrie. — La baleine vit toujours dans l'eau; mais elle a souvent besoin de monter à la surface pour prendre l'air nécessaire à sa respiration. Elle nage avec assez de vitesse pour faire environ 10 kil. à l'heure; sa queue seule lui sert de moteur pour avancer; ses nageoires pectorales, toujours étendues, la tiennent en équilibre. Elle plonge jusqu'au fond de l'Océan avec une extrême rapidité. On ignore la durée normale de la vie de la baleine. A chaque portée elle ne produit qu'un seul *baleineau :* elle l'allaite au moyen de mamelles placées sur le devant de la poitrine; elle ne s'en sépare que fort tard, et semble l'élever avec beaucoup de tendresse.

La baleine est un animal inoffensif et craintif ; elle est cependant très-redoutable aux matelots par le déplacement considérable qu'elle produit au milieu des vagues, soit en plongeant, soit en remontant à la surface de la mer, et par les mouvements brusques et rapides de sa queue, qui peuvent submerger les plus fortes embarcations.

L'*huile de baleine* entre dans la fabrication du gaz à éclairage, des savons noirs, du goudron et dans la préparation des cuirs. Avec les fanons, qu'on appelle aussi *baleines*, on fait des montures de parapluies, des cannes, des baguettes de fusil, des garnitures de corsets, etc. Quant à la substance qu'on appelle à tort *blanc de baleine*, on la tire d'une autre espèce de Cétacé, le *Cachalot* (*V.* ce mot). Certains peuples du Nord se nourrissent de la chair de la baleine, et se servent de ses côtes comme de bois de charpente pour la construction de leurs habitations.

On trouvait autrefois des baleines dans toutes les mers de l'Europe; aujourd'hui, poursuivies avec acharnement par les *baleiniers*, elles se retirent dans les glaces du Nord. C'est au Groënland, au Spitzberg, dans le détroit de Davis, la baie de Baffin, etc., que se rendent, tous les ans, les bâtiments armés pour la *pêche de la baleine*. Pour s'emparer d'un ennemi si redoutable, un pêcheur expérimenté, monté sur une barque légère, s'en approche avec précaution pendant son sommeil, et lui lance un harpon près d'une nageoire pectorale. La baleine, surprise, plonge aussitôt, emportant avec elle le fer du harpon, auquel est attachée une immense corde qui suit l'animal jusqu'au fond de l'eau; bientôt la baleine reparaît à la surface de la mer pour respirer; on la frappe encore, et l'on répète les coups jusqu'à ce qu'elle soit affaiblie et meure. Elle est ensuite traînée aux vaisseaux ou au rivage, où on la dépèce pour en mettre la graisse dans des tonneaux. Aujourd'hui, on se sert avec succès de fusées à la Congrève pour frapper de loin la baleine. — La pêche de la baleine était inconnue aux anciens. C'est vers le XIe siècle de notre ère qu'on la voit naître. Les Basques, les Bretons et les Normands la pratiquèrent d'abord sur les côtes de France et d'Espagne; ils furent bientôt surpassés par les Hollandais, les Anglais et les Américains. En France, des primes sont accordées à cette pêche.

On distingue sous le nom de *Nord-Caper* ou de *Sarda* une espèce de baleine de même taille que la baleine franche, mais à museau plus effilé, à forme plus svelte et plus agile dans ses mouvements; elle est aussi plus carnassière. On la trouve ordinairement près du cap Nord, d'où son nom. — Dans les mers du Sud, on trouve des baleines qui diffèrent de la baleine franche par une nageoire dorsale et des plis transversaux sous le col : on les désigne sous le nom générique de *Baleinoptères* ou de *Rorquals*. La pêche de ces baleines se fait au cap de Bonne-Espérance et au S. de l'Amérique; elle est très-productive.

On trouve un grand nombre d'ossements de *Baleines fossiles*, surtout dans l'Asie Septentrionale : on appelle *B. de Lamanon* une baleine fossile décrite par le naturaliste de ce nom, et qui avait été découverte à Paris, rue Dauphine, sous le sol d'une cave.

BALEINE (la), grande constellation de l'hémisphère austral, située sous les Poissons et près de l'eau du Verseau. Ptolémée y comptait 21 étoiles. On en compte aujourd'hui près de 100; l'une d'elles est remarquable par des vicissitudes d'éclat et d'obscurité. Les poëtes disent que cette constellation est le monstre envoyé par Neptune pour dévorer Andromède, qui fut mis au ciel par Neptune même. Quelques-uns remplacent la baleine par un dragon.

BALEINOPTÈRE. *Voy.* BALEINE.

BALI-SAUR, nom indien d'une sorte de Blaireau, dont Cuvier avait fait à tort le genre *Arctonyx*. C'est un animal carnassier, de la famille des Plantigrades, qui a le port d'un ours, le museau, les yeux et la queue d'un cochon. Il grogne comme l'ours, et est omnivore. On le trouve dans l'Indoustan.

BALISE (du latin barbare *palitius*, dérivé de *palum*, pieu), sorte de bouée flottante, qui sert à indiquer aux navigateurs les écueils et les endroits dangereux. Elle est composée le plus souvent de grosses boules de liége, peinte de couleurs vives, souvent surmontée d'un pavillon pendant le jour, et d'un fanal pendant la nuit.— La balise la plus remarquable est la *Balise à la Logan* ou *Pyramide oscillante*, qui, à cause de la résistance de sa base, ne court jamais risque d'être submergée, et conserve toujours sa position verticale : elle a été inventée, au XVIe siècle, en Angleterre.

BALISIER, *Canna*, genre de la famille des Amomées, renferme des plantes exotiques herbacées, à fleurs rouges ou jaunes, disposées en épi au sommet de la tige. Les Américains du Sud et les Indiens en tirent une belle teinture pourpre. On le cultive dans nos jardins, à cause de la beauté de ses fleurs. On distingue le *B. d'Inde*, le *B. à feuilles étroites*, le *B. flasque* et le *B. glauque*.

BALISTE (en latin *balista*, du grec *ballô*, lancer), machine de guerre en usage chez les anciens, servait à lancer contre l'ennemi des traits et des projectiles de toute nature, et à battre en brèche les murailles d'une ville assiégée : on lui donne aussi les noms de *catapulte*, d'*onagre*, de *scorpion*, etc.

Les naturalistes ont donné le nom de *Baliste* à un genre de poissons de la famille des Sclérodermes, dont la nageoire dorsale est armée d'un aiguillon, que l'animal relève avec vivacité quand il craint quelque danger. Ce genre renferme plusieurs espèces, toutes remarquables par l'éclat de leurs couleurs, souvent métalliques.

BALISTIQUE ou BALLISTIQUE (du grec *ballô*, lancer). C'était, avant l'invention des armes à feu, l'art de diriger et de faire jouer les machines; maintenant, elle embrasse aussi les armes pyro-balistiques de l'artillerie et de l'infanterie : elle enseigne à calculer le jet des projectiles, les lignes des trajectoires, le tir des bouches à feu, la direction des bombes, des boulets, des balles; à en évaluer la portée en la calculant sur la distance connue du but, sur le poids de la charge de l'arme à feu, sur la proportion et la pesanteur des mobiles. Ceux auxquels la Balistique doit le plus sont : Tartaglia, Bélidor, Blondel, Martillière, Montalembert, Piobert, etc.

BALIVEAUX ou BAILLIVEAUX. On nomme ainsi des arbres de belle venue et nés de semences qu'on réserve dans la coupe des taillis pour en faire des arbres de haute futaie. Le nombre en est réglé par les ordonnances des eaux et forêts : les baliveaux conservés doivent avoir au moins 10 ans; on ne doit pas les couper qu'ils n'en aient au moins 40. Les baliveaux ont l'avantage de fournir du bois de charpente, de mettre les jeunes plants et les pousses des taillis abattus à l'abri des ardeurs du soleil. On appelle *B. de l'âge du taillis* ceux qui sont du même âge que le taillis, et qu'on réserve hors de l'exploitation; *B. modernes*, ceux qui ont deux ou trois ans d'aménagement; *B. anciens* ou *Vieilles écorces*, ceux qui en ont davantage, par exemple 80 ans dans un taillis de 20 ans, 100 ans dans un taillis de 25, 120 dans un taillis de 30. L'opération par laquelle on fait choix des baliveaux s'appelle *balivage;* elle est accompagnée du martelage.

BALLADE (du français *bal*), genre de poésie dont le caractère a souvent varié. Dans l'origine, en Italie et en France, la ballade n'était qu'une chanson naïve composée pour l'accompagnement de la danse : d'où son nom. Du temps de Marot, c'était un petit poëme qui se composait ordinairement de trois couplets de même mesure et sur les mêmes

rimes, se terminant chacun par un vers qui servait de refrain; ces trois couplets étaient suivis d'un quatrième, terminé de même par le refrain et portant le nom d'*envoi*. Cette espèce de ballade a quelque analogie avec le sonnet et le madrigal. Devenue, au XVIe siècle, une espèce de jeu d'esprit où l'on s'inquiétait moins du sens que de la rime et de l'harmonie, elle fut proscrite par les grands poëtes du XVIIe siècle.

Transportée en Angleterre par les Normands, la ballade y devint, surtout chez les Écossais, le récit poétique et populaire de quelque événement fabuleux ou réel, dans le genre des romanceros espagnols; elle a conservé ce caractère dans les poésies du Nord et dans celles de l'Allemagne. De nos jours, M. V. Hugo et plusieurs autres poëtes français ont composé des ballades dans ce dernier genre.

BALLASTAGE (de l'anglais *ballast*, lest), terme employé dans les chemins de fer pour exprimer l'opération qui consiste à ensabler la voie ferrée.

BALLE (du grec *ballô*, lancer). On nomme ainsi : 1°. Les projectiles en plomb qu'on lance au moyen des armes à feu portatives; on les fond dans des moules en forme de tenailles, formés de deux parties assemblées à charnière et portant chacune une cavité hémisphérique; il y en a de divers calibres: pour les fusils de munition elles ont auj. 16mill.,7 de diamètre (arrêté du 11 mars 1848); on leur donne aussi différentes formes: on en a récemment fabriqué de coniques;

2°. Ces petites pelotes, rondes et élastiques, dont on se sert pour jouer en se les renvoyant : le *jeu de balle* ne diffère du *jeu de paume* que parce qu'on emploie la main au lieu de raquette (*Voy.* PAUME): ce jeu, qui remonte à la plus haute antiquité, est un exercice gymnastique des plus salutaires;

3°. L'enveloppe florale des Graminées, particulièrement du blé et de l'avoine : c'est une espèce de pellicule légère qui se détache pendant le battage; on la nomme aussi *glume*, *menue paille*; les bestiaux la mangent avec plaisir; on s'en sert aussi pour couvrir les planches de légumes qui craignent le froid, et pour garnir les coussins sur lesquels on couche les jeunes enfants;

4°. Des tampons dont les imprimeurs se servent pour étendre l'encre sur la forme : ils ont été avantageusement remplacés, vers 1820, par les rouleaux;

5°. Certaine quantité de marchandises, telles que coton, toiles, draps, enfermées dans une même enveloppe : d'où le nom de *porte-balle*.

BALLET (du mot français *bal*), danse figurée, exécutée par plusieurs personnes et mêlée de pantomime, qui représente une action tragique ou comique, ou bien une allégorie. Les ballets étaient connus des anciens. Dans les temps modernes, ils reparurent pour la première fois en Italie au XVe siècle, et furent introduits en France par Catherine de Médicis. Mazarin et surtout Louis XIV eurent beaucoup de goût pour ce genre de divertissement : ce monarque dansa longtemps dans des ballets allégoriques dits *Ballets du Roi*, et dont Molière eut quelquefois la direction. Le premier ballet-pantomime fut donné à Paris en 1671 : il était intitulé les *Fêtes de Bacchus et de l'Amour*, de Quinault et Lulli. La première danseuse marquante qui parut à l'Opéra dans un ballet fut Mlle Prévost en 1704; vinrent ensuite la Camargo, la Sallé, la Guimard; et, de nos jours, Mlles Taglioni, Essler, C. Grisi, etc. Parmi les danseurs, on cite surtout les Vestris, Dauberval, les Gardel, Milon, etc. Entre les nombreux compositeurs de ballets, il faut remarquer Gardel et surtout Noverre (1727-1807), qui porta la chorégraphie au degré de perfection qu'elle a atteint de nos jours. *Voy.* CHORÉGRAPHIE, DANSE et PANTOMIME.

BALLISTE, BALLISTIQUE. *V.* BALISTE, BALISTIQUE.

BALLON (augmentatif de *balle*), vessie gonflée d'air au moyen d'une pompe foulante et recouverte de peau, que deux ou plusieurs joueurs se renvoient comme une balle; on joue au ballon avec le poing ou avec le pied. On fait aussi des ballons en caoutchouc.

BALLON AÉROSTATIQUE. *Voy.* AÉROSTAT.

En Géographie, on nomme *ballon* le sommet arrondi de certaines montagnes. Il y a plusieurs *ballons* dans la chaîne des Vosges. On donne spécialement le nom de *B. d'Alsace* à un des monts les plus élevés de la chaîne des Vosges, près de la source de la Moselle; il a 1,403 m. au-dessus du niveau de la mer.

BALLOTE, genre de la famille des Labiées, à calice hypocratériforme, à 5 dents égales, ne renferme qu'une espèce, la *B. fétide* (*Ballota nigra*), commune dans les haies et les décombres. On l'emploie comme stimulant, en la mélangeant au Marrube; ce qui lui a valu son nom vulgaire de *Marrube noir*. *Voy.* MARRUBE.

BALLOTTAGE (de *ballotte*, ayant le même sens que boule). *Voy.* ÉLECTIONS et SCRUTIN.

BALSAMIER ou BAUMIER (du grec *balsamon*, baume), *Amyris*, genre de la famille des Térébinthacées, renferme plusieurs espèces d'arbrisseaux, dont les plus connus sont le *B. élémifère*, le *B. Giléad* et le *B. de la Mecque*. Le 1er, originaire du Brésil, fournit par incision la résine *élémi*; on l'appelle quelquefois *Bois de chandelles*. Le 2e produit le baume connu sous le nom de *Térébenthine de Giléad* : il tire son nom d'une ville de Judée où il fut transporté d'Abyssinie dès le XVIIIe siècle avant J.-C. Le 3e est un arbrisseau de l'Arabie, des feuilles et des rameaux duquel on retire un suc blanc et résineux formant une huile limpide employée comme cosmétique par les riches musulmanes, et qui, mêlée à d'autres drogues, forme le *Baume de la Mecque* ou *Térébenthine de Judée*. — Le genre Balsamier, aujourd'hui très-restreint, a pour type l'*Amyris balsamifera*, qui donne le *Bois de rose*. On en a retiré les *B. Giléad* et *de la Mecque* pour former le genre *Balsamodendron*, ainsi que le *B. élémifère* pour former le genre *Icica*. *V.* ces mots.

BALSAMIFLUÉES (du latin *balsamum*, baume, et *fluo*, couler), famille de plantes comprenant de grands arbres de l'Amérique du Nord et de l'Asie, remarquables par l'abondance du suc résineux, de la nature des *baumes*, que fournit leur écorce; on connaît aussi ce suc sous le nom de *liquidambar*.

BALSAMINE, *Impatiens*, genre de plantes de la famille des Balsaminées, renferme un assez grand nombre d'espèces qu'on trouve dans les champs et dans les jardins. La *B. des bois* (*Impatiens noli tangere*), est âcre et vénéneuse; ses feuilles et ses fleurs teignent la laine en rouge; elle est employée en médecine comme diurétique : son nom latin, qui a fait appeler tout le genre *Impatiens*, vient de ce que, lorsqu'on touche à sa tige à l'époque de la maturité, ses capsules se contractent subitement, et leurs valves se roulent en projetant leurs graines autour d'elles. La *B. des jardins* (*I. balsamina*), originaire de l'Inde, est remarquable par la couleur variée de ses fleurs; elle s'emploie comme vulnéraire : c'est de là sans doute que lui est venu son nom (de *balsamum*, baume).

BALSAMINÉES (de *Balsamine*, nom du genre type), famille de plantes dicotylédones, à corolle polypétale et à étamines hypogynes : calice à 5 folioles irrégulières, dont l'une se prolonge inférieurement en éperon, corolle à 5 pétales qui alternent avec les divisions du calice, 5 étamines soudées entre elles par leurs anthères, ovaire libre à 5 loges. Toutes les plantes de cette famille sont herbacées, à feuilles simples, sans stipules; leurs fleurs, jaunes, blanches, roses ou violacées, ont beaucoup de tendance à se panacher et à doubler par la culture.

BALSAMIQUE, qui tient de la nature des baumes On a longtemps attribué aux *Balsamiques* la vertu de guérir toutes les plaies : ce n'est guère qu'au siècle dernier qu'on est revenu de cette erreur.

*Pilules balsamiques*. *Voy.* PILULES.

**BALSAMITE**, genre de Composées, détaché du genre Tanaisie, à involucre imbriqué, à fleurons tubuleux. Ces plantes tirent leur nom de leur odeur balsamique. La *B. odorante*, dite aussi *Menthe coq*, *Menthe Notre-Dame* et *Baume des jardins*, pousse naturellement dans le midi de la France, et est cultivée dans les jardins; c'est un puissant stimulant; on l'emploie comme correctif de l'opium.

**BALSAMODENDRON** (du grec *balsamos*, baume, et *dendron*, arbre), genre détaché du genre Amyris, de la famille des Térébinthacées : fleurs diclines, calice à 4 dents, corolle à 4 pétales, 8 étamines. Ce genre, composé d'arbres et d'arbrisseaux, renferme le *Balsamier Giléad* (*B. Gileadense*) et le *Balsamier de la Mecque* (*B. opobalsamum*), longtemps confondus avec le genre Balsamier. *Voy.* ce mot.

**BALSANES**, taches rondes de poils blancs que certains chevaux ont au-dessus du sabot, et qu'ils apportent en naissant. On les a longtemps regardées comme un signe de qualité.

**BALTADJI**, nom que portent à Constantinople des gardes du palais spécialement chargés du service du sérail ainsi que de la garde des princes et princesses du sang; ils sont au nombre de 400, sous l'autorité du *Kizlar-agasi*, chef des eunuques noirs. Leur nom veut dire *porte-hache*, et vient de ce que, quand ils accompagnent au dehors les dames du harem, ils portent une hallebarde dont le fer a la forme d'une hache.

**BALUSTRADE**, appui formé d'une rangée de *balustres* ou petits piliers à hauteur d'appui, et surmonté d'une tablette. Les balustrades servent à terminer une terrasse, un balcon, à former l'amortissement d'un édifice, la clôture d'un sanctuaire, d'une estrade, la rampe d'un escalier. Elles peuvent être, ainsi que la tablette qui les surmonte, en pierre, en marbre, en fer, en bronze, en bois. — On distingue dans les *balustres* dont est formée la balustrade, le chapiteau, la tige, le piédouche. On dérive le mot de *balustre*, en latin *balaustrium*, du grec *balaustion*, fleur de grenadier sauvage, à laquelle on prétend que la forme du balustre ressemble.

**BAMBOCHADE**, genre de tableaux représentant des scènes grotesques ou burlesques, tire son nom du peintre flamand Van Laar, surnommé le *Bamboche* (de l'italien *bamboccio*, contrefait) à cause de sa mauvaise tournure, peintre qui créa ce genre, et y excella. Les *bambochades*, à peu d'exceptions près, sont le burlesque de la peinture.

**BAMBOU**, *Bambuza*, genre de la famille des Graminées, composée de plantes souvent gigantesques, originaires de l'Inde et des îles de la Sonde, et remarquables par leur port, qui est celui des Palmiers. Leurs épillets sont lancéolés, comprimés, à 5 fleurs renfermant chacune 6 étamines. Ce genre a pour type l'*Arundo Bambos* ou *Bambou*, qui atteint souvent 20 m. de hauteur. Il tient à la fois du roseau et du palmier. Sa tige est droite et présente des nœuds espacés également; elle fournit un bois flexible, à la fois solide et léger; ses feuilles ressemblent à celles du roseau; ses fleurs sont des espèces d'épis ou de panicules peu colorées. Le bambou sert à une foule d'usages : les Indiens mangent ses jeunes pousses comme des asperges; de ses nœuds découle une liqueur douce, qui se concrète à l'air et peut remplacer le sucre; avec son bois, on fait aux Indes des ustensiles, des meubles, des palanquins, des bateaux et même des poutres pour la construction des maisons; c'est avec les jeunes tiges qu'on fait les cannes si estimées qui portent le nom de *bambous*, les tiges de parapluies et d'ombrelles; son écorce, taillée en lanières flexibles, est tressée en nattes et en corbeilles; macérée et réduite en pâte, elle donne le *papier de Chine*, etc.

**BAN** (du latin barbare *bannum*, tiré lui-même du tudesque *bann*, bannière). Ce mot signifia d'abord étendard, puis proclamation publique, parce que sans doute ce genre de proclamation se faisait en déployant un étendard. Il désigne encore aujourd'hui : 1° la publication à l'église de la promesse de mariage faite entre deux personnes, ou l'affiche placée à la porte de la mairie pour le même objet; 2° la résidence assignée à un condamné libéré, mais soumis à la surveillance de la police : c'est dans ce sens qu'on dit *garder son ban*, *rompre son ban*.

*Ban des vendanges*. *Voy.* VENDANGES.

Pour les acceptions purement historiques de ce mot, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**BANALITÉ** (DROIT DE), droit qu'avait autrefois un seigneur d'assujettir ses vassaux à se servir de son moulin, de son four, de son pressoir, de sa forge, etc., lors même qu'ils auraient pu s'en passer. Ce droit inique a été aboli, et sans indemnité, par la loi du 15 mars 1790.

**BANANIER**, *Musa*, genre type de la famille des Musacées, renferme une douzaine d'espèces de plantes herbacées qui toutes croissent en Afrique et dans les deux Indes. Le *B. commun* (*Musa paradisiaca*) a une tige de 4 à 5 m., surmontée d'un long et large feuillage, et de trois ou quatre *régimes* renfermant chacun une cinquantaine de baies succulentes. Ces baies, appelées *bananes*, ressemblent assez à de petits concombres, et la pulpe qu'elles renferment est un aliment sain et agréable dont on fait usage dans toutes les régions intertropicales; quand on les pressure, elles rendent une liqueur qu'on nomme *vin de bananes*. Les feuilles du Bananier, longues de 2 à 3 m., sont assez larges et assez flexibles pour servir de vêtement; elles se prêtent en outre à une foule d'usages domestiques. — Le *Figuier-bananier* (*Musa sapientium*) a des fruits plus petits, mais plus nombreux, plus sucrés, et dont la saveur se rapproche de celle de nos figues, comme son nom l'indique.

**BANC** (du latin barbare *bancus*). Outre l'acception que tout le monde connaît, ce mot exprime : 1° des amas de sable, de vase, de rochers, de coquilles ou de coraux qui se trouvent au fond de la mer, des lacs et des rivières : on connaît surtout le *grand banc de Terre-Neuve*, bas-fond situé à 100 kil. de l'île de ce nom, et chef-lieu de pêcheries célèbres; 2° d'immenses associations de poissons qui vivent ensemble et voyagent par troupes, tels que les morues, les maquereaux, les harengs, etc.; 3° les assises des couches pierreuses qui composent l'écorce du globe.

En Chirurgie, on appelle *Banc d'Hippocrate* une machine inventée, dit-on, par Hippocrate, et qui servait à réduire les luxations et les fractures de la cuisse.

En Angleterre, le *Banc du roi*, en anglais *King's bench*, est une cour souveraine, qui connaît des crimes de haute trahison, des attentats contre le gouvernement et la sûreté publique, et, par extension, des causes civiles entre particuliers; c'est une des trois cours de haute justice de Westminster. Autrefois le roi la présidait en personne, assis sur un *banc* placé au-dessus du siége des autres juges.

Dans les églises, on appelle *banc d'œuvre*, *banc de l'œuvre* un siége affecté au maire et à ses adjoints, aux marguilliers et aux membres de la fabrique. Il est placé en face de la chaire et se compose ordinairement d'un *banc* à dos avec un prie-Dieu, le tout enfermé dans une petite clôture à hauteur d'appui, et le plus souvent travaillé avec soin. Le nom de *banc d'œuvre* est une abréviation de *banc des maîtres de l'œuvre*, *magistri dell' opera*, dénomination donnée originairement en Italie aux personnes chargées de veiller à la réparation et à l'entretien des églises, et que nous nommons *fabriciens*.

**BANCO**, mot italien qui veut dire banque, et qui, ajouté au nom d'une monnaie soit réelle, soit de compte, signifie que sa valeur diffère de la valeur de la monnaie courante et doit être prise sur le pied des valeurs de *banque*, tels sont le *marc banco* de Hambourg, les *florins banco* de Gênes, le *rouble pa-*

pier ou *assignat banco* de Russie. La monnaie *banco* est invariable, tandis que la monnaie courante varie sans cesse. Les nouvelles banques n'ont pas conservé cette distinction, qui cause de grands embarras, et n'est bonne qu'à fournir matière à l'agiotage. La banque d'Amsterdam l'avait adoptée, à l'exemple des anciennes banques de l'Italie : celle de Hambourg s'en sert encore; mais cet usage a été exclu des banques de l'Angleterre, des États-Unis et de la France.

BANDAGE (du mot français *bande*, tiré lui-même de l'allemand *band*, lien), appareil plus ou moins compliqué, qui sert au pansement des maladies chirurgicales; il se compose ordinairement de pièces de linge, telles que serviettes, bandes, bandelettes, compresses, charpie, etc., auxquelles se joignent quelquefois des corps solides, par exemple, des *attelles*, ou planchettes de bois ou de carton, de petits faisceaux de paille, des sacs ou coussins de balle d'avoine, etc. On étend aussi le nom de *bandage* à de véritable machines, comme le *garrot*, le *tourniquet*, les *bandages herniaires* ou *brayers* (*Voy.* ces mots). — On nomme *B. simples* ceux qui ne servent qu'à maintenir en place les pièces d'un pansement; *B. contentifs*, ceux qui maintiennent une hernie ou une luxation réduite; *B. incarnatifs* ou *unissants*, ceux qui rapprochent des surfaces divisées; *B. divisifs*, ceux qui empêchent une réunion anormale; *B. expulsifs*, ceux qui expriment le pus tendant à séjourner dans une plaie; *B. compressifs*, ceux qui arrêtent une hémorragie, ou qui exercent une compression méthodique sur un membre engorgé. — L'art d'appliquer les bandages est une branche importante de la chirurgie, et l'une de celles qui laissent le plus au talent de l'opérateur; en effet, la forme du bandage varie nécessairement suivant l'emplacement de la maladie, la disposition des parties malades, le but qu'on se propose d'atteindre; il existe toutefois un certain nombre de bandages en quelque sorte consacrés; on leur a donné des noms particuliers, dérivés ou de la partie sur laquelle ils sont appliqués, ou de la forme qu'ils présentent, ou du nom de leur inventeur : tels sont le *B. des pauvres* ou *de Galien*, celui *de Scultet* ou *à 18 chefs*, la *fronde*, le *B. en T*, le *B. inguinal*, le 8 *de chiffre*, etc.

BANDE (du bas latin *bandum*, drapeau, bannière). En termes de Blason, la *bande* est une des pièces dites *honorables*, elle traverse l'écu diagonalement, de droite à gauche : c'est le contraire de la *barre*. — En Architecture, on appelle *bandes* les principaux membres des architraves, chambranles, impostes, archivoltes, qui ont peu de hauteur et de saillie sur une grande longueur.—En termes d'Imprimerie, les *bandes* sont les pièces de fer sur lesquelles roule le train de la presse. — En Astronomie, on appelle *bandes de Saturne et de Jupiter* des espèces de zones obscures qui entourent le disque de ces deux planètes (*Voy.* SATURNE, JUPITER). — En termes de Marine, on nomme *bandes de ris* des pièces de toile cousues sur les huniers et les perroquets pour renforcer les voiles à l'endroit où passent les garcettes.

Le mot *bande* signifie aussi une troupe d'hommes réunis sous un même drapeau ou dans un même but. *Voy.* au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* les mots BANDES MILITAIRES et BANDE NOIRE.

BANDEAU. On nomme ainsi, en Architecture, une bande plate et unie, en saillie sur le nu du mur autour d'une baie de porte ou de fenêtre, destinée à tenir lieu de chambranle. — C'est aussi une planche étroite dont on surmonte les lambris de menuiserie, immédiatement au-dessous du plafond, lorsque celui-ci n'a point de corniche.

BANDIÈRE (de *bande*), espèce de bannière qu'on place au sommet des mâts d'un navire, et sur laquelle sont brodées les armes du souverain. — Dans l'Art militaire, on dit qu'une armée est rangée en *front de bandière* quand elle se trouve en ligne, avec les drapeaux et les étendards en tête des corps.

BANDIT (de l'ital. *bandito*), désignait d'abord un banni, puis un meurtrier à gages, et maintenant s'applique à tous les assassins et aux voleurs de grands chemins. Les bandits infestent plus particulièrement le royaume de Naples et la Sicile, où ils forment une espèce d'association.

BANDOLINE (de *bandeau*), solution visqueuse et aromatisée, préparée par les parfumeurs avec le mucilage des pepins de coings ou de graines de psyllium. Les dames s'en servent pour lisser les cheveux.

BANIANS (ARBRE DES), arbre de l'Inde et de la Perse, espèce de figuier, dont les branches, pendant jusqu'à terre, y prennent racine et donnent naissance à de nouveaux troncs qui produisent d'autres branches et d'autres troncs, etc., de manière à finir par former une petite forêt. Cet arbre porte un fruit de la grosseur d'une noix. Son nom lui vient de ce que les Banians, idolâtres de l'Inde, se retirent sous cet arbre et y bâtissent des pagodes et des caravansérails. Les Persans l'appellent *lul;* nous l'appelons aussi *figuier des Banians*, *figuier de Bengale.*

BANLIEUE (des deux mots franç. *ban* et *lieue*). Dans l'ancienne jurisprudence, ce mot signifiait l'étendue d'une *lieue* à l'entour d'une ville, espace dans lequel se faisait la proclamation des *bans* ou ordonnances de l'autorité. Aujourd'hui, on n'entend plus sous ce nom que l'ensemble des bourgs et des communes qui sont dans le voisinage d'une grande ville, et qui en dépendent administrativement, bien qu'ayant leur juridiction particulière.

BANNERET (de *bannière*), nom qu'on donnai , au moyen âge, à tout chevalier qui avait droit de porter *bannière*. Ce droit appartenait à celui qui pouvait armer 50 lances et un nombre proportionné de gens de pied. Il y avait des fiefs auxquels était attaché le droit de porter bannière. Il existait une sorte de hiérarchie parmi les bannerets; on distinguait les *barons-bannerets* ou *grands bannerets*, les *chevaliers-bannerets* et les *écuyers-bannerets.*

BANNIÈRE (de *bande*). C'était, dans l'origine, l'étendard de tout grand feudataire ou chevalier-banneret. La bannière était de forme carrée, et se portait au bout d'une lance, fixée au-dessous du fer au moyen d'un bâton transversal. La *bannière de France* était ou bleue et parsemée de fleurs de lis d'or sans nombre, ou entièrement blanche : il ne faut pas la confondre avec *l'oriflamme* ou bannière de l'abbaye de St-Denis. Quant aux autres bannières, elles différaient suivant les armoiries ou le caprice du possesseur. — Aujourd'hui, il n'y a plus de bannières que dans les églises. On nomme ainsi l'étendard placé dans le chœur et que l'on porte dans les processions solennelles à la suite de la croix; on y voit figurée l'image de la sainte Vierge ou celle d'un saint, patron de la paroisse. — En termes de Marine, *bannière* est synonyme de *pavillon. Voy.* ce mot.

BANNISSEMENT (de *ban*, pris dans le sens d'édit prononçant l'*exil*), expulsion du territoire d'un pays. Il ne faut pas confondre le *B.* avec la *Déportation* (*Voy.* ce mot). — Cette peine existait chez les anciens : l'*ostracisme*, le *pétalisme* étaient, chez les Grecs, des bannissements temporaires, mais sans jugement : c'étaient des mesures purement politiques, qui n'emportaient aucune idée de déshonneur. — Autrefois, en France, le bannissement était perpétuel ou temporaire; dans le premier cas, il entraînait la confiscation des biens et la mort civile. Aujourd'hui, il entraîne seulement la dégradation civique, et ne peut être prononcé que pour 10 ans au plus; toutefois, le banni qui rentre avant l'expiration de sa peine encourt la détention pour un temps au moins égal au temps de la peine qui restait à courir (C. pénal, art. 28, 32, etc.).—Le bannissement ne frappe guère que les délits politiques; et bien qu'il soit au nombre des

peines applicables par les tribunaux ordinaires, il est rarement appliqué. C'est, le plus souvent, une mesure de circonstance à laquelle les gouvernements ont recours dans l'intérêt de leur propre sûreté : ainsi on a vu successivement l'ordonnance du 24 juillet 1815 et la loi du 12 janvier 1816 bannir de France les membres de la famille de Napoléon ; la loi du 10 avril 1832 bannir Charles X et sa famille ; et le décret du Gouvernement provisoire du 24 février 1848 bannir la maison d'Orléans.

BANQUE (de l'italien *banco*, banc, parce que jadis ceux qui faisaient le commerce d'argent avaient leur banc particulier dans les marchés publics), commerce qui a principalement pour but de suppléer à l'insuffisance et à l'incommodité de la monnaie métallique, et qui consiste à négocier des effets, à les escompter avec des espèces, à ouvrir des crédits, à faciliter le change d'une place à l'autre au moyen de traites et de lettres de change, le tout en prélevant un droit de commission. Ceux qui font ce commerce s'appellent *banquiers*. Ce genre d'industrie est tout moderne ; il paraît être né au XIV$^e$ siècle de l'invention de la lettre de change. *V.* BANQUIER et CAMBISTE.

BANQUES PUBLIQUES, établissements de crédit fondés avec l'appui et sous la surveillance des gouvernements, pour faciliter la circulation des valeurs. On en trouve aujourd'hui dans toutes les capitales.

La BANQUE DE FRANCE, siégeant à Paris, *escompte*, à un taux qui varie, *les effets* portant trois signatures de commerçants solvables. Elle *fait des avances sur dépôt* de fonds publics, d'actions et obligations de chemins de fer et autres, de lingots et de monnaies étrangères. Elle *tient une caisse de dépôts volontaires* pour toute sorte de titres, et pour lingots d'or et d'argent, monnaies, diamants, moyennant un droit de garde calculé sur la valeur estimative, à raison d'un demi-quart pour cent pour chaque six mois. Elle *se charge du recouvrement* des effets qui lui sont remis ; elle *reçoit en compte courant* les sommes versées par les négociants ou établissements publics. Elle a le privilége *d'émettre des billets au porteur* payables à vue ; ces billets, qui pendant longtemps ont été de 1,000 fr. et de 500 fr., admettent depuis 1848 des coupures de 200 et de 100 fr. Elle peut établir des comptoirs ou succursales dans les départements : ces succursales, dont plusieurs formaient avant 1848 des banques distinctes, étaient le 1$^{er}$ janvier 1852 au nombre de 28 : Angers, Angoulême, Besançon, Bordeaux, Caen, Châteauroux, Clermont, Grenoble, Le Havre, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nantes, Nîmes, Orléans, Rennes, Reims, Rouen, Saint-Étienne, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse, Valenciennes. Le nombre s'en est encore accru depuis.

Les fonds de la Banque sont déposés dans des caves où l'on ne pénètre que par un seul escalier en spirale, et dont la porte en fer est fermée à trois clefs ; ces caves peuvent être inondées au premier ordre. Les espèces, contenues dans des barils, n'en sont extraites qu'avec des formalités qui rendent les soustractions impossibles.

La *Banque de France* fut instituée par les lois du 24 germinal an XI (14 avril 1803) et du 22 avril 1806. Ses statuts ont été approuvés par décret du 16 janvier 1808. Son privilége, plusieurs fois prorogé, s'étend en ce moment jusqu'en 1867. Son capital, qui originairement était de 45 millions, partagés en 45 mille *actions* de mille francs, fut élevé par la loi du 22 avril 1806 à 90 millions, puis réduit à 67,900,000 fr. ; il a été porté en 1848 à 91,250,000 fr., par suite de la réunion des banques départementales. Elle possède en outre une réserve de 16,980,750 fr. La Banque, d'après ses statuts primitifs, ne pouvait émettre de billets que pour une valeur triple de son capital ; mais depuis 1848, elle a été autorisée à faire des émissions beaucoup plus considérables, qui ont été portées par une loi du 24 décembre 1849 jusqu'à 525 millions ; en outre, un décret du 14 mars 1848 a donné temporairement cours forcé à ses billets, mais ce décret n'a pas tardé à être rapporté.

Une assemblée d'actionnaires, représentée par 200 d'entre eux, nomme 15 régents et 3 censeurs, qui forment 6 comités dits *des Comptoirs, des Billets, des Comptes, des Caisses, des Relations avec le Trésor et les receveurs généraux, des Livres et portefeuilles.* La direction supérieure est attribuée à un gouverneur et à deux sous-gouverneurs nommés par le chef de l'État ; mais ils n'exercent qu'un pouvoir négatif, au moyen d'un droit de *veto* ; la direction effective appartient au Conseil général de la Banque. La Banque de France distribue annuellement d'importants dividendes à ses actionnaires. Elle publie à des époques périodiques son état de situation.

Il existe en outre des banques coloniales, créées par une loi du 11 juillet 1851, et une banque de l'Algérie, créée par une loi du 4 août 1851, sur le modèle de la *Banque de France.*

Les principales banques de l'Europe, avec la Banque de France, sont : la *B. de Londres*, fondée en 1694, dont les *bank-notes* ont cours en tout lieu ; les bénéfices réalisés pendant l'année 1836 par cette banque se sont élevés à 25 000 liv. st., toutes dépenses payées ; on peut attribuer ce bénéfice au taux modéré de l'intérêt qu'elle prend, qui n'est què de 2 1/2 p. 100 ; — la *B. d'Amsterdam*, qui fut établie dès 1609, et qui, un moment suspendue à l'époque de la réunion de la Hollande à l'Empire français, a repris depuis ses opérations ; — la *B. de Hambourg*, fondée en 1619, qui ne prête que sur lingots ; — la *B. de Berlin*, reconstituée en 1816 ; elle est tout à fait dépendante du gouvernement ; — la *B. de Naples*, fondée en 1808, qui jouit d'un crédit assez solide et assez étendu ; — la *B. d'Autriche* ou *de Vienne*, fondée en 1816, qui prête sur dépôt d'obligations d'État, à un taux très-modique ; — la *B. de Russie*, fondée par Catherine II, en 1786. — La plus ancienne des banques de l'Europe était la *B. de Venise*, fondée au XII$^e$ siècle, supprimée en 1797.

En Amérique, on connaît surtout la *B. de Philadelphie* ou *des États-Unis*, fondée en 1791 avec privilége de l'Union pour 20 années, et qui retira de la circulation tous ses billets en 1815 ; — la *B. de l'Amérique du Nord*, fondée en 1816. On compte, en outre, une infinité de banques dans les divers États de l'Union : il n'y en avait pas moins de 588 en 1836, plus 146 succursales. La plupart de ces établissements s'étant livrés à des spéculations aventureuses qui compromettaient la fortune publique, le président Jackson se déclara leur adversaire ; il les fit supprimer en 1833 ; mais elles ne tardèrent pas à se reconstituer.

BANQUE DU PEUPLE OU D'ÉCHANGE. *Voy.* ÉCHANGE.

BANQUEROUTE (de l'italien *banco rotto*, banc rompu, parce que, dans l'origine, on brisait le *banc* où se tenait dans le marché le banquier insolvable). La banqueroute, qu'il ne faut pas confondre avec la simple faillite (*Voy.* ce mot), est un crime ou un délit selon les circonstances : loin d'être, comme la faillite, excusable et digne de l'indulgence des créanciers, elle mérite toute la sévérité des lois. Le livre III du Code de commerce est tout entier consacré aux faillites et aux banqueroutes. Décrété le 12 septembre 1807, ce livre a été remplacé depuis par la loi du 28 mai 1838, dont voici les principales dispositions en ce qui concerne la banqueroute.

La banqueroute est *simple* ou *frauduleuse*.

Les faits qui constituent le commerçant en état *banqueroute simple* sont : des dépenses jugées excessives ; la perte de sommes notables, soit dans des opérations de hasard, soit dans des opérations fictives de bourse ; des achats de marchandises faits par le failli pour les revendre au-dessous du cours ; des circulations d'effets établies ou des emprunts

ruineux contractés dans l'intention d'ajourner sa faillite; le payement d'une créance au préjudice de la masse. La banqueroute simple est un délit de la compétence des tribunaux correctionnels; elle est punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de deux ans au plus (Code pénal, art. 402). Le *banqueroutier simple* peut être admis à la réhabilitation quand il a subi sa peine.—Le *banqueroutier frauduleux* est le commerçant failli qui soustrait ses livres, détourne ou dissimule une partie de son actif, et se reconnait frauduleusement débiteur de sommes qu'il ne doit pas. Les banqueroutiers frauduleux sont punis de la peine des travaux forcés à temps (Code pénal, art. 402); ils sont à jamais flétris. — En matière de B. frauduleuse, les complices sont punis comme les auteurs (C. pén., art. 597). MM. Bédarride, St-Nexent, etc., ont traité des *Faillites* et *Banqueroutes*

BANQUIER, négociant qui, moyennant un courtage, aide et facilite les échanges d'argent ou fait des avances sur garantie (*Voy.* BANQUE). Les États, comme les particuliers, ont eu de tout temps besoin des services des banquiers : l'histoire conserve les noms de plusieurs de ceux qui sont venus au secours des gouvernements dont les finances étaient obérées, de Jacques Cœur, de Samuel Bernard, de Pâris, de Necker. De nos jours surtout, les banquiers ont acquis une importance extrême : les Rothschild, les Baring, les Hope, les Laffitte, etc., ont, par la masse des capitaux dont ils disposaient, exercé la plus grande influence sur le crédit public. — On doit à MM. Peuchet et Trémery le *Manuel du Banquier*, à M. Courcelle-Seneuil un *Traité des opérations de Banque*, et à M. Paignon la *Théorie des opérations de Banque*.

Dans certains jeux de hasard, on appelle *banquier* celui qui garde et fournit l'argent du jeu.

Le *banquier expéditionnaire en cœur de Rome* est un officier de cette cour chargé de faire venir de la pénitencerie ou de la chancellerie du pape les bulles, les dispenses, les expéditions, etc.

BANQUISE (de *banc*), bancs flottants de glace qu'on rencontre dans les mers voisines du pôle, et qui ferment le passage aux vaisseaux, et les retiennent quelquefois captifs pendant des mois entiers.

BANVIN, droit féodal par lequel un seigneur pouvait vendre tout le vin de son cru, avant qu'aucun de ses vassaux pût mettre le sien en vente. Ce nom vient de *ban à vin*, publication du jour où il était permis aux particuliers de vendre leurs vins.

BAOBAB (nom indigène), *Adansonia digitata*, arbre du Sénégal, de la famille des Bombacées, subdivision des Malvacées de Jussieu, est le plus gros des végétaux connus, et le plus remarquable par sa longévité. Son tronc, dont la hauteur dépasse rarement 4 ou 5 m., acquiert quelquefois 30 m. de circonférence; il est surmonté par un énorme faisceau de branches, atteignant chacune jusqu'à 20 et 25 m. de longueur; les branches inférieures retombent souvent jusqu'à terre, entraînées par leur propre poids. Ses feuilles sont *digitées*, d'où lui vient son épithète caractéristique; ses fleurs, formées d'un calice coriace cyathiforme, quinquéfide, et d'une corolle à 5 pétales ovales, renferment des étamines nombreuses, monadelphes, et un ovaire à très-long style. Son fruit, que les Européens appellent *Pain de singe* et *Calebasse*, est une grosse capsule ligneuse, ovale, longue de 30 centim. : il contient une pulpe aigrelette, sucrée et rafraîchissante. C'est la substance charnue et friable de ce fruit que l'on apportait autrefois en Europe sous le nom de *Terre de Lemnos*, substance végétale qu'il ne faut pas confondre avec la terre sigillée bolaire qui porte le même nom. Cet arbre réussit très-bien en Amérique. Ses feuilles passent pour très-émollientes. On a signalé récemment son écorce comme possédant des propriétés fébrifuges capables de rivaliser avec le quinquina. — Adanson est un des premiers qui aient décrit ce curieux végétal; d'où le nom latin d'*Adansonia* Il observa au Sénégal un baobab qui, suivant ses calculs, déduits du nombre des couches qu'il attribuait au tronc, devait avoir plus de 6000 ans d'existence; mais, depuis, ces calculs ont paru exagérés.

BAPHOMET, nom donné à des signes mystique ou idolâtriques auxquels on accusait les Templier de rendre un culte secret, analogue à celui des Gnostiques ou des Manichéens. Les uns dérivent ce mot du grec *baphè*, immersion, baptême, et *métis*, sagesse : baptême de sagesse, à cause des révélations qu'on faisait aux initiés; les autres n'y voient qu'une corruption du nom de Mahomet. Le *Baphomet*, qu'on a retrouvé sur quelques monuments, était représenté sous une figure humaine ayant les attributs des deux sexes, tenant à la main la clef de la vie (en forme de croix ansée), et entourée de signes astronomiques, tels que le soleil, la lune, les étoiles, et de signes maçonniques, tels que le tablier, la chaîne, le chandelier à sept branches.

BAPTÊME (du grec *baptizô*, laver), le premier des sept sacrements. Il efface la souillure du péché originel, nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Église. Il consiste, dans l'Église catholique, à verser de l'eau sur la tête de celui qui reçoit le baptême, en prononçant ces paroles sacramentelles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* — Outre cette manière de baptiser, qu'on nomme *Baptême par infusion*, on distingue : le *B. par immersion*, qui consiste à plonger dans l'eau tout le corps de la personne qu'on baptise, et le *B. par aspersion*, qui consistait à jeter de l'eau sur une assemblée, comme on le fait encore dans la cérémonie de l'aspersion, au commencement de la messe; ces deux derniers modes, usités en Orient et dans les premiers temps du christianisme, ne sont plus pratiqués aujourd'hui. Autrefois le baptême n'était conféré que dans un âge avancé et après de longues épreuves, connues sous le nom de *catéchuménat* (*Voy.* CATÉCHUMÈNE); aujourd'hui, au contraire, on baptise presque toujours les enfants peu de jours après leur naissance. — Le baptême était déjà pratiqué comme symbole de purification par S. Jean, qui, comme on sait, baptisa Jésus-Christ sur les bords du Jourdain; mais c'est le Sauveur qui donna à cette cérémonie la force d'effacer le péché : il institua le vrai baptême chrétien en disant à ses apôtres : « Allez enseigner toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » (S. Matth., ch. XXVIII, v. 19).

Outre le *Baptême de l'eau*, les Théologiens reconnaissent le *B. de désir* et le *B. de sang*, l'Église ayant toujours cru que la foi, jointe à la contrition et au *désir du baptême*, peut tenir lieu du sacrement (comme chez le *bon larron*); et que le *sang* versé pour la foi par les martyrs opère les mêmes effets que le baptême à l'égard de ceux qui meurent pour J.-C.

Les Anabaptistes nient l'efficacité du baptême donné aux enfants, et *rebaptisent* ceux qui ont été baptisés avant l'âge de raison : c'est de là que vient leur nom.

On appelle *Fonts baptismaux* le réservoir qui contient l'eau du baptême, et *Baptistère* un édifice, ordinairement séparé des églises, où l'on conserve cette eau et où l'on confère le sacrement du baptême. Il y a en Italie des baptistères remarquables.

On connaît sous le nom de *Baptême des tropiques*, une cérémonie burlesque qui a lieu au passage d'un navire sous l'un des tropiques ou sous l'équateur, et qui consiste à inonder d'eau de mer ceux qui passent ces lignes pour la première fois. Les officiers et les passagers se rachètent du *baptême* en donnant de l'argent aux matelots.

BAQUET MAGNÉTIQUE, appareil magnétique qui consistait en une espèce de cuve fermée d'un couvercle, autour de laquelle se rangeaient les malades, et d'où s'élevaient des branches de fer poli,

terminées en pointe émoussée, les unes plus courtes, les autres plus longues, servant de conducteurs au fluide magnétique. Mesmer se servait de ce baquet pour magnétiser en grand, et produisait, avec son secours, des *crises* ou convulsions, qui paraissaient être contagieuses. Le baquet fut bientôt abandonné.

BAQUOIS ou VAQUOIS, arbre exotique. *V.* PANDANUS.

BAR ou BARS, genre de poisson de la famille des Percoïdes, très-voisin des Perches d'eau douce, dont il ne se distingue que par la présence de dents sur la langue et par l'absence de dentelures aux sous-orbitaires, aux sous-opercules et à l'inter-opercule. Le type de ce genre est le *B. commun* (*Labrax lupus*), appelé *Perche de mer* par les riverains de la Méditerranée, et *Loup* ou *Loubine* sur les côtes de Bretagne et de Guyenne. Il est gris bleu argenté sur le dos et blanc sous le ventre; sa taille ordinaire est de 60 à 80 centim. La chair du bar est très-recherchée; quand ce poisson est de belle taille, on le sert pour grosse pièce au premier service sur les meilleures tables. Les Grecs, qui l'appelaient *Labrax*, l'estimaient beaucoup. Les anciens Romains l'appelaient *Lupus*, probablement à cause de sa voracité; ils le faisaient figurer sur leurs tables dans les grands festins. — Le *B. rayé* ou *Poisson de roche* des États-Unis a le ventre argenté. Il surpasse notre bar par sa beauté, sa taille et l'excellence de sa chair.

En Métrologie, on nomme *bar* un poids en usage sur la côte de Coromandel, équivalant à 140 kilogr. — Lorsqu'on créa le système métrique, on avait d'abord donné au poids de mille kilogr. le nom de *bar* (dérivé du grec *barus*, pesant). On a bientôt abandonné cette dénomination.

BAR, machine de transport. *Voy.* BARD.

BARAQUE (d'un mot espagnol qui veut dire *hutte de pêcheur*). Dans l'Art militaire, on appelle ainsi des espèces de cabanes construites pour les troupes en campagne. La construction en est confiée au génie. Le camp de Boulogne s'éleva en baraques de 40 hommes. On appelle *baraquement* la branche de l'art stratégique qui s'occupe de la construction des baraques et de leur distribution. En Angleterre, le baraquement forme une branche spéciale du service militaire, dirigée par le *barrakmaster-general* (assistant quartier-maître général).

BARAT, patente de drogman, délivrée par les consuls ou agents des affaires étrangères dans le Levant, à des sujets du Grand-Seigneur, pour les autoriser à servir d'interprètes auprès des ambassadeurs. Le barat soustrait le sujet ottoman à sa juridiction propre, pour le placer sous celle des Européens résidant dans l'empire de Turquie, et lui confère quelques priviléges, avec un costume particulier. Ces sortes de protections se vendent comme une marchandise. Les barats de France et d'Angleterre sont les plus estimés et aussi les plus chers.

BARATERIE (du vieux français *barat*, *barate*, tromperie). On nomme ainsi, dans le Droit maritime, toute prévarication du capitaine, maître, patron ou pilote chargé de la conduite d'un navire, telle que soustraction de marchandises, naufrage volontaire, fraude commise au détriment des armateurs, assureurs ou associés. La *baraterie* peut aussi avoir lieu de complicité entre le capitaine et l'armateur contre les assureurs. La *baraterie*, soit isolée, soit de complicité, est justiciable des tribunaux criminels, et entraîne les peines les plus graves. Le capitaine ou patron sera puni de *mort* s'il a volontairement fait périr son bâtiment; des *travaux forcés à perpétuité*, s'il l'a détourné à son profit; *à temps*, s'il a détruit tout ou partie de son chargement. Le complice est puni comme l'auteur principal. Ces peines, déjà contenues dans une ordonnance d'août 1681, ont été édictées de nouveau par le Code pénal (art. 408) et par la loi du 10 avril 1825.

BARATHRE (en grec, *barathron*), gouffre de l'Attique où l'on précipitait les criminels condamnés à mort. Il était revêtu de pierres de taille comme un puits, et ses parois étaient, ainsi que le fond, hérissées de pointes de fer, de telle sorte que le malheureux qu'on y jetait n'arrivait au fond qu'horriblement déchiré. — Par extension, on a donné le nom de *barathre* à toute espèce de gouffre et même à l'enfer, surtout dans les auteurs ecclésiastiques.

BARATTE, dite aussi *battoir*, *beurrière*, *serène*, instrument employé pour fabriquer le beurre, sert à séparer le petit lait de la partie butyrique. Il y en a de plusieurs sortes. La plus commune est une espèce de grand seau, plus étroit par le haut que par le bas; on couvre l'ouverture avec une sébile percée d'un trou au milieu, par lequel passe un long bâton, qui sert de manche au bat-beurre. La baratte de M. de Valcourt, préférable à la baratte ordinaire, est composée d'un petit baril cylindrique, traversé dans sa longueur par un axe auquel sont adaptées deux ailes, tournant au moyen d'une manivelle placée à l'une des extrémités de l'axe. — La *baratte* dite de *Billancourt* est composée d'une caisse rectangulaire ou légèrement pyramidale, percée au point le plus bas d'un trou qui se ferme au moyen d'une cheville; dans son intérieur, sont placées quatre ailes assemblées sur un arbre qui traverse l'axe de l'essieu portant la manivelle. — On connaît encore la *B. flamande*, la *B. de Clèves*, la *B. de Brabant*, en usage aussi en Hollande et dans une partie de l'Allemagne; la *B. vosgienne*, employée aussi dans les montagnes de la Franche-Comté et de la Suisse; la *B. à berceau* ou *balançoire*, qui sert dans le comté d'Aberdeen, dans le pays de Galles et en Amérique; la *B. de Bowler*, etc.; toutes ont beaucoup de rapport avec la baratte de M. de Valcourt.

BARBACANE, petit ouvrage de fortification, ayant pour objet de masquer un pont ou une porte de ville, consiste en un simple mur percé de créneaux ou de meurtrières. On donne encore ce nom à plusieurs sortes d'ouvrages avancés, destinés à couvrir les parties faibles d'une muraille, un chemin couvert, etc. — En Architecture, on appelle *barbacanes* ces ouvertures étroites et longues en hauteur qu'on pratique aux murs qui soutiennent des terres, afin de ménager une issue à l'écoulement des eaux : on dit aussi *chantepleure*.

BARBACOLE, jeu de hasard, dit aussi *Hocca* ou *Bassette*, paraît être le même que le *Pharaon*. *V.* ce mot.

BARBACOU, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs et de la famille des Barbus. Les barbacous ont une coloration noirâtre ou ardoisée et uniforme. Ils habitent l'Amérique Méridionale. L'espèce la plus connue est le *Barbacou à face blanche*.

BARBARÉE, herbe bisannuelle de la famille des Crucifères, à feuilles lyrées et à fleurs petites, jaunes, odorantes, habite les terrains sablonneux et humides. L'espèce la plus commune est la *B. vulgaire*, dite aussi *Herbe de Ste-Barbe*, *Herbe aux charpentiers*, *Julienne jaune* et *Rondotte*. Toutes les parties de la barbarée ont une saveur piquante, analogue à celle du cresson; les jeunes feuilles se mangent en salade. La barbarée précoce se cultive sous le nom de *Roquette des jardins*.

BARBARES. Les Grecs et les Romains donnaient cette qualification à tous les peuples qui ne parlaient pas leur langue. Dans l'histoire moderne, on l'applique spécialement aux peuples asiatiques, germains, slaves ou scandinaves, qui se jetèrent sur l'empire romain et les parties de l'Europe civilisées. Les plus connus sont les Huns, les Alains et les Bulgares, de la famille asiatique; les Goths, les Visigoths, les Gépides, de la famille scythico-germanique; les Vandales, les Suèves, les Lombards, les Bourguignons, les Francs, de la famille germanique; les Saxons, les Teutons, les Cimbres et

les Normands, de la famille scandinave. *Voy.* pour l'histoire de ces peuples le *Dict. univ. d'H. et de G.*

BARBE (du latin *barba*). La manière de porter la barbe a constamment varié, selon les peuples, les temps, les modes. Tantôt on la porte longue, tantôt on la rase, soit entièrement, soit en partie. Les Égyptiens passent pour être le premier peuple qui se soit rasé. Les Grecs portaient en général la barbe longue; cependant Alexandre fit raser les Macédoniens. Les Romains ne commencèrent à se raser que l'an 295 av. J.-C. Adrien rétablit la barbe; Constantin se la fit couper. Les Gaulois portaient la barbe longue; les Francs se rasaient et ne portaient que les moustaches. Rétablie par Charlemagne, la barbe fut abandonnée par Louis le Jeune; elle fut remise à la mode par François Ier; Henri IV la portait de médiocre grandeur. Les règlements militaires ont tantôt prescrit, tantôt défendu le port de la barbe dans nos armées. En dernier lieu, elle était portée exclusivement par les sapeurs : une circulaire du 21 janvier 1831 avait supprimé ce dernier asile de la barbe, mais elle n'a pas tardé à rentrer dans ses droits. — On a écrit une foule d'ouvrages sur les modifications sans nombre qu'a subies la barbe; les amateurs peuvent consulter l'*Histoire de la barbe*, par D. Calmet; la *Pogonologie* de Dulaure, 1786; l'*Histoire des révolutions de la barbe des Français depuis l'origine de la monarchie*, 1826, et l'*Histoire des moustaches et de la barbe*, 1836.

Par extension, on a appelé *barbe* : 1° chez les mammifères, les poils qui croissent au menton du bouc et de la chèvre, à la figure de certains singes et aux fanons des baleines; 2° chez les oiseaux, les faisceaux de petites plumes ou poils qui pendent à la base du bec, ainsi que les filaments qui garnissent les deux côtés d'une plume; 3° chez les insectes, les poils longs et roides qui garnissent le front de certains diptères et entourent la base de leur trompe.

En Botanique, on désigne sous ce nom les filaments des étamines des molènes, le style et le stigmate des gesses, le filet qui termine ou accompagne la balle des blés, orges et autres graminées (*Voy.* aussi ARÊTE). — On nomme vulgairement *B. de bouc* le *Salsifis sauvage*; *B. de capucin*, une variété de *Chicorée sauvage* qui, renfermée à la cave dans un tonneau rempli de terre, pousse des jets allongés et blancs qu'on mange en salade; *B. de chèvre*, la *Spirée*; *B. de Dieu*, l'*Andropogon*; *B. de Jupiter*, la *Joubarbe*; *B. de renard*, l'*Astragale adragant*, etc.

Le *cheval barbe* est un cheval de Barbarie : ces chevaux sont estimés pour leur vigueur.

BARBE (SAINTE-). *Voy.* SAINTE-BARBE.

BARBEAU, sous-genre de Cyprins, de la famille des Cyprinoïdes, caractérisé par ses barbillons et par la brièveté de ses nageoires dorsales et anales. Il porte à la mâchoire supérieure quatre barbillons, dont deux au bout et deux aux angles : c'est de là que lui vient son nom. Le type de ce sous-genre est le *B. commun*, appelé aussi *Barbot*, *Barbiau* et *Barbet*, qui vit dans les eaux douces. Sa taille est de 35 à 40 centim. Sa chair est assez estimée; mais on attribue à ses œufs des propriétés vénéneuses qui ne sont point constatées.

*Barbeau* est aussi le nom vulgaire du *Bluet* et de quelques autres Centaurées : le *B. jaune* est la Centaurée odorante; le *B. musqué*, la Centaurée musquée; le *B. de montagne*, la Centaurée vivace.

BARBET (de *barbe*, à cause de son poil), espèce de chien à poils longs et frisés de couleur blanche ou noire, appartient à la race des Épagneuls; on l'appelle aussi *Caniche* et *Chien canard*. Le barbet aime beaucoup l'eau, et peut être employé pour la chasse à l'étang. Il est très-intelligent et très-attaché à son maître; mais la longueur de son poil l'expose à se crotter affreusement en marchant par les rues : c'est pour cette raison qu'on lui rase souvent le poil des pattes et de la moitié postérieure du corps, ce qui lui donne à peu près l'apparence d'un lion à crinière. — *Barbet* est aussi le nom vulgaire de plusieurs poissons, le Barbeau, le Rouget et le Mulet.

On a donné ironiquement le nom de *Barbets* aux restes des anciens Vaudois et Albigeois, réfugiés dans les vallées du Piémont. Ils tirent ce nom, dit-on, de celui de *Barbes*, qu'ils avaient donné à leurs ministres, à cause des grandes barbes qu'ils portaient.

BARBETTE. Dans l'Artillerie, on nomme ainsi une espèce de batterie : c'est une petite élévation en terre que l'on pratique aux angles flanqués des ouvrages pour y placer des canons, qu'on tire par dessus le parapet au lieu de tirer par les embrasures : c'est ce qu'on appelle *tirer à barbette*.

BARBICANS et BARBIONS, oiseaux. *Voy.* BARBUS.

BARBIER (de *barbe*). Chez les anciens, les barbiers portaient le nom plus général de *tonsores* (tondeurs), et entretenaient à la fois la barbe, les cheveux et les ongles. A Rome, comme à Athènes, leurs boutiques étaient le rendez-vous des oisifs et des nouvellistes. En France, les barbiers portaient jadis le nom de *mires* et remplissaient en partie les fonctions de chirurgien. Quelques-uns jouèrent un rôle très-important : Pierre La Brosse, barbier de saint Louis, devint ministre de Philippe le Hardi; Olivier le Dain, barbier de Louis XI, fut aussi son confident. Les barbiers furent érigés en corporation en 1674. Ils avaient pour patrons S. Côme et S. Damien (27 sept.). — On distinguait jadis les *B.-perruquiers* et les *B.-chirurgiens*; on a donné quelquefois à ces derniers le nom de *fraters*. Après 1789, les B.-chirurgiens abandonnèrent le rasoir, et les B.-perruquiers échangèrent leur nom contre celui de *coiffeurs*.

BARBIER, poisson. *Voy.* ANTHIAS et SERRAN.

BARBILLONS (de *barbe*), filaments qu'on rencontre autour de la bouche de certaines espèces de poissons, et qu'on a regardés comme des organes du tact.

Ce mot désigne aussi 1° les *antennules* et les *palpes* des animaux articulés; 2° des replis de la membrane muqueuse de la bouche, situés sous la langue du cheval, de chaque côté du frein, et formant une sorte de mamelon qui sert de pavillon à l'orifice extérieur des glandes maxillaires. Les empiriques les coupent sous prétexte qu'ils empêchent les chevaux de boire. — On nomme encore *barbillons* les jeunes barbeaux et une espèce de squale.

BARBOTE, nom vulgaire de la *Lotte commune* (*Gadus Lota*), poisson d'eau douce de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens, famille des Gadoïdes. C'est un très-bon poisson dont on fait d'excellentes fritures (*Voy.* GADE). — En Botanique, *Barbote* est le nom vulgaire de la *Vesce*.

BARBOTINE, dite aussi *Santoline* et *Semen-contra*, poudre à vers composée, a pour base la graine d'une espèce d'Armoise. *Voy.* SEMEN-CONTRA.

BARBUE, *Passer Rhombus*, espèce du genre Turbot : c'est un poisson de mer très-ressemblant au turbot commun; mais il est plus large et plus mince et n'a point d'aiguillons. La barbue est très-estimée, quoique sa chair soit moins ferme et moins savoureuse que celle du turbot. Son nom lui vient vraisemblablement des filets minces et libres, analogues aux *barbes* de poisson, qui dépassent les rayons extérieurs de sa nageoire dorsale, rayons qui s'étendent jusque sur la tête de l'animal, entre les yeux.

BARBUS ou BUCCOÏNÉES (de *barba*, barbe, et de *bucca*, joue, à cause de la forme de leur bec), famille d'oiseaux Grimpeurs, a pour caractères un bec conique, renflé latéralement, et garni à sa base de plusieurs faisceaux de barbes roides, dirigées en avant. Ces oiseaux habitent les contrées les plus chaudes des deux continents; leur plumage est brillant, mais ils ont l'air pesant et stupide. On distingue les *Barbus* proprement dits, qui habitent l'Asie et l'Amérique; les *Barbicans* ou *Pogonias*, qu'on

trouve en Afrique; les *Barbions*, qu'on trouve en Afrique, en Asie et en Amérique; enfin les *Tamatias* et les *Barbacous*, qu'on ne trouve que dans l'Amérique méridionale.

BARCAROLLE (de *barca*, barque), c.-à-d. chanson de barque, de batelier, ainsi nommée parce qu'elle est chantée par les gondoliers de Venise, qui, s'ils n'ont pas inventé ce genre, en conservent du moins le goût et la tradition dans toute sa pureté. Ce sont ordinairement des strophes, des couplets, en dialecte vénitien, souvent des stances du Tasse, ornés d'une mélodie simple, touchante ou animée. Des compositeurs habiles les ont plus d'une fois placées avec succès dans des ouvrages dramatiques. Le mouvement à 6/8 en est léger, et rappelle assez bien le jeu de la rame qui fend les eaux.

BARD ou BAR, forte civière dont on se sert dans les chantiers pour porter les moellons, les pierres et autres matériaux servant à bâtir.

BARDANE, *Arctium* L., *Lappa* J., genre de Composées, tribu des Cynarées. La *B. officinale* (*Arctium lappa*), genre type, croît naturellement en Europe le long des chemins et dans les terres incultes. C'est une plante à tige rameuse, de 70 centim. de hauteur, garnie de feuilles vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Ses fleurs, purpurines ou violacées, sont contenues dans un calice formé d'écailles qui s'accrochent aux vêtements et à la toison des brebis. Sa racine s'emploie comme dépurative et sudorifique contre les maladies de la peau, d'où son nom d'*Herbe aux teigneux*. La bardane se nomme aussi *Glouteron*.

BARDEAU ou BARDOT, petit mulet qui provient de l'accouplement d'un cheval et d'une ânesse. Ce mot s'emploie figurativement pour désigner celui qui est un objet de mépris et de sarcasmes.

Dans la Bâtisse, on appelle *Bardeau* une sorte d'ais mince et court qui sert à soutenir les tuiles et les ardoises sur les toits, ou à porter les carreaux.

BARDES, poëtes et ministres du culte chez les Gaulois et les Bretons. *V. le Dict. univ. d'H. et de G.*

BARDIGLIO, espèce de marbre. *Voy.* MARBRE.

BARDOTTIER, *Imbricaria*, genre d'arbre de la famille des Sapotiliers, fondé sur une espèce qu'on trouve à l'île Bourbon. C'est un arbre lactescent. On le nomme aussi *bois de natte*, à cause de l'usage qu'on fait de son bois, débité par *lattes*, pour couvrir les maisons. Ses fruits sont gros et bons à manger.

BARÉGE, étoffe de laine légère et non croisée, dont on fait des châles, des fichus, des écharpes, des robes de femme. Elle tire son nom de Baréges, quoique ce soit plutôt à Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées) qu'on la fabrique.

*Eau de Barèges. Voy.* EAUX MINÉRALES.

BARÉGINE, substance extraite des eaux de Barèges, nommée aussi *Glairine. Voy.* GLAIRINE.

BARÊME, livre contenant des calculs tout faits, est ainsi nommé de *Barrême*, qui composa le premier livre de ce genre. On a depuis publié sous le même titre une foule de livres de *Comptes faits*.

BARGE, *Limosa*, genre d'oiseaux Échassiers de la famille des Longirostres. La *B. à queue noire* ou *commune*, qui est le type de ce genre, ressemble beaucoup à la Bécasse, mais a la taille plus élancée et les pattes plus élevées. On remarque encore la *B. aboyeuse* ou *à queue rayée*, qui est d'un gris brun, à plumes bordées de blanc, et qui a le croupion blanc rayé en hiver, tandis qu'elle est presque entièrement rousse en été. Les barges habitent les marais salés et les bords de la mer; ce sont des oiseaux tristes, timides, glapissants; ils vivent en troupe et restent toujours cachés dans les roseaux.

BARGE, barque à voile carrée, usitée sur la Loire.

BARIGEL (de l'italien *barigello*), nom que porte à Rome et à Modène le capitaine des archers chargé de veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques.

BARIGOULE, sorte de Champignon comestible, du genre Agaric. — On donne ce nom à une manière de préparer l'artichaut; elle consiste à farcir ce légume, à le passer un instant dans un peu de beurre, et à le faire cuire doucement dans une tourtière avec quelques cuillerées de bonne huile. On sert l'artichaut ainsi préparé sur une sauce italienne.

BARIL, petit tonneau de bois destiné à contenir diverses sortes de marchandises sèches ou liquides et dont la capacité varie suivant les usages auxquels on l'emploie. En France, les ordonnances sur l barillage prescrivaient de donner aux barils la 8e partie de la capacité d'un muid ou 18 boisseaux de Paris (235 litres). Le baril de poudre contient 50 kilogr.; le baril de savon contient 126 kil.; mille harengs forment un baril.

BARILLE, nom commun à plusieurs plantes marines qui donnent la soude. Il s'applique aussi à une espèce de soude estimée que les Espagnols fabriquent, et qui est employée dans la fabrication du savon. Il s'en exportait une grande quantité pour Marseille avant qu'on eût trouvé l'art de fabriquer la soude (*Voy.* SOUDE). — Qualité de soie. *Voy.* CABESSE.

BARILLET (diminutif de *baril*). On appelle ainsi, en Anatomie, une cavité assez grande située derrière le tambour de l'oreille; — en Horlogerie, un tambour plus ou moins plat, qui renferme un ressort plié en spirale : il y a le barillet de la sonnerie et celui du mouvement; — en Hydraulique, un corps de bois cylindrique avec un clapet de bois placé sur le dessus, ou bien le piston d'une pompe à bras qui n'a pas de corps de pompe, mais qui joue dans un tuyau de plomb et élève l'eau par aspiration.

BARITE, BARIUM. *Voy.* BARYTE, BARYUM.

BARITON. *Voy.* BARYTON.

BAROMÈTRE (du grec *baros*, poids, et *métron*, mesure), instrument de physique servant à indiquer les variations qu'éprouve la pression de l'atmosphère. Il se compose d'un tube de verre long d'environ 90 centim., qui, après avoir été rempli de mercure, est renversé par son extrémité ouverte dans une cuvette également remplie de mercure; cet appareil est fixé sur une planchette divisée en centimètres de bas en haut. Il présente à sa partie supérieure un vide, que l'on appelle *chambre barométrique*, *vide barométrique* ou *vide de Torricelli*, dans lequel le mercure peut se mouvoir librement. Si l'on fait répondre le zéro de l'échelle au niveau du mercure de la cuvette, on voit que, malgré la communication établie entre le liquide de la cuvette et celui du tube, ce dernier s'élève à environ 760 millim. ou 28 pouces au-dessus de l'autre. Cette inégalité de niveau est due à la pression de l'air extérieur sur la surface du mercure contenu dans la cuvette : elle prouve que le poids de la colonne renfermée dans le tube fait équilibre à cette pression de l'atmosphère. Si à la place du mercure on employait de l'eau, qui est 13 fois 1/2 moins pesante que le mercure, la colonne s'élèverait à une hauteur 13 fois 1/2 plus grande, c.-à-d. à 32 pieds ou $10^{m},26$, hauteur où elle parvient en effet dans les tuyaux de pompe.

Le baromètre sert communément à prédire la pluie et le beau temps, mais ses indications sont peu sûres. Quand la colonne est très-élevée, c'est signe de beau temps; quand elle descend, c'est signe de mauvais temps : de 766 millimètres à 773, le temps est généralement beau; à 760, il est variable; au-dessous, l'instrument annonce la pluie et le vent; à 730, point le plus bas qui ait été observé, il présage les tempêtes. Le baromètre monte dans le beau temps parce que l'air, étant alors sec et plus pesant, exerce une plus forte pression sur le mercure contenu dans la cuvette; il descend dans le mauvais temps, parce que l'air, étant alors humide et plus léger, exerce une moindre pression sur la cuvette. — Comme la colonne mercurielle se déprime à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère,

parce qu'elle fait alors équilibre à des couches moins élevées et conséquemment moins pesantes, on tire parti de ce fait pour employer le baromètre à mesurer les hauteurs.

Galilée paraît avoir eu la première idée du baromètre; elle lui fut suggérée par un fontainier de Florence qui avait remarqué que l'eau ne pouvait s'élever dans les corps de pompe au-dessus d'une hauteur invariable (32 pieds ou $10^{m},26$); mais ce fut Torricelli, son disciple, qui construisit le premier instrument de ce genre en 1643. Depuis, on a beaucoup perfectionné le baromètre. Toutes les formes qu'on a imaginées reviennent généralement à deux : le *B. à cuvette* et le *B. à siphon.*

*Baromètre à cuvette.* Dans le baromètre à cuvette ordinaire, les indications ne sont pas bien exactes, parce que le niveau du mercure dans la cuvette, qui est considéré comme fixe, s'abaisse ou s'élève suivant que le mercure monte ou descend dans le tube; on remédie en grande partie à cet inconvénient en donnant à la cuvette beaucoup plus de largeur qu'au tube. Dans le *B. de Fortin,* la cuvette se compose d'un fond en peau, qu'une vis fait monter ou descendre à volonté; la partie supérieure de la cuvette porte une petite pointe en ivoire, à l'aide de laquelle on obtient un niveau constant. Ce baromètre est portatif; il est enfermé dans un étui en métal, fendu sur les côtés, et qui porte des divisions; la cuvette est recouverte par une peau perméable à l'air et imperméable au mercure.

*Baromètre à siphon.* Dans les baromètres à cuvette, l'action capillaire du verre sur le mercure déprime la colonne dans le tube plus fortement que dans la cuvette; cette cause d'erreur n'existe pas dans le baromètre à siphon. Celui-ci est formé par un tube recourbé en U, à branches inégales, mais de même diamètre; la dépression est alors la même des deux côtés et n'a plus besoin d'être corrigée. On gradue cet instrument au moyen d'une règle mobile qui porte les divisions et qui fait mouvoir en même temps une petite tige d'ivoire qu'on amène, avant chaque observation, à affleurer la surface du mercure. Quelquefois on applique à l'instrument une règle fixe, dont le zéro est placé au-dessous ou au-dessus du point que le niveau du mercure peut atteindre dans la courte branche; on obtient la hauteur exacte en retranchant de la hauteur observée dans la longue branche, la différence de hauteur observée entre le zéro fixe sur la tige et le niveau du mercure dans la courte branche, si le zéro est situé au-dessous; on ajoute au contraire cette différence si le zéro se trouve placé au-dessus du niveau. — Le *B. de Gay-Lussac* est un baromètre à siphon dont les deux branches sont séparées par une portion de tube capillaire dont le diamètre est assez fin pour que l'air ne puisse traverser le mercure et le déplacer; l'extrémité de la courte branche est entièrement fermée, et ne présente, sur le côté, qu'une petite ouverture par où l'air peut pénétrer, mais qui ne permet pas au mercure de sortir. Ce baromètre est portatif et a une graduation fixe. — Le *B. de Bunten* est un perfectionnement du précédent. Il est formé de deux tubes soudés dont le supérieur, terminé en pointe, s'enfonce un peu au-dessous de la soudure, de manière à laisser autour de la pointe un petit espace circulaire. De cette sorte, les bulles d'air qui restent adhérentes aux parois du tube dans le renversement de l'instrument, au lieu d'arriver par le ballottement jusque dans le vide barométrique, viennent se loger dans l'angle circulaire formé autour de la soudure, et n'abaissent pas par leur force expansive la colonne barométrique, comme elles le font dans le baromètre de Gay-Lussac.

Le *Baromètre à cadran* est encore un baromètre à siphon, disposé de manière à faire mouvoir une aiguille; un petit poids pèse sur la surface du mercure; on y attache un fil qui s'enroule sur une poulie et qui porte un contre-poids à son extrémité; quand le mercure monte ou descend dans la courte branche, le mercure en suit le mouvement et fait marcher l'aiguille. Les frottements et les adhérences rendent la marche de cet instrument très-irrégulière et ses indications peu exactes.

Le baromètre éprouve dans un même lieu des *variations* plus ou moins considérables : à Paris, il n'y a presque pas de jour où il ne change de plusieurs millimètres. On distingue deux sortes de variations : les variations *horaires*, qui, se reproduisant très-régulièrement à des heures marquées, sont d'une grandeur constante; et les variations *accidentelles*, qui surviennent irrégulièrement sans qu'on en puisse prévoir ni l'époque ni l'étendue. Dans nos climats, l'heure de midi est l'heure de la journée où la hauteur du baromètre est très-sensiblement la *hauteur moyenne du jour;* en hiver, le maximum est à 9 heures du matin, le minimum à 3 heures de l'après-midi, et le second maximum à 9 heures du soir; en été, le maximum a lieu avant 8 heures du matin, le minimum à 4 heures de l'après-midi, et le second maximum à 11 heures du soir. La hauteur moyenne du baromètre, à Paris, est de 756 millim. On doit à M. de Humboldt, et surtout à M. Ramond, de nombreuses observations sur les variations horaires du baromètre.

BAROMÈTRE ANÉROÏDE. *Voy.* ANÉROÏDE.

BARON, BARONNET, titres de noblesse. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BARRAGE (du v. *barrer*), obstacle que l'on oppose à un cours d'eau pour en exhausser le niveau, soit qu'on veuille le rendre plus navigable, soit qu'on ait besoin d'une chute d'eau pour le service d'une usine. Il y a des *barrages fixes,* construits en maçonnerie et en bois, et des *barrages mobiles,* formés de poutrelles superposées horizontalement ou d'aiguilles verticales, et s'enlevant à volonté. — On appelait autrefois *droit de barrage* un droit établi pour la réparation des ponts ou du pavé des routes, ou bien encore un droit d'entrée qu'on payait à la porte de certaines villes. Il était ainsi nommé, parce qu'aux lieux où on le percevait on plaçait une *barre* en travers du chemin.

BARRAS, nom donné au suc résineux qui découle du pin maritime, lorsqu'il s'est desséché sur l'arbre en masses jaunes. A l'état liquide, on le nomme *galipot.*

BARRE. Ce mot s'emploie dans un grand nombre d'acceptions; nous citerons seulement les suivantes :

En Géographie, on appelle *barre de sable* ou simplement *barre,* des amas de sables, ordinairement mouvants, qui obstruent l'embouchure d'un fleuve ou l'entrée d'un port; *barre d'eau* une vague élevée, transversale, que produit le choc des eaux des grands fleuves, descendant avec force contre les eaux de la mer qui remontent par l'effet de la marée. Dans le fl. des Amazones, la barre, appelée par les indigènes *pororoca*, s'élève jusqu'à 15 m.; dans la Seine, son effet est ressenti jusqu'à Rouen; les riverains de la Dordogne donnent à la barre le nom de *mascaret.*

Dans la Marine, on nomme *barre du gouvernail* le levier fixé à la tête du gouvernail et qui sert à le manœuvrer; aujourd'hui, cette barre est en bois, et à son extrémité est attachée une corde appelée *drosse,* dont les bouts vont s'enrouler sur un cylindre ou roue qui aide au maniement; — *barre d'arcasse*, la corde du grand *arc* formé par les estains appuyés sur l'étambot, lequel est comme la flèche de cet arc; — *barre d'hourdy,* une barre parallèle et inférieure à la barre d'arcasse; au-dessous de cette barre est la *barre de pont*, qui est à la hauteur du pont; — *barres d'écoutilles*, de longues lattes en fer fixées par des pitons et des cadenas sur les couvertures formées de plusieurs planches

dont on recouvre les larges ouvertures qui livrent passage des ponts supérieurs à la cale ou à l'intérieur du navire ; — *barres de hune, barres de perroquet, barres de cacatois*, de petites pièces de bois placées en travers, à distances différentes, sur l'élévation de l'ensemble d'un mât, et qui supportent la base de chacun des mâts particuliers, dont chacun forme, par sa superposition, le mât proprement dit.

En termes de Blason, la *barre* est une des pièces honorables de l'écu, qui va du haut de la partie gauche au bas de la partie droite : c'est le contraire de la *bande*. On appelle *barre de bâtardise* une barre un peu plus étroite que la barre simple, et qui sert à barrer les armes des bâtards.

En Métallurgie, on donne le nom de *barre* au produit de la fonte des mines des métaux précieux, purifié, affiné et façonné en lingots ; sur chaque barre on indique par quatre marques le poids, le titre, le millésime et la douane où les droits ont été acquittés.

Dans un Tribunal, on appelle la *barre* l'enceinte particulière réservée aux juges, parce qu'elle est ordinairement fermée par une barre ou barrière à hauteur d'appui : les avocats et les avoués se placent derrière la barre. On a étendu ce nom à l'enceinte des chambres législatives.

En Métrologie, on nomme *barre* une mesure pour les étoffes dont on se sert en Espagne. On distingue la barre de Valence qui contient 90 centimètres, et celle de Castille qui en a 85. *Voy.* VARE.

BARREAU. Ce mot désigne et le lieu où les avocats se tiennent à l'audience pour plaider, et le corps même des avocats ; il vient de la *barre* ou balustrade qui sépare le tribunal du lieu où siégent les avocats. — Le barreau a produit, à toutes les époques, des hommes célèbres, et a joué un rôle important. Chez les Grecs et les Romains, il fut la pépinière des orateurs et des hommes d'État : Aristide, Périclès, Hypéride, Lysias, Démosthène, Eschine dans Athènes ; Cicéron, Hortensius, Marc-Antoine, Crassus à Rome, furent l'honneur du barreau en même temps que de la tribune. — Sous les empereurs romains, sans jouer de rôle politique, il compte encore dans ses rangs les hommes les plus distingués, Pline, Papinien, Ulpien, etc. Anéanti par l'invasion des barbares, le barreau se relève au moyen âge. Longtemps la défense est confiée aux clercs de l'Église ; mais un concile leur interdit le barreau (1180). Ce n'est que sous Louis IX qu'on voit paraître en France le nom d'*avocat* ; l'ordre, déjà réglementé par une ordonnance de 1274, est constitué par l'ordonnance de 1344. Tout en partageant depuis le sort des parlements, il conserve son organisation jusqu'en 1790. Il est alors supprimé, comme toutes les institutions de l'ancien régime. Pendant plusieurs années, l'exercice de la profession d'avocat fut ouvert à tout le monde : ceux qui s'y livraient prenaient le titre de *défenseurs officieux*. L'ordre des avocats ne fut rétabli qu'en 1804 (loi du 22 ventôse an XII). Un décret du 14 déc. 1810 soumit le barreau à un règlement sévère : le décret du 2 juillet 1802, les ordonnances du 20 mars 1822 et 27 août 1830 complétèrent son organisation.

Le barreau français a subi de grandes vicissitudes. Dès le XIVe siècle, il comptait des hommes d'un grand savoir et d'une rare vertu, tels que Yves Héfori, qui fut canonisé, J. Faber, Pierre de Belleperche, Raoul de Presles, Regnault d'Acy, Guillaume de Dormans, Jean Desmarets, J. Juvénal des Ursins, Jean de la Rivière, Jean de Vailly, Raulin, Cousinot, etc. ; mais l'éloquence de cette époque, déclamatoire, verbeuse, surchargée de digressions inutiles et de citations déplacées, était fort discréditée. Avec le XVIe siècle commence pour le barreau français une ère nouvelle : c'est alors que brillent Dumoulin, G. Coquille, Poyet, Chopin, Brisson, Bodin, Ayrault, Loyseau, Pithou, Loisel, Pasquier, Lemaistre, Ant. Arnauld, Patru. Au XVIIIe siècle, Cochin, Gerbier, Linguet, Bergasse, Delamalle, Tronchet, Desèze, Chauveau-Lagarde, soutiennent l'honneur du barreau ; ils trouvent dans les Berryer, les Hennequin, les Dupin, de dignes successeurs.

Il a été publié, sous le titre de *Barreau français*, de riches recueils des chefs-d'œuvre d'éloq. judiciaire (16 v. in-8, Paris, 1821-25, et 20 v. in-8, 1823-47). Outre une *Histoire abrégée de l'ordre des avocats*, par Boucher d'Argis (1753), on a l'*Histoire des avocats au Parlement et au Barreau de Paris*, par M. Fournel (1813), histoire que complètent les *Souvenirs* de Berryer père (1839). On doit à M. Grellet-Dumazeau des *Recherches et Études sur le Barreau de Rome*, depuis son origine jusqu'à Justinien (Paris, 1851).

BARREAU AIMANTÉ. *Voy.* AIMANT.

BARRES, nom donné à l'intervalle qui, dans la mâchoire du cheval, existe entre les incisives et les molaires, et sur lequel porte le mors. Chez les ruminants et les rongeurs, c'est la place vide existant entre les incisives et les molaires.

Autrefois, on désignait sous le nom de *barres* un exercice d'hommes armés et combattant ensemble, avec de courtes épées, dans un espace fermé de barrières. Par suite, on a donné ce nom à un jeu qui consiste à se former en deux camps, séparés par une *barre* tracée sur le sol, puis à venir se provoquer réciproquement et à courir les uns contre les autres, pour faire des prisonniers ou pour délivrer les prisonniers faits par le camp opposé.

BARRETTE (de l'italien *barretta*), bonnet carré de couleur noire et à trois cornes que portent les ecclésiastiques, surtout en Italie ; ordinairement il se plie en s'aplatissant. — On donne plus spécialement ce nom à un petit bonnet carré de couleur rouge qui est un des insignes des cardinaux, et qu'il ne faut pas confondre avec le *berettino* ou calotte rouge. La barrette est remise aux cardinaux par un envoyé de pape, qui prend le titre d'ablégat. C'est Grégoire XIV qui introduisit l'usage de la barrette, afin de distinguer les cardinaux. — Le bonnet de docteur se nomme aussi *barrette* : il se distingue de la barrette ordinaire en ce qu'il a quatre cornes.

BARRICADE (de *barre*), espèce de retranchement fait à la hâte avec des tonneaux, des fascines, des paniers pleins de terre, des arbres, des pieux, des pavés ou tout autre obstacle, pour défendre un passage, une avenue, une porte, une brèche. On a également donné ce nom à des chaînes tendues à travers une rue pour empêcher le passage. — Ce genre de défense a joué un grand rôle à Paris dans plusieurs insurrections. Outre l'emploi qu'on en fit dans la célèbre journée du 12 mai 1588, appelée spécialement la *Journée des barricades* (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*), on y recourut encore le 29 août 1648, pour forcer Anne d'Autriche à renvoyer Mazarin ; le 27 juillet 1830, pour repousser les troupes de Charles X, à la suite de la promulgation des ordonnances du 25 juillet ; dans les journées des 23 et 24 février 1848, pour arrêter la marche des troupes du roi Louis-Philippe ; enfin, dans les fatales journées de juin 1848.

BARRIÈRES (du mot français *barre*), nom sous lequel on désigne, outre les grilles et les barrières proprement dites, les bureaux établis à l'entrée d'une ville, sur un pont, sur une route, à la frontière d'un pays ou d'une province, pour la perception d'un droit de douane, d'entrée ou d'octroi, d'un péage, d'une taxe, etc. — Paris a 56 barrières, dont les principales sont : au N., celles de l'Étoile, du Roule, de Clichy, Saint-Denis, de La Villette, de Belleville et du Trône ; au S., celles de Fontainebleau ou d'Italie, Saint-Jacques, d'Enfer, du Maine, etc. — En Angleterre et en Allemagne il existe sur les routes des *barrières* où l'on perçoit sur les voitures, les chevaux et les bêtes de somme, des taxes desti-

nées à payer les frais de construction et d'entretien des voies publiques.

Autrefois, à Paris, les sergents du Châtelet se tenaient ordinairement appuyés sur la barrière qui était au-devant du Châtelet, pour être prêts, au premier ordre du juge ou à la réquisition des parties; dans la suite, on leur construisit en différents quartiers, des corps de garde qui conservèrent le nom de *barrières des sergents*; c'est de là qu'a pris son nom le lieu appelé la *Barrière des sergents*, dans la rue Saint-Honoré, en face de la rue du Coq.

BARRIQUE, espèce de futaille ou de tonneau servant, comme le baril, à expédier des marchandises solides ou liquides, telles que la morue, les vins, les huiles, les eaux-de-vie et les sucres. Sa contenance varie suivant les pays : à Bordeaux, la barrique de vin contient 200 pintes de Paris ou 186 lit., 263; à La Rochelle, à Cognac, et dans tout le pays d'Aunis, la barrique d'eau-de-vie compte pour 27 veltes (205 lit., 45); à Nantes et en divers lieux de la Bretagne et de l'Anjou, elle est évaluée à 29 veltes (220 lit., 69); à Bordeaux, à Bayonne, et en plusieurs endroits de la Guyenne, à 32 veltes (243 lit., 84). La barrique en usage pour les vins et eaux-de-vie à Agen contient 100 pots du pays, lesquels font à peu près 240 pintes de Paris, ou 223 lit. 51 cent.

BARTAVELLE, nom vulgaire de la perdrix grecque.

BARTONIA, nom botanique de la Centaurelle.

BARYTE (du grec *barys*, pesant), dite aussi *protoxyde* de *baryum*, terre alcaline composée de baryum et d'oxygène [BaO], blanche ou grisâtre, d'une saveur caustique, tire son nom de sa pesanteur (4 fois celle de l'eau). Lorsqu'on fait tomber sur de la baryte quelques gouttes d'eau, elle s'échauffe, se délite et fait entendre un bruissement semblable à celui que produirait un fer rougi : 1 partie de baryte exige 5 parties d'eau pour se dissoudre. Exposée à l'air, la baryte, comme les autres alcalis, en attire l'humidité et se carbonate. Calcinée dans le gaz oxygène, elle se convertit en *bioxyde* ou *peroxyde de baryum* [$BaO^2$].

La baryte se rencontre fréquemment dans la nature, en combinaison avec l'acide sulfurique, à l'état de *spath pesant* ou *baryte sulfatée*, ou avec l'acide carbonique, à l'état de *baryte carbonatée* ou *withérite*. Ces deux minéraux, et surtout le premier, servent à la préparation de tous les *sels de baryte*. On obtient la baryte pure en calcinant au rouge, dans un creuset, le nitrate de baryte. M. Boussingault s'en est servi tout récemment pour obtenir l'oxygène en grand, en l'enlevant directement à l'air atmosphérique, et le rendant libre immédiatement après. M. Dubrunfaut en a tiré parti dès 1850 pour extraire des mélasses tout le sucre cristallisable qu'elles contiennent. La baryte est peu employée en médecine; mêlée à l'huile d'olive, elle a été conseillée à l'extérieur contre les dartres. Les sels de baryte solubles sont d'un emploi fort utile dans l'analyse chimique; ils servent particulièrement à découvrir l'acide sulfurique et les sulfates, avec lesquels ils donnent un précipité blanc, insoluble dans les acides. Ils sont fort vénéneux. — La baryte a été découverte par Scheele en 1774 dans le spath pesant ou baryte sulfatée.

BARYTE CARBONATÉE, dit aussi *withérite*, minéral composé de baryte et d'acide carbonique, découvert par le docteur Withering dans la mine de plomb de Snailbach, dans le Shropshire, en Angleterre. Il a été trouvé depuis dans plusieurs autres localités. Il est blanc, fibreux, insoluble dans l'eau, et d'une densité de 4,3. La baryte carbonatée est un poison pour les animaux : cette propriété la fait désigner, en Angleterre, sous le nom de *pierre contre les rats*.

BARYTE SULFATÉE, *spath pesant* ou *barytine*, minéral blanc ou jaunâtre, remarquable par sa forte pesanteur spécifique qui est de 4,5 (de là le nom de *baryte*); se présente en veines ou en couches dans les terrains de toutes les époques; c'est la gangue la plus considérable des substances métalliques. On l'emploie dans les laboratoires de chimie pour préparer les autres sels de baryte. Les céruses communes du commerce sont quelquefois sophistiquées avec la poudre de ce minéral.

BARYTON (du grec *barys*, grave, et *tonos*, ton). C'est la voix d'homme qui, pour la gravité, tient le milieu entre le ténor et la basse-taille, et qui est spéciale aux voix de basse dans leur jeunesse. On l'a aussi nommée *taille* et *concordant*, parce qu'elle servait à lier entre elles les deux autres voix. Son diapason commence au *si* bémol grave, et s'élève jusqu'au *fa*, à la 12e. On l'écrit ordinairement, dans la partition, à la clef de *fa*, 4e ligne. Le baryton est fort employé dans les opéras français, et c'est peut-être le genre de voix le plus commun en France. — On a donné le même nom à un instrument de la famille des Violons qui se montait avec sept cordes. L'usage de cet instrument est aujourd'hui abandonné.

BARYUM, corps simple métallique contenu dans la baryte, a été isolé par Humphry Davy en 1808, au moyen de la pile de Volta. Il est jaune, brillant, pèse env. 4,0, est très-oxydable et décompose l'eau à la température ordinaire.

BAS. Ce vêtement, ainsi nommé parce qu'il couvre le *bas* de la jambe, était inconnu aux anciens. Les Germains et les peuples du Nord n'en portaient point non plus. Au moyen âge, on se couvrit d'abord les jambes avec du drap, de la toile ou de la peau qu'on attachait avec des cordons ou des courroies. Les premiers *bas de tricot* ne datent que du règne de François Ier. Son fils, Henri II, porta, dit-on, les premiers bas de soie qui aient été fabriqués en France. — Le *métier à bas* ou *métier à tricoter*, cette machine ingénieuse avec laquelle on fabrique non-seulement des bas, mais toute espèce de tricot, fut inventé en France, en 1650, par un compagnon serrurier des environs de Caen, qui, rebuté par les tracasseries que lui suscita le corps des marchands bonnetiers, alla porter son invention en Angleterre. Elle en fut rapportée par un Français nommé J. Hindres, qui, en 1656, établit au château de Madrid, près de Boulogne, la première manufacture de bas qu'on ait vue en France. Depuis cette époque, le métier à bas a reçu de nombreux perfectionnements.

*Bas-bleu*. En France et en Angleterre, on appelle ainsi (*blue stocking* en anglais) les femmes beaux esprits, ou qui visent à une réputation littéraire. Quelques-uns attribuent l'origine de cette expression à lady Montague; d'autres la font remonter au XVe siècle, parce qu'alors il existait à Venise une société littéraire dite *Societa della Calza* (société du Bas), dans laquelle les femmes étaient reçues.

BASALTE (mot qu'on croit tiré de l'éthiopien), roche noire ou brune d'origine ignée, très-dure et très-tenace, sonore, d'une densité égale à 3, composée d'un mélange extrêmement intime de pyroxène et de feldspath, d'albite ou labradorite. On y trouve souvent disséminés des cristaux de péridot, de pyroxène, de mica, de zéolithes, de fer titané, etc. On rencontre le basalte en filons et en masses intercalées dans toutes sortes de roches, et surtout en grandes nappes qui recouvrent comme un manteau la surface du sol, comme dans les anciennes provinces de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais, en plusieurs points des Iles britanniques, de l'Islande, etc. Les masses basaltiques sont souvent divisées en fragments prismatiques, placés dans une situation verticale; cette division provient du retrait de la roche en fusion au moment du refroidissement. Les prismes basaltiques ont quelquefois une longueur considérable, et présentent les apparences les plus extraordinaires : les monuments naturels les plus célèbres en ce genre sont les colonnades de la côte d'Antrim en Irlande, le pavé basaltique ou la *Chaussée des*

*Géants* des environs de Bushmill dans la même localité, et surtout la *Grotte de Fingal* dans l'île de Staffa, l'une des Hébrides.

Le basalte est trop dur et trop cassant pour pouvoir être taillé; on ne peut l'employer dans les constructions que comme moellon. On en fait cependant quelquefois des pilons et des mortiers, ou même des enclumes pour les batteurs d'or.

BASANE (du bas latin *bisus*, bis, brun, noirâtre, à cause de la couleur que le tan donne à la peau), peau de mouton, bélier ou brebis, passée au tan, s'emploie à divers usages, suivant les différents apprêts qu'elle reçoit. Amincie et teinte, glacée et apprêtée comme le maroquin, dorée, marbrée ou estampée, elle sert à faire des garnitures de chapeaux, des gaînes, des dessus de tables, de chaises, de banquettes, de fauteuils; c'est surtout comme couverture de livre qu'elle est employée: ce genre de reliure est plus économique que le veau, mais moins solide. Plus forte et moins façonnée, la basane est employée par les selliers, bourreliers, coffretiers et souffletiers, aux différents travaux de leur état.

On distingue : *B. tannées* ou *de couche*, qui sont tannées de même que les peaux de veau, et dont l'emploi le plus ordinaire est de servir à faire des tapisseries de cuir doré; *B. coudrées*, qui n'ont été que rougies dans l'eau chaude avec le tan, après avoir été pelées par le moyen de la chaux; *B. chipées*, apprêtées d'une manière particulière qu'on appelle *chipage* (*Voy.* ce mot); *B. passées en mesquis*, dans l'apprêt desquelles les tanneurs ont employé le redou au lieu de tan; *B. aludes*, ainsi appelées parce que, dans les apprêts qu'on leur donne, on emploie de l'eau d'*alun :* c'est cette dernière espèce qui sert pour les couvertures de livres et de portefeuilles. — La France, surtout dans les départements formés des anciennes provinces du Lyonnais et du Limousin, fabrique une grande quantité de basanes; on les prépare dans les départements, et on les finit à Paris.

BAS-BORD. *Voy.* BABORD.

BASCULE, nom sous lequel on désigne tout système de corps suspendu sur un point, mobile ou non, et autour duquel ce corps oscille jusqu'à ce qu'il se trouve en équilibre. Le fléau d'une *balance* est une bascule à bras égaux. Beaucoup de machines hydrauliques très-simples sont fondées sur ce système : telles sont la *B. hydraulique*, la *B. de d'Artigues*, l'*Horloge à eau de Perrault*. Dans les horloges mécaniques, on appelle *bascule* un levier qui règle le mouvement de la sonnerie, et soulève les marteaux qui frappent l'heure. Dans les orgues, on nomme *B. du positif* ou *du petit orgue* des règles de bois, longues d'environ 2 m., qui établissent la communication entre le clavier du positif et le sommier. — Tout le monde connaît le *Jeu de la bascule*, espèce de balançoire qui consiste en une pièce de bois mise en équilibre sur un point élevé, et à chaque extrémité de laquelle peuvent se mettre des personnes pour se balancer. — En Politique, on a donné le nom de *Système de bascule* à un système par lequel le pouvoir, placé entre deux partis, se porte tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre. Ce système n'est pas nouveau; mais le mot n'a été introduit dans le langage politique qu'à propos du ministère de M. Decazes, sous le règne de Louis XVIII.

BAS DE CASSE. On nomme ainsi, en Typographie, la partie inférieure de la casse d'imprimerie. Le bas de casse est divisé ordinairement en 54 cassetins de différentes grandeurs, contenant tous des lettres et des caractères. On appelle *lettres bas de casse* les lettres qui sont contenues dans la partie inférieure de la casse, ainsi que les lettres qui, bien que contenues dans la partie appelée *haut de casse*, sont comme celles du *bas de casse* des minuscules ou petites lettres.

BASE (de *basis*, fondement, appui). On appelle ainsi, en Arpentage, une ligne droite, mesurée sur le terrain avec la plus grande exactitude possible, et sur laquelle on construit une série de triangles pour déterminer la situation des objets; — en Astronomie, la distance mesurée sur la terre entre deux points fixes très-éloignés, dans le but de trouver l'étendue des degrés terrestres, et, par conséquent, la grandeur de la terre; — en Chimie, toute substance qui, combinée avec un acide, produit un sel; c'est ce qu'on nomme aussi *base salifiable;* les bases solubles dans l'eau sont connues sous le nom d'*alcalis* (*Voy.* ce mot); — en Géométrie, la partie la plus basse d'une figure, ou celle qui est opposée au sommet. Dans un *triangle*, on peut prendre indifféremment pour base un quelconque de ses côtés; dans les triangles rectangles, on prend ordinairement l'hypoténuse, et, dans les triangles isocèles, le côté inégal aux deux autres. La *B. d'un cylindre* est l'une quelconque de ses surfaces planes; la *B. d'une pyramide* est le polygone sur lequel elle est construite; la *B. d'un cône* est le cercle sur lequel il est construit; la *B. d'une section conique* est la ligne droite que forme l'intersection du plan coupant avec la base du cône.

BASELLE, vulgairement *Épinard des Indes*, genre de plantes exotiques, de la famille des Chénopodées, est composé d'herbes annuelles, charnues, succulentes et volubiles. La *B. rouge*, originaire des Indes Orientales, et la *B. blanche*, de la Chine, sont toutes deux acclimatées en France. Leurs feuilles se mangent comme celles des épinards; leurs baies noires fournissent une couleur pourpre assez belle, mais peu solide. La *B. vésiculeuse*, originaire du Pérou, se cultive chez nous en serre chaude.

BASIGÈNE (du grec *basis*, base, et *gennaô*, engendrer), épithète donnée par Berzélius aux corps électro-négatifs qui ne neutralisent pas les métaux, mais qui au contraire produisent avec eux des composés électro-négatifs ou des acides, et des composés électro-positifs ou des *bases*, comme l'oxygène, le soufre, le sélénium, etc.

BASILAIRE (c.-à-d. qui sert de *base*), épithète donnée par quelques anatomistes au sphénoïde et au sacrum, os situés l'un à la base du crâne, et l'autre à celle de la colonne vertébrale. On appelle *vertèbre basilaire* la dernière vertèbre des lombes; *apophyse basilaire*, le prolongement osseux qui forme l'angle inférieur de l'occipital; *artère* ou *tronc basilaire*, le tronc formé par la réunion des deux vertébrales, vers le bord postérieur de la protubérance du cerveau. — En Botanique, on nomme *basilaire* tout organe placé à la base d'une partie quelconque. L'embryon est *basilaire* quand il est logé tout entier dans la portion du périsperme la plus voisine du style; le style est *basilaire* quand il naît de la base de l'ovaire, etc.

BASILÉE (du grec *basileia*, reine), plante originaire du cap de Bonne-Espérance, de la famille des Asphodélées, est nommé aussi *Eucomis*. La *B. royale*, l'espèce la plus remarquable par son port, se cultive dans nos jardins comme plante d'agrément.

BASILIC. Les anciens donnaient ce nom à un animal fabuleux auquel ils attribuaient toute espèce de propriétés nuisibles : c'était un reptile à huit pattes, dont la piqûre donnait instantanément la mort, dont le regard foudroyait, à moins qu'on ne l'eût aperçu le premier; sa tête portait une couronne : d'où son nom (*basilicos*, en grec, veut dire *royal*). — Linné a donné ce nom à un lézard de la famille des Iguaniens, qui a sur la tête une sorte de capuchon en forme de couronne : cet animal, fort inoffensif, est originaire d'Amérique; il vit sur les arbres, où il saute de branche en branche pour cueillir les graines ou attraper les insectes.

BASILIC (du grec *basilicos*, royal, à cause de sa bonne odeur), *Ocymum*, genre de la fam. des Labiées,

renferme un grand nombre de plantes aromatiques, originaires des pays chauds, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins. On les recherche à cause de leur odeur agréable, qui réside surtout dans les feuilles. Le *B. commun* (*Ocymum basilicum*), originaire des Indes, a une tige droite, légèrement velue, des feuilles petites en forme de cœur, et dentelées sur les bords; des fleurs blanches ou purpurines : son infusion est stimulante et antispasmodique. Le *B. à petites feuilles* ou *B. noir* de Ceylan, à feuilles ovales, vertes ou violettes, à fleurs charnues, petites, blanches, ne s'élève qu'à 15 ou 20 centim., et forme un petit buisson; son odeur est très-forte. Le *B. anisé* fournit un assaisonnement très-agréable. Les basilics aiment la chaleur. Si l'on veut en jouir longtemps, il faut les tondre en boule au moment de la floraison.

BASILICON (ONGUENT), du grec *basilicos*, royal, ainsi nommé à cause de la vertu qu'on lui attribuait. On appelle ainsi, en Pharmacie, un onguent composé de cire jaune, d'huile, de cire grasse et de poix, et qu'on emploie pour exciter la suppuration. On le nomme aussi *tétrapharmacon* (à 4 drogues), à cause des 4 éléments dont il est composé.

BASILIQUE (du grec *basilicos*, royal). Ce mot, qui signifie *maison royale*, fut d'abord, dit-on, le nom de l'édifice où l'archonte-*roi* rendait la justice à Athènes; chez les Romains il désignait des bâtiments somptueux dans lesquels les magistrats rendaient la justice à couvert; c'étaient d'ordinaire de vastes salles rectangulaires, dont la longueur était double de la largeur; elles étaient ornées de statues et partagées par des rangs de colonnes en plusieurs galeries ou nefs dont celle du milieu était toujours la plus large. — Dans la suite, on donna ce nom aux premières églises chrétiennes, qui, presque toutes, étaient construites sur le modèle des basiliques romaines. Elles en diffèrent toutefois en ce que les doubles galeries latérales s'arrêtent devant le chœur, dont elles sont séparées par une ouverture transversale qui, avec la nef, figure la croix, et en ce que l'arcade ou voûte placée sur les colonnes y est substituée à l'architrave. — Parmi les anciennes basiliques chrétiennes de Rome les plus célèbres sont celles de St-Laurent, de Ste-Agnès et de St-Paul-hors-des-murs; elles furent ensuite imitées par les somptueuses basiliques de Ste-Marie-Majeure et de St-Jean-de-Latran. — En France, on remarque la basilique de St-Germain-l'Auxerrois à Paris, celle de St-Saturnin à Toulouse, etc. Les nouvelles églises de St-Vincent-de-Paule et de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, offrent une imitation du type primitif de la basilique chrétienne.—Vulgairement, le mot *basilique* est étendu à toute église vaste et majestueuse.

BASILIQUE (VEINE), du grec *basilicos*, royal, à cause du rôle important que lui attribuaient les anciens anatomistes. Elle est formée de la réunion des deux veines cubitales, naît à la partie interne du pli du coude, au-devant de l'artère humérale, monte le long de la partie interne du bras, au-devant du nerf cubital, et s'enfonce dans le creux de l'aisselle, pour s'ouvrir dans la veine axillaire. C'est une des veines où se pratique la saignée du bras. —La *veine médiane basilique* est une des branches de la précédente. —Les anciens, qui croyaient que la basilique du bras droit avait rapport avec le foie, et celle du bras gauche avec la rate, nommaient ces deux veines *hépatique* et *splénique*.

BASILIQUES, collection de lois romaines traduites en grec par l'ordre de l'empereur Basile Ier. *Voy.* ce nom au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BASIN (du grec *bambacinos*, de coton), étoffe croisée qui est ordinairement fabriquée toute en fil de coton, tant pour la chaîne que pour la trame. Il y a des basins larges ou étroits; fins, moyens ou gros; brochés, cannelés, cordelés; les uns unis avec du poil d'un côté, d'autres à petites raies imperceptibles, sans poil, et d'autres à grandes raies ou barres, aussi sans poil. — Les villes où il se fabrique des basins en réputation sont Alençon, Lyon, Paris, Rouen, Toulouse, Troyes, Saint-Quentin, Cambrai. On en tire aussi de l'étranger, surtout de Suisse, de Belgique, d'Angleterre, du Bengale et de Pondichéry : ces deux derniers sont supérieurs à tous ceux d'Europe. — Les basins rayés de Troyes sont fabriqués de fil ou de chanvre, avec coton doublé et retors pour la chaîne, et tout coton pour la trame; le nombre des fils de chaîne est proportionné à celui des raies : ils ont de 50 à 60 centimètres de large. — Depuis le progrès des manufactures anglaises, le débit des basins français à l'étranger a beaucoup diminué.

BASIQUE, se dit en Chimie d'un sel qui renferme une quantité de base plus grande que celle qui est contenue dans le sel neutre, formé par le même acide et la même base. — On dit aussi d'un acide qu'il est *monobasique*, *bibasique* ou *tribasique*, suivant qu'il se combine, pour former un sel neutre, avec un, deux ou trois équivalents de base.

BASOCHE, ancienne association des clercs du Parlement. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BAS-RELIEF, ouvrage de sculpture formant saillie sur un fond auquel il tient, ou sur lequel on l'a appliqué. — On distingue : le *bas-relief* proprement dit, dont les figures sont peu saillantes et comme aplaties sur le fond : tels sont les bas-reliefs de J. Goujon dans la cour du Louvre et sur la fontaine des Innocents; le *demi-relief* ou *demi-bosse*, dont les figures sortent du fond de la moitié de leur épaisseur; le *haut-relief*, dont les figures sont presque détachées du fond et approchent de la ronde-bosse. — Les Grecs ont excellé dans la sculpture des bas-reliefs; ceux du Parthénon sont encore aujourd'hui les modèles de l'art. Les Romains ont également réussi dans ce genre; on cite surtout les bas-reliefs des colonnes Trajane et Antonine, ceux de l'arc de Titus, etc. De nos jours, le célèbre Thorwaldsen a exécuté pour la villa Sommariva, sur le lac de Côme, une longue frise dont le sujet est le *Triomphe d'Alexandre*, et qui peut rivaliser avec les plus beaux bas-reliefs de l'antiquité.

BASSE. On donne ce nom à la partie la plus grave de l'harmonie. On nomme *basse fondamentale*, ou *note principale*, la note qui forme le son fondamental de chaque accord; c'est elle qui donne le nom à un accord parfait : ainsi un accord d'*ut* est celui qui a *ut* pour basse fondamentale. On appelle *basse continue* celle qui suit la mélodie pendant toute sa durée, et *basse figurée* celle qui forme une sorte de chant opposé au chant principal, en employant les notes les plus graves des mêmes accords. — La basse est la partie la plus importante de toute combinaison harmonique : c'est sur elle que se fondent les accords et que s'appuie la mélodie ou le chant.

On donne aussi le nom de *basse* ou de *basse-taille* à la voix d'homme la plus grave, qui s'étend du second *fa* grave du piano jusqu'au *ré* hors des lignes (à la clef de *fa*, 3e ligne). La voix de basse était autrefois appelée *basse-contre*, et le baryton était alors appelé *basse-taille*, aujourd'hui on désigne sous le nom de *basse-contre* une voix qui, ayant le même timbre que la basse-taille, a moins d'étendue à l'aigu et plus au grave. — Dans les concerts vocaux, on appelle *basse-chantante* la voix pour laquelle le compositeur fait un chant melodieux, vif et léger, capable de répondre aux traits de chant des ténors ou des premières cantatrices.

On appelle quelquefois *basse* le violoncelle, parce que, dans le quatuor et dans l'orchestre, cet instrument représente toujours la partie la plus grave du chant ou de l'harmonie.

BASSE-LICE ou mieux BASSE-LISSE, espèce de tapisserie dont la chaîne est tendue horizontalement

sur le métier dit la *lisse* (*Voy.* ce mot). Ce tissu peut être de laine ou de soie, souvent rehaussé d'or, et représente des sujets divers, comme figures de personnages, d'animaux, paysages et autres objets semblables. La *basse-lisse* est ainsi nommée par opposition à la *haute-lisse*, non pas à cause de la différence de l'ouvrage, qui est le même quant aux résultats, mais par rapport à la différence de la situation des métiers sur lesquels on les travaille, celui de la basse-lisse étant posé à plat et horizontal, tandis que celui de la haute-lisse est dressé perpendiculairement.

BASSET (de *bas*), espèce de chien de chasse de la race des Épagneuls, est ainsi nommé parce qu'il est bas sur jambes. Il a la tête grosse et longue, les oreilles longues, le corps allongé, le poil fauve et les pattes cambrées en dedans, quelquefois torses. Le basset est un chien courant; il s'emploie surtout dans la chasse au renard, parce que sa taille lui permet de se glisser dans les terriers de cet animal.

BASSETTE, jeu de cartes, dit aussi *Barbacole* ou *Hocca*, et analogue au Pharaon, mais plus dangereux encore, fut autrefois en grande vogue en France. On l'attribue à un noble vénitien, qui fut puni par l'exil pour une telle invention. Il fut défendu en France sous Louis XIV (1691), et tomba bientôt dans l'oubli.

BASSIE, *Bassia* (ainsi nommée du célèbre navigateur G. Bass), genre de la famille des Sapotées, propre à l'Asie équatoriale. Ce sont des arbres lactescents, à fleurs jaunes, nutantes ou pendantes. Espèces principales : 1° la *B. longifeuille*, fréquemment cultivée au Bengale en raison de ses usages économiques; on exprime de ses graines une huile grasse, comestible, et servant à l'éclairage; les fleurs sont bonnes à manger après avoir été torréfiées; le fruit est mangé en bouillie; le suc laiteux de l'écorce est un bon remède contre les maladies de la peau; le bois est aussi dur et aussi incorruptible que le bois de *tek*, mais plus difficile à travailler; 2° la *B. latifeuille*, qui ne le cède guère en utilité à la précédente, et qui croît dans les contrées montueuses du même pays; son bois est dur, très-tenace; ses fleurs, qui se mangent sans préparation, ont une saveur douce et vineuse, et fournissent une boisson alcoolique; les graines fournissent aussi de l'huile; 3° La *B. butyracée*, croissant au Népal, contient à l'état frais une substance analogue au beurre (*beurre de Galam*), qui, avec le temps, durcit peu à peu et devient semblable au suif. Cette substance est regardée par les Hindous comme un spécifique contre les rhumatismes.

BASSIN (du bas latin *baccinum*, dérivé lui-même du mot *vas*). En Anatomie, on appelle *bassin* cette cavité osseuse qui termine inférieurement le tronc et qui fournit un point d'appui aux os des membres inférieurs. Le bassin se compose de quatre os irréguliers, larges et aplatis : le *sacrum* et le *coccyx* en arrière, et les os *iliaques* ou *innominés* sur les côtés et en devant; ces os sont solidement réunis par un ensemble de cartilages et de ligaments. Le bassin soutient et renferme la plus grande partie des intestins, les organes génitaux internes, la vessie et le rectum. Sa position n'est point horizontale; il forme avec l'axe du corps un angle d'environ 140°. Le bassin de la femme est, en raison de sa destination, beaucoup plus large que celui de l'homme. Le bassin de l'espèce humaine diffère de celui des autres animaux vertébrés par le développement considérable des os iliaques, développement rendu nécessaire par l'attitude verticale de l'homme.

En Géographie, on appelle *bassin* l'ensemble de toutes les pentes d'un terrain traversé par le lit d'un fleuve et de toutes les vallées qui y aboutissent, ou bien encore l'ensemble de tous les versants qui circonscrivent une mer intérieure : de là deux sortes de bassins, les *B. fluviatiles* et les *B. maritimes*. La distinction des bassins est une des grandes bases de l'enseignement philosophique de la géographie; c'est à Buache qu'est due l'introduction de cette méthode, qui a été popularisée par Balbi.

Dans les ports de mer, on appelle *bassins*, de vastes réservoirs ou arrière-ports : ce sont des enceintes de maçonnerie, fermées par des portes, où l'on tient les vaisseaux constamment à flot; on les remplit d'eau à volonté.

BASSINET (diminutif de *bassin*), partie de la platine d'une arme à feu et à silex dans laquelle on met l'amorce et qui est recouverte par la batterie. On nomme *B. de sûreté* un demi-cylindre creux qui, en tournant de droite à gauche, recouvre toute l'amorce et empêche ainsi qu'elle ne s'enflamme, si la détente vient à partir accidentellement. Dans les fusils à piston, il n'y a pas de bassinet. — On désigne encore sous ce nom : 1° une poche membraneuse, irrégulièrement ovale, située dans le fond de la scissure du rein, dans le sens de la longueur de cet organe, derrière la veine et l'artère rénales; — 2° une espèce de casque (*V.* CASQUE); — 3° une plante appelée aussi *Bouton d'or* ou *Renoncule bulbeuse*.

BASSON (de *basse*), jadis *fagotto*, instrument de musique à vent ou à anche, qui, parmi les instruments de cette nature, représente ce qu'est le violoncelle parmi les instruments à cordes. Son diapason, qui comprend trois octaves, s'étend du *si bémol* grave du piano au *si bémol* aigu de la clef de *sol*. Chez les Allemands et les Français, il remplit plus souvent dans l'orchestre le rôle de l'alto que celui du violoncelle; il ne tient guère ce dernier rang que dans les basses chantantes ou les rentrées de fugue, la faible intensité de sa voix le rendant peu capable de renforcer les basses ordinaires. Il figure avec plus d'avantage dans la musique d'instruments à vent, où il reprend tout à fait le rôle du violoncelle. Son caractère est tendre, mélancolique, religieux; son timbre est doux, sympathique, et son diapason très-étendu le rend fort utile dans l'instrumentation.

BASSORINE, principe gommeux composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^{12}H^{10}O^{10}$), insoluble dans l'eau froide, se gonflant dans l'eau chaude, et formant la partie essentielle du salep (bulbe de certaines orchidées), de la gomme de *Bassora* et de la gomme adragant. On en indique aussi la présence dans l'assa fœtida, ainsi que dans la fève Saint-Ignace. La Bassorine a été découverte par Vauquelin dans la gomme de Bassora; elle est jusqu'ici sans usage.

BASTERNE, en latin *basterna*, espèce de chariot couvert et traîné par des bœufs, en usage chez les Romains, de qui l'usage en passa aux Francs de la 1re race. C'était aussi une espèce de litière à l'usage des dames, traînée par des mules.

BASTIDE, nom donné dans l'Art militaire à de petites fortifications dont on entoure une place, soit pour l'assiéger, soit pour la défendre. — On donne aussi ce nom aux maisons de plaisance dans la Provence et particulièrement aux environs de Marseille.

BASTILLE (du verbe *bâtir*), nom donné, au moyen âge, à tout ouvrage de fortification en général, désignait spécialement au siècle dernier une célèbre forteresse située à Paris (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — En termes de Blason, le mot *Bastille* se dit : 1° des pièces qui ont des créneaux renversés vers la pointe de l'écu; 2° de l'écu lui-même, lorsqu'il est garni de tours.

BASTINGAGE, filets doublés de toile peinte, établis sur le plat-bord et le long des gaillards d'un navire, de manière à y former une sorte d'encaissement long et continu, au moyen de chandeliers en fer et de filières. Ils servent à loger pendant le jour les hamacs de l'équipage. — Pendant une action, les bastingages garnis de leurs hamacs forment une espèce de parapet ou de rempart qui protége contre la mousqueterie l'équipage en service sur le pont. Le bastingage remplace l'ancienne *pavesade*, qui se

faisait avec les boucliers ou *pavois* rangés sur le bord du vaisseau.

BASTION (de *bâtir*), ouvrage de fortification qui fait partie de l'enceinte d'une place forte, a la forme d'un pentagone et se compose de deux *faces* formant un angle saillant sur la campagne (*angle flanqué*), de deux *flancs* qui rattachent le bastion aux courtines, et d'une *gorge* qui sépare l'extrémité des flancs, et par où l'on entre dans le bastion; l'union des faces aux flancs forme deux angles appelés *angles d'épaule*. L'espace renfermé entre les faces et les flancs est le *terre-plein*. Il y a des bastions *réguliers* et *irréguliers*, *vides* ou *pleins*, *coupés*, c.-à-d. à angle rentrant, *détachés*, c.-à-d. isolés de l'enceinte, etc. Le bastion est formé généralement d'une masse de terre revêtue de gazon, de briques et de pierres, qui s'avance en dehors d'une ligne ou d'une place pour la fortifier. On n'a commencé à se servir de bastions qu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

BASTONNADE (de *bâton*), punition corporelle dont l'usage est répandu chez un grand nombre de peuples et remonte à la plus haute antiquité. Elle n'avait rien de déshonorant chez les anciens, non plus que de nos jours chez les Chinois et les Musulmans. Ces derniers l'appliquent sous la plante des pieds; tous les autres peuples l'administrent sur le dos. Chez les Russes, le *knout* a remplacé la bastonnade (*Voy.* FUSTIGATION). — Les Romains appliquaient la bastonnade à leurs soldats aussi bien qu'à leurs esclaves; les Allemands et les Anglais ont conservé en partie cet usage (*Voy.* BAGUETTES). Cette punition est depuis longtemps rayée de nos codes.

BAS-VENTRE. *Voy.* ABDOMEN et VENTRE.

BATAILLE, action générale entre deux armées. Une action ne mérite le nom de *B. rangée* que lorsqu'un général en chef déploie en personne la totalité ou la grande majorité de ses forces, et qu'il combat avec l'armée ennemie pendant très-longtemps. On appelle *ordre de bataille* la disposition particulière que chaque général donne à son corps d'armée sur le champ de bataille. Il y a des *ordres de bataille obliques*, *parallèles*, *perpendiculaires*, *convexes*, *concaves*, etc. — On trouvera l'indication de toutes les batailles célèbres, au nom du lieu où chacune s'est livrée, dans le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, ou, avec plus de détails, dans le *Dictionnaire des Siéges et Batailles*, de Lacroix (1771), ouvrage refondu et complété dans le *Dictionnaire historique des Batailles* (Paris, 1818).

BATAILLON, nom donné dans l'infanterie à une fraction d'un régiment qui se compose ordinairement de 7 à 800 hommes, partagés en huit compagnies, dont deux d'élite (*grenadiers* et *voltigeurs*) et six dites de *fusiliers* ou *soldats du centre*. Le nombre des bataillons de chaque régiment a fréquemment varié, ainsi que le nombre d'hommes de chaque bataillon; aujourd'hui il y a trois bataillons par régiment. Chaque bataillon est sous les ordres d'un officier supérieur appelé *chef de bataillon* ou *commandant*. Ce grade, placé immédiatement au-dessus de celui de capitaine, a été créé en 1774; il a pour signes distinctifs une épaulette à graines d'épinards à gauche et une contre-épaulette à droite. Le chef de bataillon est responsable de l'instruction théorique et pratique du bataillon; il surveille la discipline, le service, la tenue, l'entretien des effets, etc. — Dans la Garde nationale, le bataillon est l'unité de corps; il est commandé par un chef de bataillon et partagé en six ou huit compagnies comprenant chacune de 2 à 300 hommes. — Avant 1852, le bataillon était une fraction de la légion : on en comptait quatre par légion.

BATARA, *Thamnophilus*, genre de la famille des Pies-grièches, répandu en Afrique et en Amérique, renferme des oiseaux insectivores qui vivent dans les buissons (*thamnoi*). On remarque le *Batara rayé de Cayenne*, long de 17 cent., le *B. maculé* et le *B. noir*.

BATARD. *Voy.* ENFANT NATUREL.

BATARDEAU, espèce de digue faite le plus souvent d'un double rang de pieux, d'ais et de terre, pour détourner un cours d'eau, ou pour enceindre une partie d'un sol submergé sur laquelle on veut travailler momentanément à l'abri du contact de l'eau; souvent c'est une simple cloison de menues branches en forme de claie. Les *batardeaux* servent surtout à construire les fondations des quais et des ponts. — Dans les Fortifications, on nomme ainsi un massif de maçonnerie qui sert à retenir l'eau d'un fossé.

BATATE, *Batatas*, plante. *Voy.* PATATE.

BATEAU, nom donné à toute espèce de petit bâtiment de transport, principalement à ceux qui servent sur les rivières. Ils marchent tantôt avec la rame ou le croc, tantôt à la voile, tantôt à la vapeur. — On appelle *bateaux plats* des chaloupes à fond plat qui tirent fort peu d'eau et servent au transport des troupes; — *bateaux-postes*, des bateaux halés par des chevaux de poste et qui servent à transporter rapidement des voyageurs sur des rivières et des canaux; — *bateaux sous-marins*, des appareils destinés à descendre ou naviguer sous l'eau : les premiers bateaux de ce genre ont été construits par l'Américain Bushnell, en 1787 : les *bateaux* ou *cloches à plongeur* (*V.* PLONGEUR) rentrent dans cette catégorie; — *bateaux à vapeur*, ceux qui marchent à l'aide de la vapeur.

BATEAUX A VAPEUR OU PYROSCAPHES. Ces bateaux marchent au moyen de deux roues à aubes ou palettes placées de chaque côté du bateau et qui sont mues par une machine à vapeur (*Voy.* ce mot); on a depuis peu remplacé avec succès les roues par une *vis* ou *hélice* placée à l'arrière du bateau, au bout de la quille, et que la machine à vapeur fait tourner avec une grande rapidité.

La France et l'Amérique se disputent l'honneur de l'invention de la navigation à vapeur; la plus grande part en appartient à la France. Dès 1695, D. Papin avait décrit un bateau recevant l'impulsion des roues mues par la vapeur; peu d'années après, en 1699, Duquet faisait des expériences pour remplacer les rames par des roues à palettes. En 1753, l'abbé Gautier, de Lunéville, indiqua de son côté, dans un mémoire lu à l'Académie de Nancy, les moyens d'arriver au même but. En 1775, Périer construisit à Paris un bateau qu'il munit d'une machine à vapeur; le marquis de Jouffroy renouvela l'expérience en 1776 sur le Doubs et en 1780 sur la Saône. L'Américain Fulton, qui avait été témoin de ces dernières expériences, les renouvela en 1803 à Paris, et proposa à Napoléon de construire des bâtiments à vapeur pour la marine de l'État. Rebuté par un refus, il porta la nouvelle invention aux États-Unis, et construisit en 1807, à New-York, le premier bateau à vapeur qui ait fait un service régulier. L'Angleterre n'adopta qu'en 1812 ce nouveau mode de navigation; il ne revint en France qu'en 1816, et ne fut appliqué à un service public qu'en 1819. — Répandue aujourd'hui chez tous les peuples civilisés, la navigation à vapeur a fait de prodigieux progrès et a donné aux communications une incroyable rapidité : ainsi, le passage d'Amérique en Europe a pu être effectué en 10 jours. En outre, les bateaux à vapeur semblent appelés à faire une révolution dans la marine militaire. — On a dans ces dernières années tenté de combiner la voile et la vapeur; mais le problème ne paraît pas avoir encore été résolu d'une manière entièrement satisfaisante.

BATELEUR (que l'on dérive, par transposition de lettres, du latin *balatro*, qui a la même signification; ou du bas latin *bastum*, d'où *bastelle*, échafaud, tréteau), espèce d'histrion qui monte sur les tréteaux pour amuser la populace. Il y a eu des bateleurs à toutes les époques : dès le VI<sup>e</sup> siècle avant

J.-C., Dolon et Susarion d'Icarie, dans l'Attique, se distinguaient déjà par les farces qu'ils jouaient devant les Athéniens. Quelques bateleurs se sont fait un nom populaire : les plus célèbres que nous ayons eus en France sont : Tabarin, Turlupin, Gauthier-Garguille, Gros-Guillaume, Guillot-Gorju, Bobèche, Galimafré et Gringalet.

BATELEUR, *Teratopius*, genre d'Oiseaux de proie, de la famille des Aigles, a pour type le *B. à courte queue*, de la taille de l'aigle Jean-le-blanc, mais beaucoup plus court ; son plumage, où de larges bandes cendrées se détachent sur le noir vif des rémiges, offre les formes les plus bizarres. Cet oiseau, dont les allures et les mœurs sont singulières, est très-commun au cap de Bonne-Espérance, le long de la côte Natal.

BATIMENT. En Architecture, ce mot s'applique à tous les genres de constructions, mais plus particulièrement à celles qui servent à l'habitation. On appelle *Industries du B.* celles qui concourent à la construction : maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, etc — Desgodets a donné les *Lois du B.*

Dans la Marine, on nomme *bâtiment* toute espèce de navire, petit ou grand, toute construction *pontée* et disposée pour naviguer *en pleine mer.* On les divise, selon la nature du moteur, en *Bâtiments à rames* ou *Galères* (*V.* ce mot), *B. à voiles* et *B. à vapeur.* On les nomme, selon leur destination, *B. de guerre, de commerce, de pêche, de transport*, et on les distingue, selon leur force, leur mâture, leur grément, par les noms particuliers de *Vaisseau de ligne*, *Frégate*, *Brick*, *Flute*, *Gabarre*, *Goëlette*, *Côtre*, *Paquebot*, etc.

*Bâtiments civils* (*Conseil des*). *Voy.* CONSEIL.

BATISTE, toile de lin ou de chanvre dont le fil est très-fin et le tissu très-serré, a été ainsi nommée de *Baptiste* Chambray, qui en fabriqua pour la première fois au XIIIe siècle. On la fabrique surtout dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. On estime aussi celle de Belgique et des Indes. On appelle *B. hollandée* la batiste la plus forte, parce qu'elle ressemble à la toile de Hollande, étant, comme elle, très-serrée et très-unie; *Toile d'ortie*, une batiste écrue, faite avec du lin grisâtre. On emploie, pour tisser la batiste, un *fil* très-blanc nommé *rame*, qu'on tire du Hainaut. Elle sert à faire des mouchoirs et du linge fin de corps. — On appelle *B. d'Écosse* une étoffe de coton dont le tissu est très-serré.

BATITURES ou BATTITURES, écailles ou parcelles qui se détachent d'un métal que l'on forge.

BATON. De toute antiquité, le bâton a été employé comme marque de dignité et de pouvoir. Chez les Romains, les consuls portaient un *B. d'ivoire ;* les préteurs, un *B. d'or;* les augures, un bâton, dit *lituus*, recourbé en forme de crosse, comme le *B. pastoral* que portaient autrefois les évêques et les abbés (*Voy.* CROSSE). Les premiers rois de France tenaient d'une main leur sceptre et de l'autre un bâton de la hauteur d'un homme, recouvert de lames d'or. De tout temps, les généraux d'armée ont porté un bâton de commandement : on appelle aujourd'hui *B. de maréchal* un petit bâton court, revêtu de velours violet et parsemé d'abeilles d'or, que portent les maréchaux de France. — En termes de Blason, le *bâton* est une bande placée sur l'écu. On l'appelle *péri en bande* lorsque la bande va de droite à gauche, et *péri en barre* quand elle va de gauche à droite. — En Géométrie, on appelait *B. de Jacob* un instrument, aujourd'hui abandonné, qui servait à prendre les hauteurs ou les distances par le moyen des angles ; on le nommait aussi *arbalestrille* et *radiomètre.* — En Marine, on nomme *B. de vadel* ou *de guipon* un long bâton garni de bouchons d'étoupe, dont on se sert pour goudronner le navire; *B. d'hiver*, une espèce de petit mât qu'on substitue à chacun des mâts de perroquet, dans la saison des vents. — En Musique, on nomme *B. de mesure* un petit bâton, ordinairement en ébène, dont se sert quelquefois le chef d'un nombreux orchestre pour battre la mesure.

En Botanique, on nomme vulgairement *B. de Jacob*, l'Asphodèle jaune; *B. pastoral* ou *royal*, l'Asphodèle blanc; *B. d'or*, la Giroflée jaune à fleurs doubles; *B. de Saint-Jean*, la Persicaire et la Giroflée à fleurs rouges. Ces plantes sont ainsi nommées à cause de la disposition de leurs fleurs, qui forment autour de la tige un épi long et cylindrique.

BATONNIER (de *bâton*). On appelle ainsi le chef de l'ordre des avocats, parce que, les avocats formant autrefois une confrérie, dite *de Saint-Nicolas*, le chef de cette confrérie portait dans les cérémonies le *bâton* du saint. Le bâtonnier est chargé de présider les conférences des avocats, et de veiller à tout ce qui regarde la discipline de l'ordre; il est assisté du *Conseil de l'ordre.* Le bâtonnier est élu pour un an, et peut être réélu.

BATRACHOMYOMACHIE (du grec *batrachos*, grenouille, *mys*, rat, et *machè*, combat), *Combat des rats et des grenouilles*, titre d'un poëme héroï-comique, de 294 vers, qu'on attribue faussement à Homère, et dont l'auteur véritable paraît être un certain Pygrès, frère d'Artémise, reine de Carie. C'est une ingénieuse parodie de l'*Iliade*, dont le mérite consiste surtout dans l'opposition d'un fond plaisant avec la forme sérieuse de l'épopée.

BATRACIENS (du grec *batrachos*, grenouille), 4e ordre de la classe des Reptiles, a pour type la Grenouille, et se compose d'animaux qui, pendant les premiers temps de leur vie, respirent par des branchies et ressemblent à des poissons, mais qui acquièrent ensuite, par une série de métamorphoses plus ou moins complètes, les caractères communs aux autres reptiles. Presque tous les Batraciens sont amphibies; ils sont d'abord herbivores, et deviennent carnivores dans l'état parfait; ils vivent fort longtemps, et se trouvent dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui, d'après la méthode de MM. Duméril et Bibron, les Batraciens sont partagés en trois sous-ordres : 1° les *Péromèles*, qui établissent d'un coté le passage des Ophidiens aux Batraciens, et de l'autre aux poissons : corps cylindrique et nu, membres nuls, yeux inapparents ou absents; une seule famille, celle des Céciloïdes ; 2° les *Anoures*, dits aussi *B. nageurs* ou *sauteurs*, qui en grandissant perdent leur queue, et prennent quatre pattes : corps trapu et ramassé, peau nue et molle, tête déprimée et sans cou, pattes plus ou moins longues, doigts dépourvus d'ongles ou munis d'étuis cornés; genres principaux, Grenouilles, Rainettes, Crapauds, Pipas; dans l'état transitoire, on les nomme *Têtards;* 3° les *Urodèles*, à métamorphose moins complète, à queue ronde ou comprimée et persistante, à côtes rudimentaires, à branchies caduques ou nulles; principaux genres : Salamandres, Protées, etc.

BATTAGE (du verbe *battre*), opération d'agriculture qui a pour but de séparer les grains de leur épi et les graines de leurs enveloppes. Le blé, le seigle, les pois, les haricots, le trèfle, la luzerne, etc., se battent au fléau, ou sous les pieds des chevaux ou des bœufs : dans ce dernier cas, l'opération prend le nom de *dépiquage.* Il y a aussi le *Battage au rouleau*, usité dans tout le midi, et le *B. à la machine*, imaginé depuis près d'un demi-siècle par un Écossais nommé Andrew Meikle. La navette, le colza, etc., se frappent avec des baguettes ou sur les parois d'un tonneau défoncé par un bout. On égrène le maïs à la main.

BATTE, nom donné : 1° à un petit bâton rond dont on se sert pour battre le beurre; 2° à un sabre de bois que portent les arlequins; 3° à la partie polie et luisante d'un corps d'épée; 4° aux plaques d'étain dont les potiers se servent pour faire des pièces de rapport

**BATTEMENT**, nom qu'on donne, en Médecine, aux mouvements de contraction ou de dilatation du cœur et des artères (*Voy.* POULS), aux mouvements spasmodiques que l'on observe quelquefois dans les muscles des paupières, de la face, des organes intérieurs, etc.; enfin, aux pulsations que font éprouver certaines parties enflammées. — On désigne sous ce nom en Architecture un triangle de bois ou de fer plat qui cache la jonction de deux vantaux d'une porte, d'une croisée, etc.; — en Musique, 1° le trille, 2° l'action de battre la mesure; — en Chorégraphie, certains mouvements en l'air qui se font avec une jambe, tandis que l'autre soutient le poids du corps; — en Escrime, un coup qui consiste à frapper la lame de son épée contre celle de son adversaire, quelquefois en retirant l'épée à soi : on distingue le *B. de tierce*, le *B. de quarte*, etc.

**BATTERIE** (du verbe *battre*). Dans l'Artillerie, on appelle ainsi la réunion de plusieurs bouches à feu destinées à agir concurremment. On distingue : d'une part, les *B. de place* et *de siége*, les *B. de campagne*, les *B. flottantes* et les *B. de côtes*, ainsi nommées de leurs diverses destinations; de l'autre, les *B. directes, croisées, d'enfilade, de revers*, *de côté*, *en écharpe* ou *de bricole*, *rasantes*; les *B. par camarades*, les *B. enterrées*, *en barbette* ou *à découvert*; les *B. à ricochet*, etc., ainsi nommées selon la manière dont elles sont placées pour le combat. Les vaisseaux de guerre ont deux ou trois batteries couvertes et une batterie découverte.

On donne aussi le nom de *batterie* à une compagnie d'artillerie, et sous ce nom on comprend à la fois le personnel et le matériel; en France, chaque régiment d'artillerie comprend seize batteries, commandées chacune par un capitaine; à chacune d'elles sont attachées six bouches à feu. *Voy.* ARTILLERIE.

Ce nom désigne encore : 1° la pièce d'acier qui couvre le bassinet des fusils à silex, et contre laquelle donne la pierre que porte le chien; 2° les diverses manières de battre le tambour, comme l'*assemblée*, le *roulement*, la *diane*, la *retraite*, la *générale*, etc.

En Physique, on appelle *B. électrique*, *B. galvanique* des appareils disposés pour produire de fortes décharges électriques. *Voy.* BOUTEILLE DE LEYDE et PILE.

En Musique, on donne le nom de *batterie* à une manière de frapper l'une après l'autre les différentes notes d'un ou de plusieurs accords pour donner plus de mouvement à l'harmonie. Ces notes se répètent d'une manière régulière et symétrique, et admettent quelquefois des notes de passage qui sont en dehors de l'harmonie, mais qui n'en changent point l'effet général.

**BATTEUR D'OR**, artisan qui bat les lames d'or, et les réduit à coups de marteau en feuilles très-minces, destinées à la dorure. L'or qu'on emploie pour ce travail doit être parfaitement pur. Après avoir réduit le métal, par plusieurs laminages successifs, à un ruban d'un millimètre d'épaisseur, on le coupe par *quartiers* d'environ 4 cent. de long; on forge ensuite ces quartiers d'abord à nu, puis entre des feuilles de vélin formant un cahier appelé *moule à caucher*. Les feuilles d'or, ainsi battues et considérablement amincies, sont coupées en quatre et placées entre des feuilles de baudruche : le nouveau cahier, appelé *chaudret*, est encore battu pendant deux heures et réduit à une ténuité telle que 30 gr. d'or peuvent fournir 5,000 feuilles carrées de 9 centim. de côté, et couvrir, par conséquent, une surface de 40 m. carrés. Les rognures qui se détachent de ces feuilles servent à faire l'*or en coquille*, destiné à la peinture. On se sert des mêmes procédés pour battre l'argent et même le cuivre. Les batteurs d'or sont assujettis aux règlements de police sur la garantie des matières d'or et d'argent, et désignés parmi les patentés sous le nom de batteurs et tireurs d'or.—L'art du batteur d'or est très-ancien; il était connu des Romains; mais, suivant Pline, ils ne tiraient d'une once d'or que 5 à 600 feuilles de quatre doigts en carré.

**BATTOLOGIE** (de *Battus*, nom d'un roi de Cyrène qui était bègue, et de *logos*, discours), répétition inutile de la même chose. C'est le défaut des personnes qui ont adopté un mot qu'elles placent à tout propos, et qu'elles prononcent comme machinalement; défaut aussi fatigant qu'il est répandu.

**BATTORIE**, nom qu'on donnait aux comptoirs que les villes hanséatiques avaient autrefois dans plusieurs villes d'Europe.

**BATTUE**, action de battre les bois et les taillis avec grand bruit, pour en faire sortir les loups, les renards et autres bêtes que l'on veut chasser. La manière de procéder aux battues pour la destruction des loups est indiquée par l'ordonnance du 20 août 1814, l'instruction du ministre de l'intérieur du 9 juillet 1818 et l'instruction de l'administration forestière du 23 mars 1821.

**BATZ** (d'un vieux mot allemand qui signifie *ours*, symbole du canton de Berne), petite monnaie originaire de Suisse, et aujourd'hui répandue dans toute l'Allemagne. C'est une pièce de cuivre, saucée d'argent. Elle vaut 10 rappes en Suisse et 4 kreutzers en Allemagne. Le batz valait autrefois 14 ou 15 c. de France; le système monétaire français ayant été adopté en Suisse en 1850, le *batz* a été réduit à 10 c. Les premiers batz furent frappés à Berne en 1450.

**BAU**, nom donné à de longues solives qui traversent un navire d'un flanc à l'autre, et servent à soutenir les tillacs et affermir le bordage. On nomme *B. de dalle* le premier bau vers l'arrière; *B. de lof*, le dernier bau sur l'avant; *maître bau*, celui qui traverse le bâtiment dans sa plus grande largeur; *faux baux*, des solives semblables aux baux ordinaires, placées à 2 m. de distance l'une de l'autre sous le premier tillac des grands vaisseaux, afin de fortifier le fond du bâtiment, et de former le faux pont.

**BAUBI** ou CHIEN NORMAND, variété du chien domestique, dont le corps est épais et la tête courte; on l'emploie à la chasse du renard et du sanglier.

**BAUD**, race de chiens originaires de Barbarie, et qu'on appelle aussi *Chiens-cerfs* ou *Chiens muets*.

**BAUDET**, nom vulgaire qu'on donne à l'âne en général, ou à l'âne entier qui sert d'étalon. *Voy.* ANE.

**BAUDRIER** (du latin *baldullus*, corruption de *balteus*), bande de buffle, de cuir ou d'étoffe, qui se met en écharpe, et sert à porter l'épée ou le sabre. Le baudrier est d'un usage très-ancien; au moyen âge, c'était un signe de commandement. Dans nos armées, il a été plusieurs fois abandonné et repris : supprimé par Louis XIV en 1690, remis en faveur vers la fin du siècle dernier, il a été, depuis quelques années, presque généralement remplacé par le *ceinturon*.

On nomme *Baudrier d'Orion* les 3 étoiles secondaires situées sur une même ligne au milieu du grand quadrilatère formé par la constellation d'Orion. On appelle aussi ces étoiles les 3 *Rois*, la *Ceinture*, le *Râteau*, le *Bâton de Jacob*.

On nomme vulgairement *Baudrier de Neptune* l'espèce d'Algue appelée Laminaire saccharine, à cause de sa forme et de sa longueur considérable.

**BAUDROIE** ou BAUDREUIL, dite aussi *Raie pécheresse* ou *Diable de mer*, en latin, *Lophius*, genre de poissons de la famille des Acanthoptérygiens, commun dans la Méditerranée et dans l'Océan d'Europe. Ce poisson est surtout remarquable par sa forme bizarre et laide, par sa tête énorme et sa taille, qui atteint presque 2 m. Il vit habituellement sur le sable ou enfoncé dans la vase, et fait flotter au-dessus les filets longs et mobiles dont sa tête est armée, attirant ainsi les petits poissons, qui les prennent pour des vers.

**BAUDRUCHE** ou PEAU DIVINE, pellicule membra-

neuse qui tapisse le gros intestin du bœuf et du mouton : on en fait, en la dégraissant et la préparant, une espèce de parchemin fort léger que les médecins emploient pour garantir du contact de l'air les surfaces malades, et les batteurs d'or pour réduire l'or en feuilles; elle sert aussi à faire de petits aérostats On dérive le mot *baudruche* du vieux verbe *baudroyer*, préparer des cuirs pour les ceintures et *baudriers*.

BAUFFE. Les pêcheurs nomment ainsi une grosse corde le long de laquelle sont distribuées nombre de lignes garnies d'haims ou hameçons; c'est aussi ce qu'ils appellent *maîtresse corde*. La bauffe, qu'on se contente de poser sur le bord de la mer, est enfouie dans le sable ou retenue par de grosses cablières.

BAUGE, nom donné, 1° au gîte que le sanglier se choisit dans les lieux écartés et humides, 2° au nid de l'écureuil. — Il s'applique par figure à toute habitation sale et infecte.

BAUHINIE (ainsi nommé des frères *Bauhin*, botanistes du XVI[e] siècle), genre de plantes de la famille des Légumineuses-Césalpiniées, renferme des arbrisseaux élégants, propres aux régions équatoriales. La *B. cotonneuse* est un excellent vermifuge, et ses racines, pilées, sont employées contre les tumeurs scrofuleuses et les maladies des yeux.

BAUME (en latin, *balsamum*), exsudation végétale, résineuse, liquide ou solide, jaune ou brune, et d'une odeur agréable. Les baumes sont des mélanges de résine, d'huile essentielle et d'acide benzoïque ou cinnamique; ils découlent de l'écorce des arbres naturellement ou par des incisions; ils se colorent à l'air, et y prennent plus de consistance par la volatilisation ou la résinification d'une partie de leur huile essentielle. Les principaux baumes sont ceux du Pérou, de Tolu, le benjoin, le styrax, etc. Ils ont pour caractère commun d'être solubles dans l'éther et l'alcool, d'où l'eau les précipite, et de céder à l'eau leur acide benzoïque. — On nomme aussi *baume* des plantes aromatiques vulnéraires (menthe, tanaisie, etc.). Les Pharmaciens appliquent ce nom à des remèdes huileux ou spiritueux, ou à des onguents dans la préparation desquels entrent des baumes naturels, et qui passent pour guérir les plaies, par exemple le baume du Commandeur, le baume samaritain, le baume tranquille. Certaines *térébenthines* et certaines résines liquides reçoivent improprement le nom de *baumes*, comme le *B. de Copahu*, le *B. de la Mecque* ou *de Judée*, etc. — En général, les baumes s'emploient soit comme remèdes, soit comme parfums et cosmétiques; longtemps ils servirent à l'*embaumement*.

BAUME D'ACIER OU D'AIGUILLES. On fait dissoudre à chaud de la limaille d'acier dans de l'acide nitrique; on ajoute de l'alcool rectifié et de l'huile d'olive, on chauffe et on triture avec soin. On obtient ainsi une pommade d'un rouge brun qu'on emploie en frictions contre les douleurs articulaires.

BAUME ACOUSTIQUE, médicament dont la composition varie et dans laquelle entrent plusieurs huiles, essences et teintures, comme l'huile de rue, la teinture d'assa fœtida, etc.; on l'emploie contre les surdités accidentelles et atoniques.

BAUME D'AMBRE. *Voy.* LIQUIDAMBAR et BALSAMIFLUÉES.

BAUME ANODIN DE BATES, ainsi nommé de son auteur : c'est un savon contenant du camphre et de l'opium en dissolution; on l'emploie contre les névralgies et les rhumatismes chroniques.

BAUME D'ARCÉUS, ainsi appelé d'un médecin espagnol de ce nom, sorte d'onguent mou, dont on se sert en chirurgie pour hâter la cicatrisation des ulcères, et pour s'opposer aux effets des contusions, meurtrissures, etc. C'est un mélange de suif de mouton, de graisse de porc, avec de la térébenthine et de la résine.

BAUME DU CANADA, qui découle naturellement ou par incision d'un pin originaire du Canada. C'est une espèce de térébenthine dont l'odeur est moins désagréable que celle de la térébenthine de copahu, dont elle partage les propriétés médicales.

BAUME CHIRON. Il consiste en un mélange d'huile d'olive, de cire jaune, de térébenthine, de camphre, de baume du Pérou noir, coloré au moyen de la racine d'orcanette. Ce baume, à la fois tonique et adoucissant, paraît tirer son nom du centaure Chiron, autrefois célèbre dans l'art de guérir.

BAUME DU COMMANDEUR DE PERMES, ou simplement DU COMMANDEUR, alcool composé, dont l'oliban, la myrrhe, le baume de Tolu et le benjoin font la base; on y joint de l'aloès, de l'angélique, du mille-pertuis. Il est stimulant; on l'emploie soit à l'intérieur, soit en frictions.

BAUME DE COPAHU, térébenthine très-fluide qui découle du *Copaifera officinalis* : elle a une odeur forte, une saveur âcre, amère, très-désagréable. C'est un stimulant très-actif dont l'action porte surtout sur les membranes muqueuses; aussi y recourt-on avec succès contre certaines inflammations de ces membranes. On l'emploie liquide, ou solidifié à l'aide de la magnésie : on le falsifie souvent avec de la térébenthine ordinaire ou de l'huile de ricin.

BAUME DE FIORAVENTI, nom donné à divers produits obtenus en distillant plusieurs substances résineuses et balsamiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, la cannelle, le girofle, le gingembre, etc., préalablement macérées dans l'alcool. Le *B. de F. spiritueux*, qui est limpide et piquant, et qu'on emploie en frictions dans les rhumatismes chroniques, est le premier produit fourni par la distillation au bain-marie du mélange ci-dessus. Le *B. de F. huileux* s'obtient en enlevant le marc qui reste dans l'alambic, et en le distillant dans une cucurbite de fer ou de terre vernissée : il a l'aspect d'une huile citrine. Le *B. noir* n'est autre chose que l'huile noire que l'on obtient lorsqu'on élève assez la température pour charbonner les matières contenues dans la cucurbite.

BAUME DE GENEVIÈVE : c'est un composé d'huile d'olive, de cire jaune, de poudre de santal rouge, de térébenthine; auquel on ajoute une certaine proportion de camphre. Il a beaucoup d'analogie avec le baume d'Arcéus, dont il possède aussi les propriétés.

BAUME HYPNOTIQUE (du grec *hypnos*, sommeil), espèce de liniment préparé avec des sucs de plantes narcotiques, de l'opium, du safran, de l'huile de noix muscade, unis à un corps gras ou à l'onguent populéum. Il est, de même que le baume tranquille, employé en frictions comme calmant.

BAUME HYSTÉRIQUE, mélange à peu près solide d'huiles essentielles et de substances résineuses fétides, composé de bitume de Judée, aloès, galbanum, ladanum, assa fœtida, castoréum et opium; huiles volatiles de rue et de succin, huiles volatiles d'absinthe, de sabine, de pétrole, beurre de muscade. On en formait une masse demi-solide, que l'on conservait pour la faire respirer et pour en appliquer sur l'ombilic dans les accès hystériques.

BAUME DE JUDÉE OU DE LA MECQUE. *Voy.* TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE.

BAUME DE LABORDE OU DE FOURCROY, composé de substances résineuses, telles qu'oliban, térébenthine, storax, benjoin; de plantes aromatiques, de genièvre, de thériaque; le tout infusé dans l'huile d'olive : on l'applique sur les gerçures de la peau pour calmer les douleurs et faciliter la cicatrisation.

BAUME DE LECTOURE, DE CONDOM OU DE VINCEGUÈRE, mélange d'huiles essentielles tenant en dissolution du camphre, du safran, du musc et de l'ambre gris. C'est un stimulant très-actif; il provoque les sueurs. On le prend par gouttes sur du sucre; on le porte comme aromate, ou on le brûle dans les appartements.

BAUME DE LUCATEL, mélange de cire, de vin, d'huile d'olive, de térébenthine et de baume du Pé-

rou, coloré par le santal rouge. Il a beaucoup d'analogie avec le baume de Geneviève. Il a été recommandé dans la phthisie pulmonaire.

BAUME DE LA MECQUE. *Voy.* TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE.

BAUME NERVAL OU NERVIN, formé de moelle de bœuf purifiée, de beurre ou huile concrète de muscade, d'huile volatile de romarin, de camphre, de baume de Tolu, d'alcool. On le regarde comme propre à fortifier les nerfs et l'on s'en sert en frictions contre les douleurs rhumatismales et les entorses.

BAUME OPODELDOCH. *Voy.* OPODELDOCH.

BAUME DU PÉROU : il est fourni par le *Myroxylon peruiferum*, arbre de la famille des Légumineuses, indigène au Pérou et au Mexique. On distingue le *baume d'incision*, le *baume en coque*, le *baume dur* ou *sec*, et le *baume de lotion*. Il entrait autrefois dans la composition des pilules de Morton, prescrites contre la phthisie pulmonaire; il est peu employé auj.

BAUME DU SAMARITAIN, onguent que l'on prépare en faisant bouillir à petit feu parties égales d'huile et de vin : on l'emploie dans les ulcères douloureux. C'est, dit-on, celui qu'employa le Samaritain de l'Évangile.

BAUME DE SOUFRE, dissolution d'une partie de fleurs de soufre dans quatre parties d'une huile essentielle. —Le *B. de soufre anisé*, ainsi appelé parce que l'huile d'anis entre dans sa composition, a une belle couleur rouge; on l'employait autrefois comme stimulant et carminatif. Le *B. de soufre térébenthiné*, préparé avec l'huile essentielle de térébenthine, était employé dans les maladies des reins et de la vessie.

BAUME DE TOLU : il est fourni par le *Myroxylon toluiferum*, qui vient dans les environs de Tolu, près de Carthagène (Amérique du S.). Il est solide, sec et cassant, d'une couleur fauve clair, demi-transparent; son odeur est suave et agréable. On en fait un sirop et des tablettes fort usités contre le rhume et les catarrhes; les parfumeurs l'emploient fréquemment.

BAUME TRANQUILLE, huile d'olive tenant en dissolution certains principes de plantes narcotiques (belladone, jusquiame, pavot, stramonium, etc.) et de plantes aromatiques (menthe, lavande, absinthe, rue, sauge, etc.), avec du mucilage. On l'emploie en frictions comme calmant.

BAUME VERT DE METZ OU DE FEUILLET, composé de plusieurs huiles fixes, tenant en dissolution du sous-carbonate de cuivre, du sulfate de zinc, de la térébenthine, de l'aloès, et les huiles essentielles de genièvre et de girofle; il est vert et caustique. On l'emploie pour hâter la cautérisation des ulcères fongueux.

BAUME DE VIE D'HOFFMANN, teinture excitante, composée d'ambre gris et d'huiles volatiles dissous dans l'alcool; on l'emploie à l'intérieur et à l'extérieur.

BAUME, en provençal, signifie *grotte, caverne*, de là le nom de *baume* donné à plusieurs lieux, notamment à la Ste-Baume (Var), où, dit-on, sainte Madeleine vint finir sa vie.

BAUMIER. *Voy.* BALSAMIER.

BAVAROISE, boisson diversement composée, n'était, dans l'origine, que du lait chaud aromatisé avec du thé, dans lequel on mettait, au lieu de sucre, du sirop de capillaire. Elle fut mise à la mode au commencement du dernier siècle par des princes de Bavière qui, se trouvant à Paris, allaient souvent prendre le thé au café Procope. — On fait également des bavaroises à l'eau simple, au café, au chocolat, etc., mais toujours en sucrant avec du sirop de capillaire. C'est une boisson agréable, qui adoucit et diminue la toux, favorise la transpiration et procure le sommeil. On la prend le plus souvent par pur agrément.

BAVE, salive écumeuse, épaisse et visqueuse qui sort involontairement de la bouche, surtout chez les enfants et les vieillards. On appelle aussi bave l'écume quelquefois liquide, sanguinolente et mêlée de mucosités, qui s'échappe de la bouche dans certaines maladies, comme dans l'épilepsie, l'hydrophobie ou rage, la salivation mercurielle, etc.

BAYADÈRES (du portugais *bailadeira*, danseuse), femmes indiennes qui cultivent le chant et la danse. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BAYONNETTE. *Voy.* BAÏONNETTE.

BAYOQUE. *Voy.* BAÏOQUE.

BAZAR, mot persan qui équivaut à ceux de marché, de magasin. En Orient, les bazars sont des édifices publics, des dépôts de marchandises, tantôt découverts, tantôt surmontés de toits ou de coupoles, distribués en magasins et en étages où l'on vend toutes sortes de produits, et même des esclaves. Le bazar de Tauris, en Arménie, renferme 15,000 boutiques. En Europe, on a donné récemment le même nom à des monuments ayant une destination analogue.

BDELLAIRES (du grec *bdallô*, sucer), famille de vers intestinaux apodes, qui se meuvent au moyen de ventouses placées aux deux extrémités du corps, comme dans les sangsues.

BDELLE, *Bdella*, genre d'Acarides, à 8 pieds, qui a un suçoir avancé pour bouche, 4 yeux, des palpes allongées, les pieds postérieurs plus longs, le corps mou, rouge; elles se tiennent sous les pierres, sous les écorces d'arbres, dans la mousse.—*Voy.* SANGSUE.

BDELLIUM (du grec *bdellion*), gomme résine provenant d'une espèce de *Balsamodendron*, qu'on trouve en Afrique, dans l'Inde et l'Arabie. Le bdellium, qui ressemble à la myrrhe, se rencontre dans le commerce en masses ou en grains arrondis, d'un rouge foncé, opaques, luisants, cassants, d'une odeur particulière, d'une saveur amère; il répand en brûlant une odeur assez agréable, ce qui le fait prescrire en fumigations dans les affections spasmodiques, etc. Les médecins l'appliquent quelquefois à l'intérieur comme résolutif et émollient. Dioscoride et Pline en font déjà mention.

BDELLOMÈTRE (du grec *bdallô*, sucer, et *métron*, mesure), instrument destiné à remplacer les sangsues. Il se compose d'une pompe ou ventouse, armée de lancettes ou scarificateurs, et graduée afin de mesurer la quantité de sang que l'on retire de la plaie. On en doit l'invention au docteur Sarlandière (1819). Bien que cet instrument ait été souvent modifié et perfectionné, on en fait encore peu d'usage.

BÉATIFICATION (du latin *beatus*, bienheureux, et *facere*, faire), acte par lequel le pape déclare que l'âme d'une personne qui a vécu saintement jouit dans le sein de Dieu du bonheur éternel ou *béatitude*, et permet de lui rendre un culte religieux. Cet acte ne peut avoir lieu que 50 ans après la mort de la personne. La B. précède la canonisation; les honneurs qu'on rend aux béatifiés sont provisoires et limités quant aux lieux et aux personnes. Alexandre III fixa les règles à suivre pour la béatification et la canonisation. On doit à Benoît XIV un traité *De Beatificatione et Canonisatione servorum Dei.*

BÉATITUDE, en latin *beatitudo*, état des bienheureux dans la vie éternelle. — Les théologiens distinguent la *B. objective*, qui est Dieu même, et la *B. formelle*, qui consiste dans la connaissance, l'amour de Dieu et la joie de le voir et de l'aimer. Ils appellent *B. surnaturelle* la possession de la grâce et des vertus surnaturelles qui disposent le juste au bonheur éternel, et l'assemblage des biens que la nature ne peut acquérir par ses propres forces.—On nomme *B. évangéliques* les huit maximes qui servent d'exorde au discours de J.-C. sur la montagne, et qui renferment l'abrégé de sa morale (S. Matthieu, ch. 5, v. 3 et suiv.). On sait que ces maximes commencent par ces mots : « Heureux (*beati*) ceux qui ont l'esprit de pauvreté : car le roy. des cieux est à eux. » De là leur nom.

BEAU. Les philosophes ont disputé à perte de vue sur la nature du beau : les uns, se contentant de le définir par l'impression qu'il produit sur nous, disent que le *beau est ce qui plaît*; les autres, prétendant découvrir l'essence même du beau, n'y voient, avec Platon, qu'un *reflet de l'idéal*, que la *splen-*

*deur du vrai*, qu'une réminiscence de la beauté suprême contemplée par l'âme dans une vie antérieure; ou ils le placent, avec Aristote, dans l'*ordre et l'harmonie des parties*; avec Leibnitz, Wolff, Baumgarten, dans la *perfection*; avec Crousaz, dans l'*unité jointe à la variété*; quelques-uns cherchent le caractère du beau dans la *convenance* ou l'aptitude des choses à remplir leur destination, ou même dans leur *utilité*; la plupart, au contraire, opposent le beau à l'utile, et le disent essentiellement désintéressé. Plusieurs philosophes modernes, notamment M. Jouffroy, font consister le beau dans l'*expression*, dans la manifestation de l'invisible par le visible, des sentiments de l'âme par les formes corporelles; mais ils ne font en cela que reculer la difficulté.

Le mot *beau* s'applique à tant de choses d'ordres essentiellement différents, qu'il semble impossible d'en donner une définition unique, qui embrasse tous les objets beaux considérés en eux-mêmes ou *objectivement*; on distingue, en effet : *Beau physique, B. intellectuel, B. moral; B. réel, B. idéal; B. essentiel, B. conventionnel; B. naturel, B. imitatif; B. simple, B. complexe*, etc.; dans le beau physique même, on distingue le *B. pittoresque* (les couleurs, les formes), le *B. musical*, etc. Cependant, si l'on se borne à considérer le beau par rapport à l'effet qu'il produit sur nous, ou *subjectivement*, on pourra dire que le beau est, non-seulement ce qui plaît, mais ce qui charme, *ce qui excite les sentiments d'amour ou d'admiration*. — Le mot *beau* paraît avoir été originairement appliqué à un seul ordre d'objets, sans doute à ceux qui charment la vue; il aura ensuite été naturellement étendu à tout ce qui peut, comme ces objets, nous procurer un plaisir purement contemplatif. C'est ce que semble confirmer le *Dictionnaire de l'Académie*; le beau y est défini : « Ce dont les proportions, les formes et les couleurs plaisent aux yeux et font naître l'admiration. » — L'étude du beau a, de tout temps, donné lieu à d'intéressantes recherches, et est devenue l'objet d'une science spéciale à laquelle Baumgarten a donné le nom d'*Esthétique*. Les principaux auteurs qui ont traité du *beau* sont : Platon (surtout dans le *Phèdre* et le *Banquet*), Plotin (*Ennéade* Ire, 6e liv.), le P. André (*Essai sur le Beau*), Crousaz (*Traité du Beau*), Hutcheson (*Origine des idées de beauté et de vertu*); Hogarth, Alison, Burke, Dugald Stewart (*Essais sur le beau et le sublime*); Jouffroy (*Cours d'Esthétique*); en Allemagne, Baumgarten, Kant, Hégel. *Voy.* ESTHÉTIQUE.

BEAUPRÉ (MAT DE). *Voy.* MAT.

BEAUX-ARTS. On réunit sous ce nom tous les arts qui ont pour but de charmer les sens par la culture du beau : les arts du dessin (peinture, sculpture, gravure, architecture); la musique, la danse. La plupart des nations civilisées, la France surtout, ont créé diverses institutions pour encourager et pour perfectionner les beaux-arts; les principales sont : 1° l'*École des Beaux-Arts*, fondée à Paris dès 1793, établie plus tard rue des Petits-Augustins, dans le local de l'ancien musée des monuments, constituée par ordonnance du 4 août 1819; elle comprend l'enseignement de la peinture, de la sculpture et de l'architecture; les cours sont terminés par des concours; les *grands prix* sont envoyés à Rome; — 2° le *Conservatoire de musique*, organisé en 1795, destiné à l'enseignement de la musique et des arts qui s'y rattachent (*Voy.* CONSERVATOIRE); — 3° l'*Académie des Beaux-Arts*, fondée en 1655 par Louis XIV sous le titre d'*Académie de Peinture et de Sculpture*, complétée en 1671 par une *Académie d'Architecture*, et comprise depuis dans l'Institut, où elle forme la 4e classe : elle compte 40 titulaires, répartis en 5 sections : peinture, sculpture, architecture, gravure, composition musicale; — 4° diverses sociétés libres, telles que la *Société des amis des Arts*, fondée avant 1789, l'*Athénée des Beaux-Arts*, fondé en 1834, tous deux à Paris. — On peut encore compter au nombre des plus puissants moyens d'encouragement les *Expositions annuelles des Beaux-arts* ou *Salons*.

L'Académie publie un *Dict. des Beaux-Arts* (1854).

BEC, organe particulier aux oiseaux, leur tient lieu de bouche et renferme assez souvent les organes de l'odorat : c'est une substance cornée; il se compose de deux pièces nommées *mandibules*; il affecte des formes fort diverses. Chez certains oiseaux, cet organe ne sert pas seulement à saisir la nourriture, à la dépecer et à la concasser; il fait aussi l'office d'une 3e patte pour s'accrocher et grimper aux branches. Le mot *bec* s'applique également à d'autres classes d'animaux, lorsque leur bouche ressemble plus ou moins au bec d'un oiseau, par exemple aux tortues, aux têtards, aux seiches et à tous les mollusques céphalopodes. Il désigne aussi l'avance cornée de la tête du charançon et celle que fait le front de la sauterelle, de la cigale, etc.; enfin, le suçoir qui fait le caractère de l'ordre des Hémiptères, etc.

En Anatomie, on appelle *Bec de cuiller* une petite lame fort mince qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal destiné au passage du muscle interne du marteau.

Les Chirurgiens ont donné le nom de *bec* à plusieurs espèces de pinces plus ou moins longues et recourbées, dont la forme a quelque ressemblance avec le bec de certains animaux : tels sont le *B. de cane*, le *B. de corbin*, le *B. de cygne*, le *B. de grue*, etc. Il en a été de même dans les arts et dans l'industrie. — *Bec-d'âne* est le nom d'un instrument dont on se sert en Chirurgie pour l'extraction des balles.

On appelle *Bec de lièvre* une difformité résultant de la division naturelle ou accidentelle de l'une des lèvres et particulièrement de la lèvre supérieure; le bec de lièvre nuit à la prononciation, à la respiration, à la succion, et donne lieu à un écoulement de salive qui jette les enfants dans l'épuisement; on y remédie par une suture qui réunit les deux bords de la division.

En Botanique, on appelle *Bec de cigogne, de grue, de héron*, plusieurs espèces de *géraniums*.

Dans l'Industrie, on donne le nom de *bec* à l'orifice de diverses sortes de tuyaux, notamment de ceux qui servent à l'éclairage, soit à l'huile, soit au gaz. *Voy.* ÉCLAIRAGE.

BÉCABUNGA (de l'all. *bach-bunge*, plante d'eau), espèce de Véronique qui croît sur le bord des ruisseaux et que l'on confond quelquefois avec le cresson de fontaine; ce qui lui a fait donner le nom de Véronique cressonnée. On l'emploie comme antiscorbutique.

BÉCARD, nom vulgaire du Saumon (*Voy.* SAUMON); — nom vulgaire du *Grand Harle* commun, oiseau à grand bec recourbé.

BÉCARDE, genre de l'ordre des Passereaux et de la famille des Pies-grièches, a pour type la *Pie-grièche de Cayenne*, remarquable par son bec large et bombé en dessus et en dessous.

BÉCARRE, signe musical qui a cette forme ♮, et qui, placé devant une note, indique qu'après avoir été altérée précédemment par un dièse ou un bémol, cette note doit revenir à son ton naturel. Son nom lui vient de *B carré* : le *B*, qui désignait le *si* dans l'ancienne notation, était appelé *B dur* ou à panse *carrée*, quand il formait la quinte supérieure du *fa*, et *B mol*, ou à panse *ronde*, quand il était baissé d'un demi-ton. Telle est à la fois l'origine des mots *bécarre* et *bémol*. Le bécarre servait ainsi à détruire l'effet d'un bémol antérieur; lorsque par la suite on imagina le dièse, qui élevait la note d'un demi-ton, on employa également le bécarre pour la ramener au ton naturel. *Voy.* BÉMOL.

BÉCASSE (du mot *bec*, à cause de l'extrême longueur de son bec), *Scolopax*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Longirostres : bec long, droit, grêle, peu ferme renflé et crochu à la pointe; mandibules sillonnées jusqu'à moitié de leur

longueur, narines latérales, fendues en long près du bord de la mandibule et recouvertes d'une membrane; pieds et ailes médiocres, tarses totalement emplumés, queue courte. Ce genre se divise en trois sous-genres : les *Bécasses* proprement dites, les *Bécassines* et les *Bécassines chevaliers.* — La *B. ordinaire* (*Scolopax rusticola*) est longue de 34 à 36 cent.; elle a le haut de la tête, le cou, le dos, les couvertures des ailes variées de marron, noir et gris; quatre bandes transversales noires sur le cou; de chaque côté de la tête une petite bande noire qui s'étend depuis le coin de la bouche jusqu'aux yeux; le bec et les pieds sont couleur de chair, ombrés de gris. La Bécasse se trouve par toute l'Europe; elle habite, selon la saison, les bois ou les plaines marécageuses, et vit ordinairement par couples, rarement en troupe; elle se nourrit de vers et d'insectes. Cet oiseau marche mal, mais court assez vite; son vol est assez rapide, mais lourd et peu soutenu; poursuivi par le chasseur, il se tapit sous les feuilles sèches et reste souvent immobile sous l'arrêt. La Bécasse est peu intelligente; son allure gênée, sa tête comprimée, ses gros yeux et sa mauvaise vue lui donnent une physionomie stupide qui est devenue proverbiale. Sa chair est estimée lorsqu'elle est grasse et qu'elle est faisandée. — Pour les deux autres genres, *Voy.* BÉCASSINE.

BÉCASSE DE MER. *Voy.* COURLIEU et CENTRISQUE.

BÉCASSEAU, *Tringa*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Longirostres. Ce sont des oiseaux de rivage, qui ont beaucoup de ressemblance avec les Bécasses. Ils habitent le bord des lacs, des marais et les côtes de la mer. Le *B. cocorli*, commun en Europe, est long de 20 cent. Au genre *Bécasseau* appartient le *Combattant*, si remarquable par son humeur belliqueuse pendant la saison des amours, et l'*Alouette de mer. Voy.* ce mot.

BÉCASSINE, oiseau de passage, est une espèce du genre *Bécasse*, et se distingue de la Bécasse proprement dite par la partie inférieure du tarse dénuée de plumes. La *B. ordinaire* est longue de 27 cent., y compris le bec qui en a 9; sa tête est divisée par deux raies longitudinales noires et trois rougeâtres; le menton est blanc, le cou varié de brun et de rougeâtre; la poitrine et le ventre sont blancs; le dessus du corps est varié de brun, de rouge pâle et de noir. La Bécassine arrive en France au printemps et niche dans les joncs et les roseaux des marécages; en été, elle quitte nos contrées, pour revenir en automne et disparaître en hiver. Son vol est rapide et irrégulier; aussi sa chasse demande-t-elle de l'adresse. La *double B.*, très-commune en France, est plus grande d'un tiers que la précédente. La *petite B.* ou la *Sourde*, dite aussi *Bécassin* ou *Bécasson*, a 20 cent. de long. Elle n'a qu'une bande noire sur la tête; le fond du manteau a des reflets vert bronzé; un demi-collier gris occupe la nuque; ses flancs sont mouchetés de brun comme la poitrine. Elle habite les prairies marécageuses.

Les *B. chevaliers*, autre espèce du genre Bécasse, ont le doigt extérieur et celui du milieu réunis par une petite membrane; ce sont de véritables *chevaliers* (*Voy.* ce mot) à bec de Bécassine. A cette espèce appartient la *Bécasse ponctuée* de l'Amérique du Nord, qui se nourrit de coquilles qu'elle trouve dans les marins salins.

BEC-CROCHE, nom vulgaire du jeune *Ibis rouge. Voy.* IBIS.

BEC-CROISÉ, *Loxia*, genre de Passereaux conirostres, renferme des oiseaux à bec robuste, épais et comprimé, dont les mandibules sont tellement courbes que leurs pointes s'entre-croisent en sens inverse. Les narines sont petites, rondes et recouvertes de plumes dirigées en avant. Les Becs-croisés habitent le nord des deux continents. Le *B. des pins*, long de 17 cent., a le plumage verdâtre, les ailes et la queue brunes, le bec et les pieds noirs. Cet oiseau se nourrit de graines de pins et de fruits; sa présence est un fléau pour les cultivateurs.

BEC-DUR, nom vulgaire du *Gros-bec* commun. *Voy.* GROS-BEC.

BEC-EN-CISEAUX, ou COUPEUR D'EAU, *Rhynchops*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes. Ils ressemblent aux Hirondelles de mer par leurs petits pieds, leurs longues ailes, leur queue fourchue, mais s'en distinguent par leur bec, dont la mandibule supérieure est d'un tiers plus petite que l'inférieure; toutes deux sont droites et comprimées. Le *B. noir* est blanc, à calotte et manteau noirs, avec une bande blanche sur l'aile, et les grandes plumes de la queue blanches en dehors; le bec et les pieds sont rouges. Ces oiseaux, dont la taille égale celle du pigeon, viv. en troupes dans les mers d'Amérique.

BEC-EN-FOURREAU, nom vulgaire du *Chionis.*

BEC-FIGUE, nom vulgaire du *Gobe-mouche noir* et du *Gobe-mouche à collier* (*Voy.* GOBE-MOUCHE). — Dans le midi de la France et en Italie on donne aussi le nom de *Bec-figues* à différentes espèces d'oiseaux insectivores, Fauvettes, Becs-fins, etc., qui, en automne, se nourrissent de figues, de raisins et autres fruits, ce qui les engraisse à l'excès et donne à leur chair le goût le plus fin et le plus délicat. On leur fait alors la chasse. — *Bec-figue d'hiver*, nom vulgaire de la Linotte et du Pipi.

BEC-FIN, genre d'oiseaux de la famille des Dentirostres, renferme les sous-genres *Traquet*, *Rubiette*, *Fauvette*, *Accentor*, *Roitelet*, *Troglodyte*, *Hochequeue* et *Farlouse*, de Cuvier. Un grand nombre de zoologistes en font aujourd'hui une famille sous le nom de *Sylviadées.* Ces oiseaux ont le bec fait comme une alêne et ne vivent que d'insectes, de vers ou de fruits mous; ils ne nous arrivent en France qu'au commencement du printemps.

BÉCHAMEL, sorte de sauce blanche que l'on sert le plus souvent avec le poisson, tire son nom du marquis de Béchamel, maître d'hôtel de Louis XIV.

BÊCHE, outil de jardinage, formé d'un fer large et tranchant, avec un manche de bois d'environ 1 mètre, sert à couper la terre et à la retourner. On en distingue plusieurs espèces.

On désigne sous le nom de *Bêche-Lisette* un insecte du genre Eumolpe qui fait beaucoup de tort à la vigne. On le nomme aussi *Coupe-bourgeon.*

BÉCHIQUES (du grec *bêx*, *bêchos*, toux). On désigne ainsi, en Médecine, les remèdes employés contre la toux, tels que les fleurs de violettes, la guimauve, le sirop de capillaire, les dattes, les jujubes, les figues et raisins secs, etc.

BEC-JAUNE ou BÉJAUNE, terme de Fauconnerie, désigne un jeune oiseau de proie qui n'est point encore formé et qui ne sait point chasser. Ce nom vient de ce que la plupart des oiseaux qui n'ont pas encore toutes leurs plumes ont le bec jaune. — Ce mot est passé dans le langage familier pour désigner un jeune homme simple et sans expérience.

BÉCUNE, poisson de mer, qu'on nomme aussi *Brochet de mer*, parce qu'il ressemble au Brochet. On le pêche sur les côtes de la Guinée et de l'Amérique en octobre. C'est une espèce de *Sphyrène.*

BEDAUD, BEDAUDE, nom vulgaire de plusieurs insectes dont le corps présente deux couleurs bien tranchées. Telles sont la *Cigale bedaude* de Geoffroy et la chenille de la *Vanesse gamma.* On appelle aussi *Bedaude* la *Corneille mantelée.*

BEDEAU (du latin *pedum*, baguette). On appelait ainsi, dans les universités, des employés subalternes qui, dans les cérémonies publiques, marchaient, une masse à la main, devant le recteur et les principaux membres de l'université. Aujourd'hui on emploie dans le même sens le terme d'*appariteur.*—On donnait aussi ce nom à une espèce d'officier de justice inférieure qui, anciennement, citait

en jugement et qui exécutait les sentences des baillis, sénéchaux et autres juges. Les *huissiers* de nos jours les ont remplacés. — Dans les églises catholiques, on donne encore le nom de *bedeaux* à des employés subalternes laïques, qui précèdent le clergé dans les cérémonies, et maintiennent le bon ordre dans l'église pendant l'office. Ils sont vêtus de robes noires, rouges ou violettes, et ont à main une verge de baleine noire.

BÉDÉGUAR, *Spongia cynobasti*, *Fungus rosaceus*, galle ou excroissance qui se développe sur diverses espèces de rosiers, notamment sur l'églantier, et qui est produite par la piqûre d'un insecte (*Cynips rosæ*). Cette excroissance est spongieuse, remplie intérieurement de cellules dans lesquelles sont logées les larves des cynips, de la grosseur du pouce, recouverte d'une espèce de mousse, d'une couleur verte mêlée de rouge. Elle est légèrement astringente.

BÉE, terme d'Architecture. *Voy.* BAIE.

BEFFROI. Ce mot, qu'on trouve aussi écrit *berfroi*, semble venir du celtique *ber*, porter, et *effreid*, effroi. Il désignait dans l'origine une machine de guerre construite en forme de tour portée sur quatre roues et assez élevée pour dominer les remparts des villes. Elle était remplie de soldats qui, plongeant de là sur les murailles, en écartaient les assiégés en faisant pleuvoir sur eux une grêle de traits. — Dans la suite on donna ce nom à une tour ou clocher, élevé dans les villes et les forteresses, d'où l'on faisait le guet, et où il y avait une cloche pour sonner l'alarme. Lors de l'établissement des communes en France, un des premiers priviléges qu'elles réclamèrent fut celui d'avoir un *beffroi*. La possession du *droit de beffroi* devint alors pour les villes une marque de liberté et de franchise. — Aujourd'hui le mot *beffroi* ne désigne plus guère qu'une grosse cloche ou la cloche principale d'une église ou d'une tour et la charpente qui la soutient.

BÉGAYEMENT (du latin barb. *bigare*, répéter, dérivé sans doute de *bis*), embarras plus ou moins grand dans la parole, hésitation, répétition saccadée, suspension pénible, et même empêchement complet de la faculté d'articuler certaines lettres. Il est beaucoup plus rare chez les femmes que chez les hommes. Le bégayement ne dépend pas toujours d'un vice de conformation de la langue; il est dû tantôt à un état de faiblesse des muscles vocaux, tantôt à un état nerveux et spasmodique. — M. Colombat, qui a fait de cette infirmité une étude particulière, admet deux espèces principales de bégayement : la 1re, paraissant avoir quelque analogie avec la *danse de Saint-Guy* ou *chorée*, a reçu le nom de *labiochoréique*; la seconde, appelée *gutturo-tétanique*, est caractérisée par une sorte de roideur tétanique de tous les muscles de la respiration, principalement de ceux du larynx et du pharynx. — Quant au traitement, tout moyen qui entrave les mouvements tumultueux des organes de la parole, qui les assujettit à une certaine régularité, peut, avec de la constance et une volonté ferme, corriger et faire cesser le bégayement. C'est d'après ce principe que, depuis le commencement de ce siècle, diverses méthodes ont été employées avec des succès variés, notamment la *méthode d'Itard*, en 1817; la *méthode de Mme Leigh*, de New-York, importée en Europe en 1825, et perfectionnée par M. Malbouche, dite *méthode américaine*. La plus récente et celle qui compte le plus de succès est la méthode de M. Colombat : le rhythme en est une des principales bases; en s'aidant de ce puissant auxiliaire, l'auteur a imaginé une espèce de gymnastique qu'il distingue en *pectorale*, *gutturale*, *linguale* et *labiale* : il en a décrit les divers mécanismes et l'application méthodique à chaque variété de bégayement, dans son *Traité complet de tous les vices de la parole*, couronné en 1833 par l'Académie de Médecine et l'Ac. des Scienc. — M. Becquerel (1843), M. Mathieu (1847), ont aussi écrit sur le Bégayement.

BÉGONE, *Begonia*, plante exotique. *V.* BÉGONIACÉES.

BÉGONIACÉES (de Michel *Bégon*, botaniste français), famille de plantes dicotylédones herbacées, formée par M. Richard pour un genre singulier que l'on ne peut rapporter à aucune des familles de Jussieu, le genre *Bégone* : il se compose de plantes à fleurs irrégulières monoïques, et disposées en panicules comme dans l'oseille, dont elles ont à peu près le port et la saveur. Elles sont toutes originaires des régions intertropicales. Plusieurs se mangent dans les colonies, à l'instar de l'oseille, dont on leur donne le nom : telles sont la *Bégone brillante*, originaire des Antilles, remarquable par ses fleurs roses et ses ramifications dichotomiques; la *B. variée* de la Chine, qui se distingue par sa tige d'un rouge vif et ses grandes fleurs roses. La première de ces plantes a été employée contre le scorbut et les hémorragies.

BÈGUE. *Voy.* BÉGAYEMENT.

BÉGUM, titre d'honneur donné, dans l'Hindoustan, à l'épouse favorite de l'empereur. La bégum jouissait d'un grand crédit, faisait et défaisait les ministres : on en a vu même commander les armées.

BEHEN, nom de deux racines différentes : le *B. blanc*, d'une odeur aromatique, d'une saveur styptique, produit par la *Centaurée behen*, du mont Liban : il est très-tonique; le *B. rouge*, originaire de la Syrie, qu'on dit produit par la *Statice limonium*, et qui se trouve dans le commerce par tranches compactes d'un rouge noir : il est astringent et tonique; on l'employait autrefois contre les hémorragies et les diarrhées.

BÉJAUNE, pour BEC JAUNE. *Voy.* BEC JAUNE.

BEIGE ou BÈCHE, espèce de serge noire, grise ou mélangée, que l'on nomme aussi *Serge naturelle*, parce que la laine qui a servi à sa fabrication n'a reçu aucune teinture. *Voy.* SERGE.

BÉLEMNITES (du grec *bélemnon*, flèche), nom donné à certaines coquilles fossiles qui affectent la forme d'un doigt ou d'un fer de lance, et qu'on trouve en grandes masses formant des bancs. On croit que c'est la coquille d'un mollusque céphalopode, dont l'espèce n'existe plus, et qui était voisin des Calmars. On a publié une infinité de contes sur ces fossiles; on les a appelés *pierres de lynx*, parce que l'on prétendait que c'était de l'urine de lynx pétrifiée; quelques-uns les ont regardés comme des stalactites, du bois pétrifié, des dents de poisson, etc.

BELETTE (par corruption du latin *melis*, belette), *Putorius mustela*, espèce du genre *Putois*, un peu plus petite que le rat, est effilée, souple, d'une jolie couleur fauve en dessus, d'un très-beau blanc en dessous. La belette a l'œil vif et fin, le museau pointu, les pattes courtes et court avec beaucoup de vitesse. Elle porte, comme le furet et le putois, une odeur extrêmement forte. Cet animal se trouve dans toute l'Europe méridionale et tempérée. Il est très-carnassier : l'été, il se nourrit de mulots, de jeunes lapereaux, d'oiseaux qu'il surprend dans leur nid, et même de crapauds et de couleuvres; l'hiver, il s'introduit dans les fermes, et fait de grands dégâts dans les colombiers et les poulaillers. La fourrure de la belette passe quelquefois dans le commerce, où elle reçoit une teinte brune foncée et se vend sous le nom de *martre lustrée* : ce n'est que celle qui vient du Nord, de Sibérie surtout, qui a de la valeur.

BÉLIER (du verbe *béler*), mâle de la *brebis*, prend le nom de *mouton* quand il a subi la castration (*Voy.* MOUTON). Le bélier était chez les anciens consacré à Mercure, qui avait enseigné à tondre les brebis; on l'attribue aussi quelquefois à Cybèle.

Constellation située entre les Poissons et le Taureau, au-dessous d'Andromède, donne son nom à l'un des signes du Zodiaque, dans lequel le soleil entre le 20 mars. Son apparition coïncidait jadis avec l'équinoxe du printemps. Selon la Fable, cette constel-

lation est le bélier qui portait la toison d'or et qui, après avoir conduit dans la Colchide Phryxus et Hellé, fut sacrifié par Phryxus, puis transporté au ciel.

BÉLIER, machine de guerre dont on se servait, avant l'invention de la poudre, pour enfoncer les portes et même les murailles des villes assiégées. Elle consistait essentiellement en une énorme poutre garnie à son extrémité d'une tête de bélier en fer ou en bronze; elle était suspendue à une forte charpente avec des chaînes et de gros câbles, et on la mettait en mouvement à force de bras. L'invention du bélier remonte à une très-haute antiquité : on paraît s'en être servi au temps de David et au siége de Troie. — La machine dont on se sert aujourd'hui pour enfoncer les pilotis porte le même nom. — Le *B. hydraulique*, inventé en 1797 par MM. Montgolfier, sert à élever l'eau d'une rivière à une certaine hauteur, au moyen de la force même du courant.

BELLADONE ou BELLADONNE (de l'italien *bella donna*, belle femme, parce que les Italiens se servaient de ses fruits pour composer une espèce de fard), en latin *Atropa* (d'Atropos, une des Parques, par allusion aux propriétés malfaisantes de cette plante), genre de plantes de la famille des Solanées, renfermant des arbrisseaux et des herbes, à feuilles alternes, à fleurs violacées. Plusieurs espèces de ce genre sont regardées comme vénéneuses. L'espèce la plus remarquable est la *B. commune* (*Atropa belladonna*), qui croît en France, près des lieux habités et dans les bois, et se multiplie par ses semences et ses racines; elle atteint plus d'un mètre de hauteur et forme de larges buissons d'un aspect triste; ses tiges rameuses sont ovales-aiguës, molles, pubescentes, répandant, quand on les froisse, une odeur vireuse et nauséabonde; ses fleurs, d'un rouge terne, donnent naissance à des baies d'abord vertes, puis rougeâtres, semblables à la cerise-guigne, dont le jus est un poison narcotique fort subtil : on remédie à son ingestion récente par les vomitifs et les boissons acidulées; les médecins emploient la belladone contre la toux, contre la coqueluche convulsive et contre les névralgies : cette plante a, en outre, la propriété singulière de dilater considérablement la pupille; aussi l'emploie-t-on pour faciliter l'opération de la cataracte; ses baies, cueillies avant leur maturité, fournissent aux peintres en miniature une belle couleur verte. On cite aussi la *B. d'Espagne*, à feuilles petites, arrondies, à fleurs jaunâtres, et la *B. à fleurs de nicotiane*, arbrisseau de l'Amérique du Sud, à fleurs blanchâtres, réunies en faisceau, qui ont les propriétés narcotiques de la belladone commune. — On donne encore le nom de *Belladone* à deux espèces d'Amaryllis, à la Mandragore et à la Morelle. *Voy.* ces mots.

BELLE (LA), jeu de hasard analogue au loto et au biribi, se joue avec un tableau aux numéros duquel correspondent d'autres numéros renfermés dans un sac. Le tableau est divisé en 13 colonnes portant 8 numéros chacune. Après que chaque joueur a fait son jeu, le banquier tire un numéro; il paye ceux que ce numéro fait gagner, et garde le reste pour lui.

BELLE-DAME, nom vulgaire d'un papillon du genre *Vanesse*, et de deux plantes, l'*Amaryllis belladone* et l'*Arroche*.

BELLE-DE-JOUR, *Convolvulus tricolor*, espèce de liseron à fleurs bleues et blanches qui ne s'épanouissent que pendant le jour et se referment la nuit; on la cultive dans les jardins à cause de la beauté de ses fleurs.

BELLE-DE-NUIT, *Mirabilis jalappa*, nom vulg. du *Nyctage faux jalap*, plante exotique dont les fleurs, rouges ou jaunes, semblables à celles du liseron, ne s'épanouissent guère qu'après le coucher du soleil. — C'est aussi le nom vulgaire de la *Rousserolle* ou *Rossignol de rivière*.

BELLE-DE-ONZE-HEURES, *Ornithogallum umbellatum*, nom vulgaire d'une espèce de plante du genre Ornithogalle, de la famille des Liliacées, dont les fleurs ne s'ouvrent que vers les onze heures du matin.

BELLE D'UN JOUR, nom vulgaire de l'*Hémérocalle* et de l'*Asphodèle*.

BELLES-LETTRES. *Voy.* LETTRES, LITTÉRATURE.

BELLIS (du latin *bellus*, joli, mignon), genre botanique qui renferme les plantes généralement appelées *Pâquerettes* et *Petites Marguerites*.

BELLONE, planète. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

BELLOTE, variété du *Chêne vert*, à feuilles rondes, bordées de dents épineuses et d'un gris glauque en dessous, que l'on trouve sur les côtes d'Afrique, en Espagne et dans le midi de la France donne des glands allongés et assez gros qui peuvent se manger.

BELVÉDÈRE (de l'italien *bellovedere*, belle vue), petit pavillon qui couronne et domine les maisons de plaisance. Le plus fameux est celui du Vatican, élevé par Bramante. — On y admire l'*Apollon du Belvédère*, statue d'Apollon découverte à Capo d'Anzo (l'ancienne Antium) dans le XVIe siècle. Cette statue, apportée à Paris en 1797, fut rendue en 1815.

BELVISIA (de P. de *Beauvois*). *V.* NAPOLÉONE.

BEMBEX (mot grec qui signifie *toupie*), genre d'insectes Hyménoptères, nommés ainsi à cause de la forme de leur abdomen, appartient à la section des Porte-aiguillons et à la famille des Fouisseurs. Ils ont la forme et la couleur des guêpes, la bouche des abeilles et les mœurs des sphéges. On les trouve dans les lieux sablonneux et exposés au soleil. Le *Bembex à bec*, qui est noir avec des bandes transverses d'un jaune citron sur l'abdomen, est très-commun aux environs de Paris.

BEMBIDION, genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques. Ils sont, en général, très-petits; ils vivent presque tous au bord des eaux, dans le sable, sous les débris de végétaux, et courent sur la vase, sous les pierres, sous les écorces.

BÉMOL, signe musical qui s'écrit ainsi : ♭, a pour objet, quand on le place devant une note, de l'abaisser d'un demi-ton. On peut l'employer d'une manière accidentelle; mais quand il entre dans la gamme naturelle d'un morceau de musique, on le place à la clef, et, dans ce cas, il s'applique à toutes les notes semblables du même morceau, à moins qu'elles ne soient ramenées à leur ton naturel par un bécarre. *Voy.* BÉCARRE.

BEN ou MORINGA, genre de plantes du groupe des Légumineuses dont quelques botanistes ont fait une famille sous le nom de *Moringées*. Ce genre se compose d'arbres originaires de l'Asie tropicale, et que l'on trouve maintenant en Afrique et en Amérique. Leurs feuilles sont pennées, leurs fleurs irrégulières; leur fruit est une silique uniloculaire à trois valves. L'espèce principale est le *Ben oléifère* ou *Moringe de Ceylan*, arbre de moyenne grandeur et dont l'écorce, la racine et même les feuilles ont une saveur et une odeur analogues à celles du raifort sauvage. Le bois de cet arbre, nommé *bois néphrétique*, s'emploie dans les néphrites calculeuses; sa racine est antispasmodique; ses semences, appelées *noix de ben*, contiennent une amande qui donne par l'expression une huile grasse, inodore, transparente, purgative, appelée *huile de ben*. Cette huile se sépare en deux parties, l'une solide et l'autre liquide, très-difficilement congelable : les parfumeurs l'emploient pour extraire les huiles essentielles des fleurs dont on ne peut rien retirer par la distillation, telles que le jasmin et la jonquille.

BÉNÉDICTION (de *benedicere*, bénir). L'usage d'appeler la protection divine sur ceux qu'on aime est très-ancien. De tout temps, un père a donné sa bénédiction à ses enfants, surtout au lit de la mort; un vieillard a béni des personnes d'un âge inférieur. On voit même dans l'Écriture les rois patriarches

prononcer la bénédiction sur leur peuple tout entier. De bonne heure aussi, le droit de donner la bénédiction a été du ressort des ministres du culte. Moïse charge expressément de cette mission les lévites de la race d'Aaron, et leur en prescrit les termes; de nos jours encore, la bénédiction n'est prononcée dans les synagogues que par des individus regardés comme descendants d'Aaron. — L'usage de la bénédiction s'est conservé chez les Chrétiens. Les prêtres bénissent soit en faisant simplement le signe de la croix sur les personnes ou sur les choses, comme cela a lieu à la fin de la messe, soit d'une manière plus solennelle, en tenant à la main, pendant qu'ils font ce signe, un objet consacré, comme dans la *bénédiction du Saint-Sacrement.* Le pape, les évêques, donnent la bénédiction sur leur passage en faisant le signe de la croix : le pape donne solennellement une fois par an, à Pâques, la grande bénédiction : *urbi et orbi.* On prononce encore la bénédiction sur les choses pour les consacrer, par exemple sur l'eau bénite, le pain bénit, le cierge pascal, les autels et les ornements religieux, les églises, etc. Le pape envoie aussi en présent des objets bénits ou consacrés : telle fut, entre autres, la *rose d'or* bénite en 1366 par le pape Urbain V en faveur de la reine Jeanne de Sicile, cérémonie qui depuis s'est reproduite tous les ans et se pratique encore aujourd'hui. — On appelle *Bénédiction apostolique* le salut que donne le pape au commencement de ses bulles et de ses brefs; — *B. nuptiale*, la cérémonie religieuse observée dans toutes les communions chrétiennes, et qui consiste à bénir les nouveaux époux. En France, la bénédiction nuptiale doit être précédée du mariage civil.

BÉNÉFICE (du latin *beneficium*). En Politique, ce mot se disait particulièrement des terres conquises que les premiers rois francs distribuaient à leurs compagnons d'armes; il a désigné ensuite certaines dignités ecclésiastiques accompagnées d'un revenu qui n'en pouvait être séparé. *V.* pour l'historique de ces bénéfices le *Dict. univ. d'Hist. et de G.*

En Jurisprudence, on appelle, en général, *bénéfice* une exception favorable admise par la loi dans certains cas déterminés. Le *B. d'inventaire* est un privilége accordé à l'héritier qui craindrait de compromettre sa fortune personnelle en acceptant une succession dont il ne connaît pas les forces et les charges. Celui qui hérite ainsi n'est tenu de payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence des biens qu'il doit recueillir; il conserve même contre la succession le droit de réclamer le payement de ses créances. — Le *B. d'âge* est une sorte de privilége qui exempte certaines personnes des dispositions d'une loi à cause de leur âge. Ainsi l'âge de 50 ans dispense du service de la garde nationale; à 65, on peut refuser d'être tuteur; à 70 ans, on peut être dispensé des fonctions de juré; on est à l'abri de la contrainte par corps, ainsi que de la condamnation à la déportation et aux travaux forcés, même à temps (Code pénal, art. 70). — On appelle *B. de cession* la faculté qui est accordée par la loi au débiteur malheureux, mais de bonne foi, de faire en justice abandon de ses biens à ses créanciers pour conserver la liberté de sa personne; *B. de discussion*, la faculté accordée à la caution d'obliger le créancier, au moment où il dirige des poursuites contre elle, à saisir et à faire vendre les biens du débiteur principal; *B. de division*, la faculté accordée aux diverses cautions d'un même débiteur pour une même dette, d'exiger que le créancier divise sa demande, et la réduise à la portion de chacune d'elles dans la dette.

BENGALE (FEUX DE). *Voy.* ARTIFICE et FEU.

BENGALI, nom donné à plusieurs espèces d'oiseaux Granivores, du genre *Gros-becs*, originaires du Bengale. — C'est aussi le nom d'un idiome de l'Inde, dérivé du sanscrit, et qui se parle dans le Bengale.

BÉNITE (EAU), eau consacrée par les cérémonies de l'Église, sert à bénir les fidèles et les objets du culte, à exorciser, etc. Dans les premiers temps du christianisme, il y avait à l'entrée de chaque église des réservoirs d'eau consacrée, afin que les communiants pussent se laver les mains et la bouche avant de recevoir l'hostie : de là l'usage des *bénitiers.* On ne peut donner la date précise de l'institution de bénédiction de l'eau, mais on la trouve établie dès le temps de S. Basile. Le prêtre bénit l'eau le dimanche, avant la grand'messe; on la bénit aussi d'une manière solennelle la veille de Pâques et de la Pentecôte. — L'*eau lustrale* des anciens était qq. chose d'analogue.

BÉNITIER. Outre le vase qui contient l'*eau bénite*, on nomme ainsi une coquille, la plus grande des coquilles connues, de l'ordre des Acéphales conchyfères, le *Tridacne géant*, dont le poids s'élève jusqu'à 250 kil. : les bénitiers de l'église de Saint-Sulpice, que la république de Venise donna à François I[er], sont formés de deux de ces coquilles. — On appelle *grand Bénitier* une coquille bivalve qui acquiert un très-gros volume, et qui sert quelquefois de bénitier; *petit Bénitier*, une coquille du genre Peigne.

BENJOIN, baume ou résine qui découle par incision de plusieurs arbres, notamment du *Styrax-benjoin*, arbre de la famille des Styracées, qui croît à Java, à Sumatra et dans toute la Malaisie. Il contient de la résine, de l'acide benzoïque et un peu d'huile volatile; il présente une odeur suave qui se développe surtout lorsqu'on en projette sur des charbons ardents, où il répand une fumée épaisse et blanche. On s'en sert comme d'encens dans les églises; on l'emploie aussi en fumigations contre les maladies de poitrine. En versant dans l'eau la teinture alcoolique de benjoin, on obtient un liquide laiteux, employé dans la toilette sous le nom de *lait virginal.* On extrait du benjoin l'*acide benzoïque* (*Voy.* ce mot).—On trouve dans le commerce deux variétés de benjoin : le *B. amygdaloïde*, qui est en larmes ovoïdes, blanchâtres, agglomérées dans une pâte plus brune; le *B. en sortes*, qui est moins pur et d'une couleur brune plus uniforme. *Voy.* aussi BADAMIER.

BENNE, grand panier qu'on place sur les chariots dans les mines de houille pour transporter le charbon.

BENOITE (c.-à-d. *bénite*, à cause de ses propriétés médicales), *Geum*, genre de plantes herbacées de la famille des Rosacées, à fleurs droites et terminales, à feuilles radicales ternées et à tige droite. La *B. commune* (*Geum urbanum*) se plaît dans les bois et les lieux ombragés et humides; sa racine, brune-rougeâtre, d'une saveur un peu amère et aromatique, d'une odeur analogue à celle de girofle (d'où le nom de *radix caryophyllata*), passe pour vulnéraire, sudorifique, astringente; on l'emploie contre les hémorragies et les fièvres intermittentes. On l'a proposée pour remplacer le quinquina. La *B. aquatique* (*G. rivale*) a les mêmes propriétés.

BENZAMIDE, substance appartenant à la classe des *Amides* (*Voy.* ce mot); elle représente dans sa composition les éléments du benzoate d'ammoniaque, moins un atome d'eau.

BENZINE, dite aussi *Gazéine, Benzole, Phène*, liquide incolore, très-mobile, réfractant fortement la lumière, d'une odeur forte et empyreumatique, composé de carbone et d'hydrogène dans les rapports de $C^{12}H^6$. Il bout à 86°, présente une densité de 0,86, et ne se dissout pas dans l'eau. On l'obtient en distillant l'acide benzoïque avec un excès de chaux caustique. Il se produit en grande quantité par la décomposition, à la chaleur rouge, des huiles grasses, résines et autres substances organiques. Il sert à enlever les taches. Découvert en 1833 par M. Mitscherlich.

BENZOATES, sels formés par l'acide benzoïque et une base. Aucun benzoate n'est employé en médecine.

BENZOILE, radical composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de $C^{14}H^5O^2$ HO, et admis par quelques chimistes dans les combinai-

sons qui dérivent de l'acide benzoïque et de l'essence d'amendes amères.

BENZOIQUE (ACIDE), dit aussi *fleur de benjoin*, acide organique composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de $C^{14}H^5O^3 + HO$; il est blanc, cristallisable en longues aiguilles, d'une saveur acidule et âcre, inodore à l'état de pureté, fusible à 120°, bouillant à 239°. Il est à peine soluble dans l'eau froide; il se dissout dans 12 parties d'eau bouillante. Il existe dans le benjoin, d'où on l'extrait en chauffant cette résine dans une terrine sur laquelle on a fixé un cornet de papier, de manière que l'acide benzoïque puisse s'y sublimer. Il se produit dans une foule de circonstances : par l'action de l'air sur l'essence d'amandes amères, par l'action des agents oxygénants sur l'acide cinnamique, la gélatine, le caséum, etc. Il s'emploie quelquefois en médecine, dans les affections chroniques des poumons. — L'acide benzoïque était déjà connu de quelques alchimistes : Jérôme Rosello (Alexius Pedemontanus), dans son ouvrage *de Secretis* (1557), et Libavius, dans son *Alchymia* (1595), parlent déjà du produit de la distillation du benjoin. Vigénère mentionne, dans son *Traité du feu et du sel* (1608), l'acide benzoïque obtenu par sublimation.

BER. Dans la Construction maritime, on nomme ainsi un appareil de charpente et de cordages placé sous un grand bâtiment, pour le supporter pendant qu'on le construit ou qu'on le répare, et qui glisse sur la cale lorsqu'on lance ce bâtiment à l'eau : le bâtiment se dégage de son ber lorsqu'il est à flot.

En Botanique, c'est le nom vulgaire d'une espèce de Jujubier, grand arbre de l'Inde qui porte beaucoup de feuilles, de fleurs et de fruits; sa feuille ressemble à celle du pommier, d'un vert obscur par-dessus, blanchâtre par-dessous; la fleur est petite, blanche, à cinq pétales, inodore; le fruit ressemble à celui du Jujubier commun, mais il est d'un goût plus agréable.

BERBÉRIDÉES (du grec *berberi*, coquillage qui ressemble au fruit de l'épine-vinette), famille de plantes dicotylédones polypétales, renfermant des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou composées, à fleurs ordinairement jaunes, en épis ou en grappes; le fruit est une baie à plusieurs graines. Le type de la famille est le genre *Berberis*, qui renferme l'*épine-vinette*. *Voy.* ce mot.

BERBETH (corruption du grec *barbitos*, luth), instrument de musique à 4 cordes, employé par les Arabes, qui prétendent dans ses accents trouver un antidote contre les maux de l'humanité. Les quatre cordes du *berbeth* donnent les notes *mi, si, sol, ré*. Ce sont les premières cordes de la guitare, instrument qui fut importé en Espagne par les Arabes.

BERCE, nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes ombellifères du genre *Heracleum*. La plus connue, appelée aussi *Branche-ursine bâtarde* (*H. spondylium*), est grande, vivace et fort commune dans le nord de l'Europe; on en retire, par la fermentation, une liqueur alcoolique très-enivrante.

BERCEAU DE LA VIERGE, nom vulgaire de la *Clématite des haies*, dont on couvre les berceaux.

BERGAMOTTE (de la ville de Bergame, où, sans doute, on fit d'abord l'essence de ce nom), petite orange d'un goût exquis et d'une odeur délicieuse, fruit du *Bergamottier* (*Citrus margarita*), que l'on cultive dans le Midi de l'Europe. On double avec son écorce des bonbonnières qu'on appelle *bergamottes*, et qui exhalent une odeur suave; elle fournit aussi une essence agréable qui s'emploie en parfumerie. — Les jardiniers donnent le nom de *bergamotte* à une poire fondante et parfumée dont l'odeur se rapproche de celle de l'orange de ce nom.

BERGER (du latin *vervex*, mouton). Un bon berger doit savoir loger, nourrir, abreuver, tondre et guérir au besoin ses brebis; il doit vivre avec elles jour et nuit, être en état de reconnaître chacune et de prévenir leurs maladies. Il doit se pourvoir de chiens attentifs, alertes, et les dresser dès le jeune âge en les menant aux champs avec des chiens tout formés. Deux bons chiens peuvent faire paître 400 moutons. — L'équipement complet du berger se compose : 1° d'une *houlette*, longue canne, portant à une extrémité une petite bêche destinée à lancer de la terre aux bêtes qui s'écartent, et à l'autre un crochet en fer pour saisir par la cuisse celles qu'il veut examiner; 2° d'un *fouet* pour corriger les chiens ou faire lever le troupeau; 3° d'une *panetière* contenant de l'ammoniaque liquide et un trocart pour la météorisation, un grattoir et une petite boîte d'onguent pour la gale, une lancette et des bandages pour les coups de sang, etc. La panetière sert encore à recueillir les agneaux qui naissent aux champs, et à les garantir du froid jusqu'à ce que l'on soit rentré à la bergerie. — On peut consulter pour plus de détails : 1° l'*Instruction pour les bergers*, de Daubenton; 2° l'article *Berger*, de Rozier, dans son *Cours complet d'Agriculture*; 3° l'article de Tessier dans le *Dictionnaire d'Agriculture*.

BERGERIE, construction rurale destinée à loger les bêtes ovines. Une bergerie doit être salubre et tempérée : on élèvera donc, au besoin, le sol des bergeries en le couvrant de sable, de gravier ou de pierres, pour éviter l'humidité; on le nivellera pour laisser aux urines un écoulement facile; on entourera le bâtiment de fossés pour arrêter les eaux du voisinage; les murs seront percés aux faces opposées pour le renouvellement de l'air; ces ouvertures seront formées de simples créneaux longs et étroits, se fermant avec une botte de paille; enfin, chaque bête devra avoir un espace au moins égal à une fois sa largeur et deux fois sa longueur. La meilleure forme à donner au bâtiment est celle d'un carré long avec des râteliers simples aux quatre murs et un râtelier double au milieu; d'autres subdivisions seront établies au moyen de claies, soit pour les béliers, soit pour les couples de béliers et de brebis, soit pour les bêtes malades; enfin, deux portes cochères seront percées en face l'une de l'autre au milieu de deux murs opposés, pour faciliter l'enlèvement du fumier. Outre les râteliers, une bergerie doit être munie d'*auges* : ces auges sont faites de planches de sapin clouées deux à deux en forme de V : le berger les place au moment de donner les rations de grain, de son, de racines coupées, etc., et les enlève après le repas. Enfin il est utile que l'on place de distance en distance, dans la bergerie, surtout pendant les saisons pluvieuses, de petits sacs remplis de sel que les moutons viennent lécher, ce qui augmente leur appétit, et, selon quelques agronomes, diminue beaucoup leur mortalité. — M. Morel de Vindé avait fait construire, dans son domaine de la Celle-Saint-Cloud, une *bergerie* que l'on a jusqu'ici considérée comme le meilleur modèle des constructions de ce genre. — L'État entretient des bergeries sur plusieurs points du territoire; les plus importantes sont celles de Rambouillet (pour les mérinos); de Montcravel (Pas-de-Calais), de Gévrolles (Côtes-d'Or).

BERGERIE, poëme pastoral. *Voy.* PASTORALE (poésie).

BERGERONNETTE, dite aussi *Lavandière*, en latin *Motacilla*, petit oiseau de passage à longs pieds, à bec droit et grêle, à queue longue, est une espèce du sous-genre *Hochequeue*, du genre *Bec-fin*. Il reçoit ces divers noms parce qu'il voltige continuellement soit autour des *bergeries* et des troupeaux, soit au bord des eaux, où il se *baigne*, et à cause de l'habitude qu'il a de mouvoir sans cesse sa queue de haut en bas. La Bergeronnette se nourrit d'insectes; elle se trouve dans toute l'Europe, et arrive dans nos contrées au printemps. On en distingue plusieurs espèces, dont les plus communes sont la *B. grise* ou *Lavandière* proprement dite, remarquable par la longueur de sa queue; la *B. jaune*,

qui reste chez nous toute l'année, et la *B. printanière*, qui est également jaune.

BÉRIBÉRI (d'un mot indien qui signifie *brebis*), maladie particulière aux habitants des Indes Orientales dans laquelle les malades marchent péniblement et accroupis, en imitant les mouvements de la brebis. Cette maladie est caractérisée par un abattement général, des lassitudes spontanées, l'engourdissement des membres, en un mot, par un trouble général de la sensibilité et de la motilité. Elle a été considérée par les uns comme une espèce de rhumatisme chronique ou de lumbago; d'autres la rapprochent de la danse de Saint-Guy. Le *béribéri*, bien qu'incurable, n'est point mortel.

BÉRICHON, BÉRICHOT ou BÉRICHET, nom vulgaire du Troglodyte ou Roitelet.

BÉRIL, pierre précieuse. *Voy.* BÉRYL.

BERLE (du latin *Berula*), nom vulgaire du genre *Sium*, notamment du *Sium latifolium*, espèce appelée vulgairement *Ache d'eau*, *Cresson de fontaine :* cette espèce se trouve dans les lieux marécageux; elle passe pour diurétique et antiscorbutique.

BERLINE (de *Berlin*, où elle a été inventée), voiture suspendue à deux fonds et à quatre roues et recouverte d'une espèce de capote qu'on peut relever ou abaisser à volonté : on s'en sert à la ville et en voyage. La première berline fut, dit-on, fabriquée à Berlin dans le XVII[e] siècle, par Philippe Chiese, architecte de l'électeur de Brandebourg. — On nomme *berlingot* une berline coupée à un seul fond.

BERLINGE, grosse étoffe en fil et en laine. On en fabrique en France dans le département du Finistère.

BERLUE (de l'italien *vario lume*, lumière qui varie), aberration du sens de la vue, dans laquelle on croit voir des objets que l'on n'a pas réellement devant les yeux, tels que des points étincelants ou noirs, des insectes qui semblent voler dans l'air, des toiles d'araignées, etc. On a donné à ces phénomènes bizarres le nom d'*imaginations*. La berlue est souvent un 1[er] degré de l'amaurose; d'autres fois c'est un symptôme précurseur de l'apoplexie. On emploie contre cette affection les saignées, les fomentations, les topiques, les vomitifs et les purgatifs. — Du nom de cette maladie vient la locution *avoir la berlue*, pour dire : voir ce qui n'est pas, mal juger des choses.

BERME, terme de fortifications, chemin d'environ 1$^m$,25 de large entre le pied du rempart et le fossé. — On appelle aussi *berme* le chemin qu'on laisse entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé pour retenir les terres.

Les Amidonniers nomment *berme* un tonneau où ils font fermenter le froment dont ils se servent pour fabriquer l'amidon.

BERNACHE, sous-genre des Canards de Cuvier, très-voisin des Oies, à bec court, menu, dont les bords ne laissent point paraître au dehors l'extrémité des lamelles buccales. Les espèces principales sont : 1° l'*Oie bernache* ou *à joues blanches*, qui a le dos noir et gris : une fable qui eut longtemps cours la faisait naître sur les arbres comme un fruit, ce qui la fit admettre comme gibier maigre; 2° l'*Oie d'Égypte*, dont le plumage, d'un fond gris-blanc, est agréablement varié de zigzags brun-roussâtre. Cette espèce était révérée des anciens Égyptiens à cause de son attachement pour ses petits. Elle se montre quelquefois, ainsi que la précédente, aux environs de Paris.

On nomme aussi *Bernache* un Mollusque acéphale à coquille univalve qui s'attache à la carène des navires qui ne sont pas doublés en cuivre, et y forme à la longue une croûte épaisse qui nuit à la navigation.

BERNAGE, mélange de céréales et de graines légumineuses, que l'on sème en automne pour être fauchées en printemps. On le donne aux bestiaux pour les faire passer de la nourriture sèche à la nourriture verte. Les Romains empruntèrent aux Gaulois la connaissance et l'emploi du bernage.

BERNARD-L'ERMITE, espèce de Crustacé macroure, du genre des Pagures, vit ordinairement renfermé dans des coquilles univalves. Il s'y glisse en y introduisant sa queue, qui est molle et sans écailles. Cette espèce est abondamment répandue sur toutes nos côtes de l'Ouest et de la Manche.

BERNE (de l'italien *berna*), terme de Marine. *Mettre le pavillon en berne*, c'est le hisser moins haut qu'à la hauteur ordinaire, et plié sur lui-même, de manière que les plis, retenus par des liens, ne puissent se développer au souffle du vent : le bout de la queue est seul déferlé. Le pavillon national mis en berne et appuyé d'un coup de canon est un signal de détresse adopté en mer pour demander du secours; c'est aussi un signe de deuil. Un bâtiment de commerce en partance hisse son pavillon en berne pour appeler son équipage à bord. On met aussi en berne pour demander un pilote.

BEROE (nom mythologique), genre de Zoophytes de l'ordre des Acalèphes libres, famille des Méduses, composé d'animaux à corps ovale ou globuleux, garni de côtes saillantes hérissées de filaments ou de dentelles dans lesquelles on aperçoit des ramifications vasculaires et une sorte de mouvement de fluide. Ces animaux brillent d'une lumière phosphorescente verte très-intense, lorsqu'on les irrite. Ils sont composés d'une sorte de gélatine transparente, se résolvent en eau pour peu qu'on les blesse en les touchant; ils ne peuvent vivre un instant hors de l'eau, et se dissolvent dans l'alcool. On ne connaît pas leur mode de reproduction ni de nourriture.

BERRI, mesure itinéraire de Turquie, égale 1 kilomètre, 670 mètres.

BERTHELOTIA (de *Berthelot*, botaniste français), genre d'Astéroïdées, qui comprend deux espèces : l'une à fleurs velues, originaire du Sénégal; l'autre, à fleurs glabres, indigène dans l'Inde tropicale.

BERTHOLLETIA (de *Berthollet*, chimiste français), très-grand arbre de l'Amérique du Sud, commun dans les forêts de l'Orénoque, forme à lui seul un genre qui appartient à la famille des Myrtacées. Sa fleur est jaune, en épis, avec des étamines blanches; son fruit est comestible, et on le cultive pour cette raison à la Guyane et au Brésil.

BÉRULE (altération de *ferula*), *Sium angustifolium*, espèce du genre *Sium*, herbe vivace qui croît en Europe et dans l'Amérique septentrionale. Elle se trouve dans les fossés inondés, dans les mares et les eaux peu courantes. *Voy.* BERLE.

BÉRUS, nom scientifique de la Vipère commune.

BÉRYL (en grec *béryllos*), variété d'Émeraude qui est vert-clair, jaune ou jaunâtre. On l'appelle *Aigue-marine* quand elle a la couleur d'eau de mer; *Émeraude miellée*, quand elle a la teinte jaune du miel. On nomme *Béryl de Saxe* ou *Augustite*, une variété transparente d'Apatite (*Voy.* ce mot). Le béryl sert aux graveurs sur pierre, et entre dans la composition des mosaïques. Les bijoutiers en font divers ornements : colliers, bracelets, cachets, etc., qui sont à bon marché. — Pline avait déjà reconnu que cette pierre précieuse devait être une variété de l'émeraude. Le même auteur prétend qu'on ne rencontre le béryl que dans l'Inde; mais on en a aussi trouvé en France, à Nantes et à Limoges; en Irlande, dans la chaîne des monts Wicklows; en Écosse, au Pérou, au Brésil, etc.

BÉRYLLIUM. *Voy.* GLUCYNIUM.

BÉRYX (mot grec), genre de la famille des Percoïdes; poissons brillants d'un beau rouge relevé de teintes dorées. On en connaît deux espèces : la plus grande, le *B. décadactyle*, vient du nord de l'Atlantique intertropicale; la seconde, des mers de la Nouvelle-Guinée : elle est rouge et rayée d'or.

BERZÉLITHE (de *Berzélius*, chimiste suédois, et *lithium*), dite aussi *Pétalithe*, silicate alumineux à base de lithine, de couleur nacrée et à structure la-

mellaire, raie fortement le verre et étincelle par le choc du briquet. C'est dans ce minéral que Berzélius a découvert l'oxyde de lithium (1818). La berzélithe a été observée d'abord à l'île d'Uto en Suède, dans un gîte de fer magnétique. On l'a retrouvée aux États-Unis, dans un calcaire saccharoïde et des blocs erratiques.

BES, nom donné chez les Romains aux deux tiers de l'as ou 8 onces. Ce mot s'employait aussi pour les deux tiers d'une mesure, d'un tout quelconque.

BESAIGRE (pour *presque aigre*), maladie qui attaque le vin quand il est déposé dans une cave peu fraîche et quand il est mal soigné, soit dans la cave, soit dans le tonneau. Le vin besaigre prend une saveur qui n'est pas précisément celle du vinaigre, mais qui en approche.

BESAIGUE (du latin *bis*, deux fois; *acuta*, aiguë), arme usitée au moyen âge, sur la forme de laquelle les auteurs ne sont pas d'accord. Tantôt on s'en servait pour frapper de près, tantôt on la lançait de loin. Au siége d'Orléans, en 1428, les défenseurs de la ville se servaient de besaiguës, arme qui avait alors d'un côté une hache assez large, et de l'autre un morceau de fer très-pointu. — On donne aussi le nom de *besaiguë* à un outil de fer, taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne, et l'autre en ciseau; il sert à dresser et à réparer le bois de charpente, à faire les tenons, mortaises, etc. — Outil de bois qui sert aux cordonniers à lisser ou polir le devant des semelles de souliers.

BESANT, BEZANT, ou BYZANT, *Byzantium*, ancienne monnaie d'or de l'empire de Byzance ou de Constantinople, se répandit en France aux XII^e et XIII^e siècles, et y fut connue sous le nom de *sou d'or*. On n'est pas d'accord sur sa valeur, qui d'ailleurs paraît avoir varié comme celle de toutes les monnaies. Selon Souquet (*Métrologie française*), le besant valait au XII^e siècle 20 fr. 22 cent. On sait que saint Louis, fait prisonnier en Egypte, paya pour la rançon de ses seuls chevaliers 8,000 *besants* d'or, qu'on évalue à sept millions environ. — Les rois de France présentaient à la messe, le jour de leur sacre, 13 besants d'or. — En termes de Blason, on appelle *Besant* une pièce d'or que les paladins mettaient sur leur écu pour faire voir qu'ils avaient fait le voyage de la Terre Sainte.

BESICLES (de *bis oculi*, doubles yeux). On en attribue vulgairement l'invention à Roger Bacon ou à Alexandre de Spina, frère dominicain, qui les aurait découvertes en 1280 ou 1311; mais on les trouve mentionnées dans un poëme grec dès 1150. Elles étaient connues de temps immémorial en Chine.

BESLÉRIE (de *Basile Besler*, botaniste allemand du XVI^e siècle), genre de la famille des Gesnéracées, ayant pour caractères : un calice libre, quinquéfide et coloré; une corolle hypogyne, subcampanulée et quinquéfide; 4 étamines didynames, 1 ovaire libre à ovules nombreux et à style simple; enfin, de belles fleurs jaunes ou rouges en grappes terminales. Ce sont des plantes herbacées habitant toutes les forêts de l'Amérique méridionale. La *B. incarnat*, la *B. jaune* et la *B. à grandes fleurs* sont cultivées dans nos serres comme plantes d'agrément.

BESOIN, terme de Commerce. Dans le commerce de banque, les tireurs ou endosseurs d'une lettre de change écrivent souvent au bas : *au besoin chez M...*, ce qui signifie qu'en cas de non-acceptation ou de non-payement, le porteur peut se présenter chez M..., qui payera le montant de la lettre de change.

BESTIAIRES (du latin *bestia*, bête), ceux qui, chez les anciens Romains, étaient destinés à combattre dans les cirques contre les bêtes féroces. C'étaient des prisonniers de guerre, des criminels, des esclaves coupables, ou des Chrétiens. — Recueils de Traités sur les *bêtes* ou d'apologues où les *bêtes* figurent.

BESY ou BÉSIGUE, jeu de cartes, qui a beaucoup d'analogie avec la *Brisque* ou *Mariage*, se joue ordinairement à deux personnes, quelquefois à trois; on se sert d'un jeu de piquet, soit simple, et alors la partie se termine en 500 points, soit double ou triple, et, dans ce cas, elle peut être fixée à 12 ou 1,500 points. Chaque joueur reçoit d'abord huit cartes, et, après chaque levée, il en prend une au talon, jusqu'à entier épuisement. Le talent du joueur consiste surtout à former des mariages ou groupes qui donnent beaucoup de points : en effet, 4 as se comptent 100 points; 4 rois, 80, etc.; un mariage simple ou double, de 20 à 40 points; le *Bésy*, c.-à-d. l'accouplement de la dame de pique et du valet de carreau, 40 points; le double Bésy, 500, etc. De plus, l'as, le roi, la dame, le valet, valent isolément 11, 10, 4, 3 et 2 points. — Le Bésy est originaire du Limousin : il a été récemment importé à Paris.

BÉTAIL (de *bestia*, bête), nom collectif des animaux domestiques d'une ferme, spécialement de ceux que l'on mène paître. On distingue le *gros bétail*, qui comprend les bêtes bovines, telles que le taureau, la vache, le buffle, le chameau, etc.; et le *menu bétail*, qui comprend les bêtes à laine, telles que le bélier, le mouton, etc., les bêtes à poil, la chèvre, le bouc, etc., et les bêtes à soie, telles que le cochon, la truie, etc. On étend quelquefois le nom de *bétail* aux espèces chevalines (cheval, âne, mulet, etc.). — Le bétail est un des éléments nécessaires de l'agriculture : outre qu'il est indispensable pour labourer la terre et en transporter les produits, le fumier qu'on fait avec ses déjections est un des moyens les plus efficaces de fertiliser le sol; en outre, le bétail peut seul donner une valeur aux herbages. L'infériorité de l'agriculture française par rapport à celle de plusieurs pays étrangers, notamment de l'Angleterre, tient surtout à ce que l'on a trop longtemps négligé en France l'élève du bétail.

BETE, animal privé de raison; on oppose en ce sens la *bête* à l'*homme*. Les philosophes ont beaucoup disputé sur la nature des bêtes : les uns leur accordant une âme, mais une âme fort inférieure à celle de l'homme, et purement *sensitive*; les autres leur refusant une âme, malgré toutes les analogies qui plaident en leur faveur, et les réduisant, avec Descartes, à l'état de pures *machines*. *Voy.* AME.

En Agronomie, on distingue *Bêtes à cornes*, *B. à laine*, *B. de somme*, *B. de trait*, *B. de labour*; tous mots qui s'expliquent d'eux-mêmes.

On appelait autrefois *Bêtes aumailles*, ou seulement *Aumailles*, les bêtes à cornes et autres animaux domestiques admis à paître dans les forêts; on dérive ce mot, par corruption, du latin *manualia* (s. ent. *pecora*), animaux apprivoisés.

On nomme vulgairement *Bêtes à Dieu*, *B. à bon Dieu*, *B. à Martin*, les Coccinelles; — *B. à feu*, les Lampyres, les Taupins, les Fulgures et les Scolopendres, qui répandent pendant la nuit un éclat phosphorescent; — *B. à la grande dent*, le Morse; — *B. de la mort*, la Chouette, l'Effraie, etc.; — *B. noire*, le Grillon domestique, la Blatte des cuisines, le Ténébrion des boulangers; — *B. puante*, la Mouffette, petit quadrupède noir dont l'urine suffoque; — *B. rouges*, les Tiques, insectes du genre Acarus, dont la morsure cause de vives démangeaisons.

BÊTE (Jeu de la), jeu de cartes, absolument le même que celui de la mouche; les termes seuls sont changés : on y dit *bête* pour *mouche* (*Voy.* MOUCHE). Ce jeu est passé de mode.—La *bête ombrée* (ou *hombrée*) n'est qu'un diminutif du jeu de l'*hombre*. On y joue à 2, 3, 4 ou 5 personnes, avec un jeu de piquet et avec des jetons ayant une valeur convenue pour faire l'enjeu; chaque joueur reçoit 5 cartes, distribuées par 2 et 3 ou 3 et 2; il ne faut que 3 levées pour gagner le coup. — A ces jeux et à plusieurs autres, on appelle *bête* la somme que l'on dépose quand on a perdu un coup, et qui reste au jeu pour être payée à

celui qui gagnera. *Mettre sa bête*, c'est déposer cette somme; *faire la bête*, c'est perdre le coup; *tirer la bête, gagner la bête*, c'est gagner le coup.

BÉTEL, *Chavica Betle*, espèce du sous-genre Chavica, appartenant au genre Poivrier, plante sarmenteuse des Indes Orientales, grimpante à la manière des vignes, et cultivée près de la mer : c'est une espèce de poivre. Les Indiens forment avec ses feuilles, mêlées avec de l'arec et de la chaux vive, une préparation appelée aussi *bétel*, qu'ils mâchent continuellement. Le bétel est tonique et astringent; il stimule l'estomac et prévient la dysenterie, mais il gâte les dents et les fait tomber promptement.

BETILLES, mousselines ou toiles de coton blanches, qui se fabriquent aux Indes Orientales, particulièrement à Pondichéry. On distingue la *B. simple*, un peu grossière; la *B. organdi*, qui a le grain rond et est très-fine, et la *B. tarlatane*, qui est fort claire.

BÉTOINE (du nom des *Vettones*, peuple d'Espagne qui paraît avoir le premier connu cette plante), plante vivace de la famille des Labiées, aux fleurs rouges ou blanches, aux feuilles velues et oblongues; ses racines ont une odeur pénétrante : elles sont émétiques et purgatives; ses feuilles sont sternutatoires, et peuvent se prendre en guise de tabac. Les anciens lui attribuaient beaucoup de vertus.

On nomme *B. d'eau* la Scrofulaire aquatique, et *B. de montagne* l'Arnica.

BÉTON (de l'anglais *bletong*, poudingue factice), mélange d'un mortier hydraulique avec des cailloux ou des pierres et des briques concassées; il a la propriété de durcir promptement dans l'eau. On fait fréquemment usage du béton dans les ponts et chaussées, surtout pour les constructions hydrauliques. *Voy.* CHAUX HYDRAULIQUE et CIMENT.

On donne aussi le nom de *béton* au lait trouble et épais contenu dans les mamelles au moment de l'accouchement.

BETTE (d'un mot celtique *bett*, qui signifie *rouge*), *Beta*, genre de la famille des Chénopodées, originaire du midi de l'Europe, renferme plusieurs plantes potagères fort utiles qui se cultivent en France. Les deux espèces principales sont la *Betterave* (*Voy.* ci-après), et la *B.-Poirée*. — La *B.-Poirée*, vulgairement *Poirée, Beta cicla*, L., est une plante potagère; sa racine est cylindrique, ligneuse; sa tige, droite, haute d'un mètre environ, garnie de feuilles larges et ovales; ses fleurs, petites et blanchâtres. La bette s'applique en médecine à divers usages : la feuille, large et molle, sert à panser les vésicatoires et les cautères; elle est émolliente et relâchante; on peut aussi manger ces feuilles, qui sont douces et fades; mêlées à l'oseille, elles en corrigent l'acidité. — Une variété de la bette commune fournit des feuilles remarquables par le développement que prend leur nervure moyenne, que l'on mange en guise de cardon; on la nomme *Carde-poirée*, parce qu'elle a quelque analogie pour le goût avec les cardons d'Espagne.

BETTERAVE (de *bette* et de *rave*), *Beta vulgaris*, plante potagère du genre Bette, se distingue par sa racine charnue, pivotante comme la *rave*, et qui atteint un volume considérable. Il y en a trois variétés : 1° la *B. rouge* ou *B. champêtre*, remarquable par le volume de sa racine, par le nombre et la grandeur de ses feuilles, par sa couleur, qui varie du blanc rose au rouge cramoisi; sa racine sort de terre de plus de la moitié de sa longueur : on la mange cuite ou confite dans le vinaigre avec de la salade; c'est cette variété qui convient le mieux à la nourriture des bestiaux; on lui donne quelquefois le nom de *Poirée rouge*, et à sa racine celui de *Racine de Disette*; — 2° la *B. blanche*, ou de Silésie, à chair claire et à peau blanche, à forme assez régulièrement conique; elle fut introduite en France en 1815 par Mathieu de Dombasle; — 3° la *B. jaune*, ou de Castelnaudary, qui est d'une moyenne grosseur : ces deux dernières espèces, la blanche surtout, servent à l'extraction du *sucre de betterave* (*Voy.* SUCRE), dont la fabrication, indiquée dès 1775, s'est introduite en France sous l'Empire, et qui a pris une si vaste extension. On en tire aussi depuis peu de l'alcool. La racine cuite peut donner un vin doux très-agréable et des confitures excellentes; avec la pulpe on fabrique du papier. A Angers, au Mesnil-Saint-Firmin, à Oëstres, près de S.-Quentin, on fait avec sa racine torréfiée un *café de betterave*, au moins aussi bon que celui de chicorée.

La Betterave peut se cultiver dans presque tous les terrains, mais elle préfère les sols légers, meubles, profonds et riches en humus. Dans les assolements, elle remplace utilement la jachère. On fume le sol qui doit la produire avant janvier, principalement avec les *tourtes* que l'on retire du colza et autres plantes oléagineuses, ou avec les récoltes enfouies en vert : les fumiers animaux paraissent nuisibles aux betteraves que l'on destine à la fabrication du sucre. Le semis se fait à la fin d'avril et au commencement de mai; on reproduit aussi la plante par le repiquage. L'arrachage a lieu du 15 septembre à la fin d'octobre; c'est quelques jours auparavant que doit se faire l'enlèvement des feuilles : quelques personnes le font à tort durant la végétation, ce qui diminue la proportion du principe sucré de la plante. La rentrée des betteraves doit avoir lieu avant la gelée. — L'insecte le plus redoutable à la betterave est la larve du hanneton, ou *ver blanc*; le dessèchement des feuilles décèle sa presence. La betterave est, en outre, exposée à une maladie dite *Pied-chaud*, qui se développe avant que la plante ait acquis six feuilles; cette maladie flétrit une partie de la racine et arrête la croissance de la plante ou la fait périr. Une maladie nouvelle a été observée en 1851 dans les environs de Valenciennes : elle se reconnaît à des marbrures que présentent les feuilles, et qui proviennent de l'infiltration de l'air au milieu de la séve de la plante; la racine présente des lignes noirâtres. Cette maladie altère le goût de la betterave et en diminue de plus de moitié le rendement.

BÉTULINE (du latin *betula*, bouleau), espèce de camphre ou huile volatile solide qu'on trouve dans l'épiderme du bouleau blanc. *Voy.* CUIR DE RUSSIE.

BÉTULINÉES ou BÉTULACÉES (du latin *betula*, bouleau), famille de plantes dicotylédonées diclines, qui forment une subdivision du grand groupe des Amentacées, et renferme les genres Aune et Bouleau. — On a trouvé en Vétéravie, à l'état fossile, des chatons qu'on croit pouvoir rapporter à ces deux genres, et auxquels on a donné le nom de *Bétulites*.

BÉTYLE, *Bœtylos*, pierre que Cybèle présenta, enveloppée de langes, à Saturne, qui l'avala, la prenant pour Jupiter, son fils nouveau-né. Par suite, on nomma ainsi des pierres qui avaient la forme d'un coin ou d'un cône, et qui étaient révérées chez les anciens comme un symbole divin; on les oignait d'huile, de vin, et même de sang. On leur attribuait une foule de vertus merveilleuses. On les rencontrait en grand nombre chez les Syriens, surtout sur le mont Liban, chez les Grecs et les Romains.

BEURRE (du latin *butyrum*, pris du grec *boutyron*, formé lui-même de *bous*, vache, et *tyros*, fromage), substance grasse de couleur citrine, plus légère que l'eau, très-fusible, et tenue en suspension dans le lait des animaux. Elle renferme de la margarine, de l'oléine, de la butyrine et une petite quantité de matière colorante jaune.

Pour préparer le beurre, on abandonne d'abord le lait à lui-même; puis on enlève la crème avec un écrémoir, et on bat cette crème dans une *baratte* (*Voy.* ce mot). Les particules de beurre se réunissent alors par l'agitation, et se séparent de la partie liquide ou *lait de beurre*. Terme moyen, il faut 28 litres de lait pour obtenir 1 kilogr. de beurre; une bonne vache donne environ 64 kil. de beurre par an.

Le beurre fin a ordinairement une teinte jaune, que l'on imite assez bien avec la fleur du souci ou le safran.

Le contact de l'air fait *rancir* promptement le beurre, surtout en été; pour obvier à cet inconvénient, qui provient des parties séreuses ou caséeuses que le beurre peut contenir, il faut faire subir au beurre des lavages réitérés. On est aussi dans l'usage de le fondre à une douce chaleur ou de le saler; il se conserve alors fort longtemps.

Par suite, on distingue: *B. frais*, *B. salé* et *B. fondu*.

Le *B. frais* est celui qui est nouvellement battu. Il est apporté ou *en livres* ou *en mottes*. A Paris, le beurre *en livres* vient des villages voisins, de Saint-Germain et du Gâtinais. Les beurres *en mottes* sont envoyés d'Isigny, de Gournay, de la Louppe, etc.

Le *B. salé* est du beurre que l'on a pétri avec le sel pour le conserver. Le sel blanc est moins propre que le gris pour les salaisons; il rend les beurres plus âcres. Les provinces qui fournissent le plus de beurre salé sont la Bretagne, la Normandie, la Flandre et le Boulonnais. Il en vient aussi de Hollande, d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Les beurres salés de la Bretagne, ceux de la Prévalais surtout, sont les plus estimés. Ils viennent en petits pots de grès d'environ un-demi kilogr.; mais ce beurre n'est pas de garde et se graisse aisément. La basse Normandie fournit deux sortes de beurres salés: les *gros beurres* et les *B. fins* ou *B. d'herbes*; on les tire surtout d'Isigny. Les *B. fins* ou *d'herbes* (ainsi appelés parce qu'ils sont faits dans le temps que les vaches sont dans les herbages) sont envoyés dans de petits pots de grès de 250 à 500 gr. Les *gros beurres* sont apportés en pots de grès ou en tinettes de bois: les pots, nommés *tallevannes*, sont du poids de 3 à 20 kilog.; les tinettes pèsent depuis 10 jusqu'à 100 kilog.

Les *B. fondus* arrivent à Paris presque tous d'Isigny et d'autres endroits de la Normandie; ces beurres, bien fondus et bien empotés dans des pots de grès, peuvent se maintenir bons deux ans entiers. On les envoie aussi en pots ou en tinettes.

Le beurre est généralement employé comme aliment. Les médecins le prescrivent quelquefois comme pectoral et adoucissant; on l'applique, à l'extérieur, sur les ulcérations superficielles, les gerçures, les croûtes du cuir chevelu, etc.; mais s'il n'est pas très-frais, il irrite au lieu d'adoucir, et, loin de calmer les éruptions, il en fait naître quelquefois.

On a donné le nom de *beurre* à certaines matières végétales grasses, telles que le *B. de cacao*, le *B. de muscade*, etc. (*Voy.* ci-après); et à certaines préparations culinaires dont le beurre fait la base, telles que les *B. de piment, d'ail, d'anchois, de Montpellier* (mélange de beurre, anchois, cornichons, jaunes d'œuf, épices, etc.), le *B. de homard, d'écrevisse*, etc.

Les anciens chimistes appliquaient le même nom à certains chlorures liquides ou de la consistance du beurre, comme le *B. d'antimoine, de bismuth, de zinc*, etc. *Voy.* ANTIMOINE, BISMUTH, etc.

BEURRE DE CACAO, matière grasse contenue dans les semences du *Theobroma-cacao*. On en fait des pilules et des crèmes pectorales.

BEURRE DE COCO, matière grasse, huileuse, qu'on extrait de l'amande ou semence du cocotier de l'Amérique du Sud. Il s'emploie comme aliment; on l'utilise aussi dans la fabrication des bougies et des savons.

BEURRE DE GALAM, corps gras, blanc, concret, onctueux, provenant du *Bassia butyracea* de la côte d'Afrique. Il ressemble au beurre de palme. *V.* BASSIE.

BEURRE DE MONTAGNE OU DE ROCHE, sorte d'alun naturel, qu'on reduit en pâte. *Voy.* ALUNITE.

BEURRE DE MUSCADE, huile concrète qu'on extrait du *Myristica aromatica*, se compose, en plus grande partie, d'un produit particulier appelé *Myristine* par les chimistes. Les médecins le prescrivent en frictions, ou associé à d'autres médicaments.

BEURRE DE PALME, dit aussi *Huile de palme*, corps gras, solide, qu'on retire du fruit de l'*Élaïs guineensis*, qui croît dans la Guinée et la Guyane: il est couleur de chair, et a l'odeur de la violette; il renferme un acide gras particulier, l'*acide palmitique*. On l'emploie à la fabrication des bougies et des savons.

BEURRIÈRE. *Voy.* BARATTE.

BEZANT. *Voy.* BESANT.

BEZOARD (du persan *bedzahar*, contre-poison), nom donné à certaines concrétions formées dans l'estomac ou dans les intestins de quelques animaux, comme la chèvre, la gazelle, le chamois, le porc-épic, le bœuf, le cheval, le caïman, et qui étaient vantées autrefois comme des médicaments très-efficaces contre les maladies éruptives et pestilentielles, et même contre les poisons. On portait ces concrétions comme des amulettes, propres non-seulement à préserver des maladies, mais encore à écarter les maléfices: ces croyances étaient surtout populaires dans l'Orient, en Italie, en Espagne, en Portugal. De nos jours, les bézoards ne sont plus que des objets de curiosité; ils ont cependant conservé en Orient leur antique célébrité: parmi les présents envoyés à Napoléon en 1808 par le shah de Perse, il y avait trois bézoards; on n'y trouva que du bois et quelques sels.

Il y avait aussi des *Bézoards factices* composés avec des yeux d'écrevisse, des pinces de crabe, broyés et mêlés avec le musc, l'ambre gris, etc. Enfin on appelait *bézoards* toutes les substances auxquelles on crut reconnaître les vertus attribuées aux bézoards.

On trouve souvent dans l'estomac des ruminants, et notamment du bœuf, des concrétions qu'on a cru analogues aux bézoards; elles sont formées des poils que ces animaux avalent en se léchant; nos paysans nomment ces concrétions *gobes*, et attribuent leur formation à un sort jeté sur les animaux; les vétérinaires les appellent *bulithes* (de *bous*, bœuf, et *lithos*, pierre), ou *œgagropiles* (du grec *aix*, chèvre, et *pilos*, balle de laine).

BI (du latin *bis*, deux fois), syllabe dont les termes de Chimie sont souvent précédés: tels que *bi-oxyde*, *bi-sulfate*, *bi-chlorure*, etc. (*Voy.* OXYDE, SULFATE, CHLORURE, etc.). Lorsqu'elle précède le nom des sels oxygénés, elle indique que ces sels sont acides (*bi-sels*), la quantité d'acide combinée avec la base y étant double de celle qui est contenue dans les sels neutres.

BIBERON (de *bibere*, boire), petits vases de verre, de porcelaine, d'argent ou autre métal, pourvus d'un col ou d'un tube plus ou moins allongé et recourbé, avec lesquels on fait boire les enfants au berceau et les malades qu'une cause quelconque empêche de boire avec un verre ordinaire. Le plus ordinairement, c'est une fiole bouchée avec un morceau d'éponge fine recouvert d'un linge fixé autour du goulot. On substitue souvent à l'éponge et au linge, qui ont de graves inconvénients, un *bout de sein* ou mamelon artificiel fait avec de la gomme élastique (biberons de Salmer), ou avec une tétine de vache préparée (biberons de Mme Breton): ces derniers biberons consistent en un flacon de cristal percé à sa partie moyenne d'un trou capable d'admettre une forte épingle, et destiné à permettre l'entrée de l'air; le bouchon, également de cristal, présente une saillie en forme de cône sur laquelle est fixé le pis de vache préparé; on rend l'écoulement du lait plus ou moins facile en laissant libre ou en bouchant avec le doigt le petit trou latéral indiqué ci-dessus. — On vante aussi les *B. Darbo*, les *B. Obin*, les *B. Charrière*, ainsi nommés de leurs inventeurs, et qui ont chacun leurs avantages particuliers.

BIBION, genre d'insectes Diptères, de la famille des Némocères, à tête large et arrondie chez les mâles, plate et carrée chez les femelles. Ces insectes, connus aussi sous le nom vulgaire de *Mouches de Saint-Marc* et de *Mouches de Saint-Jean*, se rencontrent partout, et ne font aucun tort à la végétation.

BIBLE (du grec *biblion*, livre, le livre par excellence), recueil de nos Saintes-Ecritures. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BIBLIOGRAPHIE (du grec *biblion*, livre, et *graphô*, écrire), science qui consiste à connaître les livres, tant sous le rapport de leur sujet et de leur contenu que sous celui de la forme sous laquelle ils se produisent ou de leur condition matérielle et de leur prix : de là deux sortes de bibliographies : la *B. littéraire* et la *B. matérielle*; la 1re s'adresse au savant, la 2e au libraire ou à l'amateur. Depuis que les livres se sont multipliés à l'infini et qu'il a été tant écrit sur les matières les plus diverses, le premier soin de toute personne qui étudie ou qui veut écrire doit être de s'informer des ouvrages qui existent sur chaque sujet : c'est la bibliographie qui le lui apprend ; aussi peut-on dire qu'elle est en ce sens le préliminaire de toutes les sciences, le guide de toutes les autres. On lui doit d'excellents catalogues, classés dans un ordre méthodique, conformément à la division naturelle des sciences. — Les anciens ne nous ont laissé aucun ouvrage qui appartienne à la bibliographie proprement dite. Le premier ouvrage de ce genre que nous connaissions est la *Bibliotheca mundi* de Vincent de Beauvais, contemporain de S. Louis. Longtemps négligée, la Bibliographie fut ébauchée en France par Duverdier et Lacroix du Maine, au XVIe siècle ; elle doit surtout aux travaux de G.-F. Debure (*Bibliographie instructive*, 1763-68) ; d'Alex. Barbier (*Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, 1808-10 ; *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, 1806) ; de Peignot (*Manuel bibliographique*, 1800) ; de Quérard (la *France littéraire*, 1817-31, qui se continue sous le titre de *Littérature française contemporaine*) ; et surtout de Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire*, ouvrage devenu classique. La *Bibliographie de la France*, journal de la librairie, rédigé depuis 1811 par M. Beuchot ; le *Journal général de la littérature de France* et le *Journal général de la littérature étrangère*, publiés tous deux jusqu'à ces derniers temps par la maison Treuttel et Wurtz, permettent de suivre d'année en année les progrès de la Bibliographie depuis le commencement du siècle. — Les Anglais ont aussi cultivé avec zèle la Bibliographie ; mais ils se sont plutôt attachés à la partie matérielle, recherchant par-dessus tout les livres rares et anciens : c'est là le caractère principal de leurs bibliographes, notamment de Dibdin. — Les Allemands se sont surtout distingués par la patience, l'étendue et l'exactitude de leurs recherches ; leurs plus grands bibliographes sont Ersch, qui publia, de 1793 à 1809, l'*Allgemeines repertorium der Litteratur*, et Ebert, à qui l'on doit l'*Allgemeines bibliographisches Lexicon*, 1821-30 : ce sont les ouvrages les plus complets en ce genre. *Voy.* CATALOGUE.

BIBLIOLITHE (du grec *biblion*, livre, et *lithos*, pierre). On a désigné sous ce nom certaines pierres calcaires et schisteuses qui, divisées en lames minces, présentent l'aspect des feuillets d'un livre ; elles offrent ordinairement des empreintes de végétaux.

BIBLIOMANE (de *biblion*, livre, et *mania*, folie), celui qui a la passion des livres, surtout des livres rares et curieux, et qui les recherche non pas tant pour s'instruire que pour en repaître sa vue et se féliciter de les posséder. La bibliomanie est l'aberration de la bibliophilie. Le mot *bibliomanie* est de la façon de Gui-Patin. Née en Hollande, à la fin du XVIIe siècle, cette passion règne surtout en Angleterre, où l'on a vu payer des prix fabuleux pour des livres qui n'avaient de valeur que par leur rareté ou leur singularité. Th. Dibdin s'est fait le guide de ces amateurs fanatiques en publiant à leur usage sa *Bibliomania* (Lond., 1811) et son *Bibliographical Decameron* (1817).

BIBLIOMAPPE, mot hybride formé du grec *biblion*, livre, et du latin *mappa*, carte, a été donné pour titre à un ouvrage géographique contenant à la fois des cartes et un texte, publié de 1824 à 1826, par MM. Bailleul et Vivien, pour l'enseignement élémentaire de la géographie et de l'histoire.

BIBLIOPHILE (du grec *biblion*, livre, et *philos*, ami), amateur de livres, celui qui aime sagement les livres, qui a du goût pour les bons ouvrages et qui sait les discerner d'avec les mauvais. Ce mot se dit par opposition à *bibliomane*. Il a été formé en France, en 1820, une *Société de bibliophiles* qui se compose de vingt-quatre membres et de cinq associés étrangers, et qui n'admet dans son sein aucune personne faisant commerce de livres. Elle réimprime des ouvrages rares, et ne les tire qu'à autant d'exemplaires qu'elle compte de membres.

BIBLIOTHÈQUES (du grec *biblion*, livre, et *thêkê*, dépôt). L'usage des bibliothèques remonte aussi haut dans les temps anciens que la culture des sciences et des lettres. Tous les peuples civilisés de l'antiquité ont eu des bibliothèques soit publiques, soit privées ; les plus célèbres parmi les premières sont : la *B. d'Alexandrie*, fondée par Ptolémée Soter vers 290 av. J.-C., détruite l'an 640 de notre ère par l'ordre du calife Omar, et qui contint jusqu'à 700,000 volumes ; la *B. de Pergame*, fondée par Attale Ier ; la *B. Palatine*, construite par l'empereur Auguste, sur le mont Palatin ; et la *B. Ulpienne*, formée à Rome sous Trajan (Ulpius Trajanus). — Au moyen âge, une grande partie des bibliothèques anciennes avaient disparu par l'effet de l'invasion des Barbares et de l'ignorance qui en fut la suite. Leurs débris, conservés dans les cloîtres, ne s'augmentaient que lentement par le travail des copistes ; mais, après la découverte de l'imprimerie, on vit les bibliothèques s'accroître et se multiplier de toutes parts. — De nos jours, les pays les plus riches en monuments de ce genre sont la France, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne.

*France.* Paris compte actuellement 39 bibliothèques publiques, dont 4 principales, savoir : la *B. Nationale*, dont on fait remonter l'origine à Charles V, et qui, après avoir plusieurs fois changé de local, fut définitivement établie rue Richelieu en 1721 ; sous Louis XIII, elle ne comptait encore que 16,746 volumes ; à la mort de Colbert en 1683, elle en avait déjà 50,542 ; aujourd'hui elle possède plus de 500,000 volumes imprimés, 450,000 brochures, 60,000 manuscrits, 600,000 estampes, 100,000 médailles, camées, etc. ; — la *B. de l'Arsenal* ou *de Monsieur*, à l'Arsenal, créée par le marquis d'Argenson de Paulmy et vendue en 1785 au comte d'Artois, puis accrue en 1787 de la bibliothèque du duc de La Vallière ; — la *B. Mazarine*, au palais actuel de l'Institut, formée en 1648, pour le cardinal Mazarin, par les soins de G. Naudé, et qui devint publique en 1688 ; — la *B. Sainte-Geneviève*, fondée en 1623 par les religieux Génovéfains, récemment restaurée et établie dans un magnifique local construit place du Panthéon. — Après Paris, les villes de France qui possèdent les plus riches bibliothèques sont Lyon, Bordeaux, Rouen, Aix, Strasbourg, Montpellier, Dijon, Besançon, Troyes, Versailles, Toulouse, Caen.

*Italie.* Les plus célèbres bibliothèques de l'Italie sont : à Rome, la *B. du Vatican*, fondée en 1455 par le pape Nicolas V, restaurée et accrue par Sixte-Quint et Léon X ; elle renferme beaucoup de manuscrits précieux ; — à Venise, la *B. de St-Marc*, fondée au XVe siècle par le cardinal Bessarion ; — à Milan, la *B. Ambrosienne*, fondée par le cardinal Fréd. Borromée ; — à Florence, les *B. Médicéo-Laurentienne* et *Léopoldine* ; — à Naples, la *Borbonica* ; etc.

*Espagne.* On cite la *B. de l'Escurial*, fondée par Charles-Quint et considérablement augmentée par Philippe II ; la *B. Royale*, à Madrid, créée en 1712 les bibliothèques d'Alcala, de Salamanque, etc.

*Angleterre.* Parmi les nombreuses bibliothèques de l'Angleterre, les plus grandes sont : la *B. Bod-*

léienne, à Oxford, ainsi nommée de sir Th. Bodley, ambassadeur d'Élisabeth, devenue publique en 1612; la *B. du British Museum*, à Londres; celles de Cambridge, Édimbourg, Glasgow, Dublin, etc.

*Allemagne.* Nous citerons seulement : en Autriche, la *B. Impériale* de Vienne, fondée en 1480 et accrue de la bibliothèque de Mathias Corvin : elle possède plus de 300,000 volumes; celles de Prague, de Grætz et de Presbourg; — en Prusse, celles de Berlin et de Halle. — Viennent ensuite les bibliothèques de Munich, de Dresde, de Leipzig, de Hanovre, de Wolfenbuttel, de Stuttgard, etc.

Pour l'art de distribuer et d'administrer les bibliothèques, on pourra consulter la *Bibliothéconomie*, récemment publiée par M. L.-A. Constantin (Hesse).

BIBLIQUES (SOCIÉTÉS), sociétés protestantes fondées pour la propagation des livres saints parmi les classes pauvres, sont surtout répandues en Angleterre. La plus ancienne date de 1780; la plus importante est la *Société biblique britannique et étrangère*, fondée en 1804. Depuis ce temps, d'autres sociétés bibliques ont été établies sur le même plan en Russie, en Allemagne, en Amérique, en France. La *Société biblique protestante de Paris* fut fondée en 1818. Ces sociétés ont répandu plus de 30 millions de bibles sur toute la surface du globe.

BICARBONATE, BICARBURE, etc. *V.* CARBONATE, etc.

BICÉPHALE (du latin *bis*, deux fois, et du grec *képhalè*, tête), monstre à deux têtes. *Voy.* MONSTRES.

BICEPS (de *bis*, deux fois, *caput*, tête), nom de deux muscles qui ont chacun deux attaches à leur partie supérieure : le *B. brachial*, situé à la partie antérieure du bras, fléchit l'avant-bras sur le bras; le *B. crural*, situé à la partie postérieure de la cuisse, fléchit la jambe sur la cuisse, ou celle-ci sur la jambe. Il est aussi rotateur de la jambe en dehors. — On nomme *bicipital* ce qui a rapport au biceps.

BICHE, femelle du cerf. *Voy.* CERF.

BICHET, mesure de grains jadis en usage dans la Bourgogne, le Lyonnais, à Meaux, et dans quelques autres pays. Le bichet de Lyon équivalait à peu près à 40 litres; celui de Sens, à un peu plus de 20.

BICHON ou CHIEN DE MALTE (de *barbichon*, diminutif de *barbet*), jolie espèce de chien provenant du croisement du petit barbet et de l'épagneul. Le bichon a le nez court, le poil long, blanc et très-fin. Ces petits chiens ont été longtemps à la mode, et les dames les portaient dans leur manchon.

BICORNES (du latin *bis*, deux fois, et *cornu*, corne), nom donné par Ventenat à la famille des Bruyères ou Érycinées de Jussieu, à cause des deux appendices filiformes qui surmontent les anthères.

BIDENT, *Bidens* (de *bis*, double, et *dens*, dent), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionées, formé de plantes annuelles, à feuilles opposées et à capitules multiflores radiés; ses semences sont couronnées de *deux dents* ou arêtes. Ce genre a pour type le *B. à calice feuillé* (*B. tripartita*), vulgairement *Chanvre aquatique*, qui habite le bord des eaux.

BIDET, petit cheval, excellent pour la selle et le service des postes; il est précieux pour sa vigueur, sa ténacité et sa sobriété peu communes. C'est une race particulière, que l'on élève surtout en Auvergne.

BIDON, nom d'une ancienne mesure pour les liquides, qui équivalait à 5 pintes de Paris (4 lit., 65). Il a depuis désigné une espèce de broc de bois employé dans la marine et à l'armée et dans lequel on met à boire pour 5 hommes. — On appelle *bidon d'homme de troupe*, *petit bidon*, un vase de fer-blanc propre à contenir la boisson de chaque soldat.

BIEF ou BIEZ, nom donné en Hydraulique : 1° à un petit canal qui détourne un cours d'eau, ou qui le soutient à une certaine élévation pour le faire ensuite tomber sur les roues d'un moulin; 2° à la partie horizontale d'un canal comprise entre deux écluses ou deux pertuis (*Voy.* ÉCLUSE et CANAL). On appelle *bief supérieur* ou *arrière-bief* la partie qui se trouve en amont de l'écluse; *bief inférieur* ou *sous-bief*, celle qui se trouve en aval.

BIELLE. On nomme ainsi en Mécanique une pièce qui, dans une machine, sert à communiquer le mouvement : c'est une tige inflexible, articulée par ses extrémités à deux points, les tenant à la même distance, unissant leurs mouvements et servant ainsi à transmettre la puissance de l'un à l'autre. On en fait usage toutes les fois qu'il s'agit de transformer un mouvement de va-et-vient en un mouvement circulaire, comme dans les machines à vapeur, ou un mouvement circulaire en un mouvement de va-et-vient, comme dans les scieries. On en distingue de plusieurs sortes selon leur dimension, leur position, ou leur destination : *grande bielle*, *bielle latérale*, *bielle pendante*, *bielle en double bride*, etc. On les fait en fonte ou en fer.

BIEN. En Morale, on nomme *bien* tout ce que l'homme peut rechercher, et l'on distingue le *bien physique* ou *bien sensible*, qui comprend tout ce qui peut être utile ou agréable à l'homme, tout ce qui peut contribuer à son bonheur, et le *bien moral*, ou le *bon*, l'*honnête*, qui comprend tout ce que l'homme approuve, tout ce qui est conforme à l'ordre, au devoir. Les philosophes ont beaucoup disputé sur la nature du bien moral : les uns cherchent, avec Épicure, Hobbes, Helvétius, Bentham, à le réduire à l'utile, ou tout au moins à l'utilité générale; les autres le considérent comme essentiellement distinct de l'utile, et le définissent, tantôt avec Platon, Zénon, Clarke, Kant : ce qui est conforme à la pensée de Dieu, à la raison, à l'ordre, à l'essence et à la destination des choses, aux dictées de la conscience; tantôt, avec Ad. Smith, ce qui est propre à exciter le sentiment de la sympathie, de l'approbation. Quelque différentes que paraissent ces solutions, il serait facile de montrer qu'elles se concilient au fond et s'accordent pour nous prescrire la même conduite. — La question du *souverain bien*, qui a aussi tant occupé les moralistes et les théologiens, dépend de la précédente, les uns plaçant le souverain bien dans le plaisir, dans le bonheur sensible, c.-à-d. dans la recherche de l'utile; les autres, dans la vertu, c.-à-d. dans la pratique du bien moral : la véritable solution est encore ici dans l'*accord du bonheur et de la vertu*. — On peut consulter sur ces graves questions tous les auteurs qui ont écrit sur la morale, mais plus spécialement Platon (*République*), Cicéron (*de Finibus bonorum et malorum* et *Paradoxes*), S. Augustin (*De summo bono*), Malebranche (*Conversations chrétiennes*), Clarke (*Traité de l'existence de Dieu*), Kant (*Critique de la raison pratique*), J.-J. Rousseau (*Profession de foi du vicaire savoyard*), M. Cousin (*Cours de philosophie* de 1828, 20e leçon), M. Jouffroy (*Cours de droit naturel*), Droz (*de la Philosophie morale*).

BIENFAISANCE. Cette vertu, que la religion nomme *charité*, la philosophie *philanthropie*, et dont le nom actuel, employé pour la première fois par l'abbé de St-Pierre, ne date que du dernier siècle (1725), ne s'exerça longtemps qu'individuellement et sans règle. L'exercice public de la bienfaisance, qui avait été déjà l'objet d'une ordonnance de François Ier en 1536, d'un édit de Henri II en 1547, fut organisé sur de nouvelles bases par la loi du 7 frimaire an V, qui créa les *bureaux de bienfaisance* : les ordonnances du 31 octobre 1821 et du 6 juin 1830 ont complété cette organisation. La République de 1848 a substitué au mot de Bienfaisance publique celui d'*Assistance*, et a fait de l'assistance un devoir à l'État, dans la Constitution même (*Voy.* ASSISTANCE). On doit à M. de Gérando un excellent traité *De la Bienfaisance publique* (1839). M. Tailhand a donné l'*Histoire de la Bienfaisance publique* (1848).

*Bureaux de bienfaisance.* Ces établissements sont chargés de distribuer des secours à domicile; les fonc-

tions des membres qui le composent sont gratuites; ils peuvent se faire aider par des commissaires et des dames de charité. Les caisses de ces bureaux sont alimentées, soit par les revenus de biens qui leur appartiennent, soit par les droits établis sur les spectacles, bals, concerts, soit enfin par les dons et les legs particuliers. Ces utiles établissements se sont multipliés au point que, dès 1843, on en comptait en France 7,600.

BIENHEUREUX. On nomme ainsi dans le style religieux : 1° ceux qui jouissent dans le ciel de la félicité éternelle; 2° ceux que l'Eglise reconnaît, par un acte solennel qui précède la canonisation, comme devant être placés au nombre de ceux qui jouissent de la gloire éternelle, et qui sont jugés dignes d'une vénération particulière. *Voy.* BÉATIFICATION.

BIENS. On donne ce nom, en Droit, à tout ce que l'homme peut posséder. Le Code civil (art. 516) partage tous les biens en *Meubles* et *Immeubles*. En outre, on distingue, au point de vue du mariage : *B. communs*, *B. dotaux*, *B. paraphernaux*, etc. (V. ces mots). — On appelle *Biens-fonds* tous les biens immeubles, tels que les fonds de terre, les vignes, les bois, les édifices, etc.; on appelle *Biens communaux* ceux à la propriété ou au produit desquels tous les habitants d'une commune ont un droit acquis. — On a appelé, depuis la Révolution, *Biens nationaux* ceux qui étaient devenus la propriété de la nation, par l'effet de la suppression des ordres religieux, de la confiscation des biens des émigrés, etc. Ces biens, que l'État mit en vente, furent longtemps frappés de défaveur. L'indemnité d'un milliard accordée en 1825 aux émigrés leur rendit leur valeur en donnant aux acheteurs toute sécurité.

BIÈRE (de l'allemand *bier*), boisson fermentée, préparée avec l'orge et le houblon ; outre les éléments fournis par ces deux substances, elle contient beaucoup d'eau, de petites quantités d'alcool, de sucre, de gomme, de gluten, de phosphate de chaux et de magnésie, tenus en dissolution dans les acides acétique et phosphorique. Elle est plus ou moins chargée d'acide carbonique libre, ce qui la fait mousser. — Il y a un très-grand nombre de variétés de bière, surtout dans les pays où, comme en Angleterre, en Hollande, en Belgique, etc., la vigne n'est pas généralement cultivée. — Les différences que présentent l'*ale*, le *porter*, le *stout*, le *faro*, le *ginger-beer*, la *bière blanche*, la *bière brune*, la *double bière*, la *petite bière*, ne proviennent que de quelques modifications dans les procédés de préparation ou dans les proportions relatives d'eau, d'orge et de houblon.

La fabrication de la bière embrasse quatre opérations : le *maltage*, le *brassage*, la *fermentation* et la *clarification*. — Le *maltage* a pour but de faire germer l'orge et par là d'y développer le sucre nécessaire à la fermentation : l'orge germée prend le nom de *malt*. Pour l'amener à cet état, on la fait ramollir et gonfler dans l'eau, puis on l'étend en couches minces, à la température de 14 à 15 degrés, sur un plancher où elle ne tarde pas à germer. Lorsque le germe a acquis à peu près la longueur du grain, on arrête la germination en exposant l'orge à une chaleur d'environ 60 à 70 degrés. Le fourneau sur lequel ce léger grillage s'exécute s'appelle *touraille*; le *malt touraillé* s'appelle aussi *drèche*. — Après avoir réduit le malt ainsi desséché en farine grossière, on passe à l'opération du *brassage* en faisant tremper le produit pendant quelques heures dans une grande cuve, avec de l'eau chauffée à 50 ou 60 degrés; ensuite, on soutire le liquide, et on le fait chauffer dans de grandes chaudières avec du houblon. Sans le principe amer et aromatique du houblon, la bière ne pourrait pas se conserver et s'aigrirait promptement. — Lorsque le *moût de bière* ainsi obtenu est suffisamment concentré, on le fait couler, après en avoir séparé le houblon, dans des cuves très-larges et peu profondes, dites *rafraîchissoirs*, où il se refroidit bientôt à 15 degrés; de là il passe dans une cuve très-profonde, nommée *cuve à guilloire* ou *cuve à fermentation*. On y délaye une petite quantité de levure de bière provenant d'opérations précédentes, de manière que la fermentation spiritueuse s'y développe. Dès qu'elle est terminée, au bout de quelques jours on soutire la bière pour en séparer la levure qui s'y est formée. Enfin, on procède à la *clarification* avec de la colle blanche de Flandre ou avec de la gélatine animale. — La bière bien préparée se conserve en général d'autant plus longtemps qu'elle est plus forte. La bière ordinaire devient promptement acide, et doit être bue dans les 3 ou 4 mois qui suivent sa préparation. — La bière est une boisson nourrissante, qui excite les organes digestifs et facilite la sécrétion des urines. Prise en trop forte quantité, elle donne des vertiges, pèse à l'estomac et occasionne une ivresse prolongée et stupéfiante.

L'usage de la bière est très-ancien. Moïse trouva cette boisson en usage en Égypte. Les auteurs grecs, qui l'appelaient *vin d'orge*, en attribuent l'invention aux Égyptiens; suivant eux, ce serait à Péluse, ville située à l'embouchure du Nil, qu'on l'aurait d'abord préparée. Les Latins la nommaient *cervitia*, mot qu'on dérive de *Cereris vitis* (vigne de Cérès), et d'où vient *cervoise*. Les Espagnols, les Germains, les Gaulois la connaissaient de temps immémorial. *V.* BRASSERIE.

BIÈRE (de l'allemand *bahre*, civière), cercueil en bois où l'on met les morts. *Voy.* CERCUEIL.

BIÈVRE, ancien nom du Castor. *Voy.* CASTOR.

BIEZ ou BIEF, terme d'Hydraulique. *Voy.* BIEF.

BIGAMIE (du latin *bis*, deux fois, et du grec *gamos*, mariage), crime de celui qui contracte un second mariage avant la dissolution du premier. Chez les Romains, la peine de ce crime était laissée à l'arbitrage du juge; ordinairement le bigame était noté d'infamie. Autrefois, en France, le bigame était pendu; on se contenta ensuite de l'envoyer aux galères; aujourd'hui, d'après l'art. 340 du Code pénal, la bigamie est punie des travaux forcés à temps. En Suède, on inflige la peine de mort; il en a été de même en Angleterre jusqu'à Guillaume III; à cette peine on substitua depuis celle de la prison; toutefois le criminel devait avoir en outre la main brûlée. Autrefois, en Suisse, lorsque deux femmes réclamaient un même mari, le corps du bigame était, dit-on, coupé en deux. En Orient, la bigamie et même la polygamie sont permises par la religion et la loi du pays.

BIGARADE, appelée aussi *Orange amère*, fruit du Bigaradier (*Citrus vulgaris*), à pulpe amère, d'un jaune rouge, et sur la peau de laquelle s'élèvent quelques excroissances. *Voy.* ORANGER.

BIGARREAU (du bas latin *bigarella*, fait de *bis*, deux fois, et *varellus*, diminutif de *varius*, varié), espèce de cerise rouge et blanche, et d'une chair ferme, ainsi appelée parce qu'elle est *bigarrée* de rouge et de blanc. Les bigarreaux sont fort sujets à être attaquées par les vers. — On nomme *bigarreautiers* les variétés de cerisier qui les produisent.

BIGNONIACÉES ou BIGNONIÉES (ainsi nommées par Tournefort en l'honneur de l'abbé J.-P. *Bignon*, son protecteur), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, de Jussieu, renferme des arbres, des arbustes élégants, et très-souvent des lianes remarquables par l'éclat de leurs fleurs. Elle a pour caractères : calice divisé, corolle presque toujours irrégulière, à 4 ou 5 lobes; 5 étamines, dont une presque toujours stérile; ovaire simple; un style, stigmate simple ou bilobé. Le fruit est une capsule sèche, unie ou biloculaire, bivalve, ou une sorte de drupe sec, à une ou plusieurs loges. Cette famille renferme les genres *Bignonie*, *Catalpa*, etc.

BIGNONIE, *Bignonia*, genre de plantes exotiques de la famille des Bignoniacées. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux grimpants qui peuvent servir à la décoration des berceaux, et qui se trouvent dans les

contrées équinoxiales : on en compte environ 80 espèces. On cultive chez nous : la *B. orangée*, dont les fleurs forment de petits bouquets pourpre et orangé, et le *Jasmin de Virginie* (*B. radicans*). *Voy.* JASMIN.

BIGORNE (corruption de *bicornis*, qui a deux cornes). Ce mot désigne : 1° une espèce d'enclume à 2 cornes, dont un bout finit en pointe, et qui sert à tourner les grosses pièces en rond; 2° un coin de fer dont les calfats se servent pour couper les clous qui se trouvent dans les joints; 3° une masse en bois avec laquelle les corroyeurs foulent les peaux mouillées. — C'est encore le nom d'un petit coquillage univalve ayant la forme d'un colimaçon, et qui s'attache aux rochers. On le nomme aussi *bigorneau*, *vignot*, *pilau*, *hibou*, *guignette*, etc. Il est comestible.

BIGRE (en bas latin *bigrus*, corruption d'*apiger*, ou d'*apicurus*, qui réunit ou qui soigne les abeilles), Ce nom désignait autrefois un garde forestier ou un individu riverain d'une forêt auquel était commis le soin de veiller à la conservation des abeilles et de recueillir leur miel et leur cire. — Les bigres avaient le droit de couper ou d'abattre les arbres où se trouvaient les essaims. Un édit de 1669 leur ôta ce droit.

BIGUES, mâtereaux qui ont à leur extrémité des poulies, et qui servent à élever ou à soutenir des fardeaux, à étayer une machine à mâter, un bâtiment couché, etc.

BIJOU, BIJOUTIER (qu'on dérive de *bis*, deux fois, et *joculus*, jouet). On peut employer à la confection des bijoux toutes sortes de matières, or, argent, cuivre, fer, acier, ivoire, os, nacre, écaille, bois même; mais c'est surtout aux ouvrages faits en métaux précieux qu'on applique le nom de *bijoux*, et l'on nomme *bijoutier* celui qui fabrique ou qui vend ces ouvrages. On distingue quatre sortes de *bijouteries :* la *B. en fin*, qui travaille l'or; la *B. en argent;* la *B. en faux*, qui travaille le cuivre doré, le similor, l'or de Manheim, le chrysocalque, etc.; la *B. en acier*, introduite en France en 1740, et qui eut longtemps une vogue méritée. On peut y joindre la *B. en fonte*, récemment importée de Berlin, qui opère par le simple moulage de la fonte de fer; la France n'a pas tardé à égaler la Prusse dans cette fabrication.

Les bijoux en or et en argent doivent avoir un titre fixé par la loi (loi du 19 brumaire an VI), et dont l'élévation varie selon la destination des objets fabriqués; on admet 3 titres pour les bijoux d'or : 1er, 920 millièmes de fin et 80 d'alliage; 2e, 840 de fin et 160 d'alliage; 3e, 750 et 250. Il y a également 3 titres pour l'argent : 1er, 950 d'alliage et 50 de fin; 2e, 800 et 200, 3e, 500 et 500. Un poinçonnage que porte chaque objet indique le titre particulier de chaque bijou. — La bijouterie de France et celle d'Angleterre sont les plus estimées; mais la première l'emporte par le goût et l'élégance du dessin.

Le goût des bijoux a régné en tout lieu et en tout temps, surtout chez les femmes; dans l'antiquité, il fut porté à l'excès; au moyen âge les bijoux étaient l'attribut de la noblesse; aujourd'hui ils sont indistinctement portés par toutes les classes de la société.

M. Julia Fontenelle a publ. un *Manuel du bijoutier*.

BIJUGUÉ (de *bis*, deux, et *jugum*, joug), se dit en Botanique des feuilles pennées dont le pétiole commun porte deux paires de folioles.

BILABIÉ (du latin *bis*, deux fois, *labium*, lèvre), se dit, en Botanique, d'un organe dont les parties distinctes ou soudées sont disposées de manière à représenter deux lèvres, l'une supérieure, et l'autre inférieure. Les familles des Labiées, des Acanthacées, offrent des exemples de calices et de corolles labiées.

BILAN (du lat. *bilanx*, balance), état ou inventaire de l'actif et du passif d'un négociant. — On dit vulgairement d'un négociant qu'*il a déposé son bilan*, pour dire qu'il se déclare en état de faillite. Dans ce cas, en effet, le failli est obligé de fournir son bilan, c.-à-d. l'état actif et passif de ses affaires; cet inventaire doit, en outre, contenir l'énumération et l'évaluation de ses biens mobiliers et immobiliers, le tableau de ses profits, de ses pertes et de ses dépenses. —Tout failli qui ne pourrait fournir de bilan, faute d'avoir eu ses livres de commerce en règle, pourrait être poursuivi comme banqueroutier (Code de Comm., art. 586).

BILATERAL (du lat. *bis*, deux fois, *latus*, *lateris*, côté). Se dit, en Botanique, des parties d'une plante disposées des deux côtés d'un organe central. Les feuilles de l'if, par exemple, sont bilatérales.

BILATÉRAL (CONTRAT), convention qui lie les deux parties. *Voy.* CONTRAT et SYNALLAGMATIQUE.

BILBOQUET (de *bille* et *boquet*, petit morceau de bois). Le jouet de ce nom, qui est connu de tous, fut mis à la mode en France par le roi Henri III, qui l'aimait à la passion.

On appelle *bilboquet :* dans la fabrication des Monnaies, un morceau de fer en forme d'ovale très-allongé au milieu duquel est un cercle en creux de la grandeur du flan que l'on veut ajuster : au centre est un petit trou pour repousser le flan en dehors, lorsqu'il se trouve trop attaché au bilboquet; — dans la Construction, tout petit carré de pierre qui, ayant été scié d'un plus gros, reste dans le chantier; — dans la Typographie, certains petits ouvrages de ville, tels que billets de faire part pour un mariage, pour un baptême, pour un décès, avis au public, etc.; — chez les Coiffeurs, un instrument dont ils se servent pour friser les cheveux destinés à faire des perruques : c'est un petit morceau de bois tourné, arrondi par les extrémités, de la grosseur du pouce, et un peu aminci au milieu : c'est sur ce milieu qu'on roule les cheveux.

BILE (du latin *bilis*), dite aussi *fiel*, en grec *cholè*, liquide sécrété par le foie, plus ou moins visqueux, d'une couleur jaune-verdâtre, d'une odeur peu prononcée, d'une saveur amère et faiblement alcaline; jointe en toute proportion avec l'eau et l'alcool, la bile s'y mêle très-bien, et elle est précipitée de ces liquides par le sous-acétate de plomb. — Beaucoup de chimistes se sont occupés de l'analyse de la bile; mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'on en a reconnu la composition exacte. M. Strecker, qui a publié, depuis 1847, les travaux les plus complets sur cette matière, a trouvé que la bile de bœuf, de chien et de brebis se compose essentiellement d'un mélange de deux sels de soude, dont l'un est formé par l'*acide cholique* (du grec *cholè*, bile), composé de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène, et dont l'autre est constitué par l'*acide choléique*, qui renferme les mêmes éléments associés à du soufre. Outre ces deux parties essentielles, la bile renferme accidentellement, et en très-petite quantité, de l'acide margarique, de la cholestérine et du sel marin. La bile de poisson contient les mêmes acides combinés avec de la potasse. Dans la bile de porc, le même chimiste a trouvé deux sels de soude formés par deux acides homologues des précédents.

On appelle *bile hépatique* celle qui vient directement du foie pour se rendre immédiatement dans le duodénum; et *bile cystique* celle qui séjourne dans la vésicule biliaire avant de couler dans le duodénum par le canal cholédoque. C'est dans cette dernière qu'on trouve la cholestérine, qui ne se rencontre jamais dans la bile hépatique, et qui forme la base des *calculs biliaires* que l'on trouve souvent dans la vésicule, surtout chez les vieillards.

La bile sert à la digestion; versée dans le duodénum par le canal cholédoque, elle se mêle aux aliments déjà digérés par l'estomac, et aide à leur conversion en *chyle*, qui est l'état dans lequel ils doivent être absorbés pour se mêler au sang : l'excès de ce liquide ou son absence contribue à vicier la digestion. —Les gens du monde font jouer un grand rôle à la bile dans presque toutes les maladies; sans repousser la part active qu'elle peut y prendre dans beaucoup de circonstances, il est encore aujourd'hui bien difficile

de préciser rien de positif à cet égard; toutefois, il est certaines maladies, comme la jaunisse ou ictère, où elle joue évidemment le principal rôle.—La bile dissout la plupart des matières grasses; les dégraisseurs s'en servent même de préférence au savon pour nettoyer les étoffes de laine. On a vanté l'extrait de fiel de bœuf pour combattre certaines maladies, par exemple, les engorgements chroniques du foie et des autres viscères abdominaux, les affections vermineuses, etc.

BILIEUX. On appelle *maladies bilieuses* les affections que l'on attribue à la surabondance de la bile ou à l'altération de ses qualités; *fièvre bilieuse* l'ensemble des symptômes qui résultent de l'inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac et du duodénum, avec exagération de la sécrétion de la bile; *tempérament bilieux*, le tempérament de l'homme chez lequel la bile prédomine : les caractères principaux de ce tempérament sont des muscles prononcés, des formes rudes, une charpente forte, le corps agile, une coloration extérieure foncée, les cheveux noirs, la physionomie hardie, les yeux étincelants, une grande facilité de conception, une imagination vive, une volonté forte, des passions ardentes, l'impatience de toute domination.

BILL, mot de la langue anglaise qui signifie, dans le langage parlementaire, un projet de loi quelconque. Chaque bill subit trois lectures et trois votes successifs, et doit avoir l'approbation des deux Chambres et la sanction du souverain; il devient alors *acte* du parlement et *statut du royaume*. — On appelle *Bill d'indemnité* une résolution par laquelle le parlement déclare qu'un acte ministériel, bien qu'irrégulier, ne donnera lieu à aucune poursuite.

BILLARD (du mot français *bille*), jeu qui se joue avec des billes d'ivoire sur une table longue de 3 à 4 m., large à peu près de moitié, garnie de rebords ou *bandes* rembourrées, couverte d'un tapis vert, et à laquelle il y a ordinairement six *blouses*.—Le jeu de billard paraît dériver du jeu de boules. Il était fort anciennement connu en Angleterre, où il a peut-être été inventé; il a été mis à la mode en France par Louis XIV, à qui les médecins avaient recommandé cet exercice après ses repas : on prétend que Chamillard, qui faisait la partie du roi, ne dut sa fortune politique qu'à l'adresse qu'il déployait à ce jeu. — Chacun sait que, pour pousser les billes, on se sert d'une espèce de longue canne appelée *queue*, garnie à l'un de ses bouts, le plus mince, d'un morceau de cuir dit *procédé*, et à l'autre d'une plaque d'os ou d'ivoire. Les parties qu'on joue le plus ordinairement sont la *carambole*, le *doublé*, la *partie blanche*, la *partie russe*, etc. : les règles de ce jeu sont connues de tout le monde.—Un bon billard doit être parfaitement horizontal et immobile, et avoir des bandes bien élastiques.

BILLE. Outre la petite boule de pierre, de stuc ou d'agate, avec laquelle jouent les enfants, et la boule d'ivoire qui sert au billard, ce mot désigne, dans l'Industrie, un morceau de tronc d'arbre brut et destiné à être équarri, un morceau d'acier carré destiné à être travaillé, et une espèce de bateau connue aussi sous le nom de *fustereau*. *Voy.* FUSTEREAU.

BILLET (du latin *bulla*). Outre son acception vulgaire, ce mot a pris par extension plusieurs significations spéciales : ainsi on nomme *Billet à ordre*, un effet commercial par lequel le souscripteur s'engage à payer à échéance une certaine somme à une personne désignée ou à toute autre personne qui la représentera et à laquelle le billet aura été passé par *endossement*. Tout billet à ordre doit être daté; il doit énoncer la somme à payer, le nom de celui à l'ordre duquel il est souscrit, l'époque à laquelle le payement doit s'effectuer, la valeur qui a été fournie en espèces, marchandises, en compte ou de toute autre manière (*Code de commerce*, art. 188). L'endossement du billet à ordre doit aussi être daté, exprimer la valeur fournie, et énoncer le nom de celui à l'ordre de qui il est passé. Si l'endossement n'est pas conforme à ces dispositions, il n'opère pas le transport, il n'est qu'une procuration (art. 137 et 138).

Le *B. de banque* est un papier de crédit qui tient lieu d'argent monnayé et qui est payable à vue; c'est une espèce d'effet au porteur qui ne diffère du précédent que parce qu'il offre la garantie d'une société autorisée par l'État, au lieu de celle d'individus isolés. Les plus grandes précautions ont été prises pour que les *B. de banque* ne pussent être contrefaits : on a fabriqué à cet effet un papier particulier, une encre indélébile; on détache les billets d'un registre à souche, on les couvre de signes que l'on s'efforce de rendre inimitables; en outre, la valeur du billet se lit au travers du papier. *Voy.* FILAGRAMME.

*Billets de l'échiquier*, effets mis en circulation par l'échiquier ou la trésorerie de l'Angleterre, portent intérêt jusqu'à leur remboursement : ils sont ordinairement de 100, 500 ou 1,000 liv. st. chacun.

BILLON (MONNAIES DE), de *vellon*, cuivre; menue monnaie, intermédiaire entre la monnaie d'argent et la monnaie de cuivre, était formée d'un bas métal, où le cuivre était uni à l'argent dans une proportion supérieure au titre légal; c'étaient originairement des espèces d'argent, qui furent altérées par un mélange de cuivre de plus en plus considérable. Il y avait deux sortes de monnaies de billon : l'une, dite de *haut-billon*, qui comprenait les espèces depuis 10 deniers de loi jusqu'à 6 (c.-à-d. de 10 à 6 douzièmes d'argent pur); l'autre, dite de *bas-billon*, à laquelle on rapportait les espèces qui étaient au-dessous de 6 deniers de loi.—On ne se servit guère de cette monnaie avant la 3e race de nos rois. Dès le xe siècle, on rencontre quelques deniers d'argent bas; après Louis IX, on ne trouve plus que des deniers de bas billon. Les pièces de billon qui furent fabriquées sous la 3e race étaient les *blancs*, les *douzains*, les *liards*, les *hardis*, les *doubles*, les *deniers*, les *mailles* ou *oboles*, la *pougeoise*, dite aussi *pite* ou *poitevine*. Toutes ces espèces ont été successivement démonétisées. La dernière monnaie de billon qui ait été fabriquée en France était la petite pièce de 10 cent. créée sous Napoléon (loi du 15 sept. 1807), pesant 2 grammes et contenant 200 parties d'argent contre 800 de cuivre; elle a aussi été abandonnée. D'après un décret du 18 août 1810, la monnaie de billon, ainsi que la monnaie de cuivre, ne peut être employée dans les payements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 francs. Antérieurement, on pouvait payer en billon un quarantième des sommes dues. — On étend parfois, mais improprement, le nom de billon aux monnaies de cuivre pur. On appelle aussi billon toute monnaie décriée ou défectueuse. Par suite, on a appelé *billonnage* le trafic illégal de monnaies défectueuses; ce trafic est puni comme celui de la fausse monnaie.—*Mettre une monnaie au billon*, c'est déclarer qu'elle n'a plus cours.

En Numismatique, on appelle *billon* des médailles de cuivre alliées d'une très-petite quantité d'argent; on leur donne aussi quelquefois le nom de *potin*.

En Agriculture, on nomme *billon* certains ados ou petites élévations de terre, plus ou moins larges et bombés, qu'on forme dans un terrain avec la charrue, et qui sont séparés par des raies profondes. C'est surtout dans la Brie que l'on pratique le *billonnage*. On se sert à cet effet d'une charrue à deux versoirs, de manière à rejeter la terre à droite et à gauche.

BILLONNAGE. *Voy.* BILLON.

BILOBE (de *bis*, deux fois, et *lobus*, lobe), organe dont les deux divisions sont séparées par un sinus obtus ou plus ou moins arrondi à son fond. Le mot *bilobé* s'emploie comme synonyme de *dicotylédoné*.

BILOCULAIRE (de *bis*, deux fois, et *loculus*, loge), se dit en Botanique des parties de la plante qui pré-

sentent deux loges ou deux cavités : légume biloculaire, baie biloculaire, feuilles biloculaires.

BIMANES, 1er ordre de la classe des Mammifères, ne renferme que l'homme, et est caractérisé par l'existence de *mains* aux membres thoraciques seulement. Les singes ont des mains aux quatre membres, ce qui les fait nommer *quadrumanes*.

BIMBELOTERIE (de *bimbelot*, jouet, dérivé lui-même de l'italien *bambola*, poupée), commerce de jouets d'enfants, en bois, en os, en fer-blanc, et plus spécialement en plomb coulé dans des moules, objets avec lesquels les enfants jouent à la chapelle, aux soldats, etc. Ce genre de commerce, qui paraît si futile, produit des sommes immenses. La ville de Nuremberg avait autrefois le monopole de la fabrication et du commerce des jouets d'enfants; Manheim fournissait la petite sculpture en bois; aujourd'hui, l'industrie française rivalise en ce genre avec l'Allemagne. On estime surtout les sculptures de bois et d'os de Saint-Claude (Jura).

BINAGE, façon donnée à la terre avec un instrument appelé *binette* ou *béchot*, instrument que l'on remplace souvent, suivant le cas, par la ratissoire, la houe à la main ou la houe à cheval. L'objet du binage est de détruire les mauvaises herbes, et d'ameublir le sol pour qu'il absorbe mieux l'humidité. Il s'applique surtout aux vignes; on bine aussi les pommes de terre, les betteraves, les carottes, le colza, l'œillette, etc.; on bine rarement les céréales, à cause des frais qu'entraîne ce mode de culture. En général, il faut attendre pour le binage que la terre soit légèrement humectée et qu'elle s'émiette facilement.

Dans l'Église, on nomme *binage* (du latin *binus*, double) le *double* service qu'un prêtre, à ce autorisé, fait en disant deux messes le même jour, soit dans sa propre église, soit en deux endroits différents. Il est permis de *biner* dans certains diocèses, à cause de la rareté des prêtres.

BINAIRE (du latin *bini*, deux à la fois). En Arithmétique, on appelle *système binaire* un système de numération dans lequel les chiffres suivraient, non la progression décuple, comme dans la nôtre, mais seulement la progression double, et qui n'emploierait que deux caractères, 1 et 0. Leibnitz avait inventé un système binaire qui a eu quelque temps une sorte de célébrité. On dit aussi système *dyadique*.

En Chimie, on appelle *binaires* les corps composés de deux corps simples : l'eau, la plupart des acides et des oxydes sont des composés binaires.

En Musique, on donne le nom de mesure *binaire* à toute mesure qui peut se partager en deux temps, par opposition avec la mesure ternaire, qui se partage en trois temps égaux. Quand la mesure est à 4 temps, elle se marque par un *C*; lorsqu'elle est à 2 temps, on emploie le ₵ traversé d'une barre, dit *C barré*. — On appelle coupe *binaire*, la coupe d'un morceau en deux parties, dont la première contient ce que l'on nomme l'*exposition*, et la seconde les *développements*. Cette coupe s'applique surtout aux pièces de musique instrumentale, telles que le 1er et le 4e morceau d'une symphonie, d'un quatuor ou d'une sonate.

BINETTE, instrument aratoire. *Voy.* BINAGE.

BINOCLE (du latin *bis*, deux fois, et *oculus*, œil), espèce de lunettes ou de double lorgnon qu'on tient à la main, est formé de deux branches réunies dans une seule charnière, et sert à voir les objets des deux yeux en même temps. — On a aussi appliqué ce nom à des lorgnettes à double tube, appelées plus ordinairement *jumelles*, qui furent inventées dans le XVIIe siècle; c'est au père Reitha, capucin allemand, qu'appartient cette invention, qu'on trouve consignée dans un de ses ouvrages, qu'il avait intitulé *Oculus Henoc et Eliæ*.

Les Chirurgiens appellent *binocle* un bandage dit aussi *diophthalme*, qui sert à maintenir un appareil sur les deux yeux, et qui représente un ⋈, dont les croisés se trouvent en arrière sur l'occiput, et en avant sur la racine du nez et sur le front.

BINOME (du grec *bis*, deux fois, et *nomê*, part), se dit, en Algèbre, d'une quantité composée de deux parties, séparées par les signes + ou —. Ainsi $a+b$, $2a+5x$, $3b-2x$, $7x-4a^2b$, $a-\frac{1}{\cos b}$, etc., sont autant de binômes. — On oppose *binôme* à *monôme* et à *polynôme*. *Voy.* ces mots.

Le *B. de Newton* est une formule qui exprime le développement d'un binôme élevé à une puissance quelconque. La 2e puissance ou carré de $a+b$ est $a^2+2ab+b^2$; la 3e puissance ou cube est $a^3+3a^2b+3ab^2+b^3$, et ainsi de suite. Ces différentes puissances du binôme $a+b$ suivent une loi assez compliquée, qui a été découverte par Newton et exprimée, pour l'exposant quelconque, $m$, par cette formule, devenue célèbre :

$$(a+b)^m = a^m + ma^{m-1}b + \frac{m(m-1)}{1.2}a^{m-2}b^2 + \frac{m(m-1)(m-2)}{1.2.3}a^{m-3}b^3 + \text{etc.}$$

Cette expression générale a été gravée sur le tombeau de Newton, dans l'abbaye de Westminster, comme l'une de ses plus belles découvertes.

BINOT ou BINOIR (de *binage*), petite charrue destinée à enterrer la graine semée avant le dernier labour; elle est très-usitée dans le Brabant, la Belgique et la Flandre française.

BIOGRAPHIE (du grec *bios*, vie, et *graphô*, écrire), vie d'un individu, est une des branches les plus intéressantes et les plus utiles de l'histoire. On en trouve de nombreux exemples chez les anciens : Plutarque, Diogène Laërce, Cornélius Nepos, Suétone, Eunape, ont écrit la vie des grands hommes, des philosophes, des généraux célèbres, des empereurs romains; à la renaissance, Pétrarque, Boccace, Brantôme, Paul Jove, etc., rédigèrent des biographies estimées; mais tous ces auteurs n'avaient donné que quelques vies isolées : ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que naquit l'idée de faire des recueils complets de biographies. Les *Dictionnaires historiques* de Moréri et de Bayle furent les premiers essais en ce genre. Ladvocat, Barral, Chaudon et Delandine, Feller, ont donné depuis des Dictionnaires historiques et biographiques de proportions et de destinations fort diverses; ces recueils ont été éclipsés par la *Biographie universelle* des frères Michaud, commencée en 1811 et dont le *Supplément* n'est pas encore achevé. — Les Anglais estiment le *Dictionnaire biographique général*, publié pour la 1re fois à Londres en 1763. — OEttinger a donné la *Bibliographie biographique*, Brux., 1854.

BIOLOGIE (du grec *bios*, vie; *logos*, discours), partie de la Physiologie qui traite de la vie en général et des diverses formes de la vie.

BIPÈDES (du latin *bis*, deux fois, et *pes*, *pedis*, pied), nom donné en Histoire naturelle à tous les animaux qui n'ont que deux pieds. Tous les bimanes sont bipèdes; les oiseaux sont essentiellement bipèdes. — Cuvier a aussi donné ce nom à un genre de reptiles sauriens, de la famille des Scincoïdiens, qui ont deux petites pattes postérieures.

BIPENNE (du latin *bis*, deux fois; *penna*, plume, aile), hache à deux tranchants, en usage surtout chez les peuples de la Thrace, de la Scythie et de Germanie; c'était aussi l'arme des Amazones. La bipenne des Francs s'appelait *francisque* (*Voy.* ce mot).

Les botanistes donnent le nom de *bipennées* ou *bipinnées* aux feuilles composées dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires, qui eux-mêmes portent latéralement des folioles : telles sont les feuilles de la fumeterre.

BIRÈME (du latin *bis*, deux fois, *remus*, rame), galère qui avait deux rangs de rames de chaque côté.

BIRIBI (en italien *biribisso*), jeu de hasard, analogue au loto, qui nous vient d'Italie et qui a été long-

temps en vogue. Pour le jouer, il faut un grand tableau contenant 70 cases numérotées, et un sac contenant 64 petites boules creuses numérotées aussi. Il y a le banquier et les pontes. Celles-ci mettent ce qu'elles veulent sur chaque nombre; le banquier tire une boule, et si le numéro qu'elle porte correspond à une case chargée, il paye 64 fois la mise; mais comme la couche appartient au banquier, celui-ci a toujours un avantage de 7 sur 70. On peut jouer le biribi de plusieurs autres manières.

BISAIGUE. *Voy.* BESAIGUE.

BISAILLE (de l'adjectif *bis, bise*), mélange de pois gris et de vesces, dont on nourrit certains animaux, particulièrement les pigeons. — On donne aussi ce nom à la plus bise des farines, celle avec laquelle on fait le pain bis.

BISANNUEL (de *bis*, deux fois, *annus*, année), se dit d'une plante dont la vie dure 2 années, c.-à-d. qui ne fleurit, ne fructifie et ne meurt qu'au bout de 2 ans.

BISCAÏEN. Ce mot a été d'abord employé comme adjectif avec le mot *mousquet*, pour désigner un mousquet à fort calibre ou fusil de rempart, inventé ou originairement employé en Biscaye. Il a été depuis transporté à la balle du mousquet biscaïen : c'est dans ce sens seul qu'on le prend aujourd'hui. — Le biscaïen est rond et à peu près de la grosseur d'un petit œuf; c'est le plus petit des boulets de canon; il est ordinairement de fer fondu, et porte de 400 à 600 m. : on le fait entrer dans les charges à mitraille.

BISCHOF (mot allemand qui veut dire *évêque*, et qui n'est lui-même qu'une corruption du latin *episcopus*), boisson froide composée de vin sucré, de citron ou d'orange et de muscade, est répandue surtout en Allemagne et en Hollande. C'est un breuvage généreux et réconfortant; il a probablement tiré son nom de sa couleur violette, qui est celle du costume des évêques. Les catholiques d'Allemagne le nomment de préférence *vin pourpré*.

BISCOTTE (du latin *bis*, deux fois, et *coctus*, cuit; en italien *biscotto*), sorte de pâtisserie qui consiste ordinairement en tranches de pain séchées au four. Les *biscottes* de Bruxelles sont les plus recherchées. — En Provence, on appelle *biscottes* des marrons cuits dans du vin blanc et passés ensuite au four.

BISCUIT (en italien *biscotto*, du latin *bis*, deux fois, et du mot français *cuit*). On nomme ainsi : 1° une pâtisserie délicate faite avec des œufs, de la farine et du sucre, qu'on aromatise quelquefois avec de l'eau de fleur d'oranger, de l'anis, etc. On fait à Reims des biscuits secs fort estimés. Quelquefois on incorpore à la pâte du biscuit des substances médicamenteuses actives, des vermifuges, des sels mercuriels, etc., pour faire prendre plus facilement ces remèdes aux enfants et à certains malades : on connaît surtout en ce genre les *biscuits dépuratifs* du docteur Ollivier; — 2° un pain en forme de galette auquel on a donné deux et quelquefois quatre cuissons pour le durcir, et dont on fait provision pour les voyages sur mer, ce qui le fait appeler spécialement *biscuit de mer*; c'est la nourriture ordinaire des marins; leur ration est de trois biscuits par jour. On en distribue aussi quelquefois aux troupes en campagne. L'usage du biscuit était connu des Romains; il s'introduisit dans les armées romaines, comme approvisionnement de campagne, au temps des Antonins.—On appelle aussi *biscuit de mer* l'os de seiche qu'on donne aux oiseaux en cage pour aiguiser leur bec.

On nomme encore *biscuit* un ouvrage de porcelaine cuit au four, et qu'on laisse dans son blanc mat, sans peinture ni couverte; on en fait des figurines.

BISE, nom particulier donné au vent sec et froid qui, pendant l'hiver, souffle du nord-est : les Italiens l'appellent *tramontane*. Le mot *bise* est quelquefois synonyme d'hiver, surtout en poésie.

BISEAU (du latin *bisellus*), extrémité ou bord coupé en biais, en talus se dit surtout du bord des glaces de miroir, de l'arrête d'un bois équarri, du dos d'un couteau, du tranchant d'un outil, etc.

On appelle *cartes biseautées* des cartes de chaque côté desquelles des joueurs de mauvaise foi ont retranché une bandelette aiguë, un triangle excessivement allongé, afin de les reconnaître au besoin, et de s'en servir pour tromper leurs adversaires.

BI-SEL se dit, en Chimie, d'un sel acide dans lequel la quantité d'acide est double de celle qui est contenue dans le sel neutre formé par le même acide et la même base. On désigne les bi-sels en faisant précéder de la syllabe *bi* le nom générique des sels; ainsi on dit : bi-sulfate, bi-tartrate, bi-oxalate, etc.

BISERRULE (de *bis*, deux fois, *serrula*, petite scie), genre de la famille des Papilionacées, plante herbacée, annuelle, à feuilles imparipennées qui lui donnent quelque analogie avec une *double scie*, à petites fleurs bleuâtres, à gousse biloculaire, croît au midi de l'Europe et en Orient, dans les lieux pierreux.

BISET, *Columba livia*, espèce du genre Pigeon, ainsi nommée à cause de sa couleur bise, a le corps gris d'ardoise, le tour du cou vert changeant, avec une double bande noire sur l'aile, et le croupion blanc. Le biset sauvage est considéré comme la souche de la plupart des pigeons domestiques. C'est un oiseau voyageur assez rare en Europe, mais très-commun en Asie et surtout en Afrique. On l'appelle aussi *Pigeon de roche*, parce qu'il aime à faire son nid dans les trous des rochers. — On appelait autrefois *biset* une grosse étoffe commune de couleur bise.

BISHOP ou BISCHOF. *Voy.* BISCHOF.

BISMUTH (de l'allemand *wismuth*, même signification), dit aussi *Étain de glace*, métal blanc, grisâtre, lamelleux, fragile, fusible à 250°, et pesant spécifiquement 9,85. Il cristallise avec facilité en cubes ou en trémies tétraédriques, brillant des plus vives couleurs. On le rencontre particulièrement à l'état natif, uni avec le soufre ou l'arsenic, dans les mines de cobalt et d'argent de la Saxe, de la Thuringe et de la Bohême. Pour l'avoir pur, il suffit de chauffer le minerai dans des tuyaux de fonte légèrement inclinés; à mesure que le métal fond, il se rend dans un récipient placé à l'extrémité inférieure des tuyaux. Le bismuth est un des métaux les plus fusibles, et il communique cette propriété aux métaux avec lesquels on l'allie : on en forme l'*alliage fusible de Darcet* (*Voy.* ALLIAGE). On se sert d'un alliage de 5 parties de bismuth, de 3 de plomb et de 2 d'étain, alliage qui fond à 92°, pour obtenir des clichés des gravures sur bois. Le bismuth uni à l'étain le rend plus dur. Il s'amalgame très-bien avec le mercure, et forme un alliage coulant, très-avantageux pour l'étamage des glaces. Le bismuth se combine avec l'oxygène, et donne un oxyde jaune qui avec les acides forme les *sels de bismuth*. Ce qu'on appelait jadis *magistère de bismuth* est un sous-azotate de bismuth : il constitue le *blanc de fard*.— Le sous-azotate de bismuth est employé comme sédatif et antispasmodique, surtout dans les crampes d'estomac. — Le bismuth fut longtemps confondu avec d'autres métaux analogues, tels que le plomb et l'étain. Ce n'est qu'au XVIe siècle (vers 1520) qu'il a été distingué et décrit par Agricola.

Le *Bismuth sulfuré* ou *Bismuthine* est un minéral composé de soufre et de bismuth; il est gris d'acier, brillant, et se présente en cristaux aciculaires. Il en existe des variétés qui renferment, en outre, du cuivre, du plomb, et même de l'argent.

BISON (de *wisent*, nom sous lequel on désignait l'Aurochs dans la langue des Germains), *Bos americanus*, espèce de bœuf sauvage de l'Amérique septentrionale, se distingue surtout par sa longue barbe, par la bosse qui surmonte ses épaules, et sa tête couverte d'une laine épaisse. Ses cornes sont courtes, arrondies, noires et susceptibles d'un beau poli; sa queue, peu longue, se termine par un bouquet de

poils. Pendant l'hiver, le bison se tient dans les forêts; l'été, il habite les prairies. Cet animal, naturellement farouche, s'apprivoise aisément quand il est pris jeune. A l'état sauvage, on le chasse pour sa peau, qui donne un bon cuir, ainsi que pour sa langue et sa bosse, qui sont un manger délicat. Le bison habite surtout l'Amérique septentrionale; on le traque avec ardeur sur les bords du Missouri et du Mississipi. M. Lamare-Picquot a proposé, en 1849, d'introduire le bison en France, comme un animal à la fois propre au trait et à la consommation.

BISQUE (du latin *bis*, deux fois, et *cocta*, cuite), espèce de purée, autrefois fort à la mode, et qu'on servait en guise de potage au commencement du repas : on y faisait entrer des écrevisses pilées, du riz, diverses sortes de légumes, etc. Quelquefois on remplaçait les écrevisses par un hachis de poisson ou une purée de gibier. On appelait *Bisque à la reine* une bisque faite avec du blanc de poulet.

Au jeu de paume, on appelle *bisque* l'avantage qu'un joueur fait à un autre lorsqu'il lui donne quinze points dans le cours d'une partie : on dérive alors ce mot de *biscaye*, mot qui se disait autrefois dans le jeu de paume.

BISQUINS, peaux de mouton avec leur laine, préparées par les mégissiers. Les bourreliers en font des couvertures pour les colliers des chevaux de trait.

BISSEXTILE (ANNÉE), année de 366 jours où se rencontre le *bissexte*, c.-à-d. où l'on compte deux fois (*bis*) le sixième (*sextus*) jour avant les calendes de mars. *Voy.* ANNÉE.

BISTORTE (du latin *bis*, deux fois, et *tortus*, tordu), *Polygonum bistorta*, nom vulgaire d'une espèce du genre Renouée, plante de la famille des Polygonées, dont les racines sont contournées en forme d'S. En Suisse et en France, où elle se trouve dans les endroits marécageux, cette plante sert de nourriture aux bestiaux. Ses racines sont astringentes et toniques.

BISTOURI (du nom de la ville de *Pistori* ou *Pistoie*, en Italie, autrefois renommée pour sa coutellerie), petit couteau à lame fixe ou flottante, dont les chirurgiens se servent pour couper les chairs et faire des incisions. Il n'existe point de différence essentielle entre le bistouri et le scalpel. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le bistouri est ordinairement à lame flottante, et le scalpel à lame fixe; on dit de préférence *bistouri* quand il s'agit d'opérations faites sur le vivant, et *scalpel* lorsqu'il s'agit de dissections faites sur le cadavre. — Il y a différentes sortes de bistouris, que l'on distingue, soit par le nom de leurs inventeurs : *B. de Pott, de Cooper, de Dupuytren;* soit par la forme qu'ils affectent : *B. droit, convexe, recourbé, boutonné, à la lime;* ou bien encore par le genre d'opération auquel ils sont destinés : *B. gastrique, herniaire, lithotome*, etc.

BISTRE. Ce mot, qui au propre est le nom de la suie détrempée qui se forme dans les cheminées, ou qui dégoutte des tuyaux de poêle, est devenu le nom d'une couleur d'un brun roussâtre, fabriquée avec cette suie. Le bistre n'est employé que comme couleur à l'eau. On s'en servait autrefois pour faire des dessins au lavis. On fait avec le tabac et le jus de réglisse noir une couleur à peu près semblable. Du reste, les peintres et les architectes ont remplacé le bistre par la sépia et par l'encre de Chine.

BI-SULFATE, BI-SULFITE. *V.* BI, BI-SEL, SULFATE, etc.

BITESTACÉS (de *bis*, deux fois, *testa*, coquille), Crustacés de l'ordre des Branchiopodes, dont le corps est couvert d'un double bouclier semblable à une coquille bivalve : tels sont les Cypris, les Daphnies, etc.

BITORD ou BISTORD (du latin *bis*, deux fois, et *tortus*, tordu), petit cordage composé de deux ou trois fils de caret, quelquefois de quatre, goudronnés et tortillés ensemble. On le fait avec du gros fil de caret neuf, et on le conserve en pelotes dans les corderies. A bord, le bitord est d'un usage continuel; il sert à lier, à rattacher les cordages, à garnir les manœuvres usées par le frottement, etc.

BITRICHE, *Bitrischus*, synonyme de ROITELET.

BITTE, nom donné, en Marine, à un assemblage de charpentes formé de deux montants perpendiculaires et d'un traversin qui les croise. La bitte est placée sur l'avant d'un navire, et sert à amarrer les câbles qui tiennent aux ancres jetées au fond de la mer. Les vaisseaux de ligne ont leurs *bittes* dans la batterie basse; les frégates les ont dans leur batterie; les bâtiments sans batterie, sur le pont supérieur.

BITUME (du latin *bitumen*), nom générique donné à des substances combustibles, dont l'origine et la composition n'ont pas encore été bien définies; ils sont tantôt liquides ou visqueux (naphte), tantôt solides (asphalte); leur couleur est brune ou noire; à l'état solide, ils sont friables et pulvérulents, s'électrisent par le frottement comme les résines, et se liquéfient par une faible chaleur; tous les bitumes brûlent avec flamme et fumée épaisse, en dégageant une odeur forte qui leur est particulière. On en distingue plusieurs variétés, dont les principales sont : l'*Asphalte* ou *Bitume de Judée*, le *Malthe* ou *Pissasphalte*, dita ussi *Bitume glutineux* (*Voy.* ASPHALTE), le *Naphte*, le *Pétrole* ou *Huile de pierre* (*Voy.* ces mots). On comprend encore sous le nom de *bitumes* le *Rétinite* ou *Rétinasphalte*, le *Succin*, etc.

BIVALVE se dit, en Conchyliologie, des coquilles composées de deux *valves*, comme celles de l'huître et autres mollusques acéphales, et, en Botanique, des capsules formées de deux parties, comme celle du lilas, les noyaux des drupes, etc.

BIVOUAC ou BIVAC (de l'allemand *beywacht*, formé lui-même de *bey*, auprès, et *wacht*, veille), établissement qu'une armée en campagne fait en plein air, le jour ou la nuit, pour prendre du repos : c'est une espèce de campement à la belle étoile. Autrefois, ce mot ne s'entendait que d'une garde extraordinaire faite la nuit en plein air par un poste, une division, quelquefois même une armée; mais ce n'était que dans les occasions périlleuses qu'on tenait une armée au bivouac. L'usage du bivouac permanent date des guerres de la Révolution; il a introduit dans les armées une rapidité de mouvement extraordinaire en les délivrant des embarras du campement et du baraquement; mais il peut compromettre la santé du soldat.

BIXA, vieux nom du Rocou, devenu le nom scientifique de cet arbuste. Le *Bixa* a donné son nom aux *Bixacées*, famille de plantes Dicotylédones polypétales hypogynes, dont il est le type. *Voy.* ROCOU.

BLACK-DROPS (*gouttes noires*), nom anglais d'un médicament très-usité en Angleterre. Il a pour base l'opium uni à l'acide acétique, et est employé comme calmant. On en donne de deux à six gouttes dans une potion. Six gouttes contiennent un grain d'opium.

BLAIREAU, *Meles*, genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers et de la famille des Plantigrades : corps bas sur jambes, pieds à cinq doigts, munis d'ongles robustes, propres à fouiller; queue courte et velue, poche remplie d'une humeur grasse et infecte, placée auprès de l'anus. Le *B. ordinaire* (*Meles vulgaris*) est long de 60 centim. environ, non compris la queue; il a un pelage long et bien fourni, gris-brun par-dessus, noir en dessous. Une bande longitudinale noire existe de chaque côté de la tête, passant sur l'œil et sur l'oreille. Cet animal répand une odeur très-forte; il vit solitaire et habite les bois sombres, où il se creuse un terrier tortueux et oblique. Il fait sa nourriture de tout ce qu'il peut prendre : baies, fruits charnus, et, au besoin, mulots, grenouilles, serpents, etc. Pris jeune, il s'habitue à la domesticité. On le trouve dans l'Europe et l'Amérique du Nord. La peau du blaireau fournit une fourrure grossière; les bourreliers en couvrent les colliers et harnais des attelages de rouliers; ses poils servent

à faire des brosses molles et de gros pinceaux : par suite, on a spécialement appelé *blaireau* le pinceau avec lequel on se savonne la barbe. Les peaux et les poils du blaireau sont expédiés, en grande partie, de la Savoie, des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Il en vient aussi du Levant. — Le *B. Taisson* (*M. Taxus*), qu'on trouve dans les mêmes lieux que le précédent, et le *B. Carcajou* (*M. Labradorica*) du Labrador, que l'on avait pris pour des espèces distinctes, ne sont que des variétés du *B. commun.*

BLAIRIE (DROIT DE), ou *Droit de vaine pâture*, droit perçu par un seigneur haut justicier, pour la permission qu'il accordait aux habitants de faire paître leurs bestiaux sur les terres après la récolte, ou dans les bois et les héritages non clos.

BLANC, couleur qui résulte de la réunion des sept couleurs dont un rayon solaire est composé (*Voy.* SPECTRE SOLAIRE); on obtient un blanc parfait en retranchant les rayons jaunes. — On donne aussi ce nom à la couleur ou matière blanche dont les peintres, les maçons, etc., se servent pour blanchir une surface quelconque. *Voy.* ci-après BLANC D'ARGENT, D'ESPAGNE, DE PLOMB, DE ZINC, etc.

En Agriculture, le *blanc* est une maladie des végétaux, caractérisée par une sorte de poussière blanche qui se manifeste surtout sur les feuilles : on distingue le *B. sec* et le *B. mielleux*, ou *Lèpre au meunier.* Depuis peu d'années, cette maladie a envahi la vigne : on attribue le blanc de la vigne à un petit champignon, dit *Oïdium Tuckerii*, parce qu'il fut remarqué pour la 1re fois (en 1845) par un jardinier anglais nommé Tucker. On y remédie en soufflant sur la vigne, préalablement mouillée, de la fleur de soufre; on la prévient en enduisant la vigne, immédiatement après la taille, avec du chlorure de chaux.

Dans la Monnaie, on a donné, à différentes époques, le nom de *blanc* à une monnaie de billon qui était originairement en argent pur, et dont la valeur réelle a souvent varié, parce qu'on y a introduit des quantités de cuivre de plus en plus considérables. On distinguait surtout les *grands blancs* ou *gros deniers blancs*, qui valaient 10 deniers tournois, et les *petits blancs* ou *demi-blancs*, qui n'en valaient que 5. Sous Jean le Bon, le *gros blanc* ne valait pas plus de 22 c. Sous Henri II, on fit des *gros* valant 2 sols 6 deniers ou 30 deniers, et qu'on appela pour cette raison *six-blancs.* Quoique cette monnaie n'existe plus dans le commerce, on a conservé l'usage de dire *six-blancs* pour deux sous et demi.

Dans les Transactions, on nomme *blanc* l'espace laissé dans une écriture sans être rempli, et pour l'être plus tard ; de là ces expressions : *quittance en blanc*, quittance où on laisse en blanc le nom de celui qui doit payer; *procuration en blanc*, procuration où le nom de celui qui doit en être chargé est laissé en blanc; *signature en blanc*, dit aussi *blanc-seing* et même *blanc*, signature apposée sur un papier blanc.

En terme de Banque, *être en blanc* signifie accepter une traite sans en être couvert, ou donner un mandat avant d'en avoir reçu les fonds.

En Poésie, on désigne sous le nom de *vers blancs* des vers qui ne riment point. *Voy.* VERS.

BLANC D'ARGENT, qualité supérieure de céruse employée dans la peinture. *Voy.* CÉRUSE.

BLANC DE BALEINE ou SPERMA CETI, matière grasse, solide, d'un blanc éclatant, formée par la réunion de petites écailles luisantes, est contenue dans une huile grasse qui entoure le cerveau du cachalot et de quelques autres poissons : on ne la trouve pas dans la *baleine*, quoique, par l'erreur des premiers naturalistes, elle lui ait emprunté son nom. Le blanc de baleine fond à 44°, et se compose d'un principe particulier appelé *cétine*, qui a la propriété de se transformer par la saponification en acide palmitique. Il entre dans la fabrication des plus belles bougies; autrefois, on l'employait en médecine contre les catarrhes.

BLANC DE CÉRUSE, carbonate de plomb. *Voy.* CÉRUSE.

BLANC DE CHAMPIGNON, filets blancs, arrondis et spongieux que l'on trouve dans les vieilles couches à champignons, proviennent de la germination des séminules de ces végétaux. On s'en sert pour la reproduction artificielle du champignon de couche. Ce blanc peut se conserver dans un lieu sec plusieurs années.

BLANC D'ESPAGNE, DE DIEPPEDAL OU DE MEUDON, carbonate de chaux ou craie pulvérisée, puis réduite en pâte au moyen de l'eau. On le débite moulé sous forme de pains ovoïdes ou cylindriques. On emploie le blanc d'Espagne comme crayon pour écrire sur les tableaux noirs; il entre dans la peinture à la détrempe. On trouve cette craie en abondance en Espagne, à Dieppedal, près de Rouen; à Meudon, près de Paris, etc. — Le *B. d'albâtre* est un sulfate de chaux que l'on emploie, réduit en poudre fine, aux mêmes usages.

BLANC DE FARD, combinaison d'acide azotique et d'oxyde de bismuth (sous-azotate de bismuth), employée quelquefois par les dames pour blanchir la peau. Ce blanc a l'inconvénient de rendre la peau rugueuse, et de noircir par le contact des émanations sulfureuses. Dans l'origine, le blanc de fard, adopté par les femmes grecques, était une terre argileuse de Chio ou de Samos, mêlée à une terre calcaire et délayée dans du vinaigre.

BLANC DE HAMBOURG, DE HOLLANDE, DE VENISE, céruse ou carbonate de plomb, mélangé avec plus ou moins de sulfate de baryte, s'emploie dans la peinture.

BLANC-MANGER, aliment qu'on prescrit souvent aux estomacs délicats et aux convalescents, se compose ordinairement de gelée animale, rendue blanche et opaque par une addition de lait d'amandes; on y joint du sucre, de l'eau de fleurs d'oranger, et d'autres substances, afin d'en varier la saveur.

BLANC DE PLOMB, synonyme de carbonate de plomb

BLANC-RHASIS, vulgairement *Blanc-raisin*, onguent de couleur blanche qui doit son nom arabe à son inventeur. Il se compose d'huile rosat, de cire, de céruse et de camphre. On l'emploie contre les brûlures et plusieurs maladies de la peau.

BLANC-SEING. *Voy.* BLANC (dans les Transactions).

BLANC DE ZINC, synonyme d'oxyde de zinc. Il remplace avantageusement la céruse dans la peinture à l'huile; il ne noircit pas par les émanations sulfureuses, et n'exerce aucun effet fâcheux sur la santé des ouvriers. L'usage commence à s'en répandre aujourd'hui; un arrêté ministériel du 24 août 1849 en a prescrit l'emploi pour tous les travaux publics.

BLANCARDS, toiles blanches et légères, fabriquées de fil plat dans la Normandie. On en exportait beaucoup autrefois pour l'Amérique.

BLANCHARD, *Falco albescens*, grosse espèce d'Aigle-Autour qu'on trouve en Orient.

BLANCHARD VELOUTÉ, dit aussi *Houque laineuse*, espèce de plante du genre Houque, de la famille des Graminées; herbe vivace qui se trouve abondamment répandue dans la plupart des prairies naturelles. On en peut faire un très-bon pâturage en l'associant avec le trèfle, la minette et autres herbes. C'est elle qui fait la qualité supérieure des herbages du pays de Bray (Seine-Inférieure).

BLANCHE. On nomme ainsi, en Musique, une note dont la tête est évidée, mais qui porte une tige (𝅗𝅥), afin qu'elle ne soit pas confondue avec la *ronde.* La blanche vaut la moitié d'une ronde, ou deux noires, quatre croches, huit doubles croches, etc.

BLANCHIMENT, opération qui a pour but de détruire certaines matières qui colorent les étoffes ou d'autres objets. — Les tissus végétaux se blanchissent par une toute autre méthode que les étoffes de soie et de laine. La méthode ancienne, pour les toiles de *chanvre, de lin* et *de coton*, consiste à les exposer sur un pré, pendant un temps plus ou moins long, à l'action simultanée de l'humidité et de la lumière solaire. Le procédé nouveau, dû à Berthollet, est

bien plus expéditif : on laisse tremper les toiles dans de l'eau chaude pour enlever toutes les parties solubles; on les dégorge par un moyen mécanique quelconque; on les fait bouillir dans une lessive de soude; on les rince, et on les fait séjourner pendant quelques heures dans un bain de chlorure de chaux. Après le rinçage à l'eau courante, on leur donne un bain d'eau aiguisée par un peu d'acide sulfurique; on lave, et l'on finit par un bain de savon. — On blanchit la *laine* au moyen du soufrage, c'est-à-dire en l'exposant humide à l'action du gaz acide sulfureux; le chlore et les alcalis attaquant la laine, il est impossible de les employer pour la blanchir. — On blanchit la *soie* en la maintenant dans des dissolutions bouillantes de savon; on y parvient aussi par le soufrage. — Pour blanchir l'*ivoire* jauni, on le brosse avec de la pierre ponce calcinée et délayée dans l'eau, puis on le renferme encore humide sous une cloche de verre qu'on expose journellement au soleil. — On blanchit la *cire* jaune en la réduisant en rubans minces qu'on expose au soleil et à la fraîcheur des nuits, sur des châssis en toile. La cire se blanchit promptement dans le gaz oxygène pur. Un procédé expéditif et peu coûteux consiste à la faire fondre, à y verser une petite quantité d'acide sulfurique, puis à y ajouter quelques fragments de salpêtre, en agitant le tout avec une spatule de bois.

BLANCHIMENT DES MÉTAUX. *Voy.* DÉROCHER.

BLANCHISSAGE DU LINGE. Il comprend huit opérations : 1° *trempage*, simple imbibition d'eau froide; 2° *essangeage*, lavage fait aussi à l'eau froide pour enlever le plus gros de la malpropreté; 3° *coulage* ou *lessivage*, qui consiste à faire passer à travers le linge une dissolution alcaline de soude ou de potasse, le plus souvent des cendres (*Voy.* LESSIVE); 4° *savonnage*, dans le but d'enlever les taches qui auraient résisté aux opérations précédentes; 5° *rinçage*, pour enlever l'eau de savon; 6° *égouttage;* 7° *séchage;* 8° *pliage* et *repassage.* — On a substitué avec succès au mode ordinaire de blanchissage, qui est fort pénible, le blanchissage à la vapeur. Cette méthode n'était d'abord appliquée qu'au blanchiment du coton écru; ce fut Chaptal qui le premier imagina qu'on pourrait s'en servir pour le blanchissage du linge. Curaudau perfectionna ce procédé, et le recommanda au public dans un *Essai sur le blanchissage à la vapeur* (Paris, 1806). Ce procédé réunit des avantages qui doivent le faire préférer : économie de temps, de savon et de combustibles, uniformité, exactitude dans le lessivage. Il a été adopté pour l'armée par décret du 10 déc. 1853. — On doit à M. René Duvoir un *Appareil de lessivage par circulation*, qui abrége le travail et ménage le linge.

BLANCHISSERIE, établissement destiné à blanchir les toiles. Pour les procédés de blanchiment, *Voy.* BLANCHIMENT. — On nomme plus spécialement *Buanderies* les établissements destinés au blanchissage du linge de corps et de ménage.

BLANQUETTE, espèce de raisin dont la feuille est recouverte d'un duvet *blanc* et cotonneux. En Gascogne et dans le bas Languedoc, on en fait un vin blanc, doux et spiritueux, qu'on nomme aussi *blanquette :* on estime surtout la *B. de Limoux* (Aude). — On appelle encore *blanquette* ou *blanquet* une poire d'été qui a la peau blanche. Il y en a de deux sortes, le gros et le petit blanquet : le *gros blanquet* est bon à manger au commencement de juillet, et le *petit blanquet*, vers la fin d'août.

BLAPS (du grec *blaptô*, nuire), genre d'insectes Coléoptères, de la famille des Mélasomes, se tient dans les parties obscures, sales et humides des habitations. Ces insectes sont noirs, et répandent au toucher une odeur désagréable. Ils n'ont pas d'ailes, mais ils courent avec beaucoup de vitesse. Le *B. porte-malheur* (*B. mortisaga*), qu'on trouve dans tout le nord de l'Europe, passe pour être de mauvais augure : aussi les gens superstitieux le redoutent-ils beaucoup.

BLASON, science qui s'occupe de la connaissance et de l'explication des armoiries. On fait dériver le mot *blason* de l'allemand *blasen*, sonner du cor, parce que c'est en sonnant du cor que ceux qui se présentaient aux lices des anciens tournois annonçaient leur venue. Les hérauts décrivaient ensuite à haute voix les armoiries de chacun des concurrents, ce qu'on appelait *blasonner :* c'est de cet office des *hérauts* qu'est venu le nom d' *Art héraldique,* sous lequel on désigne souvent le blason. — Les principaux éléments de la science du blason consistent dans la connaissance de *l'écu*, des *émaux*, des *pièces* et *meubles*. L'*écu*, ou champ sur lequel sont placées les armoiries, représente l'ancien bouclier; sa forme, variable suivant les pays, est le plus souvent, en France, celle d'un rectangle posé droit, et terminé, au milieu de sa ligne inférieure, par une pointe peu saillante. On y distingue le haut ou *chef*, le milieu ou *centre*, et le bas ou *pointe;* il se divise en quatre *partitions*, savoir : le *parti*, formé par une ligne perpendiculaire divisant l'écu; le *coupé*, formé par une ligne horizontale; le *tranché*, par une ligne diagonale de droite à gauche; et le *taillé*, par une ligne diagonale de gauche à droite. — Les *émaux* sont le nom collectif donné aux métaux, couleurs ou fourrures qui colorent l'écu. Il y a deux métaux, l'*or* et l'*argent;* cinq couleurs, l'*azur* (bleu), les *gueules* (rouge), le *sinople* (vert), le *sable* (noir) et le *pourpre* (violet); et deux fourrures, l'*hermine* et le *vair* (fourrure de couleur blanc et azur). — Les *pièces*, dites *pièces honorables* ou *figures héraldiques*, sont au nombre de neuf, savoir : le *chef*, la *fasce*, le *pal*, la *croix*, la *bande*, la *barre*, le *chevron*, le *sautoir* et le *pairle* (*Voy.* ces mots). Les *meubles* sont les ornements intérieurs de l'écu : il faut y distinguer les *figures naturelles*, prises des animaux, des plantes, des astres, du corps humain, etc., et les *figures artificielles*, telles que châteaux, instruments de guerre ou de métiers, besants, tourteaux, billettes, alérions, merlettes, canettes, étoiles, croissants, croisettes, molettes d'éperons, etc. — Outre les ornements intérieurs qui meublent le champ de l'écu, il y a les ornements extérieurs qui l'entourent : tels sont les casques et couronnes, les lambrequins, les supports et tenants, les insignes et ordres de chevalerie. Pour plus de détails, on peut consulter les traités spéciaux de blason, entre autres, celui du P. Ménestrier, augmenté dans l'édit. donnée à Lyon, 1770, ceux de la Roque, de La Colombière, du P. de Varenne, le *Manuel du Bl.* de J. Pautet, l'*Armorial universel* de Jouffroy d'Eschavannes, 1844, le *Traité complet du Bl.* de Borel d'Hauterive, 1846, le *Dict. héraldique* de Ch. Grandmaison, 1853, etc. *V.* ARMOIRIES.

Les Français sont les premiers qui aient réduit le blason en art, et ce sont eux qui ont les armes les plus régulières. Les Allemands ne s'en occupèrent que bien postérieurement, et les Anglais blasonnent encore aujourd'hui en français. — Le blason ne paraît pas remonter au delà des croisades. Bien avant cette époque, il y eut des signes particuliers, des emblèmes, des ornements pris par les peuples guerriers ou les héros pour servir de signe de ralliement dans le combat; mais il ne faut pas confondre ces signes isolés, variables, avec les signes convenus, invariables et surtout héréditaires qui constituent le blason proprement dit. Au temps des croisades, dans ces armées composées de vingt peuples divers, la nécessité de se faire reconnaître de ses soldats obligea chaque chef de revêtir des insignes particuliers. Au retour de la croisade, le guerrier eut soin de conserver ces insignes, qui rappelaient ses exploits, et les transmit à ses descendants comme un titre d'honneur. C'est sous S. Louis, à ce qu'on croit, que cette transmission reçut un caractère régulier.

**BLASPHÈME** (du grec *blaptô*, nuire, et *phêmè*, réputation), parole impie prononcée avec l'intention d'outrager la Divinité ou la Religion. Le *blasphème* diffère du *sacrilége* en ce que le premier consiste en paroles, et le deuxième en actions. Chez les Hébreux, le blasphémateur était puni de mort et lapidé par le peuple (*Lévit.*, ch. XXIV, v. 14 et 16). En France, les ordonnances de S. Louis et de quelques autres de nos rois lui infligeaient la peine du pilori ou le condamnaient, selon les cas, à avoir la langue percée avec un fer rouge. Le pape Pie V, par décret de 1556, condamna ceux qui s'étaient rendus coupables de ce crime à une amende pour la première fois, au fouet pour la deuxième; s'ils étaient ecclésiastiques, ils étaient dégradés et envoyés aux galères. Depuis, le châtiment a été réduit à une amende honorable prononcée au pied des autels.

**BLASTÈME** (du grec *blastos*, germe), nom donné, dans les plantes, au corps qui porte les cotylédons, et qui comprend la radicule, la gemmule et la tigelle.

**BLATTE** (du grec *blaptô*, nuire), *Blatta*, genre d'insectes Orthoptères, de la famille des Coureurs, d'une grande agilité, ne se montrent que la nuit, et habitent les planchers des maisons, où ils sont un véritable fléau; ils mangent le pain, la farine, etc. Leur couleur est brune, roussâtre ou jaunâtre; ils répandent une odeur désagréable. On en distingue un grand nombre d'espèces: la *B. des cuisines* (*Blatta orientalis*), qui est d'un brun noirâtre et très-aplatie, infeste les boulangeries, les cuisines et les garde-manger de presque toute l'Europe; la *B. des Lapons*, qui est plus petite, dévore les provisions de poissons que les habitants du Nord font sécher pour leur nourriture.

**BLE** ou BLED (du saxon *blad*, grain), plante de la famille des Graminées hordéacées, à tige longue et mince, qui produit le grain dont on fait le pain. On appelle vulgairement *blé* toute espèce de céréales: *gros blés*, les froments et les seigles; *blé méteil*, le blé moitié froment, moitié seigle; *petits blés*, l'orge, l'avoine, le millet, le sarrasin. On appelle *blé* par excellence le pur *froment* (*triticum sativum*): lorsqu'on dit *blé* simplement, on entend toujours le froment. *Voy.* ce mot.

On nomme vulgairement *B. à chapeaux* une espèce de blé de Toscane, dont la paille sert à fabriquer des chapeaux estimés; *B. avrillet*, le froment que l'on sème en mars et en avril; *B. blanc*, une variété commune dans l'ancien Dauphiné, qui fournit une très-belle farine; *B. cotonneux* ou *français*, une variété que l'on cultive dans le haut et bas Rhin, en Italie et en Espagne.

Le *blé* est dit *broui* s'il est attaqué par la rouille; *charbonné*, s'il est noirci par la carie; *coulé*, si les grains sont petits, peu farineux; *échauffé*, si une fermentation intérieure a détruit la partie alimentaire; *mouillé*, si le grain est altéré par les pluies; *vermoulu*, s'il est gâté par la présence d'insectes.

On donne quelquefois le nom de *blé* à des plantes qui n'ont aucun rapport avec le genre Froment: ainsi on nomme *B. barbu* ou *de Guinée* le Sorgho, espèce de millet; *B. de Canarie* ou *d'oiseau*, l'Alpiste; *B. de vache*, le Mélampyre des champs, la Saponaire rouge; *B. noir*, la Renouée et le Sarrasin; *B. de Turquie*, *d'Inde*, *d'Espagne* ou *d'Italie*, le Maïs.

L'origine du blé se perd dans la nuit des temps: on ne le trouve pas aujourd'hui à l'état naturel, et l'on doit présumer qu'il n'est qu'une transformation opérée par la culture d'une espèce inférieure, comme l'épeautre ou la fétuque flottante. Un savant agronome, M. Esprit Fabre, a cru trouver la première forme du blé dans l'*Ægilops triticoïdes*. La Fable a fait honneur de l'introduction du blé tantôt à Osiris, divinité de l'Egypte, tantôt à Cérès, qui l'aurait cultivé d'abord dans les plaines d'Enna, en Sicile. Les Athéniens, les Crétois et plusieurs autres peuples se disputaient l'honneur de l'avoir cultivé les premiers. Ce qui est certain, c'est que la culture du blé était en honneur en Chine bien des siècles avant nos temps historiques. *Voy.* CÉRÉALES et GRAINS.

**BLECHNE**, *Blechnum*, genre de Fougères, tribu des Aspléniacées, à feuilles allongées, composées de folioles simples, aiguës, à une seule nervure. On trouve chez nous le *B. spicant*, qui est le type de ce genre.

**BLEIME** (du grec *blêma*, coup, blessure), meurtrissure ou rougeur qui survient quelquefois à la sole des talons du cheval, et qui est suivie d'abcès.

**BLENDE** (de l'all. *blenden*, briller), nom donné, en Minéralogie, au sulfure de zinc naturel. *V.* ZINC.

**BLEPHARITE** (du grec *blépharon*, paupière), inflammation des paupières, soit qu'elle affecte le corps de la paupière, soit qu'elle s'arrête au bord ciliaire et aux follicules pileux et muqueux dont il est garni: c'est cette dernière qu'on appelle quelquefois *lippitude*, *psorophthalmie* ou *teigne des paupières*.

**BLÉSITÉ** (du latin *blæsus*, bègue), vice dans la parole, qui consiste à substituer une consonne douce à une plus dure, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, l'*s* au *g*, l'*i* au *j*, etc.; par exemple, à prononcer *zerbe*, *zeval*, au lieu de *gerbe*, *cheval*. Cette prononciation est familière aux enfants. Si elle persistait, il suffirait, pour la faire disparaître, d'une attention constante.

**BLESSURE** (du grec *plesséin*, frapper). Selon la cause qui les produit, les blessures peuvent être rapportées à deux grandes divisions: les unes sont l'effet d'agents chimiques, tels que le calorique et les caustiques; elles comprennent la *brûlure* et la *cautérisation*; les autres sont opérées par des puissances mécaniques, telles que les *percussions*, les *tractions*, les *instruments tranchants*, *piquants*, *contondants*, *déchirants*, et prennent les noms de *contusion*, *distension*, *luxation*, *fracture*, *plaie*, etc. — En Médecine légale, on distingue: 1° les *B. mortelles*, qu'on subdivise en *B. nécessairement mortelles* et *B. accidentellement mortelles*; 2° les *B. non mortelles*, qui sont *complétement curables* ou *incomplétement curables*

On doit à Dupuytren un *Traité des blessures par armes de guerre* (*Leçons de Clinique*, 1839). *Voy.* PLAIE.

Selon notre législation, l'auteur de blessures faites volontairement et entraînant une incapacité de travail de plus de 20 jours est puni de la réclusion (C. pénal, art. 309), ou au moins d'une année d'emprisonnement (loi de 1832). Si elles ont été faites avec préméditation, la peine est celle des travaux forcés à temps (art. 310). Si la maladie n'a pas été de plus de 20 jours, l'auteur de *blessures volontaires* est puni d'un emprisonnement de 6 jours à 2 ans, et d'une amende de 16 à 200 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement; et s'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement est de 2 à 5 ans, et l'amende de 50 à 500 fr. (art. 311). Si les *blessures* ont été *involontaires*, leur auteur est puni seulement d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois, et d'une amende de 16 à 100 fr. (art. 320). — La loi détermine, en outre, le cas où l'auteur de blessures doit être puni plus rigoureusement à raison de la qualité des personnes blessées ou des circonstances du crime ou délit (312); elle détermine également certains cas où les blessures sont réputées *excusables* (321-25, 463). Indépendamment des peines ci-dessus, l'auteur de blessures peut, sur la demande de la personne lésée, être condamné à des dommages-intérêts, qui varient selon la gravité et les suites des lésions, et qui sont fixés ordinairement d'après les rapports des médecins.

**BLÈTE** ou BLETTE (du grec *blax*, mou), *Blitum*, genre de plantes annuelles, glabres, charnues, de la famille des Chénopodées. La principale espèce est la *Blette à tête* ou *Épinard-fraise* (*B. capitatum*), ainsi appelée à cause de ses fleurs en capitules agglomérés, et à cause de ses fruits semblables à des fraises. On la cultive dans les jardins. On l'emploie aussi comme plante potagère, et, en médecine, comme émolliente.

**BLEU** D'AZUR, ou simplement AZUR, matière colo-

rante de couleur bleu de ciel, que l'on obtient par la pulvérisation du Bleu d'outremer ou Lazulite, ou que l'on forme artificiellement en faisant fondre du minerai de cobalt et du sable avec de la potasse ou de la soude; il en résulte un verre bleu qu'on pulvérise sous des meules. On le prépare en grand dans la Saxe, la Hesse et la Silésie. — Si la poudre est grossière, on l'appelle *azur à poudrer;* si elle est très-fine, *azur d'émail*.—Les diverses qualités d'azur sont connues dans le commerce sous les noms d'*azur de premier, de second, de troisième* et *de quatrième feu :* on entend par *feu* le degré de vivacité et de finesse de l'azur. Cette couleur sert à donner une teinte azurée au linge, aux différents tissus, aux papiers, et surtout aux poteries, aux porcelaines, etc. — On faisait autrefois de l'azur factice avec de l'indigo ou du suc de violettes broyé avec de la craie; avec du sel ammoniac et de l'argent, ou encore avec du soufre, du mercure et du sel ammoniac.

BLEU DE COBALT. *Voy.* COBALT et l'art. précédent.

BLEU DE COMPOSITION, dit aussi *bleu en liqueur* ou *bleu de Saxe*, dissolution d'indigo dans l'acide sulfurique fumant : il sert dans la teinture.

BLEU DE FRANCE, synonyme de *bleu de Prusse.*

BLEU DE MONTAGNE ou *Cendres bleues*, mélange de chaux, de sulfate de chaux et de carbonate de cuivre, employé en peinture. *Voy.* CUIVRE AZURÉ.

BLEU D'OUTREMER, couleur très-belle et très-solide, préparée avec un minéral bleu appelé *lazulite outremer*, qui nous vient de Perse, de Chine et de Boukarie. On prépare aussi de l'*outremer factice* ou *bleu Guimet* (du nom d'un fabricant), dont les peintres font une grande consommation. *Voy.* OUTREMER.

BLEU DE PRUSSE OU DE BERLIN, appelé aussi *prussiate de fer*, *ferrocyanure de fer*, combinaison formée de cyanogène et de fer, solide, d'un bleu foncé, sans saveur ni odeur, prenant par le frottement un reflet métallique; insoluble dans l'eau, l'alcool, les acides faibles. Les caractères suivants le distinguent de l'indigo : chauffé fortement à l'air, le bleu de Prusse brûle difficilement, et laisse un résidu brun de peroxyde de fer; le chlore ne détruit pas sa couleur; l'acide sulfurique concentré le rend tout à fait blanc; les alcalis caustiques concentrés le décolorent entièrement. Le bleu de Prusse du commerce renferme toujours de l'alumine, avec laquelle on le mélange pour lui donner du corps. On obtient le bleu de Prusse en précipitant du prussiate de potasse jaune (ferrocyanure de potassium) par une dissolution faite avec du sulfate de fer et de l'alun, et en lavant le précipité avec de l'eau jusqu'à ce qu'il ait acquis une belle couleur bleue. Il s'emploie dans la fabrication des papiers peints, la peinture à l'huile, l'azurage des papiers, l'impression des indiennes et des tissus de laine et de soie. Il présente aussi de nombreuses applications dans la teinture; mais, dans ce cas, on le produit directement sur les tissus en mordançant ceux-ci dans un sel de fer, et les plongeant ensuite dans un bain de prussiate de potasse. — La découverte du bleu de Prusse fut faite par hasard, en 1710, par Diesbach, fabricant de couleurs de Berlin. Dippel fit, à cette époque, les premières recherches sur ce composé, et Woodward décrivit le premier, en 1724, le procédé de préparation, que l'on tenait secret : c'est ce procédé qui est encore suivi aujourd'hui.

BLEU DE THÉNARD. C'est du phosphate de cobalt mélangé avec de l'alumine. M. Thénard l'a proposé en remplacement de l'*outremer.*

BLEU. Dans le Blanchissage, *passer du linge au bleu*, c'est tremper du linge, après l'avoir blanchi, dans une eau imprégnée de bleu en liqueur. *Donner le bleu* à une toile, c'est la faire passer dans une eau où l'on a fait dissoudre un peu d'amidon avec de l'émail ou azur de Hollande. — Dans l'art culinaire, *mettre un poisson au bleu*, c'est le faire cuire à une sorte de court-bouillon avec des ingrédients qui lui donnent une couleur approchant du bleu. *Voy.* COURT-BOUILLON.

BLEUS (les), nom de parti : il est opposé tantôt à *Verts*, tantôt à *Blancs*. *V.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

BLEUET ou BLUET, *Centaurea cyanus*, plante appartenant au genre Centaurée, de la famille des Carduacées, croît naturellement dans les blés; sa fleur, d'un joli bleu, est recherchée comme ornement par les villageois; elle est, en outre, recommandée en infusion comme légèrement astringente; son eau, distillée, a été préconisée contre les ophthalmies, d'où le nom de *casse-lunettes* donné quelquefois au bleuet; on s'en sert aussi contre les érésipèles et les rougeurs de visage. On nomme aussi le bleuet *Aubifoin*, *Barbeau*, *Jacée des blés*. On a obtenu par la culture des bleuets de diverses couleurs : violets, pourprés, blancs même, mais jamais jaunes.

Le *Bleuet du Canada* est une espèce du genre Ai relle; le *B. du Levant* est la Centaurée mouchetée

BLEUET, nom vulgaire du Martin-pêcheur d'Europe. *Voy.* MARTIN-PÊCHEUR.

BLINDAGE, BLINDE (de l'allemand *blinden*, aveugler), ouvrage de fortification fait avec des branches d'arbres entrelacées et posées de travers entre deux rangées de pieux de la hauteur d'un homme, sert à cacher et à garantir du feu de l'ennemi les hommes qui s'y trouvent; on l'emploie particulièrement à la tête de la tranchée, lorsqu'elle s'étend de front vers le glacis. — On se sert aussi du blindage pour mettre à l'abri des bombes les corps de garde, les magasins militaires, et même des bâtiments. Dans ce cas, on emploie pour le former des poutres solides qu'on recouvre de fascines, de fumier, de terre, sur un mètre au moins d'épaisseur.

BLOCAGE ou BLOCAILLE (diminutif de *bloc*), menu moellon, pierrailles que l'on réunit pour remplir les vides dans un ouvrage de maçonnerie. Ce sont de petites pierres brutes, irrégulières, qu'on emploie sans aucune préparation pour la construction de certaines fondations ou dans l'eau; on les jette pêle-mêle avec le mortier; on les emploie aussi pour garnir le milieu des murs et des gros massifs.

En termes de Typographie, on appelle *blocage* une ou plusieurs lettres retournées ou renversées pour tenir provisoirement la place de celles qui devraient y être; on recourt au blocage quand les lettres manquent dans la casse ou qu'on est incertain sur un mot indéchiffrable : on appelle *bloquer*, disposer ainsi les lettres.

BLOCKHAUS (de l'all. *block*, bloc, tronc d'arbre, et *haus*, maison), redoute détachée, fortin ordinairement construit en bois, qui n'a pas d'issue apparente, et qui communique souterrainement à un ouvrage principal dont il n'est que le poste avancé. Souvent aussi le blockaus n'est qu'une palanque à ciel ouvert, à fossés, à meurtrières, quelquefois environnée d'une enceinte. Dans la guerre d'Afrique, on fait un grand usage du *blockhaus;* on en construit en machicoulis, à un étage couvert, et sans fossé.

BLOCS. En Géologie, on nomme ainsi des fragments de roche dont la grosseur est supérieure à celle de la tête, et peut même aller jusqu'à 1,000 m. cubes. Quand les fragments sont peu considérables, on les appelle *cailloux* et *rognons*. — On nomme *blocs erratiques* des blocs de toute grosseur, ayant quelquefois plus de 1,000 m. cubes, qui se trouvent répandus sur le sol, et qui n'ont souvent aucune analogie avec les espèces de roches sur lesquelles ils gisent; de sorte qu'on ne peut expliquer leur présence que par l'action de causes violentes qui les ont détachés des hautes montagnes et transportés à de grandes distances : tels sont les *blocs erratiques* du versant oriental du Jura, qui paraissent venir des Alpes, et ceux du Nord de l'Europe, qui paraissent détachés des monts Ourals.

BLOCUS (du verbe *bloquer* ou de *blockhaus*), opération militaire qui consiste à occuper les avenues

d'une place, d'un port, soit pour empêcher les sorties, soit pour réduire la place et l'obtenir par famine. — Les blocus au moyen des lignes fortifiées étaient fréquents chez les anciens; ils sont devenus plus rares dans l'art militaire moderne. Cependant, on cite les blocus d'Ancône (1799), de Gènes (1800), de Pampelune (1813), qui tous ont duré près de 6 mois.

Dans le Droit maritime, les neutres ont généralement adopté le principe de ne reconnaître en état de véritable blocus que les ports dont le blocus serait réel et non purement fictif : ce principe a été consacré par le Congrès de Paris le 30 mars 1856.

On appelle *blocus continental* le système d'exclusion générale par lequel Napoléon voulait interdire à l'Angleterre tout accès sur le continent européen : il fut décrété par l'Empereur le 21 novembre 1806. On sait que l'exécution de ce système l'entraîna dans des guerres continuelles qui finirent par amener sa ruine.

BLONDE, ouvrage semblable à la dentelle pour le travail, et qui n'en diffère que par la matière : elle se fait généralement en soie blanche. Il existe aussi des *blondes noires.* — La perfection des blondes résulte de leur finesse, de la régularité de leur texture, et de la blancheur qu'on a su conserver à la soie. On les blanchit difficilement. On a donné le nom de *blonde de fil* à la *mignonnette,* sorte de dentelle faite à fond clair, et ressemblant au fond de la blonde connue sous le nom de *tulle.* Il y a aussi des *blondes de coton.* — Les villes de France où l'on fabrique des blondes de soie sont : Arras, Avesne, Bar-le-Duc, Bayeux, Caen, Clermont en Auvergne, Gisors, Lyon, Magny, Orléans, Paris, le Puy, Saint-Étienne, Tours, Vienne; les plus belles blondes se font à Chantilly. On en fabrique aussi en Suisse, à Genève, en Hollande, en Saxe, à Milan.

BLOUSE, espèce de sarrau de grosse toile, ayant à peu près la forme d'une chemise, que les charretiers, les paysans et les ouvriers portent par-dessus leurs autres vêtements. — La blouse n'est autre chose que le *sayon* des Gaulois; elle porte même encore ce nom dans le midi de la France. L'ancien sayon était de laine ou de peau; la blouse moderne est de toile, de coton ou de laine. Sous l'Empire, la blouse fut adoptée en France pour la milice citoyenne et rurale et pour les ouvriers dans les villes. C'est encore l'uniforme des gardes nationales dans beaucoup de campagnes.

On sait qu'on nomme aussi *blouse* chaque trou des coins et des côtés d'un billard : un billard a six blouses.

BLUET, plante des champs. *Voy.* BLEUET.

BLUTAGE, opération qui a pour but de nettoyer le grain et de débarrasser la farine, en la tamisant, du son ainsi que des corps étrangers introduits par la mouture. On appelle *blutoir* ou *bluteau* l'instrument employé pour ce travail; et on distingue le *bluteau à grain*, espèce de crible, et le *bluteau à farine,* tamis très-fin, formé de toiles métalliques. Le blutoir est partagé en trois ou quatre divisions, selon l'espèce de farine qu'on veut obtenir. Ordinairement on emploie des blutoirs tournants; on a depuis imaginé de rendre le blutoir fixe, et d'établir dans son intérieur et sur son axe un système de brosses tournantes, qui, passant continuellement sur les mailles du tamis, les empêchent de s'obstruer. — Le bluteau a remplacé le tamis à la main, dont on se sert encore dans beaucoup de localités, et qui lui-même a remplacé les paniers de jonc dont on se servait dans les temps anciens.

BOA (du nom que les anciens donnaient à une couleuvre qui se glissait dans les troupeaux pour y sucer, dit-on, le lait des vaches, *boes,* en grec), genre de Reptiles de l'ordre des Ophidiens, qui n'a point de crochets venimeux, mais qui est cependant redoutable par sa grande taille et sa force musculaire. On en trouve plusieurs espèces répandues en Asie, en Afrique et en Amérique; la plus célèbre est, sans contredit, le *B. constricteur,* dit aussi *B. devin*, *B. royal* ou *empereur,* qui habite les parties humides des forêts de l'Amérique du Sud, notamment de la Guyane. Ce serpent est quelquefois long de près de 10 m. et gros comme le corps d'un homme; il est brun sur le dos, jaune sur les flancs, avec de larges taches noirâtres, et par-dessous pointillé sur un fond argenté; il a le corps couvert d'écailles en dessus, de plaques courtes et serrées sous le ventre et sous la queue; sa tête est plate et petite, relativement à la longueur de son corps, son cou grêle et son museau court et obtus; sa bouche, largement fendue, peut, au moyen d'un os mastoïde libre et d'un os intra-articulaire qui unissent la mâchoire inférieure au temporal, s'ouvrir et se distendre démesurément. Cette faculté, jointe à celle de sécréter une espèce de bave gluante, permet au boa d'engloutir des animaux entiers, des agoutis, des gazelles, des chèvres même. Le boa vit dans le creux des vieux arbres, où il se tient dans une immobilité complète et roulé en spirale jusqu'à ce que la faim le fasse sortir; il se glisse alors dans les roseaux, ou se suspend aux branches d'un arbre pour guetter les animaux dont il fait sa proie, se lance sur eux avec une violence extrême, les enlace de ses replis, les brise et les pétrit, pour ainsi dire, dans ses anneaux vigoureux, et les réduit ainsi en une masse informe qu'il engloutit dans son énorme gueule. Le Boa étant dépourvu d'appareil masticateur, la digestion est lente et difficile; aussi, pendant tout le temps qu'elle s'opère, est-il dans un état d'engourdissement qui permet de l'approcher sans danger : il répand alors une odeur insupportable. La chair des Boas est, dit-on, comestible; leur graisse, assez abondante, passe pour un excellent remède contre les meurtrissures. La ménagerie de Paris possède plusieurs boas, qui même ont pu s'y reproduire. — On a pensé que l'énorme serpent tué en Afrique par l'armée de Régulus aurait pu être un *boa* : ce ne peut être qu'un *Python* (*Voy.* ce mot), dont la longueur paraît avoir été exagérée par Pline.

BOCARD, machine servant à écraser, à pulvériser les substances qu'on soumet à son action, est particulièrement employée, dans les Mines, à broyer le minerai avant de le mettre au feu pour le fondre. Elle se compose de pilons armés, à leur extrémité inférieure, d'une masse de fer. On appelle l'opération *bocarder*, *bocardage*. *Voy.* MINERAI.

BOEUF (du latin *bos*, dérivé lui-même du grec *bous*), genre de « Quadrupèdes ruminants, à pieds fourchus et à cornes creuses, qui se distinguent des autres genres de cette famille, tels que les chèvres, les moutons et les antilopes, par un corps trapu, par des membres courts et robustes, par un cou garni en dessous d'une peau lâche qu'on appelle *fanon*, par des cornes qui se courbent d'abord en bas et en dehors, et dont l'axe osseux est creux intérieurement, et communique avec les sinus frontaux. » (Cuvier). Ce genre comprend un grand nombre d'espèces dont les principales, après le *Bœuf domestique,* sont : le *Buffle*, le *Bison*, l'*Aurochs*, le *Yack*, le *Zébu*, etc.

BOEUF DOMESTIQUE. Cette espèce, aujourd'hui répandue en Europe, en Asie, en Afrique et même en Amérique, offre beaucoup de variétés; son origine a été rapportée à l'Aurochs; mais elle est contestée. On donne au mâle le nom de *Taureau*, quand il est entier; au mâle qui a subi la castration, celui de *Bœuf* proprement dit; à la femelle, celui de *Vache;* le *Veau* est un jeune taureau, la *Genisse*, une jeune vache. Le bœuf est un animal lourd, mais robuste; il est naturellement doux, patient, et même susceptible d'attachement; mais quand il a été irrité et qu'il est furieux, il devient redoutable; jamais il ne recule devant le danger, il y donne tête baissée, et, grâce aux cornes puissantes dont sa tête est armée, il peut résister à toute espèce d'ennemi. Son cri est un mugissement grave, sourd et prolongé. Le pelage du bœuf est ordinairement rougeâtre; souvent aussi

Il est noir, blanc, ou mélangé de ces trois nuances; sa taille moyenne est de 1m,30, sa longueur de 2m,20, son poids de 5 à 600 kilogr.; mais ces proportions varient suivant la race, le climat, ou la qualité des pâturages. Les pays qui sont renommés pour produire les plus belles races sont : la Suisse, la Normandie, l'Angleterre et la Hollande. Les caractères généraux auxquels on peut reconnaître un bœuf de bonne qualité sont les suivants : tête courte, front large, oreilles grandes, velues et unies, yeux gros et noirs, mufle gros et camus, naseaux bien ouverts, dents blanches, lèvres noires, cornes noires, cou charnu, épaules grosses, poitrine large, fanon pendant jusqu'aux genoux, reins larges, flancs étoffés, croupe épaisse, membres gros et bien musclés, dos droit, queue pendante et bien garnie de poils, pieds fermes, jaunes et bleuâtres, cuir épais et souple, poil doux, soyeux et frisé sur le front. Quant à la couleur on n'est pas d'accord sur celle qu'il faut préférer. — Le bœuf vit communément de 14 à 15 ans; vers 3 ans, on le dresse au labour ou à porter le harnais; de 5 à 10, il atteint sa plus grande force, et rend à l'homme les plus grands services; à 12 ans, il quitte la charrue pour passer à l'engraissement, et de là à la boucherie. Après sa mort, rien n'est perdu dans ce précieux animal : sa chair fournit à l'homme le meilleur et le plus substantiel des aliments; sa peau, tannée, corroyée, chamoisée, sert à fabriquer des chaussures, des harnais, etc.; de sa graisse on fait du suif, de la pommade, de l'huile dite *de pied de bœuf;* de son poil, de la bourre pour les tapissiers, les selliers, etc.; de ses cornes, des peignes, des boutons, des tabatières; de ses os, des ouvrages au tour, de la gélatine, du noir animal; de ses nerfs ou tendons, des cravaches; de ses intestins, des enveloppes pour les saucissons, de la baudruche, etc.; le sang sert pour le raffinage du sucre et la fabrication du bleu de Prusse; le fiel, pour le dégraissage et la peinture; les issues, pour la colle de peau, etc. — Dès la plus haute antiquité, l'utilité du bœuf a été reconnue : les Égyptiens l'ont consacrée en rendant un culte public au bœuf Apis. Cet animal apparaît dans toutes les cérémonies religieuses de l'Antiquité, soit comme objet d'adoration, soit comme victime immolée à la Divinité. La cérémonie du *Bœuf Gras*, qui subsiste encore parmi nous, est un reste de ces anciennes coutumes.

BOEUF A BOSSE. *Voy.* ZÉBU; — D'AMÉRIQUE. *Voy.* BISON; — MUSQUÉ. *Voy.* OVIBOS.

BOEUF MARIN OU DE MER, nom de l'hippopotame, du lamantin et de plusieurs phoques. *Voy.* ces mots.

BOGUE (le *bôx* ou le *boôps* d'Aristote), genre de poissons de la famille des Sparoïdes, que l'on pêche sur les côtes de la Méditerranée. Sa chair est délicate et très-recherchée par les Provençaux.

BOIARD ou BOYARD, titre que portent les grands feudataires et les nobles en Russie, en Valachie, en Transylvanie. *V.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BOIS (en latin, *lignum*). On entend vulgairement par ce nom la substance compacte et solide qui compose la racine, la tige et les branches des arbres et des arbrisseaux. Les Botanistes le donnent plus spécialement à la partie dure et fibreuse qu'on trouve immédiatement sous l'écorce. — Dans les Dicotylédons, c.-à-d. dans presque tous les arbres de nos climats, le Bois se présente sous la forme de couches concentriques de densité et d'épaisseur variables, et dont le nombre représente l'âge de la tige; au centre se trouve le canal médullaire, d'où partent, en divergeant vers la circonférence, des lignes droites appelées rayons médullaires, qui coupent les couches concentriques et font communiquer la moelle intérieure avec le tissu cellulaire de l'écorce. Les couches intérieures, qui sont les plus anciennes, sont aussi les plus dures : elles forment le *cœur du bois* ou *bois* proprement dit; les couches extérieures, qui sont de formation plus récente, sont plus tendres et moins colorées : elles constituent l'*aubier*. Considéré dans ses éléments constitutifs, le bois proprement dit se compose : 1° de *tissu ligneux*, système de vaisseaux superposés les uns aux autres et tellement adhérents qu'ils semblent former des fibres continues; 2° de *vaisseaux aériens;* 3° d'un *tissu utriculaire.* — Dans les Monocotylédons, le Bois est sous la forme de fibres ou de faisceaux distincts et plongés au milieu d'un tissu cellulaire qui forme la masse de la tige; ces fibres ligneuses sont d'autant plus abondantes et plus serrées les unes contre les autres qu'elles sont plus éloignées du centre de la tige : c'est le contraire dans les Dicotylédons.

Le bois est pour l'homme une matière précieuse qu'il emploie, suivant ses diverses qualités, à une infinité d'usages : les uns sont plus durs et plus denses, et ce sont d'ordinaire ceux dont la croissance est plus lente; les autres s'altèrent plus lentement à l'air ou dans l'eau; d'autres se distinguent par leur ténacité, leurs veines colorées, leurs propriétés tinctoriales, médicales, etc. De là plusieurs grandes classes :

1°. *Bois de chauffage.* Les essences les plus dures et les plus pesantes, telles que le chêne, le hêtre, le charme, etc., sont les meilleures; les bois blancs, qui donnent en brûlant beaucoup de flamme, sont recherchés pour le chauffage des fours. On distingue, parmi les bois à brûler : le *B. neuf*, qui vient par bateaux ou charrois; le *B. flotté*, qui arrive par trains et séjourne longtemps dans l'eau; le *B. gravier* ou demi-flotté; le *B. pelard*, chêne dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan; le *brigot*, composé uniquement de pieds de bouleau et de branches de vieux chêne. Au bois de chauffage se rattache le *charbon* ou bois carbonisé pour l'usage domestique. Le bois à brûler se vend soit à la mesure (jadis à la corde et à la voie, aujourd'hui au stère), soit au poids : cette 2e manière, introduite depuis peu d'années, expose moins l'acheteur à être trompé. Le commerce du bois est soumis à des règlements particuliers; on les trouvera dans le *Manuel du marchand de bois* de Marié de Lisle.

2°. *Bois de construction.* Le chêne, l'orme, le hêtre, le charme, le châtaignier, le cèdre, le pin, le sapin et le mélèze sont les plus propres à la *grande charpente;* le chêne et l'aune pour les ouvrages de *pilotage;* les grands pins du Nord pour la *mâture* des vaisseaux; le bois de tek pour la *construction de la coque.*

3°. *Bois de travail.* Ce sont : pour le *charronnage*, l'orme, le frêne, l'érable, le charme, le hêtre, l'acacia; pour la *menuiserie*, le noyer, le tilleul, le cerisier, le merisier, les bois blancs; pour l'*ébénisterie*, l'acajou, le palissandre, le bois de rose, le bois de citron, l'ébène, et en général les bois durs, veinés, susceptibles d'un beau poli et offrant des reflets variés; les bois à grain fin, tels que le buis, le chêne vert, le cytise, sont recherchés pour le *tour* et les *manches d'outils;* les jeunes bois de châtaignier, de noisetier, dits *B. feuillards*, pour les *cercles* et les *lattes.*

4°. *Bois colorants* ou *de teinture.* On comprend dans cette classe tous les bois employés en *teinture*, tels que les bois du Brésil, de Campêche, le santal, le bois jaune, le sumac fustet, etc.; on peut y rattacher les bois dont l'écorce sert de *tan*, le chêne rouge, le peuplier, le bouleau.

5°. *Bois résineux*, provenant de tous les arbres qui fournissent non-seulement de la résine, comme le pin, mais aussi de la gomme, du vernis, du baume, des parfums, etc.

6°. *Bois médicinaux* ou *sudorifiques :* le gaïac, le sassafras, la squine et la salsepareille, etc.

Outre tant d'emplois variés, l'industrie moderne tire encore du bois, par la distillation, de l'acide acétique, ainsi qu'une huile propre à l'éclairage et à la peinture; on peut même en extraire des substances alimentaires, notamment du sucre.

On a appliqué le nom de *Bois* à un grand nombre d'arbres en l'accompagnant d'une épithète empruntée

soit au pays d'où ils viennent, soit à leur forme extérieure, à la qualité qu'on leur attribue, ou à l'usage qu'on en fait. Voici les principaux :

*B. d'Absinthe* (*Voy.* BOIS AMER); — *B. d'Acajou*, le Cédrel odorant et le Mahogoni, qui fournit l'acajou à meubles (*Voy.* ACAJOU); — *B. d'Aigle* ou *B. d'Aloès*, l'Aquilaire; — *B. à Aiguilles*, arbres résineux de la famille des Abiétinées, dont les feuilles, quelquefois très-longues, sont effilées comme des aiguilles; — *B. d'Amarante*, bois de marqueterie, provenant du Mahogoni des Antilles; — *B. amer*, la Cassie, le Simarouba, etc.; — *B. d'Amourette*, l'Acacia à petites feuilles et l'Acacia à feuilles de tamarinier; — *B. d'Anis*, l'Avocatier, la Badiane étoilée, le Limonellier de Madagascar, qui exhalent une odeur d'anis; — *B. d'Anisette*, le *Piper Aduncum*, espèce de poivre en arbre; — *B. bénit*, le Buis; — *B. blancs*, les arbres à bois tendre, peu coloré, comme le Tremble, le Peuplier, le Bouleau, le Saule, le Tilleul, etc.; — *B. Bouton*, le Cephalanthus; — *B. de Brésil* ou *Brésillet*, *B. de Fernambouc*, *B. d'Inde*, provenant du *Cæsalpinia echinata*, arbre du Brésil, de la famille des Légumineuses, pesant, dur, compacte et d'un rouge brunâtre : on l'emploie pour teindre en rouge pourpre; il passe aussi pour astringent; — *B. de Campêche*, provenant de l'*Hæmatoxylum campechianum*, grand arbre de la famille des Légumineuses, qui croît dans la baie de Campêche, au Mexique, et dans les Antilles : on l'apporte en grosses bûches, d'un brun noirâtre extérieurement, d'un rouge foncé à l'intérieur, d'une odeur agréable; il sert pour la teinture en noir et en violet; on l'emploie aussi en médecine comme astringent; les marchands de vin s'en servent pour sophistiquer leurs vins; — *B. de Cannelle*, le Cannellier, le Laurier blanc de l'île Maurice, etc.; — *B. Canon*, le Cecropia; — *B. de Chandelles*, le Balsamier élémifère, le Dragonier à feuilles réfléchies, et plusieurs arbres résineux qu'on nomme aussi *B. à flambeau*; — *B. de Citron*, le Citronnier, beau bois jaune, dont on fait de la marqueterie; — *B. à Coton*, le Peuplier de Virginie et les autres arbres, dont les graines sont surmontées d'une touffe de poils blancs et soyeux, analogues au coton; — *B. de Couleuvre*, l'Ophiose, le Draconte, le Nerprun ferrugineux, etc., qui passent pour spécifiques contre la morsure des serpents; — *B. de Crocodile*, la Clutie musquée, dont l'odeur ressemble à celle du crocodile; — *B. Cuir*, le Dirca; — *B. de Damier*, le Badamier; — *B. à enivrer*, le Tithymale arborescent, le Galéga soyeux, la Coque du Levant, etc.; — *B. de Fer*, bois exotiques, à fibre très-dure, qui rendent un son métallique quand on les frappe : tels que le *Sideroxylon cinereum*, le Fagarier de la Jamaïque (*Fagara pterota*), le Nagas de Ceylan (*Mesua ferrea*), etc.; ils sont noirs, bruns, ou veinés; on en fait des armes, des cannes, des ouvrages de tour, etc.; — *B. de Fièvre*, tous les Quinquinas et le Millepertuis en arbre; — *B. Gentil*, le Daphné; — *B. d'Inde* (*Voy.* BOIS DE BRÉSIL); — *B. jaune*, bois de cette couleur (le Laurier de la Jamaïque, le Bignone à ébène, le Tulipier, le Sumac fustet, etc.), qu'on emploie dans la teinture et l'ébénisterie; — *B. à Lardoire*, l'Évonymus; — *B. de Mai*, l'Aubépine commune; — *B. de Perpignan*, les rejetons du Micocoulier, dont on fait des fouets de cocher; — *B. à Poudre*, le Nerprun bourdaine, dont on se sert dans la fabrication de la poudre; — *B. Puant*, l'Anagyris et le Quassia fœtida; — *B. punais*, le Cornouiller sanguin; — *B. de Rose*, *de Rhodes* ou *de Chypre*, diverses espèces de Balsamier, de Sébestier, de Liserons (*Convolvulus*) des Canaries, qui exhalent une odeur de rose fort agréable et qu'on emploie en parfumerie et comme poudre sternutatoire; et plusieurs arbres exotiques des Antilles et de la Chine, dont le bois, d'un rouge noirâtre, est rayé de belles veines d'un noir brillant : on en fait des meubles; — *B. saint*, le Gayac; — *B. de Ste-Lucie*, le Cerisier Mahaleb, bois odorant qu'on travaille au tour, particulièrement en Lorraine, au village de Ste-Lucie, d'où son nom; — *B. satiné*, provenant du *Ferolia*, arbre de Cayenne : on en connaît trois sortes, le rouge, le veiné et le paillé; c'est un des plus beaux bois de marqueterie : sa couleur, ondoyante comme le satin, change suivant le degré d'inclinaison de la surface; — *B. de senteur*, le *Ruizia variabilis*, qui est bleu, et le *Ruizia cordata*, qui est blanc; — *B. de Spa*, bois blancs préparés à Spa, dont on fait des écrans, des coffres, des étuis, qu'on recouvre de peintures et de vernis. — *B. trompette*, la Cécropie.

BOIS, en latin *silva*, réunion, dans un même espace de terrain, d'arbres et d'arbrisseaux plantés naturellement ou artificiellement. Lorsque l'étendue qu'ils occupent devient considérable, le bois prend le nom de *Forêt*. On distingue les bois *taillis*, dont les arbres n'ont pas encore 40 ans; de *demi-futaie*, de 40 à 60; de *jeune futaie*, de 60 à 100, et de *haute futaie*, qui dépassent cet âge. *Voy.* FORÊT.

En Zoologie, on donne le nom de *bois* à ces espèces de cornes rameuses qui parent la tête du cerf, du renne, du daim et de l'élan. Elles se distinguent des cornes proprement dites en ce qu'elles sont partagées en plusieurs branches, revêtues d'une écorce dans le temps de leur accroissement, solides dans toute leur épaisseur, et en tout semblables à une production végétale. C'est à la fois un ornement et une arme défensive. Les mâles seuls en sont pourvus, et ils le voient tomber tous les ans à l'époque du rut pour repousser au printemps suivant. Chaque année un rameau nouveau s'ajoute aux rameaux existants : en termes de Vénerie, on appelle *andouiller* chacun de ces rameaux. — Le bois de cerf est un objet de commerce; on le travaille comme l'os et l'ivoire; on en fait des manches de couteaux, des tuyaux de pipe, des pommes de canne, etc. Il entre aussi dans plusieurs préparations pharmaceutiques sous le nom de *corne de cerf*. *Voy.* ce mot.

BOISSEAU (de *bois*), ancienne mesure de capacité pour les choses sèches, de forme cylindrique, faite d'une éclisse ou feuille de bois courbée sur elle-même, était le 12[e] du setier, et se divisait en 16 litrons. Sa capacité variait selon les localités : le boisseau de Paris, qui se rapprochait le plus de celui qui avait été établi par Charlemagne pour tout son empire, contenait environ 20 livres ou 10 kil. de blé, et équivalait à 13 lit., 01. Il devait avoir, aux termes d'une ordonnance de 1670, 8 pouces 2 lignes et demi de hauteur sur 10 pouces de diamètre.

BOISSEAUX DE PARIS RÉDUITS EN LITRES.

| BOISSEAUX. | LITRES. | BOISSEAUX. | LITRES. |
|---|---|---|---|
| 1 | 13,01 | 7 | 91,06 |
| 2 | 26,02 | 8 | 104,07 |
| 3 | 39,02 | 9 | 117,07 |
| 4 | 52,03 | 10 | 130,08 |
| 5 | 65,04 | 11 | 143,09 |
| 6 | 78,05 | 12 | 156,10 |

Aujourd'hui on donne encore communément le nom de boisseau à la 8[e] partie d'un hectolitre; ce boisseau métrique est un vase de bois cylindrique ayant 25 centim. de haut et autant de diamètre.

BOISSELLERIE (de *boisseau*). Ce genre de commerce, qui tient à la vannerie et à la tonnellerie, comprend une foule de menus ouvrages en bois, tels que boisseaux, litres et autres mesures de capacité, seaux, soufflets, tamis, cribles, caisses de tambour, etc. — La Boissellerie se fabrique, en France, dans les forêts de St-Gobain, de Coucy près de Laon, à Villers-Cotterets, à Troyes, à Calais, à Fréjus, dans les Hautes-Alpes, etc. Les mesures en bois ne doivent être faites qu'en chêne.

**BOISSONS.** Au point de vue de leur composition, on peut les diviser en 4 classes : *B. aqueuse*, l'eau dont les effets varient selon qu'elle est plus ou moins aérée, plus ou moins pure, ou chargée de sels calcaires, magnésiens, alumineux, ou mélangée à d'autres substances, comme le sucre, les divers mucilages; *B. acidules*, eau acidulée par quelque acide : la limonade, l'orangeade; l'eau vineuse ou rougie, l'oxycrat, l'eau aiguisée par une petite quantité de vinaigre, d'eau-de-vie; l'eau tenant en dissolution une faible dose d'éther; le lait de coco frais, les sirops étendus d'eau, le petit-lait, le soda-water, l'eau de Seltz, etc.; *B. fermentées*, provenant de matières végétales qu'on a fait fermenter; tels sont : le vin, la bière, le cidre, le poiré, le cormé, l'hydromel, le pulque ou poulcre, le vin du palmier vinifère, la sapinette, etc.; *B. spiritueuses* ou *alcooliques*, dont l'alcool est le véhicule; tels sont : l'alcool, l'eau-de-vie, le tafia ou rhum, le rack ou arack, le kirschwasser, le marasquin, le persicot, l'opium, etc.; *B. aromatiques*, qui se préparent par infusion, décoction ou mélange; tels sont : le café, le thé et les diverses infusions théiformes, etc.— Au point de vue de leurs effets, on les divise en *désaltérantes*, telles sont les boissons aqueuses, acidules, alcalines; *excitantes* et *toniques*, telles sont les boissons fermentées, alcooliques et aromatiques : on sait quels déplorables effets produit l'abus des boissons alcooliques; c'est surtout en Angleterre qu'ils ont été portés au plus haut degré. Il s'est établi dans ce pays des *Sociétés de tempérance* pour combattre cet abus.

Les boissons fermentées ont été, dans presque tous les pays, soumises à des impôts spéciaux connus sous les noms d'*accise*, *aides*, *droits réunis*, *contributions indirectes* (*Voy.* ces mots). En France, ces boissons sont assujetties à une foule de droits divers : *droits de fabrication*, *d'entrée*, *de circulation*, *de débit*, qui ont donné lieu, de tout temps, aux plus vives réclamations. Une enquête a été faite en 1850 et 1851 par une commission de l'Assemblée nationale pour préparer la réforme de ces impôts; le résultat en a été publié en 1851. M. Ch. Villedeuil a donné une *Histoire de l'impôt des boissons*, Par., 1851, in-8.

**BOITE** A SAVONNETTE. *Voy.* PYXIDE.

**BOL** (du grec *bolos*, morceau ou bouchée), petite motte de terre argileuse, douce au toucher, blanche ou rouge, à laquelle les anciens attribuaient des propriétés médicamenteuses que l'expérience n'a point confirmées; on lui donnait des formes particulières, et on lui imprimait un cachet, d'où le nom de *terre sigillée*. Tels étaient le *bol d'Arménie* et la *terre de Lemnos* (*Voy.* ce mot). — Le *B. d'Arménie* ou *B. oriental*, qu'on tirait de Perse et d'Arménie, était en masses compactes, d'un rouge vif, dû à de l'oxyde de fer : il était estimé comme astringent et hémostatique. Pline en traite sous le nom de *sinopica* (liv. XXXV, c. 6). Boërhaave administrait ces bols dans les fièvres malignes et les maladies pestilentielles.

Les Pharmaciens désignent sous le nom de *bols* des médicaments qui ne diffèrent des pilules que par leur volume plus considérable. Souvent on leur donne la forme d'une olive, pour que les malades puissent les avaler plus facilement : tel est le *bolus ad quartanam*, employé contre la fièvre quarte, et qui se compose d'un mélange de quinquina, d'émétique et de carbonate de potasse.

Les Physiologistes appellent *bol alimentaire* la masse que forment les aliments après avoir été soumis à la mastication et à l'insalivation. La langue se dirige dans toutes les parties de la bouche, rassemble les parcelles alimentaires en un seul *bol* qui est poussé dans le pharynx et l'œsophage par le mécanisme de la déglutition.

**BOLAIRES** (TERRES). *Voy.* BOL.

**BOLÉRO** (de *Boléro*, danseur espagnol), mot espagnol qui s'applique à des airs de chant et de danse fort répandus en Espagne. Le boléro est caractérisé par un rhythme particulier, à trois temps, et s'écrit presque toujours dans le mode mineur; il s'accompagne volontiers de la guitare ou d'un *pizzicato*, analogue d'instruments à cordes : c'est une espèce de *séguedille* (*Voy.* ce mot).

**BOLET** (du grec *bolitès*, en latin *boletus*), genre de la famille des Champignons, tribu des Basidiosporés, a pour caractère un chapeau conique, lisse en dessus, sinué et rempli en dessous de tubes ou cavités plus ou moins profondes, non percé au sommet, et porté sur un pédoncule ordinairement plein et quelquefois renflé en bulbe à sa base. C'est le genre *Agaricus* des anciens, et ce nom lui est resté pour les espèces officinales. — Le genre Bolet renferme une vingtaine d'espèces, dont la plupart ne sont pas vénéneuses, et dont quelques-unes sont comestibles : on trouve ces dernières en France (surtout dans le Midi et dans l'Ouest) et en Italie; on leur donne souvent le nom de *cepe* ou *ceps*, à cause de la forme de leur pédoncule qui est renflé comme un oignon (en latin *cœpe*). Nous citerons : 1° le *B. bronzé* ou *ceps noir*, rare aux environs de Paris : chapeau brun foncé, tubes courts et jaunâtres, pédoncule veiné; le *B. comestible* ou *ceps ordinaire*, très-commun dans les bois : chapeau fauve, tubes longs et jaunâtres, pédoncule veiné; le *B. orangé* ou *gyrole rouge*, d'un beau rouge orangé; le *B. rude*, assez semblable au précédent, pédoncule mince et cylindrique, hérissé de petits points noirs; 2° le *B. du mélèze* ou *Agaric blanc*, l'agaric des anciens, excroissance analogue aux champignons qu'on trouve sur le tronc du pin larix : on l'emploie en médecine comme émétique et comme drastique; il entre dans la teinture d'aloès dite *élixir de longue vie*; le *B. amadouvier*, *agaric de chêne* ou *agaric proprement dit*, qui se trouve sur le chêne, le hêtre, le tilleul, le bouleau, etc.; on en fait l'amadou (*Voy.* ce mot); les chirurgiens l'emploient pour arrêter les hémorragies. *Voy.* AGARIC et CHAMPIGNONS.

**BOLIDE** (du grec *bolis*, *idos*, trait, projectile), sorte de météores qui tombent du sein de l'espace sur la terre avec une grande vitesse, sont plus connus sous les noms d'*aérolithes* et d'*étoiles filantes*. *V.* ces mots.

**BOMBACÉES**, famille de plantes Dicotylédones, détachée des Malvacées, renferme des arbres gigantesques, à feuilles le plus souvent composées ou palmées, à fleurs ordinairement régulières et réunies en grappes ou en panicules. Le calice a 5 divisions, la corolle 5 pétales, les étamines sont au nombre de 5 et l'ovaire est divisé en 5 loges. Le fruit est le plus souvent pulpeux et indéhiscent. Toutes ces plantes habitent les régions tropicales. Les principaux genres sont le genre *Fromager* (le *Bombax* des Botanistes) et le *Baobab*. *Voy.* ces mots.

**BOMBARDE** (de *bombe*). Originairement, ce nom, synonyme de *catapulte*, désignait de grands instruments dont on se servait pour lancer des projectiles, quel que fût d'ailleurs le système qui les mît en jeu. Plus tard, il fut spécialement appliqué à de grosses et courtes bouches à feu, à tir courbe, en fer forgé, supportées par des grues ou des charpentes, et destinées à lancer d'énormes pierres contre les remparts ou les murailles; ces machines étaient servies par des *Bombardiers*. Il y avait aussi des bombardes allongées qu'on nommait *fauconneaux*, *dragons volants*, *scorpions*, *serpentines*. On employait surtout les bombardes comme moyens offensifs. Ces machines lourdes et colossales avaient l'inconvénient d'être fort difficiles à transporter et crevaient souvent; on les a abandonnées et on les a remplacées par les mortiers.

Dans la Marine, on nomme *bombarde* un bâtiment à fond plat doublé en forts bordages croisés diagonalement, et destiné à recevoir un ou plusieurs mortiers pour lancer des bombes sur une place forte ou sur une flotte. Les premières bombardes, dites *galiotes à bombes*, furent construites sous Louis XIV par Bern.

Renau d'Éliçagaray; Duquesne en fit le premier essai au bombardement d'Alger en 1682. Depuis, on a considérablement simplifié l'armement des bombardes, qui, dans l'origine, était très-difficile et très-dispendieux.

On donne quelquefois, mais par abus de mot, le nom de *bombardes* à de petits bâtiments marchands de la Méditerranée ayant un grand mât à pible qui porte des voiles carrées, et un mât d'artimon, quelquefois avec une voile latine.

On nommait aussi *bombarde* une espèce de hautbois, usité aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, et qui se jouait avec une anche.

BOMBARDEMENT, pluie de bombes, obus, boulets rouges et autres projectiles incendiaires. On recourt à ce moyen soit contre les places fortes, pour les détruire, soit contre des villes entières, pour en châtier les habitants; dans le 1^er^ cas, il est de peu d'effet, parce que la garnison évite le danger en se couvrant de *blindages* ou en se retirant dans les *casemates;* dans le 2^e^ cas, il est barbare parce qu'il frappe sur des non-combattants. Les principaux bombardements dont l'histoire a conservé le souvenir sont ceux d'Alger en 1682 et 1683 par Duquesne; de Gênes, en 1684; de Tripoli, en 1685; de Barcelone, en 1691; de Bruxelles, en 1694; de Prague, en 1759; de Bréda, Lille, Lyon, Maestricht, Mayence, en 1793; de Menin, Valenciennes, Le Quesnoy, Ostende, en 1794; de Copenhague par les Anglais, en 1807; de Saragosse, en 1808; d'Anvers, en 1832; de St-Jean-d'Ulloa, en 1838; de Mogador, en 1844; de Salé, en 1851.

BOMBARDIERS. Ce mot, qui signifiait d'abord les militaires chargés de manœuvrer la *bombarde*, a désigné depuis ceux qui manœuvrent le *mortier*. Louvois créa en 1671 deux compagnies de *Bombardiers;* leur nombre fut augmenté depuis, et ils formèrent un régiment; ils furent réunis en 1720 à l'artillerie. Cependant, le nom est resté : dans les batteries de mortiers on distingue encore aujourd'hui les artilleurs en *bombardiers* et en *servants*.

BOMBASINE (de *bombyx*, ver à soie), nom créé récemment pour certaines étoffes nouvelles de divers tissus en soie, en coton ou même en laine, que l'on emploie pour châles, vêtements d'homme ou robes de femme. La bombasine ne diffère guère que par le nom de l'*alépine*. Ce genre de fabrication nous a été apporté de Milan.

BOMBAX, nom botanique du *Fromager*. *V.* ce mot.

BOMBE (onomatopée qui rappelle le bruit que la bombe fait en éclatant), globe de fer creux rempli de poudre, qu'on lance avec un mortier, et qui éclate ensuite au moyen d'une fusée. La bombe est percée d'un trou conique appelé *œil* ou *goulot;* on y place la fusée qui est remplie d'une composition assez lente à brûler pour donner à la bombe le temps d'arriver à sa destination avant d'éclater. De chaque côté de l'œil se trouvent deux anses ou *mentonnets* qui aident à mettre la bombe dans le mortier; à la partie opposée à l'œil, et dite *culot*, il y a une sur-épaisseur qui empêche la bombe de tomber sur la fusée. Les bombes ont 12 pouces, 10 pouces ou 8 pouces de diamètre (32, 27 ou 21 centim.), et pèsent environ 70, 50 ou 20 kil. M. Paixhans en a fait de 500 kil., qui ont servi au siége d'Anvers en 1832. On varie la charge suivant l'effet auquel on les destine; dans tous les cas, la courbe qu'elles décrivent est une parabole. — On appelle *bombe lumineuse* un mobile inflammable rempli d'artifice qu'on lance dans le but de produire une vive lumière autour des forteresses.—On attribue l'invention de la bombe à Malatesta, prince de Rimini, mort en 1457; cependant, suivant quelques auteurs, les Vénitiens en auraient fait usage dès l'an 1376 au siége de Jadra. On ne voit paraître les bombes en France qu'en 1521, au siège de Mézières; elles furent perfectionnées en 1588, pendant les guerres de Flandre.

BOMBITES (du grec *bombètès*, bourdonnant), groupe de la famille des Mellifères, de l'ordre des Hyménoptères, a pour type le genre Bourdon (en latin *Bombus*). *Voy.* BOURDON et MELLIFÈRES.

BOMBYLE, *Bombylius* (du grec *bombylè*, sorte d'abeille), genre d'insectes Diptères, famille des Tanystomes, renferme une quarantaine d'espèces. Les bombyles ont le corps ramassé, large, couvert de poils denses, la tête petite, arrondie, armée d'une longue trompe et de palpes cylindriques, le corselet élevé, les pattes longues, les ailes grandes, étendues horizontalement, le vol extrêmement rapide. Ils sont plus communs et plus grands dans le Midi que dans le Nord.

BOMBYX (du grec *bombyx*, ver à soie), genre de Lépidoptères nocturnes, établi par Linné et adopté par tous les auteurs, avait pour type le ver à soie; mais il a été tellement réduit par des retranchements successifs que les caractères qu'on lui assignait d'abord ne peuvent plus lui convenir : le *Bombyx* par excellence (celui *du mûrier* ou *ver à soie*), qui aurait dû y rester comme type, n'en fait même plus partie. Le genre Bombyx se réduit en Europe à cinq espèces : le *B. du chêne* (vulgairement *Minime à bandes*), brun avec une bande jaune, et remarquable par la finesse de son odorat; le *B. de la ronce*, le *B. du trèfle*, le *B. du spart* et le *B. borgne*.—Le *Bombyx cynthia*, qui vit sur le ricin, donne, dit-on, une très-bonne soie. — *Voy.* VER A SOIE.

BON. En Comptabilité, on appelle ainsi tout ordre, toute autorisation par écrit adressée à un caissier, à un correspondant, à un fournisseur, de payer ou de livrer pour le compte de celui qui a signé le bon et qui en avait le droit. *Voy.* BONS DU TRÉSOR.

BONACE (de l'italien *bonaccia*), calme de la mer, se dit surtout d'un temps d'arrêt dans un mauvais temps : c'est souvent l'annonce d'une grande tempête.

BONAPARTEA, genre de Broméliacées de l'Amérique mérid. La *B. juncea* donne de belles fleurs jaunes en spirale autour d'une hampe de 3 à 4 m.

BON-CHRÉTIEN, sorte de poire dont il y a deux espèces, l'une d'été, l'autre d'hiver. On cueille cette dernière en novembre, et on la conserve pour en faire des compotes. Elle a été apportée d'Italie en France, sous le règne de Louis XI, par S. François de Paule, qu'on appelait le *bon chrétien* par excellence.

BONDRÉE, *Pernis*, oiseau de proie appartenant au genre Milan, de la tribu des Faucons, distingué à ses tarses courts, robustes, réticulés, aux plumes écailleuses qui recouvrent l'espace situé entre la commissure de son bec et l'œil. On n'en trouve qu'une seule espèce en Europe : la *B. commune* (*Falco apivorus*), qui se tient ordinairement sur les arbres en plaine pour épier les mulots, grenouilles, lézards, ainsi que les abeilles et autres insectes dont elle fait sa nourriture; cet oiseau court facilement et ne vole guère que de buisson en buisson; son plumage est mêlé de brun et de blanc-jaunâtre; sa longueur est de 65 centimètres environ. On n'a encore bien constaté qu'une seconde espèce de ce genre, la *B. huppée* de Java.

BONDUC, dit aussi *Chicot du Canada*, arbre du Canada, espèce du genre Guilandine, de la famille des Papilionacées césalpiniées; son tronc s'élève à 20 mètres, ses feuilles bipennees atteignent 1 mètre. Il se multiplie par graines et par racines, et réussit très-bien en Europe; on le cultive à cause de son bois qui est propre à plusieurs arts, mais surtout à cause de son fruit qui fournit une huile inodore, inaltérable, et que l'on met à profit pour conserver l'arome des parfums : on le nomme vulg. *Œil de chat*.

BONGARE, *Bongarus*, genre de serpents venimeux de l'ordre des Ophidiens, qu'on a longtemps confondu avec les boas (d'où le nom de *pseudo-boas*), a pour caractères : tête courte et couverte de grandes plaques, occiput plus renflé, dos comprimé en carène; pas de crochets mobiles, mais les premières maxillaires antérieures fort grandes et communiquant avec une glande venimeuse. On en distingue 3 espèces : le *B. à anneaux*, qui dépasse 2 m., le *B. bleu*, toutes deux

communes dans le Bengale, et le *B. à demi-bandes* de l'île de Java.

BON-HENRI, *Chenopodium bonus henricus*, nom vulgaire d'une espèce du genre Anserine (en latin *chenopodium*), qui croît sur les montagnes et autour des maisons, et que l'on mange comme les épinards.

BONHEUR. Les Philosophes se sont partagés sur la définition du Bonheur, sur les moyens de l'obtenir. Les uns le placent, comme les Épicuriens, dans la jouissance de tous les plaisirs ; les autres, avec les Stoïciens, dans l'accomplissement de tous les devoirs; d'autres, avec Platon, Aristote et la plupart des moralistes, dans la conciliation de ces deux grands buts de la vie humaine, le plaisir et la vertu, dans la jouissance de tous les biens (santé, aisance, plaisirs des sens, de l'esprit et du cœur) et dans l'accomplissement de tous les devoirs. — Le Christianisme est venu compléter cette solution et lever les contradictions qu'elle présente ici-bas, où trop souvent le bonheur et la vertu sont en lutte, en faisant de cette vie un temps d'épreuve, et en plaçant le vrai bonheur dans une autre vie. — La question du bonheur, qui se confond avec celle du souverain bien, a été traitée par tous les moralistes, notamment par Aristote, dans sa *Morale*; par Cicéron, *De finibus bonorum et malorum*; par Sénèque, *De vita beata*, etc. Les meilleurs traités sur ce sujet ont été réunis dans le *Temple du Bonheur* (Bouillon, 1770, 4 vol. in-12). M. Droz a publié un *Essai sur l'Art d'être heureux*, et M. B. Delessert, le *Guide du Bonheur*. *V.* BIEN.

BON-HOMME, *Verbascum thapsus*, nom vulgaire d'une espèce de plante du genre Molène, appelée aussi *Bouillon-Blanc*. *Voy.* ce mot.

BON-HOMME-MISÈRE, nom vulgaire du *Rouge-gorge*. *Voy.* ce mot.

BONI (génitif de *bonum*), terme employé dans les Finances pour exprimer ce qui reste en caisse après que les dépenses prescrites ont été effectuées : c'est l'opposé de *déficit*. C'est généralement par l'importance du *boni* qu'on apprécie la bonne administration des comptables.

BONIER ou BONNIER, mesure de terre usitée dans la Flandre française et la Belgique ; sa grandeur varie, suivant les localités, de 54 à 137 ares.

BONITE, *Boniton*, nom donné à plusieurs poissons du genre Scombre, s'applique plus communément au Thon à ventre rayé (*Scomber pelamys*), qu'on trouve surtout dans les mers intertropicales. *V.* THON.

BONNE-DAME, nom vulgaire de l'Arroche des jardins. *Voy.* ARROCHE.

BONNET. Un *bonnet carré* était, dans l'ancienne Université, la coiffure et l'insigne des docteurs en Théologie, en Droit, en Médecine, etc. ; d'où les expressions de *prendre le bonnet*, *recevoir le bonnet*, pour dire : recevoir le titre de docteur. — Les prêtres au chœur portent aussi le bonnet carré. *V.* BARRETTE.

On appelait autrefois *B. vert* un bonnet que les débiteurs étaient forcés de porter quand ils avaient fait cession de biens en justice ; c'est aujourd'hui la coiffure des galériens condamnés à plus de dix ans.

Pour le *B. rouge* ou *B. phrygien*, emblème révolutionnaire, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Zoologie, on nomme *Bonnet* le second estomac des Ruminants ; — en Ornithologie, la partie supérieure de la tête de l'oiseau ; — en Conchyliologie, c'est le nom vulgaire d'un grand nombre de coquilles, telles que le *B. chinois* (*Pétalle chinois*), le *B. de fou* (*Chama-Cor*), le *B. de Neptune* (*Pétalle équestre*), le *B. de Sologne* (*Cassis testiculis*).

En Botanique, on donne ce nom à div. espèces d'Agarics et de Champignons. — *B. de prêtre*. *V.* FUSAIN.

En Chirurgie, on nomme *B. d'Hippocrate* une sorte de bandage appelé aussi *capeline*. *Voy.* ce mot.

En Musique, on appelle *Bonnet chinois* ou *Chapeau chinois* une espèce de petit parasol de cuivre mince, garni de grelots et de sonnettes, dont on se sert, en l'agitant, pour accompagner la musique militaire. En 1822, le *Bonnet chinois* avait été introduit d'abord dans la musique de l'infanterie de la garde royale; il a tout à fait disparu de la musique militaire.

BONNETERIE (de *bonnet*), industrie qui s'occupe de la confection et de la vente de tous les articles fabriqués soit avec l'aiguille à tricoter, soit au métier à bas, tels que bonnets, bas, camisoles, gilets, pantalons, gants, mitaines, filets, etc. Ces objets se faisaient autrefois à la main ; ils se font tous aujourd'hui au moyen d'un seul et même métier, le *métier à tricoter*. — La bonneterie a pris un grand développement en France : les principales fabriques sont à Paris et dans les départements de l'Aube, du Calvados, de la Somme, du Gard. L'Angleterre, l'Italie, l'Égypte, nous opposent une redoutable concurrence. On fabrique à Tunis des bonnets d'une espèce particulière, dits *casquets* ou *gasquets*. — On trouvera d'intéressants détails sur cette industrie dans le *Manuel du bonnetier* de MM. Leblanc et Préaux-Caltot.

BONNETTE, voile supplémentaire que l'on étend sur un *bout-dehors*, dans le prolongement du plan d'une voile principale, dont on augmente ainsi l'étendue. Les *bonnettes maillées* sont des bandes de toile qu'on lace avec le bord inférieur des basses voiles pour profiter du vent qui s'échappe par-dessous. Les bonnettes prennent le nom de la voile près de laquelle on les attache; on nomme *B. basses* celles qui se placent à côté des basses voiles.

Dans la Fortification, on appelle *bonnette* un ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant avec parapet et palissade au devant.

BONS DU TRÉSOR, dits d'abord *Bons royaux*. Par une loi du 4 août 1831, le ministre des Finances fut autorisé à créer, pour le service de la trésorerie et pour ses négociations avec la Banque, des *bons* portant intérêt et payables à échéance fixe : ces bons font partie de la dette flottante. Limité d'abord à 140 millions, le montant des bons du Trésor a été porté en 1832 à 250 millions; le gouvernement fut même alors autorisé à faire provisoirement de nouvelles émissions quand les besoins du service l'exigeraient. Il résulta de là une augmentation exagérée des bons du Trésor, qui devinrent en 1848 une des principales causes des embarras des finances; on ne put y remédier qu'en consolidant ces bons et en les convertissant en rentes sur l'État.

BONZES, prêtres de la Chine et du Japon. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BORACITE, dite aussi *Magnésie boratée*, minéral composé d'acide borique et de magnésie : c'est un borate naturel, qu'on rencontre en cristaux blancs cubiques dans le gypse, à Lunébourg (Brunswick), et à Segeberg (Holstein). Il est remarquable par la symétrie de ses cristaux, qui ne présentent aux angles que la moitié des facettes modifiantes. *V.* HÉMIÉDRIE.

BORATES, sels composés d'acide borique et d'une base. On reconnaît les borates à la propriété qu'ils possèdent de colorer en vert la flamme de l'alcool lorsqu'on les délaye dans ce liquide, après les avoir mélangés avec de l'acide sulfurique concentré. Il existe des *B. neutres* et des *B. acides* ou *biborates*. Le *biborate de soude* est le seul borate employé dans les arts (*Voy.* BORAX). On le rencontre tout formé dans la nature, ainsi que le *B. de magnésie* et le *B. de chaux*. *Voy.* BORACITE et HYDROBORACITE.

BORAX (de l'arabe *baurach*), ou *Biborate de soude*, sel formé par l'acide borique et la soude ($NaO, 2BO^3 + 10\,aq$), incolore et inodore, d'une saveur légèrement alcaline, cristallisant en prismes hexagonaux aplatis, terminés par un pointement à trois faces. Il existe dans certains lacs de la Perse et de l'Inde, d'où il nous arrive en petits cristaux agglomérés, d'un jaune verdâtre, recouverts d'un enduit terreux et imprégnés d'une matière grasse qui leur donne un toucher onctueux : c'est le *Borax brut* ou

*tinkal*; on le raffine, en Europe, par des cristallisations. Le *B. artificiel*, qu'on prépare en saturant l'acide borique par le carbonate de soude, a remplacé presque partout le borax de l'Inde. — Le borax fond, au-dessus de la chaleur rouge, en un liquide limpide qui se fige par le refroidissement en un verre incolore et transparent; il a la propriété de faciliter la fusion des oxydes métalliques et de les dissoudre; il se colore diversement, suivant la nature de ces oxydes, ce qui le rend précieux dans l'analyse des minéraux. On s'en sert surtout, dans la bijouterie et l'orfévrerie, pour *décaper* les métaux destinés à être soudés ensemble; les serruriers et les chaudronniers l'utilisent pour *braser* la tôle et le fer, et les plombiers pour les soudures. On l'emploie aussi dans la préparation du strass, des émaux, et, en général, des couleurs employées sur verre ou sur porcelaine. Les médecins le prescrivent en gargarismes contre les aphthes, en collyres dans les ophthalmies, en tisanes ou en pommades contre certaines maladies de la peau, et, en particulier, contre les éruptions accompagnées de vives démangeaisons. On attribue aussi au borax la propriété de faciliter l'accouchement à la manière du seigle ergoté. — On pense que c'est le borax que Pline appelle *Chrysocolla* (soudure de l'or), à cause de la propriété qu'il lui connaissait de servir à souder l'or aux autres métaux.

BORBORYGME (du grec *borborygmos*, bruit sourd), bruit que font entendre les gaz contenus dans l'abdomen, quand ils se déplacent au milieu des liquides contenus dans le tube intestinal; il est quelquefois le symptôme d'un embarras gastrique. Souvent, cependant, il se remarque chez quelques personnes en état de santé, surtout lorsqu'elles sont à jeun. On les appelle vulgairement *gargouillements*.

BORD, terme de Marine. Ce mot, qui proprement signifie côté ou muraille du navire, s'emploie aussi pour le bâtiment même; il signifie encore *bordée*. Dans le premier sens, on dit : le *bord du vent*, le *long du bord*, *bord à bord* (côte à côte), bâtiment de *haut-bord*, de *bas-bord*, etc.; dans le deuxième, on dit : *aller à bord*, *venir du bord*, les *hommes du bord*, le *régime du bord*; dans le troisième sens, on dit : *courir un bord*, pour naviguer au plus près du vent pendant une longueur de temps quelconque. *Voy.* BABORD, TRIBORD, BORDÉE, etc.

BORDAGE, en termes de Marine, planches épaisses qui couvrent en dehors les côtes ou les membrures d'un navire. On les fait en chêne et en sapin. L'épaisseur du bordage est de 0m,30 à 0m,50, sa hauteur de 1 m. à 1m,50 au-dessus de la flottaison.

BORDÉE, terme de Marine, longueur de chemin parcourue par un navire sous l'allure du plus près et sans virer de bord. On court des bordées lorsqu'on est obligé de louvoyer. — On donne aussi ce nom à la décharge simultanée ou complète de tous les canons placés sur un même *bord* du bâtiment.

BORDELAGE (de *borde*, vieux mot qui signifiait *petite ferme*), tenure en roture, en usage surtout dans le Nivernais. Faute de payement de la redevance, le seigneur pouvait rentrer dans l'héritage; le tenancier ne pouvait démembrer les choses qu'il tenait en bordelage; ses collatéraux ne pouvaient lui succéder; et si le détenteur vendait l'héritage, le seigneur pouvait ou le retenir en remboursant l'acquéreur, ou prendre la moitié du prix fixé par le contrat.

BORDEREAU, état récapitulatif des espèces diverses qui composent une certaine somme, note des espèces que l'on donne en payement ou que l'on reçoit. — On appelle *B. de compte* un extrait de compte dans lequel on récapitule les sommes du débit et du crédit, afin de les balancer; — *B. de collocation*, un acte que le greffier d'un tribunal délivre à chacun des créanciers hypothécaires utilement colloqués dans un ordre, et qui indique leur tour de payement; — *B. d'inscription*, un extrait d'acte que l'on remet à un conservateur des hypothèques pour que ce dernier le copie sur ses registres; cet extrait contient la désignation des sommes dues en principal et accessoires : c'est l'inscription de ce bordereau sur les registres qui fixe la date et le rang de l'hypothèque.

BORE, corps simple, brun-verdâtre, sans saveur ni odeur, infusible, qu'on extrait du borax et de l'acide borique (*Voy.* ces mots). Il brûle au contact de l'air quand on le chauffe au-dessous du rouge, et se convertit alors en acide borique. Le bore fut isolé en 1808 par Gay-Lussac et Thénard. Il a été, en 1857, l'objet de nouvelles recherches de la part de M. Deville.

BORÉAL (de *Borée*, nom du vent du Nord chez les anciens), qui est au nord, qui appartient au nord. BORÉAL (HÉMISPHÈRE, PÔLE). *Voy.* HÉMISPHÈRE, PÔLE. — BORÉALE (AURORE). *Voy.* AURORE.

BORIQUE (ACIDE), ou *Acide boracique*, la *Sassoline* des minéralogistes, combinaison de bore et d'oxygène ($BO^3$), blanche, solide, sans couleur ni odeur, d'une saveur acide faible, peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau chaude, où elle cristallise par le refroidissement en paillettes nacrées. Le bore se dissout aussi dans l'alcool; cette solution brûle avec une flamme verte. Il fond par la chaleur, en un verre transparent. Il forme avec les bases les *borates*. L'acide borique existe en dissolution dans les eaux de plusieurs petits lacs, particulièrement en Toscane, dans les *lagonis* ou amas boueux de Sasso (près de Sienne), de Castel-Nuovo, de Monte-Cerbero et de Cherchiajo, qui en contiennent une grande quantité. Il suffit, pour l'en extraire, de concentrer les eaux par l'évaporation, et de purifier l'acide par des cristallisations; ce procédé est exploité sur les lieux mêmes, dans un grand nombre d'établissements. On peut aussi extraire l'acide borique du borax, en décomposant une solution de ce sel par de l'acide sulfurique concentré. — L'acide borique sert à fabriquer le borax artificiel et à vernir quelques poteries. Il entre dans la composition de quelques verres. On l'employait autrefois en médecine sous le nom de *sel sédatif*. Il fut découvert par Homberg vers 1702.

BORNE, BORNAGE. On entend par *borne* toute marque, soit naturelle, soit artificielle, indiquant la ligne de séparation de deux héritages contigus. Le Code civil (art. 646) reconnaît à tout propriétaire le droit d'obliger ses voisins au bornage de leurs propriétés contiguës; le Code pén. punit le déplacement ou la suppression des bornes de la réclusion ou de l'emprisonnement avec amende, selon les cas (art. 389, 456).

L'origine des bornes remonte au berceau de la civilisation : on l'attribue aux Égyptiens, auxquels les inondations du Nil en avaient fait une nécessité; les Grecs consacraient les bornes à Hermès; les Romains les mettaient sous la protection du dieu Terme.

*B. milliaires*, bornes placées de distance en distance le long des routes pour indiquer les milles, les lieues, les kilomètres, etc. Les Romains les plaçaient avec le plus grand soin sur toutes leurs routes, et on en trouve encore un grand nombre dans les pays qu'ils avaient soumis. — *B.-fontaines*, petites fontaines en forme de bornes, établies dans les grandes villes de France, et auxquelles sont adaptés des robinets qu'on ouvre à certaines heures pour tenir les rues propres.

BORRAGINÉES (du latin *borrago*, bourrache, genre type), famille de plantes Dicotylédones monopétales hypogynes, à fleurs disposées en épis unilatéraux, à feuilles alternes et souvent hérissées de poils rudes, à racine vivace. Elle comprend un grand nombre de genres, dont le plus connu est la *Bourrache*. Ces plantes, en général mucilagineuses et émollientes, sont aussi diurétiques, à cause de l'azotate de potasse qu'elles contiennent; quelques espèces fournissent à la teinture un principe colorant. Cette famille renferme les genres *Bourrache*, *Héliotrope*, *Cynoglosse*, *Consoude*, etc. *Voy.* ces mots.

BORURE, combinaison du bore avec un métal.

**BOSPHORE** (du grec *bous*, bœuf, et *poros*, passage; espace qu'un bœuf pourrait traverser à la nage), étroit espace de mer resserré entre deux terres, et par lequel deux mers communiquent. On connaît sous ce nom le *B. de Thrace* et le *B. cimmérien*, ainsi qu'un royaume qui occupait les rives de ce dernier. Pour ces noms, *V. le D. univ. d'H. et de G.*

**BOSSAGE** (de *bosse*). En Architecture, on nomme ainsi toute saillie laissée à la surface d'un ouvrage de pierre ou de bois, soit comme ornement, soit pour y faire quelque sculpture. *Voy.* BOSSE.

**BOSSE**. En Pathologie, on appelle ainsi une saillie contre nature, résultant d'une déviation de la colonne vertébrale, des côtes ou du sternum. Quand cette difformité est en arrière, elle prend le nom de *gibbosité;* quand elle est en avant, celui de *cambrure* ou *recourbement;* sur les côtés, celui d'*obstipation*. On combat ces difformités au moyen des procédés orthopédiques. *Voy.* ORTHOPÉDIE.

En Anatomie, on appelle *bosses* les éminences arrondies que l'on voit à la surface des os plats : telles sont les *Bosses frontales*, la *B. pariétale*, *occipitale*, etc.—On donne aussi ce nom aux protubérances du crâne sur lesquelles Gall a fondé son système.

En Zoologie, on nomme ainsi certaines grosseurs que quelques animaux, le dromadaire, le chameau, le zébu, le bison, ont naturellement sur le dos : ces bosses ne sont que des dépôts graisseux. Elles sont recherchées comme un excellent manger.

Dans les Arts, tout travail en relief est dit relevé en bosse : en Sculpture, on appelle *ronde-bosse* tout ouvrage de plein relief; *demi-bosse*, les bas-reliefs saillant en partie. *Dessiner d'après la bosse*, c'est dessiner d'après un buste ou une statue. Le dessin de ces figures prend le nom de *ronde-bosse*. — Dans l'Orfévrerie, on appelle *bossage* le travail en bosse.

Dans la Marine, on appelle *bosse* un cordage très-court, terminé par de forts nœuds, fixé par une de ses extrémités à une des pointes du navire, et qui sert à rejoindre une manœuvre rompue, ou à tendre un câble. On appelait autrefois *bosseman* le matelot chargé spécialement du soin des câbles, des ancres et des bouées; aujourd'hui, ce nom a disparu : c'est un sous-officier intermédiaire entre le contre-maître et le quartier-maître, qui est chargé de ce soin.

**BOSSEMAN**. *V.* ci-dessus BOSSE (terme de Marine).

**BOSSOIRS** (de *bosse*), nom donné par les Marins à deux pièces de bois qui forment saillie au-dessus de l'éperon, à l'avant du vaisseau, et qui servent à y poser l'ancre pour la tenir prête à mouiller; elles ont pour objet d'empêcher par leur saillie que l'ancre n'offense les membrures du vaisseau en tombant lorsqu'on la jette. Il y a un ou deux rouets à la tête de chaque bossoir pour aider à tirer l'ancre quand on la remonte. Un bossoir est à peu près rectangulaire; son extrémité extérieure ou sa tête est cerclée en fer.

**BOSTANDJI** (du turc *bostan*, melon), gardes du sérail, chargés en même temps de la surveillance ou de l'entretien des jardins.

**BOSTON**, sorte de jeu de cartes qui se joue à quatre personnes et avec un jeu de 52 cartes; on donne 13 cartes à chaque joueur. La manière de jouer ce jeu a changé plusieurs fois; la plus usitée aujourd'hui est le *boston de Fontainebleau*. On fait *boston* ou *chlem* quand on fait seul ou avec son partner toutes les levées : on a pour partner celui qui vous soutient. les autres coups du jeu sont : la *demande simple*, qui consiste à faire 5 levées seul ou 8 levées à deux; la *petite* et la *grande indépendance*, lorsqu'on fait seul 6 ou 8 levées; la *petite* et la *grande misère*, simple, ou sur table, qui consistent à ne faire aucune levée; le *piccolissimo*, dans lequel on ne doit faire qu'une seule levée; la *demande de* 9, 10, 11 ou 12 *levées* dans une couleur quelconque. Les couleurs se rangent sous le rapport de l'importance dans l'ordre suivant : cœur, carreau, trèfle et pique; l'atout est toujours la couleur dans laquelle on fait la demande d'un certain nombre de levées. Un tableau indicateur règle combien chacun des coups rapporte au gagnant. — Ce jeu commença à être en usage en 1778 : il doit son nom à la ville de Boston, où fut proclamée l'indépendance américaine, et semble consacrer le souvenir de cet événement.

**BOSWELLIA** (de l'Anglais *Boswell*, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Burséracées, renferme des plantes à calice libre, à corolle pentapétale, à dix étamines, à capsule à trois côtes, à trois loges, à trois valves, qui produisent une résine balsamique. Le *Boswellia thurifera* ou *Serrata* est un arbre à fleurs petites, verdâtres, disposées en épis axillaires : il est très-commun dans la province de Bérar en Indoustan. C'est lui qui donne l'encens de l'Inde, qu'on obtient au moyen d'incisions pratiquées profondément à son tronc.

**BOTAL** (TROU DE). *Voy.* TROU DE BOTAL.

**BOTANIQUE** (du grec *botanè*, plante), science qui a pour objet la connaissance, la description et la classification des végétaux. — On peut distinguer la Botanique pure et la Botanique appliquée. A la première appartiennent : 1° l'*Organographie*, description des organes des végétaux; 2° la *Physiologie végétale*, qui cherche à déduire de l'étude des organes et de celle des milieux où les plantes se trouvent, les phénomènes et les lois de la vie végétale; 3° la *Méthodologie*, qui s'occupe de la classification et de la nomenclature des végétaux. La seconde comprend : 1° la *Botanique agricole*, ou les applications de la science botanique à la culture; 2° la *B. médicale* ou *pharmaceutique*, qui traite de l'emploi des plantes comme médicaments; 3° la *B. industrielle*, qui traite de l'emploi des végétaux pour tous les autres besoins de l'homme, et qui se subdivise en *B. alimentaire*, *tinctoriale*, *industrielle*, etc. — On peut y joindre, comme accessoires, la *B. géographique*, qui traite de la distribution naturelle des plantes sur la surface du globe; la *B. oryctologique*, qui étudie la structure et l'origine des végétaux fossiles; la *B. historique*, ou histoire de la science.

Dans l'antiquité, la Botanique ne formait pas encore une science; c'était un amas confus de connaissances imparfaites, sans unité et sans lien commun. Trois noms apparaissent dans cette première période : Théophraste, élève et ami d'Aristote; Dioscoride, qui vivait sous Néron, et Pline le Naturaliste, qui mourut sous le règne de Titus. Au moyen âge, l'étude de la Botanique ne fait aucun progrès : on se bornait à des commentaires sur les livres des anciens. A la fin du XVe siècle, on commence à revenir à l'étude de la nature : Brunsfels, de Mayence, Jérôme Tragus, Léonard Fuchsius, écrivent les résultats de leurs propres observations. Au XVIe siècle, Clusius (Lécluse) décrit et figure avec précision les plantes qu'il a observées par toute l'Europe; Conrad Gesner en Suisse, Césalpin en Italie, les frères Bauhin et Magnol en France, Ray en Angleterre, s'efforcent tour à tour de jeter les bases d'une classification rationnelle et d'une nomenclature des végétaux. Au XVIIe siècle, la découverte du microscope vient ouvrir un nouveau champ à l'observation; Malpighi en 1676 et Grew en 1682 abordent presque toutes les grandes questions de la structure des végétaux; et vers le même temps, les travaux des Geoffroy, des Séb. Vaillant, des La Hire et surtout de Hales, dévoilent successivement tous les mystères de la vie végétale. — Cependant la Botanique manquait encore de ses deux principaux éléments : une classification rationnelle et une nomenclature; le XVIIIe siècle les lui donna. Tournefort le premier (1694) invente le *genre*, et crée un système régulier de classification ayant pour base l'absence ou la présence de la corolle, et puisant ses divisions dans la diversité de formes que présente cet organe. Après le Français Tournefort-

le botaniste suédois Linné refond les genres et les espèces d'après les organes de la reproduction, et simplifie la nomenclature encore imparfaite; il donne à chaque genre un nom à part, désigne chaque espèce en ajoutant au nom du genre un qualificatif, et, par ce mécanisme simple et ingénieux, crée la langue botanique telle qu'elle est encore en usage aujourd'hui. — Un dernier progrès restait à accomplir. La méthode de Tournefort et le système de Linné étaient, malgré tout leur mérite, des méthodes purement *artificielles*, et ne pouvaient suffire aux progrès de la science. Bernard de Jussieu en 1759, et son neveu Ant.-Laurent de Jussieu en 1789, publient une nouvelle classification où les végétaux sont rangés en familles naturelles d'après leurs rapports les plus intimes. — Depuis lors, et à part quelques essais de classification artificielle destinés à faciliter l'étude, la méthode naturelle est seule adoptée. Cette méthode, perfectionnée par les travaux des de Candolle, des Richard, des Endlicher et de tant d'autres savants, compte pour beaucoup dans les progrès immenses que la Botanique a faits de nos jours entre les mains de MM. de Saussure, de Mirbel, Bonpland, de Humboldt, Ad. de Jussieu, Richard père et fils, Aug. de St-Hilaire, Ad. Brongniart, Decaisne, Dunal, Lemaire, Dutrochet, Martins, Treviranus, Kunth, Brown, Lindley, etc. — Parmi les abrégés classiques de Botanique, nous citerons ceux de MM. Adr. de Jussieu, Richard, Boitard, Lemaout. MM. Julia Fontenelle et Barthez, Lecoq et Juillet, M. Hœfer, etc., ont donné des *Dictionnaires de Botanique*.

Signes employés par les Botanistes :

☉, signe du Soleil, désigne les plantes annuelles; ♂, signe de Mars, les plantes bisannnelles; ♃, signe de Jupiter, les plantes qui sont vivaces; ♄, signe de Saturne, les plantes ligneuses (arbres, arbrisseaux); ♀, signe de Vénus, les individus ou fleurs femelles; ♂, signe de Mars (dont la flèche, au lieu d'être inclinée, est placée verticalement), les individus ou fleurs mâles; ⚥, signe de Mars et Vénus réunis, les individus ou fleurs hermaphrodites; 0-0, les individus ou fleurs, qui, par suite d'avortement, sont privés d'organes mâles et femelles, c.-à-d. d'étamines et de pistils; ☾, volubile à gauche; ☽, volubile à droite. C'est ordinairement après le nom spécifique d'une plante que l'on place un de ces signes.

BOTARGUE, sorte de Caviar. *Voy.* MUGE.

BOTTE (du celtique *bot*, pied). Les bottes étaient inconnues aux anciens, et l'usage ne s'en est introduit que dans les temps modernes. Dans l'origine, on ne s'en servait que pour monter à cheval. On distinguait alors : les *Bottes molles*, dites aussi *B. à la française* ou *à l'écuyère*, dont la tige, molle et large, se terminait par une large genouillère dans laquelle le genou était engagé; les *B. de cour* ou *à chaudron*, dont la genouillère était évasée en forme d'entonnoir; les *B. fortes*, comme celles qui servent aux postillons; les *B. à la hussarde*, dont la tige portait des plis sur le cou-de-pied; les *B. à l'anglaise* ou *à revers*, etc. — Depuis qu'on porte les bottes à pied comme à cheval, on les a vues d'abord recouvrant le pantalon, puis recouvertes par lui. — Pour la fabrication des bottes, *Voy.* le *Manuel du Bottier* de Morin.

Dans le Commerce, on donne généralement le nom de *botte* aux futailles qui contiennent plus d'une barrique. On dit, par exemple, botte de deux, quand elles sont de 2 barriques (fût de Bordeaux, à raison de 120 pots la barrique); bottes de 3, bottes de 4 : ces dernières sont les plus grandes dont on puisse se servir. On a employé cependant des bottes ou pièces de 5, 6, 7 ou 8 barriques dans les voyages de long cours, parce que ces grandes futailles offrent plus de facilité pour l'arrimage. *Voy.* BARRIQUES.

Une *botte de parchemin* est une quantité de 36 feuilles. Une *botte de chanvre* pèse ordinairement 100 kilogr. Une *botte de foin* pèse 10 liv. ou 5 kilogr. On appelle *bottelage* l'opération qui consiste à lier le foin.

*Botte*, coup d'épée. *Voy.* ESCRIME.

BOUC, *Hircus*, animal à cornes, qui est le mâle de la chèvre (*Voy.* CHÈVRE), se distingue par sa longue barbe et par son odeur désagréable; cette odeur, qui est passée en proverbe, s'étend à sa chair comme à sa peau; cependant, on se sert d'outres de peau de bouc dans le midi de l'Europe, pour transporter le vin. La salacité de cet animal n'est pas moins connue : elle avait été remarquée des anciens, qui ont fait du bouc l'emblème de la lubricité. — Le bouc était en grande vénération en Égypte, surtout à Mendès. Les Égyptiens représentaient leur dieu Pan avec la face et les jambes d'un bouc : sous le symbole de cet animal, ils adoraient le principe de la fécondité de toute la nature, exprimée par le dieu Pan. — Les Juifs avaient choisi le bouc pour victime expiatoire des fautes nationales. A certains jours de l'année, le grand prêtre prenait deux boucs, en immolait un, chargeait l'autre de toutes les iniquités d'Israël et des imprécations universelles; on le chassait ensuite dans le désert, à travers les précipices : ce bouc était appelé *bouc émissaire*. Chez les Grecs, on immolait le bouc à Bacchus, comme destructeur des vignes. On le donne aussi quelquefois pour monture à Vénus. En France, on croyait autrefois que le bouc servait de monture aux sorcières lorsqu'elles se rendaient au sabbat; on croyait aussi que, dans ces réunions nocturnes, le diable se faisait adorer sous la forme d'un bouc.

BOUCAGE (du mot *bouc*, à cause de son odeur), dite aussi *Boucqueline*, *Persil de bouc*, en latin *Pimpinella*, genre de la famille des Ombellifères, comprend plusieurs espèces, parmi lesquelles on remarque : le *B. saxifrage* ou *mineur*, dont la racine, blanche, allongée, d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre et aromatique, s'emploie en Médecine comme stimulant et diurétique; le *B. majeur*, plus grand, et qui a les mêmes propriétés que le précédent, et le *Boucage anis*, le plus connu. *Voy.* ANIS.

BOUCANAGE, opération qui consiste à faire sécher de la viande ou du poisson à la manière des sauvages, en les exposant longtemps à la fumée; elle paraît tirer son nom du mot *bouc*, parce que les bouquetins auraient été les premiers animaux préparés de cette manière. Quand les sauvages arrivent de la chasse, ils écorchent les bêtes qu'ils ont rapportées; ils les désossent, puis en coupent les chairs par aiguillettes, qu'ils assaisonnent avec du sel et quelques herbes de leur pays. Le lendemain, ils placent ces chairs découpées sur un gril de bois ou de fer, qu'ils élèvent au-dessus du feu : on y entretient beaucoup de fumée, et pour rendre cette fumée plus épaisse, on y fait brûler toutes les peaux et tous les ossements de ces animaux. Cette opération fut imitée par les premiers colons, surtout par ceux de St-Domingue, si connus sous le nom de *Boucaniers*. — On appelle *Boucan* le gril sur lequel on fume les viandes, ainsi que le lieu où se fait l'opération.

BOUCANIERS, aventuriers de St-Domingue, adonnés à la chasse du bœuf sauvage et au boucanage, fameux plus tard par leurs pirateries. *Voy.* ci-dessus BOUCANAGE et l'art. *Boucaniers* au *D. un. d'H. et de G.*

BOUCAUT, mot qui signifia d'abord la contenance d'une peau de *bouc*, désigne aujourd'hui une futaille d'une grandeur moyenne, construite en bois de sapin ou autre bois léger, destinée généralement à contenir des marchandises sèches, telles que sucre, riz, tabac, girofle, muscade, cacao, etc. La dimension est plus ou moins grande, suivant l'espèce de marchandises; le poids ordinaire est de 400 à 600 kil.

BOUCHE (du latin *bucca*), entrée du canal alimentaire, est circonscrite en haut par la voûte palatine, en avant par les lèvres, en arrière par le voile du palais et le pharynx, et sur les côtés par les joues; les parois de la bouche sont tapissées par une mem-

brane muqueuse; on trouve à l'intérieur les dents, les gencives, la langue, les glandes salivaires, etc. La bouche renferme les organes du goût; elle sert à la respiration, à l'articulation des sons, à la succion, à la mastication, etc. — Chez les animaux, la forme de la bouche diffère à l'infini : tantôt c'est un bec, comme chez les oiseaux; tantôt, un appareil compliqué, comme chez les crustacés, ou un simple orifice circulaire à peine contractile, comme chez les polypes, ou bien encore une espèce de pompe ou de siphon; chez quelques-uns enfin, la bouche se confond avec l'anus.

En Conchyliologie, on donne le nom de *bouche* à l'ouverture des coquilles univalves par laquelle l'animal sort de son test. Joint à un terme distinctif, ce mot est aussi le nom vulgaire de certaines coquilles, telles que la *B. d'argent* et la *B. d'or*, 2 espèces de *Turbo*; la *B. double*, la *B. jaune*, etc.

En Botanique, on appelle *Bouche de lièvre* une espèce d'Agaric, le *Merulius cantarellus*.

En Musique, on donne le nom de *bouche* à l'ouverture horizontale pratiquée au bas d'un tuyau d'orgue; l'air introduit par le pied du tuyau se brise sur la lèvre de cette bouche, et produit le son. Les tuyaux à anche n'ont pas de bouche.

Autrefois en France, *la Bouche du roi* était le service alimentaire du souverain. Les principaux employés de la bouche, dits *officiers de bouche*, étaient : le grand panetier, le grand échanson, les maîtres d'hôtel, les gentilshommes de la bouche, les écuyers de cuisine, échansons, sommeliers, panetiers, etc.

BOUCHE A FEU, nom sous lequel on réunit les canons, les mortiers, les obusiers, les pierriers, etc. (*V.* ces mots). MM. Marion, Martin de Brettes et Corréard ont publié un riche *Recueil des Bouches à feu*, Paris, 1856.

BOUCHE-EN-FLUTE, famille de l'ordre des Poissons Acanthoptérygiens, a pour type la *Fistulaire*.

BOUCHER, BOUCHERIE (de *bouche*). On appelle *boucher* celui qui achète, abat et prépare les bestiaux pour en débiter la chair. Le lieu où ce débit s'exerce est appelé *étal* par les bouchers, et *boucherie* par les acheteurs. Les bouchers ne vendent ordinairement que du bœuf, du veau et du mouton. —La législation qui a régi le commerce de la boucherie a continuellement varié en France. Avant 1789, les bouchers de Paris formaient une corporation ayant ses droits et ses priviléges. La loi du 17 mars 1791 ayant proclamé la liberté de toutes les industries, les anciens bouchers, ruinés par la concurrence, fermèrent leurs étaux, et il en résulta un grand désordre dans le commerce de la boucherie. Pour y mettre un terme, le décret du 8 vendém. an XI rétablit le syndicat de la boucherie avec le système des cautionnements; et, comme le nombre des étaux paraissait trop considérable, un autre décret (8 févr. 1811) ordonna le rachat et la suppression des étaux existants jusqu'à réduction du nombre des bouchers à 300. Cet état de choses se maintint jusqu'en 1825. A cette époque, le nombre des étaux était déjà réduit à 370, lorsqu'une ordonnance du 12 janvier de cette année proclama une seconde fois la libre concurrence. Sous ce régime, 142 nouveaux étaux s'élevèrent; mais, en 1829, en présence d'un grand nombre de faillites, une nouvelle ordonnance (18 octobre) fixa le nombre des étaux à 400, et rétablit le syndicat et les cautionnements. Le 25 mars 1830 parut une ordonnance en 301 articles qui devint le code de la boucherie parisienne. Ce code resta en vigueur jusqu'en 1858; un décret du 24 février de cette année a rétabli à Paris la liberté du commerce de la boucherie, liberté qui existait déjà dans le reste de la France. — Les bouchers de Paris avaient, à Poissy, une caisse commune, connue sous le nom de *Caisse de Poissy*, dont l'objet était de faciliter leurs payements aux divers marchands de bestiaux, et de leur épargner la peine de transporter les fonds nécessaires à leurs acquisitions. L'origine de cette caisse remonte à 1733; elle fut réorganisée en 1811, et l'administration en fut remise à la ville de Paris. Elle a été supprimée par le décret du 24 févr. 1858. —On doit à M. Bizet, conservateur des abattoirs, une *Histoire de la Boucherie en France* (Paris, 1847).

BOUCHOT, grand parc fait de pieux et de clayonnage, ouvert du côté de la côte, dont on se sert pour prendre le poisson à marée basse, et pour élever des moules et autres coquillages. Dans le Poitou, on en met quelquefois 3 au-dessus les uns des autres. Les bouchots ont été soumis, par un arrêt du Conseil du 2 mai 1739, à des règlements qui sont encore en vigueur.

BOUCHON. La plupart des bouchons de bouteille se font en liége; leur fabrication occupe un ouvrier spécial nommé *bouchonnier*. Le bouchonnier coupe le liége en bandes, puis en morceaux quadrangulaires dont chacun est destiné à faire un bouchon. A cet effet, on le travaille avec un tranchet d'acier très-dur, qui enlève les angles du liége, et lui donne une forme de cylindre légèrement conique. On distingue trois principales qualités de bouchons, suivant la qualité du liége : bouchons fins, demi-fins, et ordinaires ou communs, qui ont des prix très-différents. Pour être de bonne qualité, ils doivent être bien arrondis et en forme de cône, bien élastiques, bien unis, sans taches, secs, sonnants, et sans défauts. Pour les bouteilles de vin de Champagne, on soumet le bouchon déjà fabriqué à une très-forte pression, en le faisant passer par une filière, et on l'introduit dans la bouteille avant qu'il ait pu reprendre son volume naturel. On fabrique des bouchons à Marseille, Mézières, Paris, Montpellier, Bordeaux, Bayonne, Cette, Lyon, et aussi à Nice, Gênes, Livourne, Naples, Barcelone, etc. On en exporte une grande quantité dans le nord de l'Europe.—M. Lepage a inventé en 1851 des bouchons de bois (en buis ou en acacia), évidés en dedans, qui s'enlèvent au moyen d'une clef et sans le secours du tire-bouchon. Les bouteilles qui reçoivent ces bouchons doivent être dépolies à l'intérieur du goulot.

BOUCLE, BOUCLÉE, nom vulgaire d'un Squale et d'une Raie qui ont le corps parsemé d'aiguillons appelés *boucles*. *Voy.* SQUALE et RAIE.

BOUCLE, maladie du cochon et du bœuf : c'est une espèce de vésicule qui se développe dans l'intérieur de la bouche, et qui y porte la gangrène.

BOUCLIER (du bas latin *buccularium*, formé de *buccula*, boucle, anse du bouclier), arme défensive qui se portait au bras gauche, et qui servait à préserver le corps des coups de l'ennemi. Les premiers boucliers furent tressés avec de l'osier, ou faits de bois légers, puis de cuirs de bœuf bordés de lames de métal. Leur forme a varié suivant les temps et suivant les peuples. On retrouve l'emploi du bouclier chez presque toutes les nations anciennes et modernes, civilisées ou à demi barbares. Chez les anciens, les guerriers se plaisaient à orner leurs boucliers de figures symboliques. C'était chez eux une honte que d'abandonner son bouclier sur le champ de bataille. Les *B. votifs* étaient ceux que l'on consacrait dans le temple de quelque divinité; Appius Claudius fut à Rome le premier qui en consacra.—On conservait religieusement à Rome un *bouclier sacré*, nommé *ancile*, qu'on disait tombé du ciel (*Voy.* ANCILE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Dans les premiers temps de la monarchie des Francs, les princes ou chefs choisis par la nation étaient élevés sur un bouclier appelé *pavois*, et montrés ainsi au peuple assemblé. Au temps des croisades, cette arme défensive se couvrit d'armoiries, et prit le nom d'*écu* (*Voy.* ce mot). Plus tard, elle reçut celui de *rondache* ou *rondelle*, à cause de sa forme arrondie. Depuis l'invention des armes à feu, on a renoncé au bouclier.

En Zoologie, on nomme *Bouclier* un genre de Coléoptères de la section des Pentamères et de la famille des Clavicornes, dont les élytres arrondies, convexes et relevées sur les bords, rappellent assez bien

la forme d'un bouclier. La plupart sont de couleur sombre, et ne vivent que d'excréments et de corps putréfiés : tel est le *B. à corselet jaune*, que l'on voit souvent poursuivre les chenilles sur les arbres à la première apparition des feuilles.

BOUCLIER D'ORION, file de petites étoiles en ligne courbe situées entre Aldébaran et l'épaule occidentale ou étoile $\gamma$ de la constellation d'Orion.

BOUDIN (du vieux mot français *boudaine*, ventre), espèce de charcuterie. On distingue le *boudin noir* ou *boudin* proprement dit, fait avec du sang de porc, de veau, ou de mouton, et assaisonné de graisse, d'épices et de sel; et le *boudin blanc*, fait avec des viandes blanches (veau, volailles rôties), hachées et pilées avec de la mie de pain, du lait, des œufs et des fines herbes. Tous deux sont renfermés dans des intestins préparés pour cet usage. Le boudin noir est un aliment indigeste, et qui prend quelquefois, surtout quand il est fumé et vieux, des propriétés vénéneuses.

Dans les Arts, on appelle *boudins* des spirales de fil de fer ou de laiton, de grandeur et de calibre différents, dont on utilise l'élasticité pour faire des ressorts, dits *ressorts à boudin*, qui ont une grande force.

Dans l'Art militaire, *Boudin* est syn. de *Saucisson*.

BOUDJOU, unité monétaire des indigènes de l'Algérie, est en argent, et vaut 1 fr. 86 c. de France. On nomme cette monnaie *boudjou real* ou *royal*. Le *rebia boudjou*, *quart de boudjou* ou *piécette*, vaut 47 c.; le *temin boudjou*, 8e du boudjou, vaut 24 c.; le *zoudi boudjou*, ou double boudjou, vaut 3 fr. 72 c.

BOUE. La *boue des champs* n'est autre chose que la terre délayée par l'eau des pluies. — La *boue des chemins* et *des routes* se compose de la poudre des pierres qui sont broyées par les charrettes, et des excréments des chevaux et des bestiaux qui y passent continuellement; elle peut être à la fois un amendement, parce qu'elle contient du sable propre à diviser les terres fortes, et un engrais, parce qu'elle contient beaucoup de matières végétales animalisées. — La *boue des villes* doit être considérée comme un excellent engrais, car ce sont les matières végétales et animales qui en forment la masse. La boue de Paris a cela de particulier qu'elle contient une très-forte dose de fer, qui provient de l'usure des fers de chevaux, du cercle des roues, etc.; aussi, lorsqu'on lève les pavés, les trouve-t-on d'un noir d'encre : c'est ce qui rend cette boue si tachante. La boue des grandes villes, employée comme engrais, contribue beaucoup à la fertilité des jardins maraîchers qui les entourent.

On donne le nom de *boues minérales* aux limons que l'on trouve près de certaines sources minérales, et qui, imprégnés des mêmes sels, participent aux mêmes propriétés. On y trouve fort souvent des sulfhydrates, provenant de la réaction des matières organiques sur les sulfates existants dans l'eau minérale. La médecine fait usage de quelques-unes de ces boues, notamment de celles de St-Amand (Nord), de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), de Barbotan (Gers), etc.

BOUÉE, tout corps flottant destiné à marquer, à la surface de la mer, le lieu où a été jetée une ancre, à signaler un écueil, un danger quelconque, la direction d'un chenal ou d'une passe difficile; ou, enfin, à aider à sauver les hommes tombés à la mer : dans ce dernier cas, on l'appelle *bouée de sauvetage;* cette dernière est un grand plateau de liége qu'on jette à la mer lorsqu'un homme y est tombé et qui sert de point d'appui au naufragé en attendant les secours. Les bouées sont ou en liége, en tonnes vides, en tôle, ou bien encore en fagots. Le cordage qui retient la bouée s'appelle *ovin*. *Voy.* BALISE.

BOUFFES (de l'italien *buffa*, bouffon), nom qu'on donne aux chanteurs de l'Opéra italien. Les Bouffes vinrent jouer pour la première fois en France en 1752. En 1789, ils eurent un théâtre particulier appelé d'abord *Théâtre de Monsieur*, puis *Théâtre Favart*, et enfin *Théâtre des Italiens*. — On appelle, en Italie, *opera buffa* ou *bouffon* ce que nous nommons en France *opéra comique*, non que les sujets en soient toujours plaisants, mais parce qu'on les oppose, en Italie, aux opéras sérieux (*opera seria*), et, en France, aux grands opéras où le récitatif remplace le dialogue parlé.

BOUFFON (du latin *buffo*, histrion qui enflait ses joues pour recevoir de bruyants soufflets, et exciter ainsi l'hilarité du public), fou en titre que les rois et même les grands avaient à leur service. Il y en avait déjà chez les Grecs, qui les appelaient *môroi*, et chez les Romains, qui leur donnaient les noms de *moriones* et de *fatui*. Mais c'est au moyen âge qu'on vit le plus de fous ou de bouffons à gages. Ces hommes étaient ordinairement des nains ou des créatures disgraciées; ils s'habillaient d'une façon burlesque, adoptant à la fois les plumes, les grelots, les bijoux et les étoffes à couleurs éclatantes. Leur maître leur accordait une grande liberté, et c'était à eux à s'en servir adroitement pour faire passer sans danger des vérités quelquefois offensantes. Ce sont ces bouffons qui ont donné naissance aux Bouffes de la comédie italienne (*Voy.* ci-dessus). L'histoire a conservé les noms de Triboulet, le fou de François Ier, et de L'Angély, le fou de Louis XIV.

BOUGIE (de *Bougie*, ville d'Algérie, d'où la France tirait autrefois une grande partie de sa cire). La bougie, destinée comme la chandelle à l'éclairage, n'en diffère que par la matière : on sait qu'elle est de cire, tandis que la chandelle est faite en suif. On distingue deux sortes de bougies : la *B. filée*, dont la mèche, composée de longs fils de coton, n'est couverte que d'une couche fort mince de cire : telle est la bougie dont sont faits les *rats-de cave;* on la fabrique au moyen d'une filière dans laquelle on fait passer l'écheveau de coton, préalablement mouillé de cire fondue; — la *B. de table*, véritable chandelle de cire, qui sert à l'éclairage : on la fabrique soit comme la chandelle, dans des moules, et elle prend alors le nom de *B. coulée* ou *moulée;* soit en versant, à l'aide d'une cuiller, sur des mèches suspendues, plusieurs couches de cire fondue, qu'on polit ensuite en les roulant, molles encore, sur une table de noyer poli ou de marbre; on nomme celles-ci *B. à la cuiller*. Les villes et lieux de France où se trouvent les principales fabriques de bougies sont : Alby, Angers, Angoulême, Batignolles, Bazas, Bernay, Brives, Dijon, Lodève, le Mans, Marseille, Montrouge, Orléans, Paris, Rennes, Rodez, Tulle. — L'usage des bougies de cire ne fut introduit en Europe qu'au VIIIe siècle par les Vénitiens, qui l'avaient emprunté de l'Orient. On les nomma d'abord *cerei*, d'où est venu le mot *cierge*. Depuis plusieurs années, on a remplacé la bougie de cire, dont le prix est fort élevé, par des *B. stéariques*, dont le prix est beaucoup plus accessible. L'acide stéarique, qui en fait la base, a été découvert dans les corps gras, en 1811, par MM. Chevreul et Gay-Lussac. — On fabrique aussi avec du *blanc de baleine* des *B. diaphanes*, remarquables à la fois par leur transparence, par leur blancheur, et par la pureté et l'éclat de la lumière qu'elles produisent.—En général, la cire éclaire bien mieux que le suif : le pouvoir éclairant de la cire étant représenté par 100, celui du blanc de baleine est de 104, celui de l'acide stéarique est de 84, tandis que celui du suif n'est que de 80. — Dans les bougies, les mèches sont tressées, ce qui épargne la peine de les moucher : en effet, à mesure que la bougie brûle, la mèche se courbe légèrement, de sorte que l'extrémité va se consumer dans le blanc de la flamme.

En Chirurgie, on nomme *bougies* des baguettes flexibles, fabriquées soit avec des bandelettes de toiles roulées et empreintes de couches successives d'huile siccative, de résine ou d'emplâtres, soit avec

du caoutchouc. On les emploie comme des sondes pour dilater divers canaux, tels que le rectum, l'œsophage et surtout l'urètre, ou pour y introduire des substances médicamenteuses; mais elles diffèrent des *sondes* en ce qu'elles sont pleines, tandis que les sondes sont creuses; si quelquefois les bougies sont creuses, elles ne sont pas ouvertes à leur petite extrémité. On nomme *B. médicamenteuses* celles dans la composition desquelles entrent des substances diverses, propres à agir sur les tissus; ces bougies, qui ont joui d'une grande vogue, ont été, pour la plupart, abandonnées. — L'invention de cet instrument est disputée entre Aldereto, médecin portugais, et son élève Amatus, qui le décrivit le premier en 1554. Il a été perfectionné par le médecin français Pickel.

BOUGRAINE, plante. *Voy.* BUGRANE.

BOUGRAN (jadis *boucran*, de l'espagnol *bucaran*), sorte de toile forte et gommée, dont les tailleurs se servent pour la mettre dans quelques parties d'un habit, entre la doublure et l'étoffe, afin de les tenir plus fermes. On fait du bougran en France et en Angleterre.

BOUILLEURS ou TUBES BOUILLEURS. On appelle ainsi, dans les machines à vapeur, la partie de l'appareil destinée à faire vaporiser l'eau. Ce sont tantôt deux gros tubes placés horizontalement sous la chaudière avec laquelle ils communiquent, et plongeant dans la flamme du foyer, tantôt plusieurs tubes placés debout ou couchés au milieu de l'eau de la chaudière et traversés par la fumée de manière à obtenir un contact plus étendu de la surface de l'eau avec la flamme, et, par suite, une vaporisation plus rapide.

BOUILLIE. Les médecins ne sont pas d'accord sur le jugement à porter de la bouillie, qui cependant est la nourriture principale de l'immense majorité des plus jeunes enfants. Selon ses adversaires, c'est à cet aliment que les enfants devraient leurs coliques, leurs indigestions, leurs vers, leurs obstructions, et tant d'autres maux qui les rendent tristes, empêchent leur accroissement, et font traîner à la plupart une vie languissante. Selon ses partisans, c'est une nourriture fort salutaire. Il paraît, en effet, que les inconvénients attribués à cet aliment dépendent surtout de la manière dont il est préparé ou du peu de discernement avec lequel il est donné. Il ne faut pas y recourir avant que l'enfant ait 5 ou 6 mois; il faut y employer une farine légère, comme celles de froment, de maïs, d'avoine, ou de la fécule; il faut enfin que la bouillie soit bien délayée. Il paraît que ce n'est que vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle qu'on a généralement employé la *bouillie* pour servir d'aliment aux enfants en bas âge.

BOUILLON. Il y a deux sortes de bouillons, les bouillons alimentaires (bouillons de bœuf, de tortue, de poulet, etc.), et les bouillons médicamenteux (bouillon pectoral, aux herbes, de colimaçons, etc.). Les premiers renferment principalement de l'osmazôme et de la gélatine. — On appelle *B. d'os* un bouillon préparé suivant le procédé de M. Darcet, en traitant les os par l'acide hydrochlorique pour en dissoudre les matières terreuses, lavant ensuite la gélatine qui reste, et la faisant cuire avec très-peu de viande. Ce bouillon, qu'on avait d'abord beaucoup préconisé, a été quelque temps employé en place du bouillon ordinaire dans les grands établissements publics, et principalement dans les hôpitaux; mais depuis il a été abandonné comme peu nutritif, parce qu'il manque d'osmazôme (*Voy.* GÉLATINE). — On peut réduire le bouillon à l'état solide, et former ainsi des *tablettes de bouillon*. Pour avoir ensuite du bouillon liquide, il suffit de faire dissoudre ces tablettes dans l'eau bouillante. Cette invention est d'une grande utilité dans les voyages. — Il s'est formé à Paris, sous le titre de *Compagnie hollandaise*, un établissement qui a pour objet la fabrication et le débit du bouillon; il a des dépôts dans tous les quartiers.

Dans les Salines, on appelle *bouillon* l'évaporation de l'eau salée par l'action du feu, et *sel de bouillon* le sel blanc obtenu par l'ébullition de l'eau de mer. — On appelait jadis *quart-bouillon* le sel que l'on obtenait, dans une partie de la basse Normandie, en faisant bouillir dans de l'eau le sable de la grève, il s'appelait ainsi parce que le quart du sel obtenu de cette manière devait être versé dans les greniers du roi. On nommait *pays de quart-bouillon* la partie de la Normandie où l'on extrayait cette qualité de sel.

BOUILLON BLANC, *Verbascum*, vulgairement *Bonhomme*, plante du genre Molène et de la famille des Solanées, qui croît en abondance dans les lieux incultes d'Europe; sa tige s'élève à plus d'un mètre; ses feuilles sont remarquables par leur couleur gris-bleuâtre, leur épaisseur et le duvet moelleux qui les couvre; ses fleurs sont jaunes et en épi : cette plante est considérée comme adoucissante et pectorale, et est employée en infusion dans les affections catarrhales.

BOUILLOTTE, jeu de cartes qui se joue à 5 ou à 4 personnes, quelquefois même à 3. Dans le 1<sup>er</sup> cas, on prend 28 cartes, c.-à-d. le jeu de piquet moins les sept; dans le 2<sup>e</sup>, on ôte de plus les valets et les dix; à trois, on enlève, en outre, les dames. Chacun se *cave*, en entrant, d'une somme égale, représentée par des fiches et des jetons. Un des joueurs donne 3 cartes, une à une, à chaque joueur, et, à chaque tour, il en retourne une; il met en outre devant lui un jeton auquel il assigne une valeur, ce qui s'appelle *mettre la carre*. La 1<sup>re</sup> personne à la droite du donneur s'appelle *le carré* et a l'avantage de parler en dernier, avantage qui consiste à prendre pour soi le jeton de la *carre* si personne ne *voit* le jeu. La 2<sup>e</sup> personne à la droite du donneur parle la 1<sup>re</sup> et déclare *voir le jeu* ou *passer*; les autres joueurs *passent*, ou tiennent le nombre de fiches qui a été fait, ou même *relancent*. Quand tout le monde a parlé, on découvre le jeu, et celui qui a le plus fort point gagne le coup. Le *brelan* l'emporte sur le point, et le *brelan carré* sur le brelan simple. La bouillotte se joue avec une rapidité extrême et expose en un instant les joueurs inexpérimentés à des pertes considérables. Ce jeu ressemble beaucoup au *brelan*, et il lui a succédé. Inventé sous le Directoire, négligé sous la Restauration, il reprit faveur après 1830.

BOULANGER (de *boule*, à cause de la forme qu'on donnait primitivement au pain?). La partie la plus importante du travail du boulanger est le *pétrissage*, qui est exécuté par le *geindre*, avec une espèce de gémissement que tout le monde connaît; elle comprend six opérations : la *délayure*, qui consiste à mélanger la farine et le levain avec l'eau; la *frase*, par laquelle l'ouvrier incorpore avec la masse à force de bras une seconde quantité d'eau; la *contre-frase*, par laquelle il rassemble rapidement les ratissures pour les réunir à la masse de la pâte; les *tours*, au nombre de trois, qui consistent à couper la pâte en dessous avec les mains et à la retourner ainsi par gros pâtons; le *bassinage* ou incorporation d'eau salée; enfin le *battement*, qui consiste à prendre la pâte, à l'élever et à la laisser retomber plusieurs fois dans le pétrin, pour la rendre parfaitement homogène dans tous ses points. Le pétrissage se fait ordinairement avec les mains, souvent même avec les pieds, quand on agit sur de grandes masses; aussi cette partie du travail est-elle aussi sale que rude et pénible. Pour obvier à ces inconvénients, on a eu recours au *pétrisseur mécanique*, qui exige beaucoup moins de force et de temps, qui assure une extrême propreté, et donne une pâte plus également pétrie On estime en ce genre les inventions de M. Ferrand, de M. Fontaines, de M. Rolland et de MM. Mouchot frères. On a aussi tenté de faire cuire le pain dans des fours à air chaud, dits *aérothermes :* on obtient par là une cuisson égale et l'on évite que le pain soit brûlé. — La profession de boulanger était inconnue des plus anciens peuples : chaque ménage faisait son

pain. A Rome, il n'y eut pas de boulangers avant l'an 580 (174 av. J.-C.). Sous Auguste, il y avait des boulangeries publiques tenues par des Grecs; ceux-ci apprirent leur art à quelques affranchis, et bientôt il se forma un corps ou collége de boulangers ayant leurs greniers particuliers. Ces usages des Romains passèrent aux Gaulois et aux Francs. Les boulangers sont mentionnés dès 630 dans une ordonnance de Dagobert. Ils commençaient à former une corporation sous Philippe-Auguste. En 1637, les boulangers se donnèrent des statuts, et se soumirent à la juridiction du grand panetier. La S. Honoré (16 mai) était leur fête patronale. Depuis 91, les boulangers ne sont plus soumis qu'à des mesures de police. Cette profession est, aujourd'hui, réglée par l'arrêté du 11 octobre 1801 et par les arrêtés et ordonnances qui en dérivent, notamment l'ordonnance du 31 mai 1834. Le nombre des boulangers est limité. Ils sont tenus d'avoir toujours en dépôt dans les greniers du gouvernement une certaine quantité de farine, et le prix du pain est fixé tous les quinze jours d'après les mercuriales du marché. On doit à Parmentier un *Traité de l'art du Boulanger*, et à MM. Benoît et Julia Fontenelle le *Manuel du Boulanger*.

BOULE DE NEIGE, nom vulgaire de la Viorne obier (*Viburnum opulus*), dont les fleurs, d'un blanc de neige, sont réunies en boule (*Voy.* VIORNE); et d'une espèce d'Agaric, *Agaricus sylvicola*, appelé encore *Agaric des bruyères*.

BOULES DE MARS, boules vulnéraires composées d'un mélange de tartrate acide de potasse et de fer avec de l'alcool, sont ainsi appelées du nom que les anciens chimistes donnaient au fer; on les appelle aussi *B. de Nancy*, *B. de Mollsheim*, parce qu'on en fabrique une grande quantité dans ces villes. En agitant pendant quelques instants une de ces boules dans l'eau, on en obtient un liquide d'un brun rougeâtre, astringent et résolutif, connu sous le nom d'*Eau de boule*, et que l'on emploie, en applications externes, à la suite des coups, des chutes, des entorses.

BOULEAU, *Betula*, genre type de la famille des Bétulacées, renferme une quarantaine d'espèces, répandues dans les forêts de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. On remarque : dans nos contrées, le *B. blanc*, reconnaissable aux feuillets nacrés de son écorce extérieure, à ses rameaux grêles, à ses feuilles dentelées, de forme deltoïde, et un peu visqueuses; son bois, léger et flexible, d'un blanc rougeâtre, s'emploie dans le charronnage et la tonnellerie; sa combustion rapide le fait rechercher pour le chauffage des fours; ses jeunes pousses servent à faire les balais dits *balais de bouleau*, et des verges; il contient, au printemps, une séve abondante avec laquelle on prépare, dans le Nord, une liqueur fermentée; — aux États-Unis et dans le Canada, le *B.-merisier*, recherché pour la menuiserie; le *B. à papier*, dont l'écorce sert à faire du papier; le *B. élevé*, etc.; —dans le nord de l'Europe et de l'Asie, le *B. nain*, qui n'atteint pas un mètre; le *B. noir*, dont l'écorce extérieure remplace aussi le papier, et dont l'écorce intérieure sert à recouvrir les cabanes des Kamtchadales et des Groënlandais, à faire des pirogues, des cordes, des filets, des vases, etc.; elle jouit aussi des propriétés du tannin, et on en tire une huile ou goudron qui donne aux cuirs de Russie leur odeur et leur qualité; enfin le *B.-aulne*, dont l'écorce astringente et amère est employée comme fébrifuge.

BOULET (de *boule*), projectile sphérique, en fonte de fer, dont on charge les canons. Il y en a de différents calibres et de diverses formes : on les distingue par leur poids, compté en livres anciennes; il y a des boulets de 4, 6, 8, 12, 18, 24, rarement de 36 et de 48. On se sert encore de boulets creux, appelés *obus*, et qui éclatent; de boulets *rouges*, qui portent avec eux l'incendie, et de boulets *barrés* ou *ramés*, composés de deux moitiés de boulet réunies par une barre ou une chaîne, et qui servent à couper les mâts ou les manœuvres d'un vaisseau. Depuis 1834, ces derniers boulets ne sont plus admis sur nos bâtiments. — Dans l'origine, les boulets étaient en pierre; on en fit aussi en plomb. Le premier emploi des boulets de fer paraît remonter à l'an 1400; mais ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle que l'usage en devint commun. C'est au siége de Stralsund (1675) qu'eut lieu le premier emploi certain des boulets rouges : c'est à l'évêque Vangalen qu'on attribue cet affreux moyen de destruction.

*Peine du boulet*, peine qu'on inflige aux déserteurs. Les soldats condamnés à cette peine sont obligés de traîner un boulet de 8 attaché à une chaîne de 2^m,50 de longueur. Ils sont employés à des travaux spéciaux dans les grandes places de guerre (arrêté du 9 vendémiaire an IX).

On appelle le *boulet*, chez le cheval, l'articulation du canon avec le paturon, sans doute parce que cette articulation forme, chez les chevaux fins, une éminence plus ou moins arrondie. C'est au boulet que se font les entorses et que les chevaux se coupent, c.-à-d. s'entament la peau de la jambe avec leurs fers.

BOULEVARD (de l'allemand *bollwerk*, rempart). Ce mot désignait dans l'origine des ouvrages de fortification extérieure, ordinairement en terre, et destinés à couvrir les remparts d'une place forte : c'étaient des *bastions de forteresse*. Les premiers boulevards datent du XVI^e siècle. Dans la suite, ce mot n'a plus désigné qu'une grande avenue d'arbres plantés autour des remparts, ou même sur les remparts; il a fini par être synonyme de promenade. Les boulevards de Paris sont les plus beaux de ce genre.

BOULIMIE (du grec *bou*, particule augmentative, ou, selon d'autres, de *bous*, bœuf; et *limos*, faim), anomalie de la digestion, qui consiste dans une faim excessive, dans un besoin de prendre une quantité d'aliments beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire : c'est ce qu'on appelle aussi *faim canine*. Elle est l'effet, tantôt d'une affection vermineuse ou de la présence du *tænia*, tantôt d'une affection cérébrale ou hystérique, tantôt seulement du développement excessif de l'intestin.

BOULINE (en anglais *bowline*, de *bow*, arc, et *line*, corde), nom que les marins donnent à la corde qui sert à tendre, à effacer la voile et à la porter de côté pour courir dans la direction du vent. — *Courir la bouline*, c'est, en termes de Marine, subir une punition analogue à celle des *baguettes* (*Voy.* ce mot) dans l'armée de terre; seulement les baguettes sont ici remplacées par une corde tressée qu'on nomme *garcette* : le condamné ne peut être frappé que par 30 hommes au plus et pendant 3 courses. Cette peine, consacrée par la loi du 22 août 1790 et l'arrêté du 5 germ. an XII, a été abolie par décret du 12 mars 1848.

BOULINGRIN (de l'anglais *bowling green*, jeu de boule vert), pièce de gazon entourée de talus en glacis semblables à ceux qui empêchent les boules de sortir dans un jeu de boules. La forme des boulingrins varie suivant le goût de l'ordonnateur. — Dans quelques localités, comme à Rouen, le mot *boulingrin* est le nom d'une promenade publique, qui, sans doute dans l'origine, servait au jeu de boule.

BOULON. On nomme ainsi, dans la Construction, une grosse cheville de fer qui a une tête à un bout, et à l'autre une ouverture où l'on passe une clavette pour l'arrêter. On se sert de boulons pour soutenir une poutre, pour arrêter une charpente. — Les *boulons d'escaliers* sont ceux qui passent à travers les limons des escaliers et vont se rendre dans les murs pour empêcher l'écartement des marches et leur séparation des murs.

BOUQUET (dérivé, comme *bosquet*, du mot *bois*). Outre son acception connue de tous, ce mot s'emploie en Botanique pour désigner un assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un

même point, comme dans la primevère officinale.

En Littérature, on appelle *bouquet à Chloris*, *B. à Iris*, ou simplement *bouquet*, une petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête, de sa naissance, etc. : c'est, le plus souvent, un madrigal ou une chanson. Le caractère de cette sorte de poésie est la délicatesse et la gaîté; la fadeur en est l'écueil.

Les Vétérinaires nomment *bouquet* ou *noir-museau* une espèce de dartre qui affecte le museau des brebis, et qui s'étend quelquefois jusqu'aux tempes. On l'appelle aussi, suivant les pays, *bouquin*, *bique*, *barbouquet*, *faux-museau*, *charbon*, *faux-nez*, *verveine*, *poëre*, *feu sacré*, etc. On la traite par l'onguent soufré ou par l'huile de cade.

*Bouquet*, grosse crevette très-estimée. *V.* CREVETTE.

BOUQUETIN (*Capra Ibex*), sorte de bouc qui vit sur les sommets des plus hautes montagnes de l'Europe et de l'Asie. Ses cornes sont longues et grosses, et croissent d'un nœud chaque année; son poil extérieur est rude et cache une toison plus fine. Cet animal peut être apprivoisé. Son sang desséché passait jadis pour avoir de grandes vertus médicales, d'où le nom de *manus Dei*, qu'on lui donnait.— Le *bouquetin* était regardé comme la souche de notre bouc domestique avant que l'ægagre nous fût connu.

BOUQUIN, vieux bouc. *Voy.* BOUC.—Ce mot s'applique aussi aux vieux livres, sans doute à cause de l'odeur qu'ils exhalent. Par suite on a nommé *bouquinistes* les libraires qui vendent de vieux livres, et les amateurs qui les recherchent : quelques hommes se sont fait une réputation en ce genre, notamment feu M. Boulard, le marquis de Méjannes, M. Pillet, M. de Corbières. *Voy.* BIBLIOPHILE.

BOURACAN (de *bure* ou *bourre*), espèce de camelot d'un grain plus gros que le camelot ordinaire. C'est une étoffe de laine non croisée qui se travaille sur le métier à deux marches, comme la toile; la trame est un fil simple, retors et fin filé; la chaîne, à laquelle on mêle quelquefois du chanvre, est double ou triple. Le bouracan ne se foule point; on le fait seulement bouillir à l'eau claire à plusieurs reprises, et on le calandre ensuite avec soin. Le bouracan doit être bien uni, d'un grain rond, et si serré que l'eau ne fasse que couler dessus sans pouvoir passer à travers. On le teint, tantôt *en laine*, c.-à-d. avant que la laine soit travaillée; tantôt *en pièce*, après que la pièce a été levée de dessus le métier. Les villes où il se fabrique le plus de bouracan sont : Valenciennes, Lille, Abbeville, Amiens, Rouen : les meilleurs sont ceux de Valenciennes. Les vêtements de bouracan étaient fort en vogue au dernier siècle : la mode en est passée.

BOURBILLON (de *bourbe*), petit corps blanchâtre, grumeleux, tenace, élastique, formé par une portion de tissu cellulaire gangrené, et qu'on rencontre dans le centre des *furoncles*. *Voy.* ce mot.

BOURDAINE ou BOURGÈNE, *Rhamnus frangula*, arbuste du genre *Nerprun*, ayant une hauteur de 3 à 4 mètres, et croissant parmi les buissons et les haies, dans les terrains humides. Ses feuilles, ovales, d'un vert pâle, sont broutées avec délices par les chevreuils et les cerfs. Cet arbre est très-commun en Europe. Son fruit est une baie successivement verte, rouge et noire; son écorce intérieure est purgative. Le charbon de bourdaine est très-léger : c'est celui qu'on emploie de préférence à la fabrication de la poudre à canon.

BOURDON, *Bombus*, genre d'insectes hyménoptères, de la famille des Mellifères, remarquable par le bruit qu'il fait avec sa trompe, surtout quand il vole. Il a pour caractères un corps gros et velu, la lèvre inférieure presque cylindrique et formant une fausse trompe très-longue, des antennes filiformes et vibratiles, les ailes antérieures présentant une cellule radiale assez grande et quatre cellules cubitales. Les bourdons se réunissent en société comme les abeilles, mais seulement au nombre de 40 à 50, et l'essaim se disperse vers le milieu de l'automne; les femelles fécondées se cachent dans les fissures des murailles et les trous des arbres, et y attendent le retour de la belle saison; quant aux mâles et aux ouvrières, ils périssent à l'époque des premiers froids. Au printemps, les femelles font une ponte d'où sort un essaim nouveau.— Les espèces les plus connues sont : le *B. terrestre*, qui fait son nid sur terre et le couvre de mousse; le *B. des pierres*, qui fait son nid sous les pierres, et le *B. des mousses*, qui le fait dans la mousse. — On donne aussi le nom de *bourdon* au mâle de l'abeille domestique.

En Musique, on appelle *bourdon* le ton qui sert de basse continue dans certains instruments, tels que la vielle, la musette, la cornemuse, et, par suite, les tuyaux et les cordes d'instruments qui donnent ce ton; et *faux-bourdon* une pièce dont toutes les parties se chantent note contre note.

On donne encore ce nom : à une très-grosse cloche dont le son grave se fait entendre très-loin : tout le monde connaît le bourdon de Notre-Dame de Paris; — à une espèce de bâton, orné en haut d'une calebasse et garni en bas d'un fer pointu, que portaient les pèlerins; — à un genre de faute de composition d'imprimerie qui consiste à passer quelques mots ou une partie de la copie.

BOURG (du latin *burgus*, employé par Végèce dans le sens de *tour*, et dérivé lui-même du grec *pyrgos*, même signification), nom vague qui désigne aujourd'hui un groupe d'habitations intermédiaire entre le village et la ville, et généralement pourvu d'un marché, paraît avoir été autrefois synonyme de commune; c'est le sens qu'a encore en Angleterre le mot *borough*. De *bourg*, pris en ce sens, est venu *bourgeois* (*Voy.* ce mot). — En Angleterre, on appelle *bourgs-pourris*, c.-à-d. tombés en dissolution, certaines localités autrefois bien habitées, aujourd'hui presque désertes, mais qui n'en étaient pas moins restées en possession de nommer des députés au Parlement; cet abus a cessé en 1832.

BOURGÈNE, plante. *Voy.* BOURDAINE.

BOURGEOIS, BOURGEOISIE, classe de citoyens intermédiaire entre le peuple et la noblesse, se composait, sous l'ancienne monarchie, de tous ceux qui étaient appelés à participer aux devoirs et aux charges du *bourg* dans lequel ils avaient leur domicile : on les distinguait avec soin, dans les actes officiels, des *manants* et *artisans*; on les nommait aussi *francs-bourgeois*, par opposition aux *serfs*. En ce sens, le *bourgeois* des monarchies modernes est à peu près le *citoyen* des républiques anciennes.—Les bourgeois des grandes villes jouent un rôle important dans notre histoire depuis l'affranchissement des Communes.—On doit à Leymarie l'*Hist. de la Bourgeoisie* (1856) et à Fr. Lacombe l'*H. de la B. de Paris* (1851).

BOURGEOIS, nom d'une monnaie de billon qui eut cours en France sous Philippe-le-Bel. Le bourgeois *simple* ou *single* n'était autre que le denier parisis, et valut longtemps de 6 à 9 centimes; le bourgeois *double* ou *fort* était un double parisis.

BOURGEON, corps qui se développe sur diverses parties des végétaux et qui par son évolution donne naissance à des pousses nouvelles. Il faut distinguer dans le bourgeon : l'*œil*, le *bouton* et le *bourgeon* proprement dit. L'*œil* est un petit corps de forme conique, composé d'écailles imbriquées, que l'on observe à l'aisselle des feuilles et à l'extrémité des rameaux dans les arbres et les arbrisseaux; il apparaît au commencement de l'été, au moment où la végétation est le plus active. Jusqu'à la fin de l'automne, ce germe se développe, et, par sa forme, il peut déjà annoncer s'il doit donner naissance à des feuilles et à du bois, ou à des fleurs et à des fruits. il constitue alors le *bouton*. Resté stationnaire pendant l'hiver, le bouton devient *bourgeon* au printemps suivant; il se dilate alors, et ses écailles s'é-

cartent pour donner passage aux organes qu'elles protégeaient. Les bourgeons sont généralement recouverts à l'extérieur d'un enduit visqueux et garnis à l'intérieur d'une sorte de *bourre* qui les garantit des rigueurs de la saison froide. — Les bourgeons varient de forme et de couleur suivant la nature des arbres. Ils prennent le nom de *surgeon*, s'ils partent du bas de la tige; de *drageon*, s'ils s'élèvent des racines; de *faux-bourgeon*, s'ils sortent directement de l'écorce.

En Pathologie, on appelle *bourgeons charnus* (bourgeons celluleux et vasculaires) des granulations coniques et rougeâtres qui se développent à la surface des plaies suppurantes et en déterminent la cicatrisation. — On appelle vulgairement *bourgeons* les boutons tuberculeux qui viennent au visage de certaines personnes, qu'on dit être *bourgeonnées*. *V.* COUPEROSE.

BOURGMESTRE, nom donné dans quelques villes d'Allemagne et des Pays-Bas à un magistrat municipal. *Voy. le Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BOURNOUS. *Voy.* BURNOUS.

BOURRACHE (du latin *borrago*), genre type de la famille des Borraginées, composé de plantes herbacées, à tiges et feuilles hérissées de poils piquants, à fleurs roses, bleues ou blanches, en grappes ramifiées, comprend 6 ou 7 espèces. La *B. commune* (*Borrago officinalis*), plante annuelle indigène, a une tige cylindrique, épaisse, charnue, succulente, des feuilles ovales, sinueuses; ses fleurs, ordinairement d'un bleu d'azur, sont en longs épis roulés au sommet des ramifications. La bourrache est employée comme sudorifique et diurétique, propriété qu'elle doit à l'azotate de potasse qu'elle contient. — On peut cultiver dans les jardins la *B. du Levant*, à fleurs d'un pourpre bleuâtre, et la *B. laxiflore*, dont les fleurs, écartées les unes des autres, sont petites et de couleur bleue ou carminée. — On donne quelquefois le nom de *Petite-Bourrache* à la *Cynoglosse printanière*.

BOURRE (du bas latin *burra*, bourre). On nomme ainsi : 1° un amas de poils de certains animaux, tels que bœufs, vaches, chevaux : on la détache de la peau au moyen de la chaux; elle sert à garnir des selles, des bâts, des tabourets, etc.; — 2° le duvet qui couvre les bourgeons lorsqu'ils commencent à pousser, notamment ceux de la vigne : les Arabes et les Indiens recueillent la bourre du palmier et en font des étoffes. — On appelle *B. de laine* ou *B. lanice* la partie la plus grossière qui provient de la laine, et qu'on retire de dessus les draps et autres étoffes de laine lorsqu'on les prépare avec le chardon; on en garnit les matelas; *B. de soie*, la partie la plus grossière du cocon, celle qui ne se dévide pas (*Voy.* FILOSELLE) : on en fait des étoffes, telles que celle qu'on appelle *bourre de Marseille*, étoffe moirée dont la chaîne est de soie et la trame de bourre de soie.

On nomme encore *bourre* ce qu'on met dans les armes à feu pour retenir la poudre et le plomb dont on les charge. Les bourres de fusil sont en papier, en carton, en liége, en étoupe, etc.; celles de canon en foin ou même en terre. *Voy.* CARTOUCHE et GARGOUSSE.

BOURREAU (mot qu'on prétend dérivé du nom d'un certain *Borel*, clerc qui possédait un fief, à la charge de pendre les voleurs du canton), exécuteur des hautes œuvres, chargé de mettre à exécution les arrêts portant peine de mort ou exposition publique. Son titre officiel est, chez nous, *Exécuteur des arrêts criminels* : la désignation vulgaire de *bourreau* n'est pas reconnue par la loi. — Un décret de 1793 avait institué un exécuteur par département; le nombre en a été diminué graduellement : une ordonn. du 7 oct. 1832 les a réduits à 43; ils sont nommés par le ministre de la Justice, ont un salaire fixe (8,000 fr. à Paris, 5,000 à Lyon, 4,000 à Rouen et à Bordeaux, 2,000 fr. dans les villes de moins de 20,000 âmes), et ont droit à des indemnités de déplacement. La loi leur accorde en outre un certain nombre d'*aides* pour les assister dans leurs fonctions.

Chez plusieurs peuples, l'office de bourreau était confié à de grands officiers, comme chez les Perses, ou à des prêtres, comme chez les Germains et les anciens Gaulois. A Rome, il était exercé par les licteurs, qui marchaient devant le consul. Longtemps, en Europe, le titre et l'office de bourreau furent inconnus; les arrêts étaient exécutés soit par un habitant, le dernier arrivé dans le lieu, soit par les juges eux-mêmes. — Chez les peuples modernes, une idée de flétrissure et même d'infamie était attachée à l'office et à la personne du bourreau : dans plusieurs provinces de France, il ne lui était pas permis d'habiter dans l'enceinte des villes; dans le temps où tout le monde portait l'épée, il ne pouvait se la permettre qu'en la fixant au côté droit; lorsqu'il faisait ses pâques, il se tenait à genoux sous le porche des églises. Par compensation, il avait certains priviléges : il était exempt de toute imposition; il percevait même dans plusieurs villes sur les denrées qui se vendaient au marché des droits dits droit de *havage*, de *riflerie*, etc. Toutes ces exceptions sont aujourd'hui supprimées, et le préjugé qui s'attachait à l'exercice de l'état de bourreau paraît s'être tellement effacé, qu'à chaque vacance on compte un très-grand nombre de solliciteurs empressés de combler le vide. — M. Joseph de Maistre, dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, a tenté de réhabiliter le bourreau : il le présente comme la *clef de voûte de la société*.

BOURRÉE, sorte de danse fort gaie, originaire de l'Auvergne, et qu'on dansait beaucoup autrefois, même à la cour. Elle y fut introduite en 1565 par Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, et y resta à la mode jusqu'au règne de Louis XIII. L'air de cette danse est à 2 temps et d'un mouvement rapide.

BOURRELET (de *bourre*), espèce de bandeau rembourré dont on entoure la tête des enfants pour la garantir contre les coups. Au lieu de ces lourds bourrelets qui surchargeaient la tête des enfants et que l'auteur d'*Émile* a justement proscrits, on fait aujourd'hui des bourrelets en osier, en baleine, en acier, qui sont aussi légers qu'élégants.

En Botanique, on nomme *bourrelets* ces sortes de renflements que l'on remarque sur tous les végétaux ligneux. Il y en a de trois sortes : le bourrelet *naturel*, qui se forme sur les branches et les rameaux des arbres, et qui marque le point d'où doivent sortir des boutons; le bourrelet *artificiel*, dû à la culture par marcottes et par boutures, à la greffe ou à une ligature; le bourrelet *accidentel*, déterminé par des accidents. — En Anatomie, le *bourrelet* est une partie du *corps calleux*. *V.* CALLEUX (corps).

BOURRELIER (de *bourre*), artisan qui confectionne les harnais pour les bêtes de somme, tels que bâts, colliers, brides, licous, attelages de charrette et de charrue. Cette profession tient à la fois du sellier et du cordonnier. M. Lebrun a donné un *Manuel du bourrelier et du sellier*.

BOURSE (du grec *byrsa*, cuir, parce que dans l'origine les bourses étaient en cuir).

En Botanique, on appelle ainsi : 1° les capsules des anthères; 2° les bourgeons courts et coniques des arbres fruitiers qui ne produisent que des boutons; 3° la membrane qui renferme certains champignons avant leur entier développement.

En Anatomie, on appelle *bourses muqueuses* et *sébacées*, de petits follicules muqueux, sébacés, qu'on trouve dans l'épaisseur des membranes muqueuses et de la peau; *bourses synoviales*, les membranes qui revêtent les articulations, ou qui se déploient autour des tendons, pour favoriser leur glissement.

Dans le Commerce, on donne le nom de *Bourse* à un édifice ou lieu public où s'assemblent, à des heures déterminées, les banquiers, les négociants, les agents de change, les courtiers, etc., pour traiter d'affaires : c'est le plus souvent un des plus beaux édifices de la ville. A Paris, on nomme *parquet* la partie de la

Bourse exclusivement réservée aux agents de change; *coulisses*, les avenues où stationnent et s'agitent des entremetteurs clandestins, qui ont pris de là le nom de *coulissiers* ou *courtiers marrons*. La Bourse est ouverte (ordonnance du 12 janvier 1831) tous les jours, excepté les jours fériés : il y a des heures distinctes pour la négociation des effets publics et pour les opérations commerciales. En ce qui concerne les effets publics, les principales opérations sont : les *marchés au comptant*; les *marchés à terme*, qui se distinguent en *ventes fermes*, où l'acheteur et le vendeur sont engagés, l'un à recevoir le titre contre payement, l'autre à le livrer au terme convenu, et *ventes à primes*, dans lesquelles l'acheteur n'est engagé que conditionnellement et peut se dédire en abandonnant une *prime* ou à-compte qu'il a dû préalablement payer; le *report*, qui consiste à acheter au comptant une certaine quantité de rentes et à les revendre à terme au même instant pour obtenir le bénéfice ou la plus-value résultant du cours plus élevé à terme; le *déport*, qui consiste, au contraire, dans la différence entre un cours plus élevé au comptant et un cours plus bas à terme. Ces trois derniers genres d'opérations constituent ce qu'on nomme *agiotage* (*Voy.* ce mot) et sont regardés comme illicites; la loi les défend en ces termes : « Les paris qui auront été faits sur la hausse et la baisse des effets publics seront punis des peines portées par l'art. 419 (c.-à-d. un emprisonnement d'un mois à un an, et une amende de 500 à 10,000 fr.); » mais l'usage, plus fort ici que la loi, les tolère.

Les bourses, telles qu'elles existent aujourd'hui, ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Les premières furent établies à Bruges, Amsterdam, Venise et Londres. En France, les premières bourses furent établies à Lyon et à Toulouse, en 1549, et à Rouen, en 1556. A Paris, le *Pont-au-Change* fut assigné dès 1304 aux réunions de négociants; mais ce n'est que bien plus tard, en 1724, que la *Bourse* fut réellement constituée.

On peut consulter sur les opérations de Bourse Coffinières (*De la Bourse*, 1824) et les écrits plus récents de MM. Mollot, Lamst, Courtois, Courcelle-Seneuil.

Comme monuments publics, les plus belles *Bourses* sont celles d'Amsterdam, bâtie de 1608 à 1613; la Bourse de Londres (*Royal-Exchange*), construite d'abord en briques, aux frais de sir Th. Gresham, et réédifiée en 1666 avec beaucoup de magnificence; la Bourse de Saint-Pétersbourg, construite de 1804 à 1811 par l'architecte français Thomon; la Bourse de Paris, édifice périptère, commencé en 1808 par Brongniart et achevé en 1825 par La Barre.

En Turquie et dans tout le Levant, on donne le nom de *bourse* à une monnaie de compte; la *B. d'argent* vaut 500 piastres (de 150 à 165 fr.); la *B. d'or* vaut 30,000 piastres (de 9,000 à 9,900 fr.). Du reste, la valeur de la bourse varie selon les pays; elle est tout autre en Égypte qu'en Turquie.

Enfin, on donne le nom de *bourse* à une pension fondée par le gouvernement, par un département, par une ville ou par un particulier, dans un lycée ou collége, dans une école, dans un séminaire, pour l'entretien d'un élève, dit *boursier*, durant le cours de ses études. Il y a dans les lycées et les colléges des *Bourses impériales* (dites précédemment *royales* ou *nationales*), des *B. communales* et des *B. départementales*. Suivant le décret du 7 févr. 1852 et les arrêtés des 9 févr. 1852 et 21 mai 1853, les *Boursiers impériaux* sont nommés, sur la proposition du ministre de l'Instr. publique, par l'Empereur, à raison des services de leurs parents. Les préfets confèrent, sous la confirmation du même ministre, les *bourses départementales* et *communales*, ces dernières d'après une liste dressée par les conseils municipaux. Les candidats aux différentes bourses subissent un examen préalable. Suivant la fortune des familles, il est accordé une bourse entière, trois-quarts de bourse, ou une demi-bourse.

BOUSAGE, opération qui, dans la fabrication des indiennes, succède au mordançage, et dans laquelle on se sert de la *bouse de vache*. Elle a pour but principal de fixer le mordant par la matière albumineuse que renferme la bouse de vache, et qui se combine avec ce mordant pour former une combinaison insoluble qui se précipite sur les fibres du tissu, et en même temps de saturer l'acide acétique qui reste du mordançage. On peut remplacer la bouse de vache par des phosphates et des arséniates.

BOUSE (du grec *bous*, bœuf). La bouse de vache, connue de toute antiquité comme engrais, a été depuis quelques années appliquée à la teinture des étoffes. *Voy.* BOUSAGE.

BOUSIERS (de *bouse*, excrément de la vache), *Copris*, genre d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes et de la tribu des Coprophages, appartient au grand genre Scarabée de Linné. Ces insectes vivent dans les fumiers et les excréments des animaux, dont ils font leur nourriture. Leur taille varie considérablement; dans nos contrées ils ne dépassent guère 18 ou 20 millim.; presque tous sont d'un noir luisant; quelques espèces seulement sont brunes avec un reflet métallique. Les mâles ont la tête armée de cornes ou d'éminences qui leur donnent parfois un aspect fort bizarre. Autrefois on employait en médecine les espèces les plus grosses pour en faire l'*huile de Scarabées*. — Parmi les espèces indigènes, on remarque le *Bousier lunaire*, fort commun dans les crottins de cheval.

BOUSSOLE (du bas latin *bussola* ou *buxola*, boîte, dérivé lui-même du grec *pyxos*, buis, matière ordinaire des boîtes), instrument servant à observer la direction de la force magnétique de la terre et spécialement à indiquer le Nord. On distingue la *B. de déclinaison*, la *B. de variation* et la *B. d'inclinaison*.

La *B. de déclinaison* se compose d'une aiguille aimantée, mobile en son centre sur un pivot, et tournant horizontalement autour d'un cercle gradué. Cette aiguille, obéissant à l'influence du magnétisme terrestre, dirige constamment ses deux extrémités vers les deux pôles du globe (*Voy.* MAGNÉTISME TERRESTRE, AIGUILLE AIMANTÉE, DÉCLINAISON). La *B. marine*, dite aussi *Compas de variation* ou *Compas de mer*, n'est qu'une boussole de déclinaison suspendue de manière à se maintenir constamment dans une situation horizontale. L'aiguille en est plate, et forme à son centre de gravité un losange évidé, en forme de chape; ou bien elle est percée d'un trou rond auquel on adapte une chape d'argent. Sur cette chape est appliqué un cercle de carton, de tôle ou de cuivre très-mince, en sorte que l'aiguille, dans son mouvement, est obligée d'entraîner avec elle ce petit cercle, qui, par son poids, modère un peu la trop grande facilité qu'elle aurait à vaciller. Le petit cercle est découpé, et présente 32 points qui divisent la circonférence en autant de parties égales nommées *aires de vent* ou *rumbs*; le cercle lui-même s'appelle *rose des vents* (*Voy.* ces mots). Outre la rose des vents, ainsi fixée sur l'aiguille et qui partage ses mouvements, on place autour du bord de la boîte un cercle divisé en 360°, et concentrique avec le pivot. Ce cercle sert à faire connaître les angles formés par la direction de l'aiguille et celle du vaisseau, et donne en même temps les moyens de tenir exactement compte de la déclinaison de l'aiguille. Le système de suspension de la boussole marine se compose de plusieurs cercles mobiles qui se coupent à angles droits; ce mécanisme, appelé *suspension de Cardan*, est disposé de manière à la tenir toujours dans une position horizontale, malgré le roulis et le tangage du vaisseau. On place la boussole près du gouvernail, afin que le matelot qui tient la barre puisse l'avoir toujours sous les yeux. — La boussole *de déclinaison* est sujette à quelques erreurs que l'on corrige au moyen du *Compensateur magnétique*. *Voy.* ce mot.

La *B. de variation* est une boussole de déclinaison munie de microscopes, et construite d'une manière particulière pour indiquer avec la plus grande précision les variations diurnes de l'aiguille aimantée.

La *B. d'inclinaison* est semblable à la *B. de déclinaison;* mais, au lieu de la placer horizontalement, on renverse l'appareil de manière que le cercle et, par conséquent, l'aiguille soient dans une position verticale; le cercle tourne lui-même sur un pivot vertical qui traverse le centre d'un autre cercle horizontal: ce qui permet de placer le premier dans tous les azimuts. *Voy.* INCLINAISON.

On fabrique aujourd'hui des boussoles qui marquent en même temps la déclinaison et l'inclinaison.

La *B. d'arpentage* est une boussole de déclinaison enfermée dans une boîte carrée sur le côté de laquelle se meut une alidade ou une lunette à deux verres convexes que l'on peut diriger sur les points qui sont hors du plan du niveau. Cette boussole, indispensable à l'arpenteur, est fort utile dans le levé des plans : par exemple, pour lever les sinuosités d'un cours d'eau, d'un sentier dans les bois, ou pour mesurer des périmètres dans les pays couverts, quand on ne peut voir l'objet auquel tous les autres se rapportent. Cet instrument ne donne, il est vrai, que des résultats approximatifs, mais qui sont bien suffisants dans la plupart des cas.

Les Chinois ont connu la boussole de temps immémorial; ils s'en servaient plus de 2,000 ans avant J.-C. On a supposé que le Vénitien Marco Paolo nous avait apporté cette invention; mais ce voyageur ne fut de retour en Europe qu'en 1295, et dès 1180 il est parlé de la boussole (sous le nom de *Marnière* ou *Amanière*) dans des vers de Guyot de Provins; elle était aussi connue sous les noms de *Marinette*, *Magnette;* on la nommait *Calamite* dans la Méditerranée. Du reste, il paraît constant que l'usage de cet instrument ne fut un peu répandu en Europe que vers l'an 1300 : c'est Flavio Gioja, d'Amalfi, qui inventa à cette époque, non la boussole elle-même, mais le moyen de disposer l'aiguille aimantée de manière à satisfaire à tous les besoins de la marine.

BOUSTROPHÉDON (du grec *bous*, bœuf, et *stréphô*, tourner), sorte d'écriture commune à plusieurs peuples de l'antiquité, entre autres, aux Grecs, aux Phéniciens, aux Étrusques et aux Hébreux. Elle consistait à écrire alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, sans que la ligne fût discontinuée, à l'imitation des sillons d'un champ. Les plus anciennes inscriptions grecques sont en boustrophédon.

BOUTARGUE, sorte de préparation culinaire faite avec les œufs et le sang du Muge, poisson de la Méditerranée : on sale ces œufs, on les broie, on les réduit en une pâtée qu'on fait sécher au soleil. A Marseille, on mange la boutargue avec de l'huile d'olive et du citron. La meilleure vient de Tunis.

BOUT-DEHORS ou BOUTE-HORS. Dans la Marine, on nomme ainsi des pièces de bois adaptées sur l'avant à chaque vergue, et qui servent à déployer et à soutenir les bonnettes. On rentre les *bout-dehors* le long de leurs vergues respectives et on les pousse dehors à volonté. Ils prennent le nom de la vergue à laquelle ils tiennent.

BOUTEILLES (du bas latin *buticula*). On les fabrique avec les matières vitrifiables les plus communes, le sable, les soudes du commerce, les cendres. Un ouvrier verrier plonge une tige creuse dans la matière en fusion; il en saisit une certaine masse, puis la souffle en la tournant sans interruption; et, quand elle est dilatée à un certain point, il la fixe dans un moule, et continue à la souffler et à la tourner jusqu'à ce qu'elle ait pris la forme qu'elle doit avoir; il la retire alors, la renverse, et, la plaçant dans une position verticale, il forme le creux, dont il rentre la convexité dans l'intérieur de la bouteille; il coupe ensuite le col, en arrondit le bord, et place le cordon qui doit le renforcer; enfin, il porte la bouteille au four à cuire, où elle se refroidit peu à peu. — Les bouteilles doivent présenter plus ou moins de force, suivant l'usage auquel elles sont destinées : celles dans lesquelles on met des vins mousseux, des eaux gazeuses, ont besoin de résister à une très-forte pression intérieure : la casse de ces bouteilles est dans une énorme proportion (quelquefois 50 0/0). On fabrique à Épinac (Saône-et-Loire) des bouteilles pour les vins de Champagne qui résistent à une pression intérieure de 30 atmosphères. — Une ordonnance du 8 mars 1735 avait prescrit de ne fabriquer que des bouteilles tenant pinte, mesure de Paris, et du poids de 25 onces; mais ce règlement si sage est tombé en désuétude, et les verriers fabriquent des bouteilles d'une jauge incertaine, qui varie suivant les lieux et la cupidité des marchands de vin.

BOUTEILLE DE LEYDE, dite aussi *jarre électrique*, instrument de physique qui sert à accumuler des charges électriques. Il se compose d'un flacon en verre, recouvert extérieurement d'une feuille d'étain qui monte jusqu'à quelques centim. des bords, et rempli de feuilles de clinquant, au milieu desquelles plonge une tige métallique : celle-ci traverse le goulot du flacon, se recourbe extérieurement en crochet, et se termine par un bouton. L'espace compris entre le goulot et la feuille d'étain, dite *armature extérieure*, est verni à la laque, pour empêcher toute communication entre l'intérieur et l'extérieur de la bouteille. Pour charger une bouteille de Leyde, on la tient par la panse, et l'on présente le bouton à la machine électrique : le fluide vitreux s'accumule dans la bouteille, le fluide résineux reste sur l'armature extérieure. On peut décharger la bouteille lentement ou d'une manière brusque : si on la tient d'une main par la panse, de manière à toucher l'armature extérieure, et que de l'autre main on touche le bouton, le corps sert de conducteur, la bouteille se décharge instantanément, et l'on reçoit une violente secousse; il y aurait du danger à s'y exposer dans le cas d'une forte charge. Pour décharger la bouteille lentement, on la pose avec précaution sur un isoloir, et l'on tire alternativement de la panse et du bouton une foule de petites étincelles.

On appelle *batteries électriques* des réunions de plusieurs bouteilles de Leyde, dont tous les intérieurs communiquent au moyen de tiges de métal, et dont tous les extérieurs sont en communication par le moyen d'une feuille métallique qui garnit tout le fond de la caisse en bois où sont placées les bouteilles; une petite chaîne assure la communication des armatures extérieures avec le sol. Les effets de ces batteries sont très-puissants : un fil de fer de plusieurs centimètres de longueur est fondu par la décharge d'une forte batterie; les corps mauvais conducteurs, comme, par exemple, les pierres, en sont percés ou brisés; il ne faut pas des batteries très-fortes pour tuer des oiseaux, des lapins, et même des animaux de plus grande taille.

La bouteille de Leyde est ainsi nommée parce que c'est à Leyde qu'on en a fait l'invention : les uns l'attribuent à Muschenbrœck, d'autres à son disciple Cuneus.

BOUTEILLER ou BOUTILLIER, officier qui a l'intendance du vin dans la maison d'un prince. — Le *grand bouteiller de France* était, dès le temps de Charlemagne, un des cinq grands officiers de la couronne : il avait droit de séance entre les princes, disputait le pas au connétable, et prétendait au droit de présider la chambre des comptes. Il fut remplacé par le *grand échanson*, qui hérita de ses fonctions, mais non pas de ses privilèges. *Voy.* ÉCHANSON.

BOUTE-SELLE, signal pour avertir les cavaliers de seller les chevaux et de monter à cheval, se donne en sonnant la trompette.

BOUTOIR (de *bout*), nom primitivement donné au museau du sanglier, et depuis étendu à tous les

museaux analogues, tels que ceux du cochon, du tapir, du coatis, du balisaur, de la taupe, etc. Dans l'intérieur du museau se trouve un osselet appelé *os de boutoir*, qui lui donne de la solidité et le rend propre à fouiller la terre.

Les vétérinaires et les maréchaux ferrants appellent *boutoir* un instrument tranchant dont ils se servent pour couper la corne du pied des chevaux.

BOUTON. En Botanique, on appelle *bouton :* 1° le bourgeon qui commence à se former (*Voy.* BOURGEON); 2° une fleur non épanouie; 3° le petit bulbe qui naît à l'aisselle des écailles extérieures d'un oignon; on le nomme aussi *bouton radical* ou *caïeu*. — C'est encore le nom vulgaire d'un grand nombre de fleurs; ainsi, on nomme : *B. d'argent* l'Achillée sternutatoire, la Camomille romaine, la Renoncule aux feuilles d'aconit; *B. de bachelier*, *B. de la mariée*, la Lychnide visqueuse; *B. de culotte*, un radis blanc; *B. d'or*, plusieurs Renoncules et l'Immortelle jaune; *B. noir*, la Belladone commune; *B rouge*, le Gaînier du Canada.

En Conchyliologie, on donne vulgairement ce nom à plusieurs espèces de coquilles, à cause de leur forme arrondie : tels sont le *B. de camisole* (Trochus Pharaonis), le *Grand B. de la Chine* ou *Cardinal vert* (Trochus maculatus), le *B. de la Chine* (Trochus niloticus), le *B. de rose* (Bulla amplustra), le *B. terrestre* (Helix rotundata), etc.

En Médecine, on donne ce nom à de petites élevures cutanées, arrondies, isolées, et, la plupart du temps, rouges, qui viennent sur la peau. On les distingue en boutons *vésiculeux*, qui contiennent une humeur séreuse, et en *prurigineux*, qui causent une démangeaison plus ou moins vive.—Le *B. d'Alep* est une maladie cutanée, particulière à la Syrie. Elle consiste en un tubercule plus ou moins volumineux, intéressant toute l'épaisseur du derme, et commençant par une saillie lenticulaire qui s'accroît insensiblement pendant quatre ou cinq mois. Alors surviennent des douleurs très-vives, et la suppuration commence; l'ulcération varie d'étendue (de 2 à 10 centim.); enfin, arrivent la dessiccation et la formation d'une cicatrice indélébile. Cette maladie atteint les résidants étrangers comme les indigènes; mais on n'en est affecté qu'une fois dans la vie.

En Chirurgie, on donne le nom de *bouton* à un instrument qui sert dans l'opération de la taille, et qui consiste en une tige d'acier longue de 20 centim terminée à une de ses extrémités par un bout olivaire. — *Bouton de feu. Voy.* CAUTÈRE ACTUEL.

Dans l'Industrie, on appelle *bouton* une petite pièce, ordinairement ronde et plate, quelquefois bombée ou en boule, qui sert à retenir les parties opposées d'un vêtement. Les boutons sont en bois, en métal (or, argent, acier ou cuivre); en nacre, ivoire, os, corne, cuir bouilli; en soie, en fil, en lasting, etc. La fabrication des boutons comprend un grand nombre d'opérations qui constituent l'industrie du *boutonnier*. Elle est considérable en Angleterre, surtout à Birmingham et à Londres. En France, Paris, Lyon, Chantilly, Méru, sont les endroits où se fabriquent le plus de boutons. C'est un des genres de fabrication admis dans les pénitenciers. — Les boutons ne sont pas d'une date fort ancienne : nos ancêtres se servaient plutôt d'agrafes, de cordons, de rubans, d'aiguillettes, de brochettes ou de grosses épingles. Les boutons furent d'abord formés d'une espèce de petite balle, revêtue de la même étoffe que les différentes parties du vêtement qu'ils étaient destinés à réunir. Dans la suite, on a trouvé cette forme ronde des boutons fort incommode par leur grosseur, et l'on a inventé la forme plate.

Chez les Chinois, le *bouton* est un insigne honorifique : selon qu'il est plus ou moins riche, il sert à distinguer les rangs.

BOUTS-RIMÉS, mots qui riment ensemble dans l'ordre où riment ordinairement nos vers, et que l'on choisit pour derniers mots de vers à faire sur un sujet donné. On rapporte l'origine de ce jeu d'esprit à Dulot, poëte médiocre, qui vivait au XVII<sup>e</sup> siècle. Ce poëte s'étant plaint d'avoir perdu 300 sonnets, dont il avait par avance fait les rimes, cette manière de procéder parut si singulière qu'on imagina d'en faire l'essai par forme de passe-temps. Le *Mercure galant* contient un recueil assez considérable de bouts-rimés. M<sup>me</sup> Deshoulières réussissait en ce genre; on cite son sonnet sur l'or, fait sur bouts-rimés. En voici le début :

> Ce métal précieux, cette fatale *pluie*,
> Qui vainquit Danaé, peut vaincre l'*univers*.
> Par lui les grands secrets sont souvent *découverts*
> Et l'on ne répand point de larmes qu'il n'*essuie*.

Aujourd'hui, ce genre d'amusement est tout à fait passé de mode.

BOUTURE (de *bouter*, mettre, placer), branche d'un arbre ou d'une plante vivace que l'on sépare de la tige, et que l'on plante en terre pour qu'elle prenne racine et produise un nouvel individu. Toutes les plantes grasses, les arbres à feuilles caduques, et même certains arbres résineux, se reproduisent ainsi. Les boutures se font à la fin de l'hiver ou à la fin de l'automne, suivant qu'on veut planter des arbustes de pleine terre ou des arbres résineux. — On distingue : *B. simple*, qui se fait avec un rameau de la dernière pousse, et qui est propre à la multiplication d'une foule de plantes de serre chaude; *B. herbacée*, qui se fait avec des jeunes pousses ou bourgeons de 2 à 3 centim. de longueur; *B. à bois de deux ans*, qui est employée pour les arbres et arbustes au moment où ils sont en séve; *B. à talon*, qui se fait avec une jeune branche de l'année précédente, qu'on a séparée de la tige avec l'empâtement qui les réunissait; *B. en plançon*, qui se fait avec une forte branche de 3 à 4 mètres de haut, en forme de pieu; *B. en rameau*, jeune branche ramifiée qu'on enfouit sous la terre dans toute sa longueur, à l'exception du gros bout, qui fait une saillie de 3 ou 4 centim.; *B. en ramée*, grande branche munie de rameaux, et placée horizontalement en terre à 10 ou 12 centim. de profondeur, et dont les rameaux font saillie de 8 à 10 centim.; *B. avec bourrelet par étranglement*, bouture d'une branche munie d'un bourrelet au-dessus duquel on a fait une incision; *B. à bourrelet par incision*, qui consiste à enlever de la branche un anneau d'écorce au-dessus duquel le bourrelet ne tarde pas à se former; *B. à crossette*, qui se fait avec un rameau taillé en forme de petite *crosse* (*Voy.* CROSSETTE), etc.

BOUVET, outil de menuisier et de charpentier, dont on se sert pour creuser des rainures et des languettes. C'est une espèce de rabot, qui se compose d'un fût de 2 à 3 décim. de long et d'un fer. On en fabrique de plusieurs sortes : *B. mâle*, celui dont on fait les languettes; *B. femelle*, celui dont on fait les rainures; *B. brisé*, qui sert à faire des rainures à différentes distances; *B. à rainure et à languette*, qui sert à faire l'assemblage des planches, etc.

BOUVIER (en grec, *bootès*). Outre celui qui garde et qui soigne les bœufs, emploi assez important pour avoir fourni matière à un traité spécial, le *Manuel du Bouvier* (par M. Boyard), ce mot désigne une constellation de l'hémisphère boréal, voisine de la Grande-Ourse ou Chariot, qu'elle paraît diriger, comme le bouvier dirige ses bœufs. Elle se compose de 55 étoiles, dont une de première grandeur, appelée *Arcturus*. Selon les Mythologues, le Bouvier serait Icarius, père d'Érigone, qui fut transporté au ciel par Jupiter, à la prière de Bacchus.

En Ornithologie, c'est le nom vulgaire du Gobe-mouches et de la Bergeronnette ou Lavandière.

BOUVREUIL, *Pyrrhula* (du grec *pyrroulas*, espèce d'oiseau rougeâtre), genre d'oiseaux de l'ordre des

Passereaux, se trouve dans toute l'Europe, et habite les bois et les taillis. Il y en a plusieurs espèces; la plus connue, le *Bouvreuil commun*, a le dos cendré, le ventre d'un rouge tendre, la tête et les ailes d'un beau noir. Le bouvreuil s'apprivoise aisément, et vit en cage de 5 à 6 ans; son chant naturel est un sifflement très-pur, mais composé seulement de trois notes; formé à la serinette, il devient varié et très-agréable. On nourrit le bouvreuil avec du chènevis.

BOXE (en anglais, *box*), sorte de pugilat très-usité en Angleterre. L'art de la boxe consiste : 1° à frapper son adversaire, avec le poing, aux parties les plus sensibles du corps, au visage, au creux de l'estomac et au défaut des côtes; 2° à éviter d'être touché, soit au moyen de parades avec les bras, soit par un mouvement de retraite de la tête ou du corps. Les coups, dans ce genre de lutte, ne doivent porter qu'au-dessus de la ceinture; les plus rapides sont les coups droits. La boxe est devenue, chez les Anglais, l'art à la mode; elle y est cultivée par le grand seigneur tout aussi bien que par l'homme du peuple. Il y a des combats publics où des boxeurs fameux se battent sérieusement pour une certaine somme d'argent; des paris considérables s'engagent souvent dans ces occasions : ces luttes ont autant d'attrait aux yeux d'un Anglais que chez nous un un assaut d'armes. On peut consulter sur l'histoire de la boxe : *Boxiana, or sketches of modern and ancient pugilism*, par Pierce Egan, Londres, 1824.

BOYARD. *Voy.* BOÏARD.

BOYAU (qu'on dérive de l'italien *buoto* ou *vuoto*, vide), synonyme d'*Intestin*. *Voy.* ce mot.

Dans l'Industrie, on désigne particulièrement sous ce nom les intestins de bœuf, de mouton, de cheval, etc., avec lesquels on prépare des boyaux insufflés pour les charcutiers, de la baudruche, des cordes à raquettes, à fouets, des cordes harmoniques, etc. Les ateliers où se préparent ces articles s'appellent *boyauderies*; les ouvriers, *boyaudiers*. Ce genre d'industrie est fort malsain, à cause de l'insalubrité des matières qu'on y emploie : M. Labarraque a réussi à l'assainir par l'application de ses chlorures aux matières putréfiables. *Voy.* CHLORURES.

Dans l'Art militaire, le mot *boyau* signifie une tranchée étroite et tortueuse, dirigée vers une place assiégée. Ce sont des retranchements qui servent à lier les attaques du front de la place.

BRACELET (du latin *brachiale*, même signification), ornement d'un usage fort ancien, se porte tantôt au bras gauche, tantôt aux deux à la fois. Chez les Grecs et les Romains, les hommes l'avaient adopté aussi bien que les femmes; il en est de même aujourd'hui en Orient et chez plusieurs peuplades sauvages : les femmes turques et africaines en portent même souvent aux jambes. Chez les anciens, les bracelets étaient souvent un gage de fiançailles; les filles n'en portaient pas, qu'elles ne fussent accordées. Chez les Romains, qui le nommaient *armilla*, le bracelet était aussi la récompense de la valeur. Ils en avaient en toute sorte de métal, et leur forme la plus ordinaire était celle d'un serpent tortillé sur lui-même, ou d'un cordon tressé et terminé par deux têtes de serpent. — En France, ce n'est guère que depuis le règne de Charles VII que les femmes ont adopté l'usage des bracelets.

BRACHÉLYTRES (du grec *brachys*, court, et *élytron*, étui), famille d'insectes Coléoptères pentamères, doit son nom au peu de longueur de ses élytres, qui ne recouvrent qu'une partie de l'abdomen; le corps, au contraire, est allongé; leur bouche est armée de fortes mâchoires, et ils portent près de l'anus deux petites vésicules velues qu'ils font sortir à volonté, et d'où s'échappe une vapeur subtile très-odorante. Presque tous ont l'habitude de relever en courant leur abdomen et de le ramener plus ou moins sur leur dos. Ils sont très-voraces; la plupart vivent sur les cadavres et les fumiers, quelques-uns sur les bolets et les écorces pourries. *Voy.* STAPHYLIN.

BRACHIAL (du latin *brachium*, bras), qui tient au bras. En Anatomie, on distingue : le *muscle brachial antérieur*, ou huméro-cubital; le *muscle brachial postérieur*, ou triceps; l'*artère brachiale* ou humérale; l'*aponévrose brachiale*, le *plexus brachial*, les *nerfs brachiaux* (l'axillaire, le cutané, le musculo-cutané, le radical, le cubital et le médian), l'artère *brachio-céphalique* ou *innominéee*, qui naît de la courbure de l'aorte et fournit l'artère brachiale et l'artère céphalique; les ligaments *brachio-cubital* et *brachio-radial*, etc.

BRACHINE, *Brachinus* (du grec *brachys*, court), genre d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, ainsi appelés à cause de la forme générale de leurs corps, aussi large à une extrémité qu'à l'autre, et comme tronqué. Cet insecte lance par l'anus, avec fumée et explosion, lorsqu'il est inquiété, une liqueur volatile d'un blanc jaunâtre, d'une odeur pénétrante analogue à celle de l'acide azotique, rougissant le tournesol, et produisant sur la peau des taches rouges avec sensation de brûlure. Le *B. tirailleur* (*Brachinus crepitans*) vit sous les pierres et est très-commun aux environs de Paris. Il est long de 12 à 15 millim.; le *B. caustique* se trouve dans le midi de la France.

BRACHIONIDES, famille d'animaux infusoires compris entre les polypes et les crustacés, a pour type le genre *Brachion*. Ils sont invisibles à l'œil nu; leur corps, contractile et recouvert d'un test solide, est transparent, percé postérieurement pour donner passage à une queue rétractile articulée; ils sont ovipares. Les Brachionides vivent indifféremment dans les eaux douces et dans les eaux salées.

BRACHIOPODES (du grec *brachion*, bras, et *pous*, pied), classe de Mollusques qui renferme des animaux à coquilles bivalves, munis de deux bras charnus garnis de nombreux filaments qu'ils peuvent étendre hors de la coquille ou retirer en dedans, et dont la bouche est entre les bases des bras. Les Brachiopodes se fixent aux rochers par un pédoncule fibreux ou par l'adhérence même de l'une de leurs valves; on les trouve rarement à l'état vivant, à cause des grandes profondeurs où ils vivent tous; mais on en connaît beaucoup à l'état fossile. Les genres principaux sont appelés *Lingule*, *Térébratule*, *Orbicule*, etc.

BRACHIOPTÈRES (du grec *brachion*, bras, et *ptéron*, nageoire), famille de poissons Gnathodontes hétérodermes, renfermant ceux qui ont les nageoires pectorales pédiculées.

BRACHISTOCHRONE (du grec *brachistos*, le plus court, et *chronos*, temps). On appelle ainsi en Géométrie la courbe par laquelle un corps, abandonné à l'action de la pesanteur, descend le plus vite possible; dans le vide, cette courbe serait la *cycloïde* (*Voy.* ce mot). Le problème de la brachistochrone fut proposé par Jean Bernouilli, en 1696, aux savants de l'Europe, et résolu par Leibnitz, Jacq. Bernouilli, Newton et Lhôpital.

BRACHYGRAPHIE (du grec *brachys*, court, abrégé, et *graphô*, écrire). *Voy.* STÉNOGRAPHIE.

BRACHYPTÈRES (du grec *brachys*, court, et *ptéron*, aile), famille d'oiseaux répondant à celle des Brévipennes. *Voy.* ce mot.

BRACHYURES (du grec *brachys*, court, et *oura*, queue), ordre de Crustacés décapodes, qui a pour caractères principaux : une queue (abdomen) plus courte que le tronc, sans nageoires à son extrémité, et se reployant en dessous à l'état de repos; la poitrine triangulaire chez les mâles, arrondie et bombée chez les femelles; quatre paires de doubles filets velus destinés à porter les œufs; les antennes petites, les yeux portés sur de longs pédoncules, la première paire de pattes se terminant par une serre didactyle.

Cet ordre se divise, d'après M. Milne-Edwards, en 4 grandes familles : les *Oxyrhinques*, les *Catométopes*, les *Cyclométopes* et les *Oxystomes*.

BRACONNIER (de *braque*, espèce de chien de chasse). Ce mot désignait d'abord, non celui qui chasse en fraude, mais les valets qui gouvernaient une espèce de chiens nommés *braques*, comme les *fauconniers* étaient les valets chargés de l'entretien et de de l'éducation des faucons. — Autrefois, le *braconnage* était puni, selon les cas, de l'amende, du fouet, de la flétrissure, du bannissement, des galères, de la mort même, et toute personne achetant du gibier provenant du *braconnage* était passible des mêmes peines. Aujourd'hui le *braconnage*, qui porte préjudice aux propriétaires et qui souvent expose les gardes à des dangers réels, n'est puni que comme simple délit de chasse, et est seulement justiciable des tribunaux correctionnels. Les lois qui, depuis l'abolition des priviléges de chasse, atteignent le braconnage, sont celle du 30 avril 1790 et celle du 3 mai 1844 (sur la police de la chasse).

BRACTÉATES, *Bracteatæ* (du lat. *bractea*, feuille de métal), monnaies grossières fabriquées avec des feuilles d'or et d'argent, et frappées d'un seul côté, de sorte que l'effigie est en creux d'un côté et en relief de l'autre. Les premières monnaies de ce genre étaient de fabrication byzantine; l'usage s'en répandit en Allemagne au xe siècle, à cause de la rareté des métaux précieux et de l'ignorance où l'on était alors de l'art du monnayage. Il en existe une collection curieuse au musée de Berlin.

BRACTÉES (du latin *bractea*), petites feuilles nommées aussi *folioles florales*, qui accompagnent les fleurs de certaines plantes; elles sont ordinairement colorées, et le plus souvent diffèrent du reste des feuilles par la consistance, la couleur et la forme; tantôt elles soutiennent la fleur, en ajoutant à son éclat; tantôt elles l'enveloppent plus ou moins complétement : les plus petites s'appellent *bractéoles*. Les fleurs accompagnées de bractées ou de bractéoles sont dites *bractéolées*.

BRADYPE (du grec *bradys*, lent, et *pous*, pied), genre de mammifères de l'ordre des Édentés et de la famille des Tardigrades. A terre, ces animaux sont très-disgracieux et sont forcés de se traîner sur les coudes, à cause de l'énorme disproportion de leurs membres antérieurs. Leur marche embarrassée et lente leur a valu le nom de *Paresseux*. Mais toutes ces imperfections disparaissent dès qu'ils se trouvent sur les arbres, où ils grimpent avec la plus grande facilité. Les Paresseux habitent les forêts de l'Amérique du Sud, où ils ne se nourrissent que de feuilles et d'écorces. Le *B.* ou *Paresseux à 3 doigts*, appelé aussi *Aï* à cause de son cri, est de la taille d'un chat; il est surtout remarquable en ce qu'il a 9 vertèbres au cou au lieu de 7. L'*Unau* ou *Paresseux à 2 doigts*, est moitié moins grand; il est, en général, moins disgracieux que l'*Aï*.

BRAI, poix retirée du sapin et du pin. On en distingue 3 variétés : 1° le *brai liquide* ou *goudron*, que l'on retire des sapins trop vieux pour fournir la térébenthine; 2° le *brai sec* ou *arcanson*, résine presque complétement privée d'huile essentielle, et qui n'est autre chose que le résidu de la distillation de la térébenthine; il est employé dans la fabrication du gaz à éclairage; il entre dans la composition du mastic de fontaine, de la cire à cacheter les bouteilles, de certains onguents et emplâtres, où il agit comme stimulant; épuré, il prend le nom de *colophane* (*Voy.* ce mot) : le nom d'*arcanson* lui a été donné par les luthiers et les musiciens, qui en frottent les crins de leurs *archets* pour les faire mieux adhérer sur les cordes du violon et par là leur donner plus de ton ou de vigueur, et tirer un son plus net des instruments à cordes; 3° le *brai gras* ou *pégu*, qui s'obtient par l'évaporation des goudrons de pin. On a aussi étendu ce nom à différents goudrons épaissis qui se tirent de la houille et des bitumes. Le brai gras sert à la confection de la poix des cordonniers, des mastics bitumineux et des vernis noirs à calfater les navires, etc. — Ces brais se fabriquent en grande quantité en Suède, en Russie, etc.; les Hollandais, les Suédois, les Hambourgeois les transportent dans les ports de France, d'Angleterre, d'Espagne, du Portugal, etc., pour le service de la marine.

BRAIES (du latin *bracca*, même signif.), se disait autrefois d'un vêtement en forme de caleçon qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux, et qui était en usage chez les Scythes, les Germains et les Gaulois.—Dans certaines parties de la Bretagne, les paysans portent encore aujourd'hui des hauts-de-chausse fort amples qu'ils nomment *bragues*. César avait donné à une partie des Gaules le nom de *Braccata*, parce que les habitants portaient des braies.

BRAME ou BRÊME, poisson. *Voy.* BRÊME.

BRANCHE (du latin barbare *branca*, dérivé lui-même de *brachium*). En Botanique, on désigne sous ce nom les plus grosses divisions du tronc. Les divisions des branches portent le nom de *rameaux*, celles des rameaux celui de *ramilles*. — Les jardiniers appellent *B. mères*, les principales bifurcations du tronc; *membres*, les principales bifurcations des branches mères; *B. à bois*, celles qui forment les extrémités de toutes les branches, et qui proviennent du développement des bourgeons de l'année; *B. à fruit*, celles qui naissent des branches à bois de l'année précédente; *bouquets* ou *cochonnets*, celles qui, parmi ces dernières, ne portent que des yeux à fruit; *lambourdes*, celles sur lesquelles les boutons à fruit sont plus nombreux que les boutons à bois; *dards*, de petites branches de 2 à 7 centim., terminées par un œil très-aigu, destiné à devenir bouton à fruit; *brindilles*, de petites branches analogues aux lambourdes, mais plus minces et plus allongées; *B. folles*, celles qui sont maigres et sans valeur; *B. gourmandes*, celles qui absorbent toute la nourriture des branches voisines, et qu'on doit couper.

En Anatomie, on nomme *branches*, par analogie, les divisions des vaisseaux, des nerfs, et quelquefois des os; par exemple, on dit les *branches du pubis*.

BRANCHE-URSINE ou BRANC-URSINE, c.-à-d. *patte d'ours*, nom vulgaire de l'*Acanthe*. *Voy.* ce mot.

BRANCHE-URSINE BATARDE. *V.* BERCE et HERACLEUM.

BRANCHIES (en grec *branchia*), organes respiratoires des animaux qui vivent dans l'eau et qui y puisent l'air nécessaire à l'entretien de leur vie. Chez les poissons, les branchies sont en forme de peignes, sur lesquels se ramifient les vaisseaux sanguins. Chaque dent du peigne présente une ou plusieurs veines abouchées à autant d'artérioles, et c'est au travers des parois de ces vaisseaux que l'oxygène de l'air contenu dans l'eau pénètre et produit la transformation du sang veineux en sang artériel. L'eau qui a été avalée, après s'être tamisée entre les dents du peigne, sort par des ouvertures extérieures appelées *ouïes*. Beaucoup de mollusques respirent par des branchies, tantôt renfermées dans l'intérieur du corps, tantôt extérieures et saillantes, sous forme de feuillets imbriqués, de panaches, de franges, de houppes, etc. Les crustacés et la plupart des annélides ont aussi des branchies. A l'état de têtards, les grenouilles ont des branchies en panaches attachées extérieurement aux côtés du cou.

BRANCHIOPODES (du grec *branchia*, branchies, et *pous*, pied, parce que les pieds de ces animalcules renferment les branchies, et servent ainsi à la respiration), grand groupe de Crustacés qui a pour type le *Branchipes* : ce sont des animaux microscopiques qui se trouvent en abondance dans les eaux bourbeuses, et qui nagent sur le dos en frappant l'eau avec leur queue. Ils semblent se nourrir des petits corpuscules que les courants apportent à leur bouche.

BRANCHIOSTÉGE (du grec *branchia*, branchies, et *stégô*, couvrir), membrane qui couvre et protége les branchies des poissons; elle est située entre les mâchoires et l'épaule de ces animaux, et renferme des pièces cartilagineuses ou osseuses. Ces diverses parties constituent l'*appareil branchiostége*, qui concourt aux mouvements respiratoires des poissons.

Artédi donnait ce nom à un ordre de Poissons.

BRANDE (de l'allemand *brand*, incendie), sorte de bruyère, de petit arbuste, d'environ 1 mètre de haut, qui croît dans des campagnes incultes, surtout dans les landes qui s'étendent de Bordeaux à Bayonne. —Ce mot se dit aussi des lieux incultes où croissent çà et là ces sortes de petits arbustes. On chauffe le four avec des *brandes;* on s'en sert, ainsi que des *brandons*, pour fabriquer une sorte d'artifice employée dans les brûlots : à cet effet, on en fait des paquets que l'on trempe d'abord dans l'huile de térébenthine, puis dans la résine.

BRANDE, mesure de capacité. *Voy.* BRENTE.

BRANDEVIN (de l'allemand *brandtwein*), eau-de-vie brûlée, faite avec du grain. *Voy.* EAU-DE-VIE.

BRANDON (de l'allemand *brandt*, tison allumé). On appelait autrefois *dimanche des Brandons* le premier dimanche du Carême, parce que, ce jour-là, le peuple allumait des feux, dansait à l'entour, et parcourait les rues et les campagnes en portant des brandons ou des tisons allumés. Cet usage n'existe plus.

On nomme encore *brandon* la paille entortillée au bout d'un bâton, qu'on plante aux extrémités d'un champ pour marquer que les fruits en ont été saisis judiciairement; de là l'expression de *saisie-brandon*, en termes de procédure. — *Voy.* SAISIE.

BRANLE, sorte de danse fort en vogue en France au XVIe et au XVIIe siècle, et qui se dansait sur un mouvement très-gai et très-vif. Il y en avait de plusieurs sortes : les branles de Boulogne, du Poitou, de Bretagne, etc. Il y avait aussi le *branle des lavandières*, celui des *sabots* ou *des chevaux*, celui *de la torche*, celui *de la moutarde*, etc. Tous se fondirent dans le *branle à mener*, qui lui-même fut détrôné par le menuet. Le *cotillon*, qu'on danse encore, à la fin des bals, est une espèce de *branle*.

En termes de Marine, *branle* était autrefois le nom qu'on donnait aux hamacs. Au commandement de *Branle-bas* ou *bas les branles*, chaque homme décroche son hamac, le roule et le met dans les filets de bastingage pour dégager les batteries et l'entre-pont. Au commandement de *Branle-bas général*, *Branle-bas de combat*, on dispose le bâtiment pour le combat.

BRAQUE (du celtique *bracco*, chien de chasse pour lever le gibier), espèce de chiens de chasse, ras de poil, ayant les oreilles pendantes, légers, bons quêteurs, vigoureux et assez fins de nez. Ce sont des chiens également propres à l'arrêt et à la quête, bons pour la plaine et pour les broussailles. On en faisait autrefois un grand usage; les valets chargés de les soigner s'appelaient *braconniers* (*Voy.* ce mot).—La vivacité avec laquelle ces chiens se lancent à la chasse a fait donner le nom de *braque* à un homme ardent et étourdi.

BRAQUEMART (abrégé, selon les étymologistes, de *brakymachæra*, du grec *brachéia*, courte, et *machaira*, épée), arme empruntée aux Grecs, du temps des croisades, était un sabre court, droit, lourd, à deux tranchants, à simple poignée, sans garde et sans branches; il pendait le long de la cuisse gauche. Ce mot ne s'emploie plus qu'en plaisantant.

BRAS, en latin, *brachium*. On appelle ordinairement ainsi tout le membre supérieur ou thoracique, depuis l'épaule jusqu'à la main; mais les anatomistes n'appellent proprement *bras* que la portion qui s'étend de l'épaule au coude. Le reste prend le nom d'*avant-bras*. Le bras n'a qu'un seul os, long et cylindrique, appelé *humerus;* à l'avant-bras, on trouve deux os, le *radius*, plus externe, et le *cubitus*.

En Physique, on appelle *bras de levier* la partie d'un levier comprise entre le point d'appui et le point où est appliquée la force ou la résistance.

Dans la Marine, on nomme *bras* des manœuvres fixées à chaque extrémité des vergues pour pouvoir leur imprimer un mouvement circulaire horizontal afin de les orienter au besoin et de permettre au vent de frapper les voiles de la manière la plus favorable.

BRAS SÉCULIER. On désignait ainsi, au moyen âge, la puissance temporelle ou séculière à laquelle s'adressait le juge d'église pour faire exécuter les ordonnances, ou pour faire subir à un ecclésiastique coupable de certains délits les peines que l'official ne pouvait pas lui imposer. On disait en ce sens : *Livrer un ecclésiastique au bras séculier.*

BRASQUE, mélange d'argile humide et de charbon pilé dont on enduit la surface des creusets dans lesquels on réduit des mines.

BRASSARD (de *bras*), sorte d'armure de fer ou d'acier qui couvrait le bras depuis l'épaulière jusqu'au gantelet; elle se composait de deux pièces solides en forme de tuyau, réunies soit par une *cubitière*, pièce assez compliquée, souvent armée d'une pointe aiguë, soit par de petites lames appelées *goussets*, articulées comme l'enveloppe des crustacés. Les anciens Perses se servaient de brassards; en France, on en fit usage au moyen âge, et jusqu'au règne de Henri III. — On nomme aussi *brassard* tout ornement ou signe de reconnaissance fixé au bras.

BRASSE, ancienne mesure de longueur, représentant la longueur des deux bras étendus, est encore en usage dans la marine, surtout en parlant des diverses profondeurs de la mer et des divisions des lignes de sonde. Sa longueur est généralement de 5 pieds ou $1^{m},62$. Un câble de chanvre de navire a généralement 120 brasses; un câble-chaîne, 180 brasses. — La brasse est aussi usitée en Angleterre, en Danemark, en Hollande, en Espagne, etc. Dans ces divers pays, elle est un peu plus grande que chez nous. — La *brasse d'aunage*, en usage dans presque toute l'Italie, varie de pays en pays : elle est environ la moitié de l'aune de Paris.

BRASSERIE (de *brasser*, dérivé lui-même de *bras*), fabrique de bière. C'est en Angleterre et en Belgique qu'on trouve les plus grandes et les plus belles brasseries : on y fabrique d'énormes quantités de bière. D'après un calcul présenté à la chambre des communes, la brasserie seule de Barcley avait livré pendant une année 258,989 barils de bière; celle de Hanbury, 168,758; les autres brasseries en proportion. On a appliqué dans ces brasseries toutes les ressources de la mécanique : dans l'une d'elles, une seule machine à vapeur, de la force de 60 chevaux, met en mouvement toutes sortes d'instruments plus ingénieux les uns que les autres; elle se fournit elle-même de charbon, et sert à vider ou à emplir les tonneaux; elle fait monter à 20 m. une colonne d'eau de 6 centim. de diamètre; elle fournit l'orge, le houblon; elle brasse, elle décante les liquides; elle transporte les cuves, les ferme, les nettoie; elle fait monter ou descendre incessamment des masses énormes de grains, de charbon de terre et de bois. La bière étant achevée, elle est aussitôt conduite dans des réservoirs par des tuyaux de fonte qui traversent les cours, les uns sous terre, les autres par-dessus les toits. — Pour les procédés de fabrication de la bière, *Voy.* l'art. BIÈRE, et le *Manuel du Brasseur* ou l'*Art de faire toutes sortes de bières* de Vergnaud.

BRASSICA, nom latin du Chou, est l'origine du nom de *Brassicées*, donné à des Crucifères dont le Chou est le type, et de celui des *Brassicaires*, Lépidoptères dont la chenille se nourrit des feuilles du chou.

BRASURE, espèce de soudure. *Voy.* SOUDURE.

BRAVO (mot italien qui signifie *hardi*, *brave*), nom qu'on donnait, en Italie, à des assassins à gage, salariés par les grands seigneurs et même les États; le *bravo* italien est aujourd'hui une espèce perdue.

En Amérique, c'est le nom qu'on donne à l'Indien qui se réfugie dans l'intérieur des terres, et n'en sort que pour piller les colons européens.

BRAVOURE (AIR DE). *Voy.* AIR.

BRAYER (de *braccæ*, braies ou caleçons), espèce de bandage herniaire, qui consiste dans une bande d'acier peu large, et recouverte de cuir, dont une extrémité se termine par une plaque de fer également recouverte de cuir et tapissée d'une substance molle: c'est ce qu'on appelle la *pelote*. Dans les cas de hernies irréductibles, on emploie une pelote creuse destinée à loger la hernie : le bandage prend alors le nom de *brayers à cuiller*. On se sert aussi de *brayers* dits *à raquettes*, dans lesquels, au lieu de pelote, il n'y a qu'un cercle d'acier, à l'intérieur duquel est cousu un morceau de toile recouvert de peau.

BRAYÈRE (d'Al. *Brayer*, médecin allemand qui l'a fait connaître), arbre de la famille des Rosacées et de la tribu des Spirées, originaire de l'Abyssinie. Sa décoction passe pour être souveraine contre les vers, et détruit particulièrement le ténia.

BREBIS (du latin *vervex*, d'où, par un changement de prononciation, *berbex* et *berbis*), femelle du Bélier, se distingue par l'absence de cornes ou par des cornes plus courtes, et en général par des proportions plus minces et plus faibles. La brebis peut porter à un an, mais communément on ne l'utilise dans ce but que vers 3 ans; sa fécondité s'étend jusqu'à 7 ou 8 ans pour nos races françaises, et jusqu'à 12 ou 15 pour les *Mérinos*; les brebis âgées sont celles qui donnent les plus beaux agneaux. La durée de la gestation est de 5 mois. On a remarqué que la brebis a plus d'influence que le bélier sur la grandeur de la taille des agneaux; aussi est-ce par le croisement des béliers d'une toison fine avec des brebis de haute taille que l'on forme les meilleurs troupeaux. La brebis, chez les anciens, servait d'holocauste; on la sacrifiait principalement aux Furies. Les Égyptiens, au contraire, lui rendaient un culte. Les Romains sacrifiaient une brebis de 2 ans (*Bidens*) pour purifier les lieux frappés de la foudre.

BRÈCHE (de l'allemand *brechen*, rompre). En Minéralogie, ce mot désigne toutes les roches à structure fragmentaire, quand les grains qui les constituent sont des fragments anguleux à bords aigus de diverses couleurs, réunis par une pâte calcaire de couleur différente. On appelle *fausse brèche* le marbre veiné qui a l'apparence de la brèche.

En termes de Stratégie, c'est l'ouverture faite à coups de canon par les batteries de siége, ou par des fourneaux de mines, dans les fortifications d'une place assiégée. Une brèche est dite *praticable* quand elle entame le corps d'une place, en faisant une ouverture de 30 à 40 m. On arme les batteries de brèche avec des pièces de 24, tirant à pleine charge.

BRECHET, nom vulgaire de l'appendice xiphoïde et du sternum, employé principalement pour exprimer la crête médiane et plus ou moins saillante que présente le sternum chez les oiseaux.

BRÈDES (du portugais *bredos*), nom collectif donné, dans toute l'Asie méridionale, aux îles Bourbon et Maurice, et dans les Antilles, à toutes les plantes herbacées ou pousses nouvelles qui se mangent en guise d'épinards. L'espèce la plus répandue est la *B.-Morelle* ou *B.-Martin*, qui se mange cuite à l'eau avec un peu de sel et de graisse, ou bien mêlée à la viande ou au poisson; cette espèce de Brède n'est autre que notre Morelle noire (*Solanum nigrum*), que, chez nous, on regarde comme un poison.

BREDOUILLE (qu'on dérive, ainsi que *bredouillement*, du latin *reduplicare*, redoubler). Au jeu de trictrac, ce mot exprime qu'un joueur a pris ses points coup sur coup, et sans interruption, c.-à-d. sans en laisser prendre à son adversaire. La *grande bredouille* est le gain de 12 trous pris ainsi consécutivement.

BREF (du latin *brevis*, court), rescrit émané du pape ou du grand pénitencier sur des affaires brèves et succinctes, expédié sans préface ni préambule. Il est écrit sur papier, et ne porte ni la signature, ni le sceau du pape. On distingue les *B. pontificaux*, émanant directement du pape, et les *B. de la pénitencerie*. D'abord, ce ne fut que des affaires de peu d'importance, telles que des lettres du pape à un monarque, qui furent traitées dans les brefs (d'où leur nom). Plus tard, on les employa comme les bulles : c'est par un simple bref que le pape Clément XIV supprima, en 1773, l'ordre des Jésuites. *Voy.* BULLE.

Les ecclésiastiques catholiques appellent aussi *Bref* (diminutif de *breve liturgicum*) un livret écrit en abréviations qui indique les rubriques du bréviaire pour chaque jour; c'est dans cette acception que l'on dit : *Bref à l'usage de Paris, à l'usage de Rome.*

BRÉHAIGNE, expression populaire par laquelle on désigne les femelles stériles, et plus communément la biche. Elle s'applique surtout aux femelles d'animaux que quelques accidents, comme chutes, contusions, etc., ont rendues stériles. On nomme *Carpe bréhaigne* celle qui n'a ni œufs ni laitance. — On a même employé ce mot pour la femme, dans les temps où la langue française n'était pas encore épurée.

BRELAN (du vieux mot français *berlant*, d'origine celtique, qui signifie *hasard*), jeu de hasard qui se joue à 3, à 4 ou à 5 personnes avec des cartes de piquet en donnant trois cartes à chaque joueur. Lorsqu'à ce jeu on a ses trois cartes de la même sorte, comme trois as, trois rois, on a *brelan :* c'est ce coup qui a donné son nom au jeu. On a *brelan carré* quand la carte retournée et les trois cartes du joueur sont d'égal rang. Sous Louis XIV, ce jeu devint une espèce de fureur. Prohibé par la police, il a depuis reparu sous le nom de *Bouillotte* (*Voy.* ce mot). — Par extension, on appelle *brelan* un lieu où l'on donne à jouer et où l'on joue gros jeu.

BRELUCHE. Ce mot désigne certains droguets fil et laine qu'on fabriquait autrefois en Normandie; ainsi qu'une étoffe dite aussi *tiretaine*, dont le Poitou faisait jadis un grand commerce.

BRÊME, *Brama*, poisson commun dans toutes les eaux douces de l'Europe, mais qui multiplie surtout dans les grands lacs du nord et du nord-est de ce continent. Il ressemble beaucoup à la carpe; sa chair est blanche, ferme et de bon goût. La Brême constitue un genre de la famille des Cyprinoïdes, caractérisé par son corps comprimé et son anale très-longue. *Voy.* CYPRINS.

BRÊME DE MER. *Voy.* CANTHÈRE.

BRENTE, *Brenta*, mesure de capacité pour les liquides, employée dans quelques parties de la Suisse et de l'Italie. La brente de Fribourg vaut 39 lit.,05; celle de Milan, 75 lit.,55; celle du Piémont, 56 lit.,33.

BRÉSILLET. *Voy.* BOIS DE BRÉSIL et CÉSALPINIE.

BRÈVE (du latin *brevis*, court). On nomme ainsi, en Prosodie, une syllabe qui doit être prononcée rapidement; on l'oppose à *longue :* on la marque par le signe ˘ placé au-dessus de la voyelle; — en Musique, une note qui passe deux fois plus vite que celle qui la précède ou qui la suit; les Italiens appellent encore ainsi une figure de note carrée, qui vaut tantôt deux rondes, tantôt trois, suivant qu'elle est droite ou altérée; ils nomment aussi *alla breve* une mesure à deux temps, très-rapide, dont on se sert dans les musiques *da capella*; — dans la fabrication des Monnaies, la quantité d'espèces monnayées provenant d'une même fonte, que les ouvriers délivrent en retour des matières qui leur ont été confiées.

BRÈVE, *Pitta*, genre d'Oiseaux insectivores, de la famille des Dentirostres, appartient aux parties chaudes de l'ancien continent. Ces oiseaux, à forme lourde et massive, volent mal à cause de la brièveté de leur queue et de leurs ailes; mais, d'après la longueur de leurs jambes et le peu de développement de leurs doigts, ils peuvent faire d'excellents coureurs.

**BREVET** (du latin *breve*, court, abrégé). On appelait d'abord ainsi une sorte d'expédition non scellée par laquelle, autrefois, le roi accordait quelque grâce, quelque avantage, comme une abbaye, ou quelque titre de dignité, comme un titre de duc.—On appelle encore aujourd'hui *Actes en brevet* des actes quelconques, comme une obligation, une transaction, une procuration dont le notaire ne garde pas minute, et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire. — Le nom de *brevet* a depuis été étendu à tous les titres ou diplômes délivrés au nom d'un gouvernement, d'un prince souverain, etc., comme le titre d'un grade dans l'armée, le titre d'une pension, et enfin certaines déclarations qui établissent les droits des inventeurs, des importateurs; c'est ce qu'on nomme *B. d'invention, B. d'importation, B. de perfectionnement.*

BREVET D'INVENTION, titre que le gouvernement délivre à un inventeur, à l'auteur d'une nouvelle découverte, d'un nouveau procédé d'application, pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive pendant un temps déterminé. Ces brevets, d'abord régis par les lois des 7 janvier et 25 mai 1791, 20 septembre 1792, etc., le sont aujourd'hui par la loi du 5 juillet 1844. D'après cette dernière loi, il est accordé des brevets d'invention à tous ceux qui en demandent, sur simple requête et sans examen préalable, mais aussi *sans garantie du gouvernement*, et conséquemment sans aucune intention de certifier la bonté des procédés ou la primauté de la découverte : ces brevets peuvent être annulés, soit par le ministre de l'Intérieur dans le cas où il y a défaut de payement de la taxe dans les délais prescrits, ou dans le cas où la découverte n'a pas été mise en activité aux époques fixées par la loi, soit par les tribunaux, lorsque l'on conteste au breveté la réalité de la découverte. Les brevets d'invention ne sont accordés que pour cinq, dix, quinze ans, au choix de l'inventeur. Ils sont assujettis à une taxe : cette taxe est de 500 fr. pour cinq ans, 1,000 fr. pour dix ans, 1,500 fr. pour 15 ans; cette taxe doit être payée par annuités de 100 fr., sous peine de déchéance.

BREVET D'IMPORTATION. Avant la loi de 1844, il était accordé des brevets pour des découvertes importées des pays étrangers : la nouvelle législation n'a pas maintenu ces brevets; seulement les inventeurs étrangers peuvent eux-mêmes obtenir des brevets en France (art. 27); ces brevets ne sont accordés que pour les temps fixés dans chaque pays à la jouissance des inventeurs.

BREVET DE PERFECTIONNEMENT. Si quelque personne annonce un moyen de perfection pour une invention déjà brevetée, elle peut obtenir un brevet pour l'exercice dudit moyen de perfection, sans qu'il lui soit permis d'exécuter ou de faire exécuter l'invention principale, et réciproquement, sans que l'inventeur puisse faire usage par lui-même du nouveau moyen de perfection. Les brevets de perfectionnement ont été remplacés dans la loi de 1844 par les *certificats d'addition* (art. 10).

Le ministère de l'Intérieur a fait exécuter en 1826 un *Catalogue des spécifications de tous les procédés pour lesquels il a été pris des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, depuis le 1er juillet* 1791. Il a depuis publié, chaque année, le catalogue des brevets nouvellement délivrés. En outre, en exécution de l'art. 15 de la loi du 7 janvier 1791 et d'un arrêté du Directoire exécutif en date du 7 vendémiaire an VII, le Conservatoire des arts et métiers publie la description des inventions dont les brevets sont expirés. Le recueil qui contient cette publication, commencé par M. Molard aîné, ancien directeur du Conservatoire, et continué par M. Christian, porte le titre de *Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, dont la durée est expirée.*—On doit à M. A. Perpigna le *Manuel des Inventeurs*, ou les *Lois sur les Brevets d'invention* (1834); à M. A.-Ch. Renouard un *Traité des brevets d'invention*, 1825 et 1844, et à M. L. Nouguier un *Traité des Brevets d'invention et de la Contrefaçon*, 1856.

**BRÉVIAIRE**, livre qui contient les heures canoniales à l'usage des ecclésiastiques (Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies), est ainsi nommé parce qu'il est, pour ainsi dire, l'abrégé (*breviarium*) de tous les livres qui servent au chœur pour l'office divin. C'est pour tout ecclésiastique une obligation étroite de réciter chaque jour son bréviaire. Le bréviaire en usage aujourd'hui dans l'Église latine est le bréviaire romain, dont on fait remonter l'origine au pape Gélase Ier, en 494, mais qui a depuis subi de fréquentes modifications. Dans l'Église grecque, l'usage du bréviaire, qu'on appelle *Ordre* (*taxis*) ou *Eucologe*, est encore plus ancien : on le fait remonter à Flavien et à S. Jean Chrysostôme. — Par extension, on a donné à l'office canonial le nom de *bréviaire*.

**BRÉVIPENNES** (du latin *brevipenna*, à courtes plumes), famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, comprend l'*Autruche*, le *Casoar*, le *Dronte*, etc. Ces oiseaux sont incapables de voler, car ils n'ont que des rudiments d'ailes; mais ils sont excellents coureurs.

**BRICK** (par corruption de *brig*, qui lui-même est une abréviation de *brigantine*, nom de voile), bâtiment à deux mâts (grand mât et mât de misaine), qui porte des hunes à l'extrémité des bas mâts, ce qui le distingue des goëlettes, qui n'ont que des barres. On appelle *bricks-goëlettes* des navires qui ont une hune au mât de l'avant et une barre au mât de l'arrière. Le gréement du brick ne convient guère qu'aux bâtiments marchands du port de 250 tonneaux.

**BRIDE**, partie du harnais qui sert à conduire un cheval ou toute autre monture; on réunit à la fois sous ce nom les rênes, la têtière et le mors avec ses accessoires; mais ce sont les rênes qu'on appelle vulgairement *bride*. On nomme *bridon* ou *filet* une bride légère dont le mors brisé n'a point de branches, et que l'on emploie quelquefois indépendamment de la bride.

En Chirurgie, on entend par *brides* de petits filaments membraneux qui se forment souvent dans le foyer des abcès ou dans les plaies profondes, et qui s'opposent à la sortie du pus ou établissent des adhérences vicieuses.

**BRIGADE**. Sous Louis XIV, on appelait *brigade* un nombre indéterminé de bataillons et d'escadrons réunis sous les ordres d'un officier général appelé *brigadier des armées du roi*. Ces fonctions, créées en 1667, ne constituaient pas un grade proprement dit; l'officier supérieur qui en était revêtu ne tirait son autorité que des lettres de service qu'il obtenait; il était subordonné aux maréchaux de camp et aux lieutenants généraux.—Depuis 1789, on a appelé *brigade* la moitié d'une division; elle se compose aujourd'hui de deux régiments au moins, et est commandée par un *général de brigade* ou *maréchal de camp*; sous la première République, elle comprenait six bataillons, partagés en deux *demi-brigades*. De 1815 à 1848, les généraux de brigade ont porté le nom de *maréchaux de camp*.

On nomme encore *brigade*, dans la cavalerie, une fraction de compagnie commandée par un sous-officier appelé *brigadier*, grade correspondant à celui de caporal dans l'infanterie. Il y a 6 brigades dans un escadron, et 15 ou 16 hommes dans une brigade. — Dans la gendarmerie, on appelle *brigade* un certain nombre de gendarmes à pied ou à cheval, réunis dans une localité sous les ordres d'un brigadier : les brigades de gendarmerie ont remplacé les brigades de la maréchaussée.—Dans l'administration des forêts, on forme des *brigades forestières* avec trois ou cinq gardes qui peuvent se rassembler facilement et sans s'éloigner de leurs triages; la brigade forestière se joint à la gendarmerie lorsqu'elle est requise, mais dans l'étendue de la forêt seulement. — Les douaniers sont

également organisés par brigades.—Enfin, on donne le nom de *brigade de sûreté* à une troupe d'agents de la police de Paris, organisée par Vidocq en 1812.

BRIGADIER. *Voy.* BRIGADE.

BRIGANDINE. *Voy.* CUIRASSE.

BRIGANTIN, petit brick à un ou deux ponts, qui dans l'origine était surtout employé par les corsaires de Tunis et de la Barbarie. Le brigantin, qui est d'un grand usage dans la marine marchande, n'a ordinairement que deux mâts; ceux qui en ont trois diffèrent des navires ordinaires en ce qu'ils n'ont point d'artimon, et que leur grande voile, dite *brigantine*, qui a la forme d'un quadrilatère, s'envergue sur un *pic* ou sur un *gui*.

BRIGANTINE, grande voile en pointe que l'on grée sur l'arrière du grand mât dans le brick et le brigantin, et qui s'étend sur le gui, à l'extérieur de la poupe même : c'est à la corne de la brigantine que les bricks arborent leur pavillon.

BRIGOT, bois à brûler, se compose principalement de pieds de bouleau et de branches de vieux chêne.

BRILLANT, diamant taillé. *Voy.* DIAMANT.

BRINDONIER, *Brindonia* (d'un nom de botaniste), genre d'arbres de la famille des Guttifères, à forme pyramidale, à rameaux opposés, à feuilles d'un vert luisant. On retire du *Brindonier de l'Inde*, ou *Brindoyn*, un suc résineux jaune, analogue à la gomme gutte. Son fruit, rouge et épineux, réduit en gelée ou en sirop, est fort recherché dans l'Inde et employé avec succès contre les fièvres aiguës.

BRIONE, plante. *Voy.* BRYONE.

BRIOSO, CON BRIO, expressions italiennes qui signifient *avec entraînement, avec enivrement*, et qui dérivent du latin *ebrius, ebriosus*, ivre, indiquent, en Musique, qu'il faut déployer de l'élan, de la fougue.

BRIQUE (du celtique *briq*, terre cuite), pierre artificielle faite avec de l'argile. On distingue les *B. crues* et les *B. cuites*. Pour obtenir les premières, on se sert d'un mélange d'argile blanche ou rouge et de sable : on pétrit ce mélange avec de l'eau, de manière à former une pâte ductile et bien homogène ; on façonne cette pâte dans des moules, et on la fait sécher lentement. — Pour avoir des *briques cuites*, on prend les briques obtenues par le procédé précédent, on les expose dans des fours particuliers à un feu violent. Les briques cuites de meilleure qualité sont celles qui rendent un son clair lorsqu'on les frappe. On a remarqué que, plus elles sont denses, plus elles sont résistantes; aussi, dans certaines localités, comme à la briqueterie de Chaumont, comprime-t-on les briques crues sous un balancier pour leur donner cette densité. La brique est d'un excellent usage dans les maçonneries, où elle remplace avec avantage le moellon, et supplée la pierre de taille dans la construction des maisons à élever sur un emplacement resserré, ainsi que dans la construction des fours, fourneaux et cheminées; on l'emploie pour le carrelage des appartements et la couverture des habitations (*Voy.* CARREAUX et TUILES) ; on en fait des tuyaux de conduite pour les eaux, etc. — L'usage des briques crues, dont Vitruve décrit la fabrication, remonte à la plus haute antiquité. On en trouve dans la plupart des monuments grecs et romains, dans les ruines égyptiennes, ainsi que dans celles de Babylone et de Ninive. Les Romains employaient les briques cuites dans la plupart de leurs constructions. En France on emploie peu la brique, si ce n'est peut-être dans la Normandie. Tout au contraire, presque toutes les maisons sont construites en briques dans les Pays-Bas, l'Angleterre, et dans une grande partie de l'Allemagne, de la Pologne et même de la Russie. On a, depuis quelques années, inventé divers procédés pour fabriquer la brique à la mécanique : la première fabrique de ce genre fut établie en 1828 par M. Terrasson-Fougère, au Theil (Ardèche).

BRIQUET, instrument dont on se sert pour obtenir du feu. On distingue : 1° le *Briquet ordinaire*, qui se compose d'une lame d'acier, d'un fragment de silex ou *pierre à fusil*, dont les bords sont taillés en tranchant, et d'amadou (*Voy.* ce mot) : lorsqu'on passe rapidement la lame d'acier sur le silex, les aspérités de la pierre détachent de petits copeaux de métal que le frottement échauffe jusqu'à l'incandescence, et qui brûlent alors dans l'air en s'oxydant; ces étincelles enflamment l'amadou ;—2° les *Briquets chimiques*, les plus usités aujourd'hui, où l'on se sert d'allumettes phosphoriques ou d'allumettes oxygénées (*Voy.* ALLUMETTES) ;—3° le *B. pneumatique* ou *B. à air*, qui se compose d'un petit cylindre creux dans lequel joue un piston, garni à son extrémité inférieure de quelque substance inflammable, telle que l'amadou; en poussant fortement le piston, on comprime l'air intérieur, et, par l'effet de cette compression, qui doit être rapide, l'air s'échauffe et enflamme la matière attachée au bout du piston; — 4° le *B. à gaz hydrogène*, qui se compose d'un bocal en verre hermétiquement fermé, dans lequel un morceau de zinc est disposé de manière à dégager du gaz hydrogène par son contact avec de l'acide sulfurique étendu d'eau ; le bocal est muni d'un robinet qui, étant ouvert, donne issue au gaz et le fait jaillir sur un morceau de platine très-poreux, dit *éponge de platine*, lequel en détermine l'inflammation.

On donne aussi le nom de *briquet* à un sabre court et un peu recourbé à l'usage de l'infanterie; il a été remplacé, depuis quelques années, par le *sabre-poignard*. *Voy.* SABRE.

BRIQUETTE (diminutif de *brique*), mélange de houille, de coke avec de l'argile, ou de tourbe et de tan, disposé en forme de briques, et qui sert de combustible. On brûle les briquettes avec une grille, comme le charbon de terre. Elles fournissent un chauffage économique, mais elles donnent aussi beaucoup de cendres.

BRIS, rupture d'une porte fermée, d'une clôture, d'un scellé, etc. Ces actes de violence ou de fraude sont sévèrement punis. L'auteur d'un *bris de clôture* est passible d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende proportionnée au dégât (art. 456 du Code pénal). Le *bris de scellés* est puni, selon les cas, de la reclusion ou des travaux forcés (art. 249, 256). — BRIS DE PRISON. *Voy.* ÉVASION.

BRIS (DROIT DE). Dans l'ancienne législation française on appelait ainsi le droit en vertu duquel le seigneur d'une terre sur la côte de laquelle un vaisseau était venu s'échouer s'en appropriait les débris. Ce droit injuste a été aboli en 1681 par Louis XIV.

BRISE. Ce mot, qui dans son acception la plus générale est synonyme de vent doux et léger, est donné spécialement par les marins à deux espèces de vents frais qui règnent sur les côtes de la zone torride ; l'une souffle le matin, et vient de la mer : elle s'appelle *brise de mer, brise du large*; l'autre souffle à la chute du jour et part de terre : on l'appelle *brise de terre*. Elles résultent de l'échauffement ou du refroidissement alternatifs des couches d'air qui reposent sur l'Océan et de celles qui reposent sur le continent.

BRISÉES (de *briser*). On nomme ainsi, en termes de Vénerie, les branches que les chasseurs rompent aux arbres, ou qu'ils sèment dans leur chemin pour reconnaître l'endroit où est la bête et où on l'a détournée. C'est de là qu'on dit métaphoriquement : *aller, courir sur les brisées de quelqu'un*, pour entreprendre la même chose qu'un autre, aller sur son marché, entrer en concurrence avec lui.

BRISE-LAMES, ouvrage tout à fait isolé à la mer, consiste dans un amas de pierre ou une chaussée élevée un peu en dehors d'un port ou d'une rade, et au-dessus des eaux, pour *briser la lame* et empêcher la mer d'être poussée avec violence dans ce port ou cette rade par les vents du large, et d'y causer des dégâts ou des avaries. Il n'existe en France

de *brise-lames* qu'à Cherbourg, à Cette, à Sauzon, à la Ciotat, à Bandol, à Marseille.

BRISE-PIERRE. *Voy.* LITHOTRITIE.

BRISKA, mot qui désigne en Russie et en Pologne un chariot léger, découvert et entouré d'osier, dont on fait usage comme d'un traîneau en hiver, et qui, l'été, sert de voiture en y adaptant des roues. — En France, le briska est simplement une calèche de voyage, très-légère. L'administration a récemment adopté cette forme de voiture pour les malles-postes (*malles-briska*).

BRISQUE ou MARIAGE, jeu de cartes dont le principal avantage est de réunir sous sa main un roi et une dame de même couleur. On est deux joueurs ayant chacun 5 cartes prises dans un jeu de piquet; la 11e sert d'atout, et le donneur, qui la retourne, peut la changer avec le sept d'atout, s'il l'a en main. A mesure qu'on fait une levée, on prend une carte au talon et on a droit de rejouer. Il y a dans ce jeu à peu près les mêmes *séquences* qu'au piquet. Quand, après avoir compté une tierce, une quatrième ou une quinte à la dame, on vient à lever le roi, et que la dame est encore dans le jeu, le *mariage* ou la *brisque* a lieu. L'as et le dix sont les cartes privilégiées : on les nomme *brisques;* elles l'emportent sur le roi.

BRIZE (du grec *briza,* espèce de céréale), genre de plantes de la famille des Graminées, se trouve en abondance dans les prairies naturelles de France et d'Europe; elles sont remarquables par l'élégance de leur port, leurs petits épis teints de pourpre, qui tremblent au moindre vent, et leurs fleurs pendantes d'une belle couleur jaune; elles plaisent à tous les bestiaux, seules ou mêlées aux autres plantes fourragères. Les anciens leur attribuaient des propriétés narcotiques. Parmi les espèces les plus communes, on remarque : la *B. majeure,* la plus belle de toutes; la *B. mouvette* ou *amourette* (*Voy.* ce mot); la *B. à petite panicule,* qu'on trouve partout.

BROC, vase à anse et à bec évasé, fait ordinairement de bois, garni de cercles, quelquefois en étain. On s'en sert pour tirer et transporter du vin. Le broc servait autrefois de mesure; à Paris on l'appelait la *quarte,* et ailleurs le *pot ;* sa contenance est d'environ 7 à 8 de nos litres.

BROCANTEUR (de l'anglais *abroachment,* d'où l'on a fait le mot latin *abrocamentum,* qui désigne le commerce du brocanteur), trafiquant qui vend et achète les objets de hasard, friperies, habits, galons, meubles, ustensiles de toute espèce, etc. Ces marchands sont les uns ambulants, les autres sédentaires : à Paris, ils se tiennent surtout au marché du Temple et au marché aux Veaux. Ceux qui veulent se livrer à ce commerce doivent (art. 1er de l'ord. du 29 mai 1778) en faire préalablement la déclaration à la police, à peine de confiscation des marchandises. On leur délivre une plaque ou médaille numérotée qu'ils doivent porter ostensiblement (art. 2). Une ord. du 8 nov. 1780 leur enjoint d'avoir un registre coté et paraphé par la police pour y inscrire leurs achats, les noms et domiciles des vendeurs, sous peine de 100 fr. d'amende et même de prison. La plupart de ces prescriptions ont été renouvelées dans l'ord. du préfet de police du 15 juin 1831.

BROCART (de *broche* dans le sens d'aiguille à tricoter). Au moyen âge on donnait ce nom à une étoffe tissue d'or ou d'argent, ou bien d'or et d'argent à la fois, tant en chaîne qu'en trame. Depuis, on l'a étendu aux étoffes où il y avait quelques profilures de soie propres à relever les fleurs d'or dont elles étaient enrichies, puis à toutes les étoffes de soie, de satin, gros de Naples, gros de Tours, taffetas ornés de fleurs ou d'arabesques brochés. Autrefois, le brocart d'or et d'argent était un des quatre draps sur l'un desquels les ouvriers en drap d'or qui aspiraient à la maîtrise devaient faire leur chef-d'œuvre.

BROCATELLE, dite aussi BROCARDELLE ou PETIT BROCARD, étoffe de soie et coton fabriquée à l'instar du brocart, c.-à-d. brochée de fleurs ou de figures, mais beaucoup moins saillantes : quelquefois elle est toute de coton. Elle sert pour tapisserie, couverture, rideaux. La meilleure provenait autrefois de Venise; aujourd'hui, on en fait à Gènes et à Milan.

On donne aussi le nom de *brocatelle* à une espèce de marbre que l'on exploite surtout à Tortose en Espagne, et qui est presque entièrement composé de coquilles broyées; sa couleur générale est le rouge vineux, jaspé d'une infinité de petites taches d'un jaune isabelle, d'un gris jaunâtre ou d'un blanc cristallin. La brocatelle est employée à la décoration des édifices; les sculpteurs en fabriquent des objets de luxe, jadis fort recherchés.

BROCHANT, en termes de Blason, se dit des bandes, lions, aigles, etc., que l'on fait passer d'un bout de l'écu à l'autre, ou qui traversent sur d'autres pièces. Ainsi les armes de la maison de La Rochefoucault, en Angoumois, sont burelées d'argent et d'azur, avec trois chevrons de gueules *brochant* sur le tout.

BROCHE. Outre l'instrument de cuisine de ce nom, connu de tout le monde, on nomme *broche,* par analogie, dans une foule d'arts et métiers, des verges en fer ou en bois, plus ou moins grosses et longues, soit employées isolément, soit adaptées à divers outils et à divers métiers, notamment les petites verges de fer qu'on adapte aux rouets des métiers à filer, et sur lesquelles le fil, le coton, la laine, se roulent à mesure qu'ils sont filés : les métiers à filer ont 100, 200, et jusqu'à 300 broches; — certaines aiguilles de fer, qui servent à tricoter des bas à la main, à faire du ruban et autres étoffes; — un petit instrument qui sert de navette dans les métiers de haute-lisse, pour la fabrication des étoffes, etc.—On appelle *drap double broche* un drap très-serré que l'on fabrique en plaçant deux fils au lieu d'un dans les intervalles des dents formant le peigne du métier.

La fabrication des broches *pour filature* est une industrie importante : on en fabrique surtout à Audincourt (Doubs), à Bitschwiller et Guebwiller (Haut-Rhin), à Lille, Maubeuge, Louvroil (Nord), à Paris, etc.

BROCHET (du latin *brochus,* qui se disait de ceux dont la bouche avance), en latin *Lucius* ou *Esox,* poisson d'eau douce, de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Esoces, dont il est le type, est très-commun en Europe et dans l'Amérique du Nord. Il a le corps en forme de fuseau, comprimé sur les côtés, revêtu d'écailles petites, oblongues et très-nombreuses; le museau long, saillant, déprimé, la gueule fendue jusqu'au delà des yeux, et garnie de dents très-fortes sur presque tous les points de la surface intérieure et jusque dans le gosier; sa nageoire dorsale est reculée près de la queue; il est noirâtre en dessus, blanchâtre en dessous, avec quelques points noirs; ses flancs sont gris, tachés de jaune et de rouille. Le brochet nage avec force et rapidité; ses mouvements sont brusques et saccadés; souvent il s'élance hors de l'eau pour atteindre sa proie; il a l'ouïe très-sensible. Le brochet est renommé pour sa voracité, qui l'a fait surnommer le *requin des rivières;* il avale toute espèce de poissons, même des poissons aussi gros que lui, ou qui pourraient le blesser par leurs épines en traversant son gosier; il poursuit les rats d'eau, les petits oiseaux aquatiques, et se jette même sur les animaux morts. Il se développe assez rapidement : sa longueur ordinaire est de 50 à 75 centimètres; il atteint quelquefois, surtout dans le Volga, une longueur de 2 m. et le poids de 15 à 20 kil. Il peut vivre fort longtemps. La chair de ce poisson est ferme et blanche, de digestion facile, mais un peu fade, et a quelquefois une odeur de bourbe; elle est, en outre, remplie d'arêtes. — On nomme *Brochet de mer* la Bécune, l'Orphie, le Merlus, etc.

BROCHEUR (de *broche,* ici synonyme d'aiguille

et de navette). Ce mot désigne : 1° l'ouvrier qui a pour emploi de plier les diverses feuilles d'un livre, de les assembler dans leur ordre de pagination, de les coudre ensemble et de leur mettre une couverture; 2° l'ouvrier qui *broche* la soie, c.-à-d. qui est chargé de faire des façons ou dessins sur une étoffe de soie en la travaillant, de l'enrichir de fils d'or, d'argent, de clinquant, de chenille, etc.

BROCOLI (de l'italien *broccolo*, même signif.), sorte de chou originaire d'Italie, ne diffère du chou-fleur que parce que ses pédoncules sont moins épais et plus allongés. On estime surtout le *B. blanc* et le *B. violet*. Le premier, dont la saveur est plus délicate que celle du chou-fleur, s'accommode et se mange comme lui; on le sème en mai et en juin pour le récolter en hiver.—Après l'asperge et l'artichaut, le *brocoli* est peut-être le meilleur légume connu; le parenchyme en est léger et la saveur exquise.

BRODEQUIN, chaussure qui nous vient des anciens, et qui, aujourd'hui, sert surtout aux femmes et aux enfants. — Le *brodequin* (*soccus*), était chez les anciens l'emblème de la comédie, par opposition au *cothurne*, qui était réservé à la muse tragique.

On appelait autrefois *brodequin* une sorte de torture, employée dès le temps des Romains, qui consistait à enfermer les jambes du patient entre des ais ou petites planches de bois qu'on serrait progressivement, jusqu'à lui broyer les os.

On est fort partagé sur l'étymologie de ce mot; il paraît venir, par transposition de lettres, de l'italien *borzacchino*, dérivé lui-même de *bursa*, cuir.

BRODERIE, dessin tracé en relief sur un tissu quelconque avec un fil d'or, d'argent, de soie, de laine ou de coton. On brode *au passé*, *au plumetis*, *au point de marque*, *en application* ou *en guipure*, *à l'aiguille* ou *au crochet*, *à la main* et *au métier*. Ce genre de travail est généralement l'ouvrage des femmes. — L'art de broder a été connu de toute antiquité; on en trouve des traces dans la Bible; les Grecs en rapportaient l'invention à Minerve. De nos jours, la broderie n'occupe pas seulement les loisirs des femmes du monde, c'est un objet important de fabrication. La broderie *en lame*, c.-à-d. en or ou en argent, et la broderie *de soie*, se font à Lyon et à Paris; la broderie *au plumetis* se fait particulièrement à Nancy; la broderie *au crochet*, en Suisse, à Tarare, St-Quentin et Alençon. Enfin, la broderie *sur tulle*, à Lyon pour la soie, en Picardie et en Lorraine pour le coton; on estime aussi les broderies de Milan, de Venise, de Saxe, et la broderie anglaise, qui se fait sur jaconas, percale et mousseline, au *point de cordonnet*. Il vient de l'Inde et de la Chine des broderies fort riches, mais elles ont rarement la régularité et la finesse de goût de celles d'Europe. — Depuis quelques années, on a imaginé des machines au moyen desquelles on exécute avec autant de rapidité que de perfection les broderies de toute espèce. — On doit à Mme Celnart un *Traité complet de l'Art du Brodeur*, avec atlas de 40 planches.

En Musique, on appelle *broderies* ou *fioritures* les ornements, les traits qu'un chanteur ajoute à la musique écrite pour faire briller l'étendue et la flexibilité de sa voix.

BROMATES, sels formés par l'acide bromique et une base. Les bromates ressemblent, sous beaucoup de rapports, aux chlorates; ils fusent, comme eux, sur les charbons ardents, et dégagent de l'oxygène par la chaleur. On les distingue des chlorates à l'aide de l'acide sulfureux ou d'une solution de chlore : au contact de ces agents, les bromates se colorent en jaune-rougeâtre par du brome mis en liberté.

BROME (du grec *bromos*, mauvaise odeur), corps simple, liquide, d'un rouge foncé ou pourpre quand il est en couches épaisses, et d'une odeur extrêmement forte, semblable à celle du chlore, d'une densité de 2,966, bout à 47°, en répandant des vapeurs d'un jaune-rougeâtre, et se concrète à 20° au-dessous de zéro, en prenant l'aspect de la mine de plomb. Soluble dans l'alcool et l'éther, il l'est très-peu dans l'eau. Poison violent, il colore la peau en jaune, attaque vivement la plupart des matières organiques, et exerce une action corrosive sur les parties animales. On ne le rencontre jamais dans la nature à l'état de liberté; il s'y trouve toujours en combinaison avec certains métaux, particulièrement avec le sodium et le magnésium, dans l'eau de mer, et dans beaucoup d'eaux minérales, par exemple, dans celles de Bourbonne-les-Bains et de Lons-le-Saulnier; on l'a aussi trouvé en combinaison avec l'argent dans les mines du Chili. On l'obtient par le même procédé que le chlore, en traitant un bromure par un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse. — M. Balard découvrit le brome en 1826, en examinant les eaux-mères des salines des côtes de la Méditerranée.

BRÔME (du grec *brôma*, nourriture), genre de plantes de la famille des Graminées, voisin du genre *Festuca*, type d'une tribu qui prend de là le nom de *Bromées*, se trouve en abondance dans les prairies naturelles et artificielles. Les grains du *B. seglin* et du *B. droue*, mêlés à la farine de froment, donnent un pain excellent; ils servent aussi à engraisser les volailles; torréfiés, ils peuvent suppléer le café. Le *B. stérile* peut remplacer l'avoine pour les chevaux. La fane du *B. des prés*, du *B. cilié*, du *B. corniculé*, fournit un très-bon fourrage pour les bestiaux.

BROMÉLIACÉES, famille de plantes Monocotylédones, à pétales périgynes, composée de plantes vivaces ou d'arbustes rameux remarquables par leur port, et garnis de feuilles épaisses, roides et souvent épineuses. Leurs fleurs sont hermaphrodites, bractéolées; le calice est à 6 sépales, dont 3 extérieures et plus courts que les intérieures; les étamines sont au nombre de 6, et le fruit est composé de baies ou capsules à trois loges, quelquefois tellement unies, qu'elles ne forment qu'un seul fruit. Les principaux genres sont le *Bromélia* (g. type), qui renferme l'*Ananas*; le *Vellosia*, le *Pitcairnia*, le *Tillandsia*.

BROMÉLIE, *Bromelia* (de *Bromel*, botaniste suédois), genre type de famille des Broméliacées, distingué par son calice et sa corolle à 3 divisions et par ses étamines insérées sur la corolle. Ces plantes, grandes, herbacées et vivaces, paraissent originaires de l'Amérique méridionale. L'espèce type est l'*Ananas* (*B. ananas*), qui depuis près de 70 ans se cultive dans nos serres (*Voy.* ANANAS). On cultive également en serres chaudes les belles espèces dites *B. pinguin* et *B. karatas*.

BROMHYDRATES, sels résultant de la combinaison de l'acide bromhydrique avec les bases.

BROMHYDRIQUE (ACIDE), combinaison de brome et d'hydrogène ($BrH$), gazeuse, incolore, d'une odeur suffocante, très-soluble dans l'eau, et rougissant fortement le tournesol. On l'obtient en traitant l'essence de térébenthine ou une autre huile essentielle par du brome; il se produit aussi lorsqu'on traite un bromure par l'acide sulfurique.

BROMIQUE (ACIDE), combinaison de brome et d'oxygène ($BrO^5,HO$), liquide, incolore, sans odeur, très-acide et fort altérable; avec les bases il forme les *bromates*; on l'obtient, en combinaison avec la potasse, en même temps que le bromure de potassium, lorsqu'on dissout du brome dans la potasse.

BROMURE, combinaison du brome avec un métal. Les bromures présentent la plus grande analogie avec les chlorures; ils ont presque tous les mêmes caractères et s'obtiennent de la même manière. La solution des bromures donne, avec le nitrate d'argent, un précipité jaunâtre de bromure d'argent, un peu moins soluble dans l'ammoniaque que le chlorure d'argent. On distingue les bromures des chlorures à la coloration jaune-rougeâtre qu'y détermine l'addition d'une solution de chlore, par l'ef-

fet du brome mis en liberté. Le *B. d'argent* se rencontre dans quelques mines; le *B. de magnésium* accompagne les chlorures et les iodures dans plusieurs eaux minérales et dans l'eau de mer : les eaux de la mer Morte en contiennent de 3 à 4 kilogr. par mètre cube. Les bromures de fer et de mercure s'emploient comme astringent dans l'hypertrophie du cœur, etc.

BRONCHES (du grec *bronchos*, gorge ou gosier), nom qu'on donne aux deux conduits fibro-cartilagineux qui naissent de la bifurcation de la trachée-artère et qui s'introduisent chacun dans l'un des poumons, où ils se subdivisent indéfiniment. C'est par les bronches que l'air nécessaire à la respiration pénètre dans les cellules où s'accomplit l'*hématose* ou revivification du sang.

BRONCHITE (du grec *bronchos*, gorge), maladie qu'on nomme, selon ses degrés, *rhume*, *catarrhe pulmonaire*, *fièvre catarrhale*, *catarrhe aigu* ou *muqueux*, et, dans certaines épidémies, *grippe*, *influenza*, etc. Elle est caractérisée par l'inflammation de la membrane muqueuse, de la trachée et des bronches, avec sécrétion de mucosités plus ou moins épaisses et abondantes. L'impression du froid en est la cause la plus ordinaire, surtout au printemps et à l'automne; dans la vieillesse et dans l'enfance, cette maladie est plus grave que chez l'adulte.

La *Bronchite légère* (vulgairement *rhume*) mérite à peine le nom de maladie; la *B. intense* est accompagnée de fièvre et des autres symptômes généraux de l'inflammation; cependant il est rare qu'elle entraîne de graves accidents, à moins qu'elle ne soit compliquée de pleurésie ou de pneumonie : l'altération de la voix, l'oppression plus ou moins forte de la poitrine, accompagnée d'une vive chaleur et d'un chatouillement douloureux qui provoque la toux, en sont les phénomènes ordinaires. La bronchite intense dure de 3 à 6 semaines; chez les vieillards, elle passe souvent à l'état chronique, et dégénère en *catarrhe*. — Le traitement de la bronchite aiguë est celui de toutes les inflammations du même genre (saignées générales ou locales, cataplasmes sur le thorax, boissons douces et sucrées, quelques narcotiques pour calmer la toux et procurer le sommeil); il faut y joindre un régime sévère et les soins hygiéniques.

BRONCHOTOMIE (du grec *bronchos*, gorge, et *tomè*, section), opération chirurgicale qui consiste à pratiquer une ouverture soit à la trachée-artère (*trachéotomie*), soit au larynx (*laryngotomie*), soit à ces deux canaux en même temps (*trachéo-laryngotomie*), pour extraire un corps étranger ou extirper une tumeur, ou seulement pour donner accès à l'air dans les poumons. — Cette opération, qui remonte à Asclépiade, et qu'on a souvent proscrite comme très-dangereuse, se pratique aujourd'hui avec un succès complet; on n'y a recours, toutefois, que lorsque c'est le seul moyen de prévenir une terminaison fatale. L'œdème de la glotte et du larynx, le croup, le gonflement considérable de la langue, sont les cas qui peuvent nécessiter la bronchotomie.

BRONZE (suivant Ménage, du latin *frontis*, qui, dans la basse latinité, avait la même signification), alliage de cuivre et d'étain; il renferme presque toujours accessoirement plusieurs autres métaux, tels que zinc, fer et plomb. L'alliage de cuivre et d'étain, beaucoup plus dur et plus fusible que le cuivre, s'emploie pour la fabrication des canons, des cloches, des statues, des médailles, des cymbales, etc. Les proportions de l'alliage varient suivant l'usage auquel il est destiné; en voici les principales :

| | Cuivre. | Étain. | Fer. |
|---|---|---|---|
| Bronze des statues..... | 90,10 | 9,90 | — |
| — des médailles... | de 88 à 92 | de 12 à 8 | — |
| — des canons..... | de 90 à 91 | de 10 à 9 | — |
| — des cloches..... | 78 | 22 | — |
| — des cymbales et tamtams...... | 80 | 20 | — |
| Bronze des timbres de pendules...... | 71 | 27 | 2 |
| — des miroirs de télescopes....... | 66,7 | 33,3 | — |

On distingue aussi, dans les arts, plusieurs espèces de bronze d'après leur couleur, soit naturelle, soit factice; tels sont : le *B. vert antique*, le *B. florentin*, le *B. artistique*, etc.

Les armes des Égyptiens et des premiers Grecs étaient en bronze ou airain; ils fabriquaient aussi leurs outils et leurs monnaies avec ce métal. Chez les Romains, le bronze prend un caractère monumental, religieux et artistique; c'est sur le bronze qu'on grave les lois, les traités de paix et d'alliance; tous les instruments du culte, couteaux, haches, patères, spatules, sont en bronze; on en couvre des monuments entiers, on en fait des bas-reliefs, des statues, des médailles, etc. Disparu avec la civilisation romaine, l'art de fondre le bronze reparaît avec la renaissance. Au XVIe siècle, le Primatice et Benvenuto Cellini coulent d'un seul jet de grandes statues; Urbain VIII fait élever en bronze le baldaquin de Saint-Pierre. En 1684, le bronze se naturalise en France; Louvois établit les fonderies de l'Arsenal, sous la direction des frères Keller. Depuis cette époque, il est employé dans une foule de monuments publics, ainsi que dans l'artillerie. Les plus beaux ouvrages modernes en bronze sont : l'ancienne statue équestre de Louis XIV sur la place des Victoires (1692), celle de Pierre le Grand à St-Pétersbourg (1767), la colonne de la place Vendôme (1806), celle dite de Juillet sur la place de la Bastille (1839), les portes de l'église de la Madeleine (1840), la statue colossale de la Bavière à Munich (1850).

Vers la fin du règne de Louis XV, Goutherie inventa la *dorure au mat*. Cette découverte ouvrit au bronze une carrière nouvelle : on dora les pendules, les flambeaux et une foule d'ornements; le bronze devint dès lors un objet de luxe et d'ameublement, et dans cette voie ses progrès vont toujours croissant.

L'industrie française du bronze ne rencontre aucune concurrence sérieuse dans les pays étrangers : MM. Thomire, Soyé, Galle, Jannet, Vallet, Cornier, Vittoz, sont, parmi nos fabricants, ceux qui ont le plus contribué à ses progrès.

*Bronzer*, c'est donner la couleur du bronze à une substance quelconque, métal, bois, argile, plâtre, etc. Les procédés employés à cet effet consistent, en général, à recouvrir l'objet qu'on veut bronzer d'un enduit préparatoire, et à appliquer sur les parties saillantes du chlorure d'antimoine, du deuto-sulfure d'étain (or mussif), ou de la limaille de bronze ou de cuivre jaune réduit en poudre impalpable (or en coquille).

BROQUART, se dit en Vénerie d'une bête fauve d'un an, et surtout du Chevreuil mâle.

BROSIME (du grec *brôsimos*, comestible), arbre lactescent de la famille des Artocarpées. *V.* ARTOCARPE.

BROSSES. L'art du brossier consiste à fabriquer toutes sortes de brosses ou vergettes, de pinceaux ou de balais. — Les *brosses* proprement dites, qui servent au nettoyage des meubles et des vêtements, ainsi qu'à la toilette, peuvent être partagées en deux classes : celles qui ont le dos ou la *patte* percée à jour, et celles qui ne l'ont pas. Pour les articles de brosserie commune, les pattes sont ordinairement en hêtre ou en noyer, recouvert ou non d'un placage; pour la brosserie fine, on emploie la corne, l'os, l'ivoire, le bois laqué et le bois de Spa. Les *poils* sont en soie de porc ou de sanglier, en crin de cheval, en poil de chèvre ou de blaireau, en chiendent et en bruyère. — Paris est un des plus grands centres de la fabrication des brosses : viennent ensuite Beauvais, Lyon, Dieppe et Méru. La brosserie anglaise est renommée pour son luxe et son élégance, pour la solidité et la finesse du crin. Depuis quelques années,

de grandes fabriques de brosserie se sont élevées aussi en Prusse et en Allemagne.

Les peintres donnent spécialement le nom de *brosses* à des pinceaux consistant en un paquet de poils de porc, de sanglier ou de chien, liés avec une ficelle ou maintenus par un étui en fer-blanc, et attachés au bout d'un bâton servant de *manche*. On les emploie presque exclusivement pour la peinture à l'huile.

Les Entomologistes nomment *brosse* cette touffe de poils roides qui se trouvent sur différentes parties du corps des insectes. — On donne aussi ce nom aux poils longs et disposés en manchettes qui se trouvent aux jambes de devant de certains mammifères, et surtout des ruminants à cornes creuses.

**BROU**, enveloppe verte et demi-charnue qui recouvre le fruit du noyer. On a étendu ce nom à tout sarcocarpe plus ou moins verdâtre et coriace, comme celui de la noisette, des amandes, etc.—Le *brou de noix* s'emploie dans la teinture pour obtenir sur laine des couleurs fauves ou brunes dites *de racine;* les anciens l'utilisaient pour teindre les cheveux. Quand le brou a été conservé un ou deux ans dans l'eau, il acquiert plus de qualité pour la teinture. On en prépare aussi, en le faisant infuser dans l'eau-de-vie, une liqueur stomachique, dite *brou de noix;* enfin, on l'emploie, en Médecine, comme antisyphilitique et vermifuge.

On appelle encore *Brou* ou *Mal de bois* une maladie fort grave qui attaque les bestiaux, surtout les bêtes à cornes, au moment où ils commencent à *brouter* dans les bois. C'est, suivant les vétérinaires, une gastro-entérite à laquelle on remédie par les saignées, les lavements émollients et les breuvages acidules.

**BROUET** (du bas latin *brodium*), espèce de mélange en usage dans les repas des Grecs et des Romains. Le *brouet noir* des Spartiates, un de leurs mets les plus recherchés, était un mélange de viande et de sang assaisonné avec du sel et du vinaigre.

**BROUETTE** (du latin barbare *birota*, formé de *bis*, deux, *rota*, roue). C'était autrefois un petit véhicule à deux roues : c'est, aujourd'hui, un petit tombereau ou une caisse de bois montée sur un brancard, à l'extrémité de laquelle est placée une petite roue, mobile sur les deux pivots d'un essieu tournant. On attribue à Pascal l'invention de la brouette.

**BROUILLARD**, masse de vapeurs répandues dans la partie de l'atmosphère la plus voisine de la terre, et qui troublent la transparence de l'air. Les brouillards se forment dans l'atmosphère toutes les fois qu'il y arrive de la vapeur d'eau à une température supérieure à celle de l'air ambiant. Ainsi, lorsque la température de l'air vient à se refroidir subitement, des brouillards s'élèvent au-dessus des lacs et des rivières, parce que, la température de ces eaux étant plus élevée que celle de l'air, la vapeur qui en sort, mise en contact avec un air plus froid, se condense en partie : elle apparaît alors sous la forme d'une fumée, d'autant plus épaisse que la différence des deux températures est plus grande; c'est ce qui se passe lorsque nous voyons s'échapper de la vapeur d'un vase qui contient de l'eau chaude. De même, dans un temps de dégel, l'air étant devenu brusquement plus chaud et se trouvant en contact avec la surface plus froide de l'eau ou du sol, la vapeur d'eau qu'il contient se condense, et forme un brouillard. Les brouillards sont de la même nature que les nuages : un brouillard est un nuage dans lequel on est, et les nuages sont des brouillards dans lesquels on n'est pas. — Les brouillards sont plus fréquents dans les pays froids, bas et humides (par exemple en Hollande, en Angleterre), que dans les pays chauds, secs et élevés; dans le printemps et l'automne que dans l'été et l'hiver; le soir et le matin que dans la nuit et au milieu du jour : les variations de température, plus fréquentes dans ces diverses circonstances, expliquent facilement ces différences. Quelquefois les brouillards répandent une odeur fétide qui provient, sans doute, des fumées et des vapeurs de toute espèce qu'ils tiennent emprisonnées; parfois aussi ils semblent uniquement composés de molécules terreuses, réduites à une extrême finesse : tels sont les *brouillards secs*, qui enveloppent sans cesse les régions polaires, et ceux qui accompagnent certaines éruptions volcaniques. — Les brouillards sont, en général, nuisibles à la végétation; ils sont aussi fort malsains, surtout dans les grandes villes, où ils deviennent fort épais et vicient l'atmosphère. *Voy.* BRUME, GIVRE, NUAGES.

Dans le Commerce, on donne le nom de *brouillard* au livre sur lequel on prend note des ventes, des achats, des payements, des recettes, en un mot, de toutes les affaires, au fur et à mesure qu'on les conclut; on l'appelle aussi *brouillon* et *main courante*. Les écritures du brouillard doivent être ensuite transportées sur le journal. — C'est aussi vulgairement le nom d'un papier non collé dont on se sert, comme buvard, pour sécher l'écriture, ou que l'on emploie pour filtrer.

**BROUSSIN**, loupe ou excroissance de la tige ou des branches d'un arbre, déterminée souvent par une tonte ou un élagage fréquent. Le broussin de certains bois, comme l'orme, l'érable, le frêne, le buis, présente à l'intérieur des veines colorées qui le rendent précieux pour les ouvrages d'ébénisterie.

**BROUSSONETIE** (de *Broussonet*, naturaliste français du XVIII<sup></sup>e siècle), genre de la famille des Moréacées, établi pour un très-bel arbre, originaire de la Chine, aujourd'hui naturalisé dans nos jardins, et qui n'est autre chose que le *Mûrier à papier* de Linné : c'est un arbre lactescent, à feuilles alternes, velues en dessous, et à fleurs dioïques. L'écorce de ce mûrier, bien différent du mûrier à soie, fournit une filasse douce, fraîche et très-blanche, avec laquelle on fabrique, dans les pays où il croît, du papier et des étoffes.

**BRUANTS**, *Emberiza*, petits oiseaux de passage, de l'ordre des Passereaux et de la famille des Conirostres, plus connus en France sous les noms de *Verdiers* et d'*Ortolans*, ont pour caractères propres : un bec court, droit et robuste; des mandibules à bords rentrants, la supérieure plus petite que l'inférieure, et garnie intérieurement d'un petit tubercule osseux et saillant dont l'oiseau se sert pour concasser les graines. Leur plumage varie du vert olivâtre au gris brun, mêlé à du jaune et du noir. Les Bruants viennent en France avec les hirondelles, et partent avec les cailles; tout l'été, ils voltigent dans les prés, les bois et les buissons. Ils se nourrissent de graines, de baies et d'insectes, et vivent familièrement avec les moineaux et les pinsons de nos contrées. Ils donnent très-facilement dans tous les piéges qu'on tend aux petits oiseaux. Quelques espèces sont recherchées pour leur chair, qui est un des mets les plus délicats; d'autres, pour leur chant, qui est assez agréable. Les espèces les plus communes dans nos contrées sont : le *B. commun* ou *Verdier* des oiseleurs, qui est gros comme un moineau et de couleur jaune-verdâtre; le *B. proyer*, qui est d'un gris brun tacheté de brun foncé; le *B. fou*, qui est un des plus faciles à se laisser prendre; l'*Ortolan* proprement dit (*Voy.* ce nom); le *B. de roseau* et le *B. Mitylène*, qu'on trouve surtout dans le Midi.

**BRUCÉE**, *Brucea* (ainsi nommée du voyageur écossais *Bruce*, qui rapporta cet arbrisseau d'Abyssinie), genre de la famille des Térébinthacées, renferme des arbrisseaux dont les feuilles sont, dans l'Abyssinie, employées avec succès contre la dyssenterie. La *B. ferrugineuse*, rapportée par Bruce, a l'aspect d'un petit noyer; ses feuilles sont ailées, pointues et bordées de quelques poils; on la cultive, chez nous, en serre chaude, où elle atteint la hauteur de 2 mètres. Son écorce passait pour être la *fausse Angusture*, qui donne la *Brucine*. *Voy.* ces mots.

**BRUCHE** (du grec *bruchô*, ronger), vulgairement

*Cusson*, genre d'insectes Coléoptères tétramères, de la famille des Rhynchophores. Ils ont le prolongement de la tête court, large et en forme de museau, avec des palpes très-visibles. Ils multiplient rapidement, et sont un véritable fléau pour l'agriculture. Leurs larves attaquent et détruisent les fèves, les pois et les lentilles. On les détruit en exposant les semences dans un four à une chaleur de 40 à 45 degrés.

BRUCINE, alcali organique, découvert en 1819 par Pelletier et Caventou dans l'écorce de Fausse Angusture, écorce qu'on croyait provenir de la *Brucée*, est aussi contenu dans la fève St-Ignace, la noix vomique, le Bois de couleuvre, etc. Il se présente en prismes droits rhomboïdaux, ou en aiguilles enchevêtrées, incolores, insolubles dans l'éther et composées de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène dans les rapports de $C^{46}H^{26}N^2O^8 + 8aq$. Pris intérieurement, il agit d'une manière spéciale sur la moelle épinière, et peut, à haute dose, causer le tétanos et la mort. Il s'obtient dans la préparation de la strychnine, où il reste dans les eaux-mères. Il forme avec les acides des sels très-amers, également vénéneux. Il se distingue des autres alcalis organiques par sa réaction avec l'acide nitrique : à l'état concentré, cet acide colore la brucine en rouge de sang, et dégage, suivant M. Gerhardt, un gaz inflammable, ayant l'odeur de la pomme de reinette, et qui est de l'éther nitreux. On prépare avec la brucine des pilules qu'on administre dans certains cas de paralysie.

BRUGNON, *Persica lævis*, variété de Pêche à peau rouge ou violette et lisse, à chair pleine, tenant du goût de l'abricot, mûrit plus tard que les pêches ordinaires. Le brugnon a un excellent goût lorsqu'il a mûri sur l'arbre jusqu'à ce qu'il se détache de lui-même. Le *B. violet musqué* est le plus estimé; le *B. violet tardif* et le *B. jaune* sont sujets à pourrir sur l'arbre sans mûrir. On fait avec les brugnons de bonnes compotes; on s'en sert aussi pour garnir des tartes, des flans, etc.; on les confit au sucre, à l'eau-de-vie.

BRUINE (du latin *pruina*, pluie froide), petite pluie qui résulte de la condensation des vapeurs qui composent le brouillard.

BRUIT, son confus, résultant d'un ébranlement de l'air, qui ne se répète point par vibrations. Il est le produit d'un ou de plusieurs chocs de corps non élastiques, tels que la détonation d'une arme à feu, le fracas du tonnerre, le mugissement du vent, le craquement d'une branche d'arbre, etc. Il diffère du son en ce que ses vibrations ne sont pas *isochrones* (d'égale durée), et ne se succèdent pas avec assez de rapidité pour donner à l'oreille une sensation continue. — Les divers bruits que font entendre certaines parties du corps, surtout la poitrine et le cœur, donnent au médecin de précieux indices, qui sont devenus, depuis peu d'années, l'objet d'une étude spéciale. *Voy.* AUSCULTATION.

BRULAGE, opération d'agriculture qui consiste à enlever la superficie d'un terrain tout chargé de plantes, à quelques centimètres d'épaisseur, à couper ces tranchées carrément, à en former de petits fours, et à répandre ensuite sur le sol, pour le fertiliser, cette terre réduite en cendres.

BRULEMENT DES CORPS. *Voy.* BUCHER.

BRULERIE, fabrique d'eau-de-vie et liqueurs alcooliques. Dans ce sens, il est synonyme de *distillerie* (*Voy.* ce mot). — On nomme encore *brûleries* les fabriques où l'on brûle les bois dorés et les tissus d'or et d'argent pour en retirer les matières précieuses qu'ils peuvent contenir.

BRULOT, bâtiment que l'on charge d'artifices et de matières combustibles pour incendier les vaisseaux de l'ennemi. Il est, en général, fait légèrement et de bois de rebut. Il s'accroche au bâtiment ennemi par des grappins à chaînes de fer dont on le garnit à l'extrémité de ses vergues et à son beaupré. La *cale* renferme les pièces qui doivent faire explosion : on y met le feu au moyen d'une mèche appelée *saucisson*. Les brûlots sont conduits soit à la voile, soit à la remorque d'embarcations. Ces machines, qui étaient en usage chez les anciens, et que, jusqu'à la fin du siècle dernier, les armées navales traînaient à leur suite, ne sont plus usitées. On s'en servait surtout contre les navires ancrés dans un port. C'est ainsi que les Russes ont brûlé l'escadre turque dans la baie de Tchesmé (Anatolie), en 1770. — On a récemment construit des *brûlots à vapeur*, qui sont les plus puissantes des machines destructives connues : ils n'ont pas encore été mis en usage.

BRULURE. On admet, avec Dupuytren, six degrés dans la brûlure, d'après la profondeur des altérations éprouvées par les tissus : 1° inflammation superficielle de la peau sans phlyctènes; 2° inflammation avec phlyctènes ; 3° désorganisation d'une partie du corps papillaire ou de la surface de la peau; 4° escharification complète du derme; 5° combustion des tissus jusqu'aux os; 6° enfin, carbonisation de tout un membre. — Les brûlures du 1er et du 2e degré sont les plus ordinaires; leur traitement consiste simplement dans l'immersion immédiate de la partie malade dans l'eau froide, ou, si cette immersion est impossible, dans une affusion continuelle d'eau froide. Tous ces remèdes que vante le vulgaire : pulpe de pommes de terre ou de carotte râpée, gelée de groseilles, etc., n'agissent pas autrement que l'eau froide, et ne sont pas toujours sous la main. S'il y a des ampoules, il faut les percer de place en place pour faire écouler la sérosité, en ayant soin de ne pas arracher l'épiderme; si cependant il était enlevé, il faudrait recouvrir la partie dénudée d'un linge fin enduit de cérat, et recouvert lui-même de compresses imbibées d'eau blanche. S'il survient des symptômes inflammatoires, un traitement antiphlogistique devient nécessaire : ce traitement consistera en saignées générales ou locales, boissons rafraîchissantes, purgatifs, etc.—Dans les brûlures des 3e, 4e et 5e degrés, s'il y a désorganisation des tissus et formation d'escarres, il faut, après avoir combattu l'inflammation, s'occuper du travail de la cicatrisation. Le pansement se composera d'abord d'applications émollientes et adoucissantes, puis de charpie enduite de cérat, ou même, s'il faut hâter la chute des escarres, d'onguents excitants; des appareils appropriés seront mis, en outre, en usage, afin de prévenir ou de corriger la difformité de certaines cicatrices; le traitement est toujours long et difficile. — Les brûlures du 6e degré nécessitent l'amputation.

BRULURE OU CHARBON DU BLÉ. On donnait autrefois ce nom à la *rouille* des céréales; on l'attribuait soit à l'action des rayons solaires concentrés par la rosée, soit au voisinage de plantes malfaisantes; mais, en réalité, cet état est dû à la présence d'un petit champignon parasite, l'*Uredo rubigo vera*. *Voy.* ROUILLE.

BRULURE DES MOUTONS, ou *Mal de feu*, maladie des moutons, caractérisée par la rougeur des yeux, la soif, l'amaigrissement, etc. On y remédie par le repos, les émollients et les rafraîchissants.

BRUMAIRE, 2e mois du calendrier républicain, commençait, selon l'année, le 22 ou le 23 octobre et finissait le 20 ou le 21 novembre. Il devait son nom aux *brumes* ou brouillards qui ont ordinairement lieu à cette époque. — Pour la *Journée du* 18 *brumaire*, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BRUME (du latin *bruma*, brouillard), vapeur qui, par un temps calme, s'élève près de l'horizon de la mer, et y obscurcit l'atmosphère. Cette brume vient de ce que l'air ne contient pas assez d'eau en vapeur, et elle n'a de commun avec le brouillard que l'apparence : elle peut avoir lieu par un temps sec et chaud. — Par extension, *brume* se dit, surtout en Marine, de toute espèce de brouillard. *Voy.* ce mot.

BRUN DE MONTAGNE. *Voy.* TERRE D'OMBRE ; — B. DE PLATRE. *Voy.* TALC ; — B. ROUGE. *Voy.* OCRE.

BRUNELLE, genre de plantes de la famille des Labiées. La *B. commune* est astringente et vulnéraire, et s'emploie contre les maux de gorge; la *B. à grandes fleurs* est une plante vivace, à fleurs en épi, bleues, pourpres, rosées ou blanches, qui sert à l'ornement des jardins. — Le mot *Brunelle* est aussi le nom de la *Couleuvre brune*. *Voy.* COULEUVRE.

BRUNFELSIE (de *Brunfels*, botaniste allemand du XVIe siècle), genre de la famille des Scrofulariées, contient plusieurs plantes de l'Amérique, fort recherchées en raison de leur beau port et de leurs fleurs grandes et odorantes : ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, oblongues, entières. L'espèce type est la *B. violacée*, remarquable par ses grandes feuilles violacées en dessous et parcourues en dessus de grandes nervures blanches.

BRUNIA (d'un nom propre), genre type de la famille des Bruniacées, renferme des arbrisseaux du Cap, à rameaux verticillés, à feuilles petites et à fleurs paniculées. Ce genre avait été placé par Jussieu dans les Rhamnées.

BRUNIACÉES, famille de plantes dicotylédones du Cap renferme des arbres et arbrisseaux dont le port rappelle celui des Bruyères, à feuilles alternes, petites et roides; à fleurs paniculées, à calice tubuleux quinquéfide, avec autant de pétales alternes et d'étamines. Elle a pour type le genre *Brunia*. *V.* ce nom.

BRUNISSOIR, outil en forme d'amande plus ou moins allongée, et fixé, par un de ses bouts, à un manche de bois; on s'en sert pour *brunir* ou polir des surfaces. Il est tantôt en acier trempé, tantôt en pierre sanguine (hématite rouge), en dents de loup, etc., mais toujours d'une substance plus dure que celle du corps sur lequel on le fait agir. Le brunissoir n'use pas par le frottement, mais il aplatit les aspérités qui se trouvent à la surface du corps. On brunit les pièces d'argenterie, les bronzes, les bois, les porcelaines dorées ou argentées, les cuivres gravés en taille-douce, les pièces d'horlogerie, etc.

BRUNONIACÉES, famille de plantes herbacées de la Nouvelle-Hollande, présentant un calice à six divisions, une corolle monopétale hypogyne, un peu irrégulière, cinq étamines hypogynes, un ovaire libre, et ayant pour fruit un utricule membraneux caché par le calice. Le genre *Brunonie* (*Brunonia*) est le seul que renferme cette famille.

BRUNONIE (du nom d'un botaniste anglais), genre type de la famille des Brunoniacées, renferme un petit nombre de plantes, dont une est cultivée en Europe : c'est la *B. australe*, de la Nouvelle-Hollande, dont le port rappelle celui de nos Scabieuses.

BRUSQUEMBILLE (LA), jeu de cartes qui peut se jouer à deux, trois, quatre ou cinq personnes. Si le nombre des joueurs est pair, on emploie un jeu de piquet entier; dans le cas contraire, on supprime deux sept, un rouge et un noir. Les dix et les as portent spécialement le nom de *brusquembille* : c'est de là que vient le nom du jeu. L'as est la brusquembille supérieure, surtout l'as d'atout : celui qui la place reçoit deux jetons de chaque joueur.

BRUT (du latin *brutus*, même signification). On appelle ainsi, en Histoire naturelle, les corps inorganiques, pierres, métaux, par opposition aux corps organisés (*Voy.* CORPS). — Le mot *brut* s'applique encore : 1° à tout ce qui n'est pas élaboré par l'art, comme *sucre brut*, qui n'est pas raffiné; *diamant brut*, qui n'est pas taillé, etc.; 2° à la totalité d'un produit, lorsque déduction n'est point faite des frais qu'il a fallu faire pour l'obtenir; ou bien au poids d'une marchandise pesée avec l'emballage : le *produit brut* et le *poids brut* sont alors opposés au *produit net* et au *poids net*. La différence entre le poids brut et le poids net s'appelle *tare*.

BRUYÈRE (du grec *bryon*, mousse), *Erica*, genre type de la famille des Éricinées, renferme plus de 400 espèces, la plupart originaires de l'Afrique; on n'en compte qu'une vingtaine propres à l'Europe, et trois ou quatre à l'Asie. Les bruyères sont presque toutes de charmants arbustes ou sous-arbrisseaux qui croissent dans les terrains incultes de nature sablonneuse; elles en augmentent progressivement l'épaisseur et la fécondité, et forment ainsi ces terreaux légers et substantiels qu'on appelle *terre de bruyère*. Les bruyères ont toutes ces caractères communs de présenter un calice et une corolle monophylles à 4 ou 5 divisions, des étamines en nombre égal ou double de ces divisions, un ovaire libre, et un fruit capsulaire et polysperme; leurs diverses espèces offrent, dans leur forme générale, dans la disposition et la couleur de leurs fleurs, des variétés infinies; mais toutes sont remarquables par la persistance de leur verdure et la durée de leurs fleurs. Les bruyères exotiques, qui sont les plus jolies et les plus recherchées, sont aussi les plus délicates; on les multiplie de graines, de marcottes et de boutures. La bruyère est aujourd'hui fort cultivée par les jardiniers fleuristes comme fleur d'agrément; on la recherche surtout pour les appartements. Les espèces indigènes les plus intéressantes sont : la *B. vulgaire*, qui croît si abondamment dans les landes de Bordeaux, de la Sologne et de l'ouest de la France, dans la Sarthe et sur les plateaux arides des environs de Paris, et qui répand, par l'abondance de ses fleurs violettes, une teinte générale sur ces lieux incultes : les bestiaux la broutent quand elle est encore tendre; les abeilles sont avides du suc de ses fleurs; on en forme une litière qui devient un engrais d'excellente qualité; la *B. à balai*, dont on fait des balais, des brosses, etc.; dans plusieurs pays, elle remplace le bois de chauffage; ses racines, qui sont fort grosses, produisent un excellent charbon; la *B. herbacée*, qui fleurit blanc, et prend insensiblement une teinte rose. Parmi les espèces exotiques, on remarque surtout la *B. à grandes fleurs*, apportée du Cap en 1775, haute de 1m,50, à fleurs d'un beau rouge orangé ou rouge écarlate; et la *B. en bouteille*, dont les fleurs blanchâtres, bordées de rouge, ont la forme d'une petite carafe.

BRUYÈRE DU CAP, variété de Nerprun. *Voy.* PHYLIQUE.

BRUYÈRE (COQ DE), espèce de coq sauvage. *Voy.* COQ.

BRY (du grec *bryon*, mousse), le plus nombreux et le plus remarquable des genres de la famille des Mousses, division des Acrocarpes. Les brys vivent sur la terre, où ils forment des gazons plus ou moins touffus, jamais sur les arbres. Ils donnent leur nom à la famille des *Bryacées*.

BRYONE (du grec *bryô*, pousser avec force), *Bryonia*, genre de plantes de la famille des Cucurbitacées, renferme des plantes herbacées, annuelles, poilues ou rugueuses, volubiles, à feuilles alternes, à rhizômes tubéreux et à fleurs axillaires monoïques ou dioïques. L'espèce la plus connue est la *B. dioïque* ou *commune*, dite aussi *couleuvrée*, et plus vulgairement *Vigne vierge*, plante grimpante qui croît dans les haies, les bois ou les lieux incultes. Ses fleurs sont disposées en grappes d'un blanc verdâtre; sa racine, grosse et charnue, appelée aussi *Navet du diable*, renferme un principe âcre qui est vénéneux et purgatif. On extrait de cette plante la *bryonine*, substance roussâtre, demi-solide et très-amère, à laquelle elle doit ses propriétés actives. La Médecine emploie la bryone comme purgatif drastique et comme succédané de l'Ipécacuanha et du Jalap. L'Homœopathie en fait grand usage, surtout contre les maladies gastriques et les rhumatismes aigus. Fraîche et appliquée sur la peau, cette racine agit à la manière des sinapismes. On peut la débarrasser de son principe âcre par la torréfaction et le lavage. Elle fournit, dans ce cas, une fécule analogue à celle de la pomme de terre et aussi saine qu'abondante.

BRYOPHYLLE (du grec *bryô*, germer, et *phyllon*, feuille), arbuste originaire des Moluques, et

qui appartient à la famille des Joubarbes ou Crassulacées, est remarquable par sa facilité de reproduction. Si l'on pose sur le sol une de ses feuilles, on voit bientôt sortir de chacune des dentelures de petites radicelles, que surmontent immédiatement une ou plusieurs jeunes plantes. Cet arbuste a de fort belles fleurs pendantes en forme de pavillon chinois; il atteint de 6 à 7 m. de haut.

BRYOPSIS (du grec *bryon*, mousse, et *opsis*, apparence), genre de la famille des Zoospermées, composé d'algues élégantes par leur ramification.

BRYOZOAIRES, ordre de Polypes. *Voy.* TUNICIERS.

BUANDERIE (de *buée*, qui signifiait *lessive*), lieu où sont établis un fourneau et des cuviers pour faire la lessive. *Voy.* LESSIVE et BLANCHISSAGE.

BUBALE (en latin, *Bubalus*), dit aussi *Bœuf d'Afrique*, *Vache-biche*, *Taureau-cerf*, etc., mammifère ruminant du genre Antilope. Il a les cornes annelées et recourbées en arrière. Il vit par petites troupes dans les déserts de l'Afrique.

BUBO, nom latin du hibou, est donné par les Ornithologistes à une division d'oiseaux de proie nocturnes, comprenant ceux qui ont une conque petite, dont le disque de plumes est moins prononcé que dans les chats-huants, et qui ont des tarses emplumés jusqu'aux ongles. C'est aussi le nom spécifique du *Grand-duc d'Europe* (*Strix Bubo*). *Voy.* DUC.

BUBON (du grec *boubôn*, aine). Ce nom a d'abord été donné exclusivement aux tumeurs des glandes inguinales; puis on l'a étendu à tous les engorgements glandulaires, à ceux des aisselles, du cou, etc., qu'on nomme aussi *adénites*. On en distingue quatre espèces: 1° le *B. sympathique* ou *d'irritation*, simple engorgement inflammatoire, déterminé par l'irritation qui, d'une partie enflammée ou ulcérée, se propage aux glandes lymphatiques les plus voisines en suivant le trajet des vaisseaux absorbants (il disparaît ordinairement avec la cause qui l'a fait naître); 2° le *B. pestilentiel*, qui se développe pendant la peste; 3° le *B. scrofuleux*, qui accompagne la maladie scrofuleuse; 4° le *B. syphilitique*, qui peut lui-même être primitif, constitutif ou constitutionnel. — Les bubons, même déjà volumineux, peuvent se *résoudre* soit spontanément, soit par le secours des antiphlogistiques, des émollients et du repos. Le plus souvent, néanmoins, on ne peut faire avorter la tumeur, et elle arrive à la *suppuration*, ce qui nécessite ordinairement l'action du bistouri. L'*induration* et la *gangrène* sont deux terminaisons plus rares, mais toujours défavorables.

BUBON, genre de plantes herbacées de la famille des Ombellifères, renferme deux espèces principales: le *Bubon* ou *Persil de Macédoine*, qui se cultive dans nos jardins; ses fleurs blanches servaient anciennement à guérir l'inflammation des aines (d'où son nom); — le *B.-Galbanum*, arbrisseau à fleurs jaunes, d'un mètre de haut environ, et qui fournit la gomme-résine appelée *galbanum*, employée en médecine comme antispasmodique.

BUCAIL, sorte de blé noir ou de sarrasin. *V.* ce mot.

BUCARDE (de *bous*, bœuf, et *cardion*, cœur, à cause de sa forme), *Cardium*, g. de Mollusques acéphales, de la famille des Lamellibranches. On trouve sur les côtes de La Rochelle une espèce de Bucarde, le *Sourdon*, qui sert de nourriture aux classes pauvres.

On a, par suite, appelé *Bucardite* une coquille bivalve devenue fossile. Les anciens oryctographes donnaient même ce nom à toutes les coquilles fossiles, qu'elles appartinssent ou non au genre Bucarde.

BUCCIN (de *buccina*, grande trompette de guerre usitée chez les Romains), basse de trombone en usage dans la musique militaire: le pavillon représente la bouche d'un serpent.

BUCCIN, *Buccinum*. Ce nom a été donné par les anciens naturalistes à une foule de coquilles univalves différentes, mais toutes en forme de cornet (*buccina*); aujourd'hui, il ne désigne plus qu'un genre de l'ordre des Gastéropodes pectinibranches, renfermant plus de 200 espèces, dont une dizaine se trouvent sur nos côtes: le *Buccin ondé* surtout y est très-commun. La plupart de ces mollusques sont munis d'une glande placée entre le cœur et le rectum, qui sécrète un liquide visqueux, doué, dans quelques espèces, de la propriété de passer du jaune vert au pourpre éclatant; aussi a-t-on pensé que la pourpre des anciens était due à une espèce de ce genre. *Voy.* POURPRE.

BUCCINATEUR (MUSCLE), de *buccina*, trompette, muscle qui occupe latéralement l'espace compris entre les deux mâchoires. Quand les lèvres sont fermées, il appuie les joues contre les dents, soit pour aider à la mastication, soit pour faciliter l'émission de la voix en expulsant l'air de la bouche.

BUCCINOIDES, deuxième famille des Gastéropodes pectinibranches, établie par Cuvier, comprend tous les mollusques qui ont une coquille à ouverture échancrée ou canaliculée, et renferme les genres *Buccin*, *Cône*, *Porcelaine*, *Ovule*, *Tarière*, *Volute*, *Cérite*, *Rocher*, *Strombe*, etc.

BUCCOIDÉES, famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, formée des Barbus de Cuvier. *V.* BARBUS.

BUCENTAURE (du grec *bous*, bœuf, et *centauros*, centaure), nom par lequel on désignait, dans la Mythologie ancienne, une espèce de Centaure qui avait le corps d'un bœuf ou d'un taureau. — Ce nom fut donné au vaisseau que montait le doge de Venise le jour de l'Ascension, lorsqu'il faisait la cérémonie de son mariage avec la mer Adriatique. C'était un galion long comme une galère, sans mâts ni voiles, et portant à la poupe une figure de *Bucentaure*; sur le pont s'élevait une tente magnifiquement ornée; le doge siégeait à la poupe, et de là il jetait un anneau dans l'Adriatique, pour marquer qu'il l'épousait. Cette cérémonie singulière paraît tirer son origine d'un privilége de souveraineté sur la mer que le pape Alexandre III avait accordé aux Vénitiens en 1177.

BUCÉPHALE (de *bous*, bœuf, et *képhalê*, tête). Ce nom, connu dans l'histoire, comme celui du cheval d'Alexandre, a été appliqué par les Zoologistes à plusieurs animaux remarquables par la grosseur de leur tête ou par leur forme; tel est, parmi les insectes, le *Harpale bucéphale*.

BUCÉRUS (de *bous*, bœuf, et *kéras*, corne), oiseau du genre des Passereaux, plus connu sous le nom de *Calao*. Il tire son nom d'une protubérance en forme de corne qu'il a sur le bec: il est le type d'une famille qui reçoit de lui le nom de Bucéridées. *V.* CALAO.

BUCHE (du latin barbare *bosca*), morceau de gros bois de chauffage. La bûche doit avoir une longueur de 1m135.—On appelle *Buche de Noël* une bûche ou grosse souche de bois que dans beaucoup de familles on met au feu par derrière les autres la veille de Noël.

*Bûche économique*, espèce de brique préparée avec de l'anthracite en poudre unie à de la houille et à un peu d'argile, qu'on place dans le fond des cheminées pour économiser le combustible: elle réfléchit la chaleur sans s'altérer sensiblement.

BUCHER, pyramide de bois sur laquelle les anciens plaçaient le corps des morts pour les brûler. Il y avait des bûchers publics élevés dans la campagne, au milieu d'une enceinte appelée *ustrinum*, et des bûchers particuliers. On les construisait avec des bois odorants et résineux, l'if, le pin, le mélèze, le frêne, le cyprès, le genévrier, etc. Le bûcher avait la forme d'un autel; il était de forme carrée, à 3 ou 4 étages, et l'on y versait du vin, du lait, du miel, des parfums, de l'encens, des aromates et de l'huile. On recueillait, après la combustion, les cendres dans une urne. — Chez les anciens, l'usage de brûler les morts était commun aux Scythes, aux Thraces, aux Grecs et aux Romains; de nos jours, il existe encore chez les Hindous. — Les bûchers ont aussi servi d'autels où l'on immolait aux dieux des

victimes vivantes, et d'instruments de supplice pour les criminels : tels étaient les bûchers que les druides allumaient en l'honneur de Teutatès; tels furent, du XVI^e au XVIII^e siècle, les *auto-da-fé* de l'inquisition.

BUCOLIQUES (du grec *boucolos*, bouvier), nom générique donné aux poésies champêtres ou pastorales. *Voy.* PASTORALE et ÉGLOGUE. — On connaît plus particulièrement sous le nom de *Bucoliques* le recueil des *Eglogues de Virgile*.

BUCRANE (du grec *bous*, bœuf, et *cranion*, crâne), nom qu'on donne, en Architecture, aux têtes décharnées d'animaux, et surtout de bœufs, placées comme ornements dans les métopes des temples, ou aux coins d'un autel.

BUDDLÉE, *Buddlea* (du botaniste anglais *Buddle*), genre de la famille des Scrofulariées; renferme des arbrisseaux élégants originaires d'Amérique. On cultive dans nos jardins la *Buddlée globuleuse;* son feuillage, vert-foncé en dessus, blanc en dessous, s'agite au moindre souffle du vent; ses fleurs odorantes, d'un beau jaune safrané, tranchent agréablement sur la couleur sombre de ses feuilles.

BUDGET (mot emprunté aux Anglais, et dérivé du bas latin *bulga*, sac, bourse, d'où vient aussi *bougette* en vieux français), nom donné à la fois à un aperçu des dépenses et des recettes présumées, et à l'état définitif de ces dépenses et de ces recettes quand il a été arrêté par l'autorité compétente. En France, l'État, les départements, les communes, chaque établissement public, dressent annuellement leur budget de manière qu'il puisse être examiné et voté ou approuvé avant le 1^er janvier. Tout budget se divise en deux parties principales : *Dépenses* et *Recettes*. Chacune de ces deux grandes divisions se subdivise elle-même en plusieurs autres parties qui aboutissent à des chapitres.

*Budget de l'État*. Les dépenses y comprennent cinq subdivisions : 1° dette publique; 2° dotations; 3° services généraux des ministères; 4° frais de régie, de perception des impôts et revenus publics; 5° remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes. — Les recettes se subdivisent également en plusieurs parties : 1° contributions directes; 2° enregistrement, timbre et domaines; 3° produits des forêts et de la pêche; 4° douanes et sels; 5° contributions indirectes; 6° produits des postes; 7° revenus divers, tels que les taxes, remboursements, redevances, etc. — Dans les États constitutionnels, les budgets sont librement discutés et votés par le pouvoir représentatif. Des règles sévères imposent aux ministres l'obligation de ne rien dépenser au delà de leur budget; il est, en outre, défendu de modifier l'affectation des fonds, et de reporter sur un chapitre les fonds votés pour un autre : c'est ce qu'on nomme la *spécialité des chapitres*. Ces prescriptions sont résumées dans l'ordonnance du 31 mai 1838.

L'institution du budget appartient à l'Angleterre, où elle paraît être contemporaine du gouvernement représentatif. En France, les premiers essais en ce genre sont dus à Necker, qui donna l'exemple par la publication de son fameux *compte rendu* (1781). Louis XVI, par une déclaration du 24 janvier 1789, promit que désormais le tableau des recettes et des dépenses serait dressé chaque année, et soumis au vote des États généraux; mais les désordres de la Révolution empêchèrent d'exécuter régulièrement cet engagement : ce n'est que sous le Consulat, en 1802, que fut établi le premier budget de la France; c'est aussi à cette époque que le mot *budget* s'introduisit dans notre langue financière. Toutefois, les budgets du Consulat et de l'Empire laissaient encore beaucoup à désirer; en outre, ils étaient plutôt homologués que délibérés; ce n'est que depuis la Restauration que les budgets ont été dressés d'une manière complète et sincère, et qu'ils ont été librement discutés. Depuis cette époque, le budget de la France a été sans cesse croissant; le plus souvent encore il s'est trouvé insuffisant, et il a fallu le compléter par des *crédits supplémentaires*. Le budget de 1815 portait, pour les dépenses, 791,317,660 fr.; pour les recettes, 740,030,700 fr.; celui de 1850 s'élevait à 1,461,491,788 fr. pour les dépenses, et à 1,359,169,117 fr. pour les recettes. Depuis plusieurs années, surtout depuis la révolution de 1848, le budget de la France se solde par un déficit; on y fait face au moyen d'emprunts ou de *bons du Trésor*.

*Budgets départementaux*. Les dépenses comprennent les traitements administratifs, l'entretien des maisons de détention, des dépôts de mendicité, des bâtiments de la cour d'appel, de la préfecture, des routes départementales, la gendarmerie, les enfants trouvés, la dette du département, etc. Les recettes se composent de la portion des contributions directes affectées aux dépenses départementales, et des ressources dites *extraordinaires*, provenant de location d'immeubles, du prix des péages, du prix d'expédition des actes de la préfecture, etc. La discussion et le vote des budgets départementaux appartiennent aux conseils généraux; ils sont réglés définitivement par le chef de l'État.

Le *budget de la commune* est voté par le conseil municipal, mais il n'est définitivement réglé que lorsqu'il a été approuvé par le chef de l'État, sur le rapport du ministre de l'intérieur, ou par le préfet, suivant les distinctions posées par la loi de décentralisation du 25 mars 1852.

Les budgets des établissements publics sont dressés par les chefs de ces établissements, et arrêtés soit par le ministre dans les attributions duquel ils se trouvent, soit par le préfet, suivant les cas.

BUFFA (OPÉRA). *Voy.* BOUFFES et OPÉRA.

BUFFET D'ORGUE. *Voy.* ORGUE.

BUFFLE, *Bos bubalus*, espèce de bœuf à demi-sauvage qui vit dans les pays marécageux; il aime à se vautrer dans la boue, et reste plongé dans l'eau une partie du jour. Il se distingue du bœuf ordinaire par une taille plus haute, des proportions plus robustes, mais aussi plus lourdes; par un front plus étroit et plus bas, pour un mufle plus large, et surtout par ses cornes, comprimées en avant et surmontées d'une arête saillante en carène. La voix du buffle est un mugissement plus grave et plus pénétrant que celui du taureau; la femelle porte un mois de plus que la vache, et a quatre mamelles placées sur une même ligne transversale; son lait est moins abondant et moins savoureux que celui de la vache, mais contient plus de crème; il fournit un beurre graisseux et qui conserve toujours un goût sauvage. On mange la chair du buffle; on prétend même que sa langue est un mets délicat. Le buffle a le poil noir, rude et peu fourni; son cuir spongieux résiste parfaitement aux armes tranchantes : aussi sert-il à fabriquer des cuirasses, des ceinturons, des gants, et toute espèce de *buffleterie*; ses cornes servent à faire des tabatières, des peignes, et ses poils à rembourrer les chaises, les selles, etc. On tire surtout ces matières d'Égypte et de Turquie. On en fait aussi un grand commerce sur les côtes de la Guinée et du Congo.

Le buffle est originaire de l'Inde; on le trouve également en Afrique, en Turquie, en Transylvanie; il a été introduit en Italie au VII^e siècle, et il y vit aujourd'hui à l'état de domesticité, mais en conservant une partie de ses habitudes sauvages; il est plutôt farouche que méchant. On s'en sert pour le labourage, et on le conduit au moyen d'un anneau passé dans les naseaux; le travail fini, on lui rend la liberté. On est parvenu à naturaliser le buffle en France; on en a même formé un troupeau à Rambouillet; mais il ne saurait être substitué avantageusement à notre bœuf domestique. On a essayé vainement de croiser le buffle avec le bœuf.

Parmi les variétés du buffle, on distingue : 1° le *B.*-

*Arni*, dont on connaît deux sous-variétés : l'*Arni à cornes*, remarquable par le développement de ses cornes en forme de croissant, qui dépassent 2 m.; il a donné naissance dans l'Inde à une race de buffles domestiques, et l'*Arni Géant*, plus rare et dont on ne possède guère en Europe que les cornes; 2° le *B.-Gour*, qui vit, comme le précédent, dans les forêts humides de l'Hindoustan; 3° le *B. du Cap*, qui se trouve dans tout le midi de l'Afrique : ce dernier est terrible par sa férocité.

BUFFLETERIE. On nomme ainsi les bandes de buffle qui font partie de l'équipement d'un soldat, et qui servent à porter la giberne, le sabre, etc., ainsi que les fabriques où l'on travaille la peau de buffle : les principales, en France, sont à Corbeil, Étampes, Lille, Metz, Paris, Pont-Sainte-Maxence, Rouen.

BUFO, nom latin du Crapaud, a donné naissance à ceux de *Bufoniformes*, famille de Batraciens anoures, de *Bufonoïdes* (qui ressemble au crapaud), autre famille de Batraciens dont le Crapaud est le type; de *Bufonine*, humeur visqueuse qui suinte de la peau du crapaud, et de la plante appelée *Bufonie*. *V.* ci-après.

BUFONIE, genre de plantes de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, renferme deux espèces, l'une vivace, l'autre annuelle. Celle-ci se reconnaît à ses feuilles menues, à ses fleurs blanches et à ses feuilles petites, pointues et réunies deux à deux à leur base. Elle se trouve dans les terrains secs et arides des pays du midi. Linné lui a donné le nom de *Bufonie*, parce que le crapaud (*Bufo*) se plaît sous ses touffes. On écrit aussi, mais à tort, *Buffonie*.

BUGLE, *Ajuga*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées, vivaces, souvent rampantes, à calice globuleux-campanulé, à 5 dents, presque égales, et à corolle privée de lèvre supérieure. La *B. commune*, à tige carrée, à fleurs bleues, est fort commune au printemps. La *B. pyramidale*, à feuilles velues, est cultivée dans les jardins. On attribue à la Bugle de grandes vertus vulnéraires.

BUGLE ou BUGLE-HORN, clairon à clef, propre à jouer des fanfares, à donner des signaux, à exécuter des sonneries d'ordonnance, et à remplacer le tambour, est fort employé dans la musique militaire chez les Anglais et les Hanovriens. Il a pour inventeur un Anglais, M. Halliday.

BUGLOSSE (du grec *bous*, bœuf, et *glôssa*, langue, à cause de la forme de ses feuilles), *Anchusa*, genre de la famille des Borraginées, renferme un grand nombre de plantes potagères, à calice quinquéfide, à corolle infundibuliforme, à 5 parties, à fleurs axillaires, et dont les plus connues sont : la *B. d'Italie*, à feuilles roides et oblongues, à fleurs réunies en grappe, et qui possède les propriétés médicinales de la bourrache : en Italie, on la mange cuite; la *B. des teinturiers*, originaire d'Amérique, aujourd'hui naturalisée dans le midi de la France, et dont la racine, connue sous le nom d'*orcanette*, sert à teindre en rouge les laines et les cuirs.

BUGRANE ou BOUGRAINE (du grec *bous*, bœuf, et *agreuô*, prendre), *Ononis*, genre de plantes de la famille des Légumineuses, tribu des Lotées, renferme un grand nombre d'espèces, dont la plus connue est la *B. des champs*, vulgairement *Arrête-bœuf* (*Voy.* ce nom). Sa racine est apéritive; mais on n'en fait usage que pour les chevaux. La *B. élevée* et la *B. queue de renard* sont cultivées dans les jardins.

BUIS, en latin *Buxus*, genre d'arbrisseaux toujours verts, de la famille des Euphorbiacées. L'espèce la plus répandue en France est l'espèce naine, le *B. à parterres*, dont on fait des bordures recherchées pour leur solidité et la persistance de leur feuillage; mais il existe dans le midi de l'Europe, dans le Levant et dans l'Asie centrale, une espèce de Buis, le *B. arborescent*, qui s'élève à plusieurs mètres, et forme à l'état sauvage des massifs entiers. Le bois de ce buis, et surtout celui de sa racine, qui est veiné, est excellent pour les ouvrages de tour et de tabletterie, et pour la gravure en bois; il est dur, compacte, pesant, d'un jaune plus ou moins foncé, et susceptible de prendre un très-beau poli. On distingue dans le commerce le buis de France et celui du Levant; ce dernier nous arrive en bûches très-fortes, tandis que le buis de France ne donne guère que des tiges longues et minces; il se vend au poids. On utilise aussi les *loupes de buis*, excroissances qui viennent au pied des buis rabougris du Jura. On imite le buis avec du bois blanc frotté d'eau-forte. Les feuilles de buis exhalent une odeur assez forte; elles sont amères et sudorifiques; dans quelques endroits, on les fait entrer dans la composition de la bière; mais elles lui donnent de l'âcreté : les animaux refusent de brouter le feuillage de cet arbre. On extrait du bois une huile fétide, douée de propriétés antispasmodiques. Le buis se reproduit par graines, par marcottes et par boutures.—Chez les anciens, le buis était consacré à Cybèle. Chez nous, ce sont des branches de buis qu'on porte le jour des Rameaux.

BUISSON (de *buis*), nom collectif de tous les arbrisseaux et arbustes sauvages, très-rameux, qu'ils soient épineux ou non, pourvu qu'ils ne dépassent pas 3 m. environ. — On appelle encore ainsi : 1° les arbres qu'on rabat tous les trois ou quatre ans; 2° les arbres fruitiers presque nains et à plein vent, dont les branches sont disposées en forme d'entonnoir; 3° les petits bois qui ont de 50 à 100 ares seulement d'étendue.

BUISSON-ARDENT, dit aussi *Pyracanthe* ou *Arbre de Moïse*, espèce de Néflier dont les fruits, de la grosseur d'un pois seulement et d'une couleur rouge écarlate, forment de gros bouquets arrondis au milieu d'un feuillage vert sombre et luisant. Cet arbrisseau d'ornement ne dépasse guère $1^{m},50$ de haut, conserve ses feuilles avec ses fruits une partie de l'hiver, et se multiplie de drageons ou de marcottes. Son nom lui vient, sans doute, de la couleur vive de son fruit, et lui aura été donné par allusion au buisson ardent dans lequel Dieu apparut à Moïse.

BUISSONNIÈRES (ÉCOLES). On nommait ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle, les écoles que les Luthériens de Paris tenaient à la campagne, derrière les *buissons*, de peur d'être découverts par le chantre de l'église de Paris, qui présidait aux écoles sous Henri II. Le parlement, par arrêt du 6 août 1552, défendit les écoles buissonnières. — C'est de là, sans doute, que vient la locution *faire l'école buissonnière*, qu'on emploie encore aujourd'hui en parlant des enfants qui vont se promener au lieu d'aller à l'école.

BULBE (du grec *bolbos*, bulbe), bourgeon particulier à certaines plantes monocotylédonées, et qu'on appelle aussi *Oignon*. Le bulbe se compose ordinairement d'écailles plus ou moins nombreuses, tantôt étroites et appliquées les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit (lis), tantôt emboîtées les unes dans les autres, et embrassant chacune toute la circonférence du bulbe (jacinthe, tulipe, ail, oignon); quelquefois c'est un gros tubercule charnu, de forme variée, environné de membranes minces et scarieuses (safran, glaïeul). Les bulbes se multiplient au moyen de bourgeons organisés comme eux, et qu'on nomme *caïeux*. Ceux-ci se forment tantôt à l'aisselle d'une des écailles extérieures du bulbe, et alors ils se développent à côté de lui; tantôt au centre même du bulbe, qu'ils remplacent. — On appelle *bulbilles* des bourgeons d'une nature particulière, tout à fait analogues aux bulbes, et qui se développent sur certaines parties des plantes bulbeuses, notamment dans le Lis bulbifère et plusieurs espèces d'Ails; ces bulbilles finissent par se détacher de la plante-mère, et prennent racine comme de vrais bulbes.

On donne encore, mais improprement, le nom de *bulbe* à une forme particulière du pédicule des champignons, lorsque, étant renflé à sa base, il semble re-

présenter un bulbe : les Amanites offrent ce caractère.

En Anatomie, on a donné le nom de *bulbe* à différents corps qui ont plus ou moins d'analogie avec le bulbe des végétaux : *B. d'une dent*, la papille vasculaire et nerveuse contenue dans sa cavité ; *B. d'un poil*, le follicule dans lequel sa racine est implantée ; *B. de l'œil*, le globe de l'œil même. On dit encore *B. de l'aorte*, *B. du nerf olfactif*, *B. de la veine cérébrale*, etc., pour désigner l'espèce de renflement qui est à l'origine de ces veines ou de ces nerfs.

BULBILLE. *Voy.* BULBE.

BULIME (diminutif de *bulla*, boule), genre de Gastéropodes pulmonés, à collier et sans cuirasse, muni de 4 tentacules ; coquille ovale, ouverte, à bords inégaux.

BULL, mot anglais qui signifie *taureau*, désigne, dans la langue anglaise, un discours sans suite et sans raison, une espèce de coq-à-l'âne, propre à faire rire. Les Irlandais se montrent particulièrement curieux de ce genre d'amusement : aussi les auteurs anglais mettent-ils souvent des *bulls* dans la bouche de personnages irlandais. On a publié en Angleterre des recueils de *bulls*. *Voy.* JOHN-BULL.

BULLAIRE, *Bullarium*, collection des bulles pontificales. La 1re édition du *Bullarium magnum romanum* (de Léon le Grand à Urbain VIII) parut à Rome en 1634 : elle forme 4 vol. in-fol. ; la dernière, qui va jusqu'à Clément XIII, parut à Luxembourg (Genève, 1747-58), en 11 vol. in-fol.

En Botanique, on nomme *Bullaire* un genre de Champignons parasites, de la famille des Urédinées, qui croissent sous l'épiderme des tiges mortes.

BULLE (du latin *bulla*, boule). Chez les anciens, c'était un ornement d'or, d'argent ou de plomb, en forme de boule, que les Romains avaient emprunté des Étrusques, et que portaient les enfants, les affranchis et les triomphateurs. — Chez les modernes, ce mot a été appliqué aux sceaux des papes, des empereurs et de divers princes au moyen âge, à cause de leur forme ronde et bombée ; puis aux actes mêmes scellés de ces sceaux. Le sceau des papes était un sceau de plomb, de figure ronde, portant d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre le nom du pape. C'est vers le VIIe siècle que les bulles des papes commencèrent à être scellées en plomb.

Il a été fait, sous le titre de *Bullaires* (*V.* ce mot), des recueils des bulles des papes. — Pour les *Bulles des papes* et celles *des empereurs* qui ont quelque importance historique, *V.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

En Médecine, le mot *bulle* désigne un soulèvement de l'épiderme formé par l'accumulation d'un liquide séreux ou séro-purulent, dont l'apparition est précédée d'une rougeur érytémateuse plus ou moins vive, mais qui survient quelquefois presque instantanément. Le *rupia* et le *pemphigus*, ou *fièvre bulleuse*, appartiennent à ce genre de maladie.

En Histoire naturelle, ce nom a été donné à des coquilles univalves, appartenant à la division des Gastéropodes tectibranches, à certains insectes et à quelques plantes peu importantes.

BULLETIN (de *bulle*, dans le sens de *sceau*), espèce de note officielle dans laquelle on rend compte, à des intervalles plus ou moins rapprochés, de la situation d'une affaire ou de l'état d'une personne. Les plus célèbres sont les *Bulletins de la grande armée*, qui annonçaient la marche et les opérations de l'armée de Napoléon, et qui étaient souvent rédigés par lui-même : leur emphase finit par les discréditer.

BULLETIN DES LOIS, recueil officiel des lois et actes du gouvernement français, fut créé par la Convention le 14 frimaire an II (5 décembre 1793), et se continue encore aujourd'hui. Ce recueil se divise en séries correspondant aux différents gouvernements que la France a eus depuis 1793 (la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire, la première Restauration, les Cent-Jours, le règne de Louis XVIII, celui de Charles X, la monarchie de Juillet, la République, le second Empire. Il se publie par cahiers qui paraissent à des époques indéterminées ; chaque bulletin porte au bas la date de sa publication. — Depuis 1816, la promulgation des lois résulte de leur insertion au *Bulletin*, et tous les actes qu'il renferme sont exécutoires, à Paris un jour franc après leur publication, et dans les départements après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois 10 myriam. entre Paris et le chef-lieu de chaque département. — Outre la publication officielle, il paraît un *Bulletin annoté des lois*, recueil fort utile publié par M. Lepec.

On connaît sous le titre de *Bulletin universel des sciences et de l'industrie* une espèce de Revue encyclopédique créée en 1824 par M. de Férussac, et qui cessa de paraître en 1830.

BUMÉLIE (du grec *boumelia*, frêne), genre de la famille des Sapotacées, renferme des arbres ou des arbrisseaux indigènes de l'Amérique, dont quelques-uns sont cultivés dans nos jardins. — La *B. réclinée*, arbuste de 2 m. de haut, aux rameaux épineux recourbés vers la terre, sert, dans le midi de la France, à former des haies vives.

BUNIAS (du grec *bounias*, sorte de navet), ou *Orthodium*, navet sauvage qui croît ordinairement dans les blés ; est le type d'une famille de Crucifères qui prend de là le nom de Buniadées. Sa graine pilée entre dans la composition de la thériaque.

BUNION (du grec *bounion*, même signif.), genre de plantes Ombellifères, tribu des Amminées, dont l'espèce principale est le *Bunion bulbeux* ou *Noix de terre*, ainsi nommé à cause de sa racine qui est un tubercule gros comme une noix, blanc à l'intérieur, noir extérieurement ; on le mange quand il est cuit et qu'il a ainsi perdu son âcreté.

BUPHTHALME (du grec *bous*, bœuf, et *ophthalmos*, œil, à cause de quelque analogie qu'offre la couleur de leur fleur avec celle de l'œil de bœuf), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, renferme des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs terminales, à capitules radiés, à graines surmontées d'une aigrette en forme de couronne. Le *B. à feuilles de saule*, et le *B. à grandes fleurs*, dont les propriétés tiennent du thé, appartiennent au midi de la France. — Le Buphthalme donne son nom aux *Buphthalmées*, sous-tribu des Astéroïdées.

BUPLÈVRE (du grec *Boupleuron*, même signif.), *Bupleurum*, genre d'Ombellifères, à fleurs jaunes et à feuilles simples. L'espèce la plus connue est le *B. à feuilles rondes* ou *Oreille de lièvre*, arbrisseau du midi de la France, donnant en grand nombre, de juin en août, des fleurs jaunes disposées en ombelle : on l'emploie comme astringent.

BUPRESTE (du grec *bouprestis*, enfle-bœuf), genre d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Sternoxes, impropres à sauter, à pattes courtes, aux yeux ovales, renferme près de 150 espèces, toutes remarquables par leurs belles couleurs métalliques. On en trouve une trentaine dans les environs de Paris ; mais les plus brillantes appartiennent aux contrées intertropicales. — Le nom de Bupreste paraît avoir été donné à ce genre d'insectes, parce qu'on avait cru, à tort, y reconnaître le *Buprestis* des anciens, qui, suivant Pline (liv. XXX, c. 4), fait enfler, au point qu'ils en crèvent, les bestiaux qui l'avalent en paissant : ce dernier, qui a les propriétés vésicantes de la cantharide, se rapporterait plutôt au genre *Méloé*. *Voy* MÉLOÉ.

BUPRESTIDES, famille de Coléoptères, qui a pour type le *Bupreste*. *Voy.* ce nom.

BURAT. Ce nom, d'abord appliqué à une étoffe de laine grossière et commune, a ensuite été donné à une petite étoffe faite de laine assez légère, mais un peu plus forte que l'étamine à voile, à laquelle on donne aussi un apprêt. *Voy.* ÉTAMINE.

BURATINE, espèce de popeline, chaîne de soie

et à trame en laine : cette étoffe se passe à la calandre. On appelle également *buratines* des soies qui viennent de Perse.

BURE (du bas latin *burrus*, roux), étoffe grossière de laine rousse, formant autrefois l'habillement des gens de la campagne et des religieux mendiants.

Ce nom s'applique encore à certains puits qui descendent dans les mines. On distingue : *B. d'épuisement*, que l'on fait pour l'établissement des pompes à épuisement ; *B. d'aérage*, que l'on établit pour remonter les matières et donner de l'air.

BUREAU. Ce mot était d'abord synonyme de *bure*, comme le prouvent ces vers de Boileau :

Damon, ce grand auteur, dont la muse fertile
Amusa si longtemps et la cour et la ville,
Mais qui, n'étant vêtu que de simple *bureau*,
Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau.

Il prit ensuite la signification de table à écrire, parce que les tables de ce genre étaient autrefois couvertes de tapis de *bure* ou de *bureau*. Il s'est étendu depuis au local où se trouvent ces tables, puis à ceux mêmes qui y travaillent et à l'administration à laquelle ils appartiennent. Ainsi on appelait : *B. des aides* les lieux où se percevaient, avant 1791, les droits sur les boissons ; on les a appelés plus tard *B. des droits réunis*, puis *B. des contributions indirectes* ; — *B. d'adresses*, l'administration du journal la *Gazette de France*, fondée par Renaudot ; — *B. des finances*, la juridiction non contentieuse des trésoriers de France, généraux des finances et grands voyers ; — *B. ecclésiastique* ou *diocésain*, dit aussi *B. des décimes*, l'assemblée des ecclésiastiques chargés de faire, dans chaque diocèse, la répartition des décimes et dons gratuits que le clergé payait à l'État ; — *B. de paix et de conciliation*, un tribunal créé en 1791, pour tâcher d'accorder préalablement les parties avant d'en venir au procès : il a été remplacé par le *Tribunal de paix*.

BUREAU DES LONGITUDES, établissement créé à Paris par décret du 7 messidor an III (1794), réorganisé par décret du 30 janvier 1854, se compose d'astronomes, de géographes, de mathématiciens et d'artistes. Il siége à l'Observatoire, et est chargé de la rédaction de la *Connaissance des temps*, et d'un *Annuaire* contenant de nombreux renseignements scientifiques.

BUREAUX DE BIENFAISANCE. *Voy.* BIENFAISANCE.

BUREAUX D'ESPRIT, nom donné dans les derniers siècles à diverses réunions tenues chacune par une femme bel esprit, et qui s'érigeaient en tribunal suprême de la littérature et du bon goût. Tels étaient les salons de l'hôtel Rambouillet, de la duchesse du Maine, de Mme de Tencin, de Mmes Du Châtelet et du Boccage, du Deffand et Geoffrin, de Mme Doublet, etc.

BUREAUX ARABES, commissions d'officiers français, créées en Algérie par ordonnance du 1er février 1844, dans le but de surveiller et de civiliser les indigènes.

BUREAUCRATIE (du français *bureau*, et du grec *cratos*, force). Ce mot, qui ne s'emploie guère que par dénigrement, exprime tantôt le nombre excessif des commis de ministère, tantôt l'esprit qui règne dans les bureaux et l'influence abusive qu'on les accuse de faire de leur pouvoir. On impute aux bureaux d'opposer la routine et la force d'inaction aux améliorations les plus urgentes, de multiplier outre mesure les écritures, d'éterniser les affaires, etc. La plupart des torts qu'on attribue à la bureaucratie sont les effets inévitables de l'excès de la centralisation.

BURELE. On nomme ainsi, en termes de Blason, les fasces diminuées et réduites à la moitié ou au tiers, au nombre de huit ou en plus grand nombre, mais toujours en nombre pair. — L'écu divisé par *burèles* est dit *burelé* : l'écu des Lusignan, par exemple, est burelé d'argent et d'azur.

BURGAUDINE, nom qu'on donne à la plus belle espèce de nacre ; elle est fournie par l'écaille d'un limaçon à bouche ronde, commun aux Antilles, et nommé *burgau* : c'est le *Sabot limaçon*. *Voy.* TURBO.

BURGRAVE (de l'allemand *burg*, ville, et *graf*, comte), ancien titre de haute dignité en Allemagne. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

BURIN (de l'allemand *bohren*, creuser), instrument fort usité dans les arts pour graver sur les métaux et les autres corps durs, consiste ordinairement en un mince barreau d'acier quadrangulaire de 12 à 15 cent. de long, coupé obliquement à l'une de ses extrémités, et portant à l'autre bout un manche court et arrondi. — On a étendu le nom de *burin*, en raison d'une ressemblance de forme : 1° à un outil dont se servent les dentistes pour nettoyer les dents ; 2° à une espèce de ciseau à deux biseaux, avec lequel les serruriers coupent le fer à froid ; 3° à une barre de fer avec laquelle les mineurs perforent les roches qu'ils veulent faire sauter, etc.

BURLESQUE (de l'italien *burlesco*, dérivé lui-même du verbe *burlare*, se moquer), genre de poésie triviale et plaisante qu'on emploie pour jeter du ridicule sur les personnes et sur les choses. Les Italiens sont les créateurs du burlesque, dont on ne trouve point de traces chez les anciens ; Berni est chez eux le maître du genre. L'auteur de l'*Énéide travestie*, Scarron, est le premier en France qui ait essayé de produire une œuvre de longue haleine dans le genre burlesque. Vint ensuite d'Assoucy, qui mit les *Métamorphoses* en même style, sous le titre d'*Ovide en belle humeur*, et qui mérita le surnom d'*empereur du burlesque*. Cette espèce de mascarade plut d'abord par sa nouveauté ; mais le bon sens français, représenté par Boileau et Molière, en fit bientôt justice : aujourd'hui le burlesque est tout à fait passé de mode. — Il ne faut pas confondre la poésie burlesque avec la poésie héroï-comique ; celle-ci consiste à décrire en style pompeux et héroïque des actions ou des choses petites et communes.

BURLETTA (de l'italien *burlesco*), nom que les Italiens donnent à de petits opéras-comiques dont le sujet est badin et léger.

BURNOUS, grand manteau de laine, blanc ou noir, et à capuchon, que portent les Arabes, a été adopté depuis quelques années en France, avec de légères modifications, pour la toilette d'hiver des hommes et même pour celle des dames.

BURSAIRE (du grec *bursa*, bourse), genre d'Infusoires, type de la famille des Bursariens, renferme des animaux à corps cilié, ovoïde, ou en forme de *bourse*, terminé par une bouche à laquelle aboutit une rangée de cils en spirale. Ces animaux, qui sont blancs ou verts, habitent les eaux douces stagnantes entre les herbes, et n'ont pas plus de 3 à 7 dixièmes de millimètres de longueur. — Plante de la famille des Pittosporées, caractérisée par son calice à 5 divisions et sa corolle à 5 pétales, renferme une seule espèce, la *B. épineuse* (*B. spinosa*), arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à rameaux épineux, à feuilles spatulées, luisantes, à fleurs blanches, en grappes paniculées. On la cultive dans nos jardins.

BURSCHENSCHAFT (de l'allemand *bursen* ou *burschen*, boursier, et *schaft*, association), association secrète établie entre les étudiants des universités de l'Allemagne. On en trouve le germe au moyen âge ; mais, depuis longtemps elle avait été abandonnée ou négligée, quand elle fut revivifiée, de 1813 à 1815, au nom de la défense du pays. La grande *Burschenschaft* d'Iéna, constituée le 12 juin 1815, rallia bientôt à elle toutes les autres. Les gouvernements allemands ne tardèrent pas à s'effrayer de l'esprit d'indépendance qui régnait dans ces associations ; à partir de 1818, ils en proscrivirent les membres, et la Burschenschaft disparut peu à peu.

BURSERACÉES (du genre type *Bursère*), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, détachée des Térébinthacées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux des Tropiques, à calice persistant, à

3 ou 4 divisions, à pétales alternes et en nombre égal, à étamines en nombre double, plus courtes que les pétales. Tous sont remplis de sucs résineux et répandus dans le commerce sous le nom de *Baumes* ou d'*Encens*. On y distingue les genres *Bursère* (genre type), *Balsamodendron, Iciquier* et *Boswelia*. *Voy.* ces mots.

BURSÈRE (de J. Burser, ami de Bauhin), *Bursera*, vulg. *Gomart, Résinier*, g.-type des Burséracées, composé d'arbres gommifères, à feuilles alternes, à folioles membraneuses, à fleurs petites et en grappes. Ce genre renferme trois espèces qui croissent aux Antilles et sont cultivées dans nos jardins.

BURTONIE (de *Burton*, botaniste), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, formé d'arbrisseaux ou de sous-arbrisseaux originaires de la Nouvelle-Hollande, à feuilles éparses, entières, et à fleurs jaunes ou pourprées, supportées par de courts pédicelles. Ce genre se compose de quatre espèces, toutes cultivées dans nos jardins.

BUSAIGLE, variété du genre *Buse* (*Voy.* ce mot), qui a les tarses emplumés jusqu'aux doigts, comme les Aigles : on l'appelle aussi *Buse pattue*. Le Busaigle est plus petit que la Buse; il se trouve par toute l'Europe, sur la lisière des bois qui avoisinent les eaux; il niche sur les grands arbres.

BUSARD, *Circus*, variété du genre Buse, a pour caractères propres des tarses grêles et élevés, un demi-collier de plumes, allant du menton aux oreilles. Les Busards sont plus agiles et plus rusés que les Buses. On les trouve ordinairement dans les marais et les lieux humides, où ils saisissent leur proie et où ils construisent leur nid. L'Europe en possède trois espèces : le *B. harpaye* ou *roux*, qui se trouve en France, et surtout en Hollande; il y habite les roseaux, où il fait sa pêche; il chasse aussi les oiseaux de basse-cour; le *B. bleu* ou *Oiseau Saint-Martin*, qui se trouve en France, en Angleterre, en Allemagne, ainsi que dans l'Afrique et l'Amérique, et le *B. Montagu*, qui habite l'Europe orientale.

BUSC (du latin *boscus*, bois, parce que les premiers buscs étaient de bois), espèce de lame de bois, d'ivoire, plus souvent de baleine ou d'acier, plate, étroite, et arrondie par les deux bouts, qui sert à maintenir le devant d'un corset. Les buscs contribuent pour une grande part aux inconvénients que les médecins ont signalés dans les corsets. *V.* ce mot.

BUSE, en latin *Buteo*, genre d'oiseaux de l'ordre des Rapaces, de la famille des Diurnes, caractérisé par un bec non denté courbé dès la base, des ailes longues, une queue faiblement arrondie et un espace nu entre l'œil et le bec. Ce sont des oiseaux de proie dont on n'a jamais pu tirer aucun parti pour la chasse, ce qui les faisait jadis ranger parmi les oiseaux *ignobles*. On distingue dans le genre Buse : la *Buse commune*, le *Busard*, le *Busaïgle* et la *Bondrée*. L'espèce la plus connue, la *Buse commune*, se trouve en France et en Hollande : elle est grosse comme une poule, mais ses ailes sont beaucoup plus longues : aussi vole-t-elle assez bien; son plumage est d'un brun roux mêlé de blanc; son cri est aigre et peu prolongé; elle habite les bois touffus, où elle reste des heures entières perchée sur une branche, attendant que quelque proie passe à sa portée. Son air stupide, qui est devenu proverbial, vient sans doute de la faiblesse de ses yeux.

Dans les Mines, on appelle *buse* un tuyau qui sert de communication entre les puits et y conduit l'air.

BUSON, *Buteogallus*, espèce de Buse, diffère de la Buse commune par un bec un peu plus long, à bords assez renflés pour simuler une dent. Elle a pour type le *B. catarthoïde*, qui habite la Guyane et le Paraguay.

BUSSEROLE, ou *Raisin d'Ours*. *Voy.* ARBOUSIER.

BUSTE (du latin *bustum*, tombeau, parce qu'on plaçait ordinairement sur les tombeaux des portraits en bas-relief et à mi-corps). Les Grecs n'ont commencé à exécuter des bustes en ronde-bosse que vers le temps d'Alexandre. Chez les Romains, les premiers bustes furent les *images* de leurs ancêtres, en cire coloriée, qu'ils conservaient dans l'atrium de leurs maisons; mais c'est dans les sépultures que l'usage des bustes a été le plus commun dans l'antiquité; on en a trouvé en bronze, en marbre, même en plâtre moulé sur nature, tantôt sous la forme de médaillon, tantôt sous celle de ronde-bosse. On doit à Belletius et à Gronovius de belles collections de bustes antiques; l'*Iconographie ancienne* de Visconti est plus riche encore. — Le buste est une des parties les plus difficiles de l'art du statuaire. A défaut du ciseau de l'artiste, on a recours au moulage pour obtenir des bustes d'une grande fidélité; on peut ensuite réduire les bustes ainsi obtenus, au moyen d'une ingénieuse *Machine à réduction*. *Voy.* SCULPTURE.

BUTOMÉES (du grec *boutomos*, butome), famille de plantes aquatiques, établie par M. Richard et fort voisine des Joncées et des Alismacées, a pour type le *Butome à ombelles* ou *Jonc fleuri*, jolie plante à fleurs roses, disposées en ombelles, suspendue à une tige de plus d'un mètre de haut, sortant d'une touffe de feuilles longues et tranchantes. Cette plante fait un très-bel effet au bord des eaux; elle est très-commune aux environs de Paris.

BUTOR (du latin *boatus taurinus*, mugissement de taureau, à cause de son cri sourd et prolongé, semblable à un mugissement), espèce de Héron, de l'ordre des Echassiers, famille des Cultrirostres. Il a le bec long, droit, pyramidal, fort tranchant et pointu, fendu jusque sous les yeux, qui sont jaunâtres; la tête petite et surmontée d'une aigrette qu'il relève à volonté; le cou long et grêle, la queue très-courte, les jambes longues, nues, de couleur jaune-verdâtre, les doigts grêles, à ongles courts, légèrement palmés à leur racine; le plumage fauve, rayé de brun sur le dos et les ailes. Le Butor n'est guère plus haut qu'un coq de basse-cour; il a près d'un mètre de long. A l'état de repos il replie son col sur son dos, de telle sorte que son bec est dirigé en haut. Le Butor est carnassier; il vit de grenouilles et de poissons. Cet oiseau se trouve en Europe, en Amérique et en Asie; l'espèce la plus répandue dans nos contrées est le *B. stellaire*, dont le plumage est marqué de petites taches brunes, disposées en zigzags et formant des lignes variées : il habite le long des rivières et fait son nid dans les roseaux.

BUTTOIR, charrue à butter. *Voy.* CHARRUE.

BUTTURE, tumeur qui survient quelquefois aux articulations du dessus du pied d'un chien de chasse, par excès de fatigue. Le chien est dit alors *butté*.

BUTYRINE (du latin *butyrum*, beurre), principe gras particulier, contenu en petite quantité dans le beurre; il donne, par la saponification, de l'acide butyrique et de la glycérine.

BUTYRIQUE (ACIDE), acide volatil du beurre, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^8H^7O^3 + HO$), est huileux, incolore, d'une odeur fétide qui rappelle à la fois celle du vinaigre et celle du beurre fort. Il bout vers 164°, se dissout dans l'eau et l'alcool, présente une densité de 0,963, et désorganise la peau comme les acides les plus puissants. Il se combine avec les bases et donne des *butyrates*. Il se produit par le rancissement du beurre, par la putréfaction de la fibrine, par la fermentation de la pulpe de pommes de terre, etc. Il existe dans la tannée, dans le fromage, dans la silique du caroubier, etc. La fumée de tabac contient du butyrate d'ammoniaque. On peut l'obtenir à volonté, en grande quantité, en mettant du sucre en fermentation avec du fromage. Il a été découvert en 1819 par M. Chevreul.

BUXACÉES, BUXÉES ou BUXINÉES, tribu de la famille des Euphorbiacées, caractérisée par ses étamines insérées autour d'un rudiment de pistil et à loges bi-ovulées, a pour type le *Buis*. *Voy.* ce mot.

BUXBAUMIE (de *Buxbaum*, botaniste russe), genre de Mousses du Nord, qui ressemblent à un petit œuf garni de fibres, donne son nom aux Buxbaumiacées, tribu de Mousses acrocarpes. On les trouve sur les bois pourris et à la surface de la mer.

BYSSUS ou BYSSE (du grec *byssos*, fil de lin). Les anciens nommaient ainsi la matière rare et précieuse dont ils se servaient pour fabriquer des étoffes très-riches et très-recherchées pour leur tissu fin et soyeux : selon les uns, cette matière était une soie jaune, fournie par le coquillage appelé *Pinne-marine* (*V.* ce mot); selon d'autres, c'était une espèce de *coton*; enfin, on a supposé que cette matière n'était autre chose que les filaments des racines d'une plante de la famille des Cinarocéphales ou Carduacées.— Aujourd'hui on donne le nom de *Byssus* aux touffes de filaments qui sortent de la coquille de certains Mollusques lamellibranches, tels que le Jambonneau ou Pinne marine, le Tridacne, le Saxicave, etc., et avec lesquels ils s'attachent aux rochers. Les Siciliens et les Calabrais les filent et en fabriquent des bas et des gants, et même un drap soyeux d'un brun doré et à reflets verdâtres; la rareté de la matière empêche qu'elle ne soit d'un usage général.

BYSSUS, genre créé par Linné, dans lequel il rangeait toutes les plantes cryptogames, filamenteuses ou pulvérulentes, où il ne distinguait pas d'organes de reproduction. Aujourd'hui, la plupart des espèces pulvérulentes constituent le genre *Lepraria* dans la famille des Lichens. D'autres ont été rapportées aux familles des Conferves, des Arthrodiées, des Mucédinées. Quelques espèces de cette dernière famille ont conservé le nom de *Byssus* : ce sont des sortes de champignons qui croissent dans les lieux humides et privés de lumière.

BYSTROPOGON (du grec *bystra*, bouchon, et *pogôn*, barbe), genre de plantes de la famille des Labiées, renferme des arbrisseaux et des herbes exotiques, notamment le *B. plumeux*, arbrisseau des Canaries, à fleurs bleues, et reconnaissable aux poils touffus qui garnissent l'orifice du calice (d'où le nom de *bystropogon*), et le *B. ponctué*, qui a les feuilles ponctuées, et les fleurs en têtes globuleuses.

BYTTNÉRIACÉES (du botaniste allemand *D. S. A. Büttner*), famille de plantes créée par R. Brown aux dépens des Malvacées, se compose en général d'arbustes frutiqueux, indigènes de l'Amérique tropicale et de l'Asie, couverts en grande partie de poils étoilés, et portant des feuilles simples et alternes. Les fleurs présentent un calice à 4 ou 5 divisions, des pétales en nombre égal, et des étamines monadelphes en nombre égal ou multiple. Cette famille a pour type le genre *Byttnérie*, qui renferme plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux, dont deux sont cultivées dans nos serres : la *B. à feuilles ovales* et la *B. cordée*. Elle comprend en outre le *Theobroma cacao* (Cacaoyer), la *Commersonie*, etc.

BYZANTINE (la), collection d'historiens de Byzance. *Voy.* BYZANTINE au *D. univ. d'H. et de G.*

BYZANTINE (ARCHITECTURE). *Voy.* ARCHITECTURE.

# C

C, la 3e lettre de notre alphabet, répond au K (*kappa*) des Grecs, qui est la 10e de leur alphabet. On sait qu'en français le *c* se prononce tantôt comme un *k* (devant *a*, *o*, *u*, et devant une consonne), tantôt comme *s* dur (devant *e*, *i*, et quand il est écrit avec une cédille ç) : dans le premier cas, il se range parmi les gutturales; dans le deuxième, parmi les sifflantes.— Pris comme lettre numérale C valait *cent* chez les Romains; avec une barre au-dessus C̄, *cent mille*; CC, *deux cents*; CCC, *trois cents*; CD, *quatre cents*; DC, *six cents*; CIↃ, *mille*; CCIↃↃ ou ↃMC, *dix mille*; CCCIↃↃↃ, *cent mille*; CCCCIↃↃↃↃ, *un million*.—Dans les Fastes ou Calendriers, le C marquait les jours de *comices*; cette lettre était la 3e des nundinales. Aujourd'hui encore elle est la 3e des lettres dominicales. — Dans les abréviations, C signifiait *Caius*, Cn. *Cneius*; dans les cédules par lesquelles les juges prononçaient leurs jugements, C. voulait dire *condemno*, par opposition à A. qui voulait dire *absolvo* : aussi le nommait-on *littera tristis*. — Chez nous, C. abrége *Christ* dans ces formules : *av. J.-C.*, pour *avant Jésus-Christ*; *N.-S. J.-C.* pour *Notre-Seigneur Jésus-Christ*; — *Chrétien*, quand on dit *S. M. T.-C.* pour *Sa Majesté Très-Chrétienne*, le roi de France; et *Catholique*, dans cette formule *S. M. C.*, pour *Sa Majesté Catholique*, le roi d'Espagne. — Dans les Comptes, C. mis à la droite ou au-dessus d'un ou de plusieurs chiffres signifie *centime*, *centimètres*.—Dans les livres de commerce, C signifie *compte*; C/O, *compte ouvert*: C/C, *compte courant*, etc.—Sur nos Monnaies, C a été la marque de la monnaie de Saint-Lô, et postérieurement celle de Caen; CC, celle de Besançon.

En Musique, C, placé sur les lignes de la portée, indique la mesure à 4 temps; Ͻ indique la clef de *fa*; *C* barré, ₵, la mesure à 2 temps.

Dans les formules chimiques, C désignait autrefois le *salpêtre*, aujourd'hui il désigne le *carbone*.

CAB, sorte de cabriolet de place fort usité en Angleterre, et qu'on a introduit à Paris en 1850 . le cocher est assis sur un siége élevé derrière la capote de la voiture, et conduit à grands-guides par-dessus la tête du voyageur.

CABALE ou KABBALE (de l'hébreu *kabbalah*, réception, tradition), science occulte. Chez les Juifs, la cabale consistait en une interprétation mystérieuse de la Bible, fondée sur la tradition, ou communiquée par les anges, ou enfin déduite de quelque combinaison arbitraire des mots et des lettres : la cabale constituait une doctrine complète sur la religion, sur la métaphysique, la physique et la pneumatique, dont le fond était un panthéisme spiritualiste. On doit à M. Franck d'intéressantes recherches sur ce sujet (*la Kabbale*, 1843). Pour l'historique, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Chez les partisans de la philosophie hermétique, la cabale était l'art mystérieux de connaître les propriétés les plus cachées des corps, et de découvrir la cause des phénomènes les plus extraordinaires, par l'interprétation des caractères mystiques.

On a, par suite, étendu le nom de *cabale* à toute association de personnes animées de mauvais desseins, et travaillant à les accomplir par des menées secrètes. Il s'applique surtout au théâtre, et se dit des manœuvres qu'un auteur ou un acteur emploient soit pour se faire applaudir, soit pour faire siffler un rival. Racine et Pradon furent en butte à la cabale; mais ce fut seulement au XVIIIe siècle qu'elle prit pied dans nos théâtres : un certain chevalier de La Morlière se fit alors un nom comme chef de cabale.

CABALETTE (de l'italien *cabaletta*), phrase musicale d'un mouvement accéléré, par laquelle on termine presque tous les airs, duos, trios, morceaux d'ensemble des opéras italiens, et qui se répète deux fois. On se sert de la cabalette pour indiquer la fin d'un morceau et faire applaudir le chanteur.

CABAN (du bas latin *cappanum*), vêtement à l'usage des marins, consiste en une espèce de ca-

pote à capuchon ne dépassant pas le genou, faite de laine brune et recouverte d'une toile goudronnée qui la rend imperméable. — On commence à donner le nom de caban à des espèces de vêtements d'hiver, moitié paletots, moitié manteaux, et qui ont un capuchon. Depuis quelques années, ce caban a été adopté par nos officiers et est entré dans le costume militaire.

CABARET. Avant l'établissement des cafés publics en France, les cabarets étaient fréquentés par la bonne société. Quelques cabarets de Paris ont eu une renommée presque historique. Sous Louis XIV, on se réunissait surtout à la *Pomme de pin,* sur le Pont-Neuf. Le *Caveau,* si fameux au siècle dernier, était un cabaret. Vers 1770, le *cabaretier* Ramponneau, à la Courtille, attirait tout le petit peuple de Paris. — Les cabarets de Londres, connus sous le nom de *tavernes,* ne sont pas moins célèbres. — Les cabaretiers doivent être autorisés par les préfets.

On nomme encore *Cabaret* un plateau sur lequel on met des tasses, pour prendre le thé, le café, etc.

En Hist. naturelle, on appelle vulgairement *Cabaret:* 1° une espèce de Linotte, la *L. sizerin* (*V.* SIZERIN), 2° une plante du genre *Asaret* (*Voy.* ce mot). — Le *C. des murailles* est la Cynoglosse printanière.

CABAS (du grec *cabos,* mesure de blé), sorte de panier d'emballage de forme ronde, fait en jonc tressé, en feuilles de palmier, ou en sparterie, et qui, dans le Midi, sert à emballer des fruits secs, tels que figues, pruneaux et raisins. — On nomme aussi *cabas* une sorte de panier plat, à anses ou manilles, fait en paille tressée ou en point de tapisserie, et dont les femmes se servent pour mettre leurs emplettes. — Autrefois, c'était le nom d'une voiture ou grand coche dont le corps était d'osier clissé.

CABESSE ou CABEÇA, nom que donnent les Portugais aux soies de première qualité, par opposition aux *soies barilles,* qui sont d'une qualité inférieure: les mots *cabeça* et *baril* veulent dire *tête* et *ventre.*

CABESTAN (de l'espagnol *cabre stante,* chèvre debout), sorte de treuil vertical ou même horizontal, ordinairement formé d'un cylindre, autour duquel s'enroule une corde, et mis en mouvement par des barres en croix qui forment levier. Le cabestan est employé principalement dans les ports et sur les vaisseaux; il sert à faire mouvoir des corps pesants, notamment pour les manœuvres de l'ancrage. — Il y avait dans les grands bâtiments deux cabestans : le *grand,* placé à l'arrière du grand mât, et le *petit,* sur le gaillard d'avant, employé pour les travaux qui exigeaient moins de force. Le petit cabestan a été supprimé dans notre marine en 1838, et remplacé par des appareils moins embarrassants.

CABIAIS, famille de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, a pour type le genre Cabiai, qui ne renferme qu'une espèce, le *C. Capybara* (*Hydrochœrus Capybara*), le plus grand des rongeurs connus. Il a près d'un mètre de long sur 50 cent. de haut; il a le museau épais, les jambes courtes et le poil de couleur brun-jaunâtre; on le trouve surtout dans l'Amérique du Sud, où il habite sur le bord des rivières; au moindre danger, il cherche un refuge dans l'eau, et peut y rester plongé fort longtemps : la chair du Cabiai est comestible. Pris jeune, cet animal est susceptible de s'apprivoiser. — Les autres genres de cette famille sont appelés *Cobaye, Mocos, Agouti* et *Paca.*

CABILLAUD, en hollandais *Kabel-jaauw,* nom commun à plusieurs espèces de gros poissons qui dévorent le fretin; — nom vulgaire de la *Morue fraîche* (*Voy.* MORUE); — nom d'un ancien parti politique en Hollande. *Voy.* le *D. univ. d'H. et de G.*

CABINET (du bas latin *cavinetum,* dérivé de *cavum,* vide, chambre). Outre son acception vulgaire, ce mot s'applique à des salles ou même à des édifices entiers renfermant des collections d'antiquités, de tableaux, de médailles, de plantes, d'animaux conservés et autres objets d'histoire naturelle, ou des instruments de physique, de chimie, etc. : ces sortes de cabinets prennent souvent le nom de *Muséum* ou *Musée* et celui de *Galeries.*

En Politique, *cabinet* signifie tantôt *gouvernement,* surtout en parlant des relations internationales, et, dans ce sens, on dit le *C. des Tuileries,* le *C. de Londres* ou *de St-James,* etc.; tantôt le conseil des ministres ou le ministère. En Angleterre, on entend par *cabinet* (*cabinet's council*) un comité plus intime des ministres et des conseillers privés. Dans quelques pays, on appelle *Ministres de cabinet* ceux qui assistent aux conférences en présence du souverain.

Dans le dernier siècle, on appelait *Cabinet noir* un bureau secret établi à Paris dans l'hôtel des Postes, et où se réunissaient des agents chargés par l'autorité de décacheter et de lire les lettres suspectes.

CABLE, gros cordage de chanvre composé de trois cordages moins forts, dits aussières, dont on se sert dans la Marine pour tenir les vaisseaux au mouillage, et, dans les travaux publics, pour traîner ou soulever de gros fardeaux. Il y en a de diverses grosseurs, suivant l'usage auquel ils sont destinés. Ainsi, on distingue : le *maître-câble,* celui de la première ancre que laisse tomber un navire en mouillant; le *C. d'affourche,* étalingué (noué) à l'ancre d'affourche; le *C. de remorque,* etc. La longueur d'un câble est de 120 brasses (200 m.), et son épaisseur ou diamètre, de 32 à 65 centim. Aujourd'hui on ne se sert plus guère, pour le mouillage des vaisseaux et les manœuvres dormantes, que de câbles en fer, dits *câbles-chaînes :* ils ont été inventés en 1808 par un capitaine de vaisseau anglais nommé Brown. Les câbles-chaînes des gros vaisseaux ont jusqu'à 300 m. de long. — Les marins prennent quelquefois ce nom comme synonyme d'*encâblure. Voy.* ce mot.

CABOCHON (de l'italien *capocchia,* petite tête), nom donné par les joailliers à toute pierre fine, polie simplement sur sa surface, sans qu'elle ait reçu aucune figure particulière. — Genre de Mollusques de l'ordre des Gastéropodes pectinibranches, dont l'espèce la plus remarquable est le *C.-bonnet de Hongrois,* qui abonde dans la Méditerranée.

CABOSSE, nom vulgaire du fruit du CACAOYER.

CABOTAGE (de l'espagnol *capo,* cap). Ce mot signifie rigoureusement la navigation qui se fait de *cap à cap,* c.-à-d. le long des côtes, pour le transport des marchandises d'un port à un autre d'un même pays, sans toucher aucune terre étrangère, hors le cas de relâche forcée; et, plus généralement, la navigation marchande d'un pays à un autre, mais sans quitter la même mer. D'après l'ordonnance de 1740, encore en vigueur aujourd'hui, on distingue dans notre marine le *grand cabotage,* qui se fait directement dans la Manche, entre la France, l'Angleterre et les Pays-Bas; dans l'Océan, entre la France, l'Espagne et le Portugal; dans la Méditerranée, entre la France, l'Espagne et l'Italie; et le *petit cabotage,* qui se fait d'un port à l'autre de la France dans la Manche, dans l'Océan ou dans la Méditerranée. On appelle *caboteurs* les bâtiments employés à ce genre de navigation, ainsi que les hommes qui les montent. Les marins qui les commandent ne portent pas le titre de capitaine, mais celui de *maître au grand* ou *au petit cabotage.* Le commerce de cabotage est soumis en France à certaines formalités qu'on trouve résumées dans la circulaire des douanes du 20 octobre 1834. — Le nombre des bâtiments employés au cabotage est très-considérable dans les pays qui ont une grande étendue de côtes, comme en Danemark, en Suède, en Norvége, en Angleterre, en France, en Italie et ailleurs. Il y a peu de pays où le cabotage soit aussi considérable qu'en Angleterre. Le cabotage a l'avantage de former de bons marins, et de faire des transports à très-bon compte. — Dans la plupart des États maritimes, on a exclu les pavillons

étrangers de toute participation au cabotage : l'Angleterre a donné la première l'exemple de cette exclusion, qui était en vigueur dès le temps d'Élisabeth.

CABRE (du latin *capra*, chèvre), espèce de chèvre grossière faite de deux ou trois perches jointes ensemble par le haut, au bout desquelles on met une poulie pour enlever ou pour tirer les fardeaux.

CABRETILLE, sorte de cuir très-mince. *V.* CANEPIN.

CABRI, autrefois *Cabril*, nom vulg. du *Chevreau*.

CABRIOLET (de *cabriole*), voiture légère à deux roues et à un seul cheval, dont la caisse est portée sur deux brancards, a, sans doute, été ainsi nommée à cause des bonds auxquels l'expose sa légèreté. Outre les cabriolets de maître, on distingue deux espèces de cabriolets de louage : les *C. de place*, qui stationnent sur les places publiques, à des endroits déterminés, et les *C. de régie* ou *de remise*, qui stationnent sous une remise : ces voitures, qui se sont extrêmement multipliées depuis 50 ans, sont soumises, comme toutes les voitures de louage, à des règlements sévères. — *Cabriolet anglais. V.* CAB.

CACAO (nom indigène), graine du CACAOYER.

CACAOYER ou CACAOTIER, *Theobroma Cacao*, arbre de la famille des Byttnériacées, originaire du Mexique et de quelques contrées de l'Amérique du Sud, a, par son port et son aspect, beaucoup d'analogie avec un cerisier de moyenne taille. Son bois, blanc, poreux, cassant et fort léger, est recouvert d'une écorce couleur de cannelle ; ses feuilles, d'un vert brillant, sont alternes et en fer de lance; ses fleurs sont petites, jaunâtres, ou couleur de chair, ordinairement fasciculées, et n'ont point d'odeur ; son fruit, vulgairement appelé *cabosse*, est ovoïde, allongé, et assez semblable par la forme au concombre ; il est partagé en cinq loges, dans chacune desquelles se trouvent, au milieu d'une pulpe aigrelette, huit à dix graines ou amandes de la forme et de la grosseur d'une fève, et recouvertes d'un arille charnu : c'est le *cacao*. Fraîches, les graines de cacao sont âpres et amères. A l'époque de la récolte, on les met en tas, ou on les enterre pour qu'elles fermentent et que l'arille se sépare, puis on les fait sécher au soleil. Ainsi préparé, le cacao a une odeur et une saveur agréables. On en extrait par la pression une huile blanche et solide, connue sous le nom de *Beurre de cacao*, qui se conserve longtemps : on l'emploie en médecine comme adoucissant et comme antidote contre les poisons corrosifs, et en parfumerie comme cosmétique. Le cacao, pilé et broyé avec du sucre, donne le *chocolat* (*Voy.* ce mot). L'arille ou écorce du cacao renferme un principe astringent et aromatique dont l'eau se charge par infusion : aussi l'emploie-t-on quelquefois en guise de café. On distingue dans le commerce plusieurs sortes de cacaos : le *C. caraque*, long et un peu aplati, venant de Caracas et de Maracaïbo : c'est le plus estimé ; le *C.-berbice*, court et rond, et le *C.-Surinam*, long et moins aplati que le premier, qui viennent tous deux de la Guyane ; le *C. des Iles*, venant des Antilles, petit et plus aplati, etc. ; on en tire aussi des îles de France et de la Réunion.

Pour bien choisir le cacao, de quelque espèce qu'il soit, il faut le prendre gros, bien nourri, ayant la peau brune et unie, contenant une amande pleine, lisse, ayant au dehors la couleur de noisette, rougeâtre au dedans, d'une saveur douce, un peu astringente et agréable. Celui qui est ridé, petit, vermoulu, brisé, et ayant une odeur de vert ou de moisi, doit être rejeté.

CACATOÈS ou CACATOIS, genre d'oiseaux Grimpeurs, de la famille des Perroquets, se font remarquer par la beauté de leur plumage et surtout par leur élégante huppe, formée de plumes longues et étroites qu'ils couchent et redressent à volonté. Le plus souvent, cette huppe est jaune, et le reste de leur plumage d'une belle couleur blanche ou d'un blanc rosé, ce qui fait donner à une espèce le nom de *Cacatoès rosalbin*. Leur bec est grand, épais et crochu : aussi sont-ils fort destructeurs; le tour de l'œil est nu. Ce sont les plus dociles des perroquets; cependant ils parlent peu ; leur cri est désagréable. Ils fréquentent de préférence les terrains humides, et se trouvent surtout dans les îles Moluques et à la Nouv.-Hollande.

Dans la Marine, on donne le nom de *cacatoès* aux plus petits mâts que l'on grée dans les grands bâtiments, au-dessus de ceux de perroquets ; dans les beaux temps, on établit sur les flèches de ces mâts des voiles très-légères qu'on appelle aussi *cacatoès*.

CACHALOT, *Physeter macrocephalus*, mammifère cétacé, dont les dimensions égalent celles de la baleine, mais qui en diffère en ce que sa mâchoire inférieure, étroite et allongée, est garnie, de chaque côté, d'une rangée de dents coniques ou cylindriques, tandis que la baleine n'a que des fanons. Sa mâchoire supérieure présente une série de cavités dans lesquelles se logent les dents lorsque la bouche est fermée. Sa tête, énorme et renflée en avant, forme à peu près le tiers de tout l'individu; la boîte cérébrale, située en arrière, n'en occupe qu'une très-petite partie; tout le reste présente une vaste cavité osseuse, divisée en deux chambres par une cloison fibro-cartilagineuse, et renfermant une espèce d'huile qui se fige par le refroidissement, et qui est connue dans le commerce sous le nom de *sperma ceti* ou de *blanc de baleine* (*Voy.* ce mot). C'est aussi dans les intestins du cachalot qu'on trouve la substance appelée *ambre gris*, et qui paraît être une sécrétion morbide, analogue aux calculs biliaires. — Les cachalots se rencontrent dans toutes les mers, mais surtout dans la partie équatoriale du grand Océan : c'est aux îles Gallapagos que se font les pêches les plus productives. Ils voyagent en troupes immenses de 2 à 300 individus; ils sont très-voraces, et se nourrissent indifféremment de poissons, de mollusques ou de crustacés; ils poursuivent avec acharnement les jeunes baleines, les phoques, les requins eux-mêmes; l'homme n'est point à l'abri de leurs attaques, et la chasse de ces cétacés passe pour très-dangereuse. — Le *Physeter* des anciens paraît être le cachalot macrocéphale; les naturalistes admettent encore plusieurs autres espèces, mais les caractères n'en sont pas bien déterminés.

CACH, CASH ou CASS, petite monnaie dont on se sert en Chine dans le commerce de détail, vaut environ 1 centime. Il en faut 1,000 pour 1 tale d'argent.

CACHECTIQUE. *Voy.* CACHEXIE.

CACHEMIRE, nom donné aux châles indiens qui nous viennent du royaume de Cachemire, et qui se fabriquent avec le duvet qu'on prend sur la poitrine de chèvres d'une race particulière au pays des Kirghiz. Ces châles sont précieux par la solidité et le moelleux du tissu, ainsi que par la richesse des couleurs et la variété des dessins, qui sont brochés dans le tissu même. Leur usage, concentré d'abord en Orient, est devenu assez commun en Europe depuis l'expédition d'Égypte, et surtout depuis la paix générale de 1814. Cependant leur prix élevé en fait toujours un objet de luxe. En effet, les châles de Cachemire valent, en général, de 2 à 3,000 fr. ; il y en a qui coûtent 5, 6, 7, 8, 10,000 fr. Il se fabrique annuellement 80,000 châles à Cachemire, et, en les comptant à un taux moyen de 3,000 fr. chacun, on devrait porter à une somme de 240 millions de francs la valeur des châles qui s'exportent tous les ans de Cachemire dans toutes les parties du monde. Dans le pays, ces châles sont en entier fabriqués à la main; on les fait par morceaux, qui sont ensuite cousus ensemble; un seul châle peut occuper tout un atelier pendant une année, si le tissu est d'une grande finesse, et les dessins fort compliqués; tandis que d'autres ateliers peuvent en fabriquer de 6 à 8 dans le même espace de temps. Lorsque le tissu est d'une qualité supérieure, il ne s'en fabrique pas plus d'un

quart de pouce ($0^m,007$) par jour. La ville d'Amretsyr est le grand marché des châles de Cachemire. Ces châles payent à leur entrée en France un droit de 110 fr.

Ternaux est le premier qui ait entrepris de fabriquer en France des châles faits avec la laine de Cachemire : il fit, à cet effet, venir à grands frais du Thibet même un troupeau de l'espèce de chèvres qui fournit la laine de cachemire (1818). Ces châles, parfaitement imités quant aux dessins, et beaucoup moins coûteux, sont connus sous le nom de *Cachemires français ;* ils sont faits au métier ; on les distingue facilement des cachemires des Indes, surtout à l'envers. On a essayé plusieurs fois, mais vainement, d'acclimater en France les chèvres du Thibet, et nos fabricants sont encore obligés d'acheter ce duvet en Russie sur les marchés de Macarief et de Moscou. On peut consulter sur cette intéressante industrie : *Études pour servir à l'histoire des châles*, par J. Rey, fabricant de cachemires à Paris.

CACHET (du verbe *cacher*). Le *cachet* diffère du *sceau* (*Voy.* ce mot) en ce que celui-ci, en général, appartient au souverain ou aux représentants de l'autorité publique ; tandis que le cachet n'est usité que par les particuliers (*Voy.* SCEAU et SPHRAGISTIQUE). —L'usage des cachets remonte à une très-haute antiquité ; les Orientaux ont conservé le souvenir de l'anneau de Salomon, qui donnait, disent-ils, le pouvoir de lire dans l'avenir et de commander aux génies ; ce n'était qu'un cachet. On connaît le cachet de quelques hommes célèbres dans l'antiquité : Jules César avait sur son cachet une figure de Vénus ; Auguste, un sphinx : Pompée, un chien sur la proue d'un navire ; Séleucus, roi de Syrie, une ancre ; Polycrate, une lyre. Les premiers chrétiens portaient souvent sur leurs cachets le monogramme du Christ. Les familles nobles gravent leurs armes sur leur cachet : celui de François I^er^ était orné d'une salamandre, et celui de Louis XIV d'un soleil.

CACHEXIE (du grec *cacos*, mauvais, et *hexis*, disposition), état dans lequel toute l'habitude du corps est profondément altérée. Quelques médecins ont regardé la *cachexie* comme une maladie particulière ; mais le plus grand nombre entend par ce mot l'état de dépérissement qui survient après de longues maladies ou à la fin de certaines affections parvenues à un haut degré d'intensité, comme dans le scorbut, le cancer, etc. Cet état est caractérisé par la bouffissure et l'infiltration, un teint jaune ou plombé, effet d'un sang trop séreux, et par la langueur de toutes les fonctions.

*Cachexie aqueuse*, maladie des bêtes à laine, plus connue sous le nom de *pourriture* (*Voy.* ce mot).

CACHIMAN, ou CHÉRIMOLIER, nom vulgaire d'une espèce d'*Anone*, ainsi que de son fruit. *Voy.* ANONE.

CACHIRI, liqueur spiritueuse et enivrante en usage dans la Guyane et le Brésil, a la saveur du poiré ; on la retire de la racine tuberculeuse du manioc, que l'on râpe et que l'on étend d'une certaine quantité d'eau ; on fait ensuite bouillir ce mélange, puis on laisse fermenter.

CACHOU (par corruption de l'indien *catechu*, suc d'arbre), *Terra japonica*, extrait préparé dans les Indes Orientales avec le bois, les feuilles et les fruits de l'*Acacia catechu ;* il a une saveur astringente, suivie d'un arrière-goût sucré assez agréable. Le cachou se compose principalement d'une matière tannante particulière ; il se dissout presque complétement dans l'eau bouillante, dans l'alcool et dans le vinaigre. — On distingue dans le commerce le *cachou jaune*, en petits pains cubiques de couleur cannelle, qui vient de Batavia, et le *cachou brun*, en gros pains de 35 à 40 kil., qui vient de Calcutta. — On falsifie souvent le cachou en le mélangeant avec une terre noirâtre ou poudre de coquillage calcinée et noircie, fraude qui a pu contribuer à la faire passer pour une terre : on découvre facilement la supercherie en faisant fondre le tout. — On se sert du cachou depuis fort longtemps, dans les Indes, pour la teinture et le tannage des peaux ; on l'emploie depuis quelques années en Europe dans les fabriques d'indiennes et les teintureries. Il colore en brun le coton et la laine ; et, en y associant des mordants, on obtient une grande variété de teintes. — Les médecins le prescrivent comme tonique à petite dose, et comme astringent à une dose plus forte. On mêle aussi le cachou avec du sucre, de l'ambre, de la cannelle, ou avec des essences de rose ou de fleur d'oranger, pour en faire une pâte qui rend l'haleine agréable ; les fumeurs y recourent pour dissiper l'odeur que laisse le tabac.

CACHRYDE, *Cachrys* (nom d'une plante citée dans Pline), genre de la famille des Ombellifères, qu'on trouve également dans la Sibérie, dans les parties orientales et méridionales de l'Europe et sur les côtes septentrionales de l'Afrique, renferme plusieurs espèces, dont quelques-unes se cultivent dans les jardins ; telle est surtout la *Cachryde* ou *Armarinte à fruits lisses*, qu'on trouve en Provence, et qui a une tige cylindrique, rameuse, et des fleurs jaunes, en ombelles bien garnies. Les Cachrydes renferment, comme les autres ombellifères, une huile volatile et un suc gommo-résineux.

CACHUCHA, danse espagnole qui s'exécute sur un air gracieux et vif, et qui s'accompagne de gestes passionnés.

CACIQUE, titre de supériorité chez les Mexicains et les Péruviens. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CACIQUE, oiseau d'Amérique, ainsi appelé à tort par G.-R. Gray, mais dont le véritable nom, admis par tous les naturalistes, est *Cassique. Voy.* ce mot.

CACOCHYME, CACOCHYMIE (du grec *cacos*, mauvais, et *chymos*, humeur), état maladif sans caractère précis, affectant particulièrement la lymphe et le sang, et résultant, suivant les humoristes, d'une altération primitive des humeurs. Les individus cacochymes sont faibles, languissants, disposés à être atteints plus facilement que les autres de toutes les maladies ; ils ont l'esprit bizarre et l'humeur inégale.

CACODYLE (du grec *cacos*, mauvais, et *hylè*, matière, à cause de ses caractères vénéneux), nom donné par Bunsen à une substance composée de carbone, d'hydrogène et d'arsenic ($C^4H^6As^2$), et qui se comporte comme un corps simple : c'est un liquide incolore très-réfrangible et inflammable, d'une odeur insupportable ; il bout à 170°, et forme, avec le soufre, le brome, le cyanogène, des composés cristallisables pour la plupart.

CACOGRAPHIE (du grec *cacos*, mauvais, et *graphè*, écriture ; orthographe vicieuse), recueil de mots et de phrases où les règles de l'orthographe et de la grammaire ont été violées à dessein, et que le maître fait corriger par ses élèves. Cette méthode d'enseigner l'orthographe, mise à la mode en 1811 par le grammairien Le Tellier, a eu un moment de vogue ; mais elle a été justement proscrite parce qu'elle habituait l'œil de l'élève à des formes vicieuses qui se gravaient dans la mémoire et y portaient la confusion.

CACOLET, panier à dossier et garni de coussins, que l'on place sur le dos des mulets, des ânes, des chevaux, etc. ; et dont on se sert pour voyager dans les montagnes, ou à la guerre, pour le transp. des blessés.

CACOPHONIE (du grec *cacos*, mauvais, et *phonè*, son), rencontre vicieuse de syllabes qui se heurtent ; répétition des mêmes mots, des mêmes syllabes, des mêmes consonnances, frappant désagréablement l'oreille, comme dans ce vers de Voltaire :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore ;

ou dans cet autre vers, fait à plaisir .

Ciel ! si ceci se sait, ses soins sont sans succès

— L'*hiatus*, ou rencontre de deux voyelles, forme aussi une espèce de cacophonie.

En Musique, on appelle cacophonie les sons que produisent les voix et les intruments discordants.

CACTÉES, dites aussi *Nopalées* ou *Opuntiacées*, famille de plantes Dicotylédonées, qui a beaucoup de rapports avec les Portulacées et les Ribésiées, comprend un grand nombre de genres, dont les plus connus sont les *Mélocactes*, les *Cierges*, les *Raquettes* ou *Nopals*, etc., que Linné avait réunis sous le seul nom générique de *Cactier* ou *Cactus*.

CACTIER ou CACTUS (du grec *cactos*, plante épineuse), nom générique donné à un grand nombre de plantes épineuses, toutes originaires de l'Amérique équatoriale, remarquables par leurs formes bizarres et la disposition singulière des corolles de leurs fleurs. Les cactiers aiment, en général, les endroits secs et chauds; ils poussent, pour la plupart, sur les rochers et dans les terrains sablonneux; quelques-uns sur le tronc des vieux arbres. Les uns présentent, comme le *C. nain*, le *C. monstrueux*, le *C. mamillaire*, une masse sphéroïde, plus ou moins considérable, ordinairement verte ou grisâtre, hérissée de tubercules coniques, cotonneux au sommet, et couverts de petites pointes divergentes, ou bien, comme le *Mélocacte*, une boule à côtes droites, à rosaces épineuses, surmontée d'un spadice laineux où naissent les fleurs; ou bien encore une sphère irrégulière, formée de larges tubercules déprimés; d'autres sont munis d'une tige anguleuse, cylindrique ou cannelée, sur laquelle de nombreuses épines semblent remplacer les feuilles; cette tige est tantôt simple et droite, et s'élève quelquefois à une hauteur de 15 à 20 m., comme dans le *Cierge du Pérou*, tantôt garnie de rameaux composés d'articulations naissant les unes des autres, comme dans les *Raquettes*, articulations que l'on considérait autrefois comme des feuilles; quelques-uns, comme le *Cactier de Campêche*, le *C. de Peiresc*, le *C. à cochenille*, donnent naissance à des feuilles épaisses et charnues. Les fleurs des cactiers sont également remarquables par la variété de leurs formes et de leurs couleurs, ainsi que par leur parfum; elles produisent des baies dont quelques-unes sont bonnes à manger. Beaucoup de Cactus sont cultivés dans nos serres chaudes; mais les deux espèces les plus connues, et en même temps les plus utiles, sont le *C. raquette*, et le *C. à cochenille*. — Le *C. raquette*, dit aussi *figuier d'Inde*, ou *figuier de Barbarie* (*C. opuntia*), a sa tige, qui est d'un vert de mer, garnie de rameaux composés d'articulations comprimées et aplaties, portant des épines rousses disposées par petits bouquets du centre desquels sort une fleur solitaire, inodore et jaune, faisant place, en août, à un fruit sucré, mais un peu fade, de la grosseur d'une figue, à pulpe aqueuse et rougeâtre. Cette espèce de cactus est très-commune dans l'Amérique du Centre, en Afrique et dans le midi de l'Europe. On en fait des haies impénétrables autour des habitations; les Indiens se servent de son bois pour faire des assiettes, des ustensiles de ménage, des rames, etc. En Sicile, les gens du peuple sont très-friands de la pulpe de ce cactus. On peut encore nourrir les bestiaux avec les enveloppes du fruit et même avec les articles dépouillés de leurs épines; ces mêmes articles servent en médecine en place de cantharides ou de sinapismes. — Le *C. à cochenille* ou *Nopal* (*C. cochenillifer*), est celui sur lequel on élève l'insecte qui donne la *cochenille* (*Voy.* ce mot); ses articulations sont oblongues, épaisses et presque entièrement lisses : il est originaire du Mexique. *Voy.* NOPAL, MÉLOCACTE, etc.

CACTUS ou CACTIER. *Voy.* CACTIER.

CADASTRE (du bas latin *capitastrum*, contenance), ensemble des opérations par lesquelles on recherche la contenance des biens-fonds d'un pays et les revenus qu'ils produisent, dans le but d'établir l'impôt foncier et de le répartir convenablement. — Ces opérations comprennent : 1° la *partie d'art*, qui s'accomplit sous la direction d'un géomètre en chef, et qui a pour but la délimitation des communes, la division du territoire de la commune en sections, la triangulation, le lever du plan; 2° l'*expertise*, qui se fait avec le concours de propriétaires désignés par le conseil municipal, et qui a pour objet la classification, le tarif des évaluations et le classement; 3° la *répartition individuelle*, par le directeur des contributions directes, pour faire à chaque parcelle l'application du tarif des évaluations, et former la matrice cadastrale; 4° les *mutations*, consignées par le contrôleur des contributions directes. — Charles VII conçut le premier l'idée d'un cadastre général; Colbert tenta vainement de l'exécuter; en 1789, les assemblées électorales demandèrent le cadastre; l'Assemblée constituante le décréta en 1791; mais les opérations marchèrent d'abord lentement. En 1802, le premier consul, désirant activer ce travail, le reprit sur un plan nouveau, qui consistait à délimiter d'abord les communes, puis à faire l'arpentage et l'évaluation des revenus des propriétés d'un certain nombre de communes par sous-préfecture, lesquelles communes devaient servir de base ou de *criterium* pour l'évaluation approximative de toutes les autres. Ce plan fut bientôt abandonné, et, après divers essais, on en revint, par une loi du 15 septembre 1807, au plan de cadastre général conçu par la Constituante, mais rectifié par Delambre. Continué depuis lors sans interruption, le cadastre est arrivé à son terme en 1821. A partir du 1er janvier 1822, les opérations cadastrales n'eurent plus pour but que de rectifier les répartitions individuelles et de consigner les mutations. Cependant, depuis plusieurs années, on a reconnu l'inexactitude et l'inégalité des évaluations primitives, et l'on sent le besoin de recommencer les opérations cadastrales, ou de recourir à un autre mode pour assurer l'égalité proportionnelle de l'impôt foncier.—On peut consulter sur cette matière importante : le *Recueil méthodique des lois, décrets, règlements*, etc., *sur le Cadastre de France*, Paris, 1811, in-4, et le *Traité de la fortune publique*, de MM. Macarel et Boulatignier.

CADAVRE (du lat. *cadere*, tomber, ou, selon d'autres, de *caro data vermibus*). Dans les premières heures qui suivent la mort, l'état du cadavre est caractérisé par la roideur des membres, les saillies osseuses plus prononcées, la peau décolorée, la face et les lèvres livides, l'absence complète de la respiration, des battements du cœur, du pouls, la froideur des membres. Quelques heures après, la roideur cadavérique fait place à la mollesse et à la putréfaction.

Lorsqu'un cadavre est trouvé sur la voie publique ou partout ailleurs, il doit en être donné avis sur-le-champ au commissaire de police, au maire, ou à tout autre officier de police, qui se transportent aussitôt sur les lieux, et requièrent l'assistance d'un homme de l'art. Celui-ci n'a d'abord qu'à faire la *levée du cadavre*, c.-à-d. à constater l'état extérieur du corps et toutes les circonstances qui peuvent avoir quelque intérêt, et à faire transporter et déposer le cadavre en lieu sûr, sous la garde de l'autorité judiciaire. — S'il s'élève un soupçon sur la nature de la mort, l'*autopsie* du cadavre peut être requise par l'officier municipal (Code civ., 81), et par le procureur impérial (Code d'Instr. crimin., art. 46). Les familles peuvent aussi réclamer l'autopsie des personnes qu'elles ont perdues. Pour les formalités à remplir dans ce cas, *Voy.* AUTOPSIE.

CADE (du grec *kados*, en latin *cadus*, vaisseau pour contenir les liquides), nom donné par les Grecs à une mesure de 10 conges (environ 32 lit.); quelques-uns identifient le *cade* avec le *métrète*, d'autres avec l'*amphore*. — On donne encore aujourd'hui ce nom à un baril dont on se sert dans les salines.

En Botanique, *Cade* est en Provence le nom vulgaire d'une espèce de *Genévrier*. — On nomme

*huiles de Cade* deux huiles fournies l'une par le genévrier, l'autre par le bois de pin, et qui se dégagent dans l'opération pratiquée pour convertir ce bois en charbon. Les Vétérinaires font usage de cette dernière, notamment contre le *bouquet*.

CADELLE ou CHEVRETTE BRUNE, nom donné dans le midi de la France à la larve du *Trogosite mauritanique*, espèce de Coléoptères tétramères de la famille des Xylophages. Cette larve vit de la substance farineuse du blé renfermé dans les greniers.

CADENAS (du latin *catena*, chaîne, parce que, autrefois, l'anse ou l'anneau du cadenas était remplacé par une chaîne), petite serrure mobile qui sert à fermer une porte, une malle, une valise, au moyen d'un anneau passé, soit dans un autre anneau, soit dans deux pitons : la forme des cadenas varie beaucoup, ainsi que leur mode de fermeture. On fait des *Cadenas à combinaisons*, qui offrent aux voleurs des difficultés presque insurmontables.

On appelait autrefois le *Cadenas* un coffret d'or ou de vermeil, soigneusement fermé, qui contenait la cuiller, la fourchette et le couteau du roi et des princes. On l'apportait en cérémonie, et on le plaçait sous leur main quand ils avaient pris place à table. On pense que cet usage provenait de la crainte des empoisonnements, si fréquents au temps passé.

CADENCE (en italien *cadenza*, du latin *cadere*, tomber). En Musique, on nomme ainsi la terminaison ou le repos d'une phrase musicale. On donne le même nom à la résolution d'un accord dissonant sur une consonnance. La *Cadence parfaite* est celle qui se résout sur la tonique; celle qui s'arrête sur la dominante suspend seulement la phrase, et se nomme *Cadence rompue* ou *demi-cadence*. On nomme aussi *cadence* le battement qui s'exécute sur la pénultième note d'une phrase, et qui prépare la cadence harmonique; mais son véritable nom est *trille* (*Voy.* ce mot). Enfin, ce mot est vulgairement employé à la place du mot *rhythme*, pour marquer le parfait accord de la danse avec le rhythme d'une mélodie musicale. — Le mot *cadenza*, en Italie, est synonyme de *point d'orgue*.

En Littérature, on appelle *cadence* la chute agréable d'un vers nombreux et bien tourné, ou d'une période dont l'harmonie flatte l'oreille. *Cadence* est alors presque synonyme de *mesure*, comme dans ces vers de Boileau :

> Enfin Malherbe vint, et le premier, en France,
> Fit sentir dans les vers une juste *cadence*.

CADENETTE (du latin *catena*, chaîne), espèce de coiffure militaire qui s'est portée en France depuis 1767 jusqu'au commencement de ce siècle, consistait en deux nattes ou tresses de cheveux partant du milieu du crâne, et se retroussant, de chaque côté de la tête, sous le chapeau. Les grenadiers, et surtout les hussards, sont les corps qui ont conservé le plus longtemps la cadenette. Elle a été remplacée par le *catogan* et la *queue*.

CADET (du bas latin *capitetum*, diminutif de *caput*, petite tête). Dans un sens rigoureux, ce mot se dit seulement du dernier des enfants d'une famille; mais ordinairement il est synonyme de puîné. On sait que jusqu'à 1789, en France, les cadets des familles nobles étaient exclus du partage des biens de leur père, et se voyaient forcés de chercher fortune, les uns dans les armes, les autres dans l'Église. L'abolition du droit d'aînesse fit cesser en France cette iniquité, qui subsiste encore dans la plupart les États de l'Europe.

Autrefois, on appelait *Corps de cadets* un corps militaire composé de jeunes gens d'origine noble qui servaient comme volontaires, et qui passaient par tous les grades inférieurs, jusqu'à ce qu'on leur donnât les premières sous-lieutenances vacantes. Louis XIV en 1682, et Louis XV en 1726, créèrent plusieurs compagnies de cadets. En 1776, on créa un emploi de *cadet-gentilhomme* dans chaque compagnie d'infanterie et de cavalerie. Tous ces emplois disparurent en France en 1789. — La Russie, l'Autriche, la Prusse, la Bavière, ont encore des établissements de cadets où sont reçus gratuitement les fils de gentilshommes peu favorisés de la fortune.

CADI, juge musulman. *V.* le *D. univ. d'H. et de G.*

CADIÈRE ou CHAISE (par corruption du latin *cathedra*, même signification), nom donné sous Philippe le Bel à une monnaie d'or sur laquelle le roi était figuré assis dans une chaise ou sur son trône. C'était originairement une monnaie d'or qui valait 25 sous tournois de l'époque; mais le poids et le titre de cette monnaie ont beaucoup varié. On la nommait aussi *Gros royal*, *Royal d'or*, *Royal d'or à la chaise*, *Masse* (parce que le roi y tenait une masse).

CADIL (du latin *cadus*, tonneau), nom donné originairement à l'unité des mesures de capacité en France, dans le premier système de division, créé le 1er août 1793. C'était un *décimètre cube*.

CADIS, petite étoffe de laine croisée, à grains, tondue et apprêtée à chaud comme le drap. Autrefois très-recherchée, elle est aujourd'hui d'un moindre débit. Les principales fabriques de cadis sont à Montauban, Castres, Alby, Arles, Saint-Flour, Tarascon. La largeur ordinaire du cadis était de 60 centimètres. On nomme *C. ras* ou *C. fins* ceux dont la chaîne se fait avec de la laine d'Aragon, et que l'on teint deux fois; *C.-fleur d'Aure*, une sorte de cadis fort qui se fait dans la vallée d'Aure.

CADMIE (du latin *cadmia*, calamine). Les anciens chimistes ont donné ce nom à plusieurs substances : ils appelaient *C. fossile*, le cobalt; *C. naturelle* ou *pierre calaminaire*, l'oxyde de zinc, qui est jaune ou rougeâtre; *C. artificielle* ou *des fourneaux*, l'oxyde de zinc qui se sublime pendant la fonte de ce métal et s'applique sur les parois intérieures du fourneau, et, en général, toutes les suies métalliques qui sont produites dans les fontes.

CADMIUM (même étymologie que *cadmie*), corps simple métallique, de la couleur et de l'éclat de l'étain, d'une cassure fibreuse, cristallise aisément en octaèdres réguliers, fond au-dessous du rouge, se volatilise vers 400°, et présente une densité de 8,6. Il est malléable, ductile, et un peu moins mou que l'étain; il s'altère peu à l'air, et s'y convertit, par la calcination, en un oxyde jaune-brun. L'acide azotique et l'acide sulfurique le dissolvent à froid, ce dernier avec dégagement de gaz hydrogène. — On rencontre le cadmium dans la nature, en combinaison avec le soufre dans plusieurs variétés de calamine et de blende, notamment dans la blende de Przibram en Bohême. Il se trouve quelquefois dans le zinc du commerce, ainsi que dans les sels préparés avec ce métal. On reconnaît la présence du cadmium dans le sulfate de zinc (vitriol blanc) en ce que la solution de ce sel, rendue légèrement acide, précipite en jaune par l'hydrogène sulfuré. Le cadmium forme des sels incolores, d'une saveur astringente. — Ce corps a été découvert en 1818, à peu près en même temps, par Stromeyer et par M. Hermann, directeur de la fabrique de produits chimiques à Schœnebeck, dans la Saxe prussienne.

CADOCHE ou KADOSCH (de l'hébreu *kadash*, sacré), 30e grade de la Franc-Maçonnerie, et le plus haut dans l'échelle. *Voy.* FRANC-MAÇONNERIE.

CADRAN (du latin *quadrans*, parce que primitivement sa forme était carrée), surface ordinairement ronde sur laquelle on a gravé ou peint les divisions du temps (heures, minutes, secondes, etc.), et où elles sont indiquées soit par des aiguilles mobiles, comme dans les *horloges*, soit par l'ombre d'un style, comme dans les *Cadrans solaires* (*Voy.* ci-après). On fabrique les cadrans en or, en argent, en platine, en émail et en porcelaine.

En Horticulture, on appelle *cadran* ou *cadranure* une maladie qui atteint les vieux arbres, et qui se manifeste par des fentes dans le bois, dont les unes sont circulaires et les autres rayonnantes : ce qui donne au bois, quand il est coupé transversalement l'apparence d'un *cadran*.

En Conchyliologie, c'est le nom d'un genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches à coquille orbiculaire, univalve, en cône déprimé, qui habitent les mers australes; on en trouve une espèce, dite *C. tacheté* ou *strié*, dans la Méditerranée.

CADRAN SOLAIRE, surface sur laquelle sont tracées des lignes qui indiquent l'heure par l'ombre d'un style ou *gnomon* (*Voy.* ce mot), ou par un rayon solaire coïncidant avec ces lignes. Les lignes du cadran se nomment les *lignes horaires*. Pour construire un cadran solaire, il faut savoir tracer une *méridienne* (*Voy.* ce mot), et placer le style dans la direction de l'axe du monde, de manière qu'il soit situé dans le plan vertical qui passe par la méridienne, et qu'il fasse avec cette ligne un angle égal à la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon, ou à la latitude du lieu (48°,50′ à Paris). Supposons que l'axe du monde soit une verge métallique, et que le plan de l'équateur soit capable de retenir l'ombre de cette verge : cette ombre, par l'effet du mouvement diurne apparent du soleil, parcourra successivement le plan de l'équateur; et si l'on imagine ce plan partagé en 24 parties égales par des droites menées du centre à la circonférence, la coïncidence de l'ombre avec chacune de ces droites indiquera une heure déterminée. Comme la terre est extrêmement petite par rapport au monde, on peut, sans erreur sensible, considérer un point quelconque de la surface de la terre comme le centre de la sphère céleste, et tout plan parallèle à l'équateur, auquel ce point appartient, peut être pris pour le plan même de l'équateur. On peut donc immédiatement obtenir un cadran solaire en établissant un style dans la direction de l'axe du monde, lui faisant traverser en un point un plan parallèle à l'équateur, décrivant de ce point une circonférence de cercle, et divisant cette circonférence en 24 parties égales par des droites menées du même point, en ayant soin qu'une de ces droites rencontre la méridienne du lieu. Cette dernière droite sera la ligne de midi, et les autres indiqueront les heures avant ou après midi, selon qu'elles seront dirigées à l'occident ou à l'orient de la méridienne. Ce genre de cadran s'appelle *Cadran équatorial*; on le construit tantôt sur un plan horizontal, tantôt sur un plan vertical ou incliné. Pour le tracer dans ces conditions, le problème consiste à trouver les intersections des plans horaires avec les surfaces données. Quelquefois l'heure est indiquée à l'aide d'une plaque située en avant du cadran, et percée d'un trou par lequel passe le rayon solaire indicateur des heures. On appelle *Gnomonique* l'art de construire des cadrans solaires. — Les cadrans solaires étaient connus de temps immémorial des Égyptiens, des Chaldéens; ils l'étaient même des Hébreux, comme cela semble résulter d'un passage d'Isaïe (c. XXXVIII, ℣ 8), relatif au *Cadran d'Achaz*, passage dont cependant le sens a été contesté. Les Grecs durent à ces peuples les 1^res^ notions de Gnomonique : c'est vers 520 av. J.-C. qu'Anaximène traça en Grèce le 1^er^ cadran solaire. Ce fut seulement lors de la 1^re^ guerre punique que les Romains eurent un cadran solaire : Valerius Messala le rapporta de Sicile, et le fit placer près de la tribune aux harangues. Les cadrans solaires ont beaucoup perdu de leur importance depuis qu'on se procure à si bon compte des instruments propres à mesurer le temps.

CADRAT (de *quadratus*, carré). On nomme ainsi en Typographie de petits morceaux de fonte carrés, plus bas que les lettres et de la largeur de 3 ou 4 chiffres au moins, qui maintiennent le caractère sans marquer sur le papier. On appelle *cadratins*, de petits cadrats de la largeur de deux chiffres; *demi-cadratins*, de petits cadratins de la largeur d'un chiffre.

CADRATURE. On appelle ainsi un assemblage de pièces d'horlogerie placées entre le cadran et la platine d'une montre, et plus particulièrement celles qui composent la répétition. On fait jouer la cadrature, dans les montres à répétition, en poussant le bouton; dans les pendules, en tirant un cordon.

CADRE (du latin *quadrum*, carré). Dans la Marine, on appelle *cadre* un hamac perfectionné, à l'usage des officiers et des passagers, qui se compose de cinq pièces de toile réunies sous la forme d'une caisse longue de près de 2 mètres sur 50 centim de large, et recevant au fond un châssis de même dimension, garni de sangles, sur lequel reposent deux petits matelas, ainsi que les autres pièces qui complètent un lit de bord. *Voy.* HAMAC.

Dans l'Art militaire, on donne ce nom au tableau de formation des divisions et des subdivisions dont un corps se compose, ainsi qu'à la réunion des officiers, sous-officiers et caporaux dont se compose une compagnie, un bataillon, un régiment. On peut diminuer l'effectif d'un régiment tout en maintenant les cadres.

En Architecture, on appelle *cadre* une bordure de pierre ou de plâtre calibrée qui renferme des ornements de sculpture.

En Anatomie, le *Cadre du tympan* est la partie de l'os temporal qui chez l'homme supporte la membrane du tympan.

CADUC (de *cadere*, tomber). En Botanique, on appelle *caduque* toute partie d'un végétal qui ne persiste pas pendant toute la durée des organes dans la composition desquels elle entre : ainsi, le calice est *caduc* dans le pavot, parce qu'il tombe avant la fleur; la corolle qui environne d'abord le fruit de la vigne est *caduque* et tombe bientôt; les stipules sont *caduques* dans plusieurs espèces de passiflores.

En Anatomie, la *membrane caduque* est la plus extérieure des enveloppes du fœtus chez les Mammifères.

En Droit, une disposition est dite *caduque* lorsqu'elle devient sans effet : ainsi, toute disposition faite en vue du mariage est caduque si le mariage ne s'ensuit pas; toute disposition testamentaire est caduque lorsque les valeurs des donations entre vifs excèdent ou égalent la quotité disponible (Code civ., art. 1039).

CADUCÉE (du latin *caduceum*, qu'on dérive lui-même, par un simple changement de lettres, du grec *kérukion*, qui a la même signification), verge ou baguette de laurier ou d'olivier surmontée de deux serpents, dont les têtes se font face sans donner aucun signe d'inimitié, est le principal attribut de Mercure. On le trouve aussi sur les médailles dans les mains de Bacchus, d'Hercule, de Cérès, de Vénus et d'Anubis. Le caducée était un symbole de paix; les hérauts grecs le portaient dans toutes leurs négociations. Au moyen âge, le roi d'armes et les hérauts d'armes portaient dans les grandes cérémonies un caducée fait d'un bâton couvert de velours et fleurdelisé. — Enfin, le caducée est entré dans le blason; c'est un des meubles de l'écu : la *baguette* est le symbole du *pouvoir*; les serpents sont l'hiéroglyphe de la *prudence*; les ailes désignent l'*activité*.

CÆ.... Cherchez par *Cé* les mots commençant ainsi qui ne seraient pas ici.

CÆCUM (du latin *cæcus*, aveugle), nom qu'on donne à la première portion du *gros intestin*, parce qu'elle se prolonge inférieurement sous la forme d'un cul-de-sac. La direction du *cæcum* est verticale; il vient à la suite de l'intestin grêle, et se continue avec le colon. Il est formé par une membrane séreuse appartenant au péritoine, par une membrane muqueuse et par une tunique musculeuse, composée de fibres transversales; sa surface présente des bosselures considérables et des enfonce-

ments longitudinaux ; son volume surpasse celui du colon et du rectum. Cet intestin est surtout sujet aux squirres et aux vers. *Voy.* INTESTINS.

CÆSALPINIA, genre de plantes. *Voy.* CÉSALPINIE.

CAFÉ. Ce mot désigne à la fois le grain qui sert à faire la boisson aromatique que tout le monde connaît, cette boisson elle-même, et les établissements publics où on la prend.

Le café en grains est une espèce de fève produite par le *Caféier* (*Voy.* ce mot) ; cette fève contient de l'acide gallique et une substance particulière, appelée par les chimistes *caféine*. C'est la torréfaction qui donne au café son arome : elle y développe à la fois du tannin et une huile empyreumatique amère et aromatique à laquelle il doit ses propriétés éminemment excitantes. On a appelé *fleurs de café* les enveloppes ou coques du café : on en préparait une infusion connue sous le nom de *café à la sultane*. On distingue plusieurs espèces de café qui offrent quelques différences dans leurs principes constituants : on les désigne par le nom des pays d'où elles proviennent. Les principales sont : le *C. moka*, le plus estimé de tous, venant des environs de Moka (Yémen), en Arabie, à grain petit, généralement arrondi, de couleur jaunâtre, d'un parfum très-prononcé ; le *C. mascareigne*, que l'on tire des îles Maurice et Bourbon, à grain gros et plus allongé, d'un jaune plus pâle, ayant peu d'odeur ; le *C. des Iles* ou *des colonies* (Martinique, Guadeloupe, Guyane), dont le grain est moyen, d'une teinte verdâtre et d'une saveur herbacée. On en tire aussi de Java (qui égale presque le moka), de Sumatra, de Manille, du Brésil, d'Haïti, de la Havane, de Porto-Rico, etc. Il y a beaucoup de choix dans le café : il faut vérifier son origine, sa forme, sa couleur, et considérer sa maturité, son ancienneté, la manière dont il a été conservé. Le café qui est ridé dénote qu'il a été récolté un peu avant d'être mûr, ce qui lui ôte de son prix. On doit choisir le café dur, sec, sonore et lisse. On a remarqué que le café devenait meilleur à mesure qu'il vieillissait. Le *café mariné* n'est que du café avarié, qui a été mouillé par l'eau de mer. La plus grande partie du café qui se consomme en France et en Europe vient des Antilles et du Brésil ; le vrai café moka est très-rare, et ce que l'on vend sous ce nom n'est le plus souvent que du café de Java ou de Bourbon.

Considéré comme boisson, le café n'est, comme on sait, qu'une infusion ou une décoction faite avec les grains de café torréfiés et moulus. Sa préparation exige de grands soins : les amateurs doivent porter également leur attention sur la torréfaction du grain, sur le moulinage, sur l'infusion. La tortorréfaction doit s'opérer dans de grands cylindres en fer battu et bien fermés, au moyen d'un bois très-sec, qui ne répande aucune odeur ; on a soin de tourner constamment le cylindre afin que toutes les graines subissent également l'action de la chaleur ; on arrête l'opération quand les graines deviennent luisantes. Le moulinage se fait le plus ordinairement dans l'intérieur de chaque ménage, au moyen de petits moulins à bras ; on préfère les *moulins à café* perfectionnés de M. Frédéric et de M. Goldenberg : la poudre obtenue doit être égale et un peu fine, afin que l'eau en enlève facilement les principes solubles. Quant à l'infusion, que l'on regarde vulgairement comme l'opération la plus importante, on a imaginé comme à l'envi, pour l'exécuter, nombre d'appareils plus ou moins ingénieux, plus ou moins économiques (*Voy.* CAFETIÈRE). — En même temps qu'elle flatte l'odorat et le goût par son arome suave, la liqueur fournie par le café est éminemment tonique : elle accélère la circulation du sang, favorise la digestion, active les fonctions du cerveau, dispose à la gaîté, réunissant ainsi quelques-uns des bons effets de l'alcool et de l'opium ; mais son excès surexcite le système nerveux, surtout le cerveau, et produit l'insomnie. Mêlé au lait, le café perd la plus grande partie de ses vertus toniques ; il peut même devenir un débilitant pour les personnes qui en feraient leur nourriture habituelle : Broussais le défendait en temps de choléra. Le café s'emploie quelquefois en thérapeutique : on le donne comme antidote de l'opium ; il s'oppose à la somnolence qui suit quelquefois les repas ; il est salutaire dans les migraines ; il est, au contraire, très-nuisible dans les affections du cœur. Les personnes tristes et hypocondriaques s'en trouvent bien. — Dans ces derniers temps, on l'a proposé et employé avec succès comme succédané du quinquina, dans les fièvres typhoïdes et dans les fièvres intermittentes opiniâtres, et tout récemment dans la coqueluche ; on le recommande aussi comme emménagogue, à cause de son action tonique. L'infusion de café, appliquée sur les plaies de mauvaise nature, agit comme astringent et combat la gangrène.

On raconte diversement la découverte des propriétés excitantes du café ; on en fait communément honneur à un berger d'Arabie qui aurait remarqué que ses chèvres manifestaient une vivacité extraordinaire quand elles avaient mangé des graines de caféier ; quoi qu'il en soit, les Arabes paraissent l'avoir connu les premiers. L'usage en est devenu commun dans tout l'Orient à partir du XV<sup>e</sup> siècle ; mais il fallut encore deux siècles pour qu'il se répandît en Europe. On en prit pour la première fois à Venise en 1615, et à Marseille en 1654. Le voyageur Thévenot l'apporta à Paris en 1657 ; mais ce fut l'ambassadeur ottoman Soliman-Aga qui le mit tout à fait à la mode en 1669. Les médecins dénoncèrent d'abord le café comme une boisson très-dangereuse ; M<sup>me</sup> de Sévigné déclara que c'était une mode qui passerait : malgré ces autorités, le café est aujourd'hui d'un usage presque général. A l'époque du blocus continental, le prix du café devint si élevé qu'on essaya de le remplacer à l'aide de végétaux indigènes, tels que la racine de chicorée sauvage, la châtaigne, la scorsonère, le gland du chêne rouvre, l'églantier, la graine de maïs, du petit houx, du pois-chiche, le seigle, etc. ; mais, à l'exception de la chicorée, qu'on mêle au café par économie, tous ces *Cafés français* ont été abandonnés. On emploie encore dans le midi de la France le café de seigle, mais comme rafraîchissant.

CAFÉS, lieux publics où l'on va prendre le café. Dès 1554 il y avait des cafés publics à Constantinople. Le premier café établi à Paris fut ouvert à la foire Saint-Germain en 1672 par l'Arménien Pascal. Peu de temps après, Grégoire d'Alep et le Florentin Procope en établirent un autre rue des Fossés-St-Germain : ce café, alors voisin de la Comédie-Française, devint bientôt le rendez-vous des auteurs et des critiques. Depuis, les cafés, dont le nombre augmentait tous les jours, firent abandonner les cabarets, et l'on vit s'ouvrir successivement une foule d'établissements de ce genre, parmi lesquels on remarquait à Paris : le *C. Manouri*, sur le quai de l'École, autre lieu de réunion pour les beaux esprits ; le *C. de la Régence*, fondé en 1718, rue Saint-Honoré (en face du Palais-Royal), si fameux par ses joueurs d'échecs ; le *C. Foy*, au Palais-Royal, qui, dès le commencement de la Révolution, devint un véritable club ; le *C. de Momus*, où se réunissaient les chansonniers, etc. Aujourd'hui, on compte à Paris et dans toutes les villes de France et d'Europe des milliers de cafés rivalisant de luxe et d'élégance : on y vend, outre le café, toute espèce de rafraîchissements, glaces, limonades, bières, liqueurs, thé, chocolat ; et souvent, pour attirer le public, on y réunit aux objets de consommation la musique, le chant, le spectacle.

CAFÉIER, CAFÉYER ou CAFIER, *Coffea Arabica*, arbrisseau toujours vert, de la famille des Rubiacées,

qui atteint jusqu'à 10 m. de hauteur, et dont la cime pyramidale offre un aspect fort agréable. Ses feuilles oblongues, pointues, ondulées aux bords, sont d'un vert luisant; ses fleurs sont blanches et répandent un parfum délicieux; sa baie, d'un rouge vermeil, a la forme d'une cornouille et renferme deux graines accolées face à face et qu'on appelle communément *grains de café*. On en distingue plusieurs variétés qui donnent des produits de qualités fort différentes (*Voy.* ci-dessus CAFÉ, grain). — Le caféier paraît être originaire d'Abyssinie; il aurait été transporté, vers le milieu du XVe siècle, dans les montagnes de l'Yémen, où il s'est comme naturalisé. Il fut introduit en Hollande vers la fin du XVIIe siècle, et de là en France, en 1714. En 1720, Declieux planta à la Martinique le premier pied de caféier, et en peu d'années la culture s'en propagea dans toutes les Antilles; il en a été de même dans les îles de l'Océan Indien. Depuis la conquête de l'Algérie, on a essayé d'y cultiver le caféier, mais il ne paraît pas qu'on ait encore obtenu des résultats importants.

CAFÉINE, THÉINE ou GUARANINE, alcali organique contenu dans les grains de café, dans le thé et dans le guarana (espèce de pâte tonique et astringente que les Guaranis du Brésil préparent avec les semences d'un arbrisseau grimpant, le *Paullinia sorbilis*, et qu'ils emploient pour combattre la dyssenterie, les rétentions d'urine et d'autres maladies). La caféine cristallise en longues aiguilles soyeuses, incolores et amères. Elle a été découverte par Runge, en 1820, et étudiée par Pelletier et Robiquet, en 1821.

CAFETIÈRE. Il y a plusieurs sortes de cafetières; les principales sont: la *C. à la De Belloy*, formée de deux vases en fer-blanc superposés et entrant l'un dans l'autre; le vase supérieur porte à son fond un filtre en fer-blanc percé d'une infinité de petits trous; il reçoit sur ce filtre le café en poudre, que l'on tasse avec un fouloir; on verse ensuite l'eau bouillante sur cette poudre à travers un grillage, et le vase inférieur reçoit le produit de la filtration; — la *C. à sifflet*, aussi en fer-blanc, dans laquelle le café se fait tout seul: dans une partie de l'appareil se met l'eau froide; une boîte percée des deux côtés contient la poudre de café; une troisième pièce reçoit le produit de l'opération; le tout est placé sur une lampe à esprit-de-vin: lorsque l'eau entre en ébullition, la vapeur, puis l'eau, pénètrent le café, et l'on obtient ainsi une infusion excellente: un petit sifflet adapté au bec de la cafetière avertit du moment où la vapeur commence à se produire. — On a récemment inventé une cafetière ingénieuse qui se compose de deux ballons de verre superposés; le ballon inférieur reçoit l'eau froide; le ballon supérieur la poudre de café; un tube de verre, muni d'un petit filtre à sa partie moyenne, établit la communication entre les deux ballons et vient affleurer l'eau. On chauffe celle-ci avec une lampe, et dès que l'ébullition a commencé, la pression de la vapeur force l'eau bouillante à monter dans le ballon supérieur; on éteint alors la lampe, et l'on voit redescendre le café tout préparé. On préconise également la *C. Morize*, la *C. Lemare*, la *C. à filtre et pression* de MM. Grandin et Crépaux, la *C. à filtre et à vapeur* de M. Gandais, la *C. Capy*, etc. On trouvera une description détaillée des diverses sortes de cafetières dans le *Manuel du Limonadier*, 1851.

CAFTAN ou CAFETAN, espèce de robe ou de pelisse en étoffe plus ou moins riche, doublée de zibeline, de martre ou d'autres fourrures précieuses, que le Grand Seigneur et plusieurs autres souverains de l'Orient distribuent, dans les jours de solennité, à leurs principaux officiers, et même aux ambassadeurs étrangers.

CAGE (du latin *cavea*, prison). On sait que Louis XI fit construire des cages de fer dans lesquelles il tint enfermés ses ennemis, entre autres le cardinal la Balue. Le duc d'Orléans (Louis XII) fut, dit-on, renfermé dans une de ces cages par la dame de Beaujeu. Tamerlan, après avoir vaincu Bajazet, sultan des Turcs, le fit traîner à sa suite dans une cage de fer.

CAGOTS, CAGUEUX ou CAQUEUX, race dégénérée et abatardie, répandue dans quelques parties de la France. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CAHIER. On appelait autrefois en France *Cahiers des États*, ou simplement *Cahiers*, les Mémoires contenant les demandes, propositions ou remontrances adressées au roi par les députés du clergé, de la noblesse et du tiers, réunis en États généraux. L'origine de ces cahiers remonte aux États de 1355; ils portaient d'abord le nom de *cédules*, et prirent celui de *Cahiers* en 1363. C'était un résumé des *C. des bailliages*, instructions écrites que chacun des trois ordres remettait à ses mandataires dans chaque bailliage, ville ou sénéchaussée, en les envoyant aux États.

On appelle *Cahier des charges*, l'acte dressé en vue d'une vente ou adjudication publique, et qui contient les principales conditions que doivent accepter les adjudicataires. — Toutes les ventes judiciaires se font sur un cahier des charges dont la forme est réglée par le Code de procédure (art. 697-987), et par le Code de commerce (art. 564); pour les adjudications administratives, le cahier des charges est rédigé par l'administration elle-même.

CAIC, espèce d'embarcation. *Voy.* CAÏQUE.

CAID ou KAÏD, nom donné dans les États barbaresques à un officier public qui cumule les fonctions de juge, de commandant, de receveur des contributions, etc. La France a maintenu en Algérie l'institution des Caïds, mais en s'en réservant la nomination.

CAIEU ou CAYEU, *Bulbulus*. *Voy.* BULBE.

CAILLE, *Coturnix*, oiseau de passage de la famille des Gallinacées propres et du genre Perdrix, a beaucoup d'analogie avec la perdrix par son organisation et ses habitudes, et n'en diffère que par sa taille plus petite, l'absence de sourcils rouges et de l'éperon qui orne la patte de la perdrix mâle, et aussi par son cri qui est bien connu. — Les cailles sont originaires des contrées chaudes du globe; elles arrivent en Europe au printemps et émigrent aux approches de l'hiver; mais jamais on ne les a vues arriver ni partir, ce qui a donné naissance à mille contes absurdes répandus dans le vulgaire. — La *Caille commune*, la seule espèce qui vienne en Europe, est peu sociable et vit isolée au milieu des champs; elle court avec agilité et vole rarement; elle a environ 19 cent. de long et 32 d'envergure; ses ailes sont très-courtes, ainsi que sa queue; celle-ci est courbée en dessous et fait suite à son dos, comme celle de la perdrix. Toutes les plumes de la partie supérieure de son corps ont chacune, au milieu, une ligne longitudinale jaunâtre; tout le reste du corps est varié de gris et de roux obscurs, excepté la gorge et le ventre, qui sont blanchâtres. Le mâle de la caille est polygame; les femelles pondent 15 ou 16 œufs bariolés de brun sur un fond jaune. La caille est un mets estimé; elle est généralement fort grasse au commencement de l'hiver; sa chair diffère peu de celle de la perdrix. — L'île de Caprée, à l'entrée du golfe de Naples, se couvre de cailles au mois de septembre; l'évêque de l'île, qui perçoit la dîme sur le commerce qu'on en fait, en tire, dit-on, un revenu considérable, ce qui le fait appeler l'*évêque des cailles*. — On prend ordinairement les cailles avec des appeaux; on les attire en imitant la voix de la femelle; on les chasse également au fusil. — Les cailles ont le caractère naturellement querelleur; les anciens en avaient fait un sujet d'amusement et se passionnaient pour les combats de caille tout autant que pour les combats de coqs. On a aussi reconnu dans cet oiseau plus de chaleur naturelle que dans la plupart des autres; d'où le proverbe, *chaud comme une caille*. — Outre la

*Caille commune*, les principales espèces sont : la *C. à ventre perlé*, la *C. australe*, la *C. à fraise*, la *C. à gorge blanche*, la *C. brune*, la *C. des bois*. — Les espèces exotiques habitent ordinairement l'Asie, les îles de la mer des Indes, de l'Océanie et de l'Afrique; on n'en connaît point en Amérique : l'oiseau qu'on appelle *Caille d'Amérique* appartient au groupe des Colins. *Voy.* COLIN.

CAILLEBOT, nom vulgaire du Viorne Obier.

CAILLEBOTTIS, nom donné, dans la Marine, à une espèce de grillage ou de treillis fait de petites lattes légères, dont on recouvre les écoutilles; il sert à donner de l'air et du jour aux entre-ponts.

CAILLE-LAIT, nom vulgaire du *Gaillet*, appelé *caille-lait* parce qu'on supposait à l'une de ses espèces, le *gaillet jaune*, la propriété de faire cailler le lait, supposition qui n'a rien de fondé. Le seul usage de cette plante est de colorer en jaune le beurre et le fromage.

CAILLETTE (de *cailler*, parce que chez les jeunes animaux on y trouve la *présure* qui sert à faire cailler le lait), nom qu'on donne au 4e estomac des animaux ruminants : il vient après le *feuillet* ou 3e estomac, et communique avec l'intestin par l'orifice pylorique. La caillette est le véritable estomac des ruminants; tant que l'animal tette encore, c'est le seul qui soit développé.

CAILLEU-TASSART, *Cathoessus*, *Clupe cyprinoïdes*, nom vulgaire d'un poisson des Antilles, aussi nommé *Savalle*, et dont on a fait le genre Mégalope : c'est un genre de la famille des Cyprinoïdes, très-voisin des harengs. Les cailleux-tassarts sont aussi délicats que la sardine, et sont fort recherchés.

CAILLOU (du latin *calculus*), nom vulgaire des pierres siliceuses qu'on trouve errantes à la surface de la terre; leur forme arrondie vient soit de leur mode de formation, soit d'un long frottement. — En Géologie, on nomme *cailloux roulés* les fragments arrondis de quartz, de silex, et en général de toute roche dure, qui forment ces dépôts diluviens que l'on remarque dans beaucoup de plaines, telles que celles de Boulogne et de Clichy, près Paris; de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône, et du Nord de l'Allemagne, où ils sont accompagnés d'énormes blocs de roche entraînés des montagnes de la Suède et nommés *blocs erratiques*. Ces fragments, agglomérés à l'aide d'un ciment siliceux ou calcaire, forment les *poudingues*, et même certaines *brèches*. On appelle *galets* les cailloux roulés qu'on trouve sur les plages de la mer et dans le lit de certains fleuves, comme le Rhône et le Rhin; le *sable* et le *gravier* ne sont eux-mêmes que des cailloux roulés, réduits par le temps en fragments excessivement petits. — On donne aussi le nom de *caillou* à plusieurs fragments de roches susceptibles d'un beau poli et employés en bijouterie; ainsi on appelle : 1° *C.* ou *diamant d'Alençon*, du quartz hyalin enfumé et quelquefois noir, qui occupe les cavités du granit aux environs de cette ville; 2° *C. d'Égypte*, un beau jaspe zonaire offrant des espèces d'herborisations, et qui se trouve sur les bords du Nil; 3° *C. de Médoc, de Bristol, de Cayenne* et *du Rhin*, des morceaux de quartz hyalin ou de cristal de roche roulés; 4° *C. de Rennes*, une réunion de petits fragments de quartz jaspé, tantôt rouges, tantôt jaunes, à ciment siliceux et fin.

On nomme *cailloutage* un ouvrage fait de cailloux agglomérés avec du ciment ou du plâtre. On fait des chemins en cailloutage (*Voy.* MACADAMISAGE); on construit des murs en cailloutage contenu de distance en distance par des assises de pierres; enfin on orne quelquefois les jardins avec des grottes ou autres ouvrages en cailloutage, artistement construits à l'aide de cailloux de diverses couleurs.

CAIMACAN (de l'arabe *kaïm makâm*, qui tient la place d'un autre), dignité de l'empire ottoman qui répond, en général, à celle de *lieutenant* ou de *vicaire*. On donne spécialement ce titre à deux officiers supérieurs qui font partie du divan; l'un réside à Constantinople, dont il est comme le gouverneur, et l'autre accompagne partout le grand vizir dont il est le lieutenant.

CAIMAN, espèce de crocodile. *Voy.* ALLIGATOR et CROCODILE.

CAÏQUE ou CAÏC (de l'ital. *caïeco*, même signif.). Ce mot désignait autrefois l'esquif qui servait une galère. Aujourd'hui, on donne ce nom à de petits bâtiments en usage dans le Levant, ainsi qu'à de petites barques armées dont se servent les forbans de l'Archipel et de la mer Noire.

Le nom de *caïque* est aussi donné à des chaloupes canonnières portant un canon à l'arrière et une caronade à l'avant. On en a vu beaucoup au siége de Cadix par les Anglais, en 1797, et dans la flottille de Boulogne, en 1803.

CAISSE (du latin *capsa*, dérivé lui-même du grec *capsa*, étui, boîte, cassette). Après avoir désigné un coffre destiné à renfermer des marchandises, ou, plus spécialement, de l'argent et des valeurs, ce mot s'est dit, par extension, du lieu où est placée la *caisse*, de tout bureau où se reçoivent et s'effectuent des payements; enfin de certains établissements de finances destinés à un service public ou privé; telles sont : la *C. d'amortissement*, la *C. des dépôts et consignations*, la *C. du trésor*, la *C. d'épargne*, la *C. de retraite pour la vieillesse*, la *C. des Invalides*, la *C. hypothécaire* (*Voy.* AMORTISSEMENT, DÉPÔTS, etc.), la *C. de Poissy*, pour le commerce de la boucherie (*Voy.* BOUCHERIE), etc.

Dans la Marine, on appelle *Caisse à eau* une caisse ayant en général la forme d'un cube et servant à contenir l'eau douce. Autrefois on renfermait l'eau dans des barriques de bois : on n'emploie plus depuis plusieurs années que des caisses en fer battu. Ces caisses, d'un usage excessivement commode, ont été inventées en 1808 par l'Anglais Dickenson.

En Horticulture, on nomme *caisse* un coffre ouvert, de forme ordinairement carrée, et rempli de bonne terre qui sert à recevoir les arbustes ou les plantes d'orangerie, d'une certaine valeur et d'une certaine dimension; et *Caisses à semis*, des caisses plus longues que larges, destinées aux semis des plantes étrangères qui ne peuvent être faits avec succès en pleine terre, et qui ont besoin de recevoir alternativement des expositions diverses.

Dans la Musique militaire, on donne le nom de *caisse* au tambour, ainsi qu'à plusieurs instruments analogues. Ainsi on distingue : le *tambour* proprement dit, la *caisse roulante* et la *grosse caisse*. Le cylindre du tambour ou caisse ordinaire est en cuivre, celui de la caisse roulante est en bois, et plus long que large; la grosse caisse est une espèce de gros tambour dont le son est plus grave et moins fort que celui des caisses de marche, et qui ne sert, ainsi que la caisse roulante, que dans la musique militaire.

*Caisse* ou *tambour*. Le chirurgien Fallope a appelé ainsi la cavité qui renferme les osselets de l'ouïe, parce qu'on l'a comparée à un tambour ou caisse militaire, à raison de la membrane sur laquelle viennent frapper les sons.

CAISSON (de *caisse*), nom donné, dans l'Artillerie, à un chariot fermé par un couvercle à charnières, ayant une fourragère par devant, et par derrière une auge, et qui sert à transporter les munitions de guerre. Un caisson de poudre peut contenir 750 kilogr. Il y a aussi des caissons d'ambulance, de vivres, etc.

En Architecture, on appelle *caisson* les compartiments symétriques et renfoncés qui divisent un plafond ou une voûte. On borde les caissons avec divers ornements, et on place au milieu une rosace.

CAJEPUT (HUILE DE), de *cajuputa*, nom malais

de cette substance, huile volatile extraite par la distillation des feuilles et des rameaux d'un arbuste des îles Moluques, le *Melaleuca Cajeputi*, de la famille des Myrtacées. Elle a une odeur pénétrante et vive qui rappelle celle de la térébenthine, du camphre, de la menthe poivrée et de la rose; elle est soluble dans l'alcool et l'éther sulfurique; elle est d'un vert bleuâtre, à cause du cuivre qu'elle contient, et qui provient des vases dans lesquels la plante a été distillée. L'huile de cajeput est stimulante, sudorifique et antispasmodique: on l'a employée contre le choléra et contre les fièvres intermittentes pernicieuses.

CAKILE (nom arabe), petit genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes charnues dont l'espèce la plus commune en Europe est le *Cakile des sables*, qui abonde dans les environs de Boulogne-sur-mer, et que l'on brûle pour en retirer de la soude.

CAL (du latin *callum*, même signification), nom donné, en Pathologie, à la cicatrice d'un os fracturé. Les anciens, et parmi eux Galien, pensaient que la réunion des fractures se faisait par l'intermède d'une matière collante appelée *suc osseux* ou *lymphe coagulable*, qui s'épanchait dans les fragments, acquérait de la consistance, et servait à les réunir. La véritable nature du cal n'a été reconnue que de nos jours par Dupuytren. D'après ses observations, confirmées par MM. Villermé, Breschet et Miescher, il a été démontré que dans la formation du cal on observe : 1° l'épanchement d'une certaine quantité de sang et surtout d'un suc visqueux analogue à la lymphe plastique que sécrètent les lèvres d'une plaie récente; 2° l'épaississement graduel de ces liquides; 3° un gonflement inflammatoire qui se manifeste dans le périoste et les parties molles dont les mailles sont quelquefois envahies par l'ossification; 4° le rétrécissement de la cavité médullaire, le ramollissement du bout des fragments, et le dépôt, dans leur intervalle et dans la cavité centrale de l'os, d'une matière plastique, semblable à celle qui s'était déposée dans les parties molles; 5° la condensation de cette matière, son organisation vasculaire, et son passage de la consistance glanduleuse à celle des tissus fibreux, cartilagineux et osseux. C'est là ce qu'on appelle le *premier cal* ou *cal provisoire*, et ce travail se termine du 50e au 60e jour. Ensuite la substance de ce cal, d'abord pleine, se creuse peu à peu au centre par résorption; la cavité médullaire se rétablit; le cal diminue de volume et devient plus solide, tandis que les muscles et le tissu cellulaire reviennent à leur état primitif : le *cal définitif* est alors formé; ce second travail est ordinairement terminé après le 4e ou le 5e mois. *Voy.* FRACTURES.

CALADION (de l'égyptien *kelady*, gouet comestible), genre de la famille des Aroïdées, plante herbacée et parasite, dont on mange deux espèces, le *C. succulent* et le *C. hasté* ou *Chou caraïbe*.

CALALOU, sorte de potage en usage dans les colonies des deux Indes, a pour base la décoction du fruit de la *Ketmie esculenta* et d'herbes cuites, comme la *Morelle à fruit noir*, les *Amarantes verte* et *blanche*. On y ajoute du poivre long, du girofle, etc.

CALAMAGROSTIS (du grec *calamagrostis*, même signification), genre de la famille des Graminées et de la tribu des Arundinacées. La *C. des sables*, vulgairement *Roseau des sables*, plante vivace, à racines très-longues et traçantes, jouit de la propriété de fixer les masses de sables mouvants. Aussi les peuples du Jutland et de la Zélande la sèment-ils en lignes très-serrées, pour opposer une barrière aux sables déposés par l'Océan. Cette plante sert aussi d'engrais et de fourrage pour les bestiaux.

CALAMBOUR, variété de bois d'aloès, de couleur verdâtre et très-odorant, se tire des Indes, et sert à faire des chapelets et des ouvrages de marqueterie.

CALAME, *Calamus*. *Voy.* CALAMUS.

CALAMENT (du grec *calos*, beau, et *mintha*, menthe), *Melissa calamintha*, espèce du genre Mélisse, à fleurs pourpres, à calice bilabié et en grappes terminales, s'emploie en médecine comme stomachique.

CALAMINE ou PIERRE CALAMINAIRE, nom donné par les minéralogistes aux minerais composés de silicate ou de carbonate de zinc. *Voy.* ZINC et CADMIE.

CALAMITE (du grec *calamè*, roseau), nom donné à des végétaux fossiles qui appartiennent aux terrains houillers, et qui présentent des tiges simples, articulées, marquées de stries longitudinales et régulières, semblables à des tuyaux réunis. On peut les ranger dans la famille des *Prêles* (*Voy.* ce mot). — On donne encore le nom de *Calamite :* 1° à une sorte de marne ou d'argile blanche qui a la propriété d'attirer la salive quand on la met dans la bouche; 2° à une espèce de crapaud olivâtre, avec une ligne jaune sur le dos (*Voy.* CRAPAUD); 3° à la qualité la moins estimée de la résine appelée *Storax* ou *Styrax* (*V.* STYRAX); 4° aux pierres calaminaires.

CALAMUS, nom latin du *Roseau*. En Botanique, on a donné le nom de *C. aromaticus* à une plante aromatique du genre *Acorus* (*Voy.* ce mot), et de *C. Alexandrinus* à l'*Andropogon Nardus* (*Voy.* ANDROPOGON). — En Anatomie, on nomme *C. scriptorius* (plume à écrire) la fossette angulaire du quatrième ventricule du cerveau, parce qu'elle ressemble à une plume taillée pour écrire.

CALANDRE, *Calandra*, genre d'insectes Coléoptères tétramères, forme un des groupes principaux de la famille des Curculionides ou Charançons, et est surtout connu par les ravages que ses larves occasionnent dans les greniers où l'on conserve les récoltes. Il a pour caractères principaux : une trompe cylindrique, longue, un peu courbée; une bouche petite, munie de mandibules dentelées, de palpes coniques et presque imperceptibles; les pattes fortes avec les jambes pointues; l'abdomen terminé en pointe; le corps allongé, elliptique et très-déprimé en dessus; ces insectes ont la démarche lente. On en distingue plusieurs espèces : les unes vivant dans les graines et les semences, comme la *C. du blé* (*Curculio granarius*), malheureusement trop commune dans nos contrées, et la *C. du riz* (*Curculio oryzæ*), dont les ravages ne sont pas moins redoutables; les autres dans l'intérieur des tiges ou des racines, comme la *C. palmiste* (*Curculio palmarum*), qui vit dans la moelle du palmier, et qui a quelquefois 6 centim. de long : les indigènes de la Guyane la font griller et la mangent; et la *C. raccourcie*, qu'on trouve en Afrique, en Sibérie, et quelquefois en Europe, dans plusieurs espèces de roseaux. On regarde celle-ci comme le type du genre. *Voy.* CHARANÇON.

CALANDRE, espèce d'alouette. *Voy.* ALOUETTE.

Dans l'Industrie, on nomme *Calandre* (du grec *culindros*, cylindre) une machine cylindrique dont on se sert pour *calandrer* les draps, les toiles et les étoffes, c'est-à-dire pour les presser et les lustrer, au moyen d'un apprêt qu'on appelle *parement*. La calandre fut introduite en France par Colbert; elle a été considérablement perfectionnée de nos jours.

CALAO, en latin, *Bucerus*, c.-à-d. *corne de bœuf*, genre de Passereaux de la famille des Syndactyles de Cuvier, se fait remarquer par un bec très-long et très-gros que surmonte une protubérance cornée qui s'accroît avec l'âge; ils ont les pieds courts, forts, musculeux, à plante élargie, et les ailes médiocrement longues. Les Calaos sont des oiseaux tristes et taciturnes qui vivent en bandes nombreuses, et qu'on trouve aux Indes et en Afrique. Leur vol est lourd et de peu de durée. Ils se nourrissent indifféremment de vers, d'insectes, de petits quadrupèdes, de graines, de fruits, etc. Une espèce particulière aux îles Moluques ne mange que des muscades, ce qui donne à sa chair un goût très-agréable.

CALAPPE, *Calappa*, genre de Crustacés déca-

podes, de la famille des Brachyures, est formé aux dépens du grand genre Crabe, et a pour type le *Calappe granulé*, autrement dit *Crabe honteux* ou *Coq de mer*, qu'on appelle *Migrane* ou *Migraine* en Languedoc et en Provence : il est fort bon à manger.

CALATHE (du grec *calathos*, corbeille), genre d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, a les crochets des tarses fortement dentelés en dessous. Ces insectes sont de moyenne taille, très-vifs et généralement de couleurs sombres. On les trouve communément courant à terre, ou couchés sous les pierres, les végétaux, les écorces, etc. Le *C. cistéloïde*, commun à la France et à la Perse, est le type du genre.

CALATHIDE (du grec *calathos*, corbeille). Ce mot, qui est synonyme de *capitule* et d'*involucre*, a été employé par le botaniste Henri de Cassini pour désigner l'inflorescence des Synanthérées (laitue, centaurée, chardon, etc.). — L'involucre prend le nom de *calathidiflore* lorsqu'il entoure un clinanthe chargé de fleurs sessiles ou presque sessiles. — Enfin, on nomme *calathidiphore* (du gr. *phérô*, porter) la partie, communément hérissée de poils, qui, dans les Synanthérées, porte les calathides du capitule.

CALCAIRE (du latin *calx*, chaux). En Minéralogie, on donne cette épithète à toutes les roches qui sont essentiellement composées de chaux carbonatée. Les géologues appellent *formation calcaire* l'ensemble de tous les calcaires qui se sont déposés depuis les temps historiques, et qui se déposent encore aujourd'hui dans les cavités de la terre ou au fond de certaines eaux. Les calcaires les plus importants sont : 1° les *Marbres*, qui comprennent les nombreuses variétés employées pour la statuaire, pour la décoration des édifices et pour l'ameublement : tantôt les marbres sont colorés uniformément en noir, comme ceux de Dinan, de Namur, des Hautes-Alpes ; ou en rouge, comme la *griotte d'Italie*, qu'on exploite près de Narbonne ; ou en jaune, comme le *jaune de Sienne* ; tantôt leurs couleurs sont disposées par veines ou par taches nuancées ; souvent ils sont formés de fragments de diverses teintes réunis par un ciment calcaire ; on leur donne alors le nom de *brèches* ou de *brocatelles* (*Voy.* ces mots) ; enfin, ils sont quelquefois uniquement composés de coquilles brisées ; ils portent alors le nom de *lumachelles* (de l'italien *lumacha*, limaçon) ; on trouve les marbres dans presque toutes les chaînes de montagnes ; les plus connus et les plus employés sont ceux d'Italie, de Belgique et de France (*Voy.* MARBRE) ; — 2° le *C. lithographique*, qui remplit pour la lithographie le même office que les planches de cuivre employées à la gravure ordinaire ; les pierres les plus recherchées par les lithographes sont celles de Pappenheim sur les bords du Danube en Bavière : on en trouve aussi en France, particulièrement à Châteauroux (Indre), à Belley (Ain), aux environs de Dijon, de Périgueux, à Montdardier près le Vigan (Gard), etc. ; — 3° le *C. grossier*, vulgairement appelé *Pierre à chaux*, la *pierre à bâtir* des Parisiens ; il a une texture lâche, ordinairement un grain grossier, se laisse facilement entamer par les instruments tranchants, et n'est point susceptible de recevoir le poli ; — 4° la *Craie*, variété de calcaire friable et très-tendre, presque toujours blanche : c'est avec elle qu'on prépare le *blanc d'Espagne* ou *blanc de Meudon* ; elle forme le sol de contrées entières, comme en Angleterre, en Champagne, en Pologne, etc. *Voy.* CHAUX, CRAIE.

CALCANÉUM (de *calx*, talon), os court, situé à la partie postérieure et inférieure du pied, et qui fait partie du tarse ; c'est lui qui soutient le poids du corps dans la station et la marche ; sa forme est cubique et allongée. Cet os est articulé en haut et un peu en devant avec l'astragale, en devant aussi avec le cuboïde ; sa face postérieure donne attache au tendon d'Achille ; l'inférieure présente en arrière deux petites tubérosités où s'attachent les muscles superficiels de la plante du pied. — On nomme aussi *calcanéum* l'os du jarret du cheval.

CALCÉDOINE (du nom de la ville de Chalcédoine en Bithynie, près de laquelle les premières calcédoines ont été trouvées), substance quartzeuse d'une transparence nébuleuse, d'une couleur blanche, blonde ou bleuâtre, mêlée d'une teinte laiteuse, et qui cristallise en rhomboïdes. Elle est regardée comme une variété d'*agate* (*Voy.* ce mot). On la trouve communément dans les terrains secondaires et tertiaires : le plus estimées viennent de l'Islande et des îles Féroë ; on appelle *Calcédoines orientales* celles dont la pâte est très-fine et l'intérieur comme pommelé. Les calcédoines fines sont employées à faire des coupes, des tabatières, des cachets et d'autres objets de luxe

CALCÉOLAIRE (du latin *calceolus*, petit soulier, par allusion à la forme de la corolle des fleurs), genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Verbascées, plante annuelle, indigène du Chili et du Pérou. On en cultive dans les jardins d'Europe une vingtaine de variétés à fleurs gracieuses, nuancées de jaune, de blanc et de pourpre.

CALCÉOLE (du latin *calceolus*, petit soulier), genre de coquilles fossiles, de la famille des Térébratules, de l'ordre des Brachiopodes : ce sont des coquilles épaisses, équilatérales, très-inéquivalves, triangulaires. On en distingue trois espèces : la *C. hétéroclite*, la *C. sandaline* et la *C. élargie*, toutes trois trouvées en Allemagne.

CALCINATION (du latin *calx*, chaux), se dit, en Chimie, du traitement d'une substance quelconque par le feu. Dans la plupart des cas, ce traitement se fait au contact de l'air, et a pour effet de modifier la nature chimique de la substance qui le subit. Si cette substance est un métal, celui-ci perd son brillant, et se transforme en une poudre diversement colorée, suivant la nature du métal. Cette poudre portait autrefois le nom de *Chaux métallique* (de là le nom de *calcination*) ; aujourd'hui on l'appelle *oxyde*. Elle est le résultat de la combinaison de l'oxygène de l'air avec le métal. Un très-petit nombre de métaux, l'argent, l'or, le platine, etc., résistent à cette action de l'air par la calcination.

CALCITRAPA. *Voy.* CHAUSSE-TRAPPE et CENTAURÉE.

CALCIUM (du latin *calx*, chaux), corps simple métallique contenu dans les calcaires. Il a la couleur jaunâtre et l'éclat du métal des cloches ; il est très-ductile. Sa densité est de 1,584. Il s'oxyde rapidement à l'air humide ; il s'oxyde subitement au contact de l'eau, qu'il décompose. Le calcium a été découvert en 1807 par Seebeck, et isolé par Humphry Davy en 1808, au moyen de la pile. *Voy.* CHAUX.

CALCUL (du latin *calculus*, petit caillou, parce que les anciens se servaient de petits cailloux pour calculer), ensemble des opérations qu'il faut faire sur des nombres pour résoudre une question d'arithmétique ou d'algèbre. Le *Calcul numérique* est la même chose que l'Arithmétique. — On étend le mot *calcul* à toutes les branches de la science des nombres qui emploient des procédés particuliers pour exécuter des recherches ou des opérations mathématiques. C'est ainsi qu'on dit : *Calcul différentiel, Calcul des probabilités*, etc. *V.* DIFFÉRENTIEL, PROBABILITÉ, etc.

En Pathologie, on nomme *Calculs* les concrétions pierreuses qui se forment dans certaines parties du corps de l'homme et des animaux. On rencontre surtout les calculs dans les cavités destinées à contenir des liquides ; ils sont l'effet de la stagnation forcée de ces liquides, et sont formés d'un sédiment auquel du mucus concrété sert de lien. Les *C. arthritiques* (du grec *arthron*, jointure) sont des dépôts mous et friables qui ont lieu dans les articulations des goutteux ; ils se composent généralement d'urate de soude. Les *C. biliaires*, qui se déposent dans la vésicule biliaire, se composent de la matière colorante

de la bile ou de cholestérine; quand ils renferment ce dernier corps, on les reconnaît à leur texture cristalline ainsi qu'à leur fusibilité. Les *C. intestinaux* se rencontrent dans les intestins de certains animaux (*Voy.* BÉZOARD). Les *C. urinaires* ou *vésicaux* se forment dans la vessie, quelquefois dans les reins, rarement dans les uretères : c'est ce qu'on appelle vulgairement la *pierre:* le plus souvent ils se composent d'acide urique; d'autres fois ils renferment des phosphates de chaux, d'ammoniaque, de magnésie, etc.

L'explication des calculs est encore très-obscure. La formation de ces singulières altérations dépend souvent de ce que la circulation d'un fluide dans la filière qu'il est destiné à parcourir est plus ou moins gênée ou suspendue. Ainsi, l'étroitesse des canaux excréteurs, le défaut d'exercice, le séjour prolongé au lit, la rétention dans leurs réservoirs des fluides sécrétés, l'inflammation des organes sécréteurs, sont des causes fréquentes de calculs. Un régime trop animalisé, l'usage de vins trop généreux et surtout chargés de tartre, prédisposent à la formation des calculs. Souvent aussi un corps étranger quelconque, qui se sera introduit dans l'économie, ou bien un produit organique accidentel, comme un caillot ou un débris de fausse membrane, devient le noyau d'une concrétion plus ou moins volumineuse.

Le traitement à opposer aux calculs en général a pour objet d'opérer leur dissolution, de provoquer leur expulsion ou de favoriser leur extraction, et de prévenir leur retour. On a prescrit contre les calculs *arthritiques*, composés d'acide urique et d'urate de soude, les boissons alcalines qui saturent l'acide urique; on recommande aussi, comme diurétique, le vin de colchique; — contre les calculs *biliaires*, les solutions de chlorhydrate d'ammoniaque, de soude, de potasse, d'acétate de potasse et de savon; les extraits ou les sucs de houblon, de saponaire, de fumeterre; les eaux de Vichy, de Plombières, de Balaruc, de Contrexeville, etc.; enfin, le remède de Durande, et les purgatifs;—contre les calculs *urinaires*, divers dissolvants : si l'urine contient un excès d'acide urique, on emploie des alcalis; si, au contraire, elle est saturée de sels calcaires ou magnésiens, on prescrit les acides et surtout l'acide chlorhydrique. On a renoncé à introduire directement les dissolvants dans la vessie à l'aide d'une sonde, ainsi qu'à l'action de la pile galvanique. La *cystotomie* ou *taille*, autrefois l'unique ressource contre ces calculs, est remplacée aujourd'hui le plus souvent par la *lithotritie*. *Voy.* TAILLE et LITHOTRITIE.

CALCULATEUR MÉCANIQUE, dit aussi *Machine à calculer* et *Machine arithmétique*, machine ingénieuse inventée vers 1642 par Bl. Pascal, et consistant en un système de roues et de pièces diverses au moyen desquelles des chiffres gravés effectuent, par un mouvement circulaire, les principales opérations de l'arithmétique. Cette machine, que Pascal inventa à l'âge de 16 ans, ne sert que pour les additions et les soustractions. Leibnitz l'a perfectionnée. *Voy.* ABAQUE et ARITHMOMÈTRE.

CALE (du latin *cala*, dérivé du grec *kâlon*, bois, bûche), morceau de bois ou de toute autre matière qu'on place sous un objet quelconque pour lui donner de l'assiette, le faire tenir d'aplomb.

Dans la Marine, la *cale* est la partie la plus basse de l'intérieur d'un bâtiment, c.-à-d. tout l'espace compris d'un bout à l'autre du vaisseau au-dessous du faux-pont ou du premier pont. La cale est divisée en plusieurs compartiments : la *cale à l'eau*, dite aussi *grande cale*, qui contient l'eau destinée à la consommation de l'équipage; la *cale au vin*, emplacement qu'occupe la cambuse dans les grands bâtiments de l'État; l'*archipompe*, qui entoure les tuyaux ou corps des pompes; le *puits aux boulets*, la *fosse aux câbles*, la *fosse aux lions* (corruption de *fosse aux liens*), qui contient les rechanges du maître d'équipage; les autres compartiments portent le nom de *soute*. *Voy.* ce mot.

On nomme *cale de construction* un espace de terrain sur le bord de la mer ou d'un bassin, que l'on a disposé en pente pour faciliter le lancement, et qui sert de chantier pour poser la quille des bâtiments à construire ou à réparer; elle prend le nom de *cale couverte* quand elle est surmontée d'un toit.

On appelle *cale flottante* une espèce de ponton que l'on submerge en le chargeant de pierres, et sur lequel on assujettit le navire que l'on veut caréner ou radouber; après quoi, en supprimant le poids dont on l'a chargé, le ponton se démerge et le navire se trouve monté sur une cale flottante et entouré d'une grande plate-forme superficielle, qui permet aux ouvriers de procéder à sa visite et à son radoub. Les cales flottantes ont été inventées en l'an XI par l'amiral Decrès.

Les *cales de quais* sont des rampes construites en pente douce pour l'embarquement ou le débarquement des marchandises, etc.

On donne encore le nom de *cale* à une peine afflictive en usage dans la marine et qui ne peut être infligée qu'en vertu d'un jugement (décret du 22 août 1790); elle consiste à hisser le coupable jusqu'à la hauteur de la grande vergue, et à le laisser ensuite tomber de tout son poids dans la mer, où il peut être plongé jusqu'à trois fois, selon la sentence. Cette manière de donner la *cale* s'appelle *cale simple* ou *cale mouillée*. Autrefois on donnait la *cale sèche*, qui consistait à laisser tomber le patient en le retenant à quelque distance de la surface de l'eau.

CALEBASSE, nom donné : 1° aux fruits de diverses Cucurbitacées d'Afrique et d'Amérique dont les indigènes dessèchent le fruit pour en faire des ustensiles de ménage (*Voy.* COURGE);—2° au fruit d'un arbrisseau des Antilles, appelé vulgairement *Calebassier* et connu des Botanistes sous le nom de *Crescentie* (*Voy.* ce mot); — 3° au fruit du Baobab.

CALÈCHE (du polonais *koless*, petite voiture à un cheval), voiture de promenade à quatre roues, attelée ordinairement de 2, et quelquefois de 4 chevaux. Le derrière de la calèche est muni d'une capote qui s'abat ou se relève à volonté et recouvre le siége du fond; sur le devant est roulé un tablier qui, au besoin, peut garantir de la pluie la partie non couverte par la capote. Dans l'hiver, ce tablier est remplacé par un bâtis transparent qui se relie avec la capote.

CALÉFACTEUR (du latin *calor*, chaleur, et *facio*, faire), appareil économique, inventé vers 1825 par le grammairien Lemare, consiste essentiellement en un foyer entouré d'une double enveloppe métallique remplie d'eau chaude, et d'une autre en étoffe ouatée, que l'on place sur la première quand l'eau chaude y a été versée, et qui retient les rayons caloriques; on place à l'intérieur le vase qui contient les objets à cuire ou à chauffer. On s'en sert non-seulement pour la cuisson des aliments, mais encore pour conserver de l'eau chaude pour les bains et autres usages domestiques.

CALÉIDOSCOPE. *Voy.* KALÉIDOSCOPE.

CALEMBOUR ou CALEMBOURG, mot inventé vers la fin du règne de Louis XV, et qu'on dérive des mots italiens *calamaio burlare* (plaisanterie légère), jeu de mots fondé sur une équivoque et le plus ordinairement sur une similitude de sons, sans égard à l'orthographe. Il était fort en vogue au siècle dernier, et le marquis de Bièvre s'est fait une renommée par ses calembours; aujourd'hui généralement mal accueilli dans la bonne société, le calembour s'est réfugié dans les théâtres secondaires et dans les petits journaux satiriques. On a dit, avec trop de sévérité, que « c'est l'esprit de ceux qui n'en ont pas; » on pourrait dire, avec plus de vérité, que le calembour, plaisant quand il n'est pas prémédité, devient insupportable chez les gens qui en

font profession. — Le calembour remonte à une très-haute antiquité; les amphibologies de plusieurs oracles qui nous ont été conservées étaient de vrais calembours : Aristophane chez les Grecs, Plaute et Cicéron chez les Latins, nous en ont laissé un grand nombre dans leurs écrits; dans les temps modernes, Rabelais, Shakespeare et Molière n'ont pas dédaigné ce genre de plaisanterie; de nos jours, le célèbre peintre Carle Vernet et le romancier Balzac ont eu une grande réputation de *calembouristes*.

Voici comme exemples deux calembours fort connus : M. de Bièvre ayant appris que le comédien Molé, si connu par sa fatuité, était retenu au lit par une indisposition, s'écria : Quelle fatalité (*quel fat alité*)! Invité par le roi Louis XVI à faire un calembour sur sa personne, le même personnage lui répondit aussitôt : Ah! sire, vous n'êtes pas un *sujet*.

CALENDES (du grec *caléin*, appeler), nom que donnaient les Romains au premier jour de chaque mois, parce que ce jour-là un des pontifes appelait le peuple au Capitole pour lui annoncer les fêtes qu'il devait célébrer pendant le mois, et lui apprendre quel jour tombaient les *nones* et les *ides* (*Voy.* ces mots). Après les ides, les Romains comptaient les jours en les rapportant aux calendes du mois suivant; ainsi ils disaient la veille, l'avant-veille ou le 3e, le 4e jour avant les calendes, etc. (le jour même des calendes comptait pour un). Le nombre des jours ainsi comptés dépendait de la longueur du mois, et du jour où tombaient les ides; il variait de 19 à 16 (*V.* ci-après CALENDRIER). Les calendes étaient consacrées à Junon et considérées comme des jours de fête. Le payement des dettes était fixé aux calendes de chaque mois. — Les mois grecs n'avaient point de calendes; de là le dicton vulgaire : *renvoyer aux calendes grecques*, pour dire renvoyer indéfiniment.

CALENDRIER (en latin *calendarium*, dérivé lui-même de *calendes*), catalogue ou tableau écrit de tous les jours de l'année, rangés par mois, avec la division des mois en jours; on y joint le plus souvent certaines indications astronomiques, telles que les heures du lever et du coucher du soleil, l'entrée de cet astre dans chaque signe du zodiaque, le commencement des saisons, les phases de la lune, ainsi que celle des époques fixées pour les actes religieux ou civils.

Le calendrier, n'étant que le tableau de l'année, a nécessairement varié chez chaque peuple, selon les diverses formes données à l'année; ces diverses formes ont été expliquées à l'article ANNÉE. Les calendriers qu'il nous importe le plus de connaître sont :

1°. Le *C. des Israélites*. Leur année était lunaire; elle se composait de 354 jours répartis en 12 mois, qui avaient alternativement 29 et 30 jours, savoir : *nisan* ou *abib*, 29 jours; *iar* ou *ziv*, 30 jours; *sivan* ou *siban*, *thammouz*, *ab*, *eloul* ou *elol*, *tisri* ou *aithanim*, *marschesvan*, *kusleu* ou *kislev*, *thebet*, *schebat* ou *sabath*, *adar*. Pour accorder cette année lunaire avec l'année solaire, on intercalait, sept fois en 19 ans, un mois complémentaire de 29 jours, nommé *véadar* ou *adar* 2e. Le mois de *nisan* commençait à l'équinoxe du printemps, et répondait partie à mars, partie à avril; la Pâque se célébrait dans ce mois, le 14 ou le 15. Outre cette année, qui était l'année *sacrée*, les Israélites avaient une année *civile*, qui commençait par le mois de *tisri*, à l'équinoxe d'automne. — Chaque mois se divisait en périodes de 7 jours ou semaines; le samedi était férié sous le nom de *sabbat*.

2°. Le *C. des Grecs*. Leur année était également lunaire, et se composait aussi de 12 mois alternativement de 29 et de 30 jours. Ces mois étaient : *hécatombéon* (qui commençait vers le milieu de juillet), *métagitnion*, *boédromion*, *mémaktérion*, *pyanepsion*, *posidéon*, *gamélion*, *anthestérion*, *élaphébolion*, *munychion*, *thargélion* et *skirrophorion*. Pour accorder cette année avec l'année solaire, on ajoutait tous les deux ans un mois supplémentaire de 30 jours, nommé *posidéon* 2e. L'ordre des mois fut plusieurs fois changé; on avait d'abord commencé l'année par *gamélion*, qui correspondait à décembre.—Le mois se partageait en 3 décades; le 1er jour du mois s'appelait *néoménie* ou nouvelle lune.

3°. Le *C. des Romains*, le *C. Julien*. Chez les Romains, l'année, qui n'avait eu d'abord, sous Romulus, que 10 mois (304 jours), fut portée à 12 par Numa, qui lui donna 355 jours; mais, bien qu'ainsi réglée, la longueur de l'année n'avait réellement rien de fixe, non plus que le commencement des mois et des saisons, parce que les pontifes, qui s'étaient réservé la connaissance du calendrier, le dérangeaient sans cesse, soit par ignorance, soit par négligence, ou par des motifs politiques. Après divers essais, Jules César fit enfin adopter, l'an de Rome 708 (46 ans avant J.-C.), la réforme que nous avons exposée au mot ANNÉE, et qui fixa la longueur de l'année solaire à 365 jours, auxquels on ajoutait tous les 4 ans un jour dit *bissextile*. Le calendrier dressé d'après cette réforme est le *Calendrier Julien*. Il fut adopté, non-seulement par les Romains, mais par tous les peuples modernes, et maintenu, sauf les changements apportés par le christianisme, jusqu'à la réforme de Grégoire XIII.—Après divers changements dans le nombre, le nom et la disposition des mois, l'année romaine avait été définitivement divisée en 12 mois, dont voici les noms et l'ordre : *Januarius*, *Februarius*, *Martius*, *Aprilis*, *Maius*, *Junius*, *Quintilis* ou *Julius*, *Sextilis* ou *Augustus*, *September*, *October*, *November*, *December*; les noms numéraux des 6 derniers rappellent l'époque où les Romains commençaient l'année par le mois de mars. Chaque mois était divisé en parties inégales par les *Calendes*, les *Nones* et les *Ides* (*Voy.* ces mots) : les *Calendes* en étaient le 1er jour; les *Nones* tombaient le 5 ou le 7, selon que le mois avait 30 ou 31 jours, et, dans les deux cas, précédaient de 9 jours les *Ides*, qui tombaient alors le 13 ou le 15; les autres jours se comptaient à reculons avant les nones, avant les ides et avant les calendes. — Le calendrier romain, appelé plus ordinairement *Fastes*, indiquait, outre les jours des calendes, des nones et des ides, les jours *fastes*, dans lesquels on pouvait rendre la justice; les jours *néfastes*, où les juges ne pouvaient siéger; les jours de marché (indiqués au moyen des lettres dites *nundinales*), les jours consacrés à chaque divinité, ou marqués par quelques événements d'un intérêt public; il contenait, en outre, diverses indications astronomiques.

4°. Le *C. Grégorien*. Ce calendrier, fondé sur une dernière réforme du calendrier exécutée sous Grégoire XIII, et mise en vigueur à partir d'oct. 1582, diffère du précédent en ce que l'on retrancha dix jours de l'année, qui, par suite de fractions de jours négligées à l'époque de la réforme julienne, se trouvait en retard sur le cours des astres, et que l'on convint qu'au lieu de faire invariablement chaque quatrième année bissextile, on supprimerait trois années bissextiles sur 400 ans. *V.* ANNÉE (p. 71, col. 1). — On sait que les peuples chrétiens, tout en conservant les noms et l'ordre des mois des Romains, ont rejeté leur manière de diviser le mois et de compter les jours; qu'ils ont adopté la division israélite en semaines, et indiqué chaque jour du mois par son numéro d'ordre et par la fête ou le saint auquel il est consacré : dans ce calendrier, la fixation de la plupart des fêtes est subordonnée au jour de Pâques (*Voy.* ce mot). Souvent nos calendriers donnent en outre quelques indications astronomiques, ainsi que le *Comput ecclésiastique*, les lettres dominicales, etc. (*Voy.* ces mots). On trouvera toutes ces indications de la manière la plus complète dans la *Connaissance des temps* et dans l'*Annuaire* que publie chaque année le *Bureau des longitudes*.

5°. Le *C. grec*, le *C. russe*. Ce calendrier n'est, quant à la longueur de l'année, que l'ancien calendrier julien : les Grecs ayant refusé d'adopter la réforme de Grégoire XIII, leur calendrier a conservé tous les défauts que les autres peuples de l'Europe ont corrigés ; par suite, ce calendrier se trouve en désaccord avec celui de tous les autres peuples : il est aujourd'hui en retard de 12 jours, de sorte que ce qui est pour eux le 1er janvier est pour nous le 13 du même mois.

6°. Le *C. républicain*. Par un décret de la Convention, daté du 5 octobre 1793, l'année civile fut divisée en 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 *jours complémentaires*, appelés *sans-culottides*, qu'on portait à six de 4 en 4 ans, et qu'on plaçait à la fin de l'année. Le commencement de l'année était fixé au 22 septembre à minuit (équinoxe d'automne). Par une mesure rétroactive, le nouveau calendrier fut supposé en vigueur à partir du 22 septembre 1792, époque de la fondation de la République. Des noms nouveaux étaient imposés aux mois et aux jours : les noms des mois étaient, pour l'automne, *Vendémiaire, Brumaire, Frimaire ;* pour l'hiver, *Nivôse, Pluviôse, Ventôse ;* pour le printemps, *Germinal, Floréal, Prairial ;* pour l'été, *Messidor, Thermidor, Fructidor*. Chaque mois se divisait en trois *décades* ou périodes de dix jours ; les noms ordinaux de ces dix jours étaient : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*. Chaque jour du mois portait, au lieu d'un nom de saint, celui d'un produit agricole, d'un animal ou d'un instrument utile à l'agriculture. Voici les noms des jours de la 1re décade de vendémiaire, 1er mois de l'année républicaine : 1. *Raisin*, 2. *Safran*, 3. *Châtaigne*, 4. *Colchique*, 5. Cheval, 6. *Balsamine*, 7. *Carotte*, 8. *Amarante*, 9. *Panais*, 10. CUVE. Ce calendrier a été maintenu officiellement pendant 13 ans ; mais il n'avait pas tardé à tomber en désuétude : il fut définitivement aboli par un décret du 22 fructidor an XIII, et l'ancien calendrier fut rétabli à partir du 1er janv. 1806 (11 nivôse an XIV).

Un grand nombre de lois et d'actes publics et privés étant datés d'après le calendrier républicain, il a paru utile de donner ici un tableau au moyen duquel chacun pourra établir la concordance de ce calendrier avec le calendrier grégorien.

CONCORDANCE DES CALENDRIERS GRÉGORIEN ET RÉPUBLICAIN.

| MOIS RÉPUBLICAINS. | AN I (fictif). AN II 1793-94. | AN III. 1794-95. | AN IV. 1795-96. | AN V. 1796-97. | AN VI. 1797-98. | AN VII. 1798-99. | AN VIII. 1799-1800. | AN IX. 1800-01. | AN X. 1801-02. | AN XI. 1802-03. | AN XII. 1803-04. | AN XIII. 1804-05. | AN XIV. 1805-06. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Vendémiaire, 1er... | 22 sept. | 22 s. | 22 s. | 22 s. | 22 s. | 22 s. | 23 s. | 23 s. | 23 s. | 23 s. | 24 s. | 23 s. | 23 s. |
| Brumaire, 1er... | 22 oct. | 22 o. | 23 o. | 22 o. | 22 o. | 22 o. | 23 o. | 23 o. | 23 o. | 23 o. | 24 o. | 23 o. | 23 o. |
| Frimaire, 1er... | 21 nov. | 21 n. | 22 n. | 21 n. | 21 n. | 21 n. | 22 n. | 22 n. | 22 n. | 22 n. | 23 n. | 22 n. | 22 n. |
| Nivôse, 1er... | 21 déc. | 21 d. | 22 d. | 21 d. | 21 d. | 21 d. | 22 d. | 22 d. | 22 d. | 22 d. | 23 d. | 22 d. | 22 d. |
| Pluviôse, 1er... | 20 janv. | 20 j. | 21 j. | 20 j. | 20 j. | 20 j. | 21 j. | 21 j. | 21 j. | 21 j. | 21 j. | 21 j. | |
| Ventôse, 1er... | 19 févr. | 19 f. | 20 f. | 19 f. | 19 f. | 19 f. | 20 f. | 20 f. | 20 f. | 20 f. | 21 f. | 20 f. | |
| Germinal, 1er... | 21 mars. | 21 m. | 21 m. | 21 m. | 21 m. | 21 m. | 22 m. | 22 m. | 22 m. | 22 m. | 22 m. | 22 m. | |
| Floréal, 1er... | 20 avril. | 20 a. | 20 a. | 20 a. | 20 a. | 20 a. | 21 a. | 21 a. | 21 a. | 21 a. | 21 a. | 21 a. | |
| Prairial, 1er... | 20 mai. | 20 m. | 20 m. | 20 m. | 20 m. | 20 m. | 21 m. | 21 m. | 21 m. | 21 m. | 21 m. | 21 m. | |
| Messidor, 1er... | 19 juin. | 19 j. | 19 j. | 19 j. | 19 j. | 19 j. | 20 j. | 20 j. | 20 j. | 20 j. | 20 j. | 20 j. | |
| Thermidor, 1er... | 19 juill. | 19 j. | 19 j. | 19 j. | 19 j. | 19 j. | 20 j. | 20 j. | 20 j. | 20 j. | 21 j. | 20 j. | |
| Fructidor, 1er... | 18 août. | 18 a. | 18 a. | 18 a. | 18 a. | 18 a. | 19 a. | 19 a. | 19 a. | 19 a. | 19 a. | 19 a. | |
| J. complém., 1er... | 17 sept. | 17 s. (6). | 17 s. | 17 s. | 17 s. | 17 s. (6) | 18 s. | 18 s. | 18 s. | 18 s. (6) | 18 s. | 18 s. | |

On appelle *Calendrier perpétuel et universel* un tableau qui fournit les indications générales nécessaires pour construire à volonté un calendrier d'une année quelconque, et pour résoudre à l'instant même et sans erreur toute difficulté relative à la connaissance des temps. On trouve un *Calendrier perpétuel, précédé d'une table calculée pour* 2,200 *années*, dans l'*Art de vérifier les dates*, par les Bénédictins, Paris, 1785, in-8.

Sur le Calendrier en général, on peut consulter : le *Traité de la sphère et du calendrier*, par Rivard, 7e édition, revue par Lalande et Puissant, Paris, 1816, in-8 ; et la *Théorie du calendrier* de L.-B. Francœur, 1842, in-18. L'*Annuaire du B. des Longitudes* de 1851 renferme une histoire du calendrier.

CALENDRIER DE FLORE, calendrier indiquant les noms des fleurs qui se développent dans chaque mois. Lamarck a composé pour le climat de Paris le calendrier de Flore suivant : *Janvier*, l'ellébore noir ; *Février*, l'aune, le saule-marceau, le noisetier, le *daphne mezereum*, le *galanthus nivalis*, etc. ; *Mars*, le cornouiller mâle, l'anémone hépatique, le buis, le thuya, l'if, l'amandier, le pêcher, l'abricotier, le groseillier épineux, la giroflée jaune, la primevère, l'alaterne, etc. ; *Avril*, le prunier épineux, la tulipe, la jacinthe, l'orobe printanier, la petite pervenche, e frêne commun, le charme, le bouleau, l'orme, la fritillaire impériale, les érables, les poiriers, etc. ; *Mai*, les pommiers, le lilas, le marronnier, le bois de Judée, le merisier à grappes, le cerisier, le frêne à fleur, le faux ébénier, la pivoine, le muguet, la bourrache, le fraisier, le chêne, etc. ; *Juin*, la sauge, le coquelicot, la ciguë, le tilleul, la vigne, les nénuphars, le lin, le seigle, l'avoine, l'orge, le froment, les digitales, les pieds d'alouette, les *hypericum*, etc. ; *Juillet*, l'hysope, les menthes, l'origan, la carotte, la tanaisie, les œillets, les laitues, le houblon, le chanvre, la salicaire, la chicorée sauvage, le *bignonia catalpa*, etc. ; *Août*, la *scabiosa succisa*, la *parnassia*, la gratiole, la balsamine des jardins, l'euphrasie jaune, plusieurs *actæa*, les *rudbeckia*, les *silphium*, les *coreopsis*, le *viburnum tinus*, etc. ; *Septembre*, le *ruscus racemosus*, l'*aralia spinosa*, le lierre, le cyclamen, l'*amaryllis lutea*, le colchique, le safran ; *Octobre*, l'*aster grandiflorus*, l'*helianthus tuberosus*, l'*aster miser*, l'*anthemis grandiflora*, etc. ; *Novembre*, les chrysanthèmes, quelques tussilages odorants (héliotrope d'hiver) ; *Décembre*, l'ellébore noir (rose de Noël).

CALENDRIER RUSTIQUE, calendrier propre aux gens de la campagne, dans lequel on apprend les temps où il faut semer, planter, tailler la vigne, etc. Il existe plusieurs ouvrages de ce genre : le plus estimé est le *C. du bon cultivateur* de Mathieu de Dombasle. — Les amateurs de jardinage consulteront avec fruit le *C. du jardinier*, donné par M. Courtois-Gérard dans son *Manuel du jardinage*, 1844.

CALENTURE (de l'espagnol *calentura*, fièvre, dérivé lui-même du latin *calere*, avoir chaud), espèce de délire furieux auquel les navigateurs sont sujets sous la zone torride ; c'est une encéphalite ou une méningite, caractérisée particulièrement par le désir

irrésistible de se jeter à la mer. Ce mal est moins fréquent aujourd'hui que les voyages sont plus rapides.

CALEPIN, registre destiné à recevoir toute espèce de notes ou de renseignements, est ainsi nommé d'Amb. Calepin, savant italien du XV^e siècle, auteur d'un dictionnaire qui a été longtemps célèbre. — On nomme ainsi aujourd'hui un carnet ou agenda qu'on porte sur soi pour y inscrire ses rendez-vous d'affaires, ses échéances de payement, etc. Un avoué, un notaire, un agent de change ont toujours avec eux leur *calepin*. *Voy.* CARNET.

CALFAT (de l'arabe *kalfata*, boucher, fermer), ouvrier chargé de *calfater* ou de fermer tout accès à l'eau qui tend continuellement à pénétrer dans l'intérieur des navires en traversée. Le maître des ouvriers calfats a le titre de *maître calfat*. Le *calfatage* consiste à pousser de l'étoupe dans les coutures du vaisseau, à boucher les fentes des jointures du bordage ou des membres du vaisseau, en y chassant avec force, au moyen d'un maillet et d'un ciseau, dit *calfat*, long d'environ 20 centim., de l'étoupe provenant de vieux cordages et autres matières.

CALIBRE (du latin *equilibrare*, équilibrer, ou de l'arabe *calib*, moule), est, dans plusieurs industries, synonyme de *patron*, et désigne une mesure (tantôt une plaque de cuivre, d'acier ou de tôle, tantôt une planche de bois mince, ou même un morceau de carton), dont les ouvriers se servent pour donner aux pièces qu'ils veulent faire la même grandeur ou la même forme.

En Artillerie, ce mot désigne le diamètre de l'âme des bouches à feu en général, et plus particulièrement des mortiers, des obusiers et des pierriers, le calibre des pièces de canon étant habituellement indiqué par le poids des boulets (*Voy.* ce mot). Dans les pièces de siége, le calibre des pièces de 24 est $0^m$,15254; de 16, $0^m$,13342; de 12, $0^m$,12123; dans les pièces de campagne, le calibre des pièces de 8 est $0^m$,10602; de 4, $0^m$,08402. Il y a des mortiers du calibre de $0^m$,2222, $0^m$,2777, $0^m$,3333; des pierriers de $0^m$,4166, et des obusiers de $0^m$,1666 et de $0^m$,2222. — Pour les fusils de munition, le calibre a été, pendant longtemps, de $0^m$,017; depuis 1842, il a été porté à $0^m$,018.

CALICE (du grec *calyx*, même signification), vase consacré par l'évêque, et qui sert au sacrifice de la messe : on y verse le vin eucharistique. Les anciens calices étaient d'or, d'argent, quelquefois de cuivre, d'étain, de corne, de verre, de bois, etc.; quelques-uns étaient munis d'anses. Ils étaient très-grands, et servaient à la communion des fidèles, qui communiaient alors sous les deux espèces. Le communiant buvait le vin du calice en l'aspirant au moyen d'un chalumeau d'argent. Aujourd'hui on ne se sert guère que de calices d'or ou d'argent, dorés à l'intérieur, et l'officiant boit seul le vin du calice.

En Botanique, on donne ce nom à l'enveloppe la plus extérieure des organes de la fructification dans les fleurs qui ont un périanthe double. Tournefort et Linné nommaient aussi *calice* le périanthe simple, lorsqu'il est de couleur verte et peu apparent. Jussieu a nommé *calice* tout périanthe simple, quelles que soient sa couleur, sa consistance et sa forme. Le *C. commun* est celui qui appartient à plusieurs fleurs; le *C. propre* est celui qui n'appartient qu'à une seule. Le calice est *monosépale*, quand il n'est formé que d'une seule pièce (labiées); *polysépale*, quand il est formé d'un certain nombre de pièces séparables sans déchirure (giroflée, renoncule). On distingue, dans la plupart des calices, le *tube* ou la partie inférieure, ordinairement allongée et rétrécie; le *limbe*, ou la partie supérieure, plus ou moins étalée; et la *gorge*, qui sépare le tube du limbe.

CALICOT (de *Calicut*, ville de l'Inde, d'où nous est venu ce tissu), toile de coton, moins fine que la percale, et dont le tissu n'est point croisé, sert à faire des chemises, des draps, des rideaux, etc. Le calicot se fabrique en France depuis une quarantaine d'années; il y est à très-bon marché.

CALICULE (diminutif de *calice*). Les Botanistes nomment ainsi tantôt un calice accessoire placé en dehors du vrai calice, tantôt une rangée de petites bractées placées à la base d'un involucre.

CALIDRIS, oiseau échassier. *Voy.* SANDERLING.

CALIFE, c.-à-d., en arabe, *vicaire, lieutenant*, nom donné aux successeurs de Mahomet, qui étaient à la fois chefs spirituels et temporels de l'Islamisme. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CALIGE (de *calx*, talon). Les anciens Romains donnaient le nom de *caliga* à l'espèce de bottine qui faisait la chaussure de leurs soldats; les soldats de Germanicus ayant offert au jeune Caïus, fils de ce général, de petites bottines, *caligulæ*, semblables à celles qu'ils portaient, le jeune prince prit de là le nom de *Caligula*, sous lequel il est connu dans l'histoire. — Les premiers rois francs portaient des *caliges* le jour de leur sacre.

Genre de petits Crustacés parasites de la famille des Siphonostomes et de la tribu des Caligides, a pour type le *Calige* ou *Pou des poissons*, d'un blanc jaunâtre, avec quelques points d'un jaune obscur sur le test; il habite l'Océan, et se trouve principalement sur le merlan commun et sur le saumon.

CALIORNE, le plus gros et le plus fort cordage qu'on emploie dans la Marine; passe dans 2 moufles à trois poulies, et sert à guinder et à élever de gros fardeaux. On l'attache quelquefois à une poulie sous la hune de misaine, et quelquefois au grand étai au-dessus de la grande écoutille.

CALLE, *Calla* (du grec *callaïa*, barbe de coq), genre de plantes, de la famille des Aroïdées, renferme des plantes herbacées à tige rampante, à odeur fétide, dont le suc est âcre et vénéneux. La *Calle des marais*, commune dans le nord de l'Europe, a une racine épaisse et charnue qui contient une fécule abondante et nutritive.

CALLE, supplice infligé dans la Marine. *Voy.* CALE.

CALLEUX, qui offre des callosités (*Voy.* ce mot). — En Anatomie, on nomme *Corps calleux* (mésolobe, grande commissure cérébrale) une longue et large bande médullaire blanche qui réunit les deux hémisphères du cerveau. On y distingue d'avant en arrière le *genou*, inflexion antérieure de ce corps, la *partie moyenne* et le *bourrelet*, inflexion postérieure, par laquelle il s'unit aux piliers de la voûte. C'est dans le *corps calleux* que La Peyronie logeait l'âme.

CALLICHROME (du grec *callos*, beauté, et *chrôma*, couleur), *Callichroma*, genre d'insectes Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, à couleurs métalliques très-brillantes, de taille souvent assez grande : plusieurs répandent une odeur musquée. Le *C. des Alpes* et le *C. musqué* des environs de Paris comptent parmi les plus beaux insectes.

CALLIDIE (du grec *callos*, beauté, et *eidos*, forme), *Callidium*, genre d'insectes Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes; leurs larves vivent dans le bois. Ils volent avec beaucoup de facilité, et font entendre, lorsqu'on les inquiète, un bruit particulier produit par le frottement du thorax contre la base de l'écusson. Les plus communs chez nous sont : le *C. variable* des chantiers, le *C. sanguin* des maisons, et le *C. portefaix* qu'on trouve partout.

CALLIGRAPHE, CALLIGRAPHIE (du grec *callos*, beauté, et *graphô*, écrire). *Voy.* ÉCRIVAIN et ÉCRITURE.

CALLIMORPHE (du grec *callos*, beauté, et *morphè*, forme), genre d'insectes Lépidoptères, de la famille des Nocturnes, a pour type la *C. du séneçon*, qui se trouve à Paris. Ces insectes ont le corps svelte et les ailes ornées de couleurs vives et brillantes. Quoique rangés parmi les insectes nocturnes, ils volent pendant le jour, et ont les mœurs des Bombyces.

CALLIONYME (du grec *callionymos*, dérivé de *callos*, beauté, et *onoma*, nom; qui a un beau nom),

genre de poissons Acanthoptérygiens, a pour caractères : ouïes ouvertes par un seul trou de chaque côté de la nuque ; nageoires ventrales placées sous la gorge, écartées et plus longues que les pectorales; tête oblongue et déprimée; peau lisse, couleurs variées et brillantes. On mange le *C. lyre*, poisson de la Méditerranée.

CALLIOPE, planète. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

CALLISTEMON (*beau filet*). *V.* MÉTROSIDÉROS.

CALLISTÈPHE, *Callistephus* (du gr. *callos*, beauté, et *stéphos*, couronne), genre d'Astéroïdées, a pour type l'*Aster sinensis* (la *Reine Marguerite* de nos jardins), plante herbacée, annuelle, originaire de Chine.

CALLITHRIC ou CALLITHRIX (du grec *callithrix*, dérivé de *callos*, beauté, et *thrix*, cheveu ; qui a une belle chevelure). Ce nom désigne : 1° un genre de plantes aquatiques de la famille des Naïadées, ainsi nommé à cause de la forme de ses longues racines vermiculaires, et de ses tiges délicates et flottantes : il a pour type le *C. printanier*, à feuilles d'un beau vert, en forme de rosette, à fleurs d'un blanc sale, qui croît dans les étangs où il est habituellement submergé, et qui peut servir à l'amendement des terres ; — 2° un arbrisseau très-rameux, de la famille des Conifères ou Pressinées, et qu'on trouve dans l'Afrique orientale et la Nouvelle-Hollande ; — 3° un genre de Mammifères de la famille des Sagouins ou Géopithèques, qui a pour type le *Saïmiri* de Buffon, dit aussi *Sapajou aurore* et *Singe écureuil*, joli petit singe de 25 à 30 centim. de long, à pelage agréablement coloré et très-intelligent : il vit en troupes dans les forêts de l'Amérique du Sud ; — 4° les Mollusques à coquille qui n'ont qu'une seule ouverture en forme de trou à la partie postérieure du manteau, comme les Moules et Modioles de Lamarck, et les Lithodomes de Cuvier.

CALLORHINQUE (du grec *callos*, beauté, et *rygkhos*, bec), poisson de mer. *Voy.* CHIMÈRE.

CALLOSITÉ (du latin *callus*, durillon). Chez l'homme, on appelle ainsi toute induration qui se forme accidentellement dans certaines parties molles, comme à la plante des pieds, par l'effet de la marche, ou à la paume des mains, par suite de travaux rudes. — Chez les animaux, on donne ce nom à certaines parties que recouvre une peau plus épaisse, souvent rugueuse, dépourvue de poils, et quelquefois colorée, comme on le remarque sur la poitrine et les genoux des chameaux, aux fesses des singes, etc.

CALMANT. Ce mot s'applique, en Médecine, à tous les médicaments adoucissants, anodins, antispasmodiques et narcotiques. *Voy.* BAUME TRANQUILLE.

CALMAR ou ENCORNET (du latin *calamaria*, encrier en forme de cornet), *Loligo*, genre de Céphalopodes cryptodibranches, famille des Décapodes, est ainsi nommé de sa forme semblable à un *cornet*, et de la liqueur noire qu'il répand à volonté. Ces animaux ont le corps allongé et la tête pourvue de 8 bras sessiles et de 2 bras tentaculaires. Ils viennent sur nos côtes pour la ponte. Ils nagent à reculons avec une extrême vitesse, et sont très-voraces. On les recherche en Chine, dans l'Inde, et même en France, comme une nourriture agréable. Les calmars, comme les seiches, ont près du cœur une vessie qui renferme une liqueur noire, espèce d'encre employée en peinture sous le nom de *sépia*. On les emploie comme appât dans la pêche de la morue.

CALOBATE (du grec *calobatès*, qui marche bien), *Calobata*, genre d'insectes Diptères de la tribu des Muscides, ainsi nommé à cause de sa marche rapide et élégante ; on le voit, en effet, courir légèrement sur les feuilles des arbrisseaux, principalement sur les plantes radiées. La *C. pétronelle*, ou *Mouche de saint Pierre*, doit son nom à la faculté qu'elle possède de marcher sur l'eau, comme le fit saint Pierre.

CALODROME (du grec *calodroméin*, courir sur des échasses), *Calodromus*, genre d'insectes Coléoptères, de la famille des Charançonites, au corps allongé, à la tête courte, au tarse extraordinairement long, ce qui lui a fait donner son nom. Le *C. Harrisii*, type de ce genre, se trouve à Manille.

CALOMEL ou CALOMÉLAS (du grec *calos*, beau, et *mélas*, noir), nom donné par les alchimistes au *protochlorure de mercure* ou *mercure doux*, fréquemment prescrit en Médecine comme purgatif, contre-stimulant, anthelmintique, et quelquefois comme antisyphilitique. C'est un sel blanc, insipide, insoluble dans l'eau, volatil sans décomposition, et cristallisable. Il noircit à la lumière. On le prépare en sublimant un mélange de deutochlorure de mercure et de mercure métallique, ou bien un mélange de sel marin et de sulfate mercureux. Les pharmaciens désignent sous le nom de *mercure doux à la vapeur* celui qu'on obtient à l'état d'extrême division au moyen de la vapeur d'eau. Les Alchimistes soumettaient le mercure à de nombreuses sublimations, croyant ainsi en augmenter l'activité comme médicament : le mercure doux ne prenait le nom de *calomel* qu'après six sublimations ; à la 9[e] il recevait celui de *panacée mercurielle*. — On raconte que Turquet, de Mayence, savant médecin-chimiste du XVII[e] siècle, a donné à ce corps, malgré sa blancheur, le nom de calomel (beau noir), en l'honneur d'un jeune et beau nègre qui l'aidait dans ses opérations chimiques. Il est plus probable que ce nom lui vient tout simplement de ce qu'il *noircit* à la lumière.

CALOMNIE. Chez les Romains, d'après la loi *Remmia*, la lettre K était imprimée, avec un fer chaud, sur le front du calomniateur. Cette loi fut en vigueur jusqu'au règne de Constantin. De nos jours, la loi punit le calomniateur d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans, et d'une amende de 50 à 2,000 fr., suivant la gravité du délit (Code pén., art. 367-374). Dans les lois du 17 mai 1819 et du 22 mars 1822, le nom de *calomnie* a été remplacé par ceux de *diffamation* et d'*injure*. *Voy.* ces mots.

CALOPE (du grec *calopous*, qui a de beaux pieds), *Calopus*, genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Taxicornes, rapporté par Latreille aux Sténélytres : insecte d'un brun clair, velu, que l'on trouve dans les bois en Suède et aussi dans les Alpes.

CALOPHYLLE (du grec *calos*, beau, et *phyllon*, feuille), *Calophyllum*, genre de la famille des Guttifères, renferme des arbres plus ou moins élevés, à feuilles entières et opposées, et a pour type le *C. inophylle* des Indes orientales et des îles australes de l'Afrique, dont on emploie le bois, aux îles de France et de la Réunion, pour la charpente, la construction des navires et le charronnage ; son tronc laisse découler une résine verte qui, solidifiée, porte le nom de *gomme* ou *résine de tacamahaca*.

CALORICITÉ. *Voy.* CHALEUR ANIMALE.

CALORIFÈRE (du latin *calor*, chaleur, et *fero*, porter), nom qu'on donne à toute espèce de constructions ou d'appareils destinés à porter la chaleur dans les appartements, les serres, les séchoirs, les ateliers, etc. On distingue : 1° les *C. à air*, composés d'une chambre de chauffage et de tuyaux destinés à porter où l'on veut l'air échauffé ; — 2° les *C. à vapeur*, composés d'une chaudière pour la formation de la vapeur, et de tuyaux de conduite qui promènent la vapeur, de tuyaux de condensation, où la vapeur retourne à l'état liquide, et de tuyaux de dégorgement qui lui fournissent une issue ; — 3° les *C. à eau chaude*, composés d'une chaudière et de tuyaux dans lesquels passe constamment de l'eau bouillante, qui échauffe l'air ambiant : ces derniers peuvent être employés avec avantage dans des serres ; mais ils ne sont pas sans inconvénient dans les habitations. Les tuyaux des calorifères sont en terre, en fonte ou en cuivre ; dans les habitations, les tuyaux de fonte sont préférables aux tuyaux de cuivre, qui portent une odeur désagréable ; mais ceux-ci sont employés de préférence dans les séchoirs des fabriques, parce qu'ils conduisent mieux la cha-

leur et n'ont pas l'inconvénient de tacher les étoffes. Le foyer est généralement placé dans une cave; il en part des tuyaux qui se ramifient dans tout l'édifice. On fabrique aussi des calorifères mobiles et portatifs, qui ne sont guère que des poêles. — L'art de construire les calorifères n'était pas inconnu aux anciens; on trouve mentionnés chez les Romains des *caliducs* qui remplissent le même office que nos calorifères : longtemps oublié, il a été tout récemment retrouvé en France. Cet art doit beaucoup aux travaux des frères Duvoir, de Paris.

CALORIMÈTRE, instrument propre à mesurer la chaleur. *Voy.* CALORIMÉTRIE.

CALORIMÉTRIE (du latin *calor*, chaleur, et *metrum*, mesure), ensemble des méthodes à l'aide desquelles on détermine les chaleurs spécifiques. Ces méthodes sont : 1° la *fonte de la glace*, procédé qui consiste à déterminer la quantité de glace fondue par différents corps ayant le même poids, et qui repose sur ce fait, que la glace fond à une température fixe, et que la chaleur qui lui est fournie est employée à la fondre sans l'échauffer; le *Calorimètre de glace* de Lavoisier et Laplace se compose de trois cavités concentriques, en cuivre ou en fer-blanc, excepté la cavité intérieure, qui est en grillage de fil de fer; on met dans celle-ci le corps que l'on veut examiner, les deux autres contiennent de la glace et sont inférieurement terminées chacune par un robinet; la cavité extérieure ne sert qu'à préserver la suivante de l'air ambiant : d'après la quantité d'eau fondue dans la moyenne, on connaît la quantité de calorique fournie par le corps pour ramener à l'état liquide la glace mise à zéro; — 2° la *méthode des mélanges;* elle consiste à porter le corps qu'on examine à une certaine température, à le mélanger ensuite avec de l'eau à une température donnée, et à prendre la température de ce mélange; — 3° la *méthode du refroidissement :* elle repose sur ce fait, qu'une même surface perd, dans le même temps, par le rayonnement, une même quantité de chaleur pour une température constante, de sorte que, quel que soit le corps renfermé dans une enveloppe, la chaleur émanant de la surface dans un temps donné, dépendra entièrement de cette surface, et non de la nature du corps enfermé; si l'on enferme dans une semblable enveloppe des poids égaux de deux corps contenant des quantités de chaleur différentes, la durée de leur refroidissement sera dans le rapport de ces quantités de chaleur; on déduit alors leurs chaleurs spécifiques de la durée du refroidissement.

CALORIQUE, nom de la cause inconnue qui produit sur nos organes les impressions d'où résulte la sensation de chaleur. On se le représente généralement comme un fluide extrêmement subtil, invisible, éminemment élastique, impondérable, se mouvant sous forme de rayons, à la manière de la lumière, et pénétrant tous les corps. *Voy.* CHALEUR.

CALOSOME (du grec *calos*, beau, et *soma*, corps), *Calosoma*, genre de Coléoptères pentamères de la famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, renferme des insectes assez grands, très-voraces, à l'abdomen presque carré, et a pour type le *C. sycophante*, long de 12 à 15 millim., d'un noir violet; sa larve vit sur le chêne, dans le nid des chenilles processionnaires, dont elle se nourrit. Le *C. inquisiteur* vit, ainsi que le précédent, sur le chêne, et fait la chasse aux chenilles et aux insectes.

CALOTTE, diminutif de *cale*, espèce de coiffure autrefois portée par les hommes et par les femmes, mais sous des formes différentes. — La plupart des peuples de l'Orient ont adopté ce genre de coiffure, et portent la calotte, tantôt seule, tantôt entourée d'un turban. — En France, sous Louis XIV, la calotte était d'un usage presque général pour tous les laïques d'une profession grave, magistrats, avocats, hommes de lettres, bourgeois. Aujourd'hui, elle n'est plus guère en usage que parmi les gens d'église; elle est noire, arrondie, assez large pour adhérer à la tête sans attaches. La calotte suit ordinairement la couleur de la soutane : les évêques la portent violette, les cardinaux rouge; celle du pape est rouge, bordée d'hermine blanche et a oreilles; les calottes des moines sont généralement de la couleur de leur froc. Le cardinal de Richelieu est le premier qui ait porté en France la calotte rouge.

En Anatomie, on appelle *Calotte du crâne* la partie supérieure de cette cavité; *C. aponévrotique*, l'aponévrose des muscles frontaux.

En Chirurgie, on nomme *calotte* un emplâtre agglutinatif dont on enduit la tête d'un teigneux, et qu'on enlève ensuite avec violence pour extirper, avec les bulbes des cheveux, le principe de la maladie.

En Architecture, on appelle *calotte* la cavité ou enfoncement, en forme de coupe ou de bonnet, qu'on a imaginé pour diminuer la hauteur d'une alcôve, d'un cabinet, d'une chapelle, par rapport à leur largeur. — En Géométrie, on nomme *Calotte sphérique* une zone à une base. *Voy.* ZONE.

CALOYER (du gr. mod. *calogérôn*, bon vieillard), nom qu'on donne aux moines grecs qui suivent la règle de saint Basile. Ce nom est donné particulièrement par les Grecs aux religieux du mont Athos, qui sont vénérables par leur âge et l'austérité de leur vie. Il y a aussi des religieuses caloyères.

CALQUE. Autrefois, les graveurs calquaient à la pointe sur du papier verni; aujourd'hui, ils se servent d'un papier dit *papier glacé*, qui est fait avec de la gélatine, et d'une extrême transparence. On calque au crayon et à la plume sur le papier *végétal*, sur le papier *serpente* (*Voy.* ces mots), et même sur le papier ordinaire; mais ce dernier étant peu transparent, on est obligé de prendre le calque à la vitre. — Pour *décalquer*, c.-à-d. pour transporter le calque sur la planche, le graveur, après avoir rougi son calque avec de la sanguine, le place sur la planche vernie et noircie, puis, avec une pointe, il en repasse tous les traits; quant au calque fait au crayon ou à l'encre, on le décalque avec la presse.

CALTHA, nom latin et botanique du *Populage*.

CALUMET (du latin *calamus*, roseau), grande pipe qui est particulièrement en usage parmi les Indiens de l'Amérique du Nord; elle est soigneusement ornée de plumes de différentes couleurs, et entourée de cheveux nattés autour du tuyau. — Le calumet est, pour les Indiens, le symbole de la paix et comme le sceau de toutes les entreprises; ils l'offrent à ceux avec lesquels ils négocient. Quelquefois aussi il est un signe de guerre; mais alors il n'est plus décoré de plumes, et l'intervalle des tresses de cheveux est peint en rouge.

Les nègres désignent sous le nom de *Calumet* plusieurs des végétaux qui servent à faire des tuyaux de pipe. A Haïti, c'est une espèce de fougère du genre *Lygodium;* à Cayenne, une Euphorbiacée appelée *Mabea piriri;* aux îles Mascareignes, un *Nastus;* aux Indes, plusieurs espèces du genre *Arundo*.

CALUS. *Voy.* CAL et CALLOSITÉ.

CALVAIRE (du latin *calvus*, chauve, à cause de de l'aridité du mont *Calvaire* ou *Golgotha*), nom donné, en souvenir du mont voisin de Jérusalem sur lequel mourut Notre-Sauveur, à certains lieux où l'on a élevé des croix avec des chapelles et des stations rappelant diverses scènes de la passion. Ces calvaires sont ordinairement construits sur une éminence : tels sont ceux de Montmartre et du mont Valérien, près de Paris. Ce dernier attirait autrefois un grand concours de fidèles.

CALVILLE, variété de pommes. *Voy.* POMME.

CALVITIE (du latin *calvus*, chauve), nom qu'on donne à la privation permanente des cheveux; elle diffère en cela de l'*alopécie*, qui n'en est que la privation momentanée. — La calvitie est quelquefois

*native*, mais bien rarement; elle est *accidentelle*, quand elle provient subitement à la suite d'une maladie; elle est *prématurée*, quand elle survient dans la jeunesse, et dans ce cas, elle est souvent l'effet des passions et des excès de tout genre; *naturelle*, quand elle est due aux progrès de l'âge. Malgré les promesses des charlatans, cette infirmité est généralement incurable. *Voy.* ALOPÉCIE et CHEVEUX.

CALYCANTHE (du grec *calyx*, calice, et *anthos*, fleur), *Calycanthus*, genre type de la famille des Calycanthées, renferme de jolis arbrisseaux, originaires, en grande partie, de l'Amérique du Nord. Leur périanthe est simple et coloré; leurs étamines et leurs ovaires nombreux, leurs feuilles opposées et leurs fleurs terminales et d'un pourpre noirâtre. On en distingue plusieurs espèces, dont les deux principales sont: le *C. pompadour*, ou *Arbre aux anémones* (*C. floridus*), à bois odoriférant, à fleurs d'un rouge foncé, qui répandent un parfum de pomme de reinette et d'ananas, et le *C. précoce* ou *d'hiver* (*C. chimonanthus*), originaire du Japon, qui fleurit en hiver.

CALYCANTHÉES (de *Calycanthe*, nom du genre type), famille détachée du groupe des Rosacées, se compose d'arbrisseaux aromatiques du Japon et de l'Amérique Septentrionale, qui, transportés en Europe, font l'ornement de nos jardins.

CALYCÉRÉES, famille de plantes dicotylédonées monopétales épigynes, à anthères conjointes, séparée par R. Brown de la famille des Composées, et qui a reçu aussi de Cassini le nom de *Boopidées*. Elles ont le port des Composées et leurs fleurs réunies en capitules; mais leurs étamines sont soudées à la fois par les filets et par les anthères. Cette famille se compose des 4 genres *Calycera, Boopis, Anthœmoïdes* et *Cryptocarpha*, exclusivement propres aux parties chaudes de l'Amérique.

CALYCIFLORES (de *calyx*, calice, et *flos*, fleur), nom donné, dans la classification de M. de Candolle, à la seconde division des végétaux dicotylédonés: elle comprend ceux dont la corolle polypétale est libre ou insérée sur le calice.

CALYPTRE (du grec *calyptra*, coiffe). Les Botanistes nomment ainsi un organe qui enveloppe le pistil dans sa jeunesse, et qui, se déchirant au sommet chez les Hépatiques pour laisser passer la capsule, persiste à la base des pédoncules, tandis que, dans les Mousses, la rupture s'opérant circulairement à la base, il est soulevé et entraîné par la capsule, et la recouvre souvent jusqu'à la maturité des spores.

CALYPTRÉE (du grec *calyptra*, coiffe), genre de mollusques Gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, renferme de jolies petites coquilles marines univalves, conoïdes, à sommet vertical imperforé, à base orbiculaire; il a pour espèces principales la *C. scabre* (*C. equestris*), des mers de l'Inde, et la *C. tubifère*, qui présente à l'intérieur une double coquille.

CAMAIEU. Ce mot, le même que *Camée*, désignait anciennement une pierre gravée en relief (*Voy.* CAMÉE). Il signifie aujourd'hui un genre de peinture dans lequel on n'emploie qu'une seule couleur, ce qu'on appelle aussi peinture *monochrome* ou *grisaille*. La peinture en camaïeu était fort à la mode au siècle dernier, pour imiter les bas-reliefs dans les dessus de porte et les ornements. On en peut voir à Paris un très-bel emploi dans les peintures de la grande salle de la Bourse, et dans la chapelle du Calvaire, à Saint-Roch. Les *camaïeux* ne sont pas toujours en grisaille: on en fait de deux ou de trois couleurs; il y en a de bleus, de verts, de rouges. La Bibliothèque nationale possède de superbes Heures de Louis XIV, dont chaque page est entourée d'un camaïeu de couleur différente.—On donne aussi ce nom à des espèces de toiles peintes en manière de camaïeu.

CAMAIL (dérivé, selon les uns, de *camelaucius*, couverture de tête faite de camelot; selon d'autres, de *cap de mailles*, armure en mailles de fer qui, au moyen âge, couvrait la tête et les épaules des chevaliers), sorte de petit manteau ou collet que les évêques et les chanoines portent par-dessus le rochet, et même en habit de ville, sur la soutane. Le camail s'étend depuis le cou jusqu'au coude; il est quelquefois garni d'un capuchon; il est toujours de la couleur de la robe ecclésiastique.—Les chanoines ne commencèrent à s'en servir que vers la fin du XV^e siècle. Les simples prêtres portent aussi le camail dans certaines églises; mais alors il est entièrement noir, au lieu que celui des chanoines a toujours quelque signe distinctif, ordinairement un liséré de soie ou de velours rouge, et la doublure de cette même couleur. Quelquefois il se termine en pointe, et descend jusqu'aux talons. C'est un vêtement de chœur, qu'on ne porte pas toute l'année: à Paris, on le porte du 17 octobre à Pâques. — Le camail des évêques s'appelle aussi *mosette*.

CAMARE (du grec *camara*, chambre voûtée). On nomme ainsi le fruit multiple dont l'*aconit* et le *delphinium* présentent un exemple; c'est une réunion de capsules, s'ouvrant en deux valves par leur côté interne, et contenant une ou plusieurs graines.

CAMARILLA (de l'espagnol *camarilla*, petite chambre). Dans le langage politique, ce mot désigne l'influence occulte que sont supposés exercer sur le chef de l'État les hommes attachés au service de sa personne, influence qui presque toujours arrête ou entrave la marche du gouvernement officiel. On s'est servi pour la première fois de cette expression en Espagne, en 1814, après le retour de Ferdinand VII. Depuis, elle a été adoptée par les publicistes étrangers, surtout en France.

CAMBISTE (de l'italien *cambio*, change), nom qu'on donne à ceux qui s'occupent particulièrement du négoce des lettres et billets de change, qui vont régulièrement sur la place ou à la Bourse pour s'instruire du cours de l'argent sur les différentes places, afin de pouvoir faire à propos des traites ou remises, ou des négociations d'argent, billets, lettres de change, etc. Le cambiste ne doit pas être confondu avec le *changeur*, puisqu'il ne fait pas d'opérations de change; c'est plutôt une espèce de banquier ou d'agent de change. Il existe, sous le titre de *Cambiste universel*, un ouvrage anglais fort estimé, par Kelly (traduit dès 1823, in-4). *Voy.* CHANGE.

CAMBIUM (du bas latin *cambium*, change, à cause de ses transformations), substance mucilagineuse, sans odeur ni saveur, qu'on trouve, à la fin du printemps et de l'été, entre l'aubier et l'écorce des arbres. Cette substance n'est autre chose que la séve qui vient des feuilles et des parties vertes où, par la respiration et l'exhalation, elle est devenue plus concrète et plus visqueuse, et qui, en redescendant, change d'apparence, s'épaissit peu à peu, passe à l'état globuleux, puis à l'état cellulaire, et devient enfin une nouvelle couche d'aubier. Le cambium est très-abondant dans le chêne et les autres arbres; au contraire, les plantes herbacées annuelles en contiennent fort peu.

CAMBOUIS, nom donné vulgairement au *vieux oing* dont on enduit les essieux des voitures et les axes des machines, et qui est devenu noir par le frottement des roues; il renferme beaucoup de particules métalliques. Il passe pour avoir la propriété de résoudre les hémorroïdes; on s'en sert aussi comme de lut. Les taches de cambouis ne peuvent être enlevées que par l'essence de térébenthine.

CAMBRÉSINE ou CAMBRASINE (du nom de la ville de *Cambrai*), toile fine et blanche qui se fabrique à Cambrai. On donne aussi ce nom à toutes les fortes étoffes de coton tissues en forme de toile, et qui ont l'apparence des toiles de Cambrai, particulièrement à plusieurs étoffes blanches que l'on tire de la Perse, de l'Égypte et de l'Anatolie.

CAMBREUR (du verbe *cambrer*, dérivé lui-même du latin *camerare*, voûter), ouvrier qui donne aux tiges de bottes la forme qu'elles doivent avoir. Pour

cela, après avoir mouillé le cuir pour le rendre plus souple, il l'étend le plus possible, et le cloue par les bords sur une forme en bois disposée convenablement. Il le noircit ensuite avec une solution de couperose, et le laisse sécher dans cet état.

CAMBRURE. *Voy.* BOSSE et LORDOSE.

CAMBUSE (du hollandais *kom-huis*, maison à l'écuelle, cuisine), endroit fermé dans l'entre-pont d'un vaisseau, où l'on serre une partie des vivres, et où se fait la distribution des provisions journalières. La cambuse servait autrefois de cuisine, et au moment du combat, elle pouvait être transformée en un poste pour les blessés.

CAME ou CHAME, *Chama* (du grec *chêmè*, même signification), genre de Mollusques acéphales de l'ordre des Testacés de Cuvier et de la famille des Cardiacés, à coquille épaisse, solide, adhérente, inéquivalve, irrégulière, et habitant les mers intertropicales. L'espèce la plus curieuse est la *Came feuilletée;* sa valve supérieure est formée de lames superposées de diverses couleurs : on en fait quelquefois des camées qui imitent parfaitement les camées sur agate-onyx.

CAME, terme de Mécanique. *Voy.* CAMME.

CAMÉE, primitivement *Camaïeu* (de l'hébreu *camehuia*, onyx, ou de *kamaa*, relief), pierre fine gravée en relief, et offrant dans sa contexture plusieurs couches superposées de diverses couleurs, dont l'artiste profite pour obtenir des effets variés. On choisit ordinairement pour faire des camées la *sardonyx* ou *sardoine*, pierre siliceuse, demi-transparente et à plusieurs couches; les plus belles sardoines viennent d'Orient; mais comme elles sont très-rares, on emploie aussi, pour graver les camées fins, les agates et les sardoines d'Allemagne, dont la pâte est moins belle. La France possède la plus riche collection de camées sur sardoine qui soit en Europe. On grave aussi des camées sur certaines coquilles (*Voy.* CAME); on en fait d'artificiels avec de la faïence, de la porcelaine, des émaux, etc. — Les anciens excellaient dans l'art de graver les camées; c'étaient, chez eux, des objets de luxe et de parure; ils enrichissaient les meubles, les vases et les vêtements; les dames romaines en ornaient leurs coiffures, leurs bracelets, leurs ceintures, leurs agrafes; on en faisait aussi des cachets en relief, des bagues, etc. Aujourd'hui, ils servent encore aux mêmes usages. Les plus beaux se fabriquent à Rome.

CAMÉLÉE (du grec *Chamailéon*, nom d'une plante indéterminée), *Cneorum*, genre de la famille des Connaracées, est composé de petits arbustes toujours verts, à feuilles sessiles, à fleurs jaunes, axillaires, formées d'un calice très-petit à 3 dents, d'une corolle à 3 pétales, de 3 étamines, et d'un style à 3 stigmates. On les cultive en orangerie. Les principales espèces sont le *C. tricoccos*, qui habite les parties pierreuses du midi de la France, et le *C. pulverulentum*, qu'on trouve à Ténériffe et dont l'écorce est employée comme fébrifuge.

CAMÉLÉON, *Chamæleo* (du grec *chamai*, à terre, et *léôn*, lion, c.-à-d. petit lion, à cause de la grosseur de sa tête), reptile quadrupède de l'ordre des Sauriens, assez semblable à un gros lézard : il a la peau chagrinée, le corps comprimé, dentelé sur le dos, la queue prenante et recourbée en dessous, la tête grosse et anguleuse, le cou goitreux, la langue presque aussi longue que le corps, et terminée par un tube gluant qui lui permet d'attraper les insectes dont il se nourrit; les pattes égales; 5 doigts à chaque patte, réunis en deux faisceaux opposés; il atteint jusqu'à 50 centim. de long. Le caméléon est un animal timide et inoffensif, qui habite les contrées les plus chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique; il est peu agile, et semble concentrer toute son énergie musculaire dans sa langue, qu'il darde avec une extrême rapidité, et dont il se sert pour atteindre les insectes dont il fait sa proie; il peut rester des mois entiers sans manger, et supporter une chaleur excessive. — On a fait sur le caméléon les contes les plus merveilleux : on a dit qu'il changeait de couleur à volonté, et qu'il pouvait emprunter celle des objets qui l'environnaient, etc. La vérité est qu'il a une couleur qui lui est propre, mais dont la nuance change sous l'effet de causes accidentelles : sa couleur ordinaire est *jaune-paille;* sur un arbre vert, il devient, par l'effet du reflet, d'un *vert tendre;* si on le prend dans la main, sa couleur se fonce et se tigre de taches d'un *brun rosâtre;* si on l'irrite, il se rembrunit encore, et devient presque *noir;* de temps à autre, suivant ses impressions, il prend une foule de nuances intermédiaires. On a donné pour causes à ces phénomènes tantôt le gonflement des poumons de l'animal par l'air, qui fait refluer plus ou moins le sang vers la peau, tantôt l'infiltration de cet air entre la peau, qui est très-lâche, et les muscles. Enfin la crainte, la maladie, etc., semblent influer sur la couleur du caméléon. — On sait que cette singulière propriété du caméléon l'a fait prendre pour emblème de l'homme versatile qui, par ambition, prend successivement toutes les couleurs.

En Astronomie, on a donné le nom de *Caméléon* à une constellation australe, qui est située sur le colure des équinoxes, en dedans du cercle polaire antarctique : elle renferme 9 étoiles.

En Chimie, on nomme *Caméléon minéral* une une combinaison d'acide manganique et de potasse ($MnO^3$,KO), de couleur verte, et qui a la propriété de se décomposer et de passer peu à peu par toutes les nuances de violet et de rouge quand on l'étend de beaucoup d'eau : ce sont ces transformations qui l'ont fait appeler *caméléon.* On l'obtient en chauffant au rouge parties égales de potasse et de peroxyde de manganèse. Les chimistes l'emploient comme oxydant.

CAMÉLÉOPARD. *Voy.* GIRAFE.

CAMÉLIA. *Voy.* CAMELLIA.

CAMÉLIENS, famille d'animaux Ruminants, qui a pour type le genre *Chameau*, se partage en deux groupes, les *Chameaux* proprement dits et les *Lamas. Voy.* CHAMEAU.

CAMÉLINE (du grec *chamai*, à terre, et *linon*, lin; petit lin), *Camelina*, genre de plantes de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées, annuelles ou pérennes, qu'on trouve en Europe et dans l'Asie centrale, et dont une espèce, la *C. cultivée*, dite vulg. *Camomille de Picardie*, *Sésame bâtard*, est cultivée en grand pour ses graines, qui fournissent une huile siccative, bonne pour la peinture.

CAMELLIA (qu'on écrit vulgairement *Camelia*, du *P. Camelli*, jésuite), genre de la famille des Ternstrœmiacées, qui forme, conjointement avec les Thés, la tribu des *Camelliées*, croît naturellement au Japon et en Chine, et renferme un grand nombre d'espèces, dont la plus intéressante et la plus connue est le *Camellia proprement dit* (*C. Japonica*), dit aussi *Rose du Japon* et *Rose de Chine :* c'est un arbrisseau toujours vert, à feuilles ovales, dentées, coriaces, luisantes, et à fleurs inodores; d'une belle couleur rouge, en forme de rose, terminant des rameaux au nombre de deux à six. Introduit en Europe dès 1739, le camellia n'est devenu à la mode qu'au commencement de ce siècle; mais, depuis cette époque, les horticulteurs en ont tant multiplié les variétés, qu'on en compte aujourd'hui plus de 1,500 : une des plus jolies est le camellia double à fleurs rouges, panachées de blanc; il y a aussi des variétés fort belles à fleurs blanches et jaunes. On cultive ordinairement le camellia dans de la terre de bruyère; on le multiplie de graines, de boutures, de marcottes et surtout de greffes. Aujourd'hui, il se fait en Europe et en Amérique une telle consommation de ces belles fleurs pour les serres, les appartements et les bouquets de bal, qu'on en vend tous les ans pour des sommes considérables. — Quel-

ques espèces de camellias se cultivent en Chine et au Japon comme plantes oléagineuses, et fournissent une huile grasse qui sert aux usages alimentaires. Quelques espèces exhalent une odeur suave : ainsi les Chinois mêlent souvent au thé, afin de le parfumer, les pétales du *Camellia sasanqua*, dit aussi *C. thé*, parce que ses fleurs ont de la ressemblance avec celles du thé.

CAMELOT (du grec *camélotè*, peau de chameau). Ce nom désignait d'abord une étoffe non croisée, mais forte et solide, qu'on fabriquait dans le Levant avec le poil du chameau, ou celui des chèvres du pays. Maintenant il se dit de certaines étoffes pure laine, ou mêlées de laine ou de poil de chèvre et d'un peu de soie qu'on fabrique à Amiens, à Roubaix, à Neuville près Lyon et à Bruxelles. En Italie, notamment à Vérone, Milan, Florence, Naples, on fabrique beaucoup de camelots de soie. Le *bouracan* (*Voy.* ce mot) est une espèce de camelot commun. — Dans le Commerce, on appelle *camelotte* (de *camelot*) les objets de pacotille qu'on fabrique en masse, et qui ont plus d'apparence que de valeur réelle.

CAMERA, mot italien qui veut dire *chambre*, est employé dans les expressions *camera lucida*, *camera oscura*, etc. *Voy.* CHAMBRE.

En Italie, on appelle *Musica da camera*, ou *Musique de chambre*, des compositions familières et fugitives, destinées à être exécutées, non en public, mais en petit comité, dans la *chambre* ou l'appartement; on l'oppose à *Musique d'église*, *Musique de théâtre*. Palestrina, Monteverde, Haydn, Beethoven, etc., ont fait d'excellente musique de chambre.

CAMÉRALISTIQUE (de *camerarius*, camérier, fonctionnaire préposé à la chambre fiscale). En Allemagne, on appelle *Sciences camérales* ou *Caméralistique* l'ensemble des connaissances nécessaires pour gouverner les finances d'un État; elles embrassent aussi l'exploitation du domaine d'un prince et de ses droits régaliens. Il y a eu à Heidelberg une école célèbre où l'on enseignait le *droit caméral*.

CAMÉRIER (du latin *camerarius*, chambrier), nom d'une dignité ecclésiastique et d'une dignité séculière. Les *Camériers ecclésiastiques* sont des prélats de la cour de Rome attachés à la personne du pape et chargés de ses aumônes, du soin de l'argenterie, des joyaux, des reliquaires, etc. Ils portent une soutane violette, avec des manches pendantes jusqu'à terre.

Pour les *Camériers séculiers*, *Voy.* CHAMBRIER.

On appelait autrefois *Archicamérier* ou *Archichambellan* un des grands dignitaires de l'Empire d'Allemagne. L'électeur de Brandebourg était archicamérier-né de l'Empire; il portait le sceptre dans les marches impériales. L'office d'archicamérier n'était qu'un titre honorifique. *Voy.* CHAMBELLAN.

CAMÉRISIER ou CAMÉCERISIER (c.-à-d. *petit cerisier*), *Xylosteum*, genre d'arbustes de la famille des Caprifoliacées, voisins des Chèvrefeuilles, avec lesquels plusieurs botanistes les confondent encore, mais dont les rameaux ne sont pas sarmenteux; ils ont des feuilles opposées, d'un vert bleuâtre clair et d'une forme ovale; des fleurs blanches et roses, réunies deux à deux, qui donnent naissance à de petites baies accouplées, tantôt blanches, avec l'aspect de la cire, tantôt d'un rouge vif comme la groseille, ou d'un assez beau violet. Ces différentes variétés se trouvent sur les Alpes ou les Pyrénées; on cultive surtout dans les jardins le *Camérisier de Tartarie* ou *Cerisier nain*, à fleurs roses; cet arbuste fait, dans les massifs, un assez joli effet.

CAMÉRISTE (de *camera*, chambre), nom qu'on donne aux femmes de chambre des dames de qualité en Italie, en Espagne et en Portugal. — A Madrid et à Lisbonne, la *camareira mayor*, ou première camériste, a la première charge du palais; c'est la surintendante de la maison royale; elle est chargée d'accompagner la reine.

CAMERLINGUE, nom donné, dans l'ancien Empire d'Allemagne, et encore aujourd'hui à Rome, au dignitaire chargé de l'administration des finances.

CAMION. On nomme ainsi : 1° une voiture de roulage à quatre roues très-basses et très-solides, et qui sert à transporter dans les villes les marchandises d'un grand poids ou d'un volume considérable; — 2° un petit chariot sur lequel, dans les chantiers de construction, les ouvriers traînent les pierres de taille à l'aide de bretelles; on appelle *camionneur* celui qui traîne ou conduit le camion; — 3° des épingles de la plus petite dimension; — 4° un vase de terre dans lequel les peintres en bâtiments délayent le badigeon.

CAMISADE, nom donné, en général, à toute ruse de guerre qui a pour objet de surprendre l'ennemi pendant la nuit. Les uns veulent dériver cette expression de ce que l'ennemi est alors surpris en *chemise*; les autres l'expliquent en disant qu'autrefois, pour amortir l'éclat des armures, les soldats revêtaient leur *chemise* par-dessus leurs armes. L'histoire cite plusieurs camisades importantes : la prise de Pontoise en 1419 fut une camisade; la bataille de Pavie, en 1524, commença par une camisade.

CAMISOLE (diminutif de *camisa*, chemise). Outre le vêtement du matin que tout le monde connaît, on appelle *camisole* ou *gilet de force* un vêtement qui ressemble à un gilet à manches, excepté qu'il se ferme par derrière, et que les manches, prolongées au delà des mains, sont réunies et sans ouvertures. On s'en sert pour contenir les aliénés et les malades en délire. On met aussi la camisole de force à certains condamnés pour les empêcher d'attenter à leurs jours, ou de commettre des actes de violence.

CAMME, nom que l'on donne, dans les grosses forges et dans plusieurs autres usines, à des saillies ou dents très-solides, pratiquées à la surface d'un arbre qui, tournant sur lui-même par le moyen d'une grande roue et d'une chute d'eau, fait lever des pilons ou des soufflets, auxquels sont adaptées d'autres dents que les cammes rencontrent. On le donne également à des lames de bois ou de fer saillantes, fixées aux axes tournants d'une machine à pilon. La camme agit momentanément sur un objet qu'elle entraîne ou repousse pendant une partie de sa révolution, et qu'elle abandonne ensuite, différant en cela de l'engrenage, dont l'action est continue.

CAMOMILLE (autrefois *Chamæmelum*, d'où son nom français), *Anthemis*, genre de plantes de la famille des Composées, section des Corymbifères de Jussieu, et de la tribu des Sénécionidées des nouveaux botanistes, est caractérisé par son involucre hémisphérique, ses fleurs radiées à demi-fleurons femelles et fertiles, et son réceptacle convexe et garni de paillettes. Toutes les espèces de ce genre sont des plantes herbacées renfermant une huile volatile d'odeur agréable et de couleur azurée. L'espèce appelée *C. Romaine* (*Anthemis nobilis*) est une plante vivace à fleurs jaunes au centre, blanches à la circonférence et d'un usage populaire comme stomachique, sudorifique, antispasmodique, fébrifuge et emménagogue. Cette plante croît dans toutes les contrées sablonneuses de la France; mais les pharmaciens n'emploient guère que celles qui sont cultivées et dont les capitules sont plus gros, plus pleins et sont devenus tout blancs par la transformation des fleurons en demi-fleurons. On a encore la *C. Puante* ou *Maroute* (*A. cotula*), succédanée de la précédente, la *C. des Teinturiers* (*A. tinctoria*), vulgairement *Œil de bœuf*, qui donne aux laines une belle teinte jaune aurore, et le *Pyrèthre* (*A. Pyrethrum*). *V.* PYRÈTHRE. — On donne à tort le nom de *C. ordinaire* à une espèce de Matricaire (*Matricaria Camomilla*) qui s'emploie comme la Camomille, et celui de *C. de Picardie* à une Crucifère, la *Caméline cultivée*. *Voy.* CAMÉLINE.

CAMOUFLET (par contraction du latin *calamo flatus*, soufflé par un chalumeau). En termes de

Fortification, *donner un camouflet*, c'est souffler de la fumée fort épaisse contre l'ennemi, dans les ouvrages souterrains, pour l'étouffer, le suffoquer ou le forcer à se retirer. Pour cela, on fait passer par un trou percé dans la terre un canon de fusil ouvert par les deux bouts, et dans l'intérieur duquel on met une composition de poudre et de soufre qu'on enflamme, et dont on souffle la fumée vers l'ennemi. De là l'expression métaphorique : *donner un camouflet*.

CAMP (du latin *campus*, champ), lieu où se place une armée pour y séjourner plus ou moins longtemps. La forme des camps varie nécessairement suivant la nature des lieux et la disposition du terrain. Cependant, chaque peuple a toujours affecté une disposition particulière. D'après la Bible, les camps hébreux étaient rectangulaires; les Grecs et les peuples de l'Orient, comme encore aujourd'hui les Arabes, préféraient la forme circulaire; les Romains, la forme carrée. Les Grecs, et surtout les Romains, sont les premiers qui aient adopté un ordre régulier dans leurs camps.

CAMPS ROMAINS. On distinguait les *C. de marche* ou *de passage*, que l'on construisait pour les besoins du moment, et les *C. à demeure* (*castra stativa*), qui se divisaient en *C. d'été* (*castra æstiva*) et *C. d'hiver* (*castra hiberna*). Ces derniers, véritables forteresses, renfermaient tous les établissements d'une ville ; plusieurs villes modernes leur doivent même leur origine, et les ruines nombreuses qu'on voit encore dans plusieurs endroits de la France, et qu'on appelle communément *Camps de César*, se rattachent à ce genre de camps. Les Romains entouraient leurs camps d'un fossé (*vallum*), revêtu intérieurement d'un parapet (*agger*) fortifié d'une palissade; quatre portes répondaient aux quatre côtés du camp : la *Prétorienne*, du côté du général; la *Décumane*, du côte opposé; la *Dextre*, à droite, et la *Sinistre* à gauche. Un grand chemin de ceinture séparait les tentes de l'enceinte du camp, et deux larges voies correspondant aux quatre issues le coupaient, l'une en long et l'autre en large. Dans la partie supérieure du camp se trouvait une vaste place quadrangulaire, au centre de laquelle s'élevait le *prétoire* ou tente du général; à droite de cette tente, et dans l'enceinte même du prétoire, était l'*Augural*, où se prenaient les auspices; la moitié septentrionale servait de marché (*Forum*), on y voyait la tente du *légat* (lieutenant) ; dans l'autre moitié se trouvait celle du *questeur* (trésorier) de l'armée; derrière cette place, et perpendiculairement à la porte prétorienne, les tentes formaient de longues lignes (*strigæ*); chaque tente contenait dix soldats (*contubernales*) sous le commandement d'un *decanus*. Les goujats (*calones*) et les vivandiers (*lixæ*) étaient placés en dehors du camp, aux abords extérieurs (*procestria*). Les Romains doivent aux Grecs, et surtout à Pyrrhus, la belle ordonnance de leurs camps; ils ont emprunté aux Étrusques les accessoires religieux.

CAMPS MODERNES. On distingue : le *C. de rassemblement*, lieu où l'on réunit tous les corps qui doivent former une armée au commencement d'une guerre ou à l'ouverture d'une campagne; — le *C. de passage*, que l'on n'occupe qu'en passant ; — le *C. stable* ou *permanent*, que l'on doit occuper pendant un temps assez long ; — le *C. retranché*, qui est entouré de retranchements et de fortifications; — le *C. volant*, petite armée qui se compose surtout de cavalerie, et qui tient la campagne pour inquiéter l'ennemi, l'observer, courir sur ses ailes, lever des contributions, etc. ; — le *C. de manœuvres*, que l'on établit en temps de paix dans des localités propres à cet usage, pour l'instruction des troupes, et où il se fait constamment des exercices, des revues, des simulacres de bataille. *V.* CASTRAMÉTATION.

CAMPAGNE. Dans l'Art militaire, on comprend ordinairement sous ce nom l'ensemble des opérations (siéges, campements, marches, combats, batailles, etc.) qui ont lieu dans le cours d'une année sous le commandement général d'un même chef, en présence de l'ennemi. — On se sert de ce mot pour exprimer les services de guerre, soit sur terre, soit sur mer. Les lois militaires qui fixent les droits des officiers ou soldats à la retraite (lois des 11 avril 1831 et 3 mai 1832) évaluent chaque campagne à un an en sus du temps de service ordinaire, en sorte que chaque année de service qui comprend une campagne compte pour deux ans. Un décret du 5 décembre 1851 compte comme campagnes les combats livrés à l'intérieur pour rétablir l'ordre. — Dans la Marine, le mot *campagne* s'applique à l'ensemble des opérations qu'exécute une escadre ou un bâtiment entre la sortie du port d'armement et la rentrée. On distingue les campagnes d'*instruction* ou d'*évolution*, d'*observation*, de *croisière*, de *découvertes*, etc.

CAMPAGNOL (de *campagne*), *Arvicola*, genre de petits Mammifères de l'ordre des Rongeurs et de la famille des Rats, vivant dans les champs et sur le bord des eaux. Il comprend plusieurs sous-genres : les *Campagnols* proprement dits, les *Ondatras* ou *Rats musqués*, les *Lemmings* et les *Otomys*.

Les Campagnols proprement dits ont trois mâchelières, comme le rat, mais ils s'en distingent par leur queue, qui est velue ; leurs pieds manquent de palmures, et le pouce de devant est caché sous la peau ; ils se subdivisent en une vingtaine d'espèces dont les principales sont : 1° le *Rat d'eau* (*Mus amphibius*), commun aux deux continents, un peu plus gros que le rat ordinaire, et gris brun foncé ; il vit au bord des ruisseaux pour y trouver les racines des plantes aquatiques, dont il paraît faire sa nourriture exclusive ; il y creuse un boyau peu profond, parallèle au sol et muni de plusieurs issues; — 2° le *Campagnol* proprement dit ou *Rat des champs* (*Mus arvalis*), qui ne vit que dans les champs, où il cause les plus grands ravages ; il n'a guère plus de 8 à 10 centim. de long ; le dessus de son corps est jaune-brun, le ventre est d'un blanc sale. Cet animal habite les terrains élevés, dans lesquels il se pratique de petits terriers divisés en deux ou trois loges. La femelle fait deux portées par an, de 8 à 12 petits chacune ; aussi, malgré tous les piéges qu'on leur tend, le nombre de ces animaux malfaisants est-il toujours considérable. Non-seulement le Campagnol mange le grain de semence, mais il coupe le chaume quand il est mûr, le renverse à terre et vide l'épi, soit en le mangeant sur place, soit en l'emportant dans ses magasins ; — 3° le *C. économe*, célèbre par ses migrations : cet animal, qui habite le Kamtchatka, est un peu plus gros que le rat des champs ; il a le dos plus foncé, et la queue presque noire en dessus, tout à fait blanche en dessous. Au printemps, cette espèce se rassemble en troupes innombrables qui se dirigent vers l'Ouest et parcourent ainsi en bon ordre une étendue de plus de 25 degrés de longitude. Au milieu de juillet, ces troupes arrivent sur les bords de l'Okhotsk, où elles restent jusqu'à l'hiver. Lorsqu'elles reviennent, en octobre, les Kamtchadales célèbrent leur retour par une fête : car ces animaux ramènent avec eux les carnassiers à fourrure dont ils sont la principale nourriture, et présagent ainsi une abondante récolte de pelleteries. Les habitations que se creusent ces Campagnols consistent en une chambre garnie de mousse et de gazon, et entourée d'une foule de galeries latérales conduisant, les unes au dehors, les autres à de vastes magasins qui contiennent leurs provisions. *Voy.* RAT.

CAMPANE (du latin *campana*, cloche), nom donné : 1° en Architecture, au corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite, parce que ces chapiteaux ressemblent à une cloche renversée ; 2° à toute décoration, tout ornement de sculpture en manière de crépine, d'où pendent des houppes en

forme de clochette, pour un dais d'autel, de trône, de chaire à prêcher, etc. — On étend ce nom à tout ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, avec de petits ornements en forme de cloche.

CAMPANELLE (de *campanella*, clochette), nom vulgaire du *Convolvulus* des champs.

CAMPANIFORME ou CAMPANULÉ (en forme de cloche), se dit, en Botanique, des fleurs dont le calice et la corolle ont la forme d'une cloche, comme les Campanules et les Liserons. — Tournefort avait donné le nom de *Campaniformes* aux plantes de sa 1re classe, comprenant les liserons, les muguets, les mauves, etc.

CAMPANILE (de l'italien *campanile*, clocher). *Voy.* CLOCHER.

CAMPANULACÉES, grande famille de plantes Dicotylédones monopétales : calice ordinairement à cinq lobes égaux, corolle monopétale à cinq divisions, alternant avec celles du calice, et renfermant cinq étamines à filets élargis à leur base, et un ovaire soudé avec le tube du calice. Cette famille se compose de plantes lactescentes, qui sont tantôt des herbes, tantôt des arbrisseaux, à fleurs ordinairement bleues ou blanches. Les principaux genres sont : *Campanula* (genre type), *Phyteuma*, *Specularia*, *Elatine*, *Jasione*.

CAMPANULE, *Campanula*, c.-à-d. *Petite cloche*, genre type de la famille des Campanulacées, renferme des plantes herbacées, des sous-arbrisseaux et des arbustes remarquables par la forme élégante de leurs fleurs, habituellement d'un bleu foncé. Ses principales espèces sont la *C.* dite *Violette marine* (*C. medium*), à grosses fleurs blanches ou violettes; la *C. Bocconi* (ainsi nommée d'un botaniste toscan), dont on fait de jolies bordures; la *C. Raiponce* (*C. Rapunculus*), dont les racines et les jeunes pousses se mangent en salade; la *Gantelée* (*C. Trachelium*), et la *C. à feuilles de pêcher* (*C. persicifolia*), qui toutes deux se mangent aussi.

CAMPANULÉ. *Voy.* CAMPANIFORME.

CAMPÊCHE (BOIS DE), espèce de bois propre à la teinture en violet et en noir, qui croît surtout dans la baie de Campêche. *Voy.* BOIS DE CAMPÊCHE.

CAMPHOGÈNE (de *camphre*, et du grec *génos*, origine), combinaison de carbone et d'hydrogène dans les rapports de $C^{20}H^{14}$, qu'on obtient en soumettant le camphre à l'action de corps avides d'eau, tels que le chlorure de zinc ou l'acide phosphorique anhydre : c'est une huile incolore, plus légère que l'eau. Quelques chimistes le considèrent comme un radical du camphre et des corps qui en dérivent. Obtenu d'abord artificiellement par M. Dumas, il a été rencontré plus tard, tout formé, par MM. Gerhardt et Cahours, dans l'huile essentielle de cumin (*Cyminum*) : de là le nom de *cymène* qu'il porte également.

CAMPHORIQUE (ACIDE), acide composé de carbone d'hydrogène et d'oxygène ($C^{20}H^{14}O^{3}, HO$), qu'on obtient en faisant bouillir du camphre avec de l'acide nitrique. Il se présente en aiguilles incolores, peu soluble dans l'eau froide. Il a été découvert, en 1785, par Kosegarten; MM. Laurent et Malaguti en ont établi la composition en 1836.

CAMPHRE (de l'arabe *camphur*), espèce d'essence concrète, d'une odeur très-forte, d'une saveur amère et aromatique. Le camphre est plus léger que l'eau, entre en fusion à 175°, et bout à 204°; il est si volatil qu'il disparaît bientôt complétement quand on l'expose à l'air libre. Il brûle avec une flamme blanche. L'eau n'en dissout qu'une petite quantité; l'alcool, l'éther, les huiles grasses et les huiles essentielles le dissolvent en toutes proportions. Il se dissout aussi dans l'acide nitrique; cette dissolution portait autrefois le nom d'*huile de camphre* ; à chaud, l'acide nitrique convertit le camphre en acide camphorique. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, dans les rapports de $C^{20}H^{16}O^{2}$. Le *Camphre de Bornéo* présente une composition différente ($C^{20}H^{18}O^{2}$), et se convertit par l'acide nitrique en camphre ordinaire.

Le camphre s'extrait du *Laurus camphora* (*Voy.* CAMPHRIER), arbre considérable, très-commun en Orient. L'extraction s'en fait particulièrement au Japon, à Java, à Sumatra et à Bornéo. A cet effet, on divise en fragments le bois de l'arbre, et on le chauffe avec de l'eau dans de grandes cucurbites de fer, surmontées de chapiteaux en terre dont l'intérieur est garni de cordes de paille de riz. Le camphre, entraîné par la vapeur d'eau, se sublime et vient s'attacher à ces cordes, à l'état d'une poudre grise : on le raffine, en Europe, par une nouvelle sublimation dans des matras hémisphériques en verre. Plusieurs huiles essentielles, comme celles de lavande, de romarin, de marjolaine, et d'autres plantes de la famille des Labiées, renferment du camphre en petite quantité; quelques autres essences, comme celles de valériane, de tanaisie, de semen-contra, fournissent du camphre quand on les traite par l'acide nitrique.

Le camphre est employé dans la préparation des vernis, surtout de l'espèce recherchée sous le nom de *vieux laque*. On s'en sert aussi dans les feux d'artifice; la propriété qu'il a de brûler sur l'eau fait supposer qu'il entrait dans la composition du feu grégeois. Son odeur est mortelle pour les petits animaux, particulièrement pour les insectes et les vers : on l'emploie, par cette raison, pour conserver les collections d'histoire naturelle, les pelleteries, les étoffes de laine. On l'utilise comme antiseptique dans les embaumements; il fait partie des pastilles dont on se sert pour parfumer l'air. On en fait un fréquent usage en médecine dans les affections nerveuses comme antispasmodique; on le prescrit aussi comme stimulant diffusible, diaphorétique et antiseptique; on l'emploie en frictions contre les affections rhumatismales. Il a été surtout préconisé par M. Raspail, dont le nom est resté attaché aux cigarettes qu'il recommande comme préservatifs contre une foule de maladies. On administre le camphre à l'intérieur sous forme de poudre, de bols ou pilules, et de solutions; la dose varie de 25 à 30 centigr. jusqu'à 1 ou 2 grammes dans les 24 heures, mais il faut le fractionner avec soin : à trop forte dose, c'est un violent poison. Comme solution, on l'emploie ordinairement sous forme d'*eau camphrée*, d'*eau éthérée camphrée* ou d'*éther camphré*. Pour l'usage externe, on emploie l'*eau-de-vie camphrée*, le *vinaigre camphré*, et l'*huile* ou la *pommade camphrée*.

Le camphre était inconnu aux Grecs et aux Romains; il paraît avoir été introduit en Europe par les Arabes.

On appelle *Camphre artificiel* une substance blanche, plus légère que l'eau et d'une odeur analogue à celle du camphre, qui s'obtient en saturant de gaz chlorhydrique l'huile essentielle de térébenthine. Ce produit est sans usages.

CAMPHRÉE, *Camphorosma*, genre de la famille des Chénopodées, renferme des plantes herbacées qui croissent dans les lieux stériles et sablonneux des contrées méridionales. La *Camphrée de Montpellier*, petit arbrisseau à rameaux longs et blanchâtres, à feuilles alternes, petites, nombreuses, à fleurs verdâtres, exhale une forte odeur de *camphre*, et s'emploie contre l'asthme et l'hydropisie.

CAMPHRIER, *Laurus camphora*, genre de la famille des Laurinées, tribu des Camphorées, est originaire des contrées montueuses de l'Orient. Cet arbre a le port du tilleul, l'écorce du tronc raboteuse et grisâtre, les feuilles ovales, longues, alternes, d'un beau vert luisant; les fleurs blanches, petites, en panicule; les fruits pourpres, noirâtres, à une seule graine, de la grosseur du pois chiche. On en retire le camphre. *Voy.* CAMPHRE.

CAMPYL... (du grec *campylos*, recourbé), entre dans la composition d'un grand nombre de termes

de Botanique et d'Entomologie, comme *Campylanthère*, *Campylocarpe*, *Campylodonte*, etc., et désigne partout des organes remarquables par leur courbure.

CANAL (du latin *canalis*), cours d'eau artificiel, peut être construit dans l'intérêt de la salubrité, de l'agriculture ou du commerce. De là, trois genres de canaux : les *C. de dessêchement*, qui ont pour but de dessécher des marais ou des terrains inondés, et que l'on creuse dans la direction de la plus grande pente ; les *C. d'irrigation*, qui servent soit à fertiliser des terres trop desséchées, en amenant par une pente douce l'eau d'un réservoir supérieur sur le terrain qu'on veut arroser, soit à approvisionner d'eau une grande ville ; les *C. de navigation*, creusés pour le transport des denrées et des marchandises : ces derniers se divisent en *C. de dérivation* ou *latéraux*, et *C. à écluses*. — Les *C. de dérivation* sont destinés à remplacer un cours d'eau naturel dont la navigation est imparfaite, et se construisent latéralement à ce cours d'eau, dans la vallée même qu'il parcourt. Ils empruntent leurs eaux au fleuve qu'ils remplacent ou à ses affluents, et se composent de *biefs*, canaux horizontaux réunis par des chutes ; ils n'offrent aucun courant sensible, et les bateaux peuvent les parcourir dans les deux sens avec la même facilité. — Les *C. à écluses* ont pour but de réunir deux rivières, et quelquefois même deux mers différentes par une route navigable en faisant franchir aux bateaux les hauteurs qui séparent les vallées que ces cours d'eau parcourent. Ces canaux sont alimentés par de vastes réservoirs, naturels ou artificiels, appelés *bassins de partage*, et situés au point de partage des eaux, c.-à-d. au sommet des hauteurs d'où les eaux qui proviennent de la pluie, de la fonte des neiges ou des sources naturelles, s'écoulent dans les vallées environnantes. Les *écluses* (*Voy.* ce mot), en se vidant et en se remplissant à volonté, forment comme les degrés d'un escalier à l'aide duquel les bateaux peuvent franchir les pentes les plus considérables. — Les canaux de dérivation sont connus dès la plus haute antiquité : l'Égypte ancienne était sillonnée de canaux dont on voit encore les ruines. De très-bonne heure, les Chinois ont su construire des canaux d'irrigation et de navigation : le plus célèbre de tous est le *C. Impérial*, qui traverse la Chine du nord au sud, et dont le développement est d'environ 1,300 kilom. Les Grecs et les Romains ne se sont point signalés par la construction des canaux : cependant ces derniers ont eu l'idée gigantesque de réunir la mer du Nord à la Méditerranée, au moyen d'un canal entre le Rhône et le Rhin. Charlemagne reprit ce projet en 794 ; mais il n'a été réalisé que de nos jours, en 1845, par la construction du *Canal Louis*, qui unit le Danube au Mein par l'Altmühl. Pendant le moyen âge, l'hydraulique resta à peu près stationnaire ; mais, au XVe siècle, une nouvelle impulsion fut donnée à la construction des canaux. La France et l'Italie septentrionale donnèrent l'exemple ; malheureusement elles se sont laissé dépasser par les nations qui vinrent après elles, et aujourd'hui les contrées les plus favorisées sous ce rapport sont l'Angleterre, les États-Unis et la Hollande. La création des chemins de fer a pu faire craindre que les canaux ne devînssent inutiles ; mais il est à penser que ces deux moyens de transport, loin de se nuire, s'aideront mutuellement, les railways étant plutôt faits pour transporter les voyageurs et les marchandises peu volumineuses, et les canaux pour les lourds fardeaux et les marchandises encombrantes. On peut consulter sur ce sujet : l'*Histoire de la navigation intérieure de la France*, par Dutens, 1829, in-4, et l'ouvrage de M. Collignon, *Du concours des canaux et des chemins de fer*, Paris, 1845, in-8.

Aujourd'hui, on compte en France une centaine de canaux, dont les principaux sont : au N., ceux de la Sambre, de la Somme, de Saint-Quentin, des Ardennes, de l'Oise canalisée ; près de Paris, ceux de l'Ourcq, de St-Denis et de St-Martin ; au centre, ceux de Briare et du Loing, d'Orléans, du Berri, du Nivernais, de la Saône à la Loire, dit aussi canal du Centre ou du Charollais, le canal latéral à la Loire ; à l'O., ceux de l'Ille-et-Rance, de Bretagne ou de Nantes ; au S., ceux du Midi ou du Languedoc, d'Arles à Bouc ; d'Aire à la Bassée, le canal latéral à la Garonne, ceux des Pyrénées, de Beaucaire ; à l'E., ceux de Bourgogne ou de la Saône à l'Yonne, du Rhône au Rhin, et de la Saône au Rhin ou de Monsieur. — Plusieurs compagnies importantes ont entrepris la construction et l'exploitation de ces divers canaux ; on cite, entre autres, celle des *Quatre-Canaux* (Bretagne, Nivernais, Berri, Latéral à la Loire), et celle des *Trois-Canaux* (Ardennes, Somme et Oise).

En Anatomie, on a donné le nom de *canal* à des cavités étroites, plus ou moins allongées, destinées à laisser passer certains liquides, ou à recevoir des organes divers : *C. digestif*, *C. aérien*, *C. vertébral*, *C. veineux*, *C. artériel*, *C. médullaire*, *C. thoracique*, *C. inguinal*, etc. On appelle *C. de Bichat* un repli de l'arachnoïde, au-dessous du bourrelet du corps calleux, par lequel cette membrane pénètre dans le ventricule moyen du cerveau ; *C. de Ferrein*, la gouttière triangulaire qui résulte du rapprochement des bords libres des paupières et de leur application contre le globe de l'œil ; *C. de Rivinus*, *de Stenon*, *de Wharton*, *de Wirsung*, les conduits excréteurs de la 3e glande salivaire, de la glande parotide, de la glande sous-maxillaire, du pancréas.

En Botanique, on nomme *Canal de la séve* le creux qui est au centre de la tige de certains végétaux ligneux, et qui reçoit et conduit la séve ; *C. médullaire*, l'espèce d'étui longitudinal qui occupe le centre des plantes Dicotylédonées, et dans les parois duquel est circonscrite la moëlle qui, dans les végétaux monocotylédonés, forme en quelque sorte la masse de la tige.

CANALICULE (diminutif de *canal*), nom donné en Botanique à la rainure longitudinale qu'on observe sur les feuilles et les pétioles de certaines plantes.

CANARD, *Anas*, genre d'oiseaux aquatiques de l'ordre des Palmipèdes, de la famille des Lamellirostres, tribu des Anatinées, comprend, dans sa plus grande extension, les *Cygnes*, les *Oies* et les *Canards* proprement dits. Ces derniers ont pour caractères : un bec plat, aussi large à son extrémité que vers la tête ; un cou beaucoup moins long que celui des oies et des cygnes ; des jambes plus courtes et placées plus en arrière encore que celles des cygnes, ce qui rend leur marche pénible et embarrassée. Si les canards marchent mal, ils volent avec rapidité, et quelquefois extrêmement haut ; ils excellent surtout dans la natation, fendent l'eau avec grâce, et plongent avec beaucoup d'adresse. Le canard vit presque toujours sur l'eau, où il trouve sa nourriture de prédilection, et il construit son nid au milieu des joncs et des marécages. La plupart des espèces sont sujettes à une double mue qui donne à leur plumage un aspect tout nouveau. Presque toutes aussi exécutent de longs voyages : elles passent l'hiver dans les contrées tempérées, et retournent, dès le printemps, dans les pays du Nord. — Il existe une foule d'espèces ou de variétés de ce genre, parmi lesquelles nous citerons, outre le *C. sauvage*, qui est le type du genre, et le *C. domestique*, qui en provient, le *C. musqué*, le *C. ridenne*, dit aussi *Chipeau* ou *Rousseau*, le *C. à longue queue* ou *Pilet*, le *C. siffleur*, le *C. huppé*, l'*Eider*, le *Souchet*, le *Tadorne*, le *Garrot*, le *Morillon*, la *Macreuse*, la *Sarcelle*, etc. La *Bernache* et le *Cravant*, que quelques naturalistes rangent parmi les *Canards* proprement dits, appartiennent plutôt à la famille des Ansérinées.

Le *Canard sauvage* (*Anas boschas*), espèce type,

habite le nord des deux continents, et arrive dans nos contrées vers le milieu de novembre. Le mâle a la tête et le cou d'un vert très-foncé, un collier blanc au bas du cou, et les parties supérieures rayées de brun cendré et de gris blanchâtre, la poitrine marron foncé, le bec d'un jaune verdâtre, les pieds orangés; sa longueur est de 50 à 60 centim. Les canards sauvages volent par troupes nombreuses; ils ont le vol très-élevé, ce qui les rend très-difficiles à tirer : aussi emploie-t-on, pour les chasser, des fusils fort longs et d'un gros calibre qui portent très-loin, et qu'on nomme *canardières*; on leur tend aussi toutes sortes de piéges. La chair de ce gibier est très-estimée. — Le *Canard domestique* provient du canard sauvage, croisé avec des espèces étrangères; il a le plumage également varié, quoique nuancé de couleurs moins vives; son bec est tantôt d'un vert olivâtre et tantôt d'un assez beau jaune aurore; ses pattes sont toujours de cette dernière couleur. Le mâle se distingue de la femelle par quatre plumes relevées en crochet au milieu de la queue. Un seul canard mâle suffit à huit ou dix *cunes* ou femelles : celles-ci pondent de 10 à 12 œufs, qu'elles couvent pendant un mois. En six mois, le *caneton* a pris tout son accroissement. La chair du canard commun est plus grasse et moins digestible que celle du canard sauvage : on estime les canards engraissés de la Normandie et du Languedoc; on sale quelquefois la chair de ces derniers pour la conserver. — On connaît la douceur, la finesse et l'abondance du beau duvet dont le ventre des canards est couvert; aussi, dans beaucoup de pays, est-on dans l'usage de le leur enlever au mois d'avril et au mois de septembre : l'*édredon* est le duvet de l'espèce de canards appelée *Eider* (*Voy.* ce nom). — Le *C. musqué* (*A. moschata*) doit son nom à l'odeur qu'il répand, et qui provient d'une liqueur grasse, filtrant de glandes situées près du croupion. Sa tête est garnie de caroncules charnues d'un rouge vif; son plumage est très-varié : tantôt il est presque tout noir, tantôt tout à fait blanc; sa chair a une odeur désagréable qu'on atténue en lui ôtant le croupion au moment où l'on vient de le tuer. On lui donne aussi les noms de *C. de Barbarie*, de *C. de Guinée*, de *C. d'Inde*. Il est originaire de l'Amérique du Sud, et semble redouter le froid de nos climats. — *Voy.* SARCELLE, MACREUSE, etc.

CANARDIÈRE, long fusil. *Voy.* CANARD SAUVAGE.

CANARI, espèce de Serin. *Voy.* SERIN.

CANCEL (du latin *cancellus*, barreau), nom qu'on donnait autrefois à la partie du chœur d'une église qui est la plus rapprochée du grand autel, et qui est ordinairement fermée d'une balustrade. On l'appelle aujourd'hui *sanctuaire*. — Ce mot désignait aussi le lieu entouré d'une balustrade dans lequel on tenait le sceau de l'État.

CANCELLAIRE, genre de Coquilles univalves marines, de l'ordre des Gastéropodes et de la famille des Pectinibranches de Cuvier, a pour type la *C. asperelle*, ventrue, gaufrée, de couleur jaunâtre, et renferme une cinquantaine d'espèces, toutes recherchées pour leur beauté.

CANCER, nom latin du Crabe. *Voy.* CRABE.

En Astronomie, on appelle *Cancer* le 4e des douze signes du Zodiaque; il est placé dans l'hémisphère boréal et est représenté sous la figure d'une *écrevisse*; c'est le 21 juin que le soleil nous paraît entrer dans cette partie de l'écliptique. Le signe du Cancer tire son nom d'une constellation composée de 83 étoiles fort petites, au milieu desquelles on remarque une nébuleuse qu'on nomme *la Crèche* (*præsepe*) ou *la Ruche*. Depuis près de 2,000 ans, cette constellation ne coïncide plus avec le signe. — On donne le nom de *Tropique du Cancer* au cercle parallèle à l'équateur que le soleil paraît décrire dans son mouvement diurne le jour où il entre dans le signe du Cancer (21 juin) : ce jour est appelé *Solstice d'été*. *Voy.* TROPIQUES et SOLSTICES.

CANCER, en Médecine. On appelle ainsi une maladie chronique, et presque toujours incurable, qui désorganise tous les tissus où elle se développe, et qui se les assimile en s'étendant toujours de plus en plus. On lui a donné ce nom, soit qu'on ait comparé aux pattes d'un crabe les veines dilatées et engorgées qui s'écartent en rayonnant autour de la tumeur cancéreuse, soit parce qu'on a cru anciennement qu'un animal dévorait les parties malades. Les tumeurs cancéreuses sont formées par les deux productions anormales que Laënnec a appelées *matière squirreuse* et *matière encéphaloïde* ou *cérébriforme* (*V.* SQUIRRE et ENCÉPHALOÏDE). — Tous les tissus, excepté l'épiderme, et peut-être les cartilages articulaires, peuvent être le siége de cette dégénérescence; mais les mamelles, l'utérus, les parties génitales, la vessie, l'estomac, sont les organes où on l'observe le plus souvent; puis viennent la peau (surtout celle des lèvres et de la face en général), les organes internes (le foie, l'estomac, le rectum). A la peau, le cancer débute par un tubercule ou verrue; dans les membranes muqueuses, il se développe sous la forme de *polypes* charnus ou fibreux; celui des os constitue l'*ostéosarcôme*.

Les causes du cancer sont encore fort obscures. En général, le cancer n'apparaît que depuis l'âge de 30 à 40 ans; les femmes y sont plus exposées que les hommes. On signale les climats chauds comme favorisant la production du cancer, mais surtout comme hâtant sa marche. Comme causes locales ou déterminantes, on cite les violences extérieures, coups ou chutes, les pressions, les irritations de toute espèce et l'inflammation chronique. On admet aussi une *diathèse cancéreuse*, c.-à-d. l'existence d'un *vice* général de l'économie, qui vient se manifester et se développer dans telle ou telle partie. — Le cancer est caractérisé en général par son développement progressif, la tendance qu'ont les glandes voisines à se tuméfier, l'incurabilité presque constante de la maladie, la propriété qu'elle a de se reproduire, et surtout par cette altération profonde de l'organisation qu'on a appelée *cachexie cancéreuse*, altération qui se manifeste par l'air de souffrance et la pâleur extrême du malade, son amaigrissement et l'état de la peau, qui est froide et sèche comme du parchemin; ce mal n'est pas contagieux, mais il peut être héréditaire.

Le traitement est *local* ou *général*. Le traitement local comprend : la *compression*, au moyen de disques d'agaric et d'une bande de toile (ce moyen s'applique surtout au cancer du sein); les *antiphlogistiques*, les *topiques*, soit résolutifs (cataplasmes de farine d'orge ou de fèves délayée dans de l'eau de savon; frictions de pommade d'iodure de potassium ou d'une pommade mercurielle; emplâtres fondants de Vigo, etc.); soit narcotiques (fomentations ou cataplasmes avec décoction de pavot ou de morelle, de jusquiame, de belladone, de ciguë, emplâtres opiacés, etc.); — la *cautérisation* : les caustiques les plus usités sont la *pâte de Rousselot* ou *de frère Côme*; le nitrate de mercure liquide, la solution de chlorure d'or, les chlorures de zinc, de brôme, etc.; — enfin, l'*ablation* par l'instrument tranchant : c'est le seul moyen réellement efficace; encore faut-il que la maladie soit locale, que la tumeur squirreuse soit récente, peu volumineuse, et qu'elle provienne de cause externe; que les douleurs lancinantes soient rares; que les glandes lymphatiques voisines ne soient nullement engorgées; que le malade soit d'ailleurs dans de bonnes conditions de santé. Il faut avoir grand soin d'extirper le mal jusqu'à ses dernières racines, pour éviter une répullulation inévitable, et toujours plus grave que la maladie première. — Le traitement général a lieu ordinairement par la ciguë, prise à l'intérieur sous forme

d'extrait, et à l'extérieur sous forme d'emplâtre; on y joint de la tisane de squine ou de bardane et de saponaire, et un régime alimentaire sévère. On a beaucoup vanté aussi l'arséniate de soude, les mercuriaux, les sels de cuivre, l'hydrochlorate de baryte, l'acide nitrique, l'iode, l'aconit, la belladone, les eaux salines ou sulfureuses, la compression méthodique, etc.

CANCHE, *Aira* (mot qui en grec signifie *ivraie*), genre de plantes de la famille des Graminées, tribu des Avénacées, épillets à 2 fleurs égales, hermaphrodites et sessiles, glumes aussi grandes que les fleurs; arête dorsale, tordue à sa base qui termine la paillette inférieure de la glume. Les Canches forment des touffes plus ou ou moins épaisses de petites herbes à feuilles étroites, à panicules étalées, communes sur tous nos chemins, dans les lieux secs et sablonneux des régions froides ou tempérées. Elles fournissent aux troupeaux un excellent pâturage; mais leur petitesse empêche qu'on en fasse des prairies artificielles.—La *Canche touffue* (*Aira cespitosa*, L.), l'espèce la plus grande et la plus belle, est remarquable par une panicule ample, longue et un peu inclinée, composée de plusieurs fleurs, d'un vert argenté luisant; les autres espèces sont petites et figurent fort bien dans les gazons.

CANCRE. *V.* CRABE. — CANCROMA. *V.* SAVACOU.

CANDELABRE (du latin *candelabrum*, dérivé lui-même de *candela*, lampe, chandelle). L'usage des candélabres est très-ancien : c'étaient d'abord un roseau, une canne, placés sur un disque et surmontés d'un corps en forme de plat. La plupart des candélabres rappellent cette origine; ils ont la forme d'une branche d'arbre ou d'un bâton; ils sont généralement en bronze, quelquefois en marbre; plusieurs atteignent de 2 à 3 m. de hauteur. Chez les anciens, ils portaient le plus souvent des lampes, et servaient à la décoration des temples, des palais et des bains publics; le musée du Vatican possède une riche collection de ces candélabres. De nos jours, ces grands candélabres ne sont plus guère usités que dans les décorations des églises et des monuments funèbres. — On appelle encore *candélabre* un grand chandelier fait à l'antique, et ordinairement à plusieurs branches, que l'on place sur les tables à manger et les cheminées des grands appartements, et qui sont destinés à recevoir plusieurs bougies.

En Architecture, on donne ce nom à un amortissement en forme de balustre, qui se place à l'entour intérieur d'un dôme, ou au-dessus du portail d'une église.

On connaît sous le nom de *Candélabre de Thuringe* un monument en pierre, haut de 10 mètres, qui fut élevé en 1811, près d'Altenbourg, par le duc de Saxe-Gotha, en mémoire de la première église allemande, fondée en cet endroit par saint Boniface.

CANDI (du latin *candidus*, blanc, ou de l'île de Candie, où il aurait été fabriqué pour la première fois). On appelle *sucre candi* le sucre cristallisé régulièrement et en grosses masses. Pour l'obtenir ainsi, on fait un sirop qu'on laisse évaporer jusqu'à ce qu'une goutte versée sur un corps froid se prenne sans s'étaler; on le verse alors dans une terrine où l'on a disposé des fils croisés en différents sens, et on le laisse refroidir lentement : les cristaux se forment autour des fils. — On trouve dans le commerce du *C. blanc* et du *C. jaune;* ce dernier est fait avec du sucre dont le sirop n'a pas été décoloré. —Le sucre candi n'a point de propriétés particulières; les confiseurs en emploient beaucoup dans la fabrication des bonbons. — On appelle *fruits candis* des fruits confits, ordinairement entiers, sur lesquels on a fait candir une couche de sucre.

CANDIDAT (de *candidus*, blanc). Les Romains nommaient ainsi ceux qui briguaient les charges, à cause de l'usage où ils étaient de revêtir un habit blanc durant les deux années destinées aux épreuves de leur candidature. La première année (*annus professionis*), les candidats haranguaient le peuple : cela s'appelait *profiteri nomen suum*, avouer son nom, parce qu'on énumérait le mérite des ancêtres et les services qu'ils avaient rendus. Au commencement de la seconde année, les candidats priaient les magistrats d'inscrire leurs noms parmi les prétendants, et ils étaient alors admis ou non admis à solliciter les suffrages du peuple.

CANE, femelle du Canard. *Voy.* CANARD.

CANÉFICIER ou CASSIER, arbre exotique qui produit la *casse*, dite aussi *canéfice*. *Voy.* CASSE.

CANEPETIÈRE, nom vulgaire de la *Petite Outarde*, commune dans le Midi. *Voy.* OUTARDE.

CANÉPHORE (du grec *canè*, corbeille, et *phérô*, porter), nom donné dans les cérémonies religieuses des anciens aux jeunes filles qui portaient des corbeilles où étaient déposés divers objets pour les sacrifices. Les Canéphores jouaient un rôle important dans les mystères de Cérès et de Bacchus. Aujourd'hui, on donne ce nom en Architecture aux Caryatides qui représentent des femmes ou de jeunes hommes portant des corbeilles.

CANEPIN, dit aussi *Cabretille*, cuir très-mince et léger, qui se lève dessus la peau de l'agneau ou du chevreau, après qu'elle a été préparée par le mégissier. Les couteliers et les chirurgiens s'en servent pour essayer les tranchants délicats, lancettes, bistouris, etc. Les gantiers nomment le canepin *cuir de poule*, et en fabriquent des gants légers de femmes pour l'été; on s'en servait aussi autrefois pour les éventails.

CANETON, nom vulgaire du jeune Canard. Il conserve ce nom jusqu'au moment où ses ailes se croisent au-dessus de la queue. On dit alors que les canetons sont croisés, ou bons à manger.

CANETTE (de *cane*, femelle du canard). Ce mot désigne : 1° une petite Cane; 2° la Sarcelle d'hiver; 3° en termes de Blason, un oiseau représenté sans pieds; 4° une mesure de liquides usitée dans le nord de la France, principalement pour la bière.

On appelle encore *canette*, et mieux *cannette* (de *canna*, roseau) : 1° un robinet de bois, de plomb ou de cuivre dont on se sert pour vider un tonneau : on dit aussi *cannelle*: 2° dans les filatures, un petit tuyau de bois ou de roseau sur lequel on met le fil ou la soie pour la trame d'une étoffe.

CANEVAS (du latin *cannabis*, chanvre), grosse toile claire, blanche ou écrue, sur laquelle on a tracé des dessins de toute espèce, et dont on se sert pour faire des ouvrages de tapisserie ou de broderie.

Au figuré, on donne ce nom à une sorte de comédie en manière d'*impromptu* autrefois en usage au théâtre italien : c'était un plan de comédie que l'on donnait aux acteurs, en leur laissant le soin de fournir d'eux-mêmes les détails du dialogue. Arlequin, Polichinelle, Pantalon, etc., formaient d'ordinaire les principaux personnages de ces sortes de pièces. — Ce terme s'emploie aussi en composition musicale.

CANGUE, supplice en usage dans plusieurs contrées de l'Asie, et notamment en Chine. C'est une espèce de carcan portatif, consistant tantôt en une grande table percée de trois trous, l'un pour passer le cou, et les autres pour passer les mains; tantôt en un triangle de bois qu'on fixe au cou du patient, et auquel une de ses mains est attachée.

CANICHE, nom vulg. du chien *Barbet*. *V.* BARBET.

CANICULE (du latin *canicula*, diminutif de *canis*, chien), en latin *Sirius*, *Sothis* chez les Egyptiens, la plus brillante des étoiles fixes, nommée aussi *Étoile du chien*, parce qu'elle fait partie de la constellation australe du *Grand Chien* (*Voy.* ce mot), dont elle est l'étoile α. Les anciens lui attribuaient une grande influence sur l'économie animale. — On appelle aussi *Canicule* ou *jours caniculaires* le temps durant lequel le soleil est censé se lever avec cette étoile (du 24 juillet au 26 août); par l'effet de la *précession*

*des équinoxes* (*Voy.* ce mot), le lever héliaque de Sirius n'arrive plus aujourd'hui que quand les jours caniculaires sont passés. L'époque de la canicule est le temps le plus chaud de l'année, surtout au début; car, vers la fin, la chaleur a déjà sensiblement diminué. Les Égyptiens comptaient le commencement de leur année à partir des jours caniculaires : c'était leur année *sothiaque* ou *cynique*.

CANIF (de l'anglais *knife*, même signification). Outre l'instrument que tout le monde connaît, on a imaginé, il y a quelques années, des canifs dits *taille-plumes*, qui taillent les plumes d'un seul coup. Ce sont des espèces de tenailles, dont l'intérieur est garni de parties tranchantes ayant la forme d'une plume bien taillée. En introduisant la plume dans cet instrument, et en serrant fortement, la plume se trouve à la fois taillée et fendue. — On appelle aussi *canif* un outil avec lequel les graveurs sur bois creusent différentes parties de leurs planches.

CANIN (de *canis*, chien). On appelle *dents canines* quatre dents pointues situées entre les incisives et les molaires, une à chaque côté de la mâchoire (*Voy.* DENTS); — *faim canine*, une faim dévorante (*Voy.* CYNOREXIE et BOULIMIE); — *fosse canine*, une dépression de la face externe de l'os maxillaire supérieur, un peu au-dessus de la *dent canine*; — *muscle canin* ou *élévateur de l'angle des lèvres*, le muscle qui a son origine dans la fosse canine, et va se terminer à la commissure des lèvres; — *ris canin*, le rire sardonique, produit par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté.

CANITIE (du latin *canities*, de *canus*, blanc), blancheur des poils et surtout des cheveux. On distingue la *C. native* ou *congéniale*, qui s'observe chez les Albinos (*Voy.* ce mot); la *C. sénile*, qui est due aux progrès de l'âge; la *C. accidentelle*, qui survient à la suite d'une maladie grave, ou qui se produit quelquefois presque soudainement chez des individus encore dans toute la force de l'âge. Les causes de la canitie subite sont fort peu connues. On cite quelques exemples d'individus dont les cheveux ont blanchi en quelques heures par l'effet d'une émotion violente. On a prétendu que les travaux du cabinet font blanchir les cheveux; mais cette assertion n'est pas parfaitement prouvée. Il est constant, néanmoins, que les progrès de la canitie, comme ceux de la calvitie (*Voy.* ce mot), peuvent être hâtés par les fatigues du corps et celles de l'esprit, par les excès de tout genre, les émotions fortes et les chagrins.

CANIVEAU (de *caniculus*, petit canal), nom donné, en Architecture, à toute pierre creusée dans le milieu en manière de ruisseau, pour faire écouler l'eau. On taille des pierres en caniveau pour paver une cuisine, une laiterie, un laboratoire, etc. — On donne aussi ce nom aux gros pavés qui, étant assis alternativement avec les contre-jumelles et un peu inclinés, traversent le milieu d'un ruisseau. *Voy.* PAVÉ.

CANJARE ou CANDJIAR, dit aussi *Cric*, poignard dont se servent les naturels des Indes Orientales; la lame, large de trois doigts et de la longueur de nos baïonnettes, s'emmanche, pour ainsi dire, dans la main par une poignée terminée en pointe d'écluse, et est communément empoisonnée.

CANNABINE (du latin *cannabis*, chanvre), nom donné à plusieurs espèces de Guimauves et d'Orties, ainsi qu'au Datisque (*Voy.* ce nom), à cause de leur ressemblance extérieure avec le chanvre. — C'est aussi un des noms de la *Linotte*. *Voy.* ce mot.

CANNABIS, nom latin du Chanvre, adopté par les Botanistes pour désigner ce genre de plante. On en a tiré celui de *Cannabinées*, famille du grand groupe des Urticées, qui a pour type le Chanvre.

CANNAMELLE (du latin *canna*, roseau, et *mel*, miel), *Saccharum*, genre de la famille des Graminées, a pour espèces principales : la *C. officinale* ou *Canne à sucre* (*Voy.* ci-après); la *C. de Ravenne*, belle plante qui monte à 2 et 3 m., et dont les Turcs et les Arabes emploient la tige pour faire des tuyaux de pipe; la *C. cylindrique*, dont la tige s'élève de 2 à 4 m. dans les sables mouvants du midi de la France : elle sert à fixer ces sables au moyen de ses racines longues et tortueuses.

CANNE (du latin *canna*, roseau), nom vulgaire donné à toutes les plantes à tiges droites, articulées par intervalles, et qui laissent échapper de ces nœuds ou renflements des feuilles formant gaîne à leur base. Le plus souvent il signifie *Roseau*, en latin, *Calamus*.

On appelle *Canne aromatique* ou *Jonc odorant* (*Calamus aromaticus*), une espèce d'Acore (*Voy.* ce mot); *C. à écrire, Jonc à écrire* (*Calamus scriptorius*), un roseau très-mince dont le tube est un peu moins gros que le petit doigt, long de 16 à 18 centim., et qui se taille comme nos plumes ordinaires : la canne à écrire, très-connue des anciens, et dont on se servait pour écrire sur le *papyrus*, est encore en usage aujourd'hui dans tout l'Orient; *C. à main*, les jets droits et pliants du Rotang, dont on fait les cannes vulgairement appelées *rotins*; *C. à sucre*, une espèce du genre Cannamelle (*Voy.* ci-après); *C. bamboche*, le Bambou; *C. Congo* ou *C. d'Inde*, la racine du Balisier; *C. de Provence*, *C. Roseau*, *Roseau à quenouilles*, une plante du Midi connue des botanistes sous le nom d'*Arundo Donax*. *Voy.* ce nom.

Par extension, on a donné le nom de *canne* au bâton sur lequel on s'appuie en marchant. On en fait en toutes sortes de matières; les meilleures sont en bambou et en jonc : elles sont à la fois solides et légères. On en fabrique aujourd'hui en fer creux laminé. De tout temps, la canne a été tout à la fois la marque de la vieillesse et le signe du commandement. C'est encore un objet d'ornement qu'on porte par maintien et par mode plus que par nécessité. Dans le siècle dernier, les dames portaient aussi des cannes : ces cannes étaient assez longues, mais minces et légères, et ornées d'une pomme plus ou moins précieuse. Dans les régiments, les tambours-majors ou tambours-maîtres sont armés d'une canne ornée d'une grosse pomme d'argent et d'un cordon; ils s'en servent pour commander aux tambours au moyen de signaux. — On appelle *C. à parapluie* une canne, le plus souvent en fer creux, dans l'intérieur de laquelle est renfermé un parapluie que, par un ingénieux mécanisme, on peut déplier et replier assez rapidement.

Comme armes, on distingue : la *C. à vent*, qui n'est autre que la *sarbacane* ou le *fusil à vent* (*Voy.* ces mots); la *C. à dard*, qui renferme une lame d'épée habilement dissimulée : c'est une arme prohibée. — Autrefois, on appelait *C. d'armes* un court bâton surmonté d'un fer de hallebarde, arme de demi-longueur, employée dans les tournois, dans les carrousels et dans les combats singuliers, quand les roturiers y prenaient part.

Comme instrument, on emploie la *C. gnomonique*, qui sert à indiquer l'heure en donnant les hauteurs du soleil : la *C. hydraulique*, tube cylindrique à soupape, ouvert des deux bouts, qui sert à élever l'eau.

On donne encore le nom de *canne* à une mesure de longueur dont on se sert dans beaucoup de contrées pour le mesurage. La canne varie suivant les localités; communément elle vaut 2 m. et quelques centim., et équivaut à peu près à notre toise : cependant à Malte, ainsi qu'à Gênes, elle vaut presque 3 aunes métriques; à Rome, elle ne vaut qu'une aune; à Florence, 2 aunes et demie, etc. — Dans le midi de la France, la canne était surtout employée pour les bâtiments, au lieu de la toise, qui était en usage dans le nord : la *canne de Toulouse*, la plus usitée, avait 1m,796; elle se divisait en 8 *pans* ou *empans* (de 8 pouces). Il y avait aussi une canne de 1m,80, dite *de l'Ariége*, qui était fort répandue.

CANNE A SUCRE, *Saccharum officinale*, plante vivace, de la tribu des Saccharinées, est une esp. du g. Cannamelle, à racine genouillée et fibreuse ; à tiges lisses, luisantes, articulées, garnies de 40 à 60 nœuds plus ou moins rapprochés, hautes de 3 à 4 m., épaisses d'env. 5 centim., et remplies d'une moelle blanchâtre et succulente qui, étant exprimée, fournit la liqueur qu'on appelle *Vin de canne*, et de laquelle on extrait le sucre (*Voy.* SUCRE). De chaque nœud partent de longues feuilles embrassant la tige à leur naissance, et faisant, à leur partie supérieure, une sorte d'éventail. Le sommet de la tige, appelée *flèche*, est couvert de petites fleurs blanchâtres. La canne à sucre met cinq à six mois pour parvenir à son entier accroissement. Outre le sucre, elle donne des sirops que l'on convertit en *alcool*, en *rhum* et autres liqueurs. Elle fournit aux bestiaux un excellent fourrage. — La culture de ce végétal exige de grands soins, un excellent terrain, et une exposition convenable, à l'abri des vents terribles qui désolent les Antilles : elle est sujette à plusieurs maladies, surtout à la rouille. Les rats et les fourmis sont aussi pour elle de dangereux ennemis.

On connaît beaucoup de variétés de la canne à sucre. Celle qu'on cultive ordinairement est la *C. officinale* (*Saccharum officinarum*), qui est blanche et très-sucrée. Vient ensuite la *C. à sucre rougeâtre*, qui a les nœuds plus rapprochés, l'écorce dure et roussâtre, et dont le suc est moins abondant, mais plus doux. Une troisième variété a la tige très-mince, les cannelures vertes, et les nœuds très-éloignés; elle donne beaucoup de sucre, et se cultive à Java. On cultive aussi la *C. violette de Taïti*, qui est la plus précoce; elle est déjà introduite dans la plupart des possessions anglaises.

La canne à sucre est originaire de l'Inde : elle fut de là transportée en Arabie, puis en Égypte et en Syrie. Connue des Européens à l'époque des croisades, elle fut apportée au XIVe siècle en Sicile et en Espagne, où on la cultiva avec succès. Introduite à Saint-Domingue en 1506 par les Espagnols, elle se répandit promptement dans les Antilles et postérieurement sur le continent de l'Amérique. Aujourd'hui, elle est surtout cultivée en Amérique, notamment aux Antilles et au Brésil. Les Chinois paraissent avoir connu la canne à sucre plus de 2,000 ans avant les Européens, et avoir su en extraire le sucre.

CANNEBERGE (de *canne* et de *berge*, rive), nom vulgaire de l'Airelle coussinette. *Voy.* AIRELLE.

CANNELLE (de l'italien *cannello*, tuyau), *Cinnamomum*, écorce intérieure des jeunes pousses et des branches du Laurier-Cannellier, *Laurus Cinnamomum* (*Voy.* ce mot). Aussitôt que cette écorce est enlevée, on la coupe en plaques carrées, et on la fait sécher au soleil : c'est alors qu'elle se colore et qu'elle se roule sur elle-même, en prenant la forme de petits tuyaux. Il y a plusieurs variétés de lauriers cannelliers, qui toutes donnent de la cannelle plus ou moins bonne; la meilleure est celle qui croît naturellement dans une partie de l'île de Ceylan, et qui y porte le nom de *rasse corondé*; la *C. matte* est une variété de cette espèce. Viennent ensuite celle de Cayenne, puis celle de Chine, qui est la moins estimée de toutes. La cannelle contient une abondante quantité d'huile essentielle qui la fait rechercher comme aromate et comme condiment : on l'emploie en médecine comme tonique, excitante et cordiale.

On donne aussi le nom de *Cannelle* à des écorces dont l'odeur et la saveur rappellent celle de la véritable cannelle : la *C. blanche* est l'écorce d'un arbre de la famille des Guttifères, le *Winterana C.*; la *C. de Cochinchine* ou de *Malabar* est celle du *Laurus Cassia*; la *C. giroflée*, dite aussi *Bois de crabe* et *Bois de girofle*, est celle du *Myrtus caryophyllata*.

CANNELLE, espèce de robinet. *Voy.* CANETTE.

CANNELURE (de *canna*, roseau), petite cavité en arc de cercle, taillée du haut en bas du fût d'une colonne ou de la face d'un pilastre. Ce mot se dit également des stries que l'on pratique sur tout autre objet, par exemple, sur les cylindres d'une machine. La cannelure appartient principalement à l'ordre dorique. On distingue les *C. torses*, qui tournent en forme de spirale; les *C. à vive arête*, qui sont peu creusées; les *C. ornées*, dont l'intérieur contient, soit d'un bout à l'autre, soit par intervalles, des feuilles qui serpentent, ou seulement des espèces de filets ou baguettes qu'on nomme *rudentures*.

En Botanique, on donne ce nom aux stries profondes qu'on remarque sur la tige de certaines plantes.

En Chirurgie, on appelle ainsi un sillon longitudinal pratiqué sur divers instruments et destiné à diriger le tranchant d'une lame.

CANNETILLE, morceau de fil d'or ou d'argent trait, fin ou faux, plus ou moins gros, qu'on a tortillé sur une longue aiguille de fer par le moyen d'un rouet, et que l'on emploie dans les broderies, les crépines et autres ouvrages semblables. La cannetille d'or et d'argent se prépare dans les ateliers de Paris ou de Lyon. Nuremberg avait autrefois le monopole de celle de cuivre ou de laiton; mais on en fabrique aujourd'hui d'excellente à Trévoux. — On appelle encore ainsi : 1° un tissu de laiton dont les modistes se servent pour soutenir la forme des chapeaux; 2° le fil de laiton argenté et très-délié que l'on roule autour d'une corde à boyau ou de métal, pour former les grosses cordes des violons, des basses, contrebasses, etc.

CANON (du grec *kanôn*, règle). En Théologie et en Liturgie, ce mot a plusieurs acceptions fort différentes. Les *Canons de l'Église* sont les lois et les règles de la discipline ecclésiastique, les décrets et décisions des conciles en matière de dogme ou de discipline : ces canons sont les règles auxquelles les Chrétiens doivent conformer leur croyance et leur conduite. On nomme spécialement *Canons des apôtres* ou *C. apostoliques* la collection des canons ou lois ecclésiastiques que l'on attribue au pape S. Clément, disciple de S. Pierre, comme s'il eût reçu cette collection des mains du prince des apôtres; mais il paraît que ces canons sont l'ouvrage de quelques évêques d'Orient, qui les ont rassemblés vers le milieu du IIIe siècle. Le *Droit canon* ou *canonique* est la science du droit ecclésiastique fondée sur les canons des conciles, les décrétales des papes, etc. — Le *Canon de la messe* se dit des paroles secrètes et des cérémonies de la messe depuis le *Sanctus* jusqu'au *Pater*, au milieu desquelles le prêtre fait la consécration; on en attribue la composition à S. Jérôme ou au pape S. Sévère. — Les *C. de la pénitence* ou *C. pénitentiaux* sont les règles qui prescrivent des pénitences pour les différents péchés, et qui sont tirées en partie des conciles généraux ou particuliers, en partie des rescrits des papes, et en partie des saints Pères. Les canons primitifs étaient destinés à fixer la rigueur et la durée de la pénitence publique imposée à certains grands pécheurs qui désiraient être réconciliés à l'Église.—Le *Canon des saints* est le catalogue authentique des saints reconnus comme tels dans l'Eglise catholique; le *C. des livres saints* est le catalogue des livres de l'Écriture que l'Église regarde comme authentiques, par opposition aux livres appelés *apocryphes* (*Voy.* LIVRES CANONIQUES); de même que les Alexandrins appelaient *C. des auteurs classiques* la collection des auteurs grecs véritablement classiques. *Voy.* CLASSIQUES.

En Chronologie, le mot *Canon* s'emploie quelquefois pour signifier simplement des tables chronologiques, comme les tables du Nombre d'or, des Épactes, de la Pâque, etc.; c'est dans ce sens qu'on nomme *C. pascal* une table des fêtes mobiles où l'on marque pour un cycle de 19 ans le jour auquel tombent la fête de Pâques et les autres fêtes qui en

dépendent. D'autres fois le mot *Canon* s'emploie pour signifier la méthode ou la règle à suivre pour résoudre certains problèmes de chronologie.

CANON, dans l'Art militaire (qu'on dérive de *canna*, canne, tube?), bouche à feu dont tout le monde connaît la forme : la partie postérieure se nomme *culasse*, la partie antérieure *volée*, la cavité intérieure *âme*; celle-ci reçoit une certaine quantité de poudre que l'on enflamme, et qui, faisant explosion, chasse à de plus ou moins grandes distances un boulet ou de la mitraille. Les canons sont ordinairement en bronze; on en fait aussi en fonte de fer ou en fer forgé, surtout pour la marine. Le bronze des canons est un alliage de 90 de cuivre et de 10 d'étain. La pièce se coule massive; on la fore ensuite suivant le diamètre de son *calibre*, puis on la tourne extérieurement et on perce la lumière. La solidité d'une pièce de canon est très-variable et dépend beaucoup du degré de fusibilité et de la perfection de l'alliage : quelques-uns peuvent tirer jusqu'à 5,000 coups; d'autres sont hors de service après 1,000 ou 1,200 coups. Autrefois on employait toutes sortes de calibres : 96, 48, 40, 36, etc., jusqu'à 3, 2, et même 1. Depuis 1732, on ne fait plus guère en France que des pièces de 24, de 16, de 12, de 8 et de 4. Ces deux derniers calibres sont les plus usités pour l'artillerie de campagne; sous l'Empire, on faisait souvent usage de pièces de 6. On doit à l'empereur Napoléon III l'invention du *Canon-obusier*, qui sert à la fois pour les obus et les boulets, et qui porte à 400 mètres. — L'invention des canons suivit de près la découverte de la poudre; on s'en servit pour la première fois en Europe au XIV<sup></sup>e siècle, suivant les uns à la bataille de Crécy (1346), suivant d'autres, au siége d'Algésiras (1343). On a imaginé dans ces derniers temps des *canons à vapeur;* mais ces inventions, bien qu'ingénieuses, ne peuvent être appliquées à l'art militaire.

*Canons de fusil.* Ces canons sont en fer forgé. Pour fabriquer les canons des fusils de munition et des fusils de chasse ordinaires, on prend plusieurs morceaux de fer qu'on soude ensemble et qu'on étire ensuite sous un martinet, de manière à produire une lame, qu'on appelle *lame à canon*. On rapproche ensuite les bords de cette lame, de manière à former un tube, et quand ils sont croisés dans toute la longueur, on les soude avec le plus grand soin. On fait aussi des *canons rubannés* en soudant sur un canon fort mince un ruban de fer que l'on roule successivement tout autour et sur toute sa longueur; et des *canons tordus à l'étoc*, qui résistent mieux à l'explosion de la poudre. Le canon terminé, on le dresse en dedans au moyen du forage et quelquefois on y fait des raies et des cannelures (*C. rayés, carabinés, cannelés*); enfin on taraude l'extrémité inférieure du canon pour y adapter la culasse et on perce la lumière. *Voy.* FUSIL, CARABINE, etc.

En Musique, on appelle *Canon* une pièce de musique dans laquelle la mélodie qui forme le sujet s'accompagne elle-même, en imitation et à la distance d'une ou de plusieurs mesures. Ce sujet peut être repris successivement par plusieurs parties, à divers intervalles, et il doit en résulter une harmonie agréable et correcte. L'air si connu de *Frère Jacques, dormez-vous?* chanté par plusieurs personnes qui commencent à des mesures différentes, offre un exemple de canon. Il y a plusieurs sortes de canons : on en fait par mouvement direct et par mouvement contraire; il y a des canons renversés, rétrogrades, à la quarte, à la quinte, à l'octave, etc. C'est un des exercices de l'*imitation* (*Voy.* ce mot), qui conduit à ceux de la fugue. On l'emploie quelquefois dans la musique dramatique, mais plus souvent dans la musique instrumentale.

En Typographie, le *canon* est un fort caractère dont on se sert principalement pour les affiches. On distingue : le *petit canon*, de 26 à 32 points; le *gros canon*, de 40 à 44; le *double canon*, de 48 à 56; le *triple canon*, de 72 et au delà.

*Canon* s'est dit longtemps de chacune des deux tiges ou tuyaux d'un pantalon, d'un caleçon; et, par suite, il s'est dit d'ornements, souvent garnis de dentelles, qu'on attachait au bas des hauts-de-chausses; ces ornements étaient fort à la mode au XVII<sup></sup>e siècle.

CANONIALES (HEURES). On appelle ainsi les petites heures de bréviaire, qui sont *Prime*, *Tierce*, *Sexte* et *None*, parce qu'autrefois l'office ecclésiastique portait le nom de *canon*.

CANONICAT, titre d'un bénéfice de chanoine (*V.* CHANOINE). Il y avait autrefois cette différence entre le *canonicat* et la *prébende*, que le canonicat était simplement un privilége qui donnait une place au chœur et au chapitre d'une église cathédrale ou collégiale, tandis que la prébende donnait droit à une certaine portion des revenus d'une cathédrale ou d'une collégiale.

CANONIQUE, se dit, en langage ecclésiastique, de tout ce qui est compris dans le Canon des livres saints, ou de ce qui est conforme aux Canons des conciles.

*Livres canoniques.* On distingue les *protocanoniques*, ou de 1er ordre, qui sont au nombre de 22, savoir : les 5 livres de Moïse, ou Pentateuque, 13 livres appelés prophétiques (Josué, les Juges et Ruth, 2 livres de Samuel, 2 des Rois, 2 des Paralipomènes, Esdras et Néhémie, Esther, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Daniel, les Douze petits Prophètes et Job), et 4 livres de morale (les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des cantiques); et les *deutérocanoniques*, ou de 2e ordre, au nombre de 16, savoir : Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les Macchabées, les 4 Évangiles, les Actes des Apôtres, 14 épîtres de S. Paul, 2 de S. Pierre, une de S. Jean, une de S. Jacques, une de S. Jude, et l'Apocalypse (*V.* ÉPITRES). On appelle ainsi ces derniers parce qu'ils ne font partie que du canon du concile de Trente : les protestants les regardent comme apocryphes.

*Droit canonique. Voy.* DROIT et CANON. — *Institution canonique. Voy.* INSTITUTION.

CANONISATION (du grec *kanôn*, règle, loi de l'Église), déclaration solennelle du pape par laquelle il autorise l'inscription au *Canon* (ou catalogue) *des saints* du nom d'un personnage que sa piété et ses vertus ont fait vénérer pendant sa vie. Les honneurs qu'on peut rendre aux saints canonisés sont les suivants : leur nom est inscrit dans les calendriers, les martyrologes, les litanies, etc.; on les invoque publiquement dans les offices solennels; on consacre sous leur invocation des églises et des autels; on offre le saint sacrifice de la messe en leur nom; on célèbre leur fête à un jour déterminé; dans les images qui les représentent, leur tête est entourée de l'auréole; enfin, leurs reliques sont exposées à la vénération des fidèles. — Le mot *canonisation* ne se trouve employé pour la première fois que dans une bulle du pape Jean XV en 993; mais la chose est beaucoup plus ancienne que le nom. Dans l'origine, les évêques pouvaient procéder à la canonisation d'un saint dans l'étendue respective de leur diocèse; depuis 1172, ce droit est réservé au pontife romain, qui l'exerce avec de grandes et utiles lenteurs, après un mûr et minutieux examen. La *Congrégation des Rits* est chargée de tout ce qui concerne la canonisation. *Voy.* BÉATIFICATION.

CANONNIÈRE, ou CHALOUPE CANONNIÈRE, embarcation pontée, peu élevée au-dessus de l'eau, allant à la voile et à l'aviron, et armée de quelques pièces de canon. Les chaloupes canonnières des Suédois et des Russes ont passé pour supérieures à celles de France; elles ont 24 avirons (*Voy.* aussi CAÏQUE). — Autrefois le mot *Canonnière* s'employait en termes de Fortification comme synonyme de *meurtrière*.

CANONNIERS (de *canon*), nom donné dans l'armée aux soldats chargés du service de l'artillerie.

On les appelle aussi *artilleurs*. Les canonniers ont été enrégimentés pour la première fois en 1688. A plusieurs reprises on les a réunis avec les sapeurs du génie et les mineurs; mais, depuis 1758, la séparation entre ces deux corps a été complète (*Voy.* ARTILLERIE). — Dans les Manufactures d'armes on appelle *canonniers* les ouvriers qui forgent les canons de fusil. — Dans la Marine, on nomme *maître canonnier* celui qui est chargé de diriger le service de l'artillerie et d'en soigner le matériel.

CANOPUS, étoile de la première grandeur, située à l'extrémite méridionale de la constellation Argo dans l'hémisphère austral. C'est une des plus brillantes étoiles du ciel. Selon la Fable, cette étoile était l'âme de Canopus, pilote ou amiral d'Osiris, qui, après sa mort, fut transporté au ciel et devint le dieu des eaux.

CANOT, petite embarcation non pontée, à rames, à voiles, ou à rames et à voiles à la fois, au service d'un bâtiment, est destinée à servir de moyen de transport ou de communication entre le rivage et les bâtiments à l'ancre. On distingue le *grand canot*, qui sert pour les transports et les opérations de quelque importance, qui ne sont pas effectuées par la chaloupe; le *petit canot*, employé aux mêmes usages, mais sur une plus petite échelle; le *canot du commandant*, affecté au service du commandant; le *canot de punition*, le *canot de sauvetage* (*Voy.* SAUVETAGE). — On nomme *canotiers* les marins désignés pour faire partie de l'équipage d'un canot.

On donne aussi le nom de *canots* à ces légers esquifs faits d'écorce ou d'un tronc d'arbre dont se servaient les sauvages de l'Amérique pour naviguer sur les rivières ou sur la mer. Les Canadiens emploient pour les construire l'écorce ou le tronc des vieux bouleaux; au Groënland, on se sert de fanons de baleine fendus et appropriés d'une manière convenable.

CANTABILE, mot italien qui signifie *chantant*, propre à être chanté. On appelle ainsi une pièce de musique d'un mouvement lent, où une mélodie simple doit se développer avec grâce, avec langueur, et se prêter aux meilleurs effets du chant. Ce sont les *adagio* ou les *andante* de la musique vocale. Le *cantabile* forme ordinairement la première partie des grands airs d'opéra. On se sert quelquefois de ce mot pour indiquer le mouvement d'un morceau de musique instrumentale et le caractère de sa mélodie.

CANTALOUP (de *Cantalupo*, petite ville du roy. de Naples où ces melons ont été cultivés pour la 1re fois), excellente espèce de melons, à côtes saillantes et rugueuses. On en connaît un grand nombre de variétés, dont les meilleures sont : le *C. orange*, petit, rond, à côtes, fond vert clair ou brun, chair orange, un peu ferme et parfumée; il est très-hâtif; le *C. fin hâtif*, aussi précoce que le précédent, encore plus petit, à côtes très-marquées, légèrement brodées, chair rouge et fine; le *C. noir des Carmes*, rond, d'un vert noir, côtes unies et peu enfoncées, chair rouge, vineuse, fondante et parfaite; le *C. petit prescott*, un peu aplati, à fond brun foncé, portant une cocarde avec un point saillant au centre, côtes galeuses, chair rouge excellente; il est hâtif; le *C. gros prescott*, robe noire ou blanche, aplati, plus gros que le précéd.

CANTARE, mesure portugaise, moitié de l'*Almud*.

CANTATE (de *cantare*, chanter). Ce mot désigne à la fois une œuvre musicale et une composition poétique qui s'unissent le plus souvent. En Musique, la cantate se compose ordinairement d'une ou plusieurs pièces qui comprennent des récitatifs, des airs, des duos, des trios et même des chœurs; le tout accompagné du piano, d'un quatuor ou de l'orchestre; c'est, en un mot, un opéra en petit, dans lequel le compositeur peut mettre en usage toutes les ressources de l'art. On distingue deux sortes de cantates : la *C. profane*, pour les concerts ou la musique de chambre; et la *C. sacrée*, pour l'Église (*Voy.* ORATORIO). En Littérature, la cantate, fort voisine de l'ode, est un petit poëme lyrique, propre à être mis en musique. — La cantate fut mise à la mode en Italie au XVIIe siècle, et passa en France au commencement du siècle suivant. Morin l'introduisit dans la musique et J.-B. Rousseau dans la poésie; il y excella dès le début : tout le monde sait par cœur sa *Cantate de Circé*. Peu après, l'usage de la cantate en tant que composition musicale se répandit en Angleterre et en Allemagne, et c'est dans ces deux pays qu'ont été composées les plus belles cantates (*la Création*, d'Haydn, et *l'Armide*, de Beethoven). — Aujourd'hui, la cantate a passé de mode pour les concerts, si ce n'est en Allemagne. — Dans les conservatoires, on donne souvent une cantate à mettre en musique aux jeunes gens qui concourent pour les prix de composition musicale.

CANTHARIDE (en grec *cantharos*), *Lytta*, genre d'insectes Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachélides, dont le corps, oblong, brille d'une belle couleur verte à reflets dorés. Ce genre contient plusieurs espèces, dont la plus importante est la *C. vésicante* (*Meloe vesicatorius* L.), appelée vulgairement *mouche d'Espagne*; elle est très-commune en Espagne, en Italie et même en France, et vit en familles nombreuses sur le frêne, le lilas et le troëne, dont elle dévore les feuilles. On les récolte en les faisant tomber sur des draps, puis on les met sur un tamis de crin qu'on expose aux vapeurs du vinaigre en ébullition ou de l'ammoniaque; on les fait ensuite sécher au soleil, et on les conserve dans des bocaux bien bouchés. — La cantharide est à la fois un médicament énergique et un violent poison; réduite en poudre, elle entre dans la plupart des préparations vésicantes; c'est elle qui fait la base des pommades épispastiques. On l'administre à l'intérieur dans le traitement d'une foule d'affections, notamment contre l'hydrophobie, l'épilepsie, l'hydropisie et diverses maladies des voies urinaires; on en a aussi fait usage comme aphrodisiaque et pour produire l'avortement; mais c'est le plus souvent un moyen aussi infructueux que funeste. On conjure les accidents nerveux et toxiques qui peuvent résulter de l'usage des cantharides au moyen du camphre administré en frictions et en lavements, seul ou associé à l'opium. — Les cantharides doivent leurs propriétés à un principe particulier, d'une grande énergie, qu'on appelle *cantharidine*. C'est une substance blanche, en lames micacées, volatile, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud et les huiles grasses, et contenant du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{10}H^6O^4$. La cantharidine a été isolée en 1810 par Robiquet.

CANTHÈRE (d'un poisson de mer appelé en grec *Cantharos*), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sparoïdes, caractérisés par un corps ovale, une bouche étroite, un museau à peine protractile, et par une rangée de dents en velours ou en cardes. On en connaît 12 espèces, dont 4 originaires de la Méditerranée : on en pêche sur les côtes de la Normandie, qu'on appelle vulgairement *Brêmes de mer*. La chair des canthères est assez estimée; elle est blanche et légère comme celle des bars.

CANTHUS (du grec *canthos*, même signific.), le coin, l'angle de l'œil ou la commissure des paupières. On nomme *grand canthus*, ou *canthus* proprement dit, la commissure interne des paupières, celle qui répond au nez; et *petit canthus*, la commissure externe, qui est dirigée vers la tempe. — On a encore appelé *canthus* l'angle d'une cruche ou de tout autre vase par lequel on fait couler le liquide qu'il renferme; de là le verbe *décanter*.

CANTILÈNE (de *cantus*, chant, et *lenis*, doux). Ce mot, qui est d'origine italienne, s'appliquait autrefois à la musique mondaine pour la distinguer de la musique d'église; aujourd'hui il est synonyme

de chanson, romance, et se rapporte le plus ordinairement à une mélodie douce et agréable.

CANTINE (de l'italien *cantina*), nom donné dans les hospices, les places de guerre, les casernes, les prisons, à l'endroit où l'on vend aux vieillards, aux soldats et aux prisonniers, l'eau-de-vie, le tabac et toutes les marchandises dont ils ont besoin. C'est de ce mot qu'est dérivé celui de *cantinière*.

CANTIQUE (du latin *cantare*, chanter), hymne religieux que l'on chante en l'honneur de la Divinité. Les plus anciens cantiques furent composés à l'occasion de quelque événement mémorable; tels sont ceux qu'on trouve dans la Bible : dans l'Ancien Testament, le cantique que Moïse composa après le passage de la mer Rouge (*Cantemus Domino*); celui de Débora après la défaite de Sisara (*Qui sponte*); celui de Judith (*Laudate Dominum*), et celui de David à la mort de Saül (*Considera, Israel*); dans le Nouveau Testament, le cantique de Zacharie (*Benedictus Dominus*); celui de Siméon (*Nunc dimittis*), et celui de la sainte Vierge (*Magnificat*). — Ces sept cantiques sont appelés *canoniques*, et sont les seuls qu'admette l'Église catholique. Le *Te Deum* est d'origine moins ancienne : on l'attribue à saint Augustin ou à saint Ambroise. — Chez les Hébreux, les cantiques étaient souvent chantés avec des chœurs de musique, et accompagnés de danse. — Aujourd'hui on nomme, en général, *cantique* tout ce qui se chante à l'église et dans les processions, à l'exception des psaumes, qui conservent leur nom. — On donne spécialement le nom de *C. spirituels* à des chants en français composés sur des sujets de dévotion : tels sont les cantiques de St-Sulpice, ceux de Ste-Geneviève, etc.

Le *Cantique des cantiques* est un ouvrage qui fait partie du canon des Livres saints, et qu'on attribue à Salomon; ce n'est, suivant quelques auteurs, que l'épithalame de son mariage avec la fille du roi d'Égypte; mais, d'après la plupart des théologiens, le saint roi prophétise sous cet emblème l'union de Jésus-Christ avec l'Église catholique.

CANTON (du grec *canthos*, angle, coin), dénomination géographique qui sert à désigner, dans plusieurs contrées, une certaine subdivision du territoire. En France, les *cantons* sont les subdivisions des arrondissements, et sont eux-mêmes subdivisés en communes. On compte aujourd'hui 2,847 cantons, ayant chacun leur chef-lieu. Chaque chef-lieu de canton est le siége d'une justice de paix. — En Suisse, le mot *canton* s'applique à chacun des États qui composent la confédération helvétique : on en compte 22. *Voy.* SUISSE au *Dict. univ. d'H. et de G.* — En termes de Blason, le *canton* est une portion carrée de l'écu qui joint un des angles, soit à droite, soit à gauche.

CANTONADE. On appelle ainsi au Théâtre les coins du fond de la scène ou l'intérieur des coulisses. *Parler à la cantonade*, c'est parler à une personne qui est censée dans la coulisse, hors de la vue des spectateurs. C'est ordinairement au moment d'une entrée que l'acteur parle à la cantonade.

CANTONNEMENT (de *canton*). Ce mot s'applique à toute circonscription territoriale considérée sous un rapport spécial. C'est en ce sens qu'on dit : *C. de pêche* et *C. de chasse*, en parlant des parties de rivières ou de forêts dépendant des domaines de l'État, et où il est permis de pêcher et de chasser. Pour le cantonnement dans les forêts de l'État, dans les bois des communes et des particuliers, *V.* les art. 63, 111, 120 du Code forestier. — On appelle *C. militaires*, les villes ou les villages où des troupes sont accidentellement établies dans le cours d'une campagne.

CANTONNIER (de *canton*), nom qu'on donne en France à des ouvriers stationnant sur les routes, qu'ils doivent réparer et entretenir. Chaque cantonnier a en moyenne une longueur de 4,800 m. de route à entretenir. Outre les soins qu'ils donnent aux routes, ils doivent aussi prêter gratuitement aide et assistance aux voituriers et voyageurs, en cas d'accident. On compte en France 12 à 13,000 cantonniers. Leur établissement définitif ne date que de 1816; avant cette époque, le système d'entretien des routes n'avait ni unité, ni régularité. Ils sont aujourd'hui régis par un règlement du 10 février 1835, modifié par un arrêté du 10 janvier 1852.

CANUT, nom par lequel on désigne vulgairement les ouvriers en soie des fabriques de Lyon.

CANZONE (mot italien qui signifie *chant* ou *chanson*), sorte de poésie lyrique inventée par les poëtes provençaux, qui l'appelaient *cansôs*, apparaît dans la poésie italienne dès le XIII[e] siècle. On distingue : la *C. petrarchesca* ou *toscana*, mise en honneur par Pétrarque, et qui consiste en une série de 5 à 20 stances dont les vers, au nombre de 9 à 20, sont disposés dans un ordre déterminé, et semblable en tout à celui qui a été observé dans la première stance; elle se termine par un *envoi*, formé d'un petit nombre de vers plus courts et de rimes différentes; — la *C. anacreontica* ou *Canzonetta*, destinée aux sujets gracieux et légers; elle est composée de stances plus petites et de vers plus courts que la précédente : la canzonnette était surtout en vogue au XV[e] siècle; — la *C. pindarica*, d'un style plus élevé et qui rappelle l'ode grecque de Pindare : elle a été introduite au XVI[e] siècle dans la poésie italienne par L. Alamanni et perfectionnée par Chiabrera; — la *C. a ballo* ou *ballata*, espèce de ballade qui se chantait en dansant (*Voy.* BALLADE) : l'usage en est aujourd'hui perdu.

CAOUANNE, *Testudo cephalo*, espèce de Chélonée ou Tortue de mer qu'on trouve sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan; sa carapace est revêtue d'une écaille divisée en compartiments; ses pieds antérieurs sont longs et étroits; sa couleur est brune ou roussâtre. La chair de la Caouanne est mauvaise et d'une odeur musquée; mais sa graisse fournit une huile estimée pour le calfatage et l'éclairage.

CAOUTCHOUC (mot indien qui signifie suc d'arbre), dit aussi, mais improprement, *gomme élastique*, produit de la dessiccation d'un suc laiteux qu'on extrait, par incision, de beaucoup de plantes de l'Amérique Méridionale et des Indes Orientales, notamment du *Jatropha elastica* ou *Hevea guianensis*, et d'autres grands arbres appartenant aux Artocarpées, aux Euphorbiacées, aux Asclépiadées. Cette extraction se pratique au Brésil, à la Guyane, à Java, à Singapore, à Assam, etc. On applique le suc fluide sur des moules de terre, et on le fait sécher au soleil; lorsqu'on juge suffisante l'épaisseur de la couche, on brise le moule. Ce genre de fabrication communique au caoutchouc la forme d'une poire ou d'une gourde : c'est dans cet état qu'il arrive en Europe. Depuis quelques années on en reçoit aussi en feuilles et en grandes plaques épaisses.—Le caoutchouc a une couleur ordinairement brunâtre; il est sans odeur ni saveur; sa densité varie de 0,92 à 0,94; il est inaltérable à l'air, mou, flexible, imperméable, et extrêmement élastique. Il se compose, pour la plus grande partie, de deux principes particuliers, renfermant du carbone et de l'hydrogène, et récemment isolés par M. Payen (1852) : l'un éminemment tenace et presque insoluble, élastique, dilatable; l'autre plus soluble et essentiellement adhésif. Soumis à l'action d'une douce chaleur, il se ramollit assez pour se souder avec lui-même; à une température supérieure, il entre en fusion, prend la consistance du goudron, et conserve cet état, après le refroidissement, pendant des années; une chaleur plus élevée encore le décompose, et il donne alors, à la distillation, des huiles volatiles et odorantes (*caoutchine*), qui jouissent de la propriété de le dissoudre rapidement. Mis en contact avec la flamme d'une bougie, il prend feu

promptement et brûle avec rapidité. Il est insoluble dans l'eau et l'alcool; mais il se dissout dans l'éther pur, ainsi que dans les huiles essentielles, telles que la benzine, l'essence de térébenthine, le sulfure de carbone : ce dernier agent, additionné de 6 à 8 parties d'alcool, constitue le meilleur dissolvant du caoutchouc. Les acides, à la température ordinaire, ont peu d'action sur lui.

Les usages du caoutchouc sont fort nombreux : on s'en sert pour effacer le crayon et adoucir le papier, pour faire des balles élastiques, pour fabriquer des tubes destinés aux appareils de chimie, des instruments de chirurgie, tels que sondes, canules, bouts de sein, pour faire des conduits acoustiques, pour confectionner des chaussures et des étoffes imperméables. On est parvenu à le réduire en fils très-minces avec lesquels on fait des tissus élastiques pour bretelles, jarretières, corsets, etc. En associant le caoutchouc, dissous et à l'état pâteux, à l'huile de lin et à une certaine quantité de résine, on en fait un vernis pour les cuivres. On emploie beaucoup, au lieu du caoutchouc pur, le caoutchouc dit *vulcanisé*, c.-à-d. auquel on a incorporé du soufre, soit directement, soit au moyen du sulfure de carbone ou du chlorure de soufre. Le caoutchouc fondu est très-avantageux pour suifer les robinets; un bouchon de liége enduit de caoutchouc devient tout à fait imperméable. Le caoutchouc entre aussi dans la composition de la *colle navale* ou *glu marine*, employée dans les constructions maritimes et le calfatage des navires (*Voy.* GLU). On a construit à Londres des bateaux de sauvetage avec des planches faites de caoutchouc et de liége broyé.

Le caoutchouc n'est connu en Europe que depuis un siècle. Un nommé Fresneau en fit la découverte à Cayenne, et La Condamine en envoya, en 1751, la première description scientifique. L'invention des tissus imperméables en caoutchouc est due aux Indiens. Cette industrie a pris un développement remarquable depuis 30 ans : en France, MM. Rattier et Guibal l'ont établie sur une grande échelle.—On doit à M. Paulin-Desormeaux un *Traité du Caoutchouc*.

CAP (de *caput*, tête). Outre son acception géographique, ce mot signifie dans la Marine, l'avant du bâtiment, la proue, ou plutôt la direction du navire vers un point quelconque. Ainsi, dire qu'un bâtiment a le cap au nord, c'est dire qu'il se dirige vers le nord; *mettre le cap* sur un point, c'est se diriger vers ce point; *virer cap pour cap*, c'est tourner complétement sur soi-même jusqu'à ce que la proue se dirige sur le point opposé.

Un *Cap de compas* est un trait vertical marqué en dedans de l'espèce de cuvette où est enfermée la rose des compas de route; il se trouve, avec le pivot sur lequel tourne cette rose, dans une ligne droite parallèle au grand axe du bâtiment, et détermine sur la rose l'aire de vent de la route, en même temps qu'il indique où est le *cap*.

CAPACITÉ (du latin *capacitas*, dérivé de *capere*, contenir), se dit, en Géométrie, du volume d'un corps. Ce mot est plus communément employé pour désigner la quantité de matière qu'un vaisseau quelconque peut contenir; on dit, par exemple, la capacité d'une bouteille, d'un tonneau, etc. C'est en ce sens qu'on appelle *mesures de capacité* celles qui déterminent la contenance d'un vase quelconque. *Voy.* MESURES.

En Chimie, on appelle *Capacité de saturation* d'un acide le rapport qui existe entre la quantité d'oxygène contenue dans cet acide et la quantité d'oxygène renfermée dans les bases qu'il sature pour former des sels neutres. On dit, par exemple, que la capacité de saturation de l'acide sulfurique est de 1/3, parce que dans tous les sulfates neutres la base ne renferme que le tiers de l'oxygène contenu dans l'acide sulfurique avec lequel elle est combinée.

En Physique, la *Capacité* d'un corps *pour le calorique* est la disposition particulière de ce corps à exiger plus ou moins de calorique pour élever sa température.

En Psychologie, on nomme *Capacité* l'aptitude de l'âme à recevoir, à éprouver, toutes les impressions que lui communiquent incessamment le monde matériel et le monde moral, et à en être diversement modifiée : c'est un état purement passif; on oppose en ce sens *capacité* à *faculté*. La *sensibilité* est une capacité, l'*attention* une faculté.

Dans l'Administration, *Capacité* s'entend de l'aptitude à remplir certaines fonctions : c'est en ce sens qu'on appelle *brevet de capacité* le diplôme d'instituteur, *certificat de capacité* le certificat délivré à un étudiant qui aspire au titre d'avoué ou de notaire.

CAPACITÉS (LES), terme nouveau employé dans la langue politique pour désigner certaines positions sociales qui rendent les personnes qui les possèdent *capables* d'exercer certains droits, notamment le droit électoral. Avant la révolution de 1848, le cens donnait seul le droit d'élire les députés, et les partisans de la réforme électorale demandaient que ce droit fût étendu à tous les citoyens qui exercent des professions libérales (avocats, médecins, magistrats, notaires, professeurs, etc.) : c'est ce qu'on appelait l'*adjonction des capacités*. L'établissement du suffrage universel a dépassé les vœux des réformistes.

CAPARAÇON (mot espagnol, augmentatif de *cape*), riche couverture d'étoffe pour le cheval, couvre le poitrail aussi bien que le dos. Les chevaliers du moyen âge déployaient un grand luxe dans le caparaçon; il était armorié, accompagné de fourrures, orné de feuillards, bordé de franges ou de crépines. On l'étendait sur les *bardes* du destrier, sur l'armure du cheval de bataille, etc.

CAPE (de *caput*, tête), vêtement de dessus, long et sans manches, avec un capuchon pour couvrir la tête : d'où son nom. La cape était jadis l'habit des seigneurs, du peuple et même des gens d'église.

Dans la Marine, on dit qu'un vaisseau *met à la cape* quand il se dispose à supporter un coup de vent. Pour cela, il faut ne conserver dehors que très-peu de voiles, et avoir la barre du gouvernail au vent. Cette expression vient de ce qu'alors le navire fait, pour ainsi dire, *tête* au vent, ou de ce qu'on ne garde que la grande voile, qu'on appelait autrefois *cape*.

CAPEL ou CAPELAN, nom vulgaire du *Lampyre* et d'une espèce de *Morue*. *Voy.* ces mots.

CAPELET, tumeur mobile, le plus souvent indolente, et de la grosseur d'une pomme d'api, qui croît sur la pointe du jarret du cheval. C'est une espèce de loupe qui se développe dans le tissu de la peau.

CAPELINE (du latin *caput*, tête), dit aussi *bandage récurrent*, sorte de bandage qui, par sa figure, ressemble à une coiffe ou bonnet. On distingue : la *C. de tête* ou *bonnet d'Hippocrate*, employée autrefois pour remédier à l'écartement des sutures; la *C. de la clavicule*, la *C.* pour l'amputation du bras dans l'article, de la cuisse, etc.

CAPENDU (de *court pendu*), pomme d'un rouge vermillon, d'une eau douce et agréable, tient à l'arbre par un pédoncule très-court : de là son nom.

CAPIDGI (c.-à-d. en turc, *gardien de la porte*), officier du sérail. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CAPILLACE (de *capillus*, cheveu), est, en Botanique, synonyme de *capillaire*. *Voy.* ci-après.

CAPILLAIRE (du latin *capillus*, cheveu), fin, délié comme un cheveu.

En Botanique, on donne le nom de *capillaires* à diverses espèces de petites fougères dont le feuillage est très-délié, et qui croissent dans les fentes des rochers, des murs de puits, etc. : telles sont le *C. commun* (*Asplenium trichomanes*), le *C. noir* (*Aspl. nigrum*), le *C. de Montpellier* (*Adiantum capillus Veneris*), et le *C. du Canada* (*Ad. pedatum*), etc. On fait un assez grand usage du Capil-

laire en pharmacie; on le prend en infusion, surtout le C. de Montpellier et celui du Canada; on en prépare aussi un sirop employé avec succès contre le catarrhe pulmonaire. C'est avec le sirop de capillaire qu'on sucre les *bavaroises.*

En Anatomie, les *vaisseaux capillaires* sont les dernières et les plus petites ramifications des veines et des artères.

En Physique, on appelle *phénomènes capillaires* les phénomènes d'ascension ou de dépression qu'on observe en trempant dans un liquide l'extrémité d'un tube de verre d'un diamètre très-étroit. *Voy.* CAPILLARITÉ.

CAPILLARITÉ, dite aussi *attraction capillaire*, force qui élève ou déprime les petites colonnes liquides dans l'intérieur des tubes capillaires. Lorsqu'on plonge dans l'eau l'extrémité d'un tube de l'épaisseur de quelques millimètres, on voit le niveau de l'eau, dans l'intérieur du tube, s'élever au-dessus du niveau extérieur; si l'on opère avec le mercure, le niveau intérieur s'abaisse au-dessous du niveau extérieur. En faisant l'expérience avec des tubes d'un diamètre variable, on est arrivé à cette loi, que *les longueurs des colonnes soulevées ou déprimées sont en raison inverse des diamètres des tubes.* Toutes les fois qu'il y a ascension, le sommet de la colonne liquide prend la forme d'un ménisque concave; quand il y a dépression, cette forme est celle d'un ménisque convexe. Les mêmes phénomènes d'ascension ou de dépression s'observent avec des lames, des tubes coniques, prismatiques, etc. En général, les solides et les liquides ne peuvent pas se toucher sans que la surface mobile du liquide éprouve, près du contact, une déformation plus ou moins marquée. Il y a toujours ascension d'un liquide quand il mouille la surface, et dépression quand il ne la mouille pas. — La capillarité donne aussi lieu à des attractions et à des répulsions, par l'effet des courbures des surfaces : ainsi, deux balles de liége, posées sur l'eau et mouillées par ce liquide, n'exercent aucune action l'une sur l'autre lorsqu'elles sont à une distance un peu grande; mais, dès qu'on les approche à une *distance capillaire*, c'est-à-dire à une distance assez petite pour que les deux surfaces du liquide soulevé autour d'elles se touchent ou se croisent, il y a alors une attraction très-vive. Deux balles, dont l'une se mouille, comme le verre, et dont l'autre ne se mouille pas, comme la cire, se repoussent toujours lorsqu'elles arrivent à la distance capillaire. *Voy.* aussi ADHÉRENCE, ENDOSMOSE.

Les phénomènes capillaires ont pu être observés dès les temps les plus anciens; mais ils ne sont devenus un objet d'étude pour les physiciens qu'au dernier siècle : Jurin, Clairaut, Laplace, Young, Gay-Lussac, et, en dernier lieu, Poisson, s'en sont plus particulièrement occupés, les uns pour en constater les lois, les autres pour y appliquer l'analyse mathématique.

CAPILLUS VENERIS. *Voy.* CAPILLAIRE et ADIANTE.

CAPISCOL (du latin *caput scholæ* ou *chori*, chef de l'école ou du chœur), nom qu'on donnait autrefois à un chanoine de certains chapitres, surtout dans le midi de la France; c'était, à ce qu'on croit, le préchantre (*præcantor*) ou premier des chantres. Il présidait au chœur, et veillait à ce que l'on observât les rubriques et les cérémonies.

CAPISTRUM (mot latin qui signifie licou), partie de la tête des oiseaux qui entoure la base du bec.

CAPITAINE (de l'italien *capitano*, dérivé lui-même de *caput*, tête, chef). Ce mot a eu des acceptions fort diverses : il signifia d'abord un chef d'un rang quelconque, même le chef d'une armée, d'une légion; dans le langage usuel, il est souvent encore synonyme de général, d'homme de guerre; aujourd'hui c'est proprement le titre d'un officier qui, dans l'armée de terre, commande une compagnie, et, dans l'armée de mer, un bâtiment.

Dans l'Armée de terre, outre les capitaines qui ont un commandement effectif, il existe dans chaque régiment certains officiers ayant grade de capitaine, qui n'ont pas de compagnie à commander, et qui remplissent des fonctions purement administratives : tels sont le *C. adjudant-major*, qui aide le chef de bataillon dans la surveillance du service et de la discipline; le *C. trésorier*, préposé à la comptabilité; le *C. d'habillement*, chargé de l'équipement des troupes; le *C. de recrutement*, le *C. de remonte*, qui président au recrutement et à la remonte des troupes. Il existe, en outre, en dehors des régiments, des *C. d'état-major* (*Voy.* ÉTAT-MAJOR). Les capitaines se recrutent parmi les lieutenants, d'après les règles posées dans les lois des 14 et 20 avril 1832. — Le titre officiel de capitaine date, en France, de 1355; c'était alors un grade supérieur, correspondant à peu près à celui de colonel. Aujourd'hui encore, en Grèce, les chefs militaires prennent le nom de *capitanis*, et en Espagne il y a des *C. généraux* qui ont rang de lieutenant général, et qui gouvernent de vastes provinces nommées elles-mêmes *capitaineries générales.*

Dans la Marine, on appelle vulgairement *capitaine* le commandant d'un bâtiment de l'État ou même d'un bâtiment de commerce. D'après une ordonnance de 1681, reproduite dans notre Code de Commerce, on ne peut être reçu capitaine dans la Marine de commerce qu'après avoir servi un an au moins sur un bâtiment de l'État, et avoir satisfait à un examen théorique et pratique; une ordonnance de 1825 établit des conditions différentes pour les *capitaines au long cours* et les simples *maîtres au cabotage.* — Dans la Marine de l'État, on distingue : 1° les *C. de vaisseau*, qui ont rang de *colonel*, et qui commandent les vaisseaux de ligne et les frégates de premier rang; 2° les *C. de corvette*, qui ont rang de *chef de bataillon*, et qui commandent tous les bâtiments de guerre portant de 10 à 22 bouches à feu, les bâtiments à vapeur et tous les transports armés en guerre; ils remplissent les fonctions de seconds à bord des vaisseaux portant pavillon d'un officier général. Il a en outre existé pendant quelque temps des *C. de frégate* : ils commandaient les frégates de 2e et 3e rang, les corvettes de 24 canons et les corvettes de charge, et avaient rang de *lieutenant-colonel* : ce grade a été supprimé en 1837. Le titre de *C. de corvette* a été créé en 1831; lors de la suppression des capitaines de frégate, les capitaines de corvette ont reçu la plus grande partie des attributions de ces officiers.

On nomme *C. de pavillon* un capitaine commandant un vaisseau sur lequel est embarqué un officier général; *C. garde-côtes*, celui qui commande la milice établie pour s'opposer à la descente d'ennemis sur les côtes; *C. de port*, un officier préposé à la police maritime d'un port; *C. d'armes*, un adjudant sous-officier, pris autrefois dans les troupes de la marine, maintenant dans les équipages de ligne, qui fait à bord des vaisseaux la police sous les ordres des officiers de service; il a soin des armes et les fait tenir en bon état.

A Gênes et dans plusieurs autres républiques de l'Italie, on a donné, pendant le moyen âge, le titre de *C. du peuple* ou de *C. de la liberté* au premier magistrat de la république.

En Zoologie, on donne le nom de *Capitaine* à un oiseau du genre Gros-bec, à plusieurs espèces de poissons du genre Labre, ainsi qu'à quelques Mollusques du genre Came.

CAPITAINERIE GÉNÉRALE, circonscription territoriale en Espagne, commandée par un capitaine général. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CAPITAL. On donne vulgairement ce nom à toute somme amassée, et plus particulièrement à celles qui, placées ou prêtées, peuvent produire *intérêt*; dans le Commerce, ce terme désigne l'avoir d'un négociant, ou le fonds que chaque associé d'une

maison de commerce apporte dans la société; c'est aussi l'argent qu'un commerçant met dans son commerce particulier. Les économistes, définissant le *capital* d'une manière plus générale, étendent ce nom à tout ce qui peut servir à la production, y comprenant, avec le numéraire, placé ou non placé, les valeurs de toute espèce, mobilières ou immobilières : ainsi, une maison, un champ, une usine, des marchandises accumulées, les bestiaux, sont un capital, aussi bien que l'argent. Par suite, ils distinguent : *C. productif*, celui qui donne un revenu susceptible de s'accumuler et de former un capital à son tour; *C. improductif* ou *C. mort*, celui qu'on ne peut faire valoir, et qui ne donne aucun revenu; *C. engagé*, celui qui consiste en terres, usines, etc., et dont on ne peut disposer à son gré; *C. circulant*, celui qui est engagé dans une entreprise industrielle, et qui se renouvelle par la vente des produits.

On a, dans ces derniers temps, voulu établir un funeste antagonisme entre le *travail* et le *capital :* c'était renouveler la querelle des membres et de l'estomac, le capital ne pouvant produire si le travail ne le met en valeur; et le travail, de son côté, ne pouvant s'exercer si le capital ne lui fournit les fonds, les matériaux et les instruments nécessaires. D'ailleurs, le capital n'est jamais lui-même que le fruit du travail ou l'épargne accumulée.

CAPITALE (PEINE). *Voy.* PEINE DE MORT.

CAPITALES (LETTRES). *Voy.* LETTRES CAPITALES.

CAPITAUX (PÉCHÉS). *Voy.* PÉCHÉS.

CAPITAN (de *capitaine*), personnage fanfaron, grand donneur de coups d'épée en paroles, et très-humble dans le fait, qui figurait dans presque toutes nos vieilles farces avant Molière. *Voy.* MATAMORE.

CAPITAN PACHA, grand amiral ottoman. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CAPITATION (de *caput*, tête). On appelait ainsi, en France, une taxe par tête, ou imposition qui se levait sur chaque personne dans les besoins pressants de l'État. La capitation fut établie, sous le règne du roi Jean II, par les États généraux de 1356. Supprimée en 1698, rétablie de nouveau en 1701, elle fut supprimée définitivement à la Révolution, et remplacée par la contribution personnelle et mobilière. Elle existe encore en Angleterre, sous le nom d'*income-tax* (taxe du revenu).

Dans l'Écriture, on appelle *Capitation des Juifs* une imposition frappée par Moïse sur le peuple hébreu. Elle se prélevait à chaque dénombrement du peuple, et était d'abord d'un demi-sicle (environ 1 fr. 05 c.). Les Israélites devaient, en retour de cet impôt, être exempts de plaies.

CAPITÉ (du latin *capitatus*, en forme de tête), se dit, en Botanique, de tous les organes terminés en tête arrondie.—Linné désignait sous le nom de *Capitées* une section de la famille des Synanthérées, correspondant aux Cinarocéphales (artichauts, etc.), à cause de la forme arrondie de leurs capitules.

CAPITOULS, nom donné jusqu'en 1789 à des officiers municipaux de la ville de Toulouse, leur venait de ce qu'ils tenaient leurs réunions dans l'édifice qu'on nommait le *Capitole*.

CAPITULAIRES, recueils de lois et ordonnances de nos anciens rois. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CAPITULATION (du latin *capitulum*, chapitre, article), traité par lequel une troupe de soldats, une ville, etc., s'engage à mettre bas les armes à certaines conditions. Les *Capitulations de siége* ne doivent être conclues que dans les cas d'une pénurie de vivres ou de munitions rendant la défense impossible, ou à l'instant où l'ennemi livre un assaut de nature à mettre en péril imminent la vie des assiégés. Les conditions auxquelles il est permis aux troupes françaises de capituler ont été fixées par un décret du 24 décembre 1811. Lorsque ces conditions n'ont pas été remplies, la capitulation ou perte de la place est déclarée déshonorante et criminelle, et elle est punie de mort. Cependant, s'il y a des circonstances atténuantes, les juges peuvent n'appliquer que la peine de la dégradation ou celle de la prison pendant un certain temps.—La demande ou la proposition d'une capitulation est annoncée par un ou plusieurs tambours qui montent sur les remparts et battent la *chamade*, pour avertir les assiégeants que le commandant a le dessein de traiter; puis on arbore le drapeau blanc, qui reste planté sur la brèche pendant tout le temps de la négociation. Les articles de la capitulation sont débattus devant le conseil de défense, et arrêtés par le gouverneur. Elle est signée par tous les membres du conseil et par les chargés de pouvoirs de l'assiégeant. — Un décret du 1er mai 1812 prononce la peine de mort contre tout commandant de troupes qui traite en rase campagne d'une capitulation dont le résultat est de faire poser les armes. — On se sert souvent du mot *Convention* pour couvrir ce que le mot *Capitulation* renferme de dur et d'humiliant; ainsi l'on dit : la *Convention du 13 mai* 1814, la *Convention du 3 juillet* 1815, pour désigner celles qui ont livré Paris aux alliés. S'il y a des capitulations déshonorantes, il y en a aussi de glorieuses, notamment celle de Barbanègre à Huningue, en 1815. Les capitulations les plus célèbres dans notre histoire sont : celles de Mantoue, en 1797; d'Ulm en 1805; de Dantzig, en 1807; de Baylen et de Cintra, en 1808; d'Alger, en 1830; d'Anvers, en 1832. Pour chacune de ces capitulations, et pour les CAPITULATIONS D'EMPIRE, *V.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CAPITULE (de *capitulum*, petite tête), terme de bréviaire qui désigne un petit chapitre ou quelques versets pris de l'Écriture et relatifs à l'office du jour, que l'on récite après les psaumes et avant l'hymne.

En Botanique, on donne ce nom au mode d'inflorescence des Synanthérées, plantes dans lesquelles les fleurs sont réunies en forme de tête, au sommet d'un pédoncule commun. On distingue le *C. flosculeux*, qui se compose uniquement de fleurons à corolle régulière, comme dans l'*artichaut;* le *C. semi-flosculeux*, qui ne porte que des demi-fleurons à corolle irrégulière, comme dans le *pissenlit;* le *C. radié*, qui présente des fleurons sur le centre de son disque et des demi-fleurons à sa circonférence comme la *marguerite*. Ces plantes sont dites *capitulées*.

CAPLAN ou CAPELAN. *V.* MORUE et LAMPYRE.

CAPON. En Marine, on nomme ainsi un assemblage de cordages, de rouets et de poulies, qui sert à élever et à soutenir une ancre pendante sur le bossoir.

CAPONNIÈRE. En termes de Fortification, on appelle ainsi une tranchée au moyen de laquelle les assiégés se mettent à l'abri des coups des assiegeants dans les communications qu'ils sont obligés d'établir au travers des fossés pour aller du corps de la place ou de l'ouvrage principal aux ouvrages avancés.

CAPORAL (de l'espagnol *caboral*, dérivé lui-même de *cabo*, tête, chef; ou du vieux mot *corporal*, chef de corps). Le grade de caporal est le premier grade auquel puisse parvenir un soldat; il ne s'obtient qu'après six mois de service et a pour signe distinctif un double galon de laine posé transversalement sur chaque bras au-dessus du parement. Le caporal commande une escouade de 12 à 16 hommes; ses fonctions, très-multipliées, sont comme le pivot de tout le mécanisme du service et de la discipline. Dans la cavalerie, l'artillerie et la gendarmerie, le caporal porte le nom de *brigadier*. — Le grade de caporal date de 1558; mais les attributions de ce grade ont varié : elles ont été définitivement réglées par l'ordonnance du 2 nov. 1833. Originairement le mot *caporal* signifiait chef de troupe, et même dans quelques pays, général.

CAPOTE (de *cape*). Ce mot désigne : 1° une espèce de grand pardessus d'étoffe grossière, auquel est

attaché ordinairement un capuchon, et qui sert aux soldats pour monter la garde en hiver et dans les mauvais temps; 2° une redingote militaire que les soldats portent en petite tenue : dans l'infanterie de ligne, la capote est grise, et assez large pour être portée par-dessus la tunique; — 3° une espèce de mante que les femmes mettaient autrefois par-dessus leurs vêtements quand elles sortaient, et qui les couvrait de la tête aux pieds; — 4° un chapeau de femme, fait d'étoffe et à coulisses.

CAPPARIDÉES (du latin *capparis*, câprier), famille de plantes Dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, renferme des herbes, des arbrisseaux et même des arbres, à feuilles alternes, simples ou digitées, à fruits charnus et capsulaires; la plupart sont indigènes des régions intertropicales de l'Afrique et de l'Amérique. Les Capparidées jouissent de propriétés antiscorbutiques et stimulantes; ces propriétés sont développées dans quelques espèces jusqu'au point de devenir vénéneuses. Cette famille forme deux tribus : les *Capparées*, qui ont pour type le genre *Câprier*, et les *Cléomées*, qui ont pour type le genre Cléome.

CAPRAIRE (du latin *capra*, chèvre, à cause du goût que les chèvres ont pour ces plantes), genre de la famille des Scrofulariées, renferme des arbrisseaux originaires des Antilles, des Indes et de l'Afrique. La *C. multifide*, à feuilles dentées, oblongues, à fleurs purpurines, est petite, et donne, par l'infusion de ses feuilles, une boisson théiforme qui ne le cède en rien au thé de la Chine; c'est ce qui lui fait donner le nom de *thé du Mexique*.

CAPRE, bouton floral du Câprier. *Voy.* CAPRIER.

CAPRICORNE (du latin *capra*, chèvre, et *cornu*, corne), animal fabuleux qui donne son nom à une constellation et à un signe du Zodiaque (le 10[e]), placé après le *Sagittaire* et avant le *Verseau*. Le soleil entre dans ce signe le 21 décembre; il semble alors décrire, dans son mouvement diurne, le cercle parallèle à l'Équateur qu'on appelle *Tropique du Capricorne* (*Voy.* TROPIQUES). C'est alors que les jours sont le plus courts et que l'hiver commence pour les habitants de l'hémisphère boréal. — La constellation du Capricorne est située dans l'hémisphère austral, et contient environ 31 étoiles peu remarquables; sa partie supérieure offre quelque ressemblance avec une *chèvre*. — Selon la Fable, l'animal qui lui donne son nom était un capricorne qui, dans la guerre des géants contre Jupiter, avait pris parti contre ce dernier, et avait mérité par là d'être transporté au ciel.

En Entomologie, on donne le nom de *Capricorne* (*Cerambyx*) à un genre d'insectes Coléoptères tétramères de la famille des Longicornes, remarquables par la longueur de leurs antennes, et qui vivent dans le tronc des arbres. Le *C. musqué* habite le saule et a une odeur de rose très-prononcée. *Voy.* AROMIE.

CAPRIER, *Capparis*, genre d'arbrisseaux de la famille des Capparidées, type de la tribu des Capparées, contient une trentaine d'espèces, à feuilles alternes et simples, à fleurs blanches, donnant naissance à une baie sphérique ou ovale; l'espèce la plus connue est le *C. épineux* (*C. spinosa*), qu'on cultive dans le midi de l'Europe; ses boutons floraux sont appelés *câpres*: cueillis avant leur entier développement et confits au vinaigre, ils sont employés dans les sauces blanches; son fruit, qu'il ne faut pas confondre avec la *câpre*, est une capsule verte, grosse comme une olive, pointue par les deux bouts, et qui, cueillie et confite, se mange sous le nom de *cornichon de câpres*. Toulon, Marseille et Majorque font un grand commerce de câpres.

CAPRIFICATION (du latin *caprificus*, figuier sauvage), procédé en usage chez les anciens pour hâter la maturation des figues, et qui s'est conservé dans le Levant. Il consiste à placer sur des figuiers des figues remplies d'une espèce d'insectes appelés *Cynips*, qu'on trouve surtout sur le figuier sauvage; ces insectes, se répandant sur les fruits de l'arbre, pénètrent dans l'intérieur et accélèrent ainsi la maturation. L'utilité de cette pratique est contestée; les Égyptiens prétendent obtenir le même résultat en cernant l'œil de la figue; chez nous on se contente de la piquer avec une aiguille trempée dans l'huile.

CAPRIFOLIACÉES (de *caprifolium*, chèvrefeuille), famille de plantes Dicotylédones monopétales, à étamines épigynes et à anthères distinctes, renferme des arbres et des arbrisseaux quelquefois grimpants, à feuilles opposées réunies par la base, qu'on rencontre pour la plupart dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Le chèvrefeuille, l'hièble, le sureau, le cornouiller appartiennent à cette famille. Les écorces des Caprifoliacées sont presque toutes astringentes, et leurs baies presque toujours purgatives. Cette famille se divise en deux tribus : les *Lonicérées* et les *Sambucées*.

CAPRIMULGUS, nom latin de l'Engoulevent, a formé celui de *Caprimulgées*, donné à une famille d'oiseaux dont l'Engoulevent est le type.

CAPRIQUE (ACIDE), du latin *capra*, chèvre; acide gras, huileux, que M. Chevreul a extrait du beurre; il a une forte odeur de bouc, et se prend par le froid en une masse d'aiguilles. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^{20}H^{19}O^{3}HO$). Le fromage lui doit une partie de son odeur. Les chimistes l'obtiennent par l'action de l'acide nitrique sur les corps gras, sur la bile, l'essence de rue, etc.

CAPROÏQUE (ACIDE), acide gras, huileux, qui se rencontre dans le beurre rance et le fromage avec l'acide caprique, et qui peut se produire artificiellement; il renferme $C^{12}H^{11}O^{3}HO$.

CAPROMYS (du grec *capra*, chèvre, et *mys*, rat), vulgairement *Houtias*, genre de Mammifères rongeurs particuliers à l'île de Cuba. Ils ont de l'analogie avec le rat par l'ensemble de leur structure, mais leur taille est plus forte et dépasse même celle du lapin. Les Capromys ont, comme les rats, une queue longue, ronde et peu velue, 5 doigts aux pieds de derrière, et 4 (avec un rudiment de pouce) aux pieds de devant; ils ont de plus 4 dents molaires à couronne plate. Ce sont des animaux grimpeurs et herbivores, qui vivent dans les bois; leur chair est assez estimée. On en connaît deux ou trois espèces qui ne diffèrent que par la longueur de la queue et la largeur de la tache blanche qu'ils ont sous la gorge: le reste de leur pelage est d'un brun noirâtre lavé de fauve.

CAPRON ou CAPERON, grosse espèce de fraise, fruit du Capronier, est peu estimée. *Voy.* FRAISIER.

CAPSICUM, nom latin du Piment. *Voy.* PIMENT.

CAPSULAIRE. En Botanique on appelle : *fructification capsulaire* la fructification propre à certains Thalassiophytes, et qui consiste dans des granulations colorées éparses dans le tissu de la plante, et qu'on regarde comme les premiers rudiments de la fructification; — *fruits capsulaires*, des fruits simples et secs qui s'ouvrent, quand ils sont mûrs, à la manière de la capsule, comme la *capsule* proprement dite, la *silique*, la *gousse*, la *follicule*, etc.

CAPSULE (du latin *capsula*, diminutif de *capsa*, boîte). On donne ce nom à différents objets qui ont plus ou moins d'analogie avec une boîte. Ainsi les Botanistes appellent *capsule* un fruit simple, sec, monosperme ou polysperme, qui s'ouvre par des trous, par des fentes, ou par la séparation, totale ou partielle, de pièces distinctes les unes des autres.

En Chimie, c'est un vase arrondi en forme de calotte dont on se sert pour faire évaporer un liquide.

En Anatomie, le nom de *capsule* a été donné à des parties très-différentes, dont la fonction est d'envelopper un organe. On appelle *C. articulaires* ou *fibreuses* les ligaments membraneux qui entourent certaines articulations, comme celles de l'épaule et de la hanche; *C. surrénales* ou *atrabilaires*, deux

petits corps placés dans l'abdomen, au-dessus des reins, dont ils embrassent l'extrémité supérieure : ils sont de couleur brune, jaunâtre, nuancée de rouge; *C. synoviales*, des membranes qui ont une grande analogie avec les membranes séreuses existant dans toutes les articulations, et formant des poches transparentes sans ouverture, etc.

En Pharmacie, on nomme aussi *capsules* des enveloppes gommeuses, le plus souvent en forme d'olive, dans lesquelles on enferme des médicaments d'une saveur désagréable, afin d'en éviter le mauvais goût au malade.

Dans les armes à feu, la *capsule* est un petit cylindre de cuivre ouvert d'un côté, qui se place sur la cheminée d'un fusil à piston de manière à s'y emboîter parfaitement, et au fond duquel est une amorce de poudre fulminante qui éclate sous le coup sec du chien, et enflamme la poudre. *Voy.* AMORCE.

CAPTATION (du latin *captare*, capter). En Jurisprudence, on appelle ainsi toute manœuvre coupable à l'aide de laquelle un héritier ou un légataire a fait introduire dans un testament une disposition en sa faveur. Chez les Romains, la captation n'était pas une cause de nullité des testaments, si elle était dégagée de dol. En France, l'ordonnance de 1735 avait admis l'action en nullité de certains actes pour cause de manœuvres captatoires. Le Code civil interdit aux médecins et aux ministres des cultes de recevoir des legs ou donations des personnes qui meurent de la maladie pendant laquelle ils leur ont donné des soins (art. 909). *Voy* TESTAMENT.

CAPTIVITÉ. Les captivités les plus célèbres dans l'histoire sont celles des Israélites en Égypte sous les Pharaons, à Ninive sous Salmanasar, à Babylone sous Nabuchodonosor, auxquelles il faut joindre leurs six *servitudes* (*Voy.* ce mot); celle de Régulus chez les Carthaginois, celle de Richard Cœur-de-Lion au moyen âge, de Marie Stuart, de Bajazet au XV[e] siècle, et, dans notre histoire, celles de saint Louis, de Jean le Bon, de François I[er], de Louis XVI, de Napoléon. Parmi les captivités de simples particuliers, on connaît surtout celles de Fouquet et Pellisson, du Masque de fer, de Latude. *Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CAPTURE (Marine). *Voy.* PRISE.

CAPUCHON ou CAPUCE (de *caput*, tête), en latin *cucullus*, vêtement dont les moines se servent pour se couvrir la tête, et qui fait partie de la robe. La forme des capuchons, qui est tantôt pointue, tantôt arrondie, a été, chez les Cordeliers, l'occasion de violentes dissensions. Les Bénédictins et les Bernardins portaient journellement un capuchon noir, et les jours de fête un capuchon blanc. Autrefois, les chanoines portaient sur la tête le capuchon de l'aumusse.

En Botanique, on donne ce nom à des pétales, et quelquefois à des sépales concaves et en forme de casque ou de capuchon, comme dans l'Ancolie. Link appelle *capuchon* (*stylotegium*) un évasement particulier des filets des étamines qui, dans les Asclépiadées, recouvrent l'ovaire comme un capuchon.

CAPUCINE, *Tropæolum*, genre de plantes dont le nom vulgaire fait allusion au prolongement en forme de *capuchon* qu'offre une des folioles du calice, est le type de la famille des Tropæolées. Il renferme une trentaine d'espèces, originaires du Mexique et du Pérou. On remarque surtout : la *grande Capucine* ou *Cresson du Pérou*, introduite en Europe en 1686, plante annuelle, aux fleurs d'un jaune plus ou moins orangé, irrégulières, grimpant le long de la tige d'un arbre ou des murs : ses fleurs, qui se succèdent tout l'été, servent à parer et à assaisonner les salades; ses jeunes fruits, confits au vinaigre, peuvent remplacer les câpres; toutes les parties de la plante ont les propriétés du cresson, et sont antiscorbutiques; la *petite Capucine*, également cultivée comme plante potagère; la *C. mordorée*, plante d'ornement, remarquable par l'éclat de ses fleurs. On cultive aussi en serre une variété à fleurs doubles.

Les Arquebusiers nomment *capucine* un anneau de fer ou de cuivre qui assujettit sur son bois le canon d'un fusil de munition; il y a ordinairement deux capucines au fusil.

Dans la Marine, on nomme ainsi la courbe qui sert à lier l'éperon avec l'étrave d'un vaisseau, ainsi que les courbes en fer ou en bois qui s'ajoutent à un vaisseau qui a fatigué ou vieilli, pour lier la muraille avec les ponts.

CAPUT MORTUUM (c.-à-d. *tête morte*), mot latin dont se servaient les anciens chimistes pour désigner le résidu inutile de toute opération chimique.

CAQUE, petit baril dans lequel on enferme les harengs, après les avoir apprêtés et salés. L'art d'encaquer les harengs a été inventé, dit-on, par un pêcheur hollandais nommé Beuckels, qui a fait par là la fortune des pêcheurs de son pays (*Voy.* HARENG). — On appelle encore *caque* : 1° un petit baril destiné à renfermer de la poudre à canon; 2° une espèce de tonneau dans lequel les chandeliers mettent le suif fondu qui doit servir à faire la chandelle moulée; 3° en Champagne, un quartaut de vin.

CAQUE-SANGUE (du latin *cacare*, aller à la selle, et *sanguis*, sang), nom qu'on donnait autrefois, en Médecine, à toutes les déjections sanguinolentes. Cette expression s'employait aussi comme synonyme de dyssenterie, de diarrhée sanguinolente, et désignait toutes les affections dans lesquelles les matières alvines sont accompagnées de sang.

CARABE, *Carabus* (du grec *carabos*, crabe, à cause de la forme de ses pattes), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, type de la tribu des Carabiques. Caractères : labre supérieur bilobé; dent de l'échancrure du labre inférieur, entière; point d'ailes propres au vol. Les Carabes vivent de chenilles et d'insectes, et, par conséquent, sont plus utiles que nuisibles. On distingue : le *Carabe noir*, le *C. doré*, dit *Vinaigrier* parce qu'il sécrète une liqueur acide, le *C. brillant* des Cévennes, le *C. rutilant* des Hautes-Pyrénées et le *C. d'Espagne*, qu'on trouve dans la Lozère. Le *C. ferrugineux* passait pour anti-odontalgique. Plusieurs autres ont passé à tort pour vésicants et épispastiques, par suite de l'erreur de Geoffroy, qui avait placé dans les Carabes les Buprestes ou Enfle-bœufs des anciens.

CARABÉ, nom arabe de l'ambre jaune. *Voy.* AMBRE.

CARABINE (de l'arabe *karab*, arme), arme à feu portative et courte dont l'intérieur est rayé en spirale, se charge ordinairement à balle forcée, et porte plus juste et plus loin que le fusil ordinaire. On appela primitivement *carabins* les cavaliers qui étaient armés de ce fusil (*Voy.* CARABINIERS). — La carabine ne servait originairement que comme arme de parapet. Cette arme a été considérablement perfectionnée de nos jours par MM. *Delvigne* (1833), *Tamisier* et *Minié* (1846). La *C. Minié* a le calibre du fusil d'infanterie et porte à 1300 mètres. Plusieurs corps d'élite, notamment les chasseurs à pied, sont aujourd'hui armés de ces carabines. — On fabrique aussi des carabines de chasse, destinées à la chasse des animaux les plus redoutables : on estime en ce genre les *Carabines-Devisme*. — On nomme encore *carabine* un fusil court dont on se sert dans la cavalerie (dragons, lanciers, hussards), et qui n'a pas le canon rayé; on l'appelle plus exactement *mousqueton*.

CARABINIERS, soldats de cavalerie ou d'infanterie, qui portaient originairement une carabine.

*Carabiniers à cheval.* Sous Henri IV et Louis XIII, on appelait *carabins* des cavaliers armés d'une escopette ou carabine, et qu'on employait surtout comme éclaireurs; ces cavaliers ont pris depuis le nom de *carabiniers*. Les premiers régiments de ce nom datent seulement du règne de Louis XIV. Le maréchal de Luxembourg avait établi une compagnie de carabi-

niers dans chaque régiment de cavalerie. Avant 1789, les carabiniers à cheval formaient un corps d'élite, divisé en 2 brigades, et dont l'effectif était de 1,560 hommes en temps de guerre et de 1,300 en temps de paix. Ils rendirent les plus grands services à la bataille de Fontenoy. Aujourd'hui les carabiniers forment deux régiments d'élite compris dans la cavalerie de réserve; ils ont pour uniforme un habit bleu céleste, à boutons blancs, un casque en cuivre avec chenille rouge, des buffleteries jaunes avec piqûre blanche, des épaulettes écarlates. Leurs armes sont la cuirasse en cuivre, le sabre à lame droite et tranchante des deux côtés et le pistolet : tout en conservant le nom de *carabiniers*, ils ne portent plus la carabine. La taille exigée est de 1m,80.

*Carabiniers à pied.* C'étaient des hommes d'élite, exercés conformément au genre de l'arme qu'ils portaient, et qui faisaient partie des compagnies de chasseurs des bataillons d'infanterie légère. Institués en 1788, ils furent abolis dès 1792. Néanmoins, quelques compagnies conservèrent ce nom sans avoir de carabine. Les chasseurs de Vincennes la portent seuls auj.

CARABINS, ancienne troupe armée de carabines. *Voy.* CARABINE et CARABINIERS.

CARABIQUES, tribu d'insectes Coléoptères pentamères de la famille des Carnassiers, caractérisés par leurs mâchoires terminées en pointe, leur tête plus étroite que le corselet, une languette saillante et des palpes labiaux à trois articulations seulement. La plupart des carabiques répandent une odeur fétide, et lancent par la bouche ou l'anus une liqueur âcre, corrosive et quelquefois volatile; une espèce commune dans nos campagnes lance par l'anus, quand elle est surprise, une petite fumée, ce qui l'a fait appeler *bombardier*. Les carabiques sont éminemment carnassiers, et dévorent une grande quantité d'insectes; ils volent mal, mais ils sont très-agiles à la course; ils ne chassent guère que la nuit, et le jour ils restent cachés sous les pierres, la mousse et l'écorce des vieux arbres. Presque toutes les espèces se trouvent dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Les larves des carabiques ne sont pas moins carnassières que les insectes parfaits. Leur forme varie suivant les genres; cependant elles ont, en général, le corps allongé, cylindroïde, composé de 12 anneaux, la tête munie de 2 antennes et de 6 petits yeux lisses; la bouche armée de 2 fortes mandibules et de 2 mâchoires; six pattes cornées aux trois premiers anneaux, etc. *Voy.* CARABE.

CARACAL, *Lynx caracal*, espèce de chat sauvage qu'on trouve en Asie et en Afrique, et que l'on regarde comme le *Lynx* des anciens. Il est fauve-isabelle en dessus, avec les oreilles noires extérieurement, et est de la taille de nos forts Barbets. *Voy.* LYNX.

CARACARA (ainsi nommé du cri qu'il fait entendre), *Polyborus*, genre d'oiseaux de proie de l'Amérique du Sud, de la famille des Vautours. Ils ont le bec droit à sa base, allongé; les tarses nus, écussonnés; les ongles émoussés, les ailes longues; ils ont le vol horizontal et plus rapide que celui des aigles et des buses, mais ils marchent plus qu'ils ne volent; ils sont peu farouches et surtout très-criards. Ces oiseaux dévorent indifféremment les petits quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles, les vers même et les insectes; ils se jettent également sur les charognes les plus infectes et sur les immondices, et font une guerre acharnée aux autres oiseaux de proie. On divise ce genre en *Caracaras* proprement dits, dont la principale espèce est le *C. du Brésil; Tribins*, comprenant une espèce unique, le *C. noir; Rancancas*, comprenant le *Petit aigle d'Amérique* et le *Rancanca à ventre blanc*.

CARACOLE ou CARACOL (mot espagnol, dérivé lui-même de l'arabe, et qui signifie *limaçon*), se dit en Architecture de tout ce qui est fait en hélice, en spirale, notamment des escaliers en limaçon.

En termes de Manége, on appelle ainsi le mouvement circulaire ou demi-circulaire que l'on fait faire à un cheval en changeant souvent de main, et, dans la cavalerie, le mouvement de tous les cavaliers d'un même escadron, quand ils tournent en même temps par le flanc, sur la droite ou sur la gauche.

En Botanique, c'est le nom vulgaire d'un haricot d'Amérique (*Phaseolus indicus* ou *caracolla*), à fleurs contournées en spirale; on le cultive comme plante d'ornement.

CARACTÈRES (mot grec dérivé de *charasso*, marquer, graver). Les caractères d'imprimerie sont de petits morceaux de métal, en forme de parallélipipèdes, hauts de 2 à 3 centim., dont chacun porte gravés en relief à l'une de ses extrémités, et dans un sens contraire à celui qu'offre l'impression, des lettres, des chiffres, ou toute autre figure usitée dans la typographie. La matière de ces caractères est un alliage d'antimoine et de plomb, auquel on ajoute quelquefois de l'étain et du cuivre pour en augmenter la dureté. Depuis Schœffer, qui inventa les caractères mobiles en 1450, l'art de la fonderie a fait d'immenses progrès (*Voy.* TYPOGRAPHIE). L'Imprimerie nationale possède une collection complète des types de toutes les langues connues, depuis l'alphabet français jusqu'aux caractères *hiéroglyphiques* des Égyptiens et aux caractères *cunéiformes* des Chaldéens (*Voy.* ces mots).

Pendant longtemps, on n'a employé que deux sortes de caractères, le *romain* ou perpendiculaire, et l'*italique* ou penché de droite à gauche : ces deux caractères furent inventés en Italie par Jenson et Alde Manuce. Le premier s'introduisit en France sous Louis XI; le second, perfectionné par Garamond, y fut importé par Simon de Colines. Aujourd'hui, on imite en typographie tous les genres d'écriture, la *bâtarde*, la *coulée*, la *ronde*, l'*anglaise*, la *gothique*, sans parler des variétés diverses d'un même caractère qu'on appelle *compactes*, *gras*, *petit-œil*, *gros-œil*, etc. Chaque espèce de caractères est, en outre, reproduite sous toutes sortes de dimensions, qu'on désignait autrefois par des noms de convention, et qu'on distingue aujourd'hui par la *force du corps* (hauteur du caractère prise de la tête du *d*, par exemple, jusqu'au pied du *p*), mesurée à l'aide de *points* (ou *sixièmes* de ligne du pied de roi). Voici les noms et la valeur en points des caractères les plus usités : la *perle*, fondue sur 4 points ou 2/3 de ligne; la *parisienne* ou *sédanoise*, sur 5; la *nonpareille*, 6; la *mignonne*, 7; le *petit-texte*, 7 1/2; la *gaillarde*, 8; le *petit-romain*, 9; la *philosophie*, 10; le *cicéro*, 11 et 11 1/2; le *saint-augustin*, 12 ou 13; le *gros-texte* et le *gros-romain*, 14 et 16; le *petit* et le *gros-parangon*, 18 et 20. Ces deux derniers, ainsi que la *palestine*, le *trismégiste*, les *petit*, *gros*, *double* et *triple-canon*, dont la force de corps est variable, ne s'emploient guère que pour les titres et les affiches. — Outre la série des lettres de l'alphabet de forme ordinaire et courante, chaque ordre de caractères a son assortiment de *capitales* grandes et petites, de signes de ponctuation, enfin d'espaces, cadrats, cadratins, etc., pour distancer les mots, et remplir les vides à la fin des alinéa.

Dans ces derniers temps, on a inventé des caractères mobiles pour l'impression des cartes de géographie. Ceux dont on se sert pour imprimer la musique ont été inventés en Italie au XVIe siècle, et considérablement perfectionnés de nos jours par M. Duverger.

Quant à la fabrication des caractères, elle se fait de la manière suivante. Lorsque le graveur a terminé le poinçon où est gravé le caractère, il en tire une empreinte sur cuivre, nommée *matrice*. Le fondeur a un moule en fer, doublé en bois, ayant un espace vide de la grandeur du caractère qu'on veut mouler. La partie inférieure porte une rainure dans laquelle on place la *matrice*. Elle est appuyée contre le fond

du moule par un fil de fer (dit *archet*) qui fait ressort en arc-boutant contre elle. Le fondeur prend l'alliage, le verse dans le moule, en lui donnant une légère secousse, afin de chasser l'air. On tire ensuite la lettre.

En Littérature, on désigne sous le nom de *Caractères* un genre de portraits moraux, dont Théophraste avait donné l'exemple chez les anciens, et que La Bruyère, chez nous, a porté à la perfection. Quelques auteurs modernes se sont aussi essayés dans ce genre, mais avec beaucoup moins de succès.

CARACTERISTIQUE, se dit dans le calcul différentiel d'une marque, ou caractère, par laquelle on désigne une certaine fonction d'une quantité : c'est ainsi que la lettre $d$ est la caractéristique des quantités différentielles, ou que $dx$ exprime la différentielle de $x$. La *caractéristique d'un logarithme vulgaire* est le nombre entier qui entre dans ce logarithme. Par exemple, 2 est la caractéristique de 2,02118930, logarithme de 105 ; 0 est la caractéristique de 0,6989700, logarithme de 5. La caractéristique du logarithme d'un nombre est toujours égale à la quantité de chiffres moins *un* qui composent ce nombre : ainsi la caractéristique du logarithme de 4223 est 3, celle du logarithme de 142789 est 5, etc. Dans les tables des logarithmes, on ne trouve indiquées que les parties fractionnaires des logarithmes, et les caractéristiques y sont sous-entendues.

En Grammaire, le mot *Caractéristique* exprime la principale lettre qui précède la terminaison d'un mot, celle qui se conserve dans la plupart de ses temps, de ses modes, de ses dérivés et de ses composés. Ainsi, en français, la lettre R est la lettre caractéristique du futur, comme le Σ l'est en grec.

Leibnitz avait donné à la langue universelle dont il avait conçu le projet le nom de *Caractéristique*, parce que la nature de chaque objet devait être caractérisée par la composition même du mot.

CARAGAN, espèce de Robinier. *Voy.* ROBINIER.

CARAGNE, substance gommo-résineuse que l'on attribue à un arbre de la famille des Térébinthacées, dit *Arbre de la folie*, est originaire de la Colombie. Elle nous vient en morceaux de la grosseur d'une noix, d'un vert noirâtre à l'extérieur et d'une teinte marbrée au dedans.

CARAGUATE, espèce de Tillandsie. *V.* TILLANDSIE.

CARAMBOLIER, en latin *Averrhoa* (du médecin arabe *Averrhoès*), arbre des Indes orientales, genre de la famille des Oxalidacées, et suivant d'autres des Térébinthacées ou des Rhamnées, ne renferme que deux espèces : l'une, dite *Pommier de Goa*, est un arbre de 4 à 5 m. qui produit des fruits jaunâtres, du volume d'un œuf de poule et d'une acidité agréable : on fait des cataplasmes de son écorce pilée avec le riz et le bois de santal; on mange ses fleurs en salade; son fruit, dit *carambole*, s'emploie contre la dyssenterie et les fièvres bilieuses; l'autre, dite *Averrhoa bilimbi*, donne des fruits acides, que l'on confit au sucre, au vinaigre ou au sel, et que l'on mange comme les groseilles, les câpres ou les olives; on en fait un sirop rafraîchissant.

CARAMEL (de l'arabe *cara*, noir, et de l'espagnol *melo*, miel), sucre brûlé, d'une couleur rougeâtre ou brune, et d'une saveur particulière. On l'obtient en faisant fondre du sucre avec un peu d'eau et le faisant cuire jusqu'à ce qu'il brunisse ; il faut s'arrêter avant qu'il devienne amer et y jeter un peu d'eau chaude en le retirant du feu, le faire refondre et le réduire à la consistance d'un sirop épais pour le conserver. Les confiseurs s'en servent pour couvrir et glacer des bonbons ou des fruits. On l'emploie aussi dans la cuisine pour colorer le bouillon et certains mets. Les médecins le prescrivent quelquefois comme adoucissant dans les rhumes. Le caramel chimiquement pur est insipide, et renferme les mêmes éléments que le sucre, moins une certaine quantité d'eau.

CARANX, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Scombéroïdes, à dorsales et à queue épineuses, renferme un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers; les principales sont : les *Saurels*, au corps allongé, oblong, à tête peu convexe, la ligne latérale couverte de lames hautes et armées de pointes dans toute sa longueur, et dont le type est le *Saurel* ou *Maquereau bâtard*, mauvais poisson huileux, commun sur les côtes de Picardie et de Normandie ; les *Caranx* proprement dits, dont la ligne latérale n'a de boucliers que sur la partie postérieure; les *Carangues*, à tête haute et comprimée, à profil tranchant, etc.

CARAPACE, *Testa*, nom qu'on donne au bouclier supérieur qui recouvre le corps des Tortues: le bouclier inférieur s'appelle *plastron*. La carapace est formée d'un grand nombre de plaques osseuses unies ensemble par des sutures; c'est une portion de leur squelette, où l'on peut aisément reconnaître les vertèbres et les côtes. Cette portion du squelette, devenue superficielle au lieu d'être logée au milieu des parties molles, n'est recouverte, ainsi que le plastron, que par la peau, ordinairement écailleuse, de l'animal. — On donne également le nom de *Carapace* à la pièce solide qui recouvre le dos et la tête des Crustacés. Beaucoup de poissons, les Silures, les Coffres, les Pégases, etc., ont aussi des Carapaces générales ou partielles. Certains Mammifères, tels que les Tatous, sont pourvus d'un appareil analogue.

CARAQUE. On nommait ainsi au XV^e^ et au XVI^e^ siècle les immenses bâtiments que les Portugais employaient à la navigation des Indes orientales et du Brésil. Les caraques portaient jusqu'à 2,000 tonneaux. Aujourd'hui ces navires sont peu en usage et, en tout cas, beaucoup moins grands.

Dans le Commerce, on nomme *Caraque* un cacao de qualité supérieure qu'on récolte sur la côte de Caracas. *Voy.* CACAO.

CARAT, nom d'une mesure conventionnelle adoptée pour les objets précieux, désigne tantôt un simple degré de pureté, tantôt un poids réel. — Quand il s'agit de l'or, on suppose, pour évaluer sa pureté, que tout objet en or, quelle que soit d'ailleurs sa masse ou sa quantité, forme un composé fictif de 24 parties ; chacune de ces parties est un *carat ;* l'or parfaitement pur est dit *à 24 carats*, celui qui renferme un vingt-quatrième d'alliage est *à 23 carats*, et ainsi de suite. Le carat pris en ce sens est ce que les orfèvres appellent *carat de fin*. Aujourd'hui le titre ne se compte plus que par millièmes : 1 carat équivaut à 42 millièmes. — Quand il s'agit de diamants, de perles et autres pierres précieuses, le carat est un poids réel; on l'appelle alors *carat de poids :* il pèse 4 grains ou environ 21 centigrammes (rigoureusement, 0 gr. 20,275) ; c'est ainsi que l'on dit que le diamant du Grand Mogol, par exemple, pèse 279 carats. Appliqué comme poids à l'or, le carat prend une toute autre valeur : il égale 192 grains, et se subdivise en 4,608 *primes*. — On appelle *carat de prix* la 24^e^ partie de la valeur d'un once ou d'un marc d'or. — Enfin, on donne encore le nom de *carats* à de petits diamants qui se vendent au poids et qui ne dépassent guère le poids d'un carat.

On dérive le mot *carat* de l'arabe *kirat*, nom d'un petit poids qui est le 24^e^ d'un denier : ce mot ne serait lui-même qu'une corruption du grec *kération*, silique, poids qui valait le tiers de l'obole ; selon d'autres, *carat* viendrait du nom d'une fève de l'*Erythrina*, arbre du pays des Changallas en Abyssinie ; cet arbre y est appelé *cuara*, ou soleil, parce que les fleurs et les fruits en sont d'un rouge de feu ; comme les semences sèches du cuara sont toujours à peu près également pesantes, les habitants du pays s'en sont servis de temps immémorial pour peser l'or. Ces fèves ont été ensuite transportées dans l'Inde, où on les a employées, dans les premiers temps, à peser les diamants.

CARATURE. On appelle ainsi un mélange d'or et d'argent, ou d'or, d'argent et de cuivre, avec lequel on fait les aiguilles d'essai pour l'or.

CARAVANE (du persan *karvan*, marchand), association que forment des marchands, des voyageurs ou des pèlerins, pour traverser avec plus de sûreté les déserts de l'Afrique et de l'Asie, surtout ceux de l'Arabie. Les fonctions de conducteur de caravane (*karavan-bachi*) sont regardées comme très-honorables. Les plus célèbres caravanes sont celles des marchands qui partent des échelles du Levant pour se rendre au Thibet et dans le pays de Cachemire; celle des pèlerins, qui part tous les ans du Caire pour aller à la Mecque, et qui se compose de 70 à 80,000 individus, avec 8 ou 9,000 chameaux et autant de chevaux; enfin celle de Constantinople qui se rend également tous les ans à la Mecque et dont le départ se fait avec une grande pompe. Les caravanes voyagent à petites journées et s'arrêtent chaque soir à une station, où se trouve généralement une fontaine ou un puits et quelquefois un *caravansérai*. *Voy.* ci-après.

On a donné aussi le nom de *caravanes* aux campagnes que les chevaliers de Malte faisaient sur mer contre les Turcs et autres infidèles : de là l'expression familière, *faire ses caravanes*.

CARAVANSERAI, vulgairement *Caravansérail* (c.-a-d. *station des caravanes*), grand bâtiment public destiné dans l'Orient à servir d'hôtellerie ou de lieu de repos aux caravanes et aux marchands. C'est un édifice de forme carrée, au milieu duquel se trouve une vaste cour entourée d'arcades avec un puits ou une fontaine. Tous les voyageurs y sont reçus gratuitement, mais ils n'y trouvent d'ordinaire que l'eau et le couvert. La police des caranvansérais est confiée à un officier appelé *caravanséraskier*. Quelques-uns de ces édifices, surtout à Constantinople, à Ispahan et à Agra, sont remarquables par la magnificence et la richesse de leur construction. Dans quelques villes ils servent également de marchés ou bazars. En Turquie, il n'est permis qu'à la mère et aux sœurs du sultan, aux vizirs et aux pachas qui se sont trouvés trois fois dans une bataille contre les chrétiens, de fonder des *caravansérais*.

CARAVELLE, nom donné chez les Turcs aux grands navires, et en Portugal à de petits bâtiments gréés en voiles latines, dont la marche est rapide.

On nomme aussi *caravelles*, sur les côtes de France, les bâtiments qui vont à la pêche du hareng sur les bancs. Ils ont ordinairement de 25 à 30 tonneaux. Ceux qui sont plus petits s'appellent *trinquarts*.

CARBAZOTATES. *Voy.* NITROPICRATES.

CARBET, nom donné, aux Antilles, à une grande case commune des sauvages, qui est ordinairement placée au milieu de leurs habitations. Chez les anciens Caraïbes, c'était le nom du grand conseil de la nation. — On donne encore ce nom à une sorte de toiture construite provisoirement dans une anse ou une crique, pour servir d'abri aux embarcations contre le soleil et la pluie.

CARBO, nom latin du genre *Cormoran*. *V.* ce mot.

CARBONARISME, société politique et secrète. *Voy.* CARBONARI au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CARBONATES, sels composés d'acide carbonique et d'une base. On les reconnaît à la propriété qu'ils ont de faire effervescence quand on y verse un acide fort, tel que l'acide chlorhydrique. Les principaux sont :

1°. Le *C. d'ammoniaque*, dit aussi *Alcali volatil concret*, *Sel volatil d'Angleterre*, sel blanc, soluble dans l'eau, volatil, et de l'odeur de l'ammoniaque; il se produit, dans beaucoup de circonstances, par l'action du feu sur les matières animales azotées. Il est employé en médecine. Il existe, dans les environs de Naples, une grotte où du carbonate d'ammoniaque se dégage en abondance; on lui attribue, dans le pays, une grande vertu contre les douleurs, l'engourdissement, la paralysie des membres, etc.

2°. Le *C. de baryte*. *Voy.* BARYTE CARBONATÉE.

3°. le *C. de chaux*. *Voy.* CHAUX CARBONATÉE.

4°. Le *C. de cuivre*, appelé quelquefois *vert-de-gris*; sel bleu, insoluble dans l'eau. On le rencontre dans la nature. *Voy.* CUIVRE CARBONATÉ.

5°. Le *C. de fer*. *Voy.* FER CARBONATÉ.

6°. Le *C. de magnésie*. *Voy.* MAGNÉSIE CARBONATÉE.

7°. Le *C. de plomb*. *Voy.* CÉRUSE.

8°. Le *C. de potasse*, sel blanc, déliquescent, fort soluble, sans odeur, d'une saveur âcre et urineuse : c'est la *potasse* du commerce. *Voy.* POTASSE.

9° Le *C. de soude*. On distingue: le *Bicarbonate*, le *Sesquicarbonate*, et le *C. neutre*: ce dernier, qui est un sel blanc, fort soluble, d'une saveur âcre et urineuse, est la *soude* ou *sel de soude* du commerce. *V.* SOUDE.

10°. Le *C. de zinc*. *Voy.* ZINC.

CARBONE (du latin *carbo*), corps simple qui constitue presque en totalité le *charbon noir*, et qui existe pur dans le *diamant*. La *plombagine*, l'*anthracite*, la *houille* ou *charbon de terre*, le *lignite*, représentent également du carbone plus ou moins impur (*Voy.* ces mots). Toutes les matières végétales et animales renferment du carbone en combinaison avec d'autres éléments, particulièrement avec l'hydrogène, l'oxygène et l'azote. Le carbone pur est sans saveur ni odeur; il est complétement fixe et infusible au feu le plus violent. Lorsqu'on le chauffe au contact de l'air, il se combine avec l'oxygène, brûle, et se convertit soit en gaz *acide carbonique*, soit en gaz *oxyde de carbone*, suivant les proportions de l'oxygène mis en présence. Lorsque le charbon brûle en grande masse dans un fourneau où la chaleur s'élève beaucoup, et où le courant d'air est trop faible relativement au volume du combustible, le résultat de la combustion consiste principalement en gaz oxyde de carbone, qui produit en brûlant une flamme bleue, visible au haut de la cheminée du fourneau. Le carbone produit avec l'hydrogène des combinaisons très-variées. *Voy.* CARBURES.

CARBONE (OXYDE DE), gaz incolore, insipide et inodore, composé de carbone et d'oxygène dans les rapports de $CO$; sa densité, comparée à celle de l'air, est de 0,9678. Il brûle avec une flamme bleue en se transformant en acide carbonique. On l'obtient en chauffant dans une cornue de la craie avec du charbon, ou bien en décomposant de l'acide oxalique par de l'acide sulfurique, et dirigeant le mélange gazeux d'acide carbonique et d'oxyde de carbone dans une lessive de potasse qui n'absorbe que l'acide carbonique. L'oxyde de carbone est un gaz délétère : respiré en certaine quantité, il provoque la perte du sentiment, le vertige, une débilité extrême, des douleurs aiguës dans les différentes parties du corps, et détermine une asphyxie complète, suivie assez promptement de la mort. — L'oxyde de carbone a été découvert par Priestley, mais ce n'est qu'en 1802 que la nature de ce gaz fut reconnue, à peu près en même temps, par Cruikshank en Écosse, et par Clément et Desormes en France.

CARBONIQUE (ACIDE), combinaison de carbone et d'oxygène dans les rapports de $CO^2$; gaz incolore, d'une densité de 1,5, impropre à la combustion et à la respiration des animaux, rougissant légèrement le tournesol, sans odeur et d'une saveur aigrelette. On peut le liquéfier et même le solidifier à l'aide d'une forte pression. On l'obtient en versant un acide fort sur du calcaire, du marbre ou de la craie. C'est un des corps les plus répandus dans la nature; il se produit par la combustion du charbon, du bois et de toutes les matières organiques, ainsi que par la fermentation et la putréfaction de ces substances; les animaux l'exhalent dans l'acte de la respiration. Il se trouve mêlé à l'air atmosphérique dans la proportion de quelques dix-millièmes. Il se rencontre dans diverses cavités ou grottes des pays volcaniques, par exemple, dans la célèbre *Grotte du Chien*, près

de Naples; on le trouve en dissolution dans beaucoup d'eaux minérales acidules, comme celles de Seltz, de Vichy, de Spa; il se développe en abondance dans la germination des grains, de l'orge, par exemple, qui sert à la fabrication de la bière. C'est lui qui fait pétiller et mousser le vin de Champagne, la bière, le cidre, les limonades gazeuses. Il existe aussi au fond des puits, dans l'intérieur des mines, des marnières et des carrières; toutes les cavités des terrains calcaires sont remplies de gaz acide carbonique. Enfin, en combinaison avec la chaux, la magnésie et plusieurs autres oxydes, il constitue un grand nombre de minéraux, et souvent des montagnes entières; la craie, le marbre, la dolomie, la pierre à chaux, le fer spathique, etc., sont des combinaisons d'acide carbonique, ou *carbonates*. C'est cet acide qui, avec l'oxyde de carbone détermine l'asphyxie produite par la combustion du charbon ou de la braise dans les appartements fermés. On pense que c'est au moyen de vapeurs carboniques que les prêtres de l'antiquité produisaient les convulsions des pythonisses chargées de faire connaître la volonté des dieux.—Paracelse et Van Helmont s'aperçurent les premiers que, dans certaines circonstances, il s'échappe un gaz de la pierre calcaire; ils lui donnèrent les noms d'*esprit des bois*, *esprit sauvage*, *gaz sylvestre*, ou simplement de *gaz*. Frédéric Hoffmann en constata la présence dans les eaux minérales. Le chimiste écossais Black reconnut en 1755 que le gaz des calcaires est identique au gaz provenant de la combustion du bois et de la fermentation. Priestley et Bergmann en reconnurent la présence dans l'atmosphère, et lui donnèrent le nom d'*air fixe*. Lavoisier en établit la composition en 1776, et lui imposa le nom qu'il porte encore aujourd'hui. M. Faraday l'obtint le premier à l'état liquide en 1823, et M. Thilorier parvint à le solidifier en 1835.

CARBONISATION, destruction des matières organiques à l'abri de l'air, de manière qu'elles laissent pour résidu du carbone plus ou moins pur. Le charbon végétal qu'on emploie comme combustible se prépare par la carbonisation du bois. Cette opération se pratique au sein des forêts; elle consiste à former, à portée des tas de bois abattus, des pyramides de bois, en forme de cônes tronqués, au centre desquelles on ménage un espace vide pour y mettre le feu; on recouvre ces bûchers d'une couche de feuilles sèches ou de gazon, sur laquelle on applique de la terre bien battue, en laissant au bas quelques ouvertures pour faire entrer l'air; on met le feu, et quand la masse est bien embrasée, on bouche toutes les ouvertures, afin que la combustion se continue d'une manière lente, et que le bois, à l'abri des courants d'air, se convertisse peu à peu en charbon. Cette méthode de carboniser le bois est fort ancienne; Théophraste en donne une description détaillée. Les Chinois carbonisent le bois dans des fours souterrains, munis de deux ouvertures, l'une servant de cheminée et faisant fonction de machine aspirante, l'autre donnant entrée à l'air nécessaire à la combustion. L'ingénieur Lebon imagina le premier, vers 1785, de carboniser le bois en vase clos, pour obtenir à la fois du charbon, des gaz combustibles, du goudron et du vinaigre de bois. Son procédé, perfectionné depuis par Mollerat, Kurtz et Lhomond, est très-répandu aujourd'hui.

CARBONITES, synonyme d'*Oxalates*. *V.* OXALATES.

CARBURE, combinaison neutre du carbone avec un corps quelconque, autre que l'oxygène. Les *C. d'hydrogène* sont très-nombreux, et se présentent sous les formes les plus variées. Le caoutchouc, les essences de térébenthine, de citron, de cédrat, d'orange, de poivre, de sabine, de genièvre, de copahu, de cubèbe, le naphte, le pétrole, le gaz de l'éclairage, le gaz qui se dégage de la vase des marais et dans les mines de houille, etc., ne sont que des combinaisons de carbone et d'hydrogène. Beaucoup d'entre elles sont isomères. On obtient, en général, des carbures d'hydrogène lorsqu'on calcine des matières organiques, telles que les résines et les huiles, à une chaleur rouge et à l'abri de l'air. Dans la nomenclature usitée en France, les noms des carbures d'hydrogène se terminent ordinairement en *ène* : ainsi, on obtient le *camphogène* ($C^{20}H^{14}$) avec le *camphre*, le *benzène* ($C^{12}H^{6}$) avec l'acide benzoïque, le *cumène* ($C^{18}H^{12}$) avec l'acide cuminique, le *cinnamène* ($C^{16}H^{8}$) avec l'acide cinnamique, etc. L'étude des carbures d'hydrogène appartient à la chimie organique. Ceux qui offrent le plus d'intérêt sont le *gaz de l'éclairage*, le *gaz oléfiant*, et le *gaz des marais*.

CARBURE DE FER OU FER CARBURÉ. *Voy.* FER.

CARCAISE, nom donné, dans les verreries, et surtout dans les manufactures de glaces et de cristaux, au fourneau dans lequel on recuit le verre pour lui donner plus d'élasticité et de solidité.

CARCAJOU, espèce de Blaireau. *Voy.* BLAIREAU.

CARCAN (du bas latin *carcanum*, collier), cercle de fer au moyen duquel on attachait à un poteau les criminels condamnés à la peine de l'exposition (*Voy.* EXPOSITION). La peine du carcan fut mise en 1719 au nombre des peines afflictives. D'après le Code pénal, cette peine devait toujours accompagner celles des travaux forcés et de la réclusion. L'emploi du carcan, qui avait déjà disparu de fait dès 1832, a été définitivement aboli avec la peine de l'exposition par un décret du 2 mars 1848.

CARCÉRULE, espèce de fruit. *Voy.* FRUIT.

CARCIN (du grec *carcinos*, crabe), genre de Crustacés décapodes, de la famille des Brachyures, caractérisé par une carapace plus large que longue, fortement dentée sur les côtés, et par son plastron sternal plus long que large et fortement rétréci en arrière. L'espèce type est le *C. Ménade* (*C. Mœnas*), qui n'est autre que le Crabe commun, si répandu sur nos côtes, où on le trouve entre les pierres ou dans le sable. Il sert d'appât pour la pêche lorsqu'il est à l'état mou. On en expédie beaucoup à Paris, bien que la chair en soit peu délicate.

CARCINITES (de *Carcin*, genre type), petit groupe de Crustacés décapodes, famille des Brachyures, comprend les genres *Carcin*, *Thia* et *Polydecte*.

CARCINOME (du grec *carcinos*, cancer), mot qui a été employé dans des sens divers par les pathologistes, est synonyme tantôt de cancer en général, tantôt de cancer commençant, ou même de cancer parvenu à sa dernière période; très-souvent aussi il est synonyme de *squirre*. *Voy.* CANCER et SQUIRRE.

CARDAGE. *Voy.* CARDE.

CARDAMINE, en latin *Cardamina*, genre de plantes de la famille des Crucifères et de la tribu des Arabidées, renferme des plantes herbacées, à fleurs bleues ou roses, à feuilles de forme très-variée, qu'on trouve pour la plupart dans les endroits humides, les prés, les bois, etc. L'espèce la plus intéressante est la *C. des prés* ou *Cresson élégant*, qui passe pour antiscorbutique, et qu'on mange en salade. On en cultive plusieurs variétés dans les jardins.

CARDAMOME, *Cardamomum*, espèce du genre *Amome*, qui croît aux Indes et qui a joui longtemps d'une grande réputation en médecine, à cause de ses graines aromatiques qu'on employait comme stimulants. On distinguait le *Grand*, le *Moyen* et le *Petit Cardamome*. *Voy.* AMOME.

CARDE (du latin *carduus*, chardon, parce que les dents de cet instrument sont brisées comme les épines du chardon). Ce mot désigne proprement les têtes épineuses de la *cardère à foulon* (*Voy.* ci-après), qu'on emploie pour carder la laine; il est en outre appliqué à une espèce de brosse garnie de dents de fil de fer implantées dans une lanière de cuir fort épais, dont on se sert pour séparer les brins de laine, de coton ou de toute autre substance fila-

menteuse, pour les disposer à la filature ou à d'autres usages. Tantôt ces cardes sont appliquées sur de petites planches en bois armées d'un manche, comme les cardes à main dont se servent les cardeurs de matelas; tantôt, comme dans les *cardes cylindriques* dont on fait usage dans les grandes filatures, elles consistent en deux rouleaux hérissés de petites dents de fil de fer, et tournant en sens contraire. Ces machines ingénieuses ont été considérablement perfectionnées de nos jours.

En Horticulture, on appelle *carde* la côte des feuilles du *cardon* et de la *poirée :* on en fait des plats estimés, après les avoir blanchis. *V.* BETTE et CARDON.

CARDÈRE (de *carduus*, chardon), *Dipsacus*, g. de la famille des Dipsacées, renferme de grandes herbes ayant le port des chardons, des tiges anguleuses et hérissées d'épines, à feuilles opposées, à fleurs réunies en têtes comme les scabieuses. On en connaît quatre espèces, toutes bisannuelles, qui croissent naturellement en France: la *C. des bois*, la *C. laciniée*, la *C. bleue* et la *C. sauvage*, aux fleurs d'un bleu rougeâtre, et dont les têtes, à l'état sec, servent à carder les laines; la variété de cette dernière, dite *Carde à foulon* ou *Chardon bonnetier*, est celle que l'on emploie de préférence. Elle se distingue par les petits crochets qui terminent les paillettes de ses fleurs. On la cultive en grand en Normandie, en Picardie et dans le midi de la France pour les besoins des manufactures.

CARDIA (mot grec qui signifie *cœur*), désigne exclusivement aujourd'hui l'orifice supérieur de l'*estomac* (*V.* ce mot) : autrefois, il signifiait aussi le *cœur.*

CARDIALGIE, douleur d'estomac. *V.* GASTRALGIE.

CARDIAQUE, qui appartient au cœur ou à l'estomac. On appelle *artères cardiaques* ou *coronaires du cœur*, deux artères qui naissent de l'aorte immédiatement au-dessus des valvules sigmoïdes; et *veines cardiaques* ou *coronaires du cœur*, plusieurs veines qui toutes s'ouvrent dans l'oreillette droite par un seul orifice; — *nerfs cardiaques*, les six nerfs du cœur, dont trois de chaque côté, formés par les ganglions cervicaux correspondants;—*plexus cardiaque*, l'entrelacement nerveux formé par les nerfs cardiaques, derrière la crosse de l'aorte, près de l'origine de cette artère; — *orifice cardiaque*, le *cardia* (*Voy.* ce mot); — *fièvre cardiaque*, la gastralgie (*Voy.* ce mot). — Quelquefois on le prend pour synonyme de *cordial* ou *réconfortant. Voy.* CORDIAL.

CARDIAQUE OU AGRIPAUME, plante. *Voy.* LÉONURE.

CARDINAL, grand dignitaire de l'Église romaine. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CARDINAL, nom vulgaire par lequel on désigne plusieurs oiseaux dont le plumage est de couleur rouge; tels sont : le *C. d'Amérique*, ou Tangara rouge (*V.* ce mot), dit aussi *C. du Canada, du Mexique*, et *C. à collier;* le *C. du Cap*, espèce de Gros-bec; le *C. carlscronien*, espèce de Bouvreuil; le *C. commandeur* ou Troupiale; le *C. dominicain* et le *C. huppé*, autres espèces de Gros-becs, etc. — Le nom de *Cardinal* désigne encore un poisson du genre *Spare;* un mollusque du genre *Cône;* un papillon du genre *Argynne*, et un coléoptère du genre *Pyrochre.*

En Botanique, on appelle *Cardinale* une espèce du genre Lobélie, un Glaïeul, une Sauge, etc.

Les Conchyliologistes nomment *dents cardinales* les dents principales de la charnière dans les coquilles bivalves.

En Théologie, on appelle *vertus cardinales* la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance, parce qu'on rapporte à ces quatre chefs tous les actes de vertu.

En Astronomie, on appelle *points cardinaux* les quatre points les plus diamétralement opposés de l'horizon : le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest; et *signes cardinaux du Zodiaque*, les signes dans lesquels entre le soleil au début de chaque saison : ce sont le Bélier, le Cancer, la Balance et le Capricorne.

CARDITE (de *cardia*, cœur). En Médecine, ce nom désigne l'inflammation du cœur en général. On distingue : la *cardite* proprement dite, inflammation du tissu musculaire du cœur; la *péricardite*, inflammation du péricarde ou membrane séreuse qui enveloppe le cœur; et l'*endocardite*, inflammation de la membrane qui revêt les cavités du cœur. Ces trois sortes d'inflammations sont quelquefois isolées; mais le plus souvent elles naissent ensemble ou se suivent de très-près. Elles ont pour causes ordinaires l'abus des boissons spiritueuses, l'action de certains poisons, et notamment de l'arsenic, les exercices immodérés, les mêmes influences atmosphériques que la pneumonie ou la pleurésie. Leurs symptômes généraux sont les palpitations, l'oppression, la fréquence et l'irrégularité du pouls, une vive douleur précordiale, des défaillances, le sentiment d'une extrême faiblesse. On traite ces phlegmasies par des saignées générales et locales.

On donne aussi le nom de *Cardite* à un genre de Mollusques acéphales, à manteau ouvert dans toute sa longueur, portant en arrière un orifice particulier pour l'anus et un tube pour la respiration; la coquille est très-épaisse, solide, équivalve, à sommets recourbés en avant, à charnière munie de 2 dents inégales. Ce sont des coquilles marines dont quelques-unes s'attachent par un byssus aux corps sous-marins.

CARDIUM (c.-à-d. *cœur*), Mollusque. *Voy.* BUCARDE.

CARDON, *Cinara cardunculus*, plante bisannuelle et potagère du genre Artichaut, a, comme l'artichaut, des capitules ou têtes, mais qui ne se mangent pas. Le cardon est originaire des côtes de Barbarie. Certains botanistes le considèrent comme un artichaut à l'état sauvage, et dont les capitules n'ont point été encore rendues comestibles par la culture. On en distingue trois variétés : le *C. de Tours*, armé de toutes parts d'aiguillons pointus, à côte légèrement concave, un peu rougeâtre; le *C. d'Espagne*, qui s'élève jusqu'à 2 et même 4 m., et le *C. plein*, qui n'a point d'épines. Les cardons sont sensibles aux gelées; on les sème par couches en janvier, et en avril on les lie et on les butte pour faire blanchir les feuilles inférieures. Ils fournissent un mets assez estimé; on mange de préférence, comme dans le céleri, les côtes, dites *cardes*, et les racines.

CARDUACÉES (du latin *carduus*, chardon), une des trois grandes tribus de la famille des Synanthérées ou Composées de Candolle, correspond à peu près aux *Flosculeuses* de Tournefort et aux *Cinarocéphales* de Jussieu. On les a divisées en deux sections, selon que le point d'attache de la graine est par sa base (*Carduacées vraies*), ou par son côté (*Centauriées*); elles renferment les genres *Chardon, Artichaut* (dont le *Cardon* n'est qu'une espèce), *Centaurée*, etc.

CARÊME, temps d'abstinence et de jeûne. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On nomme *Carême prenant* les trois jours gras qui précèdent immédiatement le mercredi des Cendres, et, par extension, une personne qui court les rues en habit de masque pendant ces mêmes jours.

CARÉNAGE. *Voy.* CARÈNE.

CARENCE (du latin *carere*, manquer). En Jurisprudence on appelle *procès-verbal de carence* un procès-verbal dressé par un huissier, et constatant qu'un débiteur n'a point, ou n'a que très-peu de meubles, et qu'il est, par conséquent, insolvable (Code de procédure, art. 924).

CARÈNE (du latin *carina*, même signif.), la superficie extérieure du fond d'un navire, partie qui est submergée lorsqu'il est chargé. — On appelle *carénage* l'opération qui consiste à réparer la carène d'un bâtiment : le bâtiment est dit alors en *carène.*

En Botanique, on nomme *carène* deux pétales inférieurs des fleurs papilionacées, parce que, rapprochés, et souvent même soudés par leur bord, ils offrent quelque ressemblance avec la carène d'un

vaisseau.— On appelle, pour la même raison, *caréné* ce qui offre une saillie longitudinale comme la carène d'un vaisseau : par exemple, les glumes de plusieurs graminées, les valves de la cosse du pois, etc. — On donne aussi cette épithète aux oiseaux qui ont le sternum garni d'un bréchet.

CARET ou CARREC, *Testudo imbricata*, espèce de Chélonée ou Tortue de mer, de couleur brune, mêlée de taches rougeâtres et irrégulières, à museau allongé, à lames cornées : son disque est composé de 13 plaques à bords entiers; son plastron, de 12 plaques. Ce sont les plaques du disque qui fournissent la substance connue dans le commerce sous le nom d'*écaille*.

Dans la Marine, on appelle *fil de caret* un gros fil fait avec des fibres du chanvre, et qui sert à fabriquer tous les cordages : le *caret* lui-même est proprement un touret ou espèce de dévidoir sur lequel on roule les premiers fils fabriqués avec le chanvre.

CAREX, nom latin du genre Laiche. *Voy.* LAICHE.

CARGAISON (du bas latin *cargare*, charger), charge marchande d'un navire de commerce, ensemble des marchandises que ce navire doit transporter : un bâtiment de guerre n'a point de cargaison. On appelle *chargement* les objets transportés par les corvettes de charge, les gabares, etc.

CARGUE, nom qu'on donne, en Marine, à toute espèce de cordage qui sert à replier les voiles contre les vergues, et quelquefois contre le mât; opération qui elle-même s'appelle *carguer*. On distingue les *cargues-points*, qui sont amarrées aux deux points ou angles du bas de la voile; les *cargues-boulines*, qui sont amarrées au milieu des côtés de la voile; les *cargues-fonds*, qui sont amarrées au milieu du bas de la voile. Les quatre voiles majeures ont généralement six cargues, savoir, deux de chacune des trois sortes de cargues.—On cargue ordinairement les voiles en les relevant; quand on les cargue en les abaissant, l'opération prend le nom de *hale-bas*.

CARI ou CARRY (du malabare *kari*, bouillie, potage), assaisonnement indien, composé de piment en poudre, d'épices, etc. On donne aussi ce nom à un mets importé de l'Inde, et qui se compose de volaille et de riz assaisonné de cari.

CARIACOU, boisson fermentée, composée de sirop de canne, de cassave et de patates : on en fait usage à Cayenne. — C'est aussi, chez Buffon, le nom indigène du chevreuil ou du cerf d'Amérique : il habite la Louisiane, la Guyane et le Brésil.

CARIAMA (par onomatopée du cri de cet oiseau), *Microdactylus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Echassiers et de la famille des Pressirostres, est remarquable par ses tarses longs, ses doigts courts, son bec convexe et voûté, sa mandibule supérieure terminée par un crochet, sa queue assez longue, à 12 rectrices. Le *C. huppé du Brésil* ou *C. de Margrave*, la seule espèce connue, est un bel oiseau de près d'un mètre de long, d'un gris roux piqueté de brun, orné d'une huppe de plumes roides sur la tête, et très-farouche; sa voix est forte. Il se nourrit de reptiles et d'insectes.

CARIATIDES. *Voy.* CARYATIDES.

CARICATURE (de l'italien *caricatura*, dérivé lui-même de *caricare*, charger). La caricature existait déjà chez les anciens : on en a trouvé des exemples dans les ruines d'Herculanum et de Pompéi; mais c'est dans les temps modernes qu'elle a pris le plus d'extension. Les querelles religieuses et politiques enfantées par la Réforme et la Ligue lui fournirent de nombreux sujets; il parut dès 1565 un recueil de 120 gravures de songes drôlatiques dont l'idée est attribuée à Rabelais, et qui sont peut-être les plus anciennes caricatures qui aient été faites chez nous; la Fronde, les règnes de Louis XIV et de Louis XV surtout, y donnèrent aussi une ample matière; mais ce n'est qu'à partir de 1789 que la caricature prit tout son essor; elle jouit pendant la période révolutionnaire d'une licence incroyable. Pendant les dernières années de la Restauration, elle eut ses journaux spéciaux, paraissant à des époques régulières, tels que la *Silhouette* (1829-30), la *Caricature* (octobre 1830-32), enfin le *Charivari*, fondé en décembre 1832; ce dernier, outre la caricature politique, cultive la caricature de mœurs, et, sous ce rapport, le *Journal pour rire* lui fait une vive concurrence. Charlet, Philippon, H. Monnier, Pigal, Dévéria, Grandville, Gavarni, Daumier, Cham, Bertall, etc., sont de nos jours les principaux artistes en ce genre. Parmi les plus célèbres caricaturistes anciens ou étrangers, il faut citer surtout Callot, auteur de la *Tentation de saint Antoine*, des *Misères de la guerre* et des *Gueux contrefaits*; le Suisse Holbein, qui a fait la *Danse macabre* et une suite de caricatures pour l'*Eloge de la Folie* d'Erasme; l'Anglais Hogarth, l'Écossais Cruikshank, l'Espagnol Goya, etc. — La gravure n'a pas seule le privilége de la caricature : tout le monde connaît les statuettes de Dantan jeune, dont la collection a reçu le nom de *Panthéon charivarique*.

CARIE (du latin *caries*, même signification), ulcération des os. On distingue la *C. sèche* ou *Nécrose* (*Voy.* ce mot) et la *C. humide* ou *Carie* proprement dite. La Carie est ordinairement précédée d'une douleur locale plus ou moins vive. L'os se gonfle, s'ulcère et donne lieu à une suppuration plus ou moins abondante, qui a son siége dans les parties organisées de l'os. La carie attaque spécialement la partie spongieuse des os. Les dents y sont fort sujettes (*Voy.* ci-après). Ses causes sont les vices scorbutique ou scrofuleux, le rhumatisme, la goutte, et les contusions sur les os. — La carie guérit quelquefois spontanément, mais le plus souvent elle exige les secours de l'art. Si elle est superficielle, il faut ouvrir le foyer de la suppuration, et essayer, s'il n'y a plus d'irritation, les bains et les douches d'eaux alcalines, ferrugineuses, sulfhydreuses, iodurées : on fait le pansement avec de la charpie imbibée d'huile essentielle de térébenthine, de myrrhe ou d'aloès; si ces remèdes ne sont point efficaces, on emploie la cautérisation, qui transforme la carie en nécrose; si enfin la cautérisation est impossible, il ne reste plus d'autre remède que l'amputation.

*Carie des dents*. Outre la *C. sèche* et la *C. humide*, on distingue : *C. calcaire*, *C. carbonée* ou *noire*, *C. écorchante*, *C. perforante*, tous noms qui s'expliquent d'eux-mêmes. Dès qu'une dent est atteinte de carie, il faut se hâter d'éloigner de la cavité qui s'y forme l'air et les aliments, bien nettoyer la dent à l'intérieur, remplir ensuite la cavité de coton pour la sécher, enfin la boucher hermétiquement avec de la cire vierge ou de la gomme mastic. Si la carie est plus avancée, on y remédie soit en plombant la dent, soit en la cautérisant, soit en enlevant avec la lime les parties malades. Quand elle a fait trop de progrès, l'extraction est indispensable.

On a étendu le nom de *carie* à certaines maladies des plantes : celle des arbres pénètre jusque dans leur tronc. La carie du froment est attribuée à un végétal particulier de la famille des Urédinées.

CARILLON (du mot français *quadrille*, parce que les premiers carillons étaient exécutés à quatre cloches), collection de cloches accordées suivant une échelle chromatique de 2 à 3 octaves. On les suspend dans un clocher et le sonneur les met en mouvement au moyen d'un clavier analogue aux pédales de l'orgue, ou au moyen d'un cylindre ajusté à des rouages d'horlogerie. Le premier carillon fut fait à Alost en Flandre, en 1487 : les plus renommés ont été construits en Belgique et en Hollande. Aujourd'hui les carillons sont à peu près passés de mode. —Outre les carillons de cloches, il existe encore des *carillons mécaniques* adaptés aux horloges et qui font entendre des airs aux différentes heures. Un des plus célèbres en ce genre était celui de l'horloge de la Sa-

maritaine, qu'on voyait au siècle dernier sur le Pont-Neuf à Paris. Ces carillons se composent de cordes métalliques mises en vibration par des marteaux qui les frappent, et qui eux-mêmes sont mus au moyen de pointes fixées à une roue, comme dans la *vielle* et les *orgues* de Barbarie.

On a donné aussi le nom de carillon à certains airs d'un mouvement fort vif et fort gai, qu'on chantait en dansant, comme le *C. de Dunkerque.*

On appelle *Carillon électrique* une série de timbres qu'on met en communication avec la machine électrique et qui résonnent par l'effet des attractions et des répulsions de petites boules en cuivre, suspendues près de ces timbres, qu'elles frappent alternativement.

En Botanique, on a nommé *Carillon* une espèce de Campanule, la *C. violette marine.*

CARINAIRE (du latin *carina*, carène), genre de mollusques Gastéropodes à coquille univalve très-mince, en cône, aplatie sur les côtés, à sommet en spirale, involutée et très-petite; à dos garni d'une carène dentée; à ouverture ovale, oblongue, rétrécie vers l'angle de la carène. Quelques espèces sont transparentes comme le cristal, et brillent des plus vives couleurs, avec des reflets opalins. Elles habitent toujours les hautes mers.

CARIOPSE (du grec *caré*, tête, et *opsis*, aspect), nom donné en Botanique à tout fruit sec, indéhiscent, monosperme, et à péricarpe tellement mince qu'on le confond avec le tégument des graines, dont on ne peut le distinguer à l'époque de la maturité. Tels sont les fruits des Graminées.

CARISEL ou CRESEAU, grosse toile claire qui sert comme de canevas pour travailler en tapisserie. Il y en a de blancs et de teints en différentes couleurs.

CARL (de *Karl* ou *Charles*, nom de prince), monnaie d'or de Bavière qui vaut 10 florins et 42 kreutzers (24 fr. 15 cent.). Il y a des *demi-carls* et des *quarts de carl.* — C'est aussi une monnaie d'or de Brunswick, qui vaut 5 thalers (18 fr. 95 cent.). Il y a des *doubles carls* et des *demi-carls.*

CARLIN (de l'italien *carlino*, dérivé lui-même de *Carlo* ou *Charles*, nom de plusieurs princes italiens), petite monnaie d'argent du royaume des Deux-Siciles, vaut 42 cent. et demi de France à Naples, et 39 cent. à Palerme et à Messine; une pièce de 12 carlins ou *écu de Sicile* vaut 5 fr. 10 cent.; le *ducat* de 10 carlins vaut 4 fr. 25 cent. Considéré comme monnaie de compte, le carlin est la dixième partie du ducat. — C'est encore une monnaie de billon de Rome, qui vaut 7 bayoques et demi (39 cent.). On la nomme aussi *carolino*. Il y a des *doubles carlins.* — En Sardaigne, le *carlin* est une monnaie d'or qui, depuis 1768, vaut 49 fr. 33 cent.; le *demi-carlin* vaut 24 fr. 66 cent. et demi. Auparavant il y avait des *carlins,* dits de *Victor-Amédée*, qui valaient 150 fr.

On nomme encore *carlin* une sorte de petit chien au nez écrasé et au poil ras, dont l'espèce, très-commune en France au commencement de ce siècle, a presque entièrement disparu. *Voy.* DOGUIN.

CARLINE (de *Carolus* ou *Charles*, parce que, dit-on, l'armée de Charles-Quint fut guérie de la peste en Barbarie par le secours de cette plante), genre de plantes de la famille des Synanthérées-Cinarées, renferme un grand nombre d'espèces de plantes herbacées, à tige courte, à réceptacle paléacé, qui peuvent se manger en guise d'artichaut. Elles croissent pour la plupart sur les Pyrénées et dans les montagnes de la Suisse et de l'Italie. On en trouve une espèce aux environs de Paris dans les lieux secs et pierreux : c'est la *C. vulgaire* (*C. vulgaris*), remarquable par ses fleurs en corymbe, quelquefois solitaires, à fleurons jaunes au centre et d'un pourpre violet à la circonférence; on l'emploie en médecine comme sudorifique. La *Carline* a donné son nom à la tribu des *Carlinées*, dont elle est le type.

CARLINGUE, nom donné dans la Construction maritime, à deux ou trois fortes pièces de bois de chêne, assemblées bout à bout dans le fond de cale d'un navire, et servant avec la quille à consolider la carène et à soutenir les mâts. On nomme *C. de cabestan*, celle qui est établie sur les baux du pont où est le cabestan; *C. de mât*, l'assemblage de charpente sur laquelle est contenu le pied de ce mât, comme un tenon dans une mortaise.

CARMAGNOLE, ronde républicaine en vogue depuis 1792 (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Ce nom a été aussi donné à une veste à petites basques qui fut mise à la mode à la même époque, et qui était portée par la classe populaire.

CARMANTINE, plante, la même que la *Justicie.*

CARMELINE, laine qu'on tire de la Vigogne.

CARMES (EAU DES), liqueur aromatique. *Voy.* EAU.

CARMIN (de l'italien *carminio*, dérivé de l'arabe *kermès*), matière colorante d'un rouge éclatant; c'est une substance solide, pulvérulente, d'un beau rouge, qu'on obtient en précipitant une décoction de cochenille avec de l'alun. C'est une couleur précieuse pour les peintres, ainsi que pour la coloration des fleurs artificielles et des bonbons. La *laque carminée* s'obtient quand on verse de l'alun dans une décoction de cochenille alcalisée. La préparation du carmin a été découverte, par hasard, à Pise, par un moine franciscain; le chimiste Homberg en fit connaître la composition en 1656. La laque carminée paraît avoir été fabriquée d'abord à Florence, au moyen du kermès; de là le nom de *laque de Florence* qu'elle a longtemps porté.

CARMINATIFS (du bas latin *carminare*, carder, nettoyer), médicaments qui ont la propriété de faire sortir les gaz développés dans le canal digestif. On les compose avec des substances toniques et aromatiques, comme la mélisse, la sauge et la plupart des labiées. Les graines d'anis, de fenouil, de coriandre et de carvi, constituent les *espèces* dites *carminatives.*

CARMINE, matière colorante de la cochenille et du kermès, d'un rouge vif. *Voy.* COCHENILLE.

CARNASSIERS (du latin *caro, carnis*, chair), ordre d'animaux Mammifères, qui se nourrissent pour la plupart de chair ou de matières animales, et ont les molaires plus ou moins comprimées, l'estomac simple et petit, et l'intestin court. Le lion, le chien, la martre, l'ours, en sont les types principaux. Les Naturalistes ne sont point d'accord sur les limites qu'il faut donner à cet ordre. Linné y réunit les dix genres suivants : *Phoca, Canis, Felis, Viverra, Mustela, Ursus, Didelphis, Talpa, Sorex, Erinaceus.* Cuvier le divise en quatre familles : les *Chéiroptères* ou Mammifères ailés, les *Insectivores*, les *Carnivores* ou Carnassiers proprement dits, et les *Marsupiaux* (*Voy.* ces mots). D'autres Naturalistes plus modernes restreignent l'ordre des Carnassiers à la 2e et à la 3e famille de Cuvier.

On donne aussi le nom de *Carnassiers* à une famille d'insectes Coléoptères pentamères, dont la bouche est munie de six palpes, et qui se nourrissent de proie vivante. Ils se divisent en *C. terrestres*, qui comprennent les tribus des *Cicindelètes* et des *Carabiques*; et en *C. aquatiques*, qui comprennent la tribu des *Hydrocanthares.*

CARNAVAL, temps de fêtes et de divertissements qui précède le Carême. *V.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CARNE, se dit proprement, en Architecture, de l'angle extérieur d'une pierre. Ce mot s'applique, par extension, à tout angle ou coin, comme la carne d'une table, d'un volet, d'une plume taillée pour écrire, etc. Dans la taille des plumes, on distingue les *grandes carnes*, qui partent du tuyau, et les *petites carnes*, qui forment le bec.

CARNELE. On nomme ainsi dans la fabrication des monnaies la bordure qui paraît autour du cordon d'une monnaie, et qui entoure la légende.

CARNET, livret ou calepin dont se servent les

banquiers, les agents de change, les courtiers, et, en général, les négociants, pour inscrire leurs opérations au moment même où ils les font.—Le *Carnet d'échéance* est un registre distribué en 12 parties, dont chacune sert à un des 12 mois de l'année, et où l'on inscrit les billets et lettres de change à recevoir et à payer, avec leurs dates, leurs échéances et les sommes qu'ils portent. A l'aide de ce carnet, le banquier ou négociant peut voir sur-le-champ les effets qu'il a à recevoir ou à payer dans chaque mois de l'année, avec les dates de leurs échéances.

CARNIFICATION (du latin *caro*, chair, et *fieri*, devenir), altération morbide qui s'opère dans certains organes, dont le tissu acquiert accidentellement une consistance analogue à celle de la chair ou du tissu musculaire. Ainsi, on nomme *carnification des poumons* l'état dans lequel une portion plus ou moins considérable du tissu pulmonaire, endurcie et compacte, se rapproche de la consistance et de la couleur du foie, ce qui a fait nommer aussi cette dégénérescence *hépatisation*.

CARNIVORES (du latin *caro*, chair, et *vorare*, dévorer), nom donné aux animaux qui se nourrissent principalement de chair. Cuvier a fait des Carnivores une famille des Carnassiers, renfermant les *Plantigrades*, les *Digitigrades* et les *Amphibies* (*Voy.* ces mots). Ils sont surtout caractérisés par des canines très-fortes, des molaires tranchantes et des incisives à chaque mâchoire. Ils sont, pour la plupart, armés de griffes puissantes. Les Carnivores comprennent tous les animaux connus vulgairement sous le nom de *bêtes féroces*.

CAROLIN (de *Carolus*, Charles), monnaie d'argent qui a cours en Suède, vaut environ 85 centimes. — C'est aussi le nom de deux monnaies d'or, l'une de Cologne, qui vaut 28 fr. 85 c., et l'autre de Wurtemberg, valant 25 fr. 35 c. — *Voy.* CARL et CARLIN.

CAROLINS (LIVRES); — CAROLINE (LOI). *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Geogr.*

CAROLUS (du latin *Carolus*, Charles), ancienne monnaie d'or d'Angleterre, valant autrefois 13 livres 16 sous de France. — C'est aussi le nom d'une ancienne monnaie de billon de France, valant 10 deniers, qui fut frappée sous le règne de Charles VIII, et qui n'eut cours que sous son règne.

CARONADE, bouche à feu, ordinairement en fer, dont on fait surtout usage dans la marine; elle est moins lourde et moins longue que le canon. C'est une arme simple, légère, sans bourrelet, sans moulures, qui emploie peu de poudre, et qui porte jusqu'à 25 et 30 kilogr. de balles? on en fait de divers calibres (de 36, de 24, de 18 et de 12). La caronade a été inventée en 1774 à *Carron*, près de Stirling, en Écosse : d'où son nom; elle fut employée pour la première fois par la marine anglaise en 1779.

CARONCULE (du latin *caruncula*, diminutif de *caro*, chair), petite éminence ou excroissance charnue. On appelle *C. lacrymale* un petit renflement rougeâtre, situé à l'angle interne de l'œil, et formé par un amas de follicules muqueux recouverts par un repli de la membrane clignotante; *C. papillaires*, de petits mamelons que présente le tissu des reins, et qui versent l'urine dans les calices.

En Ornithologie, on nomme *caroncule* une excroissance charnue, molle, dénuée de plumes, qui orne le front, la gorge ou les sourcils de certains oiseaux.

En Botanique, on donne ce nom à un renflement de la surface qui, dans certaines graines, entoure le hile, comme dans le *haricot*.

CAROTIDE (du grec *caros*, assoupissement, parce que les anciens y plaçaient le siége de l'assoupissement), nom qu'on donne aux artères qui portent le sang aux diverses parties de la tête. On appelle *C. primitives*, ou proprement dites, deux artères qui remontent un peu obliquement en dehors de chaque côté du cou, et qui naissent, la C. droite, de l'artère innominée, la C. gauche, de l'aorte; chacune d'elles se partage ensuite en *C. externe* et *C. interne*. La *C. externe* s'étend du haut du larynx jusqu'au col du condyle de l'os maxillaire inférieur, et fournit les artères de la face et de l'extérieur du crâne; la *C. interne* monte le long de la colonne vertébrale, et entre dans le crâne par le canal carotidien. Les blessures des carotides sont très-dangereuses: le plus souvent il en résulte une hémorragie foudroyante; dans quelques cas seulement, on peut arrêter l'effusion du sang à l'aide de la compression ou de la ligature.

CAROTTE, *Daucus*, genre de plantes herbacées de la famille des Ombellifères, caractérisé par son fruit oblong, à 5 côtes épineuses, et par ses fleurs pliées en cœur, à 5 pétales et à 5 étamines alternes. On en connaît une quinzaine d'espèces, toutes douées de propriétés aromatiques; mais la plus intéressante est la *C. commune* (*D. carotta*), plante bisannuelle, qui croît spontanément en France. Sa racine est pivotante, charnue, succulente, d'une couleur et d'une saveur bien connues: à l'état sauvage (*faux chervi*), elle est ligneuse, et se divise en nombreuses ramifications; améliorée par la culture, elle devient plus grosse, et fournit un aliment agréable et salubre; sa tige, haute de 60 centim., est velue et marquée de stries longitudinales; ses feuilles sont profondément découpées; ses fleurs, blanches et disposées en ombelles, comme celles du cerfeuil. On en cultive plusieurs variétés, dont les principales sont : la *C. courte hâtive*, la plus délicate et la plus sucrée de toutes; la *C. jaune* ou *de Flandre*, qui est très-grosse; la *C. rouge longue*; la *C. blanche*, excellente pour la nourriture des chevaux et l'engraissement des bestiaux; la *C. violette*, d'un goût plus fort et d'un usage moins répandu, etc. La carotte demande une terre meuble et légère, et des arrosements fréquents: on la sème au printemps et en automne. On a essayé de tirer du sucre de la racine de la carotte, mais sans grand profit; on en extrait de l'acide pectique; ses semences fournissent une huile volatile d'une odeur pénétrante. Tout le monde connaît l'usage alimentaire de la carotte. En Médecine, elle s'emploie comme émollient; elle a quelque action dans les maladies du foie (contre la jaunisse) et des voies urinaires. Ses semences sont stimulantes.

CAROUBIER, *Ceratonia siliqua*, arbre toujours vert, de la famille des Légumineuses, tribu des Césalpinées, qui croît en Orient et dans le midi de l'Europe, surtout dans le voisinage de la Méditerranée Le caroubier atteint de 8 à 10 m., et a, pour le port, quelque analogie avec le pommier. Ses feuilles, coriaces, luisantes, d'un vert bleuâtre, renferment un principe astringent, et peuvent, ainsi que l'écorce, servir à la préparation des cuirs en guise de tan; ses fleurs, disposées en grappes latérales, sont d'un pourpre foncé; son fruit est une gousse, longue de plus de 20 centim., qu'on appelle *caroube*; il renferme une pulpe rougeâtre et sucrée dont on extrait une assez bonne eau-de-vie, et un sirop employé tantôt comme assaisonnement, tantôt pour faire des conserves de fruits; en Espagne et en Italie, on donne cette pulpe encore verte aux bêtes de somme et aux bestiaux, qu'elle engraisse rapidement; mûre, elle sert d'aliment aux Arabes des côtes de Barbarie, malgré ses propriétés laxatives; enfin on la fait entrer, en guise de jujube, dans beaucoup de préparations pharmaceutiques. Le bois du caroubier, connu dans le commerce sous le nom de *carouge*, est très-dur, et s'emploie en ébénisterie.

*Caroubier de la Guyane* ou *Courbaril*. *V.* ce mot.

CAROUGE, *Xanthornus* (de *xanthos*, jaune, et *ornis*, oiseau), genre de Passereaux assez semblables aux Troupiales, et appartenant à la tribu des Cassiques de Cuvier, famille des Conirostres, renferme plusieurs espèces, toutes américaines, à l'exception d'une seule qu'on trouve dans la Nouvelle-Zélande. Les carouges vivent par paires ou par petites troupes

dans les taillis, les bosquets et les endroits fourrés : ils sont insectivores. Leurs nids, d'un tissu remarquable, sont ordinairement en forme de bourse ou d'écuelle, et flottent suspendus à l'extrémité d'une branche. Leur plumage est généralement d'un jaune éclatant; quelques espèces ont la tête noire.

*Carouge* est aussi le nom vulgaire du bois du *Caroubier*. *Voy.* ce mot.

CARPE, en latin *Cyprinus* (de *Cypris*, Vénus, à cause de sa fécondité), genre de poissons de la famille des Cyprinoïdes, section des Cyprins proprement dits, à la bouche petite, protractile, garnie de barbillons et dépourvue de dents, le corps couvert d'écailles imbriquées et assez grandes. La carpe est un poisson d'eau douce propre aux régions méridionales et tempérées de l'Europe; elle n'a été introduite qu'assez tard dans les régions septentrionales : Pierre Marshall la porta en Angleterre en 1504, et Pierre Oxe en Danemark en 1560. La carpe se nourrit du frai d'autres poissons, d'insectes et de débris de substances animales ou végétales. Sa fécondité est prodigieuse; elle vit aussi fort longtemps, et atteint en vieillissant des proportions considérables : on en trouve qui ont plus d'un mètre de long. Sa chair est assez estimée, mais pleine d'arêtes : le palais, dit *langue de carpe*, est recherché. Les carpes aiment les eaux stagnantes et bourbeuses, ce qui leur donne souvent un goût de vase; on en trouve aussi dans les rivières : celles qu'on pêche dans la Seine et dans le Rhin sont recherchées. L'espèce la plus connue est la *C. commune* (*Cyp. carpio*), à corps aplati, fusiforme, de couleur vert olivâtre en dessus, jaunâtre en-dessous. On appelle *C. à miroir* ou *spéculaire* une variété de carpe à écailles excessivement grandes; *C. à cuir*, une espèce totalement dépourvue d'écailles; *C. à tête de dauphin*, certaines carpes remarquables par le développement des os du crâne; *Carrassin*, une espèce commune en Allemagne, qui n'a pas de barbillons.—On rapporte au genre Carpe un grand nombre d'espèces fort diverses dont les principales sont : la Dorade, le Goujon, le Barbeau, la Tanche, l'Ablette, etc. *Voy.* ces mots.

CARPE (du grec *carpos*, poignet), nom donné en Anatomie, à la partie du bras comprise entre l'avant-bras et la main, et qu'on nomme vulgairement *poignet*. Le carpe est formé par deux rangées de petits os courts, unis intimement entre eux, et au nombre de huit, savoir : le *scaphoïde* (en forme de nacelle), le *semi-lunaire*, le *pyramidal*, le *pisiforme* (en forme de pois), le *trapèze*, le *trapézoïde*, le *grand os*, et l'*unciforme* ou *ongle crochu*.

CARPELLE (du grec *carpos*, fruit), nom donné par M. de Candolle aux organes élémentaires, tantôt libres, tantôt adhérents ensemble, dont la réunion donne naissance au pistil et dont chacun peut être considéré comme une petite feuille pliée en dedans sur elle-même, qui renferme les germes que la fécondation doit développer.

CARPHOLOGIE (du grec *carphos*, fétu, flocon, et *légô*, ramasser), nom donné, en Pathologie, à une agitation automatique des mains, qui tantôt semblent chercher des flocons dans l'air, tantôt roulent ou palpent, de diverses manières, les draps ou les couvertures du lit dans lequel le malade est couché. Ce phénomène n'a guère lieu que dans les maladies les plus graves, et indique toujours un très-grand danger.

CARPINUS, nom botanique du genre *Charme*.

CARPO.... (du grec *carpos*, fruit), entre dans la composition d'un grand nombre de termes de Botanique, tels que *carpodonte*, *carpolépide*, *carpolithe* (fruit fossile), *carpophage*, etc., qui pour la plupart s'expliquent d'eux-mêmes.

CARPOCAPSE, *Carpocapsa* (du grec *carpos*, fruit, et *capsis*, action de dévorer), genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, comprend un petit nombre d'espèces, remarquables par leurs couleurs métalliques. Leurs chenilles habitent, les unes dans l'intérieur des fruits à pepins, les autres entre l'aubier et l'écorce des arbres fruitiers. Les premières sortent des fruits lorsqu'elles ont atteint tout leur développement. L'espèce la plus connue est la *Pyrale des pommes* (*C. pomonana*), dont la chenille vit dans les pommes et les poires, et y exerce les plus grands ravages.

CARPOLOGIE (du grec *carpos*, fruit, et *logos*, discours). Les Botanistes nomment ainsi l'étude du fruit considéré dans son ensemble et ses détails. Cette dénomination a été créée par Gærtner.

CARQUAISE. *Voy.* CARCAISE.

CARQUOIS (mot d'étymologie fort incertaine, qu'on dérive du bas latin *carcassum*, tiré lui-même, selon P. Borel, de *Carcaso*, Carcassonne, ville où on fabriquait beaucoup de carquois au moyen âge), étui destiné à contenir les flèches, et qu'on portait en bandoulière sur le dos au moyen d'une courroie ou d'un ruban. Aussi ancienne et aussi répandue que l'arc, cette partie de l'armure a été conservée par les modernes jusqu'à l'introduction des armes à feu, et remplacée par la giberne. Dans la Mythologie, le carquois était un des principaux attributs de Cupidon ; il était aussi porté par Diane et Apollon.

CARRASSIN, espèce de carpe. *Voy.* CARPE.

CARRE (de *quadratus*, carré). On nomme ainsi chacune des faces ou des côtés d'une lame de fleuret, d'épée, de baïonnette. On dit aussi la *carre d'un soulier* pour le bout d'un soulier carré, la *carre d'un habit*, pour la partie du dos de l'habit comprise entre les manches, la *carre d'un chapeau* pour la partie plate qui est au haut de la forme.

Dans certains jeux, comme à la bouillotte, la *carre* est ce qu'on propose de jouer; se *contre-carrer*, c'est proposer de jouer le double de la carre.

CARRÉ ou QUARRÉ (du latin *quadratus*). En Géométrie, c'est un quadrilatère dont les quatre côtés sont égaux et dont les quatre angles sont droits. On trouve la surface d'un carré en multipliant par lui-même le nombre qui exprime la longueur de son côté.

En Algèbre et en Arithmétique, le mot *carré* se dit de la seconde puissance d'un nombre, comme on dit *racine carrée* pour *racine seconde* : 4, par exemple, est le carré de 2, c.-à-d. le produit de 2 multiplié par lui-même ; 2 est par conséquent la racine carrée de 4. Voici les carrés des nombres, avec leurs racines, depuis 1 jusqu'à 10 :

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Racines carrées : | 1, | 2, | 3, | 4, | 5, | 6, | 7, | 8, | 9, | 10. |
| Carrés : | 1, | 4, | 9, | 16, | 25, | 36, | 49, | 64, | 81, | 100. |

Le carré d'un nombre entier composé de dizaines et d'unités contient trois parties, savoir : le carré des dizaines, le double des dizaines multiplié par les unités et le carré des unités; par exemple, le carré de 64 est composé du carré de 6 dizaines (qui est 36 centaines), du double de 6 dizaines multiplié par 4 unités (qui est 48 dizaines), et du carré des unités (qui est 16 unités) ; la somme de ces trois produits partiels donne 4096 pour le carré de 64. On exprime, en Algèbre, le principe précédent d'une manière générale par la formule : $(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$. — Le carré d'une *fraction* s'obtient en élevant séparément le numérateur et le dénominateur au carré. — Pour obtenir le carré d'un *nombre décimal*, il suffit de former le carré du nombre entier qui résulte de la suppression de la virgule, et de séparer ensuite sur la droite de ce carré le double du nombre de décimales contenu dans le nombre proposé. Ainsi, le carré de 6,49 est 42,1201.

On appelle, en Arithmétique, *carré magique* un carré divisé en cellules dans lesquelles on dispose une suite de nombres en proportion arithmétique, de telle manière que les sommes de tous ceux qui se trouvent dans une même bande horizontale, verticale ou diagonale, soient toutes égales entre elles. Si, par exemple, on distribue dans les cases d'un carré

plusieurs termes d'une progression par différence, tels que 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, comme il suit :

| | | |
|---|---|---|
| 5 | 10 | 3 |
| 4 | 6 | 8 |
| 9 | 2 | 7 |

on aura 5+10+3=4+6+8=5+4+9=10+6+2=5+6+7=9+6+3. Découvert au XIVe siècle par Manuel Moschopule, mathématicien grec, le carré magique a été l'objet des études de Corneille Agrippa, de Bachet de Méziriac, de Frenicle, Lahire, etc.; mais, malgré tant de recherches, cette découverte curieuse est restée sans application.

En Anatomie, on a donné le nom de *carré* à plusieurs muscles, à cause de leur figure qui se rapproche de celle du carré : tels sont le *C. de la lèvre inférieure*, ou abaisseur de cette lèvre; le *C. lombaire*, qui fait partie de la paroi postérieure de l'abdomen : le *C. crural*, le *C. du pied*, etc.

En Stratégie, le *carré* est une formation en bataille à 4 aspects ou à 4 fronts, qui a pour objet de résister sur tous les points à des charges de cavalerie. Le *bataillon carré* est un ordre auquel l'infanterie a recours lorsqu'elle est privée d'appuis. Aux angles et au centre, on place d'ordinaire des canons pour les défendre.

Dans la Marine, on appelle *carré* une chambre commune autour de laquelle sont rangées les cabines des officiers, et dont le centre, occupé par la table, sert pour les repas de l'état-major. — On nomme *Carré naval* une table carrée fixée au milieu du gaillard d'arrière d'un vaisseau, sur laquelle sont tracées des lignes se coupant à angle droit et à 45°, et qui facilitent le relèvement du vaisseau par rapport aux autres bâtiments de l'escadre dont il fait partie.

Les bouchers nomment *Carré de mouton* une pièce du quartier de devant d'un mouton : c'est ce qui reste quand le collet et l'épaule en ont été séparés.

CARREAU (de *carré*), nom qu'on donne, en général, à un pavé plat de matière quelconque, taillé régulièrement en forme de carré ou à pans coupés, surtout en hexagone, et qui sert à paver les maisons, les églises, etc. Il y a des *carreaux* d'argile ou de brique, ordinairement de forme hexagonale, de pierre calcaire ou de marbre. — On appelle *carrelage* l'opération qui consiste à paver un lieu en y posant des carreaux; *carreleurs*, les ouvriers qui posent les carreaux d'argile; quant à ceux de pierre ou de marbre, ils sont posés par les marbriers.

Les carreaux d'appartement sont ordinairement colorés en rouge ou en jaune avec un mélange d'ocre et d'huile de lin ou de colle de Flandre; lorsque cette couleur est sèche, on la couvre d'un *encaustique* (*Voy.* ce mot) pour lui donner un brillant, qu'on entretient ensuite au moyen de la cire jaune et du frottage. Depuis quelques années, on a inventé des compositions (*siccatif brillant*, *chromodurophane*, etc.) qui conservent toujours au carreau son brillant et épargnent ainsi le pénible travail du frottage.

Par extension, on a donné le nom de *carreau* à une foule d'objets qui affectent une forme carrée; on appelle ainsi par ex. : 1° une pièce de vitre carrée dont on garnit les croisées d'une fenêtre, et *carreau électrique* un carreau de verre revêtu des deux côtés d'une feuille d'étain, et pouvant servir aux mêmes expériences que la bouteille de Leyde; — 2° une arme ancienne (*quadrellus*), espèce de gros trait à 4 *carres* ou faces qu'on n'employait qu'avec des arbalètes de grande dimension, et qu'on nommait ainsi de la forme de son fer, qui était à quatre pans et pyramidal; c'était aussi quelquefois de grosses pierres pesantes qu'on lançait à l'aide de mangonneaux; — 3° l'une des quatre couleurs dans les cartes à jouer, ainsi nommée parce qu'elle représente le fer du trait ci-dessus; elle est figurée par de petits carrés rouges placés en losange sur la carte; — 4° une sorte de fer à repasser dont se servent les tailleurs pour aplatir les coutures faites dans les étoffes épaisses, telles que celles du drap, du velours, etc. : c'est une grosse lame de fer, longue de 2 à 3 décimètres environ, au-dessus de laquelle est soudée une anse qui va d'un bout à l'autre et sert de manche; — 5° une grosse lime carrée, triangulaire ou méplate, dont les taillandiers se servent pour dégrossir le fer sortant de la forge; — 6° un coussin carré sur lequel on peut s'asseoir ou se mettre à genoux.

CARREAU, nom vulgaire de la maladie appelée *atrophie mésentérique* : il consiste dans la dégénérescence tuberculeuse des glandes mésentériques. Cette maladie, dont les causes sont, en général, les mêmes que celles des scrofules, attaque particulièrement les enfants, et se manifeste surtout chez ceux qui ont été sevrés trop tôt et nourris d'aliments indigestes. Elle est caractérisée par la dureté excessive du ventre, qui devient plus gros et qui contraste avec l'amaigrissement de la face et des membres, ainsi que par un trouble général des fonctions digestives. Le carreau peut être indolent, exister à l'état latent, et ne déterminer aucun trouble fonctionnel; ou bien s'accompagner de symptômes inflammatoires. Le diagnostic de ces deux formes très-différentes de la maladie ne se reconnaît que par le toucher des tubercules. Une fois développé, le carreau ne peut se terminer que de deux manières : ou par le ramollissement des masses tuberculeuses, ou par leur transformation en matière crétacée; dans le premier cas, la matière, ramollie, peut se faire jour dans l'intestin, et la tumeur se vider par cette voie : la guérison résulte alors de cette évacuation spontanée; quant à la transformation crétacée, c'est la terminaison la plus favorable, mais aussi la plus rare. — Le carreau s'accompagne presque constamment de maladies mortelles par elles-mêmes, telles que la péritonite chronique, avec ou sans tubercules, les ulcères intestinaux, et surtout la phthisie pulmonaire, dont il paraît n'être qu'une dépendance. — On combat cette maladie, d'abord par le régime adoucissant, les cataplasmes, les bains émollients et les sangsues, puis par un régime analeptique et tonique, les amers, l'huile de foie de morue, les frictions sèches, l'insolation; les ferrugineux et les savonneux, seuls ou combinés avec les amers, sont utiles. Toutefois, dès que la tuberculisation est opérée, on peut regarder la maladie comme à peu près incurable.

CARREC, espèce de tortue. *Voy.* CARET.

CARRÉE, nom qu'on donnait autrefois, en Musique, à une figure de note de forme carrée. *V.* BRÈVE.
Espèce d'ardoise. *Voy.* ARDOISE.

CARRELET, nom vulg. de la *Plie franche* (*Pleuronectes platessa*), espèce du genre Plie, que l'on reconnaît à 6 ou 7 tubercules qui forment une ligne sur le côté droit de la tête, et aux taches aurores qui relèvent la couleur brune que le corps offre de ce côté. Ce poisson a la chair très-tendre et est fort estimé; il est commun sur les marchés de Paris.

Dans les Arts, on nomme *carrelet* : 1° une grosse aiguille angulaire du côté de la pointe, à l'usage des bourreliers, des selliers, des cordonniers, des emballeurs; — 2° une épée fort dangereuse, dont la lame est très-mince et à 3 carres; — 3° un outil dont les tabletiers se servent pour ouvrir les dents des peignes; — 4° une petite carde sans manche, à dents en fil de fer très-fin, et qui sert aux chapeliers; — 5° un instrument ou châssis destiné à retenir les coins du blanchet ou filtre au travers duquel les pharmaciens passent leurs préparations.

C'est encore une espèce de filet en forme de nappe carrée en usage sur les côtes et sur les rivières de France : on le retient sur le fond au moyen de deux demi-cerceaux, et d'une perche servant à le relever vivement dès qu'on aperçoit du poisson au-dessus.

**CARRIÈRE** (du bas latin *quadrataria*, carrée, à cause de la forme ordinaire des pierres qu'on en tire), nom sous lequel on désigne, en général, les lieux d'exploitation d'où l'on tire la pierre de taille et les autres pierres à bâtir, le marbre, le grès, le sable, l'ardoise, etc. Toutefois, on donne plus spécialement le nom de *carrière* aux gisements dont on extrait le calcaire grossier; les autres portent le nom de *marbrière*, *sablière*, *plâtrière*, *ardoisière*, etc., selon la nature des substances qu'on y exploite. Les carrières ne doivent pas être confondues avec les *mines*, d'où l'on n'extrait que des métaux ou des pierres précieuses : la loi elle-même a consacré cette distinction. Ainsi les carrières ne sont point susceptibles d'être concédées par l'Etat comme les mines ; elles ne sont soumises qu'à la surveillance de la police locale; elles ne sont point sujettes à des redevances fixes et proportionnelles, etc. — Les carrières se composent ordinairement de différents lits ou couches, presque toutes horizontales. Les unes s'exploitent à *ciel ouvert;* les autres sont *souterraines*, et ne communiquent avec le jour que par des puits ou des galeries. Pour fendre et détacher les pierres, on se sert ordinairement d'un gros marteau pointu par les deux bouts, et qu'on appelle *pic;* on les fait aussi sauter à l'aide de la mine. — La France est riche en carrières de toutes sortes : on peut citer les plâtrières de Montmartre, celles de Bordeaux; les meulières et les carrières de pierre de taille de Senlis et de Saint-Leu, les carrières de grès de Fontainebleau, d'ardoises d'Angers et des Ardennes; de lave de Volvic en Auvergne; de marbre du Midi, etc. Les catacombes de Paris ne sont que d'anciennes carrières de pierre de taille.—Suivant les arrêts du Conseil des 14 mars 1741 et 5 avril 1772, et la loi du 21 avril 1810, tout propriétaire d'un fonds peut ouvrir une carrière sur son terrain, mais il ne peut fouiller sous le terrain d'autrui; on ne peut ouvrir des carrières sur les bords des grands chemins, sinon à 60 m. de distance du bord de ces chemins ou des arbres qui les bordent. Les rameaux ou rues des carrières ne peuvent être poussés jusque sous les routes et grands chemins, sous peine d'amende. — Aucune carrière ne peut être ouverte sans la permission du préfet dans les forêts du Gouvernement.

CARRIK ou CARRICK, espèce de redingote à collet ample ou à plusieurs collets, en usage en Angleterre il y a un quart de siècle, et qui aujourd'hui n'est plus porté que par les cochers. On dérive ce nom, par corruption, du nom du célèbre acteur D. Garrick, qui l'aurait mis à la mode au dernier siècle.

CARROSSE (de l'italien *carroccio*, même signif.), grande voiture à 4 ou 6 places, suspendue, couverte et fermée, à 4 roues et ordinairement traînée par deux chevaux. Les carrosses ont été inventés en Italie; le premier carrosse à coffre suspendu qu'on ait vu en France servit, en 1405, à la reine Isabeau, lors de son entrée à Paris. Sous François I^er^, en 1547, on n'en comptait que trois : celui de la reine, celui de Diane de Poitiers, et celui de Jean de Laval. Aujourd'hui, ils sont en nombre infini. Cependant, ils sont encore peu répandus en Orient.

On donnait autrefois le nom de *carrosse* à la partie d'un navire qu'on nomme aujourd'hui *dunette*.

CARROUSEL, sorte de jeu équestre. *V.* QUADRILLE, et l'art. CARROUSEL au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CARTAHU ou CARTAHEU, nom qu'on donne, en Marine, à un cordage volant qui sert à monter ou à descendre un objet quelconque. Quand l'objet est lourd, on passe quelquefois le cartaheu dans une poulie placée en tête du mât, pour faciliter la manœuvre.

CARTEL (de *charta*), lettre de défi par laquelle on provoque quelqu'un à un combat singulier. L'usage des cartels existait déjà chez les anciens : Plutarque rapporte qu'Antoine envoya un cartel à Auguste, qui le refusa. Mais ce fut surtout au moyen âge, à l'époque de la chevalerie, que cet usage fut le plus fréquent. — On appelle aussi *cartel* l'accord qui se fait entre deux États belligérants, pour la rançon des prisonniers de guerre.

On nomme encore ainsi une boîte de pendule en forme de cul-de-lampe, qui s'applique contre le mur. Les cartels ne sont plus guère de mode aujourd'hui.

CARTEL, sorte d'encadrement. *Voy.* CARTOUCHE.

CARTELLES (de *charta*, feuille de papier), petites planches de peu d'épaisseur. On débite par *cartelles* les bois recherchés, tels que le frêne, l'orme, l'érable noueux ou loupeux : ce sont surtout les ébénistes, les tabletiers, les armuriers qui achètent les bois ainsi débités.

CARTERON, nom donné par les tisserands à deux lames de bois plates, de quelques centimètres de large, et plus longues que la largeur de la chaîne, qui servent à tenir les fils écartés, afin de les empêcher de se mêler. —*Voy.* aussi QUARTERON.

CARTES A JOUER (du latin *charta*, papier). Pour les fabriquer, on emploie trois sortes de papier : au milieu on place le papier dit *tracé;* ce papier est recouvert, d'un côté par le papier *cartier*, tantôt blanc ou de couleur unie (bleue, jaune ou rose), tantôt *taroté*, c.-à-d. moucheté de dessins variés; et de l'autre, par le papier *pot* sur lequel sont peintes différentes figures. On appelle *têtes* les cartes où sont figurés des *Rois*, des *Dames* et des *Valets;* et *points*, celles qui ne sont marquées que de simples *Cœurs*, *Carreaux*, *Trèfles* et *Piques*, de *un* (as) à *dix*. L'impression des têtes ne peut se faire que dans les bureaux de la régie; mais l'enluminure des figures et celle des points se fait chez les cartiers : elle s'opère à l'aide de patrons découpés et avec des couleurs à la gomme. L'enluminure achevée, les cartes sont séchées avec soin et passées au savon, ce qui leur donne du brillant et la faculté de couler facilement les unes sur les autres. On les redresse ensuite en les soumettant à la presse; enfin, on les taille pour les égaliser, et on les assemble. — On distingue ordinairement les *jeux entiers*, qui sont composés de 52 cartes, et les *jeux de piquet*, de 32 : ces derniers ne renferment pas les 2, 3, 4, 5 et 6. — Paris et Nancy sont, en France, les deux endroits où l'on fabrique le plus de cartes. On en consomme annuellement à l'intérieur pour 1,500,000 fr.; la France en fournit, en outre, à l'étranger, surtout aux colonies espagnoles, américaines, portugaises et anglaises, pour une valeur d'environ 1,000,000 de fr. L'État perçoit sur cette branche de notre industrie de 5 à 600,000 fr. de droits, c.-à-d. de 20 à 25 p. 100 du produit. Celui qui vend des cartes sans être fabricant patenté, ou bien sans avoir été agréé et commissionné par la régie, est passible d'une amende de 1,000 à 3,000 fr., de la confiscation des objets de fraude et d'un mois d'emprisonnement. En cas de récidive, l'amende est de 3,000 fr. — Toutes les formalités auxquelles est assujettie en France la profession de *cartier* sont déterminées par la loi du 9 vendémiaire an VI, les décrets du 1^er^ germinal et du 4 prairial an XIII, la loi du 29 avril 1816 et l'ordonnance du 18 juin 1817.

En Angleterre, on se sert de deux sortes de cartes à jouer, les unes semblables aux nôtres, les autres d'un tiers plus hautes et plus larges. C'est aussi en Angleterre qu'on a inventé les cartes *à deux têtes*, dont l'usage commence à se répandre chez nous. — En Allemagne, on ajoute quelquefois aux rois, dames et valets, une quatrième figure, les *chevaliers*. — Enfin, en Espagne et en Italie, les noms des quatre couleurs : *pique*, *trèfle*, *carreau* et *cœur*, sont remplacées par les dénominations d'*épée*, *denier*, *bâton* et *coupe*. Les Italiens font aussi usage de longues cartes appelées *Tarots*. Ces cartes, inventées, dit-on, dans la province de Taro en Lombardie, et qu'il ne faut pas confondre avec les cartes dites *tarotées* (*Voy.* ci-dessus), représentent des figures bizarres, et servent

en France à former le *grand jeu* des tireuses de cartes.

On attribue généralement l'invention des cartes à jouer à Jacquemin Gringonneur, peintre de la fin du xiv^e siècle; mais elles sont mentionnées dès 1328 par un vieux poëte français. Après avoir amusé la démence de Charles VI, elles ne tardèrent pas à devenir une récréation à la mode. Sous Charles VII elles furent perfectionnées considérablement, et les figures reçurent les différents noms qu'elles portent aujourd'hui. On prétend que *David* (roi de pique), tourmenté par un fils rebelle, est l'emblème de Charles VII, menacé par son fils (Louis XI), et qu'*Argine* (reine de trèfle), anagramme de *Regina*, désigne Marie d'Anjou, femme de ce prince; que *Pallas* (dame de pique) représente la Pucelle d'Orléans; *Rachel* (dame de carreau), Agnès Sorel; enfin, *Judith* (dame de cœur), la reine Isabeau. Les quatre valets ou *varlets* sont quatre vaillants capitaines : Ogier et Lancelot, compagnons de Charlemagne, Hector de Gallard et Lahire, généraux de Charles VII. Le reste du jeu offre également une sorte d'allégorie guerrière : le *cœur* est la bravoure, le *pique* et le *carreau*, les armes, le *trèfle*, les vivres, et l'*as*, l'argent, nerf de la guerre.

Pour les différents jeux et la manière d'y jouer, *Voy.* l'article *Jeux de hasard*, l'art. consacré à chaque jeu, et *Les Cartes à jouer* de Boiteau d'Ambly (1854).

CARTES ASTRONOMIQUES OU CARTES CÉLESTES. Elles représentent les constellations et les étoiles dans la position qu'elles ont dans le ciel les unes à l'égard des autres (*Voy.* PLANISPHÈRE). Les cartes célestes les plus estimées sont celles de Flamsteed (*Atlas cœlestis*, Lond., 1729) et de Bode (*Représentation des astres*, en 34 planches, Berlin, 1805).

CARTES GÉOGRAPHIQUES. On appelle ainsi la représentation, sur une surface plane, de la figure du globe terrestre, soit dans son ensemble, soit dans une de ses parties. Dans le 1^er cas, on distingue les *mappemondes*, qui offrent deux hémisphères terrestres projetés côte à côte sur le plan de l'un des grands cercles du globe; et les *planisphères*, qui offrent toute la surface terrestre sur une projection plate et réduite (*Voy.* PROJECTION). Dans le 2^e, une carte est dite *générale*, quand elle renferme une grande étendue de pays; *particulière*, quand elle est bornée à une seule contrée; *chorographique*, quand elle offre le détail d'une province ou d'un canton; *topographique*, lorsque les accidents du terrain y sont indiqués. On appelle *Carte hydrographique* ou *marine*, celle qui, négligeant les détails terrestres, ne représente que la mer, les îles et les côtes; *orographique*, celle qui représente spécialement l'enchaînement et la disposition des reliefs montagneux. Il y a encore les cartes *physiques*, *géologiques*, *minéralogiques*, *botaniques* ou *phytographiques*, *zoologiques*, etc.; les cartes *historiques*, *politiques*, *militaires*, *administratives*, *itinéraires* ou *routières*, etc., dont les noms s'expliquent d'eux-mêmes.

On fait remonter l'invention des cartes géographiques jusqu'au Grec Anaximandre. Chez les anciens, Agathodæmon, Eratosthène, Marin de Tyr, avaient construit des cartes itinéraires, aujourd'hui perdues : quant aux cartes de Ptolémée, celles que nous possédons aujourd'hui sous son nom ont été faites aux xiii^e et xiv^e siècles d'après les ouvrages de ce géographe. La carte itinéraire de l'empire romain, dite de Peutinger, est du iii^e siècle, ou peut-être postérieure. Vient ensuite la carte du monde, faite au vi^e siècle par le moine Cosmas Indicopleustes. Chez les Arabes, on cite surtout les cartes d'Edrisi, qui sont du xii^e siècle : c'est d'après ces dernières que les cosmographes d'Orient ont dressé toutes les leurs, en se contentant d'y ajouter les nouvelles découvertes. — Au xv^e siècle, les progrès de l'astronomie, l'invention de la boussole et la découverte de l'Amérique firent faire de nouveaux progrès à la cartographie : on construisit d'excellentes cartes nautiques, et on revint pour les cartes terrestres au système de Ptolémée; on remarque aussi à cette époque le globe terrestre de Martin Behaim (1492). — Le xvi^e siècle fut signalé par les travaux d'Ortélius et de Mercator, qui firent révolution dans la science et l'affranchirent désormais du joug des anciens. Guillaume de l'Isle et d'Anville, au xvii^e siècle, en profitèrent pour refondre en entier le système de la géographie moderne, et pour le soumettre à une nouvelle critique. Depuis les publications de ces deux habiles géographes, les plus belles cartes connues sont celles des Français Cassini, Barbié du Bocage, Brué, Lapie, celle dite des *Chasses;* des Anglais Rennell, Dalrymple, Arrowsmith, Gardner, Owen, etc.; des Allemands Grimm, Berghaus, Reymann; de l'Italien G. Inghirami, etc. — Le plus beau monument qui existe en ce genre est la *Carte topographique de France*, en 258 f., au 80 millième : 178 feuilles avaient paru en janvier 1857. Conçu sous l'Empire dès 1808, ce vaste projet n'a pu être mis à exécution qu'à partir de 1818, et les premières cartes n'ont paru qu'en 1833. Dirigée de 1830 à 1850 par M. le général Pelet, continuée depuis 1851 par M. le général Morin, la publication de la *Carte de France* pourra être terminée en 1866.

Parmi les *Cartes marines*, on estime surtout celles de Bellin, de Mannevillette, de Beautemps-Beaupré, etc.

CARTÉSIANISME, doctrine de Descartes. *Voy.* DESCARTES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CARTHAME (du grec *catharsis*, purgation, parce que la graine du carthame passe pour très-purgative), *Carthamus*, genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, est formé de plantes herbacées, à racines fibreuses, à tiges ramifiées, à feuilles glabres, souvent épineuses, à fleurs d'un beau rouge un peu safrané. L'espèce la plus commune et en même temps la plus utile est le *C. des teinturiers* (*C. tinctorius*), dit aussi *faux Safran* ou *Safran d'Allemagne*. Cette plante annuelle, originaire de l'Inde, est cultivée dans le Levant, en Égypte, en Espagne, en Italie, dans le midi de la France, surtout aux environs de Lyon. Les fleurs sont la partie de cette plante dont on fait le plus d'usage : elles servent à la teinture; on les récolte lorsqu'elles commencent à se flétrir. Le carthame d'Égypte est le plus estimé pour sa matière colorante. On se sert du carthame pour teindre la soie, le coton et le lin en ponceau, cerise, rose et couleur de chair; ces couleurs sont très-brillantes, mais peu solides. Dans le Midi, les pauvres cultivateurs emploient le carthame à la place du safran pour colorer leurs mets. Il entre aussi dans la préparation du *fard* ou *rouge de toilette*, appelé quelquefois *vermillon d'Espagne*. Enfin, on a employé les graines de carthame comme purgatives.

CARTIER, fabricant de cartes à jouer. *V.* CARTES.

CARTILAGE (du latin *cartilago*), tissu particulier, d'un blanc opalin et nacré, flexible, très-élastique, d'une consistance moyenne entre celle des os et des ligaments, et sans apparence de texture ni d'organisation. On distingue : les *C. articulaires*, qui revêtent les surfaces articulaires des os, et qui amortissent par leur élasticité les efforts de pression et les chocs que peuvent éprouver les articulations; les *C. non articulaires*, qui constituent une portion ou la totalité de la charpente osseuse de certaines parties : tels sont les cartilages des côtes, du pharynx, du larynx, de la trachée-artère et des bronches, etc.; les *fibro-cartilages*, qui sont membraneux, et présentent une flexibilité plus grande que les précédents : tels sont les cartilages des paupières, des narines, de l'oreille, de l'épiglotte, etc.

Les cartilages articulaires, appelés aussi *de revêtement* ou *d'encroûtement*, sont lamelliformes dans les articulations immobiles; ils adhèrent à l'os par leurs deux faces, et au périoste par leurs bords : tels sont les cartilages intervertébraux. Dans les articulations mobiles, les cartilages, dits alors *C. diarthrodiaux*,

ont la forme de lames aplaties, plus minces à la circonférence qu'au centre sur les extrémités articulaires convexes, et plus épaisses à leur bord qu'à leur centre sur les surfaces concaves. Une de leurs faces adhère intimement à l'extrémité articulaire de l'os; l'autre est libre, lisse et tapissée par la *membrane cynoviale*. Les *C. non articulaires* sont tous revêtus d'une membrane fibreuse appelée *périchondre*, analogue au périoste, dont elle ne diffère qu'en ce qu'elle contient moins de vaisseaux; c'est dans elle seule que paraît résider la vitalité, dont sont privées leurs couches plus profondes; avec l'âge, ils s'ossifient plus ou moins. — Par suite du défaut de vitalité, les plaies ou simples divisions de ces parties, ainsi que leurs fractures, sont susceptibles de réunion après un temps plus ou moins long, au moyen du périchondre, qui s'enflamme et s'organise. Elles sont aussi sujettes à une *ossification* accidentelle ou morbide : cette affection s'observe assez souvent chez les vieillards ou chez de jeunes sujets atteints de maladies chroniques. L'inflammation ou un vice quelconque de l'économie peuvent modifier la vitalité des cartilages, et les rendre susceptibles, comme les os, de *carie*, notamment dans la phthisie laryngée. Les cartilages sont aussi altérés et ramollis dans les *tumeurs blanches*. Dans la goutte, ils deviennent le siége de concrétions particulières (*tophus*), formées de phosphate de chaux ou d'urate de soude, qui déforment les articulations, et empêchent leur mouvement. Les progrès de l'âge déterminent souvent l'usure des cartilages qui recouvrent les surfaces articulaires.

Les *cartilaginifications accidentelles* se rencontrent plus fréquemment que les ossifications. Le tissu fibreux est particulièrement sujet à devenir cartilagineux; certaines membranes séreuses subissent aussi cette transformation : telles sont la tunique externe de la rate et du foie, la tunique vaginale, le péricarde, la plèvre et l'arachnoïde spinale.

CARTILAGINEUX, dits par Artédi *Chondroptérygiens*, grande div. des Poissons, comprend ceux dont le squelette est formé de substance cartilagineuse et demeure constamment dans cet état. L'appareil operculeux manque; le bassin est d'une seule pièce transverse, qui ne s'articule pas à l'épine, et porte de chaque côté une lame ou tige à laquelle adhèrent les rayons de la ventrale. Les raies, les squales, les lamproies, font partie des poissons cartilagineux, qui comprennent trois familles : les *Sturioniens*, les *Sélaciens*, et les *Suceurs* ou *Cyclostomes*.

CARTISANE (de *carte*), nom donné à de petits morceaux de carton fin autour desquels on a tortillé du fil, et qui font relief dans les dentelles et les broderies. *Voy.* GUIPURE.

CARTOGRAPHIE (de *carte*, et du grec *graphô*, écrire, graver), partie de la science géographique qui s'occupe de la confection des cartes, mappemondes, planisphères, etc. *V.* CARTES GÉOGRAPHIQUES.

CARTOMANCIE (du mot *carte*, et du grec *mantéia*, divination), art de tirer les cartes, et de prédire l'avenir au moyen des combinaisons qu'elles offrent. Ce genre de divination, inconnu aux anciens, est aujourd'hui des plus vulgaires et l'un de ceux qui font le plus de dupes. Il est le plus souvent exercé par des femmes : la célèbre D[lle] Lenormand y excellait. Il est soumis à certaines règles, que l'on trouvera exposées dans l'*Encyclopédie méthodique* (au *Dictionnaire des Jeux*).

CARTON (de l'italien *cartone*, grand ou fort papier, dérivé lui-même du latin *charta*), espèce de papier plus ou moins épais, qui sert à divers usages. On distingue : le *C. de collage*, formé de plusieurs feuilles de papier collées l'une sur l'autre, et le *C. de pâte*, fabriqué avec des rognures de papier, des chiffons, de la laine, de l'étoupe, etc., broyés à l'eau et réduits en pâte. Les cartons fins sont ensuite recouverts des deux côtés de papier blanc et lissé. On se sert du carton pour fabriquer les cartes à jouer, les couvertures des livres, des boites de tout genre, et toute cette foule d'ouvrages plus ou moins délicats qui constituent l'industrie du *Cartonnage*. On estime beaucoup le carton anglais. En France, on fabrique surtout le carton à Annonay, Bordeaux, Paris, Carcassonne, Dijon, au Havre, à Lille, Lyon, Marseille, Metz, Rouen, Strasbourg, Vienne, etc. — Avec la pâte du carton solidifiée à l'aide de la colle forte et recouverte d'un vernis imperméable, on fait des tabatières, des vases d'ornement, des socles de pendules, des plateaux, de la vaisselle même.

On appelle *Carton-pierre* un mélange de pâte de carton, de gélatine, de terre bolaire, de craie et d'huile de lin, qui prend, en séchant, la consistance et la dureté de la pierre : cette composition, signalée dès 1806 par MM. Gardeur, doit ses applications pratiques à MM. Hirsch, Wallet et Huber (1829). Romagnesi en a fait en France la plus heureuse application à la sculpture; on en fait des ornements pour moulures et corniches, des statuettes, des candélabres. On fabrique aussi avec cette composition des briques, des tuiles, etc.; ces dernières portent dans le commerce le nom d'*ardoises artificielles*.

En Typographie, on nomme *carton* un feuillet qu'on réimprime pour le substituer dans le livre même à celui où l'on veut faire quelques changements ou des corrections importantes.

Dans les Arts, on donne ce nom aux grands dessins faits par les peintres pour servir de modèle à leurs grands tableaux, et surtout aux peintures à fresque (*Voy.* DESSIN); ils sont faits au crayon noir rehaussé de blanc, et sont de la grandeur de la fresque. Les plus beaux cartons sont ceux de Raphaël, de Jules Romain, de Michel-Ange, de Léonard de Vinci.

CARTONNIÈRE (GUÊPE), espèce de guêpe d'Amérique qui construit son nid en forme de cône renversé, et qui le recouvre d'une croûte qui ressemble à du gros carton; quand on coupe cette croûte, on s'aperçoit qu'elle est composée d'une infinité de parcelles végétales intimement liées ensemble.

CARTOUCHE (de l'ital. *cartoccio*, rouleau, augmentatif de *carta*, papier), nom donné dans les arts du Dessin à certains ornements en forme de papier déroulé ou de toute autre figure, suivant la fantaisie de l'artiste, au milieu desquels on a ménagé un espace destiné à recevoir une inscription, une devise, des armoiries, etc. Le cartouche se place ordinairement au frontispice d'un édifice, au bas d'un tableau, d'une gravure, d'une carte de géographie, etc. — Dans les hiéroglyphes égyptiens, on nomme *cartouche* ou *cartel* des encadrements de forme rectangulaire qui entourent ordinairement les noms des divinités, des dynasties et des rois.

Dans l'Art militaire, on nomme *cartouche* la charge de poudre et de projectiles que l'on place dans les armes à feu, avec son enveloppe. Cette enveloppe est un cylindre fait de papier pour le fusil, de parchemin, de carton, de bois, de fer-blanc, etc., pour le canon : ces dernières cartouches sont appelées *gargousses*. — Dans l'Armée, *cartouche imprimée* se dit comme synonyme de *congé*; la *cartouche blanche*, ainsi nommée de la couleur du papier, était affectée aux libérés des travaux publics; la *cartouche jaune*, espèce de congé infamant, était donnée aux hommes passés par les verges : elle a été abolie en 1790, avec les congés infamants.

CARTOUCHIÈRE. *Voy.* GIBERNE.

CARTULAIRE (en latin *chartularium*, dérivé de *charta*, charte), nom donné, au moyen âge, aux livres ou registres sur lesquels on transcrivait, soit pour suppléer aux originaux, soit pour les consulter au besoin, les contrats de vente, d'achat, d'échange, les priviléges, immunités et autres chartes des églises, des monastères, des chapitres, des seigneuries. La Bibliothèque nationale possède un grand nombre

de ces cartulaires. Les plus anciens sont celui de l'abbaye de Saint-Bertin, rédigé sur la fin du xe siècle, et celui de St Odon, mort, dit-on, en 962. Plusieurs de ces cartulaires ont été imprimés dans la collections des *Documents inédits de l'histoire de France*.

On nommait aussi *cartulaire* un officier de l'Église, dont la charge consistait, dans l'origine, à garder les chartes ou papiers qui concernaient le public. Dans la suite, ce fut un grand dignitaire de la cour papale et de celle de Constantinople.

CARUM, nom scientifique du *Carvi*.

CARUS (du grec *caros*, assoupissement profond), dernier degré du coma, est caractérisé par l'insensibilité à l'action des plus forts stimulants.

CARVI, *Carum*, genre de plantes de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, à racines tubéreuses et à fleurs blanches. Ce genre a pour type le *Carvi des prés* (*Carum Carvi*), plante herbacée, bisannuelle, à tige lisse et rameuse, de 65 centim. de haut, garnie de feuilles pointues et de petites fleurs d'un blanc jaunâtre; sa racine, fusiforme, allongée, de la grosseur du pouce, blanche, aromatique, analogue à celle du panais, devient comestible par la culture; ses fruits, vulgairement nommés *graines de carvi*, sont brunâtres, d'une odeur forte et aromatique; ils fournissent une huile essentielle, et entrent dans la composition de plusieurs liqueurs; ils sont stimulants et carminatifs.

CARYATIDES, figures de femmes, ou même quelquefois d'hommes (*V.* ATLANTES), servant en Architecture de support à une architrave qui pose sur leur tête. Pour l'origine de ce nom, *V.* le *Dict. un. d'H. et de G.*

CARYOCATACTES (du grec *karya*, noix, et *katactès*, qui brise), se dit d'oiseaux qui se nourrissent de noix, d'amandes, de cônes de pin, etc., comme le Casse-noix, *Nucifraga caryocatactes*.

CARYOPHYLLAIRES (analogue à l'œillet), ordre de Polypiers lamellifères, établi par Lamouroux pour des Polypiers pierreux et non flexibles, ayant des cellules étoilées et terminales, cylindriques, épatées; il renferme les genres *Caryophyllie*, *Fongie*, *Cyclolithe*, *Turbinolie* et *Turbinolopse*.

CARYOPHYLLEES (du latin *caryophyllus*, œillet), épithète appliquée aux fleurs qui offrent de la ressemblance avec celles de l'œillet. Elles ont une corolle régulière à cinq pétales, et dont les onglets, fort longs, sont cachés dans le calice.

On donne aussi ce nom à une famille de plantes Dicotylédonées, dont l'OEillet est le type : ce sont des plantes herbacées, à tige cylindrique, noueuse et comme articulée : feuilles opposées, fleurs formées d'un calice à 4 ou 5 folioles, d'une corolle à 4 ou 5 pétales alternes et onguiculés, d'un nombre double d'étamines et d'un ovaire surmonté de 2 à 5 stigmates; le fruit est une capsule. Cette famille n'habite que les contrées froides ou tempérées. Elle renferme deux tribus : les *Alsinées* et les *Silénées*.

Le nom latin de l'œillet, *Caryophyllus*, étant aussi chez les Latins celui du Giroflier, quelques botanistes, pour éviter toute confusion, ont donné le nom *Dianthus* à l'œillet, et, par suite, ont remplacé par le nom de *Dianthées* celui de Caryophyllées.

CARYOPHYLLIE, genre type des Polypiers caryophyllaires. Ce sont des zoophytes rayonnés, à peu près cylindriques, pourvus de tentacules courts en couronne double ou simple. Ces tentacules sont épais et perforés, portés sur des loges cylindro-coniques réunies en étoiles. Le tout forme un polypier solide, conique et fixe par la base.

CARYOPHYLLUS ou CARYOPHYLLUM, nom latin donné par les Botanistes à l'OEillet, était primitivement celui du Giroflier, et a été transporté à l'OEillet à cause de quelque ressemblance de l'odeur de cette fleur avec le parfum de la fleur de Giroflier.

CARYOTE, *Caryota*, nom donné par Pline et Dioscoride au *Dattier*, a été transporté par Linné à un genre de Palmiers qui a pour caractères : spadices fasciculés, environnés à la base de plusieurs spathes imbriqués, et portant des fleurs mâles et femelles; calices à six divisions profondes, dont trois intérieures. Le fruit est une baie rouge, sphérique, uniloculaire, contenant deux graines. Les principales espèces sont le *C. urens*, palmier épineux qui est originaire de l'Inde, et le *C. horrida*, qu'on trouve dans l'Amérique du Sud.

CAS (du latin *casus*, chute, terminaison), nom donné en Grammaire aux diverses terminaisons du substantif par lesquelles certaines langues expriment les rapports de ce mot avec les autres mots de la phrase, rapports que plusieurs langues expriment par la préposition ou simplement par la place du mot. On retrouve ces mêmes inflexions dans les pronoms, qui suppléent le substantif, dans les adjectifs et les participes, qui expriment des qualités inhérentes à la substance. Le grec, le latin, le sanscrit, l'arabe ancien, l'arménien, l'allemand, le hongrois, ont des cas; l'hébreu, le syrien, le phénicien, en étaient privés; on ne les retrouve pas non plus dans l'arabe moderne, le chinois, le siamois, le cophte, ni dans la plupart des langues modernes de l'Europe (français, anglais, italien, espagnol). — Le nombre des cas varie selon les langues; le latin en a six : le *nominatif*, qui *nomme* l'être purement et simplement, et le représente comme étant ou faisant quelque chose; le *génitif* (de *gignere*, engendrer), qui est le signe de la génération et par suite de la possession; le *datif* (de *dare*, donner), qui indique l'attribution; l'*accusatif*, qui *accuse*, c.-à-d. fait connaître l'être qui reçoit l'action; l'*ablatif* (d'*ablatus*, enlevé), qui indique l'objet ou l'être dont on est privé et séparé, ou celui par qui l'action est faite; le *vocatif* (de *vocare*, appeler), par lequel on appelle, on interroge. Le grec a les mêmes cas, moins l'ablatif, qui est remplacé par le génitif ou le datif. L'arabe ancien n'a que trois cas; l'arménien en a dix. — Les langues qui ont des cas peuvent se permettre des inversions, et par là donner à l'expression plus de grâce et de variété; elles ont aussi l'avantage de la brièveté, débarrassées qu'elles sont du lourd attirail de nos prépositions; en compensation, les langues qui n'ont pas de cas sont plus claires et plus favorables à la déduction de la pensée, parce qu'elles suivent l'ordre logique des idées.

CAS DE CONSCIENCE. On nomme ainsi en Théologie les difficultés qui peuvent s'élever, dans la conduite, sur ce que la religion permet ou défend : le théologien résout ces cas en pesant la nature et les circonstances de l'action, et en se guidant d'après les lumières de la raison, les lois de la société, les maximes de l'Évangile et les canons de l'Église. Quelques cas ne peuvent être résolus par les simples prêtres, et sont *réservés* à l'autorité supérieure (*Voy.* ci-après CAS RÉSERVÉS). — On nomme *Casuistes* les théologiens qui s'adonnent surtout à la discussion et à la solution des cas de conscience.

CAS FORTUITS. On donne ce nom en Droit aux événements occasionnés par une force majeure, et qui ne peuvent être prévus. Un homme n'est point tenu des cas fortuits qui arrivent à une chose dont il est débiteur (art. 1148 du Code civ.). Cette règle a cependant 3 exceptions : la 1re, si la chose périt après que le dépositaire a été mis en demeure de la livrer; la 2e, si, par une clause particulière, il s'est rendu responsable des cas fortuits; la 3e, s'il avait injustement dépouillé le propriétaire (art. 1302).

CAS IRRÉDUCTIBLE. On donne ce nom en Algèbre à celui où les trois racines d'une équation du troisième degré sont réelles et inégales.

CAS PRÉSIDIAUX OU PRÉVÔTAUX. On appelait ainsi, dans notre ancienne législation, ceux des crimes qui, présentant des caractères plus graves que les autres, paraissaient devoir être promptement punis,

et qui étaient, en conséquence, jugés par un tribunal présidial ou prévôtal, sommairement, en dernier ressort et sans appel. Les crimes commis par les vagabonds ou par les gens de guerre, les désertions, les vols de grands chemins ou avec effraction, les sacriléges, les assassinats, les séditions populaires, l'altération et la fabrication des monnaies, étaient des cas *prévôtaux* ou *présidiaux*.

CAS PRIVILÉGIÉS, causes criminelles qui sortaient du droit commun, et dont la connaissance était dévolue à des juges qui avaient le privilége de dépouiller la cause de toutes les garanties qui lui étaient assurées par la loi. Cette expression s'appliquait, en outre, spécialement aux crimes concernant l'Église, ou commis par des hommes d'église, mais dont la connaissance était dévolue aux juges séculiers, à l'exclusion des juges ecclésiastiques.

CAS RÉDHIBITOIRES, nom donné en Droit aux cas dans lesquels le vendeur ou le bailleur a livré un objet qui a certains vices, dits *rédhibitoires*, dont la découverte permet à l'acheteur ou au preneur de rompre le contrat. *Voy.* VICES RÉDHIBITOIRES.

CAS RÉSERVÉS, nom donné en Théologie aux péchés et griefs, dont le pape, l'évêque et les autres supérieurs majeurs, tels que les généraux ou provinciaux des ordres religieux, se réservent l'absolution. La violence envers les clercs, moines, évêques, cardinaux; la simonie, la falsification des lettres pontificales, la spoliation des églises, la communication d'un clerc avec un excommunié, sont des cas réservés au pape.

CAS ROYAUX, nom donné autrefois aux crimes qui portaient directement atteinte à la majesté et à l'autorité du prince, aux droits de sa couronne, à la dignité de ses officiers et à la sûreté publique. Le crime de lèse-majesté, le sacrilége, la rébellion aux ordres émanés du roi et de ses officiers, les assemblées illicites, les séditions, la fabrication et l'altération de la monnaie, le rapt et l'enlèvement d'une personne, étaient des cas royaux, dont le jugement était réservé aux baillis, sénéchaux et juges présidiaux.

CASAQUE. Ce mot désignait autrefois un manteau à longues manches, qui se mettait par-dessus l'habit, surtout pour monter à cheval; aujourd'hui il ne se dit plus que d'un surtout d'étoffe grossière. — On donnait autrefois le nom de *casaque d'armes* à un surtout que portaient les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes et les cavaliers des diverses compagnies, et qui avait des marques et des broderies particulières pour distinguer les divers corps les uns des autres.

CASBAH, nom qu'on donne en Afrique aux citadelles des villes. C'est dans la *Casbah* d'Alger qu'était enfermé le riche trésor du dey, dont les Français se sont emparés en 1830.

CASCADE (de l'italien *cascare*, tomber), nom donné en général aux chutes des fleuves et des rivières, spécialement à celles qui, se précipitant d'une grande hauteur, rejaillissent de rocher en rocher. Les plus grandes chutes prennent le nom de *Cataractes* (*Voy.* ce mot). On nomme *cascatelle* une cascade peu considérable. On admire la cascade de Gavarnie, dans les Pyrénées; celles du Mont-Dore et de l'Ardèche; celles de Luléa en Suède, de Serio (bassin du Pô) en Italie.—Les cascades ont été imitées de la manière la plus heureuse dans les eaux de quelques jardins royaux, comme à Saint-Cloud, à Versailles, etc.

En Algèbre, on nomme *Méthode des Cascades*, une méthode par laquelle, dans la résolution d'une équation, on approche toujours de plus en plus de la valeur de l'inconnue, par des équations successives qui vont sans cesse en baissant d'un degré.

CASCARILLE (de l'espagnol *cascarilla*, petite écorce), écorce d'un petit arbre du genre Croton, qui croît particulièrement à Éleuthère, l'une des îles Bahama, d'où le nom de *cortex eleutheranus* donné à la cascarille. Cette écorce est en petites plaques roulées, de 2 à 3 millimètres d'épaisseur, grisâtres à l'extérieur, d'un rouge ferrugineux à l'intérieur, d'une cassure résineuse, d'une saveur amère, un peu âcre, et très-aromatique. La cascarille est tonique et astringente; elle a été employée comme fébrifuge, soit seule, soit associée au quinquina; on l'emploie aussi en parfumerie.

CASE. *Voy.* TRICTRAC et DAMIER.

CASÉEUX (du latin *caseus*, fromage), se dit de tout ce qui provient du fromage : comme matière caséeuse, acide caséeux, etc. *Voy.* FROMAGE.

CASÉIQUE (ACIDE). On nommait ainsi un acide de couleur jaunâtre, d'une consistance sirupeuse, d'une saveur de fromage amer et acide à la fois, qu'on extrait des fromages faits. Plusieurs chimistes ont pensé que cet acide n'était autre que l'*acide lactique*. On a reconnu récemment que ce n'est qu'un composé de divers acides, tels que l'acide butyrique, l'acide valérianique, etc.

CASÉINE. *Voy.* CASÉUM.

CASEMATE (de l'espagnol *casa mata*, maison basse), souterrain voûté à l'épreuve de la bombe et percé d'embrasures et de créneaux, d'où l'on peut faire feu sur l'ennemi. Les premières casemates furent établies sous les flancs des bastions, pour y placer des canons destinés à défendre la face du bastion opposé en balayant le fond du fossé; on en pratiqua ensuite sur d'autres points, notamment aux saillies des contrescarpes. Les casemates ne servent pas seulement de batteries couvertes; en temps de siége, on y met en sûreté les malades, les blessés, et surtout les munitions; elles servent même quelquefois de caserne et aussi de prison. Leur inconvénient ordinaire, c'est le manque d'air, inconvénient qu'augmente encore la fumée de la poudre.

CASERNE (du latin *casa*, maison), bâtiment spécialement destiné au logement des troupes en garnison. Les Grecs, n'ayant pas de troupes permanentes, n'avaient pas de casernes. Chez les Romains, les casernes avaient un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, et il régnait sur tout le pourtour de cet étage une galerie extérieure sur laquelle ouvraient les portes des chambres occupées par les soldats. En France, on a été longtemps sans se préoccuper de la question du casernement, si importante cependant pour la santé du soldat; aussi, dans la plupart des villes, à Paris même, on trouve peu de casernes bien disposées. Les plus belles, parmi ces dernières, sont, à Paris, celles de l'École militaire, de Babylone, de la Pépinière, du quai d'Orsay, la Nouv.-France, la C. Napoléon, etc.

CASÉUM (mot latin qui signifie *fromage*), nom donné par les chimistes au principe immédiat qui forme en plus grande partie le caillé du lait, et dont on fait le fromage. A l'état de pureté (*caséine*), il est en grumeaux blancs, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides et les alcalis faibles. Il est très-riche en azote, et, par conséquent, très-altérable au contact de l'air. Sa composition se rapproche beaucoup de celle de l'albumine. On trouve une substance semblable au caséum dans le sang de bœuf et de brebis, dans le sang de certains malades, et dans la graine des céréales. Le caséum est très-nutritif. Il forme avec la chaux un composé insoluble et imputrescible : on s'en sert pour la peinture en détrempe et pour préparer des mastics susceptibles de recevoir toute espèce de peinture ou d'impression.

CASIA, *Osyris?* plante aromatique des anciens.

CASIMIR (du nom de son inventeur), espèce de drap léger, dont le tissu est croisé, et qu'on a d'abord fabriqué avec la plus belle laine; on en fait depuis peu de temps en coton. On emploie surtout le casimir pour faire des pantalons et des gilets. Les villes de France où l'on en fabrique le plus sont Abbeville, Amiens, Elbeuf, Louviers, Reims, Sedan.

CASINO, mot italien qui désigne un lieu de réunion et de plaisir. Suivant les uns, ce mot n'est qu'un dimi-

nutif de *casa*, maison ; suivant d'autres, il vient du *monte Casino*, dans la terre de Labour, où l'on voyait jadis un couvent de Bénédictins, célèbre par sa situation délicieuse et par les plaisirs qu'y trouvaient les voyageurs et les pèlerins.

CASOAR (de *Cassuwaris*, nom malais de l'espèce type), *Casuarius*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, famille des Brévipennes, a une grande ressemblance avec l'Autruche. Le Casoar est glouton et stupide ; sa taille est très-haute ; son corps massif est couvert de plumes lâches, noirâtres, semblables à des poils ; la tête est surmontée d'une sorte de casque osseux d'environ 8 centim. de haut, brun par devant et jaune dans tout le reste ; le devant du cou offre de chaque côté une caroncule mince, de couleur rouge. Au croupion, les plumes sont tombantes, et remplacent la queue. Les ailes sont extrêmement courtes. Le bec, les pieds et les ongles sont de couleur noire. Le genre Casoar ne renferme qu'une seule espèce, le *C. Émeu* ou *C. à Casque* (*Casuarius Emeu*), de l'Océanie.

CASQUE (du bas latin *cassicum*, dérivé de *cassis*, casque). L'usage du casque, comme armure de tête, remonte aux temps les plus reculés : on le trouve indiqué dans la Bible, décrit dans Homère et les poëmes de l'Orient, représenté sur les bas-reliefs de Memphis et de Ninive. Les casques des Assyriens et des Persans rappelaient la forme de la tiare; ceux des Grecs et des Romains, bien connus de tous, ne diffèrent guère entre eux que par l'absence de jugulaires chez les premiers. Ce fut au moyen âge que le casque fut surtout employé ; toutefois le *C. à visière* ne date que du XIVe siècle. Au temps des Croisades on donnait le nom de *heaume* au casque des chevaliers ; sous Henri II il avait pris celui d'*armet :* on appelait *salades* certains casques légers et ornés d'incrustations et de ciselures. Dans l'infanterie, le casque était plus léger et moins compliqué ; il portait divers noms, suivant sa forme : on l'appelait *morion*, *bacinet* ou *cabasset*, *bourguignote*, *chapel*, *pot de fer* ou *pot en tête*, etc. Depuis le XVIIe siècle l'usage du casque a été beaucoup plus restreint en France; aujourd'hui, il est presque uniquement réservé à la grosse cavalerie (cuirassiers et carabiniers), ainsi qu'aux dragons et aux gardes municipaux à cheval. Le corps des pompiers est le seul corps d'infanterie française qui le porte encore. En Allemagne, presque toute l'infanterie porte le casque.

En Botanique, on donne le nom de *Casque :* à la lèvre supérieure des corolles bilabiées, lorsqu'elle est voûtée et concave, comme dans la sauge, l'aconit, etc. ; à l'éperon des fleurs quand il affecte la forme d'un casque; à la division supérieure et redressée du périgone des Orchidées.

En Ornithologie, on appelle ainsi un tubercule calleux recouvert d'une substance cornée qui occupe le sommet de la tête de certains oiseaux. *Voy.* CASOAR.

Quelques Entomologistes donnent le nom de *casque* à une partie de la bouche des Orthoptères.

C'est enfin le nom d'un genre de Coquilles univalves marines, détaché des Buccins, dont elles diffèrent par la forme longitudinale de leur bouche, qui est toujours étroite et dentée sur le bord gauche. Les Casques habitent les hautes mers et se cachent dans les fonds sablonneux; la plupart fournissent de la pourpre.

CASQUET, coiffure fabriquée à Tunis. *V.* GASQUET.

CASSANDRE, personnage comique emprunté à la comédie italienne, et dont le rôle était celui d'un vieillard ridicule et toujours dupé. On le met en scène avec Arlequin, qui lui joue toutes sortes de tours.

CASSATION, annulation prononcée par l'autorité supérieure et compétente, d'un arrêt ou d'un jugement rendu en dernier ressort. Le pouvoir d'annulation appartient à un tribunal spécial qui porte le nom de *Cour de cassation*. *Voy.* COUR DE CASSATION.

CASSAVE, sorte de fécule qu'on extrait de la racine du manioc, sert à faire une espèce de pain ou de galette qui forme la principale nourriture des nègres de nos colonies. Elle nous vient en Europe sous le nom de *tapioka* ou *sagou blanc*. *Voy.* MANIOC.

CASSE (du grec *cassia*), fruit du Cassier ou Canéficier (*Cassia fistula*), est employé en médecine à cause de ses propriétés laxatives. C'est surtout dans la pulpe qui remplit les loges du fruit que réside cette vertu. Ce fruit est en gousses longues, dures et cylindriques ; la pulpe, appelée *Canéfice*, est noire, de saveur douceâtre ; on la nomme *casse-mondée* quand on l'a passée avec soin au tamis de crin. Le Cassier est un genre important de la famille des Papilionacées, tribu des Césalpiniées : c'est un arbre qui s'élève à 12 ou 15 m., et qui croît en Éthiopie, d'où il a été répandu en Égypte, dans l'Inde et à la Chine. Une espèce particulière, la *Casse lancéolée*, donne le *séné*, qui se fabrique avec ses feuilles desséchées. On cultive avec succès le Cassier en Italie.

On nomme vulgairement *Casse* le *Chêne rouvre*, *C. aromatique* et *C. giroflée* la *Cannelle*.

En Typographie, on appelle *casse* (de *casa*, maison, case) une table coupée horizontalement en deux compartiments appelés *casseaux*. Le plus haut se nomme *haut de casse* et l'autre *bas de casse*. Chacun est divisé en compartiments nommés *cassetins*. Le haut de casse en a 98, et le bas de casse 54. Dans les premiers, on met les grandes majuscules, les petites majuscules, les lettres accentuées, les lettres liées (æ, œ), les parenthèses, les paragraphes, etc. Dans les seconds, on met les lettres minuscules, les chiffres, les signes de ponctuation, les blancs, etc.

CASSE-LUNETTES. *Voy.* BLEUET et EUPHRAISE.

CASSE-NOIX, *Nucifraga*, oiseau de la famille des Conirostres, sous-genre de Passereaux, voisin des Corbeaux : bec en cône long et effilé à la pointe, à bords tranchants, garni de plumes à sa base ; mandibule supérieure plus longue que l'autre ; narines rondes. Le *Casse-noix commun* (*N. caryocatactes*) est d'un gris fuligineux ; le bec et les pieds de couleur livide, les ailes et la queue blanches. Il se nourrit d'insectes, de fruits, de noyaux, surtout de noisettes. Il a sous la langue une poche où il met des provisions en réserve.

CASSE-PIERRE, nom vulgaire de plusieurs plantes qui croissent sur les pierres, telles que le *Saxifrage*, la *Pariétaire*, le *Bacille*. *Voy.* ces mots.

CASSE-TÊTE, arme des sauvages de l'Amérique et de l'Océanie : c'est une massue faite d'un bois très-dur ou de pierre. — Sorte de jeu composé de petits morceaux de bois ou de métal polygones, avec lesquels on forme différentes figures très-compliquées. — C'est aussi le nom de plusieurs autres jeux dont les combinaisons sont très-multipliées.

CASSETIN, terme de Typographie. *Voy.* CASSE.

CASSICAN (ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec les Cassiques), *Barita*, genre de Passereaux, de la famille des Conirostres, voisin des Corbeaux, dont ils ont le port, la taille et la couleur. Ils ont la voix criarde, les habitudes bruyantes, et sont omnivores. Certaines espèces ont le brillant plumage des oiseaux de paradis. L'espèce la plus remarquable est le *C. réveilleur* (*B. strepera*), qui, toute la nuit, fait retentir l'air de ses cris. Il est commun dans l'île de Norfolk (Océanie).

CASSIDAIRES (du latin *cassis*, casque), tribu d'insectes Coléoptères tétramères, de la famille des Cycliques. Les Cassidaires ont les antennes droites, insérées à la partie supérieure de la tête et très-rapprochées ; les yeux entiers ; les pattes courtes, contractiles, avec des tarses déprimés. Cette tribu a pour type le genre *Casside*, vulgairement nommé *Scarabée-Tortue*. Ces insectes sont plats en dessous et convexes en dessus. L'espèce principale, la *C. verte*, commune aux environs de Paris, vit sur les artichauts, auxquels elle cause de grands dommages.

CASSIE, nom donné en Provence au *Mimosa farnesiana*, qui y est commun. — *Voy.* CASSE et CANNELLE.

CASSIER ou CANÉFICIER, arbre exotique. *V.* CASSE.

CASSIOPÉE, constellation de l'hémisphère boréal, située près du pôle nord, est l'une des 48 formées par Ptolémée; elle renferme 55 étoiles principales. C'est dans cette constellation qu'apparut, le 11 novembre 1572, la fameuse étoile temporaire qui, après avoir brillé quelque temps du plus vif éclat, disparut tout à coup en mars 1574. — D'après la Mythologie, Cassiopée était une reine d'Éthiopie, mère d'Andromède, qui attira sur elle la colère de Junon pour s'être crue plus belle que cette déesse, et qui vit en punition son royaume ravagé et sa fille exposée à un monstre marin. Jupiter eut pitié d'elle et la mit au nombre des constellations.

CASSIQUE, *Cassicus* (de *cassis*, casque, à cause de la saillie osseuse qui orne le front de cet oiseau), qu'on écrit quelquefois à tort *Cacique*, genre de l'ordre des Passereaux et de la famille des Conirostres. Les espèces de ce genre les plus connues sont le *C. rouge*, le *C. yapou* et le *C. huppé*, qui appartiennent toutes trois à l'Amérique. Ces oiseaux se nourrissent de baies, de graines et d'insectes; ils suspendent leurs nids à l'extrémité des plus petites branches des arbres élevés. Ils se rassemblent en troupes nombreuses; leur cri est désagréable et peu sonore. Leur chair a une odeur musquée qui lui donne mauvais goût.

CASSIS ou GROSEILLIER NOIR, espèce de la famille des Grossulariées, et du genre Groseillier, renferme des arbrisseaux communs en France, de 1 à 2 m. de haut, à tiges droites et sans épines, à feuilles vertes, ayant 3 ou 5 divisions, et parsemées de points jaunâtres et résineux; à fleurs oblongues, d'un vert blanchâtre, portées sur un calice rougeâtre. Les fruits sont noir foncé; ils répandent, ainsi que les feuilles, une forte odeur et ont un goût piquant et poivré qui a fait donner au cassis le nom de *poivrier*. Le fruit du cassis a été jadis préconisé contre les maux d'estomac; on en fait un excellent ratafia, qui passe aussi pour stomachique. Ce ratafia est fait avec les grains du *Cassis* écrasés, et mêlés dans de l'eau-de-vie avec du sucre, un peu de cannelle et de girofle. On met le tout dans un bocal bien bouché, et au bout de 15 jours on filtre la liqueur.

CASSITÉRITE (du grec *cassitéros*, étain), nom donné par des minéralogistes à l'*étain oxydé*. *V.* ÉTAIN.

CASSOLETTE (du latin *capsula*, boîte), petite boîte faite le plus souvent en métal précieux, dans laquelle on fait brûler ou évaporer des parfums, et qui a ordinairement un couvercle percé d'ouvertures par où s'échappe la fumée ou la vapeur.

En Architecture, on donne ce nom à une espèce de vase isolé, peu élevé, mi-partie composé de membres d'architecture et de sculpture, duquel semble s'exhaler des flammes ou des parfums.

CASSONADE, sucre brut et en poudre, qu'on apporte en Europe dans des *caissons :* d'où son nom. On en distingue trois qualités, la *C. brune*, qui est la plus commune, la *C. grise* ou *sucre passé*, et la *C. blanche* ou *sucre terré*. *Voy.* SUCRE.

CASSUVIUM. *V.* ACAJOU (à pommes) et ANACARDE.

CASTAGNETTES (de *castanea*, châtaigne, à cause de leur forme), instrument de musique à percussion, composé de deux petites pièces de bois concaves, en forme de coquille, imitant assez exactement les deux valves creuses d'une châtaigne. Ces petites pièces s'attachent aux doigts au moyen de cordons. Quand on les frappe l'une contre l'autre en marquant la mesure, on fait entendre un bruit parfaitement cadencé. — Les anciens paraissent avoir connu cet instrument ou quelque chose d'analogue; il est surtout en vogue en Espagne : c'est au son des castagnettes que les Espagnols dansent le boléro, le fandango, etc.

CASTAGNOLE (nom vulgaire de l'espèce type), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Squammipennes. Ces poissons ont les nageoires verticales, avec un petit nombre de rayons épineux, le museau très-court, le profil élevé. La *C. proprement dite* (*Crama Raii*) est un poisson blanc argenté, de 0m,85 de long, commun sur les côtes de la Méditerranée : sa chair est blanche et savoureuse.

CASTANÉES (de *castanea*, châtaigne), groupe d'Amentacées, plus connu sous le nom de *Cupulifères*.

CASTELA (de *Castel*, auteur français d'un poëme sur les plantes), genre de plantes de la famille des Rhamnées, originaires de l'Amérique méridionale. On distingue : 1° le *C. couché*, arbrisseau divisé dès la base en plusieurs rameaux flexibles, longs d'un mètre, subdivisés en un grand nombre de petites branches terminées en pointes épineuses, garnies de feuilles oblongues d'un vert luisant, à fleurs purpurines, auxquelles succèdent quatre drupes ovales, de la grosseur d'un pois ordinaire et d'un beau rouge; 2° le *C. droit*, qui s'élève à 1m50; son écorce est brune, ses feuilles lancéolées.

CASTES. Ce mot, d'origine portugaise, désigne certaines catégories formées parmi les individus d'une même nation; certaines classes de la population ayant leurs droits, leurs priviléges, leurs usages, qui se transmettent de génération en génération. Telles étaient en Égypte les castes des prêtres, des guerriers, des artisans et des cultivateurs; telles sont encore chez les Indiens les castes, toutes semblables à celles de l'Égypte, des *brahmes*, ou prêtres, des *chattryas*, ou guerriers, des *waishias*, ou agriculteurs, des *soudras*, ou artisans; il faut y joindre les *parias*, qui sont en dehors de toute caste. Avant 1789, la séparation complète qui existait en France entre la noblesse, la bourgeoisie et les paysans, formait autant de castes, sinon en droit, du moins en fait. La couleur de la peau semble avoir aussi établi, surtout dans les colonies, entre les différentes races humaines, une séparation naturelle par castes.

CASTINE (de l'allemand *kalk stein*, pierre calcaire), nom donné dans les hauts fourneaux au fondant calcaire que l'on emploie lorsque le minerai que l'on traite contient une trop forte proportion d'argile. On lui donne quelquefois le nom d'*Erbue*.

CASTOR ou BIÈVRE, *Castor*, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs. Les Castors ont environ 1 m. de long sur 0m,30 de haut; leurs formes sont lourdes et ramassées; leur pelage, bien fourni, est d'un roux marron. Ils ont les doigts des pieds de derrière unis par une membrane, et une grande queue ovale, aplatie horizontalement et couverte d'écailles. Ils habitent toutes les contrées froides et tempérées de l'hémisphère septentrional, la Sibérie, l'Europe jusqu'au Rhône, l'Amérique du Nord, surtout Terre-Neuve, le Labrador, le Canada, les États-Unis. Le *C. du Canada* (*C. fiber*) est célèbre par son industrie. L'été, il habite des terriers qu'il creuse sur le bord des fleuves, et l'hiver, des huttes qu'il se construit sur le bord ou au milieu des eaux. Ces huttes ont deux étages, l'un sous l'eau, pour ses provisions, l'autre au-dessus, pour son habitation. Dans les eaux courantes, il place en avant de sa demeure des digues solidement construites. Pour cela, il coupe, il ébranche des arbres, les roule dans le fleuve et les abandonne au courant jusqu'au lieu qu'il a choisi; là, des Castors plongent pour creuser un trou au fond du fleuve; d'autres y posent verticalement l'extrémité du pieu, qu'ils fixent avec du mortier. Deux rangées de pieux étant ainsi formées, ils les entrelacent avec des branches flexibles, et en comblent l'intervalle avec des pierres et de la terre gâchée. Ces digues ont de 3 à 4 m. de base et plus de 60 m. de longueur. Les castors vivent le plus souvent en société : les troupes de castors se composent de 2 à 300 individus. Ceux qui habitent l'Europe ne bâtissent pas, parce qu'ils sont souvent dérangés par l'homme. — Le Castor fournit au commerce le *castoréum* (*Voy.* ci-après), des *peaux* qui servent de fourrure, et un *poil* dont on fait un excellent feutre avec lequel on fabrique des chapeaux

qui prennent eux-mêmes le nom de *Castors*. Les peaux de castor se distinguent dans le Commerce en *C. neuf*, *C. sec* et *C. gras*. Les premières sont celles des castors qui ont été tués pendant l'hiver et avant la mue : ce sont les meilleures pour faire des fourrures; les castors *secs* sont les peaux provenant de la chasse d'été; enfin, les castors *gras* sont des peaux que les sauvages ont portées : ces deux dernières espèces ne servent guère que pour la fabrication des chapeaux : le poil s'emploie surtout pour les chapeaux fins. Depuis l'invention des chapeaux de soie, la consommation du poil de castor a considérablement diminué. On tisse aussi le poil de castor en le mêlant à de la laine de Ségovie, et on en fabrique une étoffe connue sous le nom de *castorine*.

L'*huile* dite *de Castor*, dont la médecine anglaise fait une grande consommation, n'est autre chose que l'huile de Ricin. *Voy.* ce mot.

En Astronomie, on nomme *Castor* et *Pollux* les deux belles étoiles de la constellation des Gémeaux.

CASTOR DE MER. *Voy.* LOUTRE.

CASTORÉUM (en grec *castorion*), substance animale particulière, jaune, sirupeuse et fétide à l'état frais, qui est sécrétée par des glandes placées sous la queue du *Castor*, dans une poche commune aux organes de la génération et de la défécation. On estime surtout celui qui vient de Sibérie. Le castoréum desséché est d'une odeur plus ou moins forte, pénétrante, fétide; il renferme principalement une huile âcre et volatile, semblable à la créosote (*acide phénique* ou *hydrate de phényle* des chimistes). On emploie le castoréum en médecine comme antispasmodique; les anciens médecins en connaissaient déjà l'efficacité pour la guérison des affections nerveuses et autres maladies des femmes, liées surtout au trouble des fonctions utérines. On l'administre en suspension dans un véhicule aqueux ou sous forme de teinture alcoolique.

CASTORINE, étoffe légère et moelleuse qu'on fabrique avec du poil de Castor mêlé de laine. Sedan est le centre principal de cette fabrication.—On a étendu le nom de Castorine à des étoffes de pure laine plus ou moins fines, faites à l'imitation de la précédente.

CASTRAMÉTATION (du latin *castra*, camp, et *metiri*, mesurer), partie de l'Art militaire qui enseigne à choisir et à disposer l'emplacement d'un camp. Le premier soin, quand il s'agit de tracer un camp, est d'établir le *front de bandière* (*Voy.* ce mot); on dispose ensuite les tentes ou les baraques par files perpendiculaires au front de bandière. Les tentes des officiers sont en arrière de leurs compagnies, celles des chefs de bataillon en arrière du centre de leur bataillon, celle du colonel en arrière du centre de son régiment. Plus loin sont les cuisines. Les faisceaux d'armes sont alignés en avant du front de bandière; les drapeaux sont au centre des régiments. Le quartier général est en arrière du camp, mais aussi rapproché que possible. Les camps de l'armée française sont remarquables par la précision et la régularité de leur tracé : ils sont gardés avec une rigoureuse surveillance. *Voy.* CAMP.

CASTRAT (du latin *castrare*), chanteur en voix de contralto ou de soprano, que l'on a mutilé dès son enfance afin de lui conserver la voix aiguë et de prévenir les changements que font subir à la voix les phénomènes de la puberté. Admis d'abord dans les chants d'église, les castrats s'introduisirent bientôt au théâtre, où ils excitèrent l'enthousiasme. La vogue des castrats ne paraît dater que du XVIe siècle; ils étaient surtout communs en Italie. La voix de ces chanteurs a un timbre et un accent beaucoup plus pénétrants que celui des femmes. Jusqu'au pontificat de Clément XIV, on toléra dans les États romains l'opération de la castration; aujourd'hui, les castrats ont presque entièrement disparu. Plusieurs ont joui d'une grande réputation, et ont acquis une immense fortune, entre autres Caffarelli, Farinelli, Crescentini.

CASTRATION. La castration a pour effet chez l'homme, surtout quand elle a eu lieu dans l'enfance, d'arrêter le développement du corps, d'empêcher l'apparition de la barbe, de conserver à la voix un timbre clair et argentin. De tout temps on a pratiqué cette cruelle opération en Orient, pour fournir des gardiens aux sérails (*Voy.* EUNUQUES); on y a eu recours en Italie dans ces derniers siècles pour obtenir une espèce particulière de voix (*Voy.* CASTRAT). — Le crime de *castration* a été prévu par la loi : il est puni des travaux forcés à perpétuité, et même de mort, si la victime meurt dans les quarante jours (Code pénal, art. 316).

On emploie aussi la castration pour dompter des animaux indociles, pour favoriser leur engraissement ou le développement des toisons; enfin, pour limiter à son gré la reproduction de certaines espèces. Les animaux qu'on soumet à cette opération sont surtout les taureaux, les béliers, les chevaux, les baudets, les verrats et les coqs. Ces animaux changent alors de nom : le taureau coupé devient *bœuf*, le bélier, *mouton*, le verrat, *cochon*, le coq, *chapon*; on distingue aussi quelquefois le cheval *coupé* par le nom d'*hongre*.

CASUARINE ou FILAO, *Casuarina*, genre de végétaux arborescents, type de la famille des Casuarinées. Ces plantes sont remarquables par leurs tiges privées de feuilles, à rameaux grêles, verticillés, comme dans nos Prêles, dont elles se rapprochent encore par leurs fleurs monoïques ou dioïques : les fleurs mâles ont une seule étamine et sont en épis, les femelles sont disposées en chatons. Les plus belles espèces sont la *C. à feuilles de prêle* ou *Filao de l'Inde*, de 10 m. de haut; la *C. tuberculeuse* et la *C. distyle*, que l'on cultive dans les serres. Leur bois est très-dur et très-compacte. Les sauvages l'emploient à la construction de leurs pirogues et de leurs armes.

CASUARINÉES (de *Casuarine*, genre type), famille de plantes diclines, détachée des Conifères voisine des Myricées, a pour caractères ceux du genre unique dont elle est formée. *Voy.* CASUARINE.

CASUEL (du latin *casualis*, fortuit, éventuel), se dit spécialement des rétributions accidentelles accordées aux curés, vicaires ou desservants des paroisses pour certaines fonctions de leur ministère, comme baptêmes, mariages, sépultures, messes, etc. Le casuel a son origine dans les dons volontaires que les fidèles de la primitive Église offraient à leurs prêtres, et qui constituaient alors tout leur revenu. Lorsque le clergé devint propriétaire, la piété des fidèles empêcha d'abolir le casuel, et, aujourd'hui que les fonctions ecclésiastiques sont rétribuées par l'État, le casuel sert encore à suppléer à l'insuffisance de certains traitements : seulement on a exigé que les évêques ou les fabriques des paroisses fissent un tarif de ce qu'il était permis aux prêtres de recevoir pour l'administration des sacrements, et que ce tarif fût soumis à l'autorité civile ou judiciaire. Il serait bien à désirer que le casuel pût être remplacé par une augmentation du traitement fixe.

Dans l'Université, on donne ce nom à la portion du traitement des professeurs qui est en dehors du traitement fixe et qui est prélevée sur les frais d'étude : c'est ce qu'on appelle plus ordinairement l'*éventuel*.

CASUISTES, théologiens qui, soit dans la confession, soit dans leurs écrits, s'adonnent spécialement à la décision des *cas de conscience* (*Voy.* ce mot). Leur science a été nommée *Casuistique*.

CATACAUSTIQUE (du grec *cata*, contre, et *causticos*, qui brûle). *Voy.* CAUSTIQUE.

CATACHRÈSE (du grec *catachrèsis*, emploi), trope ou figure de Rhétorique par laquelle on emploie un mot à la place du mot propre, ou par laquelle on étend la signification d'un mot pour exprimer une idée qui manque de termes propres.

Telles sont ces expressions : Un cheval *ferré d'argent ;* une *feuille de papier ;* une *plume de fer.* La catachrèse est une espèce de métaphore consacrée.

CATACLYSME (du grec *cataclysmos,* inondation), nom donné à ces grandes révolutions physiques qui changent totalement la surface du globe, et qui sont ordinairement accompagnées d'inondations. C'est aux divers cataclysmes que le globe terrestre a éprouvés qu'on attribue la formation des montagnes et des vallées, ainsi que les terrains *diluviens* et ces amas de cailloux roulés, ces énormes fragments arrondis qui forment les *blocs erratiques.* Le déluge universel est le dernier cataclysme ; c'est le seul dont les hommes aient conservé le souvenir.

CATACOIS. *Voy.* CACATOÈS.

CATACOMBES, excavations souterraines servant de tombeaux. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CATACOUSTIQUE (du grec *catacouô,* entendre), partie de la Physique qui a pour objet les sons réfléchis, les échos, etc.

CATADIOPTRIQUE, mot composé de *Catoptrique* et de *Dioptrique,* s'applique à tout ce qui appartient à la fois à ces deux parties de l'Optique, et spécialement aux instruments qui réunissent les effets combinés de la réflexion et de la réfraction.

CATADUPE (du grec *cata,* en bas, et *dupè,* chute). *Voy.* CATARACTE.

CATAFALQUE (de l'italien *catafalco,* échafaud), décoration funèbre élevée dans une église pour placer le cercueil d'un mort à qui l'on veut rendre de grands honneurs funèbres. C'est ordinairement une estrade en charpente avec des ornements d'architecture, de peinture et de sculpture, de riches tapisseries, des cierges et des feux funéraires. Dans quelques cas, le corps n'est pas présent : le catafalque prend alors le nom de *cénotaphe.* On cite le catafalque élevé à Florence pour les obsèques de Michel-Ange.

CATAIRE, c.-à-d. *Herbe aux chats. Voy.* NEPETA.

CATALECTES (du grec *catalecticos,* inachevé). Les Grecs nommaient *catalectes* des recueils de poésies légères ou de fragments d'ouvrages inachevés.

En Prosodie, on nommait *vers catalectiques* des vers qui se terminaient par un pied incomplet :

**Mĕā | rēnī | dĕt īn | dŏmŏ | lăcū | năr.**

On les appelait ainsi par opposition aux vers *acatalectiques,* dont tous les pieds sont complets.

CATALEPSIE (du grec *catalepsis,* surprise, saisissement), névrose ou affection cérébrale intermittente, le plus souvent sans fièvre, caractérisée par la suspension plus ou moins complète de la sensibilité extérieure et des mouvements volontaires, et surtout par une *roideur tétanique* des muscles qui permet aux membres et même au tronc de conserver durant tout l'accès la position qu'ils avaient au moment de l'invasion ou celle qu'on leur donne ; les muscles respiratoires continuent alors à se mouvoir, mais la respiration est fort affaiblie. Comme causes *prédisposantes,* on signale l'existence d'autres maladies nerveuses, comme l'hystérie, l'épilepsie, la chorée, l'hypocondrie, etc. ; un caractère mélancolique, irritable ; les méditations profondes et soutenues ; les femmes et les enfants y sont plus prédisposés que les hommes et les vieillards. Les causes *déterminantes* sont toutes les émotions subites, violentes ou pénibles, la colère, la terreur, la contemplation, l'extase, avec laquelle la catalepsie paraît quelquefois se confondre. Les magnétiseurs assurent pouvoir produire à volonté sur certains sujets la catalepsie totale ou partielle. — L'invasion des accès est ordinairement précédée d'embarras de la tête, de douleurs dans les membres, de palpitations, de bâillements, de soupirs, de légères secousses convulsives ; mais quelquefois l'accès survient sans prodrome. Le malade est pris, ou graduellement, ou tout à coup, d'une roideur convulsive des muscles, générale ou partielle ; les traits sont immobiles ; les yeux sont ouverts, fixes et dirigés en avant ou en haut, et donnent aux cataleptiques une ressemblance frappante avec les figures en cire. La catalepsie peut aussi affecter une seule moitié du corps, quelquefois même un seul des membres. Ordinairement, le nombre, la durée et la fréquence des attaques sont indéterminés ; après quelques minutes, après plusieurs heures, ou même un certain nombre de jours, l'accès cesse, laissant des douleurs de tête, de l'agitation et une fatigue générale. Les malades semblent se réveiller, et ne conservent le plus souvent aucun souvenir de ce qui s'est passé durant et même avant l'accès. La catalepsie est rarement mortelle par elle-même ; mais cet état peut quelquefois être confondu avec la mort ; il paraît que des individus atteints de catalepsie très-intense ont été enterrés vivants. Pour faire cesser une attaque de catalepsie, on emploie les stimulations externes : on titille les narines avec les barbes d'une plume ; on y présente un flacon d'ammoniaque ; on excite la peau à l'aide de frictions rudes, et même en fustigeant les pieds et les mains. La musique, les odeurs suaves, le magnétisme animal, l'électricité, l'acupuncture, ont quelquefois été employés avec avantage. Dans l'intervalle des accès, le traitement est réglé sur les causes présumées ou connues de la maladie, sur le tempérament, les habitudes, etc. : les évacuations sanguines, les lavements purgatifs, les applications de glace sur la tête, et les bains frais, ont été employés avec succès. Pour mieux connaître ce singulier état, on pourra consulter le *Traité de la Catalepsie* du docteur Boudin, 1841, et la thèse du docteur Favrot : *De la Catalepsie, de l'Extase et de l'Hystérie,* 1844.

CATALOGUE (du grec *catalégein,* rassembler), se dit, en général, de toute liste d'objets de même nature enregistrés par ordre, de manière à pouvoir être retrouvés au besoin ; il s'applique spécialement aux livres, ainsi qu'aux collections des musées. L'art du bibliothécaire consiste surtout à bien classer les livres et à les bien *cataloguer.* On distingue plusieurs espèces de catalogues : le *C. local,* qui indique l'emplacement des livres dans une bibliothèque ; le *C. nominal,* qui contient la liste alphabétique des ouvrages ; et le *C. réel,* où les ouvrages sont classés dans un ordre systématique. Un grand nombre de systèmes de classification ont été proposés par les bibliographes : ils sont exposés et appréciés dans le *Dictionnaire de Bibliologie* de M. Peignot, au mot *Système bibliographique,* et dans le *Cours élémentaire de Bibliographie* de M. Achard. Le plus ordinairement, les matières sont rangées dans l'ordre suivant : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Lettres, Histoire, Géographie, Polygraphie, Collections, Bibliographie. — Il existe, tant en France qu'à l'étranger, beaucoup de catalogues imprimés des bibliothèques publiques. Les plus remarquables sont ceux de la Bibliothèque nationale de Paris, des bibliothèques de Ste-Geneviève, de l'Arsenal et de la Cour de cassation, aussi à Paris ; celui de la Bibliothèque impériale de Vienne, celui de la bibliothèque de Gœttingue, etc. Quant aux catalogues de collections particulières, les meilleurs sont dus : en France, à Gabriel Martin, à l'abbé Boudot, à Barrois et à MM. de Bure, Brunet, Renouard, Quérard, Van Praët et Barbier ; en Allemagne, à Reiman, Fabricius, Georgi, Heinsius ; en Angleterre, à Maittaire, Nicoll et Dibdin ; en Russie, à de Pougens (Bibl. Boutourline) et Stroïef (Bibl. Tolstoï), etc. *Voy.* BIBLIOGRAPHIE.

En Astronomie, on nomme *Catalogue d'étoiles* une table où sont indiquées les différentes positions des étoiles fixes à une époque donnée. Le plus ancien est celui que Ptolémée nous a conservé dans son *Almageste,* renfermant 1,022 étoiles. Chez les modernes, les plus célèbres sont : le *C. de Flamsteed,* publié en 1725, et connu sous le nom de *C. britannique ;* celui

de la Caille et celui de Mayer. Parmi les travaux les plus récents, il faut citer le *C. de Bode*, celui de *Piazzi*, publié à Palerme, et contenant 6,500 étoiles; l'*Histoire céleste* de Lalande, et enfin le grand catalogue que prépare en ce moment l'Académie de Berlin.

*Catalogue des Saints, — des Livres canoniques.* *Voy.* CANON et CANONIQUES (LIVRES).

CATALPA (nom de cet arbre au Japon), genre de la famille des Bignoniacées, voisin du genre Bignonia, renferme 5 ou 6 espèces, dont la plus remarquable est le *C. en arbre*, haut de 5 à 10 m., à feuilles très-grandes, très-légères, d'un beau vert satiné, et à fleurs blanches marquetées de points pourpres et de raies tracées en jaune dans l'intérieur. Son bois est veiné, poreux et brun-clair. Cet arbre, trouvé pour la première fois au Japon, et depuis dans l'Amérique du S., est acclimaté en Europe depuis le siècle dernier. Il fait un bel effet dans les grands jardins : on admire l'avenue de catalpas du Jardin des plantes de Paris.

CATALYSE (du grec *catalysis*, dissolution), nom que Berzélius a donné au phénomène qui a lieu quand un corps met en jeu, par sa seule présence et sans y participer chimiquement, certaines affinités qui, sans lui, resteraient inactives. Ainsi, certains oxydes chassent l'oxygène de l'eau oxygénée sans rien perdre ni acquérir de ce principe; ainsi, le platine très-divisé transforme l'alcool en acide acétique, par absorption de l'oxygène atmosphérique, sans subir lui-même aucun changement. D'autres chimistes donnent à ce phénomène le nom d'*effet de contact*.

CATANANCHE, nom scientifique de la *Cupidone*.

CATAPELTE (du grec *catapeltès*, catapulte), instrument de supplice dont les païens se servaient pour martyriser les chrétiens : il consistait en une espèce de pressoir ou de presse composée de planches entre lesquelles on comprimait le patient.

CATAPHRACTE (du grec *cataphractos*, cuirassé). Ce mot désignait chez les anciens : 1° une armure de fer à l'usage des Grecs et des Asiatiques, qui couvrait le corps du soldat tout entier; 2° le soldat qui portait cette armure (on disait aussi *cataphractaire*); 3° un vaisseau de guerre, long et ponté, à la différence de ceux qu'on nommait *aphractes*, qui n'avaient pas de pont.—Aujourd'hui, c'est le nom d'un genre de poissons de la famille des Siluroïdes, qu'on trouve dans les rivières de l'Inde et d'Amérique : son corps est ouvert de lames larges et dures, qui forment une sorte de cuirasse; sa chair est estimée.

CATAPLASME (du gr. *cataplasma*, enduit), médicament extérieur, qui s'applique sous la forme d'une bouillie épaisse. On compose les cataplasmes dans des buts très-différents et avec un grand nombre de substances de qualités souvent opposées. Ainsi on distingue : les *C. émollients*, faits avec les farines de graine de lin, de seigle, d'orge, la mie de pain, la fécule, etc.; les *C. maturatifs*, préparés avec des farines résolutives (fenugrec, fève, orobe, lupin, etc.); les *C. actifs*, de graine de moutarde (*Voy.* SINAPISME), etc. On a récemment donné le nom de *Cataplasme galvanique* à un appareil portatif imaginé en 1850 par le docteur Récamier : il se compose de deux ou quatre disques contenant chacun une petite pile de 16 éléments et enveloppés de plastrons en soie; il peut s'appliquer facilement sur toutes les parties du corps; on l'emploie contre les gastralgies, les névralgies, etc.

CATAPPA (TERMINALIA). *Voy.* BADAMIER.

CATAPULTE (en grec *catapeltès*, de *cata*, contre, et *pallô*, lancer), machine de guerre en usage chez les anciens, servait à lancer des pierres d'une grosseur considérable, et qui pesaient quelquefois jusqu'à 500 kilogr. : on l'employait toujours pour assiéger une ville. On attribue aux Syriens l'invention de la catapulte. *Voy.* BALISTE.

CATARACTE (du grec *catarassô*, se précipiter, tomber), nom donné, en Géographie, à de grandes chutes d'eau, remarquables à la fois par leur hauteur et leur largeur, et qui, brusquement interjetées dans le cours des fleuves, mettent un obstacle invincible à leur navigation. On connaît surtout sous ce nom les *cataractes* du Nil, qu'on appelle aussi *catadupes*. celles du Niagara (partie du fleuve St-Laurent), du Rhin à Laufen, de Staubbach en Suisse. *Voy.* CASCADE.

CATARACTE, en Médecine. On nomme ainsi une espèce de cécité survenant comme par l'effet d'un voile qui tomberait sur les yeux. Elle provient de l'opacité du cristallin ou de sa membrane, opacité qui s'oppose au passage des rayons lumineux et empêche la vision. Les causes ordinaires de cette affection sont le grand âge, l'impression prolongée d'une vive lumière, l'insolation, l'action fréquente de vapeurs irritantes, des coups sur le globe de l'œil, enfin une vive impression morale. Elle est quelquefois symptomatique d'une affection scrofuleuse ou syphilitique; souvent aussi elle survient sans cause appréciable. Cette maladie attaque également les hommes et les femmes, rarement les adultes, plus rarement encore les enfants; cependant ceux-ci l'apportent quelquefois en naissant; il paraît même qu'elle peut être héréditaire. D'ordinaire, la cataracte a une marche lente et progressive. Elle se borne souvent à un œil; d'autres fois elle passe de l'un à l'autre, ou bien elle attaque les deux yeux à la fois. Son début est quelquefois précédé ou accompagné de maux de tête : le malade éprouve d'abord de la faiblesse dans la vue; il se plaint de voir des brouillards, des mouches voltigeantes, des points noirs, des toiles d'araignée, etc. Ces phénomènes augmentent progressivement et produisent une cécité partielle qui souvent reste stationnaire, mais qui, dans d'autres cas, finit par devenir complète.

Tant que l'on ignora la nature et le véritable siége du mal, on employa contre la cataracte une foule de remèdes plus ou moins insignifiants, tels que la belladone, l'opium, la ciguë, les antiphlogistiques, le séton, le moxa, la pommade ammoniacale, les purgatifs, etc. On a reconnu depuis que, quand la cataracte est complète, il n'y a d'autre remède que l'opération. Celle-ci se pratique de trois manières : par l'*abaissement*, par l'*extraction*, ou par le *broiement*. L'*abaissement* consiste à déplacer simplement le cristallin : à cet effet on introduit une aiguille à travers la sclérotique, au côté externe, derrière la pupille, et on enfonce le cristallin dans la partie inférieure du corps vitré, où il ne peut plus gêner la vision. Ce procédé s'emploie de préférence chez les individus faibles et nerveux. — L'*extraction* a pour objet d'enlever de prime abord le cristallin, à l'aide d'une incision à la cornée transparente. On la pratique avec fruit chez les hommes forts, vigoureux, lorsque l'on soupçonne la présence d'un cristallin noir, pierreux, ou contenant une parcelle métallique. — Le *broiement* consiste à diviser en tous sens la partie antérieure de la capsule du cristallin et le cristallin lui-même, soit en parvenant jusqu'à lui à travers la sclérotique, comme pour l'abaissement, soit en traversant la cornée transparente et plongeant l'instrument à travers la pupille. Dans le premier cas, c'est la *méthode de broiement* proprement dit, qui ne diffère de l'abaissement qu'en ce que l'aiguille, parvenue au cristallin, le divise *en place*, par des mouvements alternatifs en haut, en bas, en avant, en arrière, et en dissémine les parties dans le corps vitré et dans la chambre antérieure : ainsi trituré, l'absorption en a lieu plus facilement, et le malade recouvre la vue plus promptement. Dans le second cas, c'est la *kératonyxis* (de *kéras*, *kératos*, cornée, et *nysséin*, percer), qui diffère du mode opératoire précédent en ce que l'instrument est introduit à travers la cornée. Ce procédé est préférable chez les enfants et dans tous les cas de cataracte molle. Quelle que soit la méthode employée, l'opération doit être préparée par un traitement convenable et suivie de

soins assidus : on place l'opéré sur un lit à tête un peu élevée, dans une chambre obscure, et on le soumet au régime le plus sévère.

La méthode d'opérer par *déplacement*, *abaissement* ou *dépression*, est la plus ancienne : Celse, au Ier siècle de notre ère, la connaissait et la pratiquait; Albinus prétend qu'elle nous vient d'Égypte, où la cataracte est fort commune. Le *broiement* est aussi exposé dans un passage de Celse; Pott, longtemps avant Scarpa, en a parlé dans ses œuvres chirurgicales, et l'a pratiqué avec succès. Daviel, en 1737, proposa le premier et exécuta avec succès l'*extraction* du cristallin.—Les auteurs principaux qui ont écrit sur la cataracte sont : Richter, Daviel, Heister, J.-L. Petit, Lafaye, Scarpa, Wenzel, Dupuytren, Roux, Sanson, Carron Duvillards, etc.

CATARRHE (en grec *catarrhoos*, de *cata*, en bas, et *rhéô*, couler, parce qu'on regardait le catarrhe comme un flux d'humeurs descendant de la tête), inflammation aiguë ou chronique des membranes muqueuses, avec augmentation de la sécrétion habituelle de ces membranes, et, par extension, toute inflammation du système muqueux avec ou sans accroissement de sécrétion. On distingue les *C. pulmonaire*, *intestinal*, *vésical*, *guttural*, *nasal*, etc., inflammations qui ont reçu aujourd'hui des dénominations formées du nom particulier de la membrane affectée, auquel on ajoute la désinence *ite* (*bronchite, entérite, cystite, laryngite*, etc.). *V.* ces mots.

Les vieillards, les enfants, les femmes, et en général les sujets doués d'une constitution lymphatique, sont spécialement prédisposés aux affections catarrhales. Ces maladies sévissent surtout lors des brusques alternatives de froid et de chaud, pendant les temps froids et humides, chez les individus soumis à des causes débilitantes, telles qu'une habitation malsaine, la mauvaise nourriture, etc. ; enfin, on les voit souvent régner épidémiquement. Le début de ces affections est marqué seulement par du malaise, de l'anxiété, etc. ; puis surviennent l'enchifrènement et l'altération de l'odorat, si le catarrhe affecte les fosses nasales ; ou bien l'altération du timbre de la voix, s'il a lieu dans les organes vocaux. Si c'est dans les voies digestives, on observe le manque d'appétit, l'enduit limoneux de la langue, la pâleur et le gonflement des gencives, etc., selon l'organe affecté.

Ces maladies sont caractérisées par le peu de douleur de l'organe affecté, l'abondance des mucosités qu'il sécrète, la mollesse et la faiblesse du pouls, qui dans quelques cas peut devenir assez fréquent, et accuser une véritable fièvre, dite alors *fièvre catarrhale*. Quant au traitement, il est indiqué par l'état général du malade : suivant l'organe affecté, il consistera dans les purgatifs, les amers, les toniques, les stimulants, les sudorifiques, etc.

Dans le langage vulgaire, le mot *catarrhe* s'applique plus particulièrement à l'inflammation de la muqueuse des voies aériennes. *Voy.* BRONCHITE.

On appelle *C. suffocant* la dyspnée qui survient quelquefois tout à coup dans le cours d'un catarrhe pulmonaire, et qui peut entraîner rapidement la mort.

CATARRHININS (du grec *cata*, en bas, et *rhin*, narine, parce que ces animaux ont les narines ouvertes par le bas, en dessous du nez), nom donné par M. Is. Geoffroy St-Hilaire au premier groupe de la famille des Singes, renfermant ceux qui appartiennent à l'ancien continent : Orangs, Chimpanzés, Gibbons et Semnopithèques. Ils ont pour caractères : cinq dents molaires de chaque côté et à chaque mâchoire; toujours des callosités, et souvent des abajoues; les uns sont dépourvus de queues : les autres ont une queue plus ou moins longue.

CATARTISME (du grec *catartizéin*, réparer), nom que les médecins donnaient autrefois à la réduction d'un os luxé; ce mot n'est plus usité.

CATASTROPHE (du grec *catastrophè*, renversement), se dit, en Littérature, du changement ou de la révolution qui arrive à la fin de l'action d'un poëme dramatique, et qui le termine. La catastrophe est *simple* ou *compliquée : simple*, quand elle n'amène aucun changement dans l'état des personnages, ni reconnaissance, ni dénoûment proprement dit; *compliquée*, quand le principal personnage éprouve un changement de fortune : la *catastrophe* prend alors le nom de *péripétie*. Le mot *catastrophe* implique presque toujours l'idée d'un événement funeste : cependant, dans les comédies, la catastrophe est généralement heureuse. *Voy.* PÉRIPÉTIE et DÉNOUMENT.

CATÉCHÈSE (du grec *catéchésis*, instruction), nom donné, dans les premiers temps de l'Église, aux explications courtes et méthodiques de la doctrine chrétienne et des mystères de la foi pour ceux qui voulaient se faire chrétiens. Les catéchèses ne se faisaient point dans l'église, mais dans le baptistère ou ailleurs. Au IIIe siècle, les *catéchètes* formaient un 5e ordre mineur dans certaines églises.

CATÉCHISME (du grec *catéchésis*, instruction), désigne à la fois les instructions que l'on donne aux enfants sur les vérités et les devoirs de la religion, et le livre qui contient ces instructions. On nomme *catéchiste* celui qui enseigne le catéchisme. Cette charge a été longtemps une des plus honorables de l'Eglise. Les conciles recommandent aux curés de faire, tous les dimanches, des catéchismes dans leurs paroisses. D'excellents ouvrages ont paru sur la meilleure manière d'enseigner la religion, notamment le *Bon Catéchiste* de Mgr de la Palme, évêque d'Aoste. — Quant aux livres appelés *Catéchismes*, ils varient pour chaque diocèse, et ont pour type celui du concile de Trente : les plus célèbres sont le *C. des Jésuites*, publié en 1564 par le P. Pierre Canisius, et le *C. de Meaux*, rédigé par Bossuet (1687). — Chez les Protestants, chaque secte a son catéchisme. Celui des Luthériens est connu sous le nom de *C. d'Heidelberg* ; celui des Églises sociniennes polonaises porte le nom de *C. de Racovie*.

CATÉCHUMÈNE (du grec *catéchouménos*, instruit de vive voix), nom que portaient, dans les premiers siècles de l'Église, les Juifs ou les Gentils convertis que l'on instruisait pour recevoir le baptême. Les catéchumènes se divisaient en trois classes : les *écoutants*, qui ne recevaient d'instruction que sur la foi et sur les mœurs; les *élus*, qui étaient préparés pour le baptême; et les *compétents*, qui étaient admis à le recevoir. La durée du catéchuménat était de deux ans. Les catéchumènes ne pouvaient entendre la messe que depuis l'introït jusqu'à l'offertoire : cette partie de la messe portait le nom de *messe des catéchumènes*. La distinction des chrétiens en catéchumènes et fidèles s'effaça à mesure que le christianisme devint la religion universelle.

CATÉGORÈME (même étymologie que *catégorie*). On nommait ainsi dans la philosophie d'Aristote divers aspects sous lesquels on peut considérer un terme afin de le ranger dans telle ou telle catégorie. On reconnaissait 5 catégorèmes : le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre* et l'*accident*. Les Scolastiques leur donnaient le nom latin de *prédicables*.

CATÉGORIE (du grec *catégoreô*, accuser, attribuer). Les philosophes ont donné le nom de *catégories* à certaines classifications abstraites dans lesquelles ils ont distribué tous les êtres, toutes les idées, d'après leur nature. Chaque école avait sa classification, qui dépendait de son système général. Les Pythagoriciens admettaient 10 catégories : 1, le *fini* et l'*infini* ; 2, le *pair* et l'*impair* ; 3, l'*unité* et la *pluralité*; 4, le *droit* et le *gauche*; 5, le *mâle* et la *femelle*; 6, le *repos* et le *mouvement*; 7, le *droit* et le *courbe*; 8, la *lumière* et les *ténèbres*; 9, le *bien* et le *mal* ; 10, le *carré* et les figures à *côtés inégaux*. Aristote en admettait également 10, mais elles diffèrent complétement des précédentes; ce sont : 1, la

*substance*; 2, la *quantité*; 3. la *relation*; 4, la *qualité*; 5, l'*action*; 6, la *passion*; 7, le *lieu*; 8, le *temps*; 9, la *situation*; 10, la *manière d'être*. Ces 10 catégories jouent le plus grand rôle dans la philosophie d'Aristote; elles sont à la fois pour lui des divisions logiques et des divisions métaphysiques; il en a traité dans le 1er livre de l'*Organon* intitulé *Des Catégories*, et il y a consacré plusieurs livres de sa *Métaphysique*. Pour fixer dans la mémoire ces catégories, les Scolastiques avaient composé les deux vers suivants, dont chaque mot offre l'exemple de l'une d'elles :

1 2 3 4 5 6
Arbor tres servos ardore refrigerat ustos,
7 8 9 10
Ruris cras stabo, sed tunicatus ero.

On retrouve dans les antiques systèmes de la philosophie indienne des catégories dont plusieurs sont identiques à celles d'Aristote. — Dans le système de Kant, les catégories sont les lois nécessaires de l'entendement, les formes sous lesquelles doivent se produire toutes les idées qui entrent dans nos jugements. Ces catégories se rangent sous quatre chefs, comprenant chacun trois modes : QUANTITÉ, *unité*, *pluralité*, *universalité*; QUALITÉ, *réalité*, *négation*, *limitation*; RELATION, *substance et accident*, *causalité et dépendance*, *communauté*; MODALITÉ, *possibilité et impossibilité*, *existence et néant*, *nécessité et contingence*. Cette liste renferme, selon Kant, tous les concepts purs ou *à priori*, au moyen desquels nous pouvons penser les objets; elle épuise, selon lui, tout le domaine de l'entendement. Les catégories de Kant n'en ont pas moins subi après lui de graves modifications; elles sont incontestablement susceptibles de simplification.

CATEL ou CATEUX, vieux mot usité dans l'ancien Droit français pour désigner une chose qui tient le milieu entre les immeubles et les meubles, et qui, étant de sa nature immeuble, est néanmoins réputée meuble et se partage de même. On distingue les *C. verts*, tels que les grains, les foins pendants par racines, etc; et les *C. secs*, tels que les bâtiments, les moulins, les granges, les étables, les navires, etc. — On appelait jadis *Droit de meilleur catel* le droit qu'avaient plusieurs seigneurs des Pays-Bas de prendre, après le décès de leurs hoirs ou vassaux, le meilleur meuble qui se trouvait en la succession.

CATHARES (du grec *catharos*, pur), nom général donné à tous les hérétiques qui affectaient une plus grande pureté que les autres chrétiens. Tels étaient les Montanistes, les Manichéens, les Vaudois, et, dans les temps modernes, les Puritains.

CATHARTE (du grec *cathartès*, qui purifie, à cause des services que rendent ces oiseaux en mangeant les débris putréfiés), genre d'oiseaux formé par Illiger pour toutes les espèces de Vautours du nouveau monde qui ont la tête nue, ainsi que le haut du cou, le bec grêle, allongé, droit jusqu'au milieu et convexe en dessus, les narines longitudinales, les ongles courts et obtus. L'espèce la plus connue est l'*Urubu*. *Voy.* ce nom.

CATHARTIQUES (du grec *catharsis*, purgation), nom qu'on donne tantôt aux purgatifs en général, tantôt à ceux des purgatifs qui agissent plus vivement que les laxatifs et les minoratifs, mais moins fortement que les drastiques. On appelle *sel cathartique amer* le sulfate de magnésie; *poudre cathartique*, un mélange de poudre de jalap, de scammonée d'Alep et de tartrate acidule de potasse.

CATHÉDRALE (du grec *cathédra*, chaise, siége), nom donné à l'église principale d'un diocèse, à celle où l'évêque a son siége. Cette dénomination, qui n'est en usage que dans l'église latine, ne remonte pas au delà du Xe siècle; auparavant on se servait du mot *église principale*, ou simplement *église*. Les églises cathédrales jouissent en cette qualité de diverses prérogatives, et leur chapitre représente l'antique presbytère (*Voy.* ce mot). — Presque toutes les cathédrales du moyen âge sont construites en style gothique, ce qui les distingue des *basiliques* (*Voy.* ce mot), qui sont pour la plupart d'origine romaine ou construites en style roman. En France, les plus belles cathédrales gothiques sont celles de Paris (terminée en 1259), de Reims (1242), de Rouen (1128), de Chartres (1145), d'Amiens (1280), d'Orléans (1287), de Strasbourg (1315). Parmi les cathédrales riches en vitraux, on cite surtout celles de Bourges et d'Auch. La Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne sont les contrées de l'Europe où l'on trouve encore de belles cathédrales gothiques. La Renaissance produisit le temple le plus grandiose et le plus magnifique du monde chrétien, Saint-Pierre de Rome, qui a servi de type à l'église de Saint-Paul à Londres, à celle des Invalides et au Panthéon à Paris, etc. On peut consulter sur ce sujet les ouvrages suivants : *Engravings of ancient cathedrals*, etc., *in France, Holland*, etc., Coney, Londres, 1829-31, in-fol.; *Chiese principali in Europa*, Milan, 1824, in-fol.; *Histoire pittoresque des cathédrales, églises, basiliques, temples*, etc., par une *Société d'archéologues*, Paris, 1851.

CATHÉRÉTIQUES (du grec *cathairô*, purifier, détruire), nom donné en Médecine aux caustiques ou escarotiques faibles, ou employés en petite quantité, de manière que leur effet se borne à produire une vive irritation ou la formation d'une escarre très-superficielle. Le nitrate d'argent ou pierre infernale est le *cathérétique* le plus actif. On emploie extérieurement les cathérétiques pour détruire les végétations charnues qui s'élèvent à la surface des plaies et des ulcères, ou les excroissances qui naissent parfois sur les membranes muqueuses.

CATHÈTE (du grec *cathètos*, perpendiculaire), nom donné en Géométrie à une droite tombant perpendiculairement sur une autre. Les cathètes d'un triangle rectangle sont les deux côtés qui comprennent l'angle droit.—En Optique, on nomme *C. d'incidence* la ligne droite menée d'un point éclairé et rayonnant perpendiculairement au plan du miroir réfléchissant; *C. de réflexion*, la perpendiculaire menée de l'œil ou d'un point quelconque d'un rayon réfléchi sur le plan de réflexion.

CATHÉTER (mot grec qui signifie *sonde*, et qui dérive lui-même de *cathiénai*, introduire), nom donné d'abord à toutes les *sondes* ou *algalies*, est aujourd'hui spécialement réservé à une sonde métallique courbe, cannelée sur sa convexité, qu'on introduit par l'urètre dans la vessie pour l'explorer avant d'y pratiquer une opération quelconque. *Voy.* l'art. suiv.

CATHÉTÉRISME, opération qui consiste à faire pénétrer un *cathéter* dans un des conduits naturels, mais surtout dans la vessie, soit pour explorer cet organe et y reconnaître la présence de calculs ou de tumeurs, soit pour en évacuer l'urine retenue par une cause quelconque, soit, dans la lithotomie, pour servir de conducteur à des instruments tranchants. Cette opération se fait avec des sondes métalliques, des sondes de gomme élastique, des bougies de cire, etc. Ces sondes sont tantôt droites, tantôt courbes (celles-ci sont spécialement appelées *cathéters*); de là deux espèces de cathétérisme, le *rectiligne* et le *curviligne*. Cette opération demande une main exercée et prudente. Lorsque le diamètre de l'urètre est considérablement diminué par un rétrécissement, on ne peut pénétrer qu'avec des bougies extrêmement fines; quelquefois même le passage est impossible; si la rétention d'urine est complète, il devient alors nécessaire de pratiquer le *cathétérisme forcé*, qu'on exécute ordinairement avec une sonde conique en argent.

CATHÉTOMÈTRE. *Voy.* VERTICALITÉ.

CATHOLICON ou CATHOLICUM (du grec *catholicos*, universel), nom donné jadis par les Pharmaciens à une sorte d'électuaire destiné à purger *toutes* les humeurs:

la rhubarbe et le séné en formaient la base. — Par allusion, on nomma *Catholicon d'Espagne* une satire ingénieuse contre la Ligue et contre Philippe II, roi d'Espagne, qui, sous prétexte de *sauver* la France, ne voulait que s'emparer de la couronne. Elle forme la 1re partie de la Satire Ménippée.

CATHOLIQUE (c.-à-d. en grec universel), nom sous lequel on désigne les fidèles, dans l'Église latine. *Voy.* ÉGLISE LATINE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Roi catholique*, titre que prend le roi d'Espagne. Le roi wisigoth Récarède est le premier roi d'Espagne qui ait reçu ce surnom. Négligé par ses successeurs, il fut repris par Ferdinand V en 1492 : en 1509 le pape Jules II le rendit héréditaire pour les rois d'Espagne.

*Épîtres catholiques. Voy.* ÉPITRES.

CATI, sorte d'apprêt ou de lustre que l'on donne aux étoffes de laine, surtout aux draps, pour les rendre plus fermes et plus brillantes. On commence par déplisser et étendre les étoffes à l'aide d'un mécanisme nommé *corroi* ou *étendoir*, composé de plusieurs rouleaux de bois sur lesquels la pièce s'enroule et se déroule : ce corroyage se fait à froid ou à chaud ; puis on procède au *catissage* proprement dit. Il se donne à la presse en plaçant chaque double du tissu entre des cartons bien lisses ; le plus souvent, pour aider l'action de la presse, on interpose des plaques de fonte plus ou moins chauffées entre les plis de l'étoffe. Après une pression de 24 heures les pièces sont *caties*. Plus le pressage est fort, plus l'apprêt glacé est beau et durable : aussi se sert-on pour cet usage de la presse hydraulique, dont l'action est très-puissante. On peut catir les soieries comme les lainages. *Voy.* DÉCATISSAGE.

CATIMARON, radeau léger et triangulaire à ses deux extrémités, formé de troncs de cocotiers croisés et liés ensemble. Il sert surtout à passer les barres et à pêcher au large. Les naturels des Grandes Indes, surtout à la côte de Coromandel, manœuvrent ces radeaux avec de larges rames appelées *pagayes* et s'en servent pour naviguer le long des côtes.

CATISSAGE. *Voy.* CATI.

CATOBLEPAS (du grec *catô*, en bas, et *blépô*, regarder), sous-genre de Mammifères ruminants, détaché des Antilopes de Linné, a pour type le *Gnou* (*Voy.* ce mot), et renferme deux ou trois espèces particulières à l'Afrique méridionale.

CATODONTES (du grec *catô*, en bas, et *odous*, *odontos*, dent), nom donné par Linné aux Cétacés dont la mâchoire supérieure est garnie de dents qui se cachent dans des cavités correspondantes pratiquées à la gencive inférieure : tels sont les Cachalots.

CATOGAN, sorte de coiffure, d'origine prussienne, adoptée par l'infanterie française au XVIIIe siècle, consistait en un nœud formé d'une pelote de cheveux roulés et attachés près de la tête. Le catogan fut remplacé par la queue en 1792.

CATOPTRIQUE (du grec *catoptron*, miroir, dérivé de *cata*, contre, et *optomai*, voir), dite quelquefois *Anacamptique*, partie de l'Optique qui traite des lois relatives à la réflexion de la lumière. Quand des rayons lumineux tombent sur une surface, une partie s'éteint, une partie s'éparpille, une partie est réfléchie régulièrement. L'inclinaison des rayons incidents a une influence marquée sur les résultats : il y a d'autant plus de rayons réfléchis que la lumière tombe sous un angle plus oblique ; les rayons qui arrivent perpendiculairement sur une surface sont réfléchis irrégulièrement et la rendent éblouissante. Toute la catoptrique se déduit des deux lois suivantes : 1° *Le rayon incident et le rayon réfléchi sont toujours compris dans le même plan* ; 2° *l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence.* Ces deux lois ne souffrent aucune exception : elles sont vraies pour la lumière naturelle qui nous vient des astres, comme pour la lumière artificielle que nous pouvons produire par la combustion, les actions chimiques, la phosphorescence, l'électricité, etc. Si la direction de la lumière réfléchie est déterminée avec une précision géométrique, il n'en est pas de même de son intensité ; à cet égard, on sait seulement : que la quantité de lumière régulièrement réfléchie va croissant avec l'angle d'incidence, sans toutefois être nulle quand cet angle est nul ; qu'elle dépend du milieu dans lequel la lumière se meut et de la surface sur laquelle elle tombe, et qu'elle est très-différente pour des corps de différente nature qui sont placés dans les mêmes circonstances. *Voy.* MIROIR, OPTIQUE.

CATOPTROMANCIE (du grec *catoptron*, miroir, et *mantéia*, divination), divination qui se faisait au moyen d'un miroir dans lequel on prétendait lire les événements à venir. On s'en servait, soit pour connaître et guérir les maladies, comme cela se pratiquait, au rapport de Pausanias, dans le temple de Cérès à Patras ; soit pour prévoir les événements politiques : c'est ainsi, au dire de Spartien, que Didius Julianus connut sa chute prochaine et l'avénement de Septime Sévère. Ce mode est encore employé aujourd'hui par des charlatans et des tireuses de cartes.

CAUCALIDE (du grec *Caucalis*, nom d'une plante indéterminée), genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Caucalinées, est composé de plantes herbacées, annuelles, à feuilles multifides, et à fleurs blanches. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins, principalement la *C. à grandes fleurs* (*C. grandiflora*), qui croît naturellement, en France, dans les champs de blé. Ses graines, hérissées de longues pointes, se mêlent quelquefois au blé et rendent le pain amer et malsain.

CAUCHEMAR (dérivé, selon Ménage, de *calca* ou *calcatio mala*, oppression pénible ; selon d'autres, du vieux mot *cauquemare*, sorcière), l'*Asthme nocturne* de quelques auteurs, sentiment d'un poids incommode sur la région épigastrique, avec impossibilité de se mouvoir, de parler, de respirer, qui survient pendant le sommeil et qui finit par produire le réveil en sursaut, après une anxiété extrême. Très-souvent celui qui éprouve le cauchemar croit voir un fantôme qui le poursuit ou un précipice qui s'ouvre sous ses pas ; il fait des efforts inutiles pour se soustraire au danger et se réveille tout couvert de sueur. Le cauchemar est ordinairement l'effet d'une digestion difficile, ou d'une position pénible du corps ; d'autres fois il survient à la suite d'affections morales tristes, d'une grande contention d'esprit, de toute émotion qui a exalté la sensibilité cérébrale. On attribuait autrefois ce sentiment de suffocation à des *esprits* dont on était obsédé et sur lesquels il a été fait les contes les plus ridicules : on appelait *incubes* les esprits masculins, et *succubes* les esprits féminins. Pour prévenir le cauchemar, on recommande de ne se mettre au lit que quand la digestion est bien faite ; on prescrit un exercice journalier, un air vif, etc. Si le cauchemar est le symptôme d'une affection de l'estomac, on doit recourir aux vomitifs, surtout quand il y a embarras gastrique, s'abstenir d'aliments gras, prendre des boissons aqueuses. Dans tous les cas, il faut tenir la tête et les épaules élevées durant le sommeil.

CAUDALE (de *cauda*, queue), épithète donnée à tout ce qui se rapporte à la queue, et spécialement à la nageoire qui termine la queue de presque tous les poissons ; on la trouve verticale chez tous, à l'exception d'une variété du *Cyprin doré de la Chine* ; celle des cétacés est aussi horizontale. Sa forme est variable.

CAUDA LUCIDA (c.-à-d. en latin *queue brillante*), belle étoile de la 1re ou de la 2e grandeur placée à la *queue* du Lion, et marquée $\beta$ dans les catalogues.

CAUDATAIRE ou PORTE QUEUE, officier qui porte la queue de la robe du pape, d'un cardinal, d'un prélat, ainsi que des rois ou reines, princes ou princesses, etc. *Voy.* QUEUE.

CAUDÉ (du latin *cauda*, queue), nom donné, en termes de Blason, aux étoiles qui ont une queue, et,

en Histoire naturelle, aux parties terminées par un appendice en forme de queue.

CAUDEX (du latin *caudex*, souche, tronc d'arbre), nom donné en Botanique à toute la partie d'une plante qui n'est point ramifiée. Le *C. descendant* est le pivot central de la racine; le *C. ascendant* est la tige ou le tronc du végétal.

CAUDIMANES (du latin *cauda*, queue, et *manus*, main), nom donné aux animaux dont la queue est flexible, musculeuse et prenante, comme les singes.

CAULESCENT ou CAULIFÈRE (du latin *caulis*, tige), épithète donnée aux plantes pourvues d'une tige, comme les arbres. Ce mot est l'opposé d'*Acaule*.

CAULICOLE (du latin *caulis*, tige, et *colo*, habiter), nom qu'on donne en Botanique aux plantes phanérogames qui, comme la Cuscute, vivent en parasites sur les tiges des autres végétaux.

En Architecture on nomme *Caulicole* ou *Tigette*, la partie du chapiteau corinthien, en forme de tige et de cornet, d'où naissent les volutes et les hélices.

CAULICULE (du latin *cauliculus*, petite tige), se dit, en Botanique, de la partie intermédiaire de l'embryon qui a germé, celle qu'on aperçoit entre les cotylédons et la racine. C'est aussi le nom de chacune des tiges qui sortent d'une même racine.

CAULINAIRE (de *caulis*, tige), nom donné en Botanique à toutes les parties de la plante qui naissent de la tige. On appelle *feuilles caulinaires* celles qui sont insérées sur la tige : il ne faut pas les confondre avec les *feuilles radicales* qui partent du collet de la racine; *stipules caulinaires*, celles qui n'adhèrent avec les feuilles que par un point peu sensible, mais qui adhèrent à la tige d'une manière très-apparente; *élongation caulinaire*, celle qui résulte du développement en longueur de la racine ou de la tige apres leur formation.

CAURALE (par contraction de *cauda*, queue, et de *râle*; à cause de sa ressemblance avec cet oiseau), *Eurypyga*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, au bec un peu épais, long, droit, dur et renflé à la pointe; aux pieds longs, grêles; aux ailes amples. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Caurale* de l'Amérique méridionale, connu dans le pays sous le nom de *Petit paon des roses* et d'*Oiseau du soleil*. Le caurale est de la taille d'une perdrix; il a le cou long et mince, la queue large et étalée, et les jambes peu élevées. Son plumage est rayé de brun, de fauve, de roux et de noir.

CAURIS, *Cyprea moneta*, espèce de coquillage blanc du genre Cyprée, qu'on trouve aux îles Maldives, et qui est la monnaie la plus commune au Bengale, dans la Nigritie centrale et sur le plateau de la Sénégambie en Afrique. Dans le Bengale, 2,400 cauris équivalent à une roupie, environ 3 fr. de France. Dans la Nigritie, il ne faut que 250 cauris pour représenter la même valeur.

CAUSALITÉ, terme abstrait employé par les Métaphysiciens modernes pour exprimer le rapport de cause à effet. On entend par *principe de causalité* cet axiome, que *tout effet suppose une cause*, ou mieux, que *tout ce qui commence à exister doit avoir une cause*. Les philosophes se sont partagés sur l'origine de ce principe, les uns le regardant comme une notion innée, comme une loi nécessaire de l'esprit humain; les autres, comme une généralisation de l'expérience. La vérité paraît être que, dès que l'observation nous a montré un effet et une cause, nous saisissons comme nécessaire le rapport qui les unit, et donnons instinctivement à ce rapport une universalité qui dépasse toutes les données de l'expérience.

CAUSE, ce qui fait qu'une chose est, ce qui agit pour produire un fait nouveau : le fait produit prend le nom d'*effet*. Les Métaphysiciens ont étendu le nom de cause à tout ce qui contribue d'une manière quelconque à la production de l'effet. Aristote, et d'après lui tous les métaphysiciens, distinguent en conséquence : *C. efficiente*, l'agent qui produit; *C. matérielle*, la matière employée pour produire; *C. formelle*, la *forme* ou les caractères essentiels sous lesquels a été conçu l'objet produit, l'idée qui a présidé à la production; *C. finale*, le but que s'est proposé l'agent, l'intention qui l'a dirigé. Ainsi, dans la production d'une statue, le statuaire serait la *C. efficiente;* le bloc de marbre, la *C. matérielle;* l'idéal conçu *à priori* par l'artiste, la *C. formelle;* le motif qui l'a déterminé, la *C. finale*. On a aussi admis des *C. occasionnelles*, des *C. instrumentales*, etc. La seule cause véritable est la *C. efficiente*. Parmi les *C. efficientes* elles-mêmes, on distingue encore la *C. première*, qui produit par elle seule, et les *C. secondes*, qui ne font que transmettre une puissance ou une action reçue d'une cause supérieure; Dieu seul est vraiment *cause première*.

On a beaucoup disputé sur l'origine de l'idée de cause : les uns, Locke à leur tête, ont prétendu l'expliquer par la seule expérience; d'autres l'ont regardée comme une idée innée, ou comme une forme essentielle de l'entendement (Kant); Hume l'a niée, prétendant que ce que nous prenons pour la cause d'un fait n'est que ce qui précède constamment ce fait, et identifiant ainsi la *causalité* avec la *succession régulière*. Les métaphysiciens les plus sensés enseignent que nous puisons d'abord l'idée de *cause* dans le sentiment de notre propre action, et qu'une fois cette idée ainsi formée, nous la transportons hors de nous par une induction naturelle.

*Causes finales*. Quand nous voyons plusieurs parties concourir à produire constamment et régulièrement un même résultat, nous jugeons que ces parties ont été disposées avec intention comme des *moyens* pour atteindre une certaine *fin :* c'est cette fin que les philosophes appellent *Cause finale*. En même temps, nous jugeons que la fin atteinte suppose une puissance intelligente, qui a combiné avec art les moyens nécessaires. C'est ainsi qu'à la vue d'une montre, nous reconnaissons à la fois la *C. finale* ou la destination de l'instrument, qui est d'indiquer l'heure, et l'existence d'un horloger qui a dû construire l'instrument de manière à lui faire atteindre sa destination. Appliquée à la nature, cette manière d'argumenter nous révèle l'art infini qui y règne, et l'existence d'une intelligence suprême qui a tout disposé avec prévoyance pour atteindre un but, en un mot, d'une providence : c'est là ce qu'on appelle l'*argument des causes finales*. Quelques philosophes, Épicure, chez les anciens, d'Holbach et son école, chez les modernes, ont voulu contester la valeur de cet argument, attribuant au hasard ou à la nécessité ce que nous prenons pour des marques d'intention providentielle ; mais le plus grand nombre des philosophes, d'accord en cela avec le bon sens du genre humain, ont maintenu l'autorité de cet argument, qui est à la fois le plus accessible à tous et le plus propre à faire impression sur l'esprit et sur le cœur: il est devenu, sous le titre de *Téléologie* (*Traité des fins*), une des parties les plus importantes de la Théologie naturelle. Déjà proclamée dans la Bible (*Cœli enarrant gloriam Dei*), cette preuve de l'existence de Dieu a été philosophiquement développée par Socrate (Dialogue entre Socrate et Aristodème, dans les *Memorabilia* de Xénophon); par Platon (*République* et *Lois*); par les Stoïciens, par Cicéron (*De natura Deorum*); et, dans les temps modernes, par Fénelon, Leibnitz, Pluche, Ch. Bonnet, Bernardin de Saint-Pierre, Sturm, Cousin Despréaux, W. Paley, et par les nombreux auteurs des traités inspirés par le comte de Bridgewater (Bell, Chalmers, Buckland), etc.

*Causes occasionnelles*. Dans l'histoire de la philosophie, on désigne sous ce nom un système qui consiste à expliquer l'action de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme par l'intervention directe et incessante de Dieu, qui, à l'occasion des phénomènes

de l'âme, excite dans le corps les mouvements qui y correspondent, et qui, à l'occasion des mouvements du corps, fait naître dans l'âme des idées ou des passions. En germe dans Descartes, ce système a été développé par Clauberg, Malebranche, Régis et surtout par Geulinx. Ce système est suffisamment réfuté par le sentiment que nous avons de l'influence que nous exerçons nous-mêmes sur tous nos mouvements.

Dans les Obligations, la *Cause* est ce qui détermine une partie à s'obliger. L'obligation sans cause, ou sur une fausse cause, ou sur cause illicite, ne peut avoir aucun effet. La cause est illicite quand elle est prohibée par la loi, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public (Code civil, art. 1030-33).

Au Palais, on appelle *Cause* toute affaire litigieuse soumise aux tribunaux; on distingue en conséquence : *C. civile*, *C. criminelle*, *C. principale*, *C. incidente*, *C. d'appel*, etc., tous mots qui s'expliquent d'eux-mêmes. Il a été publié divers recueils de *Causes célèbres*, dont quelques-uns ont pour but de donner un aliment à l'amour du scandale plutôt que de fournir des modèles à l'avocat : les plus complets sont : *Causes célèbres et arrêts qui les ont décidées*, de Méjan, 1808-14, 20 vol. in-8; *Répertoire des Causes célèbres*, de Saint-Edme, 1836-37, 15 vol. in-8.

CAUSTIQUE (du grec *causticos*, dérivé de *caiô*, brûler). En Chimie, on donne ce nom aux alcalis, lorsque, dégagés de toute substance étrangère, ils manifestent pleinement leur action destructive sur les matières organiques. — En Médecine, on appelle *caustique*, et quelquefois *cautère*, toute substance corrosive qui, mise en contact avec une partie animale, la désorganise et la brûle. Les caustiques les plus actifs produisent des escarres, et sont nommés *escarotiques*; ceux dont l'action est plus faible ont reçu le nom de *cathérétiques* (*Voy.* ces mots). Les caustiques les plus communément employés sont la *pierre à cautère* ou potasse caustique, le beurre d'antimoine ou chlorure d'antimoine, l'ammoniaque concentrée à l'état liquide ou incorporée dans du suif ou du beurre de cacao (*pommade ammoniacale* de Gondret), les acides minéraux, la *pierre infernale* ou nitrate d'argent fondu, le sublimé corrosif ou deutochlorure de mercure, certaines préparations arsénicales (le *caustique du Frère Côme*), un mélange de chaux vive et de potasse appelé *caustique de Vienne*, l'alun calciné, etc.

En Optique, la *Caustique* est une courbe formée par les intersections successives de rayons partant d'un point rayonnant, et réfléchis ou réfractés par une autre courbe. Chaque courbe a ses deux caustiques : l'une produite par la réflexion, la *catacaustique;* l'autre, produite par la réfraction, la *diacaustique*. Ces courbes ont été reconnues par Tschirnhausen en 1682.

CAUSUS (de *caiô*, brûler), nom donné par les médecins, d'après Hippocrate, à la *fièvre ardente*. *V.* ce mot.

CAUTÈRE (du grec *caiô*, brûler), mot dont on se sert en Médecine pour désigner et la cause et l'effet :

1°. On nomme *Cautère* tout agent employé pour brûler ou désorganiser une portion des tissus organiques. On distingue les *Cautères potentiels*, substances qui désorganisent lentement les tissus en vertu de leurs propriétés chimiques : le cautère de ce genre le plus usité est la *Pierre à cautère* ou potasse caustique (*Voy.* CAUSTIQUE); les *Cautères actuels*, ainsi appelés parce qu'ils brûlent immédiatement : ce sont des instruments composés d'une tige métallique, de formes et de dimensions variables, que l'on fait rougir au feu, et qu'on applique sur la partie malade. Les principaux cautères actuels sont : le *C. en roseau* ou *cylindrique*, analogue au fer à papillotes des coiffeurs, destiné à cautériser certains trajets fistuleux, profonds, et à appliquer ce qu'on appelle un *bouton de feu;* le *C. olivaire*, terminé par un renflement en forme d'olive, employé principalement pour atteindre la cavité de la bouche, celle de certains kystes dont on veut obtenir l'oblitération; le *C. cultellaire* ou *en rondache*, dit *couteau de feu*, dont le bord libre est obtus, et qui sert à pratiquer des cautérisations linéaires sur les téguments, ou à couper le pédicule de certaines tumeurs; le *C. octogone* ou *nummulaire*, qui s'applique à plat sur la peau; le *C. réniforme* ou *en haricot*, dont on se sert pour toucher les bords de certaines fistules; le *C. conique*, etc.

2°. On appelle vulgairement *cautère*, *cautère fonticulaire*, un petit ulcère artificiel qu'on établit, soit en faisant à la peau une incision de plusieurs millimètres, soit en détruisant, au moyen de la *pierre à cautère* (potasse caustique), un point circonscrit de la peau. C'est un puissant révulsif auquel on a recours dans les phthisies, les catarrhes chroniques, et surtout dans les paralysies, les hémiplégies, les névralgies, etc. On entretient le cautère au moyen d'un *pois* fait avec de la *racine d'iris* ou de l'écorce de *saint-bois* ou *garou*. On se contente quelquefois d'appliquer un *Cautère volant :* ce qui se fait au moyen d'une pommade épispastique qui produit une légère suppuration, que l'on peut supprimer promptement. On place ordinairement les cautères à la région supérieure du bras, à la cuisse ou à la jambe.

CAUTÉRISATION, action de cautériser ou de brûler. On distingue : la *C. objective* ou à distance, qui consiste à approcher de la surface de certains ulcères ou plaies atoniques des fers incandescents, qu'on y présente pendant quelques minutes, dans le but d'échauffer, d'irriter, de ranimer la partie malade, et de la disposer à une bonne granulation : cette espèce de cautérisation est presque abandonnée aujourd'hui; la *C. transcurrente*, plus usitée en médecine vétérinaire, qui se pratique en promenant rapidement sur la peau le cautère chauffé à blanc, de manière à produire des lignes ou raies de feu, et seulement des escarres superficielles : on s'en sert notamment contre les tumeurs blanches avant la formation du pus; la *C. inhérente*, qui s'emploie dans le plus grand nombre de circonstances : elle a pour but de désorganiser les tissus par une application soutenue du métal sur la partie malade; elle est d'un très-puissant secours contre les morsures d'animaux enragés ou venimeux, contre certaines hémorragies provenant de vaisseaux que leur position ou leur petitesse ne permettent pas de saisir et de lier, et surtout contre la carie; il faut éviter toutefois de la pratiquer soit dans le voisinage des grandes articulations et des gros troncs vasculaires, sous peine de voir l'inflammation consécutive se propager à ces parties; soit sur les os du crâne, à cause des méninges et du cerveau. *Voy.* aussi MOXA.

CAUTION (du latin *cautio*, garantie). En Droit, ce mot exprime et la personne qui, répondant de l'exécution d'une promesse contractée par une autre, s'engage à satisfaire à l'obligation contractée dans le cas où celle-ci n'y satisferait pas; et les sommes ou valeurs fournies comme garanties : dans ce deuxième sens, il est souvent synonyme de cautionnement. — La caution est ou *conventionnelle*, comme en matière commerciale (*Voy.* AVAL, ENDOSSEMENT), ou *légale*, comme en matière administrative (*Voy.* CAUTIONNEMENT); ou *judiciaire :* dans ce dernier cas, elle est susceptible de la contrainte par corps. Les règles qui régissent les cautions en matière civile et commerciale sont l'objet du titre 14 du livre III du Code civil et des art. 120, 155, 346 du Code de commerce.

CAUTION *judicatum solvi* (c.-à-d. garantie du payement des frais du jugement). Quand un étranger qui ne possède pas d'immeubles en France intente une action civile devant nos tribunaux, il est tenu de donner caution pour le payement des frais et des dommages-intérêts auxquels le procès peut donner lieu (Code civ., art. 16) : c'est ce qu'on nomme *C. judicatum solvi*. Nos traités avec quelques puissances étrangères dispensent leurs sujets de

donner cette caution, mais c'est à titre de réciprocité.

**CAUTIONNEMENT.** On appelle ainsi et l'acte par lequel on s'oblige pour un autre, et le gage que l'on donne comme nantissement d'une promesse ou pour garantie d'une gestion. Tous les comptables, ainsi que certains officiers ministériels (avocats au conseil et à la cour de cassation, avoués, notaires, commissaires-priseurs, agents de change, greffiers, huissiers, gardes du commerce), sont tenus de verser un cautionnement dans les caisses publiques; l'importance de ce cautionnement varie selon la nature des fonctions; il produit un intérêt de 3 0/0 (loi du 4 août 1844). — Imposée dès les temps les plus anciens aux employés des fermes du roi, l'obligation du cautionnement a été appliquée par un arrêt du 17 février 1799 à toutes les parties des finances; la loi du 28 avril 1816 l'a étendue aux officiers ministériels.

CAUTIONNEMENT DES JOURNAUX. *Voy.* JOURNAUX.

**CAVAGNOLE** (de l'italien *cavajola*, nappe, serviette), jeu de hasard qui a été apporté de Gènes en France vers le milieu du XVIIIe siècle, et qui consiste en une espèce de loto composé de petits tableaux à cinq cases, contenant des figures et des numéros. Ce jeu a beaucoup d'analogie avec le *Biribi*. *V.* ce nom.

**CAVALCADOUR.** Ce mot, dérivé de l'espagnol *cavalgador*, désignait d'abord un écuyer qui enseignait à monter à cheval. Il fut ensuite donné aux écuyers qui avaient la surveillance spéciale des chevaux et de tous les équipages de l'écurie dans la maison du roi et des princes. La charge d'écuyer-cavalcadour n'existe plus depuis 1830.

**CAVALERIE**, ensemble de tous les corps de troupes à cheval. Dans une campagne, la cavalerie sert à éclairer la marche et les opérations d'une armée, à assurer les communications, à escorter les convois; dans une bataille, elle couvre les flancs de l'armée, cherche à déborder les ailes de l'ennemi, ou à enfoncer un point de sa ligne; elle achève la victoire en portant le désordre dans ses colonnes, le poursuit et le harcèle dans sa fuite, lui enlève ses convois ou son artillerie; dans le cas contraire, elle arrête la poursuite de l'ennemi, et permet ainsi à l'infanterie de reformer ses lignes, ou de faire sa retraite en bon ordre.

En 1856, la cavalerie française se composait de 62 régiments, ainsi partagés : *C. de réserve*, 10 régiments de cuirassiers, 2 de carabiniers; *C. de ligne*, 12 régiments de dragons et 8 de lanciers; *C. légère*, 12 régiments de chasseurs, 9 de hussards, 4 de chasseurs d'Afrique et 3 de spahis, auxquels il faut ajouter 2 régiments de la garde (cuirassiers et guides), les Cent-gardes, la gendarmerie imp., les cavaliers vétérans et l'école de cavalerie de Saumur, ce qui donne un effectif de 50,000 chevaux environ, sans y comprendre la gendarmerie.—Parmi les autres États de l'Europe, ceux qui ont le plus de cavalerie sont: la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre. La cavalerie russe, sans compter les Cosaques, s'élève à 110,000 hommes, formant 65 régiments; la cavalerie autrichienne, à 47,000 hommes (37 régiments); la cavalerie prussienne, à 20,000 hommes (38 régiments); et la cavalerie anglaise, à 12,000 hommes (26 régiments).

Au temps de Moïse, les Égyptiens avaient déjà une cavalerie considérable; chez les Grecs, elle ne remonte pas au delà de Lycurgue; encore ne commence-t-elle à avoir quelque importance qu'aux temps d'Épaminondas. Celle des Thessaliens était forte et nombreuse : Philippe et son fils Alexandre la perfectionnèrent, et lui durent une partie de leurs succès. Pendant longtemps les Romains n'eurent point de cavalerie proprement dite; leurs *chevaliers* (*Voy.* ce mot) ne purent jamais résister avec avantage aux cavaliers gaulois, espagnols et numides, ni à la cavalerie de Pyrrhus. Dans la suite, les Romains incorporèrent dans leur armée tous les cavaliers étrangers, et l'on distingua dès lors la *C. légionnaire*, formée de citoyens romains, et les corps auxiliaires (*alæ*), fournis par les peuples alliés. La cavalerie des Grecs et des Romains se divisait en *C. pesante*, dont les armes étaient la lance, la pique, la hache, l'épée, le javelot et la masse d'armes; et *C. légère*, qui se servait, en outre, de l'arc et de la fronde. La première était couverte de cuirasses complètes; la seconde n'avait que le casque et la petite cuirasse de cuir et de métal. Les escadrons se formaient tantôt en *carré*, tantôt en *losange*, très-souvent en forme de *triangle* ou de *coin*.

Les Barbares au IVe siècle, et, pendant le moyen âge, les Arabes, les Sarrasins, les Maures et les Tartares, eurent une nombreuse cavalerie; mais ce n'étaient, pour l'ordinaire, que des masses confuses, combattant sans ordre et sans tactique. Dans les États chrétiens de l'Occident, toute la noblesse combattait à cheval. On appelait alors *lance fournie* la réunion d'un chevalier avec son coutilier ou écuyer, son page ou varlet et quatre ou cinq hommes d'armes. Jusqu'au XIVe siècle, on ne compta guère dans l'armée française plus de 15 compagnies de cent lances chacune. Charles VII créa un corps de 7,000 cavaliers; et déjà sous François Ier, la *gendarmerie* française passait pour la meilleure cavalerie de l'Europe : elle combattait alors sur *un* seul rang. Charles-Quint forma sa cavalerie sur *huit* et même sur *dix* rangs; dans la suite, les escadrons furent réduits peu à peu à *six*, à *cinq*, à *quatre*, et enfin à *trois* rangs. Ils conservèrent cette dernière hauteur jusqu'au règne de Louis XV. Ce fut en 1755 que la cavalerie commença à se former sur *deux* rangs : c'est encore l'usage aujourd'hui. Au moyen âge, les cavaliers étaient armés de pied en cap, et les chevaux cuirassés ou bardés; les cavaliers légers n'avaient qu'une simple cuirasse ou une cotte de mailles. Les armes de main furent : la lance ou la pique, l'épée, le poignard, la masse et la hache; les armes de jet, l'arbalète, et, plus tard, l'arquebuse, l'escopette, le mousqueton et le pistolet. Sous Louis XIII, la lance fut abandonnée; sous Louis XIV, la cuirasse remplaça l'armure complète; sous Louis XV, le gilet de buffle remplaça la cuirasse; mais depuis, la cuirasse a été rétablie dans quelques corps. *Voy.* CUIRASSIERS.

CAVALERIE (ÉCOLE DE), école instituée à Saumur en 1825, et réorganisée par ordonnance du 8 novembre 1845, est destinée à perfectionner les officiers des corps de troupes à cheval, à préparer au service de la cavalerie les sous-lieutenants sortant de l'École militaire qui sont destinés à ce service, et à former des instructeurs pour les régiments; on y instruit aussi des maréchaux ferrants et des trompettes : les cours durent deux ans. Outre les élèves tirés de l'École militaire, on y admet 1 lieutenant ou sous-lieutenant par régiment de cavalerie ou d'artillerie et par escadron du train, 2 sous-officiers par régiment d'artillerie ou par escadron du train, des brigadiers ou cavaliers désignés comme les plus aptes par l'inspection générale.

**CAVALIER** (du bas latin *caballarius*, dérivé de *caballus*, cheval), soldat monté à cheval. *V.* CAVALERIE.

En Italie, c'est un titre de noblesse ou de courtoisie analogue à celui de *chevalier* chez nous.

Au jeu d'échecs, on nomme ainsi une pièce dont la marche est d'aller du blanc au noir et du noir au blanc par sauts obliques, en laissant une case entre deux.

En termes de Fortification, le *cavalier* est un tertre élevé provisoirement pour placer l'artillerie qui attaque ou qui défend une place (*Voy.* GABION). On distingue *C. de tranchée* et *C. de forteresse*.

On nomme *papier cavalier* un papier d'impression dont le format est intermédiaire entre le carré et le grand raisin.

**CAVALOT**, monnaie de cuivre qui se frappait en France sous le règne de Louis XII, était ainsi nommée parce qu'elle portait pour effigie l'image de S. Second à cheval. Elle valait 6 deniers.

C'était aussi le nom d'un fusil de rempart, en fer battu, long de 2 à 3 m., et pesant de 25 à 30 kilogr.

**CAVATINE** (du mot italien *cavare*, sortir, parce que c'est le premier air que chante l'acteur en sortant de la coulisse pour entrer en scène), pièce de musique de chant, sans reprise ni seconde partie, qui se place ordinairement entre des récitatifs ou avant un morceau d'un mouvement plus rapide; c'est, le plus souvent, un *cantabile*, dont le principal charme consiste dans la mélodie, et dans lequel le talent du chanteur peut briller avec avantage.

**CAVE** (du latin *cavea*), lieu souterrain, ordinairement voûté, destiné le plus souvent à recevoir les vins. La meilleure cave est celle qui est à peu près sèche, et dans laquelle le thermomètre se maintient toujours entre 10° et 15° centigr.; dans nos climats cette température s'obtient en creusant à une profondeur de 4 mètres. L'exposition au nord est la plus favorable. Il faut, en outre, autant que possible, que l'air pénètre par deux soupiraux opposés, de manière à former un courant.

On donne, en Anatomie, le nom de *cave* (c.-à-d. creuse), sans doute à cause de leur diamètre considérable, à deux veines qui rapportent au cœur le sang de toutes les parties du corps : l'une est la *veine cave thoracique*, dite aussi *veine supérieure* ou *descendante*, et l'autre la *veine cave abdominale*, *inférieure* ou *ascendante*.

**CAVEAU** (diminutif de *cave*), petite cave bien fraîche, où l'on conserve de préférence les vins en bouteille, surtout les vins fins.

On connaît sous le nom de *Caveau*, *Société du Caveau*, une société gastronomique et chantante, formée à Paris en 1729, chez le traiteur Landelle, dont l'établissement, situé au carrefour Bussy, était connu sous le nom de *Caveau*. Piron, Gallet, Collé, Crébillon fils, Saurin et Fuzelier en furent les premiers membres. Dispersés en 1749, les membres du Caveau formèrent une seconde réunion, qui dura jusqu'en 1796. Le *Caveau moderne*, réinstitué en 1806, cessa ses réunions en 1817; Laujon, puis Désaugiers, en furent les présidents; Armand Gouffé, Piis, Barré, Brazier, etc., en faisaient partie.

**CAVEÇON** ou CAVESSON (de l'espagnol *cabeça*, tête), espèce de bride qui se compose d'une bande de fer tournée en arc, ayant un anneau au milieu, montée d'une têtière et d'un sous-gorge que l'on attache à la bouche du cheval quand on veut le dresser.

**CAVERNES** ou GROTTES, nom donné, en Géologie, à de grandes cavités souterraines naturelles que l'on remarque dans certaines montagnes calcaires; on en attribue l'origine, soit à l'action érosive de torrents souterrains, soit à des sources chargées d'acide carbonique, qui seraient parvenues à dissoudre des roches calcaires, soit enfin à des soulèvements de la surface du globe. Le sol des cavernes est ordinairement composé d'une couche de cailloux roulés et d'argile plus ou moins rougeâtre. La plupart renferment des dépôts d'ossements fossiles que les eaux diluviennes y ont apportés; souvent elles sont tapissées de *stalactites* et de *stalagmites*. La France offre un assez grand nombre de cavernes : on remarque la Sainte-Baume (Var), la Grande-Baume (Doubs), la Baume-des-Fées (Hérault), la Balme (Ain), Notre-Dame de la Balme (Isère), le Trou-Granville (Dordogne); les cavernes de Solzac (Aveyron), de Saint-Marcel (Ardèche), celles de Sauges, dites *Caves à Margot* (Mayenne), le souterrain d'Albert (Somme), de la Baume de Varigoule (Vaucluse); les grottes de Royat (Puy-de-Dôme), de Sourzac (Dordogne), de Sassenage (Isère), de St-Dominique (Tarn), célèbres par les belles eaux qui en découlent; celles de Sansan (Gers), de Fouvent et d'Échenoz (Haute-Saône), riches en ossements fossiles.

En Anatomie, on appelle *Cavernes* les excavations ulcéreuses qui restent dans le poumon des phthisiques après la fonte des tubercules.

On donne le nom de *caverneux* à tout corps qui renferme de petites cavités, ou qui est d'un tissu vasculaire spongieux. Ainsi on nomme : *sinus caverneux*, deux canaux veineux logés dans deux gouttières de la face cérébrale du sphénoïde, entre deux lames de la dure-mère; *ganglion caverneux*, un petit ganglion nerveux, d'un gris rougeâtre, situé dans le sinus caverneux, au côté externe de la carotide interne; *corps caverneux*, un tissu vasculaire spongieux qui entre dans la structure des organes érectiles.

**CAVIAR**, nom donné à une espèce de salaison que l'on prépare sur les bords du Volga, de l'Oka et de l'Oural, avec les œufs de l'esturgeon. Il se fait en Russie une consommation considérable de caviar frais ou *grenu*. Le caviar, desséché ou *compacte*, s'exporte dans plusieurs contrées de l'Europe, notamment en Turquie, en Allemagne et en Italie. — On fait aussi du C. avec les œufs de muge et autres poissons.

**CAVIENS**, Mammifères rongeurs, dits aussi *Cabiais*.

**CAVITÉ** (du latin *cavus*, creux). En Anatomie, on appelle *cavités splanchniques* celles qui renferment les viscères; elles sont au nombre de 3 : la *C. crânienne* ou le *crâne*; la *C. thoracique* ou la *poitrine*; la *C. abdominale* ou l'*abdomen*. On appelle aussi *C. pelvienne*, le *bassin*; *C. nasales*, les *fosses nasales*; *C. gutturale*, le *pharynx*; *C. digitale du cerveau*, une cavité triangulaire dont la base est en avant, et qui se voit à la partie postérieure des ventricules latéraux du cerveau, à l'endroit où ils se recourbent pour changer de direction.

Les cavités des os se divisent en *articulaires* et en *non-articulaires*, selon qu'elles servent ou non aux articulations. Les premières prennent les noms de *cotyloïdes*, *glénoïdes* ou *alvéoles*; les autres, ceux de *fosses*, *sinus*, *rainures*, *sillons*, *trous*, *cellules*, etc.

**CAYENNE**. En termes de Marine, on nomme ainsi : 1° un vieux vaisseau installé en caserne flottante pour des marins qui attendent une destination; 2° un lieu de dépôt dans les ports où l'on reçoit les matelots récemment levés; 3° un lieu à terre où les matelots d'un vaisseau en état d'armement ou de désarmement viennent faire bouillir leur chaudière.

**CAYES**, nom qu'on donne, dans les grandes Antilles, à de petits bancs formés de vase, de corail et de madrépores, et qui ressemblent à des îlots. Une ville et un port d'Haïti en ont pris leur nom.

**CAYEU**, petit bulbe produit par un autre bulbe déjà formé. *Voy.* BULBE.

**CAYOU**, espèce de singes. *Voy.* ATÈLES.

**CAZELLE**, sorte de bobine à l'usage des fileurs d'or, et qui porte à une de ses extrémités une gorge dont le diamètre va toujours en diminuant : elle sert à dévider le fil au fur et à mesure qu'il est tiré.

**CÉANOTHE** (du grec *céanôthos*), espèce de chardon), genre de plantes dicotylédones de la famille des Rhamnées, est composé de sous-arbrisseaux de l'Amérique Septentrionale, à feuilles alternes, entières, à fleurs petites, en grappes terminales ou axillaires. On cultive dans nos jardins le *Céanothe de l'Amérique Septentrionale* (*C. Americanus*).

**CÉBIENS**, 3e tribu de la famille des singes établie par M. Is.-G. Saint-Hilaire, renferme les singes quadrupèdes à ongles courts et à 6 molaires. Cette tribu a pour type le genre *Sajou* (en latin *Cebus*), et renferme de plus les genres *Saïmiri*, *Callitriche*, *Atèle*, *Hurleur*, *Saki*, *Lagotriche*, *Brachyure*, *Eriode* et *Nyctipithèque*.

**CÉBRION** (de *Cebrio*, nom mythologique d'un géant), genre d'insectes Coléoptères pentamères de la famille des Serricornes, section des Malacodermes, aux mandibules arquées et aiguës, aux antennes de onze articles, longues dans les mâles, courtes dans les femelles, à la tête inclinée. Le *C. géant*, qu'on trouve en France, est long de 1 centimètre 1/2 à 2 centim.; il a la tête, les antennes et le corselet noirs, le reste du corps fauve; le mâle est ailé, la femelle est aptère. Le Cébrion donne son nom à la tribu des *Cébrionites*, dont il est le type.

CÉBUS (du grec *kêbos*, singe à longue queue), nom latin du singe *Sajou*, type de la tribu des Cébiens.

CÉCILIE (de *cæcus*, aveugle), genre de reptiles de l'ordre des Ophidiens, famille des Serpents nus, voisin des Batraciens : corps allongé, cylindrique, dépourvu de pieds; peau molle couverte d'un mucus gélatineux, garnie de petites écailles minces en rangées transversales; tête déprimée, petite; museau arrondi, obtus; bouche petite, mâchoire non extensible, yeux petits; tronc grêle, de grosseur égale partout. Les Cécilies vivent dans l'eau; leur taille est de 75 à 80 centim. de long sur 2 à 3 centim. d'épaisseur; elles habitent l'Amérique Méridionale, l'Inde et l'Afrique. Ce sont des animaux inoffensifs.

CÉCITÉ (du lat. *cæcitas*, même signif.). Elle est dite *naturelle* quand elle date de la naissance; *accidentelle* quand elle résulte de blessures ou de maladies, telles que la cataracte, l'amaurose, la glaucome, les taies, les ophthalmies, etc. *V.* ces mots et AVEUGLES.

CÉCROPIE (d'un nom mythologique pris arbitrairement), arbre de la famille des Artocarpées, indigène aux Antilles, a une tige creuse et renflée aux articulations, ce qui lui a fait donner le nom de *Bois trompette*. Ses fleurs, de sexes séparés, sont en épis amentiformes; son fruit est un akène ovoïde, allongé, lisse, enveloppé par le calice. On cultive la *C. peltata*, des Antilles, qui s'élève à 10 m., et la *C. palmata*, du Brésil.

CÉCROPS (nom du fondateur d'Athènes, pris arbitrairement), genre de Crustacés de l'ordre des Pœcilopodes, famille des Siphonostomes, tribu des Caligides. Ce genre a quelque analogie avec les Limules, les Caliges et les Argules. Une des espèces vit sur les branchies du turbot.

CÉCUM, portion du gros intestin. *Voy.* CÆCUM.

CÉDILLE (de l'espagnol *cedilla*, même signif.), signe orthographique inventé par les Espagnols : c'est une espèce de petite virgule qu'on met sous la lettre *c* devant les voyelles *a, o, u,* pour indiquer qu'elle doit être prononcée comme un *s* dur : *Français, façon.* Auparavant on écrivait *Franczois, faczon.*

CÉDO-NULLI (c.-à-d. *je ne le cède à aucun*), belle coquille du genre *Cône*, dite aussi *Conus ammiralis*, est plus connue sous le nom d'*Amiral*. *Voy.* ce mot.

CÉDRAT, fruit du CÉDRATIER.

CÉDRATIER, *Citrus cedra*, *C. medica*, espèce du genre Oranger, groupe des Citronniers, renferme des arbres à feuilles ovales lancéolées, d'un vert foncé; à fleurs peu nombreuses, petites, violâtres, donnant naissance à de gros fruits lisses, d'abord rouges, puis verts, et enfin jaunes, nommés *cédrats*. Parmi les variétés de cédratiers, on distingue le *grand* et le *petit poncire*, et la *pomme du paradis*, cultivés à Florence et à Gênes. L'écorce du fruit est très-épaisse, et recouverte d'un épiderme qui renferme une huile essentielle très-odorante et fort estimée. On fait avec le cédrat des confitures assez recherchées; on le confit aussi par tranches ou même en entier. On en tire encore une excellente liqueur : pour cela, on cueille les cédrats avant leur entière maturité; on râpe la peau dans l'eau-de-vie, ou bien, on en coupe des zestes qu'on met infuser dans ce liquide.

Transporté très-anciennement de l'Asie méridionale en Syrie et en Palestine, le cédratier devint pour les Juifs un arbre sacré. Ce sont eux qui l'apportèrent en Italie, d'où il se répandit dans le reste de l'Europe.

CÈDRE, *Cedrus*, genre de la famille des Conifères, voisin des Pins et des Mélèzes, renferme des arbres célèbres par leur élévation et l'indestructibilité de leur bois, et recherchés dès les temps les plus reculés pour les constructions nautiques, pour les temples et autres grands édifices, ainsi que pour les cercueils : la plupart des étuis de momies égyptiennes sont en bois de cèdre. Le bois du cèdre est résineux (*Voy.* CÉDRIE), blanchâtre, et dégage une odeur agréable, surtout quand on le brûle; ses feuilles sont petites, courtes, éparses, roides et piquantes, d'un vert sombre; ses rameaux horizontaux s'éloignent du tronc de la distance de plus de 10 mèt.; les deux sexes sont séparés sur le même individu, les chatons mâles sont ovoïdes, et les chatons femelles presque cylindriques; le fruit est un cône ovale, arrondi en tous sens et dont les écailles ne font aucune saillie.—Jadis le cèdre couvrait les hautes montagnes du Liban, où il croissait spontanément; aujourd'hui, il en a disparu, et il y a été entièrement remplacé par des forêts de châtaigniers. Par compensation, cet arbre est maintenant assez répandu en Europe. Le fameux cèdre du Jardin des plantes de Paris est né en Angleterre, d'où il a été apporté en France, en 1734, par B. de Jussieu.

On a donné le nom de *Cèdre* à des arbres qui sont tout à fait étrangers au cèdre véritable; c'est ainsi qu'on nomme : *C.-acajou* la Swiétènie mahogoni; *C. blanc*, le Cyprès à feuilles de thuya; *C. de Goa* ou *de Busaco*, le Cyprès glauque; *C. d'encens* ou *d'Espagne*, le Genévrier à encens; *C. de la Jamaïque*, le Guazuma; *C. de Sibérie*, une espèce de Pin; *C. des Bermudes*, le Genévrier bermudien; *C. lycien*, le Genévrier de Phénicie; *C. rouge*, l'Iciquier, et le Genévrier de Virginie, qu'on appelle encore *C. de Virginie* : ce dernier est un arbre d'Amérique assez semblable au cèdre.

CÉDRÉLACÉES ou CÉDRÉLÉES (de *Cedrela*, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, détachée des Méliacées, dont elles diffèrent par leurs étamines quelquefois distinctes, et par leurs ovules au nombre de 4 au moins dans chaque loge. Ces plantes, toutes tropicales, sont des arbres en général très-élevés, à feuilles pennées, à bois dur, odorant et coloré, que l'on emploie dans la menuiserie. Cette famille, à laquelle on doit l'acajou, renferme les genres *Cedrela, Swietenia, Cedrus*, etc.

CÉDREL, *Cedrela* (diminutif de *cèdre*), genre type de la famille des Cédrélacées, est composé d'arbres à feuilles pennées, à panicules terminales, à calice quinquéfide, à pétales alternant avec les divisions du calice, à fruit capsulaire se séparant en 5 valves à l'époque de la maturité. A ce genre appartient le *C. odorant* (*C. odorata*), vulgairement *Acajou à planches*, dont le bois rouge, quelquefois marbré, jaune ou couleur de chair, acquiert par le poli un beau luisant. Il pourrit difficilement dans l'eau, et est inattaquable aux vers. Le tronc acquiert de telles dimensions, qu'on en a construit des canots d'une seule pièce. *Voy.* ACAJOU.

CÉDRIE (de *cèdre*), espèce de résine qui coule naturellement du cèdre, en forme de larmes. Les anciens s'en servaient pour embaumer les corps; de là le nom de *vie des morts* qu'on lui donne quelquefois. — On nomme *cédrite* une sorte de vin très-échauffant, préparé avec de la cédrie et du vin doux. Il était employé autrefois comme vermifuge.

CÉDULE (du latin *schedula*, même signific.). En Droit, ce terme signifie une obligation ou promesse de payer à une certaine époque, ou la promesse de fournir une lettre de change au porteur de la cédule. — La *cédule* diffère de l'*obligation*, en ce que la cédule est sous seing privé, et que le créancier sous cédule n'est que créancier chirographaire, tandis que l'obligation est passée par-devant notaire et que le créancier est hypothécaire. La prescription est interrompue par la cédule (Code de comm., art. 434).

On appelle *Cédule de citation* la permission que délivre le juge de paix de citer à bref délai ou d'exécuter un jugement préparatoire ou interlocutoire.

Dans l'ancien Droit français, on appelait *C. évocatoire* l'acte par lequel on demandait au conseil privé l'évocation d'un procès, sur le fondement qu'il y avait un certain nombre de juges qui se trouvaient parents ou alliés de la partie adverse.

On donne aussi le nom de *cédules* et de *contre-cédules* à beaucoup d'actes employés dans les provisions consistoriales émanées de la cour de Rome.

**CEINTES** (du verbe *ceindre*), se dit, en Marine, de tous les cordages, câbles, grelins, aussières, etc., qui ceignent, qui lient ou environnent un vaisseau. On dit aussi *précintes*. *Voy.* ce mot.

CEINTRE. *Voy.* CINTRE.

CEINTURE (du verbe *ceindre*), cordon ou étoffe dont on se *ceint*, c.-à-d. dont on s'entoure les reins ou la taille, peut servir d'ornement et d'attache pour les vêtements amples et flottants, ou d'insigne et de décoration (*Voy.* ÉCHARPE), etc.; souvent aussi la ceinture tient lieu de poche ou de bourse, ou sert à soutenir des armes, tels que poignards, pistolets, etc.

*Ceinture de Vénus* ou *ceste*. On nommait ainsi la ceinture que portait Vénus et à laquelle les anciens poëtes attachaient le pouvoir d'inspirer de l'amour et de charmer les cœurs; elle renfermait les grâces, les attraits, le sourire engageant, le doux parler, et rendait aimable la personne qui la portait, même aux yeux de celui qui avait cessé d'aimer. Elle est décrite par Homère, *Iliade*, chant XIV, v. 215.

*Ceinture de deuil* ou *ceinture funèbre*, dite aussi *litre*, large bande noire qu'aux funérailles d'un grand personnage on met autour de l'église, à une certaine hauteur, tant en dedans qu'en dehors, et sur laquelle sont placées les armoiries du défunt.

*Ceinture de Hilden* (*cingulum Hildani*), ceinture de cuir dont les chirurgiens se servaient autrefois pour la réduction des luxations et des fractures des membres, soit thoraciques, soit abdominaux.

On a aussi traduit par *ceinture* le mot *zona*. C'est dans ce sens qu'on dit : *C. érysipélateuse*, *C. dartreuse*. *Voy.* ZONA.

CEINTURON, sorte de ceinture ordinairement en cuir, à laquelle on suspend un sabre, une épée, un couteau de chasse, une giberne ou une cartouchière, etc. Dans l'armée française, le ceinturon a, depuis quelques années, remplacé presque généralement les buffleteries des soldats. *Voy.* BUFFLETERIE.

CÉLADON, nom d'un berger du roman de l'*Astrée* (par d'Urfé), qui, désespéré des froideurs de sa bergère, se précipita dans les eaux du Lignon, et qui, sauvé par trois nymphes, resta néanmoins insensible à leurs charmes : ce personnage est devenu le type de l'amant sentimental et langoureux. — On a donné, sans doute par allusion, le nom de *céladon* à un vert tendre, d'une teinte pâle et indécise.

CÉLANDINE (de *chélidoine?*). *Voy.* SANGUINAIRE.

CÉLASTRE (du grec *célastron*, arbrisseau aujourd'hui indéterminé), genre type de la famille des Célastrinées, renferme plus de 40 espèces, qui toutes sont arbustes ou arbrisseaux. On remarque le *C. bon à manger*, dont les baies sont mangées par les Arabes, et fournissent une boisson enivrante; le *C. du Canada*, appelé *Bourreau des arbres*, parce qu'il s'enroule autour d'eux, et les presse si fortement qu'il les fait périr; le *C. de Virginie*, buisson à fleurs blanches, disposées en épis terminaux, etc.

CÉLASTRINÉES (de *Célastre*, genre type), nom donné par R. Brown à une famille qu'il a séparée des Rhamnées, et qui s'en distingue par des étamines opposées aux pétales. On la partage en 2 tribus : les *Evonymées* et les *Elæodendrées*.

CÉLERI, *Apium graveolens*, variété de l'*Ache*, transformée en plante potagère par la culture, qui lui a fait perdre la saveur désagréable et l'odeur forte, qu'il a dans l'état sauvage. On distingue plusieurs variétés de céleri : le *C. creux*, ou petit céleri; le *C. turc* ou *de Prusse*, le *C. nain frisé*, très-tendre et cassant, le *C. plein*, rouge et rose; le *Gros violet* de Tours, plus gros que la plupart des autres; enfin le *C.-rave*, dont la racine, grosse, en forme de navet, se mange cuite. Le céleri est une plante saine, agréable, alimentaire : on mange la base des pétioles et des jeunes tiges; la racine et les graines sont employées en médecine, la première comme apéritive, les secondes comme semences chaudes. La culture du céleri a pour but de le faire blanchir depuis son collet jusqu'à la plus grande hauteur possible : c'est pour cette raison qu'on le plante dans des fossés, et qu'on l'enterre à plusieurs reprises. Le céleri sauvage n'est pas sans danger pour l'homme et pour beaucoup d'animaux.

CÉLESTINE, sulfate de strontiane. *V.* STRONTIANE.

CÉLIBAT (du latin *cœlebs*, même signif.). Chez la plupart des peuples de l'antiquité, les célibataires étaient notés d'infamie ou assujettis à des impôts humiliants. Auguste, effrayé des progrès de la dépopulation, rendit contre eux la loi *Papia-Poppæa*, qui ne fut abrogée que sous Constantin. Le christianisme, en honorant les vertus de la vie monastique, modifia les idées à ce sujet; et, dans les temps modernes, le principe de la liberté individuelle a empêché qu'on n'apportât aucun obstacle au célibat volontaire. Quant aux ministres des différents cultes, le célibat leur a été presque partout imposé comme une loi. Les prêtres d'Isis, chez les Égyptiens; chez les Perses, les vierges consacrées au culte du soleil; chez les Romains, les vestales, ne pouvaient se marier.—Bien qu'il ne soit pas de loi divine, le célibat ecclésiastique remonte au berceau du christianisme. Dans les premiers siècles, on pouvait bien ordonner des hommes mariés, mais nul ne pouvait se marier après l'ordination. L'Église catholique n'a pas tardé à déclarer le mariage incompatible avec les fonctions du sacerdoce; les conciles de Latran et de Trente prononcèrent la nullité du mariage des ecclésiastiques. Le célibat a été depuis lors strictement observé dans l'Église.—Les prêtres grecs et les ministres des divers cultes réformés ne suivent pas la règle du célibat.

CELLAIRE (de *cella*, loge), genre de Polypiers, type de la famille des Cellariées. Ce sont des animaux marins, articulés, cartilagineux, cylindriques, rameux, à cellules éparses sur leurs surfaces. Les espèces sont communes dans les mers d'Europe.

CELLARIÉES (de *Cellaire*, genre type), famille de Molluscoïdes de l'ordre des Cyathicères. Les Cellariées varient beaucoup dans leur forme; quand elles ont été desséchées, leurs couleurs sont d'un blanc jaunâtre; quelques-unes sont d'un blanc éclatant, d'un brun foncé; d'autres vertes, rouges, jaunes. Cette famille comprend les deux genres *Cellaire*, qui en est le type, et *Paludicelle*.

CELLÉPORE (de *cella*, loge, et *porus*, pore), genre de Polypiers flexibles, de la classe des Bryozoaires, type des Celléporées, a pour caractères : amas de petites cellules ou vésicules calcaires, serrées les unes contre les autres, et percées chacune d'un petit trou; polype isolé. Les Cellépores sont peu remarquables par leurs formes et leurs couleurs. On les trouve en plaques plus ou moins étendues sur toutes les productions marines; ils adhèrent aux rochers, aux plantes, aux crustacés, aux mollusques testacés.

CELLERIER (du latin *cellarius*, dérivé lui-même de *cella*, cellier), titre d'office qu'on donne dans un monastère au religieux qui a soin des provisions, de la dépense de bouche, du temporel de la maison. Les communautés de religieuses ont des *cellerières*.

Les anciens donnaient ce nom à ceux à qui ils confiaient le soin de leurs affaires domestiques. Ce titre était alors l'équivalent de celui d'*intendant*. Sous les empereurs romains, le *cellerier* était un officier chargé de l'examen des comptes.

CELLULAIRE. Les Anatomistes nomment *tissu cellulaire un* tissu organique composé d'un assemblage de lamelles, de filaments très-fins, mous, blanchâtres, extensibles, entrecroisés en une foule de sens différents, et laissant dans leurs intervalles des espèces de *cellules* irrégulières, plus ou moins distinctes. Ce tissu entoure et pénètre tous les organes; il est surtout abondant sous la peau et entre les muscles; le tissu adipeux, ou graisse proprement dite, est contenu dans les aréoles ou interstices du tissu cellulaire.

En Botanique, on appelle *tissu cellulaire* la réunion de petites cavités ovales, oblongues ou hexagonales, qui forme la première trame du végétal; — *enveloppe cellulaire* la première peau ou couche, ordinairement verte, qu'on trouve sous l'épiderme des végétaux, et dont l'organisation a quelque rapport avec celle du tissu cellulaire des animaux; — *plante cellulaire,* une plante composée uniquement de tissu cellulaire arrondi ou allongé.

En Législation, on appelle *régime* ou *système cellulaire* le système d'après lequel les prisonniers sont renfermés isolément dans des cellules séparées; — *voiture cellulaire*, une voiture divisée en compartiments, au moyen de laquelle on transporte les prisonniers au lieu de leur détention, sans qu'ils communiquent ensemble pendant la route. Depuis 1837, cette voiture a remplacé la chaîne des forçats.

CELLULE (de *cellula,* diminutif de *cella,* loge). En Physiologie, on nomme ainsi les petites cavités dont la réunion forme le *tissu cellulaire. Voy.* ce mot.

En Histoire naturelle, on appelle *cellules* de petites loges construites par certains insectes hyménoptères, tels que les abeilles et les guêpes, pour y déposer leurs provisions et y élever leurs larves. On les nomme proprement *alvéoles* (*Voy.* ce mot). — On désigne encore sous ce nom les loges dans lesquelles sont placés les Polypes à polypiers, et qui sont une partie endurcie de la substance de ces animaux.

Pour les cellules des couvents et des prisons, *Voy.* COUVENT, PÉNITENCIER.

CELLULEUX (TISSU), partie spongieuse des os qui, dans son organisation, présente un amas de cellules ou de petites loges séparées par des espèces de cloisons fort minces. Cette texture se remarque surtout dans la partie moyenne et centrale des os longs.

CELLULOSE (du mot *cellule*), substance qui compose la trame du tissu solide de tous les végétaux et forme le *ligneux;* au début de son organisation, elle affecte la forme de cellules. Les fibres textiles du chanvre, du lin, du coton, sont de la cellulose presque pure; il en est de même de la moëlle de l'*Æschynomene paludosa*, communément appelée *papier de riz,* qu'on emploie pour la confection des fleurs artificielles. Le tissu ligneux du bois est composé en grande partie de cellulose qui, suivant l'âge et l'espèce de l'arbre, se trouve imprégnée de matières incrustantes, résineuses, féculentes, ou autres. La cellulose pure est blanche, diaphane; elle renferme du carbone, de l'hydrogène, et de l'oxygène dans les rapports de $C^{12}H^{10}O^{10}$; elle est insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les huiles. Les solutions alcalines faibles sont sans action sur elle. Il en est de même des acides minéraux étendus. L'acide sulfurique concentré la convertit d'abord en une matière gommeuse dite *dextrine*, et enfin en glucose. L'acide nitrique concentré s'y combine et forme un composé explosif qui a reçu le nom de *coton-poudre*. La cellulose a été analysée pour la première fois par MM. Gay-Lussac et Thénard; elle a été étudiée depuis par MM. Schleiden, Payen, et d'autres chimistes.

CÉLOSIE (du grec *célos,* brillant), *Celosia,* genre de la famille des Amarantacées, est composé de plantes exotiques, annuelles ou bisannuelles, à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, tribractées, à périgone pentaphylle, et à cinq étamines réunies en forme de coupe à la base. Ce genre a pour type la *C. cristata,* belle plante veloutée, confondue longtemps avec les Amarantes, et que l'on cultive dans les jardins sous les noms d'*Amarante des jardiniers*, de *Passe-velours* ou de *Crête de coq*.

CELSIE (d'Olaüs *Celsius,* botaniste suédois), genre de plantes de la famille des Scrofulariées, tribu des Verbascées. Ses espèces, peu nombreuses, sont herbacées; elles croissent dans le Levant, les îles de l'Archipel, l'Égypte et la Barbarie. L'espèce la plus connue est la *C. du Levant,* plante annuelle de 0m,40 de haut : ses fleurs sont petites et d'un jaune pâle.

CELTIS, nom latin du MICOCOULIER.

CÉMENT, CÉMENTATION (du latin *cæmentum,* blocaille). En Chimie, on appelle *cément* toute matière dont on entoure un corps métallique pour le soumettre à la *cémentation*, c.-à-d. pour déterminer en lui, à l'aide de cette matière, certaines combinaisons ou décompositions. Les céments varient suivant le corps sur lequel on opère, et le but qu'on se propose. Ainsi, le cément est formé de charbon lorsqu'on veut faire de l'*acier* artificiel (*Voy.* ACIER). On prend un cément composé de tuiles réduites en poudre fine, de nitre, de sulfate de fer calciné au rouge et d'un peu d'eau, quand on veut séparer l'or de l'argent avec lequel il est allié, etc.

En Anatomie, on appelle *cément* une substance analogue au tissu osseux, qui recouvre la racine des dents, va en s'amincissant à mesure qu'elle se rapproche de la couronne, et forme même parfois une couche mince sur l'émail de cette dernière.

CÉMENTATION. *Voy.* CÉMENT et ACIER.

CÉNACLE (du latin *cœnaculum,* même signific.), nom des salles à manger chez les anciens. C'était d'ordinaire une espèce de terrasse placée à l'étage le plus élevé de la maison. Ce nom n'est plus guère usité qu'en parlant de la salle où le Sauveur célébra la *Cène*. La maison qui contenait cette salle, et où les apôtres reçurent le Saint-Esprit, était située à l'extrémité méridionale de Jérusalem : on construisit plus tard sur son emplacement une église, et un couvent qui fut longtemps occupé par des Franciscains.

CENDRE (du latin *cinis, cineris,* même signif.), résidu de la combustion de la plupart des substances employées comme combustibles. Les houilles, les tourbes et les végétaux sont les matières qui fournissent le plus de cendres. La cendre contient de la silice, de l'alumine, des oxydes de fer et de manganèse, des sels de chaux et de magnésie, et surtout de potasse et de soude; ces derniers abondent principalement dans les plantes qui croissent près de la mer ou dans son sein. On se sert des cendres, surtout de celles qui proviennent des bois neufs, pour la lessive et dans les verreries; elles fournissent aussi à l'agriculture un bon amendement.

Au figuré, le mot *cendres* se dit des restes de ceux qui ne sont plus, par allusion à l'usage qu'avaient les anciens de brûler les corps des morts, et d'en conserver les cendres dans des urnes funéraires.

On appelle *C. bleue* l'oxyde de cuivre précipité de la dissolution du sulfate de ce métal par la chaux, et retenant de l'eau qui lui donne une couleur bleue : on l'emploie dans la peinture et dans la fabrication des papiers peints; — *C. gravelée*, la cendre provenant du sarment et des vrilles de la vigne; on donne aussi ce nom au produit de l'incinération du tartre brut ou lie de vin desséchée : c'est du carbonate de potasse mélangé de quelques autres sels; on l'emploie à beaucoup d'usages, et surtout à la teinture; — *C. d'orfévre,* les cendres provenant des foyers où l'on fond l'or et l'argent, les débris de creusets, les balayures d'ateliers et tous les déchets qui renferment une quantité sensible de ces métaux, que l'on brûle pour en retirer les matières précieuses.

On nomme *Cendres volcaniques* les matières pulvérulentes que rejettent les volcans en éruption, bien que ces matières n'aient réellement aucun rapport avec les cendres : ce sont des fragments de lave réduits à la consistance de gravier par le brisement, et quelquefois entremêlés de sable. L'éjection violente de ces matières produit souvent des pluies connues sous le nom de *pluies de cendres*.

CENDRES (MERCREDI DES), 1er jour du Carême, dans lequel les fidèles se rendent à l'Église pour se faire tracer sur le front, avec des cendres, le signe de la croix.

CENDRÉE (de *cendre*). On donne ce nom : 1° à l'oxyde de plomb produit par l'action de l'air pen-

dant la fusion de ce métal; 2° au petit plomb dont on se sert à la chasse du menu gibier; 3° à un mélange de pierre à chaux calcinée et de cendres de charbon de terre, qui sert de ciment pour les coupelles.

CENDRURE (de *cendre*), piquetures, petites veines, petits trous que l'on rencontre quelquefois dans l'acier, et qui constituent la plus mauvaise qualité.

CÈNE (du latin *cœna*, souper), se dit et du dernier repas que Jésus-Christ fit avec ses apôtres, et de la cérémonie religieuse qui se fait le jeudi saint en mémoire de ce repas. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CENOBION (du grec *coinos*, commun, et *bios*, vie), nom donné en Botanique au fruit composé de plusieurs petites loges sans valves, ni sutures, sans style et sans stigmate, comme dans les *Labiées*, les *Ochnacées*, la *Bourrache*, la *Vipérine*. Les petits péricarpes qui le composent sont appelés *érèmes*.

CENOBITE (du grec *coinos*, commun, et *bios*, vie), religieux qui vit en communauté. On ne le dit guère que des anciens moines qui vivaient en commun, par opposition aux *ermites* ou *anachorètes*, qui vivaient séparés les uns des autres. *V.* MOINES.

CÉNOMYCE (du grec *kénos*, vide, et *mycès*, champignon), *Cladonia*, plante cryptogame de la famille des Lichens. On en compte plus de 50 espèces, presque toutes croissant sur la terre ou sur les bois pourris. Ces plantes, d'une couleur jaune verdâtre, ont des folioles étalées, des tiges simples ou rameuses, cylindriques, fistuleuses, terminées par des rameaux divisés en une sorte de panicule, ou par un entonnoir. Le *C. rangiferina* est l'aliment unique des rennes pendant les longs hivers de la Laponie. Le *C. sanguinea* est employé au Brésil contre les aphthes des nouveau-nés.

CÉNOTAPHE (du grec *kénos*, vide, et *taphos*, tombeau), tombeau vide dressé à la mémoire d'une personne morte, dont on n'a pas le corps. Les cénotaphes doivent leur origine à cette croyance des anciens, que les mânes de ceux qui n'avaient point reçu les honneurs de la sépulture erraient sur les bords du Styx sans pouvoir entrer dans le séjour des morts.

CENS (du latin *census*, estimation des biens), nom donné par les Romains au dénombrement du peuple et au recensement des fortunes que les *censeurs* faisaient tous les cinq ans. Le 1er recensement eut lieu sous Servius Tullius, 6e roi de Rome. — Les Romains appelaient aussi *cens* une redevance annuelle imposée aux immeubles dans les provinces.

Le *cens* était jadis en France une rétribution perçue annuellement par un seigneur, dit alors *Seigneur censier*, sur une chose ou sur une personne.

Avant l'établissement du suffrage universel en France, on appelait *cens électoral* la quotité d'impositions nécessaire pour être électeur ou éligible : l'électeur par le cens était dit *E. censitaire*. De 1814 à 1830, le *cens électoral* était, pour les électeurs, de 500 fr.; depuis 1830, il fut abaissé à 200 fr.; le cens d'éligibilité, fixé à 1,000 fr. de contributions directes en 1814, avait été réduit en 1830 à 500 fr.

CENSEUR (en latin *censor*, de *censere*, évaluer), magistrat romain qui tenait un registre des citoyens et de leurs biens (*cens*), et qui avait en outre le droit de surveiller leurs mœurs et leur conduite. *Voy.* CENS, et le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, au mot CENSEUR.

Dans l'ancienne Université, on appelait *censeur* un officier nommé pour examiner la capacité des récipiendaires. — Dans nos Lycées, le *censeur* (autrefois *préfet des études*) est le fonctionnaire qui est plus spécialement chargé de la surveillance des études et du maintien de la discipline. Le censeur prend rang immédiatement après le proviseur.

En Politique, on nomme *censeur* le fonctionnaire qui est préposé par le gouvernement à l'examen des livres, des journaux, des pièces de théâtre, etc., avant la publication ou la représentation. *Voy.* CENSURE.

Les *censeurs de la Banque*, au nombre de trois, sont des délégués des actionnaires de la Banque de France qui exercent au nom de ceux-ci un contrôle sur les opérations de cet établissement. *Voy.* BANQUE.

CENSIER (SEIGNEUR). *Voy.* CENS et CENSIVE.

CENSITAIRE (de *cens*), nom donné jadis à la personne qui tenait une terre ou un fonds à charge de *cens*. *Voy.* ce mot.

*Électeur censitaire*. *Voy.* CENS et ÉLECTION.

CENSIVE, nom donné à l'étendue des domaines d'un seigneur *censier*, c.-à-d. qui avait droit de lever le cens. On le donnait aussi à la redevance qui se payait annuellement au seigneur censier par les propriétaires et détenteurs d'héritages roturiers situés dans sa seigneurie.

CENSURE, dignité de censeur. *Voy.* CENSEUR.

En Politique, ce nom désigne l'examen que certains gouvernements font faire d'un livre, d'une brochure, d'un article de journal, d'une estampe, d'une pièce de théâtre, etc., avant d'en permettre la publication ou la représentation. Jusqu'en 1789, la censure n'avait jamais cessé de régner en France. De 1789 à 1792 la liberté de la presse exista presque sans entraves; comprimée pendant le règne de la Terreur, la presse retrouva quelque liberté sous le Directoire; mais, sous le Consulat et sous l'Empire, la censure fut rétablie. Pendant les Cent-Jours, l'empereur supprima la censure. Une ordonnance royale du 20 juillet 1815 proclama la liberté de la presse; mais de nouvelles ordonnances ne tardèrent pas à apporter des restrictions à la publication des journaux et écrits périodiques. Le 16 août 1824, la censure fut rétablie; abolie le 29 septembre de la même année, rétablie de nouveau le 24 juin 1827, elle fut de nouveau supprimée par la Charte de 1830, dont l'art. 7 portait : « La censure ne pourra être rétablie. »

CENSURE DRAMATIQUE. Établie sans contestation sous l'ancienne monarchie, la censure théâtrale fut abolie en 1791; un décret du 8 juin 1806 ordonnna qu'aucune pièce ne serait jouée sans l'autorisation du ministre de la police. La Charte de 1830, en rétablissant la liberté de la presse, n'avait rien prononcé sur les pièces de théâtre; une loi du 9 septembre 1835 défendit la représentation de toute pièce qui ne serait pas revêtue de l'autorisation du ministre de l'Intérieur, à Paris, ou des préfets, dans les départements; cette loi fut abrogée par un décret du 6 mars 1848; mais on ne tarda pas à sentir le besoin de revenir à des mesures propres à sauvegarder l'ordre et la décence. *Voy.* THÉATRE.

On entend encore par *censure* une peine disciplinaire que les corps de magistrature, le Conseil de l'Instruction publique, l'ordre des avocats, les chambres des notaires et des avoués, prononcent contre ceux de leurs membres qui manquent aux devoirs de leur profession. On distingue la *C. simple* et la *C. avec réprimande*.

On appelle *censures ecclésiastiques* des peines publiques prononcées par l'Église ou par un supérieur ecclésiastique; ces censures étaient : l'*excommunication*, la *suspense* et l'*interdit* (*Voy.* ces mots). On distinguait les censures *a jure*, portées par le droit canonique, et les censures *ab homine*, portées par le supérieur ecclésiastique expressément contre certaines personnes. Le droit de censure appartient au pape dans toute l'Église, et aux évêques dans leurs diocèses. Les rois de France ont toujours refusé aux papes le droit d'exercer contre eux la censure.

CENT. Aux États-Unis, ce mot désigne la centième partie d'un dollar : le *cent* vaut à peu près 6 centimes de notre monnaie. — En France on donne ce nom à une grande mesure de compte adoptée pour le sel. Le *cent* de Marennes en Saintonge contient 28 muids, environ 26,880 kilogr. pesant.

CENTAINE. En termes de Filature, on nomme *centaine* le brin de fil de coton, de soie ou de laine par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble, et par lequel on commence à le dévider.

**CENTAURE**, constellation de l'hémisphère austral, qui contient 48 étoiles, est placée sous la queue de l'Hydre, au-dessus de la Voie lactée. Elle n'est pas complètement visible à Paris ; une partie reste toujours au-dessous de l'horizon.

**CENTAURÉE** (du *centaure* Chiron, qui en découvrit, dit-on, les propriétés), *Centaurea*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Cinarées, type d'une sous-tribu dite des Centauriées. Il est formé de plantes annuelles, caractérisées par leurs capitules qui portent à la circonférence des fleurons stériles, et des akènes comprimés à hile latéral. Ce genre compte un grand nombre d'espèces. Nous citerons : la *Grande Centaurée* (*C. centaurium*), qui a une racine amère, tonique et sudorifique ; la *Jacée* (*C. jacea*), qui a aussi une racine amère et légèrement astringente, et qui entrait autrefois dans la préparation des gargarismes détersifs ; le *Bluet* ou *Barbeau* (*C. cyanus*), dont les fleurs fournissent par la distillation une eau qui entre dans les collyres résolutifs ; la *Chausse-trape* ou *Chardon étoilé* (*C. calcitrapa*), dont toutes les parties sont amères, et qui a été préconisée comme succédanée du quinquina : on administre contre les fièvres intermittentes du vin chargé des principes fébrifuges de cette plante ; sa racine passe pour diurétique ; on l'a longtemps employée contre les maladies des reins, la gravelle, la colique néphrétique ; le *Chardon bénit* (*C. benedicta*), qui a les mêmes propriétés que la chausse-trape ; la *C. behen* du mont Liban, employée comme tonique, etc.

La plante qu'on appelle vulgairement *Petite Centaurée* (*Erythræa centaurium*) n'est point une centaurée ; elle appartient au genre *Érythrée*. *V.* ce mot.

**CENTAURELLE** (diminutif de *centaurium*, grande centaurée), genre de la famille des Gentianées, formé par L.-C. Richard pour 3 ou 4 espèces de plantes annuelles à feuilles opposées, très-petites, à fleurs terminales très-petites et blanches ou verdâtres : ces plantes sont originaires de l'Amérique boréale.

**CENTENAIRE**, nom donné à ceux qui arrivent à l'âge de cent ans ou qui le dépassent. Un de nos plus célèbres centenaires est Fontenelle, né en 1657 et mort en 1757. Le voyageur De Lahaie atteignit sa 120e année ; il en fut de même, dit-on, du poëte persan Saadi. Le pêcheur anglais Henri Jenkins, mort le 8 déc. 1670, dans le Yorkshire, était âgé de 169 ans ; il eut deux fils, qui furent également centenaires. — En 1830, la France comptait 114 centenaires ; les départements qui en offraient le plus étaient ceux : du Gers, 11 ; de la Gironde, 7 ; des Landes, 6 ; de la Seine-Inférieure, 5 ; de Saône-et-Loire, 5 ; de la Loire, 5. *Voy.* LONGÉVITÉ.

**CENTENIER**, officier de la milice romaine qui succéda au *centurion* : il commandait à une troupe de cent hommes. Du temps de Charlemagne, les centeniers commandaient les soldats qu'enrôlait un comte. Les centeniers disparaissent sous la 3e race.

**CENTÉSIMALE** (DIVISION), division en cent parties ; se dit surtout de la division du cercle. Le quart de la circonférence étant pris pour unité, on a proposé de le diviser en 100 degrés, le degré en 100 minutes, la minute en 100 secondes, etc. Cette division n'a pas été généralement adoptée.

**CENT-GARDES**, corps d'élite chargé de la garde de l'Empereur, de l'Impératrice et des Enfants de France (déc. des 24 mars 54 et 29 fév. 56). Ils portent le casque et la cuirasse, et sont armés d'une carabine et d'un sabre.

**CENTI....**, mot qui, joint aux noms des nouvelles mesures françaises, désigne une unité *cent fois* plus petite que l'unité : *centiare*, *centigramme*, etc.

**CENTIARE**, centième partie de l'are, n'est autre chose que le mètre carré. Il équivaut, dans les anciennes mesures, à un carré ayant 3 pieds 11 l.,296 de côté.

**CENTIÈME DENIER**, impôt que payait jadis en France l'acquéreur d'un immeuble, et qui était égal à la centième partie du prix de cet immeuble. Les biens qui venaient par succession ou par donation en ligne directe en étaient seuls exempts.

**CENTIGRADE**, divisé en cent degrés, se dit surtout du thermomètre. *Voy.* ce mot.

**CENTIGRAMME**, centième du gramme, équivaut, dans nos anciennes mesures, à un poids de 0 grain, 188.

**CENTILITRE**, centième du litre, équivaut à 0,01074 de l'ancienne pinte, et à 0,0123 de l'ancien litron.

**CENTIME**, centième partie du *franc*, d'après le système décimal adopté pour les monnaies en 1792. On frappe aujourd'hui peu de pièces d'un centime : le *sou* de cuivre, valant 5 centimes, est d'un usage beaucoup plus ordinaire ; les pièces d'argent valant moins d'un franc sont les pièces de 20 centimes (qui ont remplacé, depuis 1848, celles de 25 centimes), et celles de 50 centimes.

CENTIMES ADDITIONNELS, contributions spéciales imposées en *addition* au principal des contributions directes, et calculées sur le pied du centième de ces contributions. Les *centimes additionnels* sont destinés aux besoins de la commune, notamment à l'entretien des chemins vicinaux ; ils sont votés par le conseil municipal : le maximum est fixé à cinq centièmes.

**CENTIMÈTRE**, centième partie du mètre, égale 4 lignes, 443 de nos anciennes mesures. *Voy.* MÈTRE.

**CENTON** (du latin *cento*, habit fait de divers morceaux) ; nom donné à certains ouvrages de poésie qui sont composés de vers ou de fragments de vers dérobés de côté et d'autre, soit dans le même auteur, soit dans plusieurs, et disposés dans un nouvel ordre, de manière à offrir un sens tout différent de celui qu'ils ont dans l'original. On connaît surtout les *Centons homériques* et les *Centons virgiliens*. Parmi ces derniers, on cite plusieurs *Vies de Jésus-Christ*, composées pour la plupart au moyen âge, notamment celle de Proba Falconia.

En Musique, on appelle *centon* (*centone* ou *pasticcio*) un opéra composé d'airs de plusieurs maîtres (*Voy.* PASTICHE). — Dans le plain-chant, c'est un morceau de traits recueillis et arrangés pour la mélodie qu'on a en vue.

**CENTRAL**, tout ce qui a rapport à un centre.

En Physique, on appelle *feu central* celui que l'on suppose être placé au centre de la terre ; *forces centrales* celles qui, émanant d'un point central, déterminent un corps en mouvement à tendre vers le centre ou à s'en éloigner. *Voy.* CENTRIFUGE et CENTRIPÈTE.

En Géométrie, on nomme *règle centrale* la méthode imaginée par Baker pour déterminer le centre du cercle qui doit couper une parabole donnée, dans des points dont les abscisses représentent les racines réelles du 3e ou 4e degré qu'on veut construire.

En Astronomie, l'*éclipse centrale* est celle où les centres des deux astres coïncident exactement.

**CENTRALISATION**, concentration dans les mains d'un gouvernement unique et central de toutes les attributions de la puissance publique. Nulle part cette concentration n'est portée aussi loin qu'en France. Déjà fortement établie par l'ancienne monarchie pour l'action politique, surtout par Louis XI et Richelieu, elle a été depuis étendue, par l'Assemblée Constituante, par la Convention et surtout par l'Empire, à tous les détails de l'administration. — Les avantages de la centralisation sont un des sujets les plus controversés entre les publicistes. S'il est incontestable qu'elle donne plus d'unité et de force au gouvernement central, elle a aussi l'inconvénient d'annuler toutes les autorités locales, de multiplier au delà de toute mesure les rouages de l'administration et d'éterniser les affaires. Un décret du 25 mars 1852 a eu pour but d'en prévenir l'abus. On peut consulter M. de Cormenin (*De la Centralisation*, 1842). M. Anisson (*De la Central. et de ses dangers*, 1849).

**CENTRE** (du grec *kentron*, point). Dans un sens général, ce mot signifie un point également éloigné des extrémités d'une ligne, d'une surface, d'un so-

lide, tels qu'un cercle, une sphère, une section conique.

CENTRE D'ATTRACTION d'un corps, point vers lequel certains corps tendent en vertu de leur gravité, ou autour duquel une planète tourne comme autour d'un centre, y étant attirée ou poussée par la gravité.

CENTRE DE GRAVITÉ OU D'INERTIE d'un corps, point sur lequel un corps, sollicité seulement par la pesanteur, peut être maintenu en équilibre dans toutes les positions; c'est le point d'application de la résultante de toutes les attractions qu'exerce la terre sur les particules de ce corps. Pour trouver mécaniquement le centre de gravité d'un corps, il suffit de le placer dans deux positions différentes d'équilibre, à l'aide de deux forces agissant dans des directions verticales et appliquées successivement à deux points différents de ce corps; le point d'intersection de ces deux directions est le centre de gravité. Pour trouver, par exemple, le centre de gravité d'une planche, on la suspend par un point; alors le fil à plomb, suspendu du même point, passera par le centre de gravité; après avoir tracé la direction du fil sur la planche, on la suspend par un autre point, et l'on applique le fil à plomb pour trouver une autre ligne semblable; le point d'intersection de cette ligne avec la première sera le centre de gravité. Le centre de gravité chez l'homme est situé vers la partie inférieure du bassin. L'homme assis pose solidement, parce que la verticale abaissée du centre de gravité sur la base de sustentation est difficilement portée hors de cette base; quand il veut se lever, il est obligé de porter le corps en avant pour déplacer le centre de gravité et l'amener à passer par la pointe des pieds. Un homme qui porte un fardeau sur le dos se penche en avant pour ramener à sa position le centre de gravité que la charge avait porté en arrière; si le fardeau est porté dans les bras en avant, c'est en arrière que le corps doit se jeter. Un danseur de corde doit maintenir sa position de manière que le centre de gravité passe toujours par la corde au point où pose le pied.

Dans une ligne droite, le centre de gravité est au milieu de la longueur; dans un cylindre à bases parallèles, au milieu de l'axe; dans un parallélogramme, à la rencontre des diagonales; dans un cercle et dans une sphère, au centre; dans un triangle, au point d'intersection de deux lignes tirées du sommet de deux angles au milieu des côtés opposés, etc.

CENTRE DE MOUVEMENT, point autour duquel tournent plusieurs corps ou un système de corps. On nomme *Centre de mouvement circulaire* d'un corps ou d'un système de corps le point dans lequel, si toute la masse était réunie, toute force appliquée à une distance donnée de l'axe de suspension produirait dans le même temps la même vitesse angulaire que si tous les corps étaient mis en mouvement à leurs distances respectives.

On nomme encore *Centre d'oscillation* dans l'axe de suspension d'un corps ou d'un système de corps, le point sur lequel toute force appliquée, en supposant la masse du système réunie en ce point, produirait la même vitesse angulaire dans un temps donné, que si cette même force était appliquée au centre de gravité, les parties du système oscillant à leurs places respectives; — *C. de percussion*, dans un corps en mouvement, le point où le choc est le plus fort; — *C. phonique*, en Acoustique, la place où l'auditeur entend des échos polysyllabiques et articulés; — *C. de position*, en Mécanique, un point d'un corps quelconque ou d'un système de corps, choisi de manière qu'on puisse exactement estimer la situation et le mouvement du corps ou du système par la situation et le mouvement de ce point; — *C. de pression* d'un fluide contre un plan, le point que soutient une force égale et opposée à toute la pression appliquée contre lui, de sorte que le corps sur lequel s'exerce la pression demeure en équilibre.

En Anatomie, on appelle *Centre épigastrique* les ganglions et le plexus nerveux situés à l'épigastre, où semblent aboutir, comme à un centre, les impressions reçues dans diverses parties du corps; *C. nerveux*, l'endroit d'où plusieurs nerfs tirent leur origine : le cerveau, la moelle épinière, les ganglions.

En Politique, on donne le nom de *centre* à la partie d'une assemblée qui siége au milieu de la salle : c'est là que se placent ordinairement ceux dont les opinions modérées tiennent le milieu entre celles du côté droit et celles du côté gauche.

CENTRIFUGE (FORCE), force par laquelle un mobile tournant autour d'un centre s'efforce de s'éloigner de ce centre et semble le *fuir*. La force centrifuge est d'autant plus grande, que le rayon de courbure est plus petit. Si le corps qui tourne vient à s'échapper, il suivra la direction de la tangente au point où il se sera échappé : la fronde en est un exemple. C'est à cause de l'action de la force centrifuge que, dans la construction des chemins de fer, on cherche, autant que possible, à leur faire suivre la ligne droite, ou tout au moins des courbes d'un très-grand rayon. C'est la combinaison de la force centrifuge avec la force centripète qui produit l'orbite des planètes autour du soleil. On attribue encore à la force centrifuge l'aplatissement de la terre vers les pôles.

CENTRIPÈTE (FORCE), force directement contraire à la force centrifuge, par laquelle un mobile en mouvement autour d'un centre tend à s'en rapprocher et semble le chercher (*petere*). Tout corps libre qui se meut circulairement est retenu dans son orbite par une force centripète précisément égale à la force centrifuge qui le pousse à s'en écarter : c'est ce qui a lieu dans le système solaire.

CENTRISQUE (du grec *kentron*, aiguillon), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Tubulirostres ou Bouches en flûte, a le museau très-allongé, les mâchoires sans dents, le corps très-comprimé. La seule espèce connue, le *C. scolopax*, a la forme tubuleuse, et son museau l'a fait comparer, tantôt à une bécasse, tantôt à un éléphant, tantôt à un soufflet : aussi l'appelle-t-on *Bécasse de mer*, et *Soffietta*, *Trombetta*, sur les bords de la Méditerranée.

CENTROBARIQUE (du grec *kentron*, centre, et *baros*, poids). On nomme *méthode centrobarique* un procédé imaginé pour mesurer l'aire ou le volume engendrés par la rotation d'une ligne ou d'une surface autour d'un axe immobile. Cette règle s'énonce ainsi : Toute figure formée par la révolution d'une ligne ou d'une surface autour d'un axe fixe a pour mesure le produit de la ligne ou de la surface génératrice par le chemin du centre de gravité. Le Père Guldin, jésuite du XVIIe siècle, a passé pour l'inventeur de cette règle; mais on l'a retrouvée dans la préface du VIIe livre des *Collections mathématiques* de Pappus d'Alexandrie.

CENTRONOTE (de *kentron*, aiguillon, et *nôtos*, dos), grand genre de poissons de la famille des Scombéroïdes, comprend les *Pilotes*, les *Liches*, les *Élacates* et les *Trachinotes*. — Ce nom a été donné aussi à des espèces appartenant à des genres différents, notamment à un Épinoche (*Gasterosteus aculeatus*).

CENTROPOME (de *kentron*, aiguillon, et *pôma*, opercule), un des genres de la famille des Percoïdes.

CENTROTE (du grec *kentrôtos*, armé d'aiguillons), genre d'insectes Hémiptères, de la famille des Cicadaires, caractérisé par la forme allongée de la partie postérieure de leur prothorax, dont les côtés sont dilatés en forme de corne. Les Centrotes ont des aiguillons; ils sont de couleur noire, et sautent avec facilité. Le *C. cornu* des environs de Paris se trouve sur les plantes et dans les lieux humides.

CENT-SUISSES, troupe d'infanterie qui a été longtemps affectée à la garde des rois de France. En 1453, Charles VII avait attaché à son service une troupe de soldats suisses; Louis XI choisit parmi eux une compagnie d'élite qui prit le nom de *com-*

*pagnie des Cent-Suisses ordinaires du corps du roi.* Confirmé en 1496 par Charles VIII, ce corps privilégié subsista jusqu'à la fin du règne de Louis XVI. Il était commandé par un capitaine et deux lieutenants; leur uniforme était un habit à l'espagnole, d'abord bleu, puis rouge, et galonné d'or; dans les grandes cérémonies, ils étaient vêtus de velours. Leur arme était la hallebarde. Rétablis sous Louis XVIII en 1817 sous le nom de *Grenadiers gardes à pied du corps du roi*, ils furent de nouveau licenciés en 1830.

CENTURIE, nom donné, chez les Romains, à une compagnie de cent hommes commandée par un *centurion*, et à une ancienne division du peuple. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les *Centuries de Magdebourg* sont un corps d'histoire ecclésiastique écrit vers 1560 par des ministres protestants de Magdebourg. — Les *C. de Nostradamus* sont les prédictions de cet astrologue, rangées par centaines de quatrains ou de sixains.

CENTURION. *Voy.* CENTURIE.

CEP (du latin *caput*, tête), souche ou pied de vigne. *Voy.* VIGNE et CÉPAGE.

CÉPAGE (de *cep*), sarment de vigne employé comme *plant* ou *bouture*. On a reconnu de tout temps l'influence de la variété du cépage sur la qualité du vin. Cette influence est telle que plusieurs vins renommés tirent leur dénomination de celle des plants qui les ont produits : tels sont, dans le midi de la France, les vins muscats, et, dans le centre, ceux de Grenache, de Malvoisie et de Picardan. Les excellents vins blancs de Vouvray, de Saumur et d'Angers, pourraient également porter le nom de *vins de Pineau :* car ce sont des plants de vigne connus sous ce nom qui les produisent. Le choix du cépage est donc des plus importants pour le viticulteur. Le nombre des variétés de cépages cultivées en France dépasse trois cents. *Voy.* VIGNE.

CEPE ou CEPS (du latin *cœpe*, oignon), variété de Champignon, du genre Bolet. *Voy.* BOLET.

CÉPÉE (de *cep?*), touffe de plusieurs tiges qui sortent de la souche d'un arbre après que le tronc a été coupé, comme on le voit dans les saules, les châtaigniers, les frênes, etc. Ces pousses, presque toujours trop nombreuses, se nuisent réciproquement. Il faut avoir soin, à mesure que la tige-mère grandit, de retrancher celles qui deviennent nuisibles.

CÉPHAÉLIS (de *képhalè*, tête, à cause des capitules que forment leurs fleurs), genre de la famille des Rubiacées, tribu des Psychotriées, est composé de plantes herbacées ou d'arbustes qui croissent dans les parties chaudes de l'Amérique. Leurs feuilles sont opposées, leurs fleurs bractéolées, réunies en capitules terminaux ou axillaires. La corolle est infundibuliforme, à 4 ou 5 lobes et à 4 ou 5 étamines. L'espèce la plus commune et en même temps la plus utile est le *C. Ipécacuanha*, petit arbrisseau du Brésil qui fournit à la médecine une racine émétique d'un très-grand emploi (*Voy.* IPÉCACUANHA). Cette plante croît dans les lieux humides, couverts de forêts. Elle fleurit en décembre, janvier, février et mars.

CÉPHALACANTHE (du grec *képhalè*, tête, et *acantha*, épine), *Cephalacanthus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Joues cuirassées : tête à forme de parallélipipède, 4 longues pointes qui s'échappent des surscapulaires et des préopercules. Ce genre ressemble beaucoup aux Dactyloptères, dont il diffère par la brièveté de ses pectorales. Il est originaire de Surinam.

CÉPHALALGIE (du grec *képhalè*, tête, et *algos*, douleur), nom sous lequel on désigne tout *mal de tête*, toute douleur qui occupe une région quelconque ou toute l'étendue de la tête ou du crâne. On distingue la *céphalée* ou céphalalgie violente et opiniâtre, quelquefois périodique; l'*hémicranie* ou *migraine* (*Voy.* MIGRAINE); le *clou hystérique* (*Voy.* CLOU), etc.

CÉPHALANTHE (du grec *képhalè*, tête, et *anthos*, fleur), nom donné par certains botanistes à l'assemblage des fleurons qui forment les fleurs composées. Ce mot est synonyme de *calathide* et de *capitule*.

CÉPHALARTIQUES (du grec *képhalè*, tête, et *artizéin*, rendre sain), nom donné par les anciens médecins aux remèdes purgatifs qu'ils croyaient propres à débarrasser la tête des humeurs morbifiques.

CÉPHALÉS, mot employé pour désigner les mollusques munis d'une tête, par opposition aux *acéphales*, qui n'en ont pas.

CÉPHALIQUE (du grec *képhalè*, tête), qui a rapport à la tête. On appelle communément *Veine céphalique* une veine superficielle de la face antérieure et externe du bras, qui est formée au pli du coude par la réunion de la médiane céphalique, de la radiale superficielle, etc.; elle monte le long du bord externe du biceps et va s'ouvrir dans la veine axillaire, près de la clavicule. C'est une des veines sur lesquelles on pratique la saignée. Les anciens lui avaient donné ce nom parce qu'ils croyaient qu'elle avait quelque rapport avec la tête et que c'était elle qu'il fallait ouvrir dans les céphalalgies. — On nomme *artère céphalique* la carotide primitive. — On désigne sous le nom de *remèdes céphaliques* les antispasmodiques employés contre les maladies nerveuses de la tête.

CÉPHALITE (du grec *képhalè*, tête), inflammation de la tête en général. *Voy.* ENCÉPHALITE.

CÉPHALOIDES ou CAPITÉES. *Voy.* CINAROCÉPHALES.

CÉPHALOPODES (du grec *képhalè*, tête, et *pous*, *podos*, pied), ordre de la classe des Mollusques, contenant des animaux chez lesquels les organes qui servent à la locomotion s'insèrent soit sur la tête, soit autour de la tête ou autour de la bouche, de manière que ces animaux se traînent le corps en haut et la tête en bas. Tous les Céphalopodes sont marins : ils sont très-voraces et se nourrissent principalement de crustacés et de poissons, dont ils s'emparent à l'aide de leurs bras souples et vigoureux, et qu'ils dévorent facilement au moyen de leurs fortes mandibules. Cette classe renferme onze familles, dont les genres principaux sont : les *Poulpes*, les *Argonautes*, les *Seiches*, les *Calmars*, les *Nautiles*, les *Ammonites*, etc. On les appelle aussi *Céphalophores*.

CÉPHALOPTÈRE (du grec *képhalè*, tête, et *ptéron*, aile; tête ailée), genre d'oiseaux de la famille des Corbeaux, renferme une seule espèce, le *C. orné* du Brésil, au plumage d'un beau bleu noir; sa tête est ornée d'un panache formant une sorte de parasol composé de plumes étroites et longues; sa queue est longue et légèrement arrondie.

Poisson de la famille des Raies, d'une taille énorme, à nageoires pectorales grandes, élargies et pointues. Le *C. Massena*, type du genre, se prend, avec les Thons, dans les madragues de la Méditerranée.

CÉPHALOTE (du grec *képhalè*, tête, à cause de la grosseur de sa tête), genre de la famille des Chéiroptères (Chauves-souris), voisin des Roussettes; — Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques.

On donne aussi ce nom à une substance graisseuse qui existe dans la matière cérébrale. *Voy.* CERVEAU.

CÉPHÉE, constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Dragon et Cassiopée, renferme 35 étoiles dont trois de 3e grandeur. Elle tire son nom de Céphée, roi d'Éthiopie, époux de Cassiopée et père d'Andromède, qui fut transporté au ciel après sa mort.

CEPS, genre de Champignons. *V.* BOLET COMESTIBLE.

CERA DE PALMA. *Voy.* CÉROXYLE.

CÉRAISTE (du grec *kérastès*, cornu, à cause des papilles tubéreuses qui recouvrent les graines), *Cerastium*, genre de plantes de la famille des Caryophyllées, la plupart vivaces, presque toutes d'Europe. Ce sont des plantes herbacées, ordinairement velues. Elles sont recherchées à cause de la multitude et de l'éclatante blancheur de leurs fleurs. Le *C. tomenteux* (*C. tomentosum*) a des fleurs d'un blanc

pur et un feuillage argenté et cotonneux dont on tapisse les rochers dans les jardins paysagers.

CÉRAMBYCINS (du latin *cerambyx*, capricorne, nom du genre type), tribu de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes. Ces insectes se reconnaissent à leur labre très-apparent, à leurs yeux toujours échancrés pour recevoir la base des antennes, qui sont ordinairement longues. Leurs cuisses sont en forme de massue et comme portées sur un pédoncule; ils ont les couleurs brillantes. Ils comprennent les genres *Capricorne* ou *Cerambyx* (type de la tribu), *Callichrome*, etc Ils habitent les contrées chaudes et le midi de la France.

CÉRAMIAIRES (du genre type *Céramie*), tribu de plantes Cryptogames, de la famille des Algues, section des Floridées, est caractérisée par des filaments articulés qui produisent à l'extérieur des capsules parfaitement distinctes. Cette famille comprend une foule d'espèces aquatiques, très-déliées, d'un port élégant, d'une couleur agréable, soit brunâtre, soit rouge, purpurine ou verte : elles se trouvent dans la mer, les fontaines et les eaux courantes.

CÉRAMIE (du grec *kéramion*, vase en terre, à cause de la forme des capsules qui renferment les graines), genre type de la famille des Céramiaires : filaments cylindriques articulés par sections, qui sont marquées intérieurement d'une seule macule de matière colorante; capsules externes, solitaires, nues, opaques; leur couleur varie du pourpre au violet; ils ont la forme d'arbuste, et croissent dans l'Océan.

CÉRAMIQUE (ART), du grec *céramos*, terre à potier; nom donné de nos jours à l'art qui a pour objet la fabrication des poteries, faïences et porcelaines, considérée en général. Les anciens, et notamment les Étrusques, avaient porté à une grande perfection la fabrication de la poterie. Jusqu'au XIV[e] siècle les secrets de cet art furent à peu près ignorés en Europe. On s'appliqua d'abord à la fabrication du grès; l'Italie produisit ensuite ces belles faïences et ces poteries vernissées connues sous le nom de *majolica* et de *terra invetriata*. Au XVI[e] siècle, Bernard de Palissy, en France, inventa les *rustiques figulines* et ces belles *poteries émaillées* si recherchées aujourd'hui. C'est seulement au XVIII[e] siècle que remonte l'invention de la terre de pipe ou faïence anglaise et de la porcelaine européenne. Les Anglais empruntèrent cette dernière aux Chinois; mais ces produits de la Chine trouvèrent presque aussitôt en France et en Saxe une concurrence redoutable. La porcelaine de Saxe n'a plus son ancienne réputation; mais les produits de la manufacture de Sèvres ont toujours conservé leur supériorité. On estime beaucoup aussi les faïences fines et dures et les porcelaines tendres sorties des fabriques de Creil et de Montereau. M. Brongniart, qui a été longtemps le directeur de la manufacture de Sèvres, a publié un remarquable *Traité des Arts céramiques* (1844, 2 vol. in-8); il est aussi le créateur du beau *Musée céramique* de Sèvres, dont il a publié lui-même la *Description* avec M. Riocreux (2 v. in-4 et atlas). *Voy.* POTERIE, FAÏENCE, PORCELAINE, etc.

On appelait autrefois *Céramiques* deux quartiers d'Athènes, situés l'un en dehors, l'autre dans l'enceinte de la ville, parce qu'ils occupaient l'emplacement d'anciennes fabriques de poteries. Dans le premier de ces quartiers était située l'Académie de Platon.

CÉRAPTÈRE (du grec *kéras*, corne, et *ptéron*, aile), genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages. Ces insectes ont la lèvre grande, les palpes très-visibles, les élytres longues et de forme parallélogrammatique, et les tarses courts. On le trouve à la Nouvelle-Hollande.

CÉRASINE (du latin *cerasus*, cerise), principe chimique qui constitue la presque totalité des gommes qui exsudent des cerisiers, des amandiers, des pruniers, etc. La cérasine se gonfle dans l'eau froide, et s'y dissout fort bien à chaud. Bouillie longtemps avec de l'eau, elle se convertit en gomme arabique, dont elle a la composition. *Voy.* ARABINE.

CÉRASTE (du grec *kéras*, corne), *Vipera cerastes*, espèce de Vipère qui se fait remarquer par une petite corne pointue qu'elle porte sur chaque sourcil, ce qui lui a fait donner le nom de *serpent cornu*; elle est grisâtre, et se tient cachée dans le sable en Afrique. On la voit gravée sur les anciens monuments égyptiens.

CERAT (du latin *cera*, cire), médicament externe qui a pour base la cire et l'huile, ce qui le distingue des *pommades* qui sont faites avec de la graisse, et des *onguents* qui contiennent des matières résineuses. Les cérats sont employés pour dessécher les plaies légères, adoucir la peau, prévenir les gercures, etc. On distingue : 1° le *C. simple*, dit aussi *C. blanc* ou *de Galien*, composé de cire vierge et d'huile d'amandes douces; rougi avec de l'orcanette et aromatisé avec une huile essentielle ou de l'essence de roses, il donne le *C. à la rose* ou *pommade pour les lèvres;* 2° le *C. de Goulard*, ou *C. saturnin*, cérat astringent, qui doit cette propriété à l'addition d'une très-petite quantité d'eau de Goulard (sous-acétate de plomb liquide); 3° le *C. soufré;* 4° le *C. ammoniacal* ou *de Réchoux*, etc.

CÉRATINE (du grec *kéras*, corne, antenne), genre d'insectes Hyménoptères, famille des Mellifères, section des Apiaires. Ce sont de petits insectes à couleurs bronzées ou noires, offrant quelques taches blanchâtres à la partie antérieure de la tête. Ils ont de grands rapports avec les abeilles. Le type de ce genre est la *C. calleuse* qui dépose ses œufs dans les nids des Osmées, et dont les larves vivent aux dépens des provisions amassées par ces dernières.

CERATOCÈLE, CÉRATOGLOSSE, etc. *Voy.* KÉRATO....

CERATONIA, nom latin du *Caroubier*. *V.* ce mot.

CÉRATOPHYLLE (du grec *céras*, corne, et *phyllon*, feuille), *Ceratophyllum*, genre type et unique des Cératophyllées, famille de plantes dicotylédones, est composé de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à fleurs monoïques, à calice divisé en un grand nombre de lanières verticillées, contenant, dans les mâles, de 10 à 20 étamines sessiles, et dans les femelles, un ovaire libre à un seul ovule. Leurs feuilles sont verticillées et un peu rigides. Ces plantes croissent dans les lacs, les étangs et les rivières, et sont toujours plus ou moins submergées. Le *Ceratophyllum demersum* et le *C. submersum* se trouvent aux environs de Paris.

CÉRAUNIAS ou CÉRAUNITE (du grec *céraunias*, qui provient de la foudre), nom donné par les anciens à des pierres de diverses natures que l'on croyait tombées avec la foudre, d'où leur nom vulgaire de *Pierres de foudre*. Telle est surtout la *Pyrite martiale globuleuse* (sulfure de fer radié), qui a la propriété de faire feu sous le briquet.

CERBÈRE, petite constellation boréale, placée aux environs de la main d'Hercule, tire son nom du Cerbère de la Fable; elle ne renferme que 4 étoiles.

On donne ce nom, sans doute à cause de ses propriétés vénéneuses, à un genre de plantes de la famille des Apocynées, renfermant un arbre du Brésil, dont les noix servent de parure aux indigènes. — C'est aussi le nom d'une espèce de *couleuvre*.

CERCAIRE (du grec *cercos*, queue), genre d'animaux Infusoires, type de la famille des Cercariées, au corps très-petit, transparent, globuleux, muni d'une queue particulière très-simple. Une espèce habite le tartre des dents. — La famille des Cercariées comprend, selon M. Bory de St-Vincent, six genres : *Cercaire*, *Tripos*, *Zoosperme*, *Virguline*, *Turbinile*, *Hestrionille*.

CERCEAU (du grec *circos*, tour, cercle), lame de bois flexible ou de fer mince dont on se sert pour lier les cuves, les tonneaux et les barriques. Les meilleurs cerceaux en bois sont faits de châtaignier, de frêne, de saule-marceau, de tremble, de coudrier.

On en tire une grande quantité de la Picardie et de la Champagne, particulièrement de la Ferté-sous-Jouarre. On les apporte en bottes.

On nomme encore *Cerceau* un cercle de bois léger, que les enfants font courir en le poussant à l'aide d'un petit bâton. Les anciens l'appelaient *Trochus*.

CERCIS, nom scientifique du *Gainier*. *Voy*. ce mot.

CERCLE (du latin *circulus*), figure plane terminée par une ligne courbe dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur qu'on nomme *centre :* la courbe qui limite le cercle s'appelle la *circonférence*. Les droites menées du centre à divers points de la circonférence sont toutes égales, et se nomment *rayons*. Une droite menée dans le cercle, et qui se termine de part et d'autre à la circonférence, se nomme *corde;* lorsqu'une corde passe par le centre, elle prend le nom de *diamètre*. La partie de la circonférence interceptée, ou, comme on dit, sous-tendue par une corde, se nomme *arc de cercle*. Une droite qui coupe la circonférence en deux points se nomme *sécante ;* une droite dont la direction coïncide avec celle de la circonférence dans un seul point de cette courbe se nomme *tangente ;* une portion de cercle comprise entre deux rayons de la circonférence se nomme *secteur*. On appelle *segment* la partie d'un cercle comprise entre un arc et la corde sous-tendue.

Voici les principaux théorèmes relatifs au cercle : La perpendiculaire abaissée du centre d'un cercle sur une corde partage en deux parties égales cette corde et l'arc sous-tendu. Dans un même cercle ou dans des cercles égaux, les arcs égaux sont sous-tendus par des cordes égales, et réciproquement. Les cordes parallèles interceptent dans un cercle des arcs égaux. Lorsque deux cercles se coupent, la droite qui joint leurs points d'intersection est partagée en deux parties égales et à angles droits par celle qui joint leurs centres. Par trois points donnés qui ne sont pas en ligne droite, on peut toujours faire passer une circonférence. Un triangle quelconque peut être inscrit et circonscrit à un cercle ; il en est de même d'un polygone régulier d'un nombre quelconque de côtés.

Une ligne courbe pouvant être considérée comme un assemblage de lignes droites infiniment petites, la circonférence du cercle n'est que le périmètre d'un polygone régulier d'un nombre infini de côtés, et le cercle lui-même n'est qu'un semblable polygone : de là, la mesure de la surface du cercle, qui est le produit de la circonférence par la moitié du rayon.

Archimède est le premier géomètre qui ait déterminé le rapport du diamètre à la circonférence du cercle; il y employa les polygones inscrits et circonscrits de 96 côtés chacun, et trouva que ce rapport devait être compris entre 3,1428 et 3,1408. Le Hollandais Adrien Métius se rendit célèbre par la découverte des nombres 113 : 355, dont le mérite est d'être faciles à retenir, ce rapport étant composé des trois premiers nombres impairs 1, 3, 5, répétés chacun deux fois de suite : ce rapport revient à 3,1415929; il diffère du véritable (3,141592653, etc.) par un excès de moins de 3 millionièmes; on le désigne généralement par la lettre grecque $\pi$. Lorsque le rayon d'un cercle est connu, on en trouve la circonférence en multipliant ce rayon par $2\pi$, et la surface en multipliant par $\pi$ le carré de ce même rayon : ce qu'on exprime par les formules $2\pi R$ et $\pi R^2$.

En Astronomie, on nomme *cercles de la sphère* des lignes imaginaires tracées sur la voûte du ciel pour représenter les mouvements des astres ou fixer la position des objets; on en distingue de *grands* et de *petits*. Les *grands cercles* divisent la sphère en deux parties égales; ce sont : l'*équateur*, l'*écliptique*, l'*horizon*, le *méridien*, le *zodiaque* et les deux *colures;* les *petits cercles* divisent la sphère inégalement : ce sont les *tropiques* et les *cercles polaires* (*Voy*. ces mots et SPHÈRE ARMILLAIRE). — On nomme : *cercle d'apparition perpétuelle* un petit cercle parallèle à l'équateur, et décrit du point le plus septentrional de l'horizon; les étoiles comprises dans ce cercle ne se couchent jamais, et sont toujours sur l'horizon; par opposition, on nomme *C. d'occultation perpétuelle* un cercle parallèle à l'équateur, décrit du point le plus méridional de l'horizon, et au-dessous duquel sont des étoiles qui ne sont jamais visibles sur l'horizon. — *C. de déclinaison*, grands cercles qui passent par les deux pôles de la sphère céleste : tels sont les méridiens. — *C. de hauteur*, petits cercles parallèles à l'horizon (*Voy*. ALMICANTARATS). — *C. diurnes*, cercles parallèles à l'équateur et supposés décrits par les étoiles et autres points du ciel dans leur rotation diurne apparente autour de la terre. — *C. de latitude, de longitude, de réflexion* (*Voy*. LATITUDE, LONGITUDE, SEXTANT). — *C. polaires*, petits cercles de la sphère décrits par les pôles de l'écliptique, tandis que la sphère entière fait sa révolution autour des pôles de l'équateur : ces cercles sont éloignés des pôles du monde de 23° 28′. — *C. verticaux*. *Voy*. AZIMUTS.

CERCLE RÉPÉTITEUR, instrument inventé par Borda pour mesurer l'angle sous lequel on voit deux objets terrestres, est composé d'un pied surmonté d'un cercle entier de cuivre, divisé en 360 degrés, et muni de limbe et de lunettes. On mesure l'angle formé par deux objets terrestres en *répétant* successivement les observations sur toutes les parties de la circonférence du cercle. Le cercle répétiteur s'emploie également dans les opérations astronomiques et géodésiques. On s'en est servi pour mesurer l'arc du méridien, base de notre système métrique.

CERCLE MURAL. *Voy*. MURAL (CERCLE).

CERCLE VICIEUX, sophisme consistant à donner pour preuve d'une allégation une proposition que l'on prouve elle-même par la proposition que l'on avait démontrée avec son secours ; ce qui est tourner dans un cercle sans issue. Par exemple, prouver l'immortalité de l'âme par son immatérialité, puis prouver son immatérialité par son immortalité; prouver la divinité des Écritures par l'autorité de l'Église, et prouver l'autorité de l'Église par les Écritures.

CERCLES. On nomme ainsi aujourd'hui certaines réunions d'hommes seuls, faites à l'imitation des *clubs* des Anglais, où l'on se rend habituellement pour converser et traiter d'affaires, et où l'on se cotise pour recevoir les journaux et aussi pour jouer. On trouve de ces réunions dans presque toutes les villes de France, notamment à Paris. Plusieurs ont une destinatien scientifique ou commerciale : tels sont le *C. Agricole*, le *C. du Commerce*, le *C. de la Librairie*, etc. Dans l'origine, le mot *Cercle* ne s'appliquait qu'aux réunions de la Cour, dans lesquelles les personnes étaient réellement rangées en *cercle* autour du prince ; il s'est étendu ensuite aux réunions de la haute société, et enfin à des réunions payantes.

CERCODIENNES, famille de plantes séparée des Onagraires, dont elle diffère principalement par la pluralité des styles. La famille établie sous ce nom par Jussieu est la même que celle des *Hygrobiées* de Richard, ou des *Haloragées* de R. Brown. Elle renferme les genres *Haloragis*, *Gonatocarpe*, *Myriophyllon* et *Proserpinaca*.

CERCOPE (du grec *cercôpè*, nom d'un de ces insectes), genre d'insectes Hémiptères, de la section des Homoptères, famille des Cicadaires, donne son nom à la petite tribu des *Cercopiens*. Les Cercopes ont un grand rapport avec les cigales. Ce sont des insectes à couleurs vives, ordinairement jaunes ou rouges sur un fond noir. Le *C. sanguinolent*, type du genre, est assez commun aux environs de Paris.

CERCOPITHÈQUES (du grec *cercos*, queue, et *pithécos*, singe), nom donné aux singes qui ont de longues queues, mais plus particulièrement à la *guenon*. — C'étaient aussi, chez les anciens, une espèce de singes que les Égyptiens avaient divinisés.

CERCUEIL (jadis *sarcueil*, dérivé, selon Roque-

fort, du grec *sarx, sarcos*, chair), coffre dans lequel on renferme les corps des morts pour les déposer, soit dans la terre, soit dans un sépulcre. Le cercueil ordinaire, ou *bière*, se compose uniquement de cinq planches de sapin; celui du riche est un coffre de chêne, d'ébène ou d'acajou, enveloppant souvent une boîte de plomb soigneusement soudée. Chez les anciens, les Égyptiens sont célèbres pour le soin qu'ils prenaient de leur sépulture; leurs cercueils étaient ordinairement en bois de sycomore ou de cèdre, et ornés de peintures hiéroglyphiques (*Voy.* MOMIES). Les Grecs et les Romains, qui brûlaient leurs morts, n'ont pas eu de cercueils. L'usage des cercueils fut renouvelé par les chrétiens. En Chine, le luxe des cercueils a été de tout temps porté au plus haut degré : le Chinois le plus pauvre consacre ses premières économies à l'achat d'un cercueil.

CÉRÉALES (de *Cérès*, déesse des moissons), nom sous lequel on réunit toutes les plantes de la famille des Graminées qui sont la base de la nourriture de l'homme et des animaux domestiques. Ce sont, en général, le *froment*, l'*épeautre*, le *seigle*, l'*orge*, l'*avoine*, le *maïs*, auxquels on joint souvent le riz, le sarrasin, le sorgho, l'alpiste, la fétuque flottante, la zizanie et le millet. — En France, la production des céréales augmente à mesure que les procédés de culture s'améliorent : en 1815, la récolte a donné 132 millions d'hectolitres, et en 1835, 204 millions; la région septentrionale fournit les deux tiers de cette production. Dans les départements les plus riches en céréales, tels que le Pas-de-Calais, la Somme, le Nord, etc., les agriculteurs comptent sur 10 années une de bonne récolte, 6 moyennes et 3 mauvaises. La consommation exige 60 centièmes de la récolte pour les hommes, 19 centièmes pour les animaux, 16 centièmes pour les semailles et 2 centièmes pour les boissons; ce qui fait en tout 97 centièmes, et laisse dans les années ordinaires un excédant de 3 centièmes, qui peut s'élever à 15 centièmes dans les bonnes années. La consommation par habitant est de 172 litres; cette consommation d'ailleurs est très-inégalement distribuée : elle est de 199 pour le Nord oriental, de 180 pour le Nord occidental, de 135 pour le Midi oriental, et de 164 pour le Midi occidental; sous Louis XIV, cette consommation n'était guère que de 100 litres par habitant.

Le commerce des céréales a été, à toutes les époques, réglementé par les gouvernements. Caïus Gracchus, par la loi *frumentaria* (125 avant J.-C.), donna l'exemple de distribuer presque gratuitement le blé aux citoyens pauvres; on le donnait à raison de 5/6 d'as le *modius* ou les 14 kilogr.; cet abus, ruineux pour les agriculteurs comme pour l'État, subsista jusqu'à la chute de l'empire romain. En France, l'exportation fut tantôt permise, tantôt défendue, même de province à province; en outre, le blé fut très-souvent taxé, et le *maximum* changea sans cesse. Sous Louis XV, on concéda à certaines compagnies le monopole du commerce des blés, ce qui donna lieu aux plus graves abus (*Voy.* PACTE DE FAMINE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Le mal fut porté au comble pendant la Révolution : la disette, résultat d'une mauvaise législation et des désordres politiques plus encore que de l'intempérie des saisons, fut suivie du pillage, et amena, outre la défense d'exporter, des réquisitions vexatoires et une taxation ruineuse pour les producteurs : Paris fut, pendant plusieurs années, rationné par le gouvernement, qui se chargeait lui-même de la vente du blé; ce ne fut qu'en janvier 1796 que l'approvisionnement fut rendu au commerce. En 1811, Napoléon, voulant assurer la subsistance de la capitale, ordonna la création d'une réserve de farines et la construction de *greniers d'abondance;* mais cette mesure n'eut pas les bons résultats qu'il en attendait. En 1819, le gouvernement établit une *échelle mobile* qui réglait les cas dans lesquels l'importation et l'exportation étaient permises et fixait les droits qu'auraient à payer les blés importés; cette législation subsiste encore, avec quelques modifications.

En Angleterre, la législation des céréales (*corn-laws*) n'a pas subi moins de vicissitudes : l'exportation et l'importation furent alternativement prohibées ou permises; la législation, faite principalement dans l'intérêt de l'aristocratie territoriale, finit par devenir tellement oppressive qu'il se forma contre elle une ligue redoutable ; cette ligue, née à Manchester, en 1838, et habilement dirigée par le célèbre Cobden, réussit, en juin 1846, après une lutte de 8 ans, à faire rappeler, sous le ministère de Robert Peel, les lois qui restreignaient le commerce des blés.

La question des céréales a donné lieu depuis un siècle aux controverses les plus animées, les uns recommandant les mesures prohibitives, les autres préconisant le libre échange. Sur cet important sujet, on peut consulter : *De l'exportation et de l'importation des grains*, par Dupont de Nemours, 1764; *Lettres sur le commerce des blés*, par le marquis de Mirabeau, 1768 ; *Dialogues sur le commerce des blés*, de l'abbé Galiani, 1770; *Sur la législation et le commerce des grains*, par Necker, 1775; *Essai historique sur la législation des grains*, par Chaillou des Barres, 1820; *Cobden et la Ligue*, par Fréd. Bastiat; *Histoire du tarif des céréales*, par A. Molinari, 1847.

CÉRÉBELLITE (de *cerebellum*, cervelet), inflammation du cervelet. *Voy.* ENCÉPHALITE.

CÉRÉBRAL (du latin *cerebrum*, cerveau), tout ce qui a rapport au cerveau. On compte de chaque côté de la tête trois *artères cérébrales :* l'*antérieure*, ou artère du corps calleux; la *moyenne*, branche qui termine en devant la carotide interne ; la *postérieure*, qui est fournie par l'artère vertébrale ; — douze *nerfs cérébraux* ou *crâniens :* l'olfactif, l'optique, le moteur oculaire commun, le pathétique, le trijumeau, le moteur oculaire externe, le facial, l'auditif, le glossopharyngien, le pneumogastrique, le spinal et l'hypoglosse.—On compte trois *membranes cérébrales*, qui forment les *méninges. Voy.* ce mot.

On appelle *affections cérébrales* toutes celles qui ont ou paraissent avoir leur siége dans le cerveau : l'apoplexie, l'épilepsie, etc. Quelques médecins ont donné le nom de *fièvres cérébrales* à certaines variétés de la fièvre ataxique et de la fièvre typhoïde; mais la maladie communément appelée de ce nom est une espèce de méningite. *Voy.* MÉNINGITE.

CÉRÉBRIFORME (MATIÈRE). *Voy.* ENCÉPHALOÏDE.

CÉRÉBRITE, nom donné quelquefois à l'inflammation du cerveau. *Voy.* ENCÉPHALITE.

CÉRÉBRO-SPINAL, qui a rapport au cerveau et à la moelle épinière. On appelle *Système cérébro-spinal*, *Axe cérébro-spinal*, l'ensemble du cerveau et de la moelle épinière; *Liquide cérébro-spinal*, le liquide que renferme le sac de l'arachnoïde.

CÉRÉBROTE, une des 4 graisses particulières de la substance cérébrale. *Voy.* CERVEAU.

CÉRÉMONIAL (de *cérémonie*), ensemble des usages observés dans certaines occasions solennelles et surtout dans les cérémonies politiques et religieuses. Ces dernières comprennent tout ce qui constitue le *culte extérieur*, sacrifices, offrandes, jeux, prières publiques, consécration du mariage et des funérailles, etc. (*Voy.* CULTE et RITUEL). — Le cérémonial politique peut se diviser en cérémonial d'État et de Cour (*Voy.* COURONNEMENT, SACRE, BAISE-MAIN, etc.), et en cérémonial diplomatique ou d'États à États, comprenant aussi le cérémonial maritime; il constitue ce que l'on nomme l'*étiquette*. L'importance que l'on a attachée de tout temps à l'observation du cérémonial a donné lieu à une foule d'ouvrages sur ce sujet. Les plus utiles à consulter sont : le *Theatrum ceremoniale historico-politicum* de Kœnig (Leipzig,

1719-20, 2 vol. in-fol.); le *Cérémonial diplomatique des cours de l'Europe*, de Rousset (Amst., 1739, 3 vol. in-fol.); le *C. de France*, de Théod. et Denys Godefroy (Paris, 1649, 2 vol. in-fol.); le *C. de l'Empire français* (Paris, 1805, 1 vol. in-8), etc.

CÉRÉMONIES (dérivé, selon les uns, de *Cereris munus*, offrande faite à Cérès; selon d'autres et plus probablement de *Cære* et *munia*, pratiques de la ville de *Cære*, ville d'Étrurie à laquelle les Romains empruntèrent en partie leur culte), formes extérieures observées soit dans le culte religieux, soit dans les solennités publiques. On doit à Bernard Picard l'*Histoire des Cérémonies de tous les peuples*.

Sous l'ancienne monarchie et sous l'Empire, on nommait *Maîtres des cérémonies*, *Grand maître des cérémonies*, des officiers chargés d'ordonner les cérémonies et d'y présider. On a retenu le nom de M. de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies de Louis XVI, et de M. de Ségur, grand maître des cérémonies de Napoléon I[er]. — *Voy.* CÉRÉMONIAL.

On nomme encore *maître des cérémonies* ceux qui, dans les convois d'apparat, veillent à l'accomplissement de toutes les cérémonies d'usage.

CÉRÉOPSE (du grec *céros*, cire, et *opsis*, aspect), genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, famille des Lamellirostres, voisin de celui des *Oies*. La seule espèce est le *C. cendré*, au bec fort, très-court, obtus, presque aussi élevé à sa base que long, couvert d'une cire qui s'étend à peu près jusqu'à la pointe; il a les ailes amples, la tête d'un blanc pur, et le reste du corps cendré. Il habite la Nouvelle-Hollande.

CÉRÈS (du nom de la déesse de l'agriculture), planète télescopique, découverte par Piazzi en 1801. Elle fait sa révolution en 1681 jours, 13 h., 55 min., ou environ 4 ans et demi; l'inclinaison de son orbite sur l'écliptique est de 10° 37′ 28″,5 ; son excentricité est de 0,0785; sa distance moyenne au soleil est de 428 millions de kilomètres. Elle n'a que 100 kilom. de diamètre; son volume n'est que le quart de celui de la lune; elle a l'apparence d'une nébuleuse, environnée de brouillards. Son signe astronomique est ⚳.

CERF, *Cervus*, genre de Mammifères ruminants, de la famille des Tubicornes, est caractérisé par des protubérances frontales recouvertes de peau et appelées *bois*. Les cerfs ont 32 dents (8 incisives à la mâchoire inférieure et 24 molaires); des larmiers et un mufle dans la plupart des espèces; des oreilles médiocres et peu pointues; la queue très-courte. Le bois n'existe, à l'exception de la femelle de l'espèce *Renne*, que chez les mâles; il tombe tous les ans vers l'époque du rut, et est remplacé par un autre ordinairement plus fort. Les cerfs sont de tous les ruminants les plus élégants et les plus agiles; leurs jambes sont minces et élevées; leur corps est svelte et gracieusement arrondi; leur cou est long et arqué. On a divisé le genre Cerf en 8 sections, les *Cerfs* proprement dits, les *Élans*, les *Daims*, les *Rennes*, les *Axis*, les *Chevreuils*, les *Cervules*, les *Daguets*.

Les Cerfs proprement dits se distinguent par des bois longs et sessiles, à andouillers coniques, partant les uns de la base du bois, les autres du milieu. L'espèce la plus répandue est le *C. commun* (*C. elaphus*); son pelage est d'un brun fauve par tout le corps, excepté la croupe et la queue qui sont d'un fauve pâle. Le *C. de Corse*, plus petit et plus trapu, et le *C. des Ardennes*, plus grand et à pelage plus foncé, en sont des variétés persistantes. Le cerf vit par troupes plus ou moins nombreuses. On le trouve dans presque toute l'Europe et dans une partie de l'Asie. On appelle *jeune cerf* le cerf depuis trois ans jusqu'à huit; *C. dix-cors jeunement*, le cerf de six ans; *C. dix-cors*, celui de sept; et *vieux cerf*, celui qui atteint huit ans. La femelle du cerf s'appelle *Biche*; elle n'a pas de bois et sa couleur tire sur le bai rouge; elle porte huit mois, et donne un seul petit, qu'on nomme *faon* dans les premiers mois et plus tard *daguet*. A l'époque du rut, le cerf fait entendre un cri rauque et particulier que l'on appelle *raïer* ou *bramer*. La chair du cerf est très-estimée, et son bois sert à faire des manches de couteau, de serpette, des pommes de canne, des pipes, etc.; raclé et réduit en fragments minces, il fournit, au moyen de l'eau bouillante, une gélatine très-saine et très-nourrissante, appelée *gelée de corne de cerf*.

La *chasse du cerf* est devenue l'objet d'un art particulier qui a son langage propre, et qui exige un appareil presque royal. Un *veneur détourne*, c.-à-d. fait lever l'animal avec son limier, et détermine son *pied* (son empreinte), ses *fumées* (sa fiente), son âge et son sexe. Des piqueurs animent les chiens et les aident sur le *change* ainsi que sur le *retour*, c.-à-d. qu'ils les empêchent d'être dépistés par le cerf : car cet animal ne manque pas de ruser, de mettre un autre cerf à sa place, et de repasser sur la même voie, ou bien il *perce*, c.-à-d. s'éloigne, ou se jette à l'écart et se couche sur le ventre. Lorsqu'il voit ses ruses inutiles, il s'élance à l'eau pour dérober son *sentiment* aux chiens. Les piqueurs l'y suivent et le mettent *aux abois*. C'est alors que le cerf, devenant furieux, *fait tête* aux chasseurs, défend sa vie et blesse souvent à coups d'andouillers les chiens et même les chevaux. Lorsqu'il a perdu ses forces, un des chasseurs lui coupe le jarret et, pour l'achever, lui enfonce son couteau au défaut de l'épaule. On célèbre sa mort par des fanfares (l'*hallali*), et l'on donne ses intestins aux chiens pour faire curée.

CERFEUIL (du latin *cerefolium*), *Scandix cerefolium*, plante potagère de la famille des Ombellifères. On distingue : 1° le *C. ordinaire*, plante annuelle dont les feuilles profondément découpées, comme celles du persil, mais plus grandes, ont une saveur et une odeur légèrement aromatiques; on s'en sert dans les cuisines pour les assaisonnements; les bestiaux, et surtout les lapins, en sont très-friands; la décoction de cerfeuil est résolutive, et calme les douleurs hémorroïdales; le suc exprimé de ses feuilles est diurétique; 2° le *C. musqué* ou *C. d'Espagne* (*Sc. odorata*), plus grand que le précédent : ses semences ont le goût et le parfum de l'anis; 3° le *C. bulbeux*, dont la racine et les bulbes contiennent une fécule alimentaire.

CERF-VOLANT, jouet d'enfant qui consiste en un châssis léger, en forme de raquette, fait de baguettes d'osier et recouvert de papier. On *enlève* un cerf-volant en courant contre le vent, et en lâchant peu à peu la ficelle qui le retient : on a observé que le cerf-volant monte en faisant avec l'horizon un angle aigu qui ne dépasse guère 45 degrés. Pour empêcher qu'il ne donne des coups de tête en bas, on a soin de garnir son extrémité inférieure d'une *queue* faite de petits rouleaux de papier, liés de distance en distance à une longue ficelle, et qui servent de contre-poids. — Franklin a fait servir le cerf-volant à une expérience de physique fort intéressante, mais toujours dangereuse : il est parvenu à soutirer l'électricité des nuages au moyen d'un cerf-volant armé à la tête d'une pointe métallique et attaché à une corde conductrice.

CERF-VOLANT, nom vulgaire du mâle du *Lucanus cervus*, espèce d'insecte Coléoptère du genre *Lucane* (*Voy.* ce mot). On l'appelle ainsi à cause de ses cornes dentelées, assez semblables à celles du cerf.

CÉRINE, acide gras contenu dans la cire d'abeilles.

CÉRINTHE, nom latin du genre *Mélinet*.

CERISE, fruit du cerisier. *Voy.* CERISIER.

CERISIER, *Cerasus* (de *Cérasonte*, v. d'Asie Mineure, d'où il fut apporté à Rome par Lucullus, 68 ans av. J.-C.), genre de la famille des Rosacées, tribu des Amygdalées, à feuilles ovales, lancéolées, finement dentées sur les bords; à fleurs blanches à 5 pétales; à fruit d'un rouge plus ou moins vif, formant un drupe globuleux, ombiliqué à la base, charnu, très-glabre et dépourvu de poussière bleuâtre; à noyau

lisse. Il forme quatre espèces : le *Merisier*, le *Bigarreautier*, le *Guignier* et le *Griottier* ou *C. commun*.

Ce dernier, qui est connu à Paris sous le nom de *Cerisier* proprement dit, et dans le Midi sous celui de *Griottier*, comprend des arbres de taille peu élevée, à fleurs remarquables par leur calice ample et campanulé ; à fruits acides, portés sur des pédicules courts et épais. Les variétés de cette espèce sont : 1° la *Cerise de Montmorency*, à fruit globuleux, déprimé, d'un rouge pâle, et dont les pédoncules sont un peu allongés : on l'appelle aussi *C. d'Angleterre*, *Belle de Choisy*, *C. doucette*, *C. hâtive*, etc. ; 2° la *C. ambre* ou *C. à fruit blanc* ; 3° la *C. à courte queue* ou *C. de Montmorency à gros fruit* ; 4° la *C. à bouquet*, à fleurs nombreuses, ordinairement polygynes, réunies au nombre de 3, 4, ou 5, sur le même pédicule ; 5° le *Cerisier à fleurs doubles*, à fruits rares, d'un rouge pâle, très-acides ; 6° le *C. à fleurs de pêcher*, à fleurs pleines et roses ; 7° le *C. à feuilles panachées* ; 8° la *Griotte commune, grosse Griotte*, noire, tardive, et les sous-variétés, qu'on appelle *petite Griotte à ratafia*, *Griotte à la feuille*, *Griotte d'Espagne*, etc. ; 9° enfin la *C. guigne*, dite aussi *C. cœur* ou *Griotte guigne*, à fruit ovale, comprimé, et à chair d'un rouge foncé.

Tout le monde connaît les usages des cerises : on en fait des confitures, des liqueurs de table, telles que le ratafia, le kirsch et le marasquin, etc. Le bois du cerisier est dur et susceptible d'un beau poli.

CER. NAIN. *V.* CAMÉRISIER.—C. ODORANT. *V.* MAHALEB.

CÉRITE, minérai d'un violet brunâtre, composé de silice et d'oxyde de cérium, de didyme et de lanthane. On le rencontre dans les mines de cuivre de Nya-Bastnaës, près de Riddarhyttan en Suède. C'est une des principales mines d'où l'on tire le cérium.

Coquille univalve, turriculée, à ouverture oblongue, oblique, dite vulg. *Télescope* et *Obélisque chinois*.

CÉRIUM (du nom de la déesse *Cérès*, ou plutôt du *cérite*, dans lequel il a été découvert), corps simple métallique, contenu dans quelques minéraux très-rares de Suède et de Sibérie. On le trouve particulièrement à l'état de silicate, de carbonate, de phosphate ou de fluorure, dans la *cérite*, l'*allanite*, l'*orthite*, la *gadolinite*, etc., le plus souvent accompagné de lanthane, de didyme et d'yttrium. — Le cérium a été découvert en 1803, presque en même temps, par Klaproth, Hisinger et Berzélius.

CERNE (du latin *circinus*, compas), se dit, en général, de tout rond tracé sur la terre, sur le sable, etc. — En Chirurgie, ce mot se dit du rond livide qui se forme quelquefois autour d'une plaie de mauvaise nature, ou autour des yeux, quand ils sont ce qu'on appelle *battus* : c'est de là qu'est dérivée l'expression *avoir les yeux cernés*.

En Botanique, on nomme *cernes* les cercles concentriques que l'on remarque sur la tranche d'un arbre coupé horizontalement, et qui marquent son accroissement annuel. Le nombre des cernes indique celui des années de l'arbre.

CERNEAU, nom de la noix avant sa complète maturité, désigne plus particulièrement, dans l'usage commun, l'intérieur de la noix encore verte qui, assaisonnée avec du vinaigre ou du verjus, offre un mets recherché.

On nomme *vin de cerneaux* un vin rosé qui est bon à boire dans la saison des cerneaux. Le vin d'Orléans est un vin de cerneaux.

CÉROPHORE (du grec *céras*, corne, et *phoros*, porteur), famille établie par de Blainville dans la classe des Ruminants, comprend tous ceux qui ont des cornes creuses : *Bœufs*, *Moutons*, *chèvres*, etc.

CÉROPLASTIQUE (du grec *céros*, cire, et *plastikè*, art de modeler), nom donné dans ces derniers temps à l'art d'imiter avec de la cire diversement colorée, soit les traits des personnes, soit divers objets naturels. Les anciens ont connu la céroplastique ; cultivée de nouveau en Italie dans le XVII<sup></sup>e siècle, elle a été considérablement perfectionnée de nos jours. Les figures de cire que tout le monde a vues dans le cabinet de Curtius à Paris, et que l'on montre encore dans toutes les foires, les bustes en cire que les coiffeurs, les corsetières, etc., étalent dans leurs montres, sont dus à la céroplastique ; mais c'est surtout dans la reproduction de la nature morte que les progrès de cet art ont été sérieux. On a fait par ce procédé des pièces d'anatomie pathologique fort curieuses, des fruits et des fleurs d'une vérité remarquable. Zumbo, Galli, Fontana, en Italie, Laumonier, Pinson et Dupont, en France, sont les artistes les plus distingués en ce genre. L'École de médecine de Paris contient un des plus riches cabinets de pièces anatomiques en cire.

CÉROXYLE (du grec *céros*, cire, et *xylon*, bois), le plus grand de tous les arbres de la famille des Palmiers, dont on avait fait un genre à part, mais que l'on a reconnu depuis appartenir au genre *Iriartea*, de la tribu des Arécinées. Il est commun dans les Andes du Pérou, où il atteint une hauteur de 50 à 60 mètres. Il doit son nom à la propriété qu'il possède de donner de la cire, appelée *cire de palmier* (*cera de palma*). On obtient cette cire de l'exsudation annuelle de l'arbre, et en mettant cette substance exsudée à bouillir dans de l'eau. La cire de palmier est d'un jaune blanchâtre. Elle est d'une légèreté remarquable, et sert à fabriquer des bougies qui donnent une belle lumière et peu de fumée. — Le fruit du Céroxyle est un drupe violet, sucré, très-recherché des écureuils et des oiseaux.

CERQUEMANEUR (du bas latin *circare*, tourner, et *manerium*, logement, demeure), nom qu'on donnait autrefois à un expert ou maître arpenteur juré, qu'on appelait pour planter des bornes d'héritages, ou pour les rétablir. Le cerquemaneur avait une certaine juridiction pour juger les différends.

CERTHIADÉES (du genre *Certhia*, grimpereau), famille d'oiseaux comprise dans la tribu des Cinnyridées de Lesson, répond aux Grimpereaux de Cuvier.

CERTIFICAT (du latin *certum*, certain, et *facere*, faire), nom donné, en Jurisprudence, à un acte écrit et signé qui rend témoignage de la vérité d'un fait. Il y a beaucoup de sortes de certificats : les *C. de vie*, qui ont pour objet de constater l'existence d'un rentier ou d'un pensionnaire de l'État ; les *C. d'individualité*, qui ont pour objet d'attester d'une manière authentique les noms, âge, état, qualité et demeure d'un individu et de garantir les tiers de toute usurpation de personne ; ils sont ordinairement délivrés par un notaire ; ils peuvent l'être aussi par le maire ou le juge de paix ; les *C. d'indigence*, qui attestent qu'une personne ne possède rien, et qu'elle a droit à des secours ou à des exemptions de telle ou telle nature ; les *C. de capacité*, qui se délivrent aux élèves qui, dans les écoles de Droit, ont été trouvés suffisamment instruits sur la législation et sur la procédure civile et criminelle ; les *C. d'origine*, qui font connaître l'origine d'une inscription de rente sur l'État, qui indiquent l'espèce, la quantité et la provenance des marchandises étrangères ; les *C. de propriété*, par lesquels un officier public atteste le droit de propriété d'une ou de plusieurs personnes sur le capital et les arrérages d'une rente sur l'État ; les *C. de bonne vie et mœurs*, *de résidence*, etc. : ces derniers sont délivrés par l'autorité. — Pendant la Révolution, on exigeait de chaque citoyen des *certificats de civisme*, sous peine d'être compris dans la classe des suspects. Ils furent supprimés par la loi du 18 thermidor, mais remplacés pendant quelque temps encore par les *cartes de civisme* ou *de sûreté*.

CERTIFICATEUR, nom donné, en général, à celui qui délivre un certificat. On appelle *notaires certificateurs* les notaires qui, d'après un décret du 2 août 1806, étaient choisis par le gouvernement

pour faire des certificats de vie; aujourd'hui, ces certificats peuvent être délivrés par tous les notaires. Autrefois on appelait *Certificateur de caution* ou *contre-pleige* celui qui certifiait la solvabilité d'une caution; aujourd'hui la caution n'a pas besoin d'être certifiée; *C. de criées*, celui qui avait mission d'attester en justice que les criées avaient été faites dans les formes judiciaires.

CERTITUDE, assurance pleine et entière, adhésion ferme de l'esprit à la réalité d'un fait; la certitude est fondée sur l'*évidence*, et n'admet pas de degrés : on l'oppose à l'*incertitude*, au *doute*, à la *croyance*, qui sont fondés sur le plus ou moins de *probabilité*, et qui admettent des degrés en nombre infini. En considérant la certitude selon la nature des faits qui y donnent lieu, on distingue : la *C. physique*, fondée sur le témoignage des sens; la *C. métaphysique*, fondée sur l'essence des choses; la *C. mathématique*, fondée sur les rapports des nombres ou des quantités; la *C. morale*, fondée sur le témoignage de la conscience et sur les lois du cœur humain. En outre, la certitude est dite *immédiate* ou *intuitive*, si elle naît à la simple vue d'un objet; *médiate* ou *déductive*, si elle est le résultat du raisonnement, comme dans la démonstration des théorèmes de géométrie. — Les philosophes ont beaucoup disputé sur la certitude; les uns soutenant que rien ne peut être certain (ce sont les Pyrrhoniens ou Sceptiques); les autres pensant que nous ne pouvons atteindre qu'à une probabilité plus ou moins forte (tels étaient les philosophes de la Nouvelle Académie); le plus grand nombre reconnaissant que, bien que sujet à l'erreur, l'homme peut aussi saisir la vérité. Les partisans de cette dernière opinion se sont attachés à poser les conditions de la certitude, et à rechercher le *criterium* de la vérité : c'est un des objets les plus importants de la Logique.

Dans les temps modernes, il s'est produit un genre de scepticisme inconnu aux anciens : Berkeley, Hume et Kant ont soutenu que nous ne pouvons savoir ce que les objets sont en eux-mêmes, mais seulement ce qu'ils sont par rapport à nous; c'est ce que Kant exprime en disant que la certitude *objective* nous est interdite, et que notre certitude est purement *subjective*.

CÉRUMEN (de *cera*, cire), humeur onctueuse, épaisse et analogue à la cire, qui s'amasse dans le conduit auditif externe. Cette humeur lubrifie ce conduit, entretient la souplesse de la membrane qui le tapisse, s'oppose à l'introduction des corpuscules qui voltigent dans l'atmosphère, et repousse, par son amertume, les insectes qui pourraient s'y loger. Elle est sécrétée par des glandes particulières, et formée d'un mucus albumineux, d'une huile épaisse semblable à la résine de la bile, d'un principe colorant, et de sels de chaux.

CÉRUSE (du latin *cerussa*, même signific.), dite aussi *blanc de plomb*, *blanc d'argent*, *sous-carbonate de plomb*, combinaison d'acide carbonique et d'oxyde de plomb ($PbO,CO^2$), blanche, friable, insipide et insoluble dans l'eau. Quand elle est pure, elle se dissout complétement et avec effervescence dans l'acide azotique. Les céruses se vendent dans le commerce sous forme de pains coniques de 1 à 2 kilogr.; elles sont souvent mélangées avec des substances blanches de moindre valeur, comme le sulfate de plomb, le sulfate de baryte, la craie ou le sulfate de chaux. On prépare la céruse en grand en exposant des lames de plomb à l'action des vapeurs de vinaigre; les pots qui contiennent les lames suspendues au-dessus du liquide sont enfouis pendant quelques semaines dans du fumier ou de la tannée; le plomb s'oxyde aux dépens de l'air; l'oxyde, au milieu des vapeurs de vinaigre, se change peu à peu en sous-acétate que l'acide carbonique, dégagé en abondance du fumier, finit par convertir en sous-carbonate. Ce procédé est surtout employé à Lille, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne; à Clichy, on fabrique la céruse en dirigeant du gaz carbonique dans une solution de sous-acétate de plomb; ce dernier procédé a été proposé en 1801 par M. Thénard. A Birmingham, on utilise pour cette fabrication l'acide carbonique provenant de la combustion du coke.

On emploie la céruse dans la peinture en bâtiment pour colorer en blanc les bois et les meubles; elle a l'inconvénient de brunir par le contact des émanations sulfureuses. On s'en sert beaucoup aussi pour étendre les autres couleurs, et leur donner du corps. On l'utilise dans les fabriques de faïence pour la préparation des vernis ou couvertes. Les peintres et les décorateurs qui manient la céruse, les ouvriers qui la préparent, sont exposés à des accidents graves, causés par l'action délétère de cette substance; cette action porte principalement sur l'appareil digestif, et occasionne de vives douleurs et des tremblements convulsifs : cette maladie est appelée *colique de plomb*, *colique des peintres* (*Voy.* ce mot). Pour la prévenir, on remplace beaucoup aujourd'hui la céruse, dans la peinture, par le blanc de zinc.

La céruse était connue des Grecs et des Romains; ils s'en servaient dans la peinture à l'huile et dans la médecine; les dames romaines l'employaient comme fard. Il paraît que ce sel fut d'abord fabriqué par les Arabes, puis à Venise, plus tard à Krems en Autriche, ensuite en Hollande et dans plusieurs parties de l'Allemagne.

CERVEAU, en latin *cerebrum*, nom vulgaire de l'*encéphale*, désigne ordinairement toute la masse contenue dans l'intérieur du crâne, et qui se compose elle-même du *cerveau proprement dit* et du *cervelet*. — Le *cerveau proprement dit* occupe toute la partie supérieure et antérieure de la cavité du crâne, s'étendant du front aux fosses occipitales supérieures, et borné en arrière par un repli de la dure-mère, qui s'appelle *tente du cervelet*. Sa forme est symétrique, régulière, ovoïde, légèrement comprimée sur les côtés et aplatie en dessous. Sa face supérieure est divisée, par une scissure profonde, en deux moitiés appelées *hémisphères cérébraux*, et présente à sa surface un grand nombre d'éminences flexueuses, arrondies, ondulées, appelées *circonvolutions cérébrales*, et séparées par des sillons sinueux qu'on nomme *anfractuosités*; sa face inférieure offre, d'avant en arrière, la commissure des nerfs optiques, le tubercule cendré, la tige et la glande pituitaires, les tubercules mamillaires, la protubérance cérébrale; et sur les côtés, trois lobes dits antérieur, moyen et postérieur; à l'intérieur, le cerveau renferme le corps calleux, le *septum-lucidum*, la voûte à trois piliers, la glande pinéale, le ventricule moyen et les ventricules latéraux. Toute la masse est contenue dans trois enveloppes membraneuses appelées *méninges*, la *pie-mère*, l'*arachnoïde*, la *dure-mère*, la plus externe des trois. On distingue dans le cerveau deux substances : la *corticale*, grisâtre, molle, spongieuse, d'où naissent les filaments nerveux; la *médullaire*, blanche, plus ferme, parsemée de rameaux vasculaires, qui constitue ces mêmes filaments. — Un habile chimiste, M. Couerbe, a trouvé dans la matière du cerveau quatre substances grasses particulières : la *cérébrote*, la *stéaroconote*, la *céphalote* et l'*éléencéphale*.

Le cerveau est, avec la moelle épinière, qui en est le prolongement, l'organe le plus important chez les animaux vertébrés; il est comme le réservoir de la sensibilité, des mouvements et de la vie; c'est le siége de l'intelligence chez les hommes et de l'instinct chez les animaux. Cet organe ne peut être blessé, comprimé ou mal conformé, sans que l'être auquel il appartient ne soit frappé de mort, de paralysie, d'idiotisme ou de quelque affection mentale. Au contraire, il a été reconnu, aussi bien pour les différentes classes d'animaux que pour les divers

individus dans l'espèce humaine, que l'intelligence grandit en proportion du volume du cerveau et de son parfait développement. Cependant, toutes les parties ne sont pas également importantes dans l'appareil cérébro-spinal; la vie paraît surtout résider dans une portion fort resserrée, située vers la nuque, au point de réunion du cervelet et de la moelle allongée : c'est ce que M. Flourens appelle le *nœud vital.* — D'après le système du docteur Gall, non-seulement le cerveau est l'organe des facultés intellectuelles, mais chacune de ses parties serait le siége d'une faculté particulière (*Voy.* PHRÉNOLOGIE). — Le cerveau est sujet à des maladies graves, qui seront décrites aux mots *Encéphalite*, *Fièvres cérébrales*, *Folie*, etc.— On doit à Gall l'*Anatomie du cerveau.* Vicq d'Azyr, Wenzel, MM. Serres, Leuret, Flourens, Tiedemann, Foville, ont fait aussi sur le cerveau des travaux importants.

CERVELAS, espèce de saucisson, composé ordinairement d'un mélange de porc frais, de veau, de lard et de beaucoup d'épices, le tout haché et renfermé dans un boyau de porc. On estime surtout le *cervelas de Milan.* On fait aussi des cervelas maigres.

CERVELET, en latin *cerebellum*, partie postérieure et inférieure de l'encéphale; il est situé dans les fosses occipitales inférieures, immédiatement au-dessous du cerveau proprement dit, dont il est séparé par un repli de la dure-mère; sa forme peut être comparée à deux sphéroïdes déprimés, placés sur un plan horizontal, et confondus dans une partie de leur surface. Le cervelet est plus mou et plus léger que le cerveau; sa surface présente un assemblage de lames grises, concentriques, régulières, plus étendues en arrière, plus courtes en devant; sa face inférieure présente au milieu un enfoncement où se loge le commencement de la moelle épinière. En avant, le cervelet offre un enfoncement qui reçoit la protubérance cérébrale; en arrière, il en offre un autre qui comprend la faux du cervelet. Quand on coupe verticalement les lobes du cervelet, la disposition particulière des substances médullaire et corticale présente des espèces de ramifications qu'on a appelées l'*Arbre de vie.* Le poids du cervelet est environ le huitième de celui du cerveau. — On est fort incertain sur les usages du cervelet : le physiologiste Drelincourt y plaçait le siége de l'âme; Gall et Spurzheim en font l'organe de la faculté de reproduction ou de l'amour physique; ce qui est plus probable, c'est qu'il concourt à toutes les fonctions du cerveau; M. Flourens a prouvé qu'il sert particulièrement à la coordination des mouvements.

CERVELLE, mot par lequel on désigne vulgairement tout l'ensemble du cerveau ou de l'encéphale.

CERVICAL (du latin *cervix*, nuque), se dit de tout ce qui appartient à la partie postérieure du col. On compte 4 *artères* et autant de *veines cervicales*, 8 paires de *nerfs cervicaux*, 7 *vertèbres cervicales* dont la 1re est appelée *atlas*, la 2e, *axis*, etc.

CERVOISE (du latin *cerevisia* ou *cervisia*, qui a la même signification, et qui dérive lui-même de *Cérès*), espèce de bière faite de blé ou d'orge macéré, puis séché, rôti et moulu, qu'on faisait tremper et cuire avec du houblon. C'était la boisson des anciens Gaulois et des peuples scandinaves. *Voy.* BIÈRE.

CERVULE (diminutif de *cerf*), division établie dans le genre Cerf, pour les espèces dont le bois est porté par un long pédicule osseux dépendant des os du front. Ce groupe comprend le *C. muntjac*, le *C. musc*, et le *C. à petit bois.*

CÉSALPINIE (de *A. Césalpin*, botaniste du XVIe siècle), *Cæsalpinia*, genre de la famille des Légumineuses, type de la tribu des Césalpiniées, renferme des végétaux arborescents armés d'aiguillons, à feuilles alternes, à fleurs jaunes ou jaunâtres, en grappes terminales. Ces végétaux sont particuliers aux régions tropicales. On remarque la *C. épineuse*, qui fournit le bois de Brésil, ou *Brésillet*; la *C. sappan*, ou *Brésillet des Indes*, avec laquelle on teint en rouge; la *C. mimosoïde*, qui est contractile comme la Sensitive. — La tribu des Césalpiniées comprend en outre les genres *Arachide*, *Bauhinie*, *Casse*, etc.

CÉSARIENNE (OPÉRATION), *Partus cæsareus*, *Cæsaræa sectio*, de *cædere*, couper; opération chirurgicale par laquelle on extrait l'enfant du sein de la mère par une incision pratiquée aux parois de l'abdomen et de l'utérus. — Il paraît que cette opération était déjà pratiquée du temps de Jules César, qui, au rapport de Pline, reçut le nom de *Cæsar* parce qu'il était né à la suite d'une semblable opération. Pendant longtemps, on ne pratiqua cette opération que sur des femmes mortes enceintes : Roussel proposa le premier, en 1581, de l'exécuter sur le vivant. Perfectionnée par Levret, Mauriceau, Lauverjat, la méthode qu'il proposa eut un plein succès. On n'y recourt toutefois que dans les cas désespérés.

CESSION DE BIENS, abandon ou délaissement qu'un débiteur malheureux est admis à faire de tous ses biens à ses créanciers, lorsqu'il se trouve hors d'état de payer ses dettes (C. civ., art. 1265). La cession des biens est volontaire ou judiciaire. Elle n'éteint point l'action des créanciers sur les biens que le débiteur peut acquérir par la suite; elle n'a d'autre effet que de soustraire le débiteur à la contrainte par corps. La loi n'admet point au bénéfice de cession : 1° les stellionataires, les banqueroutiers frauduleux, les personnes condamnées pour fait d'escroquerie, ni les personnes comptables; 2° les étrangers, les tuteurs, administrateur ou dépositaire (C. de Pr., a. 905). Lorsque, après avoir fait cession de biens, le failli vient, par la suite, à acquitter ses dettes et à payer tous ses créanciers, il obtient un jugement de réhabilitation qui le fait rentrer dans tous ses droits civils (C. de C., a. 604).

CESTE (du latin *cæstus*, dérivé de *cædere*, frapper), gantelet de cuir garni de fer ou de plomb, dont les athlètes se servaient dans les combats du pugilat. Pour se garantir les tempes et les oreilles des coups du ceste, les athlètes couvraient leur tête d'une calotte nommée *amphotide*, et qui était d'airain doublé de drap. Virgile, dans l'*Énéide* (liv. V), décrit un terrible combat de ceste entre Entelle et Darès.

CESTE, *Cestus*, ceinture de Vénus. *Voy.* CEINTURE.

CESTRE (en grec *kestros*, même signif.), flèche ou petit trait que les anciens lançaient à l'aide d'une grande fronde. Le fer du cestre était long de deux palmes, et sa hampe d'une demi-coudée. Le cestre fut inventé par les Macédoniens vers l'an 170 avant J.-C.

CESTREAU (du grec *Cestron*, nom d'une plante qu'on croit être la Bétoine), *Cestrum*, genre de plantes de la famille des Solanées, indigènes des parties chaudes de l'Amérique. Les cestreaux sont des arbrisseaux à feuilles toujours vertes, et d'un joli aspect, figurant très-bien dans les jardins paysagers. Les fleurs du *C. à baies noires* (*C. nocturnum*) sont jaunes verdâtres, et rappellent par leur forme celles du jasmin. Leur odeur, fétide le jour, est délicieuse pendant la nuit. Il existe au Cap de Bonne-Espérance une espèce dont les baies sont très-vénéneuses.

CÉSURE (du latin *cæsura*, dérivé de *cædere*, couper), coupe du vers, repos suspensif qui sépare les deux parties d'un vers et qui se marque après un certain nombre de syllabes. — Dans les vers syllabiques, la place de la césure varie suivant le nombre des syllabes. Dans le vers alexandrin, elle se place après la sixième (cette loi n'est pas exactement observée par les poëtes de nos jours); dans le vers de dix syllabes, après la quatrième, etc. Les vers qui ont moins de six syllabes n'ont pas de césure obligée.

Dans les vers métriques (grecs et latins), on entend par *césure* une syllabe longue qui finit un mot et qui commence un pied : ce repos, d'ailleurs, ne suspend aucunement le sens. Le vers hexamètre exige au moins une césure après le second pied; le plus souvent il en a deux, l'une après le premier et l'autre

après le troisième; quelquefois il en a trois, comme dans ce vers, le 1er de l'*Énéide :*

Arma vi | rumque ca | no Tro | jæ qui | primus ab | oris.

CÉTACÉS (du grec *cétos*, baleine ou tout autre gros poisson), ordre de Mammifères marins, renfermant tous les animaux qui, avec une organisation intérieure analogue à celle des Mammifères, ont la forme extérieure et les habitudes des poissons; ils ont des poumons, le sang chaud, une queue cartilagineuse horizontale, des mamelles, et ils ne peuvent rester sous l'eau plus de 12 à 25 minutes. Les cétacés parviennent, en général, à une très-grande taille, et c'est parmi eux que l'on trouve ces animaux gigantesques qui habitent les mers les plus profondes. Ils sont toujours privés d'incisives ou de canines, et même, dans quelques espèces, des trois sortes de dents. Ils sont également privés de membres postérieurs; quant aux antérieurs, ils les ont raccourcis et terminés par des mains en forme de nageoires. Leur peau est nue, et doublée à l'intérieur d'une épaisse couche de graisse. Enfin, plusieurs ont, à l'arrière-bouche, des *évents*, appareil au moyen duquel l'eau engloutie dans leur énorme bouche est rejetée avec force.

On divise les Cétacés en deux sections : 1° les *C. herbivores*, caractérisés par l'absence d'évents, par leurs molaires à couronne plate et leurs nageoires antérieures, servant en même temps à la préhension; cette section renferme les *Lamantins* et les *Dugongs;* 2° les *C. souffleurs*, ayant des évents, et caractérisés de plus par l'absence de dents chez les uns, comme dans la *Baleine*, ou par la forme conique des dents chez les autres, et par la place de leurs mamelles, situées près de la queue : tels sont les *Dauphins*, les *Narvals*, les *Cachalots*. — M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire partage les Cétacés en trois familles : Les *Delphiniens* (Marsouins, Delphinaptères, Dauphins, Narvals), les *Physétériens* (Cachalots, Physéters), et les *Baleiniens* (Baleines, Baleinoptères).

CÉTÉRACH, genre de la famille des Fougères, confondu par quelques botanistes avec le *Gymnogramma*, renferme des plantes à feuilles d'un vert foncé, épaisses, coriaces, pinnatifides, et recouvertes inférieurement d'écailles larges et nombreuses qui cachent entièrement les fructifications. On trouve ces plantes dans toute l'Europe, à la surface des rochers et des vieux murs. Les feuilles du *C. officinal* (*C. officinarum*) sont légèrement amères et mucilagineuses, et ont été préconisées en médecine.

CÉTINE (du grec *cétos*, baleine), substance grasse, solide, qui compose en grande partie le *blanc de baleine. Voy.* ce mot.

CÉTIOSAURE (du grec *cétos*, baleine, et *sauros*, lézard), genre de Reptiles fossiles gigantesques, dont les débris se rencontrent dans les formations oolithiques de diverses parties de l'Angleterre : on distingue le *C. long*, le *C. court*, le *C. moyen*, le *C. brachyure*.

CÉTOINE, *Cetonia*, genre d'insectes Coléoptères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabées mélitophiles, comprend un grand nombre d'espèces remarquables par leurs couleurs métalliques et variées, mais de forme lourde et massive. Leur vol, rapide et bruyant, s'exécute avec leurs élytres fermées. Les Cétoines aiment à se reposer sur les fleurs en ombelles, sur les Corymbifères et les Rosacées, dont elles sucent le suc, à la manière des abeilles. La *C. dorée*, commune dans nos jardins, est d'un vert émeraude qui contraste agréablement avec l'incarnat de la rose. M. Guérin Méneville a proposé cette Cétoine comme un spécifique puissant contre la rage.

CÉTRAIRE (du latin *cetra*, bouclier, à cause de la forme scutellaire des fructifications), *Cetraria*, genre de plantes acotylédones, de la famille des Lichens, tribu des Parméliacées, à thalle membraneux ou fruticuleux, à fructifications scutellaires, fixées sur les bords du thalle. Ces plantes vivent en général sur la terre même, entre les mousses ou sur les rochers. L'espèce type est le *Lichen d'Islande* (*C. islandica*), ainsi appelé de l'usage que les Islandais en font comme aliment. La médecine l'emploie dans les affections pulmonaires chroniques. *Voy.* LICHEN.

CÉTYLIQUE ou CÉTINIQUE (ALCOOL). *Voy.* ÉTHAL.

CEVADILLE, en latin *Sabadilla*, fruit d'une espèce de *Veratrum* qui croît au Mexique, le *V. Sabadilla;* ce sont des capsules allongées, réunies par trois dans une même fleur, minces, rougeâtres, renfermant chacune deux ou trois graines oblongues, noirâtres, anguleuses et tronquées à leur sommet. La cévadille contient de la *vératrine* (*Voy.* ce mot), à laquelle elle doit son âcreté violente ; c'est un médicament dangereux, qu'on emploie à l'extérieur pour détruire la vermine, mais qui peut déterminer des accidents graves.

CEYX ou ALCYON TRIDACTYLE, genre d'oiseaux formé de quelques espèces de Martins-pêcheurs qui n'ont que trois doigts au lieu de quatre. Ce nom lui a été donné par allusion à Céyx, époux d'Alcyon, qui périt dans un naufrage, et qui, selon la Mythologie, fut changé en oiseau de mer. *Voy.* ALCYONS.

CHABAN, 3e mois de l'année des Turcs, correspond à notre mois de mai. Pendant la lune de chaban, les mosquées sont ouvertes pour la prière de nuit.

CHABLAGE. Ce mot, dérivé de *chable*, espèce de câble dont se servent les bateliers pour tirer les bateaux sur les rivières, désigne l'action de diriger les gros bateaux dans les endroits difficiles, notamment dans le passage des villes et aux abords des ponts. Le préposé à ces fonctions portait autrefois le nom de *chableur;* c'est aujourd'hui l'*inspecteur des ports*.

CHABLIS, se dit, dans le langage forestier, des arbres abattus dans les forêts par le vent, ou tombés de vieillesse, de pourriture, ou par le poids des neiges.

CHABOT, nom vulgaire d'un petit poisson du genre Cotte (*Cottus gobio*); il est remarquable en ce que, lorsqu'il est irrité, il renfle sa tête en remplissant d'air ses ouies. On distingue le *C. de rivière*, noirâtre, long de 12 à 15 centim., très-estimé pour la bonté de sa chair, et le *C. de mer* ou *Scorpion de mer*, dont la chair est peu délicate. — Le *Chabot* figure parmi les meubles d'armoiries : la maison de Chabot portait des *chabots* dans ses armes.

CHABRAQUE. *Voy.* SCHABRAQUE.

CHACAL ou JACKAL (non indigène), dit aussi *Loup doré*, espèce du sous-genre des Chiens proprement dits, paraît former le passage entre le loup et le renard. La taille du chacal est celle du renard ; mais il est un peu plus haut sur jambes; sa tête ressemble à celle du loup; son museau est pointu ou grisâtre; son corps est couvert d'un pelage gris, jaune et foncé en dessus, blanchâtre en dessous; ses jambes sont d'un fauve clair; sa queue, peu fournie, ne descend qu'au talon et se rembrunit à son extrémité. Les chacals exhalent une odeur forte et désagréable ; ils sont voraces, ne vivent que de petite proie ou de cadavres, et chassent par troupes; ils n'attaquent pas l'homme. Ils font entendre une espèce de hurlement lugubre. On les trouve aux Indes, dans l'Asie Mineure et en Afrique.—Le chacal était connu des anciens : Aristote le nomme *Thoes*, Pline *Thos*. Quelques naturalistes ont cru trouver dans cet animal le type de notre chien domestique ; ce qui est vrai, c'est qu'il s'accouple avec le chien.

CHACONNE (en italien *ciacona*, de *cecone*, aveugle, parce qu'on prétend que cet air fut inventé par un aveugle), ancien air de danse d'une longue durée, espèce de symphonie dansante d'un mouvement lent et d'un rhythme bien marqué, qu'on écrivait ordinairement à trois temps. La chaconne servait de finale aux opéras et aux ballets. Cet air eut de la vogue au XVIe siècle; mais il passa bientôt de mode.—Sous Louis XIV, on appela *chaconne* un ruban qui servait à attacher le col de la chemise, et dont les bouts pendaient.

**CHAFOUIN** (probablement de *chat* et de *fouine*), ancien nom de la Fouine et du Furet. — Par suite, *Chafouin* s'est dit familièrement d'une personne petite, maigre, et qui a la mine basse et désagréable.

**CHAGRIN** (du turc *sagri*, croupe), espèce de cuir grenu, couvert de papilles rondes, serré, solide, dont on se sert pour couvrir des boîtes, des gaînes, des étuis, des livres, etc. La *peau de chagrin* est proprement la peau d'une espèce de Chien de mer appelé *Roussette*, peau qui est naturellement très-rugueuse. On la fabrique artificiellement avec la peau des chevaux, des ânes, des mulets, des chameaux, surtout avec celle qui couvre la croupe de ces animaux. Pour grener le cuir, on sème dessus des graines de moutarde ou d'ansérine, et on le met sous presse. Le chagrin se tire de Constantinople, de Tunis, d'Alger, de Tripoli, de quelques endroits de la Syrie, et même de la Pologne. Le chagrin gris est le plus estimé et le meilleur de tous pour l'usage; cependant le rouge est aussi fort recherché, et se vend le plus cher. En France, on imite le chagrin avec des peaux de chèvre ou de mouton, sur lesquelles on imprime le grain au moyen d'une planche de cuivre gravée qu'on fait chauffer et passer ensuite sous une presse à rouleau.

**CHAH** ou SHAH, titre que portent les rois de Perse.

**CHAINE** (du latin *catena*), espèce de lien composé d'anneaux entrelacés les uns dans les autres, et faits avec du fer, de l'acier, du cuivre, de l'argent, de l'or, du bois, de l'ivoire, des cheveux, etc., selon sa destination. On nomme *Ch. catalane* une chaîne composée d'anneaux ronds ou elliptiques, mis les uns dans les autres, de manière que chaque anneau en renferme 2; *Ch. en gerbe*, celle dont les maillons sont courbés en 8; *Ch. en S*, celle dont les maillons ont la forme d'un S.

Les chaînes servent tantôt d'instrument de gêne ou de précaution, qu'on emploie pour les prisonniers et les malfaiteurs : en France, les galériens sont condamnés à la peine *de la chaîne et du boulet*; on donnait aussi le nom de *chaîne* à la troupe des condamnés qui partaient pour le bagne, parce qu'autrefois ces malheureux étaient tous attachés à une même chaîne; — tantôt de parure, de décoration, de marque de dignité : telles sont, par exemple, les chaînes d'or ou d'argent, quelquefois garnies de diamants ou de pierres précieuses, que fabriquent les joailliers; les chaînes d'acier, si longtemps à la mode; les chaînes en cheveux; la chaîne de la Toison d'or, celle que porte le lord-maire à Londres, les chaînes des huissiers, etc.

Dans la Marine, on se sert de chaînes de fer, au lieu de câbles, pour amarrer ou faire mouiller les vaisseaux, pour barrer l'entrée des ports, etc. *Voy.* CABLE.

En Mécanique, on nomme *Ch. de Vaucanson* une chaîne qui tient lieu de crémaillère, et qui sert à faire tourner, en même temps et dans le même sens, des roues dentées, des poulies, etc.

En Horlogerie, la *chaîne d'une montre* est cette petite chaîne d'acier qui sert à tendre le grand ressort, en se roulant sur la fusée. Avant cette invention, on employait au même usage une corde à boyau qui était sujette aux variations de la température.

On appelle *chaîne d'arpenteur* une chaîne de fer longue de 10 m., qui sert à mesurer le terrain dans les opérations de l'arpentage : elle est ordinairement formée de 50 tiges de fer.

Dans l'art du Tisserand, la *chaîne* est l'assemblage des fils qui forment la longueur de la pièce mise sur le métier, et entre lesquels passe la trame.

En Architecture, on nomme *chaîne de pierres* un pilier élevé à plomb dans un mur de maçonnerie, soit pour fortifier le mur, soit pour porter l'about d'une poutre; *chaîne d'encoignure* ou *de liaison*, celle qui forme l'encoignure d'un bâtiment et sert à lier les deux côtés de l'angle formé par le mur de pignon et par le mur de face.

On nomme encore ainsi une suite de personnes disposées de manière à faire passer rapidement de main en main un fardeau, des pierres, des seaux d'eau dans un incendie, etc.; c'est ce qu'on appelle *faire la chaîne*; — une figure de danse dans laquelle les danseurs se donnent la main en passant, lorsque, dans une contredanse, ils traversent pour changer de place, ou lorsqu'ils doivent tourner en rond, etc.

**CHAINETTE.** En Géométrie, on nomme ainsi la courbe qu'affecte un fil pesant suspendu librement par ses deux extrémités : cette courbe a des propriétés curieuses en mécanique théorique. *Voy.* FUNICULAIRE (MACHINE).

**CHAIR** (en latin *caro*). La *chair* proprement dite ou *chair musculaire* n'est autre chose que la partie rouge des muscles (*Voy.* MUSCLES); mais, en général, chez l'homme comme chez les animaux, on étend le nom de chair à toutes les parties molles qui entourent les os. Ainsi, ce qu'en termes de boucherie on appelle *viande*, se compose, outre la chair musculaire, de tendons, d'aponévroses, de tissu cellulaire, de graisse, le tout traversé par des vaisseaux et par des nerfs et souvent recouvert par de la peau. Le cœur, étant un organe musculaire, est essentiellement charnu; il n'en est pas de même du foie, du cerveau, etc. — Ce que les artistes entendent par *chairs* ne s'applique qu'à l'apparence extérieure du corps, à la teinte ou couleur de la peau. — On appelle *chair de poule* l'aspect que présente la peau de l'homme lorsque l'impression du froid, la terreur, ou quelque autre émotion vive, y détermine des aspérités dues à la saillie des bulbes des poils, ce qui la fait ressembler à la peau d'une poule plumée.

Dans certains fruits, on nomme *chair* le parenchyme, la partie succulente, dont le nom scientifique est *sarcocarpe*.

**CHAIRE** (du grec *cathédra*, siége). On nomme ainsi dans les églises une espèce de tribune élevée pour le prédicateur. Dans les premiers temps du christianisme il n'y avait que l'évêque qui prêchât, et sa *chaire*, dite *siége épiscopal*, était placée au fond de l'abside. L'accroissement des fidèles fit plus tard rapprocher la chaire du centre de la basilique; elle occupa d'abord *l'ambon* ou *jubé* (*Voy.* ce mot), puis, fut placée sur le côté de la nef, à la place où nous la voyons aujourd'hui. On a déployé un grand luxe dans l'ornementation des chaires : les unes sont en marbre et ornées de bas-reliefs, comme à Rome et dans toute l'Italie; les autres en bois sculpté : on cite en ce dernier genre celles de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris; de Sainte-Gudule, à Bruxelles, etc. — On appelle *Chaire de St-Pierre* le trône du souverain pontife; *Fête de la Chaire de Saint-Pierre* la célébration de la mémoire du séjour de saint Pierre à Antioche et à Rome : elle a lieu le 18 janvier et le 22 février.

*Chaire* se dit aussi pour la prédication même, pour l'éloquence sacrée; on doit à l'abbé Maury un célèbre *Essai sur l'éloquence de la Chaire*.

**CHAISE** (par corruption du mot *chaire*). Chez les anciens Romains on appelait *Chaise curule*, un siége d'ivoire sur lequel siégeaient les principaux magistrats (*Voy.* CURULE). — A Rome on appelle *Chaise stercoraire*, une chaise de marbre qui est à gauche et en dehors de la grande porte de Saint-Jean-de-Latran, et sur laquelle, jusqu'au pontificat de Léon X, on faisait asseoir le pape nouvellement élu, pour lui rappeler les infirmités de la nature humaine.

Autrefois on appelait *Chaise à porteurs* une espèce de siége fermé et couvert dans lequel on se faisait porter par deux hommes. L'usage en fut introduit de Londres en France, en 1617, par M. de Montbrun; aujourd'hui ces chaises sont passées de mode; cependant on s'en sert encore dans les localités où les voitures sont rares. — On donnait aussi le nom de *chaise* à une sorte de voiture légère à 2 ou 4 roues, pour une ou deux personnes, traînée par un ou deux chevaux : ce nom, presque abandonné, est resté aux *chaises de*

*poste*, établies en 1664, sous le ministère de Colbert.

*Chaise longue*, espèce de canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités, et qui est destiné aux malades auxquels il est défendu de marcher.

On connait sous le nom de *Chaise de Sanctorius* une espèce de balance inventée par le médecin italien Sanctorius pour connaître par le poids la quantité d'aliments qu'on a pris dans un repas, et indiquer le moment où il faut mettre des bornes à son appétit.

CHAISE, nom de monnaie. *Voy.* CADIÈRE.

CHAKO, coiffure militaire. *Voy.* SCHAKO.

CHALAN ou CHALAND, sorte d'allége à fond plat, à côtés droits, et dont l'avant est en saillie. On les toue, on les remorque, on les conduit à l'aviron. Quelques-uns ont un mât et portent des fardeaux considérables. On s'en sert pour transporter les marchandises du navire dans le port ou dans l'intérieur des rivières.

CHALAZE (du grec *chalaza*, grêle), petite tumeur des paupières qui ressemble à un grain de grêle. — Gærtner a donné ce nom au point qui répond, sur la tunique interne d'une graine, à l'insertion du cordon ombilical : c'est l'*ombilic interne* de quelques botanistes. — On nomme encore *chalazes* (*tractus albuminosi*) deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf d'oiseau.

CHALCIDE (du grec *chalcos*, airain), genre de reptiles de l'ordre des Sauriens, renferme des animaux à tête quadrangulaire, en forme de pyramide, revêtue de plaques polygonales, au tronc et à la queue garnis, en dessus et en dessous, d'écailles quadrangulaires, à 4 pieds, souvent rudimentaires, ou très-petits. Les Chalcides ont l'organisation ainsi que les mœurs des lézards. L'espèce type, le *Ch. de Lacépède* ou *Seps* (*Ch. flavescens*), se trouve dans le midi de l'Europe.

CHALCIDITES (du grec *chalcos*, airain, à cause de leur couleur métallique), tribu d'insectes Hyménoptères de la famille des Pupivores, renferme des insectes ornés souvent de couleurs métalliques très-brillantes, et ayant presque toujours la faculté de sauter. Leurs antennes sont coudées, et la partie au-dessus du coude est en forme de massue allongée.

Les insectes du genre type, appelé *Chalcis*, sont distingués par leur corps épais, leur tête large, et leurs ailes à une seule nervure bifurquée au milieu. L'espèce type est le *Chalcis sispes*, commun dans l'Europe méridionale.

CHALCOGRAPHIE (du gr. *chalcos*, cuivre, et *graphô*, écrire), art de graver sur cuivre. *Voy.* GRAVURE.

CHALE ou SCHALL (de l'anglais *shawl*), sorte de vêtement long ou carré, qui, en Europe, entre dans la toilette des femmes, et dont les Orientaux se servent comme de turban, de manteau, de ceinture et quelquefois même de tapis. Il se fait des châles de toutes les façons, de toutes les formes et de toutes les étoffes : imprimés, damassés, brodés, brochés, etc.; carrés, longs dits *boiteux*, en écharpe, etc.; en laine, en soie, en coton, en laine et soie, en dentelle, etc.; mais les plus beaux et les plus recherchés sont les châles dits *cachemires*, soit de l'Inde, soit de fabrication européenne. *Voy.* CACHEMIRE.

Les procédés mis en usage dans la fabrication des châles varient suivant la nature des étoffes ou la façon qu'on leur donne; nous indiquerons seulement les principales opérations que nécessite la fabrication du cachemire français, dit *broché*, lequel, abstraction faite du cachemire de l'Inde, peut être considéré comme le type de tous les châles. Ce sont : 1° la *mise en carte*, qui consiste à peindre sur un papier réglé, en couleurs vives, mais transparentes, le sujet de la broderie; 2° le *lisage* et l'*accrochage*, opération compliquée qui a pour but de mettre la carte en contact avec le métier; 3° le *tissage*, qui se fait soit au *lancé*, soit par le *spoulinage*: dans le premier cas, pour obtenir un seul point de couleur, la navette doit faire le trajet de toute la largeur de l'étoffe; il faut ensuite couper à l'envers ce fil de trame devenu inutile, excepté pour le point que l'on veut rendre : ce qui reste est retenu à l'endroit par le liage diagonal ou fil dépendant de la chaîne; dans le second, qui se fait avec de petits fuseaux pointus analogues aux *spoulins* (*Voy.* ce mot), on enchaîne intimement ensemble les fils de trame, de manière à en faire une sorte de tricot si solide que, si l'on enlève tous ceux de la chaîne quand le travail est terminé, les fils de la trame se montrent encore inséparables, unis qu'ils sont par leurs travers : dans les deux cas, le travail se fait à l'envers; 4° le *découpage* : cette opération, qui donne au châle français le caractère qui le distingue du cachemire de l'Inde, consiste à enlever les fils devenus inutiles; il se fait à la main sur un métier mobile ou à la mécanique. Après le découpage, le châle passe dans les mains de l'apprêteur, qui le lave, le fait sécher tendu, le presse à chaud, et le met ainsi en état d'être livré à la consommation. Paris, Lyon et Nîmes sont en France les villes où l'on fabrique le plus de châles et les plus beaux. — Pour le mode de fabrication des cachemires de l'Inde, *Voy.* CACHEMIRE.

Les châles étant un des produits de l'industrie les plus importants et les plus recherchés, sont devenus, surtout dans ces derniers temps, l'objet de tromperies de toute espèce, qui portent soit sur la matière des tissus qui y entrent, soit sur leur origine et sur le mode de fabrication; pour déjouer la fraude, on a proposé de ne vendre de châles qu'avec la *marque de la fabrique* d'où ils sortent. Il est à désirer que cette proposition loyale soit promptement adoptée.

CHALEF (nom d'une illustre famille arabe), en latin *Elæagnus*, genre type de la famille des Élæagnées, renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes et blanchâtres, et à fleurs campanulées contenant de 4 à 6 étamines. La principale espèce, l'*Elæagnus angustifolia*, est connue vulgairement sous le nom d'*Olivier de Bohême*, à cause de sa ressemblance avec l'olivier. Il s'élève à 5 ou 6 m.; ses fleurs sont jaunes et d'une odeur agréable; son feuillage est argenté. Ses fruits se mangent en Orient, où cet arbre est très-répandu.

CHALET, petit bâtiment plat, fait de troncs et de branches d'arbres ou de planches et recouvert de chaume, que les Suisses construisent sur les montagnes pour leur habitation; il se dit spécialement des cabanes où se font les fromages. Leur aspect pittoresque les a fait entrer parmi les ornements de nos parcs et de nos jardins.

CHALEUR ou CALORIQUE (du latin *calor*), agent qui est la cause des sensations de chaud ou de froid que nous éprouvons. Les principales sources de chaleur sont, avec la combustion, l'insolation, la percussion, le frottement, les décharges électriques, la compression des gaz et les combinaisons chimiques. On peut faire concourir ces différentes sources de chaleur, et obtenir ainsi les effets les plus intenses. Les sources de froid résident principalement dans les changements d'état des corps, ainsi que dans la vaporisation, la fusion, etc. (*Voy.* FROID ARTIFICIEL). Le calorique suit, dans beaucoup de cas, les mêmes lois que la lumière; c'est ce qui fait admettre par beaucoup de physiciens qu'il n'est qu'une des modifications de la substance impondérable qui remplit l'espace, et à laquelle on donne le nom d'*éther*.

La partie de la Physique qui traite de la chaleur étudie : 1° les effets physiques qu'elle produit dans les corps, tels que les *changements de volume* ou la *dilatation*, et les *changements d'état* ou le passage de l'état solide à l'état liquide et de l'état liquide à l'état de vapeur (*Voy.* DILATATION, THERMOMÈTRE, DENSITÉ, FUSION, VAPEUR, ÉBULLITION); 2° la *propagation de la chaleur* au contact ou à distance (*Voy.* CHALEUR RAYONNANTE), et la *calorimétrie* ou moyens de mesurer les quantités de chaleur néces-

saires pour la production d'effets déterminés. *Voy.* CHALEUR SPÉCIFIQUE, CHALEUR LATENTE.

Les phénomènes de la chaleur sont des plus importants pour la science et l'industrie. L'action de l'homme sur la nature est fondée principalement sur l'emploi de la chaleur : la plupart des transformations physiques ou chimiques que les corps subissent sont dues à cet agent; c'est aussi la chaleur qui fournit le plus souvent à l'industrie la force motrice nécessaire.

Les physiciens ne se sont occupés que fort tard de la théorie de la chaleur. L'invention du thermomètre et les perfectionnements apportés à cet instrument au commencement du XVIII[e] siècle par Réaumur, Hales, Fahrenheit, Musschenbroeck, marquent les premiers pas de la science dans cette branche de la physique. Vers la même époque, Stahl, Crawford, Wilkes et Black démontrèrent l'existence du calorique latent; Hawkesbee reconnut les différents degrés de dilatation que la chaleur fait éprouver à l'air atmosphérique. De nos jours, les lois de la distribution du calorique et ses divers modes de transmission ont été étudiés avec soin par MM. Leslie, Nicholson, Bérard, Arago, Despretz et Pictet. Fourier, Laplace et Poisson ont donné la théorie mathématique de la chaleur rayonnante; on doit à M. Melloni, de Parme, à M. Forbes, d'Édimbourg, et tout récemment à MM. de la Provostaye et Desains, de nombreuses expériences sur le même sujet. Des travaux importants sur les chaleurs latentes et les chaleurs spécifiques ont été faits par MM. Delaroche et Bérard (1812), Dulong et Petit (1819 et 1828), Aug. de la Rive et Marcet (1827 et 1836), Regnault (1840), Person (1847), etc. Dalton et Gay-Lussac ont trouvé la loi de la dilatation des gaz. La chaleur dégagée par les combinaisons chimiques a été particulièrement étudiée par MM. Fabre et Silbermann. Les tensions des vapeurs sous des pressions différentes ont été déterminées par MM. OErsted et Perkins, Dulong, Arago, etc. — Un traité spécial de la *Chaleur considérée dans ses applications* a été publié par M. Péclet (1829 et 1844, 2 vol. in-4).

CHALEUR ANIMALE, CALORICITÉ ANIMALE, chaleur dégagée par les êtres vivants. La température des animaux inférieurs est presque la même que celle des milieux où ils vivent; mais les animaux supérieurs ont une température propre qui se conserve à peu près la même, quelle que soit celle des corps environnants, et qui semble se modifier presque uniquement sous l'influence des fonctions vitales. Chez beaucoup d'animaux, la chaleur est développée en quantité si minime qu'elle échappe à un examen superficiel : de là la dénomination d'*animaux à sang froid* donnée aux poissons, aux reptiles et à tous les animaux dont la température diffère peu de celle du milieu ambiant, par opposition à celle d'*animaux à sang chaud*, qui s'applique aux oiseaux et aux mammifères. Les oiseaux sont, de tous les animaux, ceux dont la température est la plus élevée; elle varie chez eux de 40 à 44 degrés centigr. Chez l'homme, la température moyenne est de 37° centigr.; elle diminue du centre à la périphérie. On attribue généralement la chaleur animale aux phénomènes chimiques déterminés dans l'organisme par l'oxygène qui y est entraîné par la respiration et par la circulation du sang; il est certain du moins que les parties privées de vaisseaux sanguins, comme les ongles et les poils, n'ont pas de chaleur propre. Le système nerveux paraît aussi jouer un rôle dans le développement de la chaleur animale, par l'influence qu'il exerce sur la circulation du sang. Les expériences les plus exactes sur les causes de la chaleur animale ont été faites en 1823, à peu près en même temps, par Dulong et par M. Despretz; en 1852, MM. A. Duméril, Demarquay et Lecointe ont étudié les substances médicamenteuses qui peuvent élever ou abaisser la température du corps humain.

CHALEUR LATENTE (du latin *latere*, être caché), quantité de chaleur que les corps absorbent ou dégagent au moment où ils changent d'état, sans que leur température subisse aucune variation apparente. Si on mêle 1 kil. de glace à la température de 0°, et 1 kil. d'eau à la température de 79°, on obtient, après la fusion complète de la glace, 2 kil. d'eau à la température de 0°; ainsi la glace s'est fondue, mais elle n'a pas changé de température; l'eau chaude à 79° est restée liquide, mais elle s'est refroidie jusqu'à la température de la glace. On en tire cette conséquence que, *pour se fondre*, le kilogramme de glace absorbe tout le calorique que perd le kilogramme d'eau en descendant de 79° à 0° : la chaleur absorbée et comme disséminée dans la masse liquide résultant de cette fusion est la *chaleur latente* ou *chaleur de fusion*. L'eau, en se congelant, dégage, pendant sa solidification, toute la chaleur qu'elle avait absorbée pendant sa fusion. Le même phénomène d'absorption se produit dans le passage de l'état liquide à l'état de vapeur : le calorique absorbé alors par la vapeur s'appelle encore *Chaleur latente*, et quelquefois *Chaleur de vaporisation* ou *Chaleur d'élasticité*. Quand la vapeur revient à l'état liquide, elle dégage aussi pendant sa condensation toute la quantité de calorique qu'elle avait absorbée pour se former.

CHALEUR RAYONNANTE, chaleur qui, émanant d'un corps, passe au travers de certains autres corps, appelés *diathermanes*, comme la lumière passe au travers des corps diaphanes. Une partie de la chaleur du soleil traverse, comme la lumière, toute l'étendue de l'atmosphère sans en être absorbée; de même, le feu du foyer nous échauffe à distance, sans que la chaleur qu'il émet soit absorbée par les couches d'air qui nous en séparent. D'après cette analogie, on dit des *rayons calorifiques*, des *rayons de chaleur*, comme on dit des rayons lumineux ou des rayons de lumière. Le *pouvoir rayonnant* ou *pouvoir émissif* existe dans tous les corps indistinctement : il se manifeste dans un morceau de glace comme dans un fer rouge. On démontre cette continuelle action du pouvoir émissif en disposant en présence l'un de l'autre, à 5 ou 6 m. de distance, deux grands miroirs sphériques ou paraboliques de cuivre poli, de manière que leurs axes soient coïncidants; au foyer du premier miroir on met du charbon allumé, au foyer du second, un morceau d'amadou; celui-ci s'enflamme alors comme s'il était en contact avec le feu. Pour des expériences plus délicates, on emploie le *thermoscope de Rumford*, le *thermomètre à air*, le *thermomètre différentiel de Leslie*, ou le *thermo-multiplicateur* de M. Melloni (*Voy.* ces mots). Au pouvoir rayonnant on oppose le *pouvoir absorbant* qui est en action continuelle pour réparer les pertes dues au pouvoir émissif; en outre, les corps ont en général un *pouvoir réfléchissant*, par lequel ils renvoient, sans l'absorber, une portion plus ou moins grande de la chaleur rayonnante qu'ils reçoivent des surfaces environnantes. Ces différents pouvoirs varient suivant la nature des surfaces : le pouvoir absorbant est toujours en raison directe du pouvoir rayonnant; le pouvoir réfléchissant, au contraire, est en raison inverse du pouvoir absorbant et du pouvoir rayonnant. Ainsi les corps polis, qui réfléchissent beaucoup plus que les corps non polis, s'échauffent aussi et se refroidissent beaucoup plus lentement, parce qu'ils n'absorbent et n'émettent que peu de chaleur. Les objets noirs ont aussi un pouvoir émissif beaucoup plus grand que les objets blancs, dont le pouvoir réfléchissant est plus considérable : c'est ce qui fait que l'on doit préférer les vêtements blancs dans les pays chauds et dans les pays froids; dans les premiers, ils empêchent l'introduction de la chaleur; dans les seconds, ils en préviennent la déperdition. — La formation de la rosée est un des effets du rayonnement nocturne des corps vers les espaces célestes.

CHALEUR SPÉCIFIQUE, quantité de chaleur qu'un

corps exige pour que sa température s'élève d'un certain nombre de degrés. Pour mesurer cette quantité, on est convenu de prendre pour *unité* la quantité de chaleur qui est nécessaire pour élever de 1 degré la température de 1 kilogr. d'eau. Quand on dit, par exemple, que la chaleur spécifique du fer est de 0,11, cela signifie que, pour élever de 1 degré la température de 1 kilogr. de fer, il ne faut que 0,11 de la quantité de chaleur qui est nécessaire pour élever de 1 degré la température de 1 kilogr. d'eau. On détermine les chaleurs spécifiques par trois méthodes : celle du calorimètre, celle des mélanges et celle du refroidissement. *Voy.* CALORIMÉTRIE.

CHALON, grand filet de rivière qui se tire en remontant le cours de l'eau, au moyen de deux bateaux auxquels il est attaché. Ce filet est prohibé, comme tous les filets destinés à rebrousser l'eau.

CHALOUPE (de l'italien *scialuppa*, même signif.), la plus grande embarcation que porte un navire : c'est une embarcation forte et solide, mais non pontée, allant à l'aviron et à la voile, dont on se sert principalement dans les ports et les rades pour le transport des vivres, des munitions, des ancres, en un mot, des fardeaux de tout genre; en pleine mer, la chaloupe reste fixée sur le pont du navire. Il ne faut pas confondre les *chaloupes* avec les *canots*, dont la première condition est la légèreté et la rapidité.

*Chaloupe canonnière. Voy.* CANONNIÈRE.

On appelle vulgairement *Chaloupe cannelée* la coquille de l'Argonaute.

CHALUMEAU (de *calamus*, roseau). Ce mot qui, au propre, signifie tout tuyau de paille, de roseau, de métal, etc., désigne, en Musique, l'un des plus anciens instruments à vent, instrument qui était formé dans le principe d'un simple tube de roseau percé de quelques trous. Cet instrument pastoral est encore en usage dans quelques contrées méridionales, et, bien qu'il ait été perfectionné, il a un timbre nasillard peu agréable. Le chalumeau a donné naissance au hautbois. — On appelle chalumeau, dans la clarinette, la série des sons de cet instrument qui sont au-dessous du *la* entre les lignes de la clef de *sol*.

En Chimie, on nomme *chalumeau* un tube de verre ou de métal dont un bout est arqué, et dont le canal intérieur va en se rétrécissant jusqu'à ne former, à cette extrémité, qu'une ouverture aussi fine que le serait le trou fait avec une aiguille. On tient cette ouverture contre la flamme d'une lampe, dite *lampe d'émailleur*, tandis qu'on souffle par l'autre bout avec la bouche : la flamme se dévie ainsi latéralement et acquiert une chaleur d'une très-grande intensité. Cette flamme détermine la fusion d'une infinité de corps; elle oxyde ou réduit les combinaisons métalliques, effectue des vitrifications, et peut servir à toutes les opérations qui exigent une température élevée. Les orfèvres, les émailleurs, les bijoutiers, les essayeurs des monnaies font un fréquent usage du chalumeau pour opérer des soudures de peu d'étendue, pour monter des diamants, faire des essais de tout genre. Les chimistes l'emploient comme moyen d'analyse : c'est le moyen le plus simple, le plus économique, et en même temps l'un des plus puissants. On obtient la température la plus élevée avec le *chalumeau à gaz oxy-hydrogène*, dans lequel on utilise la combustion d'un mélange gazeux formé de 2 parties d'hydrogène et de 1 partie d'oxygène : on fait passer ce mélange par l'ouverture d'un chalumeau et on l'enflamme. La flamme ainsi obtenue fond facilement les corps les plus réfractaires, tels que le platine, le quartz et même l'alumine. Pour prévenir les dangers d'une explosion qui pourrait avoir lieu quand la flamme se retire, on dispose dans l'intérieur des chalumeaux de ce genre une ou plusieurs toiles métalliques très-fines qui suffisent pour empêcher la flamme de pénétrer. La science doit au chalumeau un grand nombre de découvertes utiles; il a été employé pour la première fois à l'examen des minéraux en 1738 par André de Schwab. Cronstedt, Rinmann, Gahn, Scheele et en particulier Bergmann l'ont perfectionné. Le professeur Hare de Philadelphie a le premier eu l'idée de construire un chalumeau à gaz oxygène et hydrogène. Berzélius, et plus récemment M. Plattner, ont écrit des traités spéciaux sur l'emploi du chalumeau. *Voy.* SOUFFLAGE.

CHALUT, filet en forme de chausse ou de bourse à fermoir : c'est une sorte de drague. Il sert surtout à prendre le poisson plat. On le jette au fond de la mer, puis, hissant les voiles, l'embarcation se met en route en le traînant derrière elle.

CHAMADE (du latin *clamare*, crier, appeler), batterie de caisse dont se servent les assiégeants pour avertir les assiégés qu'ils aient à se rendre, et ceux-ci, pour annoncer qu'ils veulent parlementer.

CHAMÆCERASUS, nom latin du *Camérisier*.

CHAMÆROPS (du grec *chamai*, à terre, et *rôpès*, broussailles), genre de la famille des Palmiers, est composé d'espèces de petite dimension, et a pour type le *Palmier nain* (*Ch. humilis*), le plus petit des palmiers et le seul qui croisse en Europe. Il est souvent même sans tige; ses feuilles, profondément digitées et portées sur un pédoncule épineux, font l'effet d'un large éventail, d'où le nom de *palmier éventail*. Il est très-commun en Espagne, en Italie, et surtout en Algérie, où ses racines infestent les champs.

CHAMBELLAN (de *chambre*), dit aussi *Camérier* et *Camerlingue*, officier chargé de veiller à tout ce qui regarde le service intérieur de la chambre d'un prince souverain : il porte pour marque distinctive une clef attachée ou brodée sur la poche droite de l'habit. Le titre de *Grand Chambellan* était autrefois une des grandes charges de la couronne de France. Aboli en 1790, il fut rétabli sous l'Empire, supprimé de nouveau en 1830, et rétabli par Napoléon III. Il existe des chambellans dans la plupart des cours étrangères. D'après la Bulle d'Or, l'électeur de Brandebourg était *archichambellan* de l'Empire. A Rome, le *grand chambellan* ou *cardinal camerlingue* administre les revenus du sacré collége et gouverne pendant les vacances du Saint-Siége.

CHAMBRANLE (de *chambre*), cadre de bois, de pierre ou de marbre, qui borde les portes, les fenêtres et les cheminées, est composé de deux montants verticaux et d'une traverse supérieure horizontale. Les chambranles peuvent être décorés de moulures, cannelures, sculptures, etc. On nomme *Ch. à crossettes* celui qui a des oreillons à ses encoignures; *Ch. à cru*, celui qui porte sur l'aire du pavé ou sur un appui de croisée sans plinthe.

CHAMBRE (du grec *camara*). Ce mot a été étendu au lieu où s'assemblent les législateurs, ainsi qu'à divers siéges de juridiction religieuse, civile, ou commerciale, etc.

CHAMBRE APOSTOLIQUE. On nomme ainsi à Rome un tribunal ecclésiastique qui sert en même temps de conseil des finances du pape; il est présidé par le cardinal camerlingue.

CHAMBRE ARDENTE, tribunal formé en France à certaines époques pour des cas exceptionnels. *Voy.* le *Dict univ. d'Hist. et de Géogr.*

CHAMBRES CIVILES, ancienne juridiction du Châtelet de Paris, dont le lieutenant civil était seul juge. — Aujourd'hui on donne ce nom en général aux subdivisions des divers tribunaux civils, tribunaux de première instance, cours d'appel et cour de cassation. On les oppose aux *Chambres criminelles*.

CHAMBRES DE COMMERCE, assemblées des principaux négociants d'une ville, réunis pour traiter ensemble des affaires de leur compétence, et pour fournir au gouvernement des renseignements sur l'état du commerce et sur les moyens de le rendre florissant. La conception de cette utile institution paraît appartenir à la ville de Marseille, qui possédait, dès le

XIVe siècle, une chambre de commerce; il fut créé en 1701 des chambres de commerce dans les principales villes de France; les chambres de commerce furent supprimées en 1791, puis rétablies dans un grand nombre de villes par un arrêté du 3 nivôse an XI. Leur organisation actuelle a été réglée par un décret du 3 septembre 1851, qui les reconnaît comme établissements d'utilité publique.

CHAMBRE DES COMPTES. *Voy.* COUR DES COMPTES.

CHAMBRES CONSULTATIVES des Arts et Manufactures, chambres créées en l'an XI de la République française et reconstituées par ordonnance du 16 juin 1832, ont pour mission de faire connaître les besoins des manufactures, fabriques, etc., et les moyens d'amélioration. Elles peuvent être suppléées par les chambres de commerce.

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE, tribunal où l'on connaissait des affaires qui avaient rapport aux décimes et autres impôts sur le clergé. Il y en avait 9 en France (à Paris, Rouen, Tours, Bordeaux, Pau, Toulouse, Aix, Lyon et Bourges). Ces chambres étaient ordinairement composées de l'archevêque et des autres prélats du diocèse, d'un député de chacun des diocèses du ressort, de trois conseillers-clercs au parlement et du présidial du lieu.

CHAMBRE ÉTOILÉE, haute cour de justice en Angleterre. *V.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*, au mot CHAMBRE.

CHAMBRE IMPÉRIALE, tribunal de l'Empire, où se jugeaient les affaires des différents États d'Allemagne, et, par appel, celles des particuliers. La chambre impériale siégea d'abord à Spire, puis à Wetzlar, à Augsbourg, etc., et fut enfin transférée à Wetzlar, où elle est restée jusqu'à l'époque où elle cessa d'exister, avec l'empire d'Allemagne (1806).

CHAMBRES LÉGISLATIVES (*des Pairs*, *des Députés*, *des Lords*, *des Communes*, etc.). *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* à chacun de ces mots et les articles PARLEMENT, SÉNAT, CORPS LÉGISLATIF.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION, DES VACATIONS, etc. *Voy.* ACCUSATION, VACATIONS, etc.

CHAMBRE CLAIRE, *camera lucida*, appareil d'optique servant à tracer l'image d'un objet, se compose, soit d'un prisme quadrangulaire ayant un angle droit et un angle de 135° (*Ch. de Wollaston*), soit d'un prisme triangulaire à angle droit et d'une lame de verre à faces parallèles (*Ch. d'Amici*). Les rayons de l'objet dont on veut avoir l'image rencontrent d'abord le prisme où ils sont réfractés à leur entrée et à leur sortie, puis ils vont frapper la glace, qui les réfléchit dans une direction qui permet de recevoir l'image sur une feuille de papier où on peut la tracer au crayon. — La chambre claire a été imaginée par Wollaston, modifiée par M. Amici, professeur à Modène, et perfectionnée en dernier lieu par M. Vincent Chevalier. Elle est aujourd'hui d'une construction assez commode pour être facilement transportable. Elle offre l'avantage de pouvoir servir par tous les jours possibles; la lumière qui entre par la fenêtre d'un appartement suffit pour éclairer les objets qu'on veut dessiner.

CHAMBRE NOIRE OU OBSCURE, *camera oscura*, appareil d'optique destiné à produire sur un tableau l'image réelle d'un champ de vision plus ou moins étendu. Il se compose d'une boîte fermée qui porte en avant un tuyau mobile, dans lequel est enchâssée une lentille convergente. Les rayons partis d'un objet situé en avant de la lentille vont peindre au fond de la boîte une image renversée de cet objet. Ce fond est fait avec une glace dépolie, derrière laquelle on peut décalquer l'image. Pour plus de commodité, on met dans la boîte un miroir, sous une inclinaison de 45 degrés. Les faisceaux de lumière s'y réfléchissent alors et tracent l'image sur la face supérieure. La boîte est garnie sur les côtés d'un couvercle, afin de laisser dans l'obscurité la glace qui reçoit l'image. Le tuyau est mobile, parce que l'image ne se produit pas toujours à la même place, cette place variant suivant la distance des objets; on rapproche ou l'on recule la lentille jusqu'à ce que l'image soit parfaitement nette. Une autre disposition, plus commode, consiste à mettre en dehors de la boîte un miroir et à l'ouverture une lentille; les rayons réfléchis sur le miroir traversent la lentille et forment l'image sur la table même du dessinateur. La chambre noire forme une des pièces essentielles du daguerréotype. —On attribue généralement l'invention de la chambre noire à Baptiste Porta, qui en a donné une description dans sa *Magia naturalis* (Anvers, 1587). Il paraît toutefois que Roger Bacon la connaissait déjà.

En Anatomie, on appelle *chambres de l'œil*, deux cavités remplies par l'humeur aqueuse et par l'humeur vitrée, et communiquant par le trou de la pupille.

CHAMBRIER, officier qui avait soin de la chambre du roi, et qui commandait aux domestiques appelés *valets de chambre*. Dans l'empire romain, le *grand chambrier* (*præpositus sacri cubiculi*) était un des principaux officiers de la cour de l'empereur. Il en a été de même en France jusqu'en 1545, époque à laquelle l'office de chambrier fut supprimé. Le *grand chambrier* avait juridiction sur tous les marchands et artisans du royaume. — Dans quelques monastères rentés et dans quelques chapitres, le chambrier était un officier claustral qui avait soin des revenus ruraux d'une abbaye. *Voy.* CAMÉRIER.

CHAMEAU, en latin *Camelus*, genre de la famille des Ruminants sans cornes, caractérisé par la lèvre supérieure fendue, le pied bifurqué, mais en dessus seulement, et par la présence de canines aux deux mâchoires. On le divise en deux sous-genres : les *Chameaux* proprement dits et les *Lamas* (*V.* ce nom).

Les *Chameaux* proprement dits portent sur le dos d'énormes bosses de graisse, et les deux doigts de leurs pieds sont réunis en dessous par une semelle épaisse et flexible. De plus, leur panse est garnie de vastes cellules où ils peuvent conserver de l'eau pour plusieurs jours, ce qui leur permet de traverser sans boire de vastes déserts. Il en existe deux espèces : le *Ch. à deux bosses* de l'Asie (*C. bactrianus*), qui atteint 2m,30 de haut, et le *Ch. à une bosse* ou *Dromadaire* (*C. dromedarius*), qui habite l'Arabie. Ce dernier est pour l'Arabe un présent du ciel : son lait sa chair, son poil, qui se renouvelle tous les ans, fournissent à ses premiers besoins. L'Arabe instruit ses chameaux dès leur naissance : il leur plie les jambes, les charge chaque jour d'un poids plus fort; il règle leur repas en diminuant peu à peu la quantité de nourriture. Lorsqu'ils sont assez robustes, il les exerce à la course par l'exemple des chevaux. Un chameau ainsi exercé peut faire 200 kilom. en un seul jour, ou 1,200 kilom. en huit jours sans boire ni manger. Si, dans le désert, il se trouve une mare sur son passage, il la sent de fort loin, double le pas, et boit pour le temps passé et pour autant de temps à venir. En Turquie, en Perse, en Arabie, il s'établit de nombreuses caravanes pour le transport des marchandises à dos de chameau : chaque chameau est chargé selon sa force; si on lui donne une charge trop forte, il la refuse et reste couché jusqu'à ce qu'on l'ait allégé. Les grands chameaux portent 600 kilogr., les petits 300; et comme la route est souvent de 2,500 à 3,000 kilom., on règle leur marche au pas à 40 ou 50 kilom. par jour. Chaque soir, on leur laisse paître en liberté quelques plantes sèches, telles que l'absinthe, le chardon, l'ortie, le genêt, nourriture qui leur plaît mieux que la verdure tendre. Le cheval craint, dit-on, le chameau, et ne peut même souffrir son odeur. Suivant Hérodote, Cyrus, redoutant la cavalerie des Lydiens, fit mettre en tête de son armée tous les chameaux qui portaient les vivres et les bagages; ce qui fit prendre la fuite aux chevaux de Crésus. Le chameau paraît n'avoir été introduit en Afrique que vers le Ier s. de notre ère.

On nomme *Chameau-Léopard* ou *Caméléopard* la Girafe; *Ch. du Pérou*, le Lama; *Ch. marin*, une

espèce de poisson du genre Ostracion; *Ch. de rivière*, le Pélican.—*Chameau* est aussi le nom vulgaire de la coquille appelée *Strombe Lucifer*.

Dans la Marine, on nomme *Chameau* un grand ponton qui sert à soulever un bâtiment pour le faire passer sur de petits fonds. On en emploie deux par navire, l'un à la droite, l'autre à la gauche du bâtiment.

CHAMÉDRYS (du grec *chamai*, à terre, et *drys*, chêne), nom spécifique de la *Germandrée petit-chêne* (*Teucrium Chamædrys*). *Voy.* GERMANDRÉE.

CHAMOIS, *Antilope rupicapra*, espèce du genre Antilope. La taille du chamois est celle d'une forte chèvre; son pelage, assez long et bien fourni, se compose de poils soyeux et de poils laineux; il est brun foncé en hiver, et brun fauve en été; ses cornes, de 12 à 13 centimèt. de longueur, sont d'abord droites, puis recourbées subitement en arriere. Cet animal se tient en troupes peu nombreuses dans les hautes montagnes. On le trouve principalement dans les Alpes et dans les Pyrénées, où il reçoit le nom d'*Isar*. La chasse du chamois est fort difficile, et demande autant de hardiesse que d'agilité. La peau de chamois sert à faire des gants, des ceintures, des culottes, et même des vestes et des bas.

CHAMOISEUR, nom donné à celui qui prépare non-seulement les peaux de chamois, mais aussi d'autres peaux, telles que celles de veau, de daim, de chèvre, de mouton, etc. L'art du chamoiseur comprend une série d'opérations dont les principales sont : la mise *en chaux*; le *pelage*, qui se fait avec une pierre à aiguiser; l'*effleurage*, qui consiste à enlever l'épiderme; le *confit*, bain d'eau aigrie avec du son qui prépare la peau à recevoir l'huile; le *foulage* et l'*échauffé*, qui ont pour but de faire pénétrer l'huile dans les pores de la peau par la compression et la chaleur; le *remaillage*, qui achève d'unir la surface de la peau; et le *dégraissage*, qui enlève l'huile surabondante; après quoi, il n'y a plus qu'à passer le *palisson* sur la peau pour l'empêcher de se racornir, et à la parer avec la *herse*.

CHAMP (du latin *campus*), pièce de terre labourable, qui ordinairement n'est pas fermée de murailles. —Au moyen âge, on appelait *champ clos* un lieu enfermé de barrières, dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient leurs différends par les armes, avec la permission du roi ou des juges. — On a donné de tout temps le nom de *champ* à de vastes espaces consacrés soit à différents exercices, comme le *Champ de Mars* des Romains, soit à des assemblées politiques, comme les *Champs de Mars*, ou *de Mai*, des Francs, soit à la promenade et à certains spectacles, comme nos *Champs-Élysées*, etc.

En Optique, on appelle *champ* de la vision, *champ* d'une lunette, l'étendue des objets que l'œil ou la lunette peut embrasser. La grandeur du champ qu'embrasse un instrument dépend de la grandeur du foyer et de l'ouverture de l'oculaire. Plus le foyer est étendu et l'ouverture grande, plus aussi le champ est considérable.

En termes de Blason, le *champ* est le fond d'un écu.

CHAMPART (du latin *campi pars*, partie du champ), droit que les seigneurs de fief avaient, en quelques lieux, de lever une certaine quantité de gerbes sur les terres qui étaient en leur censive.

CHAMPI (de *champ*; trouvé dans un champ), autrefois synonyme de bâtard. *Voy.* ENFANT NATUREL.

CHAMPIGNONS (en italien *campinione*, dérivé lui-même de *campus*, champ), en latin *Fungus*, en grec *Mykès*, famille de plantes Acotylédones (*Cryptogames* de Linné), sans feuilles, ni fleurs, ni fruits; charnues, gélatineuses, souvent coriaces ou ligneuses; de couleur très-variée, de texture homogène. Ils ne vivent en moyenne que de huit à dix jours. Les Champignons peuvent présenter dans leur structure huit sortes d'organes, savoir : 1° une *racine* filamenteuse; 2° la *bourse* ou *volva*, sorte de sac qui entoure la plante; 3° le *pédicule* ou *stipe*, organe qui supporte le chapeau; 4° le *tégument* ou *voile*, membrane qui, partant du sommet de la base du pédicule, enveloppe le chapeau; 5° le *chapeau*; 6° la *membrane séminifère*, lisse et unie, formée par une multitude de petites capsules membraneuses, dites *theca* ou *ascus*; 7° les *capsules*, petits sacs membraneux, renfermant les sporules; 8° les *sporules*, graines qui servent à la reproduction.

Les botanistes divisent aujourd'hui les Champignons en six sections : BASIDIOSPORÉS, à fructifications situées à la surface et dans le parenchyme même du réceptacle; genres : *Agaricus*, *Amanita*, *Cantharellus*, *Boletus*, *Secotium*, *Hydnum*, *Clavaria*, *Tremella*, *Clathrus*, *Lycoperdon*, *Bovista*, *Scleroderma*, *Polygaster*, *Cyathus*; THÉCASPORÉS, à spores renfermées dans des utricules ou *thèques* : *Morchella* (Morille), *Helvella*, *Peziza*, *Helotium*, *Hypoxylon*, *Tuber* (Truffe); CLINOSPORÉS, à spores fixées sur une lame propre, intérieure ou extérieure au réceptacle : *Conisporium*, *Sphacelia*, *Stilbospora*, *Uredo*, *Puccinia*; CYSTOSPORÉS, à réceptacle filamenteux terminé par des capsules contenant les spores : *Mucor*, *Cystopora*, *Hydrophora*, *Helicostylum*; TRICHOSPORÉS, à réceptacle simple ou rameux, recouvert de spores nues : *Ceratium*, *Dacrina*, *Fusidium*, *Diplosporium*, *Botrytis*, *Helminthosporium*; ARTHROSPORÉS, à réceptacle filamenteux avec spores terminales en chapelet : *Antennaria*, *Monilia*, *Penicillium*, *Aspergillus*, *Oïdium*. — Pour les principaux de ces genres, *Voy.* leurs articles spéciaux : AGARIC, BOLET, MORILLE, TRUFFE, etc.

Presque tous les champignons contiennent du sucre, de l'osmazôme et un acide particulier, appelé *acide fungique*. Un grand nombre sont comestibles, tels que le *Ch. de couche* (*Voy.* ci-après), l'*Oronge*, le *Cèpe* et plusieurs autres espèces du genre Bolet; beaucoup aussi sont vénéneux. Certains champignons vivent en parasites sur les plantes, et occasionnent de grands dommages : tels sont le *charbon* (*Uredo carbo*), qui attaque la glume du blé; la *rouille* (*U. rubigo*), qui forme des taches ovales sur ses feuilles et ses tiges; la *carie* (*U. caries*), qui se développe dans l'intérieur des grains de froment; l'*oïdium*, qui attaque la vigne; les *moisissures*, qui attaquent les confitures, le vieux pain, le fromage, etc.; la plupart de ces champignons sont microscopiques.

La distinction des champignons comestibles et des vénéneux exige une habitude à laquelle la meilleure description ne saurait suppléer. En général, une odeur et une saveur désagréables, une chair mollasse et spongieuse, un changement de couleur quand on les entame, l'habitation dans les lieux très-ombragés et humides, ou sur les bois pourris, une couleur rouge brillante, dénotent les mauvais champignons. Les bons, au contraire, sont caractérisés par une odeur de rose, d'amande amère ou de farine récente; par une saveur de noisette; par une organisation simple, une surface sèche et charnue, une consistance ferme, non fibreuse, une couleur franche, rosée, vineuse ou violacée, ne changeant point à l'air. Ils habitent les lieux peu couverts, les friches et les bruyères; enfin, le temps les dessèche sans les altérer. Au reste, tous peuvent être rendus comestibles en les laissant macérer pendant un temps plus ou moins long dans le vinaigre, l'eau vinaigrée ou l'eau très-salée, qui dissout le principe délétère. Aussi, en cas d'empoisonnement, doit-on bien se garder de faire avaler au malade aucun de ces liquides, de peur de faciliter l'action du poison en le délayant; on doit alors se hâter de recourir aux vomitifs et même aux purgatifs, si le poison a été ingéré depuis longtemps. On calme ensuite par des boissons mucilagineuses l'irritation produite par ces évacuants.

Le *Champignon de couche*, ou *Agaric comestible* est le seul qu'il soit permis de vendre sur les mar-

chés de Paris. On le reconnaît à sa forme arrondie en boule, à son pédicule plein, haut de 3 à 5 centimètres, à son chapeau convexe, lisse, glabre, garni en dessous de feuillets d'un rose un peu terne, et qui deviennent noirâtres en vieillissant. Sa couleur générale est d'un blanc brunâtre, et il a une odeur très-agréable. On le cultive sur des couches artificielles dans les carrières de Paris et les catacombes, et la consommation en est telle qu'il en est apporté chaque jour à la Halle 20 à 25,000 maniveaux (petits paniers). Pour cette culture, on dresse une couche de 50 à 60 centimètres d'épaisseur avec du fumier de cheval très-récent et débarrassé des pailles sèches et du foin. On la piétine et on l'arrose légèrement avec l'arrosoir à gerbe. Au bout de huit ou dix jours, la fermentation a développé des points blancs à l'intérieur et à la surface. Alors, on démonte la couche, on la mêle avec la fourche, et on la redresse à la même place, en ayant soin de la recouvrir d'une chemise de litière longue, qui maintient l'humidité et empêche le refroidissement. Huit jours après, la couche ayant acquis assez de chaleur, on la *larde*, c'est-à-dire qu'on y introduit çà et là avec la main du *blanc de champignon* (*Voy.* BLANC). On la couvre de nouveau de la chemise de paille; et dès que le blanc prospère, c.-à-d. ordinairement après 8 ou 15 jours, on l'arrose légèrement, on étend dessus une couche de terreau de quelques centimètres d'épaisseur, et l'on replace la chemise de paille. On récolte ensuite successivement les champignons bons à manger; et lorsque la couche est épuisée, ce qui arrive au bout de cinq à sept mois de production, on la démonte pour en refaire une nouvelle.

L'étude des champignons, longtemps négligée, a été cultivée avec soin depuis environ un siècle et a été récemment élevée au rang de science sous le nom de *Mycologie*. Les auteurs auxquels elle doit le plus sont Paulet, Bulliard, Persoon, Nées d'Esenbech, Link, Fries; les Drs Mérat, Mougeot, Montagne, Léveillé. M. Roques et M. F.-S. Cordier ont donné chacun une *Histoire des Champignons comestibles et vénéneux*.

CHAMPION (du bas latin *campio*, même signification, ou, selon Roquefort, du mot *champ*, et de *pion*, soldat). On nommait ainsi au moyen âge celui qui combattait en champ clos pour sa querelle ou pour la querelle d'autrui. Les vieillards, les estropiés, les ecclésiastiques, les dames, fournissaient des champions. Cet usage s'est maintenu jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Dans les tournois, on appelait *champion des dames* un chevalier dont l'office était de prendre sous sa protection tout malencontreux chevalier qui, puni pour avoir enfreint quelqu'un des règlements de la chevalerie, venait réclamer la merci des dames. — En Angleterre, le *champion du roi* est un chevalier armé de pied en cap qui, au couronnement du roi, entre dans la salle de Westminster, jette son gantelet par terre, et propose un cartel à quiconque élèverait des doutes sur la légitimité des droits du nouveau souverain.

CHANCES. *Voy.* PROBABILITÉ.

CHANCELIER (du latin *cancellarius*), officier public dont les attributions ont souvent varié. *Voy.* au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* l'art. CHANCELIER et ci-dessous CHANCELLERIE.

*Archichancelier*, officier de cour, ayant le droit de signer les diplômes du souverain à la tête des grands officiers de la couronne. Dans l'ancien empire d'Allemagne, l'électeur de Mayence était *archichancelier de l'Empire* pour l'Allemagne, l'électeur de Cologne pour l'Italie, et l'électeur de Trèves pour les Gaules. — La création de l'office d'archichancelier remonte en France au IXe siècle. Sous Napoléon, l'archichancelier était, après les princes du sang, le premier dignitaire de l'État. — A Rome, on nomme *archichancelier du Saint-Siége* le grand chancelier de la cour papale.

CHANCELLERIE (de *chancelier*), nom employé ordinairement pour désigner le lieu où l'on scelle certaines lettres ou certains actes, tels que lois, ordonnances, diplômes, brevets, passe-ports, etc., dans le but de leur donner un caractère authentique. Il y avait autrefois en France plusieurs sortes de chancelleries : la plus importante était la *chancellerie de France*, qu'on appelait *grande chancellerie* pour la distinguer des petites chancelleries établies près des parlements et des présidiaux : ces dernières furent supprimées le 7 septembre 1790, et la grande le 27 novembre suivant. La Restauration rétablit le titre de grand chancelier, mais transporta la plupart de ses attributions au garde des sceaux.—Il existe encore en France la *grande chancellerie de la Légion d'honneur*; il y avait sous l'Empire la *grande chancellerie de l'Université*.

Il y a des *chancelleries* dans toutes les ambassades et dans tous les consulats. A Rome, on appelle *chancellerie* le bureau où s'expédient les bulles, les brefs ou autres actes du gouvernement pontifical.

CHANCRE (de *cancer*, écrevisse, soit à cause de la forme des chancres, soit parce qu'on attribuait cette affection à la présence d'un animal qui dévorait les parties malades), nom donné, en Médecine, à de petits ulcères cancéreux qui ont de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes, particulièrement à ceux qui proviennent d'une cause vénérienne, aux aphthes malins des enfants, ainsi qu'à certains ulcères qui attaquent les chevaux et le gros bétail : ces derniers prennent différents noms, suivant la place où ils s'établissent; ils attaquent de préférence la langue (*chancre volant*), les fosses nasales (*morve*), les pieds (*fourchet, piétin, crapaud*).

On appelle aussi *chancre* une maladie des arbres qui détruit l'écorce, et réduit le bois en pourriture : on en arrête les progrès en enlevant la partie malade, et en recouvrant la place avec de la vase.

CHANDELIER, ustensile dont tout le monde connaît l'usage. On l'a perfectionné en y adaptant une spirale ou ressort qui pousse la chandelle vers le haut à mesure qu'elle se consume, et un verre de quinquet qui augmente la clarté de la flamme et l'empêche de vaciller. — Dans la Marine, on donne ce nom à des supports verticaux auxquels on attache des cordages.

CHANDELLE (du latin *candela*, flambeau de cire ou de suif). La matière des chandelles était autrefois le suif et la résine; aujourd'hui c'est un mélange égal de suif de bœuf et de suif de mouton, auquel on ajoute quelquefois de la fécule de marrons d'Inde ou de la cire, qui lui donne plus de consistance. Pour les durcir, on emploie l'alun et l'acide azotique; on les blanchit à l'air ou avec du chlore. Les mèches sont en coton filé et tordu, quelquefois mêlé de fil de lin, et trempé dans le vinaigre chaud, ou dans une solution d'acétate de cuivre ou de camphre, ou encore dans l'huile de pétrole. On distingue les *Ch. moulées*, faites dans des moules de verre ou de métal, et les *Ch. plongées* ou *à la baguette*, que l'on fabrique en plongeant à plusieurs reprises dans du suif fondu des baguettes de noisetier garnies de plusieurs mèches. — Les Grecs et les Romains n'ont point connu l'usage des chandelles proprement dites. On ne s'en sert en France que depuis le XIVe siècle. Aujourd'hui, malgré l'extension qu'a prise le commerce de la bougie, on en fait encore une consommation considérable. — On doit à M. Lenormand le *Manuel du Chandelier*.

CHANFREIN (du bas latin *camus*, licou, et *frænum*, frein), nom donné autrefois à la partie de l'armure qui couvrait le devant de la tête d'un cheval. Le chanfrein était ordinairement en fer poli ou en cuir, et souvent armé d'une pointe de fer très-allongée. —Maintenant, par extension, on appelle ainsi la partie de la tête du cheval qui est entre les sourcils, depuis les oreilles jusqu'aux naseaux. — On nomme

aussi *chanfrein* ou *lice* une marque blanche longitudinale que certains chevaux portent à la partie antérieure de la tête.

En Architecture, on donne ce nom à la petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois; et, en Horlogerie, au petit creux en cône pratiqué dans une pièce de métal.

CHANGE (du bas latin *cambium*, même signif.), se dit, dans le Commerce, de toute négociation par laquelle une personne, moyennant un prix convenu, cède à une autre personne les fonds dont elle dispose dans un endroit autre que celui où se fait l'opération; ce qui se fait le plus souvent au moyen de la *lettre de change*. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

On appelle *Commerce de change* celui qui comprend toutes les négociations relatives à la vente ou à l'échange des matières d'or ou d'argent, soit monnayées, soit en lingots, ainsi que de tous les papiers représentant une valeur métallique. On distingue le *Change intérieur*, qui se fait sur des places du même pays par un échange d'effets, moyen plus commode et moins embarrassant que la remise des espèces; et le *Change étranger* ou *extérieur*, qui se fait sur les places des pays étrangers. — On entend par *Cours du change* la différence qui existe entre la valeur nominale d'un papier et celle pour laquelle ce papier est reçu dans le commerce. Lorsque le *change* se fait d'une ville à l'autre, somme égale pour somme égale, on dit qu'il est *au pair*. Le *change* est *au-dessus du pair* sur une place, lorsqu'on y donne une somme plus grande que celle qu'on doit toucher dans une autre place. Quand on donne une moindre somme pour une plus grande, il est *au-dessous du pair*.

Toutes ces matières sont traitées complétement dans le *Cours des Changes des principales places de commerce, précédé de la Théorie du Change*, de M. A. Pérey, et dans le *Cambiste universel* de Kelly (en anglais, traduit en français, Paris, 1823).

CHANGE (AGENTS DE). *Voy.* AGENTS.

CHANGEUR (de *change*), commerçant qui fait métier de changer des pièces de monnaie françaises ou étrangères contre d'autres pièces, des billets de banque contre du numéraire, ou réciproquement du numéraire contre des billets de banque, ou enfin des matières précieuses contre du numéraire. — Chez les Romains, les changeurs étaient à la fois changeurs, banquiers et notaires; c'était par leur ministère que se faisaient les changes, les dépôts, les achats, les ventes, les prêts. — Avant 1789, les changeurs devaient être autorisés par le roi et leur nombre était limité; ils envoyaient à la Monnaie les monnaies altérées ou décriées, les monnaies étrangères, les matières d'or et d'argent, et ils les échangeaient contre de la monnaie ayant cours. Ils étaient chargés de surveiller l'état des monnaies mises en circulation. — On a aussi donné le nom de *changeurs* à certains employés de l'hôtel de la Monnaie, et notamment au caissier. Jusqu'en 1543, époque où François I$^{er}$ créa seize recettes générales, le trésorier du domaine s'est appelé *changeur du Trésor*.

CHANOINE, *Canonicus* (du grec *canôn*, règle), se disait dans l'origine de tout clerc soumis à la *règle* particulière d'un chapitre ou d'une collégiale; il se dit aujourd'hui de celui qui possède un canonicat dans une église cathédrale ou collégiale et qui fait partie du chapitre. *Voy.* CANONICAT, CHAPITRE, et le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, au mot CHANOINES.

CHANOINESSE. Il y avait autrefois en France des *chanoinesses* réunies en colléges, comme les chanoines, et assujetties à une règle commune, notamment à Maubeuge, à Remiremont; on en trouve encore beaucoup aujourd'hui, surtout en Allemagne; mais elles vivent dans le monde et ne sont astreintes qu'à des devoirs faciles à remplir.

CHANSON (du latin *cantio*, même signification). Sous le rapport littéraire, la *chanson* embrasse les genres les plus divers : elle peut être patriotique, politique, guerrière, philosophique, satirique, érotique ou grivoise, sentimentale, bachique, etc.; mais il ne faut pas la confondre avec l'*ode*, ni avec la *cantate*, dont elle peut cependant se rapprocher beaucoup. — Ce genre de poésie a existé de tout temps et chez tous les peuples. Suivant Hérodote, les Égyptiens avaient leurs chansons, qu'il nomme *maneros*. Les Grecs avaient leurs chansons patriotiques ou religieuses, dites *nomoi* (le *Chant d'Harmodius*, par exemple), leurs chansons de table ou *scolies*, etc. Il en était de même chez les Romains. Tous les peuples de l'antiquité, ainsi que les Barbares du moyen âge, avaient des chansons guerrières : on connaît en ce genre le *péan* des Grecs et les *chants de Tyrtée*; on a conservé la *Chanson de Roland*, dont les Français chantaient encore des fragments au XIV$^{e}$ siècle en marchant au combat (publiée à Paris, par M. Génin, 1851, in-8).

Ce fut au temps des trouvères et des troubadours que parurent les premières chansons en langue française et en langue romane. Ce furent d'abord des *lais*, espèce d'élégies amoureuses; puis des *noëls*, des *rondes*, des *romances*, et enfin des *vaudevilles*, dans lesquels la chanson commença à prendre un caractère historique et satirique. Le temps de la Ligue et celui de la Fronde furent féconds en chansons de ce genre. On peut consulter avec intérêt la collection manuscrite, en 60 vol., de M. de Maurepas, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris. — Sous le règne de Louis XIV parurent les *Ponts-Neufs*, types de la chanson populaire ou des rues. Sous Louis XV, Dufrény, Panard et Collé furent les restaurateurs de la chanson érotique et bachique; ils eurent pour continuateurs les chansonniers du *Caveau ancien* et du *Caveau moderne* (*Voy.* CAVEAU), et parmi ceux-ci, Piis, Désaugiers, Armand Gouffé, etc. Béranger éleva la chanson et créa un genre dont il est resté le modèle. — Parmi les nombreuses chansons patriotiques que la Révolution fit éclore, deux surtout (*la Marseillaise* et *le Chant du Départ*) ont acquis une célébrité européenne, et resteront sans doute dans la mémoire de la postérité. — Les autres nations de l'Europe ont, comme la France, leurs *chants populaires*, qui reflètent les mœurs, les coutumes et la pensée dominante de l'époque : il faut citer en ce genre les *sagas* de la Norvége, les *ballades* de l'Écosse et de l'Angleterre, ainsi que le *Rule Britannia* et le *God save the king*; les *lieder* de l'Allemagne; les *mazurques* de la Pologne; les *ranz* de la Suisse; les *canzoni* et les *saltarelle* de l'Italie; les *boleros*, les *fandangos* et les *seguidillas* de l'Espagne, etc. — Il existe de nombreux recueils de chansons, parmi lesquels on distingue : l'*Anthologie* de Monnet, l'*Anacréon français*, et le *Recueil de chansons choisies*, publié en 1783. M. Dumersan a publié, en 1845, un recueil des *Chansons nationales de la France*, avec une *Histoire de la Chanson*.

CHANT (du latin *cantus*, même signif.). Le chant, *naturel* lorsqu'il est l'expression involontaire et spontanée d'un sentiment, devient un *art* lorsqu'il est réglé par des principes, lorsque ses formes et ses combinaisons tendent à produire des effets prémédités.

Sous le rapport purement musical, le mot *chant* s'entend d'une suite de sons disposés d'une manière agréable pour l'oreille; que ces sons soient rendus par la voix ou par un instrument : il est alors synonyme du mot *mélodie* : en ce sens, on oppose le *chant* à l'*accompagnement*. Le chant le plus heureux deviendrait monotone, s'il n'était assujetti au rhythme et à la modulation. Le rhythme établit une symétrie relative dans la durée des notes, et la modulation répand de la variété dans la gamme qui sert de base au chant. *Voy.* RHYTHME et MODULATION.

L'origine de l'art du chant se perd dans la nuit des temps. Cultivé par les Égyptiens, et après eux par les Grecs et les Romains, il a été surtout conservé, pendant le moyen âge, par l'Église chrétienne. Dans les temps

modernes, le chant a fait les progrès les plus remarquables, surtout en Italie, en Allemagne et en France. Les Italiens se sont toujours distingués par la beauté et la sonorité de leur voix, ainsi que par la souplesse de leur gosier ; les Allemands, supérieurs aux précédents par la science musicale, se font remarquer par le sentiment profond et l'énergie de leur exécution : ils brillent surtout dans le chant en chœur. Le mérite des chanteurs français est la vérité de l'expression ; ils excellent surtout dans le chant dramatique. —On distinguait en Italie au XVIII<sup>e</sup> siècle cinq grandes écoles de chant, d'où sont sortis les maîtres qui ont eux-mêmes fondé les plus célèbres écoles de l'Europe : ce sont l'*É. romaine*, l'*É. vénitienne*, l'*É. de Florence*, l'*E. lombarde* et l'*É. napolitaine*.— Le Conservatoire de musique de Paris publia en l'an XII (1804) une *Méthode de chant*, qui est restée classique ; elle a été perfectionnée par Choron, Dupré, M<sup>me</sup> Damoreau, etc., à qui l'on doit aussi des méthodes de chant.

CHANT D'ÉGLISE. Le chant sacré des premiers chrétiens n'était qu'une psalmodie, dépourvue de mesure et de rhythme, comme le *plain-chant* (*Voy.* ce mot), qui en est sorti. On distinguait : la *monodie* (chant d'une personne seule), l'*antiphonie* (chant alterné entre deux personnes), et le *choral* (chanté par tous les assistants). — Au IV<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Milan, saint Ambroise, introduisit le chant appelé de son nom *ambrosien*, qui se compose de quatre tons empruntés à l'ancienne musique grecque (le *dorien*, le *phrygien*, l'*éolien* et le *mixolydien*) et connus sous le nom de *tons authentiques*. Au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, le pape Grégoire le Grand modifia le chant ambrosien : il y ajouta quatre tons nouveaux dits *plagaux*, et composa un *Antiphonaire* qui devait à jamais servir de type à tous les chants d'Église. Le chant ainsi organisé prit le nom de *chant grégorien* ou *romain*. Il s'exécutait d'abord à l'unisson ; mais au XI<sup>e</sup> siècle on commença à l'accompagner par une sorte d'harmonie grossière appelée *déchant* ou *discant* (*Voy.* ce mot). Les progrès du contre-point, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, firent naître les motets, les messes en musique et autres compositions qui constituent la *musique d'Église* (*Voy.* ce mot). — Les chants religieux des protestants sont ordinairement des *chorals* (*choral gesœnge*), chantés à l'unisson par des masses de voix considérables : Choron en a publié un *Recueil* intéressant (Paris, 1824, gr. in-8).

CHANT ROYAL, sorte de poésie à refrain, longtemps en vogue en France, était une espèce de ballade composée de 5 strophes, chacune de 11 vers, et ayant toutes les mêmes rimes : le dernier vers du premier couplet sert de refrain pour les suivants, qui doivent finir de la même manière. L'envoi est une sorte d'explication de l'allégorie ; il commence ordinairement par un de ces mots : *Sire, Roi, Prince,* et c'est de là, dit-on, qu'est venu le nom de la pièce entière. Le sujet des chants royaux est ordinairement emprunté de la Fable ou de quelque trait historique, d'où l'on tire une moralité. Parmi les plus beaux exemples de ce genre de poésie, on cite l'*Antée*, qui remporta le prix aux jeux Floraux. On en trouve aussi de belles imitations dans les poésies dites de Clotilde de Surville.

CHANTE-PLEURE (de *chanter* et de *pleurer*, sans doute à cause du bruit que fait l'eau en sortant par les fentes ou trous de la chante-pleure). On appelle ainsi des fentes pratiquées d'espace en espace dans les murs d'un enclos, pour permettre aux eaux de s'écouler : on dit aussi *barbacane*. — C'est encore un petit cuvier dont les tonneliers se servent comme d'entonnoir ; il est échancré au bord supérieur pour faciliter le versement du liquide ; le fond est percé d'un trou garni d'une douille, qu'on entre dans la bonde du tonneau à remplir. — Dans le nord de la France, *chante-pleure* est synonyme de *robinet*.

CHANTERELLE (diminutif de *chant*), la corde la plus mince du violon, du violoncelle et de la guitare, et par conséquent celle qui produit les sons les plus aigus. On l'a ainsi nommée parce que c'est sur cette corde que l'on exécute le *chant* principal d'un morceau de musique. C'est à Naples que l'on fabrique les meilleures chanterelles.

CHANTERELLE, *Cantharellus* (diminutif du mot grec *cantharos*, coupe), genre de Champignons, section des Basidiosporés, ayant un chapeau bien distinct, charnu ou membraneux, qui a la forme d'une ombelle ou d'un cône renversé et tronqué au sommet. La *Ch. comestible* (*C. cibarius*) est de couleur jaune doré ; sa chair, un peu moins jaune que ne le sont le pédicule, le dessus et le dessous du chapeau, est très-saine ; crue, elle a le goût un peu poivré.

CHANTEUR, artiste qui se livre à l'art du chant (*Voy.* CHANT).—En parlant d'une femme, on dit *cantatrice*. — Dans les églises, ceux qui chantent l'office au lutrin portent le nom de *chantres*.

Dans les temps modernes, les chanteurs, qui le plus souvent étaient poëtes en même temps, ont joué un grand rôle, sous les noms de *Bardes* en Gaule, de *Minnesœnger* et de *Meistersœnger* en Allemagne, de *Troubadours* et de *Trouvères* en France (*Voy.* ces mots). — L'art du chant a été porté dans les deux derniers siècles à une grande perfection, et a fait à la fois la réputation et la fortune des chanteurs qui y ont excellé, tels que Caffarelli, Farinelli, Crescentini, et, de nos jours, Garat, Martin, Nourrit, Dupré, Ponchard, Tamburini, Lablache ; M<sup>mes</sup> Catalani, Malibran, Schrœter-Devrient, Mainvielle-Fodor, Sontag, Cinti-Damoreau, Grisi, etc. *Voy.* CHANT.

CHANTEURS, nom donné en Ornithologie aux oiseaux qui se font remarquer par l'étendue de leur voix et l'agrément de leur chant. La plupart de ces oiseaux appartiennent à l'ordre des Passereaux ou à celui des Grimpeurs. Le Coq est le seul chanteur que l'on trouve dans l'ordre des Gallinacés.

CHANTIER (du bas latin *canterium*, angle, coin de terre), espace ou terrain sur lequel on empile les bois de chauffage, de charpente, de charronnage, de construction, etc. — Le plus souvent, ce mot est employé comme synonyme d'*atelier* ; dans l'industrie du bâtiment, il désigne l'endroit où l'on dépose le bois et la pierre pour les tailler et les mettre en œuvre.

Dans la Marine, on nomme *Chantier de construction* l'endroit où l'on pose la quille du vaisseau qu'on veut construire et les tins ou billots qui la soutiennent ; ces tins s'appellent aussi eux-mêmes *chantiers*. On appelle *Ch. plein* ou *faux chantier* la plate-forme en bois installée au fond d'un bassin de radoub.

Dans les corderies, on appelle *Ch. de commettage*, *Ch. à commettre*, deux grosses pièces de bois dressées perpendiculairement à 2 mètres de distance l'une de l'autre, et qui servent à la confection des gros câbles.

CHANTRE (du latin *cantare*, chanter), chanteurs appointés pour chanter l'office à l'église. Ils peuvent être clercs ou séculiers ; mais, dans les deux cas, ils portent la chape pendant l'office. —M. l'abbé Gomant a publié en 1851 un *Manuel du Chantre*.

Autrefois on appelait *grand chantre* ou *préchantre* (*prœcentor, primicerius*) le maître du chœur : c'était un office ou bénéfice, et l'une des premières dignités d'un chapitre. Le préchantre de la cathédrale de Paris était le second dignitaire du chapitre ; il avait juridiction sur les maîtres et maîtresses d'école et de pension, et sur les répétiteurs de l'Université.

CHANVRE, *Cannabis*, genre type de la petite famille des Cannabinées, se distingue à ses fleurs dioïques, verdâtres ; à ses tiges herbacées, hautes, plus grandes dans les individus femelles que dans les mâles, contrairement au préjugé des campagnes, où l'on appelle *Chanvre mâle* l'individu femelle, et réciproquement. Les fleurs mâles sont en grappe, les fleurs femelles en épi ; le fruit est une cariopse à test verdâtre. L'unique espèce qui forme ce genre est le

*Chanvre cultivé* (*C. sativa*), qui chez nous atteint 1m,50, et qui dans le Piémont s'élève à 3 et même 4 mètres. Les tiges, livrées au *rouissage*, séchées au soleil et soumises aux diverses opérations dites *teillage*, *broyage*, *ribage*, *serançage*, donnent par leur écorce le chanvre ou la filasse employée à faire de la toile et des cordages; ces tiges privées de leur écorce servent à faire des allumettes, ou fournissent un charbon léger, employé à la fabrication de la poudre. Les graines, petites et ovoïdes, portent le nom de *chènevis*, et servent à la nourriture des oiseaux domestiques. Elles fournissent, de plus, une huile excellente pour la peinture et l'éclairage, et qu'on peut même employer pour la table. Les feuilles du chanvre exhalent une forte odeur. Dans tout l'Orient, on les fume mêlées au tabac pour se procurer une sorte d'ivresse, souvent dangereuse : c'est du chanvre qu'on extrait le *Hachih*. *Voy.* ce nom.

On nomme *Ch. aquatique* le Bident tripartite; *Ch. du Canada*, l'Apocynum cannabinum; *Ch. des Américains*, l'Agave américaine; *Ch. du Japon*, la Spirée du Japon; *Ch. de Crète*, le Datisca cannabina.

CHAODINÉES (de *Chaos*, genre type), famille de plantes Cryptogames, détachées des Algues par Bory de Saint-Vincent, a pour type le genre Chaos.

CHAOS, état de désordre et de confusion universelle, que presque tous les systèmes de cosmogonie placent au début du monde. *Voy.* COSMOGONIE.

CHAOS, genre type de la famille des Chaodinées, est composé de végétaux amorphes, consistant en une couche muqueuse, le plus souvent sans filaments ni membranes, et remplie de corpuscules épars, de nombre et de formes très-variés. Nous citerons parmi les espèces le *Chaos primordial*, qui n'est autre chose que cette espèce d'enduit muqueux qu'on trouve à la surface des corps imprégnés d'humidité.

CHAPE (en bas latin *capa*, dérivé de *caput*, tête), vêtement d'église, en forme de manteau, qui s'agrafe par devant et tombe jusqu'aux talons, et que portent l'évêque, le prêtre officiant, les chantres, etc., durant le service divin, avait jadis un *capuchon*; d'où son nom. Les chapes sont ordinairement en étoffes précieuses, rehaussées de broderies et de franges d'or, d'argent ou de soie.

On appelle aussi *chape* : 1° un habit que portent le pape et les cardinaux, et qui a un capuce doublé d'hermine; la chape du pape est rouge, celle des cardinaux est rouge ou violette; — 2° un grand manteau de drap ou de serge que les chanoines portaient au chœur pendant l'hiver, et qui était de la même couleur que le camail. — La *chape de saint Martin* était l'insigne principal de nos armées sous la première race; c'était un étendard, suivant les uns; suivant d'autres, c'était un oratoire placé sur une espèce de char, et renfermant les reliques de saint Martin.

Dans les Arts, le mot *chape* a un grand nombre d'acceptions, et désigne, en général, certaines choses qui s'appliquent sur d'autres pour les couvrir, les recevoir ou les envelopper; ainsi, en Mécanique, on appelle *chape* : 1° un trou percé dans le bois, dans le fer, etc., et destiné à recevoir les extrémités de l'essieu d'une poulie, d'une balance, d'un tour; 2° des bandes de fer recourbées en demi-cercle, entre lesquelles sont suspendues et tournent des poulies sur un pivot qui les traverse et leur sert d'axe.

CHAPEAU, autrefois *Chapel* (du latin *caput*, tête), coiffure d'homme dont la forme a souvent varié, et qui est ordinairement faite de feutre, de castor, de peluche de soie, de cuir, de carton, de paille, etc. (*V.* CHAPELLERIE). — Avant le règne de Charles VI, les chapeaux étaient inconnus en France; il n'y avait que des bonnets, des aumusses, des chaperons, des mortiers : on commença de son temps à porter des chapeaux à la campagne. Sous Charles VII, on n'en faisait usage qu'au temps des pluies. Sous Louis XI, on s'en servit en tout temps. Mais ce ne fut que sous François Ier que l'usage commença à en devenir général. Pendant longtemps il fut défendu aux prêtres de s'en servir.

Les premiers chapeaux eurent la forme plate et les bords assez larges; on les ornait de plumes. Sous Henri IV, la forme s'exhaussa, et l'on retroussa un des bords; bientôt, on en retroussa deux, et enfin tout le tour du chapeau; plus tard, la forme s'aplatit de nouveau. Sous Louis XIV et sous Louis XV, l'habitude de porter perruque rendit le chapeau presque inutile : on le portait plus souvent sous le bras que sur la tête. Le chapeau, rond au XVIIe siècle, devint tricorne à la fin du XVIIIe; aujourd'hui, il est plus ou moins cylindrique. — Les chapeaux de femme sont en soie, en gaze ou en paille, ornés de rubans et de fleurs, et de forme trop variable pour qu'on puisse en donner une idée exacte. *Voy.* COIFFURE.

Pris absolument, le mot *chapeau* désigne la coiffure distinctive des cardinaux depuis 1245 : c'est un chapeau rouge à forme plate et à bords très-larges, orné de ganses rouges qui retombent sur la poitrine.

CHAPELAIN, *Capellanus* (de *cupella*, chapelle), nom donné au bénéficier titulaire ou au desservant d'une chapelle. Le plus souvent, *chapelain* est synonyme d'*aumônier* (*Voy.* ce mot). Les rois de France avaient huit chapelains, qui desservaient leur oratoire par quartiers; le chef portait le nom d'*archichapelain*.

Dans l'ordre de Malte, les *chapelains* étaient des clercs conventuels qui formaient le second rang de cet ordre, les chevaliers tenant le premier, et les servants d'armes le troisième.

CHAPELET (du bas latin *capellus*, couronne de fleurs), réunion de plusieurs grains enfilés qui servent à compter le nombre des *Pater* et des *Ave* qu'on récite en l'honneur de Jésus ou de la vierge Marie. Un chapelet ordinaire se compose de cinq *Pater* et de cinq dizaines d'*Ave*, qu'on récite, les premiers sur cinq gros grains, les seconds sur cinquante petits. Trois chapelets ordinaires forment un *rosaire*. L'usage de réciter le chapelet paraît avoir été institué au temps des croisades : on l'attribue à Pierre l'Ermite; d'autres en font honneur à sainte Gertrude. — Les Turcs et les Indiens ont aussi leurs chapelets.

En Architecture, on appelle *chapelet* une baguette ornée de petits grains.

En Mécanique, on nomme *chapelet hydraulique* une machine qui sert à élever l'eau d'un puits ou d'une rivière à des hauteurs indéterminées. Elle se compose de disques ou de godets en cuir, attachés de suite à une chaîne sans fin, et qu'on fait circuler à l'aide d'un tambour dans un tuyau vertical ou incliné, dont le bas plonge dans l'eau : en passant successivement dans ce tuyau, ces disques élèvent l'eau à la manière d'un piston, et, avant de redescendre, ils la versent dans un réservoir placé à la hauteur voulue.

CHAPELLE (du latin *capella*, qu'on fait dériver du grec *capêleia*, tente, ou encore du mot *chape*), oratoire avec un seul autel, ordinairement destiné au service d'une maison particulière, et où l'on ne peut dire la messe qu'avec la permission de l'évêque diocésain. Autrefois, il existait des *chapelles* qui avaient été érigées en bénéfices simples. On appelait *Saintes Chapelles* des collégiales fondées par nos rois : la plus remarquable est la Sainte Chapelle située à Paris et attenante au Palais-de-Justice; elle fut construite en 1245 par Pierre de Montreuil sur l'ordre de saint Louis. Elle vient d'être restaurée tout récemment. — On appelle aussi *chapelle* chacune des enceintes ménagées dans une église pour y renfermer un autel sous l'invocation particulière de la Vierge ou de quelqu'un des saints. — Il y a encore les chapelles sépulcrales, expiatoires, etc.

On donne aussi le nom de *chapelle* à la réunion des musiciens qui exécutent de la musique dans une église ou dans la chapelle d'un prince. Le chef de ces musiciens prend le titre de *maître de chapelle*. — On doit à M. Castil-Blaze un intéressant ouvrage

sur la *Chapelle-musique des rois de France*, Paris, 1832, in-12.

CHAPELLERIE, CHAPELIER. Cette industrie considérable se subdivise en autant de branches qu'il y a de matières différentes employées à la fabrication des chapeaux. Les *chapeaux feutrés* résultent de l'entrelacement des poils de certains animaux (castor, loutre, chameau, lièvre, lapin, cachemire, vigogne, etc.), qu'on soumet au foulage après les avoir tortillés (*Voy.* FEUTRAGE) : après quoi on les dresse sur une forme, on les teint, on les lustre, et on les livre au détaillant, qui leur donne la façon à la mode, les borde et les garnit de leur coiffe et de leur cuir. L'emploi du mercure pour rendre les poils dociles au feutrage expose les ouvriers chapeliers à de graves maladies. La poussière noire occasionnée par le battage après la teinture, la buée et l'odeur désagréable qui résultent des opérations du feutrage, ont fait ranger les fabriques de chapeaux parmi les établissements dangereux et insalubres. A Paris, ils sont soumis, en outre, aux prescriptions de l'ordonnance de police du 12 juillet 1818. — Les *chapeaux de soie*, en usage depuis une vingtaine d'années, sont formés d'une carcasse en carton, en cuir, en sparterie ou en feutre très-mince, qu'on enduit d'un vernis imperméable et qu'on recouvre ensuite d'une calotte de peluche de soie, formée d'une bande dont les extrémités sont coupées en spirales pour que leur couture, faite en dedans, ainsi que celle du fond qui les ferme, ne puissent s'apercevoir sur le côté extérieur du chapeau. — Les *chapeaux de paille*, destinés surtout aux femmes, sont faits avec de la paille d'ivraie, de seigle, de blé et de riz convenablement préparée; une espèce de froment rouge très-commun en Toscane est la variété de paille que l'on préfère; on en blanchit les tiges en les soufrant. On distingue les *Ch. de paille d'Italie*, les *Ch. de paille suisse* et les *Ch. de paille cousue*. Les premiers sont faits avec des tresses composées de treize brins de paille, qu'on coud ensemble; cette couture n'est qu'un simple remmaillage qui place les tresses les unes à côté des autres, en faisant légèrement sortir une petite côte. Dans les seconds, les nattes n'ont que onze brins, et leur couture n'est faite que de deux en deux mailles et de manière à ne pas laisser apercevoir de côte. Le tressage des troisièmes, dont les nattes n'ont que sept à neuf brins, diffère totalement des précédents : on n'y emploie que des pailles fendues en deux ou en quatre, de sorte que le brillant et le mat de la paille apparaissent tour à tour. L'Italie a la supériorité sous le rapport de la beauté de la paille et de la confection des tresses; mais Paris excelle dans l'apprêt et la façon des chapeaux. — On a fait aussi des chapeaux en osier et même en bois (saule, tilleul, peuplier, etc.). MM. Cluz, F. et Julia de Fontenelle ont publié le *Manuel du fabricant de chapeaux*.

CHAPELURE (de *chape*, manteau), croûte de pain râpée ou pulvérisée, quelquefois unie à de fines herbes, du sel et des épices, dont on couvre certaines viandes, comme les côtelettes, les jambons, ou que l'on met dans une sauce pour l'épaissir.

CHAPERON (de *chape*, tiré du latin *caput*, tête), sorte de capuchon ou de vêtement de tête qui était la coiffure ordinaire des deux sexes au moyen âge : il avait un bourrelet sur le haut et une queue par derrière. Les chaperons des princes, des nobles et de leurs dames, étaient en tissu fin, en soie, etc., et chargés de broderies ou même de pierreries. Les femmes des principaux magistrats les portaient en velours, les autres bourgeoises en drap. Les hommes cessèrent de porter le chaperon sous Charles VII; les femmes ne le quittèrent que plus tard.

On appelait aussi *chaperon* une espèce de coiffe dont on couvrait les yeux des oiseaux de fauconnerie. Le *Ch. de rust* était destiné aux oiseaux non dressés.

En Histoire naturelle, on a donné ce nom à la partie du corps des insectes qui est immédiatement au-dessus de la bouche, et à laquelle est attachée la lèvre supérieure, parce qu'elle abrite la bouche.

En termes d'Artillerie, c'est un petit toit que l'on met sur la lumière du canon. — En termes d'Horlogerie, c'est une plaque ronde qui se monte sur l'extrémité du pivot d'une roue.

Dans l'Architecture, on appelle *chaperon* la partie supérieure d'un mur de clôture, formant le plus souvent une couverture en dos d'âne pour rejeter l'eau. La forme du chaperon fournit une présomption sur la propriété d'un mur : le mur est présumé mitoyen si le chaperon règne des deux côtés; non mitoyen, s'il n'existe que d'un seul côté : on considère alors comme seul propriétaire celui sur le terrain duquel le chaperon verse les eaux (Code civil, art. 654).

CHAPITEAU (du latin *caput*, tête), désigne, en Architecture, le haut de la colonne qui pose sur le fût. On en distingue quatre espèces principales : le *Ch. toscan*, dont le tailloir est carré et sans moulure; le *Ch. dorique*, dont le tailloir est couronné d'un talon; le *Ch. ionique*, qui est garni d'oves et de volutes; et le *Ch. corinthien*, qui est orné de deux rangs de feuilles d'acanthe et de petites volutes. Les autres chapiteaux les plus usités sont : le *Ch. composite*, qui a les feuilles d'acanthe du corinthien et les volutes de l'ionique; le *Ch. attique*, qui a des feuilles de refend dans le gorgerin; le *Ch. gothique*, compilation de toutes les formes de chapiteaux antiques et de celles que l'imagination des artistes du moyen âge a pu inventer. — Dans un sens plus général, on appelle *chapiteau de niche*, *de balustre*, *de lanterne*, etc., la partie supérieure d'une niche, d'un balustre, etc. — On appelle aussi *chapiteau* la partie d'un alambic dans laquelle s'opère la condensation des vapeurs qui s'élèvent de la cucurbite.

CHAPITRE, corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale, formant un conseil délibérant. *Voy.* CHANOINES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CHAPON, jeune coq auquel on a fait subir l'opération de la castration, afin de donner plus de délicatesse à sa chair. Les chapons les plus estimés sont ceux du Mans et du pays de Caux. On les engraisse en leur donnant une espèce de bouillie faite avec les grains les plus nutritifs, et en leur faisant avaler des boulettes de pâte, ou même en leur enfonçant ces boulettes dans le gosier. On donne quelquefois le nom d'*étourdeau* aux jeunes chapons. Dans beaucoup d'endroits, on se sert des chapons pour élever les poussins. Pour cela, on choisit le chapon le plus vigoureux, on lui arrache les plumes sous le ventre, et on frotte la peau avec des orties; on le met ensuite sous une cage avec deux ou trois poulets assez grands, qui, lui passant sous le ventre, adoucissent l'âpreté de ses piqûres et l'engagent, par ce soulagement, à les recevoir.

CHAR (du latin *currus* ou *carrus*, même signif.), voiture à deux roues dont se servaient les anciens dans les combats, les jeux, les triomphes. Ils étaient ordinairement traînés par deux ou plusieurs chevaux attelés de front à un timon et guidés par un homme debout sur le devant du char. Les chars des dames romaines s'appelaient *basternes* ou *carpenta* quand ils étaient couverts. On donnait aux chars les noms de *bigæ*, *trigæ*, *quadrigæ*, suivant qu'ils étaient attelés de deux, de trois, de quatre chevaux. Il y avait encore des chars à six chevaux de front qu'on appelait *sejugæ*, ou à sept qu'on nommait *septijugæ*. Virgile attribue l'invention des chars à Érichthonius, roi d'Athènes; d'autres la rapportent à Triptolème ou à Trochilus, ou même à Pallas ou à Neptune.

CHARA ou CHARAGNE, plante cryptogame, type de la famille des *Characées* formée par Richard, est appelée aussi *Lustre d'eau*. Jussieu en avait fait un genre de sa famille des Naïades; Endlicher le place aujourd'hui parmi les Algues. Les Charas croissent dans

les eaux stagnantes; leur odeur est fétide; leurs tiges rameuses, faibles, flottantes, cassantes, sont tantôt hérissées de pointes, tantôt lisses à leur surface. On y observe un mouvement circulatoire fort singulier.

CHARACINS (du gr. *charax*, nom d'un poisson analogue), groupe de poissons de la fam. des Salmones qui n'ont que 4 ou 5 rayons aux ouïes. Ce groupe renferme les sous-genres *Curimate*, *Anostome*, *Serpe*, *Piabuque*, *Serrasalme*, *Chalcé*, *Raius*, *Hydrocin*, *Citharine*, *Saure*, *Scopèle*, *Aulope*, *Tétragonoptère*.

CHARADE, espèce d'énigme dans laquelle on divise un mot en autant de parties qu'il a de syllabes, de manière que chaque syllable donne un mot à sens complet. On définit successivement chaque partie, puis le *tout* ou l'*entier*, et l'on propose de deviner quel est ce *tout* ou le mot que forment les parties. La charade est ordinairement en vers. En voici deux exemples :

> Posterior summam promit, gustatque priorem;
> Aure bibis summam ; sumitur ore prior.
>
> Mon premier est, lecteur, une simple voyelle;
> Mon second sert d'appui pour l'objet qui chancelle.
> Pour la chasse mon tout, pire que les filets,
> Est une arme fatale aux hôtes des forêts.

Les mots de ces deux charades sont, en latin *melos* (*mel-os*), et en français *épieu* (*é-pieu*).

La charade diffère du *logogriphe* en ce que celui-ci fait subir au mot qu'il donne à deviner une décomposition complète. — La vogue de la charade date de la fin du dernier siècle; elle semble être une suite du *calembourg*; ce n'est qu'en 1762 qu'on commença à mettre des charades dans le *Mercure de France*. Le nom même de *Charade* ne paraît au *Dictionnaire de l'Académie* que dans l'édition de l'an VI (1799).

On appelle *Charade en action* une espèce de divertissement où plusieurs personnes donnent à deviner à d'autres chaque partie d'un mot, puis le mot entier, en exécutant des scènes de pantomine qui expriment la signification de chaque partie, puis du tout.

CHARADRIADÉS (de *Charadrius*, nom latin du Pluvier), famille d'oiseaux formée par Lesson dans l'ordre des Échassiers, a pour type le genre *Pluvier*. Elle renferme de plus les genres *Vanneau*, *Huitrier* et *Glaréole*.

CHARAGNE, nom vulgaire du CHARA.

CHARANÇON (du grec *charassô*, creuser), *Curculio*, grand genre de Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores, type de la tribu des Charançonites. Son principal caractère est d'avoir la tête terminée par une trompe qui porte les antennes. Ce genre renferme : 1° les *Charançons proprement dits*, qui attaquent toute sorte de fruits ; 2° les *Bruches* qui attaquent les pois et les lentilles; 3° les *Attelabes* qui rongent les parties tendres des végétaux et dont la larve, appelée *Lisette*, roule et détruit les feuilles de la vigne; 4° les *Lixes*, dont la larve vit dans les tiges du *Phellandrium* et cause, dit-on, la paraplégie des chevaux; 5° les *Rhynchènes*, qui s'introduisent dans la noisette et les fruits à noyau et en mangent l'amande; 6° les *Anthonomes* qui vivent sur les fleurs, principalement sur celles du pommier; 7° enfin, les *Calandres* qui font de grands dégâts dans les magasins à blé. Le nombre et la petitesse de la plupart de ces insectes rendent tous les moyens impuissants pour les détruire. Pour le Charançon du blé, on est dans l'usage de lui en abandonner un tas auquel on ne touche pas, et de remuer souvent celui que l'on veut conserver. On a également essayé pour le même objet l'emploi de l'ammoniaque liquide. M. Barruel a proposé tout récemment, comme moyen infaillible, de faire séjourner les grains pendant deux jours dans des vases contenant du gaz oxyde de carbone.

CHARANÇONITES, tribu d'insectes de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores de Latreille, a pour caractères : le dessous des tarses muni d'un duvet court, formant des pelotes dans presque tous; le pénultième article trilobé; les antennes de onze articles, coudées, terminées en massue. Ces insectes composent la famille des *Curculionides*, de Schœnherr, ainsi appelée du genre *Curculio* (Charançon), qui en est le type.

CHARAXE (nom d'un Lapithe, pris arbitrairement), *Charaxus*, Lépidoptère diurne, un des plus beaux de l'Europe, de la tribu des Nymphalides : ailes inférieures terminées par deux prolongements en forme de queue; chenilles dont la tête est surmontée de quatre cornes, et dont l'abdomen finit en queue de poisson. Le *Ch. jasius* se trouve dans le midi de la France; sa chenille vit sur l'arbousier.

CHARBON (du latin *carbo*), produit de l'action du feu, que l'on obtient en brûlant à l'abri du contact de l'air le bois et d'autres matières organiques (*Voy.* CARBONISATION). On distingue le *Ch. végétal* et le *Ch. animal*, qui ont à peu près les mêmes propriétés.

Outre son emploi comme combustible, le charbon a des applications nombreuses en raison de la propriété qu'il possède d'absorber les gaz et de s'emparer des matières colorantes. On l'utilise pour purifier les mines, les puits et autres excavations souterraines, de certains gaz irrespirables, notamment de l'acide carbonique. On l'emploie comme désinfectant pour les liquides, pour l'eau notamment (*Voy.* FILTRAGE), et pour les matières organiques qui répandent une mauvaise odeur: le poisson, le gibier ou les morceaux de viande qui commencent à se putréfier, se désinfectent entièrement quand on les entoure de charbon en fragments ou de braise. Les médecins tirent aussi parti de la propriété désinfectante du charbon, soit dans le traitement des ulcères, des plaies gangréneuses, soit pour faire disparaître la fétidité de l'haleine, pour retarder la carie des dents, etc.; aussi la poudre de charbon est-elle un des meilleurs dentifrices. Le charbon s'empare avec rapidité des couleurs de presque tous les liquides végétaux et animaux : les sucs des plantes, les décoctions des substances tinctoriales, les vins rouges, les vinaigres, les sirops bruns, agités pendant quelques instants avec de la poudre de charbon, ou filtrés sur une couche de cette poudre, deviennent aussi clairs et aussi incolores que l'eau. Le charbon d'os présente surtout à un haut degré cette propriété décolorante (*Voy.* CHARBON ANIMAL). — Ces propriétés du charbon ont été signalées en 1790 par Lowitz, marin et chimiste russe. Le pharmacien Figuier, de Montpellier, reconnut, en 1810, la supériorité du charbon d'os comme moyen décolorant. Le charbon est inaltérable dans la terre humide; c'est sur cette propriété que repose l'usage de charbonner, en l'exposant au feu, la surface des pièces de bois, des pieux, des pilotis qui doivent séjourner dans la terre ou dans l'eau. Les anciens connaissaient l'incorruptibilité du charbon: en retirant, dans ces derniers temps, les pilotis de l'antique temple de Diane, à Éphèse, on a reconnu qu'ils avaient été carbonisés avant d'être enfoncés en terre.

CHARBON ANIMAL. On en a deux variétés dans le commerce : le *noir animal* ou *charbon d'os*, et le *noir d'ivoire*. Le premier est préparé avec les os qu'on se procure dans les grandes villes, où la consommation de la viande est considérable; le second s'obtient avec les rognures d'ivoire mises au rebut par les tabletiers; on l'imite avec des os de pieds de mouton bien nettoyés. On carbonise ces matières dans des marmites en fonte bien closes. Le charbon d'os renferme toujours une certaine quantité d'azote. On se sert particulièrement du noir animal dans les raffineries, pour décolorer le sucre; l'usage en a été introduit depuis 1813 par MM. Derosne, Payen et Pluvinet. Une grande partie du noir animal consommé en France et dans nos colonies se fabrique dans le département de la Seine.

CHARBON VÉGÉTAL, charbon ordinaire, provenant de la carbonisation du bois (*Voy.* CARBONISATION). Ce charbon se fait avec toute espèce de bois : on pré-

fère toutefois les charbons de bois durs, si ce n'est dans certaines industries, notamment pour la fabrication de la poudre (*Voy.* BOURDAINE, CHANVRE). Le charbon qui n'est pas assez consumé est lourd, de couleur brune et renferme beaucoup de *fumerons;* celui qui est de bonne qualité est léger, cassant, sonore, sans écorce et rondin. La plus grande partie des charbons consommés à Paris y sont amenés par eau et sont connus dans le commerce sous le nom de charbons de l'Yonne, de la Marne, de la Loire, etc. L'ordonnance royale du 5 juillet 1834 et l'ordonnance de police du 15 décembre de la même année règlent la vente du charbon de bois.

CHARBON DE TERRE. *Voy.* HOUILLE.

CHARBON (en Médecine), *Anthrax malin* ou *pestilentiel,* tumeur dure et circonscrite, extrêmement douloureuse, avec tension et chaleur brûlante dans le tissu cellulaire sous-cutané, et rougeur livide de la peau, au centre de laquelle il s'élève bientôt une ou plusieurs ampoules, dites phlyctènes, qui crèvent et se convertissent en une escarre ou croûte noirâtre gangréneuse; d'où le nom de *charbon.* Il peut se développer dans les diverses parties du corps, et chez tous les individus; cependant on l'observe plus fréquemment vers les lèvres ou les joues, spécialement chez les enfants. Le mal s'étend rapidement et amène une mort prompte, si l'on ne se hâte d'en arrêter les progrès. Le charbon est le plus souvent contracté par contagion : aussi l'observe-t-on particulièrement sur les individus qui ont touché sans précaution des animaux atteints de maladies charbonneuses, chez les bouchers, les équarrisseurs, les tanneurs, les laveurs de laine, etc. Le charbon peut résulter aussi d'une alimentation malsaine ou insuffisante, de l'habitation dans les lieux bas, humides, mal aérés. Dès que le caractère de la tumeur est reconnu, il faut inciser les escarres, enlever les parties frappées de gangrène, et cautériser profondément la plaie. On applique ensuite des antiseptiques (quinquina, chlorures désinfectants, etc.). Ce traitement doit être secondé par un traitement interne qui varie selon la gravité des phénomènes inflammatoires.

Le charbon est assez commun chez les animaux domestiques, et il présente chez eux le même caractère que chez l'homme; il est le plus souvent épizootique.

CHARBON, maladie des grains. *Voy.* NIELLE.

CHARBONNAGE. *Voy.* HOUILLÈRE.

CHARCUTIER (des mots *chair* et *cuite*), nom donné à celui qui prépare et qui vend la chair de porc et de sanglier, et, en général, toute chair cuite ou hachée dans la préparation de laquelle il entre du porc. Cette profession comprend l'art d'abattre, de saler et de fumer le porc, d'en faire des jambons, des boudins, des saucisses, des cervelas, des andouilles et autres préparations fort variées. Avant tout, le charcutier doit choisir avec soin les porcs destinés à faire de la charcuterie, et s'assurer surtout s'ils ne sont points atteints de la *ladrerie,* maladie qui rend leur chair indigeste et malsaine; elle se reconnait à des taches blanches et roses répandues par tout le corps et surtout sous la langue et autour des yeux. — Il y avait beaucoup de charcutiers chez les Romains : on les appelait *salsamentarii* et *botularii,* vendeurs de porc salé et de boudins. En France, les bouchers firent longtemps le commerce de la viande de porc; on vit ensuite s'établir des *Saucisseurs* et des *Chaircutiers.* On leur donna des statuts sous Louis XI et on les soumit à des inspections sévères. Aujourd'hui ils sont régis par l'ordonnance de police du 29 décembre 1835. On compte à Paris plus de 350 charcutiers, dont quelques-uns font un commerce considérable. En Angleterre, le commerce de la charcuterie se confond avec celui de l'épicerie.

CHARDON, *Carduus,* genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme des plantes herbacées, à capitules épineux, portés sur des rameaux monocéphales. L'espèce la plus commune est le *Ch.-Marie,* dit aussi *Ch. argenté, de Notre-Dame, lacté* et *taché:* elle est remarquable par la grandeur, la beauté de ses feuilles chargées d'épines, et par l'éclat de ses fleurs purpurines. Les cultivateurs la coupent lorsqu'elle est à moitié fleurie, pour la piler et la donner aux bestiaux, ou pour la brûler, afin d'en chauffer les fours, ou d'en retirer la potasse. — Quant au chardon dont on se sert pour carder les draps et qu'on nomme *Ch. à foulon* et *Ch. bonnetier, Voy.* CARDÈRE.

On appelle vulgairement *Ch. acanthe* le Pédane; *Ch. aux ânes,* l'Onoporde; *Ch. bénit,* la Centaurée chausse-trape, l'Argémone et le Carthame laineux; *Ch. des prés,* la Cnique; *Ch. doré,* la Centaurée solsticiale; *Ch. étoilé,* la Chausse-trape étoilée; *Ch. hémorroïdal,* la Sarrète des champs; *Ch. roland* ou mieux *roulant,* le Panicaut champêtre.

CHARDONNERET, *Fringilla carduelis,* espèce du genre Moineau, ainsi nommée parce qu'elle se nourrit des graines de chardon. Le mâle et la femelle présentent deux colorations fort différentes : le premier, toujours mieux paré, a le dos brun, les ailes noires et jaunes, le tour du bec rouge, et le ventre blanc; il est plus vif et a le chant plus agréable; la femelle, dont les couleurs sont plus sombres, est triste et sans ramage. Le chardonneret est recherché pour la gentillesse de son chant. Il construit son nid sur les arbres les plus élevés, et se tient dans les bois et les parcs. Croisé avec le serin, il donne naissance à des *mulets* stériles qui ont perdu une partie de la riche parure de l'oiseau franc.

On nomme *Chardonneret du Canada* (*Fringilla tristis*) une espèce de linotte de la Louisiane.

CHARDONNET, nom donné aux pierres des bajoyers des écluses qui portent la feuillure dans laquelle tournent les poteaux tourillons.

CHARDONNETTE ou CARDONNETTE (de *cardon*), espèce d'artichaut sauvage dont la fleur sert à faire cailler le lait. On en cultive dans les jardins une variété connue sous le nom de *Cardon d'Espagne.*

CHARGE. En Administration et en Droit, on appelle *Charges publiques :* 1° les divers impôts qui pèsent sur la généralité des citoyens; 2° les obligations que la police peut imposer aux habitants des villes, comme le balayage des rues, l'arrosage, etc.; 3° le service de la garde nationale, les fonctions de juré, la tutelle des mineurs et des interdits, etc.; — *Charges particulières,* les charges *réelles,* qui affectent la chose, comme les servitudes foncières et les hypothèques, et les charges *personnelles,* qui affectent la personne, comme les charges du mariage, celles qui sont imposées par le donateur au donataire, par le testateur à l'héritier, etc.

On donne aussi le nom de *Charges* à certains offices qu'on ne peut remplir qu'en donnant des garanties pécuniaires; telles sont celles de notaire, d'avoué, d'huissier, d'agent de change, etc. (*Voy.* ces mots). Ces *Charges* sont conférées par l'État, mais n'en peuvent pas moins se transmettre.

En Droit criminel, on entend par *charges* les indices et les preuves qui s'élèvent contre un accusé.

Dans l'Art militaire, ce mot se prend dans diverses acceptions. Il signifie : tantôt le choc de deux troupes, comme les *Ch. de cavalerie,* qui se font de quatre manières : en ligne parallèle et en ligne oblique, contre la cavalerie; en échelons et en colonne, contre l'infanterie; — tantôt la quantité de poudre que l'on met dans une bouche à feu pour lancer des projectiles : la charge du fusil d'infanterie a été fixée à 9 grammes; celle du pistolet de cavalerie, à 3 gr.; la charge d'un canon est, en général, le tiers du poids du boulet; celle des obusiers et des mortiers est proportionnelle à la distance qu'on veut atteindre. — On appelle encore *Charge,* l'action de charger une arme à feu : il y a la *Ch. en 12 temps,* la *Ch. à 4 temps* ou *Ch. précipitée* et la *Ch. à volonté;* — enfin, une batterie de

caisse ou une sonnerie de clairon qui s'exécutent au moment où les troupes vont charger.

En Marine, on appelle *ligne de charge* ou *de flottaison*, celle du niveau de l'eau sur la carène.

Dans les Beaux-Arts, le mot *charge* est souvent synonyme de *caricature*.

CHARGÉ D'AFFAIRES, nom donné, en Diplomatie, à celui qui, à défaut d'ambassadeur ou de ministre plénipotentiaire, est chargé de veiller aux intérêts de son gouvernement dans une cour étrangère. Parmi les chargés d'affaires, les uns ont une mission permanente, les autres sont *chargés par intérim*.

CHARGEMENT (POLICE DE). *Voy.* CONNAISSEMENT.

CHARIOT, voiture à quatre roues, destinée à transporter, par terre et au moyen d'animaux attelés, toutes sortes de fardeaux. A la guerre, les anciens se servaient de *chariots armés de faux* pour rompre les rangs de l'ennemi : on attribue l'invention de ces chariots à Cyrus.—On a imaginé des *chariots à voiles* qui marchaient à l'aide du vent; mais ces essais ingénieux n'ont jamais eu d'application utile. — Les *chariots à vapeur* ont reçu le nom de wagons.

CHARIOT (LE GRAND et LE PETIT), nom de deux constellations boréales. *Voy.* OURSE.

CHARITÉ, *Caritas*, une des trois vertus théologales, consiste à aimer Dieu par-dessus toutes choses et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. Cette vertu, toute chrétienne, a de tout temps inspiré, outre une foule d'actes particuliers qui se cachent le plus souvent, un grand nombre d'institutions publiques. Parmi celles qui existent aujourd'hui en France, on distingue les Frères de la Charité, les Sœurs de la Charité (*Voy.* leur notice au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*), l'Institution de la jeunesse délaissée, l'Institution de Saint-Louis, la Société pour le placement en apprentissage de jeunes orphelins, la Société des amis de l'enfance, la Société de patronage pour les jeunes détenus, la Société d'adoption pour les enfants trouvés, l'OEuvre du Bon-Pasteur, l'Asile de la Providence, la Société de charité maternelle, l'Association des mères de famille, les Sociétés de S. Vincent de Paul, de S. Franç.-Régis, l'Asile-Ecole Fénelon, la Soc. des Crèches, etc.

CHARITÉ (BUREAUX DE). *Voy* ASSISTANCE PUBLIQUE et BIENFAISANCE.

CHARME, *Carpinus*, genre de la famille des Cupulifèrées, est composé d'arbres à feuilles alternes et ovales, et à fleurs en chatons, se développant en même temps que les feuilles. L'espèce la plus connue est le *Charme commun* (*C. betulus*), arbre indigène, le plus répandu dans nos forêts, reconnaissable à son tronc rarement droit et bien arrondi, revêtu d'une écorce unie, blanchâtre, marbrée, surchargée de lichens, portant une tête ordinairement très-grosse, très-touffue. Lorsqu'on en fait des palissades en l'empêchant de croître, le plant prend le nom de *charmille*. Le bois du charme est dur, compacte et blanc; il est recherché pour les manches d'outils, les ouvrages du tourneur, du charpentier, du menuisier. On l'emploie pour vis de pressoir, maillets, roues de moulin. C'est aussi un des meilleurs bois de chauffage.

CHARME (de *carmen*, sortilége). *Voy.* ENCHANTEMENT.

CHARMILLE, palissade de charme. *Voy.* CHARME.

CHARNIER (en latin *carnarium*), endroit couvert ou galerie qui entourait autrefois les églises paroissiales, où l'on réunissait les ossements des morts. Ils ont disparu pour la plupart. Ceux qui subsistent encore ont été convertis en salles de catéchisme, en chapelles ou en sacristies.—On appelait *Charnier des Innocents* une galerie voûtée, construite autour de la clôture du cimetière des Innocents à Paris, et qui servait de sépulture privilégiée : cette galerie infecte, située dans un des quartiers les plus populeux, fut détruite en 1786. *Voy.* aussi OSSUAIRE.

CHARNIÈRE (du latin *cardo, cardinis*, gond). En Conchyliologie, on appelle ainsi la partie où sont attachées ensemble les deux valves d'une coquille, et sur laquelle se font leurs mouvements. La charnière est *dentée* ou *édentée*, suivant qu'il y a présence ou absence de dents. Les intervalles creux qui séparent les dents de la charnière ont reçu le nom de *fossette* ou de *gouttière*.

CHARPENTE (du latin *carpentum*, char), assemblage de pièces de bois servant à la construction d'un édifice. Les bois les plus propres à la charpente sont le chêne, le sapin, le châtaignier, le hêtre, le platane, le pin, l'aune, le peuplier, l'acacia, le mélèze, l'orme, etc.; on les nomme *bois de charpente* ou *de construction*. Ces bois ont une section rectangulaire, ou en carré long, quand ils doivent être placés horizontalement; carrée, quand ils doivent être employés debout : ils peuvent être *de brin*, c.-à-d. équarris à la cognée, ou *de sciage*. Les assemblages se divisent en deux classes : ceux *à tenon et à mortaise*, et ceux *à entaille*. Ces assemblages servent à former des *pans de bois*, des *planchers*, des *escaliers*, des *combles*, des *échafaudages*, des *cintres*, etc. *Voy.* ces mots.

CHARPENTE OSSEUSE. *Voy.* SQUELETTE.

CHARPENTIER (de *charpente*), artisan qui travaille en charpente. Le *charpentier* doit joindre l'adresse à la force, et posséder quelques notions de dessin linéaire, de géométrie et de mécanique pratiques. Ses outils principaux sont : la *bisaiguë*, la *cognée*, l'*herminette*, l'*ébauchoir*, la *tarière*, la *scie*, le *compas*, la *fausse équerre*, la *règle en bois* ou *jauge*, la *rainette*, etc. Il se sert aussi de diverses machines, telles que la *chèvre*, le *cabestan*, le *verrin*, etc. *Voy.* ces mots.

Au moyen âge, on appelait *charpentiers* tous les ouvriers qui travaillaient le bois, tels que les charpentiers, les menuisiers, les tourneurs, les charrons, etc. On distinguait alors : les *Ch. de la grande cognée* ou charpentiers proprement dits, et les *Ch. de la petite cognée* ou menuisiers. — Avant 1789, les charpentiers formaient une corporation qui avait ses ses statuts, qui remontent à 1454, et son patron, *S. Joseph* (19 mars). L'ordonn. de 1649 fixait les conditions pour arriver à la maîtrise. — Auj. les charpentiers forment plusieurs associations de *Compagnons;* ces associations, créées dans un but de fraternité, ne se sont trop souvent révélées au public que par des coalitions ruineuses pour l'industrie ou par des combats acharnés (*V.* COMPAGNONNAGE). — Krafft, Emy, Hassenfratz ont écrit sur l'*Art de la charpente*. MM. Hanus et Biston ont donné le *Manuel du Charpentier*.

Dans la Marine, on nomme *Charpentier de vaisseau*, *C. de navire*, celui qui travaille à la construction et à la réparation des vaisseaux et autres bâtiments.

CHARPIE (du lat. *carptum*, sous-ent. *linteum:* linge découpé, effilé), nom donné aux filaments qu'on obtient en effilant du linge à demi usé qu'on a d'abord coupé par petits morceaux, ou bien en le ratissant avec le tranchant d'un couteau. La première s'appelle *Ch. brute*, la seconde *Ch. râpée*. Avec la charpie brute on fait des plumasseaux, des mèches, des tampons, des pelotes dont on se sert pour panser les plaies, les ulcères, les fistules, etc. La charpie râpée est moins absorbante et plus irritante que la précédente. On emploie de préférence la toile pour faire de la charpie; on peut aussi prendre du coton; il faut dans tous les cas que le linge soit blanc de lessive, et qu'il ne soit ni empesé ni coloré en bleu par l'indigo. On remplace très-bien la charpie avec du chanvre en étoupes, blanchi au chlore et cardé. Les Anglais se servent d'une espèce de peluche de lin, lisse et gommée d'un côté et cotonneuse de l'autre; mais elle n'est pas assez perméable.

CHARRÉE, cendre qui a servi à faire la lessive. On l'utilise dans l'Agriculture comme amendement : elle échauffe doucement la terre, et fait mourir les mauvaises herbes.

CHARRON, ouvrier qui construit toute espèce de

charrettes, fourgons, tombereaux, baquets, traîneaux, le train des carrosses, des cabriolets, etc. La fabrication des *roues* (*Voy.* ce mot) est la partie la plus importante et en même temps la plus difficile de l'art du charronnage. Les bois les plus propres à cette industrie sont l'orme, le frêne, le charme, l'érable, le chêne. On les emploie, ou *en grume*, c.-à-d. avec leur écorce et sans être équarris ni débités avec la scie, ou bien *sciés*, c.-à-d. réduits à des épaisseurs convenables. — Les charrons avaient été constitués en communauté par Louis XII; leurs statuts sont de 1498 et de 1668. *S. Éloi* (1er décemb.) était le patron des charrons.—M. Lebrun a donné le *Manuel du Charron et du Carrossier*.

CHARRUE (du latin *carruca*, même signification), machine destinée à labourer la terre. Les parties principales d'une charrue sont : le *soc*, fer de lance ou triangle qui soulève la terre; le *coutre*, pointe aiguë qui la tranche; le *sep*, solide pièce de bois doublée de fer et garnie d'un talon, qui pèse sur le fond du sillon; le *versoir*, en fonte, qui fait retomber la bande de terre soulevée par le soc; l'*âge*, dit aussi *haye* ou *flèche*, auquel s'adapte par un bout le *manche* de la charrue, et par l'autre l'*avant-train* et l'*attelage*. On se sert, pour traîner la charrue, de bœufs ou de chevaux.—L'origine de la charrue est fort ancienne. Ce ne fut à l'origine qu'un simple *pic*, ou un soc grossier, qu'un seul homme pouvait manœuvrer. Celle des Romains n'était d'abord qu'un crochet à deux branches dont une branche entrait dans la terre et l'autre servait à le traîner; ils y ajoutèrent successivement des *oreilles* ou versoirs, des coutres et enfin des roues. Les Gaulois inventèrent l'avant-train. Longtemps la routine s'opposa aux améliorations imaginées par les inventeurs : cependant, dans ces derniers temps, plusieurs perfectionnements sont entrés dans la pratique. La plupart des charrues dont on se sert aujourd'hui peuvent se réduire à quatre, types de toutes les autres : 1° la *charrue à avant-train*, à un seul versoir en fonte; 2° la *brandissoire* ou *Ch. sans avant-train*; 3° la *Ch. tourne-oreille*, dite *de France*, avec ou sans versoir; 4° la *Ch. à buter*, à deux versoirs mobiles et opposés, avec ou sans train. Les charrues les plus estimées sont : la charrue belge perfectionnée par Mathieu de Dombasle, celle dite *de Brabant*, celle de Rosé et celle de Grangé. — On appelle *araires* des charrues très-simples et très-légères, avec ou sans versoir, dont on se sert dans le Midi.

On a aussi donné le nom de *charrue* à des instruments aratoires qui font l'office de scarificateurs et d'extirpateurs : au tranche-gazon, à la houe et au sarcloir à cheval. On se sert de la *Ch. à dérayer* pour agrandir les rigoles d'écoulement entre les billons, de la *Ch.-taupe*, pour faire des saignées temporaires de desséchement qui ne laissent point de trace.

CHARTE ou CHARTRE (du latin *charta*, papier), terme générique employé pour désigner un ancien titre, quelle que soit sa nature. On appelait *Ch. de mundeburde* (de l'allemand *munde*, bouche, et *bürde*, charge; engagement verbal), une charte de protection accordée par le roi à des corporations ou à des particuliers; *Ch. apenne*, une charte délivrée par un magistrat pour constater qu'une maison avait perdu tous ses titres de propriété; *Ch. andelane* (de l'allem. *an die hand*, dans la main), un acte de donation remis par le donateur dans la main du donataire; *Ch. prestaire*, l'acte par lequel une église ou un monastère accordait à un particulier l'usufruit de quelques terres à certaines conditions; *Ch. précaire*, l'acte par lequel on demandait ou on acceptait cet usufruit; *Ch. paricles*, les actes écrits en autant de doubles qu'il y avait de parties; *Ch. bénéficiaire*, l'acte d'une donation faite par les empereurs ou par les rois francs des deux premières races aux guerriers, aux nobles, et dans la suite aux ecclésiastiques même, à condition de vasselage ou de service militaire; *Ch. de commune*, les lettres par lesquelles le roi ou quelque autre seigneur, avec la permission du roi, érigeait les habitants d'une ville ou d'un bourg en corps et communauté après l'affranchissement. Il y avait encore des *Ch. de vente*, *de soumission*, *de caution*, *de garantie*, *d'héritage*, etc. *Voy.* DIPLOMES.

Au moyen âge, on nommait *Ch.-partie* (*Charta partita*, papier divisé) un acte que l'on délivrait en le séparant d'un registre à souche, ou que l'on déchirait en deux pour en donner une *partie* à chacun des contractants. — Aujourd'hui, dans le Commerce maritime, on nomme ainsi le contrat passé entre l'armateur ou le capitaine d'un navire et un commerçant qui fait l'affrètement, c'est-à-dire qui le loue en entier ou en partie pour transporter une cargaison ou une certaine quantité de marchandises d'un port ou d'un pays à un autre désignés dans cet acte (Code de commerce, art. 226, 273). Les chartes-parties doivent être rédigées par écrit, faites doubles ou triples, et signées par les parties; dans l'origine, on donnait seulement la moitié de l'acte à chacun des contractants.

CHARTE CONSTITUTIONNELLE, CHARTE NORMANDE, GRANDE CHARTE. *Voy.* les articles CHARTE et CONSTITUTION au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On appelait autrefois *Chartrier* le lieu où étaient déposées les chartres d'une même maison, et *Cartulaire* un recueil de chartres. *Voy.* CARTULAIRE.

L'*École des Chartres*, créée en 1821 et annexée aux *Archives du royaume*, reçoit un petit nombre d'élèves qui étudient les anciens manuscrits, et qui, après un cours de trois ans, obtiennent le brevet d'*archivistes paléographes*. C'est une pépinière d'excellents employés pour les archives et les bibliothèques publiques. Depuis l'ordonnance constitutive du 22 février 1821, cet établissement a été modifié par les ordonn. du 11 nov. 1829, du 5 janv. et du 31 déc. 1846.

CHARTRE, nom vulgaire de la maladie appelée *carreau* ou *atrophie mésentérique*. — Ce mot est synonyme aussi d'*étisie*, de *consomption*. *V.* ces mots.

CHARTRE PRIVÉE (on dérive *chartre*, par corruption, du lat. *carcer*, prison). Ce mot désignait autrefois tout lieu autre que la prison publique, où une personne était retenue sans l'autorité de la justice. — Dans le Droit romain, quiconque détenait une personne en chartre privée encourait la peine de mort (loi I, § 1. Cod., *de privatis carceribus*). Une ordonnance de 1670 défendait aux prévôts de faire *chartre privée* dans leurs maisons ou ailleurs. Ce mot n'est plus usité aujourd'hui; mais le fait est prévu par le Code d'Instr. crim. (art. 615) et le Code pénal (art. 341).

CHAS, le trou d'une aiguille. *Voy.* AIGUILLE.

CHASSE (du latin *captare*, prendre, selon Ménage; de *quassare*, agiter, secouer, selon Roquefort; ou, suivant Nodier, du vieux français *sacher*, dérivé de *sagittare*, percer de flèches). On distingue ordinairement la *grande chasse*, qui comprend le cerf, le daim, le chevreuil, le chamois, le bouquetin, le sanglier, l'ours, le loup, le renard; et la *petite chasse*, qui comprend le lièvre, le lapin, le coq de bruyère, le faisan, l'outarde, le héron, la perdrix, la caille, la bécasse, le canard, la sarcelle, etc. — En outre, en considérant les divers procédés employés pour chasser, on distingue : la *Ch. à courre*, qui consiste à faire pousser une seule bête par une meute de chiens, suivie de veneurs à cheval, jusqu'à ce que la bête soit forcée; la *Ch. à tir*, qui consiste à tirer le gibier, soit en le faisant chercher ou lever par des *chiens courants* ou des *chiens d'arrêt*, soit en le faisant *traquer* et en l'attendant à l'*affût*, la *Ch. aux filets* et *aux piéges*, qui est très-variée et très-destructive, mais qui, du reste, est prohibée par la loi; enfin la *Ch. à l'oiseau*. *Voy.* FAUCONNERIE.

La chasse a été de tout temps un des exercices favoris aussi bien de l'homme civilisé que du sau-

vage. Sans rappeler Nemrod, *le fort chasseur devant le Seigneur*, on voit la chasse en honneur chez les peuples les plus anciens. Les Grecs et les Romains rendaient un culte à Diane comme déesse de la chasse. Ces deux peuples furent des chasseurs intrépides; ils chassaient de préférence la bête fauve; ils la poussaient à grand renfort de chiens vers des filets tendus de distance en distance, et la tuaient, de loin avec le javelot, de près avec l'épieu; quant au menu gibier, ils le prenaient au piége. Les rois de Perse possédaient des parcs immenses peuplés de bêtes fauves, et réservés pour eux seuls. Chez les Gaulois et les Germains la chasse était un apprentissage de la guerre. Au moyen âge, la chasse devint la principale occupation de la noblesse : la science de la vénerie et celle de la fauconnerie étaient obligatoires pour tout gentilhomme. Nos anciens rois et, à leur exemple, les grands feudataires entretinrent d'immenses équipages de chasse. En même temps, les ordonnances les plus arbitraires réservaient à la noblesse le privilége exclusif de la chasse, et la pénalité la plus sévère frappait les délits les plus légers. Ces abus disparurent avec l'ancien régime : une loi du 4 août 1789 reconnaît à tous les propriétaires le droit de détruire le gibier sur leurs terres; et depuis, les lois sur la chasse, en confirmant ce droit, n'ont tendu qu'à réprimer les abus qui pouvaient en résulter : c'est ainsi qu'on a fixé le temps de la chasse de manière à ne pas nuire à l'agriculture et à ne pas empêcher toute reproduction des animaux; en même temps, on a exigé des chasseurs certaines garanties (*V.* PORT D'ARMES, PERMIS DE CHASSE). — La dernière loi sur la police de la chasse a été rendue le 3 mai 1844; une ordonnance du 5 mai 1845 a réglé les détails.

On a beaucoup écrit sur la chasse. Chez les anciens, Xénophon, Arrien, Oppien, ont laissé des traités sur ce sujet. Dans les temps modernes, il faut citer les ouvrages de Gaston Phébus (*des Déduits de la Chasse*, Paris, in-fol. goth.); de J. du Fouilloux (*la Vénerie*, Poitiers, 1561, in-fol.); de Fr. de Saint-Aulaire, sieur de la Renaudie (*la Fauconnerie*, Paris, 1617, in-4); le *Dictionnaire des Chasses*, de Baudrillard, revu par M. de Quingery, 1834, in-4; le *Traité général des chasses à courre, à tir et aux piéges*, de Jourdain, 1822-23, 4 vol. in-8; la *Chasse au fusil*, de Magné de Marolles, 1836, in-8; les ouvrages de MM. Elz. Blaze, d'Houdetot et J. La Vallée, et les recueils périodiques (le *Journal des chasseurs*, la *Revue forestière*, l'*Almanach des chasseurs*, etc.). Il a été publié en 1851 une *Collection de toutes les chasses*, in-8.

En Musique, on donne le nom de *Chasse* : 1° à certains airs de cor ou d'autres instruments, dont la mesure, le rhythme, le mouvement, rappellent les airs que ces mêmes instruments donnent à la chasse; 2° aux symphonies et aux ouvertures dont les divers motifs sont des airs de chasse, et dont les effets tendent à imiter l'action d'une chasse, telles que l'ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul.

CHÂSSE (du latin *capsa*, caisse), sorte de coffre plus ou moins riche, et le plus souvent de forme gothique, dans lequel on conserve les reliques des saints. Les châsses les plus célèbres en France étaient celle de S. Martin, qu'on portait souvent en tête des armées; les deux châsses de Ste Geneviève, la première, œuvre de S. Éloi; la seconde, faite en 1242, par ordre de S. Louis; la châsse ou *fierte* de S. Romain à Rouen, etc. Les églises où l'on conservait le plus de châsses étaient : la cathédrale de Cologne, la Sainte-Chapelle de Paris, Saint-Victor de Marseille, Saint-Laurent de l'Escurial, etc.

Les orfévres appellent *châsse* la partie de la boucle où est le bouton, et les lunettiers, le métal ou la corne qui contient les verres des lunettes et où se place le nez.

En Mécanique, on appelle *châsse* l'espace libre qu'il faut accorder à une machine ou à quelqu'une de ses parties pour en augmenter ou en faciliter l'action. — Dans une balance suspendue, c'est la partie perpendiculaire au fléau, celle par laquelle on soutient la balance quand on veut s'en servir.

*Châsse* se dit aussi de ce qui sert à tenir certains objets *enchâssés;* ainsi, en Chirurgie, on nomme *châsse* (châsse d'un bistouri, par exemple) une sorte de manche, qui peut être fixe comme celui d'un rasoir, ou composé de deux lames mobiles de corne, d'écaille ou d'ivoire, et réunies seulement l'une à l'autre vers la partie qui tient à la lame de l'instrument.

CHASSELAS, variété de raisin qui se cultive en treilles dans les jardins. C'est un bon raisin de table, d'un jaune doré, belle grappe, grain gros et rond, peu serré, fondant, doux et sucré. Le plus estimé est le *chasselas de Fontainebleau*, que l'on cultive principalement dans le village de *Thomery*, situé près de cette ville; ce raisin n'a qu'un pepin; il doit surtout sa supériorité aux soins dont il est l'objet.

CHASSE-MARÉE, nom donné : 1° aux voituriers qui apportent dans les villes le poisson pêché sur les côtes; 2° à un petit bâtiment à deux mâts, d'une forme avantageuse pour la marche, qui fait le commerce de petit cabotage et transporte de port en port la marée et autres denrées. — Il y a de grands chasse-marées qui font le voyage des Antilles; ils ont trois mâts et plus de voiles que le chasse-marée ordinaire.

CHASSEURS, nom de divers corps de troupes légères. Les uns sont à cheval, les autres à pied.

*Chasseurs à cheval*. Il y a en France 12 régiments de chasseurs; leurs armes sont le mousqueton, les pistolets et le sabre dit *Montmorency;* leur uniforme est vert avec broderies noires pour les soldats et d'argent pour les officiers; les boutons et la buffleterie sont blancs; la coiffure est le talpack noir avec le plumet blanc et rouge. — Il y a en outre 4 régiments de *Chasseurs d'Afrique*, également à cheval, destinés spécialement au service de l'Algérie. Leur uniforme est une capote bleu-céleste, à la polonaise, à basques tombantes en forme de jupon, et boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf boutons sphériques; leur coiffure est un czapska garance.

*Chasseurs à pied*. Sous l'Empire, il y avait un corps de *Chasseurs à pied* formant 16 bataillons, chacun de 4 compagnies, et qui faisaient le service de tirailleurs. — On donne aujourd'hui le nom de *Chasseurs* aux soldats des compagnies du centre de l'infanterie légère. Avant 1848, il y avait aussi des compagnies de *Chasseurs* dans chaque bataillon de la garde nationale. — On appelle auj. *Chasseurs à pied* des soldats d'infanterie légère, armés de carabines, et remarquables par la justesse de leur tir, la rapidité de leur marche et la précision de leurs mouvements. Les premiers bataillons de ce beau corps ont été organisés à Vincennes en 1839, par le duc d'Orléans; on en compte aujourd'hui 20 bataillons. Leur uniforme est une tunique bleu-de-roi, avec un pantalon gris de fer; shako en drap bleu, épaulettes vertes. Ces chasseurs ont rendu les plus grands services en Afrique, à Rome, à Bomarsund, à Sébastopol, etc.

CHASSIE, humeur onctueuse et jaunâtre sécrétée par des follicules situés sur le bord de chaque paupière, et connus sous le nom de glandes de Meibomius. L'écoulement abondant de la chassie constitue une maladie connue sous le nom de *lippitude*. On y remédie par des lotions et des collyres astringents.

CHASSIS (de *châsse*, enveloppe), assemblage de fer ou de bois, ordinairement carré, destiné à environner un corps et à le contenir. Tels sont : dans les théâtres, les *châssis* qui soutiennent les décorations; — en Architecture, les *châssis* de fenêtre; — en Typographie, les *châssis* qui contiennent l'ensemble des caractères dont se compose une feuille d'impression; — en Monnayage, les *châssis* qui servent à couler les lames d'or ou d'argent et dans lesquels on découpe les flancs; — en Horticulture, les *châssis de couches*, cadres de bois revêtus de vitres, qui servent à couvrir

les plantes dont on veut hâter la végétation ou qu'on veut préserver du froid, etc.

CHASUBLE (du latin *casula*, diminutif de *casa*, loge, et qui a la même signification), ornement d'église que le prêtre met par-dessus son aube pour dire la messe. Les chasubles des anciens étaient rondes et fermées de tous côtés, excepté à l'endroit où l'on passait la tête. Dans la suite, on les fit moins longues; ensuite on les échancra de plus en plus sur les côtés pour laisser les bras libres, et maintenant elles ne forment plus qu'une bande longue et large par devant et par derrière.—Dans l'Église grecque, la chasuble de l'évêque est parsemée de quantité de croix, au lieu que celle des prêtres n'a, comme dans l'Église latine, qu'une grande croix.

CHASUBLERIE. On comprend sous cette dénomination un grand nombre d'articles qui appartiennent au service, soit de l'église, soit des prêtres; tels que chapes, chasubles, ornements d'autel, surplis, soutanes, aubes, robes, crosses, ciboires, croix, encensoirs, ostensoirs, flambeaux, patènes, etc., ainsi que plusieurs riches étoffes de soie, de brocarts, de broderies et de plaqués, dont la plus grande partie se fabrique à Lyon, à Paris, et une petite partie à Tours.

CHAT (du latin *catus*, fin), *Felis*. Pris dans la plus vaste acception que lui donnent les Zoologistes, ce mot désigne un grand genre de l'ordre des Carnassiers, famille des Digitigrades, caractérisé par ses pieds antérieurs, qui chez la plupart ont cinq griffes ou doigts armés d'ongles rétractiles au moyen desquels l'animal s'attache à sa proie et aux corps le long desquels il veut grimper. La langue, mince et rude, est couverte, à sa surface supérieure, de papilles cornées dont la pointe est dirigée en arrière; les oreilles sont courtes, en cornet triangulaire et dressé; la queue longue et mobile; la tête arrondie, le museau court; les yeux sont chez les uns diurnes (à pupille ronde), voyant bien le jour, chez les autres nocturnes (à pupille verticale) voyant la nuit comme le jour; le pelage, riche et composé de poils de couleur généralement fauve. Le genre *Chat* se divise en trois sous-genres : les *Chats proprement dits*, à ongles rétractiles, les *Lynx*, qui ont en outre les oreilles surmontées d'un long pinceau de poils; et les *Guépards*, à ongles non rétractiles.

Les *Chats proprement dits* comprennent le *Lion*, le *Tigre*, le *Jaguar*, le *Couguar*, la *Panthère*, le *Léopard* et le *Chat ordinaire*; ce dernier vit à l'état sauvage dans les forêts de l'Europe; il est gris-brun, avec des ondes transversales plus foncées. C'est de cette espèce que l'on fait descendre le *Chat domestique*, qui se trouve aujourd'hui sur presque toute la terre habitée, et dont le pelage varie par le croisement des races.

Le *Chat domestique* présente une foule de variétés parmi lesquelles on distingue : le *Ch. tigré*, qui ne diffère du chat sauvage que parce qu'il est plus gros et qu'il a le nez, les lèvres et le dessous des pattes noirs : on le considère comme le meilleur pour faire la chasse aux rats; puis, parmi les variétés à poil ras : le *Ch. variable*, tacheté de blanc; le *Ch. des Chartreux*, gris d'ardoise; le *Ch. tout noir*, le *Ch. tout blanc*, le *Ch. roux*, le *Ch. d'Espagne*, tricolore, c'est-à-dire varié de blanc, de noir et de roux; enfin le *Ch. angora*, qui se fait remarquer par la longueur, la souplesse et la finesse de son poil, et dont la couleur, primitivement blanche, a varié par la domesticité, comme celle des chats à poil ras.—Tout le monde connaît les mœurs et les habitudes du chat domestique, son excessive irritabilité nerveuse et son adresse pour détruire les souris et les rats. Beaucoup de personnes, les femmes surtout, prennent cet animal en grande affection; mais elles sont mal payées de retour: le chat s'attache à la maison, et le chien à son maître. —Les Égyptiens adoraient le chat comme un dieu; les Suisses l'ont choisi comme le symbole de la liberté.

CHAT MARIN. *V.* ANARRHIQUE.—CH.-TIGRE. *V.* SERVAL.

CHATAIGNE, *Castanea*, fruit du châtaignier, contient généralement 2 ou 3 nucules ou amandes; le chimiste y trouve beaucoup d'amidon, un peu de matière sucrée et une très-petite quantité de gluten. La châtaigne est un aliment sain, assez abondant en matière nutritive, mais de digestion assez difficile, parce qu'elle contient trop peu de gluten. Cependant, elle compose en grande partie la nourriture des paysans des Cévennes, du Limousin, de la Corse, etc. — On dessèche les châtaignes au four, et dans cet état de siccité on les nomme *castagnons*. Elles gardent alors leur suc, et peuvent être conservées très-longtemps. Pour les manger, on les ramollit dans l'eau et on en fait de la *polenta;* ou bien on les convertit en farine sous la meule, et on en fait du pain, des gâteaux, etc. Les volailles engraissées avec des châtaignes acquièrent un goût excellent. Les *marrons* ne sont que de grosses châtaignes; ils nous viennent des environs de Lyon, de Saint-Tropez et du Luc (Var), et surtout de la Sardaigne, qui en fait un grand commerce.

On nomme encore *Châtaigne d'eau* le fruit de la Mâcre; *Ch. du Brésil*, celui de la Bertholétie; *Ch. de cheval*, celui du Marronnier d'Inde; *Ch. de Malabar*, celui du Jacquier; *Ch. de mer*, l'Oursin; *Ch. de terre*, la racine du *Bunium bulbocastaneum*.

CHATAIGNIER, *Castanea*, genre de la famille des Cupulifèrées, renferme des arbres indigènes aux climats tempérés de l'Europe, tous d'un port élégant, à feuilles alternes d'un très-beau vert, ovales, pointues, dentées et garnies d'un double rang de nervures; à fleurs monoïques qui paraissent en même temps que les feuilles, à étamines au nombre de 8 à 15, et à ovaire infère. Le fruit est une capsule coriace, hérissée, contenant 1, 2 ou 3 nucules (*Voy.* CHATAIGNE). L'espèce la plus importante est le *Ch. proprement dit* (*C. vesca*), commun dans les forêts de l'Europe, et qui acquiert parfois une grosseur prodigieuse. Le châtaignier dit *du mont Etna* abrita sous ses branches, pendant un orage, Jeanne d'Aragon et toute sa suite, ce qui lui valut le nom de *Ch. aux cent chevaux*. En France, l'Auvergne, le Vivarais, les Cévennes, le Périgord et surtout le Limousin, offrent de vastes forêts de châtaigniers. Cet arbre pousse lentement; il ne commence guère à porter des fruits qu'à trente ans. Son bois est excellent pour faire des charpentes légères, des futailles et des cercles; il n'est pas d'un bon chauffage.

*Châtaigner nain* ou *de Virginie*. *Voy.* CHINCAPIN.

CHATEAU, anciennement CHATEL et CASTEL (du latin *castellum*). Ce mot, dans son acception primitive, désignait une maison forte, environnée de fossés et de gros murs, et garnie de tours ou de bastions, qui servait, soit à défendre une ville, comme le château de Vincennes, le château de Dieppe, etc., soit d'habitation seigneuriale. Lorsque la féodalité eut entraîné dans sa chute les châteaux forts du moyen âge, les demeures seigneuriales qui les remplacèrent conservèrent le nom de *châteaux;* depuis, on étendit ce nom à toute maison de plaisance construite sur un plan un peu vaste. — On le donne aussi à certaines résidences royales, comme le château des Tuileries, le château de Saint-Cloud, le château de Windsor, etc.

Dans la Marine, on emploie *château* comme synonyme de *gaillard*, pour désigner les deux parties élevées qui forment les extrémités d'un navire.

On nomme *Château d'eau* une machine plus ou moins compliquée, qui sert à élever des eaux, pour les distribuer ensuite dans un parc ou dans une ville.

CHATELAIN (en latin *castellanus*), seigneur qui avait droit d'avoir maison forte ou *châtellenie*, avec haute justice annexée à sa seigneurie. — On appelait aussi *châtelains* les juges qui rendaient la justice dans l'étendue d'une châtellenie. Il y avait deux sortes de juges châtelains : les *Ch. royaux*, qui étaient ceux des terres du domaine du roi; et les *Ch. seigneuriaux*, qui étaient ceux des terres appartenant à des seigneurs. — Dans la hiérarchie de la noblesse,

le châtelain venait immédiatement après le baron.

CHATELET, ancienne juridiction et prison de Paris. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CHATELLENIE. *Voy.* CHATELAIN.

CHAT-HUANT (de *chat*, à cause de quelque ressemblance de sa tête avec celle du chat, et du verbe *huer*, à cause de son cri), *Syrnium*, sous-genre des Chouettes, de l'ordre des Rapaces et de la famille des Nocturnes, se distingue au disque complet formé par les plumes autour de ses yeux; sa tête est grosse et se rattache immédiatement au corps; son chant est une espèce de cri triste et monotone. L'espèce appelée *Chat-huant hulotte* ou *Chouette des bois* (*S. aluco*), habite les grandes forêts de l'Europe; elle est grise, piquetée ou rayée de blanc et de brun; elle se nourrit de rats, de taupes, de mulots, de grenouilles, etc.

CHATIÈRE, nom donné, en Hydraulique, à une espèce de pierrée souterraine qui donne issue aux eaux d'un bassin; c'est un conduit en pente de 30 centim. de largeur, aboutissant à un *puisard*, où les eaux se perdent. On la nomme ainsi par allusion aux trous carrés qu'on pratique en bas des greniers pour laisser aux chats la facilité d'y entrer.

CHATOIEMENT, reflets variés produits par divers objets, tels que certaines pierres, certaines étoffes, lorsque l'angle sous lequel on les regarde vient à changer. On les appelle ainsi à cause de leur analogie avec l'éclat changeant dont brille l'œil de certains chats dans l'obscurité. — Le chatoiement offre au minéralogiste le moyen de caractériser certaines pierres, notamment celle qui tire de cette propriété le nom d'*Œil de chat*. *Voy.* ce mot.

CHATON, *amentum*, nom donné, en Botanique, à un assemblage de fleurs unisexuées, composées d'une écaille qui leur tient lieu de périanthe, et insérées sur un axe ou pédoncule commun simple, articulé à sa base, et se détachant en entier après la la floraison : telles sont les fleurs *mâles* du noyer et du noisetier, les fleurs *mâles* et les fleurs *femelles* du saule. Le chaton diffère de l'*épi*, dont les fleurs sont hermaphrodites et l'axe permanent; il diffère du spadice par l'absence de la spathe. La disposition des fleurs en chaton (*amentum*) est le caractère distinctif de la famille des *Amentacées*, qui tire de là son nom.

En Bijouterie, on nomme ainsi la partie de la monture d'une bague dans laquelle on doit enchâsser un diamant ou toute autre pierre précieuse. Les bords du chaton sont *sertis*, c.-à-d. rivés sur la pierre.

CHATOUILLEMENT. La paume des mains, la plante des pieds, la lèvre supérieure, les orifices du nez et de l'oreille, la région des côtes, etc., sont les régions les plus irritables par le chatouillement. Le chatouillement prolongé peut occasionner la mort, en provoquant une contraction permanente des muscles de la poitrine, d'où résulte une asphyxie mortelle. On a tenté d'employer le chatouillement comme moyen curatif chez les enfants d'un naturel indolent, d'une constitution lymphatique, et comme moyen perturbateur dans l'épilepsie.

CHATTE. On nomme ainsi dans la Marine : 1° un grappin sans oreilles qu'on installe sous le beaupré pour soulever un des câbles qui tiennent un bâtiment affourché, ou pour draguer des corps qui seraient tombés à la mer; — 2° une espèce de chasse-marée à fond plat, destiné principalement à la pêche, et qui diffère du chasse-marée ordinaire en ce qu'il peut monter son gouvernail indifféremment à l'avant et à l'arrière. Ce genre d'embarcation est propre au Croisic et à l'île de Noirmoutiers.

CHAUDE. Les verriers appellent ainsi le degré de cuisson qu'ils donnent à la matière propre à faire le verre. — Les forgerons entendent par *donner une chaude*, soit l'action de faire chauffer le fer suffisamment pour qu'il puisse être forgé, soit l'action de le forger. Ils appellent *Ch. grasse* celle où le fer est porté au rouge blanc, et *Ch. suante* celle où il est presque en fusion.

CHAUDIÈRE A VAPEUR, chaudière dans laquelle on produit la vapeur qui met en mouvement les machines : elle est ordinairement en tôle. La forme des chaudières à vapeur est très-variée; celle des machines fixes est généralement formée d'un long cylindre terminé par deux calottes hémisphériques, et communiquant, par deux ou trois larges tubulures, avec deux appendices ou *bouilleurs*, également cylindriques, qui reposent sur les briques du fourneau (*Voy.* BOUILLEURS). L'eau remplit complétement les bouilleurs, et son niveau doit être maintenu vers le milieu de la hauteur de la chaudière. L'espace au-dessus du niveau de l'eau, qui est occupé par la vapeur, s'appelle la *chambre à vapeur*. On appelle *surface de chauffe* d'une chaudière l'étendue de la surface qui se trouve en contact avec le combustible placé sur la grille. Plusieurs causes peuvent déterminer l'explosion des chaudières à vapeur : l'abaissement du niveau de l'eau au-dessous de la ligne de chauffage, la formation d'incrustations pierreuses dues aux matières salines tenues en dissolution par l'eau, la mauvaise circulation de ce liquide, et, en général, la production subite d'un excès de vapeur par l'effet d'une surchauffe. On prévient l'abaissement du niveau principalement à l'aide des *flotteurs* (*Voy.* ce mot). Les *manomètres* (*Voy.* ce mot) fixés aux chaudières indiquent la tension de la vapeur; les *soupapes de sûreté* (*Voy.* ce mot) fournissent la même indication, et ont en outre l'avantage de se soulever quand la tension arrive à une certaine limite, et de donner issue à tout l'excédant de vapeur. Enfin, on évite les incrustations de la chaudière soit en l'alimentant avec de l'eau distillée, qu'on recueille dans des condenseurs particuliers annexés aux machines, de manière que la même eau sert toujours; soit en jetant dans la chaudière des rognures de pommes de terre ou de l'argile fine, qui empêchent l'agrégation des dépôts et permettent d'en débarrasser aisément la chaudière.

*Chaudière tubulaire. Voy.* TUBULAIRE.

CHAUDRONNIER (de *chaudron*, en latin *caldarium*). On distingue : 1° les *Ch. propr. dits*, qui fabriq. la grosse chaudronnerie, les chaudrons, les marmites et autres ustensiles de ménage, soit en cuivre rouge, soit en cuivre jaune ou laiton, qu'on comprend sous le nom commun de *batterie de cuisine* ou de *dinanderie*; 2° les *Ch. planeurs*, qui dressent, planent, polissent, et enfin brunissent les planches de cuivre rouge destinées à la gravure; 3° les *Ch. fabricants d'instruments de musique*, qui préparent le métal dont on confectionne les cors, les trombones, les cornets à piston, les cymbales, etc., et lui donnent ensuite la forme de ces instruments. On appelle *Ch. au sifflet* ceux qui courent les provinces et les grandes villes, achetant et revendant le vieux cuivre : la plupart viennent d'Auvergne. — Les lieux où la chaudronnerie a le plus d'activité en France sont : Agen, Angoulême, Annonay, Briançon, Clermont (Puy-de-Dôme), Paris, Rouen, Saint-Flour, Marseille. On cite aussi la chaudronnerie d'Aix-la-Chapelle, ainsi que celles de Suède et d'Angleterre.

CHAUFFAGE. Le *chauffage* a été considérablement perfectionné de nos jours. On se chauffe non-seulement avec le *bois*, la *houille*, ou la *tourbe*, qu'on fait brûler dans des *cheminées*, des *poêles* ou des *calorifères*, mais aussi avec le gaz, la vapeur, etc. *V.* ces mots.

CHAUFFEURS, nom donné plus ordinairement aux ouvriers employés au chauffage d'une machine à vapeur et à tous les travaux concernant la machine; cette pénible profession exige, avec une constitution vigoureuse et beaucoup d'adresse, des connaissances toutes spéciales; les chauffeurs sont placés sous la direction de mécaniciens. — Dans la Marine de l'État, les chauffeurs sont organisés en compagnies, commandées chacune par un lieutenant de vaisseau;

ils ont été classés en ajusteurs, forgerons et chaudronniers. Ils sont régis par les ordonnances du 24 mai 1840 et 25 novembre 1845.

A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, on donna le nom de *chauffeurs* à une bande de brigands qui exercèrent d'affreux ravages en France, principalement dans les départements de l'Ouest et du Midi. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CHAUFOURNIER (de *four à chaux*), artisan qui s'occupe de la fabrication de la chaux. *Voy.* CHAUX.

CHAULAGE (de *chaux*), opération qui consiste à passer le grain à la chaux avant de le semer. Tantôt on emploie de la chaux éteinte, tantôt on y mêle du sel, du salpêtre, des cendres, ou du jus de fumier. Le chaulage fait gonfler le grain et en active la germination; en même temps, il le prémunit contre la carie, et le rend moins susceptible d'être dévoré par les insectes et les autres animaux nuisibles.

CHAULIODE, (du grec *chauliodous*, à dents saillantes), poisson de la famille des Ésoces, voisin des Brochets, est caractérisé par la longueur des dents de la mâchoire supérieure, qui croisent les branches de l'inférieure quand la gueule est fermée; ils sont de petite taille. On les trouve dans la Méditerranée.

Insecte exotique de la famille des Planipennes, à mandibules courtes et dentées, à antennes pectinées et à longues ailes; il habite la Pensylvanie.

Lépidoptère de la famille des Nocturnes : palpes courtes; ailes antérieures garnies de deux dents à leur bord interne. Sa chenille vit sur les mousses et les plantes basses.

CHAUME (du latin *culmus*), nom sous lequel on désigne la tige des Graminées : c'est une tige cylindrique, simple ou rarement ramifiée, le plus souvent fistuleuse, offrant de distance en distance des nœuds d'où partent des feuilles alternes et engaînantes. Dans une grande partie de la France, les paysans pauvres couvrent encore leurs cabanes avec du chaume. Cette couverture est peu dispendieuse; mais elle est sujette à l'incendie : aussi l'autorité a-t-elle le droit de l'interdire dans les villes.

Dans les Vosges, on appelle *chaumes* les hautes montagnes dont on a abattu tous les arbres et dont les sommités offrent des pâturages où l'on conduit les bestiaux. On monte dans les chaumes en mai ou juin, et on en redescend vers le mois d'octobre.

CHAUSSE. On appelle ainsi : une pièce d'étoffe de soie ornée de fourrure que les membres de l'Université portent sur l'épaule gauche dans les cérémonies publiques; elle est garnie d'un, de deux ou de trois rangs de fourrure, selon que celui qui la porte est bachelier, licencié ou docteur; — une sorte d'ornement qui forme le sommet d'un colback et qui retombe sur le côté; — un sac de feutre ou de laine, de forme conique, dont les pharmaciens se servent pour filtrer certaines liqueurs trop denses pour passer au filtre de papier : on l'appelle aussi *manche d'Hippocrate.* — Autrefois, le mot *chausses* se disait pour culotte, caleçon et toute partie du vêtement des hommes qui couvre le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. On nommait *Chausses de page* ou *trousses* des chausses courtes et plissées que portaient les pages; *Ch. à tuyaux d'orgue*, des chausses qui étaient si amples que les plis qu'elles faisaient naturellement imitaient les tuyaux d'orgue.

CHAUSSÉE (du latin barbare *calceata*, même signification), levée de terre qu'on fait au bord d'une rivière, d'un étang, au milieu d'un marécage, pour retenir l'eau ou pour servir de chemin de passage; se dit particulièrement soit de la partie bombée d'une rue ou d'un grand chemin qui est entre deux revers ou deux ruisseaux, ou entre deux bordures de pierres, soit des routes anciennes construites en France par les Romains : on appelle quelques-unes de ces dernières *Ch. de Brunehaut*, parce que cette reine répara, dit-on, les voies romaines du nord de la France.

CHAUSSÉES (ADMINISTRATION DES PONTS ET). *Voy.* PONTS ET CHAUSSÉES.

CHAUSSE-TRAPE (de *calx*, talon, et *trabs*, poutre), nom donné à une petite machine de guerre, composée d'une pièce de fer à quatre ou plusieurs pointes fortes et aiguës, et disposées de telle sorte que, de quelque côté que la pièce soit jetée, il se trouve toujours une de ces pointes en haut. On jette des chausse-trapes dans les gués, dans les avenues d'un camp, devant un ouvrage fortifié ou dans une embuscade, pour enferrer les hommes et les chevaux. —Par suite, on a donné ce nom à différentes sortes de piéges dont on se sert pour prendre les bêtes puantes.

CHAUSSE-TRAPE, *Centaurea calcitrapa*, espèce du genre Centaurée, famille des Composées, que l'on reconnaît aux épines qui terminent les folioles des involucres, et qui sont disposées à peu près comme les pointes des chausse-trapes dont on se sert à la guerre. Cette espèce, appelée aussi *Chardon étoilé*, a la tige rameuse, étalée, les feuilles pinnatifides, linéaires, dentées; les fleurs axillaires et terminales, de couleur pourpre : c'est une plante très-commune dans les lieux incultes et sur le bord des chemins. Ses feuilles, infusées dans du vin blanc, ont souvent bien réussi dans les fièvres intermittentes.

CHAUSSURE (du latin *calceus*), partie de l'habillement dont la forme, ainsi que la matière, a considérablement varié. On se sert aujourd'hui de *sandales*, de *chaussons*, de *pantoufles*, de *mules*, de *babouches*, de *sabots*, de *souliers*, de *socques*, de *brodequins*, de *bottines*, de *bottes*, etc. (*Voy.* ces mots). Ces différentes sortes de chaussures sont en cuir, en bois ou en écorce de bois, en jonc, en étoffes de soie, de lin ou de coton, et quelquefois même en cuivre ou en fer, etc. Chez les anciens, les chaussures n'étaient pas moins variées : chez les Grecs, les hommes se servaient de sandales, les femmes de persiques, les soldats de cnémides et de crépides, les paysans de garbatines, les acteurs tragiques de cothurnes, les acteurs comiques d'embates ou brodequins, etc.; chez les Romains, les deux principales chaussures étaient le *calceus* (bottine) et la *solea* (sandale); les soldats portaient des *caliges*, et les pauvres des sabots (*soleæ ligneæ*).—*V.* CORDONNIER, BOTTE, etc.

CHAUVES-SOURIS, nom vulgaire des Chéiroptères, ordre de Mammifères carnassiers, pourvus d'ailes et doués de la faculté de se mouvoir dans l'air à la manière des oiseaux; leurs ailes, qui ne sont qu'une transformation de la main, sont formées par un vaste repli de la peau des flancs, repli qui unit leurs membres antérieurs, et qui est soutenu par un allongement énorme des quatre os métacarpiens; le pouce seul a conservé sa forme ordinaire, et est resté libre avec sa phalange. A part cette disposition, le corps de l'animal se lie d'une manière étroite à celui des Quadrumanes. Les chauves-souris ont les trois sortes de dents, et sont les unes frugivores, les autres insectivores; ce que l'on reconnaît aisément à la forme de leurs dents. La membrane qui forme leurs ailes est le siége d'un tact exquis, capable de les avertir, comme la vue, de l'approche d'un obstacle. Leurs mamelles sont placées sur la poitrine, comme chez les Quadrumanes. Les chauves-souris ont des abajoues et de longues oreilles. Elles marchent à terre avec la plus grande difficulté. Toutes sont nocturnes et vivent dans les carrières, les greniers, les cavernes, où elles se tiennent suspendues la tête en bas, et accrochées par leurs ongles de derrière pour se donner plus de facilité à reprendre leur vol. La portée des femelles est de deux petits. — Les chauves-souris ont été de tout temps un objet de dégoût et d'horreur. Moïse les mettait au nombre des animaux impurs; les Grecs les avaient prises pour modèles de leurs harpies. Plus tard même, on chargea Satan de grandes ailes de chauve-souris. La détermination de la place de ces animaux dans la

classification a fait longtemps le supplice des naturalistes. Aristote les appelait des oiseaux à ailes de peau; Pline les définit des oiseaux à mamelles, engendrant leurs petits vivants. Scaliger les signale comme des oiseaux couverts de poils au lieu de plumes, manquant de bec et portant des dents. Linné, au contraire, les plaça dans ses *Primates*, et alla jusqu'à les appeler *Anthropomorphæ*, c.-à-d. des êtres à figure humaine. Aujourd'hui, les chauves-souris sont désignées sous le nom de *Chéiroptères* (c.-à-d. *mains ailées*); elles forment 4 familles : les *Galéopithéciens*, les *Ptéropiens* ou *Roussettes*, les *Vespertiliens* et les *Vampiriens*. C'est aux Vespertiliens qu'appartiennent toutes les chauves-souris de nos pays. Parmi ces dernières, les espèces les plus vulgairement connues sont : l'*Oreillard*, le *Fer à cheval*, la *Noctule*, la *Sérotine*, etc.

CHAUVINISME, mot créé récemment pour exprimer le fanatisme napoléonien, et par suite tout fanatisme politique. Le type de ce caractère est, dit-on, un nommé *Chauvin*, ancien grenadier de la garde impériale, qui, rentré dans la vie privée après le licenciement de l'armée de la Loire en 1815, se fit remarquer, comme la plupart de ses compagnons d'armes, par une admiration sans bornes pour tout ce qui avait appartenu à Napoléon. Cette ferveur innocente a été habilement mise en scène par M. Scribe dans le *Soldat laboureur*, dont le principal personnage se nomme *Chauvin*; ce type du vieux soldat de l'Empire a aussi exercé le spirituel crayon de Charlet.

CHAUX (du latin *calx*), *oxyde de calcium*, alcali minéral composé de calcium et d'oxygène (CaO), blanc, soluble dans beaucoup d'eau, attirant promptement l'humidité et l'acide carbonique de l'air. On obtient la chaux en chauffant au rouge les calcaires, mêmes les coquilles et les madrépores vivants ; dans les arts, on emploie particulièrement à cet usage le calcaire grossier ou *pierre à chaux*. Cette opération s'exécute dans les *fours à chaux*, qui sont ou des trous de forme ovoïde, creusés dans les flancs d'une colline, ou des chambres construites en briques; elle a pour effet d'expulser du calcaire, à l'aide du feu, l'acide carbonique uni à la chaux. Le produit de cette calcination s'appelle *Chaux vive* ou *caustique*; ce produit a une si grande affinité pour l'eau, qu'il l'absorbe avec rapidité, en s'échauffant considérablement; il se fendille alors, augmente beaucoup de volume (*foisonne*), et finit par se réduire en une poudre blanche et légère, qui est une combinaison chimique de chaux et d'eau, appelée *Ch. éteinte*. Délayée dans beaucoup d'eau, la chaux donne ce qu'on nomme le *lait de chaux*. La nature des calcaires soumis à la calcination influe sur les propriétés de la chaux caustique qu'on en obtient ; on distingue, sous ce rapport, les *Ch. grasses*, les *Ch. maigres* et les *Ch. hydrauliques*. On nomme *Ch. grasse* celle qui provient de la calcination complète de la craie, du marbre et des calcaires les plus purs ; elle est ordinairement très-blanche et foisonne beaucoup par l'effet de l'extinction; elle donne d'excellents mortiers. Les *Ch. maigres* proviennent des pierres calcaires qui renferment des proportions assez fortes de carbonates de magnésie et de fer; elles sont grises, augmentent moins de volume par l'extinction, et donnent avec l'eau une pâte courte et peu liante; les mortiers dans lesquels on les fait entrer n'ont que peu de ténacité. Les *Ch. hydrauliques* forment avec l'eau une pâte courte qui, à l'air, ne prend qu'une médiocre consistance, mais qui durcit considérablement sous l'eau; ces chaux sont précieuses pour les constructions hydrauliques; elles doivent leurs propriétés à une certaine quantité d'argile qu'elles renferment. Les meilleures chaux hydrauliques proviennent des calcaires argileux de Nîmes, de Metz, de Lezoux (Puy-de-Dôme), de Sénonches (Eure-et-Loir). On prépare aussi des chaux hydrauliques artificielles en ajoutant aux chaux ordinaires de l'argile en certaines proportions; on emploie dans les constructions de Paris la chaux hydraulique faite avec un mélange de 4 parties de craie de Meudon et de 1 partie d'argile de Passy, mis en pâte et façonné en briques. Les différentes variétés de chaux s'emploient à la préparation des ciments, mortiers et bétons; on en consomme aussi beaucoup dans les ateliers de teinture et d'indienne, les usines à gaz, les tanneries. Les agriculteurs s'en servent pour *chauler* les grains.—Les anciens connaissaient la chaux hydraulique. M. Vicat a enseigné à fabriquer la chaux hydraulique artificielle (1818), et M. Kuhlmann à transformer, au moyen de la silice, les chaux grasses en chaux hydrauliques (1854).

CHAUX CARBONATÉE, combinaison de chaux et d'acide carbonique ($CaO, CO^2$). Elle se rencontre dans la nature sous les formes les plus variées, telles que le marbre, la craie, les pierres à chaux (*Voy.* CALCAIRE); elle forme des montagnes entières et même des chaînes de montagnes, comme les Pyrénées, le Jura, les Vosges, les Apennins, une grande partie des Alpes; elle existe dans un grand nombre de végétaux, et constitue presque entièrement la coquille des œufs des oiseaux, les écailles de l'huître et la croûte terreuse des autres mollusques, les madrépores, les coraux et autres polypiers, etc. On la rencontre aussi sous forme cristallisée, comme *aragonite* en prismes droits à base rhombe, et comme *spath d'Islande* en cristaux très-variés dérivant d'un rhomboèdre, et doués de la double réfraction. Beaucoup de sources et de fontaines renferment du carbonate de chaux tenu en dissolution à la faveur d'un excès d'acide carbonique; il y en a qui en sont tellement saturées qu'elles le laissent déposer dès qu'elles sont en contact avec l'air; elles donnent ainsi lieu à des amas de calcaire plus ou moins considérables, qu'on désigne sous les noms de *tuf* et de *travertin*. Lorsque l'eau de ces sources coule sur du bois, des coquilles, des végétaux, elle les recouvre d'une incrustation terreuse qui se moule parfaitement sur eux, tout en conservant leurs formes, de manière à leur donner l'apparence de la pierre : c'est ce qui arrive à la fontaine de St-Alyre près Clermont-Ferrand, aux sources de Saint-Nectaire dans le Puy-de-Dôme, etc. On tire parti de cette propriété pour imiter des pétrifications et pour mouler des bas-reliefs. Souvent les tuyaux qui conduisent les eaux s'engorgent très-promptement par l'effet du dépôt de semblables tufs calcaires; on peut aisément les nettoyer en y faisant couler de l'acide chlorhydrique affaibli. Lorsque des eaux saturées de chaux carbonatée s'infiltrent dans les fissures des pierres situées à la voûte des cavités souterraines, et viennent suinter au travers, elles produisent par l'évaporation les concrétions appelées *stalactites* et *stalagmites* (*V.* ces mots). Lorsque ces concrétions sont en grandes masses, elles constituent ce qu'on nomme dans les arts l'*albâtre calcaire*, d'un blanc laiteux ou jaune de miel.

CHAUX CHLORURÉE. *Voy.* CHLORURE et HYPOCHLORITE.

CHAUX FLUATÉE. *Voy.* FLUORURE DE CALCIUM.

CHAUX SULFATÉE, combinaison de chaux et d'acide sulfurique, connue sous les noms de *gypse*, de *sélénite* et de *plâtre*. Elle est très-commune dans la nature, et s'y présente soit en cristaux prismatiques ressemblant à des fers de lance (*pierre à Jésus*, *miroir d'âne*), soit en masses laminaires, fibreuses, grenues, compactes ou terreuses. Elle forme des bancs plus ou moins épais dans les parties supérieures des terrains de sédiment; elle constitue souvent aussi des collines peu étendues, arrondies, comme les buttes de Montmartre, de Pantin, de Ménilmontant aux environs de Paris. Les variétés compactes forment la *pierre à plâtre* des Parisiens; les variétés à tissu laminaire et saccharoïde constituent l'*albâtre gypseux*, ce bel albâtre tout blanc avec lequel on fait des objets d'ornement. Sous ces diverses formes, le sulfate de chaux est un hydrate ($CaO, SO^3 + 2\,aq$). Il

perd par la cuisson son eau de cristallisation, et l'absorbe de nouveau en s'échauffant, quand on le gâche avec de l'eau; il se prend alors, au bout de quelques instants, en une masse ferme qui devient fort dure et résistante. Cette propriété le fait aussi employer pour le moulage; les graveurs s'en servent pour prendre des empreintes de médailles, les imprimeurs pour clicher; les stucateurs en font du marbre factice. Malgré sa faible solubilité, le sulfate de chaux se trouve en dissolution dans la plupart des eaux qui coulent à la surface de la terre; les eaux de puits des terrains calcaires en sont, pour ainsi dire, saturées. Ces sortes d'eaux sont appelées *eaux dures* ou *crues*, parce qu'elles sont de difficile digestion, qu'elles ne dissolvent pas le savon, qu'elles sont impropres à la cuisson des légumes, et qu'elles laissent une croûte épaisse sur les parois des vases dans lesquels on les évapore. Elles occasionnent d'abondants dépôts dans les chaudières à vapeur. On peut rendre ces eaux propres aux besoins domestiques en précipitant le sulfate de chaux, quelque temps avant d'en faire usage, par un peu de carbonate de soude.

CHAVARIA ou CHAIA (nom indigène), *Palamedea chavaria*, espèce d'oiseau du genre Kamichi, type de la famille des Palamédidées, ordre des Échassiers, qu'on rencontre au Paraguay et au Brésil. Le Chavaria n'a pas de corne sur le sommet de la tête. Son occiput est orné d'un cercle de plumes susceptibles de se relever. Son plumage est d'un plombé noirâtre, avec plusieurs taches blanches. C'est un oiseau massif, qui a le cou long et la tête petite. Il se défend à l'aide des éperons dont ses ailes sont armées.

CHAYE (de *chah*?), la plus petite monnaie de Perse en argent : elle vaut de 22 à 23 centimes.

CHÉBEK, bâtiment étroit, à trois mâts, terminé en pointe aux deux extrémités, qui va à voiles et à rames, est en usage dans la Méditerranée, surtout sur les côtes du Levant. Autrefois on l'armait en guerre pour faire la chasse aux corsaires.

CHEF (du latin *caput*) est synonyme de tête; mais il a vieilli dans cette acception.

En Droit, *chef* se prend pour tête quand on dit que l'on hérite *du chef* de quelqu'un. — Il est quelquefois l'équivalent d'article, chapitre ou rubrique : une accusation peut comprendre plusieurs *chefs*; on est coupable *au premier chef*, etc.

Combiné avec d'autres mots, le mot *chef* prend une foule d'acceptions, dont la plupart s'expliquent d'elles-mêmes : tels sont dans l'armée les grades de *Chef de bataillon*, *d'escadron*, *d'état-major*; dans la Marine, ceux de *Ch. d'escadre* (aujourd'hui contre-amiral); de *Ch. de division*, grade intermédiaire entre celui de capitaine de vaisseau et de contre-amiral et analogue à celui de commodore : ce grade, supprimé à la Révolution, a été rétabli dans notre marine, par un décret d'octobre 1851; de *Ch. de timonnerie*, *de hune*, etc. (*Voy.* ces mots); — dans les ministères, les fonctions de *Chef de division*, de *Chef de bureau*, etc.; — dans l'Enseignement, le titre de *Chef d'institution* (*Voy.* INSTITUTION), etc.

En termes de Blason, on appelle *chef* une pièce honorable qui est au haut de l'écu, et qui en occupe le tiers ou les deux septièmes. On distingue : le *Ch. abaissé*, placé sous un autre chef; le *Ch. bandé*, divisé en six parties par cinq lignes diagonales; le *Ch. chargé*, sur lequel on voit un ou plusieurs meubles; le *Ch. cousu*, qui se rencontre métal sur métal, ou couleur sur couleur, ce qui est contraire à la règle; le *Ch. denté*, dont le bord inférieur est coupé par des dents comme celles d'une scie; le *Ch. échiqueté*, divisé en deux ou trois rangs de carreaux; le *Ch. émanché* ou *emmanché*, celui qui dans sa partie inférieure a de grandes dents en pointes qui entrent les unes dans les autres, et dont la partie inférieure se termine en plusieurs angles très-aigus; le *Ch. engrêlé*, qui a en haut et en bas de petites dents fines dont les cavités sont arrondies; le *Ch. losangé*, divisé en losanges; le *Ch. retrait*, qui n'a en hauteur que la moitié de sa proportion ordinaire; le *Ch. soutenu*, abaissé sous un autre, qui n'a que la moitié de sa proportion ordinaire, et qui est coupé par une espèce de second chef appelé *divisé*, par lequel il semble soutenu; le *Ch. surmonté*, qui en a un autre au-dessus de lui.

*Chef-lieu*. C'était, en matière bénéficiale, le principal lieu ou manoir d'un bénéfice qui avait d'autres bénéfices ou annexes dans sa dépendance. — Aujourd'hui c'est la principale ville d'un département, d'un arrondissement, d'un canton, etc. *Voy.* ces mots.

*Chef d'ordre*, nom donné aux abbayes ou maisons religieuses qui ont été le berceau d'un ordre, ou de qui dépendent toutes les autres maisons de cet ordre. C'est dans ces maisons que se tiennent les chapitres généraux. Les abbés titulaires de ces abbayes prennent aussi le titre de *chefs d'ordre*.

*Chef-d'œuvre*, œuvre capitale sous le rapport du mérite et de la perfection. — Autrefois on nommait ainsi un ouvrage difficile que devait confectionner tout artisan aspirant à la maîtrise, afin de faire preuve de capacité dans son métier. Quelques branches d'industrie, les charpentiers par exemple, ont encore conservé l'usage de faire des *chefs-d'œuvre*.

CHEFFERIE, circonscription dans laquelle un officier du génie exerce, à titre de *chef*, les fonctions de détail dont il est chargé. Le commandement des chefferies est confié à des lieutenants-colonels, à des chefs de bataillon, même à des capitaines, sous les ordres d'un colonel.

CHEIK, mot arabe qui veut dire *ancien*, *vieillard*, désigne chez les Arabes les chefs de tribu et quelquefois les savants, les desservants des mosquées et les gens de loi. C'est le nom qu'on donnait spécialement au chef des Ismaéliens ou Assassins, connu dans notre histoire sous le nom de *Vieux de la montagne*. *Voy.* ASSASSINS au *Dict. univ. d'H. et de G.*

CHÉILANTHE (du grec *chéilos*, lèvre, et *anthos*, fleur; qui a des fleurs labiées), genre de la famille des Fougères qui renferme environ 30 espèces. Le *Ch. odoriférant*, seul, croît dans le midi de l'Europe.

CHÉIRANTHE (du grec *chéir*, main, et *anthos*, fleur), synonyme de *Giroflée*, a donné son nom à la famille des *Chéiranthées*. — On donne le nom de *Ch. maritime* à la Julienne de Mahon.

CHEIROGALE (du grec *chéir*, main, et *galè*, chat). *Cheirogaleus*, Quadrumane de Madagascar, famille des Lémuriens, voisin des Galagos, et des Tarsiers. Son nom vient de sa ressemblance avec le Chat, dont il diffère cependant par l'absence de moustaches et par des tarses allongés comme chez les Makis.

CHÉIROMYS (du grec *chéir*, main, et *mys*, rat), genre de Mammifères placé par Cuvier dans l'ordre des Rongeurs, famille des Écureuils, et par d'autres, dans l'ordre des Quadrumanes. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, l'*Aye-aye* (*Ch. madagascariensis*), animal nocturne très-bizarre, qui, par sa queue et ses dents, ressemble aux écureuils, tandis que ses membres postérieurs ont, comme ceux des Quadrumanes, leur pouce opposable aux autres doigts, qui sont très-allongés et très-grêles. L'Aye-aye a la tête grosse, arrondie; les oreilles droites, nues et transparentes; le pelage formé de deux sortes de poils, les uns longs et soyeux quoique rudes, les autres courts et laineux. Cet animal se nourrit d'insectes. Il habite surtout l'île de Madagascar.

CHÉIROPTÈRES (du grec *chéir*, main, et *ptéron*, aile; c.-à-d. *mains* devenues *ailes*, *mains ailées*), nom scientifique des Mammifères carnassiers, plus connus sous le nom de *Chauves-souris*. *Voy.* ce mot.

CHÉLIDOINE, *Chelidonium* (du grec *chélidôn*, hirondelle, parce que les anciens croyaient, dit-on, que l'hirondelle, avec le suc de cette plante, guérissait les maladies des yeux de ses petits; ou parce

qu'elle fleurit au retour des hirondelles), genre de la famille des Papavéracées : plantes vivaces qui, lorsqu'on blesse une de leurs parties, laissent couler un suc jaune très-âcre et corrosif; elles exhalent une odeur fétide lorsqu'on les froisse, et sont rejetées par les bestiaux. Ce genre a pour type la *Grande chélidoine* (*Ch. majus*), vulgairement appelée *Grande éclaire*, parce que le peuple emploie, quoique bien à tort, son suc contre les ophthalmies. On distingue la Chélidoine à ses fleurs jaunes, disposées en ombelles terminales; on la trouve partout à l'ombre des vieux murs. Elle est émétique et fortement purgative, et s'emploie avec succès, en décoction, contre les affections de la peau, les scrofules, les dartres, la jaunisse, etc.

On nomme aussi *Chélidoines* ou *pierres d'hirondelle*, de petits cailloux presque lenticulaires, très-polis, de nature siliceuse, appartenant aux agates. On les trouve dans le lit de certains torrents, et surtout dans les grottes de Sassenage, près de Grenoble. On a cru longtemps qu'ils venaient des nids d'hirondelles : c'est ce qui leur a fait donner leur nom.

CHÉLIDONS ou CHÉLIDONES (du grec *chélidôn*, hirondelle), famille d'oiseaux renfermant les genres *Hirondelle*, *Martinet*, *Engoulevent*, répond aux Fissirostres de Cuvier. *Voy.* FISSIROSTRES.

CHÉLINGUE, embarcation en usage sur la côte de Coromandel. Elle a beaucoup de creux et un très-petit tillac; elle est pointue par les deux bouts et marche à l'aviron.

CHÉLONE (du grec *chélônè*, tortue), ou *Galane*, genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Digitalées, est composée de plantes herbacées vivaces, à feuilles opposées, à fleurs disposées en épis terminaux, et dont la lèvre supérieure rappelle la forme d'une tortue. Toutes les espèces appartiennent à l'Amérique du Nord. La *Ch. glabre*, à fleurs blanches, la *Ch. oblique*, à fleurs pourpres, et la *Grande chélone* (*Ch. major*), à grosses fleurs d'un rose violacé, en épi court, sont cultivées dans les jardins.

CHÉLONÉES (du grec *chélônè*, tortue), 4e famille de l'ordre des Chéloniens, renferme les tortues appelées aussi *Thalassites* ou *Tortues de mer*. Ces tortues ont une carapace cordiforme, évasée et arrondie en avant, terminée en pointe et dentelée en arrière, peu bombée à son centre. Leurs pieds sont aplatis, étalés en nageoires; la tête est couverte de plaques; la bouche, fortement comprimée sur les côtés, est bordée par une lame cornée, tranchante comme le bec des perroquets. Les chélonées parviennent à une taille assez considérable. On en a vu de 2 à 3 mèt. de long et du poids de 350 à 400 kilogr. Ces tortues vivent habituellement en troupes, dans la mer, près des côtes. Elles ne viennent à terre que pour déposer leurs œufs dans des trous au milieu du sable.

CHÉLONIENS (de *chélônè*, tortue), 1er ordre de la classe des Reptiles, comprend tous les genres de Tortues. Ce sont des animaux à corps court, globuleux, revêtus d'une enveloppe plus ou moins solide connue sous le nom de *carapace*, au dedans ou audessous de laquelle la tête et les extrémités peuvent être rétractées en tout ou en partie. Leur tête est en forme de pyramide obtuse; leur museau plus ou moins arrondi. La queue est ronde, conique, plus ou moins courte. En général, les Chéloniens sont muets, et ne donnent guère qu'un léger sifflement. Les mâles sont plus petits que les femelles. Ils se divisent, d'après la nature de leurs pieds et de leurs habitudes, en quatre familles : les *Chersites* ou Tortues de terre, les *Élodites* ou T. de marais, les *Potamides* ou T. de fleuves, et les *Chélonées* ou T. de mer.

CHEMIN (de l'italien *camino*, même signification), nom donné, en général, aux voies de communication par terre. En France, on distingue : 1° les *grands chemins*, subdivisés en *routes nationales* et *routes départementales* (*Voy.* ROUTES); les *chemins vicinaux* ou *secondaires*, et les *chemins de fer*.

*Chemins vicinaux*, chemins qui servent à unir entre elles les diverses communes d'un département; on les appelle encore *Ch. communaux*, pour les distinguer des *Ch. ruraux*, qui ne servent qu'à l'exploitation des terres. Ces chemins doivent, avant tout, être déclarés tels par un arrêté préfectoral; ils sont la propriété des communes; tous les habitants sont obligés de contribuer à leur entretien, soit par des contributions pécuniaires, soit par des prestations en nature. La répartition des charges auxquelles ils donnent lieu est réglée par les conseils municipaux; toutefois, ceux de ces chemins qui, en raison de leur importance, ont été déclarés *Ch. de grande communication*, sont, pour tout ce qui regarde leur construction, leur largeur, leur direction, leur entretien, administrés par les préfets, et ils peuvent recevoir des subventions sur les fonds départementaux. — Jusqu'en 1789, les chemins vicinaux avaient été complétement négligés; mais depuis cette époque, des lois nombreuses ont peu à peu amélioré leur condition; celles qui régissent aujourd'hui toute la matière sont les lois des 28 juillet 1824 et 21 mai 1836.

*Chemins de fer*, dits *Railways* par les Anglais, chemins dont la voie est formée par deux barres de fer parallèles (*rails*), sur lesquelles roulent des chariots dits *wagons*, dont les roues s'emboîtent dans les rails, et qui, le plus souvent, sont entraînés, à l'aide de la vapeur, par une machine dite *locomotive*.

Pour établir un chemin de fer, on commence par faire les travaux de terrassement et d'art nécessaires pour former la chaussée qui doit supporter la voie, tels que nivellements, ponts, ponceaux, viaducs, etc.; puis on pose la voie; ce nouveau travail comprend : 1° le *ballast* ou ensablement, qui a pour but d'égaliser le terrain, de permettre aux eaux pluviales de s'écouler, et de donner à la voie plus de douceur par l'élasticité de la matière sur laquelle elle repose; — 2° la pose des *traverses*, pièces de bois légèrement carbonisées qu'on place sur le sable en travers de la voie, et sur lesquelles reposent les *coussinets* qui portent les rails; — 3° la pose des *coussinets*, pièces en fonte composées d'une semelle qui s'applique sur la traverse, et de deux saillies formant mâchoires entre lesquelles le rail est maintenu au moyen de chevilles; — 4° la pose des *rails*, barres de fer malléable qui sont en saillie sur la voie, et s'emboîtent dans les roues des chariots au moyen d'une gorge formée à la bande de ces roues; les rails sont écartés l'un de l'autre par une largeur de $1^m,44$, fixée par les règlements. — Le matériel d'exploitation se compose des *locomotives* (*Voy.* ce mot) et des *wagons*, dont les uns servent au transport des marchandises, et les autres au transport des voyageurs : ces derniers sont distingués, selon le plus ou moins de commodités qu'ils offrent, en wagons de 1re, de 2e et de 3e classe.

Les voies ferrées facilitent immensément le tirage des véhicules, en diminuant le principal obstacle qui s'oppose à leur marche, c'est-à-dire le *frottement* (le rapport de l'effort de traction au poids traîné n'est que 1/200e); par suite, elles procurent une vitesse prodigieuse, qui est ordinairement de 40 kilomètres par heure et qui pourrait aller facilement à 100 kilom.; mais la construction de ces voies exige des frais énormes; en outre, ce mode de transport rencontre, plus qu'aucun autre, de grands obstacles dans les montées ou rampes et dans les courbes. On surmonte le premier de ces obstacles en augmentant l'adhésion et en employant une plus grande force de vapeur; on peut obvier au second au moyen de *trains articulés*, qui permettent aux wagons de se déplacer et de se plier ainsi aux courbures du chemin.

L'invention des chemins de fer appartient à l'Angleterre; mais on n'arriva que graduellement au mode adopté aujourd'hui. — Dès le XVIIe siècle, en 1649, dit-on, on imagina, pour soulager les animaux de trait dans les lieux où l'on exploite les mines de

charbon de terre, de placer sur les ornières ordinaires des madriers ou bandes de bois parallèles; puis, afin de diminuer l'usure du bois, on l'arma de métal; on eut, plus tard, l'idée de remplacer les ornières ordinaires qui, étant creuses, se remplissaient rapidement de boue et de pierres, par des barres saillantes et dans lesquelles s'enchâsseraient les roues. En 1767, on commença à employer la fonte seule à la place du bois plaqué de métal; en 1805, on remplaça les barres en fonte, qui étaient trop cassantes, par des barres en fer. En 1804, l'ingénieur Thevithick tenta de remplacer les chevaux de trait par la vapeur : c'est sur le *railway* de Merthyr-Tydvill, dans le pays de Galles, qu'eut lieu ce premier essai. Après divers tâtonnements pour appliquer la vapeur au nouveau mode de traction, Robert Stephenson parvint, en 1829, à construire une machine qui, à la suite d'un brillant concours, fut reconnue la plus propre à remplir toutes les conditions du problème : c'est la *locomotive* telle qu'elle est encore employée aujourd'hui; on la vit, dès 1830, fonctionner sur le chemin de Liverpool à Manchester. — Les perfectionnements introduits depuis dans les chemins de fer ont eu surtout pour but de surmonter les obstacles propres à ce mode de transport : c'est à un Français, M. Arnoux, qu'est due l'invention des *trains articulés*, destinés à parcourir les lignes courbes; pour les montées, outre les moyens déjà indiqués, on a imaginé de remplacer la vapeur par le vide (*Voy.* ci-après CHEMIN DE FER ATMOSPHÉRIQUE). M. Andrand a proposé, sous le nom de *Chemin éolique*, un système qui tendrait à supprimer la locomotive, et à la remplacer par l'action de l'air comprimé; ce qui donnerait la possibilité de gravir les pentes et de tourner les courbes à petits rayons.

A l'exemple de l'Angleterre, tous les pays du monde civilisé ont créé, comme à l'envi, des chemins de fer : les Etats-Unis, la Belgique, la Prusse, se signalèrent surtout dans la nouvelle carrière; la France ne suivit l'impulsion qu'assez tard : ses premiers essais datent de 1823. L'exécution des chemins de fer rencontra chez nous des obstacles de toute espèce, provenant, les uns de la divergence des opinions sur le meilleur système de construction; les autres, de la lutte qui s'établit, pour la construction et la propriété des chemins, entre le Gouvernement et l'industrie privée. Après de longues contestations et plusieurs essais malheureux, il fut enfin rendu, le 11 juin 1842, une loi qui avait pour but de concilier tous les intérêts : l'État devait exécuter les travaux d'art, les terrassements et les stations, et les compagnies étaient chargées de la pose des rails et de l'acquisition du matériel. — Une loi du 15 juillet 1845 vint régler la police des chemins de fer; elle fut complétée par celle du 15 avril 1850. Un décret du 17 juin 1854 créa des inspect. généraux.

Les chemins de fer couvrent aujourd'hui l'Europe et l'Amérique du Nord d'un immense réseau, et le nombre s'en augmente tous les jours; dans l'impossibilité de les énumérer tous, nous nous bornerons à citer ceux de la France. — Les lignes aujourd'hui exploitées en France sont, dans l'ordre de leur concession, celles de Saint-Étienne à la Loire et à Lyon (1823); d'Andrézieux à Roanne (1829); les chemins du Gard (1835); ceux de Paris à St-Germain (1835); de Versailles [rive droite] (1836); de Mulhouse à Thann, de Versailles [rive gauche], de Montpellier à Cette, de Bordeaux à la Teste (1837); de Strasbourg à Bâle (1838); de Paris à Orléans, de Paris à Rouen (1840); de Lille à la Belgique (1841); de Montpellier à Nîmes, de Rouen au Havre (1842); de Marseille à Avignon (1843); d'Orléans à Bordeaux, les chemins du Centre, d'Amiens à Boulogne, de Montereau à Troyes, de Paris à Sceaux, le chemin atmosphérique de Saint-Germain (1844); le chemin du Nord, ceux de Tours à Nantes, de Paris à Strasbourg, de Paris à Lyon, de Creil à Saint-Quentin, de Rouen à Dieppe (1845); de Lyon à Avignon, de Dijon à Mulhouse, de Bordeaux à Cette et à Bayonne; le chemin de l'Ouest (1846); le chemin de ceinture autour de Paris (1852). — *N. B.* Plusieurs des chemins votés ou concédés avant 1848, n'ayant pu être exécutés, ont été l'objet de nouvelles concessions, notamment celui de l'Ouest, celui de Paris à Lyon, ceux de Lyon à Marseille, de Dijon à Besançon, de Dôle à Salins, etc. (1852-56).

*Chemin de fer atmosphérique*, chemin dans lequel le convoi est mis en mouvement au moyen du vide atmosphérique, et non plus par la vapeur; on y recourt pour franchir des rampes fortement inclinées. Au milieu de la voie ordinaire se trouve un tuyau en fonte, alésé à l'intérieur, dans lequel se meut un piston fortement attaché au premier wagon du convoi; à l'aide d'une puissante machine pneumatique, on fait le vide dans le tuyau : le piston se meut alors, en vertu de la différence de pression atmosphérique exercée sur ses deux faces, et entraîne avec lui tout le convoi.—La première idée d'un chemin de fer atmosphérique fut conçue dès 1824, par un Anglais nommé Vallance; mais elle ne fut mise à exécution que beaucoup plus tard, par MM. Clegg et Samuda, qui établirent en 1842 un chemin de cette espèce en Irlande, entre Kingstown et Dalkey. Il en fut aussi construit en Angleterre, sur les lignes de Croydon et de South-Devon.—Il a été fait en France une heureuse application de ce système sur le chemin de fer de Paris à Saint-Germain, par M. l'ingénieur Flachat. Concédé en 1844, ouvert en 1847, ce chemin fonctionne encore aujourd'hui, tandis que les tentatives faites en Angleterre ont été abandonnées.

Il a été publié une foule d'ouvrages sur les chemins de fer, les uns ayant pour but de faire connaître cette nouvelle industrie, les autres de discuter les divers systèmes de construction. Il suffira de citer le *Traité élém. des Chemins de fer*, par A. Perdonnet (1856); l'*Encyclopédie des Chemins de fer* (en forme de Dictionnaire), de M. Tourneux (1844); le *Livre des Chemins de fer*, de M. Legoyt (1845); la *Législation des Chemins de fer*, de M. Nogent de Saint-Laurent (1841); la *Législation et la Jurisprudence des Chemins de fer*, de MM. Rebel et Juge (1847). En outre, les chemins de fer ont leur *Annuaire officiel*, par M. Petit de Coupray (publié par Chaix), leur *Journal*, leurs *Annales* et leurs *Atlas*.

CHEMIN DE HALAGE, chemin tracé sur les bords des rivières ou des canaux pour le passage des hommes ou des chevaux qui *halent* ou tirent les bateaux. — Aux termes d'une ordonnance de 1669 et de l'arrêt du conseil du 24 juin 1777, confirmé par le Code civil (art. 526 et 650), les propriétaires riverains doivent abandonner le long des voies navigables une largeur de 7 m. 79 c. pour le service de halage; toutefois, le terrain frappé de cette servitude ne cesse pas d'être leur propriété.

CHEMIN COUVERT, chemin régnant sur le bord extérieur des fossés d'une place, entre la crête du glacis et le bord de la contrescarpe, et garni d'une banquette et d'un parapet pour recevoir les soldats et les mettre à couvert du feu des assiégeants. On y ménage, de distance en distance, des espaces appelés *places d'armes*, pouvant recevoir un corps de troupes plus ou moins considérable : l'invention du chemin couvert date du XVIe siècle.

CHEMIN DE RONDE, espace ménagé entre le rempart et la muraille de la place, qui sert de passage aux officiers qui font la ronde. On donne aussi, dans des villes qui ne sont pas places de guerre, le nom de *Ch. de ronde* à un chemin qui suit le mur d'enceinte.

CHEMIN DE SAINT-JACQUES, nom vulgaire de la voie lactée. *Voy.* VOIE LACTÉE.

CHEMINÉE (du grec *caminos*, four). On distingue dans une cheminée : le *foyer*, le *conduit* et le *tuyau extérieur*. Le *foyer* ou *âtre* est ordinairement en

briques, garni au fond d'une plaque en fonte, et recouvert, dans les cuisines, les laboratoires et les ateliers, d'une hotte en plâtre, et dans nos appartements d'un manteau en marbre ou en pierre, plus ou moins orné; il est quelquefois fermé d'un tablier en tôle ou *rideau*, espèce de registre qu'on baisse ou qu'on lève à volonté pour augmenter ou diminuer le tirage de la cheminée; des règlements sévères prescrivent d'isoler l'*âtre* de tout corps combustible. Le *conduit* se construit en plâtre, en briques ou en poterie, quelquefois en fonte. Le *tuyau extérieur* ou *corps de cheminée*, qui domine le toit, est couvert d'une *mitre* ou surmonté d'un tuyau en tôle, de forme cylindrique ou conique, surmonté lui-même d'un chapiteau ou d'une espèce de girouette afin de placer toujours sous le vent l'ouverture par laquelle s'échappe la fumée. On remédie à la fumée, soit en rétrécissant l'ouverture et le conduit de la cheminée, soit à l'aide de *ventouses* qui amènent l'air du dehors sur le devant du foyer. —On pense que les anciens ignoraient l'usage des cheminées, telles du moins que nous les construisons. On s'en sert encore fort peu dans le Midi, où l'on se chauffe à l'aide de brasiers (*braseros*), ou réchauds pleins de braise ardente. Les premières cheminées furent construites en Angleterre; elles datent du XIIIe siècle; dans plusieurs contrées du Nord où le froid est intense, elles ont été remplacées par les *poêles* (*Voy.* ce mot). Dans nos contrées, au contraire, elles sont d'un usage à peu près général: aussi les inventeurs modernes se sont-ils évertués à les perfectionner de mille manières. Tout le monde connaît la *Ch. à la prussienne*, cheminée de tôle fort petite, qui fait l'office d'un poêle. On doit à Rumford un *Essai sur la construction des Cheminées*.

CHEMINEMENT, ensemble des travaux exécutés en avant d'une place assiégée pour s'en rendre maître.

CHEMISE (du bas latin *camisia*, qu'on fait dériver de *cama*, lit). Les premières chemises qu'on porta furent en serge. Au XVe siècle, la femme de Charles VII avait seule deux chemises de toile. Pendant longtemps on n'a porté que des chemises de toile blanche ou écrue, et ce sont encore les plus belles. Aujourd'hui on en fait aussi en coton (calicot, madapolam, etc.), soit unies, soit imprimées: ces dernières sont dites *Ch. de couleur*. La confection des chemises a pris un grand développement depuis peu d'années; elle est l'objet de l'industrie du *Chemisier*.

La chemise qui servait au sacre des rois de France était en soie, ouverte et garnie de cordons aux endroits où le prince devait recevoir l'onction.

On appelait *Ch. ardente* une chemise frottée de soufre que l'on faisait revêtir à ceux qui étaient condamnés à être brûlés vifs; les meurtriers portaient une *Ch. rouge* en allant au supplice; les criminels condamnés à faire amende honorable la prononçaient nus, en chemise. — On donnait le nom de *Ch. de mailles* à une *cotte de mailles* très-mince qu'on portait sous le pourpoint, comme arme défensive.

Les Artificiers appellent *Chemise soufrée, Chemise à feu*, une composition incendiaire qui entre dans l'armement des brûlots : c'est une toile imprégnée d'huile et pénétrée de matières inflammables, destinée à être attachée extérieurement à un bâtiment ennemi; on l'attache la nuit et on y met le feu.

CHENAL (du latin *canalis*, canal), courant d'eau en forme de canal, bordé des deux côtés de terres coupées en talus, quelquefois revêtu de murs, par lequel les navires peuvent passer, et qui sert à les faire entrer dans un port. — On donne ce nom à la partie la plus profonde et la plus navigable du lit d'une rivière, partie qui est généralement indiquée par des signes extérieurs. — C'est aussi un petit canal pratiqué le long d'un toit pour l'écoulement des eaux de pluie. Dans ce sens *chéneau* est plus usité.

CHÊNE, en latin *Quercus*, genre d'arbres de la famille des Cupulifères, à fleurs monoïques, les mâles en chaton, les femelles sessiles sur des axes communs situés à l'aisselle des feuilles; périgone calicinal à 6 ou 8 divisions inégales, contenant, dans les mâles, de 6 à 10 étamines, dans les femelles, un ovaire infère à 3 ou 4 loges. Le fruit, ou *gland*, est une amande monosperme ovale, coriace, enfermée dans une cupule ligneuse. Les feuilles sont dentées, découpées et sinuées, molles et pubescentes au printemps, glabres et coriaces en automne. — Les chênes atteignent 45 ou 50 m.; leur accroissement est très-lent; la durée de leur vie est communément de 120 à 150 ans, mais elle dépasse quelquefois 5 siècles. On les trouve dans tout l'hémisphère septentrional, et ils semblent étrangers à l'hémisphère austral. Les espèces de ce genre dominent dans nos forêts. On les reproduit par semis ou par plants, les uns arrachés dans les chênaies, les autres élevés en pépinières.

Le bois de chêne est un des plus durs et, pour cela, un des plus employés dans la menuiserie, l'ébénisterie, le charronnage et la sculpture; c'est aussi un des meilleurs bois de chauffage. Son écorce, réduite en poudre grossière, constitue le *tan* employé au tannage des cuirs, et qui sert ensuite à la préparation des *mottes à brûler*; c'est aussi un excellent succédané du quinquina. Plusieurs espèces portent des fruits doux, qui, en Grèce, en Asie Mineure, en Espagne et en Afrique, se mangent comme nos châtaignes. Les glands de la plupart des nôtres ont une saveur âcre, qui ne les rend propres qu'à la nourriture des porcs et des autres animaux domestiques. On parvient cependant à les dépouiller de cette âcreté en les laissant macérer dans une solution alcaline, telle que celle de sous-carbonate de soude.

Parmi les espèces utiles, on distingue : le *Chêne pédonculé* (*Q. pedunculata*), appelé aussi *Ch. commun* ou *à grappes*, le plus gigantesque de nos forêts, atteignant la taille de 50 m.; le *Ch. rouvre* (*Q. robur*), dit aussi *Ch. à glands sessiles*, l'un des plus beaux arbres forestiers; le *Tauzin* (*Q. tauza*) ou *Ch. angoumois*, de 20 à 25 m.; le *Ch. cerris* (*Q. cerris*), dont les glands restent deux ans sur l'arbre, ainsi que ceux du précédent; le *Ch. yeuse* (*Q. ilex*), à feuilles persistantes, improprement appelé quelquefois *Chêne vert*; le *Ch. vert proprement dit* (*Q. virens*), chêne à feuilles persistantes, et dont on compte plus de cent variétés; le *Ch. liége* (*Q. suber*), arbre du midi de l'Europe, dont l'écorce produit le *liége*; le *Ch. quercitron* (*Q. tinctoria*), grand et bel arbre de l'Amérique du Nord, dont l'écorce s'emploie à teindre en *jaune citron* les cuirs, les laines, la soie et le bois; le *Ch. à kermès* (*Q. coccifera*), chêne nain de nos provinces méridionales que l'on a considéré comme une variété de l'Yeuse, et sur lequel vit l'insecte appelé *Kermès*, dont on faisait un grand commerce avant l'introduction de la cochenille du Mexique; le *Ch. à la galle* (*Q. infectoria*), qui donne la *noix de galle*, produite sur ses feuilles par la piqûre d'un cynips; le *Ch. velani* (*Q. ægilops*), dont les larges cupules, appelées *avélanèdes*, sont employées en Orient comme la noix de galle; le *Ch. bellote* ou *castillan*, à fruits doux appelés *bellotas*, que les Espagnols mangent crus, bouillis ou grillés. On a encore le *Ch. blanc* (*Q. alba*), le *Ch. rouge* (*Q. ruber*), le *Ch. à gros fruits* (*Q. macrocarpa*), le *Ch. écarlate* (*Q. coccinea*), le *Ch. des montagnes* (*Q. montana*), toutes espèces d'Amérique, à feuilles caduques, dont la culture est aussi facile que celle de notre chêne commun.

Rien de plus varié, comme on le voit par l'énumération qui précède, que les usages du chêne: aussi cet arbre a-t-il été partout, à cause des services qu'il rend à l'homme, l'objet d'une grande vénération. Les Grecs l'avaient dédié à Jupiter; ils avaient spécialement consacré à ce Dieu la forêt de chênes de Dodone. Les Romains faisaient d'une couronne de chêne la récompense des vertus civiques. Les druides allaient chaque année, le sixième jour de la lune de

décembre, à la recherche du *gui* du chêne, et ils le détachaient avec une serpe d'or.

CHÈNEVIS (du grec *cannabis*, chanvre), graine de *chanvre*, nourriture de quelques oiseaux. *V.* CHANVRE.

CHÈNEVOTTE, nom donné à la partie ligneuse du chanvre, après que le rouissage et le teillage en ont séparé la filasse. On emploie les chènevottes, dans les campagnes, à chauffer le four ou à faire des allumettes, quelquefois à la fabrication du papier.

CHÉNICE (du grec *chœnix*), mesure de capacité pour les choses sèches en usage chez les Grecs; elle valait 2 xestes ou 4 cotyles (1 lit., 08 environ).

CHENILLE, *Eruca*, nom que l'on donne aux larves des Lépidoptères, c.-à-d. au premier état de ces insectes depuis leur sortie de l'œuf jusqu'à leur transformation en chrysalide. Le corps des chenilles est allongé, cylindrique, composé de 12 anneaux, non compris la tête. Sur les trois premiers de ces anneaux se trouvent 6 pattes articulées qui servent à la progression, et qui représentent celles que devra avoir plus tard l'insecte parfait; sur les autres anneaux existe un nombre variable d'appendices courts non articulés, appelés *fausses pattes*, qui les aident beaucoup à la marche, mais qu'elles perdent en passant à l'état d'insecte parfait; sur les flancs sont de petits trous appelés *stigmates*, qui sont leurs organes respiratoires. Plusieurs chenilles offrent d'autres appendices remarquables dont on ignore l'usage : par exemple, la chenille du sphinx porte sur le dernier anneau de son corps une petite corne dure dont il ne reste pas trace sur le papillon; celle du grand paon de nuit présente de grandes aigrettes de poils noirs entre lesquelles brille une multitude d'étoiles bleues. Toutes les chenilles ont les mâchoires cornées et dentelées; elles sont très-voraces et attaquent toute espèce de végétation : aussi des règlements de police ont-ils prescrit de les détruire (*Voy.* ÉCHENILLAGE). Elles changent 3 et 4 fois de peau avant de se transformer en chrysalides. Chaque *mue* a lieu par le dos, qui se fend : c'est par là que l'animal se dégage en abandonnant jusqu'à ses poils. La mue est une époque critique pour ces animaux, qui éprouvent chaque fois un jour ou deux de malaise : les vers à soie restent alors immobiles et sans manger, et cet accident est connu dans les magnaneries sous le nom de *sommeil*. Arrivées à toute leur croissance, les chenilles cessent de manger, se retirent dans des creux de murs, dans la terre ou sous les écorces, et filent une coque où elles se convertissent en *chrysalides* (*Voy.* ce mot). —On distingue généralement les diverses espèces de chenilles par le nom du papillon auquel elles donnent naissance ou de la plante sur laquelle elles vivent, quelquefois par leur structure ou leurs mœurs particulières. Parmi les innombrables espèces, nous citerons comme remarquables la chenille des *Tortrix*, qui marchent à reculons avec une très-grande agilité; celles de la *Noctua-Catocala*, qui sautent en courbant leur corps en arc et le débandant comme un ressort, et toutes celles que l'on a appelées *Chenilles rases, Ch. à livrée, Ch. épineuses, Ch. velues, Ch. à brosse, Ch. à mamelons, Ch. géomètres* ou *arpenteuses, processionnaires, rouleuses, plieuses de feuilles*, etc.

On a donné le nom de *chenille* : 1° à un ouvrage de passementerie de soie, en forme de cordon tors, présentant de tous côtés des poils assez semblables à ceux de la chenille, et dont on se sert dans la broderie, ou pour orner des boîtes, des pelottes, des globes de pendules, pour faire des parures, etc.; 2° à une crinière à poil court, comme celle qui recouvre le casque des cuirassiers et des sapeurs-pompiers.

CHENILLETTE, nom vulg. du genre *Scorpiurus*, petite plante de la famille des Papilionacées, ainsi appelé de ses gousses, qui ont la forme d'une chenille.

CHÉNOPODÉES (de *chenopodium*, genre type), nom donné par Ventenat à la famille de plantes qu'A. de Jussieu nomme ATRIPLICÉES. *Voy.* ce mot.

CHÉNOPODIUM (du grec *chénopous*, ansérine ou patte d'oie, dérivé lui-même de *chên*, oie, et *pous, podos*, pied, à cause de la forme palmée que présentent les feuilles), nom latin du genre ANSÉRINE.

CHEPTEL (BAIL A), mot que l'on prononce *chetel*. On nomme ainsi un bail de bestiaux dont le profit doit être partagé en parts plus ou moins égales entre le propriétaire ou bailleur et le preneur, qui s'oblige à les garder, à les nourrir et à les soigner.—On distingue le *Ch. simple* ou *ordinaire*, dans lequel la tonte et le *croît* seulement se divisent par moitié entre le bailleur et le preneur; quant au laitage, au fumier, au travail des animaux, ils appartiennent en entier au preneur, et la perte doit toujours être supportée en commun; le *Ch. à moitié*, société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, à condition que le profit qui en naîtra sera partagé également entre les parties; le *Ch. donné au colon partiaire*, cheptel simple dans lequel les rapports qui lient le bailleur et le preneur font admettre certaines modifications, notamment cette condition que, si le bétail périt en entier sans la faute du colon, la perte est pour le bailleur, etc. Tout ce qui concerne les *baux à cheptel* est réglé par le Code civil, art. 1711, 1804-1831. — Le mot *cheptel* dérive, selon les uns, du celtique *chatal, chetal*, bétail; selon les autres, de *capitale*, dérivé de *caput*, tête de bétail.

CHÉRAMELIER, plante. *Voy.* CICCA.

CHÉRIF (c.-à-d. *noble*), titre que prennent ceux qui se prétendent issus de Mahomet, et les souverains de la Mecque, du Maroc, etc. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CHÉRIMOLIER, *Cherimolia*, plante. *Voy.* ANONE.

CHERSITE (de *khersos*, terre ferme). *Voy.* TORTUE.

CHERSONÈSE (du grec *khersos*, de terre ferme, et *nêsos*, île), nom donné par les Grecs à toute presqu'île, a été conservé spécialement par les Géographes modernes dans ces dénominations : *Chersonèse de Thrace, Ch. Taurique, Ch. Cimbrique. Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CHERUBINS (de l'hébreu *chérub*, pluriel *chérubim*, même signification), esprits célestes qui tiennent le second rang de la première hiérarchie des Anges. — On nommait aussi *chérubins* les deux figures placées aux extrémités du propitiatoire des Juifs. On n'est pas d'accord sur l'objet que représentaient ces figures; la plupart croient que c'était la tête d'un bœuf; d'autres, un mélange de la forme humaine, de celle de l'aigle, du bœuf et du lion. — En Peinture et en Sculpture, on donne le nom de *chérubins* à ces têtes d'enfants ailées qui représentent des anges.

On a donné en Suède le nom d'*Ordre des Chérubins* à un ordre militaire, qui est plus connu sous celui d'*Ordre des Séraphins*.

CHERVI, nom vulgaire du *Sium sisarum*, appelé vulgairement aussi *Chirouis* et *Girole*, plante indigène et vivace de la famille des Ombellifères. Cette plante se multiplie par ses semences, qui sont légèrement aromatiques. On la recherchait autrefois pour ses propriétés médicales; elle n'est cultivée de nos jours que comme plante potagère : on mange ses racines comme celles du salsifis.

On appelle *Faux chervi* la carotte sauvage.

CHÉTODONS (du grec *chaitê*, crin, et *odous, odontos*, dent), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Squammipennes, renferme des espèces aux dents plus ou moins déliées et semblables à des crins mobiles et élastiques, au museau un peu avancé, portant une ouverture très-étroite à leur bouche, de petites écailles sur leurs nageoires dorsales et anales; le corps et la queue fortement aplatis latéralement. Les Chétodons sont comestibles. Ils aiment à suivre les corps flottants et les vaisseaux, et ils reflètent, en se jouant à la surface de l'eau, les couleurs métalliques les plus brillantes.

CHETOPODES (du grec *chaitê*, crin, et *pous, podos*, pied), classe d'Annélides munis d'appendices ou

poils non articulés, ressemblant à de la soie, au moyen desquels ils se meuvent. C'est une des classes de la famille des Annélides créée par Blainville. Cette classe répond aux trois ordres de Cuvier : *Dorsibranches, Abranches sétigères* et *Tubicoles*. *Voy.* ces mots.

CHEVAL, *Equus*, genre de Mammifères de l'ordre des Pachydermes, compose à lui seul la famille des Solipèdes, qui se distingue par la présence d'un seul doigt et d'un seul sabot à chaque pied. Les chevaux sont herbivores. Leur vue est bonne, perçante, et peut même s'exercer pendant la nuit; les yeux sont à fleur de tête. Les oreilles sont généralement grandes, mobiles et disposées en forme de cornets. Les narines sont largement ouvertes. Les dents sont au nombre de 42 : 6 incisives, 2 canines et 14 molaires en haut; 6 incisives, 2 canines et 12 molaires à la mâchoire inférieure. Entre les incisives et les molaires se trouve un espace vide appelé *barre*, dans lequel se place le mors. — Les espèces du genre Cheval paraissent être toutes originaires du grand plateau central de l'Asie et de l'Afrique orientale et méridionale. Deux seulement, le *Cheval* prop. dit et l'*Ane*, ont été réduites à l'état de domesticité. Les autres sont le *Dziggue-taï* ou *Hémione*, le *Couagga*, le *Dauw* et le *Zèbre*.

Le Cheval domestique, *Equus caballus*, est originaire de la Tartarie, mais aujourd'hui il est acclimaté partout. Bien qu'il fût inconnu en Amérique avant la découverte de cette contrée, on l'y rencontre maintenant en troupes de plus de dix mille individus : ceux-ci proviennent de chevaux espagnols échappés à leurs maîtres depuis la découverte du nouveau monde. La taille moyenne du cheval est de $1^{m},50$; la durée de sa vie est de 30 ans. La nourriture qu'il préfère se compose de foin, d'avoine et de paille hachée; viennent ensuite la luzerne, le sainfoin, le trèfle, et les pailles de froment, d'avoine et d'orge. L'éducation du *poulain* exige des soins particuliers. On le nourrit d'une sorte de bouillie faite de farines d'orge, d'avoine et de froment, délayées dans de l'eau tiède. De trois à trois ans et demi on commence à le dresser : on lui met d'abord une selle légère, qu'on lui laisse deux ou trois heures par jour. On l'accoutume de même à recevoir un bridon dans la bouche, à se laisser ferrer, à trotter seul. A quatre ans, on le monte, on l'attelle avec un cheval fait; on l'exerce à reculer, à obéir au mors et à l'éperon. On ne le met au grain et à la paille que lorsqu'il est parfaitement dressé. Le cheval a quatre allures : le *pas*, le *trot*, l'*amble* et le *galop* (*Voy.* ces mots). — On reconnaît l'âge d'un cheval à ses dents : à six mois, les incisives sont sorties; à deux ans et demi, les antérieures se creusent d'une fossette au milieu de la partie supérieure; à trois ans et demi, les dents mitoyennes se creusent, et les canines inférieures sortent; à quatre ans et demi, paraissent les canines supérieures. Jusqu'à huit ans, l'âge se reconnaît à la profondeur des fossettes, ainsi qu'à la longueur et à la couleur des incisives et des canines. A partir de cette époque, on dit que le cheval ne *marque* plus, quoique cependant des signes moins certains, tirés de la forme et de la couleur des dents, fassent encore connaître approximativement son âge. Les canines manquent dans les *juments*.

En tête des principales races de chevaux se place le *Cheval arabe*, reconnaissable à son chanfrein concave, à sa tête carrée et à son encolure de cerf. On en distingue deux variétés : les *kochlani*, pur sang, et dont la généalogie est authentiquement constatée; et les *kadischi*, qui proviennent de croisements inconnus. Les *Chevaux barbes*, ou de la Barbarie, ont l'encolure plus belle, mais sont moins rapides : ils sont recherchés pour le manége. Les *Ch. turcs* se rapprochent du cheval arabe, duquel ils descendent; ils sont seulement plus longs et ont les reins plus élevés. Les *Ch. espagnols* ont le chanfrein busqué et la tête un peu grosse; ce qui fait dire qu'ils sont *chargés de ganache* : ils sont bons pour le manége et la cavalerie. Les *Ch. allemands* ont l'haleine courte; ils sont néanmoins estimés pour la selle et le carrosse. Les *Ch. suisses* sont ramassés, vigoureux et sobres : ce sont de bons chevaux de trait. Les *Ch. danois* sont hauts et bien faits : ils s'emploient, comme les chevaux allemands, pour la selle et le carrosse. Les *Ch. anglais*, si renommés pour leur vitesse, proviennent du croisement de la race arabe avec la race anglaise pure, qui est d'origine normande; ils ont peu de grâce, et leur trot dur a nécessité la manière ridicule de monter dite *à l'anglaise*. Les *races françaises* étaient renommés avant la conquête de César : les *races normande* et *percheronne* se distinguent par leurs chevaux de trait et de manége; la *race limousine* et la *race navarrine*, par leurs chevaux de selle; la *franc-comtoise*, par ses chevaux de trait; l'*auvergnate*, par ses bidets; et la *race du Poitou*, par ses mulets.

Tout le monde connaît les services que nous rend le cheval; ces services ne le mettent cependant pas toujours à l'abri de la brutalité de ceux qui le conduisent, et la loi a été obligée d'intervenir en France pour réprimer les mauvais traitements que cet animal a trop souvent à subir (loi du 2 juillet 1850).

Le cheval est encore utile après sa mort : ses crins servent à faire des tissus; son poil, de la bourre; sa peau, des chaussures; sa chair, des engrais; ses intestins, de la colle forte; ses os, du noir animal, etc.

Cet animal belliqueux etait chez les anciens consacré à Mars, dieu des combats, et sa vue était un présage de guerre. Les Perses, les Athéniens, etc., l'immolaient au Soleil et à Neptune. Suivant les poëtes, le char du Soleil est traîné par quatre chevaux : Éoüs, Pyroïs, Éthon et Phlégon. La Fable donne pour monture aux poëtes un cheval ailé appelé *Pégase*. Les chevaux paissants désignaient la paix et la liberté, ou simplement un pays abondant en pâturages. Le cheval est aussi le symbole de l'empire : d'où chez les Arabes l'usage du *cheval de soumission*. MM. Girard, Houël, Daumas, Montigny, Gayot, Quillinan, etc., ont écrit sur le cheval. *V.* HARAS, ÉQUITATION, VÉTÉRINAIRE.

CHEVAL MARIN. *Voy.* MORSE et HIPPOCAMPE.

CHEVAL DE FRISE. En termes de Fortification, on appelle ainsi une sorte de retranchement portatif consistant en une grosse pièce de bois hérissée de pointes de tous côtés. Il est ainsi nommé, dit-on, parce qu'il a été employé pour la première fois dans la *Frise*, au siége de Groningue, en 1594.

CHEVAL-VAPEUR. C'est, en Mécanique, l'unité employée pour évaluer la force des machines à vapeur. On entend par *force d'un cheval-vapeur* une force capable d'élever par seconde un poids de 75 kilogr. à la hauteur d'un mètre. Ainsi une machine à vapeur de 10, de 20 chevaux, etc., c'est une machine à vapeur capable d'élever à un mètre par seconde un poids de 750 kilogr., de 1,500 kilogr., etc. Les poids moindres se comptent par *kilogrammètres*.

CHEVALERIE. *Voy.* CHEVALIER.

CHEVALET (de *cheval*), en latin *equuleus*, instrument de torture en usage chez les anciens et qui consistait, tantôt en un cheval de bois dont le dos formait un angle très-aigu sur lequel on plaçait le patient avec des poids aux pieds, tantôt en une table de bois percée de trous, par lesquels on faisait passer des cordes attachées par un bout aux membres du patient et s'enroulant par l'autre sur un tourniquet qui servait à les tendre. — Aujourd'hui, on donne le nom de *chevalet* : 1° à la pièce de bois mince qui sert à tenir élevées les cordes d'un violon, d'une basse, d'une guitare, etc.; on fabrique beaucoup de ces chevalets à Mirecourt (Vosges) : ils sont en bois d'érable; 2° au bâtis en bois sur lequel les peintres appuient les tableaux auxquels ils travaillent : les *tableaux de chevalet* sont des tableaux de moyenne dimension qui sont travaillés et finis avec soin; 3° aux pièces de bois assemblées en travers sur d'autres

à-plomb pour soutenir les solives d'un plancher; 4° et, en général, à tous les instruments dont on se sert dans divers métiers pour tenir l'ouvrage élevé ou abaissé, afin de travailler plus commodément.

CHEVALIER, CHEVALERIE. 1° Chez les Romains, ces mots désignaient un des trois ordres des citoyens, intermédiaire entre les patriciens et les plébéiens. 2° Au moyen âge, le titre de *chevalier* pouvait être conféré, avec certaines formalités, à toute personne noble de nom et d'armes : c'est ce qu'on appelait *armer chevalier*. 3° Le titre de *chevalier* est le premier degré de la noblesse. 4° Il désigne les membres de certains ordres, soit religieux et militaires (comme ceux des Templiers, des Porte-glaive, de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte), soit purement honorifiques (comme les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit, de Saint-Michel, de la Légion d'honneur en France; de la Jarretière, du Bain, en Angleterre; de la Toison-d'Or, de Saint-Ferdinand, de Charles III, en Espagne; de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge, en Prusse; de Saint-Wladimir, d'Alexandre, en Russie, etc.). Pour plus de détails sur la chevalerie chez les Romains et au moyen âge, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* — Pour les divers ordres modernes de chevalerie, *Voy.* dans le même ouvrage le nom de chacun d'eux; l'*Histoire générale des ordres de chevalerie* de Saint-Allais, 1811; la *Collection historique des ordres de chevalerie* de Perrot, 1836; le *Précis historique des ordres de chevalerie* de Jacq. Bresson, 1844, et le *Dict. historique des ordres de chevalerie*, de H. Gourdon de Genouillac, 1853.

On nommait autrefois *Chevaliers ès lois* le chancelier et le premier président du parlement de Paris; — *Ch. de justice*, celui qui était obligé de faire les preuves de noblesse exigées dans l'ordre de Malte; — *Ch. du guet*, le commandant des archers du guet (*Voy.* GUET); — *Ch. de l'arquebuse*, celui qui était reçu dans les compagnies de chevaliers qui s'amusaient au jeu de l'arquebuse. — On a appelé *Ch. du poignard* des jeunes gens nobles qui, en 1791, s'étaient voués à la défense du roi Louis XVI.

CHEVALIER, *Totanus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Longirostres, au bec un peu grêle, presque rond, aux ailes médiocres. Les Chevaliers voyagent par petites troupes, et se nourrissent d'insectes, de vers, etc. Ils fréquentent le bord des fleuves et les prairies inondées. Espèces princ. : le *Ch. gambette* (*T. calidris*), aux pieds rouges; le *Ch. aux pieds verts* ou *Aboyeur* (*T. glottis*), etc.

CHEVALIER, *Eques*, genre de poissons osseux de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes, originaires de l'Amérique, très-voisins des Tambours : leur corps comprimé, allongé, élevé aux épaules, finit en pointe vers la queue. On en connaît deux espèces : le *Ch. gentilhomme* (*E. Americanus*) et la *Maman baleine* (*E. punctatus*), des Antilles.

CHEVALIÈRE. Jadis les femmes pouvaient être membres de certains ordres : il y avait des *Chevalières* de Saint-Georges, chanoinesses de Nivelle, des *Chevalières* de Malte, de Saint-Jacques de l'Épée (en Espagne et en Portugal).

En Bijouterie, on appelle *Bague à la chevalière*, un anneau large et épais, orné d'un chaton de même métal que l'anneau, et que l'on porte au doigt.

CHEVAUCHEMENT (de *chevaucher*), nom donné, en Chirurgie, au déplacement des fragments d'une fracture, dans lequel, au lieu d'être bout à bout, les deux pièces se croisent et sont placées à côté l'une de l'autre et parallèlement.

CHEVAU-LÉGERS, compagnie d'élite organisée pour la 1re fois par Louis XII dès 1498. Henri IV, avant d'être roi de France, amena de Navarre en 1570 une compagnie de 200 chevau-légers, qu'il érigea en compagnie de la garde du roi en 1599; elle avait le roi même pour capitaine, et ne paraissait sous les armes que dans les cérémonies d'apparat. L'étendard des chevau-légers était brodé d'or et d'argent aux armes de la compagnie (un foudre avec cette devise : *Sensêre gigantes*); vingt années de service dans ce corps donnaient droit à des lettres de noblesse viagère. Cette compagnie fut supprimée sous Louis XVI en 1787. — Sous l'Empire, il y eut quelques instants six régiments de chevau-légers, armés de lances; ils prirent bientôt le nom de lanciers. — Quelques princes de la Confédération germanique entretiennent encore des régiments de chevau-légers.

CHEVÊCHE, *Noctua nycticea*, sous-genre des Chouettes proprement dites, est caractérisé par un disque périophthalmique incomplet et par l'absence de crêtes auriculaires. L'espèce la plus remarquable du genre est le *Harfang*, au corps blanchâtre, avec des taches brunes éparses, et au bec noir; il est long de 75 centimètres, et se nourrit de lièvres, de rats, de souris et de lapins. La *Chevêche à pieds emplumés* est un oiseau indigène du nord de l'Europe, au dos brun semé de gouttes blanches.

CHEVECIER ou CHEFCIER, dignitaire des églises et des monastères, préposé à cette partie de l'église où est le *chevet*. Cette dignité a été confondue à tort avec celle de *primicier*.

CHEVELÉ (de *cheveu*), se dit, en Blason, d'une tête dont les cheveux sont d'un autre émail, d'une autre couleur que la tête.

CHEVELU (de *cheveu*), nom donné aux radicelles ou racines fines et déliées qui terminent les ramifications des racines principales d'un végétal quelconque. Ce sont des espèces de suçoirs microscopiques à l'aide desquels le végétal aspire la nourriture qui lui est propre. Le chevelu se multiplie dans les veines de bonne terre, et devient plus maigre et plus rare quand les racines sont forcées de traverser des veines stériles. — En Anatomie, on appelle *cuir chevelu* la peau du crâne que recouvrent les cheveux.

CHEVELURE. Rien n'a été plus soumis aux caprices de la mode que la chevelure. Les Hébreux portaient les cheveux dans toute leur longueur; les prêtres seuls se les faisaient couper. Les Grecs les portaient aussi fort longs en les partageant sur le front, et ils les frisaient de manière à en former un toupet. Les premiers Romains portèrent les cheveux longs jusqu'à l'an 454 de Rome (300 av. J.-C.); depuis ils les portèrent courts, et une chevelure longue devint la marque de mœurs efféminées. Chez les Gaulois, au contraire, et chez les Francs, la longue chevelure était une marque d'honneur et de noblesse : on sait que les Mérovingiens sont vulgairement appelés les *rois chevelus*. Plusieurs peuples barbares de la Germanie réunissaient leurs cheveux en un gros faisceau lié derrière la tête. Chez la plupart des peuples anciens, une tête rase était un signe d'esclavage, et encore aujourd'hui plusieurs ordres monastiques portent les cheveux ras en signe d'humilité. Les Mahométans et les Arabes se rasent complétement la tête : il en est de même des Chinois; mais ceux-ci gardent au sommet une houppe, quelquefois très-longue. — En France, on porta les cheveux longs jusqu'à François Ier, qui, pour cacher une cicatrice qu'il avait au visage, amena la mode de porter la barbe longue et les cheveux courts. Louis XIII changea cette mode, et c'est ce qui amena l'usage des perruques, qui acquirent sous Louis XIV une dimension extraordinaire. Sous Louis XV, on commença à porter la poudre et la queue, dont l'usage se maintint en France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Vint alors la chevelure à la Titus et les différentes sortes de coiffures que nous voyons aujourd'hui.

*Chevelure* se dit aussi de la vapeur lumineuse qui entoure certaines comètes. *Voy.* COMÈTE.

*Chevelure de Bérénice*, constellation de l'hémisphère boréal, située près de la queue du Lion, et composée de 40 étoiles, est ainsi nommée de Bérénice, femme du roi d'Égypte Ptolémée III Évergète.

Cette princesse avait consacré sa chevelure à Vénus : la chevelure ayant disparu du temple, les courtisans prétendirent qu'elle avait été portée au ciel par Jupiter. Callimaque a fait un petit poëme sur la *Chevelure de Bérénice.*

CHEVET (de *chef*, tête, partie principale), la partie la plus reculée de l'intérieur de l'église, au delà du maître-autel. Ordinairement elle est circulaire, et plus élevée que le reste. Sur les bords du Rhin on trouve des églises ayant deux chevets opposés l'un à l'autre, par exemple, les cathédrales de Worms, Spire, etc.

CHEVÊTRE ou CHEVESTRE (du latin *capistrum*, licou). Ce mot était autrefois synonyme de *corde* ou câble. On appelait *droit de chevestrage* un droit qui se percevait sur les bateaux amenés dans Paris et attachés au quai par la *chevestre.* — Aujourd'hui, en Chirurgie, on nomme *chevêtre* un bandage qu'on applique autour de la tête lors de la fracture ou de la luxation de la mâchoire inférieure.

On nomme encore *chevêtre* : 1° une pièce de bois dans laquelle les charpentiers emboîtent les soliveaux d'un plancher; 2° une barre de fer qui sert à soutenir les solives coupées à l'endroit de la cheminée pour faire place au foyer ou donner passage au tuyau.

CHEVEUX (du latin *capillus*). Les cheveux se composent de deux parties essentielles : le *bulbe* ou racine, recevant sa nourriture d'une glande située dans le derme ; et la *tige* ou cheveu proprement dit : ce dernier est lui-même formé de deux cônes superposés, l'un intérieur, qui reçoit des nerfs et des vaisseaux sanguins, et contient une moelle à laquelle le cheveu doit sa couleur; l'autre extérieur, tubuleux, transparent et analogue à la substance de la corne des animaux. On y trouve, par l'analyse, du fer, du soufre, de la chaux, de la silice, et une huile dont la couleur varie avec celle des cheveux. La forme, la couleur, le nombre des cheveux, varient suivant le sexe, les pays, les climats, les races. Ils sont plus longs chez la femme que chez l'homme. Ils sont fins et soyeux chez les blancs, laineux et crépus chez les nègres : ils sont extrêmement sensibles aux variations atmosphériques; l'humidité les allonge, et la sécheresse les contracte : aussi s'en sert-on dans la construction des hygromètres (*Voy.* HYGROMÈTRE). Dans leur couleur, ils présentent les nuances suivantes : *noir, brun, châtain foncé, châtain clair, blond* et *roux*; ils deviennent *blancs* ou tombent par le progrès de l'âge ou par suite de maladie (*Voy.* ALBINISME, CANITIE, CALVITIE, ALOPÉCIE). Un *Traité des maladies du cuir chevelu*, suivi de *Conseils hygiéniques sur les soins à donner à la chevelure*, a été publié en 1850 par le Dr A. Cazenave.

En Botanique, on a donné le nom de *Cheveu* à des végétaux de diverses sortes affectant la forme capillaire. Ainsi l'on nomme : *Cheveu du diable* la Cuscute; *Ch. d'évêque*, la Raiponce; *Ch. de mer*, le Fucus filum et l'Ulve comprimée; *Ch. du roi*, la Tillandsie usnéoïde; *Ch. de Vénus*, l'Adiante de Montpellier et la Nigelle de Damas; *Ch. de la Vierge*, plusieurs espèces de Byssus; *Ch. de paysans*, la Chicorée sauvage étiolée ou Barbe de capucin.

CHEVILLE (de *clavicula*, diminutif de *clavus*, clou), nom donné, en général, à tout morceau de bois ou de fer arrondi qui sert à arrêter les assemblages de charpenterie ou de menuiserie. — Dans l'Art du luthier, les *chevilles* servent à donner aux cordes des instruments la tension convenable. Dans les pianos, les chevilles sont des cylindres d'acier à surface rugueuse et carrés par un bout. Celles des violons, altos, violoncelles, guitares, etc., ont la tête plate et ovale, et sont en bois d'ébène ou de palissandre. — Les carrossiers appellent *cheville ouvrière* une grosse cheville de fer qui joint le devant d'un carrosse avec la flèche ou les brancards.

En Anatomie, on appelle *cheville du pied* la saillie formée par la réunion des deux malléoles ou parois latérales de la boîte articulaire du pied de l'homme et des animaux vertébrés pourvus de jambes.

En termes de Boucherie, on nomme *commerce à la cheville* la revente par quartiers, dans les abattoirs, de la viande abattue. Lorsque les bestiaux sont abattus, on les suspend à de fortes *chevilles* pour les dépecer; c'est alors que des bouchers dont le débit est peu important viennent acheter par moitié ou par quartier de bœuf ce qui leur est nécessaire pour garnir leurs boutiques.

Au figuré et en parlant de vers, on appelle *cheville* toute expression qui ne sert de rien à la pensée et qui n'est mise que pour la mesure ou pour la rime.

En termes de Blason, *chevillé* se dit d'un cerf qui porte des ramures à la sommité de son bois, en forme de couronne.

CHÈVRE, *Capra.* Ce mot, qui dans l'usage vulgaire ne désigne que la femelle du Bouc, est étendu par les Naturalistes à tout un genre de Mammifères. Ce genre, qui appartient à l'ordre des Ruminants et à la famille des Tubicornes, est caractérisé par ses cornes dirigées en haut et en arrière, comprimées transversalement; par ses oreilles droites, sa langue douce, son corps assez svelte, ses jambes robustes, ses mamelles au nombre de deux, et sa queue courte. Le pelage est composé de deux sortes de poils : les uns, extérieurs, longs, droits et roides, servent à faire des étoffes grossières; les autres, cachés sous les premiers, sont laineux, d'une mollesse extrême, et servent à la fabrication des plus fins tissus. Le menton est le plus souvent garni d'une barbe.

L'espèce principale est l'*Ægagre* ou *Chèvre sauvage*, que l'on considère comme la souche de nos chèvres domestiques. Sa tête est noire en avant, rousse sur les côtés; sa barbe, brune; son corps, gris roussâtre avec une ligne dorsale noire, ainsi que la queue. Les chèvres sauvages vivent en troupes sur les montagnes escarpées de la Perse. Nos variétés domestiques sont : la *Ch. commune*, connue de tous, et la *Ch. sans cornes*, dont le lait est plus doux, surtout celui des blanches, qui a moins d'odeur et que l'on préfère pour l'allaitement des enfants. La chèvre est plus robuste et plus forte que la brebis; elle exige beaucoup moins de soins; elle aime à paître dans les lieux escarpés et montueux, et se contente de la nourriture la plus frugale. La chèvre porte 5 mois; elle fournit deux fois plus de lait que la brebis, et donne d'excellents fromages. Son petit se nomme *Chevreau* (*Voy.* ci-après); le mâle, appelé *Bouc* (*Voy.* ce mot), est plus grand, plus fort, plus trapu, et répand une odeur fort désagréable, surtout en été.

On remarque encore la *Ch. de Juida* en Afrique, la *Ch. de l'Oural*, la *Ch. de Cachemire*, qui fournit le tissu moelleux des châles de même nom; enfin la *Ch. Angora*, dont les poils blancs, longs et soyeux servent, dans le Levant, à faire des étoffes superbes.

La chèvre, chez les Grecs, était consacrée à Jupiter, en mémoire de la chèvre Amalthée qui avait nourri ce dieu. Elle était fort révérée à Mendès, en Égypte; on croyait que Pan, la grande divinité de cette ville, s'était caché sous la figure de cet animal.

CHÈVRE, machine destinée à élever des fardeaux considérables, et qui sert principalement dans les grandes constructions, pour porter aux étages supérieurs les pierres, les matériaux, etc. C'est ordinairement un triangle formé de deux longues pièces de bois, ou *bras*, assemblées avec une 3e, plus courte, dite *pied-de-chèvre.* Au sommet, on dispose une *poulie* ou une *moufle*; un des bouts de la corde, qui passe sur cette poulie, va s'attacher au fardeau qu'on veut enlever; l'autre s'enroule sur le cylindre d'un treuil horizontal qu'on nomme *moulinet*, qui peut tourner à l'aide de leviers ou par une roue à chevilles. — Les carrossiers et les charrons se servent pour soulever les voitures d'un levier coudé qu'on appelle aussi *chèvre.*

En Astronomie, on appelle *Chèvre* une étoile bril-

lante de première grandeur, qui est située sur l'épaule gauche du *Cocher :* c'est, suivant la Fable, la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter.

CHEVREAU, le petit de la chèvre. On le nomme aussi *Cabri.* Sa peau, tannée et chamoisée, sert à faire des gants excellents et des souliers de femme. — Les anciens sacrifiaient le chevreau au dieu Faune et aux autres dieux champêtres.

En Astronomie, les *Chevreaux* sont trois étoiles de la constellation du Cocher qui forment un petit triangle isocèle étroit, placé tout près de la Chèvre.

CHÈVREFEUILLE (ainsi appelé parce que la chèvre aime à brouter les feuilles de cette plante), nommé par les Botanistes *Lonicera* (de *A. Lonicer,* botaniste allemand), genre type de la famille des Caprifoliacées, renferme des arbrisseaux grimpants sarmenteux, à feuilles simples et opposées, qui se font surtout remarquer par l'odeur suave de leurs fleurs. — Parmi les espèces principales, on remarque : le *Ch. des jardins* (*Lonicera caprifolium*), qui fait, au printemps, l'ornement de nos bosquets : ses rameaux, longs et flexibles, se soumettent à toutes les formes qu'on veut leur donner : on s'en sert pour masquer la nudité des murs, garnir les treillages, couvrir les berceaux, etc.; sa tige, quoique sarmenteuse et grimpante, devient, par la culture, un petit arbrisseau de caisse ou de parterre, à tige droite et nue, terminée par une tête sphérique; ses feuilles sont opposées, sessiles, ovales, d'un vert glauque en dessous, les deux ou trois dernières paires étant réunies chacune par leur base; ses fleurs sont rouges ou blanchâtres, ramassées en un bouquet terminal, composé d'un ou deux verticilles feuillés; — le *Ch. des bois* (*L. periclymenum*), qui ressemble beaucoup au précédent : ses fleurs, d'un blanc jaunâtre, un peu rougeâtres en dehors, sont réunies en têtes terminales; elles répandent une odeur agréable et paraissent au commencement de l'été; cette espèce est commune dans les bois et les haies; sa racine fournit une couleur bleu de ciel, et ses jeunes rameaux peuvent aussi être employés pour la teinture; on fabrique avec ses tiges et ses branches des dents pour les herses, des peignes pour les tisserands, des tuyaux de pipe à fumer; — le *Ch. des buissons* (*Xylosteum*), à fleurs d'un blanc pâle, qui s'emploie aux mêmes usages que le précédent; — le *Ch. des Alpes* (*L. Alpina*), qui se distingue par ses grandes feuilles ovales et par ses fleurs jaunâtres, purpurines en dedans, géminées à l'extrémité d'un long pédoncule; — le *Ch. des Pyrénées* (*L. Pyrenaïca*), à feuilles oblongues, presque sessiles, d'un vert glauque, à fleurs blanches, géminées sur chaque pédoncule; — le *Ch. de Tartarie* (*L. Tartarica*), charmant arbrisseau très-rameux, en buissons touffus, dont le feuillage vert tendre est couvert, au printemps, de fleurs roses; ses rameaux, pendant l'hiver, sont d'une blancheur remarquable : c'est, de toutes les espèces cultivées dans les bosquets, celle qui y produit le plus bel effet.

CHÈVREFEUILLE D'AMÉRIQUE. *Voy.* AZALÉA.

CHEVRETTE. *Voy.* CADELLE, CRANGON et CHEVREUIL.

CHEVREUIL (du latin *capreolus*, diminutif de *caper*, bouc), *Cervus capreolus*, espèce du genre Cerf, renferme des animaux aux bois sessiles, ramifiés. Toutes les variétés de chevreuils ont une ligne blanche bordée de noir, qui coupe obliquement le bout de leur museau. Le Chevreuil est plus petit que le cerf et le daim, dont il offre à peu près les formes générales; son pelage est fauve ou gris-brun, ses fesses blanches; ses bois, assez petits, sont rameux et rugueux. Les chasseurs donnent au mâle le nom de *broquart.* La femelle, appelée *chevrette,* n'a pas de bois. Ce joli animal est assez commun dans la plupart des parcs de l'Europe. Le chevreuil est un des gibiers les plus estimés des gourmets.

CHEVRON (de *chèvre,* à cause de la ressemblance qu'il y a entre le faîte d'un toit et l'échine de la chèvre), pièce de bois de charpente, équarrie, de 10 à 15 centimèt. environ d'épaisseur, qui porte les tuiles ou ardoises d'un bâtiment. Les chevrons sont situés en pente, et leur ensemble forme un plan incliné.

En termes de Blason, on nomme *chevron* la réunion de deux bandes plates, dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu, et qui forment une espèce de compas à demi ouvert. On distingue : *Ch. brisé,* celui dont la pointe est fendue, en sorte que les bandes ne se touchent que par un de leurs angles; *Ch. abaissé,* celui dont la tête ou la pointe se termine au centre de l'écu; *Ch. alaisé,* dans lequel les extrémités des branches ne touchent point les bords de l'écu; *Ch. chargé d'un autre,* composé de deux émaux; *Ch. couché,* dont la pointe est tournée vers un flanc de l'écu; *Ch. écimé,* celui dont la pointe est coupée; *Ch. failli* ou *rompu,* qui a une branche séparée en deux; *Ch. ondé,* qui a les branches en onde; *Ch. parti,* dont les branches sont de deux émaux différents; *Ch. ployé,* dont les branches ont leur superficie creusée en portion de cercle; *Ch. renversé,* celui qui a sa pointe ou au bas ou au cœur de l'écu, et ses branches vers les angles du chef.

Dans l'Armée, on appelle *chevrons* des galons en laine écarlate, quelquefois en or ou en argent, en forme de chevrons de charpente, que les soldats et les sous-officiers portent sur le haut de la manche gauche de leur habit après un certain nombre d'années de service : un chevron indique 7 années de service; deux, 11; trois, 15, etc. — Dans certains corps, on nomme *chevrons de livrée,* des chevrons d'habillement au nombre de sept, placés par étages le long du quartier extérieur de chaque manche d'habit des tambours, cornets et caporaux tambours.

CHEVROTAIN, *Moschus*, genre de Mammifères de la famille des Ruminants sans cornes. Ils sont caractérisés par la présence de 34 dents, dont 2 canines très-longues et 12 molaires à la mâchoire supérieure, et 8 incisives et 12 molaires à l'inférieure; ils sont herbivores. Leurs pieds offrent deux sabots; leurs poils sont courts, durs et cassants; ils n'ont que deux mamelles. Ces animaux sont très-remarquables par leur élégance et leur légèreté. Ils habitent surtout l'Inde. Le genre Chevrotain se divise en deux sous-genres : les *Ch. proprement dits* et les *Muscs* ou *Porte-musc,* qui fournissent cette substance odorante, si recherchée en médecine et en parfumerie sous le nom de *musc* (*Voy.* ce mot). — Parmi les Chevrotains proprement dits, nous citerons le *Ch. pygmée,* qu'on trouve en Asie et Afrique, et dont la grosseur ne dépasse pas celle du lièvre, et le *Kranchil* ou *Kanchil,* qui habite les forêts de Sumatra. Ce dernier est un petit animal de la taille du précédent, et très-rusé : pour se dérober aux chiens, lorsqu'ils le serrent de près, il s'élance aux branches des arbres, s'y accroche par ses longues canines, et y reste suspendu jusqu'à ce que la meute soit passée.

CHEVROTEMENT, battement ou vibration de la voix qui a quelque charme quand on n'en fait pas abus, mais qui a l'inconvénient de s'exagérer avec l'âge. — En Musique on donne ce nom à une manière vicieuse d'exécuter le trille sans marquer l'articulation des notes, ce qui le fait ressembler au bêlement des chèvres.

CHEVROTINE (de *chevreuil*), gros plomb dont on se sert pour tirer le chevreuil et autres bêtes fauves : on en compte 166 au demi-kilogramme.

CHIAOUX (par corruption du turc *tchaouch*), espèce d'huissier chez les Turcs. Le *chiaoux-bachi* est chargé, en l'absence du grand vizir, de présider le tribunal suprême et de rendre la justice au peuple. Il sert aussi d'introducteur près des ambassadeurs.

CHIBOUQUE, pipe à long tuyau dont on se sert en Orient.

CHICA, boisson spiritueuse faite dans le Pérou

avec la farine de maïs séchée au soleil, et mise à fermenter avec de l'eau. Sa saveur est celle d'un mauvais cidre.

CHICHE (POIS), du latin *cicer*. *Voy.* POIS.

CHICON, nom vulgaire de la Laitue romaine.

CHICORACÉES, tribu de la famille des Composées, dont le type est le genre Chicorée. Les fleurs qu'elles portent sont jaunes pour la plupart. Les tiges contiennent un suc laiteux qui leur est propre. Cette tribu renferme les *Semi-flosculeuses* de Tournefort; elle comprend les genres *Chicorée*, *Laitue*, *Salsifis*, *Scorsonère*, *Pisse-en-lit*, *Laiteron*, etc.

CHICORÉE, en latin *Cicoreum*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme un assez grand nombre de variétés qui, toutes, peuvent se rapporter à deux espèces principales : la *Ch. sauvage* (*C. intybus*) et la *Ch. endive* (*C. endivia*). La première, que l'on appelle communément *Petite chicorée*, est une plante vivace, dont la racine, grosse, pivotante, fusiforme, s'emploie, torréfiée, en guise de café, sous le nom de *café de chicorée*; ses feuilles vertes se mangent en salade : parmi ses variétés principales, on remarque la *Ch. panachée*, à feuilles striées de rose et de rouge; la *Ch. à larges feuilles*; la *grande Ch. à fourrage*, qui fournit une excellente nourriture pour les bestiaux; la *Ch. amère*, dont la décoction est employée en Médecine comme tonique et apéritive. Quand on fait pousser la chicorée dans des caves de température moyenne et privées de toute lumière, ses feuilles s'étiolent et blanchissent : c'est ce qu'on vend comme salade sous le nom de *Barbe de capucin*. — La *Ch. endive*, originaire du Japon et de la Chine, renferme aussi plusieurs variétés toutes remarquables par les découpures de leurs feuilles déliées et crépues, et qui se mangent crues, en salade, ou cuites. On remarque surtout la *Ch. de Meaux*, la *Ch. toujours blanche*, la *Ch. fine d'Italie*, la *Ch. célestine*, la *Ch. de la régence*. — La *Scarole* ou *Escarolle* (*Voy.* ce mot) est regardée comme une variété de chicorée originaire de Hollande.

CHICOT, nom donné, en Sylviculture, à ce qui reste hors de terre d'un arbre qui a été cassé par le vent ou coupé. — Par extension, on appelle *chicot* un morceau de dent rompue qui reste dans la gencive.

CHICOT, genre de plantes de la famille des Papilionacées, est composé de deux espèces d'arbres, dont l'une, le *Ch. du Canada*, fait partie des Bonducs (*Voy.* BONDUC); et l'autre, le *Ch. d'Arabie*, dit aussi *Hyperanthère*, est cultivée dans les jardins à cause de la beauté de son feuillage.

CHICOTIN (qu'on dérive, par corruption, de *sucotrin*, espèce de suc d'aloès), suc excessivement amer qu'on extrait de la coloquinte, et dont les nourrices se servent pour sevrer les enfants. — On l'administre en Médecine sous la forme de dragées.

CHIEN, *Canis*. Les Zoologistes étendent ce nom à un grand genre de l'ordre des Carnassiers et de la famille des Digitigrades, caractérisé par la présence de 5 doigts aux pieds de devant, et 4 seulement à ceux de derrière; les ongles ne sont point rétractiles, et la langue est douce. Les animaux compris dans ce genre ont presque tous l'odorat très-fin, la vue susceptible de s'exercer même pendant la nuit, l'ouïe délicate. Le pelage est composé de poils soyeux et de poils laineux. Le genre Chien se divise en 3 sous-genres : les *Ch. proprement dits*, à pupilles diurnes; les *Renards*, à pupilles nocturnes, et les *Hyénoïdes*, à 4 doigts à tous les pieds. Les Chiens proprement dits comprennent eux-mêmes le *Ch. domestique* et les *Ch. sauvages*, tels que le Loup, le Culpeu, le Chacal, etc.

Le *Chien domestique* ne se retrouve plus à l'état sauvage. Dès les premiers temps, il a été instruit par l'homme, dont il est devenu le compagnon fidèle. Le chien *aboie*. Les pores de sa peau sont si serrés qu'il ne sue jamais et qu'il peut se jeter à l'eau quand il est très-échauffé, sans en être incommodé. Il laisse pendre sa langue pour se rafraîchir et lappe en buvant, ce qui permet à l'eau de s'échauffer suffisamment avant d'arriver dans son estomac. *Voy.* RAGE.

On distingue 4 espèces de Chiens domestiques :

1°. Les MATINS, ordinairement grands, à museau long et à oreilles courtes. Les principaux sont le *Mâtin ordinaire*, presque toujours jaune fauve, à nez noir et à queue relevée; le *Danois*, blanc moucheté, peu intelligent et peu attaché; le *Lévrier*, gris de souris, de taille svelte, employé à la chasse du lièvre, qu'il ne chasse qu'à vue, à cause de son peu d'odorat, mais qu'il atteint à la course; le *Ch. de berger*, noirâtre, à oreilles courtes, à queue pendante, d'un admirable instinct pour la garde des troupeaux; le *Ch. des Alpes*, né de l'union du chien de berger avec une femelle du mâtin, et que les moines du Mont-Saint-Bernard dressent à appeler par ses aboiements et à secourir les voyageurs égarés dans les neiges;

2°. Les ÉPAGNEULS, moins grands que les mâtins, à oreilles longues, larges et pendantes. On y distingue : le *Ch.-loup*, blanc jaunâtre, à oreilles droites et à queue relevée, excellent gardien; l'*Épagneul français*, blanc et brun-marron, à poils longs et soyeux, excellent pour la chasse en plaine et le marais; le *Basset*, à jambes grosses et courtes, à corps très-long, bon pour la chasse du lapin, mais peu attaché; le *Caniche* ou *Barbet*, noir ou blanc, à poil frisé et laineux, le plus fidèle et le plus intelligent de tous; le *Ch. de Terre-Neuve*, très-grand, à pelage soyeux, long, onduleux, blanc avec des taches noires et une queue en panache : ses doigts un peu palmés lui permettent de nager facilement; aussi le dresse-t-on à retirer de l'eau les personnes en danger de se noyer. Aux épagneuls appartiennent encore le *Ch. courant*, blanc, mêlé de noir ou de fauve, à oreilles longues, larges et pendantes, excellent pour la chasse, mais peu attaché à son maître; le *Ch. d'arrêt*, blanc avec des taches brun-marron, à museau plus épais, à oreilles moins pendantes, intelligent, très-attaché et bon pour la chasse de plaine; enfin, le *Braque*, à nez fendu : c'est une variété du précédent, mais il est moins bon chasseur;

3°. Les DOGUES, à tête ronde, à museau court, à oreilles courtes, à front saillant, et très-robustes. Nous citerons : le *Grand dogue*, à museau noir et court, à lèvres noires, grandes, épaisses et pendantes : il est propre au combat; le *Bouledogue*, plus petit que le précédent, à queue en cercle, à nez relevé, à poil jaunâtre, peu attaché, peu intelligent, propre aux combats comme le précédent, mais plus féroce encore; enfin le *Doguin* et le *Carlin*, qui ne diffèrent guère des deux précédents que par leur petite taille;

4°. Les ROQUETS, de taille petite, à front bombé et à museau court et pointu. Le *Roquet ordinaire* est hargneux, criard, mais très-attaché. Le *Ch. turc* est remarquable par sa peau presque entièrement nue, noire, couleur de chair ou à taches brunes. Christophe Colomb le trouva en Amérique à l'époque de sa découverte, en 1492.

On nomme *Chien de rue*, un chien qui ne peut se rapporter à aucune des 4 races précédentes, et qui résulte du croisement fortuit de plusieurs espèces.

Depuis le 1er janv. 1856, il est perçu, en France, une *taxe sur les chiens*, qui varie de 1 à 10 fr.

Chez les anciens le chien était consacré à Mercure; ils immolaient cet animal à Hécate et à Mars. Les Égyptiens l'avaient en grande vénération, et leur dieu Anubis était adoré sous la forme du chien : on le représentait avec une tête de chien et un corps d'homme.

On nomme *Chien d'eau* le Cabiai; *Ch. de mer* ou *Ch. marin*, le Phoque, le Requin et l'espèce de Squale appelée Roussette; *Ch.-rat*, la Mangouste; *Ch. des bois*, le Raton; *Ch. volant*, l'espèce de Chauve-souris appelée Roussette.

CHIEN. Trois constellations portent ce nom. La 1re, le *Grand Chien*, contient 31 étoiles, au nombre

desquelles on remarque *Sirius* ou la Canicule, la plus brillante de toutes les étoiles de première grandeur. La 2e, le *Petit Chien*, contient 14 étoiles, dont une de première grandeur, nommée *Procyon*. La 3e, celle des *Chiens de chasse*, contient 25 étoiles.

L'Arquebusier donne le nom de *chien* à la pièce de la platine avec laquelle on arme le fusil.

CHIENDENT (ainsi nommé parce que les *chiens* recherchent cette plante pour se purger), *Triticum repens*, nom vulgaire d'une espèce de Graminées dont la tige s'élève à 1 mètre ou 1m,30 et porte des feuilles longues et étroites, et dont la racine traçante est le fléau de l'agriculture. On en fait une tisane émolliente et diurétique qu'on administre au début de toutes les maladies. Desséchée et taillée, elle sert encore à faire des vergettes ou brosses grossières.

On nomme *Chiendent aquatique* la Fétuque flottante; *Ch. à brossettes*, le Dactyle pelotonné; *Ch. fossile*, l'Amiante; *Ch. marin*, le Varech; *Ch. queue de renard*, le Vulpin; *Ch. ruban*, le Roseau panaché.

CHIFFONNIERS (de *chiffons*). Ceux qu'on voit parcourir les rues y recueillent non-seulement les vieux chiffons, mais les vieux papiers, le carton, le cuir, les os, la ferraille, les cadavres d'animaux, les cendres, en un mot tous les objets jetés comme inutiles; puis ils vendent leur récolte quotidienne à des chiffonniers en gros, qui alimentent un grand nombre de fabriques importantes : ceux-ci, après avoir trié tous les objets ramassés, revendent les papiers, les cartons et les chiffons aux fabricants de papier et de carton; les os, le cuir et les substances animales aux fabricants de colle forte, de noir animal, etc. Quelques-uns de ces chiffonniers en gros font à Paris un commerce considérable. — Les dépôts des chiffonniers répandent une odeur nauséabonde et malsaine, qu'il serait facile de faire disparaître en lavant les chiffons avant de les emmagasiner, et en renfermant les os et autres débris organiques dans des tonneaux bien clos.

CHIFFRES. Le mot *chiffre*, dérivé du bas latin *cyphra*, formé lui-même de l'arabe *sifr*, ne désignait d'abord que le *zéro;* dans la suite on l'a appliqué aux dix caractères employés pour exprimer les premiers nombres et qui sont communément appelés *chiffres arabes*. Par extension, on a donné le nom de chiffres aux lettres de l'alphabet employées comme caractères numériques, ainsi que cela a lieu chez les Grecs et chez les Romains.

Les Grecs avaient plusieurs manières d'exprimer les nombres par les caractères de leur alphabet. Le plus souvent ils divisaient leurs 24 lettres en 3 séries : la 1re, composée des 8 premières lettres, exprimait les unités (moins le 6); la 2e, les 8 premières dizaines; la 3e, les 8 premières centaines; les nombres 6, 90 et 900 étaient représentés par des caractères particuliers, savoir 6 par le *stigma* (ϛ), 90 par le *coppa* (ϟ) et 900 par le *sampi* (ϡ). Voici la série entière de leurs chiffres : 1, α'; 2, β'; 3, γ'; 4, δ'; 5, ε'; 6, ϛ'; 7, ζ'; 8, η'; 9, θ'; 10, ι'; 20, κ'; 30, λ'; 40, μ'; 50, ν'; 60, ξ'; 70, ο'; 80, π'; 90, ϟ' ou Ϙ; 100, ρ'; 200, σ'; 300, τ'; 400, υ'; 500, φ'; 600, χ'; 700, ψ'; 800, ω'; 900, ϡ'. Pour les *mille* on recommençait les trois séries, mais en plaçant un accent au dessous et à gauche : ,α (1,000), ,β (2,000), etc. Dans les anciennes inscriptions grecques, on trouve une autre manière de chiffrer analogue à celle des Romains : 1 est représenté par Ι; 5 par Π (*penté*, cinq); 10 par Δ (*déca*, dix); 100 par Η (*hécaton*, cent); 1,000 par Χ (*chilioi*, mille), etc.

Les Romains exprimaient tous leurs nombres avec les lettres I (un), V (cinq), X (dix), L (cinquante), C (cent), D (cinq cents), M ou CIↃ (mille). Les lettres placées à la droite des signes V, X, L, C, etc., en augmentaient la valeur d'autant; ces mêmes lettres, placées à la gauche, en diminuaient la valeur : ainsi VI, XI, LX, valaient 6, 11, 60; IV, IX, XL, valaient 4, 9, 40.

Les chiffres dits arabes sont originaires de l'Inde; les Arabes les empruntèrent aux Indiens; ils ne furent introduits en Europe qu'au XIIIe siècle : en Angleterre d'abord, puis en Italie; l'Allemagne les reçut au XIVe siècle, la France, à la fin du XVe; mais leur figure ne devint uniforme qu'à partir de 1534. Les Russes ne les emploient que depuis Pierre le Grand.

En Musique, on appelle *chiffres* les signes numériques placés au-dessus des notes de la basse pour indiquer les accords qu'elles doivent porter. L'accord parfait majeur se chiffre par un 3, un 5 et un 8, selon qu'il se termine à la tierce, à la quinte ou à l'octave. Il y a des accords qui ont un double chiffre, comme l'accord de sixte et quarte ($\frac{6}{4}$), celui de sixte et quinte ($\frac{6}{5}$), etc. — En 1742, J.-J. Rousseau proposa à l'Académie des Sciences une méthode de notation musicale consistant à exprimer les notes de la gamme par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, avec l'aide du point, des dièses et des bémols. Cette méthode, malgré ses avantages réels, n'a pu réussir à être adoptée.

Dans la Diplomatie, les correspondances secrètes sont le plus souvent écrites en *chiffres*, c'est-à-dire en caractères numéraux ou autres, auxquels on a donné une signification arbitraire. La *clef du chiffre* est l'alphabet dont on est convenu, et qui sert soit à chiffrer, soit à déchiffrer les dépêches secrètes. Un *Ch. à simple clef* est celui dans lequel on se sert toujours d'une même figure pour écrire une même lettre; un *Ch. à double clef*, celui où l'on change d'alphabet à chaque mot. Malgré les précautions dont s'entoure la diplomatie, on peut le plus souvent *déchiffrer* ses corespondances au moyen du calcul des combinaisons. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

CHIGOMIER, plante. *Voy.* COMBRET.

CHILIADE (du grec *chilias*, millier), nom donné, en Arithmétique, à l'assemblage de plusieurs choses semblables qu'on compte par mille; par exemple, dans les tables de logarithmes, on nomme *première chiliade* les logarithmes des mille premiers nombres naturels. — On donne aussi ce nom à des recueils en vers, divisés par portions de mille vers : telles sont chez les Grecs les *Chiliades de Tzétzès*.

CHILIARQUE (du grec *chiliarchos*, même signification), officier de l'ancienne milice grecque, qui commandait à un corps de mille hommes. Il y avait seize chiliarchies dans la phalange macédonienne. — C'était aussi le nom par lequel les Grecs désignaient les *tribuns militaires* des Romains.

CHILOGNATHES (du grec *chéilos*, lèvre, et *gnathos*, mâchoire, à cause de leurs mandibules cornées), 1er ordre de la classe des Myriapodes, renferme des insectes au corps cylindrique, muni d'un grand nombre de pieds disposés par paires sur chaque anneau, aux antennes de sept articles. Les Chilognathes vivent des débris des végétaux : on les trouve souvent sous ces débris, ainsi que sous les écorces des arbres. On les divise en trois familles : les *Pollixénites*, les *Glomérites* et les *Iulites*.

CHILOPODES (du grec *chéilos*, lèvre, et *pous*, *podos*, pied), 2e ordre de la classe des Myriapodes, renferme des insectes au corps allongé et déprimé, à la bouche armée de deux pieds-mâchoires, percés en dessous pour laisser écouler une liqueur vénéneuse. La morsure de quelques espèces d'une grande taille peut être dangereuse. Les Chilopodes sont carnassiers, évitent la lumière et vivent sous les pierres, les écorces d'arbres et les fumiers. Ils forment deux familles : les *Scutigérites* et les *Scolopendrites*.

CHIMÈRE (du grec *chimaira*, monstre fabuleux, composé de parties empruntées à divers animaux). Les Naturalistes ont donné ce nom à un genre de poissons de l'ordre des Chondroptérygiens et de la famille des Sturioniens, remarquables par la forme monstrueuse de leur tête. La *Ch. arctique* vit au milieu de l'Océan septentrional, et se nourrit de crabes, de mollusques, etc. Elle est longue de 1m environ, et sa couleur est jaunâtre avec des taches noires. On l'a surnommée le *roi des harengs*, parce qu'elle

poursuit les bandes innombrables de ces poissons; on la nomme aussi *Chat de mer*. La *Ch. antarctique*, appelée aussi *Poisson-coq*, *Poisson-éléphant* et *Callorhynque*, a le museau terminé par un lambeau charnu et conique, qui lui a valu son nom.

CHIMIATRIE (des mots *chimie* et *iatréia*, cure), ou *Chimisme*, système médical accrédité surtout en Allemagne, pendant le moyen âge, par Paracelse, Van Helmont, François De le Boë (dit Sylvius), etc., qui prétendaient expliquer tous les phénomènes de l'économie animale par les principes de la chimie et traiter toutes les maladies par des procédés chimiques.

CHIMIE (mot qu'on a voulu dériver de *Chemia* ou *Chamia*, pays de Cham [l'ancienne Égypte], parce qu'on attribue aux Égyptiens l'invention de la chimie; mais qui vient bien plus probablement du grec *chyméia*, mixtion, combinaison), science qui s'occupe des différents modes d'action que les corps exercent entre eux, et des lois d'après lesquelles ils se transforment les uns dans les autres. Elle détruit ou *analyse* les corps pour en isoler les différents éléments, et elle les reproduit par *synthèse*, c.-à-d. qu'elle combine de nouveau entre eux les éléments dont ils se composent. La plupart des sciences et des industries, la Médecine, l'Hygiène, la Métallurgie, l'Agriculture, empruntent des enseignements à la Chimie et réclament son secours: de là la distinction de la *Ch. théorique* et de la *Ch. appliquée*. La première se subdivise en *Ch. minérale*, qui s'occupe plus particulièrement des corps et des combinaisons de la nature morte; et en *Ch. organique*, qui a pour objet l'étude des lois d'après lesquelles se tranforment les substances produites par la végétation et par l'économie animale; la seconde se subdivise en *Ch. industrielle*, *Ch. médicale*, *Ch. agricole*, etc. — Par *Chimie pratique* on entend l'ensemble des opérations manuelles ou mécaniques qu'il faut exécuter pour effectuer les analyses ou les synthèses enseignées par la chimie théorique.

La Chimie est une science toute moderne; mais il n'en est pas qui ait fait des progrès aussi rapides dans un temps aussi court; car elle ne s'est constituée que depuis la fin du XVIIe siècle. Parmi les peuples de l'antiquité, les Égyptiens paraissent avoir eu le plus de connaissances chimiques: l'*Art sacré*, pratiqué dans leurs temples, semble en avoir été la première source. Ils savaient préparer le sel ammoniac, la soude, le verre, le savon, le vinaigre et différents médicaments. Les Chinois aussi possédaient de bonne heure l'art de fabriquer le salpêtre, la porcelaine, le vert-de-gris, la poudre à canon, l'alun et différentes matières colorantes. Les Grecs se livrèrent à des spéculations philosophiques sur la nature de la matière; ils adoptèrent l'existence de quatre éléments : le feu, l'air, l'eau et la terre; mais ils ne firent point d'expériences. Ce furent surtout les Arabes qui, à partir du XIe siècle, donnèrent une certaine impulsion à la Chimie pratique; leurs recherches avaient principalement pour objet la préparation des médicaments et la transmutation des métaux communs en métaux précieux : avec les Arabes commence pour la science cette période connue sous le nom d'*Alchimie* (*Voy.* ce mot), comprenant tout le moyen âge jusqu'aux temps modernes. Geber, chimiste arabe du VIIIe siècle, connaissait déjà l'eau-forte, l'eau régale, la solution d'or, la pierre infernale, le sublimé corrosif, l'oxyde rouge de mercure, etc. Les croisades contribuèrent beaucoup à répandre en Europe les connaissances des Arabes. — Parmi les alchimistes célèbres dont le nom nous est resté, il faut citer : au XIIIe siècle, Arnold de Villanova; au XIVe, Raimond Lulle; au XVe, Basile Valentin, à qui l'on doit la découverte de beaucoup de préparations antimoniales, ainsi que de l'ammoniaque; au XVIe, Paracelse, qui, le premier, enseigna publiquement la chimie; au XVIIe, Libavius, et Van Helmont, qui sut distinguer plusieurs gaz. Vers la fin du XVIIe siècle, Becher et, un peu plus tard, Stahl firent les premières tentatives pour imprimer aux recherches chimiques une direction scientifique. Stahl réunit en un seul corps de doctrine, connu sous le nom de *système phlogistique*, les nombreux faits alors connus, et imagina une théorie de la combustion : cette théorie, quoique erronée, eut une heureuse influence sur les progrès de la science, et prépara les grandes découvertes du XVIIIe siècle. — Geoffroy l'aîné publia en 1718 les premières *Tables d'affinité;* Boerhaave fit connaître en 1732 de nombreuses expériences sur les phénomènes de lumière et de chaleur; Hales, en 1724, et Black, en 1756, firent les premiers travaux sur les gaz (*Chimie pneumatique*); Marcgraff distingua, en 1759, la magnésie et l'alumine, et enseigna l'extraction du sucre contenu dans les plantes indigènes; Schéele surtout fit, de 1773 à 1786, de nombreuses découvertes, notamment celles du chlore, de l'acide prussique, de l'acide fluorhydrique, de l'acide arsénique, de la baryte et d'un grand nombre d'acides organiques. Priestley découvrit, vers la même époque, l'oxygène, le protoxyde d'azote, le gaz chlorhydrique, etc.; Cavendish fit connaître l'hydrogène, reconnut la formation de l'acide carbonique par la combustion du charbon, et enseigna la composition de l'eau et de l'acide nitrique; enfin, Lavoisier opéra dans la science une révolution complète par ses recherches sur la combustion (1770 à 1793); il démontra l'erreur de la doctrine de Stahl, et introduisit dans les expériences de chimie une précision et une rigueur jusqu'alors inconnues. C'est aussi de la même époque que datent l'introduction de la première nomenclature chimique, par Guyton-Morveau, et la découverte, par l'Allemand Richter, des proportions chimiques, devenues, depuis, la base de toutes les théories chimiques. Les travaux de Berthollet, Fourcroy, Vauquelin, Klaproth, la décomposition des métaux alcalins opérée à l'aide de la pile par Humphry Davy, les nombreuses recherches de MM. Gay-Lussac, Thénard et Chevreul, la théorie atomistique de Dalton, les analyses multipliées de Berzélius, de H. Rose et de beaucoup d'autres chimistes, la théorie de l'isomorphisme de M. Mitscherlich, ont ouvert à la science une ère toute nouvelle et l'ont établie sur des bases désormais inébranlables. La Chimie organique a pris un essor extraordinaire dans ces dernières années, grâce aux travaux de MM. Liebig, Dumas, Laurent, Gerhardt, Malaguti, Cahours, etc. Enfin, il a été fait la plus heureuse application de la chimie à la médecine légale et à la toxicologie, notamment par M. Orfila.—Parmi les traités de chimie les plus répandus aujourd'hui, il faut citer ceux de M. Thénard (1813-16, 3 vol. in-8, 6e édit., 1836, 5 v.), et de Berzélius (10 v., trad. par Esslinger et Hœfer, complété par Gerhardt, 1854-56). M. Dumas a publié une *Chimie appliquée aux arts* (8 vol. 1828-46); M. Payen, un *Précis de Chimie industrielle* (2 vol. in-8, 3e éd., 1856); MM. Pelouze et Frémy, un *Traité de Chimie générale* (5 vol. in-8. 1854). Un Traité spécial sur la *Chimie organique* a été écrit par M. Liebig (3 vol., 1840-44), et trad. en français par Gerhardt, à qui l'on doit aussi un *Précis de Chimie organique* (2 vol. 1844-45). Les étudiants liront avec profit le *Cours de Chimie* de M. Regnault, en 3 parties (1847-49), et les *Éléments de Chimie* de M. Orfila (8e édit., 1851).—Cadet-Gassicourt en 1803, Klaproth et Wolff en 1811, Vauquelin en 1815, MM. Robiquet, Chevallier et Lamy, de 1852 à 1855, ont donné des *Dictionnaires de Chimie*. L'*Histoire de la Chimie* a été écrite, en Allemagne, par M. Hermann Kopp, et en France par M. Hœfer. Les travaux les plus récents sont consignés dans les *Annales de Physique et de Chimie*, le *Journal de Chimie médicale*, l'*Annuaire de Chimie* de MM. Millon et Niklès, etc.

Pour les *Abréviations chimiques*, *V.* ÉQUIVALENTS.

**CHIMOINE**, espèce de stuc ou de ciment, formé de chaux faite avec des coquilles calcinées, et qui, par sa blancheur et le poli qu'on peut lui donner, imite très-bien le marbre.

**CHIMPANZÉ** (nom indigène), dit aussi *Troglodyte* et *Homme des bois*, genre de Singe voisin du genre Orang, et propre à l'Afrique. Le *Ch. noir* (*Tr. niger*), qui est la seule espèce connue, est fort semblable à l'homme : il a la taille de l'adulte (environ 1$^{m}$,75); la face nue, le museau court, le front arrondi, l'oreille externe très-grande, mais de forme humaine; les mains munies d'ongles plats; les fesses sont peu calleuses et ont peu de poils; point de queue ni d'abajoues; le nez est camus et les yeux petits. Les Chimpanzés marchent et grimpent avec facilité; ils s'apprivoisent aisément, comme l'orang-outang, et peuvent se plier comme lui à tout le travail d'un domestique : on en a vu qu'on avait habitués à se tenir à table, à servir, à saluer, à reconduire des visiteurs, etc. Notre climat est fatal aux chimpanzés; aussi ne les conserve-t-on que fort peu de temps dans les Ménageries.

**CHINAGE** ou CHINURE. L'art de *chiner* les étoffes, qui nous a été apporté de la Chine, consiste à représenter dans un tissu un dessin quelconque, en le formant, non par un arrangement particulier des fils de la chaîne entre eux, ni avec ceux de la trame, comme dans les étoffes brochées, mais en donnant aux fils de la chaîne des couleurs différentes, et en disposant ces couleurs sur ces fils de manière qu'après que l'étoffe a été travaillée, elles y représentent un dessin. On portait autrefois beaucoup de *bas chinés*, soit en soie, soit en coton.

**CHINCAPIN** ou *Châtaignier nain de Virginie* (*Castanea pumila*), espèce de Châtaignier qui croît abondamment dans l'Amérique du Nord, où il s'élève de 3 à 4 mètres. Son fruit est une amande enfermée dans une capsule épineuse; il a la saveur de la châtaigne et le volume de la noisette. — C'est aussi le nom d'une espèce de grand hêtre d'Amérique.

**CHINCHILLA**, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, type de la petite tribu des *Chinchilliens* ou *Chinchillides*, laquelle renferme en outre les genres *Viscache* ou *Lagostome* et *Lagotis*. Les Chinchillas habitent par familles les montagnes du Chili, dans lesquelles ils se pratiquent des terriers nombreux et très-profonds. Le *Ch. lanigera*, seule espèce bien connue, est de la taille de l'écureuil avec des moustaches et une queue en balai; son pelage est d'un beau gris ondulé de blanc à la face supérieure du corps, et très-clair en dessous. Sa peau fournit une élégante fourrure; elle est, à Valparaiso et à Santiago, l'objet d'un grand commerce.

**CHINT**, toiles de coton des Indes Orientales, propres à être imprimées. On distingue les *Ch. séronges*, dont les pièces n'ont que 7$^{m}$,20 de long sur 0$^{m}$,90 de large; les *Ch. mammodés*, qui ont 8$^{m}$,40 sur 0$^{m}$,60; les *Ch. broad* (larges), qui ont la même longueur sur 0$^{m}$,90 de large; les *Ch. surat*, qui ont 8$^{m}$,60 sur 0$^{m}$,90.

**CHIONANTHE**, *Chionanthus* (du grec *chiôn*, neige, et *anthos*, fleur), genre de la famille des Oléacées, tribu des Oléinées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs en panicules et d'un blanc de neige; tous sont originaires des contrées chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Le *Ch. de Virginie*, vulgairement *Arbre de neige*, se fait remarquer par l'immense quantité de belles fleurs blanches qui ornent sa cime; ces fleurs, longues de 2 à 3 centim., et exhalant une odeur agréable, ont leurs panicules portées sur les rameaux de l'année précédente. Son écorce, très-amère, est fébrifuge.

**CHIONIS** (de *chiôn*, neige), *Bec-en-Fourreau*, *Poule antarctique*, oiseau des régions australes, rapporté par les uns aux Gallinacés, par d'autres aux Échassiers.

**CHIOURME** (en italien *ciurma*, du latin *turma*), se disait autrefois des forçats qui ramaient sur une même galère. Il se dit auj. des forçats réunis dans un bagne.

**CHIPAGE**, opération de tannage employée dans la préparation des basanes et des cuirs de veaux dits d'alun, à l'usage des relieurs. Elle consiste à faire macérer les peaux dans une dissolution de tan, qu'on nomme *auvergne;* mais, au lieu de les étendre dans la fosse, on les coud, on les remplit de tan et d'eau, et on les met dans des fosses pleines d'une solution de tan qu'on appelle *jusée*.

**CHIQUE**, espèce du genre Puce, appelée aussi *Tique*, *Puce pénétrante*, ou *Ton*, est propre à l'Amérique Méridionale. Elle s'introduit sous la peau des talons et sous les ongles des pieds, et y acquiert bientôt le volume d'un pois par le gonflement d'un sac membraneux qu'elle a sous le ventre, et qui renferme ses œufs. Il peut en résulter des ulcères dangereux, si l'on n'en fait de suite l'extraction.

**CHIRAGRE** (du grec *chéir*, main; *agra*, prise), nom donné à la goutte fixée aux mains. *Voy.* GOUTTE.

**CHIROGRAPHAIRE** (du grec *chéir*, main, et *graphô*, écrire), se dit, en Jurisprudence, des dettes et des créances contractées en vertu d'un acte sous seing privé, et qui, dès lors, ne peuvent emporter hypothèque, à la différence des dettes et créances fondées sur des actes notariés ou reconnus en justice.

En Diplomatique, ce mot s'applique en général à tout acte revêtu de la signature autographe d'un roi ou d'un prince particulier. — On appelle *Chirographes* ou *Chartes chirographaires* certaines chartes au haut ou sur le côté desquelles se trouvent des caractères coupés par le milieu. Pour dresser ces actes, on les écrivait en double sur une même feuille de parchemin, de manière qu'en coupant la feuille par le milieu, chacun des contractants eût un original de la pièce. A l'endroit où la feuille était coupée, il y avait, comme aujourd'hui aux talons de souche, des vignettes ou des lettres majuscules qui se trouvaient partagées en deux. Les chirographes s'appellent aussi *chartes parties*, *chartes endentées*.

**CHIROMANCIE** (du grec *chéir*, main, et *mantéia*, divination), art prétendu de deviner les destinées de quelqu'un d'après l'inspection des linéaments qui se trouvent dans la paume de la main. Les chiromanciens appellent *lignes de vie* ces lignes que la contraction des muscles dessine dans le creux de la main; chacune d'elles a son nom et son influence propre; une des plus favorables est la *ceinture de Vénus*, qui commence entre le deuxième et le troisième doigt, et qui s'étend jusqu'au petit, en formant une courbe. Des auteurs graves, Artémidore, Agrippa, Fludd, Hartlieb, de La Chambre, le jésuite Del Rio ont écrit sur cet art trompeur. Aujourd'hui, la chiromancie est devenue le domaine des Bohémiens et des charlatans. La célèbre tireuse de cartes, M$^{lle}$ Lenormand, a eu une égale renommée comme chiromancienne.

**CHIRONECTE** (du grec *chéir*, main, et *nectès*, nageur), *Chironectes*, genre de Mammifères de l'ordre des Marsupiaux et de la famille des Sarigues, est caractérisé par la présence de membranes interdigitales aux pieds de derrière; la queue est cylindrique, écailleuse, longue et prenante; le museau est pointu, et les oreilles nues et arrondies. Il habite la Guyane, surtout sur le bord de l'Oyapok. L'espèce unique de ce genre est le *Ch. Oyapok*, long de 75 centim. Il se tient toujours sur le bord des eaux, et nage avec facilité.

Genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des poissons à pectorales pédiculées, voisin du genre Baudroie. Ce sont de petits poissons à corps comprimé, qu'on trouve dans les mers des contrées chaudes de l'Amérique et des Indes. Ces animaux peuvent se gonfler en avalant de l'air : alors leurs pectorales et leurs ventrales leur donnent, en se redressant, l'air d'avoir quatre pieds, et leur permettent même, dit-on, de poursuivre leur proie hors de l'eau sur les plantes marines.

**CHIRONIE** (du centaure *Chiron*), *Chironia*, genre

de plantes de la famille des Gentianées, type de la tribu des *Chironiées*, est composé de plantes herbacées ou suffrutiqueuses, à feuilles opposées, lancéolées; à fleurs en panicule, à calice lacinié à 5 divisions, à corolle hypogyne également à 5 divisions, à 5 étamines insérées à la gorge de la corolle. Toutes appartiennent à l'Afrique Australe. Leur port gracieux et la beauté de leurs fleurs les font rechercher pour les serres, principalement la *Ch. decussata*, à fleurs d'un rose pourpre, et la *Ch. jasminoïdes*, à fleurs roses.

Genre de Mollusques établi pour une petite coquille bivalve, voisine des Érycines, et rapportée pour la première fois des mers de Californie par un capitaine du nom de Chiron, auquel elle a été dédiée.

CHIRONOMIE (du grec *chéir*, main, et *nomos*, règle), nom donné à cette partie de la mimique qui enseigne à mouvoir les mains d'après les règles de l'art. On voit dans Quintilien (*Inst. Orat.*, XI, 3) quelle importance les anciens rhéteurs attachaient à ce genre de gestes. On peut aussi consulter sur ce sujet l'ouvrage de Gilb. Austin (*Chironomia, or a treatise on rhetorical delivery*, Londres, 1816).

CHIROPLASTE (du grec *chéir*, main, et *plastès*, qui façonne), machine qui s'adapte au clavier des pianos, et qui a pour objet de placer la main des élèves et de guider le mouvement des doigts. Elle a été inventée par M. Logier, de Dublin.

CHIROTE (du grec *cheirotès*, qui a des mains), *Chirotès*, genre de Reptiles de l'ordre des Ophidiens et de la famille des Doubles marcheurs, au corps cylindrique, de même volume que la tête, qui est ovoïde, terminée par un museau arrondi; la queue est courte, conique, obtuse, à écailles quadrilatères, juxtaposées en anneaux, égales sur tout le corps; la bouche est petite, non dilatable. Les Chirotes se rapprochent beaucoup des amphisbènes par leur structure intérieure. Le *Ch. canaliculatus*, unique espèce de ce genre, est long de 30 à 35 centim., et se trouve au Mexique.

CHIRURGIE (du grec *chéir*, main, et *ergon*, travail), partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies externes, de leur traitement, et particulièrement des *procédés manuels* qui servent à leur guérison. Le but de la chirurgie est de diviser les parties réunies contre nature; de réunir celles qui se trouvent divisées; de retrancher ce qui est devenu nuisible ou incommode à l'économie; d'extraire les corps étrangers ou les parties du corps devenues étrangères; enfin de ramener dans leur position normale les parties du corps accidentellement déplacées. On obtient ces résultats, soit par le repos et une position convenable, soit au moyen d'appareils ou bandages plus ou moins compliqués; d'autres fois, on est forcé de recourir à des instruments, ce qui constitue la *Médecine opératoire*. — La Chirurgie ne forme point une science qui puisse être séparée de la Médecine, et qui ait un domaine à part : elle n'est qu'un moyen de la médecine, le plus puissant, à la vérité, et le plus efficace. Longtemps les mêmes hommes cultivèrent le champ entier de la médecine, comme nous l'attestent les ouvrages des anciens et les travaux de beaucoup de nos grands maîtres modernes; seulement, tous les médecins ne peuvent point se livrer à la pratique des grandes opérations : le *médecin opérant* a besoin de réunir plusieurs qualités indispensables, toujours refusées au plus grand nombre, et dont les unes sont un don de la nature, tandis que les autres résultent d'un fréquent exercice; de là la distinction du médecin et du chirurgien. Néanmoins l'un et l'autre doivent posséder la connaissance complète de tout ce qui constitue l'art de guérir. Aussi, lors de la création des nouvelles *Écoles de médecine* en 1795, et quelques années plus tard, lors de la loi de ventôse an XI, qui réorganisa l'étude de la médecine, on sentit la nécessité de confondre l'enseignement de ces deux branches d'une même science, et l'on créa la *Faculté de médecine*, où les matières de la chirurgie et de la médecine furent non-seulement confondues, mais encore obligatoires pour les aspirants au titre de *docteur*.

L'origine de la chirurgie se perd dans la nuit des temps; on sait seulement qu'elle a été exercée dans toutes les sociétés primitives par les hommes les plus instruits, surtout par les prêtres : c'est ce qui eut lieu en Égypte, en Chaldée, chez les Juifs, dans tout l'Orient, et en Grèce même, où longtemps la chirurgie fut le partage des prêtres d'Esculape. Hippocrate donne dans ses écrits d'excellents préceptes pour quelques grandes opérations; cependant il faut arriver à l'école d'Alexandrie pour trouver la véritable origine de la chirurgie comme science. Hérophile, le premier, obtint de Ptolémée la permission de disséquer des corps humains. De cette époque seulement datent les progrès que fit la chirurgie, sous l'influence des travaux d'Ammonius, d'Érasistrate, de Mégès et d'Asclépiade. Ce dernier apporta à Rome la science chirurgicale 100 ans avant J.-C. Depuis l'ère chrétienne jusqu'à Paul d'Égine, il s'écoule une période de 636 ans, pendant laquelle on voit seulement apparaître Celse, qui donna le premier des descriptions exactes de la cataracte, de la hernie, de la taille par le petit appareil, etc. Galien, qui vint ensuite, s'occupa peu de chirurgie. Après la décadence de l'empire romain, les sciences se réfugièrent chez les Arabes, où brillèrent en Chirurgie comme en Médecine Averrhoës et Albucasis. — Longtemps, dans l'Europe chrétienne, la chirurgie ne fut pratiquée que par le clergé; mais, en 1163, le concile de Tours en interdit l'exercice aux ecclésiastiques. La chirurgie se trouva livrée pour quelque temps à l'ignorance et au charlatanisme : on vit naître les *renoueurs*, les *rebouteurs*, la corporation des *chirurgiens-barbiers*. Cependant, à cette époque de décadence, Guy de Chauliac rédigea le premier un traité complet de chirurgie qui réunit tout ce qui était parvenu jusqu'à lui des connaissances des Grecs, des Romains, des Arabes (XIVe siècle). Plus tard vinrent Béranger, Fallope, Eustache, Vigo; enfin parut, au XVIe siècle, Ambroise Paré, qui fut le véritable créateur de la chirurgie moderne. Sur ses traces marchèrent bientôt Fabrice d'Aquapendente, William Harvey, qui découvrit la circulation du sang, Fabrice de Hilden, Ruysch, Franco, Méry, etc. Toutefois, la chirurgie restait encore subordonnée à la suprématie des médecins, qui dirigeaient les opérations; et il fallut tout l'ascendant que prirent, au commencement du XVIIIe siècle, Chirac, Maréchal, Lapeyronie, Lamartinière, successivement chirurgiens du roi, pour lui rendre sa place et sa dignité. L'*Académie royale de Chirurgie* fut fondée en 1731, et la pratique de la chirurgie prit alors un essor des plus brillants. A cette époque se rapportent les grands noms de J.-L. Petit, Ledran, Garengeot, Lafaye, Verdier, Foubert, Lecat, Fabre, Puzos, Bordenave, Sabatier, Lamotte, Goulard, Pouteau, et du frère Côme en France; à l'étranger, ceux de Cheselden, Douglas, des deux Monro, de Cowper, Pott, Smellie, des deux Hunter, en Angleterre; en Italie, de Moscati, Bertrandi, Molinelli; en Hollande, d'Albinus, Deventer, Camper; en Allemagne, de Rœderer, Callisen, Theden, Richter et Heister. Vint ensuite Desault, qui le premier institua dans son école l'étude de la *clinique chirurgicale*. Sur ses traces marchèrent Boyer, Pelletan, Dubois, et plus tard Dupuytren; puis Roux, Marjolin, Lisfranc, J. Cloquet, Velpeau, Blandin, Gerdy, Delpech, Bretonneau, Richerand, Percy, Larrey, Sanson, Amussat, Jobert, Malgaigne, Laugier, etc.; et à l'étranger, Scarpa, sir A. Cooper, les frères Bell, Mayor, Maunoir, Dieffenbach, Græfe, etc.

Les ouvrages les plus remarquables publiés sur la chirurgie sont, avec les *Mémoires* de l'académie royale de Chirurgie : les *Œuvres chirurgicales* de

Desault et Chopart, la *Médecine opératoire* de Sabatier, la *Nosographie chirurgicale* de Richerand, le *Traité des maladies chirurgicales* de Boyer; les traités plus récents de Velpeau, de Malgaigne, etc.; les *Cliniques chirurgicales* de Dupuytren, de Larrey, de Lisfranc; les ouvrages classiques de Roche et Sanson, de Vidal de Cassis, de Nélaton, etc.; le *Compendium de chirurgie* de Bérard et Denonvilliers; le *Traité pratique* de Gerdy (1851), etc. On doit à Dujardin et Périlhe une *Histoire de la Chirurgie* (1780), et à Richerand l'*Histoire des progrès récents de la Chirurgie* (1825).

CHIRURGIE MILITAIRE. La *Chirurgie militaire* ne diffère de la chirurgie ordinaire qu'en ce qu'elle s'exerce le plus souvent au milieu des camps ou des batailles. Jusqu'au décret du 23 mars 1852, qui a réorganisé le service de santé, il y a eu dans chaque régiment un *chirurgien-major*, avec deux *aides-majors* et des *sous-aides* attachés à chaque bataillon. — Sur les vaisseaux de premier rang, il y a un *chirurgien-major*, deux *chirurgiens en second*, trois *aides-pharmaciens* et plusieurs *élèves*.

Les Grecs n'avaient pas de chirurgie militaire; leurs chirurgiens étaient belligérants eux-mêmes. Les Romains avaient un chirurgien par légion : ils les appelaient *medici vulnerarii*; leurs services leur valurent sous Auguste le droit de cité dans Rome, la faveur de porter l'anneau des chevaliers, l'exemption de toutes taxes et charges publiques.

La chirurgie militaire, si bien organisée dans les armées françaises, est une institution toute moderne. Il n'y avait pas de médecine vulnéraire proprement dite en Europe à l'époque de François I[er], ni sous aucun roi de la branche de Valois. Ce ne fut que sous Henri IV qu'elle prit naissance, et qu'on établit les premiers hôpitaux militaires. L'invention de la poudre à canon, en occasionnant plus fréquemment des blessures meurtrières, en fit sentir la nécessité. Le grand Ambroise Paré en devint le créateur, avec ses élèves et successeurs Pibray et Quesnay. Sous Louis XIII et Louis XIV, on établit un grand nombre d'hôpitaux militaires et d'ambulances, rendus indispensables par les longues guerres. L'éclat qu'obtint alors la chirurgie militaire française n'a cessé de s'accroître : ce service reçut ses derniers perfectionnements sous le règne de Napoléon. Il compte avec orgueil parmi ses célébrités Ledran, J.-L. Petit, Louis, Garengeot, Lafaye, Lapeyronie, Sabatier, Saucerotte, Percy, Larrey, Baudens, Bégin, etc. : c'est à Larrey qu'on doit la création des *ambulances volantes*.

CHIRURGIEN-MAJOR, CHIRURGIEN DE VAISSEAU. *Voy.* CHIRURGIE MILITAIRE.

CHLAMYDE (du grec *chlamys*, même signification), vêtement des anciens, commun aux Grecs et aux Romains : c'était une sorte de casaque ou de manteau tout ouvert, de forme ordinairement ronde ou ovale, quelquefois carrée, retroussé sur l'épaule droite, où il s'attachait avec une agrafe. Les Grecs portaient la *chlamyde* en temps de paix comme en temps de guerre; mais les Romains ne s'en servaient qu'en campagne. Ces derniers la portaient plus courte. On distinguait : le *paludamentum*, à l'usage des empereurs, des généraux et des officiers supérieurs : il était de pourpre ou d'une étoffe légère et précieuse; le *sagum*, d'une étoffe plus grossière : c'était la chlamyde des soldats et du peuple; la *chlæna*, chlamyde d'hiver, et qui était ordinairement fourrée à poil. — Les femmes grecques et romaines portaient aussi des chlamydes, mais plus légères et plus courtes que celles des hommes : on leur donnait les noms de *Chlamydion* et *Chlanidion*.

CHLAMYDOSAURE (du grec *chlamys*, manteau, et *sauros*, lézard), *Chlamydosaurus*, genre de Sauriens de la Nouvelle-Hollande, voisin des Dragons et des Sitanes, doit son nom à l'existence d'une sorte de collerette membraneuse, située sur les côtés du cou et formée par deux lambeaux semi-circulaires, revêtus d'écailles petites, uniformes et carénées comme celles du reste du corps. Il vit d'insectes.

CHLAMYPHORE (porte-casaque), espèce de *Tatou*.

CHLENACÉES (du grec *chlæna*, manteau, à cause de l'involucre qui entoure les fleurs), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, formée par Aubert du Petit-Thouars, et offrant de l'analogie avec les *Ébénacées* de Jussieu et les *Styracinées* de Richard. Les Chlénacées renferment des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, coriaces, à fleurs hermaphrodites, régulières, et d'une beauté remarquable. Elles forment les genres *Sarcolæna*, *Leptolæna*, *Schizolæna* et *Rhodolæna*.

CHLORATES, sels formés par l'acide chlorique et une base. Le *chlorate de potasse* ($ClO^5+KO$) est le plus remarquable d'entre les chlorates; il se présente en lames ou en paillettes incolores, très-brillantes, d'une saveur fraîche et un peu acerbe. On l'obtient en faisant passer un courant de chlore dans une solution concentrée de potasse; il se produit ainsi du chlorure de potassium très-soluble et du chlorate de potasse moins soluble qu'on sépare aisément par la cristallisation. Le chlorate de potasse se décompose facilement par la chaleur; aussi s'en sert-on souvent pour l'extraction de l'oxygène. Quand on le projette sur des charbons ardents, il produit, comme le salpêtre, une vive déflagration. Mêlé avec des corps combustibles (soufre, charbon, phosphore, métaux pulvérisés, résines, etc.), il donne lieu à des poudres qui s'embrasent et détonent avec la plus grande facilité, soit par la chaleur, soit par une percussion plus ou moins forte. Mêlé avec de la résine, du soufre ou de la sciure de bois, il s'enflamme subitement par le contact de l'acide sulfurique : cette inflammation, dont on a tiré parti pour la confection des *briquets* dits *oxygénés*, provient de ce que, quand on plonge l'allumette dans le flacon contenant l'acide sulfurique, cet acide s'empare de la potasse, et met à nu l'acide chlorique, qui cède aussitôt son oxygène à la matière combustible. Depuis 1835, on a remplacé ces briquets par des allumettes faites également avec du chlorate, mais qui s'enflamment par le simple frottement; la fabrication de ces allumettes consomme une énorme quantité de chlorate de potasse (*Voy.* ALLUMETTES). — Le chlorate de potasse a été découvert en 1786 par Berthollet, qui l'appela *muriate suroxygéné de potasse*.

CHLORE (du grec *chlôros*, jaune verdâtre), corps simple, gazeux à la température ordinaire, d'une couleur jaune-verdâtre, d'une odeur particulière, forte et désagréable, d'une densité de 2,45; il se liquéfie par une forte pression, et est très-soluble dans l'eau. Une bougie plongée dans le gaz s'y éteint rapidement : la flamme, avant de disparaître, pâlit d'abord, puis prend une couleur verte à sa base et rougeâtre à son extrémité supérieure. Il exerce une action violente sur l'économie animale, excite la toux et une sorte de strangulation qui avec le temps finirait par donner la mort. On combat son effet par des fumigations de gaz ammoniac, ou en avalant un morceau de sucre trempé dans de l'esprit-de-vin.

Le chlore ne se rencontre dans la nature qu'en combinaison avec des métaux, particulièrement avec le sodium dans le *sel marin* ou *sel de cuisine*, avec le potassium, le magnésium, l'argent, le mercure et le cuivre. Les volcans exhalent aussi des vapeurs formées de la combinaison du chlore avec l'hydrogène. — On obtient le chlore en chauffant du peroxyde de manganèse avec de l'acide chlorhydrique; il se produit, dans cette réaction, de l'eau, du chlorure de manganèse et du chlore gazeux.

Le chlore forme avec l'oxygène cinq combinaisons, toutes acides : l'*acide hypochloreux* ($ClO$), l'*acide chloreux* ($ClO^3$), l'*acide hypochlorique* ($ClO^4$), l'*acide chlorique* ($ClO^5$), et l'*acide perchlorique* ($ClO^7$).

L'hydrogène est l'élément pour lequel le chlore manifeste le plus d'affinité : lorsqu'on expose aux rayons solaires le mélange des deux gaz, ils se combinent instantanément avec une forte explosion; le produit est l'*acide chlorhydrique.* Le chlore forme avec les métaux un grand nombre de *chlorures. V.* ci-après.

Gazeux ou dissous dans l'eau, le chlore, à cause de son affinité pour l'hydrogène, détruit les matières colorantes végétales et animales; cette propriété est utilisée dans l'industrie pour le blanchiment des tissus. Le chlore détruit aussi subitement les matières odorantes, les germes putrides, les miasmes délétères répandus dans l'atmosphère. Pratiquées dans des lieux qui ne peuvent être évacués, les fumigations de chlore gazeux ont l'inconvénient d'irriter les organes et de fortement incommoder : Labarraque, en 1822, les a remplacées avec avantage par des aspersions de liquides qu'on appelle vulgairement *chlorures*, mais qui sont des mélanges de chlorures et d'*hypochlorites. Voy.* ce mot.

Le chlore fut découvert en 1774 par Scheele, qui le nomma d'abord *acide muriatique déphlogistiqué;* plus tard, Lavoisier et Berthollet, l'envisageant comme de l'acide muriatique surchargé d'oxygène, l'appelèrent *acide muriatique oxygéné.* A partir de 1811, il fut constaté en France par MM. Gay-Lussac et Thénard, et par Humphry Davy en Angleterre, que ce corps est un élément. Berthollet utilisa le premier en 1785 l'action du chlore sur les matières colorantes en l'appliquant au blanchiment des tissus. Le professeur Hallé de la Faculté de médecine de Paris signala, vers la même époque, les propriétés antiseptiques du chlore, et en 1791 Fourcroy le recommanda comme propre à désinfecter les cimetières, les salles de dissection, les étables dans les cas d'épizootie; à détruire les effluves infectes, les virus contagieux, etc. Guyton-Morveau popularisa l'emploi du chlore comme désinfectant par l'invention d'un petit appareil portatif, propre à faire les fumigations.

CHLOREUX (ACIDE), combinaison de chlore et d'oxygène ($ClO^3$) contenue dans les *chlorites.*

CHLORHYDRATE, synon. de *chlorure. V.* ce mot.

CHLORHYDRIQUE (ACIDE), dit aussi *acide hydrochlorique* ou *muriatique*, dit autrefois *esprit de sel fumant*, combinaison de chlore et d'hydrogène ($ClH$), est gazeuse, incolore, irrespirable, d'une odeur suffocante et d'une saveur très-acide. Cet acide éteint les corps en combustion; il a la plus grande affinité pour l'eau : lorsqu'on débouche sous ce liquide un flacon rempli de ce gaz bien pur, l'eau s'élance dans le vase avec tant de rapidité, que l'œil ne peut la suivre. L'acide chlorhydrique du commerce est une dissolution de ce gaz dans l'eau, plus ou moins colorée en jaune par des matières étrangères, et répandant des fumées à l'air. — On obtient le gaz chlorhydrique en mettant du sel marin ou chlorure de sodium en contact avec de l'acide sulfurique; il se produit ainsi du sulfate de soude et de l'acide chlorhydrique. — Cet acide se dégage incessamment des volcans, notamment du Vésuve, et se condense avec les vapeurs aqueuses, en formant des ruisseaux ou des sources acides, quelquefois assez abondantes. On le trouve encore dans quelques eaux thermales de l'Amérique du Sud et dans les eaux du Rio-Vinagre, où il est mêlé à l'acide sulfurique.

L'acide chlorhydrique a de nombreux usages dans les arts. Il sert à la fabrication du chlore et des hypochlorites, de l'eau régale, du gaz acide carbonique, enfin du sel d'étain et de la composition d'étain employés dans les ateliers de teinture et d'indiennes. Baumé en a conseillé l'usage pour le blanchiment de la soie destinée à la confection des blondes et des gazes. Les chimistes l'emploient fréquemment dans les laboratoires; étendu d'eau, il est appliqué en médecine comme antiseptique et diurétique.

L'acide chlorhydrique était connu des alchimistes sous le nom d'*esprit-de-sel.* Vers la fin du XVII^e siècle, Glauber en simplifia la préparation en traitant dans un appareil distillatoire le sel marin par l'huile de vitriol. En 1772, Priestley recueillit le premier sur le mercure l'acide gazeux, et en étudia les propriétés; MM. Gay-Lussac et Thénard, ainsi que Humphry Davy, établirent les premiers la véritable composition de l'acide chlorhydrique.

CHLORIDE, combinaison du chlore avec un métal ayant la propriété de se combiner avec d'autres chlorures métalliques pour former des sels : le bichlorure de platine, par exemple, se combine avec le chlorure de potassium; Berzélius désigne le premier chlorure comme un acide, et le distingue de l'autre par le nom de *chloride.* Aujourd'hui, on donne plus communément ce nom à celles des combinaisons du chlore avec les corps non métalliques qui donnent des acides au contact de l'eau; le chloride phosphoreux, par exemple, donne, par l'eau, de l'acide phosphoreux et de l'acide chlorhydrique; le chloride phosphorique donne de l'acide phosphorique et de l'acide chlorhydrique.

CHLORIDE, *Chlorida* (du grec *chlôros*, vert), genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, est caractérisé par son présternum simple, sa tête horizontale, ses antennes pubescentes, et par les deux épines qui terminent l'extrémité de chaque élytre. L'espèce type est la *Chlorida costata* du Brésil, qui se tient sur les feuilles ou le tronc des arbres, et fait entendre un son aigu, qu'elle produit avec son corselet.

CHLORIDÉES (de *Chloris*, genre type), tribu des Graminées. *Voy.* CHLORIS.

CHLORION (de *chlôros*, vert), genre d'insectes Hyménoptères, famille des Fouisseurs, renferme des insectes à tête grande, aplatie, large; aux mandibules développées et tranchantes. Leur couleur est d'un vert émeraude doré ou un peu violet. Leur piqûre est venimeuse. Les Chlorions sont remarquables par l'adresse avec laquelle ils tuent les ravets, qui servent de nourriture à leurs larves.

CHLORIQUE (ACIDE), combinaison de chlore et d'oxygène ($ClO^5$) contenue dans les *chlorates.* A l'état de liberté, cet acide forme un liquide très-altérable.

CHLORIS (du grec *chlôros*, vert), genre de la famille des Graminées, type de la tribu des Chloridées, composé de plantes d'un port élégant, à chaume simple ou rameux, à feuilles planes, à épis digités et à épillets sessiles. Ces plantes se trouvent dans l'Amérique du Sud, aux États-Unis, au Cap de Bonne-Espérance et aux Indes orientales.

CHLORITES, sels formés par l'acide chloreux et une base. On obtient les chlorites, en même temps que les chlorates, en faisant passer la vapeur de l'acide hypochlorique dans un alcali. Les chlorites sont colorés en jaune, et présentent peu de stabilité.

CHLOROFORME (par contraction des mots *chlore* et *formique*, faisant allusion à l'une des transformations de ce corps), dit aussi *perchlorure de formyle*, composé organique renfermant du carbone, de l'hydrogène et du chlore ($C^2HCl^3$), est incolore, huileux, d'une odeur éthérée et d'une saveur douceâtre. Sa densité est de 1,48. Il est insoluble dans l'eau, mais est très-soluble au contraire dans l'alcool. L'acide sulfurique n'a pas d'action sur lui. Il bout à 61°; il ne s'enflamme que difficilement, mais il brûle avec une flamme bordée de vert quand on enflamme une mèche de coton qui en a été imprégnée. En contact avec une solution alcoolique de potasse, il se convertit en acide chlorhydrique et en acide formique; de là le nom de *chloroforme.* On l'obtient en distillant l'esprit-de-vin avec du chlorure de chaux. On emploie beaucoup aujourd'hui le chloroforme en chirurgie pour ses propriétés anesthésiques : quelques gouttes de ce composé, versées dans le creux d'une éponge ou sur un mouchoir de poche,

déterminent souvent, au bout de quinze ou vingt inspirations, une insensibilité complète. L'inhalation du chloroforme est beaucoup moins désagréable que celle de l'éther, mais elle n'est pas non plus sans danger : il faut avoir soin de ne pas intercepter le passage de l'air, et tenir autant que possible le patient couché. — Le chloroforme a été découvert en 1831 par M. Soubeiran ; M. Dumas en a le premier établi la composition, en 1834 ; mais c'est le docteur Simpson d'Édimbourg qui, en 1847, l'a proposé pour remplacer l'éther (*V.* ÉTHÉRISATION). Le Dr Yvonneau a donné un traité *Du Chloroforme et de ses applications*, 1853.

CHLOROMÉTRIE (de *chlore*, et du grec *métron*, mesure), méthode d'essai des chlorures décolorants au moyen d'un instrument appelé *chloromètre*, qui indique combien de chlore ils renferment. Cet instrument consiste en une burette graduée dans laquelle on verse une solution d'indigo dissous dans 9 parties d'acide sulfurique, dite *liqueur d'épreuve;* lorsqu'on veut essayer du chlorure de chaux, on délaye 5 grammes de ce sel dans un demi-litre d'eau, et l'on essaye combien ce liquide décolore de divisions de la liqueur d'épreuve : chaque degré de la burette indique 10 litres de chlore par kilogramme de chlorure. Le chlorure de chaux pur renferme 101 litres de chlore par kilogramme ; mais jamais celui du commerce n'atteint ce degré de saturation. Les blanchisseurs emploient ce genre d'essai. Il a été proposé en 1794 par Descroizilles, et perfectionné en 1824 par M. Gay-Lussac. — Comme la liqueur d'épreuve faite avec l'indigo peut s'altérer, et qu'il est assez difficile de saisir avec précision le moment où l'action décolorante du chlore est complète, Gay-Lussac a proposé, en 1835, d'employer une solution de 4 gr., 42 d'acide arsénieux dans 32 grammes d'acide chlorhydrique, étendue d'une quantité d'eau suffisante pour que le tout fasse un litre de liquide, et légèrement colorée en bleu par quelques gouttes d'indigo ; l'acide arsénieux passe à l'état d'acide arsénique en présence de l'eau et du chlore, et au moment où l'action est complète, la teinte bleue du liquide disparaît. Ce nouveau mode d'essai est préférable.

CHLOROPHYLLE (du grec *chlôros*, vert, et *phyllon*, feuille), dite aussi *Chromule* (du grec *chrôma*, couleur), et *Fécule verte*, matière qui colore en vert les différents organes des plantes, et dont les caractères se rapprochent de ceux de la cire.

CHLOROSE (du grec *chlôros*, verdâtre), vulgairement *Pâles couleurs*, maladie caractérisée par la décoloration, la pâleur excessive de la peau, surtout de celle de la face, la flaccidité des chairs, un état de faiblesse habituelle et de langueur générale, la dépravation des fonctions digestives, la petitesse et la fréquence du pouls, les palpitations, la gêne de la respiration, les lassitudes spontanées, la tristesse, etc. On a émis les opinions les plus diverses sur la nature de cette maladie : elle paraît tenir principalement à un affaiblissement des qualités stimulantes du sang, état connu sous le nom d'*anémie* (*Voy.* ce mot). La chlorose se manifeste surtout chez les jeunes filles à l'époque de la puberté ; il y a aussi quelques exemples d'hommes chlorotiques. Un tempérament lymphatique, une constitution faible, un genre de vie sédentaire, l'habitation dans les grandes villes ; le sommeil trop prolongé ou les veilles immodérées ; l'influence du froid humide ; des aliments peu nourrissants ou indigestes ; l'abus des boissons aqueuses, des bains tièdes, prédisposent à cette maladie. On peut ajouter à ces causes l'ennui, le chagrin, surtout l'amour contrarié ; la nostalgie, l'aménorrhée, la ménorrhagie et la dysménorrhée, l'abus de certains plaisirs ; en un mot, toutes les causes débilitantes. Un des symptômes les plus remarquables de la chlorose, c'est la vibration sonore que rendent sous le *stéthoscope* les artères carotides et sous-clavières, et qu'on appelle *bruit carotidien*, *bruit de soufflet*, *de ronflement*, *de diable*, etc. Ce bruit se perçoit facilement en appliquant l'oreille à la base du cou, au-dessus de la clavicule ; il est continu et non intermittent. La durée de la chlorose est très-variable : dans les cas les moins graves, on la voit céder en vingt ou trente jours ; il n'en est pas de même lorsqu'elle est ancienne, et surtout compliquée d'autres affections. La première indication à remplir est de rendre au sang ses propriétés et de combattre l'affaiblissement général. On y parvient à l'aide de médicaments toniques variés, parmi lesquels le plus efficace est le *fer*, que l'on emploie à l'état élémentaire, à l'état de sel (sous-carbonate, et lactate), seul ou associé à d'autres substances toniques ou excitantes, notamment à l'iode ; on y joint utilement les eaux ferrugineuses de Spa, de Passy, de Vichy, de Plombières. Sous le rapport de l'hygiène, il faut aux malades des habitations saines, aérées et bien éclairées, des vêtements chauds et légers, une alimentation tonique ; on recommande la gymnastique, la danse, l'équitation, la promenade, les voyages, la natation dans l'eau froide, surtout dans l'eau de mer.

CHLOROXYCARBONIQUE ou OXYCHLOROCARBONIQUE (GAZ), dit aussi *phosgène*, combinaison de chlore et d'oxyde de carbone ($CO\,Cl$), correspondant à l'acide carbonique ($CO^2$), qu'on obtient en exposant des volumes égaux de ces gaz à l'action directe des rayons solaires. On le prépare en faisant passer de l'oxyde de carbone dans du perchlorure d'antimoine. C'est un gaz d'une odeur suffocante, que le contact de l'eau décompose en acide carbonique et acide chlorhydrique. On en doit la découverte à J. Davy.

CHLORURE, se dit de toute combinaison du chlore avec un autre corps, et en particulier des sels formés par le chlore et un métal. Le même nom se donne aussi, mais improprement, à des combinaisons décolorantes et désinfectantes formées par un acide oxygéné du chlore, et popularisées par Labarraque : tels sont les *chlorures de chaux*, *de soude*, *de potasse*, qui ne sont que des *hypochlorites* (*Voy.* ce mot). On se sert des dénominations de *protochlorure*, *deutochlorure*, etc., pour désigner les chlorures dont la composition correspond aux *protoxydes* et aux *deutoxydes* formés par les mêmes métaux. On obtient les chlorures métalliques soit en combinant directement le chlore avec les métaux, soit en dissolvant les oxydes ou les carbonates dans l'acide chlorhydrique. La plupart des chlorures sont solides et cristallisables. Il existe aussi des chlorures naturellement liquides et fumant à l'air. A part le chlorure d'argent, le protochlorure de cuivre et le protochlorure de mercure, tous les chlorures sont solubles dans l'eau ; aussi on reconnaît aisément un chlorure en ajoutant à sa solution une goutte de nitrate d'argent, qui forme alors un précipité caillebotté de chlorure d'argent, insoluble dans les acides, très-soluble dans l'ammoniaque. Sauf les chlorures d'or et de platine, tous les chlorures résistent au feu sans se décomposer.

*Chlorure d'antimoine*, dit aussi *protochlorure d'antimoine* ou *beurre d'antimoine* ($Sb\,Cl^3$), substance blanche, demi-transparente, d'un éclat gras et comme onctueux. C'est un caustique très-violent, dont les médecins se servent souvent pour cautériser certaines plaies, surtout celles qui sont produites par la morsure des animaux enragés ou venimeux. Dans les arts, il est employé pour bronzer les métaux, notamment le fer ; les armuriers en font fréquemment usage pour donner aux canons de fusil la teinte du bronze. — L'eau ne dissout le chlorure d'antimoine qu'avec le concours d'un acide ; seule, elle le convertit en un précipité blanc, granulé, ressemblant au lait caillé, qui constitue l'*oxychlorure d'antimoine*, nommé jadis *mercure de vie* et *poudre d'Algarot*. *Voy.* ce mot.

*Chlorure d'argent* ($Ag\,Cl$), précipité blanc, caillebotté, qui se colore promptement à la lumière ; insoluble dans l'eau et les acides, il se dissout aisément

dans l'ammoniaque. Après avoir été fondu, il est mou, flexible et assez semblable à la corne ; de là le nom de *lune cornée* ou d'*argent corné* que lui donnaient les anciens chimistes : il se trouve dans la nature. *Voy.* ARGENT CHLORURÉ.

*Chlorure d'azote* ou *ammoniaque trichlorée* ($NCl^3$), liquide jaune qui détone d'une manière épouvantable par la chaleur ou par le choc; il se produit quand on fait passer du chlore dans du sel ammoniac. Il a été découvert en 1811 par Dulong, qui a été blessé deux fois en l'étudiant.

*Chlorure de baryum* (Ba Cl), sel blanc cristallisé, très-âcre et vénéneux, qu'on emploie dans les laboratoires pour découvrir l'acide sulfurique.

*Chlorure de calcium* (Ca Cl), sel blanc, amer, déliquescent, extrêmement soluble dans l'eau; il existe tout formé dans les eaux de la mer et de plusieurs fontaines. On l'obtient en dissolvant la chaux dans l'acide chlorhydrique et calcinant le produit. Les chimistes s'en servent fréquemment pour dessécher les gaz, les éthers et les matières huileuses; les médecins le prescrivent contre les maladies scrofuleuses; il entre dans la composition de certaines eaux minérales artificielles. Il peut préserver de l'action du feu les matières combustibles. — Il ne faut pas le confondre avec le chlorure de chaux ou *hypochlorite*.

*Chlorure de carbone*. On connaît plusieurs combinaisons organiques qui portent le nom de *chlorure de carbone;* elles ne se comportent pas comme les chlorures métalliques, et s'obtiennent lorsqu'on décompose par un grand excès de chlore, sous l'influence des rayons solaires, certains composés organiques, tels que l'éther chlorhydrique, le gaz hydrogène bicarboné, etc. On a employé, dans ces derniers temps, le *perchlorure de carbone* ($C^4Cl^6$) pour combattre le choléra : c'est un composé incolore, cristallisé, insoluble dans l'eau, d'une odeur aromatique et camphrée.

*Chlorure de chaux. Voy.* HYPOCHLORITE DE CHAUX.

*Chlorure de cuivre* (Cu Cl), sel cristallisé en petites aiguilles vertes, très-solubles dans l'eau et l'alcool : on l'obtient en faisant dissoudre l'oxyde de cuivre dans l'acide chlorhydrique; associé au sel ammoniac, il a été conseillé contre l'épilepsie, et surtout pour le pansement des ulcères vénériens.

*Chlorure d'étain*. On connaît deux chlorures d'étain : le *protochlorure* ou *sel d'étain* (Sn Cl), qui se présente en petites aiguilles blanches et brillantes, d'une saveur fort désagréable; on l'obtient en dissolvant l'étain dans l'acide chlorhydrique : il s'emploie dans la teinture, comme rongeant, sur les fonds obtenus avec les sels de fer ou de manganèse, et comme mordant, notamment pour les couleurs violacées, dont il rehausse beaucoup l'éclat; — le *deutochlorure* ou *bichlorure*, appelé aussi *chloride stannique* ($SnCl^2$), connu des alchimistes sous le nom de *liqueur fumante de Libavius*, du nom de celui par qui il a été découvert. Il constitue un liquide incolore qui répand à l'air d'abondantes vapeurs blanches; on l'obtient en traitant l'étain par le chlore gazeux, ou le protochlorure d'étain par l'eau régale. La dissolution du deutochlorure dans ce dernier agent est connue sous le nom d'*oxymuriate d'étain* ou de *mordant d'étain;* elle s'emploie pour la teinture des laines en écarlate, et la teinture du coton en rouge et en jaune.

*Chlorure de fer*. Il existe deux chlorures de fer. Le *protochlorure* ou *chlorure ferreux* (Fe Cl) est un sel blanc, d'une saveur styptique; il s'obtient en dissolvant la limaille de fer dans l'acide chlorhydrique; il entre dans la composition de quelques eaux minérales artificielles.—Le *perchlorure* ou *sesquichlorure*, dit aussi *chlorure ferrique, fer muriaté, chlorhydrate de peroxyde de fer* ($Fe^2Cl^3$), est de couleur brune et très-déliquescent; il fait partie de plusieurs préparations pharmaceutiques.

*Chlorure de mercure*. On connaît deux chlorures de mercure : le *protochlorure* ou *chlorure mercureux* ($Hg^2Cl$), appelé aussi *calomel* ou *mercure doux* (*Voy.* CALOMEL); le *deutochlorure* ou *bichlorure de mercure*, *chlorure mercurique* (Hg Cl), appelé aussi *sublimé corrosif* (*Voy.* SUBLIMÉ). Berthollet est le premier qui ait établi les différences qui existent entre les deux chlorures de mercure.

*Chlorure d'or*, dissolution de l'or dans l'eau régale, d'un rouge foncé à l'état concentré, et jaune à l'état de dilution, donne, par l'évaporation, de beaux cristaux jaunes, déliquescents, composés de *chlorure d'or* et d'*acide chlorhydrique*. On emploie ce sel en médecine contre les maladies scrofuleuses et vénériennes. Le *chlorure double d'or et de sodium* sert aux mêmes usages.

*Chlorure de phosphore*. Il en existe deux : le *protochlorure* ou *chloride phosphoreux* ($PCl^3$) et le *perchlorure* ou *chloride phosphorique* ($PCl^5$). Le premier, découvert par MM. Gay-Lussac et Thénard, en 1808, est un liquide incolore; le second est un corps solide répandant à l'air d'abondantes fumées qui affectent vivement les yeux et la poitrine. On les obtient en faisant passer du chlore sur du phosphore.

*Chlorure de platine*, dit aussi *bichlorure*, sel qu'on obtient en dissolvant le platine dans l'eau régale; la dissolution est d'un rouge foncé et donne des cristaux par la concentration. On emploie ce sel dans les fabriques de porcelaine pour recouvrir certains vases auxquels on veut donner un lustre métallique intermédiaire entre le blanc d'argent et le gris d'acier. Klaproth proposa en 1793 ce moyen d'orner la porcelaine. La solution du chlorure de platine produit, avec le sel ammoniac, un précipité jaune qui, à la calcination, donne l'*éponge de platine*, destinée aux briquets à gaz hydrogène. Elle sert aux chimistes pour distinguer les sels de soude des sels de potasse; car elle ne précipite que ces derniers.

*Ch. de potasse. Voy.* HYPOCHLORITE DE POTASSE.

*Ch. de sodium* ou *Sel marin. Voy.* SEL MARIN.

*Ch. de soude. Voy.* HYPOCHLORITE DE SOUDE.

*Chlorure de zinc*, sel blanc très-soluble dans l'eau, déliquescent, caustique, entrant en fusion un peu au-dessous de 100 degrés, et se volatilisant à la chaleur rouge. On le prépare en faisant dissoudre du zinc dans de l'acide chlorhydrique. Il a été employé en médecine, à l'intérieur, à petites doses, comme antispasmodique; on s'en sert encore comme caustique. Le docteur Campoin l'a mis en vogue dans ces derniers temps pour le traitement des cancers.

CHOC, rencontre brusque de deux corps qui se heurtent. On distingue le *choc droit*, lorsque le point de contact des corps se trouve sur la droite qu'on suppose menée par leurs centres de gravité, et le *choc oblique* qui se fait de toute autre manière. Au moment du choc, la vitesse se partage entre les deux corps dans un rapport qui dépend de leurs masses. Lorsque les corps sont dépourvus d'élasticité, il y a perte de *force vive :* ils restent en contact, ou se meuvent ensemble avec une vitesse moyenne. S'ils étaient parfaitement durs, la déperdition des forces vives, ou la différence entre ces forces avant et après le *choc*, se trouverait égale à la somme des forces vives qu'auraient les masses animées des vitesses perdues ou gagnées; mais, comme les corps ne jouissent que d'une élasticité toujours imparfaite, une partie de leur *force vive* est perdue dans le choc : aussi, dans l'exécution des machines, évite-t-on le plus possible les percussions, qui diminuent et détruisent la puissance motrice.*

On appelle *choc en retour* un phénomène électrique qui consiste en ce qu'un homme ou un animal placé sous un nuage orageux peut être frappé de la foudre au moment où elle éclate à une assez grande distance de lui. Il est tué par le choc du fluide électrique qui avait été amassé sur sa tête par l'électricité contraire du nuage, et qui, aussitôt que la foudre vient à tom-

ber, est refoulé rapidement dans le sol. *Voy.* TONNERRE.

CHOCOLAT (dérivé, par corruption, du mexicain *quachahuatl* ou *chocolatle*, formé des mots *choco*, bruit, et *latle*, eau, parce que les Mexicains le préparaient en le faisant mousser dans l'eau chaude), préparation alimentaire, aussi salutaire qu'agréable, et qui se compose de cacao torréfié et de sucre, broyés ensemble par des procédés manuels ou mécaniques; souvent on l'aromatise avec de la vanille, ou de la cannelle. Le chocolat est très-nourrissant, et de facile digestion quand il est bien préparé; il fortifie l'estomac, et répare promptement les forces épuisées: aussi le recommande-t-on aux personnes d'une constitution faible ou fatiguée. On mange le chocolat soit cru, en tablettes, en bâtons, en pastilles, soit délayé dans de l'eau ou du lait chaud; combiné avec les œufs et le lait, il sert à faire des crèmes excellentes.—En Espagne, on sucre peu le chocolat, mais on l'aromatise fortement; en Italie, on torréfie beaucoup le cacao, ce qui le rend plus léger et plus digestible. On falsifie le plus souvent le chocolat en y ajoutant de fortes quantités de farine ou de fécule, qui le font épaissir en cuisant. Le bon chocolat a une cassure unie, d'aspect légèrement cristallin; le mauvais a une cassure inégale, graveleuse, poreuse, de couleur blanchâtre; il épaissit beaucoup. On appelle *chocolat de santé* celui qui est composé exclusivement de sucre et de cacao : contrairement à l'opinion commune, il est moins digestible que les autres, parce qu'il ne renferme aucun condiment. On prépare aussi des chocolats médicamenteux par l'addition de certaines substances appropriées aux médications que l'on veut produire : on y incorpore du salep, de l'arrow-root, de la gelée de lichen, de l'osmazôme, du fer ou quelqu'un de ses composés, etc. Longtemps on fabriqua le chocolat en broyant l'amande dans un mortier ou sur une pierre lisse avec un rouleau; aujourd'hui on y emploie de belles et puissantes machines, mues le plus souvent par la vapeur: on remarque entre autres les *machines à broyer* inventées par MM. Poincelet, Legrand, Auger, Hermann; la *machine à mélanger et presser le chocolat* de M. Devinck, etc.— On prépare le chocolat pour le repas au moyen de cafetières faites exprès et dites *chocolatières* (*Voy.* ce mot).

Lorsque les Espagnols découvrirent le Mexique (1520), le chocolat faisait une grande partie de la nourriture des indigènes. Importé en Europe, il se répandit bientôt dans tout le Midi; son usage ne devint commun en France que sous la régence d'Anne d'Autriche.

CHOCOLATIÈRE (de *chocolat*), espèce de cafetière cylindrique ou légèrement conique dans laquelle on prépare le chocolat que l'on veut prendre liquide; le couvercle de la chocolatière est percé d'un trou au milieu pour donner passage au manche d'un instrument dit *moussoir*, qui sert à l'agiter circulairement en le faisant rouler entre les mains.

CHOENIX, mesure grecque. *Voy.* CHÉNICE.

CHOÉPHORES (du grec *choè*, libation, et *phérô*, porter). On nommait ainsi chez les Grecs ceux qui portaient les offrandes destinées aux morts. C'est le titre d'une trag. d'Eschyle où figurent des *choéphores*.

CHŒROPOTAME (*Porc de rivière*), nom donné par Cuvier à un Cochon fossile retrouvé depuis en Afrique.

CHOEUR (du grec *choros*, même signification), partie de la nef d'une église destinée à recevoir le clergé pendant l'office divin. On distingue le *chœur ordinaire*, situé en avant de l'autel, et le *chœur à la romaine*, qui est placé derrière. Le chœur des églises n'a été séparé de la nef que sous le règne de Constantin. Dans le XIIe siècle, on commença à le fermer de murailles. — Dans les monastères de femmes, on appelle *chœur* une salle attachée au corps de l'église, dont elle est séparée par une grille, et d'où les religieuses peuvent voir et entendre ce qui se fait à l'autel. — On nomme encore ainsi, dans les paroisses, un certain nombre de prêtres, ordinairement de douze, qui disent la messe au chœur; et, dans les chapitres, les chanoines et les dignitaires. — On donne le nom d'*enfants de chœur* à des enfants revêtus d'habits ecclésiastiques qui chantent au chœur ou répondent au célébrant, qui portent l'encens, et tout ce qui est nécessaire au service divin; et celui de *religieuses de chœur* ou *dames de chœur*, à des religieuses astreintes à la récitation de l'office.

*Chœur* signifie aussi un ordre ou rang de quelques-unes des hiérarchies célestes : il y a neuf chœurs d'anges formant trois hiérarchies.

CHOEUR. En Musique, ce mot désigne un morceau de musique vocale à plusieurs parties dont chacune est chantée par une réunion de voix plus ou moins nombreuses. Il y a des chœurs pour voix seules (*Voy.* ORPHÉONISTES), et des chœurs avec accompagnement, soit de quelques instruments, soit de tout un orchestre. Ordinairement, les chœurs sont à quatre parties (*soprano*, *contralto*, *ténor* et *basse*); quelquefois ils le sont à cinq, à trois, à deux; parfois même, l'unisson attaqué par un grand nombre de voix constitue le chœur. C'est surtout dans la musique d'église et dans les opéras qu'on chante des chœurs. On étend le nom de *chœur* à la réunion des musiciens qui chantent les chœurs: on appelle ceux-ci *choristes*.

Dans la poésie dramatique des Grecs et des Romains, le chœur était un personnage qui prenait part à l'action, et même au dialogue, par la bouche du *coryphée* (*Voy.* ce mot). Il était ordinairement divisé en deux parties qui se répondaient alternativement; il se tenait à l'orchestre, partie antérieure du théâtre plus basse que la scène. On trouve des chœurs dans quelques tragédies modernes imitées des anciens: les plus célèbres sont les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*.

CHOIN, nom vulgaire du genre *Schœnus* (*Voy.* ce mot). — En Minéralogie, on nomme *pierre de choin* un marbre coquillier de couleur ardoise, employé à Lyon comme pierre de construction.

CHOLÉDOQUE (CANAL), du grec *cholè*, bile, et *dochos*, qui reçoit; conduit long d'environ 8 centim., formé par la réunion des conduits hépatique et cystique. Il est situé au devant de la veine-porte, et au-dessous de l'artère hépatique, entre les deux feuillets de l'épiploon gastro-hépatique; il va s'ouvrir dans le duodénum, vers la partie postérieure de sa seconde courbure, et y verse la bile.

CHOLÉRA ou CHOLÉRA-MORBUS (du grec *choléra*, maladie bilieuse, et du latin *morbus*, maladie), maladie aiguë des voies digestives, dont les symptômes les plus apparents sont des vomissements nombreux, des déjections alvines fréquentes et d'un caractère tout particulier, la diminution ou la suppression des urines, des spasmes et des crampes très-douloureuses dans tous les membres, etc. On distingue le *choléra épidémique*, qui exerce ses ravages sur des populations entières, et le *choléra sporadique*, qui frappe seulement certains individus isolés.

Le CHOLÉRA ÉPIDÉMIQUE, qu'on appelle aussi *Ch. asiatique*, parce qu'il est originaire de l'Asie, éclate souvent subitement, surtout pendant la nuit; souvent aussi il est précédé d'une période d'incubation de 2 à 8 jours; de là, la distinction d'un *Ch. léger* ou *Cholérine*, lorsque les symptômes disparaissent pendant la période d'incubation, et d'un *Ch. grave*, dit aussi *Ch. algide*, *asphyxique*, *cyanique*, qui tantôt succède à la *Cholérine*, tantôt est foudroyant.

Le *Choléra léger* ou *Cholérine* consiste surtout dans un trouble des voies digestives, caractérisé par la diarrhée, avec sentiment de malaise général et tendance aux sueurs froides, par un abattement insolite des forces physiques et morales, l'insomnie, l'anxiété épigastrique, la faiblesse du pouls; puis par des nausées et quelquefois des vomissements, des urines épaisses, rares et rouges, des déjections alvines fréquentes, jaunâtres ou sanguinolentes, presque toujours mêlées de mucosités blanchâtres.— Ordinairement on arrête

ces symptômes au moyen de la diète et de lavements amidonnés et laudanisés, auxquels on joint pour boisson de l'eau de riz édulcorée avec un sirop astringent, et, si ces moyens sont insuffisants, à l'aide d'un vomitif léger (ipécacuanha) ou d'un purgatif salin. Si, malgré ce traitement, les symptômes s'aggravent, le vrai choléra ne tarde point à se déclarer.

Le *Choléra grave* offre deux périodes bien distinctes : la *période algide* ou *de cyanose*, et la *période fébrile* ou *de réaction*. La 1re se manifeste dès le début par des vomissements abondants et des évacuations alvines aqueuses, blanchâtres, semblables à une eau de riz mêlée de flocons albumineux ; l'urine est supprimée; un cercle violacé et brunâtre entoure les orbites; il existe un désordre tout particulier dans le regard ; le pouls se ralentit et devient bientôt insensible ; les artères sont vides de sang, l'oppression est extrême ; les membres sont tourmentés de crampes violentes : la peau, complétement froide, prend une teinte livide et *bleuâtre* (en grec, *cyanos*, d'où le nom de *cyanose*) ; il semble que la vie soit éteinte à la surface, et le malade ressemble à un *cadavre vivant ;* il est dévoré d'une soif ardente, et cependant sa langue est froide et son haleine glacée ; jusqu'à la fin il conserve toute son intelligence. Si l'on ne peut arrêter les progrès du mal, la mort arrive quelquefois au bout de quelques heures, terme moyen en 20 heures. Dans le cas contraire, à la période algide succède la période de réaction. Cette 2e période s'annonce par une amélioration sensible, un rétablissement progressif de toutes les fonctions organiques ; et la guérison s'achève, à moins qu'une rechute ne vienne l'entraver : une trop forte réaction, sous forme typhoïde ou comateuse, peut alors enlever le malade en 8 ou 10 jours.

Le traitement du choléra grave a été jusqu'ici plutôt empirique que rationnel. Dans la 1re période, on réchauffe le malade par des applications externes de corps chauds (linge, laine, briques, sable, etc.) sur le ventre et même sur la tête ; on ranime la circulation du sang et la respiration au moyen de sinapismes et de frictions sèches ou alcooliques et ammoniacales ; on calme les douleurs abdominales, soit par l'application de sangsues ou de ventouses à l'épigastre, soit à l'aide de cataplasmes chauds laudanisés ; on modère les selles par des lavements émollients, amidonnés et opiacés, ou faits avec une décoction de ratanhia ; on modère les vomissements en faisant prendre fréquemment des petits fragments de glace ou de l'eau de Seltz ; on apaise les crampes par des frictions faites avec de l'huile d'amandes douces et du laudanum, avec le camphre, le chloroforme, etc. ; on a proposé encore des ligatures appliquées sur les muscles. Dès que la réaction s'établit, il faut la maintenir dans de justes bornes, la provoquer par de légers excitants ou la modérer par des antiphlogistiques ; empêcher surtout les congestions sanguines vers les grands centres organiques ; enfin, surveiller attentivement le régime.

On a préconisé contre le choléra une foule de moyens et de méthodes absolues qui ne peuvent être signalés que pour mémoire : tels sont le traitement par l'eau chaude (12 à 15 verres à boire en deux heures) ; celui par l'eau froide (affusion) ; la transfusion du sang (Dieffenbach) ; l'injection dans les veines d'infusions salines, de gaz hilarant ou protoxyde d'azote ; les inspirations de chlore, d'oxygène ; les frictions mercurielles, la galvano-puncture, l'administration du charbon végétal, de l'huile de cajeput, de la vératrine, de la magnésie, du bismuth ; l'emploi des excitants, aromatiques et sudorifiques, tels que le camphre, l'éther, l'ammoniaque, le punch, le vin chaud ; l'application d'armures métalliques, etc. Les méthodes les plus simples, les plus rationnelles et les moins excentriques paraissent avoir le mieux réussi.

Les opinions les plus diverses ont été émises sur la nature du choléra, sur le siége organique de cette maladie et sur sa cause première. Pendant fort longtemps il a été considéré comme une sorte d'empoisonnement résultant d'une modification survenue dans les qualités de la bile. Depuis Galien, tous les médecins humoristes ont successivement reproduit cette opinion. Willis, le premier, place le choléra sous la dépendance d'une altération du fluide nerveux ; Cullen le range parmi les névroses ; Pinel, Broussais, Boisseau, Roche, etc., le classent parmi les phlegmasies de la membrane muqueuse digestive. Pour les médecins modernes, cette maladie n'est autre chose qu'une *névralgie gastro-intestinale* compliquée d'un flux actif à la surface de la membrane muqueuse, et doit être classée avec la gastralgie, l'entéralgie et le vomissement nerveux. M. Rochoux attribue les symptômes du choléra à une altération primitive du sang produite par un agent délétère qui paraît agir spécialement sur les nerfs de la circulation et de la respiration, et sur la muqueuse digestive : autrement dit, c'est une névrose des organes placés sous l'influence du *nerf grand-sympathique* ; ce que prouvent la cyanose, le refroidissement, les vomissements, la diarrhée, les crampes, la suppression des urines, etc. — Quant à la cause première, le choléra est, suivant les uns, le résultat d'une altération primitive de l'air ; suivant les autres, l'effet de la présence d'animalcules vénéneux répandus dans l'atmosphère ; quelques-uns l'attribuent à une influence électrique ou magnétique, à des changements survenus dans le cours des astres, etc. Le principe du choléra épidémique paraît évidemment résider dans l'air et avoir l'atmosphère pour véhicule : toutefois l'analyse de l'air recueilli dans 20 endroits de Paris, pendant que le fléau sévissait avec le plus de rigueur, n'a rien démontré d'extraordinaire dans la composition de l'atmosphère. — On s'accorde assez généralement aujourd'hui à repousser l'idée de la contagion du choléra dans le sens rigoureux du mot ; cependant, plusieurs faits tendent à faire croire qu'il peut prendre dans certains cas un caractère contagieux. On reconnaît généralement comme causes prédisposantes la misère et les privations qu'elle entraîne, l'insalubrité des habitations, surtout l'humidité, les alternatives de chaud et de froid, l'intempérance et les excès de tout genre.

Le CHOLÉRA SPORADIQUE, moins grave que le précédent, est celui dont l'existence paraît être la plus ancienne ; il frappe brusquement, en toute saison, mais surtout pendant les chaleurs de l'été, sans causes prédisposantes bien déterminées : les excès de table, une mauvaise digestion ou l'usage d'aliments de mauvaise qualité suffisent pour le provoquer. Il débute par des crampes douloureuses dans l'abdomen ; viennent ensuite des vomissements répétés d'aliments à demi digérés et de matière verte, puis d'une substance plus foncée, verdâtre, brune ou noirâtre ; des déjections alvines fréquentes et de même nature ; une douleur vive, déchirante et brûlante dans tout le canal intestinal, avec refroidissement et contractions spasmodiques des membres, et des défaillances ; il atteint souvent en quelques heures son maximum d'intensité : rarement il se prolonge au delà de 48 heures. — Pendant les premières heures, pour calmer la soif ardente du malade et adoucir les contractions de l'estomac, on emploie soit une boisson légère et mucilagineuse par quart de verre (Celse, Sydenham), soit l'eau de gomme ou de groseilles à très-petites doses (Pinel, Récamier) ; d'autres médecins défendent toute boisson, et y substituent quelques cuillerées de limonade ou seulement quelques tranches d'orange, ainsi qu'un peu d'eau de laitue et de sirop diacode ; on recommande aussi les cataplasmes sur le ventre et les lavements émollients et narcotiques. Si les progrès du mal augmentent, on a recours au laudanum liquide ou à l'extrait gommeux d'opium et aux rubéfiants : un large vésicatoire sur l'épigastre a

souvent réussi (Fouquier, Orfila). On combat les vomissements au moyen de la glace, du camphre, du musc, du colombo, de l'éther, etc.

Le choléra paraît avoir été connu dès la plus haute antiquité; son nom est grec; il est mentionné par Galien et par Celse. Il a été désigné à diverses époques sous une foule de noms divers. Depuis longtemps répandu en Europe sous la forme sporadique, il s'y est montré à plusieurs reprises sous la forme épidémique. La terrible *peste noire* qui emporta près de la moitié de la population de l'Europe au XIV[e] siècle, le *trousse-galant*, l'épidémie observée par Sydenham en 1669 et 1676, semblent avoir eu beaucoup d'analogie avec le choléra de nos jours. Ce dernier, parti en 1817 des bords du Gange, où ce mal est permanent, ravagea d'abord les îles de la mer des Indes, puis l'Arabie et l'Égypte, pénétra en Russie, et envahit vers 1830 l'occident de l'Europe et même l'Amérique: la France et l'Angleterre en ont été infestées en 1832, en 1849 et en 1854.—M. Bouillaud (1832), MM. Briquet et Mignot (1850) ont donné des *Traités du Choléra.*

CHOLÉRINE. *Voy.* CHOLÉRA LÉGER.

CHOLESTÉRINE (du grec *cholè*, bile, et *stéréos*, solide), matière grasse, solide, blanche et cristalline, qui compose souvent les concrétions biliaires. On en rencontre aussi en très-petite quantité dans la bile. La cholestérine, traitée par l'acide azotique, se convertit en un acide dit *cholestérique*, qui est solide, jaune orangé, fusible à 58°, peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool bouillant.

CHOLIAMBE (du grec *koleuô*, boiter, clocher), ou SCAZON, vers ïambique dont le dernier pied est un spondée au lieu d'être un ïambe, ce qui le fait *clocher* : les fables de Babrius sont dans ce mètre. Ex. :

Fŭlsĕ | rĕ quōn | dām cān | dĭdī | tĭbī | sōlēs.

CHONDROPTÉRYGIENS (du grec *chondros*, cartilage, et *ptéryx*, nageoire), nom donné par Artédi aux poissons dits aujourd'hui *Cartilagineux.*

CHOPE (de l'allemand *schœppen*), sorte de gobelet fort évasé, en forme de cône tronqué renversé, dont on se sert pour boire la bière, et dont l'usage a été récemment introduit de Belgique en France. Sa contenance est celle de la chopine.

CHOPINE (du bas latin *copa*, coupe, ou de l'allem. *schœppen*), anc. mesure de liquides en France, contenait la moitié d'une pinte, un peu moins de 5 décilitres.

CHOQUARD, *Pyrrhocorax* (c.-à-d. *corbeau roux*, à cause de la couleur de ses pattes), genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Conirostres, renferme plusieurs espèces, entre autres le *Choucas des Alpes* et le *Coracias huppé* ou *sonneur* (le *Crave* de Cuvier). Leur bec est médiocre, plus ou moins arqué, échancré à sa pointe ou non; les pieds forts, robustes; les tarses plus longs que le doigt de milieu, les ailes grandes et pointues, la queue légèrement arrondie. Ils ont le plumage noir avec des reflets d'un pourpre changeant au vert. Les Choquards ont les mœurs des corbeaux; ils sont très-sauvages, et habitent les plus hautes vallées des Alpes et des Pyrénées : ils nichent dans les fentes des rochers; l'hiver, ils descendent dans les plaines, et se répandent dans les contrées voisines.

CHOQUE, outil dont le chapelier se sert pour donner au feutre la forme de chapeau. Le choque est en cuivre jaune, presque carré, ayant l'un des côtés un peu contourné en rond, afin de mieux embrasser la forme du chapeau, et l'autre roulé à jour pour servir de poignée.

CHORAL (CHANT). *Voy.* CHANT (d'église).

CHORÉE (du grec *choréia*, danse), dite aussi *danse de Saint-Guy* ou *de Saint-Wit*, *scélotyrbe*, *choréomanie*, etc., maladie caractérisée par des mouvements involontaires et désordonnés d'un certain nombre de muscles, principalement des muscles des membres. Cette maladie attaque de préférence les enfants, les femmes, ceux qui ont un tempérament nerveux ou qui habitent un climat froid et humide. Elle peut être héréditaire. Ses causes les plus fréquentes sont: la peur, la jalousie, la colère, et toutes les émotions vives, l'onanisme, un accroissement trop rapide, les vers intestinaux, la menstruation difficile, une chute sur la tête, une surexcitation cérébrale.

La maladie peut n'occuper qu'un seul côté du corps (*hémichorée*); elle peut être bornée à la face, au cou, à l'un des membres, ou à un très-petit nombre de muscles, tels que ceux des yeux, de la bouche, d'un doigt. Lorsqu'elle est générale, tous les mouvements sont désordonnés; le malade ne peut tenir en place; il a peine à saisir les corps; sa marche est capricieuse, accompagnée de mouvements saccadés et irréguliers : c'est ce qui a fait donner à cette affection le nom de *chorée* ou danse. Les choréiques n'accusent pas de fatigue dans les membres, malgré les mouvements continuels qu'ils se donnent; en revanche, leur sensibilité est singulièrement exaltée : ils s'irritent ou pleurent sans motifs; plusieurs donnent des marques d'idiotisme. Certains médecins regardent cette maladie comme dépendant d'une lésion du cervelet; d'autres l'attribuent à une lésion des fonctions du tube intestinal, laquelle réagit sur le système musculaire. La chorée dure ordinairement de six semaines à trois mois; mais si elle passe à l'état chronique, elle peut durer des années. Il n'est pas rare de la voir récidiver. — Quant au traitement, on a vanté les émissions sanguines, générales et locales, mais surtout les purgatifs, tels que le calomel et le jalap; les toniques, comme le quinquina et les ferrugineux; les antispasmodiques, surtout lorsqu'on les unit à d'autres médicaments, tels que valériane, assa fœtida, musc, camphre, belladone, morphine, etc. On a également recours aux bains froids, par immersion ou par surprise, aux bains sulfureux, à l'électricité et aux exercices gymnastiques.

CHORÉE (en grec *choréios*), nom donné quelquefois chez les Grecs et les Romains au *trochée. Voy.* ce mot.

CHORÉGE (du grec *choros*, chœur, et *agô*, conduire). On nommait ainsi, chez les Athéniens, le citoyen qui était chargé, dans les fêtes où l'on donnait des jeux scéniques, de fournir le chœur : il devait l'instruire, le diriger, le costumer, et même le nourrir à ses frais. Les fonctions de chorége entraînaient à des frais considérables, mais elles ouvraient à celui qui les acceptait l'accès des premières magistratures.

CHORÉGRAPHIE (du grec *choros*, danse, et *graphô*, écrire, tracer), art de composer les ballets et d'écrire la danse à l'aide de différents signes, comme on écrit la musique à l'aide de figures ou de caractères désignés par la dénomination des notes. Jehan Tabourot, chanoine de Langres, est le premier qui ait écrit sur la *chorégraphie :* il publia en 1588, sous le pseudonyme de Thoinot Arbeau (anagramme de son nom), une *Orchésographie*, où il essayait de tracer, à l'aide des notes de la musique, les divers pas des danses. En 1701, Feuillet, maître de danse à Paris, fit paraître *la Chorégraphie ou l'Art d'écrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs;* sa méthode, perfectionnée par Dupré et Noverre, est encore en usage aujourd'hui. Pour les principaux chorégraphes, *Voy.* BALLET et DANSE.

CHORÉVÊQUE (du grec *chôra*, pays, campagne, et d'*évêque*), clerc qui exerçait la plupart des fonctions épiscopales dans les lieux où il était envoyé par les évêques. On fait remonter l'origine de cette dignité au temps des apôtres. L'usage s'en perdit vers le IX[e] siècle. Leurs fonctions passèrent, du moins en partie, aux archidiacres et aux archiprêtres. — A Trèves, la dignité de *Chorévêque* était attribuée à quatre chanoines. A Cologne, ce nom est encore donné au premier chantre; mais, dans ce cas, *chorévêque* signifie *évêque* ou chef *du chœur.*

CHORIAMBE, mètre de la poésie grecque et la-

tine, qui se composait d'un *chorée* ou *trochée* (¯˘) et d'un *iambe* (˘¯); d'où son nom. On appelait *vers choriambiques* ceux où dominait le choriambe :

Pāstŏr | quŭm trăhĕrĕt | pĕr frĕtă nā | vĭbŭs.

CHORION (du grec *chorion*, enveloppe), nom donné, en Anatomie, à l'enveloppe extérieure de l'œuf des mammifères. — On donne aussi le nom de *chorion* à la partie la plus épaisse de la peau.

CHORISTE, qui chante dans les *chœurs*. *V.* CHOEUR.

CHORIZONTE (du grec *chôrizô*, séparer), critiques grecs qui firent des poëmes d'Homère l'objet de leurs recherches, et en retranchèrent plusieurs passages qui leur semblaient interpolés. *Voy.* DIASCÉVASTES.

CHOROGRAPHIE (du grec *chôra*, contrée, et *graphô*, décrire), partie de la science géographique qui a pour objet de décrire l'ensemble d'une contrée, d'en indiquer les lieux remarquables, et, en général, tout ce qui peut en donner une idée précise. Elle diffère de la Topographie en ce qu'elle néglige tous les détails purement topographiques, tels que chemins, cours d'eau, accidents de terrain, etc.

CHOROÏDE (du grec *chorion*, chorion, et *eïdos*, ressemblance), membrane très-mince qui tapisse la partie postérieure de l'œil, offre en arrière une ouverture pour le passage du nerf optique, et se termine en avant vers la grande circonférence de l'iris, où elle se continue avec le cercle et les procès ciliaires. Ses deux surfaces sont tapissées d'un enduit brunâtre foncé, dit *enduit choroïdien*. La choroïde paraît composée de ramifications artérielles et veineuses, unies par un tissu cellulaire très-fin. On lui attribue pour fonction d'absorber les rayons lumineux qui ne servent pas à la vision.

On appelle *toile choroïdienne* un prolongement membraneux de la pie-mère, qui tapisse la face inférieure de la voûte à trois piliers, et qui se trouve tendu au-dessus du ventricule moyen du cerveau; *veines choroïdiennes* ou *de Galien*, les veines qui rampent dans la toile choroïdienne; *glande choroïdienne*, un corps d'une nature particulière qui, chez les poissons, sépare l'une de l'autre la membrane ruyschienne et la choroïdienne.

CHOU (du latin *caulis?*), *Brassica*, g. de la fam. des Crucifères et de la tribu des Brassicées, a pour caractères essentiels : un calice à sépales dressés, une silique presque cylindrique, grêle, à valves nerveuses; des graines unisériées, à cotylédons condupliqués. Ce genre renferme, outre le *Chou* proprement dit, le *Colza*, la *Rave*, le *Navet*, la *Navette*.

Le *Chou* proprement dit (*Brassica oleracea*, L.) est une plante herbacée et bisannuelle, demi-ligneuse, portant en son sommet des feuilles charnues, vertes, et des fleurs nombreuses, d'un jaune pâle, disposées en panicules. On peut en distinguer plusieurs variétés qui semblent être toutes issues du Chou sauvage (*Br. sylvestris*), qu'on trouve sur toutes les côtes maritimes de l'Europe : 1° le *Ch. vert*, appelé ainsi à cause de la couleur vert-glauque de son feuillage; il ne pomme jamais : ce qui le fait appeler par les botanistes *Br. acephala* (chou sans tête); on le nomme *Ch. frisé*, quand ses feuilles à lobes nombreux sont déchiquetées en lanières; sur les marchés, le chou vert est souvent appelé *Ch. de Beauvais*, et le chou frisé *Ch. d'Écosse*; — 2° le *Ch. cabu* (*Br. capitata*) ou *Ch. pommé*, qui a les feuilles entières, concaves, se recouvrant les unes les autres, de manière à former des pommes ou têtes : on en distingue deux variétés principales, celle à fleurs jaunes et celle à fleurs blanches, dite *Ch. de Milan*; trois autres variétés dignes d'être notées sont : le *Ch. quintal*, cultivé surtout en Allemagne, avec lequel on fait la *choucroute* (*Voy.* ce mot); le *Ch. rouge* ou *Ch. roquette* (*Br. erucu*), que l'on mange en salade ou confit, et dont on tire un sirop que la médecine emploie contre les inflammations chroniques du poumon; et le *Ch. à jets*, dit aussi *Ch. de Bruxelles*, *Ch. à mille têtes*, *Ch. à petites pommes*, poussant à l'aisselle de ses feuilles des jets couronnés par de petites têtes de la grosseur d'une noix : c'est un mets délicat; — 3° le *Ch.-fleur* (*Br. botrytis*), qui offre une masse charnue, mamelonnée ou grenue, blanche, que l'on mange (*V.* CHOU-FLEUR); — 4° le *Ch.-brocoli*, variété mitoyenne entre le chou-fleur et le chou vert, très-estimée. *Voy.* BROCOLI.

On nomme *Chou bâtard*, l'Arabette tourrette; *Ch. caraïbe*, le Gouet comestible, le Caladion; *Ch. de chien*, la Mercuriale des bois; *Ch. de Chine*, une Brède; *Ch. gras*, la Patience; *Ch. marin*, le Crambé; *Ch. de mer*, un Liseron; *Ch. oléifère*, le Colza; *Ch. palmiste*, le gros bourgeon qui termine la tige du Palmier; *Ch. poivré*, le Genêt.

CHOUCAS, nom vulgaire de plusieurs espèces de Corbeaux et de Passereaux, est donné principalement aux deux variétés de Corbeaux suivantes : le *Ch. des Alpes* (*Voy.* CHOQUARD), et le *Ch. de clocher* ou *Corneille d'église* (*Corvus monedula*), dit aussi *Corneillon*, répandu dans toute l'Europe et la Sibérie : il habite les clochers, les vieux bâtiments, les troncs d'arbres creux, et a, comme la pie, l'habitude de dérober tous les objets brillants qui sont à sa portée.

CHOUCROUTE (de l'allemand *sauerkraut*, chou aigri), aliment d'un usage presque général dans le Nord, se prépare avec le *chou quintal*, espèce de chou cabu dont le poids s'élève quelquefois jusqu'à 40 kilogr. On le coupe en rubans menus et fins qu'on mêle à du sel et à des graines de carvi ou de genièvre; on le laisse fermenter dans l'eau végétale que fournit le chou, puis on a soin de remplacer cette eau par une saumure faite à froid. Ainsi préparée et tenue dans un lieu frais, la choucroute se conserve fort longtemps, et garde toujours sa saveur acidulée. L'emploi de cet aliment à bord des vaisseaux qui font de longs voyages contribue puissamment à tenir les équipages en santé, et à les garantir du scorbut.

CHOUETTES, *Strix*, genre de l'ordre des Rapaces, famille des Nocturnes à tête grosse, avec des yeux très-grands, à pupilles énormes, dirigés en avant et plus ou moins complétement entourés par un cercle de plumes effilées; l'appareil du vol n'a pas une grande force. Les bois sont la demeure ordinaire des Chouettes, et elles passent la journée entière sur les branches des arbres les plus touffus, dans des buissons épais ou des vieux troncs. Elles se nourrissent de petits oiseaux, de taupes, de mulots, d'insectes, etc. Le genre *Chouette* renferme plusieurs sous-genres, tels que la *Chouette* proprement dite, le *Duc*, le *Chat-huant*, l'*Effraie* (*Voy.* ces mots). Le sous-genre Chouette proprement dit (*Surnia*) renferme la *Ch. commune* (*Strix ulula*), qui a le plumage varié de noir et de blanc et la queue d'un roux foncé. Ces oiseaux poussent souvent pendant la nuit des cris plaintifs que le peuple considère comme de mauvais présages. Ils rendent cependant de grands services à l'agriculture par l'immense quantité de rats, de mulots, d'insectes et de reptiles qu'ils détruisent. Les chouettes sortent de leur retraite au crépuscule, et surprennent les petits oiseaux endormis; mais si, en plein jour, elles sont forcées de quitter leur réduit, elles errent en aveugles, poussant des cris de détresse, et sont à leur tour poursuivies par les petits oiseaux jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un refuge. — Les anciens avaient consacré la chouette à Minerve, comme symbole de la sagesse et de la prudence. On trouve l'image de cet oiseau sur les monnaies athéniennes, et sur celles de beaucoup de villes de l'Italie ancienne et de l'Asie. La divinité égyptienne nommée Neith était représentée sous la forme d'une chouette.

CHOU-FLEUR, *Brassica botrytis*, race de choux qui sans doute dérive du chou vert. Les choux-fleurs ont une organisation singulière : les pédoncules des grappes de leurs fleurs sont rapprochés de leur base et

serrés les uns contre les autres; avant la floraison, ces pédoncules se déforment, se soudent ensemble et deviennent charnus ; ils ne se composent plus alors, pour la plupart, que de fleurs avortées. Le Chou-fleur a été apporté en France des pays orientaux au commencement du XVII^e siècle. Les trois principales variétés sont : le *Chou-fleur tendre*, le *demi-dur* et le *dur*. La culture du chou-fleur exige de grands soins. On sait que c'est un excellent légume quand il a été bien débarrassé par la cuisson de son âcreté.

CHRÉMATISTIQUE (du grec *chrêmata*, les biens), science des richesses, ou art d'acquérir des biens et de les conserver. Ce mot, employé par Aristote, a été adopté par quelques économistes modernes.

CHRÊME (SAINT-), du grec *chrisma*, onction, huile sacrée servant aux onctions qu'on fait dans certaines cérémonies de l'Eglise. C'est un composé d'huile d'olive et de baume (*opobalsamum*), que l'évêque seul a le droit de consacrer : la consécration s'en fait solennellement le Jeudi Saint. On l'emploie pour le baptême, la confirmation, pour la consécration des évêques, pour celle du calice, de la patène, des églises et des cloches.

CHRESTOMATHIE (du grec *chrèstos*, bon, agréable, et *mathéin*, apprendre), choix de poëtes ou de prosateurs, surtout d'auteurs grecs, ou de morceaux de leurs ouvrages, réunis en corps et coordonnés de manière à offrir aux commençants des difficultés progressives, et à les initier par degrés à la connaissance des langues.—C'était aussi le titre d'un ouvrage de Proclus, cité par Photius, où il énumérait les noms de tous les poëtes cycliques et la patrie de chacun d'eux.

CHRÉTIEN, celui qui fait profession de croire en Jésus-Christ. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* aux mots CHRÉTIEN et CHRISTIANISME.

*Roi très-chrétien*, titre qu'ont porté les rois de France depuis Childebert, vers 530, devint une expression de formule dans les bulles adressées aux rois de France à partir du pontificat de Paul II, en 1469.

CHRÉTIEN (BON), variété de poire. *Voy.* BON CHRÉTIEN.

CHRIE (du grec *chréia*, même signification). Chez les anciens, ce mot désignait un genre de composition apophthegmatique ou sentencieuse, dans lequel s'exercèrent les philosophes grecs, notamment après Aristippe. — Dans les écoles du moyen âge et dans l'ancienne Université, on désignait sous ce nom une sorte d'amplification d'un mot ou d'un fait mémorable qu'on donnait à faire aux élèves de rhétorique.

CHRISMAL (de *chrême*), vase dans lequel les anciens moines portaient sur eux de l'huile bénite pour en oindre les malades.

CHRISME, nom donné dans les anciens manuscrits au monogramme de Jésus-Christ. Il est formé d'un P (le ρ des Grecs) avec un X ou croix de Saint-André dessous. On écrit aussi XPS, XPI, (χρς, χρι), etc., par abréviation pour *Christus*, *Christi*.

CHROMAMÈTRE (du grec *chrôma*, note noire, et *métron*, mesure), instrument inventé en 1827 par M. Roller, et destiné à faciliter l'accord du piano à ceux qui n'ont pas l'habitude d'accorder. Il se compose d'un petit corps sonore, avec un long manche divisé par demi-tons, et monté d'une corde sur laquelle on fait glisser une pièce de bois ou d'ivoire nommée *capo-tasto*; c'est une sorte de sillet mobile qui varie les intonations selon les divisions du manche auquel il correspond. Une touche de clavier fait mouvoir un marteau qui agit sur sa corde et la fait résonner.

CHROMATES, sels composés d'acide chromique et d'une base. Les chromates sont remarquables par leur belle couleur jaune ou rouge; on les emploie dans la teinture et dans la peinture.

Le *Chr. de potasse* sert à préparer tous les autres chromates. Il existe dans le commerce deux chromates de potasse : l'un, d'un beau jaune citrin, légèrement amer, constitue le *sel neutre* ($CrO^3 + KO$), et présente une réaction alcaline; l'autre, le *sel acide* ou *bichromate de potasse* ($2CrO^3 + KO$), forme de larges tables d'un beau rouge orangé, et se produit quand on ajoute de l'acide nitrique à la solution du sel neutre. On obtient celui-ci en calcinant le fer chromé avec du nitre, épuisant la masse avec de l'eau et faisant cristalliser. Toutes les matières susceptibles d'absorber de l'oxygène, comme l'acide sulfureux, l'acide sulfhydrique, les matières colorantes végétales, jouissent de la propriété de ramener l'acide chromique de ces deux chromates à l'état d'oxyde vert de chrome. On fait une grande consommation de ces sels pour obtenir, sur soie et sur coton, les jaunes dits *jaunes aladins*, pour donner de la stabilité et des nuances nouvelles aux matières colorantes végétales. La fabrication de ces chromates expose les ouvriers à certaines maladies; elle exerce surtout une influence malfaisante sur la muqueuse du nez. Le tabac à priser serait, dit-on, un excellent antidote.

Le *Chr. de plomb* est un précipité jaune qu'on obtient en mélangeant l'un ou l'autre des chromates de potasse avec une solution d'acétate de plomb : c'est une des couleurs minérales les plus éclatantes; les carrossiers l'emploient pour peindre en jaune les caisses des voitures; on s'en sert aussi pour colorier les papiers de tenture, les différents tissus, les faïences et les autres poteries. On le vend, dans le commerce, en morceaux cubiques, sous le nom de *jaune de chrome*, et en trochisques, sous celui de *jaune de Cologne*. Sous cette dernière forme, il est mélangé de sulfate de plomb et de sulfate de chaux. La *pâte orange*, employée dans la peinture à l'huile et dans la fabrication des toiles et des papiers peints est un *chromate de plomb basique*, d'une belle couleur rouge, qu'on prépare en précipitant le chromate de potasse neutre avec de l'acétate de plomb basique.

CHROMATIQUE (du gr. *chrôma*, couleur, nuance), science des couleurs. *Voy.* COULEURS.

Ce mot désignait chez les anciens l'un des trois genres de leur musique, celui qui divisait chaque ton en trois, savoir : deux demi-tons et une tierce mineure. On l'appelait ainsi, dit-on, parce qu'il tenait le milieu entre les deux autres, comme les couleurs entre le noir et le blanc, ou parce que les Grecs notaient ce genre avec des caractères colorés. — Aujourd'hui on donne le nom de *chromatique* à une série ou succession de sons procédant par demi-tons, soit en montant, soit en descendant : c'est ainsi qu'on dit une *gamme chromatique*. — On désigne aussi par ce mot des morceaux renfermant beaucoup de modulations : telles sont les *Fantaisies chromatiques* de Séb. Bach.

CHROME (du grec *chrôma*, couleur), corps simple métallique, dont les combinaisons sont remarquables par leur belle coloration. Il est de la couleur de l'étain, très-cassant, très-peu fusible, et d'une densité de 5,9. Il se rencontre dans la nature, en combinaison avec le fer et l'oxygène, à l'état de *fer chromé*, et en combinaison avec le plomb et l'oxygène, sous forme de *plomb chromaté* ou *crocoïde*. On le trouve aussi, en petite quantité, dans quelques aérolithes, dans la serpentine, l'émeraude, l'olivine, le grenat-pyrope, etc.—Il forme avec l'oxygène deux bases salifiables, le *protoxyde* ($CrO$) et le *sesquioxyde* ($Cr^2O^3$), un *peroxyde* ($CrO^2$), et un acide, l'*acide chromique* ($CrO^3$). Les sels de protoxyde sont rouges; ceux de sesquioxyde sont verts, bleus ou violets. Ces derniers sont les plus communs. — Le chrome a été découvert en 1797 par Vauquelin.

CHROMIDES. Beudant a donné ce nom à une famille de minéraux qui a le chrome pour type.

CHROMIQUE (ACIDE), combinaison formée de chrome et d'oxygène ($CrO^3$). On l'obtient en belles aiguilles d'un beau rouge rubis, en ajoutant de l'acide sulfurique concentré à une solution de bichromate de potasse. Il est très-soluble dans l'eau, colore la peau en brun, et détruit un grand nombre de substances organiques. Il se convertit promptement en oxyde de chrome vert par l'action de la chaleur ; il éprouve

la même transformation au contact des substances organiques. Avec les bases, il forme les *chromates*.

CHROMIS (du grec *chrômis*, poisson que l'on croit être notre Ombrine), genre de poissons Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, caractérisé par la présence de deux petits cæcums au pylore, par ses dents en velours et par une ligne latérale interrompue. Le *Chromis vulgaire* ou *Castagneau*, petit poisson de la Méditerranée, est le type du genre.

CHROMO-DURO-PHANE (du grec *chrôma*, couleur, du latin *durus*, dur, et du grec *phainô*, paraître, briller), vernis brillant et durable, nouvellement inventé pour mettre les appartements en couleur.

CHROMOLITHOGHAPHIE. *Voy.* LITHOCHROMIE.

CHROMULE. *Voy.* CHLOROPHYLLE.

CHRONIQUE (du gr. *chronos*, temps), nom donné aux histoires générales ou particulières dans lesquelles les faits sont classés dans leur simple ordre de succession, et ordinairement sans réflexion aucune; il se donne plus particulièrement aux vieilles narrations du passé, surtout du moyen âge. Telles sont les *grandes Chroniques de France* ou *Chroniques de St-Denis*, écrites dans l'abbaye de Saint-Denis et traduites du latin en français par Guillaume de Nangis; la *Chr. du religieux de St-Denis*, récemment publiée par MM. Bellaguet et Magin. *V.* au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* l'art. SAINT-DENIS (CHRONIQUE DE).—On étend le nom de *Chroniques* aux récits historiques de Villehardouin, de Flodoart, de Froissart, de Monstrelet, etc.

Il a été formé de nombreux recueils de *Chroniques* : les principaux sont ceux de Grævius, de Muratori, pour l'Italie; de Leibnitz, de Meibomius, de Bernard Pez, de G.-H. Pertz, pour l'Allemagne; et pour la France, ceux de Duchesne, de D. Bouquet et autres Bénédictins (*Recueil des Historiens de France*), de Buchon (*Collection des Chroniques nationales*).

On connaît sous le nom de *Chronique scandaleuse*, une histoire de Louis XI, depuis 1460 jusqu'en 1483, attribuée à Jean de Troyes, greffier de l'hôtel de ville de Paris.— On entend ordinairement par ce nom un recueil d'anecdotes galantes.

En Médecine, on appelle *maladies chroniques*, par opposition à *maladies aiguës*, toutes les affections dont la durée est prolongée. Cette expression implique l'idée d'une maladie dépourvue de phénomènes violents et qui parcourt lentement ses périodes.

CHRONOGRAMME (du grec *chronos*, temps, et *gramma*, lettres), sorte d'anagramme dans laquelle les lettres *numérales*, c.-à-d. celles qui, chez les Romains, tenaient lieu de nombres, étant additionnées ensemble, donnent le millésime ou la date d'un événement mémorable : tel est ce distique de Godard sur la naissance de Louis XIV, qui eut lieu en 1638, le jour où la constellation de l'Aigle se trouvait en conjonction avec le Cœur du Lion :

eXorIens DeLphIn aqVILa CorDIsqVe LeonIs
CongressV gaLLos spe LætItIaqVe refeCIt.

Les lettres capitales additionnées ensemble comme chiffres font justement 1638.

CHRONOLOGIE (du grec *chronos*, temps, et *logos*, discours), science qui a pour objet de faire connaître les divisions du temps chez les différents peuples et de classer dans leurs rapports de succession ou de simultanéité tous les faits passés. De là, deux parties : l'une théorique, dite *Chronologie mathématique* ou *astronomique*, qui traite des divisions du temps fournies par la nature, comme les révolutions de la lune, les solstices, les équinoxes, les éclipses, etc.; l'autre pratique, dite *Chronologie historique*, qui distribue les événements dans le temps et marque leur époque. Les époques elles-mêmes se distinguent en *époques civiles*, partant d'un fait qui a exercé une grande influence sur un peuple et après l'accomplissement duquel on date les années, comme la Création du monde, la 1re Olympiade, la fondation de Rome, la naissance de J.-C., la fuite de Mahomet, etc. : c'est ce qu'on appelle *ère*; et en *époques* ou *périodes historiques*, choisies plus ou moins arbitrairement par les historiens. — Dans l'antiquité il y eut presque autant de chronologies particulières que de peuples d'origines différentes, et c'est une des grandes difficultés de la science d'établir la concordance entre les diverses chronologies (*Voy.* ÈRE et CALENDRIER). La réforme du calendrier par Jules César amena une supputation uniforme du temps, qui se répandit dans tout l'empire romain, puis, avec la religion chrétienne, par toute la terre. Aujourd'hui, chez tous les peuples chrétiens de l'Europe, l'ère et la division de l'année sont les mêmes; seulement les chrétiens grecs d'Europe et d'Orient se servent encore du calendrier Julien non corrigé. Les Mahométans ont des années lunaires qu'ils datent de l'hégire. A ces systèmes divers, il faut encore ajouter ceux des Juifs modernes, des Hindous et des Chinois. — Malgré les travaux des plus habiles chronologistes, il règne beaucoup d'incertitude sur la date précise des événements qui se rapportent aux premiers temps historiques. Plus de cent quarante opinions ont été émises sur la seule date de la création du monde; les certitudes chronologiques de l'Égypte ne remontent pas au delà de la 16e dynastie. Chez les Grecs, on ne peut rien affirmer de certain au delà du xe siècle avant J.-C., et ainsi de la plupart des autres peuples, la Chine exceptée.

La chronologie est une science toute moderne : ceux qui l'ont le plus avancée sont Scaliger, le P. Labbe, Ussérius, le P. Pétau, Newton, Fréret, Lenglet-Dufresnoy, Desvignoles, Ideler, Daunou. Parmi les ouvrages de chronologie les plus importants, il faut citer l'*Art de vérifier les dates* des Bénédictins dernière édit., 1783-87, 3 v. in-fol.), continué par le marquis Fortia d'Urban; les *Tables chronologiques* de J. Blair; les *Tablettes chronologiques* de Lenglet-Dufresnoy (1778, 2 vol. in-8); le *Système chronologique* de Newton, avec les observations de Fréret; le *Manuel de chronologie mathématique et technique* de Louis Ideler (Berlin, 1825, 2 vol. in-8); et parmi les abrégés, le *Résumé de Chronol.* de Champollion-Figeac, 1830, et la *Chronol. univ.* de M. Ch. Dreyss, 1853.

CHRONOMÈTRE (du grec *chronos*, temps, et *métron*, mesure), dit aussi *garde-temps* et *montre marine*, montre ou horloge mesurant les plus petites fractions de temps avec une parfaite exactitude. On construit aujourd'hui des chronomètres qui permettent d'apprécier exactement un dixième de seconde. Les chronomètres servent en mer pour trouver la longitude; on les emploie aussi dans les recherches de physique pour évaluer le temps avec précision. On est parvenu à corriger dans les chronomètres les effets de la dilatation, à rendre parfait l'isochronisme du spiral régulateur, à régulariser le mouvement des engrenages, et à rendre presque nul le frottement de toutes les pièces; mais il n'a pas encore été possible de détruire les effets des forces magnétiques ou électriques auxquelles les pièces métalliques dont se compose l'instrument sont successivement exposées dans les différentes parties du globe qu'elles traversent. Les montres marines ont été particulièrement perfectionnées en Angleterre par Harrison, Kendal et Graham, et en France par Berthoud, Leroy, Bréguet et M. Lieussou.

CHRYSALIDE (du grec *chrysos*, or, à cause de l'éclat métallique dont brillent quelques chrysalides), nom qu'on donne à la *nymphe* de tous les insectes, s'entend surtout de celle des Lépidoptères ou de la 1re métamorphose que subit la chenille avant de devenir papillon. En cet état, l'insecte est comme emmaillotté dans une enveloppe qui le cache entièrement ou qui en dessine les contours; il ne prend aucune nourriture, et reste dans l'immobilité la plus complète. Certaines chrysalides (celles des mouches, par

exemple) ont la forme d'une petite graine ovoïde : on les appelle vulgairement *fèves;* celles des papillons diurnes sont plus ou moins anguleuses, tandis que celles des papillons nocturnes et crépusculaires sont toujours arrondies et cylindrico-coniques. La couleur des chrysalides diurnes est généralement brillante et métallique, ce qui leur a valu le nom d'*Aurélies;* les autres sont ordinairement brunes ou noires. Certaines chrysalides sont renfermées dans une enveloppe de soie fine dite *cocon* (vers à soie); d'autres sont nues et suspendues par leur extrémité inférieure à un tissu de soie (papillons diurnes); quelques-unes sont enfoncées dans la terre (sphinx); d'autres enfin attaquent la fourrure et les étoffes de laine, et se font, aux dépens des poils et de la laine, un petit étui dans lequel s'accomplit la métamorphose. Ces insectes restent à l'état de chrysalide plus ou moins longtemps, suivant les saisons ou les espèces. Le moment de l'éclosion arrivé, le papillon s'échappe par une fente qui se fait au dos.

CHRYSANTHÈME (du grec *chrysos,* or, et *anthémon,* fleur), *Chrysanthemum,* genre de la famille des Composées, intermédiaire entre le genre Leucanthème et le genre Pyrèthre, comprend des herbes ou des arbrisseaux originaires de l'Europe et de l'Afrique, dont les fruits sont à trois côtes ou à trois ailes. Les plantes cultivées dans nos jardins sous le nom de *Chrysanthèmes* appartiennent au genre Pyrèthre. On donne souvent le nom de *Chrysanthème des Indes* à l'*Anthémis à grandes fleurs,* belle plante vivace, originaire de la Chine, à tiges nombreuses, droites et garnies de feuilles découpées, d'un vert clair; à fleurs aussi très-nombreuses, radiées, et ressemblant assez, sauf la couleur, aux Reines-Marguerites. Il y a des Chrysanthèmes blancs, roses, violets, pourpres, jaunes, bruns, etc. Souvent les fleurons s'allongent et présentent une fleur globuleuse en forme de houppe; quelquefois ils se roulent en tubes, comme la Reine-Marguerite-anémone.

CHRYSARGYRE (du grec *chrysos,* or, et *argyrion,* argent), impôt qui, dans l'empire grec, se payait tous les 4 ans, et était supporté par les marchands et les gens de mauvaise vie; il se payait en or et en argent. Établi par Constantin, il fut aboli par Anastase

CHRYSIDES (du grec *chrysos,* or), tribu d'insectes Hyménoptères, famille des Pupivores, renferme des insectes de petite taille, dont le corps a partout la même largeur. Ils ont la tête inclinée, les antennes de 12 articles, coudées et filiformes, le thorax cylindrique, l'abdomen ovalaire; leurs téguments brillent de tout l'éclat de l'or et des pierreries. Les chrysides pondent leurs œufs dans le nid de quelque autre Hyménoptère qu'ils dévorent ensuite. Le type de cette tribu est le genre *Chrysis,* dont la principale espèce, la *Chr. ignita,* est commune en Europe.

CHRYSOBALANUS (du grec *chrysos,* or, et de *balanos,* gland ou fruit analogue), nom latin du genre *Icaquier,* ainsi nommé à cause de la couleur du fruit.

CHRYSOCALQUE (du grec *chrysos,* or, et *calchos,* airain), qu'on écrit aussi *chrysocal* et *chrysocale,* alliage de cuivre et de zinc qui offre plus ou moins l'apparence de l'or. On le nomme aussi *similor, or de Manheim, alliage du prince Robert, cuivre jaune* ou *laiton. Voy.* CUIVRE JAUNE.

CHRYSOCHLORE (du grec *chrysos,* or, et *chlôros,* verdâtre), *Chrysochloris,* genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers et de la famille des Insectivores, renferme des animaux assez semblables aux taupes, ayant le museau court, large et relevé; les pieds de devant courts, robustes, propres à fouiller la terre, et munis de trois ongles seulement. Ces animaux sont remarquables par les reflets irisés et chatoyants de leur robe. Une des plus belles espèces est le *Chr. du Cap,* au poil brun, à reflets vert-métallique.

CHRYSOCOLLE (du grec *chrysos,* or, et *colla,* colle), nom donné par les anciens à une substance verte dont ils se servaient pour souder l'or et les autres métaux, et qui paraît être un silicate de cuivre. On a aussi donné ce nom au Borax, qui sert au même usage.

CHRYSOLITHE (du grec *chrysos,* or, et *lithos,* pierre), nom donné par les anciens lapidaires à diverses substances minérales, notamment à la *cymophane,* au *péridot,* à l'*apatite,* etc., à cause de leur teinte dorée. — La chrysolithe était la dixième des pierres précieuses dont était orné le *Rational* du grand prêtre des Hébreux; elle portait gravé le nom de Zabulon. Elle était transparente, de couleur d'or, et mêlée de vert jetant un beau feu.

CHRYSOMÈLE (du grec *chrysos,* or, et *mêlon,* pomme), *Chrysomela,* genre d'insectes Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, type de la tribu des Chrysomélines : tête engagée dans le prothorax, palpes à quatre articles, dont le dernier est plus court et glandiforme, antennes de onze articles, élytres globuleuses et enveloppant complétement le corps. Les Chrysomèles brillent des couleurs les plus vives; elles se nourrissent de feuilles, et vivent en société. En général, elles fuient la lumière du jour. — La Chrysomèle passe pour odontalgique. Dans le commerce, on falsifie les Cantharides en y mêlant des Chrysomèles, qui ont quelque ressemblance avec elles.

CHRYSOPHRYS, nom scientifique de la DAURADE.

CHRYSOPRASE (du grec *chrysos,* or, et *prasos,* vert), variété d'agate vert-pomme qui doit sa couleur à l'oxyde de nickel. — La *Chrysoprase d'Orient* est une variété de topaze qui est d'un jaune verdâtre.

CHULARIOSE (du grec *khulos,* suc). *Voy.* SUCRE.

CHUTE, effet de la pesanteur sur les corps abandonnés à eux-mêmes. *Voy.* PESANTEUR.

En Géographie physique, *chute* est synonyme de *cataracte* et *de cascade. Voy.* ces mots.

En Horlogerie, on appelle *chute* l'espace parcouru par la roue de rencontre, et le petit coup qui résulte du choc d'une dent avec l'entre-palette. Dans un échappement bien fait, il faut que la chute soit égale sur chaque palette.

En Médecine, on entend par *chute de la luette, du rectum,* etc., le relâchement de ces divers organes.

CHYLE (du grec *chylos,* suc, humeur), fluide qui forme le sang; il est séparé des aliments pendant l'acte de la digestion; puis les vaisseaux dits *chylifères* le pompent à la surface de l'intestin grêle, et le portent dans le sang (*Voy.* CHYLIFICATION). C'est un liquide blanc, opaque, ayant à peu près l'aspect du lait, une saveur salée et alcaline, et une odeur particulière; il est d'abord peu coagulable, mais il le devient davantage dans les ganglions mésentériques, où il prend une teinte rosée; enfin, dans le canal thoracique, et près d'arriver dans la masse du sang, il est manifestement coagulable, et ses particules ne diffèrent de celles du sang que par une couleur moins foncée. Abandonné à lui-même, il se partage, comme le sang, en sérum albumineux et en caillot; mais il contient de plus une matière grasse particulière.

CHYLIFÈRES (VAISSEAUX), dits aussi *veines lactées,* vaisseaux lymphatiques des intestins qui s'emparent du *chyle* et le conduisent au canal thoracique. Ils sont très-nombreux dans l'intestin grêle, et rares dans le gros intestin. A la sortie du premier, ils sont logés dans l'épaisseur du mésentère; ils aboutissent d'abord aux ganglions mésentériques, puis vont se terminer par plusieurs troncs dans la partie lombaire du canal thoracique, près de l'ouverture aortique du diaphragme, à l'endroit où se trouve le réservoir de Pecquet. Ces vaisseaux ont été entrevus pour la première fois en 1621 par Aselli; mais cet anatomiste n'en devina pas les fonctions.

CHYLIFICATION. Ce mot désigne : 1° l'élaboration qu'éprouve le chyme dans l'intestin grêle sous l'influence de la bile et du suc pancréatique, élaboration qui le rend apte à fournir le *chyle;* 2° l'action ab-

sorbante que les vaisseaux chylifères exercent sur le chyme à la surface des intestins, et qui a pour résultat la formation et la circulation du chyle. L'absorption du chyle commence à la fin du duodénum, continue dans le jéjunum, et cesse à la fin de l'iléon. D'après Magendie, la quantité de chyle versée dans la circulation est au moins de 190 grammes par heure pendant les deux ou trois heures que dure la chylification; mais, hors le temps de la digestion, il n'y a que très-peu de chyle, et, après vingt-quatre heures d'abstinence, les vaisseaux chylifères ne contiennent plus que de la lymphe.

CHYME (du grec *chymos*, suc), sorte de bouillie plus ou moins homogène, semi-liquide, de couleur grisâtre ou brunâtre, d'une saveur douceâtre ou acide, d'une odeur fade et nauséabonde, que forme la masse alimentaire après avoir subi dans l'estomac un premier degré d'élaboration, qu'on appelle *chymification.* Le chyme se rencontre dans l'estomac, le duodénum et le commencement du jéjunum. A mesure qu'il continue son trajet dans l'intestin grêle, il se dépouille, par suite de l'absorption intestinale, des principes propres à la formation du *chyle;* et, arrivé, dans le gros intestin, il se change de plus en plus en une masse excrémentitielle qui, à l'extrémité des voies digestives, constitue les *matières stercorales.*

CIBLE (de l'allem. *scheibel*, diminutif de *scheibe*, disque, but), espèce de but sur lequel l'infanterie et surtout les tirailleurs s'exercent au tir du fusil ou de la carabine. C'est ordinairement un cadre ou châssis assujetti avec des pieux, et portant une toile ou un carton blanc où sont grossièrement figurés des soldats ou d'autres marques pour servir de but. Les premiers tirs à la cible ne paraissent pas remonter au delà du XVe siècle : ils furent établis en 1429. De nos jours, on y exerce fréquemment les soldats. Une décision de 1825 accorde des prix aux plus habiles tireurs.

CIBOIRE, en latin *ciborium* (de *cibus*, aliment; ou du grec *kiborion*, espèce de courge dont on faisait des vases à boire), vase destiné à la conservation des hosties consacrées. Le saint ciboire doit être d'or ou d'argent doré à l'intérieur : il est bénit, mais non consacré. L'Église ordonne de changer les hosties et de purifier le ciboire au moins tous les quinze jours. — Autrefois on appelait aussi *ciboire* un petit dais élevé au-dessus du maître-autel : quelquefois on suspendait sous ce dais une colombe d'or ou d'argent représentant le Saint-Esprit, et dans l'intérieur de laquelle on conservait l'eucharistie pour les malades.

CIBOULE et CIBOULETTE (du latin *cipula*, diminutif de *cæpa*, oignon). On appelle ainsi deux petites espèces d'ail que l'on cultive pour le service des cuisines. La *Ciboule* (*Allium fistulosum*) est originaire des montagnes froides de l'Europe et de l'Asie. Ses bulbes allongées forment une touffe d'où s'élance une tige terminée par une tête conique semblable à celle de l'ail commun, dont elle a l'odeur, mais moins forte. Elle se sème dans une terre légère, et en deux saisons : soit en février et mars, et alors on la repique à distance en avril et mai, soit vers la mi-juillet, pour être replantée en avril et mai suivants. On en connaît trois variétés : la *C. ordinaire*, la *C. hâtive* et la *C. blanche.*—La *Ciboulette* ou *Civette* (*Allium schœnoprasum*) a les feuilles beaucoup plus minces que celles de la ciboule; elle se multiplie par les caïeux, que l'on sépare tous les trois ans; ses fleurs violettes forment une petite boule d'un assez joli effet. Elle croît spontanément dans les prairies des Alpes et dans le Midi de la France. On la nomme aussi *Appétit*, parce qu'elle est pour l'estomac un stimulant actif.

CICADAIRES (du latin *cicada*, cigale, qui en est le type), famille d'insectes Hémiptères, section des Homoptères : ils sont caractérisés par des antennes toujours terminées par une soie, des ailes entièrement diaphanes, et disposées en toit pendant le repos. Tous ces insectes vivent sur les végétaux, qu'ils percent avec leur trompe; la plupart sont propres aux pays chauds. — A cette famille appartiennent les genres *Cigale* (genre type), *Fulgore*, *Tettigomètre*, *Membrace*, *Centrote*, *Cercope*, etc.

CICATRICE (du latin *cicatrix*, même signification), tissu fibro-celluleux qui réunit les solutions de continuité des corps vivants. La *cicatrisation* est la série d'opérations par lesquelles la nature accomplit cette réunion. Lorsque les chairs sont seulement divisées et qu'il n'y a point d'inflammation, le recollement s'opère rapidement à l'aide de la lymphe coagulable qui se répand dans l'interstice et se solidifie en adhérant des deux côtés. Mais lorsqu'il y a eu perte de substance, la plaie s'enflamme, puis suppure; si elle est de quelque étendue, on la voit se couvrir de granulations coniques et rouges, dites *bourgeons charnus;* bientôt apparaît une membrane rouge et mince qui s'étend de proche en proche, et qui, prenant chaque jour plus de consistance, finit par fermer totalement la plaie. La cicatrice, une fois formée, reste quelque temps rouge, molle et susceptible de se rompre; sa sensibilité est extrême et l'épiderme qui la couvre se renouvelle plus fréquemment que dans les autres parties. Dans la suite, elle prend une teinte plus blanche que le reste de la peau, dont elle diffère d'ailleurs par l'absence de follicules sébacés, de bulbes pileuses et de transpiration. *Voy.* CAL.

CICCA, genre de la famille des Euphorbiacées, est composé d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, petites; à fleurs fasciculées, monoïques ou dioïques; à calice quadriparti, renfermant dans les mâles 4 étamines et dans les femelles un ovaire à 4 loges devenant un fruit charnu. La plupart des espèces croissent dans l'Asie tropicale. Le *C. disticha*, vulgairement *Chéramélier* ou *Chérambolier*, est cultivé dans l'Inde et aux Antilles : son fruit, dit *Cerise des Iles* et *Cerise de l'Inde*, offre aux habitants une nourriture saine et agréable. Le bois renferme un suc blanc, âcre et purgatif, et les feuilles sont employées en décoction comme sudorifiques.

CICER, CICÉROLE, plante. *Voy.* POIS CHICHE.

CICERO, caractère typographique, entre la *philosophie* et le *saint-augustin*, dont la force est de *onze points* (une ligne cinq sixièmes). Il est ainsi nommé parce que ce fut avec ce caractère que les premiers imprimeurs qui allèrent à Rome (en 1467) imprimèrent les *Épîtres familières de Cicéron* en latin.

CICERONE (de *Cicéron*, comme qui dirait *savant*), nom donné en Italie aux individus qui, moyennant salaire, font métier de montrer aux étrangers les curiosités des villes. Les *Ciceroni*, pour la plupart très-importuns, sont bien souvent le fléau des voyageurs.

CICINDÈLE (du latin *cicindela*, mouche luisante), genre d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers : tête saillante, mandibules très-développées, fortement dentées intérieurement, susceptibles d'un très-grand écartement quand l'insecte veut s'en servir; yeux très-gros. Ces insectes habitent ordinairement les endroits sablonneux, vivent de chasse, et volent avec rapidité. Ils donnent leur nom à la tribu des Cicindélètes, qui, avec le genre *Cicindèle* qui en est le type, comprend les genres *Manticore*, *Thérate* et *Colliure.*

CICUTAIRE (de *cicuta*, ciguë), *Cicutaria*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Amminées, renferme des plantes vénéneuses, au nombre desquelles est la *C. aquatique* (*Ciguë vireuse* de Linné), commune dans les contrées marécageuses du nord de la France et de l'Allemagne. Sa tige, rameuse et haute de 1 m. environ, est garnie de feuilles amples, découpées en folioles dentées; les fleurs sont blanches; la racine, charnue, creuse et coupée de diaphragmes, répand un suc jaunâtre, qui est vénéneux comme tout le reste de la plante. On la regarde comme un poison plus actif encore que la *grande ciguë. Voy.* CIGUË.

CICUTINE (de *cicuta*, ciguë), alcaloïde particulier

dont on a reconnu la présence dans la grande ciguë : c'est la même substance que la *Conine. Voy.* ce mot.

CIDRE, autrefois *Sidre* (du latin *sicera*, tiré lui-même de l'hébreu *sichar*, liqueur fermentée), boisson faite avec le jus de pommes, et dont l'usage remplace le vin dans quelques contrées, surtout dans le nord-ouest de la France. Pour le fabriquer, on expose d'abord quelques jours les pommes au soleil dans un lieu sec; on les pile ensuite dans un moulin à meules verticales, tournant dans une auge circulaire; quand elles sont à demi écrasées, on les brasse avec un cinquième de leur poids d'eau de bonne qualité; puis on les met dans une cuve où on les laisse fermenter; le cidre est parfait quand il est limpide, d'une belle couleur d'ambre, sans acidité ni fadeur. Le cidre tourne facilement à l'aigre, et il faut le boire aussitôt qu'il est tiré. Pour l'empêcher de perdre sa douceur et le faire mousser, on jette dans le tonneau qui doit le contenir du moût de raisin réduit en sirop avec du miel; on verse le cidre par-dessus et on roule en tous sens. Quand on veut conserver du cidre mousseux, on le tire après cinq ou six jours et on le met dans des bouteilles de grès ou dans des barils cerclés en fer. Quelques fabricants clarifient le cidre à l'aide de l'acétate de plomb; mais, à la suite de cette opération, une partie du sel de plomb reste dans le cidre, ce qui occasionne souvent des coliques saturnines: pour prévenir ces accidents, il a été défendu en 1852 d'employer ce mode de clarification. — Le meilleur cidre s'est fabriqué de tout temps en Normandie, notamment dans les vallées de Bray et d'Auge : on cite surtout le cidre de Montigny, de Préaux, de Quièvreville, de Houppeville, etc.; on fabrique un cidre très-spiritueux dans l'île de Guernesey. — On appelle *petit cidre* ou *boisson*, un cidre étendu d'eau, qui ne peut pas se conserver; *poiré*, un cidre fait avec du jus de poires. On imite le cidre avec les fruits du cormier, avec le jus du sorgho, avec un mélange d'eau, de verjus, de vinaigre, de sucre, de fleurs de sureau, etc.

CIEL (en latin *cœlum*, du grec *coilos*, creux, concave), partie supérieure du monde qui nous environne de toutes parts, et à laquelle les astres nous paraissent attachés. Les anciens attribuaient au ciel de la solidité et en faisaient une voûte de cristal; on sait aujourd'hui que ce n'est que l'espace vide, et qu'il doit sa couleur azurée à la masse d'air qui entoure notre globe. Les Grecs avaient divinisé le Ciel sous le nom d'Uranus : c'était le plus ancien de leurs dieux.

Dans le langage des Théologiens, le *ciel* est le séjour du bonheur éternel : nous concevons ce lieu comme placé au delà de l'espace immense que nous voyons au-dessus de nous. Les Musulmans admettent jusqu'à 9 cieux, dans chacun desquels s'augmente la félicité qui attend les croyants. *V.* PARADIS et EMPYRÉE.

CIERGE (du latin *cereus*, dérivé de *cera*, cire), longue chandelle de cire, légèrement conique, que l'on allume durant les cérémonies religieuses. — L'usage des cierges provient de la nécessité où furent les premiers chrétiens de se servir de flambeaux pour célébrer les saints mystères dans l'obscurité des catacombes. Il est possible, en outre, qu'on y ait attaché de bonne heure des idées mystiques; peut-être enfin les cierges rappellent-ils les lampes qui brûlaient en plein jour dans le temple de Jérusalem. — On appelle *cierge pascal* un cierge de grande dimension que l'on bénit dans chaque paroisse pour la fête de Pâques : cette bénédiction se fait à l'office du samedi saint avant la messe; le diacre attache au cierge cinq grains d'encens qui rappellent les cinq fêtes mobiles de l'année des chrétiens; on l'allume avec le feu nouveau qui se fait le samedi saint dans les églises. On fait remonter l'origine de cet usage au concile de Nicée, en 325.

On a donné le nom de *Cierge* à des végétaux dont la tige est excessivement allongée, tels que le *C. amer* ou *laiteux* (Euphorbia canariensis et Euphorbia antiquorum); le *C. maudit* (Verbascum nigrum); le *C. de Notre-Dame* (Verbascum thapsus); le *C. du Pérou*, espèce de Cactus. *Voy.* CACTIER.

CIGALE, *Cicada*, genre d'insectes Hémiptères, de la section des Homoptères, type de la famille des Cicadaires, a pour caractères essentiels des antennes très-courtes, à 6 articles; la tête courte, large et comme tronquée antérieurement, avec 3 petits yeux lisses sur le sommet; des ailes gazées, à nervures saillantes, disposées en toit et dépassant le corps; son abdomen, renflé et conique, est muni à sa base, mais chez les mâles seulement, d'un organe propre à produire ce son monotone qu'on appelle improprement le *chant de la cigale* : ce sont deux membranes élastiques, situées dans le premier anneau de l'abdomen et munies de parties coriaces dont le frottement produit un effet analogue à celui de la roue qui fait vibrer la corde dans une vielle. Les cigales sont plus communes et plus grandes dans les pays chauds que dans les nôtres. Elles vivent de préférence dans les forêts et se nourrissent de la séve des arbres qu'elles percent de leur trompe. Le type du genre est la *C. plébéienne* (*C. plebeia*), qu'on trouve dans le midi de l'Europe. Elle est d'un brun noirâtre ou jaunâtre, et longue de 4 centim. : c'est la seule qu'on trouve dans le midi de la France; on la rencontre quelquefois jusqu'à Fontainebleau. — La cigale était consacrée à Apollon; elle n'en était pas moins aussi le symbole des mauvais poëtes.

CIGARE (de l'espagnol *cigarro*), petit cylindre formé d'une feuille de tabac à fumer roulée sur elle-même ou de brins de tabac enveloppés dans une feuille. On fume le cigare soit en le mettant immédiatement en contact avec la bouche, soit à l'aide de *porte-cigares* en paille, en os, en ivoire, en ambre, etc. En France, la régie offre aux consommateurs un choix de cigares infiniment varié, depuis le *panatelas de la Havane*, qui est le plus estimé, jusqu'au *cuartas de Manille*, qui est le moins bon. *Voy.* TABAC.

On a donné le nom de *cigarettes* (en espagnol *cigaritos*) à de petits cigares que le consommateur fait lui-même avec du tabac découpé et roulé dans un petit morceau de papier ou de paille de maïs. — On fait aussi des *cigarettes* de camphre et autres préparations.

CIGOGNE, *Ciconia*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Cultrirostres, voisin du Héron et de la Grue, renferme les genres *Cigogne* proprement dit, *Jabiru*, *Ombrette*, *Tantale* et *Spatule*. — Les Cigognes proprement dites ont le bec long, conique, pointu et fendu en avant des yeux, le cou et les pieds très-longs, 4 doigts, dont 3 antérieurs réunis par une membrane. On distingue les vraies *cigognes*, qui ont la tête emplumée, et les *marabous*, qui ne l'ont pas et qui ont le bec très-gros. La cigogne a des mouvements lents et mesurés; elle n'a d'autre cri que le clapotement qui résulte du choc de ses mandibules l'une contre l'autre : elle ne le fait guère entendre que quand elle est effrayée. Cet oiseau vit le long des rivières et dans les marais, où il se nourrit principalement de reptiles, d'oiseaux, de poissons, etc. Il établit son nid sur des arbres élevés ou sur le haut des maisons. Quoique les cigognes aient des ailes de médiocre étendue, elles peuvent franchir d'un essor soutenu d'immenses espaces. Tous les ans, à la fin de l'été, elles quittent les contrées du Nord pour aller s'abattre en Afrique, particulièrement sur les bords du Nil. Les cigognes sont d'un naturel très-doux et se familiarisent aisément avec l'aspect de l'homme; elles sont aussi remarquables par le vif attachement qu'elles témoignent pour leurs petits. Ces qualités et la guerre de destruction qu'elles font aux reptiles et autres animaux malfaisants avaient fait de la cigogne l'objet d'un culte religieux chez les anciens : les Grecs l'avaient consacrée à Junon; les Romains en avaient fait l'emblème de la piété filiale; en beaucoup d'endroits, surtout

en Égypte et même en Hollande, leur vie est protégée par des lois ou des coutumes locales.

La *C. blanche* (*C. alba*), type des Cigognes proprement dites, est haute de 1 mètre à 1m,20; elle a les pennes des ailes noires, le bec et les pieds rouges.

CIGUE (du latin *cicuta*), *Conium* de Linné, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, est caractérisé par ses fleurs blanches, ses fruits globuleux, relevés de côtes crénelées en forme de petits tubercules, renfermés dans un involucre de plusieurs folioles linéaires, étalées en tous sens. Il renferme des plantes herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, dont la principale espèce est la *Grande Ciguë* ou Ciguë proprement dite (*Conium maculatum*), aux feuilles grandes, d'un vert très-foncé et un peu luisantes, célèbre chez les anciens comme plante vénéneuse, dont on extrayait, à Athènes, le poison destiné à certains condamnés : Socrate et Phocion burent la ciguë.

Deux plantes, appartenant à des genres tout différents du précédent portent aussi vulgairement le nom de Ciguë, à cause de leurs propriétés vénéneuses; ce sont : la *Petite Ciguë*, ou *Ciguë des jardins*, qui n'est qu'une Æthuse (*Æthusa cynapium*), et qui se confond facilement avec le Persil (*Voy.* ÆTHUSE); la *Ciguë vireuse* ou *Cicutaire*. *Voy.* ce mot.

La *Grande Ciguë* est un poison des plus actifs : sa vertu est d'autant plus grande qu'elle croît dans un climat plus chaud : on en combat les mauvais effets à l'aide de purgatifs et d'acides végétaux (vinaigre, suc de citron, etc.). Elle doit ses propriétés à un alcaloïde particulier appelé *cicutine* ou *conine* (*Voy.* CONINE); on l'emploie en médecine comme narcotique, particulièrement contre le cancer, les scrofules, la goutte, etc. : on l'administre, soit à l'intérieur, sous forme d'extrait, soit à l'extérieur, sous forme de cataplasme et d'emplâtre. La *Petite Ciguë* ou *C. des jardins* jouit des mêmes propriétés médicales; elle est même plus active et son emploi est dangereux. La *Ciguë vireuse* ou *Cicutaire aquatique* est la plus vénéneuse des trois; on l'a cependant préconisée contre la phthisie pulmonaire.

CILS, en latin *cilia*, poils qui bordent les paupières de tous les Mammifères : ils s'opposent à l'introduction dans le globe de l'œil des corpuscules qui voltigent dans l'atmosphère et servent en même temps à écarter les rayons lumineux qui affecteraient trop vivement l'œil. — Chez l'homme, ces poils sont durs, roides, de la couleur des cheveux et des sourcils, et disposés sur deux ou trois rangs. Ils sont plus nombreux, plus longs et plus forts à la paupière supérieure qu'à l'inférieure. Ceux de la paupière supérieure sont dirigés en haut, et ceux de la paupière inférieure en bas. On appelle *procès ciliaires* les replis de la membrane choroïde. Ils sont placés les uns à côté des autres, en rayonnant, et sont logés dans des renfoncements spéciaux de la partie antérieure du corps vitré. Leur réunion forme le *corps ciliaire*, anneau qui entoure le cristallin en manière de couronne placée derrière l'iris.

Les paupières de plusieurs espèces d'oiseaux sont également garnies de cils. Dans les insectes, ce nom sert à désigner les poils roides qui se remarquent sur les bords de certains organes. — Dans les animaux rayonnés, on nomme *cils* les appendices qui rappellent la forme des poils des paupières, et qui sont situés sur certains organes de ces animaux.

En Botanique, on appelle *cils* les poils fins, d'une certaine longueur, qui naissent aux bords d'une partie quelconque d'une plante, et qui sont rangés sur une seule ligne. Le péristome de quelques mousses, les feuilles de la joubarbe des toits, les stipules de la persicaire, les anthères de la lavande, les pétales de la capucine, etc., sont garnis de *cils*.

CILICE (de *Cilicie*, pays où c'était le vêtement ordinaire, ou d'un mot hébreu qui veut dire *sac*), large ceinture ou sarreau d'étoffe grossière, ordinairement en poil de chèvre, en crin de cheval, ou fait de tout autre poil rude et piquant, que l'on porte sur la peau par mortification. Le cilice était fort en usage chez les Hébreux, qui le portaient, en se couvrant de cendres, dans les temps de deuil et de disgrâce.

CILIÉ. On a donné le nom de *Ciliés* à diverses sections de Zoophytes dont le principal caractère est d'avoir le corps pourvu d'appendices locomoteurs latéraux en forme de *cils* : plusieurs espèces de Polypes, d'Acalèphes, d'Infusoires sont dans ce cas.

CIMAISE (du grec *kymation*, vague, ligne onduleuse), sorte de moulure en doucine qui termine la corniche d'un bâtiment. Son profil se compose de deux arcs de cercle présentant la figure de la lettre S. — Les menuisiers appellent ainsi une pièce de bois ornée de moulures qui sert de couronnement aux lambris d'appui.

CIMBEX (du grec *cimbéx*, sorte de guêpe), genre d'insectes Hyménoptères, de la famille des Porte-scie, tribu des Tenthrédines. Ils ont environ 2 centim. de long; leur tête est bombée en dessus, très-plate en dessous; les yeux ovales, convexes; les mandibules très-tranchantes, les pattes antérieures courtes, et les postérieures très-développées. Le type du genre est le *C. jaune*, qu'on trouve en France.

CIME, sommet. Les Botanistes donnent ce nom aux assemblages de fleurs dont les pédoncules communs, nés d'un même point de la tige, se subdivisent ensuite irrégulièrement et se terminent tous à peu près à la même hauteur : ces fleurs sont dites disposées en *cime*.

CIMENT (en latin, *cæmentum*), espèce de mortier qu'on compose avec de la brique concassée et de la chaux, et qui sert dans les constructions. — Le *ciment romain* est un produit de la calcination de certains calcaires argileux; c'est une espèce de béton et une excellente chaux hydraulique. Après avoir été gâché en une pâte un peu consistante, il acquiert en un quart d'heure, tant sous l'eau que dans l'air, une grande solidité, qui s'accroît promptement avec le temps, en sorte qu'au bout de quelques jours il prend la dureté des meilleures pierres calcaires. Découverte pour la première fois en Angleterre, la pierre à ciment a été trouvée en France, d'abord à Boulogne-sur-mer, puis à Pouilly en Bourgogne, etc. Le *C. hydraulique de Moleine*, découvert en 1831 par M. Morot, est analogue au ciment romain. — Le *Ciment* dit *Américain*, ou de *Parker*, peut remplacer la pierre à bâtir; il acquiert en peu de temps la dureté du granit, et est susceptible d'un beau poli.

CIMETERRE (du persan *chimchir*, suivant Gébelin), arme en usage chez les Orientaux. c'est un sabre pesant, dont la poignée est en forme de manche; à lame convexe, courte, à contre-pointe, s'élargissant vers la pointe et s'échancrant à son extrémité en portion de cercle prise sur la convexité. Les Romains l'appelaient *acinaces*.

CIMETIÈRE (en grec *coimêtèrion*, dortoir, lieu de repos, du verbe *coimaô*, dormir). L'usage des cimetières n'est pas très-ancien. Chez les Romains, les tombeaux étaient placés, tantôt dans les campagnes ou sur le bord des chemins (où ils formaient des *columbaria*), tantôt dans un jardin qui avait appartenu au défunt, ou qui était acheté à cet effet. Les hommes de la lie du peuple et les esclaves étaient jetés dans des espèces de voiries (*puticuli* ou *culinæ*). Les premiers Chrétiens enterraient leurs morts dans les catacombes; vers le IIIe siècle, on consacra à cet usage des terrains séparés et bénits : ils étaient placés auprès des églises. Plus tard, on accorda à qq. personnes le privilége d'être inhumées dans l'intérieur même de l'église. Cet usage, devenu général dans toute la chrétienté, a disparu depuis près d'un siècle à Paris et dans toutes les villes de France par des raisons de salubrité; mais on le retrouve encore dans plusieurs pays étrangers. — On compte trois grands cimetières aux portes de Paris : le cimetière de l'Est ou du *Père La Chaise*, celui du

Nord ou *de Montmartre*, et celui du Sud ou du *Mont-Parnasse*. Ceux de *Sainte-Catherine* et de *Clamart* sont fermés; celui de *Vaugirard* ne reçoit plus que les restes des suppliciés. A l'étranger, on cite l'ancien *Campo santo* de Pise, les cimetières de Naples, de Salzbourg en Autriche, de Saint-Alexandre-Nefski à Saint-Pétersbourg, de Notre-Dame du Don à Moscou. *Voy.* CATACOMBES, CRYPTE, NÉCROPOLE, etc.

CIMEX, nom latin de la *Punaise*, a formé les mots: *Cimicides* et *Cimiciens*, famille d'insectes dont la *Punaise* est le type; *Cimifuge*, épithète donnée à une espèce d'*Actée* propre à chasser les punaises (*Voy.* ACTÉE); *Cimicaire*, plante de la famille des Renonculacées, tribu des Pœnoniées, qui croît en Sibérie, et dont l'odeur chasse aussi les punaises.

CIMIER (du latin *cima*, cime), ornement qui forme la partie supérieure d'un casque. Le cimier est ordinairement surmonté d'une aigrette ou d'une touffe de plumes ou de crin. — En termes de Blason, on nomme ainsi tout objet posé sur le casque qui surmonte l'écu des armoiries : c'était autrefois la plus grande marque de noblesse; on ne le portait qu'après avoir figuré dans les tournois. —En Vénerie, ce mot s'entend de la pièce de chair qui se lève le long du dos et des reins du cerf, du daim, du chevreuil, etc. Dans la curée, cette partie se donnait au maître de la chasse.

CIMOLÉE (TERRE), terre argileuse, de couleur grise, qui se tirait d'une des îles de la mer de Crète nommée *Cimolis :* elle passait pour astringente et résolutive. — On nomme encore ainsi l'oxyde de fer qui se ramasse autour de la roue sur laquelle les couteliers aiguisent les instruments de fer ou d'acier.

CINA (pour *China*), un des noms du *Semen contra*.

CINABRE (en grec *cinnabari*), combinaison de soufre avec le mercure (HgS), se rencontre en masses lamelleuses ou fibreuses, de couleur rougeâtre, dans les mines d'Almaden en Espagne, à Idria en Carinthie, etc.; sa pesanteur spécifique est de 8,1. On l'exploite pour en extraire le mercure. On l'obtient aussi artificiellement en chauffant du soufre avec du mercure en vases clos et soumettant ce produit à la sublimation. C'est en broyant le cinabre artificiel sous des meules avec de l'eau qu'on obtient le *vermillon* (*Voy.* ce mot). Les Hollandais ont eu pendant longtemps le monopole de la fabrication du cinabre artificiel; mais on le prépare aujourd'hui à Paris en grande quantité. Albert le Grand fit le premier connaître, au XIIIe siècle, la composition du cinabre.

CINARÉES, une des huit tribus de la famille des Composées ou Synanthérées, est caractérisée par ses fleurs en capitule, et par un anneau, une collerette ou un renflement à la partie supérieure de chaque style. Cette tribu a pour type le genre Artichaut (*Cinara*).

CINAROCÉPHALES (de *cinara*, artichaut, et *képhalè*, tête), groupe de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme des plantes à têtes d'artichaut; il correspond aux *Flosculeuses* de Tournefort et aux *Carduacées* de R. Brown. *Voy.* CARDUACÉES.

CINCHONINE (de *Cinchona*, nom latin du genre Quinquina), alcali végétal, cristallisé en prismes quadrilatères, incolores, amers, insolubles dans l'eau froide, très-solubles dans l'alcool; il accompagne la quinine dans les quinquinas (écorces des *Cinchona*). Il se distingue de la quinine en ce qu'il est insoluble dans l'éther et renferme moins d'oxygène. Il forme des sels extrêmement amers, et renferme $C^{38}H^{22}N^2O^2$. Pelletier et Caventou l'ont isolé en 1820.

CINCLE, *Cinclus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Turdinées ou Merles, dont il se distingue par son bec comprimé, droit, à mandibules également hautes. L'espèce type est le *Merle d'eau* (*Cinclus sturnus*), appelé aussi *Aguassière à gorge blanche*, qui est de la grosseur d'un étourneau, d'un brun noirâtre en dessus, ondé de gris en dessous. Il vit d'insectes aquatiques, et se tient habituellement dans les marais. On le trouve dans les pays montagneux : les Pyrénées, les Alpes, etc. — A ce genre appartient le *Cinclosome*, ou *Pigeon de terre*, très-commun à la Nouv.-Hollande.

CINÉMATIQUE (du grec *cinêma*, mouvement), science qui étudie les mouvements en eux-mêmes, tels que nous les observons dans les corps qui nous environnent, et spécialement dans les machines. La *cinématique* est la première partie de la mécanique élémentaire. M. Laboulaye a publié en 1849 le premier traité qui ait paru sous le titre de *Cinématique*.

CINÉRAIRE, *Cineraria* (de *cinis, cineris*, cendre, parce que le dessous des feuilles de cette plante est grisâtre), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme un assez grand nombre d'espèces, presque toutes herbacées. L'espèce type est la *C. maritime*, très-abondante sur les rochers de la Méditerranée : on la reconnaît à son aspect blanchâtre et cendré, à ses fleurs jaunes, apparentes.

CINGLE et ZINGEL, poisson. *Voy.* APRON.

CINNAMIQUE (ACIDE), acide organique cristallisé, incolore, peu soluble dans l'eau froide, est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, dans les rapports de $C^{18}H^7O^3,HO$. Il se produit par l'action de l'air et des autres agents oxygénants sur l'essence de cannelle (*Laurus cinnamomum*); on l'extrait aussi des baumes de Tolu et du Pérou. Il a été découvert en 1834 par MM. Dumas et Péligot.

CINNAMOME, *Cinnamomum*, nom donné par les anciens à une substance aromatique produite par un arbrisseau qui croissait dans le pays des Troglodytes, voisin de l'Éthiopie, sur les bords de la mer Rouge, et que l'on croit être la cannelle; quelques auteurs disent que c'était la myrrhe. On en extrayait une huile essentielle qui servait de parfum. — Chez les Botanistes, le mot *Cinnamomum* désigne un genre des Laurinées, *Laurus cinnamomum*, qui fournit la cannelle.

CINNYRIDÉES, famille d'oiseaux établie par Lesson, comprend les deux familles des *Certhiadés* et des *Philédons*, et répond aux Grimpereaux de Cuvier.

CINTRE (du latin *cinctura*, ceinture, ou du grec *centron*, centre), figure courbe, arcade ou voûte, en pierre ou en bois, dont les pièces s'appuient les unes sur les autres, et, par leur poussée mutuelle ou tendance vers leur centre, contribuent à la solidité. On nomme *clef* la pièce qui ferme le cintre en haut, et qui par son poids presse les pièces voisines et les maintient à leur place; sa forme est celle d'un coin. Une voûte en demi-cercle parfait s'appelle *plein cintre*.—On donne encore le nom de *cintre :* 1° à l'appareil de charpente sur lequel on bâtit les voûtes; 2° à la partie du plafond d'une salle de spectacle qui règne au-dessus du théâtre, et où l'on place les diverses machines, telles que les treuils qui servent aux enlèvements, les gloires, les nuages, les bandes d'air, etc.; le dernier rang des loges, celui qui est immédiatement sous le plafond, s'appelle *loges du cintre*.

CIPAYE (du persan *sepahi*, soldat), nom donné, dans l'Inde, à tous les indigènes qui servent dans les troupes européennes. L'armée anglaise compte plus de 250,000 cipayes dans ses rangs.

CIPOLIN (du latin *cœpula*, oignon, à cause de sa structure foliacée), espèce de marbre feuilleté, blanc-grisâtre, veiné de gris, de vert et quelquefois de bleu, propre à la décoration intérieure des édifices publics. Le marbre cipolin est d'une grande beauté en colonnes et en plaques, et reçoit un beau poli. Les anciens l'ont employé fréquemment : ils le nommaient *lapis Phrygius*. Ils s'en servaient aussi comme pierre à aiguiser, comme on fait encore à Jersey. Ce marbre se trouve près de Baréges, à Sainte-Marie-aux-Mines, en Corse, etc.

CIPPE (du latin *cippus*, même signification). On nommait ainsi chez les anciens un fût de colonne sans base ni chapiteau, ou une pierre quadrangulaire que l'on plaçait, soit sur les routes pour indiquer les distances, soit aux angles des champs pour en fixer

les limites, ou enfin sur les sépultures : on a conservé beaucoup de *cippes funéraires* ornés d'inscriptions.

CIRAGE (de *cire*), nom donné à plusieurs compositions dans lesquelles on faisait autrefois entrer de la *cire*, et qui sont employées pour noircir la chaussure et les harnais, et les faire reluire en leur donnant une sorte de vernis. La composition dont on fait usage aujourd'hui, et qu'on nomme *cirage anglais*, parce qu'elle était originairement préparée à Londres, est un mélange de noir d'ivoire broyé à l'eau, d'acides sulfurique et chlorhydrique, de mélasse, de gomme et d'un peu d'huile : on fait reluire ce cirage en le brossant. Depuis quelques années, le cirage anglais a été remplacé avantageusement par le *vernis* (*Voy.* VERNIS), qui s'applique au pinceau et dont le noir est très-brillant. — L'espèce de cirage qui sert à donner du brillant aux ouvrages de menuiserie, aux sculptures en bois, aux parquets et aux carrelages d'appartements, etc., est plus connu sous le nom d'*encaustique*. *Voy.* ce mot.

CIRCAÈTE (du grec *circos*, busard, et *aétos*, aigle), *Circaetus*, genre de l'ordre des Rapaces et du groupe des Aigles. Ces oiseaux tiennent le milieu entre les Aigles pêcheurs, les Buses et les Balbuzards, et se rapprochent des Harpies. On en trouve au Sénégal, au Paraguay et même en France. *V.* JEAN-LE-BLANC.

CIRCASSIENNE, étoffe dont le tissu est croisé, chaîne coton rempli, et qui est teinte en laine. Cet article, qu'on fabrique surtout à Reims, a été quelques années en faveur; la consommation en a diminué considérablement.

CIRCÉE (de *Circé*, nom mythologique), *Circœa*, petit genre de la famille des Onagraires, renferme des plantes herbacées communes dans les forêts et les lieux ombragés, montueux, où ces plantes fleurissent au milieu de l'été. La *C. pubescente*, dite vulgairement *Herbe à la magicienne*, *Herbe aux sorciers*, parce qu'autrefois on lui attribuait des propriétés merveilleuses, a la tige droite, haute d'env. $0^m,40$, garnie de feuilles opposées, aiguës; des fleurs blanches ou rougeâtres, disposées en longues grappes terminales.

CIRCINÉ (en latin *circinatus*, roulé en forme de crosse), se dit, en Botanique, des feuilles qui se roulent sur elles-mêmes de haut en bas. Les fougères et plusieurs genres de la famille des Droséracées ont leurs feuilles *circinées*.

CIRCINES (du latin *circus*, busard), sous-famille établie dans la famille des Falconidés, a pour type le genre Busard. *Voy.* ce mot.

CIRCONCISION (du latin *circum*, autour, et *cædere*, couper). Les Juifs pratiquaient cette opération sur les enfants mâles et sur les adultes qui embrassaient leur religion. La circoncision était à la fois pour eux une sorte de baptême et un caractère distinctif. On faisait cette cérémonie le huitième jour de la naissance. Jésus-Christ fut soumis lui-même à la circoncision, et la religion chrétienne fête, le premier jour de l'année, cette circonstance de sa vie. La circoncision remonte à Abraham, à qui Dieu la prescrivit comme le sceau de l'alliance qu'il voulait faire avec ce patriarche. Cette pratique fut abandonnée par Jésus-Christ et ses disciples; mais elle fut conservée par les Juifs, qui la pratiquent encore. Elle était en usage, de temps immémorial, en Égypte et en Éthiopie; quelques-uns ont même prétendu, sur l'autorité d'Hérodote, que les Juifs l'avaient empruntée aux Égyptiens. Elle subsiste encore chez les Musulmans : la plupart la pratiquent à 7 ans; les Persans, de 13 à 14 ans. Chez ces peuples, la circoncision paraît être autant une précaution d'hygiène qu'une cérémonie essentiellement religieuse.

La *Circoncision de N.-S.* (fêtée le 1^er^ janvier) ne remonte guère, comme fête obligatoire, au delà du VII^e^ siècle; ce n'est que vers le XV^e^ qu'elle a été introduite en France. Le Concordat de 1802 l'a supprimée; elle n'en est pas moins chômée généralement.

CIRCONFÉRENCE (du latin *circum*, autour, et *fero*, porter). *Voy.* CERCLE et ELLIPSE.

CIRCONFLEXE (du latin *circumflectere*, courber en arc ou en cercle). *Voy.* ACCENT.

CIRCONLOCUTION. *Voy.* PÉRIPHRASE.

CIRCONSCRIT. En Géométrie, on appelle *polygone circonscrit à un cercle*, celui dont les côtés sont des tangentes au cercle; *cercle circonscrit à un polygone*, celui dont la circonférence passe par tous les sommets des angles du polygone; *hyperbole circonscrite*, une courbe hyperbolique du troisième degré, qui coupe ses asymptotes, et dont les branches renferment au dedans d'elles les parties coupées de ces asymptotes. — En Médecine, une *tumeur circonscrite* est celle dont les limites sont bien prononcées.

CIRCONSTANCES. La législation française distingue des *circonstances aggravantes* et des *circonstances atténuantes*.

Les *C. aggravantes* sont, comme le mot le dit, celles qui rendent le crime ou le délit plus grave, et qui, par conséquent, entraînent une pénalité plus forte : ainsi, par exemple, si le vol a été commis la *nuit*, s'il a été commis par *deux ou plusieurs personnes*, s'il a été commis à l'aide d'*effraction extérieure*, ou d'escalade, ou de fausses clefs, etc.; si les coupables, ou l'un d'eux, étaient *porteurs d'armes*, s'il y a eu *menace d'en faire usage*, ou s'il y a eu *violence*; si le vol a été commis *sur un chemin public*, si le voleur est un *domestique* ou un *homme de service à gages*, etc., ce sont là autant de circonstances qui motivent une aggravation de peine (art. 381 et suiv. du Code pénal). — S'il résulte des débats une ou plusieurs *circonstances aggravantes* non mentionnées dans l'acte d'accusation, le président doit poser la question suivante : *L'accusé a-t-il commis le crime avec telle ou telle circonstance?* (art. 338 du Code d'Instr. crim.).

Les *C. atténuantes* ont pour effet de diminuer la criminalité et d'abaisser la peine. Ces circonstances ne sont pas énumérées par la loi, elles sont laissées à l'appréciation du jury. — En toute matière criminelle, même en cas de récidive, le président, après avoir posé les questions résultant de l'acte d'accusation et des débats, doit avertir le jury, à peine de nullité, que s'il pense, à la majorité, qu'il existe, en faveur d'un ou plusieurs accusés reconnus coupables, des *circonstances atténuantes*, il devra en faire la déclaration en ces termes : *Oui, à la majorité, il existe des circonstances atténuantes en faveur de tel accusé* (art. 341 du Code d'Instr. crim.).

Les modifications apportées à la pénalité dans les différents ordres de crimes ou délits par l'admission de circonstances atténuantes ont été énumérées dans l'article 463 du Code pénal. Le Code de 1810 n'admettait de circonstances atténuantes qu'en matière correctionnelle et de simple police (ancien art. 463 du Code pénal); la loi du 25 juin 1824, heureusement complétée depuis par celle du 28 avril 1832, les a étendues au criminel. — Introduite pour mieux assurer la répression des crimes et délits, en fournissant un moyen de proportionner la peine à la culpabilité, la déclaration de circonstances atténuantes n'a pas tardé à donner lieu aux plus graves abus : entre les mains de jurés faibles, elle n'a été que trop souvent un mensonge officieux qui a affaibli la répression en soustrayant à un juste châtiment les hommes coupables des crimes les plus révoltants.

CIRCONVALLATION (du latin *circum*, autour, et *vallum*, retranchement). On appelle *ligne de circonvallation* une ceinture défensive dans l'intérieur de laquelle campe une armée de siége. Elle est formée d'une suite continue ou discontinue d'ouvrages de fortification passagère. L'objet de la ligne de *circonvallation* est d'arrêter les secours qu'on tenterait d'introduire dans la place, et d'opposer un obstacle matériel aux coups de main de l'armée de secours.

**CIRCONVOLUTION** (du latin *circum*, autour, et *volvere*, tourner). En Anatomie, on appelle *circonvolutions intestinales*, les contours que décrivent les intestins en se repliant sur eux-mêmes, et qui remplissent la plus grande partie de l'abdomen, adhérant d'une manière fort lâche au bord antérieur du mésentère, *circonvolutions cérébrales*, les saillies onduleuses qui se remarquent sur toute l'étendue du cerveau et du cervelet, et qui sont composées d'une couche de matière corticale, doublée par une lame de substance médullaire. — On a cherché dans le le nombre et la disposition des circonvolutions du cerveau l'explication des différences d'intelligence; en opposition à cette opinion, M. C. Dareste a cru tout récemment (1852) reconnaître que « le plus ou moins de circonvolutions n'est point en rapport avec le développement des facultés intellectuelles, mais qu'il suit uniquement le développement de la taille. »

**CIRCULAIRES** (NOMBRES), nom donné, en Arithmétique, aux nombres dont toutes les puissances se terminent par le chiffre qui les exprime; ainsi 5 et 6 sont des nombres circulaires, parce que toutes leurs puissances, 25, 125, 625, etc., 36, 216, 1296, etc., se terminent par ces nombres mêmes.

**CIRCULATION** (du latin *circulus*, cercle), fonction de la vie organique qui consiste dans le mouvement successif, et pour ainsi dire *circulaire*, du sang, qui est poussé dans les artères par le cœur, puis rapporté par les veines à cet organe, pour en repartir de nouveau. Le sang des veines, versé dans l'oreillette droite du cœur par les veines caves supérieure et inférieure, passe dans le ventricule droit correspondant; de là, il va aux poumons par les artères pulmonaires, et s'y purifie en recevant l'influence vivifiante de l'air atmosphérique. Il revient ensuite à l'oreillette gauche par les veines pulmonaires, puis il passe dans le ventricule gauche, et de là dans l'aorte, gros tronc artériel, qui par les artères le distribue à toutes les parties du corps.

La circulation est dite *complète* quand tout le sang des veines est envoyé aux poumons et transformé en sang artériel avant d'arriver à l'oreillette gauche, comme cela a lieu dans les mammifères et les oiseaux; elle est *incomplète* lorsqu'une partie seulement du sang impur est envoyée aux poumons, comme cela a lieu dans les reptiles. Dans le premier cas, elle est aussi dite *double*, parce que le sang veineux parcourt deux cercles avant de revenir à son point de départ : l'un, de l'oreillette droite à l'oreillette gauche en passant par les poumons; l'autre, de l'oreillette gauche à l'oreillette droite après avoir parcouru tout le corps. Le premier cercle est appelé la *petite circulation* ou *C. pulmonaire*, et le second la *grande circulation*. *Voy.* COEUR.

La découverte de la *circulation* du sang est due à Harvey, célèbre médecin anglais : elle date de 1619, mais ne fut rendue publique qu'en 1628.

Dans les plantes, la *Circulation* est le transport dans toutes les parties du végétal des sucs nutritifs puisés soit dans la terre, soit dans l'air, par l'absorption. Ces sucs nutritifs, qui constituent la *séve ascendante*, s'élèvent dans la plante par les vaisseaux du corps ligneux, arrivent aux feuilles, où ils subissent le contact de l'air, et forment le *cambium* ou *séve descendante*, qui redescend, partie vers les divers organes auxquels il fournit les substances nécessaires à leur développement, partie dans les glandes, où il se transforme en divers liquides d'une nature particulière, tels que lait, manne, gomme, résine, etc.

En Économie politique, la *Circulation* est le déplacement successif de toutes les choses utiles qui s'opère dans les sociétés; mouvement continuel qui fait passer alternativement d'une main dans une autre les immeubles, la monnaie, les matières premières, les blés et autres céréales, les objets manufacturés, etc. La prospérité des nations dépend en grande partie de l'activité de la circulation. Quant aux circonstances qui accélèrent la circulation, ce sont, outre la confiance et la sécurité, la facilité et la promptitude des communications, un bon système d'établissements destinés à faciliter les échanges, tels que banques, bourses, entrepôts, marchés, bazars, etc.

**CIRCUMNAVIGATION** (de *circum*, autour, et *naviguer*), voyage autour du monde. *Voy.* VOYAGES.

**CIRCUMPOLAIRES**, nom donné, en Astronomie, aux étoiles situées près du pôle boréal, et qui tournent autour sans jamais s'abaisser au-dessous de notre horizon. Plus le pôle est élevé au-dessus de l'horizon d'un lieu, et plus le nombre des étoiles circumpolaires est grand pour ce lieu.

**CIRCUS**, nom latin du BUSARD.

**CIRE** (du latin *cera*), matière grasse, dure et cassante, sécrétée par les abeilles et par quelques insectes de la même famille, se forme sous les anneaux de l'abdomen. Elle n'est pas simplement récoltée par ces insectes sur les fleurs, comme on l'a cru pendant longtemps; car, si l'on nourrit les abeilles exclusivement avec du miel ou du sucre, elles fournissent autant de cire que lorsqu'elles ont leur entière liberté. Pour obtenir la *cire brute*, dite aussi *cire vierge* ou *cire jaune*, on exprime les rayons pour en séparer le miel; on fait fondre la cire dans l'eau bouillante, et on la coule dans des vases en terre ou en bois. La cire doit son odeur et sa couleur jaune à certaines matières étrangères qui s'enlèvent par le *blanchiment* (*Voy.* ce mot); elle fond à 64 degrés. La cire blanchie n'a ni odeur ni saveur, et présente une densité de 0,966; elle est complétement insoluble dans l'eau, mais elle se dissout en toutes proportions dans les huiles et les graisses, ainsi que dans les essences et dans l'éther ordinaire. Elle renferme deux principes chimiques qu'on parvient à séparer par l'alcool : l'un, appelé autrefois *cérine*, soluble dans ce liquide, constitue un acide organique qu'on nomme *acide cérotique* ($C^{54}H^{53}O^{3},HO$); l'autre, insoluble dans l'alcool, porte le nom de *myricine* ou de *mélissine*, et renferme une espèce d'éther formé par un autre acide organique et un alcool particulier. On emploie principalement la cire pour l'éclairage (*Voy.* BOUGIE); les qualités plus grossières servent pour frotter les appartements; les pharmaciens font usage de la cire pour préparer les emplâtres, les sondes, le cérat et les onguents; les modeleurs l'emploient pour façonner des fleurs, des fruits, des animaux; on l'utilise aussi pour préparer des pièces artificielles d'anatomie (*Voy.* CÉROPLASTIE). Les cires les plus estimées viennent de Bretagne, de Bourgogne, de Hambourg, de Russie, d'Amérique, du Sénégal, d'Algérie. — Huber de Genève a publié en 1792 les premières expériences sur la production de la cire par les abeilles; M. Gundlach en a confirmé les résultats en 1842. Un chimiste anglais, M. Brodie, a fait en 1848 les analyses les plus exactes de cette matière.

CIRE A CACHETER OU CIRE D'ESPAGNE, mélange de substances résineuses qu'on façonne en bâtons, et qui sert à cacheter les lettres. La cire fine rouge se prépare avec quatre parties de résine laque, deux parties de térébenthine de Venise, et deux à trois parties de vermillon. On en fait aussi de la noire, de la verte, de la jaune, etc. Les cires communes se font avec de la colophane, du blanc d'Espagne bien desséché et du vermillon ou du minium. Autrefois, toute la cire à cacheter nous venait de l'Inde par l'Espagne. — On appelle *cire à sceller* la matière plastique dont on se sert pour recevoir à froid l'empreinte d'un cachet, et qu'on emploie surtout dans l'apposition des scellés. On la prépare en fondant ensemble de la cire blanche, de la térébenthine de Venise, et du vermillon ou du vert, du jaune, etc.

CIRE VÉGÉTALE, matière semblable à la cire d'abeilles et très-répandue dans les végétaux. Elle constitue en grande partie la matière qui colore en vert

les différents organes des plantes (*chlorophylle*); elle existe dans le pollen ou poussière séminale des fleurs, dans les chatons du bouleau, de l'aune, du peuplier, du frêne; elle recouvre l'enveloppe des prunes et d'un grand nombre d'autres fruits; elle est en dissolution dans le suc laiteux de l'*Arbre à la vache*. On l'observe à la surface du *Céroxyle* ou *Palmier à cire* des Andes du Pérou, de la canne à sucre violette des colonies; elle entoure les giraumons récoltés sous les tropiques, les baies des *Myristica* de la province de Para et de la Guyane, d'une espèce de *Rhus* de la Chine et du Japon et de tous les *Myrica*, arbrisseaux de la Louisiane et des régions tempérées de l'Amérique et des Indes, etc. (*Voy.* CIRIER). On emploie les cires végétales pour l'éclairage.

CIRIER, celui qui fabrique des cierges et des bougies. *Voy.* BOUGIE et CIERGES.

CIRIER OU ARBRE A CIRE, nom vulgaire du *Myrica cerifera*, arbre du genre Myrica, type de la famille des Myricacées, détachée des Amentacées : racines rameuses, pivotantes et roussâtres; écorce grise, mince; rameaux cylindriques, portant des feuilles vertes, alternes, lancéolées, roides, pointues; petites baies charnues, globuleuses, produisant une matière odorante, luisante, friable, fort analogue à la cire des abeilles, que l'on obtient en faisant bouillir dans l'eau les graines du fruit. Le Cirier croît naturellement en Amérique, et réussit en Europe. On a essayé avec succès d'acclimater en Algérie l'espèce dite *C. de Cayenne* ou *Guingamadou*. — On donne aussi les noms de *Cirier* et d'*Arbre à cire* : 1° à plusieurs autres espèces du genre *Myrica*; 2° au *Palmier des Andes* (*Ceroxylon andicola*); 3° au *Rhus succedaneum*, au *Ligustrum glabrum*, et à l'*Hibiscus syriacus*, sur lesquels les Chinois élèvent un insecte qui y dépose une cire blanche.

CIRON (du grec *keírô*, couper, ronger), nom donné vulgairement à une infinité de petits animaux appartenant à plusieurs genres de la tribu des Acarides. Ces animalcules, le plus souvent microscopiques, sont répandus en grande abondance sur la viande desséchée, le vieux fromage, la farine; d'autres, sous les feuilles ou l'écorce des arbres; il en est même qui vivent en parasites dans l'intérieur ou sur le corps des animaux : les plus remarquables parmi ces derniers sont les *Acarus* et les *Pous* (*Voy.* ces mots). On nomme *mite* le ciron du fromage.

CIRQUE (du latin *circus*, tour, circuit), lieu destiné chez les Romains à la célébration des jeux publics, comme le *stade* chez les Grecs, était clos par un mur, appelé *spina*, construit au milieu de l'arène dans le sens de sa longueur, et surmonté de statues, d'autels et d'obélisques. Le cirque, plus long que large, était arrondi aux extrémités; il était entouré de murailles, et fermé à l'un de ses bouts par les loges des animaux féroces destinés aux combats, et par des barrières d'où partaient ceux qui faisaient des courses de chevaux ou de chars. — Le premier cirque fut établi dans Rome par Tarquin l'Ancien, dans la vallée entre le mont Aventin et le mont Palatin. Ce cirque avait environ 145 mèt. de longueur; dans la suite, il fut plusieurs fois agrandi par les empereurs; il était environné à l'extérieur de colonnades et de galeries qui formaient des promenades très-fréquentées, où s'établissaient aussi des boutiques. Outre ce cirque, appelé *le Grand Cirque*, Rome en avait huit autres fort remarquables. Les jeux du cirque (*circenses*) étaient célébrés avec une grande pompe. Ils commençaient par une cavalcade en l'honneur du soleil. Les courses en char, à cheval et à pied venaient ensuite. Les combats de gladiateurs leur succédaient.

On appelait *factions du cirque*, les différentes troupes de conducteurs de chars qui se disputaient la victoire dans le cirque; il y en avait 4 principales, qui se distinguaient par les couleurs verte, bleue, rouge et blanche; Domitien y ajouta la C. pourpre et la C. dorée.

Aujourd'hui, le mot *cirque* s'applique à des enceintes circulaires et couvertes, destinées aux spectacles donnés par des écuyers. Tels sont, à Paris, le *Cirque olympique*, établi d'abord rue Saint-Honoré (salle Valentino), transporté en 1817 sur le boulevard du Temple, et le *C. d'été*, construit en 1835, aux Champs-Élysées; à Londres, le *C. royal*, etc. *Voy.* ARÈNES.

CIRRE, ou, par une orthographe vicieuse, CIRRHE (du latin *cirrus*, boucle de cheveux). Ce mot se dit : en Botanique, des appendices filamenteux, simples ou rameux, souvent roulés en spirale, au moyen desquels beaucoup de plantes grimpantes s'attachent au corps qui les avoisinent : on les appelle aussi *vrilles* ou *mains*; — en Zoologie, de certaines plumes d'oiseaux manquant de barbules; des tentacules labiaux ou barbillons d'un grand nombre de poissons; de la partie des appendices qui, chez les Annélides, remplit la fonction tactile, et qui, se développant seule aux anneaux céphaliques, constitue comme les antennes de ces animaux; enfin, de petites lanières placées en nombre variable sur le manteau des mollusques.

CIRRHÉE, *Cirrhæa*, genre de la famille des Orchidées, est composé de plantes épiphytes de l'Inde ou de l'Amérique tropicale, à feuilles plissées, à fleurs en grappes radicales, qui se font remarquer par leur ampleur et leur beauté, et qui exhalent une odeur suave. On les cultive dans les jardins.

CIRRHIPÈDES ou CIRRHOPODES (du latin *cirrus* ou *cirrhus*, cirrhe, vrille, et de *pes*, *pedis*, pied, ou du grec *pous*, *podos*, pied), classe d'animaux articulés formant le passage naturel entre les Crustacés et les Annélides, comprend ceux dont le corps mou est pourvu d'appendices fort longs, cornés, appelés *cirrhes*. La classe des Cirrhipèdes forme deux familles : les *Anatifes* et les *Balanes*. *Voy.* ces mots.

CIRRHOBRANCHES (du latin *cirrhus*, cirrhe, et du grec *branchia*, branchie), famille de Mollusques établie par Blainville pour le seul genre *Dentale*.

CIRRHODERMAIRES (du latin *cirrhus*, cirrhe, et du grec *derma*, peau), nom donné par Blainville aux *Échinodermes*, à cause des cirrhes ou suçoirs épars sur tout leur corps.

CIRSE ou CIRSION, *Cirsium*, genre de Composées, tribu des Cinarées, renferme des plantes qu'on a confondues avec les Chardons, mais qui en diffèrent par leur aigrette plumeuse. Ce sont des herbes épineuses, à fleurs purpurines ou jaunes, qui habitent les lieux incultes. Le réceptacle des Cirses se mange dans quelques contrées comme celui de l'artichaut. L'espèce la plus commune est le *Chardon hémorroïdal* (*Cirsium arvense*), dont la tige et les feuilles sont souvent couvertes de tubercules produits par des piqûres d'insectes : on a recommandé fort arbitrairement ces tubercules contre les hémorroïdes.

CIS (en grec *kis*, petit ver qui ronge le blé ou le bois), genre d'Insectes tétramères, famille des Xylophages : ce sont des animaux très-petits, que l'on rencontre, principalement au printemps, en Afrique, en Amérique et même aux environs de Paris. Ils vivent dans les agarics et les bolets desséchés.

CISAILLES. *Voy.* CISEAU.

CISEAU, CISEAUX (du latin *cædere*, au supin *cæsum*, couper?). Un *ciseau* est une lame d'acier trempé, aiguisée en biseau à l'une de ses extrémités, et le plus souvent fixée par l'autre à un manche de bois. Le ciseau, avec l'aide du maillet, sert à diviser et à entailler le bois, la pierre, le marbre et même les métaux. Le sculpteur se sert du *ciseau*; le ciseleur se sert du *ciselet*, petit ciseau de fer délié et long à peu près comme le doigt. — Tout le monde connaît la forme des *ciseaux* en usage dans l'économie domestique. Les ciseaux des chirurgiens ont des formes diverses suivant la nature des opérations; ainsi les lames sont tantôt droites, tantôt coudées, ou courbes, soit sur le tranchant, soit sur le plat, comme

dans les *ciseaux à cuiller* qui servent à l'extirpation de l'œil. — On nomme *cisailles* de gros et forts ciseaux à longues branches avec lesquels on coupe à froid toutes sortes de métaux. On s'en sert dans les grandes forges, pour couper les barres de fer ; on s'en sert également dans les lamineries, les ateliers de chaudronnerie, de poêlerie, de ferblanterie, etc., pour couper et tailler les tôles. Il y a des cisailles de plus de 3 mètres de long, qui sont mises en jeu à l'aide de la vapeur. On se sert aussi, pour découper les lames de métal, de *cisailles circulaires*, formées de deux rondelles d'acier à axes parallèles, et disposées de telle sorte que leurs bords, taillés en biseau et bien aiguisés, se rencontrent, se croisent et tournent en sens opposés au moyen d'engrenages. — On appelle *cisoires* de gros ciseaux dont le manche est attaché et monté sur un pied.

CISELET. *Voy.* CISEAU.

CISELEUR (de *ciseau*). L'art du *ciseleur* consiste généralement à enrichir des pièces métalliques, ouvragées ou non, de quelque dessin, sculpture ou bas-relief. On distingue les *Ciseleurs réparateurs*, qui achèvent les pièces moulées en métal, telles que bronzes, pendules, etc., dont le dessin n'a pu sortir du moule parfaitement marqué ou suffisamment terminé ; et les *Ciseleurs* proprement dits, qui façonnent eux-mêmes les pièces de métal, telles que tabatières, pommes de canne, étuis, coupes, etc., et qui exécutent des sujets en relief et en demi-relief. Pour cela, le ciseleur commence par dessiner sur le métal passé au feu les sujets qu'il veut représenter; puis, à l'aide du marteau, il *emboutit* (ou rend convexes) les parties qui doivent être saillantes; après quoi la pièce est recuite et *passée au ciment*; alors, à l'aide de marteaux et de ciselets, le ciseleur enfonce à petits coups les parties qui doivent être creuses; enfin, avec la lime et le brunissoir, il fait disparaître les aspérités et polit les surfaces. — L'art de ciseler est connu dès les temps les plus anciens : presque tous les sculpteurs grecs et romains étaient en même temps ciseleurs : on vantait surtout en ce genre l'habileté de Scopas; mais c'est depuis la Renaissance que la ciselure a fait les plus grands progrès. On cite parmi les ciseleurs du XVIe siècle le fameux Benvenuto Cellini, Balin, Th. Germain et J. Goujon; et de nos jours, Thomire, Galle, Soyer, Fauconneau, Fannière, Ravrio, Feuchère, Kirstein, etc.

CISOIRES. *Voy.* CISEAUX.

CISSAMPELOS (nom grec d'une sorte de liseron), genre de la famille des Ménispermées, renferme des arbrisseaux sarmenteux propres aux contrées équinoxiales, à feuilles simples, pétiolées; à fleurs disposées en groupes axillaires. Le suc du *C. pareira* est employé au Brésil contre la morsure des serpents. Sa racine, dite *pareira brava*, jouit de propriétés toniques et diurétiques.

CISSE (du grec *cissos*, lierre), *Cissus*, genre de la famille des Vitacées, est composé d'arbrisseaux sarmenteux grimpants, à feuilles alternes, à fleurs verdâtres, et qui croissent partout. On les cultive dans les jardins à cause de leur belle verdure et de l'effet pittoresque qu'ils produisent sur les murs. Plusieurs contiennent dans leur intérieur une quantité d'eau suffisante pour désaltérer, d'où leur nom vulgaire de *Liane aux voyageurs*. La principale espèce est le *Cisse à cinq feuilles*, vulgairement *Vigne vierge*, originaire de l'Amérique septentrionale, et qui s'est depuis longtemps acclimaté chez nous : ses feuilles sont à 5 folioles ovales, d'un beau vert luisant, qui devient rouge en automne; ses rameaux sont pourvus de vrilles.

CISSOIDE (du grec *cissos*, lierre, et *eidos*, forme), courbe qui, en s'approchant de son asymptote, représente à peu près une feuille de lierre. Cette courbe a été inventée par le géomètre grec Dioclès, pour résoudre le problème de la construction de deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données.

CISTE (du grec *cistè*, corbeille), *Cistus*, genre type de la famille des Cistinées, renferme des arbustes ou sous-arbrisseaux, propres au midi de l'Europe, à feuilles simples et opposées, à fleurs pédonculées, axillaires, assez grandes, jaunes, roses ou blanches, et disposées tantôt en épis ou en grappes terminales, tantôt solitaires. Une espèce très-commune dans les îles de l'Archipel, le *C. creticus* ou *ladaniferus*, produit la gomme odorante connue en médecine sous le nom de *ladanum*.

Le *Ciste mystique* était chez les Grecs une corbeille qu'on portait en pompe dans les mystères de Cérès, de Cybèle et de Bacchus : les jeunes filles qui le portaient étaient appelées *Cistophores*.

CISTINÉES ou CISTACÉES, petite famille de plantes dicotylédonées polypétales hypogynes, composée d'arbrisseaux, de sous-arbrisseaux et d'herbes à feuilles le plus souvent opposées, à fleurs en épi ou en corymbe ombellé, quelquefois solitaires; à semences fines, assez nombreuses, et contenues dans une, trois, cinq ou dix loges. Elle renferme les genres *Ciste* et *Hélianthème*.

CISTOPHORES (du grec *cistè*, corbeille, et *phérô*, porter), antiques monnaies d'argent de l'Asie Mineure, frappées à Éphèse, Pergame, Sardes, Tralles, Apamée et Laodicée, ont pour type d'un côté un *ciste* dont le couvercle à demi levé laisse sortir un serpent, et autour une couronne de lierre; le revers offre un carquois autour duquel s'enlacent deux serpents. Elles sont relatives aux mystères d'Éleusis et de Bacchus. — Jeunes filles qui portaient le *ciste*. *Voy.* CISTE.

CISTRE (corruption du grec *cithara*, harpe), instrument à cordes des anciens, encore usité en Italie, a presque la figure du luth, mais a un manche plus long, et divisé en dix-huit touches.

CISTUDE (de *cista*, boîte, et *testudo*, tortue), *Cistudo*, genre de reptiles de l'ordre des Chéloniens et de la famille des Émydes. La Cistude européenne, à laquelle on a donné les différents noms de *Tortue bourbeuse*, *Tortue jaune*, etc., vit dans les eaux tranquilles ou courantes, nage avec beaucoup de facilité, et vient quelquefois à terre.

CISTULE (diminutif de *ciste*), nom donné par quelques Botanistes au conceptacle qui, dans les lichens, contient les corps reproducteurs, lorsqu'il est globuleux et clos dans sa jeunesse, et qu'il s'ouvre dans sa maturité : tel est celui des *Sphærophores*.

CITADELLE (de l'italien *cittadella*, diminutif de *citta*, ville), forteresse élevée soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur d'une ville de guerre, et disposée de manière à commander la place et la campagne. On construit ordinairement les citadelles sur l'enceinte même de la ville, de manière qu'une partie est enclavée dans la ville, et l'autre saillante sur la campagne. Une citadelle est le plus souvent pentagonale, régulière et à deux issues. — Les citadelles ont existé de toute antiquité. L'*Acropole* à Athènes, le *Capitole* à Rome, *Ilion* à Troie, étaient des citadelles.

CITATION se dit, en Jurisprudence, de l'acte par lequel on somme quelqu'un de comparaître devant un juge de paix. On distingue la *citation* de l'*assignation* ou *ajournement*, mots qui s'appliquent lorsqu'on appelle quelqu'un devant un tribunal de 1re instance. Toute citation est signifiée par un huissier, et doit, pour être valable, remplir les mêmes conditions que l'*assignation*. *Voy.* ce mot.

CITÉ (du latin *civitas*). La *cité* est l'ensemble des individus qui habitent dans une même enceinte, étant soumis aux mêmes lois et jouissant des mêmes droits : on oppose *cité* à *ville*, mot qui n'exprime que l'assemblage des édifices dans lesquels les citoyens résident. Le *droit de cité* est la jouissance de tous les droits de *citoyen* (*Voy.* ce mot). — Dans l'ancien empire romain, le mot *cité* désignait surtout les municipes ou villes principales des provinces qui avaient une curie, un

forum, etc. — Dans certaines grandes villes, comme Paris, Londres, ce qu'on appelle *la Cité* est la plus ancienne partie de la ville, celle où se trouve l'église cathédrale ou principale. — Dans le langage de l'Écriture, ces mots : la *cité céleste*, la *cité de Dieu*, sont pris ordinairement pour le ciel considéré comme séjour des bienheureux. S. Augustin a donné le nom de *Cité de Dieu* au plus remarquable de ses ouvrages, dans lequel il oppose les vertus de la nouvelle société chrétienne aux vices des sociétés antiques. — On appelle souvent Jérusalem la *Cité sainte*, parce qu'elle a été le berceau du Christianisme.

CITERNE, lieu souterrain et voûté, construit pour servir de réservoir aux eaux pluviales ou autres. Les citernes sont ordinairement divisées en deux portions : le *citerneau*, petite chambre où les eaux sont reçues à leur arrivée, et où elles déposent ce qu'elles ont d'impur, et la *citerne* proprement dite, où les eaux, préalablement filtrées, restent en dépôt pour l'usage. Plusieurs pays trop secs ou trop marécageux, tels que la Syrie et la Hollande, ne sont habitables qu'à la faveur de l'eau fournie par les citernes. L'eau des citernes est la plus salubre quand la citerne est bien construite. L'usage des citernes était fort répandu dans l'antiquité. Carthage possédait d'admirables citernes, dont on voit encore les restes aux environs de Tunis. On admire à Constantinople une citerne qui passe pour la plus belle du monde; les voûtes portent sur deux rangées de 212 piliers chacune.

CITHARE (du grec *cithara*), instrument de musique des anciens, inventé, selon la Fable, par Mercure et modifié par Apollon. C'était un instrument assez semblable à notre guitare, formant un ovale qui allait en diminuant par une de ses parties : il se terminait en un manche droit, surmonté lui-même d'un chevillier recourbé en dedans et légèrement incliné sur un côté. A droite et à gauche se trouvaient les chevilles destinées à tendre les cordes. *Voy.* LYRE.

CITOYEN, nom donné à l'habitant d'une *cité*, au membre actif d'une société libre, à tout individu qui participe au pouvoir souverain par son suffrage, ou qui jouit de certains droits refusés à l'étranger.

Dans l'ancienne Rome, le titre de *citoyen romain*, qui d'abord n'appartenait qu'à ceux qui étaient nés à Rome, fut étendu à tout individu né en Italie ou ailleurs, qui avait acquis le droit de cité romaine.

Dans les monarchies modernes, le mot *citoyen* est le plus souvent remplacé par celui de *bourgeois*. La dénomination de *Citoyen* a été maintenue pour les républiques et pour les monarchies constitutionnelles.

En 1792, les mots *Citoyen, Citoyenne*, furent substitués à *Monsieur*, *Madame*. Cet usage se maintint jusqu'au 18 brumaire, et se perdit à l'époque de l'Empire. On tenta vainement de le rétablir en 1848.

CITRATES, sels formés par la combinaison de l'acide citrique avec une base. Les principaux sont le *C. de chaux*, d'où l'on extrait l'acide citrique, et le *C. de magnésie :* ce dernier a été proposé en 1847 par M. Rogé Delabarre, pharmacien d'Anisy-le-Château (Aisne), pour la préparation d'une eau purgative sans amertume. Ce médicament, qui a la saveur d'une limonade, purge comme l'eau de Sedlitz. Il a été perfectionné par M. Mialhe, pharmacien de Paris.

CITRIDIQUE (ACIDE). *Voy.* ACONITIQUE.

CITRIQUE (ACIDE), acide organique contenu dans les citrons, les oranges, les framboises, les groseilles, les baies d'airelle, et beaucoup d'autres sucs végétaux acides; il y est souvent accompagné d'acide malique. Il se rencontre dans le commerce sous la forme de prismes obliques à quatre pans, terminés par des sommets dièdres et renfermant du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{12}H^{5}O^{11},3HO+2aq$; ces cristaux renferment 9 pour 100 d'eau de cristallisation, qui disparaît par la dessiccation au bain-marie. La saveur de cette substance est fortement acide quand elle est concentrée, et très-agréable quand elle est étendue. L'acide citrique se combine avec les bases pour former les *citrates*. Quand on le chauffe à 120°, il finit par se convertir en *acide aconitique* ou *citridique*, en perdant les éléments de l'eau. On l'extrait habituellement du jus de citron ; on sature ce jus avec de la craie; il se forme ainsi du citrate de chaux insoluble qu'on décompose ensuite par de l'acide sulfurique : 100 kilogr. de jus de citron fournissent environ 5 kilogr. et demi d'acide cristallisé. On prépare le jus de citron en grand dans les pays chauds, notamment en Sicile, aux environs de Messine. — L'acide citrique est employé par les teinturiers pour obtenir le rouge de carthame, et pour préparer une dissolution d'étain qui produit, avec la cochenille, de plus beaux écarlates que le sel d'étain ordinaire. Les indienneurs l'utilisent comme rongeant. On s'en sert encore pour enlever les taches de rouille et les taches alcalines sur l'écarlate, pour préparer une dissolution de fer, avec laquelle les relieurs donnent à la surface de la peau une apparence marbrée, etc. Les médecins le prescrivent très-souvent sous forme de limonade; il faut 2 gr. d'acide cristallisé pour aciduler agréablement un litre d'eau. On prépare la *limonade sèche* avec un mélange intime de 500 gr. de sucre et de 16 gr. d'acide qu'on aromatise avec quelques gouttes d'essence de citron.— Scheele isola l'acide citrique en 1784, et apprit à le distinguer de l'acide tartrique, avec lequel il avait été jusqu'alors confondu. *Voy.* CITRON.

CITRON, fruit du *Citronnier*. Il est de forme ovoïde, d'un rouge brun en naissant, et d'une belle couleur de jaune clair à l'état de maturité. Il offre une double écorce : l'une extérieure, le *zeste*, raboteuse, mince, remplie d'une huile essentielle très-aromatique; l'autre intérieure, le *ziste*, blanche, épaisse, tendre, charnue, contre laquelle s'appuie la pulpe acide et juteuse, ainsi que les neuf à dix loges où sont renfermées les graines. L'écorce de citron confite au sucre se vend sous le nom de *zeste d'Italie*. Le jus de citron remplace souvent l'acide citrique dans ses différents emplois : il est d'un usage journalier comme assaisonnement; sa saveur est plus agréable que celle du vinaigre. Étendu avec de l'eau et édulcoré avec du sucre ou du sirop, ce jus constitue la *limonade*. Les marins emploient le jus de citron comme préservatif contre le scorbut. Les anciens le regardaient comme un puissant antidote.

CITRONELLE (de *citron*), nom donné vulgairement à plusieurs plantes qui répandent une odeur de citron quand on froisse leurs feuilles : telles sont l'*Aurone mâle*, la *Mélisse officinale*, le *Séringat odorant*, la *Verveine à 3 feuilles*, le *Goyavier aromatiq.*

CITRONNIER, *Citrus*, espèce du genre Oranger, famille des Aurantiacées, renferme des arbres hauts de 4 à 5 m., à tige grisâtre, a tête arrondie, aux feuilles petites, ovales-oblongues, pointues, d'un vert clair, persistantes, à fleurs blanches en dedans, violettes au dehors, répandant une faible odeur. On distingue le *Citronnier* proprement dit, qui produit le Citron, le *C. cédratier* (*Citrus medica*) et le *C. limonnier* (*C. limonium*). — Le Citronnier, originaire de l'Inde, a été transporté en Europe au temps des croisades. *Voy.* CÉDRATIER et LIMONNIER.

CITROUILLE, nom donné vulgairement à toutes les espèces du genre *Courge*, doit être réservé à une seule espèce de la section *Pepon*, le *Giraumon* (*Cucurbita oblonga*). Elle a le fruit très-gros; la couleur et la forme de sa coque varient singulièrement. La citrouille a la chair assez fine, mais fort aqueuse; cependant elle est excellente à manger quand elle est bien préparée.

CITULE, genre de poissons de la famille des Scombéroïdes, renferme cinq espèces, dont la plus intéressante est la *belle Citule* ou *belle Carangue*, de couleur argentée, aux nageoires jaunes. Ce poisson a la forme du maquereau, ce qui le fait appeler *Maquereau bâtard*. Il est très-commun en Égypte,

où on le mange, quoiqu'il soit peu délicat, et quelquefois même vénéneux.

CIVADIÈRE, voile carrée qu'on suspend sous le mât de beaupré. La vergue de civadière sert à retenir les haubans des bouts-dehors de beaupré.

CIVE, nom donné à tort à la *Ciboule* et à la *Ciboulette*, désigne un oignon petit et dégénéré, qui, selon l'expression des agriculteurs, *ne tourne pas*. La cive a, du reste, toutes les propriétés de l'oignon, et on s'en sert comme de la ciboule. Elle a donné son nom au *civet*, ragoût fait ordinairement de chair de lièvre et où elle entre comme assaisonnement.

CIVETTE (mot arabe qui veut dire *parfum*), *Viverra*, genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers et de la famille des Digitigrades, renferme de petits quadrupèdes fort agiles, de la taille du renard, à la tête longue, au museau pointu, au nez terminé par un mufle assez large, ayant les narines grandes et percées sur ses côtés, la langue à papilles cornées, et une cavité plus ou moins profonde placée au-dessous de l'anus, et s'ouvrant à l'extérieur. Cette cavité, au fond de laquelle aboutissent deux poches glanduleuses, contient une matière grasse, analogue au musc, de la consistance de la pommade, de couleur d'abord blanche, qui devient brune en vieillissant, d'une odeur forte et quelquefois fétide, et d'une saveur âcre et brûlante : cette matière, nommée aussi *civette*, est très-employée en parfumerie : à petite dose et associée à d'autres substances, elle donne une odeur qui plaît à beaucoup de personnes; on s'en sert pour aromatiser des tabacs de choix. On s'en servait autrefois en médecine comme stimulant et antispasmodique. On trouve des Civettes en Asie et en Afrique, principalement en Abyssinie, en Guinée et au Congo. — On extrait la civette du corps de l'animal vivant en introduisant avec précaution une petite cuiller dans la poche qui la contient. La civette d'Amsterdam est préférée à celle qui nous vient du Levant ou des Indes; celle de Guinée serait la meilleure si on ne la falsifiait pas avec du storax et autres matières odorantes. La civette qu'on expédie de l'Asie est extraite du *Zibet*, animal qui ressemble à la civette, mais qui en diffère par quelques caractères particuliers.

Le genre Civette se divise en deux sous-genres : la *Civette proprement dite* et la *Genette*. Le premier sous-genre renferme la *Civette d'Afrique* ou *Chat musqué*, qui est élevée en domesticité chez les Éthiopiens, pour lesquels elle est une source de richesse : elle a 65 centimètres de long, sans compter la queue, qui est de 43 centim.; son pelage gris-brun, rayé et moucheté d'un brun noir, est assez fourni.

CIVETTE, plante. *Voy.* CIVE et CIBOULETTE.

CIVIL (de *civis*, citoyen), qui appartient au citoyen; c'est en ce sens que l'on dit : *droits civils*, *état civil*, *mort civile*, etc. (*Voy.* le nom qui précède *civil*). — En Jurisprudence, on oppose *civil* à *criminel*. *Civil* se dit aussi par opposition à *militaire*, à *ecclésiastique*.—*Civil* (*Code*). *Voy.* CODE CIVIL.

CIVILISATION, développement progressif des facultés de l'homme en société, dans le but d'améliorer sa condition physique et morale : on l'oppose à *barbarie*. On doit à M. Guizot l'*Histoire de la civilisation en Europe*, 1828; et l'*Histoire de la civilisation en France*, 1829.

CIVIQUE (de *civis*, citoyen). Ce mot s'emploie surtout dans le sens politique (*droits civiques*, *serment civique*); il est souvent synonyme de patriotique : c'est ainsi que l'on dit *couronne civique*, *chants civiques*. *Voy.* le nom qui précède *civique*.

CIVISME (du latin *civis*, citoyen), réunion des qualités qui font le bon citoyen. Ce mot est entré dans la langue révolutionnaire sous la Terreur, à l'époque où fut portée la loi des suspects : c'est alors que furent imaginés les *certificats de civisme*, qui donnèrent lieu aux plus graves abus : ils furent abolis après le 18 thermidor (an III).

CLABAUD, terme de Vénerie, se dit d'un chien de chasse qui a les oreilles pendantes, et qui crie mal à propos, c'est-à-dire qui aboie sans être sur les voies de la bête : c'est de là que vient l'expression familière de *clabauder* pour dire : déclamer à tort.

CLADION (du grec *clados*, rameau), plante herbacée de la famille des Cypéracées, à feuilles très-longues, dentées en scie; analogue aux *Schœnus* par son port. Le *C. mariscus* est le type du genre. On trouve cette herbe dans toutes les parties du monde.

CLADOBATE (du grec *clados*, branche, et *bainô*, marcher), nom donné par Fréd. Cuvier à des Mammifères du genre *Tupaïa* qui vivent sur les arbres.

CLADONIA, nom latin du *Cénomyce*. *Voy.* ce mot.

CLAIE (du grec *cléiô*, fermer), ouvrage d'osier qui sert à divers usages, notamment à passer de la terre ou du sable, à faire égoutter le fromage, etc. — Autrefois, le corps des suppliciés était traîné publiquement sur une *claie* que le bourreau faisait tirer par un cheval. — On donne le nom de *clayonnage* à toute disposition formée avec des claies. En Agriculture, on soutient les terrains meubles et peu consistants avec un clayonnage formé de gaulettes liées entre elles par des brins de bouleau ou d'osier.

Les Orfèvres appellent *claie* une espèce de faux plancher mobile à claire voie, qui se pose sous leur établi, et dans les creux duquel tombent la limaille et les paillettes d'or et d'argent qui se détachent des ouvrages; on les en retire avec soin.

CLAIRCE (de *clarus*, clair, limpide), nom donné dans les Raffineries au sirop de sucre brut, traité par le charbon animal ou par tout autre agent propre à décolorer, et clarifié avec du sang et des œufs.—On appelle *clairçage* l'opération qui consiste à épurer le sucre brut au moyen de la *clairce*. *Voy.* SUCRE.

CLAIRET, vin léger et qui est un peu clair. — Les Anglais appellent *Clairet* (*Claret*) le vin de Bordeaux.

CLAIRETTE, nom d'une variété de Raisin, remarquable par sa transparence; — un des noms vulgaires de la Mâche cultivée ;—maladie des vers à soie dans laquelle ils deviennent presque transparents.

CLAIR-OBSCUR. On appelle ainsi, en Peinture, l'imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas. Rembrandt a tout sacrifié dans ses tableaux à la magie du clair-obscur; le Corrége, Titien, Van-Dyck, et chez nous Granet, offrent d'excellents modèles en ce genre. On peut étudier dans les écrits de Daudré-Bardon, de Reynolds et dans le *Traité de peinture* de M. de Montabert (Paris, 1829), la théorie du clair-obscur.

CLAIRON (du latin *clarus*, clair), instrument de musique militaire : il ressemble assez à la trompette, mais a le tube moins gros; il sonne l'octave aiguë de la trompette ordinaire. Il n'est employé aujourd'hui en France que dans l'infanterie et dans la marine militaire. Le clairon (*lituus*) était connu des anciens; il fut longtemps en usage chez les Maures, qui le transmirent aux Portugais.—On donne aussi ce nom à un jeu d'anche en étain qu'on emploie dans les orgues, et qui sonne l'octave aiguë du jeu de même espèce appelé *trompette*, et la partie aiguë de la clarinette.

CLAIRONES (du latin *clerus*, sorte de ver qui, suivant Pline, engendre la corruption dans les ruches), tribu de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, renferme des insectes au corps cylindrique, à la tête et au corselet plus étroits que l'abdomen, aux antennes toujours plus grosses à l'extrémité, et disposées soit en massue, soit en scie. On trouve ces insectes sur les fleurs, ou sur le tronc des arbres. Leurs larves sont toutes carnassières. Cette tribu a pour type le genre *Clairon*, dont on connaît beaucoup d'espèces. Le *Cl. des Abeilles* dépose sa larve dans les ruches, où il fait beaucoup de dommage en dévorant les larves des abeilles. Cette espèce se trouve aux environs de Paris.

**CLAMEUR** (du latin *clamor*, grand cri). Ce mot, dans l'ancien Droit coutumier, était synonyme de demande ou citation par-devant le juge. — Dans la coutume de Normandie, on distinguait plusieurs espèces de clameurs : la plus connue de toutes est celle qu'on appelait *Clameur de haro*, en vertu de laquelle on pouvait, sans mandat préalable et sans ministère de sergent ou d'huissier, amener devant le juge la personne dont on avait à se plaindre. On prétend que le mot *haro* est une corruption des mots *à Rou* ou *à Rollon*, et qu'il exprimait un appel à la justice de ce chef normand, qui fut le 1er duc de Normandie

**CLAN**, mot écossais qui signifie *famille*, désignait autrefois les tribus de montagnards de l'Écosse.

**CLANDESTINE** (de *clandestinus*, caché), genre de la famille des Orobanchées, renferme des plantes herbacées, vivant en parasites sur les racines des arbres et autres végétaux qui habitent les lieux couverts et humides. La *Cl. à fleurs droites* (*C. panduliflora*), à laquelle on attribue des vertus emménagogues, est une belle plante à tige squammeuse, cachée sous terre, et à grandes fleurs pourpres violacées et disposées en épis. Elle se développe surtout sur les racines du peuplier.

**CLAPET**, espèce de petite soupape qui se lève et se baisse pour boucher et déboucher alternativement dans une pompe le tuyau qui sert de passage à l'eau. Le clapet est formé d'un cuir garni sur ses faces opposées de deux rondelles ou platines de métal, qui lui servent de doublure ; ces trois épaisseurs sont fortement serrées l'une sur l'autre par des vis. Le clapet porte d'un côté une queue par laquelle il est attaché au piston ou au diaphragme qui ferme le tuyau de la pompe. La pression de l'eau le force de découvrir l'orifice du piston quand on l'enfonce, et cette même pression, quand on le relève, le force de le fermer. Dans les instruments à vent, le *clapet* est une petite soupape garnie de cuir qui se lève et se baisse par le moyen d'une simple charnière.

**CLAPIER**, cage de bois dans laquelle on élève les lapins domestiques, qu'on appelle pour cette raison *lapins de clapier*. — On donne aussi ce nom aux trous que l'on creuse dans les garennes pour servir de retraite aux lapins. — En Chirurgie, on nomme *clapiers* des sinus qu'offrent certaines fistules.

**CLAQUE**, double soulier dans lequel on fait entrer le vrai soulier, et qui tient le pied à l'abri de l'humidité ; — chapeau rond ou à trois cornes, pouvant s'aplatir de manière à être porté aisément sous le bras, et qui sert surtout dans les salons.

**CLAQUE-BOIS**, instrument de percussion et à touches, composé de dix-sept bâtons de bois dur et sonore, qui vont en diminuant de longueur, et qui ont chacun un degré diatonique. On les fait résonner en frappant dessus avec un marteau ou des baguettes.

**CLARIFICATION**, opération qui consiste à rendre clair un liquide dont la transparence est troublée par des substances solides et très-divisées qu'il tient en suspension. On clarifie l'eau, les vins, la bière, les liqueurs, les sirops, le sucre, le vinaigre, etc. Il y a deux méthodes de clarification : l'une s'accomplit par des moyens purement mécaniques, comme le simple repos, la décantation, la despumation, la colature et la filtration (*Voy.* ces mots) ; l'autre s'effectue par des procédés chimiques : ainsi on clarifie le plus souvent les liquides, comme le vin, le sirop de sucre, avec des substances coagulables, telles que le blanc d'œuf, la gélatine, la colle de poisson, le sang de bœuf, le lait même ; ces substances, en se précipitant au fond du vase, entraînent avec elles toutes les matières étrangères.

**CLARINETTE** (du latin *clarus*, clair, aigu), instrument à vent et à anche, qui se compose d'un tube creux de la longueur du hautbois, mais d'un diamètre un peu plus fort, et qui est ordinairement percé de 13 trous, dont 6 pour les doigts et 7 pour les clefs. Ce tube, appelé *perce*, est terminé d'un côté par un *bec*, qui reçoit l'anche, et de l'autre par une partie évasée en cône, qui s'appelle *patte* ou *pavillon*. La clarinette possède près de quatre octaves, à partir du *mi*, au-dessous du plus grave des sons du violon : les sons qui s'étendent de ce *mi* jusqu'au *si bémol* à la *douzième* prennent le nom de *chalumeau* ; du *si naturel* jusqu'à l'*ut dièse* au-dessus, formant une octave et un ton, ce sont ceux du *clairon* ou de la *clarinette* ; du *ré* de la deuxième octave jusqu'au *contre-ut*, le son est dit *aigu*. Le doigté de la clarinette est très-difficile et très-compliqué. — La clarinette a été inventée en 1690 à Nuremberg par J.-Chr. Denner ; elle a été perfectionnée par Ivan Müller. Gluck est le premier qui l'ait introduite dans la musique dramatique ; aujourd'hui elle est d'un usage universel, et la plupart des morceaux d'orchestre en *mi bémol* et en *si bémol* font entendre des solos de clarinette. Cet instrument a été introduit dans la musique militaire sous Louis XV.

**CLARKIA**, belle plante de la fam. des Onagrariées.

**CLASSE** (du latin *classis*, réunion d'hommes, de vaisseaux, etc.). Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, peut s'appliquer à toute espèce de collection, est spécialement consacré dans les divisions adoptées en Histoire naturelle pour exprimer une subdivision d'un des grands règnes de la Nature ou d'un de leurs embranchements ; c'est ainsi, par exemple, que dans le système zoologique de Cuvier, l'embranchement des Vertébrés comprend 4 classes : les *Mammifères*, les *Oiseaux*, les *Reptiles* et les *Poissons*, etc. Pour les noms des classes de chacun des Règnes de la nature, *Voy.* ANIMAUX, MINÉRAUX, VÉGÉTAUX.

**CLASSIFICATION**, distribution régulière de toutes les parties d'un vaste ensemble, réunies par leurs ressemblances et séparées par leurs différences. Dans l'étude de la nature, on distingue des classifications *naturelles*, dites *Méthodes*, qui sont fondées sur le plus grand nombre possible de caractères communs, et des classifications *artificielles*, dites *Systèmes*, fondées exclusivement sur la considération d'un seul organe : dans ces dernières, les êtres les plus différents par leur essence peuvent se trouver réunis dans un même groupe, comme le seraient, par ex., l'homme, le singe, l'oiseau, par le caractère commun de *bipèdes*. Les divisions botaniques de Jussieu offrent l'exemple d'une *classification naturelle* ; celles de Linné, d'une *classification artificielle*. — Quel que soit le mode de classification adopté, il existe des termes consacrés pour désigner les divers groupes, selon leur plus ou moins d'étendue. L'ensemble de tous les groupes appartenant à l'une des trois grandes branches de l'Histoire naturelle porte le nom de *Règne* ; chaque règne se subdivise en *Embranchements* ; chaque embranchement en *Classes*, et successivement, les classes en *Ordres*, en *Familles*, en *Tribus*, en *Genres*, en *Espèces*, enfin, en *Variétés*, lesquelles ne comprennent plus que des *Individus*. On peut, du reste, étendre ou abréger la classification selon le besoin, en introduisant des subdivisions entre les divers degrés de cette espèce d'échelle, ou en en supprimant quelque échelon.

**CLASSIQUE**. A l'époque de la renaissance des lettres, au XVe siècle, on donna le nom de *classiques* aux auteurs anciens, grecs et romains, qui étaient regardés comme des modèles et qui étaient spécialement étudiés dans les *classes* ou les écoles : tels sont Homère, Sophocle, Euripide, Platon, Aristote, chez les Grecs ; Cicéron, Virgile, Tite-Live, Tacite, chez les Romains. Dans la suite, le nom de *classiques* fut étendu à tous les auteurs, modernes aussi bien qu'anciens, qui, par la perfection de leurs écrits, pouvaient servir de modèles. — De nos jours, on oppose le *genre classique*, c'est-à-dire les écrivains imitateurs de la belle antiquité et du siècle de Louis XIV, au *genre romantique*, qui prétend s'affranchir du joug de l'an-

tiquité et des règles établies : les coryphées du romantisme sont trop connus pour qu'il soit utile de les citer.

Le *Canon des auteurs classiques* est une liste des écrivains grecs les plus remarquables, dressée vers 200 ans avant J.-C. par Aristophane de Byzance et par Aristarque. Voici ce canon : *poëtes épiques*, Homère, Hésiode, Pisandre, Panyasis, Antimaque ; *poëtes ïambiques*, Archiloque, Simonide, Hipponax ; *poëtes lyriques*, Alcman, Alcée, Sapho, Stésichore, Pindare, Bacchylide, Ibycus, Anacréon, Simonide ; *poëtes élégiaques*, Callimaque, Mimnerme, Philétas, Callinus ; *poëtes tragiques*, Eschyle, Sophocle, Euripide, Ion, Achæus, Agathon ; *poëtes comiques*, Epicharme, Cratinus, Eupolis, Aristophane, Phérécrate, Platon, Antiphane, Alexis, Ménandre, Philippide, Diphile, Philémon, Apollodore ; *historiens*, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Théopompe, Ephcre, Philiste, Anaximène, Callisthène ; *orateurs*, Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Isée, Eschine, Lycurgue, Démosthène, Hypéride, Dinarque ; *philosophes*, Platon, Xénophon, Eschine, Aristote, Théophraste.

CLASTIQUE (ANATOMIE). *Voy.* ANATOMIE.

CLATHRE (de *clathrus*, grillage), espèce de Champignons, type de la famille des *Clathroïdées*. Le *Clathre rouge*, qu'on trouve dans le midi de la France, est remarquable par la tête en forme de *grillage*, d'un beau rouge de corail, qu'il présente en sortant de son *volva*. Ce champignon est délétère.

CLATHROIDÉES, tribu de Champignons, section des Basidiosporés, renferme des champignons à sporules (graines) : ces sporules sont tantôt réunies en une membrane épaisse, gélatineuse, étendue à la surface d'une partie du champignon, tantôt renfermées dans son intérieur. Cette tribu comprend les genres *Clathrus* (genre type), *Phallus*, *Battarea*.

CLAUDÉE (de *Claude* Lamouroux, père du naturaliste de ce nom, à qui elle fut dédiée), plante marine de la Nouvelle-Hollande, de la famille des Floridées, dont la forme, la couleur et l'organisation sont des plus singulières ; elle est haute d'un à deux décimètres, et a des tubercules en forme de silique allongée, attachés aux nervures par les deux extrémités. Elle fut trouvée par le naturaliste Péron.

CLAUDICATION (du latin *claudicare*, boiter). Elle peut être l'effet soit du raccourcissement ou de l'allongement d'un des membres inférieurs, soit de l'ankylose de quelqu'une de leurs articulations, de la paralysie de leurs muscles, ou simplement des douleurs qui ont leur siége dans l'un de ces membres et qui en gênent les mouvements. — Les Vétérinaires emploient de préférence le mot *boiterie*.

CLAUSE (du latin *claudere*, terminer), disposition particulière qui fait partie d'un traité, d'un contrat ou de tout acte public ou particulier. En Droit, toute clause est valable, pourvu qu'elle n'ait rien de contraire aux lois, aux bonnes mœurs, à la sûreté publique, et qu'elle ne soit pas impossible. On appelle *Clause comminatoire* une clause stipulant une certaine peine contre ceux qui contreviendront aux dispositions convenues ; *Cl. dérogatoire*, une clause d'un testament dans laquelle on déclare que si certaine phrase qui se trouvait dans un premier testament ne se trouve pas dans un autre fait plus tard, ce dernier ne sera pas valide ; *Cl. pénale*, celle par laquelle une personne, pour assurer l'exécution d'une convention, s'impose une peine en cas d'inexécution ; *Cl. résolutoire*, celle qui par son accomplissement opère la révocation de l'obligation, et remet les choses au même état que si l'obligation n'avait pas existé.

CLAUSTRAL (du latin *claustrum*, cloître). On appelait *prieur claustral* le supérieur régulier qui gouvernait le monastère, à la différence du *prieur commendataire* qui percevait seulement une partie des fruits et n'avait point de juridiction sur les religieux. — Les *offices claustraux* étaient certaines charges auxquelles les abbés avaient droit de nommer.

CLAVAIRE (de *clava*, massue), *Clavaria*, genre de Champignons, type de la famille des Clavariées, section des Basidiosporés, est caractérisé par un chapeau charnu, simple, en forme de massue ou à rameaux dressés, sans pédicule distinct ; la membrane séminifère est lisse, couvrant toute sa surface, mais ne présentant de capsules que vers la partie supérieure. La *Cl. cendrée*, la *Cl. coralloïde* et la *Cl. fauve* de couleur jaune, sont bonnes à manger. — La famille des Clavariées comprend les genres *Clavaire* (genre type), *Pistillaire*, *Crinule*, *Typhule*, etc.

CLAVEAU (du latin *clavus*, clou), pierre taillée en forme de coin qui entre dans la construction des voûtes plates ou carrées, comme sont celles des portes, des fenêtres, etc. On distingue les *claveaux simples*, dont les joints sont formés par une surface droite, et les *claveaux à crossettes*, dont les joints sont fermés par des surfaces brisées qui forment un redan qu'on nomme *crossette*, lequel sert à donner plus d'appui aux claveaux, et à se raccorder avec les assises horizontales des pieds droits.

CLAVEAU, maladie des bêtes à laine. *Voy.* CLAVELÉE.

CLAVECIN (par abréviation de *clavicymbalum*, même signif.), ancien instrument de musique formé d'une caisse de bois contenant un ou plusieurs claviers, et dont les cordes sont métalliques, doubles ou triples. Le piano moderne n'est autre chose que le clavecin perfectionné ; tandis que dans le piano, les touches du clavier frappent les cordes à l'aide de petits marteaux, dans le clavecin, l'extrémité postérieure du clavier porte une lame de bois nommée *sautereau*, laquelle est armée d'une petite pointe de plume de corbeau qui pince les cordes. — Le clavecin n'était pas connu avant le XV<sup>e</sup> siècle ; il paraît avoir été inventé en Italie. On le modifia d'abord pour lui donner, comme à l'orgue, des timbres et des jeux différents ; puis on en perfectionna le mécanisme, et il arriva successivement à l'état actuel du piano.

On appela au dernier siècle *Clavecin oculaire* une espèce de clavecin inventé par le P. Castel, et dans lequel les sept couleurs primitives répondaient aux sept tons de la musique. L'*ut* répondait au bleu, l'*ut dièse* au céladon, le *ré* au vert gai, le *ré dièse* au vert olive, le *mi* au jaune, le *fa* à l'aurore, le *fa dièse* à l'orangé, le *sol* au rouge, le *sol dièse* au cramoisi, le *la* au violet, le *la dièse* au violet bleu, le *si* au bleu d'iris. L'octave suivante recommençait de même ; seulement les couleurs étaient plus foncées ou plus claires. L'inventeur prétendait, au moyen de cet instrument, charmer l'œil, comme le clavecin charme l'oreille ; mais après de longs essais, il ne put réussir.

Vers la même époque, l'abbé Poncelet imagina un *Clavecin des saveurs*, instrument singulier, semblable, pour la forme, à un buffet d'orgues portatif. L'action de deux soufflets formait un courant d'air continu porté par un conducteur dans une rangée de tuyaux ; vis-à-vis de ces tuyaux était disposé un pareil nombre de fioles remplies de liqueurs qui représentaient les saveurs primitives ; ces saveurs répondaient aux tons de la musique : l'*acide* à l'*ut*, le *fade* au *ré*, le *doux* au *mi*, l'*amer* au *fa*, l'*aigre-doux* au *sol*, l'*austère* au *la*, le *piquant* au *si*.

CLAVEL ou CLAVELADE, noms vulgaires de la Raie bouclée (*Raia clavata*). *Voy.* RAIE.

CLAVELÉE ou CLAVEAU (du latin *clavus*, clou), dite aussi *Clavin*, *Picotte*, *Rougeole*, etc., maladie éruptive et contagieuse, propre aux bêtes à laine, et qui a beaucoup d'analogie avec la petite vérole. La Clavelée est caractérisée par des *clous* ou boutons qui se montrent aux *ars* (plis formés à la réunion de la poitrine et des membres antérieurs), à la surface interne des avant-bras et des cuisses, autour de la bouche et des yeux. La marche, les complications et la terminaison de la maladie sont les mêmes que celles de la

variole de l'homme; comme celle-ci, elle ne sévit qu'une seule fois sur le même individu. On a essayé inutilement de la vaccine pour préserver les moutons de la clavelée; mais la *clavelisation* ou inoculation du virus contenu dans les pustules des moutons claveleux a eu des résultats plus heureux.

CLAVETTE (diminutif de *clavus*, clou), espèce de clou plat, en bois ou en fer, qu'on passe dans l'ouverture faite au bout d'une cheville, d'un boulon, etc. Il y a des clavettes fermant à ressort, c'est-à-dire que, lorsqu'on les a fait entrer dans les mortaises des boulons, les deux bouts s'écartent d'eux-mêmes pour l'empêcher de sortir. — On emploie les clavettes au lieu d'écrous pour tous les ouvrages de bois ou de fer qui sont susceptibles d'être démontés.

CLAVICORDE, espèce de clavecin carré dont la touche est armée d'une baguette ou lame de cuivre pour faire résonner les cordes. Le son qu'on en tire a un timbre argentin, mais très-faible. Le clavicorde a été en usage en France jusqu'au XVII$^{e}$ siècle; en Allemagne, on s'en est servi plus longtemps; perfectionné par d'habiles facteurs, il se soutient encore dans quelques contrées du nord de ce pays.

CLAVICORNES (de *clava*, massue), famille d'insectes de l'ordre des Coléoptères pentamères, a pour caractères : des élytres ne recouvrant souvent pas entièrement l'abdomen, quatre palpes, les antennes en massue à leur extrémité. Elle se divise en dix tribus : *Palpeurs*, *Histéroïdes*, *Silphales*, *Nitiduaires*, *Scaphidites*, *Engidites*, *Dermestiens*, *Byrrhiens*, *Acanthopodes* et *Leptodactyles*.

CLAVICULE (du latin *clavicula*, diminutif de *clavis*, clef), os pair qui sert d'arc-boutant à l'épaule, est ainsi appelé parce qu'on l'a comparé à la clef d'une voûte, ou parce que sa forme est la même que celle des verrous des anciens. La clavicule est légèrement contournée en S et placée transversalement à la partie supérieure du thorax; elle s'articule d'un côté avec le sternum, de l'autre avec l'apophyse acromion de l'omoplate. Moins courbée et plus longue dans la femme que chez l'homme, la clavicule est de forme prismatique, triangulaire d'un côté, large et aplatie de l'autre. Elle est composée d'une couche épaisse de tissu compacte à l'extérieur, et d'un tissu spongieux à aréoles vastes dans l'intérieur. La luxation et la fracture de la clavicule sont des accidents graves et assez fréquents. — La présence ou l'absence de la clavicule a servi de caractère à Cuvier pour partager les Rongeurs en deux sections, les *Claviculés* et les *Acléïdiens* (c'est-à-dire sans clavicule, de *a* privatif, et *cléïs*, clef, clavicule).

CLAVICYLINDRE, instrument de musique inventé en 1793 par le physicien Chladni, consiste en une espèce de clavecin, renfermant dans l'intérieur de sa caisse un cylindre en verre qu'on fait tourner au moyen d'une manivelle à pédales, et contre la surface duquel on fait frotter, en abaissant les touches, des tiges de fer qui produisent le son. Le timbre de cet instrument a beaucoup d'analogie avec celui de l'harmonica : ce qui le distingue, c'est la propriété qu'il a de donner des sons filés qu'on peut nuancer à volonté par la pression de la touche.

CLAVIER (en latin *claviarium*, dérivé de *clavis*, clef, parce que dans l'orgue les touches servent comme de *clefs* pour ouvrir ou fermer le passage au vent), assemblage des touches de l'orgue, du clavecin, du piano, de la vielle et autres instruments de ce genre. Ces touches sont les extrémités d'autant de leviers dont l'autre extrémité va attaquer les cordes qu'on veut faire résonner. Les claviers des pianos d'aujourd'hui ont six octaves ou six octaves et demie. Chaque octave est formée de douze touches, dont sept d'ivoire et cinq d'ébène; celles d'ivoire rendent les notes de l'échelle diatonique naturelle; celles d'ébène, les dièses et les bémols. — On donne également le nom de *clavier* à la portée générale ou somme des sons de tout le système qui résulte de la position relative des trois clefs; c'est en ce sens qu'on dit : cette voix parcourt tout le clavier. — La première idée du clavier, due à l'invention de l'orgue, est ancienne; mais l'application du clavier aux instruments à cordes appartient à la musique moderne.

CLAVIGÈRE (de *clava*, massue, et *gero*, porter, à cause de la forme des antennes), genre de Coléoptères, de la famille des Psélaphiens, ayant à peine 2 millim. et demi de long. Le Clavigère vit, comme la Cétoine, au milieu des fourmis, qui, loin de le chasser, prennent soin de le nourrir. La raison de cette sympathie est que les Clavigères laissent transsuder une liqueur dont les fourmis sont très-friandes. Cet insecte se trouve en Suède, en Allemagne, en Belgique, et en France, même aux environs de Paris.

CLAVI-LYRE, instrument de musique qui consiste en une harpe à cordes verticales résonnant au moyen d'un clavier, a été inventé vers 1820 à Londres par l'artiste Batteman. M. Dietz le père avait inventé en 1812, à Paris, un instrument de même genre qu'il avait appelé *clavi-harpe*.

CLAVIPALPES (de *clava*, massue, et *palpus*, palpe), tribu d'insectes Coléoptères tétramères, renferme des insectes aux antennes terminées par une massue, aux mâchoires armées intérieurement d'une dent cornée; leur corps est arrondi, bosselé; leurs mandibules dentées indiquent des animaux rongeurs. Le type de cette tribu est le genre *Érotyle*.

CLAYMORE, épée écossaise à lame longue et large. — C'était aussi le nom du cri de guerre des Écossais.

CLAYONNAGE. *Voy.* CLAIE.

CLÉ ou CLEF (du latin *clavis*, dérivé du grec *cléïs*, même signif.). Dans la clef, instrument de serrurerie, on distingue, outre l'*anneau* et la *tige*, le *panneton*, qui est fendu ou percé de différentes manières, suivant la confection de la serrure et des gardes qui y sont placées intérieurement. On nomme *clef forée* celle dont la tige est creuse, et *clef bénarde* celle qui est pleine et terminée par un bouton. — Les Grecs attribuaient l'invention des clefs à un certain Théodore de Samos; cependant elles étaient connues des Hébreux et des Égyptiens. Certaines clefs fort anciennes ne sont autre chose qu'une vis dont le pas s'adaptait à un écrou qui servait de verrou. Les clefs des Romains étaient en airain. En France, les clefs furent très-grossières pendant tout le moyen âge; à partir du XV$^{e}$ siècle, on s'occupa surtout de travailler la tige et l'anneau : ce n'est que dans ces derniers temps que les Fichet, les Lepaul, etc., ont apporté au panneton ces perfectionnements qui ont fait de la clef un instrument aussi sûr que commode. — Les clefs ont été de tout temps un symbole de la puissance et de la prédominance. La clef était l'attribut spécial d'Isis et d'Osiris : elle avait la forme d'une croix ansée (d'un T surmonté d'un O). La clef est aussi un symbole chrétien : on sait qu'on représente S. Pierre tenant les clefs du Paradis.

En Architecture, on appelle *clef de voûte* la pierre de milieu qui ferme la voûte, et qui supporte l'action de toutes les pierres qui la recouvrent : on nomme *Clef à crossette* celle qui a la forme d'un T; *Cl. pendante*, celle qui est chargée d'un ornement descendant plus bas que les voussoirs qui forment le sommet de la voûte; *Cl. en bossage* ou en *pointe de diamant*, celle qui a de la saillie.

En Chirurgie, on nomme *Clef de Garengeot* l'instrument dont se servent les dentistes pour faire l'extraction des dents : il doit son nom à son inventeur, célèbre chirurgien du dernier siècle. Cet instrument a depuis éprouvé plusieurs modifications, et l'on distingue aujourd'hui : la *Cl. à pompe*, la *Cl. à pivot* et la *Cl. à noix*. — La *Clef de trépan* est un petit instrument d'acier dont on se sert pour démonter la pyramide du trépan, et la séparer de la couronne.

En Musique, on nomme *clefs* certains signes ou caractères qui se mettent au commencement d'une

portée, sur une des cinq lignes, pour indiquer le nom de la note qui se place sur cette ligne, et, par suite, le nom des autres notes. Il y a trois clefs dans la musique : la clef d'*ut*, la clef de *sol*, qui est celle du ténor, la clef de *fa*, pour les basses. Ces trois clefs en forment sept, si l'on considère la ligne sur laquelle on les place; ce sont : la clef d'*ut*, qui peut se placer sur la première, la seconde, la troisième et la quatrième ligne; la clef de *sol*, placée sur la quatrième ligne; la clef de *fa*, sur la troisième et la quatrième ligne. — La clef indique le degré d'élévation de la gamme moyenne, suivant les voix ou les instruments pour lesquels le morceau est écrit. En substituant une clef à une autre, un morceau de musique écrit pour une voix ou pour un instrument donné peut être exécuté par une voix différente ou par un instrument d'un autre diapazon, et se trouve ainsi *transposé* dans la partie moyenne qui convient le mieux à chaque instrument ou à chaque voix.

On donne aussi le nom de *clefs* à de petites soupapes métalliques qu'on adapte aux instruments à vent, et qui sont destinées à fermer ou à ouvrir les trous auxquels les doigts ne sauraient atteindre. — Les *touches* des orgues portaient autrefois le nom de *clefs*.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *clef* en général ce qui sert à fermer et à ouvrir, à tendre et à détendre, à serrer ou à desserrer certains assemblages. Ainsi on nomme *Cl. d'épinette, de clavecin, de piano, de harpe*, l'outil de fer qui sert à tourner les chevilles de ces instruments, pour en tendre ou en relâcher les cordes; *Cl. de pistolet, de carabine, d'arquebuse à rouet*, l'instrument avec lequel on bandait autrefois ces armes; *Cl. de pendule, de montre, de lampe*, l'instrument dont on se sert pour monter une pendule, une montre, une lampe; *Cl. de voiture*, l'instrument qui sert à monter et à démonter les écrous et les crics qui tiennent les soupentes tendues; *Cl. anglaise*, une sorte de marteau composé de deux pièces appelées *mâchoires*, dont l'une se meut par une vis, et qui sert à serrer et à desserrer, etc., etc.

CLÉCHÉ (de *claie*), se dit, en Blason, d'une pièce percée à jour de manière à laisser voir le champ.

CLÉMATIDÉES, petite tribu de la famille des Renonculacées, renferme les genres *Clématite* (genre type), *Atragène* et *Viorne*.

CLÉMATITE (du grec *clématis*, plante sarmenteuse), genre de la famille des Renonculacées, type de la tribu des Clématidées, renferme des herbes vivaces ou des arbustes sarmenteux, dont on se sert pour garnir les berceaux ou les murs des jardins. On en connaît un grand nombre d'espèces parmi lesquelles : la *Cl. commune* ou *des haies*, dite aussi *Aubevigne* (*Cl. vitalba*), à fleurs petites, blanches, odorantes, et disposées en sorte de panicule; ses feuilles vertes, écrasées et appliquées sur la peau, sont vésicantes et caustiques : les mendiants y avaient jadis recours pour s'excorier les jambes et les bras, et attirer ainsi la commisération, d'où lui est venu le nom d'*Herbe aux gueux*; ses tiges sont employées à faire des paniers, des corbeilles et autres ouvrages de vannerie; la *Cl. crépue* (*Cl. crispa*), à fleurs grandes et bordées d'une membrane veloutée et ondulante; la *Cl. de Mahon* (*Cl. balearica*) et la *Cl. odorante* (*Cl. flammula*), toutes trois recherchées pour garnir les treillages; la *Cl. à tiges droites* (*Cl. recta*) et la *Cl. à feuilles entières* (*Cl. viorne*), à fleurs pourpres ou violettes, qui font un bel effet dans les parterres.

L'*Aristoloche clématite*, employée comme apéritive, est une plante de la famille des Aristolochiées qu'il ne faut pas confondre avec la Clématite commune.

CLÉODORE (nom arbitrairement emprunté à la mythologie), *Cleodora*, genre de Mollusques ptéropodes, privés de tête, mais pourvus de deux ailes membraneuses entre lesquelles se trouve la bouche, et renfermés dans une coquille conique, mince et diaphane. Ces animaux, très-nombreux sous la zône torride, se réunissent tous les soirs par milliers sur la surface des mers, après le coucher du soleil, et disparaissent dès l'aube du jour.

CLÉOGÈNE (nom arbitrairement emprunté à la mythologie), Lépidoptère de la famille des Nocturnes, pourvu de quatre ailes qui, en dessus comme en dessous, sont d'une seule couleur, tantôt claire, tantôt foncée. Le type de ce genre est la *Cl. tinctoria*, d'un jaune d'ocre, qui vole en juillet dans les Alpes.

CLÉOGONE (nom arbitraire), Coléoptère tétramère de la famille des Curculionides, à antennes insérées à l'extrémité de la trompe, et pourvu d'un écusson apparent. L'espèce type est le *Rhynchœnus rubetra* ou *Rh. gagates*, fort commun à Cayenne.

CLÉOME (du grec *cléomè*, nom d'une plante aujourd'hui indéterminée), genre de la famille des Capparidées, est composé de plantes annuelles ou suffrutiqueuses, à feuilles simples ou composées, remarquables par la beauté de leurs fleurs blanches, roses, verdâtres, jaunes ou violettes, à calice quadriparti, à 4 pétales, à 4 ou 6 étamines, et à style nul ou très-court; le fruit est une capsule. La Cléome est le type d'une petite tribu qui prend d'elle le nom de *Cléomées*. On cultive dans les jardins les Cléomes dites *pentaphylla, pungens, pubescens, speciosissima, dendroides*, etc.

CLEPSYDRE (du grec *cleptô*, cacher, et *hydôr*, eau), horloge usitée chez les anciens, et qui mesurait le temps par la chute d'une certaine quantité d'eau. La clepsydre simple consistait en un vase transparent, percé d'un petit trou à sa partie inférieure et plein d'eau; le liquide, en s'écoulant, indiquait la mesure du temps sur les parois du vase, au moyen d'une échelle de division. Plus tard, on substitua un cadran à cette échelle : l'eau, en baissant, faisait descendre un flotteur qui, lui-même, entraînait un fil enroulé sur l'axe de l'aiguille du cadran. Dans les clepsydres composées, d'une invention encore plus récente, l'eau tombait goutte à goutte d'un réservoir supérieur sur une roue à palettes, qui mettait en mouvement d'autres roues dentées, en communication avec des aiguilles. On étend quelquefois le nom de *clepsydres* aux horloges de sable. — Les clepsydres furent, dit-on, inventées en Égypte vers l'an 250 av. J.-C.; c'est à Ctésibius qu'on doit la clepsydre à roue. Elles étaient répandues au commencement de notre ère dans toutes les contrées de l'Europe où la civilisation de la Grèce et de Rome avait pénétré. César en trouva dans les Gaules et jusque dans la Grande-Bretagne. Charlemagne, au IXe siècle, reçut en présent du calife Haroun-al-Raschid une clepsydre magnifique. L'invention des horloges mécaniques a fait renoncer aux clepsydres.

CLERC (du latin *clericus*, dérivé lui-même du grec *klêros*, héritage, partage; parce que dans la Bible la tribu de Lévi, consacrée au sacerdoce, est appelée le partage du Seigneur), nom donné à tous les ecclésiastiques en général, depuis le simple tonsuré jusqu'au prélat. Au moyen âge, le mot *clerc* était synonyme de *lettré* ou *savant*, parce qu'à cette époque il n'y avait que les ecclésiastiques qui possédassent quelque instruction. — On appelait *Clercs acéphales* (c.-à-d. sans chef) les clercs qui ne voulaient pas vivre en commun avec l'évêque, à la différence des *Cl. chanoines*, qui vivaient ainsi; *Cl. de la vie commune*, une congrégation de chanoines réguliers, nommés aussi *Frères de la vie commune*, que Gérard Groot, de Deventer, rassembla dans sa maison vers la fin du XIVe siècle; ces clercs se répandirent dans la suite en Frise, Westphalie, Gueldre, Brabant et Flandre; *Cl. réguliers*, des prêtres vivant en communauté, et formant diverses congrégations : les *Théatins*, institués en 1524, furent les premiers clercs réguliers; après eux vinrent les *Barnabites* ou *Cl. réguliers de Saint-Paul*, les *Jésuites* ou *Cl. réguliers de la compagnie de Jésus*, etc.

Dans les parlements, on appelait *conseiller clerc*, un conseiller pourvu d'une charge ecclésiastique.

Dans l'origine, on appelait les notaires *Clercs du roi*. Ils furent créés sous Philippe le Bel, en 1309. On appelle aujourd'hui *Cl. de notaire*, *d'avoué*, etc., ceux qui font dans les études de ces officiers publics un travail journalier et qui se forment ainsi à la même profession. Par la loi du 25 ventôse an II, les aspirants au notariat doivent faire un stage de six ans comme clercs de notaire. Le stage des avoués est de cinq ans. Le premier clerc d'une étude prend le nom de *maître clerc* ou de *principal clerc*.

On appelait autrefois *Cl. ribauds* ou *Gouliards*, du nom d'un parasite bien connu, des bouffons qui se donnaient la tonsure ecclésiastique. Plusieurs conciles firent des statuts contre ces clercs : il leur fut défendu en 1231 de porter la tonsure.

CLERGÉ, nom donné à l'ensemble des *clercs* ou au corps des ecclésiastiques (*Voy.* PRÊTRE). Le clergé catholique se divise en *Cl. régulier*, qui comprend tous les clercs astreints à une *règle* monastique, et en *Cl. séculier*, qui vit dans le monde (*in sæculo*). — Pendant la Révolution on appelait *Clergé constitutionnel* ou *assermenté*, les ecclésiastiques qui, en 1792, adoptèrent la constitution civile du clergé.

Le clergé de l'Église grecque se compose des *despoten* (maîtres), des *hagioi* (saints), des *protopapas* (archiprêtres), des *papas* (prêtres), des *diakonen* (diacres), etc. — Dans l'Église arménienne, l'ordre des simples prêtres comprend la corporation des *vartabieds* ou docteurs, qui se divisent en deux classes : celle des *majeurs* et celle des *mineurs*. Le chef de la religion est le patriarche ou *catholicos*. — Les Églises réformées, à l'exception de l'Église anglicane, n'ont pas conservé la hiérarchie cléricale.

CLERGIE (BÉNÉFICE DE), du mot *clerc* pris dans le sens de lettré. On appelait ainsi un privilége établi autrefois en faveur de quiconque avait reçu les premiers éléments des lettres. Par le seul fait qu'il savait lire, un criminel condamné à mort ne pouvait être exécuté. Aujourd'hui, le bénéfice de clergie existe encore en Angleterre pour certains cas.

CLICHAGE, procédé de stéréotypage qui consiste à prendre l'empreinte d'une page d'impression, préablement composée en caractères mobiles, en appliquant sur cette page une couche de plâtre fin et humide ou une pâte de carton, puis à couler du métal fondu dans le moule ainsi obtenu ; le métal, en se solidifiant, donne une planche appelée *cliché*, avec laquelle on peut tirer un nombre indéfini d'exemplaires, et seulement à mesure des besoins. *Voy.* STÉRÉOTYPIE.

Les graveurs en médailles ont recours au clichage pour faire épreuve de leurs ouvrages : pour cela, ils appliquent le coin sur de l'étain en fusion.

CLIENT, en latin *cliens* (de *colere*, honorer). Chez les Romains tous les citoyens étaient partagés en *patrons* ou protecteurs, et en *clients* ou patronés. Dans l'origine, les patrons formaient la classe des patriciens, et les clients celle des plébéiens. Les clients devaient le respect à leurs patrons, et ceux-ci aide et protection à leurs clients. Le client devait contribuer à doter les filles du patron, à le racheter, lui ou ses enfants, lorsqu'il était fait prisonnier, payer les dépens de ses procès, soutenir sa candidature aux charges publiques. Si le client mourait sans testament, le patron héritait de ses biens. Celui-ci lui donnait des repas, lui faisait des distributions, soit de vivres (*sportules*), soit d'argent, etc. — Aujourd'hui on appelle *client*, celui qui charge un avocat, un avoué, un notaire, de la défense ou de la conservation de ses droits et de ses intérêts, celui qui confie à un médecin le soin de sa santé, etc.

CLIGNOTANTE (MEMBRANE), membrane demi-transparente qui, chez les oiseaux, se trouve placée verticalement entre le globe de l'œil et les paupières, et que l'animal amène à volonté au-devant de l'œil pour le garantir de l'action d'une lumière trop vive. C'est une véritable troisième paupière. On en trouve un rudiment chez les quadrupèdes.

CLIMACTERIS (du grec *climacter*, échelon, degré, à cause de l'habitude de grimper de ces oiseaux), nom latin du genre *Echelet*. *Voy.* ce mot.

CLIMAT (du grec *climax*, échelle, degré, division). Les anciens géographes divisaient la surface du globe, depuis le pôle jusqu'à l'équateur, en *trente* zones parallèles, qu'ils appelaient *Climats*; ils calculaient cette division d'après la longueur des jours comparée à celle des nuits, au solstice d'été. De l'équateur au cercle polaire, ils comptaient 24 *climats*, dits *de demi-heure*, parce que chacun de ces climats, au solstice d'été, a le jour d'une demi-heure plus long que le climat qui le précède; du cercle polaire au pôle on comptait 6 *climats*, dits *de mois*, parce que, pour chacun d'eux, la durée du jour est d'un mois de plus que dans le climat précédent.

Aujourd'hui on n'applique guère le nom de climat qu'à une division fondée sur l'état thermométrique des diverses contrées. On divise, en général, la surface du globe en climats *chauds*, *tempérés*, et *froids* (*Voy.* ZONES). Les premiers sont compris entre les deux tropiques, les seconds entre les tropiques et les cercles polaires, les troisièmes s'étendent des cercles polaires jusqu'aux pôles; mais il est impossible, à cause de la forme des continents, de la direction des montagnes, de la nature du sol et des cultures, de déterminer exactement les climats par des lignes purement géographiques; les lignes dites *isothermes*, ou offrant une égale température moyenne par année, subissent des inflexions plus ou moins considérables, et ne sont parallèles que dans le voisinage de la zone torride; l'étude de ces lignes, fondée par Al. de Humboldt, forme la science appelée *Climatologie* (*Voy.* le *Cosmos* d'Al. de Humboldt, trad. par Faye, Paris, 1846, in-8). — Personne n'ignore quelle influence le climat exerce sur la végétation, sur les races animales, sur le tempérament des individus, et même sur les mœurs et le caractère des habitants. On peut lire à ce sujet : *De l'influence des climats sur l'homme*, d'E. Foissac, Paris, 1837, in-8.

CLIMATÉRIQUES (ANNÉES), du grec *climax*, échelon, c.-à-d. divisées par étages; nom donné par les anciens à certaines périodes de la vie qu'on regardait comme critiques. Ce sont les années dont le chiffre est un multiple de sept, suivant les uns, ou de neuf, suivant les autres. La 63e année était appelée la *grande climatérique*, parce que 63 est le multiple de 7 par 9. On a été jusqu'à penser que les années climatériques pouvaient apporter quelque changement, non-seulement à la santé du corps, mais à la fortune, à la position sociale, etc. La science moderne a fait justice de ces rêveries, fondées pour la plupart sur la théorie des nombres de Pythagore; cependant on conserve le nom de *climatériques*, ou plutôt de *critiques*, à certaines époques de la vie (comme celle de la puberté, de l'âge critique chez la femme), où surviennent de grands changements dans la constitution.

CLIMAX (du grec *climax*, degré), figure de Rhétorique indiquant que le discours s'élève ou descend comme par degrés : on l'appelle plutôt *gradation*.

Dans la Musique ancienne, on appelait *climax* : 1° un trait où deux parties vont à la tierce, en montant et en descendant diatoniquement; 2° un trait de chant qui est répété plusieurs fois de suite, et toujours un ton plus haut.

CLINANTHE (du grec *clinè*, lit, et *anthos*, fleur), nom donné, en Botanique, à l'extrémité élargie d'un pédoncule qui porte plusieurs fleurs, comme dans les Composées et les Dipsacées. Après la floraison, le clinanthe est creusé de petites fossettes ou couvert de poils, de soies ou de paillettes.

CLINIQUE (du grec *clinè*, lit), enseignement pratique de la médecine, fait au lit même des ma-

lades. Dans l'enfance de la médecine, la clinique était l'unique moyen d'étude des médecins; Hippocrate s'en servit avec un grand succès. Mais la clinique moderne ne remonte qu'au XIVe siècle, à l'époque de l'établissement des hôpitaux; Van Swieten fonda à Vienne la première clinique véritable; Desbois de Rochefort dota la France de cet utile enseignement, qui plus tard fut considérablement perfectionné par Corvisart, Pinel et surtout par Desault. Aujourd'hui on compte à Paris huit cliniques, dont quatre médicales, trois chirurgicales, et une d'accouchement. — On donne aussi le nom de *Clinique* aux ouvrages où sont consignés les leçons de clinique.

CLINOPODE (c.-à-d. *Pied-de-lit*), ou *Grand Basilic sauvage*, genre de Labiées, est aromatique et tonique.

CLINQUANT (de l'allem. *klingen*, résonner, ou, par onomatopée, à cause du petit *cliquetis* que font entendre les feuilles de clinquant quand on les froisse), petite lame d'or ou d'argent très-mince, ou de cuivre doré ou argenté, qu'on met dans les broderies, les galons et les rubans pour leur donner plus d'éclat. Ces feuilles ont quelquefois une de leurs surfaces teinte d'une couleur rouge, bleue ou verte, etc., recouverte d'un vernis. — Le clinquant ayant plus d'éclat que de valeur, on le prend au figuré pour les choses qui n'ont que de l'apparence.

CLIO, planète télescopique. *Voy.* VICTORIA.

CLIQUET, petit levier dont on se sert pour empêcher qu'une roue qui tourne dans un sens puisse se mouvoir dans un sens contraire; l'appareil prend alors le nom d'*encliquetage*. Le cliquet s'applique surtout aux *roues à rochet*, c.-à-d. à dents obliques: on en fait un fréquent usage en mécanique, notamment en horlogerie et dans les moulins.

CLISSE, petite claie d'osier, de jonc, qui sert à faire égoutter les fromages. *Voy.* ÉCLISSE.

CLITORE, *Clitoria*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, est composé de plantes grimpantes à feuilles composées de folioles articulées, munies de 2 stipules à leur base et à fleurs axillaires. Ces plantes, d'un aspect agréable, croissent pour la plupart au Brésil et aux Antilles. La *Clitore de Ternate* se cultive en serre chaude.

CLIVAGE (de l'allemand *klœben*, fendre), division régulière que présentent les minéraux et d'autres corps cristallisés lorsqu'on vient à les briser: chaque fragment présente alors un petit polyèdre, et la poussière même de ces corps, considérée au microscope, est un assemblage de petits solides régulièrement terminés. Lorsqu'on donne, par exemple, un coup de marteau sur du spath d'Islande, tous les fragments sont autant de rhomboèdres. La pierre à plâtre ou chaux sulfatée se clive si facilement qu'on peut enlever sans choc des lames avec un couteau. Les clivages sont soumis à des lois particulières comme les cristaux eux-mêmes: le sens des clivages est constant pour chaque substance, de sorte que, pour un même minéral, le polyèdre produit par la cassure présente toujours les mêmes angles. L'observation des clivages est très-utile au minéralogiste pour distinguer les différents corps qui appartiennent au même système cristallin. Bergmann et Haüy (1781) ont les premiers reconnu les clivages dans les minéraux. *Voy.* CRISTALLOGRAPHIE.

CLOAQUE, aqueduc voûté et souterrain pour l'écoulement des eaux pluviales et des immondices. Il est synonyme d'*égout*. — On connaît sous le nom de *Cloaca maxima* les égouts commencés à Rome par Tarquin l'Ancien et achevés par Tarquin le Superbe. Ils étaient fort larges, et furent si solidement construits que pendant 700 ans ils n'eurent pas besoin de réparation: on en voit encore des vestiges.

En Histoire naturelle, on nomme *Cloaque*, chez les oiseaux et les reptiles, une cavité ou réceptacle commun formé par l'extrémité du tube intestinal, recevant à l'intérieur les orifices des voies urinaires et génératrices et celui du rectum, et ayant une seule issue au dehors. On l'appelle aussi *vestibule commun*.

CLOCHE (en allemand *glocke*, en anglais *clock*). Les cloches sont ordinairement en bronze (environ 78 de cuivre et 22 d'étain); le *battant* est en fer. La région la plus épaisse d'une cloche est celle où frappe le battant; la partie supérieure ou *cerveau* porte intérieurement un anneau auquel est suspendu le battant; plus bas sont attachées les *anses* qui permettent de manier les cloches. On donne le nom de *carillon* à une réunion de cloches à timbres variés, et celui de *bourdon* à de grosses cloches dont le son grave et puissant se répand au loin. Les cloches les plus remarquables sous le rapport de la grosseur sont celles de Moscou (66,000 kilogr.), de Péking (60,000 kilogr.), de Saint-Étienne à Vienne en Autriche, de Notre-Dame à Paris, de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne; celle de George d'Amboise à Notre-Dame de Rouen, qui pesait 18,000 kilogr. et qui a été fondue pendant la Révolution, mais remplacée depuis.

On a exprimé assez heureusement les divers usages attribués aux cloches dans les deux vers suivants:

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, fugo fulmina, festa decoro.

Les cloches étaient connues des Hébreux, des Égyptiens et des Romains; mais l'emploi des cloches dans les églises pour annoncer les heures des offices ne remonte pas au delà du VIe ou du VIIe siècle: on répète généralement que c'est S. Paulin, évêque de Nole, qui les introduisit le premier dans son église; cependant on ne trouve pas cet usage mentionné avant Bède, qui vivait à la fin du VIIe siècle. La coutume de bénir, ou, selon l'expression vulgaire, de *baptiser* les cloches, fut établie sous le pape Jean XIII. Après avoir exorcisé et béni le sel et l'eau, l'évêque lave avec l'aspersoir le dedans et le dehors de la cloche, et fait en dehors sept onctions en forme de croix avec l'huile des infirmes, et quatre en dedans avec le saint chrême; puis il nomme le saint sous l'invocation duquel la cloche est bénite. On parfume ensuite le dedans de la cloche, on chante l'évangile, et le célébrant termine la cérémonie en faisant sur elle le signe de la croix.—Hieron. Maggius, G. Gilbert, l'abbé Thiers, ont écrit des traités *sur les Cloches*.

Pour l'art de fondre les cloches, *Voy.* le *Manuel du fondeur* de Launay (Collection Roret).

Les jardiniers donnent le nom de *Cloche* à un vase de verre ou de terre, en forme de cloche, que l'on met sur les fleurs et sur les plantes délicates ou hâtives, pour les garantir du froid ou pour en accélérer la végétation. — Dans les laboratoires, on nomme ainsi un cylindre dont la partie supérieure est bombée, et qui sert de récipient.

*Cloche* se prend dans le langage populaire comme synonyme d'*ampoule* ou de *phlyctène*, pour désigner une tumeur formée par l'épiderme soulevé, et remplie de sérosité. — C'est aussi un des noms vulgaires de la cachexie aqueuse des bêtes à laine.

On appelle *Cloche à plongeur* une machine en bois ou en fonte, ayant ordinairement la forme d'une pyramide tronquée et qui sert à descendre des hommes au fond de l'eau soit pour y exécuter des travaux de tout genre, soit pour y recueillir des objets submergés. L'air contenu dans la cloche empêche l'eau d'y pénétrer, et un système de tuyaux qui communiquent avec l'extérieur permet de renouveler l'air à mesure qu'il se corrompt. On attribue l'invention de la cloche à plongeur à un Américain nommé Will. Philipps; depuis quelques années on commence à en faire un usage fréquent en Angleterre et en France. On se sert surtout dans la marine d'une cloche dite *Cloche à carène*, due à M. Touboulic, et destinée à visiter les carènes des bâtiments à flot.

CLOCHER, construction qu'on élève au-dessus d'une église pour y suspendre les cloches, est le plus

souvent en forme de tour carrée, ronde ou polygonale, et surmontée d'un toit aigu et d'une flèche : quelquefois les clochers sont indépendants de l'église et construits à côté, comme dans le Midi de la France et en Italie; on leur donne alors en Italie le nom de *Campanile* (de *campana*, cloche). — Les clochers les plus élevés sont, en France, celui de Strasbourg (142 m.); en Autriche, celui de Saint-Étienne à Vienne (138 m.); à Hambourg, celui de Saint-Michel (130 m.); celui de l'église d'Anvers (120 m.).

CLOCHETTE (diminutif de *cloche*), nom vulgaire de plusieurs plantes, telles que les Liserons, les Campanules, les Muguets, les Convolvulus, etc., dont les corolles imitent la forme d'une cloche.

CLOISON (du latin *claudere*, fermer). En Botanique, on appelle ainsi la membrane plus ou moins épaisse qui divise l'intérieur des fruits, et qui forme des loges dans lesquelles les graines sont renfermées. On appelle *Cl. vraies*, celles qui sont formées par l'endocarpe ; *Cl. fausses*, celles qui sont formées par les bords rentrants des valves du péricarpe.

En Anatomie, ce mot se dit d'une membrane qui sépare deux cavités l'une de l'autre, ou qui divise une cavité principale : telles sont la cloison des fosses nasales, celle des ventricules du cœur, celle du palais, du gosier, etc.

CLOÎTRE (du latin *claustrum*, même signification), partie d'un monastère, en forme de galerie, autour de laquelle sont les cellules et dont le milieu est occupé par un préau ou par un jardin. — Par extension, le mot *Cloître* s'emploie comme synonyme de *Monastère*, et aussi pour désigner l'enceinte de bâtiments où logeaient autrefois les chanoines des églises cathédrales ou collégiales.

CLONIQUES (du grec *clonos*, agitation), nom donné aux spasmes ou convulsions dans lesquelles les parties sont agitées de mouvements tumultueux et de secousses plus ou moins fortes. *Voy.* CONVULSIONS.

CLOPORTE (par corruption de *clou à porte*, nom vulgaire de cet animal, ou, selon Roquefort, de *clausporques*, pour *clausi porcæ*, *clusiles porcæ*), en latin *Oniscus*, *Porcellio*, genre de l'ordre des Crustacés isopodes, famille des Cloportides, renferme de petits animaux ovales, que tout le monde connaît : ils fuient la lumière, recherchent les endroits humides et marchent lentement; on les trouve surtout sous les pierres et les vieilles poutres. Ils se nourrissent de matières végétales et animales en état de décomposition. On leur attribuait autrefois des propriétés médicales : réduits en poudre, on les recommandait comme fondant et diurétique. L'espèce dite *Armadille*, dont on a fait un genre à part (*Voy.* ce mot), est le *Cl. préparé* des pharmaciens. Le type du genre est le *Cl. des murs* (*Oniscus murarius*), commun dans nos caves.

CLOPORTIDES, famille de Crustacés isopodes, de la section des Édriophthalmes, renferme des animaux à deux antennes apparentes, au corps ovale, plat en dessous, convexe en dessus, susceptible de contraction; ils sont composés d'une tête et de treize anneaux, les sept premiers portant chacun une paire de pattes simples et terminées par un onglet, les six derniers formant une espèce de queue. Les principaux genres de cette famille sont les *Cloportes*, les *Porcellions*, les *Armadilles*, etc.

CLOSERIE (de *clos*), petite exploitation rurale close, dont le tenant ne possède pas de bœufs de labour.

CLOTHO (du nom de l'une des trois Parques), genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides ou fileuses, section des Tubitèles, renferme des individus au corselet orbiculaire, déprimé ou à peine convexe, aux pattes de longueur moyenne, à l'abdomen ovale. Ils ont un appareil qui leur est propre, situé entre les filières, et consistant en un pinceau de poils implanté sur deux lignes opposées, de manière à former deux espèces de valves pectiniformes, qui s'ouvrent et se ferment à la volonté de l'animal. Ce genre a pour type la *Clotho de Durand*, du midi de la France, remarquable par son industrie.

CLOTURE (de *clore*), obligation des religieux et des religieuses de ne point sortir de leurs monastères, et de n'y introduire personne qu'à certaines conditions. En France, le roi et la reine pouvaient seuls entrer dans les monastères cloîtrés sans la permission des supérieurs ecclésiastiques. Un décret du 18 févr. 1809 donne aux préfets, aux maires et officiers de justice le droit de les visiter comme tous les autres établissements publics. — Autrefois, les religieux et religieuses faisaient vœu de *clôture* perpétuelle; auj. les vœux perpétuels ne sont plus reconnus par la loi.

CLOU (du latin *clavus*, même signification). Les diverses espèces de clous sont en nombre infini : *Cl. commun*, ou *au poids*, *Cl. à maçon*, *Cl. à bardeau*, *Cl. à crochet*, *Cl. d'épingle*, *pointe* ou *Cl sans tête*, *Cl. à souliers*, *Cl. à river*, *Cl. à cheval*, etc. Sous le rapport de la fabrication, on distingue : 1° les *Cl. forgés*, dont on façonne la tige au feu de forge, qu'on assortit ensuite, au moyen d'un calibre ou mandrin appelé *cloutière*, et dont la tête est ensuite rabattue au marteau; 2° les *Cl. découpés*, qu'on découpe dans de la tôle avec des machines plus ou moins ingénieuses et qu'ensuite on façonne à froid; 3° les *Cl. fondus*, qu'on coule dans des moules et qui sont ensuite polis et étamés avant d'être livrés au commerce. La fabrication des clous est une industrie considérable en Angleterre. On en fabrique aussi beaucoup en France, notamment à Clairvault et à Morez (Jura), à Guebwiller (Haut-Rhin), à L'Aigle (Orne), etc.

Dans les premiers temps de Rome, on enfonçait tous les ans un clou nouveau dans le temple de la déesse Norcia pour marquer le nombre des années. — Dans les grandes calamités, on nommait un dictateur pour ficher solennellement le *Clou sacré* dans la muraille du temple de Jupiter, au Capitole; le peuple croyait que, ce clou enfoncé, la colère des dieux était apaisée et que le fléau cessait aussitôt.

En Médecine, on donne vulgairement le nom de *clou* au *furoncle* (*Voy.* ce mot).—On appelle *Cl. hystérique* une douleur vive, bornée à un point très-circonscrit de la tête et qui affecte particulièrement les femmes hystériques; *Cl. de l'œil*, le staphylôme (*Voy.* ce mot). — Les vétérinaires appellent *Cl. de rue* le genre d'abcès, souvent fort dangereux, qui survient chez les chevaux et les gros bestiaux lorsqu'un clou ou tout autre corps étranger s'est introduit dans la sole de corne ou dans la sole charnue.

En Botanique, on appelle *clous* les boutons non développés des fleurs de certaines plantes : ainsi les *Cl. de girofle* (*caryophylli*) sont les boutons du giroflier cueillis avant le développement des fleurs.

*Clous fumants*, espèce de pastilles auxquelles on met le feu, et qui, en brûlant, exhalent un parfum agréable. On les fait avec un mélange de benjoin, de baume de Tolu, de santal citrin, de charbon et de salpêtre, unis au moyen de mucilage de gomme.

CLOVISSE, coquillage. *Voy.* VÉNUS CROISÉE.

CLOWN, mot anglais qui signifie *paysan*, *rustaud*, sert à désigner un personnage grotesque de la farce anglaise, qui s'est introduit sur quelques-uns de nos théâtres. Le talent des clowns consiste surtout à exécuter des exercices d'équilibre, de souplesse et d'agilité, jeux dans lesquels plusieurs déploient une habileté et une dextérité vraiment remarquables.

CLUB, mot anglais dont l'origine est incertaine et dans lequel quelques étymologistes n'ont vu qu'une corruption de notre mot *globe*, désigne en Angleterre une société de personnes qui se réunissent à des jours fixes, soit pour boire ou manger en commun, soit pour lire les feuilles publiques ou pour s'entretenir d'affaires politiques ou privées, de sciences, etc. Il y a des clubs pour toutes les classes et pour tous les goûts, pour les lords, pour les artisans, pour les ecclésiastiques, pour les militaires (*united*

*service club*), pour les voyageurs, les amateurs de chevaux (*jockey-club*), etc. Le premier établissement des clubs date du XVIIe siècle : Addison, dans le *Spectateur*, a donné une description intéressante des *clubs* de son temps. D'Angleterre, l'usage des clubs passa dans beaucoup d'autres pays; ils devinrent surtout fort nombreux aux États-Unis. — En France, on a organisé depuis la fin du dernier siècle des réunions analogues aux clubs de l'Angleterre; mais on donne plutôt le nom de *cercles* aux réunions non politiques, et l'on réserve spécialement le nom de *clubs* aux sociétés politiques. Le premier club de ce genre fut établi à Paris en 1782; vinrent ensuite le club *des Américains*, 1785, et bientôt après le club *des Arcades* et celui *des Étrangers*. Fermés par la police en 1787, les clubs reparurent en 1789 et le nombre en fut considérable pendant la Révolution. Les plus connus sont : le *Cl. breton*, fondé à Versailles par les députés de la Bretagne, et qui, transporté à Paris, devint le fameux *Cl. des Jacobins*; le *Cl. des Feuillants*, opposé au précédent; le *Cl. des Impartiaux* ou *Cl. monarchique*; le *Cl. des Cordeliers*, fondé par Danton et Camille Desmoulins; le *Cl. du Panthéon*, celui *de Clichy*, etc. Les clubs disparurent avec le Directoire, et ils ne se sont rouverts en France qu'en 1848, après la révolution de Février. Leur nombre fut alors considérable, mais ils n'atteignirent point à l'importance de ceux de la première révolution; cependant, ils ne tardèrent pas à faire beaucoup de mal; dès le mois d'août de la même année, il devint nécessaire d'en réprimer les abus, et ils furent bientôt après complétement prohibés (lois du 22 juin 1849 et du 6 juin 1850). M. Alph. Lucas a publié *Les Clubs et les Clubistes*, 1851, in-8.

CLUPES ou CLUPÉES (du latin *clupea*, nom que Pline donne à un poisson de ce genre), famille de poissons de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, intermédiaire entre les Salmones et les Ésoces, est caractérisée par l'absence de nageoire adipeuse, par un corps écailleux, une mâchoire supérieure formée au milieu par les intermaxillaires, une seule dorsale, un ventre caréné et dentelé. Cette famille importante comprend les *Clupes* proprement dits (Hareng, Sardine, Alose, Anchois), et les genres *Chirocentre*, *Élope*, *Érythrin*, *Amie*, *Vastré*, *Lépisostée* et *Bichir*.

CLUSIACÉES (du genre *Clusia* qui en est le type), nom que quelques botanistes donnent à la famille plus anciennement et plus généralement connue sous le nom de *Guttifères* (*Voy.* ce mot). Elle contient, entre autres tribus, celle des *Clusiées*, aux anthères allongées, aux fruits multiloculaires, à loges polyspermes, tribu qui elle-même renferme les genres *Clusia*, *Arrudea*, *Verticillaria*, etc.

CLUSIE ou CLUSIER (de Ch. *Lécluse*, botaniste du XVIe siècle), *Clusia*, genre type de la famille des Clusiacées, et de la tribu des Clusiées, se compose d'arbres exotiques élégants, dont les fleurs sécrètent une sorte de résine. L'espèce la plus intéressante est la *Cl. rosea*, remarquable par ses grandes et belles fleurs roses. Cette plante vit en parasite sur le tronc et les branches des arbres des contrées intertropicales sur lesquels elle s'appuie, et émet des rameaux qui descendent jusqu'à terre et y prennent racine. On la cultive en France dans les serres chaudes; elle y a fleuri pour la première fois en 1840.

CLUTIE (de *Cluyt*, botaniste hollandais), *Clutia*, genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, est composé d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs axillaires et dioïques. Les principales espèces sont la *Cl. musquée* (*Cl. elateria*), vulgairement *Bois de crocodile*; la *Cl. des montagnes*; la *Cl. épineuse* et la *Cl. grimpante*.

CLYPÉASTRE (de *clypeus*, bouclier, et *aster*, astre), Zoophyte de la classe des Échinodermes, famille des Oursins, à corps régulier, ovale, à épines très-petites; pourvu d'une bouche inférieure et centrale, d'un anus latéral, et de 5 ambulacres dont la disposition rappelle les pétales d'une fleur.

Insecte Coléoptère tétramère de la famille des Clavipalpes, tribu des Globulites : corps clypéiforme, tête cachée sous le corselet, antennes à 9 articles. Le *Cl. piceus* et le *Cl. pubescens* se trouvent aux environs de Paris, sur les bois morts ou pourris.

CLYSOIR (du grec *klyzô*, laver), instrument destiné, comme la seringue, à faire des injections dans les gros intestins. C'est un tube ou tuyau flexible et imperméable, de la longueur d'un mètre environ, évasé en entonnoir par le bout supérieur et terminé de l'autre par une canule. Le liquide qu'on verse dans l'entonnoir, poussé par son propre poids, s'insinue facilement dans les intestins en vertu de la loi physique des niveaux. — Dans le *Clysoir-irrigateur* de Charrière, le liquide est poussé par un ressort à boudin analogue à celui de la lampe-modérateur : l'appareil une fois monté, il suffit d'ouvrir un robinet pour qu'il fonctionne tout seul. Ce dernier instrument est d'invention fort récente.

CLYSOPOMPE (du grec *klyzô*, laver, et de *pompe*), appareil d'invention récente, destiné, comme la seringue et le clysoir, à l'injection des liquides dans l'intérieur du corps, se compose d'un petit corps de pompe, ordinairement en étain, adapté à un vase qui contient le liquide, et dans lequel plonge un tube en caoutchouc terminé par une canule. Il suffit pour mettre l'appareil en fonction de plonger l'extrémité inférieure de la pompe dans le liquide à injecter et de faire manœuvrer celle-ci comme de coutume. On peut ainsi, à volonté, obtenir un jet continu ou modérer l'écoulement du liquide.

CLYSSE ou CLYSSUS (du grec *clyzô*, laver), nom sous lequel les chimistes désignaient jadis un mélange de divers produits tirés de la même substance : tel était le composé de l'eau distillée d'absinthe, de l'esprit et de l'huile de cette même plante. — On nommait encore ainsi les médicaments obtenus en faisant détoner le nitre avec différentes substances, et en concentrant les vapeurs qui s'exhalaient : on leur attribuait des propriétés héroïques. Le *Cl. d'antimoine* ou *de soufre* était le produit de la détonation du nitre par l'antimoine ou le soufre. Le *Cl. de nitre* était le produit de la détonation du nitre par le charbon.

CLYSTÈRE (du grec *clystèrion*, dérivé de *klyzô*, laver). On dit de préférence *lavement*. *Voy.* ce mot.

CNEMIDE (du grec *cnêmis*, brodequin), genre de Coléoptères pentamères de la famille des Lamellicornes, à chaperon bifide et à antennes de huit articles. Le *Cn. pictus* se trouve au Brésil, le *Cn. retusus* à Cayenne, et le *Cn. Francilloni* aux États-Unis.

CNÉMIDIE (du grec *cnêmis*, brodequin), genre de la famille des Orchidées, tribu des Néottiées, est composé de plantes herbacées, à tiges et à rameaux diphylles, à feuilles larges et engaînantes, à fleurs en grappes. Ce genre renferme quelques espèces indigènes du Brésil et de l'Inde.

CNEORUM, nom latin de la CAMÉLÉE.

CNIQUE, *Cnicus* (du grec *cnêcos*, jaune), genre de la famille des Composées, tribu des Cinarées, renferme une espèce connue sous le nom de *Chardon bénit* (*Cn. benedictus*). Elle a la tige droite, laineuse, haute de 40 centim. et garnie de feuilles oblongues et un peu épineuses. Ses fleurs sont jaunes, et très-amères. On les emploie en médecine comme sudorifiques, toniques, apéritives.

COADJUTEUR (du latin *cum*, avec, et *adjutor*, qui aide), celui qui est adjoint à un prélat, archevêque, évêque ou abbé, pour l'aider dans ses fonctions, et qui est ordinairement destiné à lui succéder. Le coadjuteur jouit des mêmes prérogatives que le titulaire. Au moyen âge, l'abus des coadjutoreries fut extrême; le concile de Trente y mit un terme.

COAGULATION (du latin *cum* et *agere*, pousser

ensemble, rassembler), épaississement d'un liquide qui tend à se solidifier, mais qui reste à l'état mou. La coagulation peut être totale ou partielle, se faire lentement ou d'une manière instantanée. Plusieurs substances animales et végétales peuvent être coagulées par la chaleur : telles sont la lymphe, le sang, le blanc d'œuf, et toutes celles qui contiennent de l'albumine; d'autres exigent la présence d'un acide ou d'un autre corps étranger : tels sont le lait, la bière, etc. En Pharmacie, la *coagulation* est un des procédés employés pour clarifier les liquides.

COAGULUM, mot latin qui signifie *présure*, substance qui a la propriété de faire cailler le lait, s'emploie en français pour désigner la partie *caillée* d'un fluide susceptible de se coaguler, le *caillot*.

COALITION (du latin *coalescere*, se réunir). On nomme ainsi toute réunion de personnes qui se concertent pour nuire, et spécialement, dans l'Histoire, la ligue de plusieurs États réunis pour faire la guerre à un seul, telles que celles que formèrent les principaux États de l'Europe contre la République française (coalition de Pilnitz, 27 août 1791) et contre l'Empire (1813, 1814 et 1815); — dans la Politique, le rapprochement d'hommes qui, tout en appartenant à des partis différents, se concertent pour renverser un ministère : le gouvernement parlementaire offre, en Angleterre et en France, de nombreux exemples de ligues de ce genre, qui le plus souvent ont abouti à des ministères hétérogènes, dits *ministères de coalition*; — dans l'Industrie, l'association formée par des hommes d'une même profession, maîtres ou ouvriers, dans le but d'imposer certaines conditions de travail ou de salaire : ces dernières coalitions sont sévèrement punies par notre Code pénal (art. 414, 415).

COAPTATION (du latin *cum* et *aptare*, ajuster, accommoder), opération chirurgicale qui a pour but d'adapter l'une à l'autre les extrémités d'un os fracturé, ou de remettre à sa place un os luxé. Ordinairement la coaptation se pratique à l'aide des doigts; quelquefois, au moyen de certains leviers.

COASSEMENT (du grec *coax*, onomatopée), cri particulier de quelques-uns des Batraciens, comme la Grenouille, le Crapaud, etc. C'est un bruit aigre, râlé, saccadé et monotone. Il paraît dû au renflement des sons dans des sortes de sacs gutturaux qui saillissent quelquefois sur les côtés du cou; car ces animaux le font entendre sans ouvrir la bouche.

COATI, *Nasua*, genre de Mammifères carnassiers, tribu des Plantigrades, groupe des Subursus, renferme des animaux de la taille du chat domestique, qui ont beaucoup de ressemblance avec les Ratons, mais qui en diffèrent par la longueur de leur nez, espèce de boutoir, qui dépasse de plus de 3 centim. la mâchoire supérieure; il est très-mobile et leur sert à fouir. Les Coatis ont le corps allongé, la tête effilée, la queue très-longue, poilue et ordinairement redressée, le pelage soyeux et très-épais, excepté sur la tête; leurs pattes sont terminées par cinq doigts armés d'ongles robustes. Ces animaux vivent en petites troupes dans les forêts de l'Amérique du Sud. Ils grimpent avec facilité sur les arbres et ont l'odorat excessivement développé. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits mammifères, d'oiseaux, d'œufs, etc. Ils sont de mœurs douces, et s'apprivoisent très-facilement. Leur voix est un petit grognement assez doux quand ils sont contents; dans la colère, c'est un cri fort aigre. On en connaît deux espèces : le *C. brun*, brun ou fauve en dessus, jaunâtre en dessous; et le *C. roux*, d'un roux vif et brillant. Ces deux espèces ont l'une pour l'autre une antipathie singulière.

COBALT (de l'allemand *kobalt*), corps simple métallique, d'un gris rougeâtre, plus fusible que le fer, moins fusible que l'or, peu ductile, magnétique, d'un poids spécifique de 8,6. Il se trouve dans la nature presque toujours combiné avec le soufre et avec l'arsenic, particulièrement dans le *cobalt arsenical* ou *smaltine*, et le *cobalt gris* ou *cobaltine*. Seul, il est sans usage; mais quelques-unes de ses combinaisons, notamment l'oxyde et l'arséniate, s'emploient pour colorer en bleu les porcelaines, le verre, et pour faire le bleu d'azur et le bleu de Thénard (*Voy.* BLEU). —Le cobalt forme avec l'oxygène un *protoxyde* ($CoO$) qui se combine avec les acides pour former des sels, et un *peroxyde* ($Co^2O^3$) qui ne s'y combine pas. Les sels de cobalt sont remarquables par leur couleur rouge, bleue ou violette; les plus importants sont le *nitrate*, le *phosphate* et l'*arséniate*.

Le cobalt, ou du moins son oxyde, paraît avoir été connu depuis la plus haute antiquité : car les verres et les émaux bleus des anciens Égyptiens contiennent du cobalt. On a commencé vers le XVe siècle à employer la mine de cobalt grillée pour colorer le verre en bleu et pour la peinture sur porcelaine. Brandt paraît avoir le premier extrait de cette mine, en 1733, le cobalt métallique. Bergmann, Vauquelin, Proust, M. Berthier, M. Liebig, et plus récemment, en 1835, M. Winkelblech, ont publié les travaux les plus estimés sur les combinaisons de ce métal.

COBALT ARSENICAL OU SMALTINE, en allemand *Speisskobalt*, le plus abondant des minerais de cobalt, gris ou d'un blanc d'étain, ayant l'éclat métallique, d'une densité de 6,4, et ordinairement cristallisé en cubes. Il renferme de l'arsenic et du cobalt ($CoAs^2$). On le trouve en filons dans les terrains anciens et de transition, à Allemont en Dauphiné, à Sainte-Marie-aux-Mines en Alsace, et à Juset près de Bagnères-de-Luchon. On l'exploite à Schneeberg en Saxe, à Joachimsthal en Bohême, à Riegelsdorf dans la Hesse, etc.

COBALT GRIS OU COBALTINE, minerai blanc, ordinairement rougeâtre, d'un grand éclat, et cristallisé en cube passant au dodécaèdre pentagonal. Il se compose de soufre, d'arsenic et de cobalt ($SAsCo$). On le rencontre particulièrement en Suède et en Norwége.

COBAYE, *Cobaya*, genre de Mammifères rongeurs, de la famille des Cabiais, renferme plusieurs espèces dont les deux principales sont : 1° l'*Apéréa*, type sauvage du *Cochon d'Inde* (*Voy.* ce mot), petit animal gris roussâtre ou noir en dessus, blanchâtre en dessous, à queue rudimentaire, et dont les doigts ne sont point réunis par une membrane; ongles courts, robustes, en forme de petits sabots; 2° le *Cobaye austral*, d'un tiers plus petit que l'Apéréa. Les cobayes se nourrissent de fruits, de graines et de jeunes pousses. Ils vivent dans les plaines de l'Amérique méridionale par petites familles, et se creusent des terriers dans lesquels ils se retirent pendant le jour.

COBÉA (de *Cobo*, naturaliste espagnol), genre de la famille des Bignoniacées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *C. grimpant* (*C. scandens*) : c'est un arbrisseau dont la tige grimpante et flexible acquiert en quelques mois une longueur de plus de 15 m. Son feuillage est d'un vert sombre; ses fleurs nombreuses ont la forme de clochettes cylindriques, d'un violet pourpre, velues intérieurement et offrant cinq découpures sur les bords. Cette plante, originaire du Mexique, se cultive avec succès dans les jardins et sur les croisées; on l'emploie pour garnir les terrasses, les berceaux et les tonnelles, pour former des cordons et des guirlandes gracieuses; elle grimpe le long des murs et autour des cordes comme les capucines et les chèvrefeuilles. Dans nos climats, elle ne peut résister aux froids de l'hiver.

COBITIS, nom latin du genre LOCHE.

COCA, *Erythroxylum peruvianum*, espèce du genre Erythroxyle, renferme des arbustes à tige forte, couverte d'une écorce blanchâtre; aux branches droites, rougeâtres, garnies de feuilles elliptiques, entières, d'un vert lustré; à fleurs petites, solitaires ou réunies en faisceaux, et de couleur jaune et blanche, donnant naissance à un drupe sec, rouge, oblong, monosperme. Le Coca croît dans les vallées

humides des Andes : c'était autrefois la plante sacrée des Péruviens, qui la brûlaient sur les autels du Soleil; aujourd'hui les Boliviens mâchent ses feuilles roulées en boule avec un peu de terre calcaire, ou avec des semences de *quinua*, espèce d'*ansérine*.

COCAGNE (étymologie incertaine), nom que les fabricants de pastel donnent aux pains coniques qu'ils forment avec la feuille du pastel après qu'elle a été écrasée sous la meule. *Voy.* PASTEL.

On entend par *Pays de Cocagne* une contrée fabuleuse où l'on a tout à souhait et en abondance. Cette fiction a donné naissance à l'usage des *mâts de cocagne* dans les fêtes populaires.

COCARDE (par corruption de *coquarde*, touffe de plumes de *coq*), ornement aux couleurs de la nation, que les militaires portent fixé à leur coiffure. La cocarde est aussi portée sur les chapeaux de livrée. Dans les temps de trouble et de révolution, beaucoup de citoyens portent une cocarde, afin d'indiquer par ce signe le parti auquel ils appartiennent. Autrefois la cocarde était une touffe, une bouffette ou nœud de rubans qui s'attachait au bouton ou à la ganse du chapeau; aujourd'hui, c'est un tissu de soie ou de laine, ordinairement rond et plissé du centre à la circonférence : on en fait aussi en papier, en cuir, en fer-blanc peint, etc. — L'usage de la cocarde ne remonte pas au delà du XVIIe siècle; il est devenu général depuis la guerre de 1701. Dans la guerre de 1756, la cocarde française était *blanche* et *verte*; en 1789, elle devint *bleue* et *rouge*, couleurs de la ville de Paris; la couleur *blanche*, qui était celle des Bourbons, y fut ajoutée le 17 juillet de la même année, lorsque Louis XVI adopta la nouvelle cocarde à l'hôtel de ville. Depuis lors, la *cocarde tricolore* a été le signe de la nation française, excepté sous la Restauration, époque pendant laquelle on reprit la *cocarde blanche*. *Voy.* COULEURS.

COCCINELLE (du grec *coccinos*, écarlate, à cause de sa couleur), genre de Coléoptères de la famille des Aphidiphages, renferme des insectes de forme ronde, convexes en dessus, et d'une taille fort petite : on les appelle communément *Bêtes à bon Dieu*, *Vaches à bon Dieu*, *Tortues*, *Scarabées hémisphériques*, etc. Elles sont en général rouges, quelquefois jaunes ou noires, avec des points disséminés. Quand on les inquiète, elles projettent par la cuisse une liqueur nauséabonde. Elles se nourrissent de pucerons.

COCCOLOBA, g. de Polygonées. *Voy.* RAISINIER.

COCCULE (du latin *coccum*, graine), *Cocculus*, genre de la famille des Ménispermées, renferme des arbrisseaux volubiles, à feuilles alternes, cordiformes; à fleurs dioïques, quelquefois monoïques, mais peu apparentes. Ce genre compte un grand nombre d'espèces, dont une, le *C. suberosus*, fournit la *Coque du Levant*; et une autre, le *C. palmatus*, donne le *Colombo*. *Voy.* ces mots.

COCCUS, nom scientifique du genre COCHENILLE.

COCCYX (du grec *coccyx*, nom du coucou, parce qu'on a cru voir quelque ressemblance entre l'os de ce nom et le bec de cet oiseau), petit os symétrique, triangulaire, situé à la partie inférieure et postérieure du bassin, au-dessous du sacrum, et qui termine la colonne vertébrale chez l'homme et chez les animaux qui n'ont point de queue. Il se compose de quatre ou cinq pièces analogues aux vertèbres et que quelques auteurs ont regardées comme autant d'os séparés. Le coccyx soutient et protège la partie inférieure du rectum, et donne attache aux ligaments sacro-sciatiques, aux muscles grands fessiers, ischio-coccygiens, au releveur et au sphincter de l'anus.

COCHE (de l'italien *coccio*, char, carrosse), sorte de chariot couvert, rarement suspendu, dans lequel on voyageait autrefois. Les coches étaient encore en usage au siècle dernier.—On appelle *coche d'eau*, ou simplement *coche*, un grand bateau couvert, destiné à transporter d'une ville à l'autre les voyageurs et les marchandises. Les coches ont été sur beaucoup de points remplacés par les bateaux à vapeur.

On appelle aussi *coche* la *truie*, femelle du cochon.

COCHÉES (PILULES). *Voy.* PILULES.

COCHENILLE (du grec *coccinos*, de couleur écarlate), *Coccus*, genre d'insectes Hémiptères de la famille des Gallinsectes, qui fournit à la teinture une belle couleur rouge. Cet insecte a un corps épais, mou et privé d'ailes; des antennes à 9 articles et des tarses d'un seul article. Il perce l'épiderme de la plante qu'il s'est choisie pour demeure, et en tire sa nourriture. La femelle, à l'époque de ses métamorphoses, se fixe à une branche et y reste attachée jusqu'à sa mort; sa peau sécrète une matière cotonneuse qui lui forme une enveloppe autour du corps, et dans laquelle elle dépose ses œufs; puis, elle meurt, et il ne reste plus d'elle qu'une membrane desséchée qui recouvre les œufs et les protége. Quant au mâle, il jouit pendant toute sa vie de la propriété de se mouvoir.

On distingue : 1° la *C. proprement dite*, 2° la *C. du chêne*, communément *Kermès* ou *Graine d'écarlate*, 3° la *C.* ou *Kermès de Pologne*, 4° la *C. laque*.

1°. La *Cochenille* proprement dite (*Coccus cacti*), est la plus importante : elle vit et se propage sur différents cactiers, notamment sur le nopal et la raquette. Elle est originaire du Mexique, et a été connue en Europe vers 1523. Les Mexicains font autour de leurs habitations des plantations de cactiers, appelés *nopaleries*, et y déposent les femelles de la cochenille; celles-ci y pondent leurs œufs, et produisent des milliers de petits insectes qui s'attachent sur la plante, et y subissent toutes leurs métamorphoses. On les enlève en les raclant avec un couteau émoussé, on les plonge dans l'eau bouillante pour les faire périr, et on les dessèche au soleil ou dans des fours; ils prennent alors l'apparence d'un petit grain noir. — L'exploitation de la cochenille a été récemment introduite aux Canaries, en Espagne et dans le nord de l'Afrique; elle a parfaitement réussi en Algérie. La cochenille domestique, dite *C. fine*, ou *mestèque*, est préférée à la cochenille sauvage ou *sylvestre*, à cause de sa plus grande richesse en principe colorant. La cochenille se rencontre dans le commerce sous la forme de petits grains irréguliers, noirâtres ou d'un rouge brun; si on fait macérer cette matière dans de l'eau tiède pendant quelques heures, elle lui communique une teinte rouge, se gonfle et montre alors distinctement la structure de l'insecte, couvert d'anneaux, et muni de pattes et d'un suçoir. — Selon MM. Pelletier et Caventou, la cochenille renferme une matière colorante rouge, la *carmine* (*Voy.* CARMIN), une matière azotée particulière, une matière grasse, des sels de potasse et des sels de chaux. On emploie la cochenille pour colorer la laine et la soie en cramoisi et en écarlate; elle donne des couleurs plus belles que solides, car l'eau les tache, et les alcalis les rendent violettes. On prépare aussi, au moyen d'une dissolution ammoniacale de cochenille, des violets, des mauves et des couleurs analogues pour l'impression des laines. La cochenille sert encore à colorer les liqueurs, les opiats et les poudres dentifrices, et à faire de l'encre rouge.

2°. Le *Kermès* (*C. ilicis*) est plus gros que la cochenille des cactiers; il se trouve sur le chêne vert dans le midi de la France et de l'Europe. Il donne une couleur rouge moins belle, mais plus solide. Les Orientaux l'emploient pour teindre leurs calottes, et lui attribuent des vertus médicales. En Italie, on teint avec le suc récent du kermès une espèce d'élixir ou liqueur de table dite *Alkermès*. *Voy.* ce nom.

3°. La *Cochenille* ou *Kermès de Pologne* (*C. Polonicus*), se développe sur les racines des scléranthes de la Pologne et de l'Ukraine; elle a les mêmes propriétés tinctoriales que la précédente; mais elle est inférieure à celle des cactiers. En Pologne, on la fait bouillir avec de la bière aigrie, et on teint dans cette décoction la laine alunée. Les Turcs, les Arméniens,

les Cosaques teignent avec ce kermès les maroquins, le drap, la soie, la crinière et la queue des chevaux. Les femmes turques s'en teignent les ongles.

4°. La *C. laque* (*C. lacca*) se nourrit sur les figuiers, les jujubiers et autres arbres des Indes Orientales. La *résine* ou *gomme-laque* du commerce découle des piqûres qu'elle fait aux plus jeunes branches. *V.* LAQUE.

COCHER (le), en latin *Auriga*, en grec *Héniochos*, constellation de l'hémisphère boréal, est composée de 69 étoiles, dont la plus brillante est la *Chèvre*. Le Cocher a la forme d'un pentagone régulier ; il est situé entre *Persée* et les *Gémeaux*, au-dessus du *Taureau*. Le Cocher est, selon les uns, Hippolyte, selon les autres Myrtile ou Œnomaüs, transporté au ciel.

COCHEVIS, nom vulgaire de l'Alouette huppée.

COCHLÉARIA (de *cochlear*, cuiller, à cause de la forme de ses feuilles), genre de la famille des Crucifères, tribu des Pleurorhizées, renferme des plantes herbacées ou vivaces, souvent glabres ou charnues, quelquefois couvertes de duvet ou de poils épars, à feuilles de forme variable, mais généralement en forme de cuiller, à fleurs blanches ou lilas, en grappes terminales portées par des pédicelles filiformes. On en distingue vingt-sept espèces, parmi lesquelles : le *C. officinal*, vulgairement *Herbe aux cuillers*, à feuilles lisses et luisantes et un peu concaves : c'est un puissant stimulant et un des meilleurs antiscorbutiques ; on en mâche les feuilles, qui sont très-amères ; on les mange aussi en guise de cresson ; et le *C. de Bretagne* (*C. armoracia*), vulgairement *Cran* ou *Cranson*, qui est la base du *sirop antiscorbutique*, de l'*esprit de cochléaria*, etc. *Voy.* ARMORACIA.

COCHON, *Sus*. Les Zoologistes étendent ce nom à un vaste genre de Mammifères, de l'ordre des Pachydermes, dont M. Is. Geoffroy a fait une famille sous le nom de *Suilliens*. Il est caractérisé par des dents canines fortes, sortant de la bouche et se recourbant en dehors vers le haut, quelquefois très-longues, dépourvues de racines proprement dites, et croissant pendant toute la vie de l'animal. Il se divise en deux groupes : le 1er renferme ceux qui ont trois doigts aux pieds postérieurs et quatre aux pieds antérieurs : le *Pécari*, le *Chœropotame* et l'*Anthracotherium* ; le 2e, ceux qui ont les quatre pieds à quatre doigts : le *Babiroussa*, le *Phacochœre* et le *Cochon* proprement dit.

Les *Cochons proprement dits* ont le corps couvert de poils roides ou *soies*, six incisives, deux canines et quatorze molaires à chaque mâchoire ; un *groin*, sur lequel sont percées les narines ; les yeux petits, à pupille ronde ; les oreilles assez développées et pointues ; une queue courte et tortillée. Ces animaux aiment les pays marécageux, et leur plaisir est de se vautrer dans la fange. Ils forment 5 espèces : 1° le *Sanglier d'Europe*, souche du *Cochon domestique* ou *Porc* ; 2° le *Bène* ou *S. des Papous* ; 3° le *S. à masque* ; 4° le *Cochon à tubercules* ; 5° le *C. à bandes blanches*.

*Cochon domestique*. Le porc mâle s'appelle *verrat*, sa femelle *truie*, leurs petits *pourceaux* (*cochons de lait* ou *cochonnet* tant qu'ils tètent) ; lorsqu'il est coupé, le porc prend le nom de *cochon*. Les porcs aiment les glands, les faînes et tous les fruits sauvages. Ils ont l'odorat très-fin, et fouillent la terre avec leur boutoir pour y chercher les larves d'insectes et les racines, principalement celles de la gesse et de la carotte, les tubercules de la truffe et la grosse souche des fougères, dont ils sont très-avides. Le porc est très-vorace : il mange tout ce qu'on lui offre et se nourrit de résidus de toute espèce ; on l'a vu souvent dévorer ses petits et même des enfants en bas âge. Il peut vivre jusqu'à vingt ans. La truie fait chaque année deux portées de douze à quinze petits chacune.

La viande de porc fournit un aliment substantiel et savoureux, mais de digestion difficile ; sous les climats chauds, elle peut devenir malsaine : elle était interdite aux Juifs. On la mange fraîche, salée ou fumée (*Voy.* CHARCUTERIE). Un porc pèse ordinairement de 80 à 90 kilogr. ; quelques-uns atteignent jusqu'à 200 et 250 kilogr. La couleur du porc varie selon les régions. La couleur noire appartient particulièrement au Midi, la blanche au Nord ; au Centre, la couleur participe de ces deux extrêmes. Partout, les cochons à soie rousse passent pour être les meilleurs. En France, on distingue plusieurs variétés : celle *à grandes oreilles*, qui n'est ni robuste ni féconde, et qui ne donne qu'une chair grossière et fibreuse ; la race *de la vallée d'Auge*, à tête petite et pointue, aux oreilles étroites, au corps long et épais, au poil blanc, et qui s'engraisse facilement ; le cochon blanc *du Poitou*, qui a la tête longue et grosse, les oreilles larges et pendantes, le corps allongé, le poil rude, les pattes larges et fortes ; le *C. du Périgord*, qui a le poil noir et rude, le corps large et très-ramassé ; cette race est surtout productive quand elle est croisée avec celle du Poitou. L'Angleterre possède une race de porcs particulière, courte sur jambes, s'engraissant facilement et donnant de bons produits. Les *Cochons de lait* offrent un mets délicat : les Anglais surtout en sont très-friands. — Les soies du cochon servent à faire des brosses ; la peau peut se tanner.

On appelle *Cochon de blé*, ou *petit Cochon*, l'Hamster ; *C.-cerf*, le Babiroussa ; *C. de terre*, l'Oryctérope ; *C. d'Inde*, ou *C. de Barbarie*, une espèce du genre Cobaye, l'*Apéréa* : le *Cochon d'Inde* est un petit animal de 25 à 30 centim., qui vit au Brésil et à la Guyane à l'état sauvage, et que l'on a réduit à l'état de domesticité ; son pelage est ordinairement teint des trois couleurs noire, blanche et rousse, disposées par larges plaques et sans symétrie : son nom lui vient de son grognement, semblable à celui du cochon de lait ; il vit d'herbes, de fruits, de son et de pain. La femelle porte jusqu'à douze petits. Malgré l'odeur infecte que répand son urine, quelques personnes se plaisent à élever cet animal : au Brésil et au Paraguay, sa chair est estimée.

COCHONNET, sorte de jeu de boules qui se joue en plein champ avec des boules de moyenne grosseur, et une petite boule qu'on nomme *but* ou *cochonnet*. Chaque joueur a deux boules : le premier à jouer lance le but à une certaine distance, et chaque joueur lance successivement ses deux boules en s'appliquant à les placer le plus près possible du but. et à en écarter la boule de son adversaire.

COCHYLIS (du grec *konkylê*, coquille), petit papillon d'aspect nacré, dont la chenille ravage la vigne.

COCO, fruit du *Cocotier*. *Voy.* ce mot.

COCON ou COQUE (du latin *concha*, conque, coquille), nom donné à l'enveloppe soyeuse que se filent un grand nombre de chenilles pour s'y transformer en chrysalides : tel est le cocon du *ver à soie*. — Les autres chenilles filent un cocon plus ou moins serré, selon que les espèces doivent rester au jour, se cacher sous la feuille ou s'enterrer. Les Coléoptères forment le plus souvent leur coque avec des matériaux étrangers qu'ils réunissent au moyen d'un gluten particulier. Certains Hyménoptères filent des coques complètes très-serrées ; les autres bouchent seulement l'entrée de la cellule où ils ont été nourris.

COCORLI, division du genre Bécasse, établie par Cuvier pour un petit Échassier qui diffère peu des Alouettes de mer. *Voy.* BÉCASSEAUX.

COCOTIER, *Cocos*, genre de la famille des Palmiers, renferme des arbres d'une taille gigantesque, originaires de l'Inde, et répandus aujourd'hui dans l'Afrique, les Antilles, l'Amérique méridionale et l'Océanie. L'espèce la plus remarquable est le *C. commun* (*Cocos nucifera*), dont le tronc grêle atteint de 20 à 25 m. ; il est couronné par un magnifique faisceau de feuilles d'un beau vert, courbées en tous sens, au centre desquelles se trouve un bourgeon terminal analogue au chou du palmier : ces feuilles, larges d'un mètre, longues de 5 à 6, sont formées d'une double rangée de folioles, et sortent, les unes après les autres, du milieu de celles qui sont déjà développées. Les fleurs

naissent en panicules, de l'aisselle des feuilles inférieures, et sont disposées d'une manière particulière sur un organe appelé *spadix*, entouré lui-même, avant la floraison, d'une enveloppe membraneuse ou *spathe*, qni s'ouvre par le côté. Elles donnent naissance à des fruits verts à trois côtes, de la grosseur de la tête, et offrant, sous un brou filandreux très-épais, un noyau monosperme, d'un tissu ligneux extrêmement dur, bien que peu épais, de forme oblongue un peu pointue, et percé d'un trou à son extrémité. Ce noyau, dit *noix de coco* ou simplement *coco*, renferme une pulpe très-blanche, d'un goût suave, assez semblable à une crème épaisse, et contenant une liqueur rafraîchissante de couleur laiteuse et un peu sucrée. En mûrissant, la pulpe du coco se change d'abord en une amande blanche et succulente, qui rappelle le goût de la noisette, puis elle finit, quand le fruit est vieux, par devenir coriace et filandreuse. — On mange les noix de coco soit à moitié mûres, quand elles sont à l'état de crème, soit à l'état d'amande : on fait avec ces amandes des émulsions rafraîchissantes, et on en extrait une huile assez bonne. Les coques servent à faire des vases de toutes sortes et ces petits ouvrages ciselés connus sous le nom de *cocos*. Avec la filasse du brou on fabrique des cordages, et on calfeutre les navires. On fait avec les feuilles des paniers, des nattes et des tapis; le bois est assez solide pour entrer dans les constructions; la séve, obtenue par incision, fermente rapidement et donne, au bout de quelques heures, une liqueur agréable appelée *vin de cocotier :* on en extrait aussi par la distillation une eau-de-vie très-forte, connue dans l'Inde sous le nom d'*arach de Paria*. Le bourgeon terminal est fort tendre et se mange.

COCRÈTE, nom vulgaire du *Rhinanthus*.

COCTION (*coctio*, de *coquere*, cuire). Ce mot, presque synonyme de *cuisson*, s'applique plus spécialement aux matières qu'on soumet au feu comme objet d'expérience. — Il a été aussi employé par les Physiologistes dans le sens de *digestion*, parce que les anciens comparaient cette fonction à la cuisson des aliments. Ils se sont encore servis du mot *coction* pour désigner le moment de la maladie qui précède le déclin des accidents, parce qu'ils supposaient que toute maladie était due à une humeur viciée, qui d'abord se trouvait dans un état de *crudité*, et qui devait être changée par l'action de la chaleur en une matière susceptible d'être assimilée à la substance propre du corps, ou du moins en une matière moins nuisible et susceptible d'être évaluée.

CODA, c.-à-d. *queue;* mot italien qui s'emploie en musique, surtout dans les finales et les *scherzo*, pour désigner un certain nombre de mesures qu'on ajoute à un morceau, afin de le terminer plus complétement ou d'une manière plus brillante.

CODE (du latin *codex*, qu'on dérive lui-même de *caudex*, tronc d'arbre, parce que les anciens écrivaient leurs lois sur des tables de bois), nom donné, en jurisprudence, à tout recueil de lois, rescrits, constitutions, etc., émanant de l'autorité souveraine.

Les codes les plus célèbres du droit romain sont : 1° les *C. Grégorien* et *Hermogénien*, publiés par les jurisconsultes Grégorius et Hermogenianus, et qui contiennent les constitutions des empereurs depuis Adrien jusqu'à Constantin; 2° le *C. Théodosien*, publié en 428, sur l'ordre de l'empereur Théodose II, et dont l'usage se répandit en France, où il fut en vigueur jusqu'au VIe siècle; 3° le *C. Justinien*, rédigé sous la direction du célèbre jurisconsulte Tribonien et publié sous le règne de l'empereur Justinien, une première fois en 529 et une seconde, après révision, en 534. — On a donné le nom de *Code des lois antiques* à un recueil qui comprend les lois des Visigoths, un édit de Théodoric, roi des Ostrogoths, la loi des Bourguignons ou Gombette, et les lois des Francs, ou loi salique et loi ripuaire.

Avant 1789, la législation civile en France n'offrait aucune homogénéité; dans certaines provinces, au midi surtout, on suivait le *droit écrit* ou *droit romain;* dans les autres, le *droit coutumier*, complétés tous deux par les *ordonnances royales*. — On appelait *C. Michault* un recueil d'ordonnances publié sous Louis XIII, en 1629, par le garde des sceaux Michel de Marillac; *C. Louis*, un recueil contenant onze ordonnances du roi Louis XIV; *C. noir*, un édit de Louis XIV (mars 1685) concernant la police des colonies d'Amérique et réglant les conditions de l'esclavage des nègres : ce code, aboli par une loi du 16 pluviôse an II, mais remis en vigueur le 30 floréal an X, a été définitivement rapporté en 1833.

Aujourd'hui, en France, nous avons 8 codes principaux : 1° le *C. civil*, ou *C. Napoléon*, qui règle tout ce qui a rapport aux droits civils, à la personne et à la propriété des citoyens (promulgués du 15 mars 1803 au 17 sept. 1804); 2° le *C. de commerce*, relatif à toutes les transactions commerciales; 3° le *C. de procédure civile*, indiquant les règles qui doivent être suivies dans les instructions devant les tribunaux civils; 4° le *C. d'instruction criminelle*, qui règle le mode légal d'instruction dans les délits et les crimes; 5° le *C. pénal*, qui détermine la nature des délits et des crimes et leur punition ; 6° le *C. rural*, qui renferme la législation relative à l'agriculture et aux travaux agricoles; 7° le *C. forestier*, qui régit tout ce qui a rapport à l'administration des forêts; et 8° le *C. de la pêche fluviale*, qui règle tout ce qui a rapport aux fleuves, aux rivières, etc.; ces divers codes sont dus, à l'exception des deux derniers, à Napoléon : ils ont été préparés principalement par les jurisconsultes Portalis, Tronchet, de Maleville, Bigot de Préameneu, Henrion de Pansey, Merlin, Treilhard, Berlier, etc., discutés par le conseil d'État, votés par le Corps législatif, et promulgués successiv. depuis le 5 mars 1803 jusqu'en 1810. — On peut y joindre le *C. politique*, contenant les diverses constitutions et chartes qui ont régi la France, avec les lois organiques qui s'y rattachent; le *C. militaire*, le *C. maritime*, le *C. de l'enregistrement*, etc. — Les éditions les plus correctes de tous ces codes sont, outre les éditions officielles, les *Codes français*, par Bourguignon, 1838; les *Codes* annotés de M. Rogron, de M. Teulet, de M. Bacqua, et surtout la belle édition (annuelle) de M. Tripier.

CODEINE, alcali organique contenu dans l'opium. On l'obtient comme produit accessoire dans la préparation de la morphine : elle reste dans les eaux mères. La codéine cristallise dans l'eau en octaèdres renfermant du carbone, de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène dans les rapports de $C^{36}H^{21}NO^{6}+2aq$. Elle est fort soluble dans l'alcool, ainsi que dans l'éther; mais elle ne se dissout pas dans les alcalis aqueux, ce qui la distingue de la morphine. Elle a été découverte par Robiquet en 1832, et plus particulièrement étudiée par le chimiste anglais Anderson (1850).

CODEX, mot latin qui est synonyme de *formulaire, antidotaire, dispensaire, pharmacopée*, s'emploie en pharmacie pour désigner un recueil de recettes ou de formules pour la préparation des médicaments. On appelle *Codex parisiensis*, ou simplement *Codex*, le recueil des formules adoptées par la Faculté de Paris. *Voy.* PHARMACOPÉE.

CODICILLE (du latin *codicillus*, diminutif de *codex*). On donnait jadis ce nom à tout acte de dernière volonté qui ne contenait que des legs ou autres dispositions, sans institution d'héritier; et l'on appelle encore ainsi, dans le langage ordinaire, tout acte postérieur à un testament et qui a pour but d'y ajouter ou d'y changer quelque chose. La législation actuelle n'admet point le mot *codicille;* tout acte de dernière volonté est nommé *testament*. — Dans le Droit romain, il n'est point fait mention des codicilles avant le règne d'Auguste; ils furent d'abord établis pour des substitutions ou des fidéicom.

mis; on n'y admit les legs que beaucoup plus tard.

COECUM, mauvaise orthographe du mot *Cæcum*.

COEFFICIENT (du latin *cum*, avec, et *efficere*, faire), se dit en algèbre d'une quantité par laquelle une autre quantité se multiplie. Ainsi, dans $5a$, $Ax$, $(m+n)\ x^2$, etc., 5 est le coefficient de $a$, $A$ celui de $x$, et $m+n$ celui de $x^2$. Lorsqu'une lettre n'est précédée d'aucun nombre, elle est toujours censée avoir 1 pour coefficient.

On appelle *Méthode des coefficients indéterminés*, la méthode de démonstration qui consiste à supposer une équation avec des coefficients indéterminés dont on fixe ensuite la valeur par la comparaison de ses termes avec ceux d'une autre équation qui lui doit être égale; elle s'emploie dans les parties les plus élevées de l'algèbre. Elle a été appliquée pour la première fois par Descartes.

COEMPTION (du latin *cum*, avec, *emptio*, achat), l'une des trois formes de mariage usitée chez les Romains : les deux personnes qui voulaient s'unir, après s'être mutuellement demandé le mariage, se donnaient aussitôt l'une à l'autre une pièce de monnaie, comme pour se payer réciproquement. *Voy.* MARIAGE.

COEUR, en latin *cor*, organe musculaire, agent principal de la circulation du sang. Il est creux et de forme ovoïde; son volume, un peu plus considérable chez l'homme que chez la femme, équivaut à peu près à celui du poing chez l'adulte; il est situé au milieu de la poitrine, la pointe dirigée à gauche, en bas et en avant. Une membrane séreuse, dite *péricarde*, l'enveloppe extérieurement; il est séparé intérieurement en deux moitiés à peu près semblables, adossées l'une à l'autre, et partagées chacune en deux cavités : l'une supérieure, appelée *oreillette*, qui prend les noms d'*or. droite* ou d'*or. gauche* suivant le côté; l'autre inférieure appelée *ventricule*, dit également, selon le côté, *v. droit* ou *v. gauche*. L'oreillette droite et le ventricule droit constituent ce que l'on appelle le *cœur pulmonaire*, et l'oreillette et le ventricule gauche forment le *cœur aortique*. Chaque oreillette communique avec le ventricule du même côté par un orifice muni d'une valvule ou soupape, appelée *triglochine* ou *tricuspide* à droite, et *mitrale* ou *bicuspide* à gauche; elle est disposée de telle sorte qu'elle permet au sang de passer de l'oreillette dans le ventricule, mais qu'elle s'oppose, en se fermant, au reflux de ce liquide du ventricule dans l'oreillette. Le sang veineux, qui arrive de toutes les parties du corps par la veine cave, pénètre dans l'oreillette droite; de là, dans le ventricule droit, qui, par sa contraction, l'envoie aux poumons; des poumons, ce fluide, transformé en sang artériel, est apporté dans l'oreillette gauche, puis dans le ventricule gauche, et enfin, par la contraction de ce ventricule, il est poussé dans l'aorte, qui le reporte à toutes les parties du corps. *Voy.* CIRCULATION. — Chez le fœtus, les deux oreillettes sont confondues en une seule dans les premiers temps de la conception, et quand se forme la cloison qui doit les séparer, il reste encore une ouverture de communication à laquelle on a donné le nom de *trou ovale* ou *trou de Botal*. *Voy.* TROU DE BOTAL.

La propriété la plus remarquable du cœur est celle de se contracter et de se dilater alternativement; pendant que les deux oreillettes se resserrent, les deux ventricules se dilatent, et *vice versâ*. La contraction des ventricules porte le nom de *systole*, et leur dilatation celui de *diastole*. Pendant chaque systole, les parois des ventricules se durcissent; le cœur se raccourcit, se recourbe un peu en avant, et va frapper de sa pointe la partie antérieure de la poitrine vers la 6e ou 7e côte gauche. Dans l'état de santé, le cœur bat, en général, environ 75 fois par minute; le pouls est un peu plus accéléré pendant l'enfance; il se ralentit, au contraire, dans la vieillesse. Dans l'état de fièvre, l'accélération s'élève depuis 90 jusqu'à 120 et 150 pulsations par minute. — Les maladies du cœur sont nombreuses et graves. On peut les classer sous cinq chefs principaux : 1° *affections traumatiques*, c.-à-d. provenant de blessures, de ruptures; 2° *affections pyrétiques*, ou avec fièvre, telles que cardite, endocardite; 3° *affections apyrétiques*, ou sans fièvre : hypertrophie, atrophie, anévrismes; 4° *affections chroniques* ou permanentes : altérations, insuffisance des valvules, ossifications, ramollissement, abcès, cancer, polypes, kystes, etc.; 5° *névroses* : spasmes, palpitations, syncopes, battements irréguliers, cardialgie, etc. *Voy.* ces mots.

Parmi les auteurs qui se sont occupés le plus spécialement des maladies du cœur, on cite, en France, Corvisart et M. le Dr Bouillaud; en Italie, A.-G. Testa; en Angleterre, J. Hope, etc.

Le cœur à quatre cavités, tel qu'il vient d'être décrit, appartient aux *Mammifères* et aux *Oiseaux*. Dans les *Reptiles*, le cœur n'a que trois cavités : les deux oreillettes et un seul ventricule où se trouvent mélangés le sang pur et le sang impur; ainsi, tandis que, par la contraction du ventricule, une portion de ce mélange va aux poumons, l'autre partie va aux organes par les artères, et la circulation est *incomplète* (*Voy.* CIRCULATION). Ajoutons que dans ces animaux il part du cœur deux aortes au lieu d'une, qui se réunissent après un court trajet. — Dans les *Poissons*, le cœur n'a que deux cavités : une oreillette et un ventricule, et ne reçoit que du sang veineux, c.-à-d. que le cœur est pulmonaire. Le sang qui en part va à l'appareil respiratoire ou aux branchies, et de là dans les vaisseaux artériels de toutes les parties du corps. — Dans les *Mollusques*, le cœur est aortique, c.-à-d. qu'il se trouve sur le trajet du sang qui va des branchies aux diverses parties du corps. Il est formé d'un seul ventricule et d'une ou de deux oreillettes. Le sang va de toutes les parties du corps aux branchies, de là aux oreillettes, puis au ventricule, et enfin aux artères, qui le reportent à toutes les parties du corps. — Les *Crustacés* ont un cœur formé d'un seul ventricule; du reste, la circulation s'effectue comme dans les mollusques, sauf que les veines sont partout remplacées par des cavités irrégulières qui, au voisinage des branchies, forment des espèces de réservoirs appelés *sinus veineux*. — Les *Insectes* n'ont ni veines ni artères; ils ont pour cœur un *vaisseau dorsal* placé sur la ligne médiane, au-dessus du tube digestif, et en communication avec des interstices situés entre les organes et qui contiennent le fluide nourricier de ces animaux. — Les *Annélides* n'ont pas de cœur proprement dit; mais ils ont un appareil vasculaire complet, et chez eux le fluide nourricier est mis en mouvement par les contractions des principaux vaisseaux.

Vulgairement on donne le nom de *cœur* aux coquilles du genre Bucarde, à cause de leur forme.

En Botanique, on appelle *Cœur de saint Thomas*, le fruit d'une espèce d'Acacia des Indes; *C. de bœuf*, le fruit de l'Anone glabre.

En Astronomie, le *Cœur du Scorpion*, et les deux *Cœurs du Lion* sont 3 étoiles de la première grandeur situées dans les deux constellations du Scorpion et du Lion; le *C. de l'Hydre* est une étoile de la deuxième grandeur dans la constellation de l'Hydre.

COFFRE, *Ostracion*, genre de poissons de l'ordre des Plectognathes et de la famille des Sclérodermes, renferme plusieurs espèces qu'on trouve dans les mers intertropicales. Les Coffres sont ainsi nommés parce que leur enveloppe est formée de compartiments osseux et réguliers soudés en une espèce de couvercle inflexible qui leur revêt la tête et le corps, en sorte qu'ils n'ont de mobile que la queue, les nageoires, la bouche et une petite lèvre qui garnit le bord de leurs ouïes. L'espèce la plus connue, le *C. triangulaire*, est à enveloppe triangulaire, sans épines, d'un brun rougeâtre, et long de 40 à 50 centim.

**COGNASSIER**, *Cydonia*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées, renferme des arbrisseaux peu élevés, à feuilles simples, alternes, ovales et cotonneuses en dessous, à fleurs ordinairement grandes, de couleur rouge-vif ou blanc-rosé, à fruits pyriformes appelés *coings* (en lat. *cotonea mala*). Le *C. commun* (*Pyrus Cydonia*), originaire de l'Asie Mineure, est aujourd'hui naturalisé en Europe; on en cultive 3 variétés: la *Maliforme*, la *Pyriforme* et le *Coing de Portugal*. Son fruit, qui ressemble à une grosse poire jaune à côtes longitudinales et velues, est très-parfumé, mais d'un goût trop acerbe pour être mangé cru; il sert à faire d'excellentes compotes et des confitures fort estimées, connues sous le nom de *cotignac*. En Médecine, le *sirop de coings* s'emploie contre les diarrhées rebelles. Les pepins contiennent en grande quantité un mucilage dont on fait des collyres adoucissants et que les parfumeurs font entrer dans la composition de la bandoline. Le cognassier se multiplie de semences, ainsi que de marcottes et de boutures; il se prête aisément à la greffe des poiriers et des pommiers. — On remarque encore le *C. de la Chine*, arbrisseau d'ornement, à fleurs d'un beau rouge; ainsi que le *C. du Japon*, dont on cultive deux variétés, l'une à fleurs blanches lavées de rose, et l'autre à feuilles panachées.

**COGNAT** (du latin *cognatus*, de *cum*, avec, et *natus*, né). Dans la législation romaine on appelait, en général, *cognats* tous ceux qui descendent d'une souche commune (*quasi ex uno nati*), et *cognation*, le lien de parenté qui les unit. Opposé au mot d'*Agnat*, le mot *Cognat* désignait plus spécialement les parents qui tiennent l'un à l'autre par un ou plusieurs ascendants du sexe féminin, sans unité de famille; tandis que les Agnats sont ceux qui tiennent l'un à l'autre par des personnes du sexe masculin, et forment une même famille. *Voy.* AGNATS.

**COHÉSION** (du latin *cohærere*, être attaché à), se dit en Physique de la force qui unit entre elles des molécules matérielles, et qui les tient comme enchaînées les unes aux autres. La dureté, la ténacité, la ductilité, la malléabilité, sont autant de propriétés qui dépendent de l'état de cohésion des corps. La cohésion s'exerce entre molécules de même nature, simples ou composées : elle est opposée à l'*affinité*, qui s'exerce entre molécules de nature hétérogène.

**COHOBATION** (de l'arabe *cohob*, *cohoph*, distillation double), opération chimique qui consiste à remettre plusieurs fois de suite le produit d'une distillation dans le vase distillatoire. Les alchimistes avaient souvent recours à cette opération; on l'emploie encore dans les pharmacies, afin de charger les produits distillés de plus de principes volatils.

**COHORTE** (en latin *cohors*), corps d'infanterie romaine, ordinairement composé de 600 hommes, formait la 10e partie de la légion. La cohorte se divisait en trois *manipules* ou compagnies. On distinguait : 1° les *C. légionnaires*, composées de soldats romains (*Voy.* LÉGION); 2° les *C. alliées*, troupes auxiliaires d'infanterie fournies par les peuples alliés; 3° les *C. prétoriennes*, chargées spécialement de garder la personne du général ou de l'empereur; 4° les *C. urbaines*, chargées de veiller à la sûreté de Rome.

Lors de la formation de la *Légion d'honneur*, cet ordre fut primitivement partagé en 16 cohortes. — Cette dénomination fut aussi employée lors de la réorganisation des gardes nationales sous l'Empire et au commencement de la Restauration.

**COIFFE**. En Anatomie, on nomme ainsi une portion des enveloppes de fœtus qui se trouve recouvrir quelquefois la tête de l'enfant dans l'accouchement ordinaire. Il peut résulter de la présence de ces coiffes des accidents graves; néanmoins, un préjugé vulgaire regarde cette disposition exceptionnelle comme d'un heureux augure; de là l'expression *être né coiffé*.

En Botanique, on nomme *coiffe* (*calyptra*) une enveloppe membraneuse qui recouvre l'urne ou cupule des mousses, et qui se rompt circulairement par son milieu à l'époque de la maturité.

**COIFFURE**. Rien n'a plus varié que la coiffure. Les Grecs et les Romains gardaient le plus souvent la tête nue; néanmoins, ils avaient des coiffures fort diverses : c'étaient, pour les hommes, chez les Grecs le *pilos*, le *piliscos*, le *pétasos*; chez les Romains le *pileus*, signe extérieur de l'homme libre. Les femmes grecques portaient surtout : la *calyptra*, sorte de réseau sous lequel on réunissait les cheveux; la *nembé*, croissant qui servait à diminuer la largeur du front; l'*anadème*, le *strophe*, le *corymbium*, etc., qui n'étaient autre chose que des bandeaux diversement disposés. Les Assyriens et les Perses portaient la *mitre*; les Phrygiens, et aujourd'hui les Tartares, le *bonnet*; les Musulmans portent le *turban*. — Dans l'Occident, la coiffure des hommes fut, au moyen âge, le *bonnet* ou le *chaperon*, et, dans les temps modernes, le *chapeau*, qui fut successivement rond, carré, triangulaire, cylindrique, etc.; celle des femmes ne varia pas moins : le moyen âge vit l'*escoffion*, le *hennin*, les *bonnets* de tout genre. Du XVe au XIXe siècles, se succédèrent les *féronnières*, les *fontanges*, la *poudre*, etc. — La coiffure militaire a suivi les variations de la mode; en outre, elle varie encore suivant les armes. Les principales sont : le *casque*, le *shako*, le *colback*, le *bonnet à poil*, le *czaspka*, et, en négligé, le *képi* et le *bonnet de police*. Au dernier siècle, la *cadenette*, le *catogan*, la *queue*, étaient en usage dans nos armées; depuis le Consulat, les soldats portent les cheveux à la *Titus*, c'est-à-dire coupés très-courts. *Voy.* PERRUQUIER-COIFFEUR.

**COIGNASSIER**. *Voy.* COGNASSIER.

**COIN** (du grec *conos*, cône), en latin *cuneus*, pièce de fer, de bois, ou de toute autre matière dure, terminée en angle aigu à l'une de ses extrémités, qu'on insère par le tranchant dans une fente pratiquée au milieu du corps que l'on veut diviser, et qu'on fait pénétrer dans la fente en frappant avec un maillet sur l'extrémité opposée, appelée *tête du coin*. Le coin est surtout employé par les bûcherons et les scieurs de bois.

On appelle encore *Coin*, et souvent aussi *poinçon*, *matrice* ou *carré*, une pièce d'acier gravée en creux et fortement trempée, dont on se sert pour frapper l'empreinte des monnaies et des médailles. Pour frapper, on emploie 2 coins : l'un, placé au-dessus, adhérant à la vis du balancier et portant un côté de la pièce; l'autre, au-dessous, placé sur une rotule en acier et donnant l'empreinte opposée. La légende, le cordon, etc., s'impriment avec des coins particuliers.

On nomme aussi *Coins* les dents incisives *latérales* des chevaux, celles qui sont les plus rapprochées des crochets. Il y en a deux à chaque mâchoire.

**COING**, fruit du Cognassier. *Voy.* COGNASSIER.

**COIX**, en latin *Coix*, dit aussi *Larmille*, genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées, renferme des plantes annuelles, originaires des Indes, à tige ferme, élevée, à feuilles larges, à fruits gros comme des pois et renfermant une fécule amylacée bonne à manger. Ces fruits, dont l'écorce est dure, luisante et d'un assez beau gris de perle, servent aussi à faire des chapelets et des colliers. L'espèce la plus connue est le *Coix lacryma*, vulgairement *Larme de Job* ou *Larmille des Indes*.

**COKE** (du mot anglais *coak*, dérivé du latin *coctus*, cuit), charbon qui forme le résidu de la houille calcinée en vase clos. Cette calcination enlève à la houille toutes les parties bitumineuses et sulfureuses, et la rend applicable dans beaucoup d'industries où ces substances seraient incommodes ou nuisibles. Le coke est en masses poreuses, plus ou moins boursouflées; il est grisâtre ou noir, avec un reflet métallique. Il est assez difficile à allumer, et brûle presque sans flamme; les morceaux incandescents s'éteignent dès qu'on les retire du foyer. Pour qu'il se

consume, il faut l'employer en grandes masses, ou bien activer sa combustion par un bon courant d'air; quelques personnes le mêlent avec du bois. Aucun combustible ne produit une température aussi élevée que le coke. On l'emploie avec succès dans le traitement du fer et la fusion des métaux; la préférence qu'on lui accorde quelquefois sur la houille pour le chauffage domestique vient de ce qu'il ne répand en brûlant ni fumée ni odeur. Le coke pèse moins que la houille, mais plus que le charbon de bois; l'hectolitre de coke pèse de 40 à 45 kilogr. Les Anglais sont les premiers qui imaginèrent, sous le règne d'Elisabeth, de carboniser la houille, et d'employer le coke dans la fabrication du fer. L'usage du coke ne s'introduisit en France que vers 1772.

COL (du latin *collum*), partie du corps située entre la tête et les épaules. *Voy.* COU.

Les Anatomistes donnent le nom de *col* à certaines parties qui sont plus minces ou plus étroites que le reste de l'organe dont elles dépendent : tels sont le *C. du fémur*, partie rétrécie et allongée, unie à angle obtus au corps du fémur, et qui soutient la tête de cet os; le *C. de l'humérus, du radius, de l'omoplate*, etc.; le *C. de la vessie*, etc.

En Géographie, *Col* se dit d'un passage fort étroit entre deux montagnes, à la naissance d'une vallée.

COLASPIS (c.-à-d. *gaîne-bouclier*), ou *Eumolpe obscur*, insecte destructeur analogue à l'*Eumolpe*.

COLATURE (du latin *colare*, faire couler, passer), opération pharmaceutique, analogue à la *filtration*, consiste à verser un liquide sur un tissu de toile ou de laine peu serré, plutôt pour en séparer le marc que pour obtenir une transparence parfaite. — On donne aussi ce nom au liquide filtré lui-même.

COLBACH, qu'on écrit aussi *colback* ou *kolbak* (par corruption du turc *kalpack*), bonnet à poil en forme de cône tronqué, en usage dans quelques corps de cavalerie légère (chasseurs, hussards) et pour les tambours-majors de l'infanterie. La partie supérieure se termine par une espèce de poche conique de drap de couleur, à laquelle est attaché un gland; le tout pend sur le côté du colbach. Le *colbach* n'est connu dans l'armée française que depuis l'usage qu'en ont fait les chasseurs à cheval de la garde consulaire, qui en avaient trouvé le modèle en Égypte.

COLCHICACÉES (de *Colchique*), famille de plantes monocotylédones, à étamines périgynes, renferme des plantes herbacées aux racines fibreuses ou bulbifères, à tige simple et rameuse, à feuilles alternes, engaînantes par la base; à fleurs terminales, au calice coloré, à six divisions égales, profondes. Les Colchicacées sont généralement vénéneuses, et doivent leur action délétère à la *vératrine* qu'elles renferment. On les divise en deux tribus : les *Vératrées* et les *Colchicées* : le *Colchique* est le type de ces dernières.

COLCHIQUE (du grec *cholcicon*, dérivé du nom de la *Colchide*, d'où on la croit originaire), genre type de la famille des Colchicacées, renferme des plantes à racine bulbeuse, dont les fleurs, d'un rose purpurin, ont le calice terminé inférieurement par un tube très-long et très-grêle, et qui, avant de s'épanouir, sont enveloppées dans des gaînes ou spathes membraneuses. L'espèce la plus connue est le *C. d'automne*, dit *Tue-chien*, parce qu'il empoisonne les chiens, et *Safran bâtard* ou *S. des prés*, commun dans les prés humides, et qui fleurit en septembre et octobre; ses fleurs ont à peu près la forme et la couleur de celles du safran ; elles s'épanouissent longtemps avant les feuilles, et leur tube, haut de 20 centimètres environ, sort immédiatement du bulbe charnu. Ce bulbe renferme une substance compacte d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre et nauséabonde, et qui est formée d'amidon et de vératrine. Pris sans précaution, le colchique est un violent drastique; mais, employé à petites doses et avec ménagement, c'est un excellent diurétique et un remède énergique contre l'hydropisie, la goutte et les rhumatismes. Les bestiaux refusent de brouter le colchique dans les prés ; ils peuvent cependant le manger impunément quand il est desséché et mêlé dans le foin avec d'autres herbes.—On cultive comme plantes d'ornement plusieurs variétés de colchique : la plus remarquable est le *C. panaché du Caucase*, à fleurs régulièrement marquées de rose et de pourpre, en forme d'échiquier.

COLCOTHAR, nom arbitrairement donné par Basile Valentin au peroxyde de fer rouge qu'on obtient par la calcination du vitriol vert ou sulfate de fer. On l'appelle encore *rouge d'Angleterre* ou *de Prusse*. On l'emploie dans la peinture et pour le polissage des glaces. Porphyrisé avec de l'émeri et incorporé dans du suif, le colcothar constitue la pâte dont on se sert généralement pour affiler les rasoirs.

COLÉOPTÈRES (du grec *coléos*, gaîne, étui, et *ptéron*, aile), premier ordre des Insectes, est caractérisé par quatre ailes dont les supérieures, dites *élytres*, et plus ou moins dures ou coriaces, servent d'étuis aux inférieures, qui sont membraneuses et qui, à l'état de repos, sont pliées en travers sous les premières. Ces insectes ont tous la tête immédiatement unie au corselet, des antennes de forme variable, mais le plus souvent de onze articles, des yeux assez grands; leur bouche se compose d'un *labre*, de deux *mandibules* cornées et de deux *mâchoires*, d'une ou deux *palpes*; le *corselet* est formé du *prothorax*, en arrière duquel se trouve une petite pièce triangulaire appelée *écusson*. Du second segment naissent les élytres. Le nombre des articles des tarses varie de trois à cinq. De là, la division des Coléoptères en quatre sections : les *Pentamères*, qui ont cinq articles à tous les tarses (Hanneton, Carabe); les *Hétéromères*, qui en ont cinq aux quatre tarses antérieurs et quatre aux deux derniers (Blaps) ; les *Tétramères*, qui ont quatre articles à tous les tarses (Charançon); et les *Trimères*, qui n'en ont que trois (Coccinelle). M. Duméril et quelques autres entomologistes avaient de plus établi un ordre de *Dimères*, qui comprenait les Psélaphiens; mais un examen plus attentif a fait reconnaître que ces insectes ont 3 articles à tous les tarses, et rentrent dans les *Trimères*. On doit à MM. Dejean, Bois-Duval, Aubé, Lacordaire (de Liége), les plus importants travaux sur les Coléoptères.

COLÉORHIZE (du grec *coléos*, fourreau, et *rhiza*, racine), espèce d'étui ou de fourreau qui, dans l'embryon de tous les végétaux monocotylédones, recouvre et enveloppe la radicule, et qui fait partie du corps cotylédonaire; dans les Dicotylédones, la radicule n'a pas d'enveloppe. De là, la division des végétaux, proposée par Ch.-L. Richard, en *Endorhizes* ou Monocotylédonés, et *Exorhizes* ou Dicotylédonés.

COLIBRI (nom caraïbe de ces oiseaux), *Trochilus*, genre de l'ordre des Passereaux, famille des Ténuirostres, est caractérisé par un bec arqué (ce qui les distingue des *Oiseaux-mouches*, dont le bec est droit), et plus long que la tête; par des pieds impropres à la marche, à trois doigts devant et un derrière; par une langue extensible, cylindrique, bifide à l'extrémité; par des ailes étroites et très-allongées. Ces oiseaux, propres à l'Amér. tropicale, sont remarquables par leur petitesse et l'éclat de leurs couleurs, dont les reflets imitent la pourpre, l'or, le rubis, la topaze, etc. Les colibris se nourrissent de petits insectes et du suc qu'ils pompent dans les nectaires des fleurs au moyen de leur langue effilée, et en voltigeant autour d'elles comme le papillon sphinx. Parmi les espèces de ce genre, on distingue surtout le *C. topaze* (*Tr. Pella*), type du genre, qui est le plus beau de tous, et dont la queue est terminée par deux brins; et le *C. grenat* (*Tr. auratus*), à queue rectiligne.

COLIMAÇON, nom vulgaire des Hélices terrestres. *Voy.* HÉLICES et LIMAÇON.

COLIN, *Ortyx*, petite section du genre Perdrix,

renferme des oiseaux qui ont le bec court et arrondi, les tarses sans éperons et la queue très-courte. Ils sont un peu plus grands que les Cailles, dont ils ont d'ailleurs les mœurs, et qu'ils remplacent sur les tables des Américains par la délicatesse de leur chair. Parmi les principales espèces on remarque le *C. Sonnini*, de l'Amérique Méridionale, qui a la tête surmontée d'une huppe jaune, et le plumage mêlé de fauve et de roux; et le *C. de la Californie*, qui a le plumage gris brun, cendré en dessus.

COLIN-MAILLARD. Ce jeu doit son nom à un guerrier fameux du pays de Liége, appelé *Jean Colin*, et surnommé *Maillard* à cause du maillet qui était son arme de prédilection. Ce guerrier, qui vivait à la fin du xe siècle, ayant eu les yeux crevés dans une bataille qu'il livrait au comte de Louvain, continua néanmoins de combattre, guidé par ses écuyers : de là le jeu de *Colin-Maillard*.

COLIQUE (du grec *côlicos*, qui appartient au gros intestin ou *côlon*), nom donné à toute affection de la cavité abdominale, dont le caractère est une douleur vive, exacerbante et mobile. Les coliques ne sont que les symptômes de divers états morbides des viscères abdominaux : par suite, elles sont appelées, selon l'organe affecté, *stomacales*, *bilieuses*, *dysentériques*, *hémorroïdales*, *hépatiques*, etc. — On considère comme des affections particulières les *C. métalliques*, les *C. végétales* et les *C. nerveuses*.

La *Colique métallique* ou *saturnine*, *C. de plomb* ou *des peintres*, est une névralgie des organes digestifs et urinaires causée par l'absorption du plomb. Les plombiers, les potiers d'étain, les peintres, les cérusiers et broyeurs de couleurs, y sont principalement exposés. Elle est aussi quelquefois due à la sophistication des vins par la litharge, à l'usage de l'eau de pluie qui a séjourné dans des citernes doublées de plomb. On l'a vue occasionnée par des bonbons colorés en jaune, vert, bleu, rouge, au moyen de préparations saturnines. Enfin, l'acétate de plomb, pris comme médicament, a produit plus d'une fois tous les accidents de cette colique. Cette névralgie est caractérisée par des douleurs abdominales exacerbantes, par des nausées et des vomissements de matières vertes ou jaunes, une constipation opiniâtre, la rétraction et la dureté du ventre, des hoquets, la dysurie, l'ictère, l'altération de la voix, l'anxiété, des mouvements convulsifs, etc. Sa durée est courte; parfois elle laisse après elle la paralysie, la roideur des membres, ou des tremblements, et l'amaurose. Les récidives sont fréquentes et exposent à la chronicité. — L'expérience a consacré l'efficacité d'un traitement empirique connu sous le nom de *traitement de la Charité*, association bizarre de vomitifs, de purgatifs, d'opiacés et de sudorifiques, administré, d'après des formules, à des doses et à des jours marqués d'avance : ce traitement dure six à sept jours; on en trouve la description dans tous les formulaires de médecine. La *limonade sulfurique*, conseillée par le Dr Gendrin, a pour but de transformer les préparations saturnines en sulfate de plomb insoluble, et guérit en trois ou quatre jours. L'*alun*, ou *traitement de l'hôpital Saint-Antoine*, à la dose de 4 à 12 grammes par jour dans une potion gommeuse, guérit constamment en 6 ou 7 jours, et ordinairement sans récidive. On a guéri quelques coliques saturnines peu intenses avec les lavements purgatifs, l'huile de ricin, et l'eau de Sedlitz. On a vanté comme le meilleur remède l'*huile du croton tiglium*. — Beaucoup d'ouvriers se bornent à suspendre leurs travaux, à prendre du lait, quelques boissons laxatives, des bains, des lavements laudanisés, et voient les accidents se dissiper. — Le cuivre et ses préparations peuvent occasionner une colique qui ne diffère de la précédente que par la diarrhée qui l'accompagne; il y a, en outre, douleur abdominale continue, augmentant par la pression, et développement du ventre, qui est souple et brûlant. — On prescrit les boissons mucilagineuses, les cataplasmes, bains et lavements; et, si les symptômes sont intenses, les saignées et les narcotiques.

Les *Coliques* dites *végétales*, décrites sous les noms de *colique de Madrid*, *de Poitou*, *de Normandie*, *de Cayenne*, etc., sont le plus souvent épidémiques. La *C. de Madrid* est due à l'action brusque de l'air froid et humide pendant les promenades nocturnes au Prado et le long du canal, surtout à la fin de l'été et pendant l'automne, époque où l'on fait en Espagne un usage immodéré des glaces, des fruits et des légumes; il faut joindre à ces causes l'usage d'eaux souvent altérées pendant les violentes chaleurs. Les mêmes causes s'appliquent aux *coliques de Poitou*, etc., qui, en outre, paraîtraient surtout occasionnées par les cidres lithargiés, les bières falsifiées, les vins nouveaux, les fruits crus, et peut-être aussi par quelque disposition particulière de l'air.—Ces diverses coliques présentent de grandes analogies avec les coliques de plomb; leur traitement est le même.

Quant aux *Coliques nerveuses*, nous renvoyons aux mots *Gastralgie*, pour la colique d'estomac; *Entérite*, pour les coliques inflammatoire, bilieuse, venteuse, stercorale; *Iléus*, pour la colique de miséréré, etc.

COLIS, terme de Commerce et de Messagerie, s'emploie pour désigner les marchandises en expédition, de quelque façon qu'elles soient expédiées et de quelque nature qu'elles soient. Chaque balle, caisse, malle ou paquet, est ce qu'on appelle un *colis*.

COLISÉE (de l'italien *colosseo*, colosse), immense amphithéâtre de Rome, ainsi nommé à cause de sa grandeur colossale, et qui servait aux combats des gladiateurs et des bêtes féroces (*Voy.* COLOSSÉE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Paris a eu aussi son *Colisée*, monument gigantesque et ridicule, élevé, sous le règne de Louis XV, à l'extrémité des Champs-Elysées, près de la rue actuelle du Colisée. C'était un lieu de fêtes et de plaisirs; on y donnait des bals, des concerts, des spectacles, etc. Il fut ouvert en 1771 et démoli en 1784.

COLITE, inflammation de l'intestin colon. *Voy.* DIARRHÉE, DYSSENTERIE et ENTÉRITE.

COLLAGE (de *colle*). Outre l'action de coller le papier de tenture dans les appartements, ce mot exprime : 1° la dernière opération que l'on faisait subir autrefois au papier, après la fabrication, pour l'empêcher de boire, et qui consistait à l'imprégner de colle de peau : aujourd'hui, le collage se fait au moment même de la fabrication du papier, au moyen de fécule qu'on mêle à froid avec la pâte et qui, par la chaleur, se transforme en une sorte d'empois; — 2° l'opération que l'on fait subir aux vins et aux liqueurs pour leur conserver ou leur rendre leur limpidité : cette clarification se fait soit avec des blancs d'œuf, soit avec de la gélatine ou de la colle de poisson, délayés et battus dans de l'eau; la colle de poisson est préférable pour le collage des vins blancs.

COLLATÉRAUX (du latin *cum*, avec, et *latus*, côté), nom donné, en Jurisprudence, aux parents qui ne descendent pas les uns des autres, mais seulement d'une souche commune; qui ne sont pas en ligne directe. Ainsi, les frères et les sœurs, les cousins et les cousines, sont collatéraux entre eux; les oncles et les tantes le sont aussi à l'égard de leurs neveux et nièces. On nomme *ligne collatérale* la ligne que forment les collatéraux; *succession collatérale*, celle à laquelle un collatéral est appelé. *Voy.* SUCCESSION.

En Cosmographie, on appelle *points collatéraux* ceux qui sont au milieu de deux points cardinaux : le nord-est, le nord-ouest, le sud-est et le sud-ouest.

COLLATEUR (du latin *collator*, même signification), nom qu'on donnait autrefois à celui qui avait le droit de conférer un bénéfice. On distinguait les collateurs *généraux*, c.-à-d. le pape, les évêques et les souverains, qui pouvaient conférer toutes sortes

de bénéfices; et les collateurs *particuliers*, qui ne pouvaient conférer que les bénéfices dont ils étaient fondateurs, ou dont la disposition leur appartenait par concession ou autrement.

COLLATION (du latin *collatio*, dérivé lui-même de *conferre*, comparer). On appelle *collation* l'action de comparer la copie écrite ou imprimée d'un manuscrit avec le texte original, pour s'assurer de leur parfaite ressemblance; *collation de pièces*, la comparaison de copies d'actes avec leurs originaux pour s'assurer de la conformité exacte et littérale des unes avec les autres. La collation de pièces est judiciaire ou extrajudiciaire; elle se fait ordinairement par le notaire dépositaire de l'acte, ou par un juge commis par le tribunal. — On *collationne un livre* en examinant les folio un à un pour s'assurer qu'il est complet et que les feuilles se suivent régulièrement; on *collationne une épreuve* d'imprimerie, en vérifiant si toutes les corrections indiquées sur une épreuve précédente ont été exécutées par le compositeur.

On nomme encore *collation* un léger repas que l'on fait dans l'après-dîner ou le soir. Dans l'origine, ce nom ne s'appliquait qu'au léger repas que font les catholiques le soir d'un jour de jeûne : ce repas était ainsi nommé parce que, dans les monastères, on lisait pendant ce repas les conférences ou *collations* des saints Pères.

COLLE (en gr. *colla*). La colle ordinaire a pour base l'amidon ou la gélatine. Les colleurs ou afficheurs, les cartonniers, les relieurs, les tisserands font un grand usage de la *colle de pâte* ou *d'amidon*, qui se fait avec de la farine délayée dans de l'eau et épaissie par la cuisson; les menuisiers, les ébénistes, les emballeurs emploient la colle de gélatine ou *colle-forte*: celle-ci se fabrique en faisant bouillir dans une chaudière les rognures de peaux des tanneurs, les nerfs et les pieds de bœuf, et en général des débris de matières animales. Les colles fortes les plus employées sont celles de Flandre, de Paris et de Givet.

La *colle de poisson*, dite aussi *ichthyocolle* (du gr. *ichthys*, poisson), est de la gélatine presque pure; elle a un goût fade. Elle est faite de la membrane interne de la vessie natatoire de plusieurs espèces d'esturgeons, très-communes dans le Volga et les autres fleuves qui se jettent dans la mer Noire et la mer Caspienne. Pour s'en servir, il suffit de la faire tremper pendant quelque temps dans l'eau chaude pour qu'elle se dissolve presque entièrement. La colle de poisson s'emploie pour donner du lustre et de la consistance aux étoffes de soie, aux rubans, aux gazes; pour préparer les fleurs artificielles, pour encoller le *taffetas* dit *d'Angleterre*, pour contrefaire les perles fines, pour recoller la porcelaine et le verre; pour faire prendre les gelées, les crèmes, les bavaroises, etc.; pour clarifier la bière, le vin et autres liqueurs (*Voy.* COLLAGE). On fait des lanternes avec des toiles métalliques trempées dans une solution de cette colle.

La *colle à bouche*, presque transparente et de couleur jaune rougeâtre, se prépare avec de la colle de Flandre à laquelle on ajoute du sucre, et qu'on aromatise avec quelques gouttes d'essence de citron. On s'en sert pour coller des parties dont l'étendue n'est pas considérable, et on l'humecte avec la salive.

COLLECTE (du latin *colligere*, recueillir, rassembler). Ce mot était autrefois synonyme de perception d'impôt en général; toutefois il se disait plus particulièrement de l'impôt sur le sel, de la taille et de tous les autres impôts de communauté. On appelait *collecteurs* les officiers publics chargés du recouvrement de ces impôts. On appelait aussi *collecteurs des amendes* ou *sergents collecteurs*, les officiers chargés de faire payer les amendes prononcées par jugement. — Aujourd'hui, le mot *Collecte* signifie une quête faite pour une œuvre de bienfaisance ou pour un objet d'intérêt commun.

En Liturgie, la *Collecte* est la 1re oraison de la messe, celle qui précède l'épître, et qui se dit au moment où tous les fidèles sont réunis (*collecti*). Elle résume en quelques mots le mystère que l'on célèbre ou le sens moral de l'évangile du jour; elle est toujours précédée du mot *Oremus* (Prions). Chaque fête a sa collecte. Les premières collectes écrites remontent à S. Basile, à S. Hilaire, à S. Gélase, à S. Grégoire, à S. Ambroise.

COLLECTEUR. *Voy.* COLLECTE.

COLLECTIF (du latin *colligere*, rassembler, réunir), se dit en Grammaire des noms communs qui, bien qu'au singulier, expriment une réunion, un assemblage de personnes ou d'objets de la même espèce, tels que : *armée*, *forêt*, *nombre*, *foule*, *peuple*; etc. Les collectifs sont *généraux* quand ils représentent une collection entière (*la foule* des hommes), et *partitifs* lorsqu'ils représentent une collection partielle (*une foule* d'hommes, *la plupart* des hommes). Dans certaines langues, le verbe qui suit un nom collectif peut être mis au pluriel, comme en latin : *turba ruit* ou *ruunt*, c.-à-d. la foule se précipite.

COLLECTION (du latin *collectio*, fait de *colligere*, rassembler, réunir). Ce mot, qui exprime tout recueil de choses de même espèce ou qui ont plus ou moins de rapport entre elles, s'applique plus particulièrement, dans l'usage vulgaire, aux collections de livres : on connaît surtout les collections d'auteurs latins dites *Ad usum Delphini*, *Variorum*; celle des Elzévirs, des Barbou, de Maittaire, de Brindley, de Baskerville, de Deux-Ponts; les *Classiques latins* de Lemaire, les belles collections d'auteurs grecs et de *Classiques français* de Didot, la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, etc. *Voy.* GALERIE, MUSÉE, HERBIER, etc.

COLLÉGE (du latin *colligere*, rassembler). Chez les Romains, le mot *collége* (*collegium*) servait à désigner une compagnie, une corporation, comme le *C. des pontifes*, celui *des augures*, *des féciaux*, *des marchands*, *des forgerons*, etc. — En France, il y avait autrefois le *C. des secrétaires du roi*, le *C. des avocats*, des *C. électoraux*. — Dans divers pays, les différentes branches d'administration ont formé autant de colléges, qui ne sont que des conseils; dans l'ancien Empire d'Allemagne, on distinguait : le *C. des électeurs*, celui *des princes* et celui *des villes libres* ou *impériales*.

Dans l'Eglise, il y avait autrefois des *C. de chanoines* et *de chapelains*. On appelle encore *Sacré Collége* le corps des cardinaux de l'Église catholique : le sacré collége forme le conseil du pape, et participe non-seulement au gouvernement général de l'Église, mais aussi à l'administration civile des États Romains. Il se partage en plusieurs conseils ou *congrégations*, ayant toutes des attributions particulières. L'évêque d'Ostie est de droit doyen du sacré collége.

En France, on appelle le plus ordinairement *Colléges* des établissements d'instruction publique où l'on enseigne les langues, les lettres et les sciences. Avant 1848, on distinguait les *C. royaux* et les *C. communaux*. Les premiers, qui originairement avaient été créés sous le nom de *Lycées*, ont repris ce titre aujourd'hui : ils sont entretenus aux frais de l'Etat et administrés par un *proviseur*, ayant sous lui un *censeur des études*, un *économe*, des *professeurs* choisis parmi les *agrégés*, et des *maîtres d'étude*. Les seconds sont entretenus en tout ou en partie par les communes et sont administrés par un *principal*; les professeurs ont le titre de *régent*. — On appelle *C. particuliers* ou *de plein exercice*, des maisons particulières d'éducation qui, en raison de leur importance, ont obtenu de l'État les priviléges accordés aux lycées et aux colléges communaux : ces établissements ne peuvent recevoir d'externes dans les villes où il existe des colléges : tels sont à Paris les *C. Rollin* et *Stanislas*, constitués en 1821.

*Collége de France*, établissement d'enseignement supérieur, fondé à Paris en 1530, par le roi Fran-

çois Ier, et où se font des cours publics de langues et de littérature et de morale, d'histoire, de sciences mathématiques et physiques, de droit et d'économie politiques. Cet établissement, longtemps indépendant, est auj. régi par le décret du 8 octobre 1857.

*Collége militaire* (de la Flèche), dit aussi *Prytanée. Voy.* MILITAIRES (ÉCOLES).

COLLÉGIALES (ÉGLISES). On appelle ainsi des églises desservies par un chapitre de chanoines, mais sans siége épiscopal. Les unes sont de fondation royale, telles que les *Saintes-Chapelles;* les autres de fondation ecclésiastique, ou sont d'anciens monastères dont on a sécularisé les moines pour en former des chanoines. Il n'y a plus en France qu'une collégiale, c'est celle de *Saint-Denis*, près Paris.

COLLET (du latin *collum*, cou), partie du vêtement qui entoure le cou et retombe sur les épaules : ce mot désignait plus particulièrement un ornement en toile fine que les hommes, aussi bien que les femmes, portaient autrefois autour du cou; on l'appelait aussi *rabat*, nom sous lequel il est resté dans le costume des gens de robe et des ecclésiastiques. — Dans le langage familier, on disait aussi, surtout au dernier siècle, le *petit collet*, pour désigner l'habit ecclésiastique, et par suite les abbés qui le portaient.

En Botanique, le *collet* est la partie du végétal qui unit la tige à la racine, et qui est le point intermédiaire entre ces deux organes : Lamark l'appelle *nœud vital.* — Dans les Champignons, c'est l'espèce de couronne que l'on voit à la partie supérieure du pédicule et qui est un reste du volva : on dit aussi *collier.*

En Anatomie, on nomme *collet des dents* la partie de ces organes intermédiaire entre la couronne et la racine. — En terme de Boucherie, on appelle *collet de mouton, de veau*, etc., la partie inférieure du cou de ces animaux qui reste après qu'on en a ôté le bout le plus proche de la tête.

On nomme encore *collet* une sorte de lacs à prendre le gibier : c'est un nœud coulant en fil de laiton.

COLLIER. Outre l'ornement de cou que portent les femmes, on nomme ainsi : 1° dans certains ordres, une chaîne d'or que portent les chevaliers dans les jours de cérémonie, et à laquelle est suspendu le signe de l'ordre; l'ordre du Saint-Esprit et celui de Saint-Michel avaient des colliers de ce genre; il en est de même aujourd'hui de l'ordre de l'Annonciade en Sardaigne et de l'ordre de la Toison d'or en Espagne;

2°. En Botanique, une membrane circulaire que l'on trouve sur certains champignons (*Voy.* COLLET);

3°. En Pathologie, une éruption dartreuse qui fait le tour du cou comme un collier.

COLLIMATION (du latin *collimo*, viser, mirer). La *ligne de collimation* est la ligne optique qu'on suppose passer par les deux pinnules d'un graphomètre lorsqu'on vise un objet. Dans une lunette, c'est l'axe optique ou la ligne qui passe par le centre des verres.

COLLIQUATION (du latin *colliquescere*, se fondre), nom donné en Pathologie à la dissolution des parties solides du corps humain, accompagnée d'excrétions abondantes, soit par la transpiration, soit par les voies abdominales. Telles sont les *sueurs colliquatives* des phthisiques et les *dévoiements colliquatifs* qu'on observe dans les fièvres adynamiques.

COLLOCATION. Ce terme indique l'ordre, le rang dans lequel chaque créancier doit être payé.

Les collocations les plus usitées sont celles qui se poursuivent et se font après les ventes d'immeubles par expropriation forcée. *Voy.* ORDRE et CRÉANCIERS.

COLLODION (de *coller*), mélange agglutinant obtenu à l'aide du coton-poudre, macéré dans l'éther. Pour l'obtenir, on mêle une partie de salpêtre en poudre avec trois parties d'acide sulfurique concentré, et l'on maintient le coton dans ce mélange pendant une ou deux heures; on lave le produit, et après l'avoir fait sécher, on le dissout dans l'éther; exposé à l'air, ce mélange se prend rapidement en une masse solide d'une extrême ténacité. Les chirurgiens font un fréquent usage du collodion, notamment dans le cas de fracture : c'est M. Maynard de Boston qui, le premier, a proposé, en 1847, d'employer le collodion en guise de bandage. Cette substance rend aussi les tissus imperméables; enfin, elle est d'un grand usage pour préparer les planches photographiques.

COLLOQUE (du latin *colloqui*, converser), conférence tenue entre deux ou plusieurs personnes, notamment pour discuter une question religieuse, comme le *Colloque de Poissy* (pour les principaux colloques de ce genre, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On donne aussi le nom de *Colloques* à certains ouvrages en forme de dialogues : tels sont les *C. d'Erasme*, les *C. de Vivès*, etc.

COLLURIONS (du grec *collurion*, oiseau de proie), famille établie par Vieillot dans son ordre des Oiseaux sylvains, répond à celle des Lanidées ou *Pies-Grièches. Voy.* ce mot.

COLLUSION (du latin *colludere*, jouer ensemble, se concerter). C'est une intelligence secrète entre deux ou plusieurs personnes au préjudice d'un tiers. Cette fraude, lorsqu'elle est prouvée, est une cause de nullité des actes dans lesquels on l'a pratiquée.

COLLUTOIRE (du latin *collutorium*, dérivé de *colluo*, laver), médicament qui diffère du *gargarisme* en ce qu'il est employé pour agir seulement sur les gencives et les parois internes des joues.

COLLYRE (en grec *collyrion*, dérivé de *collyris*, pâte visqueuse), préparation médicamenteuse qu'on emploie extérieurement pour la guérison des maladies d'yeux. Ce sont tantôt des poudres qu'on souffle dans l'œil, tantôt des onguents ou des décoctions dont on enduit les paupières, tantôt des vapeurs ou des gaz à l'action desquels on expose les yeux. Leur composition varie selon la nature du mal qu'il s'agit de combattre; les plus usités sont ceux dits *d'Ammon, de Boerhaave, de Fernandez, de Hufeland, de Lanfranc, de Saint-Jenneron*, etc.; ils ne sont pour la plupart que des solutions astringentes dont l'extrait de saturne, le sulfate de zinc, le mercure doux, uni à l'eau de rose ou de plantain, forment la base.

COLMATAGE (de l'italien *colmare*, combler), opération agricole qui consiste à exhausser un bas-fond habituellement immergé, au moyen de terres enlevées à des lieux plus élevés, et que l'on fait charrier et déposer par les eaux elles-mêmes. Les terres ainsi déposées sont appelées *colmates.* En même temps qu'elles fertilisent le terrain qui les reçoit, ces terres assainissent les marais pestilentiels en les rendant propres à la culture. Deux ou trois années suffisent pour former un colmate. On voit beaucoup de colmates en Toscane; la France renferme un grand nombre de localités où il serait utile d'en établir.

COLOBE, *Colobus*, genre de Singes de l'ancien continent, voisin des Semnopithèques, est caractérisé par sa face nue, son museau court, ses mains antérieures dépourvues de pouce et comme *mutilées* (en gr. *colobos*), et sa queue très-longue et floconneuse à l'extrémité. On trouve en Guinée le *C. à camail* (*C. polycomos*), appelé par Buffon *Guenon à camail.*

COLOBE (du grec *colobos*, tronqué), tunique que les prêtres portaient dans les premiers siècles de l'Église. Elle était d'abord sans manches, mais elle en reçut plus tard et se transforma en dalmatique. *V.* ce mot.

COLOCASIE, *Colocasia*, genre de la famille des Aroïdées, détaché du genre Gouet, renferme des plantes herbacées, hautes d'un mètre environ, et surtout remarquables par leur racine charnue, blanche, arrondie, farineuse, qui fournit un aliment estimé en Asie, en Afrique et en Amérique. Les anciens Égyptiens en cultivaient beaucoup. Dans l'Inde et à la Chine, la Colocasie fait la principale nourriture

du peuple. On y mange également ses feuilles radicales cuites et crues. La racine est âcre lorsqu'elle est crue, mais la cuisson l'adoucit.

COLOMBAGE, terme de charpentier, désigne un rang de solives posées à plomb dans une cloison faite de charpente ou dans un pan de bois.

COLOMBAIRE (en latin *columbarium*), sorte de caveau funéraire dans lequel les Romains déposaient les urnes renfermant les cendres des morts. Il était ainsi nommé parce que les niches où l'on rangeait les urnes par étages le faisaient ressembler à un colombier.

COLOMBAR, *Vinago*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Pigeons, est caractérisé par un bec gros, comprimé latéralement, et par des pieds larges et des tarses courts. Toutes les espèces, telles que le *C. joujou*, le *C. aromatique*, le *C. à front nu*, etc., ne se trouvent que dans les contrées les plus chaudes de l'ancien continent.

COLOMBE, *Columba*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Pigeons, renferme des espèces à bec grêle et flexible, et à pieds courts. On les appelle aussi *Pigeons proprement dits;* plusieurs naturalistes en ont fait une famille sous le nom de *Colombinées*. Le genre Colombe renferme 4 espèces. 1° le *Ramier* (*C. Palumbus*), à plumage cendré avec des reflets bleus: c'est le plus grand de tous : il est répandu dans toute l'Europe et surtout en Suède ; 2° le *Colombin* ou *petit Ramier* (*C. Œnas*), qui se distingue du précédent par sa taille plus petite, et par l'absence de taches blanches sur les côtés du cou et sur les ailes : il habite les forêts de l'Europe, et en hiver, le nord de l'Afrique ; 3° le *Biset* (*C. Livia*), qui a tout le plumage d'un bleu cendré, et le croupion d'un blanc pur : le Biset est généralement considéré comme la souche de nos pigeons domestiques ; 4° la *Tourterelle* (*C. Turtur*), appelée vulgairement *Tourterelle des bois*, distinguée à son plumage d'un cendré vineux, et au croissant de plumes noires qu'elle porte sur les côtés du cou : elle habite l'Europe, principalement le Midi, et plus rarement l'Asie et l'Afrique. —La Colombe est le symbole de l'innocence, de la simplicité, de la candeur, de la douceur et de la fidélité. Les Syriens l'adoraient; elle était l'oiseau favori de Vénus.

Quand une femme juive allait au temple après ses couches, elle offrait au Seigneur un agneau et une colombe.

On représente le Saint-Esprit sous la forme d'une *colombe :* d'où le nom de *colombe* donné autrefois, chez les Grecs et les Latins, à un vase de métal en forme de colombe, où on renfermait l'Eucharistie. Il était suspendu au-dessus de l'autel.

COLOMBIER (de *colombe*), construction spéciale, en forme de tour ronde ou carrée, destinée à loger des pigeons. On appelle *colombier de pied* un colombier isolé et tout en maçonnerie; on l'oppose au *volet* ou *fuie*, construit sur un pilier de bois. Dans l'intérieur sont disposés, autour des murs, des trous dits *boulins* ou *bougeottes*, où les pigeons font leur nid. Pour mettre le colombier à l'abri des animaux malfaisants, on a soin d'établir au pourtour une corniche saillante dont le dessous est évidé profondément en forme de gorge; on n'y monte en outre qu'avec une échelle. Il est aussi important qu'un colombier soit parfaitement aéré. — Avant 1789, il n'y avait que les seigneurs hauts-justiciers et les seigneurs de fiefs avec censive et terre en domaine jusqu'à 50 arpents qui pussent avoir des *colombiers de pied*. Les autres ne pouvaient avoir des *volets* qu'avec 50 arpents de terre labourable situés autour de leur maison. En Normandie, le droit de colombier était attaché au plein fief de haubert; il n'était pas permis de bâtir un colombier sur une roture.

COLOMBI-GALLINE, *Lophyrus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Pigeons; ce sont ceux qui se rapprochent le plus des Gallinacés propres par leur organisation et leurs mœurs. Leur bec est médiocre, gibbeux vers le bout; leur mandibule supérieure est sillonnée sur les côtés; leurs tarses sont très-élevés. On ne les trouve que dans les pays chauds. L'espèce type est le *Goura couronné* (*L. coronatus*), qui est d'un bleu d'ardoise mêlé sur les ailes de marron pourpré. Une huppe verticale formée de longues plumes effilées orne sa tête; sa taille est celle d'un dindon. On le trouve aux Moluques et dans l'Inde, où on l'élève dans les basses-cours.

COLOMBINE, nom donné à la fiente des pigeons, et, par extension, à celle des autres oiseaux domestiques. C'est un des plus puissants engrais animaux. On l'emploie surtout dans les terres fortes et froides et pour la culture de la vigne.

Principe organique cristallisable qui constitue la partie active de la racine de Colombo (*Cocculus palmatus*). Il a été découvert en 1830 par M. Wittstock. D'après les analyses de MM. Liebig et Boedeker, il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{42}H^{22}O^{14}$.

*Colombine* est aussi le nom d'un des types les plus connus de la comédie italienne. Colombine, fille de Cassandre ou de Pantalon, est la maîtresse ou l'épouse d'Arlequin, et joue le rôle de soubrette.

COLOMBIUM ou COLUMBIUM (de *Colombie*, nom d'une partie de l'Amérique), nom donné à un métal découvert en 1801 par Hatchett, dans un minéral venant d'Amérique. Trouvé peu de temps après, par Ekeberg, dans des minéraux de Suède, il lui parut être différent de ceux qui étaient connus jusqu'alors, et reçut le nom de *Tantale*. Pendant plusieurs années on le regarda comme différent du tantale; mais Wollaston en prouva l'identité en 1809.

COLOMBO (RACINE DE), ainsi nommée de *Colombo*, ville de l'île de Ceylan, aux environs de laquelle on trouve cette substance. Cette racine aromatique et très-amère d'une plante de la famille des Ménispermées, le *Cocculus palmatus*, a longtemps joui d'une grande célébrité comme tonique et astringente. On l'emploie encore en médecine comme stomachique et dans les diarrhées. Ses propriétés paraissent dues à un principe qui a de l'analogie avec la *Ménispermine*, et qu'on nomme *Colombine*. *Voy.* ci-dessus.

COLON (en latin *colonus*, de *colere*, cultiver). Chez les Romains on appelait *colons*, *coloni*, une classe d'hommes qui cultivaient la terre pour autrui et en partageaient le produit avec le propriétaire. La condition du colon était assez misérable; quoique regardé comme un homme libre, il était attaché à la glèbe sans pouvoir en être séparé ni par sa propre volonté ni par celle du maître. On distinguait les colons *de naissance*, c.-à-d. nés d'un père colon; les colons *par prescription*, c.-à-d. qui avaient vécu plus de 30 ans comme colons sur la terre d'autrui; et les colons *par convention* ou volontaires. — Aujourd'hui on appelle *colon partiaire* un fermier qui prend une terre à bail sous la condition d'en partager les fruits avec le propriétaire. — Pour les *Colons*, habitants d'une colonie, *Voy.* COLONIE.

COLON (en grec *kôlon*), seconde partie du gros intestin qui s'étend du cæcum au rectum. On y distingue : 1° le *C. lombaire droit*, ou portion ascendante, qui est placé dans la région lombaire droite, et s'étend depuis le cæcum jusqu'au bord des fausses côtes correspondantes; 2° le *C. transverse* ou *arc du colon*, dirigé transversalement d'un côté à l'autre de l'abdomen, dans sa partie supérieure et antérieure; le *C. lombaire gauche*, ou portion descendante, situé dans le flanc gauche; 4° enfin, le *C. iliaque* ou l'*S du colon*, portion contournée en forme d'*S*, qui est logée dans la fosse iliaque gauche, et qui va se terminer à la partie supérieure du rectum. C'est le colon qui est ordinairement le siége des douleurs qu'on a appelées de la *coliques*.

COLONEL (de *colonne*), officier supérieur qui com-

mande un régiment d'infanterie ou de cavalerie. Il existe aussi des colonels de l'artillerie et du génie et des colonels d'état-major. Les colonels peuvent commander les places fortes, et remplir les fonctions de chef d'état-major des divisions de l'armée et des divisions territoriales. Le colonel est responsable de la police, de la discipline, de la tenue et de l'instruction de son régiment; il en dirige l'administration, assisté du conseil d'administration; il a le droit de nommer aux grades de caporal et de sous-officier, et prononce l'admission des sous-officiers, caporaux et soldats dans les compagnies d'élite. Le signe distinctif de ce grade consiste en deux épaulettes à graines d'épinard, or ou argent. — Le grade de colonel fut créé sous Louis XII. On disait d'abord *capitaine-colonel;* sous François I^er^, on dit simplement *colonel.* De 1793 à 1807, les colonels eurent le titre de *chefs de demi-brigade.* — On appelle *lieutenant-colonel* un officier supérieur qui vient immédiatement après le colonel, et le remplace en cas d'absence.

Le titre de *colonel général* était autrefois un des grands offices de la couronne. Sous François I^er^, Henri II, et jusqu'à Louis XIV, la charge de colonel général de l'infanterie était la première dignité militaire, après le grade de maréchal. Louis XIV la supprima; Louis XVIII en rétablit le nom, mais en le gardant pour lui seul, et jusqu'en 1830 le roi a porté le nom de colonel général de l'infanterie. Il y avait aussi autrefois un colonel général des cuirassiers, des dragons, des hussards, etc.

Autrefois la première compagnie d'un régiment prenait le nom de *compagnie-colonelle,* parce qu'elle n'avait pas d'autre capitaine que le colonel lui-même.

COLONIES (du latin *colere*, cultiver), établissements fondés dans des localités plus ou moins éloignées de la métropole, et placés sous sa dépendance, soit pour ouvrir un débouché au trop-plein des populations, soit pour devenir un poste militaire ou un lieu de déportation, soit enfin dans un but commercial. Chez les anciens, ce furent les Égyptiens, les Phéniciens, et, après eux, les Grecs et les Romains, qui fondèrent les colonies les plus importantes. Les Romains possédèrent plusieurs sortes de colonies : les *C.* dites *romaines*, dont les colons étaient citoyens romains et avaient droit de suffrage, sans avoir part néanmoins aux charges et aux honneurs de la république; les *C. latines*, dont les colons n'avaient droit de suffrage qu'autant que le magistrat le permettait, et qui n'étaient reçus citoyens romains qu'après avoir exercé quelque magistrature dans une ville latine; les *C. italiques*, dont les privilèges étaient encore plus restreints, et les *C. militaires*, composées de soldats vétérans auxquels on donnait des terres comme récompenses de leurs services. — Les colonies modernes ne remontent guère au delà de la découverte de l'Amérique. Les Espagnols et les Portugais fondèrent les premières, et couvrirent les deux Indes de leurs établissements commerciaux. Les Hollandais vinrent ensuite et succédèrent à leur puissance. Aujourd'hui, l'Angleterre domine sur toutes les mers et ses colonies sont répandues sur tous les points importants des deux continents. Quant à la France, ses colonies ont été florissantes aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles dans les deux Indes; mais elles n'ont plus aujourd'hui, à l'exception de l'Algérie, qu'une importance fort secondaire : elles se bornent à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane, à l'Ile Bourbon, au Sénégal, avec quelques dépendances et quelques comptoirs dans l'Inde; l'affranchissement brusque des esclaves en 1793 et en 1848 les a presque complétement ruinées. — Jusqu'à l'émancipation des noirs en 1793, nos colonies d'Amérique avaient été régies par un code spécial, qu'on appelait le *Code noir.*

On peut consulter sur les colonies : *De veterum coloniarum jure ejusque causis,* de Heyne, Gœtt., 1766; *De l'état et du sort des colonies des anciens peuples,* de Sainte-Croix, Paris, 1779; *Histoire de l'établissement des colonies grecques*, de Raoul-Rochette, Paris, 1815, 4 vol. in-8; *Histoire des établissements européens dans les deux Indes,* de l'abbé Raynal, 1780, continuée jusqu'en 1821 par J. Peuchet; *Du passé, du présent et de l'avenir des colonies*, par de Pradt, 1802; *Mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies,* par Malouet, 1805; *Essai sur les colonies européennes,* par Tournachon, 1833, et les *Annales maritimes et coloniales* publiées à partir de 1819.

*Colonies agricoles.* On a donné ce nom à des colonies fondées dans le but de défricher les terrains incultes et stériles, et de fournir du travail et un asile aux indigents. Telle fut la colonie fondée en 1750 au Ban de la Roche, dans les Vosges, par Stouber, la colonie de la Caroline, fondée en 1768 dans la Sierra-Morena, par Olavidès, et qui compte aujourd'hui plus de soixante villages; les établissements agricoles de Frederick's-oord et d'Ommerschans en Hollande (1818-21); ceux de Vortel et de Merxplas-Ryckeversel en Belgique (1822); les colonies agricoles de l'Algérie, celles d'Oswald (Bas-Rhin), de Petit-Bourg (Seine-et-Oise), etc. (ces deux dernières ont été créées récemment pour l'éducation des enfants pauvres); telles sont encore les diverses colonies fondées en Algérie après la révolution de 1848. D'autres colonies agricoles ont pour but de moraliser les jeunes détenus et les libérés : telles sont les colonies de Mettray (Indre-et-Loire), de St-Ilan (Côtes-du-Nord). MM. de Lurieu et H. Romand ont publié, en 1851, sous le titre d'*Études sur les colonies agricoles,* d'utiles renseignements sur ces divers établissements.

*Colonies pénales* ou *pénitentiaires.* Les premières colonies pénales furent établies en Afrique sous le nom de *presidios* par les Portugais et les Espagnols. Viennent ensuite les colonies pénales de la Sibérie, et celles que l'Angleterre avait établies d'abord dans l'Amérique du Nord et qu'elle transporta ensuite en Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud. Les établissements fondés à Lambessa, en Algérie, pour les transportés de juin 1848, et dans la Guyane en 1852, après les événements du 2 décembre 1851, pour y placer les déportés et les forçats, sont, avec ceux de Noukahiva et de Balade, nos seules colonies pénales.

*Colonies militaires.* On donne ce nom, en Russie, à des établissements de soldats cultivateurs et mariés, qui ont été formés de 1818 à 1825 sur divers points des frontières de l'empire russe. La population y a conservé son organisation militaire et se divise en une partie *mobile* qui est toujours disponible, et une partie *immobile* qui ne quitte pas ses foyers. De nos jours, le général Bugeaud a tenté l'établissement d'une colonie militaire de spahis à Misserghin dans la province d'Oran.

COLONNADE (de *colonne*), disposition architecturale offrant une réunion de colonnes placées symétriquement en galerie ou en circuit, et servant de décoration ou de promenade. Les plus célèbres colonnades sont celles du Louvre et celle de Saint-Pierre de Rome. La première, construite par Claude Perrault, a 175 m. de long, et est divisée en deux parties par l'avant-corps du milieu. Chaque partie se compose de colonnes corinthiennes cannelées et accouplées. La seconde, œuvre du cavalier Bernin, se compose de deux portiques demi-circulaires qui embrassent la place de Saint-Pierre, et sont soutenus chacun par cent quarante-deux colonnes doriques et par un grand nombre de pilastres de plus de 13 m. de haut. Cette colonnade magnifique forme trois allées; celle du milieu est assez large pour que deux voitures y puissent passer.

COLONNE, pilier circulaire en bois, en pierre, en marbre, en granit, en bronze, etc., destiné à soutenir ou à orner une portion de bâtiment. Toute colonne se compose de trois parties : la *base,* sur laquelle

repose le reste de la construction; le *fût*, ou colonne proprement dite, placé immédiatement au-dessus de la base; et le *chapiteau*, qui le surmonte. Sous le rapport de la construction, on distingue : la *C. d'assemblage*, formée de membrures de bois assemblées, collées et chevillées sur des plateaux de madriers circulaires, puis façonnée au tour; la *C. incrustée*, faite de tranches minces de marbre mastiquées sur un noyau de marbre ou de brique; la *C. jumelée* ou *gemellée*, dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit et liés ensemble par des crampons; la *C. de maçonnerie*, faite de moellons ou de briques, et recouverte ou non de plâtre ou de stuc; la *C. par tambours*, dont le fût est composé d'assises moins hautes que le diamètre de la colonne; et la *C. par tronçons*, composée, au contraire, de morceaux plus hauts que larges; — sous le rapport de la forme, la *C. en balustre*, qui a la forme d'un pilier de balustre; la *C. bandée*, qui a des anneaux de distance en distance; la *C. cannelée* ou *striée*, dont le fût est orné de cannelures; la *C. torse*, dont le fût est contourné en spirale; la *C. en faisceau*, qui semble être la réunion de plusieurs colonnettes; la *C. fuselée*, qui ressemble à un fuseau; la *C. gothique*, pilier rond sans proportions déterminées; les *C. feuillées*, *rustiques*, *rudentées*, *serpentines*, etc., dont le fût est orné de feuillages, de guirlandes, de rudentures, de serpents entortillés, etc.

On appelle colonnes *mémoriales* et *triomphales* de hautes colonnes isolées qu'on élève en mémoire de quelque événement remarquable ou en l'honneur d'un personnage illustre. Les plus célèbres en ce genre sont : chez les anciens, la *C. Trajane* et la *C. Antonine* à Rome, la *C. d'Arcadius* à Constantinople et la *C. de Pompée* en Égypte, toutes quatre en marbre; chez les modernes, la *C. de la place Vendôme* (1806-10) et la *C. de Juillet* (1832) à Paris, toutes deux en bronze; la colonne élevée à Boulogne-sur-Mer, en souvenir du camp de Boulogne; à Londres, la colonne en pierres, dite le *Monument*, en souvenir de l'incendie de 1666; à Saint-Pétersbourg, la *colonne Alexandrine*, en granit, élevée à la mémoire de l'empereur Alexandre; à Venise, la colonne qui supporte le lion de saint Marc, etc.

Les *colonnes funéraires* sont plus connues sous le nom de *Cippes. Voy.* ce mot.

On appelle *colonnes milliaires* les colonnes ou bornes que les Romains plaçaient sur les routes de mille en mille pas. *Voy.* BORNES MILLIAIRES.

En Anatomie, on appelle *colonne vertébrale*, et vulgairement *épine dorsale*, la tige osseuse formée par vingt-quatre os nommés *vertèbres*, et qui s'étend de la nuque au sacrum. *Voy.* RACHIS et VERTÈBRES.

Dans l'Art militaire, on nomme *colonne* toute disposition de troupes dont l'étendue est beaucoup plus considérable en profondeur qu'en largeur.

COLOPHANE (en grec *colophônia*, du nom de *Colophon*, ville d'Ionie d'où cette substance fut d'abord apportée), dite aussi *arcanson* ou *brai sec*, résine contenue dans la térébenthine, et qu'on obtient pour résidu en distillant la térébenthine dans de grands alambics de cuivre pour la priver d'huile essentielle. Cette opération s'exécute à Bordeaux, à Mont-de-Marsan (Landes), à Mirecourt (Vosges), etc. On emploie la colophane pour faire la poix jaune, pour faire les vernis communs, et pour frotter les archets des violons, afin de les empêcher de glisser sur les cordes.

COLOQUINELLE, ou *Fausse Coloquinte*, variété de Courge de la section *Pepon. Voy.* COURGE.

COLOQUINTE, nom donné à une espèce de concombre, le *Concombre amer* (*Cucumis colocynthis*), ainsi qu'à son fruit. La plante croît naturellement dans l'Afrique septentrionale et dans le Levant; elle a les tiges grêles, anguleuses, hérissées de poils et couchées; les feuilles découpées, velues et blanchâtres en dessous; les fleurs grandes et jaunâtres. Le fruit est globuleux, d'abord verdâtre, puis jaune, à écorce mince et dure; sa pulpe blanche, spongieuse, est d'une excessive amertume et extrêmement purgative. On emploie la pulpe sèche, à petites doses, contre l'apoplexie, l'hydropisie, la colique des peintres. Le commerce la tire du Levant ou de l'Espagne; la meilleure vient d'Alep.

COLORIAGE. *Voy.* ENLUMINURE.

COLOSSE (du grec *colossos*, même signification), statue ou monument quelconque d'une grandeur extraordinaire. La plupart des constructions des Égyptiens et des Assyriens peuvent être rangées parmi les colosses, et notamment les sphinx, la statue sonore de Memnon, les statues royales du temple de Thèbes, ainsi que celles qui ornaient les pilastres d'un temple ninivite et qu'on a récemment transportées à Paris. Tel était, chez les Grecs, le fameux *colosse de Rhodes* haut de 70 coudées (environ 33 m.). Les Romains eurent aussi du goût pour les colosses : témoin la statue de Néron et celle de Commode, hautes de plus de 100 pieds romains (33 m.), et dont la première donna son nom au vaste cirque appelé *Colossée* ou *Colisée*. — Chez les modernes, il y a peu de monuments qui méritent le nom de *colosses* : on peut citer cependant la *statue de saint Charles Borromée* près de Milan, l'*Hercule*, ou *saint Christophe de la Wilhelmshœhe* près de Cassel, le monument en fonte du *Kreutzberg* près de Berlin, et la *statue colossale de la Bavière*, tout récemment élevée près de Munich.

COLOSTRE, *Colostrum*, nom donné au premier lait qui se produit après l'accouchement. Il est doux, légèrement sucré, très-séreux, et paraît doué de propriétés purgatives qui le rendent propre à faire évacuer le méconium de l'enfant nouveau-né.

COLPORTEUR (du latin *comportare*, porter avec soi), marchand ambulant. Le colporteur doit être pourvu d'une patente, et se conformer aux règlements de police (loi du 2 mars 1791, art. 7). Le colportage des imprimés avait donné lieu, après 1848, aux plus graves abus, qu'il a fallu réprimer par une législation sévère : la loi du 27 juillet 1849 y a pourvu. M. Ch. Nisard a donné *La littérature du colportage*.

COLUMELLAIRES, famille de mollusques Gastéropodes, ordre des Pectinibranches, institué par Lamarck pour cinq genres de coquilles : les *Colombelles*, les *Mitres*, les *Volutes*, les *Marginelles* et les *Volvaires*. Ils n'ont point de canal à la base de l'ouverture, mais une échancrure subdorsale plus ou moins distincte, et des plis à la columelle.

COLUMELLE (du latin *columella*, diminutif de *columna*, colonne), nom donné : 1° en Botanique, à l'axe vertical de quelques fruits, qui persiste après la chute de leurs autres parties, comme dans le Géranium, et au petit axe filiforme que l'on observe au centre de l'urne des mousses; — 2° en Conchyliologie, à l'espèce de petite colonne qui forme l'axe de toutes les coquilles spirales.

COLURES (en grec *kolouroi*), nom donné à deux grands cercles de la sphère terrestre, perpendiculaires à l'équateur, qu'on suppose s'entrecouper à angles droits aux pôles du monde, et passer, l'un, par les points équinoxiaux, d'où le nom de *colure des équinoxes*; et l'autre, par les points solsticiaux, d'où celui de *colure des solstices*. Les deux colures divisent le zodiaque et l'équateur en quatre parties égales. — Le nom que leur ont donné les Grecs veut dire *qui a la queue coupée*, et semble venir de ce qu'ils s'entrecoupent à leurs *extrémités* boréale et australe.

COLZA (du flamand *kolzaad*, graine de chou), *Brassica oleracea*, plante oléagineuse du genre Chou, dont la culture a pris depuis quelques années une extension considérable. C'est une espèce de chou vert ou rougeâtre, fort branchu, ne portant que de petites feuilles clairsemées au milieu de sa tige et qu'on ne mange point. On forme avec le colza des prairies

momentanées, et on en tire un fourrage d'hiver qui convient surtout aux bêtes à cornes; mais on le cultive principalement pour l'huile que l'on tire de sa graine. L'huile de colza peut s'employer comme huile comestible; on s'en sert surtout pour l'éclairage, ainsi que pour préparer les cuirs et les laines. Le marc se donne aux bestiaux. La récolte du colza se fait en juin. On distingue deux variétés de colza : l'une hative, dite *C. de Mars*, à fleurs blanches, qui se sème au printemps, et mûrit dans le même été; l'autre, tardive, appelée *C. d'hiver*, à fleurs jaunes, qui se met en terre à la mi-juin, et occupe le sol d'un été à l'autre.

COMA (en grec *côma*, qui a le même sens), assoupissement plus ou moins profond dans lequel tombent quelquefois les malades, et qui est ordinairement le symptôme d'une congestion sanguine ou d'un épanchement dans l'intérieur du crâne. On en distingue deux variétés : le *coma vigil*, appelé aussi *subdelirium*, dans lequel le malade a le délire, parle seul et change fréquemment de position, et le *coma somnolentum*, qui consiste en un sommeil excessif d'où il est très-difficile de tirer le malade, et dans lequel il retombe après avoir à peine ouvert les yeux.

COMANDRE (du grec *comè*, chevelure, et *aner*, *andros*, mâle, étamine), *Comandra*, genre de la famille des Santalacées, est formé d'une seule espèce, le *Thesium umbellatum*, originaire de l'Amérique du Nord. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles alternes, veinées, et à fleurs terminales blanches et hermaphrodites. On la cultive dans les jardins.

COMARET (du grec *comaron*, fruit de l'arbousier), *Comarum*, genre de plantes de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, ne renferme qu'une espèce, le *Comarum palustre*, qui croît dans les marécages de l'Europe centrale : c'est une plante herbacée, vivace, à feuilles alternes, composées, imparipennées, et à fleurs pourpres au sommet de la tige et des rameaux. On la cultive dans les jardins.

COMBAT DE COQS, DE TAUREAUX, etc. *V.* COQ, etc.

COMBAT JUDICIAIRE. *Voy.* JUGEMENT DE DIEU (au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).

COMBAT SINGULIER. *Voy.* DUEL.

COMBATIVITÉ, mot barbare par lequel les Phrénologistes désignent le penchant à combattre, et l'organe qui trahit ce penchant. *Voy.* PHRÉNOLOGIE.

COMBATTANT, *Machetès*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, famille des Longirostres. On n'en connaît qu'une espèce, le *M. Tringa pugnax*, ou *Paon de mer*, qui est un peu plus petit que la Bécassine. Les Combattants sont remarquables par leurs habitudes belliqueuses, surtout à l'époque des amours, ainsi que par les changements qu'ils éprouvent dans leur coloration aux différentes saisons de l'année : ainsi, leur plumage est tantôt blanc ou gris, tantôt roux ou noir, avec des reflets violets. Leur cou et leur poitrine sont garnis de longues plumes qui forment une sorte de bouclier, et qu'ils hérissent au moment de l'attaque. Ces oiseaux nichent sur nos côtes; ils sont communs en Picardie. En Angleterre et en Hollande, leur chair est très-estimée; on les engraisse pour la table.

COMBINAISON (du latin *cum*, avec, et *binare*, accoupler), se dit de la réunion de plusieurs choses en divers groupes, composés d'un nombre quelconque de ces choses. Par exemple, les cinq lettres *a, b, c, d, e*, étant données, les groupes *ab, bc, cd, de, ac*, etc., formés par la réunion de ces lettres deux à deux, ou les groupes *abc, abd, cbd*, formés par la réunion de ces mêmes lettres trois à trois, et ainsi de suite, sont les combinaisons des cinq lettres *a, b, c, d, e*. Pour trouver combien de combinaisons peut donner un nombre quelconque *m* de choses groupées deux à deux, trois à trois, ou, en général, d'une manière quelconque *n* à *n*, on multiplie ce nombre par lui-même diminué d'une unité, puis ce produit par le même nombre diminué de deux unités, puis diminué de trois unités, et enfin, diminué du nombre, plus un, des unités représentant la quantité des choses qu'on veut avoir dans chaque groupe; ensuite on divise le produit total par 2 fois, 3 fois, 4 fois le nombre qui exprime cette quantité. Cette opération s'exprime en algèbre par la formule suivante :

$$C_{(n,\,m)} = \frac{m\,(m-1)\,(m-2)\ldots\ldots(m-n+1)}{2.\ 3.\ 4.\ 5.\ .\ .\ n}$$

S'il s'agit, par exemple, de trouver le nombre des combinaisons qu'on peut obtenir avec 8 lettres groupées 4 à 4, on fait *m* égal à 8 et *n* égal à 4; et comme le dernier facteur du numérateur devient *m* moins *n* plus 1, c.-à-d. 8 moins 4 plus 1, ou 5, on a :

$$C_{(4,\,8)} = \frac{8.\ 7.\ 6.\ 5}{2.\ 3.\ 4} = 70 \text{ combinaisons avec 8 lettres 4 à 4.}$$

Le calcul des combinaisons, peu connu des anciens, a acquis de l'importance par les travaux de Pascal, Huyghens, Leibnitz, Bernouilli, Laplace, Poisson. On s'en sert particulièrement pour calculer les chances dans les jeux de hasard, les loteries, pour trouver la clef des lettres écrites en chiffres, et dans plusieurs autres applications du calcul des probabilités.

En Chimie, on appelle *combinaison* l'union de deux ou de plusieurs corps, simples ou composés, qui a pour résultat la formation d'un nouveau corps. Toute combinaison chimique se distingue d'un simple mélange en ce qu'elle possède d'autres propriétés que chacune de ses parties constituantes. Le soufre, par exemple, est un corps jaune; le mercure est un métal blanc et liquide; le résultat de la combinaison du soufre et du mercure, le cinabre, est une poudre rouge et cristalline qui a des propriétés entièrement distinctes de celles de ses deux éléments. Tous les corps se combinent dans des proportions fixes et invariables. *Voy.* PROPORTIONS CHIMIQUES.

COMBLE (du latin *culmen*, même signification), ensemble de pièces en bois ou en fer qui soutiennent la couverture d'un édifice. Le comble se compose ordinairement de pièces séparées, dites *fermes*, que réunissent des pièces longitudinales dites *pannes*. On distingue les *C. simples*, qui n'ont guère qu'une pente ou un égout, et qu'on nomme *appentis;* les *C. à deux égouts*, les *C. pyramidaux*, *coniques*, *en berceau*, *sphériques*, *sphéroïdes*, et les *C. à la Mansard :* ces derniers présentent en profil la forme d'un trapèze isocèle surmonté d'un triangle, ce qui permet d'y pratiquer des pièces habitables dites *mansardes*. En Italie, les combles sont peu rapides et presque plats. Dans les pays humides, au contraire, et où il tombe beaucoup d'eau, la pente est rapide. En France, la hauteur du comble est d'ordinaire le tiers ou la moitié de la base.

COMBRET (de *combretum*, nom qu'on trouve, dans Pline, donné à une plante analogue), genre de plantes exotiques, type des Combrétacées, dont une seule espèce est cultivée dans les serres en Europe : c'est le *C. écarlate* ou *Chigomier*, connue aussi sous le nom d'*Aigrette de Madagascar*, aux fleurs petites, écarlates, nombreuses et disposées en grappes; aux fruits capsulaires, oblongs, renfermant une graine unique; aux feuilles opposées, ovales, oblongues, un peu coriaces, entières et d'un beau vert.

COMBRETACÉES, famille de plantes dicotylédones, détachée des Onagraires par R. Brown. Elle renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles entières et à fleurs en épis, en grappes ou en capitules. Le genre type est le *Combret*.

COMBURANTS (du latin *comburo*, brûler), nom donné, en Chimie, aux corps qui donnent lieu au phénomène de la combustion. L'oxygène a été regardé d'abord comme le seul comburant. On a depuis découvert que d'autres corps simples tels que le chlore, l'iode et le fluor, jouissent aussi d'une véritable faculté *comburante*. Cette action *comburante*, exercée par ces corps simples sur les autres corps de la nature, n'est

autre chose qu'une combinaison de ces corps, pendant laquelle il y a dégagement de chaleur et de lumière.

COMBUSTIBLE, nom donné, en Chimie, à tout corps susceptible de s'unir chimiquement avec l'oxygène, et, dans l'économie domestique, aux substances dont on se sert communément pour produire de la chaleur : ces dernières substances sont le *bois*, le *charbon*, la *tourbe*, la *houille*, le *coke*, etc. Parmi ces combustibles, il en est qui donnent une grande flamme, tels que les bois en général, et, en particulier, les bois blancs, les charbons de terre flambants, etc.; d'autres brûlent sans flamme, tels que le coke, le charbon de bois, le charbon de tourbe et certains charbons de terre. *Voy.* BOIS, CHARBON, HOUILLE, etc.

COMBUSTION (du latin *comburere*, brûler), action de brûler. Ce mot s'applique en Chimie, d'une manière générale, à la combinaison d'un corps avec l'oxygène. Il peut cependant y avoir combustion sans la présence de l'oxygène : le fer, par exemple, brûle dans la vapeur de soufre fortement échauffée et s'y combine; l'antimoine brûle à la température ordinaire dans le chlore gazeux et s'y combine, etc. La première théorie sur la combustion a été émise au commencement du XVIII^e siècle par le chimiste allemand Stahl, qui croyait qu'elle était l'effet du dégagement du *phlogistique* (*Voy.* ce mot); Lavoisier démontra que les combustions ordinaires sont l'effet de la combinaison de l'oxygène avec les corps.

*Combustion spontanée.* On nomme ainsi, en Médecine, la destruction rapide du corps humain par l'effet d'un feu dont la nature et l'origine sont encore inconnues, mais que l'on croit dépendre d'un état particulier de l'organisme. Cet accident, assez rare, a été surtout observé chez des individus d'un âge avancé, d'un grand embonpoint, et dont les tissus étaient, pour ainsi dire, imprégnés d'alcool par un long abus des liqueurs spiritueuses. Le corps brûle avec une flamme bleuâtre et ne laisse qu'un résidu de cendres.—Les faits de *C. spontanée* sont fort contestés.

COMÉDIE (du grec *cômê*, village, et *aeidô*, chanter, parce que les premiers acteurs allaient réciter leurs pièces de village en village), poëme dramatique, dans lequel on représente une action de la vie commune, et qui peint d'une manière plaisante les mœurs, les défauts ou les ridicules des hommes.

La Comédie, chez les Grecs, eut trois époques distinctes : la *C. ancienne*, qui remonte à la 82^e olympiade et qui censurait les vices en nommant et représentant les individus : Aristophane en offre le type; la *C. moyenne*, où le poëte ne se permettait que des allusions à des personnages connus, et dans laquelle brillèrent Antiphane et Alexis; enfin, la *C. nouvelle*, qui se bornait à critiquer les défauts de l'humanité : Ménandre excella dans cette dernière. On peut encore ranger parmi les comédies grecques les *satires* (*Voy.* ce mot) que les poëtes dramatiques donnaient à la suite de leurs trilogies pour récréer les esprits : tel est le *Cyclope* d'Euripide. — La comédie romaine ne fut qu'une imitation de la comédie grecque; elle fut peu cultivée; on n'a conservé en ce genre que les ouvrages de Plaute et de Térence. Chez les Romains, on distinguait trois espèces de comédies, qu'on appelait : *prætextatæ*, *trabeatæ* et *tunicatæ*, selon que les personnages de ces pièces étaient tirés d'une classe de la société plus ou moins élevée. Il y avait aussi les *atellanes* et les *mimes*, qui n'étaient que des espèces de farces.

Autrefois, en France, on appelait *comédie* toute représentation théâtrale : c'est pour cela que la salle du Théâtre-Français a longtemps porté le nom de *Comédie française*. On distingue aujourd'hui dans la comédie proprement dite trois genres principaux : la *C. de caractère* ou *de mœurs*, qui a pour objet de peindre un caractère particulier ou les caractères généraux d'une classe, d'une nation, telle que *l'Avare*, de Molière, *l'École des Vieillards*, de C. Delavigne; la *C. d'intrigue*, où les personnages sont placés dans des situations embarrassantes et comiques, telles que *les Fourberies de Scapin*, de Molière, *le Mariage de Figaro*, de Beaumarchais; et la *C. mixte*, qui est à la fois comédie d'intrigue et de caractère. — On appelle *C. larmoyante*, *tragédie bourgeoise* ou *drame*, celle qui renferme beaucoup de situations pathétiques ou attendrissantes, comme *l'École des Mères*, *l'Honnête criminel*, etc.; *C. historique*, celle dont le sujet est puisé dans l'histoire, comme *le Verre d'eau*, de Scribe; *C. héroïque*, celle où les personnages sont pris dans un ordre supérieur, où l'on met en scène des rois et des princes : Corneille fit usage le premier de cette dénomination pour *Don Sanche d'Aragon*, représenté en 1650; le *Don Garcie de Navarre* de Molière est aussi une comédie héroïque; *C. pastorale*, celle dont l'action se passe entre des bergers, comme dans *le Mélicerte* de Molière; *C. ballet*, une comédie mêlée de ballets, comme *les Fâcheux* de Molière (la première de ce genre qui ait été donnée sur notre théâtre), *les Amants magnifiques*, etc.; *C. épisodique* ou *C. à tiroir*, celle dont les scènes n'ont aucune liaison nécessaire entre elles, comme *les Fâcheux* de Molière, *le Mercure galant* de Boursault, etc.

Parmi les auteurs qui se sont distingués dans la comédie moderne, on doit citer : en France, après Molière et Regnard, Destouches, Le Sage, Gresset, Dancourt, Marivaux, Beaumarchais, Collin d'Harleville, Picard, Andrieux, Delavigne, Scribe, Bayard; en Italie, Machiavel, Goldoni; en Espagne, Caldéron, Lope de Vega, Moratin; en Angleterre, Congreve, Steele, Farquhar, Fletcher et Beaumont, etc.

COMÉDIE FRANÇAISE (Théâtre). *Voy.* THÉATRE-FRANÇAIS. — COMÉDIE ITALIENNE. *Voy.* BOUFFES.

COMÉDIENS. *Voy.* ACTEURS et COMÉDIE.

COMESTIBLE (du latin *comedere*, manger). Employé comme adjectif, ce mot exprime les substances que l'homme peut manger, par opposition à celles qui ne peuvent servir d'aliments : c'est ainsi qu'on distingue les champignons en *comestibles* et *non comestibles*. — Employé comme substantif, il s'entend surtout de certains mets de prix, soit frais, soit cuits; on y comprend aussi les conserves alimentaires, les denrées coloniales et exotiques, les vins fins, etc. Les comestibles, ainsi entendus, sont devenus depuis quelques années l'objet d'un commerce important, à la tête duquel se sont placées à Paris les maisons Chevet, Corcelet, Potel, etc. — D'après l'art. 475 du Code pénal, ceux qui exposent en vente des comestibles gâtés, corrompus ou nuisibles, sont passibles d'une amende de 6 fr. à 10 fr. En cas de récidive, la peine de l'emprisonnement pendant cinq jours au plus doit être prononcée (art. 478).

COMÈTES (en grec *comêtês*, dérivé de *comê*, chevelure), astres semblables aux planètes, qui ne sont visibles pour la terre que dans une partie de leur cours, et qui se meuvent, en décrivant une vaste parabole, dans des orbites très-excentriques dont le soleil occupe le foyer. Les comètes apparaissent tantôt comme des masses compactes, tantôt comme de simples vapeurs lumineuses, n'offrant aucun caractère de solidité. On y distingue ordinairement : la *tête*, masse de lumière large et éclatante, mais terminée d'une manière confuse; le *noyau*, partie beaucoup plus brillante et plus nettement découpée, située au centre de la tête; la *queue* ou *chevelure*, traînée lumineuse plus ou moins large et diffuse, qui part de la tête dans une direction opposée au soleil, et qui se subdivise quelquefois en plusieurs bandes. Cette queue a souvent de grandes dimensions; on en a observé auxquelles on attribue plus de 80 millions de kilomètres. Malgré les nombreux travaux des astronomes et des physiciens, la science n'est pas encore parvenue à expliquer ce singulier phénomène. — La détermination de l'orbite des comètes est fort difficile, à cause

de leur mouvement irrégulier : elles vont tantôt de l'orient à l'occident, tantôt de l'occident à l'orient; les unes se dirigent du midi au nord, les autres du nord au midi, et le plan de leur orbite fait les angles les plus divers avec le plan de l'écliptique; quelquefois aussi on voit les comètes demeurer stationnaires un jour, et le lendemain s'avancer de 40 à 45 degrés, puis rétrograder subitement.

Il y a plusieurs comètes dont la marche peut être aujourd'hui calculée à l'avance avec quelque approximation; ces comètes périodiques sont : 1° la *C. de Halley*, la même qui, en 1456, causa en Europe la plus vive consternation par l'immense queue qu'elle développait sur l'horizon : Halley en calcula l'orbite en 1682; elle a de nouveau reparu en 1835; la duree de sa révolution est de 75 à 76 ans; son excentricité énorme, qui est de 0,967, lui permet de s'éloigner du soleil deux fois plus qu'Uranus et de s'en rapprocher plus près que Vénus; 2° la *C. d'Encke*, nommée aussi *C. à courte période*, parce que la durée de sa révolution n'est que de 3 ans 1/2 ou de 1207 jours; M. Encke, directeur de l'observatoire de Berlin, en a le premier calculé les retours en 1819; elle avait déjà été vue en 1782, 1786, 1795 et 1805; 3° la *C. de Biela*, vue en 1763, 1772, 1795, 1805, 1826, 1832, et qui fait sa révolution en 6 ans 3/4; M. Biela, astronome de Johannisberg, en a le premier démontré la périodicité; 4° la *C. de Faye*, découverte en 1843 par M. Faye, astronome de Paris, qui en a calculé l'orbite; sa révolution s'opère en 7 ans 1/2 environ; dans sa plus courte distance, cette comète est encore plus éloignée que Mars, et sa distance maximum est à peu près la distance de Jupiter; 5° la *C. de Vico*, vue en 1844 par Vico, directeur de l'Observatoire de Rome; elle fait sa révolution en 5 ans 1/2.

On attribuait jadis aux comètes une influence funeste; la science a dissipé ces terreurs, et l'abondance de l'année 1811 a même été cause qu'on s'est félicité de la présence de la comète qui, pendant cette année, avait si longtemps charmé les yeux. — On supposait autrefois que les comètes étaient de simples météores engendrés dans notre atmosphère; Tycho-Brahé combattit le premier cette erreur en observant la comète de 1585, et fit revivre une ancienne idée de Sénèque, qui avait rangé les comètes au nombre des planètes de notre système solaire. Képler entreprit de calculer l'orbite d'une comète, mais il put reconnaître seulement que cet orbite n'est pas circulaire. Hévélius reconnut que les comètes décrivent une parabole; enfin, Newton compléta cette théorie en démontrant que les comètes sont attirées par le soleil en vertu des mêmes lois que les planètes. Il existe sur les comètes des traités spéciaux de Vigenère, 1578, de Képler, 1619, d'Hévélius, de Pingré (*Cométographie*, 1783). Bayle publia en 1681 les *Pensées sur la comète*, pour combattre le préjugé relatif à cet astre, et dissiper les terreurs qu'inspirait la comète qui parut à cette époque.

COMICES (*comitia*. de *cum*, ensemble, et *ire*, aller), assemblées du peuple romain pour l'élection des magistrats : elles avaient lieu tantôt par curies, tantôt par centuries ou par tribus (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — En France, sous la première République, et en 1851, pour la réélection du Président de la République, on a aussi donné le nom de *Comices* aux assemblées électorales du peuple français, réunies en vertu du suffrage universel.

Depuis 1820, on appelle *comices agricoles*, des réunions formées par les propriétaires et fermiers d'un département ou d'un arrondissement, dans le but d'améliorer les procédés agricoles et les races les plus utiles d'animaux domestiques. On y décerne des prix au cultivateur qui a obtenu le plus de succès dans un genre quelconque de culture, à celui qui présente les troupeaux les mieux tenus, etc.

COMITÉ (de l'anglais *committee*, commission), réunion de délégués formée pour préparer les projets de lois ou examiner une question, une affaire, et en faire le rapport. Ce mot est à peu près synonyme de *commission;* cependant il implique quelque chose de plus durable; en effet, les comités sont d'ordinaire permanents, tandis que les commissions sont purement temporaires. L'Assemblée constituante se divisa en comités dès sa formation : le plus célèbre de ces comités est celui *de la Constitution*, créé par décret du 6 juillet 1789. L'Assemblée législative établit d'abord sept comités; leur nombre s'éleva postérieurement à vingt-trois. Sous la Convention, ce nombre changea : le plus célèbre de tous les comités formés alors est le *Comité de salut public* (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Chaque administration, chaque grande branche du service peut avoir ses comités : c'est ainsi qu'au ministère de la Guerre, il y a des *C. consultatifs* pour l'infanterie, pour l'artillerie, pour la cavalerie, pour les fortifications, pour l'Algérie; que près le ministère de l'Instruction publique, il y a des *C. historiques de la langue et de la littérature française*; *des chroniques, chartes et inscriptions*; *des sciences*, *des monuments et des arts;* ces comités ont des membres correspondants dans les départements. — Pour la direction et la surveillance de l'instruction primaire, la loi du 28 juin 1833 avait créé des *Comités communaux*, des *C. d'arrondissement*, et à Paris un *C. central*, remplissant les fonctions de comité d'arrondissement; ces comités ont été remplacés dans la loi du 15 mars 1850 (art. 42-44) par les réunions de délégués, qui ont à peu près les mêmes attributions.

COMMA (du grec *comma*, qui a la même signification, et qui dérive lui-même de *coptô*, couper) terme d'Orthographe et de Typographie, désigne tantôt la virgule, tantôt les deux points (:).

En Musique, on appelle *comma* l'intervalle, presque inappréciable à l'oreille, qui existe entre une note diésée, *ut* dièse, par exemple, et la note suivante bémolisée, *ré* bémol. Cet intervalle se calcule parfaitement en acoustique; il est même sensible sur le violon et le violoncelle; mais il est nécessairement négligé sur le piano et sur tous les instruments à clavier. Le *C. syntonique*, qui existe entre le ton majeur, représenté par la proportion 9 : 8, et le ton mineur, qui s'exprime par 10 : 9, se représente par la proportion 81 : 80. C'est la 9e partie d'un ton. Le *C. diatonique*, ou *C. de Pythagore*, est la différence qui existe entre l'octave juste, représentée par 1 : 2, et le dernier terme de douze quintes successives, différence exprimée par les nombres 531441 : 534288.

COMMAND (du latin *mandatum*, mandat), se dit, en Jurisprudence, de la personne que l'avoué ou tout autre mandataire qui se porte acquéreur d'un bien s'est réservé de nommer ultérieurement, et pour laquelle il déclare avoir acquis. On entend par *Déclaration de command* celle qui est faite par un individu qui déclare qu'il n'a pas acheté pour lui-même, mais bien pour une personne qu'il se réserve de désigner. L'origine de cette locution provient de ce que celui qui contracte ne fait, en ce cas, qu'exécuter le *commandement* ou l'ordre d'autrui.

COMMANDANT, nom donné, dans l'armée française, à tout officier qui a un commandement quelconque; il se dit plus particulièrement des chefs de bataillon et d'escadron, ainsi que des officiers supérieurs qui commandent dans une place de guerre.

En Marine, ce titre est donné à presque tous les officiers supérieurs. On appelle *commandant de marine* l'officier qui commande dans un port militaire. — Titre honorifique. *Voy.* COMMANDEUR.

COMMANDEMENT. On donne le nom de *Commandements de Dieu* aux dix préceptes contenus dans le *Décalogue*, et celui de *Commandements de l'Église* aux six préceptes que l'Église y a ajoutés. Ces com-

mandements ont été consignés et comme mnémonisés dans des vers fort anciens :

*Commandements de Dieu.*

| | |
|---|---|
| Un seul Dieu tu adoreras | Luxurieux point ne seras |
| Et aimeras parfaitement. | De corps ni de consentement. |
| Dieu en vain tu ne jureras, | Le bien d'autrui tu ne prendras |
| Ni autre chose pareillement. | Ni retiendras à ton escient. |
| Les dimanches tu garderas | Faux témoignage ne diras, |
| En servant Dieu dévotement. | Ni mentiras aucunement. |
| Tes père et mère honoreras | L'œuvre de chair ne desireras |
| Afin de vivre longuement. | Qu'en mariage seulement. |
| Homicide point ne seras | Biens d'autrui ne convoiteras |
| De fait ni volontairement. | Pour les avoir injustement. |

*Commandements de l'Église.*

| | |
|---|---|
| Les fêtes tu sanctifieras | Au moins à Pâques humble- |
| Qui te sont de commandement. | [ment. |
| Les dimanches la messe oui- | Quatre-temps, Vigiles, jeûne- |
| Et les fêtes pareillement. [ras, | [ras, |
| Tous tes péchés confesseras, | Et le Carême entièrement. |
| A tout le moins une fois l'an. | Vendredi chair ne mangeras, |
| Ton Créateur tu recevras | Ni le samedi mêmement. |

En termes de Pratique, un *commandement* est un acte ou exploit par lequel un huissier, en vertu d'un jugement ou d'un titre exécutoire, commande, au nom de la justice, de satisfaire aux obligations ou engagements énoncés dans le titre. Les actes d'exécution doivent être précédés d'un commandement, à moins qu'il ne s'agisse de saisie-gagerie, ou d'une saisie sur un débiteur forain (Code de Proc., art. 819 et 822). Le commandement non suivi d'exécution n'a de valeur que pendant 3 mois.

Autrefois, les secrétaires d'Etat portaient le titre de *secrétaires des commandements ;* sous la royauté, ce titre était aussi donné aux secrétaires des princes et princesses de la famille royale.

COMMANDEUR, nom donné aux chevaliers de quelques ordres, tels que ceux de Malte, de Saint-Jacques, de Saint-Lazare, de Calatrava, a été transporté dans la Légion d'honneur, et a remplacé depuis 1816 le titre de *Commandant*, qui avait été adopté originairement : c'est le grade immédiatement au-dessus de celui d'officier. *Voy.* COMMANDEUR au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

COMMANDEUR, oiseau. *Voy.* TROUPIALE.

COMMANDEUR (BAUME DE). *Voy.* BAUME.

COMMANDITE, espèce de société commerciale dans laquelle une partie de ceux qui la composent se bornent à verser les fonds convenus, sans prendre aucune part à la gestion. Les membres de ces sociétés sont appelés *commanditaires.* Le Commanditaire n'est engagé solidairement que jusqu'à concurrence des sommes qu'il a versées ou qu'il s'est engagé à verser. Il n'assume aucune responsabilité, a moins qu'il ne fasse partie du conseil de surveillance. Les *Sociétés en commandite par actions* sont aujourd'hui régies par la loi du 17 juillet 1856.

COMMELINÉES (du genre type *Commelina*, dédié au botaniste Commelin), famille de plantes monocotylédonées, renferme des espèces vivaces ou annuelles, à racine fibreuse ou formée de tubercules charnus; à feuilles alternes, engaînantes à leur base. Le genre *Commeline* a des fleurs d'un bleu agréable; ses feuilles sont ovales, lancéolées ou cordiformes. Les plantes de ce genre sont très-nombreuses entre les tropiques. Leurs sucs et leurs rhizômes sont alimentaires.

COMMÉMORAISON et COMMÉMORATION (du latin *commemorare*, rappeler), mention que l'Église fait d'un saint ou d'une sainte le jour où l'on célèbre une autre fête : on dit aussi *mémoire.* — On appelle *Commémoration des morts :* 1° la mention que le prêtre fait des trépassés, à l'endroit du canon de la messe appelé *memento ;* 2° la fête que l'Église célèbre, le 2 novembre, en l'honneur des morts : on dit aussi simplement *le jour des Morts.*

COMMÉMORATIFS (du latin *commemorare,* rappeler), se dit, en Médecine, des signes qui rappellent une affection, une maladie, une circonstance quelconque, antérieure à la maladie actuelle, et propres a éclairer sur sa nature.

COMMENDE (du latin *commendare,* confier), dépôt d'un bénéfice, prieuré ou abbaye, entre les mains d'un séculier qui, ne pouvant le posséder d'après les lois canoniques, se contentait d'en administrer les revenus, sauf à rendre compte des fruits au titulaire. On appelait *commendataire* celui qui était pourvu d'une commende. — *L'abbé commendataire,* opposé à *l'abbé régulier*, était un clerc séculier pourvu par le pape d'une abbaye, avec permission d'en percevoir les fruits pendant sa vie.

On distinguait : les *Commendes libres*, lorsqu'un bénéfice donné en commende pouvait passer d'un bénéficier à un autre sans nouvelle dispense du pape; et les *C. décrétées*, qui devaient retourner en règle par la démission, résignation ou décès du titulaire. On fait remonter l'origine des commendes au pape Léon IV; mais l'usage paraît en être plus ancien.

COMMENSURABLE (du latin *cum*, avec, et *mensura,* mesure), se dit, en Mathématiques, des quantités qui peuvent être mesurées par une mesure commune. Deux lignes sont dites *commensurables* lorsqu'il existe une troisième ligne qui peut les mesurer toutes deux exactement. Tous les nombres entiers sont *commensurables,* parce qu'ils peuvent être mesurés par l'unité; il en est de même des nombres fractionnaires, comparés soit entre eux, soit avec les nombres entiers; car on peut toujours trouver une unité fractionnaire qui les mesure.

COMMENTAIRE (du latin *commentarius*, même signification), éclaircissements, remarques sur un texte pour en faciliter l'intelligence. On distingue des *C. critiques,* ou mieux *philologiques*, qui portent sur la vraie manière de lire un auteur; des *C. exégétiques*, destinés à expliquer le texte; des *C. littéraires,* qui en font apprécier les beautés ou les défauts. L'école d'Alexandrie a donné naissance aux premiers commentateurs : parmi eux, on remarque surtout Zénodote, Aristarque, et, plus tard, Didyme d'Alexandrie, qui tous trois exercèrent leur critique sur les poëmes d'Homère. Chez les Latins, Donat et Servius se sont illustrés par leurs commentaires sur Térence et sur Virgile. Avant le XVIe siècle, on ne peut guère citer qu'Eustathe, Chrysoloras, Lascaris, Gémistius Pléthon et Marc Musurus. Du XVIe au XVIIIe siècle, les classiques grecs et latins exercent une foule d'habiles commentateurs : en France, les Estienne, Casaubon, Saumaise; en Hollande, les Burmann, les Heinsius, Gronovius, Hemsterhuys, Wyttenbach; en Angleterre, Bentley, Toup, Porson, etc. De nos jours, ces critiques ont eu pour successeurs non moins distingués les Heyne, Brunck, Bœckh, Jacobs, Coray, Boissonade, Hase, etc. Mais, à côté de ces commentateurs judicieux, on peut citer nombre de savants, surtout en Allemagne, qui ont poussé l'abus du commentaire jusqu'au pédantisme. — Les classiques modernes ont eu jusqu'ici peu de commentateurs célèbres : nous devons toutefois mentionner le *Commentaire sur Corneille,* de Voltaire; les *C. sur Molière,* de Bret; les *C. sur La Fontaine,* de Chamfort et de Walckenaër.—Les livres saints ont également donné lieu à un grand nombre de commentaires : cette branche prend les noms d'*Exégèse* et d'*Herméneutique. Voy.* ces mots.

On a aussi donné le nom de *Commentaires* à certains mémoires historiques, écrits par ceux qui ont eu la plus grande part aux événements qui y sont rapportés : tels sont les *Commentaires de César*, les *Commentaires de Montluc*, etc.

COMMERÇANT. La loi qualifie de *commerçants* tous ceux qui exercent des actes de commerce et qui en font leur profession habituelle (Code de comm.,

art. 1). Les principales obligations imposées aux commerçants sont la contribution des patentes, la tenue de livres réguliers, celle de la correspondance, les inventaires annuels, la publication de leurs conventions matrimoniales. Comme, à raison des obligations particulières qui sont imposées aux commerçants, les tribunaux ont souvent à décider si un homme est commerçant ou non, la loi a déterminé avec soin les actes qui doivent être réputé actes de commerce (Code de comm., art. 632).

COMMERCE. On distingue : *C. intérieur*, *C. extérieur*, *C. d'importation*, *C. d'exportation*, etc., toutes expressions qui s'expliquent d'elles-mêmes.

Tyr et plus tard Carthage paraissent être les premières villes qui aient été en possession du monopole commercial. Rome hérita de la puissance commerciale de Carthage; mais Marseille rivalisa bientôt avec elle. Sous les empereurs, Alexandrie devint l'entrepôt des marchandises de l'Asie et de l'Afrique. Au commencement du XIe siècle, les ville de l'Italie, surtout Venise et Gênes, virent passer entre leurs mains presque tout le commerce de l'Europe. Sur les débris de la puissance commerciale de Venise et de Gênes s'élevèrent, au XVe siècle, celle du Portugal; au XVIe siècle, celle de l'Espagne dans l'Amérique; au commencement du XVIIe, celle de la Hollande dans les îles de la Sonde. Sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, le commerce de la France fut un des plus étendus et des plus florissants; mais il rencontra partout la redoutable concurrence de l'Angleterre, dont la politique envahissante substitue partout ses comptoirs à ceux des autres nations. Depuis quelques années, les États-Unis disputent avec avantage à l'Angleterre la supériorité dans le commerce maritime.

Le commerce a été, en France, l'objet de l'attention du Gouvernement. Une législation spéciale, le *Code de commerce* (décrété en 1807, considérablement modifié par les lois des 19 mars 1817, 31 mars 1833, 3 mars 1840) a été faite pour lui; une administration particulière, tantôt séparée du ministère de l'Intérieur (en 1812 et en 1830), tantôt réunie à ce département (1814 et 1852), a été instituée pour veiller à ses intérêts; des tribunaux spéciaux, les *Tribunaux de commerce*, élus par les commerçants eux-mêmes, lui ont été accordés (*Voy.* TRIBUNAL); des *Bourses* et des *Chambres de commerce* ont été créées dans les principales villes; enfin, un *Conseil général du commerce et des manufactures* a été institué pour faire connaître au Gouvernement ses besoins, et proposer les mesures nécessaires. En outre, il s'est élevé, pour préparer la jeunesse au haut négoce, de grands établissements, à la tête desquels on doit placer l'*École supérieure du commerce*, fondée en 1820 par Chaptal, Laffitte, Ternaux et Cas. Périer; des cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles ont été créés dans les colléges de l'État sous les noms d'*Enseignement commercial*, d'*Enseignement spécial;* enfin, une foule d'ouvrages ont été publiés, soit pour guider celui qui étudie, soit pour éclairer le commerçant : il suffira de citer le *Cours complet d'études commerciales* d'Edm. Degrange, le *Dictionnaire du Commerce et des manufactures*, le *Dict. du Commerce et des marchandises* (1841 et 1852); le *Tableau général du C. de la France*, et les *Annales du C. extérieur*, publiées par le Gouvernement. On doit à M. Depping une *Histoire du Commerce* (1830), et à M. Gouraud l'*Hist. de la Politique commerc. de la France* (1850).

COMMETTAGE, opération de corderie par laquelle on réunit un nombre plus ou moins grand de fils de caret pour en former des cordes de diverses grosseurs. En commettant les fils de caret, on a le *bitord;* en commettant le *bitord*, on a le *toron*, et en continuant ainsi, le *grelin*, le *câbleau* et le *câble*.

COMMETTANT. *Voy.* COMMISSION (commerce).

COMMINATOIRE (de *minari*, menacer). *Voy.* MENACE, CLAUSE COMMINATOIRE, etc.

COMMIS (du latin *commissus*, de *committere*, confier), se dit de tout employé, qu'il appartienne à un établissement privé ou à une administration publique. — Dans le Commerce, les commis prennent le nom de *C. marchands*, *C. voyageurs*. — Dans l'Administration, on distingue des commis de diverses classes : *premier Commis*, *C. expéditionnaire*, *C. d'ordre* (chargé d'enregistrer les actes à l'arrivée et au départ), etc. — On nomme *C. greffier* celui qui supplée le greffier en chef auprès des tribunaux; *C. de barrière* ou *C. aux barrières*, un employé de l'octroi qui se tient aux barrières d'une ville pour percevoir les droits, empêcher la fraude, etc.

Autrefois, en France, on appelait *C. aux aides*, ou *C. des fermes*, les employés préposés par les fermiers des impôts à la perception des droits sur diverses marchandises. Par extension, le mot *commis* s'employait aussi absolument comme synonyme de *financier;* c'est en ce sens que Boileau a dit :

Un commis engraissé des malheurs de la France.

COMMISE. Dans la Jurisprudence féodale, ce mot exprimait la confiscation d'un fief en faveur du seigneur. Un fief tombait *en commise* par le forfait ou la violence du vassal envers le seigneur, par le désaveu, c'est-à-dire le refus que faisait le vassal de tenir un fief mouvant du seigneur.

COMMISSAIRE (du latin *committere*, commettre), nom donné à certains fonctionnaires de l'ordre administratif, civil ou judiciaire, chargés par le Gouvernement, par un tribunal, etc., de remplir des fonctions soit temporaires, soit permanentes. On le donne également à tout membre d'une commission.

Sous la première république, on appelait *Commissaires de la Convention* les représentants envoyés en mission dans les départements et aux armées pour y faire exécuter les décrets du Gouvernement. De même, en 1848, le Gouvernement provisoire avait nommé une foule de *commissaires* et de *sous-commissaires*, armés de pouvoirs illimités et chargés de remplir les fonctions de préfets et de sous-préfets.

Dans les tribunaux, il est nommé des *juges-commissaires* pour faire une enquête, pour vérifier certains actes, pour procéder à un interrogatoire sur faits et articles, pour surveiller les opérations d'une faillite, etc.

Dans les conseils de guerre, on nomme *Commissaire du Gouvernement* un officier chargé de représenter le Gouvernement, et de remplir, de concert avec le rapporteur, une partie des fonctions exercées dans les tribunaux civils par le procureur de la République ou par ses substituts. Il requiert les peines portées par le Code pénal, veille à l'exécution des lois, et se pourvoit contre leur infraction. — On nomme aussi *C. du Gouvernement* les orateurs choisis par le chef de l'État pour soutenir une loi devant les chambres ou devant le corps législatif; et les délégués du Gouvernement auprès des chemins de fer, des tontines, et de certaines compagnies commerciales.

*Commissaires des guerres*. Avant 1789, on nommait ainsi des officiers chargés de surveiller tout ce dont se compose le matériel de la guerre, tel que la solde, les vivres, les hôpitaux, transports, arsenaux et marchés. En 1800, ces fonctions furent partagées entre deux corps d'officiers, dont les uns conservèrent le nom de *C. des guerres;* les autres prirent celui d'*inspecteurs aux revues*. Ils ont été remplacés en 1817 par les intendants militaires.

*Commissaires de marine*, officiers de l'administration maritime chargés des approvisionnements navals, des revues des employés au service, du payement des soldes et tous les détails de comptabilité. Ils se divisent en *C. généraux*, ayant rang de contre-amiral; en *C. principaux*, simples *Commissaires* et

*sous-commissaires*, assimilés aux capitaines, aux lieutenants et aux enseignes de vaisseau. Ce corps a été réorganisé par un décret du 24 mai 1853.

*Commissaire de police*, officier public subordonné au préfet de police. Il remplit des fonctions à la fois administratives et judiciaires : il veille au maintien de l'ordre public, protége la sûreté individuelle et publique, recherche les contraventions de police et en poursuit la punition, reçoit les rapports et les plaintes sur les crimes et délits qui se commettent dans l'étendue de son ressort, et en dresse procès-verbal, etc. Les commissaires portent une écharpe dans l'exercice de leurs fonctions; leur bureau est indiqué par une lanterne. — Avant 1789, une partie de ces fonctions étaient remplies par des officiers de robe longue, appelés *commissaires enquêteurs et examinateurs*. Le commissariat, tel qu'il existe aujourd'hui, a été constitué par les lois du 29 sept. 1791 et du 28 pluv. an VIII, et par le décr. du 17 janv. 1853.

*Commissaire priseur*, officier public nommé par le gouvernement, auquel la loi attribue le droit exclusif de faire la prisée des meubles et la vente publique aux enchères de tous les objets mobiliers, etc. Il portait autrefois le nom d'*huissier priseur*.

COMMISSION (du latin *committere*, envoyer, commettre), nom donné, dans l'ancien Droit français, à une juridiction exceptionnelle attribuée, dans certains cas, à des personnes n'ayant pas le caractère de juges, ou n'étant pas les juges naturels des parties : telles furent les *commissions* qui, à diverses époques, jugèrent Enguerrand de Marigny, Jacques Cœur, Semblançay, de Thou et Cinq-Mars, Fouquet, etc; la *Chambre ardente*, qui jugea la Brinvilliers et ses complices; les *Commissions militaires* et les *Cours prévôtales*, chargées de connaître de certains complots contre l'État. Les *commissaires* qui formaient ces tribunaux étaient nommés par le roi, et choisis indistinctement dans toutes les classes de citoyens; ils devaient, dans leurs procédures, se conformer aux lois du royaume; mais leurs jugements étaient sans appel. De tout temps, l'opinion publique s'est élevée contre ces tribunaux d'exception : ils ont disparu avec la Restauration.

On nomme *commission rogatoire* celle qu'un tribunal adresse à un autre tribunal, pour l'inviter à faire dans l'étendue de son ressort quelque acte de procédure ou d'instruction qu'il ne peut faire lui-même.

Outre les commissions judiciaires, il y a encore des commissions administratives, législatives, scientifiques, etc. Quelques-unes sont permanentes, telles que la *C. des monnaies et médailles*, établie à Paris; la *C. d'instruction publique*, la *C. des travaux publics*, créées en 1816; la *C. d'initiative parlementaire*, prise dans le sein de l'Assemblée nationale, etc.; le plus souvent elles n'ont qu'une existence passagère, comme la cause qui les a fait établir : la *C.* dite *des Onze* est celle qui fut chargée par la Convention de rédiger le projet de constitution de l'an III.

Dans le Commerce, on entend par *commission* la charge ou l'ordre que l'on donne à quelqu'un d'acheter ou de vendre : tout ce qui concerne la commission est réglé par le Code civil (liv. III, tit. XIII). On donne le nom de *commettant* au négociant qui donne une commission à l'un de ses correspondants, et celui de *commissionnaire* à celui qui fait spécialement la commission. Le commissionnaire est l'intermédiaire obligé entre le fabricant et le commerce de détail; il perçoit tant pour cent.

COMMISSIONNAIRE. *V.* COMMISSION (commerce).

COMMISSURE (de *committere*, mettre ensemble, réunir), nom donné en Anatomie : 1° au point où deux parties se réunissent : c'est dans ce sens qu'on dit les *C. des lèvres*, les *C. des paupières*, en parlant des angles de ces parties; 2° aux organes à l'aide desquels deux parties se trouvent unies : ainsi les *C. du cerveau* sont de petits faisceaux médullaires, situés transversalement, l'un en avant et l'autre en arrière du ventricule moyen du cerveau.

COMMODAT (du latin *commodare*, prêter), prêt à usage, consiste à donner gratuitement une chose, meuble ou immeuble, pour un certain temps, à condition que, ce temps expiré, l'emprunteur rendra la même chose en nature, et non pas une chose semblable. Ce qui concerne ce genre de prêt est réglé par le Code civil, art. 1874 et suiv.

COMMODORE, titre qui, dans les marines anglaise, hollandaise et américaine, est donné temporairement au capitaine de vaisseau commandant une division de bâtiments de guerre. Chez les Anglais, le commodore prend rang après le contre-amiral. Ce grade répond à celui de nos *chefs de division*.

COMMUNAUTÉ. D'après le Code civil (liv. III, tit. V, art. 1393, 1399 et suiv.), le *régime de la communauté* forme le droit commun de la France entre les époux, relativement à leurs biens; mais ils ont la faculté d'y déroger ou de le modifier par leurs conventions matrimoniales. Ainsi, la communauté de biens entre époux peut être ou *légale*, en l'absence de conventions matrimoniales; ou *conventionnelle*, lorsqu'il existe un contrat déterminant les effets qu'il est dans la volonté des époux de lui faire produire. On doit à Pothier un savant *Traité de la communauté*. — Quant à la communauté de biens entre tous les citoyens, *Voy.* SOCIALISME.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, associations de personnes vivant sous une même règle religieuse, telles que couvents, monastères d'hommes et de femmes, chapitres de chanoines et de chanoinesses, confréries de toute espèce, séminaires, établissements hospitaliers, etc. On nomme spécialement ainsi certaines associations particulières, comme la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, la communauté des sœurs de Sainte-Marthe, celle des Béguines de Flandre, etc.

COMMUNAUX (BIENS), biens que possèdent par indivis les habitants d'une ville, d'un bourg, d'un village, tels que terres, prés, pâturages, etc. Il ne faut pas confondre les *communaux* avec les droits d'*usage et de parcours*. *Voy.* ces mots.

COMMUNE. Dans la division administrative de la France, on appelle *commune* une division du territoire administrée par un maire : c'est la subdivision du *canton* (*Voy.* ce mot). Le nombre des communes varie constamment par l'effet de réunions ou de séparations, on en compte plus de 37,000.—Aux termes de la loi du 10 vendémiaire an IV, les communes, à l'exception de celle où siége le gouvernement, sont responsables des dégâts commis sur leur territoire. — On trouve dans le *Dictionnaire gén. d'Administration* un traité complet sur les communes.

Autrefois, on appelait ainsi le corps des bourgeois d'une ville, ou des habitants d'un bourg ou d'un village. — Pour l'histoire des *communes* au moyen âge, et pour la *Commune de Paris* pendant la Révolution (1789-1794), *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

COMMUNES (CHAMBRE DES), une des deux chambres du parlement anglais. *Voy.* CHAMBRE et PARLEMENT.

COMMUNICATION, figure de pensée par laquelle on s'identifie avec d'autres personnes, comme quand un avocat dit de lui-même ce qui n'appartient qu'à son client. C'est ce que fait l'Intimé dans les *Plaideurs*, en plaidant pour le chien :

> De vol, de brigandage, on *nous* déclare auteurs;
> On *nous* traîne, on *nous* livre à *nos* accusateurs, etc.

COMMUNION. Ce mot exprime, en général, l'union de plusieurs personnes dans une même foi : c'est dans ce sens qu'on dit : les diverses communions chrétiennes, la communion de l'Église romaine, la communion de l'Église grecque. — La *communion des fidèles* est la réunion des Chrétiens dans la même croyance, dans la croyance des mêmes dogmes ou de mêmes articles de foi, sous un même

chef, qui est le pape. — Dans le Symbole des apôtres, on entend par *Communion des saints* l'union qui existe entre l'Église triomphante, l'Église militante et l'Église souffrante, c.-à-d. entre les bienheureux qui sont dans le ciel, les fidèles qui composent ici-bas la véritable Église, et les âmes du Purgatoire.

Par le nom de *Sainte communion* on désigne l'acte principal du sacrement de l'Eucharistie, la réception du corps et du sang de N.-S. Jésus-Christ (*V.* EUCHARISTIE). On distingue la *C. ecclésiastique*, qui se fait sous les deux espèces du pain et du vin; et la *C. laïque*, qui se fait sous l'espèce du pain seulement, au moyen de l'hostie consacrée. On distingue encore la *Première communion*, la *Communion pascale*, etc. Le communiant doit être en état de grâce et à jeun.

COMMUNISME, doctrine sociale qui consiste à mettre tous les biens en commun. *Voy.* SOCIALISME.

COMPAGNIE (de *compagnon*, qu'on dérive de *cum*, ensemble, et *pennon*, enseigne). Outre son acception ordinaire, ce mot désigne : 1° toute réunion de religieux, de magistrats, de savants, de gens de lettres, formant un corps, comme la Compagnie de Jésus, le Parlement, l'Académie française, etc.; 2° toute association formée par des négociants, des capitalistes, des gens d'affaires, etc., pour entreprendre de grandes opérations de commerce, d'industrie, de finances ou de travaux publics. On distingue les *C. privilégiées*, comme les compagnies formées à diverses époques en France, en Angleterre et en Hollande, pour exploiter le commerce des deux Indes, les diverses compagnies qui ont entrepris la construction et l'exploitation des chemins de fer, des canaux, etc.; et des *C. particulières*, telles que les compagnies d'assurance contre l'incendie, contre les risques de la mer, sur la vie, etc., etc. *Voy.* SOCIÉTÉS.

Dans l'Armée, on nomme *compagnie* une subdivision du *bataillon* commandée par un capitaine, ayant sous ses ordres des lieutenants, des sous-lieutenants et des sous-officiers. La compagnie d'infanterie est en France de 80 hommes sur le pied de paix, et de 120 sur le pied de guerre. — Autrefois, on appelait *C. franche* une compagnie qui n'était incorporée dans aucun régiment; *C. d'ordonnance*, des compagnies de cavalerie qui ne faisaient point partie de l'armée; *C. des gardes*, les quatre compagnies des gardes du corps attachées à la personne du roi; *Grandes compagnies*, les compagnies d'aventuriers qui désolèrent la France au XIVe siècle. Pour ces dernières, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

COMPAGNIE (RÈGLE DE). *Voy.* SOCIÉTÉ (RÈGLE DE).

COMPAGNONNAGE. Sous l'empire des maîtrises et des jurandes, on appelait ainsi le second degré du noviciat par lequel il fallait passer pour arriver à la *maîtrise*. On était admis au grade de *compagnon* après cinq années d'apprentissage, et ce n'était qu'après cinq ans de compagnonnage qu'on était reçu à produire un *chef-d'œuvre* (*Voy.* ce mot).

Aujourd'hui on entend par *compagnonnage* l'association des ouvriers dans une même profession pour s'entr'aider, se secourir et se procurer de l'ouvrage : c'est une espèce de franc-maçonnerie, qui a ses secrets, ses épreuves et ses signes de reconnaissance. C'est surtout dans l'industrie du bâtiment que le compagnonnage s'est le mieux conservé. Il existe dans chaque ville de France une *mère des ouvriers*, chez qui les *compagnons* en voyage trouvent logement, nourriture à bas prix et même à crédit, et l'indication des maisons où ils pourront avoir du travail.

On a prétendu faire remonter le compagnonnage, comme la franc-maçonnerie, à la construction du temple de Salomon; il est plus vraisemblable qu'il ne date que du moyen âge; il paraît être né, à cette époque de désordre et de difficiles communications, du besoin de s'entr'aider et de se défendre contre les entreprises des seigneurs : on le fait sortir, vers le XIIe siècle, de la franc-maçonnerie. Il fut d'abord protégé par les Templiers. Les compagnons forment trois grandes associations qui se donnent les noms d'*Enfants de Salomon*, d'*Enfants de maître Jacques*, d'*Enfants du père Soubise*. Les premiers se subdivisent en *Gavots* et en *Loups* ou *C. étrangers*. Les seconds se divisent en *Loups-garous* et *Dévorants*. Les principaux métiers ainsi associés sont les tailleurs de pierre, les charpentiers, les menuisiers, les serruriers, les boulangers, les cordonniers. Tous ces ordres de compagnons sont soumis à certaines règles, qu'ils appellent *devoir*; mais les *Enfants de maître Jacques* et ceux du *père Soubise* prennent seuls le nom de *Compagnons du Devoir*. Ces associations, au lieu de s'unir et de s'entr'aider, sont rivales et hostiles : trop souvent elles se sont livré des combats acharnés. On doit à M. Agricol Perdiguier un ouvrage curieux sur le *Compagnonnage*.

COMPARAISON. En Psychologie, on nomme ainsi l'opération qui consiste à rapprocher deux idées pour découvrir leurs rapports; c'est une double attention. Le fruit de la comparaison est un *jugement*. — En Littérature, la comparaison est une figure de rhétorique qui rapproche de la chose dont on parle une autre chose qui lui ressemble, et qui sert à la faire mieux comprendre ou seulement à l'embellir; c'est le plus riche des ornements du style : c'est ainsi que Milton compare Satan déchu au soleil caché par une éclipse. La métaphore n'est qu'une comparaison abrégée. — En Grammaire, on appelle *degrés de comparaison* dans les adjectifs, le *positif*, qui exprime la qualité considérée en elle-même; le *comparatif*, qui exprime le plus ou le moins; le *superlatif*, qui exprime la qualité portée au plus haut degré.

COMPARATIF. *Voy.* COMPARAISON (DEGRÉS DE).

COMPARUTION (MANDAT DE). *Voy.* MANDAT.

COMPAS (du bas latin *compassus*, formé de *cum*, avec, ensemble, et *passus*, pas, marche), instrument composé de deux branches ou jambes s'ouvrant à charnière, dont on se sert pour décrire des cercles, mesurer des lignes, etc. L'invention du compas ordinaire remonte aux temps fabuleux de l'antiquité; les poëtes grecs l'attribuent à Talaüs, neveu de Dédale. Dans les temps modernes, on a varié la construction et la forme des compas, de manière à satisfaire à tous les besoins des arts graphiques. — Le *C. d'arpenteur* est employé pour accomplir sur le terrain les opérations que le compas ordinaire réalise sur le papier. Il est en bois; sa dimension est d'environ 2 mètres; il est muni d'un appareil qui maintient les branches écartées à la distance voulue. — Le *C. d'épaisseur* se compose de deux branches en forme d'S, assemblées à leur milieu par un clou rivé des deux côtés; elles se meuvent autour de cet axe comme une paire de ciseaux. On saisit un corps avec deux des pointes recourbées; les deux autres pointes indiquent par leur écartement l'épaisseur de ce corps. — Le *C. à trois branches* sert à prendre trois points à la fois, et à transporter des triangles d'un dessin sur un autre. — Le *C. de réduction* s'emploie pour réduire des dimensions d'un plan dans un rapport donné : il est à coulisse et offre, lorsqu'il est ouvert, la forme d'un X; sa construction est fondée sur ce principe, que les triangles semblables ont leurs côtés homologues proportionnels. — Le *C. de proportion* sert à résoudre différents problèmes de géométrie : il se compose de deux règles de cuivre fixées l'une à l'autre par leurs extrémités, et portant des divisions. — Le *C. à verge* est employé pour mesurer de grands intervalles et décrire de grands arcs de cercle; il est formé par une longue règle portant, à l'un de ses bouts, une boîte qui est assujettie avec des vis et armée d'une pointe sèche, tandis qu'une autre boîte, qui présente à volonté une pointe, un crayon ou un tire-ligne, glisse le long de la règle, où elle est retenue par une vis de pression.

On a donné le nom de *Géométrie du compas* à

une branche de la géométrie qui a pour but de rendre la solution graphique des problèmes indépendante de l'imperfection des instruments. L'usage de la règle y est proscrit, et les lignes droites sont indiquées seulement par les points qui les terminent. Le géomètre italien Mascheroni a publié une *Géométrie du compas*, traduite par M. Carette, 1828.

Dans la Marine, *Compas* se prend pour *Boussole*.

COMPELLATIF (de *compellare*, interpeller). On nomme ainsi, dans certaines grammaires, le mot de la phrase qui sert à appeler la personne à laquelle on s'adresse. Dans les langues qui ont des cas, on met ce mot au *vocatif*.

COMPENDIUM (mot latin qui veut dire *abrégé*), s'applique surtout aux abrégés d'ouvrages de science. La Philosophie, la Médecine, la Chirurgie, ont donné naissance à de nombreux *compendium*.

COMPENSATEUR, mécanisme destiné à corriger les effets des variations de la température sur la marche des horloges et des chronomètres. Dans les horloges, c'est un pendule formé de plusieurs tiges de métaux différents dont les dilatations se contrarient, de manière que le centre d'oscillation ne se déplace point (*Voy.* PENDULE). Dans les chronomètres, c'est un *balancier* formé de matières inégalement dilatables tellement disposées que leurs dilatations ne produisent aucun changement dans la durée des oscillations.

COMPENSATEUR MAGNÉTIQUE, appareil destiné à faire connaître les déviations qu'éprouve la boussole par l'action du fer qui entre dans la construction des vaisseaux. Il se compose d'une tige en cuivre rouge, portant à son extrémité deux plaques de fer séparées par une feuille de carton, et fixées elles-mêmes sur une espèce de cage en bois qui peut faire une révolution complète autour de la verticale du pivot de l'aiguille de la boussole. L'emploi de cet appareil, d'un usage encore très-récent, est très-délicat. C'est surtout au professeur Barlow de Woolwich qu'on doit les connaissances qu'on possède aujourd'hui sur les moyens de corriger les déviations éprouvées par la boussole dans les bâtiments, et sur l'emploi du compensateur magnétique.

COMPENSATION. En Droit, c'est une espèce de libération réciproque entre des individus qui sont en même temps créanciers et débiteurs l'un de l'autre : chacun retient en payement de la somme qui lui est due celle qu'il doit à l'autre. Elle n'a lieu qu'entre dettes liquides, exigibles, ayant également pour objet soit une somme d'argent, soit des choses fongibles de même espèce, ou des prestations non contestées. C. c., 1291.

COMPENSATIONS (SYSTÈME DES), système que professa M. Azaïs au commencement de ce siècle : il admettait un équilibre parfait dans toutes les parties de l'univers par voie de compensations exactes. L'auteur n'appliqua d'abord ce système, plus ingénieux que solide, qu'aux destinées humaines, prétendant que tout s'y balance et se compense d'une manière juste et exacte ; puis, il l'étendit au monde entier.

COMPÈRE-LORIOT, nom vulgaire de l'orgelet, bouton qui survient aux paupières. *Voy.* ORGELET.

COMPÉTENCE (de *competere*, convenir, appartenir), droit qu'a une certaine autorité de connaître d'une affaire, de statuer ou de prononcer dans les limites de ses attributions. Les juges de paix étendent leur compétence sur toutes les demandes qui ne s'élèvent pas au-dessus de 1,500 fr., et prononcent en dernier ressort si la demande ne dépasse pas 100 fr. Les tribunaux civils de première instance et de commerce prononcent en dernier ressort sur toute demande qui ne dépasse pas 1,500 fr. et à charge d'appel sur toutes les autres (loi de 1838). Les règles de la compétence sont fixées, en matière civile, par le Code de procédure, et, en matière criminelle, par le Code d'instruction criminelle.

COMPLAINTE, chanson populaire sur un sujet tragique ou pieux, dont la versification négligée rappelle celle de nos premiers trouvères. Quelques-unes de ces complaintes ont acquis une sorte de célébrité : telles sont la *Complainte du Juif-Errant*, celle de *Geneviève de Brabant*, la *C. sur la Passion*. Aujourd'hui, on n'en fait plus guère que sur les grands procès criminels, tels que ceux de Fualdès, de Papavoine.

En Droit, on nomme *complainte* une action possessoire dans laquelle il s'agit de se faire maintenir en possession d'un immeuble, lorsqu'on y est troublé. Les actions possessoires ne sont recevables qu'autant qu'elles ont été formées *dans l'année* du trouble par ceux qui, *depuis une année* au moins, étaient en possession paisible (Code de Procéd., art. 23).

COMPLANT (de *cum*, ensemble), plant de vignes formé par la réunion de plusieurs pièces de terre. *V.* BAIL.

COMPLÉMENT. En Arithmétique, on appelle *complément d'un nombre* le nombre qu'il faut ajouter à un autre pour égaler l'unité de l'ordre immédiatement supérieur : ainsi, 426 est le complément de 574, parce que la différence entre 574 et 1000 est 426. — En Géométrie, le *complément d'un angle* est l'angle qu'il faut ajouter à un angle aigu pour avoir un angle droit ; le *complément d'un arc* est l'arc qui, étant ajouté à cet arc, forme avec lui un angle de 90 degrés. — En Astronomie, le *complément d'un astre* est la distance de cet astre jusqu'au zénith.

En Grammaire, on appelle *compléments* les mots qui servent à compléter le sens d'une préposition, d'un verbe, etc., et en général à déterminer la signification des mots auxquels on les joint. *Voy.* RÉGIME.

COMPLEXE (NOMBRE). *Voy.* NOMBRE COMPLEXE.

COMPLEXUS, nom donné par les Anatomistes à deux muscles dont les fibres charnues sont entrecroisées de fibres aponévrotiques et tendineuses : le *grand complexus* (ou trachélo-occipital), qui s'attache d'une part aux apophyses transverses des vertèbres cervicales et de l'autre au-dessous de la ligne courbe supérieure de l'occipital; et le *petit complexus* (trachélo-mastoïdien), qui s'étend de ces mêmes apophyses à la surface mastoïdienne du temporal.

COMPLICE, COMPLICITÉ. Les complices d'un crime ou d'un délit sont punis de la même peine que les auteurs mêmes de ce crime ou de ce délit, sauf les cas où la loi en aurait disposé autrement (Code pénal, art. 59). Le Code détermine, en outre les caractères de la complicité (art. 60, 61, 62).

COMPLIES (du latin *complere*, achever), huitième et dernière partie de l'office canonial dans l'Eglise latine, se dit le soir après Vêpres, et se compose du *Confiteor*, d'une leçon, de trois psaumes, d'une antienne, d'une hymne, d'un capitule, d'un répons bref, du cantique de Siméon (*Nunc dimittis*), d'une oraison, etc. — Chez les Grecs, les Vêpres terminent l'office du jour, et il ne se dit point de Complies.

COMPONÉ se dit, en termes de Blason, des bordures, bandes, sautoirs, etc., qui sont composés de pièces carrées d'émaux alternés. — On nomme *compon* chacune des parties égales, carrées et alternatives, qui forment le blason componé.

COMPONIUM, c.-à-d. *machine à composition*, instrument de musique inventé vers 1820 par Winckler, mécanicien hollandais, est composé d'un orgue à cylindre, dont le mécanisme est resté un secret. Un thème quelconque étant pointé sur le cylindre, cet instrument, livré à lui-même, en reproduit les notes avec toutes les variations possibles.

COMPOSÉ. En Chimie, on nomme *composés* les corps qui renferment au moins deux sortes de matières, mais qui peuvent en contenir 3, 4, 5, etc.; de là leurs dénominations de corps *binaires*, *ternaires*, *quaternaires*, etc. — En Botanique, on nomme *fleur composée*, celle qui est formée par la réunion de plusieurs petites fleurs portées sur un réceptacle commun, comme la reine-marguerite, le dahlia, le chardon, la camomille : ces fleurs forment la grande famille des *Composées* (*Voy.* ci-après) ; *feuille com-*

*posée*, celle qui est formée de la réunion de petites feuilles articulées sur un pétiole commun.

Pour ces expressions : *Nombre composé*, *Raison composée*, *Pendule composé*, *Voy.* NOMBRE, etc.

COMPOSÉES, famille de plantes monopétales à insertion épigyne : fleurs réunies en capitules dans un calice ou un involucre commun, et formant une ou plusieurs rangées imbriquées autour du réceptacle. Parmi ces fleurs, les unes régulières, appelées *fleurons*, ont le limbe partagé en cinq dents ; les autres irrégulières, et appelées *demi-fleurons*, ont le limbe déjeté en dehors en une languette à cinq dents ; Tournefort, pour cette raison, avait divisé la famille des Composées en *Flosculeuses*, ne contenant que des fleurons, *Semi-flosculeuses*, ne contenant que des demi-fleurons, et *Radiées*, contenant des fleurons au centre et des demi-fleurons à la circonférence. Linné, remarquant que dans toutes les espèces, les anthères sont soudées latéralement en un tube dépassant la gorge de la corolle, avait désigné les Composées sous le nom de *Synanthérées*. Vaillant n'a fait que changer les dénominations de Tournefort en celles de *Chicoracées* (semi-flosculeuses), *Cinarocéphales* (flosculeuses), et *Corymbifères* (radiées) ; ces dénominations avaient été adoptées par A. L. de Jussieu, et avec lui par tous les botanistes. Depuis, les divisions ont été multipliées, et aujourd'hui la famille des Composées compte huit tribus : *Vernoniacées*, *Eupatoriacées*, *Astéroïdées*, *Sénécionidées*, *Cinarées*, *Mutisiacées*, *Nassauviacées*, *Chicoracées*. *Voy.* ces mots.

COMPOSITE (ORDRE), un des cinq ordres d'architecture, en usage surtout chez les Romains, est ainsi nommé parce qu'il est *composé* du corinthien et de l'ionique. — On désigne aussi sous le nom de *composite*, tout ordre qui est composé de plusieurs ordres, soit dorique, soit corinthien ou ionique.

COMPOSITEUR. On nomme ainsi : 1° celui qui compose en musique (*Voy.* COMPOSITION) ; 2° l'ouvrier typographe qui *compose*, c.-à-d. qui prend un à un les divers caractères dans les cassetins placés devant lui et les range sur le *composteur*.

COMPOSITION. En Musique, c'est l'art d'inventer des chants et de les accompagner par l'harmonie. La composition, comme la poésie, se fonde avant tout sur l'invention ; elle s'appuie en outre sur des procédés que l'on nomme règles, et qui sont puisés dans le goût et dans l'exemple des grands maîtres. Les diverses branches de la composition comprennent l'étude de la mélodie, de l'harmonie, du contrepoint, de la fugue, la connaissance des effets de voix et des instruments, l'application de toutes ces choses aux divers emplois de la musique. On doit à Reicha un *Cours complet de composition musicale*, 1818-33.

Dans les Arts du dessin, on entend par *composition* l'invention ou le choix du sujet, sa mise en scène et son expression pittoresque.

Dans l'ancien Droit barbare, on appelait *composition* (*wehrgeld*) une indemnité pécuniaire que l'auteur d'une offense ou attentat devait payer à la personne offensée, ou, en cas de mort, à sa famille. Le meurtre d'un Franc était payé 200 *sous* d'or ; le meurtre d'un Romain possesseur, 100 *sous* ; celui d'un Franc vassal du roi, 600 ; celui d'un Romain convive du roi, 300, etc.

On appelle encore *composition* tout accommodement par lequel l'une des deux parties ou toutes deux ensemble cèdent quelque chose de leurs prétentions : les arbitres chargés d'amener de tels accommodements sont dits *arbitres compositeurs*.

COMPOST (du latin *compositus*, déposé ensemble), mélange de substances diverses, telles que détritus de végétaux, débris d'animaux, eaux de cuisine et d'écurie, curures de mares et d'étangs, marnes, craies, etc., qu'on laisse en tas subir quelque fermentation et qu'ensuite on répand sur la terre comme engrais. Les fumiers forment la base des meilleurs composts.

COMPOSTEUR (du latin *componere*, mettre ensemble), petite règle de métal composée de deux parties assemblées en équerre, sur laquelle l'ouvrier typographe range les lettres dont il forme les lignes. Cet instrument, long de 20 à 25 centim., a un bout terminé par un talon fixe, tandis que sur sa longueur il en existe un autre mobile, qu'on fixe au moyen d'une vis, selon la justification de l'ouvrage.

Dans les Manufactures de soie, c'est une petite baguette de bois sur laquelle on passe les portées de la chaîne d'une étoffe de soie pour la plier.

COMPOTE (du latin *compositus*, composé, à cause des divers ingrédients qui y entrent), espèce de confitures de fruits cuits avec de l'eau ou du vin et du sucre, de la cannelle, etc., et qui, n'étant point destinées à être gardées, sont moins cuites et plus liquides que les confitures ordinaires. Les fruits mis en compote deviennent moins acides et plus digestifs.

COMPRÉHENSION. En Logique, on entend par *compréhension* d'une idée générale, l'ensemble des propriétés communes à tous les individus que représente cette idée ; on l'oppose à l'*extension*, qui est le nombre des êtres auxquels appartiennent les mêmes propriétés. *Voy.* IDÉE GÉNÉRALE.

COMPRESSE (du latin *comprimere*, comprimer), pièce de linge de toile ou de coton, de longueur et de forme différentes, qu'on emploie dans le pansement des plaies : elles sont dites, selon leur forme, *longuettes*, *carrées*, *circulaires*, etc. Elles sont dites *fenêtrées* quand elles sont percées d'ouvertures plus ou moins grandes ; *découpées*, quand leurs bords sont plus ou moins profondément divisés ; en *croix de Malte*, quand, étant carrées, elles sont fendues également aux quatre angles, etc.

COMPRESSEUR, instrument destiné à comprimer des nerfs, des vaisseaux, ou un canal quelconque, dans le but d'amortir la sensibilité des parties sur lesquelles le chirurgien opère, ou d'empêcher une hémorragie. On connaît surtout le *C. de Dupuytren*, destiné à la compression des artères.

COMPRESSIBILITÉ, propriété que possèdent les corps de se réduire à un moindre volume apparent, lorsqu'on les presse de toutes parts ; elle est une conséquence de la porosité, les corps ne diminuant de volume que parce que leurs particules peuvent se rapprocher les unes des autres. Les tissus très-poreux sont en même temps très-compressibles ; l'éponge peut être réduite au tiers, au quart, et même au dixième de son volume apparent. Le papier, les étoffes, le bois et tous les tissus qui se laissent pénétrer par les fluides, peuvent pareillement diminuer de volume, et perdre par la compression les fluides qu'ils contiennent. Une foule de procédés des arts ne sont que des applications de ce principe (*Voy.* COMPRESSION). Les liquides sont, en général, beaucoup moins compressibles que les solides. L'air et les gaz sont, de tous les corps, ceux qui se compriment le plus facilement, et qui peuvent être réduits à un moindre volume. D'après la *loi de Mariotte*, les volumes des gaz comprimés sont en raison inverse des poids comprimants.

COMPRESSION. Dans les Arts, la compression a donné lieu à l'invention d'une foule de machines utiles ou curieuses : on peut ranger dans cette catégorie les presses de tout genre, les balanciers pour frapper la monnaie, la pompe de compression (*Voy.* POMPE), la fontaine de Héron (*Voy.* FONTAINE), les fusils à vent, le briquet à air, etc.

En Médecine, on se sert de la compression contre les anévrismes des artères, les varices, les hernies, les ulcères calleux, certaines tumeurs, les engorgements divers, les luxations, etc. Elle s'exerce au moyen de *compresseurs*, de bandes, de bandages, de bas élastiques, de tampons, de tourniquets, etc.

COMPROMIS, convention synallagmatique par la-

quelle deux ou plusieurs personnes conviennent de remettre le jugement de leurs différends à des arbitres qu'elles autorisent à prononcer avec ou sans appel. Le Code de procédure civile (art. 1003 et suiv.) trace les règles qui concernent le compromis.

COMPTABILITÉ (de *compte*), ensemble des comptes et des livres d'une administration publique ou privée. — Dans le Commerce, *comptabilité* est synonyme de *Tenue de livres* (*Voy.* ce mot).

Par *Comptabilité publique*, on entend l'ensemble des règles qui gouvernent le maniement des deniers publics et des matières appartenant à l'État, qui établissent les obligations et la responsabilité des *comptables*. Les dispositions qui régissent la comptabilité publique ont été réunies, et pour ainsi dire codifiées, dans l'ordonnance du 31 mai 1838.

COMPTABLE. Ce mot s'applique à toute personne qui est assujettie à rendre compte des affaires qu'elle a gérées. — En Droit, sont comptables le curateur à une succession vacante (Code civ., art. 813), l'exécuteur testamentaire (art. 1031), l'héritier bénéficiaire (art. 803), le tuteur (art. 469), le mandataire (art. 1993), le mari, s'il a joui des biens paraphernaux, malgré l'opposition constatée de la femme (art. 1579).

En Administration, on appelle *Comptables* tous ceux qui sont chargés de la manutention des deniers de l'État, des communes, des hospices, des établissements publics. Ces comptables sont astreints à un cautionnement; leurs biens sont frappés d'une hypothèque légale (Code civ., art. 2121). — Pour les règles auxquelles ils sont assujettis, *V.* COMPTABILITÉ.

COMPTANT. *Payer comptant*, c'est payer au moment même de la livraison des marchandises. Toutefois lorsque, dans les transactions, on stipule la clause de *comptant*, cela ne signifie pas toujours que l'argent soit compté à la livraison : l'usage, à Paris, dans le commerce de demi-gros, est de ne payer que 4, 5 ou 6 semaines après la livraison. — Quand on stipule la condition *C. à livrer ou sur balle*, cela veut dire qu'on exige qu'aussitôt que la marchandise a été agréée et pesée, le montant en soit acquitté sur-le-champ par l'acheteur, même avant qu'elle soit enlevée : c'est ce qu'on appelle aussi *comptant compté*.

COMPTE (du latin *computus*, fait de *computare*, supputer). Dans le Commerce, on appelle : *C. courant*, tout crédit ouvert par un banquier à un particulier, pour un temps illimité et pour toutes les affaires courantes; on dit aussi de négociants qu'ils sont en *comptes courants* lorsqu'ils se sont ouvert un crédit réciproque pour toutes leurs affaires courantes; *C. de bilan*, celui qui ne s'ouvre au grand-livre que pour la clôture des livres; *C. de capital*, celui qui évalue tout ce que possède un négociant, tant en meubles qu'en immeubles, déchargé de toutes dettes et hypothèques; *C. de clerc à maître*, celui où le comptable porte rigoureusement en recette et en dépense tout ce qu'il a pu faire de bénéfice, de frais ou de pertes dans sa commission; *Débet de compte*, l'excédant de la recette sur la dépense. — Dans la Comptabilité publique, on distingue : *C. de gestion*, celui qui est rendu par le comptable, et où il est justifié de la régularité des recettes et des dépenses; *C. d'administration*, celui qui est rendu par un administrateur, dans un but moral plutôt que financier, afin de faire ressortir la bonne administration; *C. de matières*, qui repose sur les inventaires, sur les procès-verbaux d'entrée et de sortie des matières, sur le visa d'agents spéciaux pour lesdites entrées et sorties, etc.; *C. de deniers*, où il est rendu compte de l'emploi des fonds.

COMPTE (MONNAIE DE). *Voy.* MONNAIE.

COMPTES (COUR DES). *Voy.* COUR DES COMPTES.

COMPTE-FILS, instrument qui sert à apprécier le degré de finesse d'une étoffe, en permettant de compter le nombre de fils qui entrent dans la trame ou la chaîne, dans un carré de grandeur déterminée. C'est une loupe soutenue sur deux montants de cuivre, à une distance convenable d'un disque percé d'un trou carré à travers lequel on regarde l'étoffe.

COMPTE-PAS, instrument dit aussi *pédomètre* et *hodomètre*, destiné à indiquer par approximation la longueur d'une route par le nombre de pas qu'on fait en la parcourant. Le *compte-pas* de Bréguet a la forme d'une montre : il porte un cadran divisé en 100 parties désignant chacune un double pas; au centre de ce cadran est un disque mobile, divisé aussi en 100, dont chaque unité indique 100 doubles pas. Une seule aiguille marque les unités sur le cadran extérieur et les centaines sur le disque mobile : cet effet est produit par deux roues et un pignon.

COMPTEUR, se dit en général d'un instrument qui sert à compter le nombre des révolutions d'un axe tournant ou des oscillations d'un pendule, accomplies dans un temps donné. Il se compose ordinairement d'une série de rouages analogues à ceux des montres, faisant mouvoir des aiguilles sur des cadrans gradués. — Le *compteur de gaz* qu'on emploie pour mesurer la dépense du gaz employé à l'éclairage est une espèce de roue à augets, plongée jusqu'à l'axe dans un cylindre fermé, en tôle; un tuyau amène le gaz dans un auget; celui-ci s'élevant et sortant complétement de l'eau, le gaz qu'il renferme se répand dans la partie supérieure du cylindre, et s'échappe par un autre tube disposé à cet effet; à peine le premier auget a-t-il vidé son contenu, qu'un second auget s'emplit de la même manière pour se vider à son tour, et ainsi de suite; ces entrées et ces sorties alternatives du gaz impriment à la roue un mouvement de rotation ; un système de rouages note le nombre des tours qu'elle fait dans un temps donné, d'où il est ensuite aisé de déduire, à l'aide de la capacité connue des augets, le volume du gaz qui a traversé le compteur.

COMPTOIRS (de *compter*), établissements commerciaux d'une nation à l'étranger. Dans ce sens, ce mot est synonyme de *factorerie* (*Voy.* ce mot). — Succursales de la Banque de France dans les principales villes des départements. *V.* BANQUE DE FRANCE.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE. On nomme ainsi des espèces de banques nationales et temporaires, qui furent fondées en France à la suite des révolutions de juillet et de février, par une loi du 17 octobre 1830 et par un décret du 7 mars 1848, pour venir au secours du commerce en détresse, en escomptant les valeurs que les banquiers ne pouvaient plus escompter. Ces établissements rendirent d'éminents services.

COMPULSOIRE (de *compulser*, faire une recherche dans un registre). C'est ainsi qu'on nomme en Procédure la voie prise dans le cours d'une instance pour se faire délivrer expédition ou extrait d'un acte dans lequel on n'a pas été partie. La demande à fin de compulsoire est formée par requête d'avoué à avoué : elle est portée à l'audience sur un simple acte, et jugée sommairement sans aucune procédure (Code de proc., art. 847). Le jugement est exécutoire, nonobstant appel ou opposition (art. 848).

COMPUT (du latin *computus*, calcul), ensemble des calculs qui ont pour but de régler les époques des fêtes mobiles. Le comput ecclésiastique a pour bases : le *Nombre d'or*, l'*Épacte*, le *Cycle solaire*, l'*Indiction romaine* et la *Lettre dominicale*. *Voy.* ces mots.

COMTE (du latin *comes*, compagnon), titre nobiliaire, qui se place entre celui de baron et celui de duc ou de marquis. La couronne de *comte* est un cercle d'or, à pointes surmontées de perles. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CONCAVE (de *cavus*, creux), se dit de toute surface dont le milieu est déprimé. *Voy.* VERRES, MIROIRS.

CONCENTRÉ (du latin *cum*, ensemble, et *centrum*, centre), se dit, en Chimie, de tout corps en dissolution dont on a rapproché les molécules, en diminuant, par l'action de la chaleur ou autrement,

la proportion du liquide qui les tient dissoutes. On *concentre*, par exemple, un acide en faisant évaporer une partie de l'eau qui le tient en dissolution.

En Médecine, le pouls est dit *concentré* lorsque l'artère est peu développée sous le doigt qui la presse.

CONCENTRIQUE, qui a le même centre. En Géométrie, deux cercles ou deux courbes quelconques qui ont un même centre se nomment *concentriques*.

CONCEPT (en latin *conceptum*, de *concipere*, concevoir). Ce mot, qui, dans l'ancienne langue de la scolastique, était synonyme d'*idée*, de *notion*, a été spécialement affecté par Kant et ses disciples à toute idée qui est générale sans être absolue. Ils distinguent des *C. purs*, qui n'empruntent rien de l'expérience externe, comme la notion de *cause;* des *C. empiriques*, dérivés de l'expérience, *douleur*, *plaisir;* des *C. mixtes*, où entrent à la fois des données de l'expérience et des données de l'entendement pur.

CONCEPTACLE (de *concipere*, contenir). En Botanique, ce mot désigne ordinairement les cavités qui contiennent les corpuscules reproducteurs des plantes cryptogames. — Il se prend aussi pour *follicule*.

CONCEPTION. En Psychologie, ce mot exprime l'opération la plus simple de l'esprit, celle qui consiste purement à saisir ou à se représenter les choses, sans affirmation ni négation : on l'oppose à *jugement*. Le même mot s'applique au résultat de cette opération, à l'*idée* que la conception fait entrer dans l'esprit. — En Physiologie, la *conception* est pour une femme le fait de devenir enceinte. Les Chrétiens fêtent, le 8 décembre, la *Conception* de la Vierge, c.-à-d. le moment où la Vierge a été conçue dans le sein de sa mère; cette conception est dite *immaculée*, parce que la Vierge fut conçue exempte du péché originel (*V.* le *Dictionn. univ. d'Hist. et de Géogr.*).—Un ordre religieux en l'honneur de la Conception de la Vierge a été fondé en Espagne en 1484 par Béatrix de Silva, parente d'Isabelle de Castille.

CONCEPTUALISME, doctrine fondée par Abailard, au commencement du XII$^{e}$ siècle, dans le but de concilier le Réalisme et le Nominalisme, consiste à dire que, bien que les Universaux n'aient pas, comme le voulaient les Réalistes, une existence absolue et indépendante, ils ne sont cependant pas de purs mots, comme le voulaient les Nominalistes; mais qu'à chaque nom d'une idée générale peut correspondre une *conception*, représentation vague de la chose, qui n'a d'existence que dans notre esprit.

CONCERT (du latin *concentus*, même signification). On distingue : les *C. à grand orchestre et avec chœurs;* les *C. de salon*, dans lesquels le piano, accompagné ou non d'autres instruments, tient lieu d'orchestre; les *Festivals*, où des masses considérables d'artistes se réunissent pour exécuter les chefs-d'œuvre des grands maîtres; les *C. purement vocaux*, comme ceux de l'*Orphéon*, etc.

On donna d'abord des concerts d'instruments d'une seule espèce, violons, flûtes, hautbois, etc.; ce n'est qu'à la fin du XVII$^{e}$ siècle que l'on imagina de faire jouer ensemble des instruments d'espèces différentes. Les premiers concerts publics furent établis en France en 1725 par Philidor. On les appelait *concerts spirituels*, parce qu'on n'y exécutait que de la musique sacrée. Depuis, le nombre des concerts publics s'est considérablement accru. — Parmi les plus célèbres associations musicales qui ont donné ou qui donnent des concerts à Paris, on peut citer : le *Concert de l'hôtel Soubise* (1770-79), la *Loge Olympique* (1780-89), le *C. de la rue de Cléry* (1789), le *C. Feydeau* (1794), la *Société des concerts du Conservatoire* (1801-14, et de 1828 jusqu'à présent), la meilleure de toutes; le *C. du Vauxhall* (1815-29), l'*Athénée musical* (1829 et ann. suiv.), les *Enfants d'Apollon* (de 1741 jusqu'aujourd'hui), la *Société des concerts de musique vocale*, *religieuse*, etc. (1843 et suiv.), la *Société philharmonique*, etc.

CONCERTANT. On appelle *morceau concertant* une composition musicale destinée à faire briller alternativement les instruments ou les voix; *style concertant* ou *concerté*, un genre de musique d'église, moins sévère que le style *a capella*, accompagné par l'orchestre, et qui se rapproche beaucoup du style dramatique. — On appelle encore *concertants* les artistes qui se font entendre dans les concerts.

CONCERTO, mot italien qui s'applique à une pièce de musique composée spécialement pour faire briller l'habileté d'un instrumentiste. Le *concerto* proprement dit se compose de trois ou quatre morceaux de mouvements divers. Ceux de Mozart, de Viotti, de Kreutzer, de Romberg, en sont d'excellents modèles. Le *concertino* ne comprend guère qu'un seul morceau, divisé en deux parties, dont la dernière est d'un mouvement plus animé.

Le *concerto grosso* était, au commencement du XVIII$^{e}$ siècle, une sorte de symphonie avec des parties principales de violon ou d'autres instruments. Ceux de Corelli, de Geminiani et autres, ont donné naissance aux concertos et aux symphonies modernes.

CONCESSION. En Administration, on nomme ainsi ce qui est accordé à un particulier ou à une société, à titre gratuit ou onéreux, par l'État, par un établissement public ou une commune : par exemple, l'exploitation d'une mine, d'un canal, d'un chemin de fer, une prise d'eau dans une rivière, l'établissement d'un péage, etc. Ces concessions ne se font le plus souvent qu'avec concurrence. Celui qui obtient la concession est dit *concessionnaire*.

CONCETTI (pluriel du mot italien *concetto*, qui a la même signification), bon mot, pointe, pensée ingénieuse, délicate ou brillante, où il y a plus d'affectation et de faux brillant que de naturel et de solidité : tel est ce vers de Virgile, « *Nec* CAPTI *potuere* CAPI, » en parlant des Troyens, et cet autre, que Racine met dans la bouche de Pyrrhus :

Brûlé de plus de *feux* que je n'en allumai.

Les Italiens ont surtout recherché ce genre d'esprit, et chez eux le mot *concetti* n'est pas pris, comme chez nous, en mauvaise part.

CONCHIFÈRES (du latin *concha*, coquille, et de *fero*, porter), nom donné par Lamarck à une classe de Mollusques qui correspond aux *Acéphales* de Cuvier.

CONCHOÏDE (du grec *conchê*, conque), courbe inventée par le géomètre grec Nicomède pour résoudre les problèmes de la duplication du cube et de la trisection de l'angle. Cette courbe, indéfiniment prolongée, se rapproche de plus en plus d'une ligne droite, mais sans jamais la rencontrer. *V.* ASYMPTOTE.

CONCHOLÉPAS (du grec *concha*, coquille, et *lépas*, patelle), genre de Mollusques gastéropodes de l'ordre des Scutibranches, ne renferme qu'une seule espèce : elle est remarquable par l'ouverture très-ample de sa coquille univalve, et par les deux petites dents qu'elle porte à la base de son bord droit. Cette coquille est fort prisée par les amateurs.

CONCHYLIOLOGIE (du grec *conchylia*, coquille, et *logos*, discours), partie de la Zoologie qui s'occupe de l'étude des Mollusques à test ou Coquillages. C'est depuis les travaux de Lamarck, de Blainville et de Cuvier, qu'on est parvenu à établir une méthode naturelle de classification en Conchyliologie (*Voy.* MOLLUSQUES). On doit à M. le D$^{r}$ Chenu la *Description de toutes les coquilles connues*, avec figures, et à M. Deshayes un *Traité élém. de Conchyliologie*.

CONCILE (du latin *concilium*, même signification), assemblée d'évêques de l'Église catholique légalement convoqués pour délibérer et décider sur des questions de doctrine et de discipline. Pour leur énumération, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CONCILIABULE (diminutif de *concile*), assemblée convoquée hors du sein de l'Église, par des hérétiques ou des schismatiques, dans un but d'oppo-

sition. On connaît surtout le *conciliabule du Chêne*, qui déposa saint Jean Chrysostôme, et qui fut ainsi nommé, parce qu'il se réunit dans un quartier de la ville de Chalcédoine, dit le *quartier du Chêne*; et celui qu'on a nommé le *Brigandage d'Éphèse*, qui condamna le concile de Chalcédoine, anathématisa le pape saint Léon, et maltraita ses légats.

Aujourd'hui, ce mot se dit de toute réunion secrète de gens à qui l'on suppose des desseins coupables.

Chez les Romains, on appelait *conciliabule* le lieu où les préteurs, les propréteurs, les proconsuls, tenaient leurs assemblées pour rendre la justice. On donna le même nom aux marchés tenus par ordre de ces mêmes magistrats en certaines occasions.

CONCILIATION. En Droit, on appelle ainsi l'accord que le juge de paix cherche à établir entre deux personnes qui ont un différend. Au début de tout procès civil, à l'exception de certains cas prévus dans l'article 49 du Code de procédure civile, la loi exige un essai de conciliation. Le défaut de cette formalité suffirait pour faire rejeter l'instance.

CONCLAVE (du latin *conclave*, chambre; formé lui-même de *conclavatus*, enfermé sous clef), le lieu où s'assemblent les cardinaux pour élire un pape, et le collége même des cardinaux ainsi assemblés. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CONCLAVISTE, ecclésiastique qui s'enferme dans le conclave avec un cardinal pour le servir. Les conclavistes ont plusieurs priviléges : ils obtiennent gratis, après le conclave, les bulles dont ils peuvent avoir besoin; ils ont le droit de bourgeoisie dans la ville de l'État ecclésiastique qu'ils veulent choisir, etc.

CONCLUSION. Dans la Pratique, on appelle *conclusions* le résumé des demandes qu'une partie forme contre la partie adverse et qu'elle se propose de justifier. On distingue les *C. au fond*, qui sont relatives à la contestation en elle-même, comme dans le cas où l'on demande qu'une obligation soit annulée comme étant le fruit de l'erreur; les *C. exceptionnelles*, par lesquelles, sans examiner si la prétention de son adversaire est bien fondée, le défendeur demande une mesure préjudicielle, par exemple, la nullité de l'exploit introductif d'instance ou le renvoi des parties devant un autre tribunal; les *C. principales*, celles que prend d'abord une partie, et qu'elle demande qu'on lui adjuge par préférence; les *C. subsidiaires*, que prend une partie pour le cas où le juge refuserait de lui accorder ses conclusions principales.

*Conclusion*, en Logique. *Voy.* SYLLOGISME.

CONCOMBRE, *Cucumis*, genre de la famille des Cucurbitacées, renferme un grand nombre d'espèces, toutes annuelles, herbacées, à tiges rampantes ou grimpantes. Elles sont originaires des régions chaudes de l'ancien continent. On distingue les *Concombres proprement dits*, les *Melons* et les *Dudaïms*. Parmi les premiers, on remarque surtout le *C. commun*, plante potagère, à tiges longues, rameuses, rudes au toucher; à fleurs jaunes; à fruits allongés, presque cylindriques, faiblement recourbés en arc, de couleur blanche, verdâtre ou jaune. Ils sont aqueux, d'un goût légèrement prononcé, se mangent cuits, ou crus et confits dans le vinaigre; c'est un mets froid, rafraîchissant, mais difficile à digérer. On s'en sert aussi pour fabriquer la *pommade de concombre*, cosmétique employé pour adoucir la peau et l'empêcher de se gercer.—Les autres variétés les plus connues sont le *C. hâtif* de Hollande, le *C. jaune* et le *C. vert* long; le *C. petit-vert*, appelé *Cornichon*, et que l'on confit au vinaigre; le *C. de Russie*, qui est presque rond, et qui vient par bouquets; le *C. arada*, qui n'est pas plus gros qu'une noix; le *C. serpent*, originaire de l'Inde, et qui doit son nom à sa forme allongée et à ses contours; le *C. amer* ou *Coloquinte* (*Voy.* ce mot). — On a étendu le nom de *Concombre* à diverses espèces de Courges et à plusieurs plantes du genre *Giclet*. *Voy.* ces mots.

CONCORDANCE. En Grammaire, on appelle ainsi l'accord des mots les uns avec les autres sous le rapport du genre, du nombre, de la personne (*Voy.* ACCORD). La *syntaxe de concordance* est la partie de la syntaxe qui traite de l'accord des mots; on l'oppose à la *syntaxe de dépendance*.

On appelle *Concordances de la Bible* des dictionnaires ou index qui renferment, par ordre alphabétique, tous les mots de la Bible, avec l'indication du livre et du chapitre, et la citation textuelle du passage où ils se trouvent. L'idée en est due à Hugues de Saint-Cher, premier cardinal de l'ordre de Saint-Dominique, mort en 1262 : il fit exécuter le premier ouvrage de ce genre par cinq cents moines de son abbaye. Les *Concordances* les plus estimées sont celles de Lucas de Bruges (Cologne, 1684, in-8), d'Er. Schmidt, de G. de Zamora, etc. M. Dutripon a publié en 1838 une nouvelle Concordance de la Bible (grand in-4 de 1,500 pages, à 3 col.).

CONCORDANT, nom donné, dans la Musique vocale, à celle des parties qui tient le milieu entre la taille et la basse, et qu'on appelle aussi *ténor*; — en Poésie, à des vers qui ont plusieurs mots communs, et qui cependant présentent un sens opposé; exemple :

Et { canis / lupus } in silva { venatur / nutritur } et omnia { servat. / vastat. }

Aujourd'hui, on ne trouve plus guère de vers concordants que dans les scènes d'opéra, où plusieurs personnages chantent ensemble; exemple :

Je m'abandonne à { mon ardeur. / ma fureur. }

CONCORDAT (de *concorde*), accord fait entre le pape et un souverain concernant les affaires religieuses. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Sous l'ancien régime, on appelait aussi *Concordat* une sorte de traité par lequel des officiers au service, afin de se procurer de l'avancement, assuraient une prime à celui qui, pourvu d'un grade supérieur, voulait quitter le service. Les concordats furent prohibés dès qu'on s'occupa de réprimer la vénalité des emplois.

Aujourd'hui, dans le Commerce, on nomme *Concordat* l'arrangement qu'un débiteur hors d'état de remplir ses obligations fait avec la masse de ses créanciers, et qui a pour objet de lui permettre de reprendre le cours de ses affaires. Tout traité par lequel les créanciers, abandonnant leurs droits antérieurs, consentent novation avec le failli, constitue un concordat. Ce qui concerne les concordats est réglé par le Code de Comm. (507-525) et par la loi du 26 juin 1856.

CONCOURS (du latin *concursus*, même signif.). Pendant longtemps, le mode des concours a été adopté en France pour la nomination aux chaires des Facultés de Droit et de Médecine, pour les titres d'agrégés près les Facultés des Lettres et des Sciences, ainsi que pour ceux d'agrégés dans l'Instruction secondaire. Le décret du 9 mars 1852 a remplacé le concours pour les chaires des Facultés par la nomination directe. — A l'Académie française et dans les quatre classes de l'Institut, chaque année on ouvre des concours pour des prix de poésie et d'éloquence. Il y a aussi, à l'école des Beaux-Arts, un concours entre les élèves de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de musique, pour le grand prix de Rome.

On appelle *Concours général* la lutte académique qui a lieu, chaque année, entre l'élite des élèves des lycées de Paris et de celui de Versailles, depuis les classes de rhétorique, de philosophie, de mathématiques, jusqu'à celle de troisième. Chaque lycée envoie 10 élèves par classe (12 quand il y a deux divisions). La distribution des prix a lieu vers la mi-août, dans la grande salle de la Sorbonne, sous la présidence du ministre et en présence du Conseil de l'instruction publique. — Le concours général a été fondé en 1746 par un legs de Legendre, chanoine honoraire de la métropole, pour les classes de rhé-

torique, de seconde et de troisième. Le concours fut successivement étendu à d'autres classes, en 1749 par le père Coffin, et en 1750 par le chanoine Collot. Interrompu en 1793, il fut rétabli en 1801, et s'ouvrit entre les écoles centrales; depuis 1805, il a lieu annuellement entre les lycées de Paris; en 1819, le collége de Versailles fut admis à concourir; Stanislas et Sainte-Barbe (Rollin) obtinrent la même faveur en 1822. La liste des lauréats est imprimée chaque année. M. Jarry de Mancy a publié, sous le titre de *Livre d'honneur*, un relevé des sujets nommés au Concours jusqu'en 1846. La plupart des compositions couronnées au *Concours général* ont été recueillies par les librairies classiques.

CONCRET (du latin *concretus*, mêlé, composé). En Philosophie, ce mot désigne un être, une idée envisagés avec tous leurs éléments réunis, substance et qualités; on l'oppose au mot *abstrait* (*Voy.* ABSTRACTION). — En Arithmétique, les nombres *concrets*, qu'on oppose aussi aux nombres *abstraits*, sont ceux qui sont accompagnés de la désignation de la qualité de leurs unités, tels que 20 hommes, 40 chevaux, etc. — En Chimie, on appelle *substances concrètes* celles qui ont une consistance plus ou moins solide, par opposition à celles de même nature qui sont fluides : ainsi, le camphre est une *huile volatile concrète*.

CONCRÉTION (du latin *concretio*, action de s'épaissir). En Géologie, on appelle ainsi des substances minérales qui se présentent sous forme de mamelons irréguliers, accolés les uns aux autres. Les stalactites, les stalagmites, l'albâtre oriental, certains dépôts formés par les eaux, quelques sables durcis et consolidés, peuvent être considérés comme de véritables *concrétions ;* enfin, les petites masses globuleuses et calcaires que l'on nomme *dragées de Tivoli* sont aussi des concrétions. — En Pathologie, *concrétion* est synonyme de *calcul* (*Voy.* ce mot). On donne le nom de *concrétions osseuses* ou *tophacées* aux ossifications accidentelles qui se forment à l'intérieur de quelques organes, notamment du foie.

CONCURRENCE. Ce mot est spécialement appliqué par les Économistes à la rivalité dans l'industrie et le commerce. On s'est partagé sur les avantages et les inconvénients de cette espèce de concurrence : pour les uns elle est une conséquence nécessaire et légitime de la liberté, la condition de tout progrès, le moyen le plus sûr de mettre un juste prix aux marchandises; les autres n'y voient qu'une lutte déplorable qui entraîne la ruine de la plupart de ceux qui s'y livrent; ils y trouvent la source de toutes les tromperies des commerçants, de toutes les falsifications de l'industrie. On a essayé de remédier aux inconvénients de la concurrence, soit en limitant le nombre des fabricants, comme cela avait lieu avant 1789 (*Voy.* JURANDES et MAÎTRISES), soit en fixant un *minimum* pour les marchandises, soit, enfin, en mettant entre les mains du gouvernement la direction de toute l'industrie (*Voy.* SOCIALISME); mais tous ces moyens oppresseurs ont été justement repoussés. C'est encore aujourd'hui, pour l'économiste et pour le législateur, le plus grand et le plus intéressant des problèmes de régler la concurrence sans nuire à la liberté légitime et aux vrais progrès de l'industrie.

CONCUSSION (du latin *concussio*, extorsion, concussion), exaction ou malversation commise par un fonctionnaire dans l'administration ou la manutention des deniers publics. Ce crime était fort commun à Rome, ce qui fit appeler cette ville, par Jugurtha, *ville vénale :* il y avait pourtant dans cette ville un tribunal permanent pour juger les faits de concussion.

En France, sous l'ancienne monarchie, les concussionnaires étaient punis très-sévèrement, même du dernier supplice; en outre, leurs biens étaient confisqués. — D'après l'article 174 du Code pénal : « Tous fonctionnaires, commis ou préposés, tous percepteurs des droits, taxes, contributions, deniers, revenus publics, qui se seront rendus coupables de concussion, seront punis, savoir : les fonctionnaires ou les officiers publics, de la peine de la réclusion, et leurs commis ou préposés d'un emprisonnement de deux ans au moins et de cinq ans au plus. Les coupables seront, de plus, condamnés à une amende dont le *maximum* sera le quart des restitutions et des dommages-intérêts, et le *minimum* le douzième. »

CONDAMNATION. On appelle *C. contradictoire* celle qui est prononcée après que les parties ont été entendues dans leurs moyens de défense; *C. par défaut*, celle qui est prononcée contre une partie qui ne s'est pas présentée : en matière criminelle, elle prend le nom de *C. par contumace*. On nomme *C. solidaire* celle qui s'exécute solidairement contre plusieurs condamnés; *C. par corps*, celle qui entraîne l'emprisonnement de la personne condamnée. — Sous le rapport des peines, on distingue : les *C. au grand criminel*, la réclusion, les travaux forcés, le bannissement, la dégradation civique, la déportation, la surveillance de la haute police, la peine de mort, auxquelles se joignaient naguère l'exposition, la confiscation, la mort civile; les *C. en police correct.*, qui sont l'amende, la confiscation, l'interdiction des droits civils ou civiques, l'emprisonnement, la surveillance de la police; les *C. en simple police*, l'amende, la confiscation et un court emprisonnement.

CONDENSATEUR ÉLECTRIQUE, appareil dans lequel on accumule de l'électricité dissimulée. Il est composé essentiellement de deux lames conductrices, séparées par une lame non conductrice. Le condensateur le plus usité est un électroscope à feuilles d'or, sur lequel on adapte deux plateaux métalliques, minces et bien dressés : le plateau supérieur est mobile, et s'enlève par un manche isolant; le plateau inférieur est fixé à la garniture de la cloche de l'électroscope; les deux plateaux sont enduits, à leur face de contact, d'un vernis de gomme laque. On emploie ce condensateur pour accumuler et faire ainsi connaître des sources d'électricité d'une très-faible tension : à cet effet, on met le plateau supérieur en communication avec cette source; puis on touche avec le doigt la partie métallique nue de l'autre plateau; l'électricité se *condense* ainsi dans le plateau supérieur, agit par influence sur l'autre plateau, chasse l'électricité de même nom à travers le corps de l'opérateur, et attire le fluide de nom contraire dans les parties les plus rapprochées du plateau inférieur; quand on enlève le plateau supérieur, le fluide de l'autre plateau, devenu libre, se répand dans toutes les parties inférieures de l'appareil, et produit dans les feuilles d'or de l'électroscope un écartement proportionné à son énergie. C'est à Volta que l'on doit l'invention de ce condensateur.

CONDENSATION (de *condenser*), rapprochement des molécules d'un corps, diminution de volume et augmentation de densité qu'un corps acquiert par l'accroissement de la pression ou l'abaissement de la température. Ces deux causes réunies ont donné le moyen de condenser tous les gaz, excepté l'oxygène, l'hydrogène et l'azote (*Voy.* GAZ). — La rosée, le givre, la pluie, les brouillards, les nuages, la neige, sont des phénomènes dus à la condensation des vapeurs de l'atmosphère. *Voy.* CONGÉLATION.

CONDIMENT, syn. d'*assaisonnement*. *Voy.* ce mot.

CONDITION. En Droit, on nomme ainsi tout événement futur et incertain duquel on fait dépendre une disposition ou une obligation : l'obligation est dite alors *conditionnelle* (Code civ., art. 1168). On distingue : *C. de droit* ou *légale*, celle que la loi impose et qui est toujours suppléée, quand même elle ne serait pas exprimée dans l'acte; *C. de fait*, celle qui a pour objet des faits exprimés dans l'acte; *C. expresse*, celle qui est exprimée dans l'acte ou dans la loi; *C. tacite*, celle qui n'est point exprimée dans l'acte, mais qui résulte de la nature du contrat ou

de la loi; *C. impossible*, celle qui est contraire aux lois de la nature physique; *C. potestative*, qui dépend uniquement du pouvoir de l'une ou de l'autre des parties; *C. résolutoire*, de l'existence de laquelle on fait dépendre la résolution d'un engagement; *C. suspensive*, événement futur à l'existence duquel on subordonne l'accomplissement d'une convention (art. 1170-71, etc.).

CONDITION DES SOIES. On appelle ainsi, dans le commerce des soies, un établissement public administré par les chambres de commerce, et dans lequel, au moyen d'une étuve disposée à cet effet, toutes les soies sont ramenées à un degré fixe et commun de siccité. Les soies se vendant au poids, et ce poids variant considérablement, suivant le degré d'humidité de la soie, la déclaration de leur état ou *condition* est une garantie nécessaire pour la sincérité des transactions entre le vendeur et l'acheteur. Les premières conditions ont été établies à Turin vers 1750. En France aujourd'hui, il en existe à Paris, à Lyon, Avignon, St-Étienne, Nîmes, Privas, Aubenas, Tournon, Cavaillon, etc.; la condition de Lyon a été établie par un décret du 23 germinal an XIII. Le droit exclusif de fonder ces établissements et de les administrer a été concédé aux Chambres de commerce par ordonnance de 1832 et décret de 1851.

CONDITIONNEL (dans les verbes). *Voy.* MODE.

CONDOR, *Sarcoramphus gryphus*, espèce d'oiseau de proie du genre Sarcoramphe et de la famille des Vautours, est appelé aussi *Vautour des Andes*. Le mâle a sur la tête une crête cartilagineuse, garnie de petites papilles mamelonnées, de couleur rouge violet ou violet presque noir. L'arrière de la tête et le cou, le dessous de la gorge, ainsi que le sabot, sont nus comme chez les Vautours, et de la couleur de la tête. Tout le plumage du corps, ainsi que la queue et une partie des ailes, sont d'un noir grisâtre; le reste est blanc. Les ailes du Condor ont jusqu'à 2 m. et demi d'envergure, et son corps a plus d'un mètre de long. Le condor est un des plus grands oiseaux de proie et celui dont le vol est le plus élevé. Il habite les plus hauts pics de la chaîne des Andes, près de la limite des neiges, et ne descend guère dans les vallées que pour y chercher sa proie. Il n'a pas d'autre aire que la surface nue des rochers.

CONDOTTIERI (du latin *conductus*, loué), nom sous lequel étaient connus, en Italie, les capitaines d'aventuriers qui, pendant le moyen âge, se mettaient à la solde des différents princes de cette contrée.

CONDUCTEUR. Dans l'administration des Ponts et chaussées, on appelle *conducteurs* des agents placés directement sous les ordres des ingénieurs et au-dessus des piqueurs, pour la surveillance des travaux des routes, des ponts, des canaux, etc. Pendant longtemps, ces fonctionnaires ont été exclus des rangs des ingénieurs; une loi du 30 nov. 1850 leur a conféré le droit d'entrer dans ce corps, en satisfaisant à certaines conditions d'aptitude. Tout ce qui les concerne est réglé par le décret du 13 oct. 1851, portant organisation du corps des Ponts et chaussées.

En Physique, *conducteur* se dit de tout corps qui transmet la chaleur ou le fluide électrique :

*Conducteurs calorifiques*. La *conductibilité* des corps pour la chaleur est plus ou moins rapide, suivant leur nature. On nomme *bons conducteurs* les corps qui se laissent pénétrer facilement par la chaleur, et qui prennent rapidement la température qu'ils doivent avoir : tels sont, en général, les métaux; *mauvais conducteurs*, ceux qui se laissent pénétrer moins facilement, et qui sont plus lents à se mettre en équilibre de température dans toutes leurs parties : l'eau, le verre, le soufre, le charbon, les pierres de différentes espèces, toutes les substances végétales et animales sont, en général, de mauvais conducteurs; les liquides et les gaz sont les plus mauvais conducteurs qu'on connaisse.

*Conducteurs électriques*. Il existe, comme pour la chaleur, de *bons* et de *mauvais conducteurs* du fluide électrique. Le sol est un assez bon conducteur. L'eau et la vapeur d'eau sont de bons conducteurs; il en est de même du corps humain : quand un homme est debout sur un mauvais conducteur, comme un gâteau de résine, il s'électrise dans toute son étendue; quand il touche au sol, il perd son électricité et la lui transmet. Les métaux sont les meilleurs conducteurs qu'on connaisse. L'air sec est un corps non conducteur; mais, dans l'air humide, l'électricité se dissipe promptement; le verre, le soufre, la résine, la soie, la gomme laque, sont de mauvais conducteurs. Les plus mauvais conducteurs deviennent assez bons lorsqu'on les humecte de quelque vapeur aqueuse : c'est pourquoi il faut chauffer les corps pour les sécher avant de les soumettre au frottement qui doit les électriser. Les corps mauvais conducteurs sont aussi appelés *corps isolants*, parce que les corps électrisés qui reposent sur eux sont véritablement isolés du sol, et conservent longtemps l'électricité qu'ils possèdent. — Les *conducteurs d'une pile* sont les deux fils métalliques qui puisent l'électricité aux deux pôles.

CONDUCTIBILITÉ, se dit, en Physique, de la propriété que possèdent les corps de transmettre la chaleur ou le fluide électrique. *Voy.* CONDUCTEUR.

CONDUIT. En Anatomie, ce mot est synonyme de *canal*; on connaît surtout les *C. auditifs*, qu'on distingue en *C. auditif externe* ou *articulaire*, commençant au fond de la conque de l'oreille, et aboutissant à la caisse du tympan, et *C. auditif interne* ou *labyrinthique*, creusé dans l'épaisseur du rocher; les *C. nourriciers*, qui transmettent dans l'intérieur des os les vaisseaux destinés à leur nutrition, etc.

CONDUPLIQUE (du latin *cum*, ensemble, et *duplicatus*, doublé), épithète donnée, en Botanique, aux feuilles qui, dans le bourgeon, sont pliées en double dans le sens de leur longueur, comme celles du tilleul, du rosier, du cerisier, etc. Les cotylédons sont dits *condupliqués* quand ils offrent la même disposition.

CONDYLE (en grec *condylos*, jointure, articulation), ancienne mesure linéaire de l'Asie et de l'Égypte, valant un peu plus de deux centimètres. — En Anatomie, on nomme ainsi les éminences des articulations qui sont arrondies dans un sens et aplaties dans l'autre, telles que celles de l'extrémité inférieure du fémur, de la mâchoire, etc.

CONDYLOME (du grec *condylos*, jointure), excroissance de chair molle, indolente, résultant de la végétation morbide du tissu cellulaire cutané, et qui se développe en diverses parties du corps.

CONDYLOPES (du grec *condylos*, articulation, et de *pous*, pied; c.-à-d. pieds à jointures), nom donné par Latreille à une division des Articulés comprenant les Crustacés, les Arachnides et les Insectes; animaux qui ont les pieds composés de plusieurs articles.

CONDYLURE (du grec *condylos*, articulation, et *oura*, queue), *Condylurus*, genre de Carnassiers insectivores, de la tribu des Talpiens de Blainville, a pour caractères : le corps trapu, le museau très-prolongé, garni de crêtes membraneuses disposées en étoile autour des narines; point d'oreilles externes; les yeux extrêmement petits; les pieds antérieurs courts, larges et robustes, à 5 doigts munis d'ongles, et propres à fouir, de même que ceux des taupes; les pieds postérieurs grêles, à 5 doigts; la queue de longueur médiocre. Ces animaux sont à peu près de la taille des taupes; ils en ont les formes et les habitudes. On les trouve dans l'Amérique du Nord.

CONE (de grec *cônos*), solide dont la base est un cercle et qui se termine par le haut en une pointe qu'on appelle *sommet*. On peut considérer le cône comme une pyramide dont la base serait un polygone régulier d'un nombre infini de côtés. La ligne droite menée du sommet d'un cône au centre de sa

base se nomme l'*axe;* la *hauteur* d'un cône est la perpendiculaire abaissée de son sommet sur le plan de sa base; on nomme *côté* du cône toute droite menée sur la surface convexe du sommet à la base. Le cône est *droit* lorsque l'axe est perpendiculaire à sa base; il est *oblique*, lorsque l'axe est incliné; dans le premier cas, il est engendré par la révolution d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit. On nomme *C. tronqué* une portion de cône dont on a retranché la partie supérieure, en le coupant par un plan parallèle à la base.—La surface convexe du cône droit est égale à la moitié du produit de la circonférence de sa base par le côté du cône. La surface convexe du cône tronqué est égale au produit de son côté par la demi-somme des circonférences des deux bases. Le volume du cône est égal au produit de sa base par le tiers de sa hauteur. Tout cône est le tiers d'un cylindre de même base et de même hauteur. — On nomme *C. semblables*, ceux dont les axes sont entre eux comme les diamètres de leurs bases; les volumes de deux cônes semblables sont dans le même rapport que les cubes de leurs hauteurs, ou que les cubes des diamètres de leurs bases.

CÔNE, *Conus*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Pectinibranches, famille des Buccinoïdes, est caractérisé par une coquille dont la spire, tout à fait plate ou peu saillante, forme la base d'un véritable cône dont la pointe est à l'extrémité opposée; l'ouverture étroite, rectiligne ou à peu près, s'étend d'un bout à l'autre, sans renflements ni plis. Tous les Cônes sont recouverts d'un épiderme membraneux, qui, lorsqu'il est desséché, s'enlève par couches longitudinales. On en connaît près de 200 espèces, habitant toutes les mers: le *C. drap d'or*, d'un beau jaune doré, avec des lignes ondulées de brun et de taches blanches triangulaires; le *C. amiral* ou *C. cedo-nulli*, l'*Ecorce de citron*, l'*Ecorce d'orange*, etc.

En Botanique, on appelle *cônes*, à cause de leur forme conique, les chatons qui supportent les fleurs femelles des végétaux *conifères*. Ces cônes, que l'on a aussi nommés *strobiles*, sont composés d'écailles persistantes, ordinairement disposées en cône. C'est à l'aisselle de ces écailles que sont les fleurs et plus tard les fruits. Telle est la *pigne* ou pomme de pin.

CONFARRÉATION (de *cum*, avec, et *far*, blé ou farine), une des trois formes de mariage usitées chez les Romains, était ainsi nommée parce qu'elle consistait dans l'offrande d'un gâteau de froment apporté par la nouvelle épouse. *Voy.* MARIAGE.

CONFECTION (du latin *cum*, ensemble, et *facere*, faire). Dans l'Industrie, ce mot s'applique particulièrement à la fabrication en grand de certains objets (*Voy.* CONFECTIONNEUR). — En Pharmacie, il est synonyme d'*électuaire* et d'*opiat :* il ne s'applique guère qu'à des électuaires très-composés et inusités aujourd'hui.

CONFECTIONNEUR, industriel qui fait l'entreprise des divers ouvrages de couture (lingerie, vêtements, etc.) ou d'objets de fourniment, nécessaires pour les troupes, les hôpitaux, les fabricants en gros.

CONFÉDÉRATION (du latin *cum*, ensemble, et *fœdus*, traité, alliance), réunion de plusieurs États souverains liés entre eux par un pacte commun pour toutes les mesures d'intérêt général, mais conservant du reste leur indépendance propre pour tout ce qui regarde leur gouvernement intérieur : tels sont, en Europe, la *Confédération germanique*, la *C. helvétique;* en Amérique, les *Etats-Unis*, etc. (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*)

Ce mot se disait autrefois en Pologne des associations que faisaient les nobles et les grands, sans l'aveu du roi, et souvent contre ses vues, pour maintenir la constitution de la république : la *Confédération de Bar* est célèbre dans l'histoire de Pologne.

CONFÉRENCE. On nomme ainsi toute réunion politique, religieuse ou scientifique, destinée à terminer une affaire en litige ou à discuter une question. Telles sont les *Conférences diplomatiques* entre les ministres plénipotentiaires, pour préparer un traité de paix, d'alliance ou de commerce; les *Conférences religieuses* qui ont lieu entre les ministres de diverses religions pour amener un rapprochement (comme le *Colloque de Poissy*), ou entre les ministres d'un même culte pour traiter de questions religieuses, notamment les *Confér. cantonales*, établies depuis plusieurs siècles en divers diocèses de France; telles sont encore dans les diverses Facultés les réunions entre docteurs ou étudiants, comme autrefois, dans la Faculté de théologie, les *C. de la Sorbonne* et celles *de Saint-Sulpice*, et aujourd'hui, au Palais, la *C. des avocats*, réunion des avocats stagiaires, sous la présidence du bâtonnier de l'ordre, pour s'exercer aux luttes du barreau.—Les professeurs qui font des cours à l'École normale portent le nom de *Maîtres de conférences.* — On donne aussi le nom de *Conférences* à une explication du dogme catholique faite en chaire par un prédicateur, telles que celles de l'abbé Frayssinous à Saint-Sulpice au commencement de ce siècle; et de nos jours, celles des PP. Lacordaire et Ravignan à Notre-Dame.

Dans certaines cours, notamment en Allemagne, on nomme *Conférences*, une sorte de conseil privé où se traitent les affaires politiques les plus importantes : les membres de ce conseil sont appelés *Ministres des conférences.*

En Théologie et en Droit, on appelle *Conférences* ou *Collations* certains ouvrages dans lesquels on a rapproché différents textes sur les mêmes sujets.

CONFERVES ou CONFERVÉES (de *conferruminare*, souder, parce que, au dire de Pline, on attribuait aux conferves la propriété de souder les os fracturés), tribu de la famille des Algues, section des Zoospermées, est caractérisée par des filaments tubuleux, cylindriques, vitrés, simples ou rameux, articulés; la fructification consiste en des gemmes intérieures, tout à fait nues, non capsulaires. Les Conferves habitent les eaux douces ou salées, la surface des bois pourris et des murs humides. La sécheresse les détruit. Le genre *Conferve*, type de la tribu des Confervées, ne compte pas moins de 150 espèces. Quelques-unes, telles que la *Conferva rivularis*, multiplient de telle sorte qu'elles remplissent rapidement les ruisseaux. Un autre genre, le *Batrachosperme*, vulgairement *Frai de grenouille*, renferme des plantes gélatineuses, dont la surface est tellement onctueuse et glissante, que ces plantes, lorsqu'on veut les saisir, échappent des mains, comme le frai des Grenouilles.

CONFESSEUR (de *confiteri*, avouer). On nommait ainsi dans la primitive Église le chrétien qui professait publiquement sa foi, et qui était disposé à souffrir et à mourir pour elle; on confond souvent *confesseur* et *martyr*, quoique l'on pût cependant confesser sa foi sans subir le martyre.—Aujourd'hui, ce mot désigne les prêtres qui ont le pouvoir d'entendre la confession et de donner l'absolution.

CONFESSION. La confession a été instituée par Jésus-Christ, qui donna en ces mots à ses disciples le pouvoir de remettre les péchés : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. » Év. selon S. Jean, ch. 20, ℣ 22. Le concile de Latran, tenu en 1215, fait aux fidèles une obligation de se confesser au moins une fois l'an. Les lois canoniques commandent aux prêtres le secret de la confession sous peine d'une pénitence perpétuelle. La loi du secret ne lie pas seulement le confesseur par rapport aux vivants, mais aussi à l'égard des morts. Les Calvinistes et la plupart des sectes réformées rejettent la confession. — Autrefois on prescrivait dans certains cas la confession publique : Nectaire, évêque de Constantinople, donna l'exemple de l'abolir, au IVe siècle. — Après la révocation de l'édit de Nantes, on exigea des nouveaux convertis des *billets de confession* sous

peine des galères perpétuelles et de la confiscation des biens. Aujourd'hui les billets de confession ne sont exigés que pour le mariage religieux.

*Confession* veut dire aussi profession de foi : on connaît surtout la *C. d'Augsbourg*, que firent les Protestants dans la diète d'Augsbourg en 1530, et la *C. d'Emden*, faite en 1562 par les Belges réformés.

CONFIRMATION (du latin *confirmare*, fortifier), l'un des sept sacrements de l'Église, est comme le complément du baptême. Elle nous donne le Saint-Esprit, avec l'abondance de ses dons, et nous rend parfaits chrétiens. Ce sacrement ne peut être conféré qu'une fois. Il faut pour le recevoir être en état de grâce. L'évêque seul a droit de confirmer : pour administrer ce sacrement, il impose les mains et récite en même temps une invocation au Saint-Esprit; il trempe ensuite le pouce de la main droite dans le saint chrême et en fait un signe de croix sur le front du confirmé, en disant : *Je vous marque du signe de la croix et je vous confirme du chrême du salut*, puis il lui donne un léger soufflet sur la joue, en disant : *La paix soit avec vous*. Souvent le confirmé reçoit un nouveau nom à la confirmation. Pendant longtemps, la confirmation se conférait immédiatement après le baptême : ce qui se fait encore auj. en Orient. — Dans les Communions évangéliques, la confirmation n'est que le renouvellement des vœux du baptême et n'est pas envisagée comme un sacrement.

En Rhétorique, la *confirmation* est la partie du discours où l'orateur expose ses preuves. Il y a deux choses à considérer dans la confirmation : le *choix des preuves*, qui consiste à écarter les preuves faibles, fausses ou contradictoires pour ne conserver que celles qui sont puissantes et solides, et l'*arrangement des preuves*, qui dépend toujours de la nature de la cause ou des circonstances du moment. Les rhéteurs ont appelé *ordre homérique* une disposition des preuves telle, qu'on met au commencement et à la fin les moyens les plus concluants, en glissant au milieu ceux dont on se défie; ils la nomment ainsi sans doute parce que Nestor, dans l'*Iliade* (IV, 297), range ses soldats en bataille d'après un système analogue.

CONFISCATION, action d'adjuger des biens au *fisc* pour cause de crime, de contravention ou de délit. Chez les Romains, la confiscation, inusitée dans les premiers temps de la république, devint d'une application générale à partir de Sylla; elle dégénéra, sous les empereurs, en un instrument de pillage et de tyrannie. Tibère acquit une immense fortune par les confiscations, et après lui Caligula et Néron firent périr les hommes les plus vertueux pour s'emparer de leurs biens. Au moyen âge, la confiscation était reçue chez presque toutes les nations de l'Europe. La confiscation *générale* pour crime, en usage dans l'ancienne monarchie française, fut abolie en 1790; rétablie en 1792 et admise par le Code pénal de 1810 pour les crimes d'attentat à la sûreté de l'État et de fausse monnaie, elle a été abolie par la Charte de 1814. Néanmoins, il existe encore une confiscation *spéciale*, pour cause de contravention en matière d'impôt ou de police : elle porte alors sur le corps du délit, ou sur les choses qui étaient destinées à commettre le délit (Code pénal, art. 11, 470, 477, 481).

CONFISEUR (de *confire*), celui qui fabrique et qui vend des *confitures*, des conserves, des dragées et toute espèce de sucreries. On distingue les *Confitures liquides*, ou fruits confits dans un sirop liquide, telles que confitures de groseilles, de cerises, de pommes, de coing, etc.; les *C. sèches*, qui comprennent les fruits entiers confits au sucre, les marmelades, pâtes à demi solides faites avec les pulpes de fruits succulents, les gelées, les pâtes de fruits, tels que abricots, pommes, coings, etc. — Les confiseurs colorent leurs sucreries en *rouge*, avec le carmin, la cochenille, la laque carminée, et celle du Brésil; en *bleu*, avec le bleu de Prusse et l'indigo; en *jaune*, avec le quercitron, le safran, le fustet, les graines d'Avignon et de Perse. Le choix des matières colorantes a une grande importance : celles qui sont empruntées au règne minéral offrent de graves inconvénients; aussi plusieurs sont-elles sévèrement interdites. On trouve un *Manuel du Limonadier et du Confiseur* dans la collection Roret.

CONFITURES. *Voy.* CONFISEUR.

CONFLIT (du latin *conflictus*, lutte). Il y a *conflit*, soit lorsque deux autorités s'attribuent la connaissance d'une même affaire, soit lorsque, au contraire, deux autorités se déclarent également incompétentes pour connaître d'une affaire : dans le premier cas, le conflit est *positif*; dans le second, *négatif*. — Le conflit, soit positif, soit négatif, prend le nom de *conflit de juridiction* quand la difficulté naît des prétentions ou du refus d'autorités de même ordre, soit judiciaire, soit administratif; on l'appelle *conflit d'attribution* si la difficulté s'élève entre deux autorités d'ordres différents, par exemple de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire. — Les *conflits de juridiction* sont jugés par l'autorité immédiatement supérieure aux autorités entre lesquelles a lieu la contestation : ainsi, les conflits entre deux tribunaux de 1re instance sont portés devant la cour d'appel; ceux qui s'élèveraient entre deux cours d'appel, devant la cour de cassation. — Les conflits d'attribution sont le plus souvent jugés par le conseil d'État. Tout ce qui regarde les conflits avait été réglé par une ordonnance du 1er juin 1828. La Constitution de 1848 créa (art. 89) un tribunal mixte composé de membres de la cour de cassation et de conseillers d'État pour juger des conflits d'attribution. Cette institution n'a pas été conservée par la Constitution de janvier 1852.

CONFLUENT (du latin *cum*, ensemble, et *fluere*, couler). En Anatomie, on nomme *confluent des sinus de la dure-mère*, ou *pressoir d'Hérophile*, une cavité lisse, polie, irrégulière, située au-devant de la protubérance occipitale interne, et formée par la réunion des trois grands replis de la dure-mère.

En Médecine, on nomme *variole confluente* celle dont les pustules sont si abondantes qu'elles se confondent : on l'oppose à *variole discrète*.

En Botanique, les anthères sont *confluentes* quand les deux lobes paraissent n'en former qu'un seul; les cotylédons sont *confluents* lorsque, étant sessiles, ils se confondent par leur base.

CONFRÉRIE, société de personnes pieuses et libres, établie dans quelques églises pour se livrer en commun à des exercices de piété, comme pour honorer particulièrement un mystère ou un saint; il y a des confréries de dévotion (*C. du St-Sacrement, de la Ste-Vierge, de la Croix*), des confréries de charité, de pénitents, etc. Plusieurs sont établies par des bulles de papes qui leur accordent des indulgences. — On appelle *archiconfrérie* certaines confréries, établies pour la plupart à Rome, auxquelles d'autres confréries se sont affiliées : telles sont la *C. du Gonfalon* (pour la rédemption des captifs), celles du *Saint-Crucifix, des Agonisants*. — En 1836, il a été établi à Paris, à Notre-Dame-des-Victoires, une *archiconfrérie*, sous le titre de *C. du Très-saint et immaculé Cœur de Marie*.

*Confrérie de la Passion*, association célèbre formée originairement de pèlerins, qui représentaient le mystère de la Passion; elle se transforma bientôt en une troupe de comédiens : patentée par Charles VI, elle fut interdite en 1541 par le parlement, à cause des abus auxquels elle avait donné lieu.

CONFRONTATION (du latin *cum*, avec, et *frons*, front), formalité de Procédure criminelle par laquelle on met le témoin en présence de l'accusé, pour qu'il ait à déclarer s'il le reconnaît. Outre

cette confrontation, qu'on appelle *réelle*, on employait autrefois la *C. littérale* ou *figurative*, dans laquelle on se bornait à lire devant l'accusé la déposition du témoin absent ou décédé, pour figurer la confrontation. Le Code d'Instruction criminelle (articles 317-19) règle la manière dont la confrontation doit se faire.

CONFUSION. D'après l'article 1300 du Code civil, lorsque les qualités de créancier et de débiteur se réunissent dans la même personne, il se fait une confusion de droits qui éteint la créance. Ainsi, par exemple, je suis débiteur ou créancier de Paul, je deviens son héritier : il y a *confusion*, et, par conséquent, extinction de mon obligation.

CONGE, *Congium*, mesure de capacité pour les liquides dont se servaient les Romains et les Juifs : elle valait 3 litres, 2 décilit. — C'est, aujourd'hui, le nom d'un vase de bois ou de métal dont on se sert dans les mines pour mesurer le minerai.

CONGÉ (du latin barbare *congeare*, congédier, renvoyer). Dans le Service militaire, on nomme ainsi soit des permissions d'absence temporaire (*C. de semestre*, *de convalescence*, etc.), soit des autorisations définitives de départ (*C. de libération*, *C. de réforme*, etc.). — Dans l'Instruction publique, un *congé* est la permission accordée aux écoliers d'interrompre leurs études : dans les établissements de l'État, le nombre des congés est fixé par les règlements; les chefs de ces établissements ne peuvent en accorder d'eux-mêmes. — En matière de Contributions indirectes, on nomme *congé* la permission que donne la régie de transporter du vin, de la bière, du cidre ou toute autre liqueur, d'un lieu dans un autre.—En termes de Marine, ce mot se dit de l'espèce de passe-port que le patron d'un vaisseau est obligé de prendre quand il veut sortir du port et mettre en mer, sous peine d'être réputé corsaire.

En matière de Louage, on appelle *congé* la déclaration que l'une des parties fait à l'autre qu'elle entend mettre fin, pour une époque déterminée, à la jouissance antérieurement convenue. Elle peut être écrite ou verbale; si le congé n'est pas accepté, il faut recourir au ministère d'un huissier.

En Architecture, on nomme *congé* une espèce de moulure employée dans les meubles et les bâtiments, et qui joint le fût de la colonne à ses deux ceintures.

CONGÉ-DÉFAUT. *Voy.* DÉFAUT.

CONGÉABLE (de *congé*), se disait autrefois, en Jurisprudence, d'un domaine dans lequel le seigneur pouvait toujours rentrer, et d'où il pouvait *congédier* celui qui l'occupait. Il se dit encore aujourd'hui d'un domaine affermé pour un temps indéfini, mais dont le propriétaire peut toujours reprendre la jouissance en remboursant les dépenses faites pour l'améliorer.

CONGELATION (du latin *gelare*, geler), passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide, par l'effet de la soustraction d'une partie du calorique latent. L'eau commence à se congeler à la température de zéro du thermomètre centigr. Le mercure se congèle à — 40 degrés centigr. Les liquides alcooliques se congèlent plus difficilement (*Voy.* GLACE et RÉFRIGÉRANTS).

On nomme aussi *congélation* les phénomènes morbides déterminés par l'application du froid aux surfaces vivantes. Lorsque le froid agit à la fois sur toutes les parties du corps, il en résulte un engourdissement qui ressemble au sommeil, et qui est bientôt suivi de l'apoplexie ou de l'asphyxie. Lorsque le froid agit seulement sur certaines parties, notamment sur les extrémités, telles que le nez, les pieds, les mains, les oreilles, ces parties deviennent d'abord rouges ou bleues, puis marbrées de taches livides, sèches, dures et semblables à de la corne. Ces congélations partielles se guérissent ordinairement au moyen de frictions avec de la neige ou de la glace pilée. Si l'on approchait du feu les parties gelées, on s'exposerait à les faire tomber en gangrène.

CONGÉNÈRE (du latin *cum*, avec, ensemble, et *genus*, genre), qui est de même genre ou de même espèce. En Anatomie, on appelle *muscles congénères* ceux qui concourent à produire le même effet; on les nomme ainsi par opposition aux *muscles antagonistes*, qui agissent en sens contraire.

CONGÉNIAL ou CONGÉNITAL (du latin *cum*, avec, et *genitus*, engendré). On appelle *maladies* ou *affections congéniales* celles qui dépendent de l'organisation primitive de l'individu, et qui existent en principe au moment de sa naissance.

CONGESTION (du latin *congerere*, amasser, accumuler). On appelle ainsi tout afflux du sang dans les vaisseaux d'un organe, d'ailleurs sain, par suite de l'exagération de la force impulsive du centre circulatoire. Le cerveau, le poumon, la rate, le foie, sont les organes qui éprouvent le plus souvent les effets de la congestion. Le remède principal de la congestion est la saignée. *Voy.* APOPLEXIE et ABCÈS.

CONGIAIRE (de *conge*), gratification faite par les empereurs au peuple romain. Elle consistait, dans l'origine, en un *conge* de vin ou d'huile, et elle conserva le même nom dans la suite, quoiqu'on donnât beaucoup plus d'un conge, et souvent même de l'argent au lieu de dons en nature.

CONGLOBÉ (du latin *cum*, ensemble, et *globus*, globe), qui est assemblé en rond. En Anatomie, on a appelé *glandes conglobées* les glandes ou ganglions lymphatiques, à cause de leur forme. — En Botanique, on appelle *feuilles* ou *fleurs conglobées* les feuilles ou fleurs assemblées en boule. Ce mot est quelquefois synonyme de *Composées*.

CONGLOMÉRATS (de *conglomeratus*, réuni en peloton), nom donné, en Géologie et en Minéralogie, à différentes espèces de roches composées de fragments qui se trouvent liés entre eux par un ciment plus ou moins dur, plus ou moins grossier. *Voy.* ROCHES et GRÈS.

CONGRE, *Conger*, poisson du genre Murène et la famille des Anguilliformes, a pour caractères : ouïes ouvertes de chaque côté sous la nageoire pectorale, mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure, corps arrondi. Le *C. commun*, ou *Anguille de mer* (*Murœna Conger*), long de 1 à 3 m. et très-vorace, est très-commun sur nos marchés : sa chair, blanche et fade, est peu estimée. *Voy.* ANGUILLE.

CONGRÉGATION (de *congregare*, assembler), nom donné en général à toute association religieuse, se dit proprement de prêtres séculiers qui vivent sous l'empire de statuts approuvés par l'autorité ecclésiastique et qui s'emploient le plus souvent à l'éducation et aux missions : tels sont les Oratoriens, les Doctrinaires, les Lazaristes, les Sulpiciens, les Pères de la Miséricorde, les Eudistes, les Maristes. — Les Congrégations ne peuvent s'établir en France qu'avec l'autorisation de l'État, qui vise et approuve leurs statuts. Ces établissements sont régis par les décrets des 18 févr. 1809, 26 déc. 1810, par les lois des 2 janv. 1817, 24 mai 1825, et par le décret du 3 janv. 1852.

A Rome, on donne le nom de *Congrégations* à des commissions permanentes composées de cardinaux et de prélats : telles sont la *C. du Saint-Office* ou *du Dogme*, instituée par Paul III pour connaître des hérésies; la *C. de l'Index*, chargée d'examiner les livres sous le rapport de la foi et de les permettre ou de les défendre; la *C. des Rites*, qui s'occupe de tout ce qui regarde le culte; celle de la *Propagande*, etc.

CONGRÈS (du latin *congressus*, réunion, assemblage), réunion des diplomates de plusieurs États pour concilier les prétentions opposées de diverses puissances. Pour l'énumération des plus célèbres de ces congrès, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Congrès scientifique*, réunion libre de savants qui s'assemblent à certaines époques et dans des localités déterminées à l'avance, pour conférer sur l'état et les progrès des sciences, et se communiquer leurs travaux. La Suisse et l'Allemagne ont donné

le premier exemple des réunions de ce genre. En France, le premier congrès fut celui de Caen, fondé en 1834 par M. de Caumont; il fut suivi de ceux de Poitiers, de Douai, de Blois, de Metz, de Clermont, du Mans, de Besançon, de Lyon, de Strasbourg, d'Angers, de Nîmes, de Reims, de Marseille, etc.

Outre les congrès scientifiques, on a vu naître successivement en France le *C. archéologique pour la conservation des monuments* (1834), le *C. central d'agriculture* (1844), le *C. des vignerons et des producteurs de cidre* (1842), le *C. historique européen* (1845), le *C. de la Paix* (1848), etc.

CONGRUENCE (du latin *congruus*, qui s'accorde), relation de deux nombres inégaux, dont la différence est multiple d'un nombre entier. Les nombres comparés se nomment *congrus*, et le nombre entier qui divise exactement leur différence s'appelle le *module*. Ainsi, 11 et 21 sont congrus par rapport au module 5, parce que la différence 21 moins 11, ou 10, est un multiple de 5; ils sont, au contraire, *incongrus* par rapport à un autre module, par ex. 7. Chacun des nombres comparés prend le nom de *résidu* par rapport à l'autre, lorsque ces nombres sont congrus, et de *non-résidu* dans le cas contraire : par exemple, 11 est résidu de 21 par rapport au module 5, et il est non-résidu par rapport au module 7. Le signe de la congruence se compose de trois traits horizontaux $\equiv$; ainsi $A \equiv B$ signifie que A est congruent avec B. On doit à M. Gauss l'introduction, fort récente, dans la science des nombres de l'idée des congruences.

CONGRUISME (de *congruere*, s'accorder, coïncider), système sur l'efficacité de la grâce imaginé par Suarez, Vasquez et quelques autres pour rectifier celui de Molina, fut conçu dans le but de faire *accorder* la liberté de l'homme et la volonté de Dieu; accord qu'ils nommaient *congruité*.

CONICINE, dite aussi *conéine* ou *cicutine*, alcali organique auquel la Ciguë (*Conium maculatum*) doit ses propriétés vénéneuses. Il est huileux et renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'azote dans les rapports de $C^{16}H^{15}N$. Il a été découvert par Gieseke en 1826; Geiger l'obtint en 1831 pour la première fois à l'état de pureté. M. Ortigosa en fit la première analyse exacte en 1842.

CONIFÈRES (du latin *conus*, cône, et *fero*, porter), famille de plantes Dicotylédonées, à fleurs diclines, dépourvues de périanthes. Les fleurs mâles sont ordinairement en chaton; les fleurs femelles, solitaires, réunies en globule ou disposées en cône; les tiges sont ligneuses; le fruit, disposé en cône dans la plupart des genres; les feuilles, en général persistantes et linéaires. La famille des Conifères est une des plus importantes et des plus utiles de notre hémisphère; elle se compose en grande partie d'arbres verts et résineux, formant d'immenses forêts dans les contrées du Nord de l'Europe et de l'Amérique, ainsi que sur les hautes montagnes; tels sont: le pin, le sapin, le cèdre, le genévrier, le cyprès, le thuya, l'if, etc. Quelques espèces, comme le mélèze, le cyprès chauve et le ginkgo perdent les feuilles pendant la saison froide. — Cette famille se subdivise en 3 tribus : les *Taxinées*, les *Cupressinées* et les *Abiétinées*. *Voy.* ces mots.

CONIQUE, qui a rapport au cône, qui est en forme de cône. — Les *sections coniques* sont des lignes courbes que donnent les sections d'un cône par un plan. Il y en a de quatre espèces : le cercle, l'ellipse, la parabole et l'hyperbole.

CONIROSTRES (de *conus*, cône, et *rostrum*, bec), famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, créée par Cuvier pour tous les oiseaux qui ont le bec conique et sans échancrure. Elle renferme les *Alouettes*, les *Mésanges*, les *Moineaux* ou *Fringillés*, les *Étourneaux*, les *Pique-bœuf*, les *Sittèles*, les *Corbeaux*, les *Paradisiers*, et les *Rolliers*.

CONIUM, nom latin de la Ciguë. *Voy.* ce mot.

CONIVALVES (de *conus*, cône, et *valvæ*, valves), nom sous lequel Cuvier avait désigné les coquilles en cône élargi (Patelles, Cabochons, Fissurelles), rangées aujourd'hui parmi les *Scutibranches*.

CONJOINT (du latin *conjunctus*, même signification), nom donné, en Botanique, aux organes de même nature qui sont soudés ensemble. On nomme *feuilles conjointes*, les feuilles opposées ou verticillées qui sont soudées entre elles par leur partie inférieure, comme dans le chardon et le chèvrefeuille. Il y a, dans le houblon, des *stipules conjointes*; dans la vigne, des *pétales conjoints*, et dans les synanthérées et les malvacées, des *étamines conjointes*.

En Arithmétique, on nomme *règle conjointe*, une opération qui a pour but de déterminer le rapport de deux nombres, dont les rapports avec d'autres nombres sont connus. On veut savoir, par exemple, combien 50 mètres valent d'yards (mesure anglaise), sachant que 13 décimètres valent 4 pieds français, et que 27 yards valent 76 de ces pieds. D'après la règle conjointe, on dispose ces données sur deux séries verticales, en équations successives, en appelant $x$ l'inconnue, de cette manière :

$$\begin{array}{rll} x & \text{yards} & = 50 \text{ mètres.} \\ 1,3 & \text{mètres} & = 4 \text{ pieds.} \\ 76 & \text{pieds} & = 27 \text{ yards.} \end{array}$$

Évidemment, le produit des 3 premiers termes est égal au produit des 3 termes de droite. Donc on a : $x \times 1,3 \times 76 = 50 \times 4 \times 27$ ou $x \times 98,8 = 5400$; donc en divisant des deux côtés par 98,8, il vient $x = 54,66$; c.-à-d. que 50 m. valent 54,66 yards ou sensiblement 54 2/3 yards. — Les opérations de la règle conjointe, connues dans le commerce sous le nom d'*arbitrage* (*Voy.* ce mot), sont d'un emploi fréquent toutes les fois qu'on veut convertir les unes dans les autres, des monnaies ou des mesures d'après des rapports donnés.

CONJONCTIF (de *conjungere*, unir). *Pronom conjonctif. Voy.* PRONOM. — *Locution conjonctive. Voy.* CONJONCTION. — *Mode conjonctif. Voy.* SUBJONCTIF.

CONJONCTION (du latin *conjungere*, unir). En Grammaire, c'est une partie du discours dont la fonction est d'établir un rapport entre deux jugements énoncés, entre deux propositions. On distingue: *C. copulatives*, qui servent à rassembler deux noms ou deux verbes sous une même affirmation ou sous une même négation : *et*, *aussi*, *ni*, etc.; *C. alternatives*, qui marquent une alternative ou qui établissent une distinction : *ou*, *soit*, *soit que*; *C. adversatives*, qui lient deux propositions en marquant opposition dans la seconde à l'égard de la première : *mais*, *cependant*, *bien que*; *C. restrictives*, qui restreignent, de quelque manière que ce soit, une idée ou une proposition : *sinon*, *quoique*, *à moins que*; *C. conditionnelles*, qui lient deux propositions par une supposition ou marquent une condition : *si*, *pourvu que*, etc. Toutes peuvent être ramenées à deux classes, les *C. copulatives* ou *coordinatives*, établissant entre les propositions un simple rapport de coexistence, et les *C. subjonctives*, marquant une subordination de l'une à l'autre. — Les conjonctions sont, en outre, *simples* ou *composées* : *simples*, quand elles sont exprimées en un seul mot : *et*, *que*, *si*; *composées*, quand elles sont formées de plusieurs mots : *pourvu que*, *attendu que*, etc.

En Astronomie, on appelle *conjonction*, la rencontre de deux astres au même point du zodiaque, sur la ligne qui *joint* le centre du soleil à celui de la terre. La conjonction est dite *vraie*, lorsque les deux astres ont une même latitude et une même longitude; *apparente*, lorsqu'ayant la même longitude ils diffèrent par la latitude. On divise aussi les conjonctions en *héliocentriques* (du grec *hélios*, soleil, et *centron*, centre), ou conjonctions qu'on observerait si l'on était dans le soleil, et en *géocentriques* (du gr.

*gè*, terre), ou conjonctions vues de la terre. Les conjonctions géocentriques des planètes sont *inférieures* ou *supérieures*, selon que les planètes sont entre la terre et le soleil, ou que le soleil est entre la terre et les planètes. Les *grandes conjonctions* sont celles où plusieurs planètes sont vues, sinon au même point du zodiaque, du moins très-près l'une de l'autre. La lune se trouve tous les mois en conjonction avec le soleil : c'est ce qu'on nomme la *nouvelle lune*. Lorsque la conjonction est parfaite, c.-à-d. lorsqu'elle a lieu dans les nœuds de l'écliptique, ou très-près de ces nœuds, il y a éclipse de soleil, parce que la terre, la lune et le soleil se trouvent alors sur une même ligne droite ; par la même raison il y a éclipse de lune, lorsque la conjonction se trouve près de nœuds, au moment de l'opposition, c.-à-d. au temps de la pleine lune. Les conjonctions et les oppositions de la lune portent le nom de *syzygies*. — Les conjonctions jouaient un grand rôle dans les horoscopes, d'après lesquels les astrologues prétendaient découvrir l'avenir.

CONJONCTIVE, membrane muqueuse ainsi appelée parce qu'elle joint le globe de l'œil aux paupières, en tapissant d'une part la surface interne de ces voiles membraneux, et de l'autre le globe de l'œil jusqu'à la circonférence de la cornée transparente. La conjonctive se continue avec la membrane pituitaire par les points lacrymaux.

CONJUGAISON (du latin *cum*, avec, et *jugum*, joug), nom donné, en Grammaire, à l'ensemble des formes que le verbe peut revêtir dans une langue; ces formes sont au nombre de 4 : le *mode*, le *temps*, le *nombre*, la *personne*. *Voy.* ces mots et VERBE.

En Anatomie, on appelle *Conjugaison des nerfs*, la conjonction de certaines paires des nerfs; *Trous de conjugaison*, des ouvertures situées sur les côtés de la colonne vertébrale, qui donnent passage aux nerfs de la moelle épinière et à certains vaisseaux.

CONJUGUÉ (du latin *conjugatus*, réuni, accompli), nom donné, en Botanique : 1° aux feuilles composées dont les folioles sont disposées par paires des deux côtés du pétiole, comme dans le sainfoin; la feuille conjuguée est dite *unijuguée*, *bijuguée*, *trijuguée*, *multijuguée*, etc., selon qu'elle offre une, deux, trois ou un plus grand nombre de paires au pétiole; 2° à une tribu d'Algues d'eau douce, appelées aussi *Zygnémées* ou *Synsporées*, remarquable par l'accouplement qui s'opère entre les articles de deux de leurs filaments rapprochés parallèlement, et qui, au point de leur réunion, forment une spore.

En Géométrie, on appelle *Diamètres conjugués* deux diamètres d'une courbe, quand l'un est toujours parallèle aux cordes que l'autre divise en deux parties égales; *Hyperbole conjuguée*, l'hyperbole décrite dans l'angle vide des asymptotes d'une autre hyperbole, et ayant les mêmes asymptotes que cette dernière; *Ovale conjugué*, un ovale complétement séparé et isolé des branches d'une seconde courbe principale, située dans le même plan, et donnée dans la même équation ; *Axe conjugué*, le petit axe ou le plus petit des deux diamètres de l'ellipse.

*Foyers conjugués*, terme de physique. *Voy.* FOYER.

*Pierres conjuguées*, pierres gravées où les têtes sont représentées sur le même profil.

CONJURATION (de *cum*, ensemble, et *juro*, jurer; s'engager par serment), complot formé entre plusieurs personnes dans le but d'opérer une révolution dans l'État. La *conjuration* ne diffère que par une faible nuance de la *conspiration* : la 1re paraît plutôt s'attaquer aux choses, et la 2e aux personnes. Pour les conjurations célèbres, *Voy.* CONSPIRATION.

*Conjuration* se dit aussi des paroles, des cérémonies par lesquelles de soi-disant magiciens prétendent, en vertu d'un pacte fait avec le diable, *conjurer* les démons, la peste, l'orage, évoquer les mauvais esprits; ils se servent à cet effet d'une baguette, tracent des cercles autour des objets sur lesquels ils veulent opérer, se servent de mots et de caractères cabalistiques, etc. — *Conjuration* se dit aussi pour *exorcisme*. *Voy.* ce mot.

CONNAISSANCE, vue de l'esprit. *Voy.* IDÉE.

CONNAISSANCE DES TEMPS, ouvrage sous forme de calendrier astronomique, à l'usage des astronomes, marins, ingénieurs, etc., contient les positions du soleil, de la lune, des planètes, ainsi que des principales étoiles à certaines époques périodiques, ce qui dispense de faire le calcul des formules exprimant le mouvement des astres. — Cet ouvrage a été publié pour la première fois en 1679, par l'astronome Picard, et continué par lui jusqu'en 1683, et ensuite par Lefebvre (1683-1702), Lieutaud (1729), Godin (1734), Maraldi (1759), Lalande (1775), Jeaurat (1787), Méchain (1794). — Depuis 1795, la rédaction en a été confiée au Bureau des Longitudes, qui le publie chaque année pour 2 ou 3 ans d'avance.

CONNAISSEMENT (de *connaître*), déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire, le nom de ceux à qui elles appartiennent, l'indication des lieux où on les porte, et le prix du fret : c'est la *lettre de voiture* maritime. Tous les connaissements doivent être signés par le capitaine et par le chargeur. Le connaissement fait foi entre toutes les parties intéressées au chargement, ainsi qu'entre elles et les assureurs (Code de Comm., II, VII, art. 281-85). — Dans la Méditerranée on dit plutôt *police de chargement*.

CONNARACÉES, famille de plantes dicotylédones polypétales, détachée de celle des Térébinthacées. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux exotiques, à feuilles alternes, composées d'une ou de plusieurs paires de folioles, coriaces, avec impaire, et à fleurs en grappes ou en panicules. Le calice est quinquéparti, la corolle est à 5 pétales, les étamines sont en nombre double et le pistil à 5 ovaires. Toutes les plantes de cette famille appartiennent à l'Amérique intertropicale. Le genre *Connare* (*Connarus*), qui en est le type, a des fleurs blanches, nombreuses, en panicules axillaires.

CONNÉ, *connatus*, se dit en Botanique des feuilles opposées, soudées par leur base; en sorte qu'elles paraissent n'en former qu'une seule à travers laquelle passe la tige : telles sont les feuilles terminales du Chèvrefeuille, celles de la Cardère, etc.

CONNECTIF (du latin *connectere*, nouer ensemble), organe charnu, plus ou moins visible, qui réunit les deux loges des anthères de certaines plantes. Tantôt le *connectif* n'est apparent qu'au dos de l'anthère, comme dans le lis; tantôt il l'est sur les deux faces; tantôt il est tellement développé qu'on ne le reconnaît que par analogie, comme dans la sauge.

CONNÉTABLE, titre d'une grande dignité aujourd'hui abolie : c'était, en France, le commandant en chef de toutes les armées du royaume. Pour l'histoire de cette dignité, *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CONNÉTABLIE (de *connétable*). Ce mot désignait autrefois : 1° la juridiction du connétable et des maréchaux de France sur les gens de guerre et sur ce qui regardait la guerre, tant au civil qu'au criminel; 2° la juridiction des maréchaux de France, pour les affaires qui regardaient le point d'honneur. La connétablie se tenait ordinairement chez le doyen des maréchaux de France, comme représentant le connétable.

CONNEXITÉ, liaison existant entre deux ou plusieurs affaires qui demandent à être décidées par un seul et même jugement. Ainsi une demande principale et une demande accessoire doivent être réputées connexes. Si une contestation est *connexe* à une cause déjà pendante devant un autre tribunal, le renvoi peut être demandé et ordonné (art. 171 du Code de Procédure).

CONNIVENT (du latin *connivere*, clignoter, fermer à demi), se dit, en Botanique, de certains or-

ganes des plantes (feuilles, calices ou corolles) dont les divisions sont rapprochées ou tendent manifestement à se rapprocher. — En Anatomie, on nomme *valvules conniventes* des replis circulaires très-multipliés qu'on observe dans le canal intestinal, depuis l'orifice du pylore jusqu'à son extrémité, et qu'on croit destinés, non-seulement à ralentir le cours de la masse chymeuse, mais aussi à l'imprégner des fluides biliaire et pancréatique, et à augmenter la surface absorbante et exhalante.

CONOCARPE (du grec *cônos*, cône, et *carpos*, fruit), qui a les fruits coniques, comme les capsules du Verbasque dit *Conocarpe*.—Ce caractère a donné son nom à un genre de la famille des Combrétacées, dont plusieurs espèces sont cultivées en Europe.

CONOCLINE (du grec *cônos*, cône, et *clinè*, lit), *Conoclinium*, genre de la famille des Composées, tribu des Eupatoriées, est composé d'herbes et de sous-arbrisseaux de l'Amérique boréale et tropicale, à feuilles opposées, et à fleurs bleues ou pourpres en capitules. Le type de ce genre est l'*Eupatorium cœlestinum*, jolie plante recherchée dans nos jardins pour ses belles fleurs d'un bleu azuré.

CONOIDE (du grec *cônos*, cône, et *eidos*, forme), solide formé par la révolution d'une section conique autour de son axe. Le *conoïde parabolique* ou *paraboloïde* résulte de la révolution de la parabole; le *conoïde elliptique*, *sphéroïde* ou *ellipsoïde*, de celle de l'ellipse; le *conoïde hyperbolique* ou *hyperboloïde*, de celle de l'hyperbole.

Les Anatomistes donnent quelquefois aux dents canines le nom de *dents conoïdes*.

CONOPS, genre d'insectes Diptères, famille des Athéricères : tête très-volumineuse par rapport au corps; yeux ovalaires; trompe deux fois plus longue que la tête; abdomen long, très-rétréci à la base; pattes de grandeur moyenne et robustes. Les Conops ont le vol vif et rapide : ils vivent sur les fleurs des prairies. L'espèce type est le *Conops à grosse tête* (*C. macrocephala*), dont la forme et la taille sont à peu près celles d'une guêpe.—Le Conops donne son nom à la tribu des *Conopsaires*, qui a pour caractère essentiel une trompe saillante en forme de siphon, tantôt cylindrique, tantôt conique. Outre le genre type, elle comprend les genres *Systrope*, *Zodion*, *Myope*, *Stomoxe* et *Bucente*.

CONQUE (du grec *conchè*, coquille), nom sous lequel les anciens désignaient la plupart des coquilles bivalves. Aujourd'hui on nomme *C. de Vénus mâle*, le Venus verrucosa; *C. de Vénus orientale*, le V. disera; *C. de Vénus épineuse*, le V. Dione; *C. de Vénus en pointe*, le Cardium pectinatum; *C. tuilée*, le Cardium isocardia; *C. exotique*, le Cardium certatum; enfin, *C. de Neptune* ou *C. de Triton*, quelques coquilles univalves. — Lamarck a créé, sous le nom de *Conques*, une famille de coquilles bivalves régulières qu'il partage en deux groupes : les *C. fluviatiles*, comprenant les genres Cyclade, Cyrène et Galatée; et les *C. marines*, comprenant les genres Cyprine, Cythérée, Vénus et Vénéricarde.

Les Anatomistes nomment *conque* la cavité de l'oreille au fond de laquelle se trouve l'orifice externe du conduit auditif.

CONQUE est aussi le nom d'une ancienne mesure grecque pour les liquides, équivalant à 2 centilitres un quart; — et d'une mesure pour le sel et les grains, en usage à Bayonne, et pesant 83 kilogr. et demi.

CONQUÊTS (en latin *conquisita*, acquis ensemble), se dit, en Droit, de toute acquisition faite en commun des deniers de la communauté conjugale.

CONSANGUIN (du latin *cum*, ensemble, et *sanguis*, sang), se dit des enfants nés d'un même père, mais non d'une même mère, par opposition aux enfants *utérins*, qui sont nés d'une même mère et non pas d'un même père; et aux *germains*, qui sont nés de père et de mère communs.

CONSCIENCE (de *cum*, avec, et *scire*, savoir). En Psychologie, ce mot signifie :

1°. La faculté par laquelle tout homme sent à chaque instant tout ce qui se passe en lui, prenant à la fois connaissance de son être et des phénomènes de sensibilité ou d'activité qui se succèdent pendant toute la vie : on l'appelle aussi *sens intime*;

2°. La faculté par laquelle l'homme, se jugeant lui-même, apprécie le bien et le mal qu'il fait, discerne le juste et l'injuste. Les philosophes se sont partagés sur la nature de cette faculté, les uns la rapportant à la sensibilité, les autres à la raison. Elle est un composé des deux : car, tandis que la raison saisit le caractère essentiel de l'action et la qualifie bonne ou mauvaise, la sensibilité s'émeut, et se réjouit du bien accompli, comme elle souffre du mal.

CONSCRIPTION. *Voy.* RECRUTEMENT.

CONSCRIPTS (PÈRES), nom des sénateurs chez les Romains. *Voy.* SÉNATEUR.

CONSÉCRATION (du latin *sacrare*, rendre sacré), cérémonie par laquelle on destine certaines choses ou certaines personnes au culte ou au service de Dieu. C'est en ce sens qu'on dit la consécration d'un autel, d'un calice, d'une église (*Voy.* SACRE, ORDINATION, DÉDICACE). — Pris dans un sens plus étroit, ce mot se dit de l'action par laquelle le prêtre qui célèbre le sacrifice de la messe change le pain et le vin au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de la partie de la messe qui commence par ces paroles : *Qui pridie quam pateretur*, et continue jusqu'à la prière : *Unde et memores*.

CONSÉCUTIF (de *consequi*, suivre). On appelle *phénomènes* ou *accidents consécutifs* certains effets d'une maladie qui se développent après sa cessation, sans paraître avoir de rapports directs avec elle.

CONSEIL. Ce mot a des acceptions fort différentes selon qu'il est employé dans l'ordre judiciaire, dans l'ordre administratif, ou dans l'ordre politique.

I. Dans l'*ordre judiciaire*, *Conseil* est le plus souvent synonyme d'*avocat* : tout accusé traduit en cour d'assises doit avoir un *conseil*; s'il n'a pas lui-même fait de choix, il lui est nommé un *conseil d'office*.

Le *Conseil judiciaire* est un conseil nommé par la justice au prodigue : celui qui en est pourvu ne peut, sans l'assistance de ce conseil, plaider, transiger, emprunter, recevoir ou donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques (Code civil, art. 513 et 514). Ce conseil remplit auprès du prodigue l'office d'un véritable *curateur*.

Le *Conseil de famille* est une assemblée de parents, convoquée et présidée par le juge de paix, pour délibérer sur ce qui concerne les intérêts d'un mineur, ou pour donner son avis sur l'état d'une personne dont l'interdiction est demandée. *V.* TUTELLE.

Le *Conseil de discipline* est un tribunal chargé d'appliquer aux infractions au service commises dans la garde nationale les peines disciplinaires établies par la loi (*Voy.* GARDE NATIONALE). — On a donné le même nom à une espèce de tribunal institué dans divers corps, comme dans l'ordre des avocats, le corps des notaires, des avoués, pour y maintenir la discipline et la dignité des membres du corps.

Les *Conseils de guerre* sont les tribunaux institués pour juger les crimes et délits militaires. Ils ont été créés par la loi du 13 brumaire an V (1797), complétée par la loi du 4 fructidor an V, et par le Code militaire de 1857. Chaque conseil de guerre est composé de sept membres : un colonel, qui remplit les fonctions de président, un chef de bataillon ou d'escadron, deux capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sous-officier. Un capitaine fait les fonctions de rapporteur; un autre capitaine remplit celles de commissaire du gouvernement. Lorsqu'il s'agit de juger un général, le conseil est composé d'un général ayant commandé en chef, de trois généraux de division et de trois généraux de brigade, d'un commissaire

du gouvernement et d'un rapporteur, qui doit être intendant militaire (loi du 4 fructidor an V). — Il y a, par chaque division militaire, deux conseils de guerre, qui sont composés de la même manière : quand le 1er a jugé, le condamné ou le commsssaire du gouvernement peut en appeler; et si le conseil de révision casse le jugement, l'affaire est portée devant le 2e, qui juge en dernier ressort, à moins que le conseil de révision n'infirme encore ce nouveau jugement pour vice de forme. Dans ce cas, le ministre de la Guerre saisit un conseil de guerre d'une autre division militaire.—Quand l'*état de siége* a été déclaré, tous les crimes commis dans les lieux mis en état de siége sont déférés aux C. de guerre. *Voy.* DROIT MILITAIRE.

Les *Conseils de guerre maritimes* sont des assemblées d'officiers de marine qui se forment chaque fois qu'il se présente à juger un délit commis sur un bâtiment de l'État, et dont la peine excède celle de la cale ou de la bouline. Ils ont été créés en 1806.

On a encore appelé *conseils de guerre* des assemblées que tiennent les officiers généraux d'une armée, ou les officiers principaux d'un détachement, d'une place de guerre, pour délibérer sur le parti qu'on doit prendre en certaines conjonctures difficiles.

*Conseils de révision.* Les jugements rendus par les conseils de guerre peuvent être déférés au conseil de révision, soit sur la demande des parties, soit sur la demande du commissaire du gouvernement. Le conseil de révision est composé de cinq membres : un officier général, un colonel, un chef de bataillon ou d'escadron, deux capitaines, et d'un greffier qui est toujours au choix du président (loi du 18 vendémiaire an VI). Il prononce, à la majorité des voix, l'annulation des jugements, en cas de défaut de forme, d'excès de pouvoir, ou d'incompétence; mais il ne peut connaître du fond de l'affaire; s'il annule le jugement, il renvoie le fond du procès à celui des deux conseils de guerre qui n'a point connu de l'affaire.

On donne aussi le nom de *conseils de révision* aux conseils chargés, lors du recrutement de l'Armée ou de la Garde nationale, de statuer sur l'aptitude des sujets présentés. Aux termes de la loi du 21 mars 1832, le conseil de révision se compose, pour l'Armée, du préfet, président, d'un conseiller de préfecture, d'un membre du conseil général du département et du conseil d'arrondissement, d'un officier général. Ceux qui croient avoir des motifs d'exemption se présentent devant ce comité, qui les fait visiter par des officiers de santé, et prononce, sur l'avis de ces derniers, l'admission au service ou la réforme.

II. Dans l'*ordre administratif*, il y a une foule de conseils, dont les uns participent à l'administration, comme les *C. municipaux*, les *C. d'arrondissement*, les *C. généraux de département*, le *C. d'État;* dont les autres sont purement consultatifs.

*Conseil académique*, conseil résidant auprès du recteur dans chaque académie, exerce des fonctions à la fois administratives et judiciaires; le recteur en est le président. Créé en 1808 avec l'Université, réorganisé par les lois du 15 mars 1850 et 14 juin 1854.

*Conseil d'administration.* Ce nom, qui peut avoir une foule d'autres significations, se donne plus particulièrement à la réunion des officiers qui, dans un corps d'armée, se réunissent en conseil pour autoriser certaines dépenses et arrêter les comptes du corps. Le conseil d'un régiment, présidé par le colonel, se compose de deux officiers supérieurs, deux capitaines, un lieutenant et un sous-officier; celui d'un bataillon est présidé par le chef de bataillon et composé de deux capitaines, d'un lieutenant et d'un sous-officier; celui d'une compagnie, du capitaine, d'un lieutenant et d'un sous-officier. Les membres du conseil d'administration sont choisis par leurs pairs au scrutin, et nommés pour un an.

*Conseil d'arrondissement*, conseil placé dans chaque arrondissement près du sous-préfet, fait la répartition, entre les communes de l'arrondissement, des contributions directes, foncière et mobilière, donne son avis motivé sur les demandes en décharge formées par les communes, et exprime son opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement. Il se rassemble chaque année à une époque fixée par le gouvernement, et la durée de sa session ne peut excéder quinze jours. Chaque conseil d'arrondissement est composé d'autant de membres que l'arrondissement a de cantons. Ils sont élus pour six ans, et renouvelés par moitié tous les trois ans (loi du 22 juin 1833).

*Conseil des bâtiments civils*, conseil établi près du ministre des Travaux publics, à Paris, examine les projets et devis concernant les constructions et réparations de tous les bâtiments civils du royaume, les projets des alignements des rues et places de Paris et des autres villes, et donne son avis sur les questions d'art soumises à son examen par le ministre.

*Conseil colonial*, conseil institué en 1833 dans chacune des quatre principales colonies françaises (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Bourbon), et composé de propriétaires de la colonie. Les membres sont élus pour cinq ans par les colléges électoraux. Les conseils coloniaux ont chaque année une session ordinaire. Ils discutent et votent le budget intérieur de la colonie, déterminent l'assiette et la répartition des contributions directes, donnent leur avis sur toutes les dépenses à la charge de l'État, et règlent certaines matières. Ils peuvent être dissous par les gouverneurs.—Il existe, en outre, un *Conseil des délegués des colonies*, siégeant à Paris. Ces délégués sont au nombre de sept, savoir deux pour chacune des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île Bourbon, et un pour la Guyane. Ils sont chargés de donner au gouvernement les renseignements relatifs aux intérêts généraux des colonies, et de suivre auprès de lui l'effet des délibérations et des vœux des conseils coloniaux. Ils sont nommés par les conseils coloniaux pour cinq ans. Ils reçoivent un traitement payé par la colonie qu'ils représentent.

*Conseil d'État*, réunion de magistrats choisis par le chef de l'État pour préparer les lois, rédiger les décrets et règlements d'administration, pour donner leur avis sur tout ce qui intéresse l'administration générale du pays, et pour juger les affaires contentieuses dont les lois réservent la connaissance à l'administration générale. Le Conseil d'État se compose de conseillers, de maîtres des requêtes et d'auditeurs, en service ordinaire ou extraordinaire. Le service ordinaire est celui des conseillers d'État, des maîtres des requêtes et des auditeurs employés aux travaux intérieurs et habituels du conseil; le service extraordinaire est celui des conseillers d'État et des maîtres des requêtes exerçant, hors du conseil, des fonctions publiques. Les membres du Conseil d'État sont nommés par le chef de l'État, et peuvent être révoqués par lui; ils sont répartis en six sections, savoir : section de législation, justice et affaires étrangères; section du contentieux; section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes; section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce; section de la guerre et de la marine; section des finances. Le Conseil d'Etat est présidé par un président nommé par l'Empereur et ayant rang de ministre; il peut être présidé par l'Empereur. Les avocats au Cons. d'État et à la Cour de cassation peuvent seuls plaider devant ce conseil dans les affaires contentieuses dont il connaît. — Le Conseil d'État a existé sous différents noms sous l'ancienne monarchie. Supprimé en 1789, il fut rétabli, ou plutôt créé à nouveau, par la constitution de l'an VIII (1799). Il a reçu depuis d'importantes modifications, notamment en 1814 (ordonnance du 29 juin) et en 1815 (ordonnance du 27 août). Réorganisé par la loi du 19 juillet 1845,

profondément modifié dans ses attributions par la constitution de 1848 et par la loi organique du 8 mars 1849, il a été ramené par la constitution du 14 janv. et le décret du 25 janv. 1852 à son institution primitive. M. Regnault, bibliothécaire du Conseil, a donné en 1852 une *Histoire du conseil d'État*.

*Conseil général d'agriculture*, conseil créé en 1819 et réorganisé par un décret du 27 mars 1852. Il est composé de 100 membres, dont 86 choisis annuellement par le ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture dans les Chambres d'agriculture et 14 en dehors; le ministre le préside. Les fonctions des membres de ce conseil sont gratuites. Ce conseil tient une session annuelle qui ne peut durer plus d'un mois. Il délibère et émet des vœux sur les propositions de ses membres, et donne son avis sur toutes les questions que lui soumet le ministre.

*Conseil général du commerce*, conseil composé de membres élus par les Chambres de commerce, et pris, soit dans leur sein, soit dans leur circonscription; ses membres sont nommés pour trois ans, leurs fonctions sont gratuites. Chaque chambre nomme un membre, à l'exception de celles de Paris, qui en nomme huit, et de Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen et du Havre, qui en nomment chacune deux. Ce conseil tient une session annuelle; des convocations extraordinaires peuvent, en outre, être ordonnées. Il délibère sur les propositions faites par les membres du conseil. — Il existe, en outre, près le ministère de l'intérieur, un *Conseil supérieur du commerce*, appelé à donner ses avis sur les projets de lois et ordonnances concernant le régime des douanes en ce qui intéresse le commerce; sur les projets des traités de commerce et de navigation; sur la législation commerciale des colonies; sur le système des encouragements des grandes pêches maritimes; sur les vœux des conseils généraux du commerce, des manufactures et du conseil d'agriculture, et sur toutes les questions que le ministre juge à propos de lui soumettre. Il a été, ainsi que le précédent, organisé par une loi du 29 avril 1831.

*Conseil général de département*, conseil établi dans chaque département, et qui s'assemble chaque année à une époque fixée par le gouvernement. La durée de la session ne peut excéder quinze jours. Le nombre des membres du conseil est égal à celui des cantons du département, sans toutefois excéder le nombre de trente. Les membres des conseils généraux sont élus pour neuf ans, et sont renouvelés par tiers tous les trois ans. Les conseils généraux font la répartition des contributions directes entre les arrondissements; ils statuent sur les demandes en réduction faites par les conseils d'arrondissement et les communes; ils déterminent le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses des départements; ils reçoivent et vérifient le compte annuel que le préfet doit rendre des dépenses départementales; ils expriment leur opinion sur l'état et les besoins des départements.

*Conseil général des manufactures*, conseil qui a, dans sa sphère, les mêmes attributions et les mêmes règlements que le conseil général du commerce. Il est composé de vingt membres nommés pour trois ans par vingt des chambres consultatives des arts et manufactures, et de quarante membres nommés par le ministre de l'Agriculture et du Commerce; en outre, douze membres du conseil général du commerce ont entrée à ce conseil.

*Conseil général des mines*, conseil composé de six inspecteurs généraux, dont trois de première classe et trois de seconde, et d'un ingénieur en chef, secrétaire. Il examine tout ce qui a rapport à l'exploitation et au classement des mines en France.

*Conseil général des ponts et chaussées*, conseil auquel sont soumises toutes les affaires relatives aux travaux des ponts et chaussées. Les inspecteurs généraux en sont membres permanents; les inspecteurs divisionnaires y viennent à tour de rôle, au nombre de six; l'inspecteur divisionnaire attaché à la marine en est aussi membre. Ce conseil se divise en deux sections, les *routes et ponts*, et la *navigation*.

*Conseil municipal*, conseil chargé, dans chaque commune, de surveiller l'administration des biens communaux et de prendre toutes les mesures propres à assurer la prospérité de la commune. Les conseillers municipaux sont élus pour six ans, par l'assemblée des électeurs communaux. Il y a 10 conseillers dans les communes de 500 habitants et au-dessous, 12 dans celles de 500 à 1,500, 16 dans celles de 1,500 à 2,500, 21 dans celles de 2,500 à 3,500, 23 dans celles de 3,500 à 10,000, 27 dans celles de 10,000 à 30,000, et 36 dans celles de 30,000 et au-dessus. Les conseils municipaux sont renouvelés par moitié tous les trois ans, et se réunissent quatre fois par an, en février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer dix jours. Le maire est président. Dans les communes où il y a plus de trois adjoints, le conseil s'augmente d'un nombre de membres égal à celui des adjoints au-dessus de trois; dans celles où il a été nommé un ou plusieurs adjoints supplémentaires, le conseil s'augmente d'un nombre égal à celui de ces adjoints. A Paris, le conseil municipal est soumis à un régime particulier. — Les conseils municipaux ont été organisés par les lois du 21 mars 1831 et 22 juillet 1837.

*Conseil de préfecture*, sorte de tribunal institué pour la justice administrative, est présidé par le préfet lorsqu'il y assiste. Le Conseil de préfecture prononce sur les demandes des particuliers tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes; sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration; en un mot, sur toutes les affaires contentieuses qui sont de la compétence de l'autorité administrative. Il ne juge qu'en 1re instance et sauf le recours au Conseil d'État. Les conseillers de préfecture sont nommés par le chef de l'État et sont révocables.

*Conseil des prud'hommes*. *Voy.* PRUD'HOMMES.

*Conseil de recensement*, conseil chargé de former les rôles de la garde nationale. *Voy.* RECENSEMENT.

*Conseil de salubrité*, conseil établi à Paris, près la préfecture de police, est chargé de tout ce qui intéresse l'hygiène publique : il a dans ses attributions l'examen sanitaire des halles et marchés, cimetières, tueries et voiries, des chantiers d'équarrissage et autres établissements insalubres; les amphithéâtres de dissection, les vidanges, les bains publics, la visite des prisons, les secours à donner aux noyés et asphyxiés, les épidémies, la statistique médicale et les tableaux de mortalité, les recherches pour assainir les lieux publics et perfectionner les procédés des professions qui peuvent compromettre la salubrité. Ce conseil tient séance tous les quinze jours à la préfecture de police. Créé en 1802, ce conseil a été réorganisé par un arrêté du 24 décembre 1832.

*Conseil de santé des armées*. Ce conseil délibère sur le service des hôpitaux et la médecine militaire, et propose à l'avancement les officiers de santé. Il se compose de médecins inspecteurs, désignés chaque année par le ministre. Supprimé en l'an IX, il fut rétabli en 1816. Il a été réorganisé par le décret du 23 mars 1852, mais avec une influence très-limitée sur le personnel du service de santé.

Il existe, en outre, près le ministère de l'Intérieur, un *Conseil supérieur de santé*, chargé de veiller à ce qui intéresse la santé générale du pays.

*Conseil supérieur du commerce*. *Voy.* ci-dessus CONSEIL DU COMMERCE.

*Conseil supérieur de l'Instruction publique*. *Voy.* INSTRUCTION PUBLIQUE.

III. Dans l'ordre politique, le nom de *Conseil* a été donné spécialement aux deux assemblées législatives

instituées par la Constitution de l'an III sous les noms de *C. des Anciens* et de *C. des Cinq-Cents*, ainsi qu'aux assemblées nationales qui régissent la Suisse, au *C. Aulique* institué en Autriche, et jadis au *C. des Dix* de Venise. *Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CONSEILLER. Ce mot, applicable à tout membre d'un conseil quelconque, est plus particulièrement donné, dans l'usage, aux membres des hautes cours de justice, telles que la cour de cassation, la cour des comptes et les cours d'appel.

Il y avait autrefois des *Conseillers clercs*, ou ecclésiastiques : ils furent créés en 1573 par Charles IX, et remplissaient dans les parlements, les présidiaux, etc., des charges spéciales à eux réservées. Parmi les conseillers clercs, il s'en trouvait qu'on appelait *conseillers clercs nés*, parce qu'ils faisaient partie, soit du parlement, soit de toute autre juridiction, par le seul fait de leur dignité : tels étaient l'évêque de Paris et l'abbé de Cluny.

*Conseillers d'épée* ou *Conseillers de robe courte*. On nommait ainsi, sous l'ancienne monarchie, ceux des conseillers qui avaient le droit de siéger l'épée au côté. C'était le privilége des princes du sang, des ducs et pairs, des gouverneurs de province, des baillis et des sénéchaux.

*Conseillers d'État. Voy.* CONSEIL D'ÉTAT.

*Conseiller maître*, *Conseiller référendaire à la Cour des Comptes. Voy.* COUR DES COMPTES.

CONSENTEMENT. Le consentement est la condition essentielle de la validité de toute convention. Le consentement n'est pas valable s'il n'a été donné que par erreur ou s'il a été extorqué par la violence ou surpris par le dol (Code civ., art. 1109). Le consentement est *exprès* lorsqu'il est manifesté de vive voix ou par écrit; *tacite* lorsqu'il est manifesté par des actions, des faits qui indiquent suffisamment qu'on adhère à la proposition qui est faite; quelquefois même le silence suffit, d'après l'adage : Qui ne dit rien *consent*. — Le consentement est indispensable pour la validité du mariage : « Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement.» Code civ., art. 146.

CONSÉQUENT. *Voy.* ANTÉCÉDENT et PROPORTION.

CONSERVATEUR, titre donné, en France, à plusieurs fonctionnaires préposés à la garde et à la surveillance d'un dépôt, tel que bibliothèque, musée, cabinet de médailles, d'histoire naturelle, etc.

On nomme *Conservateurs des hypothèques* les fonctionnaires chargés de tenir les registres où s'inscrivent les priviléges et les hypothèques, et d'y opérer la transcription de tous les actes de ventes d'immeubles : il y en a un dans chaque arrondissement; — *C. des eaux et forêts*, les agents supérieurs de l'administration générale des forêts de l'État.

CONSERVATOIRE, établissement destiné à conserver et à propager les connaissances acquises, notamment en Musique et dans les Arts et métiers.

Les *Conservatoires de musique* ont pris naissance en Italie : le premier fut fondé à Naples en 1537; celui de Paris ne remonte qu'à 1784. Ce fut d'abord une école spéciale de chant; on y ajouta en 1786 des classes de déclamation. Fermé en 1789, il fut rouvert en 1793, sous le nom d'*Institut national de musique*; réorganisé en 1795, par un décret du 12 thermidor, il reprit le titre de *Conservatoire de musique*. Sous l'habile direction de Sarrette (1788-1814), et sous celle de Cherubini (1822-42), le Conservatoire a éminemment contribué aux progrès de l'art musical et de la déclamation en France. Plus de 500 élèves suivent annuellement ses cours, et ses méthodes sont devenues classiques dans toute l'Europe. Les plus grands noms parmi les compositeurs, les instrumentistes ou les artistes dramatiques contemporains, appartiennent au Conservatoire. Depuis 1828, une association musicale, composée de musiciens formés dans l'établissement et connue sous le nom de *Société des Concerts*, y donne, chaque année, de grands concerts publics. Toulouse, Marseille, Metz, Dijon, ont depuis quelques années des écoles de musique qui sont des succursales du Conservatoire de Paris. —Vienne, Prague, Berlin, Londres, Bruxelles ont aussi des Conservatoires de musique.

Le *Conservatoire des Arts et Métiers* de Paris, situé dans les bâtiments de l'abbaye St-Martin, doit son origine à Vaucanson; il s'est formé par la réunion successive de différentes collections de machines, de modèles, d'instruments et d'appareils de tout genre. Son existence officielle date de 1794; son musée et sa bibliothèque sont ouverts au public le jeudi et le dimanche. Le nombre des cours a souvent changé; d'après le programme de 1852, on y fait des cours de géométrie, de mécanique, de physique et de chimie appliquées, d'arts céramiques, d'agriculture, d'économie et de législation industrielles; ces cours sont particulièrement destinés aux ouvriers.

CONSERVE. On donne ce nom : 1° à une espèce de confitures sèches faites de substances végétales et de sucre : on fait des conserves de citron, de framboises, même de roses, de violettes, de fleurs d'oranger, etc.; 2° à toute espèce de mets, gibier, volaille, poissons, légumes, fruits, œufs, laitage même, cuits et conservés avec soin dans des boîtes de fer-blanc soudées ou dans de grosses bouteilles soigneusement privées d'air et bouchées hermétiquement. Ces préparations peuvent se conserver ainsi plusieurs années, et, lorsqu'on les chauffe au bain-marie, elles ont presque autant de saveur que si elles étaient fraîches. M. Appert a beaucoup perfectionné cette industrie. — M. Masson a réussi depuis à conserver les légumes au moyen de la compression et de la dessiccation.

Dans la Marine, on nomme *conserve*, un bâtiment qui fait route avec un autre, pour le secourir ou pour en être secouru au besoin : c'est ce qu'on appelle *naviguer de conserve* ou *de compagnie*.

CONSERVES, espèce de lunettes. *Voy.* LUNETTES.

CONSIGNATION (du latin *consignare*, cacheter, sceller). On désigne spécialement par ce mot les dépôts ordonnés par justice ou effectués volontairement dans une caisse publique pour opérer une libération sujette à être contestée (Code civ., art. 1257). Ces dépôts se font, à Paris, à la *Caisse des Dépôts et Consignations* (*Voy.* DÉPÔT), dans les départements, entre les mains du receveur général. — Avant la création de la caisse des dépôts, les sommes étaient déposées entre les mains de *Receveurs de consignations*, offices créés à cet effet en 1578.

Dans le Commerce, mettre des marchandises *en consignation*, c'est en opérer le dépôt dans une maison de commission pour en effectuer plus facilement la vente, ou pour obtenir des avances d'argent. Toutes les marchandises qui composent la cargaison d'un navire sont *consignées* sur le bâtiment, et dans ce cas la principale conséquence de la *consignation* est d'affecter les marchandises, non-seulement au payement du fret, mais aussi à tous les risques maritimes.

CONSIGNE (du latin *cum*, avec, et *signum*, signe; signe convenu), ordre, instruction que l'on donne à une sentinelle, au chef d'un poste, etc. — On donne aussi ce nom à une punition militaire qui consiste dans la défense de sortir soit de la chambre, soit de la caserne, soit de la ville. Dans certaines circonstances, la consigne à la caserne n'est qu'une mesure d'ordre et de sûreté, ou bien une précaution pour le cas où il y aurait une prise d'armes inopinée.

Dans les villes de guerre, on nomme *portier-consigne* l'homme placé aux portes pour tenir registre exact de tous les étrangers qui entrent dans la ville.

Dans la Marine, on nomme ainsi, à bord des bâtiments de guerre, le lieu où l'on conserve pour le service une lampe allumée dans un fanal.

CONSISTOIRE (du latin *consistorium*, même signification), nom donné autrefois au conseil intime

et secret des empereurs romains, et aujourd'hui au collége des cardinaux, c.-à-d., au conseil du pape. On distingue : le *C. public*, qui s'assemble dans la grand'salle du palais de Saint-Pierre, et où le pape préside en habits pontificaux sur un trône et entouré de toute sa cour : on y traite des causes judiciaires, de la canonisation des saints, etc.; le *C. secret*, qui se tient dans la *chambre* dite *du Papegai*; il n'y a que les cardinaux qui y soient admis : on y propose les évêques et les cardinaux.

Dans la religion protestante, on nomme ainsi en France les assemblées instituées par la loi pour régler les affaires, la police et la discipline des diverses Églises. Les consistoires se composent du pasteur ou des pasteurs attachés à l'église consistoriale, et de notables laïques. Ils peuvent destituer les pasteurs et remplir les places vacantes. Dans l'Église calviniste, cinq églises consistoriales forment l'arrondissement d'un *synode*. Dans la communion luthérienne, cinq églises consistoriales forment une *inspection*. Il y a, en outre, dans l'Église luthérienne, un *consistoire général*, résidant à Strasbourg, ayant l'administration supérieure de toutes les églises consistoriales et de toutes les inspections. Un *Conseil central* des deux églises, résidant à Paris, a été créé par décret du 26 mars 1852.

Il existe aussi en France des *Consistoires israélites*. Institués le 15 mars 1808, ils ont été réorganisés par une ordonnance du 5 mai 1844 : on distingue le *C. central*, siégeant à Paris, et des *C. départementaux*.

CONSOLE (du latin *consolidare*, consolider). On nomme ainsi, en Architecture, une pièce saillante et ornée, ordinairement en forme d'S, qui sert à soutenir une corniche, un balcon, etc.— On a étendu ce nom à une espèce de meuble, en forme de console, qui sert à orner les entre-deux de croisées, et sur lequel on pose des bronzes, des vases, etc. — On nomme aussi *console* la partie supérieure de la harpe, qui contient la portion la plus compliquée du mécanisme des pédales, et à laquelle tiennent les chevilles qui servent à attacher les cordes.

CONSOLIDATION, opération financière par laquelle on assigne un fonds pour assurer le payement d'une dette publique. On appelle spécialement *Consolidés*, des fonds anglais ainsi garantis, et *Tiers consolidé* les fonds français réduits au *tiers* pendant la Révolution, mais *consolidés* par leur inscription au grand-livre. *Voy.* RENTES et TIERS CONSOLIDÉ.

CONSOMMATION. En Économie politique, on oppose la *C. des richesses* à la *production*, et l'on appelle ainsi tout emploi qui peut être fait des produits. On distingue : *C. productive*, celle qui ne détruit une valeur que pour la remplacer par une autre, comme dans la fabrique ; et *C. improductive*, celle qui détruit la valeur consommée sans remplacement. Autant les Économistes encouragent la première, autant ils condamnent la seconde; ils flétrissent sous le nom d'*oisifs* les consommateurs improductifs.

CONSOMMÉ, bouillon succulent, contenant une plus grande proportion de substances animales que le bouillon ordinaire, et susceptible de se prendre en gelée par le refroidissement.

CONSOMPTION (du latin *consumere*, consumer), diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties molles du corps, qui conduit au marasme. Ce phénomène appartient à toutes les maladies organiques, et particulièrement à la phthisie, dont il est un des principaux symptômes; il peut aussi être déterminé par un vice de la nutrition, indépendant de toute lésion physique.

*Fièvre de consomption. Voy.* HECTIQUE (FIÈVRE).

CONSONNANCE (du latin *cum*, ensemble, et *sonare*, sonner), nom donné, en Musique, à la réunion simultanée de deux sons qui forment un accord, et dont l'effet est agréable à l'oreille. On appelle *intervalles consonnants* ceux qui sont composés de sons formant des consonnances. Ces intervalles sont la *tierce*, la *quarte*, la *quinte*, la *sixte* et l'*octave*. On appelle *Consonnances parfaites* celles qui cessent d'être des consonnances si on les altère : ce sont la *quarte*, la *quinte* et l'*octave*; et *C. imparfaites*, celles qui peuvent être majeures ou mineures sans cesser d'être des consonnances : ce sont la *tierce* et la *sixte*.

CONSONNE (du latin *cum*, avec, et *sonus*, son), lettre de l'alphabet qui n'a point de *son* par elle-même, et qui ne peut se prononcer qu'étant jointe aux voyelles : les consonnes figurent les articulations. Le nombre des consonnes varie selon les langues : il y en a en français dix-neuf : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z*. On appelle *labiales* les consonnes à la formation desquelles les lèvres ont la plus grande part (*b, p, m, v, f*); *dentales*, celles à la formation desquelles les dents contribuent particulièrement (*d, t, th* anglais); *palatales*, celles qui résultent d'un mouvement de la langue contre le palais (*g, c* dur, écrit aussi *k, q*); *linguales* et *liquides*, celles où la langue joue le principal rôle (*l, ll, r*); *sifflantes*, celles dont le son s'exécute vers la pointe de la langue, appuyée contre les lèvres (*s* et *c* doux, *z, j, ch*); *nasales*, celles qui se prononcent un peu du nez (*n, gn*); *gutturales*, celles qui sont prononcées avec une aspiration forte et par un mouvement du fond de la gorge (*h* aspiré et le *ch* des Arabes). Quelques grammairiens classent à part, sous le nom de *chuintantes*, celles qui font entendre un sifflement assez semblable au cri d'une chouette : tels sont *j, ch*. En outre, toutes les consonnes peuvent être classées en *fortes* et en *faibles* ou *ténues*, selon que l'on fait en les prononçant un effort plus ou moins grand : *p, t, k, f, s, ch*, sont des consonnes *fortes*; les consonnes *faibles* qui leur correspondent sont *b, d, g, v, z, j*. Souvent, pendant l'enfance surtout, on substitue dans la prononciation les faibles aux fortes. *Voy.* l'article consacré à chaque consonne.

CONSORTS (du latin *cum*, avec, et *sors*, sort), terme de Pratique, se dit, dans une affaire civile, de tous ceux qui ont intérêt avec quelqu'un dans un procès, et peuvent être condamnés solidairement avec lui.

CONSOUDE (en latin *Consolida*, de *consolidare*, souder, parce qu'on attribuait à cette plante la propriété de réunir les vaisseaux rompus), *Symphytum*, genre de la famille des Borraginées, à fleurs terminales et axillaires, en panicules corymbiformes, et à feuilles hérissées de poils roides et épais. On trouve cette plante dans toute l'Europe, au bord des fossés, dans les lieux aquatiques. On cultive dans les jardins de botanique la *C. d'Orient*, la *C. de Russie*, et surtout la *C. officinale*, vulgairement *Grande Consoude*, plante herbacée s'élevant à 50 ou 60 centim., très-branchue, velue et succulente; ses feuilles sont ovales, rudes au toucher; la couleur des fleurs varie du rouge purpurin au blanc sale. Sa racine, charnue et noirâtre, a une saveur douce, et passe pour astringente; on l'emploie surtout contre la diarrhée.

CONSPIRATIONS et CONJURATIONS. Les plus fameuses conspirations connues dans l'histoire sont : dans l'histoire ancienne, celle qui renversa Smerdis le Mage, chez les Perses (522); celle d'Harmodius et d'Aristogiton contre les Pisistratides (509); celle qui, la même année, chassa les Tarquins de Rome; la conjuration de Catilina, celle de Brutus contre César, et celle de Cinna contre Auguste, etc. — Dans les temps modernes, les Vêpres siciliennes (1282); la conspiration de B. Tiepolo à Venise (1310); celle de Rienzi à Rome (1347); celle des Pazzi à Florence contre les Médicis (1478); celle de Fiesque à Gênes contre André Doria (1547); la conjuration d'Amboise (1560); la conspiration *des Poudres* en Angleterre (1605); la conjuration dite *de Venise* (1618), ourdie par Bedmar; celle de Pinto en Portugal (1640); celle de Cellamare contre le régent (1718); celles dont furent

victimes en Russie Pierre III (1762) et Paul I (1801); celles de Babeuf (1797), de Mallet (1812), etc. *Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CONSTABLE (formé de *comes stabuli*, comme notre mot *connétable*), titre donné, en Angleterre, aux officiers de police. Ils furent institués sous le règne d'Édouard Ier; ils ont pour insigne une *masse*, petit bâton surmonté d'une couronne.

CONSTANTE, nom qu'on donne, en Algèbre, à toute quantité qui ne varie pas, par rapport à d'autres quantités qui varient et qu'on nomme *variables*.

CONSTELLATION (du latin *cum*, ensemble, et *stella*, étoile), assemblage d'étoiles dans lesquelles on a cru trouver des figures d'hommes, d'animaux ou de certains objets, et qu'on distingue par des noms particuliers. On désigne les différentes étoiles d'une même constellation par les lettres de l'alphabet grec, en attribuant les premières lettres aux étoiles les plus brillantes; les lettres latines et les chiffres ordinaires sont employés à la suite, quand le nombre des astres dépasse le nombre des lettres de l'alphabet grec. — Les écrivains les plus anciens dont les ouvrages nous sont parvenus connaissaient la division du ciel en constellations : on en trouve plusieurs mentionnées dans la Bible, dans Hésiode et dans Homère. Aratus de Tarse, poëte astronome qui vivait 277 ans avant l'ère vulgaire, nous a laissé un traité de toutes les constellations connues de son temps; les astronomes s'en servirent jusqu'à Ptolémée. Ce dernier traça dans la partie du ciel connue de son temps 48 constellations : 12 formaient le zodiaque; 21 étaient disposées dans la partie nord, et 15 dans la partie sud. Hévélius ajouta 12 constellations à celles des anciens, Halley 8, Bayer 12, La Caille 16, et plusieurs autres astronomes 12; ce qui porte le nombre total des constellations admises à 108. — Voici, d'après Delambre, le tableau des constellations anciennes et modernes :

CONSTELLATIONS DE PTOLÉMÉE.

*Constellations boréales.*

1. La Petite-Ourse.
2. La Grande-Ourse.
3. Le Dragon.
4. Céphée.
5. Le Bouvier.
6. La Couronne boréale.
7. Hercule.
8. La Lyre.
9. La Poule ou le Cygne.
10. Cassiopée.
11. Persée.
12. Le Cocher.
13. Ophiuchus ou le Serpentaire.
14. Le Serpent.
15. La Flèche.
16. L'Aigle et Antinoüs.
17. Le Dauphin.
18. Le Petit-Cheval.
19. Le cheval Pégase.
20. Andromède.
21. Le Triangle.

*Constellations dans le zodiaque.*

22. Le Bélier.
23. Le Taureau.
24. Les Gémeaux.
25. Le Cancer.
26. Le Lion.
27. La Vierge.
28. La Balance.
29. Le Scorpion.
30. Le Sagittaire.
31. Le Capricorne.
32. Le Verseau.
33. Les Poissons.

*Constellations australes.*

34. La Baleine.
35. Orion.
36. Le Fleuve (l'Éridan).
37. Le Lièvre.
38. Le Chien.
39. Procyon.
40. Argo.
41. L'Hydre.
42. La Coupe.
43. Le Corbeau.
44. Le Centaure.
45. La Bête (le Loup)
46. L'Autel.
47. La Couronne australe.
48. Le Poisson austral.

CONSTELLATIONS MODERNES.

1°. *Constellations ajoutées par Hévélius.*

1. Antinoüs.
2. Le mont Ménale.
3. Les Levriers, Astérion et Chara.
4. La Girafe.
5. Cerbère.
6. La Chevelure de Bérénice.
7. Le Lézard.
8. Le Lynx.
9. L'Écu de Sobieski.
10. Le Sextant d'Uranie.
11. Le Petit-Triangle.
12. Le Petit-Lion.

2°. *Constellations ajoutées par Halley dans la partie australe.*

1. La Colombe.
2. Le Chêne de Charl. II.
3. La Grue.
4. Le Phénix.
5. Le Paon.
6. L'Oiseau indien.
7. La Mouche.
8. Le Caméléon.

3°. *Constellations australes de Bayer.*

1. L'Indien.
2. La Grue.
3. Le Phénix.
4. L'Abeille.
5. Le Triangle austral.
6. L'Oiseau de Paradis.
7. Le Paon.
8. Le Toucan.
9. L'Hydre mâle.
10. La Dorade.
11. Le Poisson volant.
12. Le Caméléon.

4°. *Constellations australes de La Caille.*

1. L'Atelier du sculpteur.
2. Le Fourneau chimique.
3. L'Horloge astronomique.
4. Le Réticule rhomboïde.
5. Le Burin du graveur.
6. Le Chevalet du peintre.
7. La Boussole.
8. La Machine pneumatique.
9. L'Octant.
10. L'Équerre et la Règle.
12. Le Télescope.
13. Le Microscope.
14. La Montagne de la Fable.
15. Le grand et le petit Nuage.
16. La Croix.

Les autres constellations modernes sont :

Le Renne.
Le Solitaire.
Le Messier.
Le Faucon de Poniatowski.
Les Honneurs de Frédéric.
Le Sceptre de Brandebourg.
Le Télescope de Herschel.
Le Globe aérostatique.
Le Quart de cercle mural.
Le Chat.
Le Loch.
La Harpe de George.

Les constellations font l'objet de plusieurs atlas, dont le plus complet et le plus détaillé est celui que Bode a publié à Berlin. *Voy.* CARTES ASTRONOMIQUES.

CONSTELLÉ (du latin *cum*, avec, et *stella*, étoile). On appelait autrefois *anneaux constellés* des anneaux qui avaient été fabriqués sous l'influence supposée de certaines constellations. Les astrologues leur attribuaient des vertus merveilleuses.

CONSTIPATION (du latin *constipare*, resserrer). Cette indisposition, qui provient tantôt d'un défaut de sécrétion muqueuse ou biliaire, tantôt d'une trop grande activité du système absorbant, tantôt enfin de l'insuffisance de l'influence nerveuse, est quelquefois le symptôme d'une maladie; mais, le plus souvent, c'est un simple dérangement dans l'état normal. La vie sédentaire, les occupations intellectuelles, les affections morales, le temps froid et sec, l'occasionnent souvent. Elle cède ordinairement aux boissons rafraîchissantes, aux bains tièdes et aux lavements simples; quelquefois on est obligé d'avoir recours aux lavements purgatifs. Les personnes sujettes à la constipation doivent s'astreindre au régime végétal, et s'abstenir de tout excitant.

CONSTITUANTE (ASSEMBLÉE). *Voy.* ASSEMBLÉE.

CONSTITUT et PRÉCAIRE. On appelait ainsi, dans l'ancien Droit, la clause par laquelle celui qui vendait ou donnait une chose dont il se réservait la jouissance déclarait ne posséder cette chose qu'au nom du nouveau propriétaire, ne s'en *constituant* lui-même que possesseur *précaire*.

CONSTITUTION. En Politique, c'est la loi fondamentale d'un État, celle qui détermine la forme du gouvernement, et qui règle les droits des citoyens; c'est ce qu'on a appelé aussi *Charte*. La France, avant 1789, avait une sorte de constitution dans un gou-

vernement qui était consacré par plusieurs siècles d'existence; mais elle n'a eu de constitution écrite qu'en 1791. Depuis, elle n'en a que trop fréquemment changé. Pour les diverses constitutions de la France et de l'Angleterre, *Voy.* au *Dict. univ. d'H. et de G.* les mots CONSTITUTION et CHARTE. — Il a été publié une *Collection des Constitutions de l'Europe et de l'Amérique*, par MM. Guadet, Duvergier et Dufau, 1823-25, 6 v. in-8. *V.* DROIT CONSTITUTIONNEL.

On donne aussi le nom de *Constitution* : 1° aux lois et décrets rendus par les Empereurs romains et grecs; — 2° à certaines décisions des Papes en matière de foi et de discipline, rendues soit sous forme de brefs, soit sous forme de bulles (comme la *Constitution Unigenitus* contre les jansénistes, 1713). — *Constitutions apostoliques. V.* CANONS APOSTOLIQUES.

En termes de Droit, on appelle *constitution de dot* un acte ou une clause d'un acte qui établit ce que les futurs époux apportent en dot; *C. de procureur*, l'acte ou la clause d'un exploit par lequel on déclare que tel procureur occupera; *C. de rente*, l'établissement d'une rente qui provient de libéralités ou de l'intérêt d'argent placé.

CONSTITUTIONNEL (DROIT). *Voy.* DROIT.

CONSTRICTEUR (du latin *constringere*, serrer ensemble), nom donné, en Anatomie, aux muscles dont la fonction est de resserrer en agissant circulairement. Toutes les ouvertures ont leurs muscles constricteurs destinés à en rétrécir l'entrée (*V.* SPHINCTER). — Les *muscles constricteurs du pharynx* sont les plans musculeux qui concourent à former les parois du pharynx. — On appelle *constricteur de l'œsophage* un faisceau de fibres charnues et circulaires qui se trouve à la partie supérieure de l'œsophage.

CONSTRICTEUR (BOA). *Voy.* BOA.

CONSTRUCTION. On entend par ce mot l'art de choisir les matériaux, et celui d'assembler et de disposer les diverses parties d'un édifice, d'un navire, d'une machine. Il se dit surtout de la *construction navale. Voy.* ARCHITECTE, INGÉNIEUR.

On appelle *construction géométrique* l'opération graphique dont le but est d'aider à la démonstration d'une proposition ou à la solution d'un problème.

La *construction grammaticale* est l'arrangement des mots dans le discours suivant les règles et l'usage de la langue dans laquelle on écrit ou l'on parle. On distingue : *C. simple* ou *naturelle*, *C. figurée*, et *C. usuelle.* La première énonce les mots successivement selon l'ordre logique, présentant d'abord le sujet et tout ce qui s'y rapporte, puis le verbe et l'attribut avec tout ce qui en dépend; la deuxième est celle où l'ordre logique est modifié selon les besoins de la passion, de l'imagination ou de l'harmonie : elle admet de nombreuses *inversions;* la troisième est composée des deux précédentes : elle n'est ni toute simple ni toute figurée. — *Faire la construction d'une phrase*, c'est disposer suivant l'ordre direct les mots d'une phrase qui renferme une inversion.

CONSUBSTANTIALITÉ, identité de substance et d'essence. L'Église adopta dans le premier concile de Nicée le terme de *consubstantiel* pour désigner l'égalité parfaite en toutes choses du Fils de Dieu avec son Père, et son identité de substance avec lui : ce mot est la traduction du grec *homousios*, dont s'est servi le concile de Nicée dans son symbole pour décider contre les Ariens la divinité du Verbe.

CONSUBSTANTIATION, terme par lequel les Luthériens expriment leur croyance sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Ils prétendent qu'après la consécration, le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement présents avec la substance du pain, et sans que celle-ci soit détruite; c'est ce que l'on nomme encore *impanation.*

CONSUL (du latin *consulere*, veiller, pourvoir), nom donné originairement aux magistrats souverains de la république romaine, a été adopté en France par la constitution de l'an VIII pour désigner les premiers magistrats de la République française (de 1799 à 1804). *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On appelle aujourd'hui *consul*, un fonctionnaire établi dans un port étranger pour y exercer une certaine juridiction sur les négociants et les marins de la nation qu'il représente, et pour y défendre leurs intérêts; il fait aussi les actes de l'état civil. Les consuls jouissent de tous les priviléges et immunités que les règles du droit public assurent aux ambassadeurs. On distingue des *consuls généraux*, des *consuls de* 1re *classe* et *de* 2e *classe*. Ils sont nommés par le chef de l'État sur la proposition du ministre des affaires étrangères (ord. du 20 août 1833). Il est défendu aux consuls de faire aucun commerce, soit directement, soit indirectement, sous peine de révocation. — L'institution des consuls paraît être d'origine italienne et remonter au XIIe siècle : le commerce considérable que les républiques de Venise, de Gênes, de Pise, etc., faisaient alors dans le Levant nécessita la création de ces officiers publics, qui se répandirent bientôt partout. On peut consulter, sur les droits et les devoirs de ces agents : l'*Essai sur les Consuls*, de Steck, Berlin, 1790; le *Manuel des agents consulaires*, par M. de Moreuil, Paris, 1850; le *Guide pratique des Consulats*, par MM. A. de Clercq et C. de Vallat, 1851; le *Dict. des Consulats*, de M. Roland de Bussy, 1854, et le *Dict. des Chancelleries*, de M. de Moreuil, 1855.

Autrefois, en France, on donnait, dans certaines provinces, le nom de *consuls* à des officiers municipaux remplissant les fonctions d'échevin. On appelait *juges consuls* des juges pris parmi les marchands et les négociants pour connaître sommairement de certaines affaires urgentes en matière de commerce. Aujourd'hui encore on appelle *justice consulaire* la justice rendue par les tribunaux de commerce.

CONSULAIRE (de *consul*). A Rome, on appelait *personnage consulaire* tout citoyen qui avait été consul. Les consulaires jouissaient de certains priviléges particuliers. — *Justice consulaire. Voy.* CONSUL.

CONSULTATION. En Jurisprudence, on nomme ainsi l'avis verbal ou écrit donné par un Jurisconsulte sur une question qui lui est soumise. Les transactions dans les intérêts des mineurs, les requêtes civiles, etc., ne sont admises en justice qu'après consultation de trois avocats désignés par le ministère public. Les communes, les hôpitaux, les établissements publics de charité et de bienfaisance, ont aussi besoin de cette formalité pour être autorisés à plaider. Les consultations signées par des avocats doivent être sur papier timbré. — Les juges, les procureurs et les substituts, n'ont pas le droit de donner des consultations.

Le nom de *consultation* est aussi donné aux avis de médecins, surtout à ceux qui émanent de médecins appelés dans des cas graves pour assister le médecin ordinaire ou pour contrôler le traitement ordonné; les médecins ainsi appelés en consultation sont dits médecins *consultants.* — La plupart des avocats et des médecins donnent des consultations gratuites aux indigents; beaucoup de médecins ont à cet effet des heures de consultations publiques.

CONSULTE (en italien *consulta*), nom donné, en Italie et en Espagne, à divers conseils et cours de justice. Il existe à Rome une *Congrégation de la Consulte*, chargée des affaires temporelles. Dans la République cisalpine, il y eut une *Consulte*, dont les membres remplissaient les fonctions de conseillers d'État.

CONTAGION (du latin *cum*, avec, *tangere*, toucher), mode de propagation des maladies par l'effet du contact médiat ou immédiat d'un produit morbide. La *contagion* diffère de l'*infection* en ce que dans celle-ci le mode de propagation s'effectue par des *miasmes;* la contagion se transmet par *virus.* Ces virus peuvent être communiqués par *inoculation* ou *insertion* (variole, vaccine, rage); par *contact* et *frottement* (gale, syphilis); par l'intermédiaire de

substances diverses transportées de l'individu malade à l'individu sain (variole, rougeole, etc.); par l'*intermédiaire de l'air* (rougeole, scarlatine, coqueluche, etc.). Les voies par lesquelles les virus répandus dans l'atmosphère pénètrent dans l'économie sont: l'absorption *cutanée*, l'absorption *gastro-intestinale*, et surtout l'absorption *pulmonaire*. Une fois introduits dans l'économie, les virus peuvent agir subitement; mais, le plus souvent, ils restent pendant un temps variable à l'état latent; ainsi, le virus de la rage peut n'agir qu'au bout d'un an; pour la vaccine, la période d'incubation est de trois à quatre jours; pour la variole, de six à vingt, etc. Certaines substances se chargent difficilement des principes contagieux (pierres, métaux, bois); d'autres offrent une propriété contraire (étoffes de laine, de coton, fourrures, etc.); les insectes qui voltigent dans l'air, les personnes qui visitent les malades, peuvent encore devenir des agents de transmission. L'air atmosphérique sert souvent de véhicule aux principes contagieux. —Plusieurs circonstances favorisent ou empêchent l'action des virus : la chaleur du corps humain, la température atmosphérique qui s'en rapproche, l'humidité, sont éminemment favorables à la contagion; au contraire, une température trop basse ou trop élevée s'oppose, en général, à la propagation des maladies contagieuses.

On distingue des maladies *contagieuses proprement dites:* la *rage*, la *morve*, le *charbon*, la *syphilis*, la *variole*, la *rougeole*, la *scarlatine*, la *coqueluche*, la *gale*, etc.; et des maladies *accidentellement contagieuses*, où le virus ne se forme que dans certaines circonstances, telles que l'*affection typhoïde*, la *peste*, la *fièvre jaune*, la *dyssenterie*, l'*angine gangréneuse*, le *muguet malin*, la *suette*, le *choléra*, certaines *ophthalmies*, etc. Il est enfin quelques maladies qu'on a faussement considérées comme contagieuses, comme la *phthisie pulmonaire*, les *fièvres intermittentes*, le *cancer*, le *scorbut*, les *scrofules*.

Les mesures préservatrices consistent : 1° à empêcher le principe contagieux de prendre naissance, en détruisant ou éloignant le foyer d'infection, notamment pour le typhus, la peste, la fièvre jaune, la dyssenterie, etc.; 2° à le détruire lorsqu'il s'est manifesté, en abattant les animaux affectés de la rage, du charbon, de la morve, etc.; en brûlant les vêtements de laine, de soie, les fourrures, et tous les objets infectés, ou en les purifiant par des lavages à l'eau de chaux, par l'exposition à l'air, par la ventilation, par des fumigations, etc.; 3° à placer les sujets dans des conditions qui les garantissent de son influence : cette dernière indication comprend l'isolement, les cordons sanitaires, les lazarets et les quarantaines.

Depuis le commencement de ce siècle, les médecins se sont divisés, sur la question de la contagion, en *contagionistes* et *non contagionistes*. A la tête des premiers se place Pariset; à la tête des seconds, le Dr Chervin. Cette question, soulevée d'abord au sujet de la fièvre jaune et du typhus, s'est renouvelée dans ces derniers temps à l'occasion du choléra. L'expérience et l'observation semblent dans le plus grand nombre des cas favorables à l'opinion des non contagionistes. Aussi a-t-on pu, depuis plusieurs années, adoucir sans inconvénient la rigueur des mesures préservatives, qui étaient si nuisibles au commerce et aux relations internationales. C'est surtout aux efforts de la *Conférence sanitaire internationale* réunie à Paris en 1851-52 qu'on doit cet heureux résultat.

CONTE, récit fabuleux ou merveilleux, en prose ou en vers. Ce genre de littérature, aussi ancien que le monde, paraît avoir eu son berceau en Asie; aujourd'hui il est répandu par tout l'univers. On connaît divers genres de contes. Les plus fameux sont: les *Contes orientaux* (arabes, persans, indiens, turcs, etc.), tels que *les Mille et une Nuits*, contes arabes; *les Mille et un Jours*, contes persans composés par le derviche Moclès; le *Gulistan* et le *Baharistan*, de Saadi; l'*Histoire de la sultane de Perse et des quarante vizirs*, contes turcs composés par Zadé, précepteur d'Amurat II; les *Contes indiens*, de Bidpaï et de Lokman, etc.; — les *Contes des fées*, tels que *le Chaperon rouge*, *le Petit Poucet*, *Cendrillon*, *Peau d'Ane*, *la Barbe Bleue*, etc., de Ch. Perrault; — les *Contes chevaleresques*, tels que l'*Amadis des Gaules* et la plupart des romans de nos vieux trouvères; — les *Contes-nouvelles*, parmi lesquels on remarque le *Décaméron* de Boccace, l'*Heptaméron* de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, etc., compositions dont le sel et l'intérêt ne peuvent faire excuser la licence; — les *Contes fantastiques*, dont l'Allemagne a fourni le plus grand nombre, notamment les *contes* d'Hoffmann; — les *C. philosophiques*, comme ceux de Chaucer, de Voltaire, de Gresset, d'Andrieux, de Daru, etc.; — les *Contes moraux*, ou peintures des mœurs du temps, tels que ceux de Marmontel; — les contes destinés à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse, tels que ceux de Campe, de Weisse, de Berquin, de Bouilly, du chanoine Schmidt, de Mmes de Genlis, Leprince de Beaumont, Guizot, de Renneville, Edgeworth, etc.

CONTEMPLATION. On la définit en Théologie: « une vue de Dieu ou des choses divines, simple, libre, pénétrante, certaine, qui procède de l'amour et qui tend à l'amour. » Elle est, selon Fénelon, l'*exercice du pur amour*. Dans cet état, l'âme est entièrement passive par rapport à Dieu. Plusieurs ordres religieux sont livrés à la *vie* purement *contemplative*; Ste Thérèse, Ste Catherine de Sienne, Marie Alacoque, Mme de Chantal, Mme Guyon, ont offert des modèles en ce genre. La contemplation conduit facilement à l'extase et au *Quiétisme*.

CONTENTIEUX (du latin *contendere*, prétendre, disputer) se dit, en style administratif, de tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant des juges. Les tribunaux connaissent du contentieux judiciaire; la juridiction administrative (le Conseil d'État et les Conseils de préfecture) connaît du contentieux administratif. — Dans chaque administration publique, il y a un *bureau de contentieux*, où se traitent toutes les affaires qui sont susceptibles d'être portées soit devant les tribunaux civils, soit devant les tribunaux administratifs.

CONTINENT (du latin *continens*, qui se tient sans interruption). Les Géographes appellent *continent* une vaste étendue de pays sans solution de continuité et que la mer entoure de tous côtés. Autrefois on ne reconnaissait que deux continents, l'*ancien* et le *nouveau*; aujourd'hui, l'Australie est considérée comme un troisième continent.

CONTINGENT (de *contingere*, arriver accidentellement). En Métaphysique, on appelle ainsi ce qui peut être ou n'être pas; en ce sens, on oppose *contingent* à *nécessaire*. Les *vérités contingentes*, les *propositions contingentes*, sont celles qui se rapportent à des faits contingents. — On appelle *futur contingent*, ce qui est dans l'ordre des choses possibles, ce qui pourra se réaliser dans l'avenir, sans qu'il y ait ni nécessité, ni certitude à cet égard.

En Administration, ce mot exprime spécialement la part mise à la charge de chaque circonscription territoriale dans la répartition annuelle, soit des contributions directes, soit du recrutement; dans ce dernier cas, on dit : *Contingent militaire*. — En France, le pouvoir législatif vote annuellement, sur la proposition du ministre de la Guerre, le nombre d'hommes à appeler sous les drapeaux; la répartition s'en fait ensuite entre les départements, les arrondissements et les cantons, proportionnellement à la population. — Dans la Confédération suisse et la Confédération germanique, la loi a réglé le contingent que chaque État de la Confédération doit fournir pour former l'armée fédérale.

CONTINU (du latin *continuus*, même signification). En Mathématiques, on appelle ainsi toute quantité susceptible de varier en passant successivement par tous les états de grandeur intermédiaires. — Pour les *Fractions continues*, les *Proportions continues*, *Voy.* FRACTION et PROPORTION.

CONTO, terme de *compte* en Portugal, exprime une somme de 1,000 reis, équivalant à 601 fr. 71 c.

CONTONDANT (du latin *contundere*, broyer, écraser). On appelle *corps contondants* tous les corps ou instruments ronds, obtus et non tranchants, qui meurtrissent et déchirent les parties sans les couper ni les piquer, un bâton, par exemple : ces corps produisent des *contusions* et des plaies *contuses*.

CONTORNIATES (de l'italien *contorno*, contour). On nomme ainsi, en Numismatique, les médailles de cuivre terminées dans leur circonférence par un cercle d'une ou deux lignes de largeur, continu avec le métal, quoiqu'il semble en être détaché par une rainure assez profonde qui règne à l'extrémité du champ, de l'un et de l'autre côté de la médaille. Eckhel, dans sa *Doctrina nummorum* (t. VII, p. 277), a traité complétement des Contorniates.

CONTRACTILITÉ (du latin *contrahere*, resserrer), faculté que possèdent certaines parties de l'économie animale et végétale de se raccourcir en revenant sur elles-mêmes. Les végétaux et ceux des animaux dont l'organisation est la plus simple (mollusques, vers, etc.) présentent cette faculté dans tout leur corps; mais, dans les animaux où l'organisation est plus compliquée, elle devient l'attribution spéciale d'organes particuliers appelés *muscles :* ceux-ci doivent leur contractilité aux filaments nerveux qui s'y distribuent par diverses ramifications. Bichat a divisé la contractilité en *volontaire* ou *animale*, dépendant immédiatement de l'action du cerveau, comme dans les muscles de la locomotion : l'exaltation de cette faculté produit les spasmes et les convulsions; son absence, la paralysie ; et en *involontaire* ou *organique*, indépendante de cette action, comme dans les muscles des viscères de la digestion.

CONTRACTION, phénomène physiologique qui est le résultat de la *contractilité*. *Voy.* ci-dessus.

En Grammaire, la *contraction* est la réduction de deux syllabes en une seule, comme dans les mots *août*, *paon*, *faon*, qu'on prononce *oût*, *pan*, *fan*. Le mot *du* est aussi une contraction pour *de le; au*, pour *à le; aux*, pour *à les*. Dans toutes les langues il y a beaucoup de mots formés par contraction. La langue grecque offre de fréquents exemples de contraction, notamment dans les noms et dans les verbes : la contraction y est soumise à des règles qu'enseignent toutes les grammaires. Il y a deux sortes de contractions, la *synérèse* et la *crase*. *Voy.* ces mots.

CONTRACTURE, maladie qui consiste dans la rigidité permanente et l'atrophie progressive des muscles fléchisseurs, qui s'opposent aux mouvements d'extension au delà d'un certain degré. Elle est commune chez les individus atteints d'affections du cerveau ou de la moelle épinière; elle survient à la suite de rhumatismes, de névralgies, de convulsions. Dans cet état maladif, les fibres des muscles deviennent tendineuses et forment des espèces de cordes dures qui se dessinent sous la peau. On combat la contracture par les bains tièdes, les bains de vapeur, et par l'extension mécanique des membres.

CONTRADICTION. Les Jurisconsultes appellent ainsi, en matière de prescription, une dénégation formelle, un refus positif, un désaveu du droit contre lequel on prescrit. La contradiction intervertit le titre de la possession, et rend prescriptible ce qui ne l'était pas, en vertu de l'art. 2238 du Code civil.

En Métaphysique, les *Contradictions* entre propositions également vraisemblables prennent le nom d'*Antinomies* (*Voy.* ce mot). — On appelle *Principe de contradiction*, le principe de notre raison par lequel nous jugeons faux ce qui implique à la fois affirmation et négation; il s'exprime ainsi : Une même chose ne peut être et n'être pas à la fois. Leibnitz a fait le plus grand usage du principe de contradiction.

CONTRADICTOIRE (CONDAMNATION, JUGEMENT). *Voy.* CONDAMNATION et JUGEMENT.

CONTRAINTE. C'est, en matière fiscale, un mandement décerné contre un redevable des deniers publics pour le mettre en demeure de payer, et, à défaut de payement, donner ouverture aux poursuites.

CONTRAINTE PAR CORPS. On nomme ainsi et le droit qu'a un créancier de faire une exécution sur la personne de son débiteur, et l'exécution elle-même : cette exécution s'accomplit par une arrestation et un emprisonnement. — La contrainte par corps peut être ordonnée : en *matière civile*, pour stellionat, pour dépôt nécessaire; en cas de réintégrande, pour le délaissement d'un fonds dont le propriétaire a été dépouillé par voies de fait, pour la restitution des fruits qui en ont été perçus pendant l'indue possession, et pour le payement des dommages-intérêts adjugés au propriétaire; pour répétition des deniers ou des titres déposés entre les mains des personnes publiques établies à cet effet (C. civ., art. 2059, et suiv.); — en *matière commerciale*, pour tous les actes de commerce, même quand ils sont faits par des non-commerçants, et contre toute personne condamnée pour dette commerciale montant à 200 fr. au moins; — en *matière criminelle et correctionnelle*, pour toutes les condamnations pécuniaires; — en *matière administrative*, contre tout comptable de deniers publics ou d'effets mobiliers publics, contre les débiteurs de droits de douane, octrois et autres contributions indirectes, qui ont obtenu un crédit. — La contrainte par corps peut, en outre, être prononcée *contre les étrangers* dans tous les cas précédents, et pour toute créance s'élevant à 150 fr. au moins. — Elle ne peut être prononcée, en matière de commerce, contre les débiteurs qui ont commencé leur 70e année. L'emprisonnement pour dette commerciale cesse de plein droit *après un an*, lorsque le montant de la condamnation principale ne s'élève pas à 500 fr.; après *deux ans*, lorsqu'il ne s'élève pas à 1,000 fr.; après *trois ans*, lorsqu'il ne s'élève pas à 3,000 fr.; après *quatre ans*, lorsqu'il ne s'élève pas à 5,000 fr.; après *cinq ans*, lorsqu'il est de 5,000 fr. et au-dessus.

La loi romaine accordait anciennement aux créanciers un droit de vie et de mort sur leurs débiteurs. La loi *Petilia Papiria* réduisit les droits des créanciers sur la personne de leurs débiteurs à la simple contrainte par corps. En France, la contrainte par corps remonte aux temps les plus reculés; elle s'exerça d'abord avec une extrême rigueur. Cette rigueur fut adoucie par une ordonnance de Philippe le Bel, du 23 mars 1302. De nouvelles ordonnances rendues en 1539, en 1566, en 1657, en 1673, aggravèrent ou améliorèrent alternativement la condition des débiteurs. La Convention abolit complétement la contrainte par corps le 9 mars 1793; mais, sur les nombreuses réclamations du commerce, elle fut rétablie en principe par la loi du 24 ventôse an V; elle fut consacrée par le Code civil et le Code pénal. La loi du 17 avril 1832 modifia quelques dispositions du Code à cet égard et les compléta. Suspendue en 1848 par le Gouvernement provisoire dès son établissement (9 mars), la contrainte par corps fut rétablie par la loi du 13 déc. 1848, qui remit en vigueur la législation antérieure, avec quelques adoucissements.

CONTRALTO, mot italien qui sert à désigner la plus grave des voix de femme, intermédiaire entre le *soprano* ou voix aiguë de femme, et le *ténor* ou voix aiguë d'homme. Le Contralto ne s'élève guère au-dessus du *mi*, et il est d'autant plus précieux qu'il peut descendre plus bas. Il y a peu de femmes qui aient la voix de contralto. En Italie, on obtenait artificiellement ces voix chez les hommes. *V.* CASTRAT.

**CONTRAPUNTISTE**, musicien habile dans le contre-point. *Voy.* CONTRE-POINT.

**CONTRAT** (en latin *contractus*, formé de *cum* et *trahere*, tirer ensemble). D'après l'article 1101 du Code civil, «le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.» Dans l'usage, ce mot se dit spécialement de l'acte même ou de la pièce écrite qui forme la preuve littérale de l'engagement contracté. Le contrat est *synallagmatique* ou *bilatéral* lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres. Il est *unilatéral* lorsqu'une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans que, de la part de ces dernières, il y ait d'engagement. Il est *commutatif* lorsque chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle. Lorsque l'équivalent consiste dans la chance de gain ou de perte pour chacune des parties d'après un événement incertain, le contrat est dit *aléatoire* (d'*alea*, coup de dé) : le pari, la rente viagère, l'assurance, sont des contrats aléatoires (art. 1101-4). — On divise les contrats en *nommés* et en *innommés*. Les premiers sont ceux qui ont un caractère spécial et déterminé, tels que les contrats de *mariage*, d'*union*, de *vente*, de *louage*, le contrat *à la grosse* (*Voy.* ces noms); les seconds sont ceux qui ne sont pas assez usuels pour avoir reçu une dénomination particulière. Le titre III du 3e livre du Code civil est tout entier consacré aux contrats et aux obligations conventionnelles. — On distingue encore : *C. de bienfaisance*, dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit; *C. à titre onéreux*, celui qui assujettit chacune des parties à donner ou à faire quelque chose.

On a nommé *Contrat social* une convention expresse ou tacite par laquelle sont réglés les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement: pendant longtemps, un contrat social parut une pure utopie; les *chartes* et les *constitutions* librement débattues chez plusieurs nations modernes (Angleterre, États-Unis, France, Belgique, etc.), ont réalisé cette utopie. On connaît spécialement, sous le titre de *Contrat social*, un ouvrage célèbre de J.-J. Rousseau, où il imaginait un contrat qui aurait été fait à l'origine des sociétés; ce livre, qui souvent n'est qu'une dangereuse utopie, fut comme l'Évangile de la Révolution.

**CONTRAVENTION** (de *contrevenir*, s'opposer). Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, peut s'appliquer à toute infraction à une loi, à un règlement ou même à une simple convention, exprime, en Droit, le fait qui, tout en pouvant n'être pas blâmable en lui-même, devient répréhensible et punissable à cause des prohibitions de la loi. Le Code pénal (art. 1) définit la *contravention* « toute infraction que les lois punissent des peines de police,» et il oppose la *contravention* au *délit*, puni de peines correctionnelles, et au *crime*, puni de peines afflictives ou infamantes. — L'article 137 du Code d'instruction criminelle considère comme contraventions de simple police les faits qui ne peuvent donner lieu qu'à une amende de 15 fr. au plus, ou à cinq jours d'emprisonnement. La connaissance en est attribuée au juge de paix et au maire (art. 138-178).

**CONTRA-YERVA**, mot espagnol qui signifie *herbe-contre*, c.-à-d. *contre-poison*, désigne la racine de plusieurs espèces du genre Dorsténie employées comme antidotes. *Voy.* DORSTÉNIE.

**CONTRE-AMIRAL**, officier de la marine militaire qui vient immédiatement après le vice-amiral, et qui a le troisième grade parmi les officiers généraux; il a rang de général de brigade. Le contre-amiral s'appelait autrefois *chef d'escadre*. Les contre-amiraux commandent les divisions des armées navales et les escadres. Ils remplissent les fonctions de chefs d'état-major auprès des amiraux, celles de préfets maritimes, d'inspecteurs-généraux, de majors-généraux de la marine, de gouverneurs des colonies, etc. Le navire monté par un contre-amiral porte au mât d'artimon le pavillon tricolore de figure carrée.

**CONTREBANDE** (de *contra*, et du bas latin *bandum*, ban, édit). Ce mot, qui, dans son acception la plus étendue, se dit de tout commerce qui se fait contre les lois fiscales d'un État, et qui est alors synonyme de *fraude*, se dit plus particulièrement des contraventions aux lois de *douanes*, qui empêchent soit par une prohibition absolue, soit par des droits élevés, l'entrée des marchandises étrangères dans un pays. Souvent la contrebande s'exerce avec les circonstances aggravantes d'attroupement et de port d'armes. Les faits de contrebande sont déférés, selon leur gravité, aux juges de paix, aux tribunaux correctionnels, et, dans les cas de rébellion avec attroupement et port d'armes, aux cours d'assises. Les peines sont: 1° la confiscation des marchandises et des moyens de transport; 2° une amende solidaire de 1,000 fr. si l'objet de la confiscation n'excède pas cette somme, ou du double de la valeur des objets confisqués si cette valeur excède 1,000 fr.; 3° un emprisonnement qui ne peut être moindre de six mois, ni excéder trois ans. En cas de crimes soumis aux cours d'assises, la réclusion et les travaux forcés à perpétuité peuvent être prononcés. M. Égron a publié un *Recueil de tous les moyens de contrebande déjoués par l'administration des douanes*, 1816; M. Villermé fils, *les Douanes et la Contrebande*, 1851.

**CONTRE-BANDÉ**, terme de Blason, se dit d'un écu également divisé en deux émaux dans le sens de la bande, et taillé de manière que les parties de bandes qui se répondent soient d'émaux différents.

**CONTRE-BARRÉ**, terme de Blason, se dit d'un écu tranché dont les portions de barres qui se répondent sont d'émaux différents.

**CONTRE-BASSE.** C'est le plus grand instrument de la famille des Violons. Il résonne à l'octave grave du violoncelle. La contre-basse est souvent à trois cordes; mais l'usage tend à prévaloir d'en mettre quatre. C'est un instrument très-précieux dans l'orchestre, mais peu propre au solo et à la musique de chambre. Son usage ne paraît pas remonter au delà de l'année 1700.

**CONTRE-BASSON**, instrument à vent qui donne l'octave basse du basson.

**CONTREDANSE** (du mot anglais *country-dance*, danse de campagne), sorte de danse à huit, à douze, à seize personnes ou plus, dans laquelle les danseurs sont divisés par couples, placés en face les uns des autres, et exécutent des pas, qui sont aussitôt après répétés par leurs vis-à-vis : c'est ce que l'on nomme aujourd'hui *quadrille*. Les airs de musique destinés à ce genre de danse sont d'un mouvement plus ou moins animé, à deux temps, ou à six-huit, et la mélodie doit en être coupée de huit en huit mesures, avec reprises et retour au sujet.

**CONTREDITS.** On nomme ainsi, en style de Pratique, les écritures fournies par une partie contre les pièces produites par l'autre partie dans les affaires qui s'instruisent par écrit.

**CONTRE-ÉPREUVE.** Dans les arts du Dessin, on appelle ainsi une estampe ou dessin qu'on tire sur une estampe fraîchement imprimée ou sur un dessin au crayon, et qui reproduit les mêmes traits, mais à rebours, le côté droit paraissant à gauche.

**CONTREFAÇON.** Ce mot se dit et de l'imitation frauduleuse des œuvres d'autrui, et de l'œuvre même produite par cette industrie spoliatrice. Il s'applique le plus souvent aux atteintes portées à la propriété littéraire. D'après l'art. 425 du Code pénal, toute reproduction d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre œuvre imprimée ou gra-

vée, au mépris des droits et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon. Le débit d'ouvrages contrefaits, l'introduction sur le territoire français d'ouvrages qui, après avoir été imprimés en France, ont été contrefaits à l'étranger, sont des délits de la même espèce (Code pén., art. 425).

La peine contre le contrefacteur ou contre l'introducteur est une amende de 100 à 2,000 fr.; et contre le débitant, une amende de 25 à 500 fr. La confiscation de l'édition contrefaite est en outre prononcée. Les planches, moules, ou matrices des objets contrefaits sont aussi confisqués. — Tout directeur, tout entrepreneur de spectacle, toute association d'artistes qui fait représenter sur son théâtre des ouvrages dramatiques au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est puni d'une amende de 50 à 500 fr., et de la confiscation des recettes. — Le produit des confiscations est remis au propriétaire pour l'indemniser d'autant (C. p., a. 426-29).

La contrefaçon à l'étranger ne peut être atteinte que par des traités de commerce : plusieurs traités de ce genre ont été récemment conclus avec l'Angleterre, les États-Unis, la Sardaigne, l'Espagne, le Portugal, la Toscane, et la plupart des États allemands; enfin, la Belgique, où s'exerçait surtout ce genre de piraterie, y a renoncé par une convention signée le 22 août 1852 et ratifiée en 1854. Déjà le gouvernement français avait, par un décret du 28 mars 1852, donné l'exemple d'interdire sur son territoire toute contrefaçon d'ouvrages étrangers.

On peut consulter sur cet intéressant sujet le *Traité des Droits d'auteur* de M. Renouard, *les Traités de la Contrefaçon* de M. Blanc et de M. Ed. Calmels, et l'ouvrage de M. Villefort sur les *Traités relatifs à la Contrefaçon littéraire* (1852). *V.* PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

La contrefaçon en matière d'industrie est atteinte par des lois spéciales; mais il faut que le plaignant ait préalablement constaté son droit, soit par la prise d'un brevet d'invention, soit, pour les dessins sur étoffes, par le dépôt aux archives des prud'hommes, soit enfin par l'adoption d'une marque de fabrique. —La contrefaçon des sceaux de l'État, des billets de banque, des effets publics, des poinçons et des timbres, est punie des travaux forcés à temps ou à perpétuité (Code pénal, art. 139 et suiv.). *Voy.* FAUSSAIRE.

CONTREFORTS ou ÉPERONS, espèce de grands piliers butants, carrés ou triangulaires, qu'on érige soit dans les murs de quais, de remparts, de digues, destinés à résister à la poussée des terres et au poids de l'eau, soit dans ceux qui supportent des voûtes ou des poids considérables. Il ne faut pas confondre les *contre-forts* avec les *arcs-boutants* (*Voy.* ce mot). — On appelle encore ainsi, en Géographie, les monticules moins élevés, qui ont l'air de soutenir le pied des pics des chaînes de montagnes.

CONTRE-GARDE, autrefois *Couvre-face*, nom donné, en Fortification, à un ouvrage construit au-devant d'un bastion, d'une demi-lune, etc., et destiné à couvrir les faces de l'ouvrage qu'il défend contre les batteries de brèche, dans le but de forcer l'assiégeant à s'emparer d'abord de cet ouvrage par les moyens qu'il aurait employés pour ouvrir le corps de place, et prolonger ainsi la durée du siége.

CONTRE-LETTRE, acte, ordinairement secret, destiné à détruire ou à modifier un autre acte en tout ou en partie. Cet acte ne peut avoir d'effet qu'entre les parties contractantes; il n'en a aucun contre les tiers (Code Nap., art. 1321). Les contre-lettres qui ont pour effet de modifier les conventions entre époux, avant la célébration du mariage, doivent être faites par acte notarié. Le Code Nap. permet de les opposer à des tiers, si elles ont été rédigées à la suite de la minute du contrat.

CONTRE-MAITRE. Dans les ateliers, on donne ce nom à un ouvrier en chef chargé de diriger et de surveiller le travail des autres ouvriers. — Dans la Marine militaire, on nomme ainsi un officier de manœuvre qui est sous les ordres du maître d'équipage et qui le remplace au besoin. Le contre-maître est chargé de l'inspection de la cale et des ouvriers qui y travaillent.

CONTRE-MARCHE, se dit, en général, de la marche d'une armée en sens contraire ou opposé à celui dans lequel elle paraissait vouloir aller, afin de tromper l'ennemi. — En termes de Manœuvres, la contre-marche est l'évolution par laquelle une colonne fait volte-face; elle s'exécute circulairement par une marche de front.— On appelle aussi *contre-marche* l'évolution d'une armée de vaisseaux en ligne, exécutant une même manœuvre dans les eaux les uns des autres.

Les Charpentiers donnent ce nom à la hauteur de chaque marche d'un escalier, et les tisserands à un levier posé entre les marches d'un métier à tisser.

CONTRE-MINE, ouvrage souterrain que l'on fait pour éventer la mine de l'ennemi. *Voy.* MINE.

CONTRE-PARTIE, nom donné, en Musique, aux parties diamétralement opposées : ainsi, la basse est la contre-partie du dessus.

CONTRE-POINT. Ce mot a pour origine l'usage où l'on était jadis de se servir de *points* au lieu de notes pour écrire la musique, et signifie proprement l'opposition des notes les unes aux autres, comme cela a lieu dans l'harmonie; mais le contre-point s'entend plus précisément de certaines combinaisons musicales, telles que l'*imitation mélodique* et le *renversement de l'harmonie*. Le contre-point est à l'harmonie ce que l'art de développer ses idées est à la grammaire et à la syntaxe. L'harmonie apprend à écrire correctement la langue musicale; le contre-point enseigne à traiter simultanément toutes les parties harmoniques, à les enchaîner, à poursuivre la pensée musicale, et à l'enrichir d'une multitude de ressources. On appelle *C. simple* l'harmonie en accords plaqués et en notes de valeurs égales, par opposition avec le *C. fleuri*, où les valeurs des notes varient entre les parties. Dans le *C. double*, l'harmonie est *renversée*, c'est-à-dire qu'elle passe du dessus à la basse, et réciproquement. Le contre-point devient *triple* ou *quadruple* quand on l'écrit à trois ou quatre parties, en harmonie renversée; enfin, on distingue encore le *C. fugué*, le *C. libre* et le *C. rigoureux*. Le premier emploie les imitations qui caractérisent la fugue; le second admet une foule de licences, tandis que le dernier est assujetti aux règles les plus sévères du genre.

On attribue l'invention du *contre-point* à Gui d'Arezzo, au commencement du XIe siècle; mais cet art s'est développé par degrés dans les siècles suivants, au point qu'il représente aujourd'hui ce que la composition musicale a de plus difficile et de plus compliqué. Les compositeurs les plus habiles dans l'art du contre-point sont désignés sous le nom de *contrapuntistes*. On cite parmi eux les savants musiciens du XVIIe et du XVIIIe siècle, J.-Séb. et Emmanuel Bach, Hændel, Joseph et Michel Haydn, Mozart, et plus près de nous, Beethoven et Cherubini. On doit à ce dernier un *Cours de Contre-point*, Paris, 1836.

CONTREPOINTE. En termes d'Armurier, on nomme *contrepointe de lame*, ou *faux tranchant*, la partie tranchante du dos de la lame d'un sabre, celle qui est la plus voisine de la pointe, et qui, en s'amincissant, forme un double taillant : l'espèce d'échancrure pratiquée aux cimeterres est en *contrepointe*. — En termes d'Escrime, la *contrepointe* diffère de l'*espadon* en ce qu'elle a des parades moins larges, et se combine de *coups de taille* et *d'estoc*. Cette manière de combattre est souvent mortelle.

CONTRE-POISON. *Voy.* ANTIDOTE et POISON.

CONTRESCARPE, bord extérieur du fossé d'une place forte ou d'un ouvrage détaché; celui qui regarde la face ou l'escarpe. *Voy.* ESCARPE.

**CONTRE-SCEL,** CONTRE-SEING. On appelle *contre-scel* un petit sceau qui s'appose sur le tiret de parchemin dont on se sert pour attacher des lettres scellées en chancellerie, à l'effet d'assurer l'authenticité de l'acte. Le contre-scel n'a été adopté que vers le VIIIe siècle ; on croit que Philippe-Auguste est le premier roi qui en ait fait usage.—Le *contre-seing*, ou signature de celui qui contre-signe, s'emploie dans le même but que le contre-scel. Son usage, considéré comme nécessaire, ne remonte pas au delà du XVe siècle. Les rois, étonnés de la facilité avec laquelle leur signature était surprise, décidèrent qu'aucun acte émané d'eux ne serait valable qu'autant qu'il porterait le contre-seing de l'un des officiers attachés à leur personne. Cette règle est devenue depuis la base de notre système constitutionnel : aucun acte émané du pouvoir n'est considéré comme valable s'il ne porte le contre-seing d'un ministre responsable.

**CONTRE-STIMULANTS.** *Voy.* STIMULANTS.

**CONTREVALLATION** (LIGNE DE), suite d'ouvrages de fortification opposée à la ligne de *circonvallation. Voy.* ce mot.

**CONTRIBUTION.** En matière d'Impôt, c'est ce que chacun donne pour sa part des charges publiques. On distingue : les *C. directes*, directement établies sur les biens et sur les personnes, telles que la *C. foncière*, perçue sur les propriétés ; la *C. personnelle et mobilière*, sur les personnes et les habitations; la *C. des portes et fenêtres*, la *C. des patentes*, les *C. sur les mines*, etc. ; — les *C. indirectes*, établies sur les transactions, sur les objets de commerce et de consommation, ou sur certaines choses dont le besoin est éventuel : tels sont les droits d'enregistrement, de timbre, d'octroi, de douanes, de péage, etc., l'impôt sur les sels, sur la fabrication des cartes à jouer, la vente des tabacs et de la poudre, etc. Les contributions indirectes ont remplacé les *droits réunis* (*Voy.* ce mot). La perception de ces contributions est confiée à une administration qui, depuis le décret du 27 décembre 1851, porte le titre de *Direction générale des douanes et des contributions indirectes. Voy.* IMPÔTS et PERCEPTION.

En Droit, on entend par *contribution*, ou *contribution de deniers*, la répartition ou partage proportionnel du prix des biens d'une personne entre tous ses créanciers, lorsque ces biens ne suffisent pas au payement intégral de toutes les créances.

**CONTRITION** (en latin *contritio*, de *conterere*, broyer, briser). C'est, d'après la définition du concile de Trente, une détestation du péché commis, avec un ferme propos de ne plus pécher à l'avenir. On distingue la *contrition parfaite*, qui a pour motif l'amour de Dieu, de la *contrition imparfaite*, ou *attrition*, qui est conçue par la considération de la laideur du péché, ou par la crainte des peines de l'enfer.

**CONTROLE** (de *contre*, *rôle*). Avant 1789, on appelait *contrôle* la formalité à laquelle étaient soumis les actes et les contrats, et qui consistait dans leur reproduction par extraits dans des registres publics, à l'effet d'en assurer l'existence et la date positive. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *enregistrement*.

Aujourd'hui, on entend par *contrôle :*

1°. L'état nominatif des personnes qui appartiennent à un corps, soit de l'armée proprement dite, soit de la garde nationale;

2°. La surveillance qu'exercent, dans les différents services publics, sur les opérations des agents inférieurs, des fonctionnaires appelés *contrôleurs :* toutes les branches des contributions, directes ou indirectes, ont leurs contrôleurs particuliers;

3°. Une direction spéciale du ministère des Finances, dite *Contrôle central du trésor public*, qui embrasse la vérification des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor, le visa des récépissés et valeurs émises, le contrôle et visa des certificats d'inscription de rente sur le grand-livre, etc.

4°. Diverses marques ou poinçons qui doivent être appliqués sur les matières d'or et d'argent, avant qu'elles soient mises en vente. On distingue trois espèces de contrôle : celui du fabricant, celui du *titre* (*Voy.* ce mot); et celui du bureau de garantie. Tout objet non contrôlé est confisqué, et entraîne une amende de 200 à 1,000 fr. Les marques du contrôle de l'Etat sont changées tous les ans. La contrefaçon du poinçon de l'État est punie des travaux forcés à temps (Code pénal, art. 140). Le droit de contrôle, dit droit d'*essai* ou de *touchau*, est d'un franc par hectogramme d'argent et de 20 fr. par hectogr. d'or.

**CONTROLEUR GÉNÉRAL.** On donnait autrefois le nom de *contrôleur général des finances* à l'un des premiers officiers de l'État, chargé de contrôler et d'enregistrer tous les actes qui avaient rapport aux finances du roi. D'abord soumis au *surintendant général des finances*, il devint, après la suppression de cette charge (1661), le chef du service des finances, c'est-à-dire un véritable Ministre des finances.

**CONTROVERSE** (de *contra*, contre, et *versare*, tourner, agiter), dispute sur un sujet quelconque, principalement sur des questions philosophiques ou religieuses. La controverse a été de tout temps cultivée avec ardeur, et a été de bonne heure réduite en art : la *Sophistique* des Protagoras, des Gorgias, des Hippias; la *Dialectique* des Platoniciens ; l'*Art éristique* d'Euclide et des Mégariens ; l'*Argumentation* des Scolastiques, n'étaient que des formes diverses de la controverse.

Dans les temps modernes, le nom de *Controverse* a été réservé aux disputes élevées entre les catholiques et les sectes dissidentes sur des points de foi ; c'est en ce sens que l'on dit : *étudier la Controverse*, pour étudier les matières controversées. Bellarmin, Du Perron, le cardinal de Lorraine, Bossuet, Arnault, Nicole, Pellisson, Papin parmi les catholiques ; Théodore de Bèze, Bayle, Jurieu, Chillingworth parmi les protestants, se sont fait un nom comme controversistes. — La controverse exerce et éclaire l'intelligence ; mais, en présentant sans cesse le pour et le contre, elle expose au scepticisme les esprits indécis.

**CONTUMACE** (du latin *contumax*, opiniâtre, réfractaire), se dit et du refus de comparaître en justice, et de l'accusé qui fait ce refus. Ce mot n'est d'usage qu'au grand criminel. Tout accusé est tenu de se présenter dans le délai de dix jours ; sans quoi ses biens sont mis en séquestre, et, après l'instruction de l'affaire, la cour prononce sans l'assistance du jury. Les condamnations par contumace n'emportaient la mort civile qu'après les cinq années qui suivaient l'exécution du jugement par effigie. Les condamnations par contumace cessent de produire leur effet du moment où le condamné se présente.

**CONTUSION** (du latin *contundere*, écraser, meurtrir), lésion causée dans les tissus vivants par le choc violent des corps, sans destruction de la peau. Quand la contusion est légère et n'affecte que des parties superficielles, la peau devient brunâtre ou violette par suite de l'extravasion du sang ; si le coup est plus violent, les muscles, les vaisseaux, les nerfs, peuvent être déchirés, les os même être fracturés. Dans ce dernier cas, l'amputation est quelquefois nécessaire. Le plus souvent il suffit d'appliquer aux contusions légères des compresses ou des affusions d'eau froide, d'eau végéto-minérale, d'eau vinaigrée à laquelle on ajoute du sel, etc. L'eau-de-vie camphrée et les eaux spiritueuses dites *vulnéraires* sont aussi très-efficaces. Les sangsues et les ventouses scarifiées conviennent dans les contusions profondes des membres ou des parois des cavités splanchniques. S'il se manifeste dans la partie contuse de la tension, de la douleur ou de la chaleur, on remplace les réfrigérants et les résolutifs par les topiques émollients.

**CONVALLAIRE,** *Convallaria* (de *vallis*, vallon), ou *Lys des vallées*, genre de plantes de la famille

des Smilacinées, à fleurs en forme de cloche et dont le fruit est une baie globuleuse à trois loges. Il ne renferme qu'une seule espèce, la *Convallaire de Mai*, plus connue sous le nom de *Muguet*. *Voy.* ce mot.

CONVENTION. En Droit, les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites; elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel ou pour les causes que la loi autorise (Code Nap., art. 1134). — Les conventions écrites prennent les noms de *contrats* et d'*obligations*.

En Politique, on donne le nom de *convention* à tout pacte ou traité conclu entre plusieurs puissances pour l'exécution en commun d'un même plan de conduite. — Il s'emploie aussi quelquefois comme synonyme de *capitulation*. *Voy.* ce mot.

En Histoire, le nom de *Convention* a été donné à diverses assemblées nationales formées dans le but de rédiger ou de modifier la constitution d'un pays : on connaît surtout sous ce nom le parlement anglais de 1688 et l'assemblée qui gouverna la France de 1792 à 1795. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

CONVERGENT (du latin *cum*, ensemble, et *vergere*, pencher vers), se dit, en Géométrie, des lignes droites qui se dirigent vers un même point; des courbes hyperboliques du troisième ordre, dont les branches tendent l'une vers l'autre en se dirigeant vers le même côté : on l'oppose à *divergent*. — En Mathématiques, on appelle *séries convergentes* des séries telles que, si on prend un nombre suffisamment grand de termes, l'erreur que l'on fait en négligeant le reste des termes peut être rendue aussi petite que l'on voudra. — En Physique, on nomme *rayons convergents* ceux qui, en se prolongeant, vont passer par un même point. Les miroirs sphériques et paraboliques et les lentilles sphériques à bords tranchants rendent convergents les rayons parallèles à leur axe.

CONVERS (FRÈRE), CONVERSE (SOEUR), de *conversus*, converti, ou récemment admis. On nomme ainsi dans les couvents les frères et les sœurs employés aux œuvres serviles. C'est généralement le premier degré par lequel on passe. C'est S. Jean Gualbert, abbé de Vallombreuse, qui, le premier, établit les frères convers, dans le XIe siècle.

CONVERSION (du latin *convertere*, tourner, changer). En Religion, ce mot signifie changement de croyance de mal en bien (*Voy.* ABJURATION).

L'Église fête le 25 janvier la *Conversion de S. Paul.*

En Arithmétique, on appelle *conversion* d'un nombre une nouvelle manière de l'exprimer; *proportion par conversion de raison*, la comparaison de l'antécédent avec la différence de l'antécédent et du conséquent dans deux raisons égales. — En Algèbre, la *conversion des équations* est l'opération par laquelle une quantité inconnue étant sous la forme de fraction, on réduit le tout à un même dénominateur, pour ne conserver ensuite que les numérateurs dans l'équation. — En Astronomie, le mot *conversion* se disait autrefois de toute révolution céleste.

Dans l'Art militaire, la *conversion* est un mouvement par lequel le front d'une troupe change de direction en tournant ou pivotant sur son extrémité de droite ou sur celle de gauche.

*Conversion des propositions.* On nomme ainsi, en Logique, ce qui a lieu lorsqu'on change le sujet en attribut et l'attribut en sujet, sans que la proposition cesse d'être vraie, comme quand, par exemple, on change la proposition : *Quelques hommes sont justes*, en celle-ci : *Quelques justes sont hommes*. Les propositions universelles négatives et les propositions particulières peuvent se *convertir* sans aucun changement; mais les universelles affirmatives ne peuvent se convertir qu'en ajoutant une marque de particularité à l'attribut devenu sujet.

*Conversion des rentes.* *Voy.* RENTES.

CONVEXE (du latin *convexus*, même signif.), se dit, par opposition à *concave*, de toute surface bombée sphériquement. *Voy.* VERRES, LENTILLE, MIROIR.

CONVICT (c.-à-d. *convaincu*), nom donné par les Anglais aux criminels déportés. *Voy.* DÉPORTATION.

CONVOI (du latin *convehere*, porter, voiturer). On appelle ainsi : dans l'Art militaire, soit une réunion de transports conduisant d'un point à un autre des malades et des blessés, ou bien des munitions de guerre ou de bouche, des bagages, des effets d'armement et d'habillement, etc.; soit des colonnes de prisonniers de guerre, escortées par une troupe de soldats; — dans la Marine, une réunion plus ou moins considérable de bâtiments de commerce naviguant, pendant la guerre, sous l'escorte de vaisseaux de l'État; — sur les Chemins de fer, une suite de wagons traînés par la même locomotive.

*Convoi funèbre.* *Voy.* FUNÉRAILLES.

CONVOLUTÉ (du latin *convolutus*, roulé). En Botanique, on appelle *feuille convolutée*, celle qui est roulée sur elle-même ou autour d'un autre corps, de manière à former un cornet. Une *feuille convolutive* est celle qui est roulée sur elle-même, de sorte que l'un de ses bords représente un axe autour duquel le reste du limbe décrit une spirale.

CONVOLVULACÉES (du genre type *Convolvulus*, Liseron), famille de végétaux dicotylédonés monopétales hypogynes, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à tiges généralement volubiles ou grimpantes, à feuilles alternes, à fleurs soutenues par des pédoncules uniflores ou multiflores, et souvent très-grandes; les graines sont, en général, dures, à surface chagrinée et hérissée de poils; le fruit est une capsule, avec une ou deux graines. Cette famille importante se divise en 2 tribus : les *Convolvulacées* proprement dites et les *Cuscutées*; la 1re renferme les genres *Convolvulus* ou *Liseron* (genre type), *Quamoclit*, *Wilsonie*, etc.; la 2e renferme les genres *Cuscute*, *Liserolle*, etc. La plupart des Convolvulacées habitent les régions intertropicales; cependant on en trouve encore beaucoup dans nos climats tempérés. Quelques-unes de ces dernières, notamment la *Belle de jour*, donnent des fleurs éphémères remarquables par l'éclat des couleurs de leur corolles. Plusieurs plantes fort connues, soit médicinales (le *Jalap*, la *Scammonée*), soit alimentaires (la *Patate*), appartiennent aussi à cette famille.

CONVOLVULUS (de *convolvere*, rouler), nom botanique du *Liseron*, tiré de la disposition qu'a cette plante à s'enrouler autour des corps voisins.

CONVULSION (du latin *convellere*, secouer, ébranler), mouvement brusque, irrégulier, involontaire des muscles. On distingue des *convulsions toniques* (du grec *tonos*, tension), caractérisées par la tension et la roideur des muscles, et des *convulsions cloniques* (de *clonos*, agitation), caractérisées par des secousses et des soubresauts provenant de la contraction et du relâchement alternatifs des muscles; dans l'un comme dans l'autre cas, bien que ce soient les muscles qui paraissent seuls en exercice, le siége du mal est dans un désordre du système nerveux. Aux *C. toniques* se rapportent le tétanos, la catalepsie; aux *C. cloniques*, l'éclampsie, la chorée, l'épilepsie, l'hystérie, l'asthme, les palpitations, etc. Les convulsions proviennent soit de causes pathologiques, telles que les différentes maladies du système cérébro-spinal (méningite, encéphalite), les vers intestinaux, l'inflammation aiguë du tube digestif, les blessures ou fractures, l'action de certains poisons, la rage; soit de causes physiologiques, telles que la dentition, la grossesse, l'accouchement, l'excès des travaux intellectuels, les veilles trop répétées, une excitation trop vive des sens, une impression brusque et imprévue, les passions exaltées, surtout le fanatisme religieux. On peut être prédisposé aux convulsions par l'hérédité, par les émotions morales qu'a pu éprouver la mère pendant la grossesse. Les enfants et les femmes y sont plus sujets que les

hommes. La marche des convulsions est très-variable; elles peuvent être intermittentes, continues ou périodiques; le plus souvent elles durent peu d'instants et cessent spontanément.

Le traitement varie selon les circonstances. S'il y a des signes de pléthore, on a recours aux émissions sanguines; si, au contraire, la peau est pâle, si le pouls est faible et lent, ou serré et dur, on insistera sur les révulsifs, tels que sinapismes, vésicatoires, frictions stimulantes, etc.; on emploiera les bains salins et les lavements de même nature; on y joindra l'emploi des antispasmodiques, tels que les infusions de tilleul, de feuilles d'oranger, le camphre, le musc, le castoréum, l'éther, le quinquina et les opiacés, mais à très-petite dose. Les bains tièdes sont aussi fort avantageux. On a encore tenté l'emploi de l'électricité, l'insufflation pulmonaire, la compression des artères carotides. On vante les affusions froides ou les applications de glace sur la tête.

*Convulsions de Saint-Médard.* On appelait ainsi, au dernier siècle (1727), des phénomènes singuliers qu'offraient des Jansénistes exaltés en priant sur le tombeau du diacre Pâris, martyr de leur secte, enterré au cimetière de Saint-Médard : ils éprouvaient des convulsions ou des extases, pendant lesquelles ils paraissaient insensibles aux coups les plus violents. *Voy.* CONVULSIONNAIRES au *Dict. univ. d'H. et de G.*

CONYZE (du grec *conyza*, nom de plusieurs plantes chez les anciens), *Conyza*, genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, renferme un grand nombre de plantes herbacées ou frutescentes presque toutes particulières aux contrées chaudes, à fleurs en corymbe ou en panicule terminale. On cultive dans nos jardins la *C. de Virginie* ou *Seneçon en arbre*, arbrisseau de 2 à 3$^m$, à feuilles persistantes, ponctuées de blanc, à fleurs petites et blanchâtres, environnées d'écailles pourprées. On trouve en France; la *C. raboteuse*, à qui son odeur pénétrante, fatale pour les insectes, a valu le nom d'*Herbe aux mouches*. Elle habite les bois et les haies, et a une tige droite haute de 0$^m$,75 à 1$^m$, des feuilles sessiles et des fleurs jaune-pâle.

COOLIS ou COULIS, Indiens qui s'engagent pour être transportés dans les diverses colonies européennes à l'effet d'y travailler librement, moyennant salaire convenu et à la condition d'être ramenés dans leur pays après un temps déterminé. On a eu recours à ces engagements depuis l'abolition de l'esclavage, pour rétablir la culture dans les colonies.

COORDONNÉES, nom donné, en Géométrie, à deux lignes droites considérées dans leur disposition relative, et servant à déterminer la direction d'une courbe. On détermine cette direction en rapportant chaque point de la courbe à deux droites perpendiculaires l'une sur l'autre, et dites, l'une *axe des abscisses*, et l'autre *axe des ordonnées*.

COPAHU (RÉSINE OU BAUME DE), substance résineuse extraite du Copaïer. *V.* COPAÏER et BAUME DE COPAHU.

COPAIER, *Copaifera*, genre de la famille des Légumineuses, section des Césalpiniées, tribu des Cassiées, est composé d'arbres assez élevés, indigènes de l'Amérique méridionale. L'espèce la plus connue est celle qui donne le copahu, le *Copaïer officinal* (*C. officinalis*), arbre touffu, à feuilles composées de 5 à 8 folioles, entières, un peu luisantes, ponctuées; à fleurs petites, blanchâtres, en grappes rameuses, axillaires, et dont le fruit orbiculaire, bivalve, comprimé, contient 1 ou 2 graines. On en tire la résine de copahu au moyen d'incisions faites à l'écorce pendant les grandes chaleurs.

COPAL (nom mexicain), espèce de gomme formée d'une matière résineuse solide, cassante, transparente, d'un blanc jaunâtre plus ou moins foncé, peu soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles essentielles. Elle s'obtient par des incisions faites au *Sumac copal* (*Rhus copallinum*), arbre de la famille des Anacardiacées, au *Courbaril* et autres arbres résineux. Cette résine nous vient de l'île de Ceylan et du Brésil; mais on préfère celle de l'Inde. Elle entre dans la composition des meilleurs vernis à l'huile, à l'éther et à l'alcool, et est des plus solides. Étendue sur du bois, du papier, du métal, etc., elle reste parfaitement transparente et forme un vernis appelé *Vernis copal*, *vernis à la copale* ou *Vernis Martin*, du nom du tabletier Martin, son inventeur.

COPEAU (du grec *copéion*, morceau). — On appelle *Vin de copeaux*, du vin nouveau que l'on fait passer sur des copeaux, ou dans lequel on a fait tremper des copeaux : ce qui a pour effet de l'éclaircir et de le mettre plus promptement en état d'être bu.

COPEC, monnaie russe. *Voy.* KOPEK.

COPPA, signe numéral des Grecs. *Voy.* KOPPA.

COPRIS, nom latin du *Bousier*. *Voy.* ce mot.

COPROLITHES (du grec *copros*, excrément, et *lithos*, pierre), concrétions qu'on rencontre quelquefois en quantité considérable dans le terrain houiller et dans le lias, et qu'on considère comme les excréments pétrifiés de certains poissons et d'autres animaux antédiluviens. On les emploie comme engrais. M. Buckland a attiré, dès 1829, l'attention des savants sur ces pétrifications, d'où il a tiré de curieuses inductions sur l'organisation des animaux d'où elles provenaient.

COPROPHAGES (du grec *copros*, excrément, et *phagô*, manger), genre d'insectes Coléoptères tétramères de la tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes; contient tous les scarabées qui, comme le nom l'indique, vivent des excréments des animaux.

COPTOGRAPHIE (du grec *coptô*, couper, et *graphô*, écrire), art de découper des morceaux de carton de manière que leur ombre, projetée sur une muraille, y dessine des figures.

COPULATIVE (CONJONCTION). *Voy.* CONJONCTION.

COPULE (du latin *copula*, lien), se dit, en Logique et en Grammaire, du mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut. Le verbe *être*, exprimé ou sous-entendu, est la copule de toutes les propositions.

COQ (du grec *kokkyzô*, qui exprime le chant du coq?), *Gallus*, genre de l'ordre des Gallinacés et de la famille de Faisans, a pour caractères : un bec allongé, médiocre, moins haut que large, la tête surmontée d'une crête charnue chez les mâles; la gorge souvent garnie de deux barbillons charnus et pendants; les ailes courtes, larges. Ordinairement on réserve aux mâles le nom de *coqs*; les femelles portent le nom de *poules*. Le mâle se distingue de la femelle par un plumage plus brillant; il a les caroncules de la tête et de la gorge plus prononcées; sa taille est plus grande; ses tarses plus robustes et armés à leur base, un peu au-dessus du pouce, d'un ergot ou éperon. — Les oiseaux qui composent le genre Coq sont lourds et pesants, et volent avec difficulté; ils sont omnivores, mais ils préfèrent les graines. Selon plusieurs naturalistes, l'espèce qui a donné naissance à la plupart de nos races domestiques est le *Coq bankiva*, qui vit sauvage dans l'île de Java : le mâle de cette espèce a la crête dentelée, une collerette orangée et dorée autour du cou, et le corps noir en dessous; la femelle est d'un roux brun vermiculé en dessus, et roux clair avec des flammes blanchâtres en dessous. On met au même rang le *Coq de Sonnerat*, dont le mâle est gris avec une crête dentelée, et dont la femelle est rousse.

Le *Coq domestique* est une espèce du genre Coq réduite à l'état de domesticité. Un bon coq doit être de taille moyenne; il a le plumage brillant et varié; la tête haute, garnie d'une large crête et de barbes bien pendantes, d'un beau rouge vif; la queue à deux rangs, recourbée en faucille et bien relevée; l'œil étincelant, le bec fort et crochu, la poitrine large, le corps gros et carré, les jambes et les pieds jaunes, armés d'ongles courts et forts. Il peut suffire

à douze femelles. La chair du coq est sèche et fort peu estimée ; la crête seule est recherchée des gourmets. Toutefois la castration donne à la chair du jeune coq un goût succulent : l'animal prend alors le nom de *chapon.* On trouve quelquefois dans les poulaillers de petits œufs jaunes que l'on appelle *œufs de coq*, et qui contiennent, selon le vulgaire, un serpent : ce sont des œufs provenant d'une jeune poule ou d'une poule épuisée ; ce qu'on prend pour un serpent, ce sont les cordons que ces œufs ont conservés.

L'ardeur martiale du Coq est aussi connue que son affection pour ses poules. Dès la plus haute antiquité les hommes ont fait servir cet animal à leur amusement. Les Grecs et les Romains avaient fait une science de la manière d'armer les coqs et de les exciter au combat. Aujourd'hui même, la Chine, l'Inde, l'Angleterre et l'Amérique ont conservé ce goût. On arme les ergots des coqs de lames et de pointes tranchantes et aiguës. Ces combats donnent presque toujours lieu à des paris exorbitants.

Les Hébreux regardaient le Coq comme un animal impur ; les Grecs l'avaient consacré à Mars, à Bellone et à Mercure ; il était chez eux le symbole de la vigilance, de l'activité et de l'ardeur guerrière. Ils l'immolaient à Esculape quand ils guérissaient d'une maladie. — Les Gaulois représentaient le Coq dans leurs enseignes ; mais c'est seulement en 1789 que le Coq parut pour la première fois sur une médaille comme emblème de la France : toutefois il avait été déjà employé en plusieurs circonstances, mais seulement comme *armes parlantes* (*Gallus*, Gaulois, et *Gallus*, Coq) ; en 1789 on le choisit autant comme emblème de Mars que comme symbole des Français. En 1830, il remplaça la fleur de lis comme emblème national ; en 1852 il a été lui-même remplacé par l'Aigle de l'Empire.

On a donné le nom de *Coq de Bruyère* et de *Coq de Bouleau* au Tétras ; — de *C. d'Inde*, au Dindon ; — de *C. d'Été*, à la Huppe ; — de *C. de Roche*, au Rupicole ; — de *C. de Marais*, à la Gélinotte ; — de *C. Indien*, au Hocco ; — de *C. de Mer*, au Calappe.

Les Horlogers donnent le nom de *Coq* à l'espèce de pont qui couvre et sert à maintenir le pivot du balancier. C'est une pièce ordinairement taillée en cercle léger et évidé, et fixée par des vis à la platine d'une montre ; elle est percée au centre d'un trou pour y recevoir le bout du pivot, et ce trou est recouvert par une petite plaque d'acier, appelée *petit coq* ou *coqueret*, arrêtée au coq par une ou plusieurs vis, et sur laquelle porte l'extrémité du pivot quand l'axe du balancier est vertical.

COQ (du latin *coquus*, cuisinier). Les marins, surtout sur les bâtiments de guerre, appellent *Coq* ou *Maître coq*, le matelot chargé de la cuisine de l'équipage. — Ils nomment *Coq-souris* une voile ou bonnette en deux parties, qui se lace entre le hunier et la vergue de fortune d'un sloop, d'une galiote, etc., pour remplir le vide et les échancrures du hunier.

COQUE (du latin *concha*). C'est proprement l'écale ou coquille de l'œuf (*Voy.* OEUF). — En Botanique, on nomme ainsi les parties de certains fruits composés d'un péricarpe sec, se séparant en un nombre déterminé de loges, qui se détachent les unes des autres par la scission de leur cloison en deux lames ; ces loges individuellement prises sont des *coques :* tels sont les fruits du pavot, du buis, des euphorbes. — On emploie encore le mot *coque* comme synonyme de *cocon. Voy.* ce mot.

COQUE DU LEVANT, fruit du *Menispermum cocculus* ou *Bois à enivrer*, espèce du genre Cocculus, de la famille des Ménispermées : c'est un drupe oblong, réniforme, légèrement comprimé et monosperme. Elle a la propriété d'endormir et même de faire mourir les poissons qui en mangent : aussi les pêcheurs s'en servent-ils pour composer une espèce de pâtée avec de la mie de pain : c'est ce qu'ils appellent *tirer la coque*. Cette action blâmable est défendue et sévèrement punie par les règlements sur la pêche. Les propriétés vénéneuses de la Coque du Levant sont dues à un principe alcalin et cristallisable, découvert par Boullay, et qu'il a appelé *picrotoxine*.

COQUELICOT, *Papaver Rhœas*, nom vulgaire d'une espèce du genre Pavot. C'est une plante bien connue, à fleurs d'un rouge éclatant, et qui, desséchées, sont employées comme sudorifiques dans les rhumes chroniques. On en fait un sirop qui a été autrefois préconisé comme incisif et expectorant. Le coquelicot abonde dans les champs de blé et dans tous les terrains fraîchement remués, où il fleurit de bonne heure en été. On le cultive dans les jardins, où il produit un bel effet par ses fleurs simples, doubles, diversement colorées ou panachées.

COQUELOURDE, nom vulgaire donné à un *Narcisse*, à l'*Anémone pulsatille* et à une *Agrostemme*.

COQUELUCHE (ainsi nommée sans doute de ce que, pendant les quintes, la respiration, devenue sonore, imite le chant du *coq*), dite aussi *catarrhe convulsif*, affection caractérisée par une toux violente et convulsive, revenant par quintes à des intervalles plus ou moins longs, et consistant en plusieurs expirations courtes et saccadées, suivies d'une inspiration longue, pénible et sonore. Elle attaque presque exclusivement les enfants, surtout les filles, entre la première et la deuxième dentition, et les sujets lymphatiques et nerveux. Elle sévit particulièrement au printemps et en automne, surtout dans les années froides et humides. La coqueluche est souvent épidémique et toujours contagieuse ; ordinairement elle n'attaque qu'une seule fois dans la vie. — Inconnue des anciens, elle a été confondue jusqu'au XVIIIe siècle avec les autres affections catarrhales, tandis que c'est évidemment une névrose de la respiration, avec irritation ou même phlegmasie de la muqueuse des bronches. Elle précède ou complique souvent la rougeole. Les quintes, plus violentes et plus fréquentes la nuit, sont accompagnées d'agitation, de douleurs déchirantes dans la poitrine, avec suffocation imminente ; l'accès finit par un vomissement glaireux, après lequel l'enfant reprend immédiatement sa gaîté et ses jeux.

La coqueluche est une maladie peu dangereuse, à moins qu'elle ne se prolonge indéfiniment : sa durée peut être de 6 semaines à 5 ou 6 mois. On la combat au début, par des boissons chaudes et mucilagineuses, des juleps ou des loochs gommeux, avec du sirop diacode ; puis par des pédiluves ou mieux des cataplasmes sinapisés aux extrémités, par de légers vomitifs ainsi que par des purgatifs ; quelquefois on est forcé de recourir aux révulsifs énergiques, tels que les vésicatoires, et les frictions avec la pommade stibiée. Dans les cas d'épidémie, le changement d'air est souvent d'une grande utilité.

COQUEMAR (en latin *cucuma*), sorte de bouilloire en cuivre ou en argent à large ventre, rétrécie au col et un peu évasée à l'ouverture, avec un bec pour diriger le liquide. Le tout est surmonté d'un couvercle à charnière, et armé d'une anse en métal entourée d'osier. Les coquemars sont appelés aussi *cafetières du Levant*, parce que les premières qui parurent en France furent apportées du Levant.

COQUERET, nom vulgaire de la plante dite *Alkékenge* (en latin *Physalis*). *Voy.* ALKÉKENGE.

COQUILLAGES, dénomination générale sous laquelle on comprend tous les animaux testacés. *Voy.* COQUILLE et CONCHYLIOLOGIE.

COQUILLE, *Cochlea*, test ou corps testacé calcaire, développé soit en dehors, soit dans l'épaisseur de la peau d'un mollusque, et destiné à protéger tout l'animal, ou seulement certaines parties de son corps, contre les chocs extérieurs. La limace grise des caves, par exemple, porte sa coquille dans l'intérieur de la tête ; elle a la forme d'un ongle, et couvre le

cœur et le cerveau de ces animaux. On distingue ordinairement les coquilles par le nombre de pièces dont elles sont composées, et on les nomme *univalves* quand elles n'offrent qu'une seule pièce (limaçon); *bivalves*, quand elles sont composées de deux pièces qui s'ouvrent à charnières comme une tabatière (huîtres); *multivalves* enfin, quand ces pièces sont au nombre de plus de deux (gland de mer). D'après leur habitation, les coquilles sont distinguées en *terrestres*, *fluviatiles* et *marines*. Sous le rapport de la fixité, elles sont *libres* ou *adhérentes*. Sous le rapport de la forme, elles sont *symétriques*, *équivalves*, *inéquivalves*, *régulières*, etc.—Les coquilles étant calcaires pour la plupart, elles servent dans beaucoup de pays à fabriquer de la chaux; on en fait aussi, surtout chez les sauvages, des ornements de toilette; on les recueille comme objets de curiosité; certaines coquilles, appelées *cauris*, sont employées dans l'Inde et l'Afrique comme pièces de monnaie. C'est de coquilles des genres *Perne*, *Murette* et *Pintadine*, qu'on retire la nacre et les perles. Quelques-unes atteignent des proportions considérables : telles sont celles qui servent de bénitiers (*V.* BÉNITIER). — Il existe beaucoup de *Coquilles fossiles*; on nomme *Coquillers* les terrains qui en contiennent. — L'étude des Coquilles est devenue une science spéciale sous le nom de *Conchyliologie*. *Voy.* ce mot.

On appelle *C. des peintres* l'*Unio pictorum*; *C. de Pharaon*, le Monodonte ou Bouton de camisole; *C. de Saint-Jacques*, toutes les coquilles du genre *Peigne*, parce qu'autrefois les pèlerins qui se rendaient à St-Jacques de Compostelle portaient attachées à leur manteau les valves de quelques espèces de Peigne communes dans la Méditerranée et l'Océan.

Dans les Arts, le mot *coquille* prend une foule d'acceptions diverses. On appelle : *papier coquille* une qualité de papier à écrire qui dans le filigrane porte pour marque une coquille; — *or en coquille*, une pâte faite de miel et de feuilles d'or réduites en poudre dont on se sert pour dorer; elle se vend dans des *coquilles*. — Les lapidaires nomment *coquille* un outil de cuivre en forme de dé à coudre qui sert pour mettre les diamants en soudure. — Le fourbisseur donne ce nom à cette partie de la poignée d'une épée qui a la forme d'une double coquille, et sert à protéger le poignet. — Le fondeur appelle *coquille à boulet* les moules en fer forgé ou fonte de fer dont il se sert pour faire le boulet, par le moyen de la réunion des deux coquilles. — Le sculpteur appelle *coquille* un petit ornement taillé sur le contour d'un quart de rond. — Le maçon nomme *coquille d'escalier* le dessous des marches qui tournent en limaçon, et dont l'ensemble présente la forme d'une coquille. — En Typographie, on nomme *coquille* une lettre déplacée de son cassetin, et employée pour une autre dans la composition.

COR (de *cornu*, corne), petite tumeur dure et circonscrite qui se développe sur les doigts du pied; elle est ordinairement produite par la compression qu'exercent les chaussures trop étroites ou trop dures. Elle se compose d'une portion superficielle, sèche, en tête de clou, formée de plusieurs couches d'épidermes superposées; et d'une autre portion plus étroite, plus profonde, demi-transparente, s'enfonçant à travers le derme jusqu'aux tendons, jusqu'aux ligaments et même jusqu'au périoste. Cette portion paraît organisée, car on y a découvert des vaisseaux à l'aide du microscope; c'est ce qui distingue le *cor* du simple *durillon*. Les cors se gonflent dans les temps humides, et pressent les parties sous-jacentes, ce qui occasionne de vives douleurs. Les pédicures extirpent les cors en cernant avec une aiguille courbe, à pointe mousse, le tubercule calleux; les emplâtres de toute espèce, la baudruche, les feuilles de joubarbe et d'éclaire sont inefficaces; l'emploi des caustiques est quelquefois dangereux.

COR (du latin *cornu*, même signification), instrument de musique à vent et à embouchure. C'est un tube de cuivre composé de plusieurs bouts, contourné en spirale, et dont le diamètre va toujours croissant jusqu'à s'évaser en un large *pavillon*, où l'on insère la main pour modifier les sons. Les tons que l'on obtient par ce moyen sont moins éclatants que les tons naturels de l'instrument, et se nomment *tons bouchés* : l'embouchure a la forme d'un petit entonnoir. Plus on lâche les lèvres, plus le son est grave; plus on les serre en les pressant contre les dents, et plus le son est aigu. La musique de cor se note sur la clef de *sol* et quelquefois sur la clef de *fa*, quatrième ligne, pour certaines notes graves. Les parties de cor sont presque toujours écrites dans le ton d'*ut majeur*, certains solos exceptés; mais, pour jouer dans des tons différents, on a des tubes de rechange qui sont dans ces divers tons. Le son naturel le plus grave d'un cor en *ut* est le *sol* que rendrait, à vide, la première corde filée d'un violoncelle; on produit ensuite quatre octaves en montant vers l'aigu. — Le *Cor de chasse*, qu'on nomme aussi *trompe*, ne diffère du cor simple que parce qu'il est plus grand, qu'il est tout d'une pièce, et n'a pas de *corps de rechange*. On le joue sans mettre la main dans le pavillon.—L'usage de cet instrument paraît être fort ancien, et il est impossible de préciser l'époque à laquelle il a été inventé.

COR ANGLAIS, instrument à vent et à anche, de la famille des hautbois, a la forme du hautbois, mais dans des proportions plus fortes; il est un peu recourbé, et son pavillon se termine en boule, au lieu d'être évasé comme celui du hautbois. Il sonne une quinte au-dessous de celui-ci, et tient par conséquent, parmi les hautbois, la même place que l'alto ou viole parmi les violons. Son diapason est de deux octaves, qui commencent au troisième *fa* grave du piano. La musique destinée au cor anglais se note sur la clef d'*ut*, seconde ligne. Les Italiens l'appellent *voix humaine* (*voce umana*).

COR DE BASSET (en allemand *basset-horn*), instrument de musique à vent, à bec et à anche, du genre de la clarinette, et qui est à celle-ci ce que le cor anglais est au hautbois, c'est-à-dire qu'il en sonne la quinte au-dessous. Son diapason comprend quatre octaves, qui commencent au second *ut* grave du piano. La musique destinée au cor de basset se transpose à la quinte ou à la quarte. Cet instrument n'est guère en usage qu'en Allemagne.

COR OU CORNET A PISTONS, instrument du genre de la trompette. Au moyen de plusieurs pistons, que l'exécutant presse tour à tour, la colonne d'air renfermée dans l'instrument est raccourcie de manière à produire le plus grand nombre des tons et demi-tons que le cor ordinaire refuse. Le cor à pistons conserve les bonnes notes du cor ordinaire, rend l'éclat aux sourdes et remplit toutes les lacunes.—Cet instrument a été inventé en 1820 par le musicien allemand Stœzel; il a eu pendant quelque temps une très-grande vogue, et il est encore d'un usage très-fréquent dans les concerts et la musique militaire.

COR RUSSE, instrument à vent en cuivre, qui se joue avec une embouchure, et qui est de forme conique. Le tube ne fournit qu'un seul son. Pour avoir quelques octaves de tous les demi-tons, il faut avoir autant de tubes qu'on veut employer de sons, et en proportionner la longueur au degré de grave ou d'aigu qu'on veut obtenir. On arrive à des effets surprenants par la réunion de vingt, trente et quarante de ces cors : le son en peut être entendu à plus de 6 kilom. Le cor russe a été inventé au dernier siècle par le bohémien J.-A. Maresch.

CORACIAS, oiseau. *Voy.* CHOQUART et ROLLIER.

CORAIL (du grec *corallion*), genre de Polypes corticaux, ne présente qu'une seule espèce connue, le *C. rouge*, que l'on trouve dans la Méditerranée,

près des côtes (surtout à La Calle, en Algérie) et dans quelques parties de l'Océan. Ce sont des animaux microscopiques, blancs, mous et presque diaphanes. Leur bouche, qui leur sert aussi d'anus, est entourée de huit tentacules coniques, légèrement comprimés et ciliés sur les bords. Ils vivent captifs et en grand nombre sur un polypier fixé au fond de la mer, et couvert de petites loges où est enfermé leur abdomen, c.-à-d. la partie de leur corps qui contient les organes destinés aux fonctions vitales. Ce polypier, appelé lui-même *Corail*, présente la forme d'un petit arbrisseau sans feuilles, mais très-branchu, de 50 à 60 centim. de longueur sur une épaisseur de 3 à 4 centim. Il est couvert d'une écorce gélatino-calcaire qui, à l'état frais, s'enlève aisément, et il est enveloppé d'une membrane vasculaire qui lie les uns aux autres tous les individus d'un même pied, et fait que la nourriture de l'un profite à tous les autres. L'axe central est d'un rouge vif, et a la dureté du marbre. C'est cette matière que l'on emploie à faire des bijoux, des colliers, etc.; elle fait un article de commerce important sur les côtes de la Sicile, de la Grèce et de la Barbarie. Souvent de hardis plongeurs vont les arracher ou les couper à la main au fond de la mer; mais le plus ordinairement on les recueille en promenant au fond de l'eau, au moyen d'une corde, une sorte de filet appelé *salabre*, que l'on maintient ouvert par une croix de bois, et qui est retenu au fond par une grosse pierre ou un boulet. — Le corail a été préconisé comme tonique et absorbant; mais l'analyse a démontré qu'il ne contient que du carbonate de chaux uni à un peu de gélatine. On ne l'emploie plus que dans les poudres et les opiats dentifrices. — On fabrique un *corail artificiel* : c'est une pâte qui a pour base ordinaire la poudre de marbre cristallin, cimentée avec de l'ichthyocolle, ou quelquefois avec une huile très-siccative, et que l'on teint au moyen du vermillon de Chine, mêlé à une très-petite quantité de minium. Le corail artificiel est bien inférieur au corail naturel sous le rapport du poli, de l'éclat, et surtout de la durée.

CORALINE ou CORALLINE (du grec *corallion*, corail), genre d'Algues, type de la tribu des Corallinées, section des Floridées. Lamarck et Cuvier l'avaient rangée parmi les Polypes à polypiers; mais les récents travaux de MM. Schweger, Link, Kützing et Decaisne, ont démontré qu'elle appartient au règne végétal. La coraline croît par touffes sur les rochers du bord de la mer. Sa couleur varie du vert au rouge plus ou moins foncé. L'espèce la plus remarquable est la *C. officinale*, qui a longtemps été employée comme vermifuge, mais à laquelle on préfère aujourd'hui la *Mousse de Corse*.

CORAL-RAG, nom anglais du *Calcaire à polypiers*. Il est blanchâtre, à texture grossière, presque entièrement composé de madrépores branchus.

CORAN, livre sacré des Musulmans. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CORAX, nom grec du *Corbeau*, a formé les mots *Coracinés*, *Coracias*, subdiv. de la fam. des Corvidés.

CORB, *Corvina*, espèce comestible du g. *Sciène*.

CORBE, mesure de capacité employée en Italie pour les matières sèches et liquides. La corbe de blé de Bologne contient 78,64 lit.; la corbe de vin, 78,59.

CORBEAU, en latin *Corvus*, genre de Passereaux conirostres de la famille des Corvidés, renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on distingue : les *Corbeaux* proprement dits, les *Corneilles*, les *Freux* et les *Choucas*.

Les *Corbeaux proprement dits* ont pour caractères : un bec droit, conique, très-fort, et dont la base est garnie de plumes roides dirigées en avant, et une queue ronde ou carrée. Leur taille est celle d'une poule; leur plumage est généralement noir. Ils ont l'appétit vorace, et se nourrissent volontiers de charognes : aussi répandent-ils une odeur fétide. Leur vue et leur odorat sont perçants, ce qui empêche les chasseurs de les approcher facilement. Ils marchent posément, d'un air grave, mais sautent quand ils veulent hâter leur marche et prendre leur essor; leur vol est élevé et soutenu. Leur intelligence paraît assez développée; on peut les apprivoiser, et les rendre même d'une très-grande familiarité; mais leur caractère est turbulent, querelleur et défiant. Ils ont un cri rauque et discordant, connu sous le nom de *croassement;* cependant ils apprennent assez facilement à parler. Partout, les corbeaux sont sédentaires; ils nichent sur les arbres les plus élevés, sur les rochers escarpés, ou bien dans les châteaux en ruines. Pendant l'hiver et à l'époque des semailles, ils se répandent par troupes dans les campagnes, où leur présence ne paraît pas causer de dommages bien considérables. On leur attribue une fort longue vie. On prétend que le vol du corbeau, plus ou moins élevé, inquiet, incertain et accompagné de croassements, annonce le mauvais temps. Les anciens avaient consacré le corbeau à Apollon, parce qu'ils lui attribuaient la faculté de prédire; ils regardaient son chant comme de mauvais augure. Chez les Juifs, cet oiseau était déclaré impur.

On appelle *C. aquatique* l'Ibis acalor; *C. blanc*, le Vautour papa; *C. cornu*, le Calao; *C. de mer*, le grand Cormoran; *C. de nuit*, l'Engoulevent, etc.

Les Romains appelaient *corbeau* une sorte de croc en métal qui leur servait de grappin d'abordage, et qui avait été inventé par le consul Duillius dans la première guerre punique. — On donne aujourd'hui ce nom : en Architecture, à un ouvrage en saillie, à une grosse console qui a plus de saillie que de hauteur, et qui sert souvent à porter des bouts de poutre ou des naissances de voûte (*Voy.* ENCORBELLEMENT); — au morceau de fer qui sert à porter les sablières d'un plancher. — C'est aussi le nom d'une machine qui sert à soulever des fardeaux.

CORBEILLE D'OR, nom vulgaire de l'*Alysse jaune* (*Alysson saxatile*). *Voy.* ALYSSE.

CORBILLARD. *Voy.* POMPES FUNÈBRES.

CORBIN était autrefois synonyme de *Corbeau*. — Par suite, on a dit : *Bec de corbin*, pour instrument recourbé; *nez en bec de corbin*, pour *nez crochu*.

CORBIVAU, *Corvus albicollis*, espèce du genre Corbeau, dont on a fait un sous-genre, sous le nom de *Corvultur* : il doit ce dernier nom à son bec comprimé, élevé, et à dos tranchant.

CORBULÉES (du genre *Corbule*, qui en est le type), famille de Mollusques établie par Lamarck, renferme des espèces à coquille inéquivalve, à ligament intérieur, et fait partie des Conchifères ténuipèdes. Elle ne comprend que les deux genres *Corbule* et *Pandore*, de l'ordre des Acéphales ostracés de Cuvier. Le genre Corbule renferme de petites coquilles marines, rares et recherchées à l'état vivant. On les trouve aux environs de Paris à l'état fossile.

CORCELET. *Voy.* CORSELET.

CORCHORE (du grec *chorchoros*, plante aujourd'hui incertaine), *Corchorus*, genre de la famille des Tiliacées, renferme des herbes, des sous-arbrisseaux et des arbrisseaux, à feuilles alternes, denticulées; à stipules latérales géminées; à jolies fleurs jaunes, portées sur des pédoncules très-courts. Le *C. du Japon* (*C. Japonicus*), à fleurs doubles, est cultivé dans les jardins, où il est plus connu sous le nom de *Corète du Japon;* on en tapisse les murs.

CORDACE (en grec *cordaké*), danse gaie, vive et licencieuse, en usage chez les anciens Grecs et dans l'Asie-Mineure, avait le caractère de nos passe-pieds : elle entrait souvent dans les divertissements des comédies antiques.

CORDAGE (de *corde*), nom générique de toutes les cordes qui servent au gréement et à la manœuvre des navires, au jeu des machines, à l'élévation et à la traction des fardeaux, etc. Le chanvre est la ma-

tière le plus communément employée pour la fabrication des cordages; on en fait aussi en fils de coton pour l'usage des mécaniques, comme étant plus élastiques et moins sensibles à l'humidité de l'air; en écorce de tilleul, pour les cordes de puits; en fils métalliques, etc. La fabrication des cordages comprend deux opérations distinctes : le *filage*, ou fabrication du *fil de caret*, élément de toute corderie, et le *commettage*, qui consiste à réunir et à tordre ensemble un certain nombre de fils de caret pour en composer les cordages de toute grosseur, depuis le *bitord* jusqu'au *câble* (*Voy.* ces mots). Depuis quelque temps, on se sert dans les mines do cordages *plats*, qui n'ont point l'inconvénient de s'enrouler, et de faire tourbillonner sur eux-mêmes les tonneaux dans lesquels les mineurs descendent et remontent. On distingue dans la marine deux sortes de cordages, les cordages ordinaires ou *blancs*, et les cordages *noirs*, qui sont *goudronnés*. On *tanne* aussi les cordages pour leur donner plus de force.

CORDE (du grec *chordè*, qui a signifié originairement *intestin*, ensuite *corde* d'instrument de musique), tortis fait ordinairement de chanvre et quelquefois de coton, de laine, de crin, et d'autres matières pliantes et flexibles. Il y a des cordes de toute espèce et de toute grosseur, selon l'usage auquel on les destine. La plus grosse s'appelle *câble*, la plus petite *ficelle*; celles qui servent dans la marine prennent le nom de *cordages*. *Voy.* CORDAGE et CORDIER.

On appelle *C. à boyaux* celles qu'on fabrique avec des intestins d'animaux. On se sert de ces cordes dans plusieurs arts pour établir diverses communications de mouvement et dans les instruments de musique; on donne le nom de *cordes de nerfs* à des cordes faites de tendons, de ligaments battus, filés et tordus. — Dans les instruments de musique, on distingue en outre : les *C. à boyaux*, qu'on attaque par le frottement; les *C. métalliques*, qu'on frappe, et les *C. de soie*, que l'on pince. On appelle *cordes filées* celles qui sont revêtues d'un fil de laiton blanchi qui les entoure d'un bout à l'autre; elles rendent les sons graves. Dans le violon, le violoncelle, l'alto et la contre-basse, les cordes filées sont en boyau, tandis que dans la guitare elles sont en soie. — Les cordes des clavecins et des pianos sont métalliques, les unes en fil d'acier de deux ou trois degrés de finesse pour les sons aigus; les autres, pour les sons moyens, sont en fil de laiton de deux grosseurs; et enfin les sons graves sont rendus par des fils de laiton *filés*, c'est-à-dire revêtus d'un fil de laiton plus fin qui les entoure en spirale.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *corde sans fin* la corde qui entoure la roue des tours, des rouets à filer, etc. Elle sert à communiquer à une roue que l'on veut faire tourner le mouvement de rotation déjà imprimé à une autre roue.

Les artificiers appellent *corde à feu* une mèche de corde formant une grosse étoupille, avec la composition qui leur sert pour les étoiles et avec laquelle ils forment des dessins divers. — Les drapiers appellent *corde* les fils dont le drap est tissu. Dans les fabriques de soie, on appelle *C. de semple* une corde de fil à trois bouts; *C. de rame*, une corde plus grosse que celle du semple, et où l'arcade est attachée; *C. de volets*, la corde qui tend la chaîne; *C. encordée*, une grosse corde qui roule double sur l'ensuple de derrière, et qui sert à tenir un bois garni de crochets qui arrêtent le composteur. — Les marins donnent le nom de *cordes de défense* à un paquet de grosses cordes ou de bouts de vieux câbles qu'on fait pendre le long des bordages des chaloupes ou des bateaux pour rompre le choc, et empêcher les avaries dans la rencontre avec d'autres bâtiments.

En Géométrie, on appelle *corde* toute ligne droite qui joint les extrémités d'un arc de cercle.

En Anatomie, on appelle *corde du tambour* ou *du tympan* un filet nerveux qui s'introduit dans la caisse du tympan; *C. vocales*, les cordons tendineux qui forment les bords des lèvres de la glotte.

On appelait autrefois *corde* une certaine quantité de bois à brûler, qu'on mesurait avec une corde : elle équivaut à deux voies ou à quatre stères.

CORDEAU (diminutif de *corde*), petite corde dont les fils sont fins et serrés, qu'on nomme aussi *fouet*. — Il se dit plus ordinairement de la petite corde attachée à deux piquets, ou tenue tendue par les mains, dont se servent les ingénieurs, les maçons, les jardiniers, pour tracer des lignes droites ou pour aligner leurs ouvrages.

CORDELIÈRE. On appelle ainsi, en termes do Blason, un filet plein de nœuds que les veuves ou les filles mettaient en guise de cordon pour entourer l'écu de leurs armes. L'exemple en fut donné par la reine Anne de Bretagne, qui avait entouré son écu d'une cordelière en l'honneur des cordes dont Jésus-Christ avait été lié en sa passion. C'est aujourd'hui le nom d'une espèce de ceinture lâche en gros cordon de soie que portent beaucoup de femmes.

En Architecture, on appelle *cordelière* une baguette sculptée en forme de corde.

CORDELINE, petite tringle de fer avec laquelle l'ouvrier verrier prend dans le four le verre liquide nécessaire pour faire le cordon du goulot d'une bouteille. — C'est aussi le nom du fil de soie ou de fleuret servant de lisière aux étoffes de soie.

CORDIA, nom latin du *Sébestier*. *Voy.* ce mot.

CORDIAL (du latin *cor*, cœur). On donne le nom de *cordiaux* aux médicaments qui ont la propriété d'augmenter promptement la chaleur générale du corps et l'action du *cœur* et de l'estomac. Ce sont des excitants et des stimulants diffusibles, tels que les alcoolats aromatiques, les vins généreux, la cannelle, le girofle, la vanille, etc., et les composés auxquels ces produits peuvent donner naissance.

CORDIER, ouvrier qui fabrique la corde. Ses instruments sont, pour le fileur, un *rouet* à plusieurs broches; un *touret*, espèce de dévidoir; et des *râteliers*, placés de distance en distance pour soutenir le fil à mesure qu'il se forme : l'ouvrier, muni d'un *peignon* de chanvre attaché à sa ceinture, marche à reculons en lâchant peu à peu une certaine quantité de brins de chanvre qui se tortillent et se forment en fil par le mouvement continuel du rouet et du touret. Pour le *commettage*, on dispose sur des supports isolés et mobiles les tourets chargés de fils de caret, et tous ces fils viennent se réunir sur un *chariot* disposé de telle sorte qu'en roulant il dévide les tourets et tord les fils en même temps. — On appelle *corderie* l'atelier où l'on fabrique les cordes. La plupart sont en plein vent, dans une allée d'arbres; dans les ports de mer, on a construit pour cet usage des hangars d'une immense longueur; Cherbourg, Brest et Toulon, possèdent de magnifiques *corderies*. — M. Boitard a donné le *Manuel du Cordier*.

CORDIÉRITE. *Voy.* SAPHIR D'EAU.

CORDIFORME, se dit, en Botanique, des feuilles ou des pétales qui ont la forme d'un *cœur*.

CORDON (de *corde*). On donne ce nom : dans les ateliers de corderie, à une petite corde destinée à faire partie d'une autre; — chez les passementiers, à une petite tresse ou tissu de fil, de soie ou de coton, mêlé quelquefois de fils d'or ou d'argent; — chez les architectes, les sculpteurs, les serruriers, les fondeurs, etc., à un petit ornement en relief, circulaire et arrondi, qui règne autour d'une pièce.

Autrefois, en France, on appelait *cordons bleus* les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et *cordons rouges*, ceux qui portaient la grand'croix de Saint-Louis, à cause de la couleur de leur ruban. — Aujourd'hui, on appelle *grand cordon* le large ruban rouge que portent les grand-croix de la Légion d'honneur.

On appelait *cordon de S. François* le cordon garni de nœuds que portaient les divers ordres monastiques qui reconnaissaient S. François pour leur fondateur : les Cordeliers, les Capucins, les Minimes, les Récollets, le portaient blanc; les Pénitents et les Picpus le portaient noir.

En termes de Blason, on appelle *cordon* un ornement qui accompagne les armoiries des prélats. Le cordon descend des deux côtés du chapeau, et se termine par un nombre de houppes proportionné à la dignité. Le cordon d'un cardinal est de gueules terminé de chaque côté par douze houppes de même couleur; celui d'un archevêque est de sinople, et n'a que neuf houppes, etc.

Dans l'art du Monnayeur, on appelle ainsi ce qui forme la circonférence des monnaies. Le cordon, destiné à faire reconnaître si les pièces d'or et d'argent sont rognées, était autrefois en creux. Il est aujourd'hui en relief.

En Anatomie, on nomme *cordon ombilical* le faisceau vasculaire qui s'étend du placenta jusqu'à l'ombilic du fœtus, et porte à celui-ci les matériaux de sa nutrition. Sa surface est noueuse et bosselée; il est formé par les vaisseaux omphalo-mésentériques, par les artères et la veine ombilicales. — En Botanique, on donne ce nom à la partie qui unit la graine à la plante mère, et qui est adhérente au placenta. M. Richard le nomme *podosperme.* — Le *cordon pistillaire* est un ensemble de filets ou de vaisseaux disposés en faisceaux, simples ou ramifiés, situés dans les parois de l'ovaire, et qui se rendent des ovules au stigmate au travers du *pistil.* On croit qu'ils sont les conducteurs de la matière fécondante.

On appelle *cordon sanitaire* une ligne militaire établie pour empêcher la propagation de la peste ou de quelque mal épidémique.

CORDONNET, petit cordon ou tresse de fil, de soie, d'or ou d'argent, que fabriquent les passementiers et qu'emploient les boutonniers, les frangiers, les brodeurs, les marchandes de modes, etc. Ils le font servir à l'enjolivement de tous leurs ouvrages. Dans la broderie des étoffes au métier, on applique le cordonnet; dans la broderie de la mousseline à l'aiguille, on l'imite par un gros fil plat fixé sur les contours du dessin, sur lequel on repasse en travers et à points serrés avec du fil plus fin.

CORDONNIER, autrefois *Cordouannier* (de *Cordoue*, ville d'Espagne, renommée pour la préparation de ses peaux de chèvre tannées), artisan qui confectionne les souliers, bottes et autres chaussures. Sous l'empire des maîtrises, on distinguait trois classes de cordonniers : les *C. bottiers*, les *C. pour hommes* et les *C. pour femmes.* La corporation avait pour patrons S. Crépin et S. Crépinien (25 octobre). — Les semelles des chaussures se font ordinairement avec du cuir de bœuf ou de vache; l'empeigne, qui couvre le dessus du pied, et les quartiers, qui emboîtent le talon, sont en cuir de veau, de chèvre, de mouton, en cuir verni, en maroquin; et quelquefois, dans les chaussures de femme, en coutil, en lasting, en soie, etc. Pour faire le soulier, le cordonnier assemble d'abord les quartiers avec l'empeigne, et celle-ci avec la trépointe, lanière de cuir qui fait le tour du soulier le long de la première semelle, et qui finit, de chaque côté, où le talon commence. Il coud ensuite la première semelle avec la trépointe et l'empeigne, puis la seconde semelle. Il ne reste plus alors qu'à parer les semelles, à les noircir et à les polir, et à border le soulier. Toutes ces coutures sont faites avec du fil de Bretagne ciré, et armé à chaque bout d'une soie de sanglier qui sert d'aiguille. *Voy.* CHAUSSURES, BOTTE, etc.

CORDYLE (du grec *cordylè*, massue), genre de reptiles Sauriens, a pour caractères : tête pyramidale, quadrangulaire, terminée par un museau obtus; yeux munis de deux paupières; langue molle, fongueuse, épaisse, peu extensible; dents nombreuses, coniques, simples; la tête est munie de grandes plaques polygonales; le corps couvert d'écailles carrées; la queue revêtue de grandes écailles en anneaux. Il y a un grand nombre d'espèces de Cordyles, toutes originaires du Cap de Bonne-Espérance.

COREOPSIS (du grec *coris*, punaise, et *opsis*, aspect; de la forme aplatie de la graine), genre de Composées-Hélianthées, renferme des plantes herbacées, rarement frutescentes, à branches et à feuilles opposées, le plus souvent partagées en un grand nombre de segments filiformes, à fleurs terminales étoilées, d'un brun velouté au centre, d'un jaune vif sur les bords. Ces jolies plantes, originaires des montagnes de la Virginie et de la Caroline, sont cultivées dans les jardins d'agrément. Tous les terrains leur conviennent; mais elles craignent l'ombre.

CORÈTE DU JAPON, nom vulgaire d'une espèce du genre *Corchore. Voy.* ce mot.

CORIANDRE (du grec *coris*, punaise, à cause de son odeur), genre de la famille des Ombellifères, renferme plusieurs espèces, et notamment la *C. cultivée*, originaire de l'Italie et naturalisée en France. Ses fleurs sont d'un blanc rosé, et plus grandes à la circonférence de l'ombelle qu'au centre; sa tige un peu rameuse et couverte de feuilles à segments très-étroits. La plante sur pied exhale l'odeur de la punaise; mais sa graine desséchée a une agréable odeur d'anis; elle entre dans la préparation des liqueurs : elle est stomachique et carminative.

CORIARIA, *Sumac* et *Redou.*—CORICUS, *Sublet.*

CORINDON (du mot *corund*, nom que lui donnent les Indiens), dit aussi *Spath adamantin*, minéral vitreux ou pierreux, extrêmement dur, cristallisant en rhomboïdes, est composé d'alumine presque pure. Les variétés jaune (*Topaze orientale*), bleue (*Saphir*), rouge (*Rubis oriental*), et violette (*Améthyste orientale*), sont recherchées pour la joaillerie; la variété verte, fort rare lorsqu'elle est d'une belle teinte, s'emploie aussi sous le nom d'*Émeraude orientale.* Les variétés grossières du corindon sont réduites en poudre, et servent, sous le nom d'*émeri*, à tailler et à polir les corps durs. Quelquefois on remarque sur le plan perpendiculaire à l'axe du cristal une étoile blanchâtre à six rayons qui tombent sur le milieu de chacun des côtés du prisme hexagone : c'est ce que les lapidaires appellent *astérie.* Le corindon se trouve disséminé, particulièrement dans les granits; il se rencontre surtout dans le Malabar, le Thibet et la Chine, d'où il nous arrive en pierres toutes taillées. Il existe aussi dans les dolomies du Saint-Gothard et dans le ruisseau d'Expailly, près du Puy-en-Velay, où il provient des dépôts volcaniques de la contrée.

CORINTHIEN. *Voy.* ORDRE et CHAPITEAU.

CORIOPE, nom vulgaire du CORÉOPSIS.

CORIS (du nom grec d'une plante aujourd'hui inconnue), genre de la famille des Primulacées, tribu des Lysimachiées. L'espèce unique est la *C. de Montpellier* (*C. monspeliaca*), petite plante à fleurs rouges, en bouquet, cultivée dans quelques jardins.

CORIS, coquille qui sert de monnaie. *Voy.* CAURIS.

CORIZE (du grec *coris*, punaise), *Corizus*, insecte hémiptère de la famille des Hydrocorises, à corps court, à tête peu avancée et à antennes courtes. Ces insectes vivent habituellement dans l'eau, et n'en sortent guère que le soir pour voler d'un étang à l'autre. L'espèce type est le *C. de la jusquiame*, qu'on rencontre quelquefois aux environs de Paris.

CORLIEU. *Voy.* COURLIEU.

CORME ou SORBE, fruit du Sorbier. *Voy.* SORBIER.

CORME, espèce de cidre assez agréable que l'on prépare avec le jus des *cormes.*

CORMIER, nom vulgaire du Sorbier domestique et de quelques espèces d'Aliziers. *Voy.* SORBIER.

CORMORAN (abréviation de l'italien *corvo ma-*

*rino*, corbeau marin), *Carbo*, genre d'oiseaux aquatiques de l'ordre des Palmipèdes, famille des Totipalmes, et voisin des Pélicans. Ces oiseaux ont tous les doigts réunis par une seule membrane, le bec plus long que la tête, robuste, mince, droit, à mandibule supérieure recourbée en onglet à sa pointe; la face garnie d'une peau nue qui s'étend jusque sous la gorge; les ailes allongées, pointues; la queue allongée, arrondie. Leur plumage est d'un brun foncé en dessus, verdâtre en dessous; les pattes et les pieds sont noirs. Les Cormorans sont d'un naturel triste et tranquille; ils se tiennent par troupes sur les rochers qui bordent les côtes de la mer et les rives des fleuves. Ils permettent qu'on les approche de très-près, et se laissent souvent prendre avec une stupidité qui leur a valu les noms de *Nigauds*. On les apprivoise facilement : en Chine, on les dresse à la pêche en leur faisant dégorger le poisson qu'ils ont pris en plongeant. Il y a plusieurs espèces de Cormorans, la plupart étrangères; la principale est le *Grand Cormoran* (*C. cormoranus*), qui est assez commun en France et en Angleterre : il est rare dans le Midi. Sa chair est de mauvais goût. Le *C. nigaud* (*C. graculus*) a la chair plus supportable. On le trouve en Afrique, au Brésil et dans les régions polaires.

CORNAC (de l'hébreu *keren*, puissance, et *naag*, conduire?), conducteur d'un éléphant. *V.* ÉLÉPHANT.

CORNAGE, bruit que certains chevaux font en respirant, et que l'on a comparé à celui que produit une *corne* dans laquelle on souffle : c'est un symptôme de diverses affections de l'appareil respiratoire. Quelquefois le cornage tient simplement à un corps étranger qui gêne mécaniquement la respiration, ou même à un vice de conformation.

CORNALINE (du grec *corallion*, corail, à cause de sa couleur, ou de *carneolus*, couleur de chair), variété d'agate chalcédoine, de couleur rouge, variant du rouge de sang foncé au rouge de chair tendre nuancé de jaunâtre. Elle est ordinairement demi-diaphane. Lorsque les cornalines sont d'une belle couleur foncée uniforme, elles sont fort recherchées pour les bijoux. La cornaline reçoit un poli très-vif; c'est la pierre la plus employée pour graver les cachets et pour faire les intailles ou gravures en creux. On en tire une grande quantité du Brésil. Les anciens nous ont laissé un grand nombre de cornalines gravées : on ignore d'où ils tiraient ces pierres.

CORNARD, cheval atteint du *cornage*. *Voy.* ce mot.

CORNARET (ainsi nommé de la capsule *cornue* qui succède au fruit), *Martynia*, genre de la famille des Pédalinées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes d'Afrique ou d'Amérique. Le *C. à deux étamines* (*M. diandra*) est une plante annuelle, originaire du Mexique, dont la tige herbacée monte à 60 centim., jette beaucoup de rameaux, abondamment chargés de poils blancs et visqueux; les feuilles sont opposées, verdâtres, dentées et velues; les fleurs sont d'un rouge clair, tachées de pourpre foncé en dedans et blanches en dehors. Le *C. spathacé* (*M. spathacea*) a une racine blanche, cylindrique, grosse, charnue, d'une saveur douce. On la dépouille de son écorce, on la met à cuire avec la viande de bœuf, ou bien on la confit au sucre.

CORNE (du latin *cornu*, même signification). La corne est une substance compacte, transparente, assez molle, et cependant tenace, filamenteuse ou laminaire, de couleur blanchâtre ou noirâtre, qui revêt extérieurement certaines parties du corps de plusieurs animaux; ce n'est autre chose qu'un mucus albumineux, secrété par les organes du derme ou par le derme lui-même. Elle forme la matière principale des ongles, des poils, des écailles, des cornes, des sabots, de l'épiderme, etc., en un mot de tout le *tissu corné*. La corne est d'un grand usage dans les arts : elle prend les formes les plus variées entre les mains des tourneurs, des tabletiers et des fabricants de peignes. Les cornes qu'ils emploient le plus communément sont celles de bœuf, de buffle, de chèvre et de bélier. Pour les mettre en œuvre, on les fait d'abord macérer, puis bouillir dans l'eau pour les ramollir; il faut ensuite les scier, les aplatir et les réduire en feuilles minces et transparentes; enfin, à l'aide de sels et d'oxydes métalliques, on les teint de diverses manières, on leur donne même l'apparence de l'écaille; on utilise jusqu'aux rognures, que l'on fond pour faire des boutons, des tabatières, des cadres de miniatures, des poires à poudre, etc.

CORNE, fruit du Cornouiller. *Voy.* ce mot.

CORNE D'ABONDANCE, ou *C. d'Amalthée*, corne qu'on représente pleine de toutes sortes de fruits et de fleurs, et que la Fable suppose avoir été arrachée ou de la tête d'Achéloüs, lorsque, transformé en taureau, il fut vaincu par Hercule, ou provenir de la chèvre Amalthée, qui avait nourri Jupiter. La corne d'abondance est l'attribut des divinités bienfaisantes; c'est le symbole du commerce et de l'agriculture.

CORNE DE CERF, nom donné à plusieurs préparations pharmaceutiques fort en vogue autrefois, et qui avaient pour base la corne ou bois de cerf. On distinguait la *corne de cerf calcinée*, ou phosphate de chaux en poudre, obtenue en calcinant jusqu'au blanc le résidu de la cristallisation de la corne de cerf; l'*esprit de corne de cerf*, liquide jaunâtre, d'une odeur forte et désagréable, qui reste dans le ballon après cette distillation, et qui se compose en grande partie de sous-carbonate d'ammoniaque, etc. La corne de cerf calcinée entre dans la décoction blanche de Sydenham; rapée, elle sert à préparer, avec l'eau bouillante, une boisson gélatineuse adoucissante.

En Botanique, on appelle vulgairement *Corne de cerf* une espèce du genre Plantain, le *Plantago coronopus*, dont les feuilles se bifurquent comme le bois du cerf, et que l'on mange en salade.

CORNES. Ces appendices, qui croissent particulièrement sur la tête des Ruminants, ne sont le plus souvent qu'un prolongement de l'os frontal. Les cornes sont toujours, excepté chez le Renne, l'apanage du mâle, et comme un signe de puissance et de force. Chez certains animaux, comme le Cerf, le Daim, l'Élan, les cornes sont caduques et de substance tout à fait osseuse; on les appelle *bois* (*Voy.* ce mot). Chez les autres Ruminants, la Girafe exceptée, le prolongement osseux est recouvert d'un tissu corné; on les appelle *cornes à étui* ou *cornes* proprement dites. Ces dernières ne tombent jamais et s'accroissent pendant toute la vie de l'animal. La plupart sont creuses; quelquefois au contraire, comme chez les Antilopes et les Gazelles, elles sont pleines. Les cornes de la Girafe au lieu d'un étui corné sont revêtues d'une peau velue. La corne que le Rhinocéros porte sur le nez n'est qu'un amas de poils agglutinés et durcis par le temps.

En Anatomie, on appelle *cornes* diverses parties plus ou moins saillantes à la surface des organes dont elles dépendent : telles sont les *cornes* de l'os hyoïde, les *grandes* et *petites cornes* du cartilage thyroïde, les *cornes* du sacrum, du coccyx, etc.

CORNES D'AMMON, nom vulgaire des AMMONITES.

CORNÉ, qui est de la nature de la corne ou qui en a l'apparence : *tissu corné*. — Les anciens appelaient *argent corné* ou *lune cornée* le chlorure d'argent, à cause de son aspect semblable à celui de la corne.

CORNÉE (de *corne*, à cause de sa ressemblance avec la corne transparente), une des tuniques de l'œil. C'est une membrane transparente, de forme circulaire, convexe en avant et concave en arrière, et qui est enchâssée dans l'ouverture de la sclérotique. Sa face antérieure est recouverte par une lame très-mince appartenant à la conjonctive; la postérieure est tapissée par la membrane de l'humeur aqueuse. On lui a donné aussi le nom de *C. transparente*, pour la distinguer de la *sclérotique*, que

l'on a appelée *C. opaque*. La cornée réfracte les rayons lumineux en les rapprochant du centre du faisceau, et augmente ainsi l'intensité de la lumière. Chez les myopes, sa convexité est plus saillante; chez les presbytes, au contraire, elle est plus aplatie.

CORNÉENNE. Les Géologues nomment ainsi une pâte sensiblement homogène, dans laquelle on ne découvre à l'œil nu aucune agrégation distincte de minéraux différents, et qui est presque toujours la base de diverses roches mélangées. On la regarde cependant comme un mélange d'amphibole et d'argile.

CORNÉES ou CORNACÉES (de *Cornus*, Cornouiller, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales épigynes, détachée des Caprifoliacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes vivaces, à feuilles simples et opposées, à fleurs en têtes ou en ombelles, munies d'un calice à 4 dents et d'une corolle à 4 pétales. Les étamines sont au nombre de 4, et le fruit est un drupe à noyau osseux, à 2 ou 3 loges. Les principaux genres sont le *Cornouiller* et l'*Aucuba*.

CORNEILLE, *Cornix*, une des principales divisions du genre Corbeau, renferme plusieurs espèces, presque toutes étrangères à nos climats. La plus connue est la *C. vulgaire* (*Corvus corone*), dite aussi *Corbine, Cravant*, et très-souvent *Corbeau*. Elle ne diffère du Corbeau ordinaire que par sa taille, qui est plus petite. Elle est d'un noir foncé à reflets violets, avec le bec et les pieds d'un noir mat. Elle se tient l'été dans les forêts, et niche sur les arbres; elle se nourrit de fruits, surtout de noix, de petits oiseaux, d'œufs d'insectes et aussi de charognes. La chair des Corneilles est dure, noire et fétide. Chez les anciens, cet oiseau était, comme le corbeau, le symbole d'Apollon, dieu des devins; son chant était, chez les Romains, d'un mauvais présage pour celui qui commençait une entreprise.—La *C. mantelée* (*C. cornix*), vulgairement *Meunière*, *Religieuse* ou *Jacobine*, habite surtout les contrées du Nord : elle niche sur les pins et les sapins, et ne vient chez nous que l'hiver. Elle est d'un gris cendré sur tout le corps, excepté la tête, la gorge et la queue qui sont d'un beau noir. — *Corneille d'église*. *Voy.* CHOUCAS.

CORNEMUSE (du latin *cornu*, corne, et *musa*, air, chanson), instrument à vent, aujourd'hui abandonné, consistait en une espèce de hautbois rustique dépourvu d'anche, et composé d'un tube de roseau creux, d'une boîte cylindrique dans laquelle jouait une espèce de corps de pompe dont les mouvements modifiaient la colonne d'air, et d'un autre tube, percé de huit trous pour diversifier les intonations. — Ce que l'on appelle le plus souvent aujourd'hui *cornemuse* est une vraie *musette*. *Voy.* ce mot.

CORNES. *Voy.* ce mot à la suite de CORNE.

CORNET (diminutif de *cor*), instrument de musique à vent dont les anciens se servaient à la guerre et qui a souvent remplacé le tambour pour guider la marche des soldats (*Voy.* VOLTIGEURS et CLAIRON). Les postillons se servent encore du cornet en Allemagne. La musique moderne fait un grand usage du *cornet à pistons* (*Voy.* COR). — On appelle *cornet à bouquin* une longue trompette faite en écorce d'arbre, dont on se sert dans les montagnes pour rappeler les troupeaux. — *Cornet* est aussi le nom d'un jeu d'orgue composé de quatre tuyaux qui résonnent à la fois sur chaque touche, et qui sont accordés à l'octave, à la double quinte et à la triple tierce.

En Botanique, les *cornets* sont des appendices variés, creux et évasés, que l'on remarque dans certaines fleurs irrégulières, comme celles des Asclépiades. On désigne encore par ce mot les pétales des Ancolies et des Hellébores.

On nomme *cornet acoustique* un instrument en forme de conque, à l'usage des personnes qui ont l'ouïe dure. La petite ouverture étant placée dans l'oreille, les rayons sonores qui ont pénétré par l'ouverture opposée, laquelle est toujours beaucoup plus large, vont frapper les parois du cornet; ils y sont réfléchis, et, après une ou plusieurs réflexions, ils arrivent à l'autre ouverture avec d'autant plus d'intensité qu'ils sont plus nombreux et qu'ils ont subi moins de réflexions. La forme la plus propre à augmenter l'intensité du son est celle d'une paraboloïde dont le foyer est à petite ouverture, parce que tous les rayons qui, ayant une direction parallèle à l'axe, vont frapper la surface, sont réfléchis au foyer, et arrivent ainsi, après une seule réflexion, à l'ouverture du cornet.

Les tabletiers nomment *cornet* une espèce de gobelet légèrement conique, en corne, en ivoire ou en cuir, dont on fait usage pour agiter les dés quand on joue au trictrac ou à tout autre jeu. — Les papetiers appellent *grand* et *petit cornet* deux sortes de papier mince et lisse qu'on emploie comme papier à lettres, et qui ne diffèrent entre eux que par le format.

CORNETTE (de *corne*). Autrefois, ce mot désignait en général toute coiffure de tête, et s'employait comme synonyme de *chaperon*. Il désigne encore aujourd'hui la coiffure des sœurs de Charité et une sorte de coiffe de nuit que les dames ne portent guère que dans le déshabillé du matin.

Il se disait aussi particulièrement : 1° d'une longue et large bande de taffetas que les conseillers au parlement portaient autrefois au cou comme marque d'honneur, et que François Ier accorda aux professeurs du Collége de France; 2° du chaperon que les docteurs et les avocats portaient sur la tête, et que dans la suite on mit autour du cou, et enfin sur l'épaule : on l'appelle aujourd'hui *chausse*. Ce nom de cornette lui était venu de ce qu'après avoir fait plusieurs tours, ses deux extrémités se réunissaient sur le haut de la tête en forme de petites cornes.

Dans la Marine, le mot *cornette* désignait autrefois le pavillon pointu que le chef d'escadre portait au mât d'artimon quand il commandait. Aujourd'hui la cornette est plus longue qu'un pavillon et fendue de la moitié de sa longueur comme le guidon, mais enverguée; elle se hisse à la tête d'un mât, en travers comme une flamme; ses pointes déployées au vent forment deux cornes. C'est la marque distinctive de l'officier supérieur commandant une division d'au moins trois bâtiments de l'État. — Dans l'armée de terre, chaque compagnie de cavalerie avait jadis un étendard à cornes, nommé *cornette*, aux couleurs du capitaine. La dénomination en passa à l'officier qui la portait, et à la compagnie.—La *cornette royale* était blanche. On ne la déployait à l'armée que quand le roi y était. L'usage de la cornette royale se perdit sous Louis XIII.

CORNICHE (du grec *corônis*, faîte, sommet), partie de l'architecture, composée de plusieurs moulures en saillie et placées les unes au-dessus des autres, de manière que les plus hautes sont les plus avancées. La corniche sert de couronnement à toute sorte d'ouvrages, principalement dans les divers ordres d'architecture, où elle est placée sur la frise de l'entablement. Dans l'ordre toscan, le profil de la corniche ne présente que des lignes droites ou courbes; dans l'ordre ionique, la corniche est composée de *denticules*; dans l'ordre dorique, elle est soutenue par des membres saillants nommés *mutules*, également espacés entre eux; dans l'ordre corinthien, elle se fait remarquer par ses *modillons*, qui sont de petites consoles, tantôt découpées en pans, tantôt contournées en *S*. — Les menuisiers et les ébénistes se servent de cet ornement dans les lambris d'appartement, les dessus de portes, les armoires, les meubles de toute sorte, etc.

CORNICHON (de *corne*, à cause de sa forme), *Cucumis sativus*, espèce du genre Concombre, originaire de l'Asie, et depuis longtemps transporté dans le potager. Il y donne un fruit petit, vert, allongé, ordinairement un peu courbé, et connu lui-même

sous le nom de *Cornichon*. Ce fruit a produit successivement par la culture plusieurs espèces de Concombres. La variété le plus communément employée est le *Petit vert* (*Voy.* CONCOMBRE). Pour préparer les cornichons confits, on emploie du vinaigre blanc, qu'on fait bouillir à 80e et qu'on verse ensuite sur les cornichons disposés convenablement dans un vase avec du sel, du poivre et des feuilles de laurier. Il est nécessaire de se servir de vases de verre ou de porcelaine pour que les cornichons ne deviennent point dangereux.

CORNOUILLER, *Cornus*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Cornées, renferme des plantes ligneuses ou herbacées, indigènes de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Le *C. mâle* ou *commun* (*C. mascula*), vulgairement *Cornier*, est un arbrisseau de 3 à 4 m., à feuilles opposées, ovales, entières; à fleurs jaunes, auxquelles succèdent des fruits petits, oblongs, de couleur rouge, mûrs en septembre, et que l'on appelle *cornes*, *cornioles* et *cornouilles*. Ces fruits se mangent crus ou en confiture; ils sont employés en médecine comme astringents et fébrifuges; dans le Nord, ils remplacent les olives. Le bois est très-dur et susceptible d'un beau poli; l'aubier est rougeâtre, et le cœur brun : on fait avec le tronc des alluchons, des barreaux d'échelles, des cerceaux, des échalas, d'excellent charbon, etc. Le *C. sanguin* (*C. sanguinea*), appelé aussi *Bois punais*, est un arbrisseau à rameaux longs et droits, avec écorce lisse, d'un rouge brun, à fleurs blanches et à baies noires; ses feuilles exhalent une mauvaise odeur, ce qui lui a valu son surnom. On retire de ses baies amères une huile bonne à brûler. Ses jeunes branches, flexibles et filandreuses, peuvent s'employer en guise d'osier. Le Cornouiller se plaît dans les lieux frais et ombragés.

CORNUE (du latin *cornu*, corne, à cause de sa forme), vase à col allongé et recourbé, servant aux chimistes, comme l'alambic, pour faire les distillations. On y distingue la panse, la voûte et le col. Les cornues sont quelquefois *tubulées*, c.-à-d. qu'elles portent à la voûte une ouverture destinée à recevoir un simple bouchon de liége ou un bouchon en verre ou en métal. Les cornues sont faites en verre, en terre, en porcelaine, en fonte, en plomb ou en platine, suivant les substances qu'on y veut distiller. Quand on se sert d'une cornue comme vase distillatoire, on y joint presque toujours un *récipient*, destiné à recevoir le produit; ce récipient y est souvent fixé par l'intermédiaire d'une *allonge* qui sert à l'éloigner du feu.

COROLLAIRE (du latin *corollarium*, même signification), conséquence qui découle d'une proposition déjà démontrée, et dont la déduction n'exige pas une démonstration spéciale. Ainsi, après avoir démontré que deux angles adjacents valent deux droits, on en déduit, comme *corollaire*, que tous les angles formés du même côté d'une droite valent aussi deux droits.

En Botanique, on appelle *Fleurs corollaires* des fleurs doubles, dont le nombre de pétales est dû à la multiplication des pétales de la corolle.

COROLLE (du latin *corolla*, diminutif de *corona*, couronne), la partie la plus voyante de la fleur : ce nom est donné par Linné à tout périanthe coloré, et par la plupart des botanistes à l'enveloppe interne d'un périanthe double. Suivant M. Richard, la *corolle* est un organe floral laminé ou tubulé, simple ou multiple, qui, placé en dedans du calice, naît immédiatement en dehors du point ou de la ligne d'insertion des étamines, ou bien les porte attachées par leur base à sa paroi interne. On appelle *pétales* les divisions de la corolle, lorsqu'elles sont distinctes et séparées; et la corolle est dite *monopétale* ou *polypétale*, suivant qu'elle est indivise ou divisée en plusieurs pétales. On distingue encore la corolle en *infère* ou *hypogyne*, et en *supère* ou *épigyne*, selon qu'elle a son origine au-dessous et au-dessus de l'ovaire. La corolle garantit les organes de la fructification des affections auxquelles ils peuvent être sujets dans leur première période, et elle tombe dès que la fécondation est commencée. C'est la partie de la plante qui brille le plus par ses couleurs et d'où s'exhale principalement l'odeur.

CORONAL, nom donné autrefois à l'os du front, parce que c'est sur lui que repose en partie la couronne des rois (*Voy.* FRONTAL). Dans le 1er âge, l'os coronal se compose de deux pièces, réunies plus tard par une suture, connue sous le nom de *suture coronale*.

CORONER (du grec *coroné*, couronne), officier de justice anglais, chargé de faire au nom de la couronne, et avec l'assistance du jury, des informations sur les causes de toute espèce de mort violente.

CORONILLE (diminutif de *corona*, couronne, à cause de la disposition de ses fleurs), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Hédysarées, est composée de plantes herbacées, à fleurs le plus souvent jaunes, quelquefois roses, blanches, pourpres ou violacées, toutes disposées en ombelles plus ou moins lâches. Une des espèces, la *C. bigarrée*, passe pour être vénéneuse.

CORONOPUS, espèce de *Plantain* et de *Senebière*.

COROSSOLIER, nom vulgaire de l'*Anona muricata*, espèce d'*Anone*, qu'on nomme aussi *Asiminier*: le fruit est le *corossol*. *Voy.* ANONE et ASIMINA.

CORPORAL (du latin *corpus*, corps), linge sacré que le prêtre étend sur l'autel en disant la messe, pour y placer le calice contenant le *corps* de Notre-Seigneur; d'où son nom. Le corporal doit être de toile de lin très-blanche, point trop claire, sans aucun ornement, si ce n'est au bord. Il représente le linceul dans lequel le corps de Jésus-Christ fut enveloppé après sa mort. Il est aussi, par sa blancheur, le symbole de la pureté nécessaire au célébrant et à ceux qui communient.

CORPORATION (du latin *corpus*, corps), réunion en un corps des individus qui exercent la même profession, le même métier, ou qui sont astreints au même devoir. Les corporations d'arts et de métiers sont très-anciennes; elles existaient déjà chez les Romains; au moyen âge, elles se reformèrent, d'abord en Italie, puis en Allemagne et en France. Avant 1789, il y avait à Paris 6 corporations de marchands et 44 communautés d'artisans qui étaient en possession du commerce et de l'industrie de cette grande ville, et chacune de ces corporations était organisée en corps qui avaient leurs officiers, leurs assemblées, leurs statuts (*V.* ARTS ET MÉTIERS). Turgot avait obtenu, en mars 1776, un édit qui émancipait l'industrie; mais cet édit fut rapporté dès le mois d'août de la même année. Les corporations ne furent supprimées que par la loi du 17 mars 1791. — Les corporations religieuses sont plus connues sous les noms de *Confréries* et de *Congrégations*. *V.* ces mots.

On doit à M. Ch. Ouin-Lacroix l'*Histoire des anciennes Corporations d'Arts et Métiers et des Confréries religieuses de France*. Paris, 1852, in-8.

CORPS (du latin *corpus*). En Physique, on distingue ordinairement les corps, en *corps solides*, *corps liquides* et *corps gazeux*, selon que, dans la nature, ils affectent plus particulièrement l'état solide, l'état liquide, ou l'état gazeux; mais la plupart des corps peuvent passer par ces trois états.

En Chimie, on appelle *corps simples* les corps qui ont toutes leurs parties homogènes, comme l'oxygène, le chlore, l'argent : on leur donne aussi le nom d'*éléments*; *corps composés*, ceux qu'on peut réduire en des substances douées de propriétés différentes, comme l'eau, la potasse, le sel marin, etc.

En Histoire naturelle, les corps sont partagés en *Minéraux*, *Végétaux* et *Animaux*: on donne aux premiers le nom de *corps bruts* ou *inorganiques*, et l'on réunit les deux autres sous le nom de *corps organisés*.

En parlant de l'homme et des animaux, on appelle plus particulièrement *corps* ce que les Anatomistes appellent *tronc*. — En Anatomie, on donne le

nom de *corps* à la partie principale de chaque os et de chaque muscle : le *corps du sphénoïde*, le *corps du fémur*. — On donne aussi ce nom à une infinité d'organes qui n'ont pas de forme particulière, comme le *corps calleux*, le *corps caverneux*, le *corps réticulaire*, le *corps vitré*, etc. *Voy.* CALLEUX, etc.

En Politique, le mot *corps* désigne figurément une compagnie, un certain nombre de personnes qui suivent la même carrière ou remplissent les mêmes fonctions ; c'est en ce sens qu'on dit les *grands corps de l'État*, les *corps constitués*, le *corps municipal*, le *corps diplomatique*.

Dans l'Armée, ce mot exprime l'ensemble de ceux qui appartiennent à une arme spéciale : *corps d'état-major*, *corps de l'artillerie*, *corps du génie*, etc.

*Corps francs*, petits corps de troupes légères, levés pour la guerre seulement, et dont l'entretien n'est pas à la charge du gouvernement.

*Corps législatif*, assemblée établie par la Constitution de l'an VIII, et rétablie en 1852. *Voy.* CORPS LÉGISLATIF au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Corps d'une lettre.* On nomme ainsi, en Typographie, la dimension de la pièce qui supporte l'œil de la lettre, et qui se mesure par points typographiques du côté du cran. *Voy.* POINT TYPOGRAPHIQUE.

*Corps mort.* Les Marins appellent ainsi tout objet établi sur le rivage, ou sur le fond d'une rade, pour l'amarrage des navires ; c'est ordinairement une très-grosse ancre borgne avec un câble, dont le bout est porté par un bateau ou par tout autre corps flottant.

CORPUSCULES. *Voy.* ATOMES, INFUSOIRES.

*Philosophie corpusculaire. Voy.* ATOMISME.

CORRECTION. En Droit, ce mot s'applique spécialement : 1° à la punition que le père de famille peut infliger à ses enfants en les faisant détenir dans une maison publique ; 2° à celle que le juge peut prononcer contre le mineur de seize ans, excusé comme ayant agi sans discernement.

*Correction paternelle.* Si l'enfant est âgé de moins de seize ans, le père peut le faire détenir pendant un mois ; le président du tribunal d'arrondissement, sur la simple demande du père, délivre l'ordre d'arrestation. Depuis l'âge de seize ans jusqu'à la majorité, le père peut requérir la détention de son enfant pendant six mois. Il n'y a, dans aucun cas, ni écriture ni formalité judiciaire ; le père est seulement tenu de payer les frais et de fournir les aliments. Le père est toujours maître d'abréger la détention (Code civ., art. 375-382).

*Correction judiciaire.* L'accusé qui a moins de seize ans est acquitté s'il est déclaré qu'il a agi sans discernement ; mais les juges peuvent ordonner qu'il sera conduit dans une *maison de correction* pendant un nombre d'années qui ne peut excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année (Code pénal, art. 66). S'il est décidé qu'il a agi avec *discernement*, le temps de l'emprisonnement dans une maison de correction peut être beaucoup plus considérable (art. 67).

Il a été construit à Paris (rue de la Roquette) une maison spéciale dite *d'éducation correctionnelle* pour les enfants à qui la peine de la correction est infligée.

*Police correctionnelle. Voy.* POLICE.

CORRÉGIDOR, mot espagnol qui signifie *correcteur*. C'est, en Espagne et en Portugal, le titre que porte le premier magistrat, le premier officier de justice d'une ville ou d'une province où ne réside pas un gouverneur. Il est supérieur à l'alcade.

CORROI. *Voy.* CORROYEUR et CATISSAGE.

CORROSIF (du latin *corrodere*, ronger). On appelle *substances corrosives*, celles qui, mises en contact avec les parties vivantes, les altèrent et les désorganisent peu à peu : tels sont les acides minéraux, les alcalis caustiques, le deutochlorure de mercure (*sublimé corrosif*), etc. Les corrosifs sont moins énergiques que les caustiques proprement dits.

CORROYEUR (du latin *corium*, cuir), ouvrier qui travaille le cuir déjà tanné et lui donne le brillant, le lustre et la souplesse nécessaires. Il y parvient en le trempant, le refoulant, le passant à l'huile, le mettant au suif, le teignant, le lissant, etc. Tout cuir tanné qui n'est pas cuir fort, ni destiné à faire des semelles, doit être soumis au corroi. Le corroyage se réduit à quatre opérations principales : 1° *défoncer les cuirs*, c.-à-d. les ramollir avec de l'eau, les fouler ensuite avec le talon de gros souliers dits *souliers de boutique*, ou avec une espèce de masse en bois appelée *bigorne*, enfin égaliser leur surface ; 2° *tirer à la paumelle*, c.-à-d. passer avec force sur la peau la *paumelle*, instrument en bois dur, couvert de cannelures, pour former le grain de la peau ; 3° *étirer les cuirs*, c.-à-d. rendre au moyen de l'*étire*, espèce de plaque en fer ou en cuivre, la peau d'une épaisseur plus uniforme ; 4° *parer à la lunette*, c.-à-d. étendre la peau sur le paroir et en enlever, avec un couteau circulaire appelé *lunette*, la partie charnue et grossière.

CORRUPTION, désorganisation. *V.* PUTRÉFACTION.

En Droit, tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire qui agrée des offres ou promesses, ou reçoit des dons ou présents pour faire un acte de son emploi, ou pour s'abstenir d'un acte qu'il devrait faire, est coupable de *corruption* et puni de l'emprisonnement, de la dégradation civique et d'une amende double de la valeur des choses promises ou reçues. Si la corruption a pour objet un fait criminel, la punition peut être plus grave. Le *corrupteur* est passible des mêmes peines ; cependant si la tentative de corruption n'a point été suivie d'effet, il est simplement puni de 3 à 6 mois de prison et de 100 à 200 fr. d'amende (Code pénal, art. 177).

CORS, branches fourchues qui naissent de la perche du bois des Cerfs. *Voy.* CERF.

CORSAC, *Canis corsac*, espèce du genre Chien, appelé aussi *Adive* et *Chien du Bengale*, ne dépasse guère la grandeur d'un chat. C'est un joli animal, d'un gris fauve en dessus, blanc-jaunâtre en dessous, et à longue queue. Il habite l'Asie, et était de mode à Paris comme chien de salon, au XVI[e] siècle.

CORSAIRE (de l'italien *corsa*, course), nom donné aux bâtiments armés en *course* pendant la guerre, et aux capitaines de ces bâtiments. — Chez toutes les nations, l'existence des corsaires a été reconnue comme légitime. En temps de guerre, le gouvernement donne aux particuliers des *lettres de marque* ou permission de faire main-basse sur les navires de la nation ennemie. Jean Bart, Duguay-Trouin, Du Casse, sous Louis XIV, et sous l'Empire, Surcouf, se sont fait une grande réputation comme corsaires. L'arrêté du 2 prairial an XI (22 mai 1803) et l'ordonnance du 29 octobre 1833 ont régi jusqu'en 1856 tout ce qui concernait la course maritime en France. Une déclaration du Congrès de Paris du 30 mars 1856 a aboli la *course* et les *lettres de marque*.

*Corsaire* se prend pour *pirate* quand on parle des anciens pirates barbaresques. *Voy.* PIRATE.

CORSELET. On appelait autrefois *corselet* ou *corcelet* la partie principale de la cuirasse, celle qui couvre la poitrine, l'estomac et le ventre.

Les Entomologistes donnent ce nom à la partie du corps des insectes située entre la tête et le ventre, qui a pour caractères de ne jamais supporter d'ailes et de donner insertion à la première partie des pattes.

CORSET. On fait ordinairement les corsets en coutil fort, en toile, quelquefois en soie ; ils sont garnis de baleines de place en place et munis par devant d'une lame d'acier ou de baleine placée verticalement et qu'on nomme *busc*. — Autrefois, en France, les femmes portaient des *corps* roides et durs qui ne dessinaient nullement la taille ; ces corps furent remplacés pendant la Révolution par les *corsets à la paresseuse*, sans baleines, serrant modéré-

ment et s'attachant par quelques lacets placés de distance en distance vers le dos. Depuis, les femmes en sont revenues aux tailles fines; trop souvent elles serrent le corset au point de comprimer la poitrine et l'estomac et de compromettre leur santé.—On confectionne des *corsets orthopédiques* qui ont pour objet de corriger ou de prévenir les déviations de la taille.

On doit au Dr Bouvier des *Etudes historiques et médicales sur l'usage des Corsets* (1853).

En Chirurgie, on nomme *Corset* un grand bandage qui embrasse la plus grande partie du tronc.

CORTES (de l'espagnol *corte*, cour), nom donné, en Espagne et en Portugal, aux assemblées nationales. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CORTICAL (du latin *cortex*, écorce). En Anatomie, on appelle *substance corticale*, la substance grise qui forme la partie extérieure, et comme l'écorce, du cerveau et des reins.

En Botanique, on nomme *couches corticales*, les couches concentriques qu'on observe dans l'écorce de certaines plantes ligneuses; *plantes corticales*, les plantes qui naissent et végètent sur l'écorce des arbres, comme les mousses, les lichens, etc.

CORTICIFÈRES (de *cortex*, écorce, et *fero*, porter), dénomination donnée par Lamouroux à une section de Polypiers composés de deux substances: une extérieure ou écorce; l'autre centrale, nommée axe, et qui supporte la première. Cette section comprend: les *Spongiées*, les *Gorgoniées* et les *Isidées*.

CORTINE (du latin *cortina*, tapis, rideau), nom donné par les anciens: 1° à une peau de serpent dont était couvert le trépied sur lequel la pythonisse rendait ses oracles; 2° au trépied lui-même.

CORTIQUEUX (de *cortex*, écorce), épithète qui désigne des fruits durs et coriaces extérieurement, et charnus ou pulpeux intérieurement, comme le citron.

CORVÉE (mot dérivé, selon les uns, de *corps*, et de *vée*, qui signifiait en vieux gaulois *peine, travail;* selon les autres, du bas latin *corvada*, formé de *curvatus*, parce qu'on travaille à la terre le corps *courbé*), travail et service gratuit et forcé, qui, sous le régime féodal, était dû au seigneur par le paysan ou le tenancier, et qu'on fournissait soit en journées de corps, soit en journées de chevaux, de bœufs, etc. Les corvées consistaient le plus ordinairement à faucher ou à faner les foins du seigneur, à scier ses blés, labourer ses terres, curer les fossés du château, réparer les chemins. On distinguait les *C. réelles*, dues par les possesseurs de fonds pour la cession de ces fonds; et les *C. personnelles*, dues par tous ceux qui habitaient l'étendue d'une seigneurie. Longtemps les habitants des terres féodales furent *corvéables* et *taillables à merci*. Peu à peu il fut apporté des restrictions à cet état intolérable. Louis XVI, sur la proposition de Turgot, abolit la plus grande partie des corvées par une déclaration du 27 juin 1787. L'Assemblée constituante (18 mars 1790) et la Convention (17 juillet 1792) effacèrent les dernières traces de cette institution, devenue odieuse. Aujourd'hui, la loi ne connaît d'autres corvées que celles infligées aux soldats par le décret du 29 octobre 1790, concernant la discipline militaire: ce sont les *corvées de la chambre, du quartier, de la place.* — Cependant on donne encore dans l'usage le nom de *corvée* à la part que doivent prendre aux travaux de réparation entrepris par la commune les habitants qui ne peuvent s'acquitter en argent: cette nouvelle espèce de corvée est la *prestation en nature.*

CORVETTE (du latin *corbita*, bâtiment de transport), petit bâtiment de guerre qui prend rang entre la frégate et le brick. On distingue la *corvette de guerre*, à la fois solide et légère, à batterie couverte et portant de 20 à 30 bouches à feu; la *corvette-aviso*, excessivement rapide, instrument de communication entre le chef d'escadre et les divisions placées sous ses ordres: elle est à batterie découverte et peu élevée sur l'eau; la *corvette de charge*, bâtiment de transport de 800 tonneaux, à batterie couverte et à trois mâts verticaux: elle est plus légère que les flûtes et les gabarres. — Les *capitaines de corvette* ont rang de chef de bataillon.

CORVIDÉS, tribu d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Conirostres, remarquables par leur bec fort, leurs narines couvertes de poils et de plumes décomposées, et par leur grande taille. Cette tribu renferme les genres *Corbeau*, *Pie*, *Geai*, *Casse-noix*, *Choquard*, *Témia* et *Glaucope*.

CORYMBE (du grec *corymbos*, bouquet de fleurs), se dit, en Botanique, d'un groupe de fleurs dont les pédoncules, partant de différents points de la tige, arrivent tous à une même hauteur: telles sont les fleurs de la plupart des Composées et du Sorbier.

CORYMBIFÈRES, nom donné par Vaillant aux plantes de la famille des *Radiées* de Tournefort. Aujourd'hui elles font partie de la famille des *Composées* (*Voy.* ce mot), dont elles constituent à peu près la tribu des *Astéroïdées*. Ce sont des plantes dont les fleurs sont généralement disposées en corymbe.

CORYPHE, *Corypha* (du grec *coryphè*, sommet), genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, a pour type le *Coryphe parasol* ou *Talipot de Ceylan* (*C. umbraculifera*), à tige parfaitement cylindrique, haute de 20 ou 25 m. et couronnée d'un faisceau de 8 à 10 feuilles qui s'étalent en vaste parasol. Les fleurs en panicules nombreuses tombent en épis renversés. Les baies sont sphériques, grosses comme une pomme de reinette, lisses, vertes et succulentes; elles renferment un noyau dont l'amande offre une chair ferme. On trouve ce végétal dans les Indes orientales. Les Indiens font avec ses feuilles des tentes, des parapluies et des couvertures de toits; les Malais y gravent leurs lettres avec un stylet de fer. Les noyaux des fruits, tournés, polis et peints en rouge, servent à faire des colliers, et le suc des spathes fournit un vomitif très-violent.

CORYPHÉE (du grec *coryphè*, tête, sommet), nom donné, chez les Grecs, au chef du chœur dans les tragédies. Le coryphée, qu'il ne faut pas confondre avec le *chorége*, placé au milieu du chœur et dans une situation élevée pour être facilement vu et entendu, entonnait le chant d'une voix forte, et marquait la mesure; c'était avec le pied que le coryphée donnait le signal.— De nos jours, on nomme aussi *coryphée* le chef du chœur dans les opéras.

CORYPHÈNE (du grec *coryphaina*, espèce de poisson de mer), genre de poissons de la famille des Scombéroïdes, commun dans l'Atlantique et la Méditerranée, remarquables par leur éclat et par les changements de couleur qu'ils subissent après leur mort, ainsi que par l'avidité avec laquelle ils saisissent tout ce qu'on leur jette. Leur chair est peu estimée.

CORYZA, mot grec conservé en français, désigne l'inflammation catarrhale de la membrane pituitaire ou muqueuse des fosses nasales, connue vulgairement sous le nom de *Rhume de cerveau*. Le Coryza a le plus souvent pour causes la suppression subite de la transpiration cutanée, et par suite l'augmentation de la transpiration interne; d'où naît l'inflammation. L'impression du froid, particulièrement à la tête et aux pieds, l'occasionnent le plus souvent. Quelquefois il accompagne ou précède les épidémies catarrhales appelées *grippe* ou *influenza*, ainsi que la coqueluche, la rougeole, la variole et la scarlatine. Les enfants, les femmes, les sujets lymphatiques, y paraissent plus spécialement disposés. Sa durée ordinaire est de 6 à 8 jours; le plus souvent il cède de lui-même et n'exige que de la chaleur; la récidive en est fréquente chez certaines personnes.

COSÉCANTE, COSINUS. On appelle ainsi, en Géométrie, la sécante et le sinus du complément d'un arc ou d'un angle. *Voy.* SÉCANTE et SINUS.

COSMETIQUE (du grec *cosmos*, ornement). Ce

mot désigne à la fois les diverses préparations destinées à conserver ou à accroître la beauté, et l'art qui enseigne à conserver la beauté et à faire disparaître ou diminuer les défauts du corps, art sur lequel Criton, d'Athènes, et la reine Cléopâtre, avaient, dit-on, écrit des traités. — Parmi les cosmétiques, les uns servent à embellir la peau, à lui donner de la souplesse et du brillant : tels sont les savons parfumés, les lotions émulsives, les eaux distillées de roses, de plantain, etc., les vinaigres aromatiques, les pommades de concombre, de cacao, d'amandes douces, de baume de la Mecque, etc.; les autres ont pour but de faire disparaître les traces de l'âge, et de simuler les couleurs de la jeunesse (*Voy.* FARD); leur emploi est souvent dangereux. On range encore parmi les cosmétiques les pommades et les huiles pour les cheveux.

COSMIE, Lépidoptère, espèce du g. *Noctuelle*.

COSMIQUE (du grec *cosmos*, monde). On appelle, en Astronomie, *lever* et *coucher cosmique* d'une étoile ceux qui s'effectuent quand l'étoile se trouve à l'horizon en même temps que le soleil. — L'expression *matière cosmique* est une désignation vague imaginée par les astronomes pour expliquer les nébuleuses.

COSMOGONIE (du grec *cosmos*, univers, et *gonos*, naissance, formation), nom donné aux différentes doctrines qui ont pour but d'expliquer la formation du monde. Il y a des *C. religieuses*, comme la *Genèse*, des *C. fabuleuses*, comme la *Théogonie* d'Hésiode, les *Védas* indiens, les *Eddas* scandinaves, etc.; et des *C. philosophiques*, comme celles des philosophes indiens et chinois, de Platon, de Sanchoniathon, celle de Buffon, etc. Toutes placent le chaos au début du monde, et expliquent comment ce chaos a été débrouillé. *Voy.* CRÉATION.

COSMOGRAPHIE et COSMOLOGIE (du grec *cosmos*, univers, et de *graphô*, écrire, ou *lego*, lire). La *Cosmographie* est la simple description de l'univers visible ; elle s'occupe de la terre considérée comme planète, et dans ses rapports avec les autres astres. La *Cosmologie* est la science des lois par lesquelles l'univers est gouverné. La cosmographie, qui est enseignée dans les colléges, a été exposée dans de nombreux ouvrages classiques, parmi lesquels on remarque les *Leçons de cosmographie* de M. Faye, les *Éléments de cosmographie* de M. de Sainte-Preuve, les *Cosmographies* élémentaires de MM. B. Amiot, A. Guilmin, etc. (*V.* ASTRONOMIE).—Le *Cosmos* de M. de Humboldt est un haut traité de Cosmologie.

COSMORAMA (du grec *cosmos*, monde, et *orama*, vue, c.-à-d. représentation de l'univers), espèce de Diorama, établi à Paris en 1808 par l'abbé Gazzera, savant piémontais, dans le but de former une riche collection de tableaux représentant les sites et les monuments les plus remarquables de toutes les parties de l'univers. Le Cosmorama a été fermé en 1832; il était alors composé de 260 tableaux.

COSSE, enveloppe de légumes. *Voy.* SILIQUE.

COSSE, en latin *Cossis* ou *Cossus*, genre d'insectes de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, dont les chenilles vivent dans le tronc des arbres, et causent souvent des dégâts assez grands. Le *C. gâte-bois* (*C. ligniperda*), le plus commun et le plus dangereux, a les ailes d'un gris foncé ; sa longueur est d'environ 40 millim. ; sa chenille, longue de 31 millim., est luisante, rougeâtre, et exhale une odeur désagréable ; elle se tient à la base des arbres, surtout du chêne, de l'orme, du saule, du peuplier, en ronge l'aubier, et parvient ainsi à faire mourir l'arbre entier. Elle pénètre aussi jusqu'au cœur du bois en faisant des trous tortueux assez grands pour y introduire le petit doigt. On ne peut guère combattre ce fléau qu'en faisant la chasse à l'insecte quand il est à l'état de papillon.

COSSIQUE (RÈGLE), nom sous lequel les premiers auteurs italiens désignèrent l'algèbre lors de son introduction en Europe, vient du mot de *cosa* (*chose*), nom qu'ils donnaient à l'*inconnue* des problèmes.

COSSYPHE (du grec *kossyphos*, merle, à cause de sa couleur), genre de Coléoptères hétéromères taxicornes.

COSTUME. La connaissance du costume propre à chaque époque et à chaque pays a une importance incontestable pour les arts et même pour l'histoire ; aussi a-t-elle été l'objet de nombreux travaux. Parmi les traités ou recueils ayant trait à ce sujet, nous citerons les *Recherches sur les costumes*, de Maillot, Paris, 1804, 3 vol. in-4 ; les *Costumes des* XIIIe, XIVe et XVe siècles, de Bonnard, Paris, 1828, 2 vol. in-4; la *Collection de costumes*, *armes et meubles* de Viel-Castel, Paris, 1828–33, 3 vol. in-4; les *Costumes français* de Mussard, Paris, 1836-39, 4 vol. gr. in-8; l'*Hist. complète des costumes de l'Europe*, par P. Lacroix et Ferd. Séré; les *Costumes histor. de la France*, par Ch. de Lamotte, 10 vol. gr. in-8, 1852-54.

*Costume* se dit encore : 1° de l'habillement et des insignes qui distinguent les personnes constituées en dignité ou chargées de fonctions publiques : le costume des principaux corps constitués en France avait été réglé au début de l'Empire ; ces costumes ont été rétablis avec de légères modifications en 1852 ; 2° des habits dont on se sert au théâtre pour représenter les personnages historiques, ou, dans les bals dits *costumés*, pour se déguiser. Avant le dernier siècle, les comédiens français n'avaient point de *costumes ;* il manqua à Molière, à Corneille et à Racine, d'avoir des habits analogues aux temps et aux caractères de leurs personnages. Cette réforme, entreprise par Le Kain, sous l'inspiration de Voltaire, n'a été véritablement accomplie que par Talma en 1791. Aujourd'hui, les comédiens français ont poussé à une rare perfection l'exactitude du costume.

COTANGENTE, tangente du complément d'un arc. *Voy.* TANGENTE.

COTE (du latin *quotus*, combien), part que l'on fait à chacun des associés dans le résultat d'un compte, soit en gain, soit en perte. Quand il s'élève des contestations sur un compte, on les termine souvent par une *cote mal taillée*, espèce de composition ou de transaction qui arrête le compte en gros sans entrer dans les discussions de ce qui peut rigoureusement appartenir à chacun. — Par extension, on appelle *cote* la part que chacun doit payer dans les contributions publiques. — La *cote de la rente* est l'indication du taux de la *rente*.

Les Praticiens appellent *cote* une marque numérale ou alphabétique dont on se sert pour classer les pièces d'un procès, d'un inventaire, etc. ; ainsi on dit : Cette pièce est sous la cote A ; cet écrit est sous la cote B ; la cote 3, la cote 4, etc.

CÔTE (du latin *costa*, même signification), nom donné, en Anatomie, aux arcs osseux qui partent des vertèbres, et dont l'assemblage forme les parties latérales de la poitrine. Les côtes sont, chez l'homme, au nombre de 24, 12 de chaque côté. Les 7 supérieures sont appelées *vraies côtes ;* on les appelle aussi *côtes sternales*, parce qu'elles s'attachent au sternum au moyen d'un cartilage de prolongement ; 3 des 5 suivantes sont dites *fausses côtes* ou *côtes asternales :* elles s'attachent au cartilage de la côte précédente ; les 2 dernières restent libres à leur extrémité antérieure et ne sont retenues que par des membranes ; on les nomme *côtes flottantes*. — Dans le cheval, les côtes sont au nombre de 36, 18 de chaque côté. Les Ruminants en ont 13 de chaque côté. Chez les grenouilles, les requins, les raies, les côtes manquent complétement.

En Botanique, on nomme *côte* la nervure médiane d'une feuille simple ou le pétiole commun d'une feuille composée.

COTÉ (de *côte*), nom vague par lequel on désigne la partie d'un animal qui s'étend, à droite et à gauche, entre le ventre et le dos, depuis les épaules ou les ailes jusqu'aux jambes de derrière ou au dedans

des cuisses; et, en parlant du corps de l'homme, depuis les aisselles jusqu'aux hanches.

En Géométrie, le *côté* d'une figure est une ligne droite qui fait partie de son périmètre ou contour.

Dans une Église, on appelle *bas-côtés* les ailes basses qui bordent la nef, et où se trouvent les chapelles latérales. On appelle *côté de l'Épître* le côté droit de l'autel, et *côté de l'Évangile* le côté gauche.

Dans le langage politique, les expressions de *côté droit* et *côté gauche* servent à désigner deux sections d'une assemblée politique, séparées l'une de l'autre par le bureau du président. En France, le *côté droit* a été toujours occupé par les membres qui défendaient le principe du pouvoir; le *côte gauche*, par l'opposition.

COTHURNE (du grec *cothornos*, cothurne), espèce de chaussure dont se servaient les acteurs tragiques chez les Grecs, pour paraître plus grands et mieux représenter les héros dont ils jouaient les rôles. On oppose le *cothurne* tragique au *brodequin* comique. C'était aussi la chaussure des rois, des grands, des gens riches et opulents, etc. Le cothurne avait une semelle très-haute et laissait le dessus du pied à découvert. On attachait à la semelle des ligatures qui passaient entre l'orteil et les autres doigts et qui se divisaient en deux bandes autour de la jambe, en forme de réseaux couleur de pourpre, quelquefois dorés et surmontés d'un croissant d'ivoire ou d'argent.

COTIER (PILOTE). *Voy.* PILOTE.

COTIGNAC (de *Cotignac*, département du Var, où on le prépare, ou de *cotoneum malum*, coing), sorte de marmelade ou de gelée faite avec des coings. On donne aussi ce nom à une sorte de conserve préparée avec le suc de coing, le vin blanc et du sucre pur. On l'emploie en médecine comme astringente. — Il y a encore une autre espèce de cotignac qui se fait avec du moût de raisin et des poires de certeau.

COTILLON (diminutif de *cotte*). Le nom de cette espèce de jupe a été étendu à diverses sortes de danse. Autrefois, on appelait ainsi une sorte de *branle* qui se dansait à quatre ou à huit personnes : on dansait ce branle aux chansons. Aujourd'hui, c'est le nom d'une danse assez compliquée où la valse domine, et qui sert de final aux bals.

COTINGA (nom indigène), *Ampelis*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Dentirostres. Plusieurs naturalistes en ont fait une famille sous le nom d'*Ampélidés*. Les C. ont la taille du merle; ils ont le bec large, légèrement arqué, échancré à la pointe, qui est comprimée; leurs ailes sont longues; leur queue est médiocre, élargie, et leurs tarses sont courts et faibles. Plusieurs de ces oiseaux sont parés des plus riches couleurs; leur chant n'est qu'un cri enroué ou un sifflement monotone. Le plus connu est le *C. bleu*, du plus bel outremer, avec la poitrine violette, traversée d'un ruban bleu, et marquée de quelques taches aurores. On lui donne encore le nom de *Cordon bleu*. Le *C. Pompadour* est carmin foncé avec les ailes blanches. Les cotingas vivent d'insectes et de fruits sucrés, surtout de raisins. Ces oiseaux sont propres à l'Amérique méridionale.

COTON, duvet floconneux, long, fin et soyeux, de couleur blanche, jaunâtre ou rougeâtre, qui enveloppe les graines du *Cotonnier*. Ce duvet se recueille vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre, époque à laquelle les gousses qui le renferment, étant parvenues à leur maturité, s'entr'ouvent pour le laisser échapper. Après avoir retiré le coton de son enveloppe, on l'expose au soleil pour le sécher; après quoi, on le sépare de la graine en le faisant passer entre deux rouleaux de bois disposés horizontalement l'un au-dessus de l'autre et assez rapprochés pour que le coton seul puisse passer. On distingue les cotons en *longue soie* et *courte soie*. Parmi les premiers, les plus estimés sont ceux de Géorgie, de Bourbon, d'Égypte et de Cayenne; le coton de Géorgie est le plus fin de tous et le plus doux, il est un peu jaunâtre, ce qui lui a valu le nom de *beurre terne;* celui de Bourbon est le plus uni et le plus égal des cotons; celui d'Égypte, dit *jumel*, est fin et nerveux; celui de Cayenne est fort et régulier. Parmi les seconds, on préfère ceux de la Louisiane, de l'Alabama, de la Caroline, et le coton Mobile. Chaque espèce de coton se divise en trois qualités : la première ou *fleur de marchandise* est la plus longue, la plus belle et la plus propre : on la réserve pour la chaîne. La deuxième ou *qualité marchande* est ordinairement employée pour la trame. La troisième ou *qualité inférieure* sert aussi pour la trame, mais pour des étoffes plus grossières.

On exporte le *coton en laine* dans d'énormes balles, qui peuvent contenir de 250 à 300 kilogr. environ. On estime la production générale du coton à 350 millions de kilogr. environ, quantité qui s'accroît chaque année; cette masse énorme de coton alimente un nombre infini de *filatures* en Europe (surtout en Angleterre et en France), aux États-Unis et en Chine.

Au sortir de la balle où il a été renfermé après la récolte, le coton est livré au *batteur-éplucheur*, qui le nettoie, et au *batteur-étaleur*, qui l'étend; puis il est porté sous la *carde*, qui l'étire et le laisse échapper en une espèce de ruban léger et sans fin; ce ruban, doublé, puis étiré de nouveau par le *drawing-trame*, est formé par le *rota-frotteur* ou *banc à lanternes* en une mèche grossière, que la *mule-jenny* ou *banc à broches* transforme en un fil délicat; le *dévidoir* s'en empare alors, pour le céder à l'*ourdisseur;* il est enfin reçu par le *métier à tisser*, qui le croise, le bat et en fait un des nombreux tissus répandus dans le commerce.

Le coton est, avec la soie, le lin et la laine, la matière la plus nécessaire aux hommes pour les vêtements. On en fait, sous le nom de *cotonnades*, des toiles qui sont excellentes pour la santé, parce qu'elles s'imprègnent de la transpiration, sans causer aucun refroidissement; elles conviennent surtout dans les climats septentrionaux. Outre le linge de corps, le coton fournit encore un excellent linge de table et d'office; on l'applique également à tous les articles de bonneterie; on en fait aussi des tissus, que l'on varie à l'infini, en combinant le coton avec la laine, la soie, le lin et le chanvre; on en fait des velours, des couvertures de lit, etc. La bourre de coton sert encore à rembourrer les matelas, coussins et autres siéges; sous le nom de *ouate*, elle remplace les fourrures, sert à garnir les douillettes, etc. Le coton cardé est employé avec succès dans le traitement des brûlures. Enfin, la chimie a recemment tiré du coton une poudre fulminante. *Voy.* COTON-POUDRE.

L'usage des étoffes de coton est fort ancien. Au temps d'Hérodote, tous les Indiens portaient déjà des vêtements de coton. Dans le 1er siècle avant J.-C., il y avait en Égypte et en Arabie des fabriques de tissus de coton; cependant les Grecs et les Romains ne paraissent pas avoir jamais fait beaucoup usage de ces sortes d'étoffes. Les Chinois ne commencèrent à cultiver le cotonnier qu'après la conquête des Tartares, c.-à-d. au XIIIe siècle; vers la même époque, les étoffes de coton étaient déjà l'objet d'un commerce important dans la Crimée et dans la Russie du nord, où on les apportait du Turkestan. Dès le Xe siècle, les Arabes avaient naturalisé le cotonnier en Espagne, et, au XIVe, les cotonnades de Grenade surpassaient en réputation celles de l'Orient. En Italie, les fabriques de coton datent du commencement du XIVe siècle : Venise et Milan virent s'élever les premières. Deux siècles après, Anvers importait encore de ces deux villes des étoffes de coton, des futaines et des basins, bien qu'à la même époque Bruges et Gand en fabriquassent une grande quantité. Ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle qu'on trouve quelque trace de fabrication de fils et de tissus de

coton en France et en Angleterre, ainsi qu'aux États-Unis : en 1771 seulement, R. Arkwright établit à Cromfort (Derby) les premiers moulins à eau pour la filature du coton. Le gouvernement français fit établir à Rouen, en 1787, des machines à filer le coton; mais ce n'est que sous l'Empire, et grâce aux efforts de Richard-Lenoir, que cette industrie, aujourd'hui si florissante, put s'acclimater en France.

Les Botanistes donnent le nom de *coton* (*tomentum*) au duvet long, entre-croisé et crépu, qui recouvre la surface de quelques parties de certains végétaux, notamment l'intérieur des bourgeons.

COTONNADE. Pris dans toute son étendue, ce mot comprend tous les tissus de coton, quelle que soit leur finesse ou leur mode de fabrication; mais, dans le Commerce, il désigne plus spécialement les tissus fabriqués avec du coton teint après avoir été filé, et livrés à la consommation à leur sortie des mains du tisserand, sans avoir besoin de subir d'autres préparations. On comprend encore sous ce nom quelques espèces de tissus de coton dont la chaîne est en fil de lin, et la trame en fil de coton écru, blanchi ou teint en diverses nuances, tels que l'article connu sous le nom de *fil et coton*, les *retors*, les *siamoises*, les *flammées*, etc. On donne aux cotonnades différents noms qui rappellent soit les pays d'où elles tirent leur origine, soit les noms des étoffes qu'on a voulu imiter : de là les noms de *percale*, *jaconas*, *calicot*, *madapolam*, *madras* (tirés de l'Inde), de *nankins* (de Chine), de *guingans* (de la ville de Guingamp en France), etc. Dans le commerce, plusieurs espèces de cotonnades sont connues sous le nom de *rouenneries*, parce que Rouen en est le principal marché. On en fabrique aussi de fort estimées en Alsace, surtout à Mulhouse, qui a la réputation pour l'impression sur ces sortes de toiles (*Voy.* INDIENNES). Saint-Quentin, Bar-le-Duc, Saint-Étienne, Roubaix, Nantes, Roanne, sont, après Rouen et Mulhouse, les villes de France où il se fabrique le plus de cotonnades. La plus grande partie des étoffes de ce genre qui se fabriquent en France se consomme à l'intérieur.

COTONEUM MALUM, nom latin du COING.

COTONNIER (mot dérivé, suivant les uns, de *cotoneum malum*, fruit du Cognassier, arbre dont les feuilles et les fruits sont couverts d'un duvet cotonneux; suivant les autres, de l'arabe *goutn*, qui a une signification analogue), *Gossypium*, genre de Malvacées, tribu des Hibiscées, comprend des arbres, des arbrisseaux et des herbes vivaces, quelquefois annuelles, formant une dizaine d'espèces toutes originaires des régions équatoriales. Le Cotonnier ressemble beaucoup à une grande mauve. La fleur, à double calice et à cinq pétales, rappelle un peu celle du lis; sa couleur varie du blanc au jaune et au rougeâtre; à la fleur succèdent des espèces de coques qui s'ouvrent quand elles sont mûres, et qui renferment des graines enveloppées dans un flocon de duvet très-fin, qui est le *coton;* les feuilles sont découpées comme celles de la vigne.

Le Cotonnier est cultivé non-seulement dans les contrées intertropicales, mais partout où le climat est assez chaud pour que l'oranger y puisse croître en plein air. Sur le littoral de la Méditerranée on cultive surtout le *C. herbacé* ou *de Malte* (*G. herbaceum*); aux Antilles, on préfère le *C. velu* (*G. hirsutum*) et le *C. de la Barbade* (*G. Barbadense*). Dans l'Inde et la Chine, on estime le plus le *C. nankin* (*G. religiosum*), dont le coton jaunâtre sert à tisser l'étoffe connue sous le nom de *nankin*, et le *C. arborescent* (*G. arboreum*).

COTON-POUDRE ou FULMI-COTON, substance explosive qu'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur le coton, le papier, le chanvre, et, en général, sur la fibre ligneuse. Elle est légèrement jaunâtre et se distingue à peine par l'aspect du coton ordinaire; elle fait explosion, comme la poudre à canon, par le contact d'une étincelle, et même par le seul choc. Il suffit, pour la préparer, de maintenir pendant 15 à 20 minutes du coton dans un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique concentrés; on lave ensuite le produit à grande eau et on le dessèche : cette dernière opération exige beaucoup de précautions quand on opère sur de grandes masses. Le coton-poudre renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, dans les mêmes rapports que la fibre ligneuse, mais associés aux éléments de l'acide nitrique, auxquels il doit, comme la poudre à canon, ses propriétés explosives. On a proposé de le substituer à la poudre à canon pour les armes à feu et les mines; mais, outre qu'il revient six fois plus cher, il a l'inconvénient de détériorer les armes s'il n'est pas bien préparé, de les remplir toujours d'humidité, et de produire sur elles des effets *brisants.* Les expériences qu'on a faites dans les mines et les carrières pour faire éclater les roches ont montré que la force explosive du coton-poudre est environ quatre fois plus grande que celle des poudres de mine. Quelques chasseurs ont aussi constaté qu'il écarte moins les charges à petit plomb que la poudre à canon. On emploie en Chirurgie, sous le nom de *collodion,* du coton-poudre dissous dans l'éther.

Les Chimistes connaissaient depuis longtemps un grand nombre de substances explosives produites par l'action de l'acide nitrique sur les substances organiques; mais c'est M. Schoenbein, professeur de chimie à Bâle, qui prépara le premier, en 1846, une semblable substance avec le coton.

COTRE, espèce de vaisseau. *Voy.* CUTTER.

COTRET (de *Villers-Cotterets?*). *Voy.* FAGOT.

COTTABE, jeu fort aimé des Grecs et qu'ils avaient emprunté des Siciliens : ils s'y livraient dans les festins. Sur un long bâton fixé en terre, on en plaçait un autre en équilibre; on accrochait aux extrémités de ce dernier deux plateaux de balance; on mettait sous ces plateaux deux seaux, et dans ces seaux, deux petites figurines de bronze ou deux pyramides, appelées *manès.* Les joueurs, après avoir vidé en partie leurs coupes, tâchaient de jeter le reste du vin dans un des plateaux, de manière qu'en penchant il frappât la tête de la figure de bronze qui était dessous. Si le coup s'entendait, le joueur avait gagné.

COTTAGE, nom donné en Angleterre aux fermes élégantes qui appartiennent à des villageois aisés.

COTTE (de l'allemand *kutte,* même signification). Au moyen âge, on appelait *cotte de mailles* un vêtement de guerre, consistant en une sorte de chemise faite de petits anneaux de fer. Il ne faut pas le confondre avec le *haubert,* dont le tissu était plus fin et qui couvrait aussi les bras et les jambes; les chevaliers seuls avaient le droit de *vestir le haubert.* La cotte de mailles portait différents noms et s'appelait *gollette*, *jaque*, *jaquette*, *brugne*, *jaseran.* — On appelait *cotte d'armes* une espèce de dalmatique ou de casaque fort riche, dont les chevaliers et les nobles avaient coutume de couvrir leur armure pour la préserver de l'ardeur du soleil et comme ornement. L'usage s'en maintint jusqu'à Henri IV; depuis, ce vêtement fut encore conservé comme partie du costume des hérauts d'armes.

On appelait *cotte morte* les habits, l'argent, les meubles, en un mot, toute la dépouille d'un religieux après sa mort. L'abbé s'emparait ordinairement de la cotte morte des moines de son abbaye.

COTTE-CHABOT, espèce de poisson. *Voy.* CHABOT.

COTUTEUR. *Voy.* TUTEUR.

COTYLE (du grec *cotylè*, cavité, écuelle), mesure des Grecs pour les liquides. Elle valait 0 lit. 26.— En Anatomie, on appelle *cotyle* la cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. La *cavité cotyloïde* est la partie de l'os iliaque qui s'articule avec le fémur.

COTYLÉDON (du grec *cotylédon*, coupe, ecuelle),

partie de la graine consistant, comme on le voit dans le haricot, en un ou plusieurs lobes charnus qui enveloppent la radicule et la gemmule ; avec ces deux derniers organes, les cotylédons constituent l'embryon. Ils sont, pour ainsi dire, les mamelles qui nourrissent la plante naissante ; ils lui donnent leur substance mucilagineuse et sucrée, tant qu'elle ne peut encore s'alimenter dans le sol. A mesure que la plante grandit, les cotylédons diminuent d'épaisseur, se dessèchent et meurent ; tantôt ils restent sous la terre, après la germination de la graine : on les appelle alors *hypogés ;* tantôt ils s'élèvent à la surface avec la tigelle, et forment les premières feuilles qu'on nomme *feuilles séminales :* on les appelle alors *épigés.* — On nomme *corps cotylédonaire*, la masse plus ou moins charnue qui dans certaines plantes est formée par la soudure des cotylédons : c'est ce qui a lieu dans le marron d'Inde.

Certains végétaux n'ont pas de cotylédons : tels sont les Champignons ; d'autres en ont un seul comme le Lis, le Blé, le Palmier ; d'autres deux (le Rosier, etc.) ou un plus grand nombre (plusieurs Pins). L'absence, la présence et le nombre des cotylédons ont une corrélation si remarquable avec les caractères offerts par toutes les autres parties de la plante, que L. de Jussieu, et, après lui, la plupart des botanistes, ont fondé sur cette considération la division du Règne végétal en trois embranchements : *Acotylédonés,* ou plantes privées de cotylédons ; *Monocotylédonés*, plantes à un seul cotylédon, et *Dicotylédonés,* plantes à 2 ou plus de 2 cotylédons (*Voy.* ces mots). La première division répond aux *Cryptogames* de Linné ; les deux dernières, à ses *Phanérogames.*

COTYLÉDONÉ, se dit, en Botanique, d'un végétal pourvu de cotylédons ; il s'emploie comme synonyme de *phanérogame. Voy.* COTYLÉDON.

COTYLOIDE (CAVITÉ). *Voy.* COTYLE.

COU ou COL (du latin *collum*), partie du corps qui unit le tronc à la tête. Outre les *vertèbres cervicales*, qui en forment la charpente osseuse et qui sont au nombre de 7, il existe, à la partie antérieure et supérieure du cou, l'*os hyoïde*, au-dessous duquel le *cartilage thyroïde* fait une saillie plus ou moins prononcée ; entre cette saillie et le bord du sternum, se trouvent le *cartilage cricoïde* et la *trachée artère.* La face postérieure du cou prend le nom de *nuque* (cervix). En outre, 75 muscles, sans compter ceux qui lui sont communs avec la partie postérieure du tronc, entrent dans la composition du cou, et concourent aux divers mouvements de la tête ainsi qu'aux fonctions de la respiration, de la déglutition, de la voix, etc. — Dans les Mammifères comme dans l'homme, le cou a 7 vertèbres cervicales, excepté dans l'Aï qui en a 9, et dans le Lamantin qui en a 6. Dans les Oiseaux, le nombre des vertèbres varie de 9 (Moineau) à 23 (Cygne).

On nomme vulgairement *Cou coupé*, le Gros-bec fascié, *C. jaune,* la *Curruca pensilis*, espèce de Fauvette, *C. rouge,* le Rouge-gorge, *C. tors,* le Torcol.

COUA, oiseau. *Voy.* COULICOU.

COUAGGA, *Equus couagga,* espèce du genre Cheval, un peu moins grande que le Zèbre, mais ressemblant davantage pour la forme au cheval. Le poil du Couagga est brun-foncé sur le cou et les épaules, et brun-clair sur le dos, les flancs et la croupe, qui commence à prendre une teinte rougeâtre. Les parties supérieures sont rayées en travers de bandes blanchâtres ; les inférieures sont d'un beau blanc, ainsi que le jarret et la queue, qui est terminée par une touffe de poils allongés. Le Couagga vit en troupes nombreuses dans l'Afrique méridionale.

COUCAL (mot composé de *coucou* et d'*alouette*), *Centropus*, genre d'oiseaux Grimpeurs, de la fam. des Coucous, renferme des espèces qui ont l'ongle du pouce long et pointu : d'où leur nom scientifique (du grec *kentron,* aiguillon, et *pous*, pied). Ils habitent toutes les contrées les plus chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de la Malaisie. — La mieux connue est le *Houhou* (*C. Ægyptius*), qui s'approche le plus des habitations et dont le nom imite le cri.

COUCHANT, point du ciel où le soleil semble se coucher. Il est à la droite de celui qui regarde le midi, et à la gauche de celui qui regarde le nord. On l'appelle encore *ouest* et *occident.* Comme le lieu du couchant change tous les jours, par suite du mouvement annuel de la terre, on a pris pour point fixe du couchant celui où le soleil se couche aux équinoxes, et qui partage en deux parties le demi-cercle de l'horizon qui est entre le midi et le nord. La distance entre ce point, qu'on appelle *couchant vrai*, et le coucher effectif, porte le nom d'*amplitude.*

COUCHER d'un astre, moment où un astre se cache en descendant au-dessous de l'horizon. Le coucher d'un astre est dit *acronyque* (du grec *acros,* extrême, et *nyx,* nuit) quand il s'effectue en même temps que celui du soleil, à la fin de la nuit ; *cosmique* (du grec *cosmos*, monde ou ciel), quand il a lieu dans l'instant où le soleil se lève ; et *héliaque* (du grec *hélios*, soleil), quand il entre dans les rayons du soleil et cesse d'être visible. Les mêmes épithètes s'appliquent au *lever* des astres.

COUCHES (de *couche*, lit). En Géologie, on appelle *couches* les différents lits superposés dont se compose un terrain : ce sont des dépôts présentant deux faces parallèles et s'étendant indéfiniment, tant qu'ils ne sont point bornés par l'escarpement des montagnes. *Voy.* STRATIFICATIONS.

En Botanique, on appelle *couches corticales* l'ensemble de lames fibreuses appliquées les unes sur les autres qui constitue l'écorce ; *couches ligneuses*, les cercles qui, dans le bois, s'emboîtent les uns dans les autres, et dont le nombre indique assez exactement l'âge d'un arbre.

En Horticulture, on appelle *couches* un amas de fumier disposé convenablement pour hâter l'accroissement et la maturité des plantes ou des légumes. On distingue : les *C. chaudes*, celles qui se font avec du fumier de cheval ou de brebis nouvellement tiré de l'écurie ou de la bergerie ; les *C. tièdes* ou *tempérées*, celles qu'on forme avec du fumier de cheval et de vache mélangé de feuilles, de marc de raisin, de tan, etc. ; les *C. sourdes*, celles qui sont au-dessous du niveau du sol ; les *C. encaissées*, celles qui sont dressées dans des encaissements de bois.

COUCOU, en latin *Cucullus* (par onomatopée du cri de cet oiseau), genre de l'ordre des Grimpeurs, type de la famille des Cuculés, renferme des oiseaux de petite taille (25 à 30 centim.), à bec presque aussi long que la tête, très-fendu, comprimé ; à langue vermiforme, susceptible de s'allonger à volonté ; à tarses courts ; à queue longue, et dont la couleur varie du blanc jaunâtre au verdâtre avec des taches olivâtres ou cendrées. Ce sont des oiseaux voyageurs qui passent l'été en Europe et l'hiver en Afrique ou en Asie. Ils se tiennent sur la lisière des bois, et se nourrissent uniquement d'insectes et de chenilles. Le Coucou ne fait pas de nid, et dépose ses œufs dans le nid des autres oiseaux. Aussi est-il devenu le symbole de l'infidélité conjugale.

On connaît un très-grand nombre d'espèces de coucous ; les deux plus intéressantes sont : le *C. gris* ou *commun*, qui nous arrive par troupes au mois d'avril, et s'accouple presque aussitôt : c'est alors qu'il fait entendre le cri si connu auquel il doit son nom ; et le *C. indicateur*, particulier à l'Afrique, et qui se nourrit presque exclusivement d'abeilles : il est ainsi nommé parce que son cri sert à guider les indigènes quand ils vont à la recherche des essaims. Chez les anciens, le coucou était consacré à Jupiter : selon la Fable, le dieu prit un jour la forme de cet oiseau pour faire une surprise à Junon.

COUDE, *cubitus*, angle saillant formé par l'apo-

physe olécrane à la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras.

COU-DE-PIED, saillie que présente la face supérieure du pied près de son articulation avec la jambe. Les individus dont les pieds sont plats, et dont le cou-de-pied est peu saillant, sont peu propres à des marches prolongées : c'est un motif d'exemption admis par la loi pour le service militaire. — L'Académie écrit *cou-de-pied*, sans doute parce que cette partie du corps joint le pied à la jambe, comme le *cou* joint la tête au tronc ; d'autres écrivent *coude-pied*, à cause d'une prétendue analogie avec le *coude*.

COUDÉE (de *coude*), mesure de longueur, fort en usage chez les anciens, et surtout chez les Hébreux. La coudée naturelle est la distance du coude à l'extrémité du doigt du milieu. La coudée se divise en 2 *empans*, chaque empan en 3 *palmes*, et chaque palme en 4 *doigts ;* 4 coudées font une *brasse*. La coudée a souvent varié de longueur. Voici le tableau comparatif des principales coudées antiques :

| | Millim. |
|---|---|
| Coudée naturelle égyptienne.......... | 450 |
| Coudée royale égyptienne............. | 525 |
| Coudée grecque ou olympique......... | 462 |
| Coudée romaine...................... | 442 |
| Coudée ordinaire philétérienne........ | 540 |
| Coudée royale philétérienne........... | 720 |
| Coudée ordinaire des Arabes........... | 480 |

COUDRIER ou NOISETIER, *Corylus*, genre de la grande famille des Amentacées, division des Cupulifères, renferme plusieurs espèces d'arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs monoïques : les fleurs mâles et les fleurs femelles n'ont aucune ressemblance ; les premières sont des chatons cylindriques, pendant de la partie supérieure des jeunes rameaux ; les secondes sont contenues dans des bourgeons écailleux qui naissent à la place des anciennes feuilles, et qui donnent naissance à des bouquets de noisettes de deux à huit fruits. L'espèce la plus connue est le *C. commun*, ou *Noisetier avelinier* (*Corylus avellana*), commun dans les haies et les taillis, et qui atteint de 6 à 7 m. ; ses branches, droites et rameuses, offrent de petites taches jaunâtres ; ses feuilles sont ovales, dentées, d'un beau vert en dessus et légèrement veloutées en dessous. Son fruit, la *noisette*, offre trois variétés principales : les noisettes ovales et blanches, les noisettes ovales blanches et rosées en dessus, les noisettes rondes ou avelines. Le coudrier croît presque partout ; il se multiplie de graines, et surtout de drageons. Tout le monde connaît la saveur agréable de la noisette ; les confiseurs en font des dragées fines, on en retire par la pression une huile analogue à celle de l'amande douce. Le bois porte plus spécialement le nom de *Coudrier :* on fait avec ce bois des fourches, des cercles de barils, des bâtons de lignes, du charbon que les peintres emploient pour faire des esquisses. On s'en sert pour mouler *à la baguette* la chandelle commune. La baguette de Moïse et celle qu'on donne à Mercure étaient, dit-on, de bois de coudrier ; c'est avec du coudrier que les chercheurs de sources font leurs *baguettes divinatoires*. Cet arbre est le symbole de la réconciliation.

COUENNE (du bas latin *cutenna*, corruption de *cutis*). Dans le langage usuel, ce mot désigne le derme ou la peau de certains animaux, tels que les cochons, les pachydermes en général, et les cétacés, dont le tissu renferme naturellement une grande quantité de graisse. — En Pathologie, on donne le nom de *couenne* à certaines taches congéniales ou altérations du tissu cutané dans lesquelles la peau est dure, saillante, brunâtre et couverte de poils différents de ceux des autres parties. Ces formations anormales, connues aussi en pathologie sous les noms d'*envies*, de *nœvi materni*, ont été attribuées par le vulgaire à l'influence de l'imagination de la mère sur l'organisation du fœtus.

COUFIQUES (CARACTÈRES), anciens caractères arabes. *Voy.* KOUFA au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

COUGOURDE et COUGOURDETTE. *Voy.* COURGE.

COUGUAR, dit aussi *Lion des Péruviens*, *Tigre rouge*, etc., en lat. *Felis puma*, espèce du sous-genre des Chats proprement dits, est caractérisée par un pelage d'un fauve agréable et uniforme, sans aucune tache ; des oreilles noires ; une queue noire à son extrémité seulement. Les jeunes couguars ont dans le premier âge, comme les lionceaux, une *livrée*, c.-à-d. un pelage laineux parcouru de petites raies brunes transversales. Cet animal habite l'Amérique. D'un naturel féroce, il a la cruauté du tigre sans en avoir le courage. Il attaque de préférence les moutons, les chèvres et les génisses ; mais il fuit l'homme.

COULÉ, se dit, en Musique, du passage d'une note à une autre, qui se fait en liant les notes par le même coup de gosier, de langue, d'archet, etc. Dans l'écriture musicale, le coulé se marque par un trait placé au-dessus des notes.

COULÉE, nom donné, en Géologie, à un terrain sans stratification, ayant pour forme extérieure celle que doit revêtir une matière pâteuse qui sort par une ouverture déterminée, et qui, en se répandant sur des surfaces diversement configurées, y prend un aspect et des formes différentes, comme un torrent qui se serait solidifié d'une manière subite.

En Calligraphie, on appelle *coulée*, *écriture coulée*, une écriture penchée dont toutes les lettres se tiennent et dont tous les jambages sont droits.

COULEQUIN, nom vulgaire de la CÉCROPIE.

COULEUR (du latin *color*), impression que font sur l'œil les rayons de la lumière réfléchis par la surface des corps. Parmi les corps, les uns réfléchissent tous les rayons lumineux : ceux-là paraissent *blancs ;* les autres les absorbent ou les anéantissent tous : ce sont les corps *noirs ;* d'autres, enfin, absorbent une partie des rayons et réfléchissent le reste ; ceux-ci reçoivent différents noms suivant la couleur qu'ils réfléchissent : ainsi, telle fleur est rouge, bleue ou jaune, parce qu'elle réfléchit les rayons rouge, bleu ou jaune, tandis qu'elle absorbe tous les autres. — On appelle *couleurs primitives* les sept couleurs du spectre solaire : *violet*, *indigo*, *bleu*, *vert*, *jaune*, *orangé*, *rouge ;* on les nomme aussi *couleurs simples*, parce qu'on ne peut par aucune opération en faire sortir des nuances différentes. Toutes les couleurs simples prises ensemble reproduisent la lumière blanche ; pour en altérer la blancheur, il suffit de supprimer l'une des couleurs simples : ainsi, en supprimant le rouge dans le spectre, et en composant entre elles toutes les couleurs restantes, on obtient une teinte bleuâtre ; cette teinte, mêlée au rouge, reproduit le blanc. On dit que deux couleurs sont *complémentaires* l'une de l'autre toutes les fois qu'elles donnent du blanc par leur mélange. On appelle *couleurs composées* celles qui sont produites par le mélange de deux ou trois rayons. On peut, en mêlant et en graduant les couleurs primitives, obtenir une foule de nuances : M. Chevreul a formé en 1851 un *cercle chromatique* qui en contient soixante-douze. Quant aux *couleurs changeantes* ou *irisées*, elles doivent cette propriété à la manière dont les surfaces reçoivent les rayons lumineux ; car elles changent ou varient de reflet avec la position de l'objet, et, par conséquent, avec l'angle suivant lequel ces rayons viennent à le frapper : certains papillons, les colibris, la gorge des pigeons, les taffetas glacés, plusieurs substances métalliques, présentent ce phénomène.

En Peinture, on donne le nom de *couleurs* aux substances colorantes, simples ou mélangées, dont on se sert pour colorier les objets. Les peintres emploient cinq couleurs *fondamentales*, avec lesquelles ils forment toutes les autres, ainsi que leurs diverses nuances : ce sont le blanc, le jaune, le rouge,

le bleu et le noir. Les *blancs* se font avec la céruse ou blanc de plomb, l'oxyde de zinc, le blanc d'Espagne, les diverses craies; les *jaunes*, avec les ocres, la gomme gutte, le jaune de Naples, de chrome, etc.; les *rouges*, avec le carmin, le cinabre, les laques rouges, etc.; les *bleus*, avec l'outremer, le bleu de Prusse, le bleu de cobalt, les cendres bleues, etc.; le *noir*, avec le noir d'ivoire, d'os, de charbon, de fumée, etc. Avec ces couleurs on parvient à faire les *orangés*, les *violets*, les *verts* et les *bruns*. On tire aussi directement ces derniers de diverses substances naturelles ou de produits chimiques. Toutes ces couleurs sont d'abord broyées à l'eau sur une table carrée appelée *porphyre* et formée d'une pierre très-dure, avec une pierre de même nature, appelée *molette;* puis on les met en petits tas appelés *trochisques*, et on les laisse sécher. On les broie ensuite à l'huile avec une lame de couteau mince et flexible, et, après cette opération, on les met dans de petits morceaux de vessie de cochon, dont on forme des *nouets* de la grosseur d'un œuf de pigeon; ou bien on les pétrit avec un liquide agglutinant et on en forme des *pains*. — Les peintres en bâtiments donnent le nom de *couleurs rompues* à celles qui sont produites par un mélange de plusieurs matières; celui de *couleurs transparentes*, à celles que l'on emploie en *glacis*, c.-à-d. que l'on passe légèrement par-dessus d'autres, et qui laissent apercevoir le fond. Un *Manuel du fabricant de couleurs* a été publié dans la collection Roret par MM. Riffault, Vergnaud et Toussaint. — Quant aux *couleurs tinctoriales*, *Voy.* TEINTURE.

*Couleurs nationales*, couleurs adoptées par chaque nation comme marques distinctives, et reproduites ordinairement sur les pavillons, les drapeaux et les cocardes. On sait que les couleurs nationales de France, après avoir plusieurs fois varié, sont aujourd'hui le *bleu*, le *blanc* et le *rouge* (*Voy.* COCARDE). Celles de l'Autriche et de l'Espagne sont le *rouge* et le *blanc*, de l'Angleterre, le *rouge* et le *bleu;* de la Hollande, le *rouge*, le *blanc* et le *bleu;* de la Prusse, des Deux-Siciles et du Portugal, le *blanc* liséré de *rouge;* de la Bavière, le *blanc* liseré de *bleu;* de Suède, le *bleu* liseré de *jaune;* du Danemark et de la Suisse, le *rouge;* de la Russie, le *jaune*. *V.* DRAPEAU et PAVILLON.

*Couleurs théologales*.-Les offices se font régulièrement avec cinq couleurs : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir. Le *blanc* sert pour les mystères de Notre-Seigneur, excepté le vendredi saint; pour les fêtes de la sainte Vierge, pour celles des anges, des confesseurs, des vierges et de tous les saints et saintes qui n'ont pas souffert le martyre; le *rouge*, pour les solennités du Saint-Esprit, pour les martyrs et les apôtres, excepté S. Jean; le *vert* est d'usage depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent et depuis l'Épiphanie jusqu'à la Septuagésime; le *violet* sert pendant l'Avent, le Carême, aux Quatre-Temps, aux Vigiles, aux Rogations; le *noir* est pour les morts. M. Fréd. Portal a traité *Des Couleurs symboliques*.

COULEUVRE (du latin *coluber*), reptile de l'ordre des Ophidiens : ce sont des serpents non venimeux, à tête aplatie, ovale, couverte de larges écailles; à mâchoires dilatables, dardant avec vivacité une langue noire et fourchue, mais sans venin ni consistance; à dents petites, nombreuses, aiguës, rétroverses, mais ne faisant point de morsure dangereuse; leur corps, cylindrique et allongé, est suivi d'une queue longue et grêle, arrondie à l'extrémité; il est couvert en dessus d'écailles en losange imbriquées, en dessous de grandes plaques, entières sous le ventre, rangées par paires à partir de la queue; leur taille varie de quelques centimètres à près de 2 mèt. Plusieurs espèces se font remarquer par la vivacité de leurs couleurs. Les couleuvres vivent très-longtemps, et changent de peau tous les ans; elles s'accouplent au printemps et sont ovipares; leur voix est un sifflement sourd. Leur nourriture se compose de grenouilles, de crapauds, d'insectes, de vers, de poissons, même de petits oiseaux, etc.; elles avalent leur proie toute vivante; mais il est faux qu'elles sucent le pis des vaches et des brebis, comme le croit le vulgaire. On trouve des couleuvres dans les deux continents; elles vivent isolées sous les bois couverts, dans les prairies humides, et au bord des ruisseaux; quelques espèces nagent avec rapidité. En hiver, elles s'enfoncent sous terre, ou se blottissent de compagnie dans des tas de pierres et y restent engourdies jusqu'au printemps. Ces reptiles répandent une odeur infecte, souvent alliacée; cependant leur chair ne partage pas cette odeur : aussi dans beaucoup de pays on les mange sans dégoût sous le nom d'*anguilles de haies*. Ils paraissent susceptibles d'être apprivoisés, et quelques personnes se sont plu à en élever.—On connaît un très-grand nombre d'espèces de couleuvres; les naturalistes les ont partagées en trois groupes : les *C. terrestres*, les *C. d'arbres* et les *C. d'eau douce*. Parmi les espèces répandues en France, on remarque la *C. commune*, ou *Verte-jaune*, qui se trouve dans l'Ouest et le Midi et dans la forêt de Fontainebleau : c'est une des plus jolies espèces; sa taille peut dépasser un mètre; la *C. à collier*, dite *Serpent d'eau*, de couleur gris d'ardoise, avec une bande blanche ou jaunâtre bordée de noir sur le cou, commune sur le bord des eaux douces, où elle va quelquefois chercher sa proie; la *C. lisse*, d'un gris roussâtre, luisant en dessus, noirâtre et marbrée en dessous : elle a quelque ressemblance avec la Vipère.

COULEVRINE ou COULEUVRINE (de *couleuvre*, à cause de la dimension allongée de cette arme), pièce de canon plus longue que le canon ordinaire, et qui porte plus loin. L'invention des coulevrines remonte, dit-on, au XIV^e siècle. On en cite quelques-unes de remarquables : la *C. de Nancy*, qui avait 7 m. de long, le *pistolet de poche de la reine Élisabeth*, etc.; les Turcs ont encore en batterie des coulevrines de fer pour la défense de la passe des Dardanelles; la grande *Couleuvrine de Saint-Pierre*, au château Saint-Ange, à Rome, sert à annoncer l'élection des papes. Aujourd'hui on ne fond plus de couleuvrines.

COULICOU ou COUA, *Coccyzus*, genre d'oiseaux de l'ordre des des Grimpeurs, famille des Coucous, renferme des oiseaux à ailes courtes, ayant les cinq premières rémiges étagées. Les Coulicous nichent dans les arbres et couvent eux-mêmes leurs œufs. Leur nom est une imitation de leur chant. L'espèce appelée *Mangeur d'escargots*, de Madagascar, paraît se nourrir exclusivement de ces Mollusques, dont il brise la coquille sur les pierres avec beaucoup d'adresse.

COULIS (de *couler*), nom qu'on donne au jus ou suc qu'on exprime des viandes, des poissons ou des légumes au moyen d'une extrême cuisson. Ce suc, passé au tamis et assaisonné avec des condiments de toute espèce, peut se conserver longtemps dans des bouteilles bien bouchées. Les coulis sont excellents pour relever le goût des aliments fades, et pour en favoriser la digestion et l'assimilation; mais employés seuls ce seraient des stimulants trop énergiques.

COULIS OU COOLIES, Indiens engagés. *Voy.* COOLIS.

COULISSE (de *couler*). Ce mot, qui signifie proprement une rainure longitudinale par laquelle on fait glisser un châssis, une fenêtre, une porte de bois, etc., s'entend, au Théâtre, des châssis mobiles qui forment les décorations latérales de la scène, et, par extension, de toute la partie du théâtre qui est en dehors de la scène et où se tiennent les acteurs.

A la Bourse, on appelle *coulisse* un lieu situé hors du parquet des agents de change et où il se fait des affaires sur les effets publics, avant et après l'heure des négociations régulières; on nomme *coulissiers* ceux qui se livrent à ce genre de commerce : ce sont des espèces de courtiers marrons.

COUMARINE, substance organique composée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, dans les rap-

ports de $C^{18}H^{6}O^{4}$; incolore, cristallisable, d'une odeur aromatique fort agréable et d'une saveur brûlante. Elle est contenue dans les fèves Tonka, fruit du Coumarou, dans les fleurs de mélilot, etc.

COUMAROU, *Coumarouna* ou *Dipteryx*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Albergiées, renferme des arbres propres à l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, composées, à fleurs paniculées, à tige élevée, rameuse, et à légume drupacé. Le *C. odorant*, à fleurs pourpres, porte une gousse oblongue, cotonneuse, renfermant une seule graine qui a la forme d'une amande : c'est la *fève Tonka*, aromate dont on se sert pour parfumer le tabac à priser. Le bois du Coumarou est très-dur. Cet arbre a été importé de la Guyane en France en 1793; on le cultive dans les serres.

COUMIER ou COUMA, arbre lactescent de la Guyane, genre de la famille des Apocynées. Ses rameaux sont triangulaires et glabres; ses fleurs roses, de grandeur médiocre, sont disposées au sommet des rameaux; le fruit est une espèce de baie arrondie, un peu déprimée, renfermant de 3 à 5 graines : ce fruit, dont la pulpe est d'abord âcre, puis douce et comestible, se vend à Cayenne sous le nom de *Poire de couma*. De son écorce, qui est couleur de rouille, découle un suc laiteux, qui se fige et se convertit en une résine assez semblable à l'ambre gris.

COUP (du latin barbare *colpus*, corruption de *colaphus*, soufflet). *Voy.* BLESSURES, CONTUSIONS, etc.

*Coup de fouet. Voy.* FOUET (COUP DE).

*Coup de sang*, congestion momentanée du sang vers la tête, qui s'annonce par les mêmes symptômes que l'apoplexie, tels que des étourdissements, une légère perte de connaissance, une lésion plus ou moins profonde des sens, mais qui est promptement suivie du retour à l'état normal, et ne produit point de paralysie durable. *Voy.* APOPLEXIE.

*Coup de soleil*, effet produit, sur une partie quelconque du corps, par l'action d'un soleil ardent : l'effet du coup de soleil, lorsqu'il porte seulement sur un membre ou sur une partie du tronc, est une espèce d'érysipèle; mais quand il frappe sur la tête, il peut en résulter une affection cérébrale intense.

*Coup d'État*, mesure extraordinaire et inattendue, presque toujours violente, à laquelle un gouvernement a recours lorsque la tranquillité de l'État lui paraît compromise et que les moyens légaux sont insuffisants. La révolution du 18 *brumaire* et celle du 2 *décembre* 1851 sont les coups d'État les plus hardis et les plus heureux des temps modernes. Par ses ordonnances du 25 juillet 1830, Charles X tenta un coup d'État qui entraîna sa ruine.

COUPE (de *couper*). En termes d'Eaux et Forêts, on donne le nom de *coupe* à l'opération d'abattre les bois. Il y a diverses manières de procéder à cette opération, selon que l'on veut avoir des bois taillis ou de hautes futaies. Dans le premier cas, les coupes ont lieu tous les 10 ou 20 ans; dans l'autre, elles sont beaucoup plus rares. Elles sont dites *périodiques* quand elles s'opèrent sur des souches aptes à repousser; *définitives*, quand elles s'appliquent à des arbres qui ne peuvent plus repousser : les arbres résineux, par exemple. Tantôt elles se font *en plein* ou *à blanc estoc*, sans rien laisser sur le sol; tantôt elles sont *partielles*, et se font soit en *furetant* ou en *jardinant*, c'est-à-dire en ôtant les arbres qui nuisent à leurs voisins, ou qui sont arrivés à leur complet développement, soit en réservant seulement des *baliveaux* (*Voy.* ce mot), soit par bandes, soit enfin au moyen de *coupes sombres*, qui diminuent seulement l'épaisseur de la futaie, pour favoriser la croissance des jeunes arbres, et de *coupes claires*, qui permettent aux arbres déjà forts de se développer plus facilement, etc. Aux termes d'une ordonnance de 1669, encore en vigueur, les arbres ne doivent être coupés qu'en automne et en hiver; la coupe doit être faite seulement avec la cognée, et au rez de terre, attendu que la repousse est plus vigoureuse.

En Architecture, on appelle *coupe* la projection verticale d'un édifice qu'on suppose coupé de manière à faire voir le profil des murailles et autres épaisseurs. — Pour la *Coupe des pierres*, *V.* STÉRÉOTOMIE.

En Musique, on nomme *coupe* la disposition des diverses parties dont se compose une pièce de musique. Elle varie suivant l'objet et l'étendue d'une composition; cependant, il existe deux formes générales auxquelles toutes les autres se rapportent : ce sont les *coupes binaire* et *ternaire*, qui divisent la composition en deux ou en trois parties; dans ce dernier cas, la troisième partie est une reproduction de la première.—Les morceaux de théâtre ont des coupes très-variées, qui dépendent des exigences du poëme et des situations dramatiques. Il n'en est pas de même dans la musique instrumentale; la grande coupe binaire s'y applique surtout dans les morceaux de longue haleine : symphonie, quatuors, sonates. La 1re partie contient l'exposition, et la 2e les développements ainsi que le retour au sujet primitif. — La coupe ternaire s'emploie dans les pièces de moindre dimension, comme *andantes*, *menuets* et *rondeaux*.

COUPÉ. En termes de Blason, on appelle *Écu coupé* un écu divisé par une ligne horizontale en deux parties égales, l'une supérieure et l'autre inférieure. — On dit qu'un *chevron*, une *bande*, une *barre*, etc., sont *coupés*, lorsqu'ils ne touchent point les bords de l'écu et semblent en avoir été séparés.

On appelle *Coupé* une voiture de ville dont la caisse n'a qu'un fond. Il y a des grands coupés de luxe fort élevés et à deux chevaux, et de petits coupés fort bas, le plus souvent à un seul cheval.

COUPELLATION, opération qui a pour but de séparer, dans des vases poreux appelés *coupelles*, les métaux étrangers qui peuvent être contenus dans l'or ou l'argent. Cette purification s'effectue en ajoutant à l'or et à l'argent une certaine quantité de plomb, et en soumettant à la calcination l'alliage qui en résulte, de telle sorte que, l'or et l'argent exceptés, tous les autres métaux soient convertis en oxydes, et par cela même éliminés. On distingue la coupellation qui se pratique en grand, dans les ateliers de métallurgie, et celle qui ne se fait que sur de très-petites quantités, par les essayeurs des matières d'or et d'argent. Le premier mode s'applique aux *plombs d'œuvre*, ou plombs argentifères : on l'exécute dans des fourneaux à réverbère, dont la base est creusée et représente une espèce de coupe; celle-ci est recouverte d'une couche assez épaisse et bien battue de cendres lessivées, sur laquelle sont disposés les saumons de plomb; on fait fondre le métal et l'on y dirige de l'air afin que le plomb s'oxyde tandis que l'argent conserve son état métallique; quand l'oxyde de plomb est en pleine fusion, on le fait écouler par une ouverture latérale, et l'argent seul reste sur la coupelle sous la forme d'un culot brillant. Le deuxième mode repose sur la propriété que présentent les coupelles en phosphate de chaux de laisser écouler les oxydes fondus, comme un tamis très-fin, et d'être imperméables aux métaux, de sorte que ceux-ci restent à leur surface intérieure, tandis que les premiers passent à travers leurs parois; on ajoute à l'alliage qu'on veut titrer une certaine quantité de plomb pur, pour que l'oxyde de plomb qui se forme pendant la calcination puisse dissoudre l'oxyde de cuivre et l'entraîner avec lui à travers les pores de la coupelle. Ce mode d'analyse ne donne pas des résultats absolus; aussi lui a-t-on généralement substitué l'*essai par voie humide* (*Voy.* ESSAI). Les alliages d'or s'analysent aussi par la coupellation; mais, comme on ne peut pas débarrasser l'or de tout le cuivre, il faut y ajouter une certaine quantité d'argent et soumettre ce nouvel alliage à la coupellation (*Voy.* INQUARTATION et DÉPART). — La coupel-

lation était connue des Égyptiens et des Hébreux; elle a été vaguement indiquée par Diodore de Sicile, Pline, Strabon. Au IXe siècle, l'Arabe Geber la décrivit pour la première fois d'une manière complète.

COUPELLE (diminutif de *coupe*), vase poreux servant à la *coupellation*. *Voy.* ce mot.

COUPE-RACINES, instrument propre à diviser les racines alimentaires (carottes, navets, pommes de terre, etc.) pour la nourriture des bestiaux. Il en a été construit plusieurs sur des modèles divers : tous se composent essentiellement d'une *trémie*, destinée à recevoir les racines, et de *couteaux*, qui sont mis en mouvement soit par la main, soit par une manivelle ou par un plus puissant moteur. M. Masson, jardinier, a perfectionné cet instrument, et l'a appliqué depuis 1847 à hacher, à l'aide de la mécanique, les légumes potagers, qu'il a réussi à conserver indéfiniment après les avoir desséchés.

COUPEROSE (du latin *cupri ros*, rosée ou eau de cuivre), ancien terme de chimie qui désigne le sulfate de cuivre (*C. bleue*), le sulfate de fer (*C. verte*), et le sulfate de zinc (*C. blanche*). *V.* SULFATE.

En Pathologie, on appelle *Couperose, Goutte rose*, une inflammation chronique des follicules cutanés, que caractérisent des taches rouges, rugueuses, irrégulières, qui surviennent à la peau du visage et qui ont toujours une marche chronique. Cette éruption se montre particulièrement dans l'âge mûr, chez les individus pléthoriques, sujets à des hémorragies, chez les femmes parvenues au temps critique, chez les individus adonnés à la bonne chère et aux liqueurs spiritueuses. On la combat par un régime doux et des boissons rafraîchissantes, laxatives, diurétiques; quelquefois elle exige la saignée.

COUPOLE (du grec *cupellon*, coupe), voûte sphérique, en forme de coupe renversée, qui surmonte un édifice circulaire. La coupole diffère du dôme en ce que celui-ci désigne surtout la partie extérieure, tandis que la coupole indique plutôt l'intérieur. Les coupoles les plus élevées sont celles du Panthéon de Rome, construite avant J.-C., et qui a plus de 45 m., celle de Saint-Pierre de Rome, construite en 1580 par le Bramante, Michel-Ange et Vignole, et dont la hauteur est de 43 mètres, celle de Sainte-Geneviève, à Paris.

COUPON, partie retranchée ou *coupée* d'un tout. On appelle ainsi ce qui reste d'une pièce de drap, d'étoffe ou de toile lorsqu'on a coupé sur cette pièce une certaine quantité de mètres. — En termes de Finances, on appelle *coupon* chacune des portions d'un titre au porteur, rente ou action, dont la valeur est divisée entre deux ou plusieurs personnes; ainsi qu'une espèce de bordereau imprimé faisant partie du titre même, et portant l'indication des intérêts à toucher; on en *coupe* une partie à chaque échéance.

COUPURE, petite plaie faite avec un corps tranchant, couteau, canif, rasoir ou verre cassé. Ces sortes de lésions guérissent aisément : il suffit de laver la plaie avec de l'eau fraîche et d'en maintenir les bords rapprochés à l'aide d'un morceau de taffetas anglais ou de petites bandes de diachylon.

COUR, en latin *curia*. Ce nom fut donné primitivement chez les Romains au lieu où s'assemblait chaque *curie* du peuple; il fut ensuite appliqué à la salle où se réunissait le sénat, et enfin au siége d'une assemblée quelconque. Chez nous, ce mot, outre son sens vulgaire, exprime tantôt le lieu où réside un souverain, tantôt un tribunal supérieur, sans doute parce qu'on rendait la justice au nom du souverain.

Dans la 1re acception, la *cour* s'entend de toute la famille du roi, de ses officiers, de son conseil. Au moyen âge, on appelait *cours plénières* des assemblées solennelles que les grands princes tenaient le jour de quelque fête notable, ou lorsqu'ils voulaient donner quelque tournoi magnifique. Dans l'origine, on avait appelé ainsi les assemblées nationales, plus connues sous les noms de *Champs de Mai* et de *Champs de Mars*. *V.* ce mot au *Dict. un. d'H. et de G.*

Dans sa 2e acception, le nom de *Cour* a été donné à des juridictions fort diverses, dont plusieurs n'existent plus. Voici les principales.

*Cour des Aides.* On nommait ainsi, sous l'ancienne monarchie française, une cour souveraine à laquelle ressortissaient les tribunaux d'*élections*, tribunaux institués pour connaître en première instance de toutes les difficultés relatives aux impôts dits *aides* (*Voy.* ce mot). Elle jugeait en dernier ressort tous les procès civils et criminels qui avaient rapport à cette matière.

*Cour d'Amour.* On nommait ainsi, en France, au moyen âge, une espèce de tribunal composé de dames nobles, dont la juridiction, reconnue seulement par la courtoisie et l'opinion, s'étendait sur toutes les questions de galanterie. Les cours d'amour existèrent depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe. André le Chapelain, dans un livre intitulé : *De arte amatoria et reprobatione amoris*, rapporte en entier les règles du code suivi par les cours d'*amour*. Ces cours tenaient leurs sessions en Provence : à Signes, Pierrefeu, Romanin et Avignon.

*Cours d'Appel*, dites, selon les temps, *Cours impériales*, *C. royales*, tribunaux qui forment le deuxième degré de juridiction en France, institués pour statuer sur les appels des jugements des tribunaux de 1re instance et de commerce. Chaque cour d'appel a une ou plusieurs chambres civiles : une chambre de mises en accusation et une chambre d'appels de police correctionnelle, et se compose d'un *premier président*, d'autant de *présidents* que de chambres, enfin de *conseillers*. Le ministère public est exercé près de chaque cour par un procureur général, des avocats généraux et des substituts.—Il y a en France 27 cours d'appel : à Paris, Agen, Aix, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse. La cour d'appel de Paris, organisée par le décret du 20 avril 1810, complétée par le décret du 8 mars 1852, compte 4 chambres civiles, outre la chambre d'accusation et la chambre d'appels de police correctionnelle.

*Cours d'Assises*, juridiction chargée de l'administration de la justice criminelle. Les cours d'assises ne forment pas un tribunal à part; elles sont temporaires, n'existent qu'à partir du jour fixé pour leur ouverture, et cessent d'exister aussitôt qu'elles ont prononcé sur toutes les affaires qui leur sont soumises. Leur compétence comprend tous les crimes contre la chose publique ou contre les particuliers. Il y a une cour d'assises par département; elle se tient ordinairement au chef-lieu. Chaque cour d'assises est composée de trois juges : un président, choisi parmi les conseillers de la cour d'appel, et deux assesseurs. Lorsque l'accusé est présent, la cour d'assises ne peut prononcer sans le concours du jury, qui seul juge le fait. Les magistrats n'ont qu'à appliquer la loi (Code d'instr. crim., art. 251 et suiv.).

*Cour de Cassation*, tribunal suprême chargé de maintenir l'uniformité de jurisprudence, prononce sur les demandes en cassation contre les arrêts et jugements en dernier ressort rendus par les cours et les tribunaux; elle a droit de censure et de discipline sur les cours d'appel et les cours criminelles. Elle ne connaît pas du fond des affaires; elle juge seulement si on a observé la loi et les formes. La cour de cassation siége à Paris. Elle se divise en trois chambres, chacune de quinze conseillers et d'un président; elle a en outre un premier président. La 1re chambre, *chambre des requêtes*, statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation ou en prise à partie, et sur les demandes soit en règlement de juges, soit en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime, soit en annulation des actes

par lesquels les cours et tribunaux ont excédé leurs pouvoirs. La 2e chambre, *chambre de cassation civile*, prononce définitivement sur les demandes en cassation et en prise à partie, et sur les matières d'expropriation pour cause d'utilité publique. La 3e chambre, *chambre de cassation criminelle*, prononce sur les demandes en cassation en matière criminelle, correctionnelle, de police et de gardes nationales. Il y a près de la cour un procureur général, six avocats généraux, un greffier en chef, et quatre commis-greffiers. Le délai pour se pourvoir en cassation, en matière civile, est de trois mois à dater du jour de la signification du jugement (de six mois pour ceux qui habitent en Corse ou hors de France, d'un an pour les colons d'Amérique, de Sénégal, de Guyane); en matière criminelle, correctionnelle ou de police, le condamné n'a que trois jours. La partie civile qui se pourvoit en cassation doit fournir une expédition authentique de l'arrêt dont elle appelle, et consigner une amende de 150 fr., qui se réduit à 75 fr. si l'arrêt a été rendu par contumace ou par défaut. Les condamnés en *matière criminelle* sont dispensés de l'amende, ainsi que les agents des administrations publiques et les indigents. — Sous l'ancienne monarchie, les demandes en cassation étaient portées devant des juridictions multipliées. Ces diverses juridictions ont été remplacées en 1790 par un tribunal unique, nommé d'abord *Tribunal de cassation*, qui, depuis 1804, a reçu le titre de *Cour de cassation*.

*Cour des Comptes*, juridiction supérieure instituée pour examiner et juger les comptes des recettes et dépenses publiques, qui lui sont présentés chaque année par tous les comptables des deniers publics. Elle statue en outre sur les pourvois présentés contre les règlements de compte arrêtés par les conseils de préfecture, et prononce contre les comptables en retard les peines édictées par la loi. Les arrêts de la cour des comptes peuvent être cassés par le conseil d'État pour violation des formes et de la loi. En cas de cassation d'un arrêt, l'affaire est renvoyée devant l'une des chambres qui n'en a pas connu. La cour des comptes se divise en trois chambres. Elle a un *premier président*, trois *présidents de chambre*; dix-huit *conseillers maîtres*, qui jugent les comptes; quatre-vingts *conseillers référendaires*, chargés de la vérification des comptes, mais sans voix délibérative; ceux-ci sont divisés en deux classes, savoir : dix-huit de première classe et soixante-deux de deuxième; un *procureur général*, chargé de remplir auprès de la cour les fonctions du ministère public, et un *greffier en chef*. Les présidents et conseillers sont nommés par le chef de l'État et inamovibles. La cour des comptes prend rang immédiatement après la cour de cassation, et jouit des mêmes prérogatives. — La cour des comptes était, avant la Révolution, connue sous le nom de *Chambre des comptes*. Elle fut remplacée en 1791 par des *Commissions de comptabilité*, et ne fut instituée telle qu'elle existe aujourd'hui que par la loi du 16 septembre 1807. Son organisation, respectée jusqu'en 1848, eut à subir alors (décret du 2 mai) des modifications qui furent bientôt reconnues incompatibles avec le bien du service. L'ancien état de choses a été rétabli par un décret du 15 janvier 1852.

*Cours Martiales*. On nommait ainsi des tribunaux militaires institués par décret du 22 septembre 1790, pour prononcer sur les crimes et délits militaires : ces cours étaient composées d'un grand juge, de deux assesseurs, d'un commissaire auditeur et d'un greffier, qui étaient assistés d'un jury d'accusation et d'un jury de jugement. Elles étaient au nombre de 23. Supprimées par la loi du 16 avril 1793, elles ont été remplacées par les *Conseils de guerre*. *Voy.* ce mot.

*Cour des Pairs*, nom que prenait l'ancienne *Chambre des Pairs* quand elle siégeait comme tribunal : elle connaissait des crimes de haute trahison et des attentats contre la sûreté de l'État (art. 28 de la Charte.)

*Cour des Poisons*, nom donné à la chambre royale établie à l'Arsenal par lettres patentes du 7 avril 1679, pour reconnaître et juger les accusés prévenus de poison, maléfices, impiétés, sacriléges, profanations et fausse monnaie. Cette commission extraordinaire se composait de 8 conseillers d'État, 6 maîtres des requêtes : elle jugea la fameuse empoisonneuse la Voisin. Cette cour fut supprimée avant 1690.

*Cours Prévotales*. *V.* PRÉVÔT et PRÉVOTALES (COURS).

*Cours Royales*. *Voy.* COURS D'APPEL.

COURAI ou COUROI, composition de suif, de soufre, de résine, qu'on applique très-chaude sur la carène des bâtiments destinés aux voyages de long cours, pour garantir le bois de la piqûre des vers.

COURANTE, air de danse à trois temps et à deux reprises, d'un mouvement fort grave, plus vif cependant que le menuet. La danse à laquelle il s'appliquait est passée de mode en France ainsi que le morceau de musique qui s'y rapportait.

COURANTS ÉLECTRIQUES, se dit, en Physique, des mouvements de l'électricité produits par la recomposition des deux fluides contraires à travers les corps. On développe surtout les courants électriques au moyen de la *pile*; on suppose que lorsqu'à l'aide d'un fil métallique on établit la communication entre les deux pôles de la pile, le fluide positif parcourt la pile ainsi que le fil conducteur, dans un sens, et le fluide négatif dans un autre. Si l'on ne fait qu'approcher l'un de l'autre les fils de métal qui vont puiser l'électricité aux deux pôles, on voit se produire une succession d'étincelles électriques. Si la communication est non interrompue entre les deux pôles et si le fil conducteur est d'un diamètre un peu fort, il ne se manifeste aucun phénomène apparent; on dit alors que le *fil est traversé par un courant*. Ces courants ne produisent des phénomènes sensibles que s'ils sont assez énergiques pour échauffer le conducteur; mais ils sont toujours décelés par l'action qu'ils exercent sur l'aiguille aimantée (*Voy.* ÉLECTRO-MAGNÉTISME). — De même que les courants agissent sur la direction de l'aiguille aimantée, les aimants à leur tour peuvent influencer la direction des courants eux-mêmes. Ampère a aussi reconnu que les courants agissent les uns sur les autres, et il a constaté que deux courants parallèles s'attirent quand ils marchent dans le même sens, et qu'ils se repoussent quand ils marchent en sens contraire, etc. — Toutes les causes qui développent de l'électricité sont aussi capables de produire des courants. Le frottement, la pression, le clivage ne produisent que des courants très-faibles, comparés à ceux que donnent les piles voltaïques. L'action de la chaleur détermine dans les corps bons conducteurs, et particulièrement dans les métaux, des courants énergiques appelés *C. thermo-électriques* (*V.* THERMO-MAGNÉTISME). Enfin, les phénomènes chimiques de combinaison et de décomposition développent toujours des courants électriques (*Voy* ÉLECTRO-CHIMIE). — Un courant qui traverse un fil conducteur peut faire naître un courant dans un fil voisin; ce nouveau courant prend le nom de *C. par induction;* il se manifeste au moment où le courant électrique commence à traverser le fil voisin, et au moment où il cesse : le courant qui commence fait naître un courant par induction dans le même sens; le courant qui finit fait naître un courant par induction en sens contraire. M. Faraday a découvert en 1831 les phénomènes d'induction.

COURANTS MARINS, endroits de la mer où l'eau a un mouvement propre, soit dans toute sa profondeur, soit à une certaine profondeur seulement. Quelques-uns de ces courants ont une immense étendue : tel est celui qui porte les eaux de l'Océan entre les tropiques d'Orient en Occident, dans une direction contraire à celle de la rotation du globe, celui qui porte

les eaux des mers du Nord vers l'équateur, le *Gulf stream*, qui traverse une partie de l'Atlantique, etc. On attribue ces courants à l'action des vents, des marées, du soleil, à la rotation de la terre, etc. — On doit à M. Duperrey une *Carte des courants marins*, 1854.

COURATARI, *Courataria*, genre de la famille des Myrtacées, tribu des Lécythidées, renferme de grands arbres indigènes à la Guyane et au Brésil. Le *C. de la Guyane*, appelé aussi *Maou* et *Balatas blanc*, est un arbre de haute taille, à branches étalées, et dont le bois, blanc à la circonférence, rouge au centre, est d'excellente qualité pour les constructions. Son écorce fournit une couleur de cannelle solide. Ses fleurs sont grandes, d'un blanc agréablement lavé de pourpre, disposées en épis. Son fruit est une capsule sèche, coriace, oblongue, presque en cloche, et légèrement triangulaire.

COURBARIL, *Hymenea*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Césalpiniées, est formé d'une seule espèce, le *C. de Cayenne*, ou *Caroubier de la Guyane*, arbre résineux dont le tronc fournit la *résine animé occidentale*, employée dans quelques préparations pharmaceutiques. Les gousses du Courbaril renferment une pulpe farineuse d'une odeur aromatique et de la saveur du pain d'épice. Son bois, d'un beau rouge et susceptible d'un poli parfait, est très-recherché des ébénistes; on l'emploie aussi dans la construction.

COURBATON. On appelle ainsi, dans la Marine, une pièce de bois *courbée* presque à angle droit, dont l'usage est de joindre les membres des côtés d'un vaisseau à ceux du dedans.

COURBATURE (du latin *curvatura*, de *curbare*, courber), indisposition caractérisée par une sensation de brisement ou de contusion des membres, et une extrême lassitude. Lorsqu'elle vient à la suite de travaux pénibles, le repos absolu et les bains la dissipent promptement. Dans le cas contraire, c'est le symptôme de quelque affection plus ou moins grave.

Les Vétérinaires appellent *courbatu* un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre, pour avoir éprouvé un excès de fatigue. Quand on vend un cheval, on doit le garantir de pousse, morve et *courbature*.

COURBE (du latin *curvus*), ligne dont les parties successives, infiniment petites, ont des directions différentes. On distingue deux ordres de courbes : elles sont à *simple* (cercle) ou à *double courbure* (spirale), suivant qu'elles se trouvent ou qu'elles ne se trouvent pas tout entières dans un plan. Les C. à simple courbure, ou *courbes planes*, se divisent ordinairement en deux classes : les *C. algébriques* ou *géométriques*, et les *C. transcendantes* ou *mécaniques*. Les 1res sont celles pour lesquelles la relation entre l'*abscisse* et l'*ordonnée* (*Voy.* ces mots) est représentée par des quantités algébriques ordinaires; les 2es sont celles dont les équations renferment des quantités transcendantes. Le cercle, l'ellipse, l'hyperbole et la parabole portent le nom de *courbes du premier ordre* ou de *sections coniques*. Descartes est le premier qui ait déterminé les courbes par des équations.

Les Vétérinaires appellent *courbe* une tumeur osseuse, oblongue, située en bas ou au dedans du jarret des animaux domestiques, et qui gêne le mouvement de l'articulation. Cette tumeur est ordinairement produite par un effort, une chute ou un exercice trop grand : elle nécessite presque toujours l'application du feu.

COURBET (de *courbe*), instrument de jardinage : c'est une grande serpe avec laquelle on coupe les taillis ou l'on abat les jeunes arbres.

COUREUR (de *courir*). Les coureurs étaient fort en usage dans l'antiquité et dans les pays où les chevaux étaient rares : ils faisaient l'office de *courriers* (*Voy.* ce mot). Chez les modernes, les coureurs n'ont plus été employés qu'à des usages serviles : on appelait ainsi, avant 1789, des domestiques tout chamarrés d'or, de plumes et de rubans et armés de longues cannes, que les seigneurs faisaient tenir derrière leurs carrosses et employaient à porter leurs messages. Les coureurs précédaient quelquefois aussi les voitures pour les annoncer de loin. — On a cru que les meilleurs coureurs étaient *dératés*, c.-à-d. privés de rate; ce qui n'a pu avoir lieu que bien rarement, si cela a jamais eu lieu. *Voy.* RATE.

En Ornithologie, on nomme *Coureurs* les oiseaux qui courent, tels que les autruches, les casoars, les secrétaires, les outardes, etc. — M. Blainville a donné le même nom à une famille de l'ordre des Rongeurs, correspondant aux *Cabiais*. *V.* ce mot.

COURE-VITE, *Cursorius*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Pressirostres, a pour caractères : un bec grêle, conique et arqué; des ailes courtes et des jambes hautes, terminées par 3 doigts courts, non palmés et sans pouce. Son nom lui vient de l'extrême rapidité de sa course, qui lui permet d'éviter facilement le chasseur. Ce genre a pour type le *C. Isabelle*, qui se tient dans les lieux secs, sablonneux et éloignés des eaux. Il appartient à l'Afrique Septentrionale et à l'Europe.

COURGE, *Cucurbita*, genre type de la famille des Cucurbitacées, renferme des plantes herbacées annuelles, à tiges fistuleuses, rampantes ou grimpantes; à feuilles couvertes de poils courts et roides; à fleurs jaunes ou blanches, en entonnoir plus ou moins évasé; à fruit très-volumineux et de forme variable : elles ne diffèrent des concombres que par leurs semences, qui sont entourées d'un bourrelet très-sensible quand elles sont entières, et qui sont échancrées en cœur quand elles sont avortées ou desséchées. Les Courges, originaires des contrées chaudes du globe, sont aujourd'hui répandues partout : on les cultive en grand dans beaucoup de parties de la France. Leurs fruits sont généralement bons à manger; on tire des semences une huile verdâtre d'assez bon goût qui peut servir à l'éclairage. La pulpe peut servir aussi à engraisser les bestiaux.—Le genre *Courge* se divise ordinairement en plusieurs sections : 1° les *Pepons*, qui comprennent : la *C. orangine* ou *Coloquinelle*, dite aussi *Fausse Orange*, *Fausse Coloquinte*, fruit d'agrément, ayant la forme et la couleur d'une orange, mais qui ne se mange pas; la *Cougourdette* ou *Fausse Poire*, dont on fait des vases agréables; la *C. de Barbarie*, au fruit allongé en forme de concombre, de couleur verte mêlée de jaune, et qui est bon à manger frit avant sa maturité; le *Turbanet* ou *Bonnet turc*, en forme de turban, également comestible; le *Giraumon* ou *Citrouille* (*Voy.* ce mot); le *Patisson*, dit aussi *Bonnet d'électeur* ou *B. de prêtre* et *Artichaut de Jérusalem*, qui se conserve en hiver et dont la saveur est délicieuse; 2° le *Potiron* (*Voy.* ce mot); 3° la *Melonnée*, dont le fruit, aplati, sphérique ou ovale, quelquefois cylindrique, en forme de massue ou de pilon, de couleur jaune et rouge orangé, est recherché pour sa saveur délicate : on le cultive dans le midi de la France, l'Italie et les Antilles; 4° la *Pastèque* (*Voy.* ce mot), dite aussi *Melon d'eau*; 5° la *Calebasse*, ou *Courge* proprement dite, dont les fruits, à coque dure et crustacée, affectent les formes les plus variables, et qui, vidés et desséchés, servent de gourde (*Voy.* ce mot). Cette dernière espèce comprend trois variétés : la *Cougourde*, ou gourde des soldats et des pèlerins; la *Gourde*, presque pas étranglée ni allongée; et la *Trompette*, ou courge longue et en massue.

COURLAN, *Aramus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Grues, a un long bec renflé à la pointe, des jambes demi-nues et des doigts entièrement divisés. Il ne renferme qu'une espèce, le *C. courliri*, qui habite la Guyane : il est long de 75 centim., a le dos brun pourpré, le ventre brun, tacheté de blanc, et le bec jaune.

COURLIEU ou CORLIS, *Numenius*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Longirostres, se nourrit de vers et d'insectes, et se tient dans les marais comme les Ibis, auxquels il ressemble beaucoup. Ce sont des oiseaux voyageurs qui vivent en troupes nombreuses, et ne se séparent qu'au moment de la pariade. Ils ont le bec arqué, assez grêle, rond sur toute sa longueur; la tête et le cou entièrement garnis de plumes. — Le *C. d'Europe* a la taille d'une poule; son plumage est brun, chaque plume étant flammée de blanchâtre; son croupion est blanc, et sa queue rayée de blanc et de brun. Il niche dans les herbes qui croissent au milieu des dunes. On l'appelle aussi *Bécasse de mer.*

COURLIRI. *Voy.* COURLAN.

COUROI, sorte d'enduit. *Voy.* COURAI.

COUROL (de *Coucou* et de *Rolle*, noms de deux oiseaux), dit aussi *Vouroudriou* (nom indigène), en latin *Leptosomus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs et de la famille des Coucous, a le bec pointu, gros, robuste, à mandibule supérieure crochue et échancrée vers le bout; les ailes pointues; la queue grande. Les Courols sont frugivores et nichent dans les forêts. Ce genre ne se compose que de deux espèces : le *C. vert* et le *C. cromb*, que Buffon avait confondus sous le nom de *Grand Coucou de Madagascar.*

COURONNE (du latin *corona*, et du grec *corônè*). Les premières couronnes furent consacrées aux divinités; elles étaient composées des plantes qui faisaient partie de leurs attributs : celle de Jupiter était de chêne, et quelquefois de laurier; celle de Junon, de feuilles de coing; celle de Bacchus, de pampre et de raisin, de branches de lierre chargées de fleurs et de fruits; celle d'Apollon, de roseaux ou de laurier; celle de Vénus, de roses et de myrte; celle de Minerve, d'olivier; celle de Flore, de fleurs diverses; celle de Cérès, d'épis; celle de Pluton, de cyprès; celle de Pan, de pin; celle d'Hercule, de peuplier, etc. Les prêtres et les sacrificateurs portaient pendant les sacrifices des couronnes d'or, de branches d'olivier ou de laurier. Les magistrats, dans les jours de cérémonies, portaient des couronnes d'olivier ou de myrte; les ambassadeurs, de verveine ou d'olivier. — Dans les festins, on composait les couronnes de fleurs, d'herbes et de branches de roses, de lierre, d'if, de quintefeuille. Les conviés portaient trois couronnes : l'une qu'ils plaçaient d'abord sur le haut de la tête, l'autre dont ils se ceignaient le front, et la troisième qu'ils se mettaient autour du cou. — Les Romains avaient des *couronnes militaires* pour récompenser la valeur : on les appelait, selon la nature de l'exploit à récompenser, *vallaires*, *murales*, *navales* ou *rostrales*, *obsidionales*, etc.; et des *couronnes civiques*, qu'on décernait à celui qui avait sauvé la vie à un citoyen : ces dernières étaient en chêne.

Les empereurs romains portèrent, à l'imitation de Jules César, la couronne *triomphale*, qui était de *laurier.* Après leur apothéose, on leur donnait la couronne *radiée*, ou composée de rayons. A dater de Constantin, la couronne fut remplacée par le diadème. — La couronne impériale de Charlemagne était fermée en haut comme un bonnet, et semblable à celle des empereurs d'Orient. Au moyen âge, les empereurs d'Allemagne recevaient trois couronnes : celle de Germanie, qui était d'argent et qui se prenait à Aix-la-Chapelle; celle de Lombardie, dite *couronne de fer*, qui consistait en une bande d'or, en forme de diadème antique, et qui était garnie intérieurement d'une bande de fer, provenant, croyait-on, d'un clou de la Passion : on la conservait à Monza; la couronne impériale, qu'ils recevaient à Rome, et qui était surmontée d'une mitre semblable à celle des évêques, mais plus petite, plus large et moins pointue : son ouverture était au front. Napoléon reprit la couronne de fer lorsqu'il se fit couronner roi d'Italie en 1805, et institua à cette occasion l'ordre de la *Couronne de fer.*

Les rois de France de la 1re race portèrent quatre sortes de couronnes : la première était un diadème de perles fait en forme de bandeau, avec des bandelettes qui pendaient derrière la tête; la deuxième était la même que celle que portaient les empereurs; la troisième avait la forme d'un *mortier;* la quatrième enfin était en forme de chapeau pyramidal, finissant en une pointe surmontée d'une grosse perle. — Les rois de la 2e race avaient la tête ceinte d'un double rang de perles ou d'une couronne de laurier. — Ceux de la 3e ne portèrent qu'une seule espèce de couronne, composée d'un cercle d'or enrichi de pierreries et rehaussée de fleurs de lis. C'est depuis François Ier que la couronne fermée paraît avoir été définitivement adoptée. — Les couronnes des autres rois de l'Europe sont analogues à celles des rois de France. Le pape porte une *tiare* (*Voy.* ce mot) ornée de trois couronnes.

Les princes souverains, rois ou empereurs, portent seuls la couronne *fermée;* les autres portent la couronne *ouverte.* — La noblesse porte sur ses armoiries des couronnes dites de *casques* ou *d'écussons.* On distingue : la *C. ducale*, toute de fleurons à fleurs d'ache ou de persil; la *C. de marquis*, qui est de fleurons et de perles alternativement; la *C. de comte*, de pointes surmontées de perles; la *C. de vicomte*, de neuf perles entassées de trois en trois; la *C. de baron*, simple cercle orné d'une torsade en perles.

On a donné le nom de *couronnes* à beaucoup de monnaies qui portaient pour effigie une couronne sur une de leurs faces, notamment à celle qui eut cours en France sous Philippe de Valois : la couronne valait alors 40 sols de l'époque, environ 20 fr. 25 cent. En Angleterre, la *couronne* (*crown*) est encore aujourd'hui une monnaie courante. *Voy.* CROWN.

En Astronomie, on appelle *Couronne australe* une constellation de 12 petites étoiles, placée au-dessous du Sagittaire; *C. boréale*, une constellation de 33 étoiles située à l'est du Bouvier, et dont la plus belle a reçu le nom de *Margarita Coronæ.* Suivant la Fable, cette constellation serait la couronne donnée à Ariane par Bacchus et transportée au ciel. — On appelle aussi *couronne* un anneau lumineux que l'on observe quelquefois autour du soleil et de la lune.

Dans la Marine, on appelle *couronne* un fort cercle en fonte, d'une structure ingénieuse, qu'on fixe à la partie inférieure du cabestan et qui sert à faire plus facilement rentrer à bord le câble-chaîne; cet instrument est dû à M. Barbotin, capitaine de vaisseau.

En Anatomie, on appelle *couronne des dents* la partie des dents qui se trouve hors des gencives, et qui est revêtue d'émail; *C. radiante*, l'épanouissement des fibres médullaires des pédoncules cérébraux dans les lobes des hémisphères du cerveau.

Les Vétérinaires donnent le nom de *couronne* à la partie du pied du cheval qui correspond à la deuxième phalange des orteils de l'homme; elle est située entre le paturon et le pied, à l'endroit où le poil joint et couvre le haut du sabot, et est formée d'un seul os, dit *os de la couronne*, ou *du second phalangien.* — On dit d'un cheval qu'il est *couronné* quand il a au genou une place circulaire dépouillée de poils; ce qui suppose qu'il s'est blessé en tombant.

En Botanique, on donne le nom de *couronne :* 1° à l'ensemble des fleurettes disposées en rayons allongés, aplatis, divergents, qui ornent le disque des fleurs radiées; 2° à l'espèce d'appendice qui surmonte la gorge de la corolle ou du périanthe; 3° au débris du calice qui demeure adhérent à la graine des scabieuses, des camomilles, etc., aux fruits du lierre, du poirier, du grenadier, etc.; 4° aux feuilles disposées en rosette au sommet d'une tige ou de ses divisions; 5° à une sorte de *greffe* (*Voy.* ce mot); 6° à une maladie des arbres, dite aussi *couronnement*

(*Voy.* ce mot). — On nomme vulgairement *C. d'Ariane* une espèce d'Apocyn; *C. de moine*, le Pissenlit; *C. de terre*, le Lierre terrestre; *C. des frères*, le Chardon Eriophore; *C. du soleil*, le Tournesol annuel; *C. impériale*, la Fritillaire; *C. royale*, le Mélilot.

*Couronne* (*papier*), sorte de papier qui sert principalement aux impressions de bureau, et dont la marque intérieure est une couronne. *Voy.* PAPIER.

COURONNEMENT. On appelle ainsi, en Architecture, tout ornement, tel que corniche, entablement, statue, etc., qui termine en dessus un édifice, un dôme, un mur, une colonne, la poupe d'un vaisseau, la partie supérieure d'un meuble, d'un vase, etc.; — en Agriculture, une maladie d'un arbre dont les canaux oblitérés ne permettent plus à la séve de monter jusqu'au sommet, et qui par suite se dessèche et meurt (*V.* DÉCURTATION). — Pour la cérémonie dans laquelle on couronne un souverain, *Voy.* SACRE.

COURRIER (de *courir*), nom donné à celui qui porte des dépêches en courant soit à pied, soit à cheval ou en voiture. L'usage des courriers publics est fort ancien. Les rois de Perse employaient à cet usage des coureurs à pied qui faisaient 80 à 100 kilom. par jour, et se relayaient de distance en distance. Chez les Grecs, il y avait aussi des courriers à pied, nommés *hémérodromoi* (qui court tout le jour), qui faisaient jusqu'à 140 kilom. en un jour. Chez les Romains, on nommait les coureurs *viatores*. — L'institution des courriers en France date de celle des postes par Louis XI; mais l'établissement des courriers tels qu'ils sont aujourd'hui ne date que de 1630.

On appelle *courriers de la malle* ceux qui font le service ordinaire de la poste aux lettres.

Dans l'Église, on nommait *courrier* un officier considérable attaché au service d'un prélat séculier. Il faisait exécuter les ordres de l'évêque, et était son lieutenant pour le temporel. — Les *courriers* ou *curseurs apostoliques* sont les messagers de la cour de Rome. Leur office est de convoquer les cardinaux, d'afficher les décrets du pape aux portes de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre, du palais de l'inquisition et de la chancellerie apostolique, et au champ de Flore. Leur habit de cérémonie est violet; quand ils sont en mission, ils portent une verge noire; dans les solennités où le pape se trouve, ils ont en main une masse d'argent et entourent la litière.

Plusieurs journaux ont porté le nom de *Courrier*: tels sont, en Angleterre, *the Courier*, grand journal quotidien et ministériel; en France, le *Courrier français*, fondé en 1820, et qui a compté parmi ses rédacteurs Kératry, B. Constant, J.-P.-P. Pagès (de l'Ariége), Bavoux, Aug. Thierry; le *Courrier des spectacles*, le *Courrier des dames*, etc.

COURS. On comprend sous la dénomination de *Cours d'eau* les rivières navigables ou flottables, et les petits cours d'eau qui ne sont ni navigables, ni flottables. Les premiers appartiennent à l'État, les seconds restent dans le domaine de tous. La police des cours d'eau a donné lieu à une législation fort étendue, dont les principes avaient été posés dans l'ordonn. d'août 1669 sur les eaux et forêts.

En Italie, et aujourd'hui en France, on appelle *Cours* (*Corso*) la rue principale d'une ville ou l'avenue plantée d'arbres qui sert pour les courses de chevaux et aussi comme lieu de promenade.

En termes de Commerce, on appelle *cours de change* ou *cours de place* le taux du cours que les banquiers prennent pour droit de change, à raison de tant pour cent, pour faire tenir de l'argent d'un lieu dans un autre; *Cours de la rente*, le taux auquel la rente est cotée quotidiennement à la Bourse.

Les Architectes appellent *Cours d'assise* un rang continu de pierres de même hauteur, dans toute la longueur d'une façade, et qui n'est interrompu par aucune ouverture; *Cours de plinthe*, la continuité d'une plinthe de pierre ou de plâtre dans les murs de face, pour marquer la continuation des étages.

On appelle *Voyage de long cours* les voyages qui se font par la mer pour le commerce, et dont le terme est fort éloigné, tels que ceux des Indes, des colonies, etc.

COURSE (du latin *cursus*), genre de locomotion qui consiste à se porter en avant par une suite de sauts plus ou moins rapides. La *course* diffère de la *marche* en ce que le moment pendant lequel les deux jambes posent sur le sol, dans la marche, est remplacé, dans la course, par un moment durant lequel aucune des deux jambes ne touche la terre. On distingue, chez l'homme: la *C. en fauchant*, dans laquelle on lance en avant les membres inférieurs en rasant à peine le sol; la *C. en sautillant*, qui a lieu par petits sauts sur la pointe des pieds, et dans laquelle les pas ne sont pas plus grands que dans la marche ordinaire, mais sont plus rapides dans un temps donné; la *C. en sautant*, qui n'est qu'une succession de bonds et de sauts. La course est un exercice excellent pour les personnes robustes et qui ont la poitrine forte; elle est nuisible à ceux qui ont des affections de la poitrine ou du cœur.

Chez les anciens, la *course à pied* était un des exercices auxquels se livraient les athlètes. On distinguait la *course du stade*, qui consistait à parcourir l'étendue d'un stade; la *course du diaule*, où l'on parcourait deux fois la longueur du stade; la *course du dolique*, dans laquelle on parcourait douze stades sans s'arrêter. Chez les Modernes, ce genre d'exercice est moins usité: il est cependant encore en honneur dans nos départements de la Bretagne. — Outre la course à pied, les anciens avaient la *course des chars* et les *courses de chevaux*. Les chars avaient la forme d'une coquille montée sur deux roues, avec un timon fort court, auquel on attelait deux, trois ou quatre chevaux de front. A l'extrémité du stade était une colonne qui servait de borne, et autour de laquelle il fallait faire tourner douze fois le char. Quant aux courses de chevaux, elles se faisaient sans selle et sans étriers, dans des hippodromes longs de quatre stades.

Chez les Modernes, les Anglais sont les premiers qui aient remis en honneur les courses de chevaux, mais dans le but d'améliorer la race chevaline, plutôt que de déployer le talent des lutteurs. L'éducation des chevaux de course et celle des *jockeys* est devenue un art aussi difficile que coûteux. Les courses les plus célèbres de l'Angleterre sont celles de New-Market, Epsom, Saint-Alban, Ascot, Chester, etc. Depuis 1814, le goût des courses de chevaux s'est répandu dans toute l'Europe. L'Autriche, la Prusse, le Hanovre, le Mecklembourg, comptent aujourd'hui de nombreux hippodromes. — Napoléon introduisit et organisa les courses de chevaux en France en 1807. Aujourd'hui, outre celles que le gouvernement prend sous sa protection et où il décerne des prix, il existe des courses particulières aux frais des villes ou par souscription volontaire: les lieux où se font les principales sont Paris, Chantilly, Versailles, le Pin (Orne), Nancy, St-Brieuc, Caen, Nantes, Angers, Limoges, Aurillac, Bordeaux, Tarbes.

On appelle *Course au clocher* (*Steeple-chase*) une course qui consiste à parcourir en ligne droite un vaste espace semé d'obstacles. *Voy.* STEEPLE-CHASE.

Les *Courses du gouvernement* sont régies par un arrêté ministériel en date du 17 février 1853.

On trouvera d'intéressants détails sur les courses dans le livre intitulé *Le Turf ou les Courses de chevaux en France et en Angleterre*, par E. Chapus, 1853.

En Marine, on appelle *course* la campagne et la route d'un *corsaire*; on dit en ce sens: *armer en course*.

COURTAGE. *Voy.* COURTIER.

COURT-BOUILLON, manière d'apprêter le poisson, qui consiste à le faire cuire dans de l'eau avec du vin blanc ou quelquefois du vinaigre, avec du beurre, du thym, du laurier, des épices, pour être servi sec, et

mangé à l'huile et au vinaigre. On appelle *Court-bouillon blanc* une espèce de saumure faite avec de l'eau, du sel et du lait; *Court-bouillon bleu*, une sauce qui consiste à employer du vin rouge bouillant dans lequel on commence par immerger les poissons, afin qu'ils y prennent une couleur bleuâtre.

COURTIER (de *cours*, ou du latin *cursitare*, courir çà et là), sorte de négociateur qui s'entremet pour la vente et l'achat des marchandises, moyennant un droit fixe ou variable qu'on appelle *courtage*. Le courtier doit connaître toutes les variations de prix ou ce qu'on nomme le *cours* des marchandises, des effets de commerce, du change, etc.; il en donne connaissance aux parties intéressées, indique les lieux et les personnes qui ont des fonds à livrer ou à recevoir en pays étrangers; en un mot, l'office du courtier est de servir d'agent intermédiaire pour les parties contractantes. On distingue quatre sortes de courtiers: 1° les *C. de marchandises*; 2° les *C. d'assurance*; 3° les *C. interprètes et conducteurs de navires dans les ports de mer*, et 4° les *C. de transport par terre et par eau*. Autrefois le commerce de courtage était libre; aujourd'hui le nombre des courtiers est limité, et ils sont nommés par le gouvernement. On appelle *courtiers marrons* ceux que le gouvernement ne reconnaît pas. Le Code de Commerce traite aux art. 78 et suiv. de tout ce qui concerne le courtage et les courtiers.

COURTILIÈRE (du vieux mot *courtil*, jardin potager, parce que cet insecte habite de préférence les potagers), *Gryllotalpa*, genre d'insectes Orthoptères, de la famille des Grilliens, est appelé vulgairement *Taupe-Grillon*, à cause de sa double ressemblance avec ces deux animaux. Il a six pattes; celles de devant, larges, aplaties comme celles de la taupe, dentées et tranchantes en dedans, lui servent comme de mains pour fouir la terre et couper les racines; son corps, gros comme le doigt, assez allongé, et de couleur brune, a une forme bizarre, à cause du développement du thorax qui emboîte la tête comme une carapace; ses ailes, assez longues, sont repliées en filets et dépassent les élytres. La *C. commune* fait de très-grands ravages dans les jardins: elle se creuse sous terre différentes galeries qui aboutissent toutes à son terrier. On a cru longtemps que cet insecte était herbivore; mais il se contente de couper, sans les manger, les racines qui lui font obstacle, et ne se nourrit que de proies vivantes. Le mâle se fait entendre de la femelle par un petit bruissement analogue à celui du grillon: celle-ci, aussitôt après l'accouplement, se creuse un nid et y pond près de 200 œufs; les petits éclosent au bout d'un mois et subissent diverses transformations avant de passer à l'état d'insecte parfait. Pour détruire les courtilières, on fait en terre des trous carrés, remplis de fumier de vache, où elles ne tardent pas à accourir, et on les y prend par centaines; ou bien on enterre des pots ventrus vernissés à l'intérieur, où elles tombent sans pouvoir en sortir; ou bien encore on suit les galeries de l'animal qui conduisent au trou principal, et l'on y verse un demi-verre d'eau mélangée de quelques gouttes d'huile.

COURTINE (du latin *cortina*, rideau), partie d'un front de fortification qui réunit les deux bastions tracés aux extrémités de cette ligne et ferme l'entre-deux comme un rideau. C'est dans le milieu de la courtine qu'on place les portes et les ponts dormants qui communiquent de la ville à la campagne.

COUSCOUS ou couscoussou, sorte de pudding fait de farine grossière de blé ou de millet, et arrosé de bouillon ou mêlé avec de la viande en hachis, est fort en usage parmi les indigènes de l'Algérie, de la Gambie et d'une grande partie de l'intérieur de l'Afrique.

COUSIN, *consobrinus*, mot qui s'applique à divers degrés de parenté en ligne collatérale, et qui désigne tous les membres d'une même famille qui sont issus de frères et de sœurs. Dans la première génération, les cousins s'appellent *cousins germains*; dans la seconde, *cousins issus de germains*; dans la troisième et la quatrième, *cousins au troisième* et *au quatrième degré*. Toutefois ces nombres n'expriment pas le degré réel de parenté, puisque les cousins germains ne sont parents entre eux qu'au quatrième degré (*V.* PARENTÉ): pour savoir le vrai degré de parenté existant entre deux cousins, connaissant leur degré de cousinage, on double ce nombre et on y ajoute 2. Le mariage entre les cousins et les cousines germaines est autorisé par la loi civile. Autrefois il était également permis par l'Église; aujourd'hui il est défendu jusqu'au 4ᵉ degré inclusivement, à moins de dispense.

En France, le roi traitait de *cousin* non-seulement les princes de son sang, mais encore les souverains étrangers, les cardinaux, les pairs, les ducs, les maréchaux de France, les grands d'Espagne, et quelques seigneurs du royaume. François Iᵉʳ est le premier qui ait donné ce titre aux grands dignitaires de la couronne. Henri II en décora les maréchaux et les ducs et pairs.

COUSIN, en latin *Culex, culicis*, genre d'insectes Diptères, de la famille des Culicides, division des Némocères, est surtout connu par le mal que fait éprouver sa piqûre. Il a pour caractères: deux antennes, poilues chez la femelle, plumeuses et en forme de panache chez le mâle; de longues ailes membraneuses couchées horizontalement; une trompe ou suçoir corné, garni de deux palpes articulées et velues et de cinq aiguillons très-acérés qui laissent distiller dans la peau qu'ils percent une espèce de venin; enfin des pattes très-longues supportant un corps filiforme à peine long d'un centimètre. La femelle pond au bord des eaux dormantes ou sur quelque corps flottant; ses œufs éclosent au bout de deux jours, et il en sort une larve qui change de peau plusieurs fois; à la dernière mue, l'insecte revêt une forme toute nouvelle, devient une nymphe, qui bientôt se métamorphose en insecte parfait. Les cousins fournissent jusqu'à sept générations dans la même année, et chaque femelle pond jusqu'à 300 œufs à la fois. Heureusement les hirondelles et les poissons en détruisent un très-grand nombre. La piqûre du cousin est suivie de tuméfactions inflammatoires qui causent de très-vives démangeaisons. On calme la douleur avec des lotions d'eau vinaigrée ou salée, d'eau de guimauve, ou bien d'un mélange d'huile d'amandes douces et d'ammoniaque liquide: il faut surtout éviter de se gratter. C'est dans les pays chauds et humides que les cousins sont le plus nombreux, et c'est surtout pendant la nuit qu'ils sont le plus incommodes: ce qui force à entourer les lits avec des *cousinières*.

En France, on ne connaît que deux espèces de Cousins, le *C. commun* et le *C. annelé*, ainsi nommé parce que son corps et ses pattes sont couverts d'anneaux blancs. — Dans plusieurs pays on donne aux Cousins le nom de *Moustiques* et de *Maringouins*.

COUSOIR, nom de plusieurs instruments qui servent à coudre. Le cousoir du relieur est une machine dressée sur une table, au devant de laquelle est une mortaise pour y passer les ficelles auxquelles on doit coudre les livres. Le cousoir du gantier, inventé en Angleterre, ressemble à un étau en fer dont la partie supérieure de chaque mâchoire, qui est en laiton, est garnie d'une espèce de peigne de même métal; les dents de ce peigne ont au plus 2 millim. de long, et conservent entre elles une égalité parfaite, ce qui permet d'exécuter avec célérité et régularité les coutures délicates de ces sortes d'ouvrages.

COUSSINET (diminutif de *coussin*). Les Chirurgiens font un grand usage de coussinets, petits sacs remplis d'étoupes ou de balles d'avoine, pour le pansement des fractures. — Les Vétérinaires appellent *coussinet oculaire* l'amas de tissu cellulaire graisseux qui entoure la face postérieure de l'œil du cheval,

et se trouve contenu dans la gaîne fibreuse de cet organe; et *coussinet plantaire*, la partie du dessous du pied qui compose la fourchette molle ou de chair. — Dans les machines, on appelle *coussinets* les demi-cylindres, en métal, en bois ou en pierre plus ou moins dure, entre lesquels sont maintenus et tournent les tourillons d'un axe de mécanique. — En Architecture, on nomme *coussinet* le premier voussoir d'une voûte, dont le lit de dessous, placé sur l'imposte, est de niveau, mais dont le lit de dessus est en pente pour mieux recevoir le voussoir suivant. — Pour les *Coussinets* employés dans la construction des voies ferrées, *voy.* CHEMIN DE FER, 2e alinéa.

COUTEAU (du latin *cultellus*). On emploie dans certaines professions des couteaux qui reçoivent des dénominations particulières : les Chirurgiens se servent du *C. courbe* et du *C. droit* pour les amputations, du *C. lenticulaire* pour l'opération du trépan, du *C. à crochet* pour les accouchements laborieux, etc. — Le Chapelier a deux sortes de couteaux : le *grand*, qui ressemble au tranchet du cordonnier, et sert à arracher les jarres qu'il rejette; le *petit*, qui ressemble à une serpette, dont le tranchant est sur la partie convexe, et sert à raser les peaux pour en conserver les poils qu'il destine à la fabrication des chapeaux. — Le Doreur et l'Argenteur se servent du *C. à hacher* pour taillader les pièces, afin que l'argent et l'or y prennent plus aisément; ce couteau est à lame courte et un peu large. — On nomme *C. à pied*, un outil plat et tranchant, en forme de segment de cercle et garni d'un manche, dont se servent les ouvriers qui travaillent le cuir ou les peaux; *C. à rogner*, un outil à l'usage des relieurs, composé d'un talon en fer et d'une lame d'acier soudée au talon, qui a un trou carré taillé en chanfrein pour recevoir la tête du boulon à vis qui doit le fixer sur le châssis qui le supporte; la lame est à deux tranchants, pointue et en langue de serpent.

On nomme aussi *Couteau* l'arête du prisme triangulaire sur laquelle repose le fléau d'une balance.

*Couteau de Saint-Jacques*, nom vulgaire d'un coquillage long et plat comme un couteau, qui est une espèce de Solen, le *Solen cultellus*.

COUTELIER, artisan qui fabrique et vend des couteaux et toutes sortes d'instruments tranchants et délicats, tels que rasoirs, canifs, ciseaux, et tous les instruments de chirurgie. Le coutelier doit être à la fois forgeron, serrurier et mécanicien; il doit savoir tremper l'acier, braser et manipuler les métaux précieux, travailler toutes les matières dont il orne les manches de ses instruments. Pour les grosses pièces ou les couteaux communs, le coutelier emploie des *étoffes* qu'il fabrique lui-même, ou qu'il achète toutes fabriquées dans les usines où l'on prépare l'acier. Pour toutes les pièces délicates, il emploie l'acier. Pour polir ses ouvrages, il se sert de différentes substances qui doivent être en poudre impalpable, et qu'il appelle *potées*. Pour faire les manches de ses instruments, le coutelier emploie la corne de bœuf, de mouton, de bélier, de bouc, d'élan et de cerf; l'ébène, le bois rose, le palissandre, le noyer, le buis, l'olivier, le cerisier, la baleine, l'écaille, l'os, la nacre, etc. En France, on estime surtout les coutelleries de Langres, de Châtellerault, de Saint-Étienne, de Paris, de Nogent, de Thiers, etc. La coutellerie anglaise de Birmingham passe pour être la meilleure. On cite également la coutellerie de Liége, de Namur, et celle de Bruxelles. M. Landrin a donné le *Manuel du coutelier*.

COUTIL (du latin *culcita*, matelas), grosse toile croisée, fort serrée et lissée, quelquefois toute en fil, mais plus communément aujourd'hui en fil et coton. On l'emploie ordinairement pour la confection des lits de plumes, des traversins, des oreillers, des tentes, des guêtres, etc. On fait aussi des coutils de fil d'un tissu très-fin pour pantalons d'été. Autrefois, les plus beaux coutils se fabriquaient à Bruxelles; aujourd'hui, grâce aux efforts des Buzot-Dubourg, des Gaultier, des Visser, des Thirouin, les manufactures de France rivalisent et surpassent même les produits étrangers. Lille, Roubaix, Mulhouse, Troyes, Rouen, Coutances, Verneuil, Condé-sur-Noireau, Nérac, Agen, etc., sont les villes où il se fabrique le plus de coutils.

COUTRE (du latin *culter*, même signification), une des principales pièces de la charrue, consiste en une lame d'acier trempé, placée verticalement et qui détache à gauche la portion de terre que la charrue doit renverser. Dans la charrue dite *de Brie*, le coutre ne change jamais de position; dans les charrues tourne-oreilles, dites *de France*, le coutre change de direction en même temps que l'oreille et se place tantôt à droite, tantôt à gauche. *Voy.* CHARRUE.

COUTUME, DROIT COUTUMIER. On appelle ainsi, en Jurisprudence, le droit particulier d'un pays, droit fondé d'abord sur l'usage, qui lui a donné force de loi, et rédigé ensuite par écrit. On nomme *Pays coutumier*, ou *Pays de coutume*, le pays qui se régit par une coutume, à la différence du *Pays de droit écrit*, qui se régit par le droit romain. L'origine des coutumes ne date guère que de l'affranchissement des communes : la plupart ne furent que les chartes accordées par les seigneurs. — On donne aux coutumes qui régissaient à la fois plusieurs lieux le nom de *coutumes générales*, et à celles qui régissaient un seul lieu celui de *coutumes locales*. — En France, la Guienne, la Gascogne, le Roussillon, le comté de Foix, le Languedoc, le Quercy, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, la Franche-Comté et une partie de l'Auvergne, étaient des *pays de droit écrit*; toutes les autres provinces, Normandie, Bretagne, etc., étaient régies par des coutumes. On distinguait 50 coutumes générales et 225 coutumes locales. Le nombre des coutumes de toute la France, y compris celles des villes, s'élevait à 490. Cette diversité de législation, qui donnait lieu aux difficultés les plus graves, a disparu en 1789; toutes les coutumes ont été remplacées par nos codes.

Le nom de *Coutumier* se donne encore aux recueils qui contiennent la coutume d'une ville, d'un pays, d'une province, etc. Le *Coutumier général* de Bourdot de Richebourg (Paris, 1724, 4 v. in-f.) renferme presque toutes les coutumes de France.

COUTURE. L'art de la couture comprend la *couture du linge* et la *couture des robes*. Dans l'une comme dans l'autre partie, on distingue plusieurs sortes de *points : p. de devant*, *p. d'ourlet* ou *de côté*, dit aussi *couture à l'anglaise, point arrière*, *p. de surget*, *p. de boutonnière* (*Voy.* POINT). Outre la couture proprement dite, la *couturière* doit savoir tailler le linge, les chemises, les camisoles, les robes, etc. Les *couturières en robes* de France, surtout celles de Paris, ont la réputation d'être les plus habiles et d'avoir le plus de goût; aussi leur adresse-t-on des commandes de tous les points du globe.

COUTURIER. Jusqu'au XVIe siècle, les tailleurs s'appelaient *couturiers*. — En Anatomie, on appelle *muscle couturier*, ou *ilio-prétibial*, un muscle situé à la partie antérieure de la cuisse, qui s'étend obliquement de l'épine iliaque antérieure et supérieure à la partie supérieure et interne du tibia. Ce muscle sert à plier la jambe, en la dirigeant en dedans. Il fléchit la cuisse sur le bassin, et réciproquement. Ce sont les deux muscles couturiers qui, en se contractant lorsqu'on est assis, font croiser les jambes, et leur donnent la position que prennent ordinairement les tailleurs : d'où le nom qu'on leur a donné.

COUTURIÈRE, ouvrière en couture (*Voy.* COUTURE). — Nom vulg. d'une espèce du genre Fauvette, la *Sylvia sutoria*, et de plusieurs insectes, notamment d'un *Attelabe* qui attaque la vigne. — *V.* COURTILIÈRE.

COUVAIN (de *couver*), nom donné soit aux jeunes larves que nourrissent les abeilles, soit à celles qui

sont à l'état de nymphes : c'est dans la partie basse des rayons que se trouve le couvain. On étend ce nom au rayon de cire qui contient les œufs et les larves.

COUVÉE. On nomme ainsi tous les œufs qu'une poule ou tout autre oiseau couve en même temps, et les petits qui en proviennent. On appelle *couvaison* l'époque à laquelle la volaille couve, et *couvoir* ou *couveuse*, un appareil pour l'incubation artificielle.

COUVENT (de *conventus*, réunion). *V.* MONASTÈRE.

COUVERT. Ce mot, qui au propre embrasse tout ce dont on *couvre* la table, nappe, serviettes, assiettes, couteaux, cuillers, etc., désigne plus particulièrement, dans l'usage, la cuiller et la fourchette. Le plus ordinairement les couverts se font en argent; on en fabrique aussi en vermeil, en plaqué, en étain, en fer battu, même en corne et en buis. On a en outre inventé depuis quelques années pour cet usage, divers alliages métalliques qui simulent l'argent, tels que le *maillechort*, l'*alfénide*, etc.

COUVERTE (de *couvrir*), enduit ou vernis formé de substances facilement vitrescibles, telles que le sable siliceux, les oxydes de plomb, d'étain, de cuivre, etc., dont on se sert pour recouvrir les poteries, afin de les rendre imperméables, et d'empêcher les corps gras et chauds de les pénétrer. *Voy.* VERNIS.

COUVERTURE (de *couvrir*). Dans la Construction, on nomme ainsi un assemblage d'ardoises ou de tuiles, de feuilles de plomb, de cuivre, de tôle ou de zinc, qui recouvre la charpente d'un toit. Depuis quelques années, on essaye de faire des couvertures en plaques de fonte de même forme à peu près que les tuiles; on fait aussi des couvertures en dalles et en bitume. Les couvertures en bardeaux, en chaume, en jonc et en roseau, sont encore en usage à la campagne, mais elles sont fort sujettes à l'incendie.

Les *couvertures de lit* sont en laine ou en coton. Les *couvertures de laine* sont ourdies et tissées comme le drap, ordinairement blanches, et terminées, vers les deux bouts, par de grandes raies de couleur, soit bleues, soit rouges, et enfin par quelques centim. de blanc. Elles se terminent, du côté des barres, par les bouts de la chaîne, qui sont entrelacés et forment des espèces de franges. Les meilleures ont été pendant longtemps fabriquées à Montpellier. Les *couvertures de coton* se fabriquent de la même manière que celles de laine : le tissu en est croisé; on tire le poil à la corde, mais on ne le foule pas. — A Lisieux, on fabrique des *couvertures en poil de vache*, dites *thibaudes*, qui servent pour l'emballage et pour doubler les tapis.

A la Bourse, on appelle *couverture* la garantie que le vendeur donne d'une partie de rentes ou d'autres effets vendus, à livrer à une époque convenue. Elle est destinée à *couvrir* la différence qui peut résulter, à l'époque où la livraison doit avoir lieu, entre le prix stipulé dans le marché et le cours actuel de l'objet à livrer : la couverture, qui n'est qu'un *nantissement*, sert à solder cette différence.

COUVRE-FEU, signal de retraite et de repos qu'on donnait autrefois, sur les huit heures du soir, par le son d'une cloche ou d'un beffroi. Après le couvre-feu, il n'était plus permis de sortir des maisons ni de tenir du feu allumé. Cet usage, très-ancien en France, fut introduit en Angleterre par Guillaume le Conquérant. — Aujourd'hui, dans les villes de guerre, on appelle encore *couvre-feu* le signal de la retraite et de la fermeture des portes.

COUVREUR (de *couvrir*), ouvrier dont le métier est de couvrir les bâtiments avec des tuiles ou des ardoises. Ses outils sont : l'*enclume*, sur laquelle se taille l'ardoise; le *marteau*, pour la tailler et la clouer; l'*essette*, petite hache qui sert à dresser les chevrons, à couper et à clouer les lattes; le *martelet*, pour tailler la tuile; le *tire-clou*, etc.

COVADO, mesure de longueur employée en Portugal pour les étoffes, équivaut à 0m,65.

COW-POX (de l'anglais *cow*, vache, et *pox*, variole; variole de la vache), nom donné par les Anglais à une éruption qui se développe sur le pis des vaches, et qui contient le virus dit *vaccin*. *V.* VACCIN.

COXAL (os), de *coxa*, hanche. *Voy.* ILIAQUE (os).

COXALGIE (du grec *coxa*, hanche, et *algos*, douleur), luxation spontanée de la hanche. *V.* LUXATION.

COYAUX, petits bouts de bois qu'on place sur le bord de la couverture d'un toit pour former l'avance de l'égout, et qui portent d'un côté sur le bas des chevrons, et de l'autre sur la saillie de l'entablement.

COYER, pièce de bois qu'on place horizontalement sous l'arêtier d'un comble, fait fonction d'entrait.

COYPOU, espèce de Rat d'eau. *Voy.* MYOPOTAME.

CRABE (du grec *carabos*, espèce de poulpe), en latin *Cancer*, genre de Crustacés de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, a le corps couvert d'une cuirasse calcaire articulée, plus large que longue, et dont le bord antérieur présente tantôt des dents en scie, tantôt de larges crénelures; les yeux rapprochés et portés chacun sur un pédoncule; les pattes antérieures sont très-fortes, et terminées par des pinces, quelquefois très-grosses; la queue est cachée et comme appliquée sous le ventre. Ces animaux habitent le bord de la mer; ils ont un aspect désagréable et des mouvements bizarres : ils marchent ordinairement de côté. Les Crabes, très-communs sur les côtes de l'Océan, sont carnassiers et se nourrissent d'animaux marins, morts ou vivants. Ils sont craintifs, et se retirent dans les fentes des roches ou s'enfouissent dans le sable de la mer. Le genre Crabe renfermait autrefois beaucoup d'espèces; mais il a été très-restreint. Le *C. très-entier* (*C. integerrimus*) est aujourd'hui le type du genre. Le *C. commun* (*C. mœnas*) et le *Tourteau* ou *Poupart* (*Platycarcinus pagurus*), qui naguère en faisaient partie, sont aujourd'hui rapportés, le premier au genre Carcin, le second au genre Platycarcin. Le *Crabe appelant* a reçu le nom de *Gélasime* (*Voy.* ces mots). — On désigne vulgairement certaines espèces de Crabes sous le nom de *Cancres*, telles que le *Cancre chevalier* (*Ocypoda hippeus*), le *C. migrane* (*Calappa granulata*), le *C. peint de rivière* (*Gecarcinus ruricola*), etc.—La chair des crabes se mange comme celle des homards; elle n'est pas de facile digestion. La marche lente et l'aspect repoussant de ces animaux a fait du nom de *cancre*, qui est synonyme de *crabe*, un terme de mépris.

On connaît aussi sous le nom de *Crabes* de petits crustacés qui se rencontrent en certains temps de l'année, de juin à septembre, dans les moules, et qui rendent malades les personnes qui en mangent. Ces crustacés appartiennent au genre des Pinnothères.

On nomme *Bois de Crabe*, ou de *Girofle*, une espèce de Cannelle qui est l'écorce du *Myrtus caryophyllata*.

CRABIER, *Didelphis cancrivora*, espèce de Mammifère du genre Sarigue ou Didelphe, appelé aussi le *Puant de Cayenne*. Le Crabier est de la taille d'un chat; son pelage est d'un jaunâtre terne, mêlé de brunâtre et traversé de soies brunes. Il vit sur les rivages limoneux, et se nourrit de petits animaux, principalement de crabes. On le trouve à la Guyane.

CRABIER DE MAHON, *Ardea comata*, espèce d'oiseau du genre Héron, qui se trouve principalement dans le Midi. Le Crabier a le dos brun-roussâtre et les ailes blanches ainsi que le ventre.

CRABRON (de *crabro*, nom du *frelon* chez les Latins), genre d'insectes Hyménoptères, famille des Fouisseurs, type d'une tribu dite des *Crabronites* : tête forte, antennes en massue, labre peu apparent, abdomen étroit à sa base. Ces insectes creusent des trous soit dans le sable, soit dans le bois. Ils sont vifs et fort agiles, surtout pendant la chaleur. Ils ressemblent aux guêpes par leur couleur mêlée de jaune et de noir, et vivent du suc des fleurs. On trouve en Europe le *Cr. à grosse tête* (*Cr. cepha-*

*lotes*), qui nourrit, dit-on, ses larves de pucerons.

CRACHAT (de *cracher*), matière évacuée par la bouche après les efforts de l'expectoration. Les *crachats* sont le produit d'une secrétion surabondante qui a son siége dans les cryptes muqueux des bronches, de la trachée, du larynx, du pharynx, et de l'isthme du gosier. Cette sécrétion n'est pas incompatible avec l'état de santé; mais, dans l'ordre naturel, la mucosité qui forme ordinairement les crachats ne doit être produite que dans la proportion nécessaire pour lubrifier le pharynx et les voies aériennes. *Voy.* EXPECTORATION et SALIVE.

*Crachat de coucou* ou *de grenouille*, petites masses écumeuses qu'on voit au printemps sur les feuilles des végétaux, sont produites par les larves des Cercopes.

*Crachat*, insigne honorifique. *Voy.* PLAQUE.

CRACHEMENT DE SANG. Il peut provenir, soit des fosses nasales et de la gorge, soit des bronches et des poumons; dans le 1er cas, il n'a aucune gravité; dans le 2e, le sang est plus abondant et le mal plus grave: il prend alors le nom d'*hémoptysie*. *V.* ce mot.

CRAIE (en latin *creta*, nom de l'île de Crète, où la craie se trouve en abondance), espèce de *calcaire* tendre. *Voy.* CALCAIRE et CHAUX CARBONATÉE.

On appelle *Craie de Briançon* une espèce de talc blanc et nacré dont les tailleurs font usage pour tracer leurs coupes sur le drap, sans le tacher.

Les anciens chimistes employaient souvent le mot *craie* pour désigner un carbonate : ainsi ils appelaient *craie de plomb* le carbonate de plomb.

CRAMBE, *Crambus*, genre d'insectes Lépidoptères, famille des Nocturnes, dont les palpes forment une sorte de bec plus ou moins allongé comme dans les Pyralites. Ils ont les ailes longues et étroites, de sorte que l'insecte paraît avoir une forme allongée approchant de celle d'un cylindre; les insectes qui composent cette tribu se trouvent assez abondamment dans les pâturages. Ce genre est le type d'une tribu qui prend de là le nom de *Crambite*.

CRAMBÉ (du grec *crambê*, même signification), dit aussi *Chou marin*, genre de plantes herbacées ou semi-ligneuses, de la famille des Crucifères, tribu des Raphanées, a la tige droite et rameuse, les feuilles plus ou moins découpées, les fleurs blanches, nombreuses, disposées en panicule terminale; la gousse est globuleuse, coriace, à une seule loge; la graine sphérique, noirâtre. Le *Cr. maritime* croît sur les bords sablonneux de la Méditerranée. On le cultive comme plante potagère, et l'on fait blanchir les rejetons à la manière des cardons et du céleri. On l'accommode de la même manière que le chou-fleur.

CRAMOISI (de l'italien *cremesino*, dérivé lui-même de *kermès*, espèce de cochenille), nom d'un beau rouge violet, soigneusement distingué par les teinturiers, et qui est considéré comme nuance principale. On donne cette belle couleur avec divers bois, avec la cochenille, etc., suivant le genre de teinture.

CRAMPE, contraction involontaire, spasmodique et douloureuse de certains muscles, particulièrement de ceux de la cuisse, de la jambe, de la main et du cou. Les crampes de la jambe surviennent surtout la nuit; on y est aussi fort exposé en nageant. Elles cessent presque instantanément dès qu'on appuie fortement le pied sur le sol. Quand la crampe se prolonge, on peut la faire cesser par des frictions faites à rebrousse-poil avec une brosse. La crampe résulte ordinairement d'une fausse position ou de la compression directe d'un muscle ou d'un nerf; mais souvent aussi elle tient à une surexcitation du cerveau et des nerfs, ou bien à certaines maladies, comme la colique de plomb et le choléra-morbus. — On appelle *crampe d'estomac* une douleur vive qui a son siége dans les parois de ce viscère, et qui paraît due à la contraction spasmodique de sa tunique musculaire; — *Cr. de poitrine*, une constriction douloureuse du thorax, que l'on appelle aussi *angine de poitrine*.

CRAMPON. Les serruriers appellent ainsi un morceau de fer plat coudé à double équerre, qui sert à recevoir le verrou d'une targette, ainsi qu'à lier les pierres ensemble. — En Botanique, on donne ce nom à tout appendice de la tige qui sert à l'accrocher aux corps voisins, sans être roulé en spirale comme la *vrille*. La tige du lierre est pourvue de *crampons*.

CRAN. En Mécanique, c'est une entaille qui se fait dans un corps pour y faire entrer un autre corps et l'arrêter. — En termes d'Imprimerie, c'est un petit vide demi-circulaire, pratiqué au pied de la lettre par le fondeur pour indiquer au compositeur le sens dans lequel il doit la placer.

CRAN OU CRANSON, nom vulgaire du *Cochlearia armoracia*. *Voy.* ARMORACIA.

CRANCELIN, nom donné, en termes de Blason, à une portion de couronne à fleurons, posée en bande à travers un écu, du chef à la pointe.

CRANE (en grec *cranion*), boîte osseuse du cerveau : c'est un assemblage d'os aplatis, articulés entre eux au moyen de sutures. Ces os sont : en avant, le *frontal* ou *coronal*; en arrière, l'*occipital*; sur les côtés et en haut, les deux *pariétaux*; sur les côtés et en bas, les deux *temporaux*; inférieurement et au centre, le *sphénoïde*, au devant duquel est l'*ethmoïde*. La partie inférieure du crâne s'articule avec les os de la face et de la colonne vertébrale. Sa région antérieure se nomme *sinciput*; la postérieure, *occiput*; la supérieure, *voûte*, *vertex*; les latérales sont dites les *tempes*, l'inférieure est la *base* du crâne. Le crâne étant l'enveloppe du cerveau, la conformation du cerveau influe nécessairement sur sa forme extérieure. L'étude des protubérances du crâne et des dispositions que trahissent ces protubérances fait le fondement d'une science nouvelle créée par le célèbre Dr Gall, sous les noms de *Craniologie*, de *Cranioscopie*, et qu'on nomme de préférence aujourd'hui *Phrénologie*.

CRANEQUIN (de l'allemand *kranich*, grue, machine), instrument de fer en forme de pied de biche, composé d'une crémaillère s'engrenant avec une roue dentée, mise en mouvement à l'aide d'une manivelle : il servait à attirer la corde et à bander l'arc des arbalètes. Les arbalétriers du moyen âge portaient cet instrument à leur ceinture, d'où le nom de *Cranequiniers* qu'on leur donnait.

CRANGON, dit aussi *Crevette de mer*, genre de Crustacés décapodes, famille des Macroures, à test très-déprimé, incolore ou tirant sur le vert, marqué souvent d'une infinité de points ou de lignes noires. Ce genre a pour type le *Cr. vulgaire* de la Méditerranée. On le sert sur nos tables; mais sa chair n'est pas aussi délicate que celle des crevettes, avec lesquelles on le confond quelquefois.

CRANIOLOGIE (du grec *cranion*, crâne, et *logos*, discours), nom donné à l'étude des saillies ou bosses que présente le crâne, et des indices qu'on peut en tirer relativement aux penchants des individus. — Ce nom, créé pour le système du Dr Gall, a été remplacé depuis par celui de *Phrénologie*. *Voy.* ce mot.

CRANIOSCOPIE (du grec *cranion*, crâne, et *scopein*, examiner). Ce mot a le même sens que ceux de *Craniologie* et de *Phrénologie*. *Voy.* PHRÉNOLOGIE.

CRANSON, nom vulg. du *Cochlearia armoracia*.

CRAPAUD (qu'on dérive du latin *crepare*, craquer et crever, soit à cause du cri que le crapaud fait entendre, soit parce qu'on prétend qu'il s'enfle jusqu'à crever), *Bufo*, genre de reptiles amphibies, de l'ordre des Batraciens et de la famille des Anoures, qu'on a souvent confondu avec la Grenouille, a pour caractères distinctifs : une forme trapue et ramassée, un corps globuleux et couvert de verrues, d'où suinte une humeur visqueuse, la *bufonine*; deux grosses glandes placées sous le cou; des membres postérieurs de la longueur du corps seulement; des doigts courts, plats et inégaux; point de dents : ce dernier

caractère distingue le crapaud de la grenouille, dont la mâchoire supérieure est armée de dents. L'aspect difforme de cet animal immonde, la bave qu'il épanche quand il est irrité, la faculté qu'il possède de se gonfler en accumulant l'air dans ses poumons vésiculeux, en ont fait de tout temps un objet de répugnance et d'horreur : on doit dire cependant que sa bave, non plus que son urine, n'est point venimeuse. Le crapaud se nourrit de vermisseaux, de chenilles et d'insectes; il se tient dans les lieux sombres et humides, dans les trous des vieux murs, sous les pierres et même dans la terre, d'où les pluies d'orage en font quelquefois sortir une quantité innombrable : ce qui a fait croire à des *pluies de crapauds*. Le crapaud n'approche guère de l'eau qu'au moment de la ponte : la femelle dépose ses œufs dans l'eau, et le mâle les féconde à la manière des poissons. Ses petits se développent sous la forme de têtards, et vivent primitivement dans l'eau. On prétend que les crapauds vivent très-longtemps, et qu'ils deviennent en vieillissant d'une grosseur énorme. Ils ont la vie peu active et peuvent rester fort longtemps immobiles et sans manger; dans cet état, ils consomment fort peu d'air : on prétend qu'on en a trouvé enfermés dans des pierres calcaires depuis un temps inconnu. La voix du crapaud est un cri monotone, plaintif et flûté, qui, dans quelques espèces, rappelle celui des oiseaux de nuit. On a fait sur le crapaud les contes les plus absurdes; on lui a attribué des vertus extraordinaires contre plusieurs maladies, et on l'a fait entrer dans une foule de philtres et de spécifiques. — On connaît un grand nombre d'espèces de crapauds, parmi lesquelles on distingue : le *Cr. commun*, gris-verdâtre ou brun-roussâtre, de 6 à 12 centim.; le *Cr. des joncs*, ou *Calamite*, olivâtre, avec une ligne jaune sur le dos, de 5 à 8 centim. : il monte sur les arbres et les vieux murs; le *Cr. accoucheur*, gris d'ardoise sur le dos et blanchâtre en dessous : il doit son nom aux soins qu'il donne à sa femelle pendant la ponte (*V.* ACCOUCHEUR); le *Cr. épineux*, dont les verrues se terminent par une petite épine cornée; le *Cr. sonneur* ou *pluvial*, gris foncé en dessus, bleu et jaune en dessous : il se trouve dans les eaux dormantes et on le rencontre sur les chemins après les pluies d'orage; son cri monotone rappelle le tintement d'une clochette.

On donne le nom de *Crapaud volant* à l'Engoulevent, celui de *Crapaud ailé* au mollusque appelé *Strombus latissimus*, celui de *Crapaud de mer* à plusieurs poissons. *Voy.* SCORPÈNE et SYNANCÉE.

Dans l'Artillerie, on nommait *crapaud* un affût de mortier, inventé en 1765. Il est plat et sans roues, quelquefois de bois, plus souvent de fer coulé, ou du même métal que la bouche à feu. Il n'a pas de recul comme l'affût du canon.

*Crapaud* (le), maladie du cheval. *Voy.* FIC.

CRAPAUDINE (de *crapaud*). On donne ce nom : 1° à une espèce de pierre précieuse, ronde ou ovale, de couleur grisâtre, qu'on croyait autrefois se trouver dans la tête d'un crapaud, et qui n'est qu'une couronne de dent molaire de Spare pétrifiée : les joailliers en font des bagues, des colliers; on appelle *œil de serpent* celles qui présentent des cercles concentriques de diverses nuances; — 2° à une plante de la famille des Labiées, dite aussi *Sidérite des Canaries*; — 3° à un poisson de mer plus connu sous les noms de *Loup marin* et d'*Anarrhique*; — 4° à une crevasse qui se forme aux pieds du cheval par suite des atteintes qu'il se donne sur la couronne avec ses fers; — 5° à un mal de pied des bêtes à laine et des bêtes à cornes, plus connu sous le nom de *piétin*; — 6° dans les Arts mécaniques, à une boîte de métal qui reçoit le pivot d'un arbre vertical; au morceau de fer ou de cuivre creux dans lequel entre le gond d'une porte; à la plaque de plomb ou de tôle, ou à la toile métallique percée de trous qui se met à l'entrée d'un tuyau de bassin ou de réservoir, sans doute afin d'empêcher les *crapauds* d'y entrer. — Enfin, comme les crapauds marchent en écartant les cuisses, on dit, dans l'art culinaire : *mettre des pigeons à la crapaudine*, pour dire qu'après les avoir éventrés et farcis, on les fait rôtir ou cuire les cuisses écartées.

CRAQUELINS, nom que les pêcheurs donnent aux Crustacés qui viennent de subir leur mue, et qui sont encore mous : ils s'en servent pour appât.

On donne aussi ce nom : 1° au hareng saur nouveau; 2° à un gâteau, qu'on fait surtout à Lyon, et qui *craque* sous la dent.

CRASE (du grec *crasis*, mélange), se dit, en termes de Grammaire, de l'union de deux voyelles ou de deux syllabes qui se confondent tellement qu'il en résulte une seule syllabe, comme, en français, *paon*, *faon*, *Caen*, qui se prononcent *pan*, *fan*, *Can*; et, en latin, *mî* pour *mihi*, *sis*, pour *si vis*, etc.

CRASSANE, CRESANE, esp. de *Poire*. *V.* POIRIER.

CRASSULACÉES ou CRASSULÉES (de *Crassula*, genre type), famille de plantes Dicotylédonées polypétales, la même que celle des *Joubarbes* de Jussieu et des *Semperviées* d'autres auteurs, a pour caractères : pétales et étamines insérés au calice, tiges et feuilles épaisses, charnues et succulentes, offrant plusieurs modes d'inflorescence. Cette famille renferme les genres *Crassule*, *Joubarbe*, *Orpin*.

CRASSULE, *Crassula* (dimin. de *crassus*, épais, gras), genre type de la famille des Crassulacées, originaire des régions équatoriales, renferme des plantes herbacées et des arbustes vulgairement appelés *plantes grasses*, à cause de l'épaisseur de leurs feuilles et de leurs tiges. Un très-petit nombre se trouve en Europe et en France. La *Cr. éclatante* est un arbuste d'un mètre et demi, dont la tige se divise en rameaux rougeâtres, garnis de feuilles ovales, opposées en croix; ses fleurs, disposées en une sorte d'ombelle, joignent à une couleur rouge magnifique un parfum très-agréable; la *Cr. rougeâtre* a la tige basse, un peu velue, divisée à son sommet en trois ou quatre rameaux, avec des feuilles éparses, oblongues, et des fleurs sessiles, d'une couleur blanche, traversée par une ligne purpurine.

CRATÆGUS, nom latin de l'ALIZIER.

CRATÈRE (du grec *cratèr*, coupe). *Voy.* VOLCAN.

CRATEVIER (ainsi nommé par Linné en l'honneur de *Cratevas*, ancien botaniste grec), *Crateva*, genre de la famille des Capparidées, appartenant aux climats les plus chauds du globe, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles composées de trois folioles, à baies globuleuses ou ovoïdes, portées sur une longue queue, à écorce mince. On en connaît douze espèces, dont les plus remarquables sont : le *Cratevier religieux* (*C. religiosa*), bel arbre à bois dur, à rameaux très-nombreux, à feuilles lancéolées, vénéré des Hindous à cause des propriétés médicales que les Brahmes attribuent à son fruit pulpeux, qu'ils recommandent contre les maladies de vessie; — le *Cr. tapier* (*C. tapia*), arbre du Brésil et des Antilles, dont les baies sont comestibles, et servent à la préparation d'une sorte de vin.

CRAVACHE (par corruption de *cravate* ou *croate*, parce que les Croates s'en servaient), espèce de fouet en forme de badine dont on se sert pour monter à cheval. Son diamètre va toujours en décroissant de la pomme, qui est souvent plombée, jusqu'à l'autre bout, qui est garni d'une mèche. L'intérieur est, dans les meilleures, formé d'une baleine, et dans les autres, de petit rotin ou de bois pliant et élastique. L'extérieur offre une tresse de bon fil, gros et tordu, ou de fines cordes à boyau, nattées sur la pièce même.

CRAVANT, *Anas bernicla*, nom vulgaire d'une espèce du genre Oie. *Voy.* OIE.

CRAVATE, ornement de cou, dont la forme et l'étoffe varient suivant les caprices de la mode. L'u-

sage, ainsi que le nom, en ont été empruntés aux cavaliers *cravates* (ou *croates*), qui la mirent en vogue. — On appelle *cravate de drapeau* un morceau d'étoffe de soie long et étroit, garni à ses deux extrémités de franges en or ou en argent, et attaché en forme de rosette au haut des drapeaux et des étendards. Louvois distribua en 1668 les premières cravates au corps d'infanterie.

On donne vulgairement le nom de *Cravate* à divers oiseaux remarquables par la couleur de leur cou, tels que le Tyran, dit *Cravate blanche;* le Philédon, ou *Cr. frisé;* l'Alouette du Cap, ou *Cr. jaune;* le Trochilus nigricollis, ou *Cr. noire.*

CRAVATES (par corruption de *Croates*), nom que l'on donnait, avant la Révolution, à certains régiments de cavalerie légère formés à l'imitation des cavaliers croates, qui passaient pour les meilleurs soldats de cavalerie légère : ils étaient composés en grande partie d'Allemands. On les plaçait en éclaireurs sur les flancs de l'armée. Formée sous Louis XIV, cette milice fut abolie en 1748. — On donne aussi ce nom à des chevaux vigoureux tirés de Croatie.

CRAVE ou CORACIAS, *Fregilus*, nom donné par Cuvier à un oiseau du genre Corbeau. *Voy.* CHOQUARD.

CRAX, nom scientifique du genre *Hocco. V.* ce mot.

CRAYONS (de *craie*, parce que les premiers crayons ont été faits de cette substance), nom générique donné à plusieurs substances terreuses ou métalliques dont on se sert pour tracer des lignes et pour dessiner. Les crayons le plus communément employés aujourd'hui sont les crayons de *plombagine*, substance métallique de couleur grise, improprement appelée *mine de plomb*, et qui n'est autre chose qu'un carbure de fer fort tendre et facile à tailler. Pour les fabriquer on se contentait autrefois de scier directement la plombagine en petits parallélipipèdes qu'on incrustait ensuite dans des enveloppes de bois de cèdre ou autre; en 1795, furent inventés les *crayons Conté*, ainsi appelés du nom de leur inventeur, et qui se composent de plombagine réduite en poudre, puis chauffée au rouge dans un creuset, et mêlée dans diverses proportions avec de l'argile. Depuis quelques années, on se sert aussi de petits bouts cylindriques de plombagine que l'on place dans des porte-crayons métalliques. — Les *crayons noirs* pour dessiner sont fabriqués de même avec une pâte argileuse très-fine, colorée avec du noir de fumée et cuite plus ou moins; ils sont ensuite moulés, les uns en prismes, les autres en cylindres. On fait des crayons noirs grossiers, pour les charpentiers ou les tailleurs de pierres, qui sont simplement taillés dans une variété de schiste appelée *ampélite;* on emploie aussi pour cet usage des schistes argileux, grisâtres ou bleuâtres; ces crayons viennent du Maine, de la Bretagne et de la Normandie. On fabrique en outre, avec un mélange de savon, de cire et de suif coloré avec de la fumée, des crayons noirs dits *lithographiques*, pour dessiner sur pierre. — Les crayons pour le *pastel* sont composés comme ceux de Conté : on appelle *crayons de mine colorée* des crayons renfermés dans des étuis de bois comme ceux de plombagine, dont la base est l'argile d'Arcueil colorée avec du bleu de Prusse, du blanc de plomb, du vermillon, de l'orpiment, etc. On fait aussi des crayons de pastel avec de la craie diversement colorée : les *crayons blancs* sont de la craie purifiée par des lavages, broyée en pâte fine et débitée en baguettes; les *crayons rouges*, vulgairement *sanguines*, sont faits avec de la sanguine (fer oxydé, hématite) pulvérisée, dont on fait une pâte à l'aide de colle de poisson et de gomme arabique. — On nomme *crayons d'ardoise* ou *crayons gris* des crayons destinés à écrire ou à dessiner sur de l'ardoise : le plus souvent ce ne sont que des fragments d'ardoise tendre.

CRÉAC, un des noms de l'*Esturgeon commun.*

CRÉANCIER. On appelle ainsi celui à qui il est dû de l'argent. On distingue les *Cr. chirographaires* ou *ordinaires*, porteurs d'un titre chirographaire, c.-à-d. *souscrit* par le débiteur, mais n'emportant ni privilége, ni hypothèque : quand il n'y a pas de quoi les payer tous, ils reçoivent au marc le franc; les *Cr. privilégiés*, qui, à raison de la nature particulière de leur créance, ont le privilége d'être payés par préférence avant tous les autres (leurs droits sont réglés par les art. 2103 et suiv. du Code civ.); et les *Cr. hypothécaires*, qui, à raison d'un droit d'hypothèque dont ils sont investis, ont le privilége d'être payés sur le prix des biens du débiteur : lorsqu'il y a plusieurs créanciers ayant des droits sur le même gage, on établit entre eux pour leur tour de payement un *ordre*, d'après la date de leur inscription.

CRÉATINE (du grec *créas*, chair), substance organique, incolore et nacrée, découverte par M. Chevreul dans le liquide dont la chair musculaire est imprégnée et qu'on retrouve dans le sang et dans le bouillon. On la rencontre aussi dans l'urine. Elle renferme, d'après l'analyse de M. Liebig, du carbone, de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène dans les rapports de $C^8H^9N^3O^4 + 2\,aq$. Les alcalis la convertissent en urée.

CRÉATION, acte par lequel Dieu a tiré tous les êtres du néant. L'idée de création, ainsi comprise, était inconnue aux païens, qui posaient en principe :

Ex nihilo nihil; in nihilum nil posse reverti.

Parmi eux, les uns, comme Xénophane, Parménide, Melissus, prétendaient que le monde est éternel, même dans sa forme; les autres, comme Leucippe, Démocrite, Épicure, enseignaient qu'il est le résultat de la rencontre fortuite des atomes; d'autres, comme les brahmes de l'Inde et les Néoplatociens, qu'il n'est qu'une émanation de la substance divine; les plus sages, comme Anaxagore, Socrate, Platon, admettaient que le monde, bien qu'éternel dans sa matière, avait eu besoin pour arriver à sa forme actuelle d'un ordonnateur suprême, que Platon appelait le *Démiurge*. Parmi les modernes, quelques-uns, comme Spinoza, Schelling, et tous les Panthéistes, n'admettent d'autre existence que celle de Dieu, de l'absolu, et sont par là conduits, comme Xénophane, à nier la création.

Le dogme de la création repose sur le texte de la Genèse; on y lit dès le début : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre.... Dieu dit : « *Que la lumière soit*, et la lumière fut. » La Genèse nous enseigne en outre que la création a été effectuée en six jours, et trace l'ordre dans lequel ont été créés les êtres divers. La Géologie est venue jeter un nouveau jour sur ce sujet en faisant connaître les diverses révolutions du globe. — On a de Mosheim une dissertation *De creatione ex nihilo;* M. l'abbé Waterkein a publié un savant livre intitulé : *La science et la foi sur l'œuvre de la création*, Liége, 1845.

L'époque de la création a donné lieu chez les chronologistes aux opinions les plus diverses. Desvignoles a recueilli plus de 200 calculs différents sur cette époque, tous fondés sur l'Écriture : selon une chronologie longtemps adoptée, d'après le calcul d'Ussérius, la création aurait eu lieu 4000 ans avant J.-C.; les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* la placent à l'an 4963, et cette opinion est suivie dans nos livres classiques. L'Église grecque compte 5508 ans avant J.-C.; les Juifs n'en comptent que 3483.

CRÉCELLE ou CRESSELLE (du grec *crécélos*, bruit désagréable, ou du lat. *crepitaculum*, hochet, grelot), moulinet de bois dont on tire un son aigre et bruyant en l'agitant fortement avec la main, et dont on se sert au lieu de cloche le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. Les baladins, dans les foires, et quelques marchands ambulants en font usage. Au moyen âge, les lépreux étaient obligés, pour avertir les

passants de leur approche, d'agiter une crécelle qu'on appelait *tartavelle* ou *tartarelle*.

CRÉCERELLE, *Falco tinnunculus*, espèce d'oiseau du genre Faucon, appelé vulgairement *Émouchet* et *Épervier des alouettes*, de la grosseur d'un pigeon, à les ailes longues, la tête et la queue de couleur cendrée, le dos roux, et le ventre d'un blanc légèrement roussâtre, avec des taches oblongues brunes. Il est très-commun en France. Il se tient dans les crevasses des vieilles murailles, et se nourrit de souris, mulots, petits oiseaux, insectes, etc.

CRÉCERELLETTE, *Falco tinnunculoïdes*, espèce du genre Faucon, diffère de la Crécerelle ou Émouchet par ses ailes atteignant l'extrémité de la queue, et par ses ongles, qui sont de couleur blanche, tandis que l'Émouchet les a noirs. Elle est commune en Espagne, en Italie et en Allemagne.

CRÈCHE, en italien *greppia* (du celtique *krippe*, peigne, puis râtelier?), mangeoire à l'usage des bestiaux. On appelle la *sainte Crèche*, ou absolument *la Crèche*, celle où l'enfant Jésus fut mis au moment de sa naissance dans l'étable de Bethléem.

Dans ces dernières années, on a donné le nom de *Crèches* à des salles destinées à recueillir les enfants encore à la mamelle, auxquels leurs propres mères viennent donner le sein à certaines heures de la journée. Cette institution charitable, dont la première pensée appartient à M^me de Pastoret, a été mise à exécution par M. Marbeau : la 1^re crèche fut ouverte à Paris le 14 nov. 1844; en moins de 6 ans, Paris en put compter près de 25, et l'institution se répandit promptement dans les départements. L'Autriche et l'Angleterre n'ont pas tardé à suivre l'exemple de la France. Cependant, quelques personnes contestent encore l'utilité de cette fondation.

CRÉDENCE (du latin *credere*, confier), nom donné dans nos Églises à la petite table ou support de marbre et de métal fixé au mur près de l'autel, où l'on dépose les burettes qui servent à la messe ou à quelque cérémonie ecclésiastique. — Ce mot se disait autrefois de l'endroit où l'on tient les provisions de bouche dans certains établissements publics, tels que couvents, séminaires, colléges, etc. On appelait *crédencier* celui qui était chargé du soin de la *crédence* et de la distribution des provisions de bouche.

CRÉDIT (du latin *creditum*, participe neutre de *credere*, confier). C'est la faculté que l'on possède de trouver des prêteurs, faculté qui est proportionnée à la confiance que l'on inspire. Le crédit est dit *privé*, si l'emprunteur est un particulier; *public*, si c'est l'État qui emprunte.

Le *Crédit public*, ou la confiance inspirée par l'État, a donné naissance à de nombreux emprunts qui constituent la *Dette publique* (*Voy.* ce mot). On consultera utilement sur ce sujet les livres intitulés : *Du crédit public et de son histoire*, par Marie Augier, 1842; *Histoire philosophique du crédit*, par V. Avril, 1849.

Le *Cr. privé* donne lieu journellement à une foule de transactions, dont les unes sont purement *commerciales*, lorsque le prêt est fait sur simple signature, comme dans les *billets à ordre*, les *lettres de change*, etc.; et dont les autres sont garanties par des immeubles donnés en nantissement : le crédit est dit alors *crédit foncier*, *crédit hypothécaire*.

Le *Cr. foncier*, longtemps entravé en France par les difficultés qu'offraient aux particuliers les prêts hypothécaires, a pris son essor depuis la publication du décret du 28 févr. 1852, qui a autorisé la formation de sociétés de crédit foncier. Ces sociétés ont pour objet de fournir aux propriétaires d'immeubles qui voudront emprunter sur hypothèque, la possibilité de se libérer au moyen d'annuités à long terme; elles ont le droit d'émettre des obligations ou *lettres de gage*. Pour faciliter leurs opérations, l'État et les départements peuvent acquérir une certaine quantité de ces lettres de gage. — Des sociétés analogues existaient depuis longtemps en Allemagne et en Pologne, et nos économistes en avaient fait apprécier tous les avantages; mais c'est surtout aux efforts persévérants de MM. Royer et Josseau qu'on doit leur introduction dans notre législation. Le 1^er a publié en 1846 : *Des institutions de crédit foncier en Allemagne et en Belgique*; le 2^e, en 1854 : *Traité du crédit foncier*, 1 vol. in-8.

*Crédit mobilier. Voy.* MOBILIER (CRÉDIT).

Dans la Tenue des livres, il y a, pour tout compte courant, le *crédit* qui énonce les sommes ou valeurs reçues par l'un des correspondants pour le compte de l'autre : on l'inscrit sur le feuillet à droite ou *recto* du grand-livre; on l'oppose au *débit*, qui énonce les valeurs ou sommes payées à valoir sur le crédit, et qu'on inscrit à gauche. — On appelle *Cr. ouvert* l'autorisation donnée par un individu à un autre individu de disposer sur lui jusqu'à concurrence de telle somme, et pendant un temps déterminé.

Dans la langue parlementaire, on appelle *Cr. extraordinaires*, les fonds demandés par un ministre comme nécessaires pour faire face à une dépense qui n'a pas été prévue; *Cr. supplémentaires*, les fonds demandés comme supplément à un crédit qui n'a pas été assez largement doté lors du vote du budget.

CREDO, nom sous lequel on désigne vulgairement le *Symbole des Apôtres*, parce qu'il commence par ce mot latin *credo*, je crois. *Voy.* SYMBOLE.

CRÉMAILLÈRE (du grec *crémaô*, suspendre), ustensile de ménage, ordinairement en fer, qu'on scelle au fond des cheminées de cuisine, et qui, muni de crans obliques, recourbé en crochet à son extrémité inférieure, sert à accrocher à diverses hauteurs au-dessus du feu les chaudrons dans lesquels on veut faire cuire ou chauffer quelque chose. — Par extension, dans les Arts, on a donné le nom de *crémaillère* à toute pièce garnie de crans dont la forme rappelle celle de la *crémaillère*. En Mécanique, on appelle ainsi toute barre dentée, ondée ou crénelée sur sa longueur, destinée à se mouvoir par l'engrenage d'un pignon ou d'une roue dentée, de manière qu'elle transforme un mouvement de rotation en mouvement rectiligne ou de translation.

Dans l'Art militaire on appelle *ouvrage à crémaillère*, une ligne défensive de circonvallation tracée en forme de dents de scie, et propre à donner des feux obliques et des feux croisés.

CRÉMANT (de *crème*), épithète distinctive qu'on applique, en Œnologie, à une espèce de vin de Champagne qui se couvre d'une mousse blanche, légère et peu abondante, fort estimée des amateurs.

CRÈME, couche jaune et onctueuse qui se forme à la surface du lait, par le repos dans un lieu frais et tranquille; cette couche augmente graduellement par le séjour du lait à l'air, et finit par devenir si épaisse qu'on peut renverser le vase qui la contient sans qu'il s'en écoule rien. Au bout de quelques jours, elle perd sa saveur douce et onctueuse, et acquiert celle d'un fromage gras; c'est ainsi qu'on obtient ce qu'on appelle les *fromages à la crème*. — La crème est d'autant plus abondante dans le lait qu'il est de meilleure qualité; on a cherché les moyens de déterminer la quantité de crème que contient le lait. On y est parvenu au moyen d'une éprouvette graduée nommée *Crémomètre*, due à M. Quevenne. On a remarqué que, par un temps d'orage, la crème se sépare du lait en moins de douze heures. Soumise à l'agitation dans une baratte ou dans un autre vase approprié, la crème perd de son onctuosité, et le *beurre* qu'elle renferme se sépare sous forme de grumeaux qui peu à peu s'agglomèrent.

On fait avec du lait et des jaunes d'œufs un mets délicat que l'on sert en entremets et qu'on nomme *crème* : il y a des *crèmes au café*, *au chocolat*, *au caramel*, etc. — La *crème fouettée* est de la bonne crème de lait qu'on fait élever en mousse en la fouet-

tant avec de petits osiers. On y fait entrer du sucre en poudre, de la gomme adragant, de l'eau de fleurs d'oranger, de la vanille, etc.; on la colore quelquefois.

On donne encore le nom de *crème* à diverses substances qui ont quelque ressemblance avec la crème : ainsi, on appelle *Cr. de riz*, une sorte de bouillie rafraîchissante faite avec de la farine de riz; — *Cr. de chaux*, la pellicule blanche de carbonate de chaux qui se forme sur l'eau de chaux au contact de l'air; — *Cr. de tartre*, le bitartrate de potasse, etc.

CRÉMENT (de *crementum*, accroissement), augmentation du nombre des syllabes qui a lieu dans les mots latins quand on forme les cas d'un nom ou les temps d'un verbe : le crément tombe sur les syllabes qui sont placées entre le radical et la désinence : ainsi, *hominis*, génitif d'*homo*, a un crément, *mi*, *hominibus* en a deux, *mi* et *ni*; *legeram*, plus-que-parfait de *lego*, a un crément, *ge*; *legeramus* en a deux, *ge* et *ra*.

CRÉMOMÈTRE. *Voy.* CRÈME.

CRÉMONE, espèce d'*espagnolette. Voy.* ce mot.

CRÉNEAUX (de *cran*), nom donné, au moyen âge, à la maçonnerie dentelée qui couronnait les murailles des châteaux forts. Quelquefois on tendait d'un créneau à l'autre une sorte de clayonnage appelé *hourdis*, qui protégeait l'archer combattant sur l'embrasure ou *archière*. On appelait *châteaux crénelés* ceux dont les défenses s'entrecoupaient de créneaux. — Les créneaux ont été considérés jusqu'à la Révolution comme un droit nobiliaire; ils se trouvent au nombre des *meubles* de blason.

CRÉNELÉ se dit, en Botanique, des organes planes des végétaux chez lesquels le bord offre des lobes très-courts, arrondis, et séparés par des sinus très-aigus et peu profonds.

CRÉNEQUIN. *Voy.* CRANEQUIN.

CRÉNILABRE (de *crena*, fente, et *labrum*, lèvre), *Crenilabrus*, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Labroïdes, est caractérisé par son préopercule dentelé, ses lèvres épaisses et charnues, et ses mâchoires armées de dents coniques et sur un seul rang. Le *Cr. Paon* (*Cr. Pavo*), poisson de la Méditerranée, doit son nom à ses brillantes couleurs.

CRÉOLE (qu'on dérive de l'espagnol *criollos*, nom que les premiers Nègres exportés d'Afrique donnaient à leurs enfants nés dans le nouveau monde). Cette dénomination, appliquée d'abord aux habitants des possessions espagnoles et portugaises nés en Amérique de parents blancs, a été depuis étendue à tous les habitants issus aux colonies de parents européens. Les créoles sont, en général, bien développés, d'une taille mince, d'une constitution plutôt maigre que grasse, plutôt délicate que robuste, d'un caractère vif, fier et impérieux; leur teint est souvent livide et plombé : cette pâleur est attribuée à l'action augmentée de l'appareil biliaire et à la diminution du sang. Leurs passions sont ardentes à l'excès. Cependant les femmes créoles sont, en apparence, faibles et indolentes. Les créoles espagnols, comme aujourd'hui encore les hommes de couleur, étaient autrefois traités avec mépris par les Espagnols venus d'Europe. Ce n'est qu'en 1776 qu'une ordonnance de Charles III les rendit aptes à remplir les fonctions civiles, ecclésiastiques et militaires.

CRÉOPHAGES (du grec *créophagos*, mangeur de chair), famille des Coléoptères de M. Duméril, répondant à celle des *Carabiques. Voy.* ce mot.

CRÉOSOTE (du grec *créas*, chair, et *sozô*, conserver), huile très-caustique contenue dans la fumée et dans les produits de la distillation sèche des matières végétales, comme le vinaigre de bois et le goudron. Elle a la propriété de préserver de la putréfaction la chair et d'autres matières animales; c'est à elle que la fumée doit ses propriétés antiseptiques. On l'emploie contre les maux de dents et pour arrêter les hémorragies. On s'en sert aussi avec succès pour la guérison des ulcères. Elle a été découverte par Reichenbach en 1833.

CRÊPE (du latin *crispus*, frisé, ondé), étoffe de soie crue ou de laine fine, claire, légère et non croisée, qui se fabrique, comme la gaze et les autres étoffes non croisées, sur le métier à deux marches. Il y a des *crêpes crêpés* et des *crêpes lissés*, des *crêpes simples* et des *crêpes doubles*, selon que la chaîne est plus ou moins tordue. On crêpe en trempant dans l'eau l'étoffe au sortir du métier, et en la frottant avec un morceau de cire préparée. On la blanchit ou on la teint ensuite sur le cric, à froid; puis on lui donne l'eau gommée. La plus grande partie des crêpes se font à Lyon et à Avignon. — Pris absolument, *crêpe* se dit du morceau de crêpe noir que l'on porte en signe de deuil, et qui se met ordinairement au chapeau; les militaires portent le crêpe au bras. — On donne aussi le nom de *crêpe* à une pâte grasse, plus délayée que celle des beignets, et qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle.

CRÉPI (du latin *crispus*, crépu, à cause de l'inégalité du crépi), couche de mortier ou de plâtre qu'on jette sur un mur avec la truelle ou avec un balai. Le crépi diffère de l'enduit proprement dit en ce qu'il n'est pas lissé comme ce dernier avec la truelle, et reste raboteux; il porte aussi le nom de *gobetis*.

CRÉPIDE (du latin *crepida*), espèce de chaussure antique qui était ferrée et qui ne couvrait pas tout le pied. Chez les Grecs, c'était celle des philosophes, et chez les Romains celle du peuple. On connaît le proverbe : *Ne sutor supra crepidam;* le cordonnier ne doit juger que de la chaussure : chacun son métier.

CRÉPIDE, *Crepis*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme un grand nombre d'espèces, qu'on trouve communément autour des habitations dans tous les pays tempérés. La *Cr. rouge* ou *Barkausie* (*Cr. fœtida*) est une plante originaire d'Italie, et qui, froissée ou simplement remuée, répand une odeur désagréable. Sa fleur est d'un rose foncé, large d'environ 4 centimètres. Ses feuilles sont longues, fortement échancrées et armées de pointes. On a encore la *Cr. des toits*, la *Cr. bisannuelle*, la *Cr. des Alpes*, etc.

CRÉPINE, ouvrage de passementerie en or, argent ou soie, à jour par le haut et pendant en grands filets ou franges par en bas. — Les bouchers appellent ainsi la toile de graisse qui couvre la panse de l'agneau ou du veau et qu'on étend sur les rognons.

CRÉPINS (de *S. Crépin*, patron des cordonniers), toutes les fournitures à l'usage des cordonniers.

CRÉPITATION (du latin *crepitare*, craquer), bruit d'une flamme qui pétille ou du sel projeté sur le feu. — En Chirurgie, on exprime par *crépitation* le bruit que produisent les parties d'un os fracturé, lorsque l'on imprime quelque mouvement au membre. — La crépitation est encore le bruit produit par l'air ou tout autre gaz dans les cellules pulmonaires : cette crépitation se remarque dans la pneumonie au premier degré et dans l'œdème du poumon.

CRÉPON (de *crêpe*), étoffe de laine ou de soie non croisée, à chaîne torse et trame simple, frisée comme le crêpe, mais beaucoup plus épaisse, et qui se fabrique de la même manière. Elle se tisse ordinairement en blanc, et se teint ensuite en différentes couleurs, surtout en noir. Il sert principalement pour faire les soutanes des ecclésiastiques et les robes du palais. On en fabrique à Naples et en Suisse : le *crépon* de Zurich est le plus estimé.

CREPS, dit aussi *Craps* ou *Krabs*, jeu de dés qui se joue à deux ou à plusieurs personnes, avec trois dés et un cornet. Pour savoir qui aura le dé, l'un des joueurs met les dés dans un cornet et les lance : s'il amène un nombre pair, il garde le cornet et *sert;* s'il amène un nombre impair, il *livre* le cornet au second joueur. Celui qui a le dé annonce alors le point sur lequel il veut que roule tout le jeu : c'est

ce qui s'appelle *donner la chance*, elle ne se donne que depuis 5 jusqu'à 9. Si du premier coup il amène le point de chance, il ramasse l'enjeu ; s'il amène quelque autre point, celui-ci devient l'opposé du point de chance, et dans les coups suivants le point de chance est au bénéfice des adversaires, qui ont contre eux le point amené en opposition au point de chance. En outre, il y a des coups dont l'apparition est toujours fatale à celui qui tient le cornet : tels sont les points 2, 3, 11 et 12. Ce jeu nous vient de l'Angleterre; il varie suivant les lieux ou le caprice des joueurs. Il ne se joue guère que dans les maisons de jeu, et est rangé parmi les jeux prohibés.

CRÉPUSCULAIRE (CERCLE), se dit, en Astronomie, d'un petit cercle abaissé au-dessous de l'horizon de 18 degrés sexagésimaux, et qui lui est parallèle : c'est le cercle limite des crépuscules.

CRÉPUSCULAIRES (de *crépuscule*, parce que d'ordinaire ces insectes ne sortent que le soir), famille d'insectes Lépidoptères, reconnaissables à leurs antennes fusiformes, à la grosseur de leur corps relativement aux ailes, à leurs 6 pattes, propres à la marche, et à des ailes qui sont en toit dans le repos, et sont retenues par un crin fixé aux ailes inférieures et entrant dans une coulisse des supérieures. Toutes leurs chenilles ont 16 pattes, et leurs chrysalides sont toujours mutiques et conico-cylindriques. Les Crépusculaires se divisent en *Sphingides*, *Sésiéides* et *Zygénides*.

CRÉPUSCULE (du latin *crepusculum*, qui dérive de *creperus*, incertain ; sous-entendu *lux*, lumière), lumière qui se répand dans l'atmosphère quelque temps avant le lever et après le coucher du soleil. Dans le 1er cas, il reçoit le nom particulier d'*aurore ;* dans le 2e, il conserve celui de *crépuscule*. Ce phénomène a lieu lorsque le soleil est abaissé au-dessous de l'horizon d'environ 18 degrés : ses rayons frappent alors la partie supérieure de l'atmosphère qui nous les renvoie. Le crépuscule dure plus longtemps dans les solstices que dans les équinoxes. Dans les pays circumpolaires, il dure toute la nuit.

CRÉQUIER, espèce de prunier sauvage. — En termes de Blason, c'est un arbre nain et sauvage en forme de chandelier à sept branches. La maison de *Créqui* portait un *créquier* de gueules en champ d'or.

CRESANE ou CRASSANE, sorte de poire fondante d'un excellent goût. *Voy.* POIRE.

CRESCENDO, mot italien qui signifie *en croissant*, et qui exprime que la force du son doit être augmentée graduellement. C'est un des effets les plus heureux et les plus employés de la musique. Il s'applique à la voix comme aux instruments, aux plus simples traits de mélodie comme aux effets les plus éclatants des chœurs et des orchestres. Les symphonies et les ouvertures d'opéras se terminent presque toujours par un *crescendo*.

CRESCENTIE (du nom de *Crescenti*, agronome italien), dite aussi *Calebassier*, genre de plantes placé par Jussieu dans la famille des Solanées, mais devant appartenir, suivant d'autres, à la famille des Bignoniacées, se compose d'arbrisseaux indigènes de l'Amérique équatoriale, dont les fleurs sont généralement grandes, la baie très-grosse, à une loge, à écorce dure; la pulpe est succulente et aigrelette. La *Crescentie à longues feuilles* est un arbre au tronc tortueux, à l'écorce ridée, au bois blanc et coriace. Les fleurs qui pendent aux rameaux sont solitaires, d'un blanc pâle et d'une odeur désagréable. La pulpe du fruit préparée est recommandée aux personnes affectées de maladies de poitrine. Mangée dans son état naturel, elle est regardée comme un excellent vulnéraire. Avec la coque de son fruit, les nègres fabriquent de jolis vases et des ustensiles de ménage, qu'ils gravent et qu'ils peignent avec plus ou moins de goût : ces vases sont assez durs et assez imperméables pour contenir du vin et des liqueurs. La *Cr. à larges feuilles* a des fleurs petites, d'un jaune foncé, et donne un fruit rond ou ovale de la grosseur d'un citron, qu'on nomme *cohyne*.

CRESSE, *Cressa*, *Cretica*, espèce du genre Liseron.

CRESSERELLE, CRESSERELETTE, espèces d'oiseaux. *Voy.* CRÉCERELLE, CRÉCERELLETTE.

CRESSON (en allemand *kresse*), nom donné à diverses plantes appartenant presque toutes à la famille des Crucifères, et remarquables par leurs propriétés diurétiques, antiscorbutiques et dépuratives. Le vrai cresson est le *Cr. de fontaine* (*Sisymbrium nasturtium*), plante vivace du genre *Sisymbrium*, qui croît naturellement au bord des eaux courantes. Sa fleur blanche a la forme d'une croix latine ; son feuillage, d'un vert foncé, a une saveur aromatique et piquante : on le mange en salade ; en médecine, il entre dans la composition du *jus d'herbes*. Il paraît devoir ses propriétés dépuratives à une certaine proportion d'iode.

Plusieurs plantes connues sous le nom de *Cresson* appartiennent à des genres différents : tels sont 1° le *Cr. alénois* (*Lepidium sativum*), dit aussi par corruption *Cr. à la noix*, plante annuelle du genre Lépidier, qui pousse très-rapidement et dont les jeunes feuilles, à raison de leur saveur piquante, s'emploient fréquemment pour l'assaisonnement des salades : il est originaire de Perse, et se cultive dans les jardins ; son nom vient probablement de la forme de ses feuilles pinnatifides, déchiquetées en forme d'*alênes ;* 2° le *Cr. des prés* (*Cardamine pratensis*), dit aussi *Cr. élégant*, qui s'emploie aux mêmes usages (*Voy.* CARDAMINE) ; 3° le *Cr. de roche* ou Saxifrage dorée ; 4° le *Cr. de terre* ou Érysimum précoce ; 5° le *Cr. du Pérou* ou Grande Capucine, etc.

On appelle *cressonnière* un lieu baigné d'eau où l'on fait croître du cresson. Les premières cressonnières artificielles ont été faites en Allemagne ; l'usage en a été introduit en France en 1810.

CRÉTACÉ (TERRAIN), de *creta*, craie, terrain qui se divise en plusieurs étages, et qui comprend les différentes variétés de craie, et, en outre, les marnes, les argiles. les sables et les autres calcaires. C'est dans la partie inférieure du terrain crétacé que se trouvent les sources qui alimentent les puits artésiens. Les montagnes formées par ce terrain sont toujours arrondies et terminées par des plateaux plus ou moins vastes.

CRÊTE (du latin *crista*, même signif.). Ce mot désigne proprement la caroncule rouge et charnue qui s'élève sur la tête de quelques oiseaux, surtout du coq, et qui est plus ou moins considérable, suivant la race ou les individus ; les poules ont aussi une crête, mais en général plus petite que celle du coq. Les espèces qui ont une huppe ont la crête beaucoup plus petite, et quelquefois même n'en ont pas.

En Botanique, on appelle *Crête de coq* une belle variété d'Amarante (*Voy.* AMARANTE) et plusieurs plantes de la famille des Personnées. *Voy.* RHINANTHE.

En Géologie, on donne le nom de *crête* à la partie la plus élevée du sommet d'une montagne. La crête est en général très-marquée dans les montagnes à couches inclinées.

CRETELLE DES PRÉS, *Cynosurus cristatus*, espèce de Graminée commune dans les prés, appartient au genre *Cynosurus*. *Voy.* CYNOSURE.

CRÉTINS. On appelle ainsi des individus de l'espèce humaine disgraciés de la nature, et de l'idiotisme le plus complet : ils sont généralement de petite taille, de complexion scrofuleuse, ont la tête petite, aplatie aux régions temporales, le nez épaté, la mâchoire béante et laissant écouler la salive, la langue épaisse et pendante, les yeux rouges et chassieux, les paupières très-grosses, les chairs flasques, la peau flétrie, ridée, jaunâtre ou pâle ; les sens, excepté la vue, très-obtus ; un goître plus ou moins volumineux, et les organes de la génération très-développés. Les crétins sont indolents, apathiques, d'une malpropreté dégoûtante, lascifs ; mais tous ne

présentent pas à un égal degré cet état de dégradation physique et morale. On trouve beaucoup de crétins dans les vallées basses, profondes et étroites du Valais, dans la vallée d'Aoste, la Maurienne, dans une partie du Tyrol, de l'Auvergne et des Pyrénées. Les races affectées de cette infirmité sont connues dans quelques localités sous les noms de *Cagots*, de *Caqueux*, etc. Le crétinisme, qui est souvent héréditaire, paraît tenir particulièrement à l'habitation dans les vallées profondes et humides. On l'a aussi attribué à la crudité des eaux, à la prédominance dans le sol de la *craie*, de la magnésie, à l'absence de l'iode soit dans l'eau, soit dans l'atmosphère; mais les causes n'en sont pas encore bien connues. Quant au nom de *crétins*, les uns le dérivent de *chrétien*, parce que dans les temps reculés on vénérait ces infortunés comme des *saints*; les autres, de *creta*, craie, parce qn'on attribuait leur mal à l'influence des eaux crétacées; d'autres le font venir de *crête*, parce qu'ils habitent près de la *crête* des montagnes.

CRÉTIQUE (VERS). *Voy.* AMPHIMACRE.

CRETONNE (de *Creton*, fabricant normand qui fit le premier cette toile, il y a environ deux siècles), sorte de toile blanche très-forte qui se fabrique dans les environs de Lisieux, est faite en entier avec du fil de lin, sur une chaîne de fils de chanvre. Il y a des cretonnes de toutes les qualités, fines, moyennes et grosses. On s'en sert pour le linge de corps, surtout pour les chemises.

CRETONS, résidu des pellicules qui contenaient le suif avant qu'on l'eût fondu; on en fait des pains pour les chiens de basse-cour et les chiens de chasse. Les corroyeurs et les hongroyeurs s'en servent pour adoucir leurs cuirs. On appelle *cretonniers* ceux qui achètent les résidus de suif pour en tirer le creton.

CREUSET (dérivé de *creux*), vase généralement fait de terre réfractaire (silicate d'alumine, de chaux et de fer), quelquefois en porcelaine, en platine, en plombagine ou en fonte, qu'on emploie dans les laboratoires de chimie et dans plusieurs arts industriels pour fondre ou calciner certaines substances. Il a ordinairement la forme d'un cône tronqué, fermé à son sommet, arrondi ou triangulaire et ouvert à sa base. Les meilleurs creusets en terre viennent d'Allemagne, et sont connus sous le nom de *creusets de Hesse*: ils résistent à des températures d'autant plus élevées qu'ils contiennent moins de chaux et d'oxyde de fer. Le chimiste allemand Glauber recommanda un des premiers l'usage des creusets de Hesse. On distingue trois espèces de creusets : 1° les *Cr. poreux*, qui sont les plus réfractaires; les *Cr. désoxydants*, propres à la réduction des oxydes métalliques; les *Cr. compactes*, qui sont fort sujets à se fendre. *Voy.* COUPELLE.

CREVETTE (d'*écrevisse*), *Gammarus*, genre de petits Crustacés, section des Cystibranches, appelés aussi *Chevrettes* et *Salicoques*, et assez semblables à de petites écrevisses. Les Crevettes ont pour caractères : un corps allongé, la tête petite et arrondie, des antennes et à trois articles, situées au devant de la tête, entre les yeux de médiocre grandeur, quatorze pieds, dont les quatre antérieurs sont terminés par une main large, comprimée, pourvue d'un fort crochet, susceptible de mouvement; les suivants finissant insensiblement en un doigt simple et légèrement courbé dans quelques-uns; l'abdomen est pourvu de longs filets, très-mobiles, placés de chaque côté du dessous de la queue, qui est terminée par trois paires d'appendices allongés. Ces crustacés sont très-communs sur le bord de la mer et même dans les eaux douces courantes; ils sont très-agiles et très-voraces : ils se nourrissent d'insectes, de végétaux, de poissons et de débris d'animaux. Les espèces les plus connues sont : la *Cr. marine*, qu'on pêche en abondance sur les côtes de Normandie et d'Angleterre, et qu'on sert sur nos tables comme un mets délicat (*Voy.* CRANGON) : on donne le nom de *Bouquet* aux plus belles de ces crevettes; la *Cr. locuste*, plus rare en France qu'en Angleterre, et qui est phosphorescente; la *Cr. des ruisseaux*, ou *Squille aquatique*, qu'on trouve dans les sources aux environs de Paris : elle est petite, et nage toujours sur le flanc.

La Crevette donne son nom à la famille des *Crevettines*, qui est partagée par M. Milne-Edwards en deux tribus : les *Crevettines sauteuses*, comprenant les *Crevettes*, les *Talitres*, les *Orchesties*; et les *Cr. marcheuses*, dont les genres principaux sont les *Corophies*, les *Atyles* et les *Podocères*.

CRI. On appelle *Cri d'armes* la devise que les seigneurs féodaux faisaient graver ou peindre sur leurs armes, et qui, sur le champ de bataille, servait de mot de ralliement. Celui des anciens rois de France était *Montjoie et St-Denis*; celui des premiers ducs de Bourgogne, *Chastillon au noble duc*; celui de la maison de Savoie, quelquefois *Savoie*, quelquefois *Saint-Maurice*, et souvent *Bonnes-Nouvelles*; les ducs de Bretagne criaient : *Saint-Malo au riche duc*; ceux d'Auvergne, *Clermont au Dauphin d'Auvergne*; ceux de Brabant, *Louvain au riche duc*; les seigneurs de Coucy, *Coucy à la merveille*; les comtes de Flandre, *Flandres au lion*; les rois de Navarre, *Bigorre, Bigorre*, comme issus des anciens comtes de ce nom, etc. Tous les gentilshommes n'avaient pas le droit du cri d'armes; c'était un privilége qui n'appartenait qu'aux chevaliers bannerets.

Il ne faut pas confondre le *cri d'armes* avec le *cri de guerre*, qui a été employé de tout temps, et qui le plus souvent, surtout chez les anciens, n'était qu'une clameur confuse. C'était aussi quelquefois une phrase courte ou un mot expressif, ou bien le nom d'un saint ou celui du chef. Le cri de guerre n'existe plus aujourd'hui chez les peuples civilisés; le cri d'armes s'est conservé dans les armoiries.

CRIS SÉDITIEUX. L'article 8 de la loi du 25 mars 1822 punit d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 fr. à 4,000 fr. tous cris séditieux publiquement proférés.

CRIBLE, machine destinée à nettoyer les grains des ordures avec lesquelles ils sont mêlés, se compose d'un cercle en bois nommé *cerche*, de 10 centim. de large environ, et d'une peau de porc, d'âne, de cheval ou de mouton, préparée par le parcheminier, et tendue sur le cerche : cette peau est percée de trous faits à l'emporte-pièce. Il y a des cribles de plusieurs dimensions; les petits se tiennent des deux mains, comme les tamis du droguiste; les grands se suspendent au plancher par trois cordons.

On appelle encore *Crible* une planche percée de trous, destinée à maintenir les tuyaux dont les embouchures sont placées dans le sommier de l'orgue.

On appelle *Crible d'Ératosthène* une méthode inventée par ce mathématicien pour déterminer les nombres premiers. Elle consiste à exclure de la suite des nombres naturels : 1, 2, 3, 4, etc., tous ceux qui ont des diviseurs; les nombres restants sont alors nécessairement des nombres premiers.

CRIC (par onomatopée), machine destinée à soulever des fardeaux, se compose généralement d'une barre de fer formant crémaillère et dans laquelle s'engrène un pignon que l'on fait tourner sur son axe au moyen d'une manivelle. On met au cric un cliquet qui, entrant dans une des dents du pignon, l'empêche de tourner lorsque la machine, ayant produit son effort, le poids agirait pour redescendre.— On appelle *Cr. à noix* un appareil dont se servent les emballeurs, les voituriers, les rouliers, pour serrer les ballots, malles, paquets et colis, de façon à résister aux secousses et aux cahots de la voiture; *Cr. à vis*, un instrument servant aux mêmes usages, qui se compose de deux crochets à écrous, tenant les deux bouts d'une chaîne et qu'on rapproche au moyen d'une barre de fer ronde travaillée en vis.

CRICOIDE (du grec *cricos*, anneau, et *eidos*,

forme), un des cartilages du larynx, représente une espèce d'anneau qui occupe la partie inférieure de cet organe, et qui a plus de hauteur en arrière qu'en avant. Sa surface intérieure est tapissée par la membrane muqueuse du larynx.

CRI-CRI, nom vulgaire du *Grillon. Voy.* ce mot.

CRIÉE, vente publique de biens, meubles ou immeubles, faite aux enchères (*Voy.* ENCHÈRE). — On appelle au Palais *audience des criées*, celle qui est consacrée à l'adjudication des immeubles, tant sur expropriation forcée que sur vente volontaire.

CRIEURS PUBLICS. D'après les lois du 10 juillet 1830 et du 16 fév. 1834, nul ne peut exercer même temporairement la profession de crieur sur la voie publique, sans autorisation préalable de l'autorité municipale. Cette autorisation peut être retirée. Toute contravention est punie d'un emprisonnement de six jours à deux mois pour la première fois, et de deux mois à un an en cas de récidive.

CRIME (du latin *crimen*), toute violation grave de la loi morale, religieuse ou civile. En Droit, on qualifie *crime* tout attentat dirigé contre les personnes, les biens ou la sûreté publique, toute infraction que la loi punit d'une peine afflictive ou infamante (Code pén., art. 1); on oppose le *crime* au *délit* et à la simple *contravention* qui tombent sous la juridiction des tribunaux correctionnels. Le crime peut entraîner la peine de mort réelle ou civile, les travaux forcés à temps ou à perpétuité, la déportation, la réclusion, la dégradation.

CRIN (du latin *crinis*, cheveu), poil rude, long et flexible, d'une substance analogue à celle de la corne et des ongles, qui forme la crinière du cheval, et qui se trouve à la queue de cet animal et de quelques autres quadrupèdes (âne, mulet, yack, etc.). On en fait un grand usage dans les arts et dans l'industrie. Dans le commerce, on distingue le *crin plat*, qui est droit et tel qu'on le prend sur l'animal, et le *crin crépi*, qui a été d'abord filé et tordu comme une corde, et qu'on a fait ensuite bouillir pour le friser. Ce dernier sert à garnir les matelas, à rembourrer les fauteuils, les coussins, les selles, etc. Le crin plat sert aux luthiers pour garnir les archets, aux boutonniers pour couvrir les boutons; on en fait aussi des étoffes dites *crinolines*, qui servent à couvrir les meubles, à faire des cols, des sacs, à garnir des jupes, etc. : la chaîne de ces étoffes est en fil et la trame en crin. La France, la Russie et l'Amérique sont les contrées d'où l'on tire le plus de crins.

On a donné le nom de *crin végétal* aux fibres préparées de l'*agave*, de la *zostère*, de la *caragate*, du *palmier nain*, à certaines préparations de sparterie, etc., à l'aide desquelles on a cherché à remplacer le crin animal, dont le prix est assez élevé.

CRINIÈRE. Cet ornement, qui chez le cheval couvre la partie supérieure du cou, entoure la tête entière dans le lion. Chez ce dernier, elle est seulement l'apanage du mâle.

CRINOÏDES (du grec *crinon*, lis, et *eidos*, forme, à cause de leur ressemblance avec cette fleur), nom donné par Muller à la grande famille des *Encrines*, zoophytes radiaires de la classe des Échinodermes.

CRINOLE, *Crinum*, genre de la famille des Amaryllidées, renferme des plantes indigènes à l'Inde, au Cap de Bonne-Espérance et à l'Amérique du Nord. Elles se distinguent par un bulbe plus ou moins gros, des feuilles amples et d'un beau vert, une hampe droite, haute, terminée à son sommet par de grandes fleurs d'un blanc éclatant, disposées en ombelle. Le fruit est une capsule triloculaire, à graines grosses, arrondies, bulbiformes. L'espèce la plus connue est le *Cr. d'Asie*, à fleurs blanches; son bulbe est employé comme émétique et guérit les blessures faites avec des armes empoisonnées.

CRINOLINE, étoffe en crin. *Voy.* CRIN.

CRINON, *Crino*, genre de Vers entozoaires, au corps allongé, cylindrique, grêle, aminci aux extrémités, et dont la tête est garnie de deux tubercules latéraux. Le *Cr. tronqué* se rencontre dans les intestins du cheval et souvent dans les parois de ses grosses artères. On le trouve aussi dans le chien.

CRINUM, nom latin du genre *Crinole*.

CRIOCÈRE (du grec *crios*, bélier, et *céras*, corne), genre de Coléoptères nuisibles à l'agriculture, est plus connu sous le nom de *Lema. Voy.* ce mot.

CRIQUE, petite baie qui forme un port naturel où les petits bâtiments peuvent se mettre à l'abri.

Dans l'Art militaire, on donne ce nom à des fossés que l'on creuse en différents sens dans les environs des places fortes, pour couper le terrain de façon que l'ennemi ne puisse y conduire des tranchées.

CRIQUET, *Acridium*, genre d'insectes Orthoptères, famille des Acridiens de Latreille (Sauteurs de Cuvier) : tête ovale, emboîtée à sa partie postérieure dans le corselet; yeux ovalaires, saillants; antennes cylindriques, filiformes; mandibules garnies d'un grand nombre de dents aiguës, propres à couper et à broyer; ailes très-développées et dépassant souvent l'abdomen. Les Criquets sont agiles : ils marchent mal, mais sautent avec beaucoup de facilité. Ils font de grands dégâts dans les campagnes. Ils voyagent de pays en pays, ce qui leur a valu le nom de *Sauterelles de passage*. On remarque surtout l'espèce appelée *Cr. voyageur* (*A. migratorium*), au corps verdâtre, aux ailes grisâtres, tachetées de brun, aux jambes roses; ses ailes étendues ont plus de 1 décimètre d'envergure. Dans plusieurs contrées du Levant on grille le Criquet, on le sale et on le mange.

CRISE (du grec *crisis*, jugement, décision). En Médecine, on nomme ainsi un changement, le plus souvent favorable, qui survient dans le cours d'une maladie, et qui s'annonce par quelques phénomènes particuliers, comme une excrétion abondante, une hémorragie considérable, des sueurs, un dépôt dans les urines, etc. On explique les crises par le retour des fonctions au rhythme normal : c'est un effet de la diminution de l'état morbide qui avait enrayé le mouvement vital dans certains organes, particulièrement dans les organes sécréteurs.

Mesmer donnait le nom de *crises* aux phénomènes nerveux qui se développaient dans les personnes qu'il soumettait au traitement magnétique.

CRISPATION (du latin *crispare*, rider, froisser), contraction faible et involontaire des muscles.

CRISPIN, nom d'un valet de comédie, est devenu un type : c'est le comédien Poisson qui introduisit les Crispins sur la scène. — On donne aussi ce nom à un manteau court, à l'espagnole, fait à l'imitation de celui que portent ordinairement les Crispins.

CRISTAL (du grec *crystallos*, glace). On nomme ainsi, en Minéralogie, tout corps ayant une forme régulière et terminé par des faces planes, ordonnées symétriquement autour de certaines lignes idéales, appelées *axes*, qu'on peut concevoir dans l'intérieur des cristaux. Lorsqu'un corps cristallise dans les mêmes circonstances, il prend toujours la même forme cristalline; si, au contraire, les circonstances varient, on obtient des cristaux différents : l'alun cristallise dans l'eau en octaèdres réguliers; cristallisé dans un liquide alcalin, il se présente en cubes. Toutefois, ces formes différentes ont entre elles des relations déterminées : *elles appartiennent au même système d'axes*, c.-à-d. que si les faces de l'octaèdre sont symétriquement placées autour de trois axes qui se coupent en un point à angle droit, les faces du cube présentent une disposition également symétrique autour de ces mêmes axes. En général, lorsqu'un cristal éprouve une modification sur une partie quelconque, sur une arête ou sur un angle, la même modification se reproduit sur toutes les parties semblables. — Les nombreuses formes qu'un corps affecte peuvent toutes se ramener à une seule *forme*

*primitive,* dont les arêtes et les angles se modifient, suivant les circonstances, d'après cette loi de symétrie : ainsi, le carbonate de chaux se rencontre dans la nature sous des formes excessivement variées, mais qui toutes dérivent du rhomboèdre; ces formes dérivées sont dites *formes secondaires.*

On appelle *Système cristallin,* l'ensemble des formes secondaires qui dérivent d'une seule et même forme primitive. On choisit la forme primitive parmi les types les plus simples, ordinairement parmi les formes parallélipipédiques ou prismes à 4 faces : tels sont le cube, le prisme droit à base carrée ou à base rectangulaire, le rhomboèdre, le prisme oblique à base rhombe ou à base de parallélogramme obliquangle. *V.* CRISTALLISATION et CRISTALLOGRAPHIE.

CRISTAL, espèce de verre remarquable par sa beauté et sa transparence. On distingue: 1° le *cristal ordinaire,* verre à base de plomb, qui se fait avec du sable blanc, de la potasse et du minium; il se reconnaît à sa grande pesanteur spécifique qui varie de 2, 9 à 3, 3; 2° le *cristal de Bohême,* verre à base de potasse et de chaux, moins dense (2,6), mais bien plus dur que le cristal ordinaire; on le fabrique avec du sable très-blanc, de la potasse et de la chaux fort pures, etc. On colore les cristaux en *bleu* avec l'oxyde de cobalt, en *vert* avec le verdet du commerce, en *rouge* avec le précipité d'or, dit pourpre de Cassius.— La fabrication du cristal ordinaire est originaire d'Angleterre. Les cristaux de Bohême se fabriquent surtout en Bohême et aux environs de Venise; on en fabrique aussi en France, notamment à Baccarat et à la Plaine de Walsh (Meurthe), à Saint-Louis et à Muntzahl (Moselle), à Bercy, à Clichy et à Grenelle (Seine); en Belgique, à Voneiche, etc. On doit à MM. Guinand fils et Bontemps, directeurs de la cristallerie de Choisy-le-Roy, d'importants perfectionnements dans la fabrication des cristaux, ainsi que des autres espèces de verre, comme le crown-glass et le flint-glass, qu'on emploie pour les instruments d'optique.

L'art de tailler les cristaux a été importé de Bohême en France vers 1740 par un certain Bucher. Ce travail comprend : l'*ébauchage,* qui se fait à la meule de fer, au moyen de sable fin, pur et mouillé; le *premier adouci,* qui se fait à la meule fine; le *second adouci,* à la meule de bois, avec la poudre de pierre-ponce mouillée; enfin le *poli,* à la meule de liége, avec de la potée d'étain sec.

*Cristal de roche,* Quartz pur cristallisé. *V.* QUARTZ.

*Cristal de Vénus,* Acétate de cuivre ou Verdet.

CRISTALLERIE, fabrique de cristaux. *V.* CRISTAL.

CRISTALLIN (de *cristal,* à cause de sa transparence), espèce de lentille transparente située dans le globe de l'œil, derrière la pupille, et qui est destinée à recevoir le cône de lumière émané d'un point lumineux pour en réfracter les rayons et les rassembler ainsi sur la rétine. Le cristallin n'a guère plus de 4 millim. et demi d'épaisseur sur 9 de diamètre; sa face antérieure est un peu plus aplatie que sa face postérieure. Transparent chez l'adulte, il jaunit et durcit avec l'âge. Il est enveloppé d'une membrane séreuse dite *capsule du cristallin,* dont il n'est séparé que par un fluide peu abondant appelé *humeur de Morgagni;* il est suspendu dans un liquide limpide qu'on appelle *humeur vitrée.* L'opacité du cristallin et de sa membrane empêche les rayons lumineux d'arriver à la rétine et produit ainsi la maladie connue sous le nom de *Cataracte.*

CRISTALLIN (SYSTÈME). *Voy.* CRISTAL.

CRISTALLINE, base salifiable oléagineuse découverte par Runge dans l'huile empyreumatique d'indigo, a été ainsi nommée parce qu'elle forme, avec les acides, des sels susceptibles de cristalliser. Elle est plus connue sous le nom d'*Aniline. Voy.* ce mot.

CRISTALLISATION, formation de cristaux. La cristallisation a lieu par la *voie humide* ou par la *voie sèche,* c.-à-d. *par dissolution* ou *par fusion.* Si l'on dissout un sel dans l'eau, et qu'on enlève ensuite une certaine quantité de ce liquide par l'évaporation, le sel, au moment de se séparer, prend souvent la forme cristalline. Si l'on fait fondre un métal, le bismuth par exemple, et qu'on le laisse ensuite refroidir lentement en décantant la partie encore liquide dès que le reste s'est concrété, on obtient de beaux cristaux de ce métal. La cristallisation est, en général, d'autant plus parfaite, qu'elle est plus lente. — Les cristaux qui se déposent au sein de l'eau en retiennent souvent en combinaison une certaine quantité; la proportion de cette *eau de cristallisation* est toujours la même pour le même sel à la même température. C'est à sa présence que les sels doivent la propriété de s'*effleurir* au contact de l'air sec, comme cela a lieu, par exemple, pour la soude ou le sel de Glauber : ces sels perdent alors leur transparence et se réduisent en poussière par l'effet de la perte de leur eau de cristallisation. Celle-ci leur communique aussi la propriété de se liquéfier par une légère chaleur; cette *fusion aqueuse* fait vaporiser leur eau de cristallisation, et ce n'est qu'après être devenus *anhydres* qu'ils peuvent de nouveau se fondre par l'action du feu; alors ils éprouvent ce qu'on appelle la *fusion ignée.* Les sels desséchés, et susceptibles de se combiner avec l'eau, développent toujours de la chaleur au contact de ce liquide, parce qu'ils reprennent alors l'eau de cristallisation qu'on leur avait fait perdre; on observe ce phénomène en gâchant avec de l'eau le plâtre cuit. Outre l'eau de cristallisation, les sels en contiennent souvent une certaine quantité simplement engagée entre les molécules des cristaux; ils doivent à cette eau, dite *eau d'interposition,* la propriété d'humecter le papier dans lequel on les comprime, ainsi que celle de se fendiller avec bruit et de sauter en éclats quand on les expose brusquement à une forte chaleur : le sel de cuisine offre ce phénomène de *décrépitation.*

CRISTALLOGRAPHIE (du grec *crystallos,* et de *graphô,* écrire), science qui a pour objet l'étude des cristaux et des relations de forme qui existent entre eux. Ces relations se déterminent par les mesures des angles des cristaux à l'aide du *goniomètre* (*Voy.* ce mot), et par des calculs trigonométriques basés sur ces mesures. La cristallographie sert aux chimistes et aux minéralogistes pour distinguer les corps.

Les anciens naturalistes connaissaient des cristaux, particulièrement le *cristal de roche;* mais ils les regardaient comme des jeux de la nature, et ignoraient les lois qui en régissent la forme. Linné paraît avoir le premier compris l'importance de l'étude des cristaux pour la connaissance des minéraux, et il peut être considéré comme le fondateur de la cristallographie. Romé de Lisle publia, en 1772, le premier traité de cristallographie, et fit les premières recherches scientifiques sur cette matière; mais il ne vit dans les cristaux que des corps isolés. Ce fut Haüy qui, quelque temps après, eut la gloire de découvrir la *loi de symétrie* à laquelle sont subordonnées toutes les formes cristallines : il avait reconnu à Paris, en 1781, presque en même temps que Bergmann à Berlin, qu'un certain nombre de minéraux ont la propriété de se casser suivant des lames dont le sens est constant pour chaque substance (*Voy.* CLIVAGE), et cette découverte est devenue la première base de la minéralogie géométrique. Haüy fit de la cristallographie une science rigoureuse. M. Weiss y introduisit plus tard quelques considérations nouvelles, et entre autres l'*hémiédrie.* Plus récemment encore, M. Mitscherlich formula sa belle théorie de l'*isomorphisme.* M. G. Delafosse a, dans un savant mémoire lu à l'Institut en 1851, établi les rapports qui existent entre la composition atomique et les formes cristallines. La science doit aussi beaucoup aux travaux de MM. Ebelmen et Becquerel.

Les meilleurs traités de Cristallographie sont ceux

de Haüy (1809 et 1822), de M. Miller, traduit de l'anglais par M. de Senarmont, et de M. Dufrénoy, dans le 1er volume de sa *Minéralogie* (Paris, 1844). Les commençants peuvent consulter le petit *Précis* de M. Laurent (1847, in-12).

CRITÉRIUM (du grec *critérion*, ce qui sert à juger). On nomme ainsi le caractère qui forme comme la pierre de touche de la vérité, qui permet à l'esprit de distinguer le vrai du faux et d'obtenir ainsi la certitude. Parmi les philosophes, les uns ont placé le *critérium* de la vérité dans le *témoignage des sens*, comme les Épicuriens et les Sensualistes; les autres, dans le témoignage des hommes ou l'*accord universel*, comme M. de Lamennais; le plus grand nombre le place, avec Descartes, dans l'*évidence*, qui est en effet impliquée dans tous nos moyens de connaître. Les Pyrrhoniens, niant l'existence de la vérité, refusent à l'homme tout moyen de la connaître, et, par conséquent, n'admettent aucun *critérium*.

CRITHME (en grec *créthmon*, même signification), plante. *Voy.* BACILE.

CRITICISME (du grec *krinô*, juger), nom par lequel on désigne le système de Kant, qui prétend soumettre à la *critique* de la raison toutes les notions qui sont dans l'entendement humain. *Voy.* KANT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CRITIQUE (en grec *kritikè*, formé de *krinô*, juger), art de juger. On distingue : la *Cr. littéraire*, qui apprécie les productions de l'esprit : Aristarque, Quintilien, Bayle, Le Batteux, La Harpe, Fréron, Clément, Geoffroy, Sam. Johnson, Jean-Paul, les Schlegel, etc., y ont excellé, et de nos jours M. Villemain l'a portée à la plus grande hauteur; — la *Cr. esthétique*, qui s'applique aux œuvres d'art et sur laquelle ont écrit Diderot, Winckelmann, etc.; — la *Cr. historique*, qui détermine le degré de confiance que doit inspirer l'histoire ou l'historien : Mabillon, Fréret, Lévesque, Volney, Sainte-Croix, Niebuhr, Daunou, s'y sont exercés; — la *Cr. philosophique*, qui scrute les fondements de nos connaissances : elle fut surtout cultivée chez les anciens par les Académiciens et les Sceptiques, chez les modernes par Hume et par Kant; — la *Cr. philologique*, qui s'occupe de l'examen et de la restitution des textes, et dans laquelle ont brillé Casaubon, Bentley, Hermann, Heyne, Jacobs, Boissonade, etc. *Voy.* COMMENTAIRE.

En Médecine, on appelle *jours critiques* ceux où apparaissent de préférence les *crises*, phénomènes qui accompagnent ou qui précèdent la terminaison de certaines maladies. D'après Hippocrate et Galien, le 7e jour est le jour critique par excellence : presque toutes les crises qui ont lieu ce jour-là sont favorables. Ensuite viennent, dans l'ordre de leur efficacité, le 14e, le 9e, le 11e, le 20e ou le 21e, le 17e, le 5e, le 4e, le 3e, le 18e, le 27e ou le 28e. Le 6e jour était surnommé par Galien le *tyran*, parce que les crises qui s'y opèrent sont le plus ordinairement funestes. Après ce jour, les plus défavorables sont le 8e, le 10e, le 12e, le 16e, le 19e.

On appelle *âge critique* l'époque de la vie où les femmes cessent de pouvoir être mères : l'épithète de *critique* a été donnée à cet âge à cause des maladies plus ou moins graves qui y sont fréquentes.

CROASSEMENT (par onomatopée), cri particulier aux oiseaux du genre Corbeau. Il ne faut pas le confondre avec le *coassement* des grenouilles.

CROATES, troupe de cavalerie. *Voy.* CRAVATES.

CROCHE, anciennement *coma*, *diesis*, *fuse* ou *crochet*, note de musique en forme de crochet, qui se figure ainsi ( ♪ ), et qui représente la durée d'un son égal à la 8e partie d'une ronde, à la 4e d'une blanche, et à la 2e d'une noire. Une double croche ( ♬ ) est la moitié de la croche, une triple croche ( ♬ ) en est le tiers, une quadruple croche ( ♬ ) en est le quart. La durée de la croche est purement relative et dépend de la lenteur ou de la rapidité du mouvement.

CROCHET (diminutif de *croc*). Un grand nombre d'industriels, les fabricants de bas au métier, les blanchisseurs de toiles, les chandeliers, les mégissiers, les passementiers, les menuisiers, les charpentiers, etc., se servent de crochets faits, pour chacun d'eux, de différentes manières. — On donne le nom de *crochet* à l'instrument avec lequel les serruriers font jouer le pêne d'une serrure quand ils n'en ont pas la clef, instrument dont les voleurs savent trop bien faire usage pour *crocheter* les serrures.

*Broder au crochet*, c'est broder avec un petit instrument en acier, de la grosseur d'une forte aiguille à coudre, dont une des extrémités, qui est pointue, porte un crochet : ce crochet a la forme d'une flèche dont un côté serait enlevé.

En Hippiatrie, on appelle *crochets* les dents qui sont placées entre les incisives et les molaires; elles sont au nombre de quatre, deux à chaque mâchoire. Les crochets existent très-rarement chez les femelles.

CROCODILE (du grec *crocodeilos*), grande famille de Reptiles de l'ordre des Sauriens, assez semblables aux lézards par leurs traits généraux, mais qui, vivant habituellement dans l'eau, ont les pieds de derrière palmés et la queue aplatie et propre à la natation. Ils ont la tête allongée, en forme de pyramide déprimée; le museau raboteux et inégal; le cou assez marqué; la gueule fendue bien au delà des oreilles; la mâchoire inférieure seule mobile; les dents conformées et disposées de telle sorte qu'ils peuvent déchirer leur proie, mais non la mâcher; les yeux rapprochés l'un de l'autre, placés en avant du crâne et munis d'une membrane clignotante; cinq doigts aux pieds antérieurs, armés de griffes crochues, quatre aux pieds de derrière. Leur corps est recouvert de plaques osseuses, pyramidales, juxtaposées en quinconces, revêtues d'un épiderme écailleux assez épais, et formant par leur réunion une espèce de cuirasse à l'épreuve de la balle; sur le dos, ces plaques se relèvent en arêtes longitudinales plus ou moins saillantes, et la queue est armée de deux crêtes dentées en scie qui se réunissent en une seule à son extrémité. La peau est d'un vert olivâtre en dessus, entrecoupé de bandes plus foncées, et d'une couleur jaunâtre par-dessous. Les crocodiles habitent les parties les plus chaudes de l'ancien et du nouveau continent; ils vivent dans les grands fleuves, dans les grands lacs, et quelquefois sur le bord de la mer. Ils sont ovipares : on présume qu'ils vivent très-longtemps, parce que leur accroissement est très-lent; au sortir de l'œuf, ils n'ont que 20 centimètres, mais quelques individus atteignent un développement de plus de 10 mètres. Ces animaux sont essentiellement carnassiers et très-voraces; ils détruisent beaucoup de poissons et s'attaquent même à l'homme.

Cuvier a divisé les Crocodiles en trois genres : les *Champsès* ou *Crocodiles proprement dits*, les *Alligators* ou *Caïmans*, et les *Gavials* ou *Longirostres*.

Les *Crocodiles proprement dits* ont la tête oblongue et deux fois plus longue que large; ils atteignent les plus grandes dimensions. Ils habitent principalement les régions supérieures du Nil, dans les roseaux duquel ils se tiennent en embuscade pour saisir leur proie. Ces crocodiles nagent avec rapidité; mais ils ont peine à se tourner quand ils marchent; ils répandent une forte odeur de musc. Ils font entendre un cri qui ressemble au vagissement d'un enfant. Ils ont la vue très-perçante. La femelle pond, deux à trois fois par an, une vingtaine d'œufs qu'elle enfonce dans le sable, où la chaleur du soleil les fait éclore; mais les ichneumons en détruisent heureusement un grand nombre. Les anciens ont fait au sujet du crocodile les contes les plus merveilleux. Les Égyptiens, surtout les habitants de Thèbes et du lac Mœris, l'adoraient comme un dieu; deux villes avaient pris en son hon-

neur le nom de *Crocodilopolis*. Aujourd'hui, on lui fait en Égypte une guerre acharnée, et il n'est plus qu'un objet de curiosité; sa chair est peu estimée à cause de son odeur; on n'a plus de confiance dans les remèdes que l'ancienne médecine lui empruntait, et c'est à peine si ses dents servent à faire des culots de pipe. — Outre le *Crocodile d'Egypte*, on connaît le *Cr. de Siam*, le *Cr. à deux arêtes*, le *Cr. à museau effilé*, le *Cr. cuirassé*, etc., qui sont particuliers à l'Afrique et à l'Asie Méridionale.

CROCONIQUE (ACIDE), du grec *crocos*, safran, acide organique jaune, cristallisable, renferme du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène ($C^5O^4,HO$). Il donne des sels de la couleur du safran. Il se produit accidentellement dans la préparation du potassium, quand on calcine un mélange de charbon et de carbonate de potasse. Il a été découvert par M. Léopold Gmelin.

CROCUS, nom latin du *Safran*, genre de plantes bulbeuses de la famille des Iridées. *Voy.* SAFRAN.

Les anciens chimistes nommaient *Crocus metallorum* (*Safran métallique*) le protoxyde d'antimoine sulfuré, employé comme purgatif par les vétérinaires.

CROISADES (de *croix, croisé*), expéditions guerrières entreprises pour délivrer les lieux saints du joug des Infidèles; ceux qui y participaient portaient une *croix* sur leurs habits et sur leurs étendards : ce qui leur fit donner le nom de *Croisés*. Pour l'historique des *Croisades*, *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CROISÉ (de *croix*), se dit en Botanique d'une partie d'un végétal dont les divisions, au nombre de quatre, sont étalées en croix, comme les feuilles de la Véronique et les fleurs d'un grand nombre de plantes.

On appelle *tissus croisés* ceux qui se fabriquent à quatre marches, en sorte que les fils y sont beaucoup plus serrés que dans les étoffes qui ne se font qu'à deux marches. On distingue, parmi les tissus de soie, les *serges* et les *ras* de Saint-Maur; parmi les tissus de laine, les *ras*, les *ratines* et les *serges*; et parmi les tissus de coton et fil, les *basins* et les *futaines*.

CROISÉE. Ce mot désignait, au moyen âge, le montant et la traverse de pierre ou de bois en forme de *croix* qui se remarquait dans l'ouverture des fenêtres. Aujourd'hui, il est devenu synonyme de *fenêtres*; mais il désigne surtout le châssis en menuiserie garni de vitres qui les ferme. On distingue les *Cr. à coulisse*, presque abandonnées aujourd'hui; et les *Cr. à deux ventaux*, *à grands* ou *à petits carreaux*, *carrées*, *cintrées*, *en ogive*, etc.

CROISETTE, nom vulgaire de la *Crucianelle*.

CROISIÈRE, parage où s'établit un bâtiment *croiseur*, courant dans tous les sens, soit pour surveiller l'ennemi, soit pour atteindre au passage les bâtiments qu'il veut capturer, ou pour éclairer la route des bâtiments de commerce qu'il veut défendre contre les corsaires. — On appelle aussi *croisière* l'action de *croiser*, et même les bâtiments *croiseurs*.

CROISILLONS, pièces de bois ou de fer disposées en croix, en travers d'une baie ou d'un châssis de croisée, pour recevoir les vitres ou les vitraux.

CROISSANT (du latin *crescens*, même signification), nom donné à la figure qu'offre la lune, soit lorsqu'elle est nouvelle, soit lorsqu'elle est en *décours*. Elle ne montre alors qu'une petite partie de sa surface, recourbée et terminée par deux pointes ou *cornes* (*Voy.* LUNE). —Les anciens ornaient d'un croissant le front de Diane ou Phœbé, déesse de la lune; les dames romaines en décoraient aussi leur coiffure. Le croissant était l'emblème de Byzance; c'est encore aujourd'hui celui de l'empire ottoman.

On appelle aussi *croissant* une espèce de faucille en forme d'arc et placée au bout d'un long manche, dont on se sert pour tailler les parties les plus élevées des arbres.

Les Vétérinaires donnent ce nom à une tumeur de la sole qu'on observe souvent chez les chevaux affectés de fourbure.

CROIT, c.-à-d. accroissement, produit, augmentation d'un troupeau par la naissance des petits. — On appelle *bail à croît* un bail de bétail fait à charge d'en partager le produit ou l'augmentation. On le nomme aussi, mais abusivement, *bail à cheptel*.

CROIX (du latin *crux*, même signification), instrument de supplice usité chez les anciens, et sur lequel on attachait les malfaiteurs pour les y faire mourir, était composé de deux pièces de bois se coupant à angles droits. A Rome, la croix était le supplice des voleurs, des esclaves et des déserteurs. — C'est sur la *croix* que le divin Sauveur a voulu mourir pour notre rédemption. Constantin, après avoir embrassé la foi, défendit, par respect pour Jésus-Christ, d'infliger à l'avenir aux criminels le supplice de la croix. — On donne le nom de *mystère de la croix* à la mort soufferte par J.-C. sur la croix, et celui de *vraie croix* au bois sacré sur lequel s'est opéré ce mystère. Retrouvé par sainte Hélène, mère de Constantin, ce bois a été depuis conservé religieusement et distribué par parcelles à toutes les nations de la terre. L'Église fête le 3 mai l'*Invention de la sainte Croix* par sainte Hélène, et le 14 septembre, l'*Exaltation de la sainte Croix*, en mémoire de ce qu'Héraclius rapporta sur le Calvaire en 642 la vraie croix que Chosroès, roi des Perses, avait enlevée 14 ans auparavant.

Sous le rapport de la forme, on distingue différentes sortes de croix : la *Cr. latine*, †, dont la branche horizontale est plus petite que la tige verticale, et est placée au tiers de la hauteur : c'est la plus connue; la *Cr. grecque*, +, dont les quatre bras sont égaux et se coupent à angles droits; la *Cr. de Malte* ou *de Jérusalem*, ✠, à branches égales, comme la croix grecque, mais dont les branches sont pattées et échancrées; la *Cr. de Saint-André*, en forme d'X; la *Cr. de Lorraine*, ☨, à deux traverses.

Dans le Blason, la *croix* figure au premier rang parmi les pièces honorables. On y distingue, outre les croix précédentes, les croix dites *potencée*, *pattée*, *ancrée*, *anilée*, *cantonnée*, *dentelée*, *crénelée*, *fleur-de-lisée*, etc. On donne également le nom de *croix* à la réunion du *pal* et de la *fasce*.

On nomme aussi *croix* la décoration, ordinairement en forme de croix ou d'étoile, qui distingue les membres de divers ordres : on la porte soit au cou, soit sur l'habit, attachée avec un ruban, soit en écharpe. Dans plusieurs ordres, comme dans la Légion d'honneur, les plus hauts dignitaires portent le nom de *grand-croix*. — La *Croix pectorale* est celle que les évêques portent sur la poitrine, comme marque de leur dignité.

Autrefois, dans les monnaies, on nommait *croix* un des côtés de la pièce (celui où est aujourd'hui la *figure* ou *face*), parce que jadis on y figurait une croix; l'autre côté était appelé *pile*. *Voy.* ce mot.

En Botanique, on appelle *Croix de Jérusalem*, *de Malte* ou *de Chevalier* le *Lychnis Chalcedonica* et le Tribule terrestre; *Croix de St-Jacques* ou de *Calatrava*, une belle espèce d'*Amaryllis* (*A. formosissima*); *Cr. de Lorraine*, un *Cactus épineux*.

En Astronomie, on nomme *Croix du Sud*, une constellation australe qui contient 17 étoiles. C'est par le moyen de 4 des étoiles de cette constellation que les navigateurs trouvent le pôle sud.

CROMLECH, monument druidique formé de plusieurs grosses pierres rangées en cercle autour d'une pierre plus élevée qui est posée debout. On suppose qu'ils servaient à des réunions religieuses.

CROMORNE (de l'allem. *krump-horn*, cor tordu), instrument à vent assez employé aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais dont l'usage est abandonné depuis longtemps : il était fermé par le bas, et le son ne sortait que par deux trous. — On donne aujourd'hui le même nom à un jeu d'orgue composé de tuyaux

cylindriques à anches. Il a quelque rapport pour le son avec celui du violoncelle.

CRONE, espèce de grue qui sert dans les ports de mer pour charger et décharger les navires.

CROQUIS. *Voy.* ESQUISSE.

CROSSE (de *croc*, ou de *crux*), bâton pastoral des évêques et autres prélats : c'est le symbole de la correction épiscopale. Dans l'origine, la crosse était un simple bâton sur lequel s'appuyait l'évêque à cause de son grand âge; dans la suite, ce bâton s'allongea et se courba par le haut en forme de houlette. Pendant longtemps la crosse a été de bois; aujourd'hui elle est d'argent ou d'or.

Les Anatomistes donnent ce nom aux courbures artérielles en forme de crosse : telle est la *Cr. de l'aorte*.

CROSSETTE. On nomme ainsi, en Agriculture, toute branche de vigne, de figuier, de saule, etc., en forme de petite *crosse*, à laquelle on laisse, en la taillant, un peu de bois de l'année précédente, pour faire des boutures. — En Architecture, c'est la partie d'un voussoir qui est prolongée horizontalement au delà du joint de la voûte, ou la partie des lits de pierres taillée perpendiculairement au couronnement.

CROTALAIRE (de *crotale*, serpent à sonnettes), *Crotalaria*, genre de plantes de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées. Ce sont des plantes herbacées ou ligneuses, habitant les régions voisines des tropiques. On en cultive quelques espèces en France. La *Cr. pourpre*, originaire du Cap de Bonne-Espérance, a été apportée en Europe en 1792 : ses feuilles sont d'un beau vert; ses fleurs pourprées, grandes, en grappes; ses fruits sont des légumes ovales, d'un vert foncé, renflés; ils renferment plusieurs graines brunes, réniformes, qui, par l'agitation, produisent un bruit que l'on a comparé à celui du *Crotale* ou Serpent à sonnettes.

CROTALE, *Crotalon*, instrument de percussion des anciens, était composé de deux pièces de fer ou de bronze ressemblant assez à deux écuelles, fort épaisses et peu concaves. On en jouait de la même manière que des cymbales. Les Corybantes, les Bacchantes en faisaient usage. — Nom scientifique du *Serpent à sonnettes*, qui fait entendre un bruit analogue à celui du *Crotale* des anciens. *Voy.* ce mot.

CROTON, genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux et des herbes à fleurs unisexuées, monoïques ou dioïques : les fleurs mâles ont 5 pétales; les fleurs femelles n'en ont pas; les feuilles sont couvertes tantôt d'écailles argentées ou dorées, tantôt de poils en étoiles. Toutes les espèces appartiennent aux régions équatoriales. Le *Cr. porte-laque* (*Cr. lacciferum*) est un arbre de Ceylan, qui distille une laque très-belle, avec laquelle les habitants vernissent de petits meubles. Le *Cr. sebiferum*, ou *Arbre à suif*, fournit aux Chinois la matière de leurs chandelles; on obtient cette substance par l'ébullition de ses graines dans l'eau. Le *Cr. porte-encens* (*Cr. balsamiferum*) laisse suinter autour de son écorce une matière semblable à de l'encens. Le *Cr. sanguifluum* fournit une espèce de *sang-dragon*. Le *Cr. tinctorium*, ou *Tournesol des teinturiers*, donne la matière colorante nommée *tournesol*. Le *Cr. tiglium*, et surtout ses graines, connues sous les noms de *Pignon d'Inde* (*Iatropha Curcas*), de *Graine des Moluques*, *Gr. de Tilly*, sont imprégnés d'une matière oléagineuse très-âcre. Cette plante fournit le *Bois des Moluques*, employé comme émétique et purgatif, et l'*Huile de croton*, purgatif très-fort, même à faible dose; on l'emploie aussi en frictions : ses propriétés sont dues à un principe de nature résineuse, qu'on a proposé de nommer *tigline* ou *crotonine*. L'écorce est un succédané du quinquina.

CROUP (de l'écossais *crowp*), dit aussi *angine trachéale* ou *membraneuse*, variété de laryngite aiguë, commune chez les enfants, est caractérisée par la production assez rapide de fausses membranes dans les voies aériennes. Le croup s'observe surtout pendant l'hiver et au commencement du printemps, dans les lieux bas, humides et froids, dans les cités populeuses et les quartiers malsains. Il affecte surtout les garçons de deux à huit ans, et d'un tempérament sanguin-nerveux. Il peut être *sporadique*, *épidémique* et *endémique*; il peut devenir *contagieux*. Tantôt la maladie débute par un mal de gorge avec gonflement et sensibilité des glandes sous-maxillaires ; tantôt elle éclate subitement : l'enfant se sent réveillé la nuit par un accès de toux violent avec suffocation; cette *toux*, dite *croupale*, est rauque et bruyante; elle fait entendre un son particulier que l'on a comparé à la voix d'un jeune coq; la face est rouge et gonflée, le pouls fréquent; la tête se renverse en arrière par l'effet de la suffocation; la toux et le vomissement expulsent des mucosités épaisses, filantes, mêlées de lambeaux membraneux; la respiration devient convulsive, sifflante, suffocante; enfin, si l'on ne peut arrêter les progrès du mal, il y a suppression de l'expectoration, aphonie complète, pouls rapide et très-petit, sueur froide, refroidissement et lividité des extrémités, abattement comateux, mort par asphyxie. La durée ordinaire du croup est de 4 à 5 jours. Il est le plus souvent mortel; on l'a vu emporter le malade en moins de 12 heures. — L'autopsie fait ordinairement reconnaître une fausse membrane grisâtre, plus ou moins étendue, qui tapisse la membrane muqueuse des voies respiratoires, dont elle n'est qu'une sécrétion anomale, et qui intercepte le passage de l'air.

Le croup exige un traitement très-actif : on a d'abord recours à l'application des sangsues au cou, et même à la saignée du bras; on administre ensuite un vomitif à haute dose afin de faciliter le décollement et l'expulsion des fausses membranes. On y joint des laxatifs, tel que le calomel, des frictions mercurielles sur les côtés du cou, sous les aisselles; des boissons adoucissantes, pectorales; des lavements émollients, et, contrairement au préjugé vulgaire, des bains chauds prolongés pour calmer les accidents spasmodiques. On trouve d'utiles auxiliaires, comme dérivatifs, dans les sinapismes appliqués sur les membres inférieurs, dans les vésicatoires volants posés à la nuque ou entre les épaules; des frictions sur ces régions avec la pommade ammoniacale, la pommade stibiée, l'huile de croton. M. Guersant a conseillé d'agir en outre sur la fausse membrane elle-même, en portant jusque sur la glotte une petite éponge imbibée d'une solution concentrée de nitrate d'argent ou d'un mélange de miel rosat et d'acide chlorhydrique. M. Bretonneau, de Tours, pratique des insufflations avec la poudre d'alun calciné; comme dernière ressource, il a conseillé et pratiqué avec succès la *trachéotomie*.

Le croup ayant enlevé en 1807 le jeune Louis Bonaparte, fils du roi de Hollande, Napoléon proposa un prix de 12,000 fr. au meilleur ouvrage qui serait publié sur ce sujet : le prix fut remporté par Royer-Collard. M. Double, en 1812, M. Bretonneau, en 1826, ont publié des *Traités* estimés *sur le Croup*.

CROUPE, partie du cheval, qui s'étend depuis la région lombaire jusqu'à l'origine de la queue; elle est formée par les trois muscles fessiers. On nomme *croupe avalée* celle qui tombe trop tôt; *croupe croupée*, celle qui, regardée de profil, est étroite et peu arrondie; *croupe tranchante*, celle d'un cheval qui a les cuisses par trop aplaties.

CROUPIER (qui monte en *croupe* avec quelqu'un, c.-à-d. associé), nom donné, dans les maisons de jeu, aux individus qui assistent le banquier, l'avertissent des cartes qui passent, qui payent les joueurs, et retirent avec un râteau ce que ceux-ci ont perdu. — Il s'est dit aussi de ceux qui avaient un intérêt dans une entreprise de finance, qu'ils prêtassent ou non de l'argent.

CROUPIERE (de *croupe*), longe de cuir rembour-

rée et attachée à la selle ou au bât, que l'on pose sous la queue d'un cheval, d'un mulet, etc. Cette partie du harnais a pour effet d'empêcher que le cheval, en marchant, ne fasse trop remonter la selle ou le harnais, ce qui gênerait le mouvement des épaules.

Dans la Marine, on appelle *croupière*, un grelin attaché d'un bout au câble de l'ancre et passant par un des sabords de l'arrière, afin de tenir le vaisseau arrêté par son arrière et de l'empêcher de se tourmenter.

CROUPION, extrémité postérieure du tronc chez les oiseaux, correspond aux dernières vertèbres sacrées et à celles du coccyx, dont la dernière, assez semblable à un soc de charrue, supporte les plumes de la queue. La pointe charnue du croupion renferme des glandes sécrétant une humeur grasse, avec laquelle les oiseaux lustrent leur plumage pour l'empêcher de se laisser pénétrer par l'humidité.

CROUTE (du latin *crusta*, enveloppe extérieure). En Médecine, on appelle vulgairement *croûtes*, de petites plaques formées sur la peau ou à l'origine des membranes muqueuses par une humeur purulente desséchée et solidifiée, telles que les *Cr. varioleuses*, les *Cr. vaccinales*, les *Cr. dartreuses*, etc.

On nomme *Cr. de lait*, une éruption exanthématique qui occupe particulièrement le cuir chevelu et le visage, chez les enfants à la mamelle.

CROWN c.-à-d. *couronne*, monnaie d'argent usitée en Angleterre, vaut 5 schellings. Le *crown ancien* vaut 6 fr. 18 cent. de notre monnaie; le *crown nouveau* (depuis 1818) vaut 5 fr. 80 cent. 72 centièmes; le *demi-crown* vaut 2 fr. 90 cent. 36 centièmes.

CROWN-GLASS, mot anglais qui signifie *verre à couronne*, verre supérieur; se dit d'un verre de très-belle qualité, composé d'un silicate à base de potasse de soude et de chaux, et qu'on emploie particulièrement pour la fabrication des lunettes achromatiques. M. Bontemps, de Choisy-le-Roi, à qui l'on doit des perfectionnements dans la préparation de ce verre, emploie les matériaux suivants : 120 kilogr. de sable blanc, 35 kilogr. de carbonate de potasse, 20 kilogr. de carbonate de soude, 15 kilogr. de craie, et 1 kilogr. d'acide arsénieux. *Voy.* CRISTAL.

CRUCIAL (du latin *crux*, croix), qui a la forme d'une croix. On nomme *incision cruciale* une incision en forme de croix, qu'on pratique avec le bistouri.

CRUCIANELLE, vulg. *Croisette*, *Rubéole*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Galiées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à tiges anguleuses, à feuilles étroites, à fleurs *en croix*, petites et à épis simples, rarement en corymbe. Les Crucianelles croissent en Europe, dans le voisinage de la Méditerranée. La France en possède 4 espèces : les *Cr. maritima*, *monspeliaca*, *angustifolia* et *latifolia;* elles ne sont d'aucun emploi.

CRUCIFÈRES (de *crux*, croix, et *fero*, porter, à cause de la disposition de leurs pétales), famille de plantes Dicotylédonées, à fleurs polypétales et à étamines hypogynes. Elle forme la 5e classe de Tournefort sous le nom de *Cruciformes*, et la 15e classe de la *Tétradynamie* de Linné. La corolle des fleurs a 4 pétales en croix; 6 étamines, dont 4 plus grandes que les deux autres. Cette famille renferme des plantes herbacées, à racine perpendiculaire, tantôt grêle, tantôt épaisse et charnue, à feuilles alternes, à fleurs disposées en grappes simples, les unes opposées aux feuilles, les autres terminales. Le fruit est tantôt allongé, comprimé, cylindrique ou quadrangulaire (*silique*), tantôt moins long que large et globuleux ou comprimé (*silicule*). Toutes ces plantes renferment dans leurs diverses parties une huile volatile âcre, irritante, et ont des propriétés antiscorbutiques; en outre, plusieurs renferment des fluides mucilagineux et sucrés, que la culture rend assez abondants pour que ces plantes deviennent alimentaires. La famille des Crucifères se divise en 21 tribus comprenant plus de cent genres, la plupart croissant en Europe ; les principales tribus sont : les *Arabidées*, les *Alyssinées*, les *Thlaspidées*, les *Sisymbriées*, les *Camélinées*, les *Lépidinées*, les *Isatidées*, les *Brassicées*, les *Raphanées*, et les *Héliophilées*. C'est à cette famille qu'appartiennent le *cresson*, la *moutarde*, le *chou*, le *navet*, le *radis*, le *colza*, la *navette*, la *giroflée*, etc.

CRUCIFIEMENT, mise en croix. Ce mot rappelle tout spécialement le principal et dernier épisode de la Passion de Jésus-Christ. Le *Crucifiement* a exercé le génie d'un grand nombre d'artistes et a inspiré à la peinture plusieurs de ses chefs-d'œuvre : on cite surtout les tableaux de Mantegna, de Raphaël, de Rubens, de Van Dyck, du Poussin, de Vouet, de P. Guérin.

CRUCIFIX, représentation du Christ attaché à la croix. On en voit apparaître dès IVe siècle, mais ce n'est que depuis le VIIe que cette effigie est partout adoptée comme symbole du chrétien : ce fut le 6e concile œcuménique, tenu à Constantinople, qui ordonna de représenter Jésus sous la figure humaine et attaché à la croix. Le plus ordinairement, la croix des crucifix est en bois et le corps en bronze; on en fait aussi en ivoire, en argent, en or ou en toute autre matière. On met des crucifix dans les églises, à l'entrée du chœur et sur les autels où l'on dit la messe ; on en place aussi dans les oratoires, les salles d'étude, les tribunaux. Les religieuses et beaucoup de fidèles en portent sur la poitrine.

CRUCIFORME, se dit, en Botanique, de la disposition en forme de croix de la corolle lorsqu'elle a quatre pétales opposés deux à deux par leur base.

Tournefort avait créé une famille de *Cruciformes* qui correspond à la famille des *Crucifères*. *V.* ce mot.

CRUOR (c.-à-d. *sang*). Ce mot latin francisé a été employé par les médecins, pour désigner tantôt le sang extravasé à la suite d'une contusion, d'une chute, d'une blessure, tantôt la matière colorante du sang, tantôt le caillot lui-même.

CRUPINE, *Crupina*, genre de la famille des Composées, tribu des Centauriées, dans lequel la graine est attachée immédiatement par sa base, et l'aigrette se compose d'un rang extérieur d'écailles imbriquées, minces et plumeuses, et d'écailles intérieures plus courtes et tronquées. La Crupine se trouve dans le midi de la France. Ses fleurs sont purpurines. Elle est cultivée dans les jardins.

CRURAL (de *crus*, jambe), nom donné, en Anatomie, aux parties qui appartiennent à la cuisse. On appelle *arcade crurale* ou *inguinale* (vulgairement *ligament de Fallope* ou *de Poupart*) un repli très-fort et très-résistant, formé par le bord inférieur de l'aponévrose du muscle grand oblique de l'abdomen ; — *canal crural* ou *fémoral*, un canal aponévrotique qui se prolonge sur les vaisseaux iliaques à la partie antérieure et interne de la cuisse ; — *artère crurale*, une artère qui fait suite à l'iliaque externe et se termine inférieurement à l'artère poplitée ; — *nerf crural*, un nerf fourni par le plexus lombaire, et qui se divise à la cuisse en rameaux *cutanés* (qui se distribuent aux téguments de la partie antérieure et interne de la cuisse) et en rameaux *musculaires*.

CRUSTACÉ (du latin *crusta*, croûte, enveloppe), nom donné aux corps organisés couverts de croûte.

En Botanique, ce mot désigne les parties qui sont dures, fermes et fragiles, ou les plantes étendues sur les corps en forme de croûte mince. Schultz a nommé *crustacés* les lichens affectant la forme de croûte.

CRUSTACÉS, classe d'animaux articulés, invertébrés, à pieds articulés, et respirant par des branchies; ils sont couverts d'une *croûte* calcaire qui leur a fait donner leur nom. Ils ont le sang blanc. Leur circulation est double : le sang, en sortant de l'organe respiratoire, se rend dans un grand vaisseau vertical qui le distribue à tout le corps, d'où il revient à un cœur formé d'un seul ventricule situé dans le dos; de là le cœur le renvoie aux branchies. Ils ont des pattes articulées, au nombre de cinq ou sept paires.

L'épiderme durci qui forme leur squelette extérieur se renouvelle à certaines époques pendant tout le temps de leur croissance. Ils ont des yeux multiples, formés d'un grand nombre de petites facettes hexagonales ou carrées. Leur bouche est armée de plusieurs mâchoires, souvent au nombre de six paires. Les crustacés sont très-carnassiers. Ils habitent toutes les mers, les creux des rochers, les eaux douces, les arbres, ou sont parasites. Leur chair est peu nutritive et difficile à digérer. Les Crustacés sont ovipares ou ovovivipares. — On divise les Crustacés en deux sous-classes : les *Malacostracés* et les *Entomostracés* : la première comprend cinq ordres : *Décapodes*, *Stomapodes*, *Amphipodes*, *Læmodipodes* et *Isopodes*; la deuxième comprend les *Branchiopodes* et les *Pœcilopodes*. C'est à cette classe d'animaux qu'appartiennent les *Écrevisses*, les *Homards*, les *Crabes*, les *Crevettes*, les *Cloportes*, etc.

Les *Crustacés fossiles* se nomment *Crustacites*.

On doit à MM. Bosc et Desmarets et à M. Milne-Edwards des ouvrages classiques sur les Crustacés.

CRUSTODERMES, nom donné par Blainville aux poissons Branchiostéges, à enveloppe crustacée.

CRUZADE (de *crux*, croix), monnaie du Portugal et du Brésil, contient 480 reis et vaut env. 3 fr.

CRYOLITHE (c.-à-d. *pierre de glace*), fluate de Sodium et d'Aluminium, d'où l'on tire l'Aluminium. Il se trouve surtout au Groenland.

CRYPTE (du grec *kryptos*, caché), nom donné, dans les premiers siècles du christianisme, aux lieux cachés et souterrains où se retiraient les chrétiens pour célébrer leurs mystères (*V.* CATACOMBES). — On donne aussi ce nom aux chapelles et aux églises souterraines placées dans quelques-unes de nos églises.

En Géologie, on nomme *cryptes* des galeries souterraines plus ou moins étendues, qui paraissent, pour la plupart, avoir été creusées par des hommes.

En Anatomie, on nomme *cryptes* ou *follicules* des petits corps arrondis ou lenticulaires, creux, situés dans l'épaisseur de la peau ou des membranes muqueuses, et versant habituellement à leur surface des liquides de diverse nature qu'ils sécrètent, et qui s'échappent de leur cavité par une ouverture étroite. Ces liquides entretiennent la souplesse, l'humidité de la peau, et la préservent de l'action irritante des corps avec lesquels elle doit se trouver en contact.

CRYPTES, genre d'insectes Hyménoptères de la famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides. Ces insectes, très-petits, vivent, pour la plupart, à l'état de larve dans les œufs des autres insectes, ou dans le corps des pucerons. Les larves du *Cr. globuleux* forment une agglomération de coques attachées aux graminées, qui atteignent jusqu'à 3 centimètres.

CRYPTOBRANCHE (du grec *kryptô*, cacher, et *brachia*, branchies), nom donné par M. de Blainville à un ordre de poissons osseux *à branchies sans opercules*, mais pourvus d'une membrane branchiostége; il comprend les genres *Styléphore* et *Mormyre*.

CRYPTOGAMES (du grec *kryptos*, caché, et *gamos*, mariage), nom donné par Linné aux plantes qui ont les organes sexuels peu apparents ou cachés, non distincts pour les deux sexes, ou du moins dans lesquels la forme des organes diffère beaucoup des étamines et des pistils des autres plantes. Jussieu les a désignées sous le nom d'*Acotylédones*, Richard sous celui d'*Inembryonées*, Necker sous celui d'*Agames*.

CRYPTOGAMIE, 24e classe du système sexuel de Linné, renferme les plantes *cryptogames*.

CRYPTOGRAPHIE (du grec *kryptos*, caché, et *graphô*, écrire), art de correspondre secrètement au moyen de chiffres, de lettres ou de signes convenus entre les parties intéressées. On y emploie des chiffres *à simple clef* ou *à double clef* (*Voy.* CHIFFRE), des *nulles*, c.-à-d. des syllabes ou des phrases insignifiantes, entremêlées aux caractères significatifs, et quelquefois une *grille* : c'est un carton bizarrement découpé à jour, qui, posé sur la missive au juste point, ne laisse apparents que les caractères nécessaires, et masque tous ceux de pur remplissage qui ont été ajoutés par l'expéditeur après qu'il a écrit, au moyen d'une même grille, les caractères essentiels.

On a beaucoup de traités de Cryptographie, notamment la *Polygraphie* et la *Stéganographie* de l'abbé Trithème, Cologne, 1635; le *Traité des chiffres* de Blaise de Vigenère, 1586, in-4; *De occultis litterarum notis* de J.-B. Porta (Strasbourg, 1626), contenant 180 manières de cacher sa pensée dans l'écriture; la *Cryptographie* de J.-R. du Carlet, 1644, in-12; l'*Interprétation des chiffres* du P. Niceron, 1641, in-8.

CRYPTONYME (de *kryptos*, caché, et *onoma*, nom), auteur qui cache son nom : *anonyme* ou *pseudonyme*.

CRYPTONYX (c.-à-d. *Ongle caché*). *V.* ROULOUL.

CRYPTOPODES (du grec *kryptos*, caché, et *pous*, *podos*, pied), tribu de Crustacés établie par Latreille dans l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, renferme les genres *Calappe* et *Œthre*. Ils ont un test demi-circulaire, en voûte, avec les angles postérieurs dilatés de chaque côté et recouvrant les quatre dernières paires de pieds dans leur contraction.

CRYSTAL, CRYSTALLIN, etc. *V.* CRISTAL, CRISTALLIN.

CTENES (du grec *kténos*, peigne), *Ctenus*, genre d'Arachnides pulmonaires de la famille des Fileuses, tribu des Citigrades. Il se compose de grandes espèces d'aranéides répandues en Europe, en Asie et en Afrique. Ce genre a pour type le *Ct. bordé* du Cap de Bonne-Espérance. On en trouve aux environs de Paris.

CUBAGE ou CUBATURE DES SOLIDES, opération qui consiste à évaluer en mètres cubes, décimètres cubes, centimètres cubes, etc., le volume d'un corps, la capacité d'un vase ou l'étendue d'un espace quelconque. Le procédé général consiste à ramener le volume ou la portion d'espace qu'il s'agit de cuber à l'une des formes géométriques que l'on sait cuber exactement. Les principales sont le *parallélipipède*, qui a pour mesure le produit de ses trois dimensions; le *prisme*, qui a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur; la *pyramide*, qui a pour mesure le produit de sa base par le tiers de sa hauteur; le *cylindre*, qui a pour mesure le cercle qui lui sert de base multiplié par sa hauteur; le *cône*, qui a pour mesure le cercle qui lui sert de base multiplié par le tiers de sa hauteur; la *sphère*, qui a pour mesure sa surface multipliée par le tiers du rayon, ou bien encore le cube du rayon multiplié par les 4/3 de 22/7, rapport de la circonférence au diamètre. Dans le cubage des bois de chauffage, le mètre cube, qui sert d'unité, porte le nom de *stère*; ses multiples sont le *décastère* et l'*hectostère*.

Pour le cubage des tonneaux, *Voy.* JAUGEAGE.

CUBE (du grec *cubos*, dé à jouer), corps solide, régulier, terminé par six faces carrées, égales entre elles, et dont tous les angles sont droits; on le nomme aussi *hexaèdre*.—La forme cubique se rencontre fréquemment dans les cristaux : elle est généralement considérée comme la forme primitive des cristaux appartenant au premier système cristallin.

Le problème de la *duplication du cube*, c'est-à-dire de la construction d'un cube double en volume d'un cube donné, est célèbre dans l'histoire de la science. On s'en occupa surtout beaucoup au temps de Platon. La tradition rapporte qu'une peste ravageant l'Attique, l'oracle de Délos, consulté sur les moyens d'apaiser les dieux, répondit : *Doublez l'autel*. On supposa que l'autel désigné par l'oracle était celui d'Apollon à Athènes, dont la forme était exactement cubique. On construisit donc un nouvel autel, en doublant les côtés de l'ancien; mais on obtint ainsi un cube non pas double, mais octuple. Le fléau ne cessa pas, et l'oracle, consulté de nouveau, répondit qu'on avait mal interprété sa réponse. On soupçonna dès lors qu'il s'agissait de la duplication géométrique de l'autel, et tous les

géomètres de la Grèce furent appelés à trouver la solution du problème, mais ce fut sans succès. Il est reconnu aujourd'hui qu'il en est de ce problème comme de ceux de la quadrature du cercle et de la trisection de l'angle, qu'il est impossible de réaliser par la règle et le compas. Ce problème intéresse néanmoins l'histoire de la science par les découvertes auxquelles il a donné lieu, telles que celle de certaines courbes, de la conchoïde, de la quadratrice, etc.

En Arithmétique et en Algèbre, *cube* se dit d'un nombre formé par l'élévation d'un autre nombre à la troisième puissance : ainsi, par exemple, 27 est le cube de 3, c'est-à-dire qu'il est égal à $3 \times 3 \times 3$. On appelle *racine cubique* le nombre qui a été ainsi multiplié; ici, par exemple, c'est le nombre 3.

Voici les cubes des nombres de 1 à 10 :

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Racines cub. | 1, | 2, | 3, | 4, | 5, | 6, | 7, | 8, | 9, | 10 |
| Cubes. | 1, | 8, | 27, | 64, | 125, | 216, | 343, | 512, | 729, | 1000 |

Le cube d'un nombre entier, composé de dizaines et d'unités, contient quatre parties, savoir : le cube des dizaines, le produit de trois fois le carré des dizaines par les unités, le produit de trois fois les dizaines par le carré des unités, et le cube des unités. On exprime ce principe en algèbre par la formule $(a+b)^3 = (a^3 + 3a^2b + 3ab^2 + b^3)$. Ainsi, 262144, cube de 64, est composé de 216000, cube des 6 dizaines; de 3 fois 3600, carré des 6 dizaines multiplié par les 4 unités, ou 43200; de 3 fois les 6 dizaines multipliées par 16, carré des 4 unités, ou 2880, et enfin de 64, cube des 4 unités. Le cube d'une *fraction* s'obtient en élevant séparément au cube le numérateur et le dénominateur. Pour obtenir le cube d'un *nombre décimal*, il suffit de former le cube du nombre entier qui résulte de la suppression de la virgule, et de séparer ensuite, sur la droite du cube, 3 fois autant de décimales qu'il y en a dans le nombre proposé.

CUBÈBE, fruit d'une espèce de Poivrier (*Piper cubeba*), qui croît dans les Indes Orientales. Il est plus gros que le poivre ordinaire, brun à l'extérieur, blanchâtre et huileux à l'intérieur, d'une odeur aromatique particulière, d'une saveur chaude, âcre et piquante. Le cubèbe jouit de propriétés excitantes assez marquées; il agit puissamment sur les membranes muqueuses, particulièrement sur l'appareil génito-urinaire. On l'emploie avec succès dans le traitement de plusieurs maladies. Vauquelin en a extrait une huile volatile presque concrète, de la gomme, quelques sels, une matière extractive et une résine analogue à celle du copahu.

CUBIQUE, qui est de la nature du cube. On dit *puissance cubique* et *racine cubique*, dans le même sens que troisième puissance, racine troisième (*Voy.* PUISSANCE et RACINE). Une *équation cubique* est une équation du troisième degré.

CUBISTIQUE, danse antique. *Voy.* CYBISTIQUE.

CUBITAL (du latin *cubitus*), qui a rapport au coude, à l'os *cubitus* ou à la partie interne de l'avant-bras où se trouve cet os. Il y a une *artère cubitale*, un *nerf cubital*, deux *muscles cubitaux*, plusieurs *veines cubitales*, etc. — L'*os cubital*, os du carpe, est plus connu sous le nom de *pyramidal*.

CUBITUS, mot latin qui signifie *coude*, est, depuis Celse, employé en Anatomie pour désigner celui des deux os de l'avant-bras dont une extrémité ferme, dans la flexion, la saillie que nous appelons *coude*. Le *cubitus* occupe la partie interne de l'avant-bras; il s'articule avec la tête du *radius*.

CUBOÏDE, qui a la forme d'un cube, nom donné, en Anatomie, à un os court et cubique, situé à la partie antérieure et supérieure du tarse, s'articulant en arrière avec le calcanéum, par devant avec les 4ᵉ et 5ᵉ os du métatarse, et en dedans avec le 3ᵉ os cunéiforme, quelquefois aussi avec le scaphoïde. Sa face supérieure est aplatie, et répond au dos du pied; l'inférieure est creusée d'une coulisse oblique pour recevoir le tendon du muscle long péronier latéral.

CUCIFÈRE (de *cuci*, nom donné par les anciens au fruit de cet arbre), *Hyphæne thebaïca*, le *Doum* des Arabes, espèce d'arbre de la famille des Palmiers, dont on a fait le genre Hyphæne, voisin du genre Chamœrops, s'élève à une hauteur de 10 m. sur 1 m. de circonférence. Ses feuilles, groupées en faisceaux, sont palmées, longues de plus de 2 m. et composées de plusieurs folioles. Ses fleurs, dioïques et disposées en grappes, donnent naissance à un drupe sec, à tissu fibreux et à noyau osseux : ce fruit, appelé par les anciens *cuci* ou *kouki*, n'est d'aucun usage. Le bois de ce palmier, plus dur que celui du dattier, est employé à faire des planches. — Le Cucifère, dont la description avait été donnée par Théophraste, a été longtemps inconnu des modernes, et n'a été retrouvé que par les savants de l'expédition d'Égypte.

CUCUBALUS (pour *Cacobalus*, de *kakos*, mauvais, et *balos*, jet), genre de plantes de la famille des Caryophyllées, séparé du genre Silène, dont il ne diffère que par la gorge nue de sa corolle. Le *C. baccifère*, dit aussi *C. behen*, vulgairement *Carnillet*, est une plante herbacée, remarquable par ses hautes tiges à rameaux étalés, ses feuilles opposées, ses fleurs solaires blanchâtres, et surtout par son fruit qui est une capsule nue, globuleuse, en forme de baie et noirâtre. Cette plante croît dans les vignes et les taillis; on la trouve par toute la France.

CUCUJE (de l'espagnol *cucujo*, insecte lumineux), genre de Coléoptères, de la famille des Xylophages, a pour type le *C. déprimé* qui se trouve en Suède et en Allemagne, et dont la tête, le prothorax et les élytres sont d'un brun rouge et le reste noir. Les autres espèces se trouvent surtout en Amérique. Ces insectes phosphorescents servent de parure aux dames du Pérou. On prétend qu'ils jettent assez de lumière pour permettre de lire les plus petits caractères.

CUCULÉS, CUCULIDES (du latin *cuculus*, Coucou), famille d'oiseaux grimpeurs, a pour type le Coucou.

CUCULLE (du latin *cucullus*, capuchon). Ce mot, qui désigne proprement une espèce d'habit religieux couvrant à la fois le corps et la tête, comme le froc des chartreux, a été donné à plusieurs genres d'insectes et de mollusques peu importants qui présentent une forme analogue au vêtement de ce nom.

CUCULLIFORME, qui a la forme d'un capuchon (*cucullus*) ou d'un cornet. Les Botanistes appliquent cette épithète aux diverses parties des plantes, telles que feuilles, spathes, pétales, etc., qui sont roulées en cornet ou en forme de capuchon. — On donne aussi ce nom au prothorax des insectes, quand il est élevé en forme de voûte et qu'il reçoit la tête.

CUCUMIS, nom latin du genre CONCOMBRE.

CUCURBITACÉES (du latin *cucurbita*, courge), famille de Dicotylédonées polypétales, renferme des plantes herbacées, en général annuelles, à tiges volubiles ou rampantes, à feuilles souvent rudes ou couvertes de points calleux, et munies de vrilles simples ou rameuses, à fleurs monoïques ou dioïques, qui ont un calice adhérent à l'ovaire, 5 étamines à anthères flexueuses, un ovaire uniloculaire, à placentaires pariétaux, 3 à 5 styles plus ou moins soudés; les fruits, de forme variable et d'une grosseur souvent considérable, renferment une pulpe plus ou moins charnue ou succulente. Les *melons*, les *courges*, les *citrouilles*, les *concombres*, les *pastèques*, les *coloquintes* sont les principaux genres de cette famille : la plupart sont comestibles; quelques-uns cependant contiennent un suc amer et nauséabond qui, pris à forte dose, est un violent drastique et peut même devenir un poison mortel. Les graines que fournissent les Cucurbitacées sont rangées parmi les *semences froides*.

CUCURBITE (de *cucurbita*, courge, à cause de sa

forme), partie de l'alambic dans laquelle on met les matières à distiller. *Voy.* ALAMBIC.

CUFFAT, sorte de tonne qui sert, dans les puits des mines, à transporter à la fois le minerai et les mineurs.

CUFIQUES, nom donné à d'anciens caractères arabes. *Voy.* KOUFA au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CUILLER ou CUILLÈRE (du latin *cochlear*). Outre l'ustensile de table de ce nom, dont l'usage ne remonte pas au delà du XIVe siècle, on nomme ainsi divers ustensiles en forme de cuiller dont se servent les artisans, tels que les fondeurs, les scieurs de long, les sabotiers, etc., pour les usages particuliers de leur art, ainsi que divers instruments de chirurgie, comme le *couteau en cuiller* de Fabrice de Hilden pour l'extirpation de l'œil, les *ciseaux à cuillers* de Louis, les *cuillers* du forceps.

On donne vulgairement le nom de *cuillers* à plusieurs coquillages appartenant au genre Cérite.

*Herbe à cuillers. Voy.* COCHLEARIA.

CUILLERON ou CUEILLERON (de *cuiller*), petite lame simple ou double, de forme demi-circulaire, imitant une coquille d'huître, qui existe à la base de l'aile de la plupart des Diptères, et qui aide au vol chez ces insectes. — Les Botanistes donnent aussi ce nom aux pétales ou à toute autre partie d'une fleur ou d'une plante qui a la forme d'une cuiller.

CUEILLETTE (de *cueillir*), récolte des fruits. On cueille au moment de leur complète maturité les fruits qui doivent être mangés aussitôt; pour ceux qui doivent être conservés, on les cueille dès qu'ils cessent de croître. Il faut choisir pour faire la cueillette un temps sec, un ciel sans nuage, et attendre que la chaleur du jour ait dissipé l'humidité du matin. Dans quelques pays on se sert communément, pour la *cueillette* des fruits, d'un crochet en fer emmanché d'une perche plus ou moins longue.

On appelle *droit de cueillette*, le droit qu'ont tous les hommes, dans l'état de nature, de participer à la jouissance des fruits de la terre.

CUIR (du latin *corium*), nom qu'on donne soit à la peau épaisse et presque dépourvue de poils qui recouvre certains mammifères, comme l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, soit aux peaux de bœufs, veaux, vaches, buffles, etc., privées de leur poil par le tannage et ayant subi diverses préparations pour être employées dans la sellerie, la cordonnerie et autres industries. La France ne produit point assez de cuirs pour sa consommation; elle est obligée d'en tirer de l'étranger. Les pays qui lui en fournissent le plus sont la Colombie, la Havane, Buénos-Ayres, le Cap-Vert, la Barbarie, le Sénégal, la Russie, l'Irlande, etc. Tous ces cuirs sont expédiés secs et en poils. Autrefois les cuirs anglais étaient les plus estimés; aujourd'hui les cuirs français leur font concurrence. Paris est le plus grand centre des industries qui se rattachent à la fabrication des cuirs (tanneries, corroieries, mégisseries, maroquinage, etc.).

Depuis le commencement de ce siècle, le commerce des cuirs s'est enrichi d'une nouvelle branche d'industrie, les *cuirs vernis;* les premiers se firent remarquer à l'exposition de l'an X (1802); aujourd'hui l'usage en est généralement répandu.

On appelle *Cuir de Bohême* ou *de Hongrie*, un cuir très-fort dans la préparation duquel on fait entrer du suif et de l'alun; *C. de Russie*, la peau de phoque tannée, ainsi qu'un cuir odorant préparé en Russie avec du bois de santal et corroyé avec une huile empyreumatique que fournit l'épiderme du bouleau (la *bétuline*): ce cuir, qui a une odeur particulière, passe pour être inattaquable aux vers et ne craint point l'humidité. On s'en sert pour la reliure des livres et pour les portefeuilles. Aujourd'hui on l'imite parfaitement en France et en Angleterre.

En Anatomie, on appelé *Cuir chevelu* la portion de la tête qui est couverte par les cheveux : le tissu en est plus doux, plus serré et plus compacte.

Le *Cuir à rasoir* est une bande de cuir préparée à l'huile et collée sur du bois; on l'enduit d'une pommade dure, mêlée de potée d'émeri, d'étain, d'acier, ou de rouge d'Angleterre, de poudre d'ardoise. On s'en sert pour aiguiser le fil des rasoirs.

CUIRASSE (de l'italien *corazza*, dérivé lui-même du latin *corium*, cuir), arme défensive d'un usage fort ancien. Il en est souvent question dans la Bible; les Perses s'en servaient, ainsi que les Grecs et les Romains. Selon Varron, les Gaulois seraient les premiers qui auraient porté des cuirasses en fer : avant eux, elles étaient en cuir, en feutre, en toile de lin, en lames ou en écailles d'airain ou de corne, etc. Abandonnée vers 380 par les Romains et les Byzantins, la cuirasse fut reprise par les Francs au commencement du IXe siècle. Au XIe, elle fit place à la cotte de mailles, qui elle-même fut remplacée au moyen âge par une cuirasse bien différente de la cuirasse antique : depuis le XIVe siècle, en effet, la *cuirasse* fut un véritable corset en métal battu, formé de deux plaques distinctes, appelées l'une *plastron*, *pectoral*, *mammelière;* l'autre *dossière*, *huméral* ou *musquin*, et s'ajustant ensemble au moyen d'epaulières et de courroies latérales. Outre la cuirasse proprement dite, qui était portée par les hommes d'armes, il y avait le *hallecret*, cuirasse légère à l'usage des archers a pied, le *corcelet*, porté par les piquiers, etc. Les meilleures cuirasses étaient alors fabriquées à Milan. Alternativement prise et quittée dans nos armées, la cuirasse avait été abandonnée en 1775. Elle reparut pendant les guerres de la Révolution; elle est encore portée aujourd'hui par les *Cuirassiers* et les *Carabiniers. Voy.* ces mots.

En Histoire naturelle, on appelle cuirasses : 1° les plaques anguleuses et dures qui, dans certains poissons, comme les Loricaires, couvrent tout ou partie du corps; 2° l'enveloppe qui couvre le corps de certains infusoires.

CUIRASSIERS (de *cuirasse*), cavaliers armés d'une cuirasse, et qui, dans l'armée française, forment, avec les carabiniers, la grosse cavalerie ou cavalerie de réserve. Au moyen âge, tous les gens d'armes portaient la cuirasse, mais les premiers régiments de cuirassiers proprement dits furent formés en France en 1666. Supprimés 6 ans après, à l'exception d'un seul, ils n'ont été réorganisés tels qu'ils sont aujourd'hui qu'en 1808. On compte à présent 10 régiments de cuirassiers; leur uniforme est une cuirasse en *acier*, un casque à la romaine en *acier*, la crinière en *crin noir*, le plumet droit en plumes de coq, de couleur *écarlate*, un habit *bleu* à boutons *blancs*, des épaulettes *écarlates*, le pantalon *garance* et la buffleterie *blanche*. Les couleurs distinctives sont le *blanc* pour les 4 premiers régiments, le *jonquille* pour les 4 suivants, et le *garance* pour les 2 derniers. — Il existe en outre 1 régiment de *Cuirassiers de la garde impériale*. Ils se distinguent surtout par leur casque à crinière noire flottante; collet, retroussis et pattes de parements *écarlates;* boutons *blancs*, à aigle; épaulettes et aiguillettes en fil *blanc*, manteau en drap *garance*.

CUISINE. *Voy.* CULINAIRE (ART).

CUISSARD, nom donné au moyen âge à la partie de l'armure qui couvrait la cuisse et qui formait le prolongement antérieur de la cuirasse. Les cuissards étaient formés de bandes de fer mobiles appelées *tassettes*, articulées comme l'enveloppe des crustacés, et appliquées sur une épaisse peau de buffle; ils ne couvraient ordinairement que le devant de la cuisse et venaient se joindre en bas à la genouillère. Les cuissards ont remplacé les chausses de mailles vers le commencement du XIIIe siècle, et leur usage a cessé en France vers le règne de Henri III. Les Suisses en portaient encore au XVIIe siècle.

CUISSART, instrument destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation. Il reçoit le

moignon dans un cône creux, que l'on bourre pour rendre la pression moins douloureuse; le sommet du cône se termine par un support en fer ou en bois destiné à poser sur le sol par son extrémité.

CUISSE (du latin *coxa*). La cuisse n'a qu'un seul os, le *fémur;* on y compte 21 muscles : 3 dans la région fessière (*grand*, *moyen* et *petit fessier*); 6 dans la région pelvi-trochantérienne (*obturateurs interne* et *externe*, *pyramidal*, *jumeaux supérieur* et *inférieur*, *carré crural*); 3 dans la région crurale antérieure (*couturier*, *droit antérieur*, *triceps crural*); 3 dans la crurale postérieure (*demi-aponévrotique*, *demi-tendineux*, *biceps crural*); 5 dans la crurale interne (*pectiné*, *droit interne*, *grand*, *moyen* et *petit adducteur*); 1 dans l'externe (*tenseur de l'aponévrose crurale*). — Chez les ruminants et les solipèdes, la partie qu'on nomme vulgairement *cuisse* est, à proprement parler, la jambe, l'os de la cuisse étant enveloppé dans la peau de l'abdomen et peu distinct en dehors de la hanche; dans les animaux articulés, les insectes, les arachnides, les crustacés, on nomme cuisse l'article qui suit la hanche.

*Cuisses du cerveau. Voy.* MOELLE ALLONGÉE.

CUISSE-MADAME, nom vulgaire d'une poire longue et fondante qui est très-estimée.

CUITE. On nomme ainsi, dans les Arts céramiques, l'action de faire cuire de la porcelaine, de la faïence, des tuiles, des briques. *Voy.* ces mots.

CUIVRE (du latin *cuprum*, fait du grec *Cypros*, nom de l'île de Chypre, d'où l'on tirait autrefois le cuivre), corps simple métallique d'une belle couleur rouge; il a une saveur sensible, et, lorsqu'il est frotté, il communique aux doigts une odeur désagréable et nauséabonde. Sa densité est d'environ 8,9. Il est plus fusible que l'or et moins que l'argent. C'est un des métaux les plus sonores, les plus ductiles et les plus malléables. Il se recouvre à l'air d'une légère couche verte, connue sous le nom de *vert-de-gris*, et composée de sous-carbonate de cuivre hydraté. Le contact avec des aliments acides ou gras le transforme aussi plus ou moins rapidement en un produit analogue. Lorsque le cuivre est en contact avec la flamme, il s'oxyde et lui communique une teinte verte.

Le cuivre se présente dans la nature sous les formes les plus variées, et constitue une vingtaine d'espèces minérales. Il est, après l'or, le métal qu'on rencontre le plus souvent à l'état natif : il est alors rouge, en masses dendritiques ou en cristaux. Le minerai de cuivre le plus abondant est le *cuivre pyriteux*, ou combinaison de cuivre, de soufre et de fer; viennent ensuite le *cuivre carbonaté*, le protoxyde de cuivre ou *cuivre oxydulé*, le *cuivre arséniaté* et *phosphaté*, et le sulfure de cuivre plus ou moins argentifère appelé *cuivre gris*. Les pays les plus riches en mines de cuivre sont l'Angleterre, notamment le comté de Cornouailles; la Suède, l'Autriche, la Saxe, la Hongrie, la Transylvanie, en Europe; le Mexique, le Chili, le Brésil, dans le nouveau monde; la Perse, le Japon, la Chine, la Sibérie, en Asie. En France, on ne connaît guère que les mines de Baigorry dans les Pyrénées, de Chessy et Saint-Bel près de Lyon, de Poullaouen et de Huelgoat, en Bretagne; l'Algérie offre aussi quelques mines de cuivre. Nos usines de France ne produisent qu'environ 250,000 kilogr. sur les 6,000,000 de kilogr. auxquels s'élève notre consommation.

Le traitement des minerais de cuivre est long et dispendieux : on exploite presque toujours les sulfures, notamment le cuivre pyriteux, qu'on soumet à des grillages multipliés dans des fours à réverbère et à des fontes fréquentes, jusqu'à ce que le métal soit entièrement séparé du soufre. Le cuivre ainsi obtenu est en plaques rondes et couvertes d'aspérités; il porte, dans le commerce, le nom de *cuivre rosette*.

Le cuivre est, après le fer, le métal le plus employé dans les arts : pur et sans mélange, il sert à fabriquer des vases et des ustensiles de ménage, des alambics, des chaudières, des feuilles pour la coque des vaisseaux; il est la base de la monnaie de billon, et entre pour un dixième dans les monnaies d'or et d'argent. Uni à d'autres métaux, il forme le *bronze*, le *laiton* ou *cuivre jaune*, le *similor*, le *maillechort*, et beaucoup d'autres alliages utiles. Enfin, la plupart de ses combinaisons chimiques ont de fréquentes applications.

Le cuivre forme deux combinaisons avec l'oxygène, le *protoxyde* ($Cu^2O$) et le *deutoxyde* ($CuO$). Ce dernier oxyde fournit tous les sels de cuivre employés dans les arts, et qui tous sont caractérisés par une couleur bleue ou verte. Ils sont extrêmement vénéneux : l'*acétate*, le *carbonate*, le *nitrate* et le *sulfate* sont les sels de cuivre les plus importants.

Le cuivre a été connu et mis en œuvre dès l'antiquité la plus reculée. D'après la tradition des Égyptiens, l'art de fabriquer le cuivre avait été trouvé du temps d'Osiris, dans la Thébaïde : il servit d'abord à faire des armes et des instruments aratoires. Selon les traditions grecques, Cadmus porta en Grèce la connaissance de ce métal et l'art de le travailler.

CUIVRE ARSÉNIATÉ. Il existe dans la nature de nombreuses combinaisons du cuivre avec l'acide arsénique : telles sont l'*olivénite*, l'*érinite*, la *liroconite*, l'*aphanèse* et l'*euchroïte* des minéralogistes.

CUIVRE AZURÉ, dit aussi *Cuivre carbonaté bleu*, *Bleu de Montagne* ou *Azurite*, minéral composé d'acide carbonique, d'oxyde de cuivre et d'eau ($4\,CO^2$, $3\,CuO + aq.$). *Voy.* AZURITE. — Les *pierres d'Arménie*, si célèbres chez les anciens, qui leur attribuent une foule de propriétés médicamenteuses, entre autres, celle de guérir la mélancolie, ne sont que des pierres siliceuses ou calcaires pénétrées de cuivre azuré.

CUIVRE BLANC, nom donné à plusieurs alliages de cuivre, d'arsenic et d'étain, dont on se sert pour faire des miroirs de télescopes, des échelles de graduation pour thermomètres, cadrans, etc. — Le cuivre blanc des Chinois a presque l'éclat de l'argent; il se compose, dit-on, de cuivre, de nickel, de zinc et de fer.

CUIVRE CARBONATÉ. On en trouve de deux sortes dans la nature. La première est un sous-carbonate de cuivre bibasique : elle est de même nature que le *vert-de-gris*, carbonate de cuivre que l'on obtient dans les laboratoires en versant un carbonate alcalin neutre dans un sel de cuivre soluble; on l'appelle vulgairement *Cuivre azuré* (*Voy.* ce mot). La seconde est le carbonate de cuivre basique, qu'on ne peut obtenir artificiellement, mais que la nature nous offre dans le *Cuivre carbonaté vert* ou *Malachite*, minéral vert, composé d'acide carbonique, d'oxyde de cuivre et d'eau ($2\,CO^2, 2\,CuO + aq.$), très-recherché dans la bijouterie et pour la décoration, à cause de ses belles nuances et du beau poli qu'il peut acquérir. On en fait des socles, des vases, des chambranles de cheminée, des tabatières, etc. On rencontre en Sibérie les plus belles malachites.

CUIVRE GRIS, minéral composé de soufre, de cuivre, d'antimoine et de plomb, quelquefois aussi d'argent. Il en existe plusieurs espèces que les minéralogistes distinguent par les noms de *bournonite*, de *polybasite*, de *panabase*, etc.

CUIVRE JAUNE, ou *Laiton*, alliage de cuivre et de zinc, en proportions très-variées, avec lequel on fabrique une foule d'ustensiles de ménage, un grand nombre d'instruments de musique, les cordes de piano, les devantures de magasin, les épingles, les boutons, les faux bijoux, etc. Le laiton proprement dit se compose, terme moyen, de 65 parties de cuivre et de 35 de zinc. Le *chrysocalque*, qui sert surtout à la fabrication des faux bijoux, renferme 90 de cuivre et 10 de zinc; les autres espèces de cuivre jaune, qui portent les noms d'*or de Manheim*, de *Similor*, de *Tombac*, de *Pinchbek*, etc., ont une composition analogue. La couleur de tous ces alliages

varie suivant les proportions relatives des deux métaux. La fabrication du laiton s'exécute principalement à Liége, à Namur; et en France, à L'Aigle, à Imphy (Nièvre), à Rouen et à Romilly. La moitié au moins du cuivre jaune livré au commerce est employée à la confection du fil de laiton et des épingles.

CUIVRE OXYDULÉ, minéral composé d'oxygène et de cuivre ($Cu^2O$), d'une belle couleur rouge cochenille. On le rencontre en filaments soyeux ou en cristaux.

CUIVRE PANACHÉ, minéral brun avec des reflets rouges et bleus, est composé de cuivre, de fer et de soufre ($FeS, 2Cu^2S$) ; il est important comme minerai.

CUIVRE PHOSPHATÉ. Il existe dans la nature plusieurs combinaisons du cuivre avec l'acide phosphorique : telles sont la *libéthénite*, la *phosphorochalcite*, la *trombolithe*, etc. des minéralogistes.

CUIVRE PYRITEUX, le plus important des minerais de cuivre, composé de soufre, de cuivre et de fer ($FeS + CuS$). Il est d'un jaune de laiton foncé, quelquefois en cristaux appartenant au prisme droit à base carrée, le plus fréquemment en masses amorphes, à cassure conchoïde; sa densité est de 4,169. Les mines du Cornouailles, celles d'Anglesea et de Fahlun sont exploitées sur du cuivre pyriteux.

CUIVRE ROSETTE. *Voy.* ci-dessus CUIVRE (1re colonne).

CUIVROT, outil à l'usage des horlogers, en cuivre ou en acier, leur sert à tourner. On distingue : le *C. ordinaire*, petite poulie en cuivre, percée, au centre, d'un trou dans lequel l'horloger introduit la pièce qu'il veut tourner; le *C. à vis*, ordinairement en acier, et formé de deux pièces réunies par deux vis; le *C. à verge*, aussi en acier, en deux pièces réunies par deux vis : du côté opposé aux vis, on ménage une partie saillante et cylindrique appelée *verge*.

CULASSE, la partie de derrière d'un tube d'arme à feu, canon, fusil ou pistolet, celle par laquelle est close l'extrémité du tube : c'est toujours la partie la plus épaisse. Dans le canon, elle est opposée à la *volée*, et comprend la lumière et le bouton.

CUL-BLANC, nom vulgaire de plusieurs oiseaux, tels que l'*Edolius leucophœus*, l'*Astur leucorrhœus*, le *Motteux* (*Motacilla œnanthe*), la *Bécassine* et le *Bouvreuil*. — On nomme *Cul-blanc de rivière* une espèce du genre Chevalier, le *Totanus ochropus*.

CUL-DE-JATTE, nom qu'on donne familièrement à une personne estropiée qui ne peut faire usage ni de ses jambes ni de ses cuisses pour marcher, et qui est forcée de se traîner dans une espèce de *jatte*.

CUL-DE-LAMPE. En Architecture, on donne ce nom à un ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église. — En Typographie, c'est un ornement qui se termine ordinairement en pointe, et qui se met à la fin d'un livre, d'un chapitre, pour remplir le blanc de la page.

CUL-DE-POULE, nom que donnent les vétérinaires : 1° aux ulcères dont les bords sont saillants et recourbés en dehors, comme dans le farcin; 2° à l'éminence que la graisse forme quelquefois près de la queue du cheval lorsqu'il est trop gras.

CULÉE, nom donné à chacun des deux massifs de de pierres ou de briques qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont et toute leur poussée. Les culées sont elles-mêmes appliquées au sol des deux rives, et sont contrebutées par la poussée des terres; leur épaisseur est fort variable et dépend du besoin.

CULEUS (mot latin qui signifie *sac, outre*), grande mesure pour les liquides, en usage chez les Romains, valait 20 amphores, environ 517 de nos litres.

CULEX, nom latin de l'insecte connu sous le nom de *Cousin*: d'où le nom de la famille des *Culicides*.

CULICIDES, tribu de la fam. des Némocères, subdiv. de l'ordre des Diptères, a pour type le g. *Culex*, et pour caractères une trompe longue et menue, un suçoir de six soies et des palpes droites. Elle renferme les genres : *Culex*, *Anophèle*, *Mégarhine* et *Ædès*.

CULINAIRE (ART), de *culina*, cuisine. Cet art, qu'il ne faut pas confondre avec la *Gastronomie* (*Voy.* ce mot), s'occupe de tout ce qui a rapport à la préparation des aliments. La *cuisine* ne commence guère à devenir un art chez les Grecs qu'au siècle de Périclès; chez les Romains, elle est cultivée dès le temps de Sylla, et domine dans les deux premiers siècles de l'empire. Chez ces peuples, elle fut plutôt splendide et recherchée que succulente et délicate : on vit apparaître sur les tables romaines les mets les plus bizarres et les plus monstrueux, depuis les cervelles de rossignols et les langues de phénicoptères jusqu'à des sangliers rôtis tout entiers. Anéanti avec la civilisation romaine, l'art culinaire reparaît avec éclat aux IXe et Xe siècles, surtout en Italie. Les siècles suivants introduisirent parmi les assaisonnements les épices de l'Inde, inconnues des anciens. Au XVIIIe siècle, la supériorité passe à la France : les cuisiniers des grandes maisons, telles que celles d'Orléans, de Conti, de Soubise, inaugurèrent ce qu'on appelle la *petite cuisine*, florissante aujourd'hui. Les progrès de l'art, ralentis à l'époque de la Terreur, se ranimèrent à partir du Directoire : Laguipierre, Boucher, Robert, Lasnes eurent la plus grande part à cette renaissance de l'art culinaire. Carême le porta à sa perfection : c'est dans ses écrits (l'*Art de la cuisine*, le *Cuisinier parisien*, le *Maître d'hôtel français*, le *Pâtissier royal*) qu'il faut l'étudier; c'est à son école que se sont formés les Delaunay, les Borel, les Véry, etc.—Les livres les plus usuels sont : la *Cuisinière bourgeoise*, la *Cuisinière de la ville et de la campagne*, le *Dictionnaire général de la Cuisine française*.

CULMINATION (du latin *culmen*, faîte), nom qu'on donne, en Astronomie, au passage d'un astre à son *point culminant*, c'est-à-dire le plus élevé.

CULOT. On appelle ainsi, en Chimie : 1° le métal, or ou argent, qui s'est séparé des scories et qui reste au fond du creuset après la fusion d'un mélange métallique; 2° le petit plateau cylindrique de terre cuite sur lequel on pose le creuset dans le fourneau pour le garantir de l'action trop vive du feu ; — en Architecture, un ornement de sculpture employé surtout dans l'ordre corinthien, et d'où sortent les volutes, hélices ou rinceaux de feuillage; la partie la plus basse d'une lampe d'église, d'un bénitier et d'autres vaisseaux; — en Artifice, la base mobile d'une fusée, sur laquelle on appuie la cartouche pour la charger.

CULOTTE. C'est proprement la partie du vêtement des hommes qui couvre le corps, de la ceinture aux genoux. La culotte était en usage chez les anciens Gaulois, qui l'appelaient *brœck*, d'où les Romains ont fait *bracca*, et nous *braies*; c'est elle qui a valu à la Gaule propre le nom de *Gallia braccata*. Jusqu'au XVIe siècle, les bas furent attachés aux braies. Sous Charles IX, les culottes, qu'on appelait alors *hauts-de-chausses*, étaient extrêmement bouffantes et ornées de bandes ou taillades. Du temps de Henri IV, elles se couvrirent d'une multitude de rubans et d'aiguillettes; après lui, elles commencèrent à redevenir plus étroites; flottantes sous Louis XIII et sous Louis XIV, elles furent depuis serrées par des jarretières, qu'on porta d'abord au-dessus, puis au-dessous du genou. La culotte a disparu au commencement de ce siècle : elle est remplacée par le *pantalon*.

Dans la Boucherie, on appelle *Culotte de bœuf* un morceau fort estimé pour la cuisine : c'est la partie supérieure de la fesse, celle qui est la plus charnue.

La *Culotte de chien* est une espèce d'Oranger; la *C. de Suisse*, la Grenadille bleue et une variété de Poire assez estimée; la *C. de velours*, une variété de Coq.

CULPEU (nom indigène), *Canis culpeus*, espèce de chien sauvage commune au Chili. Le Culpeu est analogue au renard : il en a la taille; il a le pelage gris-roussâtre et les jambes fauves. Il vit dans les bois, où il se creuse des terriers comme le renard. Il aboie comme le chien, et se nourrit de lapins et

de petits animaux, qu'il ne peut saisir qu'à force de ruse et de patience; car il est peu agile.

CULTE, honneur qu'on rend à Dieu ou à des êtres regardés comme saints. Il y a autant de cultes que de religions (*Voy.* RELIGION). Dans toute religion, on distingue le *culte intérieur*, qui consiste dans l'adoration, la contemplation, les pieux élans de l'âme vers Dieu; le *culte extérieur*, qui consiste dans la récitation des prières et l'accomplissement des cérémonies imposées par la religion; le *culte privé*, que chacun rend à Dieu dans son particulier; le *culte public*, rendu dans les temples et les églises. Un culte public est nécessaire pour l'édification des fidèles; il accroît dans chacun, par une sorte d'influence mutuelle, la force du sentiment religieux. — Dans l'Église catholique, on définit le culte l'ensemble des lois, commandements et cérémonies par lesquels on rend hommage au vrai Dieu ou à d'autres êtres, par rapport à lui. On y distingue le *culte de lâtrie*, qui n'est dû qu'à Dieu; le *culte de dulie*, que l'on rend aux saints; le *culte d'hyperdulie*, que l'on rend à la sainte Vierge. On doit à M. l'abbé Raffray un excellent ouvrage sur le *Culte catholique*.

La *liberté des cultes*, qui aux XVIe et XVIIe siècles fut l'objet de luttes aussi longues que sanglantes, est aujourd'hui admise dans presque toute l'Europe. En France, l'État reconnaît et protége également tous les cultes : les ministres du culte catholique, du culte réformé et du culte israélite, sont salariés par le trésor public; des églises et des temples séparés sont affectés à chacun de ces cultes. M. Gaudry et M. Dalloz ont écrit des *Traités de la Législation des Cultes* en France. — Les rapports de l'Église et de l'État en ce qui concerne le culte ont été réglés en France par le Concordat de 1801. Une administration spéciale, qui tantôt a eu une existence à part, tantôt a été réunie au ministère de la Justice ou de l'Instruction publique, est chargée de toutes les affaires temporelles des divers cultes. Le ministère des Cultes fut créé sous l'Empire, en 1804, et confié à Portalis.

CULTELLATION (du latin *cultellare*, niveler, aplanir), nom sous lequel les arpenteurs désignent la mesure d'un terrain rapportée au plan de l'horizon, par opposition à la méthode *de développement* qui tient compte des pentes, des plans inclinés. La méthode de la cultellation est la meilleure pour reproduire fidèlement sur le papier le plan d'un terrain.

CULTIVATEUR. Outre qu'il désigne l'agriculteur qui se livre aux divers genres de culture (*Voy.* CULTURE), ce nom a été appliqué à plusieurs instruments dont on se sert pour cultiver la terre pendant la végétation des plantes. Ces instruments ont en général pour objet le buttage, le binage ou le sarclage : tels sont le *buttoir*, le *binoir*, la *houe à cheval*, la *ratissoire à cheval*, l'*extirpateur*, le *scarificateur* et la *herse brisoire*.

CULTRIROSTRES (du latin *cultrum*, couteau, et *rostrum*, bec), famille d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, à bec gros, long et fort, le plus souvent tranchant et pointu, forme trois grandes tribus : les *Grues*, les *Hérons* et les *Cigognes*. *Voy.* ces mots.

CULTURE (du latin *colere*, cultiver), ensemble des travaux qui ont pour objet de faire produire au sol les végétaux qui servent à nos besoins. On distingue : 1° la *grande culture*, qui s'exécute sur de grandes étendues de terrain à l'aide de machines mues par des animaux; 2° la *petite culture*, qui est pratiquée à bras par l'homme lui-même, comme dans les jardins; 3° la *moyenne culture*, qui s'exécute alternativement par le travail de l'homme seul et par l'emploi des machines. La grande culture constitue proprement l'agriculture. La petite culture est appelée communément horticulture, jardinage; la moyenne culture peut comprendre, outre la culture des céréales, l'horticulture, la silviculture, l'arboriculture, la viticulture, et même l'éducation des abeilles et des vers à soie. — On nomme *culture forcée* celle qui a pour objet de contraindre les végétaux à fleurs et les plantes alimentaires à donner leurs produits en quelque sorte artificiellement, et avant l'époque marquée par la nature; cette partie a été récemment l'objet de grands perfectionnements. *Voy.* AGRICULTURE.

CUMIN, *Cuminum*, genre de la famille des Ombellifères, ne renferme qu'une seule espèce, le *Cumin officinal* (*C. cyminum*), petite plante herbacée annuelle, analogue au fenouil, à tige très-rameuse, à feuilles découpées en lanières filiformes; ses fleurs sont blanches ou purpurines; ses graines verdâtres ont une odeur forte, mais agréable, une saveur aromatique et piquante; elles ont reçu, avec l'anis et le carvi, le nom de *semences chaudes*. Les anciens se servaient du cumin en guise d'épices; les Orientaux en mettent encore dans tous leurs ragoûts. En Allemagne et en Hollande, on en fait entrer dans le pain et dans le fromage. On en mêle quelquefois à l'avoine pour ragoûter les chevaux.

On appelle vulgairement *Cumin des prés*, le Carvi; *C. noir*, la Nigelle cultivée; *C. indien*, une espèce de Myrte, etc.

CUMINE, principe extrait de l'essence de cumin. *Voy.* CAMPHOGÈNE.

CUMINIQUE (ACIDE), acide organique cristallisé, incolore, peu soluble dans l'eau, volatil sans décomposition, et composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les rapports de $C^{20}H^{11}O^3,HO$. Il se produit par l'action de l'air et des autres agents oxygénants sur l'essence de cumin. Il a été découvert en 1840 par MM. Gerhardt et Cahours.

CUMUL, réunion en une même personne de deux ou plusieurs fonctions publiques salariées. Le cumul, qui a souvent été porté jusqu'à un abus excessif, a donné lieu en France aux plus vives discussions; diverses dispositions législatives ont été adoptées pour y mettre un terme. D'après les dernières mesures adoptées, les professeurs, les gens de lettres, les savants et les artistes peuvent seuls cumuler deux traitements : le montant des traitements cumulés peut s'élever à 20,000 fr. (décret du 9 mars 1852). Il n'est permis en aucun cas de cumuler un traitement d'activité avec une pension de retraite de l'État.

CUNÉIFORME (du latin *cuneus*, coin), qui a la forme d'un coin. En Botanique, on appelle ainsi toutes les parties des plantes, telles que feuilles, pétales, filets, etc., qui s'élargissent en forme de coin de la base au sommet. — En Anatomie, on désigne sous ce nom : 1° l'os sphénoïde, 2° l'os pyramidal du carpe, 3° l'apophyse basilaire de l'os occipital, 4° trois des os de la seconde rangée du tarse, dits le *grand*, le *moyen* et le *petit cunéiforme*.

On donne aussi ce nom à une écriture des anciens Chaldéens, dans laquelle les lettres avaient la forme de *coins* disposés de diverses manières. La lecture de ces caractères, malgré les travaux remarquables de Grotefend, de Heeren et de M. Eug. Burnouf, est encore fort imparfaite.

CUNÉIROSTRES (du latin *cuneus*, coin, et *rostrum*, bec), famille de Passereaux, qui comprend des oiseaux dont le bec est en forme de coin, comme les Coucous, les Pies, les Torcols, etc.

CUNETTE (en ital. *cunetta*, dimin. de *cuniculus*, conduit souterrain), canal large de 6 à 7 m., profond d'environ 2 m., et plein de 1 à 2 m. d'eau, que l'on pratique dans le fond d'un fossé de fortification, afin de rendre plus difficile à l'ennemi le passage de ce fossé.

CUPIDONE (de *Cupidon*, dieu de l'amour, parce qu'on employait cette plante dans la composition des philtres), *Catananche* en grec et en latin, genre de la famille des Chicoracées, renferme plusieurs espèces originaires du midi de l'Europe, notamment la *C. bleue*, vulgairement *Gomme bleue* et *Chicorée bâtarde*, remarquable par ses grandes fleurs bleues, semblables à celles de la Chicorée, et par

sa tige grêle, haute de 65 centimètres, divisée à son sommet en plusieurs petites branches, et couverte de feuilles longues, étroites, velues. On la cultive dans les jardins. Ses fleurs se conservent longtemps détachées du pied, et sont appelées pour cela *Fleurs immortelles*. La *C. jaune*, ou *Pied-de-lion*, a deux ou trois tiges hautes d'un demi-mètre, et couronnées par une simple tête de petites fleurs jaunes.

CUPRESSINÉES (du latin *cupressus*, cyprès), tribu de la famille des Conifères, dont quelques Botanistes ont fait une famille distincte. *Voy.* CYPRÈS.

CUPRESSUS, nom latin du genre CYPRÈS.

CUPRIDES (du latin *cuprum*, cuivre), famille de minéraux qui renferme le cuivre et ses composés.

CUPULE (du latin *cupula*, diminutif de *cupa*, coupe), nom donné, en Botanique : 1° à un assemblage de bractées écailleuses ou foliacées, unies par leur base et formant une espèce de coupe ou godet qui enveloppe la fleur et persiste autour du fruit, en l'entourant tout entier (noisettes) ou en partie (glands); 2° à l'enveloppe la plus extérieure de l'ovaire dans les Cycadées et les Conifères; 3° à la partie creusée des Champignons de la tribu des Pézizées. — On appelle *poils à cupule* ceux qui sont terminés par une glande concave (pois chiches); *cupulés*, les fleurs et les fruits munis d'une cupule.

CUPULIFÈRES, une des grandes divisions du groupe des Amentacées, ainsi nommée de la cupule qui porte le fruit, renferme des arbres et des arbrisseaux communs dans nos forêts, tels que le Chêne, le Châtaignier, le Hêtre, le Charme, le Coudrier, etc.

CURAÇAO ou CURAÇO, liqueur de dessert faite avec l'écorce des oranges séchées ou avec une petite espèce de ce fruit, amère et âcre, qui tombe avant sa maturité. On l'appelle ainsi de l'île de Curaçao (Antilles), où croît cette espèce d'oranges.

CURAGE, opération qui a pour objet de débarrasser un bassin, un port, un puits, etc., de la vase et des débris qui s'amassent au fond et en exhaussent le sol. Le curage des puits se fait à main d'homme. Pour le curage des ports, des bassins, des rivières, on se sert du *cure-môle* et de la *marie-salope*. Le *cure-môle* (ou *cure-molle*) est un bateau ponté sur lequel est établi un appareil, le plus souvent à vapeur, propre à faire agir de vastes cuillers qui servent à nettoyer le fond de la mer dans un port; ces cuillers ont une trappe en dessous, qui s'ouvre lorsqu'elles sont hors de l'eau pour qu'elles se vident. La *marie-salope* est une barque à un mât, contenant deux puits en forme de pyramide quadrangulaire tronquée, qui sont destinés à recevoir les matières enlevées par la *drague* et le *cure-môle*: ces puits sont fermés par en bas avec une trappe ou soupape, qui sert, lorsqu'on l'ouvre, à décharger, au large, les vases ou immondices qui y ont été versées. — Les matières qui proviennent du curage des étangs, des fossés, etc., et que l'on nomme *curures*, offrent un engrais très-riche.

CURARE, poison végétal très-actif, dont les Indiens de l'Amérique du Sud se servent pour empoisonner leur flèches, est dû à une ou deux espèces de liane du genre Strychnos, qui croissent sur les bords de l'Orénoque, du Rio-Negro et du fleuve des Amazones. Mis en contact avec le tissu sous-cutané ou injecté dans les vaisseaux sanguins d'un animal, le curare tue presque instantanément, et sans souffrance apparente. Le curare peut néanmoins être avalé sans danger ; car il paraît qu'il n'exerce aucune action délétère sur le tube digestif ainsi que sur les autres muqueuses, excepté celles des voies aériennes. — Pour extraire ce poison, les Indiens pilent l'écorce de la liane, en l'arrosant d'eau ; ils obtiennent ainsi un liquide jaunâtre qui, étant concentré, prend l'aspect d'une résine noirâtre; on pense qu'ils y ajoutent du venin de serpents ou de crapauds. On a extrait du curare un alcaloïde, la *curarine*, auquel on attribue ses propriétés vénéneuses.

CURATELLE, charge de CURATEUR.

CURATEUR (en lat. *curator*, de *curare*, soigner). Ce nom a été donné, chez les anciens et chez les modernes, à des fonctions fort diverses.

A Rome, on appelait *curateurs* divers officiers publics : *C. du calendrier*, le trésorier ou receveur des deniers de la ville ; il était ainsi nommé parce qu'il percevait le jour des *calendes*, ou le 1er du mois, les intérêts des fonds de la cité; *C. datif*, une espèce de tuteur nommé ou donné par le juge; *C. légitime*, le plus proche parent qu'on chargeait de la tutelle, à défaut de père ou de frère, dans le cas de minorité avec démence; *C. de la maison de l'Empereur*, celui qui avait soin du revenu du souverain et de sa dépense; *C. des ouvrages publics*, celui qui en avait l'intendance : il était garant des défauts de ces ouvrages pendant 15 ans; *C. de la République*, celui qui avait soin des travaux publics : il devait veiller à ce que les maisons en ruine fussent réparées.

Chez nous, le *curateur* est celui qui est commis par la loi pour avoir soin des biens et des intérêts d'autrui. Les fonctions de curateur se confondent souvent avec celles du *tuteur*. Il y a lieu de nommer un curateur en cas d'émancipation, d'interdiction, de succession vacante, de biens vacants, de bénéfice d'inventaire, d'absence, de banqueroute, de faillite ou de cession de biens, de grossesse posthume, de condamnation à une peine afflictive, etc. (C. Civ., art. 480).

On nomme : *Curateur au mineur émancipé*, celui qui est nommé par un conseil de famille pour assister le mineur lors de la reddition du compte de sa tutelle, lorsqu'il reçoit un capital mobilier ou qu'il en fait emploi, et quand il soutient un procès relatif à des droits immobiliers; *C. aux biens de l'absent*, le curateur nommé par le tribunal du domicile d'une personne présumée absente et qui n'a point de mandataire fondé pour administrer tout ou partie des biens de l'absent; *C. dans le cas de grossesse* ou *curateur au ventre*, le curateur nommé par le conseil de famille pour empêcher une supposition de part, lorsque le mari meurt, laissant sa femme enceinte; *C. à une succession vacante*, celui qui est nommé par le tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel une succession est ouverte, lorsque, après l'expiration des délais, il ne se présente personne pour réclamer cette succession et qu'il n'y a point d'héritier reconnu.

CURCAS, espèce du genre *Iatropha* ou *Médicinier*. *Voy.* MÉDICINIER.

CURCULIONITES (de *curculio*, charançon), famille de Coléoptères qui a pour type le Charançon, est aussi nommée *Charançonites*. *Voy.* ce mot.

CURCUMA (de l'arabe *curkum*), genre de la tribu des Zingibéracées, famille des Amomées, renferme des plantes herbacées, vivaces, appartenant à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique, à feuilles ovales ou arrondies, à fleurs jaunes, et douées pour la plupart d'un principe aromatique et colorant. L'espèce la plus utile est le *C. longa*, qui croît aux Indes et au Cap, et dont la racine, dite aussi *Terra merita*, *Safran des Indes*, est employée dans la teinture, pour sa matière colorante (*curcumine*). On s'en sert pour teindre en jaune les papiers, les bois, les cuirs, les vernis, les pâtisseries, le beurre, le fromage, les huiles, les pommades, et comme couleur de fond pour les dorures. Les Indiens l'emploient pour se teindre la peau. La couleur du curcuma a peu de solidité; la soie et la laine la prennent mieux que le coton et le lin. La teinture de curcuma étant très-sensible à l'action des alcalis, les chimistes en colorent des bandes de papier qui servent comme réactif pour découvrir les alcalis; ceux-ci font passer au brun la couleur jaune du curcuma.

CURE (du latin *cura*, soin). On distingue en France les *cures* proprement dites, desservies par un prêtre appelé *curé*, institué à vie, et les *succursales*, ad-

ministrées par un *desservant* qui est révocable. Il y a au moins une cure (ou *paroisse*) par justice de paix, c.-à-d. par canton. On distingue des *cures de première classe*, qui ne peuvent être érigées que dans les communes ayant plus de 5,000 habitants et une justice de paix, ou dans les chefs-lieux de préfecture, et des *cures de seconde classe*, dans les communes qui ont au moins 1,500 habitants : cette distinction n'établit de différence que dans le traitement des titulaires. Les communes moins considérables ne peuvent avoir que des *succursales*.

CURE (du bas latin *curatus*, formé de *cura*, soin, parce que le curé prend soin des âmes), en latin *parochus*, dans quelques pays, *recteur* ou *pasteur*, prêtre qui est pourvu d'une cure ou paroisse. Les *curés* sont nommés par l'évêque, sauf l'approbation du Gouvernement; ils sont à vie. D'après un règlement de 1834, trop peu exécuté, il faut, pour être nommé curé dans un chef-lieu de dép. ou d'arr., être licencié en théologie, ou avoir exercé pendant 15 ans les fonctions de curé de canton ou de desservant; le grade de bachelier ou un exercice de 10 ans suffisent pour les curés de canton. Les *desservants* peuvent être changés de résidence ou révoqués par l'évêque. Les curés reçoivent de l'État un traitement de 1500 ou de 1200 fr. selon qu'ils sont de 1re ou de 2e classe ; en outre, ils peuvent recevoir des fidèles des oblations qui sont autorisées par les règlements. Les communes leur doivent un presbytère. Ils administrent les revenus de la paroisse, avec le concours de la fabrique. Avant la Révolution, les curés vivaient du produit des dîmes ecclésiastiques; ils étaient chargés de l'état civil; aujourd'hui leur ministère est purement spirituel. — On n'est point d'accord sur l'origine des curés. Selon les uns, ils sont d'institution divine : ils auraient été établis par Jésus-Christ même dans la personne des 72 disciples, auxquels ils ont succédé; selon les autres, ils sont d'institution ecclésiastique. M. Dieulin a donné *Le bon Curé* et *Le Guide des Curés*.

On appelait *Curé décimateur* celui qui jouissait en tout ou en partie des dîmes de sa cure; *Curé à portion congrue*, celui qui recevait du décimateur une faible rétribution, appelée *portion congrue*.

CURE-MOLE ou CURE-MOLLE. *Voy.* CURAGE.

CURE-OREILLE, insecte. *Voy.* FORFICULE.

CURETTE, instrument de chirurgie qui sert à extraire les corps étrangers, et particulièrement de petits calculs de la vessie, après qu'on a fait à ce viscère une incision suffisante. Il est composé d'un manche et d'une tige d'acier terminée par une espèce de cuiller fort allongée, plus large à son milieu qu'aux extrémités, à bords mousses et polis.

CURIE, *Curia*, division du peuple romain, était une fraction de la tribu présidée par un magistrat appelé *curion*. Romulus avait établi 30 curies. Dans les réunions du peuple par curies, on votait à la majorité des voix individuelles, par opposition aux assemblées par centuries, où l'on votait par centuries, ce qui était à l'avantage de la noblesse. *V.* CENTURIE.

CURRUCA, un des noms scientifiq. de la FAUVETTE.

CURSEUR (du latin *cursor*, coureur). On appelle ainsi en Mathématiques une petite lame, règle ou pointe, qui glisse à volonté dans une coulisse pratiquée au milieu d'une règle ou d'un compas.

En Astronomie, c'est le fil qui traverse le champ d'un micromètre et qui sert à mesurer le diamètre apparent d'un astre.

*Curseurs* ou *Courriers apostoliques*. *V.* COURRIERS.

CURSORIPÈDES (du latin *cursor*, et de *pes*, pied), oiseaux qui, comme l'autruche, ont des pattes propres à la course : ces oiseaux ont trois doigts par devant et n'en ont point par derrière.

CURULE (CHAISE), *sella curulis*, siége d'honneur chez les Romains : c'était un siége d'ivoire pliant et sans dossier, plus élevé que les siéges ordinaires, sur lequel s'asseyaient dans l'origine les rois, et dans la suite les premiers magistrats, dictateurs, consuls, préteurs, censeurs, grands édiles; ce siége les suivait à l'armée; on le plaçait sur les *chars* de triomphe : c'est sans doute de là que lui vint le nom de *curule* (*curulis*), dérivé de *currus*, char.

CURURES. *Voy.* CURAGE.

CURVI.... Beaucoup de mots, en Botanique comme en Zoologie, commencent ainsi et indiquent que la partie de l'animal ou du végétal qui complète le mot est *courbe :* ainsi on dit, en Zoologie, *curvicaude*, *curvipède*, *curvirostre*, qui a la queue, les dents, les pieds, le bec recourbés; en Botanique, *curvicaule, curviflore, curvinerve,* etc., qui a la tige, les fleurs, les nervures des feuilles, etc., recourbées.

CURVILIGNE, nom donné, en Géométrie, à des aires et à des figures formées par des lignes courbes, comme le cercle, l'ellipse, le triangle sphérique, etc.— *Angle curviligne*, angle formé par des lignes courbes.

CUSCUTE, *Cuscuta*, genre de plantes de la famille des Convolvulacées, renferme une quarantaine d'espèces, cosmopolites en général, les unes ligneuses, les autres herbacées, pour ainsi dire sans feuilles, à tiges longues, filiformes et grêles, qui s'accrochent aux végétaux, les enlacent de mille replis et finissent par les étouffer. Ces plantes parasites se multiplient et s'étendent très-rapidement : c'est un véritable fléau, surtout pour la luzerne. Un grand nombre d'espèces se trouvent dans l'Amérique du Nord; parmi celles qui croissent en France, on remarque la *C. européenne* (*C. europæa*), à fleurs rougeâtres, commune dans les bois, les haies et les prairies, surtout dans les champs de luzerne; la *C. épithym* (*C. epithymum*), à fleurs blanches, qui vit aux dépens du thym, du serpolet, des bruyères, etc.; la *C. à fleurs serrées*, ou *Angourie*, qui s'attache au lin, etc.—On détruit la Cuscute en couvrant le terrain infecté de colombine ou de suie.

CUSPARÉ (nom indigène), *Cusparia*, genre d'arbres de la famille des Rutacées, est composé d'une seule espèce, le *C. fébrifuge* (*C. febrifuga*), originaire de l'Amérique méridionale. Ses rameaux sont couverts de petites taches blanchâtres; ses feuilles parsemées de très-petits points demi-transparents; ses fleurs sont blanches et solitaires sur une grappe axillaire. Son écorce est très-vantée comme succédanée du quinquina; elle est d'un brun fauve, recouverte par un épiderme blanchâtre; on la prescrit contre les fièvres intermittentes et la fièvre jaune : on la connaît dans le commerce sous le nom d'*Angusture*. *Voy.* ce mot.

CUSPIDÉ (du latin *cuspis*, pointe), se dit, en Botanique, des parties terminées par une pointe roide, aiguë, allongée, comme les feuilles de l'*agave*.

CUSSON, ou *Charançon du blé*. *Voy.* BRUCHE.

CUSTODE (du latin *custodia*, garde, étui). Ce mot désigne tantôt le saint ciboire où l'on garde les hosties consacrées, tantôt les rideaux qui, dans quelques églises, ornent les côtés du maître-autel. Autrefois, ce mot servait aussi à désigner les rideaux des lits des particuliers.

Dans la Sellerie, la *custode* est le chaperon ou le cuir qui couvre le fourreau des pistolets, ou bien encore la partie garnie de crin qui est à chaque côté du fond d'un carrosse, où l'on peut s'appuyer

Dans certains ordres religieux, tels que les Capucins, les Cordeliers, les Récollets, etc., on appelle *custode* (du latin *custos*, gardien) un supérieur de couvent qui administrait autrefois les subdivisions des provinces, appelées *custodies*. — C'était encore un titre de dignité dans quelques églises.

Le président de l'académie des Arcades à Rome porte le titre de *Custode*.

CUTANÉ (du latin *cutis*, peau), qui appartient à la peau, ou qui concerne la peau : *Nerfs cutanés*, nom donné à deux branches du plexus brachial, — *Glandes cutanées*, petits grains dont la surface interne de la peau est parsemée; — *Maladies cutanées*, les maladies de la peau, etc.

**CUTICULE** (dimin. de *cutis*, peau), un des noms de l'épiderme. *Voy.* ÉPIDERME.

**CUTTER** ou COTRE (de l'anglais *cutter*, coupeur), petit bâtiment léger et rapide, à un seul mât planté en avant du centre de longueur du navire, et penché en arrière. Ses voiles principales sont coupées en oreilles; il porte aussi des voiles carrées, comme huniers et perroquets. Les cutters de guerre servent de croiseurs et de gardes-côtes : ils peuvent porter sept ou huit caronades. La plupart des *yachts* ou navires de plaisance des Anglais sont des cutters.

**CUVE** (du latin *cupa*), grand vaisseau garni d'un seul fond et ordinairement en bois, qui sert à recevoir la vendange, à fouler le raisin et à le faire fermenter. On se sert aussi de cuves pour faire de la bière : dans plusieurs brasseries d'Angleterre on emploie des cuves en fonte de fer d'une dimension considérable. Les teinturiers, les raffineurs, etc., se servent aussi de cuves de différentes formes.

On appelle *cuve pneumatique* un réservoir rempli d'eau ou de mercure, à travers lequel on fait passer les gaz pour les recueillir avec une éprouvette.

**CYAME**, *Cyamus* (du grec *cyamos*, fève), vulg. *Pou de baleine*, genre de Crustacés isopodes ou læmodipodes, de la section des Cystibranches, à corps large, orbiculaire, solide et coriace; à tête petite et allongée; ayant quatre antennes, des yeux lisses, cinq paires de pieds à crochets, courts et robustes. Ces animaux vivent en parasites sur le corps de la baleine.

**CYANATES**, sels formés par l'acide cyanique et une base. Le plus important est le *Cyanate de potasse* qui se produit par la calcination, à l'air libre, du cyanure de potassium.

**CYANÉE** (du grec *cyanos*, bleu), *Cyanea*, genre de Zoophytes acalèphes de la famille des Méduses, à corps orbiculaire et transparent, qui vivent dans les mers tempérées et surtout dans les mers d'Europe. On remarque la *C. de Lamarck*, qui est d'un beau bleu : on la rencontre sur les côtes de la Manche; et la *C. de la Méditerranée*, d'une belle couleur de vermillon. — En Botanique, on a nommé *Cyanée* la première section du genre *Nymphæa*. — En Minéralogie, *Cyanée* est synonyme de *Lazulite*.

**CYANHYDRIQUE** (ACIDE), dit aussi *Acide prussique*, *Ac. hydrocyanique*, acide organique composé de carbone, d'azote et d'hydrogène dans les rapports de $C^2NH$, est le plus vénéneux des corps de la chimie. Il est liquide, incolore, transparent, et d'une odeur qui est la même que celle des amandes amères ou des fleurs de pêcher, mais si forte qu'elle en est insupportable et qu'elle détermine aussitôt des maux de tête et des vertiges. Il est tellement volatil qu'il entre en pleine ébullition à 26 degrés, et que, si l'on en laisse tomber une goutte sur du papier, celle-ci se congèle par l'effet du froid qu'elle produit en se vaporisant en partie. Il s'altère très-facilement, et se convertit peu à peu en une masse noire et charbonneuse. Il prend naissance dans une foule de réactions chimiques. L'eau distillée de laurier-cerise, l'huile essentielle d'amandes amères, toutes les amandes des fruits à noyau, les pepins de pommes et de poires contiennent des quantités d'acide cyanhydrique plus ou moins fortes. On le prépare en distillant avec de l'acide sulfurique le sel jaune, connu dans le commerce sous le nom de *ferrocyanure de potassium* ou *lessive de sang*. Aucun corps n'exerce sur l'économie animale une action aussi redoutable que l'acide cyanhydrique à l'état concentré : l'odeur seule de cet acide suffit pour tuer un oiseau; une seule goutte, portée dans la gueule du chien le plus vigoureux, le fait tomber roide mort; la même quantité, appliquée sur l'œil de l'animal ou injectée dans la veine du cou, le tue aussi à l'instant même; cet agent produit sur l'homme les mêmes effets que sur les animaux. Le chlore détruit promptement l'acide cyanhydrique, et peut s'employer comme contre-poison si on l'administre assez promptement. — L'acide cyanhydrique étendu d'eau est employé en médecine pour calmer l'irritabilité de certains organes; on l'a conseillé contre la phthisie pulmonaire commençante et surtout contre les affections nerveuses. — Cet acide a été isolé en 1780 par Scheele, qui l'a extrait du bleu de Prusse : de là le nom d'*Acide prussique*. Ce chimiste, qui est mort subitement dans le cours de ses recherches, passe pour en avoir été la première victime. Scharinger, chimiste de Vienne, est mort aussi pour en avoir laissé tomber sur son bras nu. Il paraît que les prêtres de l'Égypte connaissaient déjà l'acide cyanhydrique, et l'employaient pour faire périr les initiés qui avaient trahi les secrets de l'art sacré; les *eaux amères* que, d'après la coutume juive et égyptienne, le prêtre faisait boire à la femme accusée d'adultère, et qui tuaient promptement sans laisser sur le cadavre aucune trace de lésion, paraissent également avoir été des préparations d'acide cyanhydrique.

**CYANHYDRATE**, synonyme de CYANURE.

**CYANIQUE** (ACIDE), acide organique composé de carbone, d'azote, d'oxygène et d'hydrogène, dans les rapports de $C^2NO, HO$; on l'obtient en décomposant les cyanates par les acides minéraux. C'est un liquide très-acide qui s'altère promptement en se transformant en acide carbonique et en ammoniaque. Il a été découvert en 1822 par M. Woehler.

**CYANITES**, nom improprement donné par quelques chimistes aux Cyanates. *Voy.* CYANATES.

**CYANOFERRURE.** *V.* CYANURE et BLEU DE PRUSSE.

**CYANOGÈNE** (du grec *cyanos*, bleu, et *génos*, génération), corps composé de carbone et d'azote ($C^2N$), est le radical de l'acide cyanhydrique, des cyanures et du bleu de Prusse. C'est un gaz incolore, qui brûle avec une belle flamme pourpre, et dont l'odeur rappelle celle de l'acide cyanhydrique. Il n'existe pas dans la nature à l'état de liberté. Il est remarquable en ce qu'il se comporte, sous beaucoup de rapports, comme un corps simple, comme le chlore, par exemple : il se combine, en effet, avec l'hydrogène, l'oxygène, les métaux, en produisant des composés qui ont la plus grande analogie avec ceux du chlore. Combiné aux métaux, il forme les *cyanures*. On obtient le gaz cyanogène en soumettant le cyanure d'argent ou de mercure à l'action de la chaleur. Le cyanogène a été découvert par M. Gay-Lussac en 1814.

**CYANOMÈTRE** (de *cyanos*, bleu, et *métron*, mesure), polariscope inventé par M. Arago pour déterminer l'intensité de la couleur bleue du ciel : c'est un carton sur lequel on a tracé un cercle dont une zone d'une certaine largeur est divisée en 40 parties. Chaque division porte une teinte bleue qui va toujours en augmentant d'intensité, depuis le blanc qui est au nº 1 jusqu'au nº 40, qui approche du noir.

**CYANOSE** ou CYANOPATHIE, dite aussi *Ictère bleu*, *Maladie bleue*, etc., état de maladie dans lequel toute la surface du corps est colorée en bleu. Elle est toujours symptomatique, et dépend ordinairement de la communication directe des cavités droites du cœur avec les cavités gauches, d'où résulte le mélange du sang artériel et du sang veineux; ou d'une lésion considérable des poumons, et généralement de tous les obstacles qui gênent ou suspendent l'oxygénation du sang. Elle se termine ordinairement par la mort. — La cyanose est aussi un des caractères principaux du choléra-morbus.

**CYANURES**, sels formés par le cyanogène et un métal. Les cyanures sont analogues aux chlorures et aux bromures; ils se produisent toutes les fois qu'on calcine avec de la potasse du sang, de la corne, de la chair, ou une autre matière organique azotée. Lorsqu'on les traite par l'acide sulfurique, ils dégagent de l'acide cyanhydrique. — Le *C. de potassium*, dit aussi *cyanhydrate*, *hydrocyanate* ou *prussiate de potasse*, est un sel blanc, inodore, cristallisé en cu-

bes, très-soluble dans l'eau, d'une saveur âcre, alcaline et amère; il exerce sur l'économie animale une action très-énergique. On l'emploie en médecine dans les mêmes cas que l'acide cyanhydrique. On s'en sert aussi dans l'analyse chimique et dans la dorure galvanique. — Le *C. de zinc* est un sel blanc, insipide, insoluble dans l'eau; on l'emploie dans le traitement des maladies vermineuses des enfants et contre les crampes d'estomac.

Les cyanures se combinent entre eux, et forment des *cyanures doubles*. Parmi ces combinaisons, le *C. de fer et de potassium*, plus connu sous les noms de *prussiate ferrugineux*, *prussiate jaune*, *ferrocyanure de potassium*, *hydroferrocyanate de potasse*, se rencontre dans le commerce en beaux cristaux jaunes, d'une saveur amère et désagréable; on l'emploie pour faire le *bleu de Prusse* (*V.* ce mot). On obtient ce cyanure double en calcinant du sang ou d'autres matières animales avec du fer et de la potasse, lessivant le produit et faisant cristalliser: de là son nom vulgaire de *lessive de sang*. Il sert aux chimistes pour préparer les autres cyanures, les cyanates, l'acide cyanhydrique, etc. Il est remarquable en ce que le fer n'y est pas accusé par les réactifs ordinaires de ce métal.—Le *prussiate rouge* est un autre cyanure double du même genre, composé de cyanogène, de fer et de potassium, dans des proportions différentes de celles du prussiate jaune; les chimistes s'en servent comme réactif. On l'emploie dans l'impression des indiennes pour décolorer l'indigo.—Le *C. double de potassium et d'argent* est employé dans l'argenture électro-chimique. M. H. Bouilhet a récemment démontré (1852) qu'il offrait le meilleur moyen d'argenter et a donné l'explication de son mode d'action.

CYANURIQUE (ACIDE), acide organique cristallisé qui a la même composition que l'acide cyanique, mais dont l'équivalent chimique est différent ($C^6N^3O^3$, 3HO). On l'obtient par l'action du chlore sur l'urée. Il forme avec les bases les *cyanurates*.

CYATHE (du grec *cyathos*, coupe), petit vase dont se servaient les anciens pour puiser le vin dans le *crater* et pour le verser ensuite dans les coupes. — C'était aussi une mesure de capacité qui était, chez les Grecs, le 6e du cotyle, et chez les Romains le quart du setier: elle valait 0 lit., 04 1/2.

CYATHE, *Cyatnea*, genre de Fougères arborescentes, type de la tribu des Cyathéacées, à tiges droites, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents. Les espèces les plus remarquables sont les *C. glauca* et *excelsa* de l'île Bourbon; la première atteint une hauteur de 12 à 15 mètres.

CYATHIFORME (du latin *cyathus*, coupe, et de *forma*, forme), nom donné, en Botanique, aux parties des végétaux qui ont la forme d'une coupe, d'un gobelet, comme les lichens, les champignons.

CYBISTIQUE (du grec *cybistaô*, faire la culbute), une des 3 sortes de danse des Grecs, était accompagnée de culbutes, de tours de force, de souplesse. *V.* DANSE.

CYCADÉES, famille de plantes monocotylédones, voisines des Palmiers et des Fougères arborescentes par le port de ses plantes, et des Conifères par leur organisation intérieure, a pour type le genre *Cycas*.

CYCAS (du grec *cycas*, palmier d'Éthiopie), genre type de la famille des Cycadées, se distingue à ses fleurs mâles, disposées en un chaton dont les écailles sont garnies de nombreuses anthères globuleuses; à ses fleurs femelles en massue, et à son fruit monakène. Les espèces les plus remarquables sont le *C. circinalis*, originaire de la Chine et des îles Moluques, qui a l'aspect du palmier: il porte des feuilles pennées de plus d'un mètre de long, qui sortent du bourgeon enroulées en crosse, et qui sont groupées au sommet de la tige; et le *C. revoluta* du Japon, dont les longues feuilles restent roulées à leur sommet en forme de crosse. Ces deux espèces contiennent une moelle farineuse fournissant une espèce de *Sagou*, avec laquelle les Japonais font du pain. Leur stipe fournit, en outre, une espèce de gomme, et leurs fruits sont comestibles. — Il existe beaucoup de plantes analogues aux Cycas parmi les plantes fossiles des terrains secondaires.

CYCLADE (du grec *cyclas*, disposé en rond), *Cyclas*, genre de mollusques Acéphales testacés, de la famille des Cardiacés, est caractérisé par une coquille ovale, bombée, transverse, équivalve. Les Cyclades sont petites, diaphanes et recouvertes d'un épiderme vert ou brun. Leur longueur varie de 5 à 20 millim. Quand l'animal est dans la coquille, deux tubes ou siphons font saillie d'un côté, et de l'autre sort un pied mince, allongé et linguiforme. Les Cyclades habitent les eaux douces des deux continents.

CYCLAMEN (du grec *cyclos*, cercle), vulgairement *Pain de pourceau*, genre de plantes herbacées, de la famille des Primulacées, à feuilles radicales, entières, à fleurs pendantes, blanches ou purpurines. L'espèce la plus commune a une racine de forme orbiculaire, tubéreuse, brune en dehors, blanche en dedans: les pourceaux en sont très-friands. On la trouve dans les lieux ombragés, les haies, les fossés, etc. La racine du *cyclamen d'Europe* est vermifuge et très-purgative: elle faisait autrefois la base de l'onguent nommé *arthanita;* on en tire un principe immédiat nommé *arthanitine*. Les amateurs cultivent plusieurs espèces de *Cyclamens*, à cause de l'élégance de leurs fleurs.

CYCLE (du grec *cyclos*, cercle). On appelle ainsi diverses périodes d'un certain nombre d'années, destinées pour la plupart à faire concorder des années différentes. Chez les anciens, les cycles principaux étaient la *diétéride* ou période de deux ans, qui formait 730 jours; l'*octaétéride* ou période de 8 ans, qui formait 2,922 jours; le cycle de *Calippe*, de 76 ans, formé de 27,759 jours; le cycle d'*Hipparque*, de 304 ans, formé de 111,035 jours; le *C. lunaire* et le *C. solaire*, les plus importants de tous, et dont on fait encore usage aujourd'hui dans nos calendriers.

Le *C. lunaire*, ou *ennéadécaétéris*, est une période de 19 années lunaires comprenant 235 lunaisons, à l'expiration desquelles les nouvelles et les pleines lunes arrivent aux mêmes époques, parce que le soleil et la lune sont de nouveau, par rapport à la terre, dans les mêmes points du ciel que 19 ans auparavant. Ce cycle est dû à l'astronome Méton, qui le fit connaître l'an 433 av. J.-C.; il fut accueilli par les Grecs avec enthousiasme, et on l'inscrivit dans les temples en lettres d'or: d'où lui est venue la dénomination de *nombre d'or*. Le cycle lunaire actuel (en 1854) a commencé le 1er janvier 1843 et finira au 1er janv. 1862. — Le *C. solaire*, qui a commencé 9 ans avant notre ère, est une période de 28 années, au bout desquelles l'année recommence par les mêmes jours. On détermine les jours de la semaine à l'aide des sept premières lettres de l'alphabet, que l'on place vis-à-vis des jours du mois, et que l'on nomme *lettres dominicales*. A l'expiration du cycle solaire, les lettres dominicales reviennent à leur première place et dans le même ordre qu'auparavant. — Le cycle lunaire et le cycle solaire combinés forment la période *Dionysienne*, ou *Victorienne*, dite aussi *Cycle pascal:* c'est un cycle de 532 années attribué à Denys le Petit et à Victorius, et à la fin duquel la fête de Pâques revient au même dimanche. Ce cycle ramène les nouvelles lunes aux mêmes jours de l'année julienne. On ne s'en sert plus depuis Grégoire XIII.

On appelle *Cycle caniculaire* ou *sothiaque* une période égyptienne de 1460 ans, au bout de laquelle le commencement de l'année vague ou religieuse coïncidait avec celui de l'année civile ou solaire. Cette coïncidence avait lieu au lever héliaque de l'étoile de Sothis (Sirius): d'où le nom de cycle.

CYCLIQUES (POËTES), anciens poëtes grecs qui ont embrassé tout un *cycle*, historique ou fabuleux. *Voy.* CYCLIQUES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**CYCLOBRANCHES** (du grec *cyclos*, cercle, et de *branchia*, branchies), Mollusques qui ont les branchies rassemblées symétriquement autour de l'anus.

**CYCLOIDE** (du grec *cyclos*, cercle), dite aussi *Trochoïde* ou *Roulette*, courbe engendrée par un point fixe d'un cercle roulant sur une droite. Chaque point d'une roue en mouvement décrit une cycloïde. Galilée signala le premier cette courbe en 1615. En 1634, Roberval détermina son aire; en 1644, il trouva le volume des solides engendrés par la révolution de la cycloïde autour de sa base et de son axe. En 1658, Pascal proposa une série d'autres problèmes relatifs à cette courbe.

**CYCLOPÉENNES** (CONSTRUCTIONS), constructions anciennes que la Fable attribuait aux Cyclopes, et qui paraissent être l'œuvre des Pélasges. Elles se font remarquer par les énormes dimensions des pierres, taillées en polyèdres réguliers, et par l'absence totale de ciment. Ces monuments, dont il subsiste encore des vestiges dans l'Argolide, à Corinthe, en Sardaigne, etc., datent d'env. 200 ans av. la prise de Troie. Ed. Dodwell en a donné une description; Petit Radel a formé une collection de modèles de constructions cyclopéennes, que l'on conserve à la Biblioth. Mazarine.

**CYCLOPES** (du grec *cyclops*, œil rond), genre de petits Crustacés, de l'ordre des Branchiopodes et de la famille des Monocles, est caractérisé par un œil unique, un test univalve, un corps allongé, terminé en queue, de consistance gélatineuse; par 2 à 4 antennes et 6 à 10 pattes soyeuses. Les Cyclopes habitent les eaux douces et stagnantes, nagent sur le dos avec vivacité, et en arrière aussi bien qu'en avant. Ils se nourrissent de matières animales et végétales. Les femelles sont d'une fécondité prodigieuse.

**CYCLOPTÈRE** (du grec *cyclos*, cercle, et *ptéron*, nageoire), *Cyclopterus*, genre de poissons de l'ordre des Branchiostéges, caractérisé par la forme de leurs ventrales, dont les rayons, suspendus autour du bassin et réunis par une seule membrane, forment un disque ovale et concave dont le poisson se sert comme d'un suçoir pour se fixer aux rochers. Les Cycloptères ont la bouche large, garnie de dents pointues, les opercules petits, la peau visqueuse et sans écailles, mais couverte de petits grains durs. Parmi les espèces on distingue le *C. lump* et le *C. liparis*, qui habitent sur nos côtes.

**CYCLOSTOME** (du grec *cyclos*, cercle, et *stoma*, bouche). Ce mot désigne : 1° une famille de poissons Chondroptérygiens, au corps long et arrondi, dénué d'écailles, et qui paraît tronqué en avant à cause de leur bouche circulaire, ayant pour support un anneau membraneux ou cartilagineux : cette famille comprend les *Lamproies*, les *Gastérobranches*, les *Ammocœtes*, etc.; —2° un genre de Mollusques terrestres, de la famille des Colimacés : leur coquille est de forme variable, à tours de spire arrondis; l'ouverture en est ronde, régulière; le péristome, continu. Ces Cyclostomes sont privés de nacre intérieure, d'épines et d'écailles. On en trouve plusieurs à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.

**CYCLOTOME** (du grec *cyclos*, cercle, et *tomê*, section), instrument de Chirurgie qui sert à pratiquer l'opération de la cataracte par extraction. Il se compose d'un cercle d'argent et d'une lame tranchante qui agit au moyen d'un ressort. On s'en sert à la fois pour fixer le globe de l'œil et inciser la cornée.

**CYCLURE** (*Queue-cercle*), genre d'Iguaniens.

**CYDONIA**, nom latin du COGNASSIER.

**CYGNE**, *Cygnus*, genre d'oiseaux aquatiques, de l'ordre des Palmipèdes et de la famille des Anatidées, se distingue des autres oiseaux de la même famille par ses tarses courts, son col allongé, son bec plus long que large, et surtout par la grâce et l'élégance de ses contours et de ses mouvements. On en compte 5 ou 6 espèces, communes à tous les continents, mais habitant surtout les contrées septentrionales.

La plus connue est le *C. domestique*, ou *C. à bec rouge* (*Anas olor*), dont le plumage est d'une blancheur passée en proverbe. C'est le plus grand des oiseaux nageurs : il peut avoir 1m50 du bout du bec à l'extrémité de la queue; son bec est rouge dans toute sa longueur, excepté à l'extrémité de la mandibule supérieure, qui est noire, ainsi que l'excroissance charnue qui s'élève vers la base de cette même partie du bec; on remarque aussi de chaque côté des joues une place dépourvue de plumes, qui est noire et triangulaire. Ses jambes, ses pattes, ses ongles sont d'un gris foncé. Les jeunes cygnes naissent couverts d'un duvet gris, dont ils se dépouillent à leur première mue, pour revêtir le plumage blanc. La femelle construit son nid avec des herbes sèches, et y pond six ou sept œufs très-gros et parfaitement blancs. Le cygne est robuste et courageux; son bec et ses ailes sont des armes puissantes dont il se sert vigoureusement pour repousser les attaques des plus gros oiseaux de proie et même des chiens. Comme les oies et les canards, le cygne marche mal : aussi quitte-t-il rarement les eaux; mais il nage avec grâce et majesté, et fait le plus bel ornement des pièces d'eau dans nos parcs et nos jardins; il vole rarement, mais son vol est rapide et très-élevé. Il se nourrit de plantes aquatiques, d'insectes, de grenouilles et de vers. On a exagéré la durée de son existence, mais, en réalité, elle est fort longue. Les anciens prétendaient que le cygne près de mourir faisait entendre un chant mélodieux; cependant il ne produit jamais qu'un sifflement sourd et strident, qui est loin d'être agréable. La chair du cygne est noire, dure, coriace et de mauvais goût; son duvet est très-recherché : on en fait des fourrures blanches fort élégantes.

Le *C. sauvage*, qui est la souche du Cygne domestique, est moins gros que lui; son bec est plutôt jaune que rouge, et la tache de ses joues est jaune, au lieu d'être noire. Il habite les régions du Nord et ne descend dans nos contrées que dans les hivers très-rigoureux. Son cri est moins désagréable que celui du cygne domestique, ce qui lui a fait donner par quelques naturalistes le nom de *C. musicus*.

Le *C. noir* (*C. atratus*) est une espèce toute particulière à l'Australie; elle est encore fort peu répandue en Europe.

Le Cygne était consacré à Vénus; le char de la déesse était traîné par des cygnes; cet oiseau était aussi dédié à Apollon, sans doute à cause de la fable répandue sur la mélodie de son chant. Jupiter prit la forme d'un cygne pour tromper Léda.

CYGNE A CAPUCHON. *Voy.* DRONTE.

CYGNE, constellation de l'hémisphère boréal, qui renferme 81 étoiles, est située dans la Voie Lactée, entre Céphée, la Lyre et le Renard.

**CYLINDRE** (du gr. *cylindros*, dérivé de *cylindô*, rouler), solide terminé par trois surfaces, dont une est convexe et circulaire, et les deux autres planes et parallèles entre elles. On nomme *cylindre droit*, celui dans lequel la droite qui joint les centres des deux cercles est perpendiculaire aux plans de ces cercles; dans tous les autres cas, le cylindre est dit *oblique*. — On peut concevoir la génération du cylindre droit en le considérant comme produit par la révolution d'un rectangle autour d'un de ses côtés; dans ce mouvement, les côtés perpendiculaires au côté immobile décrivent deux cercles, et le côté mobile décrit une surface convexe. Le côté immobile prend le nom d'*axe* du cylindre, et les deux cercles en sont les *bases*. On nomme *hauteur* du cylindre la perpendiculaire abaissée de l'un des points d'une de ses bases sur le plan de l'autre base; dans le cylindre droit la hauteur est égale à l'axe. Un cylindre, droit ou oblique, peut être considéré comme un prisme dont les bases sont des polygones d'un nombre infini de côtés. La surface convexe d'un cylindre droit est égale au produit de la circonférence de sa

base par l'axe du cylindre ou par sa hauteur. Le volume du cylindre droit ou oblique est égal au produit de sa base par sa hauteur. Deux cylindres sont entre eux dans le rapport des produits de leurs bases par leurs hauteurs. On nomme *cylindres semblables* ceux dans lesquels des axes ont le même rapport que les diamètres des bases. — Toute section faite par un plan parallèlement à la base d'un cylindre est un *cercle* égal à la base. Toute section faite par un plan parallèle à l'axe est un *parallélogramme*. Les sections formées dans le cylindre droit par des plans inclinés à l'axe sont des *ellipses*.

Les cylindres sont de la plus grande utilité dans les Arts mécaniques : on s'en sert pour aplatir uniformément les feuilles ou plaques de tôle, de plomb et de cuivre; pour fouler et lustrer les étoffes, etc.

En Agriculture, on appelle *Cylindre* un gros rouleau de pierre ou de bois dont se servent les laboureurs pour écraser les mottes d'une terre labourée, et les jardiniers pour aplanir les allées d'un jardin.

En Histoire naturelle, on nomme ainsi des Mollusques dont la forme est cylindrique.

*Cylindre noté*, cylindre de bois qui sert, dans les serinettes et l'orgue de Barbarie, à lever les soupapes des tuyaux qui doivent émettre les sons. Le mécanisme des cylindres notés se retrouve dans la musique des pendules, des tabatières, etc.

CYLINDROÏDE, nom donné, en Géométrie, à un solide qui ressemble au cylindre, mais dont les bases sont des ellipses au lieu d'être des cercles.

En Anatomie, on appelle *protubérances cylindroïdes*, les corps cylindriques et contournés sur eux-mêmes qui sont placés à la partie postérieure des ventricules latéraux du cerveau.

CYMAISE (du latin *cymatium*). *Voy.* CIMAISE.

CYMBALES (du grec *cymbalos*, même signific.), instrument de percussion, composé de deux disques métalliques égaux, de 30 centim. environ de diamètre et fort minces, ayant chacun à leur centre une petite cavité, percée de façon à recevoir une double courroie, dans laquelle on passe la main pour frapper les disques l'un contre l'autre. Cet instrument s'emploie concurremment avec la grosse caisse, le triangle, le chapeau chinois, le tambour et les castagnettes, pour marquer les temps forts de la mesure dans les marches militaires, les ouvertures, les finales d'opéra, etc. Les meilleures cymbales viennent d'Orient : on les nomme *cymbales turques;* celles qu'on fabrique en France sont d'une sonorité moins pure. — Les cymbales antiques consistaient en deux moitiés d'une petite sphère creuse de métal, pourvues d'un manche, et que l'exécutant frappait de côté : on s'en servait surtout dans les cérémonies religieuses. *Voy.* CROTALE.

On appelle encore *Cymbale* un jeu d'orgue aigu, qui se compose de trois à sept tuyaux à bouche, en étain, sur chaque note. On les accorde à la tierce, à la quinte, à l'octave.

CYME, terme de Botanique. *Voy.* CIME.

CYMÈNE ou CUMÈNE. *Voy.* CAMPHOGÈNE.

CYMINDIS (nom d'oiseau, en grec), genre d'oiseaux de l'ordre des Rapaces et de la famille des Faucons, est caractérisé par un bec très-crochu, étroit et assez allongé, et par des ailes obtuses. On n'en connaît que 2 espèces, qui se trouvent à la Guyane et au Brésil : le *C. bec-en-croc* (*C. uncinatus*), et le *C. à manteau noir* (*C. Guianensis*).

CYMODOCÉE (nom arbitraire), Crustacé décapode, a les dernières pattes relevées obliquement sur les côtés de l'abdomen. La *C. poilue* (*C. pilosa*), qu'on trouve dans la Méditerranée, est le type de ce genre.

CYMOPHANE (du grec *cyma*, flot, et *phanos*, lumière), substance minérale de l'ordre des Aluminates, composée de silice, d'alumine, de glucine, etc.; elle est vitreuse, d'un jaune verdâtre chatoyant. La Cymophane se trouve en Amérique : elle est employée dans la joaillerie sous le nom de *Chrysolithe* et de *Topaze orientale*.

CYNANCHE (du grec *cyôn*, chien, et *agchein*, étrangler, à cause de ses propriétés vomitives), *Cynanchum*, genre de la famille des Asclépiadées, renferme des plantes herbacées des bords de la Méditerranée, à tiges volubiles, remplies d'un suc laiteux; à feuilles opposées, en cœur; à ombelles interpétiolaires. Tous les Cynanches sont purgatifs, et quelques-uns sont de violents poisons : l'espèce la plus remarquable est le *C. de Montpellier*, à racines rampantes, à fleurs blanches, en étoile; on extrait de sa racine un suc drastique dont on se sert comme de la *Scammonée*. La racine du *C. vomitif* fournit l'Ipécacuanha du commerce.

CYNANCIE (de *cyôn*, chien, et *agchein*, étrangler), espèce d'angine dans laquelle les malades tirent la langue à peu près comme font les chiens haletants.

CYNANTHROPIE (du grec *cyôn*, chien, et *anthropos*, homme), variété de la mélancolie dans laquelle le malade croit être changé en chien, et imite la voix et les habitudes de cet animal.

CYNARÉES, CYNAROCÉPHALES. *Voy.* CINARÉES, etc.

CYNÉGÉTIQUE (c.-à-d. qui concerne la chasse, du grec *cynégéô*, chasser avec un chien). Les Grecs appelaient ainsi l'art de la chasse, et, en particulier, l'art de la chasse au chien. Oppien a laissé sous ce titre un poëme estimé.

CYNIPS, genre d'insectes Hyménoptères térébrants, de la famille des Pupivores, tribu des Gallicoles, a pour caractères : des antennes filiformes, des cuisses non renflées, le ventre pédiculé, comprimé, la tête étroite, et le thorax bombé. Ces insectes, à l'aide d'une tarière effilée, percent l'écorce et les feuilles des arbres pour y déposer leurs œufs. La présence de ces œufs produit les excroissances connues sous le nom de *galles* ou *bédégars* (*Voy.* ces mots), au milieu desquelles la larve, sortie de l'œuf, se nourrit et se transforme jusqu'à ce qu'elle soit insecte parfait. Les Cynips se trouvent particulièrement sur les chênes, les rosiers sauvages, les figuiers, etc. Les espèces les plus remarquables sont : le *C. tinctorial*, qui vient sur une espèce de chêne du Levant, et dont la galle s'emploie dans la fabrication de l'encre à écrire; et le *C. du figuier*, dont on se sert en Orient pour féconder les figuiers, et pour hâter la maturation des figues. *Voy.* CAPRIFICATION.

CYNIQUES (du grec *kyôn*, *kynos*, chien), philosophes grecs dont Diogène était le chef, affectaient de mépriser les bienséances sociales. *Voy.* CYNIQUES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

CYNOCÉPHALE, *Cynocephalus* (du grec *kyôn*, chien, et *céphalè*, tête), genre de Singes de l'ancien continent, munis d'abajoues et de callosités; à museau allongé, tronqué à l'extrémité; les crêtes sourcilières sont très-développées et s'élèvent au-dessus des yeux, en sorte que le front est entièrement effacé, ce qui donne à la tête de ces animaux une certaine ressemblance avec celle du chien. On les trouve dans les parties chaudes de l'Afrique. Ils sont brutaux et féroces, doués d'une force et d'une agilité qui les rendent dangereux, même pour les hommes. Les plus remarquables sont le *Mandrill*, à face bleue, avec un nez rouge et une longue barbe jaune; le *Baboin* jaune, verdâtre et à face noire; le *Tartarin*, qui a la face couleur de chair et la tête ornée d'une longue crinière; et les *Papions*, singes de petite taille répandus en Afrique et en Arabie. On trouve fréquemment des Cynocéphales représentés dans les sculptures des Égyptiens.

CYNODON (du grec *kyôn*, chien, et *odous*, dent), genre de Graminées établi pour une petite plante vivace, le *Cynodon dactylon*, vulg. *Dent-de-chien*.

CYNOGLOSSE, *Cynoglossum* (du grec *kyon*, *kynos*, chien, et *glôssa*, langue), vulgairement *Langue-de-chien*, genre de la famille des Borraginées (Aspérifoliées, L.), renferme des plantes herbacées

à tiges rameuses et garnies de fleurs de couleur rouge vineuse. Le type du genre est la *C. officinale*, plante d'un vert pâle un peu argenté; ses feuilles sont couvertes d'un duvet très-fin et ont la forme d'une *langue*; ses fleurs, d'un assez beau rouge, sont disposées en épis. Elle croît naturellement dans le midi de la France, au bord des sentiers et sur les berges des rivières. Ses feuilles, cuites dans l'eau et appliquées extérieurement, passent pour émollientes, anodines et narcotiques. On en fait un extrait qui entre dans la composition des pilules de cynoglosse. On connaît encore la *C. argentée*, la *C. printanière* ou *Cabaret des murailles*, la *C. à feuilles de lin*, etc.

CYNOPITHÈQUES (du grec *kyôn*, *kynos*, chien, et *pithex*, singe), sorte de singes à courte queue, intermédiaires entre les Cynocéphales et les Magots, a pour type le *Cynocéphale macaque*, ou *Singe noir* de l'île Célèbes. Ils donnent leur nom à une tribu de la grande famille des singes, les *Cynopithéciens*, qui appartient exclusivement à l'ancien monde.

CYNOREXIE (du grec *kyôn*, *kynos*, chien, et *orexis*, appétit), dite aussi *faim canine*, maladie nerveuse de l'estomac, caractérisée par une faim excessive et par le vomissement de tous les aliments peu après leur ingestion. *Voy.* aussi BOULIMIE.

CYNORRHODON, ou *Rose de chien*. *V.* ÉGLANTIER.

CYNOSURE (du grec *kyôn*, chien, et *oura*, queue), nom sous lequel on désignait jadis la Petite Ourse.

CYNOSURE, *Cynosurus*, genre de Graminées, à feuilles planes, à panicules serrées et spiciformes, composées de fleurs hermaphrodites mêlées d'épillets stériles. Ce genre a pour type la *Cretelle des prés*, commune dans nos prairies.

CYPÉRACÉES ou CYPÉROÏDES (du grec *cypeiros*, souchet), famille de plantes Monocotylédonées, voisine des Graminées et des Joncées, renferme un grand nombre de végétaux herbacés qui croissent en général dans les lieux humides. Leur racine, annuelle ou vivace, fibreuse, présente des tubercules charnus remplis d'une substance blanchâtre et amylacée; la tige est un chaume anguleux ou cylindrique à nœuds rares, ordinairement simple; à feuilles caulinaires ou radicales; les fleurs forment des épis ovoïdes, globuleux ou cylindriques. Cette famille renferme une dizaine de tribus dont les principales sont les *Caricées* (ayant pour type le *Carex*, Laiche) et les *Cypérées* (du latin *Cyperus*, Souchet) : c'est à cette dernière tribu qu'appartient le *papyrus*.

CYPERUS, nom latin du genre *Souchet*.

CYPHOSE (du grec *kyphos*, courbe). *V.* GIBBOSITÉ.

CYPREA, nom latin des *Porcelaines*. *Voy.* ce mot.

CYPRÈS, *Cupressus*, genre de la famille des Conifères, qui a donné son nom à la tribu des Cupressinées, a pour type le *C. fastigié* ou *pyramidal*, originaire du Levant et très-répandu dans le midi de l'Europe. C'est un arbre résineux, de haute taille et de forme pyramidale, à racines nombreuses et déliées, au tronc élevé, dont les rameaux, pressés contre la tige, portent un feuillage d'un vert foncé, composé de petites folioles imbriquées les unes sur les autres; ses fleurs sont formées de plusieurs écailles arrondies qui, en s'agglomérant, forment un fruit conoïde de la grosseur d'une noix, mûrissant en hiver et s'ouvrant par segments pour laisser échapper la graine. Le Cyprès, par sa couleur sombre, répand autour de lui un certain air de tristesse : aussi est-il l'arbre des tombeaux; les anciens l'avaient consacré à Pluton. Dans le Midi, on fait avec le cyprès des haies très-serrées et très-hautes pour servir d'abri aux jardins et à certaines cultures. On prétend que cet arbre purifie l'air. Son bois, fort et incorruptible, est susceptible de recevoir un beau poli. Sa durée est, dit-on, sept fois plus grande que celle du chêne. La résine qui en découle est utile contre les blessures récentes, et donne une belle couleur.—Le *C. horizontal* ou *étalé*, dit aussi *Arbre de Montpellier*, n'est qu'une variété du précédent; son bois est excellent pour la charpente. On remarque encore le *C. pendant* ou *glauque*, le *C. faux-thuya* ou *Cèdre blanc* du Canada, et le *C. chauve* ou *de la Louisiane*, qu'on range aujourd'hui dans le genre Taxodium.

*Petit cyprès*. *Voy.* SANTOLINE.

CYPRIN (du grec *cyprinos*, poisson), *Cyprinus*, genre type de la famille des Cyprinoïdes, renferme des poissons d'eau douce, à corps écailleux, à bouche petite et sans dents, à lèvres protractiles ou allongeables, et n'ayant qu'une nageoire dorsale. Ces poissons sont peu carnassiers : ils vivent surtout d'herbes, de graines et de limon. A ce genre appartiennent les *Cyprins* proprement dits, les *Carpes*, *Tanches*, *Barbeaux*, *Goujons*, *Brèmes*, *Ables*, etc.

CYPRINE, *Cyprina*, genre de mollusques Gastéropodes de l'ordre des Scutibranches, est caractérisé par une coquille bivalve, oblongue, cordiforme, présentant trois dents sur la charnière et une dent latérale écartée de la charnière. La *C. islandica* est la seule espèce vivante de ce genre. On en trouve de fossiles dans les terrains tertiaires.

CYPRINOÏDES, famille de poissons Malacoptérygiens abdominaux, a pour type le genre *Cyprin*, dont les caractères sont ceux de la famille même.

CYPRIPÈDE, *Cypripedium* (du grec *Cypris*, Vénus, et *pédion*, lien), genre de la famille des Orchidées, renferme des plantes herbacées à racines fibreuses, à tiges foliacées, à fleurs grandes, remarquables par leur forme bizarre et leur odeur suave. Elles croissent dans les parties froides et tempérées de l'hémisphère boréal, surtout en Amérique. Plusieurs espèces sont recherchées à cause de leurs fleurs. Le type du genre est le *C. sabot de Vénus* ou *de la Vierge*, qui croît dans les Alpes.

CYPSÈLE (du grec *kypsélion*, petite corbeille), synonyme d'*Akène* chez quelques botanistes. *V.* ce mot.

CYRÉNAÏQUES, philosophes anciens ainsi nommés d'Aristippe de Cyrène, leur chef, soutenaient que l'homme ne doit rechercher que le plaisir.

CYRILLIQUE (ALPHABET), alphabet servien inventé, dit-on, au XIe siècle par S. Cyrille, l'apôtre de la Servie, qui le premier traduisit la liturgie grecque et la Bible dans la langue des Vendes. L'alphabet cyrillique dérive de l'alphabet grec; il est en usage, pour l'idiome liturgique, en Russie, en Servie et en Bulgarie.

CYRTANDRE (du grec *kyrtos*, courbé, et *aner*, *andros*, mâle, étamine), genre de la famille des Acanthacées : plante herbacée ou sous-frutescente à feuilles simples, opposées; à fleurs en capitules, blanches ou jaunâtres. On en a fait une famille sous le nom de *Cyrtandracées*. L'espèce type est le *Cyrtandre à bouquets*, à feuilles d'un beau vert et à fleurs blanches. Elle est originaire de l'Inde ou de Java.

CYSTE (du grec *kystis*, vessie), mot qui entre dans la composition de plusieurs noms avec la signification de *vessie* ou *poche*. *Voy.* aussi KYSTE.

CYSTIBRANCHES (du grec *kystis*, vessie, et *branchia*, branchies), famille de Crustacés isopodes, comprend ceux qu'on présume avoir des branchies dans les cavités vésiculaires : tels sont les *Cyames*. Ces Crustacés sont tous marins, et habitent sur des plantes ou des animaux. Quelques naturalistes en font un ordre sous le nom de *Lœmodipodes*.

CYSTICERQUES (du grec *kystis*, vessie, et *kerkos*, queue), vers intestinaux qui ont le corps presque cylindrique, terminé par une vessie pleine de sérosité limpide, et dont la tête, garnie de quatre suçoirs, est armée d'une trompe obtuse couronnée par des crochets. Les Cysticerques sont presque toujours contenus dans des kystes membraneux. C'est à une espèce de ce genre qu'est due la ladrerie des porcs. Quelques espèces se trouvent dans le tissu du corps humain.

CYSTINE ou OXYDE CYSTIQUE (du grec *kystis*, vessie), substance organique jaune et cristalline qu'on

trouve dans la vessie, et qui constitue quelquefois les calculs urinaires chez l'homme. Elle renferme du carbone, de l'hydrogène, de l'azote, de l'oxygène et du soufre. Elle a été découverte par Wollaston.

CYSTIQUE (du grec *kystis*, vessie), qui appartient à une vésicule, et spécialement à la vésicule biliaire. On nomme *bile cystique* celle qui est contenue dans cette vésicule; — *artère cystique*, l'artère provenant de la branche droite du tronc hépatique, et se divisant en deux rameaux qui se distribuent à la vésicule biliaire; — *conduit cystique*, un canal placé dans l'épaisseur du petit épiploon, et s'étendant du col de la vésicule biliaire au canal hépatique; ce canal livre passage à la bile lorsqu'elle reflue dans la vésicule ou s'écoule dans le duodénum; — *calculs cystiques*, ceux qui se forment dans la vésicule biliaire.

CYSTIRRHÉE (du grec *kystis*, vessie, et *rhéô*, couler), dite aussi *catarrhe vésical*, *flux muqueux de la vessie*, écoulement muqueux qui suit souvent le catarrhe aigu de la vessie ou *cystite* (*V.* ci-après). Cette maladie se montre particulièrement dans les saisons froides et humides, et attaque surtout les vieillards et les gens sédentaires.

CYSTITE (du grec *kystis*, vessie), inflammation aiguë ou chronique des membranes de la vessie. On distingue la *C. superficielle* (*C. catarrhale*, *C. érysipélateuse*, *catarrhe aigu*), c.-à-d. bornée à la membrane interne de la vessie : sa durée est de vingt à quarante jours; rarement elle est mortelle; — la *C. profonde* ou *phlegmoneuse*, c.-à-d. étendue à toutes les membranes de la vessie et à la portion du péritoine qui recouvre ce viscère. Cette dernière est le plus souvent dangereuse.

CYSTOTOMIE (du grec *kystis*, vessie, et *tomè*, section), incision de la vessie. Autrefois, on nommait ainsi l'incision faite à la vessie dans l'intention d'évacuer l'urine, et on avait réservé le nom de *taille* à l'opération pratiquée pour extraire les calculs.

CYTHERÉE, belle coquille, espèce du genre *Vénus*.

CYTINELLE, *Cytinus* (du grec *kytinos*, fleur de grenadier, à cause de la couleur rouge de ses feuilles et de ses fleurs), genre type de la famille des Cytinées, détachée des Aristolochiées, est composé de plantes herbacées à tige simple, couverte d'écailles imbriquées; à fleurs monoïques, sessiles et axillaires. La seule espèce connue est l'*Hypociste parasite* (*C. hypocistis*), petite plante charnue croissant sur les racines des diverses espèces de Cistes, d'où son nom. Elle est haute de 4 à 5 centim., et est surtout remarquable par la couleur rouge de ses écailles et des petites fleurs qui terminent sa tige. On la trouve dans les contrées méridionales de l'Europe. Ses baies renferment un suc acide, astringent et tonique.

CYTISE, *Cytisus*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des arbustes et des arbrisseaux dont le port se rapproche de celui des Genêts, mais qui ne sont pas épineux; ils ont les feuilles ternées, accompagnées de stipules très-petites; les fleurs jaunes ou pourpres, disposées en grappes ou en épis. On en compte une trentaine d'espèces, originaires des contrées montueuses de l'Europe et de l'Asie méridionales, et cultivées, pour la plupart, dans nos jardins. Le type du genre est le *C. des Alpes*, ou *Faux Ébénier* (*C. Laburnum*), originaire des Alpes et du Jura. C'est un arbrisseau à feuillage épais et d'un vert foncé, sur lequel se détachent agréablement de longues et nombreuses grappes de fleurs jaunes semblables à celles de l'Acacia; dans certains pays, il atteint 4 et 5 m. de haut. Son bois, très-dur, veiné de vert, est susceptible de prendre un beau poli : les anciens en faisaient des arcs; aujourd'hui, il est employé par les tourneurs. Ses graines, noires et lenticulaires, sont vomitives et purgatives. On le multiplie de graines et de drageons. Les chèvres et autres bestiaux se plaisent à brouter les jeunes pousses et les feuilles du Cytise.

CZAR ou TSAR (du latin *Cæsar*), qu'on prononce *tchar*, un des titres que porte l'empereur de Russie.

# D

D, consonne dentale, 4ᵉ lettre de l'alphabet français, correspond au Δ des Grecs; elle a le son du T affaibli et se confond ou s'échange fréquemment avec cette lettre. — Dans les nombres, D valait 500 chez les Romains, Đ, 5,000; chez les Grecs, δ' valait 4; ,δ valait 4,000. — Dans le Calendrier romain, D était la 4ᵉ des lettres nundinales; il est encore dans notre calendrier la 4ᵉ des lettres dominicales. — Considéré comme abréviation des prénoms romains, D désignait *Decius*, *Decimus*; Dr. *Drusus*. Devant les noms d'empereurs et de saints, D signifiait *Divus*, *Dionysius* (Denis), etc. Sur les pierres tumulaires, D. M. signifie *Diis Manibus*, aux Dieux Mânes; sur les frontons des temples et des églises, D. O. M., *Deo Optimo Maximo*, au Dieu très-bon, très-grand. — Dans l'ancien alphabet chimique, D indiquait le sulfate de fer. — Sur nos monnaies, D indique la fabrique de Lyon. — D est encore l'abréviation de *don*, titre donné aux seigneurs espagnols, et de *dom*, titre particulier aux anciens bénédictins.

DA CAPO (et par abréviation D. C.), expression italienne qui signifie *depuis la tête*, et qui se met quelquefois à la fin d'un morceau de musique pour indiquer qu'il faut le reprendre depuis le commencement jusqu'au signe de terminaison.

DACNIS, nom latin donné par Cuvier au *Pitpit*, genre de Passereaux conirostres. *Voy.* PITPIT.

DACTYLE (du grec *dactylos*, doigt), sorte de pied de la poésie grecque et latine, composé d'une longue suivie de deux brèves : *cārmĭnă;* ce pied est ainsi nommé par allusion au doigt, qui a trois phalanges, dont la première est plus longue que les deux autres. Le dactyle entre dans la composition des vers hexamètres, pentamètres, etc. *Voy.* ces noms.

Les Grecs appelaient encore *dactyle* : 1° une mesure linéaire, longue à peu près d'un travers de doigt : c'était la 16ᵉ partie du pied grec (0ᵐ,02 environ); 2° une sorte de danse qu'exécutaient les athlètes; 3° des prêtres du mont Ida, qui étaient, comme les *doigts*, au nombre de cinq; on leur attribue l'invention du pied qui porte le même nom.

En Botanique, on nomme *Dactyle* un genre de la famille des Graminées, composé de plantes vivaces, nombreuses et multiflores. Le *Dactyle pelotonné*, vulgairement *Chiendent à brossettes*, se trouve en abondance dans les prés et le long des chemins. Il donne un mauvais foin, et ne s'emploie guère qu'à former des gazons dans les jardins.

Les Conchyliologistes donnaient autrefois le nom de *Dactyles* à plusieurs coquilles affectant plus ou moins la forme d'un doigt. Aujourd'hui, on désigne ainsi la *Modiole lithophage*, espèce de mollusque de la famille des Mytilacés, et la *Pholade dactyle*, autre mollusque de la famille des Enfermés.

DACTYLIOTHÈQUE (du grec *dactylios*, anneau, et *thêkê*, cassette), collection d'anneaux ou de pierres gravées. Chez les Romains, Scaurus, gendre de Sylla, paraît avoir formé la première collection de

ce genre. Chez les modernes, Laurent de Médicis eut le premier cabinet de pierres gravées. On cite surtout les collections des cabinets de Paris, de Vienne et de Berlin. *Voy.* GLYPTIQUE.

DACTYLOGRAPHE (du grec *dactylos*, doigt, et *graphô*, écrire), instrument à clavier inventé en 1818, et destiné à transmettre, au moyen du toucher, les signes de la parole. Il se compose de 25 touches, correspondant chacune aux 25 lettres de l'alphabet. Au moyen d'un mouvement imprimé à la touche, telle ou telle lettre peut se faire sentir sous la main de la personne avec laquelle on communique. Le dactylographe offre un moyen de correspondance entre les sourds-muets et les aveugles.

DACTYLOLOGIE (du grec *dactylos*, doigt, et *logos*, discours), art de parler avec les doigts, employé par les sourds-muets. *Voy.* SOURDS-MUETS.

DACTYLOPTÈRE (de *dactylos*, doigt, et *ptéron*, aile), dit aussi *Poisson volant*, *Hirondelle de mer*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Joues cuirassées. Ils sont revêtus d'écailles dures, ont le museau court et sans proéminence, la bouche située en dessous; leurs nageoires pectorales se divisent en deux parties, une antérieure, de longueur médiocre, une postérieure presque aussi longue que le corps : lorsque celle-ci s'étend, elle figure une sorte d'aile au moyen de laquelle le poisson peut s'élever dans l'air, pour échapper à la poursuite des autres poissons. Dans les temps calmes, on voit les Dactyloptères voler par troupes au-dessus de la mer : ils peuvent parcourir ainsi un espace de 30 à 40 mètres. Ces poissons sont communs dans la Méditerranée; leur chair est comestible.

DÆDALEA (du grec *daidalea*, enjolivée), genre de Champignons de la tribu des Basidiosporés. Une espèce de ce genre pousse sur les vieux troncs des saules et a une odeur d'anis très-prononcée. On le réduit en poudre, et on en prépare un électuaire qu'on emploie dans la phthisie pulmonaire.

DAGUE (du celtique *dag*), gros poignard fort en usage au moyen âge, et dont la pointe très-dure et très-acérée pouvait percer les cottes de mailles et pénétrer dans le défaut de la cuirasse. Au XV^e^ siècle on appelait *dague à rouelles*, de longs poignards espagnols garnis d'une forte garde en forme de petite *roue*. — Lorsque l'adversaire était renversé par la lance ou l'épée, on tirait la *dague* pour la lui enfoncer dans le corps au défaut de la cuirasse, à moins qu'il ne demandât grâce : ce qui avait valu à la dague le nom de *miséricorde*.

En termes de Vénerie, on nomme *dague* le premier bois qui pousse à la tête du cerf vers sa seconde année : d'où le nom de *daguet*, donné au jeune cerf qui n'a pas trois ans.

DAGUERRÉOTYPE (du nom de l'inventeur *Daguerre*), appareil à l'aide duquel on fixe les images de la chambre obscure. Il se compose d'une chambre obscure, disposée de manière à recevoir les images sur une plaque de métal préparée à cet effet. Cette plaque est du cuivre argenté, recouvert d'une couche très-légère d'iodure ou de bromure d'argent qu'on obtient en l'exposant, dans une boîte, à l'évaporation spontanée de quelques parcelles d'iode ou de brome. Ainsi préparée et placée dans la chambre obscure, cette plaque est, en quelques secondes, impressionnée par les rayons qui émanent des objets disposés devant l'objectif, et leur image s'y reproduit. La production de l'image daguerrienne n'exige pas une très-vive lumière; elle s'effectue également bien, mais moins rapidement, par un temps couvert. On a observé qu'en blanchissant l'intérieur de la pièce où l'on opère, l'image se formait plus vite avec une lumière moins forte, et que l'imprégnation était plus uniforme. — Quand on retire la plaque de la chambre obscure, elle ne présente encore aucun trait; mais si on l'expose ensuite, dans une seconde boîte, à l'action des vapeurs du mercure, on voit ces vapeurs s'attacher en abondance aux parties de la surface qui ont été frappées par une vive lumière, à l'exclusion de celles qui sont restées dans l'ombre, et se précipiter en quantité variable sur les espaces occupés par les demi-teintes. Pour fixer définitivement l'image, on plonge la plaque dans une solution d'hyposulfite de soude, et on la lave ensuite avec de l'eau distillée. On a cherché à expliquer la fixation de l'image en admettant que, dans les parties de la plaque iodurée ou bromurée qui ont été frappées par certains rayons, l'iode ou le brome étaient volatilisés et le métal mis à nu; que ces parties, exposées ensuite à la vapeur mercurielle, se combinaient plus ou moins avec le mercure, et produisaient ainsi un amalgame blanc et mat; enfin, que le lavage à l'hyposulfite enlevait les autres parties iodurées ou bromurées qui n'avaient pas subi cette décomposition par la lumière : mais cette théorie ne rend pas encore un compte suffisant de tous les phénomènes. — Depuis quelque temps on a réussi à substituer du papier sensible aux plaques métalliques. Les épreuves ainsi obtenues échappent à l'inconvénient du miroitage qu'offrent toujours les plaques métalliques. — Les images daguerriennes ne reproduisent pas les couleurs des objets; quelques personnes y suppléent en coloriant sur la plaque l'image obtenue; mais à moins d'être appliqué par une main très-exercée, ce coloriage risque de défigurer l'image. — On sait tout le parti qu'on a tiré du daguerréotype : il sert surtout à obtenir des portraits, des paysages, des copies de tableaux, etc.

Les premières tentatives pour fixer les images de la chambre obscure ont été faites dès 1813 par M. Niepce, propriétaire aux environs de Châlon-sur-Saône; il se livra pendant de longues années à des investigations sur ce sujet, et trouva, en 1827, un procédé qu'il appela *héliographie*, pour la copie des gravures. Il s'associa en 1829 avec M. Daguerre pour le perfectionnement de ce procédé : après 12 ans de recherches persévérantes, M. Daguerre imagina enfin le procédé qui sert encore aujourd'hui. De nombreux perfectionnements ont été introduits depuis dans l'art du daguerréotype, particulièrement par MM. Fizeau, Chevalier, Lerebours, Gaudin, Foucault, etc. On peut consulter à ce sujet les *Nouvelles instructions sur l'usage du Daguerréotype*, par Ch. Chevalier (1841); les *Derniers perfectionnements apportés au daguerréotype* par Gaudin et N. P. Lerebours (1842); le *Traité pratique de Photographie sur papier, sur plaque et sur verre*, par Aubrée (1851). *Voy.* PHOTOGRAPHIE.

DAGUET, jeune cerf. *Voy.* DAGUE. — On désigne aussi sous ce nom une section de Cerfs à bois ronds, composée d'espèces originaires de Cayenne, dont le bois ne dépasse jamais l'état rudimentaire de celui des autres espèces. Leur tête est plus pointue que celle des autres cerfs. Il en existe deux espèces : le *Cerf nemorivage*, à poils bruns grisâtres, ayant un peu de blanchâtre vers la pointe, et le *Cerf roux*, dont le pelage est d'un roux vif en dessus, blanchâtre sous le ventre et à la croupe.

DAHLIA (de *Dahl*, botaniste suédois), genre de plantes exotiques de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, cultivé dans nos jardins pour la beauté de sa fleur. Le Dahlia se distingue à son capitule multiflore, à ses demi-fleurons femelles ou neutres, à ses fleurons unisexuels, tubuleux et à cinq dents; à son involucre double, à son réceptacle plan, à ses akènes ovales et sans aigrettes; ses tiges, suffrutiqueuses et vivaces dans son pays natal, sont herbacées et annuelles chez nous; ses feuilles sont opposées; ses rameaux, nombreux, nus au sommet, ordinairement monocéphales. Ce genre renferme aujourd'hui sept ou huit espèces distinctes, auxquelles la culture a fait produire plus de deux mille variétés : il est un des plus beaux ornements de nos jardins, tant par la grandeur de ses fleurs que par la délicatesse

et l'infinie diversité des couleurs qu'elles peuvent revêtir. L'espèce la plus répandue est le *D. variable*, à racine fasciculée et tuberculeuse, dont la tige herbacée et cylindrique dépasse 2 mètres. On a obtenu des variétés à fleurs doubles dans lesquelles les fleurons tubuleux et jaunes du dahlia sauvage se sont transformés en demi-fleurons colorés de nuances vives et veloutées. — Le dahlia se multiplie aisément par semis, par bouture, par greffe ou par la séparation des tubercules : ce dernier moyen est le plus simple et le plus usité. A la fin de mars, on place les tubercules sur une couche, le long d'un mur exposé au midi, et on les recouvre d'un peu de terreau légèrement humecté. Au bout de quinze jours, on voit sortir un certain nombre de pousses, que l'on sépare et que l'on transplante dès qu'elles ont atteint de 6 à 12 centim. Après la floraison, on laisse mûrir les tubercules jusqu'au mois de novembre, et, à cette époque, on profite d'un beau jour pour les enlever de terre, on les nettoie bien, et on les place à l'abri du froid et de l'humidité jusqu'au printemps suivant. Au Mexique, les tubercules du dahlia se mangent cuits sous la cendre; chez nous, leur saveur est fade et même désagréable : on peut toutefois s'en servir pour engraisser la volaille; les feuilles sont aimées de tous les bestiaux. M. Payen a extrait du tubercule une substance blanche appelée *Dahline*, assez semblable à l'*Inuline* (*Voy.* ce mot), et qui convient dans les maladies de langueur.

Le Dahlia a été importé du Mexique à Madrid en 1790 par V. Cervantes; il a été introduit en France en 1802, et est aujourd'hui répandu partout.

DAIM, *Cervus dama*, espèce du genre Cerf, à andouillers supérieurs aplatis et palmés, et dont la taille est intermédiaire entre celle du chevreuil et celle du cerf. Le Daim ressemble beaucoup à ce dernier par son port, par sa légèreté et par la couleur de son poil, qui est d'un jaune rougeâtre; il est timide et rapide à la course. La femelle, appelée *Daine*, n'a pas de bois. Le daim se plaît dans les climats tempérés; il vit dans les bois et sur les collines; il est commun dans toute l'Europe, mais surtout en Angleterre, où il fait l'ornement des parcs. On le chasse principalement pour sa peau, dont on fabrique des gants excellents; on en employait autrefois de grandes quantités pour faire les culottes des cavaliers.

DAIS (de l'allemand *decken*, couvrir, selon Cazeneuve). On nomme ainsi tout ouvrage de bois, de tenture, etc., fait dans la forme des anciens ciels de lit, et que l'on met à quelque hauteur au-dessus d'un maître-autel, d'une chaire à prêcher, d'un trône ou de la place où siégent, dans les occasions solennelles, certains personnages éminents, roi, prince, seigneur, prélat. — On appelle spécialement *dais* le poêle garni de velours ou de soie, surmonté de panaches et soutenu par deux ou quatre petites colonnes, sous lequel on porte le Saint-Sacrement dans les processions. *Voy.* BALDAQUIN.

DAIS, genre de la famille des Thymélées, renferme des arbrisseaux exotiques, originaires des contrées les plus chaudes de l'Afrique et de l'Asie. L'espèce la plus connue en Europe est le *Daïs à feuilles de fustet*, bel arbrisseau à rameaux d'un vert tendre, à feuilles ovoïdes, opposées; à fleurs ramassées en faisceaux ombelliformes. On le cultive dans les jardins.

DALBERGE ou DALBERGIE (de *Dalberg*, botaniste suédois), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, comprend des arbrisseaux à fleurs axillaires, disposées en grappe ou en épis : ils sont tous originaires des régions tropicales; ils ne sont cultivés chez nous que comme plantes d'agrément. Une espèce, la *D. à gousse ovale*, a le bois rouge; sa racine laisse couler, par incision, un suc résineux qui est la *gomme laque* du commerce. Cette plante croît à Surinam, dans les lieux humides.

DALÉCHAMPIE (de *Daléchamp*, botaniste français, à qui cette plante fut dédiée par Plumier), genre d'Euphorbiacées, originaire de l'Amérique intertropicale, renferme des arbrisseaux à tige grimpante; à feuilles alternes, munies de stipules; à fleurs en ombelle, séparées pour chaque sexe. On cultive la *D. velue*, dont les rameaux se terminent par un paquet de fleurs renfermées entre 2 grandes bractées.

DALÉE (de *Th. Dale*, botaniste anglais), *Dalea*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des herbes et des arbrisseaux à feuilles imparipennées, ponctuées en dessus, et à fleurs bleues, violacées ou jaunâtres. Cette plante est originaire de l'Amérique du Nord. On la cultive dans nos jardins comme plante d'ornement.

DALÊME (de l'inventeur français *A. Dalême*), sorte de poêle composé de plusieurs tuyaux de fer emboîtés l'un dans l'autre, et qui est destiné à empêcher la fumée de se répandre dans les appartements en la forçant de descendre dans le brasier, où elle se convertit en flamme.

DALLE, pierre calcaire, coupée en tablettes de peu d'épaisseur, et qui sert à paver des péristyles, des trottoirs, des rues même, ou l'intérieur des églises, des salles, des balcons, etc.; à couvrir des terrasses et des toits. On emploie aussi à cet usage le granit, la lave, le marbre, la pierre de liais, etc. Souvent on se sert de dalles en marqueterie, c.-à-d. de couleurs différentes mélangées ensemble, comme le marbre noir et la pierre de liais. Les dalles doivent reposer sur un terrain battu et solide, et être jointes entre elles par un ciment imperméable pour éviter les infiltrations. On donne à l'aire formée de dalles le nom de *dallage*.

On appelle encore *dalles* des tranches ou rouelles coupées en travers ou perpendiculairement sur un gros poisson cylindrique, comme le saumon.

DALMATIQUE (ainsi nommée des *Dalmates*, de qui les Romains empruntèrent ce vêtement), espèce de tunique à longues manches, ordinairement blanche et bordée de pourpre, était primitivement portée par les laïques. Les empereurs et les rois la revêtaient à leur sacre et dans certaines cérémonies. L'usage de ce vêtement fut introduit dans l'Église romaine par le pape S. Sylvestre, au VIe siècle. Les diacres seuls le portèrent d'abord; puis, vers le IXe siècle, tous les évêques et quelques prêtres. Aujourd'hui il est réservé aux sous-diacres, aux diacres et aux évêques, quand ils sont à l'autel. La dalmatique de l'évêque est en soie, sans broderies, sans dorures, et recouverte de la chasuble pontificale. Celle des sous-diacres et des diacres est enrichie d'ornements, de galons d'argent ou d'or, et de gros glands pareils qui sont attachés sur les épaules. — La forme de la dalmatique se retrouve encore dans les vêtements de plusieurs nations, entre autres, des Arabes.

DALOT, pièce de bois placée aux côtés d'un vaisseau, et dans la longueur de laquelle on fait une ouverture de quelques centimètres pour l'écoulement des eaux de pluie ou des vagues qui tombent sur le pont. On nomme aussi *dalots* les ouvertures destinées à donner passage aux pompes.

DAM. *Voy.* DAMNATION.

DAMAN (par corruption de l'arabe *ghannem* ou *ghanam*, même significat.), *Hyrax*, genre de Mammifères à fourrure épaisse et de petite taille, placé par Cuvier dans la famille des Pachydermes proprement dits. Les Damans vivent en Afrique et en Asie; ils sont de la taille des marmottes. Ils se nourrissent de fruits et d'herbages, se tiennent sur les montagnes, et peuvent s'apprivoiser facilement. On se nourrit de leur chair, et leur fourrure est précieuse. On en compte quatre espèces : le *D. du Cap*, le *D. du Dongola*, le *D. de Syrie* et le *D. d'Abyssinie*. Cet animal n'a été connu des naturalistes que fort tard : le premier daman fut apporté en Europe en 1760.

**DAMAS**, étoffe de soie ornée de dessins plus ou moins riches, formés en même temps que le tissu, et ainsi appelée de la ville de *Damas* en Syrie, d'où on la tirait : on en fabrique partout aujourd'hui, et notamment en France (à Lyon et à Nîmes). — On a étendu le nom de *damas* à toutes les étoffes de laine, de fil ou de coton dont le tissu imite celui des damas de soie. — On donne particulièrement le nom de *damassé* au linge de table dont le tissu représente des fleurs ou autres dessins. La fabrication du linge damassé est originaire de Flandre, et remonte au xv^e siècle. Aujourd'hui, elle est surtout répandue en Angleterre, en Saxe, en Hollande et en France (Aisne, Nord, Doubs et Basses-Pyrénées).

On donne aussi le nom de *damas* à des lames de sabre dont le plat présente des dessins moirés très-variés, tels que des veines noires, argentines, blanches, rubannées, parallèles ou croisées, etc., et que l'on a longtemps tirées du Levant, surtout de Damas. Ces lames sont en acier fondu et d'une trempe supérieure. M. Clouet, en 1804, a trouvé le moyen d'imiter parfaitement le damas, et depuis, ses procédés ont été encore perfectionnés par MM. Degrand, Gurgey et Couleaux. *V.* ACIER et DAMASQUINEUR.

*Prunes de Damas. Voy.* PRUNES.

**DAMASONE** (d'une plante aquatique appelée par les Grecs *damasônion*), *Damasonium*, genre de la famille des Alismacées, tribu des Alismées, renferme des plantes aquatiques, annuelles ou vivaces, à feuilles cordiformes, nageant à la surface de l'eau ou submergées; à fleurs hermaphrodites en verticilles, et sans tige. On les trouve dans les marais et sur le bord des étangs. On en cultive plusieurs dans les jardins.

**DAMASQUINEUR**, ouvrier qui incruste sur le fer ou l'acier préparé des ornements en or ou en argent. Le damasquineur commence par faire bleuir la lame sur le feu; il grave ensuite au burin le sujet qu'il veut figurer; puis il incruste dans le trait un fil métallique qu'il achève de refouler à l'aide d'un mattoir; et quand le dessin a fait corps avec le métal, il passe sur le tout une lime douce pour polir la lame. — L'art de damasquiner a été importé du Levant en France sous le règne de Henri IV. Aujourd'hui ses produits ne sont plus guère recherchés que par les Orientaux.

**DAMASSÉ** (LINGE et ACIER). *Voy.* DAMAS.

**DAME** (par contraction du latin *domina*, maîtresse). Dans l'origine, on n'appelait *dame* que la femme noble possédant, de son chef ou de celui de son mari, une seigneurie, et ayant droit, autorité et commandement sur des vassaux. On attachait alors une grande idée de respect au titre de *dame* : les reines elles-mêmes s'honoraient de le porter. Au temps de la chevalerie, tout chevalier choisissait une *dame*, à qui il consacrait ses soins et rapportait ses exploits, et dont il portait les couleurs. Dans la suite, ce titre ne fut plus qu'une distinction honorifique réservée aux femmes nobles; il devint enfin un titre banal donné à toute femme mariée. — Les filles du roi de France prenaient, dès leur naissance, le nom de *Dames de France* (*Voy.* MADAME). Le roi pouvait donner un *brevet de dame* à toute fille noble qui lui était présentée. On donnait en outre le nom de *dame* aux femmes non mariées renfermées dans certaines abbayes, ainsi qu'aux chanoinesses : ce titre est encore aujourd'hui porté en France par les dignitaires de la maison de la Légion d'honneur.

*Dame* est aussi un titre d'office : on appelle *dame d'honneur* la première dame de la maison et de la suite des reines et des princesses de sang royal; *dame d'atours*, celle qui est chargée spécialement de la toilette; et en général, *dames du palais*, toutes les dames qui composent la cour de la reine et des princesses. L'origine des dames du palais remonte à François I^er; mais ce ne fut qu'en 1673, sous Anne d'Autriche, qu'elles prirent ce nom.

Dans nos jeux de cartes, on donne le nom de *dames* à quatre cartes sur chacune desquelles est peinte la figure d'une femme : ce sont les dames de *cœur*, de *pique*, de *carreau* et de *trèfle*. On donne aussi ce nom à la seconde pièce du jeu d'échecs.

*Jeu de dames*. On distingue le jeu *à la française*, dans lequel chaque joueur a douze dames ou pions, et le jeu *à la polonaise*, où chaque joueur en a vingt : ce dernier est le plus usité aujourd'hui. Le jeu de dames se joue sur une petite table carrée appelée *damier*, divisée, selon l'espèce du jeu, en 64 ou en 100 cases, alternativement noires et blanches. Les pions de chaque joueur sont de couleur différente; ils se groupent en face l'un de l'autre de chaque côté du damier, marchent l'un contre l'autre en suivant les lignes obliques du damier, et enlèvent l'adversaire dès qu'il laisse un vide derrière lui. Lorsqu'un pion, traversant sans accident tout le jeu, atteint l'une des dernières cases qui lui sont opposées, on dit qu'il est *allé à dame*, et on le double. La *dame* peut parcourir toutes les lignes du damier sans aller de case en case. — Ce jeu paraît avoir été connu des Latins sous le nom de *ludus calculorum* et peut-être même des Grecs. On dérive son nom du celtique *tam*, disque en bois, ou de l'allem. *damm*, rempart.

Les ingénieurs appellent *dames* (de *damm*, rempart) : 1° des digues, des chaussées, qu'on ménage par intervalles, pour empêcher l'eau de remplir un canal que l'on creuse et de gagner les ouvriers; 2° de petits cônes en terre que l'on pratique de distance en distance dans les tranchées pour indiquer la hauteur des terres qu'on a fouillées.

Dans les Fonderies de fer, on donne ce nom à une pièce haute de 30 centimèt. avec laquelle on ferme la porte du creuset, à la réserve d'un espace de 15 à 20 centimèt. appelé *coulée*, par où passe la fonte.

Dans la Marine, on nomme *dames* : 1° deux chevilles de fer plantées sur l'arrière d'une embarcation, de chaque côté d'un grelin pour le fixer; 2° les doubles tolets servant à retenir les avirons sans estropes.

Dans l'Art militaire, on appelle *dame de mine* une masse de terre restée debout, quand plusieurs fourneaux peu distants ont sauté du même coup; *dame de fortification*, une petite tour à centre plein, en maçonnerie, qui surmonte le milieu du batardeau d'un fossé inondé, afin que la crête du batardeau ne puisse servir de pont pour traverser le fossé.

Les Botanistes appellent *Dame-d'onze-heures* l'Ornithogalle, parce que ses fleurs s'épanouissent à cette heure de la journée.

On appelle *dame jeanne* une grosse bouteille ronde de verre ou de grès qu'on garnit ordinairement de paille ou d'osier, et qui sert à contenir des acides ou d'autres liquides. *Voy.* TOURIE.

**DAMIER**, jeu. *Voy.* DAMES (Jeu de).

En Zoologie et en Botanique, on a donné ce nom à divers animaux ou plantes dont le système de coloration rappelle les cases d'un damier, notamment à un oiseau du genre Pétrel qui habite le Cap de Bonne-Espérance; à plusieurs papillons de jour du genre Argynne; à un mollusque du genre Cône; à une plante de la famille des Liliacées qu'on appelle aussi *Fritillaire*, etc.

**DAMMARA** (nom indigène), genre de la famille des Abiétinées, renferme de beaux arbres à feuilles alternes et coriaces, à fleurs dioïques, les mâles en chatons extra-axillaires, et à graines ailées. On les trouve dans l'Asie tropicale et la Nouvelle-Zélande. On cultive dans les jardins le *D. orientalis*, originaire d'Amboine. Cette espèce fournit un excellent bois pour la marine, et une résine dite *dammarin*.

**DAMNATION** (du latin *damnare*, condamner, ou de *dam*, punition des damnés). D'après l'Église, la damnation consiste dans la peine du *dam*, ou privation de Dieu, considéré comme souverain bien, et dans celle du feu qui brûlera les réprouvés sans ja-

mais les consumer. La damnation n'aura pas de fin : c'est ainsi que l'a défini formellement le concile de Florence en 1439. *Voy.* ENFER.

DAMOISEL ou DAMOISEAU (diminutif de *dam*, corruption de *dominus*, seigneur). Ce nom désignait autrefois les fils de chevaliers, de barons, et, en général, les jeunes gentilshommes qui n'étaient pas encore chevaliers. On le donnait aussi aux fils des rois et des grands qui n'étaient pas encore en état de porter les armes. Dans les vieux auteurs il est souvent confondu avec celui de *page* ou de *varlet*. Le damoisel accompagnait le châtelain et la châtelaine à la chasse, à la promenade, en voyage; il les servait à table et faisait leurs messages. — Aujourd'hui le mot *damoiseau* ne s'emploie guère qu'en mauvaise part.

On a appelé longtemps *damoiselles* les filles de qualité, c.-à-d. les filles des *dames* : on dit aujourd'hui *demoiselles*. *Voy.* ce mot.

DAMPIERA (de *W. Dampier*, navigateur anglais), genre de la famille des Goodéniacées, formé par Brown, est originaire de la Nouvelle-Hollande, et se compose de sous-arbrisseaux ou d'herbes vivaces, couvertes de poils, à feuilles alternes et coriaces, à fleurs bilabiées, bleues ou pourpres, extrêmement velues. Quelques espèces ont été introduites dans nos jardins.

DANAIDE (nom mythol.), *Danaïs*, sous-genre d'insectes Lépidoptères, de la famille des Diurnes. Ce sont des papillons dont la tête et le corps sont noirs avec des points blancs, les ailes fauves bordées de noir et ayant plusieurs points blancs. On les trouve au Sénégal, en Égypte et dans l'Asie méridionale. Le plus connu est la *D. chrysippe* (*D. chrysippus*), qu'on a trouvée en Grèce et dans le royaume de Naples.

On appelle aussi *Danaïde* un genre de plantes de la famille des Rubiacées, à tiges grimpantes, à fleurs rouges, répandant une odeur agréable. Ces plantes sont originaires des îles de France et de Bourbon.

En Mécanique, on appelle *Danaïde* une espèce de roue hydraulique qui sert à convertir le mouvement rectiligne d'un courant d'eau en un mouvement de rotation continue. Elle fut inventée au dernier siècle par le marquis Manoury d'Hectot.

DANOIS (CHIEN), race de chiens originaire du Danemark. *Voy.* CHIEN.

DANSE (de l'allemand *tanz*). La danse est en usage chez tous les peuples de la terre, même les plus sauvages. Son origine paraît avoir eu presque toujours un caractère religieux. On voit dans la Bible les Hébreux, conduits par Moïse, célébrer par des danses le passage de la mer Rouge, et David danser devant l'arche. Les Égyptiens, les Pélasges, les Grecs, les premiers Romains avaient leurs *danses sacrées*.

Les diverses espèces de danses, sacrées ou profanes, en usage chez les Grecs, se rangeaient sous trois classes principales : l'*orchestique*, danse noble et régulière, sans gestes exagérés ; la *sphéristique*, qui consistait en bonds plutôt qu'en pas, et imitait les mouvements d'une balle (*sphæra*) lancée et renvoyée par des joueurs; la *cybistique*, qui ressemblait à des tours de force plutôt qu'à une danse véritable. Parmi les danses sacrées, les plus célèbres sont celles des *corybantes* et des *dactyles idéens*, la *dyonisiaque*, la *callinique*, l'*hormus*, etc.; parmi les danses armées, la *pyrrhique* ou *énoplienne*, la *gymnopédique*, le *xiphisme* ; parmi les danses joyeuses ou lascives, la *cordace*, la *sicinnis*, les *anagogies*, et toute espèce de danses mimées. — Chez les Romains, on cite la danse religieuse et militaire des *Saliens*, la farouche *bellicrepa*, les danses voluptueuses et mimées des *ludions* étrusques et des *histrions*; la *pyladeios* ou l'*italique*, celles de la *grue* et de l'*outre*, dite *ascoliasmus*.

Au moyen âge, la France eut ses danses rustiques, la plupart d'origine romaine : telles que les *branles*, les *bourrées*, les *caroles* (qui ont donné naissance aux *carillons*), la *danse des brandons*, etc. Vinrent ensuite le *menuet*, la *gavotte*, les *voltes*, les *cotillons*; puis les danses italiennes, la *gigue*, la *pavane* (padouane), la *cabriole*, les *quadrilles* (squadra) ; les danses espagnoles, la *sarabande*, le *fandango*, le *bolero* ; enfin s'introduisirent la *contredanse* anglaise, la *valse* allemande, etc. — Aujourd'hui, de toutes les danses importées en France au XVII^e^ siècle, la *contredanse* seule nous est restée. Le *menuet* a disparu avec le XVIII^e^ siècle et la *gavotte* avec l'Empire. La contredanse elle-même passe de mode : le *galop*, la *polka* hongroise, la *mazourka* et la *redowa* polonaises, la *schottisch*, danses toutes récentes, ont la vogue.

On peut consulter : Meursius, *Orchestra. sive de saltationibus veterum*, Leyde, 1618 ; Cahuzac, *Traité de la Danse*, La Haye, 1754; A. Baron, *Lettres sur la Danse ancienne, moderne, religieuse, civile et théâtrale*, 1824 ; le *Manuel de la Danse*, de Blasis et Vergnaud, etc. — Dorat et Berchoux ont chanté *la Danse*. *Voy.* DANSEUR, BALLET, CHORÉGRAPHIE.

DANSE DES MORTS, dite aussi *Danse macabre*, nom donné dans le moyen âge à divers tableaux représentant une ronde infernale à laquelle préside la Mort, et à laquelle prennent part des morts de tous les âges et de toutes les conditions; un des plus célèbres se trouvait au cloître des Dominicains à Bâle. Hans Holbein avait dessiné une *Danse des morts* qui a été gravée sur pierre par J. Schlotthauer et expliquée par M. H. Fortoul, 1842. Peignot (1846), E.-H. Langlois (1851), G. Kastner (1852) ont aussi écrit sur les *Danses des morts*. *V.* MACABRE (Danse) au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DANSE DE SAINT-GUY, maladie. *Voy.* CHORÉE.

DANSEUR, artiste qui se livre à l'exercice de la danse théâtrale (*Voy.* BALLET). Chez les anciens, les danseurs remplissaient aussi le rôle de pantomimes (*Voy.* ce mot). En France, les plus fameux danseurs de l'Opéra depuis le XVII^e^ siècle sont Pécourt, Vestris, Duport, Petipa; la Camargo, la Sallé, M^lle^ Taglioni, les D^lles^ Essler, Fanny Cerrito, Rosati, etc.

DANSEUR DE CORDE. *Voy.* ACROBATE et FUNAMBULE.

DAPHNÉ (du grec *daphné*, laurier), *Daphne*, genre de la famille des Thymélées, renferme des arbustes élégants, voisins des Lauriers, à feuilles éparses ou rarement opposées, à fleurs roses, blanches ou violacées et exhalant une odeur suave. Cet arbuste se trouve dans toutes les parties du monde. Vauquelin a extrait du daphné un principe actif et vénéneux appelé *daphnine*. L'écorce du *D. mezereum* ou *Bois gentil* fournit à la médecine le *garou* ou *sainbois*, journellement employé comme épispastique.

DAPHNIE (du grec *daphné*, laurier), *Daphnia*, genre de Crustacés entomostracés, de l'ordre des Brachiopodes, famille des Monocles, tribu des Lophyropes, a pour caractères un test bivalve, une tête apparente avec deux antennes, de 8 à 10 pattes, un seul œil et une queue. Ce sont des animaux parasites : on les appelle aussi *poux aquatiques*, *puces d'eau*, etc.

DAPHNOÏDÉES ou DAPHNACÉES. *Voy.* THYMÉLÉES.

DARD (dérive, selon Roquefort, du grec *ardis*, pointe de javelot). Comme arme, *dard* se prend tantôt pour *javelot*, tantôt pour *flèche*. *Voy.* ces mots.

On donne quelquefois ce nom, en Botanique, aux poils piquants de l'ortie ; et, en Zoologie, à l'extrémité de la queue des scorpions, ainsi qu'à la pièce principale de l'aiguillon des Hyménoptères.

En Architecture, on appelle *dard* la partie qui divise les oves que l'on sculpte sur les quarts de rond et qui est taillée en forme de flèche.

DARIQUE, monnaie d'or des anciens Perses, frappée originairement au type de *Darius* le Mède, d'où son nom, valait 20 drachmes (environ 18 fr. 55 c.). Les dariques sont aujourd'hui très-rares; elles se reconnaissent à un archer agenouillé et décochant une flèche.

DARSE (de l'italien *darsina*, même signification), se dit, soit d'une baie naturelle, soit de la partie intérieure d'un port qui se ferme à l'aide d'une chaîne,

et où l'on met à l'abri de petits bâtiments. Ce mot n'est guère usité que sur les côtes de la Méditerranée.

DARTRE (du grec *darsis*, excoriation), en latin *herpes*, maladie cutanée, essentiellement chronique, caractérisée par une éruption prurigineuse de petits boutons ou de pustules, réunis en plaques plus ou moins larges, communément arrondies, laissant exsuder un fluide séreux qui, en se desséchant, forme des croûtes, des écailles ou des ulcérations, suivant le degré, l'étendue et le siége de l'irritation qui les produit. Les dartres ont une grande tendance à changer de siége, à disparaître et à se reproduire. Leur développement peut être favorisé par une disposition héréditaire, par le tempérament lymphatico-sanguin, par la constitution scrofuleuse, l'habitation dans les climats chauds, les professions sédentaires, l'application des irritants sur la peau, l'usage d'aliments âcres et indigestes, la suppression de la transpiration, d'une évacuation ou d'un exanthème habituel. On ne sait pas bien encore si les dartres sont contagieuses ou non. Quant à leur cause première, on l'a cherchée dans un vice interne, dans une disposition morbide particulière que produirait l'altération du sang et des divers fluides de l'économie.

Les principales espèces de dartres sont :

1°. La *D. furfuracée, sèche, bénigne, farineuse*, la plus fréquente et la plus mobile, qui consiste en légères exfoliations ressemblant aux pellicules du son; elle occupe ordinairement les sourcils, le cuir chevelu, la face, les aines; elle affecte surtout les enfants; s'accompagne de démangeaisons très-incommodes, et peut se changer en dartre squammeuse ; elle commence par une rougeur très-vive, puis l'épiderme s'exfolie en une espèce de farine, ou d'écailles de son : on distingue la *D. furfuracée volante*, remarquable par l'abondance des écailles, et la *D. arrondie*, qui siége plus particulièrement autour des articulations, sous forme de plaques écailleuses circulaires;

2°. La *D. crustacée*, dans laquelle la dessiccation du liquide sécrété donne lieu à la formation de croûtes dures et peu épaisses, qui se détachent au bout d'un certain temps, et sont bientôt remplacées par d'autres; sa durée est très-longue ; elle s'ulcère fréquemment : on distingue dans cette espèce la *D. crustacée flavescente*, qui consiste en croûtes jaunes semblables au miel desséché, et qui occupe le milieu des joues; la *D. crustacée stalactiforme*, en croûtes pendantes comme des stalactites, et occupant les ailes du nez; et la *D. crustacée musciforme*, en croûtes d'un gris verdâtre, analogues à la mousse des toits, entourées d'une aréole rouge, et laissant voir au-dessous d'elles, lorsqu'on les détache, un bourgeon charnu proéminent et granulé;

3°. La *D. pustuleuse*, une des plus fréquentes, qui consiste dans des boutons proéminents dont le sommet blanchit; elle a son siége au visage, à la poitrine, aux épaules, etc.; la chute des croûtes formées par le pus desséché laisse des taches rougeâtres. Ses variétés sont: la *D. mentagre* ou *sycosis*, qui occupe le menton ; la *D. couperose* ou *acné*, fréquente sur le nez, les joues, le front, spécialement chez les buveurs et chez les femmes qui usent de certains cosmétiques : ce sont des pustules isolées, peu étendues, environnées d'une aréole rosée dont la peau conserve des traces d'injection; la *D. pustuleuse miliaire*, qui occupe le front, chez les adultes, sous la forme de très-petits boutons blanchâtres et luisants comme des grains de millet; la *D. disséminée*, occupant surtout la poitrine, les épaules et le visage, sous forme de gros boutons rougeâtres, coniques, semblables à de petits furoncles;

4°. La *D. rongeante*, qui affecte le visage, et qui est caractérisée par la dureté et l'ulcération de la peau : elle fournit un pus âcre et fétide, avec prurit insupportable; l'ulcère rongeant s'étend successivement au tissu cellulaire, aux cartilages et aux os, et amène quelquefois la fièvre, le dépérissement et la mort;

5°. La *D. Squammeuse*, dite aussi *D. vive, Lichen agrius*, qui se manifeste à l'origine des membranes muqueuses, par une tache rouge sur laquelle se forme une multitude de petites pustules d'où suinte une matière âcre et ichoreuse; l'épiderme se détache en écailles larges, humides, qui sont bientôt remplacées par d'autres.

Le traitement des dartres consiste dans l'emploi de bains tièdes prolongés, de topiques émollients et narcotiques, de préparations sulfureuses à l'intérieur et à l'extérieur, notamment des eaux de Barèges, d'Enghien, d'Uriage (Isère). On y joint les purgatifs doux, répétés. On a préconisé contre les dartres une foule de substances végétales, comme la bardane, la fumeterre, la patience, la chicorée, le houblon, la douce-amère, etc.; le sirop antiscorbutique, le vin de gentiane ou de quinquina. De nos jours, beaucoup de praticiens n'hésitent pas à cautériser de prime abord la dartre avec le crayon ou la solution d'azotate d'argent. On emploie aussi l'application d'un large vésicatoire volant sur la dartre. On doit dans tous les cas prescrire un régime doux, l'usage des viandes blanches, des légumes frais, du laitage, des fruits mûrs, des boissons amères, l'abstinence des salaisons et des liqueurs spiritueuses, et les soins de propreté. *Voy.* DERMATOSE.

DASYMÈTRE (du grec *dasys*, épais, et *métron*, mesure), instrument inventé en 1780 par M. de Fouchy pour mesurer les variations de densité des diverses couches atmosphériques. Il consiste en un ballon de verre fermé, plongé dans une masse d'air d'une densité connue, et équilibré par une balance au moyen d'un poids qui varie suivant la densité des couches sur lesquelles on opère.

DASYPE (du grec *dasys*, épais, et *pous*, pied), nom scientifique du *Tatou. Voy.* ce mot.

DASYPODE (du grec *dasys*, épais, velu, et *pous, podos*, pied), *Dasypus*, genre d'insectes Hyménoptères, de la famille des Mellifères et de la tribu des Andrenètes : ils ont la tête en triangle allongé; les yeux très-oblongs, écartés; les ailes petites; le corselet carré. Ils sont couverts de poils très-épais, surtout aux jambes et aux tarses postérieurs. Les Dasypodes creusent des trous en terre, et y déposent le pollen qu'ils ont recueilli sur les fleurs. Ces insectes sont nombreux à la fin de l'été et pendant l'automne. Le *D. hirtipes* (à pieds velus), est le type du genre.

DASYPOGON (du grec *dasys*, épais, et *pogon*, barbe), genre d'insectes Diptères de la tribu des Asiliques, famille des Tanystomes, est caractérisé par une trompe renflée au milieu, par des antennes de trois articles et très-longues, par une tête plate, un corselet arrondi et un abdomen déprimé. Ces insectes se trouvent surtout dans le midi de la France.

On nomme aussi *Dasypogon* un genre de Joncacées, établi pour le *D. bromeliifolius*, sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à feuilles graminiformes, couvertes de poils rudes.

DASYURE (du grec *dasys*, épais, et *oura*, queue), *Dasyurus*, genre de Mammifères de l'ordre des Marsupiaux, propre à la Nouvelle-Hollande. Les Dasyures ont le museau allongé, garni de fortes moustaches, et terminé par un large mufle dans lequel sont percées les narines; ils ont cinq doigts antérieurement et quatre postérieurement, tous munis d'ongles fouisseurs; le pelage doux, épais, la queue touffue, et la taille petite. Ces animaux ressemblent aux fouines, et en ont les habitudes. Ils ne sortent que la nuit. Le *D. courte-queue*, de la Nouvelle-Galles du Sud, cause de grands dégâts dans les poulaillers.

DATAIRE. On appelle ainsi l'officier le plus considérable de la chancellerie romaine, celui par les mains duquel passent tous les bénéfices vacants, et auquel il faut s'adresser pour l'expédition des bulles et des dispenses. Quand cet officier est un cardinal, il prend le nom de *prodataire*. Le dataire a sous

ses ordres un *sous-dataire* et un grand nombre d'employés. — On appelle *daterie* l'office du dataire et le lieu où s'exercent ses fonctions.

DATE, indication de l'époque où un événement est arrivé, où un acte a été fait, une lettre écrite. Ce mot vient du latin *datum*, donné, parce qu'autrefois on mettait au bas d'un édit, d'un diplôme, d'une lettre, cette formule : *datum tali loco* ou *tali die*, donné en tel lieu ou tel jour.

Indépendamment de l'incertitude qui règne sur l'époque à laquelle beaucoup d'événements se sont accomplis, les différences qu'offrent les ères et les calendriers des différents peuples, les changements qui ont eu lieu fréquemment chez un même peuple dans la forme de l'année, dans l'époque où elle a commencé, font qu'il est souvent difficile de bien connaître la véritable époque d'un événement, lors même que la date en est donnée. On trouve dans l'*Art de vérifier les dates* des Bénédictins des tables qui permettront de lever toutes ces difficultés.

En Droit, la date est nécessaire pour la validité des actes : l'omission de la date dans un acte pardevant notaire le rend nul comme acte authentique.

*Date certaine.* Les actes sous seing privé n'ont de date contre les tiers que du jour où ils ont été enregistrés, du jour de la mort de celui ou de l'un de ceux qui les ont souscrits, ou du jour où leur substance est constatée dans des actes dressés par des officiers publics, tels que procès-verbaux de scellé ou d'inventaire (Code civil, art. 1328).

DATIF. *Voy.* CAS.

DATISQUE, *Datisca*, genre type de la famille des Datiscées, renferme un petit nombre de plantes, annuelles ou vivaces, originaires de l'Asie. Le *D. chanvre*, ou *Cannabine de Crète*, est une plante vivace à feuilles composées, ailées; à fleurs petites, jaunâtres, disposées en grappes. La décoction de ses feuilles donne une belle couleur jaune employée en teinture.

DATTE, fruit du *Dattier. Voy.* ci-après.

DATTIER (de *dactylos*, doigt, à cause de la ressemblance de la datte avec un doigt), *Phœnix*, g. de plantes monocotylédones, type de la famille des Palmiers, renferme des arbres élevés, à tige renflée au milieu, à feuilles embrassantes, pennées, laissant d'épaisses écailles sur le stipe après leur chute, et se transformant quelquefois en épines vers leur base. Les fleurs sont dioïques, à spadice rameux, enveloppées d'une spathe avant leur épanouissement. Le calice est cupuliforme et à trois dents, la corolle à trois pétales; les fleurs mâles présentent six et quelquefois trois ou neuf étamines; les fleurs femelles ont trois ovaires à stigmate sessile. Un seul de ces ovaires se développe et donne naissance à un drupe appelé *Datte*, à chair ferme et sucrée, à noyau oblong et très-dur.

L'espèce la plus intéressante est le *D. cultivé* ou *D. commun* (*Ph. dactylifera*), qu'on trouve dans toute l'Afrique septentrionale et en Arabie, et qu'on est parvenu à acclimater aussi dans le midi de l'Europe. Sa tige s'élève à 20 m., et produit à un mètre de hauteur de nombreuses racines, grosses comme le doigt, qui la fixent solidement au sol. Les feuilles, nombreuses et longues de 3 à 4 m., forment un panache élégant au sommet de la tige. De l'aisselle des feuilles sortent les *régimes*, spadices ou grappes de fleurs jaunâtres, mâles sur certains pieds, femelles sur d'autres. On a constaté que les fleurs mâles fécondent les fleurs femelles à plusieurs kilomètres de distance. En Afrique et dans tout l'Orient, l'on cultive en grand les dattiers femelles, et, à l'époque de la floraison, on secoue sur leur cime ou l'on y attache des régimes de dattiers mâles qui les fécondent. On connaissait déjà du temps d'Hérodote cette manière de les rendre plus productifs. On sait aussi que, dans leurs guerres, les tribus arabes abattent les dattiers mâles de leurs ennemis pour les affamer.

La datte est pour toute la Barbarie un objet de commerce considérable. Chaque pied en fournit en moyenne 50 kilogr. : on les cueille un peu avant la maturité, et on les passe au four, ou on les sèche au soleil sur des nattes. C'est un aliment agréable, et en même temps une substance stomachique et adoucissante. Les feuilles du dattier servent à faire des paniers, des cordages. On fait le *vin de palme* en faisant fermenter la séve des espèces dont le fruit n'est pas comestible, par exemple, celle du *Phœnix sylvestris;* ce vin offre une liqueur alcoolique précieuse dans ces contrées trop chaudes pour la vigne. Les dattes fermentées donnent aussi une liqueur spiritueuse dont on fait de l'eau-de-vie. Le noyau, pilé et ramolli dans l'eau bouillante, peut être donné en nourriture aux chevaux et aux chèvres. Le bois, enfin, sert aux constructions. Les meilleures dattes viennent de Tunis et d'Alger; il en arrive aussi de Smyrne et d'Alexandrie en grande quantité : on doit les choisir nouvelles, grosses, charnues, pleines, fermes, se séparant facilement du noyau, d'une saveur douce, sucrée. Marseille est le grand entrepôt des dattes pour toute l'Europe.

Outre le *Dattier commun*, décrit ci-dessus, on remarque encore le *D. arqué* (*Ph. declinata*), du Cap de Bonne-Espérance, à fruits très-petits, et le *D. nain* (*Ph. pusilla*), cultivé aux Indes orientales.

DATURA (corruption d'un mot arabe), genre de la famille des Solanées, renferme des herbes annuelles ou vivaces, et des arbrisseaux à feuilles simples, à fleurs très-grandes, de forme tubulée ou en cloche allongée, le plus souvent d'odeur vireuse : quelques-unes dissimulent leurs propriétés nuisibles par une odeur très-suave. Ces plantes, qui nous viennent de l'Amérique tropicale et de l'Asie, sont aujourd'hui acclimatées partout. L'espèce la plus connue est le *D. stramoine* (*D. stramonium*), ou *Pomme épineuse*, qui, en Asie, se trouve dans les lieux incultes, les endroits sablonneux, les amas de décombres, etc.; ses fruits sont hérissés de pointes aiguës; ses fleurs sont blanches ou d'un violet clair. Brandes avait extrait de ses graines un alcali végétal, la *Daturine;* mais il a été reconnu que cette substance n'est que de la potasse mêlée à une matière narcotique. On prépare avec ces graines des potions calmantes d'une grande énergie, mais dont l'usage n'est pas sans danger. Le *D. arborea* et le *D. suaveolens*, importés du Pérou et du Chili, sont cultivés dans les jardins. Ce sont des espèces arborescentes dont les fleurs exhalent une odeur délicieuse; mais qu'il serait dangereux d'aspirer longtemps. *V.* STRAMOINE.

DAUBE, mode de cuisson des viandes qui consiste à les enfermer, avec les assaisonnements convenables, dans un vase soigneusement fermé, et à les soumettre à l'action prolongée d'une chaleur douce. La daube convient surtout aux chairs d'animaux déjà vieux qu'on veut attendrir; les substances qu'on soumet le plus ordinairement à ce mode de cuisson sont la noix de bœuf, le filet d'aloyau, le gigot de mouton, la longe de veau, le carré de porc frais, les oies, les dindes et les chapons. On fait venir *daube* de *dauber*, battre, parce que la viande doit être préalablement *battue*.

DAUBENTONIA (de *Daubenton*, naturaliste français, auquel il fut dédié par De Candolle), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, est composé d'arbrisseaux inermes, à feuilles imparipennées, à belles fleurs pourpres en racèmes axillaires, et à étamines diadelphes. Deux espèces de l'Amérique tropicale sont cultivées dans les jardins : le *D. punicea* de la Plata, à grandes fleurs d'un rouge cramoisi; et le *D. tripetiana*, qui paraît n'être qu'une variété du précédent.

DAUCUS, nom latin du genre CAROTTE.

DAUPHIN, *Delphinus*, genre de Cétacés, type de la famille des Delphiniens, est caractérisé par les dents nombreuses qui garnissent ses mâchoires. Leurs évents ont une ouverture unique sur le sommet de

la tête. Les Dauphins ont le corps allongé, la peau nue, dépourvue de poils et reposant sur une couche de graisse huileuse. Ils sont vivipares, et leur chair est dure et indigeste. On trouve ces animaux dans toutes les mers; quelques espèces même sont fluviatiles. Le *D. vulgaire* est long de près de 2 m. Il suit les navires, semble lutter de vitesse avec eux, et étonne les passagers par la variété, l'agilité et la singularité de ses mouvements. Les anciens ont raconté beaucoup de fables sur cet animal : on a prétendu qu'ils recueillaient les naufragés et qu'ils étaient sensibles à la musique : c'est à l'un d'eux, selon la Fable, que le musicien Arion dut son salut.

Les Astronomes donnent ce nom à une constellation boréale, voisine de l'équateur, et qui renferme 18 étoiles : selon la Fable, cette constellation est le Dauphin qui sauva Arion et qui fut transporté au ciel.

L'aîné des enfants des rois de France, héritier présomptif de la couronne, prenait autrefois le titre de *Dauphin*, et portait un dauphin dans ses armes. *Voy.* DAUPHIN au *Dict. univ. d'Hist et de Géogr.* — Si c'était une fille, elle recevait le nom de *dauphine*, quoique ne devant pas succéder.

DAUPHINE, nom vulgaire d'une variété de Laitue cultivée et d'une sorte de grosse Prune de couleur verte, tachetée de gris et de rouge. — *Voy.* DAUPHIN.

DAUPHINELLE, *Delphinium*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, comprend des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à tige dressée, simple ou rameuse, à feuilles alternes, à fleurs bleues, blanches ou roses, et disposées en épis ou panicules terminales. Le *Pied d'alouette* (*D. Ajacis*), dont on fait des touffes ou des bordures, n'est qu'une Dauphinelle : il a fourni des variétés de toutes sortes, à fleurs simples ou doubles, bleues, blanches, roses, violettes, etc., et en longs épis.

*Dauphinelle Staphysaigre. Voy.* STAPHYSAIGRE.

DAUPHINULE, *Delphinula*, genre de mollusques Gastéropodes à coquille épaisse, nacrée, hérissée d'épines ou de tubercules. On les trouve aujourd'hui dans les mers de l'Inde. Elles existent aussi, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.

DAURADE (du latin *aurata*, dorée), *Chrysophrys*, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Sparoïdes, est très-commun dans la Méditerranée; il passe dans les étangs voisins de la mer, s'y engraisse, et devient d'un goût fort délicat. La Daurade a le dos gris ou argenté, à reflets verdâtres, le ventre brillant d'un bel éclat argenté, et une vingtaine de bandelettes longitudinales dorées, donnant à tout le corps un reflet jaune doré qui lui a valu son nom. — On ne doit pas confondre ce sparoïde avec le scombéroïde appelé *Dorade. Voy.* ce mot.

DAUW, *Equus montanus*, espèce du genre Cheval, tenant le milieu entre le Zèbre et le Couagga. Il est de la taille de l'âne; son pelage est ras, blanc jaunâtre, avec des bandes noires et fauves. Sa crinière est roide; ses fesses sont blanches. Le Dauw habite le Cap de Bonne-Espérance.

DAVIER (dérivé, par corruption, selon M. Clavier, de *clavus*, clef, mais plus probablement du nom de l'inventeur), instrument de chirurgie en forme de pinces très-fortes, droites ou recourbées, à serres courtes et garnies de dentelures, à branches solides et allongées. Les Dentistes en font usage pour extraire les dents qui n'ont qu'une racine. Les daviers présentent l'avantage de ne pas prendre de point d'appui sur les dents voisines ni sur l'os maxillaire : on saisit la dent d'avant en arrière, le plus près possible de la racine, et on la tire dans le sens de son axe, en l'ébranlant et facilitant sa sortie par de légers mouvements de rotation. On distingue des daviers droits et des daviers courbes.

On appelle encore *davier* : 1° l'outil dont se servent les tonneliers pour faire entrer les cercles d'un tonneau; 2° la barre de fer à l'aide de laquelle on transporte sur l'enclume la pièce de fer qu'on veut forger; 3° une petite patte insérée entre les deux couplets de la presse typographique pour maintenir, au moyen d'une vis, le petit tympan dans l'enchâssure du grand, etc.

DAVIÉSIE, *Daviesia* (du naturaliste anglais *Hugh Davies*), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, est formé d'arbustes originaires de la Nouvelle-Hollande, dont les rameaux sont garnis de feuilles alternes et de fleurs jaunâtres disposées en grappes ou en ombelles. Ce sont, en général, de jolies plantes : une vingtaine d'espèces environ sont cultivées dans les jardins.

DÉ. Ce mot exprime deux choses qui n'ont rien de commun : 1° le *dé à coudre* (anciennement *deil*, *didal*, par corruption du latin *digitale*, qui s'adapte au *doigt*), que tous les ouvriers qui se servent de l'aiguille adaptent au doigt du milieu pour le protéger lorsqu'il pousse l'aiguille; 2° le *dé à jouer*, (en latin *tessera*, *talus*), petit cube d'os, d'ivoire ou de bois, qui a six faces carrées et égales, renfermant les nombres depuis 1 jusqu'à 6. On joue aux dés en lançant avec la main ou avec un cornet deux ou trois dés sur une table : celui qui a le plus de points est vainqueur. Il y a mille manières de jouer aux dés : les parties les plus connues, après la partie simple, sont le *passe-dix*, la *rafle*, le *creps*, etc. (*Voy.* ces mots). — Le jeu de dés est très-ancien : il était en usage chez les Grecs et les Romains. On croit qu'il fut introduit en France sous Philippe Auguste.

On appelle aussi *dé* le tronc en forme de dé d'un piédestal ou la partie qui est entre sa plinthe et sa corniche; il se dit aussi des pierres que l'on met sous des poteaux de bois, pour les élever de terre, afin de les empêcher de pourrir; des prismes quadrangulaires de pierre, qui servent à porter des vases, etc.

DÉALBATION (du latin *albus*, blanc), opération qui consiste à blanchir certaines substances par l'action du feu, se dit surtout en parlant des os préparés pour les besoins de l'anatomie. — Le mot *déalbation* est aussi quelquefois synonyme d'*étiolement*.

DÉBARCADÈRE (du franç. *débarquer*) : 1° sorte de cale ou jetée en pierres brutes, ou bout de pont avancé du rivage sur la mer ou sur un fleuve, pour faciliter le débarquement des voyageurs ou le déchargement des marchandises; 2° station d'arrivée d'un chemin de fer, lieu où s'opère le déchargement des wagons. — Ce mot a pour corrélatif *embarcadère*.

DÉBARDEUR (de *bard*, civière dont on se sert pour porter les pierres et autres matériaux), ouvrier qui attend sur le port l'arrivage des bateaux chargés, pour mettre les marchandises à terre, pour dépecer les trains de bois, etc. Les débardeurs formaient autrefois une corporation sous la juridiction du prévôt des marchands; ils sont encore organisés en compagnie ayant ses syndics, et ont seuls le droit de décharger les bateaux sur les bords de la Seine à Paris.

DÉBET (du latin *debet*, il doit). En termes de Commerce, ce mot désigne ce qui reste dû après l'arrêté du compte : c'est le reliquat à solder après la balance faite entre l'actif et le passif. Les comptables des deniers publics sont constitués en *débet* lorsque, après la vérification de leurs comptes, ils sont déclarés reliquataires.

DÉBILITANTS (du latin *debilitare*, affaiblir), moyens employés en médecine pour diminuer directement ou indirectement l'énergie surexcitée des organes, particulièrement celle des muscles : comme la diète et les antiphlogistiques (saignée, boissons délayantes, émollientes, narcotiques, bains tièdes, etc.).

DÉBIT (de *debitum*, participe du verbe latin *debere*, devoir). Dans la Tenue des livres, ce mot exprime ce dont on est débiteur dans un compte courant : le compte du *débit* est tenu sur la page à gauche du grand-livre d'un négociant; on y porte les articles fournis ou les sommes payées à quelqu'un. On oppose le *Débit* à l'*Avoir* ou au *Crédit*,

compte tenu sur la page de droite, où l'on porte tout ce que l'on a reçu au bénéfice de quelqu'un ou en balance de son compte.

On entend par *débit oratoire*, la prononciation à haute voix d'un discours : le débit compose, avec le geste, ce que les anciens appelaient *l'action*. *V.* ce mot.

DÉBITEUR. Ce mot est corrélatif de *prêteur*, de *créancier*; on peut donc classer les débiteurs comme les créanciers. Les obligations du débiteur varient selon la nature de la *créance* et de la *dette*. *Voy.* ces mots.

Le débiteur en retard doit les intérêts à partir de la mise en demeure; de plus, il s'expose à la saisie de tous ses biens, mobiliers ou immobiliers. En matière commerciale, la loi autorise en outre la contrainte par corps (*Voy.* ce mot). Toutefois, aucun acte ne peut être exercé par le créancier contre le débiteur, s'il n'a préalablement obtenu un jugement ou s'il n'est porteur d'un titre notarié ou exécutoire.

DÉBOISEMENT. *Voy.* DÉFRICHEMENT.

DÉBOITEMENT. *Voy.* LUXATION.

DÉBOUQUEMENT (du latin *bucca*, bouche), nom donné, dans les Antilles, à tout canal, détroit ou passage resserré entre plusieurs îles au milieu desquelles un navire est obligé de passer.

DEBOUT. En termes de Marine, on dit qu'un vaisseau est *debout* au vent, au courant, à la lame, lorsqu'il présente son avant au vent, au courant, à la lame : quand c'est au vent, on dit qu'il a *vent debout*.

En termes de Blason, *debout* se dit des animaux qu'on représente dressés sur leurs pieds de derrière.

A la Chasse, *mettre une bête debout*, c'est la lancer.

DÉBOUTÉ (c.-à-d. *bouté* ou *mis dehors*), terme de Pratique, exprime le rejet d'une demande faite en justice. On appelle *Débouté d'opposition* le jugement ou l'arrêt qui rejette l'opposition formée contre un jugement ou contre un arrêt rendu par défaut.

DÉBRIDEMENT, opération chirurgicale qui consiste à enlever les *brides* ou filaments dont la présence dans un abcès ou dans une plaie mettrait obstacle à la libre sortie du pus. On a recours au débridement particulièrement pour les plaies d'armes à feu, les hernies, les panaris, etc.

DÉCA, mot grec qui signifie *dix*, désigne, dans le système des nouvelles mesures, une quantité dix fois plus grande que l'unité génératrice. Ainsi on dit : *décagramme*, *décamètre*, *décastère*, *décalitre*, pour dix grammes, dix mètres, etc.

DÉCACHORDE (du grec *déca*, dix, et *chordè*, corde), instrument de musique en usage chez les anciens : c'était une espèce de harpe de forme triangulaire et montée de dix cordes.

DECADE (c.-à-d. *dizaine*). La *décade* jouait un grand rôle dans le système de Pythagore; c'était le nombre le plus parfait, parce qu'il était la somme de la *monade*, de la *dyade*, de la *triade* et de la *tétrade*, c.-à-d. des nombres 1, 2, 3 et 4. — Ce mot désignait encore une des trois divisions du mois des Athéniens (*Voy.* ANNÉE et MOIS).—Dans le calendrier républicain de 1793, les mois furent aussi divisés en trois décades; chaque décade renfermait dix jours, nommés *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi* et *decadi*.

On s'est encore servi de ce mot pour désigner dans certains ouvrages de longue haleine la réunion de *dix livres* ou de *dix chapitres* : telles sont, chez les Romains, les *Décades* de Tite-Live. — Il fut publié à la fin du XVIII^e siècle, sous le titre de *Décade philosophique*, un recueil sérieux qui tirait son nom de ce qu'il paraissait tous les *dix* jours.

DÉCADI. *Voy.* DÉCADE.

DÉCAFIDE (de *déca*, dix, et *findere*, fendre), se dit, en Botanique, d'un calice ou d'une corolle d'une seule pièce, mais dont le limbe est partagé en dix découpures; par exemple, le calice du fraisier.

DÉCAGONE (du grec *déca*, dix, et *gonia*, angle), figure plane à dix angles ou à dix côtés.

En Zoologie, ce terme s'applique à tout ce qui présente 10 angles, comme le test de l'Oursin.

Ouvrage de fortification composé de 10 bastions.

DÉCAGRAMME, c.-à-d. *dix grammes*, poids équivalant à 2 gros 44 grains, 41 centièmes, poids de marc.

DÉCAGYNIE (du grec *déca*, dix, et *gyné*, femme), nom donné par Linné aux ordres des premières classes de son système qui ont des fleurs *à dix pistils*, c.-à-d. dont l'organe femelle est en nombre décuple. Ces fleurs sont dites *décagynes*.

DÉCALITRE, c.-à-d. *dix litres*. Le décalitre a remplacé le boisseau de Paris pour les matières sèches. Pour les liquides, il répond à la velte : sa contenance est de 10 décimètres cubes (environ 10 pintes).

DÉCALOGUE (du grec *déca*, dix, et *logos*, parole), code sacré qui renferme les dix commandements que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï. Ces dix commandements étaient gravés sur deux tables de pierre : la première en contenait *trois*, les seuls qui regardent les devoirs de l'homme envers Dieu; la seconde contenait les *sept* autres, qui regardent les devoirs de l'homme envers son prochain. *Voy.* COMMANDEMENTS DE DIEU.

DÉCAMÈTRE, c.-à-d. *dix mètres*. *Voy.* MÈTRE.

DÉCAN (en latin *decanus*, du grec *déca*, dix). On nommait ainsi, chez les Romains, un bas officier qui commandait une escouade de *dix* hommes. — Dans la suite, ce nom a été appliqué, par la cour de Byzance et dans l'Église, à un grand nombre de fonctionnaires civils ou religieux, choisis le plus souvent parmi les plus anciens, et ayant ordinairement *dix* personnes sous leurs ordres. — De *décan* on a fait *décanat*, qui exprime la qualité et la fonction de *doyen* d'une compagnie. *Voy.* DOYEN.

En Astronomie, on appelait *décan* l'arc du zodiaque comprenant *dix* degrés ou un tiers de signe.

DÉCANAT. *Voy.* DÉCAN et DOYEN.

DECANDRIE (du grec *déca*, dix, et *anêr*, *andros*, mâle), nom donné par Linné à la 10^e classe de son système de Botanique, comprenant les plantes dont la fleur a *dix étamines* ou *dix organes mâles* : telles sont les fleurs de la *rue*, de *l'œillet*, etc. Cette classe se subdivise en cinq ordres, appelés, d'après le nombre des pistils, *monogynie*, *digynie*, *trigynie*, *pentagynie*, *décagynie*. *Voy.* ces mots.

DÉCANTATION (du latin *de*, hors de, et *canthus*, goulot), opération qui a pour objet la séparation d'un liquide d'avec les matières solides déposées. Pour décanter, on verse doucement en inclinant peu à peu le vase où la liqueur est contenue; mais il est préférable de se servir d'une pipette.

DÉCAPAGE (du privat. *de*, et de *cape*, manteau), opération chimique par laquelle on enlève à la surface des métaux destinés à être soudés ou étamés l'oxyde dont cette surface est recouverte, par exemple, le vert-de-gris, la rouille, etc. Les bijoutiers décapent les objets d'orfévrerie en les saupoudrant avec du borax qui, en fondant, dissout tous les oxydes métalliques; les serruriers et les chaudronniers se servent aussi de borax pour *braser* ou souder la tôle et le fer. On décape le cuivre avant de l'étamer, en le chauffant avec du sel ammoniac. Le décapage du fer s'obtient en le trempant dans une solution d'acide chlorhydrique. Le chlorure double de zinc et d'ammoniaque possède aussi à un haut degré la propriété de décaper le cuivre et le fer.

DÉCAPITATION (du privat. *de*, et de *caput*, tête). Autrefois, en France, comme encore dans beaucoup de pays, on ne décapitait que les nobles, et la décapitation se faisait avec la hache. Aujourd'hui, la décapitation est le supplice de tous les criminels condamnés à mort quand ils ne sont pas militaires, et l'on se sert de la guillotine. Les condamnés militaires sont passés par les armes.

DÉCAPODES (du grec *déca*, dix, et *pous*, *podos*, pied), ordre d'animaux Articulés de la classe des

Crustacés et de la section des Malacostracés, est caractérisé par une tête intimement unie au thorax, et recouverte par un test ou carapace. Les Décapodes ont les branchies situées sur les côtés du test, les yeux portés sur un pédicule mobile, et le dessus du corps recouvert d'un test très-dur. Ils vivent, pour la plupart, dans l'eau; ils sont voraces et carnassiers. Leurs membres repoussent quand on les a coupés. Cet ordre important se divise en deux familles, les *Brachyures* et les *Macroures;* il renferme les Homards, les Langoustes, les Crabes, les Écrevisses, etc.

DÉCASTÈRE, dix stères. *Voy.* STÈRE.

DÉCATISSAGE, opération qui a pour objet d'enlever le *cati* ou apprêt aux étoffes de laine, de fil ou de coton. Après avoir mouillé légèrement l'étoffe qu'on veut décatir, on l'expose à la vapeur de l'eau bouillante, et quand elle est parfaitement imbibée, on la brosse avec soin, puis on l'étire. Les étoffes qui ne sont point décaties sont plus fermes et plus lustrées; mais l'eau et la pluie y font des taches. Les étoffes de soie ne se décatissent point.

*Décatir* des écheveaux, c'est en détacher les brins collés ensemble par l'humidité.

DÉCEMBRE (du latin *decem*, dix), dernier mois de notre année. C'était le 10e de l'année romaine sous Romulus : d'où le nom latin de *december;* sous Numa, il devint le 12e, mais sans changer de nom. Ce mois n'est le dernier de notre année que depuis 1564 (*Voy.* ANNÉE). Il a 31 jours. Chez les anciens, Décembre était consacré à Vesta. C'est dans ce mois qu'on célébrait les Saturnales.

DÉCEMVIRS (du latin *decem*, dix, et *vir*, homme), nom donné en général, à Rome, à tous les corps de magistrats qui se composaient de *dix membres*, et spécialement aux dix magistrats créés l'an 451 avant J.-C., pour rédiger un code et diriger les affaires de la république. Pour leur histoire, *Voy.* DÉCEMVIRS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DÉCENNALES (FÊTES). *Voy.* FÊTES.

DÉCENNAUX (PRIX). *Voy.* PRIX.

DÉCÈS (du latin *decessus*, départ). En France, lorsqu'une personne vient à *décéder*, déclaration doit en être faite à l'officier de l'état civil, qui doit constater ou faire constater la mort. L'*acte de décès* est ensuite dressé par le même officier sur la déclaration de deux témoins : il contient les prénoms, nom, âge, profession et domicile de la personne décédée, des parents, des témoins, etc. — Si le décès a lieu dans les hôpitaux, sur mer, à l'étranger, à l'armée, etc., il est constaté sur les registres particuliers des administrations civiles ou militaires, des consuls, etc.; une expédition de l'acte est envoyée par les personnes que l'État charge de ce soin à l'officier de l'état civil du dernier domicile du décédé, et celui-ci est tenu de l'inscrire sur ses registres (Code civil, art. 77-98).

DÉCHANT ou DISCANT (*discantus*, chant double), sorte de contrepoint à deux parties en usage dans l'ancienne musique, et qui a donné naissance à l'harmonie. Il fut d'abord appliqué, vers le XIIIe siècle, au chant grégorien.

DÉCHARGE. En Jurisprudence, on appelle ainsi : 1° l'acte par lequel on reconnaît qu'une personne a remis les sommes, effets mobiliers ou pièces qu'elle avait reçus en dépôt; 2° celui par lequel on obtient libération d'une obligation quelconque. Ce mot est très-souvent synonyme de *quittance*.—En Droit criminel, on appelle *témoins à décharge* ceux qui viennent déposer en faveur d'un accusé.

Les Charpentiers appellent *décharge* une pièce de bois posée obliquement dans une cloison ou dans un cintre, et portant sur la sablière pour soulager le point d'appui. On place toujours une décharge au-dessus des portes et des fenêtres pour empêcher l'affaissement du mur.

En Physique, on appelle *décharge électrique* l'explosion produite par la combinaison des deux électricités, positive et négative. *Voy.* BATTERIE, BOUTEILLE DE LEYDE, etc.

DÉCHAUSSEMENT, état des plantes dans lequel une partie des racines est mise à nu par l'enlèvement ou le tassement des terres : c'est ordinairement le résultat de circonstances accidentelles, surtout de gelées suivies de prompts dégels; quelquefois c'est une façon que l'on donne, notamment à la vigne et aux arbres fruitiers, pour hâter la maturation.

Le *déchaussement des dents* est la dénudation des racines produite par le décollement des gencives. Il peut avoir lieu à la suite de certaines maladies ou de l'emploi de dentifrices nuisibles; quelquefois le dentiste lui-même, pour extraire plus facilement une dent, sépare, à l'aide de l'instrument appelé *déchaussoir*, les gencives qui adhèrent au collet de cette dent.

DÉCHÉANCE (de *dé*, privatif, et du verbe *choir*). C'est, en Jurisprudence, la perte légale d'un droit ou d'une faculté, faute d'en avoir usé dans les délais déterminés par la loi, et selon les formes et conditions prescrites. Le Code de procédure civile renferme les cas de déchéance (a. 444 et 1029); on peut aussi consulter le Code de commerce (art. 168-170).

En Politique, c'est la perte du trône. *V.* DÉPOSITION.

DÉCHIFFRER. C'est, dans la Diplomatie, découvrir la clef d'une correspondance secrète écrite en *chiffres* (*Voy.* CRYPTOGRAPHIE). — Dans la Musique, c'est lire l'écriture musicale; c'est aussi traduire sur le clavier ou sur la *portée* musicale l'harmonie indiquée au-dessus d'un chant à l'aide des chiffres.

DÉCI (abréviation du latin *decimus*, dixième), particule qui, dans le système des nouvelles mesures, désigne une unité dix fois plus petite que l'unité génératrice. Ainsi, les mots *déciare, décigramme, décilitre, décimètre,* signifient un *dixième* d'are, de gramme, de litre, de mètre.

DÉCIARE, le dixième de l'are, vaut 10 m. carrés ou environ 2 toises carrées. *Voy.* ARE.

DÉCIDU (du latin *deciduus*, qui va tomber), se dit en Botanique des organes des plantes qui ne tombent qu'après leur entier développement et après avoir accompli les fonctions qui leur sont dévolues, comme les calices et les corolles, qui ne se détachent qu'après la fécondation, et les feuilles dont la chute a lieu en automne seulement ou avant la nouvelle pousse. Ce terme est opposé à *caduc*, qu'on applique aux organes qui tombent aussitôt après l'épanouissement des fleurs, et à *persistant*, qui se dit des parties qui restent toujours fixées sur la plante.

DÉCIGRAMME, le dixième du gramme, équivaut à 1 gros 884 millièmes. *Voy.* GRAMME.

DÉCIL ou DEXTIL, terme dont se servaient les Astrologues pour exprimer l'aspect ou position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 36 degrés ou de la *dixième* partie du zodiaque.

DÉCILITRE, la dixième partie du litre; sa contenance est env. celle d'un gobelet ordinaire. *V.* LITRE.

DÉCIMAL (SYSTÈME), système de numération qui a pour base le nombre *dix*. Ce système, qui est presque universellement répandu, parce qu'il est le plus naturel, reposant sur le nombre des doigts, paraît avoir été inventé par les Indiens, auxquels il a été emprunté par les Arabes et les Phéniciens, qui l'ont communiqué aux Grecs et aux Romains. Il était connu des Chinois dès les temps les plus reculés. En France, le système décimal a été appliqué depuis 1792 aux poids et mesures ainsi qu'au système monétaire. *Voy.* MESURES, MÈTRE, MÉTRIQUE (SYSTÈME).

DÉCIMALE ou FRACTION DÉCIMALE, fraction qui a pour dénominateur dix ou une puissance entière de dix, comme $\frac{5}{10}$, $\frac{8}{100}$, $\frac{23}{1000}$, etc. On exprime les fractions décimales comme des nombres entiers, à l'aide du système de numération ordinaire, où chaque chiffre a une valeur dix fois plus petite lorsqu'il est placé à la droite d'un autre : ainsi, les chiffres placés à la droite du chiffre des unités valent, le premier, des

dixièmes d'unité, ou des *dixièmes*, le second, des dixièmes de dixièmes, ou des *centièmes*; le troisième, des dixièmes de centièmes, ou des *millièmes*, etc. Pour distinguer les entiers des fractions, dans un nombre exprimé en fractions décimales, on place une *virgule* à la droite du chiffre des unités. Le nombre fractionnaire 654783 cent-millièmes, par exemple, s'écrit : 6,54783; la fraction 54 dix-millièmes : 0,0054. — Cette manière d'écrire les fractions décimales a été imaginée par le géomètre anglais Oughtred (vers 1628) : elle facilite extrêmement les calculs, et permet d'exécuter sur ces fractions les différentes opérations de l'arithmétique comme sur des nombres entiers.

Une fraction décimale est dite *périodique* lorsqu'elle est composée de groupes de chiffres qui se reproduisent continuellement dans le même ordre; ces groupes forment la *période*; les chiffres qui précèdent la première période forment la *partie non périodique*; et les chiffres décimaux placés entre la virgule et la première période composent la *partie décimale non périodique*. Lorsque la période commence immédiatement après la virgule, la fraction décimale est dite *périodique simple*, comme 4,272727, etc., dont la période est 27. On l'appelle *périodique mixte* quand la période ne commence qu'après un certain nombre de chiffres décimaux, comme dans 4,456272727, etc.

Pour transformer une fraction ordinaire en fraction décimale, il suffit de diviser le numérateur par le dénominateur : on a soin d'ajouter toujours des zéros au dividende, jusqu'à ce qu'on ait pour reste 0, ou un nombre déjà trouvé. Dans le premier cas, le quotient offre une fraction décimale correspondant exactement à la fraction ordinaire; dans le second cas, on a une fraction périodique. Ainsi : $\frac{3}{4}$, réduit en fraction décimale, donne exactement 0,75; au contraire, $\frac{5}{7}$ donne la fraction périodique 0,714285714285, etc.

DÉCIMATEUR, nom donné autrefois dans l'Église à celui qui avait le droit de percevoir la dîme. On distinguait les *D. ecclésiastiques* et les *D. laïques*; les *D. privilégiés*, comme les évêques, les abbés, les chapitres, les monastères ou communautés religieuses, qui percevaient les grosses dîmes, et les *petits D.*, ayant droit seulement aux menues dîmes, novales, dîmes vertes, etc. Le décimateur était obligé d'entretenir le chœur et le cancel ou sanctuaire de l'Église, de fournir les objets nécessaires au culte, livres, ornements, etc., enfin de payer aux desservants le traitement appelé *portion congrue*.

DÉCIMATION, mode de châtiment militaire en usage chez les Romains et qui s'infligeait aux troupes coupables de lâcheté, de désertion, ou de révolte. On mettait dans un casque les noms des soldats qui avaient forfait au devoir, et tous ceux dont le nom sortait au dixième tour périssaient sous la hache ou sous les verges. Souvent on ne frappait que le vingtième, ou même le centième. La décimation, introduite à Rome dans les premiers temps de la République (par App. Claudius, selon Tite-Live), subsista jusqu'à l'empereur Théodose. Charlemagne y eut recours plusieurs fois. Cette peine a été rarement employée chez les modernes. On en cite deux exemples dans le XVII^e siècle : pendant la guerre de Trente ans, en 1642, l'archiduc Léopold fit décimer un régiment de la garde impériale; en 1675, le maréchal de Créqui fit décimer la garnison de Trèves qui s'était soulevée. Une loi du 21 brumaire an V abolit cette peine pour les troupes françaises; elle existe encore en Espagne, où elle a été mise à exécution par Mina, sous l'Empire, et par Espartero, en 1838.

DÉCIME (du latin *decimus*, dixième), pièce de monnaie de France, faite de cuivre ou de billon, vaut la 10^e partie d'un franc ou *dix centimes*. C'est en 1793 que furent frappés les premiers décimes; ils remplacèrent les pièces de deux sous tournois dont la valeur est, à très-peu de chose près, la même.

On a donné aussi ce nom, dont le mot *dîme* est l'abrégé, à diverses sortes d'impositions, établies tant au moyen âge que dans les temps modernes.

1°. Les *décimes* proprement dites étaient des sommes perçues autrefois sur le clergé, au profit soit du roi, soit du pape. La première *décime* fut accordée à Charles Martel pour la défense du pape contre les Lombards. Depuis, les rois de France en levèrent très-souvent; mais la perception des décimes ne devint régulière et annuelle qu'à dater de François I^er. Après l'assemblée de Poissy en 1561, ces décimes s'appelèrent *D. du contrat*, *D. anciennes* ou *D. ordinaires*, pour les distinguer des *D. extraordinaires* que le clergé payait à des époques moins régulières. Ces décimes se levaient dans tous les diocèses du royaume, excepté dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, dans l'Artois, la Flandre, la Franche-Comté, l'Alsace et le Roussillon.

2°. Le *décime sur les spectacles*, ou *Droit des pauvres*, est une subvention d'un décime par franc qu'on prélève en faveur des indigents, sur le prix de chaque billet d'entrée, dans toutes les salles où se donnent des pièces, bals, concerts, etc. : cette imposition date de 1796.

3°. *D. de guerre*, surtaxe établie par la loi du 6 prairial an VII (25 mai 1799), à titre de subvention extraordinaire de guerre. Cette surtaxe d'un décime par franc en sus des droits d'enregistrement, de timbre, hypothèque, droits de greffe, de douane, etc., ne devait d'abord être perçue que pendant l'an VII; elle a été successivement continuée jusqu'aujourd'hui.

DÉCIMÈTRE, dixième de mètre, équivaut à 3 pouces, 8 lig., 344 millièmes des anciennes mesures.

DÉCISION (du latin *decisio*, action de trancher). Dans l'ancienne Jurisprudence ce mot exprimait une résolution prise sur une question controversée, ou un jugement rendu soit par des arbitres, soit par des juges proprement dits. On cite en ce genre : les *Cinquante décisions* de Justinien, par lesquelles il prononça sur des questions à l'égard desquelles les jurisconsultes étaient partagés : on les a incorporées dans le 1^er Code de Justinien et dans le Code *Repetitæ prælectionis*; les *Décisions* du tribunal de la Rote, imprimées en 1515 sous le titre de *Decisiones Rotæ novæ et antiquæ*; un recueil de lois saxonnes, intitulé : *Decisiones electorales Saxonicæ*, etc.

DÉCISOIRE (SERMENT). *Voy.* SERMENT.

DÉCISTÈRE, dixième de stère, équivaut à 3 pieds cubes, c.-à-d. à une solive de charpente. *Voy.* STÈRE.

DÉCLAMATION (en lat. *declamatio*, de *clamare*, parler à haute voix). Les anciens donnaient ce nom aux exercices oratoires usités dans les écoles des rhéteurs. On distinguait : les *thèses*, où l'on traitait des questions générales et abstraites, et les *hypothèses*, dont le sujet se rapportait à des faits historiques ou imaginaires; ces dernières s'appelaient *conseils* ou *opinions* (*suasoriæ*) quand il s'agissait de délibérations politiques ou privées, et *causes* ou *controverses*, quand il s'agissait d'affaires judiciaires. Ce genre d'éloquence naquit en Grèce au temps d'Alexandre; il se répandit à Rome au premier siècle avant notre ère et y fleurit surtout sous les empereurs. Sénèque le père nous a laissé un *Recueil de déclamations* qui peut donner une idée de ce genre d'éloquence.

De nos jours, le mot *déclamation*, pris dans un sens technique, signifie l'art de débiter sur la scène la versification tragique, avec l'action mimique qui en est le complément indispensable. Pendant longtemps la déclamation théâtrale a été en France toute de convention : pour donner au vers plus d'énergie et de majesté, les acteurs avaient substitué au parler naturel une espèce de cantilène aussi monotone qu'emphatique. Baron, Lekain et Larive apportèrent d'utiles réformes dans la déclamation théâtrale. Talma la réduisit presque au simple débit naturel.

La Déclamation est, comme la Musique, un objet d'étude au *Conservatoire* de Paris : on y enseigne, en deux cours séparés, la *Déclamation spéciale* ou oratoire, et la *D. lyrique*. — Dorat a fait un poëme de *La Déclamation théâtrale* en 3 chants (1766).

DÉCLARATION. En Droit criminel, on appelle ainsi : 1° le témoignage porté, soit devant l'officier de police, soit devant le juge d'instruction; 2° la formule que le chef du jury emploie pour faire connaître le verdict rendu au sujet d'un accusé.

En Droit civil, on nomme *D. d'absence*, le jugement qui se rend cinq ans après qu'un individu a disparu de son domicile, pour constater la disparition de cet individu; *D. de command*, l'acte par lequel un avoué ou un particulier déclare que le bien acquis en son nom appartient à une autre personne de qui il a reçu mandat. *Voy.* COMMAND.

En Droit commercial, on nomme *D. de faillite*, la déclaration qu'un commerçant fait au greffe du tribunal de commerce lorsqu'il dépose son bilan.

En Droit administratif, la *D. de naissance*, ou *de décès*, est celle que l'on est tenu de faire à l'officier municipal, dans les délais prescrits, d'une naissance ou d'un décès; la *D. de douanes*, celle qu'il faut faire aux bureaux des douanes ou de l'octroi pour obtenir la libre circulation des marchandises.

Dans l'ancien Droit français, on appelait *D. du roi*, un acte de la puissance souveraine qui interprétait, réformait, ou maintenait une loi ; *D. seigneuriale*, tout acte recognitif exigible de la part d'un seigneur; *D. sèche*, la simple reconnaissance qu'un immeuble était assis dans la justice de tel seigneur.

En Politique, on nomme *D. de guerre*, un manifeste diplomatique, accompagné du rappel des ambassadeurs, par lequel deux puissances souveraines se dénoncent l'état de guerre. Chez les Romains, cette déclaration se faisait par le ministère des *féciaux*, qui jetaient une javeline sur le territoire de l'ennemi en lui déclarant à haute voix la guerre. Au moyen âge, un héraut, dépêché au chef ennemi, jetait à ses pieds un gantelet en signe de défi.

DÉCLIC ou DÉCLICQ (de *clic*, mot imitatif du bruit que fait une arme qui se détend), échappement d'un cliquet, d'un ressort. On appelle *Armes de déclic* les armes à détente : l'arquebuse, le fusil, le pistolet, etc. — On nomme spécialement *déclic* une sorte de mouton d'une très-grande pesanteur, qu'on élève, au moyen d'une machine, entre plusieurs pièces de bois, pour le faire retomber ensuite de tout son poids sur des pieux qu'on veut enfoncer.

DÉCLINAISON (du latin *declinatio*, même signification). Dans les langues qui ont des cas, comme le sanscrit, le grec, le latin, l'allemand, etc., décliner c'est faire passer par tous leurs cas les substantifs et adjectifs dont la terminaison peut varier. On appelle aussi *déclinaison* le tableau de ces terminaisons.

En Physique, on appelle *D. magnétique*, ou *D. de l'aiguille aimantée*, l'angle que l'aiguille d'une boussole horizontale fait avec la méridienne. La déclinaison est *orientale* quand le pôle austral de l'aiguille passe à l'est de la méridienne, et *occidentale* quand il passe à l'ouest. Il y a des lieux sur la terre où l'aiguille se dirige exactement suivant la méridienne : pour ces lieux, la déclinaison est nulle; il existe, d'un pôle à l'autre, au moins deux lignes sans déclinaison : ces lignes traversent les mers et les continents, dans des directions tout à fait sinueuses et irrégulières. La déclinaison d'un lieu varie d'ailleurs avec le temps; en France, par exemple, l'aiguille déclinait d'abord vers l'est d'environ 12°, ensuite elle se rapprocha du pôle, et, en 1664, la déclinaison était nulle ; depuis cette époque, elle a marché vers l'ouest jusqu'à 22° environ; aujourd'hui, elle se rapproche du pôle. La boussole est en outre assujettie, dans sa déclinaison, à des *variations diurnes*, qui paraissent être occasionnées par l'action magnétique des astres sur l'aiguille. Vers 8 heures du matin elle se met en mouvement; son action devient plus sensible entre midi et 3 heures; le soir elle est stationnaire, et pendant la nuit elle revient au point d'où elle était partie; la moyenne de l'écartement est d'environ 10'.

Christophe Colomb est le premier qui ait reconnu le phénomène de la déclinaison (1492); Cabot, de Venise, l'observa également vers l'an 1500. Les premières tables de déclinaison furent dressées en 1599 par les navigateurs hollandais, d'après les ordres du prince de Nassau; enfin, le changement de la déclinaison dans le même lieu fut découvert en 1622 par Gunter, professeur au collége de Gresham. Les variations diurnes furent observées pour la première fois par Graham, à la fin de 1722. *Voy.* BOUSSOLE.

En Astronomie, la *déclinaison* d'un astre est la distance de cet astre à l'équateur céleste, mesurée sur l'arc du grand cercle qui passe par l'astre et par les pôles de la sphère. Elle est, par rapport aux corps célestes, ce que la *latitude* est par rapport aux lieux terrestres. La déclinaison est *boréale* ou *australe*, suivant que l'astre se trouve dans l'hémisphère boréal ou dans l'hémisphère austral. Les *cercles de déclinaison* sont tous les grands cercles de la sphère qui peuvent passer par les pôles du monde, et sur lesquels la déclinaison est mesurée. Les *parallèles de déclinaison* sont des petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur. La *parallaxe de déclinaison* est l'arc du cercle de déclinaison qui mesure la quantité dont la déclinaison d'un astre est augmentée ou diminuée par la *parallaxe de hauteur*. *V.* ce mot.

DÉCLINANT (du verbe français *décliner*). On nomme : 1° *cadran déclinant*, celui dont la section avec l'horizon fait un angle avec le premier vertical; en général, ces sortes de cadrans ne regardent pas directement quelqu'un des points cardinaux ; 2° *plan déclinant*, tout plan, vertical ou non, qui fait angle avec le premier vertical ou le premier méridien.

DÉCLINATEUR (du français *décliner*), instrument en forme de cercle mobile à l'aide duquel on détermine la déclinaison ou l'inclinaison des plans sur lesquels on veut tracer des cadrans solaires. Le déclinateur ne porte pas un limbe divisé en degrés; il n'indique que les points nord et sud.

DÉCLINATOIRE (du franç. *décliner*), instrument de physique en forme de boussole, qui donne avec précision la déclinaison de l'aiguille aimantée et dont on se sert dans le lever des plans pour orienter une planchette : on dit aussi *déclinateur*. *V.* ce mot.

En Jurisprudence, on nomme ainsi l'acte par lequel un défendeur appelé devant une juridiction se refuse à comparaître devant elle, parce qu'il *décline* ou conteste sa compétence.

DÉCLINÉ, se dit en Botanique des étamines et du style quand ils se portent vers la partie inférieure de la fleur, comme dans la Capucine et le Marronnier d'Inde. On l'oppose à *ascendant*.

DÉCOCTION (du latin *decoquere*, faire bouillir), opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir dans un liquide des substances médicamenteuses dont on veut extraire les principes solubles. On donne aussi le nom de *décoction* au produit de cette opération. — On connaît sous le nom de *D. blanche de Sydenham*, une boisson adoucissante qu'on emploie contre la dyssenterie et la diarrhée, et qui se prépare avec de la mie de pain, de la gomme arabique, de la corne de cerf calcinée, du sirop de guimauve et de l'eau de fleurs d'oranger.

DÉCOLLATION (de *de* privat., et *collum*, cou). Ce mot, qui est synonyme de *décapitation*, désigne particulièrement l'action de couper le cou avec un instrument tranchant, comme le glaive ou la hache. Il ne s'emploie plus guère que pour désigner le supplice de S. Jean-Baptiste. *Voy.* DÉCAPITATION.

DÉCOLORATION. On nomme ainsi, dans les Arts, l'opération qui a pour objet d'enlever la couleur aux

substances végétales et animales. Pour les liquides, cette opération s'effectue en général par deux procedés : 1° par le *charbon animal* (*Voy.* CHARBON); — 2° par le *chlore*, qui, en raison de son affinité extrême pour l'hydrogène, décompose la couleur organique en lui laissant une teinte légèrement jaunâtre qu'on peut enlever par la potasse (*V.* CHLOROMÉTRIE). Le premier procédé s'emploie lorsqu'il s'agit du sucre dans les raffineries, des sirops chez les confiseurs, etc.; le second, lorsque l'on ne craint pas d'altérer la saveur et les propriétés de la substance. Le soufre, l'arsenic et plusieurs autres corps possèdent également des propriétés décolorantes.—Pour la décoloration des solides, *V.* BLANCHIMENT, DÉCREUSAGE.

DÉCOLORIMÈTRE, instrument imaginé par M. Payen et qui permet d'évaluer le plus ou moins de propriété décolorante des divers charbons. Il consiste en un tube terminé par deux plans de verre, et dans lequel on introduit des quantités déterminées de charbon et de caramel. La teinte produite, mise en regard d'une autre quantité de caramel décoloré et pris pour point de comparaison, donne approximativement l'intensité décolorante du charbon d'épreuve.

DÉCOMPOSÉ, se dit, en Botanique, et des tiges qui se divisent et se subdivisent dès la base en une foule de ramifications, comme l'ajonc, et des feuilles dont le pétiole est divisé en pétioles secondaires, ou qui sont découpées d'une manière diffuse et irrégulière, comme celles de la sensitive.

DÉCOMPOSITION. En Chimie, on appelle ainsi la séparation des éléments simples et constituants d'un corps. Le feu, l'électricité, les acides, les alcalis, etc., décomposent la plupart des corps composés. Un grand nombre de composés, particulièrement dans le règne organique, se décomposent spontanément quand on les abandonne à eux-mêmes sous l'action de l'air. La décomposition des corps se confond avec l'analyse chimique. *V.* ANALYSE.

En Physique, la *décomposition des forces* est la substitution des forces qui composent une force unique, appelée *résultante*, à cette force.

DÉCONFITURE (de l'italien *sconfitta*, défaite). C'est l'état d'un débiteur non commerçant qui se trouve insolvable : la déconfiture est, pour celui qui n'est pas commerçant, ce qu'est la faillite pour le commerçant. Mais les règles concernant les faillis ne s'appliquent pas aux *déconfits* : ils restent dans le droit commun, et les créanciers ne peuvent agir contre eux que par les voies ordinaires. — En cas d'association, la société finit par la déconfiture de l'un des membres (Code civil, art. 1865).

DÉCOR. *Voy.* DÉCORATEUR.

DÉCORATEUR, nom donné en général à tous les architectes, peintres, sculpteurs, tapissiers, ornemanistes, etc., qui se chargent de la direction et de la confection des *décors* pour les théâtres, les fêtes et cérémonies publiques, les pompes funèbres, etc.; de l'ameublement et de l'ornementation d'une salle de bal, d'un appartement, etc. — L'usage des décorations théâtrales était connu des anciens. Perdu au moyen âge, cet art fut restauré au XV[e] siècle par l'italien Balth. Peruzzi. Après lui, se distinguèrent en ce genre Bibiena, J. Parigi, Bérain, Servandoni, et plus récemment Cicéri, Bouton et Daguerre, Séchan, Philastre et Cambon, etc. Les architectes et les peintres les plus distingués, les David et les Visconti, n'ont point dédaigné de concourir par leur talent à la décoration de nos fêtes nationales.

DÉCORATION, nom donné en général aux châssis, toiles de fond, ornements de tout genre qui servent de décors au théâtre. La peinture de ces objets constitue un art particulier. *Voy.* DÉCORATEUR.

On entend encore par *décorations* les insignes qu'on porte comme récompense ou distinction, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre militaire, tels que croix et rubans, colliers, médailles, armes ou vêtements d'honneur (*Voy.* ORDRES et les noms de chaque décoration).

L'art. 259 du Code pénal punit d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans toute personne qui a publiquement porté une décoration qui ne lui appartient pas.

DÉCORTICATION (de *de*, privatif, et *cortex*, écorce), séparation naturelle ou artificielle de l'écorce des arbres, ou de la première enveloppe d'un fruit, d'une semence ou d'une racine. Quelques arbres, comme le chêne-liége, le platane et la vigne, se dépouillent tous les ans de leur écorce. On écorce certains arbres pour rendre leur bois plus dur, plus dense et moins cassant, et, par conséquent, plus propre au travail de la menuiserie.

On a inventé plusieurs machines ingénieuses pour décortiquer les noix, les amandes, les châtaignes, les fèves, les pois secs, etc. La décortication des légumes est devenue depuis peu d'années une industrie importante. On remarque surtout la *machine à décortiquer* de M. David Lyon (1844) : elle consiste essentiellement en deux meules en grès qui ne sont pas assez rapprochées pour broyer les légumes.

DÉCOURS (en latin *decursus*), se dit, en Astronomie, de la diminution successive dans la grandeur apparente de la lune, qui a lieu depuis la pleine lune jusqu'à la nouvelle lune : c'est l'opposé du *croissant*.

DÉCOUVERTES. *Voy.* INVENTIONS.

DÉCRÉPITATION (du latin *crepitare*, pétiller), se dit, en Chimie, des sels cristallisés qui éclatent et pétillent quand on les chauffe, par suite de l'expulsion brusque de l'humidité interposée dans les cristaux : tel est, par exemple, le sel marin. Dans les sels qui ne contiennent pas d'eau, comme le sulfate de potasse, elle est l'effet de la séparation instantanée des molécules par le calorique.

DECRESCENDO (mot italien qui signifie *en décroissant*), s'emploie en Musique, par opposition à *crescendo*, pour indiquer la diminution progressive de l'intensité des sons : on dit encore dans le même sens : *diminuendo*, *smorzando*, *calando*.

DÉCRET (en latin, *decretum*, du verbe *decernere*, décider). Ce mot, dont le sens a varié, s'appliquait, chez les Romains, aux actes du sénat relatifs aux affaires générales de la république. En France, ce nom a été donné aux actes des assemblées législatives jusqu'à la Convention inclusivement. Il fut ensuite remplacé par celui de *lois;* on continua cependant sous l'Empire à appeler *décrets* les règlements généraux ou particuliers émanés de l'empereur, soit pour l'exécution des lois (et alors *décret* est synonyme d'*ordonnance*), soit pour tenir lieu de loi. Après le 2 décembre 1851, les actes législatifs du chef de l'État reprirent le nom de *décrets*.

*Décrets judiciaires.* Avant la loi du 11 brumaire an VII, on appelait ainsi l'ordonnance d'un juge destinée à purger les immeubles des hypothèques, droits réels ou servitudes qui les grevaient, ou à les faire vendre judiciairement : ces décrets étaient volontaires ou forcés. — En Droit criminel, on appelait *décret* la contrainte décernée contre un accusé; c'est en ce sens que l'on dit : *décrété de prise de corps*.

*Décrets des conciles*, nom donné en général aux décisions prises par les conciles, et en particulier à celles qui sont relatives à la discipline ecclésiastique, le mot *canon* s'appliquant de préférence à tout ce qui regarde le dogme et la foi.—On appelle *Décret de Gratien* la 1[re] partie du Droit canon : c'est un recueil des canons des conciles, des décrétales, etc., formé par Gratien, religieux de l'ordre de St-Benoît à Bologne, en 1151, et approuvé par Eugène III.

DÉCRÉTALES, recueil des lettres écrites par les papes en réponse aux questions qui leur étaient adressées sur le dogme ou la discipline. *Voy.* DÉCRÉTALES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DÉCREUSAGE ou DÉCRUSEMENT (de la particule privative *de*, et du latin *crusta*, croûte, enduit),

préparation que les teinturiers font subir à la soie pour lui enlever la matière gommeuse ou gélatineuse qui en enveloppe les fibres. Cette préparation consiste à faire tremper la soie dans deux ou trois bains successifs contenant des quantités décroissantes de savon bleu ou de carbonate de soude, à la laver, et à la blanchir ensuite par le gaz sulfureux.

DECUBITUS (mot latin francisé), position du corps lorsqu'il est couché. Le décubitus offre aux médecins des indications précieuses pour la mesure des forces d'un malade et pour certaines lésions organiques.

DÉCUMAIRE (du latin *decuma* pour *decima*, dixième, à cause du nombre des divisions du périanthe), *Decumaria*, genre de la famille des Philadelphacées, renferme quelques arbrisseaux sarmenteux à feuilles opposées, glabres, et à petites fleurs blanches, odorantes, disposées en corymbes, qui sont cultivés dans nos jardins. Ces plantes sont originaires du nord de l'Amérique.

DÉCURIE, division civile et militaire chez les Romains, était le dixième d'une *centurie*. Celui qui commandait une *décurie* était appelé *décurion*.

DECURRENT (du latin *decurrere*, courir, s'étendre), se dit, en Botanique, d'un pédoncule qui se prolonge sur la tige et y forme une saillie sensible, et d'une feuille dont l'extrémité inférieure se prolonge sur la tige ou sur les rameaux.

DÉCURTATION (du latin *decurtare*, raccourcir), maladie des arbres, appelée aussi *couronnement*, qui en attaque le sommet : elle fait périr particulièrement les chênes. La privation de la séve, l'absence des feuilles, la stérilité du sol, l'ardeur du soleil ou une grande gelée, en sont les causes ordinaires.

DÉCUSSATION (du latin *decussare*, croiser), disposition de plusieurs corps en forme d'X ou de sautoir. En Optique, le *point de décussation* est celui où plusieurs rayons se coupent, tel que le foyer d'un miroir, d'une lentille. — En Anatomie, on donne surtout ce nom à l'entrecroisement des nerfs optiques.

DÉCUSSIS (du latin *decem*, dix, et *as*, *assis*, as), monnaie romaine dont la valeur a varié de 10 à 16 as. Elle était marquée du chiffre X.

DÉDICACE (du latin *dedicare*, dédier). On appelait ainsi chez les anciens la consécration d'un temple, d'une statue, d'un monument public ou privé à une divinité, à un héros, un conquérant, un grand écrivain, etc. On gravait sur le frontispice du monument le nom du dieu ou de l'homme à qui il était dédié et le nom de celui qui le dédiait.

On entend aujourd'hui par *dédicace* la cérémonie religieuse par laquelle un évêque consacre au culte divin une église ou une chapelle. Chaque église fait tous les ans mémoire de sa dédicace : toutefois, l'anniversaire de la D. de toutes les églises se célèbre en France le dimanche après l'Octave de la Toussaint.

DEDIT. On nomme ainsi et la révocation d'une parole donnée et l'indemnité stipulée dans une convention en cas d'inexécution d'une promesse : c'est ordinairement une somme d'argent convenue, que paye celui qui rétracte sa parole.

DÉDUCTION (du latin *deducere*, tirer de, extraire), procédé de raisonnement par lequel on tire d'une vérité ou d'une supposition tout ce qui y est rigoureusement renfermé ; on l'oppose à l'*induction*, par laquelle l'esprit, s'élevant du particulier au général, va au delà des données rigoureuses de l'expérience. Les sciences mathématiques et métaphysiques sont fondées sur la *déduction*; les sciences physiques sur l'induction. *V.* RAISONNEMENT et SYLLOGISME.

DÉESSES. Les Païens en comptaient autant ou même plus que de dieux. Ils distinguaient les *grandes déesses* : Junon, Vesta, Cérès, Minerve, Diane, Vénus, et les *déesses inférieures*, qui étaient ou des mortelles divinisées, ou les nymphes des eaux et des bois, ou des divinités allégoriques, comme l'Aurore, les Muses, les Furies, les Parques.

DÉFAUT. En Droit civil, c'est le jugement qu'obtient un demandeur contre une personne qui, régulièrement assignée, ne comparaît pas, ou qui, étant présente, ne pose pas de conclusions. Le jugement par défaut est prononcé à l'audience sur le simple appel de la cause (Code de proc., art. 150); il est susceptible d'opposition dans des délais que la loi a fixés (*Voy.* OPPOSITION et DÉLAI). — Si c'est le demandeur qui *fait défaut*, le juge donne au défendeur *congé-défaut* de la demande. — Si de plusieurs parties assignées, l'une *fait défaut*, et l'autre se présente, le profit du défaut est *joint*, et le jugement de jonction est signifié à la partie défaillante avec assignation nouvelle à jour fixe : cette sentence s'appelle jugement de *défaut-profit-joint*. — En Cour d'assises, le jugement rendu par défaut contre un coupable qui n'a pu être arrêté ou qui s'est évadé prend le nom d'arrêt *par contumace*. *Voy.* ce mot.

DÉFÉCATION (de *de*, privat., et *fæx*, *fæcis*, lie). En Chimie et en Pharmacie, c'est l'opération au moyen de laquelle on débarrasse un liquide des substances plus ou moins insolubles qui le troublent. La défécation s'opère par un commencement de fermentation, par le simple repos, le lavage, la décantation, la filtration, l'expression et la despumation.

En Physiologie, c'est l'acte par lequel le résidu des aliments, amassé dans le rectum, est rejeté hors de l'économie : elle comprend la série d'opérations vitales qui ont pour but de séparer des substances capables de nourrir le corps celles qui ne sont pas susceptibles d'assimilation, et d'en procurer la sortie par l'extrémité inférieure du canal intestinal. *V.* DIGESTION.

DÉFECTIF ou DÉFECTUEUX, se dit, en Grammaire, des verbes qui n'ont pas tous leurs modes ou tous leurs temps ; — en Minéralogie, des cristaux dans lesquels 4 angles solides du cube primitif manquent et sont remplacés par autant de facettes, tandis que les 4 angles opposés restent intacts, comme dans la magnésie boratée. *Voy.* DÉFICIENT.

DÉFEND, bois dont l'entrée est interdite aux bestiaux, parce qu'il est encore trop jeune et ne pourrait se *défendre* de la dent des animaux.

DÉFENDEUR. En termes de Procédure, on appelle ainsi celui ou celle contre qui une action est intentée et qu'on appelle en justice pour qu'il ait à se défendre ; on l'oppose à *demandeur*. Devant les cours d'appel on désigne les défendeurs sous le nom d'*intimés*.

DÉFENSES. En Histoire naturelle, ce mot désigne l'ensemble des moyens à l'aide desquels les êtres organisés repoussent tout ce qui peut leur nuire. Il désigne plus spécialement les dents saillantes de certains animaux, tels que l'éléphant, le sanglier, le morse. Il se dit par extension de l'aiguillon de l'abeille, du test de la tortue et des mollusques, etc.

DÉFENSEUR, synonyme d'*avocat*. — Pendant la Révolution le nom d'avocat a été remplacé par celui de *défenseur officieux*. Le nom de *défenseur* est encore employé dans les colonies.

DÉFÉRENT (du latin *deferre*, porter, soutenir), nom donné par les anciens astronomes à un cercle excentrique imaginaire qui leur servait à expliquer l'excentricité, le périgée et l'apogée des planètes. Ils supposaient que les planètes opéraient leur mouvement propre suivant un cercle non concentrique à la terre, et qui, passant par le centre de chacune d'elles, semblait la soutenir dans son orbite. Képler a remplacé les *cercles déférents* des anciens par des ellipses dont le soleil occupe le foyer.

DÉFERLER (de l'anglais *to furl*, même signific.), se dit, en Marine : 1° de l'action de déplier une voile qui était ferlée (*Voy.* FERLER); 2° de la mer qui, rencontrant un écueil ou un obstacle quelconque, se brise avec bruit et s'étend en nappe blanchissante d'écume.

DÉFET (de *defectus*, défaut), feuilles imparfaites, superflues ou dépareillées d'un ouvrage, dont on ne

peut former un exemplaire complet, mais que l'on conserve pour en tirer de quoi remplacer au besoin les feuilles tachées ou perdues.

DÉFI. *Voy.* CARTEL.

DÉFICIENT (du latin *deficere*, manquer). En Arithmétique, on appelle *déficient* tout nombre dont les parties aliquotes jointes ensemble font une somme moindre que le nombre lui-même : 10 est un nombre déficient, parce que ses parties aliquotes 1, 2, 5, ne font que 8. — En Géométrie, on appelle *hyperbole déficiente* une courbe hyperbolique du 3e degré qui n'a qu'une seule asymptote rectiligne.

DÉFICIT (mot latin qui veut dire : *il manque*), se dit particulièrement en parlant des dépenses annuelles de l'État ou d'un comptable, lorsque les recettes ne font pas face aux dépenses : il exprime ce qui *manque* pour égaler la recette à la dépense.

Le déficit dans les finances a toujours été une des principales causes de révolution : en 1789, les finances offraient un déficit de 659 millions.

DÉFINITION (de *définire*, limiter), proposition destinée à faire connaître la nature d'une chose ou le sens d'un mot : dans le 1er cas, elle est dite *définition de choses*; dans le 2e, *définition de mots*. Pour être *bonne*, il faut qu'une définition soit : 1° *claire*, et pour cela, qu'elle n'emploie que des mots parfaitement connus et déjà expliqués ; 2° *courte* et *précise* : autrement elle embarrasse l'esprit au lieu de l'aider; 3° *universelle* et *propre*, c.-à-d. qu'elle convienne à tout le défini et seulement au défini, *toti et soli definito*; 4° *réciproque*, c.-à-d. que l'on puisse, sans changer le sens, mettre l'attribut à la place du sujet; par exemple : *Dieu est le créateur de l'univers; le créateur de l'univers, c'est Dieu*. Le plus souvent on définit par *le genre prochain et la différence spécifique* (*per genus proximum et differentiam propriam*), c.-à-d. en indiquant le genre immédiatement supérieur dans lequel est contenue l'espèce qu'on définit, et le caractère propre qui distingue cette espèce de toutes les autres ; exemple : *l'homme est un animal* (genre) *raisonnable* (différence spécifique); mais on peut aussi définir par la génération des idées, par la composition des choses, par leur usage, etc.; ex. : *l'idée est un sentiment distingué; l'air est un composé d'oxygène et d'azote; une horloge est un instrument qui sert à marquer l'heure*. On consultera avec profit sur la définition la *Logique de Port-Royal* et les *Leçons* de Laromiguière.

DÉFLAGRATION (du latin *deflagratio*, même signification), nom donné, en Chimie, à la combustion rapide accompagnée d'une flamme vive, d'une grande chaleur, d'un bruit plus ou moins fort, mais souvent répété. Le phosphore, les chlorates, les nitrates, la poudre à canon et la poudre fulminante, brûlent avec déflagration.

DÉFONCEMENT, opération d'agriculture qui consiste à creuser le sol à un mètre au plus de profondeur, soit pour y mettre du fumier ou de la terre nouvelle, soit uniquement pour la mêler et la retourner. On défonce avec la bêche et avant l'hiver.

DÉFRICHEMENT, opération d'agriculture par laquelle on convertit un terrain inculte, ou marécageux, ou chargé de bois, de broussailles, etc., en terres labourables, en vignes, prairies, etc. Le défrichement a lieu ordinairement au printemps : il se fait à la main ou à la charrue, et comprend un grand nombre d'opérations (*Voy.* FRICHE, DESSÈCHEMENT, ÉCOBUAGE, etc.). — Dans le langage forestier, ce mot s'entend spécialement de la conversion d'une forêt en pâturage ou en terre de labour. Le défrichement, assujetti par une ordonnance de 1669 à l'autorisation de l'État, avait été rendu complétement libre par la loi du 29 septembre 1791. Il en résulta bientôt des effets désastreux, la dénudation du sol, la formation de torrents, la dévastation des vallées. Les lois du 9 floréal an XI (1803) et du 31 juillet 1827 (art. 219) arrêtèrent le mal en replaçant les défrichements sous la surveillance de l'autorité.

DEFTERDAR, mot persan qui signifie *teneur de registre*, désigne, en Perse et en Turquie, les receveurs des impôts. Le *defterdar effendi* répond à peu près à notre ministre des Finances.

DÉGAGEMENT. *Voy.* MONT-DE-PIÉTÉ.

DÉGÉNÉRATION, DÉGÉNÉRESCENCE, se disent, en Pathologie, de toute altération d'où résulte la transformation du tissu d'un organe en matière essentiellement morbide : telle est, par exemple, la dégénération cancéreuse. *Voy.* CANCER.

DÉGLUTITION (du latin *deglutire*, avaler), fonction physiologique qui consiste à faire passer les aliments de la bouche dans l'estomac. Dans ce passage, le bol alimentaire soulève la *luette*, pénètre dans l'*isthme du gosier*, ouverture qui occupe le fond de la bouche, descend dans le *pharynx* ou *arrière-bouche*, abaisse l'épiglotte, et tombe dans le conduit de l'œsophage, d'où il pénètre dans l'estomac par une ouverture appelée *cardia*.

DÉGRADATION, privation forcée, le plus souvent infamante, d'un grade, d'une dignité. A Rome, on dégradait les vestales en leur arrachant les bandelettes sacrées et le costume de prêtresse; la dégradation des prêtres s'appelait *exauguration*. On dégradait quelquefois des corps entiers, et le plus souvent avec un appareil ignominieux. — Au moyen âge, on dégradait le chevalier félon : le coupable était placé sur un échafaud; on brisait son blason et ses insignes; on lui arrachait son armure; un héraut le proclamait traître, vilain et déloyal; enfin, on le couvrait d'un drap noir, et on disait sur lui l'office des morts. — Aujourd'hui, on distingue la *dégradation civique* et la *dégradation militaire*.

La *dégradation civique* est une peine infamante qui consiste : 1° dans l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois ou offices publics; 2° dans la privation du droit de vote, d'éligibilité, et de tous les droits civiques et politiques; 3° dans l'incapacité d'être juré, expert ou témoin ; 4° dans l'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille, et d'être tuteur ou curateur, si ce n'est de ses propres enfants, et sur l'avis conforme de la famille; 5° dans la privation du droit de port d'armes, du droit de faire partie de l'armée ou de la garde nationale, de tenir école ou d'enseigner (Code pénal, art. 34).

La *dégradation militaire* est tantôt une peine purement disciplinaire qui se prononce dans l'intérieur du corps et seulement contre les sous-officiers et soldats, et tantôt une peine infamante, prononcée par les conseils de guerre : toute condamnation d'un militaire aux travaux forcés emporte dégradation. Cette dernière peine est infligée au coupable en face de la troupe : celui qui en est flétri est incapable de reprendre du service.

*Dégradation de la Légion d'honneur*. Les procureurs généraux près les cours d'appel et les rapporteurs auprès des conseils de guerre ne peuvent faire exécuter aucune peine infamante contre un membre de la Légion d'honneur qu'il n'ait été préalablement dégradé. Le président prononce, après la lecture du jugement, la formule suivante : « Vous avez manqué à l'honneur ; je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé d'en être membre. » Arrêté du 24 ventôse an XII, art. 5 et 6.

DÉGRAISSAGE, opération qui consiste à enlever toute espèce de tache sur une étoffe quelconque sans en altérer le blanc ou la teinture. Le *dégraisseur* nettoie, blanchit, reteint et met à neuf les étoffes salies ou altérées par l'usage; il a besoin, pour exercer son art, de connaissances chimiques : en effet, les moyens d'enlever les taches varient suivant les agents qui les ont produites. — On fait disparaître, sur les étoffes non teintes, les taches de tabac, d'herbes, de bière, de cidre, de poiré, de framboises, de

fraises, de cerises, de groseilles, à l'aide d'un simple lavage à l'eau et au savon. — Les taches récentes produites par des acides minéraux s'enlèvent avec de l'ammoniaque étendue d'eau. — Pour enlever les taches de liqueurs, on imbibe la tache avec de l'eau pure, et l'on frotte légèrement avec soin; si la tache et si la couleur de l'étoffe le permettent, on a recours à l'acide chlorhydrique ou citrique, et à l'alcali volatil pour neutraliser; sur des tissus blancs, ces mêmes taches disparaissent à l'aide de l'eau de savon et du gaz acide sulfureux. — Le café et le chocolat préparés au lait forment des taches très-apparentes, mais plus faciles à enlever que lorsqu'ils sont préparés à l'eau. Le lavage à l'eau d'abord, et ensuite au savon, suffit pour les détruire; mais si l'on craint d'affecter les couleurs, on se sert du jaune d'œuf délayé dans un peu d'eau chaude. — Lorsque les taches d'encre sont récentes, il suffit de les laver à l'eau et de les savonner, afin de séparer les substances végétales de l'encre; on enlève ensuite l'oxyde de fer qui forme l'empreinte de la tache avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique très-étendu; sur les étoffes blanches de lin et de coton, l'acide oxalique et le sel d'oseille, mêlé avec du sel d'étain, produisent de très-bons effets. — On fait disparaître sur les étoffes non colorées les taches de rouille au moyen de l'acide oxalique ou de la crème de tartre. —Pour enlever les taches de cambouis, d'huile ou de graisse, de vernis, de peinture, de goudron, on les imbibe avec de l'essence de térébenthine, en frottant légèrement avec une éponge; ensuite on mouille de nouveau avec l'essence, et on couvre les parties tachées avec de la cendre tamisée ou de la terre de pipe en poudre; après un quart d'heure, on enlève la terre absorbante, et l'on brosse bien la place. L'alcool rectifié et l'éther produisent le même effet que l'essence de térébenthine; on peut encore employer l'essence de lavande ou de citron, l'eau de Cologne, l'eau-de-vie forte, etc. Les dégraisseurs emploient aussi le fiel de bœuf pour enlever sur les étoffes de laine les taches de graisse peu résistantes.—Les taches de boue que l'eau n'enlèverait pas suffisamment disparaissent très-bien si on frotte l'étoffe avec un jaune d'œuf, et que l'on rince ensuite; si la tache résistait néanmoins, il faudrait employer la crème de tartre réduite en poudre, et la laisser agir pendant quelque temps, après l'avoir humectée d'eau.

Les anciens pratiquaient le dégraissage, ainsi que le démontrent plusieurs passages de Pline et de Dioscoride; mais il a surtout fait des progrès rapides dans les temps modernes, grâce aux découvertes de la chimie.

DÉGRAISSEUR. *Voy.* DÉGRAISSAGE.

DEGRAS (de *de*, particule explétive, et *gras*), mélange d'huile de poisson et d'acide azotique, dont se servent les chamoiseurs pour passer les peaux en chamois, et les corroyeurs pour passer les cuirs en blanc, et les rendre souples et imperméables.

DEGRÉ (du latin *gradus*). En Géométrie, c'est la 360ᵉ partie de la circonférence d'un cercle, suivant la division sexagésimale. Le degré (°) se subdivise en 60 parties ou *minutes* (′), la minute en 60 *secondes* (″), la seconde en 60 *tierces* (‴), etc. Toute circonférence de cercle étant supposée divisée en degrés, on désigne la grandeur d'un angle par le nombre de degrés et de subdivisions de degrés que renferme l'arc qui lui sert de mesure. Ainsi, un angle de 30 degrés est un angle qui, placé au centre d'un cercle, intercepte entre ses côtés un arc de 30 degrés.

Le même mot s'emploie aussi en Astronomie et en Géographie : on y divise également les cercles de la sphère en 360 degrés; on distingue des *degrés de latitude*, parallèles à l'équateur, et des *degrés de longitude*, parallèles au méridien (*Voy.* LATITUDE et LONGITUDE). Les degrés terrestres ont en moyenne 11 myriamètres, 1,094 m. (25 lieues de 4,444 m., ou 28 lieues 1/2 de 3,898 m.)

En Arithmétique, c'est la puissance à laquelle une quantité se trouve élevée dans un produit quelconque. On représente le degré d'une quantité par un *exposant* (*Voy.* ce mot).—En Algèbre, on nomme *degré d'une équation* le nombre qui exprime la plus haute puissance de l'inconnu que cette équation renferme : ainsi on distingue des équations du 1ᵉʳ, du 2ᵉ, du 3ᵉ degré, etc. *Voy.* ÉQUATION.

En Physique, on appelle *degrés* les divisions des thermomètres, des baromètres, des aréomètres, etc.

En Médecine, Galien et son école se servaient du mot *degré* pour faire connaître les qualités des médicaments. Ils admettaient des médicaments froids, chauds, humides et secs, et quatre degrés différents dans chacune de ces qualités.

Dans les Universités, on nomme *degrés* les titres de bachelier, licencié et docteur, que les étudiants obtiennent successivement dans les diverses Facultés après les temps d'étude et les examens prescrits.

En Musique, le mot *degré* indique la position relative des notes écrites sur les lignes de la portée ou dans leurs intervalles. Il ne faut pas confondre le *degré* avec le *ton*; car le même ton peut être indiqué par deux notes placées sur des degrés différents; exemple : *fa* dièse et *sol* bémol, *ut* bémol et *si* naturel. Dans la gamme normale, *ut* est le premier degré, *ré* est le second, *mi* le troisième, et ainsi de suite. Les degrés *conjoints* ou diatoniques se suivent dans l'ordre ordinaire de la gamme montante ou descendante. Les degrés *disjoints* sont placés à de plus grands intervalles, comme la tierce, la quinte, etc.

Pour les divers *degrés de juridiction, de noblesse, de parenté*, etc., *Voy.* JURIDICTION, NOBLESSE, PARENTÉ.

Pour les *degrés de comparaison*, *Voy.* COMPARAISON.

DÉGUERPISSEMENT (de la préposition *de*, hors, et du vieux français *guerpir*, dérivé de l'allemand *werfen*, jeter, faire sortir), sortie forcée. Celui qui s'est mis indûment en possession du fonds d'autrui, ou qui ne peut payer le prix d'un immeuble qu'il occupe, est condamné au *déguerpissement*. Le détenteur d'un immeuble grevé d'une charge foncière peut en *déguerpir* ou en abandonner la possession pour se soustraire aux charges qui pèsent sur lui. D'après une ordonnance de Charles VI, on voit que ce déguerpissement était usité dès 1441.

DÉGUISEMENT. *Voy.* MASCARADE.

DÉGUSTATION (du latin *gustus*, goût). Dans le Commerce des comestibles, surtout dans celui des boissons, on a recours à des dégustateurs assermentés pour constater la qualité des marchandises. On nomme *piqueurs-gourmets* ceux qui sont chargés de déguster les vins et les eaux-de-vie. Ils formaient autrefois une confrérie qui avait ses statuts; aujourd'hui, ils ont à Paris un syndicat.—L'art. 1587 du Code civil porte qu'il n'y a point de vente de ces liquides tant que l'acheteur ne les a pas goûtés.

DÉHISCENCE (du latin *dehiscere*, s'entr'ouvrir), se dit, en Botanique, de l'action par laquelle les valves distinctes qui ferment un organe quelconque (anthère, péricarpe, etc.) se séparent régulièrement à l'époque de la maturité.

DÉICIDE (du latin *Deus*, Dieu, et *cædere*, faire mourir), se dit proprement des Juifs, qui ont mis à mort Jésus-Christ, fils de Dieu et Dieu lui-même, et, par extension, de tout chrétien qui profane les sacrements de l'Église, surtout la sainte Eucharistie.

DÉIFICATION. *Voy.* APOTHÉOSE.

DÉISME (de *Deus*, Dieu). Ce mot, qui devrait exprimer seulement la croyance en Dieu, a pris dans l'usage une tout autre signification : il désigne le système de ceux qui, rejetant toute révélation, croient seulement à l'existence de Dieu, joignant, tout au plus, à cette croyance la religion naturelle. On distingue le *Déisme* du *Théisme*; le premier est l'opposé de la religion révélée, le deuxième de l'athéisme. — On trouve le germe du pur déisme en France, dès

le XVII siècle, notamment dans Bayle; mais c'est surtout en Angleterre, dans les écrits de Bolingbroke, Collins, Tindall, Toland, Shaftesbury, Woolston, Priestley, qu'il se produisit ouvertement; il y fut professé par tous ceux qui s'intitulaient les *libres penseurs*. Voltaire, J.-J. Rousseau et leurs nombreux disciples l'ont répandu en France au dernier siècle.

DÉJEUNER. *Voy.* REPAS.

DÉLAI (du latin *dilatio*), temps fixé par la loi ou par le juge, ou convenu entre les parties, pour donner ou faire quelque chose. Les délais fixés par la loi varient beaucoup : ainsi, le délai d'ajournement est de trois jours en conciliation; devant les tribunaux civils, il est ordinairement fixé à huitaine; dans les cas urgents, le président peut abréger ce temps et permettre d'assigner à *bref délai*. Le délai pour interjeter appel des jugements des tribunaux civils ou pour se pourvoir en cassation en matière civile est de trois mois; en matière criminelle et correctionnelle, le délai accordé pour se pourvoir est de trois jours francs.—Quant aux délais accordés par le juge, ils sont déterminés par le jugement. — Tout délai est augmenté d'un jour, à raison de trois myriamètres de distance. *Voy.* DISTANCES LÉGALES.

Dans le calcul des délais, on ne comprend jamais le jour où commence le délai (*à quo*); mais on y fait entrer celui de l'échéance (*ad quem*), excepté toutefois pour les délais d'ajournement.

On appelle *délai de repentir* l'intervalle de temps laissé entre la disparition d'un militaire et le terme de rigueur fixé pour son retour, ou entre la transgression d'un congé limité et le terme où commence la désertion. Après six mois de service, le délai, au camp ou dans une place de guerre, pendant la paix, est fixé à trois fois 24 heures, et, dans tout autre lieu, à 8 jours; en temps de guerre, il est fixé à 24 heures à l'armée, et à 48 heures dans tout autre lieu.

DÉLAISSEMENT. En matière d'Assurance maritime, c'est l'acte par lequel l'assuré fait à l'assureur abandon des effets qui ont fait l'objet de l'assurance, avec sommation de payer le montant de la somme assurée. Le Code de commerce énumère les cas où le délaissement est autorisé, tels que prise, naufrage, innavigabilité par fortune de mer, arrêt de puissance étrangère, perte des effets assurés, etc. (art. 369, 394).

Le *délaissement par hypothèque* est l'abandon d'un immeuble fait par celui qui en est le propriétaire pour éviter les poursuites d'un créancier qui a hypothèque sur cet immeuble (C. civ., art. 2168-79).

DÉLATION, DÉLATEUR. Le *délateur* est celui qui, dans un but intéressé, découvre un crime, vrai ou faux, et en poursuit le châtiment. — A Rome, la délation commença à se signaler à l'époque de Marius et de Sylla; mais elle fut surtout encouragée par les empereurs. Ils en firent un instrument de tyrannie, et récompensèrent les délateurs en leur abandonnant une partie des biens de leurs victimes. — Dans le langage vulgaire, on confond ordinairement les mots *délation* et *dénonciation*. Il est cependant des cas où la loi fait un devoir de la *dénonciation* (*Voy.* ce mot); la délation est toujours infâme.

DÉLAYANTS (de *diluere*, dissoudre), médicaments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs, en accroissant leur volume aux dépens de leur masse : telles sont toutes les boissons aqueuses prises en abondance.

DELEATUR (mot latin qui signifie *qu'il soit détruit*), s'emploie, en Typographie, pour indiquer qu'il faut supprimer une lettre, un mot, une phrase, dans une épreuve, et se marque ainsi ₰.

DÉLÉGATION. On nomme ainsi, en Jurisprudence, la convention par laquelle un débiteur donne à son créancier un autre débiteur qui s'oblige à payer la dette; ou simplement l'acte par lequel on autorise une personne à recevoir d'une autre une certaine somme (*Voy.* Code civil, art 1275 et 1276).

On nomme aussi *délégation* la commission donnée dans certains cas par un fonctionnaire public à un autre fonctionnaire pour le remplacer dans ses fonctions : ainsi, un adjoint au maire peut remplir les fonctions d'officier de l'état civil par délégation du maire.

En Italie, on appelle *délégations* les juridictions administrées par un délégat. *Voy.* LÉGATIONS.

DELESSERIA (du baron *B. Delessert*), genre de plantes Cryptogames de la famille des Algues, section des Floridées, renferme une douzaine d'espèces à fronde cylindrique, à rameaux d'un beau rouge et à nervure médiane. Elles habitent les lieux submergés par les marées. On les rencontre dans les mers polaires et sur les côtes d'Écosse, où on les mange.

DÉLÉTÈRE (du grec *délétèrios*, pernicieux), se dit de tout ce qui attaque la santé ou la vie, particulièrement des substances vénéneuses.

DÉLIBÉRATIF (GENRE). *Voy.* ÉLOQUENCE, GENRE.

DÉLIBÉRÉ, terme en usage dans les tribunaux, signifie que les juges, au lieu de statuer séance tenante après les plaidoiries, se retirent dans la chambre du conseil pour y discuter l'affaire et recueillir les avis. Le Code de procédure fixe les cas où les affaires peuvent être *mises en délibéré* et trace les formalités à remplir alors (art. 93, 115).

DÉLIMÉES, tribu de Dilléniacées. *Voy.* ce mot.

DÉLINÉATION (du latin *linea*, ligne). En Géométrie, ce mot désigne le *tracé* des lignes, droites ou courbes, nécessaires pour le *tracé des plans* et la projection des corps solides qu'on veut représenter sous plusieurs points de vue, sur des surfaces planes.

DÉLIQUESCENCE (du latin *liquescere*, devenir liquide), phénomène offert par certains corps solides qui, exposés à l'air humide, absorbent assez de vapeur aqueuse pour s'y dissoudre, après l'avoir ramenée à l'état liquide. Tous les sels solubles sont déliquescents. La chimie a mis cette propriété à profit pour dessécher une foule de substances, notamment l'air et les gaz en leur soutirant leur humidité au moyen de corps déliquescents; on se sert à cet effet de chlorure de calcium.

DELIQUIUM, état d'un corps solide qui est devenu liquide en absorbant l'humidité de l'air.

DÉLIRE, *delirium* (dérivé, selon Gébelin, de la prép. lat. *de*, hors de, et *lira*, sillon tracé en ligne droite, d'où *delirare*, sortir du sillon, extravaguer; et selon d'autres, du grec *lèrein*, déraisonner), égarement d'esprit, désordre des facultés intellectuelles par suite d'une altération du cerveau. Le délire peut être aigu ou chronique; dans le 1er cas, c'est le *délire* proprement dit; dans le 2e, c'est la *folie*. — Le délire peut être occasionné par toute excitation forte du système nerveux, comme aussi par défaut de stimulation : ainsi, d'un côté, les passions excessives, les contentions d'esprit, l'insolation, les chutes et coups sur la tête, la douleur physique, etc., et, par contre, la diète, l'anémie et les épuisements de tout genre. Les causes spécifiques les plus constantes sont les spiritueux, les narcotiques et narcotico-âcres, les venins ou virus septiques. Presque toujours, le délire n'est qu'un symptôme : il accompagne ou sert à caractériser un grand nombre de maladies graves, telles que les divers genres d'aliénation mentale, la méningite, les fièvres typhoïdes, ataxiques, etc. Il présente des formes nombreuses et variées; ainsi, il peut être gai ou triste, bruyant et turbulent, ou silencieux et tranquille, doux ou terrible. — Le délire n'étant le plus souvent qu'un symptôme, son traitement consiste dans celui de la maladie qu'il accompagne.

On connaît sous le nom de *Delirium tremens* (*œnomanie*, *dipsomanie*, *folie des ivrognes*), un état de délire, d'agitation, de tremblement des muscles, particulier aux gens adonnés à l'ivrognerie. Il paraît avoir beaucoup d'analogie avec le *délire nerveux*, qui s'observe particulièrement chez les sujets très-nerveux, pusillanimes, chez les blessés, les

opérés, etc. On combat ce mal par l'opium, dont on augmente progressivement la dose.

DÉLIT (du latin *delictum*). Dans le Droit français, le *délit* est une infraction intermédiaire entre le crime et la contravention, et passible de peines correctionnelles, telles que l'emprisonnement à temps, l'interdiction à temps de certains droits civiques, et l'amende. Les délits sont tous jugés par les tribunaux de police correctionnelle; avant le décret du 19 février 1852, les délits de presse étaient, par exception, soumis à la juridiction du jury.

On appelle *flagrant délit*, l'état dans lequel se trouve un coupable surpris sur le fait; *quasi-délit*, le dommage involontaire qu'on cause à autrui par négligence ou par imprudence, et dont l'auteur est tenu à réparation (Code civil, art. 1382-86).

Le *corps du délit* est ce qui constate le délit ou le crime, comme un cadavre en matière d'homicide, un meuble brisé en matière de vol.

DÉLITESCENCE (du latin *delitescere*, disparaître, se cacher), se dit, en Médecine, de la disparition subite d'une tumeur, d'une maladie éruptive, sans qu'il en résulte aucun accident, ni que la maladie se reproduise dans quelque autre partie du corps : ce qui distingue la *délitescence* de la *métastase*.

En Chimie, on donne ce nom au phénomène en vertu duquel un corps cristallisé perd son eau de cristallisation et se détache en menues parcelles, ou par lequel un corps solide se désagrége et tombe en poudre en absorbant de l'eau.

DÉLIVRANCE. C'est proprement l'expulsion des annexes du fœtus, c'est-à-dire de tous les organes temporaires qui lui avaient été indispensables pendant le cours de la vie intra-utérine. La délivrance s'accomplit de la même manière et par les mêmes moyens que l'expulsion du fœtus; c'est le complément de l'accouchement. — Quelquefois, mais à tort, on emploie le mot *délivrance* comme synonyme d'*accouchement*. *Voy.* ACCOUCHEMENT.

DÉLIVRE, nom vulgaire de l'arrière-faix ou *placenta*. *Voy.* PLACENTA.

DELPHINAPTÈRE (du grec *delphin*, dauphin, *a* priv., et *ptéron*, nageoire), *Delphinapterus*, genre de Mammifères, de l'ordre des Cétacés, est caractérisé par l'absence complète de nageoire dorsale, et a le museau séparé du crâne par un sillon profond. La seule espèce connue est le *D. de Péron* (*D. Peronii*), long de 2 mètr. et marqué d'une grande tache d'un bleu noir, en forme de camail, sur la tête, le dos et les flancs. Le reste du corps est d'un blanc argenté. Cet animal habite les mers antarctiques.

DELPHINE, alcali organique, contenu dans les graines de la Dauphinelle Staphysaigre (*Delphinium Staphysagria*). Il est résineux, d'une saveur âcre, et ne se volatilise pas sans décomposition. Il a été obtenu par Brandes en 1819.

DELPHINIENS, famille de Mammifères que M. Geoffroy Saint-Hilaire a établie dans l'ordre des Cétacés. Elle comprend sept genres : *Dauphin*, *Delphinaptère*, *Delphinorhynque*, *Hétérodon*, *Inie*, *Marsouin* et *Narval*.

DELPHINIUM, nom scientifique de Pied-d'Alouette ou Dauphinelle. *Voy.* DAUPHINELLE.

DELPHINORHYNQUE (du grec *delphin*, dauphin, et *rhynchos*, bec, museau), genre de Cétacés de la famille des Delphiniens, est caractérisé par un museau long et étroit en forme de bec, et par une tête bombée et des mâchoires quelquefois armées de dents longues et crochues. La principale espèce est le *D. couronné* (*D. coronatus*), qui a 30 dents coniques et très-aiguës à la mâchoire supérieure et 48 à l'inférieure. Il atteint 12 mètr. de longueur et 3$^{m}$,30 de circonférence. On le trouve dans la mer Glaciale, principalement aux environs du Spitzberg.

DELPHINUS, nom latin du genre DAUPHIN.

DELTOÏDE (de la lettre gr. *delta*, et de *eidos*, forme), nom donné, en Anatomie, à un muscle triangulaire, ou en forme de delta (Δ), qui est attaché supérieurement à la partie externe du bord antérieur de la clavicule, et vient se fixer à la partie moyenne et externe de l'humérus : il élève le bras ou abaisse l'épaule, suivant le sens dans lequel il agit; — en Botanique, aux feuilles qui sont épaisses, à trois faces, amincies aux deux bouts, et dont la coupe transversale ressemble à un delta; — en Entomologie, à une tribu de la famille des Lépidoptères nocturnes dont les ailes forment, avec le corselet, sur les côtés duquel elles s'élèvent, une sorte de *delta*.

DÉLUGE (en latin *diluvium*, de *diluo*, laver, noyer). Ce mot, qui s'applique à toute inondation extraordinaire, désigne proprement l'inondation qui, selon la Bible et la tradition de tous les peuples, a couvert la totalité de la surface terrestre, et fait périr tout le genre humain, à l'exception d'une seule famille. *Voy.* DÉLUGE au *Dict. univ. d'Hist. et de G.*

La science géologique, confirmant la tradition universelle du déluge, a mis hors de doute que le globe a subi plusieurs grands cataclysmes, et que pendant les périodes primitives, le niveau des océans a dépassé la hauteur des montagnes secondaires. Partout, en effet, on retrouve les sédiments des eaux. Les terrains formés par ces sédiments ont reçu le nom de *terrains diluviens*. *Voy.* DULUVIUM.

DÉMAGOGIE (du grec *dêmos*, peuple, *agô*, conduire). Ce mot, qui, dans son acception primitive, signifiait l'art de gouverner le peuple, ne se prend plus qu'en mauvaise part pour désigner le funeste talent de soulever les passions populaires. Les Cléon et les Hyperbolus à Athènes; les Apuléius Saturninus, les Gracques et les Marius, à Rome; les Marat, les Couthon, les Saint-Just, les Robespierre, les Babeuf, en France, ont été flétris dans l'histoire du nom de *démagogues*.

DÉMANCHEMENT, nom donné, en Musique, à l'action de changer la position naturelle ou les premières positions de la main sur le manche du violon, de l'alto, du violoncelle, etc., pour varier l'intensité des sons ou pour faciliter l'exécution d'un passage.

DEMANDE. En Jurisprudence, ce mot s'emploie généralement comme synonyme d'*action*; mais il se dit spécialement de l'acte par lequel le demandeur pose ses *conclusions*. *Voy.* ce mot.

On appelle *demandeur*, celui qui intente l'action, par opposition au *défendeur*, qui y résiste.

DÉMANGEAISON, léger prurit. *Voy.* PRURIT.

DÉMARRAGE (de la préposition *de*, et *amarre*), action de retirer les amarres d'un bâtiment, pour déplacer ce bâtiment, pour l'appareiller ou le réamarrer ailleurs. Le démarrage est souvent dû à la force du vent ou à l'état de la mer, qui fait rompre les amarres et fait chasser le navire sur ses ancres.

DÉMÉNAGEMENT. Aucun déménagement ne peut avoir lieu sans que le locataire se soit acquitté envers le propriétaire ou envers celui dont il tient la location. A défaut de payement, le propriétaire peut retenir les meubles; mais il doit se pourvoir en justice pour obtenir l'autorisation de les vendre. Toutefois, il ne peut saisir les objets les plus nécessaires, tels que le coucher, les vêtements et les outils indispensables à la profession du saisi.

DÉMENCE (de la partic. priv. *de*, et de *mens*, raison), sorte d'aliénation mentale qui consiste dans l'oblitération plus ou moins complète des facultés intellectuelles et l'incohérence des idées et des actions; elle diffère de l'idiotie en ce qu'elle est accidentelle, tandis que l'idiotie est ordinairement congéniale. Elle s'observe surtout chez les vieillards, et prend alors le nom de *D. sénile*; elle succède aussi quelquefois à la manie ou à la monomanie. Ses causes ordinaires sont les affections cérébrales, l'apoplexie, l'épilepsie, les excès de tout genre et les habitudes solitaires; elle est presque toujours incurable.

**DÉMÉRITE.** *Voy.* MÉRITE.

**DEMEURE** (du latin *demorari*, même signification). En Droit, ce mot est synonyme de *retardement* et s'entend du temps qui court au delà du terme auquel on devait satisfaire à une obligation. Dans ce sens, on dit : *constituer quelqu'un en demeure*, pour constater son retard et le sommer de donner satisfaction. Le débiteur est *mis en demeure* de satisfaire à son obligation, après qu'elle est échue, ou par une sommation ou autre acte équivalent, ou par l'effet de la loi ou de la convention (Code civil, art. 1139 et 1146). — On dit qu'*Il y a péril en la demeure* lorsque le moindre retard peut causer du préjudice. Cette locution de palais a passé dans le langage usuel, et se dit à propos de toute affaire pressée, de toute circonstance urgente, où il n'y a pas un instant à perdre.

**DEMI-BEC**, *Hemiramphus*, sous-genre de Brochets, famille des Esoces, renferme des poissons des mers tropicales, caractérisés par leur mâchoire inférieure qui se prolonge sans dents au delà de la supérieure, en forme de demi-bec. Leur chair, quoique huileuse, est assez agréable.

**DEMI-BRIGADE**, nom donné de 1793 à 1805 aux régiments français d'infanterie et d'artillerie. *Voy.* BRIGADE.

**DEMI-COURONNE.** *Voy.* COURONNE et CROWN.

**DEMI-FLEURON**, se dit en Botanique de la disposition des fleurs des Composées dans laquelle le limbe de la corolle se termine par une lame unilatérale et dentée. Tournefort appelait *Demi-flosculeuses* les plantes dont la corolle offre des demi-fleurons.

**DEMI-LUNE**, ouvrage de fortification qui présente vers la campagne un angle flanqué, saillant, formé de deux faces et surmonté d'une guérite. Cet angle, rectiligne dans l'origine, a été depuis arrondi. L'invention des demi-lunes, qu'on appelait autrefois *ravelins*, est attribuée aux Hollandais. Vauban et Cormontaigne les ont perfectionnées.

**DEMI-MÉTAUX**, nom donné par les anciens chimistes aux métaux cassants, et qui n'ont pas les propriétés regardées alors comme essentielles, la conductibilité, la malléabilité, etc. Tels sont l'arsenic, l'antimoine, le bismuth, le cobalt, le manganèse, le mercure, le nickel, le tungstène, le molybdène.

**DEMI-PALME**, se dit, en Histoire naturelle, des pieds des oiseaux lorsque la membrane qui les unit entre eux ne s'étend que jusqu'à la seconde phalange.

**DEMI-PAUSE**, DEMI-SOUPIR, signes de notation musicale. *Voy.* SILENCE, SOUPIR.

**DEMI-TEINTE**, se dit, en Peinture, d'un ton de couleur moyenne entre la lumière et l'ombre. — En Gravure, il indique le passage des clairs aux ombres.

**DEMI-TON**, un des degrés de l'échelle musicale, est le plus petit des intervalles appréciables à l'oreille qui soit employé dans la musique. On nomme *demi-ton majeur* la différence de la tierce majeure à la quarte; *demi-ton mineur*, la différence de la tierce mineure à la tierce majeure.

**DEMIURGE** (du grec *démiourgos*, artisan), nom que les Platoniciens donnaient au créateur du monde. Suivant quelques sectes, le Démiurge est un intermédiaire entre l'Être suprême et la créature.

**DÉMOCRATIE** (du grec *démos*, peuple, et *cratos*, puissance), forme de gouvernement dans laquelle le peuple possède la souveraineté : on l'oppose à la *monarchie* et à l'*aristocratie*. Le gouvernement démocratique implique l'égalité civile et politique, et l'absence de tout privilége; le nombre seul y fait loi. Toute démocratie est essentiellement républicaine. Dans les républiques peu nombreuses de l'antiquité, comme Athènes et Rome, le peuple pouvait prendre une part directe à la décision des affaires; dans les pays si peuplés des temps modernes, il ne peut guère exercer sa souveraineté que par les suffrages donnés dans les élections. Les Pays-Bas, au XVIe siècle, la Suisse, les États-Unis d'Amérique, la France, sous la 1re République et depuis 1848, offrent des exemples de *démocraties*. On peut consulter : *De la Démocratie nouvelle*, par Ed. Alletz, et *De la Démocratie en Amérique*, par M. Al. de Tocqueville, 1838–40.

**DEMOISELLE**, plus anciennement *Damoiselle* (diminutif de *dame*), se disait autrefois d'une fille née de parents nobles. Au XIIe siècle, la qualification de *demoiselle* était propre aux femmes d'écuyers; celles de chevaliers portaient le titre de *dames*. Jusqu'au XVIIe, les femmes nobles portèrent seules le titre de *dames;* les femmes de la bourgeoisie portaient alors le nom de *demoiselles*. *Voy.* MADEMOISELLE.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Demoiselles* aux insectes du genre *Libellule*; à plusieurs poissons, au Marteau, à la Donzelle, à l'Holacanthe; à divers oiseaux, tels que la Mésange à longue queue, le Troupiale doré, etc. — La *Demoiselle de Numidie* une espèce du genre Grue, au cou noir, au corps gris bleuâtre, avec deux faisceaux blanchâtres sur les côtés du cou; on la trouve en Afrique.

Le mot *demoiselle* a encore un grand nombre d'acceptions bien connues dans les arts. Pour l'instrument de ce nom employé par les paveurs, *Voy.* HIE.

**DÉMON** (en grec *daimôn*). Ce mot, qui, chez nous, ne se prend qu'en mauvaise part, signifiait, chez les anciens, *Génie*, être invisible qui présidait aux actes des hommes, les conseillait, et veillait sur eux. Les démons étaient supérieurs à l'homme, et participaient de la nature divine. — Le *Démon de Socrate* est célèbre : ce philosophe soutenait qu'un génie particulier le détournait du vice, lui donnait, par une espèce de seconde vue, la connaissance de faits éloignés, et l'avertissait quand ses amis formaient des entreprises inconsidérées. On peut lire sur ce sujet les *Dialogues* de Platon, surtout le *Théagès*, et le *Démon de Socrate* du Dr Lélut, 1836. — Les Juifs et les Chrétiens appellent *Démons* des anges qui désobéirent à Dieu et se perdirent par leur orgueil et leur ambition : Satan est leur chef. Ils furent précipités dans l'enfer. L'occupation des démons est, d'après les théologiens, de causer tous les maux, guerres, infirmités, stérilité, orages, etc., mais surtout de tenter les hommes (*V.* POSSESSION). Ce pouvoir durera jusqu'à la fin du monde.

Chaque nation a eu ses démons : la plupart sont plus connus sous le nom de *Génies*. *Voy.* ce mot.

**DÉMONOMANIE**, monomanie dans laquelle le malade croit être possédé du démon. Cette monomanie est due à l'altération ou à l'exaltation des organes du cerveau. L'âge du plus grand nombre de ces possédés est de trente à cinquante ans. Les femmes sont plus sujettes à la démonomanie que les hommes. — J. Bodin a publié un curieux traité de *Démonomanie;* W. Scott a fait une *Histoire de la Démonologie*.

**DEMONSTRATIF** (GENRE). *V.* ÉLOQUENCE et GENRE.

**DÉMONSTRATION.** Ce mot s'emploie surtout dans les Sciences pour exprimer l'ensemble des raisonnements par lesquels on établit d'une manière péremptoire la vérité d'un fait, d'une proposition. On distingue : *Démonstration à priori*, qui se tire d'une chose préexistante à celle que l'on veut prouver, ou de l'essence même de la chose (comme la démonstration de l'existence de Dieu par l'idée même que nous en avons); *D. à posteriori*, que l'on tire d'une chose postérieure à celle qu'il s'agit de prouver, des effets de la chose à démontrer (comme la démonstration d'un Dieu par l'ordre de l'univers); *D. synthétique*, qui part d'axiomes ou de vérités générales déjà démontrées, pour en déduire quelque vérité particulière, comme dans le syllogisme; *D. analytique*, méthode de raisonnement qui tantôt ramène une proposition à ses éléments pour la faire dépendre d'une autre proposition déja démontrée ou évidente par elle-même, tantôt fait regarder comme vraie la chose en question, et tire de cette hypothèse des conséquences successives, jusqu'à ce qu'on

soit arrivé à un résultat évidemment vrai ou évidemment faux; c'est ce qu'on fait en algèbre.

DENDRELLE (du grec *dendron*, arbre), genre d'Infusoires au corps conique, s'ouvrant antérieurement en un orifice dépourvu de cirrhes et terminé postérieurement par un pédicule ramifié. Les Dendrelles vivent en parasites sur les Conferves, les Cératophylles et autres plantes aquatiques.

DENDRITE (du grec *dendron*, arbre). Tantôt ce mot est synonyme d'*Arborisation* (*Voy.* ce mot); tantôt il désigne les arbres fossiles. — On donne l'épithète de *Dendritique* à tout ce qui a la forme d'arbre ou d'arbuste, ou qui offre des arborisations.

DENDROLITHE (du grec *dendron*, arbre, et *lithos*, pierre), arbre fossile. *Voy.* FOSSILE.

DENDROLOGIE (du grec *dendron*, arbre, et *logos*, discours), partie de l'Histoire naturelle qui s'occupe de la science des arbres.

DENDROPHAGE (du grec *dendron*, arbre, et *phagô*, manger), nom donné aux insectes qui habitent dans l'écorce et le tissu des arbres, et qui se nourrissent de la matière du bois.

DENDROPHIDE (du grec *dendron*, arbre, et *ophis*, couleuvre), *Dendrophis*, genre de reptiles Ophidiens de la famille des Couleuvres, se distingue des Couleuvres proprement dites par un corps légèrement comprimé, des écailles lisses, fort allongées, inclinées en arrière, offrant sur le dos des chevrons composés d'écailles quadrilatérales et étroites. Les Dendrophides ont le museau arrondi, les yeux grands, à fleur de tête, la pupille circulaire, la tête revêtue de grandes plaques. Ces serpents ont souvent plus d'un mètre. On les trouve en Asie et en Afrique, où ils habitent sur les *arbres* : d'où leur nom.

DÉNI DE JUSTICE, refus fait par le juge de rendre la justice. — D'après la loi française, il y a déni de justice même lorsqu'un juge, sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, refuse de rendre la justice; et, dans ce cas, il est puni d'une amende de 200 à 500 fr. et de l'interdiction de l'exercice des fonctions publiques depuis 5 jusqu'à 20 ans (Code pénal, art. 185).

DENIER (du latin *denarius*, dixième), petite pièce de monnaie dont la valeur a varié suivant les lieux et les temps. Chez les Romains, c'était une pièce d'argent, marquée d'un X, qui valut 10 as, puis 16 : il y eut 84 deniers à la livre jusqu'à Auguste, et 96 postérieurement. Le denier valut d'abord 82 cent., puis 72.

Introduit par les Romains dans les Gaules, le denier contint 21 grains d'argent sous les rois de la première race, et même de 28 à 30 grains sous les premiers rois de la deuxième race; mais peu à peu, il diminua de valeur par une addition de cuivre de plus en plus forte, et finit par perdre toute valeur, même comme monnaie de cuivre.

Les premiers deniers de cuivre pur furent frappés sous Philippe I<sup>er</sup> : ils valaient la 12<sup>e</sup> partie d'un sou du temps. On appelait *D. tournois* ceux qui étaient frappés par l'archevêque de Tours; et *D. parisis*, ceux qui étaient frappés à Paris par l'ordre du roi : ces derniers valaient un quart de plus. Il y avait encore les *D. toulousains* ou *tolza*, les *D. viennois*, les *D. toulois*, etc.; les *D. de gros*, monnaie de compte qui valait la moitié d'un sou; les *D. de poids de marc*, tiers du gros ou 24<sup>e</sup> de l'once, etc.

On trouve souvent aussi le nom de *denier* appliqué à une monnaie d'or sous les rois de la troisième race, il est alors synonyme de *florin*. *Voy.* ce mot.

Le mot *denier* s'employait encore : pour exprimer le taux de l'intérêt de l'argent par le rapprochement du nombre de deniers qu'il faudrait donner en capital pour obtenir un denier de bénéfice à titre d'intérêt : ainsi, prêter *au denier vingt*, c'était recevoir un denier d'intérêt pour 20 deniers de capital prêtés; prêter *au denier dix*, *au denier huit*, c'était recevoir un denier pour 10, pour 8 deniers prêtés; le *denier vingt* représente cinq pour cent : c'est le seul taux légal; — pour désigner certaines sommes prélevées comme taxes, impôts, droits de tout genre, telles que le *centième denier*, les *deniers d'octroi*, les *deniers royaux*, le *denier de César* (contribution qui obligeait chaque chef de famille à payer au roi trois deniers par an); le *denier de Saint-Pierre*, ou *Romescot* (imposition établie pour la première fois en Angleterre en 740, pour être remise au pape comme offrande ou comme redevance, et depuis introduite en France, en Allemagne, etc.).

En termes de Monnayage, on nomme *denier de poids*, ou simplement *denier*, 24 grains ou la 785<sup>e</sup> partie du kilogr.; *denier de fin* ou *de loi*, le degré de pureté de l'argent, ou, plus exactement, chacune des parties de fin contenue dans une quantité d'argent quelconque qu'on suppose alors divisée en 12 parties égales.

Dans les Comptes, le *fort denier* est la fraction qu'on ne peut payer effectivement qu'avec une pièce de monnaie plus forte, et qui profite à celui qui reçoit : ainsi 99 centimes ne peuvent se payer qu'avec 1 fr.; le centime d'excédant forme ici le *fort denier*.

Autrefois, on appelait *denier à Dieu* une légère contribution qui se payait sur tous les marchés ou engagements, pour être employée à quelque acte pieux et surtout au soulagement des pauvres. Plus tard, on préleva une partie de cette taxe pour les réparations des ponts et des chaussées. — Aujourd'hui, on entend par *denier à Dieu* la pièce d'argent qu'il est d'usage de donner au concierge d'une maison lorsqu'on loue, ainsi qu'au domestique qu'on veut arrêter : cette pièce d'argent tient lieu de contrat entre les parties, et, passé le délai de vingt-quatre heures, l'engagement dont il est le signe est considéré comme définitif. La quotité du *denier à Dieu* varie selon l'importance des locations.

DÉNIZATION (LETTRES DE). On appelle ainsi en Angleterre des lettres royales en vertu desquelles un *denizen*, ou étranger, qui a formé le dessein de résider en Angleterre, obtient le premier degré de naturalisation. Ces lettres lui donnent le droit de recueillir des héritages et d'acquérir des propriétés : elles permettent à un ecclésiastique étranger de posséder des bénéfices en Angleterre. La dénization ne fait pas perdre la qualité de Français.

DÉNOMBREMENT, recensement de la population d'un pays. Chez les anciens, les Égyptiens et les Hébreux avaient l'habitude de faire de fréquents dénombrements : on cite surtout chez ces derniers le dénombrement de Moïse avant la sortie d'Égypte et celui de David. A Rome, le dénombrement, *cens* ou *lustre* (*lustrum*), fut institué par Servius Tullius; il avait lieu tous les cinq ans.—Chez les peuples modernes, la dénomination de *recensement* est plus usitée.

DÉNOMBREMENT (en Droit féodal). *Voy.* AVEU.

DÉNOMINATEUR, se dit, en Arithmétique et en Algèbre, de celui des deux nombres d'une fraction qui indique en combien de parties l'unité est divisée, qui *dénomme* l'espèce de ces parties; on l'écrit audessous de l'autre nombre, dit *numérateur* en l'en séparant par un trait. Dans $\frac{3}{4}$, par exemple, 4 est le dénominateur de la fraction.—Dans les fractions décimales, le dénominateur n'est jamais exprimé en chiffres : c'est toujours le nombre décimal du rang immédiatement supérieur au dernier chiffre énoncé.

La *réduction des fractions au même dénominateur* s'effectue, pour deux fractions, en multipliant les deux termes de chacune d'elles par le dénominateur de l'autre, et, pour plusieurs fractions, en multipliant les deux termes de chaque fraction par le produit des dénominateurs de toutes les autres.

DÉNONCIATION, nom donné, en Droit criminel, à la révélation qu'on fait spontanément à la justice d'un crime ou d'un délit, dans un but d'intérêt public; il faut bien se garder de confondre *dénonciation*

et *délation* (*Voy.* ce mot). D'après la loi, quiconque a été témoin d'un attentat contre la sûreté publique, contre la vie ou la propriété d'un individu, est tenu d'en donner avis sur-le-champ au procureur impérial ou à l'un de ses auxiliaires, tels que juges de paix, commissaires de police, officiers de gendarmerie, etc. (Code d'Instr., art. 30). — Dans le cas de *dénonciation calomnieuse* faite par écrit, l'accusé acquitté peut obtenir des dommages contre ses dénonciateurs (Code pénal, art. 373).

On distingue la *D. civique* ou *officieuse*, faite par tout citoyen désintéressé; la *D. officielle* ou *salariée*, qui appartient aux officiers de police.

En Procédure civile, la *dénonciation* est la signification faite à quelqu'un de certaines procédures dans lesquelles il n'est pas partie.

DÉNOUMENT, se dit, en Littérature, du point où aboutit et se résout une intrigue épique ou dramatique. La cessation de la colère d'Achille fait le dénoûment de l'*Iliade;* la mort de Turnus, celui de l'*Énéide;* la mort de Pompée, celui de la *Pharsale.* Au théâtre, le dénoûment doit être amené avec plus d'art, car c'est de lui surtout que dépend le succès d'une pièce. Il sera d'autant plus intéressant, qu'il démêlera le nœud de l'action d'une manière plus imprévue : tel est le dénoûment de *Rodogune.* De tous les moyens d'amener le dénoûment, le plus favorable est la *reconnaissance;* malheureusement, l'abus qu'on en a fait l'a rendu trop commun. Il faut aussi citer le *merveilleux* (*Deus ex machinâ*), dont les anciens ont fait un fréquent usage, et que Corneille et Racine ont employé fort habilement dans *Polyeucte* et dans *Athalie.*

DENRÉE (du vieux mot *denerée* ou *denierée*, c.-à-d. chose acquise moyennant *denier* ou argent), nom donné à toutes les productions de la terre et en général aux marchandises qui entrent dans la consommation.

On entend par *Denrées coloniales* le café, le sucre de canne, le cacao, le poivre, le gingembre, les confitures des îles, la mélasse, le coton, l'indigo, le roucou et la casse, et autres productions qui proviennent exclusivement des colonies.

DENSITÉ (du latin *densus*, dense), ou *Pesanteur spécifique*, se dit, en Physique, du rapport de la masse d'un corps à son volume. C'est la quantité plus ou moins grande de matière pesante que les corps contiennent sous un même volume. On rapporte les densités des corps à un terme de comparaison convenu, qui est l'*eau* pour les solides et les liquides, et l'*air* pour les gaz et les vapeurs.

La densité des liquides et des solides se détermine à l'aide du *flacon bouché*, des *aréomètres*, ou de la *balance hydrostatique*. Le premier procédé est le plus simple : on prend un flacon bouché à l'émeri; on le pèse d'abord vide, puis on le remplit d'eau, et on le pèse de nouveau; enfin, on le remplit avec le liquide dont on veut connaître la densité, et on le pèse encore une fois. Si, par ex., le flacon pèse, vide, 56,916 gr., et, plein d'eau, 84,66 gr., le poids de l'eau sera de 27,744 gr.; si, rempli d'acide sulfurique, il pèse 107,142 gr., cela fera, pour le poids de l'acide sulfurique, gr. 50,226. La proportion 27,744 : 50,226 :: 1 : $x$ donnera la densité de l'acide sulfurique, ou 1,81. — Pour prendre la densité d'un corps solide au moyen du même flacon, on prend d'abord le poids du corps dans l'air et le poids du flacon plein d'eau; puis on introduit le corps dans le flacon, d'où il fait sortir, en vertu de l'impénétrabilité de la matière, un volume d'eau égal au sien propre; enfin, on pèse de nouveau le flacon avec le corps. Si on trouve ainsi que le nouveau poids est autre que les poids réunis du flacon, de l'eau et du corps, la différence est le poids du volume d'eau déplacé. Si, par exemple, on trouve que le corps pèse 12,25, et l'eau sortie 1,68, la densité du corps sera égale à 12,25 : 1,68, ou 7,29. — Pour prendre la densité des gaz, on pèse successivement un ballon vide, puis plein d'air, et enfin plein de gaz. Il faut tenir compte, dans cette opération, de la température du gaz et de sa force élastique, à moins d'opérer assez rapidement pour que la température et la force élastique soient les mêmes que celles de l'air. Quand on connaît la densité d'un gaz par rapport à l'air, il est aisé de savoir ce qu'elle est par rapport à l'eau : il suffit de diviser par 773 le nombre qui représente la densité.

Pour les deux autres moyens de mesurer la densité, *Voy.* ARÉOMÈTRE et BALANCE HYDROSTATIQUE.

Les corps les plus denses sont le platine, l'or, le mercure; les huiles sont moins denses que l'eau. Les gaz sont les corps les plus légers; le gaz hydrogène est le corps le plus léger qu'on connaisse.

DENT (en latin *dens*). Dans l'homme et les Mammifères, les dents garnissent le bord antérieur de chaque mâchoire. Chaque dent se compose d'une *couronne* qui fait saillie en dehors, d'une *racine* implantée dans une cavité appelée *alvéole*, et d'un *collet* ou *col*, qui sépare la racine de la couronne. Quant à la matière elle-même de la dent, on y distingue : 1° une partie intérieure (*pulpe* ou *noyau*), molle, gélatineuse, pourvue de vaisseaux et de nerfs, qui est l'organe sécréteur de la dent et le siége des douleurs si vives qu'on y éprouve; 2° une partie intermédiaire, dite *ivoire*, dont la texture est très-dense, sans aréoles ni cellules : elle présente une disposition lamelleuse et une cavité qu'occupe le centre de la couronne, et qui va en se rétrécissant jusqu'au sommet ouvert de la racine; l'analyse chimique montre cette partie composée de phosphate et de fluate de chaux, de carbonate de magnésie, de soude et de chlorure de sodium; indépendamment des cartilages et des vaisseaux; 3° l'*émail*, qui recouvre l'ivoire, de consistance cartilagineuse, d'un blanc mat; il est peu adhérent à l'ivoire tant que la dent n'a point percé la gencive; il acquiert, au contraire, une très-grande dureté et adhère intimement à l'ivoire dès qu'il a éprouvé l'action de l'air et de la salive.

Chez les Mammifères, les dents sont de trois sortes : sur le devant, les *incisives*, qui servent à couper; sur les côtés, les *canines* ou *laniaires*, qui percent et déchirent les aliments; au fond de la bouche, les *molaires*, qui servent à les broyer. Dans les *herbivores*, les molaires ont la couronne large et aplatie; dans les *frugivores*, la couronne est couverte de tubercules mousses, arrondis; dans les *carnivores*, elle présente des tubercules tranchants; dans les *insectivores*, enfin, elle est hérissée de pointes coniques s'emboîtant les unes dans les autres. — Le nombre des dents varie comme leur forme et fournit au zoologiste des caractères distinctifs; certains animaux n'en ont pas : tels sont les fourmiliers, les pangolins, les échidnés (qui ont reçu de là le nom d'*édentés*); les baleines, les oiseaux, les tortues et quelques poissons; d'autres n'ont que des *molaires*, comme les tatous; d'autres des *incisives* et des *molaires* seulement, comme les rongeurs; d'autres enfin ont, comme l'homme, les trois sortes de dents : tels sont les singes, les carnassiers, les ruminants sans cornes et les pachydermes. — La place des dents varie aussi quelquefois : par exemple, dans les Crustacés, les Articulés, les Mollusques, elles sont souvent placées dans l'estomac ou dans l'intérieur des voies digestives.

Le nombre des dents dans l'homme est de 32, savoir : 8 incisives sur le devant, dont 4 à chaque mâchoire; 4 canines, une à chaque coin (celles de la mâchoire supérieure prennent le nom d'*œillères*, ou *dents de l'œil*); 8 fausses molaires, dites aussi petites molaires, dont 2 à chacun des côtés des mâchoires, et 12 molaires, dont 3 à chaque extrémité des mâchoires : les 4 dernières molaires, qui ne viennent que très-tard, sont appelées *dents de sagesse.*

Par opposition, on appelle *dents de lait* les premières dents des enfants, qui, vers l'âge de 7 ans, commencent à faire place aux dents permanentes.—Pour le développement des dents, *Voy.* DENTITION.

*Dents barrées,* molaires dont les racines sont tortues ou croisées, de sorte qu'on ne peut les arracher sans fracturer l'arcade alvéolaire.

*Maux de dents. Voy.* ODONTALGIE et CARIE.

En Ornithologie, on nomme *dents* les saillies ou dentelures dont est pourvu le bec de plusieurs oiseaux.

En Botanique, on donne ce nom aux petites divisions du bord des calices d'une seule pièce ; aux pièces dans lesquelles un péricarpe valvaire se divise à l'époque de la maturité ; aux parties saillantes du bord de certaines feuilles, etc.

On nomme vulgairement *Dent de chien* ou *Cynodon*, l'Érythrone ; *D. de lion*, le Taraxacum ou Pissenlit.

DENT DE LOUP, nom donné aux canines du loup ou du chien dont se servent les brunisseurs, les bijoutiers, les relieurs, etc., pour polir leurs ouvrages. On les assujettit au bout d'un manche.

DENT DE NARVAL. *Voy.* NARVAL.

DENTAIRE (de *dent*), *Dentaria*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes à racines tubéreuses, dentées par des écailles. Ce sont des herbes à feuilles alternes, à fleurs en corymbes ou en grappes terminales, blanches ou violacées. On les trouve dans l'Amérique du Nord, l'Asie septentrionale et les Alpes. Elles sont carminatives et vulnéraires.

DENTALE (de *dent*), *Dentalium*, genre de Mollusques cirrhobranches, placé autrefois parmi les Annélides, et dont la coquille est un cône allongé, arqué, ouvert aux deux bouts, univalve. Cet animal porte en avant un tube membraneux renfermant un opercule charnu et conique ; sur la base du pied est une tête petite et aplatie, et sur la nuque, des branchies. Les Dentales se rencontrent sur les côtes des mers des pays chauds, et vivent enfouis dans la vase.

DENTALES (CONSONNES), consonnes qu'on ne peut prononcer sans que la langue presse les dents : telles sont D et T.

DENTÉ (de *dent*), nom donné, en Zoologie et en Botanique, aux parties des plantes et aux organes des animaux dont les bords sont garnis de pointes saillantes comme des dents.—Poisson. *Voy.* DENTEX.

DENTELAIRE (l'espèce type était employée contre les maux de dents), *Plumbago*, genre de la famille des Plombaginées, est composé de plantes herbacées ou ligneuses, à feuilles embrassant la tige, à fleurs en épis terminaux, de couleur rose, blanche ou bleue. L'espèce la plus connue est la *D. d'Europe* (*Pl. europæa*), qui croît dans le Midi de la France. C'est une plante d'environ 65 cent., à tige droite, cannelée et rameuse ; aux feuilles ovales, ondulées, velues; aux fleurs en corymbes. Cette plante est très-âcre, et sa racine est employée comme détersive et émétique. On l'emploie aussi contre la gale et les maux de dents. Le nom latin *Plumbago* est la traduction du grec *Molybdæna*, plante que l'on a supposée appartenir au genre *Dentelaire*.

DENTELLE, tissu léger et à jour, orné de fleurs ou dessins, et à bords *dentelés*, que l'on fait à la main et au fuseau, avec du fil de lin, de la soie, ou des fils d'or, d'argent, etc. La dentelle en fil de lin est la *dentelle* proprement dite : c'est la plus belle et la plus chère ; on y emploie un très-beau fil qui coûte, selon sa finesse et sa perfection, de 100 à 3,000 fr. le demi-kilogr. La dentelle en fil de soie se fait avec de la soie de qualité inférieure et s'appelle *blonde* (*Voy.* ce mot) ; les *dentelles noires* sont en fil de soie noir. La dentelle en fil d'or et d'argent sert pour les ornements d'église et les décorations : c'est la moins estimée. — Le *métier à dentelle* n'est autre chose qu'un coussin formé d'une planchette rembourrée, qui se place sur les genoux de l'ouvrière : on *pique* avec des épingles un dessin tracé sur vélin et qui représente la dentelle, puis, en revêtant les contours des épingles avec des fils de diverses espèces que l'ouvrière tient au moyen de nombreux fuseaux, on reproduit le dessin, et la dentelle se fait à mesure, tout autour.

Les diverses espèces de dentelles se distinguent soit par la nature du travail qu'elles exigent, comme le *réseau*, la *bride*, les *grandes* et les *petites fleurs*, soit par les localités d'où elles viennent. Les plus belles se fabriquent à Bruxelles; viennent ensuite les points de Malines et de Valenciennes, le point d'Alençon, le point d'Angleterre, celui de Venise, les blondes et dentelles noires de Chantilly, etc.

On ne sait guère à quelle époque ni dans quels lieux on a fabriqué pour la première fois de la dentelle; mais c'est de Belgique que cet art nous est venu. Avant le XVII<sup>e</sup> siècle on ne confectionnait encore que des dentelles grossières et qui ne servaient qu'à orner les vêtements d'église. En 1666, Colbert fonda à Alençon, sous la direction de la dame Gilbert, la première manufacture de dentelles dites *point d'Alençon :* c'est cet établissement qui a donné naissance aux nombreuses fabriques qui se sont depuis élevées sur divers points du territoire. Aujourd'hui cette industrie s'est beaucoup perfectionnée en France, notamment en Normandie et en Picardie. — On a essayé plusieurs fois de faire de la dentelle à la mécanique; mais ces essais n'ont pas encore pu faire abandonner le métier à la main.

On appelle *Application*, *Application sur dentelle*, des fleurs ou autres ornements que l'on *applique* sur la dentelle, en les y cousant habilement après les avoir brodés à part.

DENTELLE DE MER, nom vulgaire de plusieurs espèces de coquilles appartenant aux genres *Millépore*, *Eschare* et *Flustre.*

DENTELLE DE VÉNUS, nom vulgaire de la Coquille dite *Anadyomena flabellata.*

DENTEX ou DENTÉ, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sparoïdes, est caractérisé par des dents coniques, un corps comprimé, une tête grande, des pectorales longues et pointues, et par les rayons de leur dorsale cachés entre les écailles du dos. Ces poissons vivent en troupes dans toutes les mers. Le *D. vulgaire* est argenté et bleuâtre sur le dos. Il atteint 1 mètre de long, et est assez recherché pour sa chair. Sur les bords de la Méditerranée, on en fait des salaisons.

DENTICULÉ, se dit, en Botanique, des parties des plantes qui sont garnies sur leurs bords de dents très-petites, comme les feuilles de la laitue.

DENTIER, série de dents artificielles montées sur une seule pièce. On distingue des *dentiers simples*, disposés de manière à représenter exactement une des arcades dentaires; des *dentiers doubles*, assemblage de deux arcades dentaires, l'une supérieure, l'autre inférieure, unies ensemble à leurs extrémités au moyen de ressorts, et s'adaptant aux arcades alvéolaires complétement dépourvues de dents. On les nomme aussi *râteliers.*

DENTIFRICE (du latin *dens*, dent, et *fricare*, frotter), nom donné aux diverses préparations dont on se sert pour nettoyer les dents et faire disparaître le *tartre* qui se dépose à leur surface. Il faut se mettre en garde contre les poudres calcaires (corail, os de seiche, etc.), qui ont pour effet de rayer et même d'user l'émail des dents, et contre les substances acides, dont l'action est encore plus pernicieuse. Un des meilleurs dentifrices, et en même temps un des plus simples, est la poudre composée de parties égales de charbon porphyrisé, de quinquina et de crème de tartre.

DENTIROSTRES (du latin *dens*, dent, et *rostrum*, bec), famille de l'ordre des Passereaux, comprend ceux qui ont le bec échancré au bout ou dentelé dans toute sa longueur. Tels sont : les *Pies-grièches*, les *Gobe-mouches*, les *Merles*, les *Grives*, les *Fourmiliers*, les *Martins*, les *Choquards*, les *Loriots*, les

*Becs-fins*, les *Fauvettes*, les *Roitelets*, les *Bergeronnettes*, etc. La plupart sont insectivores.

DENTISTE. Pour exercer convenablement cet art, il faut joindre à des études d'anatomie et de chirurgie une grande dextérité de la main, et même, aujourd'hui, une certaine pratique de la mécanique. Outre les conseils hygiéniques qu'ils ont à donner pour la conservation des dents, et les prescriptions thérapeutiques ayant pour objet le traitement des maladies dont les dents peuvent être le siége, les dentistes ont à pratiquer plusieurs opérations, dont les principales sont le *limage*, la *cautérisation*, le *plombage*, l'*extraction* ou arrachement, enfin le remplacement de la dent ou *prothèse*. Cette dernière partie de l'art a fait de grands progrès, surtout depuis 1814. Pendant longtemps, on ne sut remplacer les dents qui manquaient que par des dents d'individus morts ou par des dents extraites d'individus vivants et transplantées immédiatement; mais on a presque partout renoncé à ces moyens cruels ou dégoûtants pour adopter l'usage des dents artificielles. L'on fabrique aujourd'hui des dents artificielles incorruptibles, composées de pâte et d'émail à porcelaine mélangés avec divers oxydes métalliques; ces dents, montées et soudées sur des plaques de platine, sont d'une durée indéfinie. On fabrique aussi avec des fragments de dents d'hippopotame des dents inaltérables et qui imitent parfaitement la couleur de la dent humaine. Le plus souvent, on assujettit les fausses dents au moyen de crochets, de ligatures, de ressorts, de pivots enfoncés dans la racine des dents; mais ces divers moyens ont l'inconvénient d'être ou peu solides, ou douloureux, ou du moins gênants : une invention récente, celle des dents *à succion*, dites *osanores*, qui s'enlèvent et se replacent à volonté, obvie à la plupart de ces défauts (*Voy.* OSANORES). Parmi les nombreux auteurs qui ont écrit sur l'art du dentiste, il suffira de citer : Jourdain (*Éléments d'odontalgie*, 1756; *Formation des dents*, 1766; *Maladies de la bouche*, 1778); Fauchard (*le Chirurgien dentiste*, 1786); Botot (*Soins nécessaires pour la propreté de la bouche*, 1786); Dubois de Chemant (*Dents et râteliers artificiels*, 1789); Delabarre (*Histoire des dents*, 1806); Duval (*Recherches historiques sur l'art du dentiste*, 1808); J. Lemaire (*Traité sur les dents*, 1822); Marmont (*l'Odontechnie*, poëme en 4 chants, 1825); Désirabode (*l'Art du dentiste*, 1845).

DENTITION. On nomme ainsi l'ensemble des phénomènes qui ont lieu pendant les diverses périodes de la formation des dents. Les dents se forment dans de très-petites vésicules membraneuses, qu'on nomme *follicules*, arrondies, fermées de toutes parts et qui adhèrent beaucoup aux gencives. Il s'élève du fond de ces follicules un petit corps rougeâtre et mou, nommé *germe* ou *pulpe dentaire*. La dent distend son follicule et la gencive, perce cette dernière et se montre à nu sur le rebord alvéolaire. Cette *première dentition* ou éruption des *dents de lait* (dents primitives, dents temporaires ou de remplacement), commence vers l'âge de six mois, et se termine à 3 ans environ. La chute des dents de lait arrive vers l'âge de 7 ans, et annonce la *seconde dentition* (dents permanentes), qui a lieu dans le même ordre et de la même manière que la précédente, et qui est complète de 18 à 25 ans. Plus tard encore surviennent les *dents de sagesse*, qui garnissent le fond de la bouche. Il est quelques enfants qui naissent avec 1 ou 2 incisives, témoin Louis XIV; chez d'autres, l'apparition des premières dents est retardée jusqu'au commencement de la deuxième année et plus.—La dentition est, pour certains enfants, une cause de maladies ou d'accidents qui peuvent devenir très-graves. Souvent, outre la fièvre et ces rougeurs au visage qu'on nomme vulgairement *feux de dents*, les digestions se troublent, le lait est vomi; il se déclare une diarrhée séreuse, jaunâtre ou verdâtre, ou enfin des convulsions. Pour prévenir ces accidents et accélérer la sortie de la dent, on a proposé l'*incision de la gencive*, opération qu'il ne faut pas faire prématurément et sans urgence absolue. Le plus souvent, on se contente de faire mâcher à l'enfant une racine de guimauve ou de réglisse, etc.; il faut éviter de leur mettre alors entre les dents un corps trop dur, comme de l'os ou de l'ivoire. — Les accidents qui peuvent compliquer la seconde dentition sont loin d'être aussi graves que les précédents.

DÉONTOLOGIE (de *déon*, devoir, et *logos*, discours, traité). On peut désigner sous ce nom cette partie de la philosophie qui traite des devoirs; elle se confond avec la morale (*Voy.* MORALE, DEVOIR). — On connaît sous ce titre un traité célèbre de Bentham, qui est comme le fondement de toute sa doctrine et la clef de ses ouvrages de législation civile et pénale (trad. par Benj. Laroche, Paris, 1833).

DÉPART (du latin *partiri*, partager), opération à l'aide de laquelle l'essayeur sépare l'argent de l'or qui compose le bouton obtenu par la coupellation (*Voy.* ce mot). On aplatit d'abord le bouton sous le marteau et au laminoir, puis on roule la lame ainsi obtenue en un cornet, qu'on traite par l'acide nitrique. Cet acide ne dissout que l'argent, et le cornet d'or, lavé avec de l'eau distillée, peut ensuite être pesé. Aujourd'hui on substitue à l'acide nitrique l'acide sulfurique bouillant.

DÉPARTEMENT (du latin *partiri*, partager), nom donné aux divisions territoriales de la France (*Voy.* l'art. FRANCE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*); et aux attributions des divers ministres. *Voy.* MINISTÈRE.

Dans la Marine militaire, on donne le nom de *départements maritimes* aux cinq grands ports de Lorient, Brest, Toulon, Cherbourg et Rochefort.

DÉPENS. On nomme ainsi tous les frais que peut entraîner un procès. D'après le Code de procédure (art. 130), toute partie qui succombe en justice est condamnée aux dépens. Néanmoins le tribunal peut compenser les dépens, en tout ou en partie, si les parties succombent respectivement sur quelques points (art. 131). Il y a *compensation de dépens* lorsque chacune des parties doit supporter ceux qu'elle a faits. Le tribunal peut ordonner qu'il sera fait *masse des dépens*, pour être supportés par *moitié*, par *tiers*, etc., par telle ou telle partie. *V.* FRAIS.

DÉPHLOGISTIQUÉ (du grec *phlogistos*, brûlé), nom donné par les anciens chimistes aux *corps brûlés*, parce qu'ils pensaient que la combustion consistait à séparer le *phlogistique* des corps qui brûlaient. Le gaz oxygène s'appelait, d'après ce système, *air déphlogistiqué*. *Voy.* PHLOGISTIQUE.

DÉPILATION (de la part. priv. *de*, et du latin *pilus*, poil), opération qui a pour but de faire tomber les poils qui couvrent certaines parties du corps. La dépilation détruit le bulbe du poil de manière à empêcher son développement ultérieur : elle diffère en cela de l'*épilation* qui se borne à arracher les poils. Parmi les nombreuses préparations dépilatoires, on connaît surtout le *rusma* des Orientaux, qui a pour base la chaux vive et le sulfure d'arsenic. — La dépilation était en usage chez les Égyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains; elle l'est encore chez les Arabes, les Turcs et les Chinois. En Europe, elle n'est guère pratiquée que dans certaines communautés religieuses ou dans un but de coquetterie.

DÉPIQUAGE (de *de* privat., et du mot *épi*), opération d'agriculture. *Voy.* BATTAGE.

DÉPOLARISATION. *Voy.* POLARISATION.

DÉPOLISSAGE. Le dépolissage des vitres et des glaces se fait avec de l'émeri très-fin délayé dans de l'eau, que l'on promène sur la surface à dépolir, à l'aide d'un morceau de liége plat, jusqu'à ce que la surface soit unie et ne présente aucun trait.

DÉPONENT (du latin *deponens*, qui dépose),

terme de Grammaire latine, se dit de certains verbes qui se conjuguent passivement et ont cependant la signification active, comme *miror*, j'admire. On suppose que ces verbes ont *déposé* la forme active, qu'ils avaient d'abord, pour revêtir la forme passive.

DÉPORT, nom donné, en Jurisprudence, à l'acte par lequel un juge déclare qu'il doit s'abstenir de prendre connaissance d'une affaire parce qu'il y a cause de récusation ou de refus en sa personne.

Dans l'ancienne Législation française, c'était le droit qu'avaient les évêques ou les seigneurs de prendre la première année du revenu des églises paroissiales après la mort du desservant, ou d'un fief après la mort du possesseur.

*Déport*, terme de Bourse. *Voy.* BOURSE.

DÉPORTATION, peine afflictive et infamante, consiste dans le transport du condamné en un pays éloigné et hors du territoire continental de la France : elle peut être *temporaire* ou *perpétuelle*; dans ce dernier cas, elle entraîne la mort civile; néanmoins, le Gouvernement peut accorder au déporté l'exercice de tout ou partie des droits civils (loi du 28 avril 1832). La déportation a été surtout employée jusqu'à présent à punir certains délits politiques; elle remplaçait presque toujours la peine de mort encourue pour crimes contre la sûreté de l'État. Depuis 1852, on a substitué la déportation dans des colonies pénitentiaires à la peine des travaux forcés, afin d'arriver à la suppression des bagnes.

Introduite dans notre législation criminelle le 25 septembre 1791, la déportation a été conservée dans le Code pénal qui nous régit aujourd'hui; mais, pendant longtemps, la loi n'ayant pas déterminé un lieu de déportation, elle était remplacée par la détention perpétuelle dans une prison du territoire. La loi du 8 juin 1850 et les décrets du 8 décembre 1851 et du 16 février 1852 ont comblé cette lacune en désignant comme lieux de déportation les îles Marquises, la Guyane et l'Algérie, auxquels on a récemment ajouté la Nouv. Calédonie. — Il ne faut pas confondre la *déportation* avec la *transportation*, mesure politique et toute exceptionnelle. *Voy.* ce mot.

La déportation était usitée chez les Romains : c'était le bannissement perpétuel dans un lieu déterminé. Elle est depuis longtemps en usage chez les Anglais : dès 1619, ils déportaient les *convicts* en Amérique; depuis l'émancipation des États-Unis, ils les dirigèrent sur Botany-Bay (Nouvelle-Galles du Sud) et plus tard sur la terre de Diémen. En Russie, elle a été généralement substituée à la peine de mort : les condamnés la subissent en Sibérie. La Hollande a longtemps déporté ses criminels dans ses possessions d'Asie; l'Espagne les envoie dans les *présides* d'Afrique, ou aux Philippines (à Mindanao), etc.; le Portugal, à Mozambique.

DÉPOSITION, acte par lequel on retire à un homme sa dignité, se dit surtout en parlant des souverains et des papes. Les plus célèbres dépositions sont celles de Childéric III, déposé par Pépin en 752; de Louis le Débonnaire, deux fois déposé par ses fils, 823 et 833; de Charles le Gros, solennellement déposé dans la diète de Mayence (888); de l'empereur Frédéric II, déposé à Lyon par Innocent IV (1245); d'Adolphe de Nassau, en 1298; du pape Jean XXII, privé de la tiare par l'empereur Louis de Bavière en 1328; de Benoît XIII et Grégoire XII, déposés par les cardinaux au concile de Pise (1408); celle de Jacques II, déposé par les États d'Angleterre en 1688. A cette liste, on peut ajouter les noms des princes contre lesquels la *déchéance* a été prononcée dans les temps les plus rapprochés de nous, comme Louis XVI, Napoléon, Murat, Charles X, Louis-Philippe. Pour tous ces noms, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Geogr.*

En Droit ecclésiastique, la *déposition* est une peine canonique par laquelle le supérieur dépouille pour toujours un ecclésiastique de son bénéfice et des fonctions qui y sont attachées, sans, néanmoins, toucher au caractère de l'ordre.

*Déposition de témoins.* Les dépositions faites devant le juge d'instruction doivent être consignées sur procès-verbal : il en est donné lecture aux témoins, et ils peuvent y faire tels changements et additions que bon leur semble. Le procès-verbal doit être signé par le témoin, le juge et le greffier.

DÉPÔT (du latin *depositum*, même signification). D'après le Code civil (art. 1915-20), on distingue deux sortes de dépôts : 1° le *dépôt* proprement dit, contrat par lequel une personne donne une chose mobilière à garder à une autre personne, qui s'oblige à la rendre à la volonté du déposant : il est *volontaire*, quand le choix du dépositaire dépend de la seule volonté du déposant; *nécessaire*, quand il est forcé par un événement fortuit, comme un incendie, une ruine, un naufrage, etc.; 2° le *séquestre*, ou dépôt d'une chose contestée entre les mains d'une tierce personne, chargée de la garder et de la remettre, après la contestation terminée, au véritable possesseur : il est *conventionnel*, quand il est fait du consentement des parties, sans décision préalable de la justice; *judiciaire*, quand il a lieu par l'effet d'une décision de la justice : dans ce dernier cas, il se fait le plus souvent à la *Caisse des Dépôts et Consignations. Voy.* ci-après.

En Chimie, on donne le nom de *dépôt* aux matières solides qui se précipitent au fond d'un vase contenant une dissolution. — En Géologie, on donne le même nom aux grandes masses de matières minérales qui paraissent, en effet, s'être *déposées* lentement dans un liquide. On distingue des dépôts granitiques, calcaires, etc., selon la nature de la matière prédominante. Ces dépôts affectent plusieurs formes et se présentent en couches, bancs, amas, filons, etc.

En Pathologie, le mot *dépôt* est synonyme d'*abcès* ou de *tumeur*; cependant il ne s'applique guère qu'aux abcès formés par des matières sorties de leurs voies naturelles, et infiltrées dans le tissu cellulaire ou épanchées dans une cavité (tels que les *dépôts sanguins, stercoraux, urinaires*, etc.); ou aux abcès formés *par congestion* ou *par métastase*.

Dans l'Armée, on nomme *dépôt* le lieu où restent les soldats qui ne peuvent suivre le corps dont ils font partie, et où s'exercent les recrues du corps.

Le *Dépôt de la guerre* est le lieu où l'on conserve les documents du ministère de la Guerre, ainsi qu'un grand nombre de cartes, dessins, mémoires, etc., à son usage. Ce dépôt, créé en 1688, plusieurs fois modifié depuis, a reçu une dernière organisation par la loi du 19 sept. 1850; un grand nombre d'ingénieurs, de dessinateurs, de géographes, de graveurs, d'écrivains et de traducteurs y sont attachés : entre autres grands travaux, on lui doit la belle *Carte topographique de la France* (*Voy.* CARTE). — La Marine possède un établissement semblable, sous le titre de *Dépôt général des Cartes et Plans*, qui est sous la direction d'un vice-amiral. Sa fondation remonte à 1720.

On appelle *Dépôt de la préfecture de police* les salles qui font partie de l'hôtel de la Préfecture de police à Paris, où l'on dépose provisoirement les personnes arrêtées par les rondes et les patrouilles : le séjour des inculpés y est de peu de durée; — *Dépôt de mendicité*, un établissement public dans lequel on détient et on nourrit les pauvres qui n'ont ni la force de travailler, ni asile, ni ressources.

*Caisse des Dépôts et Consignations*, caisse publique établie à Paris, spécialement destinée à recevoir et à administrer les fonds provenant de consignations judiciaires, de cautionnements, de dépôts volontaires, des caisses d'épargne, ainsi que les sommes affectées aux dépenses de la Légion d'honneur et à quelques autres services. Elle paye, à raison de 3 0/0, l'intérêt de toute somme consignée judiciai-

rement, ou déposée par les établissements publics; à raison de 2 0/0, l'intérêt des sommes librement déposées par les particuliers. Elle emploie les fonds qui lui sont confiés en rentes sur l'État, en comptes courants avec le Trésor ou avec les receveurs généraux, en prêts aux départements et établissements publics, ou en avances pour les travaux publics.

L'origine de cette institution remonte à 1578, époque à laquelle des receveurs des dépôts et consignations furent créés dans tout le royaume. Ces offices ayant été supprimés à la Révolution, les dépôts furent attribués, par une loi du 23 septembre 1793, à la caisse de la Trésorerie pour Paris, et aux caisses de districts pour les départements; une loi du 8 pluviôse an XIII (1805) réunit ce service à la Caisse d'amortissement. Enfin, une loi du 28 avril 1816, séparant ces deux établissements, créa une *Caisse spéciale des Dépôts et Consignations*; toutefois, la nouvelle caisse, tout en ayant ses comptes distincts de ceux de la Caisse d'amortissement, conserva la même administration. *Voy.* CONSIGNATION.

DÉPRESSION (du latin *deprimere*, enfoncer). En Physique, on entend par *dépression* le phénomène par lequel un liquide placé dans un tube qu'il ne mouille pas, par exemple, le mercure dans un tube de verre, se tient au-dessous du niveau du fluide ambiant : ce phénomène est dû à l'action capillaire (*Voy.* CAPILLARITÉ). — En Mathématiques, on appelle *dépression* l'abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon de la mer, par rapport à un observateur élevé au-dessus de son niveau, c.-à-d. l'excès de l'horizon rationnel sur l'horizon sensible. On a construit une *table de dépression* pour faciliter les calculs des hauteurs. — Dans la Marine, on emploie pour apprécier la dépression un petit appareil, nommé *Dépressiomètre*, que l'on visse sur l'alidade de la lunette d'un cercle à réflexion, et à l'aide duquel on peut mesurer l'arc du grand cercle passant par le zénith, qui se termine à deux points opposés de l'horizon.

DÉPURATIFS (du latin *depurare*, purifier), médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels : tels sont les amers, les diurétiques, les diaphorétiques, etc. *Voy.* ces mots.

DÉPUTÉ (du latin *deputare*, envoyer en mission). Ce mot, qui, dans la langue vulgaire, se dit de toute personne chargée d'une mission, a été, dès les temps les plus anciens de notre histoire, appliqué aux représentants de la nation élus par leurs concitoyens pour siéger dans les assemblées publiques, telles que *Champs de Mars, Champs de Mai, États généraux, Assemblées de notables*, etc.; c'est aussi celui que prirent en 1789 et en 1791 les membres de l'*Assemblée constituante* et de l'*Assemblée législative*. Remplacé, sous la Convention, pendant les Cent-Jours et de 1848 à 1852, par celui de *représentant du peuple*, le titre de député fut repris, sous le Directoire et sous l'Empire, par les membres du *Corps législatif;* sous les Bourbons, par les membres de la Chambre élective, qui reçut de là le nom de *Chambre des Députés*, et reparut de nouveau en 1852, avec le rétablissement du *Corps législatif*.

Les conditions d'âge et de cens exigées pour être député ont fréquemment varié avec nos constitutions.

DÉRAPER, se dit d'une ancre qui quitte prise sur le fond et laisse dériver le vaisseau.

DÉRIVATIFS (de *derivare*, détourner un cours d'eau), nom donné aux remèdes qui attirent une irritation dans un lieu différent de celui où elle paraissait s'être fixée d'abord : tels sont les sinapismes, les vésicatoires, les purgatifs, les vomitifs. *Voy.* RÉVULSIF.

DÉRIVATION, en Médecine. *Voy.* DÉRIVATIFS.

*Canal de dérivation. Voy.* CANAL.

*Calcul des dérivations*, calcul où l'on considère les quantités comme dérivant les unes des autres, de manière que les coëfficients différentiels successifs offrent l'exemple de quantités qui s'engendrent les unes les autres par un procédé uniforme d'opérations. Ce nom a été proposé par le mathématicien Arbogast, à qui l'on doit un grand ouvrage sur le *Calcul des dérivations*, Strasbourg, 1800.

DÉRIVE, déviation, altération dans la direction de la route d'un bâtiment, produite par une impulsion latérale du vent. On dit qu'un navire *dérive*, ou *va à la dérive*, lorsqu'étant sous l'allure du plus-près, la direction de sa route est altérée d'une quantité quelconque par l'effet de l'impulsion d'un vent latéral. On le dit également d'un bâtiment qui se laisse aller au courant d'un fleuve ou de la marée. — On a imaginé, sous le nom de *Dérivomètres*, divers instruments pour mesurer la dérive des navires : celui de M. Clément consiste en une lame en cuivre placée sous le navire et tenant par le haut à une tige de même métal surmontée d'une aiguille : par l'effet même de l'impulsion que reçoit la lame de cuivre pendant que le bâtiment dérive, l'aiguille vient marquer sur un cadran la quantité de la déviation.

DÉRIVOIR (du verbe *river*), instrument à l'usage des Horlogers, sert à enlever les pignons de dessus les roues sans les gâter. C'est un poinçon percé d'un trou capable de recevoir librement la tige du pignon, et dont la partie inférieure est tournée en cône.

DERMA (mot grec qui veut dire *peau*), entre dans la composition d'un grand nombre de termes d'Anatomie, de Zoologie, etc., comme *Dermatologie, Dermatose, Dermeste*, etc. *Voy.* ci-après.

DERMANYSSE (du grec *derma*, peau, et *nyssô*, piquer), *Dermanyssus*, genre d'Arachnides de la famille des Holètres, tribu des Acarides, à corps mou, à mandibules perforantes. Les Dermanysses vivent, quelques-uns du suc des plantes, et la plupart, du sang des oiseaux et des Mammifères. Le *D. des oiseaux* s'attaque surtout aux oiseaux en cage : la nuit, il leur suce le sang, ce qui lui donne une couleur rouge, purpurine ou brune. Une autre espèce vit aux dépens des serpents, surtout des Pythons et des Boas.

DERMATOCHÉLYS (du grec *derma*, peau, et *chélys*, tortue), genre de Chélonées sous lequel M. de Blainville réunit les grandes Tortues marines à peau nue. La principale espèce de ce genre est la *Tortue Luth* (*Testudo coriacea*, L.), qui atteint près de 2 m. de long, et que l'on trouve dans l'Atlantique et même dans la Méditerranée. Sa chair est estimée.

DERMATOLOGIE, partie de l'Anatomie et de la Médecine qui traite de la peau (*derme*) et de ses maladies.

DERMATOSE (du grec *derma, dermatos*, peau), nom générique de toutes les maladies de la peau (*Voy.* PEAU). On a d'Alibert une célèbre *Monographie des Dermatoses* (1832 et 1835). M. P. Baumès a publié en 1842 une *Nouvelle Dermatologie*.

DERME (en grec *derma*, peau), ou *Chorion*, la plus profonde et la plus épaisse des couches qui constituent l'appareil tégumentaire chez les hommes et les animaux (*Voy.* PEAU). Le derme présente l'aspect d'une membrane blanchâtre, souple, mais résistante: on y distingue un grand nombre de fibres lamelleuses entre-croisées. Sa face externe, recouverte par le corps muqueux réticulaire, qui l'est lui-même par l'*épiderme*, est parsemée d'une foule de petites saillies rougeâtres, dites *papilles*, qui sont les organes de la sensibilité et servent en même temps à l'exhalation et à l'absorption cutanée; sa face interne est unie aux parties voisines par une couche de tissu cellulaire. C'est le derme de certains animaux qui, préparé par le tannage, constitue le *cuir*.

DERMESTES (du grec *derma*, peau, et *esthô*, manger), genre d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes : mandibules courtes, antennes en massue, corps ovalaire, tête petite et inclinée. Leurs larves se trouvent dans les pelleteries et dans toutes les matières animales qu'on conserve à

l'état sec. Elles causent de grands dégâts dans les collections d'Anatomie et d'Histoire naturelle.

DERMODONTE (du grec *derma*, peau, et *odous, odontos*, dent), nom donné aux poissons qui n'ont pas les dents implantées dans les os maxillaires, mais seulement adhérentes à la peau ou au derme, pour les distinguer des poissons dont les dents sont plus ou moins implantées dans les os des mâchoires.

DERMOPTÈRES (du grec *derma*, peau, et *ptéron*, aile), famille de poissons osseux formée par Duméril, aux dépens des Saumons de Cuvier, et comprenant les poissons qui ont la nageoire dorsale dépourvue de rayons, et simplement formée par la peau, comme les Saumons, les Truites, etc.

Ce nom se donne aussi aux Mammifères qui, comme l'Écureuil volant, voltigent au moyen d'une membrane qui s'étend des bras aux jambes.

DÉROCHER, se dit de l'opération qu'on fait subir aux métaux, et particulièrement à l'or, à l'argent et au cuivre, pour nettoyer et affiner leur surface. On se sert ordinairement, pour cet effet, d'un bain d'eau-forte ou d'eau seconde dans lequel on laisse le métal jusqu'à ce qu'il soit entièrement décrassé. On donne souvent le nom de *blanchiment* à cette opération, surtout quand elle s'applique à l'argenterie.

DÉROGATION (du latin *de* privatif, et *rogatio*, présentation d'un projet de loi). Il y a *dérogation* à une loi lorsqu'elle est implicitement modifiée par une autre ou lorsqu'une partie seulement de cette loi est abrogée; il y a *abrogation* quand elle est formellement et entièrement supprimée. — On entend encore par dérogation toute convention contraire à une disposition de loi. « On ne peut déroger par des conventions particulières aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs. » Code civil, art. 6.

DÉROGATOIRE (CLAUSE). *Voy.* CLAUSE.

DERVICHE, mot arabe qui signifie *pauvre*, est le nom qu'on donne aux religieux musulmans ou indiens qui vivent en communauté dans des monastères.

DÉSAVEU, se dit, en Jurisprudence, de l'acte par lequel on refuse à quelqu'un une certaine qualité ou par lequel on déclare que celui qui a agi en notre nom n'en avait pas le pouvoir. Le Code de procédure trace les formalités à remplir dans ce cas (art. 352 et suiv.). — On appelle *D. de paternité*, le refus que le mari fait de reconnaître un enfant dont sa femme est accouchée.

Dans l'ancien Droit féodal, on nommait *désaveu* le refus d'un vassal de faire hommage à son seigneur, en lui déniant la mouvance de son fief.

DESCENDANTS, nom donné, en Jurisprudence et en termes de Généalogie, à ceux qui descendent en ligne directe d'une souche commune. Tels sont, par rapport aux aïeux, leurs fils et petits-enfants.—Le législateur, dans l'intérêt de la morale, a prohibé le mariage entre tous les ascendants, descendants et alliés dans la même ligne (Code civil, art. 161).—Les descendants doivent des aliments à leurs ascendants qui sont dans le besoin, et réciproquement (art. 205).

En Astronomie, on nomme *signes descendants* ceux dans lesquels le soleil paraît descendre vers le pôle abaissé, c.-à-d. du 4e au 9e signe (de l'Écrevisse au Sagittaire) pour notre hémisphère boréal.

DESCENSION. On appelle *Descension d'un astre* la distance qui se trouve entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui descend sous l'horizon en même temps que l'astre. La descension est dite *droite* ou *oblique*, selon qu'on la rapporte à la sphère droite ou à la sphère oblique.

DESCENTE. En Médecine, c'est le nom vulgaire des *hernies* : il se dit particulièrement des hernies abdominales, formées par la sortie de quelqu'un des viscères contenus dans l'abdomen. *Voy.* HERNIES.

Dans l'Art militaire, on entend par *descente*, une opération militaire qui consiste à débarquer une armée ou un corps d'invasion sur la côte d'un pays ennemi : telles furent autrefois la descente des Arabes et des Maures en Espagne (710 et 1086); celles des Normands en Neustrie (IXe siècle), de Guillaume le Conquérant dans la Grande-Bretagne (1066), et, de nos jours, la descente des Français en Égypte (1798), en Morée (1828) et en Algérie (1830), etc. — On étend aussi ce nom aux invasions que firent en Italie les Gaulois, les Goths, les Lombards, etc., invasions dans lesquelles ces divers peuples, après avoir franchi les Alpes, *descendirent* dans les plaines de la Lombardie.

*Descente sur les lieux.* On nomme ainsi, en Droit, le transport du juge sur les lieux afin d'y vérifier l'objet d'un litige. Cette opération se fait tantôt par le juge seul, tantôt par le juge accompagné d'experts (Code de procédure, art. 295 et suivants).

*Ligne de la plus courte descente. Voy.* BRACHISTOCHRONE et CYCLOÏDE.

DESCRIPTIVE (ANATOMIE, GÉOMÉTRIE, POÉSIE). *Voy.* ANATOMIE, etc.

DÉSERT (en latin *desertum*, de *deserere*, abandonner), vaste espace inhabité et souvent inhabitable. Ordinairement ce sont de grands plateaux ou de vastes plaines, d'un sol sablonneux, pierreux ou salin. La végétation y est nulle ou très-faible et ne produit que quelques buissons ou quelques plantes herbacées qui ne peuvent résister aux ardeurs du soleil; cependant on trouve dans quelques-uns d'agréables *oasis*. On rencontre dans plusieurs des peuples sans demeures fixes, pasteurs ou chasseurs. Les deux plus vastes déserts sont celui de *Kobi* en Asie, et celui de *Sahara* en Afrique. Les déserts de l'Arabie, ceux qui séparent ce pays de la Palestine et où les Hébreux errèrent pendant 40 ans sous la conduite de Moïse, ne sont pas moins célèbres. On doit encore remarquer les déserts d'Adjmir, d'Angad, de Kharizim, de Kirman, de Libye, de Mekran, de Syrie (*Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On étend quelquefois le nom de *désert* aux *steppes*, aux *landes*, aux *savanes*, aux *pampas*. *V.* ces mots.

DÉSERTION (du latin *deserere*, abandonner). La loi considère comme *déserteur* le soldat qui, sans permission, quitte son corps, abandonne son poste, ou passe à l'ennemi; et le marin qui s'absente du bord sans autorisation, et n'y rentre pas avant l'expiration du troisième jour. De tout temps, la désertion a été frappée des peines les plus sévères : les Romains la punissaient du supplice de la croix. En France, la loi punit de mort la désertion à l'ennemi, ainsi que la désertion à l'intérieur avec armes et bagages. Dans tous les autres cas, la désertion est punie des travaux forcés ou du boulet, outre une amende : la durée de la peine varie de 3 à 10 ans (Loi du 21 brumaire an V; arrêté du 19 brumaire an XII).

DÉSHÉRENCE (de la préposition privative *de*, et *hæres*, héritier), manque constaté d'héritiers légitimes ou autres. A Rome, l'argent résultant de la vente des successions en déshérence se versait dans le trésor public. Au moyen âge, ces successions appartenaient au roi ou aux seigneurs hauts justiciers; aujourd'hui elles sont dévolues par la loi au domaine public (Code civil, art. 539, 723, 768) : l'administration des domaines fait apposer les scellés et rédiger l'inventaire des biens dans les formes prescrites pour l'acceptation des successions sous bénéfice d'inventaire; elle demande ensuite l'envoi en possession au tribunal de première instance, qui statue sur la demande après trois publications faites de 3 mois en 3 mois, et après avoir entendu le procureur impérial. — Jadis, les biens acquis après la condamnation par un condamné à la mort civile appartenaient à l'État par droit de déshérence (Code civil, art. 33).

DÉSINENCE. *Voy.* TERMINAISON.

DÉSINFECTION, action d'enlever à l'air, à un appartement, aux vêtements, aux divers tissus organiques, ou à un corps quelconque, les miasmes

méphitiques ou dangereux dont ils peuvent être infectés. Les moyens de désinfection le plus généralement employés sont : les ventilations, les fumigations, et l'emploi du chlore et des chlorures ou hypochlorites. La pratique de la chimie enseigne dans certains cas particuliers des procédés de désinfection adaptés aux besoins du moment : ainsi, le sulfate de zinc et le charbon neutralisent les émanations des fosses d'aisance; l'alun détruit l'odeur ammoniacale de l'urine; une dissolution de potasse absorbe le gaz acide carbonique, etc. ; l'hypochlorite de chaux dissipe parfaitement l'odeur des matières animales putréfiées et s'emploie avec succès dans les salles de dissection, les boyauderies, etc. L'application du chlore à la désinfection a été conseillée d'abord par Guyton de Morveau, et perfectionnée depuis par Labarraque. *Voy.* CHLORE et VIDANGES.

DÉSIR, *desiderium*, mouvement spontané de l'âme qui aspire à la possession d'un bien. Ce mouvement suppose que l'homme a déjà fait l'expérience du plaisir et de la douleur, du bien et du mal ; il naît de lui-même à la suite de cette expérience. Porté à son plus haut degré, le *désir* prend le nom de *passion*. Il y a autant de sortes de désirs qu'il y a de biens pour l'homme : la plupart des psychologistes les divisent, avec Dugald Stewart, en cinq classes : *appétits*, désirs sensuels, besoins physiques (faim, soif, appétit du sexe, etc.) ; *désirs* proprement dits, aspirant à des biens plus relevés (désir de connaissance, de société, d'estime, de pouvoir, de supériorité) ; *affections* (affections bienveillantes ou malveillantes, sympathie, antipathie, sentiments de famille, sentiments patriotiques, etc.) ; *amour de soi; amour du bien*, ou faculté morale. Il faut y joindre l'*amour du beau* ou faculté esthétique. — Les philosophes se sont partagés sur la nature du désir : les uns le rapportant à la sensibilité; les autres, à l'activité. Ce phénomène est sur la limite de ces deux facultés, tenant à la sensibilité en ce que, comme elle, il est involontaire; à l'activité en ce qu'il pousse à l'action : il est comme l'anneau qui unit ces deux parties de notre nature. On ne pourrait sans un grave danger pour la morale confondre le désir avec l'activité proprement dite ou la volonté : la volonté, supérieure au désir, choisit entre les désirs et leur résiste lors même qu'elle ne peut les étouffer.

Les Mystiques appellent *désir* la tendance vers le monde supérieur; c'est en ce sens que Saint-Martin a intitulé un de ses ouvrages : *l'Homme de désir*.

DÉSISTEMENT, se dit, en Jurisprudence, de toute déclaration portant abandon formel ou renonciation d'un droit, d'une demande ou d'une prétention. Elle ne peut être faite dans le cours d'une instance judiciaire qu'après que l'assignation a été remise. Le désistement d'une demande peut être fait et accepté par de simples actes signés des parties ou de leurs mandataires. Il a pour effet de remettre les choses dans le même état où elles étaient avant la demande. Le désistement est révocable tant qu'il n'a pas été accepté, ou, s'il est accepté, après le délai déterminé par celui qui s'est désisté.

DESMAN, *Mygale*, genre de Mammifères carnassiers, de la famille des Insectivores, voisin des Musaraignes, se distingue à sa tête conique, terminée par un museau avancé en forme de petite trompe aplatie, mobile; à sa queue longue et comprimée, et à ses pattes garnies de 5 doigts palmés en arrière. Son pelage varie du brun clair au brun foncé; en dessous il est blanchâtre. Les Desmans sont des animaux aquatiques : ils se pratiquent des galeries souterraines au bord des étangs; ils nagent avec facilité, et se nourrissent d'insectes aquatiques. On n'en connaît que deux espèces : le *D. de Russie*, ou *Rat musqué de Sibérie*, qui répand une odeur très-forte de musc, et dont la taille est le double de celle du Rat d'eau ; et le *D. des Pyrénées*, qui est plus petit

DESMANTHE (du grec *desmos*, lien, et *anthos*, fleur), *Desmanthus*, genre de Mimosées, tribu des Parkiées, renferme des plantes herbacées de l'Amérique méridionale et de l'Inde, sans épines, rameuses, étalées, dressées ou nageant à la surface des eaux; à feuilles alternes, à fleurs en épis axillaires, blanches et petites, à gousses bivalves, contenant plusieurs graines. Il y en a de terrestres et d'aquatiques.

DESMIDIE (du grec *desmos*, lien, et *eidos*, forme), *Desmidia*, genre d'Algues microscopiques, section des Synsporées, type de la tribu des Desmidiées, est composé de petits filaments prismatiques verts, roides, tordus et entourés de mucus. L'espèce type est le *D. Swartzii* qu'on trouve dans nos étangs. Ces plantes se multiplient par simple déduplication, ou par la séparation de deux jeunes corpuscules qui entrent dans leur composition.

DÉSOPILANTS (du latin *de* privatif, et *oppilare*, fermer, boucher), ou DÉSOBSTRUANTS, noms donnés en Médecine aux agents propres à guérir les obstructions. *Voy.* OBSTRUCTION et APÉRITIF.

DÉSOXYDATION ou DÉSOXYGÉNATION, opération chimique qui a pour but d'enlever à un corps l'oxygène avec lequel il était combiné, et de ramener ce corps à son état primitif. L'action de la lumière ou de la chaleur produit quelquefois cet effet (oxydes d'or et de mercure); on emploie le charbon pour désoxyder les oxydes de cuivre, zinc, fer, étain, etc.

DESPOTE (du grec *despotès*, maître, seigneur). Ce mot, dont la signification a souvent varié, était, chez les anciens Grecs, synonyme de *roi*, mais impliquait néanmoins l'idée d'un pouvoir supérieur, tel que celui du *grand roi* (roi de Perse).

Dans le Bas-Empire, les *despotes* furent de hauts dignitaires chargés du gouvernement de certaines provinces : c'étaient ordinairement des princes du sang impérial. Tels furent au XIIe siècle les despotes de Morée, de Servie, de Valachie, d'Albanie. Le gouvernement d'un despote s'appelait *Despotat*.

Aujourd'hui, le mot *despote* est synonyme de tyran. Le *despotisme* n'est pas une forme particulière de gouvernement; c'est l'abus du pouvoir souverain, quel que soit celui qui possède ce pouvoir, roi, peuple ou assemblée politique. Le despotisme d'un seul a surtout dominé en Asie. Mirabeau a laissé un célèbre *Essai sur le Despotisme*, 1792.

DESPOTISME. *Voy.* DESPOTE.

DESPUMATION (du latin *de*, préposition privative, et *spuma*, écume), opération par laquelle on enlève l'écume et les impuretés que la coction a fait monter à la surface d'un liquide en ébullition.

DÉSQUAMATION (du latin *de*, particule privative, et *squama*, écaille), exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes. C'est la terminaison de certaines maladies éruptives, comme la rougeole, la scarlatine, l'érysipèle, et l'un des caractères de quelques affections chroniques de la peau, comme la teigne, la dartre squammeuse, etc. — On appelle aussi *désquamation* l'opération par laquelle on enlève les squames ou tuniques qui recouvrent certaines racines bulbeuses.

DESSALAISON. *Voy.* EAU DE MER.

DESSÉCHEMENT, opération qui a pour objet d'assainir et d'utiliser certains espaces couverts d'eau, comme étangs, marais, terrains marécageux, qui ont le double inconvénient de rester stériles et souvent d'être nuisibles par leurs émanations. Il existe en France plus de 6 millions d'hectares de terre dans cet état. Les procédés de desséchement varient suivant la nature du terrain et suivant l'origine des eaux. Si elles proviennent des pluies ou de la fonte des neiges, on leur donne écoulement par des *rigoles* ou fossés à découvert, et mieux, par des *coulisses* ou rigoles souterraines (*Voy.* DRAINAGE). Si elles proviennent d'eaux accumulées dans des réservoirs souterrains où la terre glaise empêche l'infiltra-

tion, et d'où elles débordent par l'effet de leur trop grande accumulation, il suffit de percer quelques trous de sonde au travers des glaises. Si les eaux proviennent de l'infériorité du niveau des terres par rapport à celles qui les entourent, on perce au centre un *puisard* dans lequel on fait jouer la sonde jusqu'à ce qu'elle ait atteint un terrain perméable ou de nature à absorber les eaux; on établit ensuite des fossés ou des *coulisses* qui facilitent l'écoulement des eaux vers ce puisard. Si les marais à dessécher sont au-dessous de tous les cours d'eau voisins, il ne reste plus qu'à recourir aux méthodes d'épuisement par les machines, telles que machines à vapeur, moulins à vent, vis d'Archimède, etc. : c'est ce qu'on fait aujourd'hui pour la mer de Harlem.—Dans certains cas, le desséchement peut s'opérer par le simple *remblaiement*, par des *colmates*, ou par des *canaux de dérivation*. *Voy.* ces mots.

Ce fut Henri IV qui s'occupa le premier du desséchement des marais : il obligea les propriétaires à céder leurs marais à l'État sur une estimation amiable ou par experts (1607). Les réclamations des propriétaires firent perdre tout le fruit qu'on pouvait attendre de ces dispositions et amenèrent l'édit de 1764, qui exempta pendant 20 ans de toutes tailles, impositions et dîmes ceux qui consentiraient à faire des desséchements. Cet édit étant également resté sans succès, l'Assemblée constituante, par la loi du 5 janvier 1791, confia ce desséchement à l'État, à défaut des propriétaires, et à la charge de les indemniser. Cette loi n'ayant elle-même produit que des résultats insignifiants, Napoléon, par la loi du 16 septembre 1807, encore en vigueur, attribua au gouvernement le droit exclusif d'opérer les desséchements ou de conférer ce droit à des concessionnaires.

DESSERVANT. *Voy.* CURÉ.

DESSICCATIFS, remèdes qui dessèchent les plaies, en empêchant la sécrétion du pus, ou en l'absorbant à mesure qu'il se montre : on emploie la poudre de lycopode, la charpie sèche, quand il suffit d'absorber le pus; la charpie imprégnée d'une liqueur styptique, la poudre de tan, quand il faut des astringents.

DESSICCATION, opération dont le but est d'enlever aux corps l'humidité superflue qu'ils renferment. On dessèche les plantes pour faire les herbiers en les pressant et enlevant les parties aqueuses qu'elles renferment. Pour les matières végétales succulentes, destinées à être employées en Pharmacie ou à être conservées, on les soumet à une température de 30 à 35 degrés. D'autres fois on expose les substances que l'on veut dessécher à un courant d'air sec qui s'empare de l'humidité. On dessèche l'air et les gaz en les mettant en contact avec du chlorure de calcium ou de la potasse caustique. *Voy.* SICCATIF.

DESSIN (du latin *designare*, tracer). Cet art, qui a précédé la peinture, la sculpture et l'architecture, leur sert à tous de fondement : c'est ce qui leur a fait donner le nom commun d'*Arts du dessin*.

Pour les procédés employés dans le dessin, on distingue : le *D. au crayon*, fait avec de la sanguine, de la pierre noire d'Italie, de la mine de plomb, des crayons noirs artificiels, etc.; le *D. à la plume;* le *D. à l'estompe;* le *D. lithographique*, exécuté sur pierre et dont on peut multiplier les épreuves; le *D. au pastel*, exécuté avec des crayons diversement colorés.

Sous le rapport de l'exécution, on distingue : les *esquisses* ou *croquis*, premier jet de l'imagination; les *D. arrêtés*, où l'artiste a retouché, rectifié et soigné dans toutes ses parties un premier travail; les *études*, fragments dessinés d'après nature, pour les faire entrer dans une composition; les *académies*, figures entières, faites d'après le modèle vivant ou d'après la bosse; les *cartons*, dessins faits sur papier fort, dans la dimension des figures que l'on veut peindre, et pour lesquelles ils servent de modèle; les *D. au trait*, simple tracé des contours, sans ombres; les *D. ombrés*, où les ombres sont exprimées à l'aide du crayon par des hachures (*D. hachés*), par des points (*D. grainés*), ou par des teintes plus ou moins foncées, à l'aide de l'estompe ou du pinceau (*D. estompés* ou *lavés*); le *D. linéaire* et *artistique*, qui représente avec un simple trait les objets de la nature ou les produits des arts : il se divise en *D. linéaire à vue*, qui s'exécute au crayon ou à la plume, sans le secours des instruments mathématiques; et *D. linéaire graphique*, qui s'exécute avec la règle, le compas, le rapporteur et autres instruments; il exige des connaissances en géométrie : aussi l'appelle-t-on souvent *D. géométrique*.

On a inventé un grand nombre d'instruments plus ou moins ingénieux pour reproduire un tracé exact des objets et remplacer le dessin à la main : tels sont le *panotrace*, le *pantographe*, le *diagraphe*, etc. (*Voy.* ces mots). La *chambre obscure*, la *chambre claire*, le *daguerréotype* peuvent aussi être rangés parmi les instruments de ce genre.

Les Grecs faisaient honneur de l'invention du dessin à Dibutade, jeune fille de Sicyone, qui, pour conserver l'image de son amant, traça sur un mur les contours du profil qu'y projetait son ombre (*Voy.* SILHOUETTE). L'histoire du dessin se confond avec celle de la peinture, dont il est la partie fondamentale (*Voy.* PEINTURE). Il suffira de dire ici que parmi les écoles de peinture, celles qui ont acquis le plus de célébrité pour le dessin sont l'école de Raphaël ou école romaine, et après elle l'école française du temps de l'Empire, dont David est le chef.

Des systèmes fort différents se sont produits sur l'enseignement du dessin : les uns le bornent à la copie de dessins donnés pour modèles; les autres veulent que l'on débute par la représentation des objets réels. Parmi les ouvrages élémentaires sur le dessin, on remarque : *la Science du dessin*, par L. Vallée, 1838, 2[e] édit.; *Perspective linéaire simplifiée*, par M[me] Adèle Le Breton, 1828; les *Cours de D. linéaire* de Bouillon, de Lamotte; les méthodes classiques de M. Dupuis, de M. Thénot, etc. On peut en outre consulter le *Parallèle des diverses méthodes de dessin*, de Ch. Normand, 1833, et le savant *Rapport* de M. F. Ravaisson *sur l'enseignement du dessin*, 1853.

*Législation.* Aucuns dessins, gravures, estampes, emblèmes, ne peuvent être publiés sans l'autorisation du ministre de l'intérieur à Paris et des préfets dans les départements.—En cas de contravention, les dessins, etc., pourront être confisqués, et le publicateur sera condamné par les tribunaux correctionnels à un emprisonnement d'un mois à un an et à une amende de 100 fr. à 1,000 fr., sans préjudice des poursuites auxquelles pourraient donner lieu lesdits objets (Loi du 9 septembre 1835, art. 20).

DESSINATEUR. Ce nom, qui en général convient à tout artiste qui se livre à l'art du dessin, s'applique spécialement aux artistes qu'emploient les architectes pour mettre leurs plans au net et en faire des copies ou des extraits, et à ceux qui, dans les fabriques et manufactures d'objets où le dessin entre pour quelque chose, sont chargés de fournir les dessins, les patrons, les modèles dont ces établissements ont besoin : il y a des *Dessinateurs en bijouterie, en broderie, en tapisserie;* des *D. de dentelle*, des *D. pour châles, pour tapis, pour éventails, pour papiers peints;* des *D. sur étoffes*, des *D. de jardins.* La France excelle par son goût en ce genre, et ses modèles de dessins sont partout recherchés.

DESSUS, nom qu'on donne en Musique aux parties les plus aiguës en général, et spécialement à la plus aiguë des parties vocales; le dessus est chanté par les femmes, par les enfants, et par les *sopranos* italiens. Lorsqu'il y a deux parties aiguës dans la musique, on les divise en *premier* et en *second dessus.*

DESTIN (du latin *destinatum*, fixé), enchaîne-

ment nécessaire des événements, dont les Païens avaient fait une divinité supérieure à tous leurs autres dieux. L'idée d'un destin irrésistible contre lequel l'homme lutte en vain domine dans toute la tragédie grecque. — *Voy.* FATALISME.

DESTRIER (du latin *dextra*, main droite), vieux mot qui désignait un cheval de main ou de bataille. Ce nom vient probablement de l'usage qu'avaient les chevaliers de se faire suivre au combat de chevaux de rechange, que leurs écuyers menaient *à dextre*, c'est-à-dire à la main.

DÉTACHÉ, en italien *staccato*, se dit en Musique d'un mode d'exécution des instruments ou de la voix, dans lequel on sépare les sons par une émission brève et non prolongée : c'est l'opposé du *lié*.

DÉTAIL. Dans les Arts, ce mot désigne les objets qui peuvent être supprimés sans nuire à l'ensemble : tels sont dans un tableau les ornements, draperies, vases, plantes, animaux, etc.; dans un portrait, les rides, les poils, etc. — En Architecture, ce mot s'applique à des objets accessoires, tels que les rosaces, les modillons, les feuilles d'acanthe, etc.

*Détail estimatif:* c'est la partie d'un projet de construction qui renferme l'évaluation des dépenses. Le *sous-détail* est cette évaluation encore plus détaillée.

DÉTENTE (du verbe *détendre*), nom que les horlogers donnent à un levier qui fait détendre ou partir la sonnerie d'une pendule. On nomme *détentillon* une petite détente levée par la roue des minutes.

Les Arquebusiers nomment *détente* une petite bascule ou petit levier qui, pressé avec le doigt, fait tomber le *chien*, dans les armes à feu.

DÉTENTION (du verbe *détenir*), peine afflictive et infamante, qui consiste dans l'emprisonnement sur le territoire continental de la France pendant un laps de temps qui peut varier de 5 à 20 ans, suivant la gravité des cas (Code pén., art. 20), et qui entraîne la dégradation civique et l'interdiction du condamné. — Jusqu'à l'époque où la déportation a pu être effectuée, la détention perpétuelle dans une forteresse l'a remplacée (art. 17). — Les *Maisons de détention*, au nombre de 21, sont situées à Paris, Aniane, Beaulieu, Cadillac, Clairvaux, Clermont (Oise), Embrun, Ensisheim, Eysses, Fontevrault, Gaillon, Haguenau, Limoges, Loos, Melun, Montpellier, Mont-Saint-Michel, Nîmes, Poissy, Rennes, Riom et Vannes.

On nomme encore *détention :* 1° l'état d'un individu privé de sa liberté avec ou sans l'autorité de la justice; dans ce dernier cas, la détention est *illégale;* la détention *préventive* est celle que subit un accusé avant son jugement : elle ne compte pas pour l'expiation de la peine; — 2° l'état d'une chose dont on a la possession actuelle; le possesseur prend alors le nom de *détenteur :* on nomme détenteur d'un héritage celui qui en a la possession réelle et actuelle à titre de propriété, d'usufruit ou autrement.

DÉTENUS, terme générique servant à exprimer tous ceux qui sont enfermés pour crime, délit, contravention, ou même pour dettes. — De sages réglements avaient assujetti les criminels détenus à des travaux réguliers : un décret du 24 mars 1848 suspendit ces travaux; ils furent en partie rétablis par une loi du 9 janvier 1850, et complétement réorganisés par le décret du 25 février 1852. — Les coupables condamnés à la détention sont pendant toute leur vie sous la surveillance de la police.

Il a été formé en plusieurs lieux, notamment à Cîteaux et à Clairvaux, des colonies agricoles pour les *jeunes détenus* (c.-à-d. condamnés avant 16 ans).

DÉTERGENTS. *Voy.* DÉTERSIFS.

DÉTERMINATIFS (ADJECTIFS). *Voy.* ADJECTIFS.

DÉTERMINISME, système philosophique qui explique par l'enchaînement des causes et des effets tout ce qui se passe dans le monde, admettant ainsi que tout y est *déterminé* à l'avance : ce n'est qu'un autre nom du *fatalisme. Voy.* ce mot.

DÉTERSIFS ou DÉTERGENTS (du latin *detergere*, nettoyer), nom donné aux médicaments propres à nettoyer les plaies et les ulcères. Ce sont, en général, des topiques stimulants, qui ravivent les surfaces suppurantes, favorisent la séparation des matières qui les recouvrent, et activent ainsi la cicatrisation.

DÉTONATION (en latin *detonatio*), bruit plus ou moins violent dû à l'ébranlement subit de l'air par la formation ou le dégagement instantané d'un volume considérable de gaz. Tel est le bruit produit par l'explosion de la poudre à canon.

DÉTONNER. C'est sortir de l'intonation, soit qu'on attaque une note trop haut ou trop bas, soit qu'on s'écarte de la modulation, même en chantant juste.

DETREMPE (du verbe *tremper*), nom donné par les peintres aux couleurs délayées avec de l'eau et de la colle, de la gomme, ou du blanc d'œuf, sans graisse, ni huile, ni résine. On connaît trois sortes de détrempes : la *D. commune*, ci-dessus décrite, la *D. au vernis* et le *Blanc des carmes*, ou chaux détrempée dans l'eau et ensuite colorée. On emploie principalement la détrempe pour couvrir les plafonds, les boiseries, les lambris, et pour peindre les décorations de théâtre. — Avant l'invention de la peinture à l'huile, les peintres de tableaux ne connaissaient guère d'autre procédé que celui de la *détrempe.* On en fait encore usage pour la miniature et d'autres petits ouvrages sur papier et sur vélin.

DÉTRESSE (du latin *districtio*, grande peine d'esprit). Dans la Marine, on appelle *Signal de détresse* celui qu'emploie un vaisseau pour annoncer qu'il est en danger et qu'il a besoin de secours. Ce signal consiste généralement en un pavillon placé en berne à la poupe et appuyé de coups de canon.

DÉTRICHAGE, première façon que l'on fait subir aux laines avant de les peigner, consiste à séparer en trois ou quatre qualités les différentes parties de laines et à les mettre dans des cases ou par tas à terre.

DÉTRITOIR (du latin *detritus*, part. du v. *deterere*, broyer), moulin à meules de pierres verticales tournant très-lentement dans une auge circulaire en pierre, et au moyen duquel on écrase les olives avant d'en exprimer l'huile.

DÉTRITUS (du verbe *deterere*, broyer), mot latin francisé, désigne le résidu d'une substance ou d'un corps quelconque organisé. En Géologie, il se dit particulièrement des débris divers résultant de la détérioration des roches et des végétaux répandus sur la surface du globe : ces débris forment les *terrains détritiques.* On distingue, dans les *terrains détritiques*, la *terre végétale*, dont le *terreau* forme une partie essentielle; la *terre aride* ou impropre à la végétation; les *éboulis* ou fragments disposés en talus. Les dépôts tourbeux, le limon, les cailloux, le sable, sont encore des dépôts détritiques.

En Pathologie, on nomme *détritus* le résidu inorganique qui remplace le tissu des parties dégénérescentes. La présence des détritus dans les matières évacuées est un signe important pour le diagnostic de la dégénérescence de quelques viscères.

DÉTROIT (du latin *districtus*, resserré). Cette dénomination, qui, en Géographie, désigne tout canal naturel par lequel deux mers ou deux parties de mer communiquent entre elles, a été donnée par les Anatomistes à deux rétrécissements que présente la cavité du bassin : le *détroit supérieur* ou *abdominal*, formé par la marge du bassin et qui sépare le grand bassin du petit; le *détroit inférieur* ou *périnéal*, qui est l'ouverture inférieure du petit bassin.

DETTE (qu'on écrivait jadis *debte*, du latin *debitum*), tout engagement pris par un débiteur à l'égard d'un créancier. On appelle *Dettes passives* ce que l'on doit : ce sont les dettes proprement dites; *D. actives*, ce que l'on vous doit, les créances à recouvrer; *D. mobilière*, celle qui a pour objet quelque chose de mobilier; *D. immobilière*, celle qui

porte sur un immeuble ; *D. personnelle*, celle à laquelle se joint une action contre la personne du débiteur ; *D. réelle*, celle qui n'est fondée que sur un fait de possession, et qui peut être libérée par le délaissement; *D. chirographaire*, celle qui résulte d'une obligation ordinaire ; *D. privilégiée*, celle qui doit être payée avant toute autre ; *D. hypothécaire*, celle qui a pour garantie des immeubles hypothéqués; *D. liquide*, celle dont l'objet est une chose déterminée ; *D. commerciale* ou *consulaire*, celle qui se rapporte à un fait de commerce, par opposition à la *D. civile*; *D. d'honneur*, celle qui ne repose sur aucun titre et n'a d'autre garantie que *l'honneur* du débiteur : cette espèce de dette ne peut donner lieu à aucune action en justice; toutefois le créancier a la ressource de déférer le *serment décisoire*; *D. de jeu*, celle qui est contractée au jeu : cette espèce de dette ne peut, non plus, donner lieu à une action judiciaire, à moins qu'il ne s'agisse de jeux qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps.—Les héritiers sont chargés des dettes de leurs auteurs; les dettes de la communauté sont pour moitié à la charge de chacun des époux (Code civ., art. 724, 1482, etc.).

Pour les dettes qui reposent sur des titres, le créancier peut, selon les cas, saisir et faire vendre les effets mobiliers appartenant à son débiteur, mettre opposition au payement des sommes qui lui seraient dues, ou poursuivre l'expropriation de ses biens immobiliers (Code de proc., art. 557).—Dans les cas où la loi autorise la *contrainte par corps* (*Voy.* ce mot), on a recours à l'incarcération du débiteur comme moyen d'arriver au payement; les prisons où l'on retient les débiteurs se nomment aussi *dettes*. A Paris, les détenus pour dettes étaient, avant 1789, enfermés au For-l'Évêque. Lorsque le couvent de Sainte-Pélagie devint une prison, une partie séparée de ce couvent, dite dès lors bâtiment de *la Dette*, leur en fut réservée. Sainte-Pélagie ayant été depuis exclusivement destinée aux détenus politiques, les prisonniers pour dettes allèrent occuper une prison construite exprès pour eux; elle est située rue de Clichy.

DETTE PUBLIQUE. On appelle ainsi les sommes que doivent les gouvernements, par suite des emprunts qu'ils ont contractés pour se créer des ressources promptes; les intérêts en sont acquittés sur des fonds spéciaux votés, chaque année, avec le budget. La dette publique de l'Angleterre s'élève à plus de 20 milliards; celle de la France à 5 milliards. Ces deux dettes sont les plus fortes de l'Europe. La dette de la France se compose de sommes empruntées à différentes époques et inscrites au *Grand-livre de la dette publique* (*Voy.* ce mot); l'intérêt stipulé a varié selon l'état du crédit public à chaque époque : il a été de 5, de 4 1/2, de 4 et de 3 0/0. *Voy.* RENTES SUR L'ÉTAT.

La *dette flottante* est la partie de la dette publique qui n'est pas consolidée, et qui se compose d'engagements à terme, de créances non réglées entièrement, etc. ; elle est ainsi nommée parce qu'elle varie sans cesse et est susceptible de diminution et d'augmentation. En France, elle est réglée par le Trésor, en effets dits *bons du Trésor*, remboursables sur des rentrées prochaines. En Angleterre, ces bons s'appellent *billets de l'Échiquier*. La dette flottante de la France résulte, en grande partie, de fonds dont le dépôt est obligatoire (*Voy.* DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS), et des versements des Caisses d'épargne; au 1er janvier 1852, elle était de 593,275,900 fr.

DEUIL (du latin *dolere*, s'affliger). La manière de manifester la douleur que fait éprouver la perte d'une personne aimée varie suivant les temps et les lieux. Les Israélites, à la mort de leurs parents ou amis, déchiraient leurs habits, se couvraient la tête de cendre et de poussière, allaient nu-pieds et couverts d'un cilice, couchaient sur la terre, se frappaient la poitrine, s'arrachaient la barbe et les cheveux. La durée du deuil variait de 7 à 70 jours. — Les Égyptiens se livraient aux mêmes pratiques, et, en outre, se rasaient les sourcils. — Chez les Grecs, les hommes laissaient croître leurs cheveux, les femmes les rasaient. — Le deuil durait dix mois chez les Romains ; il consistait à s'abstenir des fêtes et des jeux, à porter des vêtements noirs, la barbe inculte, etc. — Les Gaulois n'avaient pas de vêtements de deuil; ils se rasaient le tour de la tête.—Au moyen âge, on portait, en signe de deuil, le chaperon rabattu sur le dos et sans fourrure. Dans les grands deuils, on portait pendant trois mois des habits de laine, noirs dans la première moitié, blancs dans l'autre.

Aujourd'hui, la durée des deuils est, en France, pour la perte d'un mari, un an et six semaines; pour celle d'un père ou d'une mère, six mois; autant pour une épouse; pour un aïeul, quatre mois et demi; frère ou sœur, deux mois; oncle et tante, trois semaines; cousin, quinze jours. En Corée et en Chine, le deuil d'un père dure trois ans. La durée des *deuils de cour* est réglée par le souverain; le grand deuil est de 2 à 6 mois, le petit deuil de 3 à 21 jours.

La couleur du deuil, dans toute l'Europe et en Amérique, est aujourd'hui le *noir*; après les premiers temps, on y substitue graduellement des couleurs plus claires; ce qui constitue le *demi-deuil*. La couleur du deuil de cour était, autrefois, le violet pour le roi, et le blanc pour la reine. On prit le noir à la mort de Charles VIII; cette couleur a été depuis adoptée universellement. En Turquie, le deuil est bleu ou violet; en Égypte, jaune; en Éthiopie, gris; en Chine et au Japon, blanc.

DEUIL, nom donné à plusieurs insectes Lépidoptères du genre *Satyre*.

DEUTÉRONOME (du grec *deutéros nomos*, seconde ou nouvelle loi), le 5e et dernier des livres écrits par Moïse. *Voy.* PENTATEUQUE.

DEUTO (du grec *deutéros*, deuxième), particule qui, dans les termes chimiques, indique une deuxième proportion d'un corps : *deutosulfate*, *deutochlorure*, *deutonitrate*, etc., désignent un *sulfate*, *chlorure*, *nitrate*, etc., correspondant au deutoxyde d'un métal.

DEUTOXYDE (du grec *deutéros*, second), ou *bioxyde*, se dit, en général, d'un oxyde qui est placé après l'oxyde le moins oxygéné ou *protoxyde*, dans l'ordre des proportions d'oxygène. On désigne quelquefois les deutoxydes en terminant par *ique* le nom du métal qu'ils contiennent : ainsi, *oxyde mercurique* est synonyme de deutoxyde de mercure.

DÉVELOPPÉE. On nomme ainsi en Géométrie une courbe dont le développement décrit une autre courbe appelée *développante*. Cette courbe est le lieu de tous les points de rencontre des normales infiniment voisines menées à une courbe donnée. Les développées et les développantes ont été découvertes par Huyghens. C'est sur l'excentricité continue des *développées* qu'est fondée la difficulté du tracé rigoureux de quelques figures de géométrie, notamment de la volute, dont tous les points sont centres de cercles de rayons inégaux.

DÉVELOPPEMENT. C'est, en Géométrie, l'action par laquelle on développe une courbe pour lui faire décrire une développante (*Voy.* DÉVELOPPÉE). — C'est aussi la réunion sur un plan de plusieurs figures planes dont l'ensemble forme la surface d'un solide.

En Algèbre, c'est la formation d'une série qui représente une quantité algébrique.

En Médecine, on entend par *développement du pouls* une augmentation survenue dans sa force et sa grandeur; par *développement d'une tumeur* ou de toute autre affection, l'accroissement d'un mal existant ou son apparition extérieure.

DÉVIATION (du latin *via*, route, direction). En Astronomie, on appelle ainsi la quantité dont une lunette méridienne ou un quart de cercle mural s'écartent du véritable plan du méridien. On trouve

cette déviation en comparant le passage du soleil, observé dans la lunette, avec le passage au méridien.

En Physique, la *déviation des corps* est la quantité dont un corps, tombant librement à la surface de la terre, s'écarte de la perpendiculaire menée de son point de départ à cette surface : cette déviation est due au mouvement de la terre. La grandeur de la déviation se calcule d'après la hauteur de la chute du corps, en mesurant l'angle de rotation de la terre pendant le temps de la chute.

En Pathologie, on donne le nom de *déviation* à la direction vicieuse que prennent certains liquides organiques, tels que les urines, les matières fécales, la bile, etc., qui passent dans les vaisseaux qui ne leur sont pas destinés. Quelquefois ce mot s'applique à la direction vicieuse de la colonne vertébrale (*V.* GIBBOSITÉ), du nez et de sa cloison, à la torsion de la bouche, à la saillie des dents en avant, etc.

**DÉVIDOIR**, nom commun à l'instrument dont se sert la fileuse pour mettre en écheveau le fil qui se trouve sur son fuseau, et à ceux avec lesquels on met en pelotons les écheveaux de fil, de coton, de soie, etc. On distingue : le *dévidoir à la main*, bâton cylindrique tournant sur lui-même, et dont les bras ou traverses, figurant une double croix, sont percés, à leurs extrémités, de trous où l'on place de petites baguettes sur lesquelles s'applique alternativement le fil qu'on dévide avec la main; le *tour d'Espagne*, l'*escaladou*, le *rouet*, etc. *Voy.* ces mots.

**DEVIN, DEVINERESSE.** *Voy.* DIVINATION.

DEVIN, grand serpent. *Voy.* BOA.

DEVIN, insecte orthoptère. *Voy.* MANTE.

**DEVIS**, mémoire de prévision fait par un architecte, un ingénieur, un entrepreneur quelconque, et renfermant le détail des travaux à faire et du prix qu'ils doivent coûter. On distingue : le *devis estimatif*, état des dépenses arrêtées de manière à ne pouvoir dépasser les prévisions ordinaires de l'expérience; le *devis approximatif*, dont les prévisions s'approchent de la réalité; le *devis descriptif*, indication des ouvrages relatifs au projet dont on s'occupe. En Droit, un devis prend le nom de *devis et marché* et a le caractère d'un contrat synallagmatique, lorsque son exécution est donnée en entreprise, et qu'il contient les obligations respectives de celui qui fait faire le travail et de celui qui l'entreprend.

**DEVISE** (de *devis*, propos), parole caractéristique exprimée en peu de mots et le plus souvent accompagnée d'une figure symbolique. Cette figure forme le *corps* de la devise; les paroles ou la légende en sont l'*âme*. Les anciens connaissaient les devises. Au moyen âge, l'usage des tournois et des carrousels les fit revivre et les multiplia. La plupart des rois de France ont eu leur devise particulière : Louis XII, une tête de Méduse, avec ces mots : *Vincit quem respicit hostem* (elle vainc l'ennemi qu'elle regarde), ou bien un porc-épic, avec ces mots : *Cominus et eminus* (de près et de loin); François Ier, une salamandre dans le feu, avec les mots : *Nutrior et extinguo* (j'y vis et je l'éteins); Henri IV un Hercule, avec ces mots : *Invia virtuti nulla est via* (aucune route n'est inaccessible à la valeur); Louis XIV avait pris pour devise le soleil, avec ces mots : *Nec pluribus impar* (je pourrais au besoin éclairer plus d'un monde). Les ducs de Savoie avaient pour devise : *F. E. R. T.*, ou *Fortitudo ejus Rhodum tenuit* (son courage conserva Rhodes); la Sicile, une hermine et les mots : *Malo mori quam fœdari* (mieux vaut la mort que la souillure). La plupart des anciens ordres de chevalerie ont une devise; on connaît celle de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre : *Honni soit qui mal y pense;* et celle de la Légion d'honneur : *Honneur et patrie.*

**DÉVOIEMENT.** *Voy.* DIARRHÉE.

**DEVOIR** (qu'on écrivait jadis *debvoir*, du latin *debere*), ce à quoi on est obligé par la morale, par la religion, par la loi, par un engagement ou par la bienséance; ce mot s'oppose à *droit*. Tout devoir suppose intelligence et liberté : intelligence pour connaître et comprendre la règle; liberté pour l'accomplir. On distingue des *D. positifs*, qui prescrivent ce qu'il faut faire, des *D. négatifs*, ce qu'il faut éviter; des *D. parfaits*, ceux qui sont bien déterminés et dont on peut exiger l'accomplissement; des *D. imparfaits*, qui restent indéterminés, et qui, bien qu'obligatoires pour la conscience, ne peuvent entraîner la coërcition.

La science des devoirs constitue toute la Morale; on les divise généralement, comme la Morale elle-même, en 3 classes : *D. envers Dieu*, *D. envers soi-même*, *D. envers ses semblables*. Les *D. envers Dieu* constituent la morale religieuse; les *D. envers soi-même* constituent la morale individuelle : ils sont relatifs à l'intelligence, à l'activité, à la sensibilité et au corps; les *D. envers ses semblables* constituent la morale sociale : ils dirigent l'homme soit dans la société civile, soit dans la famille. On peut y joindre une 4e classe, celles des *D. envers la nature*, qui règlent l'action humaine relativement aux êtres animés et inanimés qui nous entourent, et sur lesquels nous avons pouvoir et action. Pour l'exposition de ces divers devoirs, *Voy.* les traités de Morale.

On a sous le titre de *Traité des devoirs* (*De Officiis*) 2 ouvr. célèb., l'un de Cicéron, l'autre de S. Ambroise. Silvio Pellico a donné : *Des Devoirs* (1834), M. Mousnier : *Dev. et Droits* (1852), M. J. Simon : *le Dev.* (1853).

*Devoir* des compagnons ouvriers. *V.* COMPAGNONNAGE.

**DÉVOLUTION.** En Droit, on nomme *dévolus* les biens qui, dans une succession, passent d'une personne à une autre, et spécialement ceux qui sont attribués à l'une des deux lignes de la famille d'un défunt, quand l'autre branche a cessé d'exister : « La *dévolution* d'une ligne à l'autre n'a lieu que lorsqu'il ne se trouve aucun ascendant ni collatéral de l'une des deux lignes (Code civil, art. 733). » — La dévolution en matière de succession donnait lieu autrefois en France à de nombreuses contestations, mais ces questions n'ont plus d'intérêt depuis l'abolition du droit coutumier, des priviléges de la noblesse et du droit d'aînesse.

Dans les Pays-Bas et en Alsace, le *droit de dévolution* consistait en ce que tous les immeubles apportés par les conjoints en mariage, ou qu'ils acquéraient postérieurement, par succession ou autrement, appartenaient en propriété aux enfants nés de ce mariage, à l'exclusion des enfants nés d'un mariage subséquent; s'il n'y avait pas d'enfants vivants, le survivant des époux succédait en pleine propriété à tous les biens. C'est en s'appuyant sur ce droit que Louis XIV, époux de Marie-Thérèse, prétendit à la possession des Pays-Bas espagnols, ce qui donna lieu à la *Guerre* dite *de dévolution*. *Voy.* DÉVOLUTION au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Matière bénéficiale, la *dévolution* était le droit qu'avait tout supérieur immédiat de conférer un bénéfice rempli de fait, mais vacant de droit, à raison de la nullité de la collation précédente, ou par défaut des qualités requises dans le collataire, ou à raison de quelque incapacité. Les collateurs étaient alors, selon les cas, le pape ou l'évêque.

**DÉVORANTS** (LES). *Voy.* COMPAGNONNAGE.

**DEXTRE** (du latin *dextera*, droite), nom donné, en termes de Blason, au côté droit de l'écu.

**DEXTRINE** (du latin *dexter*, droit, parce qu'elle fait dévier *à droite* le plan de polarisation), substance semblable à la gomme arabique, qui se produit par l'action des acides et de la diastase sur l'amidon. On l'obtient aussi par la torréfaction légère de l'amidon; il s'en développe spontanément dans les graines des céréales pendant la germination. La dextrine est blanche, insipide, sans odeur, et transparente quand elle est sous forme de plaques minces. Elle a la même

composition que l'amidon pur. L'eau la dissout en grande quantité et devient alors mucilagineuse. La formation de la dextrine précède toujours celle du sucre dans l'action des acides et de la diastase sur la fécule. C'est à sa présence que la bière doit sa consistance visqueuse. On se sert de la dextrine dans différentes préparations alimentaires, notamment pour édulcorer et gommer les tisanes, pour fabriquer des pains de luxe dits *pains de dextrine*. On l'emploie en chirurgie pour faire des bandages. Sa qualité hygrométrique la rend propre à fabriquer des feutres et des rouleaux d'imprimerie, à tenir humide le parou des tisserands, etc.; aussi trouve-t-elle de nombreuses applications dans les apprêts, encollages, impression des couleurs, etc. Les fabricants d'indienne emploient, sous le nom de *léiocomme* (du grec *léios*, lisse, et *commi*, gomme), une dextrine faite par une légère torréfaction de l'amidon. La dextrine a été obtenue en 1833 par M. Dubrunfaut, et étudiée aussitôt par MM. Payen et Persoz.

DEXTROCHÈRE (du latin *dextra*, droite, et du grec *chéir*, main), bracelet d'or que les Romains portaient au poignet droit. — En termes de Blason, on nomme ainsi une main gantée et armée d'une épée, qui faisait partie des armoiries du connétable ou du doyen des maréchaux.

DEXTROVOLUBILES, tiges qui s'enroulent en spirale autour des corps voisins, et dont la spirale va de droite à gauche (haricot, liseron, etc.).

DEY, titre que portaient les pachas de la régence d'Alger avant la conquête des Français. *Voy.* DEY au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DIABASE, espèce de roche. *Voy.* DIORITE.

DIABÈTE (du grec *diabainô*, passer à travers), maladie caractérisée par une excrétion excessivement abondante d'urine plus ou moins chargée d'une matière cristallisable, fermentescible et le plus souvent sucrée, avec sécheresse de la peau, soif très-vive, appétit dévorant, abattement des forces et des facultés morales, amaigrissement et dépérissement progressif. Cette maladie affecte de préférence les individus faibles, lymphatiques, de 35 à 45 ans. Une alimentation de mauvaise qualité ou exclusivement végétale, les évacuations excessives, l'intempérance, les veilles prolongées, les affections tristes, le séjour dans des contrées froides et brumeuses, la suppression brusque de la transpiration, en favorisent le développement. La quantité d'urine excrétée dépasse de beaucoup celle des boissons. Quand l'urine est sucrée, la maladie est appelée *D. sucré*. Quelquefois elle est sans saveur, on nomme alors la maladie *D. insipide*. On connaît en outre un *D. avec excès d'urée*, et un *D. avec matières grasses*, dit *D. laiteux* ou *chyleux*.

Le diabète est une affection chronique fort grave, qui résiste souvent à tous les moyens de traitement, et ne se termine qu'après plusieurs mois et même plusieurs années. Dans le *D. sucré*, l'urine ne contenant plus d'acide urique et d'urée, en même temps que le sucre y surabonde, il convient de mettre le malade à l'usage d'aliments azotés, de le nourrir presque exclusivement de viande, de bouillon, de lui faire boire de bon vin, de proscrire toute matière sucrée et féculente, telles que le sucre, le pain, les pommes de terre. On a conseillé en outre les médicaments diaphorétiques, l'usage des vêtements de flanelle, les frictions sur les lombes, les bains chauds à 30 degrés, les voyages dans les pays chauds, l'application de vésicatoires sur les reins; l'emploi des astringents, tels que l'alun, le cachou, les acides sulfurique et nitrique, les toniques, notamment diverses préparations de quinquina et de fer. On a vanté comme une sorte de spécifique les eaux minérales de Bristol, bues sur les lieux. On peut y substituer l'eau de chaux coupée avec moitié lait, la gomme arabique dissoute dans le lait. L'opium à haute dose a souvent réussi. On a encore préconisé le chlorure de sodium, le carbonate de soude et la magnésie calcinée; les bains de vapeur, les bains sulfureux.

Les causes du diabète ne sont pas encore bien connues: pendant longtemps on l'a attribué à une surexcitation des reins. M. Cl. Bernard a récemment établi un rapport entre les fonctions du foie, qui, même dans l'état normal, sécrète et élabore une certaine proportion de sucre, et celles du poumon, qui consomme par l'acte de la respiration le sucre ainsi produit: lorsqu'un état maladif vient surexciter l'activité du foie ou déprimer celle du poumon, la production du sucre devient plus considérable, et, ne pouvant plus être consommée par le travail de la respiration, cette substance apparaît dans les urines: il est d'ailleurs d'observation que le diabète se complique souvent de phthisie pulmonaire.

DIABLE (du grec *diabolos*, calomniateur), l'esprit du mal. *Voy.* DÉMON.

A la cour de Rome, on appelle *Avocat du diable*, celui qui, dans la procédure qui précède les canonisations, est chargé de contester les mérites du candidat.

Le nom de *Diable* a été donné, à cause de leur laideur, à beaucoup d'animaux de tout genre. Ainsi on nomme *D. des bois* plusieurs espèces de singes; *D. de Java* ou *de Tavayen*, le Pangolin; *petits Diables* ou *Diablotins*, des oiseaux marins d'Amérique, du genre Pétrel; *D. enrhumé*, un oiseau des Antilles, du genre Tangara; *D. des savanes*, l'Ani; *D. des bois*, un petit lézard de Surinam, nommé aussi Gecko; *D. de mer*, une espèce de Foulque et plusieurs espèces de poissons, telles que les grandes Raies, les Scorpènes, la Baudroie commune, etc. Aux colonies, on nomme *Diable* un Charançon, qui fait un grand tort aux plantations: *grand Diable*, un insecte hémiptère du genre Lèdre; *demi-Diable* et *grand Diable*, des insectes du genre Membrace.

Dans les Arts, le mot *Diable* désigne plusieurs sortes d'instruments: 1° une machine armée de dents, dont on se sert pour ouvrer la laine, le coton, le crin, etc.; 2° un chariot formé d'un fort châssis de bois monté sur des roues très-basses et qui sert à transporter de gros fardeaux à de faibles distances: ce chariot s'incline à volonté pour faire, au besoin, office de levier; son nom lui vient du grand bruit qu'il fait en roulant sur le pavé.

On nomme encore *Diable*, un jouet d'enfant importé de Chine et perfectionné en France, qui consiste en deux sphéroïdes creux taillés dans le même morceau de bois et percés chacun d'un trou dans un sens opposé: on le fait rouler librement, et avec une intensité toujours croissante, sur une corde faiblement tendue, et dont chaque extrémité est attachée à un bâtonnet; ce mouvement établit dans les deux sphéroïdes un courant d'air rapide qui se traduit par un fort ronflement semblable à celui de la toupie d'Allemagne: c'est ce bruit qui lui a valu son nom.

DIABLES CARTÉSIENS. *Voy.* LUDIONS.

DIABLON, on appelle ainsi quelquefois la petite voile placée dans les grands bâtiments au-dessus du diablotin, et qui se hisse sur le mât de perruche; on la nomme aussi *voile d'étai de perruche*.

DIABLOTIN, nom vulg. d'un *Pétrel* d'Amérique.

Voile d'étai du perroquet de fougue; elle est trapézoïdale. Son point d'amure est placé à la jonction du grand mât et de la voile d'étai d'artimon.

DIABOTANUM (du grec *dia*, avec, et *botanon*, plante), onguent formé de plusieurs plantes, comme bardane, joubarbe, ciguë, valériane, angélique, etc., était autrefois employé comme fondant et résolutif.

DIACAUSTIQUE (du grec *dia*, à travers, et *causticos*, qui brûle), nom donné: 1° aux courbes caustiques produites par la réfraction, par opposition aux *catacaustiques* (*Voy.* ce mot); 2° aux corps caustiques par la réfraction, comme les lentilles biconvexes dont on se sert quelquefois pour cautériser en concentrant les rayons du soleil sur un seul point.

**DIACHYLON** ou DIACHYLUM (du grec *dia*, par le moyen de, et *chylos*, suc), sorte d'emplâtre agglutinatif, que l'on emploie aussi comme fondant et résolutif. On distingue le *D. simple*, fait avec une décoction de racine de glaïeul, de l'huile de mucilage et de la litharge préparée ; et le *D. composé* ou *gommé*, fait avec du diachylon simple auquel on ajoute de la cire jaune, de la térébenthine, de la gomme ammoniaque, du galbanum, du bdellium, etc.

**DIACODE** (du grec *dia*, avec, et *codia*, tête de pavot). On appelle *Sirop diacode* un sirop calmant, qui a pour base la tête de pavot, ou l'extrait d'opium : on le prescrit fréquemment contre la toux d'irritation et les excitations nerveuses.

**DIACONAT**, le 2^e^ des ordres sacrés, celui qui précède immédiatement la prêtrise. *Voy.* DIACRE.

**DIACONESSE** (de *diacre*), nom donné, dans les premiers temps de l'Église chrétienne, à des femmes qui remplissaient des fonctions analogues à celles de *diacre* : elles étaient attachées au service du culte pour les cérémonies qui regardaient particulièrement les personnes de leur sexe. C'étaient ordinairement des vierges, ou des veuves qui ne devaient plus se remarier. Les diaconesses faisaient partie du clergé ; mais leur ordination n'était point sacramentelle. Elles ont disparu dans les XII^e^ et XIII^e^ siècles.

**DIACONIE** (de *diacre*), nom donné autrefois aux hospices établis auprès des monastères pour assister les pauvres et les infirmes, parce qu'ils étaient administrés par un *diacre*. On compte encore à Rome 14 diaconies, une pour chacun des 14 quartiers de cette ville : les pauvres y viennent recevoir les aumônes comme dans nos bureaux de bienfaisance.

**DIACOPE** (du grec *diacopè*, incision), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Percoïdes, est caractérisé par une échancrure au bord du préopercule. Plusieurs espèces se font remarquer par leur beauté et leur bon goût. La *D. seba* ressemble à peu près au Spare ; mais elle est moins longue et plus haute. On la recherche comme aliment.

**DIACOUSTIQUE** (du grec *dia*, à travers, et *acouô*, entendre), partie de l'Acoustique qui a pour objet la réfraction des sons et l'étude des propriétés qu'ils acquièrent en traversant divers milieux.

**DIACRE** (du grec *diaconos*, serviteur), ministre ecclésiastique, destiné à servir à l'autel le prêtre ou l'évêque. Dans l'origine, les diacres étaient chargés de distribuer les aumônes, de préparer les agapes, de donner l'eucharistie aux communiants, de la porter aux absents ; plus tard, leurs fonctions se bornèrent à présenter à l'autel le pain et le vin sacrés, avec les offrandes des fidèles. Les diacres peuvent baptiser et prêcher, mais avec une permission spéciale. Le diaconat est le dernier grade avant d'arriver au sacerdoce ; celui qui reçoit ce titre est définitivement engagé dans les ordres et ne peut se marier. L'âge fixé pour le diaconat a varié : il fallait d'abord avoir 30 ans, puis 25, pour y être admis ; aujourd'hui, on peut le recevoir à 23 ans. — A défaut d'ecclésiastiques, les fonctions de diacre sont souvent remplies dans les églises par quelqu'un des fidèles, qu'on appelle aussi *diacre*, mais improprement.

L'institution des diacres remonte aux apôtres, qui choisirent sept serviteurs (*diaconoi*) pour les aider dans leurs fonctions. L'Église de Rome élut d'abord un diacre, puis 7, puis 14 ; dans la suite, le nombre en fut porté à 18 : ce chiffre est encore aujourd'hui à Rome celui des *cardinaux-diacres*, qui font partie du sacré collége. — On donne quelquefois le nom d'*archidiacre* au plus ancien des diacres.

**DIADELPHE** (du grec *dis*, deux fois, et *adelphos*, frère), se dit, en Botanique, des plantes ou des fleurs dont les étamines sont réunies par leurs filaments en deux ou plusieurs corps ou faisceaux distincts : l'acacia, le pois, et le plus grand nombre de plantes à fleurs papilionacées ont leurs étamines diadelphes.

**DIADELPHIE** (de *diadelphe*), 17^e^ classe du système de Linné, comprend tous les végétaux dont les étamines sont *diadelphes*. Elle se divise en 4 ordres, la *D. pentandrie* ou à 2 faisceaux de 5 étamines (liseron) ; la *D. hexandrie*, de 6 étamines (fumeterre) ; la *D. octandrie*, de 8 étamines (polygales) ; la *D. décandrie*, de 10 étamines (légumineuses).

**DIADÈME** (du grec *diadéô*, lier autour), bandeau de laine, de fil ou de soie, blanc et uni, plus tard chargé de broderies, d'or, de diamants, de perles, de pierreries, dont les rois se ceignaient le front chez les anciens. En Grèce, le diadème était fort étroit dans l'origine ; Alexandre adopta le premier le large diadème des rois de Perse, dont les extrémités retombaient sur les épaules. Les rois de Rome portaient le diadème ; les consuls n'en firent point usage ; les empereurs le reprirent à partir d'Aurélien. Les rois barbares imitèrent les empereurs ; mais leurs diadèmes étaient ordinairement de métal et se confondaient avec les couronnes. Clovis portait un diadème radié, ou couronne non fermée ; il en fut ainsi jusqu'à François I^er^, qui prit une couronne fermée. *Voy.* COURONNE.

En Histoire naturelle, le nom de *Diadème* a été donné : 1° au *Tangara diademata* ; 2° à un genre de Lépidoptères diurnes qui a pour type la *Nymphale boline* de Cayenne ; 3° à un poisson du genre *Holocentre* ; 4° à un Mollusque dit aussi *Coronule*.

**DIAGNOSTIC** (du grec *diagnosis*, discernement), partie de la Médecine qui a pour objet la distinction des maladies, la connaissance des signes qui sont propres à chacune d'elles. Dans un sens plus restreint, c'est l'opinion que se forme un médecin sur la nature d'une maladie considérée individuellement. — On appelle *signes diagnostiques* ceux qui donnent le tableau de la maladie, et font en même temps connaître l'état actuel du malade. On les distingue en *signes caractéristiques*, qui sont inséparables de la maladie ; *signes communs*, qui se rencontrent dans plusieurs maladies ; *signes accidentels*, phénomènes qui quelquefois surviennent et d'autres fois n'arrivent pas dans une maladie.

**DIAGOMÈTRE** (du grec *diagô*, traverser, et *métron*, mesure), sorte d'électroscope, inventé par M. Rousseau, et propre à mesurer les électricités les plus faibles. Il se compose d'une pile sèche et à très-faible tension, qui agit sur une aiguille aimantée, libre sur son pivot. En passant à travers différents corps que l'on interpose dans le circuit, l'aiguille se meut plus ou moins, suivant que la substance interposée est plus ou moins conductrice. Cet instrument peut servir à mesurer exactement la pureté de l'huile : car on a observé qu'à travers l'huile d'olive pure, l'électricité agissait 675 fois moins sur l'aiguille qu'en traversant les autres huiles fixes.

**DIAGONALE** (du grec *dia*, à travers, et *gônia*, angle), droite menée du sommet de l'angle d'un parallélogramme au sommet de l'angle opposé. C'est, dans les figures planes, la ligne qui joint deux angles non situés sur le même côté d'une figure rectiligne ; dans les polyèdres, c'est la ligne qui joint deux angles dont les sommets ne sont pas situés dans le même plan. Dans tout polygone, le nombre de diagonales qu'on peut tirer d'un même angle à tous les autres est égal à celui des côtés du polygone moins trois : ainsi on ne peut tirer de diagonale dans un triangle ; une diagonale est possible dans une figure de quatre côtés ; deux dans celles qui en ont cinq, etc.

**DIAGRAMME** (du grec *diagramma*, dessin, de *diagraphô*, décrire), nom donné par les Grecs à toute construction géométrique servant à démontrer une proposition. — On nommait ainsi, dans la musique des Grecs, l'étendue de tous les sons : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *gamme*, *clavier*, *échelle*.

DIAGRAMME, *Diagramma*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sciénoïdes, n'a pas

d'écailles sur le devant du museau, tandis que tout le reste de la tête en est couvert. Ces poissons paraissent argentés, avec des lignes de reflets le long de chaque rangée longitudinale d'écailles. Ils sont très-voraces. On trouve dans l'Atlantique le *D. à front cave* (*D. cavifrons*), dont la chair est estimée.

DIAGRAPHE (du grec *diagraphô*, tracer des lignes), instrument servant à donner en petit l'image d'un objet plus grand, et à tracer d'un mouvement continu, et sans la connaissance du dessin, l'image de toutes sortes de lignes droites ou courbes. Il se compose, 1° d'une lunette étroite et mobile à l'aide de laquelle l'œil suit les divers points des contours qu'on veut reproduire, 2° d'un curseur adapté à la lunette, et muni d'un crayon qui retrace sur le papier des lignes analogues à celles que parcourt le rayon visuel : c'est, en quelque sorte, la *perspective mécanique*. On peut à volonté, par ce procédé, obtenir la même image dans des proportions différentes. L'invention du diagraphe est due à M. Gavard, qui la fit connaître en 1831, et qui en a fait une belle application aux tableaux des galeries de Versailles.

DIAGRÈDE (par corruption de *dacrydion*, nom de la Scammonée chez les Grecs), nom donné jadis au suc de Scammonée préparé avec du jus de coing. *Voy.* SCAMMONÉE.

DIALECTES (du grec *dialectos*, même signif.), formes particulières que présente une même langue dans des régions diverses. Le *dialecte* diffère du *patois* en ce que ce dernier est une corruption de la langue mère, tandis que le dialecte est un idiome spécial, qui a ses règles et sa littérature.

Le mot *dialecte* s'applique surtout à la langue des anciens Grecs, dans laquelle on comptait quatre dialectes : l'*ionien*, l'*attique*, le *dorien* et l'*éolien*. L'*ionien* est le plus ancien : Homère, Hésiode, Anacréon, Hérodote et Hippocrate s'en sont servis; les Ioniens aimaient le concours des voyelles, les sons doux et mouillés; ils rejetaient toute contraction. L'*attique*, au contraire, affectionne les contractions, emploie fréquemment la lettre ξ, les deux ττ (au lieu des deux σσ), etc. : Thucydide, Xénophon, Platon, Isocrate, Démosthène, en prose; Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane, en vers, en sont les modèles les plus purs. Le *dorien* était parlé dans le Péloponèse, la Sicile et la Grande-Grèce; Théocrite en offre le modèle : son caractère principal était de faire dominer l'α. La langue latine semble s'être formée principalement de ce dialecte. L'*éolien* ressemble beaucoup au dorien ; il fut d'abord parlé en Béotie, et se répandit ensuite dans les Sporades et sur les côtes de l'Asie-Mineure; il change l'esprit rude en F, qu'on nomme, à cause de cela, *digamma éolique* : Alcée et Sapho écrivaient dans ce dialecte.

Toutes les langues modernes ont aussi leurs dialectes; la langue française en compte deux principaux : le *français* proprement dit et le *provençal*; l'Allemagne a le *platt-deutsch* et le *hoch-deutsch*; l'Angleterre, l'*anglais* proprement dit et l'*écossais*, etc.

DIALECTIQUE (du grec *dialégô*, discourir, discuter). Ce mot, que l'on prend souvent pour synonyme de *Logique*, exprime proprement l'*art de discuter*, l'application des règles du raisonnement à la discussion, art qui n'est qu'une partie de la Logique. On attribue l'invention de cet art à Zénon d'Élée; les Sophistes s'en emparèrent; mais ils le discréditèrent en s'en servant pour tout contester, pour soutenir sur toute question le pour et le contre; Socrate et Platon le réhabilitèrent : chez eux, la dialectique était l'art d'interroger, l'art d'amener l'interlocuteur à reconnaître la vérité et à s'élever graduellement à la vraie science. Les *Dialogues* de Platon offrent le plus beau modèle en ce genre. Aristote réduisit la dialectique en une science dans ses *Topiques* et dans son traité de la *Réfutation des Sophistes*. Dans les temps modernes, la dialectique a été remplacée, chez les Scolastiques, par l'*argumentation*; chez les Théologiens, par la *controverse*.

Dans la phraséologie de Kant, *dialectique* est synonyme de purement probable : c'est en ce sens qu'il oppose les *arguments dialectiques*, qui ne reposent que sur des faits contingents, aux *arguments apodictiques*, qui reposent sur des vérités nécessaires et produisent une certitude absolue.

DIALLAGE (du grec *diallagê*, différence, à cause de la variété de ses couleurs), silicate à base de magnésie et d'oxyde de fer, assez commun dans la composition des roches ignées. Ses couleurs varient du vert au brun, et sa forme est, en général, le prisme rhomboïdal oblique. La diallage est rayée par l'acier; elle raye à peine le verre et fond au chalumeau en un verre blanchâtre. Elle offre plusieurs variétés utiles aux lapidaires : la *smaragdite*, d'un beau vert; la *bronzite*, d'un brun jaunâtre, et le *schillerspath*, de couleur jaune d'or. On les trouve disséminées dans les dépôts de serpentine.

DIALLÈLE (du grec *diallêlos*, réciproque), nom donné par les Grecs au cercle vicieux. *Voy.* ce mot.

DIALOGUE (du grec *dialogos*, conversation). Considéré comme forme littéraire, le dialogue peut s'appliquer à tous les genres de composition. Outre les œuvres dramatiques, qui sont nécessairement sous cette forme, et la poésie pastorale, qui l'affecte particulièrement, la philosophie, la morale, l'éloquence, les sciences mêmes, se sont servies du dialogue pour couvrir par la forme d'une conversation particulière ce que l'enseignement pouvait avoir d'aride. On cite surtout en ce genre, chez les anciens, les *Dialogues* de Platon, plusieurs écrits philosophiques de Cicéron (*Tusculanes*, *Académiques*, *de l'Orateur*, etc.); le *Dialogue des orateurs*, de Tacite ou de Quintilien; les *Dialogues des morts*, de Lucien; chez les modernes, les *D. sur l'éloquence* et les *D. des morts*, de Fénelon; les *D. des morts* et la *Pluralité des mondes*, de Fontenelle; le *D. de Sylla et d'Eucrate*, de Montesquieu; les *Entretiens* du P. Malebranche, ceux du P. Bouhours, de Mably, etc.

DIAMAGNÉTIQUE, DIAMAGNÉTISME, se dit des substances qui sont repoussées par les aimants.

DIAMANT (du grec *adamas*, indomptable, à cause de sa dureté et de son incombustibilité supposée), corps vitreux, transparent, doué d'un éclat très-vif, est formé par du carbone cristallisé. C'est le plus dur des corps connus; sa densité est de 3,5. Il n'est ni volatil, ni fusible; aucun liquide ne le dissout. Il résiste parfaitement au feu le plus violent quand on le chauffe à l'abri de l'air; mais il brûle très-facilement dans le gaz oxygène, et se transforme alors en acide carbonique. Il est ordinairement sans couleur; mais, quelquefois, il prend des teintes bleues, jaunes, roses ou brunes. On le trouve soit en grains irrégulièrement arrondis, soit en cristaux ayant la forme du cube, de l'octaèdre régulier ou du dodécaèdre rhomboïdal, dans les terrains de transport ou dans les sables, au Brésil, aux Indes Orientales, et dans les montagnes de l'Oural (gouvernement de Perm) : les mines de Golconde et de Visapour sont connues depuis les temps les plus reculés; celles du Brésil, qui existent principalement dans la province de Minas-Geraes, ont été découvertes au commencement du XVIIIe siècle; celles de l'Oural n'ont été découvertes que depuis peu d'années (1831). — On lave les sables diamantifères pour entraîner la plus grande partie des matières terreuses; le résidu est ensuite étendu sur une aire bien battue, et on y fait la recherche des diamants, sous la surveillance d'inspecteurs.

Le pouvoir réfringent et le pouvoir dispersif considérables que présente le diamant, et d'où naît l'éclat de ses feux, l'ont rendu un des corps les plus précieux employés en joaillerie; en raison de sa grande dureté, il sert aussi à former des pivots pour les pièces délicates d'horlogerie, à polir les pierres

fines et à couper le verre. Les vitriers emploient principalement le diamant cristallisé à arêtes courbes, dit *diamant de nature*.

La taille augmente considérablement l'éclat du diamant. Elle s'exécute au moyen d'une plate-forme horizontale en acier très-doux, qu'on recouvre de poudre de diamant, dite *égrisée*, délayée dans de l'huile : on appuie le diamant contre la plate-forme pendant qu'elle tourne rapidement. Il y a deux espèces de taille : la *taille en rose*, qui ne s'emploie que pour les diamants de peu d'épaisseur, et la *taille en brillant*, qui est plus recherchée. La taille en rose présente, à son sommet, une pyramide à facettes triangulaires, et une large base plate destinée à être cachée dans la monture. Les diamants taillés en brillant ont, à la partie supérieure, une face assez large, ou *table*, entourée de facettes triangulaires, nommées *dentelles*, et de facettes en losange; la partie inférieure se termine par une sorte de pyramide garnie aussi de facettes ou *pavillons*, destinée à réfléchir la lumière qui a traversé la pierre, et cette pyramide est tronquée par une autre petite table ou *culasse*. Les brillants sont toujours montés à jour.

La grosseur des diamants est ordinairement peu considérable; presque toujours ils ne dépassent pas le poids d'un carat (centigr. 20,27); ceux qui pèsent plusieurs carats s'appellent *diamants parangons*. Les plus gros diamants connus sont : celui du radjah de Matan, dans l'île de Bornéo, qui pèse, brut, 367 carats (plus de 75 grammes); celui de l'empereur du Mogol, dit le *Kohi-Noor* (mont de lumière), qui pèse 279 carats; celui de l'empereur de Russie, qui est de la grosseur d'un œuf de pigeon, et qui pèse 193 carats; il provient de Nadir-chah. On cite encore parmi les plus gros diamants celui de l'empereur du Brésil, celui du Nizam, qui, dit-on, pèse brut 400 carats, et l'*Étoile du Sud*, diamant de 254 carats 1/2 brut, trouvé au Brésil en 1853. Le diamant taillé qui passe pour le plus beau, en raison de sa forme et de sa limpidité, est celui qui est connu, parmi les bijoux de la couronne de France, sous le nom de *Régent;* il fut acheté, pendant la minorité de Louis XV, par le duc d'Orléans, alors régent, d'un Anglais nommé Pitt, qui l'avait rapporté de l'Inde; il pèse 136 carats 3/4. On remarque encore le *Sancy*, ainsi nommé d'un ministre d'Henri IV, qui en fut possesseur; il fait, aujourd'hui, partie des diamants de la couronne.

Les anciens ignoraient l'art de tailler le diamant. Ce fut un jeune noble de Bruges, nommé Louis de Berquem, qui, ayant remarqué par hasard, en 1476, que deux diamants frottés l'un contre l'autre s'usaient mutuellement, eut l'idée de tirer parti de cette observation pour tailler le diamant. Le premier diamant taillé fut porté par Charles le Téméraire; il est aujourd'hui possédé par l'Espagne.

Les premières expériences sur la combustibilité du diamant furent faites par deux académiciens de Florence, Averani et Targioni, en 1694; ils effectuèrent la combustion en plaçant le diamant au foyer d'un miroir ardent. Longtemps après, François-Étienne de Lorraine, devenu depuis grand-duc de Toscane, et enfin empereur sous le nom de François I^er^, fit, à Vienne, une nouvelle série de recherches sur ce corps, dont il opéra également la combustion complète à l'aide de fourneaux ordinaires. De 1766 à 1772, ces expériences furent répétées de toutes les manières en France par d'Arcet père, Rouelle, Macquer, Lavoisier et plusieurs autres savants. Lavoisier s'assura que le diamant donne de l'acide carbonique comme le charbon de bois, et qu'il est, par conséquent, formé de carbone. Déjà Newton, se fondant sur certaines considérations optiques, avait émis l'opinion qu'il devait être combustible. De nos jours, on a tenté, mais sans succès jusqu'ici, de produire le diamant artificiellement.

On appelle *diamants d'Alençon* des cristaux de quartz hyalin d'une grande limpidité, que l'on trouve dans les sables granitiques d'Alençon, et qui ont la forme de pyramides à deux faces.

DIAMÈTRE (du grec *dia*, à travers, et *métron*, mesure), droite qui jouit de la propriété de couper par moitié un système de cordes parallèles qui traversent une courbe dans une direction déterminée. Le *diamètre d'un cercle* est la droite qui passe par le centre de ce cercle et qui se termine, de part et d'autre, à sa circonférence. Le rapport du diamètre à la circonférence est incommensurable; cependant on peut en approcher de très-près par le calcul : Archimède avait trouvé 7/22, Adrien Métius 113/355; d'après les calculs les plus exacts, le diamètre est 1/3,1415926, un peu plus du tiers de la circonférence.

Le *D. d'une section conique* est une droite qui coupe toutes les ordonnées en deux parties égales; lorsque le diamètre est perpendiculaire aux ordonnées, il prend le nom d'*axe* (*Voy.* ELLIPSE, HYPERBOLE, PARABOLE).—Le *D. d'une sphère* est la même chose que le diamètre du demi-cercle dont la révolution a engendré la sphère; on le nomme aussi l'*axe* de la sphère.

En Astronomie, on appelle *D. apparent* d'une planète l'angle sous lequel elle apparaît à l'observateur, en menant des rayons visuels de l'œil à deux points opposés du disque de cette planète; on l'évalue en minutes et en secondes. Le *D. réel* d'une planète est sa véritable grandeur mesurée à l'aide d'une grandeur connue, telle que le mètre, ou comparée avec le diamètre de la terre.

DIANDRE (du grec *dis*, deux, et *aner, andros*, mâle), se dit en Botanique de tous les végétaux dont la corolle ne renferme que deux étamines.

DIANDRIE, 2^e^ classe des végétaux dans le système de Linné, renferme les plantes qui ont deux étamines libres : tels sont le jasmin, la véronique, la sauge. Elle est divisée en trois ordres : la *D. monogynie*, à un seul pistil; la *D. digynie*, à deux pistils; la *D. trigynie*, à trois pistils.

DIANE (du bas latin *dianœa*, grand bruit de chasse), batterie de caisse qui s'exécute au point du jour, et qui est le signe du réveil dans le service des garnisons sur terre et des garnisons de bord. On ne rend point d'honneurs militaires avant la diane. En mer et dans les ports, la diane (dite *fanfare* ou *réveil-matin*) est accompagnée d'un coup de canon.

En Alchimie, *Diane* était le nom de l'argent. *Arbre de Diane*, arborisation métallique. *V.* ARBRE.

DIANELLE, *Dianella*, genre de la famille des Asparaginées, renferme des plantes vivaces, herbacées et rameuses, à fleurs disposées en panicules lâches terminales, avec des feuilles semblables à celle des Iris. On cultive : la *D. bleue* (*D. cærulea*), ou *Reine des bois*, originaire de la Nouvelle-Hollande, et importée en France en 1815 et 1816; sa tige, haute de 16 centim., est tortueuse, garnie de feuilles glabres, vertes et dentelées; ses fleurs sont d'un beau bleu d'azur; la *D. jaune* (*D. nemorosa*), originaire de l'Inde.

DIANTHÉES (de *dianthus*, nom latin de l'œillet), sous-famille de plantes, qui a pour type le *Dianthus* ou OEillet. *Voy.* OEILLET et CARYOPHYLLÉES.

DIANTHUS (du grec *anthos*, fleur, et *Dios*, de Jupiter; à cause de la suavité de son odeur), nom scientifique de l'OEILLET.

DIAPALME (de *palme*, parce qu'on y faisait entrer autrefois une décoction de feuilles de palmier), sorte d'emplâtre détersif et résolutif, composé de litharge, de sulfate de zinc, d'huile d'olive et de cire vierge. On en fait une espèce de cérat, et on l'emploie comme astringent et résolutif.

DIAPASON (du grec *dia*, avec, par, et *pas*, tout). C'était, chez les Grecs, le nom de l'*octave*. — On donne aujourd'hui ce nom à l'étendue d'une voix ou d'un instrument, c.-à-d. à la série des notes qu'une voix ou un instrument peut faire entendre. Chaque voix, chaque instrument, a son diapason particulier.

On appelle encore *diapason* un petit instrument

composé d'une tige d'acier à deux branches, courbée en forme d'U, longue de huit ou neuf centimètres, plus rapprochée en haut qu'en bas, et disposée de manière à faire résonner constamment et sans la moindre altération le ton de *la*, lorsqu'on le frappe contre un corps dur et qu'on le pose sur un corps sonore. C'est sur ce régulateur que l'on accorde tous les instruments.

DIAPÉDÈSE (du grec *diapédaô*, traverser), hémorragie cutanée, transsudation ou exhalation de sang, sous forme de rosée, à la surface de la peau ou de toute autre membrane. C'est, dit-on, la maladie dont mourut le roi Charles IX.

DIAPÈRE (du grec *diapeirô*, transpercer), *Diaperis*, genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes : antennes composées d'articles en forme de disques enfilés par leur centre; corps ovoïde et bombé; tête courte et triangulaire; écusson très-petit; pattes de largeur moyenne. Ces insectes vivent dans l'intérieur des champignons.

DIAPHANÉITÉ (du grec *dia*, à travers, et *phaino*, briller), ou *transparence*, propriété qu'ont certains corps, tels que l'air, l'eau, le verre, le diamant, le talc, le cristal, etc., de laisser passer librement les rayons lumineux à travers leur masse, phénomène que les savants attribuent au résultat de la rectitude des pores à travers lesquels le fluide lumineux se crée un libre passage. Les corps diaphanes sont opposés aux corps *opaques*, à travers lesquels la lumière ne pénètre pas; ils diffèrent des corps *translucides*, comme l'agate, en ce que ceux-ci ne transmettent à travers leur masse qu'une lumière diffuse.

DIAPHORÈSE (du grec *diaphoréô*, répandre), surexcitation de la peau qui a pour effet de déterminer des sueurs plus ou moins abondantes : c'est un état moyen entre la simple transpiration et la sueur.

DIAPHORÉTIQUE (même étymologie). On donne ce nom à des sudorifiques de peu d'énergie ou administrés à faible dose. *Voy* SUDORIFIQUE.

DIAPHRAGME (du grec *dia*, à travers, et *phragma*, cloison), muscle impair, membraneux, mince, aplati, très-large, obliquement situé entre le thorax et l'abdomen, qu'il sépare l'un de l'autre, comme une cloison. Le centre de ce muscle est occupé par une large aponévrose, à laquelle on a donné le nom de *centre phrénique*, et qui reçoit les fibres nées de la circonférence du thorax, et dont la réunion forme les *piliers* du diaphragme. Ce muscle présente deux ouvertures : l'une en avant, appelée *ouverture œsophagienne*, est traversée par l'œsophage; l'autre, en arrière, dite *ouverture aortique*, donne passage à l'aorte, au canal thoracique et à la veine azygos. Le diaphragme maintient les viscères renfermés dans la poitrine et l'abdomen. Lorsqu'il se contracte, ses fibres, de courbes qu'elles étaient, deviennent droites; alors il s'abaisse et la poitrine est agrandie pour recevoir l'air : c'est ce qui le fait nommer *muscle inspirateur;* lorsqu'il se relâche, il est repoussé vers la poitrine par les viscères abdominaux. Le diaphragme joue un rôle essentiel dans le soupir, le bâillement, l'anhélation, la toux, l'éternûment, le rire, le sanglot, le hoquet, le vomissement, les actes de flairer, crier, chanter, etc. Cet organe n'existe chez les oiseaux qu'à l'état rudimentaire.

On nomme encore *Diaphragme :* 1° en Optique, un anneau qu'on place au foyer commun de deux verres d'une lentille, pour intercepter les rayons trop éloignés de l'axe et qui pourraient rendre les images confuses sur les bords; — 2° en Botanique, toute lame qui partage un fruit capsulaire en plusieurs loges ou parties; — 3° en Mécanique, un disque plus ou moins mince qui interrompt la communication dans le canal d'un tube cylindrique, tel qu'un tuyau de pompe, de lunette, etc. Les soupapes des pompes sont portées par des diaphragmes percés.

DIAPRÉE, espèce de prune. *Voy.* PRUNE.

DIAPRUN (de *diaprée*, espèce de *prune*), électuaire laxatif et purgatif dont le principal ingrédient est la pulpe de pruneaux. On distingue le *D. simple*, composé de polypode, de fleurs de violette, de semences d'épine-vinette et de réglisse, de roses de Provins, bouillis avec des pruneaux et du sucre; et le *D. résolutif*, qui résulte du mélange du diaprun simple avec de la scammonée en poudre.

DIARRHÉE (du grec *diarrhéô*, couler de toutes parts), vulgairement *dévoiement*, *cours de ventre*. On confond généralement sous le nom de *diarrhée* des affections diverses qui n'ont de commun que la fréquence et la liquidité des déjections alvines. La diarrhée n'est le plus souvent qu'un symptôme de l'entérite ou d'un accroissement anormal de la sensibilité de la membrane muqueuse intestinale. On la combat par les mêmes moyens. Cette affection peut être produite par l'usage d'aliments indigestes, de remèdes purgatifs, par l'impression du froid, etc. L'enfance, la faiblesse de la constitution, le tempérament lymphatique, paraissent y prédisposer. Sa durée est de 4 à 7 jours, et sa terminaison favorable.

DIASCÉVASTE (du grec *diascévazô*, arranger), nom donné à ceux qui, avant les grammairiens de l'école d'Alexandrie, s'occupèrent de retoucher, d'arranger et même de continuer les poésies d'Homère et des poëtes cycliques.

DIASCORDIUM (du grec *dia*, avec, et du latin *scordium*, sorte de plante), électuaire dont les feuilles de scordium sont la base, et dans lequel on fait entrer des roses rouges, de la bistorte, de la gentiane, de la cannelle, du galbanum, du gingembre et de l'extrait d'opium. Cet électuaire, d'une odeur et d'une saveur désagréables, est employé comme astringent et sédatif, surtout contre les diarrhées abondantes, soit en boisson, soit dans du pain azyme.

DIASPORE (du grec *diasporos*, dispersé), minéral composé d'alumine et d'eau, avec quelques traces d'oxyde de fer. Il se présente ordinairement en lames jaunâtres ou brunâtres, un peu fibreuses, à la cassure quelquefois vitreuse. Exposé au feu, il se *dissipe* en une multitude de parcelles : d'où son nom. Le Diaspore se trouve dans les terrains granitiques.

DIASTASE (du grec *diastasis*, séparation, disjonction). Les Chirurgiens appellent ainsi la séparation de deux os qui étaient contigus, comme le cubitus et le radius, le tibia et le péroné. — Les anciens désignaient par ce mot le gonflement des veines variqueuses, et le temps où il s'opère quelque changement dans les maladies.

En Chimie, on nomme *Diastase* une substance azotée neutre, découverte en 1833 par MM. Payen et Persoz : elle est contenue, selon eux, dans toutes les céréales germées, et a la propriété de transformer rapidement la fécule en dextrine et en sucre, et de la *séparer* ainsi des substances insolubles avec lesquelles elle serait mêlée. On peut l'extraire de l'orge germée à l'aide de l'eau; elle est blanche, non cristalline, très-soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool concentré. On n'en connaît pas la composition. On attribue à la diastase la transformation qu'éprouve la fécule dans les céréales à l'époque de la germination.

DIASTOLE (du grec *diastolê*, dilatation), mouvement par lequel le cœur et les artères se dilatent pour livrer passage au sang. *Diastole* est opposé à *Systole*, qui indique le resserrement de ces organes.

DIATESSARON (du grec *dia*, par le moyen de, et *tessara*, quatre), électuaire composé essentiellement de quatre médicaments : racines de gentiane et d'aristoloche ronde, baies de laurier et myrrhe. Ce médicament, qu'on appelait aussi *thériaque diatessaron*, était recommandé contre les piqûres et morsures d'animaux venimeux.

DIATHERMANE (du grec *dia*, à travers, et *thermos*, chaud), se dit en Physique, par opposition

aux substances *athermanes*, des substances qui livrent passage à la chaleur rayonnante, comme les substances diaphanes livrent passage à la lumière. Le sel gemme, la chaux fluatée, le spath d'Islande et le cristal de roche sont des substances diathermanes, tandis que l'alun, l'eau pure et surtout les métaux opaques sont des substances *athermanes*.

DIATHÈSE (du grec *diathèsis*, disposition), état de l'économie animale en vertu duquel on est disposé à contracter une espèce déterminée de maladie, qui se reproduit dans diverses parties du corps sous des formes semblables ou variées. On distingue *D. cancéreuse, tuberculeuse, purulente, syphilitique*, etc. — M. le Dr Baumès a donné un *Traité* estimé *des Diathèses*, Lyon, 1853, in-8.

DIATOME (du grec *dia*, en travers, et *tomè*, coupe), genre d'Algues composé de segments ou de lames formant d'abord un petit filament simple et très-comprimé, et qui, ensuite, en se disjoignant dans leur longueur, présentent la figure d'un zigzag. Les Diatomes forment sur les plantes aquatiques des fontaines ou de la mer un duvet roussâtre, de couleur ferrugineuse, qui devient verdâtre par la dessiccation. Le *D. floconneux* est l'espèce la plus commune dans nos eaux douces.— Le *Diatome* est le type d'une tribu d'Algues qui a pris de là le nom de *Diatomées*. Toutes les Diatomées se multiplient par simple déduplication.

DIATONIQUE (du grec *dia*, par, et *tonos*, ton). On appelle ainsi, en Musique, le mouvement ou la gamme qui procède par tons et demi-tons alternatifs, par opposition au mouvement ou à la gamme *chromatique*, qui ne procède que par demi-tons.

DIATRIBE (du grec *diatribè*, frottement, examen). Ce mot, qui, dans son acception primitive, se donnait aux entretiens philosophiques, à l'examen sérieux d'un ouvrage d'esprit, a été plus tard spécialement appliqué à toute critique amère et violente.

DIAULE (du grec *dis*, deux, et *aulos*, flûte ou carrière), double flûte en usage chez les anciens. *V.* FLUTE.

Mesure de longueur, valant 2 stades (370 mètres). C'est l'espace que parcouraient ordinairement les coureurs à pied dans les jeux publics de la Grèce.

DICÉE (nom d'un oiseau cité par Elien), *Dicæum*, genre de Passereaux, de la famille des Ténuirostres, au bec court, dentelé à la pointe, élargi à sa base et un peu arqué; aux narines petites et arrondies; aux ailes obtuses. Les espèces connues sont toutes des îles de l'archipel du S. E. de l'Asie et de l'Océanie. Leur taille est petite, et leur plumage teint, pour la plupart, du rouge le plus vif. Le *D. noir* habite la Nouvelle-Guinée; sa longueur est de 1 décimètre.

DICÉRATE (du grec *dis*, deux, et *céras*, corne), *Diceras*, genre de Mollusques acéphales, de la famille des Cardiacés, est composé de grandes coquilles bivalves irrégulières, et à sommets coniques contournés de manière à simuler une paire de cornes. Ces coquilles diffèrent surtout des Cames par la largeur et la puissance de leur charnière. On ne les rencontre qu'à l'état fossile. La *D. ariétine* (*D. arietina*) est commune à Saint-Michel (Meuse), et au mont Salève près de Genève.

DICHOBUNE (du grec *dicha*, séparément, et *bounos*, colline, à cause des tubercules distincts qu'offrent leurs molaires), sous-genre d'Anoplothériums, de la classe des Mammifères, ordre des Pachydermes, connu seulement à l'état fossile, et dont la découverte est due aux recherches de Cuvier. Il renferme plusieurs espèces, toutes de petite taille. Ces espèces sont le *D. lièvre*, dont les formes et la dimension rappellent celles d'un lièvre; le *D. rongeur*, gros comme un cochon d'Inde, et le *D. oblique*, de la même dimension, et remarquable par l'obliquité des branches de sa mâchoire inférieure.

DICHORISANDRE (du grec *dichoria*, en deux groupes, et *aner, andros*, étamine), genre de la famille des Commélinées, originaire du Brésil. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles lancéolées, et à fleurs en grappes terminales. On en connaît une espèce cultivée, fleurissant en France depuis 1829 : c'est la *D. à fleurs en thyrse*. Sa tige part d'un tubercule charnu, et monte à un mètre au plus; elle est cylindrique, d'un vert foncé. De chaque articulation sort une gaîne tachée de brun pourpre; au sommet de la tige s'élève une panicule florifère, inodore, chargée de ramifications cylindriques, courtes, et portant à leurs extrémités trois à cinq fleurs d'un bleu lilas à l'extérieur, blanches à l'intérieur, et vertes à l'extrémité de chaque pétale.

DICHOTOME (du grec *dicha*, en deux parties, et *tomè*, division), se dit, en Botanique, des parties qui se divisent et se subdivisent en deux : on nomme *tige dichotome*, celle qui, d'abord simple, se bifurque en 2 branches, dont chacune se subdivise encore en 2 branches, jusqu'au sommet. La tige du gui, de l'œillet, les pédoncules du fusain, etc., sont *dichotomes*.

En Astronomie, ce mot désigne l'état de la lune lorsque la moitié de cet astre est seule visible.

En Logique, on appelle *division dichotomique*, *classification dichotomique*, celles qui procèdent en divisant et subdivisant toujours de deux en deux. —La *Flore française* de Lamarck offre un modèle de méthode dichotomique appliquée à la Botanique.

DICHROA (du grec *dis*, deux fois, et *chrôa*, couleur), genre de la famille des Rosacées, renferme un arbrisseau de la Cochinchine, la *D. fébrifuge*, dont les feuilles et les racines sont employées par les naturels comme un bon fébrifuge. Elles sont émétiques et purgatives. Les fleurs de cette plante sont blanches en dehors, bleues en dedans : ce qui a valu au genre le nom qu'il porte.

DICHROÏSME (du grec *dis*, deux, double, et *chrôa*, couleur), propriété optique des minéraux à double réfraction, qui consiste en ce que, si l'on regarde au travers parallèlement aux axes, ces minéraux présentent une certaine couleur; et si l'on regarde au travers dans un autre sens, ils présentent une autre couleur : la *cordiérite*, par exemple, ou *fahlunite*, est dans un sens du plus beau bleu de saphir, et dans un autre sens, d'un blanc jaunâtre tirant sur le brun; ce qui lui a fait donner le nom de *dichroïte*. — On nomme *unichroïtes* les substances qui ne produisent pas de double réfraction; *trichroïtes* celles qui, comme la topaze, présentent 3 couleurs différentes; *polychroïtes*, celles qui en présentent davantage.

DICLINE (du grec *dis*, deux, et *cliné*, lit), nom donné aux plantes dont les organes sexuels, mâles et femelles, ne sont pas réunis dans chaque corolle ou dans chaque fleur, mais sont distincts sur des fleurs différentes. Ces fleurs, dites *unisexuées*, sont appelées *monoïques* lorsqu'elles habitent sur la même plante (*monœcie* de Linné), et *dioïques* lorsque les organes mâles existent sur un pied, et les organes femelles sur un autre (*diœcie*). L'Épinard, par exemple, est monoïque, tandis que le Chanvre est dioïque. Dans la *Méthode naturelle des plantes*, les plantes diclines forment la 15e et dernière classe, qui renferme les Euphorbiacées, les Cucurbitacées, les Urticées, les Amentacées et les Conifères.

DICORDE, instrument des anciens, surtout des Égyptiens, était monté de deux cordes, et avait la forme d'un luth aplati avec un long manche.

DICOTYLÉDONÉES (du grec *dis*, deux, et *cotylédôn*, cotylédon), 3e grande division des végétaux dans la classification de Jussieu, comprend tous ceux dont la semence est à 2 lobes, dits cotylédons ou feuilles séminales, qui se montrent ordinairement à la surface du sol au moment de la germination. C'est la division la plus nombreuse; elle renferme à elle seule les quatre cinquièmes des plantes connues. On les a appelées aussi *Exogènes* (*Voy.* ce mot). En général, les plantes dicotylédonées se distinguent à

leur radicule rameuse, à leur tronc formé de couches concentriques, à leurs feuilles à nervures ramifiées, et aux divisions de leurs fleurs ordinairement au nombre de cinq ou multiples de cinq. On les a divisées en trois classes : 1° les *Apétales,* subdivisées en *épistaminie* (étamines épigynes), *péristaminie* (périgynes), *hypostaminie* (hypogynes); 2° les *Monopétales,* subdivisées en *hypocorollie* (à corolle hypogyne), *péricorollie* (périgynes), et *épicorollie* (épigynes), *synanthérie* (anthères réunies), *chorisanthérie* (anthères distinctes); 3° les *Polypétales,* subdivisées en *épipétalie* (étamines épigynes), *hypopétalie* (hypogynes), et *péripétalie* (périgynes).

DICRANE (du grec *dicranos*, fourchu), *Dicranum,* genre de Mousses acrocarpes, type de la tribu des Dicranées. On la trouve ordinairement, sous forme de gazon, sur la terre et sur les rochers.

DICROTE (du grec *dis*, deux fois, et *crotos,* battement), nom donné au pouls qui, à certaines pulsations, semble battre deux fois, tel que le marteau qui frappe l'enclume, rebondit et achève son coup. On nomme aussi ce pouls *rebondissant.* On le regarde comme un signe d'hémorragie nasale ou gutturale.

DICTAME ou DICTAMNE, *Dictamus* et *Dictamnus.* Les anciens donnaient le nom de *Dictame* à une plante célèbre, commune en Crète, du genre Origan, de la famille des Labiées, à tige vivace, rameuse, cotonneuse, s'élevant à 0m50, à feuilles orbiculaires, épaisses, blanchâtres et opposées; à fleurs disposées en panicules quadrangulaires, blanches ou purpurines. Son odeur est suave et aromatique, sa saveur amère, âcre ou piquante. Ses sommités fleuries passaient pour avoir des propriétés merveilleuses : on les regardait surtout comme efficaces contre la morsure des animaux venimeux. Les biches blessées par les traits des chasseurs se guérissaient, disait-on, en mangeant des feuilles de dictame. Le meilleur se recueillait sur le mont Ida : on en trouve aujourd'hui dans le midi de l'Europe et de la France.

Les Botanistes modernes nomment *Dictamne*, un genre de la famille des Diosmées, renfermant de belles plantes vivaces, à odeur forte, à feuilles alternes, à fleurs blanches ou pourprées, réunies en grappes terminales. L'espèce la plus remarquable est le *Dictamnus albus*, plus connu sous le nom de *Fraxinelle. Voy.* ce mot.

DICTATEUR, magistrat suprême que l'on élisait temporairement à Rome dans les moments difficiles et qui était investi de pouvoirs illimités. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DICTIONNAIRE (du latin *dictum,* parole), recueil de mots ou de noms rangés par ordre alphabétique. Le *dictionnaire* ne doit pas être confondu avec le *vocabulaire*, simple nomenclature de mots, sans explication raisonnée; avec le *lexique*, recueil de mots de langues étrangères, surtout du grec ou de l'hébreu; avec le *glossaire*, recueil et commentaire de mots vieillis et de locutions abandonnées.

*Dictionnaires de mots.* Les plus anciens ouvrages de ce genre sont le traité de Varron, *De differentia verborum*, espèce de dictionnaire de synonymes; celui de Verrius Flaccus, *De significatione verborum,* abrégé plus tard par P. Festus; l'*Onomasticon* de Pollux, composé vers l'an 180 de J.-C.; le *Dictionnaire grec* d'Hesychius, vers 600. Au moyen âge, on ne cite guère que l'*Elementarium rudimentum* de Papias (1053), et des lexiques français sans importance. En 1502 parut le *Dictionnaire polyglotte* d'Ambr. Calepin, plusieurs fois refondu et augmenté depuis. Vinrent ensuite le *Thesaurus linguæ latinæ* de R. Estienne (1531), le *Lexicon totius latinitatis* de J. Facciolato (1720), refondu par Forcellini (1771), et refait depuis par Scheller et par Freund; et les *Dictionnaires* classiques de Boudot, de Noël, de Wailly, Daveluy et Quicherat.—En grec, nous citerons, entre autres, le grand *Thesaurus linguæ græcæ* de Henri Estienne (1572), réédité par MM. Didot (1840-48), et les lexiques abrégés de Schrevelius, de Hederich, de Schneider, de MM. Planche, Vendel-Heyl, Alexandre. — Un des plus anciens dictionnaires français est celui de J. Nicot (1572), après lequel il faut citer le *Lexique* de R. Cotgrave (Londres, 1632) et les *Origines* ou *Étymologies françaises* de P. de Cazeneuve (1652). En 1694 parut le premier *Dictionnaire de l'Académie*, seul code de notre langue, dont la dernière édition a paru en 1835. On remarque aussi en ce genre les travaux de Richelet, de Furetière, de Panckoucke, de Boiste, de Gattel, de Laveaux, de Nodier, etc.—A l'étranger, on cite surtout : en Allemagne, le *Dictionnaire grammatical et critique* d'Adelung (1786); en Angleterre, le *Dictionnaire de la langue anglaise* de Johnson (1775), les *D. angl.-fr.* de Boyer, de Chambaud, de Spiers, etc.; en Italie, le *Dictionn. des académiciens della Crusca* (1612), cent fois réédité et complété; les *Dictionnaires* classiques d'Alberti, d'Alberi, de Ronna, etc.; en Espagne, le grand *Dictionnaire de l'Académie* de Madrid, etc.

*Dictionnaires de noms propres.* Ces dictionnaires, dont le nombre s'est prodigieusement accru depuis 60 ans, n'étaient pas non plus inconnus aux anciens : témoin le *Dictionnaire biographique* de Suidas et le *Dictionnaire géographique* d'Étienne de Byzance. Au XVIe siècle, Charles Estienne donna un *Dictionarium historico-geographico-poeticum* (1560); mais c'est surtout à partir du XVIIe siècle qu'on vit apparaître les plus importants ouvrages de ce genre : nous citerons seulement le *Dictionnaire historique et géographique* de Moréri (1673, dernière édit., 1759, 10 vol. in-fol.), le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle (1697), le *Dictionnaire géographique* de La Martinière (1726), le *Vosgien*, le *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine (1766 et 1810), ceux de Barral, de Ladvocat, de Mesnard et Desenne; la *Biographie universelle* des frères Michaud (1811-1852); la *Nouvelle Biographie* de MM. Didot (1852 et ann. suiv.); et notre *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, qui résume les précédents.

Les *Dictionnaires de choses* sont pour la plupart connus sous le nom d'*Encyclopédies,* quand ils embrassent les différentes branches des connaissances humaines. *Voy.* ENCYCLOPÉDIE.—Pour les dictionnaires spéciaux de chaque science ou de chaque art, on les trouvera au titre de la matière dont ils traitent.

DICTYOTE (du grec *dictyon*, réseau), genre d'Algues marines, section des Phycoïdées, type de la tribu des Dictyotées, est caractérisé par ses feuilles réticulées, vertes, sans nervures, et ses capsules en petites masses éparses. La substance qui forme ces Algues consiste en un réseau irrégulier très-fin, invisible à l'œil nu, et soutenu par un réseau plus apparent.

DIDACTIQUE (du grec *didaskô*, enseigner), se dit de tout ouvrage, soit en prose, soit en vers, qui a pour objet d'instruire, d'enseigner les principes d'une science, les règles et les préceptes d'un art. Les écrits d'Aristote sur la Logique, sur la Poétique et sur la Rhétorique, les livres de Cicéron sur l'Art de l'orateur, les *Institutions oratoires* de Quintilien, le *Traité des études* de Rollin, le *Cours de Belles-Lettres* de Blair, le *Cours analytique de littérature* de Lemercier, sont d'excellents ouvrages didactiques.

La dénomination de *didactique* s'applique particulièrement à un genre de poésie dont le principal but est d'instruire. Les *Géorgiques* de Virgile, l'*Art poétique* de Boileau, plusieurs des poëmes de Delille appartiennent à ce genre de poésie.

DIDACTYLES (du grec *dis*, deux fois, et *dactylos,* doigt), se dit, en Zoologie : 1° des animaux qui ont deux doigts à chaque pied, comme l'unau, parmi les mammifères; l'autruche, parmi les oiseaux; — 2° des parties divisées en deux autres, comme les mâchoires de certaines araignées. Klein avait donné le

nom de *Didactyles* à une classe dans laquelle il avait réuni les chameaux et des paresseux à deux doigts.

DIDASCALIES (du grec *didascalia*, enseignement), nom donné par les Grecs aux représentations théâtrales, aux écrits qui avaient pour objet la scène, aux pièces dramatiques, à l'art du théâtre en général, etc., parce que le poëte se chargeait lui-même du soin de faire apprendre (*didaskein*) sa pièce aux artistes que le chorége mettait à sa disposition.

DIDELPHES (du grec *dis*, double, et *delphys*, utérus), famille de Mammifères établie par Blainville, et qui comprend tous les animaux à double gestation, l'une utérine et l'autre mammaire. Ce groupe répond à l'ordre des Marsupiaux de Cuvier. *Voy.* MARSUPIAUX et SARIGUE.

DIDISQUE (du grec *dis*, deux fois, et *discos*, disque), *Didiscus*, genre de la famille des Ombellifères, renferme des plantes herbacées, à feuilles lobées, à lobes incisés, à fleurs en ombelles, bleues ou blanches. Le *D. bleu*, apporté récemment de la Nouvelle-Hollande, commence à être cultivé dans les jardins. Ses fleurs sont d'un beau bleu d'azur.

DIDRACHME, poids et monnaie des Grecs, valant deux drachmes. *Voy.* DRACHMES.

DIDYME (du grec *didymos*, double, jumeau), épithète appliquée en Botanique aux organes composés de deux parties arrondies et réunies par un point à leur sommet. Les anthères de l'épinard, de l'euphorbe, sont didymes.

Métal peu connu, qui accompagne presque toujours le cérium. Il a été découvert en 1842 par M. Mosander.

DIDYNAMIE (du grec *dis*, deux, et *dynamis*, puissance), 14e classe du système de Linné, est caractérisée par quatre étamines, dont deux sont plus grandes que les deux autres. Elle se divise en deux ordres, la *gymnospermie* et l'*angiospermie*.

DIÈDRE (ANGLE), du grec *dis*, deux, et *édra*, base: angle formé par deux plans qui se coupent: on l'appelle aussi *angle a deux faces*, *angle plan*.

DIÉRÈSE (du grec *diairesis*, division). On nomme ainsi en Grammaire la division d'une diphthongue en deux syllabes, comme *aulaï* pour *aulæ :* on l'oppose à *Synérèse*.

En Chirurgie, la *diérèse* est une opération qui consiste dans la séparation des parties réunies contre l'ordre naturel, ou de celles dont la division ou la dilatation sont nécessaires pour le rétablissement de la santé. La diérèse a lieu par incision, par ponction, par divulsion, par cautérisation, etc. On appelle *Diérétiques* tous les agents mécaniques ou chimiques propres à opérer la division d'un tissu.

DIÈSE (du grec *diésis*, action de faire passer au delà), signe musical qui s'écrit ainsi ♯, et qui, placé à la gauche d'une note, indique qu'elle doit être élevée d'un demi-ton, sans changer de nom ni de degré. Les dièses placés à la clef marquent les modifications que doit subir l'ordre des demi-tons dans la gamme et déterminent ainsi le ton dans lequel tout le morceau est écrit. Ainsi, dans la gamme de *sol*, pour qu'il y ait cinq tons et deux demi-tons comme dans la gamme en *ut* majeur, il faut mettre un dièse. Les dièses se placent de quinte en quinte en montant. Le *double dièse* élève d'un demi-ton la note déjà diésée.

Dans la musique des anciens, le mot *diésis* était le nom d'un petit intervalle que nous appelons *comma*. Cet intervalle résultait de la différence de deux sons approximatifs, comme *ré* bémol et *ut* dièse : ses proportions se déterminent par 128 : 125. On distinguait le *diésis enharmonique mineur*, qui haussait la note d'un quart de ton ; le *chromatique*, qui l'élevait d'un demi-ton mineur; et l'*enharmonique majeur*, qui l'élevait de trois quarts de ton.

DIÈTE (du grec *diaita*, même signific.). Dans son acception la plus générale, la diète est l'emploi raisonné et méthodique de toutes les choses essentielles à la vie, soit en santé, soit en maladie; elle comprend tout ce qui a rapport à l'air, aux aliments, à l'exercice et au repos, au sommeil et à la la veille, etc. Dans une acception plus restreinte, c'est la partie de la thérapeutique qui s'occupe de la nourriture des malades exclusivement. — Le plus souvent, le mot *diète* est employé comme synonyme d'*abstinence*, et signifie alors privation d'aliments imposée à un malade. — Souvent aussi on désigne par le mot *diète* l'usage habituel de certaines substances alimentaires : on dit, par exemple, la *diète lactée ;* ce mot est alors synonyme de *régime*.

La nature elle-même indique la *diète* ou l'abstinence dans les *maladies aiguës*, qui s'accompagnent toujours de la perte de l'appétit. Dans beaucoup de cas, la diète seule peut amener la résolution de la maladie. — La diète doit être fort sévère au début des maladies fébriles, et pendant leur développement. On peut commencer à permettre des aliments aux malades quand la fièvre a cessé et que la faim reparaît : on débute par des bouillons, auxquels plus tard on incorpore des fécules; puis, on arrive aux panades, au régime lacté, aux poissons, aux légumes farineux; puis aux viandes blanches et autres plus nutritives : ces aliments doivent être préparés simplement et sans épices. On permet en même temps une petite quantité de vin vieux, coupé avec autant d'eau ordinaire, et souvent avec un peu d'eau de Seltz. — Dans les *maladies chroniques*, on a recours à la diète lactée, au régime féculent, aux viandes blanches, aux légumes, etc.

DIÈTE, assemblée politique. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DIÉTÉRIDE (du grec *diétéris*, année double), nom que les Athéniens donnaient à un cycle formé par la réunion de deux années lunaires, à la seconde desquelles ils ajoutaient un mois de 22 jours, nommé *deuxième posidéon*, pour faire concorder l'année lunaire avec l'année solaire.

DIÉTÉTIQUE (de *diète*), partie de la médecine qui donne les règles à suivre sur la diète ou régime à suivre pour conserver ou rétablir la santé. *Voy.* DIÈTE et HYGIÈNE.

DIÈTINE (diminutif de *diète*), assemblée de la noblesse polonaise des palatinats, des provinces et des districts, qui avait le privilége de nommer et d'envoyer des nonces à la diète de la nation.

DIEU, l'Être suprême, créateur et conservateur de l'univers. La science s'accorde avec la religion pour le définir : « un esprit éternel, immuable et infini, qui est présent partout, qui peut tout, qui voit tout, qui a créé toutes choses et qui les gouverne toutes. » La science de Dieu est la *Théologie*, qu'on appelle *Théologie naturelle* quand on la considère au point de vue purement philosophique, et *Théodicée*, quand on étudie les rapports de Dieu avec le monde moral. Elle comprend deux questions principales : celle des preuves de l'existence de Dieu, et celle de ses attributs.

Les preuves de l'existence de Dieu ont été partagées en trois classes : *Pr. physiques*, *Pr. métaphysiques* et *Pr. morales*. Les *Pr. physiques* se tirent : soit du mouvement de la matière, qui ne peut s'expliquer que par l'impulsion d'une cause première ; soit de l'harmonie du monde, qui, dans l'ensemble comme dans les parties, atteste un dessein profond et proclame un ordonnateur suprême : cette démonstration par l'harmonie de la nature est ce qu'on nomme aussi l'argument des *causes finales*. Les *Pr. métaphysiques* se fondent sur certaines idées nécessaires qui sont du domaine de la métaphysique, comme celle de l'existence par soi, de la perfection : tel est l'argument présenté per Descartes dans le *Discours de la méthode* et dans les *Méditations*, et qui consiste à soutenir que, l'homme ayant l'idée du parfait et n'ayant pu la puiser ni dans la connais-

sance de son être, qui n'est pas parfait, ni dans celle du monde, qui ne l'est pas davantage, il faut nécessairement que cette idée ait été mise en lui par l'être parfait; d'où il suit que cet être, ou Dieu, existe. La *Pr. morale* repose sur le consentement de l'humanité, qui a partout et toujours adoré un être supérieur, comme le témoignent les religions, les langues, les littératures, les codes et les arts. — On a aussi divisé les preuves de l'existence de Dieu en preuves *à priori*, et preuves *à posteriori :* celles-là, indépendantes des données de l'expérience, celles-ci, qui en dépendent; les premières se confondent avec les preuves métaphysiques, les secondes avec les preuves physiques et la preuve morale. Kant distingue : 1° une *Pr. ontologique :* c'est la preuve métaphysique sous un autre nom; 2° une *Pr. cosmologique*, qui de l'existence contingente du monde conclut celle d'un être nécessaire; 3° une *Pr. physico-théologique* ou *téléologique :* c'est l'argument des causes finales.

Les attributs de Dieu ont été classés en *métaphysiques, intellectuels* et *moraux : métaphysiques*, tels que l'unité, l'infinité, l'éternité; *intellectuels*, tels que l'intelligence, l'omniscience, la prescience; *moraux*, tels que la puissance, la liberté, la sagesse, la bonté, la providence. On les démontre, comme l'existence de Dieu, par des arguments *à priori*, tirés de l'essence de Dieu, et par des arguments *à posteriori*, tirés de la contemplation de l'univers. C'est dans les traités spéciaux qu'il faut chercher ces démonstrations.

Quoique naturelle à notre esprit, au point que Descartes l'a supposée innée, l'idée de Dieu s'est ressentie des divers degrés de barbarie et de civilisation que l'espèce humaine a traversés. Dans les temps anciens, les païens l'étendaient à une multitude d'êtres ou d'objets auxquels ils attribuaient une puissance divine : de là le *polythéisme*, appelé aussi *idolâtrie*, à cause du culte rendu aux idoles; et le *fétichisme*, qui règne encore aujourd'hui chez les nègres. Au sein de ces croyances grossières, l'*anthropomorphisme*, qui fait la divinité à l'image de l'homme, fut un premier progrès. Pour rendre compte du bien et du mal dans le monde, on imagina un bon et un mauvais principe : de là le *magisme* et le *manichéisme*. La philosophie grecque était arrivée de bonne heure à la notion d'un Dieu unique, ou *monothéisme*. Ce dogme a fait, dès les temps les plus reculés, le fond de la religion juive; mais c'est surtout le christianisme, et avec lui la philosophie moderne, qui a épuré l'idée de Dieu. Les anciens admettaient la coéternité de la matière et de Dieu; les modernes conçoivent Dieu, non pas seulement comme ordonnateur du monde, mais comme créateur. Par une rare exception, qui tient à un entraînement de système ou à un coupable jeu d'esprit, certains hommes ont nié Dieu : ce sont les *athées* (*Voy.* ATHÉISME); d'autres ont prétendu que Dieu est tout, c.-à-d. qu'il constitue, par le développement infini de son essence, toutes les parties du monde, lesquelles n'auraient de vie qu'en lui et par lui : ce sont les *panthéistes* (*Voy.* ce mot); ou bien encore ils ont dit que tout est Dieu, c.-à-d. que Dieu, au lieu d'exister à part, ne serait que l'ensemble de la nature, qu'on se figurerait douée d'une vie divine : c'est le *naturalisme*. Entre ces deux excès, de nier Dieu ou de l'identifier au tout, il y a le *théisme*, affirmation de l'existence de Dieu, qu'on est convenu de distinguer du *déisme*, en attachant à ce dernier mot l'idée de la négation de toute religion révélée. *Voy.* DÉISME.

Il a été composé d'innombrables traités sur l'existence et les attributs de Dieu. On ne peut ici que rappeler les ouvrages classiques de Cicéron (*De natura deorum*), de Descartes (*Méditations*), de Fénelon (*Traité de l'existence et des attributs de Dieu*), de Bossuet (*De la connaissance de Dieu et de soi-même*), de Leibnitz (*Essais de Théodicée*), de Clarke (*Traité de l'existence de Dieu*), de Ch. Bonnet (*Contemplation de la nature*), de W. Paley (*Théologie naturelle*). On doit à M. Bouchitté une *Histoire des preuves de l'existence de Dieu. Voy.* THÉOLOGIE.

DIEUX. Les païens adoraient une foule de dieux : Hésiode en porte le nombre à plus de trente mille. Tous les objets qui inspiraient la reconnaissance ou la crainte, tous ceux qui pouvaient être utiles ou nuisibles à l'homme, furent l'objet d'un culte : c'est ainsi que les Grecs adoraient le soleil sous le nom d'Apollon; la lune, sous celui de Diane; les eaux, les arbres des forêts, sous ceux de Naïades, d'Hamadryades. Chaque peuple, selon ses besoins et l'état de ses connaissances, se créa des dieux dont les formes et les attributs varièrent à l'infini, ainsi que les fonctions. Ces dieux étaient sujets à toutes sortes de passions, à l'amour, à la haine, à la colère, à l'envie, etc. On les apaisait par de l'encens et par des sacrifices, quelquefois sanglants. On adora d'abord les astres; ensuite les plantes et les animaux furent l'objet du culte des hommes. Souvent même on plaça au rang des dieux les rois, les empereurs, ou les hommes qui avaient rendu des services à l'humanité. Plus tard, on adora les vices et les vertus, ainsi qu'une foule d'abstractions sous forme de divinités allégoriques. On finit par adorer des dieux inconnus.

Les Romains avaient deux sortes de dieux : les *grands dieux* (*dii majorum gentium*), et les *dieux subalternes* (*dii minorum gentium*). Les premiers étaient au nombre de douze : six du sexe masculin (Jupiter, Neptune, Mars, Mercure, Vulcain, Apollon), et six du sexe féminin (Vesta, Junon, Cérès, Diane, Vénus, Minerve); ils rangeaient parmi les seconds tous les autres dieux adorés sur la terre. Il y avait aussi les *dii selecti :* c'étaient Janus, Saturne, la Lune, Pluton et Bacchus; les *dieux topiques* ou locaux, dont le culte était renfermé dans une ville ou une contrée; les *dieux privés*, qui veillaient sur la maison, sur la famille ou sur l'individu (les Lares, les Pénates, le Génie). *Voy.* au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* le nom de chaque dieu.

DIFFAMATION (de *dis*, part. priv., et du latin *fama*, réputation), se dit, en Jurisprudence, de toute allégation ou imputation d'un fait de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui, que le fait soit vrai ou faux. Autrefois les diffamateurs étaient punis de mort, des galères ou du bannissement. D'après les lois du 17 mai 1819 et du 25 mars 1822, qui rejettent la distinction précédemment établie entre le *diffamateur* et le *calomniateur*, la diffamation commise par des discours, des cris, des dessins, des écrits ou des placards exposés en public, est punie d'un emprisonnement qui peut varier, suivant les cas, de 5 jours à 2 ans, et d'une amende de 50 à 3,000 fr. *Voy.* INJURE PUBLIQUE.

DIFFÉRENCE. En Logique, c'est la qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces d'un même genre : c'est en ajoutant la différence au nom du genre que l'on définit. *Voy.* DÉFINITION.

En Mathématiques, on nomme *différence* l'excès de grandeur d'une quantité sur une autre, c.-à-d. ce qui reste lorsqu'on a retranché une quantité d'une autre quantité. On appelle encore ainsi les quantités infiniment petites. — Le *calcul des différences* a pour objet les lois de l'augmentation ou de la diminution de grandeur qu'éprouve une fonction quelconque de quantités variables lorsqu'on augmente ou qu'on diminue ces grandeurs variables. L'étude des quantités finies ou réelles qui servent d'accroissement aux quantités variables se nomme *calcul des différences finies*. L'étude des quantités infiniment petites qui servent d'accroissement aux quantités variables est le *calcul différentiel*. *Voy.* ci-après.

En Marine, on nomme spécialement *différence* l'excédant du tirant d'eau de l'arrière d'un bâtiment

sur celui de l'avant. Un bâtiment léger et désarmé a une plus grande *différence* que ceux qui sont chargés. — On mesure cette différence au moyen d'un instrument appelé *Différenciomètre*, et formé de deux tubes en cuivre ou en plomb : l'eau de la mer s'y introduit par un conduit en plomb placé en serpenteau ; un flotteur s'élève dans le tube, au niveau de la flottaison du bâtiment, et marque le tirant d'eau sur une règle divisée. Deux robinets placés au haut du tube servent à vider l'eau après l'opération et à empêcher le mouvement du flotteur quand la mer est grosse.

DIFFÉRENTIEL. En Mathématiques, on nomme *quantités différentielles* les accroissements infiniment petits que subit une variable que l'on fait passer successivement par divers états de grandeur. Ce nom de *différentielle* vient de ce qu'elle est en général la différence infiniment petite de deux quantités finies dont l'une surpasse l'autre d'une quantité infiniment petite.

On nomme *Calcul différentiel* la partie de l'analyse infinitésimale qui a pour objet de rechercher les *différentielles* des grandeurs variables, et de trouver les rapports de ces grandeurs au moyen de ceux que les artifices du calcul amènent entre leurs différentielles. *Voy.* INFINITÉSIMAL (CALCUL).

DIFFLUGIE (du latin *diffluere*, se répandre), genre d'Infusoires de la famille des Rhizopodes, est caractérisé par un test imitant celui des Mollusques et par des bras d'un blanc de lait. L'espèce type, la *D. protéiforme*, se rencontre dans les eaux peuplées de plantes, et doit son nom à la propriété qu'elle a de pouvoir rentrer à la fois tous ses bras dans son test, ou d'en faire sortir un ou plusieurs à volonté.

DIFFORMITÉ (de *dis*, part. priv., et de *forme*), vice de la conformation extérieure du corps. Tels sont le bec de lièvre, l'acéphalie, la distorsion des membres, la déviation de la colonne vertébrale, les monstruosités de tout genre, etc. Les difformités sont congéniales ou accidentelles. L'ensemble des moyens propres à les guérir, ou du moins à les atténuer, porte le nom d'*Orthopédie. Voy.* ce mot.

DIFFRACTION (du latin *diffringere*, séparer en rompant), déviation qu'éprouve la lumière en rasant les bords d'un corps opaque : les rayons s'infléchissent dans ces circonstances, et il en résulte non-seulement une plus grande ombre, mais celle-ci est encore bordée de différentes couleurs. Le P. Grimaldi écrivit le premier sur la diffraction (*Physico-mathesis de lumine, coloribus et iride*, Bologne, 1665) ; Young et Fresnel en ont étudié les lois.

DIFFUS, se dit, en Botanique, des branches, des rameaux et des feuilles qui sont lâches et étalés, ainsi que d'une panicule dans laquelle les pédoncules des fleurs sont écartées : la tige de la fumeterre est diffuse.

*Lumière diffuse. Voy.* LUMIÈRE.

DIFFUSIBLES (de *diffundere*, disperser), substances et médicaments volatils, tels que l'alcool, l'éther sulfurique, les huiles volatiles, qui se répandent facilement par tout le corps. Tous les diffusibles sont odorants, inflammables et sujets à s'évaporer. Étendus d'eau et pris à dose modérée, comme dans le thé et le café, ils procurent une vive excitation : ils ne diffèrent des excitants que par la promptitude de leur action ; à forte dose, ils irritent et déterminent les symptômes de l'ivresse ou de l'empoisonnement.

DIGAMMA, signe d'aspiration que les Éoliens plaçaient en tête des mots commençant par une voyelle, ou entre deux voyelles dans le corps du mot. Il a été ainsi appelé parce qu'il avait la forme de deux *gamma* superposés, ou d'un F. Les Latins le traduisent ordinairement par un F ou par un V (ainsi αιϜων devient en latin, *æVum* ; ωϜον, *oVum*). Avant Homère et Hésiode, l'usage du *digamma* était commun à tous les dialectes ; depuis, il fut remplacé par les signes d'aspiration appelés *esprits*.

DIGASTRIQUE (du grec *dis*, deux, et *gaster*, ventre), nom donné aux muscles qui ont deux portions charnues réunies et serrées par un tendon intermédiaire, au-dessus et au-dessous duquel elles se renflent. On donne plus particulièrement ce nom à un muscle en forme d'arc, situé obliquement à la partie supérieure et latérale du cou, et qui a pour fonction d'abaisser la mâchoire inférieure et d'élever l'os hyoïde.

DIGESTE (du latin *digerere*, arranger, ordonner), réunion en un seul corps, faite en 533 par ordre de Justinien, des décisions diverses données jusqu'à lui par les jurisconsultes romains. Le Digeste, composé de 50 livres, forme la première partie du droit romain, et a été traduit en grec, du temps même de Justinien, sous le titre de *Pandectes*. — Dans les anciens livres de Jurisprudence, on trouve le Digeste désigné par la formule abréviative D. ou par *ff.*, formule corrompue de celle qui était usitée en grec, et qui consistait dans la première lettre du mot Pandectes, Π.

DIGESTEUR. *Voy.* MARMITE DE PAPIN.

DIGESTIF. En Pharmacie, un *digestif* est une espèce d'onguent composé de jaunes d'œufs, d'huile de millepertuis et de térébenthine. On y ajoute quelquefois de l'onguent basilicum, de la teinture d'aloès. On l'emploie pour favoriser la suppuration des plaies.

DIGESTIF (APPAREIL), l'ensemble des organes qui concourent à la digestion, soit d'une manière immédiate, soit en fournissant des matériaux pour l'élaboration des aliments. Chez l'homme, cet appareil comprend la bouche, le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin grêle (*duodénum*, *jéjunum*, *iléum*), le gros intestin (*cœcum, colon ascendant, descendant* et *transverse*) ; et divers corps glanduleux (glandes salivaires, amygdales, pancréas, foie).

DIGESTIFS. *V.* STOMACHIQUES et CORDIAUX.

DIGESTION (du latin *digerere*, diviser, dissoudre), fonction en vertu de laquelle les substances alimentaires, introduites dans le corps des animaux, y subissent une élaboration qui les partage en deux portions, de destinations essentiellement différentes : l'une servant à la réparation du corps, l'autre destinée à être rejetée au dehors. Chez l'homme, après le travail préliminaire de la *mastication*, les aliments sont transmis par la *déglutition* à l'œsophage, qui les conduit dans l'estomac, où ils pénètrent par un orifice dit *cardia*. Là, le bol alimentaire est dissous par le suc gastrique ; il subit en même temps de douces pressions de la part des parois membraneuses et contractiles de l'estomac ; soumis à l'influence de la chaleur et de l'humidité, il se trouve, au bout de 4 ou 5 heures, converti en une pulpe grisâtre et homogène qu'on appelle *le chyme*. Celui-ci passe, par petites portions, à travers une ouverture qu'on appelle *le pylore*, dans le premier intestin ou *duodénum*, où sa présence produit une excitation qui détermine un afflux de bile et de fluide pancréatique, dont le contact lui fait subir une *seconde digestion*. Ainsi élaborée par ces fluides, la masse chymeuse est poussée dans l'intestin grêle, où les vaisseaux *chylifères* ou *absorbants* en extraient les éléments nutritifs, qui, sous le nom de *chyle*, sont portés dans le torrent de la circulation. A mesure qu'il fournit à l'absorption, le chyme prend une couleur plus foncée et une consistance plus grande ; modifié encore par les mucosités intestinales, il arrive au gros intestin, où il se durcit et se colore de plus en plus, et acquiert une fétidité qu'il n'avait pas jusqu'alors ; enfin, parvenu au rectum, il est rejeté au dehors sous le nom de *fèces* ou d'*excréments*.

La digestion ne présente pas de différences essentielles chez les Mammifères monogastriques ; mais, *dans les Ruminants*, la digestion stomacale est beaucoup plus compliquée. Les herbes dont ils se nourrissent sont avalées sans avoir été suffisamment mâchées, et parviennent en cet état dans la *panse* ou *herbier* ; elles y séjournent avant de passer dans le *bonnet*, où elles se pelotonnent pour remonter dans

l'œsophage, dont les contractions antipéristaltiques les ramènent à la bouche. Après avoir été soumis à la *rumination*, les aliments, avalés de nouveau, sont conduits par une gouttière, située intérieurement vers l'extrémité inférieure de l'œsophage, dans le troisième estomac, ou *feuillet;* parvenus enfin dans la *caillette*, ils s'y convertissent en chyme.

*Chez les oiseaux*, le principal estomac est le *gésier*, qui est en même temps, chez les granivores, un appareil masticateur doué d'une force immense; mais l'œsophage présente, en outre, supérieurement, chez un grand nombre, une poche membraneuse appelée *jabot*, et inférieurement, une dilatation appelée *ventricule succenturié*, qui est très-spacieuse chez les oiseaux qui manquent de jabot. Les graines, avalées dures et entières, séjournent et se ramollissent dans le *jabot*, continuent de se pénétrer d'humidité dans le *ventricule succenturié*, sont triturées dans le *gésier*, et arrivent dans le *duodénum*, où elles sont transformées en chyme par l'action de la bile et celle du fluide pancréatique.

La durée de la digestion stomacale chez l'homme est très-variable : terme moyen, elle est de trois à quatre heures. La nature et la quantité des substances ingérées, les diverses conditions de santé ou de maladie, l'âge, les émotions morales, etc., ont, du reste, beaucoup d'influence sur cet espace de temps. Tout ce qui tend à appeler les forces de la vie sur d'autres organes que l'estomac, un bain, une saignée, le travail de tête, l'équitation, une marche forcée, etc., peut nuire à la digestion, ou même la suspendre instantanément. Les substances stimulantes, telles que le café, les liqueurs, le thé, etc., favorisent la digestion en excitant la sécrétion d'une plus grande quantité de suc gastrique. Chez beaucoup de personnes on observe pendant le travail digestif quelques frissons et une légère accélération du pouls. — La digestion est très-active pendant l'enfance et chez l'adulte; l'appétit à cet âge est vif, impérieux; les repas doivent être alors plus fréquents. Dans l'âge viril, les digestions sont plus longues, l'intervalle entre les selles est plus éloigné : deux repas suffisent communément. Enfin, les vieillards digèrent plus difficilement; ils se contentent quelquefois d'un seul repas.

En Chimie, on nomme *digestion* l'opération qui consiste à faire dissoudre une substance solide dans l'eau, l'alcool, etc., à une température plus élevée que celle de l'atmosphère; ce qui la distingue de la *macération*.

DIGITAL, adjectif employé pour désigner les organes ou parties d'organes qui ont quelque rapport avec un *doigt :* ainsi, on nomme *impressions digitales* de légères dépressions qu'on observe à la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux circonvolutions du cerveau; *artères*, *veines digitales*, *nerfs digitaux*, les artères, les veines et les nerfs qui se distribuent aux doigts.

DIGITALE (de *digitus*, doigt, à cause de la forme des fleurs qui ressemblent à un doigt de gant), *Digitalis*, genre de la famille des Scrofulariées, est formé de plantes herbacées ou sous-frutescentes, dont les feuilles sont alternes et les fleurs disposées en grappe terminale. La *D. pourprée*, appelée aussi *Gantelée*, *Gant de Notre-Dame*, *Doigt de la Vierge*, a les feuilles ovales, lancéolées et dentées; la tige droite, cylindrique, velue, d'un vert rougeâtre; les fleurs grandes et belles, purpurines, tigrées et remplies de poils longs. Ses feuilles sont fortement diurétiques : aussi l'emploie-t-on beaucoup dans les hydropisies. La digitale diminue le nombre des battements du cœur, ce qui la rend d'un usage habituel dans les affections du cœur à l'état chronique. On l'administre à petites doses, en décoction, en teinture alcoolique ou en sirop. A haute dose, elle serait un poison narcotique violent. Elle doit ses propriétés à un principe actif, la *digitaline*, récemment découvert par MM. Homolle et Quévenne.

DIGITÉ, se dit, en Botanique, des parties d'un végétal qui présentent des divisions en forme de doigt. Ainsi l'on dit *feuille digitée*, *épi digité*, etc.

DIGITI-PENNÉE, se dit des feuilles dont le pétiole commun est terminé par des pétioles secondaires, sur les côtés desquels sont fixées les folioles. Ces pétioles secondaires sont au nombre de 2 dans les mimosas, de 4 dans la sensitive, etc.; de là les noms de *bidigiti-pennées*, *quadridigiti-pennées*, etc.

DIGITIGRADES (de *digitus*, doigt, et *gradior*, marcher), 2e tribu de la famille des Carnivores, ordre des Carnassiers, ainsi appelés parce qu'ils marchent en appuyant sur le sol l'extrémité de leurs doigts, sans jamais faire toucher la face plantaire Cette tribu se compose des genres *Marte*, *Chien*, *Civette*, *Hyène* et *Chat*.

DIGNITAIRES (de *dignité*), nom donné aux personnes qui jouissent d'une prééminence d'honneur ou de pouvoir, soit dans l'État (comme connétable, maréchal, chancelier, grand chambellan), soit dans l'Église (comme cardinal, doyen, grand chantre, archidiacre). — Sous Napoléon, on appela *grands dignitaires de la couronne* le grand électeur, le grand amiral, le grand connétable, l'archichancelier, l'architrésorier. — On nomme *dames dignitaires* les dames de la maison de Saint-Denis, placées immédiatement sous les ordres de la surintendante.

DIGON. Les Pêcheurs nomment ainsi un morceau de fer barbelé ou terminé par un demi-dard qu'on ajuste au bout d'une perche, pour piquer et prendre le poisson plat entre les rochers, à la basse mer.

DIGUE (du flamand *diik*, même signification), nom commun à toute construction formée de pierres, de terre, de charpente, de pieux et de fascines, et destinée à s'opposer à l'effort des eaux. Les *jetées* qui défendent l'entrée des ports, les *chaussées* qui ferment les étangs, les *levées* qui empêchent les débordements d'une rivière, les *épis* qui servent à en régler le cours, les *barrages*, etc., sont autant d'espèces de digues (*Voy.* ces mots). La coupe d'une digue a la forme d'un trapèze; la base se nomme *pied* ou *empatement*. Elle est plus large que le sommet, appelé *couronne;* les côtés sont les *flancs*. La couronne doit s'élever d'un mètre environ au-dessus des hautes eaux. — Les anciens ont été très-habiles dans la construction des digues. De nos jours on cite surtout celles de la Hollande et de la Lombardie.

DIGYNIE (du grec *dis*, deux, et *gynê*, femme), 2e ordre des 13 premières classes du système de Linné, est caractérisé par deux pistils, ou deux styles, ou deux ovaires : tels sont les Ombellifères, les OEillets.

DIKE, terme de Géologie. *Voy.* DYKE.

DILATABILITÉ, propriété qu'ont les corps chauffés d'augmenter de volume. Voy. DILATATION.

DILATATEUR, nom donné, en Anatomie, aux muscles qui servent à dilater certaines parties : tels sont les muscles inspirateurs, qui dilatent la cavité de la poitrine. — En Chirurgie, on nomme *Dilatateurs* les instruments ou les corps dont on se sert pour dilater une plaie, des canaux naturels ou artificiels, etc. Tels sont les tentes, les éponges préparées, les mèches, les bougies élastiques, les sétons, les fils de plomb, des pois secs, la racine de gentiane, etc.

DILATATION (du latin *dilatatio*), se dit, en Physique, de l'augmentation de volume que les corps éprouvent par la chaleur; c'est l'opposé de la *contraction*. On appelle *D. linéaire*, l'augmentation de volume dans le sens de la longueur, et *D. cubique*, l'augmentation de volume en tous sens.

La *D. des solides* est, en général, proportionnelle à la température entre 0 et 100 degrés; au-delà de cette limite, elle n'est plus régulière. La connaissance de la dilatation des métaux joue un rôle important dans beaucoup d'industries. Le pendule qui sert à régler les horloges n'a des oscillations régulières que si les effets de la dilatation s'y trouvent compensés

(*Voy.* PENDULE COMPENSATEUR). Bréguet a basé sur la dilatation des métaux la construction d'un thermomètre qui porte son nom. — La *D. des liquides* est plus grande que celle des solides ; chaque liquide se dilate d'une quantité différente, et l'on remarque que cette dilatation est, en général, inégale pour chaque degré du thermomètre ; elle est plus grande à mesure que les liquides se rapprochent davantage de leur point d'ébullition. De tous les liquides, le mercure est celui dont la dilatation est la plus uniforme : de 0° à 100, il se dilate de 1/55,5, de 100° à 200° de 1/54,25, de 200° à 300° de 1/53 : c'est ce qui a fait choisir le mercure pour la construction des thermomètres. L'eau présente, dans sa dilatation, cette circonstance remarquable, qu'elle a son maximum de densité ou son moindre volume à + 4° du thermomètre centigrade, et qu'elle se dilate au-dessus et au-dessous de cette température ; son volume est à peu près le même à 0° et à + 8°. — La *D. des gaz* est encore plus grande que celle des liquides, mais elle est plus régulière : tous les gaz se dilatent à peu près également, et leur dilatation est pour chaque degré du thermomètre de 0,00367 de leur volume à zéro. Ce nombre s'appelle le *coefficient de dilatation des gaz*. La loi de dilatation des gaz est utilisée par les chimistes et les physiciens pour ramener un volume de gaz donné à une certaine température, à ce qu'il serait à une température différente ; elle leur a aussi permis de construire le *thermomètre à air*, qui sert à reconnaître les températures élevées. Laplace et Lavoisier, Petit et Dulong, Hallstroem, Dalton, Rudberg, MM. Gay-Lussac, Regnault, Magnus, Pierre, sont ceux à qui sont dues les recherches les plus importantes sur la dilatation des corps.

DILATOIRE (du latin *dilatus*, part. de *differre*, remettre). On nomme ainsi, en Jurisprudence, tout ce qui peut entraîner un délai. *V.* DÉLAI et EXCEPTION.

DILECTION (du latin *dilectio*, amour, charité), terme dont le pape se sert dans les rescrits apostoliques qu'il adresse aux fidèles : *A tous les fidèles chrétiens, salut et dilection dans Notre-Seigneur.*

DILEMME (du grec *dis*, deux fois, et *lambanô*, prendre ; prendre des deux côtés), argument composé de deux ou plusieurs propositions différentes qui conduisent à la même conclusion ; il présente une alternative qui ne laisse pas de milieu ; on en donne le choix à l'adversaire, de telle sorte que, quoi qu'il accorde, sa défaite soit assurée. Les anciens logiciens l'appelaient *argument cornu*, parce que ses deux propositions sont comme deux cornes qui frappent à droite et à gauche. Sous sa forme rigoureuse, le dilemme s'exprime par une disjonctive suivie de deux propositions conditionnelles ; mais il est rare qu'il se produise avec cet appareil pédantesque. Racine a enfermé tout un dilemme dans ce vers que Pyrrhus au désespoir adresse à Andromaque :

Je meurs si je vous perds, mais je meurs si j'attends.

DILETTANTE, mot italien qui signifie *amateur*, a été adopté en France pour désigner les amateurs passionnés de la musique, et spécialement de la musique italienne. Le *dilettantisme* apparut en France en 1752, lors de la première querelle qui s'éleva à propos des musiques française et italienne.

DILIGENCE, voiture publique ainsi nommée à cause de la célérité de sa marche. *Voy.* MESSAGERIES.

En termes de Pratique, *diligence* est synonyme de soin donné à une poursuite. *Faire ses diligences* contre quelqu'un, c'est se mettre en règle pour le poursuivre. *Poursuivre à la diligence de quelqu'un*, c'est poursuivre à sa requête.

DILLENIACÉES (du genre type *Dillenia*), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, a été formée aux dépens des Magnoliacées et des Rosacées. Elle se divise en deux tribus : les *Dilléniées* et les *Délimées* ou *Délimacées*. Dans la 1re, les anthères sont très-allongées et les filets non élargis ; dans la 2e, les anthères sont arrondies et les filaments des étamines sont dilatés à leur sommet.

DILLÉNIE (de *J.-J. Dillen*, botaniste allemand du XVIIIe siècle), *Dillenia*, genre type de la famille des Dilléniacées, tribu des Dilléniées, renferme de beaux arbres des régions tropicales, à feuilles alternes, à fleurs blanches ou jaunes et à fruit comestible. Le type de ce genre est la *D. élégante*, grand et bel arbre à rameaux étalés, chargés de feuilles très-grandes, d'un vert foncé, dentées en scie, et de fleurs grandes, blanches et solitaires. Le fruit est une baie sphérique d'une saveur très-acide. Les Javanais le font confire, et en retirent un sirop très-agréable.

DILUTION (du latin *diluo*, délayer), action d'étendre d'eau une dissolution, une liqueur : c'est le procédé qu'on emploie ordinairement pour séparer les parties les plus ténues, qui, après l'agitation, restent les dernières en suspension et sont enlevées par la décantation. — Les médecins homœopathes font un grand usage des dilutions, afin de réduire à des quantités infiniment petites les substances très-actives qu'ils emploient.

DILUVIUM, nom donné par quelques géologues aux matières déposées par les eaux sur les plaines, les plateaux et les flancs des vallées, et dont ils attribuent les dépôts au Déluge. L'observation démontre en effet que ces amas sont dus à des catastrophes violentes de diverses époques ou à l'écoulement régulier des eaux. On doit distinguer les produits des grandes inondations passagères et les produits en couches à peu près régulières des cours d'eau anciens : aux premiers on donne le nom de *dépôts diluviens* ; aux seconds celui de *dépôts alluviens*. — D'autres géologues établissent une *époque diluvienne* et un *terrain diluvien*, qu'ils placent avant l'époque actuelle, après les dépôts tertiaires. Ils y font entrer les dépôts des cavernes, tels que ossements fossiles, amas de coquilles marines, etc. Cette dernière division est généralement adoptée sous le nom de *terrains diluviens* ou *quaternaires*.

DIMANCHE (de *dies magna*, grand jour, ou de *dies dominica*, jour du Seigneur, jour du Soleil), jour consacré au repos et au service de Dieu. Suivant les uns, c'est le premier de la semaine ; suivant d'autres, c'est le septième. Quoi qu'il en soit, ce jour est sanctifié en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se reposa le septième. Les Chrétiens ont substitué la célébration du dimanche à celle du samedi, ou jour du sabbat des Juifs, pour honorer le souvenir de la résurrection de Notre-Seigneur et de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, qui eurent lieu ce jour-là, et aussi pour se distinguer de ceux qui suivent l'ancienne loi.

La stricte observation du dimanche fut ordonnée pour la première fois, en 321, par Constantin. Maintenue de tout temps par les prescriptions de l'Église dans tous les pays chrétiens, observée avec la plus grande rigueur même dans les pays réformés, elle a été confirmée par nos lois civiles, notamment par une loi de 1802 (18 germinal an X) et une autre de 1814 (18 novembre), qui ne sont point abrogées. Elle se justifie par l'intérêt réel et bien entendu des classes laborieuses et par de puissantes considérations politiques, aussi bien que par les obligations religieuses.

On appelle *dimanche gras* le dimanche qui précède immédiatement le mercredi des Cendres ; *dimanche des brandons*, le 1er dimanche du carême.

DIME, autrefois *disme* ou *dixme* (du latin *decima*, dixième), prélèvement d'un 10e sur les produits agricoles et industriels, au profit du clergé régulier et séculier, ou des seigneurs. La dîme fut d'abord volontaire, et devint ensuite obligatoire.

Les dîmes se distinguaient, suivant leur destination, en *D. ecclésiastiques*, qui se percevaient par les ecclésiastiques, à cause de leur ministère spirituel,

et sans aucune charge de fief; et en *D. profanes*, *temporelles* ou *inféodées*, qui étaient possédées par des laïques à titre de fief. Elles étaient, les unes, *ordinaires*, ou annuelles; les autres, *extraordinaires*; on les nommait alors *décimes*. *Voy.* ce mot.

Les dîmes ordinaires se divisaient elles-mêmes en *D. réelles*, qui se percevaient sur les fruits de la terre; *D. personnelles*, qui se percevaient sur le travail et l'industrie des personnes; et *D. mixtes*, qui provenaient à la fois des produits de la nature et de ceux de l'industrie, comme les *D. de charnage*, perçues sur la chair des bestiaux. Les dîmes réelles se subdivisaient en *D. grosses*, perçues sur les objets de grande culture, le blé, le vin, l'huile, etc.; et *D. menues* ou *vertes*, perçues sur les produits des potagers. On appelait encore *D. de suite* ou de *séquelle* celle qu'un curé percevait sur le terrain d'une autre paroisse, lorsqu'il était cultivé par un de ses paroissiens.

L'origine des dîmes est fort ancienne : on la fait remonter jusqu'aux premiers temps du judaïsme. Abraham s'engagea à donner spontanément au grand prêtre Melchisédech la *dîme* de tout le butin qu'il avait fait sur les quatre rois qu'il venait de vaincre; Jacob promit à Dieu la *dîme* de tous les biens qu'il pourrait acquérir dans la Mésopotamie. Moïse établit comme impôt plusieurs espèces de dîmes, destinées aux Lévites et aux prêtres. Chez les Grecs, on offrait souvent aux dieux la dîme des dépouilles de l'ennemi. L'usage des dîmes chez les Chrétiens ne date guère que du V^e siècle. — Quelques dîmes extraordinaires furent prélevées à la fois dans plusieurs pays : telle fut la *dîme saladine*, établie en France et en Angleterre pour subvenir aux frais de la croisade contre Saladin. La révolution de 1789 abolit, en France, toute espèce de dîmes. — En Angleterre et en Irlande, les dîmes constituent encore le salaire du clergé anglican : leur établissement est attribué à Offa (790) ou à Éthelwolf (855). Dans l'origine, elles étaient exigibles en nature; aujourd'hui, leur valeur est fixée au moyen d'une estimation (*composition*) et payée en argent.

DIMENSION (du latin *dimetiri*, mesurer), étendue d'un corps susceptible d'être mesuré. Il y a trois dimensions : la *longueur*, la *largeur* et la *profondeur* ou *épaisseur*. — En Algèbre, ce mot désigne le *degré* d'une puissance ou d'une équation : ainsi l'*inconnue* $x$ est dite avoir une, deux, trois, etc., dimensions, selon qu'elle est élevée à la première, deuxième, troisième, etc., puissance. En général, une quantité a autant de dimensions qu'il entre de facteurs dans sa composition.

DIMÉRÈDES (du grec *dis*, deux, et *méros*, partie), famille de poissons établie par M. Duméril, aux dépens des Percoïdes et des Sciénoïdes de Cuvier, et dont le caractère principal consiste dans l'isolement de plusieurs rayons des nageoires pectorales.

DIMÈRES (du grec *dis*, deux, et *méros*, partie), nom donné aux Coléoptères chez lesquels on n'avait aperçu d'abord que deux articles à tous les tarses. Ces insectes formaient une section à part, qui ne contenait qu'une petite famille, celle des *Psélaphiens*. On a reconnu que cette section devait être réunie à celle des Trimères. *Voy.* COLÉOPTÈRES.

DIMINUÉ, nom donné, en Musique, à tout intervalle mineur dont on retranche un demi-ton par un dièse à la note inférieure, ou par un bémol à la supérieure. C'est une altération momentanée d'un intervalle naturel. *Voy.* INTERVALLE.

DIMINUENDO, mot italien qui signifie *en diminuant*, et qui s'emploie pour indiquer une diminution graduée du son : on marque le *diminuendo* par le signe >. On l'oppose au *crescendo*.

DIMINUTIF, mot qui exprime une chose comme petite. On l'oppose à *augmentatif*. Les diminutifs sont dérivés d'autres mots dont ils restreignent l'idée, dont ils atténuent l'énergie par l'addition d'une certaine forme terminative : *fillette*, *globule*, *maisonnette*, etc., sont des expressions diminutives. Les diminutifs représentent l'objet tantôt comme digne de tendresse, d'amour, de compassion, comme *agnelet* pour petit agneau; tantôt comme digne de mépris, comme *prestolet* pour prêtre sans mérite; dans ce dernier cas, on les nomme *péjoratifs*. Nos anciens poëtes faisaient un grand usage des diminutifs, ce qui donne beaucoup de grâce à leurs poésies.

DIMINUTION, figure de Rhétorique. *V.* LITOTE.

DIMISSOIRES (LETTRES), du latin *dimittere*, laisser aller; lettres par lesquelles un évêque consent à ce qu'un de ses diocésains reçoive les ordres des mains d'un autre évêque.

DIMORPHE (du grec *dis*, deux, *morphè*, forme), qui est susceptible de deux formes différentes; se dit surtout en Minéralogie. *Voy.* DIMORPHISME.

DIMORPHISME ou DIMORPHIE (du grec *dis*, deux, et *morphè*, forme), propriété que possèdent certains corps de cristalliser sous deux formes *incompatibles*, c.-à-d. qui n'appartiennent pas au même système cristallin ou qui dérivent de deux formes primitives différentes. La chaux carbonatée, par exemple, est un corps dimorphe : on la rencontre en cristaux qui dérivent d'un rhomboèdre (*spath d'Islande*), et en cristaux qui se ramènent à un prisme droit à base rhombe (*aragonite*). Le carbone cristallise aussi sous deux formes incompatibles : le diamant, qui appartient au système régulier, et le graphite, au système rhomboédrique. Le soufre, l'acide arsénieux, le salpêtre, l'acide titanique, l'oxyde d'antimoine, etc., sont également dimorphes. M. Pasteur a reconnu, en 1848, que les formes dimorphes d'un corps sont ordinairement des *formes-limites*, c.-à-d. très-rapprochées l'une de l'autre par les angles et les dimensions.

DIMYAIRES (du grec *dis*, deux, et *myon*, muscle), nom donné par Lamarck à une section de Mollusques conchifères qui ont leur coquille bivalve fermée par deux muscles.

DINANDERIE (de *Dinant*, ville de Belgique, où l'on fabriquait au moyen âge beaucoup de chaudronnerie), se dit de tous les ustensiles que l'on fabrique en cuivre jaune et surtout de la batterie de cuisine. *Voy.* CHAUDRONNIER.

DINAR, petite monnaie de compte en Perse, n'est que la dix-millième partie du toman, qui lui-même vaut environ 30 fr.

DINDON ou COQ D'INDE (du nom de sa patrie, les Indes Occidentales), *Meleagris*, genre de l'ordre des Gallinacés, est caractérisé par une caroncule érectile située à la base du bec et par les papilles épaisses et rougeâtres qui lui garnissent la tête et le cou. La tête du dindon est ronde, petite; le cou allongé, présentant à sa base et sur le devant un long bouquet de poils; le bec court, les ailes amples, concaves, les jambes emplumées; la queue arrondie et susceptible, dans le mâle, de s'étaler en roue, comme chez le paon. Le dindon a une taille massive et sans grâce, une démarche lente, un cri désagréable, et un air de prétention, qui font de cet animal le type de la sottise. La femelle diffère du mâle principalement par sa taille, qui est plus petite d'un quart, et par l'absence d'éperons et de caroncule.

On ne connaît que deux espèces de Dindon : le *D. sauvage*, duquel provient le *D. domestique*, et qui a fourni les variétés noire, blanche, grise, rousse, etc., de nos basses-cours; et le *D. ocellé*, nouvellement apporté du Mexique, et qui le dispute au paon par l'éclat de ses couleurs et par les ocelles bleus, entourés d'or et de rubis, qui ornent sa queue.

Les dindons sauvages ont le vol rapide et soutenu. Ils se réunissent quelquefois pour émigrer dans une contrée plus fertile : alors ils voyagent à pied, à moins qu'il ne s'agisse d'éviter un danger ou de traverser une rivière. Vers la mi-février, ils se réunis-

sent pour la pariade. Quelques feuilles sèches amassées sous un buisson composent le nid de la femelle; elle y dépose ses œufs, qui sont d'un blanc sale et tachetés de points rouges. Quelquefois plusieurs femelles s'associent pour couver en commun et élever leurs petits : ceux-ci, dès le lendemain de leur naissance, quittent le nid pour n'y plus rentrer; 15 jours après, ils sont en état de voler et de chercher eux-mêmes leur nourriture, qui se compose de maïs, de baies, d'herbes, de larves, de têtards, de grenouilles ou de lézards. Le dindon sauvage est originaire d'Amérique, où il habite principalement les contrées incultes des États de l'Ohio, du Kentucky, de l'Illinois et de l'Indiana. Depuis la découverte de l'Amérique, il a été élevé partout en domesticité. Le premier que l'on vit en France y fut apporté, dit-on, par les Jésuites, et figura, en 1570, aux noces de Charles IX. La femelle du dindon domestique, la *Dinde* ou *Poule d'Inde*, pond de 15 à 20 œufs; ils sont moins bons que ceux de la poule, mais on les préfère pour la pâtisserie : elle couve de 30 à 32 jours. Les *Dindonneaux* éclos exigent de grands soins pendant les deux premiers mois. A 4 ou 5 mois, on les engraisse pour la table : 15 jours suffisent pour les femelles et un mois pour les mâles. Ils pèsent alors de 5 à 9 kilogr., et ont la chair délicate, fine et de bon goût. Les dindes truffées du Périgord sont surtout recherchées.

DINER (du grec *deipnô*, même signification), le principal repas de la journée. Les Grecs le prenaient le plus souvent vers le soir : chez les riches, le premier service se composait d'œufs et de volailles bouillies ; le second, de gibier, de poisson et de rôti ; le troisième, de fruits. A Rome, le dîner (*cœna*) se servait de la 9e à la 10e heure (de 3 à 4) : au premier service (*gustatus*), on apportait des œufs, des laitues et des hors-d'œuvre de tout genre ; au second (*mensa prima*), les ragoûts, et surtout le veau rôti; au troisième, ou dessert (*mensa secunda*), les confitures, les pâtisseries, les fruits, etc. Quelquefois le repas comprenait jusqu'à *six* services. — En France, l'heure du dîner a souvent varié : sous Charles V, on le faisait dès 9 heures du matin : ce n'était alors qu'un simple déjeuner ; sous Louis XII, on commença à dîner à midi. Jusqu'au XVIIIe siècle, on conserva l'habitude de servir le dîner au sortir de la messe, c.-à-d. entre onze heures et midi; sous Louis XV le dîner fut retardé et devint le repas principal : on le servit alors à 2 heures d'après-midi; enfin, aujourd'hui, l'heure dînatoire varie de 6 à 7.

DINOSAURIENS (du gr. *deinos*, énorme, et *sauros*, lézard), Reptiles fossiles de taille gigantesque, forment les genr. *Megalosaurus*, *Hylæosaurus* et *Iguanodon*.

DINOTHERIUM (du grec *deinos*, terrible, et de *thêrion*, animal), genre de Mammifères fossiles de l'ordre des Pachydermes, a été fondé par Cuvier sur une espèce appelée *Tapir gigantesque*, qui surpassait en grandeur et en force les plus grands éléphants. Ce mammifère avait une trompe, et de sa mâchoire inférieure, qui était recourbée en bas, partaient deux défenses dont les pointes étaient dirigées vers la terre. On distingue le *D. giganteum*, le plus grand de tous, et le *D. Cuvieri*, d'un tiers plus petit.

DIOCÈSE (du grec *dioikêsis*, administration), nom donné autrefois dans l'Empire romain aux subdivisions des préfectures, et aujourd'hui dans l'Église à l'étendue d'une juridiction épiscopale. *Voy.* DIOCÈSE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DIOCLÉE, *Dioclea*, genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées, est composé de belles plantes volubiles à feuilles pinnées trifoliées, à foliole impaire distante ; à fleurs bleues, violettes ou blanchâtres, en racèmes axillaires. Ces plantes croissent en Amérique, sous les Tropiques. On cultive dans les jardins la *D. glycinoïde*, à fleurs superbes, d'un rouge très-vif.

DIODON (du grec *dis*, deux, et *odous*, *odontos*, dent), genre de poissons Plectognathes, de la famille des Gymnodontes, distingués par leur corps oblong et presque rond, et les piquants dont ils sont armés. Ils jouissent de plus de la propriété de se gonfler d'air, comme des ballons, et de s'abandonner ainsi au gré des flots; ce qui leur a valu les noms vulgaires d'*Orbes épineux* et de *Poissons-boules*. Leur chair est mauvaise et même venimeuse. On les rencontre au Brésil, dans la mer Rouge, aux Antilles, etc. Le *D. atinga*, qui est l'espèce la plus commune, a près de 40 centimètres de diamètre.

DIŒCIE (du grec *dis*, deux, et *oikia*, maison), 22e classe du système de Linné, comprend les végétaux nommés *dioïques*, c.-à-d. à fleurs unisexuées portées sur des pieds distincts, les fleurs mâles sur certains pieds et les femelles sur d'autres : tels sont le dattier, le chanvre, le saule, etc. La Diœcie se divise en 15 ordres, d'après le nombre, la réunion et le mode d'insertion des étamines.

DIOIQUE, se dit d'une plante dont les sexes sont séparés et portés sur des pieds distincts. *V.* DIOECIE.

DIOMEDÉE, *Diomedea*, nom d'oiseau, employé par quelques naturalistes comme synonyme d'*Albatros*, de *Pic*, de *Sphénisque*. *Voy.* ces mots.

DIONÉE (du grec *Dioné*, Vénus, à cause de la forme des feuilles, qui est celle du coquillage appelé Vénus), *Dionea*, genre de plantes de la famille des Droséracées. La *D. gobe-mouche* (*D. muscipula*), la seule espèce de ce genre, découverte dans la Caroline et importée en France en 1768, est une petite plante à tige nue, cylindrique, glabre, terminée par un corymbe de belles fleurs blanches. Ses feuilles épaisses, petites, radicales, garnies de cils et de glandes rougeâtres, se font remarquer par l'irritabilité singulière de leurs parties : lorsqu'un insecte vient se reposer sur leur surface supérieure ou insinue sa trompe entre les pointes qui entourent les glandes d'où s'échappe une liqueur assez abondante, les deux lobes se rapprochent aussitôt, croisent leurs cils et s'unissent fortement jusqu'à ce que l'insecte soit mort ou cesse de s'agiter.

DIOPTRIQUE (du grec *dia*, à travers, et *optomai*, voir), partie de l'optique qui s'occupe des lois de la réfraction de la lumière. *Voy.* OPTIQUE et RÉFRACTION.

DIORAMA. Ce mot, qui, dans l'intention des inventeurs, signifie *vue de jour* (du latin *dies*, jour, et du grec *orama*, vue), désigne une sorte de spectacle qui consiste en tableaux ou vues peintes sur toiles transparentes, d'une assez grande dimension, tendues sur un plan droit vertical, éloignées du spectateur de 15 à 20 mètr., isolées en même temps de tout objet pouvant servir de terme de comparaison, et dont les bords ne peuvent être aperçus. L'intérêt du diorama consiste dans l'illusion d'optique produite par le jeu de la lumière, naturelle ou artificielle, qui reproduit à volonté la clarté du jour, l'obscurité de la nuit, l'éclat du soleil, le clair de la lune, le reflet des flambleaux, des effets de neige, etc. Pour obtenir ces effets divers on éclaire le tableau tantôt par devant, tantôt par derrière, et on modifie la teinte et l'intensité de la lumière à l'aide de verres diversement colorés. Le *Diorama*, perfectionnement du *panorama*, a été inventé en 1822 par MM. Daguerre et Bouton.

DIORITE (du grec *dioraô*, distinguer), roche noire ou verte, dont les caractères sont bien tranchés, est composée d'albite et d'amphibole. Elle est d'origine ignée, et se rencontre en buttes isolées ou en plateaux plus ou moins étendus, où l'on remarque souvent les mêmes accidents que dans les basaltes.

DIORTHOSE (du grec *diorthôsis*, rectification), réduction d'un membre fracturé ou luxé.

DIOSCORÉES (de *Dioscorea*, genre type), famille de plantes détachée par Brown des Asparaginées de Jussieu, comprend plusieurs genres de plantes herbacées à ovaire infère, à fleurs dioïques et à fruit

capsulaire. Le genre *Dioscorée*, type de cette famille, renferme plusieurs espèces de plantes vivaces, à rhizôme volumineux, souvent féculent, et pouvant alors remplacer la pomme de terre. Les plus remarquables sous ce rapport sont : la *D. ailée*, plus connue sous le nom d'*Igname* (*V.* ce mot), la *D. du Japon*, acclimatée en France, et la *D. à racine blanche*.

**DIOSMA** (du grec *dios*, divin, et *osmé*, odeur), genre type de la tribu des Diosmées, est formé d'arbustes élégants, au feuillage toujours vert et aux fleurs blanches ou rosées, solitaires ou en corymbes, exhalant une odeur suave. Les feuilles sont petites, simples, chargées de points glanduleux.

Cette plante est originaire du Cap de Bonne-Espérance ; on en connaît 80 espèces, la plupart cultivées dans nos jardins. — Avec les feuilles de la *D. crenata* et de la *D. serratifolia*, les Hottentots font une espèce de pommade, dont ils s'oignent le corps.

**DIOSMÉES** (de *Diosma*, genre type), tribu de la famille des Rutacées, renferme tous les genres qui ont les pétales libres ou distincts à leur base, égaux entre eux, et constituant une corolle régulière ; leurs graines sont munies d'un endosperme. Elle renferme le *Diosma* (genre type) et le *Dictame*.

**DIOSPYROS** (du grec *Dios pyros*, blé de Jupiter), nom scientifique du *Plaqueminier*, a formé celui de *Diospyrées*, qu'on donne quelquefois aux Ébénacées.

**DIOTA** (du grec *dis*, double, et *ous*, *ôtos*, oreille ; vase à deux oreilles), mesure de liquides chez les Grecs, valait la moitié du *métrétès*, ou 19 litres.

**DIPHTHÉRITE** (du grec *diphthéra*, membrane), nom donné par quelques médecins à une maladie caractérisée par la formation de fausses membranes. Elle affecte de préférence le pharynx et les canaux aériens, et constitue le *croup membraneux* et l'*angine couenneuse*. *Voy.* CROUP et ANGINE.

**DIPHTHONGUE** (du grec *dis*, deux fois, et *phtheggomai*, sonner). C'est proprement une syllabe composée de deux sons différents et simultanés, comme *ui*, dans *lui* ; *oi*, dans *loi* ; *ieu*, dans *lieu* ; *ien*, dans *bien*, etc. ; mais on appelle aussi *diphthongue* la réunion de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment qu'un son unique ou simple, comme *au*, *eau*, *eu*, *œu*, *ou*, etc. De là, la distinction des *D. auriculaires* ou proprement dites, et des *D. oculaires*, qui offrent deux voyelles aux yeux, quoique ne faisant entendre qu'un son à l'oreille.

**DIPHYE** (du grec *diphyès*, double), *Diphyes*, genre de Mollusques marins de l'ordre des Tuniciers. Ce sont des animaux microscopiques d'une grande transparence, souvent phosphorescents, et qui se trouvent en abondance dans les mers des pays chauds. Presque toutes les espèces ont le corps composé de deux parties subcartilagineuses, placées l'une à la suite de l'autre, et comme emboîtées. La partie antérieure renferme une ou deux cavités, et présente à sa base un appendice cirrhique garni de suçoirs. La partie postérieure ne présente qu'une seule cavité, et se détache facilement de la première.

**DIPHYLLE**, se dit, en Botanique, des parties composées de deux feuilles (*phyllon* en grec) ou folioles.

**DIPLANTIDIENNE** (du grec *diploos*, double, *anti*, opposé, et *eidos*, image), sorte de lunette ou longue-vue à deux objectifs, proposée par M. Jeaurat, et dans laquelle on voit deux images du même objet, l'une droite, l'autre renversée.

**DIPLOÉ** (féminin de l'adjectif grec *diploos*, double), tissu celluleux qu'on remarque entre les deux tables des os plats, et particulièrement de ceux du crâne. Les aréoles du *diploé* sont tapissées par une membrane molle, rougeâtre, ténue, et parsemée de radicules vasculaires.

**DIPLOMATIE** (de *diplôme*). C'est la science des relations extérieures des peuples et des gouvernements, et, dans un sens plus restreint, l'art des négociations. La diplomatie a pour objet la sûreté, la dignité respective des peuples, et son but doit être le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre les puissances. Elle s'appuie sur le droit international ou droit des gens, qui forme la loi commune des peuples civilisés, soit en paix, soit en guerre.

Dans l'origine, tous les agents diplomatiques portaient le titre d'*ambassadeurs* ; plus tard, l'usage les a partagés en un grand nombre de classes, aujourd'hui réduites à quatre, les *ambassadeurs*, les *ministres plénipotentiaires*, les *ministres résidents* et les *chargés d'affaires*. — On appelle *Corps diplomatique* la réunion des agents diplomatiques qui résident auprès d'une puissance.

Les questions de préséance entre les représentants des diverses puissances étaient autrefois l'occasion de nombreuses querelles : le congrès de Vienne (1815) y a mis fin en réglant que, dans chaque résidence, les agents diplomatiques d'une même classe prendraient rang entre eux par ancienneté ; les nonces du Saint-Siége sont seuls exceptés de cette règle : ils passent avant tous les autres.

On a beaucoup écrit sur la science diplomatique : parmi les meilleurs ouvrages, il faut remarquer l'*Ambassadeur*, de Wicquefort, 1681 ; le *Traité complet de Diplomatie*, par le comte de Garden, Paris, 1833, 3 vol. in-8 ; le *Manuel diplomatique* de Martens, Paris, 1832, 2 vol. in-8 ; les *Observations sur le Guide diplomatique*, de Pinheiro Ferreira, Paris, 1833 ; le *Système de Diplomatie* de Winter, etc. — Koch, Schœll, et, plus récemment, M. de Garden, ont fait l'histoire de la Diplomatie en écrivant l'*Hist. des traités de paix*. On doit à M. Bignon l'*Hist. de la Dipl. franç. de* 1792 *à* 1815 (Paris, 1827-38). M. Fr. Combes a entrepris d'écrire l'*Hist. gén. de la Dipl. européenne* (1854, etc.). — *V.* AMBASSADEUR.

**DIPLOMATIQUE** (de *diplôme*), science qui enseigne à déchiffrer les chartes, les diplômes, les titres anciens, à les comprendre, et surtout à en reconnaître l'authenticité ou la fausseté, l'intégrité ou l'altération ; elle est utile à l'homme d'État, au jurisconsulte, à l'historien, à tous ceux qui, pour des intérêts publics ou particuliers, ou pour leur seule instruction, sont appelés à faire usage de ces documents. Elle est l'objet d'un enseignement spécial à l'École des chartes. Les principes de cette science, posés au XVI[e] siècle par Sigonius, ont été appliqués avec un grand succès, dans le XVII[e], par les savants Bénédictins, notamment par le P. Mabillon, dans son traité *De re diplomatica*. *V.* CHARTE, DIPLÔME, PALÉOGRAPHIE.

DIPLOMATIQUE (CORPS). *Voy.* DIPLOMATIE.

**DIPLOME** (du grec *diploma*, dérivé de *diploos*, double, parce que ces actes étaient habituellement pliés en deux comme les feuilles d'un livre, ou parce qu'ils étaient faits *en double*), nom générique par lequel on désigne les titres, lettres patentes, priviléges, donations, bulles pontificales, actes royaux ou impériaux, chartes de toute espèce, dont la date est antérieure au XIV[e] siècle. Le plus ancien acte en forme de diplôme que l'on connaisse est un congé donné par l'empereur Galba à des soldats vétérans ; le plus ancien diplôme qui nous soit resté des rois mérovingiens est celui que Childebert I[er] donna, en 558, en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il existe un grand nombre de recueils de diplômes, parmi lesquels on estime surtout les collections de Moreau et de Bréquigny, et particulièrement le *Recueil des diplômes, textes, etc., des rois de France de la* 2[e] *et de la* 3[e] *race*, qui s'imprime en ce moment aux frais de l'État par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

On donne aussi le nom de *diplôme* au titre délivré par un corps, une Faculté, une société littéraire, etc., à celui qu'elle s'agrége, pour constater la dignité ou le degré conférés au récipiendaire. Il y a des diplômes de bachelier, de licencié, de docteur, etc. Ces diplômes sont le plus souvent imprimés sur peau de

vélin, et munis du sceau académique ou universitaire, etc. *Voy.* GRADES.

DIPLOPIE (du grec *diploos*, double, et *ôps*, œil), lésion du sens de la vue dans laquelle deux sensations distinctes sont produites par un même objet, qui, par conséquent, semble double. Ce trouble de la vision résulte d'un dérangement dans le parallélisme des deux axes visuels, par suite duquel les images ne se peignent plus sur les deux points correspondants de chaque rétine.

DIPLOPTÈRES (du grec *diploos*, double, et *ptéron*, aile), famille d'insectes Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, renferme tous les genres qui ont les ailes supérieures doublées dans leur longueur. Cette famille se divise en deux tribus : les *Masarides* et les *Guépidires*.

DIPLOSTOME (du grec *diploos*, double, et *stoma*, bouche), nom que Rafinesque-Schmaltz, célèbre naturaliste, a donné aux Mammifères rongeurs nommés *Saccomys* par G. Cuvier. *Voy.* SACCOMYS.

DIPODES (du grec *dis*, deux, et *pous*, *podos*, pied), nom donné par M. de Blainville à un groupe de poissons écailleux qui n'ont que des nageoires ventrales ou pectorales, et qui font partie de ses Squammipennes. — Ce nom s'applique aussi aux reptiles Sauriens, qui n'ont que les deux membres postérieurs.

DIPSACÉES (du genre type *Dipsacus*, Cardère), famille de plantes dicotylédones monopétales, à étamines libres, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, simples ou divisées. Les têtes des fleurs sont environnées d'un involucre polyphylle; un réceptacle plus ou moins saillant porte les fleurs à corolle tubuleuse quadri ou quinquéfide, à 4 ou 5 étamines, et entre lesquelles naissent des écailles ou des soies. Les *Scabieuses*, les *Cardères*, etc., appartiennent à cette famille.

DIPSACUS, nom latin du genre CARDÈRE.

DIPSAS (du grec *dipsa*, soif), nom donné par les anciens à une sorte de serpent dont la morsure faisait mourir au milieu des angoisses d'une fièvre ardente et d'une soif inextinguible. — Aujourd'hui, on appelle ainsi une espèce de couleuvre de l'Inde et de l'Amérique, remarquable par la petitesse de ses dents, par son corps allongé et comprimé sur les côtés, et par ses écailles longues et lisses. Cette espèce, dit-on, poursuit sa proie jusque sur les arbres.

DIPSOMANIE (du grec *dipsa*, soif, et *mania*, manie), nom donné quelquefois au *delirium tremens*, dit aussi *folie des ivrognes*. *Voy.* DÉLIRE.

DIPTÈRES (du grec *dis*, deux, et *ptéron*, aile), ordre nombreux d'insectes comprenant les *Mouches* proprement dites, les *Cousins*, les *Taons*, etc., est caractérisé par l'existence de deux ailes membraneuses, plus ou moins diaphanes, presque toujours accompagnées de petits appendices écailleux appelés *balanciers*, *ailerons* ou *cuillerons*, et leur servant, dit-on, à régulariser leur vol. Les Diptères sont, en général, de petite taille : ils subissent des métamorphoses complètes : leurs femelles sont ovipares; elles déposent leurs œufs sous l'eau, dans les liquides corrompus ou les substances en putréfaction, et quelquefois sous la peau de certains animaux. Plusieurs Diptères se nourrissent du suc des plantes; d'autres, plus incommodes, sucent le sang des animaux; un grand nombre dévorent les substances en décomposition. — Cet ordre comprend six familles : les *Némocères*, les *Tanystomes*, les *Tabaniens*, les *Notacanthes*, les *Athéricères* et les *Pupipares*. Il a été l'objet des travaux spéciaux de M. Macquart.

DIPTÉRYX (du grec *dis*, double, et *ptéryx*, aile), plante de la famille des Papilionacées. *V.* COUMAROU.

DIPTYQUES (du grec *diptychos*, plié en deux), registres publics formés de deux tablettes qui se repliaient l'une sur l'autre. On distingue des *D. profanes* et des *D. sacrés*. A la première classe appartiennent les registres sur lesquels on inscrivait à Rome les noms des consuls et des magistrats, et qui étaient formés de plusieurs tablettes qu'on repliait les unes sur les autres. La deuxième comprend les registres employés chez les premiers chrétiens, et qui ressemblaient pour la forme aux tables de loi avec lesquelles est représenté Moïse. D'un côté on écrivait les noms des vivants, des papes, des évêques, des hommes distingués par leurs vertus ou leurs bienfaits envers l'Église; de l'autre, les noms des morts célèbres, des martyrs, des hommes pieux. Les diacres lisaient ces noms pendant la messe et après l'oblation. Aujourd'hui encore, dans le rit latin, on trouve quelque chose de semblable : à la messe, on prie une fois pour les vivants et une fois pour les morts; on invoque plusieurs saints; on prie pour le pape, pour l'évêque du lieu, pour le souverain. Salig a écrit un traité *de Diptycis*, Halle, 1731, et Seb. Doni a donné : *Des Diptyques anciens, sacrés et profanes* (en italien), Lucques, 1753.

On appelle encore *diptyques* les tableaux ou bas-reliefs recouverts par deux volets qui sont peints aussi.

DIRCA, *Bois cuir*, arbre du Canada. *V.* THYMÉLÉES.

DIRECTEUR, celui qui est chargé du soin de diriger une société, une compagnie, un grand service ou une branche importante de l'administration, laquelle prend alors le titre de *direction*, etc. On donne aussi ce titre au président de certaines sociétés savantes, et notamment de l'Académie française.

On l'a également donné à chacun des cinq membres du Directoire exécutif. *Voy.* DIRECTOIRE.

DIRECTION, nom donné, dans plusieurs ministères, à certaines divisions administratives dont le nombre et le titre ont varié. Ainsi, au ministère de la Marine, il y a une *D. du personnel*, une *D. des ports*, une *D. des colonies*; — au ministère de la Guerre, quatre grandes directions : une du *personnel* et des *opérations militaires*, une de l'*administration*, une des *fonds et de la comptabilité*, une du *dépôt de la guerre*. Le ministère des Finances comprend la *D. générale de l'enregistrement*, les *D. des contributions directes*, *des contributions indirectes*, *du mouvement général des fonds*, *de la dette inscrite*, *du contentieux*, *de la comptabilité générale*, etc. Il y a de plus, dans chaque département, un directeur de l'enregistrement et des domaines, un directeur des contributions directes, et un directeur des contributions indirectes. Au ministère de l'Intérieur il y a une *D. des beaux-arts*, etc.

En Mécanique, on nomme *direction* la droite suivant laquelle un corps se meut. La *ligne de direction* est celle qui passe par le centre de gravité d'un corps et le centre de la terre. L'*angle de direction* est compris entre les directions de deux puissances conspirantes au même point.

On appelle *Biens en direction* ceux dont l'administration est confiée à des syndics nommés par une assemblée de créanciers.

DIRECTOIRE, gouvernement établi en France par la Constitution de l'an III (1795), et qui fut renversé le 18 brumaire (1799). *Voy.* DIRECTOIRE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DIRECTRICE (sous-entendu *ligne*). En Géométrie, c'est une droite le long de laquelle on fait couler une autre ligne ou une surface pour décrire une figure plane ou solide.

DIRIMANT (du latin *dirimens*, qui rompt). *Voy.* EMPÊCHEMENT.

DISCANT, chant d'église. *Voy.* DÉCHANT.

DISCERNEMENT. En Droit, c'est la faculté d'apprécier la valeur des actes que l'on accomplit. Celui qui commet un crime ne peut être puni s'il a agi sans discernement. Lorsque l'accusé a moins de 16 ans, et qu'il a agi sans discernement, il est acquitté, et, selon les cas, remis à ses parents, ou conduit dans une maison de correction. Lorsque l'accusé, âgé de moins de 16 ans, a agi avec discernement, les

peines sont ainsi modifiées : s'il a encouru la peine de mort, les travaux forcés à perpétuité; s'il a mérité la déportation, il est condamné à 10 ou 20 ans d'emprisonnement; s'il a mérité la détention ou les travaux forcés, il est renfermé dans une maison de correction; il est mis sous la surveillance de la haute police pendant 5 ou 10 ans. Si le mineur de 16 ans n'a commis qu'un simple délit, il est condamné à la moitié de la peine à laquelle il aurait pu être condamné s'il avait eu 16 ans (Code pénal, art. 66-69).

DISCHIDIE (du grec *dischidès*, qui se partage en deux), *Dischidia*, genre de la famille des Asclépiadées, est composé d'herbes vivaces, vivant en parasites sur les arbres. On cultive dans les serres la *D. du Bengale* (*D. Bengalensis*), plante parasite à feuilles charnues, à fleurs petites et disposées en ombelles. Dans la Nouvelle-Hollande et les Indes, son suc laiteux est appliqué sur les piqûres des animaux venimeux. On mange aussi cette plante.

DISCIPLES, nom donné spécialement dans l'Évangile aux *soixante-douze* personnes que J.-C. choisit, outre les douze apôtres, pour aller prêcher la parole de Dieu (Év. S. Luc, x, 1).

DISCIPLINE (du latin *disciplina*), ensemble des lois ou règlements qui régissent certains corps, comme l'Église, l'armée, la magistrature, les écoles, etc.

*Discipline ecclésiastique.* Elle repose sur les épîtres de S. Paul, sur les constitutions apostoliques, sur les règles établies par les conciles et les décrétales des papes. Tout ce qui est de pure *discipline* n'est pas de *foi* et peut varier selon les temps et les lieux. Outre les règles de discipline communes à tous les fidèles, il y a des règles spéciales pour le clergé séculier et pour les ordres religieux : elles constituent la *D. cléricale* et la *D. monastique*.

*Discipline militaire.* Elle repose tout entière sur le respect et l'obéissance absolue de l'inférieur envers ses chefs. La plus ancienne ordonnance qui en traite remonte à 1550; celle du 2 novembre 1833 règle encore aujourd'hui toutes les questions qui ont rapport à la discipline. Dans l'Armée française, les châtiments corporels ont été complétement abolis depuis 1788; les *punitions disciplinaires* infligées aux soldats sont : les arrêts, les corvées, l'exercice redoublé, et, si les moyens ordinaires ne suffisent pas, l'envoi dans les *Compagnies de discipline*. Ces compagnies, organisées en 1802 par Bonaparte, ont été portées à huit depuis 1830; leur séjour ordinaire est en Afrique; cette punition est infligée par un *Conseil de discipline*. Les délits graves et les crimes sont jugés par un *Conseil de guerre* (*Voy.* CONSEIL).

*Discipline judiciaire.* Elle s'exerce sur les magistrats, les avocats et les officiers ministériels, tels que les avoués, les agréés, les commissaires-priseurs, les huissiers, etc. Elle a pour but le maintien de l'honneur et de la considération nécessaires aux institutions judiciaires. Les peines de discipline sont : l'avertissement, la censure simple, la censure avec réprimande, la suspension provisoire; pour les avocats, la suspension, la radiation du tableau; pour les officiers ministériels, la destitution. Ces différentes peines sont appliquées, pour les magistrats, par le garde des sceaux, par la cour de cassation et les cours d'appel; pour les avocats, par le conseil de l'ordre; et pour les autres corps, par les conseils ou chambres de discipline librement formés dans leur sein.

On nomme aussi *discipline* une sorte de châtiment ou de flagellation volontaire, en usage dans beaucoup de monastères, et qui consiste à se faire frapper ou à se frapper soi-même d'un fouet composé de cordes à nœuds ou de lanières de cuir, et qu'on nomme également *discipline*. Cet usage, introduit, dit-on, par S. Dominique l'Encuirassé et S. Pierre Damien, remonte au XI[e] siècle; il a donné lieu à des abus que l'Église eut beaucoup de peine à réprimer. *Voy.* FLAGELLANTS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DISCOBOLES (du grec *discos*, disque, et *ballô*, lancer), famille de poissons Malacoptérygiens-Subbrachiens, à nageoires ventrales réunies à la base par une membrane en forme de *disque*. Ces poissons se tiennent fixés aux rochers, sous les saillies desquels ils se couchent au moyen de leurs nageoires ventrales. Tout leur corps est couvert d'une matière visqueuse. Les discoboles comprennent trois genres : les *Porte-Écuelle*, les *Cycloptères* et les *Echénéis*.

DISCOIDE (du grec *discos*, disque, et *eidos*, forme), se dit de tout organe en forme de disque.

DISCOURS (du latin *discursus*). En Grammaire, *Discours* est synonyme de *Langage* : les *Parties du discours* sont les différentes espèces de *mots*. *V.* MOT.

En Rhétorique, il est synonyme d'*Oraison*, de *Harangue* (*V.* ces mots et ÉLOQUENCE). On divise le discours en 6 parties : *Exorde*, *Exposition* ou *Proposition*, *Narration*, *Confirmation*, *Réfutation*, *Péroraison*.

DISCRASE. *Voy.* ARGENT ANTIMONIAL.

DISCRET (du latin *discretus*, séparé). En Mathématiques, on oppose *Quantité discrète* (c.-à-d. discontinue, comme les nombres) à *Q. concrète*. *V.* QUANTITÉ.

En Médecine, ce mot se dit de certains exanthêmes dont les taches ou pustules sont séparées les unes des autres. Il se dit particulièrement de la variole ordinaire, par opposition à la *variole confluente*. *Voy.* CONFLUENT.

Dans plusieurs ordres monastiques, on donnait ce nom aux religieux ou aux religieuses *choisis* pour former le conseil du supérieur ou de la supérieure, ainsi qu'à ceux qu'on envoyait au chapitre provincial pour représenter le couvent. Les assemblées où se réunissaient les *pères discrets* et les *mères discrètes* s'appelaient *discrétoires*.

DISCRÉTIONNAIRE (de *discrétion*). En Droit, on appelle *pouvoir discrétionnaire* la faculté laissée à un juge, et particulièrement au président d'une cour d'assises, d'agir en certains cas selon sa volonté particulière. — On a aussi appliqué ce mot à l'autorité dictatoriale attribuée en temps de révolution à certains agents du pouvoir exécutif.

DISCRIMEN (mot latin qui signifie *séparation*, *division*), se dit, en Chirurgie, d'un bandage usité pour la saignée de la veine frontale : il est ainsi nommé parce qu'en passant le long de la suture sagittale, il divise la tête en deux parties égales.

DISCUSSIFS (du latin *discutere*, dissoudre), médicaments que l'on applique à l'extérieur dans le but de dissiper un engorgement. Ce sont en général des agents excitants sous forme de cataplasmes, de lotions, etc.

DISCUSSION (BÉNÉFICE DE). *Voy.* BÉNÉFICE.

DISÉPALE, se dit, en Botanique, des parties formées de deux sépales ou de deux folioles calicinales, comme les calices de la balsamine, de la fumeterre, etc.

DISETTE. *Voy.* FAMINE.

DISETTE (RACINE DE). *Voy.* BETTERAVE.

DISJOINT, nom donné, en Musique, aux intervalles dont les sons sont séparés l'un de l'autre par une grande distance. Tels sont les intervalles de la tierce, de la quarte, de la quinte, etc. On oppose le *degré disjoint* au *degré conjoint*, ou intervalle de seconde. *Voy.* DEGRÉ.

DISJONCTIF. En Grammaire, on appelle *Conjonction disjonctive* toute conjonction qui, tout en unissant les expressions, sépare les idées, comme *ou*, *soit*, *ni*. On a proposé de les appeler *C. alternatives*, *partitives* ou *distributives*. — En Logique, on appelle *Propositions disjonctives* celles qui, par leur opposition, s'excluent l'une l'autre.

DISJONCTION. On appelle ainsi en Droit la séparation de causes précédemment jointes, ou de plusieurs chefs de conclusions contenus dans la même demande. *Voy.* JONCTION.

DISLOCATION. *Voy.* LUXATION.

DISOMOSE ou NICKEL GRIS. *Voy.* NICKEL.

DISPACHE, terme de Droit maritime, par lequel

on désigne, en matière d'assurance, une espèce de discussion et d'arbitrage entre les assureurs et les assurés. Les arbitres en ces matières prennent le nom de *Dispacheurs*.

**DISPENSAIRE** (de *dispenser*, distribuer), ouvrage dans lequel sont consignées la description des médicaments simples ou composés qui doivent se trouver dans l'officine d'un pharmacien, et les formules des préparations officinales. On dit également *Codex*, *Formulaire*, *Pharmacopée*, etc.

On appelle aussi *Dispensaires*, des établissements de bienfaisance créés par souscription, pour donner gratuitement des soins et des médicaments aux malades indigents qui peuvent être traités dans leur domicile. Il existe à Paris et dans toutes les grandes villes des *dispensaires* de ce genre.

**DISPENSE** (de *dispenser*, exempter), exemption d'une règle ordinaire par laquelle on permet, dans certaines circonstances, ce qui est généralement défendu. Le pape a le droit de dispenser, pour motifs graves, de ce qui est défendu par les canons : ainsi il faut une dispense du pape pour les mariages entre cousins et parents à un degré rapproché, pour recevoir la prêtrise et les autres ordres sacrés avant l'âge prescrit, etc. — L'homme avant 18 ans, la femme avant 15 ans, l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, les beaux-frères et belles-sœurs ne peuvent contracter mariage sans une dispense de l'autorité civile. Deux juges qui sont parents à un degré très-rapproché ne peuvent être membres d'une même cour ou d'un même tribunal sans une dispense pareille. — On appelait autrefois *D. de bâtardise*, l'acte donné par le pape et le roi, et qui, en conférant au bâtard le titre d'enfant légitime, le rendait propre à entrer dans les ordres ou à posséder un bénéfice.

**DISPERME** (du grec *dis*, deux, et *sperma*, graine), nom donné, en Botanique, aux fruits, aux loges et aux ovaires qui renferment deux graines. Telles sont les baies de l'épine-vinette, le pois-chiche, etc.

**DISPERSION** (du latin *dispergere*, répandre), dilatation et coloration qu'éprouvent les faisceaux de lumière en traversant un milieu réfringent, de manière à produire le *spectre* (*Voy.* ce mot). Toutes les substances n'ont pas le même *pouvoir dispersif* : le flint-glass, par exemple, donne un spectre bien plus allongé que le crown-glass; le pouvoir dispersif de l'eau est très-faible. La dispersion est dans un rapport intime avec les grandeurs des indices de réfraction correspondant à chaque couleur; on la mesure en prenant la différence de ces indices pour le violet et le rouge. Une substance est d'autant plus dispersive que pour elle cette différence est plus grande. La dispersion de la lumière est un des plus grands obstacles qu'on ait eus à surmonter dans la construction des lunettes; elle cause ce défaut de netteté (dit *aberration de réfrangibilité*) que présentent les images formées par les lentilles ordinaires, et qu'on est obligé de corriger par l'emploi des verres achromatiques. *Voy.* ACHROMATISME.

**DISPONIBILITÉ**, se dit, en général, de l'état de tout fonctionnaire qui, ayant cessé de remplir des fonctions actives, attend un autre emploi.

Dans l'Administration militaire, on appelle ainsi, depuis l'ordonnance royale du 19 mars 1823, la situation d'un officier qui se trouve momentanément sans emploi : il ne reçoit que demi-solde. L'officier en disponibilité est considéré comme en activité de service et toujours à la disposition du ministre de la Guerre.

En Jurisprudence, on nomme *quotité* ou *portion disponible*, la portion de biens dont il est permis à une personne ayant des héritiers de disposer par donation ou par testament. Le reste de ses biens, dit *réserve légale*, ne peut être mis en disposition.

**DISPOSITIF.** En Jurisprudence, c'est le prononcé d'un jugement ou d'un arrêt, dégagé de toute la procédure et des motifs qui l'ont fait rendre. Il est signé par le président et par le greffier. — On donne aussi ce nom au projet de jugement que les parties forment entre elles et présentent au tribunal pour être mis sur la feuille.

**DISPOSITION.** En Droit, on appelle ainsi toute attribution de biens, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux. On distingue : *D. entre-vifs*, par laquelle on se dépouille irrévocablement de ses biens en faveur d'un tiers : c'est proprement la *donation* (*Voy.* ce mot); *D. testamentaire*, qui est toujours révocable (*Voy.* TESTAMENT); *D. à cause de mort*, acte par lequel le disposant se dépouille de ses biens, mais avec faculté de les reprendre s'il guérit; *D. libre*, acte fait par quelqu'un de sa bonne volonté, sans aucune force ni contrainte; *D. onéreuse*, acte ou contrat qui transmet à quelqu'un une chose à titre onéreux.

Par *dispositions* d'une loi, on entend ce qu'elle ordonne, ou ce qu'elle défend; par *dispositions* d'un jugement, les décisions qu'il renferme.

En Rhétorique, la *Disposition* c'est la distribution, dans l'ordre le plus convenable, des diverses parties du discours, exorde, proposition, division, narration, confirmation, réfutation, péroraison. Le plus souvent ces parties se succèdent dans l'ordre même qui vient d'être indiqué; cependant, la disposition peut varier suivant les besoins du discours.

**DISQUE** (du grec *discos*, palet), sorte de palet rond, en fer, en cuivre, en plomb ou en bois, d'une dimension et d'une pesanteur au delà de l'ordinaire, que, dans les jeux de l'ancienne Grèce, lançaient certains athlètes, appelés de là *discoboles*. Le vainqueur était celui qui lançait ce disque le plus loin. Le diamètre du disque était de 33 centim. environ.

En Astronomie, on nomme *disque* le corps apparent d'un astre. La largeur du disque du soleil et de la lune se divise en douze parties nommées *doigts*.

En Botanique, c'est : 1° la partie de la surface d'une feuille comprise entre ses bords; 2° la partie centrale d'une ombelle; 3° la portion élargie du pédoncule qui supporte les fleurons d'une Synanthérée; 4° enfin, c'est, d'après Richard, un corps charnu, de nature glanduleuse, qui, dans beaucoup de plantes, est situé sur le réceptacle, tantôt audessous de l'ovaire (*D. hypogyne*), tantôt autour (*D. périgyne*), tantôt au-dessus (*D. épigyne*). On le nomme *podogyne* lorsqu'il sert de support à l'ovaire; *pleurogyne*, s'il le presse latéralement, *épipode*, s'il est formé d'un ou de plusieurs tubercules libres; *périphore*, s'il porte les étamines et les pétales attachés à sa surface externe.

**DISSECTION** (du latin *dis*, particule disjonctive, et *secare*, couper), opération qui consiste à diviser méthodiquement et à mettre à découvert les différentes parties du corps, pour en étudier la disposition et la structure. La dissection comprend la préparation des os (*ostéotomie*), celle des ligaments (*syndesmotomie*), celle des muscles (*myotomie*), celle des viscères (*splanchnotomie*), celle des vaisseaux (*angéiotomie*), qui se subdivise en dissection des artères, des veines et des vaisseaux lymphatiques; enfin celle des nerfs (*névrotomie*). On appelle *autopsie* la dissection qui a pour but de rechercher les causes et le siége de l'affection à laquelle un individu a succombé, ou de constater certains crimes ou délits, tels que coups, blessures, empoisonnement, etc. Les instruments dont on fait usage pour disséquer sont des scalpels et des bistouris, des ciseaux, des marteaux, des pinces, des scies, des tenailles, etc. — La dissection peut s'appliquer aussi aux végétaux.

**DISSÉMINATION**, acte par lequel les graines, détachées de la plante à l'époque de la maturité, s'éparpillent plus ou moins loin pour vivre de leur vie propre. La dissémination est favorisée : 1° par le poids de la graine, qui augmente à mesure que son support s'atrophie; 2° par l'agitation de l'air ou

la pluie; 3° par les animaux qui, comme les oiseaux, transportent les graines avec leurs pattes ou leur bec, ou bien s'en nourrissent, et rendent à la terre, avec leurs excréments, celles qui ont résisté à la digestion.

DISSIDENTS (du latin *dissideo*, s'asseoir à part, être d'avis opposés), se dit des personnes dont les croyances sont différentes de celles que professe l'Église nationale d'un pays. Ce mot s'applique particulièrement aux diverses sectes religieuses qui diffèrent de l'Église anglicane, soit sur des points de doctrine, soit sur des détails de discipline ou de forme extérieure. On les appelle aussi *Non-conformistes*. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DISSOLUTION, opération par laquelle un corps liquide communique cet état à un autre corps, quel qu'il soit. On a proposé de réserver le mot *dissolution* pour désigner le cas où le corps dissous et le corps dissolvant changent de nature (ce qui a lieu dans l'action des acides sur les métaux), et d'appeler *solution* ce qui se passe lorsque ces deux corps ne changent pas de nature, par exemple, lorsqu'on met du sucre ou du sel dans l'eau.

En Jurisprudence, la *dissolution* est l'anéantissement d'un contrat. Les communautés, et notamment le mariage, se dissolvent par la mort naturelle ou civile, par la séparation de corps ou de biens.

DISSOLVANTS, nom donné aux corps qui ont la propriété de transformer les solides en liquides, et de détruire l'agrégation moléculaire : tels sont l'eau, l'alcool, l'éther, le vinaigre et les acides en général. Les anciens chimistes croyaient à l'existence d'un dissolvant général : Paracelse le nommait *alcahest*. — En Médecine, on nomme *dissolvants* les médicaments qui ont la propriété de dissoudre les engorgements, les concrétions maladives, etc.

DISSONANCE (du grec *dis*, deux fois, et *sonare*, résonner), nom donné, en Musique, à la réunion de deux sons qui frappent désagréablement l'oreille, et qui cependant sont quelquefois employés en composition pour servir de passage à une *consonnance*. Les dissonances sont la seconde, la septième, la neuvième, etc. On appelle *accords dissonants* ceux qui sont formés d'*intervalles dissonants*.

En Grammaire, on appelle *dissonance* la réunion de plusieurs syllabes dures ou qui sonnent mal à l'oreille, comme dans ce vers de Lemierre, où il est parlé de la lanterne magique :

Opéras à roulette et qu'on porte à *dos d'homme.*

Cependant il est des cas où la dissonance, employée avec art, produit le plus bel effet.

DISSYLLABE, mot de deux syllabes. *V.* SYLLABE.

DISTANCE. En Géométrie, c'est le plus court chemin d'un point à un autre : ainsi, la distance d'un point à un autre se mesure par la ligne droite; celle d'un point à une ligne ou à une surface, par la perpendiculaire menée de ce point à cette ligne ou surface. En Géographie, l'intervalle se mesure le plus souvent d'après la longueur des routes tracées. — On mesure les distances accessibles par le moyen de la chaîne et du mètre (*Voy.* ARPENTAGE). Quand les distances sont inaccessibles, on forme des triangles au moyen desquels on peut les calculer. *Voy.* TRIGONOMÉTRIE.

En Astronomie, on appelle *D. moyennes* des planètes, les moyennes entre leur plus grande et leur plus petite distance du soleil; *D. réelles*, les distances de ces corps mesurées à l'aide de mesures terrestres; *D. proportionnelles*, les distances des planètes au soleil comparées avec celle de la Terre, prise pour unité. La distance des étoiles fixes, soit à la terre, soit au soleil, n'a pu encore être mesurée qu'approximativement. La *D. apparente* de deux astres est l'angle formé par les rayons visuels qui vont de notre œil à chacun d'eux, mesuré par l'arc du grand cercle compris entre eux sur la sphère céleste. La *D. accourcie* d'une planète est sa distance entre le soleil et la projection de la planète sur le plan de l'écliptique.

DISTANCES LÉGALES. Pour l'exécution des lois, ordonnances, jugements, etc., la loi accorde un délai d'un jour pour chaque 10 myriamètres de distance. Un arrêté du 25 thermidor an XI (1803) a fixé la *distance légale* de chacun des chefs-lieux de département à Paris. Nous en donnons le tableau, dans l'ordre alphabétique des villes, avec les modifications qui y ont été apportées ultérieurement :

| | m. | k. | | m. | k. |
|---|---|---|---|---|---|
| Agen | 71 | 4 | Lille | 23 | 6 |
| Ajaccio | 145 | 5 | Limoges | 38 | 0 |
| Albi | 65 | 7 | Lons-le-Saulnier | 41 | 1 |
| Alençon | 19 | 1 | Lyon | 46 | 6 |
| Amiens | 12 | 8 | Mâcon | 39 | 9 |
| Angers | 30 | 0 | Marseille | 81 | 3 |
| Angoulême | 45 | 4 | Melun | 4 | 6 |
| Arras | 19 | 3 | Mende | 56 | 6 |
| Auch | 74 | 3 | Metz | 30 | 8 |
| Aurillac | 53 | 9 | Mézières | 23 | 4 |
| Auxerre | 16 | 8 | Montauban | 63 | 3 |
| Avignon | 70 | 7 | Montbrison | 44 | 3 |
| Bar-le-Duc | 25 | 1 | Mont-de-Marsan | 70 | 2 |
| Beauvais | 8 | 8 | Montpellier | 75 | 2 |
| Besançon | 39 | 6 | Moulins | 28 | 9 |
| Blois | 18 | 1 | Nancy | 33 | 4 |
| Bordeaux | 57 | 3 | Nantes | 38 | 9 |
| Bourg | 43 | 2 | Nevers | 23 | 6 |
| Bourges | 23 | 3 | Nîmes | 70 | 2 |
| Caen | 26 | 3 | Niort | 41 | 6 |
| Cahors | 55 | 8 | Orléans | 12 | 3 |
| Carcassonne | 76 | 5 | Paris | » | » |
| Chalons | 16 | 4 | Pau | 78 | 1 |
| Chartres | 9 | 2 | Périgueux | 47 | 2 |
| Chateauroux | 25 | 9 | Perpignan | 88 | 8 |
| Chaumont | 24 | 7 | Poitiers | 34 | 3 |
| Clermont | 38 | 4 | Privas | 60 | 6 |
| Colmar | 48 | 1 | Quimper | 62 | 3 |
| Digne | 75 | 5 | Rennes | 34 | 6 |
| Dijon | 30 | 5 | Rodez | 69 | 2 |
| Draguignan | 89 | 0 | Rouen | 13 | 7 |
| Épinal | 38 | 1 | Saint-Brieuc | 44 | 6 |
| Évreux | 10 | 4 | Saint-Lô | 32 | 6 |
| Foix | 75 | 2 | Strasbourg | 46 | 4 |
| Fontenay (Vendée) | 44 | 7 | Tarbes | 81 | 5 |
| Gap | 66 | 5 | Toulouse | 66 | 9 |
| Grenoble | 56 | 8 | Tours | 24 | 2 |
| Guéret | 42 | 8 | Troyes | 15 | 9 |
| Laon | 12 | 7 | Tulle | 46 | 1 |
| La Rochelle | 46 | 0 | Valence | 56 | 0 |
| Laval | 28 | 1 | Vannes | 50 | 0 |
| Le Mans | 21 | 1 | Versailles | 2 | 1 |
| Le Puy | 50 | 5 | Vesoul | 35 | 4 |

DISTHÈNE (du grec *dis*, deux, et *sthénos*, force, à cause de sa double vertu électrique), silicate d'alumine allié à un centième environ d'oxyde de fer; on le nomme aussi *Cyanite* ou *Schorl bleu*. C'est un minéral d'un bleu très-clair, cristallisé en lames quadrangulaires allongées. Il raye le verre; il est infusible au chalumeau et pèse 3,517. Par le frottement, il s'électrise tantôt vitreusement, tantôt résineusement. On l'emploie comme support dans les essais au chalumeau. On le trouve en Bretagne, au Saint-Gothard, en Saxe, aux États-Unis, etc.

DISTILLATEUR. *Voy.* DISTILLATION et LIQUORISTE.

DISTILLATION (du latin *distillatio*, formé de la particule *di*, qui marque la division, et de *stilla*, goutte qui tombe), opération par laquelle on réduit les liquides en vapeur, à l'aide de la chaleur, pour les faire retomber ensuite à l'état liquide par le refroidissement. Elle a principalement pour but de séparer les liquides d'avec les corps fixes, ou de séparer des corps d'une volatilité différente. On opère la distillation dans des vases d'une forme particu-

lière (*Voy.* ALAMBIC et CORNUE).—Les chimistes donnent le nom de *distillation sèche* à l'opération qui consiste à décomposer par la chaleur des substances végétales ou animales non volatiles, de manière à les transformer en de nouveaux corps. — On attribue aux Arabes l'invention de la distillation; il paraît toutefois que les anciens la pratiquaient déjà.

On donne le nom de *Distilleries* ou de *Brûleries* aux ateliers de distillation où se fabriquent l'eau-de-vie, le genièvre, le rhum et autres liqueurs spiritueuses. La loi du 5 ventôse an XII règle tout ce qui concerne ces établissements. On doit à M. Duplais (1855) et à M. Payen (1858) des *Traités de la Distillation*, et à M. Lebeaud un *Manuel du Distillateur*.

DISTIQUE (du grec *dis*, deux, et *stichos*, vers), se dit en Poésie de la réunion de deux vers formant un sens complet. En latin, le distique se compose essentiellement d'un hexamètre et d'un pentamètre. Ovide, Properce et Tibulle, et tous les élégiaques, ont écrit un grand nombre de distiques. On employait aussi ce rhythme dans les inscriptions et les épitaphes. Tel est ce distique bien connu, sur Virgile :

Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc
Parthenope; cecini pascua, rura, duces.

En Botanique, *distique* se dit des parties rangées en deux séries opposées. Tels sont les rameaux de l'orme, les feuilles du micocoulier, etc.

DISTOME (de *dis*, deux, et *stoma*, bouche; qui a deux bouches ou suçoirs), dit aussi *Fasciole*, genre d'Entozoaires, de la classe des Helminthes, de l'ordre des Trématodes, se trouve dans le foie et la vésicule biliaire des Mammifères, et même de l'homme. Ce genre a pour type la *Douve*. *Voy.* ce mot.

DISTORSION (du latin *distorquere*, tordre), déplacement d'une partie ou d'un membre. — Ce mot exprime spécialement un état convulsif des muscles de l'œil, qui entraînent cet organe vers l'un des points de l'orbite, et le font paraître renversé.

DISTRACTION. En Jurisprudence on appelle *Demande en distraction* celle qui a pour objet de revendiquer un objet qui a été mal à propos compris dans une saisie immobilière; *Distraction de dépens*, le jugement par lequel on sépare la condamnation aux dépens des autres condamnations prononcées en faveur de la partie, en sorte que son avoué acquière la faculté de poursuivre, à son profit, l'exécution de la première de ces condamnations.

DISTRIBUTION. En Typographie, on appelle ainsi la répartition, dans leurs cassetins, des lettres d'une forme qu'on vient de tirer.

DISTRICT (du latin *districtus*, resserré), étendue territoriale formant le ressort d'une juridiction judiciaire ou administrative. Un juge ne peut exercer ses fonctions hors de son district. Le 22 décembre 1789, les départements français furent divisés en *districts*, qui eux-mêmes étaient subdivisés en *cantons*. Leur administration ou *directoire* se composait de quatre membres. Les districts furent remplacés par les *arrondissements* le 28 pluviôse an VIII (1800). — En 1789, Paris fut divisé en soixante *districts*; mais l'année suivante cette division fit place à quarante-huit *sections*. — Les États-Unis de l'Amérique sont aussi divisés en districts.

DISTYLE, se dit, en Botanique, des fleurs qui ont deux styles, telles que l'œillet, la saponaire, etc.

DITHYRAMBE (du grec *dithyrambos*, surnom donné à Bacchus à cause de sa double naissance, et formé de *dis*, deux, et *thyra*, porte, entrée), sorte de poésie lyrique originairement consacrée à Bacchus, et qui avait pour caractères un enthousiasme élevé jusqu'à l'exaltation, la licence des expressions, le désordre des idées et de la versification : c'était le chant de l'ivresse et le délire de l'orgie. On attribue l'invention du dithyrambe antique à Arion de Méthymne, à Lassos d'Hermione ou à un poëte thébain dont le nom est inconnu. — Les modernes ont conservé la forme dithyrambique en l'appliquant à toutes sortes de sujets : Delille, A. Chénier, etc., ont fait de beaux dithyrambes à l'immortalité, à la liberté, à la gloire, etc.

DITO ou DITTO (de *dictum*, dit), expression italienne adoptée par le commerce pour désigner que la marchandise dont on parle est de la même espèce que celle qui vient d'être nommée.

DIURÉTIQUES (du grec *diouréô*, uriner), boissons médicamenteuses qui ont la propriété d'augmenter la sécrétion de l'urine. Tels sont le nitre ou azotate de potasse, les préparations scillitiques, la digitale, la pariétaire, etc. Les racines d'asperge, de chiendent, de fraisier, de guimauve et de réglisse sont appelées en Pharmacie *espèces diurétiques*. Les mucilagineux agissent aussi comme *diurétiques*, lorsque la sécrétion urinaire a été diminuée par une cause irritante locale ou générale.

DIURNAL (du latin *diurnus*, journalier), livre d'église des catholiques romains, qui renferme l'office divin que l'on récite de jour, c.-à-d. les petites heures, vêpres et complies. — *Voy.* JOURNAL.

DIURNE (du latin *diurnus*, qui dure un jour).

En Astronomie, on appelle *mouvement diurne de la terre* la rotation de notre planète sur son axe, qui s'opère d'occident en orient en 24 heures; *mouvement diurne des astres*, le mouvement apparent des astres d'orient en occident, dû à la rotation de notre globe, et s'effectuant aussi en 24 heures; *cercle diurne*, le cercle immobile parallèle à l'équateur dans lequel une étoile ou un point quelconque de la sphère est supposé se mouvoir par sa révolution diurne; *arc diurne*, le nombre de degrés qu'un astre décrit entre son lever et son coucher.

En Botanique, les plantes *diurnes* sont celles qui s'épanouissent pendant le jour et qui se ferment la nuit, telles que la Belle-de-jour.

En Histoire naturelle, on donne le nom de *Diurnes* : 1° aux oiseaux de proie qui forment la première famille de l'ordre des Rapaces (Faucons, Vautours, etc.), parce qu'ils chassent pendant le jour; 2° à la 1re famille de l'ordre des Lépidoptères, qui ne volent qu'au grand jour : ces papillons ont pour caractères des ailes toujours libres, élevées perpendiculairement lorsque l'insecte est dans le repos; des antennes grossissant insensiblement de la base à la pointe; leurs chenilles ont seize pattes. Les Diurnes se divisent en deux tribus : les *Papillonides* et les *Hespérides*.

*Œil diurne* (ne voyant que le jour). *Voy.* ŒIL.

DIVAN (en turc *diaouan*). Ce mot désigne, en Orient, les assemblées dans lesquelles les souverains et leurs ministres tiennent conseil et donnent audience, et les tribunaux où les juges rendent la justice. — Ce nom a été donné aussi à la salle où se tiennent les assemblées et où se reçoivent les visites de cérémonie, ainsi qu'aux membres du divan et de tout tribunal en général. Il s'applique spécialement, en langage diplomatique, au ministère de la Porte ottomane, et au lieu où se tient le conseil.

Les Arabes appellent aussi *divans* des recueils en vers ou en prose rassemblés après la mort d'un auteur, et dans lesquels les pièces sont rangées par ordre alphabétique : tel est le *divan de Saadi*, le *divan de Hafiz*, etc.

En Europe, on nomme *divan* une espèce de canapé à coussins et sans dossier, par analogie avec les siéges sur lesquels s'asseyent les Turcs.

DIVANY ou DIWANY, sorte d'écriture arabe commune aux Turcs et aux Persans, et usitée pour les lettres missives, les firmans et les affaires des bureaux publics. — Le *diwany-neskhessy* est employé pour copier les poëmes, les pièces fugitives, etc.

DIVARIQUÉ (du latin *divaricare*, écarter les jambes), se dit, en Botanique, des plantes dont les ra-

meaux, en grandissant, s'écartent en divers sens et forment des angles ouverts.

**DIVELLENT** (du latin *divellere*, arracher, séparer). En Chimie, on nomme *affinité divellente* celle qui, pour réunir deux éléments, les sépare d'autres éléments avec lesquels chacun des deux premiers était combiné de son côté : ce qui se passe lorsque deux sels se décomposent mutuellement.

**DIVERGENT** (du latin *dis*, part. séparative, et *vergere*, tourner). On nomme ainsi, par opposition à *convergent*, les lignes qui, partant d'un point commun, s'écartent ensuite de plus en plus. Ainsi les deux côtés d'un angle sont *divergents*.

En Botanique, on nomme *divergents* les rameaux qui s'écartent en partant d'un centre commun.

En Algèbre, une *série divergente* est celle dont les termes croissent continuellement.

En Optique, on nomme *divergents* des rayons lumineux qui partent de chaque point d'un objet visible, et qui, en arrivant à l'œil, forment une pyramide dont la base est appuyée sur l'œil, et dont le sommet se trouve au point de l'objet d'où ils partent. Tous les *verres concaves* sont *divergents*.

**DIVERSIFLORE**, nom donné : 1° aux fleurs des Ombellifères, quand celles du centre de l'ombelle sont régulières et celles de la circonférence irrégulières; 2° aux fleurs des Composées, quand celles du centre diffèrent de celles du pourtour.

**DIVERTISSEMENT**, nom donné d'abord aux *intermèdes* de musique ou de danse intercalés dans une pièce de théâtre, a été spécialement appliqué, dans le XVIII^e siècle, à de petits poëmes mis en musique pour les théâtres de société : on cite le *Divertissement de Sceaux* de Dancourt, mis en musique par Gilliers, pour la duchesse du Maine, en 1705, et le *Divertissement* composé par Sainte-Foix en 1747, à propos du mariage du Dauphin.

On a aussi entendu par *divertissement* un morceau de musique d'un genre facile et léger, composé pour un ou plusieurs instruments : tels sont les *Divertissements* de Stiebelt, de Viotti, etc.

DIVERTISSEMENT (en Droit). *Voy.* RECÉLEMENT.

**DIVIDENDE**, celui des facteurs d'une division qui doit être divisé. *Voy.* DIVISION. — Dans les sociétés commerciales, on entend par dividende la part de bénéfice qui revient à chaque actionnaire en proportion de la mise de fonds qu'il a apportée.

**DIVINATION** (de *divin*, parce qu'on supposait les devins inspirés du ciel), art prétendu de connaître et de prédire l'avenir. Cet art a régné, sous des noms divers, chez tous les peuples et dans tous les temps. Il fut surtout en honneur chez les Chaldéens, chez les Grecs, chez les Étrusques et les Romains, et pendant tout le moyen âge; il donna naissance, chez les anciens, aux pythonisses et autres oracles, aux aruspices, aux augures, aux astrologues (*mathematici*); dans le moyen âge, aux magiciens, aux nécromanciens, aux sorciers; il est encore exploité de nos jours par les tireuses de cartes et par de prétendues somnambules. Il a reçu, selon les divers objets d'où se tiraient les pronostics, une foule de noms divers, dont les plus connus sont : l'art des *Aruspices* et des *Augures*, dans lequel la divination se faisait par l'inspection des entrailles ou le vol des oiseaux; l'*Astrologie judiciaire*, par l'observation des astres ou de l'état du ciel; la *Cartomancie*, par les cartes; la *Chiromancie*, par l'inspection des mains; la *Nécromancie*, par l'évocation des morts; l'*Onéirocritie*, par les songes; la *Rhabdomancie*, par l'emploi de baguettes dites *divinatoires*. *Voy.* ces mots.

Encouragée par les païens, passée même dans les institutions, surtout en Grèce et à Rome, où rien ne se faisait sans consulter les oracles ou les auspices, la divination est condamnée par l'Église. Elle n'est plus regardée aujourd'hui que comme une supercherie et un moyen d'escroquerie et est punie par nos lois : d'après les articles 479, 488 et 481 du Code pénal, ceux qui font métier de deviner et pronostiquer, ou d'expliquer les songes, sont passibles d'une amende de 11 à 15 fr.; le juge peut même prononcer contre eux la peine de l'emprisonnement, mais pendant cinq jours au plus. Si le devin emploie des manœuvres frauduleuses, et se fait ainsi remettre des fonds par ses dupes, il y a escroquerie, et l'article 405 du Code pénal peut être appliqué.

**DIVINITÉ**. *Voy.* DIEU, DIEUX et DÉESSES.

**DIVISEUR**, nombre par lequel, dans une division, on en divise un autre, qui prend alors le nom de *dividende*. — On appelle *commun diviseur* une quantité qui divise exactement deux ou plusieurs autres quantités : par exemple, 4 est commun diviseur de 8 et de 24; 5 est commun diviseur de 25 et de 30, etc., parce que 8 et 24 sont exactement divisibles par 4, ainsi que 25 et 30 par 5. Deux nombres admettent autant de diviseurs communs qu'ils ont de facteurs communs : ainsi, 210 étant formé par le produit de 2, 3, 5, 7, et 330 par celui des nombres 2, 3, 5, 11; 210 et 330 auront pour diviseurs communs non-seulement 2, 3 et 5, mais encore tous les nombres qu'on peut former par les produits de ces derniers, savoir, 6, 10, 15, 30.—Le *plus grand commun diviseur* est le plus grand des nombres qui en divisent exactement plusieurs autres : c'est ici, par exemple, le diviseur 30, formé par le produit de tous les facteurs premiers communs aux deux nombres 210 et 330. Pour trouver le plus grand commun diviseur de deux nombres, on divise le plus grand des nombres proposés par le plus petit, puis, s'il y a un reste, le plus petit par le reste de la première division, ce reste de la première division par celui de la seconde, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on trouve zéro pour reste ou que la division se fasse exactement : le dernier diviseur sera le plus grand commun diviseur cherché. La connaissance du plus grand commun diviseur de deux nombres est particulièrement utile lorsqu'il s'agit de réduire les fractions, c.-à-d. de les exprimer par de moindres nombres. Si l'on avait, par exemple, la fraction 210/330, en divisant successivement ses deux termes par 2, 3, 5, 6, 10, 15, 30, on aurait une suite de fractions 105/165, 70/110, 42/66, 35/55, 21/33, 14/22, 7/11, toutes égales entre elles et égales, en même temps, à la fraction 210/330. La fraction 7/11, qui résulte de la division des deux termes de 210/330 par 30, leur plus grand commun diviseur, est dite *réduite à sa plus simple expression* : car elle est irréductible, 7 et 11 n'ayant aucun facteur commun. *Voy.* DIVISION.

**DIVISIBILITÉ**, propriété que possède la matière de pouvoir être divisée en particules plus ou moins petites. Les Métaphysiciens ont beaucoup discuté pour et contre la divisibilité à l'infini : la raison la repousse. Les Physiciens admettent généralement que la matière n'est pas divisible à l'infini, et que, passé une certaine limite, la divisibilité s'arrête : la particule matérielle qui échappe à toute division porte le nom d'*atome*. *Voy.* ce mot.

En Arithmétique, la connaissance de la *divisibilité* des nombres sert souvent à simplifier les calculs. Est divisible par 2 tout nombre pair; par 5, tout nombre dont le chiffre des unités est 0 ou 5, par 3, tout nombre dont la somme en chiffres est un multiple de 3; par 9, tout nombre dont la somme des chiffres est divisible par 9; par 11, tout nombre dont la somme des chiffres des rangs impairs est égale à la somme des chiffres des rangs pairs, ou n'en diffère que d'un multiple de 11.

**DIVISIF**, nom donné, en Chirurgie, à un bandage qui tient certaines parties écartées les unes des autres, afin d'obtenir des cicatrices larges, et de prévenir les adhérences vicieuses.

**DIVISION**. Dans sa plus grande généralité, c'est une

opération par laquelle, étant donnés un produit de deux facteurs et l'un de ces facteurs, on a pour objet de trouver l'autre facteur. Pour les entiers, cette opération revient à chercher combien de fois un nombre appelé *diviseur* est contenu dans un autre nombre nommé *dividende;* le nombre fourni par cette opération s'appelle *quotient*. Pour diviser un nombre entier par un autre, on commence par écrire le diviseur à la droite du dividende, en les séparant par un trait; on prend ensuite sur la gauche du dividende autant de chiffres qu'il est nécessaire pour contenir le diviseur, et l'on cherche combien cette partie du dividende contient de fois le diviseur; on écrit le quotient sous le diviseur, puis on multiplie tous les chiffres du diviseur par ce quotient, et on soustrait du dividende partiel le produit obtenu; à côté du reste obtenu, on abaisse le chiffre suivant du dividende général, ce qui donne un second dividende partiel. On opère sur ce second dividende partiel comme sur le premier, et l'on continue l'opération jusqu'à ce qu'on ait abaissé tous les chiffres du dividende. Soit, par exemple, 8988 à diviser par 59 :

```
8988 | 59
308  |----
 138 | 152
 ---
  20
```

Dans cet exemple, le dividende n'est pas exactement divisible par le diviseur; il y a un reste, 20.

Pour faire la *preuve* de la division, on multiplie par le diviseur le quotient trouvé : si l'opération est exacte, on obtient pour produit le dividende; s'il y a un reste, il faut ajouter ce reste au produit pour obtenir le dividende.

Pour diviser une *fraction* par une autre fraction, on multiplie terme à terme la fraction dividende par la fraction diviseur renversée : pour diviser, par exemple, 3/4 par 5/7, on multiplie 3/4 par 7/5; le quotient est 21/20 ou 1 1/20. S'agit-il de fractions *décimales*, on égalise par des zéros le nombre des décimales dans le dividende et dans le diviseur, on retranche la virgule de part et d'autre, et l'on opère comme si les nombres proposés étaient des entiers. Par exemple, pour diviser 1593,63 par 4,3256, on écrira :

```
1593,6300 | 4,3256
          |--------
```

et l'on fera la division après avoir retranché la virgule.

On appelle *division harmonique* l'opération qui consiste à diviser le double du produit des extrêmes par leur somme, dans une proportion harmonique, parce que cette opération renferme le principe de l'échelle diatonique de la musique. On énonce, en algèbre, la division harmonique par la formule :

$$b = \frac{2ac}{a + c}.$$

En Logique, la division est la distribution d'un tout en ses parties. On distingue deux sortes de divisions : la division d'un tout réel en ses parties intégrantes, que l'on nomme *partition;* la division d'un genre en ses espèces, ou *classification*. Toute division doit être : 1° *entière* ou *adéquate*, c.-à-d. complète, de manière que la somme des parties reproduise le tout; 2° *opposée*, c.-à-d. bien tranchée : il faut que chaque membre de la division se distingue de tous les autres, sans rentrer dans aucun d'eux; 3° *immédiate* et *graduée*, c.-à-d. qu'il faut passer par degrés des parties principales aux parties secondaires, d'après leur importance ou leur génération.

En Botanique, *division* désigne l'état d'une partie qui est d'une seule pièce, mais plus ou moins fendue. On nomme *bifide, trifide, quinquéfide*, ou *bipartie, tripartie*, la division en 2, 3 ou 5 parties.

Dans les ministères et dans les administrations publiques, le mot *division* s'applique à un certain nombre de bureaux placés sous la direction d'un commis principal, nommé *chef de division*.

Dans la Marine, trois bâtiments de guerre au moins, réunis sous un chef, forment une *division*. Trois divisions forment une *escadre*. Les *divisions* sont commandées par des contre-amiraux ou par les plus anciens capitaines de vaisseau de l'armée.

Dans l'Armée de terre, on donne le même nom aux parties d'une armée entière placées en divers points du royaume ou du territoire ennemi. Une division comprend au moins deux brigades. Chaque division active est commandée par un général de division.—Les troupes placées dans l'intérieur de la France ont donné lieu à la formation des divisions territoriales, commandées aussi par un général de division. Le nombre des *divisions militaires* a plusieurs fois changé : on en compte aujourd'hui 21, qui se composent d'autant de subdivisions qu'elles renferment de départements. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.* au mot FRANCE.

La Marine a cinq *divisions maritimes :* Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

DIVORCE (en latin *divortium*, de *diverto*, jadis *divorto*, se séparer), dissolution du mariage opérée sur la demande de l'un des époux ou sur celle de tous deux (*consentement mutuel*), pour les causes et dans les formes déterminées par la loi. Inconnu à l'ancienne Rome, le divorce était permis chez la plupart des peuples païens; il l'est encore aujourd'hui chez les Musulmans. Chez les Catholiques, il est expressément défendu : c'est, dit-on, S. Augustin qui fit prévaloir l'indissolubilité du mariage dans l'Église; cependant, la raison politique a fait quelquefois autoriser le divorce. Les Protestants reconnaissent le droit de cette dissolution de mariage. La loi du 20 septembre 1792 permit le divorce en France; il fut maintenu par le Code civil (a. 229-31); mais la loi du 8 mai 1816 l'abolit, tout en conservant la *séparation de corps*. On a tenté en vain en 1830 et en 1848 de le faire rétablir. M. André Nougarède a écrit l'*Histoire des lois sur le mariage et le divorce*, Paris, 1803 et 1816.

DIX (du latin *decem*). Ce nombre, qui rappelle le nombre des doigts, forme la base du système décimal, adopté presque universellement. Les Arabes le chiffrent par 10; les Romains le représentaient par X (deux V opposés l'un à l'autre). Les Pythagoriciens attribuaient une grande importance au nombre *dix*, en grec *décade*. *Voy.* DÉCADE.

DIXIÈME (LA), se dit, en Musique, de tout intervalle compris entre dix notes. C'est l'octave de la tierce.

DIZAINE. *Voy.* DIX et DÉCADE.

DIZENIER ou mieux DIZAINIER (de *dix*). Les rois francs donnèrent ce titre aux possesseurs des terres conquises, des villes, des bourgs et des villages. Ils étaient chargés d'y maintenir la justice. — A partir du X^e siècle, le nom de *dizenier* désigna une espèce d'officiers civils attachés à l'exercice de la police. A Paris, les dizeniers remplissaient les fonctions d'officiers municipaux; seize de ces officiers étaient placés dans chaque quartier de cette ville. Il y avait des *dizeniers* de ce genre chez les anciens Juifs.

DJERID (de l'arabe *djirid*, palmier, dattier), nom donné par les Orientaux à une branche de palmier sèche, dépouillée de ses feuilles, d'environ 1 m. de long sur 15 centim. de circonférence. On s'en sert pour un exercice fort en usage dans la Turquie et l'Égypte, et nommé aussi *djérid*. Ce jeu, qui se fait toujours à cheval, consiste à jeter le bâton fort loin, à le poursuivre au galop et à le rattraper avant qu'il soit tombé par terre, ou à se lancer le djérid les uns contre les autres, et à tâcher de le parer. Les Orientaux se servent à la guerre d'un *djérid* ou dard, qui est ferré

DO, syllabe qu'on substitue généralement, dans la solmisation, à celle d'*ut*. Cette substitution était déjà en usage en Italie au XVII^e siècle.

**DOCIMASIE** (du grec *docimazô*, éprouver), art de faire des essais, de déterminer la nature et les proportions des métaux utiles contenus dans les mélanges naturels et artificiels, afin d'évaluer les produits qu'on peut espérer tirer de leur exploitation en grand. La docimasie, qui n'est qu'une application de l'analyse chimique, s'opère, tantôt par la *voie sèche*, c.-à-d. par le feu et à l'aide quelquefois de fondants et de moyens désoxydants, tantôt par la *voie humide*, c.-à-d. en dissolvant les métaux et en les précipitant ensuite au moyen de certains réactifs, etc.

En Médecine légale, on appelle *docimasie pulmonaire* l'ensemble des épreuves auxquelles on soumet les poumons d'un fœtus, dans le but de constater s'il a respiré, et, par conséquent, s'il est sorti vivant du sein de sa mère, ou s'il était mort avant l'accouchement. Pour cela, on met les poumons et le cœur du fœtus dans un vase rempli d'eau pure : si l'enfant est mort-né, ces organes tombent au fond de l'eau; s'il a respiré, ils surnagent à cause de l'air qu'ils renferment et qui les rend plus légers.

**DOCK** (de l'allemand *decken*, couvrir, garantir), mot anglais qui signifiait autrefois *bassin à flot et à niveau fixe*, désigne aujourd'hui un ensemble de bassins bordés de magasins, dans lesquels les marchandises sont emmagasinées à mesure qu'elles débarquent, et qui servent d'entrepôts aux marchandises débarquées. L'Angleterre possède en ce genre des établissements magnifiques : c'est à Liverpool que les premiers *docks* furent exécutés, en 1708. On admire surtout les docks de Londres (*London-dock*, ouvert en 1805; *West-India-dock*, *East-India-dock*, *St-Katherine's-dock*, 1828, *Commercial docks*); puis ceux de Liverpool, Hull, Bristol, Leith, etc. Quoique possédant de magnifiques bassins à flot, la France a peu de véritables docks. — On donne aussi ce nom à des entrepôts établis près des chemins de fer.

**DOCTEUR** (du latin *doctor*, dérivé de *docere*, enseigner), celui qui est promu au plus haut degré dans une Faculté. Avant 1789, il n'y avait que trois sortes de docteurs : *en Théologie*, *en Droit* et *en Médecine*. On y a ajouté depuis les docteurs *ès Lettres*, les docteurs *ès Sciences* (*mathématiques* ou *physiques*). — Dans l'usage vulgaire, le mot *docteur* désigne spécialement un médecin.

Les docteurs portaient autrefois la robe noire et un *bonnet carré*. *Voy.* BONNET.

Le grade de *D. en Théologie* date du XII[e] siècle : pour l'obtenir, il fallait être prêtre : les *D. en Sorbonne* jouissaient d'une grande considération. On appelait *D. ubiquiste* tout docteur en théologie qui n'appartenait pas aux maisons de Sorbonne, de Navarre ou des Cholets; *D. gérant*, celui qui remplissait activement une chaire. Aujourd'hui, pour obtenir ce grade, il faut être licencié en théologie, subir un examen sur toutes les matières de l'enseignement théologique, soutenir une thèse générale qui doit comprendre la théologie dogmatique, l'histoire et la discipline ecclésiastiques, l'Écriture sainte et le droit ecclésiastique.

Le grade de *D. en Droit* date aussi du XII[e] siècle. Il y avait autrefois des *D. en droit civil*, *en droit canon* et *in utroque jure*. Aujourd'hui, ces distinctions ne sont plus en usage. Pour obtenir le titre de *D. en Droit*, il faut être licencié, suivre pendant une année des cours spéciaux et soutenir deux thèses, l'une sur le droit français, l'autre sur le droit romain.

Pour le grade de *D. en Médecine*, il faut avoir pris 16 inscriptions dans une Faculté et présenter une thèse. On distingue des *D. en Médecine* proprement dits et des *D. en Chirurgie*.

Pour obtenir le grade de *D. ès Lettres* ou *ès Sciences*, il faut d'abord posséder celui de licencié; il faut en outre soutenir deux thèses pour la Faculté des lettres (l'une en français, l'autre en latin), et une seule thèse dans la Faculté des sciences.

On a donné le nom de *Docteurs de l'Église* aux Pères dont les doctrines et les opinions sont suivies et autorisées par l'Église. L'Église grecque a 4 grands docteurs : S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze et S. Jean Chrysostôme. L'Église latine reconnaît également 4 grands docteurs : S. Jérôme, S. Ambroise, S. Augustin, S. Grégoire le Grand. Viennent ensuite, parmi les plus célèbres, S. Léon, S. Hilaire de Poitiers, S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, S. Anselme, S. Bernard, le dernier en date.

**DOCTRINE** (en latin *doctrina*, de *docere*, enseigner), ensemble des opinions adoptées par une école, ou des dogmes professés dans une religion.

On connaît sous les noms de *Pères de la Doctrine chrétienne* ou de *Doctrinaires*, et de *Frères de la Doctrine chrétienne*, deux congrégations célèbres. *Voy.* DOCTRINE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**DODÉCAÈDRE** (du grec *dôdéca*, douze, et *édra*, base), un des cinq solides réguliers. Il est terminé par 12 pentagones réguliers égaux. *Voy.* POLYÈDRE.

**DODÉCAGONE** (du grec *dôdéca*, douze, et *gonia*, angle), polygone qui a douze angles et douze côtés. Lorsque les angles et les côtés sont égaux entre eux, le dodécagone est régulier. Il peut alors être inscrit ou circonscrit au cercle : la somme de ses angles intérieurs égale vingt angles droits. — En termes de Fortifications, on nomme ainsi une place entourée de douze bastions.

**DODÉCAGYNIE** (du grec *dôdéca*, douze, et *gynè*, femme), 7[e] ordre de la 11[e] classe du système de Linné, renferme les plantes qui ont 12 pistils, 12 styles ou 12 stigmates sessiles.

**DODÉCANDRIE** (du grec *dôdéca*, douze, et *anêr*, *andros*, homme, mâle), 11[e] classe du système de Linné, comprend les végétaux qui ont depuis 12 jusqu'à 20 étamines libres et distinctes entre elles. Cette classe se divise en 7 ordres, d'après le nombre des pistils, savoir : *D. monogynie*, à un seul pistil; *digynie*, à deux pistils; *trigynie*, à trois; *tétragynie*, à quatre; *pentagynie*, à cinq; *hexagynie*, à six; *dodécagynie*, à douze. Ces deux dernières portent souvent le nom de *polygynie*.

**DODÉCATHÉON** (du grec *dôdéca*, douze, et *théoi*, dieux, par allusion au nombre des fleurs disposées en ombelle au sommet de la tige), genre de la famille des Primulacées, est composé de plantes herbacées, à feuilles radicales, à fleurs roses ou blanches, munies d'un calice persistant à 5 divisions, d'une corolle à 5 divisions réfléchies et de 5 étamines. On en connaît trois ou quatre espèces cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs. La principale est le *D. Meadia*, jolie plante à racine vivace, haute de 30 à 35 centim., et remarquable par ses douze petites fleurs d'un rose pourpre. Cette plante, originaire de l'Amérique septentrionale, a été introduite en Europe en 1704.

**DODINAGE**, mouvement lent et mesuré qu'on imprime dans le sens de la longueur à la chausse d'un blutoir pour séparer les gruaux du gros son. — C'est aussi par le dodinage qu'on polit les clous à tapissier : à cet effet, on les place dans un sac de peau ou de toile bien serrée, avec de l'émeri ou toute autre matière mordante.

**DODONÉE** (de *Rambert Dodoens*, médecin belge du XVI[e] siècle), *Dodonæa*, genre de la famille des Sapindacées, renferme des arbustes élégants, originaires des régions équatoriales, aux feuilles simples, odorantes, visqueuses, d'un vert agréable ; aux fleurs à pétales et en grappes. Le fruit est une capsule triloculaire et ailée. De ce fruit et des feuilles exsude une résine exhalant une odeur de pomme de reinette si prononcée qu'on a nommé une espèce de ce genre *Bois de reinette*. Les graines de la *D. visqueuse*, qui croît dans presque toutes les contrées intertropicales, sont comestibles; ses feuilles s'emploient en fomentations. La *D. de Thunberg*, du Cap de Bonne-Espérance, est légèrement purgative et fébrifuge.

**DOGE** (du latin *dux*, chef), titre que portait à Venise et à Gênes le premier magistrat de la république. *Voy.* DOGE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**DOGMATIQUES** (du grec *dogma*, opinion arrêtée), se dit de toutes les sectes de Philosophes qui enseignent certains dogmes, admettant que l'homme peut trouver la vérité; par opposition aux *Sceptiques*, qui doutent de tout. — Ce nom a été spécialement donné à une secte de Médecins qui appliquait à l'expérience les règles de la logique pour se conduire dans le traitement des maladies. Ils cherchaient à pénétrer l'essence même des maladies et leurs causes occultes. Ils étaient opposés aux Empiriques purs.

**DOGME** (de *dogma*, opinion arrêtée), proposition fondamentale enseignée en religion ou en philosophie : ainsi l'immatérialité de l'âme est un dogme de la philosophie, etc. Toutes les religions ont leurs dogmes; les dogmes fondamentaux de la religion catholique sont : l'Unité et la Trinité de Dieu, le mystère de l'Incarnation et la Résurrection de J.-C.

**DOGRE** (du hollandais *dogger*), petit bâtiment ponté qui fait ordinairement la pêche du hareng et du maquereau dans les mers du Nord et dans la Manche. Il a un grand mât au milieu, portant deux voiles carrées, et un autre à l'arrière, plus petit, gréé d'une voile carrée et d'une petite brigantine. Il a un vivier dans le fond pour conserver le poisson.

**DOGUE**, une des quatre espèces du sous-genre des Chiens proprement dits. *Voy.* CHIEN.

**DOGUIN** ou CARLIN, variété de l'espèce Dogue, à peu près disparue aujourd'hui, ne diffère du dogue proprement dit que par sa taille, qui est plus petite (environ 80 centim.); par ses lèvres, plus minces et plus courtes; par son museau, moins large et moins retroussé, et par sa queue, tortillée en spirale; son pelage est ras, de couleur fauve. Il est peu intelligent, mais courageux et attaché à son maître.

**DOIGT** (du latin *digitus*). Le premier des doigts de la main se nomme le *pouce*, le second l'*index*, le troisième le *medius* ou doigt du milieu, le quatrième le *doigt annulaire*, et le cinquième le *doigt auriculaire* ou *petit doigt*. Chacun d'eux, excepté le pouce, est formé de trois os, qui sont, en partant de la naissance du doigt, la *phalange*, la *phalangine* et la *phalangette* : le pouce n'en a que deux, la phalange et la phalangette. Les *doigts* du pied se nomment *orteils*. Les doigts de la main sont mus par 27 muscles (9 fléchisseurs, 5 extenseurs, 5 adducteurs, 6 abducteurs et 2 opposants), tandis qu'il n'y en a que 16 pour les doigts des pieds. Les papilles nerveuses sont surtout nombreuses à la pulpe des doigts, à laquelle elles donnent une sensibilité exquise.

Le nombre des doigts, chez les animaux, varie : dans les Mammifères, de 1 à 5; dans les oiseaux, de 2 à 4; dans les reptiles, de 1 à 6; le nombre des phalanges est également variable. Leur usage varie aussi selon qu'ils sont munis d'ongles plats comme ceux de l'homme (singe), d'ongles crochus (carnassiers), ou d'un sabot (cheval); chez d'autres animaux, les doigts sont réunis par des palmures (oies, canards, castors, loutres, baleines, etc.), ou par des membranes (chauves-souris), qui les rendent propres à la natation ou au vol.

Le *doigt* était, chez les Romains, une mesure de longueur qui représentait le travers du doigt : elle était le 16e du pied romain, et valait $0^{m},018$.

En Astronomie, on appelle *doigt* la douzième partie du diamètre apparent du soleil ou de la lune. Cette mesure sert à évaluer la grandeur des éclipses.

**DOIGTÉ** ou DOIGTER, art de diriger les doigts sur les instruments de musique par de certaines règles qui ont pour but de faciliter l'égalité et la rapidité de l'exécution. Il se dit surtout en parlant du piano.

**DOIGTIER**, espèce de fourreau en forme de doigt de gant dont on revêt un doigt malade; — dé de cuivre ouvert des deux bouts, avec une arête en saillie dans toute sa longueur, que les passementiers mettent à l'index de la main droite pour frapper la trame chaque fois qu'ils l'ont passée dans la tête de la frange.

**DOL** (du latin *dolus*, tromperie), nom donné, en Jurisprudence, à toute manœuvre frauduleuse employée dans l'intention de tromper. On distingue le *dol principal*, celui *qui détermine le contrat* : il entraîne la nullité du contrat ainsi obtenu; et le *dol incident* ou *accidentel*, qui ne porte que sur un accessoire du contrat, et qui entraîne seulement des dommages-intérêts. « Il n'y a point de consentement valable si le consentement a été obtenu par dol. » Code civil, 1109.

**DOLABELLE** (du latin *dolabella*, petite doloire), *Dolabella*, genre de Gastéropodes de l'ordre des Tectibranches et de la famille des Pleurobranches, renferme des mollusques gros, mollasses, limaciformes, au corps rétréci en avant et très-large en arrière, où il est toujours tronqué par un disque oblique. La coquille est calcaire et triangulaire. Les Dolabelles habitent l'Inde et l'Océanie. Elles répandent une liqueur pourprée, abondante, au moyen de laquelle elles se dérobent aux attaques de leurs ennemis; elles marchent, mais ne peuvent nager : elles vivent sur les côtes ou dans le fond des eaux, cachées dans le sable. Les naturels s'en nourrissent.

**DOLABRE.** *Voy.* DOLOIRE.

**DOLABRIFORME** (de *dolabra*, doloire, et *forma*, forme), nom donné, en Botanique, aux feuilles charnues et presque cylindriques à la base, plates au sommet, ayant deux bords, l'un épais et rectiligne, et l'autre circulaire et tranchant.

**DOLÉANCES** (du latin *dolere*, se plaindre). On nommait ainsi, sous l'ancienne monarchie française, les suppliques ou représentations contenues dans les cahiers des États généraux ou provinciaux, pour demander le redressement de quelque grief, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc. Ce mot s'appliquait spécialement aux cahiers du tiers état : le clergé faisait des *remontrances* et la noblesse des *plaintes*. Les premiers cahiers de doléances ne remontent qu'au XVe siècle, aux États de 1483. L'usage en a cessé depuis 1789.

**DOLÉRITE** (du grec *doléros*, trompeur, à cause de sa ressemblance trompeuse avec quelques variétés de diorite), roche volcanique composée de pyroxène, de feldspath lamellaire et de sous-titanate de fer, et dont les parties accessoires sont le mica et l'amphigène; elle est d'un gris noirâtre et de texture granitoïde. On distingue la *D. porphyroïde*, où le pyroxène domine; la *D. granitoïde*, dans laquelle il y a égales proportions d'éléments; la *D. amygdalaire*, mêlée d'agates, de calcaires, etc.; la *D. néphélinique*, où l'on trouve de la néphéline. On trouve la dolérite en Provence, en Auvergne, etc. Elle constitue pour la plus grande partie les basaltes et les porphyres à base noire (mélaphyres).

**DOLIC** ou DOLIQUE (du grec *dolichos*, allongé), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées-Phaséolées, originaire de l'Inde et de l'Amérique du Sud, renferme des plantes alimentaires, à gousses *très-longues;* à tiges volubiles, grimpantes, droites ou couchées. Ces plantes ressemblent aux haricots, et s'acclimatent en France. On les cultive dans les jardins où leurs fleurs blanches, pourpres ou violacées servent d'ornement aux berceaux. Le *D. d'Égypte* produit des graines très-nourrissantes; le *D. de la Chine* produit des semences blanches et bonnes à manger. Le *D. cattang* est l'aliment le plus en usage aux Indes orientales après le riz. La racine du *D. bulbeux* des Indes orientales a la saveur des navets. Le *D. ligneux* de l'Inde donne des gousses qu'on mange encore vertes.

**DOLICHOPODES** (du grec *dolichos*, long, et *pous, podos*, pied), tribu d'insectes Diptères de la famille

des Tanystomes : antennes terminées par un style ; trompe courte, le deuxième article des palpes déprimé ; abdomen allongé et comprimé sur les côtés; ailes couchées sur le corps dans le repos. Ces insectes sont surtout remarquables par la longueur de leurs pieds : d'où leur nom. Ils vivent sur les feuilles des végétaux, où ils étalent leurs brillantes couleurs depuis le mois de mai jusqu'en octobre.

**DOLIMAN**, vêtement turc, en forme de veste, de robe ou de soutane, qui descend jusqu'aux pieds, se boutonne sur la poitrine, et dont les manches sont étroites et serrées ; il se porte sur la chemise et le pantalon; il est serré autour des reins par une ceinture en soie ou un châle de cachemire, dont les deux bouts noués pendent par devant. C'est du *doliman* turc qu'a été pris notre *dolman*.

**DOLIQUE** (du grec *dolichos*, long), mesure de longueur chez les Grecs, valait 12 stades (2,220 m.). On nommait *dolichodromes* les coureurs qui parcouraient un dolique en allant et en revenant dans un temps donné. — Plante. *Voy.* DOLIC.

**DOLLAR** (corruption de l'allemand *thaler*, en bas allemand *dahler*), monnaie d'argent des États-Unis d'Amérique, vaut 5 fr. 42 cent.; le *demi-dollar* d'argent vaut 2 fr. 71 cent.; le quart vaut 1 fr. 35 cent.; 10 dollars forment un *double-aigle* d'or, valant 55 fr. 21 cent.; l'*aigle* de 5 dollars est en or, et vaut 27 fr. 61 cent.—Depuis quelques années, on fait en or de simples dollars ainsi que de doubles dollars.

**DOLMAN**, sorte de veste à brandebourgs que portent plusieurs corps de la cavalerie française, notamment les hussards et les guides. Les Hongrois, qui avaient emprunté cet habillement au *doliman* des Turcs, l'importèrent en France sous Louis XIV : il avait dans l'origine la forme d'une pelisse.

**DOLMEN**, monument druidique ou celtique, formé d'une grande pierre plate posée sur deux pierres dressées perpendiculairement. On présume que les dolmens marquaient le lieu où se trouvent des tombeaux de guerriers gaulois, ou servaient d'autels pour certains sacrifices. On en rencontre encore un grand nombre, surtout dans l'Ouest de la France.

**DOLOIRE** (du latin *dolabra*, même signification), instrument de tonnelier à lame très-large, sert à dégrossir les douves et amincir les bouts des cerceaux. La doloire est garnie d'un manche de bois fort pesant.—La *Dolabre antique* était un outil en forme de pioche, dont les soldats romains se servaient pour saper le pied des murs des villes assiégées. —Dans le moyen âge, c'était une espèce de hache ou arme pourfendante. Elle entre dans les armoiries des blasons.

En Chirurgie, on appelle *bandage en doloire*, un bandage roulé, dans lequel les circonvolutions vont en biaisant, de manière que chaque tour recouvre les deux tiers de celui qui est au-dessous.

**DOLOMIE** (du nom du naturaliste *Dolomieu*, qui, le premier, en a fait connaître la composition), roche composée de carbonate de chaux et de magnésie, offrant généralement un aspect cristallin et une texture lamellaire ou grenue. Elle raye le calcaire, et fait une effervescence lente dans les acides. Sa densité est d'environ 2, 8. Les dolomies se rencontrent dans presque tous les terrains, en masses non stratifiées, en bancs puissants, en couches, et même quelquefois en filons. Cette diversité de gisements a occasionné de nombreuses discussions entre les géologues sur l'origine des dolomies. M. de Buch et M. Élie de Beaumont se sont spécialement occupés de la formation de ces roches.

**DOM** (du latin *dominus*, sieur ou seigneur), titre qu'on donna d'abord au pape seul, puis aux évêques, aux abbés, et enfin aux simples religieux dans quelques ordres, notamment chez les Bénédictins.

**DOMAINE** (du latin *dominus*, maître, propriétaire). Ce mot est employé comme synonyme de propriété, et s'applique tantôt au droit de propriété lui-même : on dit ainsi : *avoir le domaine d'une chose*; tantôt à la chose possédée : ainsi, *un domaine féodal*.

Comme droit de propriété, il y a 2 sortes de domaines, le *D. direct*, le *D. utile* : une personne a le *domaine direct* d'un immeuble, lorsqu'elle en est propriétaire; elle en a le *domaine utile*, lorsqu'elle en jouit moyennant une certaine redevance.

Pris pour la chose elle-même dont on a la propriété, ce mot a différents sens, selon qu'il s'agit des particuliers, de l'État ou d'un souverain. Quand il s'agit de particuliers, *domaine* s'entend de toute propriété foncière composée de terres arables, de bois ou de bâtiments : le domaine est dit *congéable* si le colon ou preneur à bail peut être congédié à volonté et sans aucun terme fixé; ce qui avait lieu jadis en Bretagne.—S'il s'agit de l'État ou d'un souverain, on distingue : *D. public, D. de la couronne, D. engagés, D. extraordinaire, D. privé.*

On entend par *D. public*, les choses dont le public a la jouissance et qui sont inaliénables de leur nature, comme les rivières flottables ou navigables; par *D. de la couronne* les biens appartenant à l'État et dont les revenus étaient sous la monarchie à la disposition du roi; ils sont aujourd'hui à la disposition du Gouvernement; par *D. engagés* les biens aliénés et dont l'État pouvait reprendre possession soit en vertu des contrats, soit, pour les apanages, en vertu de la loi de l'inaliénabilité du domaine de l'État; par *D. extraordinaire*, les propriétés provenant des conquêtes faites sous l'Empire, ou acquises avec des fonds pris sur l'ennemi; elles étaient principalement destinées à récompenser les militaires; par *D. privé* les biens que, sous la monarchie, le roi pouvait acquérir par donation, succession ou autrement, et dont il pouvait disposer jusqu'à son décès.

Pris seul, le mot *domaine* s'entend de tous les biens et revenus appartenant à l'État (les contributions et les impôts exceptés), et dont le produit est à la disposition des assemblées législatives; par opposition aux biens compris dans la liste civile, dont le produit était à la disposition du roi seul.

Longtemps le domaine fut laissé à la libre disposition du roi. Le principe de l'inaliénabilité du domaine de l'État fut proclamé pour la première fois d'une manière positive par une ordonnance du 3 mars 1356, rendue par le Dauphin Charles. Alternativement violé ou confirmé sous plusieurs règnes, il ne fut irrévocablement établi qu'en 1566, grâce aux efforts du chancelier de L'Hôpital. Plusieurs édits, dont le plus explicite est celui d'avril 1667, ordonnèrent la réunion des domaines précédemment aliénés; ceux qui étaient encore engagés au moment de la Révolution furent définitivement restitués à l'État par les lois des 1er décembre 1790 et 3 septembre 1792.

Le *D. extraordinaire*, qui avait été créé en 1805, fut réuni en 1818 au domaine de l'État.

DOMAINES (ADMINISTRATION DES), branche de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines qui a pour objet principal de percevoir les revenus provenant des immeubles, forêts, fleuves et rivières appartenant à l'État, de procéder à la vente des choses de l'État, de prendre possession des successions en déshérence, de faire rentrer les amendes. Dans l'administration, la partie de l'Enregistrement et celle des Domaines sont réunies le plus souvent.

Les biens domaniaux appartenant au roi, qui sous l'ancienne monarchie représentait l'État, faisaient autrefois pour la plupart l'objet de baux à ferme : une régie générale des domaines fut établie en 1774 pour les administrer. Cette administration fut supprimée par la loi du 18 février 1791, et ses attributions furent réunies à celle de l'Enregistrement, récemment créée. La nouvelle administration fut constituée par les lois du 27 mai et 12 septembre 1791, qui sert encore aujourd'hui à régler ses attributions.

Les principaux ouvrages à consulter sont le *Réper-*

*toire du Domaniste* de Désormeaux, le *Traité du D. public* de Proudhon, le *Dict. des Domaines* de Bosquet, et les ouvrages qui embrassent à la fois l'Enregistrement et les Domaines. *Voy.* ENREGISTREMENT.

DOMBEYA (de *J. Dombey*, botaniste voyageur), genre type de la fam. des Dombeyacées, détachée des Malvacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux des tropiques, pubescents, à feuilles alternes, à fleurs de 5 pétales, disposées en corymbes, et renfermant de 15 à 20 étamines. Le *D. de la Reine*, à fleurs blanches, roses au centre, se cultive en serre chaude.

DÔME (du latin *domus*, maison), se disait autrefois de toutes les églises cathédrales; on leur donne encore en Italie le nom de *duomo :* c'est en ce sens qu'on dit le *dôme de Milan* (*il duomo di Milano*).

En Architecture, c'est une espèce de *comble*, en forme de sphéroïde, dont on recouvre une église ou tout autre édifice : il est généralement le corrélatif de *coupole*. On le construit en charpente, et on le recouvre en ardoises ou en plomb : on le surmonte quelquefois d'une *lanterne*, surmontée elle-même d'une flèche ou d'une croix. Les dômes recouvrent ordinairement des tours circulaires. On cite en ce genre les dômes des Invalides, de Sainte-Geneviève, du Val-de-Grâce, de l'Institut, etc., à Paris; les dômes du Panthéon et de Saint-Pierre à Rome; celui de Saint-Paul à Londres, et celui de Sainte-Sophie à Constantinople *Voy.* COUPOLE.

DOMESTIQUE (du latin *domus*, maison). Ce mot, qui aujourd'hui ne s'applique qu'aux serviteurs, aux gens à gages, se donnait dans l'origine à toute personne vivant *dans la maison*, en qualité de commensal. — A la cour de Byzance, on appelait *grand domestique*, un des premiers dignitaires de l'État : ce n'était d'abord que le chef des gardes du corps de l'empereur ; mais dans la suite cette charge prit une extension considérable et répondit à celle de connétable en Occident. Chez les premiers rois francs et chez les empereurs d'Allemagne, la domesticité devint un des priviléges de la noblesse : de là, les titres de grand chambellan, de grand échanson, de grand écuyer, de grand veneur, etc. Abolie en France avec la royauté, la domesticité de cour, fut rétablie en 1804 par l'Empereur ; et aujourd'hui, dans presque toutes les cours de l'Europe, les plus grands noms de la noblesse font partie de la *maison du roi*. Les princes et les seigneurs ont eu comme les rois leurs domestiques nobles : jusqu'au XVIIIe siècle, tout seigneur un peu puissant avait pour pages des fils de noble famille qui portaient sa livrée. En Pologne, la petite noblesse vivait à l'état de domesticité dans les palais des riches familles.

Quant à la domesticité proprement dite, c'est une institution toute moderne, qui a remplacé l'esclavage antique et la servitude du moyen âge. Chacun sait qu'elle consiste dans un contrat librement formé entre le maître et le serviteur, que ce contrat peut être rompu dès que les parties contractantes ont à le regretter ; qu'il est d'usage de donner le *denier à dieu* au domestique qu'on arrête, de se prévenir réciproquement huit jours d'avance. En cas de contestation, le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages (Code civil, art. 1781). Les domestiques ont privilége sur les meubles de leurs maîtres pour les salaires de l'année échue (art. 2101). Les maîtres sont responsables des dommages causés par leurs domestiques dans les fonctions auxquelles ils les ont employés (art. 1384). Les vols commis par les domestiques chez leurs maîtres sont punis de la reclusion (C. pénal, 408). — Un décret du 1er août 1853 a soumis les domestiques à l'obligation du *livret*.

On doit à l'abbé Grégoire un curieux traité sur la *Domesticité chez les peuples anciens et modernes*. On trouvera dans le *Guide du domestique* (2e édit. 1852) tout ce qui concerne cette classe de la société ainsi que des instructions sur tous les genres de service.

DOMESTIQUES (ANIMAUX), animaux que l'homme a soumis à son pouvoir et dont il se sert, soit comme bêtes de somme ou moyens de transport, tels que le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf, le chameau, l'éléphant, le lama, le renne, etc.; soit en guise de serviteur, comme le chien de garde ou le chien de chasse; soit pour son agrément, comme certaines espèces de chiens et de chats. On l'étend à tous ceux qu'il élève pour fournir à son alimentation ou à son habillement, comme la vache, le mouton, la chèvre, le cochon, le lapin, la volaille, les abeilles. La domestication a pour effet d'adoucir les mœurs des animaux farouches ou féroces; elle augmente leur embonpoint, modifie la couleur de leur pelage ou de leur plumage; mais, en général, elle les fait dégénérer.

DOMICILE (du latin *domus*), lieu où l'on fait sa résidence ordinaire. On distingue le *D. civil* et le *D. politique :* le *D. civil*, ou lieu de la demeure ordinaire fixe et permanente, comprend le *D. réel*, où l'on réside de fait, où l'on a son principal établissement (Code civil, art. 102) ; le *D. élu*, domicile fictif que l'on indique, le plus souvent chez son avoué ou son notaire, pour l'exécution de certains actes judiciaires; le *D. politique* est celui où l'on exerce ses droits de citoyen; il se confond d'ordinaire avec le domicile civil : les difficultés qu'offrait autrefois la fixation du domicile politique ont disparu pour la plupart depuis l'établissement du suffrage universel.

La femme mariée n'a d'autre domicile que celui de son mari; le mineur que celui de son tuteur ; le domestique que celui de son maître (art. 108, 109).

DOMINANTE, dite au moyen âge *quinta toni*, nom donné à la note placée une quinte juste au-dessus de la tonique : ainsi, dans le ton d'*ut*, *sol* est la *dominante*. C'est Rameau qui a donné à cette note le nom de *dominante*, parce qu'elle détermine le ton et qu'elle se trouve dans la plupart des accords naturels. — Dans le plain-chant, la *dominante* est la note que l'on fait entendre le plus souvent.

DOMINATIONS, anges du premier ordre de la seconde hiérarchie : on leur attribue une autorité assez grande sur les anges des ordres inférieurs.

DOMINICALE (LETTRE), lettre de l'alphabet qui sert à marquer dans le calendrier les dimanches pendant tout le cours de l'année : on emploie à cet effet les sept premières lettres, de A à G. La lettre A indiqua d'abord le premier jour du mois de janvier, B le second, G le septième, etc. Si A est la lettre dominicale d'une année, c.-à-d. si elle tombe sur un dimanche, tous les jours où se trouve un A sont des dimanches. Il en est de même des autres lettres, qui deviennent successivement dominicales. Dans les années bissextiles, il y a deux lettres dominicales, dont l'une sert depuis le 1er janvier jusqu'au 1er mars, et l'autre depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année. La lettre dominicale change chaque année, en suivant un ordre rétrograde, c.-à-d. que si G par exemple est la lettre dominicale d'une année, F sera celle de la suivante. A chaque cycle de 28 ans, les lettres dominicales se représentent dans le même ordre. Il suffit donc de connaître la lettre dominicale d'une année, pour trouver facilement celle d'une année quelconque, et par conséquent pour fixer toutes les fêtes de cette année.

DOMINICALE (ORAISON), le *Pater*. *Voy.* ORAISON.

DOMINO. Ce nom, qu'on donnait autrefois, par allusion sans doute à quelque passage de la liturgie, au *camail* dont les prêtres se couvrent la tête et les épaules pendant l'hiver, ne désigne aujourd'hui qu'un habit de déguisement pour les bals masqués, formé d'une grande *robe fermée* par devant, et surmonté d'un capuchon qui couvre toute la tête à l'exception de la figure, et descend sur la poitrine et les épaules. Les *dominos* sont ordinairement en satin ou taffetas ; on en fait de toute couleur, mais surtout de noirs. Dans le principe, le do-

mino était porté par les hommes comme par les femmes; aujourd'hui il est réservé à ces dernières.

Le *Jeu de dominos* est un jeu fort ancien, qui paraît avoir été en usage chez les Hébreux, les Grecs et les Chinois. Chacun sait que l'on se sert pour y jouer de 28 petits morceaux d'os ou d'ivoire, de forme rectangulaire ou en carré long, blancs d'un côté et noirs de l'autre; ce qui leur donne quelque ressemblance avec les anciennes robes des moines appelées *dominos*. M. E. Briffault a donné un traité spécial du *Jeu de Dominos*, Paris, 1843, in-8.

On appelle encore *Domino* une sorte de papier peint et imprimé de diverses couleurs, dont on se sert pour différents jeux, tels que jeu de dame, jeu de l'oie, jeu de loto; les traits, les dessins et les personnages ou paysages y sont imprimés avec des planches de bois grossièrement faites, puis les couleurs sont mises dessus avec un patron, comme on le pratique pour les cartes à jouer. La fabrication de ce genre de papier est l'objet d'une industrie particulière qu'on nomme *dominoterie* : il s'en fabrique beaucoup à Rouen; on l'emploie dans la campagne pour les coffres ou coffrets en carton ou en cuir, auxquels il sert d'ornement à l'intérieur.

DOMITE, dite aussi *Trachyte terreux*, roche volcanique composée d'argile endurcie, renfermant du pyroxène, du mica, de l'amphibole, du titane, etc. Sa texture est terreuse et sa structure grenue. On distingue le *D. blanchâtre*, le *D. jaunâtre*, le *D. grisâtre* et le *D. rougeâtre*. C'est de cette roche que se compose toute la masse du *Puy-de-Dôme* (d'où son nom). On la trouve aussi en Allemagne et en Amérique. Les Romains en faisaient des sarcophages où les cadavres se conservaient bien.

DOMMAGE (du latin *damnum*). Le père, la mère, le tuteur, le maître, le commettant, etc., sont responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs, leurs pupilles, leurs domestiques, leurs préposés, etc. (Code civil, art 1384). Les propriétaires d'animaux sont responsables des dommages qu'ils commettent ou qu'ils causent. Les hôteliers sont responsables du dommage des effets des voyageurs (1953).

On nomme *dommages-intérêts*, l'indemnité due à raison du *dommage* qu'on a causé. L'appréciation du dommage et des dommages-intérêts est laissée à l'arbitrage du juge, à moins que des contractants n'en aient fait à l'avance l'évaluation, prévoyant, par exemple, le cas où la convention serait inexécutée.— Les dommages-intérêts peuvent, même en matière civile, donner droit à la contrainte par corps lorsqu'ils s'élèvent à plus de 300 fr. (Code de proc., art. 126).

DOMPTE-VENIN, *Asclepias vincetoxicum*, espèce de plante du genre Asclépiade, se distingue par une tige simple, haute de 60 centimètres, par ses feuilles opposées et par ses fleurs blanchâtres disposées en panicules. Cette plante, commune dans nos bois, a été ainsi appelée parce qu'on la croyait propre à détruire le venin des serpents et le virus de la rage. C'est, au contraire, une plante nuisible. Ses racines tuberculeuses sont un violent poison.

DON (du latin *donum*), se dit, en Droit, de toute libéralité à titre gratuit. Dans son acception la plus générale, il comprend la *donation* proprement dite et les dons faits par *testament* (*Voy.* DONATION et TESTAMENT). — On nomme spécialement *Don manuel*, celui qui est fait par la simple *tradition*, c.-à-d. qui est remis de la main à la main. — Le communes et les établissements publics ne peuven accepter de dons et de legs qu'avec l'autorisation de l'administration.

Dans la coutume de Normandie, on appelait *Don mobile* une stipulation en vertu de laquelle la femme faisait présent d'une partie de sa dot à son mari par son contrat de mariage. Ce don pouvait s'étendre à tous les meubles et même au tiers des immeubles.

*Don gratuit*. On appelait ainsi autrefois en France plusieurs sortes d'impôts, notamment une subvention, le plus souvent annuelle, que certains pays d'états payaient au roi; et le présent que le clergé, en vertu du Contrat de Poissy (1561), faisait au roi tous les cinq ans, outre les décimes, et qui se levait sur tous les bénéfices (*Voy.* DÉCIMES et IMPÔT). — Ces contributions, d'abord volontaires, ne tardèrent pas à devenir obligatoires. La Révolution de 1789 a fait disparaître le nom et la chose.

Les Théologiens appellent *Dons du Saint-Esprit*, les biens spirituels que Dieu accorde aux âmes et qui sont conférés dans la confirmation; il y a 7 dons du St-Esprit : le don de sagesse, d'intelligence, de science, de conseil, de piété, de force et de crainte de Dieu.

DON (de *dominus*) est, en Espagne et en Portugal, un titre honorifique autrefois réservé au roi, aux nobles et aux prélats, et qui se donne indifféremment aujourd'hui à toutes les personnes qui se distinguent par leur position et leurs manières. *Voy.* DOM.

DONACE (du grec *donax*, roseau), *Donax*, genre de Mollusques acéphales, de la famille des Cardiacés, à coquille aplatie, courte, tronquée en arrière et arrondie en avant : leurs tentacules sont divisés en arbuscules. Ces animaux vivent sur les rivages, enfoncés perpendiculairement dans le sable. Sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée, ils servent à la nourriture du peuple.

DONACIE (du grec *donax*, roseau), *Donacia*, genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Eupodes, à couleurs métalliques brillantes, argentés en dessous, et à antennes longues et grêles. Ces insectes vivent sur les roseaux et autres plantes aquatiques. La *D. à grosses cuisses* (*D. crassipes*) est commune dans les environs de Paris.

DONARIUM (du nom d'un dieu scandinave), nouveau métal signalé en 1851 par M. Bergemann, dans certains minéraux contenus dans les siénites zirconifères de Norwége. Il paraît, d'après de récentes expériences, que le *Donarium* n'est autre chose que le *Thorium*, déjà connu antérieurement.

DONATION (du latin *donare*, gratifier), libéralité qu'une personne, appelée *donateur*, fait volontairement à une autre personne appelée *donataire*. On distingue la *D. entre-vifs* et la *D. à cause de mort*.

La *D. entre-vifs* est un acte par lequel le donataire se dépouille *actuellement* de la chose donnée, en faveur du donataire qui l'accepte (Code civ., art. 894). Elle est *irrévocable*, à moins que le donateur n'ait stipulé le *droit de retour* (951). Pour faire une donation, il faut être majeur et sain d'esprit; pour la recevoir, il suffit de n'être dans aucune des catégories que la loi déclare incapables à cet égard (médecins et ministres des cultes, ayant assisté le malade dans sa dernière maladie). L'acte de donation doit être fait devant notaire, et être accepté en termes exprès (art. 931-32). Il peut entrer dans le contrat de mariage (art. 1086) : il est dit alors *institution contractuelle*. —Bien qu'irrévocable de sa nature, la donation peut être révoquée pour inexécution des conditions sous lesquelles elle a été faite, pour ingratitude du donataire envers le donateur, et dans le cas de survenance d'enfants au donataire; les donations faites entre époux pendant le mariage peuvent également être révoquées. Le Code civil (liv. III, tit. II, art. 893-1100) contient toutes les règles relatives aux donations. On peut consulter aussi les traités spéciaux de Ricard, Furgole, Pothier et de M. Grenier, et les ouvrages de MM. Merlin, Toullier, Troplong.

La *D. à cause de mort* est celle qui est faite par un malade dans la prévision de sa mort; elle est purement conditionnelle. Il ne faut pas la confondre avec le legs, sorte de donation faite par testament. *Voy.* LEGS et TESTAMENT.

DONAX (mot grec qui signifie *roseau*), nom spécifique du *Roseau*, désigne une espèce du genre Arundo de la famille des Graminées. *Voy.* ARUNDO.

**DONILLAGE**, terme employé pour désigner une mauvaise fabrication des étoffes de laine, provenant de ce que le tisserand n'a pas employé des trames de même qualité dans toute la longueur de la pièce, ce qui rend la pièce d'inégale largeur.

**DONJON** (suivant Ducange et Gébelin, du celtique *dun*, colline, hauteur; suivant Roquefort, du bas latin *domnio*, corruption de *dominicum*, habitation du seigneur; suivant d'autres, du latin *domus juncta*), nom donné, au moyen âge, à la partie la plus haute et la mieux fortifiée d'un château fort. C'était ordinairement une tour, de forme ronde ou polygonale, disposée de manière à être encore défendue quand tout le reste était occupé par l'ennemi. C'était la dernière retraite des assiégés; on y conservait le trésor et les archives. Le plus célèbre donjon qui subsiste encore est celui de Vincennes, près Paris, commencé en 1333 par Philippe de Valois et achevé en 1370 par Charles V, qui y fit longtemps sa résidence et y mourut. Il devint par la suite une prison d'État. — On a donné par extension le nom de *donjon* à une petite tourelle élevée sur la plate-forme d'une tour et servant de guérite aux sentinelles, ainsi qu'à un petit belvédère élevé au-dessus du toit de l'habitation pour jouir d'une vue plus étendue.

**DONNÉE**, terme général par lequel on désigne, en Mathématiques, toute grandeur qu'on suppose connue : les *données* d'un problème sont les quantités connues au moyen desquelles on construit des quantités inconnues.

**DONZELLE** (de l'italien *donzella*, demoiselle), *Ophidium*, genre de poissons Malacoptérygiens apodes, de la famille des Anguilliformes, tribu des Anguilles, auxquelles ils ressemblent par la forme de leur corps et la disposition des nageoires anale et dorsale, qui se joignent à la nageoire caudale pour terminer le corps en pointe. Ces poissons sont de couleur brune liserée de noir. Leur chair est délicate. La *D. commune*, qui se trouve dans la Méditerranée, est couleur de chair, avec la dorsale et l'anale liserées de noir. Elle atteint 25 centimètres.

**DOPPIA**, monnaie d'or d'Italie. *Voy.* DOUBLE.

**DORADE** ou CYPRIN DORÉ, *Doras*, espèce du genre Cyprin, qui ressemble à la Carpe par les dentelures de ses épines anale et dorsale. D'abord noirâtre, elle prend par degrés un beau rouge doré; il y en a aussi d'argentées. Ce poisson, dont la longueur varie de 15 à 40 centim., a été importé de Chine en Europe par les Hollandais au XVII[e] siècle, et est naturalisé dans nos climats. On élève les Dorades dans les bassins ou même dans des bocaux de verre, et on les nourrit d'insectes, de mie de pain, de jaunes d'œufs durcis, etc.

*Dorade* est aussi le nom vulgaire du *Coryphène*, poisson aux plus vives couleurs. *Voy.* ce mot.

DORADE, *Xiphias*, constellation de l'hémisphère austral, située entre *l'Eridan* et *le Navire*; sa plus belle étoile est de 3[e] grandeur.

**DORADILLE**, nom vulgaire du genre *Asplénie*. *Voy.* ASPLÉNIACÉES. — C'est aussi le nom vulgaire de l'*Asplenium ceterach*, dont on a fait un genre sous le nom de *Ceterach*. *Voy.* ce nom.

**DORÉE**, poisson scombéroïde. *Voy.* ZÉE.

**DOREMA** (du grec *dôréma*, présent, à cause des propriétés bienfaisantes de cette plante), genre de la famille des Ombellifères, est composé d'herbes annuelles d'un vert glauque, ayant le port des Opoponax, et sécrétant une gomme-résine ammoniacale. L'unique espèce de ce genre, le *D. armeniacum*, originaire de la Perse, est une plante à fleurs sessiles entourées de duvet, et qui passe pour fournir la *gomme* dite *ammoniaque:* ce nom d'*ammoniaque* paraît être une corruption du mot *armeniacum*. C'est un puissant antispasmodique.

**DOREUR**. *Voy.* DORURE.

**DORIEN** ou DORIQUE. *Voy.* DIALECTE, MODE, ORDRE.

**DORIS** (nom mythologique pris arbitrairement), genre de mollusques Gastéropodes, famille des Nudibranches. Les Doris ont le corps ovale et déprimé. Leur dos est couvert de divers tubercules, et renferme trois tentacules. La bouche possède une petite trompe. Ces animaux sont hermaphrodites et vivent dans toutes les contrées du globe, parés de belles couleurs, mais cachés sous les pierres, dans la vase ou entre les racines des plantes marines.

**DORMANT**, se dit, en Menuiserie et Serrurerie, de tout ouvrage qui n'est point mobile, par opposition à des parties attenantes et de même nature en apparence, qui sont mobiles : tels sont le châssis fixe et immobile dans lequel vient s'emboîter le châssis mobile d'une croisée; le panneau de fer formé d'enroulements, rinceaux, etc., qu'on place au-dessus d'une porte pour donner du jour, etc.

On appelle encore : en Construction, *pont dormant*, celui qui ne se lève point, par opposition au *pont-levis;* — en Marine, *manœuvres dormantes*, les manœuvres d'un navire qui ne sont jamais dérangées, telles que les haubans; — en termes de Pêcheur, *lignes dormantes*, celles qu'on laisse tendues au bord de l'eau, et qu'on visite de temps en temps pour voir si le poisson y a mordu.

**DORONIC** (altération d'un nom arabe), *Doronicum*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées aux fleurs radiées, grandes, d'un beau jaune, s'épanouissant en avril. Ces plantes habitent les Alpes, la France et les Pyrénées. Le *D. à feuilles en cœur*, ou *Mort aux panthères*, a les mêmes propriétés que l'arnica; il passait autrefois pour une panacée universelle. Sa tige monte à 2 m.; elle est garnie de feuilles en cœur, d'un vert jaune, douces au toucher. Les fleurs sont grandes et solitaires.

**DORSAL** (de *dorsum*, dos). Le *muscle grand dorsal* est un muscle aplati, large, quadrilatère, placé sur la région postérieure, latérale et inférieure du tronc. Il s'attache aux vertèbres dorsales, à celles des lombes, aux côtes abdominales, et se termine à l'humérus. Ce muscle porte le bras en arrière en l'abaissant, et tire en arrière et en bas le moignon de l'épaule. Le *muscle long dorsal* est situé à la partie postérieure du corps, et remplit les cavités ou gouttières vertébrales. Il maintient la colonne vertébrale dans sa rectitude, peut la redresser et même la renverser en arrière.

**DORSALE**, nageoire située sur le *dos* des poissons. Elle est simple dans les anguilles, nulle dans les gymnotes, double dans les saumons, triple dans les morues, etc. Elle règne le long du dos dans les coryphènes, est échancrée dans les perches, n'occupe que le milieu du dos dans la carpe.

**DORSIBRANCHES** (de *dorsum*, dos, et *branchia*, branchie), 2[e] ordre de la classe des Annélides, renferme les *Alciopes*, les *Amphinomes*, les *Aphrodites*, les *Arénicoles*, les *Eunices*, les *Lombrinères*, les *Néréides*, etc. Ce sont des animaux marins portant sur la partie moyenne du corps ou sur les côtés des branchies en forme de tubercules dans lesquels les vaisseaux se ramifient.

**DORSTÉNIE** (de *Dorsten*, botaniste du XVI[e] siècle), *Dorstenia*, genre de la famille des Morées, renferme des plantes acaules, à feuilles radicales luisantes, originaires de l'Amérique tropicale. L'espèce la plus connue est la *D. à feuilles en cœur* (*D. contrayerva*), dont la racine a été vantée pour le traitement des fièvres adynamiques. Cette racine, d'un rouge brun à l'extérieur, blanche à l'intérieur, a, dans l'état de siccité, une saveur très-aromatique, un peu astringente, et une odeur approchant de celle du figuier. Elle est fébrifuge et antiseptique.

**DORTHESIE** (de l'abbé *d'Orthez*), genre de Gallinsectes, donne une matière colorante et de la cire.

**DORURE**, opération par laquelle on recouvre d'une couche d'or plus ou moins épaisse la surface

des objets auxquels on veut donner l'éclat ou l'inaltérabilité de ce métal. On dore les métaux et leurs alliages, le bois, la porcelaine, le carton, le plâtre, le marbre, le verre, et beaucoup d'autres matières.

La *D. des métaux* s'exécute par plusieurs procédés.

1°. Le plus ancien est la *D. au mercure*, déjà décrite par Pline, et qui consiste à déposer sur le métal à dorer un amalgame d'or et de mercure, et à volatiliser ensuite le mercure par la chaleur. Ce procédé se complique de plusieurs opérations délicates, si la pièce doit être en partie *brunie*, en partie mise *au mat*. On couvre alors les parties destinées à être brunies d'un mélange (dit *épargne*) formé de blanc d'Espagne, de cassonade et de gomme délayés dans de l'eau; après avoir fait sécher la pièce et l'avoir chauffée, on la plonge dans un bain acidulé, et on la lave; on frotte ensuite, au moyen d'un brunissoir et avec de la sanguine ou hématite, les parties destinées à être brunies. Quant au mat, on l'obtient en chauffant la pièce jusqu'à ce que l'épargne prenne une teinte brune; on la couvre alors de sel marin mélangé avec du nitre et de l'alun; on la chauffe de nouveau jusqu'à ce que la couche saline entre en fusion, puis on la plonge subitement dans l'eau froide; ce qui fait tomber la couche saline et l'épargne, et il ne reste plus qu'à laver légèrement la pièce et à la faire sécher. Avec de légères modifications, on obtient les autres dorures dites *or moulu*, *or rouge*, etc.—La dorure au mercure expose les ouvriers à l'action délétère des vapeurs mercurielles, et ils en contractent souvent de graves maladies, comme la salivation, le tremblement nerveux, la paralysie. Aussi la remplace-t-on aujourd'hui par des procédés où l'on utilise le jeu des affinités chimiques et la force développée par un courant galvanique.

2°. La *D. au feu avec de l'or en feuilles* s'applique au fer et au cuivre : sur le métal raclé, poli et suffisamment chauffé, on applique une ou plusieurs couches d'or, qu'on *ravale* ensuite avec le brunissoir; on termine en soumettant la pièce à un feu doux.

3°. La *D. au froid et au pouce* se fait en frottant la pièce avec de l'or en poudre, au moyen d'un bouchon ou même du pouce, jusqu'à ce que la couche ait l'épaisseur convenable; puis avec de l'eau de savon on opère le bruni.

4°. Dans la *D. par immersion* ou *au trempé*, introduite dans l'industrie en 1836 par M. Elkington, on plonge le métal à dorer dans un bain composé d'une dissolution bouillante de chlorure d'or dans un bicarbonate alcalin. Ce procédé est fort rapide, économique et applicable aux objets les plus délicats.

5°. La *D. galvanique*, tentée pour la 1re fois par M. de La Rive et exécutée avec succès en 1840 par M. de Ruolz, a pris un essor considérable dans ces dernières années; le procédé par lequel on l'exécute s'emploie également avec avantage pour déposer l'argent, le platine, ou un métal quelconque, sur tout autre métal. On maintient les objets à dorer dans un bain composé généralement de cyanure de potassium et de cyanure d'or ou d'un autre sel d'or, le tout dissous dans l'eau et maintenu à une température constante de 18 à 20° ; le temps de l'immersion varie avec l'épaisseur de la couche d'or qu'on veut déposer sur les objets. Le bain est contenu dans une grande cuve en bois; dans ce bain plongent les objets à dorer, attachés à des fils de laiton doré qui sont en communication avec les deux pôles d'une série de piles galvaniques. L'emploi de ce procédé est surtout avantageux pour l'*argenture*. *Voy.* ce mot.

La *dorure sur bois* s'opère à l'huile ou en détrempe. Les mêmes procédés s'emploient aussi pour la pierre, les ornements en pâtes de toute nature, le plâtre, le stuc, etc. Pour dorer, par exemple, les statues, grilles, balcons, etc., on recouvre ces objets d'une couche de céruse à l'huile de lin; on y applique un *mordant* composé d'*or couleur* (résidu de toutes les couleurs que le peintre rassemble dans le vase où il nettoie ses pinceaux) et d'huile cuite; puis, quand le mordant est presque sec, on y applique l'or en couches très-minces, à l'aide d'un pinceau plat en poil de blaireau légèrement suiffé, et enfin on applique sur l'or un vernis léger à l'esprit.

La *dorure des livres* se fait en passant sur la tranche des livres mis en presse une couche légère de blanc d'œuf battu, puis une seconde de la même substance, à laquelle on ajoute un peu de bol d'Arménie et de sucre candi en poudre ; on égalise bien cette couche lorsqu'elle est sèche, puis on la mouille légèrement, et on y applique l'or en feuilles, qu'on brunit ensuite à la dent-de-loup. Pour imprimer des lettres d'or sur la couverture des livres reliés, on prépare la place à imprimer de la même manière, et l'on y pose la feuille d'or, qu'on y fixe à l'aide de fers chauds gravés en relief; on enlève l'or excédant en frottant avec du coton.

On fait la *dorure sur porcelaine* en y appliquant, avec un pinceau ou à l'aide de planches d'acier, de l'or en poudre ou un sel d'or, mis en pâte avec de l'huile de lin, de l'essence de térébenthine, etc. Après la cuisson de la porcelaine, l'or en est mat, et a besoin d'être soumis au brunissage.

DORYPHORE (du grec *dory*, lance, et *phérô*, porter), milice ancienne armée de lances. Les doryphores formaient la garde particulière des souverains. Il y avait en Perse un corps de 15,000 doryphores qui jouissaient de très-grands priviléges.

Coléoptère, dont la poitrine est armée d'une longue *pointe* dirigée en avant comme une lance. Sa tête est large, les yeux obliques et oblongs, les antennes dilatées, le corselet transversal, l'écusson très-petit, le corps arrondi. Cet insecte habite l'Amérique Méridionale.

DOS (du latin *dorsum*), partie postérieure du tronc, depuis la dernière vertèbre cervicale jusqu'à la dernière lombaire. — On donne aussi ce nom à la partie supérieure du nez, de la main, du pied, etc.

*Dos d'âne*. On nomme ainsi, en Architecture, une surface composée de deux plans ou de deux courbes inclinés l'un sur l'autre par leur sommet, qui affecte ainsi la forme du *dos de l'âne :* tels sont un comble à deux égouts et les faîtières dont on couvre son sommet, le chaperon à deux égouts d'un mur, etc.

DOSAGE, en Chimie. *Voy.* ANALYSE (quantitative).

DOSE (en grec *dosis*, de *didômi*, donner), quantité d'un médicament qui doit être administrée en une seule fois à un malade, et que l'on exprime par le poids ou la mesure. On donne aussi ce nom à la quantité précise de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans un médicament composé. Les doses doivent être proportionnées à l'âge, au sexe, au tempérament du malade. L'art de doser est une des parties les plus difficiles de la pratique de la médecine et de la pharmacie. On trouve les doses ordinaires indiquées dans les pharmacopées.

DOSSERET, nom donné, en Architecture, à un petit avant-corps en forme de pilastre ou seulement de mur, servant de pied-droit à un arc doubleau, ou de jambage à une porte, à une fenêtre; et, dans les Arts mécaniques, 1° à une petite pièce de fer que l'on adapte au dos d'une scie pour la rendre plus solide; 2° à deux plaques de fer réunies qui renferment et soutiennent une lime fort mince.

DOSSIER. En Pratique, on appelle ainsi une liasse ou assemblage de pièces ou titres concernant une même affaire, et réunies sous une même enveloppe ou chemise, portant sur le *dos* ou sur le plat une cote ou étiquette. Autrefois, les dossiers d'affaires s'appelaient *sacs*. — Dans les ministères, on appelle aussi *dossier* toutes les pièces qui concernent une administration, une commune, un individu, etc., et qui sont réunies dans une chemise sur laquelle se trouve le nom de cette administration, de cette com-

mune, de cet individu, etc., de manière qu'on puisse y recourir aussitôt qu'on a besoin de renseignements.

En Architecture, on nomme *dossier* un petit mur élevé au-dessus d'un comble ou d'un mur de pignon pour servir d'empatement à une souche de cheminée.

DOSSIÈRE (de *dos*), bande de cuir fort large et fort épaisse qu'on met sur la selle du cheval de limon, et qui sert à soutenir les brancards toujours à la même hauteur. — On appelle aussi *dossière* la partie postérieure d'une cuirasse.

DOT (du latin *dos, dotis*, de *do*, donner), ce qu'une femme apporte en mariage à son époux pour soutenir les charges du ménage (Code civ., art. 1540). On appelle *régime dotal* celui sous lequel, en se mariant, les époux conservent la propriété respective de tous leurs biens : on l'oppose au *régime de la communauté* (*Voy.* COMMUNAUTÉ). Sous le régime dotal, la dot est inaliénable, sauf certains cas prévus par la loi ou déterminés dans le contrat de mariage. Toutefois, durant le mariage, l'administration et la jouissance des biens dotaux appartiennent au mari ; seulement, si la dot était mise en péril par la gestion de celui-ci, la femme pourrait demander la séparation de biens. Dans ce cas, et aussi après la dissolution du mariage, le mari doit faire restitution de la dot (Code civil, art. 1438-40 et 1530-73). Le régime dotal était en vigueur chez les Romains.

Chez presque tous les peuples anciens, les Juifs, les Grecs, les Francs, etc., c'était le mari qui constituait une *dot* à sa femme. Justinien et Charlemagne ordonnèrent aux parents de doter leurs filles. Aujourd'hui, la loi ne fait pas aux père et mère une obligation de doter leurs enfants.

On appelle encore *dot* ou *dotation religieuse* l'argent qu'une religieuse donne en entrant dans un couvent, et qui est supposé employé à sa nourriture et à son entretien. Ces dotations sont permises pourvu qu'elles soient libres ou volontaires.

DOTATION (de *dot*), nom donné à l'ensemble des revenus assignés à un établissement d'utilité publique, une église, un hôpital, un corps, une compagnie, etc., pour supporter les charges qu'impose sa destination ; dans les États monarchiques, à la masse mobilière et immobilière des biens qui composent la *liste civile :* c'est ce qu'on nomme *dotation de la couronne.* Le douaire attribué à la reine survivante, en cas de décès du roi, et les pensions annuelles accordées soit à l'héritier de la couronne, soit aux fils puînés du roi, prennent aussi le nom de *dotations.* — Dans un sens analogue, on a dit *D. de la Chambre des pairs* ou *du Sénat, D. de la Chambre des députés* ou du *Corps législatif, D. de la Légion d'honneur, de l'Université,* pour désigner les sommes allouées chaque année dans le budget de l'État pour subvenir aux dépenses faites pour le personnel et le matériel de ces divers corps.

Sous l'Empire, le mot *dotation* désignait l'ensemble des biens de l'ancien *domaine extraordinaire* avec lesquels on récompensait les services civils et militaires : l'institution en remonte à l'année 1805. Napoléon forma ce domaine de biens réservés dans les pays conquis et de la portion des contributions extraordinaires qui n'avait pas été employée aux dépenses de la guerre. La Constitution du 14 janvier 1852 a, dans son art. 22, reconstitué en faveur des nouveaux sénateurs des dotations analogues aux dotations impériales : ces dotations, qui depuis ont été fixées à 30 000 fr. de revenu annuel, sont incessibles, insaisissables et ne sont pas soumises à la loi du cumul. Une dotation a aussi été créée pour l'armée en 1855.

DOTHIÉNENTÉRITE (du grec *dothièn*, bouton, et *entéron*, intestin), nom donné par quelques médecins au *typhus* et à la *fièvre typhoïde.*

DOUAIRE (du bas latin *dotarium*). C'était, dans l'ancienne législation française, la portion de biens que le mari donnait à sa femme, pour en jouir en cas de survivance. On appelait *douairière* la veuve qui jouissait d'un douaire. On distinguait : le *D. préfix* ou *conventionnel,* qui dépendait de la volonté des parties ; et le *D. coutumier,* établi et ordonné par la coutume, et consistant communément dans l'usufruit de la moitié des héritages possédés par le mari au jour de l'union, et de ceux qui lui étaient échus en ligne directe. Le douaire coutumier a cessé d'exister par la promulgation de la loi du 17 nivôse an II. On appelait *demi-douaire* la pension alimentaire accordée en certains cas à la femme pour lui tenir lieu de douaire, lorsque le mari était encore vivant. La donation entre époux a remplacé l'ancien douaire. — Sous la monarchie constitutionnelle, il pouvait être voté un douaire au profit des princesses restées veuves : c'est ainsi qu'une loi d'avril 1837 a fixé le douaire de la duchesse d'Orléans.

DOUANE (de l'italien *dogana,* droit établi à Venise au nom du *doge* pour créer des ressources au trésor public), administration chargée de percevoir les droits imposés, à la frontière, sur l'entrée et la sortie des marchandises, et de veiller à ce que les importations et les exportations prohibées n'aient pas lieu. Il se dit également de l'édifice où est établie cette administration ou quelqu'un de ses bureaux, et du lieu où l'on porte les marchandises pour acquitter les droits.

En France, une *Direction générale,* qui, depuis le décret du 27 décembre 1851, porte le titre de *Direction générale des Douanes et des Contributions indirectes,* et dont le siége est à Paris, préside à l'exécution des règlements de douane. L'administration des Douanes proprement dites ne comprend pas moins de vingt mille employés (inspecteurs, contrôleurs, simples commis ou *douaniers*) ; ils sont soumis au régime militaire, et portent un uniforme spécial et des armes. — On appelle *lignes de douanes* les circonscriptions établies aux frontières et administrées par un directeur de second ordre, qui a sous lui des agents chargés de visiter les transports, de vérifier les marchandises, et d'exercer une active surveillance à l'égard des fraudeurs et contrebandiers qui sillonnent nuitamment les frontières de terre et les côtes.

En même temps qu'elles procurent au trésor public des sommes importantes, les douanes servent à protéger l'industrie intérieure contre la concurrence étrangère. Du reste, les économistes se sont partagés sur la réalité des avantages qu'elles procurent au commerce : les partisans du *système prohibitif* les regardent comme indispensables au développement de l'industrie nationale ; les partisans du *libre échange* les déclarent à la fois contraires aux intérêts du consommateur et nuisibles aux progrès de l'industrie et du commerce.

L'origine des douanes remonte au moyen âge, à l'époque de la grande puissance commerciale de Venise. C'est Colbert qui le premier établit en France ce qu'on appelle les *Barrières de Douanes :* faisant du numéraire la mesure véritable de la richesse, il voulut que la France exportât le plus et importât le moins possible : dans ce but, il publia (de 1664 à 1667) des tarifs en vertu desquels toutes les marchandises fabriquées à l'étranger furent interdites ; c'est le *système protecteur.* Ce système, modifié en 1791, rétabli en quelque sorte par Napoléon sous le nom de *Blocus continental* (21 novembre 1806), est encore aujourd'hui en vigueur ; toutefois, depuis quelques années, le principe de la *liberté commerciale* a fait de sensibles progrès, surtout en Angleterre. En Allemagne, les barrières intérieures ont été enlevées, et il a été formé, sous les noms de *Zollverein* et de *Steuerverein,* des associations entre les douanes de la plupart des pays allemands.

Depuis le tarif de 1791, les lois qui ont le plus modifié la législation des douanes sont celles du 28 avril 1816, du 27 juillet 1822, du 17 mai 1826, des 3 et 5 juillet 1836 et le décret du 21 mars 1852.

On peut consulter sur ce sujet important le *Code des Douanes* de Dujardin-Sailly, 1810 et 1823, et celui de M. Bourgat, 1848; le *Répertoire général des Douanes* de M. de Beilac, 1850; le *Tarif chronologique des Douanes* de Dujardin-Sailly, 1806 et 1850; les *Dictionnaires des Douanes* de Magnien-Grandprez, 1806, et de Marie Dumesnil, 1830; l'*Abolition du système prohibitif des Douanes*, par M. Jouyne, 1850.

**DOUAR** ou DOUARE, espèce de village mobile que se construisent en Afrique les Arabes pasteurs, est formé par la réunion de tentes disposées en cercle; pendant la nuit, le milieu sert de parc pour les troupeaux.

**DOUBLAGE** (de *doubler*), second bordage ou revêtement en planches ou en feuilles de cuivre, de zinc ou de fer galvanisé, qu'on met à la carène des vaisseaux destinés à des voyages de long cours, pour les préserver de la piqûre des vers et de tous les accidents qui attaqueraient les bordages. Le *doublage* en planches de sapin, le seul usité autrefois, est presque abandonné aujourd'hui; le doublage en feuilles de cuivre rouge est reconnu le plus durable, le plus propre à la marche du navire, par la facilité avec laquelle l'eau glisse sur sa surface polie; il est aussi le moins attaquable aux chocs qui risqueraient de le crever, et aux coquillages ou herbes marines qui tentent de s'y fixer.

**DOUBLE**, ancienne monnaie de France faite de cuivre ou de billon, valait 2 deniers ou un *double* denier. Philippe le Bel passe pour être le premier qui ait fait fabriquer cette sorte de monnaie, en 1295.

Plusieurs pièces étrangères en or portent ce nom : le *double auguste* de Saxe vaut 41 fr. 49 cent.; le *double aigle* des États-Unis vaut 55 fr. 21 cent. ou 10 dollars; la *double roupie* de Perse vaut 4 fr. 90 cent.; la *double neuve pistole* de Sardaigne vaut 30 fr.; la *doppia* (*double*) de Gènes vaut 2 pistoles d'or; la *dobra* portugaise vaut 11 fr. 70 cent. *Voy.* DOUBLON.

En Botanique, on dit que le calice d'une plante est *double* lorsqu'il est entouré d'une sorte d'involucre, comme dans la Bruyère. Une *fleur double* est celle qui renferme plusieurs corolles les unes dans les autres, ou dont les pétales sont beaucoup plus nombreux que dans l'état naturel. Le *périanthe double* est celui qui est composé d'un calice et d'une corolle.

DOUBLE, DOUBLE TIERCE, DOUBLE QUARTE (FIÈVRE), sortes de fièvres intermittentes. *Voy.* FIÈVRE.

**DOUBLÉ**, en Orfèvrerie. *Voy.* PLAQUÉ.

Au jeu de Billard, on appelle *doublé* un coup par lequel on fait toucher une bille contre une des bandes pour la faire revenir dans la blouse opposée.

**DOUBLE-MAIN**, mécanisme que l'on adapte aux orgues à un seul clavier, et au moyen duquel, en baissant une touche, on fait baisser en même temps celle de l'octave en dessus. Les *doubles-mains* sont à la disposition de l'organiste au moyen d'un registre; il s'en sert au besoin pour renforcer les effets.

**DOUBLET**, nom donné par les Lapidaires à une pierre incolore, telle qu'un cristal de quartz ou de topaze, que l'on a doublée en dessous avec du verre coloré, de manière à imiter une pierre de couleur.

Au jeu de Trictrac, on nomme *doublet* le coup où chacun des deux dés amène le même point.

Pour le *doublet* au jeu de Billard, *Voy.* DOUBLÉ.

**DOUBLEUR**, instrument qui sert à faire connaître l'état électrique d'un volume d'air donné, et par suite, son plus ou moins de pureté. On a reconnu, en effet, que l'électricité d'un air vicié est négative, et qu'elle devient positive à mesure que la pureté de l'air augmente. Cet instrument a été inventé en Angleterre.

**DOUBLIS**. Dans la Construction, on nomme ainsi un rang de tuiles qu'on accroche au cours des lattes, c.-à-d. au madrier refendu diagonalement d'une arête à l'autre, qui sert à former les égouts pendants.

**DOUBLON** (de *double*), monnaie d'or d'Espagne dont la valeur a souvent varié. Les premiers furent frappés en 1497, et, jusqu'en 1796, ils ont valu 21 fr. 64 cent. Aujourd'hui, on en distingue de plusieurs espèces : le *doublon de 8 écus d'or*, *once* ou *quadruple*, dont la valeur a varié, et qui vaut aujourd'hui 85 fr. 42 cent.; le *doublon de 4 écus* ou *demi-quadruple*, celui *de deux écus* ou *pistole*, valant 21 fr. 60 cent., la *demi-pistole* ou *écu d'or*, valant 10 fr. 80 cent. — Il y a aussi des *doublons de* 50 *pistoles*, monnaie de compte valant 100 écus d'or.

**DOUC**, *Semnopithecus nemœus*, joli singe de la Cochinchine, espèce du genre Semnopithèque, est remarquable par sa taille, qui dépasse 1 mètre, et son pelage gris tiqueté de noir sur le corps, le dessus de la tête et les bras, roux vif sur les jambes, et blanc à la gorge, aux fesses, à la queue et à l'avant-bras.

**DOUCE-AMÈRE**, *Solanum Dulcamara*, espèce du genre Morelle, dont les tiges sarmenteuses s'élèvent en s'attachant aux corps environnants, ce qui l'a fait appeler le *Bourreau des arbres*. Toutes les parties de la plante mises dans la bouche présentent une saveur *amère* avec un arrière-goût *sucré* : de là son nom. On l'emploie en médecine contre les dartres, la goutte et le rhumatisme chronique.

**DOUCET**, nom vulgaire du poisson dit aussi *Callionyme-lyre*. *Voy.* CALLIONYME.

**DOUCETTE**, nom vulgaire de la Mâche commune.

**DOUCHE** (du latin *duco*, conduire, diriger), colonne de liquide, de vapeur d'eau, ou de gaz, d'une hauteur et d'un diamètre déterminés, qu'on dirige avec une certaine force sur une partie quelconque du corps, le plus souvent sur la tête. — On distingue les *D. ascendantes*, les *D. descendantes* et les *D. latérales*, suivant que le jet est dirigé de bas en haut, de haut en bas, ou à peu près horizontalement.

Les *D. liquides* sont *chaudes* ou *froides*. Les premières sont administrées de la manière suivante : le liquide est contenu dans un réservoir élevé de 2 à 5 mètres, de la partie inférieure duquel part un tuyau en cuir muni d'un robinet qui s'ouvre et se ferme à volonté. On tient le tuyau à la main, et on dirige ainsi à son gré un jet continu sur telle ou telle partie du corps du malade. Quelquefois, on divise le jet en forme de pluie, au moyen d'un ajutage en pomme d'arrosoir. La durée de la douche est ordinairement de 15 à 20 minutes. Le nombre des douches pour un traitement varie de 12 à 30. Les douches chaudes sont employées avec succès pour combattre certaines affections chroniques des articulations, les rhumatismes chroniques, les fausses ankyloses, quelques espèces de paralysies, etc. — Les douches d'eau froide, dont on se sert surtout dans le traitement des aliénés, s'administrent à peu près de la même manière : on dirige le jet sur la tête du malade, placé dans une baignoire pleine d'eau tiède; on lui donne encore des douches par surprise, en laissant tomber brusquement sur sa tête, et d'une hauteur de 4 m. environ, une certaine masse d'eau froide. Les bons effets de ces douches, que les aliénés craignent beaucoup, sont attribués à l'ébranlement particulier qu'elles déterminent dans le système nerveux, et à l'action perturbatrice qu'elles exercent sur le cerveau.

Les *D. de vapeur* s'administrent aussi au moyen d'un tuyau flexible qui part d'un réservoir où l'eau est en ébullition. La vapeur s'échappe avec force par l'extrémité du tuyau, et vient frapper la partie malade. Ces douches sont employées avec succès contre les engorgements chroniques des articulations et les douleurs rhumatismales ou goutteuses. On peut construire économiquement un appareil de douches de vapeur en adaptant un simple entonnoir en fer-blanc à un vase métallique renfermant une certaine quantité d'eau que l'on maintient à l'état d'ébullition, au moyen d'un réchaud ou d'une lampe à esprit-de-vin.

Les *D. d'air* ont été employées dans les maladies de l'oreille pour dégager la trompe d'Eustache. Le docteur Deleau jeune, qui le premier a fait usage de ce moyen, lui doit plusieurs guérisons remarquables.

**DOUCI** ou DOUCHI, opération par laquelle on prépare les glaces à recevoir le poli. Le corps qui a été *douci* est dans un état intermédiaire entre le corps *brut* et le corps *poli*. *Voy.* GLACES.

**DOUCIN**, espèce de sauvageon de Pommier, faible et petit, qu'on multiplie par marcotte pour y greffer des pommiers qu'on veut conserver à basses tiges. Il rapporte des fruits dès la 2e ou 3e année. On en fait un fréquent usage dans les jardins.

**DOUCINE**, sorte de moulure à deux mouvements contraires, celui du haut étant concave, et l'autre convexe, qui termine ordinairement les corniches. On les nomme aussi *cimaise* et *gueule droite* (*Voy.* CIMAISE).—C'est aussi le nom du rabot qui sert aux menuisiers à faire des moulures.

**DOUELLE** (du latin *dolium*, tonneau), terme d'Architecture, désigne la partie courbe d'une voûte ou la partie cintrée d'un voussoir. Le côté convexe se nomme *douelle intérieure*, et le côté concave *douelle extérieure*.—*Douelle* ou *Douvelle*. *V.* DOUVE.

**DOUILLE**, partie creuse et ordinairement cylindrique d'un instrument quelconque, pique, baïonnette, bêche, etc., qui est destinée à recevoir un manche. — Les distillateurs nomment ainsi un petit tuyau soudé sur le côté des appareils de distillation, et qui leur permet d'introduire un liquide sans enlever le couvercle des alambics, etc.

**DOULEUR** (du latin *dolor*), toute impression pénible reçue par une partie vivante et transmise au cerveau. — On appelle *D. tensive* celle qui est accompagnée d'un sentiment de distension dans la partie souffrante : telle est celle que causent les inflammations des membranes muqueuses, l'éruption de la variole, la formation d'un abcès; *D. gravative*, celle où l'on éprouve un sentiment de pesanteur : elle est souvent occasionnée par l'épanchement d'un liquide dans une cavité ou par le poids d'un organe engorgé; *D. lancinante* ou *pulsative*, un élancement qui correspond à la pulsation des artères : elle a principalement lieu dans les parties où se distribuent beaucoup de nerfs : telle est la céphalalgie (mal de tête), qu'on éprouve dans la plupart des maladies aiguës; *D. brûlante*, un sentiment de violente chaleur qui accompagne la pustule maligne, le charbon, les bubons de la peste, etc.; *D. prurigineuse*, celle qui naît d'une érosion; si cette sensation n'est que légère, elle se nomme *démangeaison :* telle est celle qui accompagne les taches de rougeole et les échauboulures; si elle est très-forte, c'est une douleur *âcre* et *mordicante*, comme celle des dartres vives; *D. pongitive*, celle qu'on ressent quand la partie semble percée par une pointe, comme dans la pleurésie. — On a aussi donné à la douleur des dénominations relatives à la partie qui en est le siége : on l'appelle *odontalgie* lorsqu'elle affecte les dents; *otalgie*, lorsqu'elle a son siége dans l'oreille; la douleur de tête est la *céphalalgie*, quand elle est aiguë; *céphalée*, lorsqu'elle est chronique; *hémicrânie* ou *migraine*, quand elle n'occupe qu'un côté de la tête; la douleur de l'estomac est dite *cardialgie* et *gastrodynie*; celle des intestins, *colique*, etc.

La douleur n'étant qu'un symptôme, son traitement dépend des maladies où on l'observe. Nous dirons seulement ici que l'*opium* est le souverain remède des douleurs; viennent ensuite les plantes narcotiques et vireuses, les éthers, le camphre, etc. La découverte des moyens anesthésiques (éther, chloroforme, etc.) a fourni de puissants moyens d'anéantir la douleur dans les opérations.

Dans le langage ordinaire, on donne spécialement le nom de *douleurs* aux névralgies, aux rhumatismes, etc., qui font si cruellement souffrir.

**DOUM**, nom arabe de l'espèce de Palmier qui constitue le genre *Cucifère*. *Voy.* ce mot.

**DOURO**. monnaie espagnole. *Voy.* PIASTRE FORTE.

**DOUTE** (jadis *doubte*, du latin *dubitatio*), état de l'esprit qui hésite entre l'affirmation et la négation; on l'oppose à *certitude*. Le doute, fondé sur le plus ou moins de *probabilité* des faits, admet, comme la probabilité, une foule de degrés.

On distingue le *Doute effectif*, doute sérieux et permanent qui, lorsqu'il est érigé en doctrine, prend le nom de *Scepticisme* (*Voy.* ce mot); et le *Doute philosophique* ou *méthodique*, disposition de l'esprit par laquelle il ne reçoit pour vrai que ce qui est évidemment prouvé. Ce doute a été érigé en méthode par Descartes : ce n'est qu'un doute provisoire qui consiste à rejeter toutes les idées qu'on a reçues, jusqu'à ce qu'on ait trouvé une vérité incontestable (*inconcussum quid*) qui résiste à tous les efforts du doute.

**DOUVE**, *Fasciola hepatica*, espèce de ver intestinal du genre Distome ou Fasciole, de l'ordre des Trématodes, dont le corps est mou, aplati ou cylindrique, de couleur variée. Ce ver présente deux suçoirs. Il est propre aux voies biliaires et a été observé chez le bœuf et le mouton. Chez l'homme, il a été trouvé dans le parenchyme du foie.

On nomme aussi *Douves* deux espèces de Renoncules vénéneuses, et qui croissent dans les marais.

DOUVE, dite aussi *Douelle* ou *Douvelle*, petite planche qui forme le corps des ouvrages de tonnellerie.

**DOUZIÈME** (LA), se dit, en Musique, de l'octave de la quinte, ou intervalle de 11 degrés conjoints. Telle est la distance de *ut* à *sol* de l'octave supérieure.

**DOXOLOGIE** (du grec *doxa*, gloire, et *logos*, discours; prière pour célébrer la gloire de Dieu) : c'est le *Gloria Patri*, que l'on récite à la fin de chaque psaume. Les Grecs admettent en outre une grande doxologie, qui est notre *Gloria in excelsis*.

**DOYEN**, anciennement *Décan*, puis *Déan* (du latin *decanus*). Ce mot, qui dans l'usage vulgaire signifie *le plus âgé*, était le nom donné par les Romains au commandant de *dix* soldats, et dans l'ancienne Église grecque à un officier laïque sans caractère sacerdotal, ordinairement chargé de la décoration et du cérémonial des églises (*Voy.* DÉCAN).—Dans les monastères, le *doyen* était un supérieur établi par l'abbé, et qui régissait dix moines; dans les diocèses, on appelait *doyens ruraux*, des dignitaires ecclésiastiques chargés d'inspecter les curés de campagne et de leur porter les mandements de l'évêque. Dans les églises cathédrales, le *doyen* est, à défaut de *prévôt*, le 1er dignitaire et le présid. du chapitre. — Les *doyens* n'ayant pas charge d'âmes pouvaient être nommés à 22 ans; dans le cas contraire, à 24 ans.

Dans certaines universités et dans les Facultés de médecine, on donne le titre de *doyen* à l'administrateur de la Faculté. Le doyen, choisi toujours parmi les professeurs, reçoit ce titre, sans qu'il soit le plus âgé ni le plus ancien reçu de ses collègues.

On appelle *D. d'âge*, celui qui est le plus âgé de sa compagnie; *D. d'ancienneté*, celui qui est le plus ancien, dans l'ordre de réception.

**DOYENNÉ**, dignité de doyen dans les églises cathédrales et collégiales. On donnait également ce nom à la demeure du doyen. — Les *doyennés* étaient aussi des subdivisions des archidiaconats de certains diocèses. *Voy.* DÉCAN.

On nomme *Poire de Doyenné* une espèce de poire fondante dite aussi *Poire de Saint-Michel*.

**DRABA**, nom latin de la *Drave*, genre de Crucifères.

**DRACÆNA**, nom latin du genre *Dragonnier*; on en a formé le mot de *Dracénacées*, pour désigner une petite famille dont le Dragonnier est le type.

**DRACHME** ou DRAGME (du grec *drachmè*, même signific.), unité de poids et de monnaie des Grecs, valait six oboles et était la centième partie de la *mine*. Comme poids, la drachme pesait 4 gram., 363; comme monnaie, elle valait de 92 à 93 cent. : c'était une monnaie d'argent. Il y avait des *drachmes simples*, des *didrachmes* ou *Dr. doubles*, et des *tétradrachmes* ou *Dr. quadruples*. On trouve le mot

*drachme* employé par les écrivains juifs, mais par abus de mots : cette monnaie n'était pas propre aux Juifs.—En Allemagne, on appelle *drachme* une subdivision de la livre-poids : la livre vaut 128 drachmes.

DRACIQUE ou DRACONIQUE (Acide). *V.* ANISIQUE.

DRACOCÉPHALE (du grec *dracôn*, dragon, et *képhalê*, tête), *Dracocephalum*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes à feuilles opposées, entières, à fleurs bleues ou violacées, séparées ou réunies en épis. Dans ces fleurs, l'orifice de la corolle offre une certaine ressemblance avec la tête du saurien appelé *dragon :* d'où leur nom. Le *Dr. moldavique* ou *Mélisse de Moldavie* est usité en médecine. L'infusion théiforme de ses feuilles est recommandée dans les maladies de langueur et les affections spasmodiques. On fait un ratafia avec ses fleurs.

DRACONTE (du grec *dracontium*, petit dragon, à cause de la tige grimpante et couverte d'écailles de l'espèce type), *Dracontium*, genre de la famille des Aroïdées, renferme des plantes herbacées et exotiques, à feuilles simples, à fleurs sans corolle, à fruit en baie ronde, polysperme. Les indigènes de l'Amérique portent sur eux un fragment du *Dr. à feuilles percées* (*Dr. polyphyllum*) ou *Bois de couleuvre*, ainsi appelé de sa tige chagrinée, qui ressemble à un serpent, et qui jouit, chez ces peuples, de la réputation de préserver de la morsure de ces animaux. Le *Dr. épineux* de Ceylan a des racines d'où on retire une fécule alimentaire très-utile. Le *Dr. pinnatifide* de Cayenne et du Japon a des racines âcres, purgatives, emménagogues.

DRACOSAURUS (du grec *dracôn*, dragon, et *sauros*, lézard), genre de Reptiles marins fossiles, à tête petite et à pattes palmées, dont on trouve des débris dans le trias. Ce reptile offre un mélange des caractères de la Tortue et du Crocodile. Sa taille est moindre que celle de nos Crocodiles actuels.

DRACUNCULUS,. *V. Estragon* et *Serpentaire*.

DRAGAGE (de *drague*), opération analogue à celle du curage, mais appliquée à des matières plus consistantes, telles que le sable, le gravier, la glaise et les rochers friables. On opère le dragage, soit à la main, avec la *drague*, soit avec des machines dites *machines à draguer*, mues par des hommes, par des chevaux ou par la vapeur. On cite entre autres la machine dite *de Venise*, espèce de levier très-puissant dont on trouve la description dans le *Traité des machines* de M. Hachette ; l'appareil de l'ingénieur Bowel, consistant en un tablier vertical disposé à l'avant d'un bateau, de manière à former un obstacle partiel, ce qui augmente la force du courant et entraîne nécessairement le gravier ; le *bateau dragueur*, mû par la vapeur, et qui est armé d'une chaîne à godets, dont la succession rapide enlève des masses de sable considérables, etc. Le dragage ne doit être exercé sur les côtes qu'avec précaution, parce qu'il y détruit les bancs d'huîtres.

DRAGÉE (du grec *tragêma*, friandise qu'on servait au dessert ?), sorte de petite confiture sèche, faite d'amandes, de menus fruits, graines, petits morceaux d'écorce ou de racine odoriférantes, etc., qu'on recouvre d'une pâte sucrée ou de sucre cristallisé. Les dragées se font à deux cuissons différentes de sucre, l'une au *lissé*, l'autre au *perlé ;* on en fait de toutes les couleurs. On estime surtout les dragées de Verdun. — Autrefois on servait les dragées après le repas dans des tasses d'or ou d'argent ciselé, dites *drageoirs*. Aujourd'hui on n'en sert plus guère qu'à l'occasion des baptêmes, ou dans les festins d'accordailles, où elles ont remplacé les noix des anciens.—Il y a plusieurs sortes de médicaments qui s'administrent sous forme de dragées, tels que les *vermifuges*.

On appelle encore *dragée* ou *cendrée*, du menu plomb pour tirer aux oiseaux.

*Dragées de Tivoli* ou *Pisolithes*, globules calcaires, à couches concentriques, dont la forme, la couleur, la structure et le mode de formation rappellent parfaitement les dragées des confiseurs, et qui sont produits par des sources incrustantes, comme à Tivoli.

*Dragée*, espèce de fourrage. *Voy.* FOURRAGE.

DRAGEOIR, espèce de tasse large et plate, d'or ou d'argent, et montée sur un pied, qui servait autrefois pour offrir des dragées au dessert. Il y avait aussi des drageoirs en forme de boîte qu'on portait sur soi, comme une tabatière.

DRAGEONS (du latin *tradux*, sarment), bourgeons ou jeunes tiges qui s'élèvent des racines des grands arbres, et qui percent la terre. Ils servent comme moyen de multiplication. On les sépare de la plante lorsqu'ils ont acquis assez de force, et on les transplante pour former de nouveaux pieds. Les arbres nés de drageons ne pivotent jamais, et donnent plus promptement du fruit que ceux qui proviennent de semences. On appelle *drageonner* l'opération qui consiste à couper la racine qui porte le drageon et à la planter avec ce rejeton.—On nomme aussi *drageons* les jets qui partent de la tige de certaines mousses et s'étendent à la surface du sol.

DRAGME. *Voy.* DRACHME.

DRAGON, en grec *dracôn* (du verbe *derkô*, voir, à cause de sa vue perçante), animal fabuleux, créé par l'imagination des anciens, et qu'on représente généralement avec une taille monstrueuse, des yeux terribles et menaçants, une gueule vomissant des flammes, ayant la tête d'un lion, le corps d'une chèvre, la queue d'un serpent, souvent ailé et tout couvert d'écailles. Tels étaient les dragons qui gardaient la Toison d'or, le jardin des Hespérides, la fontaine de Castalie, etc. ; telle était encore la Chimère. Le dragon fut dans tout l'Orient l'objet d'un culte ; le christianisme l'a consacré dans ses légendes, où il sert à figurer le triomphe du bien sur le mal, de la lumière sur les ténèbres : c'est ainsi qu'on représente l'archange saint Michel terrassant le *dragon infernal*, ennemi du genre humain ; la Vierge, mère du Rédempteur, écrasant du pied la tête du dragon (c.-à-d. du serpent) par qui le mal est venu sur la terre. Le moyen âge a souvent reproduit l'image du dragon dans ses féeries et sur ses monuments. La chevalerie en avait fait l'emblème des actions éclatantes et elle le sculptait dans son blason.

Aujourd'hui, le *Dragon* est pour les naturalistes un reptile inoffensif, de l'ordre des Sauriens, famille des Iguaniens. On en connaît 5 ou 6 espèces, originaires de l'Inde. Ces animaux ont la taille de nos lézards verts ; ils se nourrissent d'insectes, et en font provision dans une espèce de poche ou de goître, d'où ils les retirent à volonté pour les manger à leur aise. Destinés à vivre sur les arbres, ils ont la peau de leurs flancs étendue de manière à former une sorte de parachute appelé *patagium* (frange), que soutiennent les côtes asternales : d'où le nom de *Dragon volant* qu'on leur donne souvent.

*Dragon de mer*, nom vulgaire de la *Vive*. *V.* ce mot.

En Astronomie, on nomme *Dragon* (en latin *Anguis*) une constellation de l'hémisphère boréal, dont les étoiles sont disséminées entre la petite Ourse, Céphée, le Cygne et Hercule. La *Tête* et la *Queue du dragon* sont les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite de la lune.

DRAGON, cavalier. *Voy.* DRAGONS.

DRAGONNE, *Dracæna*, genre de Reptiles de la famille des Lacertiens, ne renferme qu'une espèce, voisine des Crocodiles, et originaire de l'Amérique méridionale. Elle sert de nourriture en Guyane.

Ornement en forme de cordon, qui se met à la poignée d'un sabre ou d'une épée, afin de le tenir suspendu quand on ne le tient plus à la main ; tire son nom des dragons, qui le portèrent les premiers.

DRAGONNEAU, ou VER DE MÉDINE, *Filaria Medinensis*, espèce d'helminthe du genre Filaire, parasite de l'espèce humaine. Il est cylindrique, fili-

forme, de grosseur à peu près uniforme, variant de celle d'un fil assez ténu jusqu'à celle d'une ficelle, d'une longueur qui peut varier de quelques centimètres à plusieurs mètres. Son siége le plus ordinaire est le tissu cellulaire sous-tégumentaire des jambes et des cuisses. Le Dragonneau paraît être originaire de l'Afrique ou de l'Arabie : on ne le trouve que dans ces contrées, et c'est aux sources où l'on va se désaltérer qu'on en prend le germe. Les dragonneaux occasionnent des tumeurs dangereuses et quelquefois des démangeaisons insupportables. Ils sont vivipares, et le corps des femelles contient un grand nombre de petits; aussi leur rupture dans la plaie est-elle un accident grave. Pour les extraire, on saisit l'une des extrémités de l'animal que l'on enroule à un axe auquel on fait faire chaque jour un certain nombre de rotations.

On a aussi donné ce nom à un ver du genre *Gordius*, mince, arrondi et long de 15 à 20 centimètres, que l'on trouve dans les eaux douces. Il est ovipare.

**DRAGONNIER**, *Dracæna*, genre de la famille des Asparaginées, renferme des plantes arborescentes, à stipe simple ou ramifié, quelquefois d'une grosseur énorme ; à fleurs blanches, jaunâtres ou violacées, formant une grappe de près de 1 mètre de longueur. Le *Dr. pourpre*, originaire de la Chine ; le *Dr. odorant*, à odeur très-suave ; le *Dr. du Brésil* ; enfin le *Dr. commun* ou *gigantesque*, sont des espèces cultivées dans nos serres : le dernier fournit le *sang-dragon* du commerce, employé en médecine comme astringent. Le *Dr. à feuilles pendantes* (*Dr. reflexa*) nous vient de l'Inde : il découle de son stipe un suc gommeux qui est inflammable lorsqu'il est sec : ce qui a valu à la plante le nom de *Bois-Chandelle*.

**DRAGONS**, milice française, faisant partie de la grosse cavalerie ou cavalerie de ligne, est composée de soldats coiffés d'un casque en cuivre, à crinière flottante, et armés d'une latte ou sabre droit et d'un petit fusil de munition avec lequel ils manœuvrent quelquefois à pied comme l'infanterie. Les dragons furent institués en 1550, sous le règne de Henri II, par le maréchal de Brissac. Ils ne se composaient d'abord que de quelques compagnies d'arquebusiers accoutumés à combattre à pied comme à cheval, et destinés à harceler l'ennemi, à se répandre en tirailleurs sur les ailes de l'armée, à escorter les bagages aux passages des rivières et des défilés. Leur mobilité, leur force et leur audace leur valurent bientôt le surnom de *dragons*. Ils formaient un corps spécial qui subit de nombreuses modifications, mais qui jouit toujours d'une haute réputation de valeur. En 1789, on comptait en France 18 régiments de dragons ; sous la République, le Consulat et l'Empire, il y en eut de 24 à 31; depuis la Restauration jusqu'à nos jours, 8, 10 et 12 : ce dernier chiffre est encore le chiffre actuel. Leur uniforme est un habit vert à revers; leurs couleurs distinctives sont le *blanc* (rég. 1-4), le *jonquille* (5-8), le *garance* (9-12).

**DRAGUE** (de l'anglais *drag*, traîner), instrument qui sert à tirer des rivières ou des ports les terres friables, les sables, les graviers, la glaise, ainsi que la vase et les immondices. La drague est une sorte de pelle recourbée, formée d'une espèce de poche ou auget quadrangulaire en forte tôle, dont la face antérieure est enlevée, et la face postérieure armée d'une douille qui reçoit un manche en bois fort long; la direction de ce manche forme avec le fond de la drague un angle assez aigu, de manière que l'ouvrier, placé dans un bateau et la tirant à lui, puisse facilement la faire entrer dans le sol et la ramener chargée. *Voy.* DRAGAGE.

On donne aussi ce nom à un grand filet armé d'un appareil en fer propre à racler le fond de la mer, et dont on se sert dans la pêche aux huîtres et dans celle des moules ou des poissons plats.

Les Agriculteurs nomment *Drague à claie*, un instrument propre à approfondir les labours sans ramener à la surface la terre du fond.

**DRAGUEUR** (BATEAU). *Voy.* DRAGAGE.

**DRAILLE**, cordage qui passe au-dessus des capelages des mâts, et qui est tendu dans la direction des étais. C'est sur des drailles ou sur des étais qui en tiennent lieu qu'on hisse les focs et les voiles d'étai.

**DRAINE**, espèce de Grive. *Voy.* GRIVE.

**DRAINAGE** (de l'anglais *to drain*, épuiser, sécher), dessèchement d'un sol humide au moyen de conduits souterrains. Ces conduits furent d'abord des fossés remplis de pierres et recouverts de terre. Les pierres furent ensuite remplacées par des tuiles courbes, puis par des tubes en terre cuite : ces tubes ont de 3 à 4 décimètres de longueur sur 4 centimètres de diamètre, et sont juxtaposés de manière à permettre à l'eau de s'introduire par les joints dans l'intérieur des tuyaux, et d'y prendre son cours jusqu'à la décharge qui lui est ménagée. Ces tubes, assez récemment inventés en Angleterre, sont actuellement mis en usage en France avec succès. Le drainage rend d'immenses services à l'agriculture : la loi du 17 juillet 1856 a pour but d'en encourager et d'en réglementer la pratique. MM. Hervé-Mangon, Barral, Leclerc, Vitard, etc., ont écrit sur *le Drainage*.

**DRAISIENNE** (du baron *de Drais*, son inventeur), petite voiture mécanique à trois roues, deux derrière et une devant, qu'un seul homme, placé à califourchon sur une espèce de siége, fait marcher et tourner à volonté. La roue de devant est munie d'un manche qu'il suffit d'obliquer à droite ou à gauche pour se diriger. En appuyant alternativement les deux pieds sur deux palettes qui communiquent avec les roues de derrière, on pousse la machine en avant.

**DRAMATIQUE** (ART, GENRE). *V.* THÉATRE, GENRE.

**DRAMATURGE** (du grec *dramatourgéô*, faire des drames), auteur de drames. *Voy.* DRAME.

**DRAME** (du grec *drama*, action). Dans son acception la plus large, le mot *drame* s'applique à tout poëme composé pour le théâtre, et représentant une action tragique ou comique; dans l'acception moderne et restreinte, il signifie une action théâtrale d'un genre mixte, intermédiaire entre la tragédie ou la comédie, sérieuse par le fond, souvent familière ou comique par la forme. Le drame admet tous les genres de personnages et tous les tons, exprime toutes les sortes de sentiments ; il peut être traité en vers comme en prose. Le drame moderne, qu'on a aussi nommé par dérision *comédie larmoyante*, ne date que du XVIII$^e$ siècle : il eut pour créateur La Chaussée. Après lui, il fut cultivé et mis en vogue par Diderot, Arnaud-Baculard, Beaumarchais, Mercier. *Mélanide*, *le Père de famille*, *le comte de Comminges*, *la Mère coupable* furent les premiers modèles du genre, qui n'a pas tardé à dégénérer (*Voy.* MÉLODRAME). En Allemagne, Kotzebue, Warner, etc., ont réussi dans le drame.

*Drame lyrique*, pièce de théâtre mêlée de chant ou entièrement mise en musique. *Voy.* OPÉRA.

**DRAP** (en italien *drappo*, étoffe, du latin barbare *drappus ou trappus*, que quelques-uns dérivent du grec *raptô*, coudre, tisser), nom générique de toutes les étoffes dont la chaîne et la trame sont en laine, et dont le tissu est couvert d'un duvet plus ou moins fin. On distingue les *Dr. unis* ou *lisses* et les *Dr. croisés*, comme le casimir, la castorine, etc. Ce qui fait la qualité du drap, c'est la solidité, l'élasticité, la finesse de la laine, la régularité du tissu, et la beauté, la solidité et l'égalité de la couleur.

La fabrication du drap comprend une série d'opérations très-compliquées. Après le lavage, le triage et le dégraissage des laines, on procède, à l'aide de mécaniques, au *cardage*, qui a pour but de disposer les filaments de la façon la plus utile à la confection du drap; puis au *filage* et au *tissage*. Au sortir du métier, le drap est visité, et ses imperfections réparées par les

*nopeuses* ou *épinceuses*; il passe alors au *foulage*, qui, en le feutrant, fait un véritable drap de ce qui n'était encore qu'une toile de laine; puis, au *lainage* ou *lanage*, qui a pour objet de recouvrir sa surface d'un duvet court et très-serré; il reçoit enfin divers apprêts, tels que le *tondage*, le *couchage des poils*, le *ramage*, l'*époutissage*, etc. (*V.* ces mots). Quant à la *teinture*, les draps la reçoivent soit en laine, c.-à-d. avant la filature, soit en fil, soit en pièces. La teinture en laine est la plus parfaite, mais la plus coûteuse; la teinture en pièces est la moins bonne.

L'usage du drap était connu des anciens; les Romains le nommaient *pannus;* mais il paraît qu'ils se servaient plutôt de tissus de laine que de drap proprement dit. On pense aussi qu'ils ignoraient l'art de tondre le drap. Aujourd'hui, l'usage de ce tissu est universellement répandu : les propriétés qu'il possède de ne pas être conducteur de la chaleur, d'être perméable à l'air, de ne pas froisser la peau, de recevoir toutes sortes de couleurs, etc., l'ont fait adopter chez toutes les nations civilisées. L'Angleterre, la Hollande, la Flandre, la Silésie, nous ont devancés dans la fabrication des draps ; mais les progrès rapides qu'ont faits nos manufactures, surtout depuis l'année 1785, nous ont mis d'abord au niveau des autres pays, et ensuite nous les ont fait dépasser. Les localités les plus importantes, en France, pour la fabrication du drap, sont : au nord, Beauvais, Mouy et Sedan (draps noirs); à l'ouest, Vire, Louviers (draps fins), les Andelys, Elbeuf; au centre, Châteauroux et Romorantin; à l'est, Nancy, Bühl et Bischwiller; au midi, Vienne, Lodève, Bédarieux, Castres, Mazamet, Montauban, Limoux, Carcassonne et Chalabre : c'est dans ces dernières villes que se fabriquent les draps communs pour la troupe et l'exportation. La valeur des draps fabriqués annuellement en France s'élève à 250 millions.

On donne quelquefois le nom de *drap* à des étoffes dont le tissu est d'or, d'argent, de soie, etc. On nomme aussi *draps* ces grandes pièces de toile ou de coton qui recouvrent les lits et dans lesquelles on se couche.

DRAP MARIN, couche épidermoïque qui recouvre la surface extérieure de plusieurs coquilles marines bivalves, notamment dans le genre *Cône*.

DRAPEAU (dérivé, comme le mot *drap*, de l'italien *drappo*, étoffe). Ce mot, pris dans le sens d'enseigne militaire, n'a été introduit dans notre langue qu'au XVIe siècle, pendant les guerres d'Italie. Aujourd'hui, dans son acception la plus large, il se dit de toute pièce d'étoffe attachée à une hampe, de manière qu'elle puisse se déployer et flotter en l'air, soit pour donner un signal (comme quand on arbore un *drapeau blanc* pour annoncer qu'on veut capituler), soit pour indiquer un point de ralliement, ou pour faire reconnaître la nation qui l'arbore, etc.

Dans un sens plus restreint, il signifie l'enseigne d'un régiment d'infanterie; on l'oppose alors à *étendard*, nom réservé aux enseignes de la cavalerie. Dans la marine, le drapeau prend le nom de *pavillon*.

Dans l'Industrie, le mot *drapeau* désigne : 1° les petits morceaux de drap entre lesquels les batteurs d'or font passer l'or battu; 2° les débris de vieille toile et de chiffons que les chiffonniers ramassent, et dont on se sert pour la fabrication du papier.

*Drapeau national.* Tous les peuples ont eu, de tout temps, des drapeaux ou enseignes, avec des emblèmes particuliers; mais jusqu'à la fin du dernier siècle, chaque nation avait un très-grand nombre de drapeaux divers. Aujourd'hui, chaque État a adopté un drapeau qui lui est propre, et qui porte les couleurs nationales. En France, avant 1789, on ne peut guère donner le nom de drapeau national qu'à l'*oriflamme* et aux étendards royaux, dont la couleur a été tantôt bleue, tantôt rouge et tantôt blanche. A partir de Louis XIV, la couleur blanche sembla se substituer, dans les enseignes militaires, aux couleurs variées : c'était celle du drapeau de la *colonnelle*, ou première compagnie de chaque régiment. En 1789, pour marquer la bonne intelligence entre le roi et la ville de Paris, on réunit à la couleur blanche, qui était celle du roi, les couleurs rouge et bleue, qui étaient celles de la ville de Paris. Sous la République (décret du 27 pluviôse an II) et sous l'Empire, le *drapeau tricolore* fut déclaré drapeau national. Devenu blanc à la Restauration, le drapeau français reprit les trois couleurs en 1830. Sous Napoléon, il était surmonté d'une aigle; sous Louis-Philippe, il le fut du coq gaulois. L'aigle a reparu en 1852. Rey a fait l'*Hist. du Drapeau*, 1837.

*Drapeau rouge.* En vertu d'un décret de l'Assemblée constituante, ce drapeau devait être déployé chaque fois que l'on proclamait la loi martiale, et que l'on se préparait à disperser un rassemblement par la force des armes : La Fayette déploya le *drapeau rouge* au Champ-de-Mars le 17 juillet 1791. — Depuis, le *drapeau rouge* devint le symbole de l'insurrection et du terrorisme : en 1848, les anarchistes voulurent le faire revivre et l'imposer comme drapeau national; la courageuse résistance de M. de Lamartine fit échouer cette tentative.

*Serment du drapeau.* Chez les Romains, ce serment se prêtait en présence des augures. Les nations chrétiennes firent bénir, au moyen âge, leurs drapeaux par les évêques, en présence de toute l'armée. Aujourd'hui, dans les circonstances ordinaires, les drapeaux sont bénits dans l'église métropolitaine du lieu où le régiment tient garnison. Après la bénédiction, le drapeau est porté devant le front du corps auquel il est destiné; alors le général, avec l'intendant militaire, en fait la remise solennelle, et fait prêter aux troupes le serment de le défendre. Dans certaines circonstances, la remise des drapeaux et la prestation du serment prennent le caractère d'une fête nationale : telles ont été celles qui eurent lieu à Boulogne en 1804, à Paris en 1830, en 1848, et au 10 mai 1852.

DRAPERIE. Sous la dénomination générale de *draperie* ou d'*étoffes drapées* ou *lainées*, on comprend tous les draps unis ou croisés, les casimirs, les cuirs de laine, les satins de laine, les laines douces, les flanelles, les molletons, et, en général, les étoffes à chaîne et trame de laine dont le tissu est recouvert d'un duvet. — Le mot *draperie* désigne aussi le commerce des draps. *Voy.* DRAP.

Dans les Beaux-Arts, il désigne les étoffes que l'artiste représente dans ses compositions, et qui servent soit à l'habillement, soit à l'ornement des figures. Les figures du Parthénon, chez les anciens, et les tableaux de Raphaël, chez les modernes, offrent les meilleurs modèles de l'art de jeter les draperies.

DRASSE (du grec *drassô*, saisir), *Drassus*, genre d'Arachnides de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides : mâchoires arquées au côté extérieur, lèvre allongée et ovale, 8 yeux, jambes et tarses armés de piquants. Les Drasses se trouvent sous les pierres, dans les fentes des murs, à l'intérieur des feuilles, et s'y fabriquent des cellules d'une soie très-blanche. Le *Dr. brillant* (*Dr. fulgens*), qu'on trouve aux environs de Paris, se fabrique un nid à double issue et à plusieurs compartiments.

DRASTIQUES (du grec *drasticos*, actif, énergique; dérivé de *draô*, agir), nom donné aux purgatifs énergiques, tels que le jalap, la bryone, la soldanelle, le nerprun, la coloquinte, l'élatérium, la gratiole, l'ellébore, la scammonée, la gomme-gutte, l'euphorbe, divers sels métalliques, etc.

DRAVE (qu'on croit dérivé du nom de la *Drave*, rivière d'Autriche), *Draba*, dit aussi *Érophile*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes vivaces ou annuelles, couvertes de poils mous et veloutés, assemblées en touffes tantôt courtes et serrées, tantôt allongées et solitaires. Leur aspect est élégant et gracieux. La plupart sont alpines et se

trouvent dans les contrées tempérées et septentrionales de l'Europe. On cultive dans les jardins la *Dr. printanière* (*Dr. verna*), à petites fleurs blanches, et la *Dr. des Pyrénées* (*Dr. Pyrenaica*), à feuilles épaisses et à fleurs blanches variées de pourpre.

DRAWBACK (de l'anglais *draw*, tirer, et *back*, arrière), espèce de prime accordée à l'exportation de produits nationaux fabriqués avec des matières venues de l'étranger, consiste à restituer, au moment de la sortie, les droits qui ont été perçus à l'entrée. Les sucres raffinés, les cotons filés, les tissus de coton, les laines, les soufres raffinés, les meubles en acajou, les feuilles de placage, etc., jouissent du *drawback*.

DRÈCHE, orge fermentée dont on a arrêté la germination au moyen de la chaleur, et que l'on emploie pour la préparation de la bière (*Voy.* BIÈRE). On en fait aussi usage comme antiscorbutique. Le marc de la drèche peut servir d'engrais aux terres; on l'emploie aussi pour engraisser les bœufs, les vaches, les porcs et les chevaux.

DREMOTHÉRIUM (du grec *drémô*, courir, et *thêrion*, animal; bon coureur), nom donné par M. Geoffroy Saint-Hilaire à un genre de Mammifères fossiles dont on a trouvé des débris dans le département de l'Allier. C'est un ruminant très-voisin des Chevrotains et taillé comme eux pour la *course*, mais dépourvu de bois et n'ayant point comme eux de longues dents canines à la mâchoire supérieure.

DRESSOIR, ancien meuble, était un buffet sans portes, à plusieurs rangs ou gradins, où l'on étageait la vaisselle et les objets dont on se sert pour la table. Ce meuble ornait jadis les salons, et les dames y plaçaient leurs joyaux d'or ou d'argent. Les comtesses et grandes dames avaient des dressoirs à trois gradins; les femmes de chevaliers, à deux gradins; les autres, sans gradins. Aujourd'hui, ce meuble ne se trouve plus guère que dans les campagnes; nous l'avons remplacé par les *étagères*.

DRIFF, dite aussi *Pierre de Butler*, préparation alchimique, de composition variable, à laquelle on attribuait des vertus merveilleuses, par exemple, celle de détruire l'effet des venins; elle était composée, le plus ordinairement, d'*usnée* (espèce de lichen), de sel marin, de vitriol et de colle de poisson.

DRILL, *Cynocephalus leucophœa*, singe du genre Cynocéphale, qui se distingue du *Mandrill* (*C. maimon*) par sa face entièrement noire, sans aucune apparence de bleu, et ses parties inférieures, qui sont d'une nuance plus foncée.

DRILLE, espèce de porte-foret dont se servent les sculpteurs, les horlogers et les orfèvres, pour percer la pierre, le bois et les métaux.

On donnait autrefois ce nom (de l'all. *trill*, serviteur) à des soldats qui mendiaient l'épée au côté, et faisaient partie de la société des *gueux* ou *bélitres*.

DRIMYDE (du grec *drimys*, âcre), *Drimys*, genre de la famille des Magnoliacées, renferme des arbres ou arbrisseaux à feuillage toujours vert, à écorce verte et aromatique, à feuilles ovales, pétiolées, oblongues, à fleurs pédonculées. Ces plantes habitent l'Amérique. L'espèce la plus connue est la *Dr. de Winter*, arbre de moyenne taille qui fournit à la médecine une écorce aromatique de saveur âcre, dite *écorce de Winter* ou *sans pareille* : cette écorce fut employée pour la première fois en 1577 par Winter, qui, par son moyen, guérit du scorbut tout un équipage. On la prescrit en général comme tonique, stimulante, stomachique et sudorifique.

DRIMYRRHIZÉES (du grec *drimys*, âcre, et *rhiza*, racine), nom donné par Ventenat à la famille des Amomées, à laquelle il donnait pour type le genre *Drimyde*, placé aujourd'hui dans les Magnoliacées. *Voy.* AMOMÉES et ZINGIBÉRACÉES.

DRISSE, cordage qui sert à hisser une voile, une vergue, une flamme, un pavillon. Chaque drisse porte le nom de sa voile ou de sa vergue.

DROGMAN (de l'italien *dragomano*, corruption de l'arabe *terdjouman*, dont nous avons fait aussi *truchement*), nom qu'on donne, à Constantinople et dans tout le Levant, à certains fonctionnaires chargés de servir d'interprètes entre les Turcs et les étrangers, dans les procès, les audiences, les cérémonies publiques, et de traduire les pièces diplomatiques, les actes officiels. Le Grand-Seigneur et tous les ambassadeurs étrangers ont leurs drogmans particuliers. L'office de premier drogman de la Porte est un poste considérable. — Il y a cette différence entre un *drogman* et un *truchement* que ce dernier est un simple interprète sans caractère officiel. Les drogmans sont généralement tirés de l'*École* dite *de jeunes de langues*, annexée au lycée Louis-le-Grand.

DROGUE, nom donné, en général, à certaines matières premières employées en Médecine, en Teinture et en Économie domestique : ces matières sont ou des substances végétales (quinquina, salsepareille, épices, gomme, etc.), des produits animaux (musc, ambre gris, castoréum, etc.), des minéraux, ou bien des objets manufacturés, tels que les produits chimiques. M. Guibourt a écrit l'*Histoire naturelle des drogues simples*, 1832 et 1849.

Le commerce des drogues, ou *droguerie*, est fait en gros par les *droguistes*, et en détail par les pharmaciens, les épiciers, les marchands de couleurs et de vernis. Les principaux entrepôts de drogueries sont: en France, Marseille et Paris; et à l'étranger, Londres, Anvers, Livourne, Gènes, Hambourg, Trieste, Constantinople, Smyrne et Alexandrie.

On appelle encore *drogue* un jeu de cartes en usage parmi les soldats et les matelots, dans lequel le perdant se met sur le nez un morceau de bois fourchu qu'on appelle la *drogue*, et qu'il garde jusqu'à ce qu'il ait gagné à son tour.

DROGUET, espèce d'étoffe de laine dont la trame est ordinairement de fil et de coton. Les meilleurs droguets et les plus en vogue sont ceux de Chaumont (Haute-Marne) et de Langres. — On a fabriqué des étoffes d'or et d'argent figurées et des étoffes en fil seul qui portaient aussi le nom de *droguet*.

DROIT (du latin *directum*, *rectum*, droit, conforme à la règle). En Morale et en Jurisprudence, le *droit* est la faculté de faire un acte, de jouir d'une chose, d'en disposer, ou d'exiger quelque chose d'une autre personne : à l'idée de *droit* correspond celle de *devoir*, c.-à-d. l'obligation pour les autres de respecter le droit. — On donne également le nom de *droit* à l'ensemble des lois d'où les droits dérivent, ainsi qu'à la science qui s'y applique.

Les droits résultent soit de la nature des êtres sociaux et des rapports qui existent nécessairement entre eux, soit de lois écrites ou de conventions particulières : les premiers sont dits *droits naturels*, les seconds *droits positifs*. Ceux-ci sont eux-mêmes ou des *droits civils*, nés des rapports que les membres d'une même société peuvent avoir entre eux comme personnes privées, ou des *droits politiques*, nés des rapports que les citoyens ont avec la puissance publique. En outre, les droits sont *parfaits* ou *imparfaits*: *parfaits*, quand on peut en exiger le respect par la contrainte; *imparfaits*, quand on ne le peut.

La science du Droit suit les mêmes divisions que les droits eux-mêmes. Ainsi, on y distingue le *Droit naturel* et le *Dr. positif*. Le premier traite soit des rapports des individus entre eux, et il constitue alors le *Droit naturel* proprement dit; soit des rapports des nations entre elles, et il prend le titre de *Droit des gens*, ou *Dr. international*. Le *Droit positif* comprend le *Dr. divin*, qui se fonde sur l'Écriture sainte et se confond avec les préceptes de la religion; et le *Dr. humain*, ou *Droit* proprement dit, qui se subdivise en une foule de branches. On y distingue, selon les objets, le *Droit public*, comprenant le *Dr. politique*, le *Dr. constitutionnel*, le *Dr. ad-*

*ministratif;* le *Droit privé*, comprenant le *Dr. civil*, le *Dr. criminel*, le *Dr. canonique*, le *Dr. commercial*, le *Dr. maritime*, le *Dr. militaire*, etc.; — selon la forme, le *Dr. écrit*, le *Dr. coutumier*; — selon le pays, le *Dr. romain*, le *Dr. français*, le *Dr. étranger*; — selon la différence des temps, le *Dr. ancien*, le *Dr. féodal* ou du moyen âge, le *Dr. moderne*, etc. *Voy.* ci-après les articles consacrés aux principales branches du Droit. Pour l'histoire générale du Droit, *Voy.* LÉGISLATION.

DROIT (ÉCOLES DE). Longtemps on n'apprit le Droit que par la lecture et la pratique. La plus ancienne école publique de Droit paraît être celle de Béryte en Phénicie, florissante au commencement du IIIe siècle avant J.-C. Sous Théodose le Jeune, en 425, une école fut établie à Constantinople; vers la même époque, il en fut fondé une à Rome : ces écoles furent réorganisées par Justinien; elles disparurent avec l'invasion des Barbares. Vers le milieu du XIIe siècle, fut fondée la célèbre école de Bologne : on y enseigna le *Digeste*, nouvellement retrouvé. Dès l'an 1066, Montpellier avait une école de Droit; celle de Paris ne date que du siècle suivant : longtemps il ne fut permis d'y enseigner que le Droit canon. Philippe le Bel créa une école de Droit civil à Orléans en 1312. Réorganisé en 1679, l'enseignement du Droit possédait 19 écoles en 1789 : elles furent supprimées en 1792 comme tous les établissements d'instruction publique. La loi du 25 octobre 1795 avait créé une chaire de législation dans chaque École centrale; mais les écoles de Droit ne furent réellement rétablies que par la loi du 22 ventôse an XII; elles ont été organisées par le décret du 17 mars 1808. On compte aujourd'hui en France 9 écoles de Droit : à Paris, Dijon, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen et Strasbourg. On enseigne dans toutes le *Code civil*, le *Droit romain*, le *Dr. criminel*, le *Dr. commercial*, le *Dr. administratif;* la Faculté de Paris possède en outre des chaires d'*Introduction générale à l'étude du Droit*, de *Législation criminelle et de Procédure civile et criminelle*, de *Législation pénale comparée*, de *Droit des gens*, de *Pandectes*, d'*Histoire du Droit*.

DROIT ADMINISTRATIF, branche de la science du Droit qui renferme l'ensemble des règles par lesquelles sont régis les rapports réciproques de l'administration et des administrés. C'est une partie du Droit public. *Voy.* ADMINISTRATION.

DROIT CANON OU CANONIQUE (du grec *canôn*, règle), science qui a pour objet les règles de la foi et de la discipline de l'Église; elle repose sur les Livres saints, sur les *Canons apostoliques*, les décisions des conciles, les constitutions des papes, les écrits des saints Pères. Plusieurs collections des documents qui servent de base au Droit canon ont paru en grec et en latin : telles sont celles de Gratien (1150), de S. Raimond de Pennafort, connue sous le titre de *Décrétales* (1230), de Boniface VIII, de Clément V, de Jean XXII (1317), etc. Tous les éléments du *Droit canonique* ont été réunis dans le *Magnum bullarium* (*Romæ*, 1739-57, 28 vol. in-fol.). — On distingue quelquefois du *Droit canonique* proprement dit le *Droit ecclésiastique*, qui se compose des règles de l'Église qui ne sont pas fondées principalement sur les canons. — Parmi les plus célèbres canonistes, on cite Covarruvias, Cabassut, Fagnan, le P. Thomassin, Van Espen, Fleury, Gibert, d'Héricourt, Durand de Maillane. On estime les *Institutes du Droit canonique* de J.-P. Lancelot, traduites du latin par Durand de Maillane (1770). Ce dernier a donné une *Histoire* et un *Dictionnaire du Droit canonique* (1776). On doit à l'abbé André un *Cours* récent de *D. canon*.

DROIT CIVIL. Cette partie de la science comprend : 1° tout ce qui touche aux personnes, c.-à-d. à la jouissance des droits civils et à la privation de ces droits, aux actes de l'état civil, au domicile, au mariage, à la séparation de corps, à la paternité, à la filiation, à la tutelle; 2° tout ce qui touche aux biens : à la propriété, à l'usufruit, aux servitudes, aux successions, aux donations, testaments, contrats et obligations de toutes espèces, hypothèques, etc. Le *Droit civil* est propre au peuple pour lequel il est fait; il varie selon la nature du gouvernement.

Les Romains furent les vrais créateurs du Droit civil (*Voy.* DROIT ROMAIN). Dans les premiers temps, la France fut simultanément régie par le Droit romain et par les lois des Barbares qui avaient envahi la Gaule (loi salique, lois des Ripuaires, des Bourguignons, des Visigoths, des Normands). Les Capitulaires, sous la 1re et la 2e race, les ordonnances et édits des rois sous la 3e, vinrent se joindre à ces bases du Droit. En outre, la nation s'étant formée d'États originairement indépendants dont chacun avait ses lois, la législation variait sur beaucoup de points de province en province : chacune avait ses *Coutumes* particulières (*Voy.* COUTUMES). L'Assemblée constituante entreprit de donner au pays une législation uniforme; mais cette grande œuvre ne put être exécutée que par Napoléon, qui attacha son nom au Code civil, à la rédaction duquel il avait présidé : le *Code Napoléon* parut par parties du 15 mars 1803 au 17 septembre 1804.

Longtemps avant la rédaction du Code Napoléon, de grands jurisconsultes, Domat (*Lois civiles dans leur ordre naturel*), Pothier (*Traités des Obligations, des Ventes*, etc.), avaient posé les bases de la science. — Parmi les traités de *Droit civil* français qui ont paru depuis la publication des Codes, on estime ceux de Delvincourt, de Toullier, de M. Duranton, de M. Troplong. MM. Ducaurroy, Bonnier et Roustain ont publié un *Commentaire théorique et pratique sur le Code civil*. — Au *Droit civil* et au *Code civil* se rattache le *Code de procédure civile*, sur lequel MM. Pigeau, Carré, Berriat-St-Prix, Boncenne, Boitard, Ed. Bonnier, ont donné les travaux les plus estimés. — *Voy.* DROIT FRANÇAIS.

DROIT COMMERCIAL, ensemble des lois qui règlent les intérêts réciproques des citoyens relativement aux opérations commerciales. Tyr, Rhodes, Athènes, dans l'antiquité; Amalfi, Trani, Pise, Marseille, Oléron, Amsterdam et plusieurs autres villes de Hollande, au moyen âge, eurent des lois commerciales qui contribuèrent puissamment à leur prospérité. S. Louis, le chancelier de L'Hôpital (édits de 1560 et 1563), Louis XIV (ordonnances de 1673 et 1681), avaient déjà donné au commerce d'utiles institutions : le Code de commerce, promulgué en 1808, les a coordonnées et complétées. On doit à M. Pardessus un *Cours de Droit commercial* qui fait autorité, et à M. Bravard un *Manuel* très-utile pour les études élémentaires.

DROIT CONSTITUTIONNEL. C'est celui qui, dans chaque État, règle l'exercice des pouvoirs de la souveraineté, en s'appuyant sur des titres écrits. Au moyen âge, ce droit est résumé dans les chartes, priviléges et concessions accordés par les rois et les seigneurs aux villes libres et aux communes ou municipalités. Aujourd'hui, il est fondé sur les diverses constitutions, octroyées par les souverains, ou librement votées par les Assemblées nationales. Les actes fondamentaux qui régissent le droit constitutionnel sont, pour la Grande-Bretagne, la *Grande charte* (1215), le *Bill des droits* (1688), et le *Bill de réforme* (1832); pour les États-Unis, la *Constitution* votée par le Congrès en 1787; pour la France, les diverses constitutions qui se sont succédé depuis 1791 jusqu'à celle du 14 janvier 1852 (*Voy.* CONSTITUTION); pour l'Allemagne, le *Pacte fédéral* de 1815; pour la Suisse, le *Pacte fédéral* de 1815; pour la Suède, la *Constitution* de 1809; pour le Portugal, celle de 1826; pour la Belgique, celle de 1831; pour l'Espagne, la Constitution des cortès, de 1812 à 1821, et l'*Estatuto real*, de 1833 à 1837, etc.

Le *Droit constitutionnel* ne devint que fort tard l'objet d'un enseignement public : en 1835, une chaire de Droit constitutionnel fut créée à l'École de Droit de Paris : Rossi l'occupa le premier. Cette chaire a été supprimée en 1852. Le cours qu'y professa Rossi a paru en 1835 et 1836. Déjà, précédemment, M. Ortolan avait publié un *Cours de Droit politique et constitutionnel*, 1832 et années suiv.

DROIT COUTUMIER, partie de la législation qui se rapporte aux *Coutumes* ou usages locaux passés en force de loi : il se composait de l'ensemble de toutes les règles suivies dans chaque localité. Au moyen âge, chaque pays avait son droit particulier ou *coutumier*. *Voy.* COUTUMES.

DROIT CRIMINEL, partie de la Jurisprudence qui définit les infractions contre la paix et la tranquillité du pays et des habitants, et qui prescrit les peines attachées à ces infractions. En France, le Droit criminel se compose du Code pénal, du Code d'instruction criminelle et des lois particulières sur la presse, les forêts, les douanes, sur l'armée, etc.

Dans les premiers temps, la législation pénale était en grande partie dans la loi du talion, consacrée par Moïse lui-même. Chez les Barbares, la peine du talion est le plus souvent remplacée par la *composition*, faculté de racheter à prix d'argent la vengeance de l'offensé. Charlemagne, dans les *Capitulaires*, S. Louis dans ses *Établissements*, tentèrent de réglementer le Droit criminel; mais la barbarie, la confusion et l'arbitraire y régnèrent encore plusieurs siècles. En 1539, une ordonnance due au chancelier Poyet ouvrit pour le Droit criminel une ère nouvelle, en le soumettant à des règles fixes; malheureusement elle y introduisit en même temps le système déplorable de la procédure secrète; Louis XIV fit d'utiles réformes en 1670; mais cette partie de la législation laissait encore beaucoup à désirer en France comme dans toute l'Europe : les vices en furent signalés avec force par Beccaria, Filangieri, Feuerbach et par les philosophes du dernier siècle. L'Assemblée constituante rédigea en 1791 un Code pénal, ainsi qu'une loi de procédure criminelle; ce travail fut complété par le Code criminel publié en l'an IV. En 1810, parut un nouveau *Code pénal*, qu'avait précédé dès 1808 un Code d'instruction criminelle : ce Code aggrava en plusieurs points les peines prononcées par les lois précédentes; les prescriptions les plus rigoureuses ont été adoucies par diverses mesures successives, surtout en 1832, époque où le Droit pénal fut révisé tout entier.—Les principaux ouvrages classiques sur le Droit criminel sont ceux de MM. Carnot, Berriat St-Prix, Legraverend, Rauter, Ortolan, Chauveau, Faustin Hélie, etc. On doit à M. Chabrol-Chaméane un *Dictionn. des lois pénales*, 1842-43, à M. Morin un *Répert. du Droit crim.*, 1851, à M. A. du Boys l'*Hist. du Droit crim.*, 1854-55.

DROIT DIPLOMATIQUE. C'est l'ensemble de tous les rapports qui peuvent s'établir entre les diverses nations par suite de contrats formels; il repose sur les stipulations faites de peuple à peuple, soit pour garantir les intérêts généraux, soit même pour garantir les intérêts particuliers. *Voy.* DIPLOMATIE et DROIT DES GENS.

DROIT DIVIN, droit qui dérive de la volonté formelle de Dieu. Il repose sur les lois divines consignées dans des Livres saints. Ce droit a donné lieu à de vives contestations quand on a voulu l'étendre au delà de la sphère de la religion proprement dite, et le faire intervenir, par exemple, dans la politique, en donnant la parole divine pour fondement aux droits de certains prétendants. *V.* THÉOCRATIE et LÉGITIMITÉ.

DROIT ÉCRIT. Cette dénomination, corrélative de *Droit coutumier* ou *non écrit*, est consacrée pour désigner le droit romain, parce que ce droit était établi sur des textes, tandis que le *Droit coutumier* reposait sur de simples usages, et n'était pas écrit ou ne le fut que très-tard. La France se divisait jadis en *pays de droit écrit* et *pays de droit coutumier*.

DROIT FÉODAL, branche de la jurisprudence du moyen âge, dont l'objet était de régler les relations des seigneurs entre eux ou avec leurs vassaux. Ce droit repose tout entier sur la connaissance du système féodal, modifié selon les localités par les *Coutumes* ou les chartes spéciales. Les ouvrages classiques sur cette matière sont le *Traité des fiefs*, de Dumoulin; le *Traité des matières féodales*, de Guyot; la *Théorie des matières féodales*, de Fr. Hervé.

DROIT FRANÇAIS. On peut nommer ainsi l'ensemble des lois et des constitutions diverses qui ont régi la France : il embrasse toutes les branches du droit et toutes les époques. On étudiera l'ancien droit français dans les *Coutumiers* et les *Recueils des lois françaises*, édits, ordonnances, etc. (le plus complet est dû à M. Isambert, 29 vol. in-8, 1822-33); et le nouveau droit, dans le texte des *Codes* et dans les commentaires qui en ont été donnés, dans le *Bulletin des Lois*, et dans les divers recueils d'actes législatifs ou judiciaires, notamment le *Répertoire universel de Jurisprudence* de Merlin, 1827 et années suivantes : M. Galisset a donné un *Corps de Droit français* (1827-46). En outre, on consultera utilement, pour l'ancien droit, le *Dictionnaire de Droit et de Pratique* de Ferrière, 1771 et 1787; pour le droit nouveau, le *Dictionnaire général de législation* de M. Dalloz, 1835-41, ainsi que les dictionnaires abrégés de MM. Bousquet, Chabrol-Chaméane, Crivelli, Teulet. On doit à M. La Ferrière une *Histoire du Droit français*, Paris, 1839-1854.

DROIT DES GENS, en latin *Jus gentium*, dit aussi *Droit international*, ensemble des lois qui régissent les nations dans leurs rapports entre elles. Ce n'est qu'une application du *droit naturel :* car les nations peuvent être considérées les unes vis-à-vis des autres comme des personnes morales ayant des droits analogues à ceux des individus eux-mêmes. Ces droits sont absolus ou conditionnels : *absolus*, lorsque les nations les tiennent uniquement de la nature et de leur propre existence; *conditionnels*, quand ils résultent de conventions faites; ils constituent alors le *droit diplomatique*. Lors même qu'il n'a pas été l'objet de conventions spéciales, le droit des gens est observé, en guerre comme en paix, chez toutes les nations civilisées. — La science du *Droit des gens* a été constituée par les travaux de Grotius (*De jure belli et pacis*, *Mare liberum*), de Pufendorf (*De jure naturæ et gentium*), après lesquels on cite avec éloge ceux de Vattel, Martens, Kluber, Rayneval, etc.

DROIT INTERNATIONAL. Bentham a proposé de nommer ainsi la science à laquelle on donnait précédemment le nom équivoque de *Droit des gens;* cette dénomination a été adoptée par plusieurs publicistes.

DROIT MARITIME, collection de lois, règlements et usages suivis pour la navigation, le commerce sur mer et la relation des puissances maritimes en paix ou en guerre. Ce droit rentre dans le *Droit des gens*, s'il s'agit des rapports des nations qui se rencontrent sur l'Océan, et dans le *Droit commercial*, s'il s'agit des règlements qui concernent le commerce maritime. — On doit à M. Pardessus une précieuse *Collection des lois maritimes*, 1828-39, 5 vol. in-4, et au capitaine Ortolan la *Diplomatie de la Mer*, 1846.

DROIT MILITAIRE, ensemble des règles qui établissent les devoirs de l'homme de guerre et punissent toute infraction à ces devoirs. La nécessité de maintenir la discipline dans l'armée a forcé, de tout temps, à rendre très-sévère la législation militaire. — La première ordonnance relative aux délits militaires en France date de 1550; elle fut rédigée par Coligny. Les lois qui constituent aujourd'hui notre droit militaire sont celles des 13 brumaire et 4 fructidor an V, 18 vendémiaire an VI et 4 août 1857. M. Broutta a donné un *Cours de droit milit.* (1837);

M. J.-B. Perrier, le *Guide des juges militaires* (1830); M. L.-J.-G. de Chénier, le *Manuel des Conseils de guerre*, 1831, et le *Guide des Tribunaux militaires*, 1838. M. H. Berriat (de 1812 à 1817) et M. Durat-Lasalle (depuis 1842) ont publié le recueil des lois et décrets en vigueur sur cette matière.

**DROIT NATUREL.** Ce mot exprime et les droits imprescriptibles que l'homme tient de sa nature même, comme le droit à l'existence, à la liberté, à la conservation de sa propriété; et la science qui traite de ces droits ainsi que des devoirs qui en dérivent. Les *droits naturels* sont invariables, indépendants des temps et des lieux, antérieurs à toute convention sociale; par suite, la science du *droit naturel* est indépendante du droit positif, antérieure à toute rédaction des Codes; elle sert de base à toutes les branches du droit écrit. Cependant quelques philosophes et quelques jurisconsultes, les Sophistes chez les Grecs, Hobbes, Bentham chez les modernes, ont contesté l'existence de droits absolus dérivés de la nature, et ont prétendu que l'homme n'a de droits que ceux qu'il tient de la loi; ils ont, par conséquent, rejeté comme chimérique la science du *droit naturel*. Un pareil paradoxe ne peut s'expliquer que par un malentendu sur le sens des mots ou par le désir excessif de prévenir les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'allégation de droits qui n'auraient pas été définis par la loi. — Le *Droit naturel* a été, comme le *Droit des gens*, constitué par les écrits de Grotius, de Pufendorf, et développé par les travaux de Barbeyrac, de Burlamaqui, de Cumberland. M. Jouffroy a laissé un *Cours de Droit naturel*, qui malheureusement n'a pas été achevé.

**DROIT PÉNAL.** *Voy.* DROIT CRIMINEL.

**DROIT POLITIQUE**, partie de la jurisprudence qui règle les conditions de toute association d'hommes réunis en un peuple, et qui fait connaître les principes qui ont présidé à la constitution de chaque nation, ainsi que les droits et les devoirs qui en dérivent. Ce droit est, aujourd'hui, généralement confondu avec le *droit constitutionnel* (*Voy.* ce mot et l'article POLITIQUE), quoique ce dernier n'en soit qu'une branche.

**DROIT PUBLIC.** On nomme ainsi, par opposition à *Droit privé*, la partie de la science du droit qui traite des rapports entre les citoyens et les autorités d'un même pays, entre les gouvernés et les gouvernants, ou même des rapports entre un État et un autre État. Quand on lui donne toute cette extension, on le divise en *Dr public interne* et *Dr. public externe*, qui se confond avec le *Dr. international*. — Le *Dr. public interne*, ou *Dr. public* proprement dit, se subdivise lui-même en *Dr. politique* ou *constitutionnel* et *Dr. administratif* (*Voy.* ces mots). On appelle *publicistes* ceux qui s'occupent spécialement des matières de Droit public. On estime, sur ce sujet, les *Maximes de droit public* de Mey, revues par Maultrot (1775).

**DROIT ROMAIN.** On peut désigner sous ce nom soit l'ensemble de toutes les lois qui ont régi le peuple romain aux diverses époques de son histoire, soit cette partie de la législation romaine qui, depuis Justinien, a fait l'objet d'un enseignement spécial. Dans le 1er sens, le droit romain comprendrait les lois attribuées à Numa et formant le *Code papirien*, les lois des *Douze-Tables*, rédigées par les décemvirs, les *Edits des préteurs*, l'*Edit perpétuel* d'Adrien, les *Codes* d'Hermogène et de Grégorien, le *Code théodosien*, aussi bien que les travaux faits postérieurement par ordre de Justinien et par Basile Ier (*Basiliques*). Dans le 2e sens, il s'applique spécialement à l'ensemble des travaux législatifs dus à Justinien, savoir : le *Code*, recueil des édits et des constitutions des empereurs, rédigé de 528 à 534 par Tribonien, questeur du palais; le *Digeste*, recueil des décisions des jurisconsultes antérieurs, publié en 533; les *Novelles*, constitutions publiées postérieurement (de 536 à 559); les *Institutes*, traité élémentaire destiné à l'enseignement. Tous ces ouvrages nous sont parvenus; on les réunit ordinairement sous le titre commun de *Corpus juris romani*. On y joint aujourd'hui les *Institutes* de Gaïus, retrouvés en 1816, et des fragments de plusieurs autres auteurs.

Le Droit romain, œuvre des plus grands jurisconsultes, notamment de Papinien, d'Ulpien, jouit depuis des siècles d'une juste réputation : il est le premier monument de la science du droit; il sert de base à la plupart des législations modernes, et a eu cours en France jusqu'en 1789, et même jusqu'à la promulgation du Code Napoléon. Ce droit fut, dès le temps de Justinien, l'objet d'un enseignement public; négligé en Occident après l'invasion des Barbares, il fut remis en honneur au XIIe siècle, après que le *Corpus juris* eut été retrouvé ou plutôt remis en lumière : Irnerius, Accurse, Barthole, sont ceux qui contribuèrent le plus à cette restauration. Transportée en France, l'étude du *droit romain* y devint bientôt florissante : Cujas l'enseigna avec le plus grand éclat. On professe encore aujourd'hui le droit romain dans toutes les écoles de droit; cette étude a pris surtout un grand développement en Allemagne.

Outre Barthole et Cujas, on cite parmi les interprètes les plus estimés du droit romain Heineccius, J. Godefroy, Pothier, Doneau (Donellus). Les livres classiques les plus suivis sont ceux de M. Ducaurroy (*Institutes expliqués*, 1822), de M. Ortolan (*Explication historique des Institutes de Justinien*, 1839).

L'histoire du droit romain a été l'objet de travaux importants, parmi lesquels on remarque, en Allemagne, ceux de Hugo et de Savigny; en France, ceux de MM. Berriat S.-Prix, Ch. Giraud et La Ferrière.

**DROIT RURAL.** *V.* RURAL (DROIT) et ÉCONOMIE.

**DROIT**, en Géométrie, s'oppose à *courbe*, et exprime ce qui suit toujours la même direction, n'inclinant d'aucun côté : la *ligne droite* est celle dont toutes les parties infiniment petites ont une seule et même direction : elle est le plus court chemin d'un point à un autre; l'*angle droit* est celui qui est formé par une ligne perpendiculaire sur une autre, et qui n'incline d'aucun côté; le *cône droit* est le solide formé par la révolution d'un triangle rectangle autour d'un de ses côtés; le *sinus droit* est la moitié d'un arc double de celui qui mesure un angle; on l'oppose au *sinus verse*; la *sphère droite* est celle où l'équateur coupe l'horizon à angles droits.

**DROIT**, se dit substantivement en Anatomie de certains muscles, par opposition à ceux qui sont obliques : tels sont le *Dr. abdominal*, situé à la partie externe de l'abdomen, et séparé de celui du côté opposé par la ligne blanche; il fléchit l'un sur l'autre le bassin et la poitrine; le *Dr. antérieur de la cuisse*, qui s'étend de l'épine iliaque antérieure inférieure et de la cavité cotyloïde à la rotule, et fléchit la cuisse sur le bassin, ou étend la jambe sur la cuisse; le *Dr. interne de la cuisse*, qui va de la branche descendante du pubis à la partie supérieure, interne et antérieure du tibia : il agit comme fléchisseur de la jambe et adducteur de la cuisse; le *Dr. interne de l'œil*, qui va de la petite aile du sphénoïde à la partie interne du pourtour de la sclérotique; le *Dr. externe de l'œil*, de la petite aile du sphénoïde à la partie externe du pourtour de la sclérotique; le *Dr. inférieur de l'œil*, de la petite aile du sphénoïde au pourtour inférieur de la sclérotique; le *Dr. supérieur de l'œil*, de la partie supérieure et externe de la gaîne du nerf optique à la partie supérieure du pourtour de la sclérotique; c'est le plus petit des quatre muscles droits de l'œil; le *Dr. antérieur*, *postérieur*, *latéral*, *de la tête*, dont les noms indiquent assez la position.

**DROITS.** En Finances, on nomme ainsi certaines taxes imposées sur diverses espèces de marchandises,

et perçues soit à l'entrée ou à la sortie des frontières (*douanes*), ou des villes (*octrois*), soit au moment de la consommation (tabac, sel), soit enfin au moment où s'accomplissent certains actes (enregistrement, mutations, successions, etc.). Ces droits sont ordinairement désignés par le nom même de la matière imposée (*Voy.* ce nom). L'administration chargée de les percevoir, nommée jadis *Aides et Gabelles*, puis, sous l'Empire, *Droits réunis*, est aujourd'hui l'administration des *Contributions indirectes*.

On nomma *Droits réunis*, sous le Consulat et l'Empire, divers *droits indirects* imposés sur les vins, les cidres, la bière, les cartes, le tabac, les liqueurs spiritueuses, la poudre de chasse et le sel; droits que la Révolution avait imprudemment supprimés, et qui, lors de leur rétablissement, furent *réunis* sous une même administration. Le gouvernement de la Restauration avait annoncé en 1814 la suppression des droits réunis; mais il reconnut aussitôt la nécessité de les maintenir, et il changea seulement le nom : les *Droits réunis* devinrent les *Contributions indirectes*.

DROITS CIVILS, droits dont la loi civile garantit la jouissance : tels sont ceux d'aller et de venir, de posséder, de disposer de ses biens, de succéder, d'établir domicile, de constituer une famille civile par le mariage, d'être tuteur, curateur, etc. Le Code civil détermine ces droits et les conditions requises pour en jouir (art. 7-33). Tout Français jouit des droits civils; l'exercice en est indépendant de la qualité de citoyen. L'étranger qui a établi son domicile en France y jouit des droits civils concédés par les traités aux Français domiciliés dans son pays. On perd en tout ou en partie les droits civils en perdant la qualité de Français (Code civil, art. 17-21), ou quand on a subi certaines condamnations (Code pénal, art. 28, 42, 43).

DROITS CIVIQUES, droits que la loi politique du pays peut seule concéder, régler et autoriser. Les principaux sont : les droits de cité et de bourgeoisie; le droit de voter, soit dans les élections générales, soit dans les élections municipales; le droit de prononcer sur les affaires criminelles comme juré; de faire partie de l'armée active et de la garde nationale, d'arriver aux charges publiques, etc. La perte de la qualité de Français ou l'effet d'un jugement peuvent priver de l'exercice des droits civiques. *Voy.* ci-dessus DROITS CIVILS et l'article DÉGRADATION.

DROITS DE L'HOMME. Ce sont les droits naturels ou ceux qui en dérivent et que l'homme ne peut abdiquer en entrant en société. — On connaît sous le nom de *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, une célèbre déclaration que l'Assemblée constituante rédigea en 1789, à l'imitation de celle qu'avaient proclamée en 1776 les États-Unis d'Amérique, et qui fut mise en tête de la Constitution de 1791 : cette déclaration forme 17 articles. — Depuis, la Convention, le Directoire et le Gouvernement de 1848 ont placé en tête de leurs Constitutions des déclarations analogues.

DROITS ROYAUX OU RÉGALIENS. Sous l'ancien régime, on appelait ainsi les droits dépendants de la souveraineté, comme de faire les lois, de rendre la justice, de faire la paix ou la guerre, de battre monnaie, d'établir des impôts, de donner des lettres de grâce, d'anoblir, etc. *Voy.* RÉGALE.

DROMADAIRE (du grec *dromas*, fait pour la course), *Camelus Dromedarius*, espèce du genre Chameau. Il diffère du Chameau proprement dit par son museau moins renflé, le sommet de sa tête moins élevé, son cou plus court, et surtout parce qu'il porte une seule bosse. Son poil est doux, laineux, d'un gris presque blanc ou roussâtre. Le dromadaire est très-commun dans l'Arabie, l'Égypte, la Barbarie, le Sénégal, l'Asie et la Grèce. *Voy.* CHAMEAU.

DROME (du grec *dromas*, coureur), *Dromas*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, famille des Cultrirostres, est formé d'une seule espèce, le *Dr. ardéole* (*D. ardeola*), qui habite le littoral de la Mer Rouge, de Madagascar et du Bengale. C'est un oiseau semblable au Héron, à tête blanche, à manteau noir, à queue grise, et ayant le bec et les pieds noirs et le reste du corps blanc. Il se nourrit de poisson.

DROMIE (du grec *dromeus*, coureur), *Dromia*, genre de Crustacés décapodes, type de la tribu des Dromiens : pieds, au nombre de 14, propres à la course et à la préhension, dont les 4 derniers sont insérés sur les côtés du dos et terminés par un double crochet; test ovoïde, court et presque globuleux, bombé, laineux ou très-velu. La *Dr. commune* se trouve dans l'Océan et la Méditerranée. On la rencontre ordinairement recouverte d'une valve de coquilles qu'elle tient avec ses pieds de derrière et dont elle semble se servir comme de bouclier.

DRONGO (nom indigène), *Edolius*, genre de Passereaux dentirostres, tribu des Gobe-mouches, vivant en grande partie dans l'Inde. Ces oiseaux, dont les teintes sont noires et la queue fourchue, ont le bec denté, les narines cachées par de longues soies, et les tarses très-robustes, mais courts. Leur nourriture se compose principalement d'insectes, et plusieurs ont un ramage semblable à celui du rossignol. Les espèces nommées *Drongear* (*E. musicus*) et le *Drongo à moustaches* (*E. mystaceus*) ont un chant analogue à celui du merle, mais aigre et discordant.

DRONTE, *Didus*, oiseau très-commun jusqu'au XVII[e] siècle dans les îles de France et de Bourbon, et dont la race paraît être aujourd'hui détruite. Cet oiseau, appelé aussi *Dodo* et *Cygne à capuchon*, est gros comme une oie, massif, impropre au vol, et porte sur la tête une sorte de capuchon : on ne sait au juste à quel genre le rapporter. Cuvier en a fait un Gallinacé, d'autres une Autruche, M. de Blainville un Vautour, etc.

DROSCHKI, cabriolet de place en Russie : c'est une espèce de banc en forme de bât d'âne, monté sur quatre petites roues et garni d'un dossier. On le conduit à grandes guides.

DROSÉRACÉES, famille de plantes dicotylédonées polypétales, ayant pour type la Drosère, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles pétiolées, alternes, souvent garnies de poils glanduleux, roulées en crosse dans leur jeune âge comme les fougères. Leurs fleurs sont petites, blanches, roses ou pourpres, ordinairement en grappes. L'élégance de leur port et de leurs formes les fait rechercher dans les jardins.

DROSÈRE (du grec *droséros*, couvert de rosée), *Drosera*, *Ros solis*, genre type des Droséracées, renferme de petites herbes élégantes, humides ou spongieuses, et croissant dans les marais. Elles ont des fleurs blanches en épis et des feuilles alternes, quelquefois radicales et couvertes de poils glanduleux. Ces poils ont la même irritabilité que ceux qui couvrent les feuilles de la Dionée. On trouve en France la *Dr. à feuilles rondes* (*Dr. rotundifolia*), la *Dr. à longues feuilles* (*Dr. longifolia*) et la *Dr. anglaise* (*Dr. anglica*).

DROSOPHILE (du grec *drosos*, liqueur, et *philéô*, aimer), *Drosophila*, genre de Diptères de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, se compose d'insectes au thorax élevé et dont le corps est d'une couleur testacée. Ils recherchent les liquides et les substances fermentés. Leurs larves sont blanches, et ont la bouche armée de deux mandibules cornées. La *Dr. des celliers* ou *des caves* (*Dr. cellaris*) et la *Dr. des fenêtres* (*Dr. fenestrarum*) sont très-communes en France.

DROSSE, cordage tourné sur le cylindre de la roue du gouvernail pour le faire mouvoir et pour le maintenir dans la direction voulue. — On donnait autrefois ce nom aux cordages qui servent à borner le recul des canons.

DROSSER, en termes de Marine, se dit d'un bâtiment qui, sous voile et à la mer, cède à un mouve-

ment immaîtrisable du vent, des vagues et des courants, qui pousse sa masse dans une direction autre que celle indiquée par son allure. *Voy.* DÉRIVE.

DROUSSETTE, grande carde à grosses dents qui, dans la fabrication du drap, commence à préparer le cardage, en brisant la laine et lui donnant la première façon.

DRUIDES, ministres de la religion chez les Gaulois. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

DRUPACÉES, tribu de la famille des Rosacées, renferme les genres qui portent des *drupes* tels que l'Abricotier, l'Amandier, le Cerisier, le Prunier.

DRUPE (du grec *druppa*, olive mûre), fruit simple, charnu ou pulpeux, presque toujours succulent, et renfermant un seul noyau. Il est pulpeux dans le Prunier, charnu dans l'Abricotier, sec, cassant et coriace dans l'Amandier et le Noyer.

DRUSE (de l'allemand *druse*, glande), incrustation formée à la surface ou dans la cavité intérieure d'un minéral, par des cristaux d'une autre nature, comme ceux qui tapissent l'intérieur des géodes.

DRYADE (du grec *Dryas*, Dryade), genre type de la tribu des Dryadées, renferme des sous-arbrisseaux à feuilles simples, ovées; à fleurs blanches, assez grandes, qui croissent sur les montagnes septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins.

DRYADÉES (de *Dryade*, nom du genre type), tribu de la famille des Rosacées, est caractérisée par son fruit formé de la réunion de plusieurs akènes sur un réceptacle saillant au centre de la fleur. Cette tribu renferme les genres *Dryade*, *Aigremoine*, *Alchemille*, *Fraisier*, *Potentille* et *Sanguisorbe*.

DRYMOPHILE (du grec *drymos*, forêt, et *philos*, ami), *Drymophilus*, genre de Passereaux dentirostres, voisins des Gobe-mouches, renferme plusieurs espèces qu'on trouve en Afrique, en Asie et en Amérique. Le *Dr. voilé* (*Dr. velatus*), type du genre, se distingue par une bande noire qui recouvre son front, sa gorge et ses joues. Son corps est d'un bleu d'ardoise, et d'un roux cannelle sur le devant du cou et de la poitrine. Cet oiseau habite les îles de la Sonde.

DRYMYRRHIZÉES. *Voy.* DRIMYRRHIZÉES.

DUALISME (du latin *dualis*, de deux), se dit de tout système philosophique ou cosmogonique qui admet deux principes, comme la matière et l'esprit, le corps et l'âme, Dieu et le monde, le principe du bien et le principe du mal, soit qu'il accorde à chacun de ces principes l'égalité et la coéternité, soit qu'il les suppose en lutte perpétuelle l'un avec l'autre. *Voy.* SPIRITUALISME, PANTHÉISME, MANICHÉISME.

DUALISTIQUE (THÉORIE). *Voy.* ÉLECTRO-CHIMIE.

DUC (du latin *dux*, général), titre nobiliaire qui se place entre celui de prince et celui de comte (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Le fils aîné d'un duc prend le titre de marquis. — La couronne ducale est un cercle d'or surmonté de fleurons.

DUC, *Bubo*, sous-genre de Chouettes, de l'ordre des Rapaces, et de la famille des Nocturnes. Ces oiseaux ont autour des yeux un disque de plumes incomplet, susceptible de se redresser; les ouvertures auriculaires sont grandes, le bec est courbé dès sa base. On en connaît trois espèces, que l'on trouve en Europe, en Asie et en Amérique : le *Grand-duc* (*Strix bubo*), dont le corps est plus grand que celui de la Buse; le *Moyen-duc*, ou Hibou commun (*Strix otus*), et le *Petit-duc* (*Strix scops*). Le Grand-duc est fauve et tacheté de raies brunes. Il vit solitaire ou par paires dans les forêts de l'Europe et de l'Afrique. On le trouve en France, principalement dans les montagnes de Chaume, près Saint-Béat (Haute-Garonne). Il se nourrit de mulots, de souris, d'oiseaux et de reptiles.

DUCAT (d'un *duc* ou exarque de Ravenne au VIe siècle, nommé Longin, qui fit frapper les premières pièces de ce nom), monnaie réelle et de compte, originaire d'Italie, et dont les diverses espèces, très-multipliées, sont depuis longtemps en circulation dans une grande partie de l'Europe, surtout aujourd'hui en Allemagne. Le *ducat réel* est généralement en or; sa valeur varie selon les pays de 9 à 12 fr. Le ducat de Prusse vaut 11 fr. 77 c.; celui de Saxe, d'Autriche, de Hanovre, de Francfort et de Hambourg, 11 fr. 86 c.; celui de Hollande, 11 fr. 95 c.; celui de Lubeck, 12 fr.; celui de Pologne de Hongrie, 11 fr. 90 c.; celui de Danemark, 9 fr. 47 c.; celui de Suède, 11 fr. 70 c., etc.— Sous Charles VI, on donnait en France le nom de *ducat aux fleurs de lis* à une espèce de florin qui valait 20 sols de l'époque, et de notre monnaie, 12 fr. 50 c.

Il y a aussi des ducats d'argent. Le ducat d'argent du duché de Parme vaut 5 fr. 18 c.; celui de Naples, 4 fr. 26 c.; celui de Palerme, 3 fr. 25 c.; celui de Venise, 3 fr. 23 c.; celui de Dalmatie, 3 fr. 85 c. Le ducat d'argent prend quelquefois le nom de *ducaton* : le ducaton de Venise vaut 5 fr. 91 c.

En Russie, on a frappé des ducats de platine.

En Espagne, il y avait autrefois des ducats qui n'étaient que des monnaies de compte : on y distinguait le ducat d'argent (*de plata*), valant 4 fr. 20 c., et le ducat de cuivre (*de vellon*), valant 2 fr. 40 c.

DUCATON. *Voy.* DUCAT.

DUCHÉ. *Voy.* DUC.

DUCROIRE (corruption de *avoir du croire*, avoir confiance), nom donné, en termes de Commerce, à une prime accordée au commissionnaire qui répond des débiteurs auxquels il vend la marchandise qui lui est confiée en commission. Le *ducroire* ne modifie les obligations du commissionnaire que sous le rapport du placement garanti des marchandises. — Ce mot se dit aussi du commissionnaire et du commettant lui-même. On est dit *ducroire*, quand on confie une marchandise, ou quand on se charge de la vendre, moyennant garantie.

DUCTILITÉ (du latin *ducere*, conduire), propriété qu'ont certains corps de pouvoir être réduits en fils plus ou moins minces, de s'aplatir sous le marteau, et de s'étendre lorsqu'on les soumet au laminoir. L'or est le plus ductile de tous les métaux; les autres métaux malléables sont aussi ductiles; mais les plus malléables ne sont pas toujours les plus ductiles : ainsi, le plomb est extrêmement malléable, mais il s'en faut de beaucoup qu'il soit aussi ductile que le fer et le platine. Voici l'ordre de la ductilité absolue des principaux métaux : or, platine, argent, fer, étain, cuivre, plomb, zinc, nickel.

DUDAIM (mot hébreu), espèce du genre Concombre, appelée aussi *Concombre chaté*, à cause de ses fruits hérissés de poils blancs : feuilles inférieures arrondies et supérieures, anguleuses et dentées; fleurs jaunes; fruits fusiformes, verts et jaunes, à chair très-odorante, mais insipide. On a cru reconnaître dans le *D. cultivé* le fameux *Dudaïm* des Hébreux, végétal que la Bible cite comme favorisant la conception; d'autres prétendent que c'est la mandragore, la violette, la truffe, le salep.

DUÈGNE (de l'espag. *dueña*, abrégé de *domina*), mot qui désigne une gouvernante à qui est confiée la surveillance des femmes du logis, ou une femme de charge qui a soin de la dépense et du gouvernement intérieur d'une maison. Dans les grandes familles d'Espagne, la *duègne*, placée près d'une jeune épouse ou d'une jeune femme, exerce sur elle l'autorité d'une mère, réglant ses devoirs, dirigeant ses actions, en les mesurant aux règles de la bienséance et de l'honnêteté. A la cour, il y a des *duègnes d'honneur* ou dames du palais chargées d'accompagner la reine, et formant sa société obligée. En France, le mot *duègne* se prend en mauvaise part.

DUEL (en latin *duellum*, combat à deux). Les Moralistes ont justement condamné le duel : il viole la première loi des sociétés civilisées, qui est de ne

pas se faire justice à soi-même; il implique à la fois le suicide et l'homicide, et porte la désolation dans les familles; il fait dépendre l'*honneur* et le bon droit du hasard d'un coup d'épée, favorisant surtout les duellistes de profession; enfin, il naît le plus souvent des causes les plus frivoles. On connaît les belles pages de J.-J. Rousseau à ce sujet dans la *Nouvelle Héloïse*. Cependant cet usage barbare s'est toujours soutenu, parce qu'il est des offenses que la loi est impuissante à venger.

Le duel, tel que nous le connaissons, paraît avoir été inconnu aux anciens : leurs combats singuliers, comme celui de David et de Goliath, d'Achille et d'Hector, de Turnus et d'Énée, des Horaces et des Curiaces, de Manlius et du géant gaulois, avaient pour but de décider la victoire entre deux peuples ou de soutenir l'honneur d'une nation, et non de vider une querelle entre particuliers. Les Francs et les barbares du Nord introduisirent cet usage dans l'univers, et le destinèrent à venger l'honneur outragé et les querelles privées. La loi bourguignonne ou loi Gombette l'ordonnait comme épreuve juridique : l'accusateur et l'accusé combattaient ensemble, après avoir juré sur le crucifix que leur droit était bon; le vaincu était pendu ou décapité; la bonne cause était du côté du vainqueur. Lorsque les parties étaient des moines, des femmes, etc., ils désignaient des *champions*. — Interdits par S. Louis, qui y substitua la preuve par témoins, et anathématisés par les papes, les *duels judiciaires* ou *jugements de Dieu* ne se maintinrent pas moins pendant longtemps en France : ils ne disparurent qu'au XVIe siècle, sous Henri II. Mais le duel d'honneur s'est perpétué jusqu'à nous. Il a lieu à l'épée, au sabre, au pistolet, le plus souvent devant des témoins, et d'après des règles qui font partie du code de l'honneur. Portée au plus haut degré sous les derniers Valois, surtout à la cour, la fureur du duel fut réprimée, mais sans succès, par des édits sévères de Henri IV, de Louis XIII : sous ce dernier, un Montmorency (Boutteville) fut mis à mort pour avoir enfreint la défense du roi (1627). Louis XIV, par une ordonnance de 1679, condamna à mort tous ceux qui se seraient rendus sur le terrain, quelle que fût l'issue du duel, et institua, sous le titre de *tribunal du point d'honneur*, une cour composée des maréchaux de France, et chargée de juger les questions d'honneur. Le Code pénal ne traite pas expressément du duel; mais, dans la pensée du législateur, le chapitre des crimes et délits contre les personnes (ch. I du titre II du livre III) devait y être appliqué; d'après la jurisprudence récemment établie à la cour de cassation par M. Dupin, et conforme aux vues du législateur, l'auteur d'un homicide commis, de blessures faites ou de coups portés en *duel*, doit être poursuivi comme prévenu des crimes ou délits punis par les art. 302, 309, 310 et 311 de ce Code. — Les témoins d'un duel doivent être poursuivis comme complices de l'auteur principal. — Lorsqu'un meurtre a été commis en duel, la famille de celui qui succombe peut exercer une action en dommages et intérêts. La jurisprudence est moins sévère quand il s'agit de duel entre militaires.

Savaron, Basnage, J.-J. Rousseau, et de nos jours MM. A. Nougarède, Cauchy (1851), etc., ont écrit *sur le Duel*; M. Fougeroux a donné l'*Hist. des Duels* (1835).

DUEL, en Grammaire. Outre le singulier et le pluriel, certaines langues ont dans leurs déclinaisons et leurs conjugaisons un troisième nombre qui sert à désigner deux personnes, deux choses : telles sont les langues grecque, sanscrite, hébraïque, laponne, polonaise, etc. En hébreu, le duel existe dans les substantifs et les verbes, et s'emploie presque toujours pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les pieds, les mains, les oreilles, etc.

**DUGONG**, *Halicore*, genre de l'ordre des Cétacés et de la famille des Herbivores de Cuvier, est caractérisé par une queue échancrée en forme de croissant, des nageoires pectorales sans ongles, des dents à couronne plate, et deux incisives d'un décimètre et demi de longueur qui descendent de la mâchoire supérieure en forme de défenses. On n'en connaît qu'une espèce, le *D. des Indes* (*H. indicus*), de 3 à 4 mètres de long, et qui a le museau terminé par une sorte de groin couvert par de petites épines cornées. Les Malais mangent sa chair.

**DUIT** (du latin *ductus*), chaussée faite de pieux et de cailloux, sur le bord d'une rivière, quelquefois en travers du cours de l'eau. On en construit surtout dans les lieux où les flots se jettent à l'époque de la marée.

**DUITE**, nom donné par les Tisserands au fil que la navette *conduit* depuis une lisière jusqu'à l'autre, dans le tissage d'une étoffe. — Les Rubaniers appellent ainsi la portion de la chaîne qui lève ou baisse à chaque mouvement de marche.

**DULCIFICATION** et ÉDULCORATION (du latin *dulcis*, doux), action de rendre doux des corps naturellement âcres et amers. On dulcifie un certain nombre de liquides âcres en les mêlant avec d'autres moins caustiques, ou en faisant dissoudre dans ces liquides du sucre, du miel, des sirops; on dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.

**DULIE** (du grec *doulos*, serviteur), sorte de culte et d'hommage religieux que les Catholiques rendent aux anges et aux saints. *Voy.* CULTE.

**DUMICOLES** (du latin *dumus*, buisson, et *colere*, habiter), groupe de Lépidoptères diurnes, du genre Satyre, a été ainsi nommé parce que toutes ses espèces se reposent de préférence sur les buissons. Le *Satyrus arcanius* est le type de ce groupe.

**DUNES** (du flamand *dune*, dérivé du vieux gaulois *dun*, lieu élevé), monticules de sable que les vents produisent sur les bords de la mer, et dans lesquels on observe une disposition analogue à celle des groupes de collines. Ils sont composés de sables fins et mouvants, plus ou moins siliceux. La direction générale d'une masse de dunes est celle du vent dominant dans la contrée. En Gascogne, les dunes s'étendent jusqu'à 8 kilomètres dans les terres. En Angleterre, dans le Norfolk et le Suffolk, les dunes ont couvert plusieurs villages dont on voit encore les clochers. Dans plusieurs localités, on est parvenu à arrêter la marche des dunes en y faisant des plantations, notamment de pins, comme dans les Landes. — Les dunes entre Dunkerque et Nieuport sont célèbres par la bataille dite *des Dunes*, gagnée par Turenne. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

**DUNETTE** (de *dune*, élévation), pont léger que l'on construit sur de grands bâtiments, au-dessus du gaillard d'arrière, depuis le couronnement jusque sur l'avant du mât d'artimon, pour servir de logement; la dunette est haute de près de 2 mètres et forme au-dessus du pont une élévation, d'où son nom. Le dessous est divisé et emménagé en chambres pour le capitaine et les premiers officiers. Autrefois la dunette était beaucoup plus élevée et quelquefois à deux ou trois étages (*Voy.* CHATEAU D'ARRIÈRE). Souvent, au lieu d'une seconde dunette, on établissait à l'arrière du plancher de la première plusieurs chambrettes dont l'ensemble s'appelait *teugue*, ou bien plusieurs cabanes ou *carrosses*, adossées les unes aux autres sur le milieu de la dunette.

**DUO** (du latin *duo*, deux), morceau de musique fait pour être chanté par deux voix, ou exécuté par deux instruments. Le duo instrumental est toujours pour deux instruments seuls. Le duo vocal est accompagné le plus souvent par un orchestre, un piano, etc. Les Italiens le nomment *duetto*.

**DUODÉCIMAL** (SYSTÈME), du latin *duodecimus*, douzième : système de numération arithmétique, dont la base est le nombre 12. Il exige deux caractères de

plus que le système vulgaire pour représenter les nombres 10 et 11 : on emploie à cet effet les lettres grecques α, β. Pour écrire dans le système duodécimal un nombre du système décimal, on le divise par 12; le reste de la division représente les unités de 1er ordre; on fait subir au quotient la même opération pour avoir les unités de 2e ordre, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait obtenu un quotient moindre que 12. Ainsi, le nombre 6546 sera représenté dans le système duodécimal par les chiffres 3956.

Quoique ce système ait plus d'avantages que celui qui a été adopté, parce que 12 a plus de diviseurs que 10, on lui préfère cependant le système décimal, qui a pour base le nombre 10, égal à celui des doigts.

DUODÉNUM (du latin *duodeni*, douze), première partie de l'intestin grêle, ainsi appelée parce que sa longueur est d'environ *douze* travers de doigt. Cet intestin occupe la partie profonde de l'abdomen; il suit immédiatement l'estomac et communique avec lui par le pylore; son extrémité inférieure se continue avec le *jejunum*. A l'intérieur, il présente une grande quantité de replis circulaires, appelés *valvules conniventes*, qui ont pour fonction de retenir les substances alimentaires pour leur donner le temps de s'imprégner de la bile et du suc pancréatique. Les conduits cholédoque et pancréatique s'ouvrent dans le duodénum. C'est dans cet intestin que commence la séparation des substances nutritives et excrémentitielles. — On appelle *duodénite* l'inflammation du duodénum; elle est caractérisée par une douleur sourde et profonde dans l'épigastre. Il est rare que cette phlegmasie existe isolément; elle accompagne pour l'ordinaire la gastrite ou l'entérite, et se traite par les mêmes moyens.

DUODI, 2e jour de la décade. *Voy.* DÉCADE.

DUPLICATA (du latin *duplicare*, doubler), double d'une dépêche, d'un brevet, d'un acte, d'un écrit quelconque. On délivre un duplicata d'un acte, soit pour mieux assurer la preuve de certains faits, soit pour suppléer à l'original égaré ou détruit. L'usage des duplicata est très-fréquent dans les rapports d'un gouvernement avec les colonies lointaines et avec ses agents diplomatiques.

DUPLICATION DU CUBE. *Voy.* CUBE.

DURBEC, *Corythus*, genre de Passereaux conirostres, établi aux dépens du genre Bouvreuil : bec très-fort et bombé, recourbé supérieurement comme celui des perroquets; narines arrondies et cachées par de petites plumes; langue épaisse et émoussée à sa pointe. Le *D. ordinaire* (*C. enucleator*) atteint deux décimètres de longueur. Il a la tête, le croupion, la queue, la gorge, le cou, la poitrine et le dos d'un brun mêlé de gris et de rose. Sa voix est assez agréable. On le trouve en Europe, en Asie et en Amérique.

DURE-MÈRE, la plus extérieure des trois membranes qui enveloppent l'encéphale. Elle est appelée *dure*, parce qu'elle est plus ferme que les deux autres membranes du cerveau, et *mère*, parce qu'on a prétendu que toutes les membranes du corps n'en étaient que le prolongement. *V.* CERVEAU et MÉNINGES.

DURETÉ, propriété qu'ont les corps de résister à l'action qui tend à les diviser. On ne connaît pas de moyen pour mesurer d'une manière absolue la dureté des corps. Pour apprécier le degré de dureté, on compare les corps entre eux en essayant de les rayer les uns par les autres. C'est ainsi qu'on dit que le diamant raye le quartz, que le quartz raye le feldspath, etc. On a établi une espèce d'échelle de dureté entre les minéraux; elle comprend les 10 minéraux suivants, commençant par les plus tendres et finissant par les plus durs : 1° le talc lamelleux; 2° la chaux sulfatée cristallisée; 3° le spath d'Islande; 4° la chaux fluatée; 5° la chaux phosphatée; 6° le feldspath lamelleux; 7° le quartz hyalin; 8° la topaze; 9° le corindon hyalin; 10° le diamant.

DURILLON, petite tumeur dure résultant de l'épaississement de la peau et causée par des frottements réitérés. On les observe surtout aux mains chez les ouvriers et aux pieds chez les personnes qui marchent beaucoup. *V.* CALLOSITÉ, COR, VERRUE, etc.

On nomme encore ainsi des plaques dures, élevées, qui se forment chez les bêtes de charge ou de trait dans les parties soumises au frottement exercé par le collier, la selle, le bât, etc.

DUSODYLE. *Voy.* DYSODYLE.

DUUMVIRS (du latin *duo*, deux; *vir*, homme), titre donné, chez les Romains, à divers magistrats qui exerçaient à deux certaines fonctions. Les uns avaient dans leurs attributions la justice suprême : on les nommait *D. capitaux* (*Duumviri capitales perduellionis*); d'autres étaient chargés, dans les provinces, de l'administration municipale; d'autres avaient le département de la marine, l'intendance des temples, le soin des sacrifices : les *D. des sacrifices* (*D. sacrorum*) avaient été créés par Tarquin l'Ancien pour faire les sacrifices et pour la garde des livres sacrés; on ne pouvait, sans eux, consulter les livres sibyllins. Ils subsistèrent jusqu'à l'an de Rome 388 (415 av. J.-C.). — Dans certaines circonstances graves, on créait des duumvirs temporaires, chargés de connaître des crimes de lèse-majesté et de lèse-nation.

DUVET (du bas latin *tufetum*, dérivé de *tufa*, herbe marécageuse, à panicules velues, avec laquelle les anciens garnissaient leurs matelas), menue plume qui couvre le corps d'un grand nombre d'oiseaux, notamment des oiseaux de nuit et des Palmipèdes. Le duvet se compose de plumes fines et déliées placées au-dessous des plumes ordinaires; la tige en est faible et garnie de barbes allongées, plus ou moins crépues et non attachées ensemble. Chez les Palmipèdes, il est enduit d'une matière huileuse qui empêche l'eau d'y pénétrer. Le duvet, à la fois chaud et léger, est recherché pour la confection des couchettes, des oreillers, etc.; le plus estimé est l'*édredon* que fournit une espèce de canard appelée *eider* (*Voy.* ce mot); viennent ensuite, sous le rapport de la qualité, le duvet du cygne et celui de l'oie. Les jeunes quadrupèdes ont aussi une espèce de duvet en naissant; quelques espèces en conservent toujours sous les poils plus rudes. *Voy.* CHÈVRE et CACHEMIRE.

Les Botanistes appellent *duvet* une sorte de coton plus ou moins épais qui recouvre les feuilles, les fruits ou les tiges de certaines plantes. Le dessous des écailles qui recouvrent les boutons des arbres est aussi garni de duvet.

DYKE ou DIKE (mot anglais qui veut dire *digue*), nom donné, en Minéralogie, à la masse de filons et de roches aplatie en forme de muraille, qui remplit l'intervalle entre les deux parois d'une fracture, et qui, se prolongeant presque toujours en ligne verticale, interrompt ainsi la continuité des couches de part et d'autre. Ces dykes sont formés par des matières d'origine ignée ou analogues aux roches volcaniques, telles que les porphyres, les basaltes, etc.

DYNAMIE (du grec *dynamis*, puissance, mâle), mot fréquemment employé en Botanique, avec les mots *di*, *tri*, *tétra*, etc., pour exprimer le nombre et la disposition des étamines de certaines plantes. Linné en a formé ses 14e et 15e classes, la *Didynamie* et la *Tétradynamie*.

En Mécanique, c'est la force capable d'élever en un temps donné un kilogramme à un mètre de hauteur. On l'appelle aussi *unité dynamique*. Cette unité sert à mesurer l'effet utile d'une machine, la puissance d'un moteur, etc.

DYNAMIQUE (du grec *dynamis*, puissance, force), science des *forces*, partie des Mathématiques mixtes qui s'occupe de calculer les mouvements des corps soumis à l'action de forces mécaniques quelconques, soit en mouvement, soit en équilibre. — On a aussi employé ce mot par opposition à Statique, pour désigner plus spécialement la science du Mouvement.

DYNAMISME (du grec *dynamis*, force), système qui explique tous les phénomènes de la nature par l'action de *forces*, qui tantôt concourent, tantôt se combattent. Leibnitz et Kant ont professé ce système, bien que sous des noms différents.

DYNAMOMÈTRE (du grec *dynamis*, puissance, et *métron*, mesure), instrument qui sert à évaluer en kilogrammes l'effort dont un moteur est capable. On a beaucoup varié la construction des dynamomètres. Le plus simple se compose d'un cadran et d'une aiguille qui reçoit le mouvement de deux poulies; à l'une des poulies s'applique la puissance de traction ou de pression qu'il s'agit de mesurer. Les divisions du cadran indiquent le nombre de kilogrammes auquel correspond l'effort exercé. Le *D. à ressort* de Régnier consiste en un ressort d'acier qui a la forme d'un ovale; les deux arcs se rapprochent plus ou moins, selon qu'ils sont plus ou moins fortement tirés dans le sens du grand axe ou comprimés dans le sens du petit axe; un de ces axes est armé d'un cadran divisé, avec une aiguille mobile à son centre et commandée par une combinaison de leviers dépendants de l'autre arc. Cette aiguille parcourt les divisions du cadran, dont les chiffres indiquent en kilogrammes les tensions des ressorts, c'est-à-dire les efforts de traction ou de compression du moteur qui les produit. MM. Poncelet et Morin ont tout récemment perfectionné la construction du dynamomètre à ressorts. On voit à Paris, dans beaucoup d'endroits publics, des dynamomètres pour mesurer la force musculaire de l'homme.

DYNASTE (du grec *dynastès*, homme puissant). Ce mot, qui, chez les anciens, était à peu près synonyme de *despote* ou roi, désignait, au moyen âge, tout baron de l'Empire jouissant sur son territoire des droits de souveraineté et ayant siége et voix à la diète; et, en général, tout prince et roi.

DYNASTIE (du grec *dynastéia*, autorité, puissance), suite de souverains issus du même sang. On connaît surtout : chez les anciens, les dynasties des premiers rois égyptiens; en Grèce, les Inachides, les Danaïdes, les Héraclides, les Pélopides, les Proclides et les Eurypontides; les Lagides et les Séleucides après Alexandre; en Orient, les Arsacides et les Sassanides; et, depuis Mahomet, les Ommiades, les Abbassides, les Fatimites, etc.; en France, les Mérovingiens, les Carlovingiens et les Capétiens; en Angleterre, les dynasties de Normandie, des Plantagenets, des Tudors, des Stuarts et de Hanovre; en Allemagne, celles de Saxe, de Franconie, des Hohenstaufen ou de Souabe, de Luxembourg, de Bavière, d'Autriche; en Pologne, celle des Jagellons; en Russie, de Rurik et de Romanov; en Suède, de Waldemar et de Wasa; en Portugal, d'Avis et de Bragance; en Espagne, de Transtamare, de Bourbon, etc. *Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'H. et de G.*

DYSODIE (du grec *dys*, mal, et *ozô*, sentir), fétidité des matières exhalées ou sécrétées par la bouche, les fosses nasales, l'estomac, les aisselles, les aines, etc.

DYSODYLE (du grec *dysôdès*, puant), appelé aussi *Stercus diaboli*, terre bitumineuse, de composition encore mal connue, se présentant en masses feuilletées très-élastiques, d'un gris verdâtre ou d'un jaune sale, et qui exhalent en brûlant une odeur très-fétide de bitume et d'ail. Cette substance, que l'on peut employer comme combustible, se trouve à Méliti, en Sicile, mêlée aux marnes schisteuses. Plongés dans l'eau, les feuillets se séparent, deviennent translucides et flexibles.

DYSPEPSIE (du grec *dys*, difficilement, et *pepsis*, coction), difficulté de digérer, ou digestion dépravée.

DYSPNÉE (du grec *dys*, difficilement, et *pnéô*, respirer), difficulté de respirer : elle accompagne toutes les maladies du thorax. *Voy.* ASTHME.

DYSSENTERIE, et mieux DYSENTERIE (du grec *dys*, mal, péniblement, et *entéron*, intestin), phlegmasie intestinale caractérisée par la fréquence et la difficulté des selles, et par l'excrétion de matières muqueuses, glaireuses et sanguinolentes, avec coliques, tranchées vives et ténesme. La dyssenterie règne surtout dans les saisons chaudes et humides et lors des changements brusques de l'atmosphère. Elle attaque principalement les indigents, exposés aux privations de toute espèce, habitant des lieux bas où l'air n'est pas suffisamment renouvelé. Elle est commune parmi les grandes agglomérations d'hommes et notamment de malades, dans les prisons, les vaisseaux, les hôpitaux, ainsi que dans tous les lieux étroits et d'où s'évaporent des émanations de matières végétales ou animales putréfiées. A ces causes, il faut ajouter l'exposition du corps au froid humide, le sommeil en plein air pendant la nuit, l'usage d'aliments indigestes ou malsains, de fruits verts; l'abus des purgatifs drastiques; puis enfin la colère, la nostalgie, l'hypochondrie, le scorbut, les vers intestinaux, etc. Cette phlegmasie peut régner *sporadiquement* et *épidémiquement*; elle peut aussi, dans certaines circonstances, devenir *contagieuse*. Elle est *aiguë* ou *chronique*; quand elle est aiguë, elle se termine ordinairement au bout de 15 ou 25 jours *par résolution*, souvent *par la mort*, surtout lorsqu'elle se complique avec la gastro-entérite. Cette maladie réclame un traitement antiphlogistique très-actif : repos, diète, boissons gommeuses et mucilagineuses, cataplasmes émollients, demi-lavements albumineux, amidonnés et opiacés, sangsues, bains tièdes prolongés. Les narcotiques et surtout l'opium agissent aussi avec une rare efficacité; mais il ne faut y recourir qu'après les saignées générales ou locales.

DYSURIE (du grec *dys*, difficilement, et *ouron*, urine), difficulté d'uriner. *Voy.* RÉTENTION.

DYTIQUE (en grec *dytikos*, qui aime à se plonger, du verbe *dyô*, plonger), genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares : antennes filiformes de 11 articles diminuant graduellement jusqu'à leur extrémité; bouche munie de 6 palpes; corps bombé en dessus; grande taille, forme ovalaire, tête large, transverse; yeux globuleux. Les élytres de la femelle sont sillonnées, et celles du mâle sont lisses. Ces insectes vivent dans les eaux; ils sont très-féroces et se nourrissent d'autres insectes. Les Dytiques habitent l'Europe. L'espèce type est le *D. très-large*, que l'on trouve en France : il est plus gros qu'un hanneton.

On donne aussi le nom de *Dytiques* à tous les oiseaux plongeurs, tels que les Plongeons, les Pingouins, les Guillemots, les Manchots, etc.

DZIGGUETAI, espèce de Cheval. *Voy.* HÉMIONE.

# E

**E**, cinquième lettre de notre alphabet et la deuxième des voyelles. L'Académie ne reconnaît que trois espèces d'*e* : l'*e* muet, l'*é* fermé et l'*è* ouvert; en admettant cette division, il faut distinguer deux *e* ouverts, l'*è* peu ouvert, marqué d'un accent grave, comme dans *succès*, et l'*ê* très-ouvert, marqué d'un accent circonflexe, comme dans *tempête*.

Dans les abréviations, E s'emploie pour *Excel-*

*lence* et *Éminence*; dans les noms propres, pour *Étienne*, *Eugène*, *Ernest*, *Émile*, etc.; en Géographie, pour *Est*; en Logique, E désignait la négative universelle (*Voy*. A).—C'est la 5e des sept lettres dominicales. — C'était autrefois la marque de la monnaie fabriquée à Tours.—Chez les Grecs, ε', employé comme lettre numérale, valait 5; ,ε, 5,000.

EAU, en latin *aqua*, liquide transparent, sans couleur sous un petit volume, variant du bleu foncé au vert d'herbe et à l'olivâtre quand il est en grande masse, sans odeur et en général d'une saveur peu appréciable, a été longtemps considéré comme un corps simple, mais se compose en réalité de deux volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène condensés en deux, et sous le rapport du poids de 11,11 d'hydrogène et de 88,89 d'oxygène (HO). C'est le plus abondant de tous les corps qui se trouvent à la surface du globe. L'eau se rencontre dans la nature sous forme solide, liquide et gazeuse : à l'état solide, dans la glace, la neige, la grêle; à l'état liquide, dans les mers, les fleuves, les ruisseaux, les lacs; à l'état de gaz ou de vapeur, dans l'atmosphère, où elle se condense, par l'effet des changements de température ou de pression, sous forme de pluie, de brouillard, de rosée, de neige, de givre, etc.—L'eau naturelle n'est jamais pure; l'*eau douce* des rivières, des lacs et des fontaines contient toujours en dissolution un certain nombre de sels ou d'autres corps, dont on peut la débarrasser par la vaporisation : elle prend alors le nom d'*eau distillée*. L'*eau de pluie* ou *du ciel* est à peu près aussi pure que l'eau distillée. L'*eau de mer* contient près de 4 pour 100 de son poids de différents sels (*Voy*. ci-après); quant aux autres eaux naturelles, si elles renferment assez de substances étrangères pour posséder des propriétés particulières, on leur donne le nom d'*eaux minérales*; et si elles sont naturellement chaudes, on les nomme *eaux thermales*. *Voy*. ces mots ci-après.

A la température de 4°,1 au-dessus de 0° du thermomètre centigrade, l'eau distillée pèse 1 kilogramme par décimètre cube ou litre, ou 1 gramme par centimètre cube; la densité de l'eau à cette température est prise comme unité par les physiciens pour y rapporter les densités des autres corps. L'eau augmente de volume au-dessus et au-dessous de cette température; ainsi la glace est moins dense que l'eau et surnage. A 100° centigrades et sous la pression barométrique ordinaire, l'eau se réduit brusquement en vapeur et donne naissance à l'ébullition. — Dans toutes les eaux naturelles, il existe toujours une certaine quantité d'air, indispensable à l'existence des êtres organisés qui y vivent; cet air est généralement plus oxygéné que celui de l'atmosphère.—Outre son importance comme boisson et comme agent physiologique dans la nature vivante, l'eau a de nombreuses applications dans l'économie domestique et dans les arts : à l'état solide, comme agent frigorifique; à l'état liquide, comme véhicule ou solvant pour toute espèce de corps; à l'état de vapeur, comme moteur. Quant à l'eau employée comme moyen thérapeutique, *Voy*. HYDROTHÉRAPIE.

On reconnaît, en général, qu'une eau est potable quand elle dissout facilement le savon et qu'elle cuit bien les légumes; les eaux dites *dures* ou *crues* sont impropres à ces usages par la forte quantité de sulfate de chaux qu'elles contiennent en dissolution. Les eaux chimiquement pures ne sont cependant pas les plus agréables à boire; elles ont toujours plus de goût quand elles renferment un peu de sels, et surtout de l'air. Lorsque l'eau est bourbeuse ou altérée par la présence de matières organiques en décomposition qui lui communiquent une saveur désagréable, on peut la rendre potable en la faisant passer à travers un filtre de charbon.

Les anciens considéraient l'eau comme un des quatre éléments; cette opinion s'est maintenue jusque vers la fin du siècle dernier, où Cavendish et Lavoisier (1783) démontrèrent que l'eau est composée d'oxygène et d'hydrogène.

EAU AFRICAINE, dite aussi *Eau de Perse*, *Eau d'Égypte*, *Eau de Chine*, *Eau grecque*: c'est une solution de nitrate d'argent qui est employée par les coiffeurs pour noircir les cheveux rouges ou blancs. Elle peut les détruire et attaquer même le tissu cutané.

EAU D'ARQUEBUSADE. *Voy*. ARQUEBUSADE.

EAU BÉNITE. *Voy*. BÉNITE.

EAU BLANCHE, dite aussi *Eau de Goulard*, solution de sous-acétate de plomb (extrait de Saturne), employée par les chirurgiens en compresses et en lotions.

EAU DE BONFERME, dite aussi *Eau d'Armagnac*, *Essence* ou *Teinture céphalique*, eau vulnéraire, composée de muscade, girofle, cannelle, fleurs de grenadier distillées avec de l'alcool. On l'emploie dans les chutes sur le crâne, les douleurs de tête, etc.

EAU DE BOTOT, infusion alcoolique d'anis, de girofle et de cannelle, qu'on aromatise avec la teinture d'ambre, et qu'on emploie comme collutoire. Elle doit son nom à Botot, dentiste du dernier siècle.

EAU DE BOULE, solution aqueuse de prototartrate de potasse et de fer. *Voy*. BOULES DE MARS.

EAU DE BOUQUET, eau employée à la toilette : c'est une essence formée de miel, girofle, acore aromatique, lavande, souchet long, jasmin, iris de Florence et néroli, distillés avec de l'alcool.

EAU DES CARMES. *Voy*. EAU DE MÉLISSE.

EAU CÉLESTE, solution de sulfate ou de nitrate de cuivre, mélangée d'un excès d'ammoniaque; sa couleur est *bleu de ciel*. Les pharmaciens en décorent la devanture de leurs officines.

EAU DE COLOGNE, célèbre eau de toilette, inventée en 1727 par J.-P. Feminis, de Cologne, qui céda son brevet à J.-Marie Farina, dont elle a fait la fortune. On l'appelle aussi *Alcoolat de citrons composé*. Il existe un grand nombre de recettes pour la fabrication de cette eau. La formule de Farina est très-composée. En voici deux dont l'application est plus simple et plus facile : 1° alcool à 32°, 2 litres; néroli, essence de cédrat, de citron, d'orange, de bergamotte, de romarin, 24 gouttes de chacune; semences de petit cardamome, 8 grammes; on distille le tout au bain-marie pour retirer les trois quarts de l'alcool; — 2° alcool à 32°, un litre; essence de citron et de bergamotte, 8 gr. de chacune; de cédrat, 4 gr.; de lavande, 2 gr.; de fleur d'oranger, 10 gouttes; teinture d'ambre, 10 gouttes; de musc, 2 gr.; de benjoin, 12 gr.; essence de roses, 2 gouttes; mêlez le tout sans distiller, agitez et filtrez.

EAU DE CRISTALLISATION, eau qui entre dans la composition des sels et d'autres corps, et qui n'est pas nécessaire à leur existence. La plupart des corps perdent leur eau de cristallisation par la chaleur, et beaucoup déjà à 100°.

EAU DE CUIVRE, nom donné, dans le Commerce, à une dissolution d'acide oxalique ou de sel d'oseille, qu'on emploie pour nettoyer les objets en cuivre.

EAU DISTILLÉE, se dit non-seulement de l'eau purifiée par la distillation, mais encore de l'eau distillée sur certaines plantes contenant des substances aromatiques ou d'autres principes actifs, qu'on emploie en médecine ou en parfumerie. *Voy*. ESSENCES.

EAU D'ÉGYPTE. *Voy*. EAU AFRICAINE.

EAU ÉTHÉRÉE CAMPHRÉE. Elle se prépare en dissolvant 1 partie de camphre dans 3 d'éther sulfurique, et mêlant le tout à 56 parties d'eau.

EAU-FORTE, acide nitrique étendu, c'est-à-dire affaibli par un mélange d'eau pure; elle est généralement à 26°. Elle sert aux graveurs en taille-douce pour faire mordre leurs planches, qui sont ordinairement en cuivre; aux bijoutiers, pour connaître le titre d'une pièce d'or ou d'un bijou par l'essai de la pierre de touche, etc.

EAU DE GOUDRON, formée d'une partie de goudron

du nord et de 20 parties d'eau, est jaune, odorante, un peu acide. Elle est dépurative et diaphorétique; on l'emploie dans les maladies cutanées, le scorbut, les affections de poitrine, les catarrhes.

EAU DE GOULARD. *Voy.* EAU BLANCHE.

EAU GRECQUE. *Voy.* EAU AFRICAINE.

EAU HÉMOSTATIQUE, eau propre à arrêter l'écoulement du sang. On connaît surtout en ce genre l'eau de M. Brocchieri; on la prend, selon les cas, à l'extérieur ou à l'intérieur. *Voy.* HÉMOSTATIQUES.

EAU DE JAVELLE, combinaison chimique de chlore et de potasse (hypochlorite de potasse) qu'on emploie dans les ménages pour blanchir et détacher le linge. Elle paraît avoir été préparée pour la première fois à Javelle, petit village près de Paris.

EAU DE LUCE (du nom d'un pharmacien de Lille), préparation médicinale, excitante et sudorifique, qu'on fait avec de l'huile de succin, du baume de la Mecque, et de l'esprit-de-vin; elle a une apparence laiteuse et une odeur forte. On en fait aspirer par le nez dans les évanouissements, ou bien on en fait boire quelques gouttes dans de l'eau sucrée.

EAU LUSTRALE, nom donné chez les anciens à une eau sacrée dans laquelle on avait éteint un tison ardent tiré du feu du sacrifice. On plaçait cette eau dans un vase à la porte des temples, et ceux qui y entraient s'en aspergeaient. On plaçait encore de l'eau lustrale dans la maison des morts.

EAU DE MARS. *Voy.* EAU DE BOULE.

EAU DE MÉLISSE DES CARMES, mélange de 8 parties d'alcool de mélisse, d'une partie d'alcool de romarin, de thym, de cannelle, de 2 parties d'alcool de muscade, d'une partie d'alcool d'anis vert, de marjolaine, d'hyssope, de sauge, d'angélique, de girofle, de 4 parties d'alcool d'écorce de citron, et de 2 parties d'alcool de coriandre. Ce médicament, dont les Carmes seuls possédaient autrefois la recette, est réputé stomachique et vulnéraire. On le prescrit surtout contre les maux de nerfs.

EAU DE MER. Elle a une saveur salée, un peu amère et nauséabonde, et souvent, sur les côtes, une odeur désagréable; elle possède, en outre, une certaine viscosité; elle tient en dissolution divers sels (chlorures et sulfates à base de soude, potasse, magnésie, chaux, avec de très-petites quantités de bromures) dont les proportions varient de trois à quatre pour cent du poids de l'eau : le *sel marin*, ou chlorure de sodium, en fait la plus grande partie. Dans l'ouest et le midi de la France, on profite de la chaleur du climat pour en isoler ce sel par l'évaporation spontanée de l'eau dans des réservoirs, dits *marais salants*, creusés sur la plage. La densité de l'eau de mer est à peu près de 1,025 à 1,030; près des côtes, elle est ordinairement un peu plus dense et plus chargée de sels qu'au large. L'eau de mer est impropre à la boisson et aux autres usages de la vie; elle ne peut ni cuire les légumes et les viandes, ni dissoudre le savon, qu'elle décompose; aussi embarque-t-on toujours de l'eau douce à bord des bâtiments. Aujourd'hui, on rend l'eau de mer potable en la distillant dans des appareils particuliers; l'eau ainsi distillée étant assez fade, on l'abandonne au contact de l'air pendant 15 ou 20 jours, ce qui lui donne un goût semblable à celui de l'eau de rivière. Le physicien Porta employa le premier, au XVI[e] siècle, la distillation pour rendre l'eau de mer potable. Depuis le commencement de notre siècle, Rochon, de Kéraudren, et plus récemment MM. Wells, Davies et Rocher (de Nantes), ont successivement perfectionné les appareils distillatoires destinés à la marine : aussi peut-on maintenant se pourvoir amplement d'eau dans les voyages de long cours.

EAU MEXICAINE. *Voy.* EAU AFRICAINE.

EAU OXYGÉNÉE, dite aussi *peroxyde* ou *bioxyde d'hydrogène*, combinaison d'eau et d'oxygène ($HO^2$): c'est un liquide incolore, et sans odeur. Elle se détruit promptement au contact d'un grand nombre de corps, en dégageant de l'oxygène et en passant à l'état d'eau. Elle attaque et détruit les matières organiques. On l'obtient en dissolvant le peroxyde de baryum dans l'acide chlorhydrique. Elle peut servir à restaurer les anciens dessins et même les tableaux à l'huile; on a aussi proposé de l'employer en médecine comme irritant. Cette eau a été découverte en 1818 par M. Thénard.

EAU RÉGALE, mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique, qui a la propriété de dissoudre l'or, qu'on appelait jadis le *roi des métaux*. Souvent, on emploie pour ce mélange, en place de l'acide chlorhydrique, du sel marin ou du sel ammoniac qui agissent de la même manière. L'eau régale est un précieux dissolvant pour les chimistes : l'or, le platine, le palladium, qui résistent à l'action des autres acides, sont bientôt dissous par elle; on l'emploie dans les ateliers de teinture et dans les manufactures de porcelaine pour faire les compositions d'étain ou pour dissoudre l'or. Tous les métaux qu'elle dissout sont transformés par elle en chlorures. L'Arabe Geber est le premier qui ait fait mention de l'eau régale; il la préparait en ajoutant à de l'eau-forte un quart de sel ammoniac.

EAU DE LA REINE DE HONGRIE, alcoolat de romarin, s'emploie souvent comme eau de toilette.

EAU SECONDE, se dit de deux substances différentes : pour les orfèvres et quelques autres artistes, c'est de l'acide nitrique affaibli et comme descendu à un *second* degré; pour les peintres, c'est une lessive caustique de potasse ou de soude, connue encore sous le nom de *Lessive des savonniers*, qu'on emploie principalement pour nettoyer les peintures à l'huile.

EAU SÉDATIVE. *Voy.* SÉDATIFS.

EAU-DE-VIE, liqueur obtenue en distillant le vin, le cidre, la betterave, les grains, les pommes de terre, etc., se compose d'alcool et d'eau. Tous les vins ne sont pas également propres à fournir de bonnes eaux-de-vie : les vins vieux en donnent d'une qualité supérieure à celle qu'on obtient des vins nouveaux. Les vins sucrés en fournissent d'excellentes; les vins tournés ne produisent que des eaux-de-vie de très-mauvaise qualité; les vins blancs sont généralement préférables aux vins rouges, car les vins qui n'ont pas cuvé sur la pellicule et sur la rafle contiennent beaucoup moins de ces principes huileux qui leur communiquent un certain goût désagréable. Les vins qui ont un goût de terroir le communiquent à l'eau-de-vie qu'on en retire : c'est ainsi que les vins de Saint-Pierre en Vivarais donnent une eau-de-vie à odeur de violette; qu'on retrouve le goût de pierre à fusil des vins de Côte-Rôtie, celui d'ardoise des vins de la Moselle, celui de succin des vins du Holstein, dans leurs eaux-de-vie respectives. La bonne eau-de-vie ne doit avoir rien de dur, ni aucun goût de terroir, de brûlé ou de fût; elle doit être claire, brillante et blanche, si elle est nouvelle; un peu ambrée et jaune, si elle est très-vieille. Pour imiter cette couleur, que prennent avec le temps les vieilles eaux-de-vie, et qu'elles doivent à leur séjour dans le fût, on sophistique les produits nouveaux avec du caramel.

Suivant les pays et la nature des liqueurs fermentées, on donne des noms différents au produit spiritueux de la distillation : l'*eau-de-vie de grains* se fabrique, en France et dans l'Europe septentrionale, avec la bière et la graine des céréales fermentées, le *genièvre* se fait de même, avec addition de baies de genièvre pendant la fermentation; le *whiskey* vient d'Écosse et d'Irlande, et se fabrique avec l'orge, le seigle, les pommes de terre ou les prunelles sauvages; le *kirsch* se prépare, en Allemagne, en Suisse et dans les Vosges, avec des cerises écrasées et fermentées avec leur noyau; le *rhum* se fabrique aux Antilles avec le sirop de la canne à sucre, etc.

Les eaux-de-vie de marc de raisin, de grains et de

pommes de terre sont beaucoup moins agréables que les eaux-de-vie de vin, parce qu'elles renferment des huiles essentielles, âcres et très-fortes, dont il est très-difficile de les débarrasser. Très-souvent les débitants fabriquent eux-mêmes leurs eaux-de-vie en coupant le trois-six avec de l'eau, colorant ce mélange avec du caramel, du suc de réglisse ou du cachou, et l'aromatisant de diverses manières. Mais ces mélanges n'ont jamais la saveur agréable des eaux-de-vie naturelles.

Les eaux-de-vie les plus estimées sont celles de *Montpellier*, de Cette, de Bordeaux, de La Rochelle, de *Cognac*, de Charente, de l'île de Ré, d'Angoulême, de Niort, de Saumur, de Châtellerault, d'Orléans, de Blois, de Tours, d'Angers, de Nantes. L'eau-de-vie d'Andaye (Basses-Pyrénées) est renommée par sa douceur et son arome anisé. — *Voy.* ALCOOL.

EAU VULNÉRAIRE. *Voy.* VULNÉRAIRE.

EAUX. I. En Hydraulique, on distingue : d'une part, les *eaux naturelles*, qui sortent d'elles-mêmes de la terre et forment les divers cours d'eau, et les *eaux artificielles*, qui sont élevées au moyen de machines, soit pour remplir un réservoir et fournir à la consommation, soit pour récréer la vue sous forme de jets d'eau, de gerbes, etc., comme les eaux de Versailles, de Saint-Cloud; d'autre part, les *eaux jaillissantes*, celles qui jaillissent d'elles-mêmes en sortant du sein de la terre, les *eaux plates*, celles qui fournissent les canaux, les étangs, etc., les *eaux courantes*, celles qui ont cours, telles que les rivières, etc., les *eaux vives*, celles qui coulent d'une source abondante.

II. Sous le rapport du Domaine, on distingue les eaux dépendant du domaine public, et celles qui appartiennent aux particuliers. Les premières sont celles à l'égard desquelles il ne peut exister aucune distinction de propriété, et qui dès lors restent en jouissance commune, comme les fleuves, les rivières navigables et flottables, le littoral de la mer. Nul ne peut détourner l'eau des fleuves et des rivières navigables, ou en affaiblir le cours par des tranchées, fossés ou canaux, sans une autorisation du Gouvernement; mais il est loisible à chacun d'y puiser de l'eau, et de s'approprier l'eau ainsi mise à part. Quant aux petites rivières qui ne sont ni navigables ni flottables, elles sont, selon les uns, dans le domaine public; elles appartiennent, selon les autres, aux personnes dont elles bordent les propriétés. L'opinion la plus commune est que les riverains de chaque côté sont propriétaires du lit de la rivière jusqu'à une ligne que l'on tire au milieu de ce lit. Ils peuvent user de l'eau de ces rivières dans le parcours de leur héritage, à la charge de la rendre à son cours ordinaire. Les ruisseaux appartiennent de droit aux propriétaires des héritages sur lesquels ils coulent; et par conséquent ceux-ci ont le droit de s'en servir pour l'irrigation de leurs fonds. La propriété du sol emportant celle du dessus et du dessous, celui dans l'héritage duquel jaillit une source est propriétaire de cette source comme de l'héritage même, et peut s'en servir commme bon lui semble; mais si la source fournit aux habitants d'une commune, d'un village ou d'un hameau, l'eau qui leur est nécessaire, le propriétaire ne peut en changer le cours. Les eaux minérales appartiennent à ceux qui les découvrent; cependant elles ne peuvent être exploitées sans une autorisation du Gouvernement. Les petits lacs, les étangs appartiennent aux propriétaires des terres sur lesquelles ils se trouvent.

*Eaux et forêts*, expression collective par laquelle on désignait avant 1789 une juridiction chargée d'exercer la police sur les bois, la chasse, la pêche, et de statuer, tant au civil qu'au criminel, sur les contestations relatives aux eaux et forêts. Cette juridiction était connue autrefois sous le nom de *grueries*. Louis XIV compléta cette juridiction par une ordonnance de 1669. Cette législation a été remplacée par deux codes, le *Code forestier* et le *Code de la pêche fluviale*. L'administration des Eaux et forêts n'a plus aujourd'hui qu'un droit de surveillance et de police; les questions de propriété sont dévolues aux tribunaux civils, et la répression des délits ou contraventions appartient aux tribunaux correctionnels ou de simple police.

III. En Physiologie, on appelle vulgairement *eaux* le liquide amniotique qui entoure le fœtus.

*Eaux aux jambes*. Les Vétérinaires appellent ainsi une maladie cutanée du cheval qui a son siége au pied et à la partie inférieure de la jambe, et dont le symptôme caractéristique est le suintement, à travers les pores de la peau, d'une humeur séreuse, âcre et fétide, semblable à de la sanie. La cause la plus ordinaire de cette maladie est l'humidité et la malpropreté des écuries. Elle se manifeste plus souvent aux pieds de derrière qu'à ceux de devant. Quand les *eaux* sont nouvelles, la maladie cède à l'emploi des émollients dans le principe, puis aux lotions de vin chaud; quand elle est devenue chronique, il faut recourir aux applications toniques et astringentes. Les *eaux aux jambes* ont été considérées comme la source du *cow-pox* ou *vaccin :* cette maladie des vaches viendrait de ce que ceux qui soignent à la fois des chevaux et des vaches auraient touché le pis avec des mains tachées de pus provenant des *eaux aux jambes*.

EAUX MÈRES. Ce sont les eaux qui restent après qu'un sel s'est cristallisé, et qui sont tellement saturées qu'il leur est impossible de laisser cristalliser les sels, souvent déliquescents, qu'elles tiennent en dissolution; elles sont ordinairement colorées : telles sont les eaux mères des salpêtres; afin d'en tirer parti, on les mêle avec des lessives moins chargées.

EAUX MINÉRALES, eaux chargées de principes étrangers, et employées le plus souvent en médecine sous forme de boissons, de bains et de douches. Lorsqu'elles ont une température plus élevée que celle des sources ordinaires, elles prennent le nom d'*eaux thermales* (*Voy.* ci-après). Les substances que les eaux minérales tiennent en dissolution sont des gaz (acide carbonique, azote, acide sulfhydrique), des sels (carbonate de chaux, sulfate de chaux, sulfate de magnésie, chlorure de sodium, sulfate de fer), et des matières organiques de nature variable. Ces substances proviennent des roches que les eaux rencontrent dans leur trajet souterrain. On a constaté, dans ces derniers temps, qu'un grand nombre de sources minérales renferment des quantités minimes d'arsenic, auxquelles elles doivent en partie leurs propriétés thérapeutiques. Il sort des eaux minérales de toutes les espèces de terrains. On classe ordinairement les eaux minérales d'après la nature des principes auxquels elles doivent leurs propriétés actives.

Les *eaux salines* sont caractérisées par l'abondance des sels qu'elles contiennent ou par la seule présence des matières salines sans acide carbonique libre : telles sont les eaux d'Aix en Provence, de Balaruc (Hérault), de Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées), de Luxeuil (Haute-Saône), de Plombières (Vosges), de Louëche en Suisse, de Sedlitz et de Seidschutz en Bohême, d'Epsom en Angleterre, etc.

Les *eaux gazeuses acidules* ont une saveur aigrelette, et contiennent, outre des matières salines de nature variable, de l'acide carbonique libre qui s'en dégage par bulles en les rendant pétillantes : les principales eaux de cette espèce sont celles de Bade (grand-duché de Bade), d'Ems, de Seltz et de Wiesbaden (Nassau), de Carlsbad (Bohême); celles de Néris, de Vichy (Allier), où domine le sous-carbonate de soude.

Les *eaux ferrugineuses* ou *martiales* sont remarquables par leur goût d'encre, qu'elles doivent à une assez grande quantité de fer : telles sont les sources de Passy, de Bussang, de Contrexeville, de Saint-Dié (Vosges), du Mont-Dore (Puy-de-Dôme), de

Forges (Seine-Inférieure), de Pyrmont en Westphalie, de Spa en Belgique, de Tœplitz en Bohême, etc.

Les *eaux sulfureuses* se distinguent par l'odeur d'œufs pourris, qu'elles doivent à de l'acide sulfhydrique libre ou à des sulfhydrates, comme les eaux de Baréges (Hautes-Pyrénées), de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), d'Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), d'Enghien (Seine-et-Oise), d'Uriage (Isère), de Gex (Ain), d'Aix-la-Chapelle (province rhénane), de Schinznach en Suisse, etc.

On peut faire usage en tout temps des eaux minérales naturelles transportées loin de la source; mais ce n'est que dans la belle saison que les malades peuvent en recueillir tout le bénéfice désirable, en allant les prendre sur les lieux. C'est ordinairement du mois de mai au mois d'octobre qu'on s'y rend, un peu plus tôt ou un peu plus tard, suivant la nature du climat des pays où elles sont situées. On partage presque toujours le temps des eaux en plusieurs époques de quinze à vingt jours, auxquelles on donne le nom de *saison.*

On imite artificiellement la plupart des eaux minérales, particulièrement les eaux acidules gazeuses, et l'on est même arrivé, à l'aide de machines, à exercer une assez forte pression pour charger les produits d'une quantité d'acide carbonique bien supérieure à celle que renferment les eaux naturelles : telles sont l'eau de Seltz, qu'on administre avec avantage contre les gastrites chroniques et les vomissements nerveux; l'eau de Sedlitz, qui sert comme purgatif, etc.

L'action des eaux minérales sur l'organisme a été reconnue dès les temps antiques; bien des sources en vogue aujourd'hui étaient déjà utilisées par les Romains. Vitruve explique très-bien leur mode de formation. Beaucoup de chimistes se sont occupés de leur analyse dans les temps modernes. On trouve dans le *Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines* (Paris, 1841, in-4) le tableau complet des eaux minérales de France analysées, le nombre des sources, leur température et la quantité d'eau qu'elles débitent. On doit aux Drs C. James et Is. Bourdon des *Guides aux eaux minérales*, et à M. le Dr Chenu un *Essai pratique sur l'action thérapeutique des E. min.*, avec un *Dictionn. des eaux minérales.*

EAUX THERMALES (du grec *thermos*, chaud), eaux minérales qui viennent sourdre à la surface de la terre avec une température plus élevée que celle des sources ordinaires. Les eaux thermales sont très-communes dans les pays volcaniques, comme en Auvergne, dans le Vivarais, sur les bords du Rhin, dans les environs de Naples, etc. Leur température varie beaucoup; elle est si élevée dans les eaux thermales d'Islande, qu'elles dissolvent la silice. A Digne, en Provence, et à Chaudes-Aigues, en Auvergne, on peut y faire cuire un œuf; dans cette dernière ville, les habitants emploient l'eau thermale à chauffer leurs maisons. Les eaux thermales jouissent toutes de propriétés médicales particulières. Leur haute température tient à la grande profondeur d'où elles proviennent.

ÉBAUCHE. *Voy.* ESQUISSE.

ÉBÉNACÉES (du grec *ébénos*, ébène), famille de plantes Dicotylédones monopétales hypogynes, à calice persistant offrant de 3 à 6 divisions, à étamines en nombre double ou quadruple, à fleurs axillaires, à feuilles alternes, et ayant pour fruit une baie ovoïde et polysperme. Le type de cette famille est le genre *Plaqueminier*, dont plusieurs espèces fournissent le bois d'*Ébène. Voy.* ce mot.

ÉBÈNE (du grec *ébénos*, même signification), bois excessivement dur et pesant, propre à recevoir le plus beau poli; il y en a de trois couleurs différentes : le noir, le rouge et le vert. L'ébène noir vient de l'*Ébénier* (*Voy.* ci-après) : les îles de Madagascar et de Saint-Maurice en fournissent le plus abondamment; on l'emploie à des ouvrages de marqueterie, de tabletterie, à des instruments et meubles de toute espèce. On en fait actuellement beaucoup moins d'usage qu'autrefois, parce qu'on l'a remplacé par d'autres bois, et qu'en outre on est parvenu à l'imiter parfaitement en teignant en noir des bois durs, tels que le cerisier et le merisier. Les ébènes colorés proviennent de plantes très-diverses, telles que le Cytise des Alpes, le Bignone, etc. L'ébène rouge, ou *grenadille*, est employé par les tabletiers; l'ébène vert, ou *bois d'évilasse*, s'emploie en marqueterie et en teinture.

ÉBÉNIER, *Diospyros ebenum*, nom vulgaire d'une espèce du genre *Plaqueminier* (*Voy.* ce mot), qui donne l'ébène noir.— On nomme *Faux-Ébénier*, le Cytise sauvage des Alpes; *É. de montagne*, la Bauhinie acuminée; *É. d'Orient*, la Mimosa sebbeek; *É. épineux*, une esp. de Palmier.— L'*É. fossile*, commun dans les mines de lignite, paraît constituer le *jais*.

ÉBÉNISTERIE (d'*ébène*), branche de la menuiserie qui comprend la fabrication de toute espèce de meubles en bois précieux, soit massifs, soit plaqués, ainsi que de tout autre ouvrage de rapport ou de marqueterie. Les bois le plus communément employés en ébénisterie sont : parmi les bois indigènes, le noyer, le frêne, l'orme, l'amandier, le bois de Sainte-Lucie, etc.; parmi les bois exotiques, l'acajou, le palissandre, le bois de rose, le citron, le gaïac, le santal, le vernis de la Chine, les ébènes. On ne fait plus guère aujourd'hui de meubles en bois massif; on construit un *bâtis* ou *charpente* en chêne ou en sapin, qu'on revêt ensuite de plaques de bois précieux. Ce procédé, qui date de la fin du XVIIe siècle, a le double avantage de ménager des bois rares et de les faire valoir par la symétrie ou l'opposition des pièces rapportées. L'opération du *placage* est la partie la plus importante et la plus difficile de l'ébénisterie : elle demande beaucoup de goût et de dextérité. Quand le meuble est plaqué, il ne reste plus qu'à le polir et à le couvrir d'une couche de vernis. Quelquefois on y fait des incrustations en écaille, ivoire, cuivre, etc. (*Voy.* MARQUETERIE), ou on y applique en relief des ornements de bronze ou de cuivre doré. Quant au sciage du bois en lames minces, il se faisait autrefois à la main; on emploie aujourd'hui de grandes scies circulaires mues par la vapeur. *V.* SCIERIE MÉCANIQUE.

Les *ébénistes* firent d'abord partie de la corporation des maîtres menuisiers et s'appelèrent *menuisiers de placage* ou *de marqueterie*; plus tard, en 1776, on réunit en un seul corps les *maîtres ébénistes*, les tourneurs et les layetiers. — L'art de l'ébénisterie était connu des anciens. Chez les modernes, ses produits ne commencèrent à être remarquables qu'à l'époque de la Renaissance. Au XVe siècle, Jean de Vérone avait trouvé le secret de teindre les bois de diverses couleurs. Après lui, Philippe Brunelleschi et Benoît de Majano furent de véritables artistes. En France, on cite, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les noms de Jean-Marie de Blois et surtout de Boule, et de nos jours, ceux de Kolping, Verner, etc. C'est à Paris, dans le faubourg St-Antoine surtout, qu'on fabrique la plus belle ébénisterie.

ÉBÉNOXYLE (du grec *ébénos*, ébène, et *xylon*, bois), *Ebenoxylon*, genre de la famille des Ébénacées, est fondé sur une espèce de la Cochinchine, l'*E. vrai*, qui a passé longtemps pour produire le vrai bois d'Ébène. Son écorce est verdâtre, son aubier blanc, et le cœur du bois d'un très-beau noir.

ÉBLOUISSEMENT, trouble momentané de la vue, et causé tantôt par l'impression subite d'une trop vive lumière, tantôt par quelque cause interne, telle qu'une congestion cérébrale, etc.

ÉBORGNAGE, opération d'Horticulture qui consiste à supprimer le bourgeon ou *œil* après la chute des feuilles, et avant que la séve se mette en mouvement : il ne faut pas confondre cette opération avec l'*ébourgeonnement*. *Voy.* ce mot.

**ÉBOTTER**, terme de Jardinage. Lorsqu'un arbre est en danger de périr, on l'*ébotte*, c.-à-d. on en ôte toutes les petites branches et on n'y laisse que les plus grosses, taillées fort court.

**ÉBOURGEONNEMENT**, opération d'Horticulture par laquelle on retranche d'un arbre les bourgeons superflus, afin de donner aux branches principales plus de vigueur, et d'obtenir de meilleurs fruits en dirigeant la sève convenablement. L'*ébourgeonnement* s'exécute au printemps sur le bourgeon poussant, contrairement à l'*éborgnage*, qui a lieu pendant la morte-saison.

**ÉBROUEMENT**, sorte d'éternûment qui a lieu chez les animaux domestiques et qui est produit par une irritation de la membrane muqueuse des fosses nasales. Il consiste en une expiration forte et sonore, mais volontaire et sans caractère convulsif, accompagnée d'une vive secousse de la tête.

**ÉBULLITION** (de *bulle*), phénomène qui se produit ordinairement dans le passage d'un corps liquide à l'état gazeux : il est caractérisé par un bruissement plus ou moins prononcé et par des bouillons plus ou moins forts, résultant de la formation et du déplacement continuel de petites bulles gazeuses que la chaleur dilate et fait monter à la surface du liquide. L'ébullition a lieu à différentes températures pour les différents corps; et pour le même corps elle est subordonnée à la pression de l'atmosphère, à la hauteur du liquide et à sa densité. Elle se produit plus vite dans le vide qu'à l'air libre, dans des vases de métal bons conducteurs du calorique, que dans des vases de terre ou de verre, etc. Pour l'eau, dans les conditions ordinaires, elle a lieu à 100 degrés du thermomètre centigrade.

En Médecine, on nomme *ébullition* toute espèce d'éruption passagère qui survient à la peau sans mouvement fébrile ou avec une fièvre de courte durée.

**ÉBUR**, nom latin de l'Ivoire : d'où les mots *éburné*, *éburnin*, c.-à-d. qui prend la consistance de l'ivoire, qui ressemble à de l'ivoire; *éburnification*, transformation que subissent les cartilages et qui leur donne la couleur et la consistance de l'ivoire.

**ÉCAILLES** (de l'italien *squaglia*, dérivé, selon Roquefort, de *squamula*, diminutif de *squama*), plaques osseuses ou cornées qui recouvrent la peau de la plupart des poissons, et celle des sauriens, des ophidiens et des tortues. On en trouve aussi sur les pieds des oiseaux, sur les ailes des manchots et des sphénisques, sur la queue des rats et des castors, sur quelques édentés, sur les ailes des Lépidoptères, sur plusieurs Charançons, sur les Lépismes, etc. En général, ces écailles sont formées d'albumine, de phosphate de chaux et de soude, d'oxyde de fer et d'un corps huileux.

On emploie dans les arts l'écaille de Tortue. La plus belle se tire de l'espèce appelée *Caret*. On trouve dans le commerce quatre sortes d'écailles : la 1re, et la plus estimée, est celle qui se pêche dans les mers de la Chine, et principalement sur les côtes de Manille; la 2e vient des Seychelles; la 3e, dite d'Égypte, est expédiée de Bombay par la voie d'Alexandrie : elle est en feuilles généralement plus petites, plus minces, plus terreuses, et souvent sujettes à se dédoubler; la 4e, qui vient d'Amérique, est en grandes feuilles, d'une couleur plus rougeâtre au fond que les précédentes et à grandes jaspures. Pour façonner l'écaille, on la ramollit dans l'eau chaude, et on la met aussitôt dans un moule où on la comprime à l'aide d'une presse de fer. L'ouvrier polit ensuite l'écaille façonnée. — Ce que l'on nomme *écaille fondue* provient des rognures de l'écaille naturelle que l'on a ramollies dans l'eau bouillante et soumises ensuite à la presse.

En Botanique, on appelle *écaille* toute lame mince, sèche et coriace, qui recouvre quelque partie de la plante, comme celles qui forment le calice de plusieurs Composées, ou celles qui forment la balle et la glume des Graminées, etc.

**ÉCANG**, instrument en forme de palette employé par le cordier pour faire tomber la paille du lin, du chanvre, et autres plantes textiles.

**ÉCARLATE** (de l'italien *scarlatto*, que Gébelin dérive de *caro*, chair), couleur rouge fort vive, qu'on obtient ordinairement en traitant la cochenille par la crème de tartre et le chlorure d'étain. Pendant longtemps, l'écarlate ne fut préparée qu'en Hollande. Ce fut par les soins de Colbert que le procédé de cette teinture fut introduit et appliqué en France, aux Gobelins, où il fut perfectionné. Pour teindre le drap en écarlate, on commence par lui donner une teinte de jaune avec le fustet, le quercitron ou le curcuma; on le plonge ensuite dans l'écarlate, on l'y laisse bouillir pendant une heure; puis on le lave à l'eau de rivière, et on le fait sécher. —Au moyen âge, le mot *écarlate* désignait moins une couleur quelconque que la perfection même de la teinture. Il y avait de l'écarlate verte, bleue, noire, etc.

On donnait le nom d'*écarlate de graine* au kermès, insecte dont on tire en effet une belle couleur rouge et qu'on prenait pour une galle du chêne, par opposition à la *graine d'écarlate* ou cochenille, qu'on prenait aussi pour une production végétale.

*Écarlate*, nom d'une couleuvre de la Caroline. — C'est aussi le nom de deux espèces de Champignons d'Italie, du genre Agaric.

**ÉCARRISSAGE**. *Voy.* ÉQUARRISSAGE.

**ÉCART**, nom donné, en Hippiatrie, à la distension forcée des muscles et des ligaments du bras du cheval, qui résulte d'un effort violent exercé sur la région supérieure de ce membre, et tendant à l'écarter de la poitrine. Quand cette lésion est légère, on la nomme *faux écart*; quand elle est considérable, on l'appelle *entr'ouverture*. La saignée, les topiques résolutifs et le repos en sont les remèdes ordinaires.

En Marine, on nomme *écart* le moyen de réunion des bouts de deux pièces de bois employées dans la construction d'un bâtiment.

Dans le Blason, on nomme *écart* chaque quartier d'un écu divisé en quatre. Les armes principales de la maison se mettent au 1er et au 4e écart. On place au 2e et au 3e écart les armes des alliances ou de la ligne maternelle. *Voy.* ÉCARTÈLEMENT.

**ÉCARTÉ**, jeu de cartes qui se joue à deux avec un jeu de 32 cartes. Chaque joueur prend 5 cartes; la onzième est retournée et se nomme *atout*, ainsi que toutes les cartes de la même couleur. Si l'on se trouve avoir mauvais jeu, on *écarte* tout ou partie de ses cartes, c.-à-d. qu'on les jette pour en reprendre d'autres sur les cartes restées *au talon*, après la distribution. Celui qui tire le roi d'*atout*, ou qui l'a dans son jeu, marque un point; celui qui fait le plus de levées en marque aussi un; si on les fait toutes, ce qu'on nomme la *vole*, on en marque deux. Le partenaire qui arrive le plus tôt à 5 points gagne la partie. Le plus souvent, ce jeu donne lieu à des paris, qui sont quelquefois considérables.

**ÉCARTÈLEMENT** (d'*écarter*), supplice qui consiste à être tiré à quatre chevaux jusqu'à ce que le corps soit en lambeaux. Les Romains et les Francs connaissaient ce supplice. On écartelait aussi en attachant les jambes du patient à deux branches d'arbres courbées forcément vers le sol, et qui, en se redressant, déchiraient le corps en lambeaux. L'écartèlement était autrefois le supplice des traîtres et des criminels de lèse-majesté au premier chef. Metius Suffetius chez les anciens; Poltrot de Méré, assassin du duc de Guise; Châtel et Ravaillac, assassins de Henri IV; Damiens, qui frappa Louis XV, périrent ainsi.

En termes de Blason, l'*écartèlement* est le partage de l'écu en quatre parties, dites *écarts*. On distingue l'*E. en croix*, quand les deux lignes qui traversent l'écu se coupent à angles droits; et l'*E. en sautoir*, quand

ces lignes sont diagonales. Un écu est *contre-écartelé* quand un de ses quartiers est lui-même écartelé.

ÉCATISSAGE. *Voy.* CATI.

ECBALIUM (du grec *ecballô*, lancer dehors), genre de la famille des Cucurbitacées, a été établi pour une espèce du genre Momordica, le *M. elaterium*, qui croît sur le bord des chemins et dans les lieux incultes du midi de la France. C'est une plante annuelle à feuilles alternes, à fleurs jaunes, monoïques : les fleurs mâles en cimes multiflores, les femelles solitaires sur un pédicule particulier et dans la même aisselle que les fleurs mâles. Le fruit est ovoïde, allongé, couvert de points rudes; si on le touche à l'époque de la maturité, il s'ouvre avec élasticité, et lance ses graines à une assez grande distance. On retire de ces graines un suc âcre et très-purgatif qui doit ses propriétés à un principe cristallisable appelé *élatine* ou *élatérine*. *Voy.* ELATERIUM.

ECCE HOMO (*voilà l'homme*), mots latins que Pilate prononça devant les Juifs lorsqu'après avoir fait flageller Jésus, il le leur présenta couronné d'épines. Ces mots ont été empruntés dans les arts pour désigner une statue ou un tableau qui représente Jésus-Christ dans cette situation. Les plus remarquables de ces ouvrages ont été peints ou gravés par Cigoli, le Titien, le Corrége, l'Albane, le Guide, Albert Durer, Rembrandt, Van Dyck, Poussin, etc.

ECCHYMOSE (du grec *ex*, hors de, et *chymos*, suc), tache livide de la peau produite par l'extravasation du sang dans le tissu cellulaire. Elles sont ordinairement le résultat d'une contusion, d'une contraction violente d'un muscle, ou de toute autre cause apte à produire la rupture des vaisseaux capillaires sanguins. Les ecchymoses, d'abord rouges ou noirâtres, prennent successivement une couleur violette, verdâtre, jaunâtre, citrine, et puis la tache disparaît complétement : c'est un effet de l'absorption graduelle du liquide épanché. Les ecchymoses légères se guérissent sans traitement; quand elles sont graves, on emploie les applications résolutives, et quelquefois la saignée locale ou générale.

ECCLÉSIASTE (du grec *ecclésiastès*, prédicateur), titre d'un des livres de l'Ancien Testament, que les uns attribuent à Salomon, les autres à l'un des ministres de Zorobabel ou d'Ézéchias. L'auteur y prêche à tous les hommes les devoirs de la vie, la crainte de Dieu et l'observance de sa loi.

ECCLÉSIASTIQUE (du grec *ecclésia*, église), qui appartient à l'Église; nom donné en général à tous les membres du clergé. *Voy.* CLERGÉ, PRÊTRE, etc.

ECCLÉSIASTIQUE (du grec *ecclésia*, assemblée, parce qu'on avait coutume de lire autrefois ce livre dans les assemblées des fidèles), le 26e livre de l'Ancien Testament et le 5e des Livres sapientiaux. Il est divisé en trois parties : 1° éloge et origine de la sagesse ; 2° avantages que procure la sagesse, et préceptes ; 3° éloge de Dieu et de ses œuvres, exemples de vertus, etc. On ignore quel en est l'auteur.

ECCRÉMOCARPE (du grec *eccrémès*, suspendu, et *carpos*, fruit), *Eccremocarpus*, genre type de la famille des Eccrémocarpées, récemment détachée des Bignoniacées. Ce genre renferme des arbrisseaux grimpants du Pérou, à feuilles opposées, tripinnées, terminées par un cirrhe en spirale, et à fleurs grandes, pendantes, disposées en racines. L'*E. scaber* est une belle espèce, cultivée dans nos jardins.

ÉCHAFAUD, anciennement *Chaffuut* (qu'on dérive de l'italien *catafalco*), nom donné en général à toute construction élevée momentanément, en forme de plancher ou de plate-forme, et destinée à soutenir un certain nombre de personnes, soit pour les mettre plus en vue, soit pour qu'elles puissent travailler à une certaine hauteur au-dessus du sol. Dans un sens plus restreint, l'*échafaud* est la plate-forme sur laquelle on expose ou l'on supplicie les criminels.

En Architecture, on distingue les *É. ordinaires*, composés de longues perches verticales dites *échasses*, et de traverses liées ensemble avec des cordes et recouvertes de planchers volants; les *É. d'assemblage*, formés de madriers entés les uns dans les autres, reliés par des moises ou des croix de St-André, et solidement boulonnés; les *É. volants*, suspendus en l'air à l'aide de cordes: l'appareil de M. Journet est un échafaud volant, qui remplace avantageusement la corde à nœuds : c'est un plancher en bois, large d'un mètre et garni d'une balustrade, qui glisse le long d'une coulisse verticale et dont le mouvement horizontal s'opère à l'aide d'un chariot sur une traverse fixée à l'édifice ; les *É. mobiles*, qui peuvent se transporter d'un point à un autre : tels sont ces échafauds en forme de pyramide tronquée, montés sur des roues ou roulant sur des galets, qui servent dans les vastes édifices pour atteindre à de grandes hauteurs.

ÉCHALAS (de l'italien *scalaccia*, formé de *scala*, échelle), perche mince, ou bâton fiché en terre pour servir d'appui aux ceps de vigne, aux jeunes tiges, aux arbustes. Pour en augmenter la durée, on doit en carboniser la pointe avant de la mettre en terre. On distingue trois sortes d'échalas : les premiers, de 3 m. environ de hauteur, servent à soutenir les hautains suivant la coutume des environs de Pau; les seconds, hauts de 2 m., supportent les ceps élevés d'environ 1 m., comme à Côte-Rôtie et dans le Bordelais; les troisièmes, hauts d'un mètre seulement, sont employés en Champagne et dans les environs de Paris. Les premiers et les seconds restent à demeure en terre; les troisièmes sont enlevés chaque année, et replantés après la taille. Les meilleurs échalas sont ceux que l'on tire du tronc de chêne. Les pins, les jeunes sapins, les peupliers blancs ou noirs, les mûriers, les châtaigniers, etc., fournissent des échalas de seconde qualité.

ÉCHALOTE, *Allium ascalonicum*, espèce d'Ail qui a une saveur moins forte que l'ail ordinaire : on en fait un grand usage dans les cuisines. L'échalote est originaire d'Ascalon en Palestine; on l'a importée en Europe, où on la multiplie par le moyen de ses caïeux. Elle est cultivée en grand dans le bas Poitou et à Oléron : on la plante en février et en mars.

ÉCHANGE (jadis *exchange*). C'est, aux termes du Code civil, un contrat par lequel des parties se donnent respectivement une chose pour une autre. L'échange s'opère par le seul consentement, de la même manière que la vente (art. 1702, 1703). — L'échange a été la première opération du commerce : aujourd'hui même c'est par échange que se font les transactions avec les peuples qui sont encore au berceau de la société, tels que les populations nègres en Afrique et les indigènes de l'Amérique et de l'Océanie. L'incommodité de ce mode de commerce a fait de bonne heure recourir à un intermédiaire qui fût facilement échangeable contre toute espèce de marchandise, à la monnaie. Cependant on n'a pas craint, dans ces derniers temps, de vouloir ramener les hommes à l'enfance du commerce : tel était le but de la *Société coopérative* de R. Owen et de la *Banque du peuple* proposée par M. P. Proudhon en 1849.

La liberté des échanges entre les différentes nations a donné lieu, entre les Économistes, aux plus vives discussions : les uns voulant une liberté absolue et proclamant cette maxime d'Ad. Smith, *Laissez faire*, *laissez passer;* les autres soutenant les prohibitions, les restrictions et les droits de douane, comme indispensables pour protéger l'industrie naissante. L'Angleterre est, depuis peu d'années, entrée dans la voie du libre échange : les ministres Huskisson et R. Peel ont donné l'exemple de réformer la législation à cet égard. M. Michel Chevalier, partisan déclaré du libre échange, a publié en 1852 un *Examen du système protecteur*. *Voy.* DOUANES.

ÉCHANSON (de l'allemand *schenken*, verser à boire), officier chargé de verser à boire au roi et aux

princes. Cette charge a existé de toute antiquité. On voit dans la Bible que les Pharaons d'Égypte avaient leurs échansons; dans la Mythologie grecque, le jeune Ganymède est l'échanson du roi des Dieux. A la cour des rois de France, l'office de *grand échanson* remonte jusqu'à Charlemagne. Ce dignitaire tenait rang parmi les grands officiers de la couronne et signait toutes les lettres, patentes et ordonnances royales; dans la suite il n'exerça plus ses fonctions que dans les grandes cérémonies, aux sacres, aux mariages, etc. Il ne faut pas confondre l'office de *grand échanson* avec celui de *grand bouteiller*, qui exista du XIV[e] au XVI[e] siècle. Ce dernier surveillait tout ce qui avait rapport à la boisson du roi.

ÉCHANTILLON (du grec *canthos*, coin de l'œil, selon Roquefort), petite portion prise sur un objet de commerce pour en faire apprécier la qualité et la valeur. Les douanes admettent comme échantillons les coupons d'étoffe de moins de 40 centimètres pour vêtements et de 240 cent. pour meubles; les gants et bas de soie dépareillés, les objets non entiers ou non finis, etc.—En Architecture, on nomme *échantillons* des matériaux qui ont une longueur et une largeur déterminées par les règlements, et qui servent de modèles, afin que le constructeur soit assuré de les trouver toujours les mêmes, quelque part qu'il veuille s'en pourvoir : des *briques d'échantillon*, des *tuiles d'échantillon*, sont des briques, des tuiles façonnées conformément au modèle.

ÉCHAPPÉE. En Peinture, c'est le passage de la lumière pénétrant entre deux corps très-rapprochés pour aller éclairer d'autres objets qui sans cela seraient dans l'obscurité.

ÉCHAPPEMENT, mécanisme par lequel la dernière roue d'une machine, d'une horloge, transmet au balancier ou au pendule l'action du poids ou du ressort, de manière à entretenir les oscillations du pendule ou du balancier, qui, sans cela, cesseraient tôt ou tard, par suite des résistances dues au frottement sur les pivots ou à l'ébranlement de l'air; il sert aussi à arrêter le mouvement du rouage pendant que le balancier achève une oscillation. Dans l'*É. à recul*, le mouvement de la roue n'a pas lieu constamment dans le même sens, mais elle avance et recule par petits intervalles successifs, de manière cependant qu'il échappe une dent à chaque oscillation du balancier : à cette classe appartient l'*É.* dit *à roue de rencontre*, presque exclusivement usité pour les montres communes. — Dans l'*É. à repos*, la dernière roue passe, avec tout le reste des rouages, par une série de repos et de mouvements alternatifs, comme dans les montres plates (*É. à cylindre*), dans les horloges et les pendules (*É. à ancre*), et dans les chronomètres (*É. libres*).

ÉCHARDE (du latin *carduus*, chardon, épine), nom donné vulgairement aux petits corps aigus (épines ou éclats de bois) qui s'introduisent accidentellement dans l'épaisseur de la peau, et dont la présence excite toujours une vive irritation et amène quelquefois des accidents graves. Voy. PANARIS.

ÉCHARPE (du latin *ex carpo*, couper, detacher de), longue bande d'étoffe en laine, en soie ou en dentelle, brodée d'or et d'argent, que les chevaliers portaient autrefois en ceinturon ou en bandoulière. L'écharpe de chaque chevalier avait ordinairement la couleur préférée par la dame de ses pensées. L'écharpe servait encore, par sa forme et par sa couleur, à distinguer les divers ordres de chevalerie et les partis politiques. Aux croisades, l'écharpe des soldats était blanche. Cette couleur fut aussi celle des Armagnacs et des Huguenots. Le rouge était celle de Henri III et de Charles IX; le vert, celle de Mazarin; l'isabelle, celle des Condé. L'usage des écharpes cessa avec la chevalerie. — En France, l'*écharpe tricolore* sert aujourd'hui d'insigne aux magistrats municipaux, aux commissaires de police, etc. Les commandants de place, les maréchaux, les officiers généraux, les officiers d'état-major, ont une écharpe en or ou en argent, qu'on appelle plutôt *ceinture*. — On donne aussi le nom d'*écharpe* à la cravate du drapeau.

Les dames appellent *Echarpe* une sorte de châle léger, peu large et très-long, qu'elles drapent sur leurs épaules de diverses manières : cette mode paraît avoir été empruntée aux femmes de l'Orient.

Dans la Construction, on appelle ainsi : 1° une pièce de bois au bout de laquelle est attachée une poulie, et qui fait à peu près l'office d'une chèvre : on s'en sert pour élever des fardeaux peu considérables; 2° le cordage dont les maçons se servent pour monter et conduire un corps qu'on veut élever.

ÉCHASSE (de l'italien *scalaccia*, dérivé du latin *scala*, échelle). On appelle *échasses* deux perches ou deux bâtons à chacun desquels est adapté un *fourchon*, espèce d'étrier, placé à une certaine hauteur et où l'on pose le pied. Elles sont serrées aux jambes au-dessous du genou par des courroies. On se sert des échasses soit pour marcher dans les marais, dans les sables, comme font les pâtres des Landes et du bas Poitou, soit pour paraître plus grand et divertir la foule, comme font les bateleurs. On croit que les anciens connaissaient les échasses.

On donne encore ce nom : à une règle de bois large et mince dont les ouvriers se servent pour mesurer les hauteurs des pierres; aux perches entées les unes sur les autres, qui servent à construire les échafauds.

ÉCHASSE, *Himantopus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Longirostres, à bec droit, cylindrique, deux fois aussi long que la tête; à tarses très-élevés, grêles et sans pouce. Ces oiseaux, par la faiblesse de leurs tarses, ne sont propres à marcher que dans la vase; ils chancellent sur la terre ferme. Ils vivent de grenouilles et d'insectes aquatiques. La plupart sont de l'Amérique du Sud; une seule espèce, l'*É. à manteau noir* (*H. melanopterus*), vit en Europe, dans les marais salants de la Hongrie. Son plumage est noir et blanc; sa taille est de 40 centimètres.

ÉCHASSIERS, *Grallatores*, 5[e] ordre de la classe des Oiseaux, renferme ceux qui ont les jambes longues, dégarnies de plumes, et un genre de vie le plus souvent aquatique. Tous ont une queue courte et volent en étendant leurs jambes en arrière, comme pour servir de contre-poids à leur long cou. Leur nourriture habituelle se compose de poissons, de reptiles, de mollusques, de vers ou d'insectes. Bien que vivant sur le bord de la mer ou des rivières, la plupart ne nagent ni ne plongent; ils ne vont que dans les endroits guéables. Chez tous, la voix est aigre et désagréable. La plupart sont migrateurs. La famille des Échassiers se divise en 6 tribus : *Brevipennes*, *Cultrirostres*, *Longirostres*, *Macrodactyles*, *Pressirostres* et *Vaginales*.

ÉCHAUBOULURE (du latin *calda*, chaude, et *bulla*, bulle), nom vulgaire des petites élevures rouges qui viennent quelquefois sur la peau pendant les chaleurs de l'été, et causent une vive démangeaison.

ÉCHAUFFANTS, nom donné à toutes les substances, alimentaires ou autres, qui excitent l'action organique des divers systèmes de l'économie, accélèrent la circulation, et accroissent par conséquent la chaleur animale. Tels sont le vin, les liqueurs, le café, le thé, et surtout le poivre, l'ail, les viandes fortement salées, le poisson salé et fumé, etc.

ÉCHAUFFEMENT, augmentation de chaleur dans l'économie animale, caractérisée par un sentiment d'ardeur, une disposition à la sueur, une soif ardente, des urines fréquentes, rouges, fétides, la constipation, des ébullitions et des démangeaisons par tout le corps, un teint animé, un sommeil agité, l'insomnie, etc. Un régime doux, des boissons rafraîchissantes et laxatives et quelquefois la saignée font disparaître ces symptômes. — Dans le langage

ordinaire, on emploie souvent ce mot comme synonyme de *constipation.*

ÉCHÉANCE (du verbe *échoir*), instant précis auquel une obligation doit être remplie. Si un terme a été convenu, le prêteur ne peut réclamer la chose prêtée avant l'échéance; s'il n'a pas été fixé de terme, le juge fixe ce terme suivant les cas (Code civil, art. 1899-1900). La loi a fixé pour les *lettres de change* les termes d'échéance suivants : la lettre *à vue* est payable à sa présentation; la lettre *après délai*, à l'échéance fixée par la date de l'acceptation, ou du *protêt* pour faute d'acceptation; la lettre *à usance* est à 30 jours; celle *payable en foire* est échue la veille du jour de la clôture de la foire (Code de Commerce, art. 129-161). *Voy.* TERME.

ÉCHECS (du persan *schah*, roi). Le jeu d'échecs se joue à deux personnes, sur un échiquier de 64 cases alternativement blanches et noires, et avec 32 pièces (16 pour chaque joueur), dont moitié d'une couleur et moitié d'une autre. Ces pièces sont : le *roi*, la *dame*, 2 *tours*, 2 *cavaliers*, 2 *fous* et 8 *pions*. Les 2 tours occupent les cases extrêmes de la première ligne de l'échiquier; les cavaliers se placent chacun près d'une tour; les fous, près des cavaliers; le roi et la dame, entre les deux fous; les 8 pions, sur les 8 cases de la deuxième ligne de l'échiquier, et devant les pièces précédentes. — Chaque pièce a sa marche propre : les tours marchent rectangulairement; les fous, diagonalement; la dame, à la fois rectangulairement et diagonalement. Ces trois pièces avancent et rétrogradent aussi loin que le permet l'échiquier. Le roi peut aller de sa case à toutes les cases contiguës. Le cavalier peut sauter à toutes les deuxièmes cases de couleur opposée qui entourent celle qu'il occupe. Les pions marchent droit devant eux, sans jamais reculer : au départ, ils peuvent franchir deux cases; après ce coup, ils n'avancent plus que case par case. — Toutes les pièces, le roi excepté, peuvent se prendre réciproquement. La pièce qui prend se substitue à la place de la pièce prise. En général, les pièces prennent dans le même sens qu'elles marchent; mais les pions qui marchent droit devant eux prennent diagonalement comme les fous. — Le but du jeu est de faire le roi *mat*, c.-à-d. de le réduire à l'impossibilité d'échapper. Le premier des deux joueurs qui fait *mat* gagne la partie. — Il y a des parties qui se prolongent des années, et qui se poursuivent par correspondance.

Les combinaisons relatives à l'emploi le plus rapide et le plus efficace des pièces constituent une véritable science, ayant sa langue, ses méthodes, ses écoles, son histoire, sa littérature et ses journaux. L'école française, dont le chef est Philidor, subordonne toutes les pièces aux pions; l'école italienne subordonne les pions aux autres pièces; l'école allemande ou école mixte n'a point de préférence exclusive pour les pièces ou pour les pions.

Voici les noms des principaux théoriciens : Damiano, Portugais, 1512; Ruy-Lopez de Segura, 1561; Gioachino Gréco, dit le Calabrois, 1619; au dernier siècle, en France, Stamma et Philidor; en Italie, Ercole del Rio, Lolli, Cozio, Ponziani; de nos jours, en Angleterre, Lewis, Walker, Staunton; en Russie, Pétroff, Jœnisch; en Allemagne, Bilguer, Heydebrand de la Lasa; en France, Mouret, Alexandre, Labourdonnais, Kieseritzky.

Vida a mis en vers l'art de jouer aux échecs sous le titre de *Scacchia ludus* (Rome, 1527; trad. en français par Desmasures, 1556, et par Levée, 1809). L'ouvrage le plus méthodique et le plus complet est le *Manuel* de Bilguer, *Handbuch des Schachspiels*, Berlin, 1843, in-8, qui a servi de modèle à l'*Art de jouer aux échecs* par Walker, traduit de l'anglais, Paris, 1851. On doit encore mentionner le *Traité* de Lewis, trad. par Witcomb, 1846; le *Traité élémentaire* de Bastevot; l'*Encycl. des échecs* et la *Coll. des Problèmes* par Alexandre, Paris, 1837 et 1846. — En 1836, Labourdonnais fonda le premier journal d'échecs, *le Palamède*, paraissant aujourd'hui sous le titre de *la Régence*. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, les Indes Orientales ont un assez grand nombre de semblables journaux.

Le jeu des échecs paraît être l'image de la guerre. On a voulu en faire honneur à Palamède, qui l'aurait inventé au siége de Troie. On pense généralement qu'il fut inventé dans l'Inde vers le VIe siècle de notre ère, qu'il se répandit rapidement dans la Chine et la Perse, et s'introduisit en Europe pendant les Croisades. Dans l'Inde, ce jeu s'appelle *Tschaturangâ*, c.-à-d. les 4 *parties d'une armée;* les pièces sont en effet : 8 fantassins, 2 chariots, 2 cavaliers, 2 éléphants, et pour les commander, un généralissime et le roi.

ÉCHELET, *Climacteris*, genre de Passereaux ténuirostres, renferme des oiseaux à bec court, comprimé; aux tarses robustes; ayant le doigt du milieu et le pouce très-longs, les ongles très-grands et très-crochus. On en connaît deux espèces, indigènes toutes deux de l'Océanie : le *Picumne* (*Cl. picumnus*), et le *Cl. scandens*, de couleur brune mêlée de jaune.

ÉCHELETTE, oiseau grimpeur. *Voy.* TICHODROME.

ÉCHELLE, anciennement *échale* (du latin *scala*, même signification), machine connue de tous, dont on se sert pour monter et pour descendre. On appelle *É. doubles* celles qui sont formées de deux échelles semblables, inclinées et jointes par le haut au moyen d'une tige ou de deux fortes charnières en fer : on les nomme, selon leur usage, *É. de peintre*, *de jardinier*, etc. Les *É. de corde* sont de gros câbles garnis de nœuds, en usage chez les plombiers, les charpentiers, les couvreurs, les marins, etc.; on fait aussi de véritables échelles en corde pouvant s'attacher avec des crochets de fer à l'endroit où l'on veut monter. On nomme *É. à incendie* des échelles qui s'élèvent, au moyen de ressorts, à une certaine hauteur, et servent de moyen de sauvetage dans les incendies. — On nomme *É. de meunier* une espèce d'escalier à jour où les échelons sont formés de planches.

En Géométrie, on nomme *échelle* une ligne qui est divisée en plusieurs parties égales destinées à servir de commune mesure aux parties d'une surface ou d'un solide : telles sont les échelles des ponts, des baromètres, des thermomètres, etc. Les plans et les cartes géographiques offrent toujours une échelle représentant un certain nombre d'unités métriques, à l'aide desquelles on peut estimer les distances et les mesurer avec un compas.

On appelle *Échelle arithmétique* la progression géométrique par laquelle se règle la valeur relative des chiffres simples dans un système quelconque de numération; — *É. logarithmique*, une ligne droite divisée en parties inégales, qui représente les logarithmes des nombres ou ceux des sinus et des tangentes. Elle a été imaginée par Gunter.

On nomme *Échelle de pente* une branche de la Géométrie descriptive qui s'occupe de déterminer la position dans l'espace des surfaces connues seulement par des conditions exprimées par l'analyse. — *É. de front* se dit, en Perspective, d'une droite parallèle à la ligne horizontale, et divisée en parties égales qui représentent des mètres ou subdivisions du mètre; l'*É. fuyante* est la droite verticale divisée en parties inégales qui représentent le mètre ou ses subdivisions.

En Musique, on nomme *échelle* la succession diatonique des notes de la gamme écrite, parce qu'elles semblent rangées sur les lignes de la portée comme sur des échelons. Les Grecs lui donnaient le nom de *diagramme*, parce qu'ils représentaient les sons par les lettres de l'alphabet (*grammata*); seulement, leur échelle n'était composée que de quatre sons, qui formaient un *tétracorde*. On applique aux échelles musicales comme aux gammes les dénominations d'*É. diatonique*, *chromatique* *Voy.* GAMME.

Pour les *Échelles du Levant,* ports de la Méditerranée orientale, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de G.*

ÉCHÈNE ou ÉCHÉNÉIDE (du grec *échein*, retenir), *Echeneis,* genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, famille des Discoboles, reconnaissables à leur tête supportant un disque aplati, composé de lames dentelées ou épineuses, par lesquelles ces poissons se fixent aux rochers et aux vaisseaux. On en connaît quatre espèces : le *Rémora*, type du genre, long de 3 décim. : il est noirâtre, visqueux et mou; les anciens lui attribuaient des propriétés merveilleuses, par exemple, celle de pouvoir arrêter subitement la marche d'un vaisseau; l'*É. naucrate*, distingué par les plaques placées sur son corps; l'*É. rayé* et l'*É. ostéochir.*

ÉCHENEAU ou ÉCHENO (de *chenal* ou *cheneau*, rigole), bassin de terre que les fondeurs placent au-dessus du moule dans lequel on verse le métal en fusion, et d'où ce dernier se communique aux jets, qui le distribuent dans toute la figure.

ÉCHENILLAGE, opération qui consiste à ôter les chenilles des arbres et à détruire leurs nids. Elle se fait à la fin de l'hiver et avant l'éclosion des œufs, que l'on voit suspendus aux branches par milliers. Une loi du 26 ventôse an IV (art. 1er) et le Code pénal (art. 471) obligent les propriétaires, les fermiers, à écheniller les arbres des grandes routes, des jardins, des vergers, des haies, à peine d'une amende de 1 à 5 fr. On nomme *échenilloir* un instrument en forme de ciseaux qui sert à écheniller les arbres : il est placé au bout d'un long manche de manière à atteindre facilement les branches élevées, et se manœuvre à l'aide d'une ficelle; la partie coupée est reçue dans une espèce de filet inférieur.

ÉCHENILLEUR, *Ceblepeyris*, genre de Passereaux dentirostres, caractérisé par un bec gros, échancré à sa pointe, élargi à sa base et un peu bombé, des pieds faibles et courts, des ailes médiocres, une queue large, à rectrices roides, souvent terminées en pointes très-aiguës. La taille de ces oiseaux est de 20 à 25 centim. Ils vivent en troupes sur les arbres, dont ils mangent les chenilles. Leur couleur est noire ou d'un gris bleu mêlé de blanc, de rouge et de vert.

ÉCHEVEAU (du bas latin *scapulus*, dérivé de *scapus*, rouleau), assemblage de fils de chanvre, de lin, de coton, de soie, de laine, etc., pliés et tournés les uns sur les autres au moyen du *dévidoir*. La longueur du fil est la même pour tous les écheveaux : ils ne varient entre eux que par le poids. On désigne par des numéros combien il faut d'écheveaux pour une livre poids ou un demi-kilogr. On appelle *échevette* un diminutif de l'écheveau. L'échevette de coton a 100 m. de long; dix échevettes forment un écheveau (ordonnance du 26 mai 1819).

ÉCHEVIN (du bas latin *scabinus*), magistrat municipal chargé, avant 1789, de rendre la justice dans les villes. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉCHIDNA, ÉCHIS, nom grec de la Vipère.—Les anciens donnaient le nom d'*Échidna* à un monstre ayant la moitié du corps d'une nymphe et l'autre d'un serpent affreux, qui eut de Typhon l'hydre de Lerne, Cerbère, la Chimère, le Sphinx et autres monstres.

ÉCHIDNÉ (du grec *échinodès*, analogue au hérisson), genre de l'ordre des Édentés, famille des Monotrêmes : museau allongé en bec et dépourvu de dents; bouche petite, entourée de lèvres cornées; langue filiforme, fort longue; corps ramassé, couvert de piquants; pieds à cinq doigts, robustes et armés d'ongles fouisseurs. L'*É. hystrix,* type de ce genre, est plus grand que le hérisson, vit dans des terriers, et se nourrit d'insectes et de fourmis. On ne le trouve qu'à la Nouvelle-Hollande.

ÉCHIFFE, mur qui sert à supporter l'extrémité des marches d'un escalier, et qui en soutient toute la charpente. Il se dit aussi de la charpente même, qui comprend les limons, les patins, les rampes.

ÉCHIMYS (du grec *échinos*, hérisson, et *mys*, rat), genre de l'ordre des Rongeurs et de la famille des Fouisseurs, dont le corps est couvert d'un mélange de poils et de piquants aplatis, et dont la queue est longue et recouverte à la fois de poils et d'écailles. Ces animaux vivent de fruits et de racines; leur poil est brun marron ou roussâtre. L'*É. setosus*, type de ce genre, habite le Brésil : il est brun roussâtre, et a une taille de 2 décim.; l'*É. cristatus* est le *Rat à queue dorée* de Buffon; l'*É. spinosus* est le *Rat épineux* d'Azzara.

ÉCHINE (du grec *échinos*, épine), nom donné vulgairement à la *colonne vertébrale,* parce que sa partie postérieure est hérissée d'éminences osseuses plus ou moins aiguës, nommées *apophyses épineuses*.

En Architecture, *l'échine* désigne la moulure principale du chapiteau dorique.

ÉCHINIDES (du grec *échinos*, hérisson, et *eidos*, forme), 1er ordre de la classe des Échinodermes, renferme des animaux marins à corps ovale ou circulaire, à test calcaire, formé de plaques polygonales et couvert d'épines; la bouche est percée dans une échancrure inférieure, et l'anus distinct. Le genre type est le genre *Oursin* (*Echinus*). *Voy.* OURSIN.

ÉCHINOCACTE, synonyme de *Cactus épineux*, subdivision de la famille des CACTÉES.

ÉCHINOCOQUE (du grec *échinos*, épine, et *coccos*, noyau), *Echinococcus*, genre de Vers intestinaux de l'ordre des Cystiques ou Vésiculaires, renferme de très-petits animaux à corps court, terminé en avant par une tête armée de quatre suçoirs et entourée de crochets, qui sont comme autant d'*épines*. Ils vivent enfermés dans un kyste rempli d'eau et peuvent se trouver chez un grand nombre d'animaux (bœuf, mouton, singe, etc.), et dans tous les organes. L'*É. de l'homme* a été observé dans le foie, le poumon, les reins, la rate, l'œil, le cerveau, etc., et par masses de 30 à 40 individus. La poche qui les renferme a communément la grosseur d'un pois, souvent d'un œuf; quelquefois elle se développe au point d'occuper un volume de plusieurs litres. En Médecine, on désigne ces animaux sous le nom d'*Hydatides.*

ÉCHINODERMES, ÉCHINODERMAIRES (du grec *échinos*, hérisson, et *derma*, peau), 1re classe des animaux Rayonnés, distinguée par des suçoirs épars sur tout le corps, ou disposés en séries longitudinales. Ces animaux habitent les mers des contrées chaudes. Leur peau est couverte de petits organes appelés *cirrhes*, qui leur servent en même temps à respirer, à marcher et à se fixer aux corps. L'organe digestif consiste en un canal à deux orifices, bouche et anus, ou même à un seul orifice. Les Échinodermes jouissent de la propriété de reproduire certaines de leurs parties quand on les coupe. Cette classe se divise en trois ordres : les *Échinides* ou *Oursins*, les *Holoturides*, à corps allongé et à suçoirs nombreux, et les *Stellérides* ou *Astéries.*

ÉCHINOPHORE (du grec *échinos*, épine, et *phoros*, porteur), *Echinophora*, genre de la famille des Ombellifères, dont le fruit et les feuilles sont hérissées d'épines, se compose de deux espèces de plantes particulières aux bords de la Méditerranée. Le type du genre est l'*É. épineuse* à tige forte, haute de 30 centim., cannelée, à feuilles découpées en segments aigus, étroits et semblables à des épines.

ÉCHINOPSIDÉES (du grec *échinos*, épine, et *opsis*, apparence), sous-tribu des Cynarées, famille des Composées, renferme des genres qui ont leurs fleurons accompagnés chacun d'un involucre particulier, et réunis en capitule avec ou sans involucre commun. — Le genre type est l'*Echinops*, plante herbacée de l'hémisphère boréal, à fleurs en capitules, tantôt bleues, tantôt blanches. Plusieurs espèces d'Échinops sont cultivées dans les jardins.

ÉCHINORHYNQUE (du grec *échinos*, hérisson, et

*rhynchos*, bec), *Echinorhynchus*, genre de Vers intestinaux de l'ordre des Acanthocéphales, cylindroïdes, allongés, quelquefois ridés, sans nerfs, distingués par une *trompe* ou prolongement antérieur, rétractile, garni de crochets, et qui leur sert à se fixer aux membranes sur lesquelles ils se trouvent, ainsi qu'à se mouvoir. On trouve les Échinorhynques dans le corps des cochons, des baleines, des hérons, des cygnes, des grenouilles, etc. L'*É. géant* (*E. gigas*), qui habite les intestins du cochon, est le type du genre.

ECHINUS, nom latin du *Hérisson* et de l'*Oursin*.

ÉCHIQUIER, tablette pour jouer aux *échecs*. C'est une surface carrée, divisée en 64 *cases*, ou petits carrés égaux, alternativement blanches et noires : c'est là l'échiquier ordinaire pour 2 joueurs. Il existe aussi des échiquiers pour 3, 4, 5, 6 et 8 joueurs, de formes et de dimensions très-variées. On attribue à Tamerlan l'invention d'un échiquier circulaire.

On donnait aussi ce nom : 1° aux casiers dont se servaient les banquiers au moyen âge, et qui étaient destinés à faciliter le classement des diverses monnaies fort nombreuses à cette époque ; 2° au casier ou tableau dressé en Angleterre, aussitôt après la conquête de ce pays par les Normands, pour représenter le partage du territoire entre les conquérants et pour faciliter la répartition de l'impôt dû par chacune des parties prenantes : de là la *Cour de l'échiquier*, juridiction anglo-normande, analogue à notre cour des comptes. On distingue aujourd'hui en Angleterre le *Grand échiquier*, cour de justice où l'on juge les causes qui concernent le trésor et les revenus, et le *Petit échiquier*, ou *Trésorerie :* c'est ce dernier qui met en circulation les *billets* dits *de l'échiquier*, analogues à nos *bons du trésor*.

En termes de Blason, on nomme *échiquier* un écu divisé régulièrement en plusieurs carrés, dont les uns sont de métal et les autres de couleur.

Dans l'Art militaire, l'*Ordre en échiquier* ou *en quinconce* est le nom d'un ordre de bataille en forme de damier, connu des anciens, comprenant plusieurs carrés ou plusieurs subdivisions, espacés de manière à offrir autant de vide que de plein. On a prétendu que l'ordre en échiquier aurait été inventé, ainsi que les échecs, par Palamède au siége de Troie. L'échiquier était la base de la tactique des manipules des légions romaines. Il en était de même dans l'ancienne tactique française. Bonaparte jugeait cet ordre propre surtout au mode d'action de l'avant-garde d'une armée, et aux passages de rivière en retraite ; Frédéric II employait fréquemment ce genre de manœuvre. — En Marine, on nomme ainsi un ordre de marche des armées navales, qui consiste à faire courir les vaisseaux de manière que leurs lignes se croisent comme celles d'un échiquier.

ÉCHITE, en grec *Echitès*, genre de la famille des Apocynées, se compose d'arbustes volubiles, à feuilles opposées, entières, munies à leur base de poils. Les fleurs sont grandes, de couleur blanche, rose, jaune ou pourpre, en ombelles ou en grappes. Le fruit est un double follicule, allongé, très-grêle, quelquefois filiforme ; les graines ont une sorte d'aigrette à l'extrémité inférieure. L'espèce type est l'*É. à deux fleurs*, arbuste sarmenteux de l'Amérique Méridionale, remarquable par ses feuilles coriaces et opposées et ses grandes fleurs, au nombre de deux ou trois sur chaque pédoncule.

ECHIUM, nom latin du genre *Vipérine*.

ÉCHIURE (du grec *échis*, vipère, et *oura*, queue), *Echiurus*, genre d'Annélides de l'ordre des Chétopodes, type de la famille des Échiurides de M. de Blainville, placé à tort par Cuvier parmi les Échinodermes sans pieds. Ce genre est formé de vers marins à corps ovale, avec une trompe en forme de cuiller, et deux crochets à la partie antérieure du corps. Le type du genre est l'*É. vulgaire* ou *Thalassème*, ver commun sur nos côtes, et dont les pêcheurs se servent comme d'appât. — Outre l'Échiure, la famille des *Echiurides* renferme le genre *Sternaspis*.

ECHO (du grec *échô*, son), réflexion du son par un corps dur, en vertu de laquelle le son se répète à l'oreille après avoir déjà été entendu ; cette réflexion s'accomplit toujours dans une direction telle que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. Si la surface réfléchissante est placée à environ 170 mètres de celui qui parle, le temps qui s'écoule entre le premier son et l'écho est d'une seconde, parce que le son parcourt environ 340 mètres par seconde : ainsi l'écho répétera toutes les syllabes qui auront été prononcées dans le temps d'une seconde, de telle manière que lorsque celui qui parle aura cessé de parler, la première parole reviendra après une seconde, c.-à-d. à l'instant où la dernière sera prononcée. À la distance de 340 mètres, un écho peut répéter sept ou huit syllabes. Si la surface réfléchissante se trouve trop proche, l'écho ne répétera qu'une syllabe. Comme un son réfléchi peut se réfléchir de nouveau en rencontrant un second obstacle dans sa direction, il existe des *échos doubles*, *triples*, *quadruples*, etc. Ces échos, qu'on nomme en général *échos multiples*, se produisent ordinairement dans les lieux où se trouvent des murs parallèles et très-éloignés. On nomme *centre phonétique* (du grec *phônè*, voix) le point où le son est produit, et *centre phonocamptique* (du grec *camptô*, réfléchir) le point où il est réfléchi. On cite parmi les échos célèbres celui de Woodstock (Oxfordshire), qui répète le son 20 fois, et celui du château de Simonetta, près de Milan, qui le répète 40 fois. — Outre les échos naturels, il en existe d'artificiels que les Architectes produisent en donnant aux voûtes certaines formes déterminées.

En Musique, on appelle *écho* un membre de phrase mélodique, répété en diminuant le son, pour imiter l'effet d'un écho lointain. On donne encore ce nom à un jeu d'orgue ou à un petit orgue séparé de l'instrument principal, destiné aux effets du même genre.

Les anciens avaient fait de l'Écho une nymphe, fille de l'Air et de la Terre, amante de Narcisse :

> L'Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse
> C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

En Poésie, on a nommé *écho*, *vers en écho*, un genre de versification où la dernière syllabe du vers est répétée en forme d'écho, comme dans ces vers d'une chanson contre les financiers du siècle dernier :

> Et l'on voit des commis
> Mis
> Comme des princes,
> Qui souvent sont venus
> Nus
> De leurs provinces.

ÉCHOMÈTRE (du grec *échô*, son, et *métron*, mesure), espèce de règle ou d'échelle divisée, dont on se sert pour mesurer la durée des sons, et pour trouver leurs intervalles et leurs rapports.

On appelait autrefois *échométrie* l'art de construire des bâtiments et surtout des voûtes pour propager et multiplier les sons.

ÉCHOPPE. Outre les petites boutiques en appentis adossées contre les murs, ce mot désigne, chez les Graveurs, des burins pour effacer, qui, au lieu d'être pointus, ont la face plate ou arrondie.

ÉCHOUAGE, LIEU D'ÉCHOUAGE, lieu où un bâtiment peut, sans danger, s'échouer volontairement, comme un rivage ou une plage unie. Les navires de commerce, qui sont généralement arrondis, et qui par conséquent inclinent peu, ne fatiguent point dans l'échouage. Le contraire a lieu pour les bâtiments portant des canons, à moins que ce ne soit sur des vases molles.

On donne aussi le nom d'*échouage* à tout lieu propre à mettre un bâtiment à sec pour le caréner.

ÉCIMAGE, sorte de labour qui consiste à ne labourer que la moitié du champ, c.-à-d. à laisser sans

labour alternativement autant de largeur de terre qu'on en retourne, et à recouvrir chacune de ces largeurs avec la terre retirée du sillon voisin.

ECKLONIE (du nom d'un botaniste), genre d'Algues de la section des Phycoïdées, tribu des Laminariées, remarquable par son stipe fistuleux, renflé au sommet en une sorte de massue qui lui a valu le nom de *Trompette marine*. Les feuilles qui surmontent cette massue sont d'un noir de sang coagulé. L'*E. buccinalis*, seule espèce du genre, se trouve principalement sur les côtes du Cap de Bonne-Espérance.

ÉCLAIR, étincelle vive et subite qui sillonne l'air pendant les temps d'orage, et précède presque toujours le bruit du tonnerre. Elle est produite, ainsi que le tonnerre, par la rupture de l'équilibre électrique des nuages et la combinaison instantanée de leurs électricités contraires. Comme la lumière se meut plus vite que le son, on aperçoit l'éclair longtemps avant d'entendre le tonnerre. Sachant que le son parcourt 340 m. par seconde, on peut, par l'intervalle du temps qui s'écoule entre l'éclair et le roulement du tonnerre, juger à peu près de la distance où la foudre a éclaté : on n'a qu'à compter cet intervalle sur une pendule à secondes ou par le battement du pouls, et prendre autant de fois 340 m. qu'il y a de secondes écoulées entre le bruit et l'éclair.

Les *éclairs de chaleur* que l'on voit pendant l'été sont dus à une sorte de phosphorescence produite par des nuages isolés, fortement chargés d'électricité : ils ne sont point suivis de tonnerre.

ÉCLAIRAGE. Dans l'origine, l'homme n'eut pour s'éclairer que de simples éclats de bois enflammés, des débris de plantes sèches, ou les branches des arbres résineux, dont il formait des *torches*. L'*huile* et la *cire* furent appliquées de bonne heure à l'éclairage : les Hébreux, les Égyptiens, les peuples de l'Inde et de la Haute-Asie connurent dès la plus haute antiquité l'usage des *lampes*. Les *chandelles de suif*, inventées en Angleterre au XIIe siècle seulement, ne s'introduisirent en France que sous Charles V ; elles ont tout récemment reçu de notables perfectionnements. L'éclairage des villes se fait à l'huile et au gaz. Le premier établissement des lanternes en France ne date que du XVIIe siècle (1667) ; l'invention des *réverbères*, ou lanternes à réflecteur, eut lieu vers le milieu du siècle suivant. L'*éclairage au gaz*, inventé en 1801 par le Français Lebon, fut appliqué pour la première fois par les Anglais à l'éclairage des rues ; il ne commença à être employé à Paris que sous l'administration de M. Chabrol de Volvic, vers 1818 ; aujourd'hui il est en usage dans presque toutes les grandes villes de l'Europe. On a aussi réussi à faire des *lampes à gaz* (*Voy.* HYDROGÈNE LIQUIDE). On obtient un fort bel éclairage (dit *E. sidéral, E. Drummond*) en projetant un mélange d'oxygène et d'hydrogène sur certains corps incandescents. Tout récemment, on a tenté d'appliquer à l'éclairage la *lumière électrique* ; mais jusqu'ici les essais n'ont point parfaitement réussi. *V.* LAMPE, etc.

ÉCLAIRE. On donne ce nom à deux plantes : la *Grande éclaire*, la même que la Grande chélidoine ; la *Petite éclaire*, ou Renoncule ficaire. *Voy.* ces mots.

ÉCLAIREUR. On nomme ainsi, dans la Tactique militaire, les voltigeurs qu'on envoie à la découverte, et qui sont chargés de donner des renseignements sur la marche ou la position des corps ennemis. L'office d'éclaireur était autrefois rempli par des soldats appelés *stradiots*, *carabins*, *avant-coureurs*, *batteurs d'estrade*, etc.

En Marine, on donne ce nom à tout bâtiment détaché pour éclairer la marche d'une armée navale.

ÉCLAMPSIE (du grec *eclampsis*, éclat, lueur passagère), affection convulsive aiguë, avec perte ou torpeur des sens, qui attaque les nouveau-nés, les jeunes enfants lors de la dentition, et quelquefois les femmes pendant le travail de l'accouchement.

ÉCLANCHE, cuisse ou épaule de mouton séparée du corps de l'animal et destinée à la table.

ÉCLECTISME (en grec *eclecticos*, d'*eclégô*, choisir), choix éclairé que l'on fait dans des idées déjà connues pour en former un corps de science. On l'oppose à *Syncrétisme*, mélange indigeste de matières hétérogènes. L'éclectisme a été, à diverses époques, employé comme méthode par des philosophes, des médecins, des théologiens, qui faisaient profession de prendre dans ceux qui les avaient devancés ce qu'il y avait de plus raisonnable, ce qui leur paraissait toucher de plus près à la vérité. Le nom d'*Éclectiques* a été plus spécialement appliqué, dans les temps anciens, aux philosophes de l'école d'Alexandrie, qui avaient pour but principal de fondre l'aristotélisme et quelques maximes orientales dans le platonisme : tels que Potamon, Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre ; et à une secte de médecins qui, repoussant les exagérations des dogmatiques et des empiriques, admettait ce qu'il y avait de mieux fondé dans les diverses opinions médicales.

De nos jours, l'*éclectisme* philosophique a été remis en honneur par M. V. Cousin, qui, après avoir reconnu les erreurs des doctrines excessives, sensualisme, idéalisme, scepticisme, mysticisme, a fortement démontré que, dans les systèmes les plus erronés, il y avait toujours une part de vérité, et que la seule mission possible aujourd'hui pour la philosophie est d'extraire cette vérité, et de concilier ainsi tous les systèmes. M. Jouffroy, M. Damiron, et la plupart des philosophes contemporains l'ont suivi dans cette voie.

ÉCLEGME (du grec *ecleichô*, lécher), nom donné autrefois à des médicaments mucilagineux et sucrés, de consistance sirupeuse, que l'on employait contre la pharyngite, et dont on enduisait des bâtons de réglisse ou autres racines pour qu'ils fussent sucés lentement, et qu'ils restassent ainsi longtemps en contact avec les parties malades. On les a depuis remplacés par des *loochs*. *Voy.* ce mot.

ÉCLIPSE (du grec *ecleipsis*, défection, disparition), privation momentanée de lumière d'un astre par l'effet de l'interposition d'un corps opaque entre cet astre et l'œil de l'observateur. Les éclipses sont divisées en *lunaires* et *solaires*. Il y a aussi les éclipses des *satellites* ou planètes secondaires, et celles des étoiles : ces dernières se nomment plus particulièrement *occultations*. Les *passages* des planètes inférieures sur le disque du soleil produisent aussi des espèces d'éclipses de soleil.

Les *éclipses lunaires* ont lieu lorsque, la terre se trouvant interposée entre le soleil et la lune, celle-ci traverse le cône d'ombre que la terre projette au loin derrière elle. Pour que ce phénomène se produise, il faut qu'au moment de l'opposition ou de la pleine lune, cet astre se trouve dans le plan de l'écliptique, ou très-près de ce plan, c.-à-d. dans les nœuds ou aux environs. Si l'orbite de la lune était parallèle à l'écliptique, il y aurait éclipse complète toutes les fois que la lune est pleine ; mais l'orbite lunaire étant inclinée d'un peu plus de 5 degrés sur le plan de l'écliptique, la lune se trouve tantôt élevée au-dessus, tantôt abaissée au-dessous de ce plan. Il peut donc arriver, lorsqu'elle est pleine, qu'elle passe tout à fait en dehors de l'ombre de la terre, ou qu'elle l'effleure seulement par son bord (ce qu'on appelle *appulse*), ou enfin qu'il y ait *éclipse partielle*, c.-à-d. qu'elle entre en partie dans cette ombre. L'éclipse est dite *totale* quand la lune, au moment de l'opposition, se trouve dans le nœud même, et qu'elle plonge ainsi tout entière dans l'ombre ; on l'appelle *centrale* quand le centre de la lune coïncide avec l'axe du cône de l'ombre. Le disque de la lune, en s'éclipsant, perd successivement la lumière des diverses parties du disque solaire ; sa clarté diminue ainsi par degrés, et elle ne s'éteint qu'au moment où le disque est complétement enfoncé dans l'ombre terrestre : on

donne le nom de *pénombre* à la demi-lumière qu'on observe pendant cette diminution graduelle. Les éclipses de lune sont plus rares que celles de soleil : souvent une année se passe sans éclipse de lune : telles sont les années 1763, 1767, 1788, 1799. Quand une éclipse de lune a lieu, elle est visible pour tout l'hémisphère terrestre tourné vers la lune.

Les *éclipses solaires* se produisent par l'interposition de la lune entre le soleil et la terre, quand la lune est nouvelle, c.-à-d. qu'elle est en conjonction avec le soleil. Quoique la lune soit incomparablement plus petite que le soleil, cependant sa distance à la terre est assez courte pour que son diamètre apparent soit presque égal à celui du soleil, et pour qu'il le surpasse même quelquefois ; lorsque la lune, dans ses conjonctions, est assez près de ses nœuds pour qu'elle se trouve presque dans le plan de l'écliptique, le cône d'ombre qu'elle projette atteint la terre, la touche d'abord en un point, la traverse ensuite, et la quitte enfin en un autre point après un certain temps ; les lieux de la terre compris dans la zone traversée par l'ombre lunaire voient ainsi successivement le soleil s'éclipser.

Les éclipses solaires sont *partielles* lorsque la lune cache seulement une partie du disque solaire ; elles sont *totales* lorsque le disque entier est caché. Une éclipse de soleil peut être partielle pour un lieu, et en même temps totale pour un autre. On nomme *éclipses centrales* celles où l'observateur se trouve placé au centre de l'ombre sur la ligne droite qui joint les centres du soleil et de la lune ; ces éclipses sont *totales* ou *annulaires*, selon que l'ombre lunaire atteint ou n'atteint pas toute la surface terrestre : dans les dernières, le disque du soleil déborde de toutes parts celui de la lune, et apparaît comme un anneau lumineux. Il y a *appulse* quand les disques de la lune et du soleil ne font que se toucher dans leur passage. Les éclipses de soleil sont plus fréquentes que celles de lune ; mais elles ne sont visibles que d'un petit nombre de lieux terrestres, tandis que les éclipses de lune sont visibles pour tout un hémisphère à la fois, ce qui rend le spectacle de celles-ci plus fréquent pour chaque contrée. Parmi les éclipses solaires les plus remarquables qu'on ait vues en France, il faut citer l'éclipse annulaire qui, en 1764, fut visible en plusieurs lieux, notamment à Calais et à Rennes : cette éclipse dura 5 h. 29′ 30″. En 1847, le 9 octobre, pareille éclipse a été observée à Paris. Les plus importantes éclipses de soleil, visibles à Paris, qui se produiront encore dans le XIXe siècle, auront lieu le 15 mars 1858, le 18 juillet 1860, et le 22 décembre 1870.

On évalue ordinairement la grandeur des éclipses partielles en prenant pour mesure de la partie éclipsée des douzièmes du diamètre de l'astre éclipsé, douzièmes auxquels on donne le nom de *doigts* et qu'on subdivise en 60 minutes.

Toutes les éclipses lunaires et solaires reparaissent dans le même ordre après un intervalle de 223 lunaisons formant 18 ans 11 jours (*Saros* ou *Période chaldéenne*), ce qui permet de prédire leur retour. On possède des moyens plus exacts de prédire les éclipses en calculant, au moyen des *épactes astronomiques*, les époques des conjonctions moyennes ou des nouvelles lunes, ainsi que celles des oppositions ou des pleines lunes, en déterminant pour ces instants la distance du soleil au nœud de la lune, et cherchant si cette distance tombe dans les limites où il peut y avoir éclipse.

Ce phénomène a été pendant bien longtemps l'objet de la frayeur des hommes ; on le regardait dans l'antiquité comme un signe de la colère céleste et comme une alarmante déviation des lois éternelles de la nature. Les animaux eux-mêmes paraissent en être troublés.

Les plus anciennes observations d'éclipses sont dues aux Chinois : on en trouve une mentionnée dans leur histoire à l'année 2155 avant Jésus-Christ. Les Chaldéens avaient, dès 721 et 720 avant Jésus-Christ, fait des observations sur les éclipses, dont Ptolémée se servit dans ses calculs. Chez les Grecs, on attribue à Thalès la prédiction d'une éclipse vers 640 avant J.-C. Anaxagore avait écrit un livre sur les éclipses, et il assignait, dit-on, la vraie cause de ce phénomène : il expia dans les fers le tort d'avoir osé combattre sur ce point les préjugés de son temps. Cependant, avant Hipparque et Ptolémée, les astronomes n'étaient guère en état de prédire les éclipses. Après la destruction de l'école d'Alexandrie et durant le moyen âge, on ne trouve en Occident quelques observations d'éclipses de soleil et de lune que dans les annales du règne de Louis le Débonnaire, écrites par un moine anonyme : encore sont-elles fort incomplètes. Depuis l'invention du télescope, la théorie des éclipses, perfectionnée par Képler, s'est considérablement agrandie, et ce genre de phénomène est devenu, entre les mains des astronomes, une source de découvertes intéressantes et d'applications utiles. Ainsi les éclipses ont appris à l'Astronome que la lune est un corps opaque, et que la forme de la terre est sphérique. Dans la Géographie et la Navigation, on s'en sert pour déterminer la longitude des lieux terrestres. On en a fait aussi un heureux usage en Chronologie pour fixer avec précision la date des événements passés.

ÉCLIPTIQUE (d'*éclipse*, parce que les éclipses n'ont lieu que quand la lune rencontre l'écliptique), courbe elliptique que le soleil paraît décrire en une année et que la terre décrit réellement dans cet espace de temps. Dans la sphère armillaire, d'après le système de Ptolémée, cette orbite solaire est représentée par un grand cercle. Elle est inclinée obliquement par rapport à l'équateur, qu'elle coupe en deux points diamétralement opposés, qu'on nomme les *points équinoxiaux*, parce qu'à l'époque des passages du soleil par l'équateur, la nuit est sensiblement égale au jour ; on nomme *points solsticiaux* les deux points de l'écliptique les plus éloignés de l'équateur. On désigne par le nom d'*obliquité de l'écliptique* l'angle qu'elle fait avec l'équateur ; cet angle, qui est variable, par suite de l'action des planètes sur la terre, particulièrement de Vénus et de Jupiter, est en moyenne d'environ 23° 28′. Selon Delambre, il diminue d'environ 48″ par siècle. D'après Lagrange, cette diminution d'obliquité de l'écliptique ne peut dépasser une certaine période, à la fin de laquelle elle doit se changer en augmentation ; Laplace donne pour limite à ces variations une grandeur de 2° 42′. On nomme *axe de l'écliptique* une droite perpendiculaire au plan de l'écliptique et passant par son centre. Les deux points où cette droite perce la sphère céleste s'appellent les *pôles de l'écliptique*. Le pôle boréal de l'écliptique, le seul qu'on puisse voir de la France, est dans la constellation du *Dragon*.

Plutarque fait honneur à Pythagore de la découverte de l'obliquité de l'écliptique, quoiqu'il paraisse avouer que Thalès en avait déjà la connaissance (*De placitis philosophorum*, lib. II, cap. 12). Pline attribue la même découverte à Anaximandre (*Hist. Nat.*, liv. II, ch. 8). Diverses mesures de l'obliquité de l'écliptique ont été faites par les anciens, notamment par Hipparque, et plus tard par les astronomes arabes, sous le calife Al-Mamoun (831 après J.-C.) : ils la fixèrent à 23° 35′.

ÉCLISSE, petite plaque de bois mince ou de carton que l'on emploie à divers usages : on nomme spécialement ainsi celles que l'on applique le long d'un membre fracturé pour contenir les os dans une situation fixe. *Voy.* ATTELLE.

Les Luthiers nomment *éclisses* les côtés des violons, des altos, des basses, etc. : ce sont des planches minces et courbées qui forment l'épaisseur de ces instruments, et sur lesquelles reposent la table et le fond de ces instruments.

ÉCLOGUE. *Voy.* ÉGLOGUE.

ÉCLUSE (du latin *e* ou *ex*, hors de, et *clausus*, fermé), clôture faite sur une rivière, sur un canal, pour retenir ou lâcher les eaux. On étend ce nom à un bassin construit entre deux *biez* ou parties de canal de niveaux différents, que ce bassin est destiné à faire communiquer : l'intérieur d'une écluse de ce genre s'appelle le *sas;* les murs en sont les *bajoyers;* elle est fermée à ses deux extrémités par des portes qu'on peut lever ou baisser à volonté ou que l'on ouvre latéralement à l'aide d'une mécanique. L'eau passe d'abord au moyen de soupapes du biez supérieur dans le bassin, jusqu'à ce que celui-ci soit au même niveau. On ouvre ensuite les soupapes des portes situées à l'autre extrémité pour ramener le niveau du bassin au niveau du biez inférieur.

L'invention des écluses ne remonte pas au delà du XV^e^ siècle : elle est due à deux mécaniciens de Viterbe en Italie, dont le nom est resté inconnu. Les écluses ont reçu dans ces derniers temps de grands perfectionnements. *Voy.* CANAL.

ÉCOBUAGE, opération d'Agriculture qui consiste à écroûter avec l'*écobue*, espèce de pioche recourbée en forme de houe, la couche superficielle d'un terrain, à soumettre à l'action du feu la partie ainsi enlevée avec les végétaux qui les couvrent, et à répandre sur le sol les produits de la combustion. L'écobuage est une opération de défrichement qu'on pratique surtout pour la mise en culture des fonds marécageux et tourbeux, des landes incultes, des terres de bois, enfin de tous les sols qui sont acides et qui contiennent une forte proportion de débris végétaux.

ÉCOINÇON ou ÉCOINSON. On appelle ainsi : 1° une pièce de maçonnerie ou de menuiserie qui dissimule les angles que forment les parois d'une chambre; 2° la pierre qui fait l'encoignure d'une porte ou d'une fenêtre; 3° un meuble triangulaire qu'on place dans les angles d'un appartement.

ÉCOLATRE (d'*école*), ecclésiastique qui dirigeait l'école ordinairement attachée à la cathédrale, et qui plus tard fut chargé d'exercer une surveillance sur les maîtres d'école du diocèse : on l'appelait aussi *scolastique*, *capiscol*, etc. L'écolâtre jouissait du titre de chanoine et d'une prébende, avec droit d'institution et de juridiction.

ÉCOLE (du latin *schola* ou du grec *scholê*, étude). Dès la plus haute antiquité, il y eut des *écoles publiques* chez les peuples civilisés, chez les Perses, dans la Grèce, en Italie. Celles d'Athènes étaient célèbres : on y apprenait à lire et à écrire aux enfants, puis on leur enseignait la grammaire, la poésie et la *musique*, qui comprenait les divers arts; Homère y était particulièrement lu. Selon Plutarque, il y avait des écoles à Gabies, en Étrurie, même avant Romulus. Des rhéteurs grecs fondèrent à Rome des écoles de rhétorique, de grammaire, et de philosophie. Les Romains, à leur tour, établirent des *écoles municipales* en Espagne, dans la Gaule, en Germanie et dans la Grande-Bretagne. Ces écoles avaient disparu vers la fin du V^e^ siècle; mais le christianisme les remplaça aussitôt par les écoles dites *épiscopales*, parce que chaque siége épiscopal avait la sienne, et par les *écoles monastiques*, formées dans les cloîtres. A la fin du VIII^e^ siècle, Charlemagne releva l'éclat des anciennes écoles et en créa de nouvelles; il en institua une, entre autres, dans son propre palais, qui, pour ce motif, fut appelée *école palatine*. Aux XI^e^ et XII^e^ siècles, ces écoles, fort multipliées, firent place aux *classes* et aux *colléges*, et le nom d'*école* ne fut plus guère donné qu'à des établissements d'instruction spéciale.

On donne aussi le nom d'*école* à une secte philosophique ou à la doctrine de quelque maître célèbre, ainsi qu'à une classe d'artistes, de peintres surtout, qui reconnaissent un même maître, ou qui ont suivi les mêmes règles de goût.

Les principales écoles de philosophie sont : chez les anciens, les écoles *ionienne*, *italique* ou *pythagoricienne*, *éléatique*, *atomistique*, *sophistique* (550-440 avant J.-C.); les écoles *cynique*, *cyrénaïque*, *mégarique*, *platonicienne* ou *académicienne*, *péripatéticienne*, *stoïque*, *épicurienne* et *sceptique* (324-215 av. J.-C.); l'école d'*Alexandrie*, *néoplatonicienne* ou *éclectique;* les écoles *chrétiennes* et les écoles *juive*, *gnostique*, etc.; au moyen âge, les *Scolastiques;* dans les temps modernes, les écoles *de Bacon*, *de Descartes*, *de Leibnitz*, *de Kant*, *des Écossais*, *le nouvel Éclectisme*. *Voy.* chacun de ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Parmi les écoles de peinture, on distingue les écoles *romaine*, *florentine*, *allemande*, *vénitienne*, *lombarde*, *flamande*, *hollandaise*, *française*, *mantouane*, *de Modène*, *de Ferrare*, *de Parme*, *de Crémone*, *de Bologne*, *génoise*, *napolitaine* et *espagnole*. *Voy.* PEINTURE.

ÉCOLES CENTRALES, écoles instituées par la Convention nationale, le 2 février 1795, embrassaient à la fois l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Il devait y avoir une école centrale par 300,000 habitants. Ces écoles, conçues sur un plan beaucoup trop large, furent ramenées à de plus justes proportions en 1796; cependant, elles eurent de la peine à s'établir : plusieurs furent transformées en lycées dès 1802, et toutes cessèrent entièrement d'exister en 1808, lors de la création de l'Université impériale. — Pour l'*École centrale des Arts et Manufactures*, *Voy.* ARTS.

ÉCOLES CHRÉTIENNES, écoles primaires gratuites, instituées à la fin du XVII^e^ s. par le P. Delasalle pour l'éducation des enfants pauvres, et dirigées par les membres d'une congrégation appelés de là *Frères des Écoles chrétiennes*. Ces écoles, aujourd'hui répandues par toute la France, ont rendu les plus grands services à l'instruction primaire. — Il existe en Italie des écoles analogues, appelées *Écoles pies*.

ÉCOLES PRIMAIRES, écoles destinées à donner aux enfants l'instruction élémentaire : on les appelle ainsi par opposition aux *E. secondaires*. Les enfants y apprennent la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, du calcul, et dans quelques-unes les éléments de la géographie et de l'histoire, l'arpentage, le chant, la gymnastique, etc. Ces écoles se divisent en *écoles publiques* ou *communales*, où l'instruction est gratuite, et en *écoles privées*, ou payantes. Les écoles communales sont dirigées les unes par des instituteurs laïques, les autres par des instituteurs ecclésiastiques ou appartenant à diverses congrégations, surtout à celle des *Frères des écoles chrétiennes*. On y emploie pour l'enseignement tantôt le mode *individuel*, tantôt le mode *simultané*, tantôt le mode *mutuel* (*Voy.* ENSEIGNEMENT). — Les écoles sont soumises, sous le rapport religieux, à l'inspection de l'évêque ou de ses délégués, des pasteurs ou des rabbins, etc.; pour la surveillance administrative, aux recteurs, aux préfets, sous-préfets et maires. Les instituteurs reçoivent de la commune un logement et un traitement, en partie fixe, en partie éventuel. — Outre ces écoles purement élémentaires, il y a des *écoles primaires*, dites *supérieures*, où l'on enseigne les éléments de la géométrie, le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et d'histoire naturelle, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie de la France.

ÉCOLES PRÉPARATOIRES. *Voy.* MÉDECINE (Écoles de).

ÉCOLES RÉGIMENTAIRES, écoles créées en 1818 dans les régiments : on y enseigne aux jeunes soldats et aux enfants de troupe la lecture, l'écriture, le calcul.

ÉCOLES RÉGIONALES d'agriculture. *Voy.* AGRICULTURE.

ÉCOLES SECONDAIRES, écoles dans lesquelles on enseigne la langue française et les langues anciennes, la géographie, l'histoire et les éléments des sciences : ce sont les *lycées*, les *colléges*, les *institutions* et *pensions*. Elles ont été fondées en 1802.

Pour les diverses écoles spéciales, telles que l'*École des Beaux-Arts*, l'*École de Droit*, l'*École normale*, etc., *Voy.* le nom qui en détermine la spécialité.

ÉCONOME (du grec *œconomos*, intendant). Autrefois on appelait ainsi celui qui avait soin de l'administration des revenus d'un bénéfice ecclésiastique ou d'un évêché pendant la vacance : ces économes étaient nommés par l'évêque dans chaque diocèse. En Occident, on les nommait *archidiacres*. Plus tard, leurs soins furent bornés à l'administration des revenus de l'évêque pendant la vacance du siége épiscopal. En France, le roi nommait les économes. Ils furent supprimés à la révolution. — Les *économes spirituels* étaient des ecclésiastiques préposés pour régir les églises des personnes nommées aux bénéfices consistoriaux et non pourvues par la cour de Rome.

On nomme aujourd'hui *économe* la personne qui est chargée de l'administration financière d'une maison, d'un établissement public ou même privé, d'un lycée, d'un séminaire, d'un hospice. Les économes versent un cautionnement et sont soumis à toutes les règles de comptabilité.

ÉCONOME (RAT), espèce de *Campagnol. Voy.* ce mot.

ÉCONOMIE (du grec *œconomia*, direction de la maison). On distingue l'*É. domestique*, art d'administrer les affaires privées, de gouverner une maison, une propriété, et l'*É. politique* ou *sociale*, science qui traite de la richesse des nations et de l'art de l'administrer : elle enseigne comment les richesses *se forment*, *se distribuent* et *se consomment*.

L'*É. domestique* était déjà l'objet d'une étude particulière chez les anciens : c'est à elle que se rapportent l'*Economique* de Xénophon et d'Aristote ; on la trouvera traitée dans les divers livres connus sous les titres de *Manuel d'Économie domestique*, *la Maîtresse de maison*, *la Parfaite ménagère*, et dans le *Dictionnaire économique* de Chomel, 1767.

L'*É. politique* est d'origine toute récente : elle ne date guère que du XVI^e siècle ; le germe s'en trouve dans les *Économies royales* de Sully ; le plus ancien livre qui en traite *ex professo* est l'*Économie politique* de Monchrestien de Watteville (Rouen, 1615). Colbert, Vauban, Boisguillebert, Law, Dutot, Melon, que l'on réunit sous le nom d'*économistes financiers*, forment une première époque, dans laquelle on s'attache surtout aux questions commerciales et financières, aux moyens d'augmenter dans un pays la somme du *numéraire*. Quesnay et ses disciples, Turgot, Condillac, Raynal, Condorcet, le marquis de Mirabeau, Dupont de Nemours, forment une seconde époque, dans laquelle la prééminence est donnée à la *terre*; l'agriculture est considérée par eux comme la source de toute richesse : on les connaît sous le nom de *Physiocrates* (*Voy.* ce mot), et leur système est dit *système agricole*. Adam Smith, conciliant ces systèmes exclusifs, établit, dans ses célèbres *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), que le *travail*, quelles que soient ses applications, agriculture, commerce ou industrie, est la véritable source de toute richesse; toutefois il a le tort de n'envisager comme productif que le travail manuel. Après lui, Malthus, J.-B. Say, Ricardo, Mac-Culloch, Storch, Sismondi, Rossi, Dutens, MM. Blanqui, Jos. Garnier, Bastiat, Michel Chevalier, Léon Faucher, réforment ses opinions sur plusieurs points, les complètent et les étendent. Grâce aux travaux de tant d'hommes éminents, l'économie politique a pris de nos jours une importance de plus en plus grande : deux chaires publiques ont été érigées pour l'enseigner (au Collége de France et au Conservatoire des arts et métiers); il a été formé des sociétés d'économie politique, des congrès d'économie politique; enfin, cette science, outre le grand nombre d'écrits qu'elle a inspirés, a son *Journal* spécial et son *Annuaire*. Toutefois, elle est loin d'être fixée, et les économistes sont encore divisés sur les points les plus importants, notamment sur la liberté des échanges et sur le rôle que doivent jouer les capitaux.

Parmi les ouvrages classiques, il suffira de citer, outre l'ouvrage de Smith déjà mentionné, le *Traité d'Économie* de J.-B. Say (1803, souvent réimprimé) et son *Cours complet* (1825-30), les *Nouveaux principes d'Économie politique* de Sismondi (1819), le *Précis élémentaire d'Économie politique* (1806) et le *Cours d'Économie industrielle* (1837-39) d'Ad. Blanqui, le *Cours d'Économie politique* de Rossi (1840-51), le *Traité d'Économie sociale* de M. Ott (1852). M. Blanqui (1837) et M. Villeneuve-Bargemont (1842) ont donné l'*Histoire de l'Economie politique*. Enfin, un *Dictionnaire d'Economie politique* a paru en 1852-53 sous la direction de M. Coquelin.

*Economie rurale*. Ce nom, fréquemment employé aujourd'hui, se confond la plupart du temps avec l'agronomie : c'est la science de l'agriculture considérée sous le point de vue purement théorique; elle comprend l'étude de l'agriculture proprement dite, de l'éducation des bestiaux et autres animaux utiles, des arts économiques et industriels nécessaires au cultivateur, de l'architecture rurale, du commerce des produits de la terre. Elle doit surtout, en France, aux travaux de Tessier, Yvart, Thouin, Bosc, Vilmorin, Morel-Vindé, Dombasle. *Voy* AGRICULTURE.

L'*Économie animale* est l'ensemble des lois qui régissent les animaux. On a aussi employé le mot *économie* pour indiquer l'ensemble des parties qui constituent l'homme ou les animaux.

ÉCONOMISTES, dénomination générale qui s'applique à tous les écrivains qui se sont occupés d'économie politique. On donne spécialement ce nom aux écrivains français du dernier siècle connus aussi sous le nom de *Physiocrates. Voy.* ce mot.

ÉCOPE, pelle creuse en bois, servant à puiser de l'eau à une petite profondeur pour la rejeter ensuite. Les mariniers s'en servent pour vider l'eau qui s'infiltre dans leurs bateaux; les terrassiers l'emploient aussi dans les épuisements : ils la suspendent alors à une espèce de trépied formé de trois perches réunies par le sommet.

ÉCOPERCHE, nom donné dans les chantiers de Construction à toute pièce de bois portant une poulie à son extrémité, et qui sert à élever des matériaux.

ÉCORCE, en latin *cortex*, enveloppe extérieure des plantes. Dans les Dicotylédones, elle est formée de quatre couches superposées qui, de l'extérieur à l'intérieur, sont l'*épiderme*, l'*enveloppe herbacée*, les *couches corticales* et le *liber* (*Voy.* ces mots). D'après M. Mohl, l'enveloppe herbacée peut être partagée elle-même en deux couches distinctes : l'une externe, appelée *couche subéreuse*, parce que c'est celle qui, par son développement dans le *Quercus suber*, constitue le liége; l'autre, interne, appelée *couche herbacée*, formée d'utricules remplies de granulations vertes. Cette structure est la même dans les plantes herbacées que dans les arbres; seulement dans les premières l'enveloppe herbacée et les couches corticales se confondent quelquefois au point de rendre très-difficile leur séparation. Les plantes Monocotylédones ont aussi une écorce, mais formée de trois parties seulement : l'*épiderme*, la *couche herbacée* à granulations vertes, et le *liber*.

ÉCORCE D'ANGUSTURE. *Voy.* ANGUSTURE.

ÉCORCE DE CITRON, ÉCORCE D'ORANGE, noms vulgaires de deux belles espèces de *Cône. Voy.* ce mot.

ÉCORCE ÉLEUTÉRIENNE. *Voy.* CASCARILLE.

ÉCORCE DU PÉROU OU DES JÉSUITES. *Voy.* QUINQUINA.

ÉCORCE DE WINTER, dite aussi *E. sans pareille*, écorce de la plante appelée *Drimyde* (*Voy.* ce mot) : elle est épaisse, sèche, d'un jaune rouge, d'une odeur semblable à celle du girofle, d'une saveur piquante et brûlante. C'est un puissant antiscorbutique.

ÉCORCEMENT. On enlève l'écorce aux arbres,

soit pour leur donner plus de poids et de dureté, d'après les expériences de Buffon; soit pour utiliser cette écorce dans l'industrie et les tanneries. Dans le 1er cas, on ne doit choisir que de grands arbres; dans le 2e, ceux de 15 à 20 ans conviennent mieux.

ÉCORCHÉ, nom donné aux modèles en plâtre et aux dessins de figures dépouillées de la peau, et dont les muscles sont vus à découvert. L'étude de l'*écorché* est une des plus importantes pour les peintres et les sculpteurs. On cite surtout en ce genre les dessins gravés de Tortebat, de Salvage, de Gerdy, les plâtres de Houdon, le *Mercure* de Jean de Bologne et l'*Hercule* de Lelli.

ÉCORCHURE. *Voy.* EXCORIATION.

ÉCOUANE, dite aussi *Écouenne* et *Écoine*, lime plate qui ne diffère des autres limes que par la taille, et qui est formée de larges sillons parallèles entre eux et perpendiculaires à la longueur de la lime.

ÉCOUFLE, nom vulgaire du Milan, qui fait son vol sans bruit et entrecoupe l'air presque sans battre l'aile. — Ce nom a été donné par analogie au cerf-volant que les enfants élèvent dans l'air.

ÉCOULEMENT (de *couler*). En Physique, on entend par *écoulement des liquides*, le volume de liquide qui s'échappe par un orifice, et dont le mouvement n'est determiné que par le poids du liquide. Cet écoulement a d'autant plus de vitesse et dépense d'autant plus de fluide que les orifices sont plus grands et que la hauteur verticale du fluide au-dessus de l'orifice est plus considérable. La vitesse du fluide à la sortie de l'orifice est égale à celle qu'acquerrait un corps pesant tombant librement dans le vide, depuis la surface supérieure jusqu'au niveau de l'orifice. On peut modifier la dépense de liquide à l'aide d'ajutages divers. *Voy.* AJUTAGE et POUCE D'EAU.

ÉCOUTES, cordages fixés aux coins inférieurs des voiles et qui servent à les border pour qu'elles reçoivent bien le vent dans la direction que le vaisseau doit suivre. Les écoutes des différentes voiles se distinguent entre elles par les noms des voiles auxquelles elles appartiennent. On nomme *écoutes de revers* celles des basses voiles qui se trouvent au vent, c'est-à-dire du côté d'où vient le vent, et qui sont par conséquent larguées. Les *fausses écoutes* sont des cordages volants que l'on ajoute, dans les grands vents, aux écoutes pour les renforcer.

ÉCOUTILLES, ouvertures carrées, pratiquées au milieu du pont d'un bâtiment pour descendre dans l'intérieur et faciliter les chargements et les déchargements. Dans les *trois-mâts*, on distingue: la *grande écoutille*, entre le grand mât et le mât de misaine; l'*É. de devant*, en avant du mât de misaine; et l'*É. de derrière*, entre le grand mât et l'artimon. Les écoutilles sont entourées d'un cadre nommé *surban* et fermées par des *panneaux*. — Entre les ponts, on perce quelquefois de petites ouvertures nommées *écoutillons*.

ÉCOUVILLON, vieux linge attaché à un long bâton, avec lequel les boulangers nettoient leur four.

Les Artilleurs donnent ce nom à un bâton garni à l'une des extrémités d'une brosse cylindrique pour nettoyer les canons, et à l'autre d'un gros bouton en bois appelé *refouloir*, pour les bourrer.

ECPHRACTIQUE (du grec *ecphrassô*, déboucher). Ce mot s'emploie pour *apéritif*. *Voy.* APÉRITIF.

ÉCRAN (de *cran?*), petit meuble d'appartement dont on se sert pour se garantir de l'ardeur du feu. Il est très-variable de forme et d'ornement. On distingue: l'*É. à pied*, formé d'un petit cadre, couvert d'un taffetas, le plus souvent vert, glissant dans une coulisse et soutenu par une crémaillère à la hauteur qu'on désire; et l'*É. à main*, ordinairement en carton, avec une queue en bois tourné, peint ou verni.

On donne aussi le nom d'*écran*: 1° à une toile blanche tendue sur un châssis, dont les dessinateurs et les graveurs se servent pour amortir l'éclat du jour; 2° en Optique, à tout tableau blanc sur lequel on fait projeter l'image d'un objet; 3° à un cercle de bois couvert d'une toile dont les verriers s'entourent la tête pour garantir leurs yeux de l'action du feu.

ÉCREVISSE (du grec *carabis*, langouste ?), *Astacus*, genre de Crustacés décapodes, de la famille des Macroures. Les écrevisses ont les 6 pattes antérieures terminées chacune par une pince à deux doigts; les deux premières pattes, très-grosses et très-fortes: ces pattes ainsi que les antennes ont la propriété de repousser si elles sont coupées ou arrachées; la carapace est allongée, demi-cylindrique; l'abdomen ou *queue* a 6 anneaux très-convexes, et est terminé par des écailles qui peuvent s'écarter en forme d'éventail. Le corps est d'un brun verdâtre et devient rouge par la cuisson; on en a trouvé dans le département de l'Eure qui étaient naturellement rouges; il en existe également de couleur bleu-clair. L'écrevisse habite les eaux douces, cachée sous les pierres, et change de test chaque année; chez les écrevisses prêtes à muer, on trouve sur les côtés de l'estomac deux concrétions pierreuses nommées *yeux d'écrevisses*, qui, réduites en poudre, étaient employées autrefois en médecine comme fondant et absorbant. L'écrevisse marche à reculons. Cet animal est très-vorace: il se nourrit de petits poissons, de larves d'insectes, de chairs corrompues. Il fournit un aliment très-nourrissant; on sert les écrevisses en *buissons* sur les meilleures tables.

On prend les écrevisses avec des *pêchettes:* ce sont de petits cercles de 3 à 4 décimètres de diamètre, garnis d'un petit filet maintenu au fond de l'eau par un morceau de plomb; chaque pêchette est attachée comme un plateau de balance au bout d'une petite perche, et est amorcée avec une grenouille écorchée ou un morceau de viande; on en place ainsi un grand nombre que l'on visite de temps à autre. On en prend aussi beaucoup à la main, en fouillant avec la main les trous où elles se cachent, ou au moyen d'un fagot de menu bois dans lequel on met de la viande, et que l'on retire lorsque les écrevisses y ont pénétré.

ÉCREVISSE (SIGNE DE L'). *Voy.* CANCER.

ÉCRIN (du latin *scrinium*, coffret), petit coffret destiné à renfermer des pierreries et des bijoux. Ce mot ne s'est pas toujours employé dans un sens aussi restreint. Au moyen âge, *écrin* était synonyme de coffre, de caisse, de carton, de layette, etc.

ÉCRITURE (du latin *scriptura*, de *scribere*, écrire), art de représenter la pensée par des caractères de convention. On distingue l'*É. idéographique*, exprimant les idées elles-mêmes, et l'*É. phonétique*, représentant les sons dont les mots se composent. A la première appartiennent les *hiéroglyphes* égyptiens, les caractères des Chinois, et généralement tous les *signes symboliques*, comme les dessins des anciens Mexicains ou Aztèques, les *quipos* ou nœuds de laine des Péruviens, les clous plantés par les anciens Romains dans le temple de Minerve, etc. Les *caractères alphabétiques* constituent la seconde, dont l'usage est à peu près universel aujourd'hui: un petit nombre de signes y suffit pour exprimer les diverses articulations de la voix. L'écriture *cunéiforme* paraît tenir des deux précédentes. *Voy.* ALPHABET et CARACTÈRES.

Presque toutes les langues de l'Orient ont leurs caractères particuliers. En Europe, on distingue l'écriture grecque, l'écriture latine, commune aux Français, aux Anglais, aux Italiens, aux Espagnols, etc., et l'écriture allemande, l'écriture russe, etc. En Europe, l'écriture va de gauche à droite; en Orient, elle va de droite à gauche; dans les premiers temps de la Grèce, on trouve des exemples d'une écriture, dite *boustrophédon*, qui va alternativement de droite à gauche et de gauche à droite. Chez quelques peuples, elle est perpendiculaire (Mexicains), ou oblique (Chinois, Japonais).

On a beaucoup disputé sur l'origine de l'écriture.

L'écriture idéographique ou hiéroglyphique paraît n'avoir été dans le principe que la peinture abrégée des objets, peinture qui finit par dégénérer en signes purement conventionnels (*Voy.* HIÉROGLYPHES). Quant à l'écriture alphabétique, plusieurs savants, entre autres le président De Brosses, Champollion, etc., s'accordent à penser qu'elle dérive de l'écriture hiéroglyphique : les caractères de l'alphabet auraient d'abord représenté la forme que prend l'organe de la parole en articulant les sons, comme on le voit dans le B, qui est l'image des lèvres, dans l'O, qui représente la bouche arrondie ; ou ils ne seraient que des signes hiéroglyphiques employés alternativement comme signes idéographiques et comme signes phonétiques. De l'Égypte, où ils paraissent avoir été inventés, les caractères de l'alphabet seraient passés en Phénicie, et de là en Grèce (*Voy.* ALPHABET). On doit à J. Klaproth des recherches sur l'*Origine des diverses écritures de l'ancien monde*; Paris, 1832.

En Calligraphie, on distingue différentes sortes d'écritures, selon la forme donnée aux lettres : les principales formes d'écritures cursives usitées en France sont la *ronde*, dont la pente est à gauche et les traits assez grands; la *bâtarde*, qui est presque droite ; la *gothique*, qui approche de la forme carrée ; la *coulée*, l'*expédiée*, inclinées et liées ; enfin l'*anglaise*, dont la pente à droite est très-inclinée et les traits fort déliés : cette dernière tend à se substituer à toutes les autres. On trouvera des exemples des diverses écritures dans le *Trésor calligraphique* gravé par Piquet et dans le recueil d'*Écritures anciennes et modernes* de Midolle, 1840.

*Écriture abrégée. Voy.* STÉNOGRAPHIE.

*Écriture secrète. Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

ÉCRITURE SAINTE. *Voy.* BIBLE.

ÉCRITURES, terme de Commerce qui désigne les livres et registres d'un négociant. Pour faire foi de la vérité des opérations, les écritures doivent être tenues au courant, jour par jour. Le Code de commerce déclare banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui aura supposé des dettes passives et collusoires en faisant des *écritures* simulées.—On appelle *É. de banque*, les billets que les commerçants, banquiers, etc., qui ont des comptes en banque, se donnent réciproquement pour opérer des transferts. — En termes de Marine, on appelle ainsi les papiers, registres, passe-ports, etc., qui se trouvent dans un navire, et qui peuvent donner des éclaircissements sur les qualités des passagers et les marchandises qui composent la cargaison. — En termes de Pratique, les *écritures* sont les procédures faites pour l'instruction d'une cause. On distingue les *É. authentiques*, qui émanent d'un fonctionnaire public, et les *É. privées*, qui émanent des simples particuliers.

ÉCRIVAIN (d'*écrire*). On nomme *expert écrivain* un maître d'écriture assermenté près d'un tribunal.

Avant l'invention de l'imprimerie, les écrivains ou copistes, appelés *calligraphi* chez les Grecs, *librarii* chez les Romains, jouaient un rôle fort important. Ils avaient porté leur art à un degré extraordinaire ; au moyen âge, plusieurs exécutent des chefs-d'œuvre qui leur font prendre rang parmi les artistes célèbres : on cite à cette époque, en Italie, Gerolano Roco, à Venise ; Augustin, à Sienne ; Créci, à Milan ; le Curion, à Rome ; dans les Pays-Bas, A-Kempis ; et plus tard, en France, Nic. Flamel, Lucas, Josserand, Beauchesne, Legangneur, à qui l'on doit la *Calligraphie* et la *Technographie de l'Écriture française* (1599); sous Louis XIV, on cite Jarry, etc. Quoique bien déchue de son importance, la calligraphie compte encore de nos jours des maîtres habiles, les Saint-Omer, les Werdet, les Favarger, etc.

Les écrivains formaient jadis en France une corporation qui jusqu'au XVIe siècle fut réunie à celle des libraires. En 1570, ils furent reconstitués sous le titre de *Maîtres-experts-jurés*, et obtinrent plusieurs priviléges; en 1779, il leur fut donné de nouveaux règlements, par lesquels ils furent régis jusqu'en 1793.

*Écrivain* est le nom vulgaire d'une espèce de *Perche* et de l'*Eumolpe de la vigne. Voy.* ce nom.

ÉCROU (du latin *scrobs, scrobis*, trou, fosse). En Technologie, on nomme ainsi une pièce de fer, de bois ou de toute autre matière, percée en spirale. L'écrou peut être une pièce particulière, le plus souvent de petite dimension, ou bien il peut être creusé dans une pièce de bois ou de fer, mobile ou fixe : en tout cas, il s'adapte à une *vis* dont il est le moule exact, et qu'il retient fortement, de manière à l'empêcher de sortir. *Voy.* VIS.

On donne aussi le nom d'*écrou* (que les uns dérivent alors du précédent, par métaphore, et que les autres font venir du latin *scriptura*, écriture, dont on aurait fait successivement *escrie, escroue, écroue*), au procès-verbal indiquant le jour où une personne a été mise en prison, la cause pour laquelle elle a été arrêtée, et par l'ordre de qui l'arrestation a été faite. L'absence d'une seule de ces formalités entraîne la nullité de l'emprisonnement. Il y a un *registre d'écrou* dans toutes les maisons de détention.

Autrefois le mot *écrou* ou *écroue* avait plusieurs autres acceptions : tantôt il s'employait dans le sens de décharge ; tantôt il désignait les rôles que les receveurs des amendes donnaient aux sergents pour forcer les contribuables à payer, ou les rôles ou états de la dépense journalière de la maison du roi.

ÉCROUELLES (du latin *scrophulæ*, dérivé de *scropha*, truie, animal sujet à cette maladie), maladie chronique du système lymphatique : elle se manifeste par la dégénérescence tuberculeuse des glandes superficielles, spécialement des glandes du cou. On les nomme vulgairement *humeurs froides*. Les médecins modernes donnent aux écrouelles le nom de *scrofules*. La superstition a attribué à plusieurs rois de France, à Robert, à S. Louis, la vertu de guérir les *écrouelles*. *Voy.* SCROFULES.

ÉCROUISSEMENT (de *crudus*, dur), propriété qu'ont certains métaux, l'or, le fer, le cuivre, le platine, l'argent, etc., de devenir plus durs, plus denses, plus élastiques, lorsqu'ils sont battus à froid. On écrouit non-seulement à l'aide du marteau et du balancier, mais aussi par le laminoir et la filière. L'écrouissage s'applique surtout aux métaux qui ne sont pas susceptibles de se durcir par la trempe. Dans l'horlogerie, toutes les pièces de laiton sont durcies de cette manière.

ÉCRU (de *crudus*, non cuit, non préparé), nom donné au fil, à la soie, à la laine, etc., qui, n'ayant pas subi le décreusage, et n'ayant pas été lavés à l'eau bouillante, ont conservé leur couleur naturelle.

ECSARCOME (du grec *ex*, hors de, et *sarx*, chair), nom donné aux végétations charnues ou tumeurs fongueuses qui se développent dans certaines maladies.

ECTHYMA (du grec *ekthyô*, faire éruption), phlegmasie des follicules sébacés, caractérisée par des pustules larges, arrondies, ordinairement discrètes, à base dure et enflammée, auxquelles succède une croûte plus ou moins épaisse, qui laisse après elle une empreinte rouge plus ou moins persistante, et plus rarement une véritable cicatrice. On distingue l'*E. aigu* et l'*E. chronique*.

ECTOCARPE (du grec *ektos*, en dehors, et *carpos*. fruit), genre de Phycoïdées. Ce sont des algues cloisonnées, analogues aux Conferves, mais qui en diffèrent parce qu'elles ont leur fruit en dehors des filaments

ECTOSPERME (du gr. *ektos*, en dehors, et *sperma*, graine), *Ectosperma*, genre d'Algues de la tribu des Vauchériées, section des Phycoïdées, consiste en des filaments simples ou rameux, tubuleux, tansparents, remplis d'une substance verte. Ses fruits sont des capsules *extérieures*, en tube, ovales ou arrondies, et remplies de corpuscules graniformes. Les Ectospermes sont rudes au toucher, dis-

posés en gazons, en touffes arrondies ou en nappes au fond des bassins d'eau vive. De Candolle a changé le nom de ce genre en celui de *Vauchérie*, du nom du botaniste Vaucher, qui les a le plus étudiées.

ECTROPION (du grec *ectrépô*, renverser), dit aussi *Eraillement des paupières*, renversement des paupières en dehors, de sorte qu'elles ne peuvent plus recouvrir complétement le globe de l'œil. L'ectropion, qui s'observe le plus communément à la paupière inférieure, est produit par la rétraction de la peau après la guérison d'un ulcère, d'une plaie, d'une brûlure à la paupière, etc.; ou bien il dépend du gonflement ou du relâchement de la membrane conjonctive. Le plus souvent cette difformité est incurable.

ECTROTIQUE (du grec *ectitroskô*, blesser, faire avorter), synonyme d'*abortif*. On a donné le nom de *méthode ectrotique* à l'emploi de la cautérisation pour faire avorter les pustules varioliques, le zona et l'érésipèle. Cette méthode consiste à traverser le sommet des pustules et les épointer avec une épingle d'or ou d'argent chargée de pierre infernale, ou bien à cautériser les pustules en masse avec un petit pinceau trempé dans une solution d'azotate d'argent. Cette méthode, qu'on a beaucoup vantée, paraît n'avoir que des effets peu certains, si ce n'est dans l'ophthalmie qui complique la variole.

ÉCU (du latin *scutum*), nom donné, surtout à partir du XIIIe siècle, à un bouclier oblong ou quadrangulaire, large du haut, quelquefois échancré dans cette partie et se terminant par une pointe, qui était à l'usage des chevaliers et des hommes d'armes : ils le portaient au cou ou à l'arçon de la selle, et, au moment du combat, ils le suspendaient au bras gauche. L'écu était fait ordinairement en bois couvert de cuir et garni d'un bord en métal, quelquefois seulement en cuir bouilli; les aspirants à la chevalerie le portaient uni jusqu'à ce qu'ils eussent gagné par quelque haut fait le droit d'y faire peindre des emblèmes propres à les rappeler; celui des chevaliers était orné de figures héraldiques et souvent d'emblèmes et de devises amoureuses. L'usage de l'écu s'est conservé jusqu'au temps de François Ier, où il a été remplacé par la *rondelle* ou *rondache*

En termes de Blason, l'*écu* est la figure d'une sorte de bouclier, sur le champ duquel on dessine les armoiries.

ÉCU, pièce de monnaie, d'or ou d'argent, ainsi nommée parce qu'elle était chargée de l'écu de France, c.-à-d. des armoiries de nos rois. La valeur et le poids de l'écu ont changé selon les temps.

En France, il y a eu des *É. à la couronne d'or, au soleil, au porc-épic, à la salamandre, à la croisette;* des *É. heaume* (c.-à-d. *casque*), etc. Les premiers écus d'or furent frappés sous Philippe le Hardi : ils valaient alors 14 fr. 22 c. de notre monnaie; sous Charles VI, leur valeur légale était encore de 11 fr. 93 c.; sous Louis XIV, en 1655, ils ne valaient plus que 6 livres de l'époque. On en taillait d'abord 54 au marc; mais, à partir du XVIe siècle, on en tailla 70 et même 72. Il y avait des *demi-écus*, en or, des *quarts d'écu*, en argent.

On a appelé *écus blancs* des pièces d'argent de 60 sols de l'époque, frappées sous Louis XIII en 1641, et valant 6 fr. 23 c.; mais on donne plus communément le nom d'*écu* aux pièces d'argent de 3 et de 6 livres, qui furent frappées sous Louis XV en 1726, et qui ont été remplacées par nos pièces de 5 francs; ils ne valaient plus au moment de leur démonétisation, que 2 fr. 75 c. et 5 fr. 80 c.—Dans le langage ordinaire, on a conservé toutefois l'habitude de dire *cent écus*, *mille écus*, pour 300 ou 3,000 fr.

A l'étranger, diverses monnaies réelles ont également reçu le nom d'*écu*. On peut les ranger sous trois types principaux : l'*écu d'Italie* (scudo), l'*écu d'Espagne* (escudo), et l'*écu d'Allemagne* (thaler *ou* rixdale). Voici la valeur des principaux écus actuellement en circulation à l'étranger :

| | | fr. c. |
|---|---|---|
| *États de l'Église.* | Écu de 10 paoli (arg.).. | 5 38,50 |
| *États sardes.* | Écu de Sardaigne depuis 1768 (arg.)............ | 4 70 |
| — | Écu de Piémont de 6 liv. depuis 1755 (arg.)...... | 7 07 |
| *Sicile.* | Écu de 12 tarins (arg.)........ | 5 10 |
| *Venise.* | Écu à la croix (arg.)......... | 6 70 |
| *Espagne.* | Écu ou demi-pistole (or)...... | 10 18,87 |
| *Autriche.* | Écu ou rixdaler de convention depuis 1753 (arg.).......... | 5 19,50 |
| *Prusse.* | Écu ou thaler de 1767 à 1807 (arg.)...................... | 3 71 |
| *Suisse.* | Écu de Bâle de 30 batz (arg.).. | 4 56 |
| — | Écu de Zurich de 1781 (arg.).. | 4 70 |
| — | Écu de 40 batz de Bâle et Soleure depuis 1796 (arg.).... | 5 90 |

ÉCU DE SOBIESKI, nom donné par Hévélius à une constellation de 16 étoiles situées dans l'hémisphère austral, au-dessous de l'*Aigle*, entre l'*Antinoüs* et le *Serpentaire*.

ÉCUANTEUR, creux que présente le dehors d'une roue de voiture; inclinaison des raies sur le moyeu d'une roue. *Voy.* ROUE.

ÉCUBIER, trou rond percé à l'avant d'un bâtiment pour y faire passer les câbles. Il y en a deux à chaque bord de l'étrave, en dessous de la poulaine.

ÉCUEIL (du latin *scopulus*, même signification), rocher sous-marin dont le sommet s'élève à fleur d'eau ou du moins assez haut pour faire courir des dangers aux navires. On leur donne aussi les noms de *récifs*, *hauts-fonds*, *brisants*, *battures*, etc. Tous les écueils connus sont indiqués sur les cartes marines par des groupes d'astérisques.

ÉCUELLE (du latin *scutella*, même signification). Ce mot, qui au propre exprime un vase un peu creux, suffisant pour recevoir la portion d'une personne, a souvent désigné, dans l'ancien droit coutumier, une espèce de taxe pour les pauvres, ainsi que certaines redevances féodales. — On l'employait aussi parfois pour désigner une mesure. *Voy.* COTYLE.

Disque formé par la jonction des deux nageoires ventrales qu'on observe dans quelques poissons.

ÉCUELLE D'EAU, nom vulgaire d'un *Hydrocotyle*.

ÉCUME (du latin *spuma*), mousse blanche et légère provenant des bulles d'air introduites par l'agitation dans les liquides (écume de la mer), ou de la coagulation de l'albumine, comme cela a lieu dans la clarification des sirops, ou de la séparation des scories dans les métaux en fusion, etc. Par suite, on a donné le nom d'écume à la salive mousseuse du cheval, des chiens enragés, etc.

Les anciens chimistes nommaient *écume empoisonnée des deux dragons* le chlorure d'antimoine.

*Écumes printanières. Voy.* CRACHAT (DE COUCOU).

ÉCUME DE MER, la *Magnésite* des minéralogistes, substance blanche, opaque, tendre, infusible, d'une texture compacte et d'une densité de 1,4. Elle se compose d'une combinaison de silice et de magnésie, avec une petite quantité d'eau. Elle ne provient pas de la mer, comme le dit son nom, mais elle se rencontre en amas très-étendus dans les terrains de transition inférieurs de la Turquie et de l'Espagne, entre autres à Vallalecas, près de Madrid. On en trouve aussi à Coulommiers et à Chenevières, près de Paris, dans les marnes supérieures du calcaire de la Brie. On en fait des pipes très-estimées des fumeurs.

*Écume de mer* est aussi le nom d'un composé de plantes marines et de polypiers que les vagues jettent sur le rivage : on s'en sert pour engraisser les terres. — On donne encore ce nom à une espèce de polypier du genre *Alcyon*.

ÉCUME DE TERRE, substance calcaire, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, lamelleuse, à lames minces, flexi-

bles et nacrées, qui se rencontre en Thuringe et en Misnie, dans les fissures des montagnes calcaires.

ÉCUMEUR (d'*écume*), nom que l'on donnait autrefois aux hommes qui exerçaient la piraterie et aux bâtiments qu'ils montaient. *Voy.* PIRATE.

ÉCUREUIL (du grec *skiouros*, écureuil), *Sciurus*, genre de Rongeurs claviculés, type de la petite famille des Sciuriens. Ce sont de petits animaux de forme gracieuse, à taille légère, à queue longue, touffue, disposée en panache et relevée sur le dos; aux oreilles petites, droites et terminées par des pinceaux de poils soyeux. Les écureuils se dressent pour manger et se servent fort adroitement de leurs pattes de devant pour porter leurs aliments à leur bouche : celle-ci est armée de deux incisives aiguës à chaque mâchoire. Notre *É. commun* a le dos roux et le ventre blanc. Dans le Nord, cette couleur se change, pendant l'hiver, en un beau cendré bleuâtre qui constitue le *petit-gris* des fourreurs. — L'écureuil est remarquable par son agilité. Dans l'état de liberté, il amasse pour l'hiver des provisions de noisettes, de glands, d'amandes, etc., et il a l'instinct de les répartir en plusieurs cachettes, comme le creux d'un arbre, d'un rocher, qu'il sait parfaitement retrouver, même sous la neige. Il s'apprivoise aisément et vit volontiers en cage; il porte une odeur fade et musquée peu agréable; néanmoins sa chair est assez bonne; on le mange communément en Suisse.

L'*É. volant* ou *Polatouche*, animal nocturne qu'on trouve en Russie et au Canada, possède une sorte de parachute formé entre ses jambes par un repli de la peau. Il peut, comme le Phalanger volant, faire de grands sauts en allant d'arbre en arbre, et même se soutenir quelques instants dans l'air.

ÉCURIE (du latin *equus*, cheval). Une bonne écurie doit être située dans un lieu sec, jouissant d'un air libre, exposée au levant, facilement aérée pour l'été et à l'abri des vents d'hiver. Le jour doit venir d'en haut et frapper sur la croupe des chevaux, jamais sur les yeux. On doit y entretenir une grande propreté, enlever souvent le fumier et ménager un facile écoulement aux urines. Une écurie est dite *simple* quand il n'y a qu'un rang de chevaux, *double* quand il y en a deux; dans ce cas, le mieux est de disposer les deux rangs de chevaux tête à tête, mais tout à fait séparés. On donne aux chevaux leur nourriture sur le *râtelier*, espèce d'échelle horizontale placée un peu au-dessus de la tête qui reçoit le foin et la paille, et dans la *mangeoire*, espèce d'auge un peu évasée où l'on dépose le son, l'avoine, etc. On sépare les chevaux les uns des autres, dans les écuries ordinaires, à l'aide d'une pièce de bois suspendue horizontalement par deux cordes; dans les écuries bien tenues, par une cloison en planches plus élevée du côté de la tête que vers la croupe : l'espace compris entre les deux cloisons prend le nom de *box*. La place nécessaire à un cheval est, en longueur, de 4 m. à 4m,50; en largeur, de 1m,30 à 1m,50; en hauteur, de 3 ou 4 m. — On appelle *E. flottantes* des bâtiments de transport pour la cavalerie.

Autrefois, on donnait le nom d'*écuries du roi* à tout le personnel attaché à la direction et aux soins des chevaux du roi.

ÉCUSSON (diminutif d'*écu*). Au moyen âge, ce mot désignait une sorte d'écu pointu par le bas et particulier à la petite noblesse. — En termes de Blason, l'*écusson* est un petit *écu* qui, comme pièce accessoire, en vient charger un plus grand. Placé au milieu du champ de l'écu, il s'appelle *É. en abîme*.

On donnait aussi le nom d'*écusson* aux panonceaux sur lesquels les nobles faisaient peindre leurs armoiries pour les appendre aux piliers des églises, dans les fêtes solennelles.

En Zoologie, on nomme *écusson* : 1° une petite pièce triangulaire située à la partie dorsale du corselet des insectes, en arrière du protothorax et au côté interne de la naissance des élytres; 2° une pièce calcaire située sur le dos de la coquille de certains mollusques, et ordinairement séparée par une ligne plus ou moins tranchée; 3° diverses pièces cornées existant sur les pieds ou aux tarses de certains oiseaux.

En Horticulture, un *écusson* est une petite plaque d'écorce, munie d'un bourgeon, que l'on enlève à un individu pour l'introduire sous l'écorce d'une autre plante préalablement incisée en T. C'est ce que l'on appelle la *greffe en écusson*. *Voy.* GREFFE.

En Médecine, on appelle *écusson* un morceau de peau recouvert d'une substance médicamenteuse, et que l'on applique sur les téguments.

ÉCUYER (d'*equus*, cheval). On nomme ainsi celui qui dresse les chevaux au manége, et qui enseigne l'équitation (*Voy.* ÉQUITATION). — Au temps de la chevalerie, le titre d'*écuyer* acquit une grande importance : il précédait immédiatement celui de chevalier. Dans la suite, il servit à désigner plusieurs des principaux officiers de la maison du roi (*Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*); aujourd'hui, en Angleterre surtout, ce n'est plus qu'un titre de courtoisie.

On donne aussi le nom d'*écuyers* aux rejetons qui poussent au pied d'un cep de vigne, et aux jeunes cerfs qui suivent de vieux cerfs.

ECZÉMA (du grec *eczéô*, faire effervescence), affection cutanée caractérisée par de petites vésicules très-rapprochées les unes des autres, dont l'éruption est annoncée par un sentiment de fourmillement et de cuisson à la peau, et qui se terminent par la résorption du fluide qu'elles contiennent, ou par des excoriations superficielles accompagnées d'une exhalaison séreuse, à laquelle succède la desquamation de l'épiderme. L'eczéma peut être *aigu* ou *chronique*. Dans les deux cas, on distingue l'*E. simple* variété très-bénigne, l'*E. rouge*, et l'*E. impétigineux* (d'*impetigo*, dartre) : ce dernier est caractérisé par la purulence des vésicules; selon Rayer, la teigne muqueuse est un eczéma impétigineux du cuir chevelu. L'*eczéma de la face*, décrit souvent chez les enfants sous le nom de *croûtes laiteuses*, accompagne ordinairement celui du cuir chevelu, ainsi que l'*eczéma des oreilles* : ce sont souvent des éruptions salutaires auxquelles il ne faut opposer que des soins hygiéniques.

ÉDENTÉS (c.-à-d. *privés de certaines dents*), 6e ordre des Mammifères, caractérisé par l'absence presque constante d'incisives, par des dents uniradiculées, et par des doigts que terminent des ongles puissants et fouisseurs. Ils forment trois familles : les *Édentés propres*, les *Tardigrades* et les *Monotrêmes*. Plusieurs Zoologistes font de ces derniers un ordre à part, à la suite des Cétacés. — Les *Édentés propres* n'ont jamais de canines, mais quelquefois des incisives et des molaires; le plus souvent, leur peau est recouverte d'écailles imbriquées. L'ordre des Édentés comprend les *Tatous*, les *Fourmiliers* et les *Pangolins*.

ÉDILES, magistrats romains créés dans l'origine pour la surveillance et l'entretien des *édifices* publics, mais dont les fonctions acquirent plus tard une très-haute importance. *Voy.* ÉDILES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉDINITE (d'*Edin*, nom poétique d'Édimbourg), substance minérale que l'on a trouvée dans les basaltes des environs d'Édimbourg. C'est un silicate de chaux et de soude, avec des traces d'oxyde d'étain, d'oxyde d'alumine et de carbonate de magnésie.

ÉDIT (du latin *edictum*, d'*edicere*, statuer, ordonner). Chez les Romains, ce mot signifiait la citation qui appelait les citoyens devant la justice, et les règlements faits par certains magistrats, tels que les édiles et les préteurs, pour être observés pendant le temps de leur magistrature. Sous les empereurs, on donna le nom d'*édit* aux lois et constitutions faites par ces princes : on connaît surtout

l'*Édit perpétuel* d'Adrien. Au moyen âge et jusqu'en 1789, on appela ainsi en France les ordonnances rendues par le roi pour prescrire ou défendre quelque chose. Les édits étaient signés par le roi, visés par le chancelier, scellés du grand sceau de cire verte sur des lacs de soie verte et rouge : ils étaient, en outre, vérifiés et enregistrés par les parlements (*Voy.* ENREGISTREMENT).— Pour la liste des principaux édits, anciens ou modernes, *Voy.* le *D. univ. d'H. et de G.*

ÉDITEUR (du latin *edere*, publier). On entend par ce mot : 1° l'homme de lettres ou le savant qui revoit et publie les ouvrages d'un autre, ou même qui revise les siens propres; 2° le libraire qui publie à ses frais l'ouvrage d'un auteur. Dans la première classe, on peut ranger la plupart des commentateurs et philologues, tant anciens que modernes, depuis Aristarque et Démétrius de Phalère jusqu'à nos jours. Parmi les seconds, qu'on appelle aussi *Libraires-éditeurs*, il faut citer les Alde, les Estienne, les Elzevir, les Barbou, les Didot, les Panckoucke, Crapelet, Bodoni, Baskerville, Brockhaus, etc. — Dans la presse périodique, on appelle *Éditeur responsable* celui qui, à défaut de l'auteur, doit répondre, tant devant l'autorité qu'envers les particuliers, de ce qui s'imprime dans son journal. Cette obligation a été créée par la loi du 10 juin 1819. C'est au règne de Henri II que remonte l'obligation pour l'auteur d'un livre d'offrir à l'autorité la garantie d'un éditeur responsable. *Voy.* PRESSE (liberté de la).

ÉDREDON, duvet léger qui couvre l'estomac de l'*Eider* (*Voy.* ce mot). — On donne le même nom à un sac de soie ou de toile rempli de ce duvet, et qui sert de couvre-pied.

ÉDUCATION (du latin *educare*, élever). C'est l'art de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales d'un enfant : d'où la triple division en *É. physique*, *É. intellectuelle* ou *Instruction*, et *É. morale*. L'éducation fait l'objet d'une science, à laquelle on a donné, surtout en Allemagne, le nom de *Pédagogie* (*Voy.* ce mot). Parmi les ouvrages consacrés à ce sujet important, on estime les traités de Plutarque, d'Æneas Silvius, de Sadolet, celui de Locke (*De l'Éducation des enfants*), l'*Éducation des filles* de Fénelon, les *Lettres sur l'Éducation*, de Mme de Genlis, de Mme Guizot; l'*Éducation progressive* de Mme Necker de Saussure, les écrits de Pestalozzi, de Fellenberg, de Niemeyer, du P. Girard, et les traités *De l'Éducation* de Mgr Dupanloup et de M. Barrau. L'*Émile* de J.-J. Rousseau, bien qu'offrant d'excellentes vues, est plutôt le roman que le code de l'éducation. Dans la pratique, on se servira utilement de l'*Éducation maternelle* de Mme Tastu et du *Cours d'éducation pour les Filles*, enrichi des *Conseils aux Mères* et *aux Jeunes personnes* de M. Théry.

ÉDULCORATION (du latin *edulcorare*, adoucir), se dit, en Chimie, de l'opération qui consiste à ajouter une certaine quantité de sucre, de miel ou de sirop, à une substance insipide ou dont on veut adoucir ou du moins masquer la saveur désagréable.

EFFANAGE (de *fanes*), opération d'Agriculture qui consiste à couper la sommité des feuilles des plantes graminées (blé, seigle, maïs, etc.), pour empêcher la séve de s'élever trop rapidement. On fait l'*effanage* avant que les épis soient montés. Les *effanures* peuvent servir à nourrir les bestiaux.

EFFECTIF (du latin *efficere*, produire). Dans l'Art militaire, on appelle *effectif* le chiffre qui représente l'état et le nombre des troupes d'une nation. En termes de Comptabilité militaire, l'*effectif* est un relevé des contrôles annuels. C'est aussi un nombre relevé chaque jour et indiqué dans des feuilles d'appel, qui désigne l'état de la milice.

On appelle *deniers effectifs* les espèces, par opposition aux valeurs fictives, ou au papier.

EFFENDI, titre de dignité chez les Ottomans. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

EFFERVESCENCE (du latin *effervescere*, bouillonner), bouillonnement produit par le dégagement rapide d'un fluide aériforme, traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface. L'*effervescence* peut être produite par des gaz qui sont tout formés dans les liquides et qui s'y trouvent dans des quantités plus ou moins grandes, comme dans la bière, le vin de Champagne, les eaux gazeuses, etc., ou bien être le résultat du dégagement d'un gaz formé à l'instant même par une décomposition : c'est ce qui arrive lorsqu'on verse un acide sur un carbonate ou un chlorhydrate, lorsqu'on décompose l'acide azotique à l'aide du cuivre ou du fer, etc. L'effervescence est souvent accompagnée d'une émission de calorique assez prononcée.

EFFET (du latin *effectum*, d'*efficere*, produire), le fait produit par une cause. *Voy.* CAUSE.

En Droit, on nomme *effets civils* les conséquences que la loi attache à tous les actes qu'elle autorise ou à tous les faits qu'elle reconnaît comme capables de constituer une obligation.

Ce mot est aussi synonyme de *valeur* : les *effets de mobilier, de succession*, sont tout ce qui compose un mobilier, une succession. Dans un sens plus général, le mot *effet* comprend tout titre de créance, et devient alors synonyme de *billet*. Les *effets de commerce* sont toutes valeurs susceptibles d'être mises en circulation dans le commerce : tels sont le *billet à ordre*, la *lettre de change*, les *coupons d'emprunts* et *d'actions*, les *mandats*, etc. (*Voy.* ces mots). — On nomme *effets publics* tous les titres que l'administration publique met en circulation par suite d'emprunts contractés. *Voy.* FONDS PUBLICS.

EFFEUILLAGE ou EFFEUILLAISON, action d'enlever les feuilles d'une plante. On y a recours pour favoriser la maturation des fruits en les exposant au soleil, et diminuer la force de la végétation dans les plantes trop vigoureuses. Cette opération est souvent dangereuse pour la santé des arbres. On ne doit effeuiller la vigne et les arbres que quelques jours avant la récolte des fruits.

EFFIGIE (du latin *effigies*, image, représentation), figure, représentation qu'on fait d'une personne, soit qu'on veuille l'honorer, soit qu'on veuille la flétrir par des marques de mépris.

Les monnaies sont ordinairement frappées à l'effigie du souverain. *Voy.* MONNAIE et MÉDAILLE.

On exécute *en effigie* le condamné par contumace. Cette exécution consiste aujourd'hui à faire afficher par l'exécuteur des hautes œuvres, à un poteau dressé sur une place publique, l'extrait du jugement de condamnation (Code d'instruction criminelle, 472). Autrefois, c'était l'effigie même du condamné que l'on exécutait; c'est en ce sens qu'on dit : Il fut pendu *en effigie*; il eut la tête tranchée *en effigie*. L'exécution *par effigie* en matière criminelle n'était pas en usage chez les Romains; elle nous vient des Grecs, chez lesquels on faisait le procès aux absents.

EFFLORESCENCE (du latin *ex*, hors de, et *florere*, fleurir), conversion d'une substance solide, surtout d'un sel, en une matière pulvérulente, par son exposition à l'air libre, soit qu'elle attire l'humidité atmosphérique et se convertisse en un hydrate pulvérulent, soit qu'elle perde une portion de son eau de cristallisation, ou enfin qu'elle se combine à la fois avec l'eau et avec l'oxygène de l'air. Les efflorescences blanches et d'une finesse extrême qu'on remarque souvent sur les parois des caves humides sont des cristaux de sous-carbonate de soude ou de salpêtre. — Les anciens chimistes appelaient *efflorescence des pyrites* le sel formé par la combustion lente d'un sulfure au contact de l'air humide, et qui se présente sous la forme de petites aiguilles blanchâtres ou verdâtres.

EFFLUVES (du latin *effluere*, s'écouler), fluides impondérables, imperceptibles, qui se dégagent de

tous les corps, surtout des substances animales ou végétales, dans l'état sain, dans le travail de la décomposition, ou dans l'état de putréfaction. On leur donne le nom d'*émanations* lorsqu'elles se produisent sans décomposition apparente du corps d'où elles sortent; d'*exhalaisons*, si elles deviennent sensibles à la vue par une sorte de vapeur; de *miasmes*, si elles exercent une action dangereuse sur l'économie animale. Chaque espèce, chaque individu, a ses effluves, caractérisées par une odeur particulière, souvent insensible à l'odorat de l'homme, mais appréciable par les sens des animaux, du chien surtout. Les effluves jouent un grand rôle dans les épidémies. C'est aussi par l'action d'effluves insensibles au commun des hommes qu'on a cherché à expliquer les phénomènes merveilleux du magnétisme animal.

EFFORT. En Physiologie, on nomme ainsi toute contraction musculaire, plus ou moins forte, qui a pour objet soit de résister à une puissance extérieure, soit d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse. — En Mécanique, c'est la force avec laquelle un corps en mouvement tend à produire un effet; la mesure de tout effort est la quantité de mouvement qu'il produit, le résultat de l'obstacle qu'il a surmonté ou tendu à surmonter.

En Médecine, *effort* est synonyme de *hernie* (*V.* ce mot). — Vulgairement on nomme *effort* une douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, à l'occasion d'une violente contraction de ses fibres. On donne particulièrement ce nom à la douleur qu'on éprouve dans la région lombaire si l'on vient à soulever un fardeau trop pesant.

EFFRACTION (du latin *effringere*, briser). Le Code pénal (art. 393) qualifie de ce nom tout forcement, rupture, dégradation, démolition, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, etc., servant à fermer le passage, et de toute espèce de clôture, quelle qu'elle soit. L'effraction est *extérieure* ou *intérieure*. L'effraction extérieure est celle à l'aide de laquelle on s'introduit dans les maisons, cours, basses-cours, enclos ou dépendances, etc.; l'effraction intérieure est celle qui est faite aux portes ou clôtures du dedans, aux armoires et autres meubles fermés. L'effraction, jointe au vol, devient une circonstance aggravante : elle était autrefois punie de mort; aujourd'hui elle emporte contre le coupable la peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps. Dans les autres cas, elle est punie comme simple *bris de clôture*.

EFFRAIE (ainsi appelée de l'*effroi* qu'inspire son cri dans les campagnes), *Strix*, sous-genre des Chouettes, de l'ordre des Rapaces et de la famille des Nocturnes, est caractérisé par son bec crochu, son dos nuancé de fauve et de cendré ou de brun, moucheté de points blancs et noirs; son ventre brun ou fauve. L'*Effraie commune* (*Strix flammea*) est un peu plus grosse que le pigeon. Elle est très-répandue en France, et vit dans les tours et les clochers. Elle se nourrit de chauves-souris, de rats, de musaraignes et d'insectes. On la nomme aussi *Fresaie* ou *Chouette des clochers*. Son cri est un son aigu, entrecoupé de bruissements réitérés. Cette voix plaintive a, dans le silence de la nuit, quelque chose de sinistre : aussi a-t-elle été regardée de tout temps comme un présage de mort.

EFFRITEMENT, nom donné, en Agriculture, à l'épuisement et à l'appauvrissement du sol produit par des lavages répétés qui lui enlèvent les principes propres à la végétation, par la culture trop prolongée des mêmes plantes ou des plantes de même nature, ou par des labours trop fréquents.

Les Salpêtriers emploient ce mot pour désigner l'état d'une terre lessivée jusqu'à la perte de toutes ses parties solubles, ce qui lui donne l'apparence d'une masse sans cohésion.

ÉGAGROPILE, espèce de *Bézoard*. *Voy.* ce mot.

ÉGAUX ou ÉGALITAIRES, nom donné, à la fin de la Révolution française, à une secte de Niveleurs qui avait Babeuf pour chef.

ÉGÉRIE, planète télescopique découverte le 2 novembre 1850 par M. de Gasparis, astronome napolitain. Elle a l'apparence d'une étoile de 9e ou 10e grandeur. Son inclinaison sur l'écliptique est de 16° La durée de sa révolution est de 1515 jours, 85.

ÉGLANTIER, jadis *Aiglantier* (dérivé, selon Roquefort, du grec *acantha*, épine), *Rosa eglantiera*, espèce du genre Rosier, appelée aussi *Rosier sauvage*, et vulgairement *Rose de chien*, arbrisseau à fortes épines, à feuilles alternes, composées de sept folioles ovales et dentelées, à fleurs blanches ou d'un rose pâle; à fruit charnu, en forme d'olive, d'un rouge éclatant, hérissé de poils à l'intérieur, et dont tout le monde connaît le nom vulgaire. L'églantier pousse dans les haies, les forêts, sur le bord des chemins. On fait avec ses fruits confits dans l'eau-de-vie une liqueur agréable, un médicament, et la conserve de *cynorrhodon*, employée comme tonique et astringente contre la diarrhée chronique.

ÉGLANTINE, fleur de l'*Églantier*, n'est qu'une rose simple. Elle fait partie des fleurs décernées aux poëtes chaque année aux *Jeux floraux* de Toulouse : c'est le prix réservé au discours. Fabre, dit d'*Églantine*, avait reçu ce surnom parce qu'il avait remporté aux Jeux Floraux le prix de l'églantine.

ÉGLISE (du grec *ecclêsia*, assemblée). Ce mot, qui, chez les Grecs, se disait de toute assemblée, a été spécialement appliqué depuis la naissance du Christianisme à la société des fidèles. Il se dit aussi de l'édifice où les fidèles se réunissent pour le culte.

Appliqué aux fidèles, le mot *église*, quand il est seul, ne s'entend que de l'église *catholique*, c.-à-d. *universelle*: on distingue l'*É. militante*, ensemble des fidèles qui sont sur la terre; l'*É. triomphante*, composée des âmes placées dans le ciel; et l'*É. souffrante*, composée de celles qui sont dans le purgatoire.

Depuis la naissance des diverses sectes, on distingue : dans l'*É. catholique*, l'*É. latine* ou *romaine*, qui a pour chef le pape; l'*É. grecque*, qui admet les mêmes dogmes fondamentaux, mais sans reconnaître l'autorité du pape; et en dehors de l'Église catholique, les nombreuses communions issues de la Réforme, l'*É. luthérienne*, l'*É. calviniste*, l'*É. anglicane*, l'*É. évangélique*, l'*É. méthodiste*, etc. Toutes sont réunies, ainsi que l'Église catholique, sous le nom d'*E. chrétienne*. *Voy.* les articles CHRÉTIEN et CHRISTIANISME au *Dict. univ. d'H. et de G.*

Quand il s'agit de l'édifice, le mot *église* est aussi spécialement donné aux monuments où se réunissent les Catholiques; le mot *temple* s'applique de préférence aux édifices consacrés au culte réformé. Les parties essentielles de toute église sont : le *porche*, où se trouvent placées les portes; les *bas-côtés*, galeries qui entourent la nef et facilitent l'accès dans toutes les parties de l'église; la *nef*, où se rassemble le peuple; le *chœur* et le *sanctuaire*, consacrés aux prêtres et à l'autel, et séparés quelquefois de la nef par l'*ambon* ou *jubé*, espèce d'arcade placée au travers de la nef; les *chapelles*, prises sur les bas-côtés, et qui sont spécialement consacrées à la Vierge ou à un saint. Le *maître-autel* est placé au fond du chœur et tourné le plus souvent vers l'Orient (cependant la basilique de Saint-Pierre à Rome a le maître-autel au couchant); la *chaire* est dans la nef. On nomme *sacristie* le lieu où s'habillent les prêtres; *baptistère*, ou *fonts baptismaux*, le lieu où l'on baptise. En outre, presque toutes les églises ont un *clocher*, qui, lorsqu'il est séparé de l'édifice, prend le nom de *campanille*. — Les églises sont faites en *croix grecque* ou en *croix latine*. Dans le premier cas, le plan forme une croix à quatre parties égales; dans le second cas, une partie est plus allongée que les trois

autres. L'*É. en rotonde* est celle dont le plan est circulaire; l'*É. simple* est celle qui n'a qu'une seule nef sans aucun accompagnement. On nomme *É. pontificale*, celle de Saint-Pierre à Rome; *métropolitaine*, celle où réside un archevêque; *cathédrale*, celle où réside un évêque; *collégiale*, celle qui est desservie par des chanoines; *paroissiale*, celle qui est desservie par un curé; *conventuelle*, celle qui appartient à un *couvent*, à un monastère. *Voy.* CATHÉDRALE, BASILIQUE, etc.

ÉGLOGUE (du grec *eclogħé*, choix). Ce mot, employé d'abord pour désigner les dix pièces de poésie de Virgile connues sous le nom de *Bucoliques*, a désigné depuis un petit poëme pastoral composé sur les événements de la vie champêtre. Il se confond souvent avec l'*Idylle* : toutefois les Grammairiens établissent une distinction entre ces deux poëmes, et appellent *idylle* un tableau de la vie champêtre, et *églogue*, un dialogue entre des bergers. *Voy.* BUCOLIQUES et PASTORAL (GENRE).

ÉGOPHONIE (du grec *aïx, aigos*, chèvre, et *phônè*, voix). Laënnec a désigné sous ce nom le mode de résonnance de la voix que fait entendre à travers le *stéthoscope* un individu qui a dans l'une des plèvres un épanchement d'une médiocre abondance. La voix paraît alors plus aiguë, plus aigre que la voix naturelle du malade, et tremblotante comme celle d'une *chèvre*. L'égophonie est l'effet de la résonnance naturelle de la voix dans les rameaux bronchiques, transmise à travers la couche mince et tremblante du liquide épanché. Elle dénote que l'épanchement est peu considérable.

ÉGOPODE (du grec *aix, aigos*, chèvre, et *pous, podos*, pied), *Ægopodium*, genre d'Ombellifères, tribu des Amminées, est formé de plantes herbacées, à feuilles divisées en lanières, à fleurs blanches, à fruit ovoïde, ayant pour type l'*E. des goutteux*, commun dans les haies et les prairies de toute la France. On l'employait autrefois contre la goutte.

ÉGOUT (d'*égoutter*, formé lui-même de *goutte*), canal souterrain destiné à recevoir et à emporter les eaux ménagères, les ordures et les eaux pluviales. Il est ordinairement construit en meulières hourdées avec mortier hydraulique, et se compose d'un radier ou lit portant sur une forme en béton, et fermé par une voûte en plein cintre qui porte sur deux petits murs latéraux. De distance en distance sont des *regards* pour la chute des eaux et des immondices, ainsi que pour le service du curage. La construction, l'entretien et l'assainissement des égouts sont de la plus haute importance pour la salubrité des grandes villes. Les Romains avaient construit des travaux remarquables en ce genre (*Voy.* CLOAQUE). En France, on a beaucoup perfectionné dans ces derniers temps la construction des égouts, notamment à Paris en construisant le long de la Seine des canaux latéraux qui reçoivent les eaux sales sans les mêler avec les eaux du fleuve. Avant le décret du 26 mars 1852, la disposition des égouts de Paris ne leur permettait de recevoir les eaux ménagères qu'après que ces eaux avaient parcouru à découvert les ruisseaux des rues : ce décret ordonne (art. 6) qu'il y ait, ce qui existe depuis longtemps à Londres, un *égout* principal au milieu de chaque rue, dans lequel les eaux pluviales et ménagères iront se rendre directement en sortant des maisons, et par un conduit sous la chaussée. M. Parent-Duchatelet a publié en 1824 un *Essai sur les cloaques et égouts de la ville de Paris*.

En Architecture, on donne le nom d'*égout* aux dernières tuiles ou ardoises qui sont au bas d'un comble, et rejettent les eaux pluviales en avant du mur.

ÉGRAIN, jeune poirier ou jeune pommier provenant des *graines* de fruits cueillis dans les forêts ou de fruits employés à faire du cidre, et qu'on réserve dans les pépinières, à raison de la beauté de sa tige, pour être greffé en fente à l'âge de trois ou quatre ans.

ÉGRAPPOIR (de *grappe*), instrument dont se servent les vignerons pour détacher de leurs grappes les grains du raisin : c'est un petit râteau muni de dents longues et serrées. On se sert aussi, pour le même usage, d'un grillage en fil de fer, à mailles assez larges et reposant sur une claie à laquelle on donne un mouvement transversal; les grains qui passent à travers les mailles sont saisis et arrachés par les barres de la claie et tombent dans la cuve.

ÉGREFIN, poisson. *Voy.* ÆGLEFIN.

ÉGRISAGE (de *grès*), opération qui consiste à user un corps par le frottement. Les marbriers donnent ce nom à l'opération qui précède le polissage du marbre, et qui consiste à faire disparaître, avec un morceau de *grès* ou avec du grès pilé et de l'eau, les traces que le ciseau et la scie ont laissées sur la surface du marbre. Les lapidaires appellent ainsi l'action de tailler les diamants, soit en les frottant l'un contre l'autre, soit en les usant avec l'*égrisée* ou poudre de diamant. *Voy.* DIAMANT.

ÉGRISÉE. *Voy.* ÉGRISAGE.

ÉGRUGEOIR (du latin *ex*, de, et *grumus*, grumeau). Outre l'ustensile de cuisine qui sert à réduire le sel en poudre et qui est composé d'un petit mortier et d'un pilon, on nomme ainsi un instrument en bois dur et en forme de molette à broyer les couleurs, qui sert à *égruger* ou à réduire en poudre très-fine la poudre à fusil ordinaire; ainsi qu'une sorte de râteau de bois à l'aide duquel on peigne le chanvre pour en détacher le chènevis.

ÉGYPTIAC, préparation pharmaceutique qu'on suppose originaire d'*Egypte*, est une sorte d'oxymel composé de miel, de vinaigre fort, et de vert-de-gris. On s'en servait autrefois pour déterger les ulcères, ronger les chairs baveuses, etc. Ce médicament est employé surtout par les vétérinaires : on l'applique à l'extérieur; il agit comme excitant et styptique.

EIDER, *Anas spectabilis*, espèce d'oiseau du genre Canard, est caractérisé par un bec allongé, qui à sa base est échancré par un angle que forment les plumes du front. Le mâle est blanchâtre, à ventre et à queue noirs. La femelle est grise, émaillée de brun. Cette espèce est remarquable par le duvet soyeux et élastique qu'elle porte sous le ventre et dont le luxe a tiré parti. Elle habite les mers glaciales, et vit de poissons, de coquillages, de plantes marines et d'insectes; elle niche sur des terres baignées par la mer, construit son nid de fucus, et le recouvre de son duvet qu'elle s'arrache de dessous le ventre; chaque nid en contient deux hectogrammes. La femelle dépose dans ce nid 5 ou 6 œufs, qu'elle renouvelle plusieurs fois lorsqu'on les lui enlève. A chaque fois, elle s'arrache, ainsi que le mâle, une nouvelle quantité de duvet pour les couvrir. Ce duvet est l'*édredon*, si recherché pour faire les coussins et les couvre-pieds les plus chauds et les plus moelleux. Les habitants des côtes d'Islande et de Norvège vont, au péril de leur vie, recueillir ce précieux produit dans les fentes des rochers.

ÉLABORATION (de *laborare*, travailler), action vitale par laquelle les êtres organisés impriment aux substances venant du dehors, et même aux matériaux puisés dans leur intérieur, des modifications qui les rendent capables de servir aux usages que la nature leur a assignés. Les aliments sont *élaborés* dans l'estomac avant d'être convertis en chyme; le chyme est *élaboré* dans les intestins avant la séparation du chyle, etc. Ce mot s'applique également, dans les végétaux, aux transformations qu'y subit la sève.

ÉLÆAGNÉES ou ÉLÉAGNÉES (du grec *elaia*, olivier, et *agnos*, arbrisseau que l'on croit être le Gattilier), famille de plantes Dicotylédones apétales périgynes, et à fleurs tantôt diclines, tantôt hermaphrodites. Cette famille renferme des arbustes à rameaux épineux, à feuilles simples, à fleurs petites, solitaires, placées à l'aisselle des feuilles, et à fruit

en forme de noix monosperme. Toutes les parties de ces plantes sont couvertes d'écailles sèches et blanchâtres. Le *Chalef* et l'*Argousier* sont les principaux genres de cette famille. *Voy.* ces mots.

ELÆAGNUS, nom latin du *Chalef. Voy.* ce mot.

ÉLÆOCARPÉES (du grec *élaia*, olivier, et *carpos*, fruit), famille de plantes Dicotylédones polypétales détachée des Tiliacées, a pour caractères des fleurs hermaphrodites, un calice de 4 ou 5 pétales découpés à leur sommet, 15 à 25 étamines, un fruit en forme de baie ou de capsule. Le type de cette famille est l'*Elœocarpe*, grand arbre des Indes Orientales, dont on mange les fruits confits. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres.

ELÆOCOCCA. *Voy.* ÉLÉOCOCCA.

ÉLAGAGE, opération d'Horticulture qui consiste à retrancher d'un arbre les branches superflues et nuisibles soit à son développement, soit à la nourriture des branches fécondes. On élague aussi les arbres des allées de jardins, pour donner aux promenades plus d'agrément et se ménager des points de vue, ou élever la tige des autres. En général, on ne doit couper que les branches inférieures, et quand il s'agit de grosses branches, on ne doit pas les couper immédiatement près de la tige principale, ce qui pourrait amener le dessèchement du tronc; mais on doit laisser un tronçon ou chicot de 2 à 3 décimètr., que l'on rase près de la tige 1 ou 2 ans après. L'élagage ne doit se faire que dans la jeunesse de l'arbre. Cette opération s'exécute le plus souvent avec le *croissant*; elle a lieu vers l'automne ou à la fin de l'été; on couvre les plaies de terre mouillée et de bouse de vache. — On nomme *taille au crochet* l'élagage des jeunes arbres après leur transplantation : il consiste à couper tout près du tronc les branches le moins avantageusement placées, ou qui menacent d'attirer à elles une trop grande partie de la séve. On appelle *ébarbage* l'élagage des petites branches et du chevelu des plantes que l'on met en terre; et *tonte*, celui des haies et des charmilles.

ÉLAIDINE (du grec *élaïs*, olivier), substance grasse solide en laquelle se convertit la partie liquide de l'huile d'olives et d'autres huiles grasses, lorsqu'on la met en contact avec le nitrate acide de mercure ou l'acide hyponitrique, dans le but d'en essayer la qualité. L'élaïdine fournit l'acide élaïdique, acide gras solide qu'on obtient en décomposant par un acide minéral le savon d'élaïdine. Cet acide présente la même composition que l'acide oléique, dont il ne constitue qu'une variété. Il a été étudié par MM. Boudet, Meyer et Laurent.

ÉLAINE. *Voy.* OLÉINE.

ÉLAIS (du grec *élaïa*, olivier), genre de grands arbres de la famille des Palmiers qui couvrent toute la côte équinoxale et occidentale de l'Afrique : ils habitent particulièrement la Guinée et quelques contrées de l'Amérique. L'*É. de Guinée* ou *Avoira* a une tige élevée, hérissée d'épines aiguës et saillantes, et terminée par des touffes de feuilles ailées qui ont jusqu'à 5 mètres de long. Son fruit, dit *maba*, est ovale, d'un jaune doré. On retire de l'amande une huile nommée *huile de palme*, insipide, d'odeur agréable, employée comme substance médicale et alimentaire, et dans la fabrication de certains savons. Le fruit d'une autre espèce, l'*E. butyracea*, fournit le *beurre de Galam*, employé aussi comme adoucissant et alimentaire.

ÉLAN, *Alce*, genre de Mammifères, de l'ordre des Ruminants, voisin du genre Cerf, est caractérisé par des bois courts, terminés par une forte empaumure. L'Élan est de la taille du cheval : il habite l'hémisphère septentrional des deux continents, et se plaît dans les forêts et les contrées marécageuses. Son pelage est d'un brun fauve, plus ou moins sombre. Il vit en troupes, et se nourrit de feuillage. Son naturel est doux et timide; cependant il est doué d'une grande force. Cet animal est sujet à l'épilepsie. La chair de l'Élan est agréable et nourrissante. Sa peau sert pour la buffleterie, et son bois s'emploie aux mêmes usages que celui du cerf.

ÉLAPHRE (du grec *élaphros*, agile), *Elaphrus*, genre de Coléoptères pentamères de la famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, renferme de petits insectes assez semblables aux Cicindèles, et qui se trouvent sur les bords des étangs, soit sous les herbes, soit dans les fissures de la vase. Le type du genre est l'*E. uliginosus*, commun en France.

ÉLAPHUS, nom latin du Cerf d'Europe.

ÉLAPS (du nom donné par les Grecs à un serpent non venimeux que l'on a cru retrouver dans la *couleuvre à quatre raies*), genre d'Ophidiens de la famille des vrais Serpents et de la section des Venimeux, à crochets venimeux, rétractiles, à mâchoire peu dilatable : tête elliptique, couverte en dessus de grandes plaques polygones; corps revêtu d'écailles oblongues, égales, lisses; queue courte, un peu obtuse. Le type de ce genre est l'*É. corail*, annelé de blanc, de noir et de rouge, et qui habite les régions méridionales des deux continents.

ÉLASTICITÉ (du grec *élastès*, qui repousse), propriété qu'ont les corps de revenir à leur volume ou à leur forme primitive après avoir été comprimés. Les gaz possèdent cette propriété au plus haut degré, ce qui les fait appeler *fluides élastiques*. L'élasticité n'est pas aussi marquée dans les liquides et dans les corps solides. Parmi les produits végétaux, le caoutchouc est surtout remarquable par sa grande élasticité. Parmi les métaux, l'acier jouit de la plus grande élasticité : on en fait les meilleurs ressorts (*Voy.* ce mot). L'élasticité se manifeste toujours à la suite d'un dérangement des molécules, soit qu'il se fasse par *pression* ou par *flexion*, soit qu'il ait lieu par *torsion* ou par *traction*. Si les billes d'ivoire, de métal, de bois, etc., rebondissent après avoir heurté un corps résistant, c'est qu'elles s'aplatissent d'abord plus ou moins par le choc, et reprennent immédiatement leur forme primitive. Les effets physiques de l'élasticité ont été particulièrement étudiés dans les liquides et les solides par OErsted, Colladon, Sturm et Savart.

ÉLASTIQUE (du grec *élastès*, qui repousse), se dit de tout corps à la fois flexible et susceptible de reprendre sa première forme : on donne spécialement aux gaz le nom de *fluides élastiques*. — Ce mot s'emploie quelquefois substantivement pour *gomme élastique* (*Voy.* CAOUTCHOUC), et pour désigner certains ressorts en métal, comme ceux qu'on emploie pour les bretelles, pour les siéges.

En Botanique, on nomme *arille élastique* celle qui s'étend à mesure que la graine qu'elle renferme prend un plus grand volume, et qui, lorsqu'elle vient à se déchirer, se retire sur elle-même par un mouvement subit; *filet d'étamine élastique*, celui qui est susceptible de se redresser avec force au moment de l'épanouissement, comme un ressort qu'on lâche tout à coup; *pollen élastique*, celui qui offre une masse susceptible de s'allonger quand on l'étire, et qui reprend sa forme dès qu'on l'abandonne à lui-même.

En Anatomie, on nomme ainsi des parties destinées à se prêter aux mouvements qui les allongent et à produire par rétraction d'autres mouvements en sens opposé : tels sont les *tissus musculaires* ou *contractiles*, qui se contractent sous l'influence de l'action nerveuse, et les *tissus jaunes rétractiles*, qui, après avoir été allongés, opèrent une rétraction produite par l'élasticité de la substance de leurs fibres.

ÉLATE, synonyme de *Phœnix. Voy.* DATTIER.

ÉLATER (mot grec signifiant *qui repousse, élastique*), nom latin du *Taupin*, ou *Scarabée à ressort*, type de la tribu des Élatérides.

ÉLATÉRIDES (du genre type *Elater*), tribu d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des

Serricornes, renferme des espèces remarquables par une partie cornée et pointue qui se trouve sous leur corselet, et qui, en s'enfonçant et se retirant subitement dans une cavité correspondante, permet à l'insecte, placé d'abord sur le dos, de sauter perpendiculairement à une hauteur souvent égale à 12 fois la longueur de son corps.

ÉLATÉRIE (du grec *élater*, élastique), nom donné par Richard à une espèce de capsule se composant de plusieurs coques qui se séparent naturellement à l'époque de la maturité, et s'ouvrent avec élasticité : tel est le fruit des Euphorbes.

ÉLATÉRINE, principe trouvé par Martius en traitant l'*elatérium* par l'alcool. C'est une substance blanche, cristalline, très-amère, insoluble dans l'eau et les alcalis, et peu soluble dans les acides; mais elle se dissout à chaud dans l'alcool, l'éther et les huiles. C'est un vomitif très-énergique.

ÉLATÉRITE (de son analogie avec la substance appelée *elatérium*), espèce de Bitume appelée aussi *Bitume élastique*, *Dapêche*, et *Caoutchouc minéral*, paraît être un mélange de carbure d'hydrogène avec un principe oxygéné. C'est une substance brune, tirant sur le noir ou le vert foncé, molle et élastique; fusible, à une faible température, en une matière visqueuse. On la trouve disséminée dans les filons de plomb en France et en Angleterre.

ÉLATÉRIUM (du grec *élatérion*, qui chasse, purgatif), extrait de *Concombre sauvage* (*Momordica elaterium*, dit aussi *Ecbalium*). Évaporé jusqu'à siccité, c'est un purgatif très-énergique. On lui a attribué des vertus très-grandes, surtout contre les maladies des yeux, la goutte et l'hydropisie. Ce suc est de deux sortes, l'un blanc, l'autre noir : le premier s'obtient des fruits scarifiés avant la maturité et séchés au soleil; le second est l'extrait obtenu de la pulpe exprimée. L'Élatérium doit ses propriétés à un principe immédiat appelé *Elatérine* (*Voy.* ce mot). — Ce suc était connu des anciens.

ÉLATÉROMÈTRE (du grec *élater*, qui repousse, élastique, et *métréô*, mesurer), espèce de manomètre ou de baromètre à siphon que l'on adapte aux cylindres des machines à vapeur ou aux récipients des machines à condensation, pour connaître approximativement l'élasticité de la vapeur des cylindres ou de l'air des récipients.

ÉLATINE (du grec *élaté*, pin, à cause de la forme des feuilles), genre de la famille des Caryophyllées, qu'on en a récemment séparé pour en faire le type d'une nouvelle famille, celle des *Élatinées*. Ce genre se compose de petites plantes annuelles à calice tri ou quadriparti, à corolle de 3 ou 4 pétales, contenant 6 ou 8 étamines et un ovaire à 4 loges. L'*É. poivre d'eau* (*E. hydropiper*), type du genre, est une plante à fleurs blanches, qui croît dans les mares et les fossés aux environs de Paris.

ÉLÉAGNÉES. *Voy.* ELÆAGNÉES.

ÉLECTEUR, toute personne qui a le droit de concourir à une élection. *Voy.* ÉLECTION.

Pour les *Electeurs de l'Empire germanique*, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉLECTION (du latin *eligere*, choisir), choix fait par la voie des suffrages. L'élection peut s'appliquer à tout, à la nomination de mandataires privés, de membres d'une société savante ou commerciale, comme à celle de personnages investis d'un caractère public : dans ce dernier cas, les élections sont dites *parlementaires, départementales, municipales*, selon qu'il s'agit d'élire des députés, des membres d'un conseil général de département ou d'un conseil municipal. L'élection est *directe*, lorsqu'elle confère immédiatement les fonctions auxquelles il s'agit de pourvoir; *indirecte*, ou *à deux degrés*, lorsqu'elle désigne soit d'autres électeurs qui doivent eux-mêmes faire le choix, soit des candidats parmi lesquels un autre pouvoir doit nommer. Quant à ses formes, l'élection peut être *publique, secrète, au scrutin, à la majorité absolue* ou *relative*, c.-à-d. *à la pluralité des suffrages*, etc.; dans le cas d'égalité de voix, ou quand aucun candidat n'a obtenu la majorité voulue, on recourt au *ballottage*. Enfin, l'*élection* peut être restreinte, réservée à certaines catégories de citoyens, ou être faite par le *suffrage universel*. — On appelle *gouvernement électif*, par opposition au *gouvernement héréditaire*, celui où le chef de l'État est nommé par voie d'élection.

L'élection est l'âme des États républicains : tout se faisait par élection à Athènes, à Rome; les rois de Rome étaient électifs dans l'origine; il en fut de même des premiers rois francs, que les guerriers élevaient sur le pavois. Dans les pays monarchiques même, l'élection a encore une grande place, surtout dans les gouvernements représentatifs.

Avant 1789, l'élection n'avait guère lieu en France que pour les corps municipaux, pour la répartition de certains impôts (*Voy.* ci-après PAYS D'ÉLECTION), pour les États de quelques provinces, et, à de longs intervalles, pour les États généraux du royaume. Directe pour le clergé et la noblesse, elle était le plus souvent à deux degrés pour le tiers état. L'Assemblée constituante adopta en 1790 l'élection à deux degrés, et imposa comme conditions électorales, pour les électeurs du premier degré qui composaient les *assemblées primaires*, l'âge de 25 ans et une contribution foncière de trois journées de travail; pour le deuxième degré, un revenu évalué à 150 ou à 200 journées de travail, suivant les localités. La constitution de 1793 abolit le *cens électoral*, et rétablit le suffrage à la fois *universel* et *direct;* celle de 1795 rétablit le cens, mais en admettant comme suffisante une taxe foncière ou personnelle quelconque; elle revint aussi au mode indirect, ou à deux degrés, qui subsista, avec diverses modifications, jusqu'à la Restauration. La loi du 5 février 1817 établit pour l'élection des députés le suffrage direct : tous les Français âgés de 30 ans et payant 300 fr. de contributions directes furent électeurs et répartis dans 86 *colléges électoraux*. La loi du 29 juin 1820, dite *du double vote*, modifia cette répartition, et distingua les *grands colléges*, assemblés au chef-lieu de chaque département, composés d'électeurs payant 500 fr. de contributions, et les *petits colléges* ou colléges d'arrondissement, dont le cens resta fixé à 300 fr. La monarchie de juillet 1830 supprima les deux degrés et abaissa le cens à 200 fr.; en outre, il suffit pour être électeur d'être âgé de 25 ans, de jouir de ses droits civils, et d'avoir son domicile politique dans l'arrondissement : les électeurs furent répartis en *colléges électoraux* correspondant en général aux arrondissements, et nommant chacun un député. La révolution de 1848 supprima toute espèce de cens électoral et établit le *suffrage universel* et *direct :* tout Français âgé de 21 ans, et jouissant de ses droits civils et politiques, devint électeur. La loi du 31 mai 1850 avait imposé la condition de 3 ans de domicile : le *décret organique* du 2 février 1852 a réduit à 6 mois la durée du domicile nécessaire pour être inscrit sur les listes électorales.

*Élection*, *Pays d'élection*. Autrefois on appelait ainsi en France une circonscription territoriale qui comprenait un certain nombre de paroisses soumises pour les impôts à un même tribunal, composé de membres élus par les habitants, et dit, pour cette raison, *tribunal d'élection :* la mission de ces tribunaux était de répartir les impôts entre les habitants de la circonscription. On comptait 181 *élections;* elles ne devaient avoir chacune que 5 à 6 lieues d'étendue; plusieurs élections formaient une *généralité*. Dans les *pays d'état*, il n'y avait pas d'*élections*.

ÉLECTIVE (AFFINITÉ). *Voy.* AFFINITÉ.

ÉLECTRICITÉ (du grec *électron*, ambre jaune, parce que c'est dans cette substance qu'on découvrit

d'abord les phénomènes électriques), agent inconnu, cause des phénomènes d'attraction et de répulsion que présentent certaines substances, comme le verre, la soie, la résine, lorsque, après les avoir frottées, on les approche de corps légers, par exemple, de feuilles d'or ou de clinquant, de balles de sureau, de sciure de bois ou de barbes de plume. On appelle *idio-électriques* les corps qui, comme la gomme laque, le verre, l'ambre, le diamant, deviennent électriques par le frottement; et *anélectriques*, ceux dans lesquels le frottement ne développe pas d'électricité, comme les métaux. Les corps *anélectriques* prennent aussi le nom de *conducteurs*, parce qu'ils transmettent instantanément l'électricité d'un corps à un autre, et les corps *idio-électriques* sont dits *non-conducteurs* ou *mauvais conducteurs*, parce qu'ils gardent l'électricité. On reconnaît à l'aide des *Electroscopes* les corps qui deviennent électriques par le frottement. On développe l'électricité en grand au moyen de la *Machine électrique. Voy.* ce mot.

Pour expliquer les phénomènes d'électricité, on admet l'existence de deux fluides, qui, combinés entre eux par leur attraction mutuelle, ou neutralisés l'un par l'autre, constituent l'état naturel des corps; on appelle ces deux fluides, l'un *É. vitrée* et l'autre *É. résineuse*, parce qu'on développe l'un en frottant un bâton de verre, l'autre en frottant un morceau de résine. Un grand nombre de physiciens nomment l'électricité vitrée *E. positive*, et l'électricité résineuse *E. négative*. Lorsque les deux électricités viennent à être séparées par une cause quelconque, le corps dans lequel cette décomposition a lieu est un corps électrisé : il est *électrisé positivement* si c'est le fluide positif qui domine, et *négativement* si c'est le fluide négatif. On démontre l'existence de ces deux électricités au moyen de balles de sureau suspendues à un fil de soie. Si l'on approche d'une balle ainsi suspendue un bâton de verre électrisé, elle en est attirée et vient s'y coller, mais bientôt elle en est repoussée; si l'on fait l'expérience avec deux balles de sureau dont l'une est électrisée par un bâton de verre et repoussée par lui, l'autre électrisée par un bâton de résine et repoussée par cette substance, on remarque que le verre attire fortement la balle électrisée par la résine, et réciproquement que la résine attire vivement la balle électrisée par le verre. On exprime ce fait d'une manière générale en disant que *les électricités de nom contraire s'attirent*, et que *les électricités de même nom se repoussent*.

L'électricité se communique *au contact* et *à distance*. Au contact, les corps mauvais conducteurs ne prennent ou ne perdent de l'électricité que dans l'étendue des surfaces touchées, tandis que les bons conducteurs la prennent ou la perdent dans toute l'étendue de leur surface. L'électricité qui se communique à distance se répand aussi sur les corps à raison de leur conductibilité, et, à son passage, elle présente le phénomène de l'*étincelle électrique*. Plus la surface du conducteur est large, plus la communication est facile; et l'étincelle part quelquefois à 20, 30, 40, et même 50 centim. de distance; sa lumière est éblouissante, et le bruit qu'elle occasionne ressemble à celui d'un coup de fouet. Cette étincelle enflamme, comme le feu, les liqueurs spiritueuses, et peut fondre les métaux; elle détermine la combinaison de beaucoup de gaz entre eux, et effectue la décomposition de la plupart des corps.

Un corps électrisé décompose à distance les électricités naturelles de tous les corps conducteurs. Ceux-ci s'électrisent alors, comme on dit, *par influence*. Les corps électrisés par influence reviennent à leur état primitif dès que l'influence cesse; on peut en général détruire celle-ci soit graduellement, en tirant des corps électrisés de petites étincelles au moyen d'un conducteur isolé, ou en augmentant la distance du corps qui exerce l'influence; soit subitement, en tirant du corps électrisé une étincelle totale qui le décharge complétement lorsqu'il est lui-même conducteur.

L'électricité des corps disparaît avec le temps : elle se dissipe dans l'air, ou s'écoule dans le sol. La perte par l'air est due en grande partie à la vapeur d'eau que renferme l'atmosphère. Les pointes des corps conducteurs sont particulièrement favorables à l'écoulement de l'électricité; il en est de même des arêtes et des angles : c'est pourquoi il faut éviter toutes les formes anguleuses dans les appareils destinés à conserver l'électricité.

On appelle *É. dissimulée* l'électricité qu'on observe dans deux disques conducteurs, séparés par une lame non conductrice de verre ou de résine. Pour l'obtenir, on charge directement un des disques; l'autre disque se charge alors par influence, et, s'il communique avec le sol, il garde l'électricité contraire à celle déposée sur le premier disque; si ensuite on isole le système, les deux électricités s'attirent sans pouvoir se confondre, au travers de la lame non conductrice, et en pressent les deux faces opposées par l'effort qu'elles font pour se joindre. Si on touche l'un ou l'autre disque séparément, il ne s'écoule rien dans le sol : c'est ce qui fait dire que l'électricité y est *dissimulée;* mais si on les touche simultanément, les deux électricités se combinent, et l'appareil se décharge en produisant une vive étincelle. Les appareils dans lesquels on accumule ainsi de l'électricité dissimulée sont le *Condensateur* et la *Bouteille de Leyde*.

La décomposition du fluide électrique a lieu dans les corps par le frottement, le contact, les actions chimiques, ainsi que par les changements de température. On appelle *phénomènes galvaniques* les phénomènes qui développent de l'électricité par le contact (*Voy.* GALVANISME); *phénomènes thermo-électriques*, ceux qui en développent par l'effet de certaines actions calorifiques (*Voy.* THERMO-ÉLECTRICITÉ); *électricité atmosphérique*, celle qui se dégage dans l'air, et dont se chargent les nuages : c'est cette électricité qui donne lieu à la *foudre* et aux *éclairs*.

L'électricité parcourt 180000 kil. par seconde.

Les opinions les plus diverses ont été émises sur la nature de l'électricité et sur la cause de l'étincelle électrique. Les uns, adoptant l'opinion de Dufay et Symmer, expliquent les phénomènes électriques par deux fluides distincts; les autres admettent avec Franklin un seul fluide, qui serait tantôt en excès ou en plus (*électricité positive*), tantôt en défaut ou en moins (*électricité négative*). Selon l'abbé Nollet, le fluide électrique, plus subtil que l'air, ne serait qu'une modification particulière du calorique et de la lumière. Suivant une hypothèse récente, développée par Davy, OErsted et Berzélius, les atomes de la matière pondérable doivent être regardés comme les éléments entre lesquels s'accomplissent toutes les décompositions et toutes les recompositions électriques. *Voy.* ÉLECTRO-CHIMIE.

L'électricité n'a pas encore reçu toutes les applications utiles qu'on est en droit d'attendre de cet agent merveilleux. On l'utilise depuis ces dernières années dans la dorure et l'argenture, la galvanoplastie, la télégraphie électrique, l'extraction des métaux de leurs minerais, etc.; on a essayé aussi de l'appliquer à l'éclairage. Les chimistes s'en servent pour la décomposition de la plupart des corps (*Voy.* GALVANISME et PILE). Les médecins l'emploient comme agent thérapeutique dans la paralysie, la gastrite chronique, les névralgies, dans l'empoisonnement par les narcotiques, etc. *Voy.* aussi ÉLECTRO-PUNCTURE, CATAPLASME GALVANIQUE.

Les Grecs savaient que l'ambre, qu'ils appelaient *électron*, acquiert par le frottement la propriété d'attirer des corps légers; mais ils ne poussèrent pas plus loin leurs investigations. Vers le milieu du XVII[e] siècle, le D[r] Wall observa le premier l'étincelle électrique, produite par le doigt à l'approche

de l'ambre jaune vivement frotté, et y trouva certains rapports avec la foudre. Ce fait devint le premier anneau d'une longue série de travaux entrepris depuis par Dufay, l'abbé Nollet, Gray, Reichmann, etc., sur la cause et les lois de ce phénomène. Ils eurent d'abord principalement pour but de constater l'existence de l'électricité atmosphérique, et conduisirent Franklin à la découverte du paratonnerre. En 1746, Cuneus découvrit la bouteille de Leyde; il répéta ses expériences avec Musschenbroeck. Quelques années après, l'existence du fluide galvanique, indiquée en 1767 par Sulzer et en 1786 par Cotugno, fut confirmée par Galvani, qui crut y voir un fluide particulier propre aux animaux (*électricité animale*); mais Volta, professeur de Pavie, renversa bientôt la théorie de Galvani en rétablissant l'identité du galvanisme avec le fluide électrique. A peu près à la même époque, Wilkes découvrit l'électrophore, Bergmann constata la nature électrique de la tourmaline, Henley inventa l'électromètre, et Volta construisit la pile. La découverte de ce dernier instrument a puissamment contribué depuis aux progrès de la science de l'électricité. En 1819, M. OErsted reconnut que le courant qui se dégage de la pile exerce une action sur l'aiguille aimantée, et posa ainsi les fondements de la théorie de l'*électro-magnétisme*; Ampère constata à son tour que les courants électriques agissent les uns sur les autres comme des aimants; qu'ils s'attirent ou se repoussent suivant qu'ils ont lieu dans le même sens ou en sens opposé. Seebeck découvrit qu'on peut établir un courant électrique dans les métaux par la seule action de la chaleur. On doit en outre des travaux importants à MM. Ohm, Jacobi, De La Rive, Becquerel, Pouillet, Peltier, Faraday, Grove, etc.

M. Becquerel a publié un *Traité expérimental de l'Électricité et du Magnétisme* (6 vol. in-8, 1834-56), et M. De La Rive, un *Traité d'Électricité théorique et appliquée* (1854). Ce dernier fait paraître périodiquement les *Archives de l'Électricité*.

Le Dr Duchenne a donné un traité *De l'Électrisation* et de ses applications en médecine (1855). M. J. Guitard a écrit l'*Hist. de l'Électricité médic.* (1854).

ÉLECTRO-AIMANT, fer doux transformé en aimant au moyen d'un courant électrique (*Voy.* ÉLECTRO-MAGNÉTISME). On peut donner aux électro-aimants une grande puissance au moyen de piles énergiques: comme ils ne tirent leur force que de la présence du courant, ils peuvent se faire et se défaire en un instant, puisqu'il suffit pour cela de faire passer le courant et de l'interrompre. On emploie les électro-aimants pour construire les télégraphes électriques. On a aussi, dans ces derniers temps, proposé de transformer en électro-aimants les roues des locomotives des chemins de fer, afin de leur donner plus d'adhérence sur les rails et d'accroître la puissance de la machine *V.* ADHÉRENCE.

ELECTRO-CHIMIE, partie de la physique qui considère les phénomènes de combinaison et de décomposition déterminés par la *pile* électrique (*Voy.* ce mot). Pour qu'un corps soit décomposé par le courant électrique, il faut qu'il soit conducteur. La décomposition de l'eau au moyen de la pile, observée pour la première fois en 1800 par Carlisle et Nicholson, est devenue le point de départ d'un grand nombre de travaux importants sur les phénomènes électro-chimiques. On doit surtout à MM. Faraday, Becquerel, De la Rive, etc., les connaissances qu'on possède aujourd'hui à cet égard. Berzélius a fondé sur ces phénomènes sa *théorie électro-chimique* ou *dualistique*, d'après laquelle tous les corps se composent de deux parties, d'une partie électro-positive et d'une partie électro-négative, qui se combinent entre elles en vertu de leur état électrique différent, et qui se rendent chacune à son pôle respectif lorsqu'on décompose les corps par la pile. Cette théorie, qui ne peut se vérifier expérimentalement que sur un très-petit nombre de combinaisons appartenant à la même catégorie, a été étendue par hypothèse à tous les composés de la chimie, et forme la base du système actuellement adopté par la plupart des savants. On a reconnu, toutefois, qu'elle est en contradiction avec un grand nombre de phénomènes, et qu'elle est inapplicable à la plupart des combinaisons de la chimie organique.

L'industrie tire parti des phénomènes électro-chimiques pour la dorure, l'argenture, le platinage, la galvanoplastie, et en général pour recouvrir des métaux ou d'autres corps d'une couche uniforme d'un métal quelconque. *Voy.* DORURE et GALVANOPLASTIE.

ÉLECTRODE (du grec *électron*, et de *odos*, chemin), nom sous lequel on désigne, en électro-chimie, les corps conducteurs qui sont en communication, d'une part, avec la pile, et, de l'autre, avec un milieu sur lequel le courant exerce une action chimique. L'électrode est dit *positif* ou *anode*, et *négatif* ou *cathode*, suivant qu'il est en communication avec le pôle positif ou avec le pôle négatif de la pile Les électrodes sont, en général, faits en platine.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE, partie de la science de l'électricité qui considère l'action des courants sur les courants, des aimants sur les courants, des courants sur les aimants et les courants par influence. L'origine de cette science remonte à 1820. Elle doit ses plus brillantes découvertes à M. Ampère. *Voy.* COURANTS ÉLECTRIQUES et ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

ÉLECTROLYTE (du grec *électron*, et *lyô*, délier), se dit, en Électro-chimie, de tout corps décomposable par le courant électrique. Les phénomènes *électrolytiques* sont ceux qui se présentent dans la décomposition des corps par un semblable courant. Les mots *Electrolyse*, *Electrolysation*, sont synonymes de décomposition par la pile.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME, partie de la Physique qui s'occupe des relations qui existent entre l'électricité et le magnétisme. Lorsqu'un fil conducteur est traversé par le courant de la pile, et qu'on approche de ce fil une aiguille aimantée librement suspendue, elle dévie de sa position, se met en croix avec le courant, et fait une foule d'oscillations sans être, en général, ni attirée ni repoussée. La force qui s'exerce ainsi entre le courant de la pile et de magnétisme de l'aiguille est ce qu'on appelle la *force électro-magnétique*; l'intensité de cette force diminue à mesure que la distance augmente entre le courant et l'aiguille; elle se manifeste dans tous les sens et au travers de toutes les substances, à l'exception des substances magnétiques. Le courant électrique n'agit pas seulement sur le magnétisme libre; il est capable d'aimanter avec autant de puissance que les plus forts aimants: si on plonge dans de la limaille de fer une portion du fil qui joint les deux pôles de la pile, on voit la limaille s'enrouler autour du fil et y rester adhérente tant que passe le courant, puis se détacher aussitôt que le circuit est rompu: c'est à M. Arago qu'est due cette dernière découverte. On a tiré parti de ce phénomène pour construire des *électro-aimants* (*Voy.* ce mot). On a aussi reconnu que, de même que les courants électriques agissent sur les aimants, les aimants sont, à leur tour, capables de diriger les courants et de les mouvoir de diverses manières (*Voy.* COURANTS ÉLECTRIQUES). OErsted découvrit en 1819 le fait de l'action des courants électriques sur les aimants; ce fait est devenu la base de la science de l'électro-magnétisme, créée par M. Ampère, et dont les progrès ont été hâtés par les travaux de MM. Biot et Savart, Arago, Savary, Wollaston, Seebeck, Faraday, De la Rive, etc.

ÉLECTROMÈTRE (du grec *électron*, et *métron*, mesure), instrument destiné à donner la mesure exacte de l'intensité du fluide électrique dont un corps est chargé; il fut inventé par Henley. Tous les élec-

tromètres sont fondés sur le principe général que les corps chargés d'une même espèce d'électricité se repoussent. L'*É. à cadran* de Henley se compose d'une tige conductrice à laquelle est fixé un demi-cercle d'ivoire sur lequel sont tracées des divisions. Au centre de ce cercle est une petite aiguille d'ivoire terminée par une balle de sureau, et qui indique l'énergie de l'électricité par le nombre des divisions qu'elle parcourt. Cet électromètre est souvent adapté à la boule du conducteur de la machine électrique. L'*E. de Volta* consiste en deux pailles suspendues à une tige de cuivre par deux petits anneaux métalliques, et terminées chacune par une boule de sureau, très-légère; dans l'*É. de Bennet*, ce sont deux feuilles d'or au lieu de pailles; dans l'*É. de Carvallo*, ce sont deux fils métalliques très-fins.

ÉLECTROPHORE (du grec *électron*, et *phérô*, porter), appareil à l'aide duquel on développe de l'électricité. Il se compose d'un gâteau de résine coulé dans un moule de bois, et d'un plateau de cuivre ou de bois revêtu d'étain, auquel est adapté un manche en verre. Pour l'électriser, on bat la surface de la résine avec une peau de chat; on pose sur le gâteau de résine le plateau par son manche isolant, et, avec le doigt, on en tire une étincelle, afin d'éloigner l'électricité résineuse, qui s'écoule dans le sol. Le plateau se charge ainsi fortement d'électricité vitrée. L'électrophore a été imaginé par Wilkes.

ÉLECTROPUNCTURE (du grec *électron* et du latin *pungere*, piquer), moyen thérapeutique proposé par Sarlandière, et consistant en une combinaison de l'électricité et de l'acupuncture. Après avoir placé le malade sur un isoloir, on fait pénétrer dans la partie souffrante une aiguille que l'on fait ensuite communiquer avec le conducteur d'une machine électrique au moyen d'un fil métallique. La secousse qui résulte de cette communication est dirigée par la pointe de l'aiguille sur toutes les radicules des nerfs, et produit des effets avantageux dans certaines affections rhumatismales et nerveuses.

ÉLECTROSCOPE (du grec *électron*, et *scopéô*, observer), appareil de physique à l'aide duquel on reconnaît si un corps devient électrique par le frottement. Le plus simple est le *pendule électrique*, qui se compose d'une petite balle de sureau suspendue à l'extrémité d'un fil de soie ou d'un fil de métal très-fin. Lorsqu'on veut éprouver un corps, on l'approche de la balle, et s'il ne peut pas l'attirer à lui d'une quantité sensible, on est assuré qu'il n'a point d'électricité, ou plutôt qu'il n'en possède qu'une très-faible charge. L'*aiguille électrique* est un autre électroscope un peu plus sensible que le pendule : elle se compose d'un fil de cuivre terminé par deux boules métalliques creuses; au milieu de la longueur du fil est une chape en acier ou en agate qu'on pose sur un pivot. Une très-faible action suffit pour mettre l'aiguille en mouvement. L'*E. de Coulomb*, dit *Balance de Coulomb*, est l'appareil le plus délicat pour mesurer l'intensité des forces électriques: on le construit avec un fil de cocon fixé à un treuil, avec une aiguille de gomme laque et un petit cercle de clinquant; une cage de verre préserve l'aiguille des agitations de l'air; elle porte une circonférence divisée et un couvercle percé d'une ouverture par où l'on fait descendre lentement les corps électrisés qui doivent attirer l'extrémité de l'aiguille pour la faire tourner. — On a construit encore d'autres électroscopes en se fondant sur les phénomènes de l'électricité par influence; ils se composent tous d'un vase de verre, d'un conducteur fixe et d'un conducteur mobile. *Voy.* CONDENSATEUR.

ÉLECTROTYPIE (d'*électron*, et de *typos*, caractère), art qui consiste à recouvrir d'une couche d'or, d'argent, de cuivre ou d'un métal quelconque, par voie électro-chimique, les clichés, planches gravées, et, en général, les objets qui sont destinés à transporter leurs empreintes sur d'autres corps par la pression. *Voy.* GALVANOPLASTIE.

ÉLECTRUM, mot qui désignait, chez les anciens, l'*ambre jaune* ou *succin*. — Ce nom a été appliqué à l'alliage particulier d'or et d'argent que les bijoutiers nomment aujourd'hui *or vert*. Sa couleur est d'un vert d'eau agréable : fondu, il est jaune pâle.

ÉLECTUAIRES (du latin *electuarium*, dérivé d'*eligere*, choisir), médicaments de consistance molle, composés d'un choix de plusieurs substances, poudres ou pulpes diverses, liées avec un sirop, du vin, etc. Ils sont peu en usage aujourd'hui, et on les remplace généralement par la substance qui y prédomine. *Voy.* OPIATS.

ÉLÉDONE (du grec *élédoné*, espèce de polype), *Eledona*, genre de Mollusques céphalopodes de la famille des Cryptodibranches, assez semblables aux poulpes et n'ayant qu'une seule rangée de ventouses sur chacun de leurs bras. Une espèce, l'*É. musquée*, exhale une odeur de musc.

ÉLÉGIE (du grec *é légéin*, dire hélas!), POÉSIE ÉLÉGIAQUE, genre de poésie ordinairement consacré au deuil et à la tristesse; quelquefois aussi elle peint les joies et surtout les tourments de l'amour. On connaît les vers de Boileau (*Art poét.*, II, 39) :

> La plaintive *élégie*, en longs habits de deuil,
> Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil :
> Elle peint des amants la joie et la tristesse;
> Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse.

Les anciens donnaient le nom d'*élégie* à tous les poëmes écrits en *vers élégiaques*, c'est-à-dire en vers hexamètres et pentamètres se succédant alternativement (*Voy.* DISTIQUES), quelle que fût d'ailleurs la nature du sujet. — Les poëtes grecs Simonide et Callinus furent, dit-on, les premiers qui cultivèrent l'élégie; après eux, on cite, chez les Grecs, Tyrtée, Mimnerme et Callimaque; chez les Romains, Tibulle, Properce, Ovide; parmi les modernes, le Camoens, Saa de Miranda, Garcilasso de la Vega, Lopez de Vega, chez les Portugais et les Espagnols; Pétrarque, Alamanni, chez les Italiens; Young, Gray, chez les Anglais; Malherbe, Gilbert, Parny, Millevoye, André Chénier, Soumet, Lamartine, Mme Tastu, chez les Français. On peut encore rapporter à ce genre les *Messéniennes* de C. Delavigne.

ÉLÉMENT (du latin *elementum*, même signification). En Chimie, ce mot s'applique aux corps simples ou indécomposables. Voici les éléments admis dans l'état actuel de la science, par ordre alphabétique : aluminium, antimoine, argent, arsenic, azote, baryum, bismuth, bore, brome, cadmium, calcium, carbone, cérium, chlore, chrome, cobalt, cuivre, didyme, étain, fer, fluor, glucinium ou béryllium, hydrogène, iode, iridium, lanthane, lithium, magnésium, manganèse, mercure, molybdène, nickel, or, osmium, oxygène, palladium, phosphore, platine, plomb, potassium, rhodium, sélénium, silicium, sodium, soufre, strontium, tantale ou columbium, tellure, thorium, titane, tungstène, uranium, vanadium, yttrium, zinc, zirconium. A ces 56 éléments il faut encore en joindre 5, découverts seulement dans ces dernières années, et dont la nature particulière est moins bien établie ; ces éléments s'appellent : erbium, norium, niobium ou pélopium, ruthénium, terbium. — Les anciens Chimistes, jusqu'à Stahl, au commencement du XVIIIe siècle, admettaient, avec Aristote, l'existence de quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Sauf le feu, qu'on a reconnu n'être qu'un simple phénomène accompagnant certaines actions chimiques, ces éléments ont été décomposés par la chimie moderne.

En Astronomie, *Elément* se dit des nombres qui expriment soit les mouvements des corps célestes, soit les relations de distance et de grandeur qu'ils ont entre eux. — En Physique, on donne ce nom aux couples de zinc et de cuivre dont on se sert pour construire les piles voltaïques. *Voy.* PILE.

**ÉLÉMI** ou **GOMME ÉLÉMI**, résine dont on distingue deux espèces. L'une, qu'on nomme. *É oriental* ou *É. vrai*, est fournie par l'*Amyris zeilonica*, de la famille des Térébinthacées: elle nous vient de Ceylan et d'Éthiopie, en forme de gâteaux arrondis, jaunâtres ou d'un blanc vert, solides à l'extérieur, mous et gluants à l'intérieur, d'une odeur de fenouil; les Indiens en font de la chandelle. L'autre, nommée *E. bâtard*, *occidental* ou *d'Amérique*, provient de l'*Amyris elemifera* ou *Balsamier :* elle nous vient du Brésil sous forme de masses consistantes, d'un jaune blanchâtre, parsemées de points rouges ou bruns. L'élémi se ramollit à la chaleur. Il entre dans la composition de plusieurs onguents et vernis.

ÉLEOCOCCA, *Elæococca* (du grec *elaion*, huile, et *coccos*, graine), genre de la famille des Euphorbiacées, originaire des contrées orientales de l'Asie. Il renferme des arbres à feuilles alternes, munies de deux glandes à leur base, à fleurs jaunâtres en panicules terminales. Les fruits ont une chair fibreuse, et renferment de grosses graines, d'où l'on extrait une huile abondante. On en connaît deux espèces : l'*Arbre à l'huile* (*E. dryandra*), particulier à l'Inde et au Japon, et l'*Arbre au vernis* (*E. vernicia*), originaire de la Chine et de la Cochinchine.

ÉLÉPHANT (du grec *éléphas*), genre de Mammifères de l'ordre des Pachydermes et de la famille des Proboscidiens. Sa peau est très-épaisse, dure, calleuse, et peu garnie de poils; elle est noire, mais peut s'altérer par l'âge jusqu'à devenir blanche. L'éléphant a les yeux très-petits, les oreilles très-grandes, l'ouïe très-délicate. Il n'a pas d'incisives; les deux canines de la mâchoire supérieure constituent ces longues *défenses* qui lui servent à arracher les racines et à se défendre, et qui, sous le nom d'*ivoire* (*Voy.* ce mot), reçoivent tant d'applications dans l'industrie. La *trompe*, qui est un prolongement du nez, est longue et couverte de dépressions annulaires; elle prend naissance à la partie antérieure du frontal, et s'unit, dès sa racine, à la lèvre supérieure; à l'intérieur, elle est creusée d'un double canal correspondant aux deux narines; son extrémité inférieure présente un bord circulaire ayant en avant un prolongement semblable à un véritable doigt : cette trompe lui sert à saisir les objets, à soulever des fardeaux, à terrasser ses ennemis, etc. Les pieds sont ongulés, et le *sabot* est formé d'une peau calleuse qui ne laisse voir que les ongles. Enfin, les mamelles sont pectorales.

On distingue deux espèces d'éléphants : l'*É. des Indes*, qui a deux molaires de chaque côté à chacune des mâchoires, 5 ongles aux pieds de devant et 4 à ceux de derrière; il est doux, à moins qu'on ne l'irrite, fort intelligent, et d'une force telle qu'il fait aisément 80 kilomèt. par jour, chargé d'un poids de 1,000 kilogr.; et l'*É. d'Afrique*, qui n'a qu'une molaire de chaque côté et 3 sabots seulement à chacun des pieds de derrière; ce dernier a les oreilles plus larges, la peau plus brune et les défenses plus longues que le précédent, quoiqu'il soit moins grand; il est aussi plus farouche et plus difficile à apprivoiser.

Les éléphants sauvages vivent ordinairement dans les forêts et les lieux marécageux des contrées les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Ils se tiennent par troupes nombreuses, conduites par un vieux mâle. Ils vivent de graines, d'herbes, de feuillage et de racines; ils ramassent leur nourriture et la portent à leur bouche avec leur trompe, qu'ils manient avec une dextérité prodigieuse; ils prennent leur boisson avec le même organe. L'éléphant peut être réduit en domesticité; mais, dans cet état, il ne multiplie pas. Cet animal est fort docile : il obéit aveuglément à son cornac; il paraît être sensible à la musique.

Les anciens se servaient d'éléphants dans leurs combats. Les Asiatiques les emploient encore à la guerre, en même temps qu'ils s'en servent comme de bêtes de somme. Souvent, ces animaux ont décidé du sort des batailles.—M. le colonel Armandi a écrit l'*Histoire militaire des éléphants*, 1843.

Les rois de Siam ont un *éléphant blanc* qu'ils logent dans un palais magnifique, gardé par 100 officiers. On ne le sert qu'en vaisselle d'or, on ne le promène que sous un dais magnifiquement décoré. La raison de cet appareil est la croyance où sont les Siamois que l'âme du philosophe Kekia, auquel ils attribuent la première idée de la *métempsycose*, est passée dans le corps d'un éléphant blanc. — Il existe en Danemark un *Ordre de l'Éléphant*, dont on fait remonter l'origine aux Croisades (1189).

Pour la *chasse de l'éléphant*, on forme dans la forêt une vaste enceinte de pieux qui se ferme par une trappe. On y conduit un éléphant apprivoisé que l'on fait crier; quelques éléphants arrivent, pénètrent dans la palissade, et la trappe se ferme. On en prend aussi quelques-uns au moyen de grandes fosses couvertes établies sur leur passage.

L'ivoire est le principal produit de la dépouille des éléphants; quant à la peau, qui est fort épaisse et à l'épreuve du sabre quand elle est sèche, les naturels en font d'excellents boucliers; ils font aussi grand cas de la queue, surtout du bouquet de poils qui la termine, la considérant comme un talisman.

On a trouvé dans le nord des deux continents des *éléphants fossiles* de 5 à 6 m. de haut : ces éléphants portaient une longue crinière de poils roides. Le *grand Mastodonte* est une espèce voisine de l'éléphant qu'on a trouvée dans l'Amérique du Nord, et qui ne lui cède ni pour la taille ni pour la longueur des défenses.

On nomme *éléphants marins* deux espèces d'amphibies à museau ridé; l'une appartient au genre Morse, l'autre au genre Phoque. *Voy.* ces mots.

ÉLÉPHANTIASIS (du grec *éléphas*, éléphant), maladie de la peau qui se présente sous deux formes : l'*É. des Arabes*, ainsi nommée parce qu'elle a été décrite par le médecin arabe Rhasès, et l'*É. des Grecs*, décrite par le médecin grec Arétée.

L'*É. des Arabes*, appelée aussi *Maladie glandulaire des Barbades*, a pour caractère essentiel une intumescence plus ou moins volumineuse et dure de la peau et des tissus cellulaires adipeux sous-jacents, résultant d'inflammations partielles et réitérées du derme et des vaisseaux et ganglions lymphatiques. Elle attaque particulièrement les membres inférieurs, qui prennent des dimensions et une configuration analogues aux jambes d'*éléphant ;* d'où son nom. Cette maladie est plus fréquente dans l'âge adulte; elle attaque également les hommes et les femmes, ne paraît pas héréditaire et n'est pas contagieuse. Elle est endémique en Égypte, aux Barbades, aux Indes, au Japon, etc., où sa fréquence paraîtrait dépendre de l'usage immodéré des poissons pêchés dans des marécages, de l'eau croupie qui est souvent la seule boisson des habitants, et de leur exposition aux brusques alternatives de température.

L'*É. des Grecs*, dite aussi *Lèpre tuberculeuse*, *Léontine*, *Léontiasis*, et qu'on croit être la *Lèpre* des anciens, est caractérisée à l'extérieur par des tubercules peu saillants, irréguliers, assez mous, rouges ou livides à leur début, présentant plus tard une teinte fauve ou bronzée, ordinairement indolents, susceptibles de se terminer par résolution ou par ulcération, apparaissant le plus fréquemment à la face et surtout sur le nez et les oreilles, devenus le siége d'un gonflement considérable et hideux. Cette maladie est spéciale aux régions équatoriales; très-rare dans nos contrées tempérées, on l'a cependant vue régner endémiquement en Provence, en Espagne et en Portugal. Elle n'est pas contagieuse, mais elle peut être héréditaire. Les causes ordinaires de cette espèce d'Éléphantiasis sont à peu près les mêmes que celles de l'*É. des Arabes :* voisinage des marais, habitation dans des lieux humides, usage de poissons gâtés, de viandes salées, surtout de porc; il faut y

joindre les grandes fatigues, l'abus des boissons alcooliques, les affections morales, etc.

On a combattu l'Éléphantiasis par une foule de moyens, notamment, à l'intérieur, par les sudorifiques, les toniques, les amers, les préparations arsénicales; à l'extérieur, par la cautérisation des tubercules lorsqu'ils sont peu nombreux; par les bains tièdes émollients, les douches sulfureuses ou de vapeur, les frictions ammoniacales ou iodurées. Les médecins hindous vantent comme spécifique l'*Asclepias gigantea*.

ÉLEUSINE (d'un surnom de Cérès adorée à Éleusis), genre de la famille des Graminées, tribu des Chloridées : épis terminaux à épillets unilatéraux, sans bractées ou écailles; fruit globuleux enveloppé dans les écailles florales. L'*E. coracan* est une graminée de l'Inde, haute de 1 m. à 1m,20; son chaume est droit, articulé, garni de feuilles grandes, roides, pileuses. Les graines servent de nourriture aux pauvres, et remplacent le riz dans les années de disette.

ÉLEUTHÉRATES (du grec *éleuthéros*, libre), nom donné par Fabricius aux insectes appelés aujourd'hui *Coléoptères*. Les caractères qu'il leur assigne sont des mâchoires *libres*, nues, portant des palpes.

ÉLEUTHÉRODACTYLES (du grec *éleuthéros*, libre, et *dactylos*, doigt), ordre de la classe des Didelphes ou Marsupiaux de Cuvier, formé de ceux de ces animaux qui ont leurs doigts libres à leurs pieds. Les espèces de cet ordre offrent deux modifications importantes : ou bien le pouce est nul, ou bien il est parfaitement formé, dépourvu d'ongle, et semble constituer une main. De là deux familles. La 1re, celle des *Dasyures*, renferme les Dasyures proprement dits, les Thylacines, les Phascogales; la 2e, celle des *Pédimanes*, renferme les genres Chironecte, aux pieds postérieurs palmés, et Didelphe ou Sarigue, aux pieds postérieurs non palmés.

ÉLEUTHÉROGYNE (du grec *éleuthéros*, libre, et *gynè*, femme), se dit en Botanique des fleurs dont l'ovaire est libre et n'adhère point au calice.

ÉLEUTHÉROPODES (du grec *éleuthéros*, libre, et *pous, podos*, pied), famille de Poissons osseux, dont le corps est arrondi, et dont les nageoires ventrales sont séparées. Cette famille, fondée par M. Duméril, renferme les *Échénéis* et les *Gobiomores*.

ÉLÉVATEURS (MUSCLES), muscles destinés à élever certaines parties : il y a l'*É. de l'œil, de la paupière, de la lèvre*, etc.

ÉLÉVATION. En Astronomie, on appelle *élévation d'un astre au-dessus de l'horizon*, l'arc de cercle vertical compris entre cet astre et l'horizon; *élévation de l'équateur*, l'arc du méridien compris entre l'horizon du lieu et le point où le méridien est coupé par l'équateur; *élévation du pôle*, l'arc du méridien compris entre le pôle élevé et l'horizon : cette élévation est égale à la latitude du lieu; *angle d'élévation*, l'angle formé par une ligne quelconque de direction et la section horizontale du plan mené par cette ligne perpendiculairement à l'horizon.

En Liturgie, on appelle *élévation* cette partie de la messe où le prêtre élève successivement la sainte hostie et le calice, après la consécration, pour faire adorer au peuple le corps de Jésus-Christ. Cette cérémonie ne date que du XIe siècle : elle fut introduite dans l'Église latine, après l'hérésie de Béranger, comme une profession plus éclatante du dogme de la présence réelle qu'il avait attaqué.

*Élévations* se dit aussi d'élans de l'âme vers Dieu et de prières propres à exprimer ces sentiments : Bossuet a composé des *Élévations à Dieu sur les mystères*.

ÉLÈVE, se dit surtout des jeunes gens qui appartiennent aux écoles spéciales. *Voy.* les noms des écoles.

*Élève de Marine*, dit aussi *aspirant de M.*, grade placé au-dessous de celui d'enseigne de vaisseau. Il y a deux classes d'élèves : aux termes de la loi du 20 avril 1832, nul ne peut être élève de 2e classe s'il n'a passé par l'École navale; nul ne peut être élève de 1re classe s'il n'a servi deux ans à bord des bâtiments de l'État comme élève de 2e classe, ou s'il n'a passé deux années à l'École polytechnique, et s'il n'a satisfait en outre à un examen sur la navigation.

En Horticulture, ce mot désigne les jeunes plants.

Dans l'Industrie agricole, l'*élève des chevaux* s'entend de la production et de l'éducation des chevaux.

ÉLEVURES (d'*élever*), nom générique sous lequel on désigne vulgairement tous les exanthèmes dans lesquels il y a tuméfaction du tissu de la peau.

ELFS, ELFINES, êtres surnaturels des deux sexes, créés par la mythologie du moyen âge. Ils étaient fort petits, légers, tantôt bienfaisants, tantôt malfaisants. Ils paraissent se confondre avec les *Sylphes*.

ÉLIMINATION (du latin *e*, préposition qui marque l'exclusion, et *limen*, seuil), opération d'algèbre par laquelle on fait disparaître une des inconnues engagées dans des équations, de manière à avoir une équation de moins; en réitérant le même calcul, on peut chasser une seconde inconnue et obtenir une autre équation de moins, puis une troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une seule équation. Soient les deux équations : $ax + by = c$, et $a'x + b'y = c'$, où $x$ et $y$ sont les deux inconnues; on commence par chercher la valeur de $x$ dans les deux équations, ce qui donne $\left(x = \frac{c - by}{a}\right)$ et $\left(x = \frac{c' - b'y}{a'}\right)$; ces deux valeurs de $x$ devant être identiques, on en conclut : $\frac{c-by}{a} = \frac{c'-b'y}{a'}$, équation qui ne contient plus que la seule inconnue $y$, et qu'on nomme *équation finale*. En résolvant l'équation finale, on obtient la valeur de $y$, et il suffit ensuite de substituer cette valeur dans l'une ou l'autre des deux équations proposées pour obtenir une équation ne contenant plus que l'inconnue $x$. — Outre ce procédé d'élimination, dit *par comparaison*, on se sert encore de plusieurs procédés dits *par substitution*, *par réduction*, etc., que donnent les traités spéciaux. Les plus habiles mathématiciens, Euler, Cramer, Vandermonde, Laplace, Bezout, se sont occupés de la théorie des éliminations.

ÉLINGUE, en anglais *sling*. On nomme ainsi, dans la Marine, des cordages de diverses grosseurs, qui servent à élever toutes sortes de fardeaux pour charger ou pour décharger un navire.

ÉLISION (du latin *elidere*, étouffer), suppression totale d'une voyelle à la fin d'un mot devant une autre voyelle initiale et devant une *h* muette. Le signe de l'élision dans l'écriture est l'*apostrophe* (*Voy.* ce mot). Dans la prononciation française il se fait beaucoup d'élisions qui ne s'indiquent pas dans l'écriture, comme *aimable enfant*, *homme illustre*, etc. L'usage a fait aussi adopter certaines élisions, même devant une consonne : *grand'mère*, la *grand'salle*; dans ce cas, l'élision prend le nom d'*apocope*. Les Latins, dans leurs vers, élidaient non-seulement les voyelles et les diphthongues, mais aussi la consonne *m* lorsque le mot suivant commençait par une voyelle ou une diphthongue. Exemple :

*Monstr' hor | rend' in | form' in | gens*, etc.

pour : *monstrum horrendum, informe, ingens*, etc. — Dans notre langue, nous n'avons guère d'autre élision que celle de l'*e* muet devant une voyelle, de l'*a* dans l'article *la* devant une voyelle, de l'*i* dans *si* devant un mot commençant par un *i*.

ÉLIXIR (de l'arabe *aalaksir*, essence, extrait d'une substance), terme emprunté aux anciennes pharmacopées, et qui signifie *substance extraite par l'alcool;* il est synonyme d'*alcoolé*. Quelques elixirs ont acquis une grande célébrité : tels sont l'*élixir de Garus* et l'*élixir de longue vie*. L'*É. de Garus* est une teinture ou alcoolat composé de safran, can-

nelle, muscade, girofle, aloès, myrrhe; on y ajoute du sirop de capillaire, et l'on colore avec du caramel dissous dans l'eau de fleurs d'oranger : c'est une liqueur de table. L'*E. de longue vie* se compose de poudre d'agaric blanc, gentiane, rhubarbe, safran et zédoaire, qu'on fait digérer pendant huit jours dans de l'alcool à 56° centigrades, et auxquels on ajoute de l'aloès succotrin et du sucre pulvérisé. Cet élixir est employé comme stomachique et légèrement purgatif. On le prend à jeun, le matin ou un quart d'heure avant le dîner.

ELLAGIQUE (ACIDE), acide qui, sous l'apparence d'une poudre grise, accompagne le dépôt d'acide gallique qui se forme dans l'infusion de noix de galle exposée à l'air. Il forme, avec les bases, des sels dits *ellagates*. M. Braconnot, qui en a fait une étude particulière en 1818, lui a donné le nom d'*ellag-ite*, en renversant le mot *galle*.

ELLÉBORE, *Helleborus* (du grec *helleboros*, nom de l'*H. orientalis*), genre de la famille des Renonculacées, renferme des plantes originaires de l'ancien continent, herbacées, vivaces, à tiges rameuses, à fleurs d'un vert blanchâtre. Ces plantes sont un violent purgatif, et peuvent devenir très-malfaisantes. Elles jouissaient, chez les anciens, d'une grande réputation pour leurs vertus héroïques, et surtout pour la guérison de la folie : cette propriété était devenue proverbiale. On distinguait deux espèces d'ellébore : 1° l'*E. blanc*, qui croissait en Étolie, dans les Gaules et près des rivages de la mer Noire, et que l'on a cru retrouver dans le *Vérâtre*; et l'*E. noir*, qui croissait sur l'Hélicon, dans l'Eubée, la Béotie, mais surtout à Anticyre; on croit que c'est notre *E. oriental*. — Chez nous, l'espèce type du genre est l'*E. noir* (*Helleborus niger*), à fleurs d'un blanc rose, et que l'on emploie en médecine, comme drastique, dans les hydropisies, les paralysies et la chorée. — On nomme *E. blanc* le *Veratrum album*, de la famille des Colchicacées.

ELLÉBORÉES, tribu de la famille des Renonculacées. Elle renferme les genres *Helleborus* (genre type), *Caltha* (Populage), *Nigella* (Nielle), *Aquilegia* (Ancolie), *Delphinium* (Dauphinelle) et *Aconitum*.

ELLÉBORINE, nom donné, chez les anciens, à l'*Astrance à feuilles étroites*, plante de la famille des Ombellifères, qui fleurit en mai et en juin dans le Midi, et dont ils ajoutaient la graine à l'ellébore qu'ils voulaient adoucir. — Les modernes nomment ainsi l'*Epipactis palustris*, belle plante de la famille des Orchidées. *Voy.* ÉPIPACTIDE.

ELLIPSE (du grec *elleipsis*, défaut, omission). En Grammaire, c'est une figure de construction qui consiste à omettre dans une phrase un ou plusieurs mots, afin d'ajouter à la concision sans nuire à la clarté. — Il y a deux sortes d'ellipses : les unes, qui consistent à ne pas répéter un ou plusieurs mots déjà exprimés : *Dieu est bon et l'homme méchant* (on supprime le second *est*); les autres, où les mots sous-entendus ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui sont exprimés : *Voulez-vous quelque chose?—Rien.* Les poëtes ont fait quelquefois de cette figure un bel emploi. Tout le monde admire la hardiesse de cette ellipse de Racine (*Andromaque,* IV, sc. 5) :

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?

En Géométrie, on nomme *ellipse* la courbe engendrée par un plan qui coupe obliquement un cône droit de manière à ne pouvoir en rencontrer la base que prolongée hors de ce solide : c'est la section faite dans la surface d'un cône par un plan qui en coupe toutes les arêtes. Les planètes décrivent des ellipses.

On nomme *grand axe* de l'ellipse la section du plan générateur par un autre plan mené par l'axe du cône et perpendiculaire à sa base; et *petit axe*, la droite menée perpendiculairement au grand axe par son milieu. Le point de rencontre des deux axes s'appelle le *centre* de la courbe. On rapporte ordinairement l'ellipse à des coordonnées rectangulaires, en prenant le grand axe pour axe des abscisses, et le petit axe pour axe des ordonnées. Dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est toujours *plus petit* que le rectangle formé entre les deux parties correspondantes du grand axe : de là le nom d'*ellipse*. On nomme *diamètre* de l'ellipse toute droite qui, passant au centre, se termine de part et d'autre à son périmètre. — On appelle *foyers* de l'ellipse les points d'intersection du grand axe par deux arcs de cercle décrits de l'extrémité du petit axe, avec un rayon égal à la moitié du grand axe. La distance du centre aux foyers se nomme l'*excentricité*. Toutes les droites menées des foyers à la courbe prennent le nom de *rayons vecteurs*. — Pour tracer par un mouvement continu une ellipse dont les foyers sont donnés, on y fixe, au moyen d'une épingle, les extrémités d'un fil dont la longueur soit égale au grand axe, et l'on fait ensuite glisser le long du fil un crayon qui le tienne toujours tendu. La courbe sera tracée lorsque le crayon aura fait deux demi-révolutions, l'une au-dessus, l'autre au-dessous du grand axe. — On nomme *paramètre* de l'ellipse la double ordonnée qui passe par un des foyers : c'est une troisième proportionnelle aux deux axes.

ELLIPSOÏDE, solide formé par la révolution d'une demi-ellipse autour de son axe.

ELMIS (du grec *helmins*, ver), genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, est caractérisé par des antennes longues et de onze articles. Ce sont de très-petits insectes, vivant toujours sous l'eau, accrochés en dessous des pierres répandues au fond des ruisseaux d'eau vive. On trouve aux environs de Paris l'*E. canaliculé*.

ÉLOCUTION (du latin *eloqui*, parler, s'énoncer), énonciation de la pensée par la parole. On donne aussi ce nom à la partie de la Rhétorique qui contient les règles du style. *Voy* STYLE.

ÉLODICON ou EOLODICON (d'*Éole* et du grec *ôdê*, chant), instrument à touches et à vent inventé par M. Eschenbach et fabriqué par M. Voigt, facteur d'instruments à Schweinfurt. C'est une espèce d'orgue expressif dans lequel les tuyaux sont remplacés par des plaques de métal fixées d'un seul côté, et mises en vibration par un soufflet.

ÉLODITES, synonyme d'ÉMYDIENS. *Voy.* ce mot.

ÉLOGE (du latin *elogium*, dérivé du grec *eu légein*, dire du bien, louer), discours fait à la louange de quelqu'un. Considéré comme genre, l'éloge comprend plusieurs espèces : 1° l'*Éloge historique*, comme la *Vie d'Agricola*, par Tacite; 2° l'*Éloge académique*, comme l'*Éloge de Marc Aurèle*, par Thomas, ou les éloges que les récipiendiaires font de leurs prédécesseurs à l'Académie française, dans leur discours de réception; les *Notices biographiques* écrites par les secrétaires perpétuels en l'honneur des membres de la Compagnie; 3° les *Panégyriques des saints*, comme l'*Éloge de saint Louis*, par l'abbé Maury; 4° l'*Oraison funèbre*, comme celles de Bossuet, de Fléchier, de Massillon, de Bourdaloue, etc. Thomas a écrit un *Essai sur les Éloges* qui est très-estimé. On accuse l'Éloge d'être un genre faux; il est peu encouragé aujourd'hui.

ÉLONGATION, se dit, en Astronomie, de l'éloignement apparent ou distance angulaire d'une planète au soleil; c'est l'angle formé entre les deux rayons visuels menés de l'œil à la planète et au soleil. L'élongation de Mercure ne dépasse pas 29°, celle de Vénus 47° 48'. Quant aux autres planètes, leur élongation peut aller à 180°.

En Pathologie, c'est une luxation incomplète : les ligaments de l'articulation sont distendus et le membre allongé, sans que le déboîtement soit complet.

ÉLOPE (du grec *ellops*, nom d'un poisson inconnu), genre de poissons de la famille des Clupes et voisins des harengs. Ils sont remarquables par

les reflets argentés de leurs écailles. Leur chair est alimentaire et donne de bon bouillon.

ÉLOQUENCE (du latin *eloqui*, parler, s'énoncer), talent de bien dire, faculté d'agir par la parole sur les hommes assemblés. Il ne faut pas confondre l'*éloquence*, qui est le talent de persuader, avec la *rhétorique*, qui est un art destiné à développer ce talent, ni avec l'*élocution*, qui est simplement l'expression de la pensée par la parole.

Considérée dans ses diverses applications, l'éloquence se distingue en *É. judiciaire*, ou du barreau; *É. politique*, ou de la tribune; *É. religieuse*, ou de la chaire; *É. académique*, ou des assemblées littéraires. Considérée dans son but, l'éloquence, suivant la division des anciens rhéteurs, comprend trois genres distincts : le *genre délibératif*, qui conseille ou dissuade; le *genre judiciaire*, qui défend ou accuse; et le *genre démonstratif*, qui loue ou blâme. *Voy.* GENRES, ORATEUR et RHÉTORIQUE.

ÉLUS. Ce mot s'entend communément des saints ou de ceux qui sont destinés à jouir du bonheur éternel. — Dans les premiers siècles de l'Église, on le donnait aussi aux catéchumènes suffisamment instruits pour recevoir le baptême.

Avant 1789, on appelait *Élus*, dans l'administration financière de la France, les magistrats d'une *élection*, parce que, originairement, ils étaient élus par leurs concitoyens pour faire la répartition des impôts et juger les contestations auxquelles le retard des contribuables ou la fraude pouvaient donner lieu. Cette charge, qui date du XIII[e] siècle, disparut sous la République. *Voy.* ÉLECTION (PAYS D').

ÉLYME (d'*Elymos*, nom grec du *Panicum*), *Elymus*, genre de Graminées de la tribu des Hordéacées. La seule de ces plantes qui ait de l'emploi est l'*É. des sables* (*E. arenarius*), qui croît, en Europe, sur les côtes sablonneuses; c'est une plante de près de 1 m. de haut, dont les racines fortes, rampantes et nombreuses, sont propres à donner de la fixité et de la consistance aux sables mouvants.

ÉLYSÉE. *Voy.* PARADIS.

ÉLYTRES (du grec *élytron*, étui), enveloppes dures et coriaces qui, dans les Coléoptères et les Orthoptères, recouvrent et protégent les ailes inférieures : elles sont membraneuses et plissées en travers chez les premiers et en long chez les seconds. Pendant le vol, les élytres restent immobiles.

En Botanique, on nomme ainsi les conceptacles communs, qui, dans les plantes agames en général, renferment les conceptacles particuliers des séminules.

ÉMACIATION ou AMAIGRISSEMENT. *Voy.* MAIGREUR.

ÉMAIL (de l'italien *smalto*, qu'on dérive du latin *maltha*, espèce de ciment), espèce de vernis vitreux, n'est qu'un verre opaque ou transparent, incolore ou coloré, qu'on applique par la fusion sur les diverses poteries, la faïence et les métaux, principalement sur l'or, l'argent et le cuivre. Les émaux se composent principalement de silice, d'oxyde de plomb et d'oxyde d'étain; c'est avec l'oxyde d'étain qu'on leur donne l'aspect blanc de lait opaque qui les distingue surtout de la faïence. La coloration des émaux se fait au moyen des mêmes substances qui servent pour les autres verres colorés; la dose en est seulement plus forte en général. Les émaux des orfévres peuvent, sous le rapport du travail, se ranger en quatre classes : *É. en taille d'épargne* (*Voy.* ce mot); *É. cloisonnés*; *É. de basse taille*, *É. mixtes*, qui participent de plusieurs procédés.

L'art de l'émailleur ne paraît pas avoir été de beaucoup postérieur à la découverte du verre; les anciens le pratiquaient avec un grand succès. Dans les hypogées de la ville de Thèbes, on a trouvé des poteries émaillées de diverses couleurs. On voit encore aujourd'hui dans plusieurs villes de l'Égypte des édifices construits en briques émaillées recueillies dans les ruines des villes anciennes. Cependant ce n'est guère qu'au III[e] siècle de notre ère qu'on voit apparaître l'émail sur métal : on en fait honneur aux Gaulois. L'art de l'émailleur fit de grands progrès au moyen âge, particulièrement en Italie, à Faenza et à Castel-Durante. Au milieu du XVI[e] siècle, Bernard de Palissy éleva cet art à un haut degré de perfection. Jean Toutin, orfévre de Châteaudun, en 1630, se rendit célèbre par ses bijoux émaillés. Le c[te] de Laborde a donné la *Notice des Émaux du Louvre*, 1853.

Dans le Blason, *émail* est synonyme de couleur : on compte *cinq émaux*, le rouge, le bleu, le vert, le violet et le noir. *Voy.* BLASON.

ÉMAILLEUR (d'*émail*), artiste qui travaille les émaux, qui en couvre et en orne certains métaux, tels que l'or et le cuivre, ou qui fait à la lampe avec le verre et les émaux divers sortes d'ouvrages curieux. On étend ce nom aux orfévres et aux joailliers qui montent les pierres précieuses, aux lapidaires qui les contrefont, aux artistes qui peignent sur émail, aux marchands verriers, couvreurs de flacons et bouteilles d'osier, aux faïenciers, enfin aux patenôtriers et boutonniers en émail et en verre.

La *lampe d'émailleur* est une lampe plate à grosse mèche, reposant sur une table de bois, et à laquelle est adapté un soufflet ordinaire que l'on fait mouvoir à l'aide du pied : le vent arrive par un conduit de fer-blanc à un bec métallique dont l'extrémité est voisine de la mèche. Cette disposition permet de diriger la flamme avec force sur les objets que l'on veut fondre ou travailler. La lampe d'émailleur sert surtout à ramollir le verre, et, sous ce rapport, elle est d'un grand usage dans les laboratoires de chimie. Autrefois on l'alimentait avec de l'huile, ce qui produisait beaucoup de fumée et une odeur désagréable. M. Gay-Lussac y a substitué l'alcool.

ÉMANATION (du latin *emanare*, découler), action par laquelle les substances volatiles se détachent, en s'évaporant, des corps auxquels elles adhèrent (*Voy.* EFFLUVES). Les animaux laissent échapper de leur corps des émanations particulières et odorantes, à l'aide desquelles on peut suivre leurs traces.

Newton avait pensé que les corps lumineux lançaient de leur surface des particules impondérables sous forme de rayons. Ce système, appelé système de l'*émanation* ou de l'*émission*, a été remplacé par celui des *ondulations*. *Voy.* ce mot.

On appelle encore *système de l'émanation*, un système religieux ou philosophique d'après lequel tous les êtres dont se compose l'univers, esprits ou corps, sortent éternellement, par voie d'écoulement, du sein de la substance divine, comme la lumière émane du soleil, sans l'épuiser ni même la diminuer, et pour y rentrer bientôt et s'y confondre. Ce système, qui est une des formes du panthéisme, se retrouve à la fois dans l'antique religion de l'Inde, dans la doctrine de Zoroastre et dans la Kabbale. On trouve aussi l'émanation dans le Gnosticisme; elle est la base de la doctrine des Néoplatoniciens, qui l'ont alliée aux idées de Platon et de Pythagore.

ÉMANCIPATION (du latin *e*, hors de, et *mancipium*, esclavage, servitude), acte qui affranchit un mineur de la puissance paternelle et lui confère le droit de se gouverner lui-même et d'administrer ses biens. L'émancipation est *tacite* ou *expresse*. Elle est *tacite* dans le mariage par le fait duquel le mineur se trouve émancipé de droit; elle est *expresse* quand elle a lieu par la volonté des parents : dans ce cas, elle est permise à 15 ans révolus, si l'enfant a son père ou sa mère, et à 18 ans seulement s'il est orphelin. Pour émanciper un mineur, le père ou la mère et le tuteur, sur l'avis conforme du conseil de famille, comparaissent devant le juge de paix assisté de son greffier, et font leur déclaration, qui est constatée dans un procès-verbal (Code civil, art. 476 et suiv.). Le mineur émancipé est pourvu d'un *curateur*, sans l'assistance duquel il ne peut faire aucun

acte important. Dans certains cas, l'émancipation peut être révoquée (art. 482–485).

Chez les Romains, l'émancipation était un acte qui conférait à un esclave ou à un enfant le droit d'homme libre; quand il s'agit d'un esclave, on dit plutôt *affranchissement* (*Voy.* ce mot). — Lorsqu'un père voulait émanciper son fils, il le vendait trois fois en présence de sept témoins, et l'acquéreur affranchissait chaque fois l'enfant, qui était alors émancipé. Plus tard, les empereurs simplifièrent la forme de cet acte. — Au moyen âge, l'émancipation était l'acte par lequel le seigneur concédait à son vassal la liberté, les prérogatives et les franchises dont jouissaient les hommes libres. Il l'affranchissait des droits auxquels il était assujetti par sa naissance. — Dans l'Histoire, on a donné le nom d'*émancipation* à l'époque où les villes et les communes s'affranchirent de la domination des seigneurs.

*Ém. des esclaves, des serfs*, etc. *V.* ESCLAVAGE.

EMARGINE (*margo*, bord, marge), se dit, en Botanique et en Zoologie, des organes qui présentent à leur sommet une échancrure arrondie et peu profonde.

EMARGINULE, *Emarginula*, genre de mollusques Gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches : corps ovale, conique, pourvu d'un large pied occupant tout l'abdomen et débordé par le manteau, qui a une fente antérieure correspondant à celle de la coquille; tête pourvue de deux tentacules coniques, oculés à leur base extrême; branchies parfaitement symétriques; coquille recouvrante, conique, à ouverture ovale ou circulaire, symétrique, fendue à son bord antérieur. Plusieurs espèces fossiles se trouvent dans les terrains tertiaires.

EMBALLEUR. *Voy.* LAYETIER.

EMBARCADÈRE (d'*embarquer*), corrélatif de *débarcadère*. *Voy.* ce mot.

EMBARCATION (de *barque*), se dit de tout bateau à rames, ou n'allant à la voile qu'accidentellement. Les embarcations du bord sont : la chaloupe, le grand canot, le petit canot, le canot de l'état-major, le canot et la yole du commandant. Chaque embarcation a son équipage, son gréement et son armement.

EMBARDÉE, mouvement de rotation alternatif de gauche à droite et de droite à gauche, que le vent ou un courant considérable imprime à l'avant d'un navire. *Voy.* ABATTÉE et AULOFFE.

EMBARGO (mot emprunté de l'espagnol), défense qu'un souverain fait aux bâtiments qui se trouvent dans les ports de sa domination de prendre la mer. Cette défense peut s'adresser aux sujets tout comme aux étrangers. Une puissance met l'*embargo* soit dans la vue d'employer les navires à son service, soit pour empêcher des communications avec l'ennemi. Quelquefois l'embargo se fait en pleine mer. Cette mesure n'est pas hostile; elle diffère de celle par laquelle un souverain, déclarant la guerre à un autre, frapperait d'arrêt ou de séquestre les navires appartenant aux sujets de son ennemi. —L'emploi officiel du mot *embargo* date, en France, de l'année 1718.

EMBARRAS GASTRIQUE, trouble de la digestion avec nausées, vomissement, et souvent coliques et diarrhée. On distingue l'*E. stomacal* et l'*E. intestinal*. Le premier a pour caractères : une céphalalgie plus ou moins violente, la perte de l'appétit, l'amertume de la bouche, l'enduit jaunâtre ou blanchâtre de la langue, les nausées, la sensibilité de l'épigastre; le second, des lassitudes spontanées, des éructations, des flatuosités, des borborygmes, la tension de l'abdomen, des douleurs vagues dans les cuisses et les jambes, et surtout aux genoux. Souvent l'embarras gastrique accompagne et complique des affections plus graves. Quand il est seul, quelques jours d'un régime végétal et l'usage d'une boisson acidulée suffisent ordinairement pour le dissiper; s'il persiste, il faut recourir aux vomitifs ou aux purgatifs.

EMBARRURE (de *barre*), excoriation, déchirure qui se fait à la face interne d'un des membres postérieurs du cheval, lorsque cet animal, après avoir passé l'une de ses jambes par-dessus la barre de séparation dans les écuries, se blesse en se débattant.

EMBASE (du grec *embasis*, base), se dit en général de toute partie sur laquelle une autre vient s'appuyer. Les horlogers donnent ce nom au renflement ménagé sur l'arbre d'une roue pour recevoir cette roue et lui servir de soutien; les taillandiers, à la partie renflée d'une lame, au ressaut de leur enclume; les menuisiers, à une partie de leur ouvrage qui repose sur une autre pièce. — En termes d'Artillerie, c'est un renfort de métal aux tourillons des bouches à feu, pour empêcher le ploiement de ces tourillons et le vacillement entre les flasques de l'affût.

EMBATTAGE, application des bandes de fer sur une roue. On nomme *embattoir* une fosse longue et étroite, ordinairement pleine d'eau, dans laquelle les taillandiers et les maréchaux ferrants placent debout les roues de voitures qu'ils veulent ferrer. A mesure qu'ils placent une bande, ils font tourner la roue, afin de refroidir la bande dans l'eau.

EMBAUCHAGE (de *bauche*, vieux mot qui signifie boutique), action d'engager un ouvrier pour travailler dans une boutique ou un atelier.— L'*embauchage militaire* est l'action de provoquer un soldat à la désertion. Ce crime est puni, par la loi du 4 nivose an IV, des mêmes peines que les crimes de conspiration et de trahison. Les tribunaux militaires ont été longtemps investis de la connaissance de tous les cas d'embauchage; mais depuis 1831, plusieurs arrêts de la Cour de cassation ont décidé que l'embauchage commis par des individus non militaires tombait sous la juridiction des tribunaux ordinaires.

EMBAUMEMENT (de *baume*, à cause des substances odorantes employées autrefois pour la conservation des cadavres). La coutume d'embaumer les cadavres pour les préserver de la décomposition putride paraît avoir existé chez presque tous les peuples de l'antiquité, à l'exception des Grecs et des Romains, qui brûlaient leurs morts. Les Égyptiens surtout avaient poussé l'art d'embaumer à un haut degré de perfection, comme le prouvent les *momies*, dont un grand nombre subsistent encore. Chez eux, le système employé se réduisait à trois opérations : 1° vider les cavités par l'extraction des viscères ou par leur dissolution, à l'aide d'une liqueur caustique; 2° enlever la graisse et les parties muqueuses par l'action prolongée du natron (azotate de soude); 3° dessécher les corps à l'air ou dans une étuve, après les avoir bien lavés; on fermait ensuite tout accès à l'air et à l'humidité par l'application d'un vernis et de bandages enduits de gomme. La température élevée et toujours constante des catacombes a dû en outre contribuer pour beaucoup à l'admirable conservation des momies égyptiennes.

L'usage des embaumements fut longtemps négligé parmi les nations modernes; mais depuis le XVIIe siècle il a repris faveur. Les méthodes les plus diverses ont été proposées et pratiquées à cet effet; mais toutes celles qui sont pratiquées aujourd'hui ont cela de commun d'injecter par les artères du cou un liquide doué de propriétés antiputrides. Parmi les procédés les plus répandus, nous citerons :

1°. Le *procédé Gannal*. La substance que ce chimiste a définitivement adoptée (1833), après plusieurs autres essais, est le sulfate simple d'alumine, qu'il fait dissoudre dans l'eau, dans les proportions d'un kilogr. de ce sel pour 500 grammes d'eau. On met à nu la carotide; puis, avec la pointe du scalpel, on fait à cette artère une légère incision par laquelle on injecte une quantité suffisante de la solution alumineuse; l'injection terminée, on ferme la plaie par un point de suture. Ainsi préparé, le cadavre n'est plus susceptible d'éprouver la fermentation

putride au contact de l'air; il s'y dessèche, au contraire, plus ou moins rapidement, suivant l'intensité du courant d'air et suivant la saison. Pour assurer la conservation indéfinie des corps, il faut néanmoins éviter de les déposer dans un lieu humide, et les enfermer dans des caisses convenables, garnies de coton imbibé d'huiles essentielles aromatiques.

2°. Le *procédé du Dr Tronchina*, de Naples, qui date de 1835. Il consiste dans l'injection par l'artère carotide gauche, au moyen d'une seringue, d'une solution d'un kilogr. d'arsenic coloré avec un peu de minium ou de cinabre dans 10 kilogr. d'esprit-de-vin; s'il y a des signes d'un commencement de putréfaction des intestins, il faut, à l'aide d'un trois-quarts, introduire le même liquide dans la cavité abdominale : par ce procédé, un cadavre peut être maintenu pendant plus de deux mois sans odeur ni altération; ensuite il se dessèche, durcit, prend une couleur obscure, et se maintient dans cet état pendant de longues années. Toutefois, les inconvénients graves qui résultent de l'emploi des préparations arsenicales l'ont fait prohiber en France.

Les autres substances le plus communément employées aujourd'hui pour l'embaumement des corps sont le sublimé corrosif ou deutochlorure de mercure (procédé ordinaire), le persulfate de fer (procédé Braconnot), le deutochlorhydrate d'étain (procédé Taufflieb), l'acide pyroligneux ou vinaigre de bois, enfin le chlorure de zinc et le sulfite de soude : ce dernier procédé, mis en pratique depuis 1846 par M. Suquet, est appliqué avec le plus grand succès à la conservation des sujets soumis à la dissection.

Quand on voudra conserver le cœur à part, on devra d'abord en remplir les cavités de coton ou d'étoupe; le tout sera ensuite plongé dans une solution alcoolique de sublimé pendant cinq à six jours. Après ce temps, on retirera le cœur, qui sera essuyé et recouvert d'une couche de vernis rouge; on le laissera se dessécher à l'air pendant quelques jours avant de l'enfermer dans une capsule de plomb ou d'argent.

On doit à M. Gannal, outre plusieurs écrits sur l'art d'embaumer, une *Histoire des embaumements et de la préparation des pièces d'anatomie*, 1837 et 1841.

EMBELLE, partie du navire comprise entre les deux gaillards. *Voy.* GAILLARD.

EMBELLIE, désigne, en Marine, le changement favorable et passager du temps ou de l'état de l'atmosphère. Ce nom se donne aussi à l'intervalle qui sépare des lames d'eau qui se succèdent.

EMBERIZA, nom scientifique du *Bruant*. *V.* ce mot.

EMBERIZOÏDES, genre d'oiseaux voisin du Bruant (*Emberiza*), dont il ne se distingue guère que par sa queue étagée, et par quelques caractères du bec et des ailes. Il comprend deux espèces, originaires de l'Amérique : l'*E. longibande*, d'un brun cendré, olivâtre, long de 20 centim.; l'*Oreillon mélanotis*, ou *Chipiu oreillon blanc*, qui doit son premier nom à une tache noire qu'il porte sur l'oreille, et le second à un filet blanc qui surmonte la tache noire. Il est long de 15 centimètres, et vit dans les champs et les herbes hautes du Brésil et du Paraguay. — M. Lesson donne ce nom à une famille de l'ordre des Passereaux, qui comprend le Bruant, le Commandeur et le Tardivole.

EMBLAVURES (du bas latin *bladum*, blé), nom donné aux terres ensemencées en blé.

EMBLÈME (du grec *emblêma*, dérivé d'*emballô*, insérer). Ce nom était donné originairement par les Grecs et les Romains aux ouvrages de marqueterie, à tous les ornements des vases et des habits, aux pavés en mosaïque, à tous les ouvrages en relief, etc. : on les appelait aussi *tessellæ*, *segmenta*, *crustæ*. — Il signifie aujourd'hui une image ou un tableau qui, par la représentation de quelque objet connu, conduit à la connaissance d'une autre chose ou d'une moralité. Le coq est l'emblème de la vigilance; un serpent qui se mord la queue est celui de l'éternité; un sablier ailé, une horloge, sont l'emblème du temps; la faux, l'emblème de la mort; un calice avec une hostie est l'emblème de la foi catholique, etc. L'emblème diffère de la devise en ce qu'il exprime par la représentation des objets ce que la devise fait comprendre par les mots. — Les emblèmes étaient connus de la plus haute antiquité. Les douze pierres que le grand prêtre juif portait sur sa poitrine, les hiéroglyphes égyptiens étaient des emblèmes. Il existe un curieux poëme latin d'Alciat sur les emblèmes, *Emblematum libellus*, souvent réimprimé et traduit en vers français, et plusieurs recueils d'*Emblèmes*, entre autres celui de Verrien, 1696.

EMBOITEMENT (de *boîte*). Dans l'Art militaire, on nommait *emboîtement de rangs* une espèce d'entrelacement des soldats qu'on faisait tirer à la fois, sur quatre et même cinq rangs, de façon que les armes des derniers rangs ne pussent pas nuire aux premiers. — *Emboîter le pas*, c'est marcher les uns derrière les autres, en se rapprochant tellement que le pied de chaque homme vienne se poser à la place où était celui de l'homme qui le précède.

EMBOLISMIQUE (MOIS), du grec *embolismos*, intercalaire : 13e mois que les Grecs ajoutaient à la 3e, à la 5e et à la 8e année de chaque octaétéride pour faire concorder les années lunaires avec les années solaires. *Voy.* ANNÉE.

EMBONPOINT (du français *en bon point*), état du corps de l'homme ou des animaux dans lequel la quantité de graisse est proportionnée au volume et à la stature. L'embonpoint est commun dans l'enfance, et se perd à l'âge de puberté, pour revenir, chez quelques personnes, à l'âge mûr. Les constitutions lymphatiques et sanguines y prédisposent. Le sexe féminin y est plus sujet que le masculin. Certaines professions, telles que celles de boucher et de charcutier, semblent favoriser l'embonpoint, sans doute à cause des miasmes nutritifs qu'absorbent constamment ceux qui les professent. L'embonpoint excessif est une sorte de maladie, et prend le nom d'*obésité* : on le combat par l'exercice et une diète sévère.

EMBOSSAGE (de *bosser*, attacher, parce qu'on attache sur le câble de l'ancre une amarre auxiliaire pour faire tourner le navire). *Embosser* un bâtiment, c'est l'amarrer à l'ancre de manière qu'il puisse *éviter* ou changer de direction à volonté, et présenter le côté vers un point voulu : on embosse un bâtiment de guerre, une division, une escadre, une armée navale, qui veut présenter le travers, c.-à-d. le flanc, pour battre un fort, se défendre contre d'autres vaisseaux, ou protéger l'entrée d'un passage ou d'un mouillage quelconque. — On appelle *embossure* le point de l'amarrage fait sur un câble mouillé, et le grelin ou l'aussière employée à embosser un bâtiment de guerre.

EMBOUCHOIR (de *bouche*), celle des pièces d'un fusil de munition qui embrasse l'extrémité du bois et du canon. Sur le devant sont deux bandes, dont l'une, la bande inférieure, porte un petit guidon, ou *point de mire*, qui sert à viser; sur le derrière, est un entonnoir donnant passage à la baguette du fusil.

EMBOUCHURE (de *bouche*). En Géographie, c'est l'endroit où un fleuve se jette dans la mer.

En Musique, l'*embouchure* est cette partie des instruments à vent que l'on met contre les lèvres ou dans la bouche pour en tirer des sons. Chaque instrument à vent a son embouchure particulière : celles de la trompette, du cor, du trombone, du serpent, ont la forme d'un petit entonnoir dans des proportions différentes. Celle de la flûte n'est qu'un trou ovale, percé latéralement dans l'instrument même; celle du flageolet est un bec; celle de la clarinette est un bec qui porte une anche; le hautbois, le cor anglais, le basson ont pour embouchure une anche composée de deux languettes de roseau fort minces.

— On appelle aussi *embouchure* la manière propre à chaque artiste de jouer des instruments à vent : c'est en ce sens qu'on dit de l'artiste qu'il a une *bonne embouchure*. C'est de la manière de gouverner l'embouchure que dépend la qualité du son.

EMBRANCHEMENT (de *branche*), nom donné en général dans les Sciences naturelles à de grandes divisions, subdivisées elles-mêmes en divisions de moindre importance. *Voy.* CLASSIFICATION.

EMBRASURE, élargissement intérieur qu'on pratique dans l'épaisseur du mur d'une porte ou d'une fenêtre pour laisser le jeu nécessaire à l'ouverture des panneaux et faciliter la diffusion de la lumière qui vient du dehors. C'est surtout dans les étroites meurtrières qui servaient de fenêtres aux châteaux du moyen âge que l'embrasure est considérable.

Dans les Fortifications, on appelle ainsi une ouverture pratiquée dans les batteries pour le service des bouches à feu. Étroite à son entrée, elle s'élargit vers le dehors de la place, afin qu'on puisse tirer sur plusieurs lignes divergentes. Les embrasures sont séparées par les *merlons*. On appelle leur appui *genouillères*, leurs parois intérieures *joues*, et *directrice* la ligne imaginaire qui les partage en deux parties égales.

EMBREVEMENT, terme de Charpentier, désigne une entaille faite dans une pièce de bois qui sert de support à une autre. Les menuisiers nomment ainsi tout assemblage où deux pièces portent des languettes et des rainures qui s'ajustent l'une dans l'autre.

EMBROCATION (du grec *embrochê*, lotion, arrosement), action de verser lentement et par arrosement, à l'aide d'un linge ou d'une éponge humides, un liquide quelconque sur une partie malade. On appelle aussi *embrocations* les liquides mêmes, et surtout les liquides huileux, dont on se sert à cet effet.

EMBRYOLOGIE, EMBRYOGÉNIE (du grec *embryon*, embryon, et *logos*, discours, ou *généa*, génération), sciences qui traitent de l'embryon, de sa formation et de son développement (*Voy.* EMBRYON). On distingue l'*Embryologie animale* et l'*E. végétale*. L'une et l'autre comprennent : 1° l'étude de l'œuf, ou *Ovologie*; 2° l'étude du germe, ou *Embryologie proprement dite*; 3° l'étude de sa forme finale ou de son passage à l'état parfait : c'est la *Téléiologie*, ou *Morphologie*. L'Embryologie propre se partage elle-même en deux branches : l'*Embryotomie* et l'*Embryogénie*. — Cette science, encore récente, est en France l'objet d'un enseignement spécial : une chaire d'*Embryogénie comparée* a été créée il y a peu d'années au collége de France, et confiée à M. le Dr Coste. On doit à ce savant un *Cours d'Embryogénie comparée*, 1837 et ann. suiv.

EMBRYON (du grec *en*, dans, et *bryô*, germer), première ébauche d'un corps organisé, animal ou végétal, contenu soit dans l'œuf, soit dans la graine. Dans l'œuf, on nomme spécialement ainsi le germe depuis l'instant de sa fécondation jusqu'à celui où, les organes devenant distincts, il passe à l'état de *fœtus*. Dans la graine, c'est tout ce qui est enveloppé par l'épisperme et par le périsperme, lorsqu'il existe; l'embryon se compose de quatre parties : le *corps cotylédonaire*, la *gemmule*, la *radicule* et la *tigelle*.

Dans l'espèce humaine, l'embryon n'est d'abord qu'un corps arrondi et privé de membres, blanc, muqueux, semblable à un ver, long de 4 à 5 millimètres, dans lequel on ne distingue ni le cœur, ni le cerveau, ni les os, ni les muscles. Celui de 30 à 40 jours a la grosseur d'une grande fourmi, est long de 12 à 14 millim., et pèse 1 gramme; la tête est alors reconnaissable; on ne voit que quelques vestiges des membres. De 40 à 50 jours l'embryon a la grosseur d'une abeille. L'embryon du 2e mois est de 3 centimètres; la tête en occupe presque la moitié; le cou ne se distingue pas, la face est à peine visible. L'embryon prend le nom de *fœtus* au 4e mois de la grossesse (*Voy.* FOETUS).—Pour les poulets, on commence à voir l'embryon après la 18e heure de l'incubation ; à la 30e, on voit les yeux du poulet et les formes de son corps; au 5e jour, on voit les membres exécuter des mouvements. Au 21e, le sang se met en circulation, et le poulet est presque formé entièrement. Les autres animaux présentent dans leurs embryons des accroissements à peu près semblables.

L'embryon végétal ne se distingue, dans l'ovule fécondé, qu'au bout de 30 à 40 jours; le plus souvent, son apparence est d'abord celle d'une petite vésicule environnée d'une masse de tissu cellulaire, ou *endosperme*, destinée à la nourrir, et qui disparaît à l'époque de la maturité de la graine. Il forme la totalité de l'amande lorsqu'il n'y a point d'endosperme, comme on le voit dans le haricot. Quand l'endosperme est placé dans la graine, autour de l'embryon, celui-ci est alors dit *intraire* (comme dans le froment) ; lorsque l'endosperme est à côté de l'embryon, celui-ci se nomme *extraire* (tilleul). On distingue dans l'embryon une extrémité supérieure ou cotylédonaire et une extrémité inférieure ou radiculaire. Quand la base de l'embryon correspond à la base de la graine marquée par le hile, on l'appelle dressé ou *homotrope* (légumineuses) ; si sa base correspond au sommet de la graine ; il est renversé ou *antitrope* (éphémère) ; si sa base ne correspond à aucune de ces parties, il est *hétérotrope* (primulacées) ; si ses extrémités se rapprochent et touchent au même point de la graine, il est recourbé ou *amphitrope* (crucifères). Le corps cotylédonaire est à l'extrémité supérieure de l'embryon; quand il est simple, l'embryon est dit *monocotylédoné;* quand il est composé de deux parties, on l'appelle *dicotylédoné*.

EMBRYOTOMIE (du grec *embryon*, embryon, et *tomê*, section), anatomie de l'embryon. — On nomme aussi *embryotomie* l'opération qui consiste à extraire par parties le fœtus du sein de la mère, lorsque la conformation du bassin s'oppose à sa sortie.

EMBU, accident qui arrive dans la peinture à l'huile, lorsque l'impression mise sur la toile n'est pas assez ancienne, ou lorsqu'on repasse sur des parties déjà chargées de couleurs qui ne sont pas entièrement sèches. L'huile de la couleur superposée s'imbibe dans la couleur de dessous, et la couleur nouvelle devient terne. On remédie à l'*embu* en mouillant tout le tableau ou en le couvrant de vernis.

ÉMERAUDE (du grec *smaragdos*), pierre précieuse d'une belle couleur verte, est composée de silice, d'alumine et de glucine, et se trouve généralement disséminée dans l'espèce de granit appelée *pegmatite*. Les plus belles émeraudes viennent du Pérou et du Brésil; les anciens les tiraient surtout du mont Zabarah, situé dans la Haute-Égypte, près de la mer Rouge; ces mines, qui étaient exploitées dès le temps de Sésostris, ont été remises en valeur par Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, et offrent encore de grandes richesses. L'espèce qu'on y trouve est un peu chatoyante.

On taille l'émeraude en tables carrées, simplement biseautées sur les bords ; on la monte à jour quand sa teinte est franche, et sur paillon quand elle est faible en couleur ou que l'on veut assortir toutes les pierres d'une parure complète. On imite parfaitement l'émeraude avec du verre coloré par de l'oxyde de chrome. Les variétés d'émeraudes qui sont bleuâtres prennent le nom d'*aigues-marines*, celles qui sont vert jaunâtre, celui de *béryl*. L'*émeraude* dite *orientale* est une variété de *corindon*.

EMERGENT (du latin *mergere*, plonger), se dit, en Physique et en Astronomie, d'un rayon ou d'un astre qui sort d'un milieu après l'avoir traversé (*Voy.* RÉFRACTION et ÉMERSION). — En Minéralogie, il se dit d'un cristal composé de six prismes rhomboïdes, dont cinq tendent à produire un prisme unique, et le

sixième semble sortir de cet assemblage en faisant des angles rentrants avec les deux prismes adjacents.

Les Chronologistes donnent ce nom à l'époque où ils commencent à compter le temps. Chez les chrétiens, l'année de la naissance de Jésus-Christ est l'*an émergent*, parce qu'ils commencent à compter depuis cette année.

ÉMERI ou ÉMERIL (du grec *smyris*, même signification), variété de corindon mélangé d'oxyde de fer qu'on emploie dans les arts, à cause de sa dureté, pour polir les glaces, les cristaux, les marbres, les métaux et les aciers. On réduit, à cet effet, l'émeri en poudre fine, sous des meules d'acier, et l'on délaye ensuite cette poudre dans de l'eau qu'on décante à plusieurs reprises, afin d'avoir des dépôts de plus en plus fins. Dans les flacons qu'on appelle *bouchés à l'émeri*, on a usé le bouchon dans le col même du vase, à l'aide de cette substance; aussi ces flacons ferment-ils hermétiquement. L'émeri se trouve en grains irréguliers dans les roches anciennes de l'île de Naxos, au cap Émeri. Le commerce en apporte aussi beaucoup des Indes orientales.

La *potée d'émeri* est la matière sèche qui tombe en boue de la meule des lapidaires, et qui contient de la poudre d'émeri impure.

ÉMÉRILLON (de la particule *e*, et du mot *merle*, parce qu'il chasse le merle), *Falco æsalon*, espèce d'oiseaux du genre Faucon, propre aux régions septentrionales et tempérées de l'Europe. C'est le plus petit oiseau de proie de notre continent. Sa couleur, brune en dessus et blanchâtre en dessous, est variée, dans cette partie, de taches rembrunies et allongées; le bec est bleuâtre, les pieds jaunes. Sa longueur est de 30 à 33 centim. Les Émérillons sont les oiseaux de chasse les plus familiers et les plus dociles. Les vieux se nomment *rochiers*.

En termes d'Artillerie, on appelle *émérillon* une ancienne pièce de canon qui avait près de 2 m. de long, et recevait un boulet d'environ un demi-kilog.

En termes de Marine, c'est un croc tournant sur un bout de chaîne, et qui sert à prendre des requins. Dans les Corderies, c'est un petit crochet qui sert à accrocher le fil.

ÉMÉRITE (du latin *emeritus*, sous-entendu *stipendia*, qui a mérité la solde de retraite), nom donné par les anciens aux soldats qui avaient fait leur temps de service, et, par conséquent, *mérité* le repos. De nos jours, on ne se sert de ce mot que pour désigner un professeur qui a exercé un certain nombre d'années dans une université. Dans celle de Paris, il suffisait autrefois de vingt ans d'exercice. Aujourd'hui, l'*éméritat* ne s'obtient qu'après trente ans de service. Avant la loi du 9 juin 1853, la pension de retraite des professeurs émérites était égale aux trois cinquièmes du traitement fixe dont ils avaient joui pendant les trois dernières années d'activité; elle s'augmentait d'un vingtième du traitement pour chaque année de service au delà de trente ans, mais sans pouvoir jamais dépasser le traitement fixe. Pour les conditions actuelles, *Voy.* RETRAITE (pensions de).

ÉMERSION (du latin *emergere*, sortir), se dit, en Astronomie, de la réapparition d'un astre éclipsé. On se sert encore quelquefois de ce terme lorsqu'un astre que la lumière du soleil empêchait d'apercevoir commence à devenir visible. — Dans les éclipses de lune, on nomme *minute* ou *scrupule d'émersion* l'arc que le centre de la lune décrit depuis le moment où elle commence à sortir de l'ombre de la terre jusqu'à la fin de l'éclipse.

ÉMÉTINE, alcali organique contenu dans plusieurs variétés d'ipécacuanha. Il est pulvérulent, blanc, sans odeur et presque sans saveur. Il agit comme vomitif à la dose de 1/16 de grain. Il a été isolé, en 1817, par Pelletier et Caventou.

ÉMÉTIQUE (du grec *émétikos*, vomitif), nom donné, en général, à toutes les substances propres à déterminer le vomissement, et particulièrement au *tartrate de potasse et d'antimoine*, vulgairement *tartre stibié*. C'est un sel formé d'acide tartrique, de potasse et d'oxyde d'antimoine ($C^8H^4O^{10}$, KO $Sb^2O^3+2aq$) : il est cristallisable, peu soluble dans l'eau froide, d'une saveur caustique et nauséabonde. On le prépare en faisant bouillir la crême de tartre avec de l'oxyde d'antimoine. L'émétique est un médicament énergique d'un emploi fréquent : on l'administre comme vomitif à la dose de 2 à 3 grains (10 à 12 centigr.), et même moins : on le prend dissous et en deux ou trois verres d'eau; on seconde son action en buvant beaucoup d'eau tiède. On le donne aussi comme purgatif *en lavage*, c.-à-d. fort étendu d'eau. Pris à la dose de 20 ou 30 grains (100 à 150 centigr.) par jour, l'émétique ne provoque pas le vomissement comme quand on le prend en quantité plus faible, mais il détermine des sueurs abondantes et favorise ainsi l'absorption. Appliqué sur la peau, il y excite une forte irritation en y faisant naître des pustules. Mêlé avec dix fois son poids de graisse, il forme la *pommade stibiée*, employée à combattre certaines maladies, et entre autres la phthisie pulmonaire, en détournant le cours des humeurs de l'organe attaqué. Le vin *émétique* n'est autre chose que du vin de Malaga contenant du tartre stibié. — On emploie quelquefois l'émétique comme mordant dans les ateliers d'indienne. Calciné à la chaleur blanche, il donne un alliage de potassium et d'antimoine mêlé de charbon, qui s'enflamme au contact de quelques gouttes d'eau et produit une détonation semblable à celle d'une forte arme à feu. — On attribue généralement la découverte de l'émétique à Adrien de Mynsicht, vers 1631; mais Basile Valentin, Libavius et Angélus Sala en avaient déjà fait mention. L'émétique, exalté d'abord par les alchimistes, condamné, puis réhabilité par arrêt du parlement, était encore peu usité en médecine, lorsqu'en 1658, un médecin d'Abbeville, nommé Dusausoi, l'administra, contre l'avis du premier médecin Vallot, à Louis XIV, qui était tombé dangereusement malade à Calais. Ce vomitif, qu'on appelait alors le *dernier remède*, opéra la guérison du roi. Ce succès commença la vogue de l'émétique: il fut autorisé en 1666 par la Fac. de Paris. Il n'en a pas moins été proscrit de nos jours par l'école physiologiq.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE (du grec *émétos*, vomissement, et *kathairein*, purger), médicament qui excite le vomissement et les selles. C'est, le plus souvent, un mélange de 15 centigrammes d'émétique avec 12 grammes de sulfate de soude ou de magnésie, dissous dans 300 ou 350 grammes d'eau, à prendre en trois verres, à un quart d'heure d'intervalle.

ÉMEU, sorte d'oiseau. *Voy.* CASOAR.

ÉMEUTE (d'*emotus*, agité, soulevé), mouvement tumultueux et insurrectionnel. Les émeutes, qui, depuis soixante ans, ont mis si souvent la France en péril, sont atteintes par les lois des 10 avril et 3 août 1791, qui défendent les *attroupements* (*V.* ce mot), et par les lois plus sévères des 24 mai 1834 et 7 juin 1848, qui punissent des peines les plus graves les chefs de complots, les faiseurs de barricades, les détenteurs ou distributeurs d'armes prohibées, ainsi que ceux qui envahissent les maisons, pillent les boutiques d'armuriers, etc.

ÉMIGRATION. Les émigrations de peuples, dont l'histoire offre des exemples à toutes les époques, ont eu pour causes soit la difficulté de se procurer sur le sol de la patrie la subsistance nécessaire, soit les révolutions politiques ou religieuses, les guerres, l'amour des conquêtes ou des aventures : c'est à de telles émigrations que les colonies anciennes et modernes ont dû leur naissance (*V.* COLONIES); les mêmes causes expliquent les invasions de Barbares qui, au moyen âge, transportèrent les peuples de l'Asie vers l'Europe, et ceux du Nord vers le Midi (*Voy.* BAR

BARES). Aujourd'hui encore on voit une foule d'habitants de l'Europe émigrer en Amérique, dans l'Australie, en Algérie, etc., pour y chercher des moyens d'existence que leur pays leur refuse : c'est l'Irlande qui fournit le plus d'émigrants de ce genre.

Dans l'Histoire de France, on appelle plus spécialement *émigration* celle qui eut lieu pendant la Révolution : à cette époque, la plupart des familles nobles et des membres du clergé, à l'exemple des principaux membres de la famille royale, quittèrent la France pour aller à l'étranger chercher un refuge ou provoquer la guerre : un grand nombre s'établirent à Coblentz, où ils formèrent une petite armée. Les lois les plus sévères furent alors rendues contre les *émigrés;* leurs biens furent confisqués, et un bannissement perpétuel fut prononcé contre eux. Cet état de choses ne cessa que sous le Consulat (1801) : la plupart des proscrits obtinrent alors de se faire rayer de la liste des émigrés. En 1814, Louis XVIII rendit aux émigrés ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus ; enfin, une loi célèbre, du 27 avril 1825, distribua un milliard, à titre d'indemnité, à ceux qui n'avaient pu recouvrer leurs biens. L'*Histoire de l'émigration* a été écrite par Montrol (1825), et par A. de Saint-Gervais (1828).

ÉMIGRETTE, jeu d'enfant qui consiste en un disque de bois, d'ivoire ou d'écaille, creusé dans son pourtour à une certaine profondeur, et traversé par un cordon qu'une légère secousse fait enrouler autour de la rainure, de sorte que le disque remonte le long de la corde.

ÉMINE, mesure des anciens. *Voy.* HÉMINE.

ÉMINENCE (du latin *eminere*, s'élever). On nomme ainsi, en Anatomie, certaines saillies que présentent les organes dans l'état de santé ou de maladie. Les éminences des os sont appelées *apophyses*. Les *É. portes* sont deux mamelons très-saillants qui appartiennent au foie.

*Éminence* est aussi un titre d'honneur que l'on donnait autrefois aux empereurs et aux rois ; ce titre a été réservé par une bulle d'Urbain VIII (1630) aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques de l'Empire et au grand maître de l'ordre de Malte.

ÉMIR (mot arabe qui signifie *commandant*), titre honorifique très-commun en Orient. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉMISSAIRE (BOUC). *Voy.* BOUC.

ÉMISSION, ÉMISSIF (POUVOIR). *V.* CHALEUR, LUMIÈRE.

EMMÉNAGEMENTS ou AMÉNAGEMENTS, distributions de l'espace compris, dans l'intérieur des navires, en cales, entre-ponts, batteries, dunettes, chambres, soutes, magasins, etc. Les anciens vaisseaux se divisaient en trois étages séparés par trois corridors : l'étage du bas renfermait les provisions, celui du milieu les appartements, celui du haut les soldats et les armes. Sur les côtés étaient la cuisine, les salles à manger, les écuries, etc. Nos frégates ont aussi trois étages : la *cale*, le *faux pont*, où sont les logements des officiers et des maîtres et les hamacs des matelots ; le troisième étage supporte les canons. Une ordonnance du 20 décembre 1838 a prescrit des distributions uniformes pour la marine de l'État.

EMMÉNAGOGUES (du grec *emmena*, menstrues, et *agein*, pousser), agents thérapeutiques destinés à rétablir chez les femmes le cours mensuel du sang. Ils sont pris, suivant les cas, dans la classe des relâchants, ou dans celle des excitants et des toniques ; c'est particulièrement dans cette dernière classe de médicaments, et parmi les plus actifs, que doivent être rangées les plantes réputées *emménagogues*, telles que la rue, la sabine, l'armoise, le safran.

ÉMOLLIENTS (du latin *emollire*, amollir), substances médicamenteuses qui relâchent, détendent et ramollissent les parties enflammées ou trop tendues. Les émollients s'emploient à l'intérieur et à l'extérieur. Les boissons délayantes et mucilagineuses, l'eau de gomme, le bouillon de veau, la décoction de graine de lin, celle de guimauve, etc., agissent comme *émollients ;* les huiles grasses fraîches, les cataplasmes de mie de pain, de riz, de feuilles de mauve, les fruits sucrés, etc., sont aussi des *émollients.*

ÉMONCTOIRE (du latin *emungere*, moucher, nettoyer), tout organe destiné à donner une issue aux excrétions soit naturelles, soit artificielles, à l'aide desquelles l'économie rejette hors d'elle toutes les matières qui lui sont hétérogènes. Les *reins* et la *vessie* sont les émonctoires de l'urine ; les *narines*, ceux des matières amassées dans les fosses nasales, etc.

ÉMONDAGE (d'*émonder*), opération qui consiste à couper annuellement toutes les menues branches inutiles, ainsi que les branches mortes, la mousse, les lichens, etc. Cette opération se fait au mois d'août sur les arbres des forêts. Pour les arbres isolés, l'émondage se fait, depuis 6 ans jusqu'à 15, en leur laissant autant de hauteur de tête que de tronc. Au delà de cet âge, on peut les émonder jusqu'aux deux tiers de leur hauteur totale, pour que l'abondance de la séve ne tourmente point la tige. De 15 à 40 ans, on continue l'émondage tous les 4, 5, 6 ou 7 ans. En même temps qu'elle donne de la vigueur aux arbres, cette coupe procure un produit périodique de branchages propres à faire des boutures ou des clôtures et des bourrées pour le chauffage.

ÉMOU, en latin *Dromaius*, oiseau de la Nouvelle-Hollande, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec l'*Émeu* ou Casoar à casque, appartient à l'ordre des Échassiers et à la famille des Brevipennes. Il a le bec de couleur noire, droit, à bords très-déprimés ; la tête simple, sans casque et emplumée ; les jambes charnues jusqu'au talon, les pieds bruns, les ongles presque égaux. Sa taille atteint près de 2 m. Ses plumes sont soyeuses et recourbées à leur extrémité, grises, blanches et brunes. Sa chair approche pour le goût de celle du bœuf.

ÉMOUCHET, nom donné par les Oiseleurs au mâle de l'Épervier commun et à tous les oiseaux de proie qui ne dépassent pas la taille de l'épervier. On le donne aussi à la Cresserelle femelle.

EMPAILLEMENT, art de préserver de la destruction divers animaux, en ménageant leurs formes. On y parvient en enlevant les parties internes, qu'on remplace par de la paille, du foin ou du coton, et en imprégnant la peau de substances qui la garantissent de la putréfaction et des attaques des insectes. Cet art se nomme aussi *Taxidermie.*

On appelle encore *empaillement* l'action de garnir de paille certains arbres fruitiers ou certaines plantes délicates, pour les garantir de la gelée.

EMPALEMENT. *Voy.* PAL.

EMPAN ou PAN (de la préposition *en*, et de *palme* ou *paume*, creux de la main), sorte de mesure usitée autrefois en France et nommée par les Grecs *spithamè :* c'est l'espace compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur plus grand écart. Cette mesure est encore en usage en Languedoc. L'*empan de Toulouse* valait 8 pouces, et était le 8e de la *canne ;* il vaut, en mesures nouvelles, 0m,2245.

EMPAN (Greffe en), ou *Greffe en couronne. V.* GREFFE.

EMPANNONS, petits chevrons de longueurs différentes qui garnissent l'espace triangulaire de la croupe d'un comble, et qui, au lieu de porter sur le faîte, s'assemblent à tenons et mortaises dans l'*arêtier. Voy.* ce mot.

EMPATEMENT. C'est, dans la Construction, une saillie ou plus grande épaisseur de bâtisse qu'on laisse sur les deux faces d'un mur dans ses fondations, pour en augmenter la solidité. Cette saillie est plus ou moins forte, selon le plus ou moins d'épaisseur et de poids des constructions surélevées.

*Empatement* se dit aussi des pièces de bois qui servent de base et de support à une grue.

EMPAUMURE (de *paume*), terme de Vénerie,

désigne le haut de la tête des Mammifères du genre Cerf, Renne, Élan, etc., formé de plusieurs andouillers ou bois divergents. — *Empaumer la voie*, se dit des chiens qui, rencontrant la piste, la suivent vivement et annoncent cette découverte par leurs aboiements.

EMPÊCHEMENT. Ce nom se donne en Droit aux obstacles que met la loi civile ou canonique à l'exécution de certains mariages.

On distingue, en Droit canonique, les *E. prohibitifs*, qui rendent le mariage illicite sans le rendre nul, et les *E. dirimants*, qui le rendent nul. Les *E. prohibitifs* sont : l'omission de la publication des bans, la célébration du mariage dans le temps prohibé par l'Église (depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie, et du mercredi des Cendres au dimanche de l'octave de Pâques), les fiançailles contractées en face de l'Église avec une personne encore vivante, le vœu de chasteté ou d'entrée en religion. Ces empêchements peuvent être levés par des dispenses. — Les *E. dirimants*, d'après le Concile de Trente, étaient au nombre de 14 : 1° et 2° l'*erreur* quant à la *personne* et quant à l'*état;* 3° la *profession religieuse;* 4° l'*engagement dans les ordres;* 5° la *parenté naturelle* ou *civile;* 6° l'*affinité naturelle* ou *spirituelle;* 7° le *meurtre* et l'*adultère;* 8° le *rapt;* 9° la *différence de religion;* 10° la *violence;* 11° *un mariage précédent encore subsistant;* 12° la *folie;* 13° l'*impuissance;* 14° la *clandestinité*.

D'après la loi civile, les seuls empêchements dirimants sont : le *défaut de consentement* (Code civil, art. 146); l'*existence d'un mariage précédent* (art. 147); la *parenté naturelle* dans les degrés déterminés (art. 161-163); l'*erreur* quant à la personne (art. 180), et enfin l'*engagement dans les ordres*. Quant aux empêchements prohibitifs, ils se réduisent à deux : la défense faite à la veuve de se remarier avant 10 mois écoulés depuis la mort du mari (Code civil, art. 228), et la défense faite au prêtre de procéder au mariage religieux avant la célébration du mariage civil (Code pénal, art. 220) : on peut y ajouter le non-accomplissement des actes de soumission filiale prescrits par les art. 148-160.

EMPEREUR (du latin *imperator*). Chez les Romains, ce titre fut donné d'abord aux généraux victorieux, puis il devint, à partir de César, le titre du chef de l'État. — Chez les Modernes, il est synonyme de monarque ou de chef d'un grand État; le plus souvent, il emporte l'idée de gouvernement absolu. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, et ci-après EMPIRE.

On a donné le nom d'*Empereur* à divers animaux qui se distinguent par une grande taille ou par des couleurs brillantes, notamment au poisson dit *Xiphias espadon*, du genre Holacanthe; au *Boa devin;* à un petit *Roitelet* dont la tête est ornée d'un brillant diadème; à un papillon diurne appelé vulgairement *Tabac d'Espagne;* à plusieurs coquilles à couleurs variées, etc.

EMPETRUM (du grec *empetros*, qui croît sur les rochers), genre type de la famille des Empétracées. Ce sont de petits arbrisseaux rameux, à feuilles alternes, d'un vert sombre, luisant, roulées au bord, convexes en dessus, à fleurs petites, d'un rouge de sang foncé, et à baies noires ou rouges. L'*E. nigrum* et l'*E. rubrum* sont cultivés dans les jardins. — La famille des *Empétracées* est formée de plantes Dicotylédones diclines, semblables à nos bruyères, à feuilles alternes ou verticillées, à fleurs petites, formées d'un calice et d'une corolle bifide ou tripartite.

EMPHRACTIQUE (du grec *emphrassô*, boucher). *Voy.* EMPLASTIQUE.

EMPHYSÈME (du grec *emphysaô*, enfler en soufflant), tuméfaction molle, crépitante, sans changement de couleur à la peau, sans douleur, qui est produite par l'infiltration et l'accumulation d'air dans le tissu cellulaire. On distingue l'*E. traumatique*, résultat d'une blessure, et l'*E. spontané*, produit par des gaz formés accidentellement dans l'intérieur même des tissus. L'emphysème du poumon est le plus fréquent : c'est un des accidents ordinaires des plaies pénétrantes du thorax ou des fractures des côtes; il peut aussi avoir lieu à la suite des grands efforts de la voix ou des quintes de toux. L'*emphysème* peut encore survenir à la suite de lésions d'autres organes que les poumons : les gaz qui se développent dans les voies de la digestion produisent quelquefois des crevasses de ces organes, et passent dans le tissu lamineux des parties voisines. Les animaux ruminants sont assez sujets à cette sorte d'*emphysème*. *Voy.* MÉTÉORISME.

EMPHYTÉOSE (du grec *emphyteusis*, plantation, parce que dans l'origine ce contrat n'avait lieu que pour des terres qu'on donnait à défricher), bail à longues années, fait sous la condition que le preneur, qui prend alors le nom d'*emphytéote* ou d'*emphyteutaire*, améliorera le fonds donné, soit en le défrichant, soit en y élevant des constructions, améliorations dont le bailleur doit profiter à l'expiration du *bail*. La durée de l'emphytéose ne peut pas être moindre que 20 ans ni dépasser 99 ans.

EMPIDES (du grec *empinô*, boire tout, à cause de l'avidité avec laquelle ils suçent leur proie), *Empis*, genre d'insectes Diptères, de la famille des Tanystomes : palpes relevés devant la face; tête petite, globuleuse; longue trompe; corps plus épais que large; ailes grandes. Ils vivent de petits insectes ou du suc des plantes. L'espèce la plus commune chez nous est l'*E. opaque* (*E. opaca*), qui se montre dès les premiers jours du printemps et disparaît vers le 15 mai.

EMPIRE, état gouverné par un *empereur*. Tel a été chez les anciens l'*E. romain* (31 avant J.-C.-396 après J.-C.), qui s'est subdivisé en *E. d'Occident* (396-476), et en *E. d'Orient*, nommé plus tard *Bas-Empire* (396-1453). Aux dépens de ce dernier se formèrent au XIIIe siècle l'*E. latin* de Constantinople et les petits *E. de Nicée* et de *Trébizonde*. De l'Empire d'Occident est sorti l'*E. d'Allemagne*, dit aussi *Saint-Empire* ou absolument *l'Empire* (962-1806). — Tels sont encore, de nos jours, l'*E. de Russie*, l'*E. d'Autriche*, l'*E. français*, sous les Napoléon, l'*E. Ottoman*, l'*E. du Maroc*, l'*E. du Brésil*, l'*E. Céleste* ou de la Chine, etc. *V.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

EMPIRIQUES (du grec *empeiria*, expérience), ceux qui s'appuient exclusivement sur l'expérience. Ce mot a été surtout appliqué : 1° aux partisans d'un système de philosophie dans lequel l'origine de nos connaissances est uniquement attribuée à l'expérience, et souvent même à la seule expérience des sens : tels étaient, chez les anciens, Démocrite, Épicure, Aristote; chez les modernes, Hobbes, Locke, Condillac, Diderot; on les nomme aussi, mais abusivement, *sensualistes;* 2° aux médecins qui, dans les moyens qu'ils emploient, suivent pour guide, non une déduction systématique ou une induction physiologique, mais uniquement l'expérience clinique. Chez les anciens, les *Empiriques* formaient une secte opposée à celle des *Dogmatistes*.

Aujourd'hui le mot *empirique* est le plus souvent pris en mauvaise part, et est synonyme de *charlatan*.

EMPIRISME. *Voy.* EMPIRIQUES.

EMPLASTIQUE (du grec *emplassô*, appliquer sur, coller), se dit des remèdes topiques qui s'attachent aux parties sur lesquelles on les applique à la manière des *emplâtres*. On dit aussi *emphractique*.

EMPLATRE (en grec *emplastron*, d'*emplassô*, appliquer sur, coller), médicament solide, ferme, gluant, se ramollissant par l'action de la chaleur, ce qui le rend propre à adhérer aux corps sur lesquels on l'applique. Les emplâtres servent à faciliter le ramollissement et la résolution des tumeurs, l'écoulement des humeurs, etc. On les étend sur un mor-

ceau de toile ou de peau; on doit avoir soin, avant de les appliquer, de les ramollir en les trempant dans l'eau chaude ou en les malaxant entre les doigts. Les uns ne contiennent que des résines, des gommes-résines, du suif, de la cire; d'autres renferment, outre ces substances, des poudres, des extraits, des sucs végétaux; enfin dans quelques-unes on met de l'huile ou d'autres matières grasses avec des oxydes métalliques. L'*emplâtre simple* se fait avec de la graisse de porc, de l'huile d'olives, de la litharge et une quantité d'eau suffisante : c'est un savon d'oxyde de plomb; cet emplâtre sert comme de base dans la préparation de presque tous les autres. Les plus usités sont : l'*E. agglutinatif*, fait avec de l'emplâtre simple et de la poix blanche : on l'emploie pour réunir les bords des plaies; l'*E. diachylon gommé*, composé d'emplâtre simple, de sucs de certaines plantes, de cire jaune, de gomme ammoniaque, etc.; l'*E. diapalme*, fait avec de l'emplâtre simple, de la cire blanche et du sulfate de zinc, et dans la préparation duquel on se servait autrefois, au lieu d'eau, d'une décoction de rameaux de palmier; l'*E. divin*, composé d'emplâtre simple, cire jaune, térébenthine, galbanum, gomme ammoniaque, opoponax, bdellium, myrrhe, mastic, oliban, racine d'aristoloche, acétate de cuivre brut et pierre d'aimant porphyrisée; l'*E. mercuriel*, dit *de Vigo*, dans lequel on fait entrer du mercure : il est appliqué comme résolutif sur les tumeurs d'origine syphilitique ou scrofuleuse, ainsi que sur les boutons de la variole, pour préserver la peau des cicatrices. On connaît encore l'*E. anti-odontalgique*, l'*E. vésicatoire*, etc. *Voy.* ODONTALGIQUE, VÉSICATOIRE, etc.

EMPLOI DE DENIERS, se dit, en Droit, de l'usage qu'on doit en faire suivant leur destination. Le Code civil, dans ses articles 1450, 1553, 1558, prescrit l'emploi que l'époux marié sous le régime dotal doit faire des deniers provenant des biens de sa femme. — Le Code de commerce déclare banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui ne justifiera pas de l'emploi de ses recettes (art. 593).

EMPOIS (du latin *impicare*, poisser), sorte de colle légère faite avec de l'amidon délayé d'abord dans de l'eau froide, et qu'on fait ensuite bouillir en le remuant continuellement, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance nécessaire. On peut le préparer à froid et directement avec une solution de soude ou de potasse (*Voy.* AMIDON). — L'empois préparé avec l'amidon de blé ou de riz sert aux blanchisseuses pour l'empesage du linge; on l'emploie, dans l'impression sur tissus et sur papiers, pour donner de la consistance aux couleurs liquides; dans la fabrication des étoffes de coton, pour encoller les chaînes de ces étoffes et aussi comme apprêt. Enfin, sous le nom de *colle de pâte*, il sert au colleur, à l'afficheur, pour appliquer sur les murs toute espèce de papiers. *V.* COLLE.

EMPOISONNEMENT. Le Code pénal (art. 301) qualifie empoisonnement : « tout *attentat* à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites. »

Les poisons n'agissent pas tous de la même manière : les uns font ressentir leur action presque instantanément, sans laisser aucune trace de leur passage; d'autres n'agissent qu'au bout d'un certain temps, et laissent des désordres tels que, d'après ceux-ci, on peut reconnaître la nature du poison. Il n'est pas nécessaire que les poisons soient introduits dans l'estomac pour qu'ils agissent : l'empoisonnement peut avoir lieu lorsqu'ils sont administrés en lavements ou appliqués sur une membrane muqueuse, sur une plaie, ou même, dans certains cas, sur la peau seulement; mais jamais leur action n'est aussi prompte que lorsqu'on les applique sur les tissus séreux ou veineux.

La première indication à remplir dans les cas d'empoisonnement, c'est l'évacuation de la substance délétère. On y parvient le plus souvent en administrant de suite un vomitif; on a ensuite recours aux *contre-poisons*, qui varient selon la nature du poison lui-même. *Voy.* POISON et TOXICOLOGIE.

EMPORTE-PIÈCE, outil tranchant qui, dans le contour de sa partie tranchante, a un périmètre égal à celui que doit avoir la pièce qu'on veut découper. Il enlève d'un seul coup, par une simple percussion ou une forte pression, une pièce ronde, festonnée, ou de toute autre forme, d'une plaque de cuivre, fer, tôle; d'un cliché, d'une pièce de cuir, de carton, etc.

EMPREINTE, marque qu'un corps dur laisse en creux ou en relief sur la surface d'une matière plus molle. Les graveurs prennent une empreinte de leur gravure sur la cire molle pour juger de leur travail. Pour prendre l'empreinte des médailles, des bas-reliefs, on verse dans le creux de ces objets des matières molles ou fusibles, telles que la cire, le plâtre ou le soufre, le plomb, l'étain, qui, en séchant ou en se refroidissant, conservent leur forme. *Voy.* CLICHAGE.

On a imaginé de reproduire les camées par des *empreintes polychromes*, qui, moulées exactement, recevaient ensuite, par la peinture à l'huile, l'imitation parfaite des couches et même des nuances de la pierre originale.

En Anatomie, on nomme *empreintes* les inégalités qu'on remarque à la surface des os, et qui correspondent aux attaches des tendons, des ligaments, ou sont en contact avec des vaisseaux ou d'autres parties sur lesquelles elles semblent moulées.

En Minéralogie, on nomme ainsi les vestiges que laissent sur les couches pierreuses certains corps organisés et peu épais, comme les feuilles d'arbres, les insectes, les plantes, etc. Elles n'en offrent que l'image, tandis que les fossiles et les pétrifications en offrent la forme et la substance.

EMPRISONNEMENT (de *prison*), privation de la liberté. L'emprisonnement fait partie des peines de simple police et des peines infligées par les tribunaux de police correctionnelle; il peut aussi avoir lieu en matière civile, notamment pour dettes.

Le condamné pour délit correctionnel doit être renfermé dans une maison de correction et employé à l'un des travaux établis dans cette maison, selon son choix. La durée de cette peine ne peut pas dépasser cinq années, sauf les cas de récidive (Code pénal, art. 24, 40). L'emprisonnement pour contravention de simple police ne peut être moindre d'un jour, ni excéder cinq jours (Code pénal, art. 465). — L'*E. préventif* est celui qui précède le jugement. *Voy.* DÉTENTION et CONTRAINTE PAR CORPS.

EMPRUNT, contrat par lequel on reçoit d'une personne de l'argent, ou toute autre valeur, à charge de les rendre avec ou sans intérêt. Pour les obligations et les conséquences qu'entraîne l'emprunt, *Voy.* PRÊT et DETTE. — *Emprunt public*. L'État, les départements, les communes peuvent contracter des emprunts, mais à certaines conditions : pour les communes, l'autorisation d'emprunter est accordée, suivant l'importance de l'emprunt, par le pouvoir exécutif et par le pouvoir législatif, après délibération du conseil municipal et avis du préfet; pour l'État, l'autorisation ne peut être accordée que par le pouvoir législatif. *Voy.* DETTE PUBLIQUE.

EMPUSE (du grec *empousa*, sorcière), genre d'Orthoptères de la famille des Mantiens. *Voy.* MANTE.

EMPYÈME (du grec *en*, dans, et *pyon*, pus). Ce mot signifie proprement un amas purulent dans une cavité quelconque : on l'a aussi appliqué aux collections de sang, de gaz, etc. Aujourd'hui, on appelle spécialement *empyème* tout amas séreux, sanguin ou purulent dans la cavité des plèvres; on étend ce nom à l'opération par laquelle on donne issue à ce liquide, opération appelée aussi *paracen-*

*thèse du thorax.* On la pratique, autant que possible, entre la 4e et la 5e fausse côte (en comptant de bas en haut), si la collection a son siége au côté droit; entre la 3e et la 4e, si c'est au côté gauche; mais lorsque le mal est circonscrit, ou qu'il se présente au dehors sous forme de tumeur fluctuante, c'est dans la tumeur qu'on doit plonger l'instrument.

EMPYRÉE (du grec *en*, dans, et *pyr*, feu, à cause de sa splendeur et de sa lumière), nom donné au plus haut des cieux, au lieu où l'on suppose que les bienheureux jouissent de l'éternelle béatitude. — Dans l'Almageste de Ptolémée, on donne le nom d'*Empyrée* à l'un des onze cieux, tous concentriques les uns aux autres, qui, suivant les idées des anciens, entourent la terre : c'était le plus éloigné. — Très-souvent le mot *empyrée* s'emploie comme synonyme de *ciel*, et désigne cet espace sans bornes dans lequel se meuvent tous les astres.

EMPYREUME (du grec *empyréin*, brûler), odeur particulière qu'exhalent les produits volatils qu'on obtient en distillant les matières végétales ou animales; cette odeur est due à une huile pyrogénée qui exerce aussi une action particulière sur le sens du goût : d'où les noms d'*odeur, huile, saveur empyreumatiques.*

ÉMULGENTS (du latin *emulgere*, traire), se dit des vaisseaux qui aboutissent aux reins. *Voy.* RÉNAL.

ÉMULSION (du latin *emulsio*, même signification), préparation pharmaceutique liquide, d'un aspect blanc et laiteux, composée d'une huile fixe divisée et tenue en suspension dans l'eau par le moyen d'un mucilage. L'*É. vraie* se prépare avec les amandes douces et amères (*lait d'amandes*), ou avec les semences de melon, de concombre, de citrouilles, de pavot blanc, de noix, de noisettes, de pistaches, de lin, de pignons, de pourpier, etc. On pile dans un mortier dur les semences débarrassées de leur pellicule, et on les délaye ensuite avec de l'eau. On passe avec expression, et on édulcore avec du sucre ou avec un sirop. Le sirop d'orgeat étendu d'eau est une véritable émulsion. — L'*É. fausse* reçoit les épithètes de *camphrée*, d'*huileuse*, de *térébenthinée*, selon les substances qu'elle renferme. Les émulsions sont généralement adoucissantes, pectorales et rafraîchissantes; quelquefois purgatives. — Les *loochs* sont des émulsions épaissies avec de la gomme; le *blanc manger* n'est autre chose qu'une émulsion amandée unie à la gélatine.

ÉMYDE (du grec *émys*, tortue d'eau douce), *Emys*, genre de Tortues de l'ordre des Chéloniens, et de la famille des Émydiens ou Élodites (c.-à-d. marécageux), laquelle renferme les *Tortues* dites *de marais.* Elles se distinguent par une carapace plus ou moins déprimée, ovalaire, plus évasée en arrière, formée de plaques écailleuses; des pieds formés de doigts distincts, flexibles et propres à la natation; la gueule est elliptique; le cou rétractile se plie sur lui-même pour rentrer dans la carapace. — Les Émydes vivent dans les régions tempérées ou chaudes des deux continents. Elles se nourrissent de petits animaux vivants, et on tire parti de leur gloutonnerie pour les prendre à l'hameçon. Ce sont des êtres innocents, mais sauvages. Elles sont peu recherchées pour leur écaille et leur chair. On en trouve partout, excepté dans l'Australasie. Les espèces d'Europe sont l'*E. Caspica*, originaire de la mer Caspienne, mais qui vit aussi en Morée, et l'*É. sigriz*, des côtes de l'Espagne et de la Barbarie.

ÉMYDIENS, dits aussi *Élodites* ou *Paludites*, famille de l'ordre des Chéloniens, renferme ceux de ces animaux qui vivent dans les eaux stagnantes. Cette famille renferme les genres *Émyde* (genre type), *Tétronyx, Émy-saure, Staurotype, Pentonyx, Sternothère, Platémyde*, etc.

ÉMY-SAURE (du grec *émys*, tortue, et *sauros*, lézard), genre de Tortues, appelé aussi *Chélonure*, de la famille des Émydiens ou Élodites, à tête forte, revêtue de plaques en avant et d'une peau aréolée sur le reste; à mâchoires robustes, crochues, avec deux barbillons sous le menton; à carapace déprimée, à disque formé de 13 plaques presque quadrilatérales, à plastron composé de 15 plaques; à queue très-longue, épaisse et musculeuse. Sa couleur varie du brun au gris verdâtre en dessus; elle est jaunâtre en dessous. Sa longueur varie de 32 à 65 centimètres. La seule espèce connue habite le voisinage des lacs et des rivières de l'Amérique septentrionale.

ENALLAGE (du grec *enallagê*, troc, changement), figure de Grammaire qui fait subir à une phrase un changement dans l'ordre naturel de la construction. Ce changement peut avoir lieu dans le genre, dans les personnes, dans les temps, dans les modes ou dans les nombres : d'où cinq espèces d'enallages, qui toutes, du reste, reviennent à l'*ellipse.* Le vers suivant de La Fontaine, dans les *Animaux malades de la peste*, en offre un exemple :

Ainsi dit le Renard, et flatteurs *d'applaudir;*

*d'applaudir* est mis ici pour *se hâtent d'applaudir.*

ÉNANTIOPATHIE (du grec *énantios*, opposé, contraire, et *pathos*, affection), système de médecine consistant à traiter les maladies par des médicaments propres à produire des effets opposés à ceux de ces maladies. On dit plus souvent *Allopathie. Voy.* ce mot.

ENARTHROSE (du grec *en*, dans, et *arthron*, jointure, articulation), genre d'articulation, lâche et mobile, dans laquelle la tête d'un os est reçue dans la cavité profonde d'un autre, et peut s'y mouvoir en tous sens. *Voy.* ARTICULATION.

ENCABLURE, terme de Marine, longueur d'un câble qui a 120 brasses (200 mètres). Les marins estiment les distances par encâblures, et particulièrement les distances rapprochées.

ENCAN (corruption de *inquant*, du latin *in quantum*, pour combien; cri public que faisait entendre l'huissier pour indiquer le prix des objets mis en vente), vente publique de marchandises, qui se fait par l'intermédiaire d'officiers publics, au plus offrant et dernier enchérisseur. L'encan n'est qu'une simple vente aux enchères. *Voy.* ENCHÈRE.

ENCANTHIS (du grec *en*, dans, et *canthos*, angle de l'œil), tumeur formée par une augmentation de volume ou une dégénérescence de la caroncule lacrymale. L'*E. bénin*, simple tuméfaction inflammatoire de la caroncule, cède ordinairement aux émollients et aux résolutifs; l'*E. malin*, qui a souvent le caractère cancéreux, doit être extirpé.

ENCAQUEMENT DU HARENG. *Voy.* CAQUE et HARENG.

ENCASTELURE, resserrement du sabot des chevaux, qui a lieu vers la partie supérieure des deux quartiers et s'étend quelquefois jusqu'au talon. On y remédie, suivant l'intensité du mal, par le repos, les émollients, ou l'excision.

ENCASTREMENT, action d'*encastrer*, c'est-à-dire d'enchâsser ou joindre deux ou plusieurs pièces en les faisant pénétrer l'une dans l'autre. On encastre par *entaille* ou par *feuillure* une pierre dans une autre; on encastre un crampon dans deux pierres pour les joindre. — En termes d'Artillerie, ce mot désigne des entailles demi-circulaires pratiquées dans l'épaisseur des flasques des affûts de canon pour recevoir les tourillons de la bouche à feu. Cette entaille, dans laquelle doit tourner le tourillon, est garnie d'une bande de fer ou *sous-bande;* le tourillon est lui-même couvert d'une bande ou *sus-bande.* L'*E. du bassinet* est une entaille destinée à recevoir le bassinet dans le corps de platine.

ENCAUSTIQUE (du grec *encausticos*, brûlé, préparé avec le feu, parce qu'on fait fondre au feu la cire destinée à cette préparation), composition destinée à revêtir les murs, les plafonds, les carreaux, les parquets, etc., soit pour les préserver de l'hu-

midité et de toute altération, soit pour y former une couche propre à recevoir toute espèce de peinture.

L'encaustique pour la peinture est un mélange de cire et d'huile cuite avec un peu de litharge; on chauffe la toile, la pierre ou le plâtre qu'il s'agit d'enduire, et l'on passe dessus avec des pinceaux l'encaustique fondu. On peut y remplacer la cire par certaines résines, telles que l'élémi, le copal, et l'huile par une essence, telle que l'essence d'aspic, surtout lorsque les peintures doivent être placées dans des lieux bas et humides. On emploie aussi l'encaustique à la cire et à l'huile lithargirée pour enduire les statues de pierre tendre, les médailles en plâtre et beaucoup d'autres objets, tels que vases, bas-reliefs, colonnes, entablements, etc. — La peinture encaustique offre de grands avantages: simplicité dans la composition, commodité dans la pratique, inaltérabilité dans les résultats; elle s'applique également bien sur toutes sortes de matières : pierre, plâtre, marbre, bois, métal, porcelaine, verre, toile; elle a les qualités de la fresque sans en avoir les inconvénients.

La peinture à l'encaustique était connue des anciens : Pline, qui l'a décrite, nous apprend qu'elle était employée dès les temps de Polygnote, au commencement du IVe siècle avant J.-C.; Praxitèle la perfectionna; mais ce procédé disparut avec la civilisation antique, et, bien qu'il paraisse que plusieurs artistes du XIIIe siècle, Giotto, Fiesole, etc., en aient possédé le secret, elle était généralement inconnue lorsqu'un savant archéologue français, M. de Caylus, en retrouva la composition (1752); presque en même temps, un peintre distingué, M. Bachelier, arrivait à la même découverte par des voies différentes. Depuis, la peinture à l'encaustique a reçu de grands perfectionnements, et elle a pu être employée avec succès, en remplacement de la peinture à fresque, dans plusieurs monuments publics, notamment par M. Alaux à Fontainebleau.

L'*encaustique* dont on imprègne les carreaux et les parquets mis en couleur pour pouvoir ensuite les frotter, est un savon de cire imparfait, qu'on prépare en incorporant du sous-carbonate de potasse (cendres gravelées) à de la cire jaune en fusion.

ENCEINTE, ligne de murailles destinée à protéger une forteresse, une ville, contre les attaques de l'ennemi. Les premières enceintes des villes n'étaient formées que de troncs et de branches d'arbres mêlés de terre; puis on éleva de petites murailles et des parapets. Au moyen âge, les enceintes devinrent circulaires ou à pans, entremêlées de tours. L'invention de l'artillerie fit imaginer les enceintes avec terrasses et bastions. Aujourd'hui on donne spécialement le nom d'*enceinte* à l'ensemble de bastions et de courtines formant la clôture ou l'escarpe du corps d'une place. Cet ensemble est surmonté d'un parapet; quelquefois il est entouré d'une fausse-braie, ou comprend des demi-bastions. La construction des enceintes est une des parties les plus importantes de la science des fortifications.

On a donné à l'enceinte fortifiée qui entoure Paris le nom d'*enceinte continue*, par opposition aux *forts détachés*, qui forment comme autant de postes avancés autour de cette enceinte.

ENCELADE (géant mythologique), *Enceladus*, insecte Coléoptère, de la famille des Carnassiers, long de 40 millimètres, d'un noir brillant; à la tête large, arrondie, aux mandibules très-épaisses; au corselet évasé, à l'écusson plus large que long, à l'abdomen ovale et allongé, aux élytres très-striés. On n'en connaît que deux espèces, toutes deux de Cayenne, l'*E. gigas* et l'*E. lævigatus*.

ENCENS (du latin *incensum*, fait de *incendere*, brûler), ou *Oliban* (mot qu'on dérive du latin *oleum Libani*, huile du Liban), en latin *Thus*, gomme-résine connue comme aromate. On en distingue deux espèces dans le commerce : l'*E. d'Afrique* et l'*E. de l'Inde*. L'encens d'Afrique est d'un blanc jaunâtre, en morceaux irréguliers ou en larmes; il nous arrive d'Égypte et d'Arabie par la voie de Marseille. Il est dû, suivant l'opinion la plus vraisemblable, à une espèce de Génevrier, le *Juniperus lycia* ou *thurifera*, de la famille des Cupressinées. On le récolte, suivant Niebuhr, à Dafar, ville et port d'Arabie, dans l'Hadramaout. L'encens de l'Inde, supérieur au précédent, est fourni par le *Boswellia thurifera*, genre de la famille des Burséracées; il nous vient de l'Inde par Calcutta, en larmes jaunes, arrondies, plus volumineuses que l'encens d'Afrique. On distingue aussi l'encens en *E. mâle*, le plus pur, et qui se présente sous forme de dames détachées les unes des autres, et *E. femelle*, en larmes agglomérées et moins transparentes. — On donne encore le nom d'*Encens* au *Selinum palustre*, et celui d'*Encensier* au Romarin, à cause de l'essence balsamique qu'on en tire.

L'encens servait, dès l'antiquité la plus reculée, à parfumer les temples; cet usage était né de la nécessité où l'on se trouvait de masquer l'odeur désagréable qu'exhalaient les animaux que les prêtres y sacrifiaient. L'Église catholique a conservé cet usage. On mêle souvent à l'encens d'autres aromates, tels que le benjoin, le storax, le musc, l'ambre, etc.; on en fait une poudre qu'on projette par petites parties sur des charbons ardents. Les princes de l'Orient font brûler devant eux de l'encens dans des cassolettes. On en fait aussi des pastilles aromatiques en le mêlant avec du charbon et du nitre pulvérisés : ces pastilles, dites *du sérail*, sont en forme de cône; on les allume par leur sommet, et elles brûlent en répandant une odeur agréable. — On se sert aussi de l'encens en Pharmacie : il entre dans la composition du baume de Commandeur, de la thériaque et de l'emplâtre de Vigo.

ENCENSOIR, vase, cassolette dont on se sert dans les églises pour brûler l'encens. Les encensoirs des Hébreux étaient des espèces de coupes avec ou sans manche; les premiers chrétiens se servaient de semblables encensoirs, et chacun des fidèles aspirait la fumée de l'encens brûlant dans le vase, en disant ces paroles : *Accendat Dominus in nobis ignem sui amoris et flammam æternæ caritatis* (Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et les flammes d'une charité éternelle). Aujourd'hui, les encensoirs sont des vases fermés, suspendus par des chaînes de longueur variable, et garnis de trous par lesquels s'échappe la fumée odorante de l'encens. Pour éviter les accidents occasionnés trop souvent par la chute des charbons ou des étincelles, on a récemment proposé de supprimer la chaîne du milieu, qui servait à monter et à descendre le couvercle de l'encensoir, et de fermer la cassolette par un couvercle à charnière.

ENCEPHALARTOS (du grec *en*, en, *képhalè*, tête, et *artos*, pain), genre de la famille des Cycadées, est composé d'arbres ou d'arbrisseaux élégants, à frondes pinnées, à fleurs monoïques réunies sur un chaton terminal pédonculé. Ces plantes sont originaires de l'Afrique Australe et de la Nouvelle-Hollande; mais on les cultive en Europe, dans les jardins botaniques. La plupart des espèces sont recherchées pour la beauté de leur port, qui simule celui des Palmiers. Leur nom vient de l'espèce de *Sagou* fourni par la moelle de leur tige. Leurs fruits peuvent se manger comme nos châtaignes.

ENCÉPHALE (du grec *en*, dans, et *képhalè*, tête), ensemble de toutes les parties qui, chez les animaux vertébrés, sont contenues dans la cavité du crâne, c.-à-d. le *cerveau* proprement dit et le *cervelet*; on y comprend quelquefois la *moelle allongée*.

ENCÉPHALITE, inflammation de l'encéphale, comprend l'inflammation du cerveau ou *cérébrite*,

celle du cervelet, ou *cérébellite*, et aussi, suivant quelques-uns, la *méningite*. Ces phlegmasies étaient autrefois confondues sous les noms de *fièvres nerveuse*, *pernicieuse*, *cérébrale*, *ataxique*, etc. Les symptômes principaux des affections encéphaliques sont la fièvre, l'insomnie, la céphalalgie intense, la difficulté de supporter la lumière, le délire. Leurs effets sur le cerveau sont l'injection, l'infiltration sanguine, l'infiltration purulente, l'induration sans friabilité, ou le ramollissement de la substance cérébrale, les abcès enkystés. Les causes de ces affections, outre celles qui déterminent les inflammations en général, sont les commotions, les coups portés à la tête, l'abus des boissons stimulantes, alcooliques, de l'opium, l'action du soleil sur la tête, la trop grande contention de l'esprit, les veilles prolongées, les émotions violentes, l'action de certains virus contagieux, etc. Ces maladies sont très-graves et presque toujours mortelles. Les moyens les plus propres pour les arrêter sont les saignées générales ou locales et les purgatifs les plus actifs. On doit à M. Bouillaud un *Traité spécial de l'Encéphalite*.

ENCÉPHALOCÈLE (du grec *enképhalon*, et *kélè*, tumeur), hernie du cerveau, nom générique par lequel on désigne les tumeurs qui se forment autour du crâne par la sortie d'une portion du cerveau, soit par suite d'une ossification imparfaite des sutures de la boîte osseuse, soit par l'effet de la destruction d'une partie des parois du crâne résultant d'une carie, de l'opération du trépan, etc. Cette affection est très-grave quand elle a beaucoup d'étendue.

ENCÉPHALOÏDE, nom donné par plusieurs anatomistes à une substance anormale qui n'est qu'une sorte de dégénérescence cancéreuse : elle est ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec la matière cérébrale. *Voy.* CANCER.

ENCHANTEMENT (du lat. *incantamentum*, même significat.), action de *charmer*, d'ensorceler par des opérations et des cérémonies prétendues magiques, par des gestes, et surtout par des paroles mystérieuses et consacrées, qui, sans doute, dans l'origine étaient en vers (*carmen*) et se *chantaient* : l'effet obtenu prenait le nom de *charme*, quand il consistait dans une illusion des sens qui faisait voir ce qui n'existait pas, qui faisait aimer certaines personnes, ou qui paralysait les facultés naturelles ; et ceux de *sort*, *sortilége*, *maléfice*, s'il s'agissait d'un mal qui troublât la raison, qui frappât le corps ou les biens de la personne, comme, par exemple, une maladie inconnue, la mort des bestiaux, la perte d'une récolte. La croyance aux enchantements a, sous des noms divers, régné à toutes les époques chez les peuples ignorants et superstitieux. Elle existait en Égypte de temps immémorial ; Moïse, dans le Lévitique, interdit aux Israélites l'usage des *maléfices* ; Homère, dans l'*Odyssée*, chante la puissance de la magicienne Circé ; Horace décrit les conjurations magiques de Canidie et de Sagane ; Ovide, Tibulle, parlent également du pouvoir des maléfices ; au moyen âge, on célèbre l'*enchanteur* Merlin, on croit à la puissance surnaturelle des *fées* et des *sorciers* ; au XVIe siècle, on voit des ligueurs fanatiques recourir aux sortiléges pour faire périr Henri III et le roi de Navarre, faire modeler des images de cire qui les représentaient, et les percer au cœur avec certaines formalités, s'imaginant qu'ils feraient ainsi mourir ces princes ; au dernier siècle, enfin, Cagliostro, le comte de Saint-Germain, trouvent des dupes. *Voy.* MAGIE, SORCELLERIE, ENVOUTEMENT.

ENCHÉLIDES (du grec *enchéléios*, en forme d'anguille), *Enchelis*, Zoophytes infusoires microscopiques : ce sont des êtres très-simples, pourvus plus ou moins de cils vibratiles, à corps cylindrique ou ovoïde. On les trouve dans les eaux stagnantes. L'*E. noduleuse* se trouve ordinairement dans l'eau de marais que l'on a laissée putréfier dans des bocaux.

ENCHÈRE (de *cher*), offre d'un prix supérieur, soit à la mise à prix, soit au prix offert par quelqu'un pour une chose qui se vend ou se loue au plus offrant. Les *enchères publiques* ou *ventes à l'encan* sont ou *judiciaires* ou *volontaires*. Les premières sont ordonnées par un jugement du tribunal civil ou du tribunal de commerce, par suite de la condamnation d'un débiteur envers un créancier. Les secondes ont lieu par des particuliers qui prennent ce moyen pour vendre promptement leurs effets ou marchandises. Ce mode de vente est aussi suivi par plusieurs grandes compagnies de commerce, notamment à l'étranger. En France, la loi défend de vendre à l'encan les marchandises neuves. — Dans les ventes publiques, les *enchères* se font toujours de vive voix (*à la criée*), et par l'intermédiaire d'un officier public (commissaire priseur, ou, à son défaut, greffier ou huissier). Dans les ventes judiciaires, l'enchère sur les immeubles ne peut être mise que par le ministère d'avoués. On allume successivement des bougies préparées de manière que chacune dure environ une minute ; les offres ne deviennent définitives qu'après l'extinction de trois feux sans nouvelles enchères.

Les administrations emploient souvent pour les fournitures ou les travaux dont elles ont besoin une sorte d'*enchère au rabais* : les propositions des entrepreneurs se font alors par écrit et sont cachetées : on les appelle *soumissions*. C'est à celui qui offre le plus fort rabais que l'adjudication est faite.

On nomme *folle enchère* l'offre qui dépasse la valeur réelle de la chose vendue, et aux conditions de laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire : on procède alors, aux frais de cet enchérisseur, à une nouvelle vente, qu'on appelle *vente sur folle enchère*. Le fol-enchérisseur doit la différence entre son prix et celui de la nouvelle vente s'il est inférieur, et il ne peut réclamer le surplus, s'il y en a. *Voy.* SURENCHÈRE.

La vente à l'enchère a existé de tout temps : à Athènes, les concessions de travaux publics se mettaient aux enchères ; à Rome, on vendait à l'enchère les prisonniers ou esclaves publics. En France, toute vente, soit mobilière, soit immobilière, qui a lieu par autorité de justice, doit se faire aux enchères.

ENCHEVÊTRURE (de *chevêtre*), se dit, en Architecture, de l'espace quadrangulaire vide qu'on ménage dans les planchers pour le passage du tuyau et l'emplacement de l'âtre des cheminées. Une solive très-forte règne dans toute la longueur, à distance convenable du mur ; on la nomme *chevêtre* ; d'autres bois forts et courts, tenant d'un côté au chevêtre et de l'autre au mur, laissent entre eux l'espace nécessaire. Une dalle ou des briques portées sur des bandes de trémie en fer forment le sol de l'âtre.

Les Vétérinaires nomment *enchevêtrure* l'excoriation plus ou moins profonde qu'un cheval se fait au pli du paturon avec sa longe, dans laquelle il se prend lui-même un des membres postérieurs, de manière à ne pouvoir le dégager.

ENCHIRIDION (du grec *en*, dans, et *kheir*, main), c.-à-d. *Manuel*, titre sous lequel on connaît spécialement quelques ouvrages célèbres, tels que l'*E. d'Épictète*, résumé de sa morale, l'*E. de S. Augustin*, etc.

ENCISE (du latin *incidere*, pour *intus cædere*, tuer dedans), mot inusité aujourd'hui, s'appliquait, dans le Droit ancien, au meurtre commis soit sur une femme enceinte pour arriver à la destruction de l'enfant, soit sur l'enfant même qu'elle portait dans son sein : c'est un des moyens d'avortement les plus coupables et les plus sévèrement punis.

ENCLAVE (d'*inclausus*, enfermé), terrain enfermé dans la propriété d'autrui. « Le propriétaire dont les fonds sont enclavés peut réclamer un passage sur les fonds de ses voisins, à la charge d'indemnité. » (Code civil, art. 682). — Il se dit également de portions de territoire appartenant à un souverain autre que celui du territoire d'alentour : c'est en

Allemagne qu'on trouve le plus d'enclaves de ce genre.

En termes d'Hydraulique, on nomme ainsi des enfoncements qu'on a ménagés, en construisant les faces des bajoyers d'une écluse, pour y loger les grandes portes, lorsqu'on est obligé de les ouvrir pour le passage des bâtiments.

ENCLIQUETAGE, appareil composé d'un crochet, d'un cliquet et de son ressort manœuvrant ensemble, et destiné à s'opposer à la rétrogradation de la puissance ou de la résistance des roues dans les machines. *Voy.* CLIQUET.

ENCLITIQUE (du grec *en*, sur, *klinô*, incliner), se dit, en Grammaire, de certains mots qui, s'appuyant sur le mot précédent, semblent ne faire qu'un avec lui. Ces mots, très-communs chez les Grecs, se rencontrent aussi dans la langue latine et même dans la langue française. Tels sont en grec les adverbes πως, πη, ποι, τὶ, τοι, γε, etc., les cas indirects des pronoms personnels, le pronom τις, τι, les particules inséparables θε et δε, etc.; en latin, les monosyllabes *que, ce, ne, ve;* en français, *je* dans *aimé-je*, *ce* dans *est-ce*, etc.

ENCLOUAGE (de *clou*), opération qui consiste à mettre des pièces de canon hors de service en faisant entrer de force dans la lumière un gros clou d'acier préparé à cet effet et dont on fait ensuite sauter la tête. On y a recours quand on a pris à l'ennemi des pièces qu'on ne peut emmener, quand on a une artillerie trop forte pour espérer de pouvoir la sauver dans une retraite précipitée. On peut quelquefois utiliser les pièces enclouées en forant une nouvelle lumière; mais on réussit rarement, et la refonte de la pièce est presque toujours indispensable. On attribue le premier essai de l'enclouage à Gaspard Vimercato de Brême, qui encloua l'artillerie de Sigismond Malatesta.

ENCLOUURE (de *clou*), blessure faite au pied d'un cheval, lorsque le maréchal, au lieu de faire traverser la corne du pied aux clous qui doivent tenir le fer, les enfonce dans le tissu réticulaire. L'enclouure peut entraîner une inflammation dangereuse, ou tout au moins faire boiter l'animal.

ENCLUME (suivant Ménage, de l'italien *incudine*, dérivé du latin *incus, incudis*, enclume), masse de fer ou de fonte sur laquelle on forge les métaux, soit à chaud, soit à froid. Tous les artisans qui travaillent le fer se servent d'enclumes différentes par leurs formes et leurs poids. La surface sur laquelle on bat les métaux doit être dure et unie. Elle est divisée en trois parties : le milieu, de forme carrée, se nomme *table de l'enclume*, et l'on nomme *bigornes* les deux extrémités, dont l'une est ronde et l'autre carrée; une enclume sans bigornes s'appelle *tas;* celle dont la surface présente une portion de sphère prend le nom de *bouterolle*. Les enclumes sont placées sur des billots scellés en terre ou sur un massif de maçonnerie, à proximité des foyers de forges.

On appelle *enclumeau* une petite enclume portative à l'usage des bijoutiers, des orfèvres, des ferblantiers et des chaudronniers.

Les Anatomistes ont nommé *enclume*, à cause de sa forme, un des quatre osselets de l'oreille. Cet osselet est placé dans la caisse du tympan, entre le marteau et l'os lenticulaire. *Voy.* OREILLE.

ENCOCHE (de *coche*, entaille), nom donné : 1° par les Serruriers, à une entaille faite sur le pène ou sur la gâchette d'une serrure pour lui servir d'arrêt; 2° par les Boulangers, à l'entaille faite sur le morceau de bois appelé *taille*, pour marquer le nombre des pains fournis à crédit; 3° par les Sabotiers, à un établi disposé de façon à assujettir le sabot sous la main de l'ouvrier.

ENCOLLAGE (de *colle*), préparation qui a pour effet de donner aux matières sur lesquelles on l'applique une consistance qui facilite le travail, en assure la durée, ou lui donne une apparence, un lustre qui en rehausse le prix. — Dans la peinture à la détrempe, on emploie un encollage, fait de gélatine, de lait ou de colle forte, pour donner au liquide qui contient la couleur en dissolution une teinte uniforme et une consistance telle qu'on puisse l'appliquer avec la brosse. — Les doreurs préparent également le bois, avant d'y appliquer l'or, en y étendant une ou plusieurs couches de colle forte bouillante.— Avec une préparation formée de feuilles d'absinthe et de têtes d'ail bouillies dans l'eau, on donne l'encollage aux bois des parquets et des panneaux d'appartements, aux plafonds, etc., pour boucher les pores du bois et le préserver de la piqûre des vers. — Les tisserands ont soin d'encoller les chaînes des étoffes avant de les mettre au métier. On emploie la colle forte pour les laines, la gomme pour les soies, la colle de farine pour les cotons et les fils de chanvre ou de lin. Leur effet est d'abattre le duvet et de rendre le fil lisse et plus fort, glissant et élastique. L'ouvrier qui applique l'encollage s'appelle *encolleur* ou *empeseur*. *Voy.* EMPOIS, COLLE et COLLAGE.

ENCOLURE (de *col*), partie du corps du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. On nomme *encolure de jument*, une encolure effilée ou peu chargée de chair; *E. renversée*, celle dont le contour, l'arc et la rondeur se trouvent en dessus, quand ils devraient se trouver en dessous. Il se dit aussi des autres mammifères, et quelquefois du cygne.

En Marine, on donne ce nom à la hauteur du milieu de chaque varangue, tribord et bâbord, au-dessus de la sablure de la quille.

ENCORBELLEMENT (de *corbeau*), construction faite en saillie du plan vertical d'un mur, ne s'élevant pas de fond, mais prenant naissance à une plus ou moins grande distance du sol, et soutenue, en porte à faux, hors de l'épaisseur d'un mur, par plusieurs pierres superposées, dites *corbeaux*, dont les plus basses seulement sont engagées dans le mur : les assises successives font elles-mêmes saillie sur les assises inférieures et présentent ainsi l'aspect d'un escalier renversé. Telles sont les guérites aux encoignures des anciens châteaux; telle est à Paris la niche de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice.

Par extension, on appelle *balcon, galerie en encorbellement*, un balcon, une galerie, tenus en saillie du mur à l'aide de consoles.

ENCORNET, mollusque. *Voy.* CALMAR.

ENCOUBERT, Tatou à cuirasse rayée. *Voy.* TATOU.

ENCOURAGEMENT (SOCIÉTÉS D'). Il y a en France, en Angleterre, en Prusse, etc., plusieurs *sociétés d'encouragement*, destinées à propager le goût des arts et de l'industrie et à en favoriser les progrès. Ces sociétés fournissent les fonds de prix et de médailles qu'elles distribuent, à des époques fixées, aux artistes qui les ont mérités. Elles sont dans l'usage de faire paraître un journal mensuel qui fait connaître les inventions utiles, les noms des inventeurs, etc.

La *Société d'Encouragement de Paris*, fondée en 1801, a puissamment contribué aux progrès de l'industrie : elle s'occupe spécialement de l'agriculture, des arts mécaniques et chimiques, des arts lithographiques et photographiques, ainsi que de l'économie domestique. Au 1er janvier 1852 elle avait déjà distribué en prix une somme de 500,000 fr. — La *Société d'E. de Londres* subsiste depuis 1754.

ENCRE (du latin *encaustum*, même signification). L'*encre ordinaire* se compose essentiellement de tannate et de gallate de peroxyde de fer tenus en suspension dans l'eau et mélangés avec de la gomme, qui lui donne du corps et l'empêche de s'étendre sur le papier. On la prépare avec une décoction de noix de galle, à laquelle on ajoute de la gomme arabique, et qu'on abandonne ensuite à l'air, après l'avoir mélangée avec une solution de sulfate de fer ou couperose verte. On agite le mélange de temps à autre,

et on le soutire quand il est assez noir. Les dépôts noirs qui s'y forment (*boues d'encre*) servent aux emballeurs à marquer et à numéroter les caisses. L'encre ordinaire se détruit aisément par les agents chimiques et notamment par le chlore : pour éviter cet inconvénient, on a composé des *encres indélébiles :* elles se préparent avec du noir de fumée ou de l'encre de Chine (*Voy.* plus bas), qu'on délaye dans de l'eau rendue alcaline par de la soude caustique. — L'*E. rouge*, qu'on emploie dans les écritures de commerce, s'obtient ordinairement en faisant infuser du bois de Brésil dans du vinaigre et en épaississant la décoction avec de la gomme arabique, du sucre et de l'alun. L'*E. jaune* se prépare avec la graine d'Avignon ou la gomme-gutte; l'E. *verte*, avec l'acétate de cuivre et la crème de tartre; l'*E. bleue*, avec l'indigo ou le bleu de Prusse.—L'*E. de transport*, ou *E. autographique*, qu'on emploie pour les presses à copier les lettres, se prépare en faisant dissoudre du sucre dans de l'encre ordinaire. L'*E. pour écrire sur les métaux*, avec laquelle on étiquette les objets qui restent exposés à l'humidité, est une composition de vert-de-gris, de sel ammoniac, de noir de fumée et d'eau. L'*E. à marquer le linge* est une dissolution de nitrate d'argent dans l'eau, additionnée d'un peu de gomme arabique, et colorée avec un peu d'encre de Chine.

L'encre ordinaire, à la noix de galle, *atramentum*, était connue près de 400 ans avant l'ère chrétienne; on en ignore l'inventeur. Les anciens employaient particulièrement l'encre faite avec du noir de fumée et de la gomme. Les empereurs et les rois écrivaient avec une encre pourprée (*sacrum encaustum*) qui était composée de coquilles pulvérisées et de sang tiré de la pourpre; il n'était permis qu'à eux d'employer cette encre. Les anciens faisaient aussi de l'encre avec un liquide fourni par certains poissons; on emploie encore aujourd'hui, sous le nom de *sepia*, celle que fournit le calmar. *Voy.* CALMAR.

ENCRE DE CHINE. Elle se prépare en Chine, au moyen de décoctions de diverses plantes, de colle de peau d'âne et de noir de lampe. Elle est d'un beau noir luisant, et nous arrive en petits pains sous la forme de parallélipipèdes rectangles, portant des caractères chinois dont la plupart sont dorés. On prépare aujourd'hui en Europe une encre semblable à l'encre de Chine et d'une très-bonne qualité; elle s'emploie particulièrement pour le lavis.

ENCRE D'IMPRIMERIE. Elle se prépare avec du noir de fumée et de l'huile de lin bouillie jusqu'à une consistance très-forte, ce qui en fait une sorte de glu. Les Hollandais attribuent à Laurent Coster, de Harlem, l'invention de l'encre d'imprimerie.

ENCRE SYMPATHIQUE, encre qui ne laisse aucune trace sur le papier par la dessiccation, et que la chaleur ou des agents chimiques font apparaître sous diverses couleurs. Tous les sucs végétaux qui renferment de la gomme, du mucilage, de l'albumine ou du sucre (le suc d'oignon, de citron, d'orange, de poire, de pomme, etc.), peuvent servir d'encres sympathiques, parce que la trace qu'elles laissent, d'abord incolore, devient apparente, en se décomposant, quand on chauffe le papier. Une solution étendue de chlorure de cobalt donne la plus belle encre sympathique, comme l'a le premier remarqué le chimiste allemand Waitz en 1705; les caractères, invisibles à froid, reparaissent avec une couleur verte ou bleue dès qu'on chauffe le papier; par le refroidissement ou par la simple insufflation de l'haleine, ils disparaissent complétement pour reparaître encore par la chaleur.

ENCRIER. Pour obvier aux inconvénients de l'encrier ordinaire, on a depuis quelques années apporté à ce meuble usuel de notables perfectionnements. Parmi les encriers perfectionnés, les plus ingénieux et les plus répandus sont l'*E. siphoïde* et l'*E. à pompe*. L'*E. siphoïde* se compose d'un réservoir en verre fermé par le haut, et muni, par le bas, d'un tube latéral qui fait siphon avec le réservoir et qui sert de godet. On emplit le réservoir en inclinant l'encrier légèrement et versant l'encre de manière à laisser en même temps sortir l'air. Lorsque le réservoir est plein, on fait venir l'encre dans le godet en inclinant de nouveau l'encrier : une bulle d'air s'y introduit alors, et chasse dans le tube une quantité d'encre correspondante. Cet encrier a l'avantage de ne point laisser échapper l'encre lorsqu'il se renverse. — L'*E. à pompe* se compose d'un réservoir dans lequel plonge un cylindre plein, soutenu par une vis fixée au couvercle. Le vase étant plein d'encre, si l'on tourne la vis du couvercle, le cylindre descend dans le liquide, et fait monter le niveau de manière que l'encre puisse s'élever d'une certaine quantité et pénétrer alors dans un petit godet latéral avec lequel elle communique. En tournant la vis en sens contraire, on fait redescendre le niveau, et l'encre qui avait été amenée dans le godet rentre dans le réservoir : on a ainsi l'avantage de conserver l'encre à l'abri de l'air et de la poussière, et d'empêcher qu'elle ne se perde par l'évaporation.

ENCRINE (du grec *en*, en forme de, et *krinon*, lis), *Encrinus*, genre de Zoophytes rayonnés, de la classe des Échinodermes ou Cirrhodermaires, et de la famille des Crinoïdes de Muller : corps plus ou moins bursiforme, membraneux et régulier, placé au fond d'une sorte d'entonnoir radiaire, porté sur une longue tige articulée, qui elle-même est composée d'un grand nombre d'articles pentagonaux, percés d'un trou rond au centre, et ayant leur surface articulaire radiée, pourvue de rayons accessoires épars. Les Encrines nous viennent de l'Inde, de l'Amérique et de l'Europe septentrionale. On n'en connaît qu'une seule espèce vivante. Les autres, qui sont fossiles, se trouvent en grand nombre dans les terrains de formation secondaire et de transition.

ENCYCLIQUE (du grec *en*, dans, et *kyklos*, cercle), lettre circulaire que le pape envoie aux évêques de toute la chrétienté pour leur faire connaître son opinion sur quelque point de dogme ou de discipline. On donne spécialement ce nom aux lettres qui contiennent des exhortations pastorales, à l'occasion de circonstances particulières, du jubilé, par exemple.

ENCYCLOPÉDIE (du grec *egkyklios paideia*, expression consacrée dès les temps anciens, et qui veut dire : éducation qui embrasse le *cercle* entier des connaissances), répertoire des connaissances humaines. L'universalité des connaissances peut être présentée sous deux formes différentes, selon les besoins des lecteurs auxquels elle est destinée : sous la forme systématique, dans un ensemble de traités où toutes les sciences sont distribuées méthodiquement et traitées chacune à sa place naturelle; ou sous la forme alphabétique, chaque sujet étant traité à mesure qu'il est appelé par sa place fortuite dans l'ordre des lettres de l'alphabet.

On peut rapporter à la première forme les ouvrages d'Aristote, qui sont comme l'encyclopédie de la science grecque; l'*Histoire naturelle* de Pline; le *Satyricon* de Marcien Capella, qui embrasse les sept arts libéraux; le *Speculum* (miroir) de Vincent de Beauvais; les *Sommes* du moyen âge; *il Tesoro* de Brunetto Latini; la *Realis philosophia* de Campanella; l'*Encyclopædia seu Orbis disciplinarum* de P. Scalich (Bâle, 1555), le premier ouvrage qui ait porté le titre d'*Encyclopédie;* l'*Encyclopédie* d'Alstedius (Herborn, 1620); la *Science de l'homme de cour, d'épée et de robe*, de Chavigny (1717); la *Bibliothèque des artistes et des amateurs* de Petity (1766); et de nos jours les collections publiées sous les titres d'*Encyclopédie portative*, par M. Bailly de Merlieux; de *Bibliothèque populaire*, par MM. Arago, Ajasson, etc., l'*Encycl. Roret;* les *Cent traités*, etc.

A la deuxième forme, qui est beaucoup plus ré-

pandue, et qu'on désigne plus spécialement aujourd'hui sous le titre d'*Encyclopédie*, appartiennent le *Dictionnaire des arts et des sciences*, de Th. Corneille (1708); le *Dictionnaire universel*, publié en Allemagne par J.-Th. Jablonsky (1721) et celui de l'éditeur Zedler (1732-52); la *Cyclopædia* de Chambers (1728); l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1751-1780, 35 vol. in-fº), le plus vaste monument de ce genre qui eût paru jusqu'alors : elle fut plusieurs fois réimprimée ou refondue, notamment dans l'*Encyclopédie méthodique*, publiée par M. Panckoucke, et donna naissance à une foule d'ouvrages analogues. Parmi ces publications, nous citerons : en France, l'*Encyclopédie* de M. Courtin, 1823, récemment refondue par MM. Didot (1846-51); le *Dictionnaire de la conversation* (1831 et 1852), l'*Encyclopédie des gens du monde* (1832), l'*Encyclopédie nouvelle* de MM. Leroux et Raynaud (1834), l'*Encyclopédie du* XIXᵉ *siècle*, publiée par M. de Saint-Priest (1839-52); l'*Enc. catholique*, 1840, etc., publications qui toutes ont leur caractère propre; — en Angleterre, l'*Encyclopædia britannica* (1788), la *New Cyclopædia* de Rees, l'*Enc. d'Édimbourg*, l'*Enc. de Londres*; — en Allemagne, le *Dictionnaire encyclopédique* de Binzer et Pierer (1824-37), la *Grande Encyclopédie* d'Ersch et Gruber (*Allgemeine encyklopædie*), commencée en 1818 et non encore achevée; l'*Enc. viennoise* (1835), le *Conversations lexikon*, publié pour la première fois en 1809, et qui a eu depuis de nombreuses éditions. Divers abrégés d'un usage plus facile ont été publiés depuis le commencement de ce siècle : le *Dictionnaire des sciences et des arts* de Lunier (1805), le *Dictionnaire encyclopédique usuel* du pseudonyme Ch. Saint-Laurent (1841), le *Dictionary of science, literature and art* de W. T. Brande (Londres, 1846), et le présent *Dictionnaire universel*.

Il a en outre paru, depuis la publication de l'Encyclopédie française, plusieurs recueils périodiques qui ont contribué à répandre le goût des sciences : le *Journal encyclopédique* de P. Rousseau, Liége, 1756; le *Magasin encyclopédique* de Millin, Paris, 1795; les *Annales encyclopédiques* du même (1817), la *Revue encyclopédique* de Jullien (de Paris), 1819, le *Bulletin des Sciences* de Férussac (1823).

*Arbre encyclopédique. Voy.* ARBRE et SCIENCES.

ENCYPROTYPES (CARTES), du grec *en*, sur, *cypron*, cuivre, et *typos*, type : cartes géographiques qui, au lieu d'être gravées d'après un dessin antérieur, sont immédiatement exécutées sur le cuivre. Ce procédé est usité aujourd'hui au dépôt de la Marine, et a été adopté par quelques cartographes, notamment par Brué.

ENDÉCAGONE, ENDÉCASYLLABE, etc. *Voy.* HENDÉCAGONE, etc.

ENDÉMIQUES (MALADIES), du grec *endêmos*, indigène : maladies qui semblent inhérentes à certains pays et qui dépendent de causes locales, telles que les fièvres intermittentes, les goîtres, les scrofules, le scorbut, la fièvre jaune, le choléra asiatique, la plique polonaise, la pellagre, etc. : la peste est endémique en Égypte, la fièvre jaune aux Antilles et dans le golfe de Mexique, le choléra sur les bords du Gange, le goître dans le Valais. Les causes principales de ces maladies sont les variations brusques de la température, la stagnation de l'air, l'humidité du sol, la privation d'air et de lumière, la mauvaise qualité des eaux et des aliments, les émanations marécageuses, l'accumulation de la population, etc. Comme les maladies épidémiques, les maladies endémiques attaquent à la fois un grand nombre d'individus; mais elles en diffèrent en ce qu'elles règnent dans un lieu circonscrit et d'une manière permanente.

ENDENTEMENT (de *dent*), nom donné, en Marine, à une sorte d'engrenage entre deux pièces de bois sur lesquelles on fait des adents, c.-à-d. des entailles alternativement saillantes et rentrantes, pour les ajuster l'une sur l'autre. — Les Charpentiers nomment *endentement* la liaison de deux pièces de bois qui, de distance en distance, entrent l'une dans l'autre.

ENDENTURES (de *dent*). On appelait ainsi, dans les *chartes parties*, des sections faites en zigzag et formant des espèces de *dents* de scie, de manière qu'on pût, en adaptant la marge de la charte au talon d'où elle avait été détachée, en reconnaître aussitôt l'authenticité. Ces endentures étaient surtout en usage chez les Anglais.

ENDERMIQUE (MÉTHODE), du grec *derma*, derme, peau : mode de traitement qui consiste à appliquer les médicaments à la surface du derme, préalablement dénudé par l'action des vésicatoires, ou sur celle des tissus sous-cutanés. On en doit l'introduction au Dʳ A. Lambert.

ENDIGUEMENT. *Voy.* DIGUE.

ENDIVE, *Cichorium endivia*, espèce du genre *Chicorée* (*Voy.* CHICORÉE). — On nomme *Endive marine* une espèce d'Algue, l'*Ulva lactuca.*

ENDOCARDE (du grec *endon*, dedans, et *kardia*, cœur), membrane qui tapisse l'intérieur du cœur et se réfléchit sur les valvules. L'inflammation de cette membrane reçoit le nom d'*endocardite*.

ENDOCARPE (du grec *endon*, dedans, et *carpos*, fruit), membrane interne du péricarpe, celle qui touche immédiatement la graine. Tantôt elle est mince, et se replie dans l'intérieur du péricarpe, dont elle forme la cloison; tantôt elle est dure et résistante; souvent elle se réunit au sarcocarpe, s'ossifie et forme un noyau. L'endocarpe reste ordinairement uni, après la maturité, avec les autres parties du fruit; d'autres fois, il forme plusieurs loges, comme dans la noix, qui s'ouvre en deux valves lorsqu'elle est mûre.

ENDOGÈNES (du grec *endogénès*, qui naît ou croît en dedans), nom donné par M. de Candolle aux plantes Monocotylédonées de Jussieu, dans lesquelles les vaisseaux, au lieu d'être concentriques autour d'un étui cellulaire comme dans les *Exogènes* ou Dicotylédonées, sont comme épars dans toute la tige, et disposés de manière que les plus anciens et les plus durs sont à l'extérieur, et que l'accroissement principal de la tige a lieu par le centre. Les Endogènes ont été appelées *Endorhizes* par M. Richard.

ENDOMYQUE (du grec *endomykhos*, retiré), *Endomychus*, genre de Coléoptères trimères, de la famille des Frugicoles : palpes grosses à leur extrémité; antennes terminées par une massue de trois articles; tête petite, avancée, placée dans une échancrure du corselet; élytres bombées. Ces insectes sont de petite taille et d'un beau rouge écarlate, surtout l'*E. buccineus*, type du genre. Ils vivent dans les bolets, ou sous l'écorce des arbres.

ENDORHIZES (du grec *endon*, dedans, et *rhiza*, racine), nom donné par M. Richard aux plantes dans lesquelles la radicule est intérieure à l'embryon, c.-à-d. recouverte par une sorte d'étui ou sac qu'elle perce pour se développer à l'époque de la germination. Ce groupe correspond aux *Monocotylédonées* de Jussieu et aux *Endogènes* de M. de Candolle.

ENDOSMOSE (du grec *endon*, dedans, *ôsmos*, courant), phénomène qui consiste en ce que, toutes les fois que deux liquides miscibles, dont l'un est plus fluide et l'autre moins, sont séparés par une membrane organique, il s'établit un double courant à travers les parois de la cloison qui les sépare : l'un de dehors en dedans, plus rapide; l'autre de dedans en dehors, plus lent. Dans le premier cas, le phénomène est appelé *endosmose;* dans le second, *exosmose*. C'est par ce double mouvement, joint à l'action capillaire des tissus, que l'on explique en grande partie l'absorption animale qui a lieu par les parois des veines, et celle de la séve des végétaux par les pores placés à l'extrémité des radicules. On a construit,

sous le nom d'*endosmomètre*, un instrument au moyen duquel on peut rendre sensibles les phénomènes de l'endosmose : c'est un réservoir sans fond, bouché inférieurement par une vessie ou par toute autre substance qu'on se propose d'étudier, et terminé supérieurement par un tube gradué. Le phénomène de l'endosmose a été signalé pour la première fois par M. Dutrochet, en 1828. M. Béclard fils a tenté, en 1851, d'en donner l'explication : il l'attribue à une différence de chaleur spécifique entre les liquides. D'après M. Liebig, le phénomène doit être attribué à l'attraction chimique que la cloison exerce sur l'un ou sur l'autre des liquides.

ENDOSPERME (du grec *endon*, dedans, et *sperma*, graine), nom donné par M. Richard à une substance qui accompagne l'embryon dans un grand nombre de végétaux, et qui forme la principale masse de la graine des Graminées. A l'époque de la germination, l'endosperme fournit sa substance à l'embryon, et concourt à le développer, en disparaissant lui-même peu à peu. Il est farineux et placé latéralement dans les Graminées, charnu dans les Euphorbiacées, corné dans la plupart des Palmiers, et liquide dans la noix de coco, dont il forme le lait. On le nomme aussi *périsperme*.

ENDOSSEMENT ou ENDOS, ordre écrit ordinairement *au dos* d'une lettre de change ou d'un billet, pour en transférer à quelqu'un la propriété ou le pouvoir d'en toucher le montant. Pour être *régulier*, l'endos doit : 1° être daté; 2° exprimer la valeur fournie; 3° énoncer le nom de la personne à l'ordre de qui il est passé. Cependant, dans la pratique, l'endossement se fait le plus souvent *en blanc*; on se contente de signer, sans dater ni indiquer la valeur. L'endossement fait passer au cessionnaire tous les droits du cédant, de sorte que l'effet n'appartient qu'à celui qui s'en trouve propriétaire au moment de l'échéance; toutefois, les endosseurs qui, avant cette époque, l'ont signé successivement, sont garants solidaires de la créance transférée. Un effet peut être endossé même après l'échéance, pourvu qu'il n'y ait eu ni présentation au payement, ni protêt (Code de comm., art. 136, 139, 164, 188).

ENDUIT (du latin *inductus*, étendu sur), substance molle et liquide, propre à être étendue sur la surface d'un corps. En Architecture, on appelle ainsi tout revêtement de mur en plâtre, en terre ou en mortier de chaux avec sable, pour en rendre la surface plane et unie, en cachant les pierres ou les briques qui le composent; toute couche de chaux, de ciment, de bitume, de béton, qu'on étend sur le sol, etc. On donne le nom d'*enduits hydrofuges* à divers enduits contre l'humidité ; le plus simple et le meilleur consiste en 1 partie d'huile de lin, 1 dixième de litharge et 2 parties de résine ordinaire.

En Peinture, on nomme *enduits* les couches qu'on applique sur les toiles, le bois, etc., pour en boucher les pores, et pour détruire les effets de l'humidité. On étend ce nom aux *encaustiques*. *Voy.* ce mot.

En Médecine, on donne ce nom à une couche de matière saburrale plus ou moins épaisse, qui revêt la surface de certains organes, et particulièrement la langue et l'intérieur de la bouche. On distingue l'*E. muqueux* de la langue, jaunâtre ou blanchâtre, dans les fièvres dites *bilieuses* ou *muqueuses*; l'*E. fuligineux* de la langue, des dents, des lèvres, dans les affections dites *putrides*, etc.

ÉNERGUMÈNE (du grec *en*, dedans, et *ergon*, action), terme usité parmi les Théologiens pour désigner une personne possédée du démon, tourmentée intérieurement par les mauvais esprits. Il est synonyme de *démoniaque* et de *possédé* (*Voy.* POSSESSION). — Aujourd'hui, ce mot ne s'emploie plus que pour exprimer un homme exalté qui exprime ses passions par des gestes et des discours violents.

ÉNERVATION, supplice usité, dit-on, autrefois, en France, et qui consistait à brûler les nerfs des jarrets, ce qui rendait le patient inévitablement perclus. *Voy.* JUMIÉGES (ÉNERVÉS DE), au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* — *Énervation* est aussi le nom d'un procédé employé depuis peu par les bouchers pour abattre les bœufs : il consiste à les paralyser immédiatement de tout le corps en leur introduisant la lame d'un couteau dans la moëlle épinière entre le crâne et les premières vertèbres cervicales.

ENFANCE, en latin *infantia* (de la particule négative *in*, et de *fari*, parler; qui ne sait pas encore parler), période de la vie humaine qui s'étend depuis la naissance jusque vers la 7e année. On donne quelquefois le nom de *seconde enfance* (*pueritia* des Latins) à la période qui s'étend depuis la 7e année jusqu'à l'âge de puberté. — L'enfance proprement dite est sujette à un grand nombre de maladies, telles que le *croup*, les *convulsions*, le *rachitisme*, les *vers*, le *carreau*, le *sclérème*, etc. A quatre mois commence la *dentition*. *Voy.* ces mots.

ENFANT. On nomme *Enfant légitime* celui qui est né d'un légitime mariage, et qui a ainsi droit à la succession de son père; *E. adoptif*, celui au profit duquel un étranger fait une déclaration d'adoption, et qui est mis alors sur la même ligne que l'enfant légitime; *E. légitimé*, celui qui est né hors mariage, mais qui obtient, par le mariage subséquent de ses père et mère, les avantages de la légitimité; *E. naturel* ou *bâtard*, celui qui est né hors du mariage, ou celui qui est né pendant le mariage, d'un commerce illégitime : tels sont les *E. adultérins*; ceux-ci ne peuvent être reconnus; les autres peuvent l'être et ont droit à une *légitime*. On distingue encore *E. mineur*, *majeur*, *émancipé*. *Voy.* ADOPTION, ÉMANCIPATION, SUCCESSION, etc.

« Les coupables d'enlèvement, de recèlement, de suppression ou de supposition d'enfant, sont punis de la reclusion. » (Code pén., art. 345.)—« Ceux qui auront exposé et délaissé en un lieu solitaire un enfant au-dessous de l'âge de sept ans seront condamnés à un emprisonnement de 6 mois à 2 ans, et à une amende de 16 à 200 fr. (art. 349). *Voy.* aussi INFANTICIDE.

ENFANTS DE CHOEUR. *Voy.* CHOEUR.

ENFANTS DE FRANCE, nom donné autrefois, en France, aux enfants, frères et sœurs du roi régnant.

ENFANTS DE TROUPE, fils de militaires élevés dans les casernes aux frais de l'État. On en admet un par compagnie dans les régiments d'infanterie; leur nombre varie pour les autres corps. Ils reçoivent le pain, la demi-solde et l'habillement. Ils sont astreints à un service dès l'âge de 14 ans, soit comme tambours ou musiciens, soit comme armuriers, tailleurs, cordonniers, etc., soit comme secrétaires d'officiers. S'ils ne se sont pas engagés à 18 ans, ils sont rayés des contrôles.

ENFANTS SANS SOUCI, troupe de baladins que s'adjoignirent les *Confrères de la passion* pour rompre l'uniformité des mystères par leurs farces et leurs chansons. Leur chef se nommait le *Prince des sots*. Ils jouèrent sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1659; ils furent alors remplacés par des acteurs italiens.

ENFANTS TROUVÉS. Chez la plupart des peuples anciens, comme encore aujourd'hui dans plusieurs contrées de l'Orient, en Chine et au Japon par exemple, l'*exposition* des nouveau-nés paraissait n'avoir rien de criminel. Le christianisme rectifia les idées à cet égard; mais pendant longtemps encore ce fut uniquement la charité privée qui pourvut à l'entretien des enfants abandonnés. Des hospices d'enfants trouvés (*bréphotrophia*) avaient été ouverts dès le temps de Justinien (530); mais, après la ruine de l'empire romain, le sort de ces enfants redevint très-précaire. Du Ve au XIIe siècle, l'usage de vendre les enfants trouvés comme esclaves fut commun par toute l'Europe, et les infanticides y furent très-fréquents. L'Italie eut l'honneur d'apporter la pre-

mière un remède à cet état de choses : on trouve des établissements spéciaux pour les enfants trouvés à Milan dès 789, ou tout au moins en 1171; à Padoue, en 1097; à Rome, en 1204; à Pise, en 1219. En France, des maisons semblables s'ouvrirent à Marseille avant 1188; à Paris, en 1362. Aux XVe et XVIe siècles, ces établissements se multiplièrent par toute l'Europe; mais l'attention des gouvernements et la faveur publique ne se portèrent sérieusement sur eux que depuis la fondation de la maison de refuge ouverte à Paris, en 1638, par l'illustre saint Vincent de Paul, maison qu'un édit de 1670 mit au nombre des hôpitaux de la ville de Paris.

Avant 1789, il était ordonné aux seigneurs hauts justiciers de nourrir les enfants déposés sur leur territoire. Une loi du 10 décembre 1790 les mit à la charge de l'État; deux nouvelles lois du 27 frimaire an V et du 15 pluviôse an XIII, et le décret du 19 janvier 1811, assurèrent leur avenir, en même temps que des peines furent décrétées contre les infanticides (Code pén., art. 302, 345-352). Néanmoins, la condition de ces infortunés est encore susceptible de grandes améliorations (*Voy.* TOUR). On peut consulter, sur cette question importante : *Des Hospices d'enfants trouvés en Europe, et principalement en France*, par Remacle, 1838; *Histoire des enfants trouvés*, par MM. Terme et Monfalcon, 1837; *Recherches sur les enfants trouvés*, par M. de Gouroff, 1839, etc.

ENFER (du latin *inferus*, placé au-dessous, sous terre), lieu destiné au supplice des damnés, et où les âmes des méchants subissent le châtiment de leurs crimes; c'est la demeure des démons. On y subit deux peines, celle du *dam*, qui consiste dans la privation de la vue de Dieu, et celle du *sens*, qui consiste à souffrir les tourments les plus violents : l'Écriture nous représente ces tourments comme un feu qui agira sur les corps et sur les âmes sans les détruire. Le sentiment de la plupart des Pères et des Théologiens est qu'il s'agit d'un feu réel et non allégorique; toutefois, ce n'est pas un article de foi. Les peines de l'enfer sont éternelles; le sentiment contraire serait une hérésie. L'enfer est la demeure des démons.

Toutes les religions se sont accordées pour admettre qu'il y avait, après la mort, des supplices pour les méchants comme il y a des récompenses pour les bons; mais elles diffèrent sur la description de ces supplices : Homère, dans le XIe chant de l'*Odyssée;* Virgile, dans le VIe livre de l'*Énéide;* Dante, dans la *Divine comédie;* Milton, dans le *Paradis perdu;* Fénelon, dans le *Télémaque*, Chateaubriand, dans les *Martyrs*, ont décrit les Enfers. — Les Grecs et les Romains avaient leur *Tartare*, leur *Érèbe*, où régnaient Pluton et Proserpine. Les Hindous croient que les âmes des bons vont au *svarga* ou *ciel*, et que celles des méchants vont au *naraka* (enfer). On trouve des croyances semblables chez les anciens Égyptiens, dans la religion de Zoroastre, etc.

ENFERMÉS, famille de Mollusques de l'ordre des Conchifères ou Acéphales testacés : elle a le manteau ouvert par le bord antérieur, ou vers son milieu seulement, pour le passage du pied, et prolongé vers l'autre bout en un double tube qui sort de la coquille, laquelle est toujours bâillante par ses extrémités. Depuis Cuvier, ces animaux très-nombreux ont été subdivisés en 9 tribus : *Mactracés*, *Ostéodesmés*, *Myaires*, *Saxicaves*, *Pandorées*, *Solémyaires*, *Solénacés*, *Phalodaires* et *Tubicolés*.

ENFILADE (de *file*), nom donné, dans l'Art militaire, à des tranchées, à des lignes de troupes ou de fortification qui sont droites, et qui peuvent être aisément balayées par le canon de l'ennemi. — C'est aussi la ligne droite suivie par un projectile qui peut agir parallèlement à un chemin couvert, aux défenses d'une place, etc.

ENFLE-BOEUF, nom donné vulgairement, mais à tort, au *Carabe doré*, parce qu'on prétend qu'il fait enfler les bestiaux qui l'ont avalé. Les anciens, par l'effet de la même erreur, lui donnaient le nom de *Bupreste*. *Voy.* BUPRESTE et CARABE.

ENFLURE, nom donné, en Pathologie, à tout gonflement morbide. L'enflure prend le nom de *boursouflure* quand il n'existe pas de symptômes inflammatoires prononcés; d'*emphysème*, quand elle est produite par l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire; d'*œdème*, quand elle est due à une infiltration de sérosité dans une partie plus ou moins circonscrite; d'*anasarque* ou de *leucophlegmatie*, quand cette infiltration affecte toute l'économie.

ENFUMÉ, nom vulgaire de l'Amphisbène, et d'un poisson du genre Chétodon, le *Chœtodon faber*.

ENGAGEMENT. En Droit, l'*Engagement* est un acte par lequel une personne quelconque s'oblige envers quelqu'un à faire ou à donner une chose, ou à payer une somme à une époque convenue. « Certains engagements se forment sans qu'il intervienne aucune convention, ni de la part de celui qui s'oblige, ni de la part de celui envers lequel on s'oblige. Les uns résultent de l'autorité seule de la loi, les autres d'un fait personnel à celui qui se trouve obligé. Les premiers sont les engagements formés involontairement entre des personnes qui ne peuvent refuser la fonction qui leur est déférée; les seconds résultent des *quasi-contrats*, des *délits* ou des *quasi-délits*. » (Code civ., 1370.) L'engagement sans cause ou pour une cause fausse ou illicite n'a aucun effet. *V.* CONTRAT.

Dans l'Armée, on nomme *engagement* l'enrôlement volontaire d'un soldat. D'après la loi du 21 mars 1832, l'engagement militaire n'est autorisé qu'à titre gratuit et pour une durée de sept années; il ne peut avoir lieu avant l'âge de 17 ans; jusqu'à l'âge de 20 ans, le consentement des père et mère est exigé. — Pour l'armée de mer, on peut s'engager à 16 ans.

ENGAGÉS (DOMAINES). *Voy.* DOMAINE.

ENGAGISTE, nom donné autrefois à celui qui tenait, par engagement, quelques domaines ou droits, soit du roi, soit des particuliers. L'engagiste jouissait des droits de patronage; mais, tant que l'engagement durait, il était tenu d'acquitter les charges du domaine, telles que prestations, logements des troupes, frais de casernement, etc.

ENGAINANT (de *gaine*), épithète donnée en Botanique aux feuilles qui, au lieu d'être attachées par un pétiole ou par la partie inférieure de leur limbe, se prolongent en une membrane tubuleuse qui enveloppe la tige. Les feuilles des Graminées et des Cypéracées sont *engaînantes*.

ENGALLAGE. *Voy.* GALLE (NOIX DE).

ENGASTRIMYSME (du grec *en*, dans, *gaster*, ventre, et *mythos*, parole). *Voy.* VENTRILOQUIE.

ENGELURE (de *gelu*, gelée), gonflement inflammatoire de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, qui occupe particulièrement les doigts, les orteils ou le talon, est très-commun chez les enfants et chez les femmes, très-rare chez les gens robustes, les adultes et les vieillards. Le froid alternant avec la chaleur est la cause immédiate des engelures : aussi rien ne favorise plus leur développement que l'habitude de se réchauffer brusquement les pieds et les mains engourdis par le froid, surtout si ces parties sont mouillées. Le plus souvent les engelures ne consistent qu'en un simple engorgement superficiel, avec légère rougeur et démangeaison; quelquefois il y a engorgement profond, douleurs cuisantes, phlyctènes remplies d'une sérosité roussâtre; enfin il se forme des ulcérations qui peuvent pénétrer jusqu'aux tendons et même aux os. On se préserve des engelures au moyen de frictions aromatiques, de lotions avec le vin, l'eau-de-vie camphrée, l'eau salée, en se frottant les mains avec de la neige dès le commencement de l'hiver, afin de les habituer au froid, mais surtout en évitant de les laver avec de l'eau tiède. Au début, on peut arrêter les progrès du mal

en trempant à plusieurs reprises la partie malade dans un bain d'eau froide sinapisée. Lorsque les engelures deviennent très-douloureuses, on y applique de légers cataplasmes préparés avec la fleur de sureau, le mélilot pulvérisé, ou toute autre poudre résolutive humectée avec l'eau blanche. Les engelures ulcérées doivent être pansées avec l'onguent styrax, le digestif *animé*, le cérat saturné, etc.; il faut quelquefois toucher les chairs fongueuses avec la pierre infernale.

ENGIN (du latin *ingenium*, le génie d'invention), nom générique donné autrefois à tous les instruments destinés à enlever, lancer ou soutenir quelque poids considérable. Les uns servaient de machines de guerre avant l'invention de l'artillerie : tels étaient les balistes, les catapultes, les mangonneaux, les béliers, les scorpions, etc.; les autres servent dans les arts, comme les moulins, les grues, les pressoirs, etc. Aujourd'hui, on emploie de préférence le mot *machine*. *Voy.* INGÉNIEUR.

On donne encore le nom d'*engins :* 1° aux filets et autres outils nécessaires à la chasse et à la pêche; 2° aux machines employées dans les mines pour épuiser l'eau et enlever les matériaux; 3° à une machine triangulaire analogue à la grue, et qui sert à enlever les fardeaux au moyen d'une poulie et d'un treuil à bras qui dévide un câble. — Dans les fabriques d'aiguilles et d'épingles, on nomme *engin* une planche couverte de clous d'épingles entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser.

ENGORGEMENT, embarras produit dans une partie du corps par l'accumulation ou l'épaississement des fluides animaux. Les engorgements sont inflammatoires, squirreux, cancéreux, scrofuleux, etc.

ENGOUEMENT (d'*angere*, étrangler ?). Ce mot, qui dans l'usage vulgaire ne se prend qu'au figuré, exprime en Pathologie une accumulation dans un conduit ou une cavité quelconque des matières qui y sont sécrétées ou portées. L'*E. du gosier* est une obstruction de ce canal causée par des aliments avalés en trop grande quantité, et qui obstruent le passage et qui étouffent. Il y a *E. des bronches* quand les mucosités s'y accumulent; *E. des intestins*, quand les matières qui doivent les parcourir y séjournent. L'*E. d'une hernie* est l'arrêt et l'accumulation des matières alimentaires et stercorales dans l'anse intestinale que contient le sac herniaire; si cet engouement persiste, il peut en résulter l'*étranglement*.

ENGOULEVENT (du vieux franç. *engouler*, saisir avidement avec la *gueule*), dit vulgairement *Crapaud volant* à cause de l'énorme ouverture de son bec qui lui donne quelque analogie avec le crapaud, appelé aussi *Tette-chèvre* (en latin *Caprimulgus*), genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux fissirostres, tribu des Nocturnes, est caractérisé par un bec très-déprimé, crochu à l'extrémité, garni de soies à sa base et pouvant s'ouvrir énormément. Leur plumage est gris roussâtre, avec des traits noirs; leurs jambes sont emplumées. L'espèce type est l'*E. d'Europe*, qui est de la taille d'une grive. Il fréquente les parcs de chèvres et de moutons, où il trouve beaucoup d'insectes; le peuple croit qu'il y vient pour teter les chèvres.

ENGRAIN, espèce de Froment. *Voy.* FROMENT.

ENGRAIS, matières qu'on porte sur les terres pour les améliorer par l'action chimique qu'elles y exercent : il ne faut pas les confondre avec les *amendements* (*Voy.* ce mot). Les engrais ont particulièrement de l'efficacité en restituant au sol, dans un état soluble et assimilable, les substances inorganiques (chaux, potasse, acide sulfurique, sels, etc.) nécessaires au développement de certaines plantes, et qui lui ont été enlevées par les premières récoltes. Ils agissent aussi en partie par les produits gazeux (acide carbonique et ammoniaque), qu'ils offrent aux plantes en se putréfiant. On emploie comme engrais le fumier, le sang, les cadavres de bêtes mortes, les urines, les excréments de toute espèce (*gadoue*, *poudrette*, *guano*), les os, le noir animal, les débris végétaux, les varecs, le chaume des diverses récoltes, les tourteaux de graines oléagineuses, etc. Le *fumier* ordinaire est une espèce d'engrais mixte composé de la paille et des feuilles qui servent de litière aux bestiaux, imprégnées de leurs excréments et de leur urine.

L'usage des engrais remonte à la plus haute antiquité. Les excréments d'homme, les fumiers de chèvre, de mouton, de bœuf, de cheval, la fougère et même le plâtre étaient employés comme engrais par les Grecs et les Romains. De nombreuses expériences ont été faites par les agronomes dans ces dernières années pour établir la théorie des engrais sur des bases chimiques. Malheureusement, le charlatanisme s'est bientôt emparé de cette industrie, et beaucoup d'engrais, dits *artificiels* ou *concentrés*, paraissent plus nuisibles qu'utiles à l'agriculture.

On doit à MM. J. Girardin, Payen, Barral, etc., des recherches sur les engrais. *Voy.* FUMIER, GUANO, etc.

ENGRAISSEMENT, art de donner de l'embonpoint aux animaux domestiques, en développant chez eux une surabondance de graisse qui attendrit les fibres musculaires. L'époque où l'engraissement réussit le mieux est celle où la croissance est terminée. Les moyens les plus communément employés sont : la castration des mâles, le repos, le sommeil et les aliments substantiels. On engraisse les Mammifères (bœufs, vaches, moutons, porcs) en commençant d'abord par des herbes fraîches, des feuilles de choux, des raves; on leur donne ensuite du foin de bonne qualité, que l'on entremêle de panais, de carottes, de pommes de terre et de topinambours. On termine l'engrais en leur donnant des farines ou des grains d'orge, d'avoine, de sarrasin, de fèves, de pois et de vesces; puis on les laisse paître quelque temps. — On engraisse les volatiles en les empâtant, c.-à-d. en leur faisant avaler, même de force, plus d'aliments qu'elles n'en prendraient spontanément. Quant aux détails relatifs aux différentes espèces, *Voy.* CHAPON, OIE, DINDE, etc. — De nos jours on a essayé, dans les parcs, d'engraisser les huîtres. *Voy.* HUÎTRES.

ENGRAULIS, nom scientifique de l'*Anchois*.

ENGRÊLURE, petit point très-étroit qui forme le pied ou la bordure d'une dentelle : il peut faire partie de la dentelle ou être rapporté. *Voy.* ENTOILAGE.

ENGRENAGE, système de roues dentelées et de pignons qui sont disposés de telle sorte que, lorsque l'on imprime à l'une des roues un mouvement de rotation, toutes les autres sont forcées de tourner avec des vitesses déterminées. Outre les engrenages ordinaires, qui sont *cylindriques*, il y a les *E. coniques*, ou *roues d'angle*, qui sont des troncs de cône armés de dents; et les *crémaillères*, ou tiges garnies de dents comme dans le cric. Les engrenages sont l'âme de la mécanique : ils font la supériorité des machines modernes. Il faut, toutefois, éviter de les multiplier, parce que chaque roue absorbe par le frottement une partie de la force motrice. Pour prévenir, autant que possible, l'usure qui détruit rapidement les engrenages, on interpose entre les dents de l'huile, de la graisse ou de la plombagine; on fait engrener des dents en fonte avec des dents en bois. La forme des dents doit être celle d'une portion d'épicycloïde; mais, dans la pratique, on se contente de terminer leurs côtés par des arcs de cercle; leur largeur est ordinairement de 4 à 5 fois leur épaisseur.

ENGRENURE, articulation immobile dans laquelle les os s'unissent par leurs bords, au moyen de dentelures qui se pénètrent réciproquement : telles sont les articulations de la plupart des os du crâne.

ENHARMONIQUE (GENRE). Dans la Musique moderne, c'est une modulation où les notes ne changent que de nom sans changer d'intonation sensible : tel serait, par exemple, un accord où figurerait le *fa* dièse, lequel se convertirait en *sol* bémol pour entrer dans l'accord suivant. Le mot *enharmonie* a été em-

prunté aux Grecs ; mais, dans leur musique, il exprimait une succession mélodique par quarts de tons.

ENHYDRE (du grec *en*, dans, et *hydôr*, eau). On appelle ainsi les minéraux qui, dans leur intérieur, renferment quelques gouttes d'eau. Ce sont tantôt de petits géodes de chalcédoine, tantôt du quartz hyalin, de la fluorine, etc. On fait monter en bague ces cristaux enhydres comme objets de curiosité.

On donne aussi le nom d'*Enhydre* à la Loutre marine de la côte nord-ouest d'Amérique. *Voy.* LOUTRE.

ÉNICURE (du grec *enikos*, singulier, et *oura*, queue), *Enicurus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux dentirostres, voisins des Bergeronnettes, est distingué par une queue longue et profondément fourchue, un bec long et presque droit, des tarses ou jambes assez élevées. Les espèces qu'il comprend sont toutes de Java ou de Sumatra ; elles vivent dans les lieux retirés, sur le bord des ruisseaux ou des torrents, et cherchent avec avidité les larves des Libellules. Le type du genre est l'*É. couronné*, dont le dessus de la tête est blanc de neige, et tranche avec la couleur noire du cou et du dos, de manière à former une espèce de couronne.

ÉNIGME (du grec *ainigma*, parole obscure). Ce jeu d'esprit, qui n'est plus qu'un amusement pour les oisifs, paraît avoir eu de l'importance chez les anciens. On connaît l'énigme de l'*homme*, proposée par le Sphinx et devinée par OEdipe, les énigmes de Samson (*Jug.*, XIV, 14), et celles de Salomon (*Prov.*, I, 6). Négligée au moyen âge, l'énigme reprit faveur au XVII[e] siècle, et reçut les honneurs de la poésie. L'abbé Cotin, surnommé le *père de l'énigme*, Boileau lui-même, Dufresny, Lamothe-Houdard, J.-B. Rousseau, Voltaire, cultivèrent ce genre. Enfin, le *Mercure de France* devint un recueil périodique d'énigmes en vers. Le poëte allemand Schiller en a versifié un grand nombre. Aujourd'hui la vogue de l'énigme est à peu près passée ; l'énigme proprement dite a été remplacée d'abord par la *charade* et le *logogriphe*, puis par le *rébus*. *Voy.* ces mots.

On peut consulter le *Traité de l'Enigme* du P. Ménestrier; le *Magasin énigmatiq*. de l'abbé De la Porte; *Un million d'Enigmes*, par Hilaire-le-Gai, 1850, etc.

ENJAMBEMENT, rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots qui sont indispensables pour faire un sens. Cette coupe ne doit être admise que quand elle produit un effet remarquable, comme dans ce passage de Racine (*Esther*, acte II, sc. 1) :

Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière,
Revêtu de lambeaux, tout pâle ; *mais son œil*
Conservait sous la cendre encor le même orgueil.

L'enjambement était commun chez nos anciens poëtes, surtout dans l'école de Ronsard ; les progrès du goût le firent disparaître,

Et le vers sur le vers n'osa plus *enjamber*.

Mais les poëtes de nos jours ont tenté de le remettre en honneur et en ont fait un grand abus.

ENLASSURE, trou percé par les Charpentiers, avec la tarière appelée *laceret*, en travers des mortaises et des tenons pour les cheviller ensemble.

ENLÈVEMENT. L'enlèvement de mineurs est puni par le Code pénal de la reclusion ; si la personne enlevée est une fille de moins de 16 ans, la peine est celle des travaux forcés à temps (art. 354 et suiv.).

ENLUMINURE (de *lumen*, lumière), nom donné autrefois aux ornements en couleur, tels que fleurons, vignettes, lettres ornées, sujets à personnages, etc., qui décorent les manuscrits du moyen âge : ces enluminures, tracées au pinceau et en couleurs épaisses, sont pour la plupart de véritables miniatures.

Aujourd'hui on donne ce nom au coloriage des images et des estampes, ainsi que des cartes géographiques et des cartes à jouer. L'enlumineur d'estampes se sert de couleurs à l'eau et à la gomme, et procède par teintes plates et transparentes qui laissent ressortir les ombres de la gravure ou de la lithographie. L'enluminure des cartes à jouer se fait à l'aide de planches percées à jour. On a récemment appliqué avec succès la lithographie à l'enluminure (*Voy.* LITHOCHROMIE). — L'enluminure à la main ne mérite guère le nom d'art ; cependant elle a été portée de nos jours à une grande perfection : elle est surtout utile pour les planches d'anatomie et d'histoire naturelle, pour le coloriage des figures de blason, des cartes géographiques, etc.

ENNÉADÉCAÉTÉRIDE (du grec *ennéadéka*, dix-neuf, et *étos*, année), nom donné par Méton à la période de 19 ans qui forme son cycle. *Voy.* CYCLE.

ENNÉADES (du grec *ennéa*, neuf), c.-à-d. *neuvaines*, nom donné par les Grecs à des collections de neuf livres : telles sont les *Ennéades* de Plotin ; les 54 livres dont se composent les écrits du philosophe néoplatonicien forment 6 *Ennéades*.

ENNÉAGONE (du grec *ennéa*, neuf), polygone à neuf angles et à neuf côtés. Il n'y a pas de procédé géométrique exact pour décrire l'ennéagone régulier.

ENNÉAGYNIE (du grec *ennéa*, neuf, et *gynè*, femme), nom donné, en Botanique, à un ordre comprenant des plantes à neuf pistils.

ENNÉANDRIE (du grec *ennéa*, neuf, et *aner*, *andros*, mâle), 9[e] classe du système de Linné, comprend des plantes hermaphrodites, dont la fleur offre neuf étamines : ce nombre se rencontre, du reste, fort rarement dans les végétaux phanérogames. Cette classe comprend trois ordres : *E. monogynie*, à un style (laurier) ; *E. trigynie*, à trois styles (rhubarbe) ; et *E. hexagynie*, à six styles (butome).

ÉNOPLIE (du grec *enoplos*, armé), *Enoplium*, genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Clairones. Ces insectes de petite taille ont le corselet presque cylindrique, les élytres un peu larges ; leurs antennes forment à l'extrémité une massue en scie, espèce d'*arme* qui, sans doute, leur a valu leur nom. L'*E. serraticorne*, type du genre, est un petit insecte noir, pubescent, ponctué, qui a les premiers articles des antennes jaunâtres. On le trouve sur les fleurs et sous le bois mort dans le midi de la France.

ÉNOPLOSE (du grec *enoplos*, armé), *Enoplosus*, genre de poissons de la famille des Percoïdes, au corps aplati verticalement, et distingué par la disposition que présentent ses deux nageoires dorsales, qui s'élèvent à leur partie antérieure plus que le corps lui-même. On n'en connaît qu'une espèce, l'*É. armé*, joli petit poisson long d'un décimètre, d'un blanc argenté, relevé par huit bandes noires de longueur inégale ; ses nageoires sont noirâtres. On le trouve sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

ENQUÊTE (du latin *inquirere*, s'informer), toute recherche faite au moyen du témoignage des hommes pour vérifier certains faits.

L'*E. judiciaire* est l'audition des témoins sur des faits articulés par une partie et méconnus par l'autre dans un procès civil. Dans les procès criminels, l'enquête prend le nom d'*information*. Dans les affaires ordinaires, l'enquête se fait devant un juge commis par le tribunal ; dans les affaires sommaires, elle a lieu à l'audience ; dans les tribunaux de paix, elle est faite par le juge lui-même. Les témoins sont entendus séparément, et leurs dépositions sont consignées dans un procès-verbal dit *procès-verbal d'enquête* (Code de procédure, art. 252-294).

Dans les parlements, on appelait *Chambres des enquêtes* les chambres établies pour juger les appels des sentences rendues sur procès instruits par écrit.

L'*E. administrative* est un mode d'information au moyen duquel l'administration recueille des renseignements sur une affaire dont l'examen lui est soumis. On appelle enquête *de commodo et incommodo* celle qui a pour but d'éclairer l'autorité supérieure et de constater les avantages ou les incon-

véniens d'un projet d'utilité publique. Ces enquêtes ont lieu dans les cas d'aliénation, acquisition, échange, expropriation, de fondation d'établissements nouveaux. Le soin de l'enquête est confié au juge de paix ou à tout autre fonctionnaire délégué par le préfet ou le sous-préfet.

On appelle *E. parlementaire* une enquête ordonnée par une assemblée législative, et faite en son nom par une commission spéciale composée de membres choisis dans son sein, dans le but de constater des faits, et de recueillir des renseignements propres à éclairer sur des matières d'intérêt public.

ENRAYER (de *rais*, rayon de roue), c'est entraver le mouvement des roues d'une voiture qui descend une pente rapide : cette opération se fait soit en appuyant fortement contre les roues de derrière, au moyen d'un mécanisme, une traverse en bois qui est attachée sur le derrière de la voiture, et qu'on appelle *frein;* soit en plaçant sous les roues un *sabot*, espèce de boîte en fer dans laquelle peut entrer la partie de la roue qui touche le sol, et qu'on attache fortement à l'essieu de devant : dans l'un et l'autre cas, la roue glisse ou traîne sur le sol en frottant, au lieu de tourner.

ENREGISTREMENT, inscription d'actes sur un registre, dans le but d'en assurer la conservation et l'authenticité. On distingue : 1° l'*E. des lois;* 2° l'*E. des actes privés;* 3° l'*E. des pièces administratives.*

1°. L'*E. des lois* était, avant 1789, l'acte par lequel les parlements de France, après avoir examiné les lois et ordonnances rendues par le roi, les transcrivaient sur leurs registres, pour être publiées et exécutées par tout le royaume. Avant d'enregistrer les édits qui leur paraissaient illégaux, les parlements avaient le droit de faire des *remontrances;* mais si le roi croyait devoir passer outre, il ordonnait, dans un *lit de justice*, que les actes fussent enregistrés nonobstant opposition. — L'enregistrement des lois par le parlement ne paraît pas remonter au delà de 1302, époque à laquelle les parlements devinrent sédentaires : ce n'est qu'en 1418, sous le règne de Charles VI, qu'on trouve le premier exemple de protestation. — La formalité de l'enregistrement est aujourd'hui remplacée par l'insertion des actes législatifs au *Bulletin des Lois* ou au *Moniteur.*

2°. L'*E. des actes privés* est une formalité qui a pour but de donner aux actes une date certaine et d'en établir l'authenticité; elle est accomplie par des préposés qui transcrivent les actes, en tout ou en partie, sur des registres publics. Il est perçu pour cette transcription, au profit de l'État, des droits dont les uns sont proportionnels et les autres fixes. Le droit proportionnel s'applique à tous actes qui contiennent obligation, libération, condamnation, allocation ou liquidation de sommes et valeurs, transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles (par mutation, succession, etc.); le droit fixe s'applique aux actes civils, judiciaires ou extrajudiciaires, qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes. La quotité de ces droits varie selon la nature des actes, depuis 30 cent. jusqu'à 3,000 fr. pour les droits fixes; depuis 10 cent. p. 0/0 jusqu'à 10 fr. p. 0/0 pour les droits proportionnels. Indépendamment du droit d'enregistrement, il est perçu, sous le nom de *décime de guerre*, 10 cent. par franc, impôt voté en l'an VII pour les frais de la guerre, et qui a continué de subsister. Les droits d'enregistrement sont ouverts au moment de la confection des actes. Les délais fixés par la loi pour les acquitter sont de 4 jours pour les actes d'huissier et de tous les fonctionnaires ayant droit de faire des procès-verbaux; de 10 jours pour les actes des notaires qui résident dans la commune où le bureau d'enregistrement est établi; de 13 jours pour ceux qui n'y résident pas; de 20 jours pour les actes judiciaires et pour les actes d'administration centrale et municipale. Les actes sous seing privé ne sont soumis à la formalité de l'enregistrement qu'autant que l'on veut en faire usage en justice; toutefois, ceux de ces actes qui contiennent transmission de propriété ou d'usufruit de biens immeubles, baux à ferme et à loyer, doivent être enregistrés dans les 3 mois. La sanction de ces délais se trouve dans le payement d'un *double droit.* Le *double droit* est aussi exigé dans le cas de fausse déclaration des valeurs.

Les droits d'enregistrement figurent parmi les contributions indirectes; ils sont une des sources les plus fécondes du revenu public; ils sont en même temps des plus faciles à percevoir et des moins coûteux pour le trésor. La perception en est confiée à une administration spéciale qui dépend du ministère des Finances. Cette administration, dite *de l'Enregistrement et des Domaines,* embrasse à la fois l'Enregistrement proprement dit, les Domaines et le Timbre. Elle se compose d'un *directeur général,* siégeant à Paris et assisté de trois *administrateurs;* d'autant de *directeurs* qu'il y a de départements; d'*inspecteurs*, de *vérificateurs,* enfin de *receveurs,* qui résident dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton : les receveurs n'ont d'autre traitement qu'une remise proportionnelle. On n'est admis dans l'administration que par concours et après un surnumérariat de trois ans, pendant lesquels les candidats subissent des examens chaque année; pour concourir au surnumérariat, il faut être bachelier ès lettres, justifier d'un certain revenu, et avoir travaillé au moins 5 mois dans les bureaux comme *postulant.*

L'institution de l'Enregistrement remonte, assure-t-on, au temps de Constantin. Cet empereur ordonna, sous le titre d'*insinuation*, l'enregistrement de certains actes, notamment des *donations* et des *substitutions.* L'*insinuation* paraît s'être conservée pendant le moyen âge; elle reçut une sanction légale en France par l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue en 1539 par François Ier. Le *Contrôle des titres*, créé en 1581 par Henri III, fut étendu et reconstitué en 1693 par un édit de Louis XIV. Le droit de contrôle fut, ainsi que le *centième denier* et plusieurs droits analogues, supprimé en 1790, et tous furent remplacés par un droit unique sous le nom de *Droit d'enregistrement.* La perception en fut confiée par une loi de février 1791 à une administration nouvelle, dite *de l'Enregistrement*, laquelle fut réunie en 1791 à celle des *Domaines.* Cette administration fut, après divers essais, définitivement constituée par les lois du 22 frim. an VII et 27 vent. an IX, qui sont encore la base de la législation actuelle.

Les principaux ouvrages sur cette matière sont le recueil des *Instructions* de l'administration, publié depuis 1802; le *Code de l'Enregistrement,* 1833; le *Manuel de l'E.*, de M. Biret, 1837; le *Traité des droits d'E.*, de MM. Championnière et Rigaud, 6 vol. in-8, 1835-1852; les *Dictionnaires* publiés par MM. Roland et Trouillet, par M. Fessard et par les rédacteurs du *Journal de l'E.;* le *Journal de l'E.*, qui existe depuis 1798, et le *Moniteur de l'E.* Les débutants consulteront avec profit le *Manuel du Surnuméraire*, par M. Flour de St-Genis, 1846.

3°. L'*Enregistrement des actes administratifs* est une mesure d'ordre adoptée dans toutes les grandes administrations, qui consiste à consigner sur des registres, à leur arrivée et à leur départ, toutes les lettres, toutes les pièces de quelque intérêt, en leur donnant un numéro d'ordre. L'inscription des pièces est confiée, dans chaque administration, à un bureau spécial, dit *B. de l'Enregistrement*, et dans chaque bureau, au *Commis d'ordre.*

ENROLEMENT. *Voy.* ENGAGEMENT, RECRUTEMENT.

ENROUEMENT (du latin *raucus*, rauque), altération de la voix, qui devient rauque. Il survient ordinairement à la suite d'un rhume ou d'une longue

lecture faite à haute voix; c'est le résultat de l'inflammation superficielle de la membrane muqueuse dont est revêtu l'organe de la voix; il cesse avec les causes qui l'ont provoqué. Souvent aussi il est engendré par l'inflammation, l'ulcération des amygdales ou de l'arrière-bouche et des conduits qui amènent l'air dans les poumons. C'est aussi un des signes de la phthisie pulmonaire ou laryngée.

ENROULEMENT, se dit, dans les Arts, de tous les ornements en forme de spirale qui s'enlacent les uns dans les autres de manière à former des arabesques. — En Architecture, on donne ce nom aux volutes des chapiteaux ioniques et corinthiens, et aux ornements placés sur le profil des consoles et des modillons. — En Horticulture, on nomme ainsi certains ornements en buis et en gazon taillés en spirale, et dont on forme les parterres.

ENROULÉS, famille de Mollusques dans laquelle Lamarck a compris toutes les coquilles qui ont la spire complétement enveloppée par le dernier tour. Tels sont les genres *Ovule*, *Porcelaine*, *Tarière*, *Ancillaire*, *Olive* et *Cône*. — En Entomologie, on nomme *Enroulées* les chenilles qui vivent dans des feuilles qu'elles roulent en cornet, comme celles des genres *Botys* et *Tortrix*.

ENS, mot latin qui signifie *être*, et par lequel Paracelse désigne la puissance que, dans son système, certains êtres ont sur nos corps: il distinguait l'*ens Dei*, l'*ens astrorum*, l'*ens naturale*, l'*ens morborum*, etc.

Les anciens chimistes appelaient *ens primum* une teinture qui devait avoir la vertu de convertir un métal en un autre; *ens Veneris*, le produit de la sublimation de deux parties de sel ammoniac et d'une du résidu de la distillation du vitriol bleu: c'est du chlorure d'ammoniaque et de cuivre, sel triple qui a été préconisé contre le rachitisme; *ens Martis*, le sel triple formé par la sublimation du chlorure d'ammoniaque et de l'oxyde de fer.

ENSEIGNE (du latin *insigne*, formé de *signum*, signe, marque). On nomme ainsi dans les Armées le signe de ralliement sous lequel se rangent les soldats. L'usage des enseignes remonte à la plus haute antiquité. Des branches vertes, des peaux d'animaux, un morceau de pourpre, un bouclier, un casque, une cuirasse, portés au bout d'une pique, suffirent dans les premiers temps; les compagnons de Romulus avaient pour enseigne une botte de foin (*manipulus*). A ces signes grossiers succédèrent des figures d'animaux: la chouette à Athènes, le cheval Pégase à Corinthe; le taureau, le crocodile, le vautour en Égypte; l'aigle et la colombe, chez les Perses; le loup, l'ours, le taureau, le coq, chez les Gaulois, etc. Les Romains adoptèrent successivement diverses figures d'animaux jusqu'à Marius, qui affecta exclusivement l'aigle aux légions. Toutes ces figures étaient tantôt en or ou en argent et portées au bout d'une lance, tantôt peintes ou brodées sur des drapeaux de fil, de laine ou de soie.

Les Francs Ripuaires avaient pour enseigne une épée, la pointe en haut; les Francs Saliens et les Sicambres, une tête de bœuf. En 498, la chape de saint Martin devint le drapeau des Francs et du roi. Elle fut ensuite remplacée par l'*oriflamme* (*Voy.* ce mot). Au moyen âge les enseignes se multiplièrent: on vit s'élever les *pennons*, les *gonfalons*, les *bannières*, les *guidons*, les *cornettes* (*Voy.* ces mots). Au XVe siècle, on donna le nom particulier d'*enseigne* à un drapeau du second ordre, marchant après la bannière nationale. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un terme générique, qui comprend le *drapeau* de l'infanterie et l'*étendard* de la cavalerie.

Au moyen âge, on appelait *enseigne* une petite troupe qui marchait sous une même enseigne ou drapeau, et qui était assimilée, selon les circonstances, à une compagnie, à un bataillon. Le nombre des soldats variait de deux cents à cinq cents. On nommait aussi *enseigne* ou *porte-enseigne*, celui qui portait l'enseigne dans un bataillon, une compagnie.

Dans la Marine française, on donne le nom d'*Enseigne* (précédemment *Aspirant*) à un officier dont le rang répond à celui de lieutenant au service de terre; on le qualifie de lieutenant quand il est embarqué. L'enseigne porte une épaulette en or mat, à petites torsades, à corps uni, sur l'épaule gauche, et une contre-épaulette sur l'épaule droite; une ancre en or est brodée sur l'épaulette et la contre-épaulette.

ENSEIGNEMENT (du latin *signare*, *insignare*, désigner, informer). Considéré sous le rapport de son objet et de ses degrés divers, l'E. est *primaire*, *secondaire* ou *supérieur*, selon qu'il se borne aux notions indispensables à tout homme (lecture, écriture, calcul), ou qu'il y joint les éléments des lettres et des sciences, ou qu'enfin il expose avec tous leurs développements les plus hautes théories littéraires ou scientifiques. — Considéré sous le rapport de sa destination, l'E. est *général* ou *spécial*, selon qu'il prépare à plusieurs carrières à la fois, ou qu'il prépare exclusivement à une seule; dans le dernier cas, on le nomme aussi *professionnel*. — Considéré par rapport à ceux qui le dispensent, l'E. est *privé* ou *public*, selon qu'il est donné par les particuliers ou par l'État; il est *libre* si chacun peut s'y livrer sans obstacle, *monopolisé* ou *officiel*, quand il dépend exclusivement du gouvernement. — On trouvera aux articles INSTRUCTION PUBLIQUE et UNIVERSITÉ tout ce qui se rapporte à l'organisation, à la législation et à l'historique de l'enseignement.

*Méthodes d'enseignement*. Considéré sous le rapport du mode employé pour le distribuer, l'enseignement est *individuel*, *simultané*, *mutuel* ou *mixte*, selon que le maître donne sa leçon à chaque élève séparément, à plusieurs à la fois, ou qu'il se sert des élèves les plus avancés pour instruire les autres, ou qu'enfin il combine ces diverses méthodes.

Dans l'*E. mutuel*, les enfants sont rangés par *classes*, selon leurs divers degrés d'instruction. Chaque classe est présidée par un enfant plus instruit que les autres, nommé *moniteur*. Ceux-ci à leur tour sont dirigés par un *moniteur général*. Les *moniteurs* reçoivent directement la leçon du maître; puis ils la transmettent aux élèves moins avancés. Pour enseigner à lire, par ex., on fait placer les enfants devant des tableaux; le moniteur désigne un mot à lire; l'enfant qui a bien réussi à cette lecture se met à la première place, et ainsi de suite. Pour écrire, on trace des caractères sur des ardoises ou sur du sable; le moniteur examine le travail et le corrige. Cette méthode, qui ne s'applique guère qu'à l'instruction primaire, a l'avantage d'entretenir dans les élèves l'activité et l'émulation, de proportionner l'enseignement au degré d'instruction de chacun, et d'offrir une grande économie, en permettant à un seul maître de diriger une école fort nombreuse. — L'*E. mutuel* paraît avoir été connu des anciens; il est pratiqué de temps immémorial dans l'Inde. En France, il avait été essayé à plusieurs reprises, notamment par Mme de Maintenon à Saint-Cyr; par Herbault à la Pitié (1741); par le chevalier Paulet, dans une école fondée en 1772 et dont la Révolution vint interrompre le succès; mais cette méthode n'attira l'attention publique qu'après que Bell et Lancaster l'eurent appliquée en grand dans les écoles de l'Angleterre. Rapportée en France en 1815, propagée par Larochefoucauld-Liancourt, Lasteyrie, Laborde, de Gérando, Jomard, pratiquée par l'abbé Gaultier et ses disciples, elle obtint bientôt la faveur du public et reçut d'abord les encouragements de l'État; malheureusement l'esprit de parti s'en empara pour opposer les *écoles mutuelles*, dirigées par des laïques, aux écoles de Frères, où l'on suivait le *mode simultané*; dès lors l'enseignement mutuel devint suspect au gouvernement de la Restauration.

Il reprit faveur après 1830. — Aujourd'hui, les bons esprits s'accordent à reconnaître que la méthode mutuelle et la méthode simultanée ont chacune leurs avantages propres, et, loin de les opposer l'une à l'autre, ils tendent à les concilier en les fondant ensemble, ou bien ils choisissent l'une ou l'autre, selon les besoins des localités et le nombre des élèves à instruire. — On doit à M. Appert un bon *Manuel d'enseignement mutuel.*

Considéré sous le rapport de la marche à suivre dans la transmission des connaissances, l'enseignement est *synthétique* ou *analytique*, selon qu'il procède du général au particulier, des principes aux conséquences, des règles aux applications, ou qu'il s'élève des cas particuliers aux règles générales, des conséquences aux principes. La méthode synthétique est la plus généralement adoptée : c'est même celle que les Logiciens appellent spécialement *méthode d'enseignement* ou *de doctrine*. Cependant, cette méthode a été, dans ces derniers temps, l'objet des plus vives attaques : M. Jacotot l'a accusée d'*abrutir* les intelligences par des explications inintelligibles ou inutiles, et a voulu y substituer sous le nom d'*Enseignement universel*, d'*Émancipation intellectuelle*, une méthode qui consiste principalement à obliger l'élève à tout tirer de lui-même. Son principe fondamental est ainsi formulé : *Apprendre à fond une chose et y rapporter tout le reste;* par exemple, pour l'étude des langues, apprendre par cœur un livre, *Télémaque* ou l'*Énéide*, et faire soi-même sa grammaire; il proclame à l'appui de son système que *tout est dans tout,* que *toutes les intelligences sont égales*, que *qui veut, peut*, que *l'on peut enseigner ce que l'on ignore*. Appliqué en Belgique en 1818, le système de M. Jacotot ne tarda pas à pénétrer en France; il y trouva d'abord des enthousiastes; mais il succomba bientôt sous l'épreuve de l'expérience. Il fut reconnu que, bien qu'il pût avoir l'avantage de stimuler les efforts, il était incapable de donner ces règles sûres, qu'inculque dès l'enfance l'enseignement ordinaire; il ne pouvait, d'ailleurs, s'appliquer, dans l'enseignement public, à des classes nombreuses. On pourra consulter les *Principes de l'Enseignement universel*, de M. Deshoulières; le *Journal de l'Émancipation intellectuelle* par MM. F. et V. Jacotot.

ENSEMENCEMENT. Il se pratique *à la volée*, *au jet libre*, avec le *semoir*, ou même avec le *plantoir*, instrument qui sert à faire des trous dans lesquels on dépose la semence (par exemple, celle de haricots, fèves, etc.). L'époque où il doit se faire varie selon les grains à semer. *Voy.* SEMAILLES.

ENSEVELIR (en latin *sepelire*, ensevelir). C'est proprement envelopper dans un drap, dans un linceul, un corps avant de l'enfermer dans le cercueil, ou simplement pour le mettre en terre. Les Romains brûlaient leurs morts, les chrétiens les *ensevelissent*.

ENSIFORME (d'*ensis*, épée), épithète donnée en Botanique aux parties qui ont la forme d'une épée. Les *feuilles ensiformes* sont un peu épaisses au milieu, tranchantes sur les bords, et vont en se rétrécissant de la base au sommet, qui est aigu. *V.* GLAÏEUL.

ENSILAGE (de *silo*), mise en silo. *Voy.* SILO.

ENSOUPLES (par corruption du latin *insubulum*), gros cylindres qui font partie du métier de tisserand, et qui sont ordinairement au nombre de deux : l'un, sur le derrière, porte la chaîne prête à mettre en œuvre; l'autre, sur le devant, sert à enrouler l'étoffe à mesure qu'on la fabrique.

ENTABLEMENT (du latin *tabulatum*, plancher), saillie en pierre qui est au haut des murs d'un bâtiment; elle en forme le couronnement, et sert en même temps à soutenir la charpente de la couverture. Ce mot désigne plus spécialement cette partie des édifices qui est au-dessus des pilastres ou des colonnes, et qui comprend l'architrave, la frise et la corniche prises ensemble. L'entablement est quelquefois surmonté d'une attique ou d'une balustrade. On appelle *E. de couronnement*, celui qui couronne un mur ou entoure un plafond; *E. recoupé*, celui qui fait avant-corps sur une colonne ou sur un pilastre.

ENTE (d'*insitio*, substantif formé d'*inserere*, insérer), sorte de greffe. *Voy.* GREFFE.

ENTÉLÉCHIE (du grec *entélès*, parfait, et *echein*, avoir, posséder). Dans l'école péripatéticienne, ce mot exprimait la forme essentielle d'un être. Aristote définit l'âme « une entéléchie ou forme première de tout corps naturel qui possède la vie en puissance. » Les Néoplatoniciens et les Scolastiques ont beaucoup discuté sur la nature de l'*entéléchie*. Leibnitz a remis ce mot en honneur, et l'a pris pour synonyme de la *monade*, telle qu'il l'entendait.

ENTELLE (du grec *entellô*, commander), *Entellus*, espèce de Singe du genre Semnopithèque. Cette espèce est blanche; elle a la barbe jaune, et la face noire ainsi que les pieds et les mains. Elle est très-commune au Bengale, et si vénérée des Hindous, qu'ils se trouvent fort honorés quand elle va piller leurs jardins et même leurs tables déjà servies.

ENTENDEMENT. Ce mot est synonyme d'*intelligence* (*Voy.* INTELLIGENCE). Locke a donné, sous le titre d'*Essai sur l'Entendement humain*, un ouvrage célèbre qui est la base de toute la psychologie moderne; Leibnitz l'a rectifié en plusieurs points dans ses *Nouveaux essais sur l'Entendement*. M. Thurot a publié un traité *De l'Entendement et de la Raison* (1833), et le Dr Collineau, une *Analyse de l'Ent. humain* (1843).

ENTÉRINEMENT (du latin *integrare*, dérivé d'*integer*, entier), sorte de vérification ou d'homologation à laquelle sont soumis certains actes, devant l'autorité judiciaire, pour devenir *entiers* et avoir leur *plein effet*. Dans l'ancienne procédure, l'entérinement était très-fréquent; il s'appliquait aux lettres de grâce, de rescission, de requête civile, d'émancipation, de bénéfice d'inventaire, etc. Aujourd'hui, l'entérinement a lieu surtout à l'occasion des grâces accordées aux condamnés; on l'emploie aussi pour les requêtes civiles et les rapports d'experts.

ENTÉRITE (du grec *entéron*, intestin), inflammation de la membrane muqueuse du canal intestinal. C'est une des maladies les plus graves et les plus fréquentes. On distingue l'*E. aiguë* et l'*E. chronique*.

Les causes principales de l'*E. aiguë* sont l'action directe de substances âcres ou vénéneuses introduites dans les voies alimentaires, l'abus des purgatifs drastiques ou des liqueurs alcooliques, l'usage d'aliments de mauvaise qualité, des eaux malsaines, l'abus des glaces; la présence de corps étrangers, surtout de vers, dans les intestins; une hernie étranglée, etc. Cette affection se propage souvent à l'estomac et au gros intestin, et alors elle constitue la *gastro-entérite*. — A l'état aigu, l'entérite présente les symptômes suivants : abdomen tendu, brûlant au toucher; douleur sourde et profonde, dans la fosse iliaque droite surtout; coliques plus ou moins fortes, avec constipation opiniâtre; soif ardente, nausées, vomissements, borborygmes; urines peu abondantes, rouges et sédimenteuses; inappétence, insomnie, sécheresse de la peau; pouls dur; langue rouge à la pointe et au pourtour, sèche et jaunâtre au centre; et, si le mal empire, prostration des forces, froid des extrémités. Sa durée est de 5 à 20 jours; sa terminaison peut avoir lieu par *résolution*, par la formation d'un *abcès*, par la *gangrène* ou par le passage à l'état *chronique*.

L'*E. chronique* est bornée à une portion peu étendue du conduit intestinal; ses symptômes sont la fréquence des évacuations alvines et la liquidité des matières excrétées; le ventre est peu douloureux; l'appétit peut persister; cependant l'embonpoint et les forces diminuent. Sa durée est illimitée et sa terminaison incertaine.

Quand l'entérite est peu intense, il suffit ordinairement, pour la dissiper, d'une diète sévère, de boissons froides, gommeuses ou mucilagineuses, de cataplasmes et de lavements émollients; mais quand elle est plus vive, il faut y joindre l'emploi des saignées générales et surtout locales, les bains et demi-bains émollients prolongés. Enfin, lorsque la maladie s'amende et que le besoin d'aliments se fait sentir, on permet ceux qui laissent le moins possible de résidu excrémentitiel, comme le lait, la gélatine, les fécules, le bouillon de veau, de poulet, etc. Les vêtements de laine, l'exercice modéré, l'habitation de la campagne, sont fort utiles dans la convalescence.

ENTERREMENT (de *terre*). Dans son acception propre, ce mot désigne l'action de mettre en terre un corps mort (*Voy.* INHUMATION); mais, le plus souvent, il s'emploie comme synonyme d'obsèques ou funérailles. (*Voy.* FUNÉRAILLES). — *Enterré vif.* Ce supplice barbare était surtout usité en Orient. A Rome, les Vestales qui manquaient à leur vœu de chasteté étaient enterrées vives. En Occident, on cite peu d'exemples de ce genre de supplice.

ENTHOUSIASME (du grec *enthéos*, par contraction d'*enthoûs*, inspiré de Dieu). Les Grecs désignaient proprement par ce mot l'état de l'âme des pythonisses et des sibylles, agitées, sur le trépied sacré, d'une fureur divine, ainsi que l'exaltation des poëtes et des artistes, que l'on supposait inspirés aussi par une divinité. Les Néoplatoniciens virent dans l'enthousiasme, si voisin de l'extase, un état dans lequel l'homme s'approchait de la Divinité. Aujourd'hui, ce mot s'applique à tout transport qui s'empare de l'âme et la met hors de sa situation ordinaire; il se dit surtout d'une admiration exagérée.

On a aussi donné le nom d'*enthousiastes* à des hérétiques qui croyaient avoir des inspirations du ciel et de l'Esprit-Saint. On le donne encore aujourd'hui aux Anabaptistes, aux Quakers, aux Méthodistes, aux Mormons et à quelques autres sectes d'hérétiques, parce qu'ils soutiennent que l'Écriture doit être expliquée par les lumières de l'inspiration divine qu'ils croient avoir directement reçue. Shaftesbury écrivit, à l'occasion des merveilles attribuées aux prétendus prophètes des Cévennes, une célèbre lettre *sur l'Enthousiasme*. *V.* CONVULSIONNAIRES, ILLUMINÉS.

ENTHYMÈME (du grec *en thymô*, dans l'esprit), syllogisme tronqué, composé seulement de deux propositions : l'une des prémisses et la conclusion; l'autre prémisse reste *dans l'esprit*, c.-à-d. est sous-entendue. La première proposition prend le nom d'*antécédent*, la deuxième de *conséquent*. Exemple :

Tout mammifère est vivipare,
Donc la baleine est vivipare.

On connaît ce célèbre enthymème de Descartes : « Je pense, donc je suis. »

Souvent l'enthymème est déguisé sous une forme plus littéraire, comme dans ce vers du *Tartufe* :

Quoi! vous êtes dévôt, et vous vous emportez!

ENTIER (du latin *integer*, même signification). En Arithmétique, on oppose *nombre entier* à *nombre fractionnaire*. *Voy.* NOMBRE.

En *Botanique*, on nomme *feuille entière* une feuille qui n'a aucune irrégularité dans ses contours.

ENTIME (du grec *entimos*, estimé), *Entimus*, sous-genre de Charançons, de la section des Coléoptères tétramères et de la familles des Rhynchophores. On en trouve en France, en Angleterre, en Amérique, etc. Ils sont ornés des plus belles couleurs, depuis le vert doré jusqu'au fauve pâle.

ENTITÉ (du latin barbare *ens*, *entis*, ce qui est), terme de la philosophie scolastique, synonyme d'*essence* ou de *forme* : chaque genre, chaque espèce avait son entité : l'*humanité*, l'*animalité*, l'*arboréité*, étaient les entités de l'homme, de l'animal, de l'arbre. Souvent on a pris pour des substances réelles ces entités, qui sont de pures abstractions : de là le *Réalisme*. *Voy.* ABSTRACTION et RÉALISME.

ENTOILAGE, dentelle plus ou moins grosse, au bas de laquelle on en monte une plus fine. En général, on étend ce nom à tout ce qui sert de soutien ou de monture à quelque partie de l'ajustement d'un travail plus fin et plus délicat.

ENTOMOLITHES (du grec *entomon*, insecte, et *lithos*, pierre), nom donné par Linné à un genre de Fossiles dans lequel il plaçait tous les insectes et les crustacés pétrifiés. On les nomme aussi *Trilobites*.

ENTOMOLOGIE (du grec *entomos*, insecte, et *logos*, discours), partie de la Zoologie qui traite des Insectes, comprend, outre l'histoire des Insectes proprement dits, celle des Crustacés, des Arachnides et des Myriapodes, que Linné avait réunis sous le nom d'*Insectes*, et qui offrent ce caractère commun, d'avoir le corps *articulé*, c.-à-d. formé d'anneaux solides, placés les uns à la suite des autres et maintenus par la peau. On ne comprend plus aujourd'hui dans l'Entomologie, comme le faisait Linné, ces Articulés à peau molle, à pieds membraneux ou à soies roides, que l'on a désignés sous le nom d'*Annélides*, comme les lombrics, les sangsues, etc. L'Entomologie embrasse donc aujourd'hui : 1° l'*Insectologie*, ou *E. proprement dite*, c.-à-d. l'étude des Insectes; 2° la *Carcinologie*, ou étude des Crustacés; 3° l'*Arachnologie*, ou étude des Arachnides; 4° enfin l'étude des Myriapodes, qui n'a pas reçu de nom particulier (*Voy.* INSECTES, CRUSTACÉS, ARACHNIDES, MYRIAPODES). — Dans ces derniers temps, les recherches entomologiques ont rendu de grands services à l'agriculture, en étudiant les animaux nuisibles et en enseignant les moyens de les détruire ou d'en empêcher la propagation.

Les plus célèbres entomologistes sont Latreille, Lamarque, Dejean, Aubé, Boisduval, Léon Dufour, Audouin, Guérin-Méneville, Strauss et Lacordaire. Il a été formé à Paris et à Londres des sociétés d'Entomologie qui ont puissamment contribué aux progrès de cette science.

ENTOMOSTÈGUES (du grec *entomos*, insecte, et *stégè*, toit), nom donné par M. A. d'Orbigny à une section de la famille des Foraminifères, comprenant ceux de ces Céphalopodes microscopiques qui ont les loges de leur coquille divisées par des cloisons ou des tubes. Cette section se compose des genres *Orbiculine*, *Hétérostégine* et *Fabulaire*.

ENTOMOSTRACÉS (du grec *entomon*, insecte, et *ostréa*, coquille), 2e section des Crustacés, établie par Latreille, dans la division du règne animal de Cuvier. Ce sont des animaux aquatiques, qui habitent, pour la plupart, les eaux douces. Ils composent deux ordres, les *Branchiopodes* et les *Pœcilopodes*.

ENTOMOZOAIRES (du grec *entomon*, insecte, et *zôon*, animal), nom donné par M. de Blainville à une classe d'animaux qui ont le système nerveux de la locomotion au-dessous du canal intestinal, la fibre musculaire contractile soutenue par une peau plus ou moins endurcie, le corps et les membres articulés d'une manière visible à l'extérieur. Cette classe comprend les *Annélides*, les *Arachnides*, les *Crustacés*, les *Insectes* et les *Vers*.

ENTONNOIR, en latin *infundibulum*. En Anatomie, on appelle *Entonnoir du ventricule moyen du cerveau*, la dépression qu'offre la paroi inférieure de cette cavité au-dessus de la tige pituitaire.

En Botanique, ce nom désigne le pédoncule creux et en forme d'entonnoir de certains lichens. — *Fleur en entonnoir*. *Voy.* INFUNDIBULIFORME.

En Conchyliologie, c'est le nom vulgaire des patelles profondes et coniques.

ENTORSE (du latin *intorquere*, tordre), vulgairement *foulure*, distension violente et même déchirure partielle des ligaments et des parties molles voisines d'une articulation, par suite d'un mouve-

ment forcé. L'entorse a lieu surtout aux jointures retenues par des ligaments nombreux et très-serrés, au pied, au poignet, à la colonne vertébrale; le coude et le genou en sont quelquefois atteints; mais les entorses du pied sont les plus fréquentes. Elles surviennent ordinairement dans un faux pas, dans une chute violente sur les pieds, ou bien par suite de violents efforts pour soulever un fardeau pesant, ce qui a lieu surtout pour le poignet et la colonne vertébrale. L'entorse est toujours accompagnée de douleurs vives, d'engorgement et d'ecchymose. Quelquefois la fracture du péroné et l'arrachement de la malléole interne peuvent la compliquer d'une manière fort grave. — Les répercussifs, tels que l'eau froide, pure ou avec addition de sel, de vinaigre, d'extrait de Saturne (eau blanche), employés aussitôt après l'accident, s'opposent souvent au développement de l'engorgement inflammatoire; mais il faut continuer cette immersion pendant plusieurs heures et renouveler l'eau à mesure qu'elle s'échauffe. Quand le membre est retiré de l'eau, on l'enveloppe de compresses trempées dans l'eau blanche ou l'eau-de-vie camphrée, et que l'on mouille souvent. Si, malgré les répercussifs, il se développe une tuméfaction considérable avec douleur et chaleur vives, on recourt au traitement antiphlogistique général ou local : sangsues, cataplasmes émollients et narcotiques, repos absolu et position élevée du membre; mais dès que les symptômes inflammatoires ont à peu près cessé, on revient aux compresses trempées dans l'eau blanche et l'eau-de-vie camphrée.

ENTOTHORAX (du grec *entos*, dedans, et *thorax*, même signification), pièce importante du squelette des insectes, en forme d'Y. *Voy.* THORAX.

ENTOZOAIRES (du grec *entos*, dedans, et *zôon*, animal), ou VERS INTESTINAUX, animaux parasites dont Cuvier faisait sa seconde classe de Zoophytes, et que les progrès de la science ont fait, depuis, placer dans une classe nouvelle, celle des Helminthes, à la suite des Annélides. Les Entozoaires, très-hétérogènes entre eux, ne présentent guère de commun que leur petitesse souvent micoscropique et leur séjour habituel dans le corps des animaux. On les a partagés en cinq groupes ou familles : *Nématoïdes*, *Acanthocéphales*, *Trématodes*, *Cestoïdes* ou *Tænioïdes*, et *Cystiques*.

ENTR'ACTE, intervalle qui, au théâtre, sépare les différents actes d'une pièce. C'est un repos pour les spectateurs comme pour les acteurs; mais l'action, interrompue sur la scène, est censée continuer hors du théâtre. Souvent on donne à l'entr'acte une durée idéale qui est fort exagérée : telles sont ces pièces où le héros, ainsi que le dit Boileau (*A. P.*, III, 42) :

Enfant au premier acte, est barbon au dernier;

comme dans *Julien* ou *Vingt-cinq ans d'entr'acte*; dans *Trente ans de la vie d'un joueur*, etc.

Chez les Grecs, le spectacle était continu, sans division, sans interruption. Les Romains les premiers partagèrent les pièces en actes. Dans les entr'actes, des histrions amusaient les spectateurs.

ENTRAILLES (du bas latin *enteralia*, dérivé du grec *entéron*, intestin), mot que le vulgaire emploie pour désigner les viscères renfermés dans les cavités splanchniques, et spécialement ceux qui sont contenus dans l'abdomen. — L'inspection des *entrailles* des victimes était un des moyens employés chez les anciens pour prédire l'avenir. *Voy.* ARUSPICES.

ENTRAIT (de *trait*), pièce de bois de longueur, qui traverse et qui lie deux parties opposées dans la couverture d'un bâtiment. Quelquefois on en place deux, et on les distingue par les noms de *grand* et de *petit entrait*.

ENTRAVES (du latin *trabs*, poutre, bâton), liens dont on embarrasse les jambes d'un cheval pour l'empêcher de s'éloigner du lieu où on le met paître, et quelquefois aussi pour le forcer à prendre l'allure de l'amble. Le plus souvent, les entraves ne sont qu'une corde qui lie les pieds de devant ou de derrière entre eux, ou un des pieds de devant avec celui de derrière correspondant, ou avec la tête. — On appelait aussi *entraves* (*compedes*) les liens dont les anciens embarrassaient les jambes des esclaves qui cherchaient à s'enfuir.

ENTRE-COLONNEMENT, nom donné, en Architecture, à l'intervalle compris entre deux colonnes voisines : cet intervalle est déterminé par l'*ordre* d'après lequel l'édifice est établi. On distingue : l'*E. pycnostyle*, qui mesure 3 modules ou 1 diamètre 1/2 de la colonne mesurée au bas du fût; l'*E. systyle*, 4 modules; l'*E. diastyle*, 6 modules; l'*E. aréostyle*, 8 modules. Les deux premiers sont en usage dans les édifices doriques; le dernier s'applique à l'ordre toscan; l'ordre ionique s'accommode à peu près de tous.

ENTRECHAT (de l'italien *intrecciato*, entrelacé), nom donné, dans l'Art chorégraphique, à un saut léger pendant lequel le danseur croise rapidement et plusieurs fois les deux pieds avant de toucher le sol. Les entrechats furent introduits à l'Opéra en 1730 par la Camargo : cette danseuse ne les battait qu'à quatre; on les battit depuis à six et à huit; Vestris, Trénitz les battirent jusqu'à dix.

ENTRÉE. En termes de cour, on nomme *entrées* les réceptions journalières chez le roi, la reine, les princes du sang, etc. En France, il y avait autrefois trois sortes d'entrées : l'*entrée familière*, au réveil du roi; elle était accordée aux princes du sang et de la famille royale, et quelquefois à quelques grands seigneurs; les *grandes* ou les *petites entrées*, distinguées entre elles par les heures auxquelles elles avaient lieu. Les grandes charges de la couronne et de la maison du roi y donnaient droit.

En Astronomie, on nomme *entrée* le moment auquel le soleil et la lune commencent à parcourir un des signes du zodiaque.

En Musique, le mot *entrée* a plusieurs significations. Dans un opéra, c'est la ritournelle qui annonce l'entrée en scène d'un personnage; dans un ballet, c'est le morceau approprié à une scène de danse ou de pantomime. — *Entrée* se dit aussi, dans la musique instrumentale d'ensemble, du sujet que chaque instrument attaque le premier.

Dans l'Art culinaire, les *entrées* sont des mets qui se servent, avec le bœuf ou les relevés de potage, au commencement du repas, et qui font partie du premier service. Toutes les productions animales sont matières à entrées. On distingue les *grosses entrées*, les *entrées de broches*, les *entrées de braise*, etc.

ENTRELACS (de *lacs*), ornements d'Architecture diversement enlacés, composés de fleurons liés et croisés les uns avec les autres, qui se taillent sur les moulures et dans les frises. — Les *entrelacs d'appui* sont des ornements à jour, qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou rampes d'escalier. — Les peintres nomment *entrelacs* des ornements de feuillage ou de vigne qui se croisent dans un tableau.

ENTREMETS, préparations diverses, telles que soufflés, plats sucrés, gelées, glaces, etc., que l'on sert avec le rôti et avant le dessert.

ENTREPAS, allure défectueuse du cheval, qui consiste en une espèce d'amble rompu, moitié pas et moitié amble : c'est le train ordinaire des chevaux qui vont sur les épaules.

ENTRE-PONT, intervalle qui, dans un bâtiment, est compris entre deux ponts : on nomme spécialement ainsi l'espace compris entre le faux-pont et le premier pont; cet espace est ordinairement de 2 mètres. C'est dans l'entre-pont que se trouve la première batterie d'un vaisseau de ligne, et que couchent généralement les officiers, les élèves, les chirurgiens, les maîtres et une partie de l'équipage.

ENTREPOT (d'*entreposer*), magasin public établi dans un port de mer, et où les commerçants ont la faculté de déposer les marchandises pour les réexporter sans payer de droits, ou pour les écouler à l'intérieur en n'acquittant les droits du fisc qu'au moment de la consommation. On distingue l'*E. réel*, dépôt des marchandises dans un magasin unique placé sous la surveillance immédiate de la Douane et fermant à deux clefs, dont une est remise au commerçant, et l'*E. fictif*, ou dépôt dans les magasins du commerçant, et sous sa seule clef, des objets par lui importés, à charge de garantir le payement des droits dont ils sont passibles après leur vente. Quelques villes de l'intérieur (Paris, Metz, Orléans, Mulhouse, Toulouse, etc.) ont obtenu l'entrepôt réel pour des marchandises admissibles au transit, et d'autres, en plus grand nombre, pour les marchandises appartenant à leur commerce local. On nomme ces derniers *E. spéciaux :* tel est à Paris l'*E. des vins*, et, dans les départements, les *E.* pour les *grains étrangers*, les *tabacs*, etc. La durée de l'entrepôt réel est de trois ans ; la durée de l'entrepôt fictif est d'une année. Dans les ports qui ont des *docks*, ces établissements servent d'entrepôts.

ENTREPRENEUR, se dit, en général, de toute personne qui se charge de faire une chose à l'*entreprise*, c'est-à-dire moyennant un prix convenu et à forfait ; et, plus spécialement, dans l'industrie du bâtiment et dans la plupart des travaux publics, de l'industriel qui, sous la direction d'un architecte, se charge d'exécuter les travaux, de fournir les matériaux, de diriger et de payer les ouvriers : les maîtres maçons, les charpentiers, les serruriers, les peintres, les couvreurs, etc., sont en ce sens des *entrepreneurs*. La loi range l'entrepreneur dans la catégorie des commerçants ; tout devis arrêté avec un entrepreneur, signé par lui et le propriétaire, est aux risques et périls du premier.

ENTRE-SABORDS, bordages extérieurs qui couvrent les membres d'un bâtiment de guerre, entre les sabords d'une même batterie. La longueur de ces bordages est ordinairement d'environ 2 mètres.

ENTRE-SOL, se dit en général, en Architecture, de tout logement pris sur la hauteur d'un étage. Dans un sens plus restreint, on nomme ainsi un appartement pratiqué entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Sa hauteur est ordinairement du tiers de l'étage dans lequel il est compris.

ENTRETOISE, pièce de bois, en forme de traverse, terminée à chaque bout par un tenon et assemblée entre deux autres pièces percées de mortaises.

ENUCLÉATION (du lat. *enucleare*, ôter le noyau), se dit, en Chirurgie, d'un mode d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit.

ENVELOPPE. En Zoologie, on appelle ainsi des membranes destinées à recouvrir et à protéger certains organes : ainsi, l'on dit les enveloppes du cerveau, pour dire les méninges ; les enveloppes du fœtus, etc. — En Botanique, on nomme *E. florales* l'ensemble des organes qui environnent les étamines et les pistils, comme la corolle, le calice, la glume, l'involucre, etc. ; *E. séminales*, celles qui entourent la graine ; *E. herbacée*, la seconde couche de l'écorce, celle qui se trouve immédiatement au-dessous de l'épiderme. *Voy.* ÉCORCE.

ENVELOPPÉES, nom sous lequel on désigne les Chrysalides des Lépidoptères de la tribu des Hespérides, parce qu'elles séjournent entre les feuilles, enveloppées d'un léger réseau de soie.

ENVERGURE (de *vergue*), développement d'une voile dans la partie qui touche à la vergue. On dit qu'un bâtiment a beaucoup ou peu d'envergure, selon que ses voiles présentent plus ou moins de largeur ou de surface à leur partie supérieure.

En Ornithologie, on nomme ainsi l'extension des ailes déployées d'un oiseau. Le Condor est l'oiseau dont les ailes ont le plus d'envergure.

ENVIE (du latin *invidia*, même signification), tristesse criminelle qu'on éprouve du bien de son prochain : c'est un des sept péchés capitaux.

Dans l'usage vulgaire, ce mot désigne tantôt les dépravations de l'appétit qu'on observe surtout chez les femmes enceintes, tantôt de petites portions de peau (*reduviæ*) qui se détachent autour des ongles, et causent une assez vive douleur quand on les arrache ; tantôt des taches (*nævi materni*) que les enfants apportent en naissant, et auxquelles on attribue de la ressemblance avec certains objets que la mère aurait désirés pendant sa grossesse. Ces taches résultent quelquefois d'un excès local de la matière colorante, et sont alors d'une teinte noirâtre ; ailleurs, elles sont dues à la présence anomale, dans une portion de la peau, d'artérioles et surtout de veinules capillaires : ces envies sont rouges, rosées, violacées, ou bleuâtres.

ENVOI. En Littérature, on nomme ainsi des vers qui accompagnent une pièce de poésie, et servent à l'adresser ou à en faire hommage à quelqu'un, et plus particulièrement la dernière strophe de l'ancienne *Ballade* et du *Chant royal* *Voy.* ces mots.

En Jurisprudence, l'*Envoi en possession* est une autorisation émanant d'un jugement, en vertu duquel les héritiers présomptifs des absents déclarés, les héritiers irréguliers, les enfants naturels, les conjoints ou l'État, sont mis en possession de biens qui leur sont dévolus, en vertu des art. 120, 724, 1006, 1008 du Code civil.

ENVOULTEMENT ou ENVOUTEMENT (du latin *in*, contre, et *vultus*, visage), sortilége ou maléfice qui consistait à piquer, déchirer, brûler une image de cire représentant la personne contre laquelle on voulait employer ce maléfice. On croyait que les personnes *envoultées* souffraient précisément dans la partie piquée ; un coup porté dans le cœur de l'image les faisait périr à l'instant. L'envoultement était connu des anciens, témoin Horace (*Sat.* I, 8, 29) ; il fut souvent employé au moyen âge et jusqu'au XVI[e] siècle. *Voy.* ENCHANTEMENT.

ENVOYE, sorte de serpent. *Voy.* ANGUIS.

ENVOYÉ, agent diplomatique de second ordre. Les ministres plénipotentiaires ajoutent à leur titre celui d'*envoyés extraordinaires*, alors même que leur mission n'est pas seulement temporaire et exceptionnelle. *Voy.* DIPLOMATIE.

ÉOLIDE (du grec *aiolos*, bigarré, diapré), *Eolis*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Nudibranches. Ce sont des animaux limaciformes, gélatineux, à la tête distincte, munie de deux ou trois paires de tentacules. Les Éolides brillent par leurs riches couleurs autant que par leurs formes gracieuses. Elles rampent sur les algues marines, qui les transportent dans toutes les mers.

ÉOLIEN. *Voy.* DIALECTE, MODE.

ÉOLIPYLE (d'*Éole*, dieu du vent, et de *pylè*, porte), instrument de physique destiné à rendre sensibles quelques effets de la force élastique des vapeurs, est formé d'une boule creuse en fer, en cuivre ou en verre, terminée par un tuyau recourbé dont l'orifice est fort étroit. Après avoir chauffé cette boule pour chasser une grande partie de l'air qu'elle contient, on la plonge dans de l'eau froide, qui s'y précipite par l'effet du refroidissement de l'air intérieur. On l'expose alors à une forte chaleur, de manière à amener le liquide à l'ébullition ; la force expansive de la vapeur, développée par le calorique, s'exerce contre les parois de la boule et chasse le liquide par l'orifice ; il sort sous la forme d'un jet continu, qui s'élance d'autant plus loin que le trou est plus petit, la liqueur plus chaude et plus légère. En substituant l'alcool à l'eau et en l'enflammant à

sa sortie du bec, on produit un jet de feu continu. On se sert quelquefois de l'éolipyle pour chauffer certains corps; mais cet instrument est sujet à faire explosion.

ÉONS, êtres intermédiaires entre l'homme et la Divinité, imaginés par les Gnostiques. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉPACRIS (du grec *épi*, sur, et *acros*, colline), genre type de la famille des Épacridées, renferme des arbustes d'un port agréable, à fleurs blanches ou rougeâtres, disposées en long épi. L'*É. rougeâtre* dépasse un mètre de haut. Ses rameaux grêles sont couverts d'un duvet blanchâtre, et garnis de feuilles d'un beau vert luisant terminées par une pointe piquante. On cultive cette plante en France depuis 1806. —La famille des Épacridées a été détachée de celle des Éricinées, avec laquelle beaucoup de botanistes la confondent encore. Presque toutes les espèces habitent la Nouvelle-Hollande.

ÉPACTE (du grec *épactos*, ajouté, complémentaire), nombre qui indique combien il faut ajouter de jours à l'année lunaire pour égaler l'année solaire : ce nombre donne l'*âge de la lune* au 1er janvier de chaque année solaire. Comme la différence entre les deux années est de 11 jours, l'épacte augmente chaque année de 11 jours jusqu'à ce qu'elle dépasse 29, nombre des jours du mois lunaire : quand elle a atteint ce nombre, on suppose l'intercalation d'un nouveau mois lunaire.—On nomme quelquefois *É. du soleil*, *É. majeures*, ou *Jours concurrents*, les jours surnuméraires, soit de l'année commune, soit de l'année bissextile. Les années communes sont composées de 52 semaines, plus un jour, et les années bissextiles de 52 semaines, plus deux jours.

ÉPAGNEUL, *Canis hispanicus*, chien domestique, originaire d'Espagne (*Voy.* CHIEN), à longs poils, à oreilles longues, larges et pendantes, dont les principales sous-variétés sont : le *grand Épagneul*, long de 0m,80; le *petit Épagneul*, blanc, plus ou moins taché de brun; le *Pyrame*, à pelage moins long avec des taches rousses sur le front; le *Chien de Calabre*, un peu plus grand; le *Gredin*, petit, noir; le *Bichon*, très-petit, jaune fauve; le *Chien-lion*, aussi très-petit, à pelage court au train de derrière, etc. Ces chiens, de petite race pour la plupart, s'élèvent pour les appartements.

ÉPAGOMÈNES (du grec *épagô*, ajouter), se dit, en Chronologie, des cinq jours que les anciens Égyptiens et les Chaldéens ajoutaient aux 360 jours de leur année vague. Cette disposition de l'année datait de l'établissement du cycle *caniculaire*. Auguste ajouta un sixième jour épagomène. Les jours épagomènes répondaient aux cinq jours complémentaires de notre année républicaine. — *Voy.* ÉPACTES.

ÉPANCHEMENT, se dit, en Médecine, de l'effusion et de l'accumulation d'un fluide dans une partie qui n'est pas destinée à le recevoir : tels sont l'extravasation du sang (*Voy.* APOPLEXIE), l'amas de pus ou de sérosité dans une membrane séreuse (*Voy.* ASCITE, HYDROTHORAX, HYDROPISIE). Si le liquide est amassé dans les lames du tissu cellulaire, l'épanchement prend le nom d'*infiltration*.

ÉPANOUISSEMENT, époque à laquelle une fleur, parvenue à son parfait accroissement, déploie ses pétales, et laisse à découvert les organes reproducteurs. *Voy.* ANTHÈSE et HORLOGE (de Flore).

ÉPARGNE (CAISSE D'), institution philanthropique destinée à recevoir les plus petites sommes que les particuliers veulent y placer; elle a été fondée pour offrir à toutes les personnes laborieuses le moyen de se créer des économies. Les fonctions des directeurs, censeurs et administrateurs, sont entièrement gratuites. Il est délivré gratuitement à tout déposant un livret numéroté, portant les noms et prénoms, âge, profession et demeure du titulaire, et destiné à l'inscription de toutes les sommes qui seront successivement versées ou retirées pour son compte. Ceux qui viennent faire un premier versement doivent se présenter en personne; les versements subséquents peuvent être faits par un tiers. Aucun versement ne peut être moindre de 1 franc, ni excéder 300 fr. à la fois. Nul ne peut faire plus d'un versement par semaine. Depuis la loi du 30 juin 1851, on ne reçoit plus de versement lorsque le compte d'un individu s'élève à 1,000 fr. Toutes les sommes reçues sont immédiatement versées à la caisse des Dépôts et Consignations, qui, depuis la loi du 7 mai 1853, en sert l'intérêt à p. 4 100 par an. Toute somme de 1 fr. et au-dessus produit intérêt. Les intérêts sont réglés à la fin de décembre; on les ajoute au capital pour produire de nouveaux intérêts. On peut retirer à volonté les fonds déposés à la caisse d'Épargne : la demande de remboursement n'est admise que le dimanche; elle doit être faite par le titulaire en personne ou par le porteur d'un écrit signé du titulaire. Lorsque, par suite du règlement annuel des intérêts, un compte excède 1,000 fr., si le déposant, pendant un délai de trois mois, n'a pas réduit son crédit au-dessous de cette limite, l'administration achète pour son compte, et sans frais, un coupon de 10 fr. de rentes de la dette inscrite. Tout déposant dont le crédit est de somme suffisante pour acheter une rente de 10 fr. au moins peut obtenir, sur sa demande, par l'intermédiaire de la Caisse d'Épargne et sans frais, une inscription de rente sur le Grand-Livre. Tout déposant qui change de résidence peut demander le transfert de la totalité des fonds qu'il possède à la caisse de Paris dans l'une des caisses départementales, et réciproquement.

La première caisse d'Épargne paraît avoir été fondée à Hambourg en 1778; Berne suivit cet exemple dès 1787. Wilberforce s'était efforcé, en 1800, de doter l'Angleterre de cette utile institution; mais ce n'est que dix ans plus tard qu'elle put y être introduite. La première caisse anglaise fut établie à Rutwell en 1810; Édimbourg eut la sienne en 1813, et Londres en 1816. C'est en 1818 seulement que la France entra dans cette voie : à cette époque, une société de vrais philanthropes, à la tête desquels étaient MM. Benjamin Delessert et Larochefoucauld-Liancourt, fonda à Paris une *Caisse d'Épargne* qui bientôt compta de nombreuses succursales dans les départements. Encouragé par le Gouvernement, qui prit en sa faveur plusieurs mesures des plus favorables, la caisse d'Épargne était arrivée, en 1848, au plus haut point de prospérité; mais elle eut alors fortement à souffrir de la crise publique : les déposants redemandèrent en foule les sommes versées, et le gouvernement provisoire se vit forcé d'interdire les remboursements. Plusieurs mesures prises depuis ont ramené la confiance : la loi du 30 juin 1851, en abaissant à 1,000 fr. le maximum des sommes déposées, qui précédemment pouvait s'élever à 3,000 fr., a eu pour but de prévenir le retour des embarras éprouvés en 1848, tout en consolidant l'institution. — On doit à M. Agathon Prévost, agent général de la Caisse d'Épargne de Paris, un excellent *Manuel des Caisses d'Epargne*, 1852.

ÉPARGNE, se dit, chez les Doreurs, d'un mélange de blanc d'Espagne, de sucre et de gomme, dont on couvre les parties qui doivent être brunies.—Les Graveurs appellent *taille en épargne*, une manière de graver qui consiste à enlever le fond, en ménageant ou laissant en relief les parties qui doivent paraître. Les gravures sur bois sont taillées en *épargne*.

ÉPARTS. Ce sont, en termes de Charronnage, des traverses de bois qui lient ensemble les brancards ou limons d'une charrette, et qui supportent les planches qui en forment le fond.

Espèce de jonc avec lequel on fabrique des paniers. *Voy.* SPARTERIE.

ÉPARVIN ou ÉPERVIN. On nomme ainsi : dans le cheval, tantôt une exostose qui survient à la partie

latérale interne et supérieure du canon du membre postérieur (*É. calleux* ou *osseux*), tantôt une flexion convulsive et précipitée du membre, qui a lieu au moment où il entre en action pour se mouvoir, sans qu'on aperçoive aucune grosseur (*E. sec*), et qui fait dire que l'animal *harpe* ou *trousse*. Dans le bœuf, c'est une tumeur qui occupe presque toute la partie latérale interne du jarret, et qui, d'abord molle, durcit avec le temps et devient comme plâtreuse.

ÉPAULARD, nom vulgaire du *Phocœna orca*, espèce de poisson du genre *Dauphin*.

ÉPAULE (de l'italien *spalla*, dérivé du latin *scapula*, épaule), partie la plus élevée du membre supérieur chez l'homme, et de la jambe de devant chez les quadrupèdes. La partie la plus saillante de l'épaule est le *moignon de l'épaule;* la cavité qui se trouve au-dessous, le *creux de l'aisselle*. Le moignon de l'épaule est formé par la réunion de trois os : l'omoplate, la tête de l'humérus et la clavicule; de forts ligaments unissent ces os entre eux, ainsi qu'aux os de la poitrine et du bras. L'épaule est mue par des muscles nombreux qui la fixent au tronc; elle a 6 muscles propres : le sus-épineux, le sous-épineux, le petit rond, le grand rond, le sous-scapulaire et le deltoïde, auxquels se joint l'action de deux releveurs : l'angulaire et le rhomboïde; et de deux abaisseurs : le petit pectoral et le grand dentelé. Ses veines se rendent à la veine axillaire; ses vaisseaux lymphatiques se portent dans les ganglions de l'aisselle; ses nerfs viennent du plexus brachial.

L'épaule est sujette à des *luxations* et à des *fractures* qui peuvent devenir fort graves. La désarticulation de l'épaule est une opération périlleuse, à laquelle il est quelquefois necessaire d'avoir recours : Larrey et Lisfranc l'ont pratiquée avec succès.

ÉPAULEMENT, mur en terre qu'on élève pour *épauler*, c.-à-d. pour couvrir et protéger des pièces de canon ou des soldats placés sous le feu de l'ennemi. Pour les construire, on creuse un fossé, on jette les terres devant soi, on les bat, on les unit, et on en fait une espèce de mur d'appui. On construit aussi des épaulements en fascines ou en sacs à laine.

ÉPAULETTE, large galon garni de franges que les militaires portent sur chaque épaule, et dont la forme, la grandeur et la signification ont souvent varié. Destinée d'abord à retenir le baudrier et à garantir l'épaule, l'épaulette est bientôt devenue un signe distinctif. Dans l'armée française, les épaulettes des simples soldats sont en drap ou en laine, de couleur différente, selon les corps auxquels ils appartiennent : *rouges* pour les grenadiers et carabiniers dans l'infanterie, pour les carabiniers, cuirassiers et dragons dans la cavalerie; *jaunes* pour les voltigeurs; *vertes*, avec tournante rouge, pour les fusiliers; *blanches* pour les lanciers et chasseurs à cheval. Les épaulettes des officiers sont en or ou en argent, selon les corps : en *or* pour l'infanterie de ligne, les grenadiers et les voltigeurs de la garde, l'artillerie et les dragons; en *argent*, pour les chasseurs à pied, carabiniers, cuirassiers, lanciers et chasseurs. Elles sont à *franges simples* pour les grades inférieurs (capitaines, lieutenants, adjudants); à *graines d'épinards* pour tous les grades supérieurs. On appelle *contre-épaulette* une épaulette sans franges; la contre-épaulette concourt avec l'épaulette à marquer les grades : le sous-lieutenant porte l'épaulette à droite et la contre-épaulette à gauche; le lieutenant l'épaulette à gauche et la contre-épaulette à droite; le capitaine porte deux épaulettes; les chefs d'escadron et de bataillon portent l'épaulette à gauche, la contre-épaulette à droite; le major, l'épaulette à droite et la contre-épaulette à gauche. Le lieutenant-colonel et tous les grades supérieurs portent deux épaulettes; celles des officiers généraux ont en outre des étoiles d'or ou d'argent (2 pour les généraux de brigade, 3 pour les généraux de division).

C'est le maréchal de Belle-Isle qui établit en France, en 1759, l'usage des épaulettes. Elles ont été adoptées par les Anglais, les Danois, les Espagnols, les Wurtembergeois, les Américains, etc. Les Autrichiens n'en portent pas; les officiers russes et prussiens portent des plaques de métal rehaussées sur les bords.

ÉPAVES (du latin *expavefactus*, effrayé, parce que ce mot ne se disait d'abord que des animaux égarés et qui avaient pris la fuite de peur). Ce mot se dit, en Jurisprudence, des choses égarées et dont on ne connaît point le propriétaire. On nomme *E. maritimes*, ou simplement *épaves*, les objets naufragés que la mer rejette sur ses bords; *E. d'eau*, les effets trouvés au milieu des fleuves ou rivières navigables, ou sur leurs rives; *É. foncières et immobilières*, les héritages abandonnés et dont le propriétaire est inconnu, etc. — Au moyen âge, les épaves appartenaient au seigneur haut justicier, si elles n'étaient pas réclamées dans les délais fixés par les coutumes. D'après le Code civil (art. 2279), les détenteurs d'objets perdus peuvent en disposer librement, sauf au propriétaire à les réclamer dans le délai de 3 ans; les épaves maritimes trouvées sur le rivage appartiennent à l'État si elles ne sont pas réclamées dans l'an et jour; si elles ont été trouvées en pleine mer, un tiers en espèces ou en deniers est dû à ceux qui les ont sauvées. *Voy.* AUBAINE et BRIS (droit de).

ÉPEAUTRE, *Triticum spelta*, esp. du g. Froment appelée aussi *Blé rouge*, et caractérisée par sa couleur rouge brique et par ses fleurs tronquées obliquement et pourvues de quatre barbes. L'épeautre s'élève peu : ses épis sont aplatis, peu allongés, remplis de grains petits et légers. Ces grains donnent une farine très-blanche qui, à poids égal, fournit plus de pain que celle du froment; ce pain, plus léger, plus savoureux, peut se garder frais plusieurs jours. Il donne d'excellentes pâtisseries et un gruau très-blanc qui se sert en potage comme le riz. Sa paille sert à nourrir les chevaux. On cultive l'épeautre dans les pays montagneux, où il féconde les mauvais sols. — Pour les variétés, *Voy.* FROMENT.

ÉPÉE (du latin *spatha*, d'où l'italien *spada*, et l'espagnol *espada*), arme offensive et défensive, dont la forme et la matière ont souvent varié. L'épée des Gaulois était longue et large, en forme de *spatule* et souvent en cuivre. L'épée romaine était en fer et supportée par un baudrier : c'était un sabre long à pointe pour la cavalerie, un sabre court à lame droite, large et plate pour l'infanterie. Les Perses, les Germains et les Gaulois portaient l'épée en temps de paix comme en temps de guerre. Les Grecs et les Romains ne la ceignaient qu'en temps de guerre. L'infanterie la portait à droite, la cavalerie à gauche. L'épée des Francs, courte, lourde, sans pointe et à deux tranchants, se portait à gauche par une chaîne en bandoulière. Au temps des croisades, l'épée des chrétiens était droite, à poignée en forme de croix; celle des Orientaux était recourbée en forme de faux ou de cimeterre. Sous Louis IX, l'épée était courte, pesante et à deux tranchants. Au XVe siècle, l'épée, qui jusque-là n'avait été qu'une arme de guerre, se porta aussi en temps de paix, et fit partie du costume civil; toutefois, le droit de porter l'épée n'appartenait qu'au militaire et au gentilhomme; ce qui faisait distinguer la *noblesse d'épée* et celle *de robe*. L'épée fait aujourd'hui partie du costume des officiers civils aussi bien que des militaires. Elle est presque plate et pointue, et se porte au côté gauche, suspendue à un ceinturon ou à un baudrier. Elle est munie d'une poignée composée d'une coquille et d'une anse en métal, plus ou moins richement ornées, qu'on nomme la *garde de l'épée*.

Il existe en Suède un *ordre de l'Épée*, créé par Adolphe-Frédéric en 1748. — Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, avait formé en 1192 un ordre du même nom.

Dans les Arts, on nomme *épée* une grande alène

droite dont se servent les cordiers et les bourreliers pour percer.—On donne aussi ce nom aux deux montants d'un avant-train de charrue, le long desquels glisse et s'arrête la traverse supérieure de la charrue.

ÉPÉE DE MER, nom vulg. de l'*Espadon* et de la *Scie*.

ÉPEICHE, ÉPEICHETTE, noms vulgaires du *Picus major* et du *Picus minor*. *Voy.* PIC.

ÉPEIRE, *Epeira*, genre d'Arachnides pulmonaires, de la fam. des Fileuses, a pour type l'*É. diadème*, très-commune aux environs de Paris, surtout dans les jardins. Elle fait une toile large et verticale, se cache dans une feuille qu'elle roule avec ses fils et y file son cocon.

ÉPELLATION. *Voy.* LECTURE (MÉTHODES DE).

ÉPENTHÈSE (c.-à-d. *intercalation*, du gr. *épi*, sur, *en*, dans, et *thésis*, action de placer), se dit, en Grammaire, de l'insertion d'une lettre, d'une syllabe dans un mot : *ptolis* p. *polis* (ville) ; *indugredi* p. *ingredi*.

ÉPERLAN, *Osmerus*, genre de petits poissons de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux et de la famille des Saumons. Leur corps est sans tache. L'éperlan n'a qu'un décimètre de longueur. Son dos et ses nageoires sont colorés d'un beau gris, ses côtes et ses parties inférieures sont argentées ; ces deux nuances sont relevées par des reflets verts, bleus et rouges ; ses écailles et ses téguments sont transparents, et laissent distinguer le cerveau, les vertèbres et les côtes. On trouve l'éperlan dans la mer et à l'embouchure des grands fleuves. Sa chair exhale une odeur de violette; elle est blanche, tendre et très-recherchée. On estime surtout l'éperlan de Rouen.

ÉPERLAN DE SEINE, *Cyprinus bipunctatus*, poisson du genre Able, dont la grosseur est inférieure à celle du Meunier et d'autres espèces voisines. Son corps est brillant, argenté, avec deux points noirs sur chaque écaille de sa ligne latérale. Ce poisson habite nos eaux douces. Sa chair est peu estimée.

ÉPERON (de l'ital. *sperone*), pièce de métal qui s'adapte aux talons, et au milieu de laquelle joue une espèce d'étoile nommée *molette*, dont les pointes servent à piquer et à faire avancer le cheval. Avant le XIV$^e$ siècle, l'éperon ne consistait qu'en une sorte de dard sortant du talon de la chaussure, et comparable, pour la forme et la disposition, à un ergot de coq. L'usage de l'éperon était connu des anciens. Au moyen âge, pour créer un chevalier, on lui attachait des éperons d'or, d'où le proverbe : *Gagner ses éperons* ; le simple écuyer ne portait que des éperons d'argent.

Charles d'Anjou, roi de Naples, avait formé en 1266 un *Ordre de l'Éperon* pour récompenser la noblesse qui s'était déclarée en sa faveur contre Mainfroi. Le pape Paul III institua en 1559 un *Ordre de l'Éperon d'or* pour récompenser le mérite civil : cet ordre a été renouvelé en 1841 par Grégoire XVI. *Voy.* ÉPERON, au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* (*Supplément*).

En Architecture, on donne ce nom à des parties solides en maçonnerie, qu'on joint au revêtement pour lui donner la force de résister à la poussée des terres. — En termes de Fortification, l'*éperon* est un angle saillant qui se fait ou au milieu des courtines, ou au-devant des portes, pour les défendre. — En Hydrographie, on nomme ainsi les ouvrages en pointe qui servent à rompre le cours de l'eau devant les piles des ponts. — Dans la Marine, on donne ce nom à la charpente saillante, en avant de l'étrave, qui termine la proue d'un grand bâtiment. Dans les vaisseaux de guerre des anciens, l'*éperon* (*rostrum*) était une pointe de fer ou d'airain très-solide, destinée à pénétrer dans le flanc des vaisseaux ennemis.

En Zoologie, l'*éperon* est une apophyse osseuse et cornée, quelquefois double, presque toujours allongée et pointue, nommée aussi *ergot*, et qu'on remarque sur la partie postérieure du tarse des Gallinacés, et au fouet de l'aile de certains oiseaux échassiers ou palmipèdes, surtout chez les mâles.

En Botanique, on donne ce nom à une espèce de prolongement qu'on aperçoit à la base de la réunion des pétales de certaines fleurs. Tantôt c'est une sorte de corne tubuleuse, comme dans la balsamine, la capucine, le pied-d'alouette, qui prend de là le nom d'*Éperon de la vierge*, etc. ; tantôt c'est une forte bosselure creusée dans les enveloppes florales.

En Anatomie, on nomme *éperon des artères* une petite saillie formée par leur membrane interne, au niveau de chaque bifurcation. Cette saillie est placée du côté du cœur ou du côté opposé, suivant que l'angle de la bifurcation est obtus ou aigu, et elle est circulaire quand l'angle est droit.

ÉPERONNIER, *Polyplectron*, genre de l'ordre des Gallinacés, famille des Paons. Ce sont des oiseaux granivores de la taille du faisan, de mœurs douces, et susceptibles de vivre en domesticité. Ils ont le plumage orné de brillantes couleurs; les pieds grêles, armés de plusieurs *éperons* ; la queue longue et arrondie. On les trouve dans les Indes et en Chine.

ÉPERONNIÈRE, nom vulgaire de l'*Ancolie* des bois et des haies, de la *Dauphinelle* des jardins et de la *Linaire* champêtre. L'*Éperonnière de chevalier* est la *Dauphinelle* des blés.

ÉPERVIER (de l'allemand *Sperber*), *Falco nisus*, oiseau de proie du genre Autour, a les parties supérieures d'un cendré bleuâtre, une tâche blanche à la nuque ; les parties inférieures blanches, avec des raies longitudinales sur la gorge, transversales sur les autres parties ; la queue, d'un gris cendré, avec des bandes d'un cendré noirâtre ; le bec noirâtre, les pieds et les iris jaunes. La longueur du mâle est de 32 centimètres, celle de la femelle de 38. Les éperviers habitent les pays montagneux de l'Europe. Ils sont carnivores et voraces. Leur vol est peu élevé, mais impétueux et rapide. On les dresse à l'espèce de chasse appelée *Autourserie*. *Voy.* ce mot.

Espèce du genre Sphynx. *Voy.* ÉPERVIERS.

ÉPERVIER, sorte de filet avec lequel on prend le poisson dans les étangs et les rivières. C'est un grand sac de rets dont la forme est conique, dont le bord inférieur est garni de plomb, et qui est retenu par une corde fixée au sommet du cône.

ÉPERVIÈRE, *Hieracium*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, habite les montagnes, les plaines boisées et les lieux marécageux de l'Europe, de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique. Ce sont des plantes à tiges feuillées et munies de poils noirs. L'*É. des murailles*, que l'on trouve dans les décombres, s'employait autrefois contre les maladies du poumon ; on la donne comme plante alimentaire aux bestiaux, surtout aux chevaux.

ÉPERVIERS, nom donné par Geoffroy à la 2$^e$ famille de ses Sphinx, à cause de la forme qu'affectent la trompe et les antennes. *Voy.* ÉPERVIER.

ÉPERVIN, maladie des chevaux. *Voy.* ÉPARVIN.

ÉPHECTIQUES, secte philosophique. *V.* ÉPOQUE.

ÉPHÈDRE, *Ephedra*, genre de Conifères (section des Gnétacées), renferme des sous-arbrisseaux dépourvus de feuilles, à rameaux cylindriques articulés. Aux fleurs succèdent des semences ovales, épaisses, succulentes, allongées, et formant une espèce de baie divisée. Dans les bosquets, les Éphèdres produisent un bel effet par leur touffe toujours verte. *Voy.* UVETTE.

ÉPHÉLIDES (en grec *éphélis*, d'*épi*, sur, et *hélios*, soleil), vulgairement *taches de rousseur, son, lentilles*, taches d'un jaune plus ou moins foncé, de forme et de dimensions variables, qui se répandent sur divers points de la peau, principalement sur les parties exposées à l'air ou à l'action des rayons solaires. Elles sont plus communes chez les femmes, les enfants, les sujets blonds ou roux ; les femmes enceintes y sont particulièrement sujettes. Tantôt elles naissent spontanément; tantôt elles proviennent d'une exposition trop prolongée à l'action de la chaleur (*É. ignéales*), ou d'une altération des voies

digestives (*É. hépatiques*); souvent elles accompagnent le scorbut ou la syphilis (*É. scorbutiques, syphilitiques*). Ces taches disparaissent quelquefois d'elles-mêmes, mais souvent elles persistent avec opiniâtreté. — Le traitement qu'on peut y opposer varie selon leur nature : les *E. hépatiques* et *scorbutiques* sont combattues par les lotions et les bains sulfureux, par des boissons adoucissantes et dépuratives; pour les autres, il suffit de lotions fraîches de lait, d'amandes amères, de liquides astringents, comme l'eau blanche. On débite, sous le nom de *laits antéphéliques*, diverses compositions qu'on prétend propres à faire passer ces taches.

ÉPHÉMÈRE (du grec *éphéméros*, d'un jour), nom donné aux maladies, et particulièrement aux fièvres qui ne durent qu'un jour. On nomme *éphémères prolongées* celles qui cessent après deux ou trois jours.

On donne, en Botanique, le nom d'*éphémères* aux fleurs qui, comme celles du *Cactus grandiflorus*, ne durent que quelques heures. On nomme aussi vulgairement *Éphémère* le genre *Tradescantia*. *V.* ce mot.

ÉPHÉMÈRES OU ÉPHÉMÉRINES, genre d'insectes Névroptères de la famille des Subulicornes : corps allongé, de couleur blanchâtre ou jaunâtre; ailes longues et triangulaires, élevées dans le repos; abdomen terminé par 2 filets dans les mâles, 3 dans les femelles. Les éphémères naissent au coucher du soleil et meurent à son lever; quelques-uns résistent plusieurs jours. En compensation, ils vivent 2, on dit même 3 ou 4 ans à l'état de larve. A peine sortis de cet état, ils se livrent à la reproduction, et la femelle dépose ses œufs dans l'eau; elle meurt peu après. On voit alors les eaux couvertes de leurs cadavres, dont les poissons se nourrissent avidement; ce qui a fait appeler ces insectes *manne des poissons*. L'*É. vulgaire* est commune en France : les pêcheurs s'en servent comme d'appât. Sa longueur est de 18 millimètres. M. Pictet a donné la *Monographie des Éphémérines*.

ÉPHÉMÉRIDES (du grec *éphéméris*, écrit jour par jour), nom donné d'abord par les Grecs à des espèces de journaux ou mémoires historiques où les faits étaient consignés jour par jour, a été appliqué en Astronomie à des tables qui donnent, pour chaque jour d'une année, l'état du ciel et l'équation du temps. Les plus célèbres sont, en France, la *Connaissance des temps*; en Angleterre, l'*Almanach nautique*; en Italie, les *Éphémérides de Bologne*.

On donne aussi ce nom à des ouvrages qui contiennent les événements remarquables accomplis à différentes époques dans un même jour de l'année. Il en a été publié plusieurs collections, notamment les *Ephémérides politiques, littéraires, etc.*, de M. Noël, 1796 et 1812; les *Ephémérides universelles*, éditées par Corby, etc. L'*Annuaire militaire* donne les *Ephémérides militaires de la France*.

Il parut au dernier siècle, de 1765 à 1776, sous le titre d'*Éphémerides du citoyen*, un recueil hebdomadaire rédigé par l'abbé Baudeau, et consacré à la défense des doctrines des Économistes.

ÉPHIALTE (du grec *ephallomai*, sauter sur), nom donné au cauchemar dans lequel on sent quelquefois un corps pesant tomber sur soi. *Voy.* CAUCHEMAR.

ÉPHIPPUS (du grec *éphippion*, selle), vulgairement *Cavalier*, poisson du genre Chétodon, est caractérisé par une dorsale profondément échancrée entre sa partie molle et sa partie épineuse; cette dernière est dénuée d'écailles. La dorsale peut se replier dans un sillon formé par des écailles du dos.

ÉPHOD (mot hébreu qui signifie littéralement *habiller*), ornement des prêtres hébreux. Celui que portait le grand prêtre se composait de deux pièces, dont l'une couvrait la poitrine et une partie du ventre, l'autre pendait jusqu'aux talons par derrière. Il était d'or, d'hyacinthe, de pourpre, de cramoisi et de fin lin retors. L'éphod que revêtaient les ministres inférieurs était de lin seulement. Ce vêtement paraît encore avoir fait partie du costume affecté aux juges et aux rois. David, marchant devant l'arche, portait un *éphod* de lin.

ÉPHORES (du grec *épi*, sur, et *horaô*, voir), magistrats de Lacédémone, institués pour contrebalancer l'autorité des rois. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

ÉPHYDATIE, ou *Éponge d'eau*. *Voy.* SPONGILLE.

ÉPI (du latin *spica*), sorte d'inflorescence qui consiste dans la disposition, le long d'un pédoncule ou axe commun, d'un grand nombre de fleurs éparses, en spirales ou sur plusieurs rangs horizontaux. L'épi est dit *unilatéral* lorsque les fleurs sont tournées d'un même côté; *chaton*, lorsque les fleurs sont insérées autour de l'axe commun. — L'*épi* proprement dit est cette partie des plantes graminées placée au sommet des chaumes, et qui renferme les grains. — On appelle encore *épi* l'inflorescence du groseillier, du réséda, etc.

On nomme *Épi celtique* le Nard; *É. d'eau*, diverses espèces de Potamots; *É. de lait*, ou *É. de la Vierge*, l'Ornithogale pyramidal; *É. de vent*, l'Agrostide, graminée dont les fleurs panachées s'agitent au moindre vent; *É. sauvage*, l'Asaret d'Europe.

En Charpenterie, on nomme *épi* un assemblage de chevrons et liens autour d'un poinçon qui supporte la toiture et forme le comble circulaire couronnant une tourelle, un moulin, une église, etc. L'extrémité supérieure du poinçon se nomme *épi de faîte*. — On nomme encore ainsi les extrémités d'une digue construite en maçonnerie, ou avec des coffres en charpente remplis de pierres ou de gravier, pour résister à l'impétuosité des eaux.

*Épi de la Vierge*, étoile brillante de première grandeur, située dans la constellation de la *Vierge*.

ÉPIAIRE, nom vulgaire de la *Stachide*.

ÉPICARPE (d'*épi*, sur, et *carpos*, fruit), nom donné par le botaniste Richard à la membrane qui entoure le fruit ou *péricarpe*.

On appelait autrefois ainsi les topiques qu'on appliquait comme fébrifuges sur le poignet (en grec *carpos*) ou à l'endroit du pouls. C'étaient des emplâtres, des onguents, des cataplasmes composés d'ingrédients âcres et pénétrants, tels que l'ail, l'oignon, l'ellébore, le poivre, etc.

ÉPICÉA, nom scientifique d'une espèce de *Sapin*.

ÉPICE (PAIN D'). *Voy.* PAIN D'ÉPICE.

ÉPICÈNE (du grec *épicoinos*, commun), terme de Grammaire, se dit des mots qui s'appliquent à des êtres des deux sexes, sans pourtant changer de genre : *passer, vulpes*, en latin; *enfant, aigle, caille*, en français, sont des noms épicènes.

ÉPICES, ÉPICERIES (du latin *species*, espèce, nom sous lequel on désigna d'abord les diverses *espèces* de drogues). On entend par *épices* proprement dites certaines substances végétales d'une odeur aromatique, d'une saveur forte et piquante, qui entrent dans la préparation d'une foule de compositions alimentaires pour en rehausser le goût et leur communiquer des propriétés toniques et échauffantes : tels sont le poivre, le piment, la muscade, le girofle, la cannelle, l'anis, le fenouil, le gingembre, le cumin, le carvi, la coriandre, la sauge, la moutarde, etc. Ce qu'on appelle vulgairement les *quatre épices* est un mélange de girofle, de muscade, de poivre noir, de cannelle et de gingembre réduits en poudre, dont on fait grand usage dans nos cuisines. — On donne particulièrement le nom de *drogues* aux épices employées dans les préparations pharmaceutiques ou tinctoriales (*Voy.* DROGUES). — L'*Épicerie* comprend, outre les *épices* proprement dites, les articles de consommation usuelle, tels que le miel, le sucre, le café, le cacao, le thé, le savon, l'huile, le vinaigre, la chandelle et autres denrées indigènes ou exotiques d'un usage journalier dans l'économie domestique.

Dans l'origine, le commerce de l'épicerie était exercé par les chandeliers vendeurs de suif. Sous

François Ier, les épiciers furent constitués en corporation et régis par des statuts particuliers. En 1520, on leur donna la qualité d'*Épiciers simples*, et il leur fut défendu de rien entreprendre sur les attributions des apothicaires; en 1742, cette qualification fut changée en celle d'*É. droguistes* et d'*E. grossiers*. Aujourd'hui, leur profession est libre; mais il leur est défendu de vendre ni préparer aucune composition pharmaceutique. Ils peuvent faire le commerce en gros des drogues simples, sans en vendre aucune au poids médicinal. Par la loi du 21 germ. an XI, ils sont soumis à la visite annuelle du jury médical.

La plupart des épices sont originaires des îles de la mer des Indes: aussi, jusqu'à la découverte du Cap de Bonne-Espérance, furent-elles très-rares en Occident, et considérées comme un objet de luxe. Il était d'usage d'en offrir en présent, comme on fait encore des dragées, bonbons ou confitures; on en donnait aux juges devant qui on avait eu un procès : cet usage, d'abord de pure politesse, était devenu d'une obligation telle qu'on appela *épices* les honoraires que les juges étaient autorisés à exiger des parties, et qu'ils se taxaient eux-mêmes au bas des jugements. Cet abus n'a disparu qu'en 1789.

ÉPICHÉRÈME (du grec *épikheiréma*, attaque, argument agressif), syllogisme dont chaque proposition est accompagnée de sa preuve. Tout ouvrage où le raisonnement domine peut, quelle qu'en soit l'étendue, se résumer dans un *épichérème:* tel est le discours de Cicéron *pro Milone*, qui se réduit à l'épichérème suivant : « Il est permis de tuer quiconque nous dresse des embûches : la loi naturelle, le droit des gens, les exemples, tout le prouve. — Or, Clodius a dressé des embûches à Milon : ses armes, ses soldats, ses manœuvres le démontrent; — donc il était permis à Milon de tuer Clodius. »

ÉPICLINE (du grec *épi*, sur, et *kliné*, réceptacle), se dit, en Botanique, du nectaire lorsqu'il est placé sur le réceptacle, c.-à-d. lorsque le disque est hypogyne, comme dans les Labiées, la Rue, etc.

ÉPICONDYLE (du grec *épi*, sur, et *kondylos*. condyle), éminence que présente en dehors l'extrémité inférieure de l'humérus, parce qu'elle se trouve placée au-dessus de la petite tête de cet os, à laquelle on a donné le nom de *condyle*.

ÉPICRANE (du grec *épi*, sur, et *kranion*, le crâne), nom donné à plusieurs organes situés sur le crâne. On a appelé *muscle épicrâne* le muscle occipito-frontal qui recouvre le dessus de la tête, et *aponévrose épicrâne* l'aponévrose qui unit les deux parties de ce muscle, et forme la calotte aponévrotique.

ÉPICYCLE (du grec *épi*, sur, et *kyklos*, cercle), se disait, dans l'ancienne Astronomie, d'un orbite circulaire dont le centre était supposé se mouvoir sur la circonférence d'un plus grand cercle appelé le *déférent*. On s'en servait pour ramener à des mouvements réguliers les irrégularités apparentes des mouvements des planètes.

ÉPICYCLOIDE (d'*épicycle*, et de *eidos*, forme), courbe décrite par un point d'une circonférence de cercle roulant sur une autre circonférence. Lorsque les deux cercles sont dans le même plan, l'épicycloïde est *plane;* lorsqu'ils sont dans des plans différents, elle est *sphérique*. Ces courbes sont d'un fréquent usage dans la fabrication des cames et des roues dentées. Leur découverte est attribuée à l'astronome danois Rœmer; elles furent l'objet d'un traité particulier publié par Lahire en 1694, et occupèrent les plus grands géomètres : Newton, Jean Bernouilli, Halley, Maupertuis, Nicole et Clairaut ont successivement examiné leurs propriétés.

ÉPIDÉMIE (du grec *épi*, sur, et *démos*, peuple). On appelle *épidémies*, ou *maladies épidémiques*, toutes les maladies qui, dans une localité, frappent sur un grand nombre d'individus à la fois, mais dont la cause est accidentelle, fortuite, passagère; elles diffèrent en cela des *maladies endémiques*, qui, propres à certains pays, s'y développent sous l'influence de causes persistantes (*Voy.* ENDÉMIQUES). Les maladies épidémiques affectent diverses formes. Quelquefois elles n'atteignent qu'une certaine classe d'individus, les enfants, les femmes ou les vieillards; quelquefois elles frappent indistinctement toute la population, ou spécialement certaines professions, certains tempéraments. Les causes des épidémies sont encore peu connues. L'influence de l'air, de l'humidité, de l'alimentation, joue un grand rôle dans la production de certaines épidémies restreintes et limitées; mais ces mêmes causes ne sont plus applicables à ces grandes épidémies qui envahissent souvent des régions entières du globe, où les conditions de climat et de température, bien que complétement opposées, laissent pourtant à la maladie son caractère originel : tels sont la *Grippe* et le *Choléra-morbus*. On les a attribuées aux causes les plus diverses : à l'action de l'air, des vents, du cours des fleuves, aux tremblements de terre, à l'apparition des comètes ou autres météores, à l'influence de certains miasmes et d'insectes microscopiques; enfin à un état spécial de l'électricité du globe.

Un grand nombre de maladies peuvent revêtir la forme épidémique : la coqueluche, le croup, la scarlatine, la dyssenterie, les fièvres intermittentes, le typhus, la fièvre jaune, la peste, le choléra, la variole, la suette, les fièvres éruptives, les névroses, etc.

Les épidémies sont aujourd'hui et moins fréquentes et moins meurtrières qu'autrefois, grâce aux progrès de la civilisation et des soins hygiéniques. La durée des épidémies est fort capricieuse et incertaine; il est rare qu'elles cessent avant trois ou quatre semaines, et qu'elles se prolongent au delà de trois mois. Rarement deux maladies épidémiques graves règnent simultanément; et, durant les épidémies, les maladies sporadiques sont sensiblement plus rares que de coutume. On a remarqué aussi qu'après les épidémies meurtrières, la mortalité et le nombre des malades étaient notablement diminués. Les maladies épidémiques sont particulières aux climats situés entre les tropiques et les pôles; dans leur marche, elles se dirigent ordinairement de l'est à l'ouest, comme on l'a remarqué pour le choléra-morbus.

Pour les épidémies qui frappent les animaux, *Voy.* ÉPIZOOTIE.

ÉPIDENDRÉES (du genre type *Epidendrum*), tribu de la famille des Orchidées, est caractérisée par ses masses polliniques, terminées chacune par un appendice filiforme roulé au-dessous d'elle. Le genre *Epidendrum*, type de cette tribu, se compose de plantes en général sous-frutescentes, originaires de l'Amérique du Nord. Ces plantes varient beaucoup dans leur port : les unes ont une tige élancée à feuilles alternes, d'autres offrent d'espace en espace des tubérosités couvertes de plusieurs feuilles. L'espèce la plus cultivée dans les serres est l'*E. coquille* (*E. cochleatum*) des Antilles, espèce à grandes fleurs roses, et qui tire son nom de son labelle recourbé en forme de coquille.

ÉPIDERME (du grec *épi*, sur, et *derma*, peau), dit aussi *cuticule* et *surpeau*, couche membraneuse, demi-transparente, qui recouvre la surface de tous les corps organisés. Chez l'homme, c'est une enveloppe albumineuse insensible qui paraît être sécrétée par le derme et qui se moule à sa surface. Cette enveloppe est formée elle-même d'un plus ou moins grand nombre de couches superposées, dont la plus interne est appelée *réseau muqueux de la peau*, ou *corps muqueux de Malpighi*. C'est dans cette dernière couche que réside la matière colorante à laquelle les nègres doivent leur couleur. L'épiderme a pour fonction principale de soustraire au contact de l'air et de défendre contre les corps extérieurs

les papilles nerveuses qu'il recouvre et qui sont le siége de la sensibilité tactile.

En Botanique, l'*épiderme*, dit aussi *épiphlose*, est la membrane transparente qui recouvre les végétaux et les défend du contact immédiat de l'air. Quand l'arbre est vieux, elle se crevasse et devient raboteuse ; dans quelques végétaux, le bouleau, le platane, etc., elle tombe chaque année en feuillets plus ou moins larges et enroulés, et se régénère promptement.

ÉPIDOTE, substance minérale qui se présente sous la forme d'aiguilles aplaties, divergentes, ou de petites masses entrelacées. C'est un silicate de couleur verte plus ou moins foncée, quelquefois brune ou d'un jaune rouge. Cette substance est opaque : elle est assez dure pour étinceler sous le choc du briquet. On en connaît deux espèces, la *Zoïzite* ou *Épidote blanc*, et la *Thallite*, généralement verte.

ÉPIEU (de l'italien *spiede* ou *spiedo*, dérivé du latin *spiculum*), sorte d'arme à fer plat et pointu, dont se servaient les anciens et dont on se sert encore quelquefois à la chasse du sanglier. Au moyen âge, c'était une arme propre à l'infanterie française.

ÉPIGASTRE (du grec *épi*, sur, et *gaster*, estomac), partie moyenne de la région supérieure de l'abdomen, située entre les deux hypocondres, et s'étendant de l'appendice xiphoïde jusqu'à deux travers de doigt de l'ombilic. La partie moyenne de l'épigastre est le *creux de l'estomac*; il se trouve compris entre les côtes asternales d'un côté et celles du côté opposé : il est le siége d'une sensibilité toute particulière (*Voy.* PLEXUS SOLAIRE). On nomme *artère épigastrique* celle qui naît de l'iliaque externe, un peu au-dessus de l'arcade crurale, et s'anastomose vers l'ombilic avec la mammaire interne; *veine épigastrique*, une veine qui parcourt le même trajet, et se jette dans l'iliaque externe.

ÉPIGÉNÈSE (du grec *épi*, sur, et *génèsis*, naissance), système dans lequel on explique la formation des corps organisés par l'addition successive de leurs diverses parties. *Voy.* GÉNÉRATION.

ÉPIGÉNIE (du grec *épi*, sur, et *génos*, origine), se dit, en Minéralogie, de la forme de certains corps qui sont le résultat de la substitution d'une substance à une autre par l'effet d'une transformation chimique. Les pièces d'argent qui ont longtemps séjourné dans les fosses d'aisances se convertissent en sulfure sans changer de forme : de même, dans la nature, des cristaux de carbonate, de sulfate, de phosphate de plomb, sont convertis en sulfure et conservent néanmoins leur forme; des cristaux d'oxyde de cuivre sont convertis en carbonate vert; ceux de pyrite de fer en peroxyde hydraté, etc.

ÉPIGÉS (COTYLÉDONS), ceux qui, à l'époque de la germination, s'élèvent au-dessus de terre avec la tigelle. Exemple : le *Haricot commun.*

ÉPIGLOTTE (du grec *épi*, sur, et *glottis*, la glotte), espèce de valvule fibro-cartilagineuse, située un peu au-dessous de la base de la langue, et qui a pour fonction de recouvrir exactement l'ouverture de la glotte au moment de la déglutition, et d'empêcher ainsi l'introduction des aliments dans les voies aériennes. — Chez les Insectes, on nomme ainsi l'anneau corné qui forme les lèvres des stigmates.

ÉPIGRAMME (du grec *épi*, sur, et *gramma*, lettre, inscription). Chez les Grecs, ce mot signifia d'abord une inscription ou une courte sentence, comme celles qu'on lit sur les monuments et sur les tombeaux : il était alors synonyme d'*épigraphe*. Il désigna ensuite un petit poëme dont la brièveté était le caractère principal : les *Anthologies* grecques sont remplies d'épigrammes de ce genre. Les Romains imprimèrent les premiers à l'épigramme ce cachet de malignité et de causticité qui en fait aujourd'hui le caractère essentiel. Catulle et Martial sont, en latin, les modèles du genre. En France, l'épigramme remonte à Mellin de Saint-Gelais, mort en 1558. Clément Marot, Boileau, J.-B. Rousseau, Piron, Lebrun et Chénier se sont fait un nom par leurs épigrammes. En voici un exemple tiré de Lebrun :

Chloé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage, et ne fait point ses vers.

ÉPIGRAPHE (du grec *épigraphè*, inscription). Ce mot, qui dans l'origine exprimait, comme le mot *épigramme*, toute espèce d'inscription, désigne spécialement aujourd'hui une sentence, une phrase célèbre tirée des ouvrages d'un auteur, que l'on place à la tête d'un livre ou au bas d'une estampe pour en résumer l'esprit ou en désigner le sujet. L'usage des épigraphes remonte à une haute antiquité.

ÉPIGRAPHIE, science des inscriptions. *Voy.* INSCRIPTION.

ÉPIGYNE (du grec *épi*, sur, et *gynè*, femme), épithète qui, dans la méthode naturelle de Jussieu, exprime l'insertion d'un organe quelconque de la fleur au-dessus de l'ovaire. Ainsi les étamines, dans les Ombellifères, sont épigynes, c.-à-d. insérées sur l'ovaire. L'insertion, dans ce cas, est dite *épigynique.*

ÉPILATION. *Voy.* DÉPILATION.

ÉPILEPSIE (du grec *épilepsis*, saisissement, parce que ses accès sont le plus souvent inattendus), vulgairement *mal caduc, haut mal, mal sacré, mal lunatique*, etc., noms qui révèlent la vive impression que cette maladie a toujours produite, et les explications mystérieuses qu'on se plaisait à lui donner. C'est une maladie nerveuse cérébrale qui se manifeste par accès plus ou moins rapprochés, ordinairement brusques, dans lesquels il y a abolition complète des fonctions des sens et de l'entendement, et mouvements convulsifs. L'épilepsie se déclare plus souvent avant qu'après la puberté, chez les tempéraments nerveux et irritables, chez les femmes, dans les climats froids; quelquefois elle est héréditaire et presque toujours incurable. La frayeur, la colère, les excès de toute nature, surtout les habitudes solitaires, les passions vives, les lésions sur la tête, en sont les causes ordinaires. L'accès est quelquefois précédé de malaise et de vertiges, ou d'assoupissement, et souvent aussi d'une sensation particulière (*aura epileptica*), qui, de la tête, de l'un des bras ou de quelque autre point du corps, gagne rapidement le cerveau; d'autres fois, le malade tombe subitement comme foudroyé. L'œil est fixe, le visage rouge, gonflé, livide; la bouche écumante et distordue, la respiration bruyante, stertoreuse; tout le corps devient insensible, et est agité de mouvements convulsifs; après l'accès, stupeur et accablement général, pesanteur de tête, face pâle, sueur abondante; nul souvenir de tout ce qui s'est passé. — Les attaques d'épilepsie, très-irrégulières dans leur marche et leur retour, durent ordinairement de 5 à 20 minutes; elles peuvent aussi se prolonger plusieurs heures; alors, la mort peut en résulter.

On recommande aux épileptiques la sobriété et un régime doux et rafraîchissant; la modération en toute chose; les bains tièdes prolongés, les topiques froids sur la tête; puis les voyages, les distractions douces. On prévient quelquefois les attaques par une ligature appliquée au-dessus du point d'où s'élève l'*aura epileptica;* ou bien en faisant inspirer ou donnant à l'intérieur l'ammoniaque liquide. Pendant l'attaque, il faut desserrer les vêtements du malade et le mettre au grand air. Une foule de médicaments ont été préconisés contre l'épilepsie; tels sont : la valériane, la feuille d'oranger, le camphre, le musc, le quinquina, les purgatifs aloétiques, les préparations ferrugineuses, mercurielles; les saignées générales et locales, le rappel d'éruptions ou d'évacuations habituelles supprimées; l'application de vésicatoires, de sétons, cautères et moxas.

L'épilepsie accidentelle des nouveau-nés et des femmes en couche prend le nom d'*éclampsie.*

**ÉPILLET** (du latin *spiculus*), se dit, en Botanique, des petits épis qui, par leur réunion, en forment un grand; et, dans un sens plus restreint, de ceux qui, dans les Graminées, sont enfermés dans la même glume, et dont l'ensemble constitue l'épi.

**ÉPILOBE** (d'*épi*, sur, et *lobos*, gousse), *Epilobium*, genre de la famille des Onagrariées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs rouges, roses ou violâtres, munies d'aigrettes à l'intérieur. Le fruit est long et ressemble à une cosse. Les épilobes aiment les lieux frais et humides. L'*É. à épi*, vulgairement *Osier fleuri* ou *Laurier de saint Antoine*, croît dans les bois des montagnes. Ses fleurs sont d'un rouge purpurin; leurs aigrettes, mêlées au coton, peuvent servir à faire de légers tissus; ses racines se mangent dans le Nord; ses feuilles, semblables à celles du saule et de l'osier, entrent dans la composition de la bière; les chèvres et les vaches les mangent avec avidité.

**ÉPILOGUE** (du grec *épi*, sur, et *logos*, discours), nom donné, dans l'Art oratoire, à la conclusion ou dernière partie d'un discours ou d'un traité, laquelle contient ordinairement la récapitulation des principaux points répandus ou exposés dans le discours ou dans l'ouvrage. — Il s'emploie plus communément en Poésie, et désigne un petit poëme, quelquefois séparé, espèce d'adresse au lecteur qui se trouve à la fin d'un recueil de fables, de contes, etc., et même à la fin de chacune des parties de ce recueil, quand elles ont été publiées séparément. — Dans le théâtre grec, on appelait aussi *épilogue* une pièce de vers qu'un auteur adressait au public, à la fin d'une tragédie ou d'une comédie, et dont le but était d'effacer les impressions fâcheuses qu'aurait pu laisser la pièce dans l'esprit des spectateurs.

**ÉPIMAQUE** (*Epimachus*, c.-à-d. *combattant*, nom donné par les Grecs à un oiseau des Indes peu connu), genre de Passereaux ténuirostres. Ces oiseaux ont la forme allongée des merles, la tête petite, les jambes emplumées, et sont de couleurs très-variées. L'*E. royal*, type du genre, a la taille du geai; son bec est noir et long, le dessus de sa tête est recouvert de plumes d'un vert bleuâtre, et d'un reflet métallique; le cou et la gorge sont revêtus d'une cravate triangulaire d'un vert émeraude; les plumes du dos et des ailes sont de couleur noir-ponceau; le ventre est couvert de plumes brillantes à teinte de cuivre; la queue est courte, carrée et à plumes vertes dorées; les pieds sont noirs et munis d'ongles crochus. Cette espèce vit à la Nouvelle-Galles du Sud. L'*É. multifil*, ou *à douze filets* (*E. albus*), est le Falcinelle de Vieillot.

**ÉPIMÈDE** (nom grec d'une plante inconnue), *Epimedium*, genre de la famille des Berbéridées : plantes herbacées, vivaces; fleurs en panicules ou en racèmes. L'*É. à grandes fleurs*, l'*É. des Alpes* et l'*É. à fleurs violettes* sont cultivées dans les parterres pour l'élégance de leur feuillage et de leurs fleurs.

**ÉPINARD**, *Spinacia oleracea*, plante de la famille des Chénopodées : ce sont des végétaux herbacés, annuels, à feuilles alternes et à fleurs monoïques, à périanthe verdâtre, quadri ou quinquéfide dans les mâles, bi ou trifide dans les femelles. Cette plante, inconnue aux anciens, est originaire de l'Asie centrale; elle a été introduite en Espagne par les Arabes, et de là elle s'est répandue partout. On en distingue deux espèces : l'*É. commun*, à graines épineuses, à feuilles petites et arrondies, et l'*É. de Hollande*, à graines lisses, à feuilles grandes, épaisses, anguleuses à leur base. Les feuilles de l'épinard sont inodores, aqueuses, d'une saveur légèrement amère. On les mange crues ou cuites; elles nourrissent peu et se digèrent facilement : elles sont émollientes, détersives, rafraîchissantes et un peu laxatives. On parvient à se procurer ce légume pendant près de neuf mois de l'année, en ayant soin d'en semer de mois en mois, depuis mars jusqu'en novembre, dans une terre meuble et substantielle. Comme il monte rapidement, ce qui lui fait perdre de sa qualité, on lui substitue dans l'usage quelques plantes de propriétés analogues, auxquelles on donne improprement, le nom d'*épinards* : tels sont l'*É. des Juifs*, la Corète siliqueuse; l'*É. des murailles*, la Pariétaire; l'*É. du Malabar*, la Baselle; l'*É. sauvage*, l'Ansérine sagittée.

ÉPINARD-FRAISE. *Voy.* BLÈTE.

**ÉPINCETAGE**, une des opérations de la fabrication du drap, consiste à enlever, avec de petites pinces dites *épincettes*, les nœuds, pailles et bourrons qui se trouvent à la surface du drap. Ce sont des femmes qui sont chargées de ce travail.

**ÉPINE** (du latin *spina*). On désigne sous ce nom tout appendice piquant et roide que présentent certains organes végétaux ou animaux. En Botanique, on en trouve sur les branches, les tiges, les feuilles, quelquefois même sur le calice et sur les fruits. Ces piquants tirent leur origine du corps ligneux. Ils diffèrent en cela des *aiguillons*, par exemple de ceux des rosiers, qui naissent de l'écorce et s'enlèvent avec elle. On considère les épines comme des rameaux ou des pédoncules de fleurs avortés.

Dans le langage vulgaire, on nomme *É. d'Afrique*, le Lyciet; *É. aigrette*, l'Épine-vinette; *É. amère* ou *jaune*, le Paliure; *É. ardente* ou *buisson ardent*, l'Aubépine; *É. blanche*, l'Aubépine, la Pédane, etc.; *É. de bœuf*, la Bugrane, la Bardane; *É. de bouc*, l'Astragale; *É. de cerf*, le Nerprun purgatif; *É. aux cerises*, le Jujubier cultivé; *É. du Christ* ou *É. fleurie*, le Prunellier; *É. croisée*, plusieurs Féviers; *É. d'été* et *d'hiver*, deux variétés de poires fondantes; *É. double*, une espèce de Groseillier; *É. du Levant*, un Néflier; *É. luisante*, l'Alisier; *É. noire*, le Prunier sauvage; *É. au scorpion*, le Panicaut; *É. toujours verte*, le Houx commun.

En Zoologie, des épines s'observent aux nageoires ou sur le corps même de certains poissons, et sur les larves de plusieurs Lépidoptères diurnes : ce sont pour ces animaux des moyens d'attaque et de défense.

En Anatomie, on nomme *épines* certaines apophyses qui se remarquent à la suface des os, et qu'on a comparées aux épines des végétaux. Telles sont l'*É. nasale*, l'*É. de l'omoplate*, l'*É. ischiatique*, l'*É. palatine*, etc. On nomme *É. dorsale* l'ensemble des vertèbres qui constituent la *colonne vertébrale*.

ÉPINE-VINETTE (ainsi appelée des *épines* qui garnissent la plante et de la saveur aigrelette de ses fruits), dite aussi *Vinetier*, en latin *Berberis vulgaris*, espèce du genre Berbéride, de la famille des Berbéridées, très-commune dans les buissons. Elle a le port d'un arbuste; ses feuilles sont alternes, ovales et pointues; ses fleurs sont petites, disposées en grappes pendantes; le calice est à 6 sépales, la corolle à 6 pétales, les étamines au nombre de 6 et le stigmate sessile. Les fruits consistent en des baies rouges, ombiliquées et de la grosseur d'un pois; ils sont acides, astringents et rafraîchissants, et servent à faire des confitures estimées et une espèce de vin ou plutôt de cidre; recueillis verts, ils remplacent les câpres. Le bois est recherché par les cordonniers pour chevilles. On tire de la racine et de l'écorce une couleur jaune employée en teinture. Les feuilles se mangent en guise d'oseille et sont un aliment très-sain pour les vaches, les chèvres et les brebis. On fait avec l'épine-vinette d'élégantes clôtures autour des jardins. Quelques cultivateurs prétendent que cette plante donne la rouille aux blés voisins.

**ÉPINETTE** (de l'ital. *spinetta*), instrument à clavier dont on se servait avant l'invention du clavecin, et dont les cordes étaient, comme dans le clavecin, mises en vibration par un bec de plume. Chacune des notes de l'épinette a sa corde particulière, en sorte

qu'il faut 12 cordes pour chaque octave. L'épinette était en usage au XVIe siècle; mais cet instrument a depuis longtemps cédé la place au clavecin et au piano.

ÉPINETTE (d'*épine*), nom donné vulgairement à diverses espèces de Conifères que l'on tire du Canada, et qu'on emploie à faire les mâts des vaisseaux. Ce nom leur vient de la forme de leurs feuilles qui sont filiformes et aigues. *L'É. blanche* est le *Sapin du Canada*; l'*É. rouge* est un mélèze, le *Larica americanus*.

ÉPINEUX, nom spécifique de plusieurs espèces de poissons bien différents les uns des autres par leurs formes, mais dont les épines présentent un grand développement. Tels sont *l'Echymis épineux*, le *Canard épineux*, l'*Epinoche épineux*, le *Squale épineux*, et quelques mollusques ou zoophytes.

ÉPINGLE (du latin *spiculum*, petit dard, selon Roquefort, ou mieux de *spinula*, petite épine, selon Robert Estienne). La fabrication des épingles est une de celles dont le travail est le plus compliqué. Elle comprend une vingtaine d'opérations distinctes dont voici les principales. Le fil de laiton, qui vient de la forge tout noir, et roulé en *torques* ou colliers, est d'abord *décapé*, c'est-à-dire nettoyé avec du tartre, puis tiré à la *bobille* ou filière, et *dressé* au moyen d'un instrument appelé *engin*. La botte de *dressées* faite, on la coupe en tronçons, qu'un autre ouvrier *empointe* par chaque bout en les passant sur la meule; on coupe ensuite le tronçon en deux pour en faire deux *hanses* ou épingles sans tête. Au moyen d'un instrument, dit *tour à tête*, on tourne en spirales plusieurs fils de laiton, que le *coupeur de têtes* divise en petites parties ayant chacune deux tours de fil. Les têtes coupées, l'*entêteur* les accommode au bout des épingles et les consolide sur l'enclume. Après quoi, il reste encore à *étamer* les épingles, à les *sécher*, les *vanner*, *piquer* les papiers, et y *bouter*, c.-à-d. caser, dans les trous les épingles et en former des paquets dits *sixains* contenant 6,000 épingles.

Les épingles se distinguent pour la vente en *ordinaires*, *repassées*, *rivées*, *houseaux*, ou *É. à la reine*, qui sont les plus grosses, *drapières ordinaires*, *drapières rivées*, *dentelières*, *rubanières* et *camions*, qui sont les plus petites. Les *É. noires*, qui servent surtout pour les cheveux, acquièrent cette couleur en les faisant bouillir dans de l'huile de lin. L'Aigle (Orne) et Rugles (Eure) sont les principaux centres de la fabrication des épingles en France; on en fait beaucoup aussi à Birmingham, en Angleterre, et en Hollande. — L'usage des épingles ne remonte pas en France au delà de 1540; Cath. Howard les introduisit en Angleterre en 1543. — Les joailliers font des *épingles de toilette* dont la tête est ordinairement terminée par une pierrerie ou quelque autre ornement.

On appelle communément *épingles* le petit présent qu'on fait à la femme de celui avec lequel on vient de conclure un marché ou une affaire considérable, sans doute parce que, dans l'origine, ce présent était offert comme pour acheter des épingles.

ÉPINGLÉ (VELOURS), velours cannelé et très-léger. *Voy.* VELOURS.

ÉPINGLETTE, sorte d'aiguille de fer dont les artilleurs se servent pour percer les gargousses avant de les amorcer. C'est aussi le nom d'une épingle de fil d'archal que les soldats d'infanterie portent avec une petite chaîne à une de leurs boutonnières, et avec laquelle ils débouchent la lumière du fusil.

ÉPINGLIER, industriel qui fabrique ou qui vend des épingles, des aiguilles à tricoter, etc. On nomme encore *épinglier*, l'ouvrier qui fabrique les petits clous à l'usage des ébénistes, ainsi que des agrafes, des annelets, des crochets, des grillages de fil de fer pour les bibliothèques, etc.

ÉPINIÈRE (MOELLE). *Voy.* MOELLE.

ÉPINOCHE (par corruption de *spinosus*, épineux), vulgairement *Pec* ou *Savetier*, en latin *Gasterosteus*, genre de petits poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Joues-Cuirassées, fort communs dans le nord de l'Europe. Ils ont le ventre cuirassé, des rayons *épineux* sur le dos, des nageoires ventrales à peu près réduites à une seule épine; leur taille ne dépasse guère 45 millim. On trouve les épinoches dans les ruisseaux, les rivières et la mer. Ils se multiplient si prodigieusement dans quelques lieux qu'on les utilise pour en fumer les terres, pour en extraire de l'huile ou pour engraisser les bestiaux. Leur voracité est très-grande, leur piqûre dangereuse, et leur chair peu estimée.

ÉPINOCHETTE, nom vulgaire de 2 petites espèces du genre Épinoche, les *G. pungitius* et *occidentalis*.

ÉPIPACTIDE (du grec *épipactis*, elléborine), dit aussi *Sérapias*, *Elléborine*, genre de plantes de la famille des Orchidées, tribu des Néotticées : racine fibreuse; tige simple; feuilles alternes, embrassant la tige; fleurs assez grandes et disposées en épi au sommet de la tige. L'*É. à larges feuilles* a une tige haute de 30 à 40 centim., dressée, cylindrique, légèrement pulvérulente; des feuilles allongées, un peu en cœur, ovales; des fleurs d'un vert mélangé de pourpre. L'*É. des marais* a une tige dressée, légèrement pubescente; ses fleurs blanches ou verdâtres, variées de pourpre, pendent en forme d'épi à l'extrémité lâche de la tige.

ÉPIPHANIE (du grec *épiphaneia*, apparition), manifestation de Jésus-Christ aux gentils, fêtée par les Chrétiens. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉPIPHONÈME (du grec *épiphonéma*, exclamation), figure de Rhétorique, exclamation sentencieuse par laquelle on termine un discours ou un récit intéressant. Tel est, au commencement de l'*Énéide*, ce vers célèbre :

Tantæ molis erat Romanam condere gentem !

ÉPIPHORA (du grec *épi*, sur, et *phérô*, porter), larmoiement, écoulement involontaire et continuel des larmes qui tombent sur les joues au lieu de passer par les points lacrymaux, qui se trouvent obstrués. Ce mal disparaît avec la maladie dont il n'est que le symptôme.

ÉPIPHYLLES (du gr. *épi*, sur, et *phyllon*, feuille), petits Champignons parasites qui croissent sur la face supérieure des feuilles des plantes.

ÉPIPHYSES (du grec *épi*, sur, et *physis*, nature), éminences osseuses qui sont séparées du corps principal de l'os par une couche de cartilage plus ou moins épaisse. Cette disposition dans les éminences des os ne se remarque que chez les jeunes sujets; elle dépend de ce que l'ossification n'est pas achevée : aussi, avec le temps, la couche cartilagineuse est envahie par le phosphate de chaux; les épiphyses se soudent, semblent se confondre avec le reste de l'os, et se changent en *apophyses*.

ÉPIPHYTES (du grec *épi*, sur, et *phyton*, plante), plantes qui croissent sur d'autres végétaux, sans cependant en tirer leur nourriture : tels sont les Lichens, les Mousses, certains Champignons, etc.

ÉPIPLOON (du grec *épi*, sur, et *pléô*, nager, flotter), enveloppe membraneuse des intestins, formée par un prolongement du péritoine, se compose de deux feuillets qui flottent dans la cavité abdominale, suivant toutes les circonvolutions des intestins, qu'ils recouvrent sans y adhérer. On y distingue : l'*É. gastro-colique* ou *grand épiploon* qui recouvre la presque totalité de l'intestin et flotte sur ses circonvolutions : il est quadrilatéral, plus long à gauche qu'à droite, et a beaucoup de graisse; l'*É. gastro-hépatique* ou *petit épiploon*, repli du péritoine qui s'étend transversalement du côté droit du cardia à l'extrémité correspondante de la scissure du foie, et de haut en bas depuis cette scissure jusqu'à la petite courbure de l'estomac, au pylore et au duodénum : il est peu chargé de graisse; l'*É. colique*,

repli du péritoine qui n'existe que du côté droit, et qui est placé derrière le grand épiploon : il remplit l'angle de réunion du colon lombaire droit et du colon transverse; l'*É. gastro-splénique*, formé par le péritoine, qui, des bords de la scissure de la rate, se porte à la face postérieure de l'estomac. — L'épiploon sert à défendre les intestins du froid et d'un choc trop rude. C'est aussi pour les animaux hibernants une sorte de réservoir de matière nutritive.

ÉPIPONE (du grec *épiponos*, laborieux), *Epipona*, genre d'insectes Hyménoptères, famille des Diploptères, tribu des Guêpiaires, est caractérisé par le pédicule allongé de son abdomen, et le prolongement antérieur de son chaperon. L'espèce type est l'*É. Tatou* (*E. Tatua*), remarquable par la singularité de son nid, en forme de fuseau, et traversé par une branche d'arbre dans toute sa longueur. Cet insecte habite Cayenne. Il est petit, d'un noir soyeux, avec le bord des anneaux de l'abdomen jaune.

ÉPIQUE (POÉSIE). *Voy.* ÉPOPÉE.

EPISCIA (du grec *épiscios*, qui se plaît à l'ombre), genre de la famille des Gesnériacées, composé d'herbes vivaces, à feuilles opposées, à fleurs diversement colorées. L'*E. mellitifolia* est fréquemment cultivée pour la beauté de ses fleurs.

ÉPISCOPALE (VALVULE). *Voy.* VALVULE.

ÉPISCOPAT. *Voy.* ÉVÊQUE.

ÉPISÈME (du grec *épisêmon*, signe, marque), un des trois caractères étrangers à l'alphabet, dont les Grecs se servaient dans leur numération écrite, s'écrivait ainsi : ϛʹ. L'épisème marquait le nombre 6; avec l'accent inférieur à gauche (͵ϛ), il valait 6,000.

ÉPISODE (du grec *épeisodion*, même significat.), action incidente et subordonnée à l'action principale d'un poëme ou d'un roman. Elle sert à développer le sujet et à y jeter du mouvement et de la variété. Tels sont dans l'*Iliade* l'expédition de Diomède et d'Ulysse (chant X); dans l'*Enéide*, le récit de la mort de Cacus, le dévouement de Nisus et d'Euryale (chants VIII et IX); dans les *Lusiades*, l'apparition du génie Adamastor (chant V). L'épisode, étant un accessoire, doit se renfermer dans de justes limites, parer le fond, mais non le faire disparaître.

En Peinture, *épisode* se dit également d'une action accessoire qu'on ajoute à l'action principale qui fait le sujet d'un tableau.

En Musique, on nomme ainsi une partie de la *fugue*, qu'on appelle aussi quelquefois *divertissement*. Les épisodes se composent ordinairement d'imitations formées du *sujet* et du *contre-sujet*. Ils jettent de la variété dans la fugue et servent à moduler.

ÉPISPASTIQUES (du grec *épispaô*, attirer), substances qui, appliquées sur la peau, y déterminent de la douleur, de la chaleur et une rougeur plus ou moins vive, suivie du détachement de l'épiderme, soulevé par un amas de sérosité exhalée. L'eau bouillante, les cantharides, la moutarde, etc., sont des épispastiques. On appelle *pommades épispastiques* des pommades destinées au pansément des vésicatoires; on distingue : la *P. épispastique forte* ou *verte*, la *P. épispastique moyenne* ou *jaune*, la *P. épispastique douce* ou *blanche*; on en trouve la composition dans les formulaires. *Voy.* VÉSICATOIRE.

On donne aussi ce nom aux insectes *vésicants*.

ÉPISPERME (du grec *épi*, sur, et *sperma*, graine), enveloppe extérieure de la graine. Elle consiste ordinairement en une membrane mince et simple (fève et haricot) ; quelquefois elle se partage en deux feuillets (oranger). L'épisperme est marqué d'une cicatrice plus ou moins distincte, qui est le *hile* ou ombilic; par ce point, la graine s'attache au péricarpe; les vaisseaux nourriciers de l'embryon y passent par une ouverture nommée *omphalode*. Quelquefois ces vaisseaux, au lieu de percer directement l'épisperme, se glissent entre ses deux feuillets, et y forment une ligne saillante, appelée *raphé* ou *vasiducte*; l'endroit par où ils sortent est la *chalaze*.

ÉPISSOIR (de l'anglais *splice*, même signification), sorte de poinçon de fer, de corne ou de bois dur, avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut *épisser*, c.-à-d. réunir. On s'en sert à bord des vaisseaux et dans les ateliers de garniture. — On appelle *épissure*, l'assemblage de deux bouts de corde par l'entrelacement de leurs torons.

ÉPISTAXIS (du grec *épi*, sur, et *stazéin*, couler goutte à goutte), vulgairement *saignement de nez*, tout écoulement de sang par les narines. On distingue deux espèces d'épistaxis : les unes *spontanées*, *actives*, par rupture de quelques-uns des vaisseaux de la membrane pituitaire; les autres, *passives*, ou par simple exhalation. Cette hémorragie constitue rarement un état morbide; quelquefois même elle est salutaire, et il faut s'abstenir de la supprimer; mais lorsqu'elle est trop abondante, atonique et non critique, il faut se hâter de l'arrêter, et pour cela, placer le malade dans un lieu frais, et dans une position verticale; appliquer sur le front et les tempes des compresses imbibées d'eau froide ou d'éther; en même temps, on entretient la chaleur des mains et des pieds par des bains très-chauds ou des cataplasmes sinapisés. Si ces moyens sont infructueux, on a recours à la ligature des membres; on fait aspirer ou on injecte dans le nez quelque solution astringente d'alun, l'eau de Rabel (mélange d'acide sulfurique et d'alcool), etc.; on prescrit la saignée du bras ou du pied, les sangsues à l'anus. Si l'hémorragie menace d'être funeste, il faut recourir au tamponnement des fosses nasales, procédé opératoire qui s'exécute avec une sonde dite de Belloc, armée d'un fil double et de deux bourdonnets de charpie ou d'agaric, destinés à obturer les ouvertures postérieure et antérieure des fosses nasales.

ÉPISTOLAIRE (GENRE), du latin *epistola*, lettre, genre de littérature qui comprend les recueils de lettres familières écrites par des personnages célèbres, comme Cicéron, Pline, Sénèque, chez les anciens; Voiture, Balzac, Voltaire, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, etc., chez les modernes; on l'étend aussi aux ouvrages, soit polémiques, soit didactiques, soit romanesques, soit satiriques, publiés fictivement sous forme de lettres. Tels sont les *Lettres de quelques hommes obscurs*, satire fameuse du XVIe siècle, écrite en latin et attribuée à Reuchlin et à Ulric de Hutten; les *Lettres provinciales* de Pascal; les *Lettres persanes* de Montesquieu; les *Lettres de Junius*; les *Lettres sur la mythologie* de Demoustier, le roman de *Clarisse Harlowe* par Richardson; la *Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau, etc. *Voy.* ÉPÎTRE, LETTRES, ROMAN.

ÉPISTOLOGRAPHES (du grec *épistolè*, lettre, et *graphô*, écrire), écrivains qui ont cultivé le genre épistolaire. *Voy.* ÉPISTOLAIRE (GENRE).

ÉPISTOME (du grec *épi*, sur, et *stoma*, bouche), partie antérieure de la tête des insectes, celle qui se trouve immédiatement au-dessus de la bouche. *Voy.* CHAPERON.

ÉPISTYLE (du grec *épi*, sur, et *stylè*, colonne). *Voy.* ARCHITRAVE.

ÉPITAPHE (du grec *épitaphion*, formé de *épi*, sur, *taphos*, tombeau), inscription, en prose ou en vers, faite pour être mise sur un tombeau. Son principal mérite est d'être concise, afin qu'elle reste plus facilement gravée dans la mémoire. On cite comme modèle en ce genre l'épitaphe du général Mercy :

*Sta viator, heroem calcas.*

L'épitaphe est ordinairement un éloge ou une sentence morale, et souvent l'un et l'autre.

On a publié beaucoup de collections d'épitaphes; nous citerons : le *Thesaurus epitaphiorum* de Labbe, Paris, 1666; le *Jardin d'épitaphes choisies* de T. Guillebaud, Paris, 1648; le *Recueil d'épitaphes*

de Laplace, Paris, 1782, 3 vol.; *Epitaphs original and selected*, Londres, 1840, etc.

ÉPITASE (du grec *épitasis*, tension, développement), partie du poëme dramatique qui vient après l'exposition, et où l'action se développe. C'est ce que les modernes appellent le *nœud de l'intrigue*.

En Médecine, on nomme ainsi le début d'un accès ou d'un paroxysme.

ÉPITHALAME (du grec *épi*, sur, et *thalamos*, lit nuptial), sorte de poëme ou de chant, composé à l'occasion d'un mariage et à la louange des nouveaux époux. Il est d'origine grecque quant à la forme, mais de la plus haute antiquité quant à sa première institution. Nous avons encore des épithalames de Stésichore et de Théocrite, en grec; de Catulle et d'Ausone, en latin. Aujourd'hui, les *chansons de noce* ont presque partout remplacé les épithalames, dont l'usage ne se maintient plus guère que dans les villages de quelques provinces.

ÉPITHÉLIUM (du grec *épi*, sur, et *thêlys*, féminin, à cause de son analogie avec la membrane qui recouvre les organes femelles de certaines plantes), épiderme mince qui recouvre les membranes muqueuses. L'épithélium a la même structure que l'épiderme; mais les cellules dont il est composé sont tantôt amples, et semblables les unes aux autres, de sorte que de leur adossement résulte une sorte de pavé (*É. pavimenteux*); tantôt plus ou moins cylindriques ou coniques (*É. à cylindres*) : ce dernier porte quelquefois des cils sur l'endroit le plus large des cellules; on le nomme *É. vibratile*.

ÉPITHÈME (du grec *épi*, sur, et *tithêmi*, mettre), médicament topique qui ne tient ni de la nature de l'onguent ni de celle de l'emplâtre. On distingue l'*É. liquide*, l'*É. sec* et l'*É. mou*, qu'on nomme aussi *cataplasme*. Lorsqu'ils sont chauds, les épithèmes liquides et secs constituent les *fomentations*. Les épithèmes secs sont des poudres, simples ou composées, enfermées dans des sachets.

ÉPITHÈTE (du grec *épithétos*, ajouté), nom donné en général à toute qualification d'un substantif, et spécialement à tout modificatif, adjectif ou autre, qui ajoute à l'idée principale plus de force, de noblesse ou de grâce. L'emploi judicieux des épithètes est de la plus haute importance en poésie.

ÉPITOGE (du grec *épi*, sur, et du latin *toga*, toge), espèce de manteau que les Romains portaient quelquefois par-dessus la toge.—C'est aussi une sorte de chapeau ou de capuce que les présidents à mortier ou le greffier en chef du parlement portaient autrefois sur la tête dans les solennités, et qu'ils ne portèrent plus ensuite que sur l'épaule. *Voy.* CHAUSSE.

ÉPITOMÉ, mot grec qui veut dire *abrégé*, se dit de toute espèce de livre abrégé, particulièrement des livres d'histoire : ainsi, les commençants traduisent dans nos classes l'*Epitome historiæ sacræ* de Lhomond; l'*E. historiæ græcæ* de Siret. On donne aussi ce nom au *Breviarium historiæ romanæ* d'Eutrope.

EPITRE (du latin *epistola*, lettre), nom donné : 1° aux lettres missives des anciens qui nous été conservées, telles que les *Épitres de Cicéron* et *de Sénèque*, et notamment aux lettres des apôtres; 2° à des lettres descriptives, morales, satiriques ou badines, écrites en vers. Horace est le premier qui ait écrit des épîtres en vers, et ses épîtres (*sermones*) sont les seules qui nous restent de l'antiquité. Chez les modernes, on cite surtout en ce genre Boileau, Pope, Voltaire, Gresset, J.-B. Rousseau, Chénier, C. Delavigne et Lamartine.

Les *Épitres des Apôtres* font partie du Nouveau Testament : elles renferment des explications des dogmes de la religion catholique, des conseils, des encouragements, etc. On distingue : les *Épitres particulières* de S. Paul aux Églises ou à ses disciples, au nombre de 14; et les *Épitres catholiques*, c.-à-d. adressées à l'universalité des fidèles, au nombre de 7 : celles-ci sont dues à S. Jacques, S. Pierre, S. Jean et S. Jude; on les nomme aussi *É. canoniques*.

Dans la Liturgie, on appelle *épître* la *leçon* ou partie de la messe lue par le prêtre ou chantée par le sous-diacre après la collecte et avant l'évangile. Cette leçon est prise le plus souvent dans les épîtres de S. Paul ou des autres apôtres. Les fidèles et le clergé sont assis pendant la lecture de l'épître. — Le livre qui contient les épîtres de toute l'année s'appelle *Lectionnaire* ou *Epistolier*. — On nomme *côté de l'épître* le côté droit de l'autel, celui qu'on a à sa droite en entrant dans le chœur, parce que c'est de ce côté qu'on lit l'épître.

ÉPITROCHLÉE (du grec *épi*, sur, et *trochalia*, poulie), dite aussi *condyle interne* ou *petit condyle de l'humérus*, protubérance inégale, arrondie, qui se trouve au dedans de l'extrémité inférieure de l'humérus, au-dessus de sa trochlée articulaire.

ÉPITROPE (du grec *epitrépô*, accorder, permettre), nom donné quelquefois à une figure de Rhétorique, plus connue sous le nom de *Permission*.

ÉPIZOAIRES (du grec *épi*, sur, et *zôon*, animal), animaux parasites qui vivent sur le corps de l'homme ou des animaux, comme les Poux, les Mites ou Acarides, certains Crustacés, et même les Sangsues, etc.

ÉPIZOOTIE (du grec *épi*, sur, et *zôon*, animal), maladie passagère qui sévit à la fois sur un grand nombre d'animaux domestiques. Plusieurs épizooties sont contagieuses, telles que le typhus du gros bétail, la fièvre charbonneuse, la péripneumonie des bêtes bovines, la clavelée, la morve, le farcin, la gale, la fièvre aphtheuse des bêtes bovines, ovines et du porc; d'autres ne sont pas transmissibles, telles que l'hydrohémie, les inflammations des muqueuses intestinales, la bronchite, la pneumonite du cheval et des bestiaux, le sang de rate, les angines simples et croupales, les maladies vermineuses, etc. Les causes de ces maladies résident en général dans les influences atmosphériques, l'alimentation, l'état des étables, l'excès du travail et certaines autres conditions encore peu connues. Les moyens les plus efficaces d'en arrêter les effets sont le changement de climat, d'habitation, l'isolement des animaux attaqués, une grande propreté, une nourriture saine et convenable. Quelquefois, pour arrêter les progrès de la contagion, on se voit forcé d'abattre les animaux malades.

Tout détenteur d'animaux infectés d'une maladie contagieuse doit les séquestrer et informer le maire de la commune où ils se trouvent, sous peine d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois, et d'une amende de 16 à 200 fr. Ceux qui auront laissé leurs bestiaux infectés communiquer avec d'autres seront punis d'une amende de 100 à 500 fr. et d'un emprisonnement de 2 à 6 mois. Si de cette communication il résulte une contagion parmi les autres animaux, la peine sera un emprisonnement de 2 à 5 ans et une amende de 100 à 1,000 fr. (Code pén., art. 459-461, et ordonnance du 27 janvier 1815).

ÉPLUCHAGE. C'est, dans les Arts mécaniques, l'action d'enlever les ordures mêlées à la soie, à la laine, au coton et aux autres substances qu'on destine au travail. On *épluche* les soies de chaîne et de trame en enlevant les bourres, etc.

ÉPLUCHOIR, instrument destiné à l'épluchage dans la fabrication des étoffes.— L'*éplucho ir* du vannier est une lame forte et triangulaire, émoussée vers la pointe et portée par un manche; il s'en sert pour couper les bouts d'osier qui saillent et excèdent la surface de ses ouvrages.

ÉPODE (du grec *épi*, en sus, et *ôdê*, chant), nom donné, chez les Grecs, à la stance qui, dans les odes et dans les chœurs de tragédies, se chantait immédiatement après la *strophe* et l'*antistrophe*. Sur la scène, le chœur chantait la strophe à gauche du théâtre, l'antistrophe à droite, et l'épode au milieu.

On nommait aussi *épode* un petit poëme lyrique composé de plusieurs distiques, dont les premiers vers étaient autant d'ïambes trimètres ou de six pieds, et les derniers étaient plus courts, et seulement des ïambes dimètres ou de quatre pieds.

On a donné le nom d'*Épodes* au 5e et dernier livre des poésies lyriques d'Horace, sans doute parce qu'il est composé d'odes recueillies après sa mort et publiées *à la suite de ses Odes* (ἐπὶ ᾠδῶν).

ÉPONGE, *Spongia*, genre de Zoophytes de la classe des Spongiaires, se présente sous la forme d'un amas de tissus fibreux plus ou moins denses et flexibles, plus ou moins élastiques, susceptibles de s'imbiber, et enduits, dans l'état vivant, d'une substance gélatineuse, à demi fluide, irritable, très-fugace. Presque tous les naturalistes, même les plus anciens, comme Pline et Dioscoride, les ont classées parmi les animaux; cependant ils n'offrent les caractères les plus saillants de l'animalité que dans les premiers temps de leur vie; plus tard, ils ressemblent plutôt à des végétaux informes. Le tissu des Éponges est formé de la réunion d'une multitude de petits tubes capillaires, susceptibles de recevoir l'eau dans leurs interstices et de se distendre considérablement; on aperçoit sur leur surface des trous arrondis qui sont tapissés dans leur longueur d'une membrane molle, douce et brillante: ce sont des orifices de sortie, qui emportent les matières fécales. Ces Zoophytes sont ovipares.—Les Éponges se trouvent au fond de la mer, attachées aux rochers. Avant de les livrer au commerce, on leur fait subir diverses préparations pour les blanchir, leur donner plus de souplesse, et leur enlever leur odeur désagréable. On les emploie, ainsi préparées, pour la toilette, pour laver les meubles, les voitures, etc. En Chirurgie, on s'en sert pour dilater certaines cavités fistuleuses; en Médecine, on employait autrefois l'éponge brûlée contre les goîtres et les scrofules: elle agissait sans doute en vertu de l'iode qu'elle renferme.—C'est de la Méditerranée que se tirent les plus belles éponges. Les plus usitées dans le commerce sont: l'*É. fine douce de Syrie*, qui sert à la toilette; l'*É. fine dure*, ou *É. grecque*, employée aux usages domestiques; l'*É. blonde* ou *de Venise*, la plus légère et la plus régulière de toutes; l'*É. de Barbarie* ou *de Marseille*, dite *É. geline*, pour le service des appartements et des écuries.

ÉPONTILLE (de *pont*), pièce de bois ou de fer que l'on place entre les ponts d'un bâtiment pour les supporter; on s'en sert aussi pour y passer des cordages propres à tenir les pavois et les garde-corps. Il y en a deux rangs dans les vaisseaux qui portent des canons de gros calibres. Les bâtiments d'un ordre au-dessous des frégates n'en ont qu'un rang.

ÉPOPÉE ou POEME ÉPIQUE (du grec *épos*, récit). C'est le récit poétique d'une grande action. L'action épique doit être *une*, comme la *colère d'Achille* (Iliade) ou le *retour d'Ulysse* (Odyssée), et ne pas embrasser la vie entière d'un héros, comme dans l'*Achilléide* de Stace: cette unité n'exclut pas les *épisodes* (*Voy.* ce mot); elle doit être *grande* et surtout *intéressante.* Dans toute épopée, on distingue: 1° l'*exposition*, renfermant le *début*, où l'on fait connaître le sujet du poëme; l'*invocation* et l'*avant-scène*, ou exposé de la situation où se trouve le héros; 2° le *nœud*, ou ensemble des intrigues qui s'opposent à l'exécution de ses volontés; 3° l'*intrigue*, augmentant ou détruisant ces obstacles; 4° le *dénoûment.* Les personnages de l'épopée sont ou imaginés par le poëte, ou empruntés à l'histoire; le *héros* doit toujours dominer. L'épopée admet le *merveilleux*, mais à la condition que le poëte croie aux dieux qu'il fait agir; sinon ce n'est plus qu'un ressort emprunté qui jette du froid dans tout l'ouvrage: c'est là le grand défaut de la *Pharsale* et de la *Henriade.* Les principaux poëmes épiques sont: chez les anciens, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère, les *Argonautiques* d'Apollonius, l'*Énéide* de Virgile, la *Pharsale* de Lucain, la *Guerre punique* de Silius Italicus; chez les modernes, la *Jérusalem délivrée* du Tasse, le *Paradis perdu* de Milton, les *Lusiades* du Camoëns, la *Henriade* de Voltaire, la *Messiade* de Klopstock, etc. L'Inde possède plusieurs grandes épopées, le *Ramayana*, le *Mahabharata*, etc. Le *Chah-Nameh* de la Perse, le vieux poëme allemand des *Niebelungen*, peuvent être rapportés au même genre. On a aussi classé dans le genre épique quelques grandes compositions en prose, comme le *Télémaque* de Fénelon, les *Martyrs* de Chateaubriand, etc.

L'*épopée badine* ou *héroï-comique* est une parodie de l'épopée sérieuse où la disproportion des moyens avec la fin excite le rire. Tels sont: la *Batrachomyomachie* d'Homère, le *Lutrin* de Boileau, la *Boucle de cheveux enlevée* de Pope; et, dans un ordre plus relevé, le *Roland amoureux* de Boiardo et celui de Berni, le *Roland furieux* de l'Arioste.

ÉPOQUE (du grec *épokhè*, arrêt), point fixe dans l'histoire, ordinairement marqué par un grand événement, comme la création, le déluge, la naissance de J.-C., l'hégire, l'invasion des Barbares, la prise de Constantinople, la découverte de l'Amérique, etc. Ce mot se dit souvent de l'événement historique que l'on prend pour point de départ d'une ère. *Voy.* ÈRE.

En Astronomie, on appelle *époque* le lieu moyen d'un astre à un instant déterminé; on s'en sert pour trouver ensuite, en partant de cet instant, le lieu moyen de l'astre pour un autre instant quelconque. On choisit ordinairement pour fixer cette époque le passage au périhélie.

En Géologie, on distingue cinq grandes *époques* correspondant à autant de révolutions que la terre a subies à de longs intervalles. Les nombreux débris fossiles qui existent encore aujourd'hui dans les différentes couches du globe peuvent servir à démontrer leur existence, et à les distinguer.

Dans la 1re époque, on ne trouve aucune trace d'animaux vertébrés; on y rencontre des Mollusques et des Crustacés, des végétaux cryptogames vasculaires, semblables aux fucus, aux prêles, aux fougères, etc.; ces végétaux fossiles sont de 10 à 15 m. plus haut que les mêmes plantes actuelles. — Les terrains de la 2e époque renferment parmi les Mollusques, des *Gryphées*, des *Ammonites;* ils offrent un grand nombre de reptiles gigantesques: le *Plésiosaure*, le *Ptérodactyle*, l'*Ichthyosaure*, le *Géosaure*, le *Phytosaure*, le *Pleurosaure*, etc.; des poissons semblables au brochet, au hareng, etc., mais aucun Mammifère. Les végétaux appartiennent à la famille des Conifères et à celle des Cycadées: on y retrouve, parmi les Phanérogames, des genres de la famille des Naïades.—Dans la 3e époque, les Mammifères commencent à se montrer: ce sont parmi les Pachydermes, le *Palæotherium*, l'*Anoplotherium*, le *Mastodonte*, l'*Hippopotame*, le *Rhinocéros*, le *Tapir*, etc.; parmi les Rongeurs, le *Castor*, le *Loir*, l'*Écureuil;* parmi les Carnassiers, le *Coati*, la *Genette*, la *Sarigue;* parmi les Ruminants, le *Bœuf;* parmi les Mammifères amphibies, le *Phoque*, le *Lamantin*, la *Baleine*, etc. Les oiseaux se rapprochent des *Cailles*, des *Bécasses*, de l'*Ibis*, du *Cormoran*, du *Busard*, de la *Chouette*, *etc.* Les Reptiles se rapprochent des *Salamandres*, des *Tortues*, des *Crocodiles*, etc. Les poissons et les Mollusques sont très-nombreux. On voit de nombreuses plantes phanérogames. — Dans la 4e époque, on ne retrouve presque plus de traces des animaux des premières époques, perdus aujourd'hui; tout au contraire, les Pachydermes actuels, tels que l'*Hippopotame*, le *Tapir*, le *Cochon*, l'*Éléphant*, le *Cheval*, rares précédemment, y deviennent très-nombreux. — La 5e époque est l'époque actuelle, celle où l'homme apparaît. Ces cinq époques d'organisation correspondent à la division des terrains. *Voy.* TERRAINS.

En Philosophie, les Sceptiques appelaient *époque* (*arrêt*) la suspension du jugement, qui, trouvant des raisons égales pour affirmer et pour nier, ne doit, selon les Sceptiques, se prononcer ni dans l'un ni dans l'autre sens. Pyrrhon appuyait cette opinion de plusieurs arguments qu'on appelle *raisons d'époque*. Ses disciples ont pris de là le nom d'*Éphectiques*, mot dérivé comme celui d'*époque* du grec *épéchô*, arrêter, retenir.

ÉPOUSAILLES (du latin *sponsalia*, de *spondere*, promettre). Ce mot s'appliquait autrefois spécialement aux promesses de mariage, et se prenait tantôt pour une simple promesse qui ne liait pas les parties, tantôt comme synonyme du mot *fiançailles*; plus tard il est devenu synonyme de *mariage*.

ÉPOUTISSAGE, une des opérations de la fabrication du drap. *Voy.* ÉPINCETAGE.

ÉPOUX (du latin *sponsus*). Ce mot désigna dans l'origine deux *fiancés*, deux personnes qui s'étaient promis de se marier et qui étaient liées par cette promesse. Aujourd'hui, il est synonyme de *mari* et *femme*.

Aux termes de la loi (Code civil, art. 212 et suiv.), les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance; le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider. Le mari est obligé de la recevoir et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie. La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation du mari, si ce n'est quand elle est poursuivie en matière criminelle ou de police : le juge peut alors donner cette autorisation, à défaut du mari. La femme peut tester sans l'autorisation de son mari. Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse, ou par celle-ci sur son époux, n'est pas excusable si la vie de celui qui a commis le meurtre n'était pas en péril lorsque le meurtre a eu lieu. Dans le cas de flagrant délit d'adultère, le meurtre est déclaré excusable (art. 324).

ÉPREINTES. *Voy.* TÉNESME.

ÉPREUVE, tout moyen par lequel on s'assure qu'une personne ou une chose a les qualités requises.

En Typographie, on nomme *épreuves* les divers tirages faits sur la forme et soumis à correction avant que la feuille soit tirée : la première *épreuve* se collationne dans l'imprimerie même avec la copie (manuscrit), afin de corriger les fautes qui auraient pu s'y glisser; on la nomme *première typographique*; elle est suivie, pour les ouvrages nouveaux, d'épreuves qui sont envoyées à l'auteur (*épreuves d'auteur*); la dernière de ces épreuves est le *bon à tirer*. Quel que soit le nombre des épreuves précédemment tirées, on appelle *tierce* celle que le correcteur de l'imprimerie revoit au moment de l'impression, afin de s'assurer que toutes les corrections indiquées ont été bien exécutées : c'est celle sur laquelle le tirage est fait.

On donne aussi le nom d'*épreuve* à l'essai que fait le graveur pour juger de l'état de sa planche. Lorsqu'il a terminé sa gravure à la pointe sur le vernis, et qu'il a fait mordre sa planche, il en tire quelques épreuves; on les nomme *É. d'eau-forte*. Quand sa planche est ébauchée, il tire une *É. d'essai*; enfin, quand elle est finie, les épreuves se nomment *É. terminées*. On nomme *É. avant la lettre*, l'épreuve qu'on tire avant d'y mettre l'inscription; on distingue l'*É. avant toute lettre*, l'*É. avec la lettre grise*, ou *avec la lettre tracée*; l'*É. avec la remarque*, où on laisse les fautes faites par le graveur, etc. Les amateurs recherchent surtout les épreuves avant la lettre.

ÉPREUVE JUDICIAIRE. *Voy.* JUGEMENT DE DIEU, au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉPREUVE PAR ASSIS ET LEVÉ. *Voy.* VOTE.

ÉPROUVETTE, se dit, en Chimie, d'un vase de verre cylindrique, ayant la forme d'un tube fermé par un bout. Il sert particulièrement à recueillir les gaz : à cet effet, on remplit l'eprouvette d'eau ou de mercure, et on la maintient renversée dans une cuve remplie d'un de ces liquides; si l'on engage alors au-dessous de l'orifice de l'éprouvette l'extrémité d'un tube par où se dégage un gaz, on voit celui-ci s'élever dans l'intérieur de l'éprouvette, et en chasser peu à peu l'eau ou le mercure. Moitrel d'Élément a le premier enseigné, en 1719, ce moyen de recueillir les gaz.

En Physique, l'*éprouvette* d'une machine pneumatique est le baromètre raccourci qui sert à indiquer la pression de l'air qui reste dans les cloches où l'on fait le vide.

Les distillateurs donnent souvent le nom d'*éprouvette* à l'*aréomètre*, parce que cet instrument leur donne le moyen d'éprouver le degré alcoolique du produit de leur distillation. Ils nomment aussi *éprouvette* un tube de verre long d'environ 15 à 20 centimètres, en forme de bouteille, ayant à son fond deux pouces de verre massif. Pour s'en servir, le distillateur remplit l'éprouvette à moitié; il bouche l'instrument avec le pouce, puis le secoue violemment afin d'exciter un grand nombre de bulles. A la manière dont ces bulles se disposent sur le liquide, on juge du degré de spirituosité.

On nomme *éprouvette à poudre* une sorte de dynamomètre destiné à mesurer la force de la poudre à canon. L'*É. hydrostatique* de Régnier se compose d'un tube de laiton long de 50 centim., portant au bout supérieur un petit canon, et dont le bas est renflé en une panse creuse, renfermant un peu de lest au-dessous. Ce tube se tient vertical dans l'eau, et une partie sort au-dessus du liquide; on fait partir le canon, et il se produit un recul qui immerge dans l'eau une partie plus ou moins grande de la tige, selon la force de la poudre. Pour trouver cette force, on a gradué la tige en parties égales, de manière que le 30e degré soit pris avec la poudre capable de lancer à 300 m. une petite balle. La poudre de guerre donne 30 degrés; la poudre de chasse 45 ou 46.

ÉPUISEMENT, diminution progressive des forces, produite par des évacuations excessives, la débauche, une fatigue considérable, la privation de sommeil, les affections tristes, la contention d'esprit, une nourriture insuffisante ou malsaine, une croissance trop rapide, etc. L'épuisement amène la phthisie, l'amaigrissement et quelquefois la mort.

ÉPUISEMENT, opération d'Hydraulique, dans la construction des ponts, digues, écluses, etc., dans les mines et dans le percement des puits. Les ustensiles ou machines à épuiser sont : l'*écope*, le *van*, la *vis d'Archimède*, les *roues à aube* ou *à tympan*, les *pompes* de toute sorte, les *siphons*, etc. Une des opérations de ce genre les plus prodigieuses est l'épuisement de la mer de Harlem, tentée de nos jours.

ÉPULIE (du grec *épi*, sur, et *oulon*, gencive), excroissance fongueuse qui vient sur les gencives, principalement de la mâchoire inférieure, dans l'intervalle de deux dents ou au fond d'une alvéole. L'épulie succède ordinairement à une inflammation de la bouche, à la carie d'une dent ou du bord alvéolaire; quelques-unes dégénèrent en cancers : pour ces dernières, l'extirpation des dents attaquées et la cautérisation sont indispensables.

ÉPURATION, clarification qui s'opère spontanément dans les sucs aqueux, acides ou huileux, lorsque, après les avoir exprimés des végétaux on les laisse reposer ou éprouver un léger mouvement de fermentation. *Voy.* CLARIFICATION.

ÉPURE, dessin au trait, le plus souvent réduit d'après une échelle, et coté, mais quelquefois de grandeur naturelle, fait par les architectes, les ingénieurs et les constructeurs de machines, pour servir de modèle aux charpentiers, aux maçons, aux tailleurs de pierre, et, en général, à tous ceux qui devront exécuter et assembler les différentes pièces de l'édifice ou

du mécanisme projetés. Les épures se font dans les ateliers ou aux chantiers, sur une aire bien unie ou sur un mur convenablement disposé. L'art de tracer les épures se compose de deux parties. La 1re consiste à connaître la théorie des projections, pour former, sur le papier, l'ensemble des lignes, dont les distances et les inclinaisons déterminent par leurs intersections les limites où s'arrête la forme des corps qu'on veut exécuter; cette partie se nomme *Stéréotomie* ou *Géométrie descriptive* (*Voy.* ces mots); elle renferme la coupe des pierres, la charpente, la perspective, la gnomonique, etc. La 2e partie consiste à manier avec adresse les instruments de travaux graphiques, la règle, le compas, l'équerre, le tire-ligne, le rapporteur, etc.

ÉPURGE (GRANDE ET PETITE), nom donné vulgairement à 2 espèces *purgatives* du genre *Euphorbe*.

EPYORNIS, oiseau gigantesque. *Voy.* ÆPYORNIS.

ÉQUANT (du latin *æquans*, part. prés. du verbe *æquare*, égaler). Les anciens Astronomes nommaient ainsi certains cercles excentriques par rapport à la terre, et qu'ils supposaient parcourus par les planètes. On n'en fait plus usage depuis que Képler a démontré que les planètes se meuvent dans des orbes elliptiques dont le soleil occupe l'un des foyers.

ÉQUARRISSAGE (de *carré*, qu'on écrivait autrefois *quarré*), état d'une matière équarrie, c.-à-d. taillée à angles droits. On équarrit une poutre, une pierre, une glace, un trou, etc. On dit en Charpente qu'une poutre a 40 centimètres d'équarrissage lorsqu'elle a 40 centim. en tous sens. — On appelle *bois d'équarrissage* le bois qui a au moins 15 centimètres; celui qui est au-dessous se nomme *chevron*.

ÉQUARRISSAGE, industrie qui consiste dans l'abattage et le dépècement des chevaux, ânes, chiens, chats, etc., pour tirer parti de leur peau, de leur graisse, des muscles, des crins, des os, etc. Les enclos où les équarrisseurs exercent leur métier sont des lieux infects et malsains, qu'il faut éloigner des habitations dans les grandes villes. Paris en possédait plusieurs autrefois; on les appelait *escorcheries aux chevaux*. Depuis quelques années on les a transportés à Aubervilliers, dans la plaine des Vertus. *Voy.* ABATTOIR.

ÉQUARRISSOIR, outil dont se servent les horlogers et les mécaniciens. C'est une aiguille d'acier trempé, dont la surface, d'abord ronde et légèrement conique, a été limée et aiguisée ensuite en plusieurs faces tranchantes. Ils servent à agrandir les trous déjà pratiqués dans le cuivre ou dans le fer.

ÉQUATEUR (du latin *æquare*, égaler, à cause de l'égalité des jours et des nuits qui a lieu quand le soleil décrit ce cercle), grand cercle de la sphère, perpendiculaire à l'axe des pôles et au méridien, à égale distance des deux pôles, a été imaginé par les Astronomes pour faciliter l'explication des phénomènes. L'*É. terrestre*, qui est censé passer par la terre, et l'*É. céleste*, qu'on admet dans la sphère céleste, passent tous les deux par le centre de la terre, ont les mêmes pôles et se confondent dans le même plan. Ils partagent la terre et la sphère céleste en deux *hémisphères*: l'un *septentrional* ou *boréal*, et l'autre *méridional* ou *austral*. On détermine la position des lieux de la terre par rapport à l'équateur terrestre, et les différents points du ciel par rapport à l'équateur céleste : la distance d'un point à l'équateur est la *latitude* de ce point (*Voy.* LATITUDE). L'équateur coupe l'horizon en deux points, qui sont l'est ou l'orient, et l'ouest ou l'occident. L'équateur terrestre partage la zone torride en deux parties égales. Quand il est tracé sur les cartes et les planisphères, les navigateurs l'appellent la *ligne équinoxiale*, ou simplement la *ligne*. Les peuples qui habitent sous l'équateur ont perpétuellement les jours égaux aux nuits; pour les autres lieux de la terre, cette égalité ne s'observe que deux fois par an, aux équinoxes du printemps et de l'automne, quand le cercle décrit par le soleil répond à l'équateur.

ÉQUATEUR MAGNÉTIQUE, courbe formée autour de la terre par la série des points où l'*inclinaison* de l'aiguille aimantée est nulle. Cette courbe est régulière dans une partie de son cours, et alors elle suit très-sensiblement la direction d'un grand cercle qui serait incliné à l'équateur terrestre de 12 à 16°, et qui le couperait d'une part à l'ouest de la côte occidentale d'Amérique, vers l'île Gallégo, et d'une autre part vers la côte occidentale d'Afrique, en s'inclinant du côté du sud, dans la partie de l'océan Atlantique qui sépare ces deux points. Mais dans la mer du Sud, entre les îles Sandwich et les îles des Amis, l'équateur magnétique offre des sinuosités nombreuses. Cette ligne fait le tour de la terre en restant toujours dans la zone équatoriale, et coupe même l'équateur en plusieurs points. Le pôle austral de l'aiguille de la boussole s'abaisse vers l'horizon dans toute la partie du globe qui se trouve au-dessus de l'équateur magnétique; il se relève au contraire dans toute l'autre partie.

ÉQUATION (du latin *æquare*, égaler), se dit, en Algèbre, de la relation d'égalité qui existe entre deux formes ou deux générations différentes d'une même quantité. Les équations ont ordinairement pour objet la recherche des valeurs inconnues de certains nombres ; on représente celles-ci par les dernières lettres de l'alphabet, et notamment par la lettre $x$. Par exemple, l'expression $4x+4=2x^2-2$ est une équation, parce que 4 fois $x$ plus 4 forment le même nombre que 2 fois la seconde puissance de $x$ moins 2. *Résoudre une équation*, c'est en tirer, par des calculs convenablement dirigés, la valeur de l'inconnue, ou, comme on dit, la *racine de l'équation*. Les quantités séparées par le signe = se nomment les *membres de l'équation :* on nomme *premier membre* celle de ces quantités qui est à gauche du signe =, et *second membre* celle qui est à droite. Les différentes parties dont les membres sont composés prennent le nom de *termes:* dans l'équation précédente, $4x$ et $+4$ sont les termes du premier membre; $2x^2$ et $-2$, les termes du second membre.

Dans toute équation, on peut, sans l'altérer, faire passer un terme quelconque d'un membre dans l'autre membre, en changeant le signe dont ce terme est affecté. Ainsi, l'équation précédente peut s'écrire : $4x=2x^2-2-4$, ou $4x=2x^2-6$. On peut aussi changer tous les signes des termes qui composent une équation quelconque, en les remplaçant par des signes opposés. Enfin, on peut multiplier ou diviser les membres d'une équation par le même nombre sans détruire l'égalité de ces membres.

On classe les équations, d'après le degré de la plus haute puissance de l'inconnue qu'elles renferment, en équations du *premier degré*, du *second degré*, du *troisième degré*, etc.

On entend par *abaissement* d'une équation les diverses opérations qui consistent à diminuer d'une ou de plusieurs unités le degré d'une équation supérieure', de manière à en faciliter la résolution.

La résolution des équations des deux premiers degrés est connue depuis longtemps. Au XVIe siècle, l'Italien Tartaglia découvrit une formule qui résout les équations du 3e degré toutes les fois que leurs valeurs ne sont pas compliquées d'imaginaires; peu après, Ferrari en donna une semblable pour les équations du 4e degré. Quant aux équations des degrés supérieurs, l'Anglais Harriot, au XVIIe siècle, fit connaître leur composition générale, et les travaux de Descartes, Newton et Lagrange fournirent des méthodes pour trouver très-approximativement leur racine.

En Astronomie, l'*équation* d'un astre est la différence qui existe entre l'élément vrai d'un corps céleste et son élément moyen, c.-à-d. la quantité dont il faut augmenter ou diminuer sa position, cal-

culée dans l'hypothèse d'un mouvement moyen uniforme, pour trouver sa véritable situation, résultante de son mouvement réel et inégal.—L'*équation du temps* est la différence entre le temps vrai et inégal indiqué par le soleil, et le temps moyen marqué par une pendule bien réglée. L'inégalité des jours solaires, c.-à-d. de l'intervalle compris entre deux passages consécutifs du soleil au méridien, provient de l'obliquité de l'écliptique et de l'inégalité du mouvement propre du soleil. L'*Annuaire du Bureau des longitudes* et la plupart des almanachs donnent l'équation du temps pour chaque jour de l'année, c.-à-d. l'heure exacte que doit marquer une bonne pendule au midi vrai de chaque jour. Quatre fois dans l'année, vers le 14 avril, le 15 juin, le 30 août et le 23 septembre, l'équation du temps est nulle; sa plus grande valeur s'élève, vers le 1er novembre, jusqu'à 16 minutes 14 secondes.

ÉQUATORIAL (d'*équateur*), instrument dont on se sert pour suivre le mouvement diurne des astres et déterminer l'ascension droite et la déclinaison, se compose de deux cercles qui représentent l'un l'équateur, et l'autre le cercle de déclinaison. On y ajoute un quart de cercle dirigé vers le méridien, qui sert à élever l'équateur pour la latitude du lieu.

ÉQUERRE (du latin *quadra*, carré), instrument de mathématiques, en bois ou en métal, composé de deux règles fixes ajustées perpendiculairement l'une à l'extrémité de l'autre, ou d'une planchette à faces parallèles coupée en forme de triangle rectangle, et qui sert à tracer des angles droits sur le bois, la pierre, les métaux, etc., ou à tirer des perpendiculaires sur une ligne donnée.—L'équerre des maçons est formée de deux tringles de bois carré, maintenues à angle droit, au moyen d'une troisième règle placée transversalement. — On nomme *équerre à chapeau* ou *à onglet* une équerre dans laquelle une règle déborde l'autre en épaisseur des deux côtés; *É. à épaulement*, celle dont une branche est trois fois plus épaisse que l'autre; *double équerre*, un instrument de gnomonique, composé d'une planche étroite au bout de laquelle s'adapte à angle droit une autre planche, qui forme avec la première deux angles droits; *triple équerre*, une planche un peu large au milieu de laquelle est fixée, à angles droits, une autre planche de la même hauteur : on s'en sert pour placer le style des cadrans verticaux. — On appelle *fausse équerre* une espèce de compas formé par deux règles de bois ou de métal assemblées par un de leurs bouts, à l'aide d'un clou rivé qui les perce l'une et l'autre, et dont les deux branches peuvent s'écarter sous toutes les valeurs angulaires.

ÉQUERRE D'ARPENTEUR. On nommait ainsi anciennement un cercle épais de cuivre divisé en quatre parties égales par deux droites qui se coupent au centre en angles droits, et dont les extrémités sont garnies de pinnules. Aujourd'hui, c'est une espèce de prisme octogonal qui, au lieu de pinnules, a quatre fentes perpendiculaires; on lui donne le nom d'*équerre octogone*. Cet instrument sert à tirer des perpendiculaires sur le terrain et à prendre des alignements. On visse ces équerres à l'extrémité arrondie d'un bâton dont l'autre bout est garni d'un fer pointu, de manière à pouvoir l'enfoncer dans la terre.

ÉQUERRE (L') ET LA RÈGLE, constellation de l'hémisphère austral, formée par La Caille au dernier siècle, et composée de 15 étoiles. Elle est placée au-dessous du *Scorpion* et du *Loup*, sur la ligne menée d'Antarès à l'étoile du Centaure.

EQUES, nom latin du genre *Chevalier*.

ÉQUESTRE (ORDRE), ordre de la chevalerie chez les Romains. *Voy.* CHEVALIER.

ÉQUIANGLE (du latin *æquus*, égal), nom donné, en Géométrie, aux figures dont les angles sont égaux. Un rectangle, un triangle équilatéral, et en général tous les polygones réguliers sont *équiangles*. — On dit que deux triangles sont *équiangles entre eux* lorsque les angles du premier sont égaux, chacun à chacun, aux angles du second.

ÉQUIDIFFÉRENCE, égalité de deux rapports par différence. *Voy.* PROPORTION ARITHMÉTIQUE.

ÉQUIDISTANT, nom donné, en Géométrie, à deux points également distants d'un troisième. Tous les points de la circonférence du cercle sont *équidistants*. — On nomme *méthode des coordonnées équidistantes* une méthode, due à l'anglais Hutton, qui sert à trouver par approximation l'aire d'une figure terminée d'un côté par une ligne droite et de l'autre par une ligne courbe.

ÉQUILATÉRAL (du latin *æquus*, égal, et *latus, lateris*, côté), nom donné aux figures de Géométrie qui ont les côtés égaux. Un *triangle équilatéral* est un triangle dont tous les côtés sont égaux. Tous les polygones réguliers sont équilatéraux. Deux polygones sont *équilatéraux entre eux* lorsqu'ils ont les côtés égaux chacun à chacun et placés dans le même ordre.

ÉQUILIBRE (du latin *æquus*, égal, et *libra*, balance), état d'un corps sollicité au mouvement par des forces opposées qui se détruisent, ou égalité parfaite de force entre deux corps qui agissent l'un contre l'autre. Une balance est en équilibre lorsque son fléau se maintient dans une position parallèle à l'horizon. Un corps posé sur un plan horizontal ne reste en équilibre qu'autant que la verticale de son centre de gravité passe dans l'intérieur de sa base. Un corps est en *équilibre stable* s'il revient de lui-même à sa position après en avoir été légèrement écarté; il est en *équilibre instable* s'il n'y revient pas. Il y a équilibre entre deux corps lorsque leurs directions sont exactement opposées, et que leurs masses sont égales. Un corps fait équilibre à un autre lorsqu'il a le même poids. Les lois de l'équilibre sont l'objet d'une branche de la mécanique nommée *Statique*; l'*Hydrostatique* s'occupe plus particulièrement de l'équilibre des liquides et des gaz.

ÉQUILIBRISTE, celui ou celle dont le métier est de faire des tours d'adresse, qui s'applique à maintenir sa personne ou certaines choses en équilibre. *Voy.* ACROBATE, FUNAMBULE et JONGLEUR.

ÉQUILLE, *Ammodytes lancea*, nom vulgaire d'une espèce de poisson de mer du genre Ammodyte, qui a beaucoup de rapport avec l'anguille et qui vit enfoncé dans le sable de la mer, d'où le nom d'*Ammodyte* (du grec *ammos*, sable, et *dyô*, pénétrer). Son corps est allongé et cylindrique; sa tête, comprimée et pointue par devant, lui sert pour creuser la vase molle et le sable des rivages, où il cherche sa nourriture. Ce poisson, long de 20 à 30 centim., d'un gris argenté, est bon à manger; il est très-commun sur nos côtes, notamment sur la plage de Trouville : on le trouve en bêchant le sable dès que la mer s'est retirée. Les pêcheurs l'emploient comme appât. Sur quelques côtes on le connaît sous le nom de *Lançon*, sans doute parce qu'il pénètre dans le sable avec la rapidité d'un dard.

ÉQUIMULTIPLE, nom donné, en Arithmétique, aux quantités qui proviennent du produit d'autres quantités par le même facteur. Soient $a$ et $b$ des quantités quelconques, $5a$ et $5b$ sont les équimultiples de $a$ et de $b$; de même que $6a$ et $6b$, etc. Le rapport de deux quantités équimultiples est toujours le même que celui des deux quantités primitives dont elles proviennent : $\frac{5a}{5b} = \frac{a}{b}$.

ÉQUINOXE (du latin *æquus*, égal, et *nox*, nuit), temps de l'année où le soleil se trouve à la fois sur l'écliptique et sur l'équateur, est ainsi nommé parce qu'à cette époque la nuit a la même durée que le jour. Le même nom s'applique aux points où l'écliptique coupe l'équateur. Il y a deux équinoxes :

celui du printemps, vers le 21 mars, et celui de l'automne, vers le 23 septembre. Le jour est alors égal à la nuit par toute la terre. Dans les régions septentrionales, les jours sont plus grands que les nuits, de l'équinoxe du printemps à celui d'automne; de l'équinoxe d'automne à celui du printemps, c'est le contraire. On a reconnu que les points équinoxiaux ne sont pas fixes, mais qu'ils ont un mouvement rétrograde, de sorte que le soleil ne passe pas deux années de suite sur les mêmes points de l'écliptique ; ce mouvement s'appelle la *précession des équinoxes*. *Voy.* PRÉCESSION.

ÉQUINOXIAL, se dit quelquefois pour équateur. La *ligne équinoxiale* est l'équateur même. Les *points équinoxiaux* sont les points où l'écliptique coupe l'équateur. Le *cadran équinoxial* est celui dont le plan est parallèle à l'équateur.

ÉQUIPAGE (dérivé, selon Roquefort, du vieux mot *esquip*, pour *esquif*, bateau). Dans la Marine, on entend par *équipage* l'ensemble de tous les hommes embarqués pour le service d'un vaisseau : maîtres, contre-maîtres, timoniers, matelots, artilleurs, soldats, employés, domestiques, etc., et qu'on porte sur un registre nommé *rôle d'équipage*. On n'y comprend ni le capitaine, ni les autres officiers de l'état-major, non plus que les passagers. En France, la force numérique des équipages est d'environ 9 hommes par canon pour les vaisseaux et les frégates de premier rang ; de 7 à 8 pour les autres frégates, les corvettes et les bricks; de 6 pour les bâtiments de guerre plus petits. Quant aux navires de commerce, le nombre de leur équipage est réglé à 10 hommes pour 100 tonneaux, à 15 pour 200, etc. Les matelots embarqués sur les vaisseaux de l'État sont enrégimentés par compagnies dont l'ensemble porte le nom de *Corps des équipages de ligne* et sont répartis en *compagnies*. Ce corps, créé par une ordonnance du 13 nov. 1822, et plusieurs fois remanié depuis, en 1825, 1829, 1832 et 1836, a été définitivement organisé par un décret imp. du 5 juin 1856.

On nomme : 1° *E. de pompe*, la garniture de la pompe ; 2° *É. d'atelier*, l'ensemble des machines et des outils qui servent à la construction des objets qu'on y fabrique ; 3° *É. de chasse*, ce qui est nécessaire pour la chasse, les chevaux, les chiens, etc.

ÉQUIPAGES. Dans l'Armée de terre, on entend par *É. de guerre*, tout ce qu'une armée traîne à sa suite, savoir : les *É. d'artillerie et de génie*, se composant de chevaux, chariots, affûts, avant-trains, armes, pièces, boulets, mortiers, bombes, poudre, plomb, grenades, fusées, hoyaux, haches, matériaux de pont et de siége; les *É. militaires*, comprenant les convois de vivres et les ambulances; les *É. de régiment*, ou *bagages*, tels que chevaux, harnais, tentes, fourgons, et en général tous les ustensiles que les soldats portent avec eux, etc.

ÉQUIPEMENT : c'est l'ensemble des objets à l'usage des soldats et sous-officiers de toutes armes, les effets d'habillement et l'armement étant exceptés. On distingue le *grand équipement*, qui se compose des gibernes, porte-gibernes, bandoulières, ceinturons ou baudriers, haches et tabliers de sapeurs, caisses et colliers de tambours, etc.; et le *petit équipement*, qui comprend tous les effets de linge et de chaussure, les brosses, peignes, etc. Dans la cavalerie, l'*É. de cheval* comprend les manteaux et portemanteaux, couvertures de laine, culottes de peau, housses, selles, bottes, pelisses, etc.

Dans la Marine, on entend par *équipement* tout ce qui est nécessaire à un bâtiment en agrès, apparaux, vivres, munitions, armes et ustensiles.

ÉQUIPEUR-MONTEUR, ouvrier arquebusier qui est chargé d'ajuster toutes les pièces qui composent le fusil et de les faire jouer ensemble. C'est la partie la plus importante de cet art.

ÉQUIPONDÉRANCE (du latin *æque*, également, et *ponderare*, peser), égalité de poids ou de forces avec laquelle deux ou plusieurs corps tendent à se rendre vers un centre commun. L'*équipondérance* diffère de l'*équilibre* en ce que l'équilibre résulte d'une égalité de forces qui agissent en sens contraires, et que l'équipondérance vient de l'égalité de la pesanteur des corps comparés.

ÉQUISÉTACÉES (du genre type *Equisetum*), famille de végétaux acotylédonés, voisins des Fougères, se compose du seul genre *Prêle*. On retrouve les restes fossiles de plantes gigantesques de cette famille parmi celles de la première époque.

ÉQUISETUM (*crin de cheval*), nom donné en latin à la Prêle à cause de l'analogie qu'offrent ses rameaux verticillés avec une queue de cheval. *Voy.* PRÊLE.

ÉQUITATION (d'*equus*, cheval), art de monter à cheval. On distingue en équitation la *basse école* ou partie élémentaire, et la *haute école*. La 1re consiste à assurer la position de l'homme à cheval, à apprendre à diriger le cheval droit devant soi et à acquérir de la solidité. Ce travail se fait dans un *manége*, d'abord *à la longe*, puis en cercle et au large, et successivement au pas, au trot, et au galop. La 2e comprend l'étude de l'action du *mors* et de l'effet des *rênes;* la manière de produire cet effet par les mouvement de la main; l'effet des jambes; les moyens de maintenir le cheval dans son aplomb et de l'y ramener quand il le perd ; enfin, le *travail composé*, qui consiste à faire sortir à volonté le cheval de ses allures et à lui faire exécuter divers sauts, courbettes, etc. On divise encore l'équitation en *É. militaire*, *É. civile*, *É. des femmes*, *É. aérienne* ou *voltige*.

L'art de l'équitation remonte à la plus haute antiquité; mais ses principes ont varié suivant les temps. Chez les anciens, le cavalier se tenait accroupi sur le cheval, comme encore aujourd'hui les Arabes et les Orientaux. Au moyen âge, la position du cavalier était presque perpendiculaire. La haute école devint en honneur au XVIe siècle. Les Italiens, d'abord, puis les Français, fournirent les écuyers les plus distingués. Aujourd'hui, les principes de la vieille école française, si brillante au dernier siècle, ont été complétement modifiés, et se sont accrus de quelques procédés empruntés à la méthode anglaise. Parmi les *écuyers* distingués des temps modernes, on cite surtout le Ferrarais César Fiaschi ; le Napolitain Féd. Grisone; Pluvinel, écuyer de Louis XIII, qui fonda les manéges dits *académies*; le marquis de Newcastle, créateur de l'équitation anglaise pour les femmes; La Guérinière et d'Abzac, sous Louis XV, et, de nos jours, le comte d'Aure, Franconi et Baucher.

Xénophon nous a laissé un *Traité d'équitation*. Les modernes ont écrit sur cet art un grand nombre d'ouvrages intéressants; nous citerons seulement le *Manége royal* de Pluvinel, 1623; les *Recherches sur l'équitation chez les anciens*, du P. Gabriel Fabricy, 1764, 2 vol. in-8; le *Traité d'équitation* de M. d'Aure, Paris, 1834, 1 vol. in-4, avec pl.; le *Cours d'équitation militaire* de Saumur, Paris, 1830, 2 vol. in-8, avec atlas; la *Méthode d'équitation* et le *Dict. d'équitation* de Baucher, 1849, in-8. *V.* HIPPIATRIQUE.

ÉQUITATION (ÉCOLES D'). Les premières qui existèrent en France furent fondées par le duc de Choiseul (1764), pour l'instruction des troupes à cheval. Quatre écoles furent établies à Metz, Douai, Besançon et Angers; une école centrale devait être placée à Paris pour recevoir les meilleurs élèves de ces quatre établissements. Ces écoles, supprimées en 1767, furent remplacées, en 1771, par l'*É. de Saumur*, supprimée à son tour en 1790. En 1796, une nouvelle école d'équitation fut fondée à Versailles, sous le titre d'*École nationale d'instruction des troupes à cheval*. En 1799, deux écoles semblables furent établies à Lunéville et à Angers. Un décret impérial de 1809 les supprima, et créa l'*École spéciale de cavalerie* à Saint-Germain. Rétablie à Sau-

mur en 1814, puis transférée à Versailles (1823), elle fut, deux ans après, replacée à Saumur, où elle se trouve encore. *Voy.* CAVALERIE (ÉCOLE DE).

ÉQUIVALENT (du latin *æquus*, égal, et *valeo*, valoir), se dit, en Chimie, de la quantité d'un corps qui est susceptible de remplacer une quantité déterminée d'un autre corps pour produire le même effet ou pour jouer le même rôle. On peut, par exemple, dans l'eau, qui est un composé de 8 parties d'oxygène et de 1 partie d'hydrogène, remplacer l'oxygène par du soufre, du chlore ou du brome ; mais le déplacement des 8 parties d'oxygène exige exactement 16 parties de soufre, ou 35,4 parties de chlore, ou 80 parties de brome. Ces quantités sont les équivalents chimiques de 8 parties d'oxygène. On peut, de même, remplacer l'hydrogène de l'eau par du zinc, du fer ou d'autres métaux ; mais 1 partie d'hydrogène exige, pour cette substitution, 32,2 parties de zinc, ou 28 parties de fer, etc., qui sont les équivalents chimiques de 1 partie d'hydrogène. Afin de s'entendre, les chimistes ont rapporté à une unité de convention la valeur numérique des équivalents de tous les corps simples, et ils sont convenus de désigner cette valeur par des signes particuliers, à l'aide desquels ils composent leurs *formules*. L'unité est prise dans la composition de l'eau, de telle sorte que tous les équivalents se rapportent à 1 partie d'hydrogène et à 8 parties d'oxygène, ou bien à 12,5 parties d'hydrogène et à 100 parties d'oxygène. Voici la table des équivalents des principaux corps simples, avec leurs signes respectifs ; ils ont été, en grande partie, déterminés par Berzélius.

| | Signes. | Hydrogène = 1. | Oxygène = 100. |
|---|---|---|---|
| Aluminium | Al | 13,7 | 171,25 |
| Antimoine | Sb | 129,0 | 1612,50 |
| Argent | Ag | 108,0 | 1350,00 |
| Arsenic | As | 75,0 | 468,50 |
| Azote | N ou Az | 14,0 | 175,00 |
| Baryum | Ba | 68,6 | 857,50 |
| Bismuth | Bi | 106,4 | 1330,00 |
| Bore | B | 10,8 | 67,50 |
| Brome | Br | 80,0 | 500,00 |
| Cadmium | Cd | 55,8 | 697,50 |
| Calcium | Ca | 20,0 | 250,00 |
| Carbone | C | 6,0 | 75,00 |
| Chlore | Cl | 35,4 | 442,50 |
| Chrome | Cr | 28,1 | 351,25 |
| Cobalt | Co | 29,6 | 370,00 |
| Cuivre | Cu | 31,8 | 397,50 |
| Étain | Sn | 59,0 | 737,50 |
| Fer | Fe | 28,0 | 350,00 |
| Fluor | F | 18,7 | 233,75 |
| Hydrogène | H | 1,0 | 12,50 |
| Iode | I | 126,0 | 1575,00 |
| Magnesium | Mg | 12,7 | 158,75 |
| Manganèse | Mn | 27,6 | 345,00 |
| Mercure | Hg | 100,0 | 1250,00 |
| Nickel | Ni | 29,6 | 370,00 |
| Or | Au | 199,0 | 2487,50 |
| Oxygène | O | 8,0 | 100,00 |
| Phosphore | P | 32,0 | 400,00 |
| Platine | Pt | 98,7 | 1233,75 |
| Plomb | Pb | 104,0 | 1300,00 |
| Potassium | K | 39,2 | 490,00 |
| Silicium | Si | 14,8 | 185,00 |
| Sodium | Na | 23,2 | 290,00 |
| Soufre | S | 16,0 | 200,00 |
| Strontium | Sr | 44,0 | 550,00 |
| Zinc | Zn | 32,2 | 402,50 |

ÉQUIVALENTES (FIGURES). *Voy.* FIGURES.

ÉQUORÉE, *Æquorea* (c.-à-d. *marine*), genre de Zoophytes acalèphes de la famille des Méduses. Ils ont la circonférence du corps et quelquefois l'orifice buccal pourvu de cirrhes. Leur corps est diversiforme, assez fortement excavé en dessous, avec un orifice médian, souvent placé à l'extrémité d'une sorte de lèvre circulaire plus ou moins saillante ou pourvue de franges tentaculaires. Les espèces du genre Équorée sont très-abondantes dans les mers australes.

ÉRABLE, *Acer*, genre type de la famille des Acérinées, se compose d'arbres d'une haute stature et d'un port élégant. Les espèces indigènes habitent les montagnes boisées, et forment de grandes forêts. Leur bois est compacte, dur, souple, veiné, mais s'altère promptement, et ne peut servir pour les grandes constructions. Les armuriers l'emploient pour la monture des fusils ; les ébénistes et les tourneurs en font de beaux meubles ; les luthiers en font des éclisses de violon, de basse, etc. Dans quelques pays, on élève de jeunes érables pour servir de soutien à la vigne. On distingue, parmi les espèces : l'*É. sycomore* (*A. pseudoplatanus*), l'*É. platane* ou *plane* (*A. platanoïdes*), l'*É. champêtre* (*A. campestre*), l'*É. à feuilles de frêne* (*A. negundium*), etc. Parmi les espèces exotiques, on remarque l'*É. du Canada* (*A. saccharinum*), qui fournit par incision une séve limpide, produisant par l'évaporation un sucre gris rougeâtre, dur, un peu transparent, d'une saveur agréable ; l'*É. rouge* (*A. rubrum*), à fleurs rouges ; l'*É. blanc* (*A. eriocarpum*), à feuilles blanchâtres ; l'*É. jaspé* (*A. striatum*), dont l'écorce est rayée de vert et de blanc ; et l'*E. à épis* (*A. spicatum*).

ERBIUM, corps nouvellement découvert et encore mal défini, est compté au nombre des éléments.

ERBUE ou HERBUE, matière argileuse ou siliceuse que l'on ajoute comme fondant dans l'extraction du fer quand ses minerais ne sont pas siliceux.

ÈRE, point fixe et déterminé dans le temps, dont on se sert pour compter les années. L'*ère* diffère de l'*époque* en ce que celle-ci est souvent arbitraire et n'est déterminée que par les chronologistes. Elle diffère aussi de la *période*, qui est une succession d'années comprises dans l'intervalle d'une révolution sidérale donnée à une révolution semblable, et dont la durée est, par conséquent, variable. Pour les principales *ères*, *Voy.* ÈRE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

ÉRÈBE (du grec *érébos*, enfer, obscurité), *Erebus*, genre d'insectes Lépidoptères, de la famille des Nocturnes et de la tribu des Noctuélites. Ce genre renferme quelques espèces exotiques, remarquables par leur taille et très-répandues dans les collections. La principale est l'*E. odora*, brun et de 16 centim. d'envergure. Ses ailes sont colorées de bandes noires, lie de vin claire, avec des taches blanchâtres.

ÉRECTILE (TISSU), tissu susceptible de se dilater et de s'étendre d'une manière particulière, lorsqu'il est pénétré par une plus grande quantité de sang que dans l'état ordinaire. Il paraît être formé de vaisseaux sanguins et surtout de radicules de veines qui, au lieu d'avoir la ténuité capillaire, ont plus d'ampleur, sont très-extensibles, et réunies à beaucoup de filets nerveux. Ce tissu existe dans les lèvres, l'iris, le mamelon, etc. Il se développe quelquefois accidentellement, et forme des *tumeurs variqueuses*.

ÉRÉMITIQUE (VIE). *Voy.* ERMITE.

ÉRÈSE (du grec *éresia*, action de ramer, à cause de l'habitude qu'ont ces insectes de relever souvent en l'air les pattes de devant), *Eresus*, genre d'Arachnides de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides : pattes grosses, courtes, propres au saut, et de longueur presque égale. Ces araignées vivent sur les troncs d'arbres et les plantes. Elles se renferment dans un sac de soie fine et blanche, entre des feuilles qu'elles rapprochent. L'*É. cinabre* a les pattes noires, l'abdomen rouge avec 4 points noirs. On la trouve en Italie et dans le midi de la France.

ÉRÉSIPÈLE. *Voy.* ÉRYSIPÈLE.

ÉRÉTHISME (du grec *éréthizô*, irriter), excitation générale qui porte spécialement sur le système nerveux. *Voy.* ORGASME.

ÉRÉTHIZON (du grec *éréthizô*, piquer), genre de

Mammifères de l'ordre des Rongeurs, se rapproche du Porc-épic par ses piquants en partie blancs ou jaunâtres, et en partie bruns ou noirâtres; mais en diffère par son mufle plus petit, par sa queue plus longue, et par les poils noirâtres qui cachent ses piquants. Ce genre est propre à l'Amérique du Nord. L'espèce type est l'*É. urson*, que Buffon a fait connaître sous le nom d'*Urson*. Les sauvages mangent sa chair, se couvrent de sa fourrure, et se servent de ses piquants comme d'aiguilles et d'épingles.

ERGOT, sorte d'ongles des doigts des Mammifères, imparfaitement développés, et qui se trouvent en général placés derrière les autres : tels sont les ongles des doigts rudimentaires du cochon domestique et des ruminants sont des ergots. Plusieurs oiseaux, le coq, par exemple, ont aussi un ergot derrière le pied : on le nomme plus souvent *éperon*.

En Anatomie, on appelle *ergot* un tubercule médullaire qu'on observe dans la cavité digitale des ventricules latéraux du cerveau.

ERGOT, maladie qui attaque les végétaux de la famille des Graminées et surtout le seigle, dont les épis présentent alors des espèces de cornes semblables aux ergots du coq. Le *seigle ergoté* est oblong, légèrement anguleux, et a un peu la forme du grain de seigle, mais il est développé trois ou quatre fois davantage; il est d'une odeur un peu rance, d'une saveur âcre et désagréable. La plupart des botanistes croient que l'ergot est une production analogue aux champignons et l'attribuent au *Sclerotium clavus*, champignon parasite qui envahit le grain; d'autres pensent que c'est une espèce de gale due à la piqûre d'une mouche. La farine du seigle ergoté donne au pain une teinte violacée. L'ergot est très-vénéneux; l'emploi des farines où il est abondant cause des maladies graves, qui règnent parfois épidémiquement dans les pays où l'on s'en nourrit. Le symptôme principal de ces maladies est la gangrène des doigts et des orteils, quelquefois même des pieds et des mains; les malades éprouvent des vertiges, des nausées, des spasmes, des convulsions. Le seigle ergoté exerce une action spéciale sur l'utérus, dont il augmente la force contractile; on l'administre pour ce motif dans les accouchements laborieux; cette propriété inexpliquée est connue depuis le XVI^e siècle. Il est aussi hémostatique. — L'ergot du maïs se montre sous la forme d'un petit tubercule pisiforme, ou d'un cône enté sur le grain, dont le volume et la couleur sont très-peu altérés. La maladie qu'il cause à ceux qui s'en nourrissent se nomme en Amérique *peladero* : elle détermine la chute des poils et des cheveux chez l'homme, le porc, les mulets; les membres sont paralysés.

ÉRICA, nom botanique de la Bruyère.

ÉRICINÉES ou ÉRICACÉES (du genre type *Erica*, bruyère), famille de plantes Dicotylédonées monopétales, se compose d'arbrisseaux et d'arbustes élégants, à feuilles toujours vertes, à périanthe double dans la plupart, quadri ou quinquéfide, avec autant d'étamines que de divisions. Les Éricinées servent de litière et de chauffage; on en fait des balais. Les abeilles et les bêtes à laine en recherchent les fleurs. Genres principaux : *Erica* (Bruyère, genre type), *Andromeda*, *Arbutus*, *Rhododendron*.

ÉRICULE (diminutif d'*erinaceus*, hérisson), *Ericulus*, genre de Mammifères carnassiers, famille des Insectivores, formé aux dépens du genre Tanrec. Leur pelage, comme celui des Hérissons, se compose de trois sortes de poils : 1° de poils ordinaires, sur la tête et sous le corps, 2° de moustaches dirigées en arrière, 3° de piquants très-résistants, couvrant le dessus du corps, sans mélange de longues soies comme dans les Tanrecs. On en connaît deux espèces, qui ne se trouvent qu'à Madagascar : le *Sora* (*E. nigriscens*), type du genre, de 15 centim. de longueur; et le *Tendrac* (*E. setosus*).

ÉRIDAN, constellation de l'hémisphère austral, située entre la Baleine et Orion d'une part, et de l'autre entre la Harpe de George et le Fourreau. Elle renferme une étoile de 1^re grandeur, dite *Acharnar*.

ÉRIGÉRON (du grec *ér*, printemps, et *gérôn*, vieillard; qui vieillit dès le commencement de la saison), genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, à tiges herbacées, à feuilles alternes et entières, à capitules multiflores; elles sont pour la plupart originaires d'Amérique. La plus belle espèce est l'*É. du Canada* (*E. Canadensis*), ou *Vergerette*. Sa tige est haute d'un mètre, hérissée de poils, terminée par des petites fleurs jaunâtres, en grappes axillaires, présentant l'aspect d'un long épi feuillé. Ses feuilles sont étroites, redressées, avec des poils d'un vert blanchâtre. Cette plante est commune dans les lieux pierreux et arides de la France. Elle contient du carbonate de potasse.

ÉRIGNE (du grec *airéô*, saisir), instrument de Chirurgie formé d'une tige d'acier aplatie dans son milieu, et dont les extrémités sont pointues et recourbées en crochets, sert dans des dissections délicates et dans certaines opérations, comme la résection des amygdales, pour saisir ou pour écarter les parties.

ERINACEUS, nom latin du genre *Hérisson*.

ÉRINE ou MANDELINE (du grec *érinos*, figuier sauvage), *Erinus*, plante de la famille des Scrofulariées, dont la tige est haute de 18 centim. Ses feuilles sont spatulées et oblongues, alternes sur la tige, étalées à sa base en rosette touffue. Les fleurs sont purpurines, d'une odeur agréable. L'Érine habite les Alpes; on la cultive dans quelques jardins.

ÉRIOCAULON (du grec *érion*, laine, poil, et *caulos*, tige), genre type de la famille des Ériocaulonées, détachée des Restiacées : plante herbacée, à fleurs très-petites, en capitules plus ou moins globuleux, portés sur de longs pédoncules *pileux*; le réceptacle est convexe, garni d'écailles uniflores; le fruit se compose de petites coques monospermes; les feuilles, linéaires et radicales, sont réunies en un faisceau, du centre duquel s'élève une hampe nue, terminée par un capitule. Ces plantes, propres à l'Amérique, habitent les lieux humides. L'*E. dendroïdes* est la *Joncinelle*.

ÉRIODE (du grec *ériôdès*, laineux), *Eriodes*, genre de Singes du Brésil, voisin des Atèles, est caractérisé par un poil doux au toucher et laineux, par l'absence d'abajoues et de callosités, une queue longue et prenante, et des molaires au nombre de 24. Ils ont des formes grêles, des membres très-allongés, et une voix sonore qu'ils font entendre une grande partie de la journée. L'espèce type est le *Singe-araignée* (*E. arachnoides*), dont le pelage est fauve-clair, avec l'extrémité des pattes et de la queue d'un roux doré.

ÉRIODENDRON (du grec *érion*, laine, et *dendron*, arbre), genre de la famille des Sterculiacées, tribu des Bombacées, est composé de beaux arbres qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique et de l'Asie, et que l'on cultive pour l'élégance de leur feuillage autant que pour la singularité de leurs grandes fleurs, roses ou blanchâtres. Son nom vient des *poils laineux* qui garnissent la corolle.

ERIOGONUM, ÉRIOGONÉES. *Voy.* POLYGONACÉES.

ÉRIOPHORUM (du grec *érion*, laine, et *phoros*, porteur), ou *Linaigrette*, plante ainsi nommée à cause de ses aigrettes soyeuses. *Voy.* LINAIGRETTE.

ÉRISTALE, *Eristalis*, genre d'insectes Diptères de la famille des Athéricères. Ils ont les ailes écartées dans le repos, le dessous de l'ouverture buccale bombé, la face entre les yeux, large, triangulaire; le corps entier couvert de poils. Leurs larves ont le corps arrondi, et terminé par une queue longue et mince, portant les stigmates de la respiration. Elles se tiennent dans les lieux d'aisances, les eaux corrompues, dans les mares et les étangs.

ÉRISTIQUE (ECOLE), du grec *éris*, dispute; secte

philosophique qui s'attachait surtout à la Dialectique, et qui avait réduit la controverse en art, avait pour chef Euclide de Mégare, disciple de Socrate, qui vivait à la fin du v^e siècle avant J.-C.

ERMINETTE, petite hache à manche très-court et en forme de houe, c.-à-d. dont le tranchant est dans un plan non perpendiculaire à celui du manche. Les charpentiers et les tonneliers s'en servent pour *doler* le bois dans les parties concaves. Il y en a dont le fer est disposé en gouttière, pour les parties creusées en gorge sur leur longueur.

ERMITE (du grec *érémitès*, d'*érémos*, désert, solitude), nom donné, du III^e au V^e siècle, aux chrétiens qui, pour fuir les persécutions ou pour se livrer en liberté à la vie contemplative et pénitente, se réfugièrent dans les déserts de la Thébaïde et des pays voisins; et, dans la suite, à tous ceux qui, suivant cet exemple, se retirèrent dans des lieux solitaires, sans toutefois s'astreindre à une règle religieuse. Paul, Égyptien de la Basse-Égypte, qui vécut 90 ans dans le désert (250-340), fut le premier ermite; après lui, on cite S. Antoine, S. Jérôme, S. Pacôme, S. Macaire, S. Siméon Stylite, etc. Quelques femmes, entre autres, Madeleine et Marie l'Égyptienne, menèrent la même vie. On trouve encore aujourd'hui quelques ermites en Europe, dans les solitudes des Alpes et dans les îles inhabitées de l'Archipel. — On a aussi donné le nom d'*ermites* à certains ordres religieux, tels que les Ermites de S. Paul, les Ermites de S. Jérôme ou Hiéronymites et les Augustins. Les Chartreux et les Camaldules mènent également la vie érémitique.

ERMITE (BERNARD L'), Crustacé. *Voy.* BERNARD.

ERODIUM (du grec *érôdios*, héron, parce que la graine a quelque analogie de forme avec un bec de héron), genre de la famille des Géraniées : plantes herbacées, quelquefois suffrutiqueuses, d'autres fois acaules; à feuilles pennées, à pédoncules axillaires, à fleurs élégantes, le plus souvent en ombelles. Plusieurs sont cultivées pour la beauté de leurs fleurs, principalement l'*E. des Alpes*, à fleurs violettes, veinées de pourpre.

ÉROPHILE (du grec *er*, printemps, et *philos*, ami), synonyme de *Drave*. Ce nom vient de ce que l'Érophile se montre dès le début du printemps.

ÉROSION (du latin *erodere*, ronger), sorte d'écorchure, destruction superficielle de la peau produite par l'action d'une substance corrosive.

ÉROTIQUE (POÉSIE), du grec *éros*, amour; poésie qui a pour objet la peinture de l'amour. L'élégie, l'ode, l'épître, l'héroïde, sont surtout affectées à ce genre de poésie. Les plus fameux poëtes érotiques sont, chez les anciens, Anacréon, Sapho, Properce, Catulle, etc.; et, chez les modernes, Marot, du Bellay, Ronsard, Baïf, Bertin, Parny, André Chénier, etc. Il ne faut pas confondre le *genre érotique*, qui ne doit pas dépasser les bornes de la décence et de la pudeur, avec le genre libre et grivois: c'est à ce dernier qu'il faut rapporter tant de productions cyniques ou obscènes qu'on range à tort dans le genre érotique. *Voy.* ANACRÉONTIQUE (GENRE).

ÉROTYLE (du latin *erotylus*, nom donné par Pline à une pierre précieuse), genre de Coléoptères tétramères, type de la famille des Clavipalpes. Ce genre, érigé en famille par M. Lacordaire, sous le nom d'*Erotyliens*, est un des plus remarquables par l'éclat des couleurs et les formes singulières des espèces qui le composent. Le type du genre est l'*E. histrio*, qui vit dans les agarics et les bolets.

ERPÉTOLOGIE (du grec *erpéton*, reptile, et *logos*, discours), partie de l'Histoire naturelle qui s'occupe de l'étude des *Reptiles* (*Voy.* ce mot). — Chez les anciens, Hérodote, Aristote, Pline et Dioscoride ont commencé à s'occuper des Reptiles. Chez les modernes, Gesner, Aldovrandi, Duverney, Ray, Linné, Klein, Meyer, Müller, Lacépède, Latreille, Cuvier, Geoffroy, Qucy, Gaymard, Lesson, Brongniart, Duméril, Bibron, sont les plus grands erpétologistes: on doit aux 2 derniers l'*Erpétologie générale*.

ERPETON (du grec *erpéton*, reptile), nom donné par Lacépède à un serpent de la Nouvelle-Guinée, à corps régulièrement cylindrique, revêtu d'écailles rhomboïdales, égales, carénées, imbriquées, réticulées en dessus; garni en dessous de lamelles étroites, bicarénées, et remarquable surtout par deux tentacules charnus placés à l'extrémité de la mâchoire supérieure. Ce serpent a près de 1 mètre de long.

ERRATIQUE (du latin *errare*, errer), nom donné, en Minéralogie, à certains fragments de roche qui ne se rattachent à aucune couche (*Voy.* BLOC et CAILLOU); — en Ornithologie, aux oiseaux qui, sans être oiseaux de passage, vont souvent d'un endroit à un autre; — en Médecine, aux fièvres intermittentes qui reviennent à des intervalles irréguliers.

ERREMENTS DE PLAIDS, gages donnés autrefois par les plaideurs au moment où se liaient les instances civiles. — En Procédure, on nomme aujourd'hui *errements* la série d'actes qui se succèdent depuis la citation devant le juge de paix jusqu'à l'arrêt définitif. Les *derniers errements* sont, aux termes de l'art. 375 du Code de Procéd., les dernières procédures faites de part et d'autre dans une affaire.

ERREUR. Les Logiciens se sont occupés de classer les erreurs auxquelles l'homme est sujet, de rechercher leurs causes et d'indiquer les moyens de les éviter. Bacon, dans le *Novum organum* (liv. 1, 38-70), distingue 4 classes d'erreurs : *E. communes à tous les hommes*, *E. propres à chaque individu*, *E. provenant du langage*, *E. provenant des systèmes*. Comparant les idées fausses à de vains fantômes (*idola*) qui se jouent de notre esprit, il désigne ces quatre sortes d'erreurs par les noms bizarres d'*Idola tribus*, *I. specus*, *I. fori*, *I. theatri*, selon que ces fantômes font illusion à toute l'espèce humaine, ou qu'ils apparaissent à chacun dans sa caverne (*specus*), selon qu'ils se produisent sur la place publique (*forum*), dans les communications que les hommes ont entre eux; ou sur le théâtre des opinions humaines, et par l'effet du système que chacun a embrassé. Considérées dans leurs causes, ces erreurs naissent les unes des sens, les autres de la mémoire, de l'imagination, de l'abstraction, des passions, de l'esprit de parti, de la précipitation, de la paresse, des préjugés et des préventions, d'une confiance aveugle dans l'autorité, des sophismes, etc. Quelques philosophes ont voulu ramener toutes ces causes d'erreurs à une seule : à la précipitation de l'esprit et à l'abus de la liberté (Port-Royal); à l'imagination, qui a été appelée la *folle du logis* (Malebranche); à l'imperfection de la mémoire (Destutt-Tracy). — Quant aux remèdes à opposer à nos erreurs, ils ne consistent que dans l'application des règles d'une bonne logique, et surtout dans le soin de n'admettre aucune opinion qu'après l'examen le plus attentif. On doit lire sur ce sujet, outre le *Novum organum*, la *Logique* de Port-Royal et la *Recherche de la vérité* de Malebranche. M. Salgues a donné un livre *Des erreurs et des préjugés*, 1810 et 1828.

En Droit, l'*erreur* est une cause de nullité : « Il n'y a point de consentement valable si le consentement n'a été donné que *par erreur*. » (Code civil, art. 1109.) — Le mariage ne peut être attaqué pour erreur de personne que par celui des deux époux qui a été induit en erreur (art. 180).

ERRHIN (d'*en*, et *rhin*, nez). *Voy.* STERNUTATOIRE.

ERS, *Ervum*, genre de Légumineuses, renferme des herbes à tiges grêles et faibles, à fleurs petites, portées sur des pédoncules axillaires. Les fruits sont des gousses oblongues, renfermant deux à quatre grains orbiculaires. L'espèce la plus connue est la *Lentille cultivée* (*Ervum lens*). *Voy.* LENTILLE.

ERSE, nom donné, dans la Marine, aux cordages

de différentes grosseurs, épissés ensemble des deux bouts, pour former une espèce de bague ou petite élingue destinée à lever des objets qui ont un grand poids sous un petit volume. On nomme *erse du gouvernail* une erse particulière qui sert à lier le gouvernail à l'étambot et à le retenir en place.

Dialecte de la langue gaëlique. *Voy.* ERSE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉRUCA, genre de la famille des Crucifères, composé d'herbes annuelles à feuilles pennatilobées et à fleurs blanches ou jaunes, dont la saveur est âcre et brûlante. On cultive l'*E. sativa*, vulgairement *Roquette*, employée comme condiment dans les salades.

ÉRUCA, nom latin de la *Chenille. Voy.* ce mot.

ÉRUPTION (du latin *erumpere*, sortir brusquement au dehors). Ce terme, qui désigne proprement l'action des volcans (*Voy.* ce mot), est appliqué vaguement à toutes les maladies de la peau qui surviennent avec rapidité, et spécialement à la rougeole, à la variole, à la scarlatine, à la miliaire, et, en un mot, à toutes les maladies fébriles dites *fièvres éruptives.* — On nomme encore *éruption* les taches, rougeurs ou boutons qui surviennent à la peau sous l'influence des causes les plus diverses.

ERVUM, nom latin du genre *Ers.*

ERYNGIUM, nom latin du genre *Panicaut.*

ÉRYON (*Eryon*), Crustacé décapode de la famille des Macroures : carapace plane, large, ovale, fortement découpée sur le bord antérieur, droite sur les bords latéraux; ouverture buccale allongée et assez étroite; queue courte, terminée par 5 écailles natatoires; pieds longs, grêles et terminés en pinces. On le trouve à l'état fossile dans les couches de calcaire, surtout dans le margraviat d'Anspach.

ERYSIMUM (du grec *érysimon*, plante aujourd'hui indéterminée), genre de la famille des Crucifères, tribu des Sisymbriées, renferme des plantes ordinairement bisannuelles, à feuilles étroites, pétiolées ou atténuées à la base; à fleurs jaunes, disposées en petites têtes terminales. Une des espèces les plus connues est l'*E. cheirantoïdes*, que l'on trouve le long des ruisseaux et des rivières. Quelques espèces sont cultivées dans les jardins. *Voy.* VÉLAR.

ÉRYSIPÈLE (du grec *éryein*, attirer, et *pélas*, proche, parce que cette maladie s'étend ordinairement de proche en proche), vulgairement *Erésipèle*, inflammation superficielle de la peau, non contagieuse, avec fièvre générale, tension et tuméfaction de la partie, douleur et chaleur plus ou moins âcre, et rougeur inégalement circonscrite, disparaissant momentanément sous la pression du doigt. La partie affectée est parsemée, au bout de quelques jours, de petites pustules ou vésicules, remplies d'une sérosité roussâtre, qui, bientôt, se rompent, se dessèchent et tombent sous forme d'écailles furfuracées. Cette maladie, à laquelle prédisposent le tempérament bilieux, une constitution pléthorique, peut avoir pour causes l'impression subite d'un air froid et humide, l'insolation prolongée, la malpropreté, l'usage des vêtements de laine sur la peau, la suppression d'une hémorragie habituelle ou d'un exanthème, les bains trop chauds, les excès de boissons spiritueuses, l'usage d'aliments malsains, etc. On l'observe surtout au printemps et en automne; elle règne parfois épidémiquement. On distingue l'*E. accidentel*, provenant de cause externe, et l'*E. spontané*, de cause interne; il est *simple* quand l'inflammation ne dépasse pas l'épaisseur de la peau; *phlegmoneux*, si l'inflammation se propage aux couches sous-jacentes. L'érysipèle affecte le plus souvent le visage et les membres; sa marche est constamment aiguë; sa durée moyenne est de 10 à 12 jours. Il peut être *fixe*, *vague*, *ambulant* ou *erratique*, *périodique* ou *habituel*. Il se termine presque toujours par *desquamation*, quelquefois *par résolution*, par *délitescence*, avec ou sans *métastase*, *gangrène*, *ulcération* des parties.

Ce mal n'exige, au début, que la diète et les boissons rafraîchissantes, et des lotions locales tièdes de guimauve ou de sureau. Si l'inflammation est intense, on pratique sur-le-champ une saignée du bras, suivie d'une saignée locale, à une certaine distance du point affecté. On fixe l'érysipèle *ambulant* en appliquant un vésicatoire sur le lieu qu'il occupe ou sur un de ceux qu'il a primitivement occupés.

L'érysipèle est une maladie peu grave en elle-même, mais qui peut le devenir par les complications, ou lorsqu'elle-même vient compliquer des plaies ou des opérations chirurgicales. L'érysipèle de la face est dangereux chez les vieillards, surtout lorsqu'il occupe le cuir chevelu, parce qu'alors il peut communiquer l'irritation au cerveau. Quelquefois, l'érysipèle survient comme un phénomène critique, et termine heureusement une autre maladie.

ÉRYSIPHE, genre de Champignons, de la section des Thécasporés : réceptacle charnu, jaune, roux et plus tard noir, renfermant plusieurs péricarpes ovoïdes aigus, dont chacun contient deux séminules et est entouré d'une pulpe blanchâtre. Les Érysiphes forment des taches blanchâtres ou grises qu'on observe sur les feuilles des végétaux cultivés en touffes serrées dans les lieux humides et peu aérés : c'est ce qu'on appelle le *blanc*. On rencontre ces cryptogames sur les rosiers, les pommiers, le frêne, la vigne, etc.

ÉRYTHÈME (du grec *érythêma*, rougeur), exanthème non contagieux, caractérisé par des taches rouges, de grandeur variable, disséminées sur une ou plusieurs régions du corps, et dont la durée ordinaire à l'état aigu est de 7 à 14 jours. L'érythème est ordinairement produit par le frottement continuel de deux surfaces contiguës du corps, surtout chez les individus qui ont de l'embonpoint; par le contact des urines, etc.

ÉRYTHRÉE (du grec *érythros*, rouge), *Erythræa*, genre de la famille des Gentianées, renferme des plantes herbacées, à tige droite et rameuse, à feuilles opposées, entières; à fleurs roses, blanchâtres ou jaunes. L'*E. centaurium*, ou *Petite centaurée*, est une plante à fleurs roses ou blanches, à feuilles ovales, oblongues, entières, marquées de trois nervures, que l'on trouve dans tous les bois de l'Europe. Sa taille est de 35 à 40 centimètres. Cette plante a des propriétés amères et fébrifuges.

On nomme aussi *Erythrée* un genre d'Arachnides trachéennes de la famille des Holètres et de la tribu des Acarides, qui a pour type l'*E. ruricole*, d'un beau rouge de carmin. Cette espèce, qu'on trouve sous les pierres, dans les lieux secs, est presque microscopique; elle n'en est pas moins très-vorace à l'égard des autres Acarides plus petits qu'elle.

ÉRYTHRIN (du grec *érythros*, rouge), *Erythrinus*, genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Clupes : bouche largement ouverte, mâchoires garnies de dents nombreuses, fortes et pointues; corps allongé et comprimé latéralement; écailles dures; point de nageoire adipeuse. Les Érythrins sont de couleur *rouge*, et habitent les eaux douces des pays chauds. Le type du genre est l'*E. de Malabar*, dont la chair est fort estimée.

ÉRYTHRINE (du grec *érythros*, rouge), *Erythrina*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des arbustes originaires des deux Indes, à feuilles alternes et composées de trois folioles; à fleurs d'un rouge éclatant, formant de petites grappes axillaires ou des épis terminaux. Les fruits sont des gousses allongées, uniloculaires, à deux valves, renfermant plusieurs graines. On cultive dans les jardins l'*E. crête de coq*, à fleurs rouges superbes. L'*E. corail* ou *Bois immortel* est un arbuste de 5 m. environ, à tronc jaunâtre et uni, peu rameux, hérissé d'aiguillons; à fleurs rouges et

disposées en épis. Les graines sont rouges, luisantes et marquées d'une tache noire: on en fait des colliers, des chapelets, des bracelets. L'*E. de l'Inde* est riche en tannin et fébrifuge. La graine d'une espèce d'Érythrine commune en Abyssinie, et appelée *cuara* par les indigènes, leur sert à peser l'or. *Voy.* CARAT.

ÉRYTHRINE, arséniate de cobalt. *Voy.* ARSÉNIATES.

ÉRYTHRONE (du grec *érythros*, rouge), *Erythronium*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Tulipiacées, composé de plantes herbacées, bulbeuses, à feuilles radicales et lancéolées, à hampe uniflore, à calice campanulé à 6 divisions profondes. L'*E. dent de chien*, ou *Vioulte*, à feuilles maculées de vert ou de rouge, à fleurs blanches en dedans, rouges en dehors, est cultivée dans les jardins.

ÉRYTHROXYLE (du grec *érythros*, rouge, et *xylon*, bois), *Erythroxylum*, genre type de la famille des Érythroxylées, renferme des arbres garnis de rameaux comprimés, à feuilles simples, alternes, quelquefois opposées; à fleurs solitaires, géminées ou en faisceaux; le bois fournit une couleur *rouge* qui lui a valu son nom. Le fruit est un drupe sec, uniloculaire, oblong, cylindrique, anguleux, contenant un noyau. L'*E. aréolé*, ou *Bois major*, s'élève à 4 ou 5 m. Ses fleurs blanches exhalent une odeur de jonquille et ses fruits sont remplis d'un suc rouge. — Pour l'*E. du Pérou*, *Voy.* COCA.

ÉRYTHROXYLÉES (du genre type *Érythroxylum*), famille de plantes Dicotylédones polypétales hypogynes, a été détachée des Malpighiacées.

ÉRYX (nom mythol.), genre de Reptiles de la famille des Ophidiens, voisin des Rouleaux, est caractérisé par une queue courte, obtuse, une langue épaisse, des lèvres simples, et par l'absence de crochets à venin. Ces animaux sont timides et inoffensifs; ils se nourrissent de vers et d'insectes, et se trouvent en Asie et en Afrique. L'espèce type est l'*E. turc*, commun en Egypte et en Turquie.

ESCADRE (du latin *quadra*, carré), subdivision d'une armée navale. Ordinairement une armée navale se compose de trois escadres, commandées: la première, par un amiral; la seconde, par un vice-amiral; et la troisième, par un contre-amiral. Chaque escadre peut être subdivisée en trois *divisions*. Le nombre des vaisseaux qui composent une escadre ne peut pas être moins de 9, et s'élève quelquefois jusqu'à 20. — On appelle en général *chef d'escadre*, l'officier chargé de commander une escadre. Avant 1789, c'était un grade particulier: il a été remplacé par celui de *contre-amiral*. Une *escadre légère* est la réunion des bâtiments légers, tels que corvettes, avisos, etc., qui se trouvent dans une escadre de vaisseaux. On nomme *E. d'évolution*, une petite quantité de vaisseaux ou seulement de frégates et de corvettes armées en guerre pour l'instruction des jeunes marins sur la tactique, la manœuvre et les exercices; *E. d'observation*, la réunion de bâtiments de guerre sous un chef chargé d'observer les mouvements des escadres étrangères, même en temps de paix.—On nomme *Escadrille*, une petite escadre formée de bâtiments au-dessous du rang des vaisseaux et frégates, tels que des canots et des chaloupes.

Dans l'Armée de terre, *escadre* se disait autrefois pour *escouade*, et désignait un carré formé de 25 hommes. Ce mot, dérivé de l'italien, a été employé depuis François Ier jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, mais l'escadre avait un sens administratif et tactique que l'escouade ne comporte plus.

ESCADRON (de l'italien *squadrone*, dérivé du latin *quadra*, à cause de sa forme carrée), corps de cavalerie, ordinairement composé de quatre compagnies ou pelotons. L'*escadron* est, dans la cavalerie, ce qu'est le *bataillon* dans l'infanterie, c.-à-d. l'unité fondamentale du régiment. En temps de paix, il faut *quatre* escadrons pour former un régiment; il en faut *six* sur le pied de guerre. La force d'un escadron est communément de 100 à 120 chevaux. Il y a ordinairement un *chef d'escadron* pour deux compagnies: ce grade, créé en 1774, est analogue à celui de chef de bataillon dans l'infanterie.

Chez les anciens, les escadrons de la cavalerie perse étaient de 100 hommes sur huit ou douze rangs; l'escadron grec ou *épitarchie* était de 128 hommes sur huit rangs; l'escadron romain ou *turma* était de 40 hommes sur quatre rangs. — Chez les modernes, ce sont les Allemands, sous Charles-Quint, qui ont organisé les premiers leur cavalerie par escadrons. En France, cette organisation ne remonte qu'au règne de Louis XIV: l'escadron ne se composait alors que de 3 ou 4 compagnies fortes de 35 à 40 hommes. L'organisation actuelle date des guerres de l'Empire. Sous Frédéric le Grand, un régiment de cavalerie prussienne se composait de 5 escadrons dont chacun était subdivisé en 2 compagnies de 70 hommes chacune.

ESCALADE (du latin *scala*, échelle), attaque brusque, assaut fait le plus souvent au moyen d'échelles. Les escalades, jadis très-fréquentes, sont assez rares aujourd'hui. Elles se font de nuit, à bas bruit, à l'arme blanche. Parmi les plus célèbres escalades modernes, on cite celles des Français au siége de Prague (1741), au siége de la citadelle d'Anvers (1832), et à celui de Constantine (1837).

En Jurisprudence, l'*escalade* est toute entrée dans un lieu clos, par toute autre voie que par la porte. C'est une circonstance aggravante du vol. *Voy.* VOL.

ESCALADOU ou ESCOULADOU, sorte de dévidoir, se compose d'une planchette portant vers ses deux bouts deux poupées en fer, qui reçoivent dans leur partie supérieure les extrémités coniques d'un arbre de fer de 40 centim. environ. Il porte au milieu de sa longueur une roue de 15 centim. de diamètre, qui fait corps avec lui, et qui sert de volant à la machine. On fait passer la tige à travers une bobine, et on fait tourner l'arbre en passant dessus la paume de la main. La bobine se recouvre à mesure de fil, de soie, etc.

ESCALE (du latin *scala*, échelle), nom donné, dans les mers du Levant et sur les côtes du Sénégal, à tout lieu de relâche et de rafraîchissement pour les vaisseaux. *Faire escale*, c'est entrer dans un port pour se reposer et se rafraîchir.

Dans l'Art militaire, on nommait encore ainsi une échelle à pétard, ayant plusieurs entre-toises, et qui servait autrefois à renverser une porte, lorsqu'elle était précédée d'un fossé.

ESCALIER (du latin *scala*, échelle). L'escalier est formé de parties nommées *marches* ou *degrés*; la surface sur laquelle le pied pose est le *giron* de la marche; la *contre-marche* est ce qui est en dessous de la marche, et qui en forme le devant. On ne donne pas aux marches moins de 12 centim. de hauteur, et jamais plus de 20; le giron n'a pas moins de 30 centim. Le *palier* est un giron plus étendu qui interrompt l'escalier et forme repos. La première marche, nommée *palière*, doit avoir un giron plus large que les autres. La *volée d'escalier* est une suite non interrompue de marches d'un palier au suivant. Le *limon* est un petit mur suspendu ou une pièce de bois portée par le bout isolé des marches, et qui soutient la *rampe* en fer ou en bois, rampe sur laquelle on peut s'appuyer. L'enceinte dans laquelle l'escalier est contenu et où aboutissent les portes des différents étages se nomme *cage*. L'escalier se construit en pierre, en marbre, bois, fer, etc. Quant à la forme, les escaliers sont: ou *non-suspendus*, c.-à-d. dont les marches sont scellées par les deux bouts dans des murs parallèles ou concentriques, ou *suspendus*, c.-à-d. à limons; ils peuvent être *droits*, *elliptiques*, *circulaires* ou enfin *mixtes*, c.-à-d. en demi-cercle se raccordant avec des lignes droites. Parmi les escaliers circulaires, on remarque les *E. à vis* ou *hélicoïdes*, vulgairement dits

*à limaçon*, et les *E. à gousset*, escaliers légers en bois ou en fonte, souvent employés dans les cafés ou les magasins à cause du peu de place qu'ils occupent.

ESCALIN, monnaie d'argent, usité dans les Pays-Bas et en Suisse, et dont la valeur, fort variable, est en moyenne de 65 centimes de France.

ESCALLONIA (du botaniste *Escallon*), genre type de la famille des Escalloniées, détachée des Saxifragées, renferme des arbres et des arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale. L'*E. myrtilloïde*, espèce type, a un bois très-dur, employé en ébénisterie. L'*E. floribunda* à fleurs blanches et l'*E. rubra* à fleurs rouges sont cultivées dans les jardins.

ESCAMOTEUR. *Voy.* PRESTIDIGITATEUR.

ESCARBOT (du grec *scarabos, carabos*, qui a le même sens), *Hister*, genre de Coléoptères de la famille des Clavicornes : antennes terminées par une massue globuleuse de trois articles; pattes aplaties, triangulaires; corps carré, peu ou point renflé, long, rétréci dans les deux bouts; élytres plats et carrés, luisants, bombés et durs. Ces insectes vivent dans les boues, les fumiers, les charognes, sous les écorces des arbres, etc. Le type du genre est l'*E. des cadavres*, qu'on trouve aux environs de Paris. — Vulgairement on donne le nom d'*escarbot* au *hanneton* et au *scolyte*.

ESCARBOUCLE (du latin *carbunculus*, charbon, à cause de son vif éclat, comparable à celui d'un charbon ardent), variété de Grenat, qui est un silicate double d'alumine. Cette pierre était fort estimée des anciens. Il suffisait, disaient-ils, de l'exposer à l'action d'une vive lumière pour lui faire acquérir une couleur rouge de feu. Plusieurs de ces pierres brillaient dans l'obscurité, et d'un éclat si vif qu'elles pouvaient éclairer un appartement.

ESCARCELLE (du bas latin *scarcellum*), vieux mot qui signifiait *bourse* au moyen âge. Elle était ordinairement faite de cuir et se pendait à la ceinture à l'aide d'un simple cordon : on y serrait, outre l'argent, les chapelets, les bijoux et autres objets de valeur. C'était aussi un signe de pèlerinage.

ESCARE, ESCARRE, orthographe vicieuse du mot *eschare*. *Voy.* ESCHARE.

ESCARGOT, nom vulgaire qui s'applique à tous les *Limaçons*, et plus particulièrement à celui des vignes (*Helix pomatia*). *Voy.* HÉLICE.

ESCARMOUCHE (de l'italien *scaramuccia*, farce, embuscade), se dit, dans l'Art militaire, d'un léger engagement entre les tirailleurs de deux armées. On engage les escarmouches pour contrarier l'ennemi, sonder ses intentions, apprécier sa force, masquer une opération, reconnaître une position, etc. — Le mot *escarmouche* a été introduit en France lors des expéditions de Charles VIII en Italie.

ESCAROLLE ou SCAROLE, nom vulgaire : 1° d'une espèce de Laitue cultivée (*Lactuca scariola*), indigène au midi de la France; 2° d'une variété de Chicorée originaire de Hollande. *V.* LAITUE et CHICORÉE.

ESCAROTIQUE. *Voy.* ESCHAROTIQUE.

ESCARPE (de l'italien *scarpa*, même significat.), face extérieure du rempart, qui descend jusqu'au fond du fossé : elle est opposée à la *contrescarpe*, ou ligne extérieure du fossé du côté de la campagne. L'escarpe en terre n'est autre chose que la surface du talus extérieur : elle est ordinairement revêtue de gazon et défendue au pied par des palissades; l'escarpe en maçonnerie se compose d'un mur surmonté d'un parapet: l'épaisseur de ce mur varie en raison de sa hauteur : il est toujours appuyé de contre-forts. — On doit à Cormontaigne l'usage des escarpes inaperçues du dehors.

ESCARPIN (de l'italien *scarpino*). *Voy.* SOULIER.

ESCARPOLETTE (de l'italien *scarpoletta*, petite écharpe), sorte de fauteuil suspendu par des cordes, auquel on imprime un mouvement oscillatoire semblable à celui d'un pendule. On donne aussi quelquefois à cette machine le nom de *balançoire*.

ESCHARE ou ESCARRE (du grec *eschara*, croûte), croûte noire ou brunâtre qui résulte de la mortification et de la désorganisation d'une partie vivante affectée de gangrène, ou profondément brûlée par l'action du feu ou d'un caustique. L'*eschare*, ne participant plus à la vie, se détache au bout de 6, 10 ou 15 jours, par l'inflammation et la suppuration qui se développe dans les parties saines environnantes.

ESCHARE, genre de Molluscoïdes de la classe des Bryozoaires ou Polypes ciliés, famille des Escharés. C'est un polypier presque pierreux, non flexible, à expansions comprimées ou aplaties, lamelliformes, fragiles, simples, rameuses, couvertes sur toutes les faces de cellules à parois communes, disposées en quinconce. On les trouve dans presque toutes les mers. Leur grandeur est peu considérable. L'*E. foliacé*, le plus grand, atteint 1 mètre de grandeur en tous sens. Il est commun sur les côtes de France.

ESCHAROTIQUES, substances qui, appliquées sur une partie vivante, l'irritent violemment, la désorganisent, et y déterminent la formation d'une *eschare* : tels sont les acides minéraux concentrés, les alcalis caustiques, le deutochlorure d'antimoine, etc.

ESCLAVAGE (du latin *Slavus, Slave, Esclavon*, à cause du grand nombre d'esclaves que fournissait ce peuple, ou, selon Vossius, parce que Charlemagne réduisit les Slaves en servitude). L'esclavage, fruit de l'oppression du faible par le fort, remonte aux premiers temps du genre humain; on a pu dire qu'il était *le fondement de la société antique*.

Les patriarches de l'Ancien Testament avaient à leur suite un grand nombre d'esclaves. Moïse, en condamnant à mort ceux qui vendaient un homme dont la possession ne leur était pas légitimement acquise, consacre l'esclavage; toutefois, il limite à dix ans l'esclavage d'un Israélite; après cette époque, si l'esclave refusait le bénéfice de sa libération, on lui perçait l'oreille, et il ne pouvait redevenir libre qu'après 45 ans d'une servitude nouvelle.

Les Grecs et les Romains avaient un grand nombre d'esclaves; ce nombre excédait le plus souvent le chiffre de la population libre. Ils étaient, selon les pays, traités avec plus ou moins de douceur. Les esclaves des Lacédémoniens, connus sous le nom d'*Ilotes*, étaient traités avec une rigueur extrême : aussi se révoltèrent-ils souvent contre leurs maîtres.—Tout au contraire, l'esclavage était fort doux à Athènes; aussi l'histoire ne mentionne-t-elle pas d'exemple de rébellion d'esclaves dans l'Attique. Lorsqu'un maître maltraitait un esclave, il était permis à ce dernier de le citer devant le magistrat, et de demander à être vendu à un autre maître. Les esclaves athéniens étaient employés à la culture des terres, aux manufactures, aux mines, aux carrières et aux travaux domestiques. Plusieurs s'adonnaient aux ouvrages d'industrie et aux arts. La loi défendait aux esclaves de laisser croître leur chevelure, de plaider, et même de rendre témoignage. Ils ne pouvaient porter des armes.

Les Romains avaient des esclaves de trois sortes : ceux qu'on prenait à la guerre (*mancipia*), ceux qui étaient nés de parents esclaves (*vernæ*), et ceux qu'on achetait aux marchands qui en faisaient trafic. Il y eut pendant un temps une 4e espèce d'esclaves : c'étaient ceux qui, étant libres, se vendaient volontairement ou devenaient esclaves de leurs créanciers. Il y avait à Rome un marché affecté à la vente des esclaves. Cette vente se faisait de trois manières, dites : 1° *sub hastâ* (sous la lance), parce qu'on plantait une lance dans l'endroit où se faisait cette vente : c'était celle des prisonniers de guerre; 2° *sub coronâ* (sous la couronne), parce que, dit-on, les marchands posaient une couronne de fleurs sur la tête des esclaves qu'ils voulaient vendre; 3° *sub pileo* (sous le bonnet), parce qu'on leur mettait sur la tête une espèce de bonnet ou de chapeau : par cette marque, le vendeur annonçait qu'il ne garan-

tissait pas leur docilité. Les esclaves romains avaient la tête rasée, les oreilles percées, et portaient un costume particulier; ils ne pouvaient se marier sans la permission de leur maître, ni plaider, ni tester. Leurs mariages, dépourvus de formes légales et de cérémonies religieuses, s'appelaient *contubernium*. Les maîtres avaient droit de vie et de mort sur leurs esclaves : l'esclave était pour eux une *chose* (*res*) et non une personne (*persona*); on leur infligeait, pour les fautes les plus légères, les châtiments les plus barbares : on les fouettait de verges, on les livrait aux bêtes féroces, on les laissait mourir de faim; le châtiment le plus ordinaire était le fouet. Un sénatus-consulte rendu sous Auguste ordonnait, si un citoyen était tué dans sa maison, de soumettre à la torture tous ses esclaves, et même ses affranchis. Ces lois barbares furent en vigueur jusqu'à la fin de l'Empire. Aussi, les esclaves se révoltèrent-ils fréquemment, et les Romains eurent à soutenir contre eux de véritables guerres : il suffira de rappeler les révoltes d'Eunus en Sicile (135 avant J.-C.), celle de Salvius (103), et celle de Spartacus (73).

L'esclavage s'est maintenu constamment dans toute l'Asie et en Afrique; mais, en Europe et parmi les peuples chrétiens, le Christianisme le fit peu à peu disparaître. Cependant, au moyen âge, il subsistait encore sous le nom de *servage* (*Voy.* ce mot), et après la découverte de l'Amérique, les Espagnols, et à leur exemple tous les autres peuples chrétiens, le renouvelèrent en réduisant à l'esclavage les Indiens et les Noirs achetés en Afrique et transportés aux colonies. Les Anglais eurent l'honneur, au dernier siècle, de s'élever les premiers contre la traite des Noirs : l'affranchissement de tous les esclaves de leurs colonies, préparé par de sages mesures, fut effectué en 1833. En 1793, la Convention proclama l'affranchissement des Noirs dans les colonies françaises; mais cet affranchissement, qui n'était nullement amené, fut le signal des massacres de St-Domingue. Sous la Restauration et pendant la monarchie de Juillet, il fut pris une série de mesures pour adoucir le sort des esclaves, pour diminuer leur nombre et pour les préparer progressivement à la la liberté (notamment l'ordonn. du 5 janvier 1840, les lois du 18 et 19 juillet 1845); leur affranchissement définitif fut prononcé en 1848, et une indemnité fut allouée aux colons dépossédés.

On doit à M. H. Wallon l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 1847; à Condorcet, à Wilberforce, et à MM. de Broglie, Ag. de Gasparin, V. Schœlcher, Molinari, de nombreux écrits sur l'esclavage moderne. *Voy.* TRAITE DES NOIRS.

ESCOFFION (du grec *couphia*, coiffe, d'où l'italien *cuffione*), coiffure de femme en usage au moyen âge : c'était un réseau formé de rubans d'or ou de soie. On en porte encore dans le midi de la France.

ESCOMPTE (du latin *e* ou *ex*, hors de, et *computatio*, compte), opération de banque qui consiste à faire l'avance de la valeur d'un billet qui n'est pas encore arrivé à son échéance, à la condition d'une retenue convenue : cette retenue, appelée elle-même *escompte*, représente l'intérêt dû pour la somme payée par avance, et donne, en outre, un certain bénéfice au banquier qui fait l'opération. On distingue l'*E. en dedans* et l'*E. en dehors*, selon que l'on prend l'intérêt en dedans ou en dehors.

On appelle *Règle d'escompte* l'opération d'arithmétique qui sert à trouver l'escompte à prélever pour chaque somme. La *Règle d'escompte* n'est qu'une appplication de la règle de trois. Soit $a$ le montant d'un billet, $t$ le temps qui doit s'écouler jusqu'à l'échéance, et $i$ le taux de l'intérêt. Pour trouver la formule de l'*E. en dedans*, on établit la proportion :

$$100 + it : a :: it : x; \text{ d'où } x = \frac{a \times it.}{100 + it.}$$

Pour l'*E. en dehors*, on établit la proportion :

$$100 : a :: it : x; \text{ d'où } x = \frac{a \times it}{100.}$$

Outre la Banque de France, qui escompte les billets qui lui sont présentés avec trois signatures, on a fondé à diverses époques, dans l'intérêt du commerce, des caisses publiques dites *Caisses d'escompte*, qui font sur les billets qu'on leur porte les mêmes opérations que les banquiers. La première qui ait existé en France date du 1er janvier 1767. En 1848, il a été créé à Paris, sous le nom de *Comptoir national d'escompte*, une caisse qui a rendu quelques services au commerce, et dont le privilége, d'abord fixé à 3 ans, a été depuis prorogé jusqu'au 18 mars 1857. — Le taux de l'escompte varie selon les circonstances; celui de la Banque de France, fixé à 4 p. 0/0 à l'origine, a été réduit à 3 p. 0/0 en 1852.

ESCOPE. *Voy.* ÉCOPE.

ESCOPETTE (du latin *scopus*, but, cible), arme à feu en forme d'arquebuse ou de carabine, qu'on portait en bandoulière ou qu'on attachait à l'arçon de la selle. Le canon de l'escopette avait environ un mètre de long; il était rayé à raies droites, et portait à une grande distance. Ce fut l'arme de la cavalerie française, de Charles VIII à Louis XIII; elle est hors d'usage aujourd'hui. *Voy.* CARABINE.

ESCOT, étoffe de laine dont le tissu est croisé, était autrefois fort à la mode et est peu en usage de nos jours. On en fait des robes de deuil, des vêtements pour religieuses et des tabliers communs.

ESCOUADE (par corruption d'*escadre*), subdivision d'une compagnie commandée par un caporal ou un brigadier, se compose de 10 à 12 hommes dans l'infanterie et de 6 à 8 dans la cavalerie; elle loge ordinairement dans la même chambre et mange au même ordinaire. L'escouade répond à peu près aux décuries grecques et romaines, et aux *quadrilles* du moyen âge. Depuis François Ier, le nom d'*escouade* fut donné à ce qu'on appelait d'abord dans l'infanterie *escadre* (*Voy.* ce mot). Il y avait trois de ces escouades ou escadres par compagnie. Elles étaient commandées par un *cap d'escadre* d'abord, et dans la suite par un caporal. En 1762, l'escouade était de 7 hommes. L'organisation actuelle date de 1788.

On nomme aussi *escouade* la division en brigades des ouvriers dans les chantiers maritimes.

ESCOURGEON, *Hordeum hexastichum*, espèce d'orge dont l'épi est court, épais, et a 6 rangées égales de grains. On le sème en automne. Lorsqu'on le sème tout de suite après la récolte des blés, l'escourgeon prend sa maturité avant les grandes chaleurs, et convient surtout aux pays secs et pauvres. Cette orge produit jusqu'à vingt pour un; mais ses grains sont fort petits.

ESCRIME (de l'italien *schermire*, dérivé de l'allemand *schirmen*, se battre, escarmoucher), art de faire des armes. L'escrime consiste surtout dans l'art de manier l'épée et le fleuret, ou jeu de *pointe*; on y rattache l'art de manier le sabre, qu'on nomme aussi *contre-pointe* ou *espadon*. On compte théoriquement *huit* coups réguliers (vulgairement *bottes*); mais dans la pratique, il n'y en a réellement que *quatre* qui aient de l'importance; ce sont : la *prime*, qui consiste à frapper droit la poitrine de l'adversaire, la main haute et renversée; la *seconde*, dans laquelle l'épée attaque le flanc découvert par la prime; la *tierce*, qui s'exécute en passant son épée à droite sur celle de l'adversaire, les ongles en dessous et la main haute; la *quarte*, qui s'opère en passant l'épée à gauche, en dedans des armes, les ongles en dessus. Chacun de ces coups a sa *parade*. Il y a, en outre, les *dégagements*, les *parades doubles*, la *contre-quarte* et la *contre-tierce*. L'art de l'escrime comprend encore l'action de *marcher* ou d'aller en avant; de *rompre* ou de reculer; le *coup droit*, la

*riposte*, le *coupé*, le *temps d'arrêt*, le *coup de temps*, le *coup sur le temps*, etc. Les *engagements* consistent à s'emparer, à droite ou à gauche, du fer de son adversaire; les *battements* ont pour but de le déranger par un tour de main, sans frapper.

Le mot *escrime* est d'origine récente, mais l'art est fort ancien : témoin l'art des gladiateurs, si fort en honneur chez les Romains. Au moyen âge, l'escrime des chevaliers ne consistait qu'à courre le faquin ou à combattre à la genette, et se composait plus encore d'équitation que du maniement de l'épée. L'escrime moderne prit naissance en Espagne, sous Charles-Quint; elle passa de là en Italie : pendant deux siècles, ce pays fournit des maîtres d'escrime à toute l'Europe; mais depuis Henri II, les Français le disputèrent aux Italiens dans l'art de manier l'épée, et, sous Louis XIII, l'escrime devint tout à fait française. On peut étudier les progrès de cet art dans les traités de G. Thibault (*Académie de l'art de l'épée*, Anvers, 1628), de Danet (l'*Art des armes*, Paris, 1766); de Laboëssière (*de l'Art des armes*, 1818); de L.-J. Lafaugère (*Nouveau manuel complet d'Escrime*, 1837); de Grisier (*les Armes et le Duel*).

ESCROQUERIE (dérivé, par les uns, de *croc*; par d'autres, d'une manière plus ingénieuse que probable, du grec *aischron*, honteux, et *kerdos*, gain), toute manœuvre frauduleuse employée pour s'approprier la fortune d'autrui. Le Code pénal (liv. III, art. 405) a réglé ainsi la peine de cette action. « Quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident, etc., aura escroqué ou tenté d'escroquer la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 50 à 3,000 fr. Il peut en outre être privé, pendant une durée de 5 à 10 ans, des droits mentionnés à l'article 42. » — « Tout individu condamné pour escroquerie ne peut être admis au bénéfice de cession. » Code du Comm., art. 575.

ESCULINE (d'*Æsculus*, marronnier), substance tirée des marrons d'Inde. *Voy.* MARRONNIER.

ÉSOCES (d'*Esox*, brochet), famille de poissons de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, renferme tous les poissons qui ont les mâchoires garnies de fortes dents pointues et nombreuses, le museau aplati, le corps et la queue allongés latéralement, des écailles dures, point de nageoire adipeuse, une seule dorsale placée au-dessous de l'anale, et plus éloignée de la tête que des ventrales. Ces poissons sont les *brochets*, les *exocets*, etc.

ÉSOPHAGE. *Voy.* OESOPHAGE.

ÉSOTÉRIQUE (du grec *ésô*, en dedans), se dit, en Philosophie, de toute doctrine secrète et réservée aux seuls initiés. Telle était la doctrine de Pythagore, chez les anciens, et, dans les temps modernes, celle des Rose-Croix. On l'oppose à la doctrine *exotérique* ou extérieure.

ÉSOX, nom latin du *Brochet*. *V.* BROCHET et ÉSOCES.

ESPACE (du latin *spatium*). En Métaphysique, l'espace est cette étendue illimitée que nous concevons comme embrassant tous les corps, et se prolongeant à l'infini au delà de toute borne : Pascal le définissait une *sphère infinie dont la circonférence est partout, et le centre nulle part*. Les Rationalistes considèrent l'idée d'espace comme une idée nécessaire, absolue, que l'expérience seule ne pourrait donner, et qu'il faut rapporter à une faculté supérieure, à la Raison : à l'occasion des limites qui s'offrent à nos regards, nous concevons nécessairement quelque chose au delà, et nous prononçons que tout corps est dans l'espace, que le fini suppose l'infini. Quant à la nature de l'espace, les opinions sont fort partagées. Pour les philosophes anciens, Démocrite, Leucippe, Épicure, l'espace n'est autre chose que le *vide*; Newton et Clarke lui accordent de la réalité, et l'identifient avec Dieu même, considéré en tant que présent partout; Leibnitz n'y voit qu'une abstraction : l'espace est pour lui l'*ordre des coexistences*, comme le temps est l'*ordre des successions*; Kant lui attribue une réalité purement *subjective*, et en fait une des *formes nécessaires de la sensibilité*. La question de la nature de l'espace et du temps a donné lieu à une controverse célèbre entre Clarke et Leibnitz, qu'on trouvera dans le recueil des *Lettres de Leibnitz*.

En termes d'Imprimerie, on nomme *espaces* (ce mot est alors féminin) de petites pièces de fonte, qui sont de même corps que le caractère auquel elles appartiennent, mais plus basses que la lettre, et qui se mettent entre les mots pour qu'ils apparaissent isolés dans l'impression; elles servent aussi à justifier les lignes. Elles ne doivent pas marquer sur le papier.

ESPADON (de l'italien *spadone*, dérivé de *spatha*, épée), large épée à deux tranchants, de 2 à 3 mètres de long, à poignée en croix et sans garde, qui était en usage aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, surtout en Allemagne et en Suisse. Pour manier cette arme pesante, on saisissait la poignée à deux mains, ou bien on appuyait le pommeau dans les viroles de la cuirasse, et l'on saisissait la lame entre la poignée et deux crocs situés quelques centimètres en avant. L'espadon était ordinairement porté par des hallebardiers d'élite, qu'on appelait *espadons joueurs d'épée*. On donnait à ceux qui le maniaient avec adresse le nom de *spadassins*, nom qui, depuis, a été pris en mauvaise part. On ne voit plus guère d'espadons que dans les musées; on en a conservé quelques-uns à lame dentelée ou flamboyante. — Outre l'espadon, il y avait le *demi-espadon*, tranchant d'un seul côté, et assez semblable au sabre des cuirassiers. — On donne encore le nom d'*espadon* à l'escrime du sabre ou de taille, et à un instrument en bois, en forme de lame plate, et dont on se sert pour briser l'enveloppe ligneuse du chanvre.

ESPADON, *Xiphias*, appelé aussi *Epée de mer, Sabre, Poisson empereur*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes. La tête de ces animaux offre une conformation singulière : leur museau se prolonge en une lame plate, tranchante des deux côtés, et terminée par une pointe aiguë. La longueur de cette lame est à peu près le tiers de la longueur totale de l'animal. Le corps et la queue sont très-allongés, et les nageoires en forme de faux, excepté celle de la queue. Le dos est noir, le ventre argenté, les nageoires jaune-brun ou d'un gris cendré. Ces poissons atteignent jusqu'à 7 mètres, et nagent avec vitesse. Leur chair est blanche, fine, d'un goût délicieux, et très-nourrissante. La pêche de l'espadon se fait au harpon; elle représente en petit celle de la baleine. Elle a lieu dans la mer du Nord, dans la Baltique et sur les côtes de Sicile.

ESPAGNOLETTE, mode de fermeture de fenêtre et de porte, originaire d'*Espagne*, se compose ordinairement d'une tige de fer droite et ronde, assujettie sur le montant à droite de la fenêtre, et dont les bouts portent horizontalement des crochets qui s'arrêtent dans des gâches. Elle porte, à une hauteur convenable, un levier en forme de poignée qui fait tourner l'espagnolette et qui s'engage dans un crochet fixé à l'autre montant de la croisée.

ESPALIER (de l'italien *spalliera*, épaule, par allusion au mur qui sert d'appui), rangée d'arbres à fleurs ou à fruit appuyés contre un mur, et auxquels on a fait prendre par la taille une forme déterminée. Le mur peut avoir de 3 à 4 m. d'élévation, et doit être exposé au midi, à l'est ou à l'ouest. Les murs légèrement inclinés au sud-est ou au sud-ouest sont les meilleurs. La moyenne distance d'un arbre à l'autre est d'environ 6 m. Le palissage s'exécute soit

au moyen d'un treillage, soit au moyen d'arcs formés de petites branches de cornouiller que l'on ajoute les uns au-dessus des autres, à mesure des besoins. La forme à donner à l'espalier se détermine suivant la hauteur du mur, l'exposition, l'espèce de l'arbre et la fertilité du sol. La *forme en* V *ouvert* est la plus commode pour la taille et la plus facile à établir; mais elle laisse perdre une grande partie du mur, qu'elle ne peut recouvrir; la *forme à la Dumoutier*, ou parallélogrammique, permet à l'arbre de s'étendre, et convient surtout pour couvrir de grands espaces avec un petit nombre de sujets; la *forme carrée* a également l'avantage de couvrir promptement une grande surface; mais elle est dangereuse à cause de la position verticale que prennent forcément les branches de l'intérieur; la *forme en cordons*, consistant en une tige droite dont les branches se portent alternativement à droite et à gauche, est une forme nouvelle, bonne sous tous les rapports, excepté pour les branches de la partie inférieure; la *forme en palmette à double tige* est la meilleure de toutes : elle présente deux branches verticales escortées de rameaux obliques qui ne laissent aucun vide; enfin, la *forme en* U n'est qu'une modification de la précédente, plus difficile seulement et plus lente à établir. On ne doit choisir pour espaliers que des sujets vigoureux, d'un à deux ans de greffe, et ayant de bonnes racines.

ESPALME, sorte de corroi à base de goudron, dont on enduit la carène des vaisseaux. — *Espalmer un navire*, c'est l'enduire de ce corroi; c'est aussi laver sa carène depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau.

ESPARCETTE, nom vulgaire du *Sainfoin des prés*.

ESPARGOUTTE, synonyme vulg. de la SPERGULE.

ESPARS, mâtereaux ou petits mâts de sapin qu'on embarque, comme rechange, à bord des bâtiments qui font des voyages de long cours. Ces pièces ont de 8 à 10 m. de longueur; on les distingue en *espars doubles*, qui ont près de 20 centim. de diamètre, et en *espars simples*, qui ont de 10 à 12 centim. de diamètre. — On donne aussi ce nom au morceau de bois dur, tourné et terminé par une boule, qui sert à tordre les écheveaux de soie au sortir de la teinture, ainsi qu'aux six morceaux de bois qui composent la civière à tirer le moellon.

ESPATARD, enclume et marteau de fonte qui arment un gros martinet dans une usine à fer; — cylindre tranchant sous lequel on passe les barres de fer pour les couper dans le sens de leur longueur.

ESPÈCE (du latin *species*, apparence, figure), réunion d'individus de même nature, c.-à-d. offrant des caractères communs par lesquels ils se distinguent de tous les autres groupes d'individus du même genre; l'*espèce* est le plus bas échelon de la classification. La réunion de plusieurs espèces constitue un genre. L'*espèce* était un des cinq *universaux* de l'École (*Voy.* UNIVERSAUX). — La détermination des espèces joue le rôle le plus important dans les sciences naturelles, mais elle est le plus souvent fort difficile.

En Minéralogie, l'espèce est déterminée par une identité parfaite dans la composition; la forme n'y est pour rien. Dans le Règne organique, au contraire, l'espèce est fondée sur l'identité de la forme et de la structure, tant interne qu'externe. Le caractère principal des espèces de végétaux et d'animaux est de pouvoir reproduire des êtres semblables et féconds; l'espèce peut se modifier sous l'influence des agents extérieurs : elle produit alors des *races* ou des *variétés*; mais jamais elle ne quitte son caractère propre pour en revêtir un autre.

En Pharmacie, on nomme *espèces* des végétaux ou des parties de végétaux qui jouissent de propriétés analogues et que l'on conserve mélangés pour l'usage; elles servent à préparer des infusions, des décoctions, etc. On distingue les *E. amères*, *antiscorbutiques*, *apéritives*, *astringentes*, *carminatives*, *emménagogues*, *émollientes*, *pectorales*, *purgatives*, *stimulantes*, *sudorifiques*, *vermifuges*, *vulnéraires*, etc. *Voy.* chacun de ces mots.

Dans la Philosophie ancienne et la Scolastique, *espèce* était synonyme d'*image*. La connaissance des corps se faisait au moyen d'images perçues d'abord par les sens (*espèces sensibles*), puis par l'*entendement* (*espèces intelligibles*). Les *espèces sensibles* elles-mêmes étaient dites *impresses* si elles provenaient directement de l'impression des objets, qui se moulent sur nos sens comme le cachet sur la cire; *expresses*, quand elles avaient été pour ainsi dire exprimées des espèces impresses, et avaient pénétré jusqu'au sens intérieur qui en gardait l'empreinte. Les *espèces intelligibles* étaient le fruit des abstractions et des généralisations faites par l'*intellect* ou entendement sur les espèces expresses.

En Théologie, on nomme *espèces* les apparences du pain et du vin dans l'Eucharistie. *Voy.* ce mot.

ESPÉRANCE, la 2e des vertus théologales, nous fait attendre de Dieu, avec une ferme confiance, la grâce pendant la vie, le ciel après la mort. — Les anciens avaient divinisé l'E.; c'était une jeune nymphe, souriant avec grâce et couronnée de fleurs naissantes; ils lui donnaient des ailes. Le vert est la couleur de l'E. Elle a pour emblème une ancre ou l'arc-en-ciel. Th. Campbell a chanté *les Plaisirs de l'E.*

ESPINGOLE (par corruption d'*espingarde*, machine à lancer des pierres, en usage au moyen âge), nom donné autrefois à une petite pièce de canon et aujourd'hui à un gros fusil, très-court, à canon évasé depuis le milieu jusqu'à la gueule. L'espingole est généralement en cuivre; on la charge d'une douzaine de balles de calibre, et on ne la tire qu'à petite portée. Depuis 1780, les sapeurs de l'infanterie française se servaient de cette arme; mais elle a été remplacée par le mousqueton. Les Mameluks étaient aussi armés d'espingoles. Aujourd'hui on ne se sert des espingoles qu'en marine : on les place sur pivot aux extrémités des petites embarcations, dans les hunes, etc.

ESPION (d'*épier*, autrefois *espier*). L'espionnage a été en usage dans tous les temps et chez tous les peuples. Il est devenu de nécessité absolue dans la haute politique, la diplomatie et la guerre, aussi bien que dans la simple police de surveillance. Mais, en même temps, les agents de l'espionnage ont été partout regardés avec mépris; les espions diplomatiques sont payés sur les fonds secrets des divers ministères; les espions de police sont organisés en France depuis 1629; la formation de la *brigade de sûreté* (*Voy.* ces mots) du fameux Vidocq date de 1812. A la guerre, les espions ont été de tout temps punis de mort; autrefois, on les fusillait sans forme de procès; depuis le décret du 16 juin 1793, ils sont jugés par des commissions militaires.

ESPLANADE (de l'italien *spianata*, même signification), terrain uni et légèrement incliné qui, dans les places fortes, s'étend entre les remparts et les maisons de la ville. — C'est aussi le terrain laissé vide entre une ville et son château fort pour surveiller, en cas de siége, les approches de l'ennemi, et pour servir, en temps de paix, de terrain de manœuvre. — On donne encore ce nom à une plate-forme de batterie et à l'espace vide qui règne en dehors d'une place de guerre, dans toute l'étendue de son rayon.

ESPONTON ou SPONTON (de l'italien *spuntone*, pointu, tiré lui-même, selon Roquefort, du latin *pungere*, piquer), espèce de demi-pique, longue de 2 m. et demi, dont on armait autrefois en France les sous-officiers et les officiers de l'infanterie et des dragons de tous grades. En 1710, on retira cette arme aux officiers subalternes, et on leur laissa le fusil, pour réserver l'esponton aux officiers supérieurs. Ces derniers le conservèrent jusqu'en 1756. Les Cent-Suisses le portaient encore avant 1825. — Les officiers de marine se servaient aussi de cette arme.

ESPRIT (du latin *spiritus*, souffle), être incorporel : l'âme humaine, Dieu, les anges, sont des esprits. On a, en outre, chez les peuples crédules, imaginé une foule d'esprits particuliers, tels que les génies, les sylphes, les gnomes, etc. *Voy.* ces mots.

*Esprit*, synonyme d'*Intelligence*. *Voy.* ce mot.

*Esprit-saint*. *Voy.* SAINT-ESPRIT.

On a nommé *esprits animaux* un fluide subtil qu'on supposait être formé dans le cerveau, et distribué, par le moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps. Ces esprits, admis dans tout le moyen âge, et même par Descartes et Malebranche, servaient à expliquer tous les phénomènes que l'on rapporte aujourd'hui à l'innervation.

ESPRITS. Les anciens Chimistes donnaient le nom d'*esprits* à tous les produits liquides qu'on obtient en soumettant les corps à la distillation. On appelait surtout *esprits*, ou *eaux spiritueuses*, des alcools chargés, par la distillation de substances aromatiques, de principes médicamenteux, de drogues simples, etc.

*Esprit acide*, nom donné autrefois à tout acide volatilisé pendant la distillation.

*Esprit alcalin :* c'est le gaz ammoniac.

*Esprit ardent :* c'est l'alcool très-rectifié.

*Esprit de bois*, dit aussi *Esprit pyroxylique*, *bihydrate de méthylène*, ou *hydrate d'oxyde de méthyle*, liquide inflammable, semblable à l'esprit-de-vin, incolore, contenant du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^2H^4O^2$) Il bout à 66°5, et présente une densité de 0,798 ; il a une odeur à la fois spiritueuse et empyreumatique, et une saveur piquante et comme poivrée ; il se mêle en toutes proportions avec l'eau et l'alcool, dissout les résines, et en général tous les corps que l'alcool dissout lui-même. Il donne, avec les acides, des éthers particuliers qu'on désigne sous le nom d'*éthers méthyliques*. Les agents oxygénants le convertissent facilement en acide formique. Il existe en dissolution dans la partie aqueuse des produits de la distillation du bois ; on l'en extrait par de nouvelles distillations et par la rectification du produit sur de la chaux vive. Il peut remplacer l'alcool dans la plupart de ses emplois industriels ; et comme il est plus volatil que ce corps, il est très-avantageux dans la préparation des vernis. Les chimistes l'utilisent comme solvant dans l'analyse des substances végétales. — Il a été découvert en 1812 par Philips Taylor, et étudié en 1833 par MM. Dumas et Péligot.

*Esprit de corne de cerf*. *Voy.* CORNE DE CERF.

*Esprit de Mindererus*, nom ancien de l'acétate d'ammoniaque : c'est un liquide préparé avec le carbonate d'ammoniaque provenant de la distillation de la corne de cerf. Il contient une sorte de savonule, auquel on attribue des propriétés toniques et diaphorétiques.

*Esprit de nitre fumant*, liquide très-fumant composé d'acide nitrique, d'acide nitreux, de chlore et d'eau, qu'on obtient lorsqu'on distille le nitrate de potasse avec l'acide sulfurique concentré.

*Esprit pyroacétique*. *Voy.* ACÉTONE.

*Esprit de sel*, solution d'*acide chlorhydrique*.

*Esprit de soufre*, ancien nom de l'*acide sulfureux*, que l'on obtient en faisant brûler du soufre pulvérisé dans une cloche de verre remplie d'air.

*Esprit de Vénus*, ancien nom du *vinaigre concentré*, obtenu par la décomposition à feu nu du verdet cristallisé et de l'acétate de cuivre.

*Esprit-de-vin*. *Voy.* ALCOOL.

*Esprit de vitriol*, nom ancien de l'*acide sulfurique étendu d'eau*.

*Esprit volatil*, sous-carbonate d'ammoniaque.

En Grammaire, *Esprit* est un signe d'accentuation en usage dans la langue grecque. L'*E. rude* (ʽ) marque l'aspiration, et l'*E. doux* (ʼ) l'absence d'aspiration ; le premier est indiqué par la lettre *h* dans un grand nombre de mots français tirés du grec.

ESPROT, vulgairement *Sprat*, *Melet* ou *Harenguet*, en latin *Clupea sprattus*, poisson de l'ordre des Abdominaux, de la famille des Clupes, est une espèce du genre Hareng. Il a les proportions de ce dernier, mais il est beaucoup plus petit ; ses opercules ne sont pas veinés ; une tache foncée se montre le long des flancs au temps du frai. On en fait des salaisons dans le Nord.

ESQUILLES (du latin *squidilla*, diminutif de *squida*, éclat de bois), fragments qui se séparent d'un os fracturé. On donne aussi quelquefois ce nom aux portions d'os qui se détachent dans les caries.

ESQUINANCIE (du grec *synankhè*, suffocation). *Voy.* ANGINE et AMYGDALITE.

ESQUISSE (de l'italien *schizzo*, source, jet). Dans les Arts, on entend par esquisse : 1° le premier trait rapide d'un dessin ; 2° la première idée crayonnée d'une composition qui doit être peinte ou sculptée.— L'*ébauche* est le travail préparatoire, d'après l'esquisse, d'une peinture ou d'une sculpture.

ESSAI, opération chimique à laquelle on soumet les matières d'or et d'argent pour en connaître le *titre*, c.-à-d. la proportion de l'or et de l'argent purs qu'elles renferment.

L'essai des matières d'*or* se fait par la *coupellation* et le *départ* (*Voy.* ces mots). On se contente souvent dans le commerce de déterminer approximativement le titre des alliages d'or et de cuivre avec la pierre de touche. *Voy.* TOUCHAUX.

La détermination du titre de l'*argent* se fait aussi par la *voie sèche* ou *coupellation*, ou, d'une manière plus exacte, par la *voie humide*, d'après le procédé imaginé en 1829 par M. Gay-Lussac et immédiatement adopté par la Monnaie de Paris. Cette méthode est fondée sur la propriété que possède une solution de sel marin (chlorure de sodium) de précipiter complétement l'argent de sa dissolution dans l'acide nitrique, sans agir sur le cuivre. On a pour cet usage une solution de sel marin préparée d'avance et dite *normale*, dont on connaît la concentration (100 centim. cubes précipitent 1 gramme d'argent). On dissout dans l'acide nitrique un poids déterminé de l'alliage à examiner (1 gramme, par exemple), et l'on voit combien il faut ajouter de la liqueur normale pour précipiter tout l'argent.

Les anciens employaient la coupellation pour purifier les métaux et essayer les monnaies. Avant Philippe le Bel, sous le règne duquel l'essai des monnaies se fit régulièrement à la coupelle, quand on voulait savoir le titre d'une pièce d'argent, on en tirait un ou deux grains avec un petit instrument appelé *échoppe ;* on les mettait sur des charbons ardents, et l'on jugeait, par leur couleur plus ou moins blanche, du titre de l'argent ; c'est ce qu'on appelait *faire l'essai à la nature* ou *à l'échoppe*. Pour essayer l'or, on se servait de la pierre de touche.

On trouve dans les traités de Chaudet, de Vauquelin et de Darcet tous les détails relatifs à l'art de l'Essayeur. M. Gay-Lussac a publié en 1832 une *Instruction sur l'Essai des matières d'argent par la voie humide*.

ESSAIM (du latin *examen*), portion d'abeilles qui sort d'une ruche, lorsque les larves, devenues insectes parfaits, rendent la population trop nombreuse. Cette émigration a lieu en mai ou en juin, au nombre d'environ 30 à 40,000 mâles, et de 15 à 16,000 ouvrières. Elle ne s'effectue toutefois que lorsqu'une nouvelle reine, qui doit remplacer celle qui va partir, est sur le point d'éclore. Le départ s'annonce par un bourdonnement qui se fait entendre le soir et la nuit dans la ruche ; mais le matin même du jour où la colonie doit s'expatrier, un calme parfait succède à l'agitation. Le départ a lieu vers le milieu de la journée, par un temps chaud et un ciel pur. Les abeilles s'arrêtent ordinairement sur un des arbres voisins ; on peut hâter ce moment en frappant sur des chaudrons pour les étourdir. Bientôt elles

se pendent en grappes à une branche, en se cramponnant les unes aux autres au moyen de leurs pattes. Pour recueillir l'essaim, on place sous l'arbre une ruche renversée, dont on a frotté l'intérieur avec du miel, des plantes odorantes, etc., et, à l'aide d'une légère secousse, on y fait tomber les abeilles. Quelquefois, lorsque les abeilles sont engourdies par la fraîcheur du soir, on les prend à la main et on les dépose dans la ruche. Une ruche donne ordinairement pendant le printemps 2 ou 3 essaims. On fortifie un essaim en lui laissant pour l'hiver le miel de la première année.

ESSAYEUR, officier préposé pour faire l'*essai* de la monnaie, des matières d'or et d'argent destinées à la fabrication, et pour vérifier si elles sont au titre voulu. Il y a trois sortes d'essayeurs, les *E. des monnaies*, qui résident à Paris, à l'Hôtel des monnaies, et sont chargés par le Gouvernement de s'assurer du titre des espèces à mesure qu'on les met en circulation ; les *E. du commerce*, et les *E. du bureau de la garantie*, qui sont chargés d'essayer tous les ouvrages d'or ou d'argent fabriqués par les orfèvres. Il y a un bureau de garantie dans le chef-lieu de chaque département. *Voy.* ESSAI.

ESSE ou ESSEAU, se dit, en général, de tous les objets, en forme d'S, qu'on emploie dans les arts, et spécialement des chevilles de fer, à tête aplatie, que l'on met sur le bout des essieux d'un affût, d'un carrosse, d'un chariot, etc., pour empêcher les roues d'en sortir. — Dans la Marine, ce sont des bandes de fer courbées, qui embrassent le bout des traversins des barres de perroquets et qui sont percées pour le passage des haubans. — On donne encore ce nom à une hache à l'usage des charpentiers et des menuisiers, et à un marteau recourbé dont se servent les mineurs; en ce sens, on dit plutôt ESSETTE.

ESSENCE (du latin *essentia*, fait de *esse*, être), ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ce qui constitue sa nature : c'est ce qui, dans toute définition, est exprimé par ce que les Logiciens appellent la *différence spécifique*.

ESSENCES, *huiles essentielles* ou *volatiles*, substances organiques, liquides et quelquefois solides, douées d'odeur, pouvant se distiller sans décomposition, non miscibles à l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. Les essences n'ont pas le toucher gras et onctueux des huiles fixes; elles ont une saveur âcre, irritante et même caustique. Elles ne donnent pas de savon comme les huiles fixes. Elles dissolvent les différents corps gras, la cire, les résines ; cette propriété les fait employer pour enlever les taches d'huile ou de graisse sur les tissus de soie ou de drap qu'on ne peut savonner. Les essences existent dans tous les organes des plantes, particulièrement dans les feuilles et les fleurs, d'où on les extrait par la distillation. Plusieurs essences se produisent par la fermentation de certaines substances organiques : l'*E. d'amandes amères*, par exemple, ne préexiste pas dans ces amandes; mais elle est le résultat de la métamorphose d'un autre principe, appelé *amygdaline*, qui s'opère au contact de l'eau, et d'un ferment contenu dans les amandes. Les essences ont une grande importance commerciale par leurs différents usages dans les arts. L'*E. de térébenthine* entre dans la préparation des vernis; les *E. de citron* et *de cédrat* sont employées pour enlever les taches de graisse et de peinture à l'huile sur les vêtements. La médecine utilise plusieurs essences comme excitants et caustiques, en variant de toutes manières leur forme et la manière de les administrer : l'*E. de girofle* est un remède populaire contre les maux de dents; l'*E. d'amandes amères*, qui contient toujours une quantité notable d'acide prussique, est si vénéneuse que quelques gouttes suffisent pour faire périr des oiseaux, des chats, en quelques secondes. L'*E. de cajeput* sert à préserver des insectes les collections d'histoire naturelle. C'est avec l'*E. de genièvre* que les distillateurs aromatisent l'eau-de-vie qui prend le nom de *genièvre* ou *gin*; avec l'*E. d'anis*, ils fabriquent l'*anisette*. Dans la parfumerie, on fait une grande consommation de toutes les essences pourvues d'une odeur agréable, pour la préparation des eaux aromatiques, des pommades, des savons parfumés, etc.; les plus usitées sous ce rapport sont celles de citron, d'orange ou de Portugal, d'amandes amères, de lavande, de bergamotte, de fleurs d'oranger, de menthe, de mélisse, de rose, etc. — La composition chimique des essences est extrêmement variée : elles renferment toutes du carbone et de l'hydrogène, tantôt seuls, tantôt associés à de l'oxygène. Certaines essences fétides, comme les essences de moutarde, d'ail, d'oignon, etc., renferment du soufre.

On donne aussi le nom d'*essence* aux teintures alcooliques simples, et à diverses préparations composées, comme l'*E. antihystérique* de Lemort; l'*E. céphalique* ou *Eau de Bonferme*, qu'on vante pour les maux de tête et les coups ou chutes sur le crâne; l'*E. carminative* de Wedelius ; l'*E. d'Italie* et l'*E. royale*, qu'on emploie comme stimulants, etc.

Dans les Eaux et forêts, *essence* s'emploie pour *espèce* ou nature des arbres qui composent une forêt. Un bois d'*essence de chêne* est un bois qui est principalement formé d'arbres de cette espèce.

ESSENCE D'ORIENT, matière brillante et nacrée, qui entoure la base des écailles de l'*ablette*, et dont on se sert pour fabriquer les fausses perles. *Voy.* ABLE.

ESSENTIELLE (HUILE). *Voy.* ESSENCE et HUILE.

ESSERE, variété de l'urticaire. *Voy.* URTICAIRE.

ESSIEU, jadis *Aissieu* (du latin *axis*, axe), pièce de bois, de fer ou même d'acier, qui passe au travers du moyeu des roues d'une voiture et autour de laquelle celles-ci tournent. Les essieux de bois sont en charme ou en orme; ceux de fer sont faits ordinairement avec plusieurs barres de fer méplat corroyées ensemble. Un essieu se compose de deux *fusées coniques*, tournées, qui servent d'axe aux roues, et du *corps d'essieu*, de forme rectangulaire, sur lequel posent les brancards de la voiture. Les extrémités de ces fusées sont traversées dans le sens vertical par des chevilles en fer, en forme d'S, dites *esses* ou *esseaux*, ou bien elles sont garnies d'*écrous taraudés*, pour empêcher les roues de s'échapper. Ces écrous sont recouverts d'une espèce de boîte, portée par le petit bout du moyeu et qui sert à les garantir de la boue. On distingue les *E. droits* ou ordinaires, et les *E. coudés :* dans ces derniers le corps de l'essieu est plus bas que la fusée, à laquelle il se joint par un repli à angle droit. Il a le double avantage de rendre le chargement plus facile, en abaissant la caisse, et de moins fatiguer le cheval, le centre de gravité de la charge étant au-dessous de l'axe de roulement.

EST, LEVANT ou ORIENT, partie de l'horizon où le soleil se lève. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

ESTACADE (de l'allemand *stakete*, formé de *steken*, bâton, pieu), sorte de digue faite avec de grands pieux plantés dans une rivière, dans un canal, pour en fermer l'entrée ou détourner le cours de l'eau.

Dans la Marine, on nomme ainsi une barrière établie momentanément à l'entrée d'un port avec des corps flottants ou avec des câbles et des chaînes tendus au travers du passage pour empêcher les bâtiments ennemis d'y pénétrer. — C'est aussi le nom du remplissage en bois qu'on place dans les mailles de la carcasse d'un vaisseau ou dans les intervalles qui séparent les couples. — *Estacade* se disait autrefois pour *champ clos*.

ESTAFETTE (de l'italien *stafetta*, fait de *staffa*, étrier), courrier de dépêches qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier qui le porte à la poste suivante.

Ce service est très-accéléré : il a été organisé en France sous l'Empire.

ESTAFIER (de l'italien *staffiere*, homme d'écurie, rad. *staffa*, étrier). Au moyen âge, on nommait ainsi un valet à manteau, un laquais à pied, qui tenait l'étrier à son maître, portait son épée, et était armé lui-même; de là le nom de *domestique d'épée*. Aujourd'hui ce mot se prend toujours en mauvaise part.—En Italie, on appelle encore *estafiers* des laquais en livrée, en manteau, et de haute stature, qui figurent dans le cérémonial de l'enterrement des papes. Les cardinaux ont aussi des estafiers.

ESTAFILADE (de l'italien *staffilata*), entaille, coupure provenant d'un coup de sabre, d'un instrument tranchant. Ce mot vient de ce que les *estafiers* chassaient, même à coups de sabre, les passants qui obstruaient le chemin de leur maître.

ESTAGNON, nom donné dans le Midi de la France à des vases de cuivre étamé dans lesquels on envoie au loin les eaux distillées, notamment l'eau de fleurs d'oranger.

ESTAIM, ESTAME (du latin *stamen*, chaîne de tisserand). On appelait autrefois *estaim*, la laine fine et longue tirée au peigne; et *estame*, cette même laine filée : on en faisait ordinairement des bas dits *bas d'estame*. On nommait étoffes *à un estaim* celles dont la chaîne et la trame étaient en estaim.

ESTAINS, pièces de bois qui faisaient partie de l'arcasse d'un gros bâtiment à arrière carré : elles formaient la rondeur de l'arrière du vaisseau, et étaient assemblées par le bas à l'étambot et par le haut aux deux allonges de trépost. Ces pièces ont été supprimées dans les nouvelles constructions.

ESTAMINET (du flamand *stamenay*, dérivé de *stamm*, souche ou famille, parce que c'était autrefois la coutume en Flandre, pour tous les membres d'une même famille, de se réunir alternativement chez l'un d'eux pour boire et fumer), lieu public où s'assemblent des buveurs et des fumeurs; salle d'un café exclusivement réservée aux fumeurs et aux joueurs de billard. On dit aussi *Tabagie*.

ESTAMPAGE (de l'italien *stampa*, impression), procédé mécanique pour obtenir des reliefs sur une plaque de métal. On estampe avec un poinçon ou un moule, dit *estampe* ou *étampe*, sur lequel on applique la feuille métallique à l'aide de la pression ou de la percussion. Cette opération se fait à froid ou à chaud, selon la dureté de la matière, la nature de l'objet et l'usage auquel il est destiné. L'estampage supplée, dans les arts industriels, à la gravure en creux et en relief : il a le double avantage d'être plus économique et plus expéditif.

ESTAMPE (de l'italien *stampa*, impression), empreinte de traits creusés dans une matière solide, se dit spécialement des images imprimées sur papier ou étoffe, avec une planche de cuivre, de bois, d'acier, etc. Le mot *estampe* se dit également des produits de la gravure à l'eau-forte, au burin, à la manière noire, au lavis, etc. On a tiré des estampes sur les cuirs, les tentures de soie, le parchemin, le satin, et même sur l'écorce d'arbre et sur du plâtre.

L'art d'imprimer les estampes a été inventé au XVe siècle par Maso Finiguerra. Les plus anciennes estampes connues sont une *image de saint Christophe* (1423), et une de *saint Bernard* (1454). Le plus ancien livre où l'on trouve des estampes mêlées au texte est un traité de médecine de Pierre d'Abano (1472). La lithographie a donné le moyen de tirer des estampes avec plus de facilité et d'économie.

Dans les Arts mécaniques, on nomme *estampe* l'outil qui sert à estamper. *Voy.* ESTAMPAGE.

ESTAMPILLE (d'*estampe*), se dit, en général, de toute marque ou empreinte qu'on applique sur un objet quelconque pour en constater l'authenticité, ou pour le reconnaître au besoin s'il vient à être dérobé. Il se dit spécialement de la marque faite sur une marchandise pour constater l'acquittement de certains droits, comme ceux de douanes, etc., ou en certifier l'origine. Dans le premier cas, c'est une marque de plomb scellé; dans le second, c'est une plaque de cuivre mince, imprimée au mouton ou au balancier, sur une matrice gravée en relief qui porte le nom, la demeure et l'adresse du fabricant.

ESTER (du latin *stare*, être debout). *Ester en jugement* (*stare in judicio*), c'est comparaître en justice personnellement, plaider en son nom; ce que ne peuvent faire les mineurs non émancipés, ni les femmes mariées, à moins d'être autorisées. *Ester à droit*, c'est se présenter devant le juge où l'on a été assigné; il se dit surtout en matière criminelle.

ESTHÉTIQUE (du grec *aisthésis*, sentiment), science du Beau, philosophie de l'Art. Quoique les spéculations sur un sujet si intéressant soient aussi anciennes que la philosophie, le nom en est tout récent. Il est dû à Baumgarten, philosophe allemand, qui publia en 1750, à Francfort-sur-l'Oder, le premier ouvrage qui ait porté le titre d'*Esthetica*. L'Esthétique traite du Beau en général et du sentiment qu'il fait naître en nous; elle recherche s'il est purement relatif ou s'il dépend de règles absolues; elle fait l'application des principes qu'elle a établis sur l'art en général à chacun des arts particuliers. On la trouve traitée, au point de vue philosophique dans les ouvrages indiqués à l'article BEAU, et, au point de vue de l'application, par Diderot en France, par Lessing, Winckelmann en Allemagne, etc.

ESTIMATION. *V.* PRISÉE et COMMISSAIRE-PRISEUR.

ESTIME, détermination approximative du *point*, c.-à-d. de la position où se trouve un vaisseau en pleine mer, au moyen de la distance parcourue et mesurée par le *loch*. On étend ce nom aux calculs faits au moyen de la boussole, de la dérive, de l'observation de la latitude et de la longitude, etc. Cette estime se fait ordinairement chaque jour, à midi précis. On oppose le point *estimé* au point *observé* et au point *vrai*. *Voy.* POINT.

ESTIVAL (du latin *æstivalis*, d'été), nom qu'on donne aux plantes qui croissent ou fleurissent en été.

ESTIVATION (du latin *æstivus*, d'été, saison des fleurs), disposition des parties externes de la fleur avant leur épanouissement. Elle est *valvaire*, lorsque les enveloppes de la fleur sont rapprochées de manière à se toucher seulement; *induplicative*, quand leurs bords sont repliés du côté interne; *tordue*, quand la corolle est tournée en spirale, etc.

ESTIVE (d'un vieux mot qui signifiait *cale*), se dit du chargement d'un navire soit en coton, soit en laine ou autres marchandises en ballots, qui ont plus ou moins d'élasticité, que l'on comprime le plus possible pour en diminuer le volume et en placer davantage dans la *cale* d'un navire.

ESTOC, ESTOCADE (de l'allemand *stock*, bâton, épieu). Au XVe siècle, on appelait *estoc* une épée longue et étroite qui servait à percer : d'où l'expression *frapper d'estoc*, c.-à-d. de la pointe, par opposition à *frapper de taille* ou du tranchant; et le mot *estocade*, coup de pointe. Ce dernier mot devint par suite le nom d'une arme spéciale, sorte d'épée ou plutôt de lance à pointe, en spatule, et à poignée à croisette, avec laquelle on combattait à cheval. — Il a toujours été d'usage à Rome que les papes envoyassent un *estoc* bénit au capitaine qui avait remporté une victoire sur les infidèles.

ESTOMAC (du latin *stomachus*), organe principal de la digestion : c'est un réservoir musculo-membraneux, continu d'un côté à l'œsophage, de l'autre au duodénum, situé dans le haut du ventre et au-dessous du diaphragme, transversalement entre le foie et la rate; il occupe l'épigastre et une partie de l'hypocondre gauche. Sa forme, qui est conoïde et allongée, a été comparée à celle d'une cornemuse. Il présente deux orifices, l'un supérieurement et à gau-

che, nommé *œsophagien:* c'est le *cardia*; l'autre, inférieurement et à droite, nommé *intestinal :* c'est le *pylore*. Il reçoit les aliments et les fait passer successivement dans l'intestin, lorsqu'ils ont été fluidifiés et convertis en *chyme* (*Voy.* DIGESTION). Les principales propriétés physiologiques de l'estomac sont : 1° de pouvoir se contracter lorsque des aliments ont été introduits dans sa cavité, et de les rejeter même par le vomissement; 2° de sécréter pendant la digestion un suc acide, appelé *suc gastrique*, agent principal de cette fonction; 3° de jouir d'une sensibilité spéciale, qui nous donne dans certaines circonstances la sensation de l'appétit et celle de la faim; 4° enfin, d'être lié par une étroite sympathie avec un grand nombre d'autres organes, soit dans l'état sain, soit dans les cas de maladies.

Chez l'homme et la plupart des Mammifères, l'estomac n'offre qu'une seule cavité; mais, dans les Ruminants, il se divise en quatre parties séparées, savoir : la *panse* ou *herbier*, le *bonnet*, le *feuillet* et la *caillette*. L'estomac des oiseaux se compose de trois parties : le *jabot*, le *ventricule succenturié* et le *gésier*. Celui des poissons se confond avec l'œsophage, de même que l'estomac des reptiles. Enfin, en descendant encore l'échelle des êtres organisés, l'estomac ne se distingue plus des intestins; quelquefois il n'existe qu'une seule issue, par laquelle l'animal introduit les aliments, et par laquelle il rejette aussi ce qui n'est plus nutritif.

ESTOMPE (de l'italien *stampa*), morceau de peau ou de papier roulé en cylindre, dont les bouts sont taillés en pointe et qui sert à étendre le crayon sur le papier. On en fait en cuir d'agneau; mais les meilleurs sont en peau de buffle et de castor ou en papier gris. L'estompe étend sur le papier le crayon broyé, comme la brosse étend les couleurs sur la toile. Elle procure des touches larges et moelleuses, établit les ombres avec précision et netteté.

ESTRADE (de l'italien *strada*, chemin, voie pavée). On appelait *batteurs d'estrade* des cavaliers détachés d'une troupe pour aller à la découverte.

ESTRAGON, *Artemisia Dracunculus*, espèce du genre Armoise, famille des Composées, renferme des plantes vivaces et aromatiques qui sont originaires de Tartarie. L'estragon donne rarement des graines en France; il se multiplie de boutures et de pieds éclatés. Ses rameaux se coupent tous les mois, et on le renouvelle tous les trois ans. Ses feuilles sont petites et allongées; leur odeur est piquante et aromatique. L'estragon s'emploie comme assaisonnement dans les salades, et sert à préparer la *moutarde* et le *vinaigre* dits *à l'estragon*. On confit les câpres et les cornichons dans du vinaigre à l'estragon.

ESTRAMAÇON (de l'italien *stramazzone*), lourde épée à large tranchant dont on se servait dans les combats et les duels à mort. On disait un *coup d'estramaçon* pour dire un coup de tranchant.

ESTRAPADE (du vieux français *estréper*, briser, dont on a fait *estropier*), genre de supplice qui consistait à élever le criminel au haut d'une longue pièce de bois, les mains liées derrière le dos avec une corde qui soutenait le poids du corps, puis à le laisser tomber avec roideur jusqu'à environ un mètre de terre, en sorte que le poids du corps lui disloquait les bras et les épaules. On appelait également *estrapade* l'espèce de potence qui servait à donner ce supplice, et le lieu où le supplice s'infligeait.

On donnait aussi l'*estrapade* sur mer en hissant le coupable au bout d'une vergue, et en le laissant tomber plusieurs fois dans la mer. Ce supplice, qu'on appelait aussi *cale sèche*, n'est plus en usage de nos jours. *Voy.* CALE.

ESTROPE (de l'anglais *strop*). Dans la Marine, on appelle *estropes :* 1° les liens dont on enveloppe une poulie dans une direction perpendiculaire à sa gorge, et qui sont amarrés au-dessus et au-dessous de la caisse; 2° les petits bouts de cordage épissés qui servent à retenir les avirons dans leurs tolets; 3° les étriers qui retiennent les marchepieds, etc.

ESTROPIÉS, groupe de Lépidoptères diurnes, répondant au genre Hespérie. Ils ont été ainsi appelés parce que, dans l'état de repos, ils tiennent leurs ailes supérieures relevées, et les inférieures dans une position horizontale; ce qui leur donne l'air de papillons à ailes luxées.

ESTURGEON (du latin *sturio*), *Acipenser*, genre de poissons de mer de l'ordre des Chondroptérygiens à branchies libres, et de la famille des Sturioniens. Ces animaux ont la forme générale des Squales. Leur corps est garni de plaques osseuses arrondies, implantées sur la peau en rangées longitudinales. Leur bouche est petite, placée sous le museau. Leur longueur varie de 6 à 8 m. Ils sont faibles et inoffensifs, et se nourrissent de vers et de mollusques. Les plus grands vivent de harengs, de maquereaux et de morues. Les principales espèces sont l'*E. commun*, le *Grand E.* ou *Huso*, et le *Petit E.* ou *Sterlet*.

L'*E. commun* (*A. Sturio*) est d'un brun verdâtre. Il habite l'Océan, la Méditerranée, la mer Caspienne, la mer Rouge, et remonte, au printemps, dans les plus grands fleuves. On le trouve fréquemment dans la Garonne, où il est recherché sous le nom de *Créac*. Sa présence au milieu des Saumons qui remontent les fleuves à la même époque, et dont il fait alors sa proie, lui a fait donner le nom de *Conducteur des Saumons*. Chaque femelle porte plus d'un million d'œufs, pesant ensemble environ 100 kilogr. Ces œufs et la laitance des mâles sont des mets très-estimés : on en fait le *caviar* (*Voy.* ce mot). La chair est délicate et a le goût de la chair de veau. Salée ou marinée, elle devient l'objet d'un commerce considérable. L'épine dorsale est molle et grasse; préparée à la fumée, on la nomme en Italie *chinolia* et *spinachia*. Le *ranckel* de Norwége est fait avec des émincés de la chair.

Le *Grand Esturgeon*, ou *Hausen* (*A. Huso*) acquiert 5 m. de long et un poids de 12 à 1,500 kilogr. Il ne diffère de l'esturgeon commun que par les proportions de son museau et de ses barbillons, qui sont plus courts, par ses plaques plus émoussées et sa peau plus lisse. Sa couleur est d'un bleu presque noir sur le dos, et d'un jaune clair sous le ventre. Il ne se trouve guère que dans la mer Noire et dans la mer Caspienne, et on le voit remonter le Wolga, le Danube et le Pô. Sa chair est très-nourrissante, saine et agréable; ses œufs servent, comme ceux de l'Esturgeon ordinaire, à faire le *caviar*. Les vésicules aériennes, séparées de leur peau extérieure, coupées en long, façonnées en tablettes ou en cylindres recourbés, séchées, constituent la *colle de poisson*, ou *ichthyocolle*. La graisse du Hausen remplace le beurre et l'huile chez les Russes. La peau tient lieu de cuir; celle des jeunes sujets est mince, transparente, et peut remplacer les vitres.

Le *Petit Esturgeon* (*A. pygmeus*), dit aussi *Sterlet*, ne parvient guère qu'à une longueur de $0^m,75$ à 1 m. Il présente des couleurs agréables. La partie inférieure de son corps est blanche, tachetée de rose; son dos est noirâtre, ses plaques d'un beau jaune et en rangées longitudinales; les nageoires de la poitrine, du dos et de la queue, sont grises; celles du ventre et de l'anus, rouges. Son museau est très-long. Ce poisson se trouve dans la mer Caspienne, le Wolga et la Baltique; il vit aussi et multiplie dans les lacs où on le transporte. Sa chair est plus tendre et plus délicate que celle des autres poissons de la même famille.

ÉTABLE (du latin *stabulum*, même signification), lieu destiné au logement des bestiaux, et surtout des bœufs et des vaches. Les conditions principales de la salubrité d'une étable, sont l'espace et le renouvellement de l'air. La largeur de l'enceinte doit être de

4 m. à 4 m. et demi, et la longueur, proportionnée au nombre des bêtes, doit laisser pour l'espace réservé à chaque bœuf 1m,50 ; il faut 30 centim. de plus pour les vaches : les râteliers et les mangeoires doivent être les mêmes que dans les *écuries* (*Voy.* ÉCURIE).

ÉTABLISSEMENT (du latin *stabilimentum*, fondation), se dit, en général, de toute institution, de toute fondation qui doit avoir de la durée. Il est quelquefois synonyme d'ordonnance ou de loi : tel est le recueil de lois connu sous le nom d'*Établissements de S. Louis*. Mais il désigne plus spécialement un édifice, une maison construite dans le but de favoriser des intérêts publics ou privés. Les hospices, les hôpitaux, les écoles publiques, les colléges, les banques, les usines, les fabriques ou manufactures de l'État, etc., sont des *établissements publics;* les usines, fabriques ou manufactures particulières, les ateliers, cabinets d'affaires, et généralement toute exploitation, sont des *établissements privés.*

Aux termes du décret du 15 octobre 1810, complété par les ordonnances du 14 janv. 1815, 25 juin 1823, 9 février 1825 et 5 novembre 1826, les établissements industriels qui sont de nature à incommoder ou qui peuvent altérer la santé des hommes et des animaux domestiques, compromettre la sûreté des habitations, ou nuire aux récoltes et aux fruits de la terre, ainsi qu'aux produits artificiels, sont rangés sous les dénominations d'*É. dangereux, É. insalubres, É. incommodes*, en trois catégories, qui sont soumises, d'après le degré des inconvénients qu'ils présentent, à des prescriptions plus ou moins sévères. La 1re renferme ceux qui ne peuvent être établis près des habitations particulières, et pour lesquels il faut une autorisation du conseil d'État : telles sont les poudrières, les fonderies de fer, les fabriques de machines à vapeur, etc. La 2e comprend les établissements qui répandent des exhalaisons insalubres, comme les usines où se fabriquent certains produits chimiques, et dont on ne permet la formation qu'en dehors des villes et après s'être assuré qu'elles ne seront pas nuisibles aux voisins. La 3e renferme les établissements qui, bien qu'incommodes, peuvent rester sans inconvénient près des habitations : fabriques de noir animal, de suif, de savon, de vernis, raffineries, etc. On doit à M. Trébuchet le *Code des Établ. insalubres.*

Dans la marine, l'*Établissement* est l'heure fixe, dans chaque rade, port, havre ou baie, à laquelle la mer est pleine, le jour de la nouvelle et de la pleine lune.

ÉTAGE (du grec *stégô*, couvrir), ensemble des pièces d'une maison situées sur un même plan horizontal. On appelle *étage souterrain* les pièces en contre-bas du sol; *rez-de-chaussée*, celles qui sont immédiatement sur le sol ; *mansardes*, ou *étage en galetas*, celles du grenier. Dans les villes, à Paris, par exemple, les maisons ont ordinairement de 3 à 5 étages : on en voit cependant quelques-unes qui en ont 6, 7 et même davantage. Quelquefois les mansardes sont remplacées par un étage ordinaire, construit en retraite au-dessus de la corniche, et dit *en attique.*

ÉTAI (de l'allemand *staf*, pieu), pièce de bois qui sert à soutenir un plancher, un mur, un édifice, etc. Des étais sont placés toujours entre deux couches ou plates-formes, tantôt horizontalement, tantôt de bas en haut ou sur les côtés, selon la direction des murs à soutenir. Les étais droits de forte dimension se nomment *étançons ;* les étais latéraux se nomment *contre-fiches.* — Dans la Marine, on nomme *étai* un gros cordage capelé, à douze torons, qui sert à soutenir les mâts d'un navire contre les efforts qui pourraient tendre à le renverser de l'arrière vers l'avant, comme les haubans l'affermissent de l'autre côté.

ÉTAIN, en latin *Stannum*, en grec *Cassitéron*, le *Jupiter* des alchimistes, corps simple, métallique, d'un blanc grisâtre, mou et très-malléable. Il communique aux doigts une odeur particulière. Quand il est en baguettes, on le ploie aisément ; il fait alors entendre un craquement particulier, appelé le *cri de l'étain*, qui est dû au brisement des cristaux rudimentaires renfermés dans la masse métallique. La densité de l'étain est de 7,29. Il commence à fondre à 228°. Entretenu en fusion au contact de l'air, il se recouvre d'une pellicule grisâtre appelée la *crasse*, et finit par se convertir entièrement en un oxyde pulvérulent, appelé communément *potée d'étain.* L'étain se rencontre dans la nature sous la forme d'oxyde, et plus rarement sous celle de sulfure. On extrait l'étain de l'oxyde en le calcinant avec du charbon dans des fours à réverbère. Les mines d'étain du comté de Cornouailles en Angleterre sont les plus considérables de l'Europe ; le Mexique, l'île de Banca et la presqu'île de Malacca, dans la mer des Indes, fournissent également beaucoup d'étain ; on en trouve aussi, mais en moindre quantité, en Allemagne et même en France (*Voy.* ÉTAIN OXYDÉ). L'étain des Indes est le plus pur, surtout celui de Malacca; on l'appelle *étain en chapeau*, parce qu'il est en pyramides quadrangulaires à sommet tronqué, et dont la base est entourée d'un rebord saillant horizontal. L'étain d'Angleterre est en saumons ou en lingots; il renferme du cuivre et un peu d'arsenic.

L'étain résiste à l'acide acétique, et est à peine attaqué par l'acide sulfurique ; mais l'acide nitrique agit sur lui avec violence et le convertit en oxyde. L'acide chlorhydrique l'attaque aussi, avec dégagement de gaz hydrogène, et le convertit en un chlorure, employé dans les arts sous le nom de *sel d'étain.*

L'étain forme avec l'oxygène deux combinaisons : le *protoxyde* ou *oxyde stanneux* ($SnO$), et le *deutoxyde, acide* ou *oxyde stannique* ($SnO^2$). Chacun de ces oxydes forme des sels. Parmi les combinaisons de l'étain, le deutoxyde, le *sulfure* et les deux *chlorures* présentent seuls de l'importance.

L'étain sert à confectionner une foule d'ustensiles pour l'usage domestique, des cuillers, des assiettes, des vases pour contenir les liquides. On l'emploie pour augmenter la fusibilité et la ténacité de quelques alliages. En variant les proportions de l'alliage d'étain, de plomb et de bismuth, on obtient des produits fusibles de 94 à 300°, qui sont employés à divers usages, notamment à confectionner les plaques fusibles qui s'adaptent aux chaudières à vapeur. L'alliage dit *de Biberel*, du nom de son inventeur, se compose de 6 parties d'étain et de 1 partie de fer; il est beaucoup plus dur que l'etain commun, et s'emploie pour l'étamage des vases de cuivre et des ustensiles de cuisine. La *soudure des plombiers* est composée de 1 partie d'étain et de 2 parties de plomb. Les feuilles métalliques des boîtes à thé provenant de la Chine sont formées de 36 parties d'étain et de 64 parties de plomb. Les feuilles qui servent à doubler les bouteilles électriques, les boîtes à tabac, à envelopper le chocolat, le sucre de pomme, etc., ont à peu près la même composition. Les combinaisons de l'étain avec le chlore servent dans la teinture.

L'usage de l'étain était déjà fort répandu du temps de Moïse. Les mines d'étain de Cornouailles sont exploitées depuis les temps les plus reculés; leurs produits attiraient dans les ports de la Grande-Bretagne et des îles Cassitérides (Sorlingues) les vaisseaux des Phéniciens. Au XIIIe siècle, on ne connaissait en Europe d'autre étain que celui d'Angleterre; ce ne fut qu'en 1240 que l'Allemagne commença à exploiter les mines qu'elle possède.

ÉTAIN OXYDÉ, dit aussi *Pierre d'étain*, ou *Cassitérite*, minerai d'étain cristallisé ou en concrétions, brun-foncé, très-dur, d'une densité de 6,96, composé d'étain et d'oxygène. On en extrait l'étain. Il est très-abondant, notamment dans les Indes, au Chili, au Mexique, au Brésil, en Angleterre (Cornouailles), en Bohême (Zinnwald), en Saxe (Altenberg), en Espagne. Il se trouve en filons ou en amas dans les granits les plus anciens, ainsi que dans les terrains de

transition. On a aussi trouvé ce minerai en faibles dépôts à Vaulry près de Limoges (Haute-Vienne), à la côte de Piriac près de Nantes, et à la Vilder dans le Morbihan. L'étain oxydé peut encore s'obtenir artificiellement.

ÉTAIN SULFURÉ, dit aussi *Etain pyriteux*, ou *Or mussif natif*, minerai d'étain composé de soufre et d'étain. Il est fort rare; on l'a rencontré en petite quantité dans les mines de Cornouailles. *V.* OR MUSSIF.

ÉTAL, fonds de boucherie. *Voy.* BOUCHER.

ÉTALAGE. L'étalage des boutiques a été de tout temps soumis à des règlements de police. Dès le 25 septembre 1600, une ordonnance enjoignait d'ôter et d'abattre tous les étalages ou montres excédant les gros murs. Ce règlement a été maintenu par une loi de juillet 1791 (tit. I, art. 29), et par une foule d'ordonnances de police.

On appelle *étalagistes* les marchands en plein vent, soit à poste fixe, soit ambulants; ils ne payent point de patente, mais un simple droit de péage.

ÉTALE, se dit, dans les lieux où se fait sentir la marée, de l'état de la mer qui ne monte ni ne baisse et qui est stationnaire pendant quelques instants.

ÉTALINGURE ou ENTALINGURE, nœud coulant fait avec le bout d'un câble ou d'un cordage sur l'organeau d'une ancre, pour le fixer à cet organeau. Le bout du câble ou grelin étant passé dans l'organeau de l'ancre, on lui fait faire deux tours sur lui-même, près de cet organeau. Ces tours, formant une bague, sont serrés ensemble par cinq ou six amarrages.

ÉTALON (de l'italien *stallone*), modèle-type de poids, de mesures, réglé et autorisé par les lois, et d'après lequel les poids et mesures des marchands doivent être rectifiés. Autrefois, en France, les étalons étaient gardés dans le palais des rois : les deux plus remarquables étaient le *pied de roi* et la *livre*, dits tous deux de Charlemagne. Louis VII en confia la garde au prévôt des marchands de Paris. Dans la plupart des provinces, les coutumes conféraient aux seigneurs hauts-justiciers le dépôt des étalons et le droit d'*étalonner* les mesures. Aujourd'hui, en France, les étalons, dont la base est le *mètre*, sont conservés aux Archives, à Paris, où ils ont été déposés en 1799 : ils ont été construits en platine. Des étalons en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures.

ÉTALONS, chevaux entiers spécialement destinés à la reproduction. *Voy.* HARAS.

ÉTAMAGE (du mot *étain*), opération qui consiste à recouvrir le cuivre ou d'autres métaux oxydables d'une couche mince d'étain ou d'un autre métal non oxydable. On étame le cuivre pour empêcher la formation du vert-de-gris. La pièce à étamer étant décapée, on la chauffe et on la couvre d'étain en fusion qu'on étale avec de l'étoupe. Mais on ne parvient ainsi à fixer qu'une couche d'étain extrêmement mince, qui s'enlève promptement par l'usure. Aussi emploie-t-on de préférence un alliage de 6 parties d'étain et de 1 partie de fer, dit *alliage de Biberel*, du nom de son inventeur, ou *E. polychrone*, parce qu'il *dure longtemps*; il est beaucoup plus dur et bien moins fusible que l'étain commun. — L'étamage du fer se pratique aussi en grand, dans la fabrication du fer-blanc, en plongeant le métal convenablement décapé dans un bain d'étain. Lorsque l'étamage n'a pas été exécuté avec le plus grand soin, les parties qui sont à découvert s'écaillent et s'oxydent bien plus rapidement que la tôle non étamée. — L'étamage au zinc se fait de la même manière que l'étamage à l'étain, et a sur celui-ci l'avantage de tenir plus longtemps en plein air. Le fer est protégé par le zinc non-seulement partout où ce métal le recouvre, mais même dans les parties qui seraient restées à nu : les deux métaux forment, par leur contact, un couple galvanique dans lequel le fer représente l'élément négatif et le zinc l'élément électro-positif, de manière que l'oxygène de l'air se porte de préférence sur ce dernier : de là le nom de *fer galvanisé* donné au fer zingué. On fait un grand usage de la tôle galvanisée pour couvrir les toits, pour confectionner les gouttières, les tuyaux à vapeur, les formes à sucre, et même pour doubler les navires, etc.; on zingue aussi tous les objets en fer après leur avoir donné la forme voulue, tels que les clous, les chaînes, les treillis, les outils de jardinage, etc. Les objets zingués ne doivent, en aucun cas, servir à contenir des aliments, car les liqueurs acides dissolvent promptement le zinc et peuvent ainsi occasionner de graves accidents.

L'étamage du cuivre était connu des Gaulois. Malouin, membre de l'Académie des sciences, a le premier reconnu, en 1742, que le zinc préserve la tôle de l'oxydation; mais ce n'est que depuis 1836, sur les indications de M. Sorel, que l'industrie commença à tirer parti de cette propriété.

ÉTAMAGE DES GLACES, opération qui consiste à mettre derrière les glaces et les miroirs une lame très-mince d'un amalgame d'étain. On commence par polir la feuille de verre en la rodant sur une plaque de fonte avec de l'émeri; on étend ensuite sur un marbre bien dressé une feuille d'étain d'une seule pièce, de l'étendue de la glace; on la couvre d'une couche de mercure de 4 à 6 millimètres d'épaisseur, et on y pose la glace librement, de manière qu'elle pèse de tout son poids sur le mercure. On la maintient dans cette position pendant 15 ou 20 jours; l'amalgame d'étain se fixe alors sur le verre, et l'excédant du mercure s'écoule par des rigoles pratiquées dans la table de marbre.

ÉTAMBOT, jadis *Capion de poupe*, pièce de bois forte et droite qui termine la partie de l'arrière des vaisseaux, et qu'on place presque verticalement sur l'extrémité arrière de la quille; elle reçoit le gouvernail. L'étambot porte sur la hauteur de ses faces extérieures une échelle graduée qui sert à mesurer le tirant d'eau. Il forme avec l'*étrave*, qui est à l'avant, l'*élancement* ou la *crête* du navire.

ÉTAMBRAI, ouverture ronde, ovale, octogone ou carrée, que l'on fait dans l'épaisseur de chaque pont de bâtiment, entre deux baux, pour le passage des mâts, des pompes et des cabestans. Les étambrais sont munis d'une garniture en bois ou en fer.

ÉTAMINE (de *stamen*, chaîne de tisserand), étoffe de laine mince et légère, non croisée, qui se fabrique à la navette sur un métier à deux mains. On en fait des pavillons, des guidons et flammes de diverses couleurs. On nomme encore ainsi un tissu peu serré, fait de crin, de soie ou de fil, et qui sert à passer une poudre, une liqueur, etc.

Les confiseurs donnent ce nom à une pièce de cuivre ou de fer-blanc un peu creuse, et percée de plusieurs trous, par où ils passent les liqueurs; d'où l'expression : *passer par l'étamine*.

ÉTAMINES, *Stamina*, organes mâles des végétaux phanérogames, situés dans l'intérieur des enveloppes florales, entre la corolle et le pistil. Chaque étamine est formée : 1° d'un filament délié appelé *filet*; 2° d'une *anthère* située à la partie supérieure du filet, et composée de deux petites poches ordinairement jaunâtres, adossées l'une à l'autre; 3° du *pollen*, espèce de poussière formée de très-petits globules et contenue dans l'anthère. Quelquefois, les deux loges de l'anthère sont séparées par un support transversal appelé *connectif*. Les étamines sont dites *monadelphes* lorsque leurs filets sont soudés entre eux de manière à ne former qu'un seul faisceau (Mauve); *diadelphes*, lorsqu'elles forment deux faisceaux distincts (Légumineuses); *polyadelphes*, lorsqu'elles en forment plus de deux (Orangers). On les nomme *didynames* lorsqu'il y en a deux grandes et deux petites dans la même fleur (Labiées), et *tétradynames* lorsqu'il y en a 4 gran-

des et 2 petites (Crucifères). On les appelle encore *hypogynes* lorsqu'elles ont leur point d'insertion au niveau de la base de l'ovaire ou au-dessous (Graminées); *périgynes*, lorsqu'elles ont leur point d'insertion au-dessus de celui de l'ovaire (Rosacées) ; et *épigynes*, lorsqu'elles ont leur point d'insertion sur le pistil même (Orchidées). Enfin, les étamines sont *syngénèses* lorsque leurs anthères sont soudées entre elles, comme dans l'immense famille des Composées.

Le nombre et la disposition des étamines ont servi, dans le système de Linné, à la classification des végétaux : les végétaux à une seule étamine sont appelés *monandres*; ceux à 2 étamines, *diandres*; à 3, *triandres*; à 4, *tétrandres*; à 6, *hexandres*; à 7, *heptandres*; à 12, *dodécandres*; à 20, *icosandres*, et au delà, *polyandres*.

ÉTAMPE ou ESTAMPE. *Voy.* ESTAMPAGE.

ÉTANÇON, grosse pièce de bois destinée à soutenir un mur ou un plancher qui menace ruine. C'est un étai de forte dimension (*Voy.* ÉTAI). Les étançons doivent être plantés le plus verticalement possible. — Dans la Marine, on nomme ainsi des pièces de bois posées debout, qu'on met quelquefois sous les baux pendant que les vaisseaux sont amarrés dans le port, pour les soutenir et diminuer la fatigue. — Les étançons des presses d'imprimerie sont des pièces de bois qui servent à maintenir la presse inébranlable dans la manœuvre.

ÉTANG (du latin *stagnum*), étendue d'eau peu profonde et sans écoulement, située dans l'intérieur des terres. Il y a des *É. naturels* et des *É. artificiels*. Les premiers sont de petits lacs d'eau douce ou d'eau salée formés par les pluies, par des sources, par le retrait de la mer ou par des sables que les vagues ont amoncelés. Les étangs formés par les pluies et les sources reposent ordinairement sur un fond composé de terre végétale et de détritus organiques entraînés par les eaux, que l'agriculture utilise comme engrais. Les étangs formés par le retrait de la mer ou par l'amoncellement des sables sont très-nombreux : c'est ainsi que s'est formée cette longue suite d'étangs que nous présentent les Landes aquitaniques. — Les *É. artificiels* sont des amas d'eau retenus par une chaussée et où l'on élève du poisson. Souvent leur objet principal est de laisser reposer un sol fatigué et de le rendre plus propre à recevoir la culture. Leur construction exige que le terrain retienne bien l'eau, et que celle-ci puisse y affluer suffisamment des sources et des montagnes. On peut remédier à la perte des eaux en garnissant le fond d'un banc d'argile. Après avoir entouré l'aire de l'étang d'une chaussée de tourbe et d'argile soutenue par des pieux ou de la maçonnerie, on établit dans la partie la plus déclive une *bonde* pour retenir ou laisser sortir l'eau à volonté, puis des *poêles* ou fossés où se rend le poisson et où on le pêche lorsque l'on vide l'étang; enfin un *déchargeoir* où sont reçues les eaux surabondantes.

ÉTAPE (du saxon *stapel*, entrepôt). Dans l'origine, ce mot était synonyme de marché public ou de ville où se tient foire et marché. Plus tard, il désigna le lieu de gîte et de distribution des vivres et fourrages aux troupes en marche. Henri III le premier, désigna les villes, bourgs et villages où les troupes en marche devaient s'approvisionner. En 1623, une ordonnance de Louis XIII prescrivit la formation de quatre grandes *lignes d'étape* traversant tout le royaume, et de plusieurs lignes secondaires. La première *carte d'étape* fut établie sous le ministère de Louvois. Depuis la Révolution, cette carte a été renouvelée en 1800, 1814 et 1842. Un *livret itinéraire*, publié en 1844, indique les lignes d'étapes actuellement existantes et les distances à parcourir d'un gîte à un autre. On compte aujourd'hui, en France, 1159 gîtes d'étape, séparés par des distances de 30 kilomètres au moins et de 40 au plus. — Autrefois, on donnait aussi le nom d'*étape* aux diverses fournitures de vivres, de fourrage et de chauffage destinées aux troupes, et celui d'*étapier* au fournisseur d'étapes. Ces fournitures, remplacées, en 1718, par un supplément de paye, mais rétablies de nouveau en 1727, ont subsisté jusqu'en 1789. Aujourd'hui, l'indemnité de route a remplacé ces fournitures, sauf le pain de munition.

ÉTAT (du latin *status*, même signification).

En Droit civil, on nomme *état* d'une personne la capacité de jouir, dans un pays ou dans une famille, de tous les droits propres aux citoyens de ce pays ou aux membres de cette famille. C'est en ce sens qu'on appelle *question d'état* toute contestation où il s'agit de savoir si un individu est citoyen ou étranger, enfant légitime ou naturel, etc. — Dans un sens plus étendu, le mot *état* désigne toutes les qualités qui peuvent introduire des différences dans les droits de la personne : ainsi, la mort civile, la dégradation civique, l'interdiction, la faillite, la cession de biens, le mariage de la femme, etc., constituent autant de *changements d'état*. *Voy.* ci-après ÉTAT CIVIL.

En Droit criminel, on nomme *état de prévention* l'état d'un inculpé contre lequel la chambre du conseil a déclaré qu'il y a lieu à suivre ; *état d'accusation*, l'état du prévenu que la chambre d'acusation a renvoyé devant la Cour d'assises. On dit aussi d'un individu en prison qu'il *est en état* (Code d'instruction criminelle, art. 421).

En Droit politique, on nomme *Etat* une société civile constituée en corps de nation, régie par ses lois, et jouissant avec plus ou moins de plénitude du droit de souveraineté. — On nomme *maximes d'État* celles qui doivent guider le gouvernement d'un pays; *raison d'État*, une raison tirée des besoins de la politique pour justifier quelque grande mesure.

En termes de Procédure, une affaire est *en état* quand on a fait les actes de procédure nécessaires pour qu'elle puisse être jugée.

ÉTAT CIVIL, condition des individus en ce qui touche les relations de famille, la naissance, la filiation, le mariage, le décès. Cette condition est constatée par des actes et des registres spéciaux appelés *actes* et *registres de l'état civil*, on nomme *officiers de l'état civil* les magistrats qui sont chargés de dresser ces actes et de tenir ces registres (*Voy.* MAIRE). — L'état civil ne paraît pas avoir été connu des Juifs ni des Égyptiens. Les Francs, les Huns, les Goths, et autres barbares, n'ont laissé aucune trace d'actes de l'état civil. Aujourd'hui encore, les peuples orientaux n'en prennent aucun soin. — A Athènes et à Rome, des officiers spéciaux écrivaient les actes de naissance, de mariage et de décès. En France on commença, au XVe siècle, à consigner ces actes sur des registres propres à chaque famille. En 1539, François Ier chargea les prêtres de dresser des registres particuliers. En 1709, Louis XIV créa des *greffiers gardes et conservateurs des registres de l'État civil*. Louis XV, en 1736, donna aux curés et vicaires le droit de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, et régla les formules, le mode de contrôle et le dépôt au siége de la juridiction des registres dressés dans les paroisses. Mais ces actes de naissance n'étaient que des actes de baptême, de sorte que les Juifs et les Protestants n'avaient aucun moyen de constater leur état civil. En 1789, on distingua la société civile de la société religieuse, les actes de baptême des actes de naissance, l'acte de mariage de la bénédiction nuptiale. En 1792, une loi chargea de faire ces actes des officiers spéciaux désignés par les conseils généraux des départements. La loi de 1802, qui nous régit encore, a confié ce soin aux maires et adjoints. M. Alphonse Grün a donné un *Guide des actes de l'état civil*, 1841 et 1852.

ÉTAT DE SIÉGE, mesure de sûreté publique qui suspend momentanément l'empire des lois ordinaires

dans une ou plusieurs villes, dans une province, un pays tout entier, et les considère alors comme soumis aux lois de la guerre. — Avant 1789, aucune disposition législative n'avait défini ce qu'on devait entendre par état de siége, bien que le fait eût lieu fort souvent. La loi du 10 juillet 1791 prévit le cas de défense contre l'étranger; celle du 10 fructidor an V étendit ses prescriptions aux cas d'insurrection intérieure. Cette loi n'a été depuis modifiée que par le décret impérial du 24 décembre 1811 et la loi du 9 août 1849, qui nous régit aujourd'hui. L'*état de siége* peut être déclaré par le pouvoir exécutif en cas de péril imminent pour la sécurité intérieure ou extérieure : tous les pouvoirs de l'autorité civile passent alors à l'autorité militaire.

ÉTAT-MAJOR, expression générique empruntée à l'espagnol (*estado maïor*), désigne toute agrégation d'officiers hiérarchiquement institués, desquels émane la direction militaire ou administrative d'une troupe quelconque, armée, division, régiment ou bataillon.

1°. L'*état-major général de l'armée* comprend les maréchaux de France, les généraux de division, les généraux de brigade, et les intendants militaires : ce corps est chargé de divers services relatifs à la totalité de l'armée.

2°. *Etats-majors spéciaux.* L'*État-major d'une armée* comprend, à la guerre, tous les officiers qui, pourvus d'un commandement supérieur, militaire ou administratif, reçoivent directement les ordres de la bouche du général en chef et ont à en assurer l'exécution : il se compose d'un chef d'état-major ou major-général, d'aides de camp, d'officiers d'état-major proprement dits, d'officiers d'ordonnance, d'intendants militaires, de payeurs généraux, d'officiers de santé, etc. — L'*État-major d'une division* et celui d'*une brigade* diffèrent peu du précédent; l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie ont aussi leurs états-majors spéciaux. — Dans un régiment, on distingue le *grand* et le *petit état-major :* le colonel, le lieutenant-colonel, les chefs de bataillon ou d'escadron, le major, les officiers payeurs, le capitaine chargé de l'habillement, le porte-drapeau, les adjudants-majors et les chirurgiens forment le premier; le 2e se compose des adjudants, du tambour-major et des tambours-maîtres, trompettes-major, des musiciens, des maîtres tailleur, cordonnier, bottier, guêtrier, sellier et armurier.

3°. L'*État-major des places* est composé des officiers chargés, dans les places de guerre, du commandement, de la police militaire, du service et de l'entretien des places. Il forme un corps à part, qui a été constitué par l'ordonn. du 31 mai 1829 : il comprend 28 colonels, commandants de place de 1re classe; 22 lieutenants-colonels, commandants de place de 2e classe; 47 chefs de bataillon, commandants de place de 3e classe ou majors de place; 137 capitaines, adjudants de place ou secrétaires de place; 108 lieutenants et sous-lieutenants, adjudants et secrétaires de place; et 5 aumôniers.

4°. Le *Corps d'état-major* est composé de tous les officiers destinés à servir près de la personne des officiers supérieurs : il comprend, depuis l'ordonn. du 23 février 1833, 30 colonels d'état-major (dits autrefois *adjudants généraux* ou *adjudants commandants*), 30 lieutenants colonels, 100 chefs d'escadron, 300 capitaines et 100 lieutenants. Ce corps a été créé en 1818 par le maréchal Gouvion St-Cyr; depuis 1831, il fournit, outre les officiers employés au service des *états-majors* (*Voy.* ci-après), un grand nombre d'officiers ingénieurs pour le travail de la Carte de France. — Au Corps d'état-major se rattache l'*Ecole d'Application de l'état-major*, chargée de le recruter. *Voy.* APPLICATION (ÉCOLE D').

ÉTAT-MAJOR (CHEF D') ou MAJOR-GÉNÉRAL. Ses fonctions consistent à régler les marches, asseoir les camps, expédier les ordres, combiner les convois et les fourrages, surveiller la partie administrative, et assigner aux combattants leur poste avant la bataille. (*Voy.* MAJOR). — Ce poste est le même que le *taxiarque* grec, le *questeur* ou le *préfet d'armes* romain, le *maréchal de l'ost* du moyen âge, le *chancelier d'armée* du XVIe siècle, le *maréchal des logis* des XVIIe et XVIIIe siècles, et les *quartiers-maîtres généraux* des armées d'Angleterre, d'Allemagne, etc.

ÉTATS (PAYS D'), nom donné aux provinces françaises qui avaient conservé le droit de s'administrer elles-mêmes, de réunir des *assemblées d'État*, dites *États provinciaux*, de fixer le chiffre de leurs impôts, leur mode de répartition et de perception. Les pays d'états se gardaient eux-mêmes par leurs milices bourgeoises, élisaient leurs magistrats, et étaient régis par des coutumes locales. Telles étaient les provinces de Bretagne, Languedoc, Bourgogne, Provence, Béarn et Dauphiné. On les opposait ordinairement aux *pays d'élection. Voy.* ÉLECTION.

ÉTATS GÉNÉRAUX, assemblée des trois ordres en France. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'H. et de G.*

ÉTAU (d'*étui*), instrument en usage dans beaucoup d'industries pour tenir fermes et serrés les objets qu'on veut limer, buriner, etc.; il est formé de deux pièces appelées *mâchoires*, qu'on serre à volonté au moyen d'une vis. On distingue trois espèces d'étau : l'*E. à main* ou *tenailles à vis ;* l'*E. à griffes* ou *à attaches*, qui peut se fixer à l'établi; et l'*E. à pied,* qui tient à la fois au sol et à l'établi.

ÉTÉ (du lat. *æstas*), 2e saison de l'année, commence au solstice de juin et finit à l'équinoxe de septembre. C'est la saison la plus longue : sa durée est de 93 j. 13 h. 58′ (du 22 juin au 23 sept.); c'est aussi la plus chaude.

ÉTELON (pour *étalon ?*), dessin d'un bâtiment, d'une charpente, tracé à la craie sur un mur ou sur le sol, et de la grandeur de l'ouvrage à exécuter.

ÉTENDARD (d'*étendre*), nom donné autrefois à toutes sortes d'enseignes militaires, désigne spécialement aujourd'hui l'enseigne de la cavalerie, par opposition au *drapeau*, qui est affecté à l'infanterie. L'étendard est de soie, aux couleurs nationales. Sa forme, qui a souvent varié, est aujourd'hui à peu près carrée : il est plus petit, mais plus orné de broderies que le drapeau. Il y a un étendard par régiment; il est porté par un sous-lieutenant, dit *porte-étendard*, qui se tient au centre de l'escadron; en route, l'étendard est plié dans un étui de cuir et supporté par un porte-mousqueton.

Sous Louis XII, les étendards étaient longs, étroits, et fendus en guise de banderoles; sous François Ier, ils étaient larges, courts et arrondis par le bout. On appelait *étendard royal* une enseigne privilégiée, de forme carrée et de couleur blanche, sans ornement ni broderie, qu'on portait devant le roi dans les batailles. — L'*étendard céleste* des Turcs est une grande bannière verte qu'ils croient avoir été donnée à Mahomet par l'ange Gabriel : on ne le déploie qu'aux jours de danger. *Voy.* ENSEIGNE et DRAPEAU.

En Botanique, on nomme *étendard*, dans les corolles papilionacées, le pétale supérieur, qui, en général plus grand que les autres, les embrasse et les recouvre avant l'épanouissement de la fleur.

ÉTENDUE. En Géométrie, l'*étendue* est une portion déterminée de l'espace absolu : elle peut avoir trois dimensions, *longueur*, *largeur* et *profondeur;* de là trois sortes d'étendue : la *ligne* ou étendue en longueur; la *surface*, ou étendue en longueur et largeur; et le *solide*, étendue qui a les trois dimensions.—Les Métaphysiciens ont beaucoup disputé sur la nature de l'étendue et sur l'origine de l'idée que nous en avons : Descartes fait de l'*étendue* l'essence de la matière, comme il fait de la *pensée* l'essence de l'âme. Les philosophes s'accordent à faire naître du tact l'idée d'étendue; mais quelques-uns, les Écossais entre autres, supposent que nous en avons la perception directe et immédiate par une faculté spé-

ciale; le plus grand nombre admet qu'elle est le résultat d'une série de perceptions successives qui naissent lorsque la main parcourt un corps étendu.

En Musique, on nomme *étendue* la distance plus ou moins considérable qu'il y a entre le son le plus grave et le plus aigu d'une voix ou d'un instrument. L'*étendue de la voix* est l'ensemble des différents sons que peut parcourir une voix du grave à l'aigu.

ÉTERNITÉ, durée qui n'a ni commencement ni fin. Dieu est *éternel*. Les philosophes anciens attribuaient également l'éternité à la matière. Les Scotistes soutenaient que l'éternité est composée de parties successives, qui *coulent* pour ainsi dire les unes des autres. Les Thomistes prétendaient au contraire que c'est une durée simple, qui exclut le passé et l'avenir. Le symbole de l'éternité est un cercle, une roue ou un serpent qui se mord la queue. *Voy.* TEMPS.

ÉTERNUMENT (du latin *sternutatio*, même signification), mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par lequel l'air, chassé avec rapidité, va heurter les parois anfractueuses des fosses nasales, et y occasionne un bruit bien connu. Lorsqu'il est passager, on ne songe point à le combattre : ce n'est que lorsqu'il se prolonge qu'il devient une incommodité et une maladie. On le suspend en empêchant l'air de pénétrer dans les narines, par la compression des parois du nez ou en plaçant au-dessous un corps étranger, un mouchoir, qui intercepte l'air. — L'éternûment accompagne le coryza ou rhume de cerveau; il précède ordinairement l'éruption de la rougeole; il est considéré comme un signe favorable quand il survient au déclin des maladies aiguës. Chez les anciens, c'était un mauvais présage et quelquefois un oracle de mort. Quand on éternuait, on faisait une prière aux dieux. C'est de là sans doute qu'est venue la coutume de saluer ceux qui éternuent et de leur faire quelque souhait.

ÉTÉSIENS (VENTS), du grec *étésios*, annuel, nom donné par les Grecs à deux vents du nord qui soufflaient chaque année pendant six semaines, au printemps et en automne.

ÉTEUF (du latin *stupeus*, fait d'étoupe), balle dont on se sert pour jouer à la longue paume. *Voy.* PAUME.

ÉTHAL (de la première syllabe des deux mots *éther* et *alcool*, à cause de son analogie chimique avec ces substances), matière blanche, cristalline, grasse au toucher, sans odeur ni saveur, fusible à 50°, qu'on obtient en traitant le blanc de baleine par la potasse. C'est une espèce d'alcool, homologue de l'esprit-de-vin et de l'esprit de bois. Les chimistes désignent quelquefois l'*éthal* sous le nom d'*alcool cétylique* (du grec *cétos*, baleine). Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^{32}H^{33}O + aq$) et a été découvert par M. Chevreul.

ÉTHER (du latin *æther*, ou du grec *aither*, dérivé de *aithô*, brûler). Les Physiciens désignent sous le nom d'*éther* une matière très-subtile, impondérable, répandue partout, qu'ils supposent être la cause de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, etc.

En Chimie, on nomme *éther* tout composé produit par la combinaison d'un acide et d'un alcool, composé qui est ordinairement liquide, volatil, inflammable et odorant. Dans le langage vulgaire on appelle *éther*, ou *éther sulfurique*, un liquide incolore et très-volatil semblable à ces combinaisons, et qu'on obtient en chauffant de l'acide sulfurique avec l'alcool ordinaire (*Voy.* ci-après ÉTHER HYDRIQUE). Les éthers des chimistes se divisent en genres, suivant l'alcool d'où ils dérivent, et en espèces, suivant l'acide dont ils renferment les éléments. On connaît divers genres d'éthers : les *É. méthyliques*, éthers dérivés de l'esprit de bois ou alcool méthylique; les *É. éthyliques* ou *viniques*, éthers ordinaires, formés par l'esprit-de-vin ; les *É. amyliques*, éthers formés par l'huile de pommes de terre ou alcool amylique; les *É. cétyliques*, formés par l'éthal ou alcool cétylique, etc. Chacun de ces genres produit une infinité d'espèces : il y a, par exemple, pour chaque genre un *É. chlorhydrique*, un *É. acétique*, un *É. nitrique*, etc., c.-à-d. un éther produit par un alcool et l'acide chlorhydrique, acétique, nitrique, etc. Lorsqu'on ne désigne pas plus spécialement l'alcool qui entre dans la formation de l'éther, on sous-entend toujours l'alcool ordinaire ou esprit-de-vin, dont les éthers ont été connus les premiers. Tous les éthers renferment les éléments de l'alcool, plus ceux de l'acide, moins ceux de l'eau, ce qui les fait considérer par quelques chimistes comme des *sels*, dans lesquels un acide anhydre serait combiné avec une espèce d'oxyde organique à radical composé (*éthyle*, *méthyle*, etc.); mais ce rapprochement n'est pas justifié par l'analogie des propriétés. La constitution des éthers a soulevé de vives discussions entre plusieurs chimistes, notamment entre MM. Liebig et Dumas.

*Éther acétique*, dit aussi *acétate d'oxyde d'éthyle*, ($C^4H^5O, C^4H^3O^3$), liquide très-mobile, plus léger que l'eau, d'une odeur agréable, et bouillant à 74°, qu'on obtient en distillant un mélange d'alcool, d'acide sulfurique et d'un acétate. On l'emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales. Il a été découvert en 1759 par le comte de Lauraguais.

*Éther chlorhydrique*, *hydrochlorique* ou *muriatique*, dit aussi *chlorure d'éthyle* ($C^4H^5Cl$), liquide incolore, très-volatil, qui, versé sur la main, entre subitement en ébullition (à 11 degrés) et produit un froid considérable. On l'obtient en distillant de l'alcool préalablement saturé par du gaz chlorhydrique. Il s'emploie en médecine, aux mêmes usages que l'éther sulfurique; on l'a recommandé dans les affections catarrhales. Comme son extrême volatilité le rendrait d'un usage incommode, on l'emploie mélangé avec son poids d'alcool : c'est l'*éther muriatique alcoolisé* des pharmacopées. Gehlen est le premier chimiste qui ait obtenu, en 1804, l'éther chlorhydrique à l'état de pureté.

*Éther hydrique* ou *hydratique*, *oxyde d'éthyle* ($C^4H^5O$), ou simplement *éther*, dit aussi, mais improprement, *éther sulfurique*, éther qui est à l'eau (en grec *hydôr*), considérée comme un acide, ce que les autres éthers sont à leurs acides respectifs : c'est un liquide incolore, très-mobile, bouillant à 35°, d'une densité de 0,715, d'une odeur agréable et pénétrante, d'une saveur fraîche et aromatique. Il se vaporise complétement en très-peu d'instants dans un courant d'air; il peut produire, dans ce cas, un abaissement de température allant jusqu'à 15 degrés au-dessous de zéro. C'est à cause de cette volatilité que, versé sur la main, l'éther produit un froid instantané qui, dans certaines circonstances, peut devenir salutaire, comme, par exemple, pour dissiper la migraine; c'est alors sur le front et les tempes qu'on l'applique. L'éther est extrêmement inflammable : il prend subitement feu par l'approche d'une bougie, et brûle alors avec une flamme blanche et fuligineuse. La vapeur de l'éther pèse environ 2 fois et demie autant que l'air; mêlée avec de l'air, en certaines proportions, elle détone avec violence à l'approche d'un corps enflammé : aussi doit-on éviter de transvaser ce liquide dans un lieu où il y a quelque corps en combustion. L'éther est à peine soluble dans l'eau, mais il se dissout en toutes proportions dans l'alcool. Les *gouttes d'Hoffmann*, employées pour rappeler à la vie les personnes tombées en syncope, sont un mélange, à parties égales, d'alcool et d'éther. L'éther agit comme dissolvant sur la plupart des principes immédiats solubles dans l'alcool : il dissout principalement les huiles essentielles, le camphre, plusieurs résines, les huiles grasses, les graisses et le caoutchouc gonflé par l'eau bouillante. On en fait un fréquent usage dans l'analyse des substances végétales et animales; il dissout, au contraire, très-peu de composés minéraux. — A

une dose peu élevée, l'éther cause une sorte d'ivresse, accompagnée de faiblesse générale et d'insensibilité, mais qui se dissipe promptement; cette propriété le fait employer en chirurgie, concurremment avec le chloroforme, comme anesthésique. *V.* ÉTHÉRISATION.

On obtient l'éther en chauffant un mélange d'alcool et d'acide sulfurique; il se produit d'abord une combinaison particulière, dite *acide sulfo-vinique* (un véritable éther sulfurique), laquelle se décompose par la distillation en acide sulfurique et en éther hydrique. Celui-ci renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, comme l'alcool, mais en proportions telles qu'on peut représenter l'éther hydrique comme de l'alcool moins une proportion d'eau.

Basile Valentin signalait déjà au commencement du XIVe siècle la formation de l'éther par la distillation d'un mélange d'alcool et d'acide sulfurique. Valérius Cordus, chimiste allemand du XVIe siècle, en indiqua aussi la formation et le décrivit sous le nom d'*Huile de vitriol dulcifié*. Longtemps tenue secrète, la préparation de l'éther ne se répandit qu'après que Grosse, aidé de Duhamel, l'eut de nouveau étudiée et rendue publique en 1734. M. Gay-Lussac a indiqué le premier la vraie composition de l'éther.

*Éther muriatique*, plus connu aujourd'hui sous le nom d'*éther chlorhydrique*. *Voy.* ci-dessus.

*Éther nitreux* ou *hyponitreux*, dit aussi *nitrite d'oxyde d'éthyle* ($N^2O^3,C^4H^5O$), liquide jaunâtre, d'une odeur forte qui rappelle celle de la pomme reinette, bouillant déjà à 21°, et très-inflammable. Versé sur la main, il entre aussitôt en ébullition, et disparaît en produisant un froid considérable. On l'obtient en chauffant de l'alcool avec de l'acide hyponitrique. Il est employé en médecine comme excitant et diurétique, contre le hoquet et la colique venteuse. On l'emploie généralement mélangé avec un égal volume d'alcool rectifié; ce mélange se nomme *éther nitrique alcoolisé*, ou *liqueur anodine nitreuse*.

L'éther nitreux paraît avoir été obtenu pour la première fois par Paracelse; il fut découvert de nouveau par Kunkel en 1681; mais cette découverte était oubliée quand, en 1742, Navier, médecin de Châlons, attira l'attention sur cette matière et donna un nouveau procédé pour sa préparation. L'analyse de l'éther nitreux fut faite pour la première fois, en 1828, par MM. Polydore Boullay et Dumas.

*Éther nitrique*, ou *nitrate d'oxyde d'éthyle* ($N^2O^5,C^4H^5O$), liquide d'une odeur suave, bouillant à 85°, que M. Millon a obtenu en 1843, en distillant l'alcool avec de l'acide nitrique et un peu d'urée.

*Éther œnanthique*, éther huileux formé par un acide gras appelé *acide œnanthique* (du grec *oinos*, vin, et *anthos*, fleur), et auquel on attribue l'odeur vineuse propre à tous les vins. Il a été extrait pour la première fois, en 1836, par MM. Pelouze et Liebig.

*Éther sulfurique*, nom impropre donné à l'*éther hydrique* (*V.* ce nom) ou *éther* proprement dit. — On connaît aussi un véritable *éther sulfurique* qui résulte de la combinaison de l'alcool et de l'acide sulfurique ($SO^3,C^4H^5O$, *sulfate d'oxyde d'éthyle*); il a été obtenu pour la première fois, en 1848, par M. Wetherill.

ÉTHÉRISATION, nom donné à l'action que la *vapeur d'éther*, introduite dans les poumons par inhalation, exerce sur le système nerveux. Cette action remarquable consiste dans une suspension plus ou moins absolue de la sensibilité (anesthésie), au moyen de laquelle on peut subir les opérations les plus douloureuses sans en avoir la conscience. On fait respirer l'éther convenablement préparé au moyen d'un flacon ou simplement sur un mouchoir. — On attribue la priorité de cette découverte et de son emploi sur l'homme malade au docteur Jackson, de Boston, aux États-Unis (1846). En France, MM. Malgaigne, Laugier, Velpeau et Roux en ont, les premiers, fait l'application chirurgicale; M. Flourens a étudié l'action de la vapeur de l'éther sulfurique et d'autres composés analogues sur les centres nerveux, dans une foule d'expériences faites sur les animaux vivants. — L'*éthérisation* proprement dite a été fort négligée depuis qu'on a découvert un nouvel agent *anesthésique*, le *chloroforme*, dont l'inhalation produit un effet beaucoup plus rapide et plus complet, sans exposer le patient à l'agitation nerveuse qui accompagne l'emploi de l'éther (*Voy.* CHLOROFORME). On étend quelquefois le nom d'*éthérisation* à l'emploi même du chloroforme.

ÉTHIOPS, *Æthiops* (du grec *aithô*, brûler, *ops*, visage), nom donné autrefois à certains oxydes ou sulfures métalliques. On appelait *É. martial*, le deutoxyde de fer noir; *É. minéral*, le sulfure noir de mercure; *É. per se*, le protoxyde noir de mercure; *É. végétal*, le charbon obtenu par la combustion des algues dans des vaisseaux fermés : ce dernier était préconisé par Russel contre les scrofules.

ÉTHIQUE (du grec *éthos*, mœurs), nom donné par les Grecs à la Morale. *Voy.* MORALE.

ETHMOÏDE (du grec *éthmos*, crible, et *eidos*, forme), dit aussi *Os cribleux* ou *spongieux*, un des 8 os qui composent le crâne, est ainsi nommé parce que sa lame supérieure est percée d'un grand nombre de trous. Il est situé à la partie antérieure, inférieure et moyenne de la base du crâne, et forme la racine du nez. Sa forme est à peu près cubique, et il est composé d'une multitude de lames papyracées, minces, fragiles, demi-transparentes, qui forment des cellules plus ou moins spacieuses, nommées *cellules ethmoïdales*.

ETHNARQUE (du grec *ethnos*, nation, et *archè*, commandement), titre de dignité donné par les empereurs romains à quelques princes juifs, comme Hérode le Grand et Archélaüs, qui gouvernèrent la nation des Juifs sous la protection de l'empire.

ETHNOGRAPHIE (du grec *ethnos*, peuple, et *graphô*, décrire), science qui a pour objet la description, la division et la filiation des peuples. Elle tient de la géographie statistique et de l'histoire. Sous le rapport géographique, l'Ethnographie étudie la distribution des peuples sur le globe, la nature des habitants d'un pays, leur conformation physique, leurs mœurs et leurs usages, leur langue et leur religion. Sous le rapport historique, elle distingue les races et les familles des peuples, leurs rapports et leurs filiations; elle les suit dans leurs migrations les plus lointaines et dans tous leurs mélanges. Les progrès de cette science encore récente sont dus surtout aux travaux des Thunmann, des Schlœzer, des Buhle, des Klaproth, des Silvestre de Sacy, des Saint-Martin, des Ritter, des Balbi, etc. *Voy.* RACES.

ÉTHOPÉE (du grec *éthos*, mœurs, et *poiéo*, faire), figure de Rhétorique. C'est la peinture des mœurs et des passions des hommes en général ou du caractère d'un personnage.

ÉTHUSE, plante ombellifère. *Voy.* ÆTHUSE.

ÉTHYLE (du mot *éther*, et du grec *hylè*, matière, parce qu'on le considère comme la base des éthers), gaz composé de carbone et d'hydrogène dans les rapports de $C^4H^5$, incolore, d'une odeur éthérée faible, inflammable, et d'une densité de 2,0. Une pression de 2 1/4 atmosphères à plus de 3° le convertit en un liquide incolore très-mobile. On l'obtient en décomposant de l'éther iodhydrique par du zinc à 150°, dans un tube scellé à la lampe. Il a été isolé, en 1849, par M. Frankland. Plusieurs chimistes envisagent l'éthyle comme un radical ou comme une espèce de métal composé, susceptible, en s'unissant au soufre, au chlore, à l'oxygène, de former des composés semblables aux oxydes et aux sels de la chimie minérale; d'après la *Théorie de l'éthyle* par M. Liebig, l'éther ordinaire est un oxyde d'éthyle ($C^4H^5,O$); l'alcool un hydrate d'oxyde d'éthyle ($C^4H^5,O+HO$); l'éther chlorhydrique, un chlorure d'éthyle ($C^4H^5Cl$); l'éther nitri-

que, un nitrate d'oxyde d'éthyle ($C^4H^5,O+NO^5$), etc.

ÉTIAGE, état d'une rivière aux plus basses eaux. On l'indique ordinairement sur une arche de pont. Ce mot dérive d'*été*, parce que c'est généralement dans cette saison que les eaux sont le plus basses.

ÉTINCELLE (du latin *scintilla*, même sens), petite parcelle de matière combustible qui se détache d'un corps enflammé et s'élance au loin. Le charbon de bois et beaucoup d'espèces de bois font jaillir en brûlant un grand nombre d'étincelles. En heurtant du fer contre du fer ou contre un corps dur, comme le silex, on fait jaillir des étincelles, qui ne sont autre chose que du fer oxydé que la chaleur développée par le frottement a suffi pour enflammer.

*Étincelle électrique. Voy.* ÉLECTRICITÉ.

ÉTIOLEMENT, altération qu'éprouvent les plantes qui vivent dans un lieu obscur, ou qui sont privées de lumière après être parvenues à un certain degré de croissance. Les plantes étiolées poussent des tiges longues, effilées, blanchâtres, terminées par des feuilles maigres, d'un vert pâle. Elles sont aqueuses ou insipides. On fait blanchir la chicorée, le céleri, la barbe de capucin, par un *étiolement* factice, afin de leur donner une saveur plus douce.

En Pathologie, on nomme ainsi la décoloration qui survient chez les individus soustraits à l'influence de la lumière et d'un air pur et vif; c'est un affaiblissement morbide de l'organisme animal. C'est à l'*étiolement* qu'est due la blancheur fade, la peau lisse et molle des femmes de l'Orient; le teint pâle et have des ouvriers mineurs. On se sert aussi de ce moyen pour engraisser les porcs, les veaux, les oies, etc.; leur chair devient tendre, fade et muqueuse.

ÉTIOLOGIE (du grec *aitia*, cause, et *logos*, discours), partie de la Médecine qui s'occupe de l'étude des causes de chaque maladie.

ÉTIQUE (pour *hectique*). *Voy.* HECTIQUE et ÉTISIE.

ÉTIQUETTE (du grec *stichos*, ordre, rang, ou, suivant quelques-uns, par corruption des mots *est hic quest.* [p. *quæstio*] *inter N. et N.*, formule que les procureurs mettaient autrefois sur leurs sacs de procédure). Ce mot, qui dans son sens primitif signifie toute marque à l'aide de laquelle on distingue divers objets pour les classer avec ordre, se dit spécialement du cérémonial de cour qui règle les relations d'un souverain, d'un prince, d'un haut dignitaire avec ceux qui l'approchent. L'étiquette, chez les anciens, était très-sévère, surtout à la cour des rois de Perse et plus tard à celle de Byzance. En Europe, on ne trouve point de règles formelles d'étiquette avant Philippe le Bon, duc de Bourgogne. L'étiquette de la cour de Bourgogne suivit en Autriche la princesse Marie, lors de son mariage avec Maximilien, et passa de là en Espagne, où elle régna dans toute sa sévérité jusqu'à la fin du siècle dernier. En France, les règles de l'étiquette étaient déjà très-nombreuses, lorsque la reine Anne d'Autriche vint les compliquer en introduisant à la cour de France l'étiquette espagnole. La place que l'on devait occuper à la cour, le nombre de pas que l'on devait faire, l'ampleur des manteaux, les heures où le roi était visible, tout était réglé. Le grand aumônier présentait au roi l'eau bénite; le deuxième, le livre d'heures; les princes, les seigneurs, les gens de service, lui présentaient les diverses parties de l'habillement. Les formes des repas, des bals, des conseils, étaient aussi déterminées par des règles spéciales. Mme de Genlis a réuni dans son *Dictionnaire des étiquettes* toutes les règles suivies à la cour de France. Disparue complétement avec l'ancien régime, l'étiquette fut remise en honneur sous l'Empire, mais avec peu de succès. De nos jours, le progrès des idées démocratiques tend à la faire disparaître de toutes les cours. *Voy.* CÉRÉMONIAL, ENTRÉES, TABOURET, etc.

ÉTIRAGE (de *tirer*), action d'allonger un objet par la traction. On étire les fils métalliques par le martelage, le laminage et le passage à la filière. Pour les matières filamenteuses, on les soumet à l'action combinée de la torsion et de la traction jusqu'à ce qu'elles aient la longueur et la finesse désirées.

ÉTIRE, outil de corroyeur pour étendre les cuirs, en exprimer l'eau et abattre le grain. C'est une plaque de fer ou de cuivre de 15 à 20 centimètres de large, et finissant par une espèce de tranchant mousse qui a la forme d'un grand arc de cercle, et dont les angles sont arrondis, afin que dans le travail ils ne puissent entamer la peau ou le cuir.

ÉTISIE (d'*étique*, pour *hectique*), amaigrissement extrême et lent qui survient chez les enfants dans le rachitisme, chez les grandes personnes dans la phthisie pulmonaire; en un mot, dans toutes les maladies chroniques dont l'action se porte sur les fonctions nutritives. On appelle *étiques* les malades qui se trouvent dans cet état.

ÉTOC ou ESTOC (de l'allemand *stock*, tronc), nom donné proprement aux souches mortes d'un arbre qui a été coupé trop haut, a été, par suite d'une analogie d'apparence, appliqué à des roches multipliées situées près ou le long de certaines côtes. Elles sont dangereuses pour la navigation. On connaît les étocs de Penmarck, dans le département du Finistère.

ÉTOFFE (du bas latin *stuffa*, ou de l'allemand *stoff*, matière), toute espèce de tissu de laine, coton, fil, soie, or ou argent, fabriqué au métier ou autrement, tels que draps, serges, mérinos, alépines, casimirs imprimés, flanelles, escots, cachemires, tulles, indiennes, velours, satins, taffetas, etc. (*Voy.* ces mots). Autrefois, le nom d'*étoffe* était spécialement affecté aux tissus de laine légers, tels que les brocatelles et les ratines, dont on faisait des doublures ou des robes de femme. On distingue les *É. unies*, dont le fond est net et simple comme le reste du tissu; les *É. façonnées*, dont le fond est orné de figures ou dessins; les *É. brochées*, dont le fond est orné de figures saillantes ajoutées dans la fabrication du tissu, au moyen de petites navettes de soie de diverses couleurs; les *É. imprimées*, etc.

En termes de Rubannier, on appelle *étoffes* toutes les matières d'or et d'argent qui entrent dans la fabrication des rubans, telles que filés, clinquants, câbles, cordonnets, etc.—Le Chapelier nomme *étoffe* les matières qui doivent entrer dans la fabrication des chapeaux, comme les poils de castor, de lièvre, de lapin, de chameau, les laines de mouton, etc.

Les Taillandiers donnent ce nom à la réunion de plusieurs plaques de fer et d'acier superposées et forgées ensemble, pour la confection des gros instruments tranchants. On estime surtout l'*étoffe* de Deux-Ponts. — Les Imprimeurs nomment *étoffes* tous les objets de consommation nécessaires à l'impression, tels que caractères, blanchets, tympans, rouleaux, machines, encre, huile, etc.; par suite, ce nom a été étendu à ce que l'imprimeur fait payer, à raison de tant pour cent, au delà des frais de composition et de tirage, afin de se couvrir des dépenses nécessitées par l'entretien de son matériel. Les étoffes sont généralement de 50 p. %.

ÉTOILE (du latin *stella*), nom sous lequel on désignait autrefois tous les corps célestes, en les distinguant en *É. fixes* et en *É. errantes* ou *planètes*. Les Astronomes ne donnent aujourd'hui ce nom qu'aux astres lumineux par eux-mêmes, et qui paraissent complétement étrangers à notre système solaire. Les étoiles se distinguent des autres astres par leur *scintillation* ou tremblement lumineux. On sépare les étoiles en groupes nommés *constellations*, et on les classe, dans chaque constellation, par ordre de grandeur, d'après leur éclat apparent: les étoiles les plus brillantes sont dites de *première grandeur*, et les autres de *seconde*, *troisième*, etc. Cette classification ne comprend pas plus de sept ordres de grandeur pour les étoiles vues à l'œil nu;

mais, avec le secours du télescope, on l'étend au moins jusqu'à la 16$^e$ grandeur. Le nombre des étoiles paraît infini; lorsqu'elles sont très-rapprochées les unes des autres, elles présentent souvent l'aspect de taches blanchâtres qu'on nomme *nébuleuses*. La *voie lactée* est une grande zone blanche formée par de semblables nébuleuses.

Les étoiles paraissent, en général, conserver une position invariable sur la voûte céleste : elles se lèvent, se couchent toujours aux mêmes points à peu près, et, depuis les premiers âges de l'astronomie, les figures des constellations n'ont éprouvé aucun changement sensible. Aussi ces astres sont-ils les points fixes dans le ciel auxquels les astronomes rapportent les mouvements des planètes, pour mesurer leurs révolutions. Cependant on a reconnu que plusieurs étoiles étaient animées d'un mouvement propre, et il est probable qu'il en est de même de toutes les autres. Ce mouvement propre a été reconnu par Halley et confirmé par d'autres astronomes, particulièrement par Tobie Meyer et W. Herschell. — On appelle *accélération diurne des étoiles*, la quantité dont leur lever et leur coucher, ainsi que leur passage au méridien, avancent chaque jour; elle est de 3′ 56″. Cette *accélération* vient du retardement effectif du soleil : le mouvement propre de cet astre vers l'Orient, qui est de 59′ 8″ de degré tous les jours, fait que l'étoile qui passait au méridien hier en même temps que le soleil est plus occidentale aujourd'hui de 59′ 58″ de degrés, ou de 3′ 56″ de temps, quantité dont elle passera plutôt qu'hier.

*Étoile du Berger*. *Voy.* VÉNUS.

*Étoile polaire*, étoile remarquable par son grand éclat et qui fait partie de la constellation de la *Petite Ourse*, voisine du pôle nord. La Petite Ourse se compose de 7 étoiles, dont l'étoile polaire est la plus brillante; cette constellation est voisine d'une autre dite *Grande Ourse* ou *Chariot*, composée aussi de 7 étoiles, dont 4 forment à peu près un carré, et dont les 3 autres simulent un timon. Pour trouver l'étoile polaire, il faut suivre la direction de l'axe qui passerait par les étoiles $\alpha$ et $\beta$ de la Grande Ourse, qui sont les plus éloignées du timon; cette ligne prolongée jusque dans la Petite Ourse passera tout près de l'étoile polaire.

*Étoiles changeantes* ou *périodiques*, étoiles qui changent d'éclat, ou dont la lumière augmente et diminue alternativement. On connaît 13 étoiles de ce genre. L'une des plus remarquables est l'*omicron* de la *Baleine*, qui conserve son plus grand éclat pendant environ 15 jours. Elle est alors de 2$^e$ grandeur. Elle décline ensuite pendant 3 mois, jusqu'à devenir invisible, pour recommencer à reprendre son premier éclat.

*Étoiles circumpolaires*, étoiles qui sont situées près du pôle nord, et qui tournent autour de lui sans jamais s'abaisser au-dessous de notre horizon. Telles sont les deux Ourses, Cassiopée et Céphée.

*Étoiles doubles*, étoiles juxtaposées et superposées les unes sur les autres, et qui n'offrent entre elles aucune distance appréciable. A l'œil nu, elles sont seules et uniques; vues au télescope, elles sont doubles et triples, chacune des étoiles se trouvant à quelques secondes l'une de l'autre. Parmi les étoiles doubles, il en est qui composent des systèmes stellaires de deux étoiles tournant l'une autour de l'autre dans des orbites régulières : on a nommé celles-ci *étoiles binaires*. Elles offrent presque toujours les plus belles couleurs : elles sont cramoisies, vertes, bleues, jaunes, blanches, bleuâtres, etc. MM. Savary, Arago, Struve, Houzeau, J. Herschell, Y. Villarceau, se sont surtout occupés des étoiles doubles.

*Étoiles filantes* ou *tombantes*, météores lumineux qu'on aperçoit souvent dans le ciel par les nuits sereines, et qui produisent sur les yeux l'effet d'étoiles qui tombent. On les considère généralement comme de petites masses planétaires qui, entrant dans notre atmosphère avec une vitesse suffisante pour la traverser, ne font que s'y enflammer en y passant. Lorsqu'elles cèdent à l'attraction de notre planète, elles s'y précipitent et forment alors des *aérolithes* (*Voy.* ce mot). Les étoiles filantes tombent tantôt rares et isolées, c.-à-d. *sporadiques*, tantôt en essaims et par milliers. Ces dernières apparitions, que les écrivains arabes ont comparées à des nuées de sauterelles, sont périodiques et suivent des directions généralement parallèles. Les plus remarquables ont lieu du 12 au 14 novembre, et vers le 10 août, jour de la fête saint Laurent : les larmes brûlantes attribuées à ce saint paraissent avoir été autrefois, en Angleterre, le symbole traditionnel du retour périodique de ces météores. L'apparition des étoiles filantes est souvent accompagnée d'aurores boréales. — Les philosophes grecs nous ont laissé sur les étoiles filantes des aperçus très-voisins des idées admises aujourd'hui sur l'origine de ces météores. On doit des recherches suivies sur les étoiles filantes à MM. Coulvier-Gravier et Saigey (Paris, 1851, in-8).

En Botanique, on nomme *Étoile blanche*, *É. de Bethléem*, *É. jaune*, trois espèces d'Ornithogales; *É. d'eau*, le Callitric; *É. des bois*, la Stellaire; *É. du Berger*, le Flûteau; *É. du matin*, le Liseron. Quelques auteurs nomment *Étoiles* ou *Rosettes* les fleurs mâles des Mousses.

En Zoologie, on appelle vulgairement *Étoiles de mer* les zoophytes nommés *Astéries* par les naturalistes. — On a nommé aussi *Étoiles de mer pétrifiées*, les Alcyons, les Astroïtes, etc.

ÉTOILE, décoration. On donne souvent ce nom à la décoration de la Légion d'honneur, à cause de ses rayons. On l'applique également à un ornement brodé sur l'épaulette (*Voy.* ce mot).—Il a existé sous le nom d'*Étoile* plusieurs ordres de chevalerie : un en France, créé en 1322 par le roi Jean; un en Sicile, institué par Charles ou par René d'Anjou. Il existe encore aujourd'hui en Suède un ordre de l'*Étoile polaire*. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ÉTOILÉ, en Botanique, se dit de la disposition de plusieurs parties semblables d'une plante qui sont dans un même plan autour d'un centre commun, dont elles s'écartent en rayonnant. Les feuilles verticillées, quand elles sont petites et fort étalées, sont dites *étoilées*. Morison nommait *fleurs étoilées* celles que Tournefort a nommées *radiées*. Linné appelle *Étoilées* les Rubiacées, dont les feuilles sont disposées en rayons et qui constituent la 4$^e$ sous-famille établie par M. de Candolle dans cette famille.

En Zoologie, on nomme *Étoilé* un oiseau de la côte d'Or en Afrique, que l'on a comparé à un Merle; 2° un Héron et un Gobe-mouches; 3° plusieurs espèces de Baliste, d'Esturgeon, de Raie; 4° une espèce de Bombyx.

ÉTOLE (du latin *stola*, robe ou tunique), ornement ecclésiastique qui consiste en une large bande de laine ou de soie, brodée plus ou moins richement, que l'on passe derrière le cou et qui descend par devant jusqu'à mi-jambe; elle est ornée de trois croix, une au milieu, et une à chacune des deux extrémités ou *palles*, qui sont plus larges que le reste de la bande. L'étole est l'ornement des évêques, des prêtres et des diacres. Les évêques laissent les deux bouts pendre naturellement par devant; les prêtres la croisent sur la poitrine pour dire la messe; les diacres la portent en sautoir, de droite à gauche. Les prêtres prennent l'étole pour l'administration des sacrements et quand ils président aux processions et aux enterrements. On la porte également pour prêcher solennellement. Quand un prêtre lit l'Évangile pour une personne, il lui place le bout de l'étole sur la tête. Autrefois, les prêtres portaient toujours l'étole, même en dehors des fonctions ecclésiastiques; aujourd'hui,

le pape seul a ce privilége.—L'empereur Constantin et ses successeurs firent souvent don aux évêques d'une tunique de lin (*stola*); dans la suite, ils ne donnèrent plus que la bordure de la robe, qui conserva cependant le nom de *stola* et qui devint l'*étole*.

ÉTOUFFOIR. Outre le vase de cuivre ou de tôle dont on se sert pour éteindre et conserver la braise, en la privant du contact de l'air, ce mot désigne en Musique un mécanisme à l'aide duquel on arrête les vibrations des cordes dans les instruments à clavier. Il est formé d'une pièce de bois garnie de drap qui retombe sur la corde toutes les fois que le doigt de l'exécutant abandonne la touche. Les pianos sont pourvus d'une pédale qui fait lever en même temps tous les étouffoirs, et qui sert à produire les effets bruyants, mais qui jette aussi la confusion dans les accords, quand on ne s'en sert pas avec habileté.

ÉTOUPE (du latin *stupa*), espèce de bourre formée de filaments de lin ou de chanvre, plus courts, plus grossiers, plus chargés de gomme ou de résine que les autres, et qui sont séparés par le peignage à l'aide du séran. On en distingue trois qualités, appelées *Demi-brins*, *Brinasse* et *Répérans*. On retire encore de ces étoupes un fil grossier; mais le plus communément elles servent à d'autres usages, comme à faire des matelas pour la marine, à garnir des siéges, fauteuils, etc.; à calfater les bateaux et bâtiments, à tamponner les futailles, à entourer les bondes des tonneaux; les chaudronniers l'emploient pour étendre l'étain dans l'opération de l'étamage. L'étoupe qui sert au calfatage est formée de vieux cordages goudronnés que l'on a détordus.

En Botanique, on nomme *étoupe* la matière filamenteuse et compacte qu'on trouve au collet ou dans le fruit de certaines plantes.

ÉTOUPILLE (d'*étoupe*), petite mèche d'étoupe filée et roulée dans la poudre, dont on se sert dans l'artillerie et les feux d'artifice.—L'*É. fulminante* est une capsule en cuivre qui sert à mettre le feu aux pièces. Le feu se développe par le frottement d'une tige en laiton placée au milieu de la matière fulminante; la traction sur la capsule a lieu au moyen d'une corde armée d'un crochet. — L'*Étoupillon* est une petite mèche d'étoupe suiffée qu'on introduit dans la lumière d'une pièce pour préserver la charge de l'humidité.

ÉTOURDEAU, jeune Chapon. *Voy.* CHAPON.

ÉTOURDISSEMENT, état de trouble dans lequel tous les objets semblent tourner autour de nous. C'est souvent un signe de pléthore sanguine et de congestion cérébrale. *Voy* VERTIGE et APOPLEXIE.

ÉTOURNEAU, *Sturnus*, genre de Passereaux conirostres, est caractérisé par un bec droit un peu déprimé et des narines à moitié fermées par une membrane. Ce sont des oiseaux voyageurs, à plumage noir lustré ou varié de diverses couleurs. Ils vivent en troupes et se nourrissent de vers, de mollusques, d'insectes ou de baies. L'étourderie de l'étourneau est devenue proverbiale : on le chasse au piége, au filet et au fusil. L'*É. commun*, ou *Sansonnet* (*Sturnus vulgaris*), est d'un noir métallique, à reflets cuivrés; l'extrémité de ses plumes est marquée d'une tache fauve; ses pieds sont bruns, et son bec jaune; sa longueur totale est de 230 à 235 millim. Les mâles ne diffèrent des femelles que par des taches plus nombreuses. L'âge et le sexe donnent aux étourneaux diverses variations de plumage : il y en a de blancs, de gris, etc. Ils placent leur nid dans le creux des arbres, des murs, ou dans les toits, les clochers, etc. Les étourneaux peuvent s'apprivoiser, ils apprennent à siffler et même à parler; ils vivent 7 ou 8 ans en domesticité. Leur chair est dure, sèche et de mauvais goût.

ÉTRANGER (du latin *extraneus*). La loi française considère comme étranger tout individu né de parents non français, et qui ne s'est pas fait naturaliser. L'étranger établi en France y jouit de tous les droits civils tant qu'il continue d'y résider, s'il en a obtenu l'autorisation du Gouvernement (Code civil, art. 13); à défaut de cette autorisation, il ne jouit que des droits civils accordés par les traités à ceux de sa nation (art. 11). Les immeubles de l'étranger sont régis par la loi française. Il peut acquérir et disposer par donation ou testament. L'étrangère qui épouse un Français suit la condition de son mari (art. 12). L'étranger, même non résidant en France, peut être cité devant les tribunaux français pour l'exécution des obligations par lui contractées en France ou en pays étranger envers des Français (art. 14). En toutes matières autres que celles de commerce, l'étranger demandeur est tenu de donner caution pour le payement des frais et dommages-intérêts résultant d'un procès, à moins qu'il ne possède en France des immeubles de valeur suffisante pour assurer ce payement : c'est ce qu'on appelle la caution *judicatum solvi* (Code civ., art. 15 et 16; C. de de procéd., art. 166 et 423). L'étranger ne peut servir de témoin dans un acte public (Code civil, art. 980), ni faire partie de l'armée (loi du 21 mars 1832). L'étranger déclaré vagabond peut être expulsé du territoire (Code pénal, art. 272); l'étranger réfugié peut aussi, dans l'intérêt de la sûreté publique, être interné ou expulsé (loi du 21 avril 1832, etc.). Tout étranger qui arrive à Paris avec l'intention d'y résider ou d'y exercer une industrie doit se présenter dans les trois jours à la préfecture de police pour obtenir un permis de séjour (loi du 3 déc. 1849, et ord. de police du 8 sept. 1851).

Dans la plupart des pays de l'Europe, notamment en Autriche, en Russie, en Italie, l'étranger est soumis à des règlements de police fort gênants; en Angleterre, il ne peut acquérir d'immeubles. Aux États-Unis, au contraire, après un an de résidence, il a droit de cité.

M. Gand a donné le *Code des Étrangers*, Paris, 1854.

ÉTRANGLEMENT. *V.* HERNIE et STRANGULATION.

ÉTRAVE, pièce courbe ou suite de pièces courbes, de même largeur que la quille, qui s'élèvent à l'avant d'un navire dans son plan diamétral, depuis l'extrémité de la quille jusque sous le beaupré. On nomme *élancement de l'étrave* la saillie que forme l'étrave : elle porte, comme l'*étambot*, qui est à l'arrière, des points de division formant une échelle, pour mesurer le tirant d'eau de l'avant. La longueur d'un bâtiment se mesure de l'étrave à l'étambot.

ÉTRENNES (en latin *strenæ*, présent fait pour une fête), présents que l'on fait le premier jour de l'année. On fait remonter l'origine des étrennes jusqu'au temps du roi Tatius : ce prince ayant reçu comme un bon augure des branches coupées dans un bois consacré à la déesse *Strenua*, ou la *Force*, et qu'on lui présenta le premier jour de janvier comme un signe de paix et de concorde entre les Romains et les Sabins, cet usage subsista depuis, et tous les Romains se firent de semblables présents en se souhaitant une heureuse année; ces présents prirent le nom de *strenæ*, en souvenir de la déesse *Strenua*. Ils consistaient en figues, dattes, miel, etc.; on y ajoutait un *stips*, petite pièce de monnaie, comme présage de richesse. On portait aussi des étrennes aux patrons, aux magistrats et aux empereurs. Les Grecs empruntèrent aux Romains l'usage des étrennes. Il passa aux Chrétiens, malgré l'opposition des conciles et des Pères de l'Église, qui le décrièrent comme un abus; et il subsiste encore. En Angleterre, on donne les étrennes à Noël. On doit à J. Spon un ouvrage curieux intitulé *Lettre sur l'origine des étrennes*, 1674, in-8, souvent réimprimé.

ÉTRÉPE (corruption d'*extirper*), espèce de pioche pour arracher les mauvaises herbes. On appelle *étrépage* l'action d'enlever la surface d'une partie d'un sol en jachère pour amender le reste.

ÉTRÉSILLON, se dit, en Architecture, de pièces de bois en forme d'arcs-boutants qu'on place en travers dans les tranchées d'une fondation, dans les ga-

leries d'une mine, etc., pour empêcher les terres de s'ébouler, ou dans un bâtiment, pour soutenir, pour étayer les murs qui déversent ou qu'on reprend en sous-œuvre. — On nomme encore *étrésillons*, les morceaux de bois qu'on fait entrer de force entre les solives d'un plancher pour le consolider.

ÉTRIER (du bas latin *strivarium* ou *straparium*, même signification), appui pour le pied du cavalier, est formé d'une sorte d'anneau, ordinairement de fer ou de cuivre, suspendu à la selle au moyen d'une longe ou courroie, dite *étrière* ou *étrivière*. On appelle *œil* de l'étrier l'ouverture dans laquelle passe l'étrière; *planche*, la partie où pose le pied. Les étriers des femmes sont fermés par devant pour empêcher le pied de passer. — La forme des étriers a varié selon les temps et les peuples. Les Orientaux et les Arabes se servent d'étriers très-larges et très-hauts qui leur emboîtent tout le pied et les maintiennent accroupis sur leurs montures. Les anciens n'ont pas connu l'usage des étriers. Il n'en est pas fait mention dans l'histoire avant le v<sup>e</sup> siècle : encore, les premiers étriers n'étaient-ils que de simples courroies.

Les Anatomistes ont donné le nom d'*étrier* au plus interne des osselets de l'oreille, à cause de sa forme. Il est placé horizontalement dans la caisse du tympan. Sa tête s'articule avec l'os lenticulaire; sa base bouche inexactement la fenêtre ovale.

Dans la Marine, les étriers sont des pièces de fer à deux branches qu'on emploie comme chaînons : on distingue l'*É. du gouvernail*, les *É. des chaînes de hauban*, etc. — Les Charpentiers appellent *Étrier* une bande de fer accolant une poutre rompue, ou servant à fixer un solivage en porte à faux.

ÉTRILLE (du latin *strigil*, instrument à l'usage des baigneurs chez les anciens), instrument en fer dont les palefreniers se servent pour enlever les malpropretés qui s'attachent au poil du cheval. L'étrille se compose d'un *coffre*, plaque de tôle rectangulaire, garni de deux rebords dentés, et de quatre lames de fer parallèles. Trois de ces lames sont dentées; celle qui ne l'est pas et qui forme le 3<sup>e</sup> rang s'appelle *couteau de chaleur*. On nomme *marteaux* deux morceaux de fer saillants qui sont rivés au coffre et sur lesquels on frappe l'étrille pour faire tomber la poussière.

ÉTRILLE, petit Crustacé. *Voy.* PORTUNIENS.

ÉTRIVE (du celtiq. *striff*, querelle?). On dit qu'une manœuvre *vient en étrive*, lorsqu'au lieu d'être tendue en direction, elle forme un coude par la rencontre d'un objet qui la détourne. — *Étrive* est aussi le nom d'un amarrage fait sur deux cordages à l'endroit où ils se croisent.

ÉTRIVIÈRE, courroie soutenant l'*étrier*. *V.* ce mot.

ÉTUDE (du latin *studium*). Outre les travaux littéraires auxquels on applique le jeune âge (*Voy.* ENSEIGNEMENT et PÉDAGOGIE), le mot *études* exprime : en Peinture, les essais que font les peintres pour s'exercer, et les modèles destinés à l'enseignement du dessin ; — en Musique, des morceaux détachés et difficiles destinés à faciliter le mécanisme de la voix ou du jeu des instruments. Les compositeurs donnent à ces morceaux un caractère mélodique, afin d'éviter le dégoût du travail. Les études pour la voix s'appellent particulièrement *vocalises*. Les études les plus estimées pour le violon sont celles de Kreutzer, de Fiorillo, de Baillot; pour le piano, celles de Cramer, Kalkbrenner, Thalberg, etc.

On appelle encore *étude* le cabinet d'affaires d'un notaire, d'un avoué, d'un huissier, etc., où sont conservés les papiers et les minutes, ainsi que l'endroit où travaillent les clercs.

ÉTUDIANTS. Ce nom se donne particulièrement à ceux qui suivent les cours des Facultés, surtout ceux de Droit ou de Médecine. *V.* DROIT, MÉDECINE (ÉCOLES DE).

Les étudiants d'Allemagne sont célèbres par leur turbulence et par les associations qu'ils ont formées. L'origine de ces sociétés est fort ancienne. Plusieurs fois interdites à cause des abus qui y régnaient et des luttes qu'elles se livraient entre elles, elles reparurent toujours sous différents noms. On connaît surtout, parmi les plus récentes, les *Landsmannschaft*, la *Burschenschaft* et le *Tugendbund*. La *Burschenschaft*, la plus célèbre de toutes, se forma en 1813 et en 1814, à l'occasion de l'invasion française : les étudiants prirent alors les armes pour la défense de leur pays; mais en même temps ils suivaient tous les mouvements politiques, prêts à prendre part à tous les troubles. Après l'assassinat de Kotzebue par Sand, qui appartenait au *Tugendbund*, les souverains défendirent ces associations. Aujourd'hui, elles ont cessé d'exister, ou, du moins, elles ne se propagent plus qu'en secret.

ÉTUI (de l'italien *stuccio*, même signification), sorte de boîte composée de deux pièces qui s'emboîtent l'une dans l'autre, et qui sert à mettre, à porter et à conserver quelque chose. Ceux qui les fabriquent sont les *gaîniers*. On en fait en toutes sortes de matières : bois, carton, or, argent, ivoire, écaille, carton recouvert de paille ouvragée, de peau chagrinée, d'étoffes de soie, de velours, etc. — On nomme *étui de mathématiques* un assortiment complet d'instruments dont les géomètres et les dessinateurs font usage pour tracer des lignes.

En Botanique, *étui* se dit de l'enveloppe externe des bourgeons, ordinairement garnie de bourre à l'intérieur. On nomme *étui médullaire* la couche ligneuse la plus interne dans les végétaux dicotylédonés. Cette couche présente une sorte de canal qui s'étend dans toute la longueur du tronc et des branches, et qui contient la moelle. Il est formé de trachées, de fausses trachées et de vaisseaux poreux accolés parallèlement les uns aux autres. Il est plus grand dans les jeunes tiges que dans les vieilles; tantôt arrondi, comme dans le sureau ; tantôt triangulaire (laurier-rose), pentagonal (chêne), etc.

En Zoologie, on appelle *étui* l'enveloppe coriace et dure formée par les élytres de certains insectes, comme les Hannetons, les Carabes, etc.; cet étui recouvre les ailes membraneuses que les élytres sont destinés à protéger. *Voy.* ÉLYTRES.

ÉTUVE (de l'allemand *stube*, même signification), se dit en général d'une sorte de poêle ou lieu fermé dans lequel la température peut être portée à un degré très-élevé. On s'en sert, en Chimie et dans les Arts, pour les objets dont la dessiccation a besoin d'être activée. Dans une acception plus restreinte, une *étuve* est une chambre de bains que l'on chauffe par des bouches de chaleur ou dans laquelle on fait parvenir de la vapeur d'eau bouillante pour provoquer la transpiration. Les anciens faisaient un grand usage de ces étuves, tant *sèches* qu'*humides* (*V.* THERMES). Elles prirent faveur en France au XVI<sup>e</sup> siècle et furent à la mode jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>. De nos jours, elles ont été remplacées par les *bains de vapeur* et les *bains russes*. *Voy.* BAINS.

ÉTYMOLOGIE (du grec *étymos*, vrai, et *logos*, discours, c.-à-d. véritable explication d'un mot), se dit à la fois et de l'origine d'un mot et de la science qui s'occupe de rechercher cette origine. La science étymologique prête plus que toute autre à l'hypothèse et au paradoxe, quand on substitue l'imagination à l'observation des faits; elle doit s'appuyer principalement sur l'étude des langues mères, sur l'histoire des langues et sur l'observation des transformations successives qu'ont subies les mots. — Les recherches étymologiques sont très-anciennes; on en trouve des traces dans la Genèse. Platon, Chrysippe, Aristote, chez les Grecs; Varron, César, Cicéron, et après eux Festus, Verrius Flaccus, etc., chez les Romains, s'en sont occupés; mais tous étaient très-peu sévères dans leurs explications. Jean de Garlande, au XI<sup>e</sup> siècle, Favorinus, Perotti, Valla, à la renaissance des lettres, continuèrent leurs recherches et sou-

vent leurs erreurs, ainsi que les Sylburg, les Vossius, les Estienne, les Pasquier, les Ménage. Au XVIIIe siècle, De Brosses, Court de Gébelin et Larcher ramenèrent les études étymologiques dans une meilleure voie ; mais ce sont seulement les travaux récents de Fréd. Schlegel, de J. Grimm, de Beppo, du Danois Rask, des Français Raynouard, Roquefort, Nodier, etc., qui ont fait faire à cette science de véritables progrès. Les principaux ouvrages sur la matière sont : l'*Étymologicum magnum græcum*; l'*Et. linguæ græcæ*, de Van Lennep, Traj. ad Rhenum, 1808; l'*Et. linguæ latinæ*, de Vossius, Amst., 1662, in-fol.; le *Dict. étymologique de la langue latine*, de Dœderlein, Leips., 1826; le *Dict. étymologique de la langue française*, de Ménage; le *Dict. étymologique des mots français dérivés du grec*, par J.-B. Morin, 1809; le *Dict. étym. de la langue française*, de J.-B.-B. de Roquefort, 1829; les *Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der indo-germ. Sprachen*, d'A.-F. Pott, Lemgo, 1833; le *Lexicon etym. ling. romanarum*, de Dietz, Bonn, 1853.

EUCALYPTE (du grec *eu*, bien, et *kalyptos*, couvert), *Eucalyptus*, genre de la famille des Myrtinées, renferme des arbres originaires de la Nouvelle-Hollande, à bois dur, résineux ; à feuilles alternes, entières, coriaces, parsemées de points translucides; à fleurs jaunes, en corymbe ou axillaires. Ces arbres répandent une odeur balsamique très-prononcée. L'*E. poivrée* fournit une huile essentielle moins piquante que celle de la menthe et qui la remplace avec avantage. La gomme-résine rouge de l'*E. résineux*, et le bois dur, rouge et pesant de l'*E. gigantesque*, s'emploient dans la teinture, l'ébénisterie, les constructions.

EUCHARISTIE (c.-à-d. en grec, *action de grâces*), dite aussi *St-Sacrement*, *Communion*, *Eulogie*, et *Ste-Cène* par les Protestants, sacrement par leq. on reçoit réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de N.-S. Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin, et dont les effets sont de remettre les péchés véniels, de donner la grâce et des droits à la vie éternelle. On appelle *transsubstantiation* le changement miraculeux par lequel le pain qu'on met sur l'autel et le vin qu'on met dans le calice deviennent, après les paroles de la *consécration*, le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur, de manière qu'il ne reste plus de ces aliments que les *espèces* ou apparences. La matière de l'Eucharistie est le pain de blé ou de froment et le vin de la vigne. L'on peut employer indistinctement du pain azyme ou sans levain et du pain fermenté, mais on se sert ordinairement du premier dans l'Église romaine; les Grecs, au contraire, se servent de pain levé. On ne peut consacrer que du pain cuit au feu et pétri avec de l'eau naturelle. Le vin peut être indifféremment blanc ou rouge. Les ministres de la consécration et de la distribution de l'eucharistie sont les prêtres et les évêques. — Jésus-Christ a institué lui-même ce sacrement la veille de sa Passion : pendant la *Sainte-Cène*, il prit du pain, le bénit, et, ayant rendu grâce, il le rompit et le donna à ses disciples, en leur disant : « Prenez et mangez; ceci est mon corps, qui est donné pour vous; faites ceci en mémoire de moi. » Il prit ensuite le calice, et, ayant rendu grâces, il le leur donna, en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang. » Matth., ch. 26, v. 26; Marc, ch. 14, v. 22; Luc, ch. 22, v. 19.

L'eucharistie prend le nom de *viatique* lorsqu'elle est donnée aux malades en danger de mort, afin de les fortifier pour le dernier voyage (*via*).

La manière d'administrer l'eucharistie ou de concevoir la présence de Jésus-Christ dans l'hostie a donné lieu, parmi les sectes réformées, aux opinions les plus diverses. *V.* COMMUNION, CONSUBSTANTIATION.

EUCLASE (du grec *eu*, bien, et *klaô*, briser; qui se brise facilement), silicate double d'alumine et de glucine (silice, 43,32; alumine, 32,12; glucine, 24,56), mêlé à des traces d'oxyde de fer et d'étain. C'est une substance minérale d'un blanc bleuâtre ou verdâtre, cristallisée en prismes rectangulaires courts et striés verticalement. Elle est très-fragile et assez dure pour rayer le quartz. Sa pesanteur spécifique est de 3,1. Elle fond au chalumeau en un émail blanc. On la trouve au Pérou et au Brésil, dans les quartzites talqueux et micacés.

EUCOLOGE ou EUCHOLOGE (du grec *eukhè*, prière, et *légo*, recueillir). On donne proprement ce nom au rituel des Grecs, qui renferme tout ce qui a rapport aux cérémonies de leur culte. Il règle les offices, les sacrements, les consécrations, les oraisons, les funérailles, l'ordre des fidèles, la forme des ornements d'église. Ce rituel a été imprimé par le dominicain J. Goar, grec-latin, Paris, 1647, in-fol.

Les Catholiques nomment *eucologe* un livre de prières approuvé par un archevêque, et qui renferme l'office des fêtes et des dimanches. On le nomme aussi *missel*, *bréviaire* ou *paroissien* (*V.* ces mots). Le premier eucologe de ce genre fut imprimé par ordre du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. M. F. Clément a donné en 1854 un *Eucologe en musique*, dans lequel on trouve les plains-chants notés.

EUCOMIS (du grec *eu*, belle, et *komê*, chevelure), plante liliacée. *Voy.* BASILÉE.

EUDÉMONISME (du grec *eu*, bien, et *daimon*, démon, génie), système qui consiste à reconnaître le bien-être comme le mobile suprême de toutes les actions. C'est un des noms par lesquels on désigne la doctrine d'Aristippe et d'Épicure.

EUDIALYTE (du grec *eudialytos*, facile à diviser), substance minérale d'un violet rougeâtre, cristallisant dans le système rhomboédrique, mais se présentant ordinairement en lamelles faciles à détacher. C'est un composé de silice, de zircone, de soude, de chaux et de fer. Elle se trouve réunie à l'amphibole dans les gneiss du Groënland.

EUDIOMÈTRE (du grec *eudios*, pur, et *métron*, mesure), instrument imaginé par Volta, dont on se sert pour l'analyse des gaz, et surtout pour celle de l'air atmosphérique. Les eudiomètres se composent en général d'un tube de verre fort épais, dont une extrémité est ouverte et l'autre fermée. L'extrémité ouverte sert à l'introduction et à la sortie du mélange gazeux, et demeure constamment plongée soit dans l'eau, soit dans le mercure, sur lequel on fait l'expérience; l'autre extrémité est traversée par deux tiges métalliques, laiton, acier ou platine, placées intérieurement à une certaine distance l'une de l'autre, et communiquant au dehors. Ces tiges sont destinées à faire passer dans l'intérieur du tube l'étincelle électrique destinée à opérer la combinaison des gaz mélangés. La paroi du tube porte des divisions qui font connaître le volume des gaz qu'on y introduit. Lorsqu'on veut analyser l'air par l'eudiomètre, on l'y mélange avec une certaine quantité d'hydrogène, et l'on fait détoner ce mélange par l'étincelle électrique; la quantité de gaz qui disparaît par cette détonation pour former de l'eau avec l'hydrogène représente l'oxygène contenu dans l'air. Lorsqu'il s'agit de gaz combustibles, par exemple, de carbures d'hydrogène, on mélange ceux-ci avec une quantité déterminée d'oxygène, et l'on fait détoner ce mélange. On a varié la construction des eudiomètres de beaucoup de manières. Avant Volta, Priestley, Fontana, Ingenhousz, avaient déjà imaginé des eudiomètres fondés sur divers principes. M. Regnault a tout récemment apporté à l'eudiomètre des perfectionnements qui permettent d'analyser l'air avec beaucoup plus de rigueur.

EUFRAISE, plante. *Voy.* EUPHRAISE.

EUGÉNIE (d'un nom propre), *Eugenia*, genre de la famille des Myrtacées, est composé d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles opposées, entières; à fleurs axillaires, blanches; à baies noires ou rouges. On cul-

tive dans les serres la *Jambose* (*E. jambos*) ou *Pomme de rose*, dont le fruit, en petite pomme jaunâtre, répand dans la bouche une saveur de rose; l'*E. malaccensis*, dont le fruit, de la grosseur d'une poire, a la même saveur; enfin, l'*E. uniflora* et l'*E. australis*, dont les fruits rouges sont mangeables.

EULOGIE, nom donné d'abord à l'*Eucharistie* (*Voy.* ce mot), puis, par extension, aux choses bénites, que l'on distribuait aux communiants comme supplément de l'eucharistie, ou qu'on envoyait aux absents en signe de communion. — On a encore donné le nom d'*eulogies* aux repas bénits par les évêques et les prêtres. L'usage du pain bénit dérive de l'ancien usage des eulogies.

EULOPHE (du grec *eu*, bien, et *lophos*, aigrette), *Eulophus*, bel oiseau de l'ordre des Gallinacés, originaire de l'Inde, à tarses grêles, à plumage brillant; sa tête est ornée d'une huppe très-touffue.

Genre d'Hyménoptères de la famille des Chalcidiens et de la section des Térébrants. Ce sont de petits insectes à corps mince, assez longs, dont les larves vivent dans le corps des chenilles des Phalénites et des Tinéites. L'espèce type, l'*E. ramicorné*, est d'un vert brillant, avec des antennes fauves; sa larve vit dans la chenille du *Noctua aceris*.

EUMÈNE (du grec *eumenès*, doux), *Eumenes*, genre d'insectes Hyménoptères de la section des Porte-aiguillons, famille des Diploptères, tribu des Guêpiaires: corps très-allongé, tête en forme de triangle aigu, garnie de mandibules allongées; tronc globiforme, pattes de grandeur moyenne. La couleur de ces insectes est noire et jaune, quelquefois brun rouge. L'*E. étranglée*, commune en France, est noire, longue de 12 à 15 millim., avec des taches jaunes. Elle fait son nid sur les graminées et les bruyères; ce nid consiste en une boule sphérique de terre très-fine, remplie de miel: l'insecte y dépose un seul œuf.

EUMÉRODES (du grec *euméros*, cuisse épaisse), famille de Reptiles établie par Duméril dans l'ordre des Sauriens, a un cou et des pattes très-distincts, et une queue arrondie à l'extrémité. Cette famille de Duméril répond aux trois familles des Lacertiens, des Iguaniens et des Geckotiens de Cuvier.

EUMOLPE (du grec *eumolpos*, harmonieux), *Eumolpus*, genre de Coléoptères tétramères, famille des Cycliques: tête verticale, entièrement enfoncée dans le corselet; antennes longues; corselet court, globuleux, étroit. Ce sont des insectes ornés de brillantes couleurs et souvent parés de reflets dorés. L'*E. de la vigne*, dit *Ecrivain* à cause des traces qu'il laisse sur la plante en la rongeant, est noir, avec les élytres fauve-brun; il attaque les bourgeons, les feuilles, le pédicule de la grappe et même la racine: on peut le détruire avec le tourteau de moutarde. L'*E. obscur* (*Colaspis atra*) s'attaque à la luzerne.

EUNICE (nom mythol.), *Eunice*, genre d'Annélides errantes: trompe armée de 7 à 9 mâchoires solides, articulées les unes au-dessous des autres, et garnie en dessous d'une espèce de lèvre inférieure; corps linéaire, presque cylindrique, atténué en arrière et renflé à l'extrémité céphalique; anneaux courts, très-nombreux; antennes au nombre de cinq. La couleur des Eunices est rose, grise, verdâtre, etc. L'*E. sanguinea*, qui habite nos côtes, est le type du genre.

EUNICÉE, *Eunicea*, genre de Polypiers, de l'ordre des Gorgoniées, division des Polypiers flexibles corticifères. C'est un polypier dendroïde, rameux, recouvert d'une écorce cylindrique, parsemée de mamelons épars, saillants et polypeux. Ces polypes sont très-rétractiles. Leurs tentacules sont d'une forme cylindrique et aiguë. Les Eunicées sont en général branchues, avec des rameaux épars et cylindriques; leur couleur est fauve. Elles habitent les mers tropicales. L'*E. antipathe*, type du genre, se trouve dans la Méditerranée. Son polypier a de 50 à 60 centim. de hauteur et les polypes qu'il supporte ont une couleur de cire qui fait que les rameaux semblent recouverts de cette substance.

EUNOMIE, planète télescopique, découverte en 1851 par M. de Gasparis, astronome napolitain. *Voy.* PLANÈTES.

EUNUQUE (du grec *euné*, lit, et *ékhô*, avoir, garder). Ce mot qui, dans l'origine, désignait spécialement les esclaves que les souverains de l'Orient font mutiler pour les affecter au service de leurs harems (*Voy.* HAREM), a été étendu par la suite à tout individu qui a subi la même mutilation. Chez les anciens, certains prêtres, notamment les prêtres de Cybèle appelés Galles, se faisaient volontairement eunuques. Le Christianisme a offert l'exemple de pareilles aberrations, notamment parmi les Origénistes. — On a remarqué de tout temps chez les eunuques tous les caractères de la faiblesse: souplesse, lâcheté, ruse, mensonge, et ils ont toujours été tenus dans un état d'infériorité: à Rome, ils ne pouvaient servir de témoins; l'Église les repousse du ministère des autels. Néanmoins, plusieurs d'entre eux, grâce à leurs fonctions intimes et souvent à l'aide de moyens honteux, acquirent un grand ascendant sur leurs maîtres: tels furent en Perse, Bagoas; en Égypte, Photin; à Rome, Narcisse, Pallas, Sporus; à Constantinople, Eutrope, et ne s'en servirent que pour le mal. Quelques-uns, au contraire, se distinguèrent par leur génie ou leurs vertus: tels furent le philosophe Favorinus, Narsès, le vainqueur des Ostrogoths, Haly, grand vizir de Soliman, etc.

EUPATOIRE, *Eupatorium* (nom grec de l'*Aigremoine*), genre de la famille des Composées, section des Astéroïdées, type de la tribu des Eupatoriées, renferme des arbustes ou arbrisseaux, quelquefois des herbes à feuilles opposées. On connaît: l'*E. ayapana*, à laquelle les créoles attribuaient la puissance de guérir toutes les maladies (*Voy.* AYA-PANA); l'*E. d'Avicenne* (*E. cannabinum*), qui pousse dans les lieux humides de l'Europe, le long des fossés, des routes et des bois; sa tige herbacée, cylindrique, rougeâtre, a de 0m,75 à 1m de haut, et est couverte de poils courts; elle porte des feuilles sessiles et des fleurs en corymbe, de couleur violette pâle; elle a des propriétés émétiques, toniques et purgatives; l'*E. pourpre*, de l'Amérique septentr.: c'est une plante d'ornement; l'*E. tinctoriale*, qui fournit une sorte d'indigo; l'*E. célestine* ou *Conocline* (*V.* ce nom); etc.

EUPATOIRE (AIGREMOINE), Rosacée. *Voy.* AIGREMOINE.

EUPHÉMISME (du grec *eu*, bien, et *phêmi*, dire), figure de langage par laquelle on substitue à l'expression d'idées dures, tristes ou déshonnêtes, des expressions plus douces ou plus décentes, et qui laissent deviner les premières. Ainsi l'on dit: *Avoir vécu*, *N'être plus jeune*, pour, *Être mort*, *Être vieux*. C'est par euphémisme qu'on dit à un pauvre: *Dieu vous assiste*, au lieu de dire: *Je n'ai rien à vous donner*, etc. Les anciens, dont la superstition redoutait les paroles de mauvais augure, ont fait un grand usage de l'euphémisme.

EUPHONE (du grec *eu*, bien, et *phônè*, voix), instrument de musique à frottement, dans le genre de l'harmonica, inventé en 1790 par Chladni de Wittemberg, et modifié par lui en 1822, consiste en une caisse carrée contenant 42 petits cylindres de verre qu'on frotte longitudinalement avec les doigts mouillés et dont la vibration se communique à des tiges métalliques situées à l'intérieur.

EUPHONIE (du grec *eu*, bien, et *phônè*, voix), se dit, en Grammaire, de l'heureux choix des sons, de l'harmonieuse succession des voyelles et des consonnes. C'est par *euphonie* qu'on intercale certaines lettres entre les mots, afin d'éviter l'hiatus: *prod-est; viendra-t-il*. L'euphonie va jusqu'à modifier les règles d'accord: *mon épée*, pour *ma épée*.

EUPHORBE (du grec *euphorbion*, même signif.), *Euphorbia*, genre type de la famille des Euphorbia-

cées, renferme environ 300 espèces, dont une centaine sont indigènes. Ce sont des plantes herbacées, à fleurs disposées en panicules ou en ombelles, groupées par 12 ou 15 fleurs mâles, avec une seule fleur femelle, dans un involucre commun, régulier et campanulé. Chaque fleur mâle renferme une seule étamine; la fleur femelle est un peu élevée au-dessus des fleurs mâles. La plupart des espèces sont des herbes très-feuillées; mais celles qui sont particulières à l'Afrique et à l'Arabie ont le port des cactiers. Quelques-unes sont cultivées parmi les plantes grasses à cause de leurs formes bizarres; telles sont : l'*E. tête de Méduse*, l'*E. melon*, et l'*E. des Canaries*. Toutes les euphorbes contiennent un suc laiteux, âcre, caustique, corrosif, qui se condense en petits morceaux friables, d'un jaune pâle, demi-transparents; c'est la *gomme-résine d'euphorbe*, employée en médecine, et usitée surtout dans l'Art vétérinaire, à cause de son énergie. Quelques graines excitent le vomissement et une irritation très-forte des membranes muqueuses. Le suc des euphorbes équatoriales est le plus souvent vénéneux ; celui des euphorbes d'Europe est moins énergique, et s'emploie comme émétique et purgatif. On se servait beaucoup autrefois de la gomme extraite de l'*E. des anciens* (*E. officinarum*) : c'est un violent drastique et un sternutatoire énergique. Les médecins de campagne font encore usage, comme purgatif, de l'*E. épurge* (*E. lathyris*) ; mais son emploi est dangereux.

EUPHORBIACÉES, famille de plantes Dicotylédonées apétales, comprend un grand nombre de genres : herbes, arbustes ou arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs axillaires ou terminales, très-variées dans leur disposition. La présence d'un suc laiteux, âcre et très-vénéneux, caractérise les Euphorbiacées. Le calice est monosépale, à plusieurs divisions profondes. Un assez grand nombre d'étamines, quelquefois une seule, constituent la fleur mâle; la fleur femelle se compose d'un ovaire à plusieurs loges. Le fruit est une capsule à plusieurs coques s'ouvrant par une suture longitudinale ; à leur maturité, ces coques se séparent élastiquement les unes des autres. Les principaux genres de cette famille sont, avec l'*Euphorbe*, le *Buis*, le *Croton*, le *Mancenillier*, le *Manioc*, le *Médicinier*, etc.

EUPHRAISE (du grec *euphrasia*, joie), genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Rhinanthacées, renferme des plantes herbacées, souvent annuelles, à tiges rameuses, couvertes de feuilles larges et dentées, ou linéaires et entières; à fleurs blanches, légèrement roses, ou d'un jaune intense, le plus souvent disposées en épis terminaux. L'*E. officinale* était employée autrefois pour les maladies d'yeux sous le nom de *Casse-lunettes* : elle entre encore aujourd'hui dans quelques collyres.

EUPHROSYNE, astéroïde. *V.* le *Tabl. des Planètes.*

EUPODES (du grec *eu*, bien, et *pous*, *podos*, pied), famille d'insectes Coléoptères tétramères, remarquables par le développement de leurs pattes : corps oblong; corselet plus étroit que l'abdomen; tête rentrée dans le corselet; antennes insérées au-devant des yeux. Les larves vivent au dépens des végétaux.—Deux tribus, les *Sagrides* et les *Criocérides*.

EURITE, roche de Feldspath, est un mélange de grenat, de mica et d'amphibole. Sa texture est tantôt compacte et tantôt grenue; sa structure souvent fissile. On en distingue plusieurs variétés selon qu'elle est à texture schisteuse, ou qu'elle offre quelque ressemblance avec les porphyres et les granites: elle porte alors les noms d'*E. schistoïde*, *porphyroïde* ou *granitoïde*. Les Eurites sont toujours stratifiées.

EURYALE, genre de *Nymphéacées*, renferme des plantes aquatiques gigantesq., entre autres l'*E. ferox*.

EURYLAIME (du grec *eurys*, ample, et *laimos*, gorge, cou), *Eurylaimus*, genre de Passereaux dentirostres, comprend plusieurs espèces particulières aux îles indiennes, toutes remarquables par un *hausse-col* plus ou moins *large* : bec plus court que la tête, robuste, déprimé, élargi à sa base, à bords tranchants en dedans; narines ouvertes, arrondies, nues; pieds forts, doigts comprimés; ailes plus courtes que la queue; plumage éclatant, varié de noir, de blanc, de jaune et de rouge pourpré. Ces oiseaux sont insectivores; ils se tiennent dans les marécages ou sur le bord des lacs et des rivières, et recherchent les lieux solitaires. Le type du genre est l'*E. de Horsfield*, dont la tête et le cou sont brun-vineux, et le dos et les ailes noirs avec des flammes de jaune doré; sa taille est celle du Merle. On le trouve à Java.

EURYNOME (nom mythol.), *Eurynome*, Crustacé décapode de la famille des Brachyures, tribu des Parthénopes : test rhomboïdal, rude et raboteux; bras longs, armés de longues serres terminées par des crochets courbés. La queue offre sept tablettes : elle est ovale dans les femelles, allongée et resserrée au milieu dans les mâles. Ce crustacé se trouve sur les côtes de la Manche, à d'assez grandes profondeurs.

EUSTACHE (probablement du nom de l'inventeur), sorte de couteau grossier, dont le manche est ordinairement de bois et dont la lame n'est pas assujettie par un ressort. Le manche se fait principalement à Saint-Claude dans le Jura, la lame est fabriquée à Rives en Dauphiné, et le montage s'exécute à St-Etienne. On peut donner un *eustache* perfectionné pour moins de 4 centimes.

EUTERPE, planète télescopique (la 27ᵉ), découverte par M. Hind le 8 novembre 1853; sa révolution a lieu en 1313 jours; sa distance du Soleil est de 2,34.

ÉVACUATION (de *evacuare*, vider), sortie des matières excrémentitielles, sécrétées ou exhalées, par un organe quelconque, ouvert naturellement ou par l'art. De là les *É. spontanées* (sueurs, urines, etc.), et les *É. artificielles* (saignées, purgations, etc.), déterminées par l'action des médicaments ou par l'instrument tranchant.

ÉVANGILE (du grec *euaggélion*, bonne nouvelle). L'Église ne reconnaît que quatre Évangiles authentiques: 1° l'*É. de S. Matthieu*, écrit, vers l'an 41, en hébreu ou syro-chaldéen : nous n'en avons que la traduction grecque, un texte hébreu fait sur cette traduction, et une version latine; 2° l'*É. de S. Marc*, écrit pour les Romains, et qui n'est autre que le précédent auquel on a supprimé et ajouté des détails : il fut écrit d'abord en grec; 3° l'*É. de S. Luc*, destiné à compléter les deux premiers, et écrit en grec vers 53; 4° l'*É. de S. Jean*, écrit en grec vers 96 pour les Chrétiens d'Asie Mineure. La concordance de ces évangiles, leur style et les citations qui en sont faites dès les 1ᵉʳˢ siècles prouvent leur authenticité.

On connaît en outre un grand nombre d'évangiles apocryphes: les *É. selon les Hébreux*, *selon les Nazaréens*, celui *des Douze apôtres*, celui *de S. Pierre*: c'est l'évangile de S. Matthieu, corrompu par les Hébreux hérétiques; l'*É. selon les Égyptiens*, composé par les Chrétiens d'Égypte avant que S. Luc eût écrit le sien; *l'É. de la Naissance de la sainte Vierge*, attribué à S. Jacques le Mineur, en grec et en latin; l'*É. de l'Enfance du Sauveur* ou *de S. Thomas*, en arabe; celui *de Nicodème*; les *É. de S. André*, *de S. Barthélemy*, *d'Apellès*, *de Basilide*, *de Cérinthe*, *des Ébionites*, celui des *Encratites*, ou *de Tatien*, ou *des Syriens*, le même que celui *des Hébreux*; l'*É. d'Ève*; celui *des Gnostiques*, *l'É. de Marcion* ou *de S. Paul*, qui n'est autre que celui *de S. Luc* altéré ; les *Grandes* et les *Petites interrogations de Marie*; le *Livre de la Naissance du Sauveur*; l'*É. de S. Jean* ou le *Livre du trépas de la sainte Vierge*; celui *de S. Mathias*; celui *de la perfection*; celui *des Simoniens*, l'*É. de Thadée* ou *de S. Jude*; l'*É. de Valentin* ou *de la vérité*; l'*É. de vie* ou *du Dieu vivant*; celui *de S. Philippe*, *de S. Barnabé*; celui *de S. Jacques le*

*Majeur;* celui *de Judas Iscarioth;* les *É. de Lucius, Seleucus, Lucianus, Hesychius*, etc. On doit à M. Brunet un livre curieux sur *Les É. apocryphes.*

Le diacre dit à la messe l'évangile du jour, après le graduel et l'épître, et avant le *Credo.* A la fin de la messe, on lit l'évangile de S. Jean : *In principio erat verbum.* Pendant la lecture de l'évangile, les fidèles se tiennent debout. Le côté gauche de l'autel, celui où se lit l'évangile, s'appelle *côté de l'évangile.*

ÉVANIALES (du grec *evanios*, qui plaît), tribu d'Insectes hyménoptères, famille des Pupivores : antennes sétacées de 13 à 14 articles, tête inclinée, abdomen pédiculé; pattes postérieures longues, avec tibias renflés. Le type de la tribu est l'*Évanie*, dont l'abdomen oblitéré paraît tellement distinct du corps, que l'on pourrait croire d'abord que l'on tient entre les mains un insecte mutilé. L'*É. appendigaster*, qui est noire, se trouve aux environs de Paris.

ÉVANOUISSEMENT, perte de connaissance. Cet état, suivant ses divers degrés, est désigné par les médecins sous les noms de *défaillance*, de *syncope* et de *lipothymie*. *Voy.* ces deux derniers mots.

ÉVAPORATION (de *vapeur*), phénomène physique par lequel un liquide quelconque, exposé à l'air ou placé dans le vide, se dissipe peu à peu de lui-même, et finit par passer entièrement à l'état de vapeur. L'évaporation est d'autant plus rapide que la température est plus élevée, la surface du liquide plus grande, et l'air qui la touche moins pesant ou plus renouvelé. Elle est utilisée dans l'industrie lorsqu'on veut recueillir les matières fixes dissoutes dans les liquides, ou celles qui sont moins volatiles, dans la fabrication des sucres, des confitures, des sirops, de certains sels; dans l'analyse des minéraux, etc. L'évaporation à air libre s'exécute dans des vases ouverts et plats, appelés *chaudières, bassines, capsules,* en métal, en verre ou en porcelaine, avec ou sans le concours de la chaleur et d'un courant d'air; l'évaporation dans un espace clos s'exécute : 1° dans le vide, en mettant la substance sous une cloche de machine pneumatique avec du chlorure de calcium, et en faisant le vide lentement; 2° dans l'air sec, en enfermant la capsule dans un endroit fermé avec une substance avide d'eau (acide sulfurique), ou en faisant intervenir la chaleur, et en dirigeant à travers l'espace clos un courant de gaz très-sec qui se charge de l'humidité. — *Voy.* VAPORISATION.

ÉVASION (du latin *evadere*, s'échapper), fuite d'un détenu (inculpé, accusé ou condamné). Toutes les fois qu'une évasion a lieu, la loi punit non-seulement ceux qui étaient chargés de la garde du détenu (geôliers, concierges, gardiens, soldats, etc.), mais aussi ceux qui ont procuré ou facilité son évasion (Code pénal, art. 237-245). Quant au détenu, il n'est passible d'aucune peine, à moins qu'il n'y ait eu bris de prison ou violence.

ÉVÊCHÉ, siége d'un évêque, étendue de sa juridiction, territoire soumis à son autorité. Ce mot désigne aussi le palais de l'évêque. Il y a en France 66 évêchés, indépendamment de 15 archevêchés (on en trouvera le tableau à l'art. FRANCE du *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*), auxquels il faut joindre encore l'évêché d'Alger et ceux de la Guadeloupe, de la Martinique et de l'île Bourbon, récemment créés.

ÉVECTION (du latin *evectio*, dérivé de *evehere*, élever), se dit, en Astronomie, de l'inégalité dans le mouvement de la lune produite par l'attraction du soleil sur cet astre, et dont l'effet est de rapprocher ou d'éloigner la forme de son orbite de celle du cercle.

ÉVENT (du latin *e*, hors de, et *ventus*, vent), ouvertures que les Cétacées portent en général sur la partie la plus élevée de la tête, donnent à ces animaux la facilité de respirer sans élever leur museau hors de l'eau, et de rejeter l'eau qui s'introduit dans la bouche avec leurs aliments, sous forme de jets qui s'élèvent dans l'air à une très-grande hauteur.

Dans les Fonderies, on pratique, à la partie supérieure des moules, des ouvertures dites *évents*, afin que l'air et la vapeur d'eau puissent s'échapper librement à mesure que le métal fondu arrive dans l'intérieur du moule. — En construisant les hauts fourneaux, on ménage également, dans la maçonnerie, de petits canaux rectangulaires, dits *évents* pour empêcher cette maçonnerie de se fendre ou d'éclater.

Dans l'Artillerie, l'*évent* est la différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce.

On nomme encore *évent* une altération dans les liqueurs causée par l'impression de l'air, et qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût.

ÉVENTAIL (d'*éventer*). L'usage de l'éventail est très-ancien, et sa forme ainsi que sa matière ont souvent varié. Les premiers éventails furent simplement une queue de cheval ou de bœuf, des branches d'acacia, de myrte, etc. On en fit aussi avec des plumes de paon, d'autruche, de perroquet, etc. Les plus grands servaient, comme encore aujourd'hui, de *chasse-mouches*; les plus légers, presque toujours richement ornés, faisaient partie de la toilette des femmes, et se suspendaient à la ceinture à l'aide d'une chaîne d'or ou d'argent. Aujourd'hui, l'éventail ordinaire (*É. à feuille*) se compose d'une surface, ou *feuille*, taillée en segment de cercle, et faite en papier, en peau de chevreau, dite *cabretille* ou *canepin*, en soie, en gaze, en tulle ou en crêpe; cette feuille s'applique sur une monture composée de tiges légères, ou *brins*, réunies d'un bout par une rivure, et se fermant ou se développant à volonté : on fait ces brins en nacre, ivoire, écaille, corne, os, laque, citronnier, santal, ébène, etc.; on les rehausse de peintures, de ciselures ou de pierres précieuses; la feuille est également peinte avec plus ou moins d'art : on recherche sous ce rapport les *É. Pompadour* du dernier siècle, peints par Boucher, Watteau et Lebrun. On appelle *É. brisés* ceux dont les brins, au lieu d'être collés à une feuille, sont séparés et roulent les uns sur les autres, au moyen d'un ruban qui les traverse par le haut. Le commerce des éventails, quoique déchu, tient une place importante dans les *articles* dits *de Paris* : on en exporte annuellement pour plus de 2 millions en Italie, en Espagne, en Portugal et en Amérique.

En Histoire naturelle, on nomme *Éventail*, à cause de sa forme évasée, un poisson de l'espèce Coryphène; *É. de mer*, diverses Gorgoniées; *É. des Memnonites*, la coquille de la Vénus ailée; *É. des dames*, une variété de l'Agaric comestible, que l'on trouve au pied et sur le tronc des arbres en éventail.

ÉVENTUEL (du latin *eventus*, événement), ce qui dépend d'un événement incertain. On ne peut, même par contrat de mariage, renoncer à la succession d'un homme vivant, ni aliéner les *droits éventuels* qu'on peut avoir (Code civil, art. 791). Les personnes qui n'ont sur un immeuble qu'un droit *éventuel*, suspendu par une condition, ou résoluble dans certains cas, ou sujet à rescision, ne peuvent consentir qu'une hypothèque soumise aux mêmes conditions ou à la même rescision (art. 2125).

*Éventuel*, pris substantivement, désigne la portion du traitement d'un fonctionnaire qui dépend de recettes accidentelles. Dans les lycées, les professeurs ont, outre leur traitement fixe, un traitement éventuel qui dépend du nombre des élèves. — Dans le Clergé, l'*éventuel* prend le nom de *casuel.*

ÉVÊQUE (du grec *épiscopos*, surveillant), le premier pasteur et le chef d'un diocèse, où il exerce l'autorité ecclésiastique comme successeur des apôtres. L'évêque a le droit de porter exclusivement l'anneau, la crosse, la croix pectorale, la mitre, l'habit violet; le privilége d'avoir une chapelle particulière, etc. Ceux des évêques qui sont à la tête d'une province ecclésiastique prennent le nom d'*archevêques* (*Voy.* ce mot); ils ont une certaine supériorité

sur les évêques de la province. On donne aux évêques le nom de *suffragants*, par rapport à l'archevêque auxquels ils sont subordonnés. Les évêques sont supérieurs aux prêtres, quant *à la puissance de l'ordre* et quant *à la juridiction*, c.-à-d. quant aux pouvoirs attachés à leur caractère et à leur siége. Ils sont chargés de l'ordination des prêtres, diacres et sous-diacres. Ils bénissent le saint chrême, donnent la confirmation, consacrent les églises, accordent certaines dispenses, etc. L'evêque exerce ces fonctions ou par lui-même ou par ses vicaires généraux : toutefois, il ne peut déléguer la collation des ordres sacrés, la consécration d'un autre évêque, la confirmation et la déposition des prêtres.

D'après le Concordat de 1802, les évêques de France gouvernent leur diocèse et leur clergé avec une autorité absolue en ce qui concerne la discipline ecclésiastique ; ils surveillent l'exercice du culte, l'administration des fabriques, les cérémonies publiques, etc. ; ils nomment les curés, mais ils ne leur donnent l'institution canonique qu'après qu'ils ont été agréés par le Gouvernement : quant aux desservants, ils les nomment ou les révoquent à leur volonté. Les évêques doivent visiter annuellement une partie de leur diocèse, et dans l'espace de 5 ans le diocèse entier. Les Articles organiques du Concordat leur prescrivaient de ne sortir de leur diocèse qu'avec l'autorisation du Gouvernement.

Dans l'origine, les évêques étaient élus par le suffrage des fidèles, et leur élection était confirmée par l'assentiment des autres évêques de la province. Plus tard, il fallut aussi l'assentiment des princes, qui ne tardèrent pas à s'attribuer la nomination directe; les papes la réclamèrent de leur côté : de là cette célèbre querelle des *Investitures*, qui se termina en 1122 par le compromis de Worms : les souverains purent choisir les évêques et leur donner l'investiture temporelle; les papes se réservèrent le droit de les confirmer et de leur donner l'institution canonique. En France, le choix du gouvernement ne peut tomber que sur un ecclésiastique âgé de plus de 30 ans et Français d'origine.

Il faut trois évêques pour sacrer un évêque nouveau. Le consécrateur appelle le Saint-Esprit sur le nouvel évêque, impose les mains sur sa tête, lui fait l'onction du saint chrême à la tête et aux mains, et lui remet les insignes de son pouvoir.

A la différence de l'*É. titulaire*, qui a un diocèse réel, l'*É. in partibus* est celui qui n'a qu'un titre sans diocèse actuel, ou dont le diocèse fait partie d'un pays dont les catholiques ne sont plus ou ne sont pas encore en possession (*in partibus infidelium*). Ce titre est purement honorifique, et ne donne droit à aucune juridiction extérieure. Le plus souvent, les évêques *in partibus* exercent les fonctions de *coadjuteur* d'un évêque diocésain.

Le titre et la dignité d'*évêque* ont été conservés dans la hiérarchie de l'Église anglicane, qui prend de là le titre d'*Église épiscopale*.

ÉVICTION (du latin *evictio*, d'*evincere*, évincer), terme de Droit, signifie la dépossession d'un immeuble ordonnée au profit du véritable propriétaire, au préjudice de celui qui possédait indûment en vertu d'un acte de vente, d'échange ou de partage, consenti par un individu réputé à tort propriétaire. L'*éviction* donne à celui qui l'éprouve le droit d'exercer un recours de garantie contre celui avec lequel il avait traité. Tout ce qui concerne l'éviction se trouve réglé par le Code civil, art. 1626, 1640 et 1705.

ÉVIDENCE (en latin *evidentia*, de *videri*, être vu), clarté qu'offrent à l'esprit les objets et les faits qui emportent l'assentiment de l'esprit et produisent en nous la certitude : les anciens la définissaient : *fulgor quidam mentis assensum rapiens.* L'évidence, comme la certitude, se distingue en *É. immédiate* et *É. médiate*; en *É. physique*, *métaphysique*, *morale* (*Voy.* CERTITUDE). — Descartes et son école donnent l'*évidence* comme le *criterium* de la vérité; on a voulu lui substituer le *consentement universel ;* mais comme ce consentement ne produit la certitude qu'à la condition qu'il soit *évident* que tous les hommes ne peuvent se tromper à la fois, ce nouveau système implique le premier, et, loin de le détruire, il ne fait que le confirmer.

ÉVIER, anciennement *Aivier* (d'*aigue*, eau), vulgairement *pierre à laver*, table de pierre légèrement creusée sur laquelle on lave la vaisselle dans les cuisines. Elle est ordinairement scellée au mur à hauteur d'appui, avec une pente qui donne écoulement aux eaux, à l'aide d'une ouverture pratiquée dans son épaisseur ou sur un de ses bords. — On donne aussi ce nom au canal de pierre qui sert d'égoût dans une allée.

ÉVITAGE, mouvement de rotation d'un bâtiment sur ses ancres qui a lieu au changement de marée, ou par la force du vent, qui agit plus sur lui que le courant; on peut aussi l'effectuer volontairement au moyen d'aussières. *Éviter*, c'est effectuer ce mouvement. — On appelle *évitée* une largeur suffisante pour qu'un vaisseau tenu par son ancre de flot puisse *faire son évitage.*

ÉVOCATION (du latin *evocare*, appeler à soi), sorte de prière que les Romains adressaient aux dieux tutélaires d'une ville qu'ils assiégeaient pour les engager à l'abandonner et à passer de leur côté. Tite-Live donne la formule de l'*évocation* dans le récit du siége de Véies par Camille (V, 21). — L'*évocation* était aussi une pratique superstitieuse à l'aide de laquelle les nécromanciens prétendaient faire apparaître des dieux, des démons et surtout l'âme ou l'ombre d'un mort. Dans la Bible même, on voit la pythonisse d'Endor évoquer l'ombre de Samuel.

En Droit, l'*évocation* est l'action d'ôter au juge ordinaire la connaissance d'une contestation, et de conférer à d'autres juges le pouvoir de la décider. Dans notre législation, l'évocation n'a lieu que dans un petit nombre de cas bien déterminés : 1° dans l'intérêt de la sûreté publique; 2° en cas de suspicion légitime contre les juges naturels : dans ces deux cas, l'évocation est prononcée par la cour de cassation. C'est aussi le droit qu'a un tribunal supérieur d'attirer à lui, en certaines circonstances et sous certaines conditions, la connaissance d'une contestation dont un tribunal inférieur est saisi (Code de procédure civile, art. 473).

ÉVOLUTION, système physiologique dont les partisans supposent que le nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistait à cet acte, lequel ne fait que le tirer de la torpeur où il était plongé, lui donner une vie plus active, lui imprimer assez d'énergie pour qu'il puisse croître rapidement et parcourir les phases de sa nouvelle existence. Cette doctrine est opposée à l'*Épigénésie*.

ÉVOLUTIONS DE LIGNE, grandes manœuvres qu'on fait exécuter par un ou plusieurs régiments, et qui sont un simulacre des mouvements que l'on doit faire à la guerre. Les changements de front et de position, le passage de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille, ou de ce dernier au premier, le mouvement des lignes en avant et en retraite, la formation des carrés, sont les principaux mouvements des évolutions de ligne. — *Évolutions navales.* Par rapport à un bâtiment, c'est le mouvement horizontal qu'on lui fait faire lorsqu'il change d'amure. Pour une escadre, ce mot exprime les mouvements relatifs et combinés entre les vaisseaux qui passent d'un ordre signalé à un nouvel ordre de marche ou de bataille, en lignes, en colonnes, en échiquier. Ces évolutions ont pour but de rétablir l'ordre rompu par un changement de vent, de doubler l'ennemi par la tête ou la queue, de traverser l'armée ennemie, etc.

ÉVULSION (du latin *evellere*, arracher), opéra-

tion de chirurgie qui consiste à déraciner, à arracher certaines parties dont la présence est nuisible. On pratique l'évulsion des dents cariées, celle d'une esquille d'os, celle des cheveux dans le traitement de la teigne, etc.

EXACERBATION (du latin *exacerbatio*, augmentation d'amertume), augmentation passagère qui survient dans l'intensité des symptômes d'une maladie, et qui se répète à des intervalles rapprochés. Ce mot est souvent employé comme synonyme de *paroxysme*.

EXACTEUR, en latin *exactor* (d'*exigere*, exiger). On nommait ainsi, chez les Romains : 1° un esclave chargé de poursuivre les débiteurs de son maître ou de surveiller les ouvriers; 2° un officier de l'empereur chargé du recouvrement des droits dits *pecuniarum fiscalium*. On appelait *E. supplicii* l'officier chargé de faire exécuter les arrêts des juges et d'assister aux exécutions. — En France, *Exacteur* était autrefois synonyme de *collecteur* d'impôts.

EXALTATION (du latin *exaltatio*, élévation). Dans l'Église, on donnait autrefois ce nom à la mort des martyrs, mort qui les *élevait* au ciel. Aujourd'hui, on appelle encore ainsi l'élévation à la papauté.—*Exaltation de la sainte Croix*. *Voy.* CROIX.

EXANTHÈME (c.-à-d. efflorescence, du grec *exanthein*, fleurir). On a désigné sous ce nom tantôt de simples taches cutanées, tantôt des éruptions proéminentes et même des ulcérations superficielles. Souvent aussi on a réuni sous le nom d'*exanthèmes* l'érythème, l'érysipèle, l'urticaire, la rougeole, la roséole et la scarlatine.

EXAPLES. *Voy.* HEXAPLES.

EXARQUE, mot grec qui signifie *prince*, désignait dans l'empire d'Orient plusieurs grands dignitaires ecclésiastiques et civils. Un des plus remarquables parmi ces derniers était l'*E. de Ravenne*. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

EXCÆCARIA (d'*excæcare*, aveugler), nom scientifique de l'*Agalloche* ou *Bois d'aloès*, lui a été donné parce que le suc de cet arbre est si âcre qu'en touchant l'œil, il peut occasionner la perte de la vue. C'est un genre d'Euphorbiacées, contenant des arbres et arbrisseaux lactescents pour la plupart, et habitant les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique.

EXCAVATEUR (du latin *excavare*, creuser), appareil destiné à faciliter les déblais, est surtout utile dans les travaux des chemins de fer. L'*excavateur* de MM. Middleton, mis en mouvement par une machine à vapeur de la force de 15 chevaux, extrait un mètre à la fois, et peut enlever jusqu'à mille mètres cubes de terre par jour.

EXCELLENCE, titre honorifique originaire de la cour de Byzance, fut primitivement attribué aux empereurs et aux princes du sang. Quand ceux-ci remplacèrent ce titre par celui d'*Altesse*, il fut donné à tous ceux qui, sans être princes, sont revêtus de hautes dignités. Avant 1789, il se donnait aux vice-rois, aux ambassadeurs, aux grands d'Espagne, aux chevaliers de la Toison d'or, aux ducs et pairs de France, aux parents du pape régnant. Aujourd'hui il se donne aux sénateurs, aux divers ministres, aux ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, aux maréchaux et aux amiraux. Il est également en usage à l'étranger, surtout en Russie, en Allemagne et en Autriche, où il a toujours été plus commun que chez nous.

EXCENTRICITÉ (du latin *ex*, hors, et *centrum*, centre), se dit, en Géométrie, de la distance qui sépare du centre chacun des foyers de l'ellipse. Dans l'ancienne Astronomie, ce mot désignait la distance de la terre au centre d'une planète; mais, depuis Képler, il n'est plus employé que pour exprimer la distance entre le centre de l'orbe elliptique d'une planète ou d'un satellite et son foyer occupé par le soleil ou par la planète principale.

EXCENTRIQUES, se dit de deux cercles ou de deux sphères qui, quoique renfermés l'un dans l'autre, n'ont pas le même centre, par opposition aux cercles *concentriques*, qui ont un seul et même centre. — Les *courbes excentriques*, figures fermées dont les points de contour sont à des distances inégales du point central, et dont l'objet est de transformer les mouvements de rotation en mouvement de va-et-vient, sont d'un usage fréquent dans la mécanique.

Les Tourneurs nomment *excentrique* un mandrin au moyen duquel ils font varier le centre de la pièce qu'ils exécutent sans l'enlever de dessus le tour.

EXCEPTION. En Droit, toute dérogation légale au droit commun est une *mesure d'exception*. Parmi les *lois d'exception*, les unes sont permanentes, comme celles qui soumettent les militaires et les commerçants à des juridictions spéciales; les autres sont temporaires, comme celles qui, dans un pays constitutionnel, suspendent la liberté de la presse ou la liberté individuelle, ou qui déclarent la mise en état de siége. On appelle en général *tribunaux d'exception* les juridictions autres que la juridiction générale de droit commun. Toutefois, on réserve spécialement ce nom à ces tribunaux expéditifs qui, dans les temps de troubles civils, jugent, sans s'assujettir aux formes ordinaires, les accusés qui leur sont déférés. Tels ont été les *Tribunaux révolutionnaires* de la première République, les *Cours prévôtales* de la Restauration, les *Commissions militaires* qui jugèrent les insurgés de juin 1848 et de décembre 1851, etc.

En Procédure, on appelle *Exception* tous les moyens de défense que l'une ou l'autre des parties invoque ou discute avant d'aborder les moyens du fond. On distingue les *E. déclinatoires*, par lesquelles le demandeur décline la juridiction du juge devant lequel il a été appelé; les *E. dilatoires*, qui ne tendent qu'à éloigner pour un temps le jugement de l'instance; les *E. réelles* ou *personnelles*, selon qu'elles reposent sur des moyens inhérents à la *chose* en litige, ou se rapportent à la *personne* même du défendeur ou du demandeur; les *E. perpétuelles*, qui peuvent être toujours opposées; les *E. temporaires*, qui doivent être présentées dans un délai déterminé; les *E. péremptoires*, ou défenses pertinentes, fondées sur des fins de non-recevoir, comme sur la prescription, sur le défaut de qualité dans la personne qui agit, etc.

EXCÈS DE POUVOIR (du latin *excessus*, sortie), acte par lequel une autorité dépasse le cercle de ses attributions pour empiéter sur les droits d'une autre autorité. Il y a *excès de pouvoir* lorsqu'un juge, usurpant la puissance législative, rend des arrêts de règlement, ou lorsqu'il se permet des actes de pure administration, exclusivement dévolus aux maires, aux préfets, etc. Il y aurait *abus de pouvoir* (*Voy.* ABUS) s'il violait la loi ou prévariquait dans l'exercice de ses fonctions. La loi du 27 ventôse an VIII a posé les règles en vertu desquelles l'excès de pouvoir est réprimé en matière judiciaire.

EXCIPIENT (du latin *excipere*, recevoir), nom donné à la substance qui fait la base d'un médicament, dans laquelle on incorpore ou l'on dissout les autres substances, soit pour leur donner une forme convenable, soit pour masquer leur saveur, soit pour diminuer leur activité.

EXCISE, impôt. *Voy.* ACCISE.

EXCISION (du latin *excidere*, couper), opération par laquelle on enlève avec un instrument tranchant certaines parties peu volumineuses, une verrue, un polype, etc. On pratique l'excision avec le bistouri ou avec les ciseaux seuls ou aidés de pinces.

EXCITANTS, agents thérapeutiques propres à stimuler les tissus organiques, à les rendre plus vifs et plus prompts dans l'exercice de leurs fonctions. Les *excitants* diffèrent des *toniques* en ce que ceux-ci se bornent à fortifier les organes, à leur donner plus d'énergie, au lieu que les premiers accélèrent

leur action et leur mouvement. Le thé, le café, et en général les substances aromatiques et volatiles, sont des excitants.

**EXCITATEUR**, instrument dont on se sert, en Physique, pour décharger un appareil électrique sans recevoir de commotion; il consiste en deux branches de cuivre assemblées à charnière, ou en une seule courbée en arc, et quelquefois pourvue d'un ou de deux manches de verre isolant; les extrémités sont terminées par des boules. *Voy.* ISOLOIR.

**EXCLAMATION** (du latin *exclamare*, s'écrier), figure de Rhétorique par laquelle un orateur, un poëte paraît se livrer à un vif mouvement de surprise, de joie, d'admiration, d'indignation, etc. Telle est cette exclamation de don Diègue dans le *Cid :*

O rage! ô désespoir! ô vieillesse ennemie!
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie? etc.

**EXCLUSION**, se dit, en Droit, d'un contrat spécial par lequel des époux, au lieu d'adopter le régime de la communauté, déclarent qu'ils entendent vivre sous un régime *exclusif* de communauté, tel que la séparation de biens, ou même sous le régime de la communauté, mais avec l'exclusion de certains objets déterminés (Code civil, art. 1529-35 et 1595).

EXCLUSIONS (MÉTHODES DES), méthode arithmétique ayant pour objet de résoudre numériquement les problèmes en procédant par voie d'exclusion, c.-à-d. en excluant successivement les nombres qui ne peuvent satisfaire aux conditions demandées, jusqu'à ce que l'on arrive enfin au nombre qui répond à la question. Cette méthode a été imaginée au XVIIe siècle par le mathématicien Frenicle.

**EXCOMMUNICATION** (en latin *excommunicatio*, d'*excommunicare*, empêcher de communiquer), censure ecclésiastique qui retranche les hérétiques de la communion des fidèles, ou les pécheurs obstinés de la participation aux biens que l'Église peut seule donner. Elle ne peut être prononcée que par le pape ou les évêques. On distingue : l'*E. majeure*, qui prive l'excommunié de la participation aux prières publiques que l'Église fait pour les fidèles, du droit de recevoir et d'administrer les sacrements ainsi que d'assister aux offices divins; de la sépulture ecclésiastique; qui lui ôte le pouvoir d'élire ou d'être élu aux dignités ecclésiastiques; enfin de communiquer avec les fidèles, soit *in divinis*, soit *in humanis;* et l'*E. mineure*, qui exclut seulement de la réception des sacrements et de l'élection aux bénéfices ecclésiastiques. L'excommunication ne peut être levée que par l'absolution donnée par l'évêque : dans certains cas elle ne peut être levée que par le pape (*Voy.* CENSURE). — Dans l'origine, la formule de l'excommunication était fort simple : *Nous excommunions*, etc. Dans la suite, l'excommunication fut lancée avec plus d'appareil : le pape ou l'évêque, entouré de 12 prêtres tenant des cierges allumés, portait la sentence au milieu d'un grand concours de peuple; aussitôt les prêtres jetaient leurs cierges à terre et les éteignaient : figure de la vie spirituelle qui s'éteignait dans l'âme de l'excommunié. — L'*E.*, arme purement spirituelle dans l'origine, devint au moyen âge, surtout entre les mains de Grégoire VII, d'Innocent III, de Boniface VIII, une arme politique. Eveillon a donné un *Traité des Excommunications.*

**EXCORIATION** (de la prép. *ex*, et de *corium*, cuir, peau), vulgairement *écorchure*, plaie légère qui n'intéresse que l'épiderme, et qui est ordinairement causée par le contact violent d'un corps dur et raboteux. On guérit les excoriations par l'application de corps gras sur la peau. L'excoriation provient aussi quelquefois d'un vice interne : elle exige alors un traitement particulier.

**EXCRÉMENT** (en latin *excrementum*, d'*excernere*, séparer, nettoyer), tout ce qui est évacué du corps de l'animal par les émonctoires naturels : telles sont les matières fécales, les urines, la sueur, les mucosités, etc. Au pluriel, ce mot signifie presque toujours le résidu de la digestion ; ce résidu varie de quantité, d'odeur, de couleur, de consistance, selon l'espèce de l'animal, la nature des aliments, l'état de santé ou de maladie, etc. En général, les excréments des oiseaux renferment une grande quantité d'acide urique et de sels ammoniacaux (*Voy.* FIENTE); ceux des chiens sont surtout formés de phosphate de chaux; ceux de l'homme sont composés d'eau, de débris de substances végétales et animales, de bile, d'albumine, d'une matière extractive particulière, d'une autre matière formée par de la résine, de la bile et de la matière animale, et de quelques sels (phosphates, carbonates, chlorhydrates). La médecine a tiré parti de l'inspection des matières excrémentitielles pour aider au diagnostic des maladies. Depuis longtemps les excréments des animaux et même de l'homme sont employés en agriculture comme de puissants engrais. *Voy.* FUMIER, POUDRETTE, etc.

**EXCRÉTEURS** (CONDUITS). *Voy.* EXCRÉTION.

**EXCRÉTION**, expulsion au dehors de tous les résidus devenus inutiles à l'économie animale. On donne aussi le nom d'*excrétions* à ces résidus, c.-à-d. aux *excréments* proprement dits, au superflu des excrétions (salive, urine, sueur, cérumen, etc.), aux matières liquides ou gazeuses rejetées au dehors par l'*exhalation* externe. On nomme *conduits excréteurs* les vaisseaux qui donnent issue à la plupart des sécrétions et qui prennent naissance, par une infinité de ramuscules, dans la masse glanduleuse où ces produits se sont formés. — Les plantes ont aussi leurs *excrétions*, telles que la gomme, la résine, les huiles essentielles, et, en général, tous les sucs sécrétés par leurs divers organes.

**EXCROISSANCE** (du latin *excrescere*, croître avec excès), tumeur plus ou moins volumineuse et saillante, se développant à la surface des organes, spécialement sur la peau, les membranes muqueuses, les surfaces ulcérées, les os, etc. Elles présentent de nombreuses variétés. Tels sont les verrues, les polypes, les végétations, les condylomes, les productions cornées, les exostoses, etc. *Voy.* ces mots.

Les végétaux ont aussi leurs *excroissances :* ce sont ordinairement des bourrelets dus à une séve surabondante, qui, détournée de sa route naturelle et ne formant point des boutons, s'arrête, et forme un dépôt de couches ligneuses. Les ébénistes les recherchent pour la dureté du bois et la beauté des veines qu'elles présentent.

**EXCUSE.** En Droit criminel, l'*excuse* est admise dans certains cas. Ainsi, l'individu âgé de moins de 16 ans peut être *excusé* et même être acquitté, s'il est reconnu qu'il a agi sans discernement (Code pénal, art. 66). Sont admis à excuse ceux qui, ayant participé à des crimes ou complots contre la sûreté de l'État, ou à la fabrication de la fausse monnaie, ont révélé ces faits et procuré l'arrestation des coupables (art. 106). Dans le cas de meurtre ou de blessures, la provocation et la légitime défense peuvent servir d'excuse; il en est de même du cas de flagrant délit d'adultère (art. 324). En aucun cas, il ne peut être admis d'excuse en faveur du parricide. *Voy.* CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES.

**EXEAT**, c.-à-d. en latin *qu'il sorte*, permission qu'un évêque accorde à un prêtre de quitter son diocèse pour se fixer ailleurs.

**EXÉCUTANT.** On donne ce nom, en Musique, à l'artiste chargé d'interpréter une composition musicale, qu'il soit chanteur ou instrumentiste.

**EXÉCUTEUR** DES ARRÊTS CRIMINELS OU DES HAUTES OEUVRES. *Voy.* BOURREAU et EXÉCUTION.

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. *Voy.* TESTAMENT.

**EXÉCUTIF** (POUVOIR). *Voy.* POUVOIR.

**EXÉCUTION.** En Droit criminel, ce mot s'entend

spécialement de l'application de la peine de mort. La forme de ce supplice a varié suivant les temps et les lieux. Aujourd'hui, en France, c'est la décollation qui est en usage (*V.* GUILLOTINE). Le condamné a trois jours pour se pourvoir en cassation ; s'il refuse de se pourvoir ou si le pourvoi est rejeté, l'exécution a lieu dans les 24 heures qui suivent le délai du pourvoi ou l'arrêt de rejet. Elle est encore suspendue par le recours en grâce et en cas de révision. L'exécution se fait ordinairement sur une des places publiques, désignée dans l'arrêt de condamnation. Le greffier doit assister à l'exécution et en faire le rapport. Les soldats condamnés à mort sont fusillés. Chez les Romains, ils étaient décapités.

En Matière civile, on entend par *exécution* l'accomplissement d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement. Elle ne peut avoir lieu qu'en vertu des expéditions délivrées en la forme *exécutoire*, c.-à-d. au nom du pouvoir exécutif, portant le même intitulé que les lois et terminées par un mandement aux officiers de justice. Toutefois, avant la loi de 1842, dans les contrats passés par-devant notaires, les parties pouvaient stipuler l'*E. parée* (du latin *parata*, prête, prompte), c.-à-d. sans avoir besoin d'observer les formes et délais exigés par le Code de procédure civile. Quant aux jugements, l'exécution peut être *provisoire* ou *définitive*. — On appelle *saisie-exécution*, la saisie mobilière d'un débiteur, et tous les actes de procédure relatifs à cette saisie.

En Musique, l'*exécution* est l'art d'interpréter la musique : elle est *individuelle* ou *collective ;* dans le premier cas, elle a le plus souvent pour objet de montrer l'habileté de l'exécutant, qui prend alors le nom de chanteur ou de soliste ; dans le second, elle réunit plusieurs exécutants pour constituer ce qu'on nomme la musique d'*ensemble*.

EXÉCUTOIRE, ce qui est susceptible d'exécution. Les actes et les jugements acquièrent ce droit en vertu des mandements faits au nom du pouvoir exécutif (*Voy.* EXÉCUTION). — En Procédure civile, on nomme *Exécutoire*, *E. de dépens*, la décision judiciaire qui contient la liquidation des dépens.

EXÉGÈSE (du grec *exégésis*, explication), nom donné exclusivement à l'interprétation de la Bible et des livres sacrés. Selon les théologiens protestants, il est permis à tout homme de commenter, d'expliquer les livres sacrés ; les théologiens catholiques croient, au contraire, qu'il appartient à l'Église seule d'en expliquer le sens. *Voy.* EXÉGÈTES.

Viète a nommé *Exégèse numérique* ou *linéaire* la recherche des racines des équations et leur solution numérique ou géométrique.

EXÉGÈTES, c.-à-d. *interprètes*. On donnait ce nom à Athènes à des hommes habiles dans les lois, et que les juges consultaient dans les causes capitales. — Il y avait aussi des exégètes parmi les ministres des temples; ils étaient chargés de montrer et d'expliquer aux étrangers les antiquités de la ville, les temples, les objets sacrés, etc.

On nomme aujourd'hui *exégètes* les savants qui se consacrent à l'explication et à l'interprétation des livres saints. Les plus célèbres exégètes, parmi les Pères de l'Église, sont Origène, S. Jean-Chrysostôme, Théodoret, Diodore de Tarse, S. Jérôme. Au moyen âge, on compte fort peu d'exégètes ; mais depuis la Réforme, leur nombre s'accrut considérablement, surtout chez les protestants. On cite principalement Grotius, A. Schultens, Michaëlis, Rosenmuller, Gesenius, Schleussner, Vater, Paulus, etc. Chez les catholiques, Dom Calmet, Dom Guarin, de Sacy, se sont distingués comme exégètes.

EXEMPLE. En Rhétorique et en Logique, c'est un argument oratoire qui n'est qu'une forme de la *comparaison*. L'exemple conclut *à pari*, c.-à-d. par la même raison ; *à contrario*, par la raison contraire ; *à fortiori*, à plus forte raison. Exemple *à pari :* Dieu pardonna à David à cause de son repentir; donc il vous pardonnera si vous vous repentez. Ex. *à fortiori :* les infidèles pratiquent la vertu ; donc, à plus forte raison, les chrétiens doivent-ils la pratiquer. Ex. *à contrario :* l'oisiveté est la mère de tous les vices, donc le travail en est le préservatif. Aristote range parmi les exemples l'apologue et la parabole.

EXEMPT, nom donné, avant 1789, à certains officiers de cavalerie, dont le grade était au-dessus du brigadier et au-dessous de l'enseigne, et qui commandaient en l'absence du capitaine et de ses lieutenants. L'exempt portait un petit bâton d'ébène garni d'ivoire, nommé *bâton d'exempt*.

*Exempts de police*. Dans les corporations préposées jadis au maintien de la police, on nommait *E. des gardes de la prévôté de l'hôtel*, *E. de la maréchaussée* et *du guet*, des officiers subalternes, chargés de notifier les ordres du roi et de faire les arrestations. Le grand prévôt de l'hôtel avait sous lui douze exempts qui servaient par quartier. Les quatre plus anciens se nommaient *grands exempts*. Ils relevaient le guet et informaient des délits commis à la cour. — On appelait *E. de la connétablie* des officiers ayant rang de capitaines de cavalerie, et chargés de notifier les ordres des maréchaux de France et d'arrêter les personnes compromises.

Dans l'ordre clérical, on qualifiait *exempts de l'ordinaire*, certains monastères, certains ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui n'étaient point soumis à la juridiction ordinaire de l'évêque diocésain.

EXEMPTION, privilége par lequel une personne se dérobe à une charge commune. Aujourd'hui ce mot désigne presque uniquement la dispense du service (*Voy.* SERVICE MILITAIRE et GARDE NATIONALE). Autrefois on distinguait les exemptions en matière de finances, en matière de procédure et en matière ecclésiastique. L'*E. en matière de finances* était un privilége qui dispensait une personne ou une corporation du payement des contributions publiques : c'est ainsi qu'avant 1789 les membres de la noblesse et du clergé étaient exempts de la plus grande partie des charges publiques. — L'*E. en matière ecclésiastique* était un privilége qui enlevait une corporation religieuse ou une personne engagée dans les ordres à la juridiction épiscopale ordinaire (*Voy.* ci-dessus EXEMPT). — L'*E. de procédure* était un privilége qui donnait à un accusé le droit de ne pas paraître en justice, en appelant le juge lui-même au combat judiciaire. Plus tard, ce privilége devint un simple droit de récusation.

EXEQUATUR, mot latin signifiant : *Que l'on exécute*, désignait, dans l'ancienne Pratique, l'ordre d'exécution qu'un juge inscrivait au bas d'une sentence émanée d'un autre tribunal.

On ne s'en sert plus aujourd'hui que pour désigner l'ordonnance en vertu de laquelle un souverain autorise un consul étranger à exercer sur son territoire les fonctions qui lui sont confiées.

EXERCICE, se dit, dans l'Art militaire, des pratiques qui ont pour objet de former le soldat au maniement des armes. On distingue : l'*École du soldat*, où l'on apprend la position du soldat sans armes, les principes du pas et du port d'armes, les charges et les feux, les principes d'alignement, les conversions, les changements de direction, etc. ; l'*É. de peloton*, c.-à-d. le maniement des armes en commun, les charges à 4 temps, les ch. à volonté, les feux de peloton et de deux rangs, etc.; l'*É. de bataillon*, où l'on exécute en grand, avec un bataillon entier, toutes les parties de l'école de peloton (*Voy.* MANŒUVRES). — De tout temps, l'exercice a été pratiqué scrupuleusement dans les armées; mais jusqu'au XVIIIe siècle, on ne suivait à cet égard que des règles routinières. Les premiers règlements sur l'instruction théorique de l'infanterie datent de 1703; ceux de l'artillerie, de 1732; et ceux de la ca-

valerie, de 1753. Des modifications importantes y ont été introduites en 1765, 1776, 1791 et 1831.

En Marine, l'*exercice* est l'apprentissage de tous les mouvements qui se font sur les bâtiments de guerre, pour la manœuvre et le combat. On fait l'exercice du canon, de la manœuvre, de l'abordage, de la mousqueterie et des signaux.

En Musique, on nomme *exercices* des recueils de traits difficiles, destinés à l'étude du chant ou du jeu des instruments. Les *exercices* diffèrent en général des *études*, en ce qu'ils ne sont pas arrangés en forme de pièce plus ou moins mélodique.

*Exercices spirituels*, pratiques chrétiennes journalières propres aux fidèles. On donne aussi ce nom à certains jours de retraite que l'on emploie à méditer, à réfléchir sur sa conduite, et aux livres qui renferment les méditations destinées à ces retraites.

En matière de Finances, *Exercice* se prend pour l'emploi des fonds conformément au budget voté annuellement. On distingue autant d'*exercices* que d'années financières. — Il se dit aussi spécialement des visites que les agents de la régie font chez les marchands et les débitants de vins, de liqueurs, etc., pour assurer la perception de l'impôt indirect.

EXÉRÈSE (du grec *exæresis*, extraction), opération de Chirurgie par laquelle on enlève du corps tout ce qui lui est inutile, nuisible ou étranger. L'extraction d'un calcul vésical, l'évulsion ou l'extirpation d'une dent, l'excision d'une tumeur, l'ablation ou l'amputation d'un membre, sont des *exérèses*.

EXERGUE (du grec *ex*, hors, et *ergon*, œuvre). C'est proprement le petit espace pratiqué au bas du type d'une médaille, ordinairement au revers, pour mettre une date, une inscription, une devise. On applique aussi le nom d'*exergue* à l'inscription même. *Voy.* MÉDAILLES.

EXERT (du latin *exertus*, sorti), se dit, en Botanique, des étamines qui dépassent le limbe de la corolle.

EXFOLIATIFS (du latin *ex*, de, hors, et *folium*, feuille), substances auxquelles on attribue la propriété de hâter l'exfoliation des os nécrosés; par ex.: l'alcool, la térébenthine, la teinture de myrrhe, etc.

EXFOLIATION (du latin *ex*, de, et *folium*, feuille), séparation, par feuilles ou par lames, des parties d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., qui sont frappées de nécrose. L'*exfoliation* s'opère naturellement : les parties voisines s'enflamment, poussent des végétations, et fournissent une suppuration plus ou moins abondante, qui cerne et détache la portion nécrosée (*Voy.* NÉCROSE). On peut aussi la hâter au moyen d'agents dits *exfoliatifs*.

EXHALAISON. *Voy.* EFFLUVE.

EXHALANTS (VAISSEAUX). *Voy.* EXHALATION.

EXHALATION (du latin *exhalare*, exhaler, répandre), fonction par laquelle des fluides destinés à être éliminés définitivement, ou à être reportés dans le torrent de la circulation, sont versés, sous forme de rosée, dans les aréoles des tissus organiques, et à la surface des diverses membranes et de la peau. Elle s'exécute par un ordre particulier de vaisseaux très-ténus, à peine visibles, communiquant avec le système capillaire artériel, dont ils semblent être la continuation, et aboutissant à la surface des membranes, de la peau, ou dans le tissu même des organes. On prouve la continuité des vaisseaux *exhalants* avec le système capillaire par des injections de liquides qui traversent les parois de ces vaisseaux et apparaissent sous forme de rosée à leur surface. On distingue 3 sortes de vaisseaux exhalants : ceux qui fournissent des fluides destinés à ne plus rentrer dans l'économie, comme la sueur, le mucus; ceux qui fournissent des fluides qui séjournent pendant un certain temps dans les lieux où ils sont exhalés, et qui rentrent ensuite dans le torrent de la circulation par voie d'absorption, comme les fluides séreux, graisseux, médullaires, synoviaux; enfin, ceux qui apportent dans les organes les éléments de la nutrition ou de l'altération des tissus.

Tant que les produits de l'exhalation ne sont fournis que dans des quantités voulues et nécessaires, ils sont utiles et même indispensables à l'état de santé; mais si ces quantités sont changées en plus ou en moins, il s'ensuit des accidents graves.

EXHAUSTION (MÉTHODE D'), du latin *exhaustio*, épuisement, se dit, en Géométrie, d'un mode de démonstration fondé sur ce théorème du 2e livre d'Euclide : « que deux figures sont égales lorsque leur différence peut être rendue plus petite que toute grandeur imaginable. » Ainsi, on prouve que la surface du cercle est égale à celle d'un polygone régulier d'un nombre infini de côtés, en inscrivant et en circonscrivant d'abord à ce cercle deux polygones réguliers semblables, puis en doublant toujours le nombre des côtés de ces deux polygones, de sorte que la différence entre leur surface devienne de plus en plus petite. Lorsque cette différence aura épuisé toute grandeur assignable, les deux polygones seront égaux entre eux et à la surface du cercle.

EXHÉRÉDATION (du latin *ex*, hors de, et *hæreditas*, héritage). C'était, dans l'ancien Droit, la disposition testamentaire par laquelle, dans certains cas déterminés par les lois, on privait son enfant ou tout autre héritier à réserve de tous droits à sa succession. Nos lois civiles n'accordent plus au testateur la faculté d'exhéréder. Toutefois, le Code permet à chacun de disposer d'une portion de ses biens, qui varie suivant le nombre et la nature des héritiers.

EXHUMATION (du latin *ex*, hors, et *humus*, terre), opération qui consiste à extraire un cadavre de la terre où il a été déposé. Cette opération ne peut avoir lieu que dans des cas exceptionnels, tels que des recherches tendant à la découverte d'un crime, la translation d'un corps d'une sépulture dans une autre, sur la demande de la famille, ou pour rendre des honneurs publics à un mort illustre, ou bien, enfin, l'évacuation de cimetières ou de caves sépulcrales qui ont reçu une autre destination. Dans le premier cas, l'exhumation est ordonnée par le juge d'instruction; dans les deux autres, par l'autorité administrative supérieure. Dans toute autre circonstance, l'exhumation est illicite et constitue la *violation de sépulture*, délit puni d'un emprisonnement de 3 mois à un an et d'une amende de 16 à 200 fr. (Code pénal, art. 360.) — L'exhumation était fort rare chez les anciens; elle devint commune dans les premiers temps du christianisme : les chrétiens retiraient alors de terre les corps des martyrs jetés sans respect dans leur tombe, pour leur donner une plus digne sépulture. Pendant longtemps, cette opération ne put avoir lieu sans l'autorisation de l'évêque : aujourd'hui, c'est un acte purement administratif ou judiciaire.

EXIL (du latin *exsilium*, dérivé d'*exsilire*, franchir le seuil), expatriation volontaire ou forcée. *Voy.* BANNISSEMENT, DÉPORTATION, ÉMIGRATION, etc.

EXOCET (du grec *exoikos*, hors de sa maison), *Exocetus*, genre de poissons de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, famille des Ésoces : tête aplatie en dessus; mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; de chaque côté du corps, rangée longitudinale d'écailles carénées qui forme une ligne saillante : ces écailles sont dures, mais se détachent pour peu qu'on les touche. La dorsale est placée au-dessus de l'anale; les ventrales sont petites; les pectorales grandes et propres au vol. Au moyen de ces espèces d'ailes, l'exocet a la faculté de s'élever au-dessus de l'eau pour fuir la poursuite de ses ennemis. Sa vessie natatoire est très-grande. On trouve les exocets dans les mers chaudes et tempérées. Leur taille varie de 15 à 40 centim. de longueur. L'espèce type est l'*E. volant*, qui a de 15 à 20 centim. de long, et qui est assez commun dans l'hémisphère

boréal. Ce poisson est remarquable par les reflets azurés et argentins qui rehaussent la teinte bleu foncé de la dorsale, de la queue et de la poitrine.

EXODE (du grec *exodos*, sortie), un des livres de la Bible, le 2e du Pentateuque, contient l'histoire des Hébreux depuis la *sortie d'Egypte* jusqu'à la dédicace du tabernacle dans le désert.

Ce mot, dans la Tragédie grecque, désigne le dénoûment ou la fin de la pièce, c.-à-d. tout ce qui est dit par les acteurs depuis que le chœur a cessé de chanter. — Les Latins appelaient *Exodes* des bouffonneries en forme d'intermèdes, qui se donnaient à la suite des pièces, et même dans les entr'actes. C'était aussi une espèce de chanson, gaie et badine, qui se chantait à la fin des repas.

EXOGÈNES (du grec *ex*, en dehors, et *gennaô*, engendrer), nom donné par M. de Candolle aux végétaux dont l'accroissement se fait par la partie extérieure du corps ligneux. Cette division comprend les plantes Dicotylédones, et est opposée à celle des *Endogènes*, qui renferme les Monocotylédones.

EXOINE (du latin *exonerare*, décharger), nom barbare donné, en Médecine légale, aux certificats d'excuse, d'exemption ou de dispense, délivrés par le médecin à un malade appelé à une fonction qu'il ne peut remplir, et qui doit justifier de son absence.

EXONÉRATION. *Voy.* REMPLACEMENT.

EXOPHTHALMIE (du grec *ex*, hors de, et *ophthalmos*, œil), dite aussi *Exorbitisme*, sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire, soit par suite d'une blessure, soit par le développement d'un abcès dans le tissu cellulaire de l'orbite, soit par une exostose de ses parois, par un polype des fosses nasales, etc.

EXORCISME (du grec *exorkismos*, conjuration, dérivé lui-même d'*orkos*, serment), cérémonie religieuse par laquelle le prêtre, au nom de Dieu, chasse les démons. On regarde souvent *exorcisme* et *conjuration* comme synonymes; cependant la *conjuration* n'est proprement que la formule par laquelle on commande au démon de s'éloigner; l'*exorcisme* est la cérémonie entière, dans laquelle l'eau bénite, le sel, l'huile sainte, sont employés concurremment avec la prière. — Les exorcismes sont ou *ordinaires* ou *extraordinaires* : les premiers se pratiquent avant d'administrer le baptême et de bénir l'eau; on use des seconds pour délivrer les possédés, pour écarter les orages, pour faire périr les animaux nuisibles. — On trouve des exorcismes, sous des noms différents, chez tous les peuples anciens : les païens les appelaient *conjurations* (*Voy.* ce mot). La pratique des exorcismes était commune chez les Juifs : les formules en étaient attribuées à Salomon. C'est d'eux que les chrétiens l'ont empruntée. Les Protestants traitent les exorcismes de superstitions.

EXORCISTE. Ce mot, qui s'entend de tout prêtre qui exorcise, est spécialement appliqué au clerc tonsuré qui a reçu celui des ordres mineurs qui confère le pouvoir d'exorciser.

EXORDE (du latin *exordium*, d'*exordiri*, commencer), se dit, en Rhétorique, du début d'un discours. L'exorde sert à préparer l'auditoire, à captiver son attention, à gagner sa bienveillance, à lui donner une idée générale de la cause qu'on va défendre ou du sujet qu'on va traiter. Il doit toujours être approprié au sujet; de là, selon la nature des causes, plusieurs sortes d'exordes : l'*E. simple*, court préambule, sans précautions et sans détours, et qui annonce seulement le sujet; l'*E. insinuant*, qui a pour but d'adoucir et d'effacer peu à peu les préventions de l'auditoire par d'habiles ménagements (Cicéron, *pro Milone*); l'*E. ex abrupto*, vive et brusque sortie d'un orateur qui, sûr des dispositions de son auditoire ou entraîné par la passion, entame son discours sans aucune préparation (Cicéron, 1re *Catilin.*); l'*E. pompeux*, magnifique préambule qui convient surtout au genre démonstratif, aux oraisons funèbres et aux discours académiques (Bossuet, *Oraisons funèbres de la reine d'Angleterre* et *du prince de Condé*).

EXORRHIZES (du grec *ex*, hors de, et *rhiza*, racine), l'une des deux grandes divisions établies par Richard dans le règne végétal, renferme toutes les plantes dont l'embryon présente une radicule nue ou non renfermée dans un étui ou sac, comme celles des *Endorrhizes*. Cette division correspond aux *Exogènes* de M. de Candolle.

EXOSMOSE (du grec *exosmè*, action de faire sortir, expulsion). *Voy.* ENDOSMOSE.

EXOSTEMME (du grec *exô*, en dehors, et *stemma*, couronne), *Exostemma*, genre de plantes de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonacées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, entières; à fleurs blanches, dont les étamines font saillie hors du tube de la corolle. Le fruit est une capsule ovoïde, à deux loges, contenant plusieurs graines planes et membraneuses. Les Exostemmes croissent dans l'Amérique méridionale et dans les Antilles. L'espèce type est l'*E. Carybœa*, ou *Quinquina caraïbe*, que l'on a proposé comme succédané du quinquina. Il en est de même de l'*E. floribunda* ou *Quinquina de Sainte-Lucie*, de l'*E. Portlandia* ou *Q. nova*, et de l'*E. Peruviana*, ou *Quina do Mato*, qu'emploient les Brésiliens. Toutes ces espèces sont toniques et purgatives, sans cependant contenir ni quinine ni cinchonine; aussi ne produisent-elles pas les effets héroïques du quinquina.

EXOSTOSE (du grec *ex*, dehors, et *ostéon*, os), tumeur de nature osseuse qui se forme à la surface des os ou dans leurs cavités. Les exostoses sont le résultat ou du gonflement de l'os, ou d'une exsudation à sa surface; le tissu en est tantôt dur et presque éburné, tantôt spongieux ou laminé. Le développement en est ordinairement fort long. Elles peuvent être indolentes ou douloureuses. Les causes de cette maladie sont les vices vénérien, scorbutique, scrofuleux, cancéreux; les chutes, les coups, les contusions de l'os et du périoste, le voisinage d'un ulcère, les plaies, les fractures, etc. Le traitement varie suivant la cause qui a produit le mal.

EXOTÉRIQUE (du grec *éxôtéros*, extérieur), doctrine publique, ostensible. *Voy.* ÉSOTÉRIQUE.

EXOTIQUE (du grec *exôtikos*, étranger), nom donné aux animaux ou végétaux étrangers au climat dans lequel on les transporte. — On a donné ce nom à une coquille du genre Bucarde.

EXPANSIBILITÉ (du latin *expandere*, étendre), propriété en vertu de laquelle les corps gazeux tendent toujours à occuper un plus grand espace. Les effets de l'expansibilité dans les corps gazeux sont d'autant plus marqués que la pression à laquelle les gaz sont soumis est moindre. *V.* DILATATION.

EXPECTANTE (MÉDECINE), méthode de médecine qui consiste à observer la marche des maladies, à laisser agir la nature sans prescrire de médicaments, à moins qu'ils ne soient fortement indiqués ou qu'il ne survienne des symptômes fâcheux. Elle est opposée à la méthode *agissante*, qui emploie des remèdes énergiques.

EXPECTATIVE, se disait autrefois, en matière bénéficiale, du droit accordé à un ecclésiastique d'être pourvu d'un bénéfice, aussitôt que ce bénéfice deviendrait vacant. Les grâces expectatives étaient distribuées par le pape. Cet usage s'introduisit au XIIIe siècle, et donna lieu à beaucoup d'abus. Il fut aboli par le concile de Trente.

EXPECTORATION (du latin *ex*, hors de, et *pectus*, poitrine), vulgairement *Crachement*, action d'expulser, de rejeter de la poitrine et des poumons les mucosités qui s'y trouvent. On distingue des *crachats sanguinolents*, *sanglants*, *striés*, *rouillés*, *bilieux*, etc., qui peuvent tous fournir au médecin d'utiles indications. — On nomme *expectorants* les mé-

dicaments qui provoquent ou facilitent l'expectoration : tels sont les infusions des plantes labiées, l'ipécacuanha, le kermès minéral à petites doses, etc.

EXPÉDITION (du latin *expedire*, délivrer, terminer). On nomme ainsi, en Jurisprudence, la copie authentique d'un acte judiciaire ou notarié. Les notaires ont seuls le droit de délivrer des expéditions des actes dont ils ont les minutes; les greffiers, celles des jugements, des actes et des procès-verbaux dont le dépôt leur est confié. — Les expéditions sont faites sur papier timbré : elles doivent contenir 25 lignes à la page, 15 syllabes à la ligne. Chaque rôle produit 3 fr. au notaire, à Paris; 2 fr. dans les villes où sont des tribunaux de 1re instance; partout ailleurs, 1 fr. 50 c. Les droits d'expédition dus aux greffiers sont fixés à 40 cent. par rôle de 28 lignes à la page, et de 14 à 16 syllabes à la ligne.

Dans le Commerce, on appelle *expédition* d'une marchandise, son envoi à une destination indiquée, envoi fait par une personne qui s'en charge, et qui prend de là le nom d'*expéditeur*.

Dans la Marine, on a appelé *expédition* tout envoi de bâtiments de guerre chargés d'une mission pacifique ou hostile : on a dit dans ce sens : l'*E. de l'Astrolabe et de la Zélée*, dans les mers australes; l'*E. dans les mers du Nord*, à la recherche du capitaine Ross; et aussi l'*E. d'Égypte, de Saint-Domingue, de Morée, d'Alger*, etc. Par suite, dans les armées de terre, on a étendu ce nom à l'excursion lointaine de toute une armée ou à une entreprise particulière formée par un détachement d'une armée.

EXPÉDITIONNAIRE, employé chargé, dans les administrations publiques, d'*expédier*, c.-à-d. de recopier la correspondance, les rôles, les états, etc., que les administrateurs lui donnent à transcrire.

On appelait ainsi en France le banquier chargé de faire venir de Rome ou d'Avignon toutes les expéditions de la chancellerie ou de la daterie dont les Français pouvaient avoir besoin.

EXPÉRIENCE. *Voy.* MÉTHODE EXPÉRIMENTALE.

EXPERT (du latin *expertus*, éprouvé), commissaire spécial chargé, en vertu du mandat d'un tribunal, de prononcer sur des questions ou des faits que les magistrats ne peuvent apprécier par eux-mêmes, parce qu'ils exigent des connaissances spéciales ou un déplacement plus ou moins prolongé. Les experts sont choisis par les parties, ou, en cas de dissidence, désignés par les juges. Avant de s'acquitter de leurs fonctions, ils doivent prêter serment de les remplir fidèlement. Les parties peuvent les récuser, mais seulement avant la prestation du serment. Quand il y a plusieurs experts, ils doivent dresser un seul rapport, et ne former qu'un seul avis à la pluralité des voix. Ils doivent indiquer néanmoins, en cas d'avis différents, les motifs des divers avis. Si les juges ne trouvent pas dans le rapport des éclaircissements suffisants, ils peuvent ordonner d'office une nouvelle expertise. Les juges ne sont point astreints à suivre l'avis des experts si leur conviction s'y oppose (Code de proc., art. 323).

EXPIATION (du latin *expiatio*, même signification), acte par lequel tout transgresseur des lois divines ou humaines subit une peine imposée par ces mêmes lois; au point de vue religieux, c'est la purification d'un crime, d'une faute, d'une souillure quelconque. Toutes les religions antiques ont eu des cérémonies expiatoires. Les expiations étaient générales ou particulières. On peut citer, parmi les premières, la *fête de l'expiation*, que les anciens Juifs célébraient tous les ans, le 10 septembre (*Voy.* BOUC ÉMISSAIRE); chez les Égyptiens, ces immolations fréquentes de bœufs qu'on chargeait d'imprécations et dont la tête était ensuite jetée dans le Nil, en pâture aux crocodiles; chez les Romains, les sacrifices expiatoires dits *suovetaurilia* et les cérémonies lustrales (*lustre, compitales, ambarvales, armilustrium*), etc. Parmi les expiations personnelles, les unes avaient pour objet de relever les âmes de leur dégradation native ou servaient de pénitence : telles étaient, chez les Grecs, les *expiations mystiques*, qui avaient lieu dans les mystères de Samothrace, de Lemnos et d'Éleusis; et, dans l'Inde, les pénitences souvent si cruelles du culte brahmanique. Les autres s'appliquaient à ceux qui avaient commis un homicide, un adultère (*Voy.* OEDIPE, ORESTE, HERCULE, etc.), ou qui avaient touché un objet impur, un lépreux, un paria, un porc, etc. Outre les victimes expiatoires, l'eau et le feu jouaient un grand rôle dans les expiations : on ordonnait des ablutions dans l'eau de mer ou dans les eaux courantes, des aspersions d'eau lustrale, etc.; on brûlait du sel, de l'orge, du laurier, de l'encens, et on faisait passer par le feu ceux qu'on voulait purifier. M. Ballanche a mis habilement en usage ces traditions antiques dans sa *Ville des Expiations*.

Dans la religion chrétienne, les cérémonies instituées pour purifier les hommes de leurs péchés, telles que les œuvres de pénitence, les sacrements, etc., sont des expiations satisfactoires de ces péchés.

EXPILATION D'HÉRÉDITÉ (d'*expilo*, voler). C'était, dans l'ancienne Jurisprudence, l'action de celui qui s'était emparé des biens d'une succession avant qu'il y eût un héritier déclaré. La peine de ce délit était ordinairement pécuniaire, quelquefois afflictive. Il y avait peine de mort quand la soustraction des effets d'une succession avait été faite par des domestiques.

EXPIRATEURS (MUSCLES), muscles qui contribuent à resserrer les parois de la poitrine pour chasser l'air renfermé dans les poumons ou produire l'expiration. Ces muscles sont spécialement les *intercostaux*, le *triangulaire du sternum*, le *carré des lombes*, le *petit dentelé inférieur*, les *M. oblique* et *droit de l'abdomen*, le *sacro-lombaire*, etc.

EXPIRATION (du latin *ex*, hors de, et *spirare*, souffler), acte par lequel l'air que l'inspiration avait fait entrer dans les poumons est expulsé de la poitrine. *Voy.* RESPIRATION.

EXPLÉTIFS (du latin *explere*, remplir), mots qui, dans le discours, donnent quelquefois plus de force et d'énergie à l'expression, mais qui, n'entrant point rigoureusement dans la construction de la phrase, pourraient être supprimés sans que la phrase cessât pour cela d'être claire et correcte : *vous* est explétif dans ce vers de La Fontaine :

On vous le prend; on vous l'assomme

EXPLOIT (d'*explicitum*, expliqué, motivé, ou, selon quelques-uns, d'*ex placito*, d'après une décision du juge). En droit, c'est un acte de procédure fait pour arriver à une condamnation et par suite à une exécution. Tout exploit doit être rédigé sur papier timbré, enregistré et signifié par un huissier. On distingue les *E. judiciaires*, qui supposent un procès et constituent les formalités exigées par la loi pour les mener à fin, tels que citations, ajournements, etc., et les *E. extra-judiciaires*, mesures de conservation, de garantie de droits qui peuvent être encore ou n'être plus en contestation, tels que sommations, oppositions, commandements, saisies, etc. *Voy.* ces mots.

EXPLOSION. *Voy.* DÉTONATION.

EXPONENTIELLE, se dit, en Mathématiques, des quantités qui représentent des puissances dont l'exposant est indéterminé ou variable, telles que $a^x$, $x^z$, etc. On appelle *équation exponentielle* toute équation dans laquelle il entre des quantités exponentielles. On donne le nom de *courbes exponentielles* aux courbes dont l'équation est exponentielle. Le *Calcul exponentiel* est l'ensemble des procédés à l'aide desquels on trouve les différentielles et les intégrales des quantités exponentielles.

EXPORTATION, envoi de marchandises à l'étranger. L'exportation est ordinairement en proportion

avec l'importation, et l'on peut établir entre ces deux mouvements une sorte de balance. Pendant longtemps on crut qu'il était de l'intérêt d'un pays de développer l'exportation et de restreindre l'importation, afin de faire entrer dans le pays plus de numéraire qu'il n'en sortait : c'est ce qu'on appelait *faire pencher* en sa faveur *la balance du commerce*. Ad. Smith a démontré la puérilité de ce système, et aujourd'hui les nations éclairées ne mettent d'entraves à l'exportation que dans le cas de disette, et à l'importation qu'autant que cela est nécessaire pour protéger temporairement des industries naissantes. L'exportation et l'importation ont suivi, depuis une trentaine d'années, en France, une marche progressive. Voici, pour les années 1842-50, le tableau dressé par l'administration des douanes :

| Années. | Importat. (millions de fr.) | Exportat. (millions de fr.) | Années. | Importat. (millions de fr.) | Exportat. (millions de fr.) |
|---|---|---|---|---|---|
| 1842 | 1,142 | 940 | 1847 | 1,343 | 1,271 |
| 1843 | 1,187 | 992 | 1848 | 862 | 1,153 |
| 1844 | 1,193 | 1,147 | 1849 | 1,142 | 1,423 |
| 1845 | 1,240 | 1,187 | 1850 | 1,174 | 1,531 |
| 1846 | 1,257 | 1,180 | | | |

L'exportation, en France, est principalement régie par la loi du 6 mai 1841. La grande généralité des produits paye, à la sortie, 25 cent. par 100 kilogr.

EXPOSANT, se dit, en Algèbre, du nombre qui désigne le degré d'une puissance ou d'une racine. Dans $a^2$, par exemple, $^2$ est l'exposant qui indique que $a$ est élevé à la deuxième puissance; dans $\sqrt[3]{b}$, $^3$ est l'exposant de la racine. — On doit à Descartes l'invention de l'exposant. — On nommait autrefois *exposant d'une raison* le *rapport* de deux quantités, et *exposant de rang* le nombre qui exprime la place qu'un terme occupe dans une suite quelconque.

EXPOSITION. Chez les Grecs, les artistes exposaient leurs ouvrages en public pour connaître le jugement qu'on en portait; cet usage n'a pas été conservé par les nations modernes.

C'est à Mansard que sont dues les premières *Expositions de peinture et de sculpture* faites dans la galerie du Louvre (1699). Depuis 1737, ces expositions ont eu lieu régulièrement chaque année, le plus souvent au Louvre; elle s'est faite aux Tuileries en 1849, au Palais-Royal depuis 1850.

La première *Exposition des produits de l'industrie* a eu lieu à Paris en l'an IX (1798); elle comptait 110 exposants. Les suivantes eurent lieu en 1801, 1802, 1806, 1819, 1823, 1827, 1834, et depuis, de 5 ans en 5 ans, en 1839, 1844 et 1849 : ces deux dernières comptaient environ 5,000 exposants. A l'étranger, la Belgique ouvrit sa 1re exposition industrielle à Gand, en 1820; l'Allemagne, à Berlin, en 1834; l'Autriche, à Vienne, en 1835. Les plus célèbres expositions industrielles du XIXe siècle sont la *Grande exposition universelle* de Londres en 1851, et celle de Paris en 1855, auxquelles toutes les nations ont envoyé les plus beaux produits de leur industrie. De l'aveu unanime, la France a tenu dans toutes deux le 1er rang pour la qualité et l'élégance de ses produits. — Outre ces grandes expositions nationales, il y a toujours en permanence, surtout en France et en Angleterre, des expositions particulières pour les beaux-arts, l'industrie, les découvertes de tout genre, etc.

EXPOSITION, genre de supplice usité dans différents pays, et qui consiste à demeurer pendant une heure exposé aux regards du peuple, sur la place publique, avec un écriteau indiquant les noms, profession et domicile du condamné, sa peine et la cause de sa condamnation. Jusqu'à la loi de mars 1850, qui l'a abolie définitivement, cette peine était en France l'accessoire des travaux forcés et de la réclusion; elle n'était jamais prononcée contre les mineurs de 18 ans et les septuagénaires; le tribunal pouvait en exempter le condamné à la réclusion ou aux travaux forcés, à moins qu'il ne fût en état de récidive ou qu'il n'eût commis un crime de faux. Autrefois, on ajoutait à la peine de l'exposition des rigueurs qui, depuis longtemps, ne sont plus dans nos mœurs. *Voy.* CARCAN, MARQUE, PILORI.

EXPOSITION, en Littérature. C'est le début d'une œuvre épique ou dramatique; on l'appelle aussi *prologue*. Elle a pour but de faire connaître au lecteur ou au spectateur le sujet du poëme, le lieu de la scène, le temps auquel elle se passe, les circonstances antérieures qui ont fait naître l'action et l'ont amenée au point où elle commence pour l'auditoire. L'exposition est de la plus grande importance au théâtre; elle doit y être claire, naturelle et simple. Il faut éviter de laisser voir dans l'exposition qu'on en fait une et qu'on la fait pour le spectateur; ce qui arrive lorsque le personnage chargé de faire l'exposition raconte à son interlocuteur ce que celui-ci doit savoir parfaitement. Eschyle, chez les tragiques, Molière, chez les comiques, sont des modèles pour l'exposition.

EXPRESSION. En Algèbre, on appelle ainsi une formule composée de lettres et de signes, et représentant la génération d'une quantité. Toute expression algébrique qui n'a qu'un *terme* s'appelle *monôme*; celles qui en ont 2, 3 ou davantage, prennent le nom de *binômes*, *trinômes*, *polynômes*.

En Musique, *l'expression* est l'accent, l'intention que l'exécutant donne aux morceaux et même à chaque phrase mélodique, afin d'en tirer tout l'effet dont ils sont susceptibles. Les *signes d'expression* sont certains mots qui indiquent qu'il faut ralentir ou hâter le mouvement, accentuer certains passages d'une manière particulière, etc. *Voy.* MOUVEMENT.

On nomme encore ainsi une opération qui consiste à séparer le suc des fruits et des plantes en les comprimant. C'est par l'*expression* que l'on obtient les huiles, le vin, le cidre, etc. Ce mot désigne aussi le suc végétal qui est le résultat de l'expression.

EXPROPRIATION, enlèvement par voie légale d'une propriété à celui qui la possède.

L'*E. forcée* a lieu quand il s'agit de parvenir à la vente de la propriété d'un débiteur qui n'a point rempli ses engagements : le Code civil (liv. III, tit. 19, art. 2204-2218) énumère les circonstances dans lesquelles cette expropriation peut avoir lieu; quant aux formes, le *commandement* de payer et la *saisie* en sont les préliminaires obligés; elles se compliquent en outre, quand il s'agit d'un bien foncier, de formalités longues et coûteuses (Code de procédure, art. 673-748).

L'*E. pour cause d'utilité publique* est le droit accordé à l'État d'opérer la dépossession d'un propriétaire moyennant une juste et préalable indemnité; elle s'opère par autorité de justice, sur un décret qui autorise l'exécution des travaux; elle exige en outre un acte du préfet qui désigne les localités sur lesquelles les travaux doivent avoir lieu, un arrêté ultérieur par lequel le préfet détermine les propriétés particulières auxquelles l'expropriation est applicable. Une enquête est ouverte, puis une commission présidée par le sous-préfet de l'arrondissement, composée de 4 membres du conseil de département ou d'arrondissement, du maire de la commune et d'un ingénieur, juge les observations des propriétaires, et donne son avis. Un jury spécial de propriétaires, composé de 16 membres tirés au sort, sur une liste dressée par le conseil général, fixe les indemnités. Les règles de cette expropriation ressortent des lois du 7 juillet 1833 et du 3 mai 1841, ainsi que du décret du 26 mars 1852. — On doit à M. Ch. Delalleau un *Traité de l'Expropriation*, et à M. Desprez-Rouveau le *Guide des Expropriés*.

EXTASE (du grec *extasis*, déplacement), ravissement de l'âme qui se trouve comme transportée hors du corps.

Pour les Mystiques, l'extase est un état privilégié

dans lequel l'âme est tellement ravie par la vue de Dieu, tellement absorbée par la contemplation de ses perfections infinies, qu'elle semble ne plus tenir au corps. L'extase mystique a été de tout temps en grand honneur chez les Hindous ; elle jouait le plus grand rôle dans la philosophie des Néoplatoniciens : elle était pour eux le but suprême de toute l'éducation philosophique : Plotin, Porphyre prétendaient avoir eu des extases dans lesquelles ils s'unissaient à Dieu. — On retrouve l'extase, mais purifiée, dans le Christianisme ; elle est le prix de la plus haute piété : S. Paul déclare avoir été ravi jusqu'au 3e ciel ; S. Bonaventure (*Itinerarium mentis in Deum*), Gerson ( *Theologia mystica*), S. François de Sales, parlent avec enthousiasme de l'état d'extase ; Ste Catherine de Sienne, Ste Thérèse, Marie Alacoque, ont eu de fréquentes extases. Malheureusement, il est facile de confondre l'extase et les visions qui l'accompagnent avec de dangereuses hallucinations ; on peut aussi, en tendant à cet état de perfection, tomber dans le quiétisme : aussi les théologiens les plus sages, Bossuet à leur tête (dans son traité *Mystici in tuto*), ont-ils eu soin de préserver les fidèles de l'abus qu'on en peut faire.

Pour le Physiologiste, l'*Extase*, dépouillée de son caractère divin, est un état mental dans lequel l'exaltation de certaines idées absorbe tellement l'attention que l'intelligence se *concentre* tout entière sur ces idées et devient étrangère à tout le reste : les sensations sont suspendues, les mouvements volontaires arrêtés, et souvent même l'action vitale ralentie. C'est une variété de la monomanie et un symptôme du délire mélancolique. L'*extase* diffère de la *catalepsie*, avec laquelle on l'a souvent confondue, en ce que dans celle-ci il y a suspension complète des facultés intellectuelles (*Voy.* CATALEPSIE). Le Dr Bertrand, dans son traité *de l'Extase*, rapporte à cet état nerveux les phénomènes merveilleux du somnambulisme magnétique.

EXTENSEURS (MUSCLES), muscles qui servent à étendre une partie quelconque. Les principaux sont : l'*E. de l'avant-bras ;* l'*E. commun des doigts ;* l'*E. propre du doigt indicateur, du petit doigt ;* l'*E. de la jambe ;* l'*E. court* et l'*E. long des orteils ;* l'*E. propre du gros orteil ;* l'*E. du pied ;* l'*E. court* et l'*E. long du pouce*, etc. Ces muscles ont pour antagonistes les *Muscles fléchisseurs*.

EXTENSIBILITÉ, propriété qu'ont certains corps de pouvoir être étendus ou allongés. *Voy.* ÉLASTICITÉ et DUCTILITÉ.

EXTENSION, état d'un corps qu'on allonge.

En Chirurgie, on nomme ainsi l'opération par laquelle on tire en sens opposé un membre luxé ou fracturé, dans la vue de ramener les surfaces articulaires à leur situation naturelle ou de rapprocher les fragments de la fracture. On a donné particulièrement le nom d'*extension* à la traction qu'on opère dans ce cas sur la partie inférieure du membre.

Les Vétérinaires appellent *extension*, une maladie assez commune chez le cheval, qui survient au tendon fléchisseur du pied, et qui résulte de l'effort de l'os de la couronne sur le tendon ou sur les ligaments.

En Logique, on appelle *extension* d'un terme général, la propriété qu'a ce terme d'embrasser un nombre plus ou moins grand d'individus : l'*extension* du terme *homme* est l'ensemble de tous les êtres de l'espèce humaine. On oppose *extension* à *compréhension*. *Voy.* GÉNÉRALE ( IDÉE).

EXTERNAT (de *externus*, du dehors), tout établissement d'enseignement public ou privé qui n'admet que des élèves *externes*. L'*externat* paraît avoir été le seul régime connu des anciens. Les Facultés, certaines écoles spéciales, comme l'école des mines, l'école centrale, l'école des chartes, certains lycées, les écoles primaires, etc., n'admettent que des externes.

Dans les Hôpitaux, on appelle *externat* l'espèce de stage que font auprès du lit des malades les élèves en médecine, avant d'être admis à l'*internat*.

EXTERNE. En Anatomie, on donne cette épithète aux régions d'un organe qui sont dirigées vers l'extérieur ; ainsi on dit : la *face externe* du bras, le *bord externe* du scapulum, l'*extrémité externe* de la clavicule. — En Pathologie, on nomme *maladies externes* les maladies qui occupent la surface du corps, ou qui exigent des moyens externes ou des opérations chirurgicales.

En Géométrie, on nomme *angle externe* l'angle formé par un des côtés d'une figure ectiligne quelconque, et le prolongement hors de la figure du côté adjacent. L'angle externe d'un triangle est équivalent à la somme des deux angles intérieurs opposés. La somme de tous les angles externes d'un polygone est équivalente à quatre angles droits.

EXTERRITORIALITÉ, se dit, en Droit international, du droit qu'ont les représentants des puissances étrangères de vivre, dans le pays où ils sont accrédités, sous le régime des lois de la nation qu'ils représentent. Les ambassadeurs jouissent dans les pays où ils résident du droit d'*exterritorialité*, c.-à-d. qu'ils ne sont point soumis aux lois de leur résidence, mais à celles du pays qu'ils représentent.

EXTIRPATEUR (de *ex*, hors, et *stirps*, racine), nom donné à des instruments d'agriculture au moyen desquels on extirpe de la superficie d'un champ les herbes et racines qui l'infestent. Le plus simple est la *herse*. L'*extirpateur anglais* est un grand râteau à dents de fer porté par un châssis à 3 roues. On le fait traîner par un ou deux chevaux, suivant la nature des terres, et un seul homme le manœuvre sans difficulté. Les dents, placées sur une rangée perpendiculaire à la ligne du mouvement, ressemblent à de petits coutres courbés en avant.

EXTIRPATION (de *ex*, hors, et *stirps*, racine), opération de Chirurgie par laquelle on retranche une partie malade, dont on enlève jusqu'aux dernières racines. On pratique spécialement l'extirpation des cancers, des polypes, des loupes, des tumeurs enkystées, des glandes, des cors, etc.

EXTORSION (du latin *extorsio*), crime qui consiste à arracher par force ou par contrainte la signature ou la remise d'un écrit, d'un acte ou d'un titre, d'une pièce quelconque, contenant obligation, disposition ou décharge. Ce crime est puni des travaux forcés à temps ( Code pénal, art. 400).

EXTRACTIF, PRINCIPE EXTRACTIF (du latin *extrahere*, extraire), nom qu'on donnait à un principe immédiat, base des *extraits* pharmaceutiques, qu'on supposait exister dans toutes les plantes et posséder la propriété de s'épaissir pendant l'évaporation de sa dissolution. On sait aujourd'hui que c'est un composé de différentes substances modifiées par l'influence de l'air, de la chaleur, des acides, etc.

EXTRACTION. En Chirurgie, l'*extraction* est une opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou avec des instruments convenables, soit un corps étranger qui s'y est introduit accidentellement ou développé contre nature, soit une partie (telle qu'une dent gâtée ou le cristallin devenu opaque) qui cause d'insupportables douleurs ou nuit à une fonction importante.

En Pharmacie, c'est l'opération par laquelle on sépare une substance quelconque du composé dont elle fait partie. Suivant la nature du composé et celle de la substance à extraire, on emploie l'un des 18 modes suivants : *cassation*, *clarification*, *congélation*, *cristallisation*, *décoction*, *digestion*, *distillation*, *évaporation*, *expression*, *fusion*, *infusion*, *immersion*, *lixiviation*, *lotion*, *macération*, *solution*, *sublimation*, *torréfaction*. *V.* ces mots.

En Arithmétique, on nomme *extraction* une opération qui a pour objet de trouver la *racine* d'une puissance connue. *Voy.* RACINE.

EXTRADITION (du latin *extra*, au dehors, et *tradere*, livrer). Dans le Droit international, on appelle ainsi l'action de remettre à la puissance à laquelle il appartient celui qui est accusé d'un crime ou prévenu d'un délit, afin de le faire juger ou punir. Dans l'antiquité, l'extradition était fort rare : le caractère religieux qu'avait alors l'hospitalité et le droit d'asile s'y opposaient. On regardait d'ailleurs l'exil auquel se condamnait le coupable comme une peine suffisante. Mais, dans les temps modernes, lorsque les relations de peuple à peuple se furent multipliées, il s'établit entre les nations une solidarité morale qui donna naissance aux *traités d'extradition*. Lorsqu'un gouvernement demande l'extradition, il doit le faire par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, et joindre les pièces à l'appui, afin que le gouvernement auquel est faite la demande puisse juger si on peut y satisfaire. Voici la liste des principaux traités d'extradition en vigueur entre la France et l'étranger : *Espagne* (traité du 29 sept. 1765, complété le 26 août 1850); *Suisse* (18 juillet 1828); *Belgique* (22 nov. 1834); *Sardaigne* (23 mai 1838); *Angleterre* (13 février 1843, modifié en 1852); *États-Unis* (9 nov. 1843); *Lucques* (10 nov. 1843); *grand-duché de Bade* (27 juin 1844); *Toscane* (11 sept. 1844); *grand-duché de Luxembourg* (26 sept. 1844); *Pays-Bas* (7 nov. 1844); *Deux-Siciles* (14 juin 1845); *Prusse* (21 juin 1845); *Bavière* (23 mars 1846); *Mecklembourg-Schwerin* (26 janv. 1846); *Mecklembourg-Strélitz* (10 févr. 1847); *Oldenbourg* (6 mars 1847); *Brême* (31 août 1847); *Lubeck* (21 oct. 1847); *Hambourg* (5 fév. 1848); *Saxe* (28 avril 1850), etc.

EXTRADOS, nom donné, en Architecture, à la surface extérieure d'une voûte lorsqu'elle est régulière; la surface opposée se nomme *intrados*.

EXTRAIT, nom donné par les Chimistes à tout produit qu'on obtient en traitant une substance animale ou végétale par un dissolvant convenable, et évaporant ensuite le véhicule jusqu'à ce qu'on ait un résidu mou ou solide. On prépare les extraits soit avec le suc propre des végétaux, quand ceux-ci sont frais, soit avec des infusions aqueuses ou alcooliques, quand la substance est sèche. Dans les deux premiers cas, on les nomme *extraits aqueux*; dans le troisième, *extraits alcooliques*. Tantôt les extraits sont des mélanges très-compliqués, tantôt ils sont formés presque entièrement d'un seul principe, selon la nature de la substance et du menstrue qu'on emploie. On les dit *mous* quand ils ont la consistance d'une pâte ductile; *solides*, s'ils sont cassants à froid; *secs*, s'ils sont sous forme d'écailles et entièrement privés d'eau. Ils ont aussi reçu les différents noms de *gommeux*, *gélatineux*, *savonneux*, suivant les principes qui y prédominent.

L'*extrait de Saturne* est une dissolution de sous-acétate de plomb. *Voy.* ACÉTATE.

En Jurisprudence, on nomme *Extraits* les copies, les expéditions des actes, soit en abrégé, soit même en entier; ainsi on dit : *E. de naissance*, *E. mortuaire*, *E. baptistaire*, *E. de jugement*, etc.

En termes de Commerce, l'*extrait* est un projet de compte qu'un négociant envoie à son correspondant, ou un commissionnaire à son commettant, pour qu'il soit vérifié. — Dans l'ancienne administration de la Loterie, l'*extrait* était un numéro unique sur lequel on plaçait une mise; il était *simple* ou *déterminé*; le premier rapportait quinze fois la mise.

EXTRAJUDICIAIRE, tout ce qui est fait hors la présence de justice. On nomme *actes extrajudiciaires* ceux qui ne font point partie de la procédure et de l'instruction, et qui, étant faits en dehors de l'instance, ne doivent pas passer sous les yeux du juge. Ces actes peuvent interrompre la prescription.

EXTRAVASATION, EXTRAVASION (du latin *extra*, hors de, et *vas*, vaisseau), phénomène propre aux liquides en circulation dans les corps organisés, lorsqu'ils sortent des vaisseaux destinés à les contenir. — La résine, la gomme, la manne découlent des plantes par extravasation.

EXTRÊME-ONCTION, dite aussi *Huile sainte*, *Huile du saint Chrême*, *Onction des malades*, sacrement établi pour le soulagement spirituel et corporel des fidèles dangereusement malades, est ainsi nommé parce qu'il est la dernière des onctions qu'on fait sur les fidèles. Il a pour effet d'achever de nous purifier de nos péchés, d'augmenter notre patience pour supporter les douleurs de la maladie et de diminuer l'horreur de la mort. Pour administrer ce sacrement, on se sert d'huile d'olives pure et bénite. Le prêtre, qui est le seul ministre de ce sacrement, applique l'onction sainte en forme de croix et avec le pouce sur les organes des cinq sens et sur les reins ou la poitrine; en même temps, il prononce ces mots : *Que Dieu, par cette sainte onction et sa miséricorde, vous pardonne les fautes que vous avez commises par la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher.* On essuie l'onction avec de petits pelotons de coton ou d'étoupe que l'on brûle ensuite. Les onctions achevées ainsi que les prières, le prêtre frotte son pouce et les doigts qui ont touché l'huile avec de la mie de pain; puis il lave ses mains, et les essuie avec un linge blanc; ces mies de pain et l'eau sont jetées dans le feu. Ce sacrement peut être réitéré plusieurs fois. — Le sacrement de l'extrême-onction a été institué par Jésus-Christ, comme l'atteste l'épître de saint Jacques (V, 14, 15). Origène, saint Jean Chrysostôme et le pape Innocent I[er] en recommandent la pratique; le concile de Trente l'ordonne formellement.

EXTRÊMES, nom donné, en Arithmétique, aux premier et dernier termes d'une proportion, par opposition aux *moyens* ou termes du milieu. *V.* PROPORTION.

EXTRORSES, se dit en Botanique des étamines qui sont tournées vers la face extérieure de la fleur.

EXUTOIRE (du latin *exuere*, dépouiller), ulcère établi et entretenu artificiellement, pour déterminer une suppuration permanente et dérivative : tels sont les cautères, les vésicatoires, les sétons, etc.

EX-VOTO (littéralement *par suite d'un vœu*), mots latins qui désignent les offrandes promises par un vœu et les tableaux qui représentent ces offrandes. De tout temps, on a consacré des *ex-voto* pour s'acquitter d'un vœu fait dans un grand danger auquel on a échappé, pour demander une faveur au ciel ou le remercier d'une grâce déjà obtenue. Les temples des païens en étaient remplis : la plupart des tableaux votifs qui les ornaient étaient accompagnés d'une inscription finissant par ces mots : *ex-voto*, etc., pour marquer qu'ils provenaient d'un vœu adressé à la divinité du lieu. Ces offrandes ont conservé ce dernier nom chez les modernes. Aujourd'hui, c'est surtout à la Vierge et aux saints que l'on consacre des *ex-voto*; les églises et les chapelles voisines de la mer en reçoivent le plus grand nombre. On cite en ce genre celle de Sainte-Anne, sur la côte de Bretagne; celles de la Vierge des Grâces, de Notre-Dame-de-Bon-Secours et de la Délivrande, en Normandie. On cite aussi Notre-Dame de Lorette, la Madona di san Luca et la Madona dell' Arco, en Italie; Notre-Dame de Monserrat, en Espagne, et la Sainte-Baume, en Provence. L'usage des *ex-voto* existe aussi chez les peuples sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, qui suspendent des offrandes aux branches des arbres.

# F

F, 6e lettre de notre alphabet et 4e des consonnes, a le même son que le φ des Grecs (que nous représentons par *ph*), et se confond dans beaucoup de langues avec le V; sa forme nous vient de celle du *digamma* des Éoliens (*Voy.* ce mot).—Numériquement, F s'employait quelquefois chez les Romains pour exprimer 40; avec un trait au-dessus, F̄, il valait 40,000; chez les Grecs, φ' valait 500, et ,φ 500,000. —F est la 6e des lettres dominicales.— Sur les monnaies, c'était autrefois la marque de la fabrique d'Angers. — Dans les abréviations, F, chez les Romains, remplaçait *filius* (fils), *fecit;* Fl., *Flavius.* Chez les modernes, F. se met pour *Félix*, Fr. pour *François.* A Rome, on marquait d'un F au front les esclaves fugitifs (*fugitivi*); autrefois, en France, les condamnés aux *travaux forcés* étaient marqués sur l'épaule des deux lettres T. F.

FA, 4e note de la gamme naturelle : elle y joue le rôle de sous-dominante. Sur la plupart des instruments, la gamme de *fa* majeur a quelque chose de noble et de grave; celle de *fa* mineur a une expression douloureuse et sévère; *fa dièse* majeur est brillant; *fa dièse* mineur, pathétique.—On emploie la *clef de fa* pour écrire la musique de la basse : on la plaçait autrefois sur la 3e et la 4e ligne de la portée; aujourd'hui, on ne l'emploie plus guère que sur la 4e.

FABA, nom botanique du genre FÈVE.

FABAGELLE (diminutif de *faba*, fève), *Zygophyllum*, genre type de la famille des Zygophyllées, renferme des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux, à feuilles opposées, bistipulées, bifoliées, de consistance membraneuse et à pétiole très-court. Les fleurs sont solitaires, axillaires, jaunes, blanches ou rougeâtres; le fruit est une capsule. Ces plantes se trouvent en Asie et en Afrique. On cultive dans les jardins la *F. commune* (*Z. Fabago*), à belles fleurs d'un rouge orangé, et blanches à la base.

FABLE (du latin *fabula*, de *fabulari*, parler, raconter). Tantôt ce mot est synonyme de *Mythologie* (*Voy.* ce mot); tantôt il exprime le récit d'une action feinte, destinée à l'amusement et à l'instruction, sous le voile de l'allégorie. Les Grecs lui donnaient le nom d'*apologue*, ou récit détourné. Aujourd'hui, le mot *apologue* désigne plus spécialement l'allégorie elle-même, simplement exposée et indépendamment de la forme littéraire; le mot *fable* désigne plutôt le poëme. Pour l'histoire de la fable et les noms des principaux *fabulistes, Voy.* APOLOGUE.

La *fable* d'un poëme épique, d'une tragédie, etc., est le sujet considéré du côté des incidents qui composent l'intrigue et servent à nouer et à dénouer l'action. Ce nom lui vient de ce que les anciens prenaient généralement leurs sujets de la mythologie.

FABLIAU (de *fable*), nom donné aux petits contes en vers composés par les trouvères du XIIe et du XIIIe siècle. On y trouve de l'esprit et de la naïveté, mais aussi beaucoup de grossièreté et de cynisme. Les fabliaux ne se lisaient pas d'ordinaire : les jongleurs allaient de château en château pour les réciter ou les chanter. Guillaume de Poitiers, Lévis, Rutebeuf, Basir, Audefroi le Bâtard, J. de Boves, etc., ont composé les fabliaux les plus remarquables; ils ont servi de modèles aux nouvelles de Marguerite de Navarre, de Bon. Despériers, de Boccace et de La Fontaine. On a plusieurs *Recueils* de fabliaux : on doit les principaux à Barbazan (1756, 3 vol. in-12), dont le recueil a été revu par Méon (1808-1824, 6 vol. in-8); à Legrand d'Aussy (1781); et à M. Jubinal (1839, 2 vol. in-8).

FABRIQUE (du latin *fabrica*, forge, et toute espèce d'atelier). Le plus souvent *fabrique* est synonyme de *manufacture.* Cependant ce dernier mot implique l'idée de quelque chose de considérable, et surtout l'emploi de grandes mécaniques. *Voy.* MANUFACTURE.

En Architecture, surtout en Italie et dans les ouvrages des anciens architectes français, le mot *fabrique* s'entend de tout édifice considérable et surtout d'une église. —En Peinture, c'est le nom donné à toute espèce de bâtiments, grands ou petits, ou à des ruines, servant d'ornement dans le fond d'un tableau d'histoire ou d'un paysage. On y joint aussi les ponts, les villes, les hameaux, etc.

FABRIQUE D'ÉGLISE OU DE PAROISSE (de *fabrica*, dans le sens de construction). Ce mot exprime soit le conseil d'administration chargé de la recette et de l'emploi du revenu affecté à l'entretien des églises paroissiales, aux dépenses du culte, aux constructions, réparations, achats d'ornements et autres objets semblables; soit ce revenu même. Les fabriques furent administrées successivement par les évêques, les archidiacres et les curés, enfin par des notables élus par les paroissiens, que l'on nomme aujourd'hui *marguilliers* ou *fabriciens.* Ce dernier état de choses a été consacré par le décret du 30 déc. 1809. Les marguilliers rendent compte chaque année aux archevêques, évêques ou curés. — On peut consulter sur cette matière : Carré (*Gouv. des paroisses*), Mgr Affre (*Traité des Fabriques*), L. Roy (*le Fabricien comptable*, 1853).

FABRONIE (de *Fabroni*, physicien de Florence), *Fabronia*, genre de la famille des Mousses, section des Pleurocarpes, se compose de jolies petites mousses à fleurs monoïques, et formant des tapis de verdure d'un beau velouté sur les rochers et sur les troncs d'arbres. La *F. des neiges* se trouve dans les Andes, au milieu des neiges.

FABULISTES. *Voy.* FABLE et APOLOGUE.

FAÇADE (du latin *facies*, face), terme d'Architecture qui désigne la face principale ou le frontispice d'un édifice. Quand un édifice a plusieurs faces, on distingue les façades *antérieure, postérieure, latérale*, etc. Plusieurs auteurs ont écrit sur la décoration et le système des façades; on peut consulter spécialement le *Cours d'Architecture* de Blondel.

FACE (du latin *facies*), partie antérieure de la tête. Quatorze os, sans compter la portion frontale de l'os coronal et les trente-deux dents, concourent à former la face : ce sont les deux maxillaires supérieurs, les deux malaires, les deux os propres du nez, les os unguis, le vomer, les deux cornets inférieurs, les os palatins et le maxillaire inférieur. Ses artères lui viennent de la carotide externe; ses veines aboutissent à la jugulaire, et ses nerfs tirent immédiatement leur origine du cerveau. La face est le siége des organes de la vue, de l'odorat, du goût, de la mastication, de la voix; elle exprime les désirs, les passions, le plaisir, la douleur, la joie, la tristesse : elle prend alors le nom de *physionomie. Voy.* ce mot.

Dans l'état de maladie, la face offre des modifications importantes sous le rapport de l'expression, du volume, de la couleur, des éruptions qui s'y montrent, etc., et qui aident puissamment au diagnostic. Dans ce sens, on emploie plutôt le mot *facies.* — On nomme *face hippocratique* ou *cadavéreuse* le caractère particulier que la face présente chez les sujets menacés d'une mort prochaine.

En Géométrie, on donne le nom de *face* aux plans qui composent la surface d'un polyèdre; ainsi, les faces d'un cube sont les six carrés qui le limitent. La face sur laquelle repose le solide est la *base.*

FACETTE (diminutif de *face*). On appelle ainsi les plans d'un polyèdre lorsqu'ils sont très-petits. Les diamants, les pierres précieuses, les verres qui

multiplient l'image des objets sont taillés *à facettes.*
Les Anatomistes nomment *facette* une petite portion circonscrite de la superficie d'un os.

FACIAL, ce qui appartient ou a rapport à la face. Tels sont l'*angle facial* (*Voy.* ANGLE); le *nerf facial,* qui naît à côté du nerf auditif, sort du crâne par le trou auditif interne, passe dans l'aqueduc de Fallope et pénètre, par le trou stylo-mastoïdien, dans la glande parotide; l'*artère faciale,* qui naît de la carotide externe, au-dessous du muscle digastrique, et monte à la commissure des lèvres et aux ailes du nez; la *veine faciale,* qui part du muscle frontal, se porte au grand angle de l'œil, puis descend sur la face pour aller se jeter dans la jugulaire interne.

FACIES, c.-à-d. *face,* terme de Médecine, désigne surtout l'aspect du visage dans l'état de maladie.

FAÇON (du latin *facere,* faire). Dans les Arts et dans l'Industrie, ce mot se dit : 1° du travail de l'artiste ou de l'artisan, par opposition à la matière à laquelle s'applique ce travail, et aussi de la manière dont le travail est fait; c'est en ce sens qu'on dit : la façon d'une robe, d'un habit, etc.; un ouvrage en façon d'ébène ou de marqueterie; de la dentelle façon d'Angleterre, de la porcelaine façon de Chine, etc.; 2° des divers ornements et figures qu'on met à un ouvrage pour l'enrichir : c'est ainsi qu'on oppose les étoffes *façonnées,* c.-à-d. à dessin, aux étoffes *unies;* dans les fabriques, on appelle *façonnier* l'ouvrier qui façonne les étoffes en or, en argent, en soie ou en laine.

En Agriculture, le mot *façon* désigne les divers labours ou apprêts qu'on donne à la terre avant de l'ensemencer. Le blé exige ordinairement 3 façons; la vigne reçoit aussi 3 et même 4 façons : la dernière se donne peu de temps avant que le raisin ne mûrisse.

FAC-SIMILE, littéralement *fais semblable,* mot latin qui s'emploie pour exprimer la reproduction exacte, fidèle, à l'aide de l'impression, de toute écriture manuscrite. Pour faire un *fac-simile,* on fixe une feuille de papier à calquer sur le manuscrit; ensuite, à l'aide de l'encre lithographique, qui sèche lentement, on suit tous les traits de l'écriture; puis on transporte cette copie sur le cuivre ou la pierre lithographique, en la soumettant à l'action d'une presse; en renouvelant l'encre, on peut tirer plusieurs épreuves. Lorsque l'écriture n'est pas ancienne, il suffit d'humecter légèrement le papier avec un mélange de lait et d'eau de savon, et de le soumettre à la presse. L'encre décalque aussi sur la pierre lithographique, et peut fournir un certain nombre d'exemplaires. — Les *fac-simile* sont précieux pour multiplier les autographes, les signatures, etc., et pour prendre l'empreinte exacte des inscriptions antiques. Ils sont aussi d'un usage fréquent dans les écritures du commerce et des administrations. *Voy.* AUTOGRAPHE et ISOGRAPHIE.

FACTAGE ou FACTORAGE. *Voy.* FACTEUR.

FACTEUR (en latin *factor,* dérivé de *facere,* faire), nombre qui entre dans la composition d'un autre nombre par voie de multiplication. Par exemple, 12 étant considéré comme le résultat de la multiplication de 3 par 4, 3 et 4 sont dits les *facteurs* de 12. Les facteurs d'un nombre se nomment aussi ses *diviseurs,* par ce qu'un nombre est toujours exactement divisible par ses facteurs. La recherche des facteurs d'un nombre, c.-à-d. de sa *divisibilité,* est très-importante en arithmétique et en algèbre. *Voy.* DIVISIBILITÉ et NOMBRES PREMIERS.

FACTEUR. Dans l'Industrie on nomme ainsi :

1°. Ceux qui confectionnent des instruments de musique, tels que pianos, orgues, harpes, flûtes, cors, trompettes et autres instruments de cuivre : on étend aussi quelquefois ce nom aux *luthiers,* qui fabriquent les violons, basses, guitares, etc. Autrefois, les facteurs formaient un corps particulier qui avait ses statuts. Les plus célèbres facteurs sont, de nos jours, Silberman et Clicquot pour les orgues; Érard, Pape et Pleyel pour les pianos; Nadermann pour la harpe; Sax pour les instruments de cuivre, etc. Pour les instruments à corde, *Voy.* LUTHIER.

2°. Un agent chargé de faire des achats, des ventes de marchandises, des négociations d'effets, etc., de représenter le commerçant dans les lieux où il ne réside pas, et de traiter toutes les affaires en son nom : on nomme *factorerie* le bureau où réside le facteur, et *factage* ou *factorage,* les droits et appointements qui lui sont dus;

3°. Un commissionnaire qui tient en dépôt les marchandises et les registres d'une messagerie, et qui est chargé du soin de délivrer les ballots et paquets aux voyageurs et aux personnes à qui ils sont destinés.

4°. Dans les halles et marchés publics des grandes villes, le Gouvernement prépose des *facteurs,* espèce de commissaires-priseurs qui vendent à l'enchère les denrées nécessaires pour la consommation de Paris; ces denrées sont achetées par les marchands détaillants, qui les livrent ensuite aux particuliers.

C'est, enfin, le nom donné aux commissionnaires de la Poste aux lettres, chargés de distribuer les lettres et journaux, et de lever, à des heures fixes, les lettres qu'on a déposées dans la boîte aux lettres.

FACTION. Les Romains appelaient *factions* les quadrilles ou troupes de concurrents qui couraient sur des chars dans les jeux du cirque. Il y en avait quatre distinguées par les couleurs *verte, bleue, rouge* et *blanche.* Chacune avait ses partisans, et l'intérêt trop vif que les spectateurs prenaient pour elles occasionnait souvent des séditions sanglantes. Sous Justinien, il y eut 40,000 hommes tués en un seul jour. Cet événement fit supprimer les factions du cirque. Dans la suite, on conserva le nom de *faction* pour désigner un *parti* politique : il se prend presque toujours en mauvaise part.

Dans l'Art militaire, on nomme *faction* le poste occupé par une sentinelle. Chez les Romains, les factions se nommaient *veilles* (*vigiliæ*) et duraient trois heures; la trompette en donnait le signal. Au moyen âge, les factions n'étaient pas connues, et étaient remplacées par le *guet,* l'*escoute.* La *faction* date en France de Louis XIV. Le temps d'une faction est ordinairement de deux heures; mais à l'armée, aux postes qui exigent une grande surveillance, et dans les grands froids, les sentinelles sont relevées d'heure en heure. Les caporaux et sous-officiers sont exempts de faction; mais ils sont chargés de *poser* les factionnaires et de leur donner la consigne.

FACTORAGE, FACTORERIE. *Voy.* FACTEUR.

FACTORIELLE, se dit, en Algèbre, du produit dont les facteurs sont en progression arithmétique, comme dans l'expression $a\,(a+r)\,(a+2r)\,(a+3r)\ldots(a+(m-1)\,r)$. C'est le mathématicien Vandermonde qui a le premier considéré ces produits en 1772. Kramp les a appliqués à toutes les fonctions circulaires et s'en est servi pour la détermination des intégrales des ordres supérieurs. Enfin, M. Wronski, dans sa *Philosophie des Mathématiques,* en a fait ressortir des propriétés nouvelles.

FACTOTUM (du latin *fac,* impératif de *facere,* faire, et *totum,* tout), intendant ou homme d'affaires qui a la confiance d'un maître de maison : il est à la fois maître d'hôtel, valet de chambre et confident.

FACTUM, c.-à-d. *fait,* mot latin employé d'abord dans le style judiciaire, lorsque les procédures se rédigeaient en latin, pour indiquer le *point de fait,* les circonstances d'une affaire. On donna ensuite ce nom aux *mémoires* que les parties font imprimer pour éclairer leurs juges sur les faits. — Par extension, ce mot s'est dit et se dit encore de tout écrit qu'une personne publie pour attaquer ou se défendre. On cite en ce genre les *factums* de Furetière lors de son exclusion de l'Académie, ceux de Saurin dans l'affaire des couplets de J.-B. Rousseau, les

fameux *factums* de Beaumarchais, etc.—Le *factum* diffère du *pamphlet*, qui est toujours agressif; et il ne faut pas le confondre avec le *libelle*, qui a toujours un caractère diffamatoire.

FACTURE, compte, état ou mémoire qu'un marchand donne de la marchandise qu'il a livrée ou expédiée. La facture doit contenir : la date de la livraison, le nom de la personne qui a reçu ou acheté la marchandise, le numéro et la marque des ballots; les espèces, quantités et qualités des marchandises livrées; le prix de la marchandise, le montant des droits et frais à acquitter; le nom du voiturier qui doit transporter les marchandises. — La facture n'est point un titre positif, ce n'est qu'un extrait de registre; mais elle devient un titre exigible lorsqu'elle a été rendue au vendeur visée par le destinataire (Code de comm., art. 109).

En Littérature, *facture* se dit de la manière dont une pièce de prose ou de vers est composée, et qui révèle le génie propre à l'auteur. — En Musique, la *facture* est la manière plus ou moins savante dont un morceau est écrit, la disposition du chant et de l'harmonie. On entend par ce mot la partie harmonique de la musique plutôt que la partie mélodique.

FACULES (diminutif de *fax*, flambeau), points du disque solaire plus brillants et plus lumineux que le reste. Leur apparition précède quelquefois celle des taches; d'autres fois elles environnent un amas de taches. On les regarde comme produites par les sommets des vagues immenses que forme par son agitation l'atmosphère lumineuse du soleil.

FACULTÉS (en lat. *facultas*, de *facere*, faire, agir). En Philosophie, on appelle *facultés de l'âme* les divers pouvoirs que l'âme a de produire certains effets ou changements d'état, dont elle a le sentiment, et qu'on peut nommer pour cela *phénomènes de conscience*. Autant on reconnaît dans l'âme de phénomènes différents et indépendants les uns des autres, autant on admet de facultés différentes. Les philosophes ne sont pas d'accord sur le nombre des facultés : on en distingue ordinairement trois principales, *Sensibilité*, *Intelligence*, *Volonté*, qui elles-mêmes admettent un grand nombre d'applications diverses : perception interne, perception externe, raison, conscience morale, conception, imagination, mémoire, attention, comparaison, abstraction, généralisation, raisonnement, désirs, etc. (*Voy.* chacun de ces noms).

Condillac a traité des facultés de l'âme dans son *Essai sur l'origine des connaissances humaines*; M. Laromiguière, dans ses *Leçons de philosophie*. On doit à Reid un *Essai sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme*, qui a été complété par Dug. Stewart dans sa *Philosophie de l'esprit humain*; et à M. Ad. Garnier, un *Traité des facultés de l'âme* (1852, 3 vol. in-8), où sont exposées et discutées toutes les théories de ses prédécesseurs.

Dans les Universités, on appelle *Facultés* le corps des docteurs qui professent les sciences ou les lettres et qui confèrent les grades : ce nom vient de ce qu'au moyen âge, ces professeurs avaient seuls la *faculté* de faire des cours publics. On distinguait autrefois en France *quatre* sortes de Facultés : celles de *Théologie*, de *Droit*, de *Médecine* et des *Arts* (qui comprenait les lettres et les sciences). Aujourd'hui, l'instruction comprend en France cinq Facultés : *Théologie*, *Droit*, *Médecine*, *Sciences* et *Lettres*. On compte 5 Facultés de Théologie catholique : à Aix, Bordeaux, Lyon, Paris et Rouen, et 2 de théol. protestante, à Strasbourg et Montauban; — 9 F. de Droit : à Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse; — 3 F. de Médecine : à Paris, Montpellier et Strasbourg; — 16 F. des Sciences : à Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse; — 16 F. des Lettres : à Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

On nomme *Fac. algorithmiques* un mode universel de génération des quantités à l'aide de facteurs liés entre eux par une loi; *F. exponentielles*, les facultés algorithmiques, dont l'exposant est une quantité variable ou une fonction d'une quantité variable.

FADES, devineresses gauloises. *Voy.* FÉES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FAGARIER, *Fagara*, genre de plantes de la famille des Burséracées, renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, imparipennées, et à folioles alternes. On en connaît 4 espèces, propres à l'Afrique australe. Le genre type est le *F. du Cap*. Une autre espèce, le *F. pterota* est le *Bois de fer* de la Jamaïque.

FAGONIE (dédiée à *Fagon*, médecin français), *Fagonia*, genre de la famille des Rutacées, tribu des Zygophyllées, renferme des herbes vivaces, à feuilles opposées, munies de 2 ou 3 stipules, à corolle régulière à 5 pétales, renfermant 10 étamines et un pistil. Les fleurs sont pédonculées, solitaires, pourpres ou violettes, quelquefois jaunâtres.

FAGOPYRUM, nom scientifique du *Sarrasin*.

FAGOT (corruption de *fasciculus*, faisceau, ou de *fagus*, hêtre), assemblage de menus morceaux de bois, unis ensemble par un lien de bois vert et flexible nommé *hart*. On en mesure le volume avec une petite chaînette, afin de donner au fagot une grosseur convenable. Au centre, l'on enferme des broutilles qu'on nomme l'*âme du fagot*. Les dimensions et le poids varient suivant les lieux : à Paris, on distingue les *fagots* proprement dits, formés de menues branches ayant $1^m,15$ de long et 5 décim. de circonférence, et pesant environ 5 kilogr.; les *falourdes*, formées de rondins de même longueur, et pesant de 10 à 20 kilogr., et les *cotrets*, formés de brins de bois fendus et ne pesant que 3 à 4 kilogr. Ceux qui sont formés de toutes sortes de bois menu, broussailles, genêt, bruyère, se nomment *bourrées*.

FAGOTTO, nom italien du *basson*. *Voy.* BASSON.

FAGUS, nom latin du HÊTRE.

FAHLUNITE (de *Fahlun*, ville de Suède), nom sous lequel on a désigné deux espèces de minéraux : 1° la *F. tendre* ou *Triclasite*, qui est un silicate hydraté d'alumine et de fer; 2° la *F. dure*, appelée successivement *Iolithe* et *Saphir d'eau* à cause de sa couleur, puis *Dichroïte*, parce c'est dans cette pierre qu'a été observé d'abord le Dichroïsme, et *Cordiérite*, du nom du savant qui l'a le premier décrite. La *F. dure* est un silicate d'alumine et de magnésie, cristallisée en rhombes, assez dure pour rayer le verre; elle est employée en bijouterie.

FAÏENCE, poterie commune préparée avec une argile plus ou moins calcaire, qu'on recouvre après la cuisson d'un émail opaque, composé d'oxyde de plomb et d'étain. Les *faïences communes* ont l'inconvénient que leur émail se fendille par l'usage, et laisse alors pénétrer par les gerçures, dans l'intérieur ou *biscuit*, les matières grasses ou autres, qu'on n'en peut plus chasser et qui finissent par leur donner une mauvaise odeur. Les *faïences fines* ou *anglaises*, dites *terre de pipe*, sont des poteries à pâte blanche, opaque, dure et sonore, recouvertes d'un vernis cristallin contenant du plomb; cette pâte est composée d'argile plastique infusible et de silex broyé fin. C'est avec la même argile blanche qu'on fabrique les pipes.

On admet généralement que c'est à Faenza, en Romagne, vers 1300, qu'ont été établies les premières fabriques de faïence, et qu'elles y ont été importées des possessions arabes d'Espagne, et notamment de Majorque; de là le nom de *majolica* qu'on leur a donné et que portent encore les anciennes faïences toscanes. D'autres dérivent le mot faïence de *Fayence*, petit bourg de Provence, près de Fréjus, l'un des premiers endroits de France où l'on ait fa-

briqué ce genre de poterie, et dont les ateliers avaient déjà de la réputation avant les grandes manufactures créées par Henri IV à Paris, à Nevers et à Brisambourg en Saintonge. Bernard de Palissy perfectionna beaucoup la fabrication de la faïence. Les faïences fines ont été imaginées en Angleterre vers la fin du XVIIe siècle, et perfectionnées par Wedgwood en 1763.

FAILLE (vieux mot qui signifie *faute*, *défaut*), grandes fissures au travers des couches de la terre, ordinairement accompagnées d'un dérangement de niveau des deux bords. Ces failles sont produites par l'affaissement ou le soulèvement des terrains, et traversent souvent un grand nombre de couches. Elles sont très-fréquentes dans le terrain houiller.

FAILLITE (de *faillir*, manquer, faire défaut), état d'un commerçant qui se trouve dans l'impossibilité de remplir ses engagements envers ses créanciers, ou de payer à leur échéance les billets qu'il a souscrits. On distingue : la *faillite* proprement dite, celle que fait forcément un négociant à la suite de grandes pertes ou de quelque accident malheureux, et qui peut être considérée comme excusable, et la *banqueroute*, faillite qu'un négociant fait par sa faute, et qui est toujours une flétrissure. *Voy.* BANQUEROUTE.

Tout commerçant qui cesse ses payements est en état de faillite ; il doit, dans les trois jours, faire au greffe du tribunal de commerce sa déclaration de cessation de payement (Code de comm., art. 437 et 440). L'ouverture de la faillite est déclarée par le tribunal de commerce ; son époque est fixée soit par la retraite du débiteur, soit par la clôture de ses magasins, soit par la date de tous actes constatant le refus d'acquitter ou de payer des engagements de commerce (art. 441). Le failli, à compter du jour de la faillite, est dessaisi de plein droit de l'administration de tous ses biens (art. 442), laquelle dès ce moment est confiée à des syndics provisoires. Tous actes ou payements faits dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite sont déclarés nuls. Les scellés sont apposés sur les magasins, comptoirs, caisses, livres, meubles du failli. Le failli de bonne foi peut, s'il a encore quelques ressources, obtenir un *concordat*. Si le concordat n'est pas accepté, les créanciers se réunissent en contrat d'*union*, et des syndics définitifs sont nommés pour réaliser l'actif, dont le produit est réparti au marc le franc. Le failli, s'il n'obtient un sauf-conduit, est retenu dans une maison d'arrêt ou gardé par un officier de justice, jusqu'à ce que la vente de ses biens ait satisfait à ses dettes. Nul commerçant failli ne peut se présenter à la Bourse qu'il n'ait obtenu sa réhabilitation (art. 614). Cette matière est régie par le C. de Comm. (l. III) et la loi du 28 mai 1838. On doit à Ch. Renouard un *Traité des F.* (1842) et à Geoffroy le *Code des F.*, 1854.

FAIM (du latin *fames*), besoin de manger. La *faim* diffère du simple *appétit* en ce qu'elle a toujours quelque chose de pénible. La faim se manifeste ordinairement par une sorte de titillation et de resserrement dans la région épigastrique ; d'autres fois par une chaleur accompagnée de bâillements et de borborygmes. La fatigue, la douleur et la faiblesse augmentent avec la durée de la faim et avec son intensité. Tous les organes sont moins actifs, la chaleur du corps plus faible ; les fonctions et les sécrétions se ralentissent et sont moins abondantes. On n'a pu expliquer encore le mécanisme physiologique de la faim : quelques auteurs l'ont attribuée au froncement de l'estomac pendant sa vacuité ; d'autres au frottement de ses rides et de ses houppes nerveuses les unes contre les autres ; d'autres à la lassitude des fibres de sa tunique musculaire trop longtemps contractées ; d'autres enfin à la compression des nerfs quand l'organe est resserré sur lui-même, ou bien au tiraillement du diaphragme par le foie et la rate, dont l'estomac et les intestins ne soutiennent plus le poids. Quelques-uns ont cherché dans l'accumulation de la salive et des fluides gastriques, d'autres dans l'alcalescence de ces sucs, la cause de ce phénomène, qui paraît tenir plutôt au mode de vitalité propre de l'organe digestif. Les animaux à sang froid peuvent supporter une longue abstinence ; quelques-uns même ne mangent pas pendant l'hiver ; mais les animaux à sang chaud succombent promptement par le défaut d'aliments. On a vu cependant des hommes vivre de 13 à 14 jours sans prendre aucune nourriture.

La *faim canine*, ou *cynorexie*, consiste à dévorer avec avidité les aliments pour les rejeter ensuite par la bouche sans qu'ils aient été digérés ; la *boulimie* est une faim dévorante accompagnée de défaillances, et la *polyphagie*, un appétit vorace, insatiable et sans choix, suivi d'ailleurs de digestions régulières. Quant au *pica*, qui s'observe chez les femmes chlorotiques et les pousse à avaler du charbon, de la craie, de la terre, etc., et au *malacia* ou dépravation du goût, ces deux affections se rapportent plutôt à l'*appétit*.

FAIM-VALLE (on dérive *valle* du latin *valens* ou *valida*, forte, ou du celtique, *gwall* ou *wall*, mauvaise). Les Vétérinaires appellent ainsi une maladie propre au cheval, qui l'attaque tout à coup pendant la marche et le jette dans des spasmes nerveux dont il ne peut sortir qu'après avoir mangé. Quelques-uns la confondent avec la *faim-calle* ou *caballe* (de *caballus*, cheval), sorte de faim dévorante qui survient parfois aux chevaux. — Dans les vieux auteurs, *faim-valle* se trouve employé dans le sens de *fringale*.

FAINE ou FOUENNE (du latin *faginus*, de hêtre), fruit du Hêtre (*Voy.* ce mot). C'est une capsule ovale, pointue, à 4 valves, et renfermant 4 semences triangulaires. L'amande est longue, blanche, huileuse, bonne à manger, et a un goût de noisette. On la donne aux cochons, aux daims, aux oiseaux de basse-cour pour les engraisser. On s'en sert aussi comme succédané du café. Elle fournit une farine dont on fait du pain, et une huile douce et agréable, et qui a l'avantage de ne point rancir.

FAISAN (de *phasianos*, nom grec du faisan, qu'on dérive lui-même du nom du *Phase*, fleuve de Colchide), *Phasianus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, famille des Gallinacés proprement dits. Ils ont le volume du coq ordinaire, le port noble, la tête petite, oblongue ; la langue épaisse et charnue, les ailes courtes, les jambes emplumées, les tarses nus : leur plumage est lustré et offre les couleurs les plus brillantes, surtout chez le mâle. Leur taille varie de 7 à 12 décimètres de longueur. Leur vol est pesant et lourd. Ils sont timides et sauvages et vivent en troupes nombreuses ; ils aiment les lieux tranquilles, retirés, marécageux, et les bois de plaines. Ils vivent de 7 à 8 ans. Les faisans sont polygames ; la femelle se nomme poule *faisane*, ou *faisande*. Originaires de l'Asie, ces oiseaux se multiplient, s'acclimatent et vivent en domesticité dans tous les pays du monde. Le *F. commun*, appelé aussi *F. du Phase*, nous a été apporté, dit-on, des bords du Phase, fleuve de l'Asie Mineure, par les Argonautes ; c'est celui que l'on conserve particulièrement dans les faisanderies. Les autres espèces sont : le *F. à collier*, le *F. doré*, le *F. argenté*, tous trois originaires de la Chine, et huit ou dix autres espèces plus ou moins connues. Leur chair est légère, nourrissante et délicate. On la sert sur les meilleures tables ; elle était réservée autrefois aux seigneurs et aux rois. *Voy.* FAISANDERIE.

On a donné le nom de *Faisan* à des Mollusques du genre *Phasianelle*, dont les coquilles sont remarquables par leurs brillantes couleurs, et qui viennent des Indes et de la Méditerranée. On nomme *F. huppé de Cayenne* le Hoazin huppé ; *F. des Antilles*, l'Agami ; *F. couronné*, le Goura ; *F. de mer*, le Canard pillet ; *F. paon*, l'Éperonnier, etc.

FAISANDEAU, nom donné aux jeunes faisans.

FAISANDERIE, lieu convenablement disposé pour

élever des faisans. L'objet d'une faisanderie est d'augmenter la reproduction du faisan. Son étendue doit être suffisante pour que les bandes de chaque couvée puissent vivre séparées; toutefois, elle ne dépasse guère 3 ou 4 hectares. Elle doit être close de murs, et contenir du gazon, des parties boisées et des parties cultivées, ainsi que de l'eau et des terres pulvérulentes; car le faisan aime à s'ébattre dans la poussière. Le logement des faisans destinés à la ponte consiste en petits parcs ou *parquets* à claire-voie, adossés aux murs, exposés au midi, et garnis de perchoirs. La poule faisane couve 18 œufs, qui éclosent au bout de 24 ou 25 jours. Pendant le premier mois, on nourrit les jeunes faisans d'œufs de fourmis ou d'un mélange d'œufs durcis et hachés avec de la mie de pain et du lait; après ce temps, on leur donne du grain; enfin, vers deux mois et demi, on les transporte avec leur mère dans le canton où on veut les fixer, et on continue à leur donner un peu de nourriture, jusqu'à ce qu'ils aient appris à se suffire par eux-mêmes.

FAISCEAU (du latin *fasciculus*), assemblage de plusieurs choses liées ensemble.

Chez les Romains, les *faisceaux* étaient le symbole de la puissance des magistrats. Ils étaient composés de baguettes d'orme et de coudrier, nommées *verges*, au milieu desquelles s'élevait une hache. Les faisceaux étaient portés par les licteurs, et précédaient le dictateur, les consuls, les censeurs, les préteurs, etc. Dans les triomphes, ils étaient ornés de lauriers. L'usage des faisceaux, introduit par les rois, se conserva jusque sous l'empire.

En Physique, on appelle *faisceau optique* un cône de rayons lumineux partant tous d'un même point, et qu'on isole, par la pensée, de tous les autres rayons, pour les soumettre à des considérations particulières; *faisceau magnétique*, la réunion de plusieurs aiguilles ou de plusieurs lames aimantées.

Dans l'Art militaire, on appelle *faisceau d'armes* un assemblage de fusils qui se soutiennent, en forme de pyramide, par l'engagement des baïonnettes les unes dans les autres. Dans les camps, les faisceaux sont rangés le long du front de bandière, à 10 m. en avant des tentes.

FAIT. En termes de Jurisprudence, ce mot désigne les actes contestés qui font l'objet d'un procès. Les jugements doivent contenir l'exposition sommaire des points de *fait*. Dans les procès criminels, c'est le fait qui est établi par le verdict du jury.

On appelle *faits admissibles et pertinents* ceux dont la preuve peut être admise, parce qu'ils appartiennent au fond de la cause; *F. articulés*, ceux que l'une des parties énonce, soit dans ses écritures, soit dans la plaidoirie; *F. et articles*, les faits sur lesquels, en matière civile, l'une des parties fait interroger sa partie adverse; *F. de charge*, la malversation commise par un officier public dans l'exercice de ses fonctions.

FAITAGE, PIÈCE DE FAITAGE (du latin *fastigium*, faîte), pièce de bois qui règne tout le long d'un toit, et qui sert à porter tous les bouts supérieurs des chevrons. — Autrefois, on appelait *Droit de faîtage* le droit qu'on payait au seigneur pour avoir la faculté de bâtir une maison : il se payait au moment où l'on posait le *faîte* ou comble de l'édifice. — On nommait encore ainsi le droit qu'avaient, en certains lieux, les habitants, de prendre dans les bois du seigneur la pièce de faîtage.

FAITIÈRE (de *faîte*), dite aussi *tuilée*, sorte de lucarne ouverte dans le toit pour éclairer l'espace qui est sous le comble. On donne aussi ce nom aux tuiles courbées ou à la table de plomb dont on recouvre le faîtage des combles.

FAKIR ou FAQUIR, moine mendiant de l'Inde. Voy. ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FALAISE (du bas latin *falesia*, tour élevée), nom donné aux terres ou rochers escarpés, taillés en précipices, sur les bords de la mer. Les falaises de la Normandie s'élèvent de 100 à 150 mètres de hauteur. Ces rochers, composés de couches calcaires entremêlées de silex, se détruisent rapidement par l'action des eaux pluviales et marines; la partie calcaire se délite et se dissout facilement dans les flots; les parties siliceuses, roulées et arrondies par les vagues, forment ces masses de *galets* qui couvrent les côtes et encombrent nos ports de la Manche. *Voy.* GALET.

FALARIQUE (en grec et en latin *phalaria*, qu'on dérive du nom du tyran *Phalaris*, auquel on en attribue l'invention), arme incendiaire qui se lançait à l'aide de balistes, de catapultes ou d'armes portatives : c'était un pieu terminé par une longue pointe de fer, garni d'étoupe et imprégné d'huile et de bitume, auquel on mettait le feu. On s'en servait pour incendier les camps ennemis et les places assiégées. Des Grecs et des Romains, l'usage s'en transmit aux Gaulois, aux Espagnols, aux Francs; il se perdit sous la 2e race.

FALBALA (de l'anglais *furbelow*, de *fur*, fourrure, et *below*, en bas, c.-à-d. fourrure qui borde le bas de la robe), bandes d'étoffes plissées que les femmes mettent pour ornement à des robes, des tabliers, etc. On met encore des falbalas aux rideaux. Aujourd'hui, le falbala s'appelle *volant*.

FALCIFORME (du latin *falx*, *falcis*, faux, et *forma*, forme), se dit, en Botanique et en Zoologie, des organes plans, légèrement recourbés, et ressemblant plus ou moins au fer d'une faux.

FALCINELLE, *Falcinellus* (de *falx*, *falcis*, faux, à cause de la forme du bec), genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers longirostres, est caractérisé par l'absence de pouce : bec long, grêle, arqué dès sa base, obtus à sa pointe, avec des cannelures longitudinales; face emplumée; pieds grêles, nus, munis de 3 doigts. Une seule espèce, le *F. coureur*, compose ce genre : son plumage est mêlé de blanc, de noir, de gris et de brun. Il habite l'Europe et l'Afrique. — Le *F. de Vieillot* est une espèce du genre *Épimaque*.

FALCONELLE, *Falconella*, genre de Passereaux dentirostres voisins des Pies-grièches. Leur bec est robuste, assez court et comprimé. Leur plumage est jaunâtre ou olivâtre, mêlé de blanc, de noir et de gris. La *F. frontale*, ou *Pie-grièche à casque*, a la tête surmontée d'une houppe bleue. Ces oiseaux habitent la Nouvelle-Hollande.

FALCONÉS ou FALCONIDÉS, famille d'oiseaux de l'ordre des Rapaces diurnes. Ces oiseaux, remarquables par leurs muscles puissants, leur courage, leur vol rapide, attaquent les animaux les plus redoutables. Leur bec est crochu et recourbé; leurs yeux dirigés sur les côtés; les tarses, nus ou emplumés, sont armés d'ongles acérés et robustes. La plupart se repaissent de chair; quelques-uns se nourrissent d'insectes. Tels sont l'*Aigle*, l'*Autour*, la *Buse*, le *Busard*, le *Faucon*, le *Milan*, etc.

FALE, nom vulgaire du *jabot* des oiseaux.

FALÈRE, maladie des bêtes à laine, particulière à l'ancien Roussillon, où elle est enzootique. C'est une espèce d'indigestion qui paraît avoir quelques rapports avec la météorisation ou tympanite. Ce nom lui vient d'un mot catalan qui signifie *promptitude*, à cause de la rapidité avec laquelle périssent les animaux qui en sont frappés.

FALISQUE (VERS). *Voy.* PHALISQUE.

FALLTRANCK (de l'allemand *fallen*, chute, et *trank*, boisson), nom donné, en Suisse, en Allemagne et même en France, à un mélange de plantes récoltées dans les Alpes, et dont l'infusion prévient les accidents qui pourraient arriver à la suite des coups et des chutes. Cette infusion est aromatique, agréable et sudorifique. Elle s'obtient au moyen d'un mélange d'alchimille, brunelle, bugle, bétoine, pervenche, piloselle, sanicle, verge d'or, verveine, ar-

moise, menthe et véronique. On la nomme encore *vulnéraire suisse, thé de Suisse, espèces vulnéraires.*

FALOT (du grec *phalos*, brillant), grande lanterne en fil de fer recouverte de toile blanche, qu'on porte au bout d'un bâton pour s'éclairer pendant la nuit. Il se dit aussi de toute espèce de lanterne qu'on emploie au même usage. *Voy.* LANTERNE.

FALOURDE, espèce de fagot. *Voy.* FAGOT.

FALQUÉ, nom donné, en Botanique, aux organes courbés comme un fer de faux. La lèvre supérieure de la corolle de la sauge des prés offre ce caractère.

FALQUES. *Voy.* FARGUES.

FALSIFICATION, altération d'une chose, d'un acte. En Chimie, la *falsification*, qu'on nomme aussi *sophistication*, consiste à imiter des médicaments ou certains aliments à l'aide de mélanges de diverse nature, ou à ajouter à des médicaments, à des aliments des matières qui leur sont étrangères et qui les rendent quelquefois nuisibles. La *F. des boissons* est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 2 ans, et d'une amende de 16 à 200 fr.; les boissons falsifiées doivent être saisies et confisquées. Les fraudes simples (par exemple, l'action de mettre beaucoup d'eau dans les liqueurs) sont punies d'une amende de 6 à 10 fr. (Code pénal, art. 318, 475 et 477). Ces peines ont été aggravées par la loi du 1er avril 1851. On peut consulter, pour connaître les divers genres de fraude et les moyens de s'en garantir, le *Dictionnaire des Falsifications et des altérations des substances alimentaires, médicinales et commerciales*, par M. A. Chevalier, Paris, 1850-52; le *Traité de la Falsif. des drogues*, de MM. Pedroni, Bussy et Boutron-Charlard, et l'*Hist. des F.* de M. Hureau, 1856.

En Droit, la *falsification* est l'action de contrefaire un acte, en l'altérant, en y faisant des substitutions, des retranchements, etc. *Voy.* FAUX.

FALUNS, dépôts composés de débris de coquilles marines et de polypiers fossiles. Leur épaisseur varie de 1 à 2 mètres jusqu'à 15 ou 20. Ils sont recouverts d'un lit de terre végétale d'un mètre d'épaisseur environ, et disposés par couches. Ce sont des dépôts, d'une époque assez récente, rejetés par la mer sur d'anciens rivages ou sur d'anciennes embouchures de fleuves. Les fossiles qui les composent sont des *huîtres*, des *arches*, des *peignes*, des *cônes*, des *serpules*, des *dents de squale*, des débris de *lamantins*, de *phoques*, de *chevaux*, de *mastodontes*, d'*hippopotames*, de *tapirs*, de *cerfs*, etc. On exploite les faluns pour l'amendement des terres. On trouve beaucoup de *falunières* dans le dép. d'Indre-et-Loire, notamment aux environs de Ste-Maure.

FAMILIER (de *famille*), personne qui fréquente habituellement quelqu'un et vit dans son intimité. Autrefois ce mot comprenait tous les domestiques, et spécialement ceux qui sont au service et aux gages d'un prélat. —En Espagne, on appelait *F. du saint Office* ou *de l'Inquisition*, des affiliés au saint Office chargés d'arrêter les personnes qui lui étaient dénoncées. — Les anciens appelaient *Dieux familiers*, les dieux domestiques ou lares, qui protégeaient la maison de chaque particulier; ils admettaient aussi des *démons* ou *génies familiers*.

FAMILLE (du latin *familia*). Ce mot, qui désignait, chez les Romains, la réunion des esclaves obéissant à un même maître, et autrefois en France les domestiques d'une grande maison, a été étendu à toutes les personnes libres ou non libres soumises au *père de famille*, qui en est le chef. Dans un sens plus restreint, il ne comprend que le père, la mère, et les enfants résultant de leur union. — En Jurisprudence, *famille* exprime la réunion de tous les parents qui descendent d'une souche commune.

On a aussi donné le nom de *famille* : 1° à un monastère de religieux ou à un ordre tout entier; 2° à un certain nombre de moines d'un même monastère, qui avaient, sous l'abbé ou supérieur général, leurs chefs ou supérieurs particuliers, et qui demeuraient dans un même corps de logis.

FAMILLE (CONSEIL DE). *Voy.* CONSEIL.

FAMILLE, en Histoire naturelle. Ce mot représente des groupes d'êtres (animaux, végétaux ou minéraux) qui présentent entre eux certaines analogies ou affinités. Dans le règne animal et dans le règne végétal, les individus identiques et qui se reproduisent avec les mêmes caractères essentiels, ont constitué des groupes appelés *espèces*; les espèces voisines, ayant des caractères communs, ont constitué d'autres groupes moins nombreux appelés *genres*; enfin les genres qui ne diffèrent que par des caractères de peu de valeur ont constitué d'autres groupes encore moins nombreux, qu'on a appelés *familles* : telles sont, en Zoologie, les familles des Singes, des Chiens, des Chats, etc., et en Botanique, celles des Labiées, des Ombellifères, etc. On nomme ces familles *F. naturelles* parce que les groupes qui les composent sont fondés non sur un seul caractère commun, comme cela a lieu dans les classifications artificielles, mais sur l'ensemble des caractères communs que présentent tous les organes connus. C'est à L. et à B. de Jussieu qu'appartient l'honneur d'avoir rangé d'abord les plantes en familles naturelles, et à Cuvier d'avoir fait une heureuse application de cette méthode à la classification des animaux. Quant au règne minéral, on n'y a établi jusqu'à présent que des groupes artificiels plutôt que de véritables familles, parce qu'on ne connaît pas encore suffisamment les rapports d'analogie qui lient entre elles les formes et les structures diverses.

FAMINE (du latin *fames*, faim), disette générale du pain et des autres aliments nécessaires à la vie dans un pays, une ville, ou une place de guerre. Dans l'antiquité et le moyen âge, les famines furent très-fréquentes : on cite celles qui désolèrent la terre de Chanaan et l'Egypte du temps de Jacob, l'empire romain sous Marc Aurèle et sous Galien; l'Asie et l'Afrique à la fois de 542 à 545, l'Afrique en 1125; l'Europe, à plusieurs reprises, du Xe au XIXe siècle. L'imperfection de l'agriculture et des relations commerciales, l'imprévoyance des gouvernements, les guerres impitoyables et la longueur des siéges en furent les causes principales. Les progrès de la civilisation, l'adoucissement des mœurs, la fondation des greniers d'abondance dans les grandes villes, et surtout les facilités données à l'importation des blés étrangers rendent à peu près impossible le retour des grandes famines; la disette, et la cherté des vivres qui en est la suite, sont seules à craindre : c'est ce qui a eu lieu en France au dernier siècle par l'effet du *Pacte de famine* (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*); en 1793 par l'effet de l'*accaparement* (*Voy.* ce mot), et en 1846, par l'insuffisance des récoltes. *Voy.* DISETTE.

FAMN, mesure de longueur, en Suède, répond à peu près à notre ancienne toise, et vaut 1m,7814.

FANAGE, opération qui a pour objet le séchage des foins qui viennent d'être fauchés. Le matin, par un temps sec, on retourne les foins abattus la veille, on répète la même opération pendant plusieurs jours, puis on les étend pour achever la dessiccation. Chaque soir on les met en petits tas pour les garantir de la pluie et de la rosée, et on les étend le lendemain jusqu'à ce que la dessiccation soit assez complète pour les mettre en grosses meules rondes ou carrées au milieu de la prairie. Dans cet état, le foin peut rester sans inconvénient exposé aux intempéries jusqu'à ce qu'on puisse le botteler et le rentrer.

FANAL (du latin *phanalium*, dérivé du grec *phanarion*, petite lampe), grande lanterne vitrée qu'on éclaire avec de grosses bougies de cire jaune ou avec de l'huile, et dont on se sert beaucoup dans la marine pour les signaux de nuit. On les place à la tête des mâts ou au bout des vergues. Les *fanaux de combat*,

de forme carrée, sont suspendus aux baux, dans les batteries, lorsqu'on se bat de nuit. Le *fanal de la mèche* ou de *consigne* est suspendu sur l'avant, dans la batterie haute, et éclaire le lieu où l'on conserve toujours à bord de la lumière et du feu, et où est affichée la *consigne* ou règlement du navire; la garde en est confiée à un factionnaire. Le *fanal d'habitacle* est un petit fanal armé de réflecteurs, qui sert à éclairer les boussoles. Les *fanaux de la soute aux poudres* sont vitrés et grillés. Les *fanaux sourds*, dont on se sert pour éclairer dans l'intérieur, n'ont qu'une petite corne; on les porte à la main dans les rondes ou pour les travaux de la cale. Il y avait autrefois des *fanaux de poupe*, montés au couronnement. Les vaisseaux amiraux en portaient trois, et un quatrième sur l'arrière de la grande hune. — On donne aussi le nom de *fanal* aux feux qu'on allume sur des tours à l'entrée des ports et le long des plages pour indiquer la route aux vaisseaux. *Voy.* PHARE.

FANDANGO, danse espagnole à trois temps dont le mouvement est à la fois animé et voluptueux, et qui s'exécute à deux, au son de la guitare et au bruit des castagnettes. Les danseurs se servent des castagnettes avec beaucoup de justesse et de légèreté pour animer les mouvements et pour marquer la mesure, qu'ils indiquent encore avec le talon, d'une manière qui ajoute infiniment de grâce à leur danse. Le *fandango* s'exécute aussi en forme de contredanse; on le danse alors à huit, partagés en quatre couples: c'est ce qu'on nomme *seguidillas.* Les Espagnols ont pour cette danse une véritable passion. Il y a quelques années on a importé le *fandango* sur la scène de notre Opéra, mais en lui ôtant une partie de son entrain.

FANE, feuilles qui croissent au sommet de quelques racines potagères telles que celles de la betterave et du salsifis, dont on fait usage dans la cuisine. — Ce mot désigne encore toute sorte de débris de feuilles ou d'herbes plus ou moins desséchées que l'on ramasse pour faire de la litière aux animaux.

FANEGUE (de l'espagnol *fanega*), mesure de capacité pour les liquides, employée en Espagne et en Portugal; vaut de 55 à 56 litres.

FANFARE (d'un mot arabe, formé par onomatopée), air militaire court et vif, exécuté soit à l'armée, soit dans les réjouissances publiques, notamment aux distributions de prix, par des trompettes ou par une réunion de trompettes, de clairons, de cors, de trombones et d'ophicléides. Ces airs, variables et capricieux, produisent des effets agréables et des modulations variées, quand ils sont exécutés par des instruments en divers tons. Autrefois on les exécutait avec des instruments de cuivre sans clef, ce qui leur donnait beaucoup de sécheresse. Les Allemands sont les premiers qui se sont servis à cet effet d'instruments à clef.—On prétend que les fanfares sont, ainsi que le mot même, d'origine arabe, et qu'elles furent importées par les Arabes en Espagne, d'où elles passèrent dans le reste de l'Europe. — En termes de chasse, la *fanfare* est l'air qu'on sonne en lançant le cerf.

FANFRE, nom vulgaire d'un poisson du genre Pilote, le *Naucrates Ductor. Voy.* PILOTE.

FANION (diminutif de *fanon*), petit drapeau de serge, qu'on portait à la tête des équipages d'une brigade. Le fanion était de la couleur des livrées du brigadier. Il a été remplacé par le *guidon.*

FANON (du bas latin *fano*, dérivé de *pannus*, toile, drap), pièce d'étoffe suspendue et déployée au bout d'une lance, d'une pique, pour servir de signe de ralliement. On a dit aussi *fanion* et *gonfanon. V.* ces mots.

Dans le costume ecclésiastique, on nomme quelquefois *fanon* l'espèce de petite étole que les prêtres, les diacres et sous-diacres portent sur le bras gauche, à la messe. On dit plus ordinairement *manipule.*—On nomme aussi *fanons* les deux pendants de la mitre d'un évêque qui retombent par derrière, ainsi que les pendants d'une bannière. — En termes de Blason, le *fanon* est un large bracelet qui pend au bradroit, un dextrochère représenté sur un écu.

Dans la Marine, les *fanons* sont les portions de toile pendantes sous la vergue entre les cargues.

En Chirurgie, on appelle *fanon* un cylindre de paille de seigle, entouré d'une bande étroite et fortement serrée, qu'on employait autrefois pour le pansement des fractures de la cuisse et de la jambe; et *faux-fanon*, une pièce de linge pliée en doubles et roulée à plat, qui se plaçait entre le membre fracturé et le fanon. Aujourd'hui les faux-fanons sont remplacés par des coussinets, et les fanons par des attelles.

En Histoire naturelle, on appelle *fanon*, le pli de la peau qui pend sous le cou des bœufs, et la pelote de crins qui croît derrière le boulet du pied des chevaux; — et *fanons*, les lames flexibles qui descendent sous forme de peigne des deux côtés du palais de la baleine et qui remplacent les dents: ces lames, qui ont environ 3 mètres de long, sont au nombre de 8 à 900 pour chaque baleine; elles ont pour objet de tamiser l'eau que la baleine engloutit, et de retenir les petits animaux, dont cet animal se nourrit. Ce sont ces fanons qui se débitent dans le commerce sous le nom de *baleines*, pour parapluies, corsets, etc.

FANTAISIE, sorte de pièce de musique instrumentale dont l'origine date du XVIe siècle. Ce fut d'abord une composition où le musicien s'abandonnait à toute la verve et aux caprices de son imagination, à des recherches et des modulations savantes et hardies; aujourd'hui, la fantaisie n'est plus que la paraphrase d'un air d'opéra. Elle a toujours pour thème un air dont le motif est varié. On cite les *fantaisies* de Bach, de Mozart, de Steibelt, de Thalberg, etc.

FANTASIA, sorte de jeu militaire ou de courses que les Arabes pratiquent dans leurs fêtes, et qui consiste à s'élancer de toute la vitesse de leurs chevaux, à revenir sur leurs pas ou à s'arrêter tout court, à tourbillonner avec de grands cris en déchargeant leurs armes, ou en les lançant en l'air pour les recevoir en courant.

FANTASMAGORIE (du gr. *phantasma*, fantôme, et *agora*, assemblée), art de faire apparaître des spectres, des fantômes, etc., à l'aide d'illusions d'optique, dans une salle parfaitement obscure. On place au milieu de la salle une grande toile qui sépare les spectateurs de l'opérateur; celui-ci tient à la main une lanterne magique, dont les verres représentent un spectre menaçant, un fantôme. En plaçant l'appareil tout près de la toile, le spectre ne semble qu'un point; en l'éloignant progressivement, le spectre grandit, semble s'approcher peu à peu et se précipiter vers les spectateurs. On fait quelquefois paraître ces fantômes comme animés et pleins de vie, disparaissant, s'agitant en tous sens. On croit que la fantasmagorie n'était pas inconnue aux prêtres païens, qui s'en réservaient le secret et en tiraient parti pour tromper le peuple. Cagliostro, au dernier siècle, s'en servait pour opérer ses prodiges. Robertson ouvrit à Paris, en 1798, le premier *Théâtre de Fantasmagorie. Voy.* LANTERNE MAGIQUE.

FANTASSIN (de l'italien *fantoccino*, diminutif de *fante*, pour *infante*, jeune serviteur, soldat à pied), nom usité depuis 1338, pour désigner les soldats à pied d'une compagnie d'*infanterie.* Ce fut longtemps un terme de mépris. *Voy.* INFANTERIE.

FANTOCCINI (de l'italien *fantoccio*, enfant, poupée). *Voy.* MARIONNETTES.

FANTÔME (du grec *fantasma*, apparition). *Voy.* SPECTRE. — On donne le nom de *fantôme* à plusieurs espèces de *Mantes* et de *Phasmes. Voy.*

FAON (pron. *fan*), nom commun aux petits de tous les animaux du genre Cerf, âgés de moins de six mois. — Il se dit aussi du petit de l'éléphant.

FAQUIN (de l'italien *facchino*, dérivé de *fasciculus*, fagot, botte de paille), nom donné primitive-

ment à un mannequin de bois ou de paille, dont on se servait comme de plastron pour l'exercice de la lance; de là les expressions : *courre le faquin* et *brider* (c.-à-d. ici frapper) *le faquin*. Quelquefois le mannequin était remplacé par un valet, loué pour cet usage; de là, en Italie, le nom de *facchino*, donné à tout valet de place, commissionnaire ou portefaix; et en France, le nom de *faquin*, appliqué, par mépris, à tout individu qui joint l'impertinence à la bassesse, défauts trop ordinaires aux valets.

FARANDOLE ou FARANDOULE, espèce de danse en usage en Provence et en Languedoc, dans laquelle un grand nombre de personnes forment une chaîne en se tenant par la main ou avec des mouchoirs. L'air de cette danse est d'un mouvement vif et cadencé; la mesure est à six-huit. La farandole s'exécute ordinairement pour célébrer les naissances ou les mariages, et dans les fêtes publiques. Au signal donné, la ronde se met en branle, parcourt les rues de la ville et les villages environnants, se grossissant de tous ceux qu'elle rencontre, et exécute diverses figures qui consistent à réunir les bouts de la chaîne, à danser en rond, à la faire passer sous un arc formé par les bras de plusieurs danseurs, etc.—Cette danse a quelque analogie avec la danse macabre : on prétend, toutefois, qu'elle est d'origine grecque, et que c'est l'antique danse de la grue, inventée par Thésée, qui aurait été importée à Marseille par les Phocéens.

FARCE (du latin *farcire*, remplir), mélange de diverses viandes hachées, assaisonnées d'épices, d'herbes fines, de champignons, de truffes, etc., et que l'on met dans le corps de quelque animal rôti, dans des viandes, dans des œufs, etc. On nomme encore ainsi un mets fait avec plusieurs sortes d'herbes, telles que l'oseille, la laitue, etc., hachées ensemble et mélangées avec des œufs, sur lequel on met, avant de le servir, des quartiers d'œufs durs.

En Littérature, la *farce* est une pièce de théâtre d'un comique bas et burlesque, dont l'origine remonte au XIIe siècle. Au moyen âge, on l'appelait *sottie*. Une des plus remarquables est la *Farce de maître Pierre Pathelin*, composée au XIIIe siècle. Jusqu'à Molière, la plupart des comédies du théâtre français ne méritent que le nom de *farces*. Les *Fourberies de Scapin*, *Pourceaugnac*, le *Malade imaginaire* et même le *Bourgeois gentilhomme* appartiennent encore à ce genre. Scarron, Dancourt, Le Sage et plusieurs poëtes du XVIIIe siècle ont aussi écrit des farces, surtout pour le théâtre de la Foire. Ce genre est tout à fait abandonné aujourd'hui : les *Janot*, les *Jocrisse* et les *Cadet-Roussel*, qui ont tant fait rire nos pères, en ont été les derniers héros.

FARCIN (en latin *farciminum*, de *farcimen*, andouille), maladie propre aux chevaux, consiste dans le gonflement et l'inflammation, ordinairement chronique, des ganglions et des vaisseaux lymphatiques. Le farcin se montre tantôt sous forme de *boutons* ronds et circonscrits, plus ou moins allongés, quelquefois même aplatis; tantôt sous forme de *cordes*, ou de *chapelets;* tantôt, enfin, sous forme d'*engorgements* plus ou moins étendus. — On a appelé *F. bénin* ou *volant* celui qui consiste en un petit nombre de boutons peu volumineux, sur des parties éloignées du trajet des vaisseaux; *F. cordé*, celui qui se montre sur le trajet des vaisseaux, sous forme de boutons disposés en *cordes*, ou *chapelets ; F. cul-de-poule*, celui dont les boutons dégénèrent en ulcères calleux, à bords renversés. Cette maladie nécessite les plus grands soins de propreté, une bonne nourriture, et l'habitation dans des lieux élevés, secs et bien aérés. Les préparations antimoniales, données à l'intérieur, ont quelquefois réussi.

FARD (de l'allemand *farbe*, couleur), composition en forme de pâte blanche ou rouge que les dames s'appliquent sur le visage pour en imiter les couleurs naturelles, et dont les acteurs et les actrices se servent pour rehausser ces mêmes couleurs, qui seraient trop faibles à l'éclat d'une lumière artificielle, telle que celle des bougies et du gaz. Les plus anciens fards connus sont le *sulfure d'antimoine* et la *plombagine*, dont les femmes se servaient pour se noircir le tour des yeux, afin d'en rehausser l'éclat. On se sert, pour se teindre la peau en blanc, de la *céruse* ou *blanc d'argent* (carbonate de plomb), du *blanc de fard* (oxyde ou sous-nitrate de bismuth), de la dissolution alcoolique de benjoin précipitée dans l'eau (*lait virginal*); pour le rouge, du *vermillon*, du *minium*, *du rouge d'Espagne* (teinture de carthame), de la *cochenille*, du *carmin*, de l'*orseille* ou de l'*orcanette* dissoutes dans le vinaigre, etc. A la longue, le fard flétrit la peau; en empêchant la transpiration cutanée, il peut donner lieu à des affections dartreuses; il nécessite l'emploi de pommades ou de lotions adoucissantes. *Voy.* COSMÉTIQUE.

L'usage du fard remonte à une très-haute antiquité. En Judée, en Égypte, en Grèce, à Rome, les femmes se noircissaient le tour des yeux, les sourcils, se coloraient les joues, les lèvres, etc. Cette coutume a été retrouvée chez les peuples sauvages de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. En France, l'usage en est bien moins répandu aujourd'hui qu'au siècle dernier, et ne subsiste plus guère qu'au théâtre.

FARDE, nom donné, dans le Commerce, aux balles de café moka : elles pèsent environ 185 kilogr.

FARDIER, espèce de voiture destinée à porter les *fardeaux* les plus lourds, tels que les blocs de pierre ou de marbre, les statues de marbre ou de bronze, etc., que les voitures ordinaires ne pourraient porter, à cause de leur faiblesse comparative. Les fardiers destinés à transporter les gros bois de charpente sont formés de deux grandes roues de 3 m. de haut, d'un essieu en fer et de deux grands brancards en bois, qui servent aussi de limonière pour atteler un cheval.

FARFADET (du latin *fadus*, *fada*, fée, et de l'écossais *fair*, joli?), espèce de lutin, d'esprit follet, de la famille des Djinns et des Gnomes, qui existe dans les croyances superstitieuses de certains peuples. Les Orientaux et surtout les Indiens croient à l'existence des farfadets; on les retrouve aussi dans la croyance populaire des Ecossais, qui les nomment *fairfolks : Trilby* est un farfadet écossais. Les farfadets sont malicieux sans être méchants; ils aiment à taquiner, à tourmenter, mais sans faire aucun mal. M. Berbiguier, qui croit à ces lutins, a publié un ouvrage intitulé *les Farfadets* (1821), où il établit doctement leur existence. *Voy.* LUTIN.

FARGUES ou FALQUES, bordages supplémentaires qu'on cloue sur les allonges en dehors, à bord des petits bâtiments qui n'ont ni vibord ni bastingage, pour les garantir des lames et couvrir un peu leur pont. On nomme encore ainsi les planches courtes enchâssées à coulisse dans l'ouverture des sabords des batteries basses des vaisseaux : elles servent à arrêter l'eau qui pourrait entrer sur le pont.

FARINE (en latin *farina*, dérivé de *far*, blé), poudre blanche ou jaunâtre, plus ou moins fine, obtenue par la trituration des graines des céréales. Par extension, on donne ce nom à la poudre tirée des semences des légumineuses, de quelques racines, de la pomme de terre, etc. Employé seul, le mot *farine* désigne la farine de froment. La farine de froment contient 60 à 70 parties d'amidon, 8 à 14 de gluten, 8 à 12 d'eau, un peu de sucre, de matière gommeuse, ainsi que divers sels, notamment des phosphates et des sulfates : le *gluten* est la partie essentiellement nutritive de la farine. — La farine résulte de deux opérations principales : la *mouture*, ou pulvérisation du grain par la meule; et le *blutage*, ou séparation de la farine d'avec le son. On distingue dans le commerce : 1° la *farine brute*, ou *F. en son*, résultat d'une mouture sans blutage;

2° la *F. entière*, qui a été purgée plus ou moins du son par l'effet du blutage, mais qui contient tous ses gruaux (cette farine est dite *blanche*, lorsqu'elle contient le moins de son possible; *bise blanche*, lorsqu'elle n'a pas été suffisamment purgée de son); 3° la *F. de blé*, qui provient de la partie la plus friable du blé : elle manque de consistance et de saveur, par l'absence des gruaux; 4° le *gruau*, partie du grain qui enveloppe le germe du blé : c'est la plus abondante en gluten; 5° la *F. de gruau*, provenant de la mouture des gruaux : elle est employée pour la pâtisserie et le pain de luxe, dit *pain de gruau;* 6° la *F. bise*, qui contient trop de son pour conserver une couleur claire; 7° les *issues*, produits farineux où domine l'enveloppe corticale du blé, c.-à-d. le son. Les issues se divisent, d'après le blutage, en *recoupes*, *recoupettes*, *remoulage*, *petit son*, *gros son*, etc. : elles servent à la nourriture du bétail et des animaux de basse-cour; on en fait aussi du pain.

La qualité de la farine tient à la nature du blé, ainsi qu'à la perfection de la mouture et du blutage; elle varie aussi par l'effet du temps et de différentes circonstances. La farine vieille est sans consistance, d'un goût et d'une odeur de son, et sa manipulation exige beaucoup de travail de la part du boulanger; échauffée par la fermentation, elle devient granuleuse, et se concrète par petites portions qu'on appelle *marrons*. L'altération des farines avariées se trahit par une couleur rougeâtre, un goût âcre et une odeur nauséabonde. Les bonnes farines, au contraire, sont d'un blanc jaunâtre, douces au toucher, exhalent une odeur très-faible, mais toujours agréable, soit à sec, soit mouillées, et donnent une pâte élastique et homogène. — On falsifie quelquefois la farine de froment avec de la farine de haricots ou de seigle : on reconnaît la présence de celles-ci en y versant de l'eau bouillante, qui développe l'odeur de la substance étrangère. Le pain fait avec de la farine de seigle reste longtemps humide. L'addition de la fécule à la farine se reconnaît soit au moyen du microscope, soit en la broyant avec un peu d'eau froide dans un mortier, filtrant et ajoutant au liquide filtré une solution d'iode qui bleuit alors si la farine contient de la fécule; les grains d'amidon, étant beaucoup moins gros que les grains de fécule, ne s'écrasent pas dans ces circonstances, et ne se dissolvent pas dans l'eau froide; au reste, on ne peut pas mélanger à la farine plus de 30 p. % de fécule; car elle ne pourrait plus faire de pâte. La sophistication de la farine par le maïs, le riz ou le sarrasin, se reconnaît aussi facilement. Pour découvrir le maïs ou le riz, on malaxe la farine suspecte sous un filet d'eau, en recevant le liquide sur un tamis. On recueille l'amidon déposé, et, en l'examinant à la loupe, on découvre aisément les fragments anguleux, demi-translucides, que contient toujours la farine de riz ou de maïs. Quant à la farine de sarrasin, elle fournit des agglomérations d'amidon à formes polyédriques très-faciles à reconnaître.

Le muid de farine, à Paris, est de *six* sacs, pesant chacun 325 livres, environ 163 kilogr. Un sac est censé le produit de 2 setiers de blé (3 hectol., 12), et doit produire 104 pains de 2 kilogr. Paris consomme journellement de 345 à 350,000 kilogr. de farine, ou 2,200 sacs environ. Cette quantité de farine provient de la Beauce, de la Brie, de la Normandie et de la Picardie, et est fournie surtout par les marchés de Corbeil, Melun, Provins, Moret, Nogent-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Meaux, etc. Les farines de Narbonne et de Toulouse, renommées pour leur qualité, s'exportent en partie aux colonies; Le Havre fait un assez grand commerce d'exportation en farines. On importe aussi beaucoup de blé en France d'Odessa, de la Sardaigne, des États-Unis et de l'Allemagne.

FARINE (FOLLE), nom donné à la poussière de la farine, dont la ténuité est telle qu'elle est emportée dans l'air, et va se déposer dans toutes les parties des bâtiments où l'on moud les grains.

FARINE EMPOISONNÉE, nom donné par les Mineurs à l'oxyde blanc d'arsenic qui recouvre quelques minerais de cobalt, et à celui qui se volatilise dans les diverses parties des fourneaux.

FARINE FOSSILE, substance terreuse, minérale, blanche, en poudre impalpable, semblable à la farine de froment. C'est une variété de chaux carbonatée, pulvérulente, légère, qui tapisse les parois des fissures verticales de plusieurs bancs de pierres calcaires. On en fait des briques assez légères pour surnager sur l'eau. Quelques variétés ne sont autre chose qu'une sorte de sable formé des dépouilles siliceuses d'animaux infusoires. En Suède et en Finlande, les indigènes les mêlent aux farines dont ils font leur pain.

FARINE RÉSOLUTIVE, mélange des farines du lupin, de l'ers, de la fève de marais et de l'orge, dont on se sert pour faire des cataplasmes résolutifs.

En Médecine, on nomme *farines* une espèce de dartre légère dans laquelle il y a desquamation de l'épiderme. *Voy.* DARTRES.

FARINEUX, se dit, en Botanique, et de tous les végétaux dont on peut extraire une farine, et des parties recouvertes d'une poussière blanche et comme farineuse. Parmi les *farineux*, on distingue les céréales, les grains, les légumes secs, le sarrasin, le maïs, les pommes de terre, les châtaignes, etc.

FARLOUSE, espèce d'Alouette. *Voy.* PIPIT.

FAROUCH ou FAROUCHE, nom vulgaire du Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*), cultivé en grand comme fourrage, et qui se consomme en vert.

FAROS, nom vulgaire de deux variétés de pommes d'automne : l'une, le *gros Faros*, est grosse, comprimée, lisse et rousse; l'autre, le *petit Faros*, est moins grosse, oblongue et pourpre.

FARSANGE, mesure itinéraire. *Voy.* PARASANGE.

FARTHING, la plus petite monnaie de cuivre d'Angleterre, vaut le quart d'un penny, et, en monnaie de France, 0 fr., 0242.

FASCE (du latin *fascia*, bandelette). En Architecture, ce mot désigne les frises ou les trois bandes qui composent l'architrave. — En termes de Blason, c'est une des pièces principales de l'écu, celle qui le coupe horizontalement par le milieu : elle représente l'écharpe que portaient les chevaliers. On appelle *écu fascé* un écu orné de plusieurs bandes ou *fasces* d'émail différent. Lorsque ces fasces sont au nombre de 6 ou 8, l'écu est *burelé;* lorsqu'elles sont d'une couleur différente de celle de l'écu, celui-ci est *contre-fascé*.

FASCIA (mot latin qui signifie *bande*), nom commun à plusieurs membranes aponévrotiques servant d'enveloppes aux organes ou établissant leur séparation : telles sont le *F. iliaca*, ou *Aponévrose iliaque*, qui s'attache en dehors, à la lèvre interne de la crête iliaque; en bas et en avant, à l'arcade crurale et à l'aponévrose fascia lata; le *F. lata*, qui se fixe sur l'aponévrose fascia superficialis et qui est tendue par un muscle situé à la partie supérieure et externe de la cuisse; le *F. superficialis*, aponévrose très-mince, qui couvre les muscles et les aponévroses de l'abdomen, passe au devant de l'arcade crurale, et présente au-dessus de cette partie des fibres dont la direction est parallèle au pli de la cuisse; le *F. transversalis*, qui naît de l'aponévrose du grand oblique, sépare le muscle transverse du péritoine dans la région inguinale, et se perd dans le tissu cellulaire qui couvre la face interne du muscle transverse.

FASCICULE (du latin *fasciculus*, faisceau), nom donné, en Pharmacie, tantôt à la quantité de plantes qu'on peut embrasser avec le bras ployé contre le corps, tantôt à celle que l'on peut prendre avec les trois premiers doigts de la main. — Il a été étendu par métaphore aux diverses livraisons de certains ouvrages scientifiques de longue haleine.

**FASCICULÉ**, se dit, en Botanique, des parties réunies en faisceau. Les feuilles de l'Épine-vinette, du Cèdre, du Mélèze, les racines du Porreau, les épines de plusieurs Cactiers sont *fasciculées*.

**FASCINATION** (du lat. *fascinare*, charmer), puissance qu'ont certains animaux de maîtriser d'autres animaux par leur regard et de les attirer à eux. Les serpents, les crapauds, etc., ont la propriété d'attirer ainsi les oiseaux et quelques grands animaux. Dès qu'on intercepte la vue entre le sujet fasciné et l'animal fascinant, la *fascination* cesse à l'instant. Cette action s'explique par l'effroi qu'inspire aux animaux faibles la vue de leur ennemi. — Chez les anciens, les Psylles et plusieurs peuples d'Afrique avaient, dit-on, la puissance de fasciner les serpents. — Les effets du magnétisme peuvent être considérés, dans beaucoup de cas, comme une sorte de fascination. *Voy.* MAGNÉTISME.

**FASCINE** (du latin *fascis*, fagot), fagot de menus branchages, long de 1 à 2 mètres sur 20 centim. de diamètre, arrangé de manière qu'il reste entre les brins le moins de vide possible, et fortement serré et contenu par des liens placés à peu de distance de chacune de ses extrémités : on les charge de terre pour leur donner plus de consistance. Outre les *fascines* proprement dites, il y a encore les *saucissons*, les *gabions* et autres *fascinages* (*Voy.* ces mots).— Les *fascines* sont d'un grand usage à la guerre, principalement pour les fortifications; on les emploie à construire des batteries, des épaulements, des retranchements; à tracer des ouvrages, combler des fossés, élever des digues et jeter des ponts sur les ruisseaux. — On les emploie encore au raccommodage des chemins, au bordage des canaux, etc.

**FASCIOLAIRE** (du latin *fasciola*, bandelette), *Fasciolaria*, genre de mollusques Gastéropodes de l'ordre des Pectinibranches, famille des Buccinoïdes : coquille subfusiforme, canaliculée à sa base, sans bourrelets persistants, présentant sur la columelle, à l'origine du canal, deux ou trois plis très-obliques. On remarque la *F. tulipe*, dite aussi *Tapis turc*, *Tulipe d'Inde* ou *rubannée*, fusiforme, lisse, ventrue, de couleur jaune rougeâtre ou blanche, avec des taches rouillées et des lignes de diverses couleurs, et la *F. orangée* ou *Veste parisienne*.

**FASCIOLE** (du latin *fasciola*, bandelette), genre de vers entozoaires. *Voy.* DISTOME.

**FASÉOLE**, du lat. *Phaseolus*, nom donné vulg. : 1° à la petite *fève* de marais; 2° au *haricot*; 3° aux *dolics*, que l'on emploie comme aliments. *V.* ces mots.

**FASTES** (du latin *fas*, il est permis). Chez les Romains, on appelait *jours fastes* les jours où il était permis de rendre la justice, par opposition aux *jours néfastes*, pendant lesquels on ne pouvait ni statuer sur aucune affaire, ni assembler le sénat ou tenir les comices (*Voy.* CALENDRIER). On appelait *F. calendaires* les registres qui contenaient l'indication des jours fastes et néfastes : on les appelait aussi *F. pontificaux*, parce que, dans l'origine, la connaissance de ces distinctions était réservée aux pontifes.

Par extension, on donna le nom de *fastes* aux registres sur lesquels on inscrivait les événements journaliers qui intéressaient la république. On appelait *Fastes consulaires*, des tables sur lesquelles on écrivait le nom des consuls et des dictateurs année par année, les guerres, les victoires, les traités de paix, les lois établies, etc. Ces derniers s'appelaient aussi *Grands fastes*, par opposition aux fastes calendaires ou *Petits fastes*. — On a appelé *F. capitolins*, des tables de marbre retrouvées dans des fouilles à Rome en 1547, et qui contiennent la suite des consuls depuis l'an 250 de Rome jusqu'à 765; on en fait remonter la composition au siècle d'Auguste, et on les attribue à Verrius Flaccus. On nomme *F. prénestins*, d'autres tables trouvées à Préneste au siècle dernier. Les *F. capitolins*, dits aussi *F. maffeïns* parce qu'ils furent trouvés dans le palais des Maffei, ont été publiés à Rome en 1549 par B. Marliani, et depuis par Piranesi, Borghèse, Baiter (1837); les *F. prénestins*, par Foggini, 1779, Orelli, 1828, etc.

Nous avons d'Ovide, sous le titre de *Fastes*, 6 livres en vers élégiaques, qui sont un commentaire historique et mythologique du calendrier pour les six premiers mois de l'année. Lemierre a fait un poëme en 16 chants avec le même titre : il y décrit l'origine des cérémonies en usage dans tout l'univers.—On a publié aussi plusieurs ouvrages historiques sous le titre de *Fastes*; nous avons les *Fastes français*, les *Fastes de la Pologne et de la Russie*, les *Fastes de la Légion d'honneur*, etc. M. Buret de Longchamp a publié, sous le titre de *Fastes universels*, des tables chronologiques très-développées. Fynes Clinton a publié les *Fasti hellenici* (1827), les *Fasti romani* (Oxford, 1850, 2 vol. in-4); ces derniers vont jusqu'à la mort d'Héraclius.

**FASTIGIÉ**, se dit, en Botanique, des plantes dont les rameaux, au lieu de s'étendre horizontalement, se rapprochent de la tige et se dirigent vers le ciel.

**FATALISME** (de *fatum*, destin). Philosophiquement, c'est l'opinion qui consiste à nier la liberté, à supposer que les faits de l'ordre moral sont, comme ceux de l'ordre physique, le résultat de la nécessité ou du destin. Dans le langage ordinaire, on dit qu'un homme est *fataliste*, pour indiquer qu'il admet, dans certains cas, l'influence de la destinée; ce qui ne veut pas dire qu'il étende cette influence à tous les cas possibles. C'est peut-être dans ce dernier sens que les anciens se représentaient l'empire du destin, et que les Mahométans croient encore au fatalisme.

Le fatalisme peut naître soit de l'idée fausse que nous nous faisons de la nature des êtres, soit de l'idée exagérée que nous concevons des forces du monde physique et de la dépendance où nous sommes de ce monde; soit de l'esprit de système qui nous fait sacrifier la notion de la liberté à certaines théories fausses de métaphysique, de psychologie, de théodicée, ou de physiologie. Ainsi, qu'un philosophe n'admette d'autre existence que celle de la matière, comme le faisaient Leucippe, Démocrite, Épicure, et les matérialistes modernes, Lamettrie, d'Holbach, Diderot; qu'un métaphysicien, comme Leibnitz, explique les rapports de l'âme et du corps par une harmonie préétablie entre la série des actes de l'âme et la série des phénomènes du corps; qu'un psychologue confonde, comme Condillac, la volonté ou la liberté avec le désir, et le désir avec la sensation; ou, qu'à l'exemple des Platoniciens et des Cartésiens, il fasse dépendre trop étroitement les déterminations de la volonté, qui est libre, des conseils de l'intelligence, qui ne l'est pas; qu'un théologien outre l'idée de l'omniprésence de Dieu, ce qui conduit au panthéisme, ou l'idée de sa toute-puissance et de sa prescience infinie, ce qui peut aboutir à subordonner tous les actes de l'homme à cette prédestination inflexible, imaginée par le mahométisme et par plusieurs sectes chrétiennes; qu'un physiologiste, comme Cabanis, réduise l'âme à n'être qu'une partie ou une fonction du cerveau; ou bien, qu'en se préoccupant, avec Gall et l'école phrénologique, de l'influence de certaines protubérances du cerveau, il en tire l'explication de nos qualités, de nos penchants et de nos vices; au fond de toutes ces hypothèses, il y a implicitement ou explicitement la négation de la liberté, c'est-à-dire le fatalisme.

Le fatalisme se réfute directement par le témoignage du sens intime, qui nous atteste, à tout moment, notre liberté (*Voy.* ce mot), et par une foule de faits qui prouvent que nous nous croyons libres, tels que les joies ou les remords de la conscience, les lois et les jugements des tribunaux, les engagements que nous prenons pour l'avenir. On peut, en outre, le réfuter indirectement en réfutant les faux systèmes,

dont il n'est le plus souvent que la conséquence. L'abbé Pluquet a donné un ouvrage estimé sous le titre d'*Examen du fatalisme*, 1757, 3 vol. in-12.

FATA-MORGANA. *Voy.* MIRAGE.

FATHOM, mesure linéaire d'Angleterre, semblable à peu près à la toise de France, vaut 2 *yards*, et égale $1^m$,828767 de nos mesures.

FAUBERT, sorte de balai à l'usage des marins et destiné à éponger l'humidité, est fait avec une grosse poignée de fils de caret ployés en double et arrangés pour recevoir un manche. Les fils, en se détordant, forment une étoupe qui fait éponge.

FAUBOURG, jadis *forsbourg*, puis, par corruption *faubourg* (du bas latin *foris burgium*, hors du bourg ou de la ville, en allemand *vorburg*, bourg situé en avant du château ou de la ville), nom donné primitivement aux maisons situées hors d'une ville. Réunies plus tard dans l'enceinte des cités, ces parties extérieures des villes n'en conservèrent pas moins leur ancien nom. Les faubourgs de quelques villes sont très-considérables. A Vienne, en Autriche, ils sont trois fois plus grands que la ville même. A Paris, ceux de Saint-Germain, Saint-Antoine, Montmartre, Grenelle, etc., sont d'une très-grande étendue.

FAUCET (du latin *fauces*, gorge). *Voy.* FAUSSET.

FAUCHAGE (de *faux*), opération par laquelle on coupe à l'aide de la *faux* les foins et les céréales. Le fauchage des prairies se fait soit à la *sape* ou à la *faucille*, soit à la *faux simple*; le manche de celle-ci est quelquefois garni près de la lame d'un crochet de fer ou de baguettes d'osier destinés à rassembler sur un même point l'herbe abattue par chaque coup de faux (*Faux à rateau*). On doit faucher le plus près possible de terre, tant pour ne rien laisser perdre que pour éviter de former des tronçons durs et ligneux qui gênent pour les coupes suivantes. Le fauchage à la rosée est le plus facile; mais dans les sols humides il accélère la fermentation. En général, la faux est plus expéditive que la sape ou la faucille : un habile faucheur moissonne en un jour une surface de 60 ares, tandis qu'on n'en moissonne guère que 40 avec la *sape* et 20 avec la *faucille*.

FAUCHARD (de *faux*), espèce de hallebarde en usage au moyen âge, consistait en une pièce de fer longue et tranchante des deux côtés, et emmanchée d'une hampe : c'était l'arme des gens de pied. Le fauchard fut remplacé par la pertuisane, et plus tard par la hallebarde proprement dite.

Serpe à deux tranchants garnie d'un long manche.

FAUCHET (de *faux*), espèce de rateau à dents de bois, qui sert aux faneurs pour amasser l'herbe fauchée, et aux batteurs en grange pour séparer la paille battue d'avec le grain.—*Voy.* aussi FAUCILLON.

FAUCHET est aussi le nom vulgaire du *Bec-en-ciseaux*.

FAUCHEUR, ouvrier. *Voy.* FAUCHAGE.

FAUCHEUR ou FAUCHEUX (ainsi nommé à cause de sa marche), *Phalangium*, genre d'Arachnides de l'ordre des Trachéennes, famille des Holètres, tribu des Phalangiens. La tête, le tronc et l'abdomen sont réunis en une masse sous une enveloppe commune. Le corps est grêle, les pattes ont une longueur démesurée relativement au corps. Ces animaux marchent fort vite et à grands pas. Leurs pattes, après avoir été coupées, conservent longtemps encore la faculté de se mouvoir. On rencontre les faucheurs sur les murailles, les plantes, les troncs d'arbres. Ils ne filent pas et sont très-carnassiers. Le *F. des murailles* est très-commun aux environs de Paris.

On nomme aussi *Faucheur* une espèce de poisson du genre Chétodon.

FAUCHON (de *faux*), sorte de faux à l'usage des moissonneurs, dont la lame a environ un mètre de long, et le manche un demi-mètre. Ce manche, dont le bout est deux fois coudé à angle droit, porte un trou de 5 centimètres de large, dans lequel on passe une lanière de cuir formée en boucle, pour manœuvrer l'instrument; il a ordinairement une poignée ou main pour le tenir. On réunit les chaumes que l'on veut couper, à l'aide d'un crochet de fer.

FAUCILLE (diminutif de *faux*), instrument qui sert à couper les céréales dont les grains ne tiennent pas dans l'épi et tomberaient si on les fauchait. C'est une lame d'étoffe d'acier recourbée en demi-cercle, dont un des bouts est façonné en queue propre à recevoir un petit manche qui s'élève un peu au-dessus du plan de la faucille. La faucille fatigue sans avancer beaucoup (*Voy.* FAUCHAGE).—Dans l'antiquité, la faucille fut l'attribut de Cérès et de l'Été.

FAUCILLE, nom vulgaire de divers poissons, tels que le *Spare*, le *Saumon*, le *Cyprin*, etc.

FAUCILLON, petite faucille dont on fait usage pour couper du menu bois, des broussailles, des herbes, des fruits, etc. On l'appelle aussi *fauchet*.

FAUCON, *Falco*, genre de l'ordre des Rapaces diurnes, type de la famille des Falconidés, renferme des oiseaux à ailes aiguës, à bec robuste, courbé dès sa base et denté, à la vue perçante. Ils ont la tête plate, la langue charnue, les jambes emplumées, les doigts longs et grêles, les ongles forts, le corps épais. Ce sont de tous les oiseaux de proie les plus beaux, les plus courageux et les plus agiles. Leur taille varie de celle d'une grosse poule à celle d'une petite grive. Les Faucons se nourrissent de proie vivante. Toutes les espèces de ce genre étaient autrefois très-recherchées pour la chasse. Le *F. commun* ou *Pèlerin* est l'espèce la plus commune. Il habite toute l'Europe, et se trouve sur les montagnes et les rochers. On le dresse aisément (*Voy.* FAUCONNERIE). Sa nourriture consiste en oies, faisans, tétras, perdrix, canards, etc. Il a de 50 à 55 centim. de long, le bec entouré à sa base de plumes blanchâtres, les narines placées latéralement, la patte garnie de 4 doigts. La tête, le cou et le dos sont d'un brun noirâtre, les ailes d'un gris brun; la gorge, le dessous du cou, la poitrine, le ventre d'un blanc sale. La vie du Faucon est très-longue et dépasse, dit-on, un siècle.—Parmi les autres espèces, on remarque le *Gerfaut*, le *Lanier*, le *Hobereau*, l'*Émérillon*, la *Cresserelle*, etc. *Voy.* ces mots.

On appelle *F. de mer*, deux espèces de poissons, la *Mourine* et le *Dactyloptère commun*.

Dans l'Artillerie, on donnait autrefois le nom de *Faucon* (par une métaphore tirée de l'oiseau de proie) à une pièce de canon, qui est plus connue sous le nom de *Fauconneau*. *Voy.* ce mot.

FAUCONNEAU, jeune faucon. — Ce mot a été donné par métaphore à une petite pièce d'artillerie, dite aussi *Bombarde allongée*, de 2 mètres environ de longueur, de $0^m$,05 à $0^m$,15 de diamètre, et dont la balle pesait de 500 gramm. à 3 kilogr. Originairement le fauconneau se portait à bras d'homme.

On appelle encore ainsi la plus haute pièce de bois d'une machine à élever les fardeaux. Elle est posée en travers avec une poulie à chaque bout.

FAUCONNERIE (de *faucon*), art de dresser, d'élever et de conserver les oiseaux de proie destinés à la chasse. Cet art, autrefois si cultivé et en si grand honneur, est aujourd'hui tombé chez nous en désuétude; mais il se pratique encore en Allemagne, en Pologne, en Perse, etc. Pour dresser les faucons, pour faire leur éducation (*affaitage*), on les contraint par la faim et la lassitude à se laisser coiffer la tête d'un chaperon qui leur couvre les yeux, puis on leur apprend à sauter sur une proie fictive (*leurre*); enfin on les lance dans la campagne en leur donnant la nourriture (*pât*) une seule fois par jour. Il faut environ un mois pour dresser un *faucon*, 15 jours seulement pour un *niais* (faucon pris au nid), un peu plus pour le *sors* (qui n'a pas subi la première mue), et pour le *hagard*, qui a eu une ou plusieurs mues. Le faucon dressé, couvert d'un chaperon, est porté sur le poing par des chasseurs à cheval, jusqu'au lieu de la chasse · là, on le

déchaperonne; il part, s'élève verticalement à une grande hauteur et tombe comme la foudre sur le gibier qu'il aperçoit; puis il revient se placer sur le poing du chasseur. Le faucon Pèlerin, le Gerfaut et le Lanier servent d'ordinaire pour la chasse du héron, de la cigogne, du milan et du lièvre; L'Émérillon et le Hobereau, pour celle des perdrix, des cailles et des alouettes. Le président de Thou a composé sur l'art de la fauconnerie un poëme en 3 chants, en vers latins, l'*Hieracosophion, vel de Re accipitraria.* — On appelle *fauconnerie* ou *fauconnière* le lieu où l'on élève les faucons.

FAUCONNIER, nom donné à ceux qui se livrent à l'art d'élever les oiseaux de proie pour la chasse. On nommait *Grand fauconnier de France* ou *Maître de la fauconnerie du roi*, le chef de la fauconnerie royale. Le plus ancien *Grand fauconnier de France* fut Eustache de Gaucourt, seigneur de Viry, sous Charles VI (1406). La révolution de 1789 supprima cette charge.

FAUCRE ou FAULCRE (du latin *fulcrum*, appui), pièce de fer ou d'acier, qu'on plaçait sur le côté droit des cuirasses, au moyen âge, et qui servait à soutenir la lance en arrêt.

FAUDEUR, ouvrier qui, dans les fabriques de draps, est chargé de plier les pièces en double, sur la longueur, de manière que les deux lisières se touchent. On *faude* les étoffes pour les emballer.

FAULX. *Voy.* FAUX.

FAUNE (de *Faune*, dieu des agriculteurs), nom qui désigne, depuis Linné, les ouvrages consacrés spécialement à la description des animaux qui vivent dans une circonscription plus ou moins restreinte, une île, un royaume, un continent, etc. La *Faune* est aux animaux ce qu'est la *Flore* par rapport aux végétaux. On dit aussi *F. mammologique*, pour celle qui ne comprend que l'ordre des Mammifères; *F. entomologique*, pour celle qui ne comprend que les Insectes, etc.

On a appliqué le nom de *Faune* à une espèce de *Singe;* à un papillon du genre *Satyre;* et à un genre de coquilles nommé *Melanopside.*

FAUSSAIRE. *Voy.* FAUX.

FAUSSE, épithète qu'on donne en Histoire naturelle à des espèces qui se rapprochent par quelque fausse similitude d'autres espèces plus connues.

En Minéralogie, on a nommé *Fausse Aigue-marine* une variété de Chaux fluatée d'un bleu verdâtre; *F. Améthyste*, le Spath fluor de couleur violette; *F. Chélidoine*, la petite Calcédoine ou Pierre lenticulaire; *F. Chrysolithe*, le Quartz hyalin jaune verdâtre; *F. Émeraude*, le Spath fluor vert; *F. Galène*, un Talc écailleux, métallique, ayant l'apparence du plomb; *F. Hyacinthe*, le Quartz hyalin roussâtre; *F. Malachite*, le Jaspe vert; *F. Marcassite*, la Perle factice; *F. Topaze*, le Spath fluor.

En Botanique, on nomme *Fausse Branc-ursine*, la Berce; *F. Cannelle*, le *Laurus cassia; F. Coloquinte*, une variété du genre Courge; *F. Guimauve*, la Mauve jaune des Indes; *F. Lysimachie*, l'Épilobe à fleurs étroites; *F. Nielle*, la Nielle des blés; *F. Orange*, la Pomme d'amour, espèce de Courge, d'un jaune foncé comme l'orange; *F. Oronge*, l'*Agaricus muscarius; F. Poire*, une sorte de Courge; *F. Réglisse*, l'Astragale vulnéraire; *F. Rhubarbe*, le Pigamon jaune, et la racine de Morinde employée comme vermifuge. — On appelle encore *F. baies*, celles qui ont des loges disposées avec un ordre apparent; *F. cloisons*, celles qui dans le fruit sont formées par un prolongement du trophosperme; *F. étamines*, les filets des fleurons stériles dans les Composées; *F. ombelle*, le corymbe; *F. parasites*, les plantes qui vivent sur d'autres végétaux sans en tirer leur nourriture; enfin *F. trachées*, tous les vaisseaux des plantes qui sont ponctuées ou coupées par des lignes ou des fentes transversales.

En Zoologie, on nomme *F. Chenille*, toute larve ayant 8, 18 ou 22 pattes, comme celles des Tenthrèdes; *F. coquille*, l'enveloppe des Oursins; *F. Grive*, une section du genre Merle; *F. Linotte*, une Bergeronnette; *F. Oreille de Midas*, la Bulime bouche-rose; *F. Tiare*, une coquille du genre Volute; *F. Teignes*, les Tinéites dont les larves quittent leur fourreau pour marcher. — On nomme encore *F. ailes*, les ailerons; *F. nageoires*, les nageoires adipeuses; *F. nymphes*, les nymphes qui restent inactives dans leur fourreau; *F. pattes*, les organes ambulatoires des Annélides, les pattes antérieures des Lépidoptères, et les appendices qui se trouvent sous la queue des Crustacés.

FAUSSE BRAIE, terme de Fortification, désigne une seconde enceinte terrassée comme la première, qui n'en est pas séparée par un fossé, mais dont le terre-plein joint l'escarpe de la première enceinte.

FAUSSE COUPE, nom donné en Architecture au profil d'une pierre, d'une pièce de bois, présentant des lignes qui ne sont pas tracées au moyen de l'équerre, et donnant l'angle de 45°. Telles sont les pierres qui forment quelquefois des linteaux de porte, et qui sont taillées de façon que plusieurs de leurs joints forment comme une moitié de Z.

FAUSSE DUITE, défaut de fabrication dans les étoffes, provenant d'un jet de la trame qui ne passe pas régulièrement dans les fils de la chaîne, à cause d'un défaut d'égalité dans les fils des lisses.

FAUSSE ÉQUERRE. *Voy.* ÉQUERRE (FAUSSE).

FAUSSE PLAQUE, plaque de laiton qui sert à fixer le *mouvement* d'une horloge sur la boîte. Elle est fixée par 3 vis sur une autre plaque placée sur la boîte et nommée *batte.* Le cadran est fixé sur la fausse plaque par des goupilles.

FAUSSE POSITION (RÈGLE DE), opération d'Arithmétique qui a pour objet de résoudre les problèmes déterminés à une ou deux inconnues dont la solution directe exigerait le secours de l'algèbre. Son nom lui vient de ce qu'au lieu d'exprimer l'inconnue par $x$, on pose arbitrairement à la place de $x$ un nombre autre que le véritable, et l'on examine le résultat auquel cette supposition ou *Fausse position* donne lieu : dans le plus grand nombre des cas on trouve une erreur; si les conditions de la question permettent de la rectifier immédiatement, la règle de fausse position est appelée *simple;* dans le cas contraire, on fait de nouvelles suppositions qui donnent lieu à de nouvelles erreurs, et dans ce cas la règle de fausse position est dite *double.* Voici un exemple du cas le plus simple : Soit à trouver un nombre tel que ses 3/4 augmentés de ses 2/3 forment 17. Supposons que ce nombre soit 24. Les 3/4 de 24 augmentés de ses 2/3 donnent 34 et non 17. Mais, au moyen de cette supposition, on peut former la proportion $34 : 24 :: 17 : x$; d'où $x = 12$, comme il est facile de le vérifier.

FAUSSE VIS, vis qui sert à en tailler d'autres. Malgré son nom, c'est une vis véritable.

Pour les autres mots commençant par *fausse*, *Voy.* le nom qui suit.

FAUSSET, et mieux FAUCET (de *fauces*, gorge), nom donné par les Musiciens à la voix aiguë, qu'on nomme aussi *voix de tête*, bien qu'elle vienne uniquement de la gorge. Cette voix diffère entièrement de la voix naturelle : l'air ne sort alors que par la bouche, et il est impossible de prononcer purement les sons nasaux en *ain*, *oin*, etc. Ce genre de voix n'existe guère que chez les hommes, notamment chez les ténors. *Voy.* VOIX.

FAUSSET ou FOSSET, petite cheville de bois de saule arrondie en pointe, dont les tonneliers et les marchands de vin se servent pour boucher l'ouverture ronde faite à une futaille avec le foret.

FAUTEAU, machine de guerre en usage au moyen âge, consistait en une forte poutre suspendue et mise

en mouvement à force de bras : elle servait à battre les portes et les murailles d'une place assiégée.

FAUTEUIL, anciennement *faudesteuil* (du bas latin *faldistorium*, dérivé de l'allemand *faltestuhl*, siége pliant), chaise à bras et à dossier. De nos jours, il est ordinairement construit en bois plus ou moins précieux, plus ou moins artistement travaillé. Le siége et le dossier sont couverts d'étoffe de velours, de soie, de toile, de crin, ou de cuir, assujettis par des clous à tête dorée, ou sous un galon étroit par des clous ordinaires. On fait aussi des fauteuils d'été, garnis en cannes de jonc et à jour, et des fauteuils de jardin, en bois peint ou en bois rustique. On appelle *bergère* un grand et large fauteuil garni de coussins; *F. à la Voltaire* ou *Duchesse*, un fauteuil bas, à dossier élevé ou renversé.

Le fauteuil a toujours été un siége de luxe; souvent aussi il a été une marque de dignité. Les *chaises curules* des Romains, les *trônes* des souverains, les *chaires* (*cathedræ*) des prélats et des professeurs ne sont autre chose que des fauteuils. Par métaphore, on emploie le mot *fauteuil* pour exprimer la fonction de président et le titre d'académicien.

FAUTRE, pièce de grosse étoffe de laine, sur laquelle, dans les fabriques de papier, l'ouvrier chargé de puiser avec la forme la pâte dans la cuve renverse sa feuille de papier après l'avoir égouttée, afin qu'elle s'éponge.

FAUVE (du latin *fulvus*), couleur qui tire sur le roux. C'est un mélange d'un peu de rouge avec du jaune pâle. — On nomme *Bêtes fauves* tous les animaux qui vivent à l'état sauvage. En Vénerie, on donne spécialement ce nom aux bêtes du genre Cerf (cerf, daim, chevreuil), par opposition aux bêtes *noires*, comme les sangliers, ou *rousses*, comme les renards.

FAUVEAU, bœuf d'une couleur fauve.

FAUVETTE, *Sylvia*, genre de l'ordre des Passereaux dentirostres, renferme de petits oiseaux de 15 à 18 centimètres, à plumage assez varié, mais ordinairement brun ou *fauve*, et dont le chant est assez agréable. Leur bec est effilé, droit, pointu; leur queue arrondie ou carrée. On les trouve sur tous les points de la terre, mais surtout en Europe. Ils nous quittent à l'entrée de l'hiver pour revenir au beau temps. Les fauvettes pondent de 4 à 5 œufs; elles se nourrissent d'insectes et de fruits mous. On en connaît plusieurs espèces : la *F. à tête noire* et la *F. des jardins*, communes dans toute la France; la *F. babillarde*, qu'on trouve dans le midi; la *Grisette*, etc. G. Cuvier comprend parmi les Fauvettes la *Rousserolle* et le *Rossignol*.

FAUX ou FAULX (du latin *falx*), instrument d'agriculture avec lequel on coupe les fourrages et les céréales. C'est en général une grande lame mince, en acier, légèrement arquée, tranchante du côté concave, pointue par un bout et ayant par l'autre une poignée qui sert à la fixer, au moyen d'une virole et d'un coin, à l'extrémité d'un manche en bois de près de deux mètres; la surface inférieure de la faux est convexe : du côté du dos est une nervure qui va former une pointe. On nomme *F. à râteau* ou *à ramassette*, une faux munie d'une claie très-légère, qui s'adapte d'une part dans le bout du manche, et de l'autre au dos de la faux, dont elle suit la courbure : les tiges de blé coupées, s'appuyant contre ce râteau, sont portées debout et sans secousse jusque dans l'*ondin*, monceau que forment ensemble ces tiges; *F. artésienne*, une très-petite faux fixée à un très-petit manche qui s'élève verticalement, et dont on se sert en Artois en guise de faucille : on la fait agir d'un seul bras, sans presque se courber (*Voy.* aussi FAUCHON). — La fabrication des faux fut longtemps concentrée en Allemagne et en Styrie. Aujourd'hui on en fabrique en France, surtout en Franche-Comté et dans le Midi. On distingue les *Faux façon d'Allemagne*, auxquelles on donne le tranchant par le martelage, et les *F. façon anglaise*, qu'on aiguise sur la meule.

La faux a souvent servi d'arme de guerre, notamment en Pologne, en Hongrie et aussi en Chine (*Voy.* FAUCHARD). Dans ce cas, elle est emmanchée sans faire angle avec le manche. On connaît aussi les chars armés de faux dont se servaient les anciens. — Dans la Fable, la *faux* était l'emblème du *Temps* et de la *Mort*.

En Anatomie, on a donné le nom de *faux* à des replis membraneux qui ont la forme de cet instrument. Ainsi on appelle *F. du cerveau* un repli longitudinal de la dure-mère qui tient par sa pointe ou extrémité antérieure à l'apophyse *crista galli*, et par la postérieure à la tente du cervelet; *F. du cervelet*, un repli de la dure-mère qui s'étend depuis la partie moyenne et inférieure de la tente du cervelet jusqu'au grand trou occipital; *grande F. du péritoine* ou *F. de la veine ombilicale*, un repli du péritoine qui s'étend de l'ombilic au bord antérieur-inférieur du foie, et où il se continue avec le ligament suspenseur de cet organe; *petites F. du péritoine*, les ligaments latéraux du foie et les replis que forme le péritoine.

FAUX. En Droit, on distingue le *faux en écriture*, le *faux par des faits* et le *faux par paroles*.

Le *F. en écriture* se commet par l'application de fausses signatures, par l'altération des actes, écritures ou signatures, par supposition de personnes, par des écritures faites ou intercalées sur des registres ou autres actes, etc. La criminalité est plus ou moins grave selon qu'il s'agit d'écritures publiques ou authentiques, d'écritures de commerce ou d'écritures privées. Tout fonctionnaire ou officier public qui commet un faux est puni des travaux forcés à perpétuité. Les travaux forcés à temps sont appliqués à toute autre personne qui commet un faux en écriture publique. Celui qui commet un faux en écriture privée, ou fait usage d'une pièce ainsi falsifiée, est puni de la réclusion. Celui qui falsifie un passe-port ou fait usage d'un passe-port falsifié est puni de 1 à 5 ans d'emprisonnement. Ceux qui falsifient un certificat ou une feuille de route ou font usage de ces pièces falsifiées sont punis, les premiers d'un emprisonnnement de 2 à 5 ans, les deuxièmes de 1 à 5 ans, du bannissement ou de la reclusion. Avant l'abolition de l'exposition, tout faussaire devait subir cette peine accessoire (C. pén., art. 145-156).

Le *Faux par des faits* a lieu par falsification ou sophistication des aliments, boissons ou médicaments (*Voy.* FALSIFICATION), par vente avec de faux poids (*Voy.* POIDS), par fabrication de fausse monnaie, contrefaçon des sceaux de l'État, des billets de banque et autres effets publics, etc. La peine des travaux forcés à perpétuité est réservée à ceux qui contrefont ou altèrent les monnaies d'or et d'argent ayant cours en France, ainsi que les billets de banque; ceux qui contrefont ou altèrent des monnaies de cuivre et de billon ayant cours en France, et des monnaies étrangères, sont condamnés aux travaux forcés à temps (Code pénal, art. 139-144). Autrefois les faux monnayeurs étaient punis de mort.

Le *F. par paroles* a lieu par *diffamation* ou par *faux témoignage*. *Voy.* DIFFAMATION et TÉMOIN.

FAUX (FABRICANT EN), nom donné à ceux qui confectionnent des objets avec l'apparence qu'ils auraient s'ils étaient fabriqués en or, en argent ou autres matières précieuses, mais en les donnant pour imités : c'est ainsi qu'on fait de *fausses perles*, des objets en cuivre doré, de *faux diamants*, etc.

FAUX, épithète donnée en Histoire naturelle à divers objets qui ont avec des objets déjà connus quelque ressemblance qui pourrait les faire confondre.

En Minéralogie, on nomme *Faux Albâtre*, l'Alabastrite; *F. Alun de plume*, l'Asbeste, le Gypse fibreux; *F. Argent*, le Mica; *F. Asbeste*, l'Amphi-

bole blanchâtre : *F. Diamant*, le Zircone; *F. Grenat*, un cristal de couleur sombre; *F. Lapis*, la Pierre d'Arménie ou cuivre carbonaté; *F. Or*, le Mica; *F. Prase*, le Quartz verdâtre; *F. Rubis*, un Quartz rougeâtre; *F. Saphir*, la Cordiérite, etc.

En Botanique, on nomme *F. Acacia*, le Robinier commun; *F. Acorus* ou *Calament*, une espèce d'Iris; *F. Baume du Pérou*, le Mélilot bleu; *F. Benjoin*, le Terminalia angustifolia; *F. Bois de camphre*, le Sélage en corymbe; *F. Buis*, la Fernélie et le Fragon; *F. Café*, divers Caféiers sauvages, et, à Haïti, les graines du Ricin; *F. Champignons*, certains Lichens; *F. Chervi*, la Carotte sauvage; *F. Cumin*, la Nielle; *F. Dictame*, le Marrube; *F. Ébénier*, le Cytise des Alpes; *F. Ellébore*, tous les Ellébores autres que l'Ellébore oriental; *F. Froment*, l'Avoine; *F. Indigo*, le Galléga et l'Amorpha; *F. Ipécacuanha*, divers végétaux dont la racine est un succédané de l'Ipécacuanha, tels que le Céphælis, le Cynanchon, l'Iodinium et le Psychotria; *F. Jalap*, la Belle-de-nuit; *F. Jasmin*, le Tecoma radicans; *F. Lupin*, le Trèfle; *F. Nard*, l'Ail; *F. Piment*, la Morelle; *F. Pistachier*, le Staphylier; *F. Platane*, un Érable; *F. Poivre*, le Piment; *F. Quinquina*, l'Iva frutescens; *F. Raifort*, le Cranson; *F. Réglisse*, l'Abrus precatorius; *F. Santal*, le Brésillet et l'Alaterne; *F. Sapin*, l'Épicea; *F. Seigle* l'Avoine; *F. Séné*, le Baguenaudier; *F. Sycomore*, l'Azédarach; *F. Tabac*, le Tabac rustique; *F. Thé*, l'Alstonia thea; *F. Thuya*, le Cyprès; *F. Tithymale*, le genre Athymalus; *F. Tremble*, le Peuplier d'Amérique.

En Zoologie, on nomme *F. Bombyx* une tribu de Lépidoptères nocturnes; *F. Bourdon*, plusieurs Hyménoptères du genre Bourdon (*Bombus*), et les mâles des Abeilles; *F. Corail*, divers Madrépores et Polypiers; *F. Scorpions*, une famille de l'ordre des Arachnides trachéennes, etc.

FAUX BOURDON, manière de chanter le *plain-chant* à trois ou quatre parties et notes pour notes. On en fait usage dans certaines fêtes solennelles.

FAUX JOUR, clarté qui fait voir les objets d'une manière imparfaite et les fait juger autrement qu'ils ne sont. Un tableau est dans un *faux jour* lorsqu'il est éclairé dans un sens contraire à celui dans lequel le peintre a supposé que les objets du tableau reçoivent le jour.

FAUX MARQUÉ, inégalité des cors sur la tête du cerf. Quand il y a six cors d'un côté et sept de l'autre, les veneurs expriment cette inégalité en disant : *le cerf porte quatorze faux marqués*.

FAUX PONT, espace entre la cale et le premier pont dans les vaisseaux et les grandes frégates. Sur les côtés du faux pont sont logés, dans des cabines, les derniers officiers, l'agent comptable, l'aumônier, les chirurgiens et les maîtres; les élèves occupent le milieu, depuis le grand mât jusqu'à celui d'artimon.

FAUX PRODUIT, opération d'Arithmétique usitée dans les multiplications dont les facteurs sont complexes. Si l'on veut multiplier 300 (francs) par 4 toises 2 pieds 4 pouces, on multiplie d'abord 300 par 4; ensuite on dit : une toise coûtant 300 fr., 1 pied coûterait le sixième de 300, ou 50 fr.; 4 pouces, qui sont le tiers d'un pied, coûteraient le tiers de 50 fr.; 50 est ce que l'on nomme *faux produit*.

FAUX SABORD. *Voy.* SABORD, MANTELET.

Pour les autres noms commençant par *faux*, *Voy.* le mot qui suit.

FAVEROLLE, FAVEROTTE, FAVIOLE, noms donnés dans la France méridionale aux haricots et aux petites fèves ou *gourganes*. *Voy.* FÈVE GOURGANE.

FAVEUR. On appelait autrefois ainsi les rubans dont les dames gratifiaient les chevaliers dans les tournois. On donne encore aujourd'hui ce nom à un ruban de soie très-étroit et très-léger, dont on se sert pour faire des cocardes, pour réunir élégamment les feuilles d'un cahier, pour lier de petits paquets, etc. — En termes de Commerce, on nomme *jour de faveur* le jour que l'ordonnance accorde aux marchands, banquiers, négociants, après l'échéance de leurs billets pour en faire le payement.

FAVEUX (de *favus*, rayon de miel), épithète donnée à une sorte de teigne dans laquelle la peau semble se creuser et former des alvéoles. *V.* TEIGNE.

FAVORIS. *Voy.* BARBE.

FAVOSITE, *Favosites*, genre de Zoophytes de l'ordre des Polypiers pierreux, famille des Tubiporées. Ce sont des polypiers fossiles, de forme variable, composés de tubes parallèles, prismatiques, disposés en faisceaux contigus, pentagones ou hexagones, plus ou moins réguliers, rarement articulés.

FAVOUETTE, nom vulgaire de la *Gesse tubéreuse*.

FAVUS, maladie cutanée. *Voy.* PORRIGO et TEIGNE.

FAYARD, FAOU (de *fagus*, hêtre). *Voy.* HÊTRE.

FAYENCE. *Voy.* FAÏENCE.

FÉAGE (du teutonique *fe-hod*, fief). Dans l'ancienne Jurisprudence, on appelait ainsi l'héritage qui se tenait en fief et le contrat d'inféodation.

FÉAL (du latin *fidelis*, fidèle). Ce mot, synonyme de *vassal fidèle*, ou simplement de *fidèle*, a survécu à la féodalité, et pendant longtemps a été employé dans les commencements des lettres patentes accordées par les rois de France. On y lisait : *A nos amés et* féaux *les conseillers*, etc. *Voy.* VASSAL.

FEBRICITANT (du latin *febris*, fièvre), se dit, en Médecine, des malades affectés de la fièvre, spécialement de fièvres lentes ou intermittentes.

FÉBRIFUGES (du latin *febris*, fièvre, et *fugare*, chasser), substances médicamenteuses qui empêchent le retour des accès de fièvres intermittentes. Le fébrifuge par excellence est le *quinquina*, qu'on administre ordinairement sous la forme de sulfate de quinine. On a aussi préconisé comme antipyrétiques les écorces d'angusture, de marronnier d'Inde, d'aune, de saule; l'alkékenge, la racine de benoîte, les feuilles de houx, la serpentaire de Virginie, l'arnica, et autres végétaux amers, plusieurs alcaloïdes, et quelques substances minérales telles que l'arséniate de potasse, celui de soude, etc.

FÉCALES (MATIÈRES). *Voy.* EXCRÉMENT.

FÈCES (de *fæces*, pluriel de *fæx*, lie), substances féculentes, albumineuses ou de toute autre nature, qui forment un dépôt ou sédiment lorsqu'on laisse reposer les liquides troubles. On emploie les *fèces d'huile* dans les fabriques de draps et les filatures de laine. — Le mot *fèces* s'emploie aussi comme synonyme d'*excrément*.

FÉCONDATION. *Voy.* GÉNÉRATION.

FÉCULE (du latin *fæcula*, diminutif de *fæx*, lie, sédiment). On appelait autrefois *fécules* les matières qui se précipitent des sucs obtenus par extraction; loin d'être identiques, ces matières diffèrent au contraire beaucoup les unes des autres : c'est ainsi que l'on nomme *fécule verte* la matière verte suspendue dans ces sucs, et composée ordinairement de chlorophylle, de résine, de cire et d'une matière azotée (*Voy.* CHLOROPHYLLE). Aujourd'hui les mots *fécule*, *fécule amylacée*, sont employés pour désigner spécialement la poussière d'amidon pur ou le dépôt blanc et pulvérulent d'amidon qui se précipite au fond de l'eau quand on y lave divers végétaux préalablement broyés, tels que la pomme de terre, le manioc, le sagou, etc. Le dépôt de l'amidon de pomme de terre est ce qu'on appelle le plus ordinairement *fécule* (*Voy.* AMIDON). Les fécules, mêlées au bouillon ou au lait, fournissent un excellent aliment. — On donne le nom de *féculeries* aux usines où l'on extrait toute espèce de fécules. *Voy.* AMIDON.

FECULENT, se dit, en Médecine, des liquides chargés de lie et de sédiment, ou qu'une fécule rend troubles et bourbeux.

FÉDÉRALISME (du latin *fœdus, fœderis*, alliance), système politique dans lequel plusieurs États voisins se réunissent en un corps de nation, tout en conservant leur gouvernement propre et leur indépendance pour tout ce qui ne concerne pas leurs intérêts communs. La Suisse en Europe, les États-Unis et les autres Confédérations de l'Amérique, sont des *États fédératifs*. — Les Girondins essayèrent en 1793 d'établir le fédéralisme en France en rompant l'unité nationale et en faisant des départements autant de petits États indépendants. Cette idée malheureuse contribua beaucoup au triomphe des Montagnards, qui proclamaient au contraire l'*unité* et l'*indivisibilité* de la République.

FÉDÉRATIF (ÉTAT). *Voy.* CONFÉDÉRATION et FÉDÉRALISME.

FÉE, être fantastique, du sexe féminin, doué d'un pouvoir surnaturel (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Outre le *Cabinet des fées* (41 vol. in-12, 1785-89), qui contient la plupart des contes de fées, on peut consulter sur ce sujet les *Lettres* de M. Walckenaer *sur les contes de fées et l'origine de la féerie* (1826, in-12), et *Les fées du moyen âge; recherches sur leur origine, leur histoire et leurs attributs*, de M. A. Maury (Paris, 1843, in-18).

FÉERIES. Sous le nom d'*opéra-féerie*, on entend un opéra dont le personnage principal est une fée, ou un génie tout-puissant, et où le merveilleux règne sans partage. La beauté et la variété des décorations, les changements à vue et les ballets en font surtout le charme. C'est Quinault qui, dans son *Armide*, introduisit ce genre sur la scène de l'Opéra; Moncrif et Cahuzac le cultivèrent avec succès au XVIII<sup>e</sup> siècle. La scène de l'Opéra-Comique a offert également de charmantes féeries : *La fée Urgèle, Zémire et Azor, Cendrillon*, etc. Sur la scène étrangère, Shakspeare n'a point dédaigné ce genre féerique : *la Tempête* et *le Songe d'une nuit d'été* sont des opéras-féeries.

FÉEA (du botaniste français *Fée*), *Feea*, genre de la famille des Fougères, tribu des Hyménophyllées, composé de belles et élégantes fougères, dont les fructifications, analogues à celle des Osmondacées, sont supportées par une columelle très-longue. La *F. à plusieurs pieds*, originaire de la Guadeloupe, a pour racine des faisceaux de fibres très-durs, se ramifiant en branches capillaires qui s'enfoncent dans la terre; ses feuilles sont longues de 15 à 18 centim. sur 4 à 5 centim. de largeur; entre les feuilles naissent des hampes nues, courtes et surmontées par des épis élevés.

FEINTE (du latin *fictio*, fiction). En Musique, c'est l'altération d'une note ou d'un ton par un dièse ou un bémol. — Dans l'Escrime, c'est un coup qui a l'apparence d'une botte, et qui détermine l'adversaire à parer d'un côté, tandis qu'on frappe d'un autre.

FEINTE ou FINTE, sorte d'Alose. *Voy.* ALOSE.

FELD-MARÉCHAL, grade militaire en Allemagne, etc. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FELDSPATH (de l'allemand *feld spath*, spath de champ), nom commun à plusieurs minéraux silicatés, remarquables par leur état cristallin et leur clivage plus ou moins facile : quelques-uns forment la base de plusieurs roches, telles que le granite, le gneiss, la siénite. Les espèces de feldspath les plus connues sont l'*orthose* (silicate d'alumine et de potasse), l'*albite* (silicate d'alumine et de soude), le *pétalite* (sil. d'alumine et de lithine), le *labradorite* (sil. d'alumine et de chaux), etc. Certaines variétés d'orthose, qui offrent plus ou moins de transparence, avec des reflets nacrés, sont employées dans la joaillerie sous le nom de *pierres de lune*; les plus belles viennent de Ceylan ou du mont Saint-Gothard (en latin *Adulas mons*, d'où le nom de *pierres adulaires* qu'on leur donne quelquefois). On nomme *pierre de soleil* une variété analogue, remplie de petites paillettes de mica, qui est beaucoup plus rare et d'un prix très-élevé. Un feldspath laminaire d'une belle couleur verte, connu sous le nom de *pierre des Amazones*, est employé pour de petits objets de fantaisie, tels que boîtes, socles, pendules, etc. C'est au même usage qu'on emploie les belles variétés chatoyantes de labradorite. On se sert aussi de plusieurs roches feldspathiques composées, telles que le granite, la siénite, divers porphyres, pour les bornes, pour les bordures des trottoirs, etc. Les anciens faisaient de ces roches, improprement appelées *marbre dur*, des colonnes, des baignoires, des bornes sépulcrales, des tables, etc.; on les utilise peu aujourd'hui, parce qu'elles exigent de grands frais pour être taillées et polies.

FÊLE ou FESLE, canne de fer pour souffler le verre.

FELINS (de *felis*, chat), famille de Mammifères carnassiers, a pour type le genre Chat, et se subdivise en deux genres : le genre *Chat* proprement dit, dont les ongles sont rétractiles, et le *Guépard*, dont les ongles sont non rétractiles.

FÉLONIE (du saxon *fello*, traître). C'était, dans l'ancien Droit féodal, l'action d'un vassal qui commettait envers son seigneur un outrage ou une injure grave. La peine de la félonie était, outre la confiscation du fief, l'amende, l'emprisonnement, la mort, suivant la gravité des cas.—Il pouvait y avoir aussi félonie de la part du seigneur envers le vassal. Le seigneur perdait alors sa tenure féodale, qui passait, avec tous les droits y attachés, au seigneur suzerain. L'assassinat du jeune Artus de Bretagne par Jean sans Terre, et le refus que fit ensuite ce prince de comparaître devant les pairs assemblés à Paris, offrent un exemple de ces deux genres de félonie. En conséquence, le roi Philippe-Auguste confisqua le duché de Normandie et érigea le comté de Bretagne en fief immédiat de la couronne.

FELOUQUE (de l'espagnol *feluca*, dérivé de l'arabe *foulk*, navire), petit bâtiment léger de la famille des Galères, long et étroit, est encore en usage dans la Méditerranée. La felouque va à la voile et à l'aviron; elle a deux mâts, l'*arbre de mestre* et l'*arbre de trinquet*, dont chacun porte une voile à antennes; elle a de plus 12 avirons de chaque côté. Ce petit navire sert à la navigation marchande; autrefois on en armait en guerre.

FEMELLE. Outre son sens vulgaire, ce mot a quelques acceptions techniques. En Botanique, on nomme *Fleurs femelles* celles qui ne portent que des pistils, sans étamines. — Les Plumassiers nomment *Femelles claires* des plumes d'autruche femelle, blanches et noires, mais où le blanc domine sur le noir; *F. obscures*, celles où le noir domine. — Dans la Marine, on nomme *ferrures femelles*, ou *fémelots*, les pentures à deux branches qui portent le gouvernail et reçoivent les mamelons des gonds. Les fémelots, placés sur l'étambot à des distances égales, sont au nombre de 7 à 8, depuis le talon jusqu'au-dessus de la flottaison.

FÉMININ, genre grammatical. *Voy.* GENRE.

FEMME (du latin *femina*). Considérée au point de vue de l'Histoire naturelle, la femme ne diffère pas seulement de l'homme par le sexe. Elle en diffère encore par sa taille qui est moins élevée, par sa croissance qui s'arrête plus tôt, par ses os qui présentent moins d'aspérités que ceux de l'homme, par sa poitrine plus évasée, son bassin plus ample, ses fémurs plus obliques, son larynx plus étroit et moins saillant, sa voix plus aiguë, enfin par la prédominance du système cellulaire et du système lymphatique qui, en arrondissant ses formes et donnant plus de délicatesse à son organisation, lui assurent les avantages de la grâce et de la beauté. Sur 33 enfants, il naît 17 garçons et 16 filles. Terme moyen, la femme vit plus longtemps que l'homme.

La condition sociale de la femme a beaucoup va-

rié : chez les Juifs, la polygamie était permise; mais la femme, soumise à son mari, pouvait exiger de la part de ses enfants le même respect, la même obéissance que le père. Dans l'Inde, les lois faisaient sa condition plus humble, mais les mœurs la rendaient en réalité plus élevée. En Égypte, la polygamie était prohibée, et la position civile des femmes n'était en rien inférieure à celle des hommes; elles pouvaient s'élever au rang suprême. Chez les Grecs, les Spartiates n'estimaient que la femme mère; les Athéniens traitaient la femme avec égards : ils ne pouvaient avoir qu'une épouse légitime; cependant le droit de répudiation était presque absolu, et à côté de l'épouse était la captive ou la femme achetée et la concubine. A Rome, l'épouse était sous la complète dépendance de son mari; elle était traitée par la loi comme une mineure; toutefois la qualité de mère émancipait la femme et lui donnait des droits sur la fortune de son mari. Dans le moyen âge, la condition de la femme s'améliora sous l'influence du christianisme. Aujourd'hui, dans toute l'Europe occidentale, elle a, sauf certaines restrictions, des droits presque égaux à ceux de l'homme, et dans le monde elle est toujours environnée d'égards et de respect.

Dans tout l'Orient, la femme est considérée comme étant d'une condition inférieure à celle de l'homme, et la polygamie y est généralement en usage. Les Chinois n'ont qu'une femme légitime; mais, si elle est stérile, c'est un devoir de prendre une concubine.

En Droit, on peut considérer la *femme* en général et la *femme mariée*. En général, les femmes ne peuvent exercer aucune magistrature, ni servir de témoins aux actes de l'état civil (Code civil, art. 37, 980), ni être contraintes par corps en matière civile, si ce n'est dans les cas de stellionat (art. 2066). Les femmes, autres que la mère et les ascendantes, ne peuvent être tutrices ni membres des conseils de famille (art. 442). Le *droit canonique* défend aux femmes de recevoir aucun ordre ecclésiastique, de toucher aux vases sacrés, de servir les ministres de l'Église. — La femme ne peut contracter mariage avant 15 ans révolus (art. 144). Mariée, elle doit obéissance et fidélité à son mari; elle en suit la condition, et ne peut rien faire sans son autorisation ou celle de la justice, sauf les exceptions prévues par la loi; cependant elle peut tester sans autorisation (art. 213-226). *Voy.* les art. DOT, ÉPOUX, MARIAGE.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été écrits sur la femme, on remarque : le *Système physique et moral de la Femme*, par Roussel, Paris, 1775, in-8; l'*Histoire naturelle de la Femme*, de Moreau de la Sarthe, 1808; les traités *De la Femme* de J.-J. Virey, 1824, et du Dr Belouino, 1852. M. Cubain a traité *Des Droits des Femmes*, 1842. On doit à J.-B. Legouvé un charmant poëme sur le *Mérite des F.*, et à M. E. Legouvé, son fils, l'*Hist. morale des F.*, 1856.

FEMMES-MARINES OU POISSONS-FEMMES, nom vulgaire donné aux *Lamentins*, aux *Dugongs*, etc., dans lesquels on a cru voir des monstres marins, des *Sirènes*, des hommes et des femmes aquatiques.

FÉMORAL (de *femur*, cuisse), se dit des parties qui appartiennent ou qui ont rapport à la cuisse : on dit plutôt *crural*. *Voy.* CRURAL.

FÉMUR (du latin *femur*, cuisse), le plus fort et le plus long de tous les os du corps, s'étend du bassin au tibia, et forme la partie solide de la cuisse. Il est cylindroïde, légèrement courbé en devant, non symétrique, oblique en bas et en dedans. Le corps de cet os est en forme de prisme, contourné sur lui-même, et présente en arrière une ligne saillante nommée *ligne âpre*. L'*extrémité supérieure* ou *pelvienne* présente 1° la *tête*, éminence soutenue par une partie plus rétrécie nommée *col*; 2° le *grand trochanter*, éminence quadrilatère, occupant la partie la plus externe; 3° le *petit trochanter*, apophyse située en arrière et au-dessous de la base du col. L'*extrémité inférieure* ou *tibiale* offre deux éminences nommées *condyles du fémur*, et articulées avec le tibia et la rotule pour former le *genou*.

FENAISON (du latin *fœnum*, foin). On nomme ainsi et la saison où l'on coupe les foins et l'opération de couper les foins. On désigne plus souvent cette dernière sous le nom de *fanage*. *Voy.* ce mot.

FENDERIE (de *fendre*), machine au moyen de laquelle, dans les usines à fer, on fabrique les baguettes carrées nommées *fentons* (*Voy.* ce mot). Une fenderie est disposée comme un laminoir; mais, au lieu de cylindres, on y emploie des disques en acier, également espacés sur chacun des deux axes de la machine, qui se croisent réciproquement en forme de cisailles.

FENDIS, ardoise brute ou grossièrement divisée, qui, pour être employée, a besoin d'être façonnée.

FENDOIR, instrument fréquemment employé dans les Arts, mais dont la forme varie suivant l'usage auquel on le destine. Le fendoir du *fabricant de merrain* est cylindrique et évidé en angle par un de ses bouts; — celui du *tonnelier* et du *vannier* est un morceau de buis ou de bois dur dont la tête est partagée en trois rainures, et dont chaque séparation est formée en tranchant : il sert à partager les brins d'osier ou de jonc en trois; — celui du *cordier* est un outil d'acier large et coupé en biseau par un bout, mais sans tranchant : l'autre bout lui tient lieu de manche; — celui du *jardinier* est un outil en fer tranchant, qui sert à greffer en fente, etc.

FENÊTRE (du latin *fenestra*, dérivé du grec *phainô*, éclairer). Il faut distinguer la *fenêtre*, qui n'est que l'ouverture destinée à donner de l'air et du jour, de la *croisée*, châssis qui sert à la fermer; cependant on les confond dans l'usage. On distingue dans la fenêtre le *mur d'appui*; le *linteau*, pièce de bois posée horizontalement sur les *pieds-droits*, ou côtés de la fenêtre; les *tableaux*, partie de l'épaisseur du mur en dehors de la croisée; et l'*ébrasement*, portion évasée du mur intérieur. La grandeur des fenêtres varie suivant l'importance de l'édifice : dans les maisons ordinaires, la largeur de l'ouverture est de 125 à 185 centim.; pour la hauteur, elle varie selon l'importance de la construction et selon l'étage. Aujourd'hui, beaucoup de fenêtres sont ouvertes jusqu'au plancher, ou à peu de distance; dans les anciennes maisons, elles sont ordinairement à hauteur d'appui. Pour la forme, la plupart des fenêtres sont rectangulaires, ou *à plate-bande*, ou bien *à plein cintre*, c.-à-d. en arcade. Les entresols et les attiques ont quelquefois des fenêtres carrées, ou même plus larges que hautes, dites *mezzanine*. On appelle *F. en tribune* celles qui ont un balcon en saillie; *F. fuyantes*, celles dont le mur d'appui est plus large que le linteau, et dont, par conséquent, les pieds-droits ne sont pas parallèles. Il y a encore les *F. en embrasure*, dont l'ouverture va s'élargissant en dehors; les *F. d'encoignure*, les *œils de bœuf*, les *jours de souffrance*, etc.

Chez les anciens, les fenêtres étaient rectangulaires ou cintrées, ornées de chambranles ou de corniches; du IVe au XIe siècle, elles furent presque toutes à plein cintre, souvent géminées, ornées de colonnes adossées aux jambages et d'archivoltes fort larges. Les *roses*, ou fenêtres circulaires, datent du XIe siècle : elles furent perfectionnées du XIIIe au XVe. Vers le milieu du XIIe, apparut l'*ogive*; on appelle *F. en lancette* celles dont l'ogive est étroite et allongée. A la fin du XIVe siècle, on remarque les *F. en accolade*, empruntées à l'architecture mauresque; aux XVe et XVIe siècles, les fenêtres rectangulaires, à angles supérieurs, arrondis, ou à croisée de pierre; dans les siècles suivants, on multiplia, comme ornements, les chambranles à l'entour des fenêtres, les corniches et les frontons au-dessus, et les consoles sous les corniches ou sous les appuis.

Les Anatomistes nomment *fenêtres* deux ouvertures placées sur la paroi interne de la cavité du tympan. La *F. ovale* ou *vestibulaire* est ovalaire, fermée par la base de l'étrier, et correspond à la cavité du vestibule; la *F. ronde* ou *cochléaire* est située au fond d'une excavation particulière, bouchée par une membrane fine et transparente, et correspond à la rampe interne du limaçon.

FENÊTRÉ ou FENESTRÉ, c.-à-d. percé à jour. On appelle *bandes* ou *compresses fenêtrées* des bandes, des compresses garnies de petites ouvertures. Ces compresses sont employées dans les pansements des plaies, parce qu'elles permettent à la suppuration de s'écouler, et empêchent la charpie de se fixer sur la surface dénudée.

FENIL, bâtiment où l'on renferme le foin. C'est une grange ou un grenier placé au-dessus des étables. Suivant la plupart des agronomes, le foin en meule se conserve mieux qu'enfermé dans les fenils.

FENIN, monnaie de compte allemande. *V.* PFENNIG.

FENNEC ou ZERDA, l'*Animal anonyme* de Buffon, carnassier du groupe des chiens, propre à l'Afrique, est remarquable par la longueur et la largeur de ses oreilles et par sa petite taille : il est long de 22 centim. environ, d'un fauve jaunâtre très-pâle, varié de grisâtre; son pelage est doux et épais. Le Fennec vit dans les déserts, et il se creuse des terriers où il reste caché pendant une grande partie du jour. Il a été observé pour la 1re fois par Bruce en 1767.

FENOUIL, *Fœniculum*, genre de la famille des Ombellifères, se compose de plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, à tige rameuse, à feuilles laciniées et à fleurs jaunes. Le *F. officinal* est aromatique, stimulant et diurétique. Cette plante croît naturellement en Italie et dans le midi de la France. Ses grosses racines vivaces donnent tous les ans naissance à de nouvelles tiges qui s'élèvent jusqu'à 2 m. de haut. Ses feuilles nombreuses, finement découpées et alternes, plaisent à l'œil par leur délicatesse et leur légèreté; elles exhalent une odeur agréable quand on les touche ou qu'on les mâche. Les graines du fenouil sont aussi très-parfumées et s'emploient, avec plusieurs autres graines, pour la préparation des liqueurs, telles que l'anisette et la fenouillette. — Il existe une variété de Fenouil, dite *Anis de Paris*, moins aromatique et plus douce que le fenouil du Midi, que l'on mange en salade comme le céleri.

On nomme *F. commun*, ou *F. puant*, l'Aneth odorant; *F. annuel*, l'Ammi Visnaga; *F. d'eau*, le Phellandre aquatique; *F. de montagne*, le Pyrèthre du Levant; *F. marin*, le Bacile ou Crithme; *F. sauvage*, la Ciguë; *F. de porc*, la Peucédane, etc.

FENOUILLET, nom donné à trois variétés de Pommes, à cause de la saveur de leur chair, qui rappelle celle du fenouil. On distingue le *F. gris* ou *Anis*, le *F. jaune* ou *Drap d'or*; et le *F. rouge*.

FENOUILLETTE, liqueur parfumée, formée d'eau-de-vie distillée avec la graine du *Fenouil*.

FENTE (de *fendre*). En Anatomie, on nomme ainsi les ouvertures longues et étroites qui traversent toute l'épaisseur des os : telles sont la *F. ethmoïdale*, à la partie antérieure de la gouttière et de la lame criblée de l'ethmoïde; la *F. sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure*, placée entre les grandes et les petites ailes du sphénoïde; la *F. sphéno-maxillaire* ou *orbitaire inférieure*, formée par les os maxillaire supérieur, sphénoïde, malaire et palatin; la *F. glénoïdale*, qui divise en deux parties la cavité glénoïde du temporal.

En Géologie, les diverses fentes du sol ont reçu, suivant leur importance, les noms de *crevasses*, *fissures*, *failles*, etc. *Voy.* ces mots.

FENTE et REFENTE. Dans l'ancien Droit français, on appelait ainsi la subdivision entre les diverses branches d'une même ligne de parenté, des droits héréditaires attribués à cette ligne. En matière de succession ascendante ou collatérale, on nommait *fente* la division des biens en deux moitiés, l'une pour la ligne paternelle, l'autre pour la ligne maternelle. La *refente* était l'opération par laquelle on partageait entre les branches d'une même ligne la portion qui lui était déférée.

FENTONS ou CÔTES DE VACHES, baguettes de fer carrées et coupées au moyen d'une *fenderie*. On en fait des clous, des crochets, des pointes, des fers à cheval et un grand nombre d'objets de serrurerie. — On nomme encore ainsi une sorte de ferrure destinée à servir de chaîne aux tuyaux de cheminée.

Dans la Marine, on nomme *fentons* des morceaux de bois coupés de longueur pour faire des chevilles, avant qu'ils en aient reçu la forme.

FENUGREC, *Trigonella Fœnum græcum* (ainsi nommé parce qu'il sert de nourriture comme le *foin*, et qu'il est commun en *Grèce*), vulgairement *Sénégré*, *Sénégrain*, *Graine joyeuse*, espèce du genre Trigonelle, famille des Légumineuses. Ce sont des plantes annuelles à tige cannelée, fistuleuse, haute d'environ 30 centim.; à feuilles ovales, crénelées vers leur sommet, d'un vert agréable; à fleurs d'un blanc teint de jaune. Les fruits sont des gousses longues, étroites, recourbées en faucille; les graines, d'un brun jaunâtre, ont une odeur forte et aromatique. Le fenugrec est cultivé en Grèce et dans tout l'Orient, surtout en Égypte, où il est connu sous le nom d'*Helbeh*; il donne un excellent fourrage; on en mange aussi les jeunes tiges en salade, et la graine se met en purée. Cette graine fournit en outre de l'huile et un très-beau rouge incarnat.

FEODAL, FÉODALITÉ. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* — DROIT FÉODAL. *Voy.* DROIT.

FER (du latin *ferrum*), corps simple métallique, solide, d'un gris bleuâtre, tantôt grenu, tantôt lamelleux, très-ductile et malléable. Il pèse spécifiquement 7,788. C'est le métal le plus tenace : un fil de 2 millim. de diamètre peut supporter sans se rompre un poids de 250 kilogr. On ne peut le fondre qu'au moyen du feu de forge le plus ardent, c'est-à-dire à la température du rouge blanc; cependant, il se ramollit à une forte chaleur rouge, et se laisse alors souder à lui-même. Il jouit, à un haut degré, de la propriété d'être attiré par l'aimant, et peut lui-même être rendu magnétique. Le fer est le métal le plus précieux pour l'homme, le plus puissant auxiliaire de la civilisation. On le rencontre dans le commerce sous trois états particuliers : à l'état de *fonte*, d'*acier* et de *fer doux*. Ce dernier, qui prend aussi le nom de *fer battu* ou *fer forgé*, est le fer le plus pur; les deux autres variétés contiennent du carbone en petite quantité, qui leur communique des propriétés physiques particulières (*Voy.* FONTE et ACIER).

Le fer est de tous les métaux le plus universellement répandu dans la nature; il forme un grand nombre d'espèces minérales, dont les plus importantes sont : le *fer oligiste* ou *fer spéculaire*, le *fer limoneux* ou *fer oolithique*, le *fer oxydulé* ou *aimant naturel*, qui renferment du fer combiné avec de l'oxygène; le *fer spathique* ou *fer carbonaté*, composé d'acide carbonique et d'oxyde de fer; la *pyrite*, combinaison de fer et de soufre, etc. Le nombre des pierres, des terres et des roches qui renferment du fer est infini; il sert, à proprement parler, de principe colorant au règne minéral; on le trouve aussi dans le sang et dans presque tous les organes des animaux, et il n'est pas de plante dont les cendres n'en contiennent des proportions sensibles.

L'extraction du fer est une des opérations les plus laborieuses de la métallurgie : pour l'obtenir, on mêle le minerai, pulvérisé grossièrement, avec des proportions convenables de charbon et de fondant (c.-à-d. d'argile, si le minerai est trop calcaire, ou de craie s'il renferme trop d'argile), et l'on fait réa-

gir ce mélange dans un *haut fourneau*, porté à une température très-élevée; le minerai se désoxyde alors aux dépens du charbon; les matières terreuses qui l'accompagnent se vitrifient au moyen du fondant, et le métal, très-chargé de charbon, coule, en raison de sa densité, dans la partie inférieure du fourneau, appelée *creuset*, qu'on débouche quand elle est pleine, pour faire couler au dehors la *fonte* dans des sillons creusés dans le sable ou dans des moules destinés à la fabrication de petites pièces, telles que marmites, boulets, biscaïens, etc.; le fer ainsi coulé prend le nom de *fer en gueuse*. On soumet ensuite la fonte à l'*affinage* (*Voy.* ce mot) pour la transformer en fer ductile et malléable. Le fer qui renferme du soufre, de l'arsenic ou du cuivre, a le défaut d'être cassant quand on le forge à la chaleur rouge; s'il contient du phosphore, il se brise quand on veut le ployer après le refroidissement; aussi n'extrait-on le fer que des oxydes et du carbonate de fer. Les premiers sont principalement exploités en France; les carbonates, en Angleterre. En 1855, on comptait en France 177 mines de fer exploitées, 1850 minières, et près d'un millier de fonderies et forges. La production annuelle peut s'élever à 5,000,000 quintaux métriques de fonte brute, et à environ 50,000 quintaux métriques de fer malléable, le tout d'une valeur de 200 millions de francs environ.

Le fer forme plusieurs combinaisons chimiques qui ont de l'importance dans les arts. Il donne avec l'oxygène trois composés : le *protoxyde*, ou *oxyde ferreux* ($FeO$), dont le sulfate est employé en teinture sous le nom de *vitriol vert* ou *couperose verte*; le *sesquioxyde*, ou *oxyde ferrique* ($Fe^2O^3$), qui forme la rouille et de nombreux minerais de fer; l'*oxyde ferroso-ferrique* ($FeO + Fe^2O^3$), ou *pierre d'aimant*. Les sels à base de fer correspondent toujours au protoxyde ou au sesquioxyde; on distingue les premiers sous le nom de *sels ferreux*, et les seconds sous celui de *sels ferriques*. Les sels ferreux sont généralement verdâtres à l'état cristallisé, et incolores après avoir été desséchés; ils ont une saveur d'encre, et s'altèrent peu à peu au contact de l'air, dont ils attirent l'oxygène. Les sels ferriques sont jaunes ou rouges; ils ont une saveur styptique et une réaction acide.

La connaissance du fer et l'art de le travailler ont dû être bien postérieurs à l'emploi des autres métaux usuels, à cause de la difficulté de son extraction. Quelques auteurs attribuent la découverte et l'usage de ce métal aux Cyclopes, d'autres aux Chalybes, peuples très-anciens et fort renommés pour leur habileté à travailler le fer. La Bible constate l'ancienneté de cette découverte dans l'Égypte et dans la Palestine : elle en fait honneur à Tubalcaïn. Les auteurs grecs s'accordent à placer l'introduction en Grèce de la connaissance du fer ainsi que de l'art de le travailler sous le règne de Minos Ier, vers 1431 avant Jésus-Christ. Cette connaissance y aurait été apportée de Phrygie par les Dactyles, lorsqu'ils quittèrent les environs du mont Ida pour venir s'établir dans l'île de Crète. Toutefois, l'usage de ce métal ne paraît pas avoir été très-répandu chez les premiers peuples de l'antiquité.

Outre ses nombreuses applications dans les arts, le fer s'emploie en médecine comme tonique et pour donner de la couleur au sang : pour obtenir ces effets, on l'emploie en limaille, réduit par l'hydrogène en poudre impalpable, en pilules, en pastilles, mêlé au chocolat, à l'eau, etc. *Voy.* FERRUGINEUX.

*Fer arséniaté*, espèce de fer qui est fusible à la simple flamme d'une bougie, et qui donne beaucoup de vapeurs arsenicales quand on le grille sur des charbons. Ce fer se trouve en veines dans le granit, avec le cuivre arséniaté, le fer arsenical, le quartz, le cuivre pyriteux, le fer oxydé, etc.

*Fer arsenical. Voy.* MISPICKEL et PYRITE.

*Fer azuré*, variété bleue de fer mélangé avec l'acide phosphorique. Il cristallise en prismes, mais plus souvent il se présente à l'état terreux.

*Fer blanc. Voy.* ci-après FER-BLANC.

*Fer carbonaté* ou *fer spathique*, minerai de fer composé d'acide carbonique et de protoxyde de fer ($CO^2,FeO$), qu'on rencontre souvent en cristaux qui ont la même forme et sensiblement les mêmes angles que la chaux carbonatée. Il est d'un gris de poussière et d'une pesanteur spécifique variant de 3,0 à 3,8; il se dissout dans les acides avec effervescence. C'est un des principaux minerais qu'on exploite. Il forme des filons dans les terrains anciens et dans les terrains de transition de la Saxe, de la Bohême, de la Styrie, des Pyrénées, du Dauphiné, etc. On le rencontre souvent dans les terrains houillers, comme à Saint-Étienne, à Anzin, et dans la plupart des mines de l'Angleterre; là il offre le précieux avantage d'être placé à côté du combustible nécessaire à son exploitation.

*Fer carburé. Voy.* PLOMBAGINE.

*Fer chromé*, minéral gris de fer, d'une pesanteur spécifique de 4,5, composé d'oxyde de chrome, de sesquioxyde de fer et d'alumine, en proportions variables. Il sert à la préparation des combinaisons du chrome. On le trouve dans des roches de serpentine à Baltimore, à Chestercoutz (États-Unis), en Silésie, en Sibérie, dans les monts Ourals et en France, à Gassin, sur la plage de Cavalaire (Var).

*Fer galvanisé*, fer étamé au zinc. *Voy.* ÉTAMAGE.

*Fer limoneux* (ainsi nommé parce qu'on le rencontre dans le limon des terrains d'alluvion), dit aussi *Limonite* ou *Fer hydroxydé*, minéral composé de sesquioxyde de fer et d'eau, qu'on rencontre dans les terrains tertiaires en masses amorphes, en roches ou en grains, de couleur jaune brunâtre plus ou moins foncé. Il constitue une grande partie des minerais de fer qu'on exploite en France. Lorsqu'il se présente en grains soudés ensemble, comme des œufs de poisson, on le nomme *Fer oolithique*.

*Fer magnétique*, ou *Fer oxydulé*, synonymes d'*Aimant naturel. Voy.* AIMANT.

*Fer météorique. Voy.* AÉROLITHES.

*Fer natif*, fer métallique qu'on rencontre dans la nature, libre de toute combinaison. Il est d'une grande rareté. On présume que le fer natif qu'on a rencontré dans certaines localités, par ex. à Labouiche dans le département de l'Allier, et à Lasalle dans l'Aveyron, est de la même origine que les aérolithes.

*Fer oligiste* (du grec *oligiston*, très-peu, ainsi nommé par Haüy parce qu'il y a très-peu à faire pour en retirer du fer pur), minéral rouge brun composé de sesquioxyde de fer presque pur. Lorsqu'il est en masses lamelleuses d'un gris d'acier et d'un éclat métallique, il prend le nom de *Fer spéculaire* (du latin *speculum*, miroir). En masses fibreuses, couleur de sang, il prend le nom d'*Hématite* (du grec *haima*, sang). Il se trouve en filons puissants dans les terrains anciens et les terrains de transition, au Brésil, en Suède, à l'île d'Elbe, à Framont, dans les Vosges, etc. Il est aussi très-abondant dans les volcans : on en extrait le fer. On l'appelle, dans les Arts, *Ferret* et aussi *Pierre à brunir*, parce qu'on s'en sert pour polir certains corps, et en particulier les métaux.

*Fer oolithique* (du grec *oon*, œuf, et *lithos*, pierre), espèce de fer limoneux en grains agglomérés comme les œufs de poisson. *Voy.* FER LIMONEUX.

*Fer oxydulé*, *fer magnétique*. *Voy.* AIMANT.

*Fer titané*, minéral composé d'acide titanique, de sesquioxyde et de protoxyde de fer, noir, d'un éclat métallique, et d'une pesanteur spécifique variant de 4,0 à 4,9. On le rencontre particulièrement aux environs du lac Ilmen en Russie, au mont Saint-Gothard, en Transylvanie, etc.

**FER (acceptions diverses). Dans la Construction,**

on appelle *F. de carillon* un fer qui a 2 centim. de grosseur; *F. embouté*, la tôle relevée en bosse, pour faire divers ornements; *F. corroyé*, du fer forgé que l'on bat à froid pour le rendre moins susceptible de casser; *F. coudé*, du fer plié dans son épaisseur, pour retenir une poutre; *F. étiré*, du fer qu'on a allongé en le battant à chaud; *F. d'amortissement*, une aiguille de fer entée sur un poinçon pour tenir un ornement qui termine un comble.

En Technologie, ce mot désigne un grand nombre d'outils et d'instruments usités dans les arts, et dont les formes varient suivant les usages auxquels on les emploie. Tels sont, entre autres : le *F. à bâtir*, dont les bourreliers se servent pour rembourrer les bâts; les *F. à repasser* et les *F. à boudin* des blanchisseuses; les *F. à friser* des coiffeurs; les *F. à gaufrer, à fileter, à dorer, à polir*, dont se servent les doreurs, les relieurs, les gaîniers, les fleuristes, etc.; les *F. à râcler* des ébénistes; les *F. à écharner* et *à raturer* des corroyeurs; les *F. à souder* des plombiers, zingueurs, ferblantiers, etc.; les *F. à tirer* des tireurs d'or, etc. Tels sont encore : les *F. de coupé, de velours frisé* et *de peluche*, dont on se sert pour couper le poil du velours et de la peluche; le *F. du cordier*, morceau de fer plat qui sert à assouplir l'étoupe; les *F. de Bouvet* et *de Guillaume*, espèces de rabots à l'usage des menuisiers, etc.

FER A CHEVAL, espèces de semelles de fer qu'on attache avec des clous dans la corne du pied des chevaux, des mulets, des ânes, des bœufs. On fait les fers de plusieurs formes différentes (*Voy.* MARÉCHAL FERRANT). — La Lingère nomme ainsi une petite pièce qui sert de doublure ou de soutien à l'épaulette des chemises d'hommes. — En termes de Fortification, on nomme *fer à cheval* un ouvrage fait en demi-cercle au dehors d'une place. — En Architecture, c'est un escalier qui a deux rampes et qui est fait en demi-cercle.

En Histoire naturelle, on nomme *Fer à cheval*, à cause de leur forme, deux espèces européennes de Chauves-Souris, du genre Rhinolophe. Le *Petit Fer à cheval*, ou *Rh. à deux lances*, a la feuille nasale droite lancéolée, couverte de quelques poils; son pelage est long, fin, lisse, soyeux, d'un blanc lustré; les membranes des ailes et de la cuisse sont diaphanes. Sa longeur est de 65 millim. Le *Grand Fer à cheval*, ou *Rh. unifer*, est long de 95 millim. Son pelage est cendré par-dessus, et gris blanchâtre en dessous chez le mâle. La femelle a la base des poils blanche, et l'extrémité rougeâtre; ses parties inférieures sont d'un cendré lavé de rose. — On nomme *Fer de lance* une Chauve-Souris du genre Phyllostome.

FER CHAUD, maladie inflammatoire de l'estomac, nommée aussi *Pyrosis*. *Voy.* ce mot.

FER EN MEUBLES. Dans le Commerce, on nomme ainsi, sans qu'il soit facile d'en donner une bonne raison, toutes les fournitures nécessaires pour garnir les meubles, laines, crins, étoffes pour meubles, etc.

FER-BLANC, tôle mince recouverte sur ses deux faces d'une couche d'étain qui la garantit de la rouille. Pour obtenir le fer-blanc, on décape parfaitement la tôle, et on la maintient dans un bain d'étain en fusion. Cette fabrication a pris naissance en Allemagne. Le fer-blanc anglais a eu longtemps la suprématie sur celui des autres pays, mais aujourd'hui nos fabriques françaises fournissent des produits tout aussi bons. A l'aide des acides, on parvient à faire sur le fer-blanc des dessins particuliers qui portent le nom de *moiré* (*Voy.* ce mot). — On appelle *ferblantier* l'ouvrier qui fabrique toutes sortes d'objets en fer-blanc. La plupart des ustensiles de ménage, casseroles, cafetières, passoires, écumoires, moules, boîtes, entonnoirs, etc., sont dus à la ferblanterie. Pour confectionner ces divers objets, le ferblantier taille les feuilles de fer-blanc avec des cisailles, les contourne sur la bigorne, et les soude ensuite avec de la soudure de plombier. Pour les polir, il se sert du brunissoir ou du marteau. Quant aux cannelures ou ornements, ils se faisaient autrefois au marteau, et c'était dans ce travail que brillait surtout le talent de l'ouvrier; aujourd'hui on les façonne à l'*estampage*. Depuis quelque temps les ferblantiers fabriquent avec le zinc des seaux, des baignoires, des plombs, des gouttières, des tuyaux de conduite, etc., ouvrages qui faisaient auparavant partie de l'industrie du plombier.

FERBLANTIER, FERBLANTERIE. *Voy.* FER-BLANC.

FÉRIES (du latin *ferire*, immoler des victimes, ou bien *à ferendis epulis*, à cause des festins qu'on célébrait), jours pendant lesquels tout travail était interrompu à Rome. Le plus souvent c'étaient des jours de fête. Il y en avait plusieurs sortes : les unes étaient fixes (*stativæ*) et se distinguaient en annuelles (*annales*) et anniversaires (*anniversariæ*); les autres étaient *mobiles*. La célébration de celles-ci était déterminée par les prêtres et les magistrats, et on les nommait *indicativæ* ou *indicatæ* (désignées), *conceptivæ* (votives), *imperativæ* (ordonnées). Il y avait encore les féries de famille (*feriæ privatæ* ou *propriæ*), les *natalitiæ*, ou de naissance, les *exsequiales*, pour les funérailles, les *denicales*, pour l'expiation faite après un enterrement, les *sementinæ*, pour les semailles, etc. Parmi les féries publiques, on remarquait les *féries latines*, instituées par Tarquin le Superbe en mémoire de son alliance avec le roi des Latins. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Dans la Liturgie catholique, on nomme *féries* les jours de la semaine après le dimanche. Le lundi est compté pour la 2e férie, et ainsi de suite jusqu'au vendredi, qui est nommé la 6e férie. On ne dit point la 1re férie ni la 7e férie; on se sert des mots ordinaires, dimanche et samedi. On nomme *féries majeures*, les trois derniers jours de la semaine sainte, les deux jours d'après Pâques et la Pentecôte, et la 2e férie des Rogations, qui a son office particulier.

FÉRIÉS (JOURS), jours où l'on chôme, c'est-à-dire où il y a cessation de travail prescrite par la religion pour la célébration d'une fête. Il y en avait infiniment au moyen âge, ce qui nuisait beaucoup au travail et ruinait l'ouvrier; la loi a porté un frein à cet abus. Sont considérés aujourd'hui en France comme jours fériés, outre les dimanches, Noël, l'Assomption, l'Ascension et la Toussaint (loi du 18 germ. an X et arrêté du 29 du même mois), le premier jour de l'an (avis du conseil d'Etat, 20 mars 1810), le 15 août, fête de l'Empereur, et avant 1848, le jour de la fête du Roi. Toute la sanction donnée par la loi aux jours fériés consiste à ne faire aucun acte public ou de procédure pendant ces jours, si ce n'est en vertu d'une permission du président du tribunal, à ne pas arrêter un débiteur, à n'exécuter aucune condamnation. Une lettre de change échéant à un jour férié légal est payable la veille, ainsi que les billets à ordre. Le protêt ne peut être fait que le jour suivant.

FERLAGE, action de ployer une voile sur sa vergue. Pour *ferler* une voile qui est larguée, on la relève et on la serre tout le long, un peu au-dessus, et sur l'avant de la vergue, à l'aide de cordes ou tresses nommées *rubans de ferlage*. Le ferlage des voiles est la base de l'instruction des matelots.

FERLIN, petite monnaie de cuivre usitée jusqu'au XVIIIe siècle, valait le quart d'un denier.

Le *ferlin*, mesure agraire, valait 3,200 mètr. carrés.

FERMAGE. *Voy.* FERME et BAIL.

FERMAIL se dit, en termes de Blason, des fermoirs, agrafes ou boucles qui sont fixés aux manteaux ou ceintures. Ils sont représentés dans les armoiries, rondes ou en losange. Un *écu fermaillé* est celui qui renferme plusieurs fermaux. *Voy.* FERMOIR.

FERME (du latin *firma*, dérivé du grec *herma*, clôture, ou du celtique, *ferma*, louage), se dit :

1° de toute exploitation rurale, comprenant les terres, les bâtiments d'exploitation, l'habitation du fermier, les animaux domestiques, etc.; 2° d'une convention par laquelle le propriétaire d'un héritage rural abandonne à certaines conditions la jouissance de son héritage; le fermage est fait, soit pour un prix convenu stipulé par année, soit sous la condition d'un partage des fruits avec le propriétaire (le Code civil trace les règles particulières aux *baux à ferme* dans les art. 1763-78); 3° de toute exploitation prise à forfait et moyennant un revenu fixe. *Voy.* FERMIER.

On nomme *Ferme école*, *F. expérimentale*, *F. modèle*, tout établissement agricole qui a pour objet de former des agriculteurs et d'enseigner les perfectionnements qui ont été introduits dans la culture des terres et le soin des animaux. La plus ancienne ferme expérimentale date de 1771: elle fut fondée par Sarcey de Sutières, à Annel (Oise), près de Compiègne. Le peu de certitude des données de la science arrêta longtemps le développement de ces utiles institutions. Toutefois on a vu s'élever au commencement de ce siècle l'*Académie agricole* de Mœglin (Prusse), la *ferme exemplaire* de Roville (Meurthe), fondée en 1822 par Mathieu de Dombasle; la *ferme de Grignon*, près Versailles (1827); l'*Institut agronomique* de Cirencester, en Angleterre (1845). En 1854 on comptait en France 49 fermes-modèles.

Le décret du 3 octobre 1848, qui a organisé l'enseignement de l'agriculture en France, ordonne l'établissement de *fermes-écoles* dans tous les départements; la ferme de Grignon, celles de Grand-jouan (Loire-Inférieure), de la Saulsaie (Ain), de Saint-Angeau (Cantal), sont devenues des *écoles régionales;* enfin un *Institut agronomique* fut créé à Versailles (*Voy.* AGRICULTURE). En 1849, le gouvernement belge a créé huit *fermes-écoles* destinées également à l'enseignement pratique de l'agriculture.

FERME, assemblage de pièces de bois qu'on place de distance en distance pour porter le faîte et les chevrons d'un comble, se compose ordinairement de deux pièces de bois inclinées (*arbalétriers*) assemblées par leurs pieds dans le *tirant* qui arrête l'écartement, et par le haut dans le *poinçon* qui est vertical. D'autres poutres, dites *faux entraits* et *contre-fiches*, empêchent les arbalétriers de fléchir.

FERME (JEU DE LA), jeu de cartes que l'on joue à dix ou douze personnes, en ôtant les huit et les six, excepté le six de cœur, et où le nombre seize gagne le prix de la ferme et dépossède le fermier. Le jeu de la ferme se joue aussi avec six dés marqués d'un seul côté depuis un point jusqu'à six, de sorte que le plus haut coup, celui où l'on gagne la poule ou la ferme, est de vingt et un points.

FERMENT (du latin *fermentum*, dérivé de *fervere*, s'échauffer, bouillonner), se dit de toute substance qui a la propriété de déterminer la fermentation dans une autre. On a reconnu que les substances organiques azotées très-altérables, telles que la levûre de bière, la pâte aigrie, la lie de vin, le sang décomposé, le fromage pourri, etc., agissent particulièrement comme ferments quand on les met en présence d'autres substances organiques. — Les médecins *humoristes* donnaient ce nom à un principe matériel qui, selon eux, se développait dans l'économie, altérait les liquides du corps et causait plusieurs maladies.

FERMENTATION (de *ferment*), décomposition qui s'effectue dans un grand nombre de substances organiques, comme dans le sang, l'urine, les liquides contenant du sucre, lorsqu'elles sont exposés à l'action de l'eau, de l'air et d'une chaleur tempérée. Une substance organique qui fermente fournit une série non interrompue de nouveaux produits moins complexes et plus stables, et dont la plupart appartiennent à la nature inorganique, tels que l'acide carbonique, l'ammoniaque, l'eau, l'acide sulfhydrique, etc.; ordinairement la fermentation est accompagnée de gaz, quelquefois inodores, mais le plus souvent répandant une odeur infecte.—On a donné des noms particuliers à la fermentation, suivant la nature des produits auxquels elle donne lieu: ainsi on distingue la *F. saccharine*, celle où se produit du sucre, comme dans l'action de l'orge germée sur la fécule; la *F. vineuse*, *spiritueuse* ou *alcoolique*, celle où le sucre se convertit en esprit-de-vin et en acide carbonique, comme dans la fermentation du vin, du cidre, de la bière, et en général des liquides sucrés; la *F. acide*, celle où l'esprit-de-vin se convertit en vinaigre; la *F. putride*, ou *putréfaction*, celle où la décomposition des matières organiques développe des gaz infects, tels que l'acide sulfhydrique, l'ammoniaque. Dans les matières azotées la putréfaction semble être spontanée, et de très-petites quantités de matières putréfiées peuvent communiquer cette altération à des quantités indéterminées des mêmes substances non altérées: ainsi, une faible portion de verjus en fermentation, ajoutée à du moût de raisin nouvellement extrait, fait entrer toute la masse en décomposition; la plus petite portion de lait aigri, de pâte de farine altérée, de chair ou de sang putréfié, occasionne les mêmes altérations dans du lait, de la pâte de farine, de la chair ou du sang non altérés: ces substances prennent le nom de *ferments* quand on les emploie pour hâter artificiellement la fermentation.

On peut empêcher la fermentation des corps organiques en les préservant de l'action de l'humidité et de celle de l'air. Les sucs végétaux les plus sujets à s'altérer se conservent parfaitement à l'abri du contact de l'air; de même les viandes de toute espèce, les légumes les plus sujets à se corrompre, si on les renferme dans des vases hermétiquement clos, après les avoir chauffés jusqu'à l'ébullition de l'eau, de manière à les dépouiller de l'air qu'ils contiennent. C'est sur ce principe qu'est fondée la méthode d'Appert pour la conservation des aliments. Il y a aussi des agents chimiques, comme les alcalis, qui favorisent la fermentation; d'autres dits *antiseptiques*, comme les acides minéraux, les sels mercuriels, la créosote, l'essence de térébenthine, qui l'entravent ou l'arrêtent tout à fait. *Voy.* EMBAUMEMENT.

Les phénomènes de fermentation sont depuis longtemps connus, mais ce n'est que dans les temps modernes, grâce aux efforts de M. Liebig, que l'on est parvenu à les expliquer d'une manière scientifique. *Voy.* ZYMOLOGIE.

FERMENTATION COLORANTE, sorte de fermentation que Fourcroy et d'autres chimistes croyaient exister pendant la formation des matières colorantes.

FERMENTATION PANAIRE, nom donné par quelques chimistes à la fermentation que subit la pâte dont on se sert pour faire le pain; elle se rapporte aux fermentations *acide*, *saccharine*, *alcoolique*, etc.

FERMIER (de *ferme*), nom donné à celui qui dirige l'exploitation d'une ferme, soit qu'il en soit le propriétaire, soit qu'il cultive la terre d'un autre, à charge de payer au propriétaire une redevance fixée par des conventions réciproques (*Voy.* FERME). — On nomme *F. partiaire*, *colon partiaire*, ou *métayer*, celui qui prend des terres à exploiter, à condition de rendre au propriétaire une certaine *partie* des fruits produits par le fonds affermé.

On a étendu le nom de *fermier* à celui qui prend *à ferme* certains droits, c.-à-d. qui s'engage à verser annuellement une somme fixe en se chargeant de percevoir des droits dont le produit est variable: c'est en ce sens qu'on dit *fermier des jeux*, etc. — Avant 1789, on appelait *Fermiers généraux* les membres d'une association privilégiée qui tenait à *ferme* les revenus publics. Leurs fonctions sont en

partie remplies aujourd'hui par les *Receveurs généraux*. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FERMOIR, nom commun à plusieurs outils, en forme de ciseau, employés par les menuisiers, les charpentiers, etc., et dont le caractère propre est d'avoir le tranchant formé par la réunion de deux biseaux, soit plats, soit arrondis. La *plane* des tourneurs est un fermoir à nez rond. Les sculpteurs se servent d'un fermoir dit *à trois dents*. Les bourreliers en ont un qui leur sert à tracer des raies sur le cuir. — On nomme aussi *fermoirs* des agrafes de métal, plus ou moins riches, plus ou moins ouvragées, qui servent à tenir fermé un livre, et surtout un livre d'Église.

FEROLIA, grand arbre de la Guyane, appelé aussi *Bois satiné*, *B. marbré*, *B. de férole*, paraît appartenir à la famille des Rosacées. Ses feuilles sont alternes, ovales, entières et blanchâtres en dessous; ses fruits sont charnus, en grappes terminales. On ne connaît pas ses fleurs. Son bois est recherché des ébénistes et des tabletiers.

FERRAILLE (de *fer*), nom donné aux vieux fers, tels que débris d'ustensiles en fer, fers de chevaux, bandes de roues, clous, etc. Tous ces débris sont fondus soit avec le minerai de fer qu'ils améliorent, soit seuls : ils fournissent dans ce dernier cas un fer doux et raffiné, très-recherché pour la coutellerie et la fabrication des canons de fusil. Les ferrailles rongées par la rouille servent pour la teinture en noir et la fabrication de la couleur dite de rouille. — On donne le nom de *ferretiers* ou de *ferrailleurs* aux industriels qui font le commerce de la ferraille.

FERRARIA (d'un nom propre), genre de la famille des Iridées, renferme des plantes herbacées, à racine tubéreuse, à feuilles uniformes, à fleurs formées de 6 pétales laciniés et réfléchis. On en connaît 3 espèces, toutes exotiques. La *F. ondulata* est une très-belle plante du Cap, à fleurs d'un pourpre foncé, marquées d'un cercle blanchâtre; elle ne dure que quelques heures. On la cultive dans les serres tempérées.

FERRÉE (EAU). *Voy.* FERRUGINEUX.

FERRET. *Voy.* FER OLIGISTE.

FERRETIER, marchand de vieille ferraille (*Voy.* FERRAILLE). On le nomme aussi *ferrailleur*. — Les maréchaux ferrants nomment ainsi un marteau dont ils se servent pour forger les fers sur l'enclume, à chaud ou à froid.

FERREUX et FERRIQUE (OXYDE, SEL). *Voy.* FER.

FERROCYANATE; FERROCYANIQUE (ACIDE); FERROCYANURE. *Voy.* BLEU DE PRUSSE et CYANURE.

FERRONNERIE, dénomination générale sous laquelle on comprend les ferrements ou ferrures pour bâtiments (espagnolettes, pommelles, fiches, gonds, pentures, charnières, équerres, verrous, targettes, serrures, becs de canne, etc.), les articles de ménage (pelles, pincettes, croissants, etc.). Les objets de ferronnerie connus sous le nom d'*articles de Charleville* se fabriquent surtout dans les Ardennes; on en fabrique aussi dans la Marne, à Vitry-le-François, dans l'Orne et dans la Manche. *Voy.* QUINCAILLERIE.

FERRONNIÈRE, sorte de parure de femme consistant en une étroite bandelette qui entoure la tête et ferme sur le front à l'aide d'un camée ou d'une pierre précieuse, a été ainsi nommée de la belle Ferronnière, maîtresse de François I[er], qui la mit à la mode. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FERRUGINEUX, corps qui contiennent du fer à l'état métallique, ou à l'état d'oxyde, de sel, etc. On nomme *ferrugineuses* certaines *eaux minérales*, quoique le fer n'existe dans ces eaux qu'à l'état de carbonate ou de sulfate. On appelle *eau ferrée*, de l'eau dans laquelle on a mis en dissolution des matières ferrugineuses, comme des clous, de la limaille. Les ferrugineux sont employés, en Médecine, comme toniques et astringents. Ils conviennent surtout aux individus épuisés par de longues maladies ou par des évacuations successives, lorsqu'il n'existe plus d'irritation dans les viscères abdominaux, mais seulement un état de débilité, avec pâleur des tissus et décoloration de la peau; on les emploie avec succès contre la chlorose.

FERRURES, terme de Serrurerie, désigne non-seulement tous les articles de ferronnerie dont on se sert dans la construction des bâtiments, mais aussi tous les ferrements employés dans les diverses industries, dans la carrosserie, par exemple, pour garnir et consolider les objets confectionnés.

On appelle aussi *ferrure* la manière dont un cheval est ferré. *Voy.* MARÉCHAL FERRANT.

FERS, punition disciplinaire en usage à bord des vaisseaux de l'État contre les matelots et les officiers-mariniers, et consacrée par la loi du 22 août 1790 (titre II, art. 1), est appliquée par le commandant du bâtiment ou par l'officier qui le remplace. L'instrument de cette peine est une barre de fer, dite *barre de justice*, placée dans l'entre-pont, et portant plusieurs anneaux de fer où peuvent entrer les jambes et qui se ferment au cadenas. Cette punition prend le caractère de peine afflictive lorsque le délit qui y a donné lieu entraîne une punition de plus de trois jours : dans ce cas, elle ne peut être prononcée que par un tribunal. — Au civil, la peine des fers avait été conservée dans notre législation pénale par la loi du 25 septembre 1791; elle fut convertie en celle des *galères* (*Voy.* ce mot) par une loi du 6 octobre 1791. Une autre loi du 19 du même mois, confirmée plusieurs fois depuis, notamment le 12 mai 1793 et le 21 brumaire an V, la rangea dans la catégorie des peines militaires. Aujourd'hui, les conseils de guerre continuent à la prononcer pour le pillage, l'absence à la générale, la violation des consignes, le dépouillement des morts sur le champ de bataille, le faux, l'insubordination, la lâcheté simple, la maraude, le sommeil en faction, le vol chez son hôte, etc.

FÉRULE, *Ferula*, genre de plantes de la famille des Ombellifères, à tige herbacée très-élevée, à feuilles grandes, divisées en segments subdivisés eux-mêmes en lanières linéaires. La *F. commune* vient sur les bords de la Méditerranée. Elle a une tige, haute de 3 à 4 m., cylindrique, simple, remplie de moelle; des feuilles grandes, dilatées, pétiolées, et des fleurs jaunes. La *F. glauque* présente à peu près les mêmes caractères. Les anciens croyaient que Prométhée renferma le feu du ciel dans la moelle de cette plante, sans doute parce qu'elle est très-inflammable; on se sert encore de cette moelle en guise d'amadou. La *F. assa-fœtida* croît en Perse. Sa tige, qui est de 2 à 3 m., porte de nombreuses gaînes sans feuilles, et fournit la gomme-résine de ce nom. *Voy.* ASSA-FOETIDA.

FÉRULE, palette en bois ou en cuir, à bout plat, épais et arrondi, dont on se sert encore dans certaines écoles, surtout à l'étranger, pour frapper dans la main des écoliers qui ont commis quelque faute. Elle tire son nom, dit-on, de ce que cette punition était originairement infligée avec une tige de férule. — On nommait autrefois ainsi le bâton ou la crosse des prélats, ainsi que le sceptre des empereurs d'Orient.

FESSES, *clunes*. Ces parties, les plus charnues du corps, sont formées par la peau et une épaisse couche de tissu cellulaire qui recouvre les trois muscles fessiers. Leur développement est un des caractères qui distinguent l'homme des autres mammifères.

FESSIERS (MUSCLES). Il y en a trois : le *muscle grand fessier*, qui rapproche la cuisse du bassin, et agit fortement dans la station et la progression; le *muscle moyen fessier*, muscle abducteur de la cuisse, et qui la fait tourner en dehors ou en dedans; le *muscle petit fessier*, qui a les mêmes usages.

FESTIVAL, grande fête musicale, symphonie colossale exécutée par une réunion considérable de virtuoses. *Voy.* CONCERT.

FESTON (de l'italien *festone*, dérivé de *festa*,

fête), ornement composé de fleurs, de fruits et de feuilles entremêlés et suspendus en guirlandes. Chez les païens, on mettait des festons aux portes des temples et dans tous les endroits où l'on voulait donner des marques de réjouissance publique. Les premiers chrétiens en ornaient les portes des églises et les tombeaux des saints. — Les festons, peints ou sculptés, sont un des principaux ornements d'architecture : on en fait quelquefois qui n'ont ni fleurs ni fruits, mais où sont représentés des instruments de musique, des objets propres à la chasse et à la pêche, et des attributs de toute sorte. — On donne aussi ce nom à des broderies ou découpures en forme de festons que l'on fait aux étoffes pour robes, mouchoirs, rideaux, etc.

FESTUCACÉES, tribu des Graminées. *V.* FÉTUQUE.

FÊTE (du latin *festus dies*). Chez les anciens, les fêtes les plus célèbres étaient : les *Jeux Olympiques, Pythiques, Isthmiques* et *Néméens;* les *Mégalésies,* les *Panathénées,* les *Bacchanales,* pour les Grecs; les *Jeux du Cirque,* les *Lupercales,* les *Saturnales,* les *Fêtes séculaires, décennales,* etc., pour les Romains.

Chez les modernes, l'Église chrétienne célèbre, outre le *Dimanche,* plusieurs fêtes, dont les unes arrivent à jour fixe, et les autres, dites *F. mobiles,* varient tous les ans. Les premières sont : la *Circoncision* (1er janvier), l'*Épiphanie* (6 janvier), la *Purification* (2 février), l'*Annonciation* (25 mars), la *Visitation* (2 juillet), l'*Assomption* (15 août), la *Nativité* (8 septembre), la *Toussaint* (1er novembre), la *Conception* (8 décembre), *Noël* (25 décembre). Les fêtes mobiles sont : *Pâques,* qui se célèbre le dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps (21 mars) ; la *Septuagésime,* la *Sexagésime,* la *Quinquagésime* ou *Dimanche gras* (qui tombent les 9e, 8e et 7e dimanches avant Pâques) ; la *Quadragésime, Reminiscere, Oculi, Lætare,* la *Passion* (les 1er, 2e, 3e, 4e et 5e dimanches du Carême); les *Rameaux* et la *Quasimodo* (les dimanches immédiatement avant et après Pâques); l'*Ascension* et la *Pentecôte* (le 40e et le 50e jour après Pâques) ; la *Trinité* et la *Fête-Dieu* (dimanche et jeudi suivants); l'*Avent* (les quatre semaines avant Noël). *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.,* et ci-dessus JOURS FÉRIÉS.

FETFA (de l'arabe *fatoua*). Ce mot, qui signifie *jugement d'un sage,* désigne les décisions que rendent les muftis ou chefs de la religion musulmane sur les matières relatives au droit public ou particulier; les premiers concernent la guerre, la paix, la nomination ou la punition des gouverneurs, des pachas, etc. Les seconds regardent le dogme, la morale, les lois, la religion, etc.

FÉTICHE (de *fétiche,* idole), nom donné au serpent devin, à plusieurs couleuvres, à des vautours, des poissons, des insectes, ou même à des objets inanimés quelconques, pierres, flèches, etc., que les nègres et plusieurs peuples peu civilisés adorent et mettent au rang de leurs dieux. L'adoration ou le culte des fétiches est le *Fétichisme. Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FÉTIDIER, *Fœtidia,* genre de la famille des Myrtacées, ne renferme qu'un seul arbre, le *F. Mauritania,* qui a le port du noyer. Ses feuilles sont ovales et coriaces; ses fleurs sont grandes, axillaires et privées de corolle; son bois est dur, veiné et rougeâtre, mais d'une *odeur infecte :* on l'emploie néanmoins dans l'ébénisterie. Le Fétidier croît aux îles Mascareigne et Maurice.

FÉTUQUE (du latin *festuca*), genre de Graminées, tribu des Festucacées : épillets paniculés à 2 ou 3 fleurs hermaphrodites. Plusieurs de ces plantes entrent dans la composition du foin des prairies, et forment d'excellents pâturages. La *F. élevée* a des feuilles longues, planes, linéaires. La *F. des brebis* habite les lieux arides, et s'élève à 16 centim. : ses touffes, formées de feuilles menues et pressées, fournissent un excellent pâturage pendant toute l'année. La *F. flottante,* ou *Chiendent aquatique,* se trouve dans les fossés, les marais, etc. Les brebis, le cheval, les vaches, les porcs et les chèvres l'aiment beaucoup, et se nourrissent de sa fane. On s'en sert aussi pour litière, pour faire des nattes, des cordes, des paniers, pour remplir les matelas, les meubles, etc. En Pologne et en Allemagne, on la nomme *herbe à la manne* parce que sa graine sert à faire du pain.

FEU (du latin *focus,* foyer), développement simultané de chaleur et de lumière produit par la combustion des corps dits *combustibles,* tels que le bois, le charbon, la paille, etc. Les anciens regardaient le feu comme un des quatre éléments. Plusieurs peuples l'adoraient même comme une divinité (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* au mot FEU). Les physiciens ont reconnu que le feu n'est autre chose qu'un degré de température plus élevé que celui du calorique sans lumière. *Voy.* CHALEUR et COMBUSTION.

On appelle *feu central* l'immense foyer de matières incandescentes qu'on suppose exister au centre de la terre, et à l'aide duquel on explique les volcans, les eaux thermales, les tremblements de terre, etc.

Dans l'Art militaire, on donne le nom de *feu* aux diverses manières de tirer les armes à feu. Le *feu de file,* ou *de deux rangs,* est celui où chaque file tire à son tour : c'est le *feu de bataille;* les hommes se tiennent debout, le premier et le deuxième rang tirent ensemble, le troisième rang charge les armes des deux autres; le feu de file commence par la droite de chaque peloton. Dans les *feux de peloton, de bataillon* ou *de régiment,* les trois rangs font feu ensemble ; le premier rang tire à genoux.

En Médecine, on a donné le nom de *feux* à certaines éruptions, à des dartres ou érésipèles, à cause de l'ardeur qu'ils produisent dans la partie malade : tels sont le *Feu persique,* ou *Zona;* le *F. sacré,* ou érésipèle simple; le *F. Saint-Antoine,* dit aussi *F. Saint-Fiacre,* ou *Mal des Ardents,* érésipèle gangréneux ou scarlatine maligne, qui a fait de grands ravages en France au xe et au xiie siècles; le *F. sauvage* ou *volage,* éruption qui survient au visage et surtout aux lèvres des enfants.

Au Théâtre, on appelle *feu* une rétribution accordée aux artistes, soit indépendamment de leurs appointements, soit pour en tenir lieu quand ils n'ont pas d'engagement annuel, ou qu'ils ne sont chargés qu'accidentellement d'un ou de plusieurs rôles, ou pour un nombre déterminé de représentations. Ce mot dérive, sans doute, des fournitures de combustible et de lumières faites aux artistes dans leur loge pour s'habiller.

FEU D'ARTIFICE. *Voy.* ARTIFICE et PYROTECHNIE.

FEU CHINOIS, imitation des feux d'artifices réels à l'aide de transparents et du jeu de la lumière. On se sert, à cet effet, de papiers colorés et découpés selon la forme des feux qu'on veut simuler. Derrière les transparents on place, si c'est pour un *soleil,* une roue en fil de fer, revêtue de papier fin, où l'on a tracé une spirale noire ou colorée. En la faisant tourner et l'éclairant fortement, les lignes de la spirale paraissent, en travers des jets de feu découpés sur le papier, aller du centre à la circonférence, et simulent des étincelles de feu.

FEU FOLLET, flamme erratique et légère produite par les émanations de gaz hydrogène phosphoré qui s'élèvent des endroits marécageux, des lieux où des matières animales et végétales se décomposent, tels que cimetières ou voiries, et qui s'enflamment à une petite distance du point où elles se dégagent. L'ignorance des véritables causes qui produisent ces flammes légères a donné lieu à toutes sortes de contes et de frayeurs superstitieuses. *Voy.* FOLLET.

FEU GRÉGEOIS ou FEU GREC, dit aussi *feu liquide* ou *incendiaire,* feu artificiel inventé au vie siècle par des moines byzantins, et dont la recette est aujourd'hui perdue. Ce feu, dont l'eau augmentait l'activité

au lieu de l'éteindre, devint bientôt une arme de guerre d'un effet terrible. Les empereurs de Constantinople s'en servirent plusieurs fois pour brûler les flottes qui venaient assiéger cette ville. En 673, Callinicus, ingénieur syrien, qui passe à tort pour en être l'inventeur, brûla avec le feu grégeois la flotte entière des Sarrasins. Les Sarrasins en connurent la recette et l'employèrent plusieurs fois contre les Croisés. On pense que c'était un mélange de salpêtre, de soufre, de naphte, de poix et de bitume : on le soufflait sur l'ennemi au moyen de sarbacanes de cuivre, ou bien on le lançait à la main ou à l'aide d'une arbalète. Ce feu avait le défaut de ne pouvoir être porté à de grandes distances; c'est ce qui l'a fait abandonner depuis l'invention de la poudre à canon. On doit à M. Lalanne (1840), et à MM. Favé et Rainaud (1845) de savantes recherches sur le *Feu grégeois*.

FEU GRISOU, inflammation accidentelle, avec explosion, du gaz hydrogène carboné, qui a lieu très-souvent dans les mines, principalement dans les houillères, où elle produit de terribles désastres. L'invention de la lampe de sûreté de Davy (*V.* LAMPE) prévient ou neutralise en grande partie les effets du feu grisou.

FEU DE JOIE, feu de paille ou de fagots qu'on allume dans les rues, sur les places publiques et dans les villages, en signe de réjouissance. L'usage des feux de joie était très-commun en France autrefois : on en allumait surtout le *jour de la Saint-Jean* (24 juin), pour fêter, dit-on, l'entrée du soleil dans le solstice d'été. Les feux de joie étaient connus des anciens; les Romains en allumaient, surtout aux Palilies (21 avril), fêtes instituées par Romulus pour célébrer l'anniversaire de la fondation de Rome.

FEU SAINT-ELME, dit aussi *feu Saint-Nicolas*, météore lumineux qui se manifeste quelquefois en mer par un temps d'orage et dans les nuits obscures, se présente en forme de flammes ou vapeurs lumineuses, voltigeant aux extrémités des vergues, des mâts, des navires. On pense que c'est un effet d'électricité. Ce phénomène était connu des anciens navigateurs sous le nom de *Castor et Pollux*. Si le feu était double, ils le considéraient comme un indice favorable; s'il n'en paraissait qu'un, c'était un présage funeste.

FEUDATAIRE (du latin *feodum*, fief). *V.* VASSAL.

FEUILLARD, branches de bois de châtaignier fendues pour faire des cercles. *Voy.* CERCEAU.

FEUILLE (du latin *folium*). Les feuilles sont formées par l'épanouissement des fibres de la tige et du tissu de l'enveloppe herbacée. On y distingue, outre le *parenchyme :* 1° le *pétiole*, ou queue de la feuille; 2° le *limbe*, ou disque de la feuille; 3° la *côte médiane*, qui est le prolongement du pétiole, et qui se subdivise en *nervures*, *veines* et *veinules*. Les feuilles sont dites *sessiles*, lorsqu'elles n'ont pas de pétiole (Épurge); *engaînantes*, quand elles enveloppent la tige par la base (Blé); *composées* lorsqu'elles sont formées d'un assemblage de *folioles* portées sur un *pétiole commun* (Acacia); ou sur des divisions de ce pétiole appelées *pétiolules* (Ciguë); elles sont encore *radicales*, ou partant du collet de la racine (Pissenlit); *opposées*, c.-à-d. disposées par paire à la même hauteur (Labiées); *alternes*, disposées en échelons, de l'un et de l'autre côté de la tige, et sur le même plan (Mauves); *verticillées*, quand elles sont disposées en rosaces ou en rayons divergents autour de la tige (Aspérule odorante); *perfoliées*, traversées par la tige (Buplèvre à feuilles rondes); *connées* ou *conjointes*, sessiles et opposées, se réunissant par leurs bases (Chardon à foulon); *digitées*, divisées en pointes ou en lobes qui figurent des doigts (Marronnier d'Inde); *palmées*, élargies et divisées en forme de main (Ansérine); *subulées*, étroites et rétrécies en pointe comme une alène (Genévrier); *hastées*, à base prolongée en deux lobes aigus très-écartés (pied de veau); *sagittées*, à base prolongée en deux lobes aigus peu divergents (Sagittaire); *lancéolées*, oblongues et finissant en pointe (Plantain); *linéaires*, très-étroites (Graminées); *spatulées*, étroites à la base et élargies au sommet en forme de spatule (Pâquerette); *cordées* ou *cordiformes*, c.-à-d. en cœur (Nénuphar); *réniformes*, en forme de rein (Lierre terrestre); *lyrées*, laciniées et terminées au sommet par un lobe arrondi (Benoîte); *glabres*, dépourvues de toute espèce de poils (Laurier-rose); *pennées* ou *pinnées*, composées, avec les folioles disposées comme les barbes d'une plume (Acacia), etc.

Les premières feuilles qui sortent de terre quand une graine commence à germer, sont presque toujours très-différentes de celles qui doivent leur succéder : on les nomme *feuilles séminales* ou *cotylédons épigés*. *Voy.* COTYLÉDON.

Les feuilles communiquent avec le liber et l'étui médullaire, par leurs nervures et leur pétiole, quand elles en sont pourvues, et directement quand elles sont immédiatement attachées aux branches ou aux tiges.

Les feuilles remplissent dans l'air les mêmes fonctions que les racines dans la terre; aussi les a-t-on nommées des *racines aériennes*. Ce sont aussi des espèces de *poumons*, car les fluides contenus dans les végétaux se portent dans les nervures des feuilles, et y subissent, par le contact de l'air, des élaborations qui les rendent propres à la nutrition et à l'accroissement de la plante.

On a appliqué le nom de *Feuille* à plusieurs animaux ou plantes qui présentent une certaine ressemblance avec les feuilles des arbres : tels sont une Chauve-souris du genre Mégaderme; un poisson, le Polyodon. On nomme *F. ambulante*, *F. sèche* ou *Mâche-feuille*, un insecte du genre Phyllie; *F. de chêne*, *F. morte* et *F. de peuplier*, divers insectes du genre Bombyx; *F. de laurier*, une espèce d'Huître; *F. de tulipe*, quelques Moules et Modioles; *F. du ciel*, le Nostoc ou Trémelle; *F. grasse*, l'Orpin; *F. indienne*, le Malabathrum.

On nomme encore ainsi : 1° certains ouvrages ou ornements qui imitent les feuilles des arbres ou des plantes; 2° des lames très-minces d'or, d'argent, ou de tout autre métal battu; de papier, de carton, etc.

FEUILLÉE (de *Feuillée*, botaniste), *Fevillea*, genre type de la famille des Nandhirobées, renferme des plantes herbacées sarmenteuses, à feuilles alternes, cordées, munies de vrilles axillaires, à fleurs petites, rosacées, et à baies très-grandes, semblables au fruit des Cucurbitacées. Ces plantes appartiennent à l'Amérique. Leurs graines fournissent de l'huile à brûler. L'huile de la *F. trilobée* est de plus employée par les Brésiliens contre les rhumatismes articulaires; celle de la *F. cordifolia* est un médicament éméto-cathartique, regardé par les indigènes comme le plus sûr contre-poison du *Rhus toxicodendrum*, du Mancenilier et des Spigélies.

FEUILLET, nom donné : 1° aux lames qui tapissent la face intérieure du chapeau de quelques Champignons, et qui caractérisent le genre Agaric; 2° au troisième estomac des animaux ruminants.

FEUILLETIS, terme de lapidaire, désigne l'angle qui sépare la partie supérieure d'une pierrerie d'avec l'inférieure.

FEUILLETTE, espèce de futaille ou tonneau moyen servant à mettre le vin et qui est en usage surtout en Bourgogne. Sa capacité est celle d'un *demi-muid*. La feuillette ordinaire contient environ de 133 à 135 litres; la feuillette forte en contient même 140. La *F.* ne contient que 112 ou 114 litres dans les départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

FEUILLURE (de *feuille*), entaille pratiquée dans l'embrasure d'une fenêtre ou d'une porte pour contenir, affleurée au nu du mur, la menuiserie de la porte ou des châssis de croisée.

FEURRE ou FOUARE (du latin barbare *foderum*, jonc, roseau), se disait jadis pour paille longue,

particulièrement pour celle qui servait à empailler des chaises et à couvrir les bâtiments ruraux.

FEUTRAGE. Le *feutrage* consiste à confectionner une espèce d'étoffe, appelée *feutre*, avec les poils de divers animaux, par la simple action du foulage, sans filage ni tissage. Les poils les plus propres au *feutrage* sont, en commençant par les meilleurs, ceux de castor, de loutre, de chameau, de lièvre, de lapin, et les laines de cachemire, de vigogne et d'agneau. Le feutrage exige plusieurs opérations successives : 1º le *sécrétage*, qui consiste à imbiber les poils, sur la peau même, d'une composition appropriée (eau-forte et mercure), qui tend à les faire crisper; 2º l'*arçonnage*, qui au moyen d'une sorte d'archet suspendu au-dessus d'une claie d'osier, divise la masse des poils arrachés et les mélange intimement en même temps qu'il en fait sortir la poussière et les corps étrangers. Après ces deux opérations préparatoires, les poils sont placés par lots, dits *capades*, sur une toile écrue dite *feutrière*, et légèrement humectée : entre chaque capade est insérée une feuille de papier. On replie ensuite la feutrière et on la manie en tous sens, de manière que les poils s'entrelacent parfaitement et ne forment plus qu'une feuille égale. On les soumet alors au *foulage*, qui se fait à plusieurs reprises et dans toutes les directions, en ayant soin de tremper souvent la matière dans un bain de lie de vin presque bouillant. Après quoi, il ne reste plus qu'à extraire les poils qui n'ont pas pris et à développer le duvet à l'extérieur, ce qui se fait à l'aide d'une brosse à carde, dite *carrelet*. — Les étoffes de feutre servaient autrefois presque exclusivement à faire des chapeaux; aujourd'hui on en fait également des tapis, des semelles de chaussure, des étoffes imperméables, etc.

FEUTRE. *Voy.* FEUTRAGE.—FEUTRES. *Voy.* FLOTRES.

FÈVE, *Faba*, genre de la famille des Légumineuses, tribu des Papilionacées : plantes herbacées à tige droite, garnie de feuilles composées de 4 grandes folioles, à fleurs axillaires, presque sessiles; à corolle grande, blanche, marquée d'une tache noire sur chaque aile; à gousses grosses, coriaces, contenant des semences oblongues ayant leur ombilic placé à une de leurs extrémités. Ces plantes sont originaires de l'Afrique ou de la Perse. L'espèce la plus répandue, la *F. des marais* (*F. vulgaris*, *Vicia faba*) a les feuilles ailées, ovales, épaisses, d'un vert foncé; les tiges quadrangulaires, s'élevant jusqu'à un mètre; les fleurs blanches, tachées de noir; les gousses épaisses, renflées, contenant 2 ou 4 semences grandes et oblongues d'un goût très-prononcé. Ses variétés sont la *F. de Windsor* ou *F. ronde d'Angleterre*, abondante dans le midi de la France, et dont les graines sont nombreuses; la *F. julienne* ou *petite fève de Portugal*, plus petite que la précédente; la *F. naine* ou *à châssis*, haute de 30 centim.; la *F. à longues gousses*; la *F. verte*, dont les graines sont vertes; enfin la *Féverole*, *F. gourgane* ou *F. de cheval*, que l'on cultive en plein champ pour la nourriture des bestiaux. La *Grosse fève de marais* est celle que l'on cultive d'ordinaire dans les jardins. On la sème en lignes ou en touffes écartées de 30 centimètres, après les dernières gelées de l'hiver. On la bine et on en butte légèrement le pied dès que les jeunes tiges ont atteint 9 à 10 centimètres. On répète cette opération plusieurs fois, et on les récolte quand les gousses commencent à prendre une teinte noire.

FÈVE DE SAINT-IGNACE, dite aussi *F. des Jésuites*, *Vomiquier*, *Noix igasur*, fruit de l'*Ignatier amer*, arbrisseau des Indes orientales, de la famille des Loganiacées. Les fèves, au nombre de 15 ou 20, sont renfermées dans un drupe allongé; elles sont grosses comme des olives, arrondies, brunes, dures et amères. Elles fournissent un poison très-actif, un purgatif violent, et s'emploient contre les fièvres rebelles.

FÈVE DE TONKA OU TONGO, graine d'un arbre de la Guyane, nommé *Coumarou* (*Dipterix odorata*); c'est une coque sèche, fibreuse à l'extérieur, ayant la forme d'une amande et renfermant une semence aplatie, recouverte d'un épiderme mince, luisant, noir et ridé; cette semence est d'un jaune brun, aromatique et onctueuse. On l'emploie pour parfumer le tabac. Les sauvages en font des colliers.

On nomme vulgairement *Fève de Bengale* le fruit du Myrobolan curin; *F. de Carthagène*, le fruit de l'*Hippocratea scandens*; *F. à cochon*, la Jusquiame commune; *F. du diable*, la graine du Câprier; *F. douce*, les fruits de la Casse et du Tamarin; *F. épaisse*, l'Orpin; *F. de loup*, l'Ellébore puant; *F. de Malac* ou *de Maladou*, l'Acajou à pommes; *F. marine*, le *Mimosa scandens*; *F. de senteur*, le Lupin de Sicile; *F. tête de nègre*, les semences du Dolic; *F. de trèfle* ou *de terre*, le fruit du Bois puant, etc.

FÈVE. Dans la Zoologie, on nomme ainsi la nymphe ou chrysalide des Bombyx. — En Conchyliologie, on nomme *F. marine* l'opercule d'une coquille du genre Sabot; *F. naine*, une espèce de Buccin.

FÉVEROLE, nom vulgaire de la *F. gourgane*, et de petites coquilles bivalves, voisines des *Cames*.

FÉVIER, *Gleditschia*, genre d'arbres de la famille des Légumineuses et de la tribu des Papilionacées, originaire de la Chine et de l'Amérique septentrionale. Leur port est élégant, leur taille atteint 20 mètres de hauteur; leur tronc est garni d'épines acérées et rameuses, les feuilles ailées, les fleurs verdâtres et peu apparentes; le fruit est une gousse très-allongée et contenant plusieurs graines. Le bois de ces arbres est dur, mais cassant. Le *F. à grosses épines* sert à faire des haies redoutables. Le *F. d'Amérique* a produit, par le semis, une variété sans épines.

FEVILLEA, nom latin et botanique du g. *Feuillée*.

FÉVRIER (du latin *februarius*), second mois de notre année, était, avant Numa, le dernier mois de l'année romaine. C'est le mois le plus court : il ne contient que 28 jours dans les années communes; on y ajoute un 29ᵉ jour dans les années bissextiles. Ce mois étant très-pluvieux, les Romains l'avaient consacré à Neptune. Pendant son cours, on célébrait les Fébruales ou fêtes expiatoires (de *februare*, purifier, expier) : d'où son nom. Aujourd'hui l'Église catholique célèbre le 2 février la *Purification de la Vierge*. — En Histoire, ce mois a acquis de la célébrité par la révolution accomplie le 24 février 1848.

FIACRE, voiture publique à deux chevaux et à six places, stationnant sur la voie publique et conduisant où l'on veut, à l'heure ou à la course, a été ainsi nommée parce que Sauvage, qui inventa cette sorte de voiture vers le milieu du XVIIᵉ siècle, demeurait rue et hôtel Saint-Fiacre. C'est à Paris qu'on les trouve en plus grand nombre; mais l'usage s'en est établi dans toutes les grandes villes.

FIAMA, poison végétal de l'Amérique du Sud, est le même que le *Curare*. *Voy.* ce mot.

FIANÇAILLES (du vieux mot français *fiancer*, engager sa foi), promesse réciproque de mariage que se font un homme et une femme, ou deux familles au nom de leurs enfants mineurs. On distingue les *F. solennelles*, qui autrefois en France avaient lieu par écrit, en présence d'un officier de l'état civil et de quatre témoins et avec la bénédiction d'un prêtre : ces fiançailles entraînaient une obligation réciproque qui ne pouvait se résoudre que par le consentement des parties ou par des dommages-intérêts; et les *F. simples*, ou *promesses de mariage*, les seules dont l'usage ait été conservé et qui n'entraînent qu'une obligation morale.

L'usage des fiançailles est fort ancien; il était pratiqué chez les Juifs, dans l'Inde, dans la Chine, et en général dans tout l'Orient. On n'en trouve guère de traces chez les Grecs; mais à Rome on y attachait une grande importance légale. Les enfants

pouvaient y être fiancés dès l'âge de sept ans. On écrivait les conventions réciproques sur un registre public, que chacun des assistants scellait de son anneau. Le fiancé donnait pour arrhes à la fiancée un anneau de fer (*pronubum*). La fiancée entrait ensuite dans la maison de son époux, où on lui présentait des sandales, une quenouille et un fuseau, pendant qu'on chantait une hymne à Thalasius. Le mariage suivait ordinairement les fiançailles à un an de distance. L'usage des fiançailles passa des Romains aux Francs, chez lesq. il prit un caractère religieux. Les conditions en furent réglées au XVIe s. par un décret du concile de Trente. Aujourd'hui, elles se célèbrent à l'église immédiatement avant le mariage.

FIASQUE (de l'italien *fiasco*, flacon), mesure de liquides en usage en Italie, revient à peu près à l'ancienne *pinte* de Paris. La fiasque de Florence vaut, pour les huiles, 2 lit. 08, et pour le vin, 2 lit. 27.

FIATOLE, espèce de poisson du genre *Stromatée*.

FIBER, nom latin du *Castor*, de l'*Ondatra* ou Rat musqué et du *Harle*.

FIBRES, filaments organiques, longs et grêles, plus ou moins solides, de nature diverse, et qui entrent dans la composition des tissus animaux : ces filaments résultent de l'allongement des cellules qui primitivement composent la trame de tous les tissus. On distinguait autrefois les *F. simples*, formées, disait-on, de particules terreuses unies par un suc visqueux; les *F. composées*, formées de la réunion des premières; les *F. membraneuses, nerveuses, aponévrotiques*, etc. On a admis encore la *F. laminaire* ou *celluleuse*, large, plane, molle, formant le tissu cellulaire; la *F. albuginée*, dure, blanche, luisante, formant les membranes albuginées, fibreuses, les tendons, etc.; la *F. nerveuse* ou *nervale*, linéaire, cylindrique, molle, formant les nerfs; mais des recherches microscopiques nouvelles montrent qu'il n'y a qu'une seule espèce de fibre, savoir la *F. musculaire*, linéaire, aplatie, molle, élastique, blanche ou rouge, essentiellement composée de fibrine, qui constitue la substance des muscles et la chair des animaux. *Voy.* FIBREUX (TISSU).

En Botanique, on nomme ainsi la réunion des vaisseaux dans lesquels la séve circule. *V.* NERVURES.

FIBREUX (TISSU), tissu animal formé de fibres serrées, très-fortes, d'un blanc mat, sert à former deux classes d'organes : les organes *fibreux blancs* et les organes *fibreux jaunes* ou *élastiques*. Ce dernier constitue les ligaments jaunes des vertèbres et contribue à former la membrane propre des veines, des artères, des voies aériennes et des conduits excréteurs. Il contient beaucoup de fibrine unie à un peu de gélatine et d'albumine. Tantôt le tissu fibreux est une dépendance des os, comme le périoste, ou des muscles, comme les tendons et les aponévroses; tantôt il sert d'enveloppe à certains organes, comme la dure-mère, le péricarde et la sclérotique.

FIBRILLES (diminutif de *fibre*). En Botanique, on nomme ainsi : 1° les ramifications des racines capillaires qui, dans leur ensemble, forment le *chevelu*; 2° les filets déliés qui naissent du *thallus*, et par lesquels les lichens s'attachent aux corps.

FIBRINE, substance particulière qui forme en grande partie la substance des *fibres* ou de la chair musculaire, et qui se trouve dans le sang, le chyle, la lymphe, etc. C'est une matière solide, blanche, inodore, insipide, molle, élastique, plus pesante que l'eau. Elle est formée de 50,360 parties de carbone, 19,685 d'oxygène, 7,021 d'hydrogène et 19,934 d'azote. On l'obtient à part en battant du sang avec des verges de bouleau ; elle s'attache au bois.

FIBRO-LITHE (de *fibre* et du grec *lithos*, pierre), substance minérale de texture fibreuse, d'un blanc grisâtre, est un silicate d'alumine, mêlé d'un peu d'oxyde de fer. On la trouve dans l'Amérique du Nord.

FIBULAIRE (du latin *fibula*, agrafe), genre de Zoophytes de l'ordre des Échinodermes pédicellés, famille des Oursins. Leur forme est globuleuse ou ovoïde : ce qui les a fait appeler *Oursins-boutons*. Ils sont très-petits. On en trouve de vivants et de fossiles.

FIC (du latin *ficus*, figue), excroissance charnue, molle ou rude, rougeâtre, à pédoncule étroit, à sommet renflé en forme de *figue*, et que l'on trouve quelquefois suspendue aux paupières, au menton, à la langue, etc. — Les Vétérinaires donnent ce nom à plusieurs tumeurs qui se développent chez les chevaux. Le *F. bénin* attaque la fourchette; le *F. grave* s'étend à la sole charnue, à la partie postérieure du cartilage de l'os du pied, etc. ; le *F. crapaud* vient aux talons et à la fourchette, surtout aux pieds de derrière : il est spongieux et fétide.

FICAIRE, *Ficaria*, genre de plantes de la famille des Renonculacées, établi pour une petite plante herbacée différant des Renoncules par son calice à 3 folioles, et sa corolle à 8 ou 9 pétales. L'espèce type est la *Renoncule ficaire*, vulgairement *Petite Éclaire, Petite Chélidoine*, ou *Herbe aux hémorroïdes* : elle est commune dans nos bois.

FICÉES, groupe de la famille des Urticées, qui a pour type le genre Figuier.

FICELLE (du latin *funiculus*). *Voy.* CORDE.

FICHE (du latin *figere*, fixer), nom donné : 1° à de petits pieux ou jalons que l'on fixe en terre pour prendre des mesures, ou pour indiquer les bornes d'un espace de terrain, l'emplacement d'un point qu'il est nécessaire de connaître, etc. ; 2° aux chevilles de fer sur lesquelles les facteurs roulent les cordes des pianos, clavecins, etc.; 3° en Serrurerie, aux petits morceaux de fer ou de cuivre servant à la penture des portes, fenêtres, etc.; 4° dans les Jeux, à ces petits morceaux d'os, d'ivoire, de nacre, etc., minces, en forme de carré long et étroit, qui servent comme de monnaie et qui ont une valeur de convention.

FICOÏDE, *Mesembryanthemum*, g.-type de la famille des Mésembryanthémées, placée entre les Cactées et les Portulacées, renferme des plantes grasses, originaires du Cap : feuilles charnues, opposées et en général croisées à angles droits; tige herbacée ou frutescente ; fleurs belles et grandes, placées au haut des tiges, blanches, rouges, jaunes ou orangées. Les fruits ressemblent assez à une figue. La *F. cristalline* ou *Glaciale* (*M. cristallinum*) a les feuilles couvertes de vésicules brillantes, semblables à des gouttes d'eau glacée. La *F. brillante* (*M. fulgidum*) a les feuilles également parsemées de vésicules : ses fleurs sont d'un jaune orangé. La *F. comestible* (*M. edule*) a les feuilles tendres, charnues, les fleurs jaunes, le fruit savoureux.

FICTION (du latin *fictio*, de *fingere*, feindre), se dit, en Littérature, de toute invention fabuleuse. *Voy.* MERVEILLEUX, FABLE, ALLÉGORIE.

En Droit, on appelle *fiction légale* la substitution faite par la loi d'une chose fausse à une chose vraie. Elle s'applique aux personnes, par exemple dans le cas de *mort civile*, d'*adoption*, de *représentation*, d'*éditeur responsable* (*Voy.* ces mots), et même aux choses : ainsi les actions *immobilisées* de la Banque sont par *fiction* réputées immeubles, etc.—Dans l'ancien Droit français, civil et politique, les fictions étaient nombreuses; la plupart étaient rédigées en axiomes, comme *Res judicata pro veritate accipitur, Si veut le Roi, si veut la loi ; Le Roi ne meurt jamais; Le mort saisit le vif*, etc. L'effet de la fiction légale est d'opérer comme si le fait qu'elle suppose était réel. C'est du reste une exception.

FIDÉICOMMIS (du latin *fidei commissum*, confié à la foi), disposition testamentaire faite en apparence en faveur d'une personne, mais à la condition secrète et tacite de remettre le legs à une autre personne dont le nom n'est pas mentionné. On peut ainsi avantager des personnes auxquelles la loi ne

permet point de faire des libéralités, comme les enfants adultérins. Les fidéicommis sont aujourd'hui défendus par la loi. *Voy.* SUBSTITUTION.

On appelle *fidéicommissaire, héritier fiduciaire,* l'héritier supposé, à qui une donation est faite à la charge de la rendre à une autre personne. Dans la jurisprudence romaine, le fidéicommissaire pouvait retenir le quart de la donation ou de la succession.

FIDÉJUSSEUR est synonyme de *caution,* et FIDÉJUSSION de *cautionnement.*

FIDÈLE, nom donné, dans les premiers temps du christianisme, à tous ceux qui avaient été baptisés, c.-à-d. qui étaient définitivement admis dans l'Eglise, par opposition aux simples *catéchumènes* et aux *infidèles.* Aujourd'hui, le nom de *fidèles* est donné à tous les chrétiens en général. — Depuis 1748, le roi de Portugal porte le titre de *roi très-fidèle.*

Au moyen âge, le mot *fidèle,* ou *féal,* fut synonyme de *vassal.* On l'appliquait spécialement aux grands officiers de la couronne, particulièrement attachés à la personne du souverain : ces derniers portaient aussi le nom de *leudes. Voy.* ce mot.

FIDONIE (nom mythologique), *Fidonia,* genre de Lépidoptères nocturnes, distingués à leurs ailes arrondies et parsemées de points plus ou moins gros, de couleur foncée, sur un fond clair. Les Fidonies se nourrissent de plantes herbacées, et quelques-unes vivent sur les arbres ou sur les plantes ligneuses. La plus belle espèce est la *F. plumet,* commune aux environs de Nîmes et de Montpellier.

FIDUCIAIRE (du latin *fiducia,* confiance). Dans l'ancien Droit romain, on appelait *vente fiduciaire,* ou *fiducie,* une vente simulée, faite pour parvenir à conférer l'émancipation. Le père vendait fictivement son fils à un tiers, qui le lui revendait immédiatement; le père ayant, après trois ventes successives, perdu tout droit de puissance paternelle sur son fils, celui-ci avait acquis de droit l'émancipation. On nommait *père fiduciaire* le citoyen auquel le père vendait fictivement son fils.

*Héritier fiduciaire. Voy.* FIDÉICOMMIS.

FIDUCIE. *Voy.* FIDUCIAIRE (VENTE).

FIEF, propriété territoriale ou autre relevant d'un suzerain. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FIEL (du latin *fel*), est synonyme de *bile* (*Voy.* ce mot). — Dans l'usage, on donne surtout ce nom à la bile de bœuf. Le fiel de bœuf est employé par les dégraisseurs pour enlever les taches de graisse, et par les peintres dans la composition des couleurs. — Le fiel du bœuf est contenu dans la *vésicule du fiel,* dite vulgairement *amer :* c'est une poche membraneuse en forme de poire, qui occupe la face inférieure du grand lobe du foie, immédiatement à côté du sillon horizontal, et qui sert de réservoir à la bile. Les cerfs, les chevaux, les daims, les dauphins n'ont pas cette vésicule; elle est remplacée, chez ces animaux, par des conduits aboutissant aux intestins.

*Fiel de terre* est le nom vulgaire de la *Fumeterre* et de la *Petite Centaurée. Voy.* ces mots.

On nommait *Fiel de verre* un mélange de plusieurs sels calcaires, de sulfate de potasse, de chlorhydrate de soude, etc., qui surnagent au-dessus du verre pendant la vitrification. Ce mélange était autrefois employé en Médecine.

FIENTE (du bas latin *fiens;* par corruption du latin *fimetum,* fumier), excréments des animaux, et particulièrement des oiseaux, fournissant un excellent engrais. *Voy.* EXCRÉMENTS, ENGRAIS et GUANO.

FIERTE (du latin *feretrum,* civière pour les morts), ancien mot qui désignait autrefois une châsse. Ce mot était surtout en usage à Rouen, en parlant de la châsse de saint Romain, archevêque de cette ville. On faisait grâce à un criminel le jour de l'Ascension, jour où l'on portait cette châsse en procession dans la ville. On disait qu'un crime était *fiertable* lorsqu'on pouvait en obtenir la rémission en levant la châsse de saint Romain : tels étaient les crimes de lèse-majesté, de duel, etc.

FIÈVRE (en latin *febris,* de *fervere,* brûler), dénomination servant, en général, à exprimer certains troubles aigus de la circulation et de la respiration, dans lesquels il y a tantôt une augmentation de chaleur avec accélération du pouls, tantôt des alternatives soit dans la température réelle, soit dans la chaleur et le froid ressentis par le malade. Bien que la chaleur soit surélevée dans la plupart des cas, la fièvre n'est pas toujours une maladie dans laquelle il y ait de la chaleur; car le frisson s'observe dans toutes les fièvres, et l'on admet des fièvres *algides,* caractérisées par un froid glacial. Ce n'est pas non plus l'accélération du pouls qui constitue la fièvre; car la fièvre typhoïde présente souvent un pouls assez lent : de là, l'impossibilité de donner de la fièvre une définition exacte.

Considérée pendant longtemps comme une affection *essentielle,* comme constituant elle-même une maladie susceptible de se compliquer avec toutes les autres, la fièvre n'est plus pour la plupart des médecins modernes qu'un *symptôme,* qui, dans une foule de maladies, indique qu'un organe important souffre ou est irrité. Broussais a posé en principe que la fièvre n'est en réalité qu'un phénomène sympathique, ou le résultat d'une douleur transmise au cœur et aux capillaires sanguins par les ramifications nerveuses faisant partie d'un organe souffrant : localisant ainsi la fièvre, il en place le siége sur la surface muqueuse des voies digestives, et ne la considère plus que comme une modification de la gastrite ou de la gastro-entérite. Néanmoins, plusieurs partisans de cette doctrine admettent que l'irritation inflammatoire qui est la cause des fièvres peut résider primitivement dans d'autres appareils que celui de la digestion. Selon Georget et Dugès, la fièvre est une excitation cérébrale et nerveuse. — Quoi qu'il en soit, on distingue auj. des *F. essentielles* et des *F. symptomatiques.*

Presque tous les cas de fièvre offrent trois périodes : la *p. d'invasion,* la *p. d'état* ou *stationnaire,* et la *p. de déclin.* On distingue, en outre, les fièvres en : *F. continues,* qui ne présentent ni intermission ni rémission, mais des paroxysmes ou exacerbations : ce sont particulièrement ces fièvres que l'on regarde aujourd'hui comme étant toujours symptomatiques d'une phlegmasie, et ne constituant pas par elles-mêmes une maladie; *F. rémittentes,* qui, étant continues, sont accompagnées de redoublements périodiques en froid ou en chaud : les intervalles entre les accès s'appellent *rémissions;* et *F. intermittentes,* qui présentent des accès composés de frissons, de chaleur et de sueur, et des intervalles sans fièvre qui sont désignés par le mot *apyrexie.* Toutes ces fièvres se subdivisent en variétés nombreuses : elles sont décrites ci-après, à leur ordre alphabétique.

*Fièvre adynamique* (du grec α priv., et *dynamis,* force), l'ancienne *F. putride :* elle est causée par le séjour dans un lieu malsain, chargé de miasmes putrides, par la privation de bons aliments, les veilles, les passions tristes, les travaux excessifs; elle survient souvent aussi dans le cours des affections chroniques, et est ordinairement symptomatique de la dernière période d'une inflammation intérieure; elle est caractérisée par un état de prostration et de faiblesse générale qui accompagne ces maladies; elle réclame le traitement antiphlogistique.

*F. algide* (du latin *algeo,* avoir froid), fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve un froid glacial et continu.

*F. ardente,* ou *Causus.* Hippocrate nomme ainsi une espèce de fièvre caractérisée par une chaleur et une soif excessives; Pinel la regardait comme une complication de la fièvre bilieuse avec la fièvre inflammatoire; suivant Broussais, ce n'est qu'une gastrite très-intense accompagnée de symptômes bi-

lieux, où une gastro-hépatite, très-commune en été chez les sujets d'un tempérament irritable et bilieux.

*F. ataxique* (du grec *a* privatif, et *taxis*, ordre, règle), l'ancienne *F. maligne*, ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de leur marche et leur gravité, et indiquant presque toujours une affection cérébrale : la *F. adynamique*, la *F. nerveuse inflammatoire* ou *lente*, la *F. cérébrale* en sont les variétés principales. Ce mot, *fièvre ataxique*, n'indique point une maladie unique, particulière, et ne saurait admettre un traitement spécial.

*F. bilieuse* ou *gastrique*, fièvre caractérisée par la lassitude, l'inappétence, la courbature, la fréquence du pouls, la sécheresse de la peau et une migraine intense, accompagnées d'abondantes évacuations de bile. Elle peut être causée par le séjour dans une atmosphère chaude et humide, par des aliments malsains, l'inaction, les passions tristes; elle est fréquente dans l'âge adulte et chez les tempéraments bilieux. Sa durée est de 7 à 14 jours, et sa terminaison ordinairement favorable. On regarde aujourd'hui l'ensemble de symptômes qui la caractérisent comme résultant de l'inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac et du duodénum, et souvent comme provenant d'une gastro-entérite. *Voy.* ce mot.

*F. catarrhale*, nom employé comme synonyme de *F. muqueuse*, mais plus souvent de *Catarrhe pulmonaire*. *Voy.* BRONCHITE et CATARRHE.

*F. cérébrale* (du latin *cerebrum*, cerveau), variété de la fièvre ataxique, caractérisée par des symptômes d'excitation nerveuse très-intense de l'encéphale : c'est une complication de la méningite avec la gastro-entérite. *Voy.* MÉNINGITE.

*F. gastrique*. *Voy.* FIÈVRE BILIEUSE.

*F. hectique* (du grec *ectécô*, consumer, épuiser), dite aussi *F. lente*, *colliquative*, *de consomption*; fièvre ordinairement continue, avec des exacerbations le soir, d'autres fois rémittente et affectant le type quotidien ou double-tierce; ordinairement symptomatique et causée par la suppuration lente et profonde d'un organe interne. Elle se déclare dans la dernière période des maladies organiques, et a pour principaux caractères l'amaigrissement progressif, la flaccidité générale, la fréquence du pouls, la chaleur à la peau, surtout aux mains et aux pieds; et, vers la fin, les sueurs et la diarrhée colliquative. Le traitement à y opposer n'est autre que le traitement de l'organe où est le foyer de la maladie.

*F. inflammatoire*. *V.* INFLAMMATION et PHLEGMASIE.

*F. intermittentes*. Ces fièvres ont pour caractère d'être *endémiques*, c.-à-d. attachées à certaines conditions de localité, comme le voisinage d'un étang, d'un marais, etc. Elles proviennent encore de l'action du froid humide. Elles paraissent avoir pour siége le système nerveux (la moelle épinière). Par leur action prolongée, elles entraînent le gonflement et l'altération de la rate. Lorsque l'accès se reproduit tous les jours à la même heure, la fièvre est dite *quotidienne*. Si elle revient tous les deux jours, elle est *tierce*, et peut alors admettre les variétés de *double tierce* (un accès tous les jours, mais à des heures différentes et se correspondant en tierce); de *tierce doublée* (deux accès tous les deux jours, et un jour d'intermission), etc. Si elle revient tous les trois jours, elle est *quarte*, avec les variétés *double-quarte* (deux accès en un jour, et apyrexie les deux jours suivants); *quarte doublée* (deux accès chaque 3e jour), etc. — On nomme *fièvres intermittentes pernicieuses* celles dont les symptômes sont si graves et la marche si fougueuse qu'elles déterminent souvent la mort dès les premiers accès. On rencontre fréquemment des fièvres intermittentes *anomales*, ainsi nommées, les unes, parce que les accès sont incomplets; les autres, parce que les trois stades sont confondus ou intervertis. Enfin, on appelle *fièvres intermittentes larvées* ou *masquées* celles qui ont une marche plus ou moins obscure, latente, insidieuse.

Les fièvres intermittentes de tous les types et caractères sont souvent *épidémiques*, principalement au printemps et en automne : les intermittentes *vernales* sont généralement bénignes, tandis que les *automnales* sont souvent dangereuses et opiniâtres. La thérapeutique des fièvres intermittentes consiste : 1° pendant le stade de froid, à favoriser le développement de la chaleur par des boissons diaphorétiques chaudes et aromatiques; 2° pendant le stade de chaleur, à l'entretenir, et en même temps à combattre les congestions locales qui peuvent se manifester; 3° dans l'apyrexie, à recourir aux fébrifuges, et notamment au *sulfate de quinine*, remède héroïque et spécifique de ces fièvres, dont il détruit promptement la périodicité.

*F. jaune* (ainsi appelée parce qu'elle s'accompagne toujours de *jaunisse*), appelée aussi *fièvre pestilentielle*, *mal de Siam*, *typhus ictérode*, *typhus des tropiques* ou *d'Amérique*, etc. Elle ne règne que dans les pays chauds, et rarement en deçà du 24e degré de latitude. Elle est *sporadique* dans quelques pays, en particulier aux Antilles, mais le plus souvent *épidémique*; elle passe pour être *contagieuse*. Le miasme qui la produit exerce plus spécialement sur la membrane muqueuse gastro-intestinale son action, tout à la fois irritante et septique. Souvent l'invasion est précédée de malaise général, de prostration, de tremblement. D'autres fois, la maladie débute subitement par des alternatives de frisson et de chaleur sèche, avec céphalalgie, coloration de la face, langue rouge, puis brunâtre; déglutition difficile, épigastre tendu et rénitent; puis vomissements opiniâtres, coliques, selles liquides et fétides. Cette 1re période dure de 1 à 5 jours. Alors, la langue se couvre d'un enduit plus épais, noir et sec; vomissements plus fréquents, bilieux, puis noirâtres; douleurs atroces à l'épigastre et aux lombes; l'estomac ne supporte aucune boisson; les selles, plus fréquentes, sont d'un jaune verdâtre, ou sanguinolentes ou semblables à la matière des vomissements. C'est dans cette période que la *jaunisse*, ou *ictère*, se développe. Quand le malade doit succomber, ces symptômes s'aggravent, l'urine est supprimée, il y a une prostration complète, des pétéchies, des phlyctènes gangréneuses, quelquefois des bubons ou des anthrax. La durée de la fièvre jaune est de 4 à 8 jours. Son issue est très-souvent funeste. — La saignée générale doit être employée dès le début, ainsi que les applications de sangsues à l'épigastre et aux lombes, et les antiphlogistiques; puis, vers la fin de la maladie, les boissons toniques et astringentes.

*F. laiteuse*, *F. de lait*, espèce de fièvre éphémère résultant des efforts que fait la nature vers les mamelles, après l'accouchement, pour y établir la sécrétion du lait. Elle s'annonce trois ou quatre jours après l'accouchement par l'augmentation de la chaleur animale, la fréquence et le développement du pouls, la rougeur du visage, le gonflement des seins et la suppression des lochies. Elle se termine, au bout de 24 heures, par des sueurs abondantes, par l'écoulement du lait et par le rétablissement du cours du sang. Elle n'exige pas d'autres soins que d'entretenir une douce chaleur et de favoriser la transpiration par des boissons chaudes.

*F. miliaire* ou *pourprée*. *Voy.* MILIAIRE.

*F. muqueuse* ou *pituiteuse* des anciens, complication de la fièvre avec une inflammation particulière de la membrane muqueuse intestinale, jointe à un état de langueur et d'abattement : elle n'est considérée aujourd'hui que comme un symptôme de l'inflammation de la membrane intestinale.

*F. nerveuse*. Ce nom a été employé pour désigner toute fièvre compliquée d'ataxie (*Voy.* FIÈVRE ATAXIQUE), et particulièrement le typhus. Elle est carac-

térisée par un trouble général des fonctions, surtout de celles qui sont sous l'influence des nerfs.

*F. ortiée. Voy.* URTICAIRE.

*F. pernicieuse. Voy.* FIÈVRES INTERMITTENTES.

*F. pourprée. Voy.* POURPRÉE et MILIAIRE (Fièvre).

*F. puerpérale*, espèce de péritonite. *V.* PÉRITONITE.

*F. putride. Voy.* ci-dessus FIÈVRE ADYNAMIQUE.

*F. quarte, double quarte, F. quotidienne. Voy.* FIÈVRES INTERMITTENTES.

*F. rouge. Voy.* SCARLATINE.

*F. symptomatique*, vulgairement *Fièvre*, mouvement fébrile lié à l'existence d'une autre maladie, et surtout d'une inflammation.

*F. tierce. Voy.* FIÈVRES INTERMITTENTES.

*F. traumatique* (du grec *trauma*, blessure), mouvement fébrile symptomatique qui accompagne la suppuration des grandes plaies, qui succède aux blessures ou aux grandes opérations de chirurgie.

*F. typhoïde* (du grec *typhos*, stupeur). Sous ce nom général on comprend aujourd'hui ce qu'on appelait précédemment *fièvre putride* ou *maligne*, les *fièvres lente nerveuse, synoque putride* et *non putride, angio-ténique, méningo-gastrique, adéno-méningée, adynamique, ataxique* de Pinel; la *F. entéro-mésentérique* de Petit, Serres, Bouillaud, etc.; la *Dothinentérite* de Bretonneau, la *Gastro-entérite adynamique* de Broussais, l'*Entérite folliculeuse* de Cruveilhier, Andral, Forget, etc. — La fièvre typhoïde consiste dans une affection primitive des follicules de l'intestin grêle et de ses ganglions (glandes de Peyer), et dans une altération du sang et des liquides, consécutive à cette inflammation. Elle attaque également toutes les constitutions, et même de préférence les individus forts et jeunes. Le séjour récent dans une grande ville, le défaut d'acclimatement, les excès de tout genre, une mauvaise alimentation; l'habitation dans des lieux bas, mal aérés, encombrés, où se dégagent des miasmes de nature animale, en sont les causes ordinaires. L'opinion générale admet la contagion de cette fièvre, qui est identique au *typhus des armées*; elle peut apparaître épidémiquement ou sporadiquement. Elle doit être combattue, à son début, par les antiphlogistiques.

FIFRE (de l'allemand *pfeiffen*, siffler), petit instrument à vent, en forme de flûte traversière, percé de six trous et d'un son très-perçant. Il est originaire de Suisse et fut en usage dans l'armée française depuis François I[er]. On s'en est particulièrement servi depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI; il accompagnait toujours le tambour. Depuis la Révolution, il n'a plus été employé que dans quelques corps, dans la garde impériale, les cent-suisses, etc. Il a été généralement remplacé par le *piccolo*, petite flûte moins glapissante et plus juste que lui, et par le *clairon*, instrument plus convenable et qui a plus de portée de son. Le fifre est encore usité en Allemagne, en Prusse et en Angleterre. — Dans la musique ordinaire, on se sert quelquefois du fifre pour accompagner le violon.

FIGARO, personnage de comédie, créé par Beaumarchais dans le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*, est devenu le type du valet adroit et fripon et de l'intrigant sans conscience. — Il a été publié sous la Restauration un journal satirique, intitulé le *Figaro*, qui a eu beaucoup de vogue.

FIGUE, fruit du Figuier. La figue est formée par un involucre monophylle, ovoïde, clos de toutes parts, et contenant un grand nombre de petits drupes qui proviennent d'autant de fleurs femelles; c'est une sorte de réceptacle, dans l'intérieur duquel s'opère la fécondation. Il y a deux sortes de figues : la *figue-fleur* ou *de printemps* et la *figue d'été*. La 1[re] mûrit en juin et juillet, la 2[e] d'août en octobre : celle-ci est la plus estimée. On divise aussi les figues en : 1° *blanches, jaunâtres* et *vertes*; 2° *violettes, rouges, brunes* et *noirâtres*. Parmi les premières, on distingue la *F. blanche*, lisse, d'un vert pâle, piriforme; la *F. de Marseille*, petite, arrondie, blanche à l'extérieur, rouge en dedans; la *F. de Lipari*, très-petite, ronde et blanche; la *F. coucourelle*, presque ronde, blanchâtre, rouge en dedans; la *F. angélique*, blanche, arrondie, à pulpe d'un jaune rougeâtre; la *F. verte*, rouge en dedans; la *F. grosse jaune*, la plus grosse de toutes. Parmi les deuxièmes, on cite la *F. monissonne*, d'un bleu violacé, la plus agréable quand elle est fraîche; la *F. rousse*, presque ronde, peau brune, chair d'un rouge vif; la *F. poire* ou *F. de Bordeaux*, peau violette ou brune, chair fauve, etc. — Les figues sont mucilagineuses et adoucissantes. Fraîches, elles nourrissent peu; sèches, elles sont très-alimentaires. En Médecine, on en fait des tisanes et des cataplasmes émollients.

FIGUIER, *Ficus*, genre de la famille des Urticées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux renfermant un suc laiteux; les feuilles sont alternes, découpées, d'un vert foncé; les fleurs sont nombreuses, réunies dans un réceptacle commun, charnu et piriforme, clos à l'orifice par des écailles; les fleurs mâles occupent la partie supérieure du réceptacle, et les fleurs femelles la partie intérieure; le fruit est la *figue* (*Voy.* ci-dessus). Le *F. commun* (*F. carica*) s'élève de 5 à 6 mètres dans les contrées méridionales de l'Europe. Son tronc est couvert d'une écorce grisâtre. Son bois est d'un jaune clair et tendre, élastique à l'état de siccité. Son suc est très-corrosif; on s'en servait autrefois en médecine. On en retire une résine molle et visqueuse. Le *F. du Bengale* a cette propriété, que les branches, en descendant à terre, y prennent racine et forment bientôt ainsi une épaisse forêt. *Voy.* BANIANS (ARBRE DES).

Le figuier paraît être originaire de l'Orient; il prospéra en Grèce, dans l'Attique surtout, et fut répandu par les Grecs dans l'Archipel et l'Italie, d'où il passa dans toute l'Europe méridionale. La figue fraîche et la figue sèche étaient, pour les anciens, l'objet d'une récolte et d'un commerce importants. C'était la nourriture habituelle des gens de la campagne; certaines espèces plus rares et plus exquises étaient réservées pour la table des riches. Les fleurs du figuier, étant fort cachées, avaient échappé pendant longtemps aux recherches des naturalistes de l'antiquité, qui pensaient que le figuier rapportait des fruits sans avoir de fleurs; ce n'est même qu'en 1712 que l'on découvrit les fleurs mâles et les fleurs femelles de cet arbre. Quant à la maturation des figues à l'aide de l'insecte appelé Cynips, *Voy.* CAPRIFICATION.

On nomme vulgairement *F. d'Adam* le Bananier; *F. des Hottentots*, la Ficoïde comestible; *F. maudit*, le Clusier; *F. de l'Inde, de Barbarie* ou *d'Amérique*, le Cactus raquette, etc.

FIGUIER, *Cynniris platurus*, espèce d'oiseau du genre Souimanga, nommé aussi *Sucrier-figuier*. Cet oiseau, très-commun au Sénégal, a la tête, le cou, la gorge, le dos et le bord externe des ailes d'un vert bronzé, à reflets dorés, le croupion et la queue de couleur violette. Les pennes de l'aile et de la queue sont brunes; les intermédiaires, dorées et terminées en palettes; la poitrine, d'un jaune clair.

*Figuier*, espèce de Fauvette. *Voy.* SYLVICOLE.

FIGULINE (du latin *figulina*, poterie de terre, de *figere*, pétrir). On connaît sous le nom de *Figulines rustiques*, de curieuses poteries émaillées et offrant en relief des figures d'animaux bizarres : elles sont dues à Bernard de Palissy. *Voy.* ARGILE.

FIGURATIF (de *figure*). On appelle *écriture figurative*, celle qui est composée de la figure des objets qu'on veut exprimer : telle est l'écriture idéographique des Égyptiens. *Voy.* ÉCRITURE.

En Grammaire, on nomme *Figuratives, Lettres figuratives*, les lettres qui servent à caractériser certains temps des verbes, telles que le Σ, qui, dans

la langue grecque, caractérise le futur et l'aoriste; le K, qui caractérise le parfait; la *figurative* précède toujours la *terminaison*.

FIGURE (du latin *figura*). En Géométrie, on nomme en général *figure* la forme qu'affecte une portion quelconque de l'étendue : le triangle, le quadrilatère, le cercle, etc., sont des figures. *V.* ces mots.

Deux figures sont dites *égales*, lorsque, étant superposées, elles coïncident exactement dans toutes leurs parties; *équivalentes*, lorsqu'elles ont la même étendue, sans avoir la même forme; *semblables*, lorsqu'elles ont la même forme sans avoir la même étendue; *symétriques*, lorsqu'elles ont toutes leurs parties égales chacune à chacune, mais dans une disposition inverse.

On donne aussi le nom de *figure*, dans tout traité didactique de science ou de technologie, à tout objet *figuré*, c.-à-d. représenté par le dessin pour venir à l'appui d'une démonstration ou d'une description.

En Rhétorique, on appelle *figures*, certaines manières de parler qui rendent la pensée avec plus de vivacité, de force et de grâce : c'est surtout le langage de l'imagination et de la passion. On distingue les *F. de pensée* et les *F. de mots*. Les premières dépendent de la forme que la pensée a prise dans l'esprit; on peut en changer l'expression sans détruire pour cela la figure. Telles sont : l'*interrogation*, la *prétérition*, la *réticence*, la *suspension*, la *prolepse*, la *correction*, la *concession*, l'*hyperbole*, la *litote*, l'*ironie*, l'*antithèse*, la *comparaison*, l'*hypotypose*, l'*éthopée*, l'*imprécation*, l'*exclamation*, l'*apostrophe*, la *prosopopée*, l'*épiphonème*, etc. (*Voy.* ces mots). — Les *Figures de mots* tiennent surtout à la forme de l'expression et disparaissent quand on la change; elles se distinguent : en *F. de grammaire*, qui modifient l'emploi grammatical des mots, telles que l'*ellipse*, le *pléonasme*, la *syllepse* et l'*inversion*; en *Tropes*, qui modifient le sens des mots, tels que la *métaphore*, la *métonymie*, la *synecdoque*, la *catachrèse*, l'*hypallage*, l'*antonomase*, l'*allusion*; et en *F. de mots proprement dites*, comme la *répétition*, la *gradation*, la *disjonction*, la *périphrase*, l'*onomatopée*, etc. On doit à Dumarsais, à Fontanier, des *Traités des Figures*. — Pour les *Figures du Syllogisme*, *Voy.* SYLLOGISME.

En Théologie, on a appelé *figures* les choses, les personnes, les événements de l'Ancien Testament qui, suivant l'opinion de quelques commentateurs, sont les images du Nouveau Testament et de ses mystères : ainsi la manne est une *figure* de l'eucharistie; Abel, Isaac, Joseph sont des *figures* de Jésus-Christ. On nomme *figurisme*, le système de ceux qui cherchent ainsi, dans toute l'Écriture, des figures ou allégories. Ce système, déjà en faveur chez les Juifs, adopté par Origène, et fort à la mode au moyen âge, offre des dangers. On cite parmi les figuristes exagérés Coccéius de Leyde, savant du XVII^e siècle, qui voyait dans toute la suite de l'Ancien Testament l'histoire de Jésus-Christ et celle de l'Eglise.

En Astrologie, on nomme *figure* une description ou reproduction de l'état et de la disposition du ciel à une certaine heure, qui contient les *lieux* des planètes et des étoiles, marqués dans une *figure* de douze triangles nommés *maisons*. On la nomme aussi *horoscope* et *thème*.

Dans les Arts du dessin, le mot *figure* désigne la représentation par le dessin de l'être humain, ainsi que celle de l'animal. — En termes de Blason, il se dit des pièces dont un écu est chargé.

En Musique, c'est un groupe de notes qui forme un certain dessin. On appelle *chant figuré* et *musique figurée* tout ce qui n'est pas plain-chant.

En Chorégraphie, on nomme ainsi les mouvements, les danses symétriques faites par les danseurs, de manière à former un tableau, un ensemble agréable. La danse de société a aussi ses *figures*, qui sont connues de tout le monde. *Voy.* CONTREDANSE et QUADRILLE.

FIGURÉ. En Arithmétique, on appelle *nombres figurés* des suites de nombres formant des progressions arithmétiques de divers ordres, dérivées les unes des autres par une loi constante. La suite des nombres 1, 2, 3, 4, 5, etc. forme les *F. du premier ordre*. Si l'on ajoute ensemble les termes de cette suite ainsi : 1 et 2 font 3; 3 et 3, 6; 6 et 4, 10, etc., il en résulte les nombres 1, 3, 6, 10, 15, 21, etc., que l'on nomme *F. du deuxième ordre*, ou *nombres triangulaires*. En ajoutant de la même manière les termes de cette 2^e série, on a la suite 1, 4, 10, 20, etc., nommée *F. du troisième ordre*, ou *nombres pyramidaux*; ajoutant encore la 3^e série, on a les nombres 1, 5, 15, 35, 70, 126, etc., nommés *F. du quatrième ordre*, etc.

Dans la Géométrie pratique, on nomme *figuré* la représentation des différents objets que renferme un terrain dont on lève le plan, ou un pays dont on fait la carte.

En Littérature, on appelle *style figuré* tout style où l'on fait un fréquent usage des *figures* (*Voy.* ce mot). On dit d'un mot qu'il est employé dans un *sens figuré*, lorsqu'on le détourne de son sens propre pour lui faire exprimer des choses analogues, mais qui n'ont point de signes propres dans le langage ordinaire. *Voy.* TROPE et MÉTAPHORE.

En Musique, on appelle *trait figuré*, un trait dans lequel on fait passer, pour une marche diatonique, d'autres notes que celles de l'accord actuel; *basse figurée*, une basse dont les notes portant accord sont subdivisées en plusieurs autres notes de moindre valeur; *harmonie figurée*, celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord.

FIGURINE (diminutif de *figure*), se dit en Sculpture d'une petite figure. Plus souvent, on entend par ce mot de très-petites figures antiques en terre cuite, en bronze, en argent. La plupart de ces figurines représentent des divinités, et étaient, selon toute apparence, un objet de dévotion domestique.

FIGURISME. *Voy.* FIGURE en Théologie.

FIL (du latin *filum*), petit brin long et menu qu'on détache de l'écorce du lin ou de celle du chanvre, ou de toute autre substance susceptible d'être filée, et que l'on tord ensemble soit entre les doigts, soit au moyen du rouet, du fuseau, ou d'instruments mécaniques produisant le même effet (*V.* FILATURE). La force du fil se mesure par le poids qu'il peut supporter; sa finesse, par l'opération dite *numérotage*. Le fil, en sortant du métier, est mis en écheveau; chaque écheveau est formé de dix échevettes de 100 mètres chacune, et ayant 70 tours de dévidoir; après avoir pesé ces écheveaux, on met ensemble ceux qui ont le même poids jusqu'à concurrence d'un demi-kilogr., et leur nombre pour former ce poids donne le *numéro* du fil.

Les fils de lin ou de chanvre servent soit à fabriquer des toiles, rubans ou tissus quelconques, soit à coudre. Parmi les fils à coudre, on distingue : 1° le *fil de Bretagne*, le plus fort entre les fils communs : il est bis ou teint en diverses couleurs, toujours tors en deux ou en trois, et sert aux tailleurs, aux tapissiers, et pour le gros linge; 2° le *fil blanc de Bretagne*, également bis, mais plus varié dans les degrés de finesse; 3° les *fils de Flandre* (*en poignées, blancs, demi-blancs* ou *à la religieuse, bis, à marquer*, etc.), qui se fabriquent à Lille et aux environs, numérotés de 14 à 500 et même au delà; 4° le *fil d'Épinay* ou *de France*, dit aussi *fil blanc bonnetier*, fil blanc en deux et en trois, fort estimé; 5° le *fil de Bailleul* ou *fil en masse*, teint de toutes couleurs et dont on fait une consommation considérable. — On connaît encore les fils dits *de Malines*, pour la fabrication et le raccommodage des dentelles; *de Saxe*, très-unis, très-fins,

et très-légers, mais un peu secs; *de Cologne*, qui sont blancs et non tors : on s'en sert pour tricoter. Ces derniers se fabriquent aussi en France, surtout dans la Bretagne et la Flandre.

Les fils de coton se distinguent en *fils plats*, à 2 ou 4 fils, peu retors et souvent de faux teint, et en *fils câblés*, de première qualité, de 3 à 6 fils et très-retors. Parmi ces derniers, on remarque le *fil d'Écosse*, fil excellent, très-rond, imitant le grain du cordonnet et le brillant de la soie : il est à la fois solide et léger; aussi en fait-on une grande consommation, soit pour la couture, soit pour la fabrication des bas ou gants, dits *de fil d'Écosse*. On le fabrique en France en toute perfection.

La soie est filée par le ver qui la donne; il ne reste plus qu'à la dévider (*Voy.* SOIE et FILOSELLE). Quant aux fils dits de *soie végétale* ou de *crin végétal*, ils sont plutôt effilés que filés. — On fait avec le *poil de chèvre* un fil excellent qui entre dans la fabrication des camelots, des peluches, etc.; on en fait aussi des ouvrages de passementerie. — On fait encore du fil de *poil de cheval* ou de *poil de vache*, avec le poil, ou *ploc*, de ces animaux : il sert à faire des étoffes grossières et des tapis. On appelle *fil de sayette* du fil de laine filée qui se fabrique en Flandre.

Au moyen de la filière, on file plusieurs métaux, comme l'or, l'argent, le fer, le cuivre, le platine, etc. (*Voy.* FILS MÉTALLIQUES); — au moyen du feu, on peut filer le verre. *Voy.* VERRE.

FIL A PLOMB, petit instrument formé d'un plomb suspendu à une corde légère, et dont les ouvriers se servent pour s'assurer qu'un mur, un pan de bois, etc., est d'aplomb, c'est-à-dire posé perpendiculairement à l'horizon, sans pencher d'aucun côté. Il est fondé sur cette loi de la pesanteur, que tout ce qui tombe suit la direction de la verticale.

FIL D'ARCHAL, fil de laiton passé par la filière. On en fait des treillis de fenêtres, des cordes de clavecin, des épingles, et mille autres choses. On dérive ce mot, par corruption, d'*aurichalcum*, laiton; quelques-uns prétendent que le fil d'archal est ainsi appelé du nom de Richard Archal, inventeur de la manière de tirer ce fil. — Beaucoup de personnes donnent au fil de fer, mais improprement, le nom de *fil d'archal*. *Voy.* FILS MÉTALLIQUES et FIL DE FER.

FIL DE CARET. *Voy.* CARET.

FIL DE CHAINETTE, nom donné à du gros fil ou de la petite ficelle dont les tisserands forment la partie de leur métier nommée *chaînette*, parce qu'elle sert à lever ou baisser les fils de la chaîne au travers desquels ils lancent la navette.

FIL D'EAU, sorte de ver. *Voy.* GORDIUS.

FIL DE LACS, nom donné, dans les manufactures de soie, à un fil fort, à trois brins, qui sert à arrêter, par un entrelacement successif et indéterminé, les cordes que la liseuse a retenues avec l'embarbe.

FIL NOTRE-DAME, ou *Fil de la Vierge*, filaments blancs et soyeux que l'on voit voltiger dans l'air au printemps et en automne : on croit qu'ils sont produits par de jeunes Aranéides (Épeire et Thomires), et par un Acaride, le *Trombidium telarium*.

FIL DE REMISE, fil très-fin, à trois brins, qui sert à faire les mailles des lisses dans lesquelles sont passés les fils de la chaîne.

FILS MÉTALLIQUES. Ces fils s'obtiennent à l'aide de la *filière* dans des usines dites *tréfileries*. 1° Les *F. d'or* et *d'argent*, dits aussi *or trait* et *argent trait* (c.-à-d. *tiré*), ne peuvent être tirés qu'à l'hôtel des Monnaies, dans la salle de l'Argue, afin que le fisc ne perde point ses droits. Les fils dits *fils d'or* ne sont jamais en or fin, mais en argent doré. On s'en sert pour broderies, galons et passementeries. On fait des *F. d'or* et *d'argent faux* avec du cuivre rouge doré et argenté. — 2° Les *F. d'acier*, qu'on fabrique surtout en Allemagne et à Belleville près de Paris, servent pour les cordes de piano et l'horlogerie. — 3° Le *F. de fer*, dit improprement *F. d'archal*, est fait de fer doux et est de diverses grosseurs, depuis 15 millim. jusqu'aux plus minces échantillons. Le plus fin, dit *manichordion*, sert à faire des cardes. Le meilleur fil de fer est celui de Liége; on estime ensuite celui de Suisse; les plus fins viennent de Cologne. En France, il s'en fabrique surtout en Normandie, en Champagne et en Bourgogne. On vend le fil en paquets de 3 kilogr. ayant la forme d'un petit cerceau et nommés *torches*. — 4° Pour le *F. de laiton*, ou *F. d'archal* proprement dit, *Voy.* LAITON et ci-dessus FIL D'ARCHAL.

FILAGRAMME. *Voy.* FILIGRANE.

FILAIRE (du latin *filum*, fil), *Filaria*, genre de vers de la classe des Helminthes, de l'ordre des Nématoïdes, est caractérisé par un corps grêle et fort allongé qui les a fait comparer à des fils. Ils sont blancs, quelquefois jaunâtres ou rougeâtres, et cylindriques. Leur bouche est ronde ou triangulaire et diversement armée. Leur peau est plus ou moins dure et élastique. On les trouve dans le tissu cellulaire sous-cutané, quelquefois même dans les muqueuses, dans les viscères, dans le cœur, dans les yeux et même dans le sang, sans que l'économie paraisse en souffrir. Il y en a dans tous les vertébrés, mammifères, reptiles, insectes, oiseaux, etc. L'espèce humaine en nourrit trois espèces : le *Ver de Médine*, dit aussi *Ver de Guinée* ou *Dragonneau*, le *F. des bronches* et le *F. de l'œil*.

FILANDIÈRES, Araignées à filières coniques.

FILAO, plante. *Voy.* CASUARINA.

FILARET, nom donné dans la construction maritime à de longues pièces de bois, minces, lisses, soutenues par des chandeliers ou montants, qui formaient une espèce de galerie autour de certains bâtiments. — Les charpentiers donnent ce nom à l'arête aiguë d'une pièce de bois travaillée selon son fil.

FILARIA, *Phyllirea*, genre de la famille des Jasminées, renferme de jolis arbustes toujours verts, indigènes du midi de l'Europe. On les place dans les bosquets d'hiver. Leur couleur est luisante et sombre; les fleurs sont verdâtres ou blanchâtres, disposées en grappes à l'aisselle des feuilles; le fruit est une baie renfermant une graine blanche et dure; le bois est jaune, dur, susceptible de prendre un beau poli. On distingue le *F. à larges feuilles*, le *F. à feuilles moyennes*, et le *F. à feuilles étroites*.

Genre d'Helminthes. *Voy.* FILAIRE.

FILASSE (de *fil*), partie la plus grossière du chanvre et du lin du commerce, consistant en fibres flexibles et résistantes qui adhèrent encore à la partie intérieure de l'écorce du chanvre, du lin et de quelques autres plantes filamenteuses, après que le lin, le chanvre pur, etc., ont été détachés. Ces fibres sont réunies à l'écorce par une substance particulière. On les détache par le moyen du *Rouissage* ou macération plus ou moins longue dans l'eau courante ou stagnante. La filasse peignée se nomme *étoupe*. — *Filasse de montagne*. *Voy.* ASBESTE.

FILATURE, industrie qui consiste à réduire en fil les substances susceptibles d'être filées : on donne aussi ce nom aux manufactures où s'exerce cette industrie. L'opération du *filage* s'applique surtout au chanvre, au lin, au coton, à la soie et à la laine. On file également toutes sortes d'écorces ou de tiges flexibles ou filamenteuses, telles que celles de certaines orties, de l'apocyn, toutes les bourres végétales, et même le poil ou la fourrure de plusieurs quadrupèdes.

L'art de filer remonte à la plus haute antiquité; mais ce n'est guère que depuis 70 ans qu'il a fait d'immenses progrès. Les divers procédés de filature se réduisent à quatre : le *fuseau*, le *rouet* dit *de la bonne femme*, le *rouet du cordier* (*Voy.* FUSEAU et ROUET), et les *machines* d'invention moderne. Le premier métier à filer, le *Spinning-Jenny* ou *Jeannette-la-Fileuse*, fut inventé en 1768 par l'Anglais

James Hargreaves, du comté de Lancastre; l'année suivante, R. Arkwright mit au jour la mécanique *à cylindres* ou *à laminoirs*, dite *continue*, bien supérieure aux Spinning-Jennys. En 1779, Samuel Crompton, combinant les systèmes des deux premiers inventeurs, créa la fameuse *Mule-Jenny*, dont l'usage devint général en 1787; vers la même époque, Watt appliquait la force de la vapeur aux filatures. Enfin, en 1825 fut inventé le *banc à broches*, supérieur encore à la Mull-Jenny pour la vitesse et l'économie de la fabrication. Mais ces diverses machines ne s'appliquaient qu'au coton et à la laine cardée et peignée. On fut longtemps avant d'en trouver une pour filer le chanvre et le lin. Cette machine a été inventée en France par les frères Girard, en 1813, et portée depuis à la perfection par les améliorations successives dues à MM. Saulnier, Lagorzais, Dabo, J. Collin, Laurent, Scrive, etc. — C'est en Angleterre qu'on trouve le plus grand nombre de filatures. En France, ce sont les départements du Nord, de la Seine-Inférieure, de l'Aisne, de la Marne, du Haut et du Bas-Rhin qui en possèdent le plus.

Le *Manuel du Filateur* de Noël, celui de MM. Jullien et Lorentz, le *Système complet de la Filature de coton* de Leblanc et Molard jeune, le *Traité de la Filature de coton* d'Oger, offrent la description des mécaniques et des procédés de tout genre employés dans la filature. — *Voy.* aussi COTON, LIN, etc.

FILE, suite de choses ou de personnes disposées l'une après l'autre. — Dans l'*ordre mince*, le seul employé dans les armées modernes, *trois* hommes pour l'infanterie, *deux* pour la cavalerie, forment une *file*. Dans certains cas, l'infanterie se range sur *deux* hommes de hauteur. Les trois hommes qui forment une file marchent les uns devant les autres, et se tiennent à un pied de distance. On nomme *chef de file* le premier d'une file; *serre-file*, les officiers et les sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. Dans l'*ordre profond*, usité chez les anciens et jusqu'au XVIe siècle, les files avaient jusqu'à *seize* hommes de profondeur. — On appelle *feu de file* ou *feu de deux rangs*, le feu d'une troupe qui tire par file et sans interruption. *Voy.* FEU.

Dans la marine, on nomme *chef de file* le vaisseau qui est à la tête d'une flotte.

FILER. Dans la marine, *filer* c'est lâcher un cordage : on *file en douceur*, *à la demande*, *en garant*, c.-à-d. avec précaution; *en bande*, en lâchant tout. *Filer la ligne de sonde*, c'est la laisser descendre librement dans l'eau; *F. du câble*, c'est en laisser aller dehors du navire; *F. le loch*, c'est laisser aller la ligne du loch; *F. un nœud*, *deux nœuds*, *trois nœuds*, etc., c'est parcourir deux fois, trois fois, etc., 15 mètres dans l'espace de 30 secondes.

En Musique, *F. un son*, c'est le poser doucement, puis l'enfler insensiblement et le diminuer de même.

FILET (de *fil*), tissu à claire-voie et à mailles nouées, fabriqué avec de la ficelle ou du fil retors de lin ou de chanvre, et qui sert à prendre des poissons, des oiseaux et autres animaux, ainsi qu'à beaucoup d'autres usages. On compte plus de 72 espèces de filets pour la pêche, différant par la forme, la dimension et la force du fil; les principaux sont : l'*épervier*, la *seine*, le *verveux*, le *sac*, le *chalut*, la *folle*, le *tramail*, la *flue*, la *rissole*, etc. On prend les oiseaux et certains quadrupèdes avec des *réseaux* ou *rets*, des *nappes*, des *toiles*, des *rafles*, des *panneaux*, des *halliers*, etc. On appelle *tête*, le haut d'un filet de pêche tendu verticalement; *flottes*, les morceaux de liége qui garnissent la tête; *plombée*, la corde garnie de bagues de plomb qu'on attache au bas d'un filet; on nomme *goulet* l'embouchure d'un filet; *levure*, le premier rang de mailles; *accrues*, l'élargissement des mailles; *enlarmure*, l'action de mettre sur les bords une forte ficelle pour le consolider et maintenir la forme des mailles, etc. Outre le lavage et le séchage, précautions indispensables pour la conservation des filets, les pêcheurs ont soin de les teindre ou de les goudronner; quelquefois aussi ils les passent au tan. — M. Buron, en 1802, et depuis, MM. Escallon, Raillard et Pecqueur, ont inventé des métiers à fabriquer les filets; cependant on les fabrique ordinairement à la main. On se sert à cet effet de *moules* ou bâtons cylindriques, et d'*aiguilles* en bois, pointues d'un bout et fourchues de l'autre, que l'on a préalablement garnies.

En Botanique, on nomme *filet* la partie déliée de l'étamine qui, dans les fleurs mâles, soutient l'*anthère*. On l'a comparée à la nervure moyenne ou pétiole de la feuille. Les fleurs dont les étamines n'ont pas de filet sont dites *sessiles*. Le filet est le plus souvent filiforme; quelquefois cependant il est plane, dilaté et semblable à un pétale (Amomées). Les filets des étamines sont tantôt libres et distincts, tantôt réunis en un seul corps, et les étamines sont alors *monadelphes*; tantôt en deux, et elles sont *diadelphes*; tantôt en plusieurs faisceaux, et les étamines sont *polyadelphes*.

En Anatomie, on nomme ainsi divers replis membraneux qui brident et retiennent certains organes : le *F. de la langue* est un repli triangulaire formé par la membrane muqueuse de la bouche, et placé entre la paroi intérieure de cette cavité et la base inférieure de la langue. Quand ce repli se prolonge jusqu'à l'extrémité de la langue, il gêne ses mouvements; on y remédie en le coupant avec des ciseaux. — Il y a deux *F. des lèvres*, un pour la lèvre supérieure, et l'autre pour l'inférieure. Ils unissent ces parties aux os maxillaires. Ils sont triangulaires, situés sur la ligne médiane, et formés par la membrane muqueuse de la bouche. On les appelle aussi *freins*.

Dans l'Équitation, on nomme *filet* une espèce de petite bride à mors brisé, formée de plusieurs pièces, et dépourvue de branches; les rênes en sont courtes et taillées d'un seul morceau; il sert aux cavaliers pour rafraîchir la bouche de leurs chevaux.

En Architecture et en Menuiserie, le *filet* est une moulure plate ou lisse, ronde ou carrée, qui sépare deux autres moulures plus grandes et plus saillantes. — Les Imprimeurs appellent *filet* une espèce de lame en fonte dont l'épaisseur est proportionnée à la force du caractère, et qui sert à séparer les colonnes d'une même page. Les Relieurs, les Peintres, les Doreurs emploient aussi ce nom pour exprimer toute espèce de trait droit et délié. — Dans la fabrication de la Blonde, on appelle *filet*, de la soie mise en 4, 5 ou 6 brins. Les dames appellent *F. dentelle* un ouvrage à jour fait à la main : ce genre de travail a été souvent à la mode dans nos salons.

En Boucherie, le *Filet* est la partie charnue qui se lève le long de l'épine du dos de l'animal (bœuf, mouton, porc, etc.): c'est la partie la plus succulente.

FILEUSES, nom donné par Latreille à la 1re famille des Arachnides pulmonaires, comprenant la division des *Aranéides* de Walckenaër ou le grand genre *Araignée* de Linné. *Voy.* ARANÉIDES.

FILIATION. La filiation des enfants légitimes se prouve par les actes de naissance inscrits sur les registres de l'état civil, ou, à leur défaut, par la possession d'état, ou bien encore par témoins ou par des titres ou papiers émanés des père et mère décédés (Code civil, art. 319–330); celle des enfants naturels n'est prouvée que par la reconnaissance volontaire ou forcée du père et de la mère (art. 342). Les enfants adultérins ne peuvent jamais réclamer cette reconnaissance. Les enfants adoptifs n'ont qu'une filiation fictive et purement légale (art. 335).

FILIÈRE, instrument destiné soit à étirer les fils métalliques, soit à leur donner la forme d'une vis. Les *F. à étirer* se composent uniquement d'une pla-

que de fer trempé, percée de trous coniques ou pyramidaux en progression presque imperceptible, et solidement fixée à l'aide d'un étau ou autrement: on introduit le bout du fil à étirer d'abord dans le trou le plus large; quand il peut passer, on le serre dans des pinces plates et on tire en s'éloignant de la filière. On recommence ensuite dans un trou plus petit, jusqu'à ce que le fil ait atteint la longueur et la tenuité voulues. Les *F. à fileter*, ou à faire des vis, sont simples ou doubles. La *F. simple* est une plaque d'acier percée de trous taraudés de plus en plus profondément, dans lesquels on fait entrer le fil successivement et en tournant, ce qui forme le filet en spirale, appelé *pas de vis;* les arêtes de cette filière sont vives et coupantes, pour ne pas repousser le métal en lui-même, comme dans l'étirage, mais bien pour le couper. La *F. double*, préférable pour travailler en grand, ou sur de grosses pièces, se compose de deux coussinets, soudés aux côtés d'une lame de fer courbée en compas et qu'un mécanisme plus ou moins compliqué fait approcher l'un de l'autre à volonté. — Il y a encore la *F. à fileter le bois :* c'est un morceau d'acier tranchant terminé en V, emmanché comme le fer d'un rabot dans la filière, et enlevant au bois, à mesure qu'il se présente en tournant, des copeaux qui laissent en relief les arêtes de la vis.

On nomme encore *filières* les pores par lesquels les Araignées et les Chenilles font sortir la matière dont elles composent leurs toiles et leurs cocons.

FILIFORME, se dit des corps qui ont la figure et l'aspect d'un fil, par ex., les antennes de certains insectes, les feuilles, les pétales de quelques plantes, etc.

FILIGRANE (du latin *filum*, fil, et *granum*, grain), nom donné, dans l'Orfévrerie, à de petits ouvrages de fantaisie en fils d'or, d'argent ou de verre entrelacés, et représentant les formes les plus diverses, telles que fleurs, oiseaux, corbeilles, vases, etc. Le talent principal de l'ouvrier, dans ces ouvrages délicats, c'est de faire des soudures si légères qu'elles soient imperceptibles à l'œil nu. — La fabrication des objets de filigrane était connue des anciens; ils étaient à la mode dans l'ancienne Byzance, et ils sont encore aujourd'hui prisés dans tout l'Orient. On en fait beaucoup à Paris et à Gênes.

Le mot *filigrane*, ou mieux *filigramme* (*gramma fili*, chiffre de fil), s'applique aussi aux lettres ou figures en fil de cuivre appliquées sur la toile métallique qui sert de forme pour fabriquer le papier. Comme ce dessin s'élève un peu au-dessus de la toile métallique, la feuille de papier est plus mince dans cette place que dans le reste de la surface, et on voit le dessin en regardant au travers.

FILIN (de *fil*), se dit, en Marine, de tout cordage qui n'est pas câble ou grelin. Les haubans, les écoutes, les amarres, etc., sont de filin. On connaît le *filin de trois, de quatre*, etc., selon qu'il est formé de trois ou quatre torons. D'autres, plus petits, sont nommés *filins* de tant *de fils*. *Voy.* FUNIN.

On nomme aussi *filin* une espèce de serge qu'on fabriquait autrefois à Pithiviers.

FILIPENDULE, *Spiræa filipendula*, espèce de plante du genre Spirée, doit son nom à ses racines, formées de tubercules ovoïdes soutenus par de petits filets. Sa tige s'élève à 60 centimètres. Ses feuilles sont ailées et profondément découpées. Ses fleurs sont grandes, blanches à l'intérieur, rougeâtres à l'extérieur, et réunies en corymbe terminal. On en cultive une variété à fleurs doubles. La racine, légèrement astringente, a été employée en médecine.

FILLE. La fille ne peut se marier avant 15 ans sans une permission spéciale du chef de l'État. A 21 ans, elle est majeure et peut se choisir un époux, en demandant à ses parents, par des actes respectueux, leur consentement; à 25 ans, elle est libre de se marier en signifiant un seul de ces actes.

On a donné le nom de *filles* aux religieuses de beaucoup de communautés, telles que les *Filles-Saint-Thomas*, les *Filles-du-Calvaire*, les *Filles-Dieu*, les *Filles repenties*, etc.

FILLEUL, FILLEULE (du latin *filiolus*, petit fils, ou fils chéri). *Voy.* PARRAIN.

FILON (de l'italien *filone*, augmentatif de *filo*, fil), se dit, en Géologie, des masses minérales dont l'épaisseur est beaucoup moins considérable que les deux autres dimensions. On peut se les représenter comme des matières en fusion qui seraient venues remplir les fentes des roches. Les filons sont souvent ramifiés, présentent diverses inflexions, coupent les roches sous diverses inclinaisons, etc. Les deux faces d'un filon se nomment *salbandes*, et les deux parois de la fente qui les renferme, *épontes*. Quand le filon est incliné à l'horizon, la pente du bas est appelée *mur*, et celle du haut, *toit;* le bord supérieur du filon en est la *tête*. Quand la pente se montre à la surface du sol, on la nomme *affleurement*. La *direction* d'un filon est l'angle que fait avec le méridien une ligne menée par le milieu de la salbande. Son *inclinaison* est l'angle que fait avec le plan horizontal une perpendiculaire à la direction. Les filons se terminent en coin, ou se divisent en une multitude de petits filets ou *veines* qui se perdent dans la roche, ou qui forment des *dykes*. *Voy.* ce mot.

FILOSELLE (du français *fil*, ou plutôt du latin *pilosus*, poilu, velu), dite aussi *bourre de soie* et *fleuret*, partie de la soie qu'on rebute au dévidage des cocons. Elle se compose de la partie de la coque qui recouvre immédiatement la chrysalide, et qui y est comme collée; de la soie de bourre, qui forme l'enveloppe extérieure du cocon; des bouts cassés, etc. On carde la filoselle, on la file et on la met en écheveaux comme la soie; on en fait des rubans, des ceintures, des lacets, des bas, du cordonnet, etc.

FILOU, voleur de bas étage dont les délits sont du ressort de la police correctionnelle. Les actes de *filouterie* sont punis d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 16 à 500 fr. (Code pénal, art. 401.) — Suivant les uns, ce mot vient du grec *philêtès* ou *phêlêtès*, larron, ou du bas latin *fillo*, corruption de *nebulo*, fripon. Suivant d'autres, c'était autrefois le nom d'un jeu qu'on jouait avec un petit bâton d'ivoire à six pans et marqué comme un dé; comme il était facile de piper au *jeu du filou*, on étendit ce nom à tous les voleurs.

FILOU, *Epibulus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, formé aux dépens du genre Spare. Le *Sparus insidiator*, seule espèce du genre, est remarquable par l'extrême extension qu'il peut donner à sa bouche, ce qui lui permet de saisir au passage les petits poissons. Il est recouvert de grandes écailles rougeâtres.

FILS (du latin *filius*). *Voy.* ENFANT.

On appelait autrefois *fils de France* les enfants mâles des rois de France.

FILTRE (du bas latin *filtrum* ou *feltrum*, feutre), instrument propre à opérer la *filtration*, et dont la nature varie suivant le liquide qu'on veut filtrer. Tantôt le filtre est un morceau de feutre ou un châssis garni d'étoffe de laine ou de toile, ou même un simple cornet de papier non collé; tantôt il se compose de vases à plusieurs fonds, percés de trous, et recouverts d'une ou de plusieurs couches de paille, de coton, de sable ou de charbon. Il faut, en général, pour filtrer, une matière qui soit assez poreuse ou assez divisée pour laisser passer les liquides et retenir les corps étrangers qu'ils tiennent en suspension. La filtration en grand s'exécute particulièrement sur les eaux de rivière qu'on veut rendre potables. Dans plusieurs localités, notamment à Toulouse et à Bordeaux, on se contente de faire passer l'eau à filtrer au travers d'un terrain poreux où elle se clarifie à la manière des eaux de source. Ce moyen n'étant pas praticable partout, on a imaginé divers systè-

mes pour y suppléer. Le *filtre Smith*, le plus anciennement connu, se compose d'une caisse prismatique en bois, garnie intérieurement en plomb, et contenant, au fond, une couche de charbon pilé, comprise entre deux couches de sable et une couche d'éponges placées par-dessus; le fond de la caisse est percé de trous pour donner passage à l'eau. Le *F. Fonvielle* est formé, comme le précédent, de plusieurs couches de matières filtrantes, avec la différence que ces couches sont contenues dans un vase clos, hermétiquement fermé, ce qui permet de les faire traverser par l'eau sous une pression élevée. Il donne un débit beaucoup plus considérable et se nettoie plus facilement que le filtre Smith. Le *F. Souchon* a pour principe l'emploi de la laine comme couches filtrantes; il fonctionne, à Paris, depuis 1839, à la pompe Notre-Dame; il produit environ 160 litres d'eau filtrée par minute et par mètre carré; mais il a besoin d'être nettoyé très-souvent.— On emploie dans les ménages, à Paris, des fontaines filtrantes qui sont faites avec des grès très-poreux; ces fontaines clarifient bien les eaux troubles; mais elles n'enlèvent pas l'odeur et la saveur désagréables que leur communiquent les matières organiques qui s'y sont putréfiées. Le charbon seul jouit de la propriété de rendre potables les eaux fétides.

Les Raffineurs de sucre emploient deux systèmes de filtres connus sous les noms de *F. Taylor* et de *F. Dumont*. Le premier, destiné à débarrasser le sirop des matières qu'il renferme en suspension, se compose d'une série de sacs en coton, attachés verticalement dans une caisse, et renfermant des claies en osier qui maintiennent l'écartement des parois des sacs. Le sirop est versé dans l'espace libre qui environne les sacs, filtre du dehors en dedans, et s'écoule ensuite dans un double fond par une ouverture ménagée à la partie inférieure des sacs. Comme, après cette opération, le sirop est encore coloré, on le fait passer ensuite par le filtre Dumont, qui se compose d'une caisse en bois de la forme d'une pyramide quadrangulaire, et dont le bord est garni de noir animal, recouvert d'un diaphragme métallique criblé de trous. *Voy.* CLARIFICATION.

FIN, en termes d'Essayeur, désigne la quantité d'or ou d'argent pur qui se trouve dans les monnaies. *Voy.* TITRE.

FINALE. En Musique, c'est un morceau d'ensemble qui termine une symphonie, un quintetti, etc., ou un acte d'opéra. Un finale d'opéra renferme souvent des airs, des duos, des trios ou des quatuors, ou des quintettes et des chœurs. L'objet du compositeur, dans un finale, est surtout de produire de l'effet. — Dans le Plain-chant, la *finale* est la note sur laquelle se termine une antienne, un hymne ou un autre morceau.

FINALES (CAUSES). *Voy.* CAUSES.

FINANCES (du bas latin *finare*, fixer une indemnité, une amende, dérivé lui-même du saxon *fine*, amende), se dit de l'argent et des revenus de l'État, et de la science de l'administration de ces revenus. — La *Science des finances* se réduisait, chez les anciens, à de simples notions pratiques; ce n'est guère que dans les républiques italiennes du moyen âge qu'on voit le premier germe des idées financières de notre temps. En France, Sully est le premier qui songea à régler les revenus et les dépenses d'après des vues financières; mais à Colbert seul appartient l'honneur d'avoir établi un ordre régulier dans les finances de l'État. — On trouvera, dans les ouvrages de L.-H. de Jacob, de Ganilh et de Malchus, le résumé des diverses théories en matières de finances. Quant à l'histoire des finances, on peut consulter, pour l'antiquité : Bœckh, *Économie politique des Athéniens* (trad. de l'allemand, Paris, 1828); Hegewisch, *Finances des Romains* (Altona, 1801); Bouchaud, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXV; — pour les temps modernes, Dutot, Forbonnais, Necker, Gaudin, etc. On doit à M. d'Audiffret le *Syst. fin. de la France* (1854). M. A. Bailly (1830) et M. Bresson (1840) ont donné l'*Hist. fin. de la France.*

*Ministère des Finances.* Il comprend l'administration des revenus publ., de la dette inscrite, des monnaies; la rédaction du budget, celle des projets de loi concernant les impôts. Il a la direction du trésor, la distribution des fonds nécessaires au service de chaque ministère, l'application des fonds aux dépenses publiques, la nomination aux emplois de finances, etc. Cet immense travail est partagé entre cinq grandes directions : D. du personnel et de l'inspection; D. du mouvement des fonds; D. de la comptabilité générale; D. du contentieux. Du ministère des Finances dépendent les administrations de l'enregistrement et des domaines, des forêts, des douanes et sels, des tabacs, des postes, des contributions directes et indirectes, etc. — Appelé successivement *Argentier*, *Surintendant des finances* (1515), *Contrôleur général* (1661), le *Ministre des Finances* ne prit le nom qu'il porte encore aujourd'hui qu'en 1795.

FINANCIER (de *finance*). Ce mot désignait autrefois ceux qui régissaient les biens du roi. Aujourd'hui, on nomme ainsi celui qui dispose de grands capitaux dans des entreprises étendues ou qui administre les deniers de l'État. — Au Théâtre, le *financier* est un emploi de la scène comique qui comprend les gens de finance et les rôles pleins de rondeur et de bonhomie. Orgon, dans le *Tartufe*; Lysimon, dans le *Glorieux*; Turcaret, dans la comédie de ce nom, etc., sont des rôles de financier. Molière, comme acteur, et après lui Bonneval, Grandménil, Desessarts, Michot et Devigny, se sont distingués dans cet emploi.

FINE-MÉTAL ou FONTE-MAZÉE. *Voy.* FONTE.

FINERIE (d'*affiner*), fourneau qui sert à l'affinage de la fonte quand on fait cette opération à la houille. La *finerie* est formée d'un massif de maçonnerie, au milieu duquel est un creuset de forme rectangulaire, formé de plaques de fonte recouvertes d'argile. Le creuset a sur le devant un trou par lequel on fait couler les débris du minerai et le métal fondu.

FINETTE, étoffe légère de laine ou de coton, dont on fait des doublures, des bonnets, etc. On fabrique dans le Dauphiné beaucoup de finette de laine.

FINI. En Géométrie, on nomme *grandeur finie* celle qui a des bornes; *nombre fini*, tout nombre dont on peut assigner et exprimer la valeur; *progression finie*, celle qui n'a qu'un certain nombre de termes. En général, ce mot, dans les sciences, s'emploie par opposition à *infini*. *Voy.* INFINI.

FINISSEUR, en Horlogerie. *Voy.* AJUSTEUR.

FIN-OR, nom donné à deux variétés de *poires* : le *fin-or d'été*, poire petite, en forme de toupie tronquée, lisse, vert-jaunâtre d'un côté et vert-foncé de l'autre; le *fin-or de septembre*, poire grosse, bien faite, lisse et d'un beau vert tacheté de roux.

FINS. En Procédure, c'est le but, l'objet d'une demande. On dit qu'une demande est *à fins civiles*, quand elle n'a pour objet que la réparation pécuniaire d'un dommage, et non la condamnation à une peine proprement dite. Conclure *à toutes fins*, c'est réclamer tout ce qui, à défaut du chef principal, peut être accordé par le juge; *être renvoyé des fins de la plainte*, c'est succomber dans sa plainte.— On nomme : *F. de non-procéder*, les moyens présentés pour que la procédure ne s'engage pas ou soit différée : telles sont les exceptions déclinatoires ou dilatoires; *F. de non-recevoir*, les moyens par lesquels on soutient que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande.

FINTE, sorte d'alose. *Voy.* ALOSE.

FIOLE (du grec *phialè*, vase à boire). En Physique, on appelle *Fiole des quatre éléments*, un instrument dont on se sert pour montrer certains effets

de l'équilibre des liquides: c'est un tube de verre, rempli d'eau, de mercure, d'huile de pétrole, d'une dissolution de carbonate de potasse et d'alcool. Si l'on agite la fiole, les liqueurs se mêlent; mais en les laissant reposer, elles se séparent et se placent les unes au-dessus des autres, dans l'ordre de leur pesanteur spécifique.

FIORITURES (de l'italien *fioritura*, floraison), autrefois *Broderies*, traits d'ornement que les chanteurs improvisent pour embellir ou varier la mélodie écrite par le compositeur. Employées avec goût, les fioritures produisent un effet agréable; mais si on en abuse, elles fatiguent bientôt par leur excès.

FIRMAMENT (du latin *firmamentum*, appui, soutien), nom donné dans l'Astronomie ancienne et du moyen âge au huitième ciel, que l'on croyait être de cristal, et dont la voûte supportait les étoiles. On supposait qu'il entraînait dans son mouvement les sept *cieux* des planètes ou les cieux inférieurs.

Ce mot a aussi désigné : 1° le *ciel* en général; 2° la *moyenne région de l'air*, et on le regardait alors comme fluide; 3° le *ciel étoilé*, pour le distinguer du ciel empyrée, que quelques théologiens croient être au-dessus, et dont ils font la demeure des bienheureux. Aujourd'hui, on ne nomme plus ainsi que la voûte azurée qui s'étend au-dessus de nos têtes.

FIRMAN (du turc *fermân* ou *faramân*), nom donné aux ordonnances émanées du *divan*, ou écrites de la main du sultan de Turquie, ou de ses ministres. Un édit, un décret, un statut, un sauf-conduit ou un permis accordé à un voyageur ou à un individu envoyé en mission, prennent également le nom de *firman*.

FIROLE, *Pterotrachœa*, genre de Mollusques de la classe des Gastéropodes, ordre des Nucléobranches. Ce sont des animaux gélatineux, très-allongés, transparents, ayant une queue pointue et une bouche située à l'extrémité d'une trompe. Ils manquent de coquilles, ou n'en ont qu'un rudiment. Ils nagent avec facilité et en plaçant leurs pieds en l'air. Ils sont communs dans les mers chaudes et tempérées. Le type du genre est la *F. couronnée*, la plus grande de toutes les espèces, qui habite la Méditerranée.

FISC (du latin *fiscus*, qui signifiait d'abord un *panier d'osier* destiné aux provisions de ménage, et par suite, *épargne, caisse, trésor*), nom donné par les Romains, du temps des empereurs, au trésor particulier du prince, par opposition au trésor de l'État (*ærarium*). Chez les modernes, ce mot a conservé longtemps la même signification; on est venu à s'en servir aussi pour désigner le trésor de l'État, parce que ce trésor était autrefois, dans les monarchies absolues, à la disposition du prince.—A Rome, le trésor particulier des empereurs était alimenté par certains priviléges dévolus au prince, comme la *confiscation* des biens des condamnés à mort, les successions vacantes par déshérence, les amendes, etc. Sous les premiers rois francs, ce qu'on appelait *domaine royal* ou *de la couronne* répondait à peu près au *fisc* des empereurs romains, et consistait surtout en biens-fonds, auxquels venaient s'ajouter les produits des confiscations, du tiers de l'amende dite *composition*, du droit d'aubaine, etc. A mesure que le pouvoir royal s'agrandit, le fisc s'empara peu à peu du produit de tous les impôts, tels que vingtième, dîme saladine, tailles, aides, gabelles, etc. C'est aux vexations sans nombre qu'entraînait la perception de ces taxes arbitraires qu'est due l'impopularité attachée depuis lors au mot *fisc*. Aujourd'hui ce mot a disparu de la langue administrative : la partie du fisc qui composait les revenus de la couronne forme le *Domaine de l'État*, et la partie affectée aux charges publiques s'appelle le *Trésor*.

Autrefois on étendait le nom de *fisc* aux officiers chargés de la conservation des droits du fisc. On nommait *procureur, avocat fiscal*, des officiers chargés de la conservation des droits d'un seigneur haut justicier et des intérêts des vassaux dans le ressort de la seigneurie. On nommait *Fiscalins* ceux qui étaient chargés de l'exploitation des domaines du prince. On appliquait aussi cette épithète aux fiefs qui faisaient partie du fisc du roi ou de quelques seigneurs.

FISSIDACTYLES (du latin *fissus*, fendu, et du grec *daktylos*, doigt), se dit des oiseaux qui ont les doigts entièrement libres, et non réunis par des membranes : tels sont la plupart des Passereaux, des Grimpeurs, des Gallinacés, etc.

FISSIPARES (du latin *fissus*, fendu, *parere*, engendrer), se dit, en Histoire naturelle, des êtres qui se reproduisent par la scission de leur propre corps, comme cela a lieu dans un grand nombre de polypes et de végétaux inférieurs.

FISSIPÈDES, c.-à-d. *à pieds fourchus*, Mammifères ongulogrades, dont le pied est divisé en 2 ou 4 sabots: tels sont les Cochons, les Antilopes, les Cerfs, les Girafes, les Moutons, les Chèvres et les Bœufs.

FISSIROSTRES, famille d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, comprend ceux qui ont le *bec* (*rostrum*) court, large, légèrement crochu et *fendu* profondément. Cette famille se divise en deux groupes : les Diurnes, qui renferment le genre *Hirondelle*, et les Nocturnes, formant le genre *Engoulevent*.

FISSURE. En Géologie, on nomme ainsi les petites fentes qui se trouvent dans une masse minérale : les *F. de stratification* séparent les assises de même nature, et les *F. de superposition*, des couches de nature diverse. — En Pathologie, on appelle *F. de la peau* ou *des membranes muqueuses*, des ulcérations allongées, étroites, peu profondes, que présentent la peau au niveau de ses plis ordinaires, ou les membranes muqueuses à leur origine. On observe ces maladies aux mains, aux pieds, aux plis de la cuisse, aux coins des yeux, vers la commissure de la bouche, à la marge de l'anus, etc.

FISSURELLE, genre de Mollusques Gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, voisins des Patelles et des Émarginules. Ce sont des animaux oblongs et bombés, munis d'une tête distincte et assez large, terminée en avant par une trompe courte et arrondie, à l'extrémité de laquelle est la bouche. Ils ont deux tentacules coniques portant des yeux très-saillants; le manteau est grand, mince, ouvert en avant; la coquille est patelliforme, conique, sans trace de spire, à base oblongue; le sommet est tronqué et perforé. Cette coquille a une empreinte musculaire en forme de fer à cheval ou d'*oreille* d'homme. Les Fissurelles vivent à la surface des rochers. On en trouve de fossiles dans les terrains tertiaires.

FISTULAIRE (de *fistula*, flûte), *Fistularia*, genre de poissons Acanthoptérygiens abdominaux, famille des Bouches-en-Flûte, doit son nom à la forme allongée de sa tête; la mâchoire inférieure et les intermaxillaires sont armées de petites dents. Il possède une seule dorsale. D'entre les lobes de la caudale sort un filament quelquefois aussi long que tout le corps. L'espèce type est le *F. tabacaria*, commun dans la mer des Antilles, et long de plus d'un mètre. Sa chair est maigre, sèche et peu recherchée.

FISTULAIRE, *Fistularia*, genre de Zoophytes échinodermes, de la famille des Holothuries : corps libre, cylindrique, mollasse, à peau coriace, souvent rude, et papilleuse; bouche terminale, entourée de tentacules. On distingue la *F. élégante*, et la *F. tubuleuse*, que l'on trouve sur les côtes d'Europe.

FISTULANE, *Fistulana*, dite aussi *Gastrochène*, genre de Mollusques caractérisé par un tube calcaire dont la forme rappelle celle d'une *flûte* (*fistula*). Le nom de *Fistulane* a été donné par Bruguière au genre qui était déjà connu sous le nom de *Gastrochène*, nom que lui avait donné Spengler. *Voy.* GASTROCHÈNE.

FISTULE (du latin *fistula*, tuyau), plaie étroite, à trajet plus ou moins long, profond, sinueux, disposé en forme de canal, entretenue par une cause locale, et donnant issue à du pus ou à des liquides natu-

rels, tels que la salive, les larmes, la bile, l'urine, etc.; d'où les noms de *fistules salivaire, lacrymale, urinaire*, etc. On nomme *fistules borgnes* celles qui n'ont qu'une ouverture. Les causes ordinaires des fistules sont : la perforation d'un conduit ou d'un réservoir naturel ; la présence au milieu des tissus de corps étrangers qui y ont pénétré du dehors; la gangrène, la formation de vastes abcès, et particulièrement d'abcès froids, dont la position déclive rend difficile l'écoulement du pus; enfin, l'ouverture d'un kyste. Lorsque les fistules ont duré quelque temps, leurs trajets se revêtent d'une membrane muqueuse, presque analogue à celle des conduits naturels. Le traitement repose sur deux indications distinctes : 1° tarir la source de l'écoulement, en remédiant à la cause qui l'a produit; 2° faire cicatriser le trajet fistuleux avant qu'il se soit revêtu du tissu muqueux, et, si celui-ci est déjà organisé, le détruire avec les caustiques, par ex. avec la pierre infernale. Quelquefois de simples injections irritantes d'eau iodée, chlorurée, alcoolisée, etc., suffisent pour amener la cicatrisation, en y joignant une douce compression. — Dans certains cas, on donne aux humeurs un cours artificiel au moyen d'une canule qui pénètre jusqu'à leur réservoir, ou bien on rétablit, à l'aide d'un corps dilatant, le calibre de leur conduit naturel oblitéré.

FISTULEUX, FISTULEUSE, se dit des tiges qui, comme celles de l'oignon, de l'ail, sont creuses à l'intérieur et en forme de tube.

FISTULINE, *Fistula*, genre de Champignons à tubes libres et non soudés entre eux. Ils ont une couleur sanguine, une consistance charnue et mollasse. Ils sont attachés par le côté, et munis d'un très-petit pédicule. Leur surface est d'abord chargée d'une infinité de petites rosettes qui se détachent et tombent bientôt. Leur face inférieure est formée de tubes inégaux, grêles, d'abord blancs, puis jaunâtres. Leur chair est marquée de zones rouges. On trouve ces champignons à fleur de terre ou sous les chênes. On les mange quand ils sont jeunes. Le type du genre est la *F. Buglossoïde*, dont la chair, zonée de rouge, acquiert un volume souvent considérable. Lorsqu'il est jeune, il a à peu près la forme d'un foie; ce qui l'a fait appeler *Bolet hépatique*.

FIXE (du latin *fixus*, attaché). En Chimie, on appelle *Corps fixes* ceux qui ne se volatilisent pas sous l'influence d'un feu ardent, par exemple, l'or, le carbone, la chaux, etc. On appelait spécialement *alcalis fixes*, la potasse et la soude. On pense que la *fixité* de la plupart de ces corps tient uniquement à ce qu'on ne peut pas les soumettre à une température assez forte pour les volatiliser.

Par *Fixation*, on entend, en Chimie, deux opérations distinctes: 1° l'action d'empêcher un corps volatil de se changer en gaz sous l'action du feu : ainsi on fixe l'acide arsénieux en l'unissant à la potasse, qui le transforme en arsénite non volatil; 2° l'opération par laquelle on combine un corps gazeux avec un corps liquide ou solide : par exemple, lorsque le mercure, chauffé au contact de l'air, s'empare de l'oxygène de celui-ci. — La *fixation* des couleurs est une des principales opérations qui constituent l'art du teinturier. *Voy.* MORDANÇAGE.

FIXES (ÉTOILES). *Voy.* ÉTOILES.

FIXÉ. En Peinture, *fixé* se dit d'un tableau de très-petite dimension peint à l'huile sur taffetas et qu'on recouvre d'une glace qui lui tient lieu de vernis.

FLABELLAIRE (de *flabellum*, éventail), *Flabellaria*, genre de plantes Cryptogames de la famille des Algues et de l'ordre des Dictyotées : tige cylindrique d'où s'élève une fronde spatulée, réticulée, à mailles petites et comme feutrées. Les Flabellaires ont une couleur verte qui ne change jamais. On les trouve dans toute la Méditerranée.

FLABELLÉ ou FLABELLIFORME (du latin *flabellum*, éventail), se dit des animaux ou des plantes dont la forme générale et la figure sont en éventail; tels sont les Gorgoniens, les Lycopodes, etc.

FLABELLIPÈDES (de *flabellum*, éventail, et *pas*, pied), se dit des oiseaux dont les pieds ont 4 doigts dirigés en avant et réunis par une seule membrane.

FLACHE, amas d'eau stagnante dans quelque partie basse d'un terrain. — Il se dit aussi, en Menuiserie, de certaines dépressions dans les bois que l'on travaille, et qui empêchent de les bien équarrir.

FLACON (de l'italien *fiasco*), petite bouteille de verre, de cristal ou de porcelaine, avec un bouchon fait de la même matière ou de métal. Pour être bien fermés, ils doivent être bouchés *à l'émeri* (*Voy.* ce mot). On s'en sert surtout pour y mettre des sels déliquescents ou des eaux de senteur.

FLACOURTIA (d'un nom propre), genre de plantes Dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des arbrisseaux à feuilles dentées et épineuses, à fleurs terminales rassemblées en groupes, et dont le fruit est une baie globuleuse à plusieurs loges. Le *Fl. ramonchi* a un fruit qui se mange à Madagascar, quoique un peu âcre. Le *Fl. cataphracta* fournit des turions employés comme toniques. Ce genre est le type de la famille des *Flacourtiacées* ou *Flacourtianées*.

FLAGELLAIRE (de *flagellum*, fouet), genre de la famille des Joncées, originaire de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à tige pliante, sarmenteuse, haute de 2 m. Les fleurs sont disposées en panicules terminales, rameuses. Elles sont grandes et en forme de demi-cloches. La *Fl. indienne* est l'espèce type du genre.

FLAGELLATION (du latin *flagellum*, fouet), supplice du fouet, en usage dans tous les temps et chez tous les peuples. Il était surtout usité chez les Juifs : le patient le subissait dans la synagogue, en présence de trois juges, et recevait ordinairement 13 coups d'un fouet armé de trois courroies. On sait que J.-C. eut à subir ce supplice ignominieux. — En Grèce et à Rome, la flagellation, supplice plus cruel que la *fustigation* (*Voy.* ce mot) et plus infamant que les *verges*, n'était infligée qu'aux esclaves et aux criminels condamnés à être crucifiés. Souvent le patient expirait sous les coups. — Dans l'Église chrétienne, la flagellation devint une discipline ecclésiastique. Parfois elle fut infligée comme peine publique : Raymond, comte de Toulouse, fut flagellé au pied de l'autel pour avoir favorisé les Albigeois; les évêques condamnaient aussi dans certains cas leurs justiciables à la peine du fouet; mais le plus souvent elle était infligée comme pénitence, surtout dans les couvents. Quant à la flagellation volontaire, on n'en trouve pas d'exemple avant le XI[e] siècle; c'est au XVI[e] qu'elle fut surtout en honneur. *Voy.* DISCIPLINE, et le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* au mot FLAGELLANTS.

Dans notre législation civile, il y avait jadis deux sortes de flagellations : l'une infamante, qui s'infligeait publiquement et par la main du bourreau; l'autre correctionnelle, appliquée sous la custode par le questionnaire ou le geôlier : c'était la punition des blasphémateurs, des braconniers, etc.

La flagellation n'apparaît dans l'armée française que sous François I[er] : elle était tellement infamante qu'on ne l'infligeait à un soldat qu'après l'avoir dégradé et banni. Cette punition disparut en France, ainsi que celle des *baguettes*, en 1790. Elle existe encore en Angleterre, où elle n'est considérée que comme une simple punition de police, et en Russie, où elle est connue sous le nom de *knout*.

FLAGEOLET (du latin *flagellum*, baguette; ou du grec *plagiaulos*, flûte oblique), petite flûte à bec, de 15 à 20 centim., percée de 6 trous principaux pour varier les tons, et garnie de plusieurs clefs. Le tube est terminé par un petit évasement nommé *patte*, que le doigt annulaire peut boucher pour obtenir quelques sons graves. On a augmenté la longueur du tube en lui ajoutant un tuyau fermé, nommé

*porte-vent*, et un bec d'os, d'ivoire ou de bois, par lequel on souffle. Le corps du flageolet se fait de buis, d'ivoire, d'ébène, etc. Le son de cet instrument est fort aigu, mais agréable : aussi convient-il aux scènes joyeuses et on l'emploie pour animer les danses. Il demande beaucoup de légèreté dans les doigts et d'habileté pour ménager l'haleine. — On nomme aussi *flageolet* le plus aigu des jeux de l'orgue.

FLAGEOLET, espèce de fève Haricot. *Voy.* HARICOT.

FLAGRANT DÉLIT (du latin *flagrans*, qui brûle, et *delictum*, délit). Le Code d'instruction criminelle, art. 41, qualifie ainsi tout délit qui se commet actuellement, ou qui vient de se commettre à l'instant même, en présence de témoins. Est aussi réputé *flagrant délit* le cas où le prévenu est poursuivi par la clameur publique, et celui où il est trouvé muni d'effets, d'armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est auteur ou complice, pourvu que ce soit dans un temps voisin du délit. La circonstance de flagrant délit motive l'arrestation immédiate et dispense de la garantie préliminaire du mandat d'amener.

FLAIR. On nomme ainsi, en termes de Chasse, la qualité des chiens dont l'odorat est subtil et délicat.

FLAMANT, oiseau. *Voy.* FLAMANT.

FLAMBANT, nom ancien donné au *Flammant*, parce que son plumage rouge faisait paraître cet oiseau couleur de feu.

FLAMBART, petite embarcation de côte à deux mâts et sans vergues. Elle sert à la pêche au chalut, surtout aux environs du Havre. — Les Marins donnent souvent ce nom aux feux follets qui voltigent autour des mâts. — Sorte d'épée. *Voy.* FLAMBE.

FLAMBE, synonyme de *flamme*, désignait, au moyen âge, un genre de lame, d'épée ou de poignard, dont la forme était très-ondulée et comme *flamboyante*. On l'appelait aussi *flambart*.

FLAMBE, nom vulgaire de l'*Iris d'Allemagne*.

FLAMBERGE (de *flambe*), nom donné, au moyen âge, à toute épée grosse et luisante. Dans les romans de chevalerie, on donne ce nom à l'épée du paladin Roland et à celle de Renaud de Montauban.

FLAMMANT, *Phœnicopterus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, a le bec gros, fort, dentelé, les pieds très-longs et palmés, les ailes médiocres. Les Flammants sont longs de 1 m. à 1m,50. Leur plumage est rouge clair ou rose pâle. Ces oiseaux, que l'on trouve dans l'ancien et le nouveau monde, volent avec vigueur, et se livrent à de longs voyages; ils vivent en société, se nourrissant de mollusques, de vers, etc. Pour nicher, ils élèvent des mottes de terre, y posent leur nid, et s'y mettent comme à cheval. Les anciens estimaient beaucoup la chair des flammants, surtout la langue. On les recherche encore en Égypte, où on leur fait une chasse active. Leur plumage est employé pour fourrure. Le genre Flammant renferme quatre espèces : le *Fl. des anciens* (*Ph. ruber*), dont tout le plumage est d'un beau rose, sauf les ailes, qui sont d'un rouge ardent, ainsi que le bec : on le trouve en France sur les côtes de la Méditerranée, principalement sur les étangs de la Camargue; le *Fl. rouge* de l'Amérique méridionale (*Ph. bahamensis*), plus petit et plus vivement coloré que le précédent; le *Fl. à manteau de feu* (*Ph. ignicapillus*), d'un rouge pâle, de Patagonie et de Buénos-Ayres; enfin, le *Fl. pygmée* (*Ph. minor*) du Cap de Bonne-Espérance et du Sénégal, de moitié plus petit que les précédents.

FLAMINES, prêtres de Jupiter, de Mars et de Quirinus. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FLAMME (du latin *flamma*), corps subtil, lumineux, ardent, diversement coloré, qui se dégage des corps en combustion, et qui provient de l'ignition des gaz inflammables; il est d'une extrême mobilité et est emporté par l'air au-dessus des corps qui brûlent. Toute matière simple ou composée, chauffée au point d'être lumineuse, c.-à-d. au-dessus de 500 à 600 degrés, donne de la flamme. L'éclat de la flamme varie suivant la température et suivant la nature des gaz en combustion : ceux qui, en brûlant, ne donnent naissance qu'à des produits gazeux ne fournissent qu'une lueur faible, comme, par exemple, l'hydrogène; ceux qui, au contraire, comme l'oxyde de carbone, le cyanogène, les carbures d'hydrogène, donnent naissance à des produits solides, répandent une vive lumière.

La flamme est composée de plusieurs couches concentriques d'inégale température. La flamme d'une bougie présente : 1° une couche inférieure bleuâtre qui n'a encore acquis qu'une faible température; 2° un cône intérieur, obscur, parce qu'il n'a point le contact de l'air; 3° une troisième partie au-dessus de la précédente et d'un blanc pur, parce que c'est là que le carbone brûle; 4° une partie plus pâle au-dessus de la troisième et où le carbone achève sa combustion; 5° enfin, une cinquième partie, mince, enveloppant toute la flamme de bas en haut, et à peine sensible à cause de son refroidissement, dû au contact de l'air. La quatrième partie est celle qui possède la température la plus élevée et qui sert le plus au chimiste pour les essais au chalumeau. — On a remarqué que la flamme ne traverse point une toile métallique très-serrée : c'est que ce tissu refroidit le gaz qui le traverse, de manière à réduire sa température au-dessous du degré auquel il est lumineux. C'est sur ce principe que Davy a construit sa *lampe de sûreté*.

En Chirurgie, on nomme *flamme*, ou *flammette*, une espèce de lancette qui sert à disséquer les veines et à saigner les chevaux.

En Architecture, on nomme ainsi un ornement de sculpture en forme de flamme torse qui termine les vases et les candélabres, et dont on décore quelquefois les colonnes et les monuments funéraires.

En Marine, on nomme *flammes* des bandes de serge, d'étamine ou de tout autre tissu, de diverses couleurs, longues de 8 m. environ, larges de 2, allant en diminuant jusqu'à 30 centim. au petit bout, qui est arrondi. On s'en sert pour les signaux.—D'autres flammes, dites *flammes nationales*, ont la couleur du pavillon de poupe, et se mettent à la tête du grand mât pour désigner les bâtiments de guerre. Elles ont de 40 à 50 m. de long, et sont plus étroites que celles qui servent de signaux. Elles se terminent en pointe; quelquefois elles ont deux pointes. Les bâtiments au-dessous des vaisseaux et des frégates ont des flammes sur de plus petites dimensions, nommées *flammes d'armement*. La *flamme d'ordre*, hissée au grand mât, est de la couleur de celle du pavillon de poupe, et est la marque distinctive des officiers commandants.

En Histoire naturelle, on nomme *Flamme :* une espèce du ver nommé *Tænia*, et une variété de l'OEillet rouge ponceau; *Fl. blanche*, une espèce d'Iris; *Fl. de Jupiter*, la Clématite droite; *Fl. des bois*, une plante couleur de feu, à fleurs nombreuses, originaire de l'Inde et cultivée dans nos serres; *Petite flamme des bois*, un arbrisseau à fleurs rouges du Malabar.

FLAMMULE, plante du genre Clématite, de la famille des Renonculacées. Ses fleurs sont grandes, nombreuses, blanches et d'une odeur agréable.

FLAN (du latin *flando*, gérondif de *flare*, souffler, fondre ?), morceau de métal préparé par la fonte, coupé en rond, et destiné à être frappé pour recevoir l'empreinte qui en fait une pièce de *monnaie* ou une *médaille* (*Voy.* MONNAYAGE). — On donne aussi le nom de *flan* à une espèce de tarte.

FLANC, région latérale de l'abdomen, comprise entre les fausses côtes et la crête iliaque. C'est dans les *flancs* que sont logés le foie, à droite; la rate, à gauche; les reins, de l'un et de l'autre côté.

Dans l'Art militaire, *flanc* est synonyme de côté:

le *flanc droit*, le *flanc gauche*, sont le *côté droit*, le *côté gauche*. *Faire par le flanc droit*, c'est tourner à droite sur le talon gauche, en observant de ne faire qu'un quart de tour sur soi-même. La *marche de flanc* est celle qui longe la ligne à laquelle on faisait face. — Dans la Marine, c'est le côté d'un bâtiment. — En termes de Fortification, on appelle *flancs* la partie d'un rempart qui réunit l'extrémité de la face d'un ouvrage à l'intérieur ou à la gorge de ce même ouvrage. On nomme *Fl. de bastion* la partie qui unit la face à la *courtine*. On distingue le *Fl. concave*, formant une courbe dont la convexité est tournée en dedans du bastion; le *Fl. rasant*, perpendiculaire à la ligne de défense; le *Fl. oblique*, oblique à cette même ligne; le *Fl. couvert*, dont une partie rentre en dedans du bastion, et qui est couverte par l'autre partie vers l'épaule.

FLANELLE (de *lana*, laine, selon Roquefort), étoffe légère, à tissu simple ou croisé, faite avec du fil de laine peignée ou cardée, et assez fine. On distingue : les *Fl. en peignés*, dont la chaîne et la trame, faites en fils de laine peignée, sont rases, légères, et servent à faire des gilets, des caleçons, des doublures, etc.; les *Fl. en cardés*, qui sont plus garnies et plus chaudes: on en fait des gilets à mettre sur la peau, pour se garantir contre les dangers d'un refroidissement; on les emploie aussi pour provoquer à la peau une irritation salutaire. Les flanelles faites en trame cardée et en chaîne peignée tiennent le milieu entre les deux et servent aux mêmes usages. Les flanelles anglaises sont les plus estimées; on les connaît, dans le commerce, sous le nom de *flanelle de santé*, *de Galles*, *genre anglais*. En France, on en fait surtout à Reims, à Rouen et à Beauvais. On cite encore les flanelles de Saxe.

FLASQUES, nom donné aux pièces de bois qui, dans un affût, portent le canon par ses tourillons. Dans le système Gribeauval, les *flasques* étaient les principales parties en bois d'un affût; elles étaient réunies par des entre-toises, encastrées dans le haut, en crosse arrondie. Dans le matériel nouveau, la partie supérieure des *flasques* a seule été conservée. Elles sont fixées par des boulons d'assemblage à la flèche de l'affût. — Dans la Marine, on nomme ainsi certaines pièces de bois qui servent à assurer les mâts.

FLATOIR, gros marteau pesant de 3 à 4 kilogr., large d'un bout et pointu de l'autre. Les monnayeurs s'en servent pour donner au métal l'épaisseur convenable avant de frapper l'empreinte.

FLATUOSITÉ (de *flatus*, souffle), vulg. *Vent*, gaz développé dans l'intérieur du corps. *Voy.* PNEUMATOSE.

FLÉAU (du latin *flagellum*, fouet), instrument d'agriculture qui sert à battre le blé. Il est formé de deux bâtons attachés l'un au bout de l'autre par des courroies. L'un des deux bâtons est cylindrique et poli, et sert de *manche*; l'autre est plus court, gros et raboteux; on le nomme la *verge* ou le *fléau*. En faisant tomber la verge horizontalement sur les épis, le coup et le contre-coup font éprouver un soubresaut qui détache les grains. Les fléaux sont ordinairement en cornouiller. — On nomme encore ainsi: 1° la verge de fer qui supporte les plateaux d'une balance; 2° une barre de fer qui se place horizontalement pour fermer le haut des portes cochères.

FLÉAU OU FLÉOLE, Graminée. *Voy.* FLÉOLE.

FLEBILE, mot italien qui signifie *plaintif*, se joint quelquefois, en Musique, à l'indication d'un mouvement. L'*andante flebile* est un andante dont la mélodie doit être d'une expression triste et plaintive.

FLÈCHE (par corruption de l'italien *freccia*, ou de l'allemand *flitz*), arme de jet, la plus anciennement connue, et usitée chez tous les peuples comme arme de guerre avant l'invention de la poudre. Elle est encore en usage dans l'Asie (chez les Persans, les Tartares, les Chinois et les Malais), en Afrique, parmi les Indiens d'Amérique et les peuplades sauvages de l'Océanie. La flèche se compose d'une baguette, qui atteint quelquefois 2 mètres, armée par un bout d'un fer pointu de forme diverse, et garnie au talon de plumes ou d'ailes en métal destinées à en faciliter et à en diriger le vol. Ce sont ces plumes ou ailes qui font la différence entre le *dard* et la *flèche*. Ce trait se lance ordinairement avec l'*arc* (*Voy.* ARC). Les Grecs avaient des flèches qui se lançaient avec une fronde (*cestres*); les Romains et les Byzantins avaient des flèches fort pesantes (*tragules*, *phalariques*, etc.), ainsi que des *flèches à feu*, qu'ils lançaient avec des balistes. Au moyen âge, on en lançait à l'aide de l'arbalète.—Chez les anciens, les Numides, les Scythes, les Parthes, les Tyriens et les Baléares excellaient à se servir de l'arc et à lancer les flèches. Tous les Barbares, excepté les Francs, étaient armés de flèches. Au moyen âge, les archers génois et anglais paraissent avoir eu la supériorité. Les nombreuses espèces de flèches dont on se servait à cette époque sont désignées sous les noms de *sagettes* (de *sagitta*), *passadouz*, *eslingues*, *dardes*, *gourgons*, *songnoles*, *panons* (de *penna*, plume), *carreaux* (à cause de la forme carrée du fer), *raillons*, *barbillons* (à fer barbelé), *frètes* ou flèches sans pointe, pour tirer au papegai, etc. La coutume d'empoisonner les flèches est fort ancienne : elle subsiste encore chez les peuples sauvages.

En Géométrie, on appelle *flèche* la perpendiculaire élevée du milieu de la corde d'un arc de cercle ou d'une courbe symétrique, et qui aboutit à l'arc ou à la courbe. Cette ligne se nomme, en Trigonométrie, *sinus verse*.

Dans l'Architecture religieuse, la *flèche* est la partie pyramidale, en charpente, en pierre ou en fer, carrée ou à pans, qui surmonte les tours ou clochers des églises gothiques, et qui est elle-même surmontée d'une croix ou d'un coq. Les premières flèches de ce genre datent du XIe siècle; l'usage s'en perdit au XVIe. On cite, parmi les plus belles, celles des cathédrales de Strasbourg, haute de 142 m.; d'Anvers, haute de 120 m.; d'Amiens, haute de plus de 69 m.; de Rouen, de Chartres; celles de la Ste-Chapelle, de Ste-Clotilde, à Paris; de St-Etienne à Vienne.

En termes de Fortification, on nomme *flèche* un petit ouvrage composé de deux faces ou de deux côtés, et à cornes, qu'on établit à l'extrémité des angles saillants et rentrants d'un glacis; *flèches de pont-levis*, les pièces de bois assemblées dans la bascule, et qui tiennent les chaînes de fer qui servent à faire manœuvrer le pont-levis.

Dans la Marine, on nomme *Flèches en l'air*, des mâts légers et volants, établis sur les mâts de perroquet pour gréer des cacatois; *Fl. en cul*, une voile légère qu'on établit dans l'espace compris entre le mât d'artimon et le mât de perroquet; *Fl. de beaupré*, une pièce de bois saillante hors de la proue, et servant à fixer et contenir le beaupré.

Dans les Arts, on donne le nom de *flèche*: 1° dans beaucoup de machines, à l'arbre ou pièce principale sur laquelle tourne la machine; 2° en Carrosserie, à une pièce de bois de charronnage, le plus souvent d'orme, et longue de 3 à 5 mètres, dont on se servait autrefois pour joindre le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant; 3° dans les fabriques de Tapis de haute lisse, à une ficelle que l'ouvrier entrelace dans les fils de la chaîne, au-dessus des bâtons de croisure, afin que ces fils se maintiennent toujours à une égale distance. — Les Arpenteurs nomment encore *flèches* les piquets qu'ils plantent en terre chaque fois qu'ils transportent la chaîne dont ils se servent pour mesurer.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Flèche* le poisson Callionyme et le mollusque Calmar; *Fl. d'eau*, la Fléchière; *Fl. d'Inde*, le Galanga; *Fl. de mer*, le poisson Dauphin; *Fl. d'amour*, une variété de fer oxydé, d'un jaune roussâtre, qui

se trouve en Russie, mêlée au quartz hyalin: *Fl. de pierre*, les Bélemnites.

En Horticulture, ce mot désigne la pousse de la canne sucre et autres plantes à tiges fermes et droites.

FLÈCHE (LA), constellation de l'hémisphère boréal, située sur les bords de la Voie Lactée, entre le *Renard* et l'*Aigle*, et qui contient 18 étoiles de quatrième grandeur. Les poëtes ont prétendu que c'était la flèche de l'Amour, ou celle qui servit à tuer le vautour déchirant les entrailles de Prométhée.

FLÉCHIÈRE, *Sagittaria*, genre de la famille des Alismacées, est composé d'herbes aquatiques, à racines vivaces, à feuilles en forme de flèches, et à fleurs monoïques, blanches ou rougeâtres, disposées en épi, les fleurs mâles en haut, les femelles au-dessous. Ces plantes croissent sur le bord des eaux. La *Fl. sagittée*, qui vient en Europe, fleurit de juin à juillet. L'intérieur des tiges et des feuilles est rempli d'une moelle douce, savoureuse, qui les fait rechercher des chevaux et des pourceaux. Cette plante fixe les terrains d'alluvion et procure un bon engrais.

FLÉCHISSEURS (MUSCLES), muscles destinés à fléchir certaines parties du corps. Le *Fl. sublime* ou *superficiel des doigts*, situé à la partie antérieure de l'avant-bras, fléchit les deuxièmes phalanges sur les premières, celles-ci sur les os du carpe, et la main sur l'avant-bras; le *Fl. profond des doigts*, situé au-dessous du précédent, fléchit les troisièmes phalanges sur les deuxièmes; il y a aussi le *Fl. du pouce*, *du petit doigt*, celui *des orteils*, etc.

FLEGME. *Voy.* PHLEGME.

FLÉOLE, dit aussi *Fléau*, en latin *Phleum*, genre de la famille des Graminées : panicule resserrée en épi, glumes tronquées et terminées par deux petites pointes avec une plus courte dans le milieu. La *Fl. des prés* est une herbe à tige droite, glabre, haute de 75 centimètres à 1 mètre, et très-commune dans nos prés. Tous les bestiaux la recherchent, particulièrement les chevaux. On en fait de bonnes prairies artificielles, auxquelles on reproche toutefois de donner trop peu de fane. La *Fl. noueuse*, presque aussi commune que la précédente, se trouve dans les prés marécageux; elle n'est pas moins agréable aux troupeaux. Elle se distingue par ses racines noueuses et par ses tiges couchées à leur partie inférieure.

FLET, nom vulgaire d'un poisson du genre Plie, le *Platessa flessus*.

FLETAN, *Hippoglossus*, genre de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens, famille des Pleuronectes, et composé de poissons plats ayant les nageoires et la forme des Plies; les yeux et la ligne latérale les uns à droite, les autres à gauche. Le *Fl. helbut*, type du genre, est très-commun dans les mers du Nord. Il ressemble beaucoup aux Plies, dont il ne diffère que par l'allongement de son corps. Il atteint jusqu'à 2 m., et pèse de 150 à 200 kilogr. Sa chair fournit un aliment copieux et agréable. On le mange frais, ou réduit en longues lames salées ou séchées. La membrane de son estomac est transparente : les Groenlandais en font des plaques dont ils se servent comme de vitres pour les fenêtres.

FLÉTRISSURE. *Voy.* MARQUE.

FLEUR (du latin *flos*), la partie la plus éclatante et la plus passagère de la plante : c'est un appareil qui renferme les organes reproducteurs et les protége, et dans lequel s'effectue la fécondation et se développent les graines qui doivent perpétuer la plante. Les organes qui composent les fleurs sont, les uns, essentiels, comme les *étamines* ou organes mâles, et les *pistils* ou organes femelles; les autres, accessoires, comme la *corolle* et le *calice*, etc., auxquels la fleur doit particulièrement sa grâce et son éclat.

Une fleur se compose ordinairement de quatre couches concentriques appelées *verticilles*, qui, de l'extérieur à l'intérieur, sont le *calice*, la *corolle*, les *étamines* et les *pistils*. Quelquefois un 5e verticille est formé, entre les étamines et les pistils, par une rangée de *nectaires*. Le calice et la corolle constituent le *périanthe*. On nomme *andrécée* le verticille des organes mâles, et *gynécée* celui des organes femelles. Une fleur est dite *complète* lorsqu'elle possède les quatre verticilles, et *incomplète* dans le cas contraire; *nue*, si elle ne porte ni calice ni corolle. Elle est *hermaphrodite* lorsqu'elle renferme les organes mâle et femelle; *unisexuée*, lorsqu'elle ne porte que des étamines ou des pistils, et *neutre*, lorsque les organes sexuels avortent, comme cela arrive souvent dans les Composées. On appelle *monoïques* les plantes qui ont sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées; *dioïques*, celles qui n'ont sur chaque pied que des fleurs mâles ou des fleurs femelles; et *polygames*, celles sur lesquelles on trouve à la fois des fleurs unisexuées et des fleurs hermaphrodites. La fleur est encore *monandre*, *diandre*, *triandre*, *polyandre*, suivant qu'elle renferme une, deux, trois, ou un plus grand nombre d'étamines; et *monogyne*, *digyne*, *trigyne* ou *polygyne*, suivant qu'elle renferme un, deux, trois ou un plus grand nombre de pistils. On nomme *réceptacle* l'axe qui supporte tous les verticilles, quelle que soit sa forme. Lorsque la corolle est d'une seule pièce, on dit la fleur *monopétale*; elle est dite *polypétale* lorsque la corolle est formée de plusieurs pièces. La fleur peut être encore *hypogyne*, *périgyne*, *épigyne*; *régulière*, *irrégulière*; *infundibuliforme*, *tubuleuse*, etc. *Voy.* ces mots.

On nomme vulgairement : *Fleur ailée*, plusieurs espèces d'Ophrides, la Mantisie et la Rhexie veloutée; *Fl. d'amour*, l'Amarante, l'Ancolie et le Pied d'alouette sauvage; *Fl. d'Arménie*, l'Œillet de poëte; *Fl. de carême*, une variété de Renoncule; *Fl. de chair*, le Trèfle incarnat, le Mélampyre des champs, la Lychnide laciniée; *Fl. changeante*, la Ketmie de l'Inde; *Fl. du ciel*, le Nostoc et la Tremelle; *Fl. de crapaud*, la Stapélie panachée; *Fl. des dames*, l'Anémone coquelourde, l'Hépatique des jardins et l'Héliotrope du Pérou; *Fl. écarlate*, la Lychnide de Russie et le Quamoclit jasmin; *Fl. d'écrevisse*, la fleur du Balisier indien; *Fl. feuille*, la Sauge hormin; *Fl. impie*, la fleur du Dombeya éclatant; *Fl. de jalousie*, l'Amarante tricolore; *Fl. joyeuse*, l'Acacia de Malabar; *Fl. miellée*, le Mélianthe pyramidal et la Moscatelline printanière; *Fl. mistèle*, une espèce de Talin; *Fl. de muscade*, le Macis; *Fl. de la Passion*, la Grenadille et le Passiflore; *Fl. de plume*, la Valériane grecque; *Fl. printanière*, la Pâquerette et la Primevère; *Fl. de sang*, la Capucine et la Tulipe du Cap; *Fl. satanique*, l'Iris de Perse; *Fl. de soleil*, l'Héliotrope, l'Hélianthe, la Belle-de-jour, la Gaude, la Mauve, etc.; *Fl. de tous les mois*, le Souci des jardins; *Fl. de veuve*, la Scabieuse atropurpurée.

On donne encore le nom de *Fleur* : 1° à la partie la plus fine de la farine, du soufre et d'autres matières; 2° aux taches blanches que l'on voit sur la peau de certains fruits qui n'ont pas été maniés; 3° en termes de Corroyeur, au côté de la peau dont on a enlevé le poil; l'autre côté se nomme *chair*.

On appelle *fleurs* du vin les moisissures que le contact de l'air développe à la surface de ce liquide.

Les anciens Chimistes nommaient *fleurs* certains produits solides et volatils obtenus par la sublimation, ainsi que les sublimés pulvérulents. Telles sont les *Fl. ammoniacales martiales*, produit de la sublimation du chlorhydrate d'ammoniaque avec le chlorure de fer; les *Fl. argentines d'antimoine*, ou protoxyde d'antimoine; les *Fl. d'arsenic*, ou deutoxyde d'arsenic; les *Fl. de benjoin*, ou acide benzoïque; les *Fl. de bismuth*, ou oxyde de bismuth; les *Fl. de cuivre*, oxyde et sulfate de cuivre; les *Fl. de zinc*, oxyde de zinc; les *Fl. de soufre*. *V.* SOUFRE.

On nomme *Fleur d'argent*, *de chaux* ou *de pierre*, une chaux carbonatée qui se réduit facilement en

poudre; *Fl. de fer*, une mine de fer blanche; *Fl. de cuivre*, les petits grains rouges de cuivre vierge.

FLEUR DE LIS. C'était autrefois l'emblème héraldique de la maison de France. Les antiquaires ne s'accordent point sur l'origine de cet emblème : les uns y voient un lis véritable, ou tout au moins un iris; d'autres, un fer de lance, ou le type dégénéré de l'abeille impériale. Quoi qu'il en soit, la fleur de lis apparaît sur les sceaux des empereurs d'Allemagne, sur la couronne de quelques rois d'Angleterre, sur l'écusson des rois de Navarre, antérieurement au XII<sup>e</sup> siècle, époque où elle commence à figurer dans les armoiries des rois de France. Louis le Jeune est le premier qui l'adopta officiellement (1180). L'étendard royal fut d'abord chargé d'un nombre indéterminé de fleurs de lis; dans la suite, ce nombre se réduisit à trois. Quelques familles illustres de la noblesse, alliées à celle de France ou autorisées par le roi, ont porté ou portent encore la fleur de lis dans leurs armes : ce sont celles d'Angoulême, de Bourgogne, de Bourbon, de Naples, de Thouars, de Simiane, de Vic, de l'Hôpital, de Goldy en Suisse, etc. On peut consulter sur l'histoire de cet emblème Beneton de Peyrins, Bullet, le P. Ménestrier, etc.; et de nos jours, M. E. Woillez. — Sous l'ancienne monarchie, le manteau royal, le bâton des maréchaux, les siéges des juges au parlement étaient *fleurdelisés*. La ville de Paris portait dans ses armes trois fleurs de lis : elle a récemment repris cet emblème. — Les galériens étaient autrefois marqués d'une *fleur de lis*.

FLEURS ARTIFICIELLES. Cette industrie, connue depuis longtemps des Chinois, a été cultivée en Occident, d'abord en Italie, puis en France et en Suisse; c'est en 1738 que Séguin de Mende l'établit à Paris. Aujourd'hui, les fabriques les plus renommées sont à Paris et à Lyon. On n'employait d'abord à cet usage que des rubans de diverses couleurs, qu'on frisait et dont on recouvrait ensuite des fils de laiton; on y ajouta bientôt la plume, la gaze, le coton et la bourre de soie, le papier, la batiste, le taffetas et la peau. Maintenant, outre les étoffes de toute espèce, on se sert, pour cette fabrication, de laine, de cire, de coquilles, etc. M<sup>me</sup> Celnart a donné le *Manuel du Fleuriste artificiel*, Paris, 1838, in-18.

FLEURS (LANGAGE DES), langage symbolique dans lequel les fleurs, soit isolées, soit assemblées suivant un certain choix, servent à exprimer une pensée, un sentiment secret : ainsi, la *rose blanche* exprime l'amour; le *lis*, la pureté; le *souci*, le chagrin; le *basilic*, le mécontentement. Le langage des fleurs était connu des anciens; il fut très à la mode du temps de la chevalerie, et il est encore fort usité en Orient. M. de Hammer a donné, dans les *Mines de l'Orient* (t. I et II), l'explication des emblèmes orientaux. M<sup>me</sup> Ch. de Latour a donné : *Langage des fleurs* (Paris, 1844). — On doit à M. Dubos un recueil d'élégantes poésies intitulé : *Les Fleurs*.

FLEURET, sorte d'épée à lame carrée, terminée par un bouton, le plus souvent garni en peau, et dont on se sert pour apprendre à faire des armes. Les meilleurs *fleurets* sortaient autrefois des fabriques d'Allemagne, entre autres, de Solingen en Prusse; cette branche d'industrie est maintenant exploitée avec succès à Saint-Étienne.

On appelle encore *fleuret* : 1° le fil fait avec la bourre de soie (*Voy.* FILOSELLE); 2° le premier choix de la laine, du coton et du fil; 3° une sorte de toile qu'on fabrique à Alençon, et qu'on nomme aussi *blancard* ou *blanchard*.

FLEURETTE ou FLORETTE, nom donné aux *gros tournois* frappés sous le règne de Charles V, parce qu'ils étaient marqués d'une fleur; ils valaient 20 deniers tournois (1 fr. 40 cent. de notre monnaie).

FLEURETTES, petites fleurs dont la réunion forme la fleur de certaines plantes. Chaque fleurette a sa corolle, ses pétales, ses étamines et ses pistils. La chicorée sauvage, l'artichaut, l'hélianthe du Pérou, la cardère et la scabieuse offrent cette disposition. — On donne aussi ce nom aux épillets des Graminées.

FLEURISTE. Le *Jardinier fleuriste* est celui qui s'occupe de la culture et du commerce des fleurs. La Hollande avait autrefois le monopole de cette industrie; aujourd'hui, la France et surtout Paris ont triomphé de toute concurrence. *Voy.* HORTICULTURE.

On donne encore le nom de *Fleuristes* aux personnes qui s'occupent de l'arrangement des *fleurs naturelles* en bouquets, couronnes, etc., et à ceux qui préparent des *fleurs artificielles*. *Voy.* ce mot.

FLEURON (de *fleur*). En Botanique, on nomme *fleurons* de petites fleurs qui forment les fleurs composées : ce sont de petites corolles régulières, infundibuliformes ou tubuleuses; *demi-fleurons*, des tubes courts, déjetés d'un côté sous la forme d'une languette plane, plus ou moins allongée, et qui, à son extrémité supérieure, est presque toujours dentée. *Voy.* FLOSCULEUSES et COMPOSÉES.

En Sculpture et en Orfévrerie, on nomme *fleurons* de petits ornements formés de fleurs ou de feuilles détachées. — Les Imprimeurs nomment ainsi des ornements qu'ils placent au frontispice d'un livre, à la fin d'un chapitre.

Dans le Blason, le *Fleuron* est un ornement qui se trouve sur les couronnes des rois, des princes, des ducs et marquis. Ces fleurons étaient jadis des fleurs de lis pour les rois de France et d'Espagne. Ceux des ducs et marquis sont de feuilles de persil et d'ache. On les nomme *fleurons refendus*.

FLEUVE (du latin *fluvius*), grand cours d'eau qui prend ordinairement sa source au pied des montagnes, reçoit dans son cours une foule de ruisseaux et de rivières, et va se jeter dans la mer. Les fleuves suivent la direction des montagnes, et coulent ordinairement de l'orient à l'occident ou de l'occident à l'orient; quelques-uns seulement vont du N. au S. et du S. au N. Plusieurs fleuves (le Nil, le Pô, l'Indus, etc.) grossissent et débordent régulièrement à certaines époques de l'année; d'autres (le Rhône) s'enfoncent momentanément sous terre pour reparaître ensuite en d'autres lieux. Les fleuves sont plus larges à leur embouchure, qui est une ou multiple, et les sinuosités de leur cours augmentent en s'approchant de la mer. Plusieurs roulent de l'or. Les plus grands fleuves sont dans l'Amérique : ce sont l'Amazone, le Mississipi, le Missouri, le Rio de la Plata, etc. — Les anciens rendaient aux fleuves un culte religieux. Selon les Grecs, ils étaient fils de l'Océan et de Téthys. Les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie possèdent des traditions semblables, et ont une grande vénération pour les fleuves.

Dans l'ancienne Jurisprudence de la France, les fleuves navigables appartenaient au roi en pleine propriété, ainsi que les îles, îlots, alluvions, moulins, ponts, droits de passage, de bac, de pêche, etc. Ils pouvaient appartenir à des hauts justiciers en vertu d'une concession expresse ou d'une possession centenaire. Les fleuves et les rivières non navigables appartenaient de plein droit à ceux-ci. Aujourd'hui, tous font partie du domaine public. *V.* COURS D'EAU.

FLIBOT (de l'anglais *fly*, mouche, et *boat*, navire; c.-à-d. navire qui vole, ou qui n'est pas plus gros qu'une mouche), petit navire léger à 2 mâts, à fonds plats, à carène renflée, ayant l'arrière rond et haut, de moins de cent tonneaux, dont on se servait autrefois pour faire la course, et dont on se sert encore pour la contrebande et pour la pêche du hareng. — Le *flibot* a donné son nom à la *flibuste*, mot qui désigne à la fois le métier de pirate et de contrebandier, et aux *flibustiers*. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* au mot FLIBUSTIERS.

FLINT-GLASS (c.-à-d. en anglais *verre de cailloux*), verre doué d'un pouvoir réfringent et d'un pouvoir dispersif considérables, qu'on obtient par

la fusion d'un mélange de sable, de minium et de potasse, et dont on fait les objectifs des lunettes achromatiques. *Voy.* CRISTAL et ACHROMATISME.

FLOCON (du latin *floccus*), petite touffe de laine, de coton, de neige, de soie. Les chimistes désignent ainsi l'état de quelques précipités qui se présentent sous forme de flocons. — En Pathologie, on nomme ainsi les corps légers, agités d'un mouvement rapide, que les malades affectés de maux très-graves croient avoir devant les yeux et cherchent à saisir. *Voy.* CARPHOLOGIE.

FLORAISON. *Voy.* ANTHÈSE et FLEUR.

FLORAL, ce qui appartient à la fleur. Le *bouton floral* est celui qui renferme une seule fleur; les *enveloppes florales* sont le calice et la corolle; l'*épine florale* est placée à la base de la fleur; la *feuille florale* est celle qui est située à la base des fleurs (Chèvrefeuille) : quand elle diffère des autres feuilles, on la nomme *bractée;* les *glandes florales* sont appelées aussi *nectaires. Voy.* ce mot.

FLORAUX (JEUX), célébrés à Toulouse. *Voy.* JEUX au *Dict. univ. d'Hist et de Géogr.*

FLORE, nom emprunté à la déesse des fleurs des Romains et donné depuis Linné aux ouvrages destinés à faire connaître toutes les plantes propres à un pays. Les *Flores* les plus connues sont la *Flore de Laponie* de Linné, la *Flore française* de Lamarck et De Candolle, *de l'Autriche* par Jacquin, *du Piémont* par Allioni, *de l'Angleterre* par Smith et par Martyn, *de la Sicile* par Bivona, *des Antilles* par Descourtilz, *de l'Atlantique*, par Desfontaines.

On a nommé *Calendrier de Flore* une liste des floraisons successives des divers végétaux sous un certain climat (*Voy.* CALENDRIER); *Horloge de Flore*, une liste des plantes qui s'ouvrent à telle ou telle heure de la journée : on en a une de Linné; *Hygromètre de Flore*, une liste des plantes météoriques dont la floraison semble être modifiée par l'état de l'atmosphère : on en a un de M. Bierdanker, etc.

FLORE, planète télescopique découverte par M. Hind en 1847. Elle fait sa révolution en 1193 jours, 281; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 5° 53′ 3″. Sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1, est de 2,2. L'emblème de cette planète est une fleur, et son signe, ⚘.

FLORÉAL, 3e mois du calendrier républicain, commençait, selon les années, le 20 ou le 21 avril.

FLORENCE, petit taffetas léger qu'on tirait anciennement de *Florence*, se fabrique à Lyon, à Avignon et à Zurich. Les *Florences* d'Avignon se consomment presque en entier à l'intérieur; on en fabrique annuellement environ 60,000 pièces.

FLORIDÉES (*Choristosporées* de M. Decaisne), végétaux cryptogames formant le 2e ordre de la classe des Hydrophytes. Ce sont des plantes d'un rouge purpurin plus ou moins foncé, mêlé d'une teinte verdâtre. Les feuilles sont des expansions planes, plus ou moins grandes et divisées, portées sur une tige cylindrique fixée aux corps par un empatement bombé. Les Floridées habitent les côtes des mers, où elles atteignent de 2 à 3 décim. de longueur.

FLORIFÈRES (de *flos*, fleur, et *férô*, porter), nom donné, en Botanique, aux parties des plantes qui portent des fleurs. Les feuilles des Fougères, du Lin, du Laurier maritime, les chatons du Peuplier, du Noisetier, les boutons des arbres, sont *florifères*.

FLORIN, monnaie réelle ou de compte qui a cours dans plusieurs États de l'Europe, tire son origine de Florence et est ainsi nommée, dit-on, à cause de la *fleur de lis* qui entre dans les armoiries de cette ville. Le florin est ordinairement en argent; sa valeur varie suivant les pays. On distingue le *florin* de Florence (*fiorino*), qui vaut 1 fr. 20 c.; le *florin* de Hanovre (1/2 risdale), 2 fr. 60 c.; celui de Vienne, 2 fr. 50; celui d'Angleterre (récemment introduit), 2 fr. 25; ceux de Hollande et de Prusse, 2 fr. 10 c.; celui de Belgique, 1 fr. 83. — On appelle *Florin de convention* une monnaie de compte usitée en Allemagne : celui de 1753 vaut 2 fr. 40 c., et celui de 1838 2 fr. 10 c.— Il y avait autrefois dans plusieurs pays des *florins d'or :* les seuls qui subsistent encore sont le *florin* de Hanovre ou *Guilder*, qui vaut 8 fr. 60 c., et le *florin* de Hollande, 20 fr. 85.—En France, on donnait vulgairement le nom de *florin* à toutes les monnaies d'or, parce qu'elles portaient une *fleur* de lis.

FLORIPARES (de *flos*, fleur, et *pario*, enfanter), nom donné, en Botanique, aux bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

FLOSCULAIRE (de *flosculus*, petite fleur), genre d'Infusoires, type de la famille des Flosculariens, se compose d'animaux en forme de massue, fixés aux corps solides par un pédicule annelé et contractile. La massue est susceptible de s'épanouir comme une fleur, et alors elle se dispose en forme de coupe avec 5 lobes saillants munis de cils lentement contractiles. Le type du genre est la *Fl. ornée*, qu'on trouve dans les eaux stagnantes aux environs de Paris.

FLOSCULEUSES (de *flosculus*, petite fleur, fleuron), nom que Tournefort a donné aux fleurs des plantes de la famille des Composées (*Voy.* ce mot), qui sont formées de fleurons. — On nomme *capitule flosculeux* celui qui est composé entièrement de fleurons.

FLOT (du latin *fluctus*), nom donné au flux de la mer, c.-à-d. au temps qu'elle met à s'élever et à s'étendre sur les rivages, accroissement qu'elle prend deux fois pendant 24 heures. *Voy.* MARÉE.

FLOTRES, dits aussi *Flautres, Feutres, Fautres.* On nomme ainsi, dans la fabrication du papier, les blanchets ou morceaux d'étoffe de laine feutrée sur lesquels on met le papier au sortir de la forme, et qui sont destinés à boire la surabondance d'eau dont la pâte est chargée.

FLOTTAGE, nom donné au transport par eau du bois de chauffage et des pièces de charpente, lorsqu'on les laisse suivre la pente et le cours des rivières. Pour cela, on amène les bois abattus jusqu'au bord des rivières ou ruisseaux flottables, où on les jette pêle-mêle et bûche à bûche : c'est ce qu'on nomme *Flottage à bûches perdues.* Des hommes, dits *Poules d'eau*, guident ce flottage jusqu'au lieu où la rivière devient navigable; là, des *colliers*, ou chaînes, sont disposés pour arrêter les bois; on les trie et on en forme des radeaux, ou *trains*, qui sont dirigés jusqu'au lieu où ils doivent être vendus : les trains ont ordinairement 70 m. de long sur 5 de large. Le *bois flotté* perd pendant son séjour dans l'eau sa séve et une partie des sels qui le rendaient plus lourd; du reste, il donne beaucoup de flamme quand il est bien sec, et est recherché pour le chauffage des fours. — Le flottage a été inventé en 1549, dans le Morvan, par Jean Rouvet.

FLOTTAISON (LIGNE DE), ligne que le niveau de l'eau trace sur la carène d'un bâtiment, qui en sépare la partie submergée de celle qui ne l'est pas. La ligne de *flottaison* d'un bâtiment s'applique toujours à un bâtiment supposé complétement chargé.

FLOTTE, nom collectif employé autrefois pour désigner un grand nombre de bâtiments de mer réunis pour naviguer ensemble. On distinguait les *Fl. de guerre* et les *Fl. marchandes.* Aujourd'hui, le mot *flotte* désigne la totalité des bâtiments de guerre d'un État. En 1850, la *flotte* comptait en France 145 bâtiments armés, savoir : *bâtiments à voiles*, 8 vaisseaux, 9 frégates, 17 corvettes, 22 bricks, 17 transports, 18 goëlettes ou cotres; *bâtiments à vapeur*, 9 frégates, 11 corvettes, 34 avisos. Elle comptait, en outre, en commission de port : 16 vaisseaux, 11 frégates, 4 corvettes *à voiles;* 11 frégates, 7 corvettes, 13 avisos *à vapeur.* Le service à bord des bâtiments de la flotte était régi, sous l'ancienne monarchie, par l'ordonnance de Colbert (15 avril 1689) et par celles du 25 mars 1765 et 1er janvier

1786, et depuis la Restauration, par celle du 31 oct. 1827; il a été complétement réorganisé par un décret du 28 septembre 1851. *Voy.* MARINE MILITAIRE.

On appelait autrefois *Flotte d'argent* le convoi de galions qui, depuis la découverte du nouveau monde, apportait tous les ans à Cadix l'or et l'argent tirés des mines des colonies espagnoles. Depuis l'émancipation des colonies, il n'y a plus de flotte d'argent.

Les Marins appellent *flottes* les bouées ou barriques vides destinées à soutenir un câble au niveau de l'eau. — C'est encore le nom : 1° de morceaux de liége ou de bois de peuplier, plats et ronds, ayant un trou au centre, dans lequel passe la corde qui ferme un *filet :* ils servent à tenir la partie supérieure du filet à fleur d'eau, tandis que l'inférieure est retenue au fond par des plombs; 2° de la plume placée vers le milieu d'une ligne et dont le mouvement avertit que le poisson mord à l'appât.

FLOTTEURS, nom donné en Physique et dans l'Industrie à divers instruments qui *flottent* à la surface d'un liquide, et sont destinés à en marquer le niveau ou à soutenir les corps qui y sont plongés. Tels sont les flotteurs des *différenciomètres*, des *manomètres*, etc. (*Voy.* ces mots). Tel est aussi le *flotteur* qui sert à indiquer le niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur : ce dernier se compose ordinairement d'une pierre cerclée en fer, qui est équilibrée presque en totalité par un contre-poids convenable, de manière à plonger en partie dans l'eau de la chaudière et à s'élever ou à s'abaisser en même temps que le niveau de l'eau; tantôt le flotteur porte une tige qui sort de la chaudière et qui se meut en regard d'une échelle fixe; tantôt il est suspendu à un fil de cuivre qui lui-même s'enroule sur une poulie extérieure et fait tourner une aiguille qui se meut sur un cadran. On a construit des *Fl. d'alarme*, qui avertissent les chauffeurs de l'abaissement du niveau de l'eau par un bruit aigu, produit au moyen d'un jet de vapeur qui jaillit sur un timbre métallique. — On connaît encore le *Fl. de Prony* et le *Fl. électro-dynamique*, instruments qui servent à la vérification de certaines lois d'hydraulique et d'électricité.

FLOTTILLE (diminutif de *flotte*), flotte qui peut être considérable, mais qui est toujours composée de petits bâtiments et portant le plus souvent de l'artillerie : telle fut la flottille que Napoléon fit construire à Boulogne en 1804, dans le but de faire une descente sur les côtes d'Angleterre. — Ce mot se dit aussi de plusieurs bâtiments réunis dans un port militaire pour étudier les évolutions de ligne.

FLOU (onomatopée), terme technique employé par les peintres pour exprimer la grâce et la douceur des touches, le moelleux du coloris.

FLOUVE, *Anthoxanthum*, genre de plantes de la famille des Graminées : fleurs réunies au nombre de 3, sur des épillets incomplets; fruit sillonné et nu. L'espèce la plus commune est la *Fl. odorante*, plante vivace, croissant dans les lieux secs, et dont le chaume, haut de 30 à 32 centim., se termine par un épi rameux. Elle entre dans le fourrage : c'est principalement a cette plante que le foin doit l'odeur agréable qu'il exhale. On s'en sert quelquefois pour aromatiser le tabac, auquel elle communique une odeur analogue à celle de la fève de Tonka.

FLUATE DE CHAUX. *V.* FLUOR et FLUORURE.

FLUCTUATION (de *fluctuare*, flotter), se dit, en Médecine, du mouvement d'oscillation d'un liquide amassé dans un foyer quelconque, mouvement que l'on rend sensible par une pression. C'est ainsi que dans l'hydropisie la *fluctuation* se fait sentir à l'une des deux mains appliquée sur un des côtés de l'abdomen pendant qu'on frappe de l'autre main la partie opposée; dans les abcès, la *fluctuation* se manifeste quand on touche la tumeur alternativement avec un ou deux doigts sur deux points opposés.

FLUE, nappe fine du filet dit *tramail. V.* ce mot.

FLUENTE, terme de Géométrie. *Voy.* INTÉGRALE.

FLUIDES (de *fluere*, couler), corps dont les molécules sont assez éloignées les unes des autres pour qu'elles puissent rouler, sans se gêner mutuellement, autour de leurs centres de gravité. On distingue les *Fl. incompressibles*, ou *Liquides*, dans lesquels la pression ne diminue le volume que d'une manière peu sensible; les *Fl. aériformes* ou *Fl. élastiques*, dont le volume diminue à peu près en raison inverse des pressions qu'on leur fait subir. Le nom d'*aériformes* leur vient de leur analogie avec l'air, et celui d'*élastiques* de la tendance qu'ils ont à s'étendre quand ils ont été comprimés. Les fluides aériformes sont de plus distingués en *Gaz* et en *Vapeurs*, suivant qu'à la température et à la pression ordinaires, leurs éléments se maintiennent à l'état aériforme ou peuvent se présenter à l'état liquide.

On nomme *Fl. impondérables* le *Calorique*, la *Lumière, le Fluide électrique* et le *Fluide magnétique*, que l'on suppose être des corps fluides, et dont le poids est inappréciable par nos instruments.

FLUOBORIQUE (ACIDE), ou *Fluorure de bore*, gaz composé de fluor et de bore ($B_oF^3$), incolore, d'une odeur suffocante et d'une saveur fort acide; sa densité est de 2,3; il répand, à l'air, d'abondantes fumées blanches, et se dissout dans l'eau en se transformant en acide fluorhydrique et en acide borique. On l'obtient en chauffant ensemble un mélange d'acide sulfurique concentré, d'acide borique et de spath fluor (fluorure de calcium). Il a été découvert en 1808 par MM. Gay-Lussac et Thénard.

FLUOR (du latin *fluere*, couler), terme qui s'appliquait d'abord en Minéralogie à une substance assez fusible, connue sous les noms de *Spath fluor, Chaux fluatée* ou de *Fluorure de calcium*, minéral qui renferme du calcium, et un autre élément pour lequel le nom de *Fluor* est aujourd'hui réservé, ne désigne plus qu'un corps simple, dit aussi *Phthore.* C'est un gaz incolore et odorant qui décompose l'eau à la température ordinaire; il attaque aussi presque tous les métaux, et forme avec eux les *fluorures.* Avec l'hydrogène, il forme *l'acide fluorhydrique.* On ne peut isoler le gaz fluor qu'en opérant dans des appareils en chaux fluatée. Il a été particulièrement étudié par MM. G.-J. et Th. Knox et Louyet.

Les anciens Chimistes nommaient *Fluor* toute matière fluide, et surtout l'*alcali volatil* liquide.

FLUORHYDRIQUE (ACIDE), dit aussi *Acide fluorique* ou *hydrofluorique*, combinaison de fluor et d'hydrogène (FH), gazeuse à la température ordinaire, d'une odeur pénétrante, très-caustique, fumant à l'air, et très-soluble dans l'eau. On l'obtient en chauffant du fluorure de calcium avec de l'acide sulfurique concentré. L'acide fluorhydrique est extrêmement corrosif; une goutte de cet acide dissous, portée sur la peau, détermine une ulcération fort douloureuse et très-lente à guérir; sa vapeur provoque l'inflammation des yeux. Il est le seul corps qui attaque la silice et ses combinaisons, telles que le verre, la porcelaine, les poteries; aussi ne peut-on le conserver que dans des vases en plomb ou en platine. On l'emploie pour graver sur le verre : à cet effet, on recouvre celui-ci d'une couche mince de cire ou de vernis, sur laquelle on trace les dessins qu'on veut produire, de manière à mettre le verre à nu; les vapeurs d'acide fluorhydrique qu'on y fait alors arriver n'attaquent que ces dernières parties.

L'acide fluorhydrique a été découvert en 1771 par Schéele; Humphry Davy et MM. Gay-Lussac et Thénard en ont fait connaître la composition.

FLUORINE, synonyme de *Fluate de chaux.*

FLUORIQUE (ACIDE). *Voy.* FLUORHYDRIQUE.

FLUORURE, sel formé par le fluor et un métal. Tous les fluorures se reconnaissent en ce qu'ils dégagent de l'acide fluorhydrique quand on les chauffe

avec de l'acide sulfurique concentré. Le *Fl. de calcium*, dit aussi *Spath fluor*, *Fluorine*, ou *Chaux fluatée* (FCa), se rencontre en filons dans les gîtes métallifères, ordinairement en cristaux cubiques qui présentent des couleurs vives et très-variées, jaunes, bleues ou améthystes. Sa pesanteur spécifique est d'environ 3,2. On l'emploie au Hartz comme fondant dans le traitement des mines de cuivre; c'est probablement cette circonstance qui lui a valu le nom de *fluor* (en allemand *flusspath*). Il sert à la préparation de l'acide fluorhydrique et des autres fluorures.

FLUOSILICIQUE (ACIDE), ou *Fluorure de silicium*, gaz composé de fluor et de silicium (SiF2), incolore, fumant beaucoup à l'air, d'une saveur et d'une odeur analogues à celles de l'acide chlorhydrique, avec lequel il avait été autrefois confondu. Sa densité est de 3,597. Il se décompose, au contact de l'eau, en acide fluorhydrique et en acide silicique, qui se sépare sous forme de gelée. On l'obtient en chauffant un mélange d'acide sulfurique concentré, de silice et de fluorure de calcium. C'est le gaz fluosilicique qui se forme lorsqu'on grave sur le verre au moyen de l'acide fluorhydrique.

L'acide fluosilicique a été découvert par Schéele en 1771, et étudié en 1812 par John Davy.

FLUSTRE, *Flustra*, genre de Zoophytes de l'ordre des Polypes Bryozoaires, dont la peau externe s'endurcit en partie, de manière à former des Polypiers d'apparence cornée, à loges ou cellules complètes pour chaque animal, et constituant ainsi des espèces de lames ou feuilles fixées aux corps sous-marins. Nous citerons comme type la *Fl. foliacée*, commune sur nos côtes.

FLUTE (du latin *fistula*), instrument à vent dont la forme a souvent varié. Celle dont on se sert le plus communément aujourd'hui est un tube cylindrique, d'environ 6 décimètres de long, en buis, en ébène et en cristal, formé de trois ou quatre pièces dites *corps* ou *pattes*, ajustées au moyen d'emboîtures; il est percé dans sa longueur d'un canal nommé *perce*, qui communique à l'extérieur par l'une de ses extrémités, nommée *pied*; l'autre bout, ou *tête*, est fermé. L'*embouchure* consiste en un trou latéral percé vers la tête. Les trous sont ordinairement au nombre de 8 : le premier est sur le pied; le second corps a 3 trous, le troisième, 3; le quatrième n'en a qu'un, ou l'embouchure, qui est ovale et plus grand que les autres. On a ajouté à la flûte des clefs qui ferment 4 ou 5 trous. Cet instrument se note en clef de *sol*. Il s'étend du *ré* du violon à l'*ut* d'en haut. — Outre la flûte ordinaire, qu'on nomme *Fl. traversière* ou *Fl. allemande*, on se sert encore de la *petite flûte*, dite aussi *octavin* et *piccolo*, qui a la même forme que la précédente, dont elle sonne l'octave, quoique étant beaucoup plus petite. Elle est longue d'environ 40 centim. Les sons en sont aigus et perçants : on s'en sert, dans les orchestres, pour obtenir des effets brillants, pour imiter des sons naturels, et surtout pour faire danser. — On appelle *Fl. à bec*, *Fl. douce*, ou *Fl. d'Angleterre*, une flûte ordinaire dont la tête, au lieu d'être bouchée, porte un appareil nommé *sifflet*, par lequel on fait entrer le vent dans la bouche, en serrant ce bec avec les lèvres. On tient cette espèce de *flageolet* devant soi, comme une clarinette, le bout éloigné du corps. Son étendue est depuis le *fa* grave du violon jusqu'au troisième *sol* du même instrument. On s'en sert dans les bals ou pour imiter le chant des oiseaux.

La flûte paraît avoir été connue de toute antiquité; on la retrouve peinte ou sculptée sur un grand nombre de monuments antiques. Les poëtes en attribuent l'invention à Apollon ou à Mercure, et racontent le défi porté à Apollon par l'imprudent Marsyas. La flûte ne fut d'abord qu'un simple tuyau de paille d'avoine (*avena*), ou un roseau creux (*calamus*); on en fit ensuite avec l'os de la jambe d'un cerf, d'une biche ou d'un âne (*tibia*). Les Grecs et les Romains avaient des flûtes droites, courbes, obliques, comme notre flûte traversière; des flûtes simples et des flûtes doubles : ces dernières, formées de deux tuyaux, avaient une embouchure commune; l'un des tuyaux jouait le sujet, l'autre accompagnait. — Ils appelaient *syrinx* ou *flûte de Pan*, un instrument composé d'un certain nombre de roseaux de grandeur différente, accolés ensemble et placés de telle sorte que le plus grand est le premier, et que les autres vont en décroissant jusqu'au dernier, qui est le plus petit. Ces tuyaux sont ouverts par en haut et bouchés par le bas. Leur ouverture supérieure est disposée sur une même ligne horizontale. En soufflant dans ces tuyaux, on produit un son; mais comme il n'y a ni dièses ni bémols, les airs que l'on peut jouer sont très-limités. On s'en sert encore aujourd'hui. — La flûte traversière était connue en France avant le XIIe siècle; mais on s'en servait surtout en Allemagne et en Suisse : d'où son nom de *Fl. allemande*.

Parmi les artistes qui se sont fait un nom par leur exécution, on cite : en France, Philibert, musicien de Louis XIV, La Barre, Hotteterre le Romain, Buffardin, Blavet, Rault, A. Hugot, Devienne, et aujourd'hui, MM. Tulou et Drouet; en Allemagne, Bœhm, Quantz et Furstenau; en Angleterre, Nicholson. Les facteurs les plus renommés sont MM. Rudall à Londres, Hoch et Ziegler à Vienne, Clair Godefroy aîné à Paris. On estime les *Méthodes* de Devienne, de Berbiguier, de MM. Walkiers et Drouet.

FLUTE, grand bâtiment de charge à 3 mâts, portant de 600 à 1,200 tonneaux, ayant de 12 à 24 canons, et employé spécialement au transport des bois de construction ou de mâture, des munitions de bouche ou de guerre, etc. Un *vaisseau de guerre*, une *frégate*, sont *armés en flûte* quand ils sont disposés de manière à recevoir un chargement.

FLUTE, poisson. *Voy.* MURÈNE.

FLUTEAU ou PLANTAIN D'EAU. *Voy.* ALISMA.

FLUTET, sorte de flûte. *Voy.* GALOUBET.

FLUVIALE (LÉGISLATION, PÊCHE). *V.* CODE et PÊCHE

FLUVIALES, famille de plantes. *Voy.* NAÏADÉES.

FLUVIATILES, nom donné aux animaux et aux végétaux qui vivent dans les fleuves et en général dans les eaux douces.

FLUX (de *fluere*, couler), mouvement de la mer vers le rivage, opposé au *reflux*. *Voy.* MARÉE.

En Médecine, on donne ce nom aux évacuations de liquides qui surviennent dans un grand nombre de maladies : le flux est dit *colliquatif* quand il est assez abondant pour produire l'épuisement du malade. — On nomme *Fl. de sang*, la dyssenterie et l'hémorragie; *Fl. de ventre*, la diarrhée; *Fl. bilieux*, toute évacuation de bile; *Fl. muqueux*, une maladie grave qui consiste dans un écoulement abondant de mucosités, etc.

Les Chimistes appellent *flux* ou *fondant*, toutes les matières très-fusibles dont on se sert pour favoriser et hâter la fusion d'autres matières, moins fusibles. Le *borax* est un des meilleurs flux (*Voy.* FONDANTS). — On nomme *Fl. blanc*, le produit qu'on obtient par la déflagration d'un mélange de nitre et de crème de tartre : il se compose de carbonate de potasse, et sert comme fondant dans certaines opérations de docimasie; *Fl. noir*, un mélange de charbon et de carbonate de potasse qu'on obtient par la calcination du tartre; il est employé pour désoxyder certains oxydes métalliques.

FLUXION (du latin *fluere*, couler). En Médecine, ce mot désigne d'une manière générale l'afflux d'un liquide vers le point où l'appelle une cause irritante. Sous le nom de *fluxion de poitrine*, on a désigné quelquefois le *catarrhe pulmonaire* aigu, mais plus ordinairement la *péripneumonie*. *Voy.* ces mots.

On appelle souvent *fluxions*, des engorgements phlegmoneux du tissu cellulaire des joues ou des

gencives, causés par l'impression d'un air froid, un coup ou une maladie des dents. Quelques fluxions sont dues aussi au déplacement subit de la goutte ou d'un rhumatisme. Ces fluxions se développent avec une rapidité remarquable; elles peuvent envahir les parties voisines, les ailes du nez, les paupières et le cou, presque toujours aussi les gencives quand l'affection tient à une carie dentaire. Il se manifeste, en général, peu de douleur; on éprouve plutôt un sentiment de gêne et de tension dans la joue. Cette affection est sans danger; sa durée varie de 4 à 8 jours; presque toujours elle se termine par résolution, ou bien il peut se former un abcès dans l'épaisseur de la joue ou dans la gencive. Il suffit de se tenir chaudement et de couvrir la joue malade; on n'a recours à des cataplasmes émollients que s'il survient de la rougeur et de la chaleur à la peau.

En Mathématiques, Newton, considérant une étendue quelconque comme engendrée par le mouvement d'une autre étendue, a nommé *fluxion* la vitesse avec laquelle chaque partie de la première étendue se trouve décrite. Si l'on suppose, par exemple, une parabole engendrée par le mouvement d'une droite qui se meut uniformément, parallèlement à elle-même, le long de l'axe des abscisses, tandis qu'un point parcourt cette droite avec une vitesse variable telle que la partie parcourue est toujours moyenne proportionnelle entre une ligne donnée quelconque et la partie correspondante de l'abscisse, le rapport qu'il y a entre la vitesse variable de ce point à chaque instant et la vitesse uniforme de la droite est celui de la *fluxion* de l'ordonnée à la *fluxion* de l'abscisse : c'est ce que Leibnitz appelle *différence*. Aussi le *calcul des fluxions* de Newton est-il le même, en dernier résultat, que le *calcul différentiel*.

FOC, voile triangulaire qui se place à l'avant du bâtiment, entre le mât de misaine et le beaupré, ou entre ce dernier et le grand mât, dans les bâtiments qui n'ont pas de mât de misaine. Les petits bâtiments n'ont qu'un foc; les grands en ont au moins 4 et quelquefois 6 : on les nomme *petit foc*, *faux foc*, *grand foc*, *clin foc*, *foc vedette* et *foc en l'air*. Le *foc d'artimon* est la voile d'étai d'artimon, enverguée dans le sens de l'étai du mât d'artimon.

FOËNE, dit aussi *Fœsne* ou *Fouanne*, instrument de fer pour la pêche, formé de plusieurs branches pointues et armées à leurs bouts d'un dardillon. Il est emmanché à un gros bâton de 2 à 3 mètres. On lance la fœne sur les poissons qui passent à fleur d'eau.

FOENE, *Fœnus*, genre d'insectes Hyménoptères, famille des Pupivores, tribu des Évaniales : antennes droites; abdomen allongé en massue, terminé par une tarière de médiocre longueur, composée de 3 soies; tête portée comme sur un col. On trouve ces insectes tantôt sur les fleurs, où ils se tiennent en relevant leur abdomen, tantôt suspendus aux tiges des plantes au moyen de leurs mandibules.

FOETUS, mot latin passé en francais, désigne l'enfant lorsqu'il est encore dans le sein de sa mère. Depuis le moment de la conception jusqu'au 4e mois environ, on le désigne sous le nom d'*embryon* (*Voy.* ce mot); on lui donne spécialement le nom de *fœtus* lorsque ses organes sont déjà prononcés et qu'il commence à se mouvoir sensiblement. *A quatre mois et demi*, les membres abdominaux l'emportent sur les membres thoraciques; les ongles se prononcent; l'accroissement est très-prompt, et le fœtus a 12 centim. 1/2 de longueur. Dans chacun des trois mois suivants, il augmente environ de 8 à 9 centim., en sorte que vers le *septième mois* il a près de 38 centim. et pèse de 50 gr. à 2 kilogr.; la peau est moins rouge, plus dense, recouverte d'un enduit gras, onctueux et adhérent; duvet et cheveux plus longs et moins blancs; os du crâne bombés à leur partie moyenne. — A *huit mois*, le fœtus prend un plus grand développement; ses mouvements sont plus forts; longueur totale, 40 à 42 centim.; pesanteur, 2 à 3 kilogr. — Enfin, *à neuf mois* (*à terme*), la longueur ordinaire est de 50 centim., mais variable entre 45 et 55; poids ordinaire, environ 3 kilogr. et demi; ossification plus complète; tête fort grosse, et formant la dixième partie du volume total; cheveux plus épais, plus longs, plus foncés; les os du crâne, quoique mobiles, se touchent par leurs bords membraneux; le thorax est court; l'abdomen ample, arrondi, saillant vers le nombril; le bassin étroit, peu développé; l'appareil digestif, les poumons et le cœur sont en état de commencer les fonctions de la vie extérieure.

FOI, *Fides*. En Théologie, c'est la 1re des vertus théologales, celle par laquelle nous croyons toutes les vérités que Dieu a révélées, que l'Église propose à croire, et qui sont contenues dans l'Ecriture sainte ou enseignées par la Tradition. La foi repose originairement sur la raison; aussi le poëte a-t-il pu dire :

La *Raison* dans mes vers conduit l'homme à la *Foi*.

Dans le système féodal, on appelait *Foi et Hommage*, l'acte de reconnaissance que le vassal devait adresser à son seigneur (*Voy.* INVESTITURE et HOMMAGE). — On appelait *Foi mentie*, tout manquement à la foi que devait un vassal.

FOIE (du latin *focus*, foyer, selon Roquefort), en latin *jecur*, en grec *hêpar*, organe sécréteur de la bile : c'est la plus volumineuse de toutes les glandes; son poids, assez variable, est chez l'homme de près de 2 kilogr. Cet organe est situé dans le ventre, du côté droit et immédiatement au-dessous de la poitrine et du diaphragme, sous lequel il fait une saillie dans la cavité pectorale, ce qui permet aux fausses côtes de le protéger. Il occupe presque tout l'espace connu sous le nom d'*hypocondre droit*, s'étend même un peu vers l'hypochondre gauche, et recouvre en partie l'estomac. Il est divisé en plusieurs lobes de forme irrégulière; son parenchyme a une consistance remarquable, une teinte fauve ou légèrement jaunâtre, un aspect poreux. Lorsqu'on le déchire, il paraît formé de granulations, au milieu desquelles sont disséminées les radicules des conduits excréteurs de la bile, dont la réunion forme le *canal hépatique*. Le foie est le seul organe qui, indépendamment du sang rouge, qui lui est apporté par l'artère hépatique, reçoive du sang noir : celui-ci lui est transmis par le système de la veine-porte. On croit généralement que c'est du sang de la veine-porte que sont extraits les matériaux de la bile, et que le sang de l'artère est uniquement destiné à la nutrition de l'organe. Les maladies du foie sont nombreuses et fréquentes; elles comprennent : l'*hypertrophie* et l'*atrophie*, les *affections calculeuses*, la *dégénération graisseuse*; le *cancer*, les *tubercules*, les *hydatides*, les *tumeurs biliaires*, les *coliques hépatiques*, l'*hépatite* et les *abcès du foie*. — Le Dr Fauconneau-Dufresne a fait une étude particulière des maladies de cet organe. — En 1851, M. Cl. Bernard a prouvé qu'outre la sécrétion de la bile, cette glande servait à répandre dans l'économie une quantité considérable de matière sucrée.

Le *foie* se trouve chez tous les animaux, même chez les Mollusques. Chez les Mammifères, le nombre des lobes varie dans la même espèce : le chat en a de deux à sept. Chez les oiseaux, il est plus volumineux que dans les mammifères; il est partagé ordinairement en deux lobes. Le foie des oiseaux est le plus estimé des gourmets, surtout celui d'oie et celui de canard. Les reptiles l'ont encore plus volumineux, ainsi que les poissons et les mollusques. Les insectes l'ont en forme de petits tubes réunis.

Les anciens chimistes donnaient le nom de *foie* à diverses substances dans la composition desquelles il entre du soufre, et dont ils comparaient la couleur brunâtre à celle du foie. Ainsi ils appelaient : *Foie d'antimoine*, l'oxysulfure d'antimoine qu'emploient les vétérinaires; — *F. d'arsenic*, l'arsénite

de potasse;—*F. de soufre*, un mélange de plusieurs sulfures de potassium, dont on se servait comme d'excitant dans les maladies cutanées; *F. de soufre antimonié*, une dissolution d'où se précipite le kermès lorsqu'on prépare celui-ci en faisant bouillir le sulfure d'antimoine avec du sous-carbonate de potasse; *F. de soufre terreux*, un composé de soufre et d'une base terreuse (chaux, baryte, etc.).

FOIN (du latin *fœnum*), herbe fauchée, séchée et conservée pour servir d'aliment aux animaux domestiques. On comprend aussi sous ce nom, mais très-improprement, les plantes données par les prairies artificielles, comme le sainfoin, la luzerne, etc. La première coupe des prairies naturelles se nomme particulièrement *foin*, les autres *regain*.(Pour la manière de convertir en foin l'herbe des prairies naturelles ou artificielles, *Voy.* FAUCHAGE et FANAGE). On enferme le foin quand il est bien sec. Humide, il s'échauffe et déplaît aux bestiaux; il peut s'échauffer au point d'occasionner un incendie. A défaut de granges, on conserve en plein air le foin tassé en meules. Pour être nourrissant et substantiel, le foin doit conserver sa couleur verte et son odeur. Il perd de son poids en vieillissant, de telle sorte que 45 kilogr. de foin en hiver n'en donnent plus que 40 en été. Le meilleur foin est celui des terres légères, fraîches et non humides des hautes montagnes. Ensuite vient celui des vallées plus siliceuses qu'argileuses; et enfin celui des terrains ferrugineux, glaiseux ou marécageux.

On donne vulgairement le nom de *foin*: 1° à l'ensemble des tubes qui garnissent le dessous du chapeau de quelques champignons, par exemple, les Bolets; 2° aux poils soyeux qui garnissent le fond d'un artichaut. — On nomme *Foin grec* le Fenugrec; *Foin de mer*, les Zostères.

FOIRE (du latin *forum*, marché, ou *feria*, fête), marché temporaire qui se tient à des époques fixes dans certaines localités. Ces marchés doivent, pour la plupart, leur origine à des fêtes solennelles ayant le privilége d'attirer un grand concours de fidèles et de faciliter ainsi l'écoulement des produits. Les foires n'ont plus une grande utilité pour le commerce; mais elles ont, sous ce rapport, joué un grand rôle au moyen âge, époque où les voyages étaient rares et les communications difficiles. On cite entre autres, à Paris, la foire du *Landit*, qui se tenait entre Paris et St-Denis du 10 au 20 octobre; la foire de *St-Germain*, établie sous Louis XI, en 1482, et celle de *St-Laurent*, remplacées toutes deux par les marchés permanents de même nom. Il existe dans les départements beaucoup de foires encore célèbres: telles sont les foires de *Guibray*, à Falaise, du 10 au 25 août, suivie surtout pour les chevaux normands; de *Caen*, le 2e dimanche après Pâques, pour les toiles; de *Beaucaire* (en juillet) pour les produits du midi de la France. — Tout ce qui regarde la police des foires a été réglé par les lois des 16 et 24 août 1790, 22 juillet 1791, 4 thermidor an III, et par le Code pénal, art. 479. — A l'étranger, il se tient encore beaucoup de foires: dans les Pays-Bas, où on les nomme *kermesses* (*Voy.* ce mot); en Allemagne, notamment à *Leipzig*, où se fait un grand commerce de librairie, à *Francfort-sur-le-Mein*, et à *Brunswick*; en Russie, à *Nijnéi-Novgorod*, véritable entrepôt de commerce entre l'Europe et l'Asie; en Pologne, à *Varsovie*; en Italie, à *Sinigaglia* et *Alexandrie*. En Amérique, *Mexico*, *Portobello* et la *Havane* ont des foires assez fréquentées.

FOIRE (THÉATRE DE LA). Dès 1595, plusieurs petits théâtres de joueurs de gobelets, sauteurs et danseurs de corde, s'étaient élevés dans l'enclos de la foire St-Germain à Paris. En 1650, un certain Brioché y établit un théâtre de marionnettes; en 1678 on y représenta pour la première fois des pièces littéraires; en 1690, Bertrand remplaça les marionnettes par une troupe de jeunes gens, et malgré l'opposition constante du Théâtre-Français, ces nouveaux comédiens continuèrent leurs représentations. Ce théâtre fut l'origine de l'*Opéra-Comique* (1714), réuni en 1762 à la *Comédie-Italienne*. Le Sage, Fuselier, Favart, Piron, Dominique fils, Boissy, Largillière, Panard, sont les auteurs qui ont le plus travaillé pour le théâtre de la Foire. Après 1762, les théâtres forains se continuèrent encore sous divers noms jusqu'à leur suppression définitive, vers 1800.

FOLIACÉ (du latin *folium*, feuille), se dit, en Botanique, des parties qui ont la nature, la forme et l'organisation des feuilles. Tels sont les cotylédons du *tilleul*, de la *belle-de-nuit*, et, en général, des plantes qui ont leur embryon accompagné d'un endosperme. On dit aussi *stipules foliacés*, *spathes foliacées*, etc.

FOLIE ou *Aliénation mentale*, lésion plus ou moins complète et ordinairement permanente des facultés intellectuelles et affectives, sans trouble notable dans les sensations et les mouvements volontaires, et sans désordre apparent des autres fonctions vitales. Le fou conserve, en général, la connaissance de sa propre existence et celle des objets avec lesquels il se trouve en rapport; mais il a des idées, des passions, des déterminations en contradiction avec celles des hommes raisonnables; il méconnaît son état de délire, ou bien sa volonté est impuissante pour la maîtriser.

*Pinel* a divisé la folie en: 1° *manie*, délire général, avec agitation, irascibilité, penchant à la fureur; 2° *mélancolie*, délire exclusif avec abattement, morosité, penchant au désespoir; 3° *démence*, affaiblissement des opérations de l'entendement et des actes de la volonté; 4° *idiotisme*, sorte de stupidité plus ou moins prononcée. *Esquirol* admet 4 divisions: la *manie* (délire général), et la *monomanie* (délire partiel); il réserve le nom d'*idiotisme* ou *idiotie* à l'oblitération congéniale de l'intelligence ou imbécillité, et celui de *démence* à son oblitération accidentelle.

Les causes de l'aliénation mentale sont aussi nombreuses que variées; elles sont générales ou particulières; primitives ou secondaires; physiques (excès de chaleur ou de froid, abus du vin, des liqueurs, des opiacés), ou morales (libertinage, accès violents de colère ou de toute autre passion, commotions politiques, fanatisme religieux). Non-seulement les climats, les saisons, l'âge, le sexe, les tempéraments, la manière de vivre influent sur la fréquence, le caractère, la durée de la folie, mais elle est encore modifiée par les lois, la civilisation, les révolutions politiques, etc. L'hérédité est la cause de folie la plus ordinaire. La folie peut être continue, rémittente ou intermittente. Quelquefois elle se transforme en quelque sorte, et les diverses espèces de folie se succèdent. La folie se complique très-souvent avec la paralysie, les convulsions, l'épilepsie, l'hystérie, l'hypocondrie.

Le traitement de la folie se réduit à agir habilement sur l'intelligence, sur les passions de l'aliéné, et à user convenablement des moyens physiques. Les anciens se bornaient à l'usage de l'ellébore; plus tard, on préconisa la saignée, les bains par surprise, les purgatifs, etc., en y joignant le plus souvent de cruelles violences. Pinel fit tomber les chaînes des aliénés; Esquirol perfectionna la méthode de traitement. Aujourd'hui tous les médecins sont d'accord sur la nécessité de l'isolement ou de la translation des aliénés dans une maison consacrée à ces malades, où le traitement moral, intellectuel et hygiénique est bien plus facilement applicable. On conseille les distractions, la musique, les voyages, l'exercice en plein air, l'équitation, l'escrime, la culture de la terre, la lecture, les réunions; enfin, les bains froids et par immersion, les affusions et les douches, la glace sur la tête et les pédiluves sinapisés. On a constaté que les guérisons d'aliénés sont d'environ un tiers On les obtient surtout au printemps et en automne,

et depuis 20 jusqu'à 30 ans. On guérit beaucoup plus de manies que de mélancolies ou de monomanies : on ne guérit point l'idiotisme, ni la démence sénile; la démence chronique guérit rarement.

Outre les établissements privés consacrés au traitement des aliénés, il existe chez tous les peuples civilisés, surtout en France, de nombreux asiles ouverts à ces infortunés (*Voy.* ALIÉNÉS). Les principaux hospices de ce genre sont : en France, ceux de Charenton, de Bicêtre, la Salpêtrière; en Angleterre, Bedlam; en Belgique, la colonie de Gheel, près d'Anvers; en Prusse, l'hospice de la Charité à Berlin; en Italie, l'hospice d'Aversa, près de Naples, etc. On a beaucoup écrit sur la folie; les traités les plus importants sont dus à Pinel (*Traité sur l'aliénation mentale*, 1809), à Esquirol (*Des maladies mentales*, 1838), à F.-J.-V. Broussais (*De l'irritation et de la folie*, 1839), à F. Leuret (*Du traitem. moral et de la folie*, 1840), à MM. Marc, Calmeil, Moreau (de Tours), B. de Boismont, Lélut, etc.

FOLIÉ (du latin *folium*, feuille), nom donné, en Botanique, aux parties garnies de feuilles. — En Pharmacie, on nomme ainsi des produits de certaines opérations qui ressemblent à de petites feuilles. Ainsi la *terre foliée de tartre* est l'acétate de potasse; la *terre foliée mercurielle*, l'acétate de mercure.

FOLIES, ou *Folies d'Espagne*, air gai que l'on dansait autrefois en Espagne avec des castagnettes. La mesure est à trois temps, le mouvement modéré, et la mélodie d'une grande simplicité.

FOLIO (du latin *folium*, feuille). En Typographie, on appelle ainsi le numéro de chaque page d'un livre; ainsi on dit : ce volume a tant de *folios*; voyez au *folio six*, au *folio douze*. — On appelle *folio recto*, ou simplement *recto*, la première page d'un feuillet; *folio verso*, ou simplement *verso*, le revers du feuillet. — Un volume *in-folio* est celui dont les feuilles d'impression ne sont pliées qu'en double.

FOLIOLES, petites feuilles qui, par leur réunion sur les deux côtés d'un pétiole commun, constituent une feuille composée, comme celles de l'Acacia, du Frêne, de l'Astragale, etc. — On nommait encore ainsi les petites pièces distinctes qui constituent le calice et qui ne sont autres que les sépales.

FOLLE (du latin *follis*, soufflet, bourse), filet de pêche à mailles très-larges, qui se tend de manière qu'il fasse des plis, tant dans le sens horizontal que dans le sens vertical, afin que le poisson s'y enveloppe plus aisément. On prend avec la folle des tortues, des raies ou autres grands poissons. On appelle *folle tramaillée*, celle qu'on tend sur des piquets.

FOLLE AVOINE, *Avena fatua*. *Voy.* AVOINE.

FOLLE-ENCHÈRE. *Voy.* ENCHÈRE.

FOLLET ou ESPRIT FOLLET, lutin familier, plus malin que malfaisant. Dans les superstitions du vulgaire, les *follets* se plaisent à effrayer les passants, à égarer les voyageurs, et à tourmenter les personnes craintives. D'un autre côté, ils obéissent avec docilité à ceux qui savent leur commander et remplissent auprès d'eux, comme dit La Fontaine, l'*office de valets*. Les flammes errantes, appelées *feux follets* (*Voy.* FEU), passent aux yeux des villageois pour être allumées par ces lutins, qui les font briller çà et là aux yeux du voyageur, afin de l'égarer.

FOLLETTE, nom vulg. de l'*Arroche* des jardins.

FOLLICULAIRE (de *feuille*), auteur, faiseur de *feuilles* périodiques. Il ne se prend qu'en mauvaise part. M. La Ville de Mirmont a donné en 1820 une comédie intitulée *le Folliculaire*.

FOLLICULES (du latin *follis*, vessie), petits corps membraneux, utriculaires ou vésiculeux, situés dans l'épaisseur des téguments. *Voy.* CRYPTE et KYSTE.

FOLLICULE (du latin *follicula*, dimin. de *folium*, feuille), fruit capsulaire, membraneux, allongé, qui n'a qu'une suture longitudinale, comme ceux des Apocynées, du Laurier-rose, de la Pervenche, du Séné.

FOMALHAUT, étoile de 1re grandeur, située dans la constellation du Poisson austral, sous le pied du Verseau, et près de la bouche du Poisson austral. Dans nos contrées on ne la voit qu'en automne et vers le Sud.

FOMENTATION (du latin *fomentum*, de *fovere*, bassiner, échauffer), application d'un médicament chaud et liquide sur une partie du corps, au moyen d'une éponge, d'un morceau de flanelle ou de linge, trempé dans ce liquide. Le liquide employé peut être aqueux, vineux, alcoolique, acide, huileux, et tenir en dissolution quelque substance émolliente, tonique, aromatique, astringente, selon le but qu'on se propose. — On fait aussi quelquefois des fomentations sèches : elles sont composées de sel, de sable, de cendres de sarment, de laine, de linge, échauffés convenablement.

FONCIER (de *fundus*, fonds de terre). *Voy.* CRÉDIT, IMPÔT, etc.

FONÇOIR, marteau à l'usage des forgerons, dont la panne est tranchante.

FONCTION. En Physiologie, les *fonctions* sont les actes qui résultent de l'activité des organes, soit chez les êtres animés, soit dans les végétaux : telles sont la digestion, la circulation, la respiration, l'absorption, les sécrétions, la génération, etc.

On nomme, en Algèbre, *fonction d'une* ou *de plusieurs quantités variables*, toute expression composée de ces variables et de quantités constantes. Si, par exemple, $x$ et $y$ désignent des quantités variables, et $a$, $b$, $c$, etc., des quantités constantes, les expressions

$$ax,\ ax^2+b,\ \sqrt{ax+b+c^2},\ (ax+b)^2+cx,\ \text{etc.}$$

sont des fonctions de $x$; et

$$ax+y,\ \sqrt{x^2+y^2},\ \sqrt{ax-y^2+by},\ \text{etc.},$$

sont des fonctions de $x$ et $y$. — On distingue les *F. algébriques*, qui se forment par les opérations élémentaires de l'algèbre, et les *F. transcendantes*, qui contiennent en outre des quantités transcendantes, c.-à-d. des quantités exponentielles, des sinus, des logarithmes, des différentielles, etc. Les fonctions algébriques se subdivisent en *F. rationnelles*, qui ne contiennent que des puissances entières de la variable, et en *F. irrationnelles*, où la variable est affectée du signe radical.

FONCTIONS PUBLIQUES. Avant de prendre possession de leur charge, tous les fonctionnaires publics sont astreints à un serment. Les fonctions publiques sont inamovibles ou révocables; elles sont généralement salariées. Quelquefois le cumul des fonctions est permis; celui des traitements n'est autorisé que jusqu'à une certaine somme (*Voy.* CUMUL). Il y a des fonctions publiques incompatibles avec d'autres fonctions publiques ou avec des fonctions privées (*Voy.* INCOMPATIBILITÉ). L'autorité des fonctionnaires publics s'exerce généralement dans des circonscriptions déterminées, en dehors desquelles leur autorité devient nulle. Les pouvoirs des fonctionnaires publics cessent soit par l'arrivée du terme fixé pour l'exercice de leurs fonctions, soit par la démission volontaire, la révocation, la destitution. Ils peuvent être suspendus temporairement. — Pour les délits qu'ils peuvent commettre dans l'exercice de leurs fonctions, *Voy.* les articles APPEL COMME D'ABUS, EXCÈS DE POUVOIR, CONCUSSION, CORRUPTION, FORFAITURE.

FOND. Dans les Beaux-Arts, ce mot désigne : 1° la substance ou l'enduit sur lequel un artiste travaille : le meilleur fond pour la peinture est la toile bien tissue; 2° ce qui se voit derrière les figures d'un tableau : les divers effets produits par les nuages, les tons des fabriques et des masses d'arbres sont autant de moyens de faire ressortir les objets. Un fond est *vague*, quand la dégradation des plans est insaisissable; *aérien*, quand l'artiste ne désigne pas par des objets l'étendue des lieux qu'il représente, etc.

Dans la Marine, on entend par *fond*. 1° la profondeur de la mer, mesurée avec une ligne de sonde, et qui s'exprime en brasses; le fond est *bas* lorsque la profondeur est grande; il est *plat* lorsqu'une petite profondeur reste la même sur une grande étendue; *il n'y a pas de fond* quand la sonde ne peut l'atteindre; 2° la qualité du sol recouvert par la mer: les fonds formés par des rochers sont très-dangereux, ainsi que ceux qui sont formés de sable ou de vase.

En Procédure, le *fond*, quand on emploie ce mot par opposition au *fait*, est ce qui constitue une action judiciaire et en fait le mérite. On nomme moyens *au fond* les moyens puisés dans le Droit et qui servent toujours de base aux condamnations définitives rendues en jugement. On oppose encore le *fond* à la *forme*. On dit que *la forme emporte le fond*, pour dire que les exceptions péremptoires tirées de la procédure font déchoir le demandeur de sa demande, quelque bien fondée qu'elle soit au fond.

FONDAMENTAL, nom donné, en Musique, au son le plus grave de plusieurs accords. Ainsi, dans l'accord de septième (*sol, si, ré, fa*), *sol* est le *son fondamental*. Un *accord fondamental* est celui dont d'autres dérivent; ainsi, *si, ré, fa, sol*, a pour accord fondamental *sol, si, ré, fa*.

*Basse fondamentale*. *Voy.* BASSE.

FONDANTS, nom donné, en Chimie et en Métallurgie, à toutes les substances qui, mêlées ou chauffées avec des corps, sont propres : 1° à en faciliter la fusion ; 2° à amener à l'état de pureté un élément du corps soumis à cette action ; 3° à le défendre du contact de l'air. On distingue les *F. terreux*, comprenant les substances calcaires, argileuses et siliceuses propres aux métaux, comme la castine, l'erbue, etc.; les *F. alcalins*, qui sont les meilleurs de tous pour opérer la fusion des terres et des métaux; les *F. acides* (Ac. phosphorique et Ac. borique) pour les métaux; les *F. métalliques*, tels que les scories, qui servent dans le traitement des mines de cuivre et de plomb; les grenailles qu'on emploie pour réduire le sulfure d'antimoine; les oxydes, carbonates ou nitrates métalliques qu'on emploie pour fondre les minéraux renfermant de la potasse, de la soude et du lithium. *Voy.* FLUX.

En Médecine, on a nommé *fondants* des remèdes que l'on jugeait autrefois propres à fondre les humeurs épaisses et coagulées. Tels étaient les alcalis, les savons, les préparations mercurielles, les eaux minérales alcalines gazeuses. Ces remèdes sont des stimulants, qui ont en effet la propriété de résoudre les engorgements, mais seulement en ranimant l'énergie vitale dans la partie malade ou en y changeant le mode de vitalité. — On nomme *Fondant de Rotrou*, un mélange de sulfate et d'antimoniate de potasse obtenu par la calcination d'une partie de sulfure d'antimoine et de 3 parties de nitre, qu'on employait autrefois comme fondant.

FONDATIONS et FONDEMENTS (du latin *fundare*, fonder). On appelle proprement *fondations* l'ensemble des travaux nécessaires pour asseoir solidement un édifice, et *fondements*, l'ensemble des constructions faites dans ce but, une fois terminées. On distingue les fondations *sur le sol* et les fondations *hydrauliques* ou *dans l'eau*.

Pour les premières, si le sol est solide, il suffit d'établir les assises sur un lit de mortier. On fait les premières assises en gros moellons. Il faut une assise de pierres de taille au rez-de-chaussée des caves, à la naissance des arcs, des voûtes, des portes et aux soupiraux. Le tout est maçonné avec du mortier de chaux et de sable. Si le sol est sablonneux ou mouvant, par exemple en terre végétale ou rapportée, tourbe, argile molle, etc., il est indispensable de fonder sur le béton ou sur pilotis. On a récemment réussi à fonder dans ce cas sur du sable fin rapporté.

Les fondations hydrauliques peuvent se rapporter à deux systèmes. Le système *ancien* consiste surtout dans l'emploi de *bâtardeaux*, se vidant à l'aide de machines, pour fonder ensuite à sec : à ce système se rapportent encore les fondations *par enrochements*, qui s'exécutent en coulant de forts quartiers de roches à l'endroit où l'on veut bâtir, et en élevant sur cette base un massif de maçonnerie hourdé; les matériaux mêlés avec le mortier se déposent sur l'enrochement au moyen de caisses dont le fond à soupape s'ouvre le plus près possible de l'enrochement; on emploie pour ce travail la pouzzolane et la chaux hydraulique. Ce procédé, dit *à pierres perdues*, sert surtout à la construction des môles. — Le système *nouveau* consiste dans l'emploi du béton *par immersion* : après avoir dragué le sol jusqu'au vif, on verse le béton à l'aide d'un long canal en bois, dit *trémie*, ou avec une caisse munie d'un fond à soupape.—Il y a encore le système *par caisson*, qu'on emploie surtout dans la construction des piles de pont. On a récemment imaginé de remplacer les quartiers de rocs par d'énormes massifs de pierres consolidées avec du béton, que l'on construit sur place et qu'on laisse ensuite couler au fond.

FONDATIONS, donations ou legs qui ont pour objet l'établissement d'une église, d'un bénéfice, d'un hôpital, d'une école, etc., ou qui sont faits à une église, à un bénéfice, un hôpital, etc., déjà établi, à la charge de quelque œuvre de piété ou de toute autre condition. Autrefois le parlement décidait si ces fondations pouvaient être autorisées. La constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 a supprimé toute fondation emportant bénéfice, en maintenant provisoirement les fondations de messes et autres services. La loi du 8 avril 1802 porte (art. 73 et 76) : que les fondations ayant pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'État, qu'elles seront acceptées par l'évêque diocésain et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du chef de l'État; que néanmoins, pour les fondations de messes, obits, etc., l'acceptation du curé est suffisante.

FONDERIE (de *fondre*), usine où l'on *fond* les métaux pour en faire des objets utiles aux arts, des ustensiles pour l'économie domestique, des outils, etc. Il y a des fonderies *de fer* (*Voy.* FONTE), *de cuivre* (*Voy.* CUIVRE, BRONZE, CANONS, etc.), *de zinc, d'étain, de caractères d'imprimerie* (*Voy.* CARACTÈRES), *de petit plomb* (*Voy.* BALLES et PLOMB), etc.

L'art du fondeur remonte aux temps les plus anciens : les Égyptiens et les Grecs savaient fondre et mouler les métaux. Les premières statues en airain datent du VII^e siècle avant J.-C. Du reste, cet art déclina sous l'empire romain et fut complétement négligé au moyen âge. De nouveaux essais furent tentés à l'époque de la Renaissance ; mais ce ne fut qu'au XVII^e siècle que l'art du fondeur reprit de l'éclat. En 1685, Louvois établit, sous la direction de J.-B. Keller, la fameuse fonderie de l'Arsenal pour les statues de bronze. L'art de fondre les canons ne remonte qu'au XIV^e siècle, et c'est seulement depuis la fin du XVII^e que date l'importance des fonderies françaises de Douai, Pignerol et Besançon, pour les armements de terre; de Brest, Toulon et Port-Louis, pour la marine. Les progrès de l'industrie métallurgique ont multiplié de nos jours les fonderies de toute sorte et notamment celles de fer. On cite la fonderie du *Creuzot*, près d'Autun (Saône-et-Loire), pour les grandes pièces et les locomotives; celle d'*Indret*, près de Nantes, pour les bateaux à vapeur; celle de *Romilly* (Eure), de *Fourchambault* (Nièvre), de *Bruniquel* (Tarn-et-Garonne), de *Vienne* et d'*Allevard* (Isère), de *Sauveterre* (Lot-et-Garonne), d'*Alais*, près de Nîmes; les fonderies de canons de *Saint-Gervais* (Isère), celles de *Niederbronn* (Bas-Rhin), etc. — M. Launay a donné le *Manuel du fondeur sur tous métaux* (complété par Vergnaud).

FONDERIE DE SUIF, DE CARACTÈRES, etc. *Voy.* SUIF, etc.

FONDRIÈRES, terrains légers et marécageux, où l'on s'enfonce et où l'on disparaît facilement. On en voit souvent dans les vallées et les marais. On y retrouve des corps fossiles de grands animaux.

FONDS (du latin *fundus*). C'est proprement le sol d'une terre, d'un champ. On appelle *biens-fonds* les terres et tout ce qui est inhérent au sol, maisons, bâtiments, etc. On distingue, dans un *fonds de terre*, la *superficie* et le *fonds :* des règles différentes sont dans certains cas applicables à l'un et à l'autre. *Voy.* MINES, CARRIÈRES, FOUILLES.

Par *fonds de commerce*, on entend non-seulement les marchandises d'un négociant, mais encore l'achalandage, la clientèle, le droit au bail des lieux occupés; par *fonds social*, la réunion des apports particuliers faits par chacun des membres d'une société et destinés à une exploitation commune.

FONDS PERDU, fonds placé en rentes viagères. *Voy.* ce mot.

FONDS PUBLICS, se dit en général de toutes les valeurs appartenant à l'État, des capitaux qui forment la *dette publique*. *Voy.* DETTE PUBLIQUE et RENTE.

FONDUE, sorte d'entremets composé de fromage *fondu* au feu et d'œufs brouillés, est originaire de la Bresse ou du Bugey.

Mesure de convention pour le minerai, en usage dans le Périgord. La fondue vaut 32,000 kilogr.

FONGIBLE (du latin *fungibilis*, dérivé de *fungor*, se servir de). En Jurisprudence, on entend par *choses fongibles*, celles qui se consomment par l'usage et sont susceptibles d'être remplacées les unes par les autres et de se représenter mutuellement, comme les grains, les liqueurs, l'argent monnayé, les métaux livrés au poids, le poisson d'un étang, etc. Les *choses non fongibles* sont celles qui demeurent entières après l'usage auquel elles sont destinées et qui se restituent en nature : un meuble, un bijou d'or ou d'argent, un vêtement, un ustensile de fer ou de cuivre, sont autant d'objets non fongibles.

FONGICOLE (du latin *fungus*, champignon, et *colere*, habiter), famille de Coléoptères de la section des Trimères : antennes longues, palpes filiformes, corps ovalaire. Ces insectes vivent sur les Champignons qui croissent sur le tronc des vieux arbres, tels que les Bolets et les Agarics. — On a aussi donné le nom de *Fongicoles* à une tribu de la famille des Tipulaires, dont les larves se développent dans les Champignons et les bois pourris.

FONGINE. *Voy.* FUNGINE.

FONGOSITÉ (de *fungus*, champignon). En Médecine, on appelle *fongosités* ou *chairs fongueuses*, des végétations charnues, mollasses, spongieuses, en forme de champignons, qui se développent souvent à la surface des plaies ou des ulcères. Les fongosités cèdent le plus souvent à l'emploi des cathérétiques, et réclament rarement l'excision.

FONGUS (du latin *fungus*). Ce mot est synonyme de *fongosité;* cependant quelques auteurs le réservent pour désigner les excroissances mollasses qui surviennent à la peau ou sur une membrane muqueuse, sans solution de continuité préalable.

FONTAINE (du latin *fons, fontis*). On distingue les *F. naturelles*, ou *Sources*, et les *F. artificielles ;* on distingue, en outre, les *F. intermittentes* ou *périodiques*, les *F. jaillissantes*, etc. (*Voy.* ci-après). On donne le nom de *F. ardentes* à des réservoirs naturels de gaz inflammable (gaz hydrogène) qui, lorsqu'on leur ouvre un passage dans le sol, s'enflamment subitement à l'approche d'un corps incandescent, et produisent un jet continu ; *F. bitumineuses*, des sources qui renferment du bitume, etc.

En Architecture, on appelle *fontaine* tout système hydraulique employé pour fournir l'eau nécessaire aux besoins d'une population. Il y en a de toute forme et de toute grandeur, depuis le simple tuyau de conduite des *bornes-fontaines* jusqu'aux vastes réservoirs des *châteaux d'eau* (*Voy.* ces mots) et aux *F. monumentales* qui ornent les grandes villes. Rome a les plus belles en ce genre : on cite surtout celles de la place Navone, du Vatican, de Trevi, Paolina, etc.; à Paris, on remarque les fontaines de la place de la Concorde, du marché des Innocents, de la place Louvois, de la rue de Grenelle, du Château-d'Eau, la fontaine Molière, etc.

En Économie domestique, on nomme *fontaine* un vase employé à la conservation de l'eau : les meilleures sont en grès, en pierre de liais, ou en marbre; la plupart sont munies de *filtres* ( *Voy.* FILTRE) propres à épurer l'eau : on les nomme *F. filtrantes.*

Les Physiciens ont inventé quelques appareils fort curieux qu'on appelle *fontaines artificielles*, d'où l'on fait jaillir un liquide par la pression et la force élastique de l'air ou la pesanteur de l'eau. Telles sont : 1° la *F. de Héron*, inventée par Héron d'Alexandrie (120 avant J.-C.), et dans laquelle l'eau jaillit au-dessus de son niveau, au moyen de l'élasticité de l'air, comprimé par une colonne d'eau ; 2° la *F. de compression*, vase en fonte au haut duquel est un tuyau portant robinet et sur lequel on visse un ajutage. Un autre tuyau descend depuis ce robinet jusqu'au fond intérieur du vase, où il est ouvert. On remplit d'eau en partie la capacité du vase, puis on y fait entrer de l'air avec une pompe foulante. On ferme le robinet, on ôte la pompe, et on y visse un ajutage. Dès qu'on tourne le robinet, l'air comprimé chasse l'eau avec force. On se sert de cet appareil pour fabriquer les eaux gazeuses artificielles.

FONTAINES INTERMITTENTES OU PÉRIODIQUES, sources dont le jet varie d'une manière périodique, c.-à-d. qui, après avoir coulé pendant un certain temps, s'arrêtent entièrement, puis recommencent à couler, s'arrêtent de nouveau, et ainsi de suite. On les nomme *intercalaires* lorsqu'au lieu de tarir entièrement, elles donnent par moments de l'eau en plus petite quantité pour en donner ensuite avec plus d'abondance. Pour expliquer ce phénomène, on suppose dans les entrailles de la terre la présence d'un siphon naturel servant de canal d'écoulement : on conçoit que si ce canal entraîne plus d'eau que les canaux d'entretien n'en fournissent au réservoir de la source, l'écoulement devra s'arrêter périodiquement jusqu'à ce que le niveau de l'eau s'élève assez pour produire un nouvel écoulement. On rencontre ces fontaines particulièrement dans les sols calcaires. Le *Frais Puits*, près de Vesoul (Haute-Saône), la *Fontaine ronde*, près de Pontarlier (Doubs), le *Puits de Brême*, près de Dormans (Marne), la *Fontaine du pont de l'Oléron*, celle de *Genet*, aux environs de Beaune (Côte-d'Or), sont des fontaines intermittentes. Pline a décrit la fontaine intermittente qui se trouve près de Côme (Milanais), et Gassendi, celle qui existe aux environs de Colmars (Basses-Alpes). — Sturm, physicien allemand de la seconde moitié du XVII[e] siècle, a imaginé un petit appareil, appelé *fontaine intermittente*, qui reproduit les phénomènes de périodicité de ces sources, et sert à en donner l'explication.

FONTAINES JAILLISSANTES, jets d'eau naturels qui s'échappent du sein de la terre : tels sont la fontaine de Vaucluse en France, et les Geysers en Islande. — Les *puits artésiens* sont des fontaines jaillissantes artificielles. *Voy.* PUITS.

FONTAINIER, ouvrier qui s'occupe de l'établissement des réservoirs et fontaines, de la construction des pompes et machines hydrauliques, de la conduite des eaux ainsi que de tous les travaux de plomberie et de zinguerie qui regardent les fontaines ; on les nomme aussi *plombiers*, parce qu'ils se servent surtout de plomb pour faire les tuyaux ou les soudures. — On donne encore ce nom aux ouvriers qui fabriquent les fontaines à filtre en pierre de liais à l'usage des cuisines. — On appelle *Fon-*

*tainier sondeur* celui dont l'art consiste à connaître les terrains où l'on doit découvrir des eaux souterraines, et à trouver les moyens d'amener ces eaux à la surface du sol.

FONTANELLES (en latin *fontes pulsatiles*, parce que leur peu d'épaisseur permet de sentir les pulsations du cerveau), nom donné aux espaces membraneux que présentent les os du crâne des enfants avant son entière ossification. — En Chirurgie, *fontanelle* est synonyme de *fonticule* ou d'*exutoire*.

FONTANGE, parure de tête à la mode aux XVIIe et XVIIIe siècles, doit son nom à la duchesse de Fontanges, qui, voyant sa coiffure dérangée par un coup de vent dans une partie de chasse, se servit d'un nœud de rubans pour en réparer le désordre. La forme du nœud changea souvent, mais le nom resta. La mode des fontanges est aujourd'hui passée.

FONTE (de *fondre*), dite aussi *Fer cru*, premier produit de la fusion des minerais de fer. On distingue : 1° la *Fonte noire*, qui s'obtient dans les hauts fourneaux où l'on a employé plus de charbon que de minerai : cette fonte renferme beaucoup de carbone; sa couleur est foncée; elle cède sous le marteau; — 2° la *F. grise*, qui provient de bons minerais et d'une fusion bien conduite; elle a une solidité et une ténacité remarquables; on peut la tourner et la forer; on s'en sert pour couler des bouches à feu; quand il y a excès de charbon, on la nomme *fonte truitée* ou *mêlée* : c'est un passage de la fonte grise à la fonte blanche; — 3° la *F. blanche*, d'un blanc d'argent, fibreuse, rayonnée, très-cassante et dure. On appelle *fonte mazée*, ou *fine métal*, une espèce de fonte blanche refroidie brusquement par une aspersion d'eau froide. — Affinée, la *fonte* donne le *fer* pur. On s'en sert pour les mêmes ouvrages que le fer.

On donne le nom de *fonte moulée* à la fonte convertie en ustensiles de toute espèce, en pièces de mécanique, en grilles, balcons, plaques de cheminées, tuyaux pour la conduite des eaux, etc. Tous ces objets sont jetés dans des moules en sable. Le commerce de la fonte moulée a pris, de nos jours, un développement considérable. On en fond annuellement en France près de 150 millions de kilogr.

En termes d'Imprimerie, le mot *fonte* désigne un assortiment complet de toutes les lettres et autres caractères nécessaires à l'impression d'un ouvrage, et fondus sur un seul corps.

*Fontes* se dit encore d'une sorte de fourreaux de cuir que l'on attache à l'arçon de la selle pour y mettre des pistolets.

FONTICULE (du latin *fonticulus*, petite fontaine), ulcère artificiel. *Voy.* CAUTÈRE.

FONTINALE (du latin *fontinalis*, qui croît dans les fontaines), genre de plantes de la famille des Mousses, section des Pleurocarpes : elles sont garnies de ramifications nombreuses, de feuilles petites, disposées sur plusieurs rangs, et croissant dans toutes les rivières de l'Europe. La *F. incombustible*, dont la tige rameuse est longue de plus de 40 centim., et qui flotte à la surface des eaux pures et courantes, doit son nom à la propriété qu'elle a de brûler très-difficilement, à cause de l'humidité dont elle est pénétrée.

FONTIS ou FONDIS, éboulement de terre dans une carrière, sous un édifice, etc.

FONTS BAPTISMAUX. *Voy.* BAPTÊME.

FOR (du latin *forum*). Ce mot, dans la Jurisprudence ancienne, désigne une *juridiction*. On opposait le *for intérieur*, ou tribunal de Dieu, de la conscience, au *for extérieur*, ou tribunal des hommes. La première expression est seule usitée aujourd'hui.

FORAGE, action de creuser avec l'instrument appelé *foret*. *Voy.* ce mot et PUITS ARTÉSIEN.

Droit seigneurial que levait le seigneur quand ses vassaux vendaient en détail ou en gros du vin ou toute autre boisson.

FORAIN (de *foire*, ou du vieux mot *fors*, dérivé du latin *foris*, dehors), marchand qui ne fréquente que les foires, et revend dans l'une ce qu'il a acheté dans l'autre. On donne aussi ce nom à un marchand qui n'est pas du lieu où il fait son négoce, et va de ville en ville vendre sa marchandise. Il y avait autrefois au Châtelet une *chambre foraine*, devant laquelle on appelait les débiteurs non domiciliés. — On nommait *traite foraine* un impôt mis à la sortie des marchandises d'un territoire déterminé. — On appelait autrefois *docteurs forains* ceux qui ne résidaient pas dans le lieu de l'Université. — On nommait encore *forains* ceux qui, possédant des biens dans la terre du seigneur, demeuraient ailleurs.

Dans la Marine, on nomme *rade foraine* une rade mal fermée, ceinte en partie par des terres plus ou moins élevées, ouverte aux vents et à la mer.

FORAMINÉ (du lat. *foramen*, trou), nom donné aux corps qui présentent un ou plusieurs trous. — Lamarck a nommé *Foraminées* une section de Polypiers comprenant les espèces percées de petites cellules.

FORAMINIFÈRES (de *foramen*, trou, et *fero*, porter), animaux microscopiques que l'on a placés dans les mollusques Céphalopodes, mais qui paraissent aujourd'hui devoir former une classe intermédiaire entre les Échinodermes et les Polypes. Ces animaux ont un test ou une coquille en spire très-allongée, à loges très-globuleuses, ayant une ou plusieurs ouvertures donnant communication d'une loge à l'autre : d'où leur nom. Les espèces vivantes sont très-nombreuses dans les contrées chaudes. Quant aux espèces fossiles, elles sont si multipliées que le sable de tout le littoral des mers en semble à moitié composé.

FORBAN (du latin *foras*, au dehors, et du mot *ban*, c.-à-d. qui combat hors de la bannière), nom donné au corsaire qui exerce la piraterie sans lettre de marque et au bâtiment qui le porte (*Voy.* PIRATE). — Au moyen âge, on appelait surtout *forban* le corsaire qui ne déposait pas les armes à la fin des hostilités.

FORÇAT, criminel condamné aux travaux forcés (*Voy.* BAGNE et GALÈRES). — On appelle *forçat libéré* celui qui a été rendu à la liberté après l'expiration de la peine à laquelle il avait été condamné. Les forçats libérés, qui sont le fléau de la société, sont en surveillance, et ne peuvent quitter la résidence qui leur a été assignée. En cas de rupture de ban, ils sont transportés (décret du 8 déc. 1851).

FORCE (du latin *fortis*). En Métaphysique, on nomme ainsi toute puissance capable d'agir, de produire un effet; chez les modernes, les *forces*, principes vraiment actifs et féconds, ont été opposées aux *substances* nues et aux *formes* inertes des Scolastiques, qui n'étaient que de stériles abstractions. C'est à Leibnitz surtout que l'on doit des idées justes sur le rôle des forces, dont il anime ses *monades*.

En Mécanique, on nomme *force* une cause quelconque qui met un corps en mouvement. On distingue : 1° les forces qui agissent dans un corps en repos (*F. de pression*, *de tension*, dites *F. mortes*) : elles peuvent être mesurées par un poids; 2° les forces qui agissent dans un corps en mouvement : on les nomme *F. mouvantes* ou *vives*. Deux forces sont dites *égales* lorsqu'elles produisent le même effet; et l'une est *double* ou *triple* de l'autre lorsqu'elle peut produire un effet double ou triple. Toutes les forces peuvent être représentées par des nombres ou par des lignes, en les rapportant à une unité de leur espèce. Suivant leur mode d'action, les forces sont, les unes *instantanées*, c.-à-d. n'agissant sur un corps que par une seule impulsion, comme la poudre sur le boulet; les autres *continues*, ou agissant sur les corps par une série d'impulsions à des intervalles très-rapprochés. Ces dernières sont de plus *constantes* ou *variées*, suivant que leurs impulsions successives sont égales ou inégales. Enfin, on les dit *accélératrices* ou *retardatrices*, suivant

qu'elles agissent dans le sens du mouvement du corps ou en sens contraire. *Voy.* MOUVEMENT.

En Physique, on a supposé, pour expliquer plusieurs phénomènes, l'existence de certaines forces, telles que les *F. de cohésion*, *d'affinité*, *d'attraction, de gravitation, d'agrégation*, etc. *V.* ces mots.

FORCE CENTRIFUGE, FORCE CENTRIPÈTE. *V.* ces mots.

FORCE MAJEURE (CAS DE), force à laquelle il n'est pas possible de résister. Les art. 64 du Code pénal, 1148, 1730, 1929 et 1954 du Code civil font connaître les modifications que ces cas peuvent apporter dans les conventions. *Voy.* CAS FORTUITS.

FORCE MOTRICE. *Voy.* MOTEURS.

FORCE VITALE. *Voy.* VIE, ANIMISME et VITALISME.

FORCES, sorte de grands ciseaux dont les deux branches sont unies par une portion de cercle qui fait ressort et en facilite le jeu. On s'en sert pour tondre les draps. On les nomme aussi *Tondeuses*.

FORCEPS, mot latin qui signifie *pince, tenaille*, désigne un instrument de chirurgie en forme de pince, destiné à embrasser la tête du fœtus, et à l'extraire du corps de la mère sans compromettre l'existence de l'enfant. Il est composé de deux branches dont les extrémités se recourbent en forme de cuiller évasée et percée à jour; on les introduit séparément, et après les avoir réunies, on les maintient croisées par un pivot et une mortaise. La branche qui porte le pivot est appelée *branche mâle* ou droite, et l'autre *branche femelle* ou gauche. On emploie le forceps lorsque l'accouchement ne peut se terminer naturellement ni à l'aide des mains seulement, ou bien lorsque des accidents graves nécessitent une prompte délivrance. — Cet instrument a été inventé en 1721 en Angleterre par Palfyn ou Pelfin. La forme primitive en a été modifiée de mille manières, avec plus ou moins de succès; celle qui semble réunir le plus d'avantages est le forceps de Levret, dont on se sert communément aujourd'hui.

FORCES, ciseaux à tondre le drap. *Voy.* FORCE.

FORCLUSION (du latin *forclusio*, quasi *a foro exclusio*), se dit en Jurisprudence de la déchéance d'un droit que l'on a encourue pour n'avoir pas exercé ce droit en temps utile. Ce mot s'applique surtout à la déchéance encourue dans une contribution ou dans un ordre par le créancier qui n'a pas produit ses titres dans le temps légal; ce créancier est dit alors *forclos*. — *Juger par forclusion*, c'est juger une affaire sur les pièces d'une seule partie, parce que l'autre est *forclose*, ayant laissé écouler le délai fixé par la loi pour présenter les siennes.

FORESTIER. Au moyen âge, ce mot désignait tout officier qui avait juridiction dans les contrées forestières. Les comtes de Flandre portaient dans l'origine le titre de *F. de Flandre*. Cette dénomination, créée par Clotaire, subsista jusqu'à Charles le Chauve.

*Administration forestière*. Elle dépend du ministère des Finances. Elle se compose d'un directeur général et d'un conseil d'administration qui résident à Paris auprès du ministre, et de 32 conservateurs résidant dans les départements et administrant autant d'*arrondissements forestiers*; ils ont sous leurs ordres des inspecteurs, des gardes généraux et des gardes forestiers. Les ch.-l. d'arrond. forestiers sont : Paris, Rouen, Dijon, Nancy, Strasbourg, Colmar, Douai, Troyes, Épinal, Châlons, Metz, Besançon, Lons-le-Saulnier, Grenoble, Alençon, Bar-sur-Ornain, Mâcon, Toulouse, Tours, Bourges, Moulins, Pau, Rennes, Niort, Carcassonne, Aix, Nîmes, Aurillac, Bordeaux, Ajaccio, Chaumont, Vesoul.

On donne le nom de *Code forestier* à la loi du 31 juillet 1827 qui règle tout ce qui concerne l'administration des forêts; elle a été complétée par les ordonnances du 1er août 1827, du 23 juin 1830, du 26 novembre 1836 et du 12 février 1840.

L'*École forestière* de Nancy, créée le 26 août 1824, reçoit chaque année après examen un nombre d'élèves fixé par le ministre, et qui varie de 20 à 30. Les candidats doivent avoir 19 ans au moins et 22 au plus; ils doivent justifier du diplôme de bachelier et d'un revenu annuel de 1,500 fr. Le séjour à l'école est de 2 ans : on y enseigne la sylviculture, l'histoire naturelle, les mathématiques, la législation forestière, le dessin, etc. A leur sortie de l'école, les élèves sont nommés gardes généraux stagiaires.

FORET (du latin *forare*, percer), nom donné à divers instruments de fer, dont on se sert pour *forer* des trous dans le bois, la pierre ou les métaux. Il y en a de toute dimension, depuis le petit *foret* des marchands de vin, qui sert à percer les tonneaux, jusqu'à ceux qu'on emploie pour creuser les canons; ceux-ci sont en acier trempé : ils ne font qu'exercer une forte pression sur la pièce, qui tourne elle-même et se creuse en tournant. On distingue trois formes principales de forets : le *F. proprement dit* ou *perçoir*, le *F. langue de carpe*, et le *F. langue d'aspic*. Ces deux derniers percent toujours en tournant; on les manœuvre le plus souvent à l'aide d'un archet ou d'un vilbrequin.

FORÊT, grande étendue de terrain plantée d'arbres : quand elle est de moindre étendue, on l'appelle *bois*. Les essences d'arbres les plus généralement répandues dans nos forêts sont : le chêne, l'orme, le hêtre, le frêne, le bouleau, l'aune, le tremble. Les forêts ne servent pas seulement de parure à la terre, elles assainissent l'air en y répandant de l'oxygène, gaz vital, tandis qu'elles absorbent le carbone, gaz délétère. Elles ajoutent de l'humus au sol, condensent les vapeurs atmosphériques, et régularisent la température. La France possédait autrefois beaucoup plus de forêts qu'aujourd'hui; cependant elles occupent encore environ 8,625,000 hectares.

Les forêts naturelles sont dites *forêts vierges* lorsque l'homme n'y a pas encore porté la cognée. L'antique Germanie était couverte de forêts vierges; on en trouve encore un très-grand nombre en Amérique. — Les forêts artificielles peuvent se former de deux manières: par ensemencement et par transplantation. L'ensemencement se fait dans un terrain labouré ou dont on a seulement enlevé le gazon à la houe par bandes alternées. La transplantation se fait dans des trous ouverts sur un terrain qui n'a reçu aucune préparation préalable; ces trous sont disposés en *quinconce*, et à une distance de 1m,30 les uns des autres. En général, la transplantation se fait en automne ou en hiver. L'expérience a appris que les arbres mélangés présentent une végétation plus belle que lorsqu'ils sont tous de la même espèce, pourvu toutefois que la nature du sol convienne à tous. On doit à M. Baudrillart un *Traité général des Eaux et forêts* (1821-34, 10 vol. in-8), le *Dictionnaire de la culture des arbres* (avec Bosc), le *Mémorial forestier*, l'*Annuaire forestier*, etc.; tous ouvrages classiques sur la matière.

FORÊTS SOUS-MARINES, SOUTERRAINES, forêts d'une époque fort reculée, dont on retrouve les débris au fond des mers ou dans les entrailles de la terre. Ces forêts sont formées d'arbres et d'arbustes semblables à ceux du sol avoisinant; souvent ces arbres, quoique réduits en tourbe, conservent encore leur position verticale. C'est par les empiétements de la mer ou par l'abaissement du sol qu'ils se sont ainsi trouvés recouverts par les eaux. On trouve de ces forêts sous-marines en Angleterre, en Écosse, en Autriche et en France. A Liverpool, il en existe une à 70 m. au-dessous de la hauteur moyenne des marées. Celle de Plougean, près de Morlaix, a 80 kilom. de long; on en trouve aussi dans la Haute-Loire.

FORÊTS (EAUX-ET-). *Voy.* EAUX-ET-FORÊTS.

FORFAIT. Dans le Commerce, on appelle *marché à forfait* ou simplement *forfait*, tout traité ou marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte

ou à gain; *vente à forfait*, celle qui est faite sans garantie de la part du vendeur. — En Droit, on nomme *forfait de communauté*, la clause par laquelle les époux conviennent dans leur contrat de mariage que l'un d'eux, ou ses héritiers, ne pourront prendre dans la communauté, quelle qu'en soit la valeur, qu'une certaine somme déterminée.

FORFAITURE (de *forfait*, crime). Ce mot désignait autrefois : 1° une espèce de crime commis par un vassal contre son seigneur, et qui entraînait la confiscation du fief; 2° un crime commis par un officier contre les devoirs de sa charge. On appelait *F. dans les forêts*, le délit que commettent ceux qui dérobent le bois dans les forêts, ou y font quelque dégât. — Aujourd'hui, par *forfaiture* on entend le crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions; indépendamment des autres peines, la forfaiture entraîne toujours la *dégradation civique* (Code pénal, art. 167).

FORFICULE (du latin *forficula*, ciseaux, pinces), genre d'insectes Orthoptères de la famille des Coureurs, au corps allongé, dont l'abdomen est terminé par de petites pinces, trop faibles pour blesser. Leur tête est ovoïde et épaisse. Ces insectes vivent dans les endroits frais et humides, attaquent les fruits, les fleurs et surtout les œillets. Le type du genre est la *F. Perce-oreille :* son nom vient des pinces qui terminent son abdomen et qui ressemblent à celles dont les orfévres se servent pour percer les oreilles. Il est faux au reste que cet insecte puisse percer l'oreille.

FORGAGE, nom donné dans l'ancien Droit coutumier au droit de racheter un *gage* qu'on avait déposé. En vertu de ce droit, un débiteur dont on avait saisi et vendu les meubles par autorité de justice pouvait les retirer dans la huitaine en rendant le prix de vente à l'acquéreur.

FORGE, atelier où l'on façonne à bras d'homme, au marteau, à la lime, et à l'aide du feu, toutes les pièces de fer et d'acier que consomment les diverses industries. Les serruriers, les maréchaux ferrants, les mécaniciens, les cloutiers, etc., ont des forges, dont la disposition varie suivant l'usage auquel elles sont destinées : toutes sont essentiellement formées d'un soufflet, d'une tuyère et d'une cheminée : on y brûle, selon les localités, du charbon de bois ou de la houille menue. On nomme ces forges *forges maréchales*, par opposition aux *grosses forges*, usines ou fonderies où l'on fabrique le fer et l'acier, et où on les tire en barre au moyen de martinets et de laminoirs. Les propriétaires de ces derniers établissements prennent le nom de *maîtres de forges* (*Voy.* FER et FONDERIE). On distingue les *F. à l'anglaise*, où le fer est affiné dans des fourneaux à réverbère par le moyen du coke, et étiré à l'aide de cylindres cannelés; et les *F. à la catalane*, où l'on fait fondre le minerai par petites mises dans le creuset même de la forge. — La Bible attribue l'art de forger à Tubalcaïn. La Fable avait fait de Vulcain le dieu des forgerons. M. Landrin a donné le *Manuel du maître de forges*.

FOR-L'ÉVÊQUE, en latin *Forum episcopi*, édifice situé à Paris rue St-Germain l'Auxerrois, où s'exerçait autrefois la justice temporelle de l'évêque et où résidait son prévôt. C'était aussi la prison de ceux que la juridiction épiscopale condamnait. Cette prison fut réunie au Châtelet en 1764, et réservée aux détenus pour dettes, aux comédiens coupables de quelque délit, et aux jeunes gentilshommes. On y était envoyé sans jugement. Elle fut supprimée en 1780.

FORMALITÉS, conditions dont le concours est nécessaire pour que les actes judiciaires aient toute leur valeur. On distingue les *F. habilitantes*, qui rendent une personne capable de faire certains actes, comme l'âge, le sexe, etc.; les *F. intrinsèques*, qui constituent l'acte en lui-même, comme le consentement des parties dans les contrats; les *F. extrinsèques*, qui ont pour but de constater l'authenticité ou le caractère de l'acte, comme la signature des parties; et les *F. d'exécution*, celles qu'exige la loi pour l'exécution des actes, comme l'enregistrement, la légalisation.

FORMARIAGE, nom donné autrefois à tout mariage célébré contrairement à la loi, à la coutume ou au droit des seigneurs. Tels étaient le mariage qu'un homme de condition serve contractait, sans la permission de son seigneur, avec une femme franche ou qui dépendait d'une autre justice ou seigneurie; le mariage qu'une fille ou une femme mainmortable contractait hors de la terre de son seigneur sans la permission de ce dernier, quand elle quittait le lieu où elle demeurait pour suivre son mari.

FORMAT (de *forme*), dimension d'un livre imprimé. Les formats prennent leur nom du nombre de feuillets que renferme chaque feuille imprimée et pliée, quelle que soit sa dimension. La feuille donne ainsi un nombre de pages double du chiffre dont elle tire son nom. Dans le format *in-folio*, la feuille est pliée en double et a 4 pages; l'*in-quarto* en a 8; l'*in-octavo*, 16; l'*in-douze*, 24; l'*in-seize*, 32, etc. On nomme *F. atlantique* ou *F. in-plano* celui qui a toute l'étendue de la feuille, largeur et hauteur. On s'en sert pour les atlas et les estampes.

Dans la Papeterie, les formats connus sont : la *cloche*, le *pot*, la *tellière*, la *couronne*, la *coquille*, le *carré*, le *cavalier*, le *raisin*, le *jésus*, le *colombier*, le *grand-jésus*, le *grand-aigle*, le *quadruple jésus*. La feuille de cloche a 29 centim. sur 39, ou 11 décim. carrés. La feuille quadruple jésus, qui est le plus grand format, a 110 centim. sur 154, ou 169 décim. carrés; elle équivaut à plus de 15 feuilles du petit format. *Voy.* COURONNE, COQUILLE, etc.

FORMATION, se dit en Géologie d'un ensemble de roches ou de masses minérales, quelquefois très-différentes, mais liées entre elles par certains caractères qui y dénotent une origine commune. Quand les diverses roches d'une formation se trouvent disposées de manière à produire des divisions tranchées, placées les unes au-dessus des autres, ces divisions se nomment *étages*. L'épaisseur d'une formation s'appelle *puissance*. Les formations sont dites *neptuniennes* (marines, d'eau douce, pélasgiques, lacustres, fluviatiles), lorsqu'elles résultent de l'action des eaux de la mer, des fleuves, des lacs, etc.; *plutoniennes* (venant d'éruption, d'épanchement), lorsqu'elles tirent leur origine de matières sorties des volcans; et *mixtes* (pluto-neptuniennes, neptuno-plutoniennes), lorsqu'elles ont pris naissance par le concours simultané de l'eau et du feu. L'étude des formations est particulièrement utile pour la découverte des lois qui ont présidé à la consolidation de notre planète. *V.* TERRAINS et ÉPOQUES.

FORME. Ce mot, qui au propre n'exprime que la configuration des corps, a reçu dans la science et dans l'industrie une foule d'acceptions diverses.

Les Scolastiques l'employaient, en parlant des universaux ou idées générales, comme synonyme d'*essence;* ils disaient aussi *cause formelle*. Chaque espèce avait sa *forme*, c.-à-d. ses caractères propres et distinctifs. — Kant a employé ce mot pour exprimer certaines idées nécessaires qu'il considère comme tenant à la nature de notre esprit, et n'ayant aucune réalité objective (idées de temps, d'espace, etc.).

Pour les Logiciens, la *forme* est la disposition régulière d'un argument : un raisonnement peut pécher soit contre la *forme*, soit contre le *fond*.

En Droit, on appelle *formes judiciaires*, l'ensemble des formalités, clauses et conditions qu'on doit observer dans l'instruction d'une cause ou d'un procès. On dit en ce sens que *la forme emporte le fond*, c.-à-d. que l'on perd quelquefois son procès pour n'avoir pas observé les formalités prescrites.

Dans l'Industrie, les Cartonniers nomment *forme* une espèce de châssis de bois, fait d'un cadre et de traverses, et recouvert de fils de laiton assez forts ;

cette forme reçoit la pâte et sert à faire des feuilles de carton; — les Papetiers, un châssis sur lequel les feuilles de papier prennent leur forme: il est composé d'un cadre en bois de figure rectangulaire, traversé par de petits barraux de bois nommés *vergeures*, sur les arêtes desquels on étend des fils de laiton ou une toile métallique. Les marques du manufacturier se font par l'impression d'un fil de laiton entrelacé sur la toile métallique. *Voy.* FILIGRAMME.

En Typographie, on nomme *forme* un châssis de fer renfermant un certain nombre de pages prêtes à être imprimées, et maintenues dans le châssis au moyen de petits morceaux de bois.

La *forme* des Chapeliers est un gros morceau de bois, de forme variable, dont ils se servent pour dresser et former les chapeaux après qu'ils ont été foulés et feutrés; ils nomment encore ainsi la cavité du chapeau destinée à recevoir la tête.

La *forme* des Cordonniers est un morceau de bois qui a à peu près la figure d'un pied, sur lequel les cordonniers montent les souliers pour les confectionner. Il y a deux espèces de formes: la *F. simple* et la *F. brisée:* celle-ci est composée de deux demi-formes, ayant chacune une rainure; ces deux rainures font ensemble une coulisse, dans laquelle on fait entrer un coin de bois qui écarte les deux demi-formes. L'usage de cette seconde forme est d'élargir les souliers trop étroits ou de maintenir la forme de la chaussure.

Les *formes à sucre* dont on se sert dans les Raffineries sont des moules en terre cuite, dure et mince, de figure conique, dans lesquels on coule le sirop pour le faire cristalliser en sucre, et le réduire en pains selon l'usage du commerce.

Dans la Marine, on appelle *formes* des bassins pris dans la mer ou pratiqués dans un port, pour y faire entrer les bâtiments qu'on veut réparer; on les y introduit à la marée montante. Quand le bâtiment est placé au-dessus des chantiers qu'on lui a préparés, et que la marée s'est retirée, on ferme les portes, et le bâtiment reste à sec.

FORMIATES, sels formés d'acide formique et d'une base : ils exhalent une forte odeur de fourmi quand on les arrose avec l'acide sulfurique, et réduisent les sels d'argent quand on les traite à une chaleur modérée.

FORMICAIRES, tribu d'insectes Hyménoptères, de la famille des Hétérogynes et de la section des Porte-Aiguillons. Ce sont des insectes de petite taille, à tête globuleuse, plus grosse chez les femelles que chez les mâles; yeux peu saillants; mandibules très-développées chez les femelles, et très-courtes chez les mâles. Ces insectes ont des glandes à l'aide desquelles ils produisent un liquide corrosif nommé *acide formique*, qui sert à leur défense. Ils vivent en sociétés composées de mâles, de femelles et de mulets, et se nourrissent de corps animaux et végétaux. Cette tribu a pour type le genre *Fourmi*. *Voy.* ce mot.

FORMICA-LEO. *Voy.* FOURMI-LION.

FORMICANT, se dit, en Médecine, du pouls dont les pulsations sont faibles, petites, fréquentes, semblables à la sensation que produit la piqûre des fourmis.

FORMICATION ou FOURMILLEMENT, douleur analogue à celle produite par la piqûre des fourmis.

FORMIQUE (ACIDE), du latin *formica*, fourmi, acide organique liquide, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^2HO^3,HO$), qui est sécrété par les fourmis, et qui se produit aussi dans une foule de circonstances par l'action des corps oxygénants sur les matières organiques. On peut l'obtenir en chauffant du sucre ou de la fécule avec un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse. Il est incolore et d'une odeur piquante, semblable à celle des fourmis qu'on irrite; sa densité est de 1,168; il bout à 100°; sa vapeur est inflammable et brûle avec une flamme bleue. Il est très-corrosif et détermine sur la peau de véritables brûlures. On le reconnaît aisément en ce que sa solution aqueuse réduit à l'état métallique les sels de mercure et d'argent. Il se combine avec les bases, et forme avec elles les *formiates*. Le *formiate d'ammoniaque* est remarquable en ce qu'il se décompose par la chaleur en acide cyanhydrique et en eau.

L'acide des fourmis a été analysé pour la 1re fois par Marggraf en 1749; plus tard, Gehlen, Berzélius, Gœbel, Dœbereiner, Liebig et Pelouze en firent connaître la composition et les combinaisons.

Les chimistes donnent le nom de *série formique* à l'ensemble des substances organiques (esprit de bois, cyanures, acide cyanhydrique, urée, etc.) qui se rattachent à l'acide formique par leurs métamorphoses.

FORMULAIRE (de *formule*). En Théologie, on appelle ainsi une formule de foi émanant ordinairement du pape, et qu'on propose pour être reçue ou signée. Le plus célèbre de ces formulaires est celui de 1665, qu'Alexandre VII enjoignit de signer contre les propositions de Jansénius qui avaient été condamnées.

Il y a des livres de dévotion et de prières qui portent aussi le nom de *Formulaires*.

En Médecine, on le donne aux recueils de remèdes dont les médecins font usage dans le traitement des maladies. *Voy.* PHARMACOPÉE.

Il y a encore un *Formulaire des notaires*, un *Formulaire des actes de procédure*, etc.

FORMULE (du latin *formula*, dimin. de *forma*, forme), se dit de certaines règles, formes ou termes prescrits pour les actes diplomatiques ou authentiques, pour une loi, un décret, une profession de foi, une ordonnance de médecine, etc. Les codes fixent les nombreuses formules à employer pour chaque acte judiciaire, formalités indispensables pour la validité de l'acte.—Chez les Romains, on appelait *Droit Flavien*, le recueil des formules sans lesquelles une procédure ne pouvait être légitime. Les patriciens tinrent longtemps ces formules secrètes; mais l'édile C. Flavius les publia l'an 343 avant J.-C. Le président Brisson a publié *De formulis et solennibus populi Romani verbis*, etc.

Les formules étaient fort nombreuses au moyen âge. L'usage réglait la suscription, le préambule, le salut, la date, la souscription des lettres et diplômes. Quelques-unes de ces formules existent encore. Jér. Bignon, puis Baluze, ont donné des recueils fort complets de ces formules (1664, in-4, et 1667).

En Algèbre, on appelle *formule* le résultat d'un calcul algébrique, indiquant les opérations à effectuer sur des nombres donnés, ainsi que sur tous les autres appartenant à une question de même nature. Telle est la formule générale :

$$x = -\frac{p}{2} \pm \sqrt{\frac{p^2}{4} - q},$$

qui sert à résoudre les équations du second degré.

En Physique, on nomme *formules empiriques* des formules déduites de l'expérience des sciences physiques et que l'on emploie faute d'autres plus exactes données par la théorie : telle est celle dont on se sert pour corriger la loi du refroidissement donnée par Newton. *Voy.* REFROIDISSEMENT.

En Médecine, on appelle ainsi l'exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament composé, avec indication de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique, et souvent de la manière dont le médicament doit être administré. On commence les formules par le signe ℞, ou par *Pr.*, ce qui signifie *recipe*, *prenez*.

*Formules chimiques*. *Voy.* ÉQUIVALENT.

FORQUINE, fourche d'arquebuse. *Voy.* FOURCHE.

FORT, ouvrage de fortification isolé, destiné à protéger une certaine étendue de pays, une route, un défilé, un passage de rivière, etc., et pouvant se défendre pendant un temps plus ou moins long,

selon sa position, son étendue, ses approvisionnements et la force de sa garnison. Un fort n'a ordinairement d'autres habitants que les militaires de la garnison. Il renferme des casernes, des corps de garde, des magasins, des casemates pour les munitions et les malades ou blessés. — On appelle *citadelles*, les forts qui dépendent d'une place forte; *forts détachés*, les forts placés de distance en distance pour défendre les approches d'une grande ville : tels sont les forts établis en avant de l'enceinte continue qui entoure la ville de Paris; *forts de campagne*, des ouvrages improvisés pour défendre une position stratégique, et qui permettent à un corps d'armée de se porter en avant ou de battre en retraite en toute sécurité : ils sont ordinairement étoilés et à huit pointes; *fortins*, de petits forts de campagne qui n'ont qu'une utilité momentanée et qui doivent servir tout au plus quelques jours.

FORT DENIER. *Voy.* DENIER.

FORTE, FORTÉ PIANO. *Voy.* PIANO et CLAVECIN.

FORTERESSE, terme générique qui s'emploie pour exprimer toute espèce de *place forte*, petite ou grande, servant à couvrir un pays, ou à arrêter la marche d'une armée victorieuse. Autrefois le sol de chaque contrée était hérissé de forteresses élevées au hasard, sans aucune vue d'ensemble. Aujourd'hui on les établit sur les frontières, où elles forment ordinairement une triple ligne de défense. Les principales forteresses qui protégent les frontières continentales de la France sont : au Nord, Dunkerque, Bergues, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Condé, Maubeuge, Avesnes, Rocroy, Givet et Charlemont, Mézières, Sedan, Thionville, Metz, Bitche et Weissembourg; à l'Est, Haguenau, Strasbourg, Schelestadt, Neufbrisach, Belfort, Besançon, le fort de l'Écluse, Grenoble et Briançon; au Sud, Perpignan, Bellegarde, Montlouis, Saint-Jean-Pied-de-port et Bayonne. — En Allemagne, on nomme *F. fédérales*, les places fortes destinées à former une ligne de défense contre l'éventualité d'une invasion française : les principales sont situées à Mayence, Luxembourg, Landau, Wesel, Juliers, Saarlouis, Cologne, Coblentz, Ehrenbreitstein, Rastadt, etc. — Les avantages et les inconvénients des forteresses ont été discutés dans le *Traité de la sûreté et conservation des États par le moyen des forteresses*, de Maigret, Paris, 1770. *Voy.* FORT et CITADELLE.

FORTIFICATION. On distingue 2 sortes d'ouvrages de fortification, selon qu'ils sont construits pour une longue durée, ou seulement pour une campagne.

*Fortifications permanentes.* Les ouvrages de ce genre s'appellent en général *forteresses*, et comprennent les *places fortes*, les citadelles et les forts; il faut y joindre les *lignes* fortifiées (*Voy.* ces mots). L'*enceinte* d'une forteresse affecte aujourd'hui diverses formes polygonales : ce sont pour les *petites places*, l'hexagone, l'heptagone et l'octogone; pour les *places de* 2$^{e}$ *ordre*, l'ennéagone, le décagone et l'endécagone; pour les *places de* 1$^{er}$ *ordre*, le dodécagone, etc. Chez les anciens, dont les armes de trait avaient peu de portée, on opposait à l'assiégeant des remparts élevés et de hautes tours. Depuis l'invention de l'artillerie, il a fallu dérober les remparts aux effets destructeurs des projectiles en abaissant les murs d'enceinte et en élevant les contrescarpes, et remplacer les créneaux et les murs de pierre par des parapets et des murs en maçonnerie et en terre où les boulets viennent se perdre; de là le nom de *rasantes* donné aux fortifications modernes, par opposition aux fortifications *dominantes* des anciens. A la défense verticale, de haut en bas, à l'aide de *machicoulis*, on a substitué la méthode de *flanquement* ou défense de côté, à l'aide d'angles saillants et rentrants destinés à croiser les feux. On trouvera à leur article spécial la description des différents ouvrages de fortification, tels que *fort*, *front de fortification*, *flancs*, *bastion*, *courtine*, *demi-lune*, *escarpe* et *contrescarpe*, *chemin couvert*, *glacis*, *redan*, *ravelin*, etc.

*Fortifications passagères.* Elles ont les mêmes formes que les précédentes : seulement les murs d'escarpe et de contrescarpe sont remplacés par des talus en terre; on augmente la force de ces ouvrages par des abatis, des sauts de loup, des chausse-trapes, des palissades et autres défenses accessoires. Les ouvrages de campagne se divisent en retranchements simples, tels que *redans*, *lunettes*, *redoutes*, *forts étoilés*, *fortins*, *crémaillères*, *fronts bastionnés*, etc., et en retranchements composés ou *lignes*, qui sont *continues* ou *à intervalles*.

L'art de fortifier, chez les modernes, ne remonte guère qu'au XVI$^{e}$ siècle, époque où le bastion fut inventé en Italie. Errard, de Bar-le-Duc, l'importa en France en 1594. Malgré les travaux de nombreux ingénieurs, en Italie, en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, cet art demeura presque stationnaire jusqu'à Vauban (1673). Cet illustre ingénieur inventa le *tir à ricochet*, perfectionna les manœuvres d'eau pour inonder les assiégeants, les contre-mines, les camps retranchés sous les places, etc.; enseigna l'art de faire concourir à la défense des places les dispositions naturelles du terrain; reconnut et développa les avantages des fortifications rasantes. Il eut pour rival le Hollandais Cohorn et pour disciple l'habile Cormontaigne. Tandis que les ingénieurs français restaient fidèles aux principes de ces deux maîtres, les ingénieurs Italiens et Allemands, Landsberg, Voigt, Rosard, Auguste II, Bélidor, le maréchal de Saxe, etc., assemblaient les casemates à plusieurs étages; éloignaient et multipliaient les ouvrages extérieurs et détachés; substituaient aux enceintes continues les bastions fermés et les forts détachés (1713-57). De 1776 à 1786, le marquis de Montalembert publia son traité de la *Fortification perpendiculaire*, où il prétend rendre les États impénétrables en les ceignant de lignes soutenues par des forteresses, ceintes aussi de lignes également soutenues par des ouvrages détachés, le tout défendu par des feux toujours perpendiculaires l'un à l'autre. Ces principes, adoptés aujourd'hui en Allemagne, n'ont pas eu le même succès en France; ils ont été réfutés par d'Arçon (*Considérations sur les fortifications*, 1795) : c'est toutefois au système Montalembert qu'a été empruntée l'idée des forts détachés.

Outre les écrits de Vauban, Cormontaigne, Montalembert, les ouvrages classiques sur la matière sont : le *Cours élémentaire de Fortification* d'Imbert, 1835; le *Cours de F.* de Savart, 1830; l'*Essai de F.* de Bousmard, revu par Augoyat, 1837.

FORTIFICATIONS (COMITÉ DES), comité créé le 10 juillet 1791, et reconstitué par décret du 11 mars 1850, donne son avis au ministre de la Guerre sur les projets généraux et particuliers de toutes les places de guerre du pays, sur l'instruction de l'école du génie, les progrès et la perfection des différentes branches de l'art de la fortification, etc. Il est composé des officiers généraux du corps du génie. Le dépôt des fortifications (*Voy.* ci-après) est destiné à faciliter les opérations de ce comité.

FORTIFICATIONS (DÉPÔT DES), établissement qui existait à Versailles dès 1744, a été réellement constitué par la loi du 10 juillet 1791, qui le sépara du Dépôt de la guerre. Il renferme les archives du génie, et s'enrichit tous les jours de mémoires, projets, cartes, plans, etc., relatifs aux fortifications. Il publie tous les ans un recueil général sous le titre de *Mémorial du génie*. A ce dépôt sont attachés une bibliothèque nombreuse et le dépôt des *Plans en relief des places fortes de France*. Cette collection, commencée au Louvre en 1660, a été transférée en 1777 aux Invalides, où elle est encore aujourd'hui

FORTIN. *Voy.* FORT.

FORTRAITURE (du latin *foris*, au dehors, à l'excès, et *trahere*, traîner), maladie qui survient chez les chevaux après un travail excessif, surtout dans les temps secs et chauds. Elle consiste dans la contraction convulsive des muscles du corps, dans la courbure de l'épine, avec fièvre et échauffement.

FORTUNA, planète télescopique. *Voy.* PLANÈTES.

FORTUNE DE MER, mot qui désigne dans le commerce maritime tous les accidents auxquels sont exposées les marchandises embarquées. On assure un bâtiment ou des marchandises contre tous les accidents de mer, en garantissant leur valeur à l'assuré (*Voy.* ASSURANCE et l'art. 350 du Code de Commerce). Toutes les lois et règlements concernant cette matière sont réunis et expliqués dans la *Collection des lois maritimes* de M. Pardessus.

FOSSANE, *Geneta fossa*, Mammifère du genre Genette, qui vit à Madagascar. La Fossane est d'une teinte légèrement roussâtre, marquée de taches brunes disposées sur le dos en 4 lignes longitudinales ou éparses sur les flancs. La queue est roussâtre, marquée d'anneaux bruns. La Fossane a les mœurs de la fouine, et vit de viande et de fruits.

FOSSE (du latin *fossa*). En Anatomie, on appelle *fosse* une cavité dont l'entrée est plus évasée que le fond : telles sont les *F. cérébrales*, à la base du crâne ; — les *F. nasales*, situées dans l'épaisseur de la face, au-dessous de la base du crâne, au-dessus de la voûte du palais : elles communiquent au dehors par les narines, et en dedans avec le pharynx; les fosses nasales sont séparées entre elles par une cloison verticale; elles sont tapissées par la *membrane pituitaire;* le sens de l'odorat y a son siége;— les *F. orbitaires, temporales;* la *F. scaphoïde*, etc.

Dans la Marine, on nomme *Fosse aux câbles* la plate-forme faite en grosses planches, sur le premier plan de la cale, pour loger les câbles à bord des bâtiments de guerre; — *F. aux lions*, l'emplacement ménagé sur les vaisseaux anciens, en avant de la cale, pour renfermer divers objets de consommation journalière, comme huile, suif, chandelles, goudron, etc.; — *F. à mâts*, des canaux fermés où l'on conserve dans l'eau de mer les mâts d'approvisionnement, ainsi que les bois de construction.

*Fosses d'aisances*, sorte de réservoir pratiqué dans les caves des habitations particulières, et destiné à recevoir les matières fécales. Dans beaucoup de localités, on leur a substitué, sous le nom de *fosses mobiles* ou *inodores*, des tonneaux hermétiquement fermés, qu'on enlève dès qu'ils sont pleins. — Celui qui veut construire une fosse d'aisances est tenu de faire les ouvrages prescrits par les règlements et usages (Code civil, art. 674). Une ordonnance du 24 septembre 1819 détermine le mode de construction des fosses d'aisances dans la ville de Paris : les voûtes doivent avoir de 30 à 35 centim. d'épaisseur, et les massifs et les murs de 40 à 45 centim.; on ne peut y employer que de la pierre meulière.

FOSSÉ. Le propriétaire d'un champ a le droit de l'entourer d'un fossé; mais il doit le creuser sur son propre terrain, à 3 décim. de distance de la limite. Entre deux héritages, le fossé peut être mitoyen. Lorsqu'il y a un rejet de terre d'un côté, le fossé est censé appartenir à celui du côté duquel ce rejet se trouve (Code civil, art. 666-69). La profondeur et la largeur des fossés varient d'après la nature du sol. Il est bon de leur donner un mètre de profondeur pour un et demi de largeur, et de les maintenir par des gazons. — Les fossés d'irrigation prennent les noms de *rigoles*, de *tranchées* ou de *saignées*. Il y en a d'ouverts et de souterrains. *Voy.* DRAINAGE.

Dans l'Art militaire, les *fossés* sont les excavations tracées autour des ouvrages de fortification pour en défendre l'accès : la terre qui en provient sert à former le relief des parapets. Leur largeur varie de 2 à 6 m., leur profondeur de 24 à 36. Des ponts-levis facilitent le passage aux troupes de la garnison. Il y a des fossés secs et des fossés pleins d'eau : ces derniers offrent plus de résistance, surtout si l'eau est courante. Pour passer un fossé, l'ennemi doit le combler de fascines s'il est sec, ou y jeter un pont de bateaux s'il y a de l'eau. Les anciens se servaient aussi de fossés pour la défense des camps et des villes.

FOSSET, cheville de bois. *Voy.* FAUSSET.

FOSSETTE, diminutif de *fosse*. En Anatomie, on nomme ainsi plusieurs excavations, telles que la *fossette des joues*, la *fossette du menton*, etc. — La *fossette du cœur*, ou *creux de l'estomac*, est une dépression qui se montre à la partie antérieure et inférieure de la poitrine; elle répond à l'appendice xiphoïde du sternum.

FOSSILES (du latin *fodere*, fouiller), débris de corps organisés, restés longtemps enfouis dans des terrains déposés par les eaux. Ils appartiennent à toutes les grandes divisions de la nature, mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, crustacés, mollusques, polypiers, arbres, herbes même et feuilles, qui sont indiquées par leurs empreintes; cependant on n'a jamais trouvé de vrais débris humains. Ces corps se présentent tantôt conservés en nature, tantôt remplacés par d'autres substances, tantôt n'offrant plus que l'empreinte d'un corps ou que la place vide occupée par ce corps, détruit par diverses causes. Dans les terrains récents, les fossiles animaux conservent encore leurs parties cornées avec leurs parties osseuses; les fossiles végétaux conservent leurs parties charbonneuses et bitumineuses. Dans les terrains anciens, les substances animales ne conservent plus que leurs sels calcaires; toutes les matières gélatineuses ont disparu. C'est cette transformation, qui se fait lentement par infiltration, qui donne lieu aux pétrifications, telles que bois silicés, bois agatisés, etc. Un fait remarquable, c'est que les dépôts les plus superficiels et les plus récents sont les seuls qui présentent des *fossiles identiques* avec les espèces actuelles. Au-dessous se trouvent des *fossiles analogues*, c.-à-d. des fossiles d'espèces distinctes, mais pouvant entrer dans les mêmes genres que les espèces actuelles. Plus loin, on ne trouve plus que des végétaux et des animaux complétement différents de ceux qui existent à la surface de la terre, et dont on peut former des familles distinctes de celles que forment les espèces vivantes. *Voy.* ÉPOQUES GÉOLOGIQUES.

Les anciens appelaient *Fossiles* presque tout ce qui était extrait de la terre par des fouilles. Linné fit des Fossiles une division des minéraux, et il les distingua en *F. de terre* (ocre, argile), *F. compactes* (stalactites, pierre-ponce), et *F. pétrifiés* (zoolithes, ornitholithes, etc.).—Bernard de Palissy, Leibnitz, Buffon attirèrent les premiers l'attention sur les fossiles; en 1774, Werner publia à Leipsick un livre *Sur les caractères extérieurs des fossiles;* mais c'est surtout à dater des travaux immortels de G. Cuvier que fut véritablement constituée cette partie de la minéralogie : en 1812 furent publiées ses *Recherches sur les ossements fossiles*. Après lui, Blumembach, Buckland, Link, Schlotheim, de Steinberg, R. Wagner, Ad. Brongniart, Agassiz, continuèrent ses recherches. *Voy.* GÉOLOGIE.

FOSSOYEUR, *Necrophorus Vespillo*, nom vulgaire d'un insecte du genre Nécrophore, lui a été donné parce qu'il creuse des fosses pour ensevelir les corps des taupes et autres animaux morts, dans lesquels sa femelle va déposer ses œufs.

FOTHERGILLE (d'un nom propre), genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Linné pour une espèce de l'Amérique septentrionale. C'est la *F. à feuilles d'aulne*, arbuste à feuilles ovales, alternes et stipulées; à fleur à pétales en épis et d'odeur très-suave. On la cultive dans quelques jardins.

FOU, *Sula*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, famille des Totipalmes, nommés *fous* à cause

de leur stupidité, est caractérisé par les dentelures qui garnissent le bord de leurs mandibules, et par l'ongle de leur doigt médian. L'espèce la plus commune est le *Fou blanc* ou *F. de Bassan* (ainsi nommé d'une petite île du golfe d'Édimbourg), dont le bec est comprimé, pointu, presque droit. Son vol est rapide et assuré. Il s'écarte peu du rivage des mers, près desquelles il vit. On le trouve en Europe et en Amérique. Incapable de fuir à cause de la brièveté de ses jambes, il se laisse approcher et tuer à volonté.

FOU. *Voy.* FOLIE, BOUFFON et ÉCHECS.

FOUACE ou FOUGASSE (en italien *focaccia*, du latin *focus*, foyer), sorte de pâtisserie en forme de galette dont on fait une grande consommation dans le midi de la France. Elle est ordinairement faite avec une pâte formée de trois parties de farine de froment contre une de gruau : on la fait cuire au four ou sous la cendre.

FOUAGE (de *focus*, foyer), sorte de redevance qui se payait autrefois dans certaines provinces par chaque *feu* ou maison. *Voy.* AFFOUAGE.

FOUARE. *Voy.* FEURRE.

FOUCAULT, nom vulgaire de la *Bécassine*.

FOUDRE (du latin *fulgur*), se dit de la matière électrique et enflammée qui, dans les temps d'orage, s'élance du sein des nuages avec une explosion plus ou moins forte. La lumière qu'elle répand porte le nom d'*éclair*, et le bruit qu'elle occasionne s'appelle *tonnerre* (*Voy.* ces mots). Dans le langage vulgaire, on confond souvent le tonnerre avec la foudre. On dit que le tonnerre *tombe* quand l'éclair jaillit entre un nuage et les corps placés à la surface de la terre : on dit alors que ces corps sont *foudroyés*. La foudre, en tombant, produit souvent de terribles effets, et frappe quelquefois à mort les hommes et les animaux. Quand elle tombe dans un appartement, il arrive presque toujours que des meubles ou des ustensiles sont déplacés ou renversés; on a vu souvent des pièces de métal arrachées de leurs scellements et transportées au loin; les arbres sont quelquefois fendus et brisés, mais ordinairement ils sont marqués, de la cime au pied, par un sillon de plusieurs centimètres de largeur et de profondeur; alors l'écorce et les fibres, arrachées, sont lancées à une grande distance; au pied de l'arbre, on voit souvent un trou par lequel les fluides électriques se sont répandus dans le sol. La foudre carbonise les parties qu'elle frappe, y met souvent le feu, et produit des incendies. Les coups redoublés de la foudre sur les sommets des montagnes y laissent des traces de fusion très-sensibles; on leur attribue la formation des *tubes fulminaires* (*V.* FULGURITES). La foudre frappe de préférence des objets élevés, comme des arbres ou des édifices : on doit donc, pendant les orages, redouter l'approche d'un arbre et même d'un buisson, surtout au milieu des plaines. Il faut aussi se tenir éloigné des endroits garnis de substances métalliques, tels que cheminées, grillages, portes, croisées. On garantit les édifices des atteintes de la foudre par le moyen des *paratonnerres*. *Voy.* ce mot.

Les anciens croyaient que la foudre était lancée par Jupiter; ils tiraient des présages de la manière dont elle tombait : quand elle frappait à droite, elle était favorable; les endroits frappés étaient sacrés. Ils avaient des devins, appelés *fulgurateurs*, qui expliquaient les effets de la foudre, et indiquaient les moyens de s'en préserver. Suivant la Fable, les Cyclopes forgeaient la foudre, sous les ordres de Vulcain : elle était formée de trois rayons de grêle, de trois de pluie, de trois de feu et de trois de vent. — C'est à Franklin que l'on doit la découverte de la nature électrique de la foudre.

Dans l'Armée, on donne le nom de *foudre* à l'ornement brodé que les généraux, les adjudants généraux, les aides de camp et les officiers d'état-major portent au retroussis de leurs habits, et qui imite la foudre. Les premiers l'ont entière; les autres n'ont que des *demi-foudres*.

En Histoire naturelle, on a donné le nom de *Foudre* à quelques coquilles du genre Volute et du genre Cône, à cause des lignes en zigzag et imitant la foudre qui sont gravées à leur surface.

FOUDRE (de l'allemand *fuder*, même signification), vase en bois de grande capacité, garni de cercles de fer, dans lequel on conserve le vin plusieurs années. Les plus grands foudres que l'on connaisse sont ceux de Nuremberg et de Heidelberg en Allemagne. On en fait aussi en pierre : tels sont les immenses foudres en usage dans les brasseries anglaises.

FOUET, anciennement *fouest* (du latin *fustis*, bâton). On distingue : les *F. longs*, qui servent aux cochers de carrosse, de diligence, de cabriolet et aux charretiers : ils ne diffèrent que par le manche, qui est plus ou moins élégant; les *F. moyens*, qu'on nomme aussi *cravaches*; les *F. courts*, longs de 45 à 60 centim., qui servent aux postillons et aux valets de chiens. — Le *Fouet d'armes*, arme offensive très-meurtrière en usage au moyen âge, était composé d'un manche très-court, à l'extrémité duquel pendaient plusieurs chaînettes en fer, terminées par des boules de même métal.

FOUET (COUP DE), douleur analogue à celle du coup d'un fouet, qui saisit subitement la jambe et met dans l'impossibilité momentanée de marcher. On l'attribue à la déchirure de quelque tendon ou de quelques fibres musculaires. Il n'y a d'autre remède que le repos.

FOUET (SUPPLICE OU PEINE DU). *Voy.* FLAGELLATION.

FOUET DE L'AILE, bout de l'aile d'un oiseau.

FOUET DE NEPTUNE, nom vulgaire de plusieurs espèces de *Fucus* et de *Laminaires*.

FOUETTE-QUEUE, nom vulg. du STELLION BATARD.

FOUGASSE (de l'italien *focaccia*), mine passagère construite à la hâte, que l'on creuse, dans certains siéges, à 2 ou 3 m. sous terre, et qu'on remplit de poudre pour faire sauter des rochers, des pans de murailles, etc. Il y en a de portatives, dites *coffres fulminants*, ou *caissons d'artifice* : on les introduit dans l'excavation pratiquée au point où on veut les faire jouer. A défaut d'autre récipient, on transforme en fougasse un seau, un obus ou tout autre projectile creux. — Espèce de gâteau *Voy.* FOUACE.

FOUGÈRES, *Filices*, grande fam. de plantes Acotylédones cryptogames, dont le caractère principal est d'avoir leurs séminules enfermées dans des capsules qui se développent à la face inférieure des feuilles. Les fougères présentent en outre une tige le plus souvent souterraine ou rampante, quelquefois dressée et atteignant une hauteur de plusieurs mètres, comme dans les *Alsophiles* des Indes-Orientales et de l'île Bourbon, qui s'élèvent à 15 ou 20 m. Dans les espèces à tiges souterraines, les feuilles naissent de la partie supérieure du rhizôme; dans les espèces arborescentes, elles forment en général des séries longitudinales régulières ou quelquefois des verticilles. Ces feuilles sont roulées en crosse à leur extrémité avant leur complet développement; elles sont tantôt simples, tantôt composées, à nervures simples ou bifurquées, naissant de la nervure médiane. Les fougères croissent spontanément dans les bois et les lieux incultes. Leur cendre donne une potasse excellente. Les jeunes pousses et les racines servent dans quelques pays à la nourriture de l'homme et des animaux. On fait avec la fougère de la litière pour les bestiaux. On s'en sert aussi pour abriter les jeunes plantes. Les feuilles servent pour l'emballage, et les cendres pour faire du verre. En Médecine, on les regarde comme toniques et vermifuges. Les fougères sont très-répandues : on les trouve depuis les régions polaires, où elles sont peu nombreuses, jusqu'aux tropiques : c'est dans les régions tropicales que croisent les espèces arborescentes. On partage cette famille en 3 tribus : *Polypodiacées*,

*Cyathéacées*, *Hyménophyllées.* — On trouve dans les terrains les plus anciens et dans les tourbières des débris de fougères gigantesques, dont quelques espèces n'ont plus d'analogues sur le globe.

On nomme vulgairement *Fougère aquatique*, l'Osmonde royale; *F. en arbre*, le Polypode et la Cyathe; *F. femelle*, l'Aspidie ; *F. impériale*, la Ptéride; *F. mâle*, le Polypode mâle, employé en Pharmacie; *F. musquée*, le Cerfeuil musqué.

FOUGUE, nom que l'on donne dans la Marine au mât de hune d'artimon. Lors de la création des hunes d'artimon, on les nomma *perroquets de fougue.*

Le mot *fougue* désignait autrefois ce que nous appelons *grain* ou *rafale*. On disait une *fougue de vent.*

FOUILLES. La propriété du sol emportant la propriété du *dessous* aussi bien que celle du *dessus*, le propriétaire peut faire toutes les *fouilles* qu'il jugera à propos, sauf les modifications résultant des lois et règlements relatifs aux mines et des lois et règlements de police (Code civil, art. 552).

FOUINE, *Mustela foina*, espèce de Mammifère du genre Marte. Elle est de la taille d'un chat, a le corps allongé, l'œil vif, le saut léger, les membres souples, le museau long, la tête plate et petite, les dents et les ongles pointus, la queue fort longue. Tout le corps est d'un fauve brun, couleur de *bistre*. Sur le haut de la poitrine, et au-dessous du cou, sont deux larges plaques de blanc qui distinguent au premier coup d'œil la Fouine de la Marte commune, qui a ces parties jaunes. Cet animal exhale une odeur musquée forte et désagréable. On le trouve dans les bois, les fermes et même dans les magasins à fourrage des villes. La fouine ne sort que la nuit, entre dans les poulaillers, mange les œufs, les poules, et en tue quelquefois un grand nombre qu'elle porte à ses petits. Elle prend aussi les souris, les taupes, les oiseaux dans leur nid. Les femelles jeunes font 3 ou 4 petits. Les plus âgées en font jusqu'à 7. La fouine s'apprivoise et devient susceptible d'assez d'éducation pour écouter la voix de son maître et chasser pour lui. Sa peau sert de fourrure.

FOUINE, espèce de fourche de fer, à deux ou trois pointes, emmanchée à une longue perche, sert à élever sur le tas les gerbes qui sont dans une grange.

FOUISSEURS, *Fossores* (du latin *fodere*, creuser), nom donné aux Mammifères qui creusent la terre pour y trouver un abri ou des aliments. Ces animaux ont les ongles très-longs et une grande force musculaire dans les membres de la poitrine. Tels sont les Taupes, les Tatous, les Échidnés, etc.

FOUISSEURS, famille d'insectes Hyménoptères, de la section des Porte-aiguillons : ils sont caractérisés surtout par leurs pattes, propres à fouiller le sable et la terre. Ce sont des insectes ailés et à ailes toujours étendues, qui vivent sur les fleurs. Les femelles déposent leurs œufs dans des trous qu'elles se creusent en terre. Cette famille renferme 6 tribus : les *Scoliètes*, les *Sapygites*, les *Sphégides*, les *Larrates*, les *Nyssocriens*, les *Crabronites*. Le *Sphex* en est le plus grand genre.

FOULAGE, opération qui a pour objet de feutrer les étoffes de laine. *Voy.* FEUTRE et FOULON (MACHINE A).

FOULAGE du Raisin. *Voy.* PRESSOIR.

FOULARD, étoffe de soie, ou de soie et coton, fort légère, dont on fait des mouchoirs, des cravates, des fichus, des tabliers et des robes. Ce tissu est originaire de l'Inde, et, malgré les perfectionnements apportés à l'industrie européenne, les foulards qui viennent de cette contrée sont encore les plus estimés. Les foulards de l'Inde offrent des dessins ordinairement plus bizarres que gracieux, le plus souvent en jaune sur un fond rouge. En France, Lyon, Nîmes et Avignon fabriquent beaucoup de foulards qu'on imprime ensuite à Paris.

FOULON (en latin *fulla*), artisan qui feutre les étoffes de laine par le foulage (*Voy.* FEUTRE); on se sert surtout à cet effet de la *Machine à foulon.* On distingue les machines *à maillets* et les machines *à pilons*. Les premières, usitées en France et en Angleterre, frappent obliquement les étoffes dans des *piles* ou auges de bois de chêne inclinées. Les maillets ou marteaux de bois sont mus ordinairement par l'eau ou la vapeur. — Les machines *à pilons* frappent verticalement dans les auges de bois placées horizontalement sur des massifs de pierre. Ils sont surtout en usage en Allemagne et en Hollande. Pour accélérer l'opération du foulage, on joint à l'étoffe du savon, de l'urine, de l'argile dite *terre à foulon*. Pour les petits objets, tels que bas, bonnets, gants, etc., on emploie le foulage à la main, aux pieds, aux rouleaux, etc.

Pour le foulage du feutre destiné à la fabrication des chapeaux, *Voy.* CHAPELLERIE.

FOULQUE, *Fulica*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Macrodactyles, ayant beaucoup de rapports avec les Poules d'eau : bec court; front chauve et garni d'une large plaque cornée; pieds grêles et presque nus. Ces oiseaux recherchent les marais et les lacs, vivent dans les roseaux, où ils se tiennent cachés tout le jour, et ne prennent leur vol que la nuit. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits poissons et d'herbes aquatiques. Leur chair est noire et sent le marais. On en connaît 3 espèces : la *F. morelle* ou *Macroule*, à plumage noir avec une tache blanche sur le front; la *F. à crête*, d'un noir ardoisé avec un trait bleuâtre derrière l'œil; la *F. bleue*, noire et à reflets bleus, avec une crête blanche et une crête frontale rouge. La 1re est de nos environs; la 2e du Cap, et la 3e du Portugal. — On nomme *F. noire* ou *blanche* le Grèbe cornu, et *F. oreillée*, le Grèbe oreillard.

FOULURE, distension violente des muscles d'une articulation. Quand elle affecte l'articulation du pied, elle prend le nom d'*entorse*. *Voy.* ce mot.

FOUR (du latin *furnus*), espace voûté, de forme circulaire ou elliptique, avec une seule ouverture par devant, qui sert à faire cuire le pain ou la pâtisserie. On nomme *âtre*, la surface horizontale du four, élevée au-dessus du sol et ordinairement carrelée. Autour, règne un mur d'enceinte de 30 centim. d'épaisseur, et, s'il y a un mur mitoyen, il doit en être séparé par un espace vide dit le *tour du chat*. Le four est recouvert par le *dôme* (*voûte* ou *chapelle*), construit en briques. L'entrée du four se nomme *bouche* : elle est fermée par une porte de métal. Enfin, on nomme *autel* la tablette posée horizontalement en avant de la bouche, et *ouras*, des conduits par où l'air s'introduit dans les grands fours. On chauffe les fours avec du menu bois. On nomme *fournil* le local où est placé le four.

Les fours sont en usage depuis les temps les plus reculés, et il ne paraît pas que leur construction ait beaucoup varié. On a essayé cependant dans ces derniers temps d'y apporter des perfectionnements. On cite surtout les *F. aérothermes* de MM. Lemare et Jametel aîné, Lespinasse, etc., qui sont chauffés par un courant d'air chaud, et offrent, avec une grande économie, plus de propreté que les fours ordinaires; les *F. à âtre mobile* de MM. Coveley, Rolland, etc.; le *F. continu* de M. Pironneau, à l'usage des troupes, consistant en un cylindre de tôle, destiné à recevoir le pain, et en un fourneau dans lequel se place le cylindre, que l'on fait tourner à l'aide d'une manivelle comme les cylindres à torréfier le café.

Le *F. de campagne* est une sorte de four portatif, fait ordinairement de cuivre rouge ou de tôle de fer, qui a la forme d'une voûte surbaissée à contour circulaire, et dont on se sert pour préparer certains mets qu'on veut faire saisir par le feu de toutes parts.

FOUR A BAN OU FOUR BANAL, nom donné autrefois au four que possédait le seigneur, et auquel tous les vassaux étaient obligés de faire cuire leur pain,

moyennant une redevance dite *fournage*. Les boulangers (depuis 1305), les nobles, les ecclésiastiques, les colléges, monastères et hôpitaux étaient exempts de cette charge, qui a été supprimée en 1790. — Dans le Midi de la France il existe encore des fours banaux, où des boulangers, appelés *fourniers*, font cuire, moyennant une rétribution, le pain que les particuliers leur apportent.

FOUR A CHAUX ou CHAUFOUR, fourneau en maçonnerie destiné à la calcination de la pierre à chaux. On y distingue : le *foyer*, situé dans la partie inférieure ; le *corps du four*, où se place la pierre à chaux, et qui n'est formé le plus souvent que de pierres à chaux disposées avec art ; le *gueulard*, orifice supérieur par où s'échappent la fumée et la flamme. On le chauffe au bois, à la houille ou à la tourbe. Quant au procédé de calcination, on distingue les fours *intermittents*, dans lesquels, après avoir arrangé les pierres avec méthode, on entretient le feu de 48 à 72 heures, après quoi, on procède au défournement; et les fours *continus*, dans lesquels on retire successivement par le foyer la chaux calcinée, qu'on remplace immédiatement par de nouvelles pierres qu'on remet par le haut.— On construit ordinairement les chaufours loin des habitations et à l'abri du vent : on se sert de briques réfractaires pour former la chemise ou paroi intérieure du four. — Les fours dans lesquels on calcine le plâtre et ceux où on cuit la brique et la tuile sont construits à peu près de la même manière.

FOURBISSEUR. L'art du fourbisseur consiste à polir et à monter les armes blanches, comme épées, sabres, lances, etc. Autrefois le fourbisseur fabriquait lui-même ces armes, ainsi que leurs fourreaux. Aujourd'hui il ne fait que les finir et les polir. Pour fourbir les lames, on se sert d'un moulin composé de plusieurs meules mues d'une manière quelconque. On les polit aussi à l'aide de l'émeri, du rouge d'Angleterre ou de la potée d'étain.

FOURBURE ou FORBATURE, maladie d'un cheval ou de quelque autre animal qui perd tout à coup l'usage de ses jambes : les articulations sont roides; l'animal a la fièvre et perd l'appétit. Les causes de la fourbure sont un exercice trop violent ou l'excès du repos, le séjour dans un lieu humide, enfin un refroidissement subit, qui survient surtout quand l'animal a bu ayant très-chaud. — On donne aussi ce nom à l'inflammation du tissu réticulaire du pied; elle accompagne souvent l'affection précédente, lorsque celle-ci est le résultat de travaux excessifs. Le siége de cette seconde espèce de *fourbure* est dans l'intérieur du sabot. Au début, il faut avoir recours à la diète, aux délayants, aux saignées, aux topiques résolutifs et astringents. On a soin de déterminer en même temps une inflammation dérivative aux genoux ou aux jarrets, en frictionnant fortement ces parties avec de l'essence de lavande ou de térébenthine. Ménage dérive *forbu* de *bu*, abreuvé, et *for*, mal, à tort.

FOURCHE (du latin *furca*), long manche de bois de 12 à 15 centim. terminé par deux ou trois branches ou pointes de bois ou de fer, qui vont en s'écartant. La *fourche* de fer a trois dents, portées sur une douille où l'on fait entrer le manche ; on s'en sert pour remuer le fumier, déterrer les racines, etc. Les *fourches* en bois sont d'une seule pièce et faites avec des branches offrant des bifurcations naturelles. On s'en sert pour retourner le foin, la paille, les herbes. Les meilleures se font en bois de cornouiller et de micocoulier. — *F. de jardinier*, espèce de fourche en fer, dont les fourchons sont recourbés en dedans. On l'emploie pour rompre les mottes de terre, ensemencer les graines dans les jardins.

Autrefois on appelait *Fourche d'arquebuse* ou *Forquine*, un bâton garni d'un fer fourchu, dont on se servait pour appuyer le mousquet en tirant ; — *F. fières*, des fourches de fer attachées à de longues perches, qui servaient pour renverser les échelles dans un assaut ou dans une escalade.

*Fourches caudines*. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Fourches patibulaires*. *Voy.* GIBET.

FOURCHET (de *fourche*), maladie propre aux bêtes à laine, consiste dans l'inflammation du canal interdigité du pied du mouton, lequel est tapissé d'une membrane folliculeuse. Cette maladie résulte de l'accumulation de l'humeur sébacée, ou de l'introduction accidentelle d'un corps étranger; elle cède le plus souvent aux résolutifs et aux astringents ; d'autres fois elle dégénère en abcès ou en ulcère, et cause la chute du sabot, le dépérissement et la mort, si l'on ne se hâte d'extraire le canal tout entier : ce qui se fait à l'aide d'un instrument tranchant.

FOURCHETTE (diminutif de *fourche*). Cet instrument de table n'avait autrefois que deux pointes comme la fourche; aujourd'hui il en a ordinairement quatre : on fait des fourchettes en argent, en vermeil, en fer, en étain, etc. Il est fait mention pour la première fois en France de *fourchettes* dans un inventaire de l'argenterie de Charles V en 1379. L'usage en avait été, dit-on, importé d'Italie. C'était encore un objet de luxe au XVI[e] siècle; on ne commença à s'en servir en Angleterre qu'au XVII[e]. Presque tous les peuples de l'Asie ignorent encore l'usage des fourchettes : ils les remplacent par des bâtonnets qu'ils manœuvrent fort adroitement.

En Anatomie, on appelle *fourchette* : 1° certaines parties du corps qui offrent une certaine bifurcation ; 2° l'espèce de fourche formée par la corne dans la cavité du pied chez le cheval ; 3° un instrument de chirurgie semblable à une petite fourche à branches mousses aplaties et très-rapprochées l'une de l'autre, dont on se sert pour soulever la langue de l'enfant dans l'opération du filet.

En Musique, c'est une partie du mécanisme de la harpe qui élève les cordes d'un demi-ton.

En Technologie, les Horlogers nomment *fourchette* une pièce de laiton ou d'acier, fendue pour recevoir la tige du balancier, et lui transmettre l'action de va-et-vient de l'*échappement*.

Dans l'Art militaire, on nommait autrefois *fourchette* : 1° un bâton terminé par un fer fourchu, sur lequel les soldats appuyaient leurs fusils en tirant; 2° deux petits morceaux de fer au milieu desquels était un fil et dont on se servait pour guider l'œil en tirant de l'arbalète.

FOURCROYE, *Furcræa*, plante. *Voy.* AGAVE.

FOURGON, voiture militaire pour le transport des munitions, vivres, etc. *Voy.* CAISSON.

Instrument de fer, droit ou recourbé par une de ses extrémités, avec lequel on remue la braise ou le coke dans un four de forge, ou dans un fourneau.

FOURMI, *Formica*, genre d'insectes Hyménoptères de la famille des Hétérogynes, caractérisé par une tête triangulaire, une lèvre supérieure large, des mandibules robustes, des antennes coudées après le premier article, un abdomen ovalaire tenant au thorax par un pédicule fort court. Elles exhalent une odeur particulière qui provient de l'*acide formique* qu'elles contiennent. Ces insectes vivent en commun. Chaque *fourmilière* présente tout un peuple, agissant, comme les abeilles, avec un ensemble admirable. Comme chez l'abeille encore, on distingue parmi les fourmis, des *mâles*, des *femelles*, plus grosses que les mâles et portant des ailes analogues à celles des mouches, des *ouvrières*, individus *neutres*, chargées du soin des larves et de la construction des demeures. Quinze jours après la ponte, les larves brisent leur coquille; leur corps est transparent; on y distingue une tête et des anneaux, mais pas de pattes ni d'ailes. Aux premiers rayons du soleil, les ouvrières portent ces larves au sommet de la fourmilière pour les réchauffer, et les placent en-

suite dans des loges peu profondes, où bientôt elles les nourrissent en dégorgeant dans leur bouche les sucs qu'elles ont recueillis. Quand les larves ont pris tout leur accroissement, elles se filent, du moins dans la plupart des espèces, une coque soyeuse où elles se transforment en nymphes. Celles-ci, d'abord d'un blanc pur, deviennent successivement d'un jaune pâle, roussâtres, brunes et enfin noires. Lorsque les nymphes sont arrivées à l'état d'insectes parfaits, les ouvrières percent leur coque, les débarrassent de leur enveloppe, leur apportent de la nourriture, et continuent leurs soins jusqu'à ce qu'elles soient en état de quitter la fourmilière.

Les Fourmis sont fort nuisibles par les dégâts qu'elles occasionnent dans les vergers, les celliers et jusque dans les maisons, où elles recherchent avec avidité toutes les matières sucrées. On trouve en Guyane des fourmilières qui ont plus d'un mètre d'élévation et dont la présence rend toute espèce de culture impossible. Dans les faisanderies on entretient quelques fourmilières pour fournir à la nourriture des faisandeaux. — Les espèces les plus remarquables sont : parmi celles qui habitent les troncs des vieux arbres, la *F. hercule*, longue de 10 à 15 millim., et la *F. fuligineuse*, d'un quart plus petite et dont les cellules sont partagées par des cloisons aussi minces qu'une feuille de papier; parmi celles qui élèvent des monticules, la *F. fauve;* parmi les maçonnes, la *F. brune*, qui se construit des habitations à plusieurs étages, et la *F. blanche* ou *Termite* (*V.* ce mot). On doit à Huber, de Genève, et à M. Léon Dufour, de curieuses observations sur les Fourmis.

FOURMILIER, *Myrmecophaga*, genre de Mammifères de l'ordre des Édentés, caractérisé par le manque de dents aux deux mâchoires, par des ongles puissants qui leur servent de défense, et surtout par une langue longue, filiforme et visqueuse, qu'ils étendent sur les fourmilières pour saisir les fourmis, qui forment leur principale nourriture. Ces animaux appartiennent aux régions les plus chaudes de l'Amérique. On en connaît trois espèces, dont la principale est le *F. didactyle*, gros comme un rat, à pelage doux, d'un blond jaunâtre brillant, avec des teintes roussâtres. Son corps est court et ramassé, à pattes assez petites et pourvues antérieurement de deux doigts seulement, armés de longues griffes, tandis que les pattes de derrière présentent quatre doigts. Il passe la plus grande partie de sa vie sur les arbres; à terre, sa démarche est très-lente. On le trouve principalement au Brésil et à la Guyane. Les autres espèces sont le *Tamanoir* et le *Tamandua*.

FOURMILIER, *Myrmothera*, *Myiothera*, genre de Passereaux de la famille des Dentirostres, à bec long, presque droit, comprimé sur les bords, à narines obliques, à ailes moyennes, à tarses longs et grêles, à plumage un peu sombre. Ces oiseaux, tous américains, sauf une espèce qui est de l'ancien monde, vivent les uns à terre, les autres sur les buissons; ils se nourrissent d'insectes et surtout de fourmis. Leur chair est très-recherchée. On cite parmi les principales espèces le *Roi des fourmiliers*, qui habite la Guyane, le *Grand Beffroi*, le *Carillonneur*, et l'*Arada chantant*, ainsi nommés de la nature de leur voix.

FOURMILIÈRE, habitation des fourmis (*Voy.* FOURMI). — Maladie du pied du cheval, qui consiste dans la déviation de l'os de cette partie, qui se sépare du sabot : d'où résulte dans l'intervalle la formation d'un tissu spongieux qui a quelque ressemblance avec une fourmilière. Cette maladie est produite par une contusion ou par l'effet du fer chaud que le maréchal a laissé trop longtemps sur le pied. Quand le mal est léger, il disparaît de lui-même ou à l'aide d'une ferrure méthodique; mais le plus souvent il entraîne la perte du sabot.

FOURMI-LION, *Formica-leo* et *Myrméléön*, genre d'insectes de l'ordre des Névroptères et de la famille des Planipennes, assez semblables aux Libellules : corps grêle et allongé, tête grosse, yeux saillants, ailes grandes, pattes courtes et robustes. Ces insectes sont carnassiers. Ils volent dans les lieux secs et sablonneux pendant les plus grandes ardeurs du soleil. Leur larve est terrestre et a six pattes; leur tête est plate et très-forte. A l'état de larve, le *Formica-leo* est remarquable par les travaux qu'il exécute pour prendre les insectes dont il fait sa nourriture : il construit dans la terre une espèce d'entonnoir au fond duquel il se tient, et lorsqu'un insecte vient à y tomber, il le saisit et le dévore; quelquefois il fait jaillir une pluie de sable sur son ennemi quand il est trop vigoureux. On trouve ces insectes dans toutes les régions chaudes du globe. L'espèce unique de nos pays est le *M. formicarium*, long de 4 centim., noirâtre, avec des ailes diaphanes parsemées de points ou de taches noirâtres. Ses pattes postérieures sont robustes et dirigées de manière à ne permettre à l'animal que le mouvement à reculons : pour construire son entonnoir, il exécute ce mouvement en cercles, ou plutôt en spires, dont le diamètre diminue graduellement. Ce sont surtout les fourmis qui deviennent les victimes du *Formica-leo :* c'est ce qui lui a valu son nom.

FOURMILLEMENT. *Voy.* FORMICATION.

FOURNEAU (du latin *furnus*), instrument de forme variable dans lequel on fait chauffer, à l'aide de bois ou de charbon, les substances qui doivent être soumises à l'action de la chaleur. Un fourneau se compose généralement d'une capacité nommée *foyer*, où l'on place le combustible; d'une *grille* qui fait le fond du foyer, et par où les cendres tombent dans une cavité inférieure nommée *cendrier*. On y ajoute souvent une *cheminée*. Dans les opérations où le vase contenant les substances à chauffer ne doit pas être posé immédiatement sur le feu, le fourneau présente, au-dessus du *foyer*, une partie qu'on appelle *laboratoire*, et qui est destinée à recevoir ce vase. Lorsqu'il est terminé par un dôme, il prend le nom de *F. à réverbère*. Le *F. de coupelle*, exclusivement réservé à la coupellation, ne diffère du *F. à réverbère* qu'en ce que son laboratoire contient un *moufle* (*Voy.* ce mot) dans lequel on place les coupelles.

Les *Fourneaux de forge* ou *de fusion*, destinés à la fusion des substances métalliques et autres plus ou moins réfractaires, sont aussi ordinairement des fourneaux à réverbère dont on active le feu par un soufflet. Le dôme de ces fourneaux peut être, comme dans les *F. à vent*, surmonté d'un tuyau de cheminée pour favoriser le courant d'air et la combustion.

On appelle *Hauts fourneaux* les fourneaux destinés à fondre le minerai de fer à une haute température. Ils ont la forme d'une tour quadrangulaire ou circulaire, dont la hauteur varie de 6 à 20 mètres. Pour diminuer leur masse, on les compose souvent d'un prisme surmonté d'une pyramide. Le vide inférieur dans lequel on met le minerai et le charbon se nomme *cheminée intérieure* ou *cuve*. On met le fourneau en activité au moyen d'un soufflet à vapeur.

On donne le nom de *F. potager* au fourneau le plus communément utilisé dans l'art culinaire et l'économie domestique; mais, depuis quelques années, on construit pour l'usage des grandes cuisines des *F. économiques* de forme quadrangulaire, en tôle et en fonte, qu'on chauffe avec du coke. Outre une chaudière qui contient de l'eau en ébullition, ces fourneaux peuvent chauffer à la fois un grand nombre de casseroles et rôtir en même temps plusieurs pièces.

Le *F. de mine* est une chambre pratiquée à l'extrémité d'une galerie souterraine chargée de poudre, et où s'opère l'explosion d'une mine de guerre. On emploie aussi ces fourneaux dans l'exploitation des mines pour faire sauter un quartier de roche.

*Fourneau chimique*. Lacaille a donné ce nom à

une constellation australe formée par lui, composée de 48 étoiles, et située près du tropique du Capricorne, entre la Balance et l'Éridan.

FOURNIER, celui qui tient un four banal : on n'en trouve guère auj. en France que dans le Midi. *V.* FOUR.

FOURNIER (du nid du genre type, qui a la forme d'un *four*), *Furnarius*, genre de Passereaux ténuirostres. Ce sont des oiseaux à bec aussi épais que large, comprimé sur les côtés, terminé en pointe; ailes faibles; tarses annelés; doigt externe réuni à l'interne par sa base. Les Fourniers sont petits, de couleur rousse et brune, variée de blanc et de noir; ils habitent les parties chaudes de l'Amérique du Sud. Le *Fournier roux* (*F. rufus*), type du genre, construit sur les poteaux et jusque sur les fenêtres des maisons, un nid d'argile en forme de four, avec ouverture sur le côté. L'*Annumbi rouge* (*F. ruber*) est remarquable par la teinte rose vif de sa tête, de ses ailes et de sa queue. On le nomme *Hornero* sur les bords de la Plata.

FOURNIL. *Voy.* FOUR.

FOURNIMENT, nom donné autrefois à un étui où les soldats renfermaient leur poudre. Aujourd'hui ce mot ne désigne plus que les objets d'équipement, tels que la buffleterie, les baudriers, les ceinturons et les fourreaux de sabre et de baïonnette.

FOURNISSEURS ou MUNITIONNAIRES. On nomme spécialement ainsi des entrepreneurs qui se chargent, moyennant une remise, de pourvoir à l'entretien des corps de l'armée, ou à l'approvisionnement des places fortes. Pendant les désordres de la Révolution et les grandes guerres de l'Empire, plusieurs de ces fournisseurs ont fait des fortunes scandaleuses. Les règles sévères de la comptabilité actuelle rendent difficile le retour de cet abus (Code de proc., art. 537; Code civ., art. 2101, 2271-72). La loi punit ceux qui fraudent sur la nature des vivres, ou qui apportent de la négligence à les livrer, d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans, et de dommages-intérêts. S'ils abandonnent leurs fonctions, la loi les condamne à une amende de 500 fr. au moins, aux dommages-intérêts et à la reclusion (Code pén., art. 420-33).

FOURNITURE. Les Facteurs nomment ainsi un jeu d'orgues qui entre dans la composition du plein jeu, et qui est composé de plusieurs tuyaux d'un son aigu accordés à la quinte, à l'octave de la tierce, et à la double octave du son principal, avec des redoublements.

*Fourniture* se dit aussi des literies militaires. La fourniture complète se compose d'une couchette, d'une paillasse, d'un matelas, d'une paire de draps, d'un couverture de laine et d'un traversin. La demi-fourniture n'a pas de matelas, et souvent le bois de lit est remplacé par trois planches et deux tréteaux.

FOURRAGE (du latin *farrago*, mélange de céréales hachées). On donne ce nom au foin des prairies naturelles ou artificielles, et en général aux végétaux de toute sorte qui servent de nourriture aux bestiaux. Ces plantes appartiennent à diverses familles, mais surtout à celles des Graminées, des Légumineuses, des Composées et des Chénopodées. On nomme *Fourrages verts* l'herbe fraîche, les céréales coupées en vert, les feuilles de millet vertes, etc. Ces plantes contiennent peu de principes nutritifs, et leur usage exclusif amène la diminution des forces. Les *F. secs* sont le foin, le trèfle, la luzerne, la paille, et en général toutes les céréales desséchées. Ils sont plus alimentaires que les précédents. C'est la nourriture d'hiver des bestiaux. Mêlés aux fourrages verts, ils offrent encore au printemps une nourriture saine. Pour avoir des fourrages frais dans chaque saison, le cultivateur doit choisir des plantes dont la maturité soit plus ou moins hâtive, et les semer de manière que leurs produits se succèdent : par exemple, on aura pour le printemps des champs de colza, de navette, de chicorée sauvage ou de seigle; en été viendront la pimprenelle, la luzerne, le trèfle, puis les pois, les vesces; en automne le sarrasin, le millet, le maïs; enfin, en hiver, les choux et les racines. — On appelle *Dragée* un fourrage composé d'un mélange de pois, vesces, fèves, lentilles, etc., qu'on laisse croître en herbe pour les donner aux chevaux.

Dans l'Armée, le mot *fourrage* désigne le foin et la paille qui doivent former la nourriture des chevaux. Pour chaque régiment de cavalerie, les distributions de fourrage sont faites en présence des adjudants, d'un officier et sur les bons des capitaines. Les officiers de cavalerie reçoivent toujours le fourrage en nature. La ration varie suivant les circonstances. Le maximum est de 7 kilogr. de foin avec 5 de paille, ou de 9 de foin et 8 litres et demi d'avoine; le minimum, de 4 kilogr. de foin avec 5 de paille, ou 7 et demi de foin et 6 litres et demi d'avoine. Les officiers supérieurs des troupes à pied ont aussi droit à des rations de fourrage. En temps de guerre, on les leur donne en nature; en temps de paix, on les leur rembourse sur le pied de 1 fr. la ration.

FOURRÉ, endroit d'un bois où il y a un assemblage épais d'arbrisseaux, de broussailles, etc.

En Escrime, un *Coup fourré* est un coup donné et reçu simultanément par chacun des deux adversaires.

Les Antiquaires nomment *Médaille* ou *Pièce de monnaie fourrée*, une médaille ou pièce de monnaie dont le dessus est d'or ou d'argent, et le dedans de cuivre ou de tout autre métal inférieur. Les médailles d'or de ce genre sont rares; on en trouve beaucoup d'argent parmi les médailles romaines jusqu'au règne de Septime-Sévère, où la fraude commença à s'exercer sur le titre même du métal.

FOURREAU (de *fourrer*), nom donné à toute sorte de gaîne ou d'étui servant d'enveloppe à un objet quelconque. Les sabres, les épées ont des fourreaux de cuir, de fer ou de cuivre, selon l'arme; la baïonnette a aussi le sien. — C'est aussi le nom vulgaire de la *Mésange à longue queue*.

FOURRE-BUISSON, nom vulgaire du *Troglodyte*.

FOURREUR. *Voy.* PELLETIER et FOURRURE.

FOURRIER (de *feurre*, *fourrage?*), sous-officier, ayant rang de sergent et quelquefois de caporal, est placé sous les ordres immédiats du sergent-major, et chargé de la comptabilité d'une compagnie; il départit entre les escouades les vivres, les effets d'équipement, pourvoit au logement des soldats en route, etc. Le *fourrier* loge avec le sergent-major et mange avec les sergents; sa place de bataille est en serre-file à la droite de la compagnie. Il a pour signe distinctif de son grade un galon d'or ou d'argent sur le haut du bras. — Le titre de fourrier date de 1534 : il y avait jadis des *fourriers-généraux* et des *fourriers-majors* d'armée, chargés de tous les détails des logements; mais le grade de fourrier tel qu'il existe aujourd'hui ne s'établit qu'en 1758.

Il y avait sous l'ancienne monarchie le *fourrier du palais*, chargé d'établir le logement des personnes de la cour qui suivaient le roi dans ses voyages.

FOURRIÈRE, lieu de dépôt où sont conduits et nourris aux frais du propriétaire les bestiaux laissés à l'abandon et pris en flagrant délit sur les propriétés d'autrui. Le propriétaire qui éprouve les dommages causés par ces animaux a le droit de les saisir, sous l'obligation de les faire conduire dans les 24 heures au lieu du dépôt désigné à cet effet par la municipalité. Le montant du dommage est acquitté par la vente des bestiaux s'ils ne sont pas réclamés, ou s'il n'a pas été payé dans la huitaine du délit. Si le dommage est causé par des volailles, le propriétaire peut les tuer sur le lieu, au moment du dégât (loi du 28 sept. 1791, tit. II, art. 12). — Dans les grandes villes, à Paris, par exemple, la police a le droit, dans l'intérêt de la sûreté publique, de *mettre en fourrière* les voitures abandonnées sans cocher sur la voie publique, ainsi que les animaux qui

errent à l'abandon, surtout les chiens sans maître, ou qui n'ont point de muselière.

**FOURRURE** (de *fourrer*), nom donné à toutes les peaux garnies de leur poil, qui, par leur épaisseur, fournissent des vêtements chauds, ou qui, par leur finesse et la beauté de leurs teintes, peuvent servir à garnir les manteaux, les pelisses, les robes d'hiver, à composer des garnitures, des manchons, des coiffures, etc. On donne particulièrement le nom de *pelleteries* aux peaux non encore ouvrées, et celui de *fourrures* à celles qui ont été coupées, cousues, assorties et confectionnées. Quelques peaux d'oiseaux, celles de cygne en particulier, sont employées en fourrures; mais, en général, ce sont des peaux de mammifères qui sont destinées à cet usage. La peau de mouton, la peau d'ours, celles des chats, des loups, des renards communs, des blaireaux, des fouines, des putois, etc., sont les fourrures les plus communes; la marte, la zibeline, la loutre marine, le petit-gris, le chinchilla, l'hermine, le cygne, sont les plus rares et les plus estimées. Le commerce des fourrures est très-important pour les contrées du Nord, où se trouvent les plus précieuses, notamment en Sibérie et dans l'Amérique septentrionale. De hardis chasseurs, formant des compagnies de commerce très-importantes, entreprennent chaque année des voyages longs et périlleux pour la chasse des animaux à fourrures.

On appelle encore *fourrure* un habillement doublé de la fourrure de quelque animal, que portaient les docteurs, les licenciés, et les bacheliers des Universités, comme marque de leur qualité.

Les Charpentiers nomment *fourrures* des morceaux de bois qui remplissent les vides dans les pièces, ou des bois tendres recouvrant certaines parties.

**FOUTEAU**, nom vulgaire du HÊTRE.

**FOYER** (du latin *focus*, même signification), lieu où l'on fait le feu. Le foyer d'une cheminée est la partie de l'âtre qui est entre les deux jambages de la cheminée; on le pave en carreaux de terre cuite, en pierre ou en carreaux de faïence. On construit aujourd'hui des *foyers mobiles*, ou espèces de tiroirs métalliques qu'on peut à volonté pousser au fond de l'âtre ou amener au-devant de la cheminée : ces instruments augmentent le tirage et chauffent mieux l'appartement. — On nomme encore *foyer* la pierre ou pièce de marbre que l'on scelle en avant de l'âtre : elle fait saillie en dehors de la cheminée, et se trouve au niveau du parquet ou du carrelage. Ces foyers sont très-sujets à se briser par l'effet de la chaleur; pour éviter cet inconvénient, on les fait de plusieurs morceaux.

Dans les Théâtres, on donne le nom de *foyers* aux salons où l'on se réunit pendant les entr'actes, et où l'on va se chauffer en hiver. Dans chaque théâtre, outre le foyer des spectateurs, il y a celui des acteurs, où sont admis aussi les auteurs et quelques privilégiés : le plus fameux en ce genre est le foyer du Théâtre-Français.

FOYER, se dit, en Géométrie, de certains points pris dans l'aire des sections coniques, dont la propriété principale est de réunir les rayons qui viennent frapper la courbe, suivant des directions déterminées : ainsi, l'on dit le *foyer* d'une ellipse, d'une hyperbole, d'une parabole.

En Optique, on appelle *foyer* d'un verre, d'une lunette, le point où les rayons lumineux, réfractés par une lentille ou réfléchis par un miroir, viennent se réunir. On donne encore ce nom au point où se place un objet devant un miroir ou une lentille, et à celui où se forme l'image de cet objet (*Voy.* LENTILLE et MIROIR). — On nomme *foyers conjugués* les foyers d'un système de deux miroirs ou de deux lentilles, disposés de manière que les rayons qui partent de l'un arrivent à l'autre après deux réflexions sur ces miroirs ou deux réfractions à travers les lentilles.

En Médecine, on nomme *foyer* d'une maladie le siége principal du mal. On appelle *foyer purulent* l'endroit où se forme le pus dans les abcès.

**FRAC.** *Voy.* HABIT.

**FRACTION** (du latin *fractio*, de *frangere*, rompre). En Arithmétique et en Algèbre, on appelle *fraction* une ou plusieurs parties de l'unité divisée en parties égales. On énonce les fractions à l'aide de deux *termes* : le *dénominateur*, qui exprime en combien de parties l'unité est divisée, et le *numérateur*, qui indique le nombre des parties que contient la fraction. Ainsi, dans 2/5, le dénominateur 5 indique que l'unité est divisée en cinq parties, et le numérateur 2 représente le nombre des parties de l'unité ainsi divisée. Une fraction est d'autant plus grande que son numérateur est plus grand et que son dénominateur est plus petit; elle est d'autant plus petite que son numérateur est plus petit et que son dénominateur est plus grand.

On peut exécuter sur les fractions les mêmes opérations que sur les nombres entiers (*Voy.* ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, DIVISION). Le calcul des fractions conduit quelquefois à des expressions qui ont la forme de fraction, mais qui sont plus grandes que l'unité, comme 17/3, 9/2, etc.; ces dernières prennent le nom de *nombres fractionnaires*.

Les fractions ne changent pas de valeur lorsqu'on multiplie ou qu'on divise en même temps leurs deux termes par le même nombre. Une même fraction peut donc être exprimée d'une infinité de manières différentes; c'est ainsi que chacune des fractions 1/2, 2/4, 3/6, 4/8, etc., exprime une seule et même quantité. L'expression la plus simple d'une fraction est celle dans laquelle les nombres qui forment son numérateur et son dénominateur sont les plus petits possibles : telle est 1/2 dans la suite précédente. On *réduit une fraction à sa plus simple expression* en divisant ses deux termes par leur plus grand *commun diviseur* (*Voy.* ce mot). Une fraction est dite *irréductible* lorsqu'elle ne peut se réduire à une forme plus simple, c.-à-d. quand elle ne peut pas être exprimée exactement par aucune fraction équivalente ayant des termes respectivement moindres.

On appelle *fractions continues* une espèce particulière de fractions dont le dénominateur est composé d'un nombre entier et d'une autre fraction qui a également pour dénominateur un nombre entier et une fraction, et ainsi de suite; par exemple :

$$\cfrac{1}{1+\cfrac{1}{2+\cfrac{9}{2+\text{etc.}}}}$$

On transforme souvent les fractions irréductibles, composées de grands nombres semblables, en fractions continues exprimées par de plus petits nombres, et qui n'en diffèrent que très-peu : c'est ce qui a lieu lorsqu'il s'agit d'obtenir des approximations suffisantes pour les applications usuelles.

Une fraction est dite *décimale* lorsqu'elle a pour dénominateur l'unité suivie d'un ou de plusieurs zéros, c.-à-d. 10 ou une puissance entière de 10; les fractions *périodiques* sont une espèce particulière de fractions *décimales*. *Voy.* DÉCIMALE.

On donne le nom de *fractions littérales* aux fractions algébriques, parce qu'elles sont désignées par des lettres. On appelle *fractions rationnelles*, en Algèbre, les expressions algébriques composées de fractions et ne renfermant que des *exposants* entiers.

**FRACTIONNAIRES** (NOMBRES). *Voy.* FRACTION.

**FRACTURE** (du latin *fractura*, de *frangere*, rompre, briser), solution de continuité d'un ou de plusieurs os, produite par une violence extérieure, et quelquefois par la contraction forte et subite des muscles auxquels ils donnent attache. Ces causes dé-

terminent la division des os, soit dans le lieu même où elles agissent (*Fr. directe*), soit dans un endroit plus ou moins éloigné (*Fr. indirecte* ou *par contre-coup*). Tantôt l'os est fracturé *nettement* en travers (*Fr. en rave*); tantôt la fracture est *oblique* (*Fr. en bec de flûte*). Les fractures sont le plus souvent *complètes*, c.-à-d. affectant toute l'épaisseur, tout le diamètre transversal de l'os, qu'elles séparent complétement en deux ou plusieurs fragments; elles sont *incomplètes* quand elles n'affectent qu'une partie du diamètre transversal de l'os. Une fracture est *simple* quand elle n'est accompagnée d'aucune autre lésion; *compliquée*, dans le cas contraire; *comminutive*, lorsque l'os est réduit en esquilles, avec écrasement des parties molles. Le déplacement et le rapport des fragments sont sujets à beaucoup de variétés. — Le déplacement est presque nul dans les os longs réunis deux à deux dans la même direction; on le constate difficilement dans les fractures du col du fémur ou de l'humérus, par exemple. Le déplacement ou défaut de rapport peut avoir lieu d'ailleurs *suivant l'épaisseur*, comme dans les fractures transversales; *suivant la longueur*, comme dans les fractures obliques de la partie moyenne des os longs, où il y a ce qu'on appelle alors *chevauchement* des fragments; *suivant la circonférence*, *suivant la direction*, ainsi qu'il arrive lorsque le fragment inférieur exécute un mouvement de rotation, ou quand tous les deux forment un angle plus ou moins aigu, etc. — Le déplacement des os fracturés est dû à l'impulsion des corps extérieurs, au poids du membre, mais plus communément à l'action musculaire. — Les signes des fractures sont, outre la douleur et l'impossibilité de mouvoir le membre, tous les changements survenus tout à coup dans la conformation du membre, dans sa longueur, sa forme, sa direction; l'écartement ou les inégalités senties par le toucher; enfin, la crépitation produite par le frottement des bouts des fragments l'un contre l'autre, ce qui est le vrai signe caractéristique.

Le traitement général des fractures consiste : 1° à réduire les fragments d'os dans leur situation naturelle; 2° à les maintenir dans cet état, à prévenir les accidents ou à y remédier. — La réduction comprend l'extension, la contre-extension, et la coaptation ou confrontation. — Pour maintenir le membre immobile pendant tout le temps nécessaire à la consolidation, les moyens à employer sont : le repos, les bandages et autres pièces d'appareils, telles que les fanons, les faux fanons, les attelles ou éclisses, les liens, les machines diverses et l'extension continuelle. On se sert aussi de l'appareil dit *inamovible*, composé au moyen de la *dextrine* ou du *collodion*, ou d'un mélange de blancs d'œufs, d'eau-de-vie camphrée et d'eau blanche, dont on imbibe les pièces d'appareils, et qui, en se desséchant, les rend adhérentes entre elles et en forme une sorte de moule auquel on ne touche plus pendant tout le temps du traitement, qui est de 40 à 50 jours. — On juge que la réduction est bien faite quand il n'y a plus d'inégalités, que le membre a recouvré sa forme, sa longueur et sa direction naturelles.

FRAGARIA, nom latin du FRAISIER.

FRAGMENT (du latin *fragmentum*, de *frango*, briser). Au figuré, le mot *fragment* désigne un ouvrage dont il ne nous reste qu'une partie : nous n'avons plus guère aujourd'hui que des fragments de la plupart des auteurs de l'antiquité. On a publié diverses collections de ces fragments : tels sont les *Fragmenta poetarum latinorum* de Rob. et H. Estienne, 1560. Maittaire, Scriverius, Almenoveen, Creuzer, Brunck, ont donné aussi des recueils de ce genre.

FRAGON, *Ruscus*, genre de la famille des Smilacées, tribu des Convallariées, renferme des arbrisseaux toujours verts, à feuilles squammiformes, à fleurs axillaires, dioïques par avortement, munies d'un périanthe à six divisions; les fleurs mâles contenant trois étamines soudées, les fleurs femelles un ovaire à trois loges bi-ovulées. Le fruit est une baie monosperme par avortement. L'espèce la plus répandue est le *Fragon Petit Houx* (*R. aculeatus*), appelé aussi *Buis piquant*, *Myrte épineux*, *Houx-Frelon*, *Bruse*. Ses feuilles sont ovales, piquantes à leur sommet; ses baies sont rouge écarlate. On le trouve en France, surtout dans le Midi. Ses rameaux, garnis de leurs feuilles, servent à faire de petits balais. Sa racine et ses fruits passent pour diurétiques, et ses baies torréfiées se prennent en guise de café.

FRAI, nom sous lequel on désigne les œufs des Poissons et des Batraciens.—On nomme *Frai de Grenouilles* une espèce du genre *Conferve*. *V.* ce mot.

FRAI, altération et diminution de poids que les pièces de monnaie éprouvent par l'usage.

FRAIS (du latin barbare *fredum*, prix ?). Ce mot s'entend, dans le Commerce, de toutes les dépenses que le producteur ou le négociant est forcé de faire pour livrer une marchandise à la consommation. En ce sens, *frais* s'oppose à *bénéfice*, *produit net*.

En Jurisprudence, on nomme *frais* ou *dépens* toutes les dépenses occasionnées par la poursuite d'un procès. On appelle *frais et salaires*, les vacations et déboursés dus aux avoués, notaires, huissiers, etc., qui ont travaillé pour une partie; *frais et loyaux coûts*, les frais faits pour la passation d'un acte et pour ses suites légitimes; *faux frais*, les dépenses qui n'entrent pas en taxe; *frais frustratoires*, des dépenses faites sans nécessité.

FRAISE. *Fragum*, fruit du Fraisier. *Voy.* FRAISIER. — On nomme *Fr. en grappe* le fruit de l'Arbousier; *Fr. d'écorce* ou *des arbres*, la Sphérie fragiforme.

FRAISE, nom donné vulgairement au mésentère du veau, de l'agneau, etc. : c'est la membrane qui enveloppe leurs intestins; on étend ce nom à toutes les entrailles du veau. On en compose un mets assez estimé.

En termes de Vénerie, on appelle ainsi la forme des meules (racines du bois) et des pierrures de la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

On appelle encore *fraise* : 1° une sorte de collet à plusieurs doubles et à plusieurs plis ou godrons, qui entoure le cou, et qui, par sa forme, a quelque ressemblance avec la fraise du veau : ce collet, importé d'Italie en Espagne et en France au XVIe siècle, fut porté également par les hommes et par les femmes, depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Henri IV; il disparut sous Louis XIII; aujourd'hui, c'est encore le nom d'une collerette que portent les femmes et les enfants; — 2° un petit outil qui s'adapte à un vilbrequin, ou qu'on fait tourner à l'archet pour évaser ou rendre conique l'entrée d'un trou percé dans du métal ou dans du bois, où l'on veut mettre une vis ou un rivet : ces fraises, faites en acier, sont de forme conique et un peu arrondies vers la pointe; — 3° en termes de Fortification, un rang de pieux dont on garnit les dehors d'une fortification : on les plante horizontalement dans les talus pour empêcher qu'on ne les approche et qu'on ne les franchisse.

FRAISIER, *Fragaria*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, renferme des plantes herbacées, vivaces, stolonifères, à feuilles munies de 3 folioles, à fleurs en rose à 5 pétales et portées sur des pédoncules plus ou moins longs. Ces fleurs, blanches pour l'ordinaire, donnent naissance aux *fraises*, fruits, dont tout le monde connaît le goût exquis et le parfum : ce sont des baies ou fruits multiples, tantôt rouges, tantôt blancs, formés d'une masse spongieuse, tendre, sucrée, laquelle supporte à sa surface un grand nombre de très-petits ovaires : ces ovaires deviennent de véritables fruits distincts, mais ils ont l'apparence de petites graines, et on les considère en effet comme les graines du fraisier.

On connaît un assez grand nombre d'espèces de frai-

siers : la principale est le *Fr. commun* (*Fr. vesca*), originaire des Alpes ; il produit toute l'année et est appelé pour cela *Fr. des quatre saisons*. Il a donné lieu à toutes les autres variétés, telles que le *Fr. du Chili* ou *Frutillier*, qui produit la plus grosse fraise, mais dont le goût est fade et peu sucré ; le *Fr. ananas*, dont le fruit est gros, sucré et parfumé ; le *Fr. capron*, dont le fruit est très-gros et rond, mais peu estimé ; le *Fr. des bois* et le *Fr. des buissons*, cultivés dans nos jardins pour faire des bordures. Le fraisier fleurit en avril et fructifie en mai et juin. On le multiplie d'ordinaire par les *coulants* ou *filets* que la tige principale pousse autour d'elle. On le cultive en planches et en bordure. Tous les soins consistent à arroser dans les temps secs, à sarcler et à supprimer les filets. Le fraisier vit 6 ans ; mais pour avoir de beaux fruits, il faut renouveler les plants tous les 2 ou 3 ans. La racine de fraisier est employée en médecine comme diurétique et apéritive.

FRAISIER EN ARBRE, nom vulgaire de l'*Arbousier*.

FRAISIL, nom donné à la poussière de charbon pilé et tamisé dont on saupoudre le moule en sable où se jette la fonte, ainsi qu'à la cendre du charbon de terre qu'on brûle dans les forges.

FRAMBOESIA (de *framboise*), maladie cutanée caractérisée par des tumeurs semblables à des framboises, des mûres, des fraises ou des champignons, accompagnées d'ulcérations, de croûtes, d'exostoses et de dépérissement ; elle est contagieuse. Les nègres des colonies sont sujets à cette maladie. On la connaît aussi sous les noms de *pian* et de *yaws*.

FRAMBOISIER (de *fragum bosci*, fraise de bois?), *Rubus*, genre de la famille des Rosacées dryadées, renferme des arbrisseaux à souches ligneuses, produisant des tiges hautes de 1m,50 à 2 m., creuses en dedans, blanchâtres en dehors, hérissées d'aiguillons ; les feuilles sont allongées, dentées, vertes dessus, blanchâtres et cotonneuses dessous ; les fleurs, blanches et inodores, paraissent en mai et en juin. On le croit originaire de l'île de Crète. L'espèce type est le *Fr. commun* (*R. idæus* ou du mont Ida), qui croît naturellement dans toute l'Europe centrale et méridionale, et dont le fruit, la *framboise*, mûrit en juin ou juillet : c'est une baie, de la forme et de la grosseur d'une mûre, de couleur violette, noirâtre ou rougeâtre, quelquefois blanche ou couleur de chair. Ce fruit est rafraîchissant, acidule, sucré, et a un bouquet exquis. On mange les framboises comme les fraises ; on en fait des liqueurs, des boissons agréables recommandées contre les maladies inflammatoires ; des ratafias, des confitures recherchées, des sirops. Mêlées au vinaigre, elles font un sirop antiphlogistique. Les Russes en font une espèce de miel, et les Polonais un hydromel. Cet arbrisseau doit à la culture toutes ses qualités. On le cultive aussi comme plante de luxe et d'agrément.

Une autre espèce, commune dans nos haies, est le *Fr. sauvage* (*R. fruticosus*), appelé vulgairement *Muron*, à aiguillons robustes et crochus ; ses fruits noirs et rafraîchissants, faussement appelés *mûres*, servent à teindre les vins et à préparer une boisson fort agréable ; ses feuilles s'emploient en décoction contre les maux de gorge, et ses sarments servent dans les campagnes à chauffer les fours.

FRAMÉE (d'un mot celtique latinisé), arme des anciens Francs et des Germains. On est incertain sur la forme de cette arme. Des auteurs en font une épée à deux tranchants ; la plupart, avec plus de probabilité, un long javelot ou une espèce de hallebarde : on la confond aussi avec la francisque. Le nom de la framée disparaît après le VIe siècle.

FRANC, unité monétaire usitée en France depuis l'adoption du système métrique. La pièce d'un franc est en argent, et renferme 9/10es d'argent pur et 1/10e d'alliage. Elle pèse 5 grammes, et son diamètre est de 23 millimètres. Sa valeur, par rapport à la *livre tournois*, est de 1,0125. Le *franc* se subdivise en *décimes* et en *centimes*. Outre la pièce de 1 *franc*, on frappe, en argent, des pièces de 2 et 5 *francs*, de 50 et de 20 *centimes* (on n'en frappe plus de 25 c.) ; et, et en or, des pièces de 5, 10, 20, 40 et 100 *francs*.

Sous l'ancienne monarchie il y avait des pièces d'or appelées *francs* : sous Philippe Ier, ces pièces, dites aussi *sols parisis*, *florins d'or*, valaient 20 fr. 27 c. de notre monnaie ; sous le roi Jean, en 1360, elles pesaient un gros et un grain et valaient environ 13 fr. 48 ; mais dès le règne de Henri IV ce n'était plus guère qu'une monnaie de compte.

En Suisse, il y a eu aussi des francs ; ceux qui ont été frappés par la République helvétique en vertu de la loi de juillet 1804 valent 1 fr. et demi de France.

En Droit ancien, le mot *franc* désignait : 1° une personne libre, en tant qu'opposée au serf ; 2° une personne ou une terre exempte de charges et impositions publiques ou particulières. Les nobles étaient, par leur qualité, francs et exempts de tout impôt : c'est pour cette raison que les *alleux* étaient souvent appelés *francs-alleux* ; qu'on appelait *franc-fief* un héritage noble, parce qu'il ne pouvait être possédé que par une personne exempte d'impositions. Plusieurs villes portaient le nom de *franches* parce qu'elles étaient exemptes de toutes charges et impositions, ou qu'elles jouissaient de certains priviléges. — Il existe encore des *ports francs*. *Voy.* PORT.

En Botanique, on appelle *arbre franc*, un arbre qui provient des semences d'un arbre cultivé. Ces arbres donnent des fruits savoureux et abondants, mais ils ont l'inconvénient de ne les porter que très-tard.

En Marine, le vent est dit *franc* lorsqu'un bâtiment gouverne en bonne route, ses voiles étant orientées obliquement, avec un vent qui ne varie ni en force ni en direction.

FRANC-ALLEU. *Voy.* FRANC.

FRANC-BORD. En termes de Fortification, on nomme ainsi un espace situé entre le pied du talus extérieur d'un parapet et le sommet de l'escarpe.

Dans la Marine, c'est le revêtement extérieur d'un bâtiment depuis la quille jusqu'à l'autre bordure, nommée *préceinte*.

FRANC-BOURGEOIS. *Voy.* BOURGEOIS.

FRANC ET QUITTE, se dit, en Droit, d'un immeuble qui n'est grevé d'aucunes charges et hypothèques. — Dans les contrats de mariage, la clause de *franc et quitte* permet à la femme de reprendre, après la dissolution de la communauté, tout ce qu'elle y avait apporté et qui se trouve mentionné dans la clause.

FRANC-FIEF, héritage noble. *Voy.* FRANC.

FRANC-FILIN ou FRANC-FUNIN. *Voy.* FUNIN.

FRANCHE. En termes de Jardinage, on appelle *terre franche* une terre végétale dépourvue de sable et de cailloux. — *Ville franche*. *V.* FRANC et FRANCHISE.

FRANCHIPANIER, *Plumeria*, genre d'arbres et d'arbrisseaux lactescents de la famille des Apocynées, à feuilles grandes, alternes, éparses chez les uns, ramassées au sommet des rameaux chez les autres, étroites, aiguës ; à fleurs grandes, réunies en grappes terminales, d'un beau blanc, rouges, couleur de chair d'un blanc rosé, etc. ; la plupart d'odeur agréable et pénétrante. Toutes ces plantes, originaires de la zone tropicale, renferment un suc laiteux dont l'extrême causticité peut être quelquefois dangereuse. L'espèce type est le *Fr. à longues feuilles* de Madagascar, remarquable par ses grandes fleurs, d'un beau blanc, marquées de jaune clair.

FRANCHISE (de *francus*, libre, franc). Ce mot désigna d'abord : 1° un domaine rural possédé par un Franc ou par toute autre personne de condition libre, sans aucune charge ni redevance ; 2° un espace limité de terrain autour de certaines villes et de quelques bourgs, qui possédaient des droits et des priviléges particuliers : Paris et Londres avaient jadis des

franchises de cette nature; à Rome, jusqu'au XVIIe siècle, le quartier des ambassadeurs jouissait de franchises très-étendues, comme encore aujourd'hui le faubourg de Péra à Constantinople.

Ce mot désigna enfin l'état de *liberté*, par opposition à celui de *servitude*. Quand on affranchissait une ville, une personne, on lui donnait une charte de *franchise*. — La ville d'Arras reçut de Louis XI (1476) le nom de *Franchise*, qu'elle quitta en 1482 pour reprendre son ancien nom. De là aussi les noms de *Villefranche*, *Francheville*, *Fribourg* (Freyburg), *Francfort*, si communs en France et en Allemagne.

Aujourd'hui, en termes de Commerce et de Douanes, la *franchise* est une espèce de privilége dont jouit un port de mer, et qui consiste dans la faculté d'y pouvoir débarquer, rembarquer, vendre, réexporter toute espèce de denrées et de marchandises sans payer aucun droit (*Voy.* PORT FRANC). — *Franchise* se dit aussi, dans l'Administration des postes, du droit de recevoir les lettres franches, droit concédé aux ministres et autres fonctionnaires supérieurs.

FRANCISATION (de *France*), acte qui constate qu'un bâtiment est français, qu'il navigue sous un pavillon français. Cet acte est délivré par le bureau de douanes dans l'arrondissement duquel se trouve le port auquel appartient le bâtiment. La loi du 21 sept. 1793 contient les formalités à remplir.

FRANCISQUE (de *Franc*), arme offensive en usage chez les Francs. On la considère comme une hache à deux tranchants. *Voy.* FRAMÉE et HACHE.

FRANC-MAÇONNERIE. *Voy.* FRANCS-MAÇONS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FRANCOLIN, section du genre Perdrix, renferme des oiseaux au bec fort et allongé; aux jambes hautes, armées chez les mâles de deux éperons. On trouve les francolins en Europe, en Asie et en Afrique. Le *Fr. à collier roux* (*Perdix francolinus*) se trouve surtout en France : d'où son nom. Il est long de 30 à 35 centim. Il a le plumage gris, émaillé de noir et de roux, le bec noir, les pieds rougeâtres.

FRANC-QUARTIER, *Levure de quartier* ou *Canton d'honneur*. Ces mots désignent dans le Blason le premier quartier d'un écusson, à droite du chef, et offrant d'autres armes que le reste de l'écu.

FRANC-SALÉ, droit qu'avaient certaines provinces, tels que le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, etc., d'acheter ou de vendre du sel sans payer aucune taxe au roi. — C'était aussi la quantité de sel donnée gratuitement à certaines personnes et aux officiers royaux. *Voy.* SEL (IMPÔT DU) et GABELLE.

FRANCS-ARCHERS. *Voy.* ARCHERS.

FRANCS-JUGES. *Voy.* VEHME (SAINTE) au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FRANC-TENANCIER, celui qui possédait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits.

FRANGES, filets de soie, de coton, de lin, d'or, d'argent, etc., qui pendent d'un tissu quelconque, et qui servent à orner les habits, les rideaux, les tapis, les housses, etc. L'usage des habits ornés de franges a pris naissance dans l'Orient. Les franges sont fabriquées par les passementiers.

Dans le langage héraldique, *frangé* se dit des parties qui ont des franges d'une autre couleur; et, en Histoire naturelle, de ce qui est découpé en forme de franges.

FRANGIPANE, espèce de crème où il entre des amandes et divers ingrédients, et dont on garnit les tartes et autres pièces de pâtisserie; elle doit son nom, dit-on, à un seigneur romain de l'illustre maison des Frangipani. — C'est aussi le nom d'un parfum que l'on donne à certains cuirs.

FRANGIPANIER, arbre. *Voy.* FRANCHIPANIER.

FRANGULA (RHAMNUS) : c'est la *Bourdaine*.

FRANKENIE (de *Frankenius*, médecin et botaniste suédois), *Frankenia*, plante herbacée à feuilles opposées ou verticillées et amplexicaules, à fleurs sessiles, offrant un calice à 4 ou 5 divisions, autant de pétales en onglet, 5 à 7 étamines et un ovaire uniloculaire. Ces plantes habitent les rivages de la Méditerranée. La Frankénie est le type de la petite famille des *Frankéniacées*, établie par Linné.

FRASE, une des façons données à la pâte par le boulanger pour faire le pain. *Voy.* BOULANGER.

FRASÈRE (nom propre), *Frasera*, genre de plantes de la famille des Gentianées, composé de plantes vivaces à feuilles opposées, à fleurs présentant un calice ayant 4 divisions profondes, une corolle à 4 lobes ovales; fruit capsulaire comprimé, renfermant de 8 à 12 graines. La racine de ces plantes est très-amère. On distingue surtout la *Frasera carolinensis* ou *Fr. Walteri*, dont la racine a été appelée à tort *Racine de Colombo*. *Voy.* ce mot.

FRATER, mot latin qui signifie *frère*, désignait autrefois les garçons chirurgiens, spécialement chargés du soin de faire la barbe aux pratiques. Ce nom est encore en usage dans l'Armée et dans la Marine.

FRATERNITÉ. Au moyen âge, on nommait *fraternité d'armes*, une association que faisaient deux ou plusieurs chevaliers en jurant d'être toujours unis et de s'entr'aider contre tous. Les anciens Scandinaves, les Germains faisaient souvent de semblables associations. Elles étaient à vie ou à temps. La chevalerie raviva ces vieilles institutions qui, aujourd'hui, sont perdues en Europe. On les retrouve encore chez les Arabes.

FRAUDE (du latin *fraus*). En Droit civil, la *fraude* est le préjudice causé par un débiteur de mauvaise foi à ses créanciers avec le dessein prémédité de leur nuire. Elle entraîne la nullité des actes à la rédaction desquels elle a présidé (Code civil, art. 1116). *Voy.* DOL. — Dans une acception toute spéciale, la *fraude* est l'action de soustraire des marchandises ou des denrées aux droits de douane ou d'octroi.

FRAXINELLE (de *fraxinus*, frêne, parce que ses feuilles ressemblent à celles du Frêne), *Dictamnus albus*, plante vivace du genre Dictamne et de la famille des Diosmées, à racine ligneuse, à tige droite, cylindrique, haute de 65 à 90 centim. Toutes les parties de la fraxinelle répandent une odeur forte, résineuse et pénétrante. Les pédoncules qui portent les fleurs, le calice et l'extrémité supérieure des tiges, sont couverts de petites glandes qui sécrètent une huile volatile d'une odeur très-forte. L'air de la nuit, devenant plus froid, condense cette vapeur en forme d'atmosphère éthérée qui environne la plante; si l'on approche de cette atmosphère une bougie, elle jette une lueur verte ou rouge, et brûle rapidement sans endommager la plante. L'écorce de la racine de Fraxinelle est un stimulant très-énergique.

FRAXINUS, nom latin du Frêne, adopté par les Botanistes pour désigner le genre *Frêne*. On en a formé le mot *Fraxinées*, tribu de la famille des Oléacées.

FRÈDE, en latin *fredum* (de l'allemand *friede*, paix). *Voy.* AMENDE.

FRÉDÉRIC, monnaie d'or de Prusse. Le *frédéric* simple vaut 20 fr. 80 c.; le *demi-frédéric*, 10 fr. 40 c., et le *double frédéric*, 41 fr. 60 c.

FREDON (du latin *fritinnire*), espèce de roulement et de tremblement de voix qui se fait quelquefois dans le chant; il consiste dans le passage rapide de plusieurs notes sur la même syllabe (*Voy.* ROULADE). *Fredonner*, c'est chanter sans articuler et d'une manière peu distincte.

*Fredon* désignait, dans certains jeux de cartes, trois ou quatre cartes semblables : quatre rois réunis, trois dames réunies, etc., formaient des *fredons*.

FRÉGATE (du catalan *fragata*, dérivé du grec *aphracta*, sans pont), bâtiment de guerre à un seul pont ou batterie entière, et qui par son importance vient immédiatement après le vaisseau de ligne. Sa construction ne diffère pas de celle du vaisseau. Les

frégates sont désignées par le nombre de leurs bouches à feu, ou par le calibre des canons dont leur batterie est armée. Les plus fortes portent de 30 à 44 canons de trente, et au moins autant de caronades de trente réparties sur les gaillards ; les moins fortes ont aujourd'hui 18 canons et 24 caronades. La frégate est le bâtiment qui présente le plus d'avantages et qui est le mieux voilé. Elle est remarquable par sa marche et la vélocité de ses mouvements. Dans les armées navales, les frégates se tiennent sur les ailes ou en avant pour éclairer la marche, transmettre les ordres et les signaux dans les combats, et empêcher les vaisseaux désemparés de tomber au pouvoir de l'ennemi. On s'en sert encore pour escorter les flottes marchandes. La frégate peut porter de 650 à 850 tonneaux. Son tirant d'eau est de 6 m. — Autrefois on nommait, mais à tort, *frégate*, tout bâtiment à trois mâts qui avait une marche supérieure. — *Capitaine de frégate*. *Voy.* CAPITAINE.

FRÉGATE, *Tachypetes*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, famille des Totipalmes, qui sont de la grosseur d'une poule : bec robuste, long de 15 centim., crochu à la pointe; le tour des yeux et la gorge nus, des tarses à demi emplumés, et une membrane interdigitale très-échancrée. Leurs ailes démesurément longues empêchent ces oiseaux de nager; mais ils saisissent à la surface de la mer, en effleurant l'eau, les poissons dont ils se nourrissent. La rapidité de leur vol et leurs formes élancées les ont fait comparer aux frégates. Ces oiseaux osent, dit-on, attaquer le pélican, et lui font dégorger le poisson qu'il a pris. La *Fr. à tête blanche* (*T. leucocephalos*), espèce unique que renferme ce genre, a le plumage du corps noir, avec des taches blanches. On la trouve planant sur toutes les mers tropicales.

FREIN (du latin *frenum*), partie de la bride, ordinairement en métal, que l'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner (*Voy.* MORS). — Il se dit, en Anatomie, de tout repli membraneux qui bride ou retient un organe, comme le *frein* ou *filet* de la langue ; — en Mécanique, d'un mécanisme au moyen duquel on peut ralentir ou même arrêter complétement le mouvement d'une machine, d'une voiture, etc. : tel est le grand cercle qui entoure le rouet d'un moulin, et qui sert à l'arrêter tout d'un coup, quoique le vent donne à plein dans les ailes; tels sont encore l'arc de cercle en bois ou en fer qu'on place derrière les grandes roues des charrettes, la *mécanique* des diligences (*V.* ENRAYER) et les *freins* de locomotives, parmi lesquels on remarque l'*Électro-frein* de M. Nicklès et le *Frein parallèle* de M. Cardot.

FRELATAGE, préparation qu'on fait subir au vin et aux spiritueux pour dissimuler leurs défauts, ou leur donner un goût qu'ils n'ont pas réellement. Ainsi, on rétablit avec du tannin les vins devenus gras; avec de la chaux ou de la litharge (oxyde de plomb), ceux qui ont tourné à l'aigre; on coupe ensemble des vins de qualités opposées pour obtenir des mélanges plus agréables; on colore avec des bois de teinture les vins pâles ; on ajoute de l'alcool à ceux qui sont faibles, etc. La loi punit ces fraudes, toujours coupables et souvent dangereuses. *Voy.* FALSIFICATION DES BOISSONS.

FRELON, *Vespa crabro*, espèce du genre Guêpe, est de couleur ferrugineuse, avec une tache entre les antennes et une autre à la base des ailes. Le frelon a près de 3 centim. de longueur. Son nid, composé en grande partie de fibres de bois mort et extrêmement friable, est attaché par un pédicule, recouvert d'une espèce de toiture, arrondi, et n'ayant qu'un ou deux rangs de cellules; le frelon place ce nid dans les greniers, les trous des murailles ou des arbres. Il est très-vorace et déchire les autres insectes pour sucer l'intérieur de leur corps. C'est un des plus cruels ennemis des abeilles; en outre, il vole le miel de ces laborieux insectes. Sa piqûre est très-redoutable. Les frelons vivent en société : ces sociétés varient de 100 à 200 individus. Au commencement de l'hiver, presque toute la colonie meurt; il ne reste que quelques femelles fécondées, qui la renouvellent au printemps.

FRÉMISSEMENT (du latin *fremitus*), mouvement insensible qui s'effectue entre les molécules des corps sonores, tels que le verre, les cloches, les cordes d'instrument, et qui consiste en une série de vibrations, d'où résulte le son.

En Médecine, on appelle ainsi un tremblement des membres ou de tout le corps qui précède ou accompagne le frisson de la fièvre. *Voy.* FRISSON.

Laënnec a nommé *Fr. cataire* (de *chat*), un bruissement particulier, sensible à la main appliquée sur la région précordiale, et qu'il regarde comme un signe d'une ossification considérable de la valvule mitrale : ce frémissement a quelque analogie avec le murmure que font entendre les chats quand on les flatte.

FRÊNE, *Fraxinus*, genre de la famille des Oléacées, tribu des Fraxinées, renferme des arbres propres aux climats tempérés des deux continents, à feuilles opposées, à fleurs polygames; le fruit est une capsule biloculaire, coriace et ailée. Les frênes servent à l'ornement des parcs et des avenues. Le *Fr. commun*, *Grand Frêne* ou *Fr. des bois* (*Fr. excelsior*), est un des arbres les plus élevés de nos climats, où il est indigène. Sa tige s'élève à près de 30 m.; sa croissance est rapide : il vient dans toutes les terres, mais surtout dans les terrains légers et humides. Le tronc est droit, parsemé de gros boutons courts et noirâtres. Les feuilles sont formées de 6 à 13 folioles allongées, pointues, d'un beau vert, portées sur un pétiole ou rameau commun; les fleurs, disposées en grappe, s'ouvrent en avril et en mai; les fruits sont ovales, oblongs; la graine, oblongue et comprimée. Le frêne nuit beaucoup aux végétaux voisins, épuise le sol par ses longues racines, et a la propriété de laisser tomber sur les plantes, après la pluie et la rosée, une liqueur visqueuse qui leur est funeste. C'est sur cet arbre que se réunissent de préférence les mouches dites *cantharides*. Le bois du frêne est compacte, blanc et veiné : on le travaille au tour pour en faire des manches d'outils, de petites machines ; on en fait encore des cercles de tonneaux, des brancards de voitures, diverses pièces de charronnage, des meubles, etc.; mais il se laisse facilement attaquer par les vers. Comme bois de chauffage, il brûle bien, jette beaucoup de chaleur, et fait d'excellent charbon. Les feuilles du frêne peuvent servir à la nourriture des bestiaux. La semence, fermentée dans l'eau, donne une boisson usitée en Suède. La première écorce de l'arbre peut servir à teindre en bleu; la deuxième est un excellent fébrifuge. Le *Fr. à fleur* (*Fr. ornus*) et le *Fr. de Calabre* (*Fr. rotundifolia*) produisent la *manne* du commerce. *Voy.* MANNE.

FRÉNÉSIE ou PHRÉNÉSIE (du grec *phrên*, esprit). Ce mot, qui dans le langage vulgaire est synonyme de *délire* furieux, signifie pour les médecins, tantôt l'inflammation du cerveau et de ses membranes, surtout des *méninges* (*Voy.* ce mot), tantôt le délire symptomatique qui a lieu dans beaucoup d'affections. La frénésie était définie par les anciens *un délire continuel avec fièvre aiguë*, et Celse l'appelait *insania febricitantium*.

FRÈRE (du latin *frater*). C'est le deuxième degré de la parenté civile (*Voy.* PARENTÉ). Deux frères sont *germains*, lorsqu'ils ont même père et même mère; *consanguins*, lorsqu'ils ne sont frères que du côté paternel; *utérins* ou *demi-frères*, s'ils ont la même mère seulement.

Dans l'ancienne législation française, les frères avaient des droits fort inégaux; mais depuis l'abolition du *droit d'aînesse*, tous ont le même rang dans les successions. — Le Code civ. (art. 162) avait prohibé le mariage entre *beaux-frères* et *belles-sœurs*. La

loi du 16 avril 1832 a autorisé le chef de l'État à lever cette prohibition pour des causes graves.

On appelle encore *frères*, les religieux d'un même ordre et d'un même couvent.

FRESQUE (de l'italien *fresco*, frais), genre de peinture qui s'exécute ordinairement sur un enduit encore *frais*, formé de chaux et de sable mélangés ensemble. De cette manière, la peinture s'incorpore dans le mortier en séchant avec lui et devient presque ineffaçable. Les murs destinés à la peinture à fresque doivent être secs; on y applique d'abord la *crépissure*, enduit de chaux, de sable et de tuiles pilées; quand celui-ci est sec, on y pose le *deuxième enduit*, que l'on humecte d'eau, ce qui s'appelle *donner de l'amour au fond*, et on le couvre du dernier enduit, composé de chaux éteinte, de sable fin et de pouzzolane. C'est sur cette couche, *encore humide*, que l'on peint à fresque; on ne doit faire enduire que la partie de mur que l'on peut achever dans la journée. — La peinture à fresque est fort ancienne. On a trouvé dans les monuments de la Nubie et de l'Égypte, des hiéroglyphes, des ornements et même des figures peintes à fresque; les peintures du Pœcile et du Lesché à Athènes ont été exécutées de cette manière. Il en est de même des fragments de peinture découverts à Herculanum. Ce genre de peinture fut cultivé en Italie pendant tout le moyen âge; Raphaël, Michel-Ange, J. Romain et Zuccaro y ont excellé : rien n'égale la beauté des fresques du Vatican et de la chapelle Sixtine. En France on cite à la même époque La Fosse, B. Boulogne et Perrier. L'invention de la peinture à l'huile fit depuis négliger la peinture à fresque; mais, de nos jours, ce genre a repris faveur. On doit à M. E. Breton l'*Histoire de la peinture à fresque*, 1856.

FRET (de l'allem. *fracht*, charge, ou, selon Nicot, de *fretum*, mer), prix du loyer d'un navire, employé pour transporter des marchandises d'un port à un autre. Ce mot désigne encore : 1° la cargaison d'un navire de commerce; 2° certains droits que les vaisseaux payent à l'entrée ou à la sortie des ports. — Le Code de commerce (art. 286-310) traite de tout ce qui concerne le fret. — Ce que l'on nomme *fret* sur l'Océan, s'appelle *nolis* sur la Méditerranée.

FRETTE (du vieux français *frète*, petit cercle de métal dont on entourait le bois de certaines flèches), cercle de fer qui sert de lien à un morceau de bois pour l'empêcher de se fendre. Les moyeux des roues sont *frettés* par leurs deux bouts; ces frettes débordent le moyeu et forment une espèce de creux dans lequel se trouve l'écrou. On met encore des frettes aux pelles de bois, aux bois de lance, aux têtes de pilotis, etc.

FREUX ou FRAYONE, dit aussi *Grolle* ou *Graule*, en latin *Corvus frugilegus*, espèce d'oiseaux du genre Corbeau, se distinguent par l'absence de plumes à la base du bec, aux narines, à la gorge et au devant de la tête. Leur corps est d'un beau noir, à reflets pourpres et violets; leur bec est effilé et de couleur noire; le tour des yeux est d'un gris blanc. Le Freux est long d'un demi-mètre. Une variété, très-rare, est entièrement blanche. Cet oiseau se nourrit de petits animaux carnassiers, d'insectes et de grains. On le trouve en Europe et en Asie.

FRICHE (du bas latin *friscum*, même signif.), étendue de terrain qu'on ne cultive pas, et où ne croissent que des herbes et des broussailles. La France renferme encore aujourd'hui plus de 3 millions d'hectares de terres en friche. *Voy.* DÉFRICHEMENT.

FRICTION (du latin *fricare*, frotter), action de frotter une partie quelconque du corps : c'est un puissant moyen d'exciter les fonctions de l'organe cutané. Les *frictions* sont ou *sèches* ou *humides* : les premières se font avec les mains, avec une brosse, du linge ou de la flanelle; les autres avec des huiles, des liniments, des onguents, etc. Au moyen d'un conducteur adapté à une brosse, on fait des frictions électriques qui sont éminemment stimulantes.

FRIGORIQUE, nom donné par les anciens physiciens à un fluide impondérable, qui, répandu dans les corps, produirait le froid, de même que le calorique produit la chaleur. On est d'accord aujourd'hui sur la non-existence de ce fluide. *Voy.* FROID.

FRIMAIRE (de *frimas*), 3e mois du calendrier républicain en France, commençait, selon les années, le 21 ou le 22 novembre.

FRIMAS (du latin *fremo*, frémir, parce qu'il fait frissonner?), nom collectif du givre et du grésil, dus tous deux à un brouillard épais qui se congèle avant de tomber. Les frimas s'attachent aux cheveux, aux crins des chevaux, et à tous les corps exposés directement à l'air. Ceux qui blanchissent la campagne pendant l'hiver sont produits par la même cause que la rosée.

FRINGALE, par corruption de *Faim-valle* (*Voy.* ce mot), expression populaire par laquelle on désigne, en général, une faim dévorante et spécialement un besoin brusque et impérieux de manger, accompagné de frisson, besoin qui disparaît aussitôt qu'on a pris un peu d'aliments.

FRINGILLÉS ou FRINGILLIDÉS (de *Fringilla*, nom latin du *Moineau* ou du *Pinson*), famille de Passereaux conirostres. Ces oiseaux ont aux pieds trois doigts en avant et un en arrière; le bec forme un cône plus ou moins régulier. On en trouve des espèces sur tous les points du globe. Plusieurs sont voyageuses, mais la plus grande partie est sédentaire. Ils se nourrissent d'insectes, de graines et surtout de fruits. Pendant l'automne, ces oiseaux occasionnent des torts considérables aux cultivateurs. Les principaux genres sont : le *Gros-bec*, le *Bouvreuil*, le *Chardonneret*, le *Moineau*, le *Pinson* et le *Serin*.

FRIPIER (de *fripé*, usé), celui qui fait métier d'acheter et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. Autrefois les fripiers formaient une corporation dont l'organisation remonte à 1544. Les membres de cette corporation devaient avoir trois ans d'apprentissage et autant de compagnonnage.

FRIQUET ou HAMBOUVREUX, *Fringilla montana*, espèce du genre Moineau, plus petite que le Moineau domestique. Le Friquet a le sommet de la tête rouge bai, le dessus du dos et du cou varié de noir et de roussâtre; le croupion et la queue gris, la gorge noire, la poitrine et le ventre d'un gris blanc, le bec noir et les pieds gris. Cet oiseau a l'habitude, lorsqu'il est perché, d'être toujours en mouvement et d'agiter sans cesse la queue. Il ne s'approche pas beaucoup des lieux habités; mais il se tient à la campagne, sur le bord des chemins et des ruisseaux. Les Friquets sont communs dans toute l'Europe; ils sont moins destructeurs que les Moineaux.

FRISE (de l'italien *fregio*, dérivé, dit-on, de *Phrygius*, parce que les Phrygiens furent les premiers qui brodèrent des ornements sur la *frise*?), partie supérieure de l'entablement d'un monument, celle qui sépare la corniche de l'architrave. Elle est souvent ornée de sculptures ou d'inscriptions. — On nomme encore ainsi des bandeaux peints ou sculptés, qui entourent à l'intérieur le haut d'un édifice.

On distingue : la *Frise* ou *gorge de placard*, qui est au-dessus d'une porte entre le chambranle et la corniche; la *Fr. de lambris*, un panneau de menuiserie plus long que large, dans l'assemblage d'un lambris; la *Fr. bombée*, ou courbée en saillie; la *Fr. de fer*, en serrurerie; la *Fr. fleuronne*, enrichie de faisceaux de feuillages imaginaires; la *Fr. historiée*, représentant des figures historiques ou allégoriques, comme celle de l'Arc de triomphe de l'Étoile, à Paris; la *Fr. symbolique*, ornée d'emblèmes et d'attributs, etc.

Dans la Marine, on nomme *frises* les planches sculptées que l'on place en divers lieux de la char-

pente d'un vaisseau, comme ornement; ainsi que des pièces d'étoffe de laine épaisses, que l'on emploie pour boucher les voies d'eau.

FRISE, sorte d'étoffe de laine à poil frisé, et qui n'est pas croisée (*Voy.* RATINE).—*Toile de frise*, belle toile qui vient de la province de Frise en Hollande.

FRISE (CHEVAL DE). *Voy.* CHEVAL.

**FRISQUETTE**, nom donné par les Typographes au châssis en fer recouvert de fort papier collé que l'on met sur le tympan et sur la feuille qu'on veut tirer, après avoir enlevé de ce papier seulement ce qui masque les endroits qui doivent être imprimés, afin d'empêcher que les marges et tout ce qui doit demeurer blanc ne soient maculés.

Les fabricants de cartes à jouer se servent de frisquettes taillées selon les figures et les couleurs séparées qu'on veut y appliquer au moyen de la brosse.

**FRISSON** (du grec *phrix*, bruit, frémissement), tremblement involontaire, subit, inégal, irrégulier et passager, qui consiste dans un frémissement convulsif de la peau, suivi d'une sensation de froid; il est causé ordinairement par le froid qui précède la fièvre, par l'impression immédiate du froid extérieur, par un sentiment de frayeur, d'horreur, etc. Quelquefois il se fait sentir par tout le corps, d'autres fois il n'est que partiel.

**FRISURE** (de *friser*). On frise soit avec un peigne, soit en roulant les cheveux dans du papier et les pressant avec un fer chaud, soit en les enroulant autour d'un fer chaud. *Voy.* COIFFEUR.

**FRITILLAIRE** (de *fritillus*, cornet à jouer aux dés), *Fritillaria*, genre de plantes de la famille des Liliacées, tribu des Tulipacées, est composé de plantes herbacées à bulbe solide, charnu, d'où s'élance une tige à feuilles alternes. Les fleurs sont grandes, renversées, en forme de cloches à 6 divisions distinctes. Ces plantes sont originaires de l'Europe et de l'Asie. On cultive dans les jardins : la *Fr. méléagride*, ou *Damier*, qui se plaît dans les prés humides et atteint 30 centim.; ses fleurs, assez grandes et penchées, sont violettes ou blanches, marquées de carreaux blancs ou jaunes, et rouges ou pourpres; la *Fr. impériale*, ou *Couronne impériale*, qui s'élève à 1 m. de hauteur : ses feuilles sont éparses, lancéolées; ses fleurs, très-grandes et d'une belle couleur safranée ; elles forment au haut de la tige une couronne surmontée de feuilles; elles exhalent une odeur fétide. Ses bulbes donnent une fécule alimentaire.

**FRITTE** (du latin *frigere*, frire), produit d'une fusion, d'une vitrification imparfaite, causée par l'action d'une chaleur insuffisante pour amener une fusion complète, mais assez forte pour déterminer un commencement d'action chimique entre les corps constituant le mélange : il y a des *frittes* de verre, de fer, de minerai, etc.

**FRITURE** (du latin *frictus*, participe de *frigere*, frire), opération culinaire qui consiste à faire cuire diverses substances alimentaires dans la graisse bouillante, surtout dans le saindoux. La friture se fait aussi avec du beurre ou de l'huile. Elle sert à accommoder le poisson, les œufs, les beignets et toutes sortes d'entremets sucrés. La friture date du XIIIe siècle.

**FRIVOLITÉ**. Dans le Commerce, on connaît sous ce nom une petite dentelle de coton qui se vend très-bon marché.

**FROC** (du bas latin *froccus*, corruption de *floccus*, flocon de laine, parce qu'au bout du froc on attachait quelquefois une petite houppe), se dit de l'habit d'un moine, et particulièrement du capuchon, de la partie supérieure de cet habit qui recouvre la tête et les épaules. Le froc est toujours de la couleur de l'habit. — Ce mot désigne encore par métonymie la profession de religieux.

**FROID** (en latin *frigus*), sensation produite par la soustraction du calorique du corps. Les anciens physiciens croyaient que le froid était causé par un fluide spécial nommé *Frigorique*, qui possédait, d'après eux, des propriétés contraires à celles du *Calorique*. Aujourd'hui, il est reconnu que le froid n'est qu'une diminution de calorique, et qu'un corps ne se refroidit que parce qu'il cède son calorique aux corps environnants. Ce refroidissement a lieu soit par l'abaissement de la température atmosphérique, soit par des moyens artificiels.

*Froid naturel*. Le froid est très-prononcé vers les régions voisines des pôles; il est plus rigoureux sur les lieux élevés : il augmente d'un degré environ par 180 mètres d'élévation verticale. Les corps qui garantissent le mieux du froid sont la laine, les poils d'animaux, la soie, qui, étant mauvais conducteurs du calorique, retiennent la chaleur qui se dégage du corps. Le froid influe sur la vitalité des êtres organisés : tempéré, il retarde leur développement, mais prolonge leur existence; il diminue la sensibilité du système nerveux et augmente l'appétit; excessif, il produit chez l'homme des engelures, des maladies de poitrine, l'apoplexie; il décolore le poil des animaux et le blanchit; dans certaines espèces, il engourdit le sang, au point de produire un sommeil de plusieurs mois. Le froid arrête aussi la végétation des plantes; beaucoup d'espèces ne peuvent vivre dans les pays froids.

*Froid artificiel*. On peut le produire : par le *contact*, en entourant un corps quelconque de substances plus froides qui lui enlèvent son calorique; par la *raréfaction* de l'air, par l'*évaporation*, par des moyens chimiques, tels que la *liquéfaction* et les *mélanges réfrigérants*. *Voy.* ces mots.

**FROMAGE** (pour *formage*, par métathèse; de *forme*, espèce de natte de jonc ou d'osier où l'on met le fromage pour le faire égoutter), aliment préparé avec la partie caséeuse et le beurre du lait. On se sert, pour le fabriquer, de lait de vache, de chèvre ou de brebis, seul ou mélangé ; mais, quoique la matière première soit partout la même, les procédés de préparation, qui varient considérablement, et la qualité des pâturages, ont donné lieu de distinguer un nombre infini d'espèces de fromages, le plus souvent désignées par le nom des localités où on les fabrique. On range ordinairement tous les fromages en 3 classes : les *Fr. frais*, qui doivent être mangés sur-le-champ; les *Fr. gras*, qui peuvent attendre quelques mois; et les *Fr. secs*, qui peuvent se conserver au delà d'une année. Il faut néanmoins se mettre en garde contre les fromages par trop vieux ; beaucoup d'espèces, en vieillissant, acquièrent des qualités vénéneuses, et produisent de véritables empoisonnements. Quant à l'odeur et à la saveur piquante de plusieurs fromages, elle est due, en grande partie, à des sels ammoniacaux et surtout à des acides volatils (butyrique, caprique, valérianique, etc.), qui s'y développent par la fermentation.

*Fromages frais*. Pour les préparer, on fait cailler le lait, soit en l'abandonnant à lui-même à une température de 18 à 20°, soit au moyen d'un suc acide (jus de citron, vinaigre, etc.), ou de *présure* (*Voy.* ce mot); on recueille ensuite le *coagulum* sur des formes à claire-voie garnies d'un linge fin, de manière que le petit lait puisse s'écouler : c'est ainsi qu'on obtient les *Fr.* dits *à la pie*, en grands disques blancs; les *Fr. à la crème*, en forme de cœur; les *Fr. de Neufchâtel*, en petits pains entourés de papier de soie; les *Fr. de Viry*, etc.

*Fromages gras*. Après avoir obtenu le *coagulum* ou lait caillé comme pour les fromages frais, on le laisse bien égoutter : après quoi, on le sale et on le presse à plusieurs reprises; puis on le porte à la cave, où on le conserve sur un lit de foin, jusqu'à ce qu'il s'amollisse et devienne gras. C'est ainsi qu'on prépare, avec de légères différences : le *Fr. de Brie*, en disques de 40 centim. de large sur 3 d'épaisseur, qu'on distingue en fromages maigres (de lait écrémé), gras (de lait naturel), et crémeux ; le *Fr. de Marolles*. petit et carré, à pâte molle et jaune; le *Fr. du Mont-*

*Dore*, fait de lait de chèvre, et qui s'expédie en grande quantité dans de petites boîtes rondes; le *Fr. de Géromé*, ou *Gérardmer*, qui s'aromatise avec du cumin; ceux *de Rollo, des Angelots, des Dauphins*, etc.

*Fromages secs*. Ils se préparent de deux manières: par *cuisson*, ou par *compression*.—Dans le premier cas, on verse dans une chaudière du lait modérément écrémé, et, après l'avoir chauffé jusqu'à 25°, on met la présure; on bat quelque temps le coagulum, puis on le remet sur le feu jusqu'à ce que les grumeaux deviennent consistants et d'un aspect jaunâtre; on retire alors la pâte du feu, et, après l'avoir remuée pour l'agglomérer et la rendre élastique, on la verse dans un moule, qu'on soumet ensuite à la presse pendant 24 heures. Après quoi, on porte les fromages à la cave : on les y laisse 4 ou 5 mois, en ayant soin de les retourner tous les jours, en répandant du sel sur toute la surface. On prépare ainsi, en Suisse et en Franche-Comté, le fromage dit de *Gruyère*, qui a la forme d'une grosse meule; en Italie, le *Parmesan*, ou *Lodesan*, qu'on colore en jaune verdâtre avec du safran; en Angleterre, le *Chester*, qu'on colore avec du gaillet, etc. — Dans le 2ᵉ cas (*compression*), le fromage se fait à froid avec du lait non écrémé. Après avoir fait cailler le lait à la manière ordinaire, on pétrit la pâte et on la comprime dans une passoire pour la faire égoutter; on la met ensuite dans un cylindre à fond percé de trous, et on la charge de pierres; quand la masse est bien homogène et qu'il ne reste plus d'interstices, on l'immerge dans de l'eau salée, puis on la saupoudre de sel blanc; après quoi, on lave le fromage dans du petit-lait, on le racle et on le met au frais jusqu'à ce que la croûte prenne un aspect rougeâtre : on fabrique ainsi le fromage *de Hollande*, qui a la forme d'une boule; les gros fromages *du Cantal* ou *d'Auvergne*, ceux *de Gex* ou *de Sept-Moncel*; le fromage *de Roquefort* (Aveyron), fait avec du lait de chèvre et de brebis, et qui doit sa qualité supérieure à la nature des caves où on le prépare; les fromages *de Sassenage* (Isère), *du Mont-Cenis*, etc.

La préparation du fromage remonte à la plus haute antiquité. Elle était connue des Hébreux, des Égyptiens et des Grecs; les fromages étaient un mets très-recherché des Romains et des Gaulois; ceux de Nîmes et des Alpes étaient particulièrement en faveur. Dans les Gaules, on exposait les fromages à la fumée des plantes aromatiques pour leur communiquer un goût particulier. A Rome et en Grèce, on trempait les vieux fromages dans du vinaigre pour leur restituer leur première saveur.

Le *Fromage glacé* est un mets composé de crème et de sucre, auxquels on joint quelque substance agréable au goût et qu'ensuite on frappe à la glace.

Les Charcutiers appellent *Fr. d'Italie* et *Fr. de cochon* des préparations de viande de porc hachée et mêlée de graisse, qui n'ont de commun avec le fromage que de se manger avec le pain.

FROMAGEON, un des noms vulgaires de la *Mauve*.

FROMAGER, *Bombax*, genre type de la famille des Bombacées, renferme des arbres remarquables par leur croissance rapide, la grosseur de leur tronc, la beauté de leurs fleurs et par le duvet qui enveloppe les semences des fruits. Leurs feuilles sont alternes, longuement pétiolées; les pédoncules axillaires et uniflores, les fleurs blanches, le calice tubulé et à 5 dents, la corolle à 5 pétales, les étamines au nombre de 5; le fruit est une capsule à 5 valves et à 5 loges. Ces plantes sont originaires de l'Amérique tropicale. Le *Fr. à cinq étamines* (*B. pentandrum*) est un arbre haut de 20 à 25 m. Son bois est léger, très-cassant; le tronc est recouvert d'une écorce verdâtre et parsemé de tubérosités épineuses. Les feuilles sont composées de sept ou neuf folioles lancéolées portées sur de longues tiges. Le fruit, long de 16 centimètres, renferme des semences noires, enveloppées dans un duvet semblable à celui du cotonnier. On garnit des coussins et des meubles avec ce duvet; mais on ne peut le filer, parce qu'il est trop court. On retire de l'huile de ses feuilles. On mange les semences torréfiées. Une autre espèce, le *Fr. de Carthagène* (*B. Ceïba*), le plus épineux de tous, se cultive en serre chaude.

FROMENT (en latin *frumentum*), *Triticum*, le *Blé* le plus pur, la principale nourriture de l'homme. Pour les Botanistes, c'est un genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, renfermant des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, composées d'épillets multiflores et solitaires sur chaque dent de l'axe, qui est fléchi en zigzag. Chaque épillet renferme ordinairement 4 fleurs : ce qui distingue le froment du seigle, où chaque épillet en renferme 2; il diffère aussi de l'orge par l'absence des paillettes sétacées, qui, dans ce dernier végétal, environnent 2 ou 3 épillets en forme d'involucre. Les deux points extrêmes au delà desquels il cesse de croître sont, au Nord, le 58ᵉ degré, et au Sud, le 12ᵉ. Le genre Froment renferme des espèces cultivées et des espèces sauvages.

Parmi les premières, on compte 5 types : 1° le *Fr. commun* (*Tr. sativum*), ou *Blé*, qui comprend des *variétés sans barbes et à pailles creuses*, comme le Blé commun d'hiver à épi jaunâtre; le Blé de mars, blanc, sans barbes; le Blé blanc de Flandres; le Blé blanc de Hongrie, ou Blé anglais; et le Blé d'Odessa, ou Blé d'Alger; des *variétés barbues à paille creuse*, telles que le Blé barbu d'hiver à épi jaunâtre, le Blé de mars barbu ordinaire, et le Blé de Toscane à chapeaux, qui fournit les pailles fines, dites *Pailles d'Italie*; et des *variétés barbues à paille pleine* : Poulard rouge lisse, ou gros Blé rouge; P. rouge velu, ou Gros Blé roux; P. blanc lisse, P. blanc velu, etc.; 2° le *Fr. dur* (*Tr. durum*), comprenant le Blé dur ou d'Afrique, le Blé trémois ou barbu de Sicile, et le Blé d'Ismaël ou Blé Tripet; 3° le *Blé de Pologne* (*Tr. polonicum*), dit aussi *Seigle de Pologne* ou *de Russie*, et que l'on croit identique aux variétés dites *Blé d'Egypte*, *Blé du Caire* et *Blé Mogador*; 4° l'*Épeautre* (*Tr. spelta*), à grains ne se séparant pas de leur balle, et comprenant l'É. sans barbe, l'É. blanc et barbu, l'Amidonnier blanc, ou É. de mars, et l'Amidonnier roux; 5° enfin, l'*Engrain* (*Tr. monococcum*), appelé aussi *Engrain commun*, *Petit Epeautre* et *Froment Locular*, variété utile dans les mauvaises terres.

Les espèces sauvages sont le *Chiendent* (*Tr. repens*), le *Fr. des haies* (*Tr. sepium*), le *Fr. à feuilles de jonc* (*Tr. junceum*), le *Fr. glauque* (*Tr. glaucum*), etc. Plusieurs de ces espèces, loin d'être utiles, nuisent par leurs longues racines, comme le Chiendent. — Quelq. auteurs dérivent le Froment de l'*Ægilops*.

FROMENTAL, nom vulgaire donné à une espèce d'avoine, l'*Avoine élevée*, qui sert de fourrage.

FROMENTEAU, qualité supérieure de raisin gris rouge, à grappe grosse et sucrée. Les grains ont la peau dure et un goût exquis.

FRONDE (du latin *funda*, même signification), instrument léger formé d'une petite bande de cuir, à laquelle sont attachées deux cordes, chacune d'un côté. On place sur le cuir un objet quelconque, pierre, balle de plomb, etc.; puis on fait tourner la fronde en augmentant peu à peu la vitesse. Lorsque cette vitesse est la plus grande possible, on lâche une des deux cordes en retenant l'autre : la fronde s'ouvre alors, et laisse partir le corps qu'elle renferme et qui va frapper avec force les obstacles. Le projectile suit d'abord la tangente à la circonférence de rotation, puis il décrit une parabole par l'effet de la pesanteur. Sa portée peut dépasser 500 pas.

La fronde était l'arme ordinaire des soldats à pied dans l'antiquité et le moyen âge. On sait que le jeune David tua le géant Goliath avec une fronde; les habitants des îles Baléares étaient réputés pour

être les plus habiles frondeurs. Les Grecs, les Romains et les Carthaginois eurent des corps de frondeurs, et à leur exemple, les Germains, les Francs et les autres Barbares. Au XIVe siècle, il y avait encore des frondeurs dans l'armée espagnole : on s'en servit pour lancer les premières grenades. L'invention des armes à feu a fait abandonner cette arme. *Voy.* FUSTIBALE.

En Botanique, *fronde* se dit des feuilles qui s'élèvent de la racine ou de la tige de quelques plantes, et en général des feuilles très-grandes.

En Chirurgie, on nomme *fronde* une sorte de bandage à quatre chefs, que l'on fait avec une bande fendue par ses extrémités jusqu'à 5 centim. environ de sa partie moyenne, ce qui lui donne la forme d'une *fronde*. On l'emploie surtout pour fixer la mâchoire inférieure, dans le cas de fracture ou de luxation de cet os. On le nomme alors *mentonnière*.

Pour la *Fronde*, dans l'Histoire, *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

FRONT, partie supérieure du visage qui s'étend d'une tempe à l'autre, et qui est comprise entre la racine des cheveux et la saillie que forme le bord de l'orbite. — On se sert quelquefois de ce mot par analogie pour exprimer, dans les oiseaux, l'espace compris entre la base du bec et le vertex.

Dans le langage militaire, ce mot est synonyme de *face* ou d'*aspect :* le *front d'une troupe en bataille*, ou le *front de bataille*, est le devant, le rang antérieur d'une troupe ou de la ligne sur laquelle elle est établie, et qui regarde l'ennemi ; le *front d'une troupe en colonne* est sur la ligne passant par le premier rang de la colonne ; un bataillon carré présente autant de *fronts* que de côtés. — Dans un camp, on appelle *front de bandière* la large rue qui longe le premier rang de tentes ou de baraques (*Voy.* BANDIÈRE). — Dans les places fortes, on appelle *front de fortification* la partie comprise entre les capitales de deux bastions consécutifs : elle se compose de deux demi-bastions et d'une courtine, enveloppés d'un fossé et formant le corps de place ; d'une tenaille, d'une demi-lune et de son fossé ; d'un chemin couvert et du glacis. — Dans la Marine militaire, on appelle *front* l'ordre de marche dans lequel tous les vaisseaux d'une armée navale sont rangés sur une même ligne et marchent à côté les uns des autres.

FRONTAL, qui concerne le front. L'*os frontal*, qui forme le front, est la même chose que l'*os coronal* (*Voy.* ce mot). L'*artère frontale* est une artère fournie par l'artère ophthalmique. Elle sort par la partie interne et supérieure de la base de l'orbite, et remonte sur le front entre l'os et le muscle des paupières. La *veine frontale* est une branche de la veine faciale. — *Sinus frontaux. Voy.* SINUS.

FRONTEAU (de *front*), nom donné : 1° à un bandage qu'on place sur le front et qu'on nomme aussi *frontal ;* 2° à une pièce du harnais d'un cheval destinée à lui couvrir le front quand il est caparaçonné.

Dans la Marine, le *fronteau* est une balustrade de planche sculptée dont on couvre une face des pièces de bois qui tiennent le grand mât et qui soutiennent les ponts. On nomme *fronteau de volée* la petite saillie en bois qui reçoit et appuie les canons.

FRONTIÈRES (de *frons*, front, parce que la frontière est comme le front opposé aux ennemis), ligne séparative des territoires de deux nations voisines. On distingue les *Fr. naturelles*, telles que l'eau, la rive, le thalweg, le milieu d'un fleuve, des chaînes de montagnes, des vallées, déserts, landes, écueils, côtes, bancs de sable, etc. ; et les *Fr. artificielles* ou *conventionnelles*, comme bornes, poteaux, termes, édifices, ponts, arbres ou rochers marqués, routes, monceaux de terre, fossés limitrophes, barrières, tonnes flottantes arrêtées par des ancres, etc.

La fixation des frontières, les travaux élevés pour leur défense, tels que forteresses, lignes retranchées, batteries, têtes de pont, etc., donnent souvent lieu à des difficultés diplomatiques qui ne se résolvent que par la guerre ou par des traités particuliers, dits *traités de délimitation.*

FRONTIN, personnage de l'ancienne comédie, créé au XVIIIe siècle. C'était un valet audacieux, impudent, à la repartie prompte, qui dirigeait son maître dans ses plaisirs et dans ses affaires. Augé et Dugazon excellèrent dans ce rôle.

FRONTISPICE (du latin *frons*, front, et *inspicere*, regarder), mot qui désigne, en Architecture, la façade principale d'un édifice quelconque, celle qui annonce à la première vue la destination d'un monument et qui y donne entrée (*Voy.* FAÇADE) : tels sont le portail d'une église, le péristyle d'un temple, la porte d'un palais ou d'un hôtel, etc. — Par extension, on a appliqué ce mot aux titres et aux gravures placés en tête des livres ou des recueils d'estampes.

FRONTON (de *front*), construction qui s'élève au-dessus de la frise, au sommet d'un édifice, et qui forme le couronnement de toute son ordonnance. On élève aussi des frontons au-dessus des portes, des fenêtres, des niches, etc. : ils sont le plus souvent ornés de bas-reliefs ou d'ornements. Le fronton est ordinairement triangulaire ; il y en a aussi de courbes, en arcs de cercle ou d'ellipse. On appelle *Fr. à jour*, celui dont le tympan est évidé pour laisser passer le jour ; *Fr. à pan*, celui dont la corniche supérieure forme trois parties en pans coupés ; *Fr. sans base*, celui dont la corniche horizontale est supprimée ; *Fr. gothique*, une espèce de pignon, de la forme d'un comble très-élevé, tantôt plein, tantôt à jour, comme on en voit à toutes les façades des églises d'architecture ogivale, etc.

Les monuments grecs et romains et plusieurs monuments modernes ont des frontons remarquables : ils offrent ordinairement des bas-reliefs remplissant tout le tympan, des médaillons ornés de figures, des ornements peints, etc. On cite surtout les frontons du temple de Minerve à Athènes, du Panthéon d'Agrippa à Rome ; à Paris, ceux de Ste-Geneviève (Panthéon), de la Madeleine, de la Chambre des députés.

FROTTEMENT, résistance qu'éprouve un corps à glisser ou à rouler sur un autre corps. Quelque polies que soient deux surfaces, elles sont toujours couvertes d'aspérités visibles au microscope. Ces aspérités s'engrènent les unes dans les autres et contractent une certaine adhérence par leur contact immédiat. On distingue deux sortes de frottement : 1° celui dans lequel un corps glisse sur un autre et où une seule des deux surfaces se renouvelle ; 2° celui d'un corps qui roule et dans lequel les deux surfaces en contact se renouvellent à chaque instant. Le frottement de la première espèce, dit *Fr. de glissement*, est plus grand que celui de la seconde. L'huile, les graisses, le savon, la plombagine, ont pour objet de transformer le premier frottement en frottement de la seconde espèce, tant en remplissant les inégalités des surfaces, que par la facilité avec laquelle leurs molécules roulent les unes sur les autres.

Le frottement de deux corps hétérogènes est moindre que celui de deux corps homogènes. Dans la pratique, on admet 0,07 pour coefficient du frottement de glissement, lorsque les surfaces ont été enduites d'huile ou de saindoux, et 0,09 lorsqu'elles ont été graissées de suif. Dans le *Frottement de roulement*, comme celui d'une voiture, le coefficient varie de $\frac{1}{25}$ à $\frac{1}{8}$ suivant que le cheval va au pas ou au trot, et que la route est pavée ou sablée.

On se sert du *frottement* en Physique pour développer de la chaleur et de l'électricité. — En Médecine, le frottement, qui prend alors le nom de *friction*, est un puissant moyen curatif. *Voy.* FRICTION.

FROUEMENT (onomatopée), action de contrefaire avec une feuille de lierre ou un instrument quelconque les cris des geais, des pies, des merles, des grives et

de différents petits oiseaux, quelquefois même des cris imaginaires, ou le bruit de leur vol, pour les engager à s'approcher des piéges qu'on leur tend.

FRUCTIDOR (du latin *fructus*, fruit), 12e mois du calendrier républicain. Il commençait, selon les années, le 18 ou le 19 août. C'est à la suite de ce mois que venaient se placer les *jours complémentaires*.

FRUCTIFICATION (de *fructus*). On entend par ce mot, l'ensemble des phénomènes qui accompagnent la production du fruit, depuis sa première apparition jusqu'à son entière maturité. *Voy.* FRUIT.

FRUGIVORES (de *fruges*, grains, et *vorare*, dévorer), animaux qui se nourrissent de substances végétales et en général de fruits. Le nombre en est très-grand. MM. Vieillot et Ch. Bonaparte ont donné ce nom à une famille de l'ordre des Passereaux, composée de ceux qui vivent de fruits, comme les Touracos, les Musophages.

FRUIT (du latin *fructus*), production des végétaux qui succède à la fleur et qui sert à leur propagation : c'est l'ovaire fécondé et parvenu à son entier développement. Le fruit comprend 2 parties : le *péricarpe* et la *graine* (*Voy.* ces mots). La grosseur des fruits n'a aucun rapport avec la grandeur de de l'arbre qui les produit : le gland, par exemple, provient d'un arbre gigantesque, tandis que le potiron est le produit d'une plante grêle et rampante. — On nomme *Fr. simple*, celui qui provient d'un seul pistil, comme la pêche, la cerise ; *Fr. multiple*, celui qui provient de plusieurs pistils renfermés dans une même fleur, comme la fraise, la framboise; *Fr. composé*, celui qui résulte de plusieurs pistils réunis, mais provenant de fleurs distinctes, comme les mûres, les ananas, les cônes des pins. On nomme *Fr. secs*, ceux dont le péricarpe est mince et peu fourni de sucs, et *Fr. charnus* ceux, au contraire, qui ont un péricarpe épais et succulent, comme le melon, l'abricot. Dans quelques fruits, la partie charnue provient du calice (mûre, ananas), ou des bractées (genévrier), ou de l'involucre (figue), ou du pédoncule (noix d'acajou). On nomme *Fr. déhiscents*, ceux qui s'ouvrent par des valves ; *Fr. indéhiscents*, ceux qui restent clos. Les premiers, quand ils sont secs, sont dits *Fr. capsulaires*. Suivant le nombre de graines qu'ils renferment, les fruits peuvent être *monospermes*, *dispermes*, *trispermes*, *oligospermes*, *polyspermes*, etc. (*Voy.* ces mots); on nomme *pseudospermes*, ceux dont le péricarpe a peu d'épaisseur et adhère à la graine, comme dans les Graminées et les Composées. — M. Richard classe les fruits en *simples*, *multiples* et *agrégés* ou *composés*. Les premiers se partagent ensuite en *Fr. secs indéhiscents :* caryopse, akène, polakène, samare, gland, carcérule; *Fr. secs déhiscents :* follicule, silique, silicule, gousse, pyxide, élatérie, capsule; et *Fr. charnus :* drupe, noix, nuculaine, mélonide, péponide, hespéridie, baie. Les *Fr. multiples* ne comprennent que le syncarpe. Enfin les *Fr. agrégés* comprennent le cône ou strobile, le sorose et le sycône. *Voy.* ces mots.

En Droit, on nomme *fruits* les produits ou revenus d'une propriété quelconque. On nomme *Fr. civils* les loyers des maisons, les intérêts des sommes exigibles, les arrérages de ferme, le prix des baux à ferme, etc.; *Fr. industriels*, les productions qu'on obtient par la culture, comme le blé, le vin, etc.; *Fr. annuels*, ceux qui se reproduisent chaque année; *Fr. casuels*, ceux qui dépendent d'événements futurs. — On appelle *Fr. pendants par racines*, les blés, les raisins, et généralement tous les fruits lorsqu'ils sont encore sur pied. Les fruits pendants par racines font partie du fonds. On ne peut les saisir qu'après une époque déterminée par la loi.

FRUITS A NOYAU. Ce sont les Drupes, tels que Prunes, Pêches, Abricots, etc. *Voy.* DRUPE.

FRUITS CONFITS. *Voy.* CONFITURES.

FRUITS LÉGUMIERS, nom que l'on donne à l'*Aubergine*, à la *Tomate*, aux *Melons*, aux *Courges*, aux *Citrouilles*, aux *Concombres*, etc., et en général aux fruits qu'on sert comme légumes.

FRUITS SECS, fruits séchés au four ou au soleil (raisins, figues, pruneaux, poires et pommes tapées, amandes, etc.). La chaleur, en évaporant leur eau de végétation, en a concentré la partie sucrée. Le plus souvent on les *blanchit* en les trempant auparavant dans l'eau bouillante. Les plus estimés sont les raisins de Corinthe, de Montpellier, de Damas, les prunes de Tours et d'Agen, les poires de Reims, les figues d'Alep, de Marseille, les dattes d'Algérie, etc.

FRUITIER (de *fruit*), local destiné à la conservation des fruits. Le meilleur est une cave sèche dont la température se maintienne constamment entre 12 et 14° centigrades. Il faut de plus qu'il soit suffisamment distant des fumiers, des lieux d'aisances et des mares qui pourraient y apporter de la mauvaise odeur et de l'humidité. On pose le fruit sur des tablettes ou des tringles à claire-voie. Ceux que l'on veut conserver pour l'hiver doivent être cueillis quelques jours avant leur complète maturité. On ne les essuiera pas, de peur que le duvet de nature gommeuse qui les recouvre ne produise, en se desséchant, une sorte de vernis qui bouche les pores, et mette obstacle à la fermentation. Dès que les fruits sont dans le fruitier, on doit profiter de quelques beaux jours pour ouvrir portes et fenêtres, et faire évaporer l'excès d'humidité dont ils sont chargés.

FRUITIERS (ARBRES). On distingue les *A. fruitiers à noyau* et les *A. fruitiers à pepins;* on nomme *A. de verger*, ceux que l'on cultive au jardin ou dans un enclos; et *A. de plein vent*, ceux qui croissent dans les champs cultivés. Suivant la forme qu'on leur donne, on les appelle encore *A. en quenouilles*, *A. en espaliers*, etc. (*Voy.* ces mots).—On plante les arbres fruitiers après la chute des feuilles dans les terres légères, mais seulement en février et mars dans les terres fortes et humides. On a soin qu'ils soient jeunes et vigoureux, que le sujet soit bien proportionné à la greffe, et que tout le chevelu des racines soit bien conservé. On ne doit enterrer l'arbre que jusqu'au collet. Lorsque l'arbre est fixé, on achève de couvrir toutes les racines de terre fine, et l'on remplit le reste du trou avec de la terre mêlée de fumier consommé. — Pour la taille des arbres fruitiers, *Voy.* TAILLE.

FRUITS, terme de Jurisprudence. *Voy.* FRUIT.

FRUSTE (du latin *frustum*, fragment), se dit, en Numismatique, d'une médaille effacée ou défectueuse dans sa forme. — Ce mot s'applique aussi aux marbres, statues, bas-reliefs que le temps a endommagés.

FRUSTRATOIRE (du latin *frustra*, en vain). En Droit, on appelle *frais frustratoires* ceux qui ont été faits sans nécessité, dans la seule vue d'augmenter les émoluments d'un officier ministériel. Les procédures, les actes nuls ou frustratoires sont à la charge des officiers ministériels qui les font. Ceux-ci sont en outre passibles de dommages-intérêts, et peuvent être suspendus de leurs fonctions.

On nomme aussi *frustratoire* une boisson sucrée ou aromatisée qu'on prend quelquefois après le repas, pour faciliter la digestion, ou que l'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète. Ce nom vient sans doute alors de ce qu'à l'aide de ce cordial on prolonge sa vie et l'on *frustre* ses héritiers.

FRUTESCENT ou FRUTIQUEUX (du latin *frutex*, arbrisseau), se dit, en Botanique, des plantes qui ont le port d'un arbrisseau, comme le Jasmin frutescent, la Buplèvre frutescente, etc. — On appelle *sous-frutescents* les végétaux qui ont le port de *sous-arbrisseaux*.

FRUTICULEUX, synonyme de *Sous-frutescent*.

FRUTIQUEUX, synonyme de *Frutescent*.

FUCACÉES ou FUCÉES (de *fucus*, varech), groupe d'Algues constituant le 1er ordre de la famille des

Hydrophytes établie par Lamouroux, répond à la section des Phycoïdées. *Voy.* ce mot.

FUCHSIA (de *Léonard Fuchs*, médecin du XVIe siècle), genre de la famille des Onagraires ou OEnothéracées, type de la tribu des Fuchsiées, est composé de sous-arbrisseaux ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, opposées ou verticillées. Ses fleurs rouges ou roses, pendant en clochettes et rattachées à la tige par un long pédoncule, sont fort élégantes. On compte une cinquantaine d'espèces de fuchsias, toutes d'Amérique, recherchées la plupart pour l'ornement des serres et des appartements. La plus répandue est la *F. coccinea*, remarquable par ses feuilles d'un vert luisant, et surtout par ses fleurs d'un beau rouge écarlate bordé de bleu violet.

FUCOIDES (de *fucus*, varech), nom donné par M. de Blainville à une famille de végétaux de sa classe des Calciphytes, comprenant des espèces d'Algues voisines des Fucus, et dont la tige et les rameaux sont enduits d'une couche crétacée fort mince, continue et sans aucune trace de pores. Tels sont les genres *Udotée*, *Liagore*, et plusieurs autres que l'on rangeait autrefois dans les Zoophytes.

On désigne aussi sous ce nom, ainsi que sous celui de *Fucites*, toutes les plantes fossiles qui paraissent avoir appartenu à la famille des Algues, comme les Laminarites, les Gigartinites, les Dictyotites, etc.

FUCUS, vulgairement *Varech*, genre de la famille des Algues, section des Phycoïdées, composé de plantes marines à fronde coriace, filiforme ou plane, presque toujours dichotome, et parsemée de vésicules creuses, à apothèques uniloculaires et à sporidies noirâtres. Les fucus sont souvent remarquables par leur longueur, qui, dans quelques-uns, dépasse 100 m., par les brillantes couleurs de leur feuillage et la forme curieuse de leurs fructifications. Le *F. potatorum* (des buveurs) de la Nouvelle-Hollande a de larges feuilles qui servent à puiser de l'eau. Le *F. buccinalis*, vulgairement *Trompette de Neptune*, a un tronc dégarni de feuilles, de la grosseur de la cuisse et de la hauteur de nos plus grands arbres. La *Laminaire saccharine* (*F. saccharinus*), dite vulgairement *Baudrier de Neptune* à cause de ses longues feuilles en bandelettes de la largeur de la main, se recouvre, en se desséchant, d'une efflorescence blanchâtre qui a la saveur du sucre et qui n'est autre que de la Mannite; le *Varech siliqueux* (*F. siliquosus*) fournit également beaucoup de cette espèce de sucre; le *Varech comestible* (*F. edulis*) se mange, dit-on, préparé dans du lait. Il en est de même du *F. palmatus*, qui sert de nourriture aux pauvres de l'Ecosse et de l'Irlande. Le *F. vesiculosus* s'emploie comme fourrage pour les bestiaux, ainsi que pour fumer les terres et pour préparer la soude et l'iode. Le *F. natans* transforme en certains endroits la surface des mers en vastes tapis de verdure qui ont plus d'une fois trompé et effrayé les compagnons de Christophe Colomb; les marins mangent cette plante et la nomment *Raisin de mer*, à cause de ses vésicules disposées en grappes.

FUERO (mot espagnol fait de *forum*, place publique, tribunal), nom donné en Espagne aux privilèges de certaines provinces (*Voy.* FUEROS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). L'Académie d'histoire de Madrid a entrepris en 1852 de publier une collection des *fueros*.

FUGACE (du latin *fugax*, qui fuit), nom donné, en Botanique, à certains organes qui tombent et disparaissent peu de temps après leur apparition.

FUGITIVES (POÉSIES), pièces de vers de peu d'importance, inspirées par une occasion, une circonstance quelconque, et qui n'ont entre elles aucune liaison. Elles ont été ainsi appelées, dit La Harpe, parce qu'elles semblent s'échapper, avec la même facilité, et de la plume qui les produit, et des mains qui les recueillent. Les poëtes qui se sont le plus distingués dans ce genre de poésie sont : chez les anciens, Anacréon, Sapho, Catulle, Horace; chez les modernes, Marot, Voiture, Pavillon, Saint-Pavin, Saint-Gelais, Desportes, Chaulieu, Voltaire, Gresset, Bernis, Dorat, Desmahis, Boufflers, etc.

FUGUE (du latin *fuga*, fuite), pièce de musique vocale ou instrumentale, établie sur une phrase donnée, sur une idée principale qui disparaît et revient constamment, passant alternativement dans toutes les parties par une imitation périodique. L'idée principale se nomme le *sujet*; on appelle *contre-sujets*, les idées secondaires qui accompagnent le sujet; *réponse*, la reprise du sujet par la partie suivante; *épisodes*, des imitations formées de fragments du sujet et du contre-sujet, et jetant de la variété dans la fugue. Lorsque le compositeur veut rentrer dans le ton primitif, il fait une *stretta*, imitation plus vive du sujet et de la réponse. Dans la musique instrumentale et d'église, la fugue produit des effets admirables. — On cite surtout les fugues d'Al. Scarlatti, de Porpora, de Clementi, de J.-Séb. Bach, de Haendel, de J. Haydn et de Cherubini. Les meilleurs ouvrages sur ce sujet sont: le *Traité de la fugue* de Marpurg; le *Traité de haute composition* d'A. Reicha; le *Traité du contre-point et de la fugue* par F.-J. Fétis; et le *Cours de contre-point et de fugue* de L. Cherubini.

On appelle *Fugué* ce qui est dans le style ou la forme d'une fugue : un chœur *fugué* est celui dans lequel une phrase principale est imitée par les diverses parties; le *contre-point fugué*, c.-à-d. à 3, 4, 5, 6, 7 parties, etc., se nomme aussi *alla Palestrina*, du nom d'un compositeur qui s'est illustré dans ce genre.

FUIE (de *fuir*), petit colombier construit sur un pilier en bois et sans ouverture. *Voy.* COLOMBIER.

FULGORE, *Fulgora* (de *fulgur*, éclair, à cause de leurs brillantes couleurs), genre d'insectes Hémiptères, de la famille des Cicadaires, type de la tribu des *Fulgoriens* ou *Fulgorelles*, a 2 yeux lisses, la tête aussi longue que le corps, et quelquefois plus grosse, de forme très-variable. Ces insectes, propres à l'Amérique méridionale, sont ornés de couleurs brillantes. Le *F. porte-lanterne*, type du genre, porte sur le devant de la tête un renflement vésiculeux plus long que la moitié du corps, et qui, dit-on, brille avec éclat dans l'obscurité. Il en est de même du *F. porte-chandelle*, qu'on trouve ainsi que le précédent à Cayenne.

FULGURATION (de *fulgur*, foudre), nom donné à ce phénomène de lumière électrique qui se produit souvent dans l'atmosphère à la fin des chaudes journées de l'été, et qu'on appelle vulgairement *éclair de chaleur*. Il diffère de l'*éclair* proprement dit en ce qu'il n'est point accompagné de tonnerre.

On appelle aussi *fulguration*, la lumière vive et éblouissante que donne l'argent en bain, à l'instant où il perd son état de fluidité.

FULGURITES, dits aussi *Tubes fulminaires* ou *Astrapyalites*, tubes que l'on trouve souvent dans des collines de sable où ils se ramifient à une profondeur de 2 à 10 mètres. Ces tubes, creux et complètement vitrifiés, varient dans leur grosseur. Ils sont dus à la foudre, qui, en tombant sur le sable, s'y enfonce et le vitrifie sur son passage. On en rencontre beaucoup en Silésie, dans le Cumberland, et près de Bahia au Brésil. — Les Romains donnaient le nom de *fulgurites* à tous les endroits frappés de la foudre : ils les regardaient comme sacrés.

FULIGINEUX (du latin *fuligo*, suie), ce qui est de la couleur de la suie, qui a un rapport, une ressemblance avec elle. — En Médecine, on donne cette épithète aux parties qui prennent une couleur brunâtre, ou qui se couvrent d'un enduit qui offre cette couleur. La fuliginosité des dents, des lèvres et de la langue est un des symptômes de la fièvre typhoïde.

**FULMINAIRES** (TUBES). *Voy.* FULGURITES.

**FULMINANT** (de *fulmen*, foudre), épithète donnée en Chimie à certaines préparations qui produisent une détonation plus ou moins bruyante lorsqu'on les soumet à la chaleur, à la compression, à la trituration ou à la percussion. L'*argent fulminant* est l'ammoniure d'argent; l'*or fulminant*, l'ammoniure d'or. *Voy.* FULMINATES et AMMONIURES.

**FULMINATES** (du latin *fulminare*, foudroyer), sels composés de carbone, d'azote, d'oxygène et d'un métal ($C^2N^2O^2M$), qui ont la propriété de détoner par le choc ou par la chaleur. On y suppose l'existence d'un acide particulier (*A. fulminique*), mais qui n'a pas encore été isolé. Les fulminates les plus remarquables sont ceux à base d'argent et de mercure. Ils s'obtiennent en dissolvant du mercure ou une pièce d'argent dans de l'acide nitrique, et ajoutant de l'alcool à la solution chaude; le sel se dépose alors, par le refroidissement, sous la forme d'une poudre blanche et cristalline. Cette poudre est très-dangereuse à manier; un centigramme de fulminate d'argent, jeté sur des charbons ardents, produit une détonation aussi forte qu'un coup de pistolet. Le plus léger frottement de ce sel entre deux corps durs suffit pour en provoquer la détonation : le chimiste Hennell a péri victime d'une semblable explosion. C'est avec le fulminate d'argent que l'on confectionne les petits pétards dits *bonbons chinois :* une parcelle de cette poudre est collée, avec quelques grains de verre pilé ou de sable, entre deux bandes étroites de parchemin; lorsqu'on tire ces bandes en sens contraire, le frottement fait détoner le fulminate d'argent. Les cartes et les pétards fulminants sont préparés de même. Le *F. de mercure* est employé pour faire les capsules ou amorces des fusils à percussion : on mélange ordinairement de la poudre à canon ou du nitre au fulminate, avant de l'introduire dans les capsules, dans la proportion de 60 pour 0/0; ce mélange communique mieux l'inflammation à la charge.

Les fulminates ont été découverts en 1800 par Howard. L'analyse en a été faite en 1824 par MM. Gay-Lussac et Liebig. Il faut distinguer les fulminates des composés connus sous les noms d'*or* et d'*argent fulminants*. *Voy.* FULMINANT.

**FULMINATION**, détonation subite et bruyante. *Voy.* FULMINANT et FULMINATES.

*Fulminer une bulle*, se dit, en Droit canonique, de l'acte par lequel le pape, un évêque ou tout autre ecclésiastique commis par le pape, publient quelque acte avec certaines formalités pénales ou comminatoires, ou ordonnent que des bulles ou autres rescrits pontificaux seront exécutés. Ce mot s'applique surtout aux sentences d'anathème et d'excommunication.

**FULMINIQUE** (ACIDE). *Voy.* FULMINATES.

**FUMAGE** ou FUMURE (de *fumus*, fumée), opération d'agriculture qui consiste à répandre le fumier sur les champs (*Voy.* FUMIER et ENGRAIS).

On nomme encore ainsi l'opération que l'on fait subir aux viandes et aux poissons préalablement salés, et qui a pour objet d'en favoriser la conservation et le transport. On fume particulièrement le lard, le bœuf et le hareng.

On appelle aussi *fumage* l'opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé en le soumettant à la fumée de certaines compositions.

**FUMARIACÉES** (du latin *Fumaria*, Fumeterre), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, détachée des Papavéracées, se distingue par ses pétales irréguliers, le nombre défini de ses étamines, et par la nature de ses sucs. Ce sont des herbes à feuilles alternes, découpées et glabres; à fleurs pourpres, blanches ou jaunes, à grappes terminales, à calice bisépale, à corolle à 4 pétales et à 6 étamines Ces plantes croissent dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal. La *Fumeterre* en est le type.

**FUMARIQUE** (ACIDE), dit aussi *A. paramaléique* acide organique renfermant du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^4HO^3,HO$), et contenu, en combinaison avec la chaux, dans la fumeterre (*Fumaria*) et dans le lichen d'Islande. Il se produit aussi par la distillation de l'acide malique. Il se présente en prismes incolores, peu solubles dans l'eau et d'une saveur franchement acide; il forme, avec les bases, les *fumarates*. On l'extrait de la fumeterre en décolorant le suc de cette plante avec du charbon animal, précipitant par l'acétate de plomb et décomposant le précipité par l'hydrogène sulfuré. M. Winkler l'a trouvé dans la fumeterre; M. Lassaigne l'a obtenu aussi en distillant l'acide malique.

**FUMÉE** (du latin *fumus*), vapeur plus ou moins épaisse, odorante, souvent âcre, qui se dégage des matières animales et végétales, ou même minérales, chauffées jusqu'à leur entière décomposition. Elle se distingue de la *vapeur* proprement dite, en ce qu'elle renferme diverses parties solides et liquides, et que la vapeur est à l'état de gaz seulement. Tantôt la fumée est produite par la volatilisation d'un corps solide (oxyde d'arsenic, sublimé corrosif), tantôt elle est le résultat de la décomposition de certains corps par le feu : ainsi, le bois qui brûle répand de la fumée, et celle-ci n'est alors qu'un mélange d'eau et d'acide acétique, entraînant de la cendre, du charbon très-divisé et des parties non brûlées (*Voy.* SUIE). Dans certains cas, la fumée est produite par la volatilisation d'un des principes immédiats d'un corps composé : ainsi lorsqu'on chauffe les baumes, l'acide benzoïque se dégage et se répand dans l'air sous forme de fumée. Quelques chimistes ne donnent le nom de *fumée* qu'aux vapeurs fuligineuses, huileuses, acides, charbonneuses, ammoniacales, qui s'exhalent des corps organiques traités dans les cheminées, dans des fours, des creusets, des cornues mal lutées, etc., et aux corps métalliques réduits en vapeur. — Quant aux moyens employés pour se garantir de la fumée dans les appartements, *Voy.* FUMISTE et CHEMINÉE.

*Noir de fumée. Voy.* NOIR.

Les chasseurs nomment *fumées* la fiente des cerfs et autres bêtes fauves.

**FUMEROLLES** ou FUMAROLLES (de *fumée*), vapeurs qui s'échappent des crevasses du sol sous la forme de colonnes de *fumée*, blanches, parfois hautes de 10 à 20 m., et souvent avec bruit, comme si elles sortaient d'une chaudière à vapeur. On les observe particulièrement dans les cratères des volcans actifs et dans les solfatares; on en rencontre aussi au milieu de certains terrains calcaires, comme à Monte-Cerboli, à Castel-Nuovo, en Toscane, où ces jets de vapeur sont groupés par 10, 20 ou 30, et disposés sur une ligne à peu près droite de 30 à 40 kilom. Les fumerolles entraînent toujours divers agents qui attaquent plus ou moins les roches environnantes : au Vésuve, elles renferment de l'acide chlorhydrique; à la solfatare de Pouzzole, du gaz sulfureux et de l'acide sulfhydrique; en Toscane, de l'acide borique.

**FUMET**, nom donné aux émanations qui se dégagent du corps des animaux, et qui persistent longtemps dans les lieux dont ils se sont approchés. Les animaux, et surtout le chien de chasse, possèdent, avec une grande perfection, la propriété de sentir le fumet des êtres organisés. C'est un moyen pour eux de poursuivre leur proie, ainsi que de reconnaître et d'éviter leurs ennemis.

Le mot *fumet* s'applique aussi à l'odeur de certaines viandes apprêtées, à celles qu'exhalent certains produits végétaux, les vins, les liqueurs, etc.

**FUMETERRE**, *Fumaria*, genre type de la famille des Fumariacées, est composé de plantes annuelles, molles, rameuses; à feuilles alternes multifides, à fleurs en grappes, et dont le fruit s'ouvre

en deux à la maturité, pour laisser sortir une graine réniforme. On emploie en Médecine la *F. officinale*, plante glabre et glauque, à fleurs purpurines, très-commune dans les champs cultivés. Toutes les parties de cette plante contiennent un suc amer qui la fait employer comme fébrifuge, diurétique et apéritive. Son nom lui vient de ce qu'elle croît en certains endroits en si grande abondance, qu'enterrée par le labour, elle devient un engrais pour la terre.

FUMIER (du latin *fimus*), engrais végéto-animal, composé de litière mêlée aux excréments des bestiaux. Les fumiers sont, les uns concentrés et actifs, les autres aqueux et lents. Aux premiers appartiennent les fumiers de mouton et de cheval; aux seconds, ceux de vache et de porc; mais ces derniers peuvent, au moyen d'une fermentation suffisante, ou par l'effet d'une alimentation plus sèche, se rapprocher plus ou moins des premiers. Les fumiers concentrés et chauds conviennent aux terres compactes et froides, auxquelles ils communiquent la porosité et la chaleur qui leur manquent. Les fumiers frais et aqueux conviennent, au contraire, aux terres légères qui, par leur action corrosive et fermentescible, ont bientôt converti en humus la fibre végétale que contient la paille. — La pratique la plus avantageuse pour fumer consiste, en général, à conduire le fumier sur les terres à la sortie de l'étable, et à l'y laisser, pendant trois semaines, terme moyen, éprouver un certain degré de macération avant de l'enfouir. Quand on le garde chez soi, il convient, après l'avoir mis en tas, de le recouvrir de terre argileuse ou marneuse, en ajoutant quelques poignées de plâtre pour mieux y fixer le carbonate d'ammoniaque qui tend à s'en dégager. En général, le mélange des fumiers de cheval et de mouton avec ceux de vache est nuisible à cause de l'inégale distribution de chaleur et d'humidité.— On doit à M. J. Girardin : *Des Fumiers considérés comme engrais*.

FUMIGATION (de *fumus*, fumée). Les *fumigations* sont employées, en Médecine, comme moyen thérapeutique et comme désinfectant. Dans le premier cas, la manière la plus simple de les administrer est de laisser les vapeurs se répandre librement et remplir un lieu clos dans lequel est renfermé le malade; on peut aussi, au moyen d'appareils fort simples, les diriger sur une partie déterminée du corps, ou les introduire par l'aspiration dans les voies aériennes. On distingue les *F. émollientes*, vapeur d'eau chaude et de décoctions de plantes malvacées; les *F. excitantes*, vapeur des décoctions de plantes aromatiques, de l'alcool ou des teintures éthérées; les *F. sulfureuses*, produites par la combustion du soufre, et qu'on emploie dans le traitement des affections cutanées, etc.

Comme désinfectants, les fumigations servent à purifier les appartements, les salles d'hôpitaux, les substances imprégnées de miasmes dangereux. On emploie vulgairement à cet effet la vapeur de soufre enflammé (acide sulfureux), et celle du vinaigre brûlé; les fumigations qu'on produit avec du sucre, des clous fumants, de l'encens et différents parfums, fournissent un arome plus ou moins agréable qui peut masquer la mauvaise odeur, mais elles sont tout à fait inefficaces. On appelle *F. guytonienne*, celle que l'on fait, suivant le procédé de Guyton-Morveau, avec un mélange de peroxyde de manganèse, de sel et d'acide sulfurique. Aujourd'hui le chlore a remplacé avec avantage toutes ces fumigations.

FUMISTE (de *fumus*, fumée), artisan dont le métier est de construire les cheminées et de les empêcher de fumer. Cet art, qu'on a décoré du nom de *Caminologie*, et qui laisse encore beaucoup à désirer, malgré les perfectionnements qu'il a reçus de nos jours, était fort négligé chez nos pères. On parle néanmoins, dans les ouvrages des architectes anciens, des éolipyles de Vitruve, des soupiraux de Cardan, des moulinets de Jean Bernard, des chapiteaux de Sébastien Serlio, des tabourins et girouettes de Paduanus, etc. Aujourd'hui, les principaux moyens employés par les fumistes sont : à l'*extérieur*, d'élever sur le tuyau de la cheminée un autre tuyau de tôle coudé en T, ou surmonté d'un chapiteau, ou mieux encore, d'un appareil tournant dit *gueule de loup*, et garni d'une girouette, de sorte que la fumée ait toujours son issue du côté opposé au vent; quelques fumistes se contentent même d'élever un tuyau dont le diamètre va toujours s'amincissant jusqu'à l'ouverture, de sorte que la fumée, sortant avec effort, domine plus aisément l'action du vent; à l'*intérieur*, de diminuer l'ouverture du foyer, soit en abaissant le manteau et rapprochant les côtés, soit à l'aide de tabliers mobiles ou rideaux, et d'augmenter le tirage à l'aide d'une soupape ou de ventouses. Franklin est un des premiers qui se soient occupés du perfectionnement des cheminées. M. Péclet a approfondi ce sujet dans son *Traité de la Chaleur*.

FUMIVORE (de *fumus*, fumée, et *vorare*, dévorer), nom donné : 1° aux fourneaux et aux cheminées dans lesquels des dispositions particulières sont ménagées dans le but d'achever la combustion des parties combustibles qui se sont échappées avec la fumée; 2° à un appareil concave qu'on place au-dessus des becs de gaz, des quinquets et des lampes pour absorber la fumée qui s'y développe.

FUMURE. *Voy.* FUMAGE.

FUNAIRE (de *funis*, corde), genre de Cryptogames, de la famille des Mousses, est composé de plantes annuelles qui croissent réunies en touffes et que l'on trouve dans toutes les parties du globe. La *Funaire hygrométrique*, type de ce genre, se trouve communément sur les murs, les rochers et les fentes un peu humides. Cette mousse a une tige peu rameuse, garnie de très-petites feuilles oblongues, pointues. La capsule terminale est grande, oblique, d'un brun rougeâtre, et supportée par un long filet, qui se tord sur lui-même comme une corde quand le temps est sec, et qui se déroule et s'étend lorsqu'on l'humecte ou que le temps est humide : d'où son nom.

FUNAMBULE (du latin *funis*, corde, et *ambulare*, marcher), nom donné, chez les Romains, aux danseurs de corde. On les appelle aujourd'hui *Acrobates* (*Voy.* ce nom). — Il existe à Paris (boulevard du Temple) un *théâtre des Funambules*, ouvert en 1816 par M^me^ Saqui, qui s'y fit longtemps admirer par sa force, son agilité et son adresse, et où Debureau, l'inimitable Pierrot, a longtemps attiré la foule. On n'y danse plus sur la corde depuis 1830.

FUNÈBRES (JEUX). *Voy.* JEUX. — FUNÈBRES (ORAISONS). *Voy.* ORAISON.—FUNÈBRES (POMPES). *V.* POMPES.

FUNÉRAILLES (en latin *funera*), obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements.

A Memphis, en Égypte, les funérailles étaient précédées d'une cérémonie intéressante : des juges choisis parmi les vieillards examinaient la vie du défunt; si sa conduite avait été irréprochable, ils laissaient procéder aux funérailles; dans le cas contraire, le cadavre était déposé dans une fosse commune, appelée *Tartare*; les rois eux-mêmes étaient soumis à ce jugement. On ajournait aussi les funérailles de ceux qui mouraient chargés de dettes, jusqu'à ce que les parents les eussent acquittées. Les corps, embaumés avec le plus grand soin, étaient portés en grande pompe dans la sépulture de la famille.

Chez les Juifs, les cérémonies des funérailles duraient 7 jours; elles se prolongeaient jusqu'au 30^e^ pour les princes et les rois. Pendant ce temps on jeûnait, on se rasait les cheveux, on marchait pieds et tête nus, on couchait sur la cendre, revêtu d'un cilice; on chantait des hymnes. Le corps était porté le plus souvent en terre, quelquefois au bûcher.

Chez les Athéniens, on lavait et on parfumait le corps du défunt, puis on l'exposait dans le vesti-

bule de la maison, les pieds tournés vers la porte. Le convoi avait lieu le matin avant le lever du soleil : devant le corps marchaient des joueurs de flûte ; venaient ensuite les fils du défunt, les femmes vêtues de blanc, les cheveux épars ou rasés, et poussant des cris aigus ; enfin les proches et les amis ; le corps était tantôt brûlé, tantôt inhumé ; si le défunt avait été un personnage considérable ou était mort pour la patrie, un orateur prononçait son éloge. Un repas funèbre terminait les cérémonies. — Chez les Lacédémoniens, les funérailles des particuliers étaient fort simples. Mais quand un citoyen était mort pour la défense de la patrie, on le revêtait d'une robe de pourpre et on le couchait sur un lit couvert de feuilles d'olivier; puis on le portait sans pompe au tombeau de sa famille. Le corps des rois restait exposé pendant 10 jours, et durant tout ce temps les tribunaux restaient fermés, et les citoyens revêtaient des habits de deuil.

A Rome, aussitôt que le mort avait rendu le dernier soupir, on lui ôtait son anneau, on lui fermait les yeux et la bouche en l'appelant trois fois par son nom. Des esclaves (*pollinctores*), appartenant aux entrepreneurs de funérailles (*libitinarii*), lavaient le corps et le parfumaient. On exposait le mort dans le vestibule de sa maison, revêtu de ses plus beaux habits. Quant aux funérailles proprement dites, elles avaient lieu ordinairement le 8e jour après la mort, et, dans les premiers temps, seulement la nuit. Un maître des cérémonies (*designator*), suivi de licteurs vêtus de noir, conduisait le convoi. En tête, marchaient les musiciens, les pleureuses (*præficæ*) ; l'*archimime*, qui représentait par ses gestes les principales actions de la vie du défunt ; les esclaves affranchis par le défunt, les images de ses ancêtres, ainsi que ses propres insignes. Le corps était porté sur une litière (*feretrum*), ordinairement par des porteurs (*vespillones*) et quelquefois par les parents, les affranchis, ou même par des personnages considérables. Les parents suivaient le corps, la tête voilée, avec des cris et des lamentations. Si le mort était d'un rang illustre, le cortége s'arrêtait sur le forum, où l'on prononçait son oraison funèbre (*laudatio*) ; on le portait ensuite au bûcher, qui était toujours placé hors de la ville. Les cendres étaient recueillies dans une urne et placées dans un sépulcre de famille (*columbarium*) disposé à cet effet. Ordinairement les funérailles étaient suivies de festins (*silicernia*) et quelquefois de *jeux funèbres*.— Le corps des pauvres était emporté dans une bière commune (*sandapila*) et inhumé sans cérémonie.

Les premiers Chrétiens enterraient leurs morts comme les Juifs : ils plaçaient le cadavre sur le dos, le visage tourné vers l'Orient. Dans l'origine, on inhumait les martyrs dans les catacombes; eux seuls eurent longtemps le privilége d'être inhumés dans les églises. Constantin à Byzance, et Honorius à Rome, furent les premiers princes qui obtinrent cet honneur; dans la suite, malgré les prescriptions contraires des conciles et des évêques, ce devint un usage général pour toutes les personnes de distinction : cet usage a subsisté en France jusqu'en 1777.

En France et dans les pays de l'Europe, les funérailles, dont tout le monde connaît le cérémonial, tirent surtout leur pompe de la majesté du culte chrétien. Les funérailles des rois de France ont toujours été célébrées avec de grandes cérémonies, la plupart empruntées aux usages de la Grèce et de Rome. *Voy.* POMPES FUNÈBRES.

Pendant longtemps dans l'Inde, les veuves se brûlaient sur le bûcher de leurs maris; cet usage barbare, combattu avec force par les Anglais, tend de plus en plus à disparaître. Chez les Musulmans, les cérémonies funèbres sont empreintes d'une gravité lugubre : comme nous, ils enterrent leurs morts dans des cimetières situés hors des villes. Plusieurs peuplades sauvages, notamment en Amérique et en Océanie, suspendent les corps morts, enveloppés dans une natte, aux branches des arbres de leurs forêts.

Cl. Guichard (*Funérailles des Romains, Grecs et autres nations*, Lyon, 1581, in-4), Muret (*Cérémonies funèbres de toutes les nations*, 1679, in-12), Stackelberg (*Die Græber der Hellenen*, Berlin, 1837), Kirchmann (*De Funeribus romanis*), etc., ont traité sous toutes ses faces cet intéressant sujet.

FUNGICOLES. *Voy.* FONGICOLES.

FUNGINE (de *fungus*, champignon), principe immédiat qui constitue le tissu des champignons, s'obtient en faisant bouillir des champignons dans une eau alcaline. La fungine est blanche, molle, fade et sans saveur. Elle est composée d'oxygène d'hydrogène, de carbone et d'azote.

FUNGIQUE (ACIDE), acide qui se trouve dans un grand nombre de champignons (*fungus*). Il est incolore, déliquescent, aigre. Suiv. M. Dessaignes, c'est un mélange des acides malique, citrique et phosphoriq.

FUNGUS, nom latin des CHAMPIGNONS.

FUNICULAIRE (MACHINE OU POLYGONE), machine simple consistant en une corde ou un assemblage de cordes, dont plusieurs points sont sollicités en divers sens par des puissances et des résistances. Les cordes qui étendent les voiles sur les vaisseaux en offrent des exemples. La courbe produite par un polygone funiculaire d'un nombre infini de côtés est appelée *chaînette :* telle est celle que forme une corde flexible et inextensible suspendue à deux points fixes et abandonnée à l'action seule de la pesanteur. On fait un fréquent usage de cette courbe en architecture.

FUNICULE (de *funiculus*, corde), nom donné par les Botanistes à un cordon de longueur et de forme variables, par le moyen duquel la graine tient au placenta, et qui lui porte la nourriture fournie par les racines et les feuilles.

FUNIN (du latin *funis*, corde), nom générique donné en Marine aux cordages blancs, ou faits de fil non goudronné, qui servent aux grands appareils employés dans les ports. On dit plutôt *franc-funin.*

FURCELLAIRE, *Furcellaria*, genre d'Algues marines, de la famille des Fucacées, composé d'Hydrophytes non articulées, à fronde cartilagineuse, filiforme, dichotome, à sporidies noirâtres. Ce genre a pour type la *F. lombricale*, plante de couleur olivâtre, de 8 à 25 centim. de longueur, qu'on trouve en Europe au-dessous de la ligne des marées.

FURCULAIRE (de *furcula*, petite fourche), *Furcularia*, genre d'Infusoires, renferme de très-petits animaux à corps ovoïde, à fourreau tronqué obliquement en avant et terminé par une queue formée de deux doigts ou stylets. Le type du genre est la *F. fourchue*, qu'on trouve dans les eaux douces.

FURET, *Putorius furo*, espèce du genre Putois, originaire de Barbarie, ne diffère du Putois commun que par son pelage d'un blanc jaunâtre et ses yeux roses; ce qui a conduit certains naturalistes à ne le considérer que comme une variété albine du Putois. Il vit en Espagne à l'état sauvage; en France, le froid de l'hiver le fait périr : aussi ne l'élève-t-on chez nous qu'en domesticité. On s'en sert pour la chasse du lapin, en profitant de son antipathie naturelle pour cet animal, qu'il ne manque pas d'attaquer et de mordre avec fureur dès qu'il le voit. On l'introduit dans les terriers, après l'avoir muselé; le furet attaque les lapins avec ses ongles, et les force ainsi à sortir et à aller donner tête baissée dans des poches que le chasseur a tendues à l'entrée du terrier. Lorsqu'il n'est pas muselé, il tue les lapins, leur mange la cervelle et s'endort auprès de ses victimes après s'être gorgé de leur sang. Le furet ne s'apprivoise jamais au point de reconnaître son maître et de lui obéir. On l'élève dans des tonneaux ou des cages, en lui donnant du

pain, du son, du lait, etc.; mais pas de viande, afin de lui faire oublier autant que possible son goût pour le sang. La femelle fait deux portées par an, chacune de 5 à 6 petits. Ces animaux exhalent, surtout lorsqu'ils sont en colère, une odeur analogue à celle du Putois.

FUREUR. *Voy.* DÉLIRE et FOLIE.

FURFURACÉ (de *furfur*, son), qui ressemble à du son, se dit en Médecine, 1° de petites parties de la peau qui se détachent sous forme de farine ou de son (*Voy.* DARTRES); 2° d'une espèce de sédiment qui se forme quelquefois dans l'urine.

FURIOSO, c.-à-d. en italien *furieux*. Ce mot s'emploie en musique pour désigner un accent particulier d'un caractère sauvage, et parfois un mouvement très-accéléré : c'est en ce second sens qu'on dit *allegro furioso*. *Voy.* ALLEGRO.

FURNARINÉES, groupe d'oiseaux établi par le naturaliste anglais G.-R. Gray dans sa famille des Certhiadées. Ce groupe répond aux Grimpereaux de Cuvier, et a pour type le genre *Fournier* (*Furnarius*).

FURONCLE (du latin *furunculus*), petite tumeur dure, circonscrite, très-rouge, chaude, s'élevant à la surface de la peau, et terminée en pointe, d'où le nom vulgaire de *clou*. Il est occasionné par l'inflammation de petits prolongements du tissu cellulaire sous-cutané, qui traversent l'épaisseur de la peau, accompagnés de vaisseaux et de nerfs; ces prolongements, étranglés par les mailles du derme enflammé lui-même, sont bientôt frappés de mort; ils tombent en suppuration, et se montrent au sommet de la petite tumeur, où ils forment ce qu'on nomme le *bourbillon*. Le plus souvent il existe plusieurs furoncles à la fois, ou bien ils se succèdent rapidement sur diverses parties du corps, notamment au dos et aux fesses. Leur développement est toujours lié à une cause interne, inconnue dans sa nature. On les observe fréquemment au printemps, chez des personnes sanguines et pléthoriques, ou bien à la suite d'une maladie éruptive, ou comme complication de l'embarras gastrique. La tumeur furonculeuse produit une douleur plus ou moins vive, qui s'accompagne quelquefois de fièvre. La suppuration ne se prononce souvent qu'au bout de 6 ou 8 jours. A son début, on peut faire avorter le furoncle en y appliquant directement une sangsue; puis on le cautérise avec le nitrate d'argent. Quand le mal est développé, on prescrit l'application de sangsues autour de la tumeur, les cataplasmes et bains émollients; puis on favorise la suppuration par l'application d'un emplâtre de diachylon ou d'un onguent. Enfin, lorsque le bourbillon paraît et se ramollit, on comprime les côtés de la tumeur pour l'en expulser, ou bien on pratique, pour l'extraire, une incision cruciale avec le bistouri.

FUSAIN, *Evonymus*, genre de la famille des Célastrinées, type de la tribu des Évonymées, est formé d'arbrisseaux à branches tétragones, à feuilles opposées, à pédoncules axillaires, et à fleurs formées d'un calice à 4 ou 5 divisions, d'une corolle à 4 ou 5 pétales, et contenant 4 ou 5 étamines. L'espèce la plus commune dans nos taillis et nos jardins est le *F. d'Europe*. C'est un arbrisseau de 4 à 5 mètres, à écorce verdâtre et lisse, à branches lisses, nombreuses, verdâtres et quadrangulaires, à feuilles ovales-oblongues, pointues; à fleurs petites, d'un vert pâle, s'ouvrant au printemps. Le fruit est une baie d'un rouge vif à 4 ou 5 côtes, renfermant autant de graines; on l'a nommé *Bonnet de prêtre* à cause de sa forme. Le bois du fusain est jaunâtre, cassant. Les sculpteurs en bois, les luthiers, les tabletiers s'en servent; les tourneurs en font des vis, des fuseaux, de longues aiguilles, des cure-dents, etc. Les jeunes branches réduites en charbon servent à faire des crayons tendres pour apprendre à dessiner; ce charbon entre aussi dans la composition de la poudre à canon. Les fruits sont âcres et purgatifs; ils peuvent servir à teindre en jaune et en vert.

Le *Fusain bâtard* est le Célastre grimpant.

FUSEAU (du latin *fusus*), petit instrument de bois, long de 15 centim. environ, pointu par un bout, arrondi par l'autre, avec lequel les femmes filent à la quenouille. Il sert à tordre le fil et à le rouler à mesure qu'il se forme.

Dans les Arts, on donne ce nom à une foule d'outils qui ont à peu près la forme d'un fuseau. Les filateurs appellent *fuseau* une petite broche en bois, de forme conique, sur laquelle ils dévident du coton filé en fin ou en gros.

En Géométrie, on nomme *fuseau* : 1° la portion d'une surface sphérique comprise entre deux demi-grands cercles; 2° le solide que forme la révolution d'une courbe soit autour d'un axe, soit autour de son ordonnée, ou autour de sa tangente au sommet.

En Langage héraldique, on nomme *fuseau* un meuble de l'écu qu'on appelle aussi *fusée*. *V.* FUSÉE.

FUSEAU, *Fusus*, genre de Mollusques gastéropodes de l'ordre des Pectinibranches, famille des Buccinoïdes, se trouve à l'état fossile et à l'état vivant : ils ont des coquilles très-élégantes, en forme de fuseau, souvent ventrues dans leur milieu, épaisses; canal droit et allongé; ouverture ovale. Leur longueur varie de 3 à 12 centim. Leur couleur est blanche ou brune, avec des lignes de diverses couleurs. L'animal est quelquefois d'un rouge vif uniforme. Les fuseaux existent sur nos côtes; mais les plus volumineux proviennent des mers tropicales.

FUSÉE (du mot *fuser*), pièce d'artifice renfermée dans un carton, dit *cartouche*, qui s'enflamme par couches successives et brûle en lançant au dehors de son enveloppe des jets de parcelles en ignition. Lorsque le feu est communiqué à une fusée, la pression des gaz élastiques développés par la combustion des matières qu'elle contient agit contre les parois du carton d'une manière égale dans tous les sens, de telle sorte que l'une de ses extrémités étant ouverte et donnant une libre issue à ces gaz, la fusée est entraînée dans ce sens par l'effort que les gaz exercent sur la paroi opposée. Les *Fusées volantes* se composent d'une cartouche cylindrique contenant la matière fusante, et d'une longue baguette, attachée à la partie inférieure et dans l'axe de la cartouche : l'effet de cette baguette est d'utiliser la résistance de l'air pour maintenir la fusée sur sa trajectoire, en lui servant en quelque sorte de gouvernail. On remplit les cartouches de mélanges variables de salpêtre, de soufre et de charbon. L'extrémité ou *pot* est remplie d'artifices qui doivent éclater dans l'air. On se sert des fusées soit dans les feux d'artifice, soit à la guerre pour faire des signaux, et comme moyen incendiaire pour mettre le feu à la poudre que renferment les bombes, les obus et les grenades, et les faire éclater dans les lieux où ils sont lancés, etc.

L'usage des fusées remonte aux premières années de la découverte de la poudre à canon, et paraît être antérieur à l'emploi de cette composition comme moyen de lancer des projectiles. Les Grecs du Bas-Empire portaient, dans l'intérieur de leurs boucliers, de légers tubes (*cheirosiphones*), remplis d'une composition qui, en brûlant, s'élançait dans l'air avec force; l'empereur Léon le Philosophe faisait lui-même préparer ces tubes; le *feu grégeois* était une préparation du même genre. Cependant l'usage des fusées n'est bien constaté en Europe qu'en 1378 : les Vénitiens s'en servirent cette année-là au siége de Chiozza : on appelait ces fusées *rochettes*, *roquettes* ou *raquettes*. Au XVIII[e] siècle, les troupes de Tippou-Saïb en lancèrent un grand nombre contre les Anglais au siége de Seringapatnam. Un colonel français au service de la Russie, Fr. Prévost, inventa en 1788 une *Fusée de guerre*, qui fut employée au

siége d'Otchakov. W. Congrève perfectionna ce genre de fusées, qui reçut de lui le nom de *Fusée à la Congrève*, et le fit adopter par son gouvernement : on s'en servit contre la flottille de Boulogne (1806) et contre Copenhague (1807). Leur usage s'est répandu depuis dans les autres pays. — On les emploie à la fois comme projectiles incendiaires et comme force motrice pour lancer d'autres projectiles.

On appelle encore *fusée :* 1° en Musique, un trait diatonique fort rapide qui, en montant ou en descendant, unit deux notes séparées par un grand intervalle ; — 2° en Chirurgie, le conduit fistuleux que forme le pus d'un abcès, lorsqu'il tend à s'échapper au dehors ; — 3° en Hippiatrie, une exostose oblongue de l'os du canon ; — 4° en Horlogerie, le petit cône cannelé en spirale autour duquel s'enroule la chaîne d'une montre ; — 5° en Marine, l'arbre du milieu d'un cabestan, dans lequel on passe les barres ; — 6° la partie tournée en forme de tronc de cône par laquelle se termine à chaque extrémité un essieu fixe et qui lui sert de tourillons ; — 7° en termes de Blason, un meuble de l'écu en forme de losange allongée et un peu arrondie sur les côtés : on nomme *fuselé* un écu chargé de fusées.

FUSER (du latin *fusus,* part. de *fundo,* répandre), se dit, en Chimie, des sels qui, projetés sur des charbons ardents, laissent échapper leur oxygène et se fondent en éclatant. Le salpêtre fuse lorsqu'il est sur les charbons. — On appelle *Chaux fusée*, la chaux amortie sans eau, et qui s'est d'elle-même réduite en poudre.

FUSIBILITÉ, propriété en vertu de laquelle les corps solides passent à l'état liquide par l'action du feu. On appelle *fusibles* les corps qui entrent en fusion au feu de nos fourneaux, comme le suif, la cire, le plomb, le soufre, etc. ; *infusibles* ou *réfractaires*, ceux qui résistent à l'action des fourneaux de forge et qui ne peuvent être fondus qu'à l'aide du chalumeau : tels sont le palladium, l'iridium, l'osmium, la baryte, la strontiane, la chaux, l'alumine, le rubis, le diamant, etc. On est parvenu à fondre tous les corps solides, à l'exception de ceux qui se décomposent avant d'arriver à leur degré de fusion. Le carbone fut longtemps regardé comme infusible : M. Despretz est parvenu à faire fondre le charbon au moyen de la chaleur fournie par une pile de Bunsen de 500 éléments réunis (1849). Le tableau suivant donne le degré où les substances les plus usuelles entrent en fusion :

| | Centigr. | | Centigr. |
|---|---|---|---|
| Mercure à | —40° | Plomb à | 332° |
| Glace | 0° | Zinc | 423° |
| Suif | 33° | Argent | 1000° |
| Potassium | 58° | | Pyrom. de Wedgwood. |
| Soufre | 115° | Cuivre à | 27° |
| Étain | 235° | Or | 32° |
| Bismuth | 270° | Fer | 130° |

FUSIFORME, se dit de tout objet qui a la forme d'un fuseau à filer, c.-à-d. qui est allongé, renflé au milieu et aminci à ses extrémités. La racine de la *Rave*, la feuille du *Laurier-rose*, sont fusiformes.

FUSIL (de l'italien *focile,* dérivé du latin *focus*, feu). Ce mot désigne : 1° une arme à feu ; 2° une petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu ; les étincelles sont produites par l'inflammation de petits fragments de métal que le frottement détache du fusil ; 3° un morceau d'acier long et arrondi, dont les bouchers se servent pour donner le fil à leurs couteaux.

Le *fusil*, arme à feu, se compose du *canon,* de la *platine*, et du *bois* qui porte l'un et l'autre. — Le *canon* est un tube en fer doux ; l'intérieur, ou *âme,* en est exactement cylindrique ; le diamètre de l'âme s'appelle le *calibre* du fusil ; extérieurement l'un des bouts du canon est plus gros que l'autre, c'est le *tonnerre ;* il est fermé par une vis ou *culasse* portant en arrière une *queue*, au moyen de laquelle elle se fixe dans le bois ; cette culasse, ainsi que le canon lui-même, est traversée latéralement par une ouverture ou *lumière* par où pénètre le feu qui doit enflammer la charge. Les canons *carabinés* ou *rayés* diffèrent des canons ordinaires, en ce qu'on pratique à l'intérieur dans leur longueur un certain nombre de rainures ou gouttières disposées suivant des hélices très-allongées et parallèles. Cette disposition a pour but d'imprimer à la balle un mouvement de rotation sur elle-même, qui donne plus de justesse au tir. — La *platine* se compose essentiellement, du moins dans les *fusils à pierre* ou *à silex,* d'une pièce d'acier appelée *chien,* munie d'une pierre à feu tranchante, qu'un ressort rabat avec puissance contre une plaque en acier (*platine* proprement dite ou *batterie*), lorsqu'on vient à presser avec le doigt une petite languette de fer ou *détente ;* le choc de la pierre contre l'acier, en même temps qu'il donne des étincelles, a pour effet de découvrir une petite capsule en cuivre ou *bassinet*, et d'enflammer ainsi l'*amorce*, traînée de poudre qui doit communiquer le feu à la charge. Dans les *F. à percussion* ou *à piston*, le chien est une sorte de marteau qui vient frapper sur une petite capsule en cuivre contenant du fulminate de mercure et tenant lieu d'amorce ; cette capsule, qu'on place sur une espèce de *cheminée* chaque fois qu'on veut tirer, éclate par le choc du chien, et communique le feu à la charge par l'intermédiaire de la lumière.

Les fusils à percussion ont sur les fusils à pierre l'avantage de rater moins souvent, de tirer plus juste et d'exiger moins de poudre : aussi sont-ils aujourd'hui généralement employés, même dans l'armée.

On a aussi imaginé des fusils qui se chargent par la culasse, et au moyen desquels on peut tirer plus vite qu'avec les fusils ordinaires ; dans cette sorte de fusils, la baguette est supprimée. En ce genre, deux systèmes ont surtout acquis de la réputation : dans l'un, le *système Lefaucheux,* le canon se brise au tonnerre, de manière que le canon et la crosse ne sont plus en ligne droite lorsqu'on veut charger ; dans l'autre, le *système Robert,* le canon et la crosse restent toujours liés l'un à l'autre ; mais le tonnerre se brise seul et se lève pour permettre l'introduction de la charge.

On donne le nom de *F. de munition* aux fusils dont se servent les soldats : ils sont d'un calibre déterminé (*Voy.* CALIBRE). Tous les autres fusils sont appelés *F. de chasse ;* leur calibre est moindre que celui des fusils de munition.

Les fusils, introduits dans nos armées en 1671, succédèrent à l'arquebuse et au mousquet. Ils furent d'abord nommés *fusils à rouet*, parce que le feu s'y communiquait à la poudre au moyen d'une roue d'acier qui, en tournant, faisait jaillir des étincelles d'un caillou. On imagina les fusils à pierre vers 1685 ; en 1704 tous nos soldats en étaient armés. L'invention des fusils à percussion a suivi de près celle des *amorces fulminantes,* qui remonte à 1786 ; mais leur introduction dans l'armée française ne date que de 1830. Depuis la création des chasseurs de Vincennes, on a considérablement perfectionné ces fusils. *Voy.* CARABINE et ARMES A FEU.

FUSIL A VENT, sorte de fusil dans lequel la balle est chassée par l'effet de la dilatation subite de l'air comprimé. Il se compose d'un canon ordinaire, se vissant sur le bout d'une crosse métallique, laquelle a la forme d'une grosse poire allongée, et est le récipient dans lequel on comprime l'air au moyen d'une pompe foulante. Une soupape dont la tige présente une saillie en dehors tient l'air enfermé dans la crosse ; une fois chargée, celle-ci est mise sur son canon qui porte une détente à ressort ; en s'abattant, cette détente fait ouvrir instantanément la soupape

de la crosse, et l'air qui s'en échappe va frapper la balle. Le canon peut recevoir à la fois un assez grand nombre de balles ; on peut, avec un semblable fusil, tirer de 25 à 50 coups sans recharger. On n'est pas d'accord sur l'époque de l'invention du fusil à vent : on l'attribue à Marin de Lisieux, à Guter de Nuremberg (1560). Cette invention a été surtout perfectionnée au dernier siècle par Jean et Nic. Bouillet, arquebusiers à St-Étienne et à Paris. Le *fusil à vent* est aujourd'hui une arme prohibée.

FUSILIER (de *fusil*), nom donné en général aux soldats d'infanterie, mais le plus souvent aux soldats de ligne qui ne sont ni grenadiers ni voltigeurs. Ainsi, dans la Ligne, les compagnies du centre sont des compagnies de *fusiliers*. Dans la garde impériale, il y avait des régiments de *fusiliers;* sous la Restauration, les soldats des compagnies du centre de la garde royale portaient aussi le nom de *fusiliers*.

FUSILLÉ. Tout soldat condamné à mort est *fusillé*. La loi militaire punit de mort l'assassinat, les séditions, la désertion avec armes et bagages, la correspondance avec l'ennemi, l'espionnage, l'insulte à une sentinelle ou à un supérieur, la trahison, la voie de fait envers un supérieur, etc. Tout jugement est exécuté dans les 24 heures; 4 sergents, 4 caporaux et 4 fusiliers les plus anciens de service, pris dans la troupe du prévenu, sont commandés pour l'exécution. Le régiment auquel appartient le condamné y assiste et défile devant son corps.

FUSION (du latin *fusio*, même signification), passage d'un corps solide à l'état liquide par l'action de la chaleur. Le point de fusion, comme le point d'ébullition, varie pour chaque corps (*Voy.* FUSIBILITÉ). Pendant toute la durée de la fusion, la température du liquide reste constante, quelque violente que soit la chaleur employée. Dans cette action, une partie du calorique disparaît et devient latente.

Les Chimistes distinguent dans les sels la *Fusion aqueuse* et la *F. ignée*. Dans la 1re, le sel ne fait que se fondre dans son eau de cristallisation, et redevient solide et sec dès que cette eau est expulsée par la chaleur; par une température plus élevée, il éprouve ensuite une nouvelle fusion, la fusion ignée, qui est la fusion proprement dite. La plupart des corps qui éprouvent la fusion ignée prennent, en se refroidissant lentement, une texture cristalline. Un grand nombre de roches, telles que les granits, les porphyres, les basaltes, qui composent l'écorce du globe, doivent à la fusion ignée leur état cristallin.

FUSTEREAU ou BILLE, petit bateau fort léger qui sert à passer d'un bord d'une rivière à l'autre, et à placer des balises, pour indiquer la route que les bateaux peuvent tenir sans danger.

FUSTET, *Rhus cotinus*, dit aussi *Bois jaune de Hongrie*, joli arbrisseau du genre Sumac, à feuilles simples, ovales, d'un vert tendre, à fleurs petites et verdâtres, à baies rougeâtres, croît aux Antilles et dans les parties méridionales de l'Europe et de la France. Il contient une matière tinctoriale jaune et un principe astringent. On l'emploie dans la teinture des laines; avec les mordants d'alumine, il donne une couleur orangée très-fugace. Les peaussiers aussi en font un grand usage; en Turquie et dans le Tyrol, on s'en sert pour tanner les cuirs fins, principalement ceux qui doivent être teints en jaune ou en rouge. Le Fustet nous arrive en paquets de baguettes jaunes ou en branches refendues, dépouillées de leur écorce; quelquefois, mais rarement, en tiges tortueuses un peu grosses. Le fustet d'Amérique est le plus estimé.

FUSTIBALE (du latin *fustis*, bâton, et du grec *ballô*, lancer), bâton long d'environ un mètre, au milieu duquel était une fronde de cuir. On le prenait à deux mains et on lançait ainsi des pierres avec une violence extraordinaire.

FUSTIGATION (de *fustis*, bâton), action de battre avec un bâton. La fustigation était en usage chez les Romains comme châtiment militaire. On distinguait : la *F. simple* (*castigatio*), infligée par le centurion avec le cep de vigne qu'il portait comme marque de son grade : elle n'avait rien de cruel, ni de déshonorant; et le *Fustuaire* (*fustuarium*), qui était infligé aux soldats et aux officiers subalternes qui avaient mérité la mort, pour vol, faux témoignage, lâcheté, désertion, trahison, etc. : un tribun touchait d'abord le condamné, sur lequel tous les légionnaires fondaient ensuite à coups de bâton et à coups de pierres. Il ne faut pas confondre le fustuaire avec la *bastonnade* proprement dite, supplice uniquement réservé aux esclaves. — La fustigation a été longtemps en usage dans les armées modernes : elle a été abolie en France en 1790; mais on la retrouve encore dans quelques pays du Nord. *Voy.* BASTONNADE et FLAGELLATION.

FUT (du latin *fustis*, bâton), partie d'une colonne comprise entre la base et le chapiteau. C'est le tronc de la colonne. La forme, les ornements, la hauteur des fûts varie à l'infini. Le diamètre inférieur du fût sert d'unité de mesure pour les proportions à garder dans l'ordonnance d'un édifice ; la moitié de ce diamètre est le *module* (*Voy.* ce mot). La partie légèrement évasée des deux bouts du fût se nomme *congé*. — On nomme encore *fût:* 1° la pièce de bois, sur laquelle on monte un outil ou un instrument; 2° un morceau de bois léger où est fixée la girouette d'un vaisseau ; 3° toute espèce de *futailles*.

FUTAIE (de *fustis*), bois qu'on a laissé grandir et que l'on a éclairci de manière à ce que chaque arbre pût atteindre sa plus grande croissance. On nomme *jeune futaie* ou *futaie sur taillis* le bois qui n'a pas atteint la moitié ou les deux tiers de sa grandeur (entre 27 et 40 ans); *demi-futaie*, celle qui atteint 60 ans ; *haute futaie*, celle qui a une centaine d'années. Après 120 ans, le bois est dit *vieille futaie* ou *vieille écorce*. *Voy.* BOIS et COUPE.

FUTAILLE (de *fût*), nom général donné à tous les tonneaux, aux barriques, pipes, tierçons et quarts, et, en général, à tous les vaisseaux de bois destinés à mettre du vin ou d'autres liqueurs. Les tonneliers nomment *F. montée* celle qui est garnie de cerceaux, de ses fonds et de ses barres; et *F. en botte* celle dont les parties sont toutes préparées et où il ne reste qu'à les monter et à mettre des cerceaux.

FUTAINE (du bas latin *fustana*, ou de *Fustat* ou *Fostat*, ville d'Égypte, d'où cette étoffe a été apportée), sorte d'étoffe croisée dont la chaîne est en fil et la trame en coton. Il y a des futaines sans envers, et des futaines à poil. Les meilleures se fabriquent à Troyes. La fabrication des futaines tend à diminuer tous les jours.

FUTÉ, se dit, en Blason, d'une javeline ou autre arme dont le fer et le bois sont de deux émaux différents, d'un arbre dont le *fût* ou le tronc est d'un autre émail que les feuilles. Ainsi, on dit d'un écu qu'il est d'or à trois javelines de gueules, *futées* de sable.

FUTUR (du latin *futurus*), nom donné, en Grammaire, au temps du verbe qui marque une action ou un état à venir. On distingue : le *F. simple* ou *absolu*, comme *je sortirai*, et le *F. composé*, qui est formé d'un auxiliaire et d'un participe, comme *j'aurai parlé :* on l'appelle aussi *F. antérieur*, parce qu'il exprime une action à venir précédant une autre action également à venir; les anciens grammairiens appelaient ce futur *F. passé*. En Latin, on appelle *F. relatif* ou *périphrastique* (c.-à-d. composé de plusieurs mots), celui qui est formé du verbe *esse* et des participes en *rus*, *ra*, *rum*, et *dus*, *da*, *dum : amaturus sum*, *laudandus eram*. Chez les Grecs il y avait un *futur* 1er et un *futur* 2e, qui ne diffèrent guère que par la forme : le 1er a pour caractéristique le Σ, qui ne se trouve jamais dans l'autre.

En Métaphysique, on appelle *F. contingent*, ce qui peut indifféremment arriver ou n'arriver pas.

FUYARD (de *fuir*). Chez tous les peuples anciens et chez la plupart des peuples modernes, les soldats qui fuient dans le combat ou qui abandonnent lâchement leurs armes ont été regardés comme infâmes et le plus souvent punis de mort. La loi du 21 brumaire an V punit de mort celui qui abandonne son poste devant l'ennemi; s'il s'agit d'une troupe entière, les six plus anciens soldats subissent le même sort.

# G

G, la 7e lettre des alphabets latin et français, et la 5e des consonnes; elle était la 3e lettre des Hébreux ainsi que des Grecs, qui la nommaient *gamma.* — Comme abréviation ancienne, elle est rare; parfois G est pour *gens, genius, Gaïus* (mieux *Caïus*); D. G. veut dire *Dei gratia.* En France, S. G. se lit *Sa Grandeur* ou *Sa Grâce.* — Comme chiffre romain (mais rare), G valait 400, Ḡ 400,000; en grec γ' est 3, ,γ 3,000. — Sur les monnaies, G désignait Poitiers. — Dans les calendriers, G est la 7e et dernière lettre dominicale. — En musique, G répond à *sol*, qui jadis était la 7e note.

GABARE (du bas latin *cabarus*, bateau de passage), navire de charge remplissant sur l'eau l'office des grosses voitures de roulage à terre. Les gabares furent longtemps des bateaux plats et larges, souvent très-grands, pontés ou non pontés, allant à la voile et à l'aviron, ne portant qu'un mât, et et employés exclusivement dans les ports et sur les rivières. Aujourd'hui il y a des gabares qui traversent l'Océan et qui vont ravitailler un port, des escadres, etc. Leurs dimensions varient beaucoup : les *grosses gabares* portent jusqu'à 900 tonneaux et ont 3 mâts triples. On nomme *gabarots* les plus petites gabares; *gabosses*, les plus grandes. La voilure des gabares est celle des grands bâtiments carrés. Leur marche n'est pas rapide, et leur construction manque de grâce et de légèreté.

On nomme aussi *gabare*, aux bords de l'Océan, un filet à mailles serrées et que des morceaux de liége tiennent suspendu à la surface de l'eau.

GABARI ou GABARIT (de *gabare?*), modèle ou patron qui, dans la construction navale, indique la forme de quelque partie du navire, comme l'avant, l'arrière, la quille, ou de quelque pièce, comme le gouvernail, etc. Les gabaris sont le plus souvent en bois, quelquefois en fer. Sur les grands navires, on embarque les gabaris de certaines pièces afin de pouvoir réparer ou refaire ces pièces sur le même modèle. — Les ateliers d'artillerie ont aussi des gabaris pour la construction de diverses pièces, notamment des affûts; ces gabaris sont tous en fer.

GABELLE (de l'allemand *gabe*, don, tribut, impôt). Ce nom, qui fut d'abord commun à beaucoup de taxes (ainsi l'on disait *Gabelle des draps, G. des vins, G. de tonlieu*, etc.), fut ensuite exclusivement réservé à la *taxe du sel* dans l'ancienne monarchie française. Autrefois le roi avait seul le monopole de fabriquer et de vendre le sel, ainsi que d'en fixer le prix; on était en outre obligé d'acheter au roi une quantité déterminée de sel, avec défense de revendre ce qu'on avait de trop; de là l'impopularité qui s'est toujours attachée à cette taxe inique et vexatoire. La quotité de la taxe variait selon les provinces : ainsi on distinguait : 1° les *pays de grande gabelle*, qui payaient le maximum de l'impôt; les familles étaient dans ces pays taxées à 9 livres de sel par tête, et le prix du quintal s'élevait à 62 liv. : c'étaient l'Ile de France, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berri, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, le Perche et une partie de la Normandie; 2° les *pays de petite gabelle*, qui payaient le minimum : le prix du quintal y était de 33 livres 10 sous, mais la consommation était réglée à 11 ou 12 livres par tête : c'étaient le Lyonnais, le Mâconnais, le Forez, le Beaujolais, le Bugey, la Bresse, le Dauphiné, le Gévaudan, le Languedoc, la Provence, le Roussillon, le Rouergue et quelques cantons d'Auvergne; 3° les *pays de quart-bouillon*, qui se bornaient à la basse Normandie : là les habitants s'approvisionnaient par des sauneries où l'on faisait *bouillir* un sable mouillé d'eaux salines, et versaient, en retour de ce privilége, le *quart* du produit de leur fabrication dans les greniers du roi; mais ils ne devaient pas moins acheter par tête 25 livres de sel au roi, et le prix du quintal était de 16 livres. — Les *provinces franches* (dites peu exactement *pays de franc-salé*), et les *provinces rédimées*, étaient exemptes de tous droits : les unes, parce qu'elles s'étaient rachetées de cet impôt sous Henri II, en payant une fois pour toutes un capital de 1,194,000 liv.; les autres sans avo jamais désintéressé l'État, mais probablement parce qu'étant toutes sur la mer et pourvues de marais salants, il eût été impossible d'y réprimer la contrebande : les provinces rédimées étaient l'Angoumois, partie du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, le Limousin, partie de l'Auvergne, le Quercy, le Périgord, la Guyenne, les comtés de Foix, de Bigorre et de Cominges; les provinces franches étaient la Flandre, l'Artois, le Hainaut, le Calaisis, le Boulonnais, les principautés de Sedan, d'Arles, de Rançon, la Bretagne, les îles d'Oléron et de Ré, partie du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. Dans les premières, le quintal se payait de 6 à 12 livres; dans les secondes, le prix variait de 2 à 9. — On appelait encore *francs-salés* des distributions gratuites de sel faites à certaines personnes.

L'origine de la taxe du sel remonte au moins à Philippe le Long (1318). Beaucoup de seigneurs même avaient déjà établi précédemment des gabelles dans leurs terres. D'abord partielle et temporaire, la gabelle fut étendue à tout le royaume en 1340, par Philippe de Valois (qu'Édouard III appelait, en plaisantant, l'auteur de la *loi salique*), puis établie à perpétuité par Charles V. Elle ne fut d'abord que d'un tiers de florin par muid; dès 1382, sous Charles VI, elle montait à 20 livres; de 24, où elle était en 1542, François Ier la porta, en 1543, à 45.

L'organisation définitive de l'administration de la gabelle eut lieu sous Louis XIV en 1680. Les gabelles formaient, avant la Révolution, cinq grosses fermes, qui levaient sur le pays environ 38 millions, dont 7 au plus entraient dans les coffres de l'État. Une nuée d'employés surveillait la rentrée de cet impôt; la contrebande (*faux saunage*) était punie des galères. Cet impôt fut supprimé le 1er déc. 1790.

Le mot *gabelou*, usuel parmi le peuple pour désigner avec mépris les agents des contributions indirectes, vient de *gabelle*. *Voy.* SEL (IMPOT DU).

GABIAN, nom vulgaire du Goëland. *Voy.* ce mot. — GABIAN (HUILE DE). *Voy.* PÉTROLE.

GABIE (en bas latin *gabia*, cage, hotte), demi-lune en caillebotis appliquée sur un des côtés de la tête des mâts à antennes. La hune même, autrefois, était, non une plate-forme à l'extrémité du mât comme aujourd'hui, mais une cage en forme de hotte et à l'arrière du mât. *Voy.* GABIER et HUNE.

GABIER (de *gabie*), matelot préposé au service de la mâture. Le gabier ne fut d'abord qu'un guet-

teur qui, du haut de la hune (ou *gabie*), signalait les navires, les écueils ou la terre. Aujourd'hui tout ce qui se présente à faire dans un mât est du ressort du gabier. Dans les travaux de gréement, de dégréement, de prise de ris, c'est lui qui, sous les ordres de l'officier de quart, dirige les autres matelots. On distingue le *Gabier du grand mât*, le *G. de misaine*, le *G. d'artimon*; et même, quoiqu'il n'y ait plus de hune au beaupré, les matelots qui ont soin de ce mât incliné sur lequel se serrent les focs sont dits *gabiers de beaupré*. Les gabiers des grands bâtiments sont des matelots d'élite; c'est chez eux de préférence qu'on prend les contre-maîtres.

GABION (du bas latin *gabia*, cage, treillis), grand panier cylindrique, sans fond, formé d'un clayonnage et rempli de terre ou de toute autre matière que la balle ne peut pénétrer, sert à mettre les travailleurs à l'abri des coups de l'ennemi. On l'emploie presque exclusivement dans les travaux de siége. On distingue les *G. de sape* ou *de tranchée*, et les *G. farcis* ou *roulants*. Les premiers, qui sont le plus en usage, ont environ 80 centimètres de haut sur 65 de diamètre extérieur: c'est de terre qu'on les emplit; placés debout les uns à côté des autres, ils forment soit le parapet des sapes, des logements, des tranchées, soit l'exhaussement de travail, dit *cavalier de fortification*. — Les seconds, qui ont remplacé les *mantelets* (*Voy.* ce mot), ont 30 centimètres de hauteur, 1m,50 de diamètre extérieur : 25 ou 30 fascines, ou à leur défaut, de la laine, de la bourre, de menus copeaux, en forment la garniture ordinaire; on les emploie couchés, et on les roule avec un crochet en avant des travailleurs.

GABORD (de *bord*), bordage extérieur d'un navire, se place sur les varangues de fond, et sert à joindre la quille en s'emboîtant dans sa rablure. Il forme le 1er rang de bordage de long en long de la quille. Son épaisseur, en général, est moitié de celle du bordage qui joint le dessous de la 1re préceinte.

GABRONITE, substance minérale compacte, à cassure écailleuse, d'un aspect gras, d'une couleur jaunâtre, rougeâtre ou grisâtre, rayant le verre, fusible au chalumeau et soluble dans l'acide chlorhydrique. Elle se compose de silice, d'alumine et de soude, avec quelques parties de magnésie, d'oxyde de fer et d'eau.

GABURON (pour *capuron*, du latin *caput*, tête?), pièce de bois qui recouvre un bas mât depuis la naissance du ton jusqu'à environ un quart de sa longueur au-dessous de la hune, garantissant ainsi ce bas mât des frottements du mât supérieur quand on monte ou qu'on descend celui-ci. Le gaburon se nomme aussi *jumelle*.

GACHE, pièce métallique, le plus souvent en fer ou en cuivre, où vient se loger et s'appuyer une autre pièce de métal. On connaît surtout : 1° les gâches qui reçoivent soit le pêne d'une serrure, soit un verrou, une targette, etc.; 2° les gâches des plombiers, anneaux de fer qu'on attache au mur pour tenir et fixer un tuyau de plomb ou une gouttière. La forme des premières varie beaucoup. Anciennement, les pênes étaient reçus à même la muraille : c'est de là sans doute que vient le nom de *gâche*, la muraille étant le plus souvent faite de *gâchis*.

GACHETTE (diminutif de *gâche*), pièce d'acier qui fait partie de la platine d'un fusil : c'est celle sur laquelle on appuie pour faire partir l'arme. On y distingue : le *bec*, branche de devant qui s'engrène dans la noix et l'empêche de tourner; la *queue*, branche de derrière reposant sur la détente; le *trou*, ouverture pratiquée dans le bec pour recevoir la vis; enfin la *vis*, qui assujettit la pièce au corps de la platine. La gachette du fusil est un levier du 1er genre coudé; le bec est son bras court, la queue son bras long. — On nomme encore *gachette*, dans les serrures, la pièce de fer placée sous le pêne; — dans les métiers à bas, un petit levier coudé qui se meut sur son axe et qui sert à hausser ou à baisser le petit métier.

GACHIS (de l'allemand *waschen*, laver), mélange de chaux, de sable, de plâtre ou de ciment délayé dans de l'eau, et propre à la bâtisse. Mettre du plâtre dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit toute absorbée, c'est *gâcher serré*; mettre peu de plâtre et obtenir un mélange très-liquide, comme pour faire des enduits ou couler des pierres, c'est *gâcher lâche*. Le *gâcheur* est ordinairement un apprenti maçon.

GADE, *Gadus*, genre de poissons de la famille des Gadoïdes, dont les principales espèces habitent les mers froides, a les ventrales attachées sous la gorge, plus en avant que les pectorales : le premier et le second rayon de ces ventrales se prolongent en un filet plus ou moins long. Ils ont en général le corps allongé, les écailles petites, la gueule armée de dents. Ils produisent un nombre considérable de petits, et fournissent à l'homme un aliment abondant et recherché. Ce genre renferme les *Morues*, les *Merlans*, les *Merlus*, les *Lottes*, etc.

GADE-LOTTE ou BARBOTE, poisson d'eau douce du genre Gade, dont le foie est très-bon à manger.

GADOIDES (de *Gade*, genre type), famille de poissons Malacoptérygiens : corps médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écailles molles; tête sans écailles et nageoires molles; vessie aérienne grande et dentelée sur les côtés. Cette famille renferme les genres *Gade*, *Lépidolèpre* et *Macroure*.

GADOLINITE, silicate de cérium, noir, brunâtre ou jaunâtre, à texture granuleuse ou compacte et à cassure vitreuse. Cette substance, plus dure que le verre, est appelée aussi *Yttrite* et *Ytterbite*. Elle se compose de silice, d'yttria, d'oxyde de cérium et d'oxyde de fer. On la trouve en Suède.

GADOUES. On donne à la fois ce nom aux matières enlevées des latrines, aux boues et aux immondices de toute espèce. Toutes ces gadoues forment un excellent engrais; mais on ne devrait les employer, les premières surtout, que dans la culture des plantes oléagineuses, des chanvres, des lins, et en général des végétaux qui ne sont pas destinés à la nourriture de l'homme et des bestiaux, parce qu'elles communiquent aux plantes un goût et une odeur désagréables. — On appelle *gadouards* les ouvriers qui vident les fosses d'aisance, ceux qui curent les puits, les égouts, etc. Ils courent souvent le danger d'être asphyxiés par les gaz délétères et sont sujets à plusieurs maladies spéciales. On prévient ces dangers par l'emploi des substances désinfectantes.

GAERTNÈRE, *Gaertnera* (d'un nom propre), genre de la famille des Loganiacées, établi par Lamarck, renferme des arbres de Madagascar et de Maurice, à feuilles opposées, oblongues, coriaces, et à fleurs terminales paniculées ou en corymbe. Le type de ce genre est la *G. à gaînes*, qu'on trouve à Maurice. C'est un bel arbre à feuilles lancéolées, à fleurs blanches, et dont le fruit est une baie ovale renfermant 2 semences dures, semblables à celles du café, ce qui l'a fait nommer *Café marron*.

GAFFE (du celtique *gaflach*, dard), instrument de fer à deux branches, l'une droite, un peu pointue, l'autre recourbée en forme de croc, toutes deux tenant à un manche d'environ 3 mètres de long, et dont les matelots se servent pour pousser les embarcations au large. — Instrument de fer à crochet, muni aussi d'un long manche, et avec lequel les pêcheurs tirent le poisson à terre. — Dans les Salines, on nomme *gaffes* des vases servant à transporter le sel.

GAGE (du bas latin *vadium*, dérivé du teuton *wage*, balance, équilibre), objet remis en nantissement pour sûreté d'une dette. La loi définit le *gage* le nantissement d'une chose mobilière, et l'oppose à l'*antichrèse* (*Voy.* ce mot), qui est le nantissement d'une chose immobilière. Le gage confère au créancier le droit de se faire payer sur la chose qui en

est l'objet, par privilége et préférence aux autres créanciers. Toutefois, le créancier ne peut, à défaut de payement, disposer du gage; il doit en ce cas requérir en justice l'autorisation de le faire vendre. Le débiteur, jusqu'à son expropriation, s'il y a lieu, reste propriétaire du gage, qui n'est dans la main du créancier qu'un dépôt assurant le privilége de celui-ci. Le gage est indivisible, nonobstant la divisibilité de la dette entre les héritiers du débiteur ou ceux du créancier (Code civil, art. 2072-84).

GAGE (PRÊT SUR). *Voy.* PRÊT et MONT-DE-PIÉTÉ.

GAGES, salaire donné aux domestiques et aux ouvriers pour leurs services. *Voy.* DOMESTIQUE et SALAIRE.

GAGERIE (SAISIE-). *Voy.* SAISIE.

GAGEURE. *Voy.* PARI.

GAIAC, *Guajacum*, genre de la famille des Zygophyllées, se compose de grands arbres des Antilles à bois très-dur, à feuilles opposées, à folioles coriaces très-entières, à fleurs bleues supportées par des pédoncules uniflores. Le type du genre est le *G. officinal*, appelé vulgairement *Bois de Gaïac :* c'est un arbre de 15 m. de hauteur, dont la médecine utilise le bois et l'écorce. La résine que ces parties renferment, dite *gaïacine*, a l'odeur du benjoin, une saveur douce d'abord, puis amère, et enfin très-âcre : on l'obtient pure en faisant macérer des copeaux de gaïac dans l'alcool; elle est soluble dans l'alcool et l'éther, mais très-peu dans l'eau. On en prépare une teinture qui entre dans la composition de plusieurs sudorifiques puissants; on l'emploie aussi comme dentifrice. — Dans l'industrie, le bois sert à faire des vis et des galets d'une grande dimension.

GAILLARD (de *valens* ou *validus*, fort?). On donne ce nom aux parties extrêmes du pont supérieur d'un navire : celle qui se trouve sur l'arrière du grand mât s'appelle *G. d'arrière;* celle qui se trouve sur l'avant du hauban de misaine, *G. d'avant.* Autrefois ces deux parties étaient séparées par un espace nommé l'*embelle* et communiquaient par un petit pont de chaque côté du navire : ce pont était dit *passe-avant.* Au gaillard d'avant sont les matelots, à l'autre les officiers, lesquels se tiennent à bâbord ou à tribord, selon qu'ils sont simples officiers ou officiers supérieurs. Primitivement, les gaillards étaient des plates-formes entourées de créneaux et du haut desquelles on se battait : les dunettes représentent ces anciennes fortifications. Les gaillards sont encore les lieux de combat les plus dangereux. La batterie d'artillerie du pont supérieur se nomme toujours *batterie de gaillard.*

*Château-gaillard* s'est dit pour *Château-fort.*

GAILLARDE, ancienne danse, italienne d'origine, qui s'exécutait à trois temps avec un mouvement vif et animé. Il en est resté le *pas de gaillarde*, composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé et qui se fait en avant et de côté.

Caractère d'imprimerie entre le petit romain et le petit texte, dont la force est de huit points.

Genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, originaire d'Amérique, et dont on cultive surtout deux espèces dans nos jardins, la *Gaillarde vivace* et la *G. aristée.* La première est remarquable par ses fleurs d'un jaune orangé pourpre à la base, avec un disque brun. La seconde a des fleurs plus grandes, mais moins vives.

GAILLET ou CAILLE-LAIT (du grec *galion*, dérivé de *gala*, lait), *Galium*, genre de la famille des Rubiacées, renferme des herbes vivaces et indigènes, à fleurs blanches, jaunes ou purpurines, très-petites et disposées en grappes; à feuilles longues et étroites. Le suc du *G. accrochant* (vulg. *Grateron*) s'emploie contre quelques maladies du système lymphatique; les feuilles du *G. jaune* (*G. verum*), très-commun dans les prés et les haies, passent pour donner du lait aux femmes et pour faire cailler le lait (*Voy.* CAILLE-LAIT). — Dans le comté de Chester, en Angleterre, on mêle le Gaillet au lait, pour colorer le célèbre fromage de Chester. La même plante, bouillie avec l'alun, sert à teindre en jaune, et sa racine en rouge.

GAILLETTE, GAILLETIN, fragments de houille.

GAÎNE (du latin *vagina*, fourreau). Outre son acception vulgaire, d'étui, de fourreau, ce mot s'applique, en Architecture, à une espèce de support, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes. Quand la gaîne et le buste sont d'une seule pièce, on leur donne le nom de *Terme.*

En Anatomie, on nomme *gaîne :* 1° plusieurs parties qui ont pour but d'envelopper d'autres parties; 2° les lames celluleuses qui entourent les muscles et pénètrent dans leurs fibres; 3° les expansions nerveuses qui enveloppent les membres.

En Histoire naturelle, ce mot désigne : 1° dans les Insectes suceurs, le tube qui renferme l'appareil dont ces insectes se servent pour sucer; 2° dans les Hyménoptères, le tube où sont renfermées la lèvre et la languette; 3° en Botanique, une expansion membraneuse de la partie inférieure d'une feuille qui embrasse plus ou moins la tige dans une partie de sa longueur : on en voit dans le *blé.*

GAINIER (de *gaîne*), ouvrier qui confectionne les gaînes, les étuis de mathématiques, les étuis de lunette, les écrins, les portefeuilles, et autres articles de cuir bouilli, de maroquin, de chagrin, etc. Il y avait à Paris un corps de métier de gaîniers, bourreliers et ouvriers en cuir bouilli, établi par une ordonnance de 1323.

GAINIER, *Cercis*, genre de la famille des Papilionacées, ainsi nommé à cause de la disposition de ses graines, dans lesquelles l'embryon se trouve enfermé au centre d'un endosperme charnu comme dans une *gaîne;* se compose d'arbres à feuilles simples, cordées et garnies de fleurs qui se développent avant les feuilles et par fascicules, sur le vieux bois et sur les branches. Le *G. commun* (*C. siliquastrum*), appelé aussi *Arbre de Judée*, est un des plus beaux arbres que l'on puisse élever, en palissades ou en massifs, pour l'ornement des jardins : c'est un arbre d'environ 12 mètres de haut, à écorce noirâtre, à feuilles molles, d'un vert tendre, et à fleurs roses d'un agréable aspect. On se sert quelquefois de ses fleurs, à cause de leur saveur piquante, pour l'assaisonnement des salades. On les confit au vinaigre lorsqu'elles ne sont encore qu'en boutons.

GAL, *Gallus*, genre de Poissons de la famille des Scombéroïdes, a le corps haut et comprimé, et des couleurs disposées par bandes sur un fond argenté. Le *Grand Gal*, qui habite les mers de l'Inde, est un poisson dont la chair est très-recherchée. Son corps paraît couvert d'une peau lisse, satinée et du plus bel éclat. Sa longueur est de 15 à 16 centimètres.

GALACTITE (du grec *gala*, lait, parce que toute la plante est lactescente), *Galactites*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Cynarées, formé d'une seule espèce, la *Galactite cotonneuse* (*G. tomentosa*), qu'on trouve sur les côtes et dans les îles de la Méditerranée; c'est une plante haute de 5 décimètres. Sa tige est couverte d'une espèce de coton blanc et épais. Ses feuilles sont longues et découpées, cotonneuses en dessous, vertes en dessus, et marquées de points blanchâtres.

Les anciens nommaient aussi *Galactite, Galaxie*, ou *Pierre de lait*, une substance pierreuse, grise, d'une saveur douce, donnant un suc laiteux lorsqu'on délaye sa poussière dans de l'eau. C'est une espèce d'argile ou terre à foulon, assez commune en Saxe, en Angleterre, en France et en Suède. On s'en sert pour le dégraissage des laines.

GALACTODENDRON, arbre à lait. *V.* ARTOCARPE.

GALACTOMÈTRE (du grec *gala*, lait, et *métron*, mesure), instrument à peser le lait. *Voy.* PÈSE-LAIT.

GALACTOPHORES (du grec *gala*, lait, et *phérô*, porter), conduits excréteurs qui portent le lait sé-

crété par la glande mammaire vers le mamelon où se trouvent leurs orifices extérieurs. — On nomme encore ainsi les vaisseaux des intestins qui renferment du chyle et semblent être remplis de lait.

GALAGO, *Otolicnus*, genre de Mammifères quadrumanes, de la famille des Lémuriens, remarquables par la longueur de leurs jambes et l'ampleur de leurs conques auditives. Ils ont le museau obtus, les yeux grands et propres à la vie nocturne; les oreilles larges et membraneuses, l'ouïe très-délicate. Ils dorment pendant la plus grande partie du jour. Ces animaux, doux et paisibles, vivent dans les forêts du Sénégal, se nourrissant de la gomme des Mimosas. Ils sont faciles à apprivoiser et montrent beaucoup de vivacité et de gentillesse. Le *G. de Demidoff* est roux et de la taille d'un Loir. Il a le pelage soyeux et très-fourni. Le *G. à queue épaisse* a une taille double et se trouve en Cafrerie.

GALANE, plante. *Voy.* CHÉLONE.

GALANGA, *Alpinia*, genre de plantes de la famille des Amomées, est formé d'une seule espèce, le *G. officinal*, qui croît aux Indes orientales, offre deux variétés connues sous le nom de *Grand* et de *Petit galanga*. Le premier a des racines tubéreuses et aromatiques; des tiges droites de 2 mètres de haut; des feuilles alternes, des fleurs blanchâtres et des fruits rouges (*V.* ZERUMBET). Le Petit G. ne diffère du précédent que par une taille moindre; il a des propriétés médicamenteuses plus énergiques. Les 2 variétés s'emploient comme aliment, comme assaisonnement et comme médicament tonique et excitant. Les Vinaigriers s'en servent pour donner de la force au vinaigre.

GALANTHE ou GALANTHINE (du grec *gala*, lait, et *anthos*, fleur), plante de la famille des Amaryllidées, plus connue sous le nom de *Perce-neige*. *V.* ce nom.

GALANTINE. Dans l'Art culinaire, on nomme ainsi une composition de viandes froides, notamment de volailles, qu'on décore avec de la gelée, et qu'on sert pour grosse pièce à l'entremets.

GALATHÉE (de *Galathée*, nom d'une nymphe Néréide), genre de Mollusques acéphales, dont la coquille, remarquable par sa beauté, est très-épaisse, très-grosse, et est revêtue, à sa surface extérieure, d'un épiderme d'un beau vert lisse et brillant. Cet épiderme enlevé laisse apparaître une nuance d'un beau blanc de porcelaine, sur laquelle se détachent plusieurs rayons violets. La seule espèce connue est la *G. à rayons* (*G. radiata*), qui nous vient des rivières de l'Inde et de l'île de Ceylan.

On nomme aussi *Galathée* un genre de Crustacés décapodes de la famille des Macroures, dont l'espèce type est la *G. grêle* (*G. strigosa*), commune sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan.

GALAUBAN. *Voy.* GALHAUBAN.

GALAXIE (du grec *gala*, lait). *Voy.* VOIE LACTÉE et GALACTITE.

GALBANUM ou *Gomme en larmes*, substance gommo-résineuse, tirée de la racine du *Bubon galbanum*, qui croît en Syrie, en Perse et en Afrique. Elle est grasse, molle, blanchâtre ou jaune, ou rousse, ou gris de fer. Sa saveur est amère et un peu âcre, son odeur forte et aromatique. On l'a employée comme antispasmodique. Chez les Juifs, c'était un des éléments du parfum qui se brûlait dans le saint lieu.

GALBE. On nomme ainsi en Architecture et en Sculpture l'ensemble des contours d'un vase, d'une statue, d'un dôme, d'un fût de colonne, etc. Ce mot se prend en bonne part et emporte une idée de forme gracieuse : on dit d'un vase, d'un chapiteau, qu'ils sont d'un beau galbe, d'un galbe élégant.

GALBULE (du latin *galbulus*, baie), nom donné par les anciens au *Loriot*, et par quelques auteurs au *Jacamar*, oiseaux qui se nourrissent spécialement de *baies*. — On a encore nommé ainsi le fruit des Cyprès, des Pins, des Protéacées, des Casuarinées, ainsi que le strobile du genévrier.

GALE (du latin *callum*, callosité, ou de *galla*, tumeur produite sur une feuille par la piqûre d'un insecte?), en grec *psôra*, en latin *scabies*, affection cutanée contagieuse, est caractérisée par une éruption prurigineuse de petites vésicules plus ou moins multipliées, rondes, souvent confluentes, dures à leur base, cristallines à leur sommet, qui contiennent une sérosité d'abord limpide, puis légèrement visqueuse et purulente, et par une vive démangeaison qui augmente vers le soir et surtout pendant la nuit, par la chaleur du lit. La gale affecte de préférence l'intervalle des doigts, les poignets, la face interne des membres, les aisselles, les jarrets, les aines. On en distingue deux variétés, d'après le volume des pustules : la *grosse gale* et la *gale miliaire*, dite aussi *canine* ou *prurigineuse*, parce qu'elle cause un prurit plus vif que l'autre variété. Cette maladie, sur la nature de laquelle on a longtemps disputé, et que l'on attribuait à un virus spécial, dit *virus psorique*, paraît être due à la présence d'un animalcule du genre Acarus nommé par les Naturalistes *Sarcopte*, qui se creuse sous l'épiderme de petites galeries ou sillons où il trouve une retraite sûre; on le découvre en déchirant l'épiderme avec la pointe d'une épingle : il s'accroche à l'extrémité de celle-ci, et on peut alors le transporter où l'on veut. Placé sur la peau d'une personne saine, l'Acarus de la gale s'y enfonce, s'y multiplie, et développe la gale au bout d'un temps variable, de 8 à 20 jours. Les linges et les étoffes sur lesquels se trouvent ces Acarus, peuvent également transmettre la maladie. Abandonnée à elle-même, la gale dure indéfiniment; mais, bien traitée, cette maladie, dont le nom seul donne tant d'effroi, guérit facilement, sans laisser à sa suite aucune trace. Le *soufre*, sous forme de bains, de lotions, de fumigations, et surtout de pommades, en est le remède le plus efficace. — On confond souvent la gale avec d'autres affections de la peau, qui s'accompagnent de démangeaisons, notamment avec la *dartre squammeuse* et le *prurigo*. La première se distingue de la gale par ses vésicules très-aplaties, et agglomérées dans un petit espace, le plus souvent bornées aux mains. La seconde est une affection papuleuse, non accompagnée de vésicules, et qui a son siége au dos, à la nuque, et au-dessus du coude. — *Voy.* ACARUS, PEAU (MALADIES DE LA).

Les animaux, tels que le chien, la brebis, le porc, etc., sont sujets à la gale. Cette maladie est également due chez eux à la présence d'un Acarus, mais qui est très-différent de celui de l'homme. On en distingue deux variétés : la *gale farineuse*, qui se développe sur toutes les parties du corps indifféremment, et la *gale rogne*, qui occupe particulièrement la crinière et la queue des animaux.

On appelle aussi *gale* une maladie des végétaux, caractérisée par des rugosités qui s'élèvent sur l'écorce des branches, sur les feuilles et sur les fruits.

GALÉ, *Myrica*, genre type de la famille des Myricacées, se compose d'arbrisseaux et de petits arbres résineux, à feuilles alternes, à fleurs dioïques ou monoïques, disposées en chatons. L'espèce principale est le *Myrica galé*, appelé vulgairement *Galé odorant*, *Piment royal*, *Piment aquatique* et *Myrte bâtard* : cette plante croît dans les lieux marécageux de l'Europe; elle a une odeur forte et balsamique; on en met des branches parmi le linge pour le parfumer et en éloigner les insectes; elle s'employait anciennement en guise de thé. Dans le pays de Galles et en Suède, on s'en sert pour la teinture en jaune et pour le tannage. Dans la Caroline, les fruits du *Galé à cire* (*M. cerifera*) donnent, par l'ébullition, une cire avec laquelle on fait des bougies odoriférantes.

GALÉA, mot latin qui veut dire *casque*, nom donné à une céphalalgie (migraine) qui occupe toute la tête, et à la lèvre supérieure des fleurs labiées.

**GALÉASSE** (en italien *galleazza*, augmentatif de *galea*, racine du mot galère), très-grande galère à 3 mâts allant à la rame et à la voile, étroite en proportion de sa longueur, haute du derrière et basse du devant. Les Vénitiens surtout en firent usage. Ils les armaient d'un grand nombre de pièces d'artillerie. Quelques-unes avaient jusqu'à 60 m. de long.

**GALÉE**, se dit, en Typographie, d'une petite planche rectangulaire, de dimensions diverses, portant un rebord sur deux côtés, où le compositeur met les lignes à mesure qu'il les compose. Il y a des galées à coulisse.

**GALEGA** (du grec *gala*, lait, parce que, dit-on, ces plantes augmentent le lait des bestiaux?), genre de plantes de la famille des Papilionacées : herbes vivaces, glabres, à feuilles imparipennées, à fleurs blanches, bleues ou violettes, disposées en racèmes. L'espèce la plus commune est le *G. officinal* (*Faux indigo*, *Lavanèse* ou *Rue de chèvre*), plante aromatique, sudorifique et antiseptique. On l'emploie contre les fièvres malignes, l'épilepsie, les maladies convulsives. Elle croît en France et en Italie; on en mange les feuilles cuites ou en salade. Une espèce donne une teinture bleue. Plusieurs sont cultivées pour l'ornement des jardins, principalement le *G. grandiflora* du Cap de Bonne-Espérance. A Cayenne, on emploie les graines du *G. soyeux* pour enivrer le poisson, ce qui l'a fait appeler *Bois à enivrer*.

**GALÈNE** (en grec *galéné*), ou *plomb sulfuré*, minerai composé de plomb et de soufre (PbS), d'un gris métallique fort brillant, généralement lamelleux, et se divisant par le clivage en petits fragments cubiques. Sa pesanteur spécifique est de 7,6. On distingue la *G. cubique*, la *G. massive*, la *G. à grandes facettes*, la *G. à petites facettes*. On rencontre ce minerai en filons, dans les terrains tertiaires du Hartz, de l'Erzgebirge, de l'Angleterre, de la Saxe, de la Bretagne, etc. Il fournit la plus grande partie du plomb du commerce. Les galènes sont souvent argentifères; on les exploite comme mine d'argent, lorsqu'elles contiennent assez d'argent pour couvrir les frais. Les potiers se servent de la galène à grandes facettes, sous le nom d'*alquifoux*, pour vernir les poteries grossières. *Voy.* ALQUIFOUX.

**GALÉOPITHÈQUE** (du grec *galè*, chat, et *pithêkos*, singe), *Galeopithecus*, genre de Mammifères quadrupèdes de l'ordre des Cheiroptères, appelés aussi *Chats-volants* ou *Chiens-volants*. Ils sont pourvus à chaque pied de 5 doigts armés d'ongles très-forts, et réunis par une membrane qui s'étend également entre leurs membres, et qui forme une sorte de parachute. Ils ont 2 paires de mamelles placées sur la poitrine, et ressemblent assez, pour le corps, à un chat ou plutôt à un maki. Ces animaux vivent dans les bois, où leur parachute leur permet de s'élancer d'arbre en arbre à de grandes distances. Leur nourriture se compose d'insectes et de fruits. L'espèce la plus commune est le *G. roux*, qu'on trouve aux îles Carolines. Il est long de 30 centim., roux vif en dessus, plus clair en dessous. Il grimpe comme les chats et répand une odeur analogue à celle du renard.

**GALEOPSIS** (de *galea*, casque, et *opsis*, figure, à cause de la forme de sa lèvre supérieure), genre de la famille des Labiées, très-voisin du genre *Lamium* : tiges rameuses, à feuilles florales semblables à celles de la tige; fleurs rouges, jaunes blanchâtres ou panachées de ces 2 couleurs. On trouve partout dans les haies et les champs le *G. ladanum*, vulgairement *Ortie rouge*, et le *G. tétrahit*, à fleurs rouges ou blanches, dont la tige est hérissée de poils.

**GALÉOTE**, *Calotes*, genre de reptiles de l'ordre des Sauriens, famille des Iguaniens, à tête courte, pyramidale, quadrangulaire, à museau obtus, à corps comprimé latéralement, à membres allongés, à queue longue et grêle. Ce sont des animaux innocents et doux qui vivent sur les arbres, où ils se nourrissent d'insectes. On les trouve dans l'Inde. Le type du genre est le *G. commun*, qui est d'un bleu clair verdâtre, avec des lignes transversales disposées en chevrons sur les parties supérieures.— Les anciens donnaient le nom de *Galéotes* aux lézards qu'on nomme aujourd'hui Geckos.

**GALÈRE** (de *galea*, casque), ancien navire de guerre, long, ras d'eau, de peu de calaison, allant à la voile et à la rame. Chez les anciens on la nommait *unirème*, *birème*, *trirème*, etc., selon qu'elle avait un, deux, trois rangs de rames ou davantage. Les *trirèmes* furent les plus employées, comme n'ayant ni trop ni trop peu de dimension, tenant le mieux à la mer et alertes à la marche, tandis que les grosses galères étaient beaucoup plus lourdes. Carthage cependant fit grand usage des *quadrirèmes*; Marcellus, lors du siége de Syracuse, fit usage de *quinquérèmes*; Démétrius Poliorcète avait fait construire une fameuse galère à 16 rangs de rames; Ptolémée Philadelphe en fit, dit-on, construire une à 40 rangs de rames. Les galères étaient les vaisseaux de guerre des anciens : elles portaient à l'avant un *éperon* (*rostrum*) destiné à briser de son choc la carène du vaisseau ennemi. — On ne connaît pas bien la manière dont étaient placés les rameurs. Quelques-uns pensent qu'ils étaient placés obliquement à côté les uns des autres, maniant des rames de plus en plus longues à mesure qu'ils s'éloignaient davantage du bord ; le plus grand nombre suppose que les rameurs, armés également de rames de longueurs différentes, étaient disposés en amphithéâtre. Dans les trirèmes, on nommait les rameurs d'en bas *thalamites*, ceux du milieu *zeugites*, ceux d'en haut *thranites* : ce sont eux qu'on payait le plus cher comme maniant la rame la plus longue et la plus lourde. Il n'y avait qu'un homme par rame. — On présume que les trirèmes usuelles avaient à peu près 20 mètres de long, 3 au plus de large, 1m50 ou 2 au-dessus de l'eau.

Les galères modernes ont été beaucoup plus grandes : elles étaient encore au XVII[e] siècle les plus longs des navires. Leur longueur variait entre 30, 40, 50 et 60 m.; les plus longues se nommaient *galéasses*. On y comptait de chaque côté jusqu'à 30 avirons, mis en mouvement par un ou plusieurs hommes. Les galères étaient pontées; elles avaient 2 mâts, 2 voiles latines, des gabies, et portaient 5 pièces de canon à l'avant, plus, quelquefois, des pierriers entre les rames. On s'est longtemps servi des galères dans la Méditerranée. Mais l'insuffisance du pont faisait qu'au moindre coup de mer elles s'emplissaient d'eau. Le progrès de la construction navale y a fait renoncer complétement. *Voy.* GALIOTES et GALIONS.

*Peine des galères*, punition des criminels condamnés à ramer sur les galères de l'État après avoir été marqués. On nommait *galériens* ceux qui subissaient cette peine. L'ensemble des galériens que portait une galère s'appelait *chiourme*. La chiourme était surveillée par un *argousin*, un *sous-argousin* et 10 *compagnons*. Les galériens étaient chacun attachés à leur banc; ils y couchaient la nuit. Chaque rame était mue par 5 hommes dits *vogue-avant*, *apostis*, *tiercerol*, *quarterol*, *quinterol*. Le *vogue-avant* était souvent un marinier libre. Aux derniers bancs de droite et de gauche près de la poupe étaient deux hommes de renfort dits *espaliers* ou *tire-gourdins*.

C'est sous François I[er] que les galères devinrent une peine. Sous Louis XV (1748), on construisit des *Bagnes* pour recevoir les galériens à terre; depuis la fin du règne de Louis XIV, les galériens étaient appliqués en partie à divers travaux publics, dans les ports, les arsenaux maritimes, les hôpitaux, etc. L'Assemblée constituante remplaça la peine des galères par celle des travaux forcés. *Voy.* ce mot.

GALÈRE, nom vulgaire 1° de la *Physale* ou *Holothurie physale*, à cause de sa forme ovale, pointue aux deux bouts, et de son habitude de flotter au-dessus des mers; 2° de la coquille de l'*Argonaute*, etc.

**GALERIE** (pour *wallerie*, de l'allemand *wallen*, se promener), pièce beaucoup plus longue que large et qui sert, soit à donner des fêtes ou des concerts, soit à réunir un grand nombre de tableaux, de statues ou d'œuvres d'art. Les galeries les plus célèbres sont, en France, celle du *Louvre*, qui a 450 m. sur 9 1/2 et dont les murailles sont couvertes de 1300 tableaux des plus grands peintres; celle de *Diane* aux Tuileries (42 m. sur près de 9); celle de *Versailles*, peinte par Lebrun. A l'étranger, on cite : à Rome, celle du palais *Farnèse*, peinte par Carrache, et celle du *Vatican*, peinte et ornée par Raphaël; celle de *Florence;* celle de *Dresde*, qui contient 1400 tableaux; celles de *Vienne*, de *Berlin;* celle de l'*Ermitage* à Saint-Pétersbourg, etc. *Voy.* MUSÉE.

Dans les Mines, les galeries sont des chemins souterrains un peu inclinés, pratiqués pour découvrir les filons et communiquant à l'extérieur avec des *puits* ou *bures*. — Dans l'Art militaire, les galeries sont aussi d'étroits et longs chemins souterrains, destinés à l'attaque et à la défense des villes. *Voy.* MINE.

On appelle encore *galerie :* 1° au Théâtre, ces espèces de balcons en encorbellement qui sont destinés à recevoir chacun deux ou plusieurs rangs de spectateurs (le mot alors se met presque toujours au pluriel : *premières, secondes, troisièmes galeries*); — 2° dans la Marine, un corridor libre, d'environ 1 m. de large, ménagé dans toute la longueur de l'entrepont, entre la muraille intérieure du bâtiment et une cloison : c'était autrefois une espèce de balcon saillant en dehors de la poupe, sur toute la largeur du navire.

**GALÉRIEN.** *Voy.* BAGNE et GALÈRE.

**GALÉRUQUE**, *Galeruca*, genre de Coléoptères tétramères de la famille des Cycliques. Ce sont des insectes de taille moyenne, à tête petite, à corselet étroit, à antennes courtes, et dont les pattes sont impropres au saut. La *G. de l'orme* est ponctuée et de couleur jaunâtre; elle est très-commune en France, où elle cause de grands dégâts aux arbres. — La tribu des Galérucites renferme, outre le genre type, les genres *Adorie*, *Altise* et *Lupère*.

**GALET** (du celtique *gal*, pierre), nom donné aux cailloux des bords de la mer. *V.* CAILLOU et FALAISE.

En Mécanique, on appelle *galets* de petits disques ou cylindres d'ivoire, de bois ou de métal, qu'on place entre deux surfaces qui se meuvent l'une sur l'autre, afin de diminuer le frottement.

Le *Jeu de galets* est un jeu qui consiste à approcher des galets ou grosses dames d'ivoire le plus près possible d'un but placé au bout d'une table polie, sans cependant les laisser tomber dans les trous ou trémies qui terminent la table.

**GALGALE**, mastic employé par les Indiens pour enduire la carène des navires, se fait en Europe avec de la chaux, du goudron et de l'huile. La galgale durcit à l'eau, et les vers ne l'entament que difficilement.

**GALHAUBAN** (de *hauban*), la plus longue des manœuvres dormantes d'un navire : ce sont de longs et forts cordages qui servent à assujettir par le travers et vers l'arrière les mâts supérieurs. Ils se capèlent, comme les haubans, sur la tête des mâts de hune et descendent jusqu'aux deux côtés du navire, où ils sont retenus à la muraille du bâtiment par leurs caps-de-mouton. Il y en a deux par chaque mât de hune.

**GALIMATIAS**, discours confus, obscur, inintelligible, qui ne signifie rien, quoiqu'il semble dire quelque chose; c'est une espèce d'amphigouri. Le style de l'hôtel de Rambouillet, ridiculisé par Molière (dans les *Précieuses ridicules*) et par Boileau (dans ses *Héros de roman*), et celui de beaucoup de romans psychologiques de nos jours, en offrent de curieux exemples. — On fait venir ce mot de *gallus*, coq, et de *Mathias*, mots qu'un avocat, chargé par un certain Mathias de réclamer un coq qu'on lui avait volé, répéta si souvent qu'il finit par s'embrouiller, et, qu'au lieu de dire *gallus Mathiæ*, il dit *Galli Mathias*.

**GALINETTE**, nom vulgaire donné à plusieurs plantes, entre autres à la *Valériane* et au *Rhinanthus*.

**GALION** (augmentatif de *galea*, galère en catalan), nom donné spécialement aux grands navires armés en guerre que les Espagnols employaient jadis pour rapporter de leurs colonies les métaux précieux. Rhodes, Venise, la France, le Portugal avaient eu des vaisseaux de cette espèce avant l'Espagne, et s'en servaient pour toute espèce de marchandises. Le galion était, comme l'indique son nom, une grosse galère. Sa poupe était en cœur; de l'avant à l'arrière elle avait très-peu de courbure; beaucoup de voiles, une grande légèreté de marche; 2 ponts ou plutôt 2 couvertes, parfois 3 et même 4. Le tonnage en était considérable. Les galions d'Espagne, quand une fois ils furent affectés à l'importation de l'or des mines en Espagne, eurent jusqu'à 1000 ou 1200 tonneaux. Les galions partaient de Cadix chaque année, en septembre, au nombre de 12, et après avoir touché ensemble aux Canaries, un d'eux allait aux Philippines, les autres abordaient successivement à Carthagène, Portobello, la Havane; après quoi ils revenaient en Europe chargés des produits métalliques du Mexique et du Pérou. Pour plus de sûreté, ils naviguaient de conserve sous la protection d'une forte escadre : on donnait à ce convoi le nom de *flotte d'argent*.

**GALIOTE** (diminutif de *galea*, galère en catalan). On nomme ainsi : 1° un navire particulièrement usité en Hollande : c'est un bâtiment de moyenne grandeur, de 28 à 30 m. pour l'ordinaire, de 50 à 200 tonneaux, à fond plat, mâté en heu, bien que quelquefois on joignît au grand mât un petit mât d'artimon; la galiote est plus ventrue que le heu et la corvette. Elle sert au petit et au grand cabotage; 2° un navire à varangues plates, très-fort en bois, ouvert, et ayant un ou deux mortiers à lancer des bombes, d'où son nom de *G. à bombes;* on l'a remplacée par la *bombarde;* 3° un long bateau couvert dont on se servait jadis pour voyager sur les canaux et les rivières.

**GALIPOT**, sorte de goudron formé de la résine tirée par incision du pin des forêts et du pin maritime, unie à des matières grasses; il joint à l'odeur de la térébenthine un goût amer et une couleur jaunâtre. Desséché, il prend le nom de *barras* (*Voy.* ce mot). On en fait des vernis, des bougies, des torches, etc. Fondu, puis agité dans l'eau, le galipot se débarrasse des matières étrangères; décanté ensuite et filtré, il constitue la *poix jaune* ou *poix de Bourgogne*, ou *galipot* proprement dit, dont on se sert pour enduire les carènes, les mâts, les vergues.

**GALIUM** (du grec *gala*, lait). *Voy.* GAILLET.

**GALLATES**, sels formés par la combinaison de l'acide gallique avec une base. L'encre ordinaire renferme du *gallate de fer*.

**GALLE** (du latin *galla*). On donne ce nom à des excroissances très-variées produites sur diverses parties des végétaux par la piqûre de certains insectes appartenant à divers ordres, principalement au genre *Cynips;* elles sont dues à l'extravasion des sucs du végétal. Elles se composent principalement d'acide gallique, de tannin et de mucilage, avec un peu de carbonate de chaux. Leur position varie suivant les végétaux : ainsi, elles croissent sur les feuilles du chêne velani, sur le pétiole du rosier sauvage, sur l'écorce des ormes, etc. Les galles ont tantôt la forme globuleuse et unie, tantôt la surface plus ou moins rugueuse; elles peuvent être feuillées, velues, fongueuses, osseuses, etc. Les Galles du Chêne de l'Asie Mineure (*Quercus infectoria*), connues sous le nom de *noix de galle*, sont d'un grand usage dans les arts, surtout dans la teinture. L'*engallage* se fait en plongeant les tissus pendant un certain temps dans une infusion de noix de galle, à une température voisine de l'ébullition. La noix de galle agit de deux manières différentes : ou bien elle sert de mordant pour fixer la couleur, ou bien la couleur

résulte de la combinaison de ses principes avec certains corps, surtout avec l'oxyde de fer : c'est ce qui a lieu pour les *noirs*. La galle de chêne s'emploie encore à la préparation de l'encre, et sert quelquefois en Médecine à cause de ses propriétés astringentes. La Chimie se sert souvent de l'infusé aqueux de noix de galle comme réactif. En Perse et à Constantinople, on mange une galle charnue, grosse comme une pomme d'api, et qui croît sur une espèce de Sauge (*Salvia pomifera*). En quelques endroits, on mange la galle qui croît sur le Lierre terrestre. La galle du Rosier sauvage était employée autrefois sous le nom de *Bédéguar*. *Voy.* ce mot.

On nomme *Fausses galles* les excroissances dues à la piqûre des insectes d'un ordre autre que celui des Hyménoptères : telles sont celui du Buis, du Noisetier, du Caille-lait, etc.

GALLÉRIE, *Galleria*, genre d'insectes Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Tinéites, renferme des espèces qui exercent de grands ravages dans les ruches d'abeilles. Les anciens les appelaient *Fausses teignes*. Ce sont des papillons d'un gris obscur, de 10 à 15 millim. de longueur, qui dans le jour se cachent autour des ruches, et s'y introduisent la nuit pour sucer le miel et y déposer leurs œufs. Leurs larves nuisent surtout à la cire, qu'elles mangent et qu'elles emploient dans la construction de leurs nids. La *G. cerella* se loge de préférence dans les gâteaux dont les cellules sont vides; la *G. alvearia*, bien que plus petite que la précédente, est cependant aussi nuisible à cause de son excessive reproduction. Deux autres espèces, la *G. colonella* et la *G. anella*, exercent les mêmes ravages dans les nids des bourdons du genre *Bombus*.

GALLIAMBIQUE (VERS), vers de six pieds dont faisaient usage les Galles, prêtres de Cybèle, se composait d'un vers ïambique dimètre catalectique, suivi d'un anapeste et deux ïambes, ou bien d'un tribraque et d'un ïambe. Exemples :

Adĕs, īn | quīt, ō | Cybē | bē, || fĕră mōn | tĭum | dĕa.
Vĕlūtī | jŭvēn | că vī | tāns || ŏnŭs īn | dŏmĭtă | jŭgī.

L'*Atys* de Catulle est écrit en vers galliambiques.

GALLICISME (du latin *gallicus*, qui appartient au français), idiotisme de la langue française contraire aux règles ordinaires de la grammaire, mais autorisé par l'usage. Exemples : Il *est honteux* de *mentir*. C'*est un crime* que de *haïr la patrie*. *Il l'a échappé* belle. Prendre *l'air*, prendre *les eaux*. *Il* fait *froid*, etc. Les gallicismes sont plus communs dans le style populaire que dans le style relevé.

GALLICOLES (du latin *galla*, galle, et *colere*, habiter), tribu d'insectes Hyménoptères, famille des Pupivores : palpes fort longs, antennes de 13 à 15 articles, tarière roulée en tire-bouchon dans l'intérieur de l'abdomen. Ces insectes, presque tous de petite taille, piquent les plantes pour y déposer leurs œufs. L'endroit piqué se développe beaucoup, et finit par former une excroissance, dite *galle*, où l'insecte subit ses diverses métamorphoses; celles qui sont percées d'un trou sont celles d'où est sorti l'insecte parfait. Cette tribu a pour type le genre *Cynips*.

GALLINA, nom latin de la *Poule*, a été donné par les Zoologistes : 1° à plusieurs oiseaux, tels que l'*Agami*, la *Bécasse*, la *Gélinotte*, le *Rale* et le *Vautour percnoptère*; 2° à plusieurs poissons du genre *Trigle* et au *Dactyloptère commun*.

GALLINACÉS (de *gallina*, poule), ordre d'oiseaux caractérisés par leur bec moins long que la tête, leur mandibule supérieure voûtée, recouvrant l'inférieure, et portant à sa base une cire dans laquelle sont percées les narines. Ils ont, de plus, des ailes courtes et concaves, des tarses robustes, de courtes membranes entre leurs doigts antérieurs, et un doigt en arrière. Ils sont pour la plupart d'assez grande taille, épais, lourds de vol et légers à la course, faciles à apprivoiser, et aiment à vivre en société. Les Gallinacés sont granivores, et comprennent, dans la classification de Cuvier, les 9 genres suivants : *Alector*, *Dindon*, *Faisan*, *Paon*, *Pigeon*, *Pintade*, *Tétras*, *Tridactyle* et *Tinamous*.

GALLINOGRALLES, nom sous lequel M. de Blainville désigne les 1res familles de l'ordre des Échassiers, comprenant les genres *Outarde*, *Agami* et *Kamichi*.

GALLINSECTES (c.-à-d. *insecte à galle*), petite famille d'insectes Hémiptères, tribu des Homoptères : tarses à un seul article et un seul crochet au bout, antennes filiformes, abdomen terminé par deux soies. Le mâle a deux ailes qui se recouvrent en toit sur le corps. La femelle est aptère. Le genre *Cochenille* est le type de cette tribu.

GALLINULES (de *Gallinula*, jeune poule), famille de l'ordre des Échassiers, établie par Lesson, comprend les genres *Gallinule*, *Foulque*, *Talève*, *Rale* et *Jacana*. — La *Gallinule* proprement dite est la *Poule d'eau*.

GALLIQUE (ACIDE), acide organique composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^7H^6O^5 + aq.$), se produit par la décomposition du tannin, de la noix de galle et se rencontre tout formé dans les graines du Manguier. Il se présente en petites aiguilles soyeuses, incolores, peu solubles dans l'eau froide, d'une saveur aigre et astringente, très-solubles dans l'alcool. On l'obtient en abandonnant pendant quelques mois, dans des vases ouverts, des noix de galle en poudre et humectées, puis exprimant la masse et traitant le résidu par l'eau bouillante, qui dissout l'acide gallique et le dépose à l'état cristallisé. L'acide gallique précipite les sels ferriques en bleu noir, couleur d'encre. Il joue, concurremment avec le tannin, un rôle important dans l'art de la teinture ; les différentes substances astringentes qu'on y emploie pour colorer des tissus en noir et en gris, à l'aide de sels de fer, comme la noix de galle, le sumac, le brou de noix, le cachou, etc., agissent par le tannin et l'acide gallique qu'elles renferment.

Cet acide a été obtenu pur, pour la première fois, en 1786, par Schéele.

GALLON, mesure anglaise pour liquides, équivaut à 4 lit. 543. Ses multiples sont le *peck*, qui vaut le double (9l.086), et le *bushel* (4 pecks ou 8 gallons, 36l.344). Ses sous-multiples sont le *quart* et la *pinte*, qui valent l'un le quart, l'autre le huitième du gallon (2l.272, 1l.136). Il y eut jadis plusieurs espèces de gallons; celui qui est resté en usage est le *gallon impérial* (c.-à-d. gallon de l'État).

*Gallon du Levant*, esp. de Galle. V. AVELANÈDE.

GALLOT, nom vulgaire de la *Tanche de mer*.

GALLUS, nom latin du *Coq*.

GALOCHE (du latin *gallicæ*, sous-entendu *soleæ*; chaussures gauloises). On donne ce nom 1° à une sorte de soulier à semelle de bois, rembourré en dedans avec de la peau d'agneau et qui tient le milieu entre le sabot et le soulier : on s'en sert pour garantir les pieds de l'humidité ; 2° à une poulie dont la chape est ouverte transversalement sur une de ses faces; 3° à des pièces de bois, des blocs, placés dans différentes parties de la muraille ou du pont d'un navire.

GALON, tissu étroit, croisé, très-épais, fait avec des fils d'or, d'argent, de cuivre, d'argent doré, de soie, de laine, de coton, de lin ou de chanvre.

La loi voulait jadis que les galons en métal fin fussent filés sur toile, les autres sur chanvre ou lin.

On fait beaucoup de *faux galons*, c.-à-d. de galons simulant l'or ou l'argent : ils durent peu. Pour vérifier si le galon est d'or vrai, il faut user de la pierre de touche : le plus souvent on se contente de détordre et de voir sur quoi le galon est filé. — Le galon, autrefois, se faisait au moyen du métier à la tire; le métier à la Jacquard l'a remplacé aujourd'hui. Le galon fin se fabrique surtout à Lyon; Amiens fournit les galons de laine. Tous se trouvent chez les Passementiers. — On distingue les *G. figurés*, qui

n'offrent de dessin que d'un côté; les *G. pleins*, qui sont figurés de part et d'autre ou sans envers bien fixes; les *G. à lames* ou *gazes-galons*, où le dessin est peu sensible parce qu'ils n'ont point de feston.

Les galons se placent sur les coutures ou au bord des habits pour les empêcher de s'effiler. Dans l'Armée, ils servent à distinguer les grades des sous-officiers : les caporaux ont deux galons de laine sur l'avant-bras ; les sergents un galon d'or ou d'argent, selon le corps, et les sergents-majors deux galons pareils; les fourriers un galon d'or ou d'argent sur le haut du bras; les tambours, trompettes et musiciens de régiments ont aussi des galons dont la forme et le nombre ont beaucoup varié.—Les suisses d'église, les valets de grande maison portent des habits galonnés sur les coutures. On emploie aussi le galon pour tapisseries, ornements d'église, etc.

GALOP (du bas latin *calapare*, venu lui-même du grec *kalpazô*, trotter, galoper), une des 4 allures naturelles du cheval ou des autres animaux, et la plus rapide après la *course*, est une suite de sauts en avant. — Le cheval dans le galop, meut d'abord ses 2 jambes de devant : s'il part de la gauche, on dit qu'il *galope à droite;* au cas contraire, il galope *à gauche.* — On distingue le *G. de manége*, dont la rapidité peut aller de 300 à 330 mètres par minute ; le *G. de chasse,* de 500 à 600 m.; le *G. de course*, de 800 à 900 m. Au reste, l'âge du cheval et le poids du cavalier font varier la rapidité; c'est de 4 à 5 ans qu'un cheval acquiert sa plus grande célérité.—On appelle *faux galop,* celui où le cheval galope tantôt à droite, tantôt à gauche.— De toutes les allures naturelles du cheval, le galop, et surtout le galop de course, est la plus fatigante pour l'animal; en effet, elle met en œuvre tous les muscles et porte particulièrement sur la colonne vertébrale.

On nomme aussi *galop*, *galope*, *galopade*, une danse à 2 temps, très-simple, d'un mouvement vif et presque emporté. — Cette danse paraît originaire de Hongrie. En 1822, elle fit son apparition à Vienne ou à Berlin ; Paris ne la connut qu'en 1829. Depuis ce temps, sa vogue a été prodigieuse. C'est aujourd'hui le complément du bal, le final, en quelque sorte obligé, de la plupart des contredanses.

GALOUBET, le plus aigu des instruments à vent, est une petite flûte à 3 trous, de deux octaves plus haute que la grande flûte, et d'une octave au-dessus de la petite. Son étendue, moindre que celle de la *petite flûte*, est de deux octaves et un ton. Le ton naturel y est celui de *ré.* Le son en est criard et perçant; l'embouchure en est très-difficile. Le galoubet était l'instrument favori des anciens troubadours ; l'usage en a été tout à fait abandonné par les habitants du Nord; mais dans le Midi, et surtout en Provence, on s'en sert encore. Du reste, à cause de son extrême acuité, on n'en joue guère qu'avec accompagnement du *tambourin de Provence.*

GALUCHAT (du nom d'un ouvrier gainier de Paris, qui inventa l'art de le préparer), peau de raie, de roussette ou d'autres squales, dite vulgairement *peau de chien marin* ou *de chagrin*, séchée, amincie et préparée, qui sert pour couvrir les gaînes, les étuis, etc. Longtemps on tira le galuchat d'Angleterre sans en connaître l'origine; c'est Lacépède qui, le premier, indique que la raie en fournissait l'élément. *Voy.* CHAGRIN.

GALVANISATION. On appelle ainsi très-improprement, en parlant des métaux, et surtout du fer, l'opération par laquelle on recouvre ces métaux d'une couche de zinc en les plongeant dans un bain de zinc en fusion pour les préserver de l'oxydation ; on donne aussi à ce genre d'étamage le nom de *zingage*, qui est plus juste. *Voy.* ÉTAMAGE.

GALVANISME, branche de la Physique qui s'occupe des phénomènes électriques produits par le contact de certains corps. En 1789, Galvani, médecin de Bologne, ayant eu l'occasion de préparer des grenouilles pour divers sujets de recherches, les suspendit par hasard à un balcon de fer par de petits crochets de cuivre qui passaient entre les nerfs lombaires et la colonne dorsale; disposées ainsi, ces grenouilles, mortes et mutilées, éprouvèrent de vives convulsions. Galvani attribua ce phénomène au développement d'un fluide particulier qui de son nom fut appelé *galvanisme;* mais l'on reconnut bientôt l'identité de ce fluide et du fluide électrique développé par le frottement (*V.* ÉLECTRICITÉ). La découverte de la pile par Volta, puis celle de l'électro-magnétisme par OErsted, ont donné une impulsion puissante aux travaux des Physiciens sur les phénomènes galvaniques, et ont déjà conduit à des applications importantes, telles que la dorure galvanique, la télégraphie électrique, la galvanoplastie.

GALVANOMÈTRE ou MULTIPLICATEUR, instrument de physique, imaginé par Schweigger, sert à découvrir les moindres traces d'électricité en mouvement. Sa construction est fondée sur la déviation que les courants galvaniques font éprouver à l'aiguille aimantée : un fil de métal, entouré de soie, est replié un grand nombre de fois dans le même sens, sur un châssis en bois; la soie qui enveloppe le fil a pour objet d'empêcher le passage de l'électricité d'une des circonvolutions à l'autre. Lorsqu'un courant passe à travers un pareil système, il revient autant de fois dans la même direction que le fil fait de tours sur le châssis, et chaque fois il agit avec une même force sur une aiguille aimantée placée au-dessus. Nobili a rendu ce galvanomètre encore plus sensible en y employant, au lieu d'une seule aiguille, un système de deux aiguilles compensées, ayant leurs pôles opposés l'un à l'autre.

Le *G. différentiel* sert à indiquer la différence d'action de deux courants : il est construit avec deux fils parfaitement égaux en longueur, diamètre et conductibilité; ces deux fils sont enroulés simultanément sur le cadre, et lorsqu'on fait passer par chacun d'eux des courants opposés, on n'observe sur les aiguilles que la différence de leurs actions, en sorte que l'instrument reste à zéro lorsque les deux courants sont parfaitement égaux.

GALVANOPLASTIE (de *galvanisme*, et du grec *plassô*, façonner, mouler), art qui consiste à précipiter, par l'action d'un courant galvanique, un métal en dissolution dans un liquide, sur d'autres objets, soit pour les embellir ou les préserver des influences atmosphériques, soit pour en prendre l'empreinte. Cet art comprend la *Galvanoplastie proprement dite*, qui se rapporte aux statues, aux bas-reliefs, aux médailles, etc.; la *Galvanotypie* ou *Électrotypie*, qui se rapporte aux clichés, aux planches gravées, et en général à tous les objets qui sont destinés à transporter leurs empreintes sur d'autres corps par la pression ; la *Dorure* et l'*Argenture galvaniques* (*Voy.* ces mots) ; en un mot tous les dépôts qui s'appliquent à la surface des corps dans quelque but que ce soit.

Le cuivre est pour la galvanoplastie et l'électrotypie le métal par excellence ; l'appareil qu'on emploie pour le déposer est une pile voltaïque dont le pôle négatif est en communication avec les objets soumis à l'opération, et le pôle positif avec une solution de sulfate de cuivre. On peut ainsi recouvrir tous les objets possibles d'une couche de cuivre assez mince pour leur conserver leurs linéaments les plus délicats. Lorsque ces objets sont mauvais conducteurs, comme le plâtre, la terre, la cire, la stéarine, on y applique d'abord à la brosse de la mine de plomb ou certaines poudres métalliques qui les rendent conducteurs. On est ainsi parvenu à couvrir de cuivre avec une grande perfection, non-seulement des statuettes ou même de très-grandes statues, mais les corps les plus variés : des fruits de

toute espèce, des branches, des feuilles, des fleurs, des animaux même. On peut, par le même moyen, reproduire aisément chacune des faces d'une médaille : il suffit de couvrir de cire celle des deux faces dont on ne veut pas prendre le creux, et de procéder comme précédemment; on obtient ainsi un excellent creux de la médaille, qui sert à son tour de moule pour reproduire le relief. Enfin on reproduit par la galvanoplastie les planches gravées sur cuivre, soit pour estampes, soit pour cartes géographiques, les planches gravées sur acier, les planches de plaqué du daguerréotype, les clichés, et même des dessins exécutés sur métal au moyen de compositions particulières. — M. Spencer, en Angleterre, et M. Jacobi, en Russie, ont fait les premiers essais de galvanoplastie pendant les années 1837 et 1838. Depuis lors cet art a été beaucoup perfectionné par MM. Smée, de Kobell, Boquillon, Elsner, etc. Il a été appliqué en 1840 à la dorure et à l'argenture par MM. Ruolz et Elkington. On en trouve les procédés décrits dans le *Manuel de G.* de MM. Smée et Valicourt, et dans les *Traités* de M. Al. Gueyton, 1855, et de M. Roseleur, 1856.

GAMBAGE (DROIT DE), du bas latin *cambagium*, vaisseau où se fait la bière, venu lui-même du vieux allemand *kam*, bière; droit féodal qu'on payait au seigneur, non-seulement sur la bière, mais encore sur toute boisson fermentée, principalement sur le vin.

GAMBE, instrument de musique. *Voy.* VIOLE.

GAMBETTE, nom spécifique d'une espèce d'oiseau du genre Chevalier. *Voy.* ce mot.

GAMBIR, suc du *Nauclea*. *Voy.* NAUCLEA.

GAMELLE (du latin *camella*, panier d'osier fort serré), écuelle de bois ou de fer-blanc dans laquelle on met la portion des soldats, et où ils mangent ensemble. Huit hommes mangent à la même gamelle. Les portions de viande sont découpées et placées sur la soupe : chaque soldat prend sans choisir celle qui se trouve devant lui, et la place sur son pain. Les soldats sont debout, la cuiller à la main : le caporal puise le premier dans la gamelle, et les soldats puisent tour à tour et en ordre. — Dans la Marine, la gamelle est un vase en bois, cerclé de fer, de la largeur du fond d'un seau ordinaire, et de la moitié de sa hauteur. Dans les bâtiments de l'État, la gamelle contient la ration de 7 hommes.

On dit aussi la *gamelle* des officiers, du commandant, pour dire la *table* des officiers, du commandant. On nomme *Chef de gamelle*, l'officier qui est momentanément chargé de l'administration de la table d'un état-major de vaisseau.

Une décision du 24 décembre 1852 a substitué dans toute l'armée de terre des gamelles individuelles aux gamelles communes.

GAMMARUS, nom latin du genre *Crevette*.

GAMME (de *gamma*, 3e lettre de l'alphabet grec, qui dans d'ancienne notation, représentait le *sol*, d'où partait la gamme normale). Le mot *gamme* exprime une succession de sons, ascendante ou descendante, dans l'étendue de l'octave. Il y a plusieurs sortes de gammes, déterminées par l'ordre dans lequel les sons qui les composent sont disposés. On peut, dans l'octave, distinguer 12 sons différents, placés à égale distance l'un de l'autre; c'est ce que l'on nomme des *demi-tons*, et leur série continue forme la *G. chromatique*. Mais cette série peut se simplifier et se réduire à 7 tons principaux, qui constituent la *G. diatonique*, que l'on connaît le plus communément sous le seul nom de *Gamme*. Dans celle-ci, au lieu de procéder uniquement par demi-tons, on procède par tons entiers et par demi-tons alternatifs; on obtient ainsi la série : *ut* (ou *do*), *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*. On peut considérer l'octave comme formée de deux fractions égales, composées chacune de deux tons entiers suivis d'un demi-ton. Dans la première fraction : d'*ut* à *fa*, on trouve en effet, entre *ut* et *ré* un ton, de *ré* à *mi* un ton, et de *mi* à *fa* un demi-ton; dans la seconde : de *sol* à *ut*, on trouve également, de *sol* à *la* un ton, de *la* à *si* un ton, et de *si* à *ut* un demi-ton. Si l'on place ces deux séries à la suite l'une de l'autre, on trouve de plus entre le *fa* et le *sol* un ton entier, en sorte que l'ensemble de la gamme diatonique se compose de deux sections, chacune de deux tons et un demi-ton, réunies par un ton entier. — Il y a dans la gamme diatonique 2 modes dits *G. majeure* et *G. mineure*. Ces 2 gammes ne diffèrent que par la place qu'occupe le premier demi-ton. Dans la gamme majeure, il se trouve placé du 3e au 4e degré, et dans la gamme mineure, il se place du 2e au 3e, toutes les autres distances restant les mêmes; ce que l'on exprime en disant que, dans la première, la tierce est majeure, et que, dans la seconde, la tierce est mineure. La gamme normale majeure part du ton d'*ut* et la gamme mineure du ton de *la*, parce que, dans l'une et l'autre, les demi-tons se trouvent naturellement à leur place obligée. Dans les gammes qui commencent par toute autre note, on est forcé de rétablir les intervalles de rigueur, à l'aide de signes accidentels, tels que les dièses, les bémols et les bécarres.

On attribue l'invention de la gamme à Gui d'Arezzo, qui l'aurait introduite en 1026, dans le but de simplifier le mode de notation musicale adopté jusque-là. Elle n'avait d'abord que 6 notes.

GANACHE (de l'italien *ganascia*, dérivé du latin *gena*, joue), mâchoire inférieure du cheval, formée par deux os situés de part et d'autre du derrière de la tête, et opposés à l'encolure.

GANDASULI, *Hedychium*, genre de la famille des Scitaminées, renferme des plantes herbacées originaires de l'Inde méridionale, à calice monophylle, à corolle tubulée, à 6 divisions et un peu labiée. Le *G. à bouquets* (*H. coronarium*) a des tiges de 1 mètre de haut, des feuilles ovales aiguës, velues en dessous; des fleurs groupées en bouquets, d'un blanc jaunâtre, répandant une odeur agréable. Le *G. à feuilles étroites* a ses fleurs disposées en épi terminal, d'un rouge orangé foncé, avec une étamine écarlate. On cultive ces plantes dans les serres.

GANGA, *Pterocles*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, famille des Tétras. Leur forme générale est celle des Tétras : bec court, robuste, convexe; yeux bordés d'un repli nu et lisse; narines recouvertes de plumage; jambes courtes et poilues; ailes longues et pointues. Ils vivent de graines et d'insectes. On trouve les Gangas dans l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Le *G. unibande* ou *des sables* est un peu plus gros que la perdrix. Sa longueur est de 15 à 18 centim. Il a la tête et le cou cendrés, la gorge fauve et noire, le dos varié de blanc, de brun et de jaune, la poitrine blanche et le ventre noir. On le trouve même en Espagne, où on le nomme *Charra*. Le *G. cata*, nommé aussi *Gélinotte des Pyrénées*, *Grandoul*, *Angel*, etc., est très-commun en Espagne et en Italie. On le voit souvent en France. Cet oiseau est long d'environ 12 centim. Il a la gorge noire, la tête et le cou d'un cendré jaunâtre, les ailes d'un cendré olivâtre, mêlé de blanc.

GANGLIONS (du grec *ganglion*, même signification), petits nœuds ou tubercules de forme, de volume, de texture et de consistance variables, qui se trouvent sur le trajet des nerfs ou des vaisseaux lymphatiques, et qui sont renfermés dans une membrane qui leur sert d'enveloppe. Ils résultent d'un entrelacement des filets nerveux et de vaisseaux unis entre eux par du tissu cellulaire. Ils ont été longtemps, mais à tort, rangés parmi les glandes, sous le nom de *glandes conglobées*. On distingue les *G. nerveux*, composés de corpuscules et de fibres nerveuses, et les *G. lymphatiques*, qui paraissent avoir la même composition que les glandes.

Les opinions sont fort partagées sur les usages des ganglions : Lancisi, qui avait cru y trouver des fibres musculaires, imagina qu'ils servaient à accélérer le cours du fluide nerveux ; d'autres les crurent destinés à la fois à favoriser la division de certains nerfs et à réunir plusieurs petits filets en une grosse branche ; le plus grand nombre pense qu'ils servent à croiser et à mêler des nerfs provenant de différents troncs nerveux, afin d'assurer certaines communications sympathiques. *Voy.* SYMPATHIQUE (GRAND).

En Pathologie, on nomme *ganglionite* l'inflammation des ganglions lymphatiques : ce qu'on appelle vulgairement *glandes*, les *bubons*, le *carreau* sont des ganglionites.

On nomme aussi *ganglions* de petites tumeurs globuleuses, dures, indolentes, développées sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau et formées par un fluide visqueux, albumineux, renfermé dans un kyste plus ou moins épais. Une forte compression qui détermine la rupture du kyste suffit pour les faire disparaître.

GANGRÈNE (en grec *gangraina*, de *graô* ou *grainô*, consumer), altération d'une partie plus ou moins considérable du corps, qui perd la sensibilité et le mouvement : c'est une mort locale. La gangrène peut être le résultat d'une violente inflammation, d'une contusion, de la brûlure, de la congélation, de la ligature d'un gros tronc artériel, d'un bandage trop serré, de l'action chimique d'un caustique, etc. Lors que la partie gangrénée est engorgée de liquides qui, dans ce cas, entrent en putréfaction, la gangrène s'appelle *G. humide*. Dans le cas contraire, c'est la *G. sèche* : telle est ordinairement la gangrène *sénile*. La gangrène se nomme *sphacèle*, quand elle attaque toute l'épaisseur d'un membre ou d'un organe composé de plusieurs tissus. La gangrène des os s'appelle *nécrose*. Les caractères auxquels se reconnaît la gangrène *extérieure* sont : la décoloration, l'insensibilité, et une odeur particulière de la partie affectée ; les phénomènes qui la précèdent et l'annoncent sont : diminution de la chaleur, développement de phlyctènes remplies de sérosité sanguinolente, calme trompeur, prostration des forces, froid général ; la partie malade, brunâtre et violacée, se décompose et se convertit en une escarre fétide, qui se détache plus ou moins promptement et laisse à découvert une plaie simple ; mais si cette séparation entre les parties mortifiées et les parties saines n'a pas lieu, la gangrène s'étend toujours et le malade meurt. La gangrène *intérieure*, survenant ordinairement à la suite de l'inflammation d'un viscère, est indiquée par une rémission subite et intempestive des symptômes inflammatoires, cessation brusque de la douleur, etc. ; mais ce calme est illusoire, et l'aspect cadavéreux de la face, le froid des extrémités, la petitesse du pouls, etc., annoncent une mort inévitable.

La gravité de cette maladie est en raison de son étendue et de son siége. Les lotions désinfectantes, faites avec l'eau-de-vie camphrée ou l'eau additionnée d'une solution de chlorure de soude ou de chaux, les poudres absorbantes de quinquina et de charbon, les cataplasmes ou emplâtres propres à hâter la chute des escarres, les soins de propreté, le renouvellement de l'air, telles sont les principales bases du traitement à y opposer. Souvent il est nécessaire d'enlever, par une opération chirurgicale, la partie gangrenée ou même de couper le membre entier.

GANGUE (de l'allemand *gang*, filon), partie du filon dans laquelle est engagée la substance métallique. La gangue est très-distincte de la roche que parcourt le filon : elle est toujours d'une autre nature que le métal qu'elle enveloppe : ainsi la chaux fluatée, la chaux carbonatée, la baryte sulfatée, le quartz, le schiste argileux servent perpétuellement de gangue aux métaux. On appelait jadis la gangue *matrice* des minéraux, parce que l'on croyait, à tort, que le minéral s'y formait.

GANSE (du latin *ansa*, poignée, attache), petit cordonnet rond, carré ou plat, d'or, d'argent, de soie, de coton ou de fil, et d'une grosseur indéterminée. Les ganses servent soit à arrêter ou à attacher quelque partie du vêtement, soit comme simple ornement ; la ganse du chapeau, soit en or, soit en argent, est une partie de l'uniforme de l'officier. Les tapissiers se servent aussi de ganses dans les ameublements. — On fabrique la ganse sur le métier à lacets, sur le boisseau avec des fuseaux, ou sur un métier à tisser comme les galons.

GANT (de l'ancien allemand *wante*, qui a le même sens encore aujourd'hui en flamand). Il se fait des gants en fil, en coton, en filoselle, en laine, en soie ; il s'en fait encore plus en peau : les 1ers sont l'ouvrage du bonnetier ; les 2es sont l'objet de l'industrie du *Gantier* (*Voy.* ce mot). — Il n'est pas certain que les anciens connussent les gants, bien que l'on trouve dans de très-vieilles gloses grecques le nom de *khérides* (de *khéir*, main), qui semble avoir une signification analogue ; mais ils étaient en usage au VIe siècle au plus tard, quoique sans doute les gants de cette époque différassent beaucoup des nôtres. Peu à peu les gants devinrent de plus en plus de mode, d'abord comme partie de l'armure (*Voy.* GANTELET), puis comme ornement. C'est sous Henri III que les femmes commencèrent en France à porter des gants : ils étaient d'abord de soie tricotée. Les gants en peau parurent à la cour comme objet de toilette vers le commencement du siècle de Louis XIV. De nos jours, l'usage en a été adopté par tout le monde, et la consommation en est devenue immense.

On nomme vulgairement *Gant de Notre-Dame*, à cause de leur forme, la Campanule, l'Ancolie commune, la Digitale pourprée. On leur donne aussi les noms de *Gantelée*, de *Ganteline* et de *Gantillier*.

GANTELET (de *gant*), espèce de gant très-fort dont les doigts étaient revêtus de lames d'acier en forme d'écailles, et qui recouvrait, outre la main, une partie de l'avant-bras. Le gantelet faisait partie de l'armure des chevaliers. C'est vers l'an 1300 que s'établit l'usage du gantelet. Au moyen âge, on défiait un ennemi en lui jetant le gantelet ; le relever, signifiait qu'on acceptait le combat. On dit encore aujourd'hui *jeter* et *relever le gant*.

GANTIER. Ce nom désigne spécialement le fabricant de gants de peau. — Les peaux dont on se sert pour gants sont celles d'agneau, de mouton, de chevreau, de chèvre, de chamois, de cerf, d'élan, de castor, de buffle, de chien et même de rat. Les peaux les plus estimées viennent d'Annonay. Toutes doivent avoir été passées en mégisserie. — Les peaux achetées, on les trie suivant leur beauté, on les humecte pour les rendre plus souples, on les sèche au soleil pour les blanchir ; puis elles sont livrées au coupeur, qui les taille en autant de morceaux qu'elles peuvent contenir de gants (moins le pouce qui généralement est coupé à part dans les coins perdus de la peau) ; ensuite on *fend*, c.-à-d. qu'on divise de manière à obtenir le dessus et le dessous des doigts ; on ajoute les *fourchettes* destinées à donner aux doigts l'ampleur nécessaire ; enfin on coud. Depuis quelques années plusieurs de ces opérations, telles que la coupe, le fendage, la couture même se font à la mécanique ; la mécanique à coudre ne date que de 1824. — Les procédés du gantier ont été infiniment perfectionnés depuis 30 ans : la maison Jouvin surtout a donné à la coupe une précision mathématique.

La France est, sans contredit, le premier pays du monde pour l'industrie gantière : aussi exporte-t-elle immensément de gants. Paris, et ensuite Grenoble, Niort, Chaumont, Nancy, Lunéville, Montpellier, sont au premier rang sous ce rapport. On peut estimer de 25 à 30 millions de fr. la valeur

des gants fabriqués annuellement en France. L'Angleterre confectionne aussi beaucoup de gants, surtout à Woodstock et à Worcester. La Suède était jadis célèbre par l'odeur agréable des siens, dus à l'eau de Randers; auj. le *suède-français* imite très-bien cette odeur. — M. Vallet d'Artois, ancien fabricant, a donné un *Manuel du fabricant de gants*.

GANYMÈDE, un des noms du signe du Zodiaque plus connu sous le nom de *Verseau*. *Voy.* ce mot.

GARAMOND. On nomme ainsi, du nom de son inventeur, un caractère d'imprimerie de la grosseur du petit-romain; il ne s'emploie plus.

GARANCE (de *varantia*, nom qu'on donnait au moyen âge à cette substance), *Rubia*, plante vivace, herbacée, de la famille des Rubiacées, à tiges rameuses et chargées d'aspérités, et dont la racine sert en teinture. Cette racine se compose de trois parties distinctes : d'un cœur ligneux jaune, qui la parcourt dans toute sa longueur, d'une partie corticale rouge, où réside surtout le principe colorant, et d'une pellicule légère et rougeâtre nommée *épiderme*. On la sèche à l'air sur des filets ou dans des fours; on la bat pour en séparer l'épiderme, la terre et les autres matières étrangères; puis on la broie sous des meules; un blutage en sépare ce qui reste de terre et d'épiderme. La racine, entière, est connue dans le commerce sous le nom d'*alizari* (*Rubia tinctorum*); moulue, elle reçoit particulièrement le nom de *garance*. La garance est dite *robée* lorsqu'elle a été dégagée de son épiderme, ce qui donne plus d'éclat à la poudre, et *non robée*, si elle a été triturée sans cette précaution. On appelle garances *mulles*, les qualités inférieures, composées en grande partie de débris provenant du blutage. On estime surtout la garance du Levant; on distingue dans le commerce la garance d'Avignon, celle d'Alsace et celle de Hollande. La racine de la garance contient une substance particulière, appelée *alizarine*, à laquelle elle doit ses propriétés tinctoriales; elle donne un beau rouge très-solide, et, avec les différents mordants, toutes les nuances de violet, de brun, etc. On s'en sert pour l'impression des toiles peintes et pour teindre les draps : tous les pantalons rouges de l'armée française sont teints avec la garance.

La garance est originaire d'Orient; elle était connue des Grecs et des Romains, qui l'employaient non-seulement en teinture, mais encore en médecine, comme diurétique. Elle était cultivée en Carie, en Galilée, en Italie, surtout à Ravenne. Introduite au dernier siècle dans le Comtat Venaissin (Vaucluse) par le Persan Althen, cette culture y a parfaitement réussi, ainsi que dans les dép. du Bas Rhin, de la Seine-Inférieure, etc., et dans l'Algérie.

GARANCINE, poudre couleur chocolat qu'on emploie dans la teinture, et qui contient le principe colorant de la garance dans un plus grand état de concentration. On l'obtient en faisant macérer de la garance dans les 2/3 de son poids d'acide sulfurique concentré, pendant quelques heures, lessivant le produit avec de l'eau, et desséchant le résidu solide. Les fabricants d'indiennes font une grande consommation de garancine. *Voy.* ALIZARINE.

GARANTIE (de *garant*), obligation en vertu de laquelle une personne doit défendre une autre d'un dommage éventuel ou l'indemniser d'un dommage éprouvé. La garantie est dite *formelle*, quand elle a lieu en matière réelle, comme celle à laquelle le vendeur d'un immeuble est soumis envers l'acquéreur qui en est évincé; *simple*, quand elle s'exerce en matière personnelle, comme celle que doit le coobligé au débiteur solidaire qui est poursuivi seul par le créancier commun; *légale* ou *de droit*, lorsqu'elle est la conséquence d'une loi, et dans ce cas elle n'a pas besoin d'être stipulée : telle est la garantie dont le vendeur est tenu à raison des vices cachés de la chose vendue; *de fait* ou *conventionnelle*, quand elle résulte seulement des conventions des parties (Code de procédure, art. 175-184 et Code civil, art. 1625-49).

On nommait jadis *Garant absolu* celui qui, en intervenant à un procès, mettait hors de cause celui qu'il avait garanti; *G. contributeur*, celui qui n'était caution que pour une partie d'un fait ou d'une obligation.

GARANTIE (BUREAU DE), administration chargée d'*essayer* les matières d'or et d'argent ouvragées, d'en constater le titre et de faire apposer, avec un poinçon, sur chaque objet essayé le *contrôle*, c.-à-d. le sceau du gouvernement. L'État prélève sur les orfèvres les frais de contrôle et d'essai, dits *droits de garantie*. Le poinçon de la garantie porte à la fois, depuis l'ordonnance du 7 avril 1838, la marque du titre et celle du bureau de garantie, qui précédemment étaient séparées. Il porte pour les ouvrages d'or et d'argent une empreinte particulière qui varie de temps en temps; pour les vieux ouvrages, une hache; pour les ouvrages étrangers, les lettres ET. On distingue encore le poinçon *de petite garantie* (pour les menus ouvrages), le poinçon *de remarque* (pour les chaînes), et le poinçon *de recense* : on nomme ainsi un poinçon nouveau substitué à l'ancien, afin de mettre en défaut les contrefacteurs. Si le titre des ouvrages présentés au contrôle était inférieur au moindre titre légal, on les briserait.—Il y a en France 91 bureaux de garantie; chaque bureau se compose d'un essayeur, d'un receveur et d'un contrôleur. Il y a, en outre, à Paris un vérificateur à la fabrication des poinçons, coins et bigornes, un inspecteur des bureaux de garantie et un vérificateur commis d'ordre. Les bureaux de garantie dépendent, pour la partie d'art, de l'administration des Monnaies, et pour la partie fiscale, des Contributions indirectes.

L'origine de ce service remonte à un édit de Henri III, en 1579. Il a été réorganisé par une loi du 19 brumaire an VI, qui est encore aujourd'hui la loi fondamentale de la matière. Les droits, très-modérés d'abord, ont été graduellement augmentés : ils sont aujourd'hui de 20 fr. par hectogr. d'or, de 1 fr. par hectogr. d'argent, plus un décime par franc.

GARCETTE, cordage tressé en bitord ou tout autre menu cordage long de 2 ou 3 mètres environ. Les garcettes servent d'amarrages pour diminuer l'ampleur des voiles quand le vent devient trop fort; on les emploie également à lier le câble au cordage sans fin dit *tournevire*, lorsqu'on lève l'ancre; de là le nom de *garcettes de tournevire*. On se sert aussi de la garcette pour frapper sur le dos à nu les matelots qui ont encouru ce châtiment.

*Garcette* est aussi le nom d'une petite pince à ressort et à pointes très-aiguës, dont on se sert pour épinceter les draps, c.-à-d. pour en retirer les nœuds, les flocons, les gros fils qui restent à la surface quand ils sortent du métier.

GARCINIÉES (du genre type *Garcinia*, nom donné au Guttier en l'honneur du naturaliste Garcin, qui l'a fait connaître), tribu de la fam. des Guttifères, renferme les genres *Guttier*, *Mangoustan*, *Brindonier*, etc.

GARDE (de l'allemand *wart*, de *wahren*, garder). Ce mot a reçu une foule d'acceptions différentes.

I. Dans l'Art militaire, le mot *garde* exprime : tantôt le service des soldats ou autres agents de la force publique désignés pour veiller alternativement pendant un temps déterminé au maintien du bon ordre, à la sûreté d'un camp, etc. (une ordonnance du 1er mars 1768, encore en vigueur, a fixé tout ce qui concerne ce service dans les troupes françaises); tantôt le détachement armé actuellement chargé de ce service et distribué dans différents *postes*; tantôt enfin certains corps particuliers, tels que les *Gardes du corps*, les *G. françaises*, la *G. impériale*, la *G. municipale*, la *G. nationale*, la *G. royale*, etc.

1°. *Gardes du corps*. On nommait ainsi en France, sous l'ancienne monarchie, des compagnies de gen-

tilshommes qui étaient spécialement destinés à garder le roi; ils étaient à cheval et avaient le pas sur tous les autres corps. On en peut trouver le germe dans une milice instituée en 1192 par le roi Philippe-Auguste pour sa garde personnelle, sous le nom de *Sergents d'armes* (*Servientes armorum*); mais le véritable créateur de ce corps est Charles VII, qui organisa, vers 1448, la première compagnie de *Gardes du corps du roi;* il la composa d'Écossais pour reconnaître les services que cette nation lui avait rendus dans les guerres contre les Anglais. Louis XI ensuite créa deux compagnies purement françaises; François Ier en ajouta une troisième. La compagnie écossaise avait le premier rang et fournissait les 24 archers, ou *Gardes de la manche*, chargés de suivre le roi de plus près et de veiller spécialement sur sa personne dans les cérémonies. Sous Charles IX la compagnie dite encore *écossaise* n'était plus composée que de Français. A la fin du règne de Louis XVI, le corps se composait d'environ 1400 hommes; après avoir fait vaillamment leur devoir en défendant le roi, ils furent supprimés le 12 septembre 1791. Louis XVIII rétablit les gardes du corps en 1814, et en forma six compagnies dites *C. écossaise*, de *Gramont*, de *Poix*, de *Luxembourg*, de *Wagram* et de *Raguse* (les deux dernières furent supprimées à la seconde rentrée des Bourbons). Dans cette milice, les simples gardes avaient rang d'officiers. Le corps fut dissous en 1830. Sous l'ancienne monarchie, on ne recevait que des nobles parmi les gardes du corps; cette condition n'avait pas été maintenue en 1814.

2°. *G. françaises*, corps militaire faisant jadis partie de la maison militaire du roi, et organisé en 1553. Il eut d'abord 10 compagnies (de 100 hommes environ) et finit par en avoir 32. Tous étaient Français. Ils tenaient garnison dans les faubourgs de Paris. Ce corps avait le pas sur le reste de l'armée. Les gardes françaises se joignirent au peuple en 1789, et devinrent un des éléments de la garde nationale de Paris.

3°. *G. impériale.* Bonaparte avait créé dès novembre 1799 une *Garde consulaire;* en 1804 il lui fit prendre le nom de *G. impériale:* de 9,775 hommes, son chiffre primitif, elle arriva successivement à 12,175 (1804), 15,470 (1806), 32,330 (1810), 55,946 (1812), 81,606 (1813); elle était de 102,706 hommes en janv. 1814. Licenciée la même année par Louis XVIII, elle a été rétablie en 1854 par Napoléon III. — On sait les services éminents et l'intrépidité de la garde impériale. Depuis 1809 elle était divisée en *Vieille garde* et *Jeune garde.* Jusqu'à la fin de 1812, l'admission dans la garde avait été une récompense : le choix se faisait sur des listes de 10 candidats réunissant des conditions déterminées; la solde était d'un tiers en sus, et tout officier ou sous-officier admis dans la vieille garde avait rang du grade immédiatement supérieur. M. E. Marco Saint-Hilaire a donné l'*Histoire de la Garde impériale*, 1847, grand in-8.

4°. *G. mobile*, corps créé en mars 1848, et composé en grande partie de jeunes gens que la Révolution laissait sans travail, tenait le milieu entre la garde nationale et l'armée : c'était une espèce de garde nationale mobile, mais pour Paris seulement. Elle avait 24 bataillons de 1,000 hommes chacun, portait un uniforme particulier et recevait une solde assez élevée. Aux journées de juin 1848, elle marcha la première contre l'insurrection et déploya une admirable intrépidité, quoique la plus forte partie de ceux qui la composaient sortissent à peine de l'adolescence. Ce corps, qui occupait dans l'armée une position irrégulière, ne pouvait se maintenir; il a été licencié au bout d'un an, terme de l'engagement contracté par ceux qui y étaient entrés.

5°. *G. municipale de Paris.* On nomma ainsi de 1802 à 1813 et sous Louis-Philippe (1830–1848) le corps chargé du service d'ordre et de police dans la ville de Paris. Sous l'ancienne monarchie, le corps créé pour cet office était le *guet;* supprimé en 1792, il fut remplacé par la gendarmerie; vint ensuite, en 1795, la *Légion de police générale*, forte de 5,844 hommes. C'est à celle-ci que succéda la première *Garde municipale*, qui comptait 2 régiments d'infanterie et 2 de cavalerie. Ce corps, modifié dans son organisation, prit le nom de *Gendarmerie impériale de Paris* (1813), de *Gendarmerie royale de Paris* (1816) : il comptait sous la Restauration 1021 hommes et 471 chevaux. La gendarmerie parisienne fut abolie de nom après juillet 1830, mais remplacée de fait dès le 16 août de la même année par une nouvelle *Garde municipale*, qui fut répartie en 12 compagnies dont 4 à cheval, plus un peloton hors ligne et un état-major. Son chef était un colonel. Elle obéissait au préfet de police et ressortissait au ministère de l'Intérieur. La solde incombait à la ville de Paris. Ce corps, qui, pendant tout le règne de Louis-Philippe, rendit de grands services à la cause de l'ordre, et qui en février 1848 fut le seul à tenir tête à l'insurrection, fut supprimé aussitôt après la révolution. Son service fut alors confié à la *Garde républicaine* et à la *Gendarmerie mobile*, dans laquelle rentrèrent la plupart des anciens gardes municipaux. C'est aujourd'hui la *Garde de Paris.*

6°. *G. nationale*, milice bourgeoise destinée à la fois à maintenir l'ordre et à défendre les libertés publiques. Improvisée en France par la municipalité de Paris, le 13 juil. 1789, veille de la prise de la Bastille, cette milice porta d'abord le nom de *Garde bourgeoise*, qu'elle échangea bientôt contre celui de *Garde nationale.* Elle prit pour cocarde les couleurs *bleu* et *rouge*, qui étaient celles de la ville de Paris; elle y joignit le *blanc* quand le roi eut donné son assentiment à sa formation; elle élut pour chef le général Lafayette. Bornée d'abord à Paris, elle s'étendit promptement à toute la France, et fut depuis imitée par plusieurs États de l'Europe. Elle reçut une existence légale par la loi de déc. 1790, qui se bornait à poser le principe de l'institution, et par celle du 14 octobre 1791, qui l'organisa. Les meneurs de la révolution, craignant qu'elle ne s'opposât à leurs excès, la paralysèrent de bonne heure, d'abord par leur camp de 20,000 *fédérés* à Paris, puis par l'organisation des *sections armées*, qui noya la vraie garde nationale dans une tourbe d'hommes sans ressource et sans garantie. Dissoute à la suite de la journée du 13 vendémiaire où Bonaparte vainquit les sections, elle fut reformée, mais ne joua qu'un rôle insignifiant jusqu'au 18 brumaire. Le Consulat et l'Empire la réduisirent à rien. Il fallut l'invasion de 1814 pour que l'Empereur consentît à réorganiser la garde nationale de Paris. La Restauration adopta cette institution, et même en favorisa l'extension par toute la France. Le comte d'Artois fut alors nommé colonel-général des gardes nationales. Mais l'institution avait toujours été suspecte à la cour, et finalement Charles X brisa, par ordonnance, la garde nationale de Paris en 1827, à la suite d'une revue tumultueuse. Celle-ci se reforma d'elle-même le 28 juillet 1830, et eut une part décisive à la révolution qui renversa la branche aînée. Elle affermit Louis-Philippe sur le trône par son assentiment, et fut reconstituée par la loi du 22 mars 1831. Son refroidissement, sa défection partielle en février 1848, furent une des causes les plus puissantes du succès de la nouvelle révolution. Après cet événement, elle subit de profondes modifications, vit supprimer ses compagnies d'élite, et admit dans son sein, sans distinction et sans garantie, tous les citoyens qui se présentèrent : son nombre se trouva ainsi porté, pour Paris seulement, de 80,000 hommes à plus de 200,000. Les classes les plus dangereuses se trouvant ainsi armées, il en résulta bientôt un conflit terrible : les événements de juin 1848 nécessitèrent le désarmement d'une grande par-

tie de la garde nationale ainsi que sa réorganisation complète. Une première modification y fut apportée par la loi du 13 juin 1851; mais, après les événements du 2 décembre, le décret organique du 11 janvier 1852 a totalement changé la nature de cette institution. En vertu de ce décret, le Gouvernement s'est réservé le droit de former ou de suspendre les gardes nationales dans les communes où il le jugera convenable, ainsi que la nomination des officiers de tout grade, qui auparavant étaient élus; il a restreint entre 25 et 50 ans le service, auparavant obligatoire de 21 à 55 ans; enfin les anciennes légions ont été partout supprimées, et la réorganisation nouvelle a eu lieu par simples bataillons. — La garde nationale a pour devise ces mots : *Liberté, ordre public.*

7°. *G. républicaine.* *V.* GENDARMERIE, G. MUNICIPALE.

8°. *G. royale.* On connaît spécialement sous ce nom en France un corps d'armée qui fut institué après la rentrée des Bourbons par ordonnance du 1er sept. 1815; il se composait de soldats d'élite, tirés pour la plupart des débris de la garde impériale. On y adjoignit 2 régiments suisses. Cette garde, qui avait été définitivement constituée par ordonnance du 27 février 1825, fut dissoute après les journées de juillet 1830, dans lesquelles elle avait vaillamment, mais inutilement, tenté de défendre Charles X.

II. Dans la Marine on distingue :

1°. Les *G.-côtes*, corps de milice spécialement chargé de la garde des côtes et affecté au service des batteries de côtes. Ils existaient sous l'ancienne monarchie : licenciés en 1791, recréés en 1799, supprimés encore en 1814, ils ont été définitivement rétablis en 1831. Ils forment 6 compagnies de canonniers.

2°. Les *G.-chiourmes*, chargés de la garde des bagnes et de la surveillance des forçats : ce sont des sous-officiers et soldats placés sous l'autorité immédiate des préfets maritimes et commissaires de marine.

3°. Les *G.-marine*, jeunes gens faisant autrefois partie d'un corps militaire institué dans les trois ports de Toulon, de Brest et de Rochefort par Louis XIV, et servant, comme aujourd'hui les *Élèves de la marine*, à fournir des capitaines de vaisseau aux flottes du roi. Il fallait, pour y entrer, être gentilhomme et n'avoir pas plus de 16 ans. Ils étaient distribués en trois compagnies, et recevaient une éducation maritime, telle à peu près que celle de nos écoles navales. La révolution de 1789 a fait disparaître cette institution. Il y avait aussi une compagnie des *Gardes du pavillon amiral*, composée de 80 hommes tirés du corps des *gardes-marine*.

III. En Jurisprudence. La *garde*, suivant certaines coutumes aujourd'hui abolies, consistait dans la faculté accordée aux pères, mères ou aïeuls de jouir en tout ou en partie des biens appartenant à leurs enfants mineurs pendant un certain temps, sans être tenus de rendre compte des fruits perçus pendant ce temps, mais à la condition d'entretenir et surtout de ne point aliéner ces biens. Les nobles eurent d'abord seuls ce privilége, qu'on appela pour cette raison *garde noble*; mais plusieurs coutumes, notamment celle de Paris, l'étendirent au tiers état, et alors elle se nommait *garde bourgeoise* ou *roturière*. Encore aujourd'hui, le Code civil (art. 384) accorde au père, pendant le mariage, puis à l'époux survivant, la jouissance des biens des enfants jusqu'à la majorité ou jusqu'à émancipation.— On appelait aussi *garde noble*, le droit féodal qui conférait au seigneur la tutelle des enfants mineurs d'un de ses vassaux à la mort de celui-ci, et par suite la surveillance du fief.

IV. GARDE, titre de fonctionnaire.

1°. *G. des sceaux* (dit aussi parfois *Référendaire* et *Grand chancelier*). C'était, dans l'ancienne monarchie, un grand officier de la couronne, chargé de faire apposer aux pièces qui devaient en être revêtues, soit le grand *sceau* du roi, soit le *scel* de Dauphiné et des *contre-scels* de ces deux sceaux. Il y joignait l'inspection sur les sceaux des chancelleries établies près des cours et présidiaux. Il nommait à tous les offices de ces chancelleries, recevait le serment des gouverneurs des villes, accordait soit les lettres de pardon et de commutation, soit les diplômes d'érection en marquisats, comtés, baronies, etc. — La République et l'Empire n'eurent point de garde des sceaux; la Restauration rétablit ce titre et le joignit à celui de *Ministre de la justice*.

2°. *G. champêtres* (dits, avant la révolution, *bangardes*, c.-à-d. gardiens du ban, et *gardes-messiers* ou gardes des moissons), fonctionnaires communaux, soumis aux maires et chargés de prévenir les délits et les dégâts dans les propriétés rurales. Il y en a au moins un par commune. Tout garde champêtre doit avoir au moins 25 ans. Il doit savoir lire et écrire. Il est armé d'un sabre pour sa défense et porte une plaque aux armes de France. En cas de flagrant délit, il en fait la déclaration à l'autorité ou en dresse procès-verbal; et ce procès-verbal fait foi en justice jusqu'à inscription en faux. Il surveille les contraventions aux lois sur les passeports, les ports d'armes, la chasse, la pêche, le roulage, la mendicité. Requis par l'huissier, il lui doit prêter main-forte; requis par les gendarmes, il doit les aider dans la recherche et l'arrestation des déserteurs, malfaiteurs, etc. Les gardes champêtres ne sont justiciables que des cours d'appel. L'organisation des gardes champêtres a été réglée par la loi du 28 sept. 1791, par le décret du 8 juillet 1795 (20 messidor an III), et par l'ord. du 29 nov. 1820. Depuis le décret du 25 mars 1852, ils sont nommés par les préfets sur la proposition des maires.

3°. *G. forestiers*, agents institués pour la conservation des bois et des forêts. On distingue ceux des bois de l'État, ceux des bois des communes et des établissements, enfin ceux des bois des particuliers. L'organisation des gardes forestiers de l'État a été réglée par la loi du 21 mai 1827.

4°. Les *G.-pêche*, assimilés par la loi aux gardes forestiers, tiennent la main à l'observation des règlements de police concernant la pêche. Ce qui les concerne en particulier a été réglé par la loi du 15 mars 1829 sur la pêche fluviale.

5°. Le *G.-chasse*, employé qui a cessé d'être un fonctionnaire public depuis la Révolution, est l'individu chargé de veiller, sur une terre, à la conservation du gibier. Le nombre des gardes-chasse, très-considérable sous l'ancien régime, est fort limité depuis le morcellement des grandes propriétés. Ils sont presque partout remplacés aujourd'hui par les gardes champêtres et les gardes forestiers.

6°. Les *G.-vente* (ou *facteurs*) sont des commis préposés par un propriétaire ou un adjudicataire de forêts pour l'exploitation et la vente des bois qu'il en tire. Tout garde-vente doit être agréé par le conservateur des forêts, et, s'il opère pour un adjudicataire, par le propriétaire. Il prête serment devant le tribunal de 1re instance de l'arrondissement. Il tient registre sur papier timbré, etc.

7°. On appelait *G. des monnaies* les premiers juges des monnaies, dont les appels ressortissaient aux cours des monnaies; *G. du trésor royal*, l'officier chargé de payer et de recevoir les deniers de l'État, conformément aux ordonnances; *G. des métiers*, ceux qui étaient élus dans les corps des métiers pour veiller à la conservation des priviléges, à ce qu'il ne se fît rien contre les règlements et les statuts; *G. des priviléges des universités*, des juges devant lesquels étaient portées les causes où étaient impliqués des membres de l'Université; *G.-notes*, les adjoints des notaires ou notaires subalternes. On nomme encore *G. des archives* le fonctionnaire chargé du dépôt des archives nationales. *V.* ARCHIVES.

8°. Les *G. du commerce* sont des huissiers spé-

ciaux chargés, dans de grandes villes, telles que Paris, d'opérer l'arrestation des débiteurs condamnés par corps. Ils peuvent se faire assister d'aides dits abusivement *gardes*. Ils ne peuvent opérer les dimanches et fêtes, ni une fois le soleil couché, ni dans le domicile du débiteur, à moins d'être accompagnés d'un juge de paix. Les gardes du commerce, institués en vertu de l'art. 625 du Code de commerce, ont été organisés par un décret du 14 mars 1808. Réduits un instant à l'inaction par le décret du gouvernement provisoire de 1848 qui avait aboli la contrainte par corps, ils reprirent leurs fonctions dès que ce décret eut été rapporté.

V. Dans l'Industrie, beaucoup de pièces se nomment *gardes :* ainsi, les *gardes* d'une serrure sont la garniture interne qui ne peut céder qu'à certaines clefs travaillées de façon à s'y adapter et à les mouvoir. — Les *gardes* d'une romaine sont les anneaux qui la soutiennent. On nomme *garde faible,* la plus éloignée du centre de la balance ; *garde forte*, la plus voisine. — Le Tisserand appelle *garde* un morceau de bois placé aux deux extrémités des peignes pour assujettir les broches ou dents et les empêcher de s'écarter. — Pour le Rubannier, c'est une bande de papier pliée en trois de la hauteur du peigne, et qui sert à le tenir fixé, etc.

On appelle : *G.-chaîne*, un mécanisme employé dans les montres pour empêcher que la chaîne ne se casse ; *G.-platine*, la pièce du métier à bas qui préserve les platines du contact de la presse ; *G.-main*, tout ce qui empêche le contact de la main sur un ouvrage auquel on travaille, en particulier le parchemin percé qui couvre l'ouvrage des brodeurs.

GARDE-MEUBLE. Ce mot, qui se dit en général de tout lieu où l'on garde les meubles qu'on a de trop, s'appliquait spécialement au *Garde-meuble de la couronne,* superbe édifice situé place de la Concorde à Paris, où étaient gardés et le mobilier superflu et les diamants de la couronne. Chaque résidence royale avait son garde-meuble avant 1789, mais le garde-meuble de Paris était de beaucoup le plus riche et le plus célèbre : il fut pillé après le 10 août.

GARDE-ROBE. Avant 1789, on appelait *G.-robe du roi* tout ce qui se référait à la garde de ses vêtements, et le nom s'étendait à ceux qui en avaient le soin. Il y avait un grand maître et deux maîtres de la garde-robe du roi, plus, nombre de valets. Outre l'intendance et la conservation des costumes, ils étaient chargés d'habiller le roi. La reine aussi et les princes avaient chacun leur garde-robe. Ce service, rétabli par la Restauration, fut aboli en 1830.

GARDE-TEMPS. *Voy.* CHRONOMÈTRE.

GARDÉNIE (d'un nom propre), *Gardenia,* genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonacées, se compose d'arbrisseaux et d'arbustes à feuilles opposées, à fleurs terminales, à calice quinquédenté, à corolle infundibuliforme à 5 ou 9 lobes. Le fruit est une baie sèche à 2 loges. On cultive en serre chaude la *G. à grandes fleurs*, appelée aussi *Jasmin du Cap*. C'est un arbrisseau de 1 à 2 mètres, à feuilles d'un vert luisant, à fleurs blanches, très-odorantes, solitaires au sommet des branches. Le fruit de cette plante fournit une couleur qui sert à teindre en jaune. Le *G. gummifera* contient une gomme résine semblable à l'Élémi.

GARDIEN (de *garde*). Outre les applications de ce mot que tout le monde comprend, il en est quelques-unes qui peuvent avoir besoin d'explication :

En Justice, le *G. judiciaire* est celui auquel un juge ou un huissier commet le soin des scellés, des meubles saisis, etc. On l'appelle, suivant les cas, *G. à la saisie*, *G. des scellés*, etc. Il répond, par corps, des objets confiés à sa garde. Il reçoit salaire.

Dans la Marine, on appelle *gardien :* 1° celui qui, dans les ports, garde un magasin, un navire, etc.; 2° le matelot qui surveille la chambre des poudres et les objets de conservation journalière ; 3° *G. de la fosse aux lions*, le matelot chargé de la garde de tout ce qui se trouve dans le lieu ainsi nommé.

Dans les ordres de St-François et dans la Congrégation de la Ste-Trinité à Rome, le *gardien* est le supérieur du couvent ou de la congrégation, et sa charge se nomme *gardiennat.* De là, ces titres de *Gardien des Capucins*, de *G. des Cordeliers.* — Le grand maître de l'ordre de la Jarretière est dit aussi *gardien* (warder) *de cet ordre :* c'est toujours le roi d'Angleterre qui porte ce titre.

GARDON, *Leuciscus idus*, poisson du genre Cyprin, qu'on nomme aussi *Rosse,* tient le milieu entre la carpe et la brème. Ses nageoires sont rouges; sa chaire blanche et d'assez bon goût, mais garnie d'arêtes fourchues qui rendent ce poisson incommode à manger. Son nom lui vient, dit-on, de *garder*, parce qu'il se garde plus longtemps vivant que beaucoup d'autres poissons, dans un vase plein d'eau.

GARE (de *garer,* venu lui-même de l'all. *wahren,* garder). On nomme ainsi : 1° dans les rivières et les canaux, tout bassin naturel ou artificiel pour recevoir les bateaux en déchargement ou pour leur servir de refuge par les grosses eaux ou le dégel ; on les forme le plus souvent aux dépens d'un bras de la rivière, bras que l'on enlève ainsi à la circulation ; on les ferme par une estacade en charpente laissant un passage libre au milieu et contre laquelle viennent se briser les glaçons ; — 2° dans les Chemins de fer, des portions élargies de la route, correspondant aux stations principales, et où se trouvent, outre l'embarcadère ou le débarcadère, un entre-croisement de rails, des plateaux, des entrepôts, etc.

GARENNE (de l'angl. *warren,* même sens, qui dérive lui-même de *ward,* garde), espace assez grand, à la campagne, peuplé de lapins gardés pour la table ou pour la vente, et où ils jouissent d'assez de liberté pour se rapprocher de l'état sauvage. Leur chair alors est très-supérieure à celle du lapin domestique élevé dans le *clapier*. On distingue les *G. ouvertes* ou *libres*, et les *G. forcées.* Dans les premières, les lapins ne sont point clôturés; elles ont été abolies en France en 1789 à cause des dommages qu'elles causaient à l'agriculture. Les garennes *forcées* sont fermées ou par un mur ou par des pieux très-serrés et garnis d'un treillage de fer. On choisit pour garenne un terrain sablonneux et sec : il faut y répandre des graines d'herbes odoriférantes, de graminées, de légumineuses; les arbres doivent être, les uns des arbres résineux offrant abri aux lapins sans courir le risque d'être rongés par eux, les autres des arbres fruitiers ou formant touffes, comme aliziers, cormiers, etc.

GARGARISME (du grec *gargarismos*, onomatopée), médicament liquide qu'on maintient quelque temps dans l'arrière-bouche sans l'avaler et en le repoussant au moyen de l'air qu'on expire, de manière à y produire une espèce d'agitation ou de frémissement jusqu'à ce qu'on le rejette. La secousse assez vive qu'on imprime en se gargarisant à toutes les parties qui constituent le pharynx favorise l'expulsion des mucosités. Le plus souvent les gargarismes sont *émollients*, quelques-uns sont *stimulants.* Pour faire avorter les angines commençantes, on y fait entrer des acides végétaux; dans les angines scorbutiques, gangréneuses, etc., on emploie des gargarismes faits avec le quinquina, l'écorce de grenade, les acides minéraux, les sels de fer, etc.

GARGOUILLE (de *gula*, gueule?), ouverture par laquelle s'écoule l'eau d'une fontaine ou d'une gouttière. Cette ouverture simule souvent le mufle ou la *gueule* d'un animal, un lion, une chimère, etc. Les édifices du moyen âge sont chargés de gargouilles.

Jadis, *gargouille* fut comme le nom spécial d'un monstre, d'un être plus ou moins chimérique, dont on faisait un épouvantail aux enfants. Il y eut dans

nombre de villes des fêtes et des processions, avec costumes et mascarades, où, à côté des anges et des saints, des rois, des reines et des paladins, figurait la gargouille terrassée : celle qui avait lieu à Rouen, à la Saint-Romain, était la plus célèbre.

GARGOUSSE, jadis *gargouche* ou *gargouge* (du vieux mot allemand *war*, guerre, et *guss*, jet), sac ou cylindre destiné à contenir la charge de poudre d'une bouche à feu. On a fait des gargousses en parchemin, en carton, en cuir, en bois mince, en fer-blanc; finalement on a préféré le papier : seulement il faut qu'il soit fort et bien collé. Le diamètre et le poids de la gargousse dépendent de la pièce à charger : la gargousse d'une pièce de 12 contient 2 kilogr. de poudre.

GARNISAIRE, jadis *Garnisonnaire* (de *garnison*), homme que l'administration place comme en *garnison* chez ceux qu'elle veut contraindre. Autrefois le gardien judiciaire à la saisie se nommait *garnisaire*. Ce nom a depuis été réservé : 1° au soldat qui s'installe, soit chez les parents d'un conscrit réfractaire ou d'un déserteur, soit chez ceux qu'on soupçonne de les cacher : il peut y rester un temps indéterminé; 2° au porteur de contraintes qui, les délais épuisés, s'établit chez le contribuable en retard pour hâter le payement de ce qui est dû au trésor : celui-ci ne reste que deux jours chez celui qu'il a mission de forcer ainsi à s'acquitter, et ne peut exiger que l'abri, la nourriture et la place au feu. Les garnisaires prêtent serment.

GARNISON (en bas latin *garnisio*, formé du vieil allemand *wahren*, garder). On nomme ainsi et l'ensemble des troupes de toutes armes dont on *garnit* une place de guerre pour sa défense, et toute troupe résidant dans une ville, même quand la ville n'a pas de fortifications et qu'il ne s'agit pas de la défendre. *Voy.* CAPITULATION.

GARNITURE. Entre autres sens spéciaux de ce mot, il faut distinguer : 1° la *G. d'une épée*, laquelle comprend la garde, le pommeau, la branche et la poignée de cette épée; 2° les *G. d'imprimerie* : ce sont les divers morceaux de bois ou de métal dont on se sert pour séparer les pages et former les marges.

GARO, synonyme de Bois d'Aigle. *V.* AQUILAIRE.

GAROU, très-souvent *Sain-bois*, nom sous lequel on trouve dans le commerce l'écorce d'une espèce de *Daphné* (*D. mezereum* ou *D. cnidium*). On le vend par petites bottes formées de lanières blanches ou jaunes de texture fibreuse. L'odeur en est nauséabonde, la saveur corrosive; il est doué d'une vertu épispastique très-prononcée; on l'emploie pour les vésicatoires quand on craint l'effet des cantharides, et aussi contre les dartres, scrofules, etc. On s'en est servi pour garantir des suites de morsures venimeuses : on l'appliquait alors sur la plaie. La *pommade de garou* active la suppuration.

*Loup garou. Voy.* LOUP.

GARROT, instrument composé d'un morceau de bois peu long, assez gros, que l'on passe dans une corde pour la serrer en la tordant. Les Chirurgiens appellent spécialement *garrot* un instrument dont ils se servent pour retenir la bande circulaire avec laquelle on comprime une artère pour arrêter le sang. Cet instrument fut inventé par Morel, chirurgien de Besançon, pendant le siége de cette ville, en 1674. Ce n'était dans le principe qu'un lien circulaire, auquel Morel ajoutait deux bâtonnets destinés à le serrer en le tordant. Aujourd'hui le garrot se compose d'un petit cylindre de bois et d'une bande en tissu de laine semblable à la ligature, qu'on place autour du bras avant de pratiquer une saignée.

On nomme aussi *garrot*, chez tous les Quadrupèdes de taille un peu haute, mais plus spécialement chez le cheval, une saillie située au-dessus des épaules, au bas de la crinière, et terminant le cou ; elle est formée par les apophyses épineuses des huit premières vertèbres. Le garrot d'un beau cheval doit être haut et tranchant. On indique souvent la taille des quadrupèdes en la prenant du garrot.

GARROT, espèce du genre Canard, différant du Canard ordinaire par le bec, qu'il a plus court et plus étroit vers l'avant. Chez le *Garrot proprement dit* (*Anas clangula*), ce bec est noirâtre, ainsi que la tête, la queue et le dos; le reste du corps est blanc, et les ailes offrent deux bandes blanches. Le garrot se nourrit de petits poissons, de vers, de grenouilles. C'est un oiseau voyageur ; en hiver, il vient par bandes dans nos climats; aux temps chauds, il habite le nord des deux continents.

GARROTTE (de *garrot*), supplice de la strangulation sans suspension, usité en Espagne. Le patient est assis sur une sellette adossée à un poteau ; on lui passe autour du cou une corde que l'on tord au moyen d'un garrot (ce fut le moyen primitif), ou bien un collier brisé formé de 2 demi-cercles séparés, mais qu'une vis mue par l'exécuteur force à se rapprocher. L'inquisition accordait comme grâce aux condamnés à mort les moins coupables la garrotte avant le bûcher. Tout récemment encore (sept. 1851), le général Lopez a subi le supplice de la garrotte pour avoir tenté de s'emparer de l'île de Cuba.

GARUM (de *garus*, anchois), espèce de saumure en usage chez les anciens Romains et qui se faisait en recueillant les liquides qui s'écoulaient des poissons salés et à demi putréfiés, et qu'on aromatisait ensuite fortement. C'était un assaisonnement de luxe et un puissant stimulant de l'appétit. On estimait surtout le *garum* dit *sociorum*, ou des alliés.

GARUS (ÉLIXIR DE). *Voy.* ÉLIXIR.

GASQUET (diminutif et corruption de *casque*), calotte rouge en laine drapée, usitée en Orient et dans toute l'Afrique septentrionale : elle se termine par un flocon de soie bleue. Longtemps les plus beaux se fabriquèrent à Tunis ; mais la France en fabrique aujourd'hui de qualité supérieure, qui se vendent en Turquie et en Algérie.

GASTÉROPODES (du grec *gaster*, ventre, et *pous*, *podos*, pied), 3e classe des Mollusques, comprend ceux qui se meuvent en rampant sur un prolongement de leur disque ventral, appelé leur *pied*. On les divise en 11 ordres : les Pulmonés, les Pectinibranches, les Tubulibranches, les Cirrhobranches, les Scutibranches, les Cyclobranches, les Inférobranches, les Tectibranches, les Nudibranches, les Janthines et les Hétéropodes.

GASTEROSTEUS, nom latin de l'*Épinoche*.

GASTRALGIE (du grec *gaster*, ventre, et *algos*, douleur), douleur de l'estomac, que l'on attribue à un état *nerveux* particulier, n'est souvent qu'un symptôme de gastrite chronique. Elle est ordinairement caractérisée par des *besoins* qui simulent le sentiment de la faim, par des tiraillements et une sorte de défaillance ; souvent les malades digèrent alors avec la plus grande facilité les aliments qui sembleraient les moins convenables. Le traitement de la gastralgie varie suivant que l'on regarde la maladie comme nerveuse ou comme inflammatoire. On appelait autrefois cette affection *cardialgie*.

GASTRIQUE, ce qui a rapport ou qui appartient à l'estomac : les *artères* et les *veines gastriques* sont celles qui vont se distribuer à l'estomac; le *suc gastrique* est un fluide que renferme l'estomac, et qui opère la décomposition et la dissolution des aliments.

*Embarras gastrique. Voy.* EMBARRAS.

*Fièvre gastrique* ou *bilieuse. Voy.* FIÈVRE BILIEUSE.

GASTRITE (du grec *gaster*, estomac), inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. Ses causes ordinaires sont les écarts de régime, l'usage d'aliments altérés ou irritants, les excès de boissons spiritueuses ou glacées, les indigestions répétées, l'introduction dans l'estomac de poisons âcres ou corrosifs, les pressions habituelles sur cet organe, notam-

ment celles exercées par les corsets trop serrés, les coups, les chutes sur cette région, l'impression du froid, la rétropulsion de la goutte, de divers exanthèmes, etc. — La gastrite est *aiguë* ou *chronique*. La *G. aiguë* s'annonce ordinairement par de la chaleur, de la soif, de l'inappétence, de la fièvre, de l'insomnie; bientôt, douleur vive à l'épigastre, augmentant par la pression; bouche brûlante, langue rouge, jaunâtre et sèche; désir continuel de boissons froides et acides; puis, le plus souvent, vomissements, hoquets, éructations, et troubles divers de la respiration, de la circulation et de l'innervation, etc. La *G. chronique* succède le plus communément à la précédente. Ses symptômes sont : lenteur et difficulté dans les digestions, sentiment d'un poids incommode ou d'une douleur obscure à l'épigastre après les repas; malaise général, flatuosités acides, langue blanchâtre, rouge à la pointe; quelquefois des nausées, plus rarement des vomissements; puis irritabilité dans le caractère, nuits agitées, constipation; le malade maigrit insensiblement, et succombe à une fièvre lente si l'on ne parvient à remédier au mal. — La gastrite aiguë se termine soit par *résolution*, soit par *ulcération*, par la *gangrène*, ou par la *perforation* des membranes de l'estomac, enfin par la mort. La gastrite chronique se termine souvent par le *squirre*.

Le traitement consiste dans une diète sévère, et dans l'emploi des antiphlogistiques appropriés à l'intensité des symptômes inflammatoires (eau, lait, bains; abstention d'excitants, etc.); vers la fin, on emploie les calmants et les dérivatifs.

GASTRO.... (de *gaster*, estomac), partie initiale d'un grand nombre de mots composés dans lesquels entre l'idée d'estomac, comme *gastro-arthrite*, inflammation simultanée de l'estomac et des articulations; *gastro-cystique*, qui concerne à la fois l'estomac et la vessie; *gastro-entérique*, qui se rapporte à l'estomac et à l'intestin grêle, etc.

GASTROBRANCHE (du grec *gaster*, ventre, et *branchia*, branchies). *Gastrobranchus*, genre de poissons Chondroptérygiens, à branchies fixes, qui s'ouvrent au dehors par 2 ouvertures situées sous le ventre. Leur corps est cylindrique et allongé; leur peau visqueuse et sans écailles. Le *G. aveugle* (*Myxine glutinosa*) a le dos bleu, le ventre blanc et les côtés rougeâtres. Six barbillons pendent de sa bouche. Sa longueur est de 33 centim. On le trouve dans l'Océan. Il vit dans la vase, et quelquefois pénètre dans le corps des grands poissons qu'il dévore.

GASTROCHÈNE (du grec *gaster*, ombilic, et de *khainô*, être entr'ouvert), *Gastrochæna*, genre de Mollusques acéphales de l'ordre des Lamellibranches dimyaires : ils sont tronqués en avant, et ont le manteau ouvert au milieu de la troncature, pour laisser passer un pied, implanté vers le milieu de la masse abdominale. Leur coquille est régulière, symétrique, à charnière simple et sans dents. Les Gastrochènes habitent presque toutes les mers, où ils vivent tantôt libres, tantôt contenus avec leur coquille dans l'épaisseur des corps sous-marins.

GASTRO-ENTÉRITE (de *gaster*, estomac, et *entéron*, intestin), inflammation simultanée de la membrane muqueuse de l'estomac et de celle des intestins, dans laquelle ces deux affections se compliquent et s'aggravent mutuellement. C'est dans les divers degrés de ces deux phlegmasies réunies que consistent, suivant Broussais, les affections appelées précédemment *fièvres essentielles*. *Voy.* GASTRITE.

GASTROMÉLIE (du grec *gaster*, ventre, et *mélon*, cuisse), monstruosité consistant dans la présence d'un ou deux membres surnuméraires, implantés au-devant de l'abdomen d'un animal d'ailleurs normalement conformé, du moins à l'extérieur. Les membres ainsi surajoutés appartiennent ordinairement au train postérieur. Les exemples d'individus Gastromèles vivants sont excessivement rares. M. Joly a rencontré récemment chez une chatte un cas de gastromélie.

GASTRONOMIE (du grec *gaster*, ventre, et *nomos*, loi, règle), art de faire bonne chère, d'apprécier les bons mets, art qu'il ne faut pas confondre avec l'*Art culinaire*, qui consiste simplement à apprêter les mets. Pratiqué chez tous les peuples civilisés, cet art a illustré certains hommes dont il rappelle infailliblement les noms, tels que Lucullus et Apicius chez les Romains, et chez nous, Cambacérès, Grimod de la Reynière, le marquis de Cussy, Brillat-Savarin, etc. — Archestrate de Syracuse, contemporain de Périclès, est le premier qui ait écrit sur ce sujet : après avoir parcouru le monde pour étudier ce que chaque pays produisait de meilleur, il composa un poëme de la *Gastronomie*, qu'Ennius ne dédaigna pas de traduire. Berchoux, en 1800, chanta la *Gastronomie* dans un poëme qui eut une grande vogue. M. Brillat-Savarin, dans sa *Physiologie du goût* (1825), a rédigé avec autant d'esprit que de science le code du gastronome.

GASTRORRHÉE (de *gaster*, estomac, et *rhéô*, couler), espèce de catarrhe de l'estomac, caractérisé par des vomissements, ordinairement faciles, d'un liquide glaireux plus ou moins abondant. Cette affection est quelquefois symptomatique d'une inflammation chronique de la membrane muqueuse, mais souvent aussi elle ne se lie à aucune lésion appréciable de l'estomac. On la combat par des purgatifs et des amers.

GASTROTOMIE, ouverture, incision que l'on pratique dans l'abdomen. On pratique cette opération pour retirer le fœtus ou tout autre corps étranger.

GAT, se dit, en Marine, d'une descente pratiquée par des marches ou degrés sur le bord d'une côte escarpée, pour arriver à un endroit de la mer où l'on peut s'embarquer avec facilité. — C'est aussi un grand escalier qui descend d'un quai à la mer.

GATANGIER, nom vulgaire de la *Roussette*, poisson du genre Squale.

GATEAU. Outre la signification que tout le monde connaît, ce mot a plusieurs autres acceptions qui demandent explication. On appelle *gâteau*, en Entomologie, la réunion des alvéoles que forment les Hyménoptères vivant en société, soit pour y loger leurs larves, soit pour y déposer leur miel ou tout autre produit analogue au miel. On connaît surtout les gâteaux des abeilles; mais ceux des espèces voisines (guêpes, bourdons, etc.) ne sont pas moins curieux à observer. Leur position, leur forme, le nombre de rangs de leurs cellules diffèrent suivant les espèces.

En Pathologie, on nomme *gâteau fébrile* l'intumescence des viscères abdominaux, et notamment de la rate, intumescence qu'accompagne l'induration et qui rappelle plus ou moins la forme d'un gâteau : elle suit assez souvent les fièvres intermittentes invétérées. On la nomme aussi *obstruction*.

La Chirurgie emploie dans les plaies d'une grande étendue et d'où se détache une suppuration abondante, une sorte de plumasseau mollet et peu serré, fait en charpie, et dit aussi *gâteau* à cause de sa forme.

Dans les opérations de Fonderie, le *gâteau* est une masse de métal qui se fige dans le fourneau après avoir été mise en fusion. C'est un accident grave et qui souvent oblige à recommencer le travail. Il a pour cause, tantôt un vice dans l'alliage du métal, tantôt l'introduction d'un courant d'air ou d'une fumée épaisse, humide, par les portes du fourneau, tantôt la mauvaise conduite du feu, tantôt la faute commise en laissant tomber du métal à froid dans le fourneau où il y en avait déjà de fondu. Dans la Fonte en moule de potée, le *gâteau* est le morceau de cire préparé pour garnir l'intérieur du moule.

GATE-BOIS, insecte. *Voy.* COSSUS.

GATINE, maladie du ver-à-soie. *V. Ver-à-soie.*

GATON, bâton employé par les Cordiers pour fa-

ciliter le commettage des gros cordages. On en distingue de grands et de petits: les premiers servent pour les câbles et ont jusqu'à $1^m,60$ de long; les autres, dont on use pour les moyens cordages, atteignent à peine 40 ou 60 centimètres.

GATTE, espèce de cloison transversale située à l'avant et à 1 m. environ au-dessus du premier pont des navires pour empêcher l'eau lancée par les coups de mer sur ce pont de se répandre dans l'entre-pont; elle a été remplacée par une tringle de 10 à 15 cent.

GATTILIER, *Vitex*, genre de la famille des Verbénacées, renferme des arbrisseaux à feuilles ordinairement digitées, à fleurs en panicules formées d'un calice court à 5 dents et d'une corolle partagée en 2 lèvres. Presque toutes ces plantes sont propres aux contrées chaudes du globe. Une seule espèce croît dans le midi de l'Europe, c'est le *G. agneau-chaste* (*Voy.* AGNUS CASTUS). Ses graines, connues sous le nom de *petit poivre* ou de *poivre sauvage*, ont une saveur âcre et une odeur forte et repoussante. Elles ont été employées comme stimulantes.

GAUCHE (LA). Chez les anciens, le côté gauche était sinistre et de mauvais augure; une corneille qui volait à gauche, par exemple, était un signe de malheur.

Dans nos assemblées délibérantes, à partir de la Révolution, on a donné ce nom à la portion dite libérale de l'Assemblée ou parti du mouvement, parce que ce parti se plaçait à la gauche du président.

GAUDE, *Reseda luteola*, espèce du genre Réséda, appelée vulgairement *Vaude*, *Herbe à jaunir*, *Réséda jaunissant*, et croissant naturellement en Europe dans les lieux sablonneux: tige droite, cannelée, haute de plus de 1 mètre; feuilles éparses, nombreuses, longues et étroites; racine pivotante; fleurs d'un vert jaunâtre, disposées en épi terminal. On cultive la gaude en grand pour la teinture. Dès qu'elle jaunit et que la graine est mûre, on l'arrache avec sa racine, on la fait sécher au soleil, et on en forme des bottes de 6 à 7 kilogr. Les Teinturiers en retirent une belle couleur jaune très-solide que l'on fixe avec l'alun ou l'acétate d'alumine. On teint aussi en vert avec la gaude, en se servant d'acétate de cuivre pour mordant, ou bien en passant au bain de gaude une étoffe peinte en bleu. On prépare encore avec cette plante une laque jaune à l'usage des peintres. — On a appelé la Gaude *Herbe aux Juifs*, parce qu'autrefois les Juifs étaient obligés de porter un chapeau jaune teint avec de la gaude.

Bouillie faite avec du maïs ou blé de Turquie.

GAUDERONS ou GODRONS, ornements ciselés que l'on fait sur l'or, sur l'argent, l'étain, le plomb, le bronze, etc., lorsqu'on les travaille au tour. Dans les bagues et les cachets, ce sont le plus souvent des espèces de rayons droits ou tournants sur le fond du bijou, partant du centre de ce fond. — L'ouvrier qui les fait se nomme *gaudronneur*. — Le *gaudronnoir*, à l'aide duquel il opère, est un ciselet portant en creux ou en relief le dessin que l'on veut reproduire sur le métal, ciselet avec lequel le gaudronneur n'a qu'à frapper la surface métallique.

*Gaudron* s'est dit aussi autrefois de petits tuyaux formés au linge avec un fer.

GAUFRAGE, action d'imprimer des ondulations ou autres figures en bas-reliefs, dites *gaufrures*, sur une étoffe, sur des rubans, sur des cuirs, sur du papier ou du carton, au moyen de fers chauds ou de cylindres gravés. Le *gaufreur* est l'ouvrier par qui s'opère le gaufrage. L'instrument qu'il emploie s'appelle *gaufroir*. Cet instrument se compose de deux portions, le *gaufroir proprement dit* et sa *contre-épreuve*. Celle-ci peut être en carton qui se moule sur le gaufroir; l'autre est en laiton gravé en creux ou cannelé, suivant le dessin qu'on veut produire en relief. Il y a aussi des gaufroirs en cuivre et en fer. La substance à gaufrer doit être légèrement humectée ou même pénétrée par un apprêt ou empesage; le gaufroir, de son côté, doit être un peu échauffé: après avoir placé le gaufroir sur la matière, on met à la presse: peu d'instants suffisent pour que l'empreinte soit tracée.

GAUFRE, GAUFRIER (de l'anglais *wafer*, qui a le même sens), pâtisserie légère et croquante qu'on fait cuire entre deux plaques de fer, qui, le plus souvent, portent à l'une et à l'autre de leurs surfaces des losanges, des carreaux ou autres dessins. Ces deux plaques s'écartent ou se rapprochent à volonté comme des ciseaux; l'instrument entier se nomme *gaufrier*. La pâte à gaufrer est formée d'un poids égal de farine et de sucre en poudre délayé avec de la crème, auquel on ajoute des jaunes d'œufs bien battus et un peu de fleur d'oranger. Le gaufrier chauffé, on graisse les plaques à l'intérieur avec un pinceau trempé dans du beurre tiède, afin d'empêcher la pâte d'y adhérer; on verse une cuillerée de pâte sur la plaque intérieure; on abat l'autre, et on laisse quelques instants le gaufrier sur un feu de charbon. L'on ouvre ensuite, et, à l'aide d'un couteau, on détache la gaufre. — Les gaufres sont, dit-on, d'origine brabançonne. Toute la Belgique, la Hollande, le nord de l'Allemagne et même de la France en font une grande consommation.

Le mot *gaufre* signifie aussi rayon de miel, gâteau de miel: on dit en ce sens: manger une gaufre de miel, se faire servir du miel dans sa gaufre.

GAULETTE (de *gaule*), mesure de superficie usitée dans certaines colonies françaises, et surtout à l'île Bourbon. Elle vaut $23^m,74$ carrés.

GAULTHÉRIE (d'un nom propre), *Gaultheria*, genre de la famille des Éricacées, se compose d'arbrisseaux de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, à fleurs axillaires en grelot, disposées en grappes terminales. On cultive dans les jardins la *G. du Canada* (*G. procumbens*), joli arbuste, remarquable par ses fleurs d'un rouge vif, auxquelles succèdent des baies rouges pupurines, qui sont comestibles. L'huile essentielle extraite de ses fleurs contient une espèce d'éther (salicicate de méthyle), et est employée en parfumerie.

GAVE, nom que les habitants des Pyrénées donnent aux torrents de leur pays: on connaît surtout le gave de Pau, le gave de Gavarni et le gave d'Oléron, formé des eaux des gaves d'Osseau et d'Aspe.

GAVIAL (nom indigène dans l'Inde), sous-genre de Crocodiles, à museau étroit et allongé, et dont aucune des dents de la mâchoire inférieure ne pénètre dans la supérieure. Le museau, chez les mâles, est surmonté d'une protubérance singulière. Le *G. du Gange* (*Crocodilus longirostris*), type de ce genre, atteint de 5 à 6 mètres de long, et vit plus particulièrement dans le Gange. Le *petit Gavial* (*Cr. tenuirostris*), qui habite le même fleuve, paraît n'en être qu'une variété.

GAVOTTE (de *Gavots*, habitants du pays de *Gap*), espèce de danse qui fut en grande faveur au XVIIIe siècle, et dont la vogue atteignit à son apogée vers 1790; on aimait surtout la *gavotte* dite *G. de Vestris*, du nom du célèbre danseur qui l'exécutait dans la perfection. Toutes les gavottes étaient sur un air à deux temps, composé de deux reprises chacune de 4 ou 8 mesures. Le mouvement en était gracieux, souvent gai, parfois tendre et lent. On y sentait une imitation agréable et modifiée du menuet. Un cavalier et une dame y figuraient toujours; ils ne s'abordaient qu'après avoir fait nombre de saluts et de révérences. La gavotte est tombée en désuétude depuis 50 ans.

GAYAC. *Voy.* GAÏAC.

GAZ (dérivé par corruption du vieux allemand *gahst*, aujourd'hui *geist*, esprit), nom commun à tous les fluides aériformes, c'est-à-dire aux corps qui sont analogues à l'air par leur transparence,

leur compressibilité, et en général par l'ensemble de leurs propriétés physiques. La plupart des gaz passent à l'état liquide ou solide, lorsqu'on les expose à l'action d'une forte pression, ou d'un grand froid. On appelle *Gaz coercibles* (du latin *coercere*, forcer) les gaz qui sont susceptibles d'éprouver ce changement d'état; et *Gaz permanents* et *incoercibles*, ceux qu'on ne peut pas condenser. A cette dernière classe appartiennent : l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le deutoxyde d'azote, l'oxyde de carbone et le gaz des marais. Les gaz sont remarquables par la tendance qu'ils possèdent à augmenter sans cesse de volume et à exercer ainsi une pression contre les parois des vases qui les contiennent : on donne à cette propriété le nom *d'élasticité*, de *force élastique*, de *tension* ou de *force expansive*. On mesure cette élasticité à l'aide du *manomètre* (*Voy.* ce mot). Mariotte a reconnu que lorsque l'on comprime les gaz, leurs volumes sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent, c.-à-d. que si, par exemple, un gaz occupe, sous le poids de l'atmosphère, un volume de 1 litre, ce volume sera de 1/2 litre si on l'expose à la pression d'un poids double; de 1/3 litre, à celle d'un poids triple, etc. Cette loi n'est rigoureusement exacte que pour les gaz permanents; elle se modifie, pour les gaz coercibles, dès qu'on approche de leur point de liquéfaction ou de solidification. La chaleur augmente l'élasticité des gaz : pour chaque degré du thermomètre centigrade, le volume de l'air augmente de 0,00367 de son volume à 0°, c.-à-d. que si l'air à 0° occupe un litre, ce volume, à 100°, sera de 1 l., 00367. Le *coefficient de dilatation* pour les autres gaz est à peu près le même.

Les principaux gaz sont : parmi les corps simples, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le chlore; parmi les corps composés, le protoxyde et le deutoxyde d'azote, l'ammoniaque, les acides carbonique, hypochloreux, hypochlorique, chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique, fluorhydrique, fluoborique, fluosilicique, sulfhydrique, sulfureux, le phosphure d'hydrogène, l'arséniure d'hydrogène, l'oxyde de carbone, le gaz des marais, le gaz oléfiant. *Voy.* ces mots.

On doit les premières notions sur les gaz à Van Helmont, qui en a introduit le nom dans la science. Mariotte, Torricelli, et plus récemment Macquer, MM. Gay-Lussac, Magnus, Regnault, etc., en ont étudié les propriétés physiques. M. Faraday a condensé, à l'état liquide et solide, plusieurs gaz réputés jusque-là permanents.

GAZ D'ÉCLAIRAGE, appelé vulgairement *Gaz* (sans adjonction), le *Gaz light* des Anglais, mélange de deux ou plusieurs gaz composés de carbone et d'hydrogène, dont la combustion est utilisée pour l'éclairage. On produit ce mélange gazeux par l'action de la chaleur sur les matières organiques, notamment sur la houille, les schistes bitumineux, la tourbe, les résines, les huiles de poisson brutes, la lie de vin, la matière grasse provenant des eaux de savon des fabriques de drap, etc. La composition du gaz de l'éclairage varie suivant les matières d'où on l'extrait, et suivant la température à laquelle elles sont soumises ; cependant la partie éclairante est toujours l'*hydrogène bicarboné* ou *gaz oléfiant*. La houille fournit le gaz au meilleur marché, et est généralement employée. On la distille dans des cylindres en fonte ou *cornues*; le gaz qu'elle fournit est ordinairement mélangé d'acide carbonique et d'acide sulfhydrique (provenant des pyrites qu'elle renferme), qui lui donnent une odeur désagréable et une action fâcheuse sur l'économie; on est donc obligé de l'épurer, en lui faisant traverser des substances qui absorbent ces deux acides et qui condensent en même temps les huiles et le goudron, entraînés par le gaz : telles sont l'eau, la chaux, certaines dissolutions métalliques de peu de valeur (sulfate de fer, chlorure de manganèse). Ainsi épuré, le gaz se rend dans un grand réservoir, dit *gazomètre*, communiquant avec les tuyaux qui le distribuent aux consommateurs. Un kilogr. de houille donne de 200 à 300 lit. de gaz. — Depuis peu, on a commencé à appliquer avec succès à l'éclairage des villes le *gaz hydrogène* tiré directement de l'eau.

L'art d'éclairer par le gaz a pris naissance en France : l'ingénieur Lebon conçut, dès 1785, l'idée de faire servir à l'éclairage des maisons les gaz combustibles qui se produisent par la distillation du bois, mais cette idée n'eut point de succès parmi nous; quelques années après (1805), deux Anglais, Murdoch et Windsor, s'en emparèrent, et continuèrent sur une plus grande échelle les expériences de l'ingénieur français. En 1816, la première usine pour l'éclairage public fut établie à Londres. Ce n'est qu'en 1818 que ce mode d'éclairage fut adopté en France. Le *Gaz portatif comprimé* fut inventé en Angleterre en 1820; mais ses inconvénients, et surtout le danger des explosions, l'ont fait abandonner. M. Houzeau-Muiron, de Reims, a trouvé le moyen d'extraire des eaux savonneuses des fabriques un *Gaz portatif non comprimé*, dont l'usage est répandu aujourd'hui à Paris et dans plusieurs départements. On doit à M. Magnier, ingénieur civil, un *Traité de la fabrication du gaz d'éclairage*.

GAZ DES MARAIS, dit aussi *Gaz des acétates* ou *Hydrogène protocarboné*, gaz inflammable, incolore, sans odeur ni saveur, composé de carbone et d'hydrogène ($C^2H^4$), qui se produit par la décomposition du bois et d'autres matières végétales au sein de l'eau, et qu'on voit arriver à la surface des marais et des étangs quand on en remue la vase. On l'obtient à l'état de pureté en distillant de l'acétate de soude avec de la chaux caustique. Le même gaz se dégage des volcans boueux, dits *salses*, qu'on rencontre en Italie, près de Modène, et sur la route de Bologne à Florence, ainsi qu'en Chine, aux États-Unis d'Amérique, etc.; il s'enflamme par l'approche d'un corps embrasé. Les *fontaines ardentes* et les *rivières inflammables*, dont les anciens parlent comme de prodiges inexplicables, sont dues au même gaz : tels sont les feux de Bakou, près de la mer Caspienne, qui sont l'objet de l'adoration des Guèbres ; ceux du Mont-Chimère, sur les côtes de l'Asie Mineure, cités par Pline et reconnus de nouveau en 1811 par le capitaine Beaufort. Il en est de même du *grisou* des mineurs, qui occasionne souvent de terribles explosions dans les houillères.

GAZ MURIATIQUE, synonyme de *gaz*, ou *acide chlorhydrique*. *Voy.* CHLORHYDRIQUE (ACIDE).

GAZ NITREUX OU VAPEUR NITREUSE, synonyme d'*acide hyponitrique*. *Voy.* HYPONITRIQUE (ACIDE).

GAZ OLÉFIANT (du latin *oleum*, huile, et *fio*, devenir, parce qu'il se transforme par le chlore en une huile), dit aussi *Hydrogène bicarboné*, *Bicarbure d'hydrogène*, *Éthérène* ou *Élaïle*, gaz composé de carbone et d'hydrogène ($C^4H^4$), incolore, sans odeur ni saveur, inflammable et brûlant avec une flamme très-lumineuse. Il se produit en abondance par l'action de la chaleur sur la plupart des matières organiques; il forme la partie éclairante du gaz qu'on extrait de la houille. Mêlé avec de l'oxygène ou avec de l'air, il détonne à la température rouge. Les chimistes se le procurent à l'état de pureté, en chauffant de l'esprit-de-vin avec un excès d'acide sulfurique et lavant le gaz avant de le recueillir. Le gaz oléfiant se combine avec le chlore, et produit alors une matière huileuse ($C^4H^4Cl^2$) qui est connue sous le nom de *Liqueur des Hollandais*, d'après quatre chimistes hollandais (Deiman, Troostwyk, Lauwerenburgh et Bondt), à qui l'on en doit la découverte.

GAZE (de *Gaza*, ville de Syrie, où ce tissu fut, dit-on, fabriqué dans l'origine), tissu très-léger et très-clair, fabriqué avec la soie et le lin, seuls ou mélangés, et même avec le coton. On distingue toutes

ces gazes en y joignant le nom du fil dont elles sont formées. On distingue de plus les façons données à la gaze en disant : *G. unie, G. façonnée, G. rayée, G. brochée, G. crème* ou *à la crème, G. fond plein, G. d'Italie*, etc. Ce qui caractérise la gaze, c'est la transparence et la finesse du tissu, dues à l'écartement des fils de la trame, qui sont maintenus constamment à distances égales, lors de la fabrication, par le serpentement de deux fils de chaîne l'un sur l'autre, fils dont un seul ensuite se présente à l'œil et dont l'ensemble avec le fil de trame forme un tissu criblé de trous. — La gaze d'Italie se fabrique comme le taffetas. Pour la gaze brochée et pour la gaze façonnée, on se sert du métier à la Jacquard.

GAZÉ, *Pieris cratægi*, espèce de Lépidoptère diurne, dit aussi *Papillon de l'aubépine*, et appartenant au genre Piéride : il a des ailes blanches marquées de nervures noires et dépourvues d'écailles, ressemblant beaucoup à la gaze. Cette espèce est très-commune dans les prairies au mois de mai. Sa chenille vit sur l'aubépine et les arbres fruitiers.

GAZÉINE, ou *Huile de houille*. *Voy.* BENZINE.

GAZELLE (de l'arabe *gazal*), *Antilope dorcas*, espèce du genre Antilope, remarquable par ses formes élégantes, sa taille délicate, ses membres d'une grande finesse, sa légèreté à la course, ses yeux noirs, vifs, perçants et d'une grande douceur. Ses cornes, disposées en lyre, sont annelées, sans arêtes ; elles existent dans les deux sexes. Son pelage est fauve sur le dos, blanc sous le ventre avec une bande brun foncé qui lui parcourt les flancs. Une partie de la joue est blanchâtre. Ses oreilles sont grandes, sa queue courte, terminée par une touffe noire. Des poches placées près des aines sécrètent une liqueur fétide. Les gazelles habitent l'Asie et l'Afrique, et vont par troupes. Leur chair est recherchée.

On étend le nom de *Gazelles* à plusieurs autres espèces du genre *Antilope*, et même à une espèce de Chèvre.

GAZETTE (de *gazetta*, petite pièce de monnaie de Venise, prix de chaque numéro d'un journal qui paraissait en cette ville au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle). Ce mot a longtemps été synonyme de *journal* et l'est encore; mais il s'emploie plutôt aujourd'hui pour désigner certaines feuilles publiques : les plus célèbres ont été *la Gazette de France* et *la Gazette de Hollande*. Celle-ci se fit remarquer surtout par son opposition à Louis XIV. La *G. de France*, établie au mois d'avril 1631, existe encore aujourd'hui : c'est le plus ancien journal français, et même le plus ancien de l'Europe après les *G. de Venise*. Très-longtemps elle s'appelale *Bureau d'adresses* ou l'*Extraordinaire;* au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle prit le nom de *Gazette*, auquel pourtant elle n'ajouta que bien des années après les mots *de France*. Le médecin Renaudot en fut le premier rédacteur et propriétaire : Richelieu en favorisait la publication et y faisait insérer des relations, des notes et nombre de pièces officielles ou semi-officielles; Louis XIII lui fournit plus d'un article. Sous Louis XIV elle fut soumise à une censure sévère, mais n'en prospéra pas moins. Sous Louis XV, son renom baissa par degrés à mesure que d'autres feuilles paraissaient. Assez obscure sous l'Empire, elle embrassa avec chaleur la cause des Bourbons en 1814. Sous Louis-Philippe, tout en soutenant la légitimité de la branche aînée, elle en appela constamment, par l'organe de M. de Genoude, son rédacteur en chef, au suffrage universel.

Il y eut à diverses reprises (tant sous Louis XIV que sous Louis XV, 1769 et années suivantes) des *Gazettes à la main*, feuilles manuscrites comme l'indique le nom, et dont le but était soit de suppléer au silence de la gazette censurée, soit de donner la petite chronique de la cour et de la ville.

GAZOMÈTRE (c.-à-d. *qui mesure le gaz*), appareil qui sert à emmagasiner le gaz et à lui donner, pendant la consommation, une pression régulière, qui assure l'uniformité de l'éclairage. Tout gazomètre se compose d'une cuve cylindrique en bois, en maçonnerie ou en fonte, entièrement remplie d'eau, et d'un cylindre, généralement en tôle, fermé à la partie supérieure, et dont la partie inférieure ouverte plonge dans la cuve pleine d'eau. C'est ce cylindre qui sert de réservoir au gaz; il a jusqu'à 30 à 35 m. de diamètre dans les gazomètres des grandes usines qui fournissent à l'éclairage des capitales; on le tient suspendu par des poulies, de manière à pouvoir régler à volonté la pression du gaz qu'il contient. On a aussi imaginé ce qu'on appelle des *G. télescopiques*, composés de plusieurs cylindres qui s'emboîtent comme les tubes d'un télescope. Généralement, on adapte aux gazomètres deux *compteurs* (*Voy.* ce mot), l'un à l'entrée du gaz, afin de connaître à chaque instant les résultats de la fabrication, et l'autre à sa sortie, pour savoir la quantité de gaz distribuée aux consommateurs.

GAZON (de l'allemand *wasen*, même sens), mélange de Graminées courtes et fines, qui, naturellement ou au moyen de la culture, forment sur le sol une nappe de verdure. On obtient le gazon soit par le *semis*, soit par le *placage* de mottes garnies de verdure. Dans le premier cas, on sème de l'ivraie vivace ou *ray-grass*, et l'on y joint des trèfles blancs, fraise et incarnat, du paturin annuel, des fétuques, des houques, des serpolets, des violettes, etc. ; dans le second cas, on recouvre les mottes à la herse ou au râteau, et l'on opère l'adhésion entre les mottes et le terrain qu'elles doivent recouvrir. Çà et là, si la qualité du sol le permet, on peut laisser croître des touffes de crocus, de colchiques, de fritillaires, d'orchis, etc., qui produisent par leurs fleurs un effet charmant. Pour obtenir de beau gazon, comme en Angleterre, il faut, outre de fréquents arrosages, le rouler, le sarcler et le faucher très-souvent.

On donne le nom de *Gazon anglais* au Paturin et au Phléole; de *G. d'argent* au Céraiste; de *G. de chat* à la Germandrée maritime; de *G. d'Espagne* ou *de montagne* à la Statice capitée; de *G. de Mahon* à la Julienne de Chio; de *G. d'or* à la Vermiculaire et à l'Orpin; de *G. du Parnasse* au Muguet à deux feuilles et à la Parnassie des marais; de *G. turc, G. d'Angleterre*, à la Saxifrage mousseuse.

En Fortification, on appelle *Gazon*, un revêtement du parapet. Le gazonnement ici se fait par placage; on coupe des mottes de terre en forme de rectangles dans le terrain que l'on a choisi; on les pose à plat, et on les arrête par trois petits piquets.

GEAI, en latin *Graculus*, nommé par les Zoologistes *Garrulus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux conirostres, voisin des Corbeaux, dont il se distingue par un bec court et épais, recourbé et denté à la pointe. Les plumes de la tête sont érectiles. Il a le cou épais et nerveux, les jambes élevées, d'un gris foncé ; son plumage est d'un gris ardoisé : les ailes sont variées de noir, de bleu et de blanc. Les habitudes du geai sont celles du corbeau et de la pie : il vit comme eux au milieu des forêts, s'apprivoise, imite toute espèce de cris et de sons, et apprend facilement à parler. Le type du genre est le *Geai d'Europe* (*Garrulus glandarius*), assez bel oiseau que tout le monde connaît. Il habite les bois et les buissons, et niche sur les arbres et les taillis. Il se nourrit de glands, noisettes, baies, fèves, insectes, etc.

On nomme *Geai de batenille*, le Gros-bec commun; *G. de Bohême*, le Jaseur; *G. du Bengale*, le Rollier de Mendana; *G. huppé*, la Huppe; *G. de Strasbourg*, le Rollier vulgaire.

GÉANTS (du grec *gigas*, dérivé de *ghê*, terre, parce que les géants de la Fable sont fils de la Terre), hommes qui dépassent de beaucoup la taille ordinaire de la race humaine. On pensait autrefois qu'il avait existé sur la terre des races d'hommes conformes à

nous pour le reste de l'organisation, mais dont la stature était de beaucoup supérieure à la nôtre; la science moderne a fait justice de cette erreur. Les os énormes découverts de loin en loin et attribués par l'ignorance à des géants ont été reconnus pour n'être que des débris de mastodontes ou autres grands animaux terrestres d'espèces aujourd'hui disparues. La Bible mentionne, il est vrai, une race de géants, et nomme Og, roi de Basan, qui avait 9 coudées de haut; mais les passages où l'on en parle ont été controversés. La Fable parle aussi de géants qui voulurent escalader le ciel; mais il est clair que c'est là une pure allégorie. Quant à ces peuplades de l'Amérique méridionale si fameuses autrefois par leur grandeur, et parmi lesquelles on a vanté surtout les Patagons, leur taille ne dépasse jamais en moyenne 1$^{m}$,85, c.-à-d. 10 ou 12 centim. au delà de la taille humaine prise par toute la terre. Restent donc seulement quelques êtres exceptionnels; mais ce ne sont plus, comme les *nains*, que des objets de curiosité. Nul des géants dont on a scientifiquement constaté la taille n'a dépassé 2 m. 50 : c'était la taille de l'empereur romain Maximin. On a remarqué que la force des géants est loin d'être en proportion avec leur stature, et qu'en général les facultés, tant intellectuelles que morales, sont moindres chez eux que chez les hommes de taille ordinaire.

GÉBIE (du grec *gè*, terre, et *bios*, vie), *Gebia*, genre de Crustacés de la famille des Macroures, tribu des Homards : 4 antennes à la tête; pieds antérieurs en forme de pince; carapace couverte de petits piquants et terminée antérieurement par un rostre triangulaire, assez large pour recouvrir presque les yeux. On rencontre les gébies sur les côtes de nos mers, où elles nagent avec facilité. Le type du genre est la *G. riveraine*, qui est blanche et se tient sur les fonds sablonneux, à peu de profondeur. Les pêcheurs s'en servent comme d'appât.

GÉCARCIN (du grec *gè*, terre, et *karkinos*, crabe), *Gecarcinus*, genre de Crustacés décapodes à carapace peu élevée, très-renflée sur les côtés, et en forme de cœur. Leur corps est épais et presque quadrilatère. Les gécarcins, connus aussi sous le nom de *Tourlouroux*, de *Cériques*, de *Crabes de terre*, habitent l'Amérique du Sud. Leur couleur est blanc jaunâtre, jaune rouge ou rouge foncé, selon les espèces. Ils vivent dans les terres, et se rendent sur le bord de la mer pour y pondre leurs œufs et pour changer de peau. Leur chair est estimée, mais est quelquefois dangereuse. Le *G. ruricole*, type de ce genre, est d'un beau rouge violet ou jaune violacé. Il est assez commun aux Antilles.

GECKO, genre de reptiles de l'ordre des Sauriens : tête déprimée, corps allongé et recouvert de petites écailles grenues qui lui donnent un aspect chagriné; doigts présentant en dessous une série de lames crénelées, au moyen desquelles ils font le vide et s'accrochent aux corps; pieds peu développés; ongles courts, petits, crochus. On trouve les geckos dans les contrées chaudes; ils vivent d'insectes. Ce sont des animaux timides, inoffensifs, incapables de nuire; cependant leur aspect repoussant les a fait longtemps passer pour venimeux. — L'*Ascalabote* et la *Galéotte* des anciens paraissent n'être rien autre chose que le *Gecko* des modernes.

GECOME (du grec *gè*, terre, et *komè*, chevelure). *Voy.* LIERRE TERRESTRE.

GÉHENNE (de l'hébreu *ge-hinnom*, val de Hinnom), vallée maudite, près de Jérusalem, dont le nom est devenu synonyme d'*enfer* (*Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*). — Ce mot a été pris ensuite pour la torture; en ce sens, il s'est transformé en *gêne*.

GEISER, sorte de volcan d'eau. *Voy.* GEYSER.

GÉLASIME (du grec *gélasimos*, grotesque), *Gelasimus*, genre de Crustacés, de l'ordre des Décapodes brachyures, connus sous le nom de *Crabes appelants*, parce qu'ils ont l'habitude de tenir une de leurs pattes toujours élevée en avant de leur corps, comme s'ils faisaient le geste d'*appeler*. Ces Crustacés ont la carapace très-large, courbée et rétrécie en arrière. Les pattes antérieures atteignent dans le mâle des dimensions énormes. L'une d'elles, appelée *grosse-pince*, est quelquefois deux fois aussi grande que le corps. Ces Crustacés vivent dans des trous sur le bord de la mer. Le type du genre est le *G. combattant* (*G. pugilator*), qui, dans la Caroline, vit par millions sur le bord de la mer et des rivières.

GÉLATINE (de *gelée*), substance organique azotée qui a la propriété de former une gelée avec l'eau, et qui se produit par l'action de l'eau bouillante sur le tissu cellulaire des animaux, particulièrement sur les os, les ligaments, les tendons, les membranes, les cartilages, etc. A l'état de pureté, elle est solide, cassante, incolore, sans odeur ni saveur; insoluble dans l'eau froide, elle acquiert une grande solubilité dans ce liquide par l'addition d'un acide ou d'un alcali. L'acide sulfurique concentré la convertit en une substance cristallisée, improprement appelée *sucre de gélatine*, qui présente les caractères d'un alcali organique, mais qui n'est point fermentescible comme le véritable sucre. La gélatine a des usages multipliés : associée à des jus de viandes et de légumes, elle sert à composer des tablettes de bouillon; à l'état de pureté, elle s'emploie à la clarification de certains liquides, ainsi qu'à la préparation des gelées alimentaires; modifiée par une longue ébullition, elle compose en grande partie la colle forte. On extrait la gélatine en grand des os traités par la vapeur. Elle se trouve presque pure dans la colle de poisson.

Papin reconnut le premier la propriété nutritive de la gélatine, et offrit au roi d'Angleterre Charles II de l'utiliser pour les hospices; mais la cour tourna son idée en ridicule, et un siècle se passa avant qu'on y revînt. Proust et Jean Darcet rappelèrent l'attention sur la gélatine; ce dernier, et surtout Joseph Darcet, son fils, la mirent en grande vogue. On exagéra d'abord les services qu'elle pouvait rendre comme substance alimentaire; puis on en vint à nier complétement sa propriété nutritive. Aujourd'hui, il paraît constaté qu'outre la gélatine, le bouillon renferme plusieurs autres éléments nutritifs, notamment l'osmazôme; mais on ne doute pas non plus qu'elle ne contribue à nourrir, et on continue à s'en servir dans les hospices et à bord des navires.

GELÉE (du latin *gelu*), abaissement de la température au-dessous de zéro. L'eau alors passe à l'état solide, le sol se durcit, parfois à de grandes profondeurs. En Sibérie, la congélation va jusqu'à 8 ou 9 m.; en France, il est rare qu'elle s'étende à plus de 40 centim. La gelée a pour cause principale, avec le refroidissement opéré par l'absence du soleil, le rayonnement considérable qui s'opère pendant l'hiver à la surface du sol, la température propre des corps tendant sans cesse à se mettre de niveau avec celle de l'air ambiant. — Les plantes souffrent beaucoup de la gelée, surtout si elle vient après de longues pluies, après un dégel ou une fonte de neige : l'eau qui est contenue dans les végétaux, occupant plus de place à l'état de glace qu'à l'état liquide, déchire alors les interstices où elle s'est logée, et rompt la fleur ou le bourgeon. C'est la même force qui fend les pierres. On sait aussi que les animaux peuvent avoir des membres gelés. Pour dégeler un membre, il faut les plus grandes précautions : l'approcher rapidement du feu, ce serait s'exposer à y amener la gangrène, les liquides, dans ce cas, se détendant plus vite que les vaisseaux qui les contiennent, et les brisant. La meilleure méthode consiste à pratiquer des frictions avec de l'eau de neige, et dans un endroit très-froid.

La *gelée blanche*, ou *givre*, est la congélation de la rosée. Elle se forme de nuit par une température

d'un ou deux degrés centigrades, et s'offre sous forme de menues aiguilles diaphanes, qui semblent blanches par l'effet de la réfraction. Elle est surtout fréquente en avril et en mai, et nuit beaucoup aux bourgeons, que l'on voit noircir ou tomber sitôt que le soleil vient à frapper sur eux.

En Chimie et en Cuisine, on appelle *gelée* une matière molle, tremblotante, transparente, que fournissent soit les fruits, soit les viandes convenablement traitées : de là deux classes de gelées. — Les *gelées végétales* s'extraient surtout des fruits acides, dans lesquels abonde un suc qui se change plus tard en sucre et en gomme : associé aux acides malique et citrique, ce suc ne tarde pas à se prendre, et, mêlé avec du sucre, il forme la base des confitures dites *gelées de groseilles, de mûres, de pommes, de coings, d'abricots*, etc. — Les *gelées animales* ne sont autre chose que la dissolution concentrée de gélatine qu'on a laissée refroidir. On emploie surtout à cet effet les parties tendineuses et gélatineuses des viandes, et, comme auxiliaires, la colle de poisson, la corne de cerf râpée, etc. Les gelées se colorent, s'aromatisent et se coulent en moule de mille manières. En général, ce sont des aliments doux, agréables, facilement digestibles; ils conviennent aux personnes délicates et aux convalescents.

*Gelée minérale*, dénomination ancienne sous laquelle on désignait quelques précipités qui avaient lieu dans des solutés acides ou alcalins de substances minérales, et qui, par leur aspect tremblotant, rappelaient une gelée végétale.

*Gelée de mer*, espèce de Méduse des côtes méridionales de la France. Ce zoophyte a beaucoup de ressemblance avec la gélatine. On a substitué à ce nom celui de *Céphée rhizostome*.

GÉLINOTTE, *Tetras bonasia*, espèce du genre Tétras, voisin des Perdrix, se reconnaît à un grand espace noir entouré d'une bande blanche qu'elle porte sous la gorge, à une tache rouge au-dessus des yeux, et au mélange de roux, de blanc et de noir qui recouvre toutes les autres parties du corps. La gélinotte est assez commune en France; elle vit dans les bois de bouleau, de pins et surtout de coudriers : d'où le nom de *Poule des coudriers*. Son vol est lourd; mais elle court avec vitesse, comme la perdrix. Elle niche dans les broussailles et les fougères, et pond de 12 à 16 œufs d'un roux clair parsemé de taches plus foncées. Sa chair est très-recherchée.

La *Gélinotte des Pyrénées* est une espèce de Gallinacé du genre *Ganga*. *Voy.* ce mot.

GÉMARA, commentaire du Talmud. *Voy.* TALMUD au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GÉMATRIE (par corruption du grec *géômétria*, géométrie), une des divisions de la Cabale chez les Juifs, consistait en une sorte d'explication géométrique ou arithmétique des mots. Dans ce dernier cas, on prenait la valeur numérique de chaque lettre dans un mot ou dans une phrase, et on donnait à ce mot ou à cette phrase la signification d'une autre phrase ou d'un autre mot, dont les lettres, prises de même pour des chiffres, formaient le même nombre.

GÉMEAUX (de *gemellus*, jumeau), la 3e constellation zodiacale en partant du Bélier, a 85 étoiles, généralement petites, sauf *Castor et Pollux*, qui sont de la 1re grandeur. Ces deux étoiles, en quelque sorte *jumelles*, forment presque les deux extrêmes de la ligne qui termine au nord la constellation : c'est à elles que les Gémeaux doivent leur nom. — La constellation donne son nom à un *signe* du Zodiaque dans lequel le Soleil entre le 20 ou le 21 mai.

GEMELLAIRE ou GÉMICELLAIRE (du latin *gemellus*, jumeau), genre de Polypes à cellules ovales, réunis deux à deux par le dos, et formant ainsi les articulations d'un polypier phytoïde dichotome, et fixé par des fibrilles radiciformes. La *G. cuirasse* et la *G. boursette* se trouvent sur les côtes d'Europe.

GÉMINÉ (du latin *geminus*, double), épithète donnée par les Botanistes aux parties des plantes qui naissent par paires et d'un même point de la plante; il y a des fleurs, des étamines, des pistils *géminés*.

GEMMATION (de *gemma*, bourgeon). On appelle ainsi, en Botanique, 1° l'époque à laquelle les bourgeons des plantes vivaces et ligneuses s'épanouissent; 2° la structure et l'évolution première de ces mêmes bourgeons.

GEMME (du latin *gemma*, pierre précieuse et bourgeon). En Minéralogie, *gemme* est le nom général de certains cristaux très-durs, diaphanes, aux couleurs vives, tels que grenat, topaze, émeraude, saphir, zircon, etc. C'est en quelque sorte le synonyme de *pierres précieuses*.—Quant au *Sel gemme*, *Voy.* SEL.

En Botanique, les *gemmes* sont des portions soit du bulbe, soit du tubercule, qui peuvent se reproduire et former un individu à part, tantôt en se détachant de la plante mère, tantôt en y restant fixées. La gemme dans le bulbe est à la partie inférieure et se distingue par une tuméfaction à la base; dans le tubercule, elle peut se rencontrer à tous les points de la surface, et se reconnaît à un enfoncement ou œil que la chair du tubercule déborde de tous côtés. — On emploie aussi le mot *gemme* comme synonyme de *bourgeon*, ou mieux de *bouton*.

En Zoologie, les *gemmes* sont des espèces de germes qui, développés à l'intérieur des membranes des animaux, font saillie au dehors et au dedans de leurs corps et se détachent de l'animal pour former autant d'individus nouveaux.

GEMMIPARES (du latin *gemma*, gemme, et *pario*, enfanter), plantes ou animaux qui ont des *gemmes* pour se reproduire. *Voy.* GÉNÉRATION.

GEMMULE (de *gemmula*, diminutif de *gemma*, bourgeon), nom donné en Botanique : 1° au rudiment d'une nouvelle branche, situé dans l'aisselle d'une feuille, et qui consiste en feuilles déjà distinctes, quoique très-exiguës; 2° au permier bourgeon de la plante (*Voy.* GEMME); 3° à la partie de l'embryon qui termine la tigelle; 4° à la rosette des mousses; 5° aux corpuscules reproducteurs des algues. L'évolution de la gemmule, prise dans les deux premiers sens, se nomme *gemmulation*.

GENCIVES (du latin *gingiva*), tissu fibro-musculaire qui revêt les deux arcades dentaires, et qui, revêtu lui-même par la membrane muqueuse de la bouche, se prolonge entre les dents et adhère fortement à leur collet. Ce tissu est rosé, dense et peu sensible. Le principal office des gencives est d'affermir les dents : aussi, lorsque par une cause quelconque elles s'amollissent, les dents ne tardent pas à tomber. Heureusement, il arrive souvent alors que le tissu des gencives se durcit de façon à faciliter la mastication presque autant que les dents mêmes. Les principales maladies des gencives sont le scorbut et les épulies. Ce sont les gencives qui, par la partie muqueuse de leur enveloppe, sécrètent le tartre.

GENDARME, GENDARMERIE. Ce nom, qui dans l'origine s'appliquait à toute troupe que le seigneur féodal conduisait à la guerre (*gens armata*), n'a été appliqué à un corps spécial que depuis Charles VII. En 1453, ce prince créa des compagnies permanentes de *gendarmes*, qui furent la base et le point de départ de nos armées. Elles recevaient une solde au moyen d'impôts consentis par les communes, et étaient réparties par petites troupes sur la surface du royaume; elles contribuèrent puissamment au retour de l'ordre après l'expulsion des Anglais. Le gendarme, dans cette organisation, était un lancier armé de toutes pièces, bardé de fer, et il avait à sa suite un écuyer, un page et plusieurs archers; le tout était appelé *lance fournie* (*Voy.* ce mot). Chaque compagnie comptait 100 lances. Le gendarme alors devait être noble et avoir fait ses preuves. La gendarmerie était le corps d'élite, la force princi-

pale de l'armée. Mais peu à peu, leurs armes primitives, la lance et l'arc, devenant surannées, l'importance du gendarme diminua. Sous Louis XIV, la gendarmerie n'était plus qu'un beau corps de cavalerie d'élite, mais où tous étaient armés et équipés de même. Elle faisait partie de la maison militaire du roi. Licenciée sous Louis XVI par le ministre St-Germain, elle fut bientôt remplacée par la *Petite Gendarmerie* ou *G. de Lunéville*, qui fut supprimée à son tour en 1789.

La *Gendarmerie* actuelle est un corps chargé du maintien de l'ordre et de l'exécution des arrêts judiciaires. Elle a pour devise : *Valeur et discipline.* Cette milice a été instituée en 1791 par l'Assemblée constituante, sous le nom de *Gendarmerie départementale*, nom que porte encore aujourd'hui la plus grande partie du corps, et remplaça l'ancienne maréchaussée (*Voy.* ce mot). Ses attributions ont été fixées par la loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798). Sous Napoléon, il y eut une *Gendarmerie d'élite.* La Restauration appela le corps entier *Gendarmerie royale.* La gendarmerie de Paris cessa d'exister de nom après juillet 1830, mais elle y fut remplacée de fait par la *Garde municipale*, qui prit en 1848 le nom de *Garde républicaine*, et en 1852 celui de *G. de Paris.*

La gendarmerie a été réorganisée par les décrets des 22 déc. 1851, 19 févr. 1852 et 1er mars 1854. Ce corps se compose actuellement : 1° de la *Gendarmerie impériale*, formant 6 légions, pour le service des départements et de l'Algérie; 2° de la *G. coloniale* (4 compagnies); 3° de la *G. mobile* ou *d'élite* (2 bataillons); 4° de la *Garde de Paris* (anc. *G. républicaine*), chargée spécialement du service de la ville de Paris; 5° de *Gendarmes vétérans* (1 compag.). Chaque légion se fractionne en compagnies, lieutenances et brigades; chaque brig. soit à pied, soit à cheval, est de 5 hommes, dont le chef est ou un *brigadier* ou un *maréchal des logis.* La réunion des brigades d'un département forme une *compagnie départementale.* — Les simples gendarmes ont rang de brigadier ; ils se montent, s'équipent et s'habillent à leurs frais. L'armement seul est fourni par l'État. Il consiste pour le gendarme à cheval en un sabre de cavalerie de ligne, pistolets et mousqueton; pour le gendarme à pied, en un fusil à baïonnette avec le sabre-briquet. — L'uniforme de la gendarmerie départementale consiste (*grande tenue*) en un habit de drap *bleu*, retroussis *écarlates*, collet et parements *bleus*, pantalon de drap *bleu de ciel*, aiguillettes et trèfles en fil *blanc*; la buffleterie est *jaune*, bordée d'un galon de fil *blanc*; la coiffure est un *chapeau*, remplacé par un schako pour la gendarmerie à pied de Paris et pour celle de la Corse, et par un *oursin* ou bonnet à poil pour les gendarmes à cheval du département de la Seine. Les officiers portent l'épaulette d'*argent.* — Quant à l'uniforme de la Garde de Paris, il ne diffère du précédent que par les trèfles et aiguillettes, qui sont en fil *orange*, par la buffleterie *blanche*, et par les épaulettes d'*or* des officiers.

Le nombre d'hommes de la gendarmerie a souvent varié. De 10,564 hommes qu'il était à l'origine, il fut porté sous l'Empire, d'abord à 15, plus tard à 21,000 hommes; il fut réduit en 1814 à 17,000 hommes, puis à 15,855, non compris Paris. Il a été considérablement augmenté depuis 1848; en 1852 il comptait 24,491 hommes.

On appelle *Gendarmerie maritime* un corps spécial de gendarmerie affecté au service des ports, des arsenaux et de la police dans les arrondissements maritimes de la France. Il renferme 5 compagnies (une par arrondissement). Elles forment 51 brigades, dont 9 résident à Cherbourg, 11 à Brest, 13 à Lorient, 7 à Rochefort, 11 à Toulon.

GÉNÉALOGIE (du grec *généa*, naissance, et *logos*, discours), exposition de la filiation d'un individu ou du développement d'une famille. Quoique destinée la plupart du temps à flatter l'orgueil et à satisfaire la vanité, la généalogie est souvent aussi une affaire sérieuse, par exemple pour les questions de succession; après la géographie et la chronologie, elle est l'auxiliaire le plus utile de l'histoire. Les Orientaux ont de tout temps attaché une grande importance à la généalogie : témoin les généalogies du Pentateuque, et, dans le Nouveau Testament, celle de Notre-Seigneur. Les Romains de haut rang conservaient aussi leur généalogie avec un soin extrême. Au moyen âge, cet usage donna naissance à l'art héraldique.

Pour rendre sensible à l'œil la filiation, on emploie surtout les *tables généalogiques* et les *arbres généalogiques.* Dans les *tables*, en général, on place en tête le personnage tige de la famille; au-dessous, sur une 2e ligne, les fils et filles, en les embrassant par une accolade horizontale dont la pointe est en haut; sur une 3e ligne, les fils et filles des fils, disposés de la même manière, et ainsi de suite. — Dans les *arbres généalogiques* on voit sortir comme d'un tronc diverses branches qui chacune sont représentatives d'une ligne ; celles-ci, à leur tour, se ramifient, se sous-ramifient suivant les subdivisions des lignes. Ajoutons qu'en généalogie la famille ou maison se divise en lignes, la ligne en branches, la branche en rameaux. Chaque génération s'appelle *degré* : Louis XVI, par exemple, est dit descendre de Henri IV au 7e degré, Louis XV en descendait au 5e, Louis XIV au 3e.

Beaucoup de seigneurs, jadis, avaient leur généalogiste; à plus forte raison les rois : d'Hozier, sous Louis XIV, fut le dernier généalogiste royal de France. Le P. Anselme, Ritterhusius, Hübner, Lenz, Koch, Chazot de Nantigny, Hellbach, Imhof, Saint-Allais, se sont aussi fait un renom européen comme généalogistes.

GÉNÉPI. On donne ce nom, dans les Alpes, à plusieurs plantes que les montagnards regardent comme autant de panacées. Chaque localité a son *génépi* particulier. Le *G. des Savoyards* est l'Armoise glaciale; le vrai *Génépi* est l'Achillée musquée. Le *G. blanc* est l'Achillée naine; le *G. noir*, l'Achillée noire. Ces plantes font partie des mélanges appelés *vulnéraires suisses.*

GENERA (c.-à-d. *genres*), nom donné à des ouvrages de Botanique, où l'on indique les caractères qui séparent les genres de plantes, et la disposition de ces genres en ordre méthodique. Les plus célèbres sont les *Genera plantarum*, dus à Linné et à Jussieu, et celui du savant botaniste autrichien M. Steph. Endlicher. Ce dernier ouvrage (*Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, 1836-1840) est aujourd'hui le plus complet et le plus au niveau des connaissances actuelles.

GÉNÉRAL. A l'Armée, on comprend sous ce nom, qui est une abréviation du mot *officier-général*, les généraux de division, les généraux de brigade, les contre-amiraux et vice-amiraux. Sous l'ancienne monarchie, on le donnait aussi aux brigadiers, grade intermédiaire entre le colonel et le maréchal de camp. — Officiellement on ajoute toujours au titre de général celui de l'arme ou du corps. Le *G. en chef* est celui qui commande toute une armée. — Les *G. de division* occupent le premier rang parmi les officiers généraux et n'ont au-dessus d'eux que les maréchaux. Ils peuvent commander en chef les armées ou remplir les fonctions de majors-généraux. Ils commandent les divisions de l'armée active et les divisions territoriales. Ils ont une double broderie au collet et aux parements de leur habit et 3 étoiles sur les épaulettes. L'institution de ce grade remonte à 1663. Ils furent d'abord appelés *lieutenants généraux.* Sous la République et sous l'Empire, on les appela *généraux de division.* Le titre de *lieutenant général*, rétabli en 1815, fut de nouveau supprimé en 1848. — Les *généraux de brigade* ou *maréchaux de camp* commandent les brigades et les départements ; ils n'ont qu'une simple broderie et 2 étoiles sur les épaulettes. M. Durat-Lasalle a publié : *Du Généralat*, ou *De*

*l'éducation, de l'instruction, des connaissances et des vertus nécessaires aux officiers généraux*, 1852.

GÉNÉRAL DES GALÈRES, titre donné jadis à un officier de la couronne de France, qui commandait les galères sur la Méditerranée.

GÉNÉRAL D'ORDRE, chef supérieur et unique de tous les couvents du même ordre. Le titre de *général* est ici opposé à celui de *provincial*. Les ordres de Cîteaux, de St-Maur, des Feuillants, des Chartreux, etc., avaient leurs généraux particuliers.

GÉNÉRALE (IDÉE), GÉNÉRALISATION. On nomme idée *générale* celle qui embrasse tout un *genre*, c.-à-d. tous les êtres doués de certaines qualités semblables, par ex. les *hommes*, les *plantes*, les *animaux*.—Dans toute idée générale on distingue : 1° l'ensemble des propriétés qu'elle rappelle comme étant communes à certains êtres : c'est la *compréhension* de l'idée; 2° le nombre plus ou moins grand des êtres que cette idée nous présente comme possédant les qualités communes : c'est l'*extension*. La compréhension de l'idée d'homme serait *animal raisonnable*, l'*extension* serait *Européen*, *Africain*, *Asiatique*, *Américain*, etc. Selon leur plus ou moins d'extension, les idées générales sont des idées de *genre*, d'*espèce*, de *variété*, etc. — La généralisation est la faculté de former les idées générales : elle n'est que le résultat de la *comparaison* qui nous montre dans des êtres divers des facultés semblables, et de l'*abstraction* qui détache ces qualités de toutes les autres; elle est aidée par le langage, qui, en attachant un nom à l'idée ainsi formée, la fixe dans l'esprit et lui donne un corps. Les idées générales nous rendent les mêmes services et nous exposent aux mêmes dangers que les idées abstraites, avec lesquelles on les confond souvent. *Voy.* ABSTRACTION.

GÉNÉRALE (LA), par abréviation, pour *alarme générale*, batterie de tambour par laquelle on donne l'alarme aux troupes. On la bat comme pas redoublé à raison de deux pas par seconde. On bat la générale soit lorsque l'ennemi approche, soit à l'occasion d'un incendie, d'une révolte, d'une émeute.

GÉNÉRALISSIME (superlatif de *général*), titre donné jadis soit à des généraux en chef, soit à des princes ou à de très-hauts personnages commandant en même temps à plusieurs armées. Tels furent Wallenstein, Piccolomini, etc., et souvent en Turquie les grands vizirs. En France, ce titre date de Charles IX. Il a été aboli en 1790.

GÉNÉRALITÉS, division financière de l'ancienne France. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

GÉNÉRATEUR, synonyme de *chaudière* dans les machines à vapeur pour chemins de fer et pour diverses usines. Ce nom vient de ce que c'est dans ces récipients que s'*engendre la vapeur*.

On appelle en Musique *Son générateur*, la tonique, relativement aux accords parfaits et de septième diminuée qu'elle engendre; et *Accord générateur :* 1° la première face des accords tant consonnants que dissonants; 2° la fausse quinte relativement aux accords de septième diminuée et de seconde et septième diminuées qui la comprennent.

En Géométrie, *Générateur* se dit de ce qui engendre par son mouvement quelque ligne, quelque surface, ou quelque solide : le point est générateur de la ligne, la ligne est génératrice d'une surface, la surface est génératrice d'un solide.

GÉNÉRATION, fonction par laquelle les êtres organisés se reproduisent. On distingue : 1° la *G. fissipare* ou *scissipare*, c.-à-d. par division, qui s'effectue par le partage naturel ou accidentel de l'individu en plusieurs parties dont chacune devient un animal ou un végétal parfait, comme on l'observe dans les infusoires, dans certains végétaux inférieurs et dans les boutures; 2° la *G. gemmipare*, ou par bourgeons, certains points de la surface de la plante ou de l'animal formant une saillie qui se prononce de plus en plus jusqu'à revêtir tous les caractères de l'individu, comme dans les Hydres et la plupart des Polypiers, dans les Mousses, les Lichens, etc.; 3° la *G.* dite *sexipare* ou *Ovigénèse*, exigeant le concours de deux sexes et provenant d'un germe libre qui, dans les animaux, prend le nom d'*œuf*. Ce dernier mode est proprement la *génération*, dans laquelle on distingue encore la *G. ovipare*, la *G. vivipare*, la *G. ovovivipare*, etc.

La génération prend plutôt le nom de *Fécondation* dans les végétaux. Voici comment elle s'opère chez ces derniers :

Peu de temps après l'épanouissement de la fleur, les anthères s'ouvrent, le pollen s'en échappe et tombe sur le stigmate. Les grains de pollen mis en contact avec le stigmate s'y gonflent en absorbant une humeur visqueuse sécrétée par cet organe; leur membrane extérieure, appelée *exhyménine*, se rompt, et à travers l'ouverture, la membrane intérieure ou *endhymenine* fait une saillie qui s'allonge en un appendice tubuleux que l'on a nommé *boyau* ou *tube pollinique*. C'est alors qu'à travers l'endhyménine de ce tube, on peut apercevoir le mouvement des granules, nageant dans une liqueur fécondante appelée *fovilla*, qui les transporte à travers les méats intercellulaires du style, jusqu'à la surface des trophospermes, où ils sont pompés par les ovules. Dès que l'imprégnation a eu lieu, les ovules s'ouvrent, s'appliquent contre le trophosperme et absorbent le fluide fécondant destiné au développement de l'embryon. Dès lors la fécondation est achevée. La fleur se fane; les étamines, la corolle, le calice même, devenus désormais inutiles, tombent, ainsi que le style et le stigmate; l'ovaire seul, qui contient les ovules fécondés, persiste, et concentre en lui toute la vitalité de la plante jusqu'à ce qu'il soit devenu fruit; les ovules deviennent les graines destinées à la reproduction de l'espèce.

Il existe deux hypothèses sur la formation des êtres engendrés, de quelque nature qu'ils soient, celle de l'*évolution* et celle de l'*épigénèse :* la première admet la préexistence de germes que l'action fécondante ne fait que développer; la deuxième, au contraire, admet que les germes n'existent pas avant l'imprégnation, mais qu'ils se forment de toutes pièces au moment de l'action fécondante : cette dernière opinion a généralement prévalu en France.

On a nommé *G. spontanée* la production fortuite d'êtres organisés qui n'auraient pas été engendrés par d'autres êtres pareils et antérieurs. Les anciens croyaient à la génération spontanée, s'appuyant sur l'observation de ces myriades d'animaux microscopiques ou autres que l'on voit éclore dans les corps en décomposition; ils avaient, en conséquence, posé ce principe : *Corruptio unius, generatio alterius.* Mais les recherches plus approfondies des modernes ont démontré que ces êtres qui avaient été si longtemps regardés comme les produits de générations spontanées étaient engendrés par quelqu'un des procédés connus, et à l'axiome des anciens on a substitué ce principe formulé par Harvey : *Omne vivum ex ovo.* Toutefois, la génération spontanée a encore des défenseurs : ils s'appuient principalement sur l'existence de ces animalcules, de ces vers que l'on trouve vivants au milieu des organes les plus compactes des animaux, dans des parties où il semble impossible qu'un germe ait jamais pu pénétrer. Ils soutiennent d'ailleurs que, à moins de se perdre dans l'infini, on ne peut concevoir la formation primitive des êtres que par une première génération spontanée, par le concours d'éléments se réunissant d'après les lois posées par le Créateur : c'est l'opinion qu'ont professée Buffon, Needham, Priestley, Lamarck, Bory de St-Vincent, et la presque totalité des physiologistes allemands, Burdach, Carus, Oken, etc.

Dans la Généalogie et la Chronologie, on appelle

*génération :* 1° chaque degré de filiation ou de descendance de père en fils : ainsi il y a une génération ou 1 degré de génération du père au fils, 2 du père au petit-fils (on en compte 8 de Hugues-Capet à saint Louis); 2° la moyenne de la durée qui s'écoule entre chacun de ces degrés de filiation : cette moyenne, assez arbitraire, est de 30 à 33 ans; Hérodote compte 3 générations en 100 ans.

En Géométrie, on appelle *génération* la formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une surface (*Voy.* GÉNÉRATEUR).—Pour la génération des diverses figures, *Voy.* les noms de chacune d'elles.

GENÈSE (du grec *génèsis*, naissance). Ce mot, qui désigne spécialement le 1er livre de l'Écriture sainte (*Voy.* GENÈSE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*), a été étendu à tout système cosmogonique.

GENESTROLE, genêt des Teinturiers. *V.* GENÊT.

GENÊT, *Genista*, genre de la famille des Légumineuses, tribu des Papilionacées, renferme des arbrisseaux, tantôt inermes, tantôt épineux, à feuilles ordinairement simples, à fleurs jaunes, terminales et le plus souvent en grappes. Parmi les espèces on distingue : le *G. d'Espagne* ou *Spartier joncier* (*G. juncea*, *Spartium*), en buissons de 2 à 3m ; ses fleurs passent pour diurétiques; dans les Cévennes, on cultive le genêt d'Espagne pour en retirer une filasse dont on fait des toiles; le *G. des Teinturiers* (*G. tinctoria*), dit aussi *Genestrole*, *Genette*, *Petit genêt*, *Herbe à jaunir*, qui s'élève à 1 mètre et dont la fleur jaune fournit une couleur très-solide; le *G. commun* ou *à balais* (*G. scoparia*), qui se trouve dans le midi de la France : on s'en sert pour faire des balais, couvrir les cabanes ou chauffer les fours; les bestiaux en aiment les tiges et les feuilles. Toutes les parties de la plante servent, comme celles de l'espèce précédente, à teindre en jaune. On prépare avec son écorce un fil assez résistant, mais de moins bonne qualité que celui du chanvre et du lin.

Pour le *Genêt épineux*, *Voy.* AJONC.

GENET, espèce particulière de chevaux d'Espagne, petits et bien conformés. Il y a aussi des genets de Sardaigne, de Portugal et de quelques autres provinces d'Europe.

GÉNETHLIAQUE (du grec *généthlia*, naissance), nom donné par les anciens aux poésies composées en l'honneur d'une naissance; et à certains astrologues qui prédisaient l'avenir au nouveau-né, d'après l'état du ciel au moment de la naissance : l'art de prédire ainsi était la *généthlialogie*.

GENETTE, *Genetta*, genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers, de la famille des Digitigrades, et voisin des Civettes, dont ils ne diffèrent guère que par leurs ongles qui sont contractiles comme ceux des chats, et par leur pupille verticale. Leur taille est celle d'un chat, mais le corps est plus allongé et plus bas sur jambes. Ils sécrètent une liqueur odorante par plusieurs enfoncements situés au périnée. La *G. commune* ou *de France* (*Viverra Genetta*) habite les contrées chaudes de l'ancien continent. Son pelage est gris, tacheté de noir; sa queue est annelée de noir; sa longueur, en y joignant la queue, est de 75 centim. à 1 mètre. Elle est surtout commune dans le département de la Gironde, où son pelage est un article de pelleterie assez important.

GENETTE est aussi le nom vulgaire du *Narcisse*.

GENETTE (de l'espagnol *gineta*), sorte de lance ou de demi-pique, en usage au moyen âge, avait d'abord été l'arme spéciale des *Genétaires*, cavaliers armés à la légère et habillés à la moresque, qu'on trouve dans les armées espagnoles jusqu'au XVIe siècle.

GENEVRETTE (de *genévrier*), mélange de baies de genièvre qu'on délaye dans l'eau et qu'ensuite on laisse fermenter : il faut de 2 à 3 ans pour obtenir cette liqueur. C'est surtout dans les Vosges qu'on la fabrique et qu'on en fait usage.

GENÉVRIER, *Juniperus*, genre de plantes de la famille des Cupressinées, se compose d'arbres et d'arbustes à feuilles linéaires, toujours vertes, à fleurs monoïques, les mâles en chaton ovoïde, les femelles en chaton arrondi, formant plus tard une baie grosse comme un pois, à 2 ou 3 noyaux. Ces plantes se plaisent dans les lieux arides et montagneux. Le *G. ordinaire* (*Juniperus communis*) est chez nous un arbrisseau; mais dans le Midi, c'est un arbre qui s'élève à une hauteur de 6 à 7 m. Toutes les parties de cet arbre contiennent un principe résineux qui lui donne des propriétés stimulantes. Ses baies, appelées *Baies de Genièvre*, mettent 18 mois ou même 2 ans à mûrir : elles ont alors une couleur violette, tirant sur le bleu; leur pulpe, de couleur roussâtre, a une saveur douceâtre et aromatique; elles donnent par la macération dans l'eau froide un *Rob* ou *Extrait de Genièvre* employé comme tonique et diurétique. Par la fermentation, ces baies fournissent l'*Esprit de Genièvre*, liqueur propre à faciliter la digestion : il s'en fait une grande consommation en Belgique, en Hollande et en Angleterre (sous le nom de *gin*, qu'on prononce *djinn*). Le genévrier sert à faire des haies, à orner les jardins. Son bois, veiné et susceptible d'un beau poli, est employé aux ouvrages de tour. — Le *G. Cade* (*J. oxycedrus*) fournit l'*Huile de Cade*, employée comme vermifuge dans la médecine vétérinaire. — Le *G. Sabine* fournit également une huile essentielle, appelée *Huile de Sabine*, qui est un puissant emménagogue. — Le *G. de Virginie* est un grand arbre à bois très-dur, employé en Amérique aux constructions, et qui sert en France à recouvrir les crayons de plombagine.

*Genévrier de Suède. Voy.* SANDARAQUE.

GÉNICULÉ ou GENOUILLÉ, nom que l'on donne en Botanique à tous les organes fléchis sur eux-mêmes, de manière à former un angle plus ou moins ouvert. Telles sont les tiges de plusieurs graminées, les arêtes des balles de l'avoine, etc.

GÉNIE. Ce mot a trois acceptions qui elles-mêmes ont leur source dans trois étymologies différentes :

1°. GÉNIE, *genius*, était, chez les païens, le nom de divinités subalternes qui présidaient à la naissance et à la vie de chacun. *V.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

2°. GÉNIE, *ingenium*, exprime la plus haute puissance à laquelle puissent s'élever les facultés humaines, dans quelque ordre de choses que ce soit : dans ce sens, les poëtes Homère, Virgile, Dante, Corneille, Shakspeare; les artistes Phidias, Michel-Ange, Raphaël; les savants Copernic, Galilée, Newton; les généraux Alexandre, Annibal, César, Napoléon, sont tous également des hommes de génie.

3°. GÉNIE, pour *enginerie*, dérivé d'*engin*, machine, est le nom d'un art spécial qui consiste à exécuter certaines constructions militaires ou civiles.

Le Génie militaire, qui, avec l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, est une des quatre armes dont se composent les armées modernes, a pour attributions principales la construction, l'attaque et la défense des places fortes; il y joint l'entretien, la conservation et l'amélioration du domaine militaire de l'État. — Le corps du génie comprend un état-major général, des employés attachés aux divers établissements de cette arme, 3 régiments, une compagnie d'*ouvriers du génie* et une compagnie de *vétérans du génie*. Chaque régiment du génie comprend un état-major (dix membres); une compagnie hors rang (99 hommes); 16 compagnies, 2 de mineurs et 14 de sapeurs; une compagnie du train. Il forme deux bataillons. — L'armement des troupes du génie consiste dans le fusil, la baïonnette et le sabre-poignard. L'uniforme se compose comme il suit : habit *bleu* à revers non adhérents; collet, revers, parements et pattes de parements en *velours noir* avec passe-poil *écarlate*; doublure du collet, des revers, et brides d'épaulettes, *écarlate*; ornements des retroussis (deux grenades),

en drap *bleu;* épaulettes et retroussis *écarlate;* boutons *jaunes*, empreints d'une cuirasse avec casque au-dessus; pantalon *bleu*, avec bandes et passe-poils *écarlate;* shako en tissu de coton *noir*, avec pourtour supérieur en galon *écarlate;* plaque ayant pour empreinte une cuirasse surmontée d'un casque et placée au-dessus d'une bombe; pompon sphérique à flamme écarlate; buffleterie *blanche*. Les officiers portent l'épaulette d'or. — Il y a en France (1853) 21 directions des fortifications ou du génie, dont les chefs-lieux sont : Paris, le Havre, Arras, Lille, Mézières, Metz, Strasbourg, Besançon, Lyon, Grenoble, Toulon, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Bayonne, la Rochelle, Nantes, Brest, Cherbourg, Bourges, Ajaccio; et 3 en Algérie, Alger, Oran, Constantine.

Tout commandant d'une place assiégée doit appeler au conseil de guerre l'officier en chef du génie. Un comité des officiers généraux du génie examine les pro-projets qui surgissent et soumet des plans au ministre.

Quoique l'art de la fortification et des machines de guerre pour siéges de places remonte très-haut, les *engignours* ou *engeigneurs* n'eurent en quelque sorte une existence à part que vers la fin du moyen âge, et le génie ne devint une arme spéciale que sous Henri IV. Louvois en forma un seul corps (1690). Remanié plusieurs fois, ce corps est actuellement régi par l'ord. du 31 oct. 1845 et le décret du 16 oct. 1850.

En 1748 fut instituée à Mézières l'*École du génie*, pépinière d'excellents ingénieurs; la Convention l'abolit le 9 sept. 1793, mais en 1802 ses débris furent réunis à l'école d'artillerie de Metz, qui depuis cette époque est *École de l'artillerie et du génie*. On n'y est admis qu'en sortant de l'École polytechnique.

On peut citer parmi les hommes auxquels le génie militaire doit le plus, P. Navarre, Colonne, San-Michelli, Adam de Craponne, de Serré, Sully, Errard de Bar-le-Duc, Claude, de Châtillon, Duvignau, Cohorn, surtout Vauban; et après lui Cormontaigne, Montalembert, Haxo, Dode de la Brunerie, etc. *V.* FORTIFICATION.

Allent a donné l'*Histoire du corps du Génie*, 1805.

Pour le *Génie civil* et *maritime*, *V.* INGÉNIEUR.

GENIEN (du grec *géneion*, menton). Les Anatomistes appellent *apophyse génienne*, une petite apophyse située à la partie postérieure de la symphyse du menton, sur la face linguale de l'os maxillaire inférieur. Parmi les muscles qui appartiennent au menton, on distingue les muscles *mastoïdo-génien*, *génio-glosse*, *génio-hyoïdien*, *génio-pharyngien*, etc.

GENIÈVRE. *Voy.* GENÉVRIER.

GÉNIPAYER, *Genipa*, genre de la famille des Rubiacées, renferme des arbres propres à l'Amérique tropicale et aux Antilles, à feuilles opposées, ovales; à fleurs axillaires ou terminales, blanches ou passant au jaune. L'espèce type est le *G. d'Amérique*, arbre de 15 à 16 m., à tronc droit, épais, couvert d'une écorce ridée et raboteuse; à feuilles d'un beau vert, réunies au sommet des rameaux; à fleurs blanches et odorantes. Le bois est d'un gris de perle, et prend un beau poli. Le fruit, le *génipat*, est une baie charnue, de la grosseur d'une orange, d'un vert blanchâtre, contenant une pulpe blanche, aigrelette, rafraîchissante, dont le suc tache les corps en violet.

GÉNISSE, jeune vache. *Voy.* VACHE.

GÉNITIF. *Voy.* CAS.

GÉNOPLASTIE (du grec *généion*, joue, et *plassô*, former), opération qui consiste à réparer une perte de substance de la joue, à l'aide d'un lambeau de chair découpé sur le côté du cou, et ne tenant à cette partie que par un petit pédicule.

GENOU (du latin *genu*), articulation de la jambe avec la cuisse. Le *jarret* en forme la partie postérieure; la partie antérieure et saillante est la *rotule*, os plat et triangulaire, appliqué sur la surface concave qui sépare les deux condyles du fémur. Ces deux condyles sont reçus dans deux enfoncements de la tête du tibia, et forment l'articulation proprement dite, qui est affermie par un grand nombre de ligaments. — *Genou* se dit aussi de l'inflexion antérieure du corps calleux. *Voy.* CALLEUX (CORPS).

Dans les Arts mécaniques, on applique le nom de *genou* à une articulation de deux pièces, l'une convexe et l'autre concave, quand la première coule ou roule sur la seconde : on la nomme ainsi parce qu'il en résulte pour le système une flexion comparable à celle qui a lieu à la réunion de la jambe avec la cuisse. Les instruments d'astronomie surtout présentent des mécanismes de ce genre. On y adapte souvent une vis de pression pour augmenter à volonté le frottement et pour arrêter le mouvement.

Dans la Marine, *Genou* s'entend d'une pièce de bois plus ou moins courbe qui entre dans la formation de la membrure du bâtiment et dont le nom varie suivant sa destination.

GENOUILLÈRES (de *genou*), partie de l'armure du cavalier destinée à couvrir les genoux et qui s'adaptait par le haut aux cuissards, par en bas aux grèves ou jambières. L'usage en fut adopté presque universellement de 1300 à 1320. Les meilleures genouillères formaient sur le devant un coin tranchant, et en dehors elles avaient une longue pointe aiguë. — On nomme encore ainsi la partie du revêtement intérieur d'une batterie à embrasures comprise entre le sol et l'arête horizontale intérieure de l'embrasure.

GENRE (du latin *genus*, *generis*), collection d'êtres qui présentent des ressemblances importantes et constantes; le genre se subdivise en groupes moins nombreux, qui prennent le nom d'*espèces*.

Dans le langage vulgaire, les noms de *genre* et d'*espèce* sont purement relatifs : ainsi un *genre* peut être *espèce* par rapport à des collections plus étendues; une *espèce* peut devenir *genre* par rapport à des collections moins étendues, et la possibilité de ces transformations ne cesse que quand on est parvenu au genre le plus élevé (*summum genus*) ou descendu à la dernière espèce (*species infima*).

En Histoire naturelle, où le besoin de tout classer méthodiquement se fait surtout sentir, le mot *genre* a une application plus fixe; il exprime ces collections d'êtres qui sont placées entre l'*espèce* et la *famille*. (*Voy.* CLASSIFICATION).— Les genres, qui sont la partie la plus stable de toute classification, sont ou *naturels* ou *artificiels*. *Voy.* MÉTHODE et GENERA.

Dans les Arts, on distingue différents genres selon l'ordre d'idées sur lequel s'exerce l'artiste, ou selon la forme sous laquelle son œuvre se produit : ainsi en Architecture, il y a le genre *sacré* et le genre *profane;* le genre ou style *grec*, l'*égyptien*, le *byzantin*, le *gothique*, le genre *renaissance*, etc.; — en Peinture, on distingue, entre autres genres, l'*histoire*, le *portrait*, les *marines*, le *paysage*, les *fleurs*, les *intérieurs* (les tableaux de cette dernière espèce sont spécialement appelés, d'une manière fort impropre, *tableaux de genre*). — En Musique, il y a *musique d'église*, d'*opéra*, de *chambre* ou de *salon*. En outre, en considérant les formules de succession harmonique et mélodique, on distingue 3 genres : le *diatonique*, qui procède par tons et demi-tons naturels ou sans altération; le *chromatique*, qui ne procède que par demi-tons; l'*enharmonique*, dans lequel on fait usage de la supposition des dièses et des bémols.— Pour les genres en Littérature, *Voy.* LITTÉRATURE.

En Grammaire, on appelle *genre* le sexe attribué aux mots ou la forme que reçoivent les mots pour indiquer le sexe : ainsi il y a naturellement trois genres, le *masculin* pour les êtres mâles ou assimilés aux mâles, le *féminin* pour les femmes et les femelles, le *neutre* pour ce qui n'est d'aucun sexe : mais rien de plus capricieux que les langues sous le rapport du genre; les unes, comme le français, n'ayant que deux genres, les autres, comme l'anglais, n'en ayant aucun ou du moins n'admettant

dans la forme du mot rien qui distingue le sexe; d'autres, comme le grec, le latin, le sanscrit, l'allemand, admettant les 3 genres, mais donnant sans discernement le genre masculin ou féminin à ce qui n'a pas de sexe; la plupart étendant la forme des genres aux adjectifs, aux participes, aux pronoms; quelques-unes laissant tous ces mots invariables. — Par suite de ces irrégularités, la juste application des genres est une des grandes difficultés dans l'étude des langues, surtout de la langue française.

GENS (DROIT DES). *Voy.* DROIT.

GENTIANE (qu'on dérive de *Gentius*, roi d'Illyrie, le premier, dit-on, qui ait fait connaître ses propriétés), *Gentiana*, genre type de la famille des Gentianées, renferme des plantes herbacées à feuilles glabres, un peu coriaces et luisantes, à fleurs roses, pourpres ou jaunes; à corolle infundibuliforme, campanulée ou rotacée. Ces plantes, originaires des montagnes de l'Europe, prennent par la culture une foule de nuances qui en font l'ornement des jardins. Leur racine est épaisse, jaune, amère, et jouit de propriétés fébrifuges. La *G. jaune* (*G. lutea*), type du genre, est remarquable par ses fleurs jaunes, nombreuses, verticillées; elle est tonique, stomachique, vermifuge; on l'emploie contre les fièvres intermittentes. Sa racine, traitée par l'éther, fournit le *gentianin*, substance volatile, odorante, amère, de couleur dorée, et soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante.

GENTIANÉES, famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, à calice libre, de 4 ou 5 divisions, à corolle régulière dont les lobes alternent avec ceux du calice; à étamines en nombre égal aux divisions de la corolle, à ovaire libre, fournissant pour fruit une capsule. Toutes ces plantes sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à suc amer, à feuilles tantôt opposées, tantôt alternes. On les trouve répandues à peu près par tout le globe. On les partage en 2 tribus : les *Gentianées vraies* et les *Ményanthées*. A la 1re appartiennent les genres *Gentiane*, *Centaurelle*, *Chironie*, *Chlore*, *Erythrée*, *Eudoxie*, etc. Pour la 2e, *Voy.* MÉNYANTHÉES.

GENTIANELLE, *Gentiana viscosa*, espèce du genre Gentiane, plante originaire des Canaries et cultivée en France. Elle jouit des propriétés de la Gentiane jaune; mais elle sert surtout à orner les jardins de ses grandes et jolies fleurs jaunes, disposées en panicules. — On donne aussi ce nom à une espèce du genre *Erythrée*. *Voy.* ce mot.

GENTILHOMME (du latin *gentilis*, qui fait partie de la *gens*, c.-à-d. d'une des familles patriciennes, de celles qui, à l'origine, composèrent la population de Rome). Ce mot, qui, en général, s'applique à tout homme de race noble, désigna spécialement sous la monarchie certains fonctionnaires attachés à la cour. On appelait *gentilshommes ordinaires du Roi* des nobles qui servaient auprès de la personne du roi; ils rappellent assez les aides de camp actuels des souverains. C'est Henri III qui les créa: ils furent d'abord au nombre de 45; Henri IV les réduisit à 24; Louis XIV en ajouta 2. Les *gentilshommes de la chambre* étaient des nobles préposés aux offices intérieurs : ils ordonnaient les habits du roi, réglaient le deuil de sa maison, lui offraient la chemise à son lever, etc. Ils étaient nombreux encore sous la Restauration. L'on distinguait un *premier gentilhomme*, un *second gentilhomme*. Le premier gentilhomme remplaçait le grand chambellan absent. — Le *gentilhomme servant* portait les plats à la table du roi et servait exclusivement le roi ainsi que les princes assis à la même table.

GENTILS (du latin *gentilis*, dérivé de *gens*, nation), nom par lequel les Hébreux désignaient tous ceux qui n'étaient pas Israélites, et en particulier, les païens adorateurs des idoles.

GENTRY, nom de la petite noblesse en Angleterre.

GÉNUFLEXION (de *genu*, genou, et *flectere*, fléchir). La génuflexion, considérée comme acte d'humilité et de respect, est surtout usitée chez les Catholiques, dans les cérémonies du culte, et particulièrement devant le Saint-Sacrement. Anciennement on priait debout le dimanche, et pendant tout le temps de Pâques à la Pentecôte, pour célébrer la résurrection de Jésus-Christ. Les Éthiopiens, les Juifs et les Russes font encore leurs prières debout. — Autrefois on s'agenouillait devant les rois et les princes en les abordant. Aujourd'hui, le seul homme devant lequel on fléchisse le genou est le pape.

GÉOCENTRIQUE (du grec *gè*, terre, et *kentron*, centre), se dit, en Astronomie, de tout ce qui a rapport aux planètes, en considérant la terre comme le centre de leurs mouvements : on nomme *longitude géocentrique*, et *latitude géocentrique*, la longitude et la latitude d'une planète vue de la terre.

GÉOCORISES, c.-à-d. *Punaises terrestres*. On les oppose aux *Hydrocorises* ou *Pun. d'eau*. *V.* PUNAISE.

GÉODE (du grec *gè*, terre, et *eidos*, apparence), se dit de toute pierre naturellement creuse et contenant du sable ou des cristaux, qu'on entend remuer lorsqu'on la secoue. Il y a des géodes formées par la voie ignée, et d'autres formées par la voie humide. On trouve dans les environs de Besançon des *géodes* siliceuses qui contiennent du soufre pulvérulent.

GÉODÉSIE (du grec *gè*, terre, et *daio*, diviser), branche de la géométrie pratique qui a pour objet la mesure des terres ou des surfaces. Ce même mot a aussi une acception plus générale, et comprend toutes les opérations trigonométriques et astronomiques nécessaires pour lever une carte, mesurer la longueur d'un degré terrestre, déterminer la forme de la Terre, etc. Le *Traité de Géodésie* de Puissant, celui de Francœur et le *Nouveau Traité géométrique de l'arpentage* de M. A. Lefèvre sont les ouvrages les plus estimés sur cette matière.

GÉOGNOSIE (du grec *gè*, terre, et de *gnôsis*, connaissance), science qui étudie la structure, la situation respective et la nature des matériaux qui composent le globe terrestre. La *Géognosie* est une partie de la Géologie; elle en diffère en ce qu'elle se contente de décrire l'état actuel du globe et d'étudier les caractères distinctifs des matériaux qu'il renferme, sans s'occuper des théories émises sur l'origine et la formation de ses parties. Werner a, le premier, employé le mot *géognosie;* après lui Saussure, Pallas, Dolomieu, Faujas, sont ceux qui se sont occupés de cette science avec le plus de succès. On doit à MM. d'Aubuisson et Burat un *Traité de Géognosie*, qui est l'un des plus estimés.

GÉOGRAPHIE (du grec *gè*, terre, et *graphô*, décrire), science qui donne la description de la terre. On distingue : 1° la *G. mathématique et astronomique*, qui traite de la forme, des dimensions, des mouvements de la terre et de ses rapports avec les corps célestes; 2° la *G. physique*, qui décrit la surface de la terre, la distribution des terres et des eaux, les montagnes, le cours des fleuves, les productions des trois règnes de la nature, les différentes races qui habitent le globe; 3° la *G. politique*, qui fait connaître les divisions établies par les conventions humaines, et toutes les créations de l'homme, institutions, religions, langues, etc.; 4° la *G. historique* ou *G. comparée*, qui suit chaque localité dans toutes ses phases, faisant connaître les divers noms qu'elle a reçus ainsi que les événements dont elle a été le théâtre : ces deux dernières se divisent en *G. ancienne*, *G. du moyen âge*, *G. moderne*. — On peut en outre distinguer une *G. industrielle et commerciale*, une *G. botanique*, une *G. zoologique*, etc., selon les applications que l'on fait de la science.

La Géographie ne fut longtemps qu'une topographie informe. Les navigations des Phéniciens l'avancèrent un peu. Aux temps d'Hérodote et surtout d'Eudoxe de Cnide, ses progrès sont déjà sensibles. Les

conquêtes d'Alexandre lui ouvrirent un champ immense, et bientôt la géographie scientifique prit naissance. Ératosthène, Hipparque, Strabon, Ptolémée, la développèrent ou la popularisèrent. Au moyen, âge, les conquêtes des Arabes et les croisades furent les principales occasions de découvertes nouvelles. Saint Louis envoya jusqu'au fond de la Mongolie ; le prince Henri, en Portugal, donna l'élan aux expéditions dans le but d'arriver dans l'Inde en doublant la pointe de l'Afrique. Colomb, en 1492, découvrit les Antilles et peu après l'Amérique. Depuis ce temps, la géographie a marché à pas de géant, secondée, à partir surtout du XVI<sup>e</sup> siècle, par les progrès de la *Cartographie* (*Voy.* ce mot). Les hommes auxquels la Géographie, comme science, doit le plus dans les temps modernes, sont Varenius, qui la constitua sur un pied nouveau, d'Anville, Malte-Brun, Balbi, Pinkerton, et en Allemagne, Busching, Mannert, Ritter. — Diverses *Sociétés de Géographie*, formées à Paris (1822), à Berlin (1828), à Londres (1830), etc., ont fait faire de grands pas à la science, en dirigeant les recherches et proposant des prix.

Les ouvrages français les plus utiles à consulter sont : le *Précis de la G. universelle* de Malte-Brun, revu par Huot (1841) et Th. Lavallée (1856); le *Précis de G. historique universelle* de MM. Barberet et Magin; l'*Abrégé de G.* d'A. Balbi; le *Dictionnaire géogr. universel* (Paris, 1823-33, 10 vol. in-8).

GEOLE, GEÔLIER (du bas latin *gabiola*, diminutif de *gabia*, cage). Ce mot était autrefois synonyme de *prison*. On appelait *droit de geôle*, ou *geôlage*, le droit en argent que chaque détenu devait au geôlier pour son gîte : ce droit était d'un sou par jour pour les prisonniers à la paille. Le geôlage n'existe plus; mais, pour obtenir un logement séparé et moins incommode que les cellules ordinaires, les détenus payent encore un droit qu'on nomme *pistole*.

GEOLOGIE (du grec *gè*, terre, et *logos*, discours), science qui a pour objet l'étude des matériaux qui constituent le globe terrestre. Elle s'occupe des différentes roches dont il se compose, de la forme, de l'âge, de la position des terrains formés par ces roches, et fait l'histoire des révolutions qu'a subies le globe par l'effet des inondations, des tremblements de terre ou des éruptions volcaniques.

La géologie est une science toute moderne : les anciens, entre autres Thalès, attribuaient à l'eau la formation du monde; mais ils n'avaient à cet égard que des notions fort obscures. On peut considérer comme le vrai créateur de la géologie Bernard Palissy, plus connu par ses poteries : dans un cours de minéralogie qu'il fit à Paris en 1575, il combattit l'idée que les fossiles fussent de simples jeux de la nature; il soutint le premier que les coquilles qui se trouvent au sommet des montagnes sont des restes d'animaux, et que les mers ont jadis couvert les continents. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Thomas Burnet, Jean Ray et Leibnitz émirent plusieurs hypothèses sur l'origine de la terre. Guettard dressa le premier, en 1746, des cartes géologiques destinées à représenter la nature des terrains. La *Théorie de la terre*, publiée par Hutton en 1785, eut une grande influence sur la géologie; ce savant repoussa une partie des hypothèses qui attribuaient à l'eau l'origine de certaines roches, et expliqua par l'action d'un feu central la formation d'une foule de roches et de minéraux, ainsi que celle de nos continents; il fut le chef de l'école des *Vulcanistes*. Werner publia en 1787 une autre théorie qui fit aussi révolution dans la science : il distingua les terrains en plusieurs époques : il appela *primitifs*, ou à filons, les terrains granitiques; *secondaires*, ou à couches, les terrains stratifiés d'origine plus récente et présentant des restes organiques ; et *intermédiaires*, ou de transition, des dépôts particuliers intercalés dans les terrains précédents ; mais il tomba dans l'exagération opposée à celle de Hutton, en attribuant une origine aqueuse à tous les terrains : de là le nom de *Neptunistes* donné à ses disciples. De Saussure et Pallas contribuèrent aux progrès de la géologie par leurs nombreuses observations. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la formation véritable de chaque espèce de terrains commença à être connue. Scipion de Breislak publia en 1811, sous le titre d'*Introduction à la Géologie*, le premier traité régulier qui ait paru sur cette science : il ne s'y prononce pas exclusivement pour la formation par le feu ou par l'eau ; mais il admet d'abord la fluidité ignée primitive du globe comme cause de sa forme sphéroïdale, puis le concours des eaux dans les phénomènes dont sa surface a été le théâtre. Ce système a été confirmé par les recherches plus récentes des géologues. La science moderne doit d'importants travaux à MM. de Buch et Élie de Beaumont sur les soulèvements; à M. Cordier, sur la chaleur centrale et sur les amas volcaniques; à MM. de Buch, Lyell, Élie de Beaumont, Dufrénoy, etc., sur le *métamorphisme*, ou transformation des roches stratifiées d'origine neptunienne en roches cristallines d'apparence plutonienne ; à MM. d'Omalius d'Halloy, Conybeare, Lyell et Murchison, sur l'origine des vallées; à MM. Agassiz et Rendu, sur les glaciers; à MM. Buckland, Brochant, de La Bèche, de Léonhard, Alex. Brongniart, sur la classification des roches, les blocs erratiques, les cavernes à ossements, etc. Les découvertes de Cuvier sur la paléontologie ont aussi beaucoup contribué aux progrès de la géologie. Les *Traités de Géologie* les plus estimés sont ceux de La Bèche (trad. en français), de Lyell (trad. en français par Mad. Meulien), d'Omalius d'Halloy, d'Huot, de Constant-Prévost. M. Beudant a publié un *Cours élém. de Géologie;* MM. Huot et d'Orbigny, un *Manuel de Géologie;* M. d'Orbigny, *la Géol. appliquée* (1852). On doit à MM. Brochant, Élie de Beaumont et Dufrénoy la *Carte géologique de la France*, ainsi que la *Description* de cette *Carte* (1830-38). La *Société géologique de France*, fondée à Paris le 17 mars 1830, publie un *Bulletin* périodique de ses travaux. *Voy.* ÉPOQUES GÉOLOGIQUES et TERRAINS.

GÉOMÉTRAL (du grec *gè*, terre, et *métron*, mesure), se dit, en Architecture, de tout dessin qui représente un objet avec sa forme et ses proportions réduites de la même quantité et sans diminutions perspectives. Ainsi, l'on dit le *plan géométral* d'un édifice, d'une charpente, etc., pour exprimer le tracé qui indique les proportions et la configuration que doivent avoir les fondations d'un édifice, son élévation, sa charpente, etc.

GÉOMÉTRIE (du grec *gè*, terre, et *métron*, mesure), science qui a pour objet l'étendue considérée sous ses trois aspects : la ligne (étendue en longueur seulement), la surface (étendue en longueur et largeur), et le corps (étendue en longueur, largeur et épaisseur). On distingue la *G. élémentaire*, qui étudie les propriétés des lignes droites, des lignes courbes, des surfaces et des solides les plus simples (c'est proprement la géométrie des anciens); et la *G. analytique*, qui résout, au moyen de l'algèbre et du calcul différentiel, les questions générales relatives à toutes les espèces d'étendue. La géométrie analytique se subdivise en *Trigonométrie*, qui donne les méthodes pour mesurer les triangles et pour les calculer à l'aide de leurs différentes parties; et en *G. analytique proprement dite* (géométrie analytique à deux ou à trois dimensions), qui enseigne comment s'engendrent les lignes et les surfaces quelconques. Cette dernière comprend deux branches: 1° l'application de l'algèbre à la géométrie sans coordonnées, ou la construction individuelle des *lieux géométriques;* 2° l'application de l'algèbre à la géométrie avec des coordonnées, ou la construction universelle des *équations*. — La *G. descriptive* a pour objet la

construction pratique de l'étendue par le moyen des *projections. Voy.* ce mot, ÉPURE et STÉRÉOTOMIE.

L'origine de la géométrie remonte à la plus haute antiquité; on considère généralement l'Égypte comme le berceau de cette science; mais elle se réduisait alors à quelques considérations relatives au partage et à la mesure des terres, à la figure et à la dimension des matériaux propres aux constructions, etc.

La géométrie scientifique naquit en Grèce. Thalès et Pythagore considérèrent les premiers d'une manière abstraite les vérités géométriques : on doit à Pythagore l'important théorème du *carré de l'hypoténuse*. Anaximandre, Anaxagore, Hippocrate de Chio, Platon, contribuèrent beaucoup au progrès de cette science; plus tard, Archimède et plusieurs savants de l'école d'Alexandrie, notamment Apollonius, surnommé le *Grand Géomètre*, et Euclide, célèbre par ses *Éléments*, s'illustrèrent par de nombreuses découvertes. Au moyen âge, cette science resta stationnaire; et après la renaissance des lettres, Nunez, Commandino, Ramus, Adrien Métius ne firent que traduire et commenter les ouvrages des anciens. Enfin, au XVIe siècle, le géomètre français Viète employa le premier l'algèbre pour trouver les parties inconnues d'une figure, et pour en exprimer les relations par des équations. Au XVIIe siècle, Descartes perfectionna ses travaux, et inventa des méthodes générales pour ramener la théorie des courbes au calcul géométrique. A la même époque, on vit s'illustrer Cavalieri par sa méthode des indivisibles; Fermat et Barrow par leur méthode des tangentes; Desargues et Pascal par leurs considérations sur les propriétés des projections et des transversales, premiers germes de la géométrie descriptive, à laquelle Monge donna son entier développement dans les dernières années du siècle passé; Huyghens, par sa théorie des développées, etc. Enfin, la découverte du calcul différentiel par Leibnitz et Newton, et les travaux de leurs disciples, les Bernouilli, l'Hôpital, F. Nicole, G. Manfredi, Maclaurin, Clairaut et d'Alembert, portèrent la science du géomètre à son plus haut degré de perfection. Aujourd'hui, toutes les branches de la géométrie sont définitivement constituées, grâce aux importants travaux d'Euler, Lagrange, Laplace, etc., complétés par ceux de Poisson, Fourier, Puissant, Carnot, etc. Les meilleurs traités de géométrie pour les classes sont les *Eléments de Géométrie* de Clairaut, de Lacroix, de Legendre (revus par M. Blanchet), de MM. Vincent, Lionnet, Terquem, Tresca, Sonnet, Briot.

*Géométrie du compas. Voy.* COMPAS.

GÉOPHILE (du grec *gè*, terre, et *philos*, qui aime), *Geophilus*, genre d'insectes de la famille des Scolopendres, faciles à reconnaître par le nombre considérable de leurs pattes, qui dépasse toujours 40 paires, et par les anneaux de leur corps, dont le premier et le dernier ne portent point de pattes. Ces animaux se tiennent dans les lieux humides, sous la terre, dans les feuilles pourries ou sous les décombres, etc. Leur longueur varie de 5 à 15 centimètres. Leur morsure n'est pas dangereuse; toutefois ils peuvent s'introduire dans les narines et y causer de graves maladies. Leur couleur est jaunâtre ou brune. L'espèce type est le *G. carpophagus* ou Scolopendre électrique, qui se trouve en France.

GÉOPITHÈQUES (*singes vivant à terre*), nom donné par Ét. G. St-Hilaire aux espèces de singes de la famille des Quadrumanes qui sont réduites à vivre ordinairement à terre sans pouvoir grimper sur les arbres, parce que leur queue ne peut s'enrouler autour des branches. Néanmoins, ils peuvent courir sur les arbres en s'aidant de leurs mains. On les appelle aussi *Sagouins. Voy.* ce mot.

GÉOPONIQUES (du grec *gè*, terre, et *ponos*, travail), nom donné par les Grecs à la science de l'agriculture. C'est le titre d'un célèbre recueil d'écrits relatifs à cette science formé au IVe siècle de notre ère par Cassianus Bassus. *Voy.* CASSIANUS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GÉORAMA (du grec *gè*, terre, et *orama*, aspect), représentation en relief, sur une échelle plus ou moins grande, de l'ensemble ou d'une partie de la terre. Il y a quelques années, on avait exposé à Paris un *Géorama*, ayant la forme d'un immense globe, au centre duquel le spectateur était placé et embrassait d'un coup d'œil l'ensemble de la terre vue à contre-sens. *Voy.* GLOBE.

GÉORGIQUES (du grec *géurgéin*, cultiver la terre), poëme didactique qui retrace les travaux des champs. Les *Géorgiques* de Virgile, le plus parfait ouvrage de ce genre, sont composées de quatre livres, dont le 1er est consacré à la culture des terres, le 2e à celle des arbres et de la vigne, le 3e aux troupeaux, le 4e aux abeilles. Elles ont été trad. en vers par Delille, et imitées par Alamanni dans sa *Coltivazione*. Rougier de la Bergerie a donné des *Géorgiques franç.*, 1804.

GÉOSAURE (du grec *gè*, terre, et *sauros*, lézard), *Geosaurus*, genre de reptiles que l'on ne trouve qu'à l'état fossile, et dont la place est entre les Crocodiliens et les Sauriens : museau peu effilé, orbites des yeux assez vastes et elliptiques, mâchoires peu allongées; dents nombreuses, coniques. Le géosaure avait une longueur de 4 à 5 mètres.

GÉOTRUPE (du grec *gè*, terre, et *trupaô*, percer), *Geotrupes*, genre de Coléoptères pentamères lamellicornes, tribu des Scarabéides : corps arrondi, très-convexe, de couleur verte ou noir-bleu; pattes allongées, fortement dentées. Ils habitent les lieux sablonneux, et voltigent en bourdonnant autour des bouses des vaches, où ils déposent leurs œufs, et où vivent leurs larves. Celles-ci achèvent leur métamorphose dans des trous qu'elles creusent sous des bouses. Le type du genre est le *G. stercoraire*, vulg. *Fouille-merde*, qui se trouve dans toute l'Europe.

GÉRANIÉES ou GÉRANIACÉES (de *Geranium*, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, composée de plantes herbacées ou de sous-arbrisseaux, à feuilles opposées, à fleurs blanches, roses, rouges ou veinées de pourpre. Le calice est polysépale, à 5 folioles libres; la corolle à 5 pétales alternant avec les folioles; les étamines au nombre de 10. Le fruit est une capsule. Cette famille renferme, outre le *Geranium*, les genres *Erodium*, *Monsonia* et *Pelargonium*.

GÉRANIUM ou GÉRANIER (du grec *géranos*, grue), genre type de la famille des Géraniées, caractérisé par sa tige herbacée, ses feuilles découpées, et surtout par ses fruits formés d'une capsule allongée et se rétrécissant en pointe, ce qui a valu à ces végétaux le nom de *Bec-de-grue*. Les principales espèces sont : le *G. sanguin*, haut d'environ 30 centim., touffu, à fleurs violettes, propre à orner les jardins; le *G. Robertin* ou *Herbe à Robert*, plante annuelle, à tige rougeâtre, à fleurs rouges, d'une odeur forte; le *G. odorant*, à feuilles arrondies, molles, velues, d'une odeur très-forte quand on les presse, et à fleurs petites et blanches.

GÉRANT (du latin *gero*, faire), celui qui administre les affaires d'autrui. Dans les sociétés civiles ou commerciales, on nomme *gérants* ceux des associés auxquels l'administration est confiée. Les commanditéś seuls peuvent être gérants dans les sociétés en commandite. — Le *gérant volontaire* se soumet à toutes les obligations qui résulteraient d'un mandat exprès (Code civil, art. 1372).

D'après les lois du 11 juillet 1828 et du 9 septembre 1835, les sociétés qui publiaient un journal étaient tenues d'avoir un gérant dit *responsable*, par lequel la feuille fût signée chaque jour. Pour que ce gérant fût sérieux, il fallait qu'il eût une part ou une action du journal, plus un tiers du cautionnement.

GERBE (du bas latin *garba*), faisceau de céréales coupées et liées de manière que tous leurs épis soient

tournés du même côté. — On appelle *Gerbier* une meule de gerbes établie au milieu des champs ou des cours. Ordinairement on l'établit à même le sol ou sur un lit de fagots. En Amérique et en Angleterre, on élève les gerbiers sur une plate-forme en bois que supportent de petits piliers, et on les couvre en paille. On a imaginé récemment de leur donner des toits mobiles qui transforment le gerbier en *grange ouverte*. Il y en a de plusieurs systèmes : celui des *granges allemande et hollandaise*, décrit par MM. Perthuis et Morel de Vindé, semble être un des meilleurs. Le plan en est polygonal ; à chaque angle s'élèvent des poteaux, et le long des poteaux glisse, au moyen de poulies, un toit léger.

Par analogie, on a nommé *gerbe* : 1° dans l'art de l'Artificier, un grand nombre de fusées volantes qui, s'élançant en même temps d'une caisse de sapin de forme carrée, divisée en parties égales, figurent par leur expansion une gerbe lumineuse ; 2° dans l'art du Fontainier, un faisceau de petits jets d'eau s'élevant à peu de hauteur : tels sont les gerbes des bassins des Tuileries, de Saint-Cloud, du Palais-Royal, etc.

GERBILLE (dimin. de *gerboise*), *Gerbillus*, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, que l'on désigne aussi sous le nom de *Mériones*. Ils ont la taille petite, les yeux grands, ainsi que les oreilles ; les pieds de derrière plus longs et plus gros que ceux de devant, ayant toujours cinq doigts ; la queue longue et velue. Leur couleur est brune ou jaunâtre, avec des teintes variées. Ces animaux se creusent des terriers : on les trouve dans les deux continents. La *G. d'Égypte*, type du genre, a la taille d'une souris. Son pelage est jaune-clair, sa queue brune, et ses pattes de derrière aussi longues que le corps.

GERBOISE (de l'arabe *Jerbuali*, nom de l'espèce type), *Dipus*, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs et de la section des Claviculés, renferme des animaux remarquables par l'élégance de leurs formes, par la longueur de leur queue et de leurs membres postérieurs. On les trouve dans les pays chauds. Les gerboises ont la langue douce et la lèvre supérieure fendue et garnie de moustaches. Elles se creusent des terriers comme les lapins ; elles sont très-timides, et vivent de graines et de racines. Leur allure ordinaire est le saut ; elles se servent des membres antérieurs pour porter les aliments à leur bouche. Le type du genre est le *Gerbo* (*D. Gerboa*), qui n'a que 3 doigts aux pattes ; son pelage est fauve en dessus, blanc en dessous, avec une ligne blanche en forme de croissant qui s'étend de la partie antérieure de la cuisse jusqu'à la fesse ; son corps a 16 centim. de longueur, et est terminé par une queue un peu plus longue. On trouve le gerbo en Arabie, en Syrie et dans les contrées sablonneuses du nord de l'Afrique. — *Gerb. du Cap. V.* HÉLAMYS.

GERÇURES ou CREVASSES, petites fentes peu profondes, qui surviennent dans l'épaisseur de la peau et à l'origine des membranes muqueuses, surtout aux lèvres, aux narines, aux pieds, aux mains et aux mamelons. Ces dernières produisent chez les nourrices des douleurs intolérables, etc. Les autres, en général, sont de très-légères affections. Les gerçures sont dues à une infinité de causes : le froid est la plus commune ; les chocs, les tiraillements rendent la petite plaie saignante et difficile à guérir. Le repos et les pommades adoucissantes (comme le beurre de cacao, etc.) forment le traitement habituel. Au cas où la maladie aurait passé à l'état chronique, on emploie quelques excitants, notamment la cautérisation superficielle.

GERFAUT, *Falco islandicus*, oiseau de proie du genre Faucon, le plus courageux et le plus agile de toutes les espèces de ce genre. Son plumage est brun, rayé transversalement en dessous, comme celui du Faucon ; mais sa taille est plus grande, et égale à celle d'une grosse poule. De plus, il a la cire ainsi que les cercles périophthalmiques bleuâtres ; son audace est telle qu'il ne craint pas de se mesurer même avec l'aigle. Aussi était-il très-recherché autrefois pour la chasse. Cet oiseau est très-commun en Islande et dans le Groënland. *Voy.* SACRE.

GERMAIN (du latin *germanus*), se dit, en Jurisprudence, du frère et de la sœur nés du même père et de la même mère (*Voy.* FRÈRE). — Dans le langage ordinaire, ce mot ne s'emploie qu'en parlant de la ligne collatérale et en s'ajoutant au mot *cousin. Voy.* COUSIN.

GERMANDRÉE, *Teucrium*, genre de plantes de la famille des Labiées, renferme des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles ovales et dentées, à fleurs axillaires rouges, purpurines ou jaunes, qui habitent les lieux secs et incultes de l'Europe. Les espèces les plus connues sont : la *G. aquatique* (*T. Scordium*), à feuilles fermes, velues, dentelées, et qui doit son nom de *scordium* à l'odeur d'ail (en grec *skorodon*) qu'exhalent ses feuilles froissées entre les doigts : elle entre dans la composition du diascordium ; la *G. officinale* ou *Petit chêne* (*T. Chamædrys*), qui a ses feuilles semblables à celles de la précédente, mais qui n'a point d'odeur alliacée ; elle entre dans la préparation de la thériaque ; l'*Ivette* (*T. Chamæpitys*) ; la *G. maritime* ou *Herbe aux chats* (*T. Marum*), originaire d'Espagne, et dont l'odeur plaît fort aux chats ; la *G. sauge des bois* (*T. scorodonia*), à fleurs jaunes. Les diverses espèces de Germandrée sont toniques et légèrement amères.

GERME (en latin *germen*). On désigne ainsi le rudiment d'un nouvel être qui vient d'être produit ou engendré. En Zoologie et en Botanique, le *germe* est renfermé dans un ovule qui ne se développe qu'après avoir été fécondé ; il prend le nom d'*embryon*, dès qu'on peut distinguer les premiers linéaments de l'être qui doit en provenir. — Vulgairement, on nomme *germe* la *cicatricule* ou tache blanche qui se voit sur le jaune d'un œuf fécondé, et qui contient les rudiments de l'oiseau. Dans les plantes, la plumule n'est autre chose que le germe fécondé sortant du bourgeon par la germination.

GERMINAL (du latin *germen*, *germinis*, germe), 7e mois de l'année française républicaine, commençait, selon les années, le 21 ou le 22 mars.

GERMINATION, nom donné, en Botanique, au premier développement des parties contenues dans la graine confiée à la terre. L'eau, la chaleur et l'air sont indispensables à l'accomplissement de ce phénomène. L'eau ramollit l'enveloppe de la graine ; elle pénètre l'amande et la gonfle ; elle dissout les premiers aliments du germe, contenus soit dans le périsperme (*Monocotylédonées*), soit dans les cotylédons (*Dicotylédonées*). La température la plus convenable est de 15° à 30°. La lumière et surtout l'électricité activent la germination en favorisant l'action chimique. Par la germination, les cotylédons s'amincissent, se colorent en vert et sortent de terre, sous le nom de *feuilles séminales*. Certaines graines conservent la faculté de germer pendant plusieurs années : des grains de blé retirés de ruines anciennes avaient même conservé cette faculté après plusieurs siècles. Quant à la durée de la germination pour une graine placée en terre, elle est très-variable. Le froment, le millet et le seigle sortent de terre au bout d'un jour ; le haricot, la rave, la moutarde, l'épinard, le 3e jour ; la laitue, le 4e ; la citrouille, le 5e ; la betterave, le raifort, le 6e ; l'orge, le 7e ; le chou, le 10e ; la fève, du 15e au 20e ; l'oignon, le 20e. Il faut une année pour le pêcher, l'amandier, le noyer, le châtaignier ; 2 pour le noisetier.

GERMOIR (de *germer*), trou fait en terre, caisse ou pot destiné à recevoir les graines qui doivent être mises en terre immédiatement après leur chute de l'arbre, mais ne doivent être semées qu'au printemps.

Sorte de cellier destiné, dans les brasseries, à la

germination des grains. Le germoir doit être pavé en pierres unies et bien jointes pour qu'on puisse y placer les grains et les remuer facilement à la pelle; les murs doivent être épais et les fenêtres bien fermées.

GERMON, *Orcynus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes. Ils sont épais, lourds, d'une grande force, et assez semblables aux Thons, dont ils diffèrent par la longueur de leurs pectorales, égales au tiers de la longueur du corps. Le *G. commun* (*O. alalonga*) a les nageoires pectorales très-longues, et en forme de faux; il porte de plus, de chaque côté de la queue, une carène longitudinale qui lui permet de s'élancer avec rapidité sur la mer ou au sein des eaux. Le dessus du corps est d'un bleu noirâtre, qui devient argenté sous le ventre. Ce poisson, très-vorace, habite la Méditerranée et les mers voisines. Sa chair est blanche et très-estimée. Le germon pèse jusqu'à 40 kilogr.

GÉROFLE, GÉROFLIER. *Voy.* GIROFLE.

GÉRONDIF (de *gerundum*, vieux latin, pour *gerendum*, à faire), nom commun à trois formes du verbe latin, qui grammaticalement sont des cas de participe futur passif, mais qui logiquement peuvent être considérées comme les cas de l'infinitif décliné avec la nuance ou d'avenir, ou de continuité, ou d'obligation. Leurs désinences sont *di, do, dum* : le 1er est un génitif, le 2e un datif ou un ablatif, le 3e un nominatif et un accusatif. — En français et par abus, l'on a nommé gérondifs les formes complexes *en faisant*, *en courant*, qui correspondent pour le sens au 2e gérondif des Latins.

GÉRONTE (du grec *gérôn, gérontos*, vieillard), nom donné aux membres du sénat chez les Crétois et les Spartiates. On a par suite donné le nom de *Gérontocratie* au gouvernement dans lequel les vieillards dominaient.

Dans notre ancienne comédie, *Géronte* était le nom propre habituel du père ou du personnage grave de la pièce. Les premiers *Gérontes* n'eurent d'abord sur la scène aucune teinte de ridicule : fidèles à l'étymologie, nos auteurs avaient pris la vieillesse au sérieux et en faisaient l'organe de la raison et de la sagesse; mais *Géronte* se vit peu à peu déchu de ce beau rôle et devint, comme Cassandre, un bonhomme simple et crédule. *Voy.* CASSANDRE.

GÉROUSSE ou JAROUSSE. *Voy.* TRÈFLE INCARNAT.

GERRHONOTE, *Gerrhonotes* (du grec *gerrhôn*, bouclier, et *nôtos*, dos, à cause de ses écailles), genre de reptiles Sauriens, propres à l'Amérique : tête pyramidale, obtuse, terminée par un museau mousse ou arrondi; dents coniques et nombreuses; yeux garnis de paupières; queue longue, grêle, ronde; corps couvert d'écailles grandes et carrées. Les gerrhonotes vivent dans les bois ou sous les pierres. Leur couleur est grise, noire, ou verdâtre. Ces animaux sont timides et inoffensifs, quoiqu'on leur applique vulgairement le nom de *Scorpions*.

GERRHOSAURE, *Gerrhosaurus*, genre de reptiles Sauriens, voisins des Gerrhonotes, dont ils ne diffèrent guère que par la présence des cryptes muqueux qu'ils portent au bord interne des cuisses. On les trouve au Cap de Bonne-Espérance et à Madagascar. On en connaît 2 espèces : le *G. rayé* et le *G. ocellé*, qui sont de la taille de nos Lézards piqués.

GERRIS (nom de l'anchois chez les Latins), genre d'insectes Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises : forme très-allongée, conique en-dessous, plate en-dessus; tête triangulaire, yeux saillants; pattes postérieures longues, et terminées par de petits crochets; pattes antérieures courtes. On trouve ces insectes en grand nombre sur les eaux tranquilles; ils glissent sur la surface des eaux sans se mouiller, à cause du duvet soyeux qui les recouvre. Ils sont longs d'environ 15 millim.; ils sont carnassiers et se nourrissent de petits insectes. Le type du genre est le *G. des marais* (*G. lacustris*), ou *Araignée d'eau*, qui est très-commun sur les eaux stagnantes de nos parcs.

GÉSIER (du latin *gigeria*, entrailles des victimes), le dernier des trois estomacs des oiseaux, celui où le bol alimentaire arrive après avoir passé par le jabot et le ventricule succenturié, et où s'achève la digestion. Cet organe, qui est le véritable estomac des oiseaux, présente une structure musculeuse très-robuste chez ceux qui se nourrissent exclusivement de graines. L'intérieur est tapissé d'une membrane cornée qui, dans les Gallinacés et à l'aide des cailloux que ces oiseaux avalent avec leur nourriture, est capable de réduire en poussière des pierres et des morceaux de verre, de courber ou de casser des aiguilles, des sous, des fragments de fer, sans que l'estomac en paraisse le moins du monde altéré. Au côté droit du gésier, se trouvent placés, l'un au-dessus de l'autre, le *cardia* et le *pylore*, ouvertures qui font communiquer cet organe, la première avec le ventricule succenturié, la seconde avec l'intestin.

GESNÉRIE (du naturaliste *Gesner*), *Gesneria*, genre type de la famille des Gesnériées, renferme des plantes herbacées ou des arbustes à feuilles opposées ou verticillées, remarquables par leur élégance et la beauté de leurs fleurs. On les cultive en serre chaude. La *G. cotonneuse* (*G. tomentosa*), type du genre, est originaire de l'Amérique. Sa tige ligneuse, haute de 2 mètres, est chargée de feuilles qui exhalent une odeur fétide; mais ses fleurs réunies en grappes, brillent par leurs jolies taches rouges éparses sur un fond jaunâtre. — La famille des Gesnériées, détachée de celle des Campanulacées, renferme, outre le genre type, les genres *Cyrtandre*, *Beslérie*, *Dalbergier*, *Episcie*, etc.

GESSE, *Lathyrus*, genre de la famille des Légumineuses, tribu des Papilionacées, renferme des plantes herbacées, à tiges anguleuses, souvent grimpantes, dont on cultive plusieurs espèces pour leurs grains, ou pour l'ornement. La *G. cultivée* ou *domestique*, connue sous les noms de *Pois carré*, *Pois breton*, ou *Lentille d'Espagne*, est annuelle; sa tige, haute de 30 à 50 centimètres, est garnie de feuilles composées de deux folioles étroites, portées sur des pétioles, terminées par une vrille; ses fleurs sont solitaires, mélangées de bleu, de blanc et de rouge; chaque gousse contient trois ou quatre graines anguleuses, qu'on mange en grain ou en purée; elle fournit un excellent fourrage pour les bestiaux. La *G. odorante*, appelée vulgairement *Pois de senteur* à cause de son excellente odeur, est annuelle; elle fleurit pendant tout l'été et ressemble beaucoup par ses fleurs au pois gris; elle est originaire de la Sicile. La *G.* ou *Pois de la Chine*, ou *Pois vivace*, croît naturellement dans l'ouest et le midi de la France. Sa racine est vivace, pivotante, et ses tiges, de 1 m. de haut, portent des bouquets de fleurs d'un rose vif. La *G. tubéreuse* donne des graines bonnes à manger; ses racines sont tubéreuses et comestibles. La *G. de Tanger* est une jolie plante annuelle grimpante, à grandes et belles fleurs d'un rouge pourpre. La *G. chiche*, vulgairem. *Jarosse*, est commune en Espagne, où elle est un des mets favoris du peuple.

GESTATION (du latin *gestare*, porter), temps pendant lequel la femelle des Mammifères porte le produit de la conception. La gestation de la femme est appelée *grossesse* (*Voy.* ce mot). — La durée de la gestation est très-variable : elle est de 30 jours pour le Lièvre et le Lapin, de 5 à 6 semaines pour les Rats, de 56 jours pour la Chatte, de 63 pour la Chienne, de 72 pour la Louve, de 110 pour la Lionne, de 4 mois pour la Truie et la femelle du Sanglier, de 5 mois pour la Brebis, la Chèvre, la Gazelle et le Chamois; de 8 mois pour les Cerfs, les Rennes, les Élans, et pour les Singes de la petite espèce; de 9 mois pour les Singes de la grande espèce et pour

la Vache; enfin de 11 mois pour l'Anesse, la Jument, le Chameau, le Rhinocéros et l'Éléphant.

GESTE (du latin *gestus*), nom donné aux mouvements extérieurs du corps, à l'aide desquels nous exprimons nos sentiments, nos désirs, nos craintes, mouvements dont se compose le langage d'action, la pantomime, etc. Le geste est naturel ou conventionnel (*Voy.* SOURDS-MUETS). — L'étude du geste constitue un art dans lequel on distingue le *G. oratoire* et le *G. théâtral*. *Voy.* ACTION, DÉCLAMATION, MIMIQUE.

Dans le vieux français, *gestes* est synonyme d'*exploits*. On appelait *chansons de gestes*, d'anciens poëmes traitant des actions (*de gestis*) des héros nationaux. Ces poëmes se chantaient; ils étaient ordinairement écrits en grands vers de 10 ou de 12 syllabes, partagés en stances monorimes. On cite en ce genre : la chanson de *Garin le Loherain* (la plus ancienne connue), la chanson de *Roland*, celles de *Renaud de Montauban* et de *Gérard de Roussillon*; celle de *Bertrand de Duguesclin*, composée en 1380, est probablement l'une des dernières.

GEUM, nom latin du genre *Benoîte*.

GEYSERS, jets d'eau chaude. *Voy.* VOLCAN et l'art. GEYSERS du *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GIAOUR ou GHIAOUR (du persan *ghiav*, veau, partisan du veau), terme de mépris dont les Perses se sont servis comme synonyme de mécréant, faisant allusion aux adorateurs du veau d'or. La langue turque l'a depuis adopté pour désigner tout ce qui n'est pas musulman. Nous le traduisons par *infidèle*.

GIAROLE, oiseau. *Voy.* GLARÉOLE.

GIBBIE (de *gibbus*, bosse), *Gibbium*, genre de Coléoptères pentamères, famille des Térédyles, se compose d'insectes de très-petite taille, qui ont, au premier aspect, l'apparence de grosses puces : tête petite, abdomen globuleux, corselet très-court. Le *G. scotias*, genre type, est brun rouge, avec les élytres transparents, et les pattes et les antennes couvertes d'un duvet jaunâtre.

GIBBON, *Hylobates*, genre de Singes, voisin des Orangs. Ils n'ont ni queue ni abajoues; leur pelage est épais, leur museau court, leurs oreilles de forme humaine, mais leur front est extrêmement fuyant et en rapport avec leur peu d'intelligence. Ils ont 32 dents, à peu près semblables aux nôtres. Ils sont doux, timides, mais peu susceptibles d'éducation. Leur taille ne dépasse pas $1^m,50$; lorsqu'ils sont debout, leurs bras, démesurément longs, touchent presque à terre. Ces animaux sont originaires du midi de l'Asie. Le type du genre est le *G. siamang* (*H. syndactylus*), qui vit en troupes nombreuses. Cette espèce est remarquable par l'énorme poche gutturale qu'elle porte au larynx et au moyen de laquelle, chaque jour, au lever et au coucher du soleil, ces singes poussent des cris épouvantables.

GIBBOSITÉ (du latin *gibbus*, bosse), difformité qui résulte de la courbure de la colonne vertébrale, ainsi que de la déformation du sternum et des côtes. On distingue : la *cyphose* (du grec *kyphoô*, courber), ou courbure postérieure : c'est la plus ordinaire; la *lordose* (de *lordoô*, pencher), ou courbure en avant, qui est plus rare; et la *scoliose* (de *skolios*, tortu), ou courbure latérale. La gibbosité est congéniale ou accidentelle : dans ce dernier cas, elle arrive principalement dans le premier âge et chez les enfants rachitiques, scrofuleux, mal nourris, habitant des lieux froids, humides et obscurs; elle se manifeste le plus souvent à l'époque du sevrage. Le plus souvent, les os finissent par se consolider dans la position qu'ils ont prise, et la gibbosité devient une sorte de guérison ; mais lorsque le ramollissement et la courbure font des progrès, il en résulte une compression de la moelle épinière qui peut entraîner la paralysie et la mort. Les bossus sont sujets aux maladies du poumon et du cœur; on en voit beaucoup cependant atteindre un âge avancé. Ils passent pour avoir, en général, l'intelligence très-développée. Dans ces derniers temps, on a réussi à combattre la gibbosité chez les jeunes sujets par des moyens mécaniques. *Voy.* ORTHOPÉDIE.

GIBECIÈRE (de *gibier*), sac en peau chamoisée ou en cuir, fermant par une garniture à ressort et suspendu à une bandoulière, dans lequel les chasseurs renferment leurs munitions. — On nomme aussi, mais improprement, *gibecière*, la *carnassière*, espèce de sac formé par un filet et de fortes toiles cousues ensemble, dans lequel on place le gibier et les provisions de bouche.

C'est aussi le nom vulgaire des Mollusques bivalves, plus connus sous le nom de *Peignes*. *V.* ce mot.

GIBERNE (de *gibier*, pris pour vivres, parce que primitivement elle contenait les vivres ?), petit coffre en bois ou en cuir où les soldats mettent leurs cartouches; il est recouvert d'un cuir noir verni, et orné d'une plaque aux armes du souverain ou du corps. La giberne se porte sur la hanche droite, au moyen de buffleteries, ou bien au dos, passée dans le ceinturon. — La *giberne à la Corse*, ou *cartouchière*, qu'on a tenté d'introduire dans l'armée française, se boucle sur le ventre, au moyen d'un ceinturon. — La *giberne d'équipages*, la seule usitée en marine, est plus petite que celle des troupes de terre : elle se porte aussi sur le ventre, à l'aide d'une ceinture.

Le mot *giberne* paraît être peu ancien, ainsi que la chose elle-même : Gustave-Adolphe le premier donna, en 1620, la giberne à son infanterie.

GIBET (de l'arabe *djebel* ou *gibel*, montagne, parce qu'autrefois les exécutions se faisaient ordinairement sur des lieux élevés), instrument de supplice pour la pendaison, est le plus souvent employé comme synonyme de *potence*; mais il désigne spécialement un assemblage de poutres verticales et horizontales placé à demeure dans un lieu déterminé, où l'on accrochait autrefois les cadavres des suppliciés, jusqu'à ce qu'ils fussent dévorés par les oiseaux de proie, ou qu'ils tombassent en putréfaction : tel était le fameux *gibet de Montfaucon*, près de Paris. On donnait aussi aux gibets le nom de *fourches patibulaires* ou de *justices*.

GIBIER (du latin *cibaria*, vivres), tout animal pris à la chasse. On distingue le *gros gibier*, qui comprend les bêtes fauves; le *menu gibier*, ou celui dont la grosseur n'excède pas celle du renard; et le *gibier à plumes*, c'est-à-dire les oiseaux qu'on prend aux piéges ou qu'on tue à coups de fusil (*Voy.* CHASSE). Sous le régime féodal, le gibier était beaucoup moins rare qu'aujourd'hui, parce que le plaisir de la chasse était réservé à la noblesse seule, et que le braconnage entraînait la peine des galères. Aujourd'hui que le droit de chasse appartient à tout le monde et que des lois protectrices défendent le cultivateur contre les ravages du lapin et des bêtes fauves, le gibier diminue de jour en jour. Pour en prévenir la destruction complète, on a prohibé la chasse pendant certains temps de l'année (*Voy.* CHASSE); on a imaginé les parcs, les garennes, les faisanderies, etc. A Paris, la consommation du gibier s'élève annuellement à près de 10 millions de francs.

La viande de gibier est riche en sucs animaux : elle est très-nutritive et très-savoureuse, mais aussi très-échauffante. Pour être bonne à manger, elle a besoin d'être *faite*; ce qu'on nomme *faisandée*.

GICLET, nom vulgaire du *Concombre sauvage*.

GIFOLE, vulg. *Cotonnière* ou *Herbe à coton*, genre de la famille des Synanthérées. C'est une plante herbacée, annuelle, commune en Europe, dans les champs, sur les bords des chemins et des fossés.

GIGARTINE, genre d'Algues de l'ordre des Floridées, famille des Hydrophytes : plantes à rameaux toujours cylindriques, couverts de tubercules sphériques ou d'expansions foliacées; couleur d'un rouge de pourpre plus ou moins foncé; 1 à 8 décimètres de

hauteur. On les trouve dans toutes les mers. On les rencontre aussi à l'état fossile. — La principale espèce est le *G. helminthochorton*, qui entre dans la composition de la mousse de Corse.

GIGOT, cuisse de mouton coupée pour le service de la table ; c'est proprement la partie inférieure de la cuisse, celle qui tient à la jambe : on l'oppose à l'*éclanche*, partie supérieure, qui tient à la hanche et va s'emboîter dans les charnières du buste. On estime les gigots de *Pré salé*, surt. ceux de Normandie.

GIGUE, air de danse à six-huit, d'un mouvement assez vif, et qui fit fureur en France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. On chantait de grands morceaux d'opéra sur des airs de gigue ; on en introduisait dans des symphonies, dans des sonates. Il n'existe plus trace de gigue dans la musique actuelle. Cependant la danse de ce nom s'est conservée, surtout en Angleterre.

GILIE (de *Gillo*, botaniste espagnol), *Gilia*, genre de la famille des Polémoniacées, se compose de végétaux herbacés à feuilles alternes ou opposées, à fleurs solitaires ou agrégées, originaires des deux Amériques. Ce sont des plantes gracieuses que l'on cultive pour l'ornement des parterres. La plus commune est la *G. à fleurs en tête :* ses fleurs, d'un beau bleu d'azur, s'épanouissent pendant l'été.

GILLE (corruption d'*Ægidius*), personnage de comédie, partage avec Pierrot l'emploi des niais de la parade. Dans les arlequinades, Gille est toujours le rival d'Arlequin près de Colombine, et le plastron des deux amants. Il est toujours vêtu de blanc des pieds à la tête, avec de longues manches pendantes.

GINGEMBRE, *Zingiber*, genre de plantes de la famille des Zingibéracées, détachée des Amomées. Ce sont des plantes herbacées, originaires des Indes orientales, à racines tubéreuses, à feuilles membraneuses, renfermées dans une gaîne ; à fleurs petites, formées d'un périanthe extérieur à 3 divisions et d'un périanthe intérieur irrégulier. L'espèce la plus intéressante est le *G. officinal*, que l'on cultive depuis un demi-siècle aux Antilles et à la Guyane. Sa racine est de la grosseur du doigt, coriace, blanche ; l'odeur en est piquante, la saveur brûlante et aromatique. Elle entre dans une foule de préparations pharmaceutiques ; confite au sucre, elle fournit un excellent digestif. On en assaisonne les ragoûts après l'avoir râpée. On tire aussi du gingembre une huile essentielle, qui est très-irritante.

GINGLYME (du grec *gigglymos*, charnière). *Voy.* ARTICULATION.

GINKGO ou GINGO, genre de la famille des Conifères, tribu des Taxinées, renferme des plantes originaires de la Chine et du Japon, introduites en France en 1758. Ce sont des arbres à feuilles alternes, coriaces ; à fleurs unisexuelles, et ayant pour fruit un drupe. Le type du genre est le *G. biloba* (*Salisburia adiantifolia*), dit aussi *Arbre aux quarante écus*, à cause du prix auquel il se vendit lors de son introduction en France. C'est un arbre très-élevé, à port pyramidal, à feuilles larges et sillonnées de veines nombreuses. Ses fleurs sont jaunâtres et en chatons. Ses fruits, qui sont semblables à de petites noix, lui ont valu le nom de *Noyer du Japon*. L'amande se mange crue ou rôtie, et a un goût analogue à celui de la châtaigne.

GIN-SENG, *Panax*, la plante la plus célèbre de l'Orient après le thé, est un genre de la famille des Araliacées. La tige est simple, droite, unie, annuelle, haute de 30 à 40 centim., garnie à son sommet de 3 feuilles, composées chacune de 5 folioles inégales, vertes, ovales, lancéolées, aiguës et dentées sur leurs bords. Au milieu sont des fleurs en ombelle, d'un jaune verdâtre. Le fruit est une baie à 2 noyaux. La racine est charnue, raboteuse, roussâtre au dehors, jaune pâle en dedans, inodore, et composée de deux branches pivotantes, simulant grossièrement les deux cuisses de l'homme. En Asie, où on lui fait subir une préparation à cet effet, cette racine est livrée au commerce transparente. La saveur en est aromatique, d'abord sucrée, ensuite âcre et amère. Elle est tonique, stimulante et réparatrice. Les Chinois, les Japonais et les Tartares préconisent la racine de Gin-seng comme un remède universel et comme un aphrodisiaque sans égal, et l'empereur de la Chine s'en réserve le monopole. On la vendait encore au siècle dernier de 2 à 3 fois son poids en argent, en Chine même. On ne la trouvait alors, dit-on, qu'en Tartarie, entre les 10^e^ et 20^e^ degrés de latitude E. à partir de Pékin, et les 39^e^ et 47^e^ degrés de latitude N. Elle ne fut apportée en Europe qu'en 1606. Le P. Lafiteau, vers 1712, la trouva au Canada; mais le Gin-seng d'Amérique passe pour être inférieur. Du reste, il s'en faut de beaucoup que cette plante produise dans nos climats les merveilleux effets dont parlent les Asiatiques. Peut-être la dessiccation, la vétusté, la vermoulure, sont-elles pour beaucoup dans cette infériorité. — On cultive, mais rarement, le Gin-seng dans nos jardins botaniques; il s'y multiplie difficilement.

GIPSY, GIPSIES. *Voy.* BOHÉMIENS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GIRAFE (de l'arabe *zourafa* ou *djourafa*), *Camelopardalis*, genre de l'ordre des Ruminants, type de la famille des Caméléo-pardinées, voisin des Antilopes et des Cerfs. Ce mammifère a le tronc mince, la tête petite, supportée par un très-long cou et ornée de 2 petites cornes, formées par des épiphyses osseuses du frontal et recouvertes par une peau velue ; sur le milieu du front on remarque une saillie osseuse, plus développée dans les mâles que chez les femelles. Ses membres postérieurs sont beaucoup moins élevés que ses membres antérieurs. Son pelage, ras et blanchâtre, est parsemé de larges taches, fauves chez les femelles et les jeunes individus, noires chez les vieux et les mâles. Sa queue, terminée par une touffe épaisse de crins durs, et sa crinière droite et entremêlée de poils noirs et jaunes, sont toutes deux très-petites. La girafe habite les déserts de l'Afrique, où elle vit en troupes, et se nourrit de bourgeons et de feuilles d'arbres. Sa taille dépasse 7 m. C'est un animal inoffensif, qui n'a d'autre défense que l'extrême rapidité de sa course. On lui a aussi donné le nom de *Caméléopard*, à cause de la ressemblance qu'il offre, pour la forme, avec le chameau, et pour le pelage, avec le léopard.

GIRAFE, constellation de l'hémisphère boréal, est formée de 37 étoiles, dont les plus belles sont de 4^e^ grandeur. Elle est située entre le Dragon, l'étoile polaire, Persée, le Cocher et le Lynx. C'est Royer qui la forma en 1679.

GIRANDE (du latin *gyrare*, tourner en cercle), nom donné, en Hydraulique, a un faisceau de plusieurs jets d'eau qui s'élève en forme de gerbe ; et, en Pyrotechnie, à un assemblage de fusées volantes qui partent en même temps, et qui, dans les fêtes publiques, forment le bouquet du feu d'artifice.

GIRANDOLE (diminutif de *girande*). On nomme ainsi : 1° en Pyrotechnie, un soleil tournant horizontalement, à une ou plusieurs roues, de manière à imiter une nappe d'eau ou un château d'eau ; ou bien encore un assemblage de fusées volantes qui partent toutes ensemble et qui forment le bouquet d'un feu d'artifice : il est alors synonyme de *girande ;* — 2° un candélabre ou chandelier à plusieurs branches, dont le nom vient de ce que le limbe qui portait toutes les lumières *tournait* à volonté sur la tige du candélabre ; — 3° des boucles d'oreilles en diamants ou autres pierres précieuses, dont la disposition imite aussi la girandole.

En Botanique, on nomme *Girandole*, le Plumeau, la Charagne, l'Amaryllis oriental, le Dodécathéon de Virginie, etc., parce que toutes ces plantes forment des espèces de bouquets disposés en verticilles.

GIRASOL (du latin *gyrare*, tourner, et *sol*, soleil). On nomme ainsi, en Minéralogie, plusieurs pierres chatoyantes, comme l'Opale et le Corindon astérie; — en Botanique, l'Hélianthe annuel, l'Héliotrope et quelques autres plantes dont les fleurs paraissent suivre les mouvements du soleil.

GIRAUMON ou GIRAUMONT, espèce du genre Courge, vulgairement appelée *Citrouille. Voy.* CITROUILLE.

GIRELLE, *Julis*, genre de poissons Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, à tête lisse et sans écailles, et à ligne latérale, coudée vers la fin de la caudale. Ces poissons vivent par troupes, et se plaisent parmi les rochers. Ils sont de petite taille, et ornés des plus belles couleurs. La *G. commune* est de couleur violette, ornée d'une bande orangée. Elle habite nos mers. La *G. rouge* est d'un beau rouge écarlate. La *G. turque* est verte, avec des bandes verticales d'un bleu turquoise; elle habite la Méditerranée.

GIROFLE (CLOU DE), fleur non épanouie du *Giroflier. Voy.* ce mot.

GIROFLÉE, *Cheiranthus*, genre de la famille des Crucifères, renferme des végétaux herbacés ou ligneux, à feuilles linéaires, à fleurs terminales, d'une odeur suave, tantôt d'un jaune éclatant mêlé de brunâtre, tantôt rouges, blanches, ou jaspées et disposées en grappes. On trouve ces plantes en Europe, en Asie et en Amérique; on les cultive dans tous les jardins. La *G. des murailles* (*Ch. cheiri*) croît communément sur les murs et dans les endroits arides et rocailleux. Par la culture, elle produit de nombreuses variétés à fleurs doubles et odorantes : telles sont celles qu'on connaît sous les noms de *Baguette d'or*, de *Giroflée brune*, de *Giroflée pourpre*, etc.

On donne aussi le nom de *Giroflées* à des plantes qui ont été extraites récemment du genre précédent pour former le genre *Mathiola* : tels sont le *Violier des jardins* ou *Grande Giroflée*, la *G. quarantaine*, la *G. maritime*, etc.

GIROFLIER ou GÉROFLIER, *Caryophyllus*, genre de la famille des Myrtacées, établi pour un arbre des Moluques, de 5 à 10 m. de haut, à tronc pyramidal, à feuilles opposées, luisantes, toujours vertes; à fleurs roses et odorantes, en panicules. Le giroflier a été transplanté dans plusieurs localités, telles que les îles Maurice et Bourbon, la Guyane, les Antilles, etc. Ses fleurs non encore épanouies sont ce qu'on appelle *clous de girofle*; desséchées, elles sont si légères qu'il en faut dix mille pour peser un kilogr. Elles renferment une huile aromatique essentielle, épaisse, brune, très-pesante, d'odeur d'œillet, à laquelle elles doivent leur propriété aromatique et leur saveur âcre et brûlante. Cette huile est souvent employée contre le mal de dents : on l'introduit avec un peu de coton dans le creux de la dent cariée; elle agit en détruisant la sensibilité du nerf dentaire. Les clous de girofle s'emploient dans toutes les cuisines comme assaisonnement; on s'en sert aussi comme de médicament, à cause de leurs propriétés stimulantes. Les petites tiges qui supportent les fleurs servent aux mêmes usages, et se nomment *griffes de girofle*. Les girofles entrent encore dans la composition de l'élixir de Garus, du baume de Fioraventi, du vinaigre des Quatre-Voleurs, etc. — Le fruit du giroflier a une forme ovoïde. Il se vend dans le commerce sous les noms de *clous-matrices*, *antofles*, *mères de girofle*, *mères de fruits*, etc. Il a une odeur faible et une saveur moins prononcée que celle des clous de girofle. On en tire une huile volatile qui possède les mêmes propriétés. Enfin, ces fruits se mangent confits comme excitants des fonctions gastriques.

GIROLE. *Voy.* CHERVI.

GIROLLE, *Agaricus aquifolii*, champignon comestible, appelé aussi *Oreille de houx*, est d'un jaune clair; son pédicule, long de 12 à 15 centim., est très-épais et un peu comprimé; son chapeau, long de 9 à 12 centim., est lisse et glabre, et porte à sa face inférieure des feuilles blanchâtres; d'abord convexe, ce chapeau se creuse ensuite et semble ainsi s'être retourné : c'est de là qu'on fait venir le nom de *girolle* (de *gyrare*, tourner).

GIRON (du latin *gyrus*, rond, tournant). Outre son acception vulgaire, ce mot exprime en Architecture cette portion supérieure de la marche d'un *escalier* sur laquelle on pose le pied; il se dit surtout des marches d'un escalier tournant.

En termes de Blason, le *giron* est un triangle dont la base est aussi large que la moitié de l'écu, ou dont le sommet est au centre de l'écu.

GIROUETTE (du latin *gyrare*, tourner), petite lame ou feuille de fer-blanc ou de tôle, dont un bord est roulé en tuyau, dans lequel est enfilée une tige de fer, autour de laquelle elle peut tourner. Les girouettes se placent sur les tours, sur les clochers, sur le sommet des édifices, pour indiquer la direction et la durée du vent. Quelquefois on les découpe en forme de cheval, de dragon, de chasseur, de coq, etc. On place quelquefois au-dessous de la girouette quatre tiges en fer portant les lettres N, S, E, O, initiales de *nord*, *sud*, *est*, *ouest*, pour mieux indiquer la direction du vent. — Il y a des girouettes perfectionnées qui, par le prolongement de leur pivot et à l'aide d'une aiguille, peuvent parcourir les 32 divisions de la *rose des vents*; et d'autres qui, par un ingénieux mécanisme, en précisent la force et la vitesse. *Voy.* ANÉMOMÈTRE.

Jadis la girouette était une marque de noblesse et ne s'élevait que sur les demeures seigneuriales. Il y en avait d'armoriées : on les nommait *panonceaux*.

La girouette, en Marine, est remplacée par une *flamme. Voy.* FLAMME et APLUSTRE.

GISEMENT, nom donné par les Géologues à la disposition des minéraux dans le sein de la terre.

GÎTE A LA NOIX, terme de Boucherie. *V.* NOIX.

GITHAGO, ou *Nielle des blés. Voy.* AGROSTEMME.

GIVRE. *Voy.* GELÉE BLANCHE.

GLABRE (du latin *glaber*, ras, sans poils), se dit, surtout en Botanique, de toutes les surfaces complétement dépourvues de glandes et de poils, ce qui peut arriver sans que pour cela la chose soit lisse et unie. On dit *face glabre*, *feuille glabre*, etc.

GLACE (en latin *glacies*). On désigne sous ce nom l'eau à l'état solide. Elle prend cette forme par un abaissement de température jusqu'à zéro. Lorsque l'eau est parfaitement tranquille, on peut quelquefois la faire descendre à plusieurs degrés au-dessous de zéro avant qu'elle se solidifie. La glace est plus légère que l'eau, parce que celle-ci, en se congelant, augmente considérablement de volume. Par l'effet de cette augmentation de volume, on a vu des canons de fer très-épais, remplis d'eau et exposés à la gelée, éclater en plusieurs endroits; lorsque l'eau qui s'infiltre dans les fissures des rochers vient à se congeler, elle fend quelquefois des masses énormes de pierres, d'où le dicton : *il gèle à pierre fendre.* Cette dilatation de l'eau par la congélation explique les dégradations qu'éprouvent les pierres de taille, les tuyaux de conduite, les corps de pompe, etc., par l'effet des fortes gelées. — On peut se procurer de la glace, soit en maintenant l'eau dans un mélange réfrigérant (par exemple, dans un mélange de 8 parties de sulfate de soude et de 5 parties d'acide chlorhydrique), soit en la faisant rapidement évaporer dans le vide. — On emploie la glace en médecine comme tonique et répercussif.

GLACES (Sorbets). On donne ce nom à des aliments de luxe, composés de sucs de fruits, de sucre, de matières aromatiques et d'eau congelée. Ces glaces se font à la vanille, à l'ananas, au citron, aux framboises, etc. : pour cela, on introduit dans un vase cylindrique en étain ou en argent très-mince, appelé *sabot* ou *sorbétière*, les liquides qu'on veut glacer, et l'on plonge ce vase dans un mélange de 6 parties de glace pilée

avec 2 parties de sel marin, auquel on ajoute souvent du chlorure de calcium cristallisé, afin de hâter la congélation. On agite rapidement la sorbétière, et l'on répète cette manipulation jusqu'à ce que toute la liqueur, après avoir perdu sa transparence, se soit convertie en une sorte de neige compacte. Dans les grands centres de population, l'art du *glacier* est devenu une spécialité. — La consommation des glaces est immense dans les pays chauds pendant les fortes chaleurs. L'Italien Procope fabriqua les premières qu'on ait mangées à Paris, en 1660; depuis 25 ans, l'usage s'en répand de plus en plus en France, surtout dans les bals et dans les cafés. Les médecins sont unanimes pour en regarder l'abus comme dangereux.

GLACES (Verrerie), grandes lames de verre d'une assez grande épaisseur, destinées à réfléchir la lumière, ou à servir de vitrages pour les devantures de boutiques, les voitures de luxe, etc. On fabrique ces lames en les *soufflant* ou en les *coulant*. Les glaces *soufflées* se font par les mêmes manipulations que le verre à vitres (*Voy.* VERRE). Le *coulage* consiste à étendre le plus régulièrement possible sur des tables en cuivre ou en fonte, d'une surface parfaitement unie, le verre en fusion. Après quoi, on fait passer sur la pâte encore brûlante un rouleau en cuivre très-pesant qui aplatit et égalise la matière sur son passage. La glace est alors formée; mais elle n'a pas une solidité suffisante : pour l'acquérir, elle ne doit se refroidir que par degrés. A cet effet, on la place dans un four chauffé au rouge, dit *carquaise*, qu'on ferme hermétiquement. Cette opération, qu'on appelle *recuisson*, s'exerce sur plusieurs glaces à la fois. — Obtenues soit par le soufflage, soit par le coulage, les glaces sont ensuite soumises au polissage : on commence par les dégrossir en frottant deux glaces l'une contre l'autre, puis on les fait frotter sur du feutre enduit de colcothar ou rouge d'Angleterre, de plus en plus fin. Ainsi polies, les glaces peuvent s'employer comme carreaux de vitres; quand elles sont destinées à servir de miroirs, on les étame au moyen d'un amalgame d'étain. *Voy.* ÉTAMAGE DES GLACES et MIROIR.

Les glaces sont une invention du moyen âge. Pendant longtemps le monopole de leur fabrication appartint aux Vénitiens, qui les préparaient par le procédé du soufflage; ce procédé fut importé en France par Colbert en 1665, et il s'établit dès lors à Tourlaville, près de Cherbourg, une manufacture de glaces soufflées, qui n'a cessé d'exister qu'en 1808. Ce fut en 1688 qu'Abraham Thévart imagina de couler les glaces; son établissement, construit d'abord à Paris, dans la rue de Reuilly, fut transféré peu de temps après à St-Gobain, près La Fère, où il existe encore. En France, on ne fait actuellement que des glaces coulées; à Venise et en Bohême, on fabrique encore une grande quantité de glaces soufflées. Les plus célèbres manufactures de glaces sont : en France, outre celle de Saint-Gobain, celles de Cirey et de Saint-Quirin (Meurthe), de Montluçon, d'Aniche (Nord), et de Paris; en Belgique, celle d'Oignies; en Angleterre, celle de Blackwall, près de Londres. L'Amérique possède aussi plusieurs manufactures de glaces, qui ont été créées en 1820 par des Français.

GLACIALE, plante. *Voy.* FICOÏDE.

GLACIER, vaste amas de glaces dans une montagne. Les glaciers commencent au-dessus de la limite inférieure des neiges et se terminent en pente jusqu'au fond des vallées. Les uns se forment sur les hautes sommités et sur leurs pentes; les autres occupent de larges ravins qui s'étendent avec une déclivité plus ou moins rapide depuis les hautes sommités jusque dans les vallées. Les glaciers de la première classe sont rarement de très-grande étendue; ceux de la seconde présentent toujours une longueur plus ou moins considérable (10, 15, 20, 25 kilomètres sur environ 4 de large : celui de Chamouni, dans le Valais, a même une longueur de près de 60 kilom.). L'épaisseur des glaciers varie suivant leur étendue; elle va fréquemment à 30 m. et plus : en certains endroits de la *Mer de glace*, au pied de Montanvert, elle atteint de 200 à 260 mètres.

Les glaciers ont pour origine des masses de neige que des dégels et des regels successifs ont transformées en glaces. Ils sont tantôt unis, comme des lacs gelés; tantôt coupés par de larges et profondes crevasses. Leur aspect change fréquemment; entre autres causes de ces variations est le phénomène dit *crue des glaciers*. Souvent, au printemps, une partie du glacier glisse sur la masse, et descend un peu plus bas. Ébel a calculé qu'en Suisse les glaciers gagnaient ainsi de 4 à 8 mètres par an. Des amas de cailloux, nommés *morraines*, se déplacent en même temps que les neiges, et exhaussent graduellement le fond de la vallée. — Les glaciers les plus célèbres de la Suisse sont ceux de Grindewald et de Chamouni. Le dernier donne naissance au torrent de l'Arveiron, qui va se jeter dans l'Arve. — On doit à M. Agassiz le *Système glaciaire*, Paris, 1847.

GLACIÈRE, espèce de réservoir où l'on conserve pour l'été la neige ou la glace dont on l'a rempli l'hiver. Pour construire une glacière, on fait choix d'un terrain sec, à l'abri des infiltrations souterraines et des rayons du soleil : le flanc d'un coteau regardant le nord est excellent à cet effet. On creuse ensuite une cave circulaire d'environ 12 m. de profondeur sur 2 ou 2 et demi de diamètre; le fond de cette cave est carrelé en pierre, et forme un puisard où vont s'écouler les eaux de la glacière. Le tour en est garni d'un mur en pierres de taille ou du moins en bâtisse excellente construite à chaux et à ciment. La glacière construite, sur un lit de paille peu épais qui revêt le haut du puisard, on couche une grille en fer sur laquelle reposera le premier lit de glace; ensuite on jette les glaçons ou la neige, en les tassant à mesure pour laisser le moins de vide possible. De cette manière, la glace peut se conserver fort longtemps. Entre autres glacières fameuses, celles de St-Pétersbourg méritent d'être remarquées. Il y entre plusieurs centaines de grands blocs de glace de 1 m., 1 m. 1/2 de longueur, sur 66 centim. d'épaisseur. Les glacières de Saint-Ouen, de Gentilly, près de Paris, fournissent en grande partie à la consommation de la capitale. Depuis quelques années, on en expédie beaucoup de Norwége. — En Amérique, un amateur de Boston a imaginé des *glacières portatives*, en transformant en glacières des cales de vaisseau; on a transporté ainsi de la glace jusqu'à Calcutta.

Depuis peu, on a fabriqué de petites *glacières artificielles* au moyen desquelles on peut en quelques minutes avoir de l'eau glacée : on obtient ce résultat par un des procédés indiqués ci-dessus à l'art. GLACE.

GLACIS, se dit en général de toute pente douce, par opposition au *talus*, qui est plus rapide. — En termes de Fortification, le *glacis* est une pente très-douce qui s'étend sur 40 à 50 mètres de longueur à partir de la crête du chemin couvert jusqu'à sa rencontre avec la campagne. Le glacis entoure la contrescarpe, masque le chemin couvert et est percé de coupures qui communiquent aux portes.

En Peinture, on nomme *glacis* l'application sur une couleur sèche d'une couleur claire et transparente, de façon que la première non-seulement s'aperçoive toujours, mais se trouve avoir beaucoup gagné en éclat.

GLADIATEURS. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GLADIOLUS, nom latin du GLAÏEUL.

GLAGOLITES, GLAGOLITIQUE (ÉCRITURE), du slavon *glagol*, lettre, et plus tard langue. Les *Glagolites* sont des catholiques dalmates auxquels Innocent IV, par une bulle de 1248, permit d'entendre la messe dans la langue ecclésiastique du pays (le vieux sla-

von) et à l'aide de livres liturgiques écrits en caractères spéciaux, dits *glagolitiques*, qui ont une analogie assez frappante avec les lettres dont S. Cyrille passe pour être l'inventeur (*lettres cyrilliques*) et dont se servent les Russes et les Serbes. La tradition dalmate en attribue l'invention à S. Jérôme, qui, dit-on, aurait traduit les psaumes en illyrien et fait usage de l'alphabet glagolitique pour écrire sa traduction. Les savants pensent que cette écriture ne remonte guère qu'au VIIe siècle. La traduction des psaumes écrite en 1322 par Nicolas d'Arbe passa longtemps pour être le plus ancien manuscrit glagolitique; depuis on en a découvert qui datent du XIe siècle, notamment l'*Évangile d'Ostromir*.

GLAIADINE, dite aussi *Graisse des vins*, substance visqueuse qui se produit dans les vins blancs par l'effet d'une fermentation particulière. On peut en empêcher la formation en ajoutant au vin une petite quantité de tannin. C'est au tannin qu'ils ont emprunté à la rafle avec laquelle ils ont été longtemps en contact, que les vins rouges doivent de n'être pas sujets à la graisse.

GLAIEUL (de *gladiolus*, petit glaive), *Gladiolus*, genre de plantes de la famille des Iridées, renferme des végétaux herbacés, à racines bulbeuses, à feuilles larges et longues, en forme de glaive, ce qui lui a fait donner son nom. Les fleurs sont en épis, à couleurs variées et très-éclatantes. Ces plantes se trouvent dans toutes les parties de l'ancien continent. On cultive dans les jardins : le *Gl. commun*, à fleurs blanches ou rouges; le *Gl. cardinal*, qui a ses fleurs écarlates et les pétales inférieurs marqués d'une tache blanche; le *Gl. flatteur*, à fleurs blanc de chair, et le *Gl. perroquet*, à fleurs d'un rouge safrané.

On donne aussi le nom de *Glaïeul des marais* à l'Iris des marais, et celui de *Gl. puant* à l'Iris fétide.

GLAIRE (de *clarus*, clair, transparent ?). Ce mot, qui signifie au propre le blanc d'un œuf qui n'est pas cuit, sert aussi à désigner une matière blanchâtre, gluante et semblable au blanc d'œuf coagulé, qui est sécrétée par les membranes muqueuses, et qui ne diffère des mucosités ordinaires que par une plus grande consistance et une plus grande viscosité. Toutes les causes débilitantes peuvent donner ces caractères au produit de l'excrétion muqueuse, et c'est à tort qu'on a considéré les *glaires* comme une humeur particulière. Cette humeur est un effet et non une cause de maladie : la thérapeutique doit moins s'attacher à l'évacuer qu'à en prévenir la formation en traitant l'état morbide qui la produit.

GLAIRINE ou BARÉGINE, matière organique et gélatineuse que l'on trouve dans les eaux minérales sulfureuses, notamment dans l'eau de Barége, est ainsi nommée de sa ressemblance avec la *glaire* des œufs; elle est tantôt blanche, tantôt grise, brune, rougeâtre, verte; tantôt en filaments, tantôt en flocons. C'est à ce principe, dont la nature n'est pas encore bien connue, qu'on rapporte en grande partie les bons effets que produisent les eaux des Pyrénées. Dans la préparation des eaux artificielles, on a recours à la gélatine pour remplacer la glairine.

GLAIS. *Voy.* GLAS.

GLAISE (qu'on dérive d'*argilla*, argile), nom vulgaire de l'*argile commune* ou *figuline*. Cette terre est douce, onctueuse au toucher; elle fait avec l'eau une pâte un peu tenace, et, quoique offrant les couleurs les plus variées, elle devient toujours rougeâtre par l'action du feu. Elle est fusible à un feu très-élevé, et renferme une petite quantité de chaux carbonatée. C'est avec de la terre glaise que se font les *tuiles*, les *poteries rouges*, les *poteries fines*, les *faïences communes*, les *pipes* turques et autres. C'est aussi de glaise que se servent les statuaires pour modeler leurs œuvres, qu'ensuite le praticien transporte sur le marbre ou sur toute autre pierre.

GLAIVE (du latin *gladius*). C'est proprement une espèce de long sabre à simple poignée, à deux tranchants presque parallèles, séparés par une nervure et terminés par une pointe pyramidale. Au moyen âge, le mot *glaive* se prenait pour *lance*, et s'opposait à *épée*.

GLANAGE. Le glanage remonte aux premiers temps de la civilisation : c'est, d'après le Pentateuque, la part du pauvre, de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve; ils exercent le glanage sur le blé, sur la vigne, sur les oliviers. Le Christianisme sanctionna un usage inspiré par la charité. A diverses époques, plusieurs lois et ordonnances, notamment les lois du 2 et 28 septemb. 1791, et du 23 thermidor an IV, les art. 471 et 473 du Code pénal, l'art. 95 de la loi du 28 avril 1832 et divers arrêts de la Cour de cassation, ont précisé et réglementé chez nous l'exercice du glanage. Voici le résumé des dispositions actuelles : 1° les pauvres hors d'état d'aider à la récolte (femmes, vieillards, enfants et infirmes) ont seuls le droit de glaner; 2° le glanage n'est permis que dans les champs ouverts, après l'enlèvement de la récolte et quand le soleil est sur l'horizon; 3° il est accordé 2 jours pour le glanage; nul propriétaire ou fermier ne peut, avant la fin du 2e jour, envoyer son bétail dans ses champs moissonnés; 5° nul ne peut vendre le droit d'y glaner, et nul ne peut, par violence ou autrement, s'opposer à l'exercice du glanage.

On appelle *grappillage* le glanage dans les vignes.

GLAND (en latin *glans*), fruit simple, sec, indéhiscent, uniloculaire et monosperme, provenant d'un ovaire infère, et plus ou moins recouvert par une capsule de forme variable. Tels sont les fruits du chêne, du hêtre, du châtaignier, etc.; c'est au fruit du chêne que l'on donne plus spécialement ce nom. Il y en a des espèces comestibles, dites *douces;* elles sont fournies par le *Chêne bellote*, le *Ch. grec*, le *Ch. castillan* et le *Ch. yeuse*. Ces glands étaient, dit-on, la nourriture des premiers hommes avant que l'on sût cultiver le blé. Torréfiés, certains glands sont employés en guise de café sous le nom de *Café de glands doux*.—Les glands qui viennent du *Chêne rouge*, du *Ch. blanc* et du *Ch. de Bourgogne* ont une saveur extrêmement amère; ils s'emploient en médecine comme astringents.—On donne les glands crus ou cuits aux pourceaux, aux dindons, aux oies, aux poules, etc.

Par analogie, on nomme *glands* certains ouvrages en fil, laine, coton, soie, etc., qui ont ordinairement la forme du gland du chêne.

On appelle vulgairement : *Gland de mer*, les coquillages ou mollusques du genre Balane; *Gl. de terre*, la Gesse tubéreuse, l'Arachide, la Terre-noix et plusieurs Clavaires, qui ont quelque analogie de forme avec le gland.

GLANDÉE, droit de mettre des porcs dans des bois pour manger les glands : c'était jadis un droit seigneurial. Aujourd'hui il regarde, pour les forêts de l'État, l'administration des Eaux et forêts.

GLANDES (du latin *glans*, gland, à cause de leur ressemblance de forme avec le fruit du chêne), en grec *adên*, mot consacré exclusivement pour désigner des organes mollasses, grenus, lobuleux ou parenchymateux, composés de vaisseaux, de nerfs et d'un tissu particulier, qui sont destinés à opérer une *sécrétion*, c.-à-d. à tirer du sang les molécules nécessaires à la formation de fluides nouveaux, et à porter ces fluides au dehors par le moyen d'un ou de plusieurs *canaux excréteurs*. On ne compte que seize glandes proprement dites : les deux lacrymales, les six salivaires, les deux mammaires, les testicules, les ovaires, le foie, le pancréas et les reins. Plusieurs de ces organes, outre leurs canaux excréteurs, possèdent des *réservoirs particuliers*, dans lesquels les fluides sécrétés s'amassent, séjournent plus ou moins, et subissent une légère modification : telle est la vésicule du fiel pour la bile et la vessie pour l'urine. L'ordre

des glandes ainsi définies ne comprend que celles que les anciens nommaient *conglomérées*, parce qu'elles sont en effet des amas irréguliers de plusieurs petites glandes simples renfermées dans une même membrane. Celles qu'on appelait *conglobées* forment aujourd'hui un ordre spécial de solides organiques, celui des *ganglions* (*V.* ce mot). —Toutes les autres glandes muqueuses, de noms si divers et impropres, sont maintenant réunies sous la dénomination collective de *follicules* ou *cryptes:* telles sont les glandes de *Brunner* et celles de *Peyer*, que présente la membrane muqueuse de l'intestin grêle; les *Gl. de Meibomius*, situées à la base des cils : ces dernières sécrètent une huile onctueuse, vulgairement connue sous le nom de *chassie* lorsqu'elle est produite en trop grande abondance, qui, dans l'état naturel, paraît destinée à entretenir la souplesse des cils.

On appelle *adénite* l'inflammation d'une glande; fièvre *adéno-méningée*, la fièvre muqueuse qui paraît avoir son siége dans les follicules muqueux des intestins, etc. Comme beaucoup d'autres organes, les glandes sont souvent affectées de dégénérescence cancéreuse, surtout le foie et les mamelles.

On donne vulgairement le nom de *glandes* aux tumeurs ou engorgements des ganglions lymphatiques.

*Glande pinéale*, *pituitaire*, etc. *Voy.* PINÉALE, etc.

*Glande* se dit en Botanique de petits mamelons arrondis ou ovales destinés à sécréter les sucs propres à certaines plantes. Il y en a d'*écailleuses*, de *lenticulaires*, de *miliaires*, etc.

GLAREOLE, la *Giarole* de Buffon, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, vivant dans les marais ou sur le bord des eaux, et très-rarement sur les plages maritimes. Ces oiseaux ont une course rapide, un vol léger, et se nourrissent d'insectes. L'espèce type est la *Gl. à collier* ou *Perdrix de mer*, à bec de pluvier, à ailes longues, pointues, et dont le pouce porte à terre par le bout. On la trouve en Europe et en Asie.

GLAS (du latin *classicum*, bruit de clairon ou de cloches ?), se dit ordinairement du tintement lugubre, lent, mesuré, et sur une seule note uniforme, d'une cloche qui annonce l'agonie ou la mort d'une personne. — Dans l'Armée, on appelle *glas* ou plutôt *glais*, les coups de canon tirés à intervalle dans les convois militaires, à l'imitation des glas ecclésiastiques. On étend aussi ce nom aux salves d'artillerie et même au jeu des instruments exécutant des airs funèbres et des batteries sourdes.

GLAUBER (SEL DE). *Voy.* SULFATE DE SOUDE.

GLAUBÉRITE (du chimiste allemand *Glauber*), dite aussi *Brongniartine* ou *Polyhalite de Vic*, substance minérale formée de sulfate de chaux et de soude, avec des traces de chlorure de sodium, de magnésie, de manganèse, de fer et d'argile. Sa couleur est blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre. On la trouve dans les gîtes de sel gemme, notamment à Vic (Meurthe), et près d'Ocana en Espagne.

GLAUCIENNE, *Glaucium*, genre de la famille des Papavéracées, se compose d'herbes bisannuelles, glauques, d'où découle par pression un suc âcre et safrané : feuilles radicales pétiolées; celles de la tige sessiles et découpées en plusieurs lobes ; fleurs grandes, jaunes ou tirant sur le rouge. Le type du genre est la *Gl. jaune*, appelée aussi *Pavot cornu*, à cause de la petite pointe qui termine ses feuilles. C'est une plante herbacée, haute de 30 centimètres, à tige droite, rameuse, lisse, quelquefois velue; ses fleurs, jaunes ou rouges, ressemblent à celles des pavots. On la trouve sur tous les murs. Ses propriétés paraissent être les mêmes que celles de la Chélidoine.

GLAUCOME (du grec *glaukos*, vert de mer, et de *omma*, œil), ou *Cataracte verte*, maladie de l'œil, consiste dans un grand affaiblissement de la vue, avec couleur verdâtre du fond de l'œil. On l'attribue à une altération de la membrane hyaloïde, à un épanchement entre la choroïde et la rétine ou à une diminution de la sécrétion pigmentaire. Le plus souvent, le glaucôme est incurable.

GLAUCOPE (du grec *glaukos*, azuré, et *ops*, œil), *Glaucopis*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux conirostres, à bec allongé, convexe, comprimé; à ailes courtes, arrondies; à tarses robustes, courts et scutellés. Ces oiseaux sont propres à l'Inde et à l'Océanie. Le *Glaucope cendré* est d'un cendré sombre tirant sur le noir. Les caroncules qui pendent sous la base du bec sont épaisses, arrondies, d'un beau bleu de ciel à la base, et d'un rouge vif dans le reste de leur étendue.

GLAUQUE (du latin *glaucus*, vert de mer), se dit, en Botanique, des organes qui offrent une couleur d'un vert bleuâtre.

GLAUQUE, *Glaucus*, petit Mollusque gastéropode, de l'ordre des Nudibranches : corps triangulaire, revêtu d'une peau très-large et contractile; bouche surmontée de 4 filets ou tentacules; dos bombé. Le Glauque nage renversé. Sa couleur est d'un beau bleu tendre, nuancé d'argent. Cet animal, long de 4 centim., vit dans la Méditerranée.

GLAYEUL, plante. *Voy.* GLAÏEUL.

GLÈBE (du latin *gleba*, motte de terre). Dans l'ancien Droit féodal, ce mot désignait le sol de l'héritage qu'on possède. Les serfs étaient autrefois attachés à la glèbe; on les vendait avec le fonds. *Voy.* SERVAGE.

GLÉCOME ou GÉCOME. *Voy.* LIERRE TERRESTRE.

GLÈNE (du grec *glènè*, cavité), cavité légère d'un os dans laquelle s'articule un autre os.

Dans la Marine, on nomme *glène* chaque couche que forme un cordage ployé plusieurs fois en rond sur lui-même. — Les Pêcheurs nomment *glène* ou *gline* un panier couvert pour conserver le poisson.

GLIADINE ou GLUTINE. *Voy.* GLUTEN.

GLIS, nom latin du genre *Loir*, a donné naissance à celui de *Gliriens*, qui désigne une famille formée du Loir, des Gerboises et des Gerbilles.

GLOBBÉE, *Globba*, genre de plantes de la famille des Zingibéracées, renferme des herbes annuelles, à feuilles membraneuses et lancéolées, à fleurs terminales disposées en racines ou en épis. Ces plantes sont originaires de l'Inde. On cultive dans les serres la *Gl. penchée* (*Gl. nutans*), à racine tubéreuse, et à fleurs blanches contenant une espèce de nectaire trilobé jaune, rayé de rouge en dedans.

GLOBE (du latin *globus*). En Géographie et en Uranographie, on appelle *globes*, des boules qui représentent la surface de la terre ou la disposition des étoiles sur la voûte du firmament. Dans le premier cas, on les nomme *Gl. terrestres;* dans le second, *Gl. célestes*. Ces derniers nous représentent le ciel à l'envers, puisqu'il apparaît à nos yeux comme une voûte ou hémisphère concave, et que presque tous les globes célestes ne nous laissent saisir que leur surface convexe. Il en est pourtant qui, grâce à leur vaste diamètre, permettent à l'observateur de pénétrer dans leur intérieur, et offrent à leurs yeux la surface concave : tel est le globe dit de *Gottorp*, à Saint-Pétersbourg, qui représente à l'extérieur la surface terrestre, et à l'intérieur la voûte céleste.

Les globes soit terrestres, soit célestes, sont construits sur un moule en bois creux avec plusieurs feuilles de papier ou de carton très-mince, appliquées avec soin les unes sur les autres. Lorsque leur surface a été régularisée autant que possible, on y applique une carte représentative de la terre ou du ciel : cette carte est découpée en plusieurs morceaux dont chacun correspond à un fuseau sphérique, et qui s'ajustent tous ensemble au moyen de lignes tracées sur le globe. Pour que le globe puisse servir commodément, on le suspend à l'intérieur d'un méridien de cuivre dans lequel il tourne sur un axe vertical, puis on le fixe dans un cercle horizontal en bois adapté lui-même à un pied. Les globes con-

struits sur une échelle assez grande, et munis de tous les cercles, servent, quand ils peuvent d'ailleurs se mouvoir dans leur méridien de métal, à résoudre sans calculs divers problèmes de géographie et d'astronomie, tels que déterminer la latitude ou la longitude d'un lieu quelconque, trouver tous les lieux qui ont la même longitude ou la même latitude qu'un point donné, trouver le lieu du soleil dans l'écliptique, etc. *Voy.* sur ce sujet l'*Usage des globes* de N. Bion, 1751, et le *Traité de l'usage de la sphère et du globe* par Delamarche. — Un des plus anciens globes connus est celui que Martin Behaim construisit en 1492. Un des plus beaux est celui de la bibliothèque Mazarine, qui dépasse $1^m,30$ de diamètre. Le beau globe de Gottorp a plus de $3^m,50$. Les deux globes de la Bibliothèque nationale de Paris, dits *Gl. de Coronelli*, du nom du Vénitien qui les commença, ont très-près de 4 m.; mais, comme ils datent de deux siècles environ, ils sont tous deux, surtout le globe terrestre, fort en arrière sur la science actuelle.

On nomme *Globe de compression* un fourneau de mine surchargé, dont l'assiégeant fait usage pour crever les contre-mines de l'assiégé et pour faire sauter les contrescarpes. L'invention en est due à Bélidor, en 1732. Les Prussiens en firent usage pour la première fois au siége de Schweidnitz, en 1762, et les Autrichiens, au siége de Valenciennes, en 1794.

GLOBULAIRE (de *globulus*, petite boule), *Globularia*, genre de la famille des Primulacées, renferme des herbes vivaces ou des végétaux frutescents, à feuilles alternes, à fleurs en capitules terminaux et à réceptacle garni de paillettes en forme de boule. Ces plantes contiennent un principe âcre auquel elles doivent des propriétés amères et une action purgative. Elles sont répandues dans les régions tempérées de l'Europe. La *Gl. à longues feuilles* est un arbuste de 2 à 3 mètres de haut, à tige droite, à écorce cendrée, à feuilles linéaires, lisses, luisantes; à fleurs bleues accompagnées de bractées en forme d'écailles. Cette plante, originaire de l'île de Madère, se cultive en orangerie. La *Gl. turbith* (*Gl. adypum*) est très-commune en Europe; c'est un arbrisseau à tige forte et ligneuse, à rameaux grêles, à feuilles lancéolées, coriaces, d'un vert pâle, et à fleurs bleuâtres. On a exagéré ses propriétés purgatives, au point de l'appeler *Herbe malfaisante*.

GLOBULAIRE (ÉTAT) des corps. *Voy.* SPHÉROÏDAL.

GLOBULES (du latin *globula*), ce nom, qui, dans les sciences naturelles, s'applique à tout ce qui se présente en forme de petits corps sphériques (globules du mercure, du sang, du lait, du chyle; corps reproducteurs de certains lichens, etc.), a été spécialement adopté par les partisans d'Hahnemann pour désigner certaines préparations pharmaceutiques appropriées à leur système. Les pilules de la pharmacie homœopathique sont des *globules* d'un volume égal à celui des graines de pavot. *Voy.* HOMOEOPATHIE.

GLOIRE. En Peinture, ce mot indique: 1° l'auréole qui enveloppe le corps entier de la personne que l'on veut glorifier, et plus spécialement l'auréole environnée de nuages au milieu de laquelle s'aperçoit le triangle, symbole de la Très-Sainte Trinité; 2° un ciel ouvert, avec les trois personnes de la Trinité, au milieu des saints, des anges, des séraphins, etc. Par suite, le nom en a passé à des tableaux; ainsi, l'on dit: *la gloire du Titien, du Tintoret, la gloire du Val-de-Grâce, la gloire du Panthéon*.

Dans la Mécanique théâtrale, la *Gloire* est un siége recouvert de nuages brillants et mû à l'aide d'un mécanisme, de manière soit à emporter les personnages dans les airs, soit à les descendre sur la scène. Les anciens connaissaient déjà ce mécanisme: témoin le *Deus ex machina* d'Horace.

GLOIRE DE MER, nom vulgaire d'un Mollusque du genre Cône, le *Conus gloria maris*.

**GLOMÉRIDE** (du latin *glomus*, peloton), *Glomeris*, genre d'insectes de la classe des Myriapodes et de l'ordre des Chilognathes: corps convexe en dessus, concave en dessous, et formé de 13 segments ou tablettes; 8 yeux, 4 de chaque côté de la tête. On trouve ces insectes cachés sous les pierres; ils se contractent en forme de boule quand on les inquiète. Le type du genre est la *Glomeris marginata*, assez commune aux environs de Paris.

GLOSE (du grec *glôssa*, langue), nom donné d'abord à toute note explicative d'un passage plus ou moins obscur, puis à tout l'ensemble des gloses d'un même manuscrit, d'un même ouvrage; dans ce second sens, *glose* est à peu près l'équivalent de *commentaire*, et *glossateur* de *commentateur*. Il y a seulement cette différence, que l'explication du glossateur doit être plus littérale et moins libre que celle du commentateur. *Voy.* GLOSSAIRE.

C'est surtout au moyen âge que les gloses ont été en vogue. La *Bible* et le *Corps du droit romain* en ont été surchargés plus encore que tous les autres ouvrages. Accurse fit sur les *Pandectes* une *glose continue* qui récapitule les gloses de tous ses prédécesseurs, et qui n'a pas moins de 6 volumes in-folio; il en est de même de la *glose ordinaire* de Nicolas de Lyra, qui vivait au commencement du XIVe siècle.

GLOSSAIRE (du grec *glôssarion*, dérivé de *glôssa*, langue), nom donné d'abord à un recueil de gloses se rapportant à un même sujet, puis à tout dictionnaire de termes techniques, poétiques, surtout archéologiques, etc., en un mot, de termes qui sont hors de l'usage commun. Ainsi, le *Dictionnaire de la moyenne et de la basse latinité* de Ducange porte le titre de *Glossaire*. — On ne donne guère aujourd'hui d'éditions de poëtes du moyen âge sans y joindre un *glossaire*. Beaucoup de lexiques, tels que les *Lexicon Platonicum*, *Xenophonteum*, *Homerico-Pindaricum*, etc., publiés soit avec l'auteur dont on explique ainsi la terminologie, soit à part, ne sont que des glossaires de ce genre. — Parmi les grands glossaires, on cite, outre celui de la *moyenne et basse latinité*, déjà mentionné, le *Gl. de la moyenne et de la basse grécité*, aussi de Ducange, le *Gl. archéologique* de Spelman, le *Gl. germanique* de Wachter, le *Gl. germanique du moyen âge* de Scherz, le *Gl. français allemanique* de Schilter, le *Gl. roman* de Roquefort, le *Lexique roman* de Renouard.

GLOSSATEUR. *Voy.* GLOSE.

GLOSSITE (du grec *glôssa*, langue), inflammation de la langue, est ordinairement causée par l'action sur la surface de la langue de substances âcres, caustiques ou délétères, ou d'un venin, d'une piqûre. Quand elle se borne à la surface muqueuse, c'est une affection peu grave, qui cède à l'emploi des émollients et à l'application des sangsues; quand elle atteint le parenchyme, elle prend quelquefois une marche très-aigüe, et peut déterminer promptement la suffocation; il faut, dans ce cas, recourir à un traitement antiphlogistique très-énergique. Souvent la glossite superficielle se produit pendant le cours d'une maladie de la gorge, ou bien elle est symptomatique d'une gastrite, d'une entérite, d'une affection typhoïde très-grave, contre laquelle il faut diriger tous les moyens de traitement.

GLOSSOCÈLE (du grec *glôssa*, langue, et *kêlê*, hernie), hernie ou saillie de la langue hors de la bouche. Cette affection dépend ordinairement du gonflement inflammatoire de cet organe (*Voy.* GLOSSITE); quelquefois cependant on observe une *glossocèle chronique*, sorte d'engorgement œdémateux qui est susceptible d'acquérir à la longue un volume considérable, de déformer les arcades dentaires, les lèvres et même l'os maxillaire inférieur, et qui nécessite l'amputation d'une portion de la langue.

GLOSSOPÈTRES (c.-à-d. *langues pierres*), dents fossiles de poissons appartenant aux genres Squale, Raie, Spare, Baliste, etc. On en trouve souvent en

Europe, surtout aux environs de Montpellier, Bordeaux, Paris, dans la Sicile, etc.

GLOSSOPHAGE (du grec *glôssa*, langue, et *phagos*, qui suce), *Glossophaga*, genre de Chauves-souris caractérisées par une membrane en forme de feuille qu'elles portent au-dessus du nez. Ces animaux, qui habitent l'Amérique du Sud, ont le museau long et étroit, la langue très-allongée, étroite, extensible, recouverte en avant de poils nombreux, et creusée d'un sillon dans son milieu. Cette langue leur permet de sucer, comme les Vampires, le sang des mammifères. L'espèce type est le *Gl. de Pallas* (*Gl. soricina*), qu'on trouve au Brésil et à la Guyane.

GLOSSO-PHARYNGIENS (NERFS), du grec *glôssa*, langue, et de *pharynx;* nerfs de la langue qui naissent des parties supérieures latérales de la moelle vertébrale, entre les nerfs faciaux et pneumo-gastriques, dans le sillon qui sépare les éminences olivaires des corps restiformes. Ils sont le principal siége du goût.

GLOTTE (du grec *glôttis*, même signification), organe de la voix : c'est une fente oblongue qui s'ouvre au fond de la bouche et forme la partie supérieure du larynx. Elle est limitée supérieurement et inférieurement par 5 petits ligaments qui, deux à deux, forment les *cordes vocales supérieures et inférieures.* L'intensité de la voix dépend de l'étendue de la glotte. Dans l'âne et les singes hurleurs, de grandes cellules, en communication avec cet organe, rendent la voix de ces animaux assourdissante. — Quelques anatomistes nomment *glotte* une autre fente placée un peu au-dessous de la précédente.

GLOUSSEMENT. C'est proprement le cri de la poule domestique lorsqu'elle appelle ses petits ou qu'elle demande à couver.

GLOUTERON, nom vulgaire du genre *Bardane*.

GLOUTON (de *gluto*, gourmand), *Gulo*, genre de Carnivores, tribu des Plantigrades. Il ne comprend que 2 espèces : le *Gl. du Cap*, ou *Ratel*, qui a le corps épais et trapu, d'un mètre de longueur, et couvert de poils longs et rudes, gris cendré en dessus, noirs en dessous; il répand une odeur fétide; le *Gl. du nord*, couvert d'un long poil soyeux d'un beau brun marron, qui habite les régions arctiques; il est remarquable par son extrême voracité et sa hardiesse; bien qu'il ne soit pas plus grand que le blaireau, il s'attaque au renne et s'en rend maître.

GLU (en latin *glus*), substance visqueuse, collante, verdâtre, qui sert à faire des *gluaux* pour attraper les petits animaux, surtout les oiseaux. On l'emploie aussi pour préserver les arbres des insectes et des chenilles. La plus commune se fait, chez nous, avec l'écorce moyenne du Houx (*Ilex aquifolium*); en Italie, on préfère celle des baies du Gui (*Viscum album*); en Amérique, on en retire du Glutier (*Sapium aucuparium*); en Égypte, on en prépare avec le Sébeste (*Cordia sebestena*), et on l'appelle glu d'Alexandrie ou de Damas. Beaucoup d'autres végétaux peuvent en fournir. La glu ne se dissout pas dans l'eau; elle est infusible, inflammable, et brûle en répandant une odeur animale; les alcalis, l'essence de térébenthine et l'éther la dissolvent. On la prépare en laissant pourrir les végétaux qui la contiennent, pendant 15 jours, en terre ou à la cave, puis les battant dans un mortier, et lavant à grande eau la glu qui se sépare. — On appelle *glu anglaise* une glu qu'on obtient par la transformation du *Robinia viscosa* et du *Gentiana lutea* en un extrait éthéré qu'on traite ensuite par l'alcool. — La glu a été employée en médecine à l'extérieur comme résolutive et contre la goutte; prise à l'intérieur, elle peut, dit-on, être très-nuisible.

GLUCINE (du grec *glykys*, doux, parce que les sels de glucine ont une saveur sucrée), substance terreuse, blanche, insipide, infusible au feu de forge, insoluble dans l'eau, composée de glucinium et d'oxygène. Elle forme avec les acides des *sels* particuliers, d'un goût sucré, et astringents. On la rencontre en combinaison avec la silice dans plusieurs minéraux, tels que l'euclase et l'émeraude. C'est dans cette dernière pierre qu'elle a été découverte, en 1798, par Vauquelin.

GLUCINIUM, métal d'un gris foncé, contenu dans la glucine, d'où M. Wœhler l'a extrait pour la 1re fois en 1827; étudié spécialement en 1854 par M. Debray.

GLUCOSE (du grec *glykys*, doux), synonyme de *Sucre de fécule* ou *de raisin. Voy.* SUCRE et AMIDON.

GLUCOSURIE (de *glucose*, et du grec *ouron*, urine), synonyme de *Diabète sucré. Voy.* ce mot.

GLUME, enveloppe florale des graminées. *V.* BALLE.

GLUTEN (mot latin qui veut dire *colle, gomme*), substance organique azotée qui existe dans la graine des céréales, et surtout dans le blé, où elle forme comme un réseau dont les mailles emprisonnent les granules d'amidon. On l'obtient sous la forme d'une masse grisâtre, molle, très-élastique, insoluble dans l'eau, de l'apparence d'une membrane, en malaxant de la pâte de farine, pendant qu'on y dirige un filet d'eau, jusqu'à ce que ce liquide ait entraîné tout l'amidon et les parties solubles de la farine. Le gluten est la partie essentiellement nutritive des farines, et c'est lui qui communique à la pâte la propriété de *lever*, c'est-à-dire de produire un pain léger, savoureux et de facile digestion. Les farines sont d'autant plus nourrissantes qu'elles contiennent plus de gluten. Le riz, le maïs, le millet, le sarrasin, sont très-pauvres en gluten, ou en sont même complétement dépourvus. — Le gluten est un mélange d'une matière semblable à la fibrine, appelée *fibrine végétale*, d'une substance gluante, nommée *glutine* ou *gliadine*, d'albumine, de caséine et de quelques sels. Abandonné à l'air humide, il se colore, perd de son élasticité, et se décompose comme une matière animale, en répandant une odeur putride.

On emploie le gluten pour améliorer les pâtes destinées à la fabrication des macaronis, des vermicelles, et pour imiter ainsi les meilleures pâtes d'Italie. Le *gluten granulé* passe même pour être supérieur à toutes ces pâtes. On fabrique ce dernier de la manière suivante : le gluten frais est mélangé, en le divisant par menus lambeaux, avec deux fois son poids de farine; il est ensuite déposé dans un cylindre garni intérieurement de chevilles en fer, au centre duquel tourne un autre cylindre extérieurement muni de chevilles semblables. Les granules plus ou moins allongés qu'on obtient ainsi sont desséchés à l'étuve et passés dans des tamis de toile métallique.

On attribue généralement la découverte du gluten à un Italien du nom de Beccaria, qui vivait au milieu du XVIIIe siècle; cependant Quercetanus, médecin à la cour de Henri IV, en avait déjà parlé.

GLUTIER, nom vulgaire de plusieurs arbres qui fournissent de la *glu*, comme le *Sapium aucuparium* et le *Croton sebiferum*.

GLYCÉRINE (du grec *glykys*, doux), dite autrefois *Principe doux des huiles*, substance organique composée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^6H^8O^6$), qu'on extrait des huiles et des graisses en les saponifiant par les alcalis. Elle forme un liquide sirupeux, transparent, incolore, sans odeur et d'une saveur très-douce; elle est inflammable et très-soluble dans l'eau. Découverte dès 1779 par Scheele, elle n'a été utilisée qu'en 1853, par M. Cap.

GLYCINE (du grec *glykys*, doux), *Glycine*, genre de la famille des Papilionacées, renferme des plantes herbacées ou sous-ligneuses, à tiges souvent volubiles, à feuilles ternées, originaires des parties chaudes de l'Amérique. L'espèce type est la *Gl. frutescente*, originaire de la Caroline et acclimatée dans nos pays. On en fait des berceaux. Ses tiges sont blanchâtres, ses feuilles, formées de 9 à 10 folioles soyeuses; ses fleurs violettes, jaunâtres ou pourpres, et en grappes, s'épanouissent au printemps et à la

fin de l'été. On cultive encore la *Gl. tubéreuse*, la *Gl. tomenteuse*, celles *de la Chine*, *à deux taches*, etc.

GLYCONIQUE (VERS), vers trimètre des Latins, se compose d'un spondée et de deux dactyles :

Sīc tē, | dīvă pŏ | tēns Cyprĭ. (HOR., *Od.*, I, 6.)

On donne aussi ce nom à un vers trochaïque dimètre catalectique, qui prend au second pied le dactyle ou le spondée indifféremment. Exemple :

Spīrĭ | tu āntēn | næ gĕ | mūnt. (SEN. TRAG.)

GLYCOSURIE, synonyme de *Diabète sucré*.

GLYCYRRHIZA, nom scientifique de la *Réglisse*.

GLYCYRRHIZINE (de *glykyrrhiza*, réglisse), substance brunâtre et amorphe qui constitue la partie essentielle du jus de réglisse, se compose de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^{16}H^{12}O^{6}$). Pour l'obtenir, on traite par l'acide sulfurique l'extrait aqueux de la racine de réglisse; on lave le précipité avec de l'eau acidulée, puis avec de l'eau pure; on le dissout ensuite dans l'eau, et l'on neutralise la liqueur par le carbonate de potasse; cette liqueur, filtrée et évaporée, donne pour résidu la glycyrrhizine.

GLYPHE (du grec *glyphô*, graver), terme d'Architecture, se dit de tout trait gravé en creux, de tout canal creusé dans les ornements. *V.* TRIGLYPHE.

GLYPTIQUE (du grec *glyphô*, graver), art de tailler ou de graver les pierres fines : c'est à cet art qu'on doit les *intailles* et les *camées* ou *gemmes* (*V.* ces mots et GLYPTOTHÈQUE). La cornaline, la calcédoine, le jaspe, l'agate, l'onyx, le lapis-lazuli, la malachite, la stéatite, la turquoise, le saphir, sont les pierres sur lesquelles on grave le plus ordinairement. Les instruments dont on se sert à cet effet sont le *touret*, espèce de tour, et la *bouterolle*, petit rond de cuivre ou de fer émoussé, propre à user ou à entamer la pierre, qui est mis en mouvement par le touret, et dont on augmente la puissance avec de l'émeri, de la poudre de diamant et quelques liquides.

On fait remonter l'origine de la glyptique aux Égyptiens, à qui les Étrusques, puis les Grecs, empruntèrent leurs procédés mécaniques. Chez ces derniers, la glyptique atteignit à une perfection qui est restée depuis inimitable. Rien n'égale la délicatesse et le fini des détails de la glyptique grecque. Les Romains succédèrent aux Grecs dans cet art, et c'est encore en Italie qu'on trouve aujourd'hui les meilleurs graveurs en pierres fines. Chez les anciens, les pierres gravées servaient d'amulettes, de cachets, d'anneaux, et quelquefois de bracelets, d'agrafes, etc. — Les graveurs anciens ne nous ont pas laissé la description des procédés qu'ils employaient : on sait seulement qu'ils connaissaient le touret et la bouterolle (*ferrum retusum*); ils se servaient, en outre, d'une espèce de scie (*terebra*): ils employaient aussi la poudre de diamant, le *naxium* (sorte de grès pulvérisé), le schiste d'Arménie et l'émeri (*smyris*).

Les meilleurs traités sur la Glyptique sont ceux de Vettori, de Mariette, de L. Natter (Londres, 1755), de Millin (1797). Il existe, en outre, un grand nombre de collections de pierres gravées (*Voy.* DACTYLIOTHÈQUE et GLYPTOTHÈQUE). Stosch, Bracci, et de nos jours, MM. de Clarac, Sillig, Raoul Rochette, ont décrit et classé toutes celles qui offraient quelque intérêt pour l'étude de l'histoire ou de l'art. M. Ch. Lenormant les a reproduites, par les procédés de M. Ach. Collas, dans son *Trésor de Numismatique et de Glyptique* (1834-50, 13 vol. in-fol.).

GLYPTOTHÈQUE (du grec *glypta*, choses gravées, et *thêkê*, dépôt), collection de pierres gravées. Les anciens se plaisaient déjà à former des collections de ce genre; ils les plaçaient même dans leurs temples. Chez les modernes, Pétrarque en donna le premier l'exemple (*Voy.* DACTYLIOTHÈQUE et MÉDAILLES); de nos jours, la *Galerie des antiques* du Louvre à Paris et la *Glyptothèque* de Munich offrent les plus belles collections de pierres gravées, bas-reliefs, mosaïques, etc. Malheureusement pour l'intérêt de la science, la fraude a produit beaucoup de pierres fausses, dont quelques-unes imitent l'antique de manière à tromper les plus habiles : telle était la collection, un moment fameuse, du pr. Poniatowski.

GNAPHALIUM (c.-à-d. en gr. *cotonnière*), g. de Composées-Sénécionidées, qui comprend l'*Immortelle*.

GNATHODONTES (du grec *gnathos*, mâchoire, et *odous*, *odontos*, dent), nom donné par M. de Blainville à l'une des deux grandes divisions de la classe des Poissons, celle à laquelle Cuvier a donné le nom d'*Osseux*.

GNEISS (mot emprunté à l'allemand), roche remarquable par sa texture feuilletée, est composée des mêmes éléments que les différentes variétés de granit, spécialement de mica en paillettes et de feldspath lamellaire ou grenu. Elle constitue dans la croûte solide du globe de puissantes assises qui paraissent avoir été consolidées les premières. Elle est extrêmement riche en minéraux cristallisés de presque toutes les espèces : on y connaît, en exploitation, des mines de manganèse, de galène argentifère, de cuivre, d'étain, d'argent, d'antimoine, de fer, etc. Elle présente un grand développement dans la partie centrale des Alpes, dans les Vosges, dans les montagnes qui séparent la Loire du Rhône et de la Saône, dans les Cévennes, les Pyrénées, etc.

GNET, *Gnetum*, genre type de la famille des Gnétacées, détachée des Conifères, renferme des arbres de l'Inde et de l'Océanie, à tronc droit et noueux, à rameaux élancés, à feuilles opposées, ovales, pointues, luisantes en dessus. Leurs fruits sont rouges, semblables à ceux du Cornouiller. L'amande cuite est comestible et d'un bon goût. Le *Gn. gnemon* est l'espèce type de ce genre. — Outre le genre Gnet, la famille des *Gnétacées* renferme le genre Éphèdre, que l'on trouve en Europe.

GNIDIENNE, *Gnidia* (de la ville de Gnide, dédiée à Vénus), genre de la famille des Thymélées, renferme de fort jolies plantes frutescentes, originaires d'Afrique, à feuilles persistantes et à fleurs dont l'odeur rappelle celle de l'héliotrope. La *Gn. à feuilles de lin* (*Gn. simplex*) est un petit arbrisseau, haut de 40 à 50 centim. Ses rameaux grêles sont couverts de feuilles nombreuses et linéaires; ses fleurs, d'un jaune pâle, s'épanouissent deux fois par an. La *Gn. à feuilles de pin* (*Gn. pinifolia*) a de belles fleurs blanches, couvertes de poils; des rameaux grisâtres et des feuilles longues de 14 à 15 millim. On les cultive dans les serres.

GNOMES, génies de petite stature, imaginés par les Cabalistes. *Voy.* GNOME au *Dict. univ. d'H. et de G.*

GNOMIQUES (POETES), du grec *gnômê*, sentence. Les Grecs ont donné ce nom à des poëtes qui ont écrit un grand nombre de poésies renfermant des sentences et des pensées morales. Plusieurs de ces poëtes furent en même temps philosophes et législateurs. On cite parmi les plus célèbres : Théognis, Phocylide, Pythagore, Solon, Simonide, Cléanthe, Hésiode, etc. Brunck a donné un recueil estimé des *Poëtes gnomiques grecs* (Strasbourg, 1784, gr.-lat.).

Les *Distiques* de D. Caton et les *Sentences* de P. Syrus chez les Romains, les *Quatrains* de Pibrac, peuvent être rangés parmi les poésies gnomiques.

GNOMON (mot grec qui veut dire proprement *indicateur*), instrument qui sert à mesurer la hauteur du soleil et à marquer les heures, en indiquant la longueur et la direction de l'ombre projetée. Il est ordinairement formé par une aiguille ou style, une colonne ou une pyramide élevée verticalement sur une surface plane et horizontale, en un point d'une ligne droite tracée sur cette surface et qui représente la méridienne du lieu. Pour connaître la hauteur du soleil, on mesure la longueur de l'ombre projetée par le gnomon, lorsque cette ombre tombe exactement sur la ligne méridienne. Les Grecs distinguaient l'heure par l'ombre d'un gnomon projetée sur un *cadran*

*solaire* (*Voy.* ce mot). — Les observations de l'ombre du gnomon ont fait reconnaître la diminution progressive de l'obliquité de l'écliptique.

*Gnomon* se dit encore d'une ouverture plus ou moins élevée, par laquelle, dans le but aussi de connaître la hauteur du soleil, on introduit un rayon solaire sur une ligne méridienne parfaitement horizontale et où l'on marque les tangentes de la distance au zénith.

Ce mot est enfin employé, mais avec peu d'exactitude, comme synonyme de *Cadran solaire.*

GNOMONIQUE, science des gnomons et art de tracer les cadrans solaires (*Voy.* CADRAN et GNOMON). On en trouvera les procédés décrits dans le *Manuel de Gnomonique* de M. Boutereau (Collection Roret).

GNOSE (du grec *gnôsis*, connaissance), prétendue science privilégiée, réservée aux seuls Gnostiques, était obtenue par une intuition immédiate. *Voy.* GNOSTIQUES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GNOU, *Antilope gnus*, espèce de Mammifère ruminant du genre Antilope. C'est un animal plus grand que les autres Antilopes, d'un aspect farouche, et qui a la face recouverte de poils épais. Son pelage est fauve ou brun ; la queue est garnie de longs poils blancs. Avec le mufle et les cornes du bœuf, il a les jambes du cerf, et la belle encolure, la crinière et la croupe du cheval. Une seconde crinière, toute noire, lui défend la face inférieure du cou. Enfin, sa queue est longue et terminée par un flocon de longs poils. Cette espèce habite l'Afrique et l'Amérique méridionales; elle paraît difficile à apprivoiser.

GOBELET (du latin *cupa*). A la cour des rois de France, le *Service* dit *du gobelet* était un des 7 offices de la maison du roi : il comprenait le pain, le vin, le fruit et le linge pour la bouche du roi. On appelait *chef du gobelet*, ou simplement *gobelet*, le premier des officiers de la bouche du roi. *V.* ÉCHANSON.

Dans l'ancienne Pharmaceutique, on appelait *gobelet émétique* un gobelet de métal dans la composition duquel il entrait de l'antimoine, et qui communiquait une vertu émétique à la liqueur qu'on y laissait séjourner. On y a renoncé, parce que la quantité d'émétique dissoute n'était pas constante, et qu'il en résultait souvent des accidents. Il y avait de même des *gobelets de quassia*, *de tamaris*, etc.

GOBELETS (JOUEUR DE). *Voy.* PRESTIDIGITATEUR.

GOBE-MOUCHES, *Muscicapa*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux dentirostres : bec moyen, d'une longueur et d'une largeur moyennes, élargi et déprimé à la base, qui est hérissée de longs poils; comprimé et échancré vers la pointe, ou très-acéré. Ces oiseaux sont répandus sur tout le globe. Ils se nourrissent d'insectes. Ils sont migrateurs : ils arrivent au printemps dans les pays tempérés, et partent en automne, après avoir niché. Ils vivent dans les lieux retirés, sur le sommet des arbres les plus élevés; leur cri est aigu et monotone. On trouve en Europe le *G. gris* (*M. grisola*), qui est long de 12 à 15 centim.; il a la poitrine, les flancs, le cou et les parties supérieures d'un brun cendré, la gorge et le ventre blancs. Le *G. à collier* (*M. albicollis*) est long de 10 à 12 centim. Il a les parties inférieures et le front blancs, le sommet de la tête noir, ainsi que la queue et le dos. Le *G. bec-figue* (*M. luctuosa*), long d'environ 12 centim., est d'un beau noir, excepté le front, qui est blanc, ainsi que les parties inférieures.

GOBETIS. *Voy.* CRÉPI.

GOBIE (du grec *Kôbios*, nom d'un poisson analogue), *Gobius*, vulgairement *Goujon de mer*, genre de poissons Acanthoptérygiens, type de la famille des Gobioïdes, se distingue aux rayons flexibles de ses nageoires, à ses ventrales réunies sur toute leur longueur; à ses deux dorsales et à ses dents en velours, disposées sur une seule rangée à chaque mâchoire. On trouve ces poissons dans toutes les mers, quelques-uns même dans les fleuves. L'espèce type est le *Boulereau noir* (*G. niger*), que l'on pêche sur nos côtes en mars et en avril. Il n'a que 12 à 13 centim. de longueur; mais sa chair est estimée.

GOBIO, GOBIUS, noms latins du Goujon.

GOBIOIDES (de *Gobie*, genre type), famille de poissons Acanthoptérygiens, caractérisée par ses ventrales attachées sous ses pectorales, un peu en avant, et réunies par leur bord interne de manière à ne former qu'une seule nageoire qui devient une sorte de ventouse pour le poisson. Cette famille renferme les genres *Gobie, Blennie, Anarrhique, Callionyme*, etc.

GODILLE ou GOUDILLE, aviron qui, placé dans une entaille arrondie sur l'arrière d'une petite embarcation, sert à l'homme qui la manie à diriger seul cette embarcation soit sur une rivière, soit même sur la mer quand elle n'est pas trop mauvaise. Cette manière de naviguer, qui imite les mouvements de la queue du poisson, s'appelle *godiller.*

GODIVEAU (de *godebillaux*, tripes de bœuf avec lesquelles on faisait d'abord ces pâtés), pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau qui se met ordinairement en boulettes, et de béatilles (ris de veau, crêtes de coq, champignons, etc.). On n'en fait plus aujourd'hui. Les tourtes d'entrée et les vole-au-vent les ont remplacés.

GODRON ou GAUDERON. *Voy.* GAUDERON.

GOELAND, *Larus*, oiseau de mer qui forme une section du genre Mouette, renferme les plus grosses espèces, c.-à-d. celles qui atteignent au moins la taille du canard, et qui ont les jambes à demi nues et les formes lourdes et massives. La principale espèce est le *G. burgmeister* (*L. glaucus*), qui habite les contrées septentrionales de l'ancien monde, et ne se voit que rarement sur nos côtes. Cet oiseau est d'un bleu cendré avec un cercle rouge autour des paupières et des iris rouges. Il est doué d'un appareil de vol si puissant qu'il fait, en suivant les navires, des traversées de 3,000 kilom. sans se reposer. Il dépose ses œufs sur les rochers de la mer, et se nourrit de cadavres, soit d'hommes, soit de poissons.

GOELETTE (de *goëland* ?), navire léger, de 50 à 100 tonneaux, allongé, peu large, construit essentiellement pour la course. Il porte 2 mâts, fort inclinés en arrière, sa grande voile et sa voile de misaine trapézoïdale enverguées à une corne ou pic, et presque toujours des mâts hauts sortant des huniers, parfois une voile de fortune à la vergue carrée de l'avant, et des focs. On l'arme en guerre avec de petite artillerie, et il sert de mouche ou d'aviso. Les corsaires sous l'Empire en avaient de fort jolies et d'une marche supérieure. Le commerce s'en sert aussi beaucoup dans les parages où la mer est basse.

GOEMON, nom donné sur quelques côtes de France aux plantes marines jetées sur ces côtes ou ramassées sur les rochers, et qui fournissent aux habitants un engrais précieux pour les champs. Parmi ces plantes sont des *Fucus*, des *Varechs*, des *Laminaires*, des *Siliquaires*, des *Lorées*, etc. Cet engrais se décompose lentement et est très-propre à maintenir la fraîcheur de la terre.

GOÉTIE (en grec *goéteia*, formé de *goés*, sorcier, imposteur), espèce de magie par laquelle on invoquait les génies malfaisants pour nuire aux hommes : c'est l'opposé de *Théurgie.* On réunissait pour augmenter l'effet des pratiques de la *goétie* tout ce qui pouvait ébranler l'imagination : nuit obscure, caverne souterraine, proximité des tombeaux, ossements de morts, victimes noires, sourds gémissements, etc.; quelquefois même on sacrifiait, dit-on, de jeunes enfants pour chercher l'avenir dans leurs entrailles. C'est dans les derniers temps du paganisme que l'on se livra à ces pratiques, ridicules quand elles n'étaient pas horribles et criminelles.

GOITRE (qu'on fait dériver, par corruption, du latin *guttur*, gorge), dit aussi *Thyroïdite*, tumeur

produite par l'engorgement du corps thyroïde; les anciens la nommaient improprement *Bronchocèle* ou *Hernie gutturale*. Le goître forme à la partie antérieure du cou une tumeur irrégulière et bosselée, souvent bilobée, susceptible d'acquérir un volume considérable, et qui peut alors entraver plus ou moins gravement la respiration. Les femmes y sont plus sujettes que les hommes. Le goître est endémique et héréditaire dans certaines contrées froides et humides, notamment dans les vallées des Alpes, le bas Valais, la Savoie, la Maurienne, etc.; on l'attribue aux aliments grossiers, indigestes, à l'usage des eaux séléniteuses, calcaires, magnésiennes, ou provenant de la fonte des neiges, et en général au défaut de matières iodées. Il affecte surtout les individus lymphatiques, à constitution molle ou scrofuleuse (*Voy.* CRÉTINS). Toutes les professions qui nécessitent des efforts susceptibles de porter le sang à la tête peuvent développer le goître, ainsi que les cris, l'habitude de porter des fardeaux sur la tête, un accouchement laborieux, etc. Il n'est accompagné ni d'inflammation, ni de changement de couleur à la peau; mais il peut, après avoir persisté pendant plusieurs années à l'état de simple hypertrophie, se transformer en une autre maladie, telle que des tubercules, des kystes, des dégénérations squirreuses, etc.

En général, on envisage le goître plutôt comme une simple difformité que comme une vraie maladie. De tous les moyens préconisés contre cette difformité, le plus efficace est l'iode et la pommade d'hydriodate de potasse. On a employé à l'intérieur l'éponge de mer, le savon, le carbonate de soude, les eaux alcalines et sulfureuses; on a aussi appliqué sur la tumeur des sachets remplis de chlorhydrate d'ammoniaque, de chaux éteinte et de poudre de tan, et ceux appelés jadis *colliers de Morand*. L'extirpation du corps thyroïde a presque toujours été mortelle.

Dans l'Art vétérinaire, on nomme *goître* une tumeur plus ou moins grosse, remplie d'eau, qui se forme sous la mâchoire des moutons, et qui paraît ou disparaît, augmente ou diminue, selon que le temps est humide ou sec, ou que l'animal a travaillé ou s'est reposé. Les chiens y sont aussi sujets.

GOLFE (du grec *kolpos*, sein, et par suite golfe), portion de mer qui s'enfonce dans les terres. On la distingue de la *baie* en ce que celle-ci est moins considérable. — Autrefois on nommait golfes de véritables mers : la mer Baltique (*sinus Codanus*), la mer Rouge (golfe Arabique). Les vrais golfes les plus connus sont ceux de Bothnie, de Finlande, de Riga, de Gascogne, de Lyon, de Gênes, de Tarente, en Europe; d'Alexandrette, de Suez, de Siam, de Tonquin, de l'Obi, de Iénisséi, en Asie; de la Sidre, en Afrique; de St-Laurent, en Amérique. Beaucoup de golfes sont formés par des embouchures de grandes rivières : tel est le canal de Saint-George en Angleterre. — On a appelé *golfes ouverts* des enfoncements qui commencent par simuler un golfe, mais au bout desquels se trouve un passage; il faut réserver à ces bras de mer le nom de *manche*.

GOLIATH (par allusion au géant *Goliath*), *Goliathus*, genre de Coléoptères pentamères de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabées. Ces insectes sont les géants de leur tribu : leur longueur atteint 9 centim. Ils ont la lèvre supérieure échancrée en gouttière, le sternum large et les pattes antérieures non dentelées à leur côté extérieur. Les mâles ont le chaperon fendu et prolongé des deux côtés en forme de cornes. Ces animaux vivent sur les fleurs. On en connaît plusieurs espèces, toutes d'Afrique et d'Amérique. Le *G. brillant* est vert doré, avec les cornes et les tarses noirs; le *G. géant* a la tête et le corselet d'un blanc jaunâtre avec des raies noires et les ailes jaunâtres.

GOMART, *Bursera*, genre-type de la famille des Burséracées, renferme de très-grands arbres tous exotiques. Le plus remarquable est le *G. gommier* (*B. gummifera*), vulgairement nommé *Bois à cochon*, *Bois à colophane*, *Cachibou*, *Gommier*, *Sucrier de montagne*. C'est un arbre propre à l'Amérique, qui s'élève à près de 30 mètres, et duquel découle un suc balsamique, gommeux, qui est un excellent remède contre les plaies. Pour les caractères botaniques, *Voy.* BURSÈRE.

GOMBO ou GOMBAUT, nouveau légume cultivé en Algérie, appartient à la famille des Malvacées, et est originaire des Antilles. *Voy.* KETMIE.

GOMME (en latin *gummi*), substance solide, blanche, jaune ou rougeâtre, incristallisable, d'une cassure vitreuse et d'une saveur fade, qu'exsudent beaucoup d'arbres, et particulièrement nos arbres fruitiers, sous la forme d'un liquide épais et visqueux qui bientôt se durcit à l'air. Souvent, l'excrétion de ce suc n'ayant pas lieu naturellement, on la détermine au moyen d'incisions qu'on pratique sur l'écorce des arbres. On trouve d'ailleurs des principes gommeux dans la plupart des végétaux. On rencontre dans le commerce : la *G. arabique* et la *G. du Sénégal*, en petites masses arrondies, tantôt blanches, tantôt rousses ou rouges, solubles dans l'eau froide, provenant de différentes espèces d'*Acacias* (*Mimosa*) qui croissent en Égypte, sur les bords du Nil, en Arabie et au Sénégal; la *G. adragant*, en petits rubans entortillés, qu'on tire de petits arbrisseaux appelés *Astragales* (*Astragalus tragacantha*), qui viennent à l'île de Crète et aux îles environnantes; les *G.* dites *de pays*, notamment la *G. de France*, qui découle dans nos contrées, à l'époque de la maturité des fruits, des abricotiers, amandiers, cerisiers, pêchers, pruniers, etc. Ces gommes ne sont jamais des corps purs, mais des mélanges, en proportions variables, de substances composées de carbone, d'hydrogène et d'oxygène (*arabine*, *cérasine*, *bassorine*), qui se dissolvent plus ou moins facilement dans l'eau, et l'épaississent en donnant des liquides gluants et mucilagineux. Les gommes sont précipitées par l'alcool. La gomme arabique est particulièrement recherchée à cause de sa grande solubilité dans l'eau froide. On emploie les gommes dans les arts pour fabriquer l'encre et le cirage, épaissir les couleurs, apprêter et lustrer les étoffes. Les gommes de France sont utilisées dans la chapellerie pour l'apprêt du feutre. Les médecins prescrivent les gommes à cause de leurs propriétés adoucissantes : elles entrent dans la composition de beaucoup de sirops, de pastilles, de potions, etc.; les pâtes de guimauve et de jujube ne sont que des mélanges de gomme arabique et de sucre, aromatisés avec le jus de ces plantes. Dans les pays de l'Afrique où les gommes abondent, les indigènes les emploient comme nourriture. — On fabrique une *Gomme artificielle* au moyen d'une légère torréfaction de la fécule; mais cette gomme, dite *Léiocome* (*Voy.* ce mot), diffère des gommes naturelles par certains caractères chimiques.

On donne improprement le nom de *Gommes-résines* à des matières très-diverses, qui exsudent, il est vrai, de certains arbres comme les gommes proprement dites, mais qui contiennent des principes résineux très-différents des substances gommeuses, et souvent des huiles essentielles qui leur donnent de l'odeur. On range parmi les gommes résines : le *Suc d'aloès*, la *G. ammoniaque*, l'*Assa fœtida*, le *Bdellium*, le *Copal*, la *G. élémi*, l'*Euphorbe*, le *Galbanum*, la *G.-gutte*, la *Gutta-percha*, la *Myrrhe*, l'*Oliban*, l'*Opoponax* et la *Scammonée*. *Voy.* ces mots.

*Gomme ammoniaque*, espèce de gomme-résine, ordinairement en larmes blanches, fournie par une Ombellifère, le *Dorema armeniacum*, qui croît en Perse. On l'emploie en médecine, à l'extérieur, sous forme d'emplâtre, et à l'intérieur comme excitant dans le traitement de l'asthme et des catarrhes pulmonaires chroniques.

*Gomme animé. Voy.* RÉSINE ANIMÉ.

*Gomme de Bassora, Gummi torridonense,* substance qu'on tire des environs de Bassora, se trouve en morceaux irréguliers, d'un petit volume, blancs ou jaunes; elle est moins transparente que la gomme du Sénégal, et moins opaque que la gomme adragant. Elle contient un principe particulier nommé *bassorine* (*Voy.* ce mot). On l'a attribuée, mais sans preuve, au *Mesembryanthemum;* elle vient plus probablement d'un *Mimosa.* Du reste, c'est à tort qu'on l'appelle *gomme,* puisqu'elle ne se dissout pas dans l'eau. Elle n'est d'aucun usage, et même vicie les gommes où elle se trouve mêlée.

*Gomme élastique. Voy.* CAOUTCHOUC.

*Gomme-gutte,* espèce de gomme-résine, en masses cylindriques, d'un jaune brun, opaques, inodores, d'une cassure vitreuse, presque insipide d'abord, puis âcre et amère. Elle provient d'un Guttifère, le *Garcinia morella* de De Candolle, qui croît dans l'île de Ceylan et dans la presqu'île de Camboge; on l'emploie comme couleur jaune dans la peinture en aquarelle, et comme purgatif en médecine.

*Gomme laque, G. dammar,* etc., noms donnés improprement à diverses résines. *V.* LAQUE, DAMMARA.

*Gomme en larmes. Voy.* GALBANUM.

GOMMIER, nom donné aux arbres qui produisent de la gomme ou des résines. Ainsi on nomme *G. d'Arabie,* l'Acacia du Nil et l'Acacia du Sénégal; *G. blanc,* le Balsamier; *G. rouge,* le Gomart, etc.

GOMPHOSE (du grec *gomphos,* clou), articulation immobile par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre, comme un clou ou une cheville dans un trou; telle est l'insertion des dents dans les mâchoires.

GOMPHOSE, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Labroïdes : corps très-comprimé, tête entièrement nue, museau ayant l'apparence d'un tube long et mince, et représentant une espèce de clou. Le *G. bleu* est de la grandeur d'une tanche; son corps est bleu. Le *G. brun* et le *G. vert* tirent leur nom de la couleur de leur corps. Le *G. varié* est mêlé de vert, de bleu et de jaune. Ces trois espèces fournissent un aliment très-agréable, recherché par les habitants des Moluques.

GOMPHRÈNE, vulgairement *Amarantine, Immortelle violette,* genre de la famille des Amarantacées, renferme des plantes annuelles originaires de l'Inde. Les tiges sont droites, articulées, un peu velues, munies de feuilles opposées, ovales, lancéolées, entières et molles. Les fleurs sont d'un rouge vif. On cultive ces plantes dans nos jardins.

GONDOLE (de l'italien *gondola*), barque légère, oblongue, ayant la poupe repliée en l'air, la proue élancée et recourbée en dehors, et au milieu une cabine fermée par des glaces ou des jalousies, ne sert que pour le passage et l'agrément. Elle ne va qu'à la rame; le rameur, nommé *gondolier,* est placé à l'arrière. On ne voit guère de gondoles qu'à Venise. Les gondoliers vénitiens ont acquis une célébrité par leurs chansons ou barcarolles : les paroles, originairement empruntées aux vers du Tasse, ont subi, grâce au temps et au dialecte vénitien, de nombreuses modifications.

Diverses voitures, des diligences, des omnibus, etc., ont porté le nom de *gondoles.* Le maréchal de Saxe, à Fontenoi, se faisait porter dans une gondole d'osier quand il ne pouvait plus se tenir à cheval.

GONFALON ou GONFANON (de *cum,* ensemble, et *fanon;* réunion de fanons), espèce de bannière à plusieurs fanons. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

GONG ou GONG-GONG (onomatopée), instrument de musique des Chinois et des Indiens, consiste en une plaque de métal dont on tire des sons éclatants en la frappant avec une baguette garnie de peau.

GONGYLE (du grec *goggylos,* rond), nom sous lequel on désigne les globules reproducteurs de certaines plantes dans lesquelles la fécondation n'est pas démontrée. Tels sont les globules des Algues et ceux qu'on trouve sur le thalle des Lichens.

GONIOMÈTRE (du grec *gônia,* angle, et *métron,* mesure), instrument qui sert à mesurer les angles dièdres dans les cristaux. On distingue le *G. par application* et le *G. par réflexion.* Le premier se compose d'un demi-cercle divisé, sur lequel sont adaptées deux alidades, l'une fixe au zéro de la division, l'autre mobile, de manière à pouvoir marquer sur le limbe l'angle du cristal. Le deuxième donne des résultats beaucoup plus précis; mais il n'est applicable qu'aux cristaux qui présentent un certain poli : le plus généralement employé est celui de Wollaston. Il se compose d'un limbe vertical, gradué sur sa tranche, et dont l'axe horizontal est monté sur un support. Ce limbe peut être tourné au moyen d'une virole, et se trouve muni d'un vernier immobile. L'axe du limbe est creux et traversé par un autre axe mobile, destiné à porter le cristal dont on veut mesurer les angles. On y fixe celui-ci de manière que l'une de ses faces réfléchisse, à l'œil placé très-près, un objet extérieur, par exemple, une ligne noire tracée sur un mur; puis on fait faire à cette face, en même temps qu'au limbe, une révolution, jusqu'à ce que l'œil perçoive de nouveau le même objet réfléchi par une autre face qui fait avec la première l'angle cherché; celui-ci est donné par l'arc parcouru dans cette révolution par le limbe.

GOODENIA (d'un nom propre), genre type de la famille des Goodéniacées, formée par Smith, renferme des végétaux propres à l'Océanie. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs élégantes, portées sur de longs pédoncules. Ces fleurs sont jaunes, blanches, roses ou rougeâtres. Le fruit est une capsule à deux loges. L'espèce principale est la *G. à grandes fleurs,* à feuilles ovales, et à fleurs jaunes et axillaires. On cultive cette plante dans les serres tempérées.

GORDONIA (d'un nom propre), genre de la famille des Ternstrœmiacées, renferme des plantes frutescentes, à feuilles alternes et coriaces, à pédoncules axillaires et uniflores, propres aux parties les plus chaudes de l'Amérique septentrionale. On cultive dans nos jardins la *G. à feuilles glabres,* haute de 4 m. et à fleurs blanches, et la *G. pubescente,* également à fleurs blanches, mais plus petite.

GORFOU (de *goir fugl,* nom sous lequel les habitants des îles Fœroë désignent le grand pingouin), *Catarrhactes,* genre d'oiseaux Palmipèdes détaché du genre Manchot : bec court, droit, robuste; mandibule supérieure convexe, un peu crochue; sillon nasal, s'arrêtant au tiers du bec. L'espèce unique du genre, le *G. sauteur* (*C. chrysocoma*), est brun en dessus, blanc en dessous, avec des plumes dorées sur la tête. Cet oiseau est de la taille d'un gros canard; il vit de poissons, et habite les mers polaires.

GORGE. Ce mot, dans le langage vulgaire, désigne la partie antérieure du cou; pour les Anatomistes, c'est seulement la cavité formée par le pharynx, le *Gosier.* — Ce qu'on nomme vulgairement *mal de gorge* est désigné par les médecins sous le nom d'*angine. Voy.* ce mot.

On nomme *Gorge blanche* la Sylvie grisette et la Mésange nonnette; *G. jaune,* le Figuier trichas; *G. noire,* le Rossignol des murailles; *G. nue,* une espèce de Perdrix; *G. rouge,* la Sylvie rouge.

En Botanique, on appelle *fausse-gorge* l'entrée du tube de la corolle, du calice, etc.

En Architecture, on appelle *gorge* une moulure concave. La *gorge d'une poulie* est la cannelure, le creux circulaire qui règne sur sa circonférence.

GORGERET (de *gorge*), instrument de chirurgie, qui représente une gouttière allongée en forme de *gorge* ou de canal étroit; on s'en sert dans plusieurs opérations, notamment dans celle de la taille et de la fistule à l'anus. Les gorgerets ont été modifiés à l'infini : on emploie surtout, pour la taille,

ceux de Foubert, de Ledran, de Lecat, de Desault; pour la fistule, ceux de Marchettis, Percy, Larrey.

On nomme vulgairement *Gorgeret*, un Rolle, un Fourmilier et un Gobe-mouches.

GORGERIN (de *gorge*). C'était, au moyen âge, la pièce de l'armure qui couvrait la gorge et le cou d'un homme d'armes. — On l'a dit aussi du collier garni de pointes dont on arme le cou des chiens.

En Architecture, le *gorgerin* est la partie du chapiteau dorique qui est au-dessus de l'astragale.

GORGONE (nom mythologique donné par Pline à ce zoophyte), *Gorgonia*, genre de Polypes, renferme des Zoophytes à polypiers simples ou rameux, recouverts d'une écorce animée qui les fait tous communiquer entre eux, de sorte que ce qui sert à la nourriture de l'un profite à tous les autres. Cette écorce est charnue, élastique, flexible, et devient, par la dessiccation, terreuse et friable. Ces polypiers, qui ont de 5 centimètres à plusieurs mètres de hauteur, ressemblent à des arbrisseaux : aussi les a-t-on longtemps rangés parmi les végétaux. Leur couleur varie du rouge au blanc, au vert, au violet, au noir et au jaune. Les animaux qui les habitent sont petits et enfermés dans un sac membraneux. Les Gorgones ressemblent aux Alcyons. La *G. éventail*, commune dans les collections, se trouve dans toutes les mers. La *G. briarée* habite les mers de l'Amérique septentrionale. — La Gorgone est le type de l'ordre des Gorgoniées, qui appartient à la division des Polypiers flexibles, section des Corticifères.

GORILLES, nom donné par le Carthaginois Hannon aux femmes d'une peuplade africaine qui avait le corps entièrement velu, a été appliqué récemment par les Zoologistes à une espèce de Singe d'Afrique très-voisine de l'homme. *Voy.* TROGLODYTES.

GOSIER, nom vulgaire du *pharynx*. *V.* PHARYNX.

GOSSAMPIN, *Gossampinus*, espèce de Fromager, arbre de la famille des Malvacées, qui croît dans l'Inde, en Afrique et en Amérique, est ainsi nommé parce qu'il ressemble au *pin*, et que son fruit renferme une sorte de coton (*gossypium*).

GOSSYPINE (de *gossypium*, coton), substance végétale solide, fibreuse, insipide, très-combustible, insoluble par l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis, et qui, traitée à chaud par l'acide nitrique, se décompose et fournit de l'acide oxalique. On l'extrait du coton commun. Elle est sans usage.

GOSSYPIUM, nom scientifique du COTON.

GOTHIQUE (ARCHITECTURE), nom donné vulgairement à tous les genres d'architecture en usage au moyen âge, désigne spécialement le *style ogival*.

On distingue le *vieux gothique*, résultat des diverses modifications apportées à l'architecture ancienne par les peuples barbares, et dont les principaux monuments se trouvent en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas et dans le nord de la France; et le *gothique moderne*, ou *gothique proprement dit*, qu'on nomme aussi *architecture sarrasine*, parce qu'il est né du mélange de l'architecture arabe et mauresque avec le vieux gothique et le style byzantin : c'est par l'effet d'une erreur accréditée par le temps que les Goths passent pour être les inventeurs de cette seconde espèce d'architecture.

On divise encore l'*architecture gothique* soit par rapport aux races ou nations, soit par rapport à l'exécution. Sous le 1er point de vue, il y a le *G. du nord* (subdivisé en *G. breton* ou *anglais*, *G. flamand* et *G. normand*); le *G. germain* (qui comprend le *saxon*, le *tudesque* et le *lombard*); le *G. du midi* (dont les espèces sont très-variées), et enfin le *G. asiatique* (où l'on distingue le *syrien*, l'*arabe*, le *sarrasin* et le *mauresque*). Sous le point de vue de l'art, on distingue surtout : le *G. à trèfle*, qui fleurit du IXe au XIe siècle; le *G. rosé et fuselé* (la *rose* est la disposition des vitraux en corolles aplaties, et l'on nomme *fuseaux* la réunion d'un gros fût principal et de nombreuses colonnettes en fuseaux); le *G. ondulé et panaché*, c.-à-d. chargé de galbes, ondulations et clefs pendantes (de Louis VIII à Charles VI); le *G. flamboyant* et le *G. fleuri*, développement ou exagération du précédent; la période où domina ce dernier genre s'étend jusque sous François Ier et sous Henri II. Mais déjà le style renaissance dispute la place au gothique, et bientôt celui-ci disparaît.

On a émis des opinions fort diverses sur l'origine de l'architecture gothique. Il paraît constant que le vieux gothique est d'origine septentrionale. Les bois étaient les seuls temples des peuples du nord; et les troncs, les rameaux, le feuillage, les masses d'ombre coupées par quelques interstices de lumière, leur offraient précisément les types de tout ce qui frappe dès l'abord les yeux dans une cathédrale et même dans les édifices profanes du moyen âge : la substitution de l'ogive au plein cintre roman, les flèches élancées, les murs à jour, etc. Quant au gothique moderne, les uns en placent l'apparition, en Sicile, du VIIIe au IXe siècle; les autres la reculent au XIe. On en fait honneur tantôt au génie arabe, tantôt à l'Asie antérieure, notamment à la Syrie plus ou moins modifiée par l'islamisme. Dans la première hypothèse, l'ogive aurait été répandue en Europe par suite des conquêtes arabes en Espagne, en Sicile et dans le sud de la France. Dans la deuxième, son introduction parmi les Chrétiens aurait suivi les deux ou trois premières croisades. — Les Anglais Murphy, Langley, Hall, S. Hawkins, ont publié des travaux remarquables sur l'origine, les règles et l'histoire de l'architecture gothique : on peut consulter aussi les dessins de Sopp et ceux de Tollet (Paris, 1840), ainsi que l'*Histoire de l'architecture au moyen âge* de M. de Caumont (Caen, 1837).

GOTHIQUE (ÉCRITURE), écriture ancienne, dont les caractères sont remarquables par leurs formes roides et angulaires. C'est l'ancien caractère romain, altéré et chargé de traits et d'ornements, dont l'introduction dans l'écriture a été attribuée aux Goths. On distingue le *G. ancien* ou *proprement dit*, qui prit naissance vers la fin du Ve siècle, et qui dura jusqu'au XIIIe : cette écriture n'est assujettie à aucune règle fixe; les lettres capitales et onciales, minuscules et cursives, y sont mélangées d'une manière plus ou moins bizarre; et le *G. moderne*, écriture gothique assujettie à des traits fixes et réguliers, qui date du commencement du XIIIe siècle, et que les Allemands emploient encore aujourd'hui. — Les lettres runiques ont été appelées autrefois *gothiques*, malgré la différence qui existe entre ces deux sortes de caractères. — Les caractères gothiques sont encore usités en Typographie, mais seulement pour certains titres et pour les lettres initiales de chapitres.

GOTHIQUE (LANGUE), un des plus anciens idiomes de la branche germanique, et celui duquel dérivent l'islandais, le suédois et le danois, qui tous trois ensemble forment le rameau scandinave. Le gothique primitif est auj. perdu : celui que nous connaissons est l'idiome que parlaient au IIIe s. les Goths de Mésie. Il n'existe en gothique que des fragments de la Bible d'Ulfilas, du IVe siècle. M. Diefenbach a donné un *Dict. gothique*, et M. E. Schulze, un *Glossaire goth.* (1856).

GOUACHE (de l'italien *guazzare*, dérivé de l'allemand *waschen*, laver), sorte de peinture dans laquelle on emploie des couleurs broyées avec de l'eau mêlée de gomme, et réduites en pâte : ces couleurs se posent par couches successives comme dans la peinture à l'huile; ce qui distingue la gouache de l'*aquarelle* (*V.* ce mot).—La gomme donnant aux couleurs une belle transparence, la gouache est très-favorable au paysage; on l'emploie aussi pour les décorations de théâtre, pour les tableaux de moyenne proportion, pour les esquisses. Les gouaches d'un bon coloriste flattent toujours par des tons frais, éclatants et veloutés. Mais il faut que l'artiste

sache parfaitement proportionner sa gomme à chaque couleur et qu'il peigne habilement; car la gomme est siccative, et il devient bien vite impossible de retoucher. Aussi a-t-on conseillé de joindre à la gomme quelque corps glutineux (entre autres, le jaune d'œuf), ou de substituer à la gomme arabique la sarcocolle. — Un procédé nouveau, et dont on a vu les premiers échantillons à l'exposition de 1839, la *gouache vernie*, a aussi pour but de remédier à cet inconvénient. — Parmi les artistes qui ont excellé dans ce genre, on cite Ant. Corrége, J.-Guill. Bawr de Strasbourg (né en 1610), Baudoin, gendre de Boucher, Noël, etc.

GOUDRON, ou *Brai liquide*, substance noire, épaisse, collante, d'une forte odeur empyreumatique, qu'on obtient en soumettant à une combustion incomplète, dans des fours grossiers, creusés en terre, les pins et les sapins presque épuisés de térébenthine : le goudron coule alors en bas du fourneau, et de là dans des réservoirs extérieurs. Il consiste en une résine très-chargée d'huile empyreumatique, de charbon et d'acide pyroligneux. L'alcool, l'éther, les huiles grasses, les huiles volatiles le dissolvent. Mêlé à l'eau, qui jaunit alors, il constitue l'*eau de goudron;* distillé avec l'eau, il laisse passer un mélange brun, d'odeur désagréable, dit *Huile de poix*. Le goudron s'extrait aussi de la houille. On fait une grande consommation de goudron dans la marine pour en enduire la carène et les cordages. Les goudrons de Norwége et de Russie sont les plus estimés; ceux des États-Unis, de Bordeaux, de Strasbourg, de Provence, etc., sont également l'objet d'un commerce étendu. Les tanneurs s'en servent aussi pour faire gonfler les peaux. Les médecins le prescrivent en pilules, ou dissous et sous la forme d'eau de goudron, contre la dyssenterie, le tænia, la variole, etc.; on le recommande aussi contre les maux de dents et les douleurs rhumatismales. Il produit de bons effets dans les phlegmasies chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire. On emploie surtout contre cette dernière maladie le goudron en vapeur.

Les Vétérinaires emploient le goudron contre la gale des moutons et les plaies des chevaux, à cause de son action stimulante sur la peau.

GOUDRON MINÉRAL, nom vague donné : 1° à une sorte de bitume ou d'asphalte, au malthe, au pétrole tenace, etc.; 2° au goudron extrait de la houille.

GOUET, *Arum*, genre type de la famille des Aroïdées, est composé de végétaux herbacés à racines tuberculeuses et charnues, et à feuilles engaînantes; la fleur est formée d'une spathe en oreille d'âne, renfermant un spadice en massue, nu au sommet, et supportant à sa partie inférieure plusieurs rangées d'anthères sessiles; puis, au-dessous, 2 ou 3 rangées de glandes aiguës; et enfin, à la base du spadice, plusieurs ovaires surmontés d'un stigmate barbu. Le *G. ordinaire*, ou *Pied de veau*, croît dans les bois humides. Ses feuilles, d'un vert foncé, sont tachetées de noir; son fruit est formé de petites baies d'un rouge écarlate et de la grosseur d'un pois. Sa racine fraîche renferme, comme toute la plante, un suc laiteux émétocathartique; mais desséchée, elle fournit une fécule agréable et très-nourrissante. Il existe aussi un *G. comestible*, commun en Egypte, dont les anciens mangeaient les feuilles et les racines.

GOUFFRE (du latin *gurges*). C'est, en Géologie, une cavité souterraine qui s'étend perpendiculairement à une profondeur très-grande, indéterminée souvent. Les cratères sont des gouffres de feu.

En Géographie, on réserve ce nom à ces parages de la mer ou même des rivières où les eaux se précipitent en tournoyant, et font disparaître avec violence tous les objets qui s'y trouvent. Les gouffres résultent de l'action de plusieurs courants opposés qui se heurtent et tourbillonnent. Charybde et Scylla, si redoutés des anciens, étaient des gouffres. Le Maelstrom, gouffre de la mer du Nord, celui de Cariaco, dans le golfe de Cumana (Amérique méridionale), ont de bien plus vastes dimensions, et sont beaucoup plus dangereux.

GOUGE (du bas latin *guvia*, même signif.), outil en fer, à manche de bois et dont le tranchant est en acier. Il a généralement la forme d'un arc. Il en existe de diverses sortes, les unes droites, les autres recourbées, et dont le manche est perpendiculaire au plan de la courbure (celles-ci se nomment *gouges à la main*); les unes, dont le tranchant est garni, par ses deux côtés, d'un rebord; les autres, qui n'en ont pas (ce sont les *gouges rondes*). Relativement aux industries dans lesquelles on les emploie, nous signalerons la *G. du tuilier*, avec laquelle on recoupe les tuiles molles qui débordent et l'on unit leurs surfaces; — la *G. des cordonniers*, tranchet courbé qu'ils emploient pour creuser les talons des souliers; — la *G. des maçons*, qui sert à pousser des moulures à la main; — les *G. des arquebusiers*, avec lesquelles ils creusent des trous dans le bois; — la *G. des charpentiers*, ciseaux à deux biseaux concaves pour faire des cannelures et des rivures dans le bois; — la *G. des charrons*, avec laquelle ils évident leurs mortaises, ou agrandissent des trous; — les *G. des tourneurs*, *des tabletiers*, *des plombiers*, lesquelles taillent par le bout, et dont les ouvriers se servent, soit avec la main seule, soit en la frappant avec le marteau; — la *G. des ferblantiers*, petit poinçon de fer, rond par en haut, tranchant par en bas, avec lequel on découpe et festonne le fer-blanc.

GOUJON, *Gobio*, genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux de la famille des Cyprinoïdes. On le distingue à la dorsale et à l'anale, qui sont courtes et sans épines, et aux barbillons situés, un de chaque côté, aux angles de la bouche. Ce sont de très-petits poissons qui vivent en troupes, et habitent les fonds sablonneux de toutes les eaux douces de l'Europe. Leur chair est blanche. Ils sont très-recherchés pour la friture. L'espèce type est notre Goujon (*G. cyprinus*), qui a le corps allongé, le dos arrondi, d'un bleu noirâtre, et les flancs couverts de petites taches brunes. Une seconde espèce, le *G. obtusirostris*, a été trouvée dans la Somme; et une troisième espèce, le *G. uranoscopus*, dans le Danube.

On nomme *Goujon de mer* la Gobie; *Goujonnière*, ou *Perche-goujonnière*, la Grémille.

On a nommé *Goujon*, sans doute à cause de sa forme, une broche ou cheville de fer qui a la même grosseur à peu près dans toute sa longueur. Elle est ronde, triangulaire ou carrée. On s'en sert, dans plusieurs arts industriels, pour unir, par exemple, les deux parties d'une charnière.

GOULET, GOULETTE (de *gula*, bouche). On nomme ainsi : 1° un canal étroit et peu long qui reçoit les eaux de la mer, et sert d'entrée à une rade ou à un port, comme à Brest, à Tunis; 2° l'ouverture dans laquelle on met la fusée d'une bombe, et qui est nommée plus généralement l'*œil* de la bombe; 3° une espèce d'entonnoir que l'on met à l'entrée des filets en manche et des nasses, par où le poisson descend dedans sans pouvoir en sortir.

GOULOTTE (de *gula*), nom donné, en Architecture, dans les cascades, à un petit canal en pente douce taillé sur des tablettes de pierre ou de marbre, et interrompu d'espace en espace par de petits bassins en coquille d'où sortent des bouillons d'eau.

GOUPILLE (du latin *cupicula*, diminutif de *cuspis*, pointe ?), cheville de métal qui sert à assembler deux pièces l'une contre l'autre. On en fait un grand usage dans l'horlogerie, ainsi que dans l'armurerie, pour fixer le canon du fusil sur le bois.

GOUPILLON (du vieux français *goupil*, dérivé de *vulpes*, nom latin du renard, parce que c'est avec une queue de renard que se faisaient anciennement les aspersions), petit bâton de bois ou de métal garni

au bout de soies de porc, ou quelquefois d'une éponge. On s'en sert pour asperger le peuple, pour bénir une tombe, pour présenter l'eau bénite à la porte des églises.

GOUR, *Bos gaurus*, variété de Buffle. *Voy.* BUFFLE.

GOURA ou PIGEON COURONNÉ. *Voy.* COLOMBI-GALLINE.

GOURAMI, espèce de poissons du g. *Osphromène*.

GOURBET, un des noms de l'*Arundo arenaria*.

GOURBIL, nom donné, en Algérie, aux réunions de tentes ou villages des Arabes.

GOURDE, variété de *Courge*. *Voy.* COURGE.

GOURDE, par abréviation, pour *piastre gourde* (de l'espagnol *piastra gorda*, piastre épaisse), monnaie des Antilles, jadis monnaie réelle, aujourd'hui monnaie de compte. Elle vaut 6 fr. à la Guadeloupe, 5 fr. 85 cent. à la Martinique; mais, comme aux Antilles on porte tous les chiffres de monnaie à deux tiers au-dessus de ceux qu'adopte la métropole, la première est dite valoir 10 fr., et la seconde 9 fr. 75 cent. — On connaît de plus à la Guadeloupe la *gourde percée* (9 livres en langage monétaire du pays, 5 fr. 40 cent. selon nous).

GOURGANDINE, nom vulgaire de plusieurs mollusques ou coquillages du genre Vénus.

GOURGANE (FÈVE), dite aussi *Féverole*, *Fève de cheval* (*Faba equina*), espèce du genre Fève. Sa tige est peu élevée; ses fleurs, noires ou d'un blanc sale; ses graines, allongées, presque cylindriques, âpres et dures. On s'en sert pour la nourriture des bestiaux et pour engrais. On donne aux bestiaux les graines sèches, concassées ou cuites.

GOURME, nom donné vulgairement aux exanthèmes du visage et du cuir chevelu, fréquents chez les jeunes enfants, surtout au moment de la première dentition. On les nomme aussi *croûtes de lait*. On considère ordinairement la gourme comme une dépuration salutaire de la nature, dont le traitement doit se borner aux soins hygiéniques. *Voy.* IMPETIGO.

Les Vétérinaires nomment *gourme* un écoulement nasal qui attaque surtout les poulains. C'est une phlegmasie de la membrane pituitaire, qui cède ordinairement au repos, à la diète et aux boissons délayantes.

GOURMETTE, partie du mors. *Voy.* MORS.

GOUSSE (en italien *guscio*), enveloppe membraneuse, à deux valves ou *cosses*, ordinairement à une seule loge, dans laquelle les graines sont attachées alternativement à l'une et à l'autre valve, le long de la suture supérieure seulement, comme on le voit dans les pois, les haricots et toutes les légumineuses.

GOUT (du latin *gustus*), un des cinq sens, celui qui perçoit et discerne les *saveurs*. L'organe principal du goût est la *langue*, surtout sa partie antérieure et ses bords, qui sont recouverts de papilles nerveuses très-sensibles (*Voy.* LANGUE). Quant à l'impression produite par les corps sapides, elle est d'autant plus forte qu'ils sont plus solubles et mieux divisés. Le goût s'émousse par des impressions trop violentes et trop multipliées, de même qu'il se perfectionne par l'exercice (*Voy.* DÉGUSTATION). Le goût est plus actif quand la faim se fait sentir; quand celle-ci est calmée, les saveurs sont moins bien perçues et deviennent même désagréables. Le goût s'altère par l'effet de l'âge ou celui des maladies : il fournit par là de précieuses indications au médecin, notamment dans les fièvres bilieuses, les maladies de l'estomac, les empoisonnements, etc.

En Littérature et dans les Arts, le *goût* est la faculté d'apprécier et de sentir les beautés ou les défauts qui se trouvent dans les œuvres de l'intelligence humaine : il est le plus souvent synonyme de *jugement, discernement*. L'emploi judicieux de cette faculté constitue le *bon goût*, son abus produit le *mauvais goût* ou *goût faux*. Le goût a varié selon les époques et chez les différents peuples, avec l'idée qu'on se faisait du *beau* (*Voy.* ce mot) : de là l'impossibilité d'établir des règles générales et absolues. On s'accorde néanmoins assez généralement dans les Beaux-Arts à reconnaître qu'il existe un idéal du beau, ou, du moins, qu'en matière de goût, tout objet doit être jugé d'après le modèle qu'il est destiné à représenter et d'après l'harmonie des détails avec l'ensemble. Dans tout ce qui n'est pas au rang des beaux-arts, dans les parures, par exemple, et autres objets de mode, le goût est tout à fait arbitraire. — Le bon goût naturel est une qualité aussi rare que précieuse; mais le goût s'acquiert et se développe par l'étude des grands modèles et dans le commerce des grands génies. La science du goût, fondée sur la connaissance du beau, a été nommée *Esthétique*. — Outre les ouvrages indiqués aux articles BEAU et ESTHÉTIQUE, il faut lire sur ce sujet l'article GOÛT dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire; les *Réflexions sur le goût*, de Rollin; le fragment *Sur le goût*, de Montesquieu; les *Cours de Belles-Lettres* de H. Blair; l'*Essai sur le goût*, de Cartaud de Villate; les *Lettres sur le bon goût dans les arts*, de Lacurne de Ste-Palaye.

GOUTTE (ainsi nommée au XIIIe siècle, parce qu'on la regardait comme produite par le dépôt d'une *goutte* de quelque humeur âcre sur les surfaces articulaires), inflammation des parties fibreuses et ligamenteuses, de celles surtout des petites articulations des pieds et des mains : on la nomme quelquefois *arthrite* (du grec *arthron*, jointure). On l'appelle *podagre, chiragre, gonagre, omagre, ischias*, suivant qu'elle affecte le pied, la main, le genou, l'épaule, la hanche. La goutte est souvent héréditaire : alors elle se montre de bonne heure; acquise, on l'observe rarement avant 35 ans. Elle attaque tous les tempéraments, toutes les constitutions, et plus souvent les hommes que les femmes. Elle est le plus ordinairement occasionnée par les excès de table, le défaut d'exercice, une vie molle et sédentaire, ce qui l'a fait surnommer la *Maladie des maîtres* (*Morbus dominorum*). Elle peut aussi avoir pour causes la suppression de la transpiration ou d'un exutoire, les variations atmosphériques, l'impression du froid humide. Cette maladie débute presque toujours par une douleur vive aux gros orteils, particulièrement la nuit. De là elle se porte sur les petites articulations, en donnant lieu à des accidents sympathiques sur les organes digestifs. C'est une affection extrêmement mobile et variable dans ses retours; elle est quelquefois très-difficile à distinguer des diverses espèces de rhumatismes. Pendant les accès, l'articulation affectée est le siége d'une douleur brûlante et lancinante, avec gonflement, tension et rougeur : ce qui constitue la *goutte inflammatoire*, ou *aiguë*; l'accès se termine par résolution au bout de 7 à 30 jours et plus; mais d'autres fois il existe des douleurs articulaires et du gonflement sans rougeur, douleurs qui persistent, augmentent ou diminuent irrégulièrement, sans jamais présenter d'intermittences, ni d'accès : c'est alors la *goutte atonique, froide, nerveuse, irrégulière*. — La goutte ne se borne pas toujours aux articulations. On dit qu'elle est *remontée* ou *rentrée*, lorsqu'elle abandonne brusquement les articulations pour s'emparer de l'estomac, des intestins, du cerveau, des poumons. A mesure que la goutte devient ancienne ou *chronique*, il survient de la faiblesse et du gonflement dans les articulations, et plus tard des concrétions tophacées d'urate de soude et de chaux; ces nodosités produisent la difformité et la rigidité des membres, et la goutte alors se nomme *G. nouée*. Les goutteux rendent souvent, surtout à la fin des accès, une urine rouge qui dépose beaucoup d'acide urique ou des graviers d'urate d'ammoniaque : preuve de l'affinité de la goutte avec les affections calculeuses des voies urinaires.

Une foule de remèdes ont été préconisés contre la goutte (*Remède de Pradier*, *Eau de Husson*, *Pilules, de Lartigue*, etc.); mais la plupart sont sans vertu ou même dangereux. Le traitement de la goutte aiguë

réclame d'abord l'application de sangsues autour des articulations malades, suivie de cataplasmes émollients laudanisés, puis de légers purgatifs et des boissons délayantes. Il faut rejeter toute application irritante, tout purgatif drastique. On recommande surtout l'observation sévère des règles de l'hygiène, un régime végétal et léger; puis la tranquillité de l'esprit, les distractions, l'habitation d'un lieu sec et aéré, l'usage des vêtements de flanelle; on prescrit contre les engorgements et empâtements articulaires les eaux alcalines et sulfureuses. — Le Dr Réveillé-Parise a donné le *Guide des Goutteux.*

*G. sciatique, G. sereine. Voy.* SCIATIQUE, AMAUROSE.

En Botanique, on nomme vulgairement *Goutte bleue*, le Volute; *G. d'eau*, la Bulle; *G. de lin*, la Cuscute; *G. de sang*, l'Adonide automnale, etc.

GOUTTES. En Pharmacie, on appelle *goutte* la petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée (2 centigr. environ). Certaines substances, comme le laudanum (opium), l'éther sulfurique, etc., ne devant entrer qu'en petites proportions dans les préparations pharmaceutiques, sont prescrites par *gouttes* : telles sont les *G. d'Hoffmann*, mélanges à parties égales d'alcool et d'éther, mis en usage au commencement du dernier siècle par Fréd. Hoffmann, pour les personnes tombées en syncope.

On donne aussi ce nom à des médicaments qu'on prend par gouttes : ce sont ordinairement des calmants prescrits contre les maladies nerveuses. Telles sont les *Gouttes anodynes anglaises*, médicament composé d'écorce de sassafras, de sous-carbonate d'ammoniaque, de bois d'aloès et d'opium, qu'on fait digérer dans l'alcool; les *G. céphaliques*, obtenues par la distillation du sous-carbonate d'ammoniaque huileux, de l'huile essentielle de lavande et de l'alcool rectifié; les *G. de Séguin*, préparées en distillant de l'opium, de l'eau et du miel blanc, et dissolvant l'extrait dans l'alcool; les *G. d'or de Lamotte*, composées d'alcoolé de chlorure de fer et d'éther sulfurique rectifié; les *G. noires anglaises* (*Black drops*), dont les formules varient beaucoup, mais qui contiennent toujours une préparation opiacée associée à un acide végétal (acide citrique ou tartrique), et souvent à du suc de réglisse.

GOUTTIÈRE (du latin *gutta*, goutte). Les gouttières se font en plomb, en zinc ou en fer-blanc. Il y en a aussi en bois ou en pierre. On donnait jadis un soin tout particulier à la forme des gouttières. Au moyen âge elles présentaient des figures bizarres d'hommes ou d'animaux (*Voy.* GARGOUILLE). Dans les monuments de la renaissance, les monstruosités et les charges firent place à d'élégantes figurines, à des vases ou à des enroulements en forme de console. Aujourd'hui les gouttières sont infiniment plus simples et se réduisent à la simple rigole qui reçoit les eaux pluviales et aboutit aux tuyaux de descente.

En Anatomie, on donne le nom de *gouttière* à toute rainure creusée sur la surface d'un os. Quelques gouttières sont destinées à faciliter le glissement des tendons, comme la *G. bicipitale;* d'autres à loger des vaisseaux sanguins, particulièrement des veines (*G. sagittale*); quelques-unes servent seulement à soutenir certains organes (*G. basilaire*).

GOUVERNAIL (du latin *gubernaculum*), appareil attaché à l'arrière d'un navire et qui sert à le diriger. Il se compose d'un fort morceau de chêne dit *mèche du gouvernail*, qui sert de base à tout l'assemblage; aux deux faces de la mèche s'ajoutent des planches de sapin épaisses, mais peu larges, chevillées fortement avec la mèche et formant la partie extérieure et saillante, dite *safran;* des ferrures suspendent cet assemblage le long de l'étambot, autour duquel le gouvernail tourne verticalement. Une *barre*, qui traverse la tête de la mèche à la hauteur de la grand'chambre, meut tout l'assemblage; lorsque le navire est grand, des *palans*, ou une corde très-solide, souvent en cuir tressé, dite *drosse* du gouvernail, aident à manœuvrer la barre; enfin, sur le pont du navire est située une *roue* verticale sur le tambour de laquelle s'enroule la drosse et que manient les timoniers. Le gouvernail transmet au navire sur l'arrière duquel il opère l'impulsion que lui donne l'eau environnante, arrivant rapidement après avoir glissé le long des flancs du vaisseau.— On appelle *gouvernail de rechange* celui que l'on embarque pour remplacer le gouvernail en cas d'accident. On emploie surtout à cet usage, dans la marine française, ceux de M. Dusseuil, de M. Mancel et de M. Fouque.

Le gouvernail n'était d'abord qu'un aviron attaché le plus souvent au flanc du navire et manié par le timonier pour la direction du mouvement. Parfois il était d'un seul côté, comme chez les Normands; parfois il était à droite et à gauche, comme en Égypte. On ne sait à quelle époque on l'attacha pour la première fois à l'étambot d'un navire : le premier exemple qu'on en connaisse est du XIIIe siècle; mais l'usage doit en être bien plus ancien.

GOUVERNEMENT, autorité chargée d'administrer un pays. La manière dont s'exerce cette autorité varie selon la constitution de l'État. Il y a trois formes principales de gouvernement : la *Monarchie*, l'*Aristocratie* et la *Démocratie* ou *République*, qui peuvent elles-mêmes se combiner d'un grand nombre de manières, de manière à donner naissance aux gouvernements constitutionnels et représentatifs, et aux différentes sortes de républiques. *V.* CONSTITUTION, ARISTOCRATIE, DÉMOCRATIE, MONARCHIE, etc.

GOUVERNEMENT, division territoriale. Avant 1789, la France était divisée en 40 *gouvernements* (32 grands et 8 petits). *Voyez*-en le tableau au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GOUVERNEUR (de *gouverner*), celui qui commande dans une province, dans une maison royale.

*Gouverneurs de provinces.* Les titres de ceux qui commandent dans les provinces diffèrent beaucoup. C'étaient autrefois des *satrapes* chez les Perses; c'étaient des *émirs* sous les Khalifes, des *nababs* et des *soubabs* dans l'Inde; ce sont des *pachas* et des *beys* dans la monarchie ottomane; mais presque partout dans l'Europe moderne, ils portent le nom de *gouverneur*. En Prusse, en Autriche, en Russie, les provinces, dites *gouvernements*, obéissent à des *gouverneurs*. La France, avant 1789, avait autant de gouverneurs que de provinces. Le gouverneur a depuis été remplacé par les préfets; toutefois, le nom de *gouverneur* a été conservé pour les magistrats qui exercent l'autorité aux colonies; celui qui commande en Algérie porte le titre de *gouverneur général*.

Il y a encore aujourd'hui le *G. de l'Hôtel des Invalides*, comme en Angleterre le *G. de l'hospice de Chelsea;* les *G. des châteaux* et *résidences* ci-devant *royales;* le *G. de la Banque de France*, etc.

GOYAVIER ou GOUYAVIER, *Psidium*, genre de la famille des Myrtacées, se compose d'arbres à feuilles opposées, entières; à fleurs blanches portées sur des pédoncules axillaires, et formées d'un calice quinquéfide et d'une corolle à 5 pétales. Ce genre, propre à l'Amérique et à l'Asie, a pour type le *G. poire*, appelé vulgairement *G. blanc des Indes*. C'est un arbre de 3 mètres, à tronc droit, à écorce unie, verdâtre, tachée de rouge et de jaune; à rameaux quadrangulaires et portant des feuilles ovales, allongées, aiguës, lisses, veloutées en dessous. Ses fleurs blanches sont semblables à celles du Cognassier. A ces fleurs succèdent des fruits en forme de poire, de la grosseur d'un œuf. Leur chair est blanche, succulente, parfumée et très-agréable. On les nomme *goyaves*. Le *G. poire* est cultivé avec succès en Provence. Une variété de l'espèce précédente est appelée *G. pomme*, parce que ses fruits ressem-

blent à des pommes. Une seconde espèce, le *G. aromatique*, porte à la Guyane le nom de *Citronelle*.

GRAAL ou GRÉAL (le SAINT), célèbre vase mystique. *V.* GRÉAL au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GRACE. En Théologie, ce mot désigne en général les faveurs et les dons qui ont pour objet direct la sanctification de celui qui les reçoit, et plus spécialement un don surnaturel et gratuit que Dieu accorde à l'homme pour le conduire à sa fin, et sans lequel il ne peut être sauvé. On distingue : les *Gr. extérieures*, comprenant tous les secours extérieurs que Dieu donne à l'homme pour lui faire connaître ses devoirs et le porter au bien, comme la révélation, la loi de Dieu, les leçons de J.-C., la prédication de l'Évangile, les exhortations, les bons exemples; et la *Gr. intérieure*, action toute spéciale de la Divinité, qui s'exerce au dedans des cœurs et qui inspire les saints désirs, les résolutions louables.

La *Gr. intérieure* elle-même, qui est la *Grâce* proprement dite, est *habituelle*, *sanctifiante* ou *justifiante*, si elle réside dans l'âme comme une qualité ou une disposition permanente; *actuelle*, si elle nous est donnée dans chaque circonstance pour nous aider à faire le bien; *prévenante* ou *excitante*, si elle prévient et détermine les bons mouvements de notre volonté; *coopérante*, si elle agit avec nous pour soutenir et fortifier notre volonté; *efficace*, si elle produit infailliblement son effet, sans que l'homme y résiste jamais; *suffisante*, si, tout en donnant à la volonté assez de force pour faire le bien, elle admet la résistance de l'homme.

La difficulté de concilier avec le libre arbitre l'action de Dieu sur la volonté dans la grâce a donné lieu à un grand nombre d'opinions diverses, dont quelques-unes sont devenues des hérésies célèbres. D'un côté, les Pélagiens, et après eux les Sociniens, penchant de préférence pour la liberté, nient la nécessité de la grâce; les Semi-Pélagiens, tout en reconnaissant la nécessité de la grâce pour les bonnes œuvres, soutiennent qu'elle n'est pas nécessaire pour ces premiers mouvements par lesquels l'homme se tourne vers Dieu, et qui sont le commencement du salut. D'un autre côté, les Prédestinatiens, les Wiclefistes, les Luthériens, les Calvinistes, Baïus, Jansenius et leurs disciples, exagérant le rôle de la grâce, sacrifient la liberté et soutiennent que la grâce fait tout, que l'homme est un instrument purement passif, incapable de résister à la grâce, qu'il ne pèche que parce que la grâce lui manque. S. Augustin a combattu avec force les Pélagiens et a su concilier la grâce avec la liberté; sa doctrine sur ce sujet fait autorité.—Pascal, dans ses *Provinciales*, expose les disputes sur la grâce et défend la doctrine des Jansénistes sur ce point. L. Racine a composé un poëme de *La Grâce*.

Dans la Législation, la *Grâce*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*amnistie* (*Voy.* ce mot), est la remise faite au coupable de tout ou partie des peines corporelles ou pécuniaires auxquelles il a été condamné. Autrefois un grand nombre de seigneurs, d'évêques et les légats du pape avaient le droit de grâce. Maintenant, dans les États de l'Europe, le souverain ou le chef de l'État exerce seul ce droit. — En France, il est donné à celui qui est l'objet de cette faveur des *lettres de grâce*, qui doivent être *entérinées* par la cour d'appel.

La *Grâce*, considérée comme le don de plaire, avait été divinisée par les anciens sous les traits de trois déesses aux formes et à la démarche séduisantes. *Voy.* GRACES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Comme titre de dignité, le mot *Grâce* a été appliqué aux rois d'Angleterre jusqu'à Henri VIII, qui le remplaça par le titre d'*Altesse*, et plus tard par celui de *Majesté*. — Il est encore aujourd'hui porté par les ducs anglais et par les évêques anglicans.

GRACIOSO (de l'espagnol *gracia*, grâce), rôle des pièces espagnoles, surtout des pièces dites de *cape* et d'*épée*, est une variété du bouffon. La condition du gracioso est toujours subalterne. Loquace, poltron, naïf, parfois grossier et glouton, il amuse à ses propres dépens : souvent il a de l'esprit, de la malice, du trait; mais ces qualités se montrent ou gauchement, ou hors de propos. Cependant, chez les dramatistes récents, chez Moreto, par exemple, le gracioso est plein de ruse, de finesse. Arlequin tient du *gracioso*.

GRACULA, oiseau. *Voy.* MAINATE.

GRADATION (de *gradus*, degré, en latin), nom donné, en Littérature, à certain arrangement des idées tel que l'effet va en augmentant sans cesse, et comme par *degrés*. Un orateur, par exemple, en disposant ses preuves, aura soin de réserver les plus fortes pour les dernières. Un auteur dramatique, un romancier, fait succéder les scènes et les tableaux de manière à ce que les émotions deviennent de plus en plus vives et profondes. — En Rhétorique, la *gradation* est rangée parmi les figures de pensée. On distingue la *Gr. ascendante* et la *Gr. descendante*. — En Logique, on donne quelquefois le nom de *gradation* au *sorite*. *Voy.* ce mot.

En Peinture et en Sculpture, la *gradation* est l'habileté avec laquelle les peintres et les sculpteurs groupent leurs personnages, de manière à ce que les principaux soient en relief et que les autres soient graduellement affaiblis par l'expression et le jeu de la lumière à mesure qu'ils s'éloignent de l'action.

GRADE (du latin *gradus*, degré). Voici l'ordre des grades dans l'Armée de terre : 1° *caporal;* 2° *sous-officier* (sergent ou maréchal des logis, fourrier, sergent-major ou maréchal des logis chef, adjudant); 3° *officier* (sous-lieutenant, lieutenant de 2e et de 1re classe, capitaine de 2e et de 1re classe); 4° *officier supérieur* (chef de bataillon ou d'escadron, major, lieutenant-colonel, colonel); 5° *officier-général* (maréchal de camp ou général de brigade, lieutenant général ou général de division); 6° maréchal de France, titre qui est plutôt une dignité qu'un grade.

Dans l'Armée de mer, les grades sont les suivants : 1° quartier-maître, 2° second et premier maître, 3° élève de 2e et de 1re classe, 4° enseigne de vaisseau, 5° lieutenant de vaisseau de 2e et de 1re classe, 6° capitaine de corvette de 2e et de 1re classe, 7° capitaine de vaisseau de 2e et de 1re classe, 8° contre-amiral, 9° vice-amiral, 10° amiral.

Depuis la loi de 1832, les grades, en France, sont donnés soit à l'ancienneté, soit au choix, et d'après des règles déterminées (*Voy.* AVANCEMENT). Avant la Révolution, les grades se vendaient, ou bien le roi les donnait arbitrairement; la haute noblesse accaparait les hauts grades, la petite noblesse se partageait le reste.

Il faut distinguer le grade de l'emploi. La disponibilité, la retraite, enlèvent l'emploi, mais non le grade. Ce dernier n'est perdu que par la *dégradation*.

Dans le Clergé, *grade* se dit de la prêtrise, et des autres degrés plus élevés, même de l'épiscopat.

*Grades universitaires. Voy.* DEGRÉS et FACULTÉS.

GRADE, nom donné, en Géographie, au degré centésimal que l'on a tenté un instant de substituer au *degré nonagésimal*, actuellement en usage, pour exprimer la latitude. Ce dernier, en supposant le méridien entier de 40 millions de mètres et la terre parfaitement sphérique, est de 11 myriamètres 1,111 mètres plus 1/9; le grade centésimal aurait juste 10 myriamètres; mais comme la terre est un sphéroïde aplati aux pôles, le chiffre doit être exhaussé : il arriverait à 10 myriamètres 149 mètres 4 dixièmes, dans l'hypothèse de 1/335 d'aplatissement. On a donc conservé le degré ordinaire, dont la moyenne est 11 myriamètres 1,094 mètres.

GRADUÉ (de *grade*), celui qui est pourvu d'un grade dans quelque Faculté. On distinguait autrefois, en Théologie, plusieurs espèces de gradués : les *G. simples* n'avaient que les lettres de leurs de-

grés et l'attestation de leur temps d'étude; les *G. nommés* y joignaient leurs lettres de nomination et de présentation aux bénéfices; les *Gr. de grâce* étaient ceux qui avaient été dispensés du temps d'étude; les *Gr. de privilége*, ceux à qui des lettres du pape, de ses légats, etc., conféraient ce titre, avec dispense du temps d'étude et des examens.

GRADUEL (du latin *gradus*, degré), portion de l'office de la messe, entre l'épître et la prose, qui précède l'évangile. Elle a été ainsi nommée, parce qu'elle se chantait autrefois sur les *degrés* ou marches du jubé ou de l'ambon. Le graduel se compose le plus souvent de 3 versets contenant quelques réflexions relatives à l'épître. Autrefois, c'était un psaume entier. On croit que c'est S. Ambroise qui introduisit le graduel dans l'office. — On donne aussi le nom de *Graduel* au livre qui se place sur le lutrin, et qui contient ce que le chœur chante à la messe.

GRAIN (du latin *granum*), se dit en général de tout fruit ou semence qui ne présente qu'un petit volume, comme les grains de blé, de raisin, de poivre, etc., mais plus particulièrement du fruit des Graminées qui servent à la nourriture de l'homme et des animaux. Dans ce sens, *Grains* est synonyme de *Céréales* (*Voy.* ce mot). — On nomme *Gros grains* le Froment, le Méteil et le Seigle; *Menus grains*, l'Orge, l'Avoine et le Sarrasin; et *Grains ronds*, les fruits des vesces, des féveroles, et les autres semences que l'on sème pour avoir du fourrage pour les bestiaux ou de la graine pour les oiseaux de basse-cour.

Dans nos anciens poids de marc, le *Grain* était la 24e partie du scrupule, la 72e partie du gros et la 9216e partie de la livre. Il équivaut aux 0,0542 du gramme, un peu plus de 5 centigrammes. — Dans les formules médicales, on indiquait les grains par g. ou gr., suivi d'un nombre exprimé en lettres : par exemple, 8 grains s'exprimaient par : gr. viij.

En Pharmacie, on appelle quelquefois *grains* des préparations qui ne diffèrent des pastilles que par leur forme globuleuse : tels sont les *Gr. de vie de Mésué*, ou *Pilules gourmandes*, composées d'aloës, quinquina, cannelle et sirop d'absinthe; les *Gr. de santé* de Frank, appelés aussi *Gr. de vie*, ou *P. angéliques*, composés d'aloès et d'extrait de réglisse.

Vulgairement on nomme *Grain de Zelim* le Poivre long de l'Inde; *Gr. d'avoine*, une coquille fossile, du genre *puppa*; *Gr. de sel*, une Porcelaine; *Gr. de millet*, un Crustacé du genre *Cypris*; *Gr. d'orge*, un Bulime, etc.

Le nom de *Grain d'orge* s'applique encore :

1°. à une maladie qui attaque fréquemment les cochons que l'on engraisse, et qui couvre leur corps d'un très-grand nombre de petites pelotes dures de la grosseur d'un grain d'orge;

2°. à un outil employé dans plusieurs arts : il sert au menuisier pour dégager une baguette ou une autre moulure; le grain d'orge du tourneur a la forme d'un triangle; celui du serrurier est carré; il s'en sert pour percer les pierres.

GRAINE (de *grain*), nom donné à l'ovule des fleurs qui a été fécondé et qui est parvenu à son entier développement. C'est la partie la plus essentielle du fruit, puisqu'elle contient le rudiment de la plante nouvelle. Toute graine se compose de deux parties essentielles : 1° le *tégument propre*, dit aussi *épisperme*, *endosperme* et *albumen*; 2° l'*amande*, qui est formée également de deux parties : l'une externe, le *périsperme*; l'autre interne, l'*embryon*. La graine est unie au péricarpe par un pédicule dit *trophosperme*, ou *podosperme*, qui naît d'une cavité appelée *hile*. On nomme *arille*, le prolongement du podosperme, qui, dans certaines plantes, recouvre tout ou partie du tégument (*Voy.* ces mots). Les graines varient de forme, de grosseur, de couleurs, de position dans le fruit, etc. Elles ont des propriétés particulières. Quelques-unes fournissent de précieux aliments à l'homme et aux animaux. Plusieurs donnent de l'huile, d'excellentes couleurs, ou possèdent des propriétés médicinales.

On nomme vulgairement *Graine à chapelet*, ou *Gr. de réglisse*, l'Abrus; *Gr. à dartres*, les graines de la Casse et du Vateria; *Gr. à vers*, le Chénopode et l'Artémise de Judée; *Gr. d'ambrette*, celle de la Ketmie musquée, employée dans les parfums; *Gr. d'amour*, le Grémil; *Gr. d'Avignon*, le fruit du Nerprun, qui teint en jaune; *Gr. de baume*, le Baumier de la Mecque; *Gr. de capucin*, le Fusain; *Gr. d'écarlate*, la Galle du chêne kermès; *Gr. de gérofle*, l'Amome cardamome, le fruit du Myrte et du Campêche épineux; *Gr. de paradis*, la semence d'une espèce d'amome à goût poivré (*Voy.* MANIGUETTE); *Gr. de perroquet*, le Carthame officinal; *Gr. de perruche*, le Micocoulier; *Gr. de psyllion*, celle du Plantain; *Gr. des Canaries*, celle de l'Alpiste et le Millet des oiseaux; *Gr. musquée*, celle de la Ketmie odorante; *Gr. orientale*, le Ménisperme; *Gr. perlée*, le Grémil et la Larmille; *Gr. de Tilly* ou *des Moluques*, le fruit du Croton tiglium; *Gr. tinctoriale*, la Galle du chêne kermès; *Gr. de Turquie*, le Maïs.

*Graines d'épinards* (épaulette à). *V.* ÉPAULETTE.

GRAISSE. En Chimie, on appelle *graisses*, *ou corps gras*, des substances solides, d'une consistance variable, fondant à une température peu élevée, tachant le papier, inflammables, insolubles dans l'eau, et que les alcalis convertissent en *savons* (*Voy.* ce mot). Suivant l'état que les corps gras affectent dans les circonstances ordinaires, on leur donne, dans le langage vulgaire, des noms particuliers : ainsi, l'on appelle *graisses* proprement dites, et dans certains cas, *beurres*, ceux qui sont mous, onctueux et très-fusibles; *huiles*, ceux qui sont liquides à la température ordinaire; *suifs*, les corps gras, mous, d'origine animale, qui ne fondent que vers 38°; *cires*, les corps gras très-durs, cassants, et qui ne fondent que vers 60°. Tous ces corps gras renferment beaucoup de carbone et d'hydrogène, combinés avec une faible proportion d'oxygène. La graisse est logée, chez les animaux, dans les petits sacs formés par le tissu cellulaire; mais elle occupe de préférence certaines parties du corps : ainsi, chez les Mammifères, elle est abondante sous la peau, à la surface des muscles, autour des reins, à la base du cœur et auprès des intestins. Elle offre des modifications dans les différentes classes d'animaux : chez les herbivores, elle est plus ferme, plus solide, moins odorante que chez les carnivores; la graisse des oiseaux est fine, douce, onctueuse et très-fusible. Chez les végétaux, les corps gras se rencontrent particulièrement dans la graine et quelquefois dans le fruit; les corps gras végétaux sont ordinairement liquides. *Voy.* HUILES.

Les graisses s'emploient à mille usages : on les utilise pour la cuisine, pour faire des savons et des pommades, pour fabriquer des chandelles et des bougies, pour graisser les essieux des roues, etc. Les graisses de porc, de mouton, de bœuf, d'oie, etc., sont les plus généralement employées. Les matières grasses produisent sur les étoffes des taches désagréables : on les enlève au moyen de l'éther, de l'alcali volatil, de la benzine, etc. *Voy.* DÉGRAISSAGE.

Jusqu'en 1813, les huiles et les graisses avaient été considérées comme des principes immédiats purs, ne différant entre eux que par de simples propriétés physiques; à cette époque, MM. Chevreul et Braconnot reconnurent, presque en même temps, que les corps gras sont des mélanges de plusieurs principes particuliers, parmi lesquels la *margarine* ou *stéarine*, et l'*oléine* (*Voy.* ces mots), sont les plus remarquables. On doit surtout à M. Chevreul de savantes recherches sur la composition des corps gras.

*Graisse des vins*, altération du vin qui le rend filant, en lui faisant éprouver une fermentation visqueuse : elle est due à la présence d'une matière

azotée, la *glaïadine*, qu'on élimine en ajoutant au vin une petite quantité de tannin, ou à l'aide des fruits du sorbier.

GRALLES (du latin *grallæ*, échasses), famille d'oiseaux nommés aussi *Échassiers. Voy.* ce mot.

GRAMINÉES (du latin *gramen*, gazon), famille nombreuse de plantes monocotylédones, annuelles ou vivaces, ayant pour tige un chaume creux, entrecoupé de nœuds solides de distance en distance. Leurs feuilles lancéolées présentent à leur base une gaîne fendue, terminée supérieurement par une petite *ligule*. Leurs fleurs, disposées en épis ou en panicules, forment, autour d'un axe commun, de petits groupes ou *épillets*, enveloppés chacun d'une ou de deux écailles qui constituent l'enveloppe appelée *glume*. Chaque fleur de l'épillet est aussi entourée d'une ou de deux écailles formant une *glumelle*, qui quelquefois présente à l'intérieur une *glumellule*, formée de deux petites écailles charnues. En dedans de ces enveloppes se trouvent trois étamines et un ovaire surmonté d'un stigmate double et plumeux. Le fruit est un cariopse formé en grande partie d'un périsperme farineux, placé au-dessus de l'embryon. On en distingue 12 tribus : *Oryzées, Phalaridées, Panicées, Stipacées, Agrostidées, Arundinacées, Pappophorées, Avénacées, Festucacées, Hordéacées, Rottbœlliacées, Andropogonées.*—Plusieurs Graminées, le *Froment*, le *Seigle*, l'*Orge*, l'*Avoine*, le *Riz*, le *Maïs*, la *Canne à sucre*, etc., fournissent à l'homme des substances alimentaires ; les genres *Fétuque*, *Paturin*, *Vulpin*, *Fléole*, *Flouve*, *Amourette*, etc., donnent le foin dont on nourrit les animaux.

GRAMMAIRE (du grec *gramma*, lettre). Dans son acception la plus vaste, c'est à la fois la science et l'art du langage : la science, car elle en fait connaître les éléments constitutifs et les principes généraux; l'art, car elle en expose les procédés et les règles. La grammaire est dite *générale* quand elle ne s'attache qu'aux principes communs à toutes les langues; *particulière*, quand elle se borne aux formes propres à un seul idiome; *comparée*, quand elle met en regard les analogies et les différences de deux ou plusieurs langues. Toute grammaire traite : 1° du matériel d'une langue : lettres, alphabet, syllabes, accents et signes divers; 2° de la *lexigraphie*, c.-à-d. des différentes espèces de mots, de leurs modifications ou inflexions : genres, nombres, cas, personnes, voix, temps, modes, etc.; 3° de la *syntaxe*, qui enseigne à unir et à combiner les mots pour exprimer nos pensées; 4° enfin, des idiotismes, de l'orthographe, de la prononciation et de la prosodie.

La grammaire est née longtemps après la poésie et l'éloquence. Les premières traces qu'on trouve de cette science sont éparses dans le *Cratyle* de Platon, et le περὶ Ἑρμηνείας (*de l'Interprétation*) d'Aristote; elle ne commença à former une science à part qu'à l'époque de l'école d'Alexandrie. La grammaire comprenait alors l'explication des poëtes, l'interprétation du sens des mots et les règles de la prononciation (*Voy.* GRAMMAIRIENS). Il en fut de même à Rome et pendant la plus grande partie du moyen âge : Cassiodore met la grammaire au premier rang des *Arts libéraux*. Peu à peu cependant la grammaire se sépara de la philologie et de la critique littéraire, et devint ce que nous la voyons aujourd'hui. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les travaux remarquables des savants de Port-Royal contribuèrent puissamment aux progrès de la science grammaticale : Arnauld, Nicole et Lancelot publièrent une *Grammaire générale* devenue célèbre et d'excellentes *Méthodes* (grecque, latine, espagnole et italienne). Après eux parurent en France, Regnier Desmarais, Buffier, l'abbé Dangeau, et pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Girard, d'Olivet, Duclos, Dumarsais, Condillac, de Brosses, Beauzée; vers la même époque, l'Anglais Harris publiait sous le titre d'*Hermès* une grammaire générale fort estimée. Le XIX<sup>e</sup> siècle ne fut pas moins fécond que ses devanciers : aux continuateurs de Condillac, Destutt de Tracy, S. de Sacy, succédèrent les travaux de Lemare, de Marle, de Girault-Duvivier, et ceux de MM. Guéroult, Burnouf, Dutrey, B. Jullien, etc., particulièrement destinés à l'enseignement classique, auquel ils firent une heureuse application de la grammaire générale. Les grammaires de Lhomond, moins philosophiques, sont du reste admirablement appropriées à l'intelligence de l'enfant. — L'Allemagne a produit aussi de savants traités dus surtout à Adelung, Bernhardi, Reinbeck, Jacob, Bekker, et plus récemment à Buttmann, Matthiæ, Grimm, etc. *Voy.* LINGUISTIQUE.

GRAMMAIRIENS. Ce mot, qui désigne aujourd'hui ceux qui se livrent spécialement à l'étude de la grammaire et au soin d'épurer et de réformer le langage (*Voy.* GRAMMAIRE), désignait chez les Grecs et chez les Romains des savants qui étaient à la fois philologues critiques et grammairiens : ils commentaient les anciens auteurs, les corrigeaient, les expliquaient et les publiaient. Les plus célèbres sont : chez les Grecs, Démétrius de Phalère, Philétas de Cos, Aristarque, Eratosthène, Aristophane de Byzance, Cratès de Malles; chez les Romains, Attéius, Opilius, Ant. Gniphon, Varron, etc. — Quant à ceux qui enseignaient la grammaire proprement dite aux enfants, on leur donnait le nom de *grammatistes*.

GRAMMATISTES. *Voy.* GRAMMAIRIENS.

GRAMMATITE, substance minérale blanche, disposée en cristaux rhomboïdaux, aplatis, divergents et basilaires. *Voy.* AMPHIBOLE.

GRAMME (du grec *gramma*, trait d'écriture, et plus tard petit poids grec équivalant à 20 grains), unité de poids de notre système métrique : c'est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée à son maximum de densité, c.-à-d. à 4°,1 du thermomètre centigrade. Le gramme vaut de notre ancien poids de marc près de 19 grains (18 grains 82,715 cent-millièmes). Dans l'usage, on regarde 500 grammes ou un demi-kilogr. comme équivalant à l'ancienne livre. Les multiples du gramme usités sont le *décagramme* (10 gr.), l'*hectogramme* (100 gr.), et surtout le *kilogramme* (1,000 gr.). Ses sous-multiples sont le *décigramme* (10<sup>e</sup> du gramme), le *centigramme* (100<sup>e</sup> du gr.) et le *milligramme* (1,000<sup>e</sup> du gr.).

GRAMMITE (du grec *gramma*, ligne), *Grammitis*, genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiacées : capsules disposées en *lignes* simples le long des nervures secondaires et dépourvues de téguments; tiges rampantes; fronde simple et quelquefois pinnée. Presque toutes les espèces habitent les régions tropicales. Une seule, la *Gr. leptophylla*, croît en Europe. On la trouve sur les rochers du midi de la France, de l'Italie, de l'Espagne. Ses pinnules sont en forme de coins, crenelées à leur extrémité, et sans nervure médiane.

GRAND, GRANDE, adjectif qui, joint à un autre mot, sert de désignation à beaucoup d'animaux et de plantes de genres très-différents. Ainsi, en Zoologie, on nomme : *Gr. Aigle de mer*, le Pygargue; *Gr. Beffroi*, un Fourmilier; *Gr. Chevêche*, le *Strix brachyotos*; *G. Duc*, le *Strix bubo*; *Gr. Grive*, la Draine; *Gr. Langue*, le Torcol vulgaire; *Gr. Moutardier*, le Martinet des murailles; *Gr. Pouillot*, la Sylvie à poitrine jaune; *Gr. Œil*, un poisson du genre Spare; *Gr. Oreille*, le Scombre Germon; *Gr. Diable*, une espèce de Cigale, etc.

En Botanique, on nomme *Gr. Baume*, la Tanaisie; *Gr. Baumier*, les *Populus nigra* et *balsamifera*; *Gr. Berce*, la Brancursine; *Gr. Éclaire*, la Chélidoine vulgaire; *Gr. Œil-de-bœuf*, l'Adonide vernale; *Gr. Pardon*, le Houx piquant, etc.

GRAND AUMONIER, GRAND CHAMBELLAN, GRAND CHANCELIER, etc. *Voy.* AUMÔNIER, CHAMBELLAN, etc.

GRAND-CROIX, GRAND CORDON. *V.* CROIX et CORDON.

GRAND'GARDES, postes avancés ou corps de garde qui forment l'enceinte extérieure d'un camp.

GRAND JUGE, nom donné par Napoléon, comme annexe, au ministre de la justice.

GRAND-LIVRE, registre sur lequel un commerçant inscrit tous ses comptes. C'est l'extrait du journal. On l'appelle *grand-livre* parce que c'est en effet le plus grand de tous les registres des commerçants : on lui donne cette dimension afin que chaque article qui doit y être porté puisse être contenu dans une seule ligne. — Avant de rapporter un article du journal au grand-livre, on met sur la marge de cet article du journal, devant le nom de l'individu ou de l'objet débité, le numéro du folio du grand-livre sur lequel le compte de ce débiteur est ouvert. On tire ensuite un petit trait de plume sous ce numéro, et l'on place au-dessous celui du folio sur lequel celui du créancier est ouvert; d'où résulte cette règle générale : lorsqu'on porte une somme au débit d'un compte sur le grand-livre, il faut porter la même somme au crédit d'un autre. *Voy.* COMPTES COURANTS, CRÉDIT, DÉBIT, etc.

On appelle le *Grand-livre de la dette publique*, et par abréviation, le *Grand-livre*, un registre formé en exécution de la loi du 24 août 1793, sur la proposition de Cambon, et sur lequel sont inscrits les noms de tous les titulaires des différentes fractions de rente dont l'ensemble forme le montant de la *dette constituée* ou *dette inscrite*; c'est sur ce registre qu'est inscrit le titre de toute rente due par le trésor public, titre dont le pareil est délivré au titulaire et qu'on appelle *inscription de rentes*. Le grand-livre contient de plus les *transferts* ou actes par lesquels sont constatées les mutations qui surviennent dans la propriété des diverses parties de rentes. — Chaque receveur général est obligé, depuis la loi du 14 avril 1819, de tenir un registre spécial sur lequel sont inscrits nominativement les rentiers de son département participant au compte collectif ouvert au trésor. On délivre à chacun d'eux une inscription qui, visée par le préfet et signée par le receveur général, tient lieu de celles qui sont délivrées par le directeur du grand-livre. C'est ce que l'on appelle *livres auxiliaires du grand-livre*, ou parfois abréviativement, *petits grands-livres*.

GRAND MAITRE, nom commun à plusieurs chefs de corps ou chefs de services. Les ordres souverains, tels que ceux des Templiers, des Porte-glaives, des Chevaliers teutoniques, des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (plus tard ordre de Malte), avaient des *grands maîtres* : c'étaient en quelque sorte des souverains électifs nommés à vie; leur dignité se nommait *grand-magistère*. Quant aux *grands maîtres* d'ordres non souverains et non religieux, ceux de Calatrava, par exemple, d'Alcantara, de Saint-Jacques, de la Légion d'honneur, de Saint-Alexandre Nevski, de l'Éléphant, de la Jarretière, etc., et notamment pour les quatre premiers, c'est presque toujours le souverain qui s'en réserve le titre.

Dans l'ancienne monarchie, il y avait le *Grand Maître de France*, ou *Souverain maître de l'hôtel du roi*, chef de tous les officiers de la bouche du roi; le *Gr. M. de la maison du roi*, le *Gr. M. des cérémonies*, le *Gr. M. de l'artillerie*, le *Gr. M. des arbalétriers*.— Il y eut sous l'Empire, et sous la monarchie d'Orléans, un *Gr. M. de l'Université*, etc. *Voy.* MAISON DU ROI, CÉRÉMONIES, ARTILLERIE, UNIVERSITÉ, etc.

GRAND ŒUVRE, nom donné par les alchimistes au procédé par lequel ils prétendaient pouvoir transmuter tous les métaux en or, et à la recherche duquel ils consacraient leurs veilles.

GRAND OFFICIER, GRAND PANETIER, GRAND PRIEUR, GRAND VENEUR, etc. *Voy.* OFFICIER, PANETIER, etc.

GRANDESSE, dignité de *grand* d'Espagne. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GRANDEUR, se dit, en Mathématiques, de tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution, comme les nombres, l'étendue, le mouvement, etc. *Voy.* ÉTENDUE, QUANTITÉ, etc.

Dans les deux derniers siècles, on donnait le titre de *Votre Grandeur* à tous les Grands Seigneurs qui ne prenaient pas le titre d'Altesse ou d'Excellence; on le donnait aussi particulièrement au Grand Chancelier de France; on le donne aujourd'hui aux évêques.

GRANDS VOILIERS, nom donné à tous les oiseaux de mer dont les ailes sont très-longues, et qui peuvent entreprendre de longs voyages. Cuvier a nommé ainsi une famille caractérisée par de longues ailes, un pouce nul ou libre, et un bec sans dentelure; elle comprend les genres *Pétrel, Puffin, Pelicanoïde, Prion, Albatros, Goëland, Mouette, Stercoraire, Hirondelle de mer, Noddis, Bec-en-ciseaux.*

GRANGE (du latin *granum*, grain), construction en maçonnerie, en pans de bois ou en pisé, presque toujours oblongue, où l'on bat le grain, et où l'on serre les céréales en gerbes et le fourrage. Toute grange doit avoir son *aire à battre*, dont la dimension moyenne est de 5 mètres courants. Il faut aussi réserver un *ballier* (espace pour mettre les balles après le battage), et un porche ou emplacement quelconque pour opérer à couvert le déchargement des voitures. Les granges sont pourvues de fenêtres, qu'on place au nord et au midi. *Voy.* GERBIER.

GRANIT ou GRANITE (de l'italien *granito*, dérivé de *grana*, grains, à cause de sa texture grenue), roche massive et cristalline composée de feldspath, de mica et de quartz, réunis en masses granuleuses, plus ou moins fortement agrégées. On distingue le *Gr. commun*, de couleurs variables, grisâtre, jaunâtre ou roussâtre, où les trois éléments sont à peu près également disséminés; le *Gr. porphyroïde*, où des cristaux de feldspath sont dans un granit à petits grains; le *Gr. syénitique* (de Syène, en Haute-Égypte), où le mica est, en partie, remplacé par de l'amphibole; le *Gr. pegmatite*, où les trois éléments forment chacun de gros amas distincts, accolés les uns aux autres; le *Gr. talqueux* ou *protogyne*, qui renferme du talc avec le mica; le *Gr. graphique*, où les cristaux de quartz, vus dans certaines directions, offrent l'apparence de caractères hébraïques, etc.

Le granit est la plus ancienne des roches plutoniennes; il occupe des parties considérables de la surface du globe, et forme une des assises les plus importantes de sa croûte solide. On le trouve en masses immenses et non stratifiées; il est surtout abondant en Égypte, en Espagne, dans les Pyrénées, dans la Grande-Bretagne, au Brésil, etc. La France en possède aussi de nombreuses carrières; les principales sont à Cherbourg, à Ste-Honorine, en Bretagne, dans les Vosges, en Corse (à Algajola). — Les substances métalliques sont assez abondantes dans les granits : on y rencontre du fer oxydé, du cuivre pyriteux, de la galène, de l'étain oxydé, du fer chromé, etc.

Les granits sont d'excellentes pierres de construction : ils sont presque inaltérables; on les taille parfaitement dans le Morvan, le Limousin et la Bretagne; ils fournissent aussi de fort bons matériaux pour l'entretien des chaussées. Les monuments de l'ancienne Égypte sont faits avec le granit siénitique des cataractes du Nil. Les kaolins provenant de la décomposition des pegmatites sont employés pour la fabrication de la porcelaine. Le granit décomposé donne aussi un bon sable pour les mortiers.

GRANIVORES (du latin *granum*, graine, et *vorare*, manger), nom commun à tous les oiseaux qui se nourrissent de graines. Leur jabot est plus développé et leur fécondité plus grande. Leur bec est ordinairement court, gros et robuste. Le Moineau, la Perdrix, la Poule, le Pigeon, sont granivores. Temminck a spécialement appliqué la dénomination de *Granivores* à une section de l'ordre des Passe-

reaux, renfermant les Alouettes, les Mésanges, les Bruants, les Gros-Becs, les Bouvreuils, etc.

GRANULATION, opération par laquelle on réduit les métaux en grains pour qu'ils puissent se fondre plus aisément. Pour parvenir à ce but, après avoir fondu le métal, on le coule dans un mortier où on le broie. Quelquefois on le coule à travers un tamis, et on le laisse tomber dans de l'eau très-froide.

GRANULATIONS, lésion organique, qui consiste dans la formation de petites tumeurs arrondies, fermes, luisantes, demi-transparentes, du volume et de la forme d'un *grain* de millet ou d'un pois. Ces tumeurs se rencontrent surtout dans le poumon.

*Granulations cérébrales,* petits corps blanchâtres ou jaunâtres, tantôt isolés, tantôt réunis en forme de grappes, qu'on remarque dans plusieurs points des membranes intérieures qui revêtent le cerveau.

GRAPHIQUE (du grec *graphô*, écrire), se dit de tout ce qui a rapport à l'art de représenter les objets par des lignes ou des figures, et en général aux arts du dessin, etc. Il s'étend même à ce qui concerne l'écriture, comme quand on dit les *signes graphiques* d'une langue, pour dire : les caractères, l'écriture de cette langue. — Les *pierres graphiques* sont celles qui sont écrites ou gravées. *Voy.* GLYPTIQUE.

*Graphique* se dit aussi de certains minéraux dont les cristaux se réunissent par files deux à deux, par une de leurs extrémités, sous un angle droit, ce qui les a fait comparer à des *lettres* hébraïques.

On nomme *Ampélite graphique* une espèce d'ampélite qui sert à faire des crayons.

En Géométrie, on appelle *Opérations graphiques* les opérations qui consistent à résoudre des problèmes par des figures géométriques tracées sur du papier. Ces opérations ne donnent pas une solution très-exacte, mais elles donnent la solution la plus prompte, et fournissent une première approximation dans un grand nombre de questions astronomiques, et même dans des problèmes numériques.

GRAPHITE (du grec *graphô*, écrire, parce qu'on en fait des crayons), synonyme de *Plombagine.*

GRAPHOMÈTRE (du grec *graphô*, écrire, et *métron*, mesure), demi-cercle gradué dont on se sert dans l'arpentage pour relever les angles sur le terrain. Ce demi-cercle est monté sur un pied et porte à son centre une lunette ou une alidade mobile qui sert à viser les objets. Lorsque cette lunette est placée dans la direction d'un objet, et que le diamètre du demi-cercle est placé dans la direction d'un autre, l'angle formé par les droites qu'on suppose menées du centre de l'instrument à ces deux objets, est mesuré par l'arc compris entre le diamètre et la lunette; on connaît immédiatement la valeur de cet angle par le nombre des degrés de l'arc marqué sur l'instrument.

GRAPIN. *Voy.* GRAPPIN.

GRAPPE, assemblage de fleurs ou de fruits pendants le long et autour d'un pédoncule commun, comme dans les grappes de raisin, de groseilles, de fleurs d'acacia. La grappe diffère de l'épi en ce que dans ce dernier les fleurs sont sessiles ou à peu près. La grappe est dite *rameuse* lorsque les pédicelles qui la forment se divisent et forment autant de petites grappes. La *panicule* et le *thyrse* sont des espèces de grappes.

Les Vétérinaires donnent le nom de *grappes* à des excroissances molles, de couleur rouge, dont la disposition ressemble à celle d'une grappe de raisin et qui se montrent le long de la jambe chez le cheval.

GRAPPILLAGE. *Voy.* GLANAGE.

GRAPPIN, petite ancre à plusieurs pointes recourbées dont on se sert pour hisser sur le pont d'un navire de légères embarcations, canots, chaloupes, etc. — C'est aussi un instrument de fer dont on se sert, dans l'abordage, pour accrocher le vaisseau ennemi. *Voy.* ABORDAGE.

GRAPTOLITHES (du grec *graptos*, écrit, et *lithos*, pierre), Polypiers fossiles dont la contexture semble reproduire des caractères d'écriture.

GRAS (de *crassus*, gros). — *Corps gras. V.* GRAISSE. *Gras de cadavre. Voy.* ADIPOCIRE.

*Gras fondu*, *Gras fondure*, diarrhée colliquative accompagnée d'un grand amaigrissement : son nom vient de ce que, pour expliquer cette maladie, on admettait une résorption de la graisse qui se mêlait avec le sang. — Les Vétérinaires donnent aussi ce nom à une maladie du cheval : c'est une espèce d'entérite, consistant en une excrétion de mucosités épaisses et tamponnées qui enveloppent les excréments. Elle cède aux saignées, aux breuvages et aux lavements émollients.

*Plantes grasses*, plantes dans lesquelles domine le tissu cellulaire, et qui sont épaisses, charnues et succulentes, comme la Joubarbe, la Crassule, les Cactus, etc.

*Régime gras. Voy.* MAIGRE (RÉGIME).

GRASSET. *Voy.* RAINETTE.

GRASSETTE, *Pinguicula*, genre de plantes de la famille des Utriculariées, renferme des herbes vivaces, à feuilles radicales, charnues, glabres; à fleurs formées d'un calice à 5 divisions inégales, et d'une corolle bilobée, munie d'un éperon à la base. Le type du genre est la *Gr. commune*, à fleurs bleues, qui croît dans les marécages de toute l'Europe. Cette plante possède une vertu purgative, qui est nuisible aux bestiaux. Les Lapons s'en servent pour faire cailler le lait de rennes; les paysannes danoises en emploient le suc au lieu de pommade pour leurs cheveux. La décoction de grassette fait périr les poux.

GRASSEYEMENT (de *gras*), vice de la parole qui consiste soit à articuler d'une manière défectueuse la lettre *r*, soit à lui substituer le son d'une autre lettre, comme *l*, soit enfin à supprimer plus ou moins complétement cette consonne, comme le font surtout les habitants de Londres. La cause principale du grasseyement est l'imitation ou une mauvaise habitude prise de bonne heure par les enfants, chez qui peut-être déjà une conformation particulière des organes de la parole rendait l'articulation de la lettre *r* difficile.

GRATERON, ou *Gaillet accrochant. Voy.* GAILLET.

GRATIOLE, genre de Scrofulariées : herbe vivace, à feuilles opposées, à pédoncules axillaires uniflores, à fleurs blanches ou jaunâtres, formées d'un calice quinquéparti, d'une corolle bilabiée et à 4 étamines insérées sur le tube de la corolle. L'espèce type est la *Gr. commune* qui croît dans les marais, et dont les feuilles amères et d'odeur nauséabonde passent pour hydragogues et émétiques. L'usage qu'en font les indigents pour se purger lui a valu le nom d'*Herbe à pauvre homme.* On s'en sert, en Médecine, contre les maladies de la peau, les vers, les fièvres, etc.

GRATTEAU, instrument de fer trempé dont les doreurs et les fourbisseurs se servent pour gratter ou nettoyer les pièces, et les disposer pour l'apprêt.

GRATTE-BOESSE, outil des doreurs et argenteurs, formé d'une grande quantité de petits fils de laiton disposés en faisceau, en forme de brosse longue. Ils s'en servent pour enlever la poussière noire qui se forme à la surface d'une pièce de métal trop exposée au feu, ainsi que pour étendre les amalgames d'or et de mercure dans la dorure d'or moulu.

GRATTECUL, nom vulg. du fruit de l'*Églantier.*

GRATTELLE. *Voy.* GALE et DARTRE.

GRATTOIR. Outre le *Grattoir de bureau*, que tout le monde connaît, une foule d'instruments employés dans les arts portent le même nom. Tels sont : le *Gr. des monnayeurs* et *chaudronniers*, petit couteau d'acier, tranchant des deux côtés et fixé à un manche; le *Gr. des mouleurs*, en forme d'*S*, large par ses deux bouts qui sont dentelés, et qui sert à rustiquer ou piquer les pièces de cire et de plâtre qu'on veut adapter l'une à l'autre; le *Gr. à creuser* et le *Gr. à ombrer* à l'usage des graveurs, qui l'emploient à polir le bois pour y graver des lointains et des points peu éclairés; le *Gr. des luthiers* ou *Gr. à*

*anche*, simple morceau de bois avec lequel on ratisse les lames de roseau dont sont faites les anches, etc.

GRAU, petit canal entre un étang et la mer. Ce mot est devenu le nom propre d'une des principales bouches du Rhône.

GRAUSTEIN (corruption de *grunstein*, pierre verte), synonyme de *diabase* ou *diorite*. *V.* DIORITE.

GRAUWACKES (de l'all. *grau*, gris, et *wacke*, roche), espèce de roche secondaire conglomérée, formée de granit, de gneiss, de micaschiste, de schiste argileux, dans un ciment argileux.

GRAVATIF (du latin *gravis*, pesant), se dit, en Médecine, des douleurs qui font éprouver un sentiment de pesanteur, comme si la partie malade était comprimée ou chargée d'un poids.

GRAVE (du latin *gravis*, lourd), se prend quelquefois substantivement pour signifier un *corps pesant;* ainsi on dit : la chute des *graves*.

Ce nom avait été donné à l'unité de poids à laquelle s'étaient d'abord arrêtés les savants auxquels on doit le système décimal des poids et mesures. C'eût été le poids d'un *décimètre cube* d'eau distillée, et, par conséquent, l'équivalent du kilogramme actuel. Les multiples étaient le *décagrave*, l'*hectograve*, le *kilograve*, le *myriagrave ;* et les sous-multiples, le *décigrave*, le *centigrave*, le *milligrave*, etc. Ce dernier, identique à ce que depuis l'on nomma *gramme*, était d'environ 18 grains 1/2; ne pouvant suffire à des pesées délicates, on en faisait une unité secondaire nommée *gravet*, subdivisée à son tour en 10es, 100es, 1,000es, dits *décigravets*, *centigravets*, etc.

En Musique, *grave* est 1° l'opposé d'aigu (*Voy.* SON); 2° le nom d'un mouvement, de tous le plus lent, qui est surtout employé dans la musique d'église.

*Accent grave*. *Voy.* ACCENT.

GRAVELÉE, cendre de lie de vin. *Voy.* CENDRE.

GRAVELLE (de *gravier*), maladie produite par de petites concrétions, dites aussi *gravelles*, semblables à de petits graviers, qui se forment dans les reins, se disséminent dans les voies urinaires et sont expulsées avec les urines. Ces gravelles se composent ordinairement d'acide urique et d'une matière animale. Le régime végétal, les boissons diurétiques ou alcalines, certaines eaux minérales, surtout celles de Contrexeville, sont recommandés aux personnes menacées de cette affection. Quelquefois les graviers sont formés d'oxalate de chaux : de là la nécessité pour certains individus de s'abstenir d'oseille. Les concrétions urinaires trop grosses pour traverser l'urètre, prennent le nom de *calculs*. *Voy.* ce mot.

GRAVEUR. *Voy.* GRAVURE.

GRAVIER (de *gravis*, lourd), sable à gros grains, que charrient les fleuves et les rivières, et qui se trouve mêlé aux galets ou cailloux roulés, provient de la décomposition des sols pierreux que parcourent les cours d'eau. Il tient le milieu entre le *galet* et le *sable*. Certaines roches, telles que les *poudingues* et les *anagénites*, doivent leur origine à un gravier dont les grains ont été réunis par un ciment siliceux. On se sert souvent de gravier pour lest.

GRAVIMÈTRE (de *gravis*, pesant, et *métron*, mesure). Guyton-Morveau avait désigné sous ce nom l'*aréomètre* de Nicholson, perfectionné par lui.

GRAVITATION (du latin *gravis*, pesant), effet de la gravité, ou tendance qu'un corps a vers un autre par la force de sa gravité. Le mot *gravitation* est synonyme d'*attraction*. *Voy.* ce mot.

GRAVITÉ, force par laquelle tous les corps tendent les uns vers les autres. La gravité est la même chose que la pesanteur; cependant, le mot *pesanteur* ne s'applique guère qu'à la force qui fait que les corps terrestres sont attirés par la terre, tandis que le mot *gravité* est d'une acception plus générale.

GRAVOIR, plaque ronde, tranchante et dentelée, avec laquelle les Lunetiers tracent, dans la châsse de leurs lunettes, la rainure où se place le verre et qui le retient. Cette plaque est d'un diamètre un peu moindre que le verre et la châsse, et sur elle est appliquée une platine qui la déborde; toutes deux sont montées sur un petit arbre qui les traverse. On fait tourner cette plaque dans l'épaisseur de la châsse, et la rainure se fait.

GRAVURE (de *graver*). Ce mot désigne à la fois un des arts du dessin, celui qui consiste à tracer des dessins ou figures sur matières dures, le plus souvent, pour être reproduits par l'impression; et les reproductions ainsi obtenues, que l'on nomme plus exactement *estampes* (*Voy.* ESTAMPE). Les matières sur lesquelles on grave ordinairement sont les métaux (surtout le cuivre et l'acier), le bois, la pierre, le verre, les pierres fines. Pour cette dernière espèce de gravure, *Voy.* GLYPTIQUE.

Outre la *gravure proprement dite*, qui a surtout pour objet la reproduction des œuvres d'art, telles que tableaux, dessins, statues, bas-reliefs, etc., il y a la *Gr. de musique*, la *Gr. en écritures*, la *Gr. linéale*, pour l'architecture et les figures de mathématiques et de physique, la *Gr. des cartes géographiques*, la *Gr. pour papiers de tenture*, etc.

Considérée par rapport aux procédés employés par les graveurs, on distingue : 1° la *Gr. en creux;* 2° la *Gr. en relief;* 3° la *Gr. en bas-relief*.

I. *Gravure en creux*. Elle se fait sur métal ou sur verre, et comprend elle-même plusieurs procédés, la *Gr. au burin*, la *Gr. à l'eau-forte*, etc.

1°. La *G. au burin* ou en *taille-douce* s'exécute avec la *pointe sèche* ou avec le *burin*. La pointe sèche est une tige d'acier trempé, aiguisée, ronde ou en biseau, dont on se sert comme d'une plume pour inciser le métal par la seule pression de la main. Le burin est aussi une tige d'acier trempé, mais à 4 facettes, formant carré ou losange, aiguisée en biseau, et coupante sur un de ses angles. La planche qui reçoit les tracés est de cuivre ou d'acier. On opère immédiatement sur le métal nu.

2°. Pour la *Gr. à l'eau-forte*, on enduit d'abord la planche d'un vernis mince et tendre noirci à la fumée; on promène sur ce vernis une pointe plus ou moins fine, qui enlève le vernis partout où elle touche, et trace un sillon léger sur la planche. On verse ensuite sur la planche de l'eau-forte qui mord et entame le métal aux endroits où la pointe l'a mis à découvert. — Dans la gravure *sur verre*, on emploie l'acide fluorhydrique au lieu d'eau-forte.

3°. Dans la *Gr. à la manière noire* ou *mezzotinto*, les procédés et les effets sont inverses des deux cas précédents. Tandis que dans toutes les tailles-douces on passe de la lumière aux ombres, donnant graduellement de la couleur à la planche, ici l'on passe des ombres aux lumières, en éclaircissant la planche peu à peu. La planche, ordinairement de cuivre, est d'abord préparée de manière à offrir un fond noir et couvert d'un grain velouté, égal et partout moelleux. Sur ce grainé, on trace le dessin, soit au crayon, soit au pinceau; puis, avec le *râcloir* et le *grattoir*, on enlève le grain du cuivre pour obtenir des blancs purs, et on adoucit les autres teintes selon le besoin.

4°. La *Gr. au pointillé* se compose essentiellement de points disposés par séries. On les obtient par l'eau-forte; le burin donne ensuite l'empâtement nécessaire aux ombres et aux demi-teintes; la *roulette* fond ces dernières avec les lumières; on l'emploie surtout pour les chairs et les fonds. La gravure *au maillet* en est une variété; son nom vient de ce que les diverses pointes avec lesquelles on trace les points sont enfoncées dans le métal à l'aide d'un petit maillet.

5°. La *Gr. au lavis* ou *à l'aqua-tinta* emploie plusieurs procédés divers. Le plus usité consiste à laver sur le cuivre avec l'eau-forte et le pinceau, comme on lave un dessin sur le papier avec du bistre ou de l'encre de la Chine La gravure en couleur, ou

*imitation des dessins coloriés à l'aquarelle*, n'est qu'une application de la précédente; la différence, c'est qu'il faut multiplier les planches, chacune devant avoir sa couleur.

6°. Pour la *Gr. de la musique*, les planches sont d'étain, de 3 millimètres d'épaisseur. S'il y a des paroles à graver, c'est par là que l'on commence, et c'est l'affaire du graveur en taille-douce. Les lignes des portées se gravent avec un instrument dit *couteau;* puis on les ébarbe avec le *grattoir;* on polit au *brunissoir.* Les notes sont frappées au *poinçon*, au moyen d'un petit *maillet.* Les liaisons, les silenles, les accolades se font avec l'*échoppe.*

II. *Gravure en relief.* La *Gr. en relief* ou en *taille d'éparyne* se fait ordinairement sur bois (sur le buis ou le poirier), mais aussi quelquefois sur cuivre ou sur acier. Elle comprend : 1° la *Gr. à une seule taille:* la planche étant bien dressée et saupoudrée de sandaraque, l'artiste trace son dessin à la plume ; il enlève ensuite toutes les parties restées blanches, de manière à laisser en saillie tous les traits et toutes les hachures, qui deviennent autant de *tailles;* il se sert pour cela d'une lame longue et étroite, dite *pointe*, et, quand l'espace à enlever est grand, d'une *gouge*, qu'il frappe avec le maillet; aujourd'hui, on se sert aussi du burin, et on grave de préférence sur le bois debout; — 2° la *Gr. à plusieurs tailles*, ou en *clair-obscur*, en *camaïeu*, qui ne diffère de la précédente que parce qu'on se sert de plusieurs planches pour un même dessin, lorsqu'il doit être reproduit avec diverses couleurs; — 3° la *Gr. de vignettes*, sur cuivre et sur acier, qui comprend la gravure des cachets et estampilles, des planches pour billets de banque et pour certaines éditions de luxe.

III. *Gravure en bas-relief.* La *Gr. en bas-relief* s'exécute sur pierres fines; elle est connue sous le nom de *Glyptique* (*Voy.* ce mot).

Pour la gravure des médailles, *Voy.* MÉDAILLES.

Pour la reproduction des gravures par l'impression, *Voy.* ESTAMPES et IMPRESSION.

L'art de la gravure, et principalement de la gravure en creux, était connu des anciens (*Voy.* GLYPTIQUE); mais ce ne fut qu'au XV^e^ siècle qu'on imagina de tirer des épreuves des planches gravées sur métal. On en attribue l'invention à Maso Finiguerra (1452). La gravure à l'eau-forte est due, suivant les Italiens, à Fr. Mazzuoli, dit *le Parmésan;* suivant les Allemands, à Albert Durer. Parmi les plus célèbres graveurs à l'eau-forte et au burin, on cite surtout, outre Albert Durer, les Blœmaert, Marc-Antoine, Edelinck, Callot, Masson, Nanteuil, Audran, Van der Meulen, Aliamet; et, de nos jours, le baron Dunoyer, Forster, Calamatta, Henriquel, etc.

La gravure sur bois paraît être d'origine moderne : les Chinois la connaissaient, il est vrai, dès le XI^e^ siècle, et les Indiens dès le XIII^e^; mais on n'en trouve point de trace en Europe avant le XV^e^ s ècle. On cite comme s'étant distingués en ce genre Bernard Milne (1445), les Papillon, Beugnet, Bougon, Thompson, Nesbitt, Gubitz, Best, Leloir, etc.

On doit un *Traité de la Gravure à l'eau-forte et au burin* à Abr. Bosse (Paris, 1758); à P. Deleschamps (1836), etc.; de la *Gr. en bois* à Papillon (Paris, 1766) et à Jackson (Londres, 1839); de la *Gr. en pierres fines* à L. Natter (Londres, 1754). Enfin MM. Perrot et Malepeyre ont publié un *Traité complet de la gravure en tous genres* (dans la collection des manuels Roret).— Jansen, Heller, Léon de Laborde, Rob. Dumesnil, etc., ont écrit l'*Histoire de la Gravure*, et M. A. Bonnardot l'*Hist. de la Gravure en France* (Paris, 1849). Basan a donné un *Dict. des graveurs* (Paris, 1789). M. Dumesnil a publié le *Peintre-graveur français*, catalogue raisonné des estampes de graveurs français, 1835 et années suiv.

GREAL (LE SAINT). *V.* le *Dict. univ. d'Hist. et de G.*

GRÈBE, *Podiceps*, genre d'oiseaux de la famille des Palmipèdes plongeurs : corps oblong, tête arrondie, cou allongé ; bec plus long que la tête, robuste, droit; yeux placés à fleur de tête; tarses dénués de plumes, doigts des pieds réunis à leur base par une membrane ; queue nulle, ailes moyennes. Les grèbes vivent sur les mers et les rivières : ils nagent avec facilité; leur plumage est doux et satiné, principalement en dessous; on en fait de jolies fourrures. Les Grèbes se trouvent dans les deux continents; ils vivent de poissons, d'insectes et de mollusques. Le *Gr. huppé*, type du genre, est long de 45 à 50 centimètres. Il a les plumes de la tête allongées, et partagées, en arrière, en deux faisceaux qui représentent deux espèces de cornes, rousses et noires à la pointe; la face est d'un blanc roussâtre; son corps est brun noir en dessus, blanc argenté en dessous; l'iris et les pieds sont rougeâtres. Cette espèce habite la France et niche dans les roseaux.

GRECQUE, ornement d'architecture composé d'une suite de lignes droites parallèles qui reviennent sur elles-mêmes, en formant toujours des angles droits. Il s'emploie ordinairement dans les frises.

GREDIN, sorte de petit chien de race anglaise, à longs poils et de couleur noire.

GRÉEMENT (de *gréer*, pour *agréer*, dans le sens vieilli *d'approprier*), se prend : 1° pour l'action de gréer un navire ; 2° pour l'ensemble de tout ce qui sert à le gréer. — On varie sur les espèces d'objets qu'embrasse le mot de *gréement.* Généralement, on en exclut les voiles, et l'on ne regarde comme le composant que le système complet des poulies et des cordages. L'art du gréement a reçu des perfectionnements considérables depuis 60 ans. Les cordages, beaucoup moins gros, sont d'égale force; les poulies, par conséquent, ont diminué de dimension par là, le poids, jadis énorme, des gréements surcharge infiniment moins le navire.

GREFFE, GREFFIER (du bas latin *graphiarius* ou *greffarius*, tiré du grec *graphô*, écrire). Le *Greffe* est le lieu où se classent et se conservent les registres des causes, les notes prises aux interrogatoires préalables et aux débats judiciaires, les procès-verbaux, les minutes des jugements. L'ensemble de toutes ces pièces est conservé par des fonctionnaires spéciaux dits *greffiers*, qui, de plus, tiennent le registre des causes, recueillent les notes, qu'ils rédigent ensuite, et délivrent des expéditions certifiées des jugements et arrêts. C'est au greffe aussi que s'acquittent les droits de justice et les amendes. Le juge de paix n'a d'ordinaire qu'un greffier. Les tribunaux de 1^re^ instance et de commerce ont, en outre, un ou plusieurs *greffiers adjoints.* Dans les cours d'appel, le nombre de ces derniers est bien plus considérable. Le premier des greffiers se nomme *greffier en chef.* Outre ses appointements fixes, qui sont médiocres, le greffier en chef touche un droit par chaque rôle d'expédition qu'il délivre, ce qui, dans certaines localités, rend son poste très-lucratif. — Le greffier de cour d'appel doit avoir 27 ans, ceux de tribunal de 1^re^ instance et de justice de paix, 25. Leurs charges se vendent de gré à gré, mais avec l'approbation du président du tribunal ou du premier président de la cour d'appel. La nomination ou plutôt l'institution est faite par le chef de l'État. — Les greffiers font partie intégrante des cours et tribunaux; ils sont responsables vis-à-vis du tribunal et de l'État.

GREFFE, branche ou bourgeon que l'on enlève à une plante, à un arbre d'espèce cultivée, et que l'on implante sur un autre *sujet*, qui est ordinairement un *sauvageon.* On appelle aussi *greffe* l'opération elle-même par laquelle on unit la branche ou le bourgeon au sujet, pour qu'ils s'identifient avec lui et qu'ils y croissent comme sur leur tige naturelle. Certaines conditions sont indispensables pour le succès d'une greffe. Ce sont : 1° l'absence de l'air : 2° le

contact du liber de la greffe avec celui du sujet; 3° une certaine analogie entre les deux individus, qui doivent être de la même espèce, du même genre ou du moins de la même famille; 4° enfin, une similitude parfaite dans le grain du bois, dans la consistance de l'écorce, dans le temps de la séve, etc. En général, les sujets greffés multiplient plus promptement que les semis, et donnent des variétés qui se conservent et qui produisent de meilleurs fruits.

On distingue quatre sortes de greffes : 1° la *Gr. par approche,* qui consiste à unir deux plantes voisines par des entailles qui se correspondent, et à ne les détacher que lorsque la soudure est complète; — 2° la *Gr. par scions,* qui consiste à implanter un rameau dans un sujet, de manière que le liber du rameau coïncide, dans sa plus grande étendue, avec celui du sujet; on nomme *Gr. en fente* celle qui se fait en fendant la tête du sujet et y implantant le rameau; et *Gr. en couronne,* celle qui se fait en écartant l'écorce du sujet, préalablement étêté, et y insinuant plusieurs petits rameaux en cercle; — 3° la *Gr. par germes,* qui se pratique en transportant sur une plante une plaque d'écorce munie d'un bourgeon d'une autre plante : telle est la *Gr. en écusson,* qui se fait en enlevant à un individu un morceau d'écorce muni de son bourgeon, et en l'introduisant sous l'écorce du sujet, incisée en T; telle est encore la *Gr. en anneau* ou *en flûte,* qui consiste à enlever d'une tige un anneau d'écorce pourvu d'un œil, et à le placer sur une autre tige de même grosseur, dépouillée de son écorce; — 4° enfin, on a les *Gr. herbacées,* ou *Gr. Tschudy,* qui ne sont autres que la *Gr. en fente* et la *Gr. par approche* pratiquées sur les plantes herbacées ou sur les jeunes pousses des végétaux ligneux, et dans l'aisselle ou le voisinage d'une feuille qui y attire la séve. — On doit à M. Thouin une *Monographie des greffes.*

GREFFIER, officier public. *Voy.* GREFFE.

GREFFOIR, petit couteau qui sert à greffer. La lame, longue de 5 à 6 centim., est un peu arrondie par le bout, du côté du tranchant, et le talon porte une lame de buis, d'ivoire ou d'os, en forme de spatule, destinée à soulever l'écorce de l'arbre, après qu'elle a été entaillée. *Voy.* GREFFE.

GRÉGE (SOIE), soie telle qu'elle a été tirée de dessus les cocons, avant qu'elle ait éprouvé aucune préparation. On l'appelle aussi *soie en matasse.* Elle sert à faire des organsins, qui prennent ce nom lorsque la soie grége a été moulinée, c.-à-d. tordue à plusieurs brins, au moyen de moulins faits exprès. Les soies gréges se vendent, en majeure partie, en pelotes ou masses. On en tire une grande quantité du Levant, de l'Italie, etc.

GRÉGEOIS (FEU). *Voy.* FEU.

GRÈGUES, sorte de culotte sans brayettes, ou simple haut-de-chausses à la mode des Grecs, dont la mode s'introduisit en France au XVI^e^ siècle.

GRÊLE, glaçons plus ou moins gros, d'une forme le plus souvent arrondie, qui tombent de l'atmosphère, et qu'on croit n'être autre chose que de la pluie congelée. Ordinairement les plus gros grêlons ne dépassent pas la grosseur d'une noisette; mais on en a vu quelquefois de beaucoup plus volumineux, pesant jusqu'à 200 et 250 grammes, et brisant tout ce qu'ils frappent sur la terre. La grêle précède ordinairement les pluies d'orage; les nuages qui la portent répandent en général une grande obscurité, et ont une couleur grise ou roussâtre. La chute de la grêle est précédée quelquefois d'un bruissement particulier qu'on compare au bruit que feraient des sacs de noix entre-choqués. Le tonnerre et d'autres phénomènes électriques l'accompagnent presque toujours.

Volta admet, pour expliquer la formation de la grêle, que les rayons solaires, en frappant la surface supérieure d'un nuage très-dense, sont absorbés presque en totalité; qu'il en résulte une très-rapide évaporation, et que c'est cette évaporation qui produit assez de froid pour congeler l'eau. Le même physicien suppose, pour se rendre compte de ce que les grêlons restent quelque temps suspendus dans l'air, bien qu'ayant acquis assez de volume pour tomber par leur poids, que deux nuages chargés d'électricités contraires sont disposés l'un au-dessus de l'autre; que les grêlons, encore très-petits, tombent sur le nuage inférieur, s'y couvrent d'une nouvelle couche de glace, sont repoussés par ce nuage et attirés par le nuage supérieur, et font ainsi la navette, jusqu'à ce qu'ils tombent enfin en masse sur la terre, soit que les grêlons deviennent trop lourds, soit que les nuages perdent leur électricité, ou se trouvent emportés par les vents à des distances trop grandes. Cette théorie de Volta n'est pas à l'abri des objections. On peut consulter, pour l'explication de ce phénomène, la notice de M. Arago dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1828.

On a proposé pour garantir les récoltes de la grêle divers moyens qui ont été jusqu'ici peu efficaces. *Voy.* PARAGRÊLE.

On a appelé *grêle,* à cause de sa forme, une petite tumeur arrondie qui se développe dans l'épaisseur du bord libre des paupières, et dont on est souvent obligé de pratiquer l'ablation.

GRÊLE (du latin *gracilis*), se dit de tout ce qui est long, étroit et mince. *Intestin grêle. Voy.* INTESTIN.

GRELIN, le plus petit des câbles d'un navire : il a de 15 à 30 centim. de circonférence. Les grelins servent à amarrer les vaisseaux à terre, à touer, à remorquer les bâtiments, et à tenir les petites ancres.

GRÉMIAL (du latin *gremium,* giron), linge ou morceau d'étoffe que l'on place sur les genoux de l'officiant lorsqu'il est assis, pour garantir la chasuble. Autrefois, les simples prêtres faisaient usage du *grémial;* aujourd'hui il est réservé aux évêques. Le grémial est souvent plus précieux que l'objet même qu'il est destiné à garantir.

GRÉMIL, *Lithospermum,* genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles simples, alternes; à fleurs solitaires, formées d'un calice quinquéparti, d'une corolle infundibuliforme à 5 divisions, de 5 étamines, et d'un ovaire quadrilobé. Le type du genre est le *Gr. officinal,* vulgairement *Herbe aux perles,* très-commun en Europe, dans les lieux incultes et sur les chemins. Sa tige herbacée monte à 40 ou 60 centim.; elle est droite, couverte de feuilles lancéolées et velues; ses fleurs sont petites et blanchâtres; ses fruits sont très-durs, grisâtres, et passent pour apéritifs et diurétiques; ses semences sont blanches et ont la figure de *perles.* Le *Gr. tinctorial,* ou *Orcanette,* est la *Buglosse des teinturiers. V.* BUGLOSSE.

GRÉMILLE, *Acerina,* genre de poissons de la famille des Percoïdes, est distingué par des fossettes creusées sur les os de la joue, du museau et des mâchoires; par ses écailles rudes et par des dents très-nombreuses. L'espèce la plus remarquable est la *Gr. vulgaire,* petit poisson d'eau douce et de petite taille, nommé aussi *Perche goujonnière,* et très-commun en France. Ce poisson, qui ne dépasse guère 20 centim., diffère de la perche en ce qu'il n'a qu'une seule dorsale. Il se nourrit de fretin, comme la perche. On le trouve en France, principalement dans la Moselle et la Seine. Sa chair est excellente.

GRÉMILLET, nom vulgaire du *Myosotis.*

GRENACHE (RAISIN et VIN DE), de l'italien *granaccio,* gros grain; espèce de raisin à gros grains, en général très-spiritueux, très-parfumé, très-doux, et dont il existe des variétés blanches et noires. Il ne croît guère que dans le Midi : on en fait les vins de luxe dits *vins de Grenache.* Ces vins sont rouges pour la plupart; il y en a aussi de blancs : les grenaches blancs de Rodez et ceux de Conflans ou Conflent (Pyrénées-Orientales) sont les plus estimés; viennent

ensuite ceux de Banyols-sur-mer, Port-Vendre, Collioure, Rivesaltes, etc. — Pour préparer les vins de Grenache, on les laisse fermenter plusieurs jours dans les futailles. La plus grande partie du grenache qui se boit à Paris vient de Mazan, près de Carpentras : le raisin y est moins bon, et le vin s'obtient en mêlant au moût, exprimé par écrasement et soumis une heure à la coction, un 16[e] d'eau-de-vie de vin.

GRENADE, *Granatum*, fruit du Grenadier. C'est une baie globuleuse, grosse comme le poing, à écorce coriace, d'un jaune rougeâtre, épaisse, arrondie et couronnée par les divisions du calice de la fleur tombée. Elle est divisée intérieurement en 7 ou 9 loges renfermant des semences rouges, brillantes, succulentes et acides. Ces semences sont agréables au goût, rafraîchissantes et légèrement astringentes. On en fait un sirop dont on se sert, en médecine, dans les maladies aiguës et les fièvres bilieuses. L'écorce du fruit s'emploie comme tonique et astringente.

La grenade est sur les anciennes médailles le symbole de Proserpine, en mémoire de la grenade dont cette déesse mangea quelques pepins, après son enlèvement, en arrivant dans l'empire de Pluton. — Une grenade entr'ouverte et remplie de pepins est, dans les arts, le symbole de l'amitié ou de l'union de deux peuples.

GRENADE, petite bombe ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec le fruit de ce nom, est composée d'un globe de fer creux, rempli de poudre par la lumière, et auquel on met le feu, comme aux bombes, par une mèche qui communique à l'intérieur. On distingue les *Gr. à la main* et les *Gr. de rempart*. Les premières se lancent avec la main (*Voy.* GRENADIERS); les secondes, au moyen d'une fusée ou de bouches à feu. On ne se sert guère des grenades que pour les siéges. Un homme expert peut lancer une grenade avec la main à une distance de 8 mètres, et même de 32 s'il s'aide d'une ficelle convenablement adaptée. On faisait jadis des grenades en carton, en verre, en métal de cloche, en bronze : toutes ont été abandonnées pour celles en fer.

Les grenades existaient avant 1523. Les Français en usèrent pour la 1[re] fois au siége d'Arles, en 1536.

GRENADIER, *Punica granatum*, genre de la famille des Myrtacées, qu'on croit originaire de l'Afrique septentrionale, renferme des arbrisseaux à rameaux épineux; à feuilles opposées, éparses ou verticillées; à fleurs terminales, d'un rouge vif. Ces fleurs sont formées d'un calice coloré, coriace, à 5 ou 7 divisions, d'une corolle à 5 ou 7 pétales insérés sur la gorge du calice; les étamines y sont nombreuses; l'ovaire est infère, et le fruit, la *grenade*, est une baie coriace, un peu charnue (*Voy.* GRENADE). Le genre Grenadier renferme deux espèces. La plus connue est le *Gr. commun*, arbrisseau touffu, épineux, dépassant 4 m. de hauteur, et originaire de la Mauritanie. Sa racine est jaune et rameuse; son écorce est d'un gris rougeâtre; son bois est très-dur; les fleurs sont le plus souvent d'un rouge écarlate très-vif, coriaces, campanulées, à 5 divisions pointues, inodores; les feuilles sont simples, entières, oblongues, lisses et luisantes. Il y a sur quelques variétés des fleurs doubles appelées *balaustes;* il y en a aussi de blanches, de jaunes et de panachées. C'est le fruit de cette espèce de grenadier que l'on mange, et que l'on recherche comme un mets aussi sain qu'agréable. Les fleurs sèches ont, en médecine, de grandes propriétés astringentes. L'écorce de la racine de grenadier est fortement purgative : elle s'emploie contre le ver solitaire. On se sert encore de cette écorce pour tanner les cuirs. La deuxième espèce est le *Gr. nain*, qui n'a que 30 à 40 centim. de haut, et qui sert, aux Antilles et à la Guyane, à faire des haies de clôture. Son fruit est plus acide que celui du Grenadier commun.

GRENADIER, *Lepidoleprus*, genre de poissons Malacoptérygiens de la famille des Gadoïdes, est ainsi nommé, à cause de quelque ressemblance que présente leur museau avec un bonnet de grenadier Les Grenadiers ont les dents fines et courtes, et le corps garni d'écailles dures. Leur longueur ne dépasse guère 40 centim. Ce poisson, qui habite le fond de nos mers, a la chair blanche et d'un goût agréable.

GRENADIERS. Jadis ce nom désignait exclusivement les soldats qui lançaient la *grenade*. Originairement, ils étaient répartis dans les différents corps : en 1667, époque où parut ce nom, il y avait de 4 à 6 grenadiers par compagnie. Dès 1669, on les réunit et on en forma une seule compagnie; à partir de 1672, il y en eut 60; enfin, chaque bataillon en eut une. Mais dès lors ils n'étaient plus grenadiers que de nom : le jet de la grenade passa aux soldats du génie, qui seuls aujourd'hui se servent de ce projectile. Louis XV forma en 1745 sept régiments de *grenadiers royaux*. —Sous Louis XIV, fut créée, en 1676, une compagnie de *grenadiers à cheval*, qui subsista jusqu'en 1775, et ne fut rétablie en 1789 que pour disparaître trois ans après. Cependant, en 1830, il y en avait encore deux régiments dans la garde royale : ils furent dissous avec elle. — Louis XVIII avait formé en 1814 le *Corps royal des grenadiers de France* avec les débris des grenadiers de la vieille garde; mais ce corps disparut après les Cent-Jours.

Aujourd'hui, dans l'Infanterie de ligne, il y a par bataillon une ou deux compagnies d'élite, dites *de Grenadiers*. On les reconnaît à leurs épaulettes rouges et à une grenade brodée sur leur uniforme.

La nouvelle *Garde impériale*, créée en 1854, comprend 2 régiments de grenadiers.

La Garde nationale a eu jusqu'en 1848 des compagnies de grenadiers : elles furent supprimées alors.

GRENADILLE, nom vulgaire de la *Passiflore*, plante dont la graine rappelle le goût de la grenade.

*Grenadille* ou *Ebène rouge*. *Voy.* ÉBÈNE.

GRENAILLE, métal réduit en grains. La grenaille de fer se fait avec de la fonte que l'on jette, pendant qu'elle est encore liquide, sur un crible placé au-dessus d'un baquet rempli d'eau. La grenaille triée, par ordre de grosseurs, au moyen de cribles calibrés, peut remplacer le plomb de chasse; mais elle a l'inconvénient de rayer les canons de fusil.

GRENAT, substance minérale, employée en bijouterie comme pierre fine, est ainsi nommée à cause de la ressemblance de sa couleur avec celle des grains de grenade. Le grenat est essentiellement composé de silice et d'alumine, mais ces substances y sont souvent unies au fer, à la chaux, au manganèse et à la magnésie : de là plusieur variétés, dont les principales sont la *grossulaire*, l'*almendine*, la *mélanite*, la *spessartine*, etc. Le grenat se rencontre par masses dans les gneiss, les schistes, les serpentines, etc. Sa forme primitive est le dodécaèdre rhomboïdal; sa dureté est telle qu'il raye le quartz; sa pesanteur spécifique est de 3,55 à 4,18. Les grenats sont, pour la plupart, rouges, vifs et vermeils, quelquefois coquelicots, orangés, jaunâtres, verdâtres et brun-noir. Dans le Commerce, on distingue les grenats d'Orient et ceux d'Europe. Les premiers viennent de l'Inde, de Calicut, de Cambaye et de Ceylan; la Syrie en fournit également. Il y a 3 sortes de grenats orientaux : les uns sont de couleur de sang brun; exposés au soleil ou à la lumière, ils paraissent comme un charbon embrasé : il y en a d'assez gros; une 2[e] espèce est presque de couleur d'hyacinthe; lorsque le rouge domine, on la nomme *sorania;* quand c'est le jaune, on la confond avec l'hyacinthe; la 3[e] sorte est le grenat violacé : celle-ci est regardée comme la plus parfaite, et elle est aussi la plus estimée. — Les grenats d'Europe sont moins prisés; quelques-uns, comme ceux d'Espagne, ont une couleur faible; les grenats de Bohême sont d'un rouge vineux, de couleur forte, qu'ils ne perdent que très-difficilement par le feu. On les emploie dans la bijoute-

rie, en mettant une feuille d'argent par-dessous, pour leur donner plus de vivacité. Il y en a aussi d'un rouge de feu très-vif, auxquels on donne le nom de *vermeils*, qu'on croit être l'escarboucle des anciens, qui, à ce qu'ils prétendaient, brillait dans l'obscurité. La Bohême, le Tyrol et la Hongrie fournissent une grande quantité de petits grenats, la plupart taillés et polis: ils se vendent à bas prix.

GRENIER (du latin *granarium*, tiré de *granum*, grain), lieu où l'on conserve les grains battus, parfois les gerbes, les foins, la paille, etc. On nomme en général ainsi la partie d'une maison qui est sous le comble. Les vrais greniers, dits *chambres à blé*, doivent être isolés, bien aérés, abrités contre la pluie et l'humidité; le plancher doit être très-solide pour supporter le poids souvent considérable des grains; de plus, il doit être planchéié ou carrelé. La hauteur doit être assez grande et la surface assez considérable pour que la manutention nécessaire se fasse commodément. On y dispose le grain par tas ou couches plus ou moins minces, selon qu'il est plus ou moins sec : trop d'épaisseur ralentirait la dessiccation et amènerait la fermentation; l'on doit remuer souvent. Les fenêtres doivent être percées au nord et au midi, et être assez nombreuses pour faciliter les courants d'air; il faut qu'elles puissent à volonté se clore et s'ouvrir, et qu'elles descendent jusqu'au plancher, afin que l'air rase bien la surface et, par conséquent, traverse le blé. Jusqu'ici le grenier modèle est celui qu'a décrit l'agronome sir Jones Saiclair, dit *grenier perpendiculaire* (Pour les greniers souterrains, *Voy.* SILO).—Duhamel du Monceau a composé un *Traité de la conservation des grains*.

GRENIERS D'ABONDANCE, vastes édifices où l'on amasse et où l'on conserve des grains pour subvenir aux besoins publics en temps de disette. L'usage de greniers de ce genre remonte à la plus haute antiquité : il y en avait en Égypte sous les Pharaons, comme on le voit par l'histoire de Joseph; il y en eut à Rome; il y en a en Chine de temps immémorial. Napoléon en fit construire de fort vastes à Paris (1807-1811), le long du canal de la Bastille. — Quelque utile que paraisse au premier abord l'institution des greniers d'abondance, elle n'a pas produit tout le bien qu'on en attendait, et on y a presque partout renoncé.

GRENOUILLE (par corruption du latin *ranuncula*, dimin. de *rana*, grenouille), *Rana*, genre de reptiles de l'ordre des Batraciens et de la famille des Anoures, se distingue des Crapauds par l'extrémité des doigts et des orteils, qui ne sont pas dilatés en disque, par la mâchoire supérieure qui est armée de dents, par la forme de leur langue, qui est fourchue en arrière et libre dans le tiers postérieur de sa longueur, enfin par leur forme, qui est svelte, élancée, moins ramassée que celle des crapauds. Les grenouilles mâles ont de chaque côté de la gorge une vessie vocale qui est très-apparente lorsqu'elle est remplie d'air : c'est à l'aide de cet organe que se produit leur *coassement* : la grenouille femelle, qui en est privée, ne fait entendre qu'un léger grognement. Les grenouilles vivent de larves, d'insectes aquatiques, de vers et de petits mollusques. Elles passent l'hiver engourdies dans la vase, et s'accouplent au printemps. Leurs œufs, disposés en chapelet, sont abandonnés à la surface des eaux. Au bout de quelques jours, les petits en sortent: ceux-ci, qu'on connaît sous le nom de *Têtards*, ont d'abord une vie tout aquatique et respirent par des branchies. Quinze jours après on commence à leur voir des yeux et des rudiments de pattes de derrière; mais ce n'est qu'au bout de 2 ou 3 mois que, la peau de ces têtards se fendant par le dos, l'animal en sort à l'état parfait et avec une queue qui disparaît ensuite graduellement. — La chair des grenouilles, principalement celle des cuisses, est blanche et délicate, surtout en automne; on la mange avec plaisir dans un grand nombre de localités. On en fait aussi un bouillon médical utile dans la phthisie.

On compte jusqu'à 20 espèces de grenouilles. Les principales sont: 1° la *Gr. verte* ou *Gr. commune*, qui est d'une belle teinte verte avec trois bandes dorsales d'un beau jaune d'or : elle habite indifféremment les eaux courantes et dormantes; 2° la *Gr. rousse*, dite aussi *Gr. muette*, *Rana temporaria* (marquée à la tempe), qui tire le nom de *muette* de ce que le mâle n'a pas de sacs vocaux, et celui de *temporaria*, d'une tache noire ou brune qu'elle porte entre l'œil et l'épaule. Celle-ci est uniformément rousse et habite les champs, les vignes, les lieux humides; elle ne se rend dans l'eau que pour la ponte.

Le nom de *Grenouille* s'applique encore à deux espèces de coquilles, le *Strombus lentiginosus* et la *Ranella crumena*. *Voy.* STROMBE et RANELLE.

GRENOUILLET, *Muguet* qui croît sur les collines, et dont la feuille ressemble à celle du Laurier.

GRENOUILLETTE (de *grenouille*), tumeur qui survient au-dessous et près du filet de la langue, est ainsi nommée, soit à cause de sa ressemblance avec les goîtres ou vessies aériennes de la grenouille, soit à cause de l'espèce de *coassement* que fait entendre le malade dont la prononciation est altérée. Cette maladie est due à l'oblitération du conduit excréteur de la glande sous-maxillaire, oblitération produite par l'inflammation chronique de ce canal, par une ulcération, des aphthes, ou la formation d'un calcul salivaire, etc. La salive, ne pouvant s'écouler, s'amasse distend les parois du canal et forme une espèce de poche qui contient un liquide visqueux, limpide, semblable à du blanc d'œuf, et qui n'est que de la salive un peu altérée. Une fois développée, cette tumeur tend à s'accroître; peu à peu, elle gêne les mouvements de la langue et la prononciation; au bout de plusieurs mois, ce kyste remplit quelquefois presque toute la cavité buccale, et soulève la langue; il empêche la mastication, et finirait par déterminer des accidents graves si l'on ne rétablissait le cours naturel de la salive, ou si l'on ne lui donnait une issue artificielle et permanente dans l'intérieur de la bouche, par l'incision ou la cautérisation de la tumeur, ou mieux, par l'excision d'une portion du kyste.

On désigne quelquefois sous le nom de *Grenouillette* la *Rainette verte* et la *Ficaire*.

GRÈS (du vieux mot celtique *craig*, pierre ?), roche composée de grains plus ou moins volumineux de sable quartzeux. Elle se présente en couches, en amas et en rognons dans divers terrains. On distingue quatre variétés principales de grès : le *Gr. lustré*, dense, d'un éclat plus ou moins vif, d'une cassure conique; le *Gr. blanc*, blanchâtre, lâche, et d'une texture grenue; le *Gr. rouge* et le *Gr. bigarré*, de couleur variable. Les grès sont très-utiles comme pierres à bâtir, pour le pavage des routes, et pour aiguiser les instruments en acier; on en fait aussi des meules pour moudre les grains et pour les fontaines à filtrer l'eau. Il existe en France plusieurs carrières considérables de grès, parmi lesquelles celles de Champagne, de Lorraine, de Fontainebleau, de Palaiseau, sont les plus renommées. Les Géologues donnent le nom de *formation du grès rouge* aux dépôts de grès qui recouvrent immédiatement le terrain houiller dans plusieurs parties de la France et de l'Allemagne, bien que souvent la couleur rouge n'y soit qu'accidentelle; c'est le *rothe todtliegende* des géologues allemands (fond stérile rouge), ainsi appelé parce qu'il ne renferme aucun minerai et se trouve au-dessous de ceux qu'on exploite.

On donne aussi le nom de *grès* à une sorte de poterie de terre sablonneuse de couleur grisâtre ou bleuâtre et ayant la dureté du grès; il en existe deux grandes manufactures en France, l'une à Savignies (Oise), et l'autre près de Mortain (Orne).

GRÉSIL, phénomène météorologique, dont la for-

mation a beaucoup de rapport avec celle de la neige. C'est de l'eau congelée sous forme de petites aiguilles ou de grains de glace pressés et entrelacés. Le grésil est lourd et tombe vite; il se montre surtout à l'équinoxe du printemps, en mars et avril, quand des vents violents font varier d'un instant à l'autre la température. On ne connaît pas bien les causes physiques de ce phénomène.

GREUBE, calcaire jaune, poreux et friable, que l'on trouve dans les montagnes de la Suisse, et dont on se sert, particulièrement à Genève, pour nettoyer et colorer en jaune les boiseries de sapin.

GRÈVE, nom donné 1° aux bords des mers et des rivières que les eaux ont couverts de *gravier* et de cailloux roulés (une place de Paris, autrefois célèbre comme lieu d'exécution des condamnés, et où se trouve l'Hôtel-de-Ville, doit ce nom à son voisinage de la Seine); 2° aux pièces d'armure en fer qui entouraient la jambe des guerriers armés de pied en cap.

GREWIÉES (d'un nom anglais), tribu des *Tiliacées.*

GRIBOURI, *Cryptocephalus,* genre de Coléoptères tétramères de la famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines : tête verticale et enfoncée dans le corselet; antennes à palpes filiformes, à mandibules courtes et tranchantes. Ces insectes sont très-petits, ramassés, globuleux. Ils vivent sur les plantes, dont ils mangent les bourgeons. A la moindre crainte, ils resserrent leurs pattes et leurs antennes, et se laissent tomber à terre. Le *Gr. soyeux,* qui est très-commun, est long de 6 à 7 millim.; il est d'un vert doré, noirâtre en dessous du corps.

GRIÈCHE (PIE), corruption de *Grecque. Voy.* PIE.

GRIFFE (du grec *grypos,* crochu, ou de l'allemand *greifen,* saisir), espèce d'ongle allongé et plus ou moins aigu et recourbé, qui termine les doigts de certains animaux, comme le chat, le tigre, les oiseaux, etc., et qui leur sert de défenses. *Voy.* ONGLE.

En Botanique, on donne ce nom : 1° à certaines racines tubéreuses, à divisions coniques ou cylindriques, et ressemblant plus ou moins à des griffes ou à des digitations, comme, par exemple, la racine de la *Renoncule des jardins,* de l'*Anémone;* 2° aux appendices au moyen desquels certaines plantes grimpantes, comme le Lierre, la Bignone de Virginie, etc., se cramponnent aux corps environnants.

GRIFFE, nom donné en Amérique, et surtout à Saint-Domingue, aux enfants nés de l'union des nègres avec les descendants des anciens indigènes. Les Griffes ont le teint plus clair que les Mulâtres.

GRIFFON (en grec *gryps,* gén. *grypos,* crochu), animal fabuleux, mi-parti mammifère et oiseau, ayant la tête, le bec et les serres de l'aigle ou du vautour et le corps d'un lion. Les poëtes et les artistes, tout en restant fidèles au type général, ont varié le détail de ses formes. Cet être imaginaire n'est sans doute qu'un symbole, un mythe, exprimant, par exemple, l'union de qualités fort diverses. Le griffon paraît être originaire de la Perse : il ne fut pas inconnu aux Égyptiens ni aux Grecs : Hérodote, Élien le décrivent et le prennent pour un être réel; tout l'Occident, au moyen âge, l'adopta.

Dans le Blason, le Griffon est représenté moitié lion, moitié aigle, et toujours rampant.

Le *Læmmergeyer,* le *Vautour fauve,* le *Gypaète,* ont aussi été nommés *griffons.*—Enfin, tout le monde connaît les chiens de ce nom avec leurs moustaches et leurs poils longs et hérissés sur la tête et sur le devant du corps : ils sont, dit-on, originaires de la Grande-Bretagne.

Dans les Arts, divers outils sont appelés *griffons,* notamment la lime plate à bords dentelés, au moyen de laquelle les tireurs d'or cannellent le lingot de cuivre qui, après avoir été argenté, puis tiré à la filière, devient un faux fil d'argent.

GRIL. Outre l'ustensile de cuisine connu de tous, ce nom désigne : 1° une machine dont se sert l'imprimeur en taille-douce : elle est composée de plusieurs barres de fer, sur lesquelles on place les planches de cuivre pour les faire chauffer avant d'y poser l'encre; 2° un treillis de fer, dont les mailles sont en losange : les doreurs s'en servent pour exposer au feu leurs ouvrages.

GRILLAGE (de *griller*). Dans le traitement des minerais, le *grillage* vient après le tirage et le lavage : séparant du métal qu'on veut avoir pur le soufre, l'eau, l'arsenic et autres substances volatiles que contiennent les minerais, ou diminuant la cohésion des molécules, il a pour résultat de les rendre plus friables et plus aptes à être traités dans le fourneau. Par le grillage, les sulfures de plomb et d'antimoine perdent leur soufre. On grille les minerais de 4 manières : 1° à l'air libre; 2° sur des aires murées non couvertes; 3° sur des aires murées couvertes; 4° dans des fourneaux à réverbère. Dans les trois premiers cas, on les moule en petites mottes, et on place ces mottes sur un lit de bois auquel on met le feu. Dans le quatrième, on étend le minerai concassé sur le sol d'un fourneau à réverbère, et on le chauffe sans le laisser entrer en fusion.

Le *Grillage* (ou *flambage*) *du coton* consiste à brûler cette matière filamenteuse et barbue qui entoure les fils de coton après le tissage fini, afin de l'égaliser et de le rendre parfaitement uni.

On appelle encore *grillages :* 1° divers ouvrages où l'on entrecroise soit le bois, soit le métal, et l'on distingue ainsi le *Gr. en charpente,* et les *Gr. en métal* (fer, cuivre, etc.), tissus à jour, à mailles plus ou moins serrées qui laissent passer la lumière, et dont les plus fins sont dits *gazes* ou *toiles métalliques;* 2° un assemblage de pièces de bois qui se croisent à angles droits, bâties solidement, pour former une cale de construction pour les vaisseaux.

GRILLON (du grec *gryllos*), *Gryllus,* genre d'insectes Orthoptères de la famille des Sauteurs, renferme un grand nombre d'espèces caractérisées par leur tête très-bombée et par leurs antennes, dont le premier article est court et épais. Les mâles ont un cri bien connu, qui leur a valu le nom de *Cricri;* ce cri est dû au frottement de leurs cuisses contre leurs élytres. On trouve communément en France : 1° le *Gr. des champs,* long de près de 3 centim., et d'un noir brillant : il se creuse des terriers dans les endroits secs, exposés au soleil; 2° le *Gr. domestique,* plus petit que le précédent et d'un brun jaunâtre. Il est surtout commun dans les boulangeries. — On a fait de cet insecte le type d'une tribu, celle des *Grillones* ou *Gryllides,* qui renferme les genres *Grillon, Courtillière, Tridactyle* et *Myrmécophile.*

GRIMOIRE, livre de conjurations, à l'aide duquel les sorciers prétendaient évoquer les démons et les contraindre soit à des révélations, soit à des actions surnaturelles. Les formules du grimoire étaient conçues en une espèce d'argot cabalistique, mêlé de mots étranges; les caractères avaient un aspect bizarre. Lire le grimoire était chose dangereuse; car si le diable apparaissait et qu'on ne lui jetât pas aussitôt une pierre à la tête, on avait le cou tordu. On connaît en français trois grimoires, tous aussi absurdes l'un que l'autre : 1° le *Grimoire* dit *du pape Honorius;* 2° les *Véritables clavicules de Salomon;* 3° le *Grand grimoire, avec la grande clavicule de Salomon et la Magie noire.*

GRIMM, *Antilope grimmia,* espèce d'Antilope, remarquable par sa gentillesse et l'élégance de ses formes. Ses cornes sont droites, petites, presque parallèles et dirigées en arrière. Sa taille atteint à peine 30 centim. Son pelage est d'un fauve jaunâtre ou d'un brun foncé, gris le long du dos, sur la queue et les membres. Le Grimm s'apprivoise facilement, et est d'une excessive propreté. On le trouve dans la Guinée et l'Afrique méridionale.

GRIMPANTES (PLANTES), plantes qui ont la pro-

priété de s'attacher et de se fixer aux corps le long desquels elles montent, comme les haricots, les pois, les liserons, le lierre, le chèvrefeuille, etc.

GRIMPEREAU (de *grimper?*), *Certhia*, genre de Passereaux ténuirostres, renferme des oiseaux à bec courbe, pointu, à ailes courtes, et dont la queue est terminée par des tiges de plumes nues, roides, un peu recourbées. Ces oiseaux, doués d'une extrême mobilité, grimpent le long du tronc des arbres, et se nourrissent des insectes qu'ils rencontrent dans les fentes de leur écorce. On trouve communément en France et dans toute l'Europe le *Grimpereau commun*, de 12 à 14 centimètres de longueur, que l'on voit sans cesse voltiger d'arbre en arbre dans les bois et les vergers. Il est d'un brun gris, flammé de blanc.—*Gr. des murailles*. *V.* TICHODROME.

GRIMPEURS ou ZYGODACTYLES, *Scansores*, ordre d'oiseaux qui ont deux doigts dirigés en avant et deux en arrière, formant ainsi une sorte de pince, à l'aide de laquelle ils grimpent facilement sur les plans verticaux et inclinés. Ils nichent d'ordinaire dans les troncs d'arbres, et se nourrissent d'insectes et de fruits comme les Passereaux. Cet ordre renferme les genres *Jacamar*, *Pie*, *Torcol*, *Coucou*, *Barbu*, *Toucan*, *Perroquet*, *Touraco* et *Musophage*.

GRIOTTE, fruit du Griottier (*Voy.* ce mot). — Le même nom a été donné, à cause d'une ressemblance de couleur, à un marbre estimé qui s'exploite à Caunes, en Languedoc, et qui se fait remarquer par sa belle couleur d'un rouge foncé, et par de nombreuses taches ovales d'un rouge vif, qui sont dues à des coquilles; ce marbre est l'un des plus recherchés parmi les marbres de France.

GRIOTTIER, variété du Cerisier dont les fruits, dits *griottes*, sont d'un rouge foncé ou presque noirs, et ont la peau dure, la chair rouge, ferme, douce, et quelquefois légèrement amère. Les griottiers ont les feuilles petites, mais très-vertes. *Voy.* CERISIER.

GRIPHE (du grec *griphos*, filet de pêcheurs), énigme ou question obscure que, chez les anciens, les convives se proposaient mutuellement pendant le repas : c'est de ce mot qu'est venu *logogriphe*.

GRIPPE, nom donné vulgairement à une affection épidémique qui se présente sous la forme d'un catarrhe aigu ou d'une inflammation des membranes muqueuses, notamment de la conjonctive, accompagnée de fièvre et de malaise. La grippe apparaît à des époques variables, mais surtout lorsque l'atmosphère offre de brusques alternatives de froid et de chaleur. Quelques médecins l'expliquent aussi par la présence accidentelle d'un miasme analogue à celui de la rougeole. Le plus souvent, c'est une affection légère dont la terminaison est toujours favorable, et qui cède ordinairement à des soins hygiéniques. Toutefois, chez les personnes affectées de maladies chroniques, elle prend quelquefois de la gravité, et peut devenir mortelle. On a donné à la *grippe* toutes sortes de noms, tels que ceux de *follette*, de *coquette*, d'*influenza*, etc.

GRIS (PETIT-). *Voy.* PETIT-GRIS.

GRISAILLE, peinture grise, d'une seule couleur, imitant le bas-relief et ne rendant que le clair et l'ombre (d'où le nom de *chiaro scuro*, clair-obscur, que lui a donné l'Italie). On l'emploie surtout dans les frises et soubassements d'édifices. Polydore de Caravage a fait de fort belles grisailles au Vatican; on vante celles de la Bourse de Paris par Abel de Pujol.

GRISARD, nom vulgaire du *Blaireau*, du *Goëland à manteau noir*, et d'une variété de *Peuplier*.

GRISET, GRISETTE, nom donné vulgairement: 1° au *Maki*, 2° à une *Gallinule*, 3° au *Chardonneret*, à l'*Alouette*, à la *Phalène* et au *Charançon*.

GRIS-GRIS, espèce d'amulette, consistant en un morceau de papier sur lequel on écrit des vers du Coran. Les Maures d'Afrique portent sur eux des gris-gris, et les regardent comme des préservatifs universels. Plusieurs tribus de la côte d'Afrique donnent aussi ce nom à leurs devins ou sorciers.

GRISON, *Galictis*, genre de Mammifères Carnassiers de la famille des Carnivores et de la tribu des Plantigrades. Ce genre renferme trois espèces d'Amérique qui ont été détachées de la division des petits Ours. 1° Le *Grison proprement dit* est de la taille de notre furet. Son pelage est de deux sortes, l'un laineux, l'autre soyeux : le premier est *gris* pâle; le second est noir, parfois annelé de blanc. A l'état sauvage, le Grison est féroce : il tue et dévore tous les petits animaux qu'il rencontre, même sans être pressé par la faim. Il est commun surtout au Paraguay. 2° Le *Taïra* est de la taille de la marte commune, et a les mêmes mœurs que le Grison. On le trouve dans la Guyane et le Brésil. 3° La troisième espèce est le *Galictis Allamandi*, qui habite la Guyane hollandaise.

GRISOU. *Voy.* FEU GRISOU.

GRIVE, *Turdus*, section du genre Merle, renferme les espèces qui se distinguent par leur plumage *grivelé*, c.-à-d. marqué de petites taches noires ou brunes, principalement sur le devant et le dessous du corps. La *Gr. ordinaire* ou *chanteuse* est d'un brun olivâtre en dessus, d'un blanc roussâtre tacheté de noir en dessous; ses ailes sont bordées d'un jaune roux; la gorge et les flancs sont d'un blanc pur, ainsi que le dessous de la queue; le bec et les pieds sont jaunâtres; sa longueur est de 20 à 24 centim. Cette espèce habite l'Europe, et se nourrit de vers et de baies. Son chant est agréable et sonore. La grive est un excellent gibier : elle est recherchée des gourmets pour la délicatesse et le bon goût de sa chair. La *Gr. draine* ou *dresne*, appelée aussi *Grosse grive*, *Crécer*, etc., a le dessus du corps brun cendré, le dessous jaunâtre, avec des taches brunes, en fer de lance. Elle est très-commune en France; mais sa chair est moins recherchée que celle de la Grive ordinaire.

GRIVE, GRIVELÉ, GRIVELIN. On nomme vulgairement *Grive* une espèce de poisson, le Labre *Paon*, ainsi que les mollusques *Porcelaine* et *Nérite*; *Grive d'eau*, l'oiseau Chevalier; *Grive de Bohême*, l'oiseau Jaseur; *Grivelé*, les oiseaux Chevalier, Philédon et Fourmilier; *Grivelin à cravate*, le Gros-bec nonette.

GRIVET ou GRIS-VERT, *Cercopithecus griseoviridis*, espèce de singes du genre Guenon ou Cercopithèque, qui habite l'Abyssinie et l'Égypte. Cette espèce porte une bande étroite au devant du front, et a les joues garnies de longs poils blancs, dirigés en arrière. La face et les mains sont noires; le dessus du corps est vert jaunâtre tiqueté; les parties inférieures sont blanches, ainsi que le menton.

GRIVOIS (GENRE). *Voy.* ÉROTIQUE et LIBRE.

GROAT, petite monnaie d'argent d'Angleterre, valant 4 penny, ou 42 de nos centimes.

GROG, mot emprunté de l'anglais pour désigner une boisson composée de rhum ou d'eau-de-vie, mêlés à l'eau en proportions variables, que l'on distribue souvent aux marins sur les navires.

GROIN (du latin *grunnitus*), extrémité du museau du sanglier et du cochon. *V.* les art. de ces animaux.

GROOM, mot anglais qui sert à désigner : 1° un petit valet d'écurie; 2° un jeune domestique pour le service du cabriolet et du tilbury.

GROS (du bas latin *grossus*), ancien poids français, nommé aussi *dragme*, était le 8e de l'once et la 128e partie de la livre, et se divisait en 3 deniers ou scrupules, chacun de 24 grains. Il équivalait à de nos grammes, 824.

Le *gros* a été aussi longtemps en France une monnaie : il y eut des gros en or, en argent, en billon, dont la valeur variait continuellement. Le gros en or, dit, selon les époques, *gros royal*, *florin*, *cadière* (*Voy.* ces mots), avait en 1295 un poids de 8 gram. 273, et valait 28 fr. 50; on en taillait 29 et demi au

marc. Il ne tarda pas à décliner et finit par disparaître. — Le gros en argent, *gros tournois*, pesa originairement (vers 1226) 4 grammes 22, et valut 90 centimes; altéré de règne en règne, il s'abaissa graduellement jusqu'au point de ne contenir presque plus d'argent : dès 1350, ce n'était plus qu'une mauvaise monnaie de billon, qui valait à peine 6 centimes.

*Gros* est encore aujourd'hui le nom d'une monnaie allemande, qui diffère selon les localités. Dans la Confédération germanique, les *gros*, dits *bons gros* (*gute groschen*), valent 12 *pfennige*, et sont le 24e du thaler, qui vaut 4 fr. En Prusse, le gros ne vaut plus que le 30e du thaler prussien de 3 fr. 75 cent. et s'appelle *gros d'argent* (*silber grosche*). Ils reviennent donc, le premier à 16 cent. et quelque chose de notre monnaie, l'autre à un peu plus de 12 cent.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Gros-argentin* le Gymnote; *Gros-bleu*, *Grosse pivoine*, plusieurs Gros-becs; *Gros-colas*, le Goëland à manteau noir; *Grosse-gorge*, le Combattant; *Gros-miaulard*, le Goëland à manteau gris; *Gros mondain*, une variété de Pigeon; *Gros-Pinson*, le Gros-bec ordinaire; *Grosse-tête*, le Bouvreuil; *Gros verdier*, le Proyer, etc.

GROS DE NAPLES, GROS DE TOURS, nom donné à des étoffes de soie qui se distinguent par leur épaisseur et la force de leur grain. *Voy.* SOIERIES et TAFFETAS.

GROS-BEC, *Coccauthraustes* (c.-à-d. *brisant le grain*), genre de Passereaux conirostres de la famille des Fringilles, renferme des oiseaux migrateurs à bec court, robuste; à narines rondes, en partie cachées par les plumes frontales; à ailes et à queue courtes et à corps trapu. Ces oiseaux vivent de baies et de graines, et rarement d'insectes. L'espèce type est le *Gros-bec ordinaire*, appelé vulgairement *Pinçon royal*, commun dans toute la France. Il a le dessus et les côtés de la tête de couleur marron, ainsi que le dos; le croupion gris, le dessous du cou cendré, la base du bec ornée d'une ligne noire, les pieds couleur de chair, l'iris cendré, et le bec grisâtre et très-gros. On le rencontre toute l'année, bien qu'en général il émigre en octobre pour se rendre sur les bords de la Méditerranée.

GROSEILLIER, *Ribes*, genre d'arbrisseaux de la famille des Ribésiées ou Grossulariées, à feuilles éparses, incisées, souvent digitées, lobées; à fleurs verdâtres, jaunâtres ou rouges; à calice campanulé, offrant à 4 ou 6 divisions; à corolle de 4 ou 5 pétales, renfermant un même nombre d'étamines, et à ovaire infère; fruits en grappes, dont chacun est une baie uniloculaire et polysperme. Les principales espèces sont : 1° le *Gr. commun* (*R. rubrum*), originaire de nos bois, à fleurs hermaphrodites; à fruits rouges ou blancs : le fruit, la groseille, d'une acidité agréable, possède à un haut degré une vertu rafraîchissante; il renferme une espèce de gélatine et un suc mucoso-sucré nourrissant; on prépare avec ce suc une gelée très-saine et d'une saveur très-fine, ainsi qu'un excellent sirop, etc.; 2° le *Gr. à maquereaux* (*R. grossularia*), épineux, à fruits très-gros et à côtes : il sert à faire des haies; le fruit bien mûr est excellent; encore vert, il s'emploie, comme le verjus, pour assaisonner de son jus certains poissons, notamment le *maquereau*; 3° le *Gr. noir* (*R. nigrum*), plus communément appelé *Cassis*, dont les fruits, noirs et aromatiques, servent à faire une liqueur tonique et excitante : à cet effet, on les mêle en proportions variables avec l'eau-de-vie.

GROS-CANON, caractère d'imprimerie de très-grande dimension qui porte aujourd'hui le nom de 40. Il n'est d'usage que dans les affiches.

GROS-OEIL, nom donné à tout caractère dont l'œil a plus de grosseur que n'en a d'ordinaire l'œil du même corps de caractère. — Poisson. *Voy.* ANABLEPS.

GROSSE. On nomme ainsi, en Pratique, la copie authentique d'un acte notarié ou d'un jugement, prise sur l'original et délivrée en forme exécutoire : on la nomme ainsi, parce qu'on l'écrit d'ordinaire d'une écriture large et *grosse*. La grosse fait foi dans le cas où l'original viendrait à se perdre.

Dans le Commerce maritime, on nomme *contrat à la grosse aventure* ou *à la grosse* un contrat par lequel on place de l'argent sur un bâtiment de commerce, à 12 ou 15 pour $^0/_0$, et quelquefois même au-dessus, au risque de le perdre par les accidents de la mer. Tout ce qui concerne ce genre de prêt est réglé par le Code de commerce, art. 311–331.

Les marchands désignent par le mot *grosse* un compte de douze douzaines ou de 144 objets; une *demi-grosse*, c'est six douzaines ou 72 objets. On dit une grosse de soie, de plumes, de boutons, etc.

GROSSESSE. On désigne spécialement sous ce nom l'état d'une femme enceinte, le temps pendant lequel le produit de la conception séjourne dans le sein de la mère, jusqu'à l'époque de l'accouchement. Pour le développement de ce produit, *Voy.* FOETUS. Pour le terme de la grossesse, *Voy.* ACCOUCHEMENT.

GROSSETTO, ancienne monnaie de compte de Venise, est la 12e partie du *grosso*, et vaut 0 fr. 0021. — En Dalmatie, c'est la 40e partie d'un ducat, 6 soldi ou 0 fr. 096.

GROSSO, ancienne monnaie de compte de Venise, est la 124e partie du ducat, et vaut 12 grossettos, ou 0 fr. 0255.

GROSSULAIRE, espèce de minéral du genre *Grenat*, qui, par sa forme et sa couleur, a quelque ressemblance avec la groseille à maquereau (*Ribes grossularia*). Elle renferme des grenats verdâtres et des grenats jaunâtres ou rouge orangé, nommés *colophonite* ou *essonite*. Sur 100 parties, la grossulaire renferme 40 parties de silice, 20 d'alumine, 34 de chaux, 3 de peroxyde de fer et quelques traces de manganèse.

GROSSULARIÉES, famille de plantes dicotylédones, ainsi nommée du *Groseillier*, qui en est le type, est plus connue aujourd'hui sous le nom de *Ribésiées*. *Voy.* ce mot.

GROTESQUES, jadis GROTTESQUES (de *grotte*), ornements de peinture bizarres, imités de ceux qui furent découverts dans les *grottes* ou ruines du palais de Titus. Ce sont surtout des groupes dans lesquels le peintre se plaît à outrer et à contrefaire la nature, et à associer des objets étonnés de se trouver réunis, par exemple, un homme sur un animal sortant d'une branche d'arbre, au milieu de fleurs, de fruits, d'instruments et d'armes. Les Romains aimaient beaucoup les grotesques. La mode en reprit au XVIe siècle, après un long abandon, et Raphaël lui-même ne dédaigna pas de s'exercer en ce genre. La France sacrifia de même à ce goût au XVIIe siècle, et Callot est resté sans rival pour les grotesques. MM. Decamps et Deville ont déployé un vrai talent dans ces sortes de compositions.

GROTTES, cavités souterraines creusées par la nature au sein de certaines montagnes, sont semblables aux cavernes, mais moins grandes. Rares dans les roches schisteuses, telles que gneiss et micaschistes, elles se rencontrent, au contraire, fréquemment dans les gypses et les masses volcaniques, mais plus encore dans les montagnes calcaires. Dans ces dernières aussi, les grottes sont, en général, plus étendues, et l'on y recueille beaucoup de nitre. Les grottes les plus fameuses sont celles d'Antiparos, dans l'Archipel, et d'Arcy, en France (Yonne), remarquables par leurs stalactites et leurs stalagmites; celle d'Adelsberg, en Carniole; celle de Fingal, en Écosse; celle de Moffetta, dans la Pouille, où abonde le nitre; et celle du Chien, près de Pouzzole, où l'atmosphère, jusqu'à 1 mètre à peu près de hauteur, n'est composée que d'acide carbonique, et asphyxie à l'instant tout être vivant dont la taille ne dépasse pas cette mesure. *Voy.* CAVERNES.

GROUP, sac cacheté plein d'or ou d'argent qu'on envoie d'une ville à une autre. La valeur des groups varie selon les pays. On en fait grand usage à Marseille et en Italie, dans le commerce avec le Levant, où les billets ne sont pas en usage.

GRUAU (du latin barbare *grutellum*, diminutif de *grutum*, même signif.), partie du blé de froment qui enveloppe le germe du grain; c'est la plus nourrissante et la plus abondante en gluten; elle est aussi la plus dure du grain, et ne se broie d'abord qu'imparfaitement sous les meules, à moins de tenir celles-ci très-rapprochées; alors le gruau sort du blutage sous la forme d'un sable plus ou moins fin. Dans cet état imparfait de pulvérisation, il se vend dans le commerce, sous le nom de *semoule*, pour le service de la table. Soumis de nouveau à la mouture par l'action de meules plus rapprochées, les gruaux donnent des produits farineux d'une qualité supérieure, dits *farines de gruaux*, avec laquelle on fait les *pains de gruau*, très-recherchés par les estomacs délicats. On divise les farines de gruaux en première, deuxième, troisième, etc., suivant qu'ils ont été repris sous les meules une, deux ou trois fois. Les premières de gruaux sont beaucoup plus pures que les autres. La plus parfaite des farines de gruaux est celle dite de *gruaux de sasserie*, parce qu'en outre des blutages ordinaires, elle a encore été soumise à l'action de *sas*, de tamis et de ventilateurs qui en ont extrait toutes les *piqûres* ou parties d'issues. Cette espèce de farine exige un travail très-perfectionné qui en élève considérablement le prix.

On donne aussi le nom de *gruau* : 1° à l'avoine dépouillée de son enveloppe extérieure ou de la balle florale par une espèce de mouture : ce gruau d'avoine ne peut pas servir à faire du pain; mais sa décoction, dite *eau de gruau*, est regardée comme délayante et adoucissante; 2° à l'orge dépouillée de son enveloppe et arrondie de manière à former l'*orge perlé*; on s'en sert, ainsi que du gruau d'avoine, pour faire une boisson rafraîchissante recommandée aux estomacs irrités; 3° à une pâte de pommes de terre réduite en petits grains qui lui donnent l'aspect du sagou; on en fait une bouillie.

GRUE (en grec, *géranos*, en latin, *Grus*), genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers et de la famille des Cultrirostres : bec long, droit, pointu, comprimé latéralement; narines situées dans un sillon, et couvertes en arrière par une membrane; tarses nus, très-longs; doigts externes unis à leur base par une membrane. Les grues vivent de poissons, de reptiles, et quelquefois de graines et de plantes aquatiques. Elles voyagent en volant sur deux files en forme de V, et ayant un chef à leur tête. Elles ont des sentinelles lorsqu'elles stationnent pour dormir. Elles font leur nid sur une petite élévation où elles puissent se tenir comme à cheval pour couver leurs œufs. L'espèce la plus connue est la *Grue cendrée*, qui a le sommet de la tête rouge, la gorge et l'occiput noirâtres, et le reste du corps d'un gris cendré. Elle nous arrive, en automne, du nord de l'Europe, pour se rendre en Afrique et dans l'Asie méridionale. — Pour la *Grue couronnée*, *Voy.* OISEAU ROYAL.

GRUE, machine à mouvoir de lourds fardeaux, se compose d'un long levier suspendu par son milieu sur un arbre ou axe vertical, et aux extrémités duquel est une poulie où passe un câble renvoyé par plusieurs poulies vers l'autre extrémité du levier, et communiquant au cylindre d'un treuil. Le treuil met toute la machine en action. Au câble est attaché l'objet à mouvoir, et à mesure que le câble s'enroule autour du cylindre, la grue élève le fardeau. La grue est ainsi nommée à cause de la longueur de son levier (6, 7, 8 mètres, et même plus), qui lui donne certaine analogie d'aspect avec le cou de la Grue. — La *chèvre* est une variante de la grue.

GRUERIE (que Roquefort dérive par corruption de *drus*, chêne), nom donné, sous l'ancienne monarchie française : 1° à une petite juridiction que le roi s'attribuait sur certaines forêts, et qui connaissait des dommages qui pouvaient y être faits; 2° à un droit prélevé sur ces mêmes forêts. Les prélèvements avaient lieu dans des bois appartenant soit à des gens de main-morte, soit à des particuliers, et consistaient en amendes, confiscations et autres droits de justice, plus une portion du prix des bois vendus. — La juridiction de la *Gruerie* s'exerçait et dans ces bois dits *bois de gruerie*, et dans les propres bois de la couronne. Dans les premiers, le roi entretenait des officiers particuliers, dits *gruyers*, tant pour percevoir les droits qui lui revenaient, que pour connaître des délits, abus et malversations.

GRUME, bois coupé qui a encore son écorce. On fait avec le *bois en grume* des chaises, des meubles rustiques pour les jardins, des jardinières, etc.

GRUNSTEIN, c.-à-d. *pierre verte*, nom donné par les Allemands à la *Diorite*.

GRUPPETTO, ou en français GROUPE, ornement musical formé de trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes, dont la valeur se prend en avant de la note qui en est affectée. On indique quelquefois le *gruppetto* au moyen de ce signe ∽.

GRUYER. *Voy.* GRUERIE.

GRUYÈRE (FROMAGE DE). *Voy.* FROMAGE.

GRYLLIDES, famille d'insectes. *Voy.* GRILLON.

GRYPHE. *Voy.* GRIPHE et GRIFFON.

GRYPHÉE (du grec *grypos*, crochu), *Gryphæa*, genre de Mollusques détaché des Huîtres par Lamarck. Ils sont caractérisés par leur *crochet* saillant, tourné en spirale, et par leurs valves, dont l'inférieure est grande et concave, tandis que la supérieure est petite et plane. Les Gryphées sont très-rares; mais les *Gryphites*, qui sont les gryphées fossiles, sont très-abondants dans le calcaire argileux qui avoisine les grès rouges et bigarrés. Le type de ce genre est la *Gryphée arquée* (*Gr. arcuata*), qui a son crochet perpendiculaire ou subperpendiculaire.

GRYPHITE, gryphée fossile. *Voy.* ce mot.

GUACHARO (nom du lieu où fut trouvée l'espèce type, dans la province de Cumana), *Steatornis*, genre de Passereaux de la famille des Caprimulgidés ou Engoulevents, propre à l'Amérique. Cet oiseau est gros comme un pigeon; il est long d'environ 50 centimètres, et a 1 mètre d'envergure. Son plumage est roux marron, à reflets mêlés de brun et de verdâtre, et tacheté de noir et de blanc. Le bec est fort, solide, gris rougeâtre. La mandibule supérieure est terminée par un crochet aigu qui dépasse la mandibule inférieure. Les guacharos vivent de graines. L'espèce type est le *G. de Caripe*, qui, soumis au feu, fournit une graisse limpide également recherchée pour la cuisine et l'éclairage. Cet oiseau, connu depuis 1800, a été décrit par M. de Humboldt.

GUAN. *Voy.* PÉNÉLOPE. — GUANACO. *Voy.* LAMA.

GUANO, substance d'un jaune foncé, d'une odeur forte et ambrée, qui forme, au Pérou et dans nombre d'îlots déserts de la mer du Sud, notamment aux îles Lobos, des dépôts de 16 à 20 mètres d'épaisseur, et très-étendus. On en attribue l'origine à l'accumulation des excréments d'une foule d'oiseaux qui habitent ces parages, notamment à ceux des genres *Ardea* et *Phénicoptère*. C'est un excellent engrais, et plusieurs établissements, nommés *guaneros*, sont consacrés à son exploitation. Longtemps pourtant cette exploitation ne s'étendit pas hors du Pérou; depuis quelques années, on en exporte de grandes quantités.

GUARANINE, alcaloïde tiré du *Paullinia* (*Voy.* ce mot), est identique à la *Théine* et à la *Caféine*.

GUAZUMA, dit aussi *Mutombo*, *Bubrome*, *Bois d'Orme*, *Orme* ou *Cèdre d'Amérique*, genre de la fam. des Byttnériacées, renferme des arbres de l'Amérique tropicale, couverts d'un duvet cotonneux, à feuilles alternes, à fleurs de 5 pétales, entourées

d'un calice bi ou triparti. L'espèce type est le *G. à feuilles d'orme*, qui atteint 15 mètres de hauteur, et dont la cime élevée se charge de petites fleurs d'un blanc pâle, réunies en corymbes axillaires. Aux Antilles et au Brésil, on plante de belles avenues de ces arbres; avec le bois, qui est d'un travail facile, on fait des barriques pour les sucres bruts; les fruits servent à fabriquer une espèce de bière qui, distillée, donne une liqueur alcoolique d'un goût agréable; les feuilles s'emploient en cataplasmes, et les graines servent à la nourriture du bétail.

GUÉ, en lat. *vadum*, emplacement dans le lit d'une rivière où le fond est assez ferme et l'eau assez peu profonde pour qu'on puisse le traverser à pied ou à cheval. La profondeur d'un gué ne doit pas excéder 1 mètre dans le premier cas et $1^m$,30 dans le second. Le passage des gués est de la plus haute importance dans l'Art militaire. M. le capitaine Haillot a publié un *Essai d'une instruction sur le passage des rivières* (Paris, 1835, in-8).

GUÈBRES, adorateurs du feu. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GUÈDE ou GUESDE, nom vulgaire du pastel employé pour teindre en bleu et en noir. Il se faisait autrefois un grand commerce de cette plante à Saint-Denis (Seine). On y voit encore une place appelée le marché des *guèdes*. A Rouen, on appelle *guédon* le teinturier qui teint en bleu. *Voy.* PASTEL.

GUENON. Ce mot qui, dans l'usage vulgaire, est donné à toute femelle de singe, désigne, en Zoologie, un genre de Mammifères quadrumanes, de la famille des Singes, qu'on nomme aussi *Cercopithèque*, c.-à-d. *Singe à queue*. Ces singes sont caractérisés par des formes grêles, une *longue queue*, un museau court, un nez peu saillant, des callosités ischiatiques, des abajoues et une taille de 4 à 6 décimètres, du museau à l'anus. Ils vivent dans les forêts, et sont très-agiles. Jeunes, ils s'apprivoisent avec facilité; mais ils deviennent indociles en vieillissant. Ils sont originaires d'Afrique, où ils vivent en troupes, avec des sentinelles toujours en faction. A l'approche du danger, ils se réfugient sur les arbres, d'où ils assaillent l'ennemi d'une grêle de fruits et de branches cassées. Si leurs petits tombent ou sont blessés, les femelles s'élancent près d'eux et se font tuer en cherchant à les emporter. Les espèces remarquables sont : la *G. mone* (*G. mona*), qui a le pelage marron, le dessus des extrémités noires, et deux taches blanchâtres sur chaque fesse; on la trouve sur la côte occidentale d'Afrique ; — la *G. callitriche* (*C. sabæus*), appelée aussi *Singe vert* ou *Singe de saint Jacques*; cette espèce vient du Sénégal : elle est verdâtre en dessus, blanche en dessous, a la face noire, le bout de la queue jaune ; — le *Grivet d'Abyssinie*. *Voy.* GRIVET.

GUÉPARD, *Felis jubata*, espèce du genre Chat, appelé aussi *Léopard à crinière* et *Tigre des chasseurs*. Cet animal habite l'Asie et l'Afrique. Il est de la taille de la panthère ; il a le corps plus élancé et la tête plus petite. Sa peau est d'un blanc jaunâtre, parsemée de taches noires, rondes, d'environ 3 décimètres de diamètre. Ses doigts sont allongés et munis d'ongles crochus. On l'apprivoise et on le dresse pour la chasse de la gazelle.

GUÊPE, *Vespa*, genre d'insectes Hyménoptères, de la famille des Diploptères, section des Porte-aiguillons : mandibules courtes, mâchoires allongées, antennes coudées, et jambes postérieures pourvues de 2 épines à l'extrémité. Leur couleur est noire ou brune, mélangée de jaune. Les Guêpes vivent en société comme les abeilles et les fourmis, et construisent, comme les premières, des ruches appelées *guêpiers*. Elles sont armées d'un aiguillon qui verse dans les piqûres qu'il a faites un liquide empoisonné. (*Voy.* PIQURE et ABEILLE). — La *G. commune* établit son nid dans la terre, et le construit d'une substance papyracée d'un gris cendré. Ce nid est souvent situé à plus d'un mètre de profondeur, et renferme ordinairement plusieurs milliers d'individus. La *G. rousse* est une seconde espèce de nos pays ; elle est plus petite que la précédente, et fait son nid entre les branches des arbustes. Une troisième espèce, plus grande et plus dangereuse que les deux autres, est le *Frelon*, bien connu dans les campagnes pour les ravages qu'il fait dans les ruches d'abeilles (*Voy.* FRELON). La *G. cartonnière*, si remarquable par la construction de son nid, se trouve en Amérique. *V.* CARTONNIÈRE.

GUÊPIER (parce que les *guêpes* sont leur principale nourriture), *Merops*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Syndactyles : corps effilé, paré de couleurs agréables ; tête arrondie et couverte de plumes; col court; bec allongé et aigu ; jambes courtes et dépourvues de plumes. Ces oiseaux habitent les régions les plus chaudes de l'ancien monde, et vivent d'abeilles et de guêpes. Une espèce de nos pays, le *G. commun* (*M. apiaster*), est long de 30 centimètres, et a le front blanc, nuancé de verdâtre ; le derrière de la tête et le haut du dos, marrons, et le reste du dos, d'un roux jaunâtre ; sa gorge est jaune, son bec noir, l'iris de ses yeux rouge, sa queue verdâtre, et ses pieds bruns.

GUÊPIER, nid ou ruche des guêpes. *Voy.* GUÊPE.

GUÉRET (du latin *vervactum*, terre non ensemencée). Ce mot désigne : 1° une terre labourée sans être cependant ensemencée ; 2° une terre inculte et incapable de rien produire ; 3° un champ laissé en repos après avoir été cultivé.

En Poésie, *Guéret* est le plus souvent synonyme de *champs* ou de *moissons*.

GUÉRILLAS, nom donné en Espagne aux bandes irrégulières qui font la guerre de montagne et surtout d'embuscade. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GUERRE (de l'ancien saxon *wer* ou *ger*, qui a la même signification). On distingue : *G. offensive* et *G. défensive* ; *G. de campagne* et *G. de siége*, tous mots qui se définissent d'eux-mêmes.

Dans l'Histoire, on connaît des *G. sacrées*, des *G. de religion*, des *G. sociales*, des *G. privées*, etc. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

L'histoire de la guerre remonte aux premiers âges du monde. C'est dans la Bible qu'on trouve les notions les plus anciennes sur l'Art de la guerre en Orient. Les Mèdes et les Perses se firent remarquer de bonne heure par leurs armées innombrables, leur cavalerie et leurs chars armés de faux; les Indiens, par leurs éléphants. D'Asie, cet art fut importé en Europe, où il fit de grands progrès, d'abord chez les Grecs, surtout chez les Spartiates, les Athéniens, les Thébains, et chez les Macédoniens, inventeurs de la *phalange*, puis chez les Romains, qui créèrent la *légion* et perfectionnèrent les armes de jet et celles de main. L'invasion des Barbares fut une époque de décadence pour l'art de la guerre ; au moyen âge, la chevalerie n'offrit plus guère que de brillants faits d'armes, des traits de bravoure isolés; mais nul esprit d'ensemble, nulle idée de tactique. Au XVe siècle, l'invention de la poudre à canon révolutionna l'art de la guerre et rendit inutiles les pesantes armures du moyen âge. Le XVIIe siècle fut l'époque des grandes manœuvres, des guerres longues et systématiques, des siéges savants ; au XVIIIe siècle, Frédéric le Grand fit faire un pas immense à l'art de la guerre : en instruisant mieux ses soldats, il put étonner ses rivaux par la promptitude de ses mouvements et la hardiesse de ses opérations; cependant il fallut les guerres de la République et celles de l'Empire pour qu'on sortît du système de lenteur et de combinaisons prudentes usité jusqu'alors. Napoléon enseigna à agir par masses compactes de manière à frapper des coups décisifs, à diviser les forces de l'ennemi, à l'isoler de ses ressources, à le troubler par des

marches hardies et rapides, en même temps que par l'ensemble des attaques.

Arrien, Polyen, Élien, Onosander, l'empereur Léon, chez les Grecs; César, Végèce, Frontin, Modestus, chez les Romains, ont écrit sur l'art de la guerre. Chez les modernes, on estime surtout les traités de Guibert, Folard, Ternay, Turpin de Crissé, Puységur, Koch, Jomini, Rogniat; ainsi que les mémoires de Montecuculli, de Frédéric le Grand, du maréchal de Saxe, de l'archiduc Charles et de Napoléon. On doit à d'Ecrammerville un *Essai historique sur l'Art de la guerre* (1789-90), à Carrion-Nisas l'*Hist. gén. de l'Art militaire* (1823). Frédéric II a composé un poëme de *La Guerre*. *V.* STRATÉGIE, TACTIQUE, etc.

La guerre est un fléau que les amis de l'humanité ont de tout temps cherché à combattre, ou du moins à restreindre : c'est dans ce but que furent établies les *Amphictyonies* des Grecs, et les *Trêves de Dieu* au moyen âge. Dans les temps plus rapprochés de nous, on a vu les *Quakers* anathématiser la guerre, et refuser obstinément d'y prendre aucune part; au dernier siècle, l'abbé de Saint-Pierre crut avoir trouvé, dans la création d'un tribunal suprême des nations, le moyen d'assurer la *paix perpétuelle;* enfin, de nos jours, il s'est formé un *Congrès de la paix* (*Voy.* PAIX), qui malheureusement n'a pas eu, jusqu'ici, plus d'effets que tous les efforts précédents.

GUERRE (MINISTÈRE DE LA), ministère chargé de tout ce qui concerne l'administration de l'armée de terre envisagée à la fois sous le rapport militaire et sous le rapport économique. Il a, dans son ressort, outre l'armée proprement dite, les établissements et bâtiments militaires, tels que places fortes, arsenaux, dépôt de la guerre; les tribunaux et prisons militaires, les écoles spéciales, etc. Souvent modifié dans sa constitution, le ministère de la Guerre comprend aujourd'hui, outre le cabinet du ministre et le secrétariat général, les services des états-majors, de l'infanterie, de l'artillerie et du génie, ceux de l'intendance militaire, des subsistances et hôpitaux, et de l'Algérie; les directions de la comptabilité générale et du dépôt de la guerre, et différents comités consultatifs. — La création du ministère de la Guerre date du 1er janvier 1589, époque où L. de Revol reçut pour la première fois le titre de *Secrétaire d'État au département de la guerre.* Parmi les hommes célèbres qui ont occupé ce poste, on cite Louvois (1662-91), le duc de Choiseul (1761-71), Carnot, Bernadotte, Berthier, Gouvion Saint-Cyr, Soult, etc.

GUET (de l'italien *guatare*, regarder), troupe chargée avant 1789 de la police de sûreté dans les villes de France, notamment à Paris, remonte presque à l'origine de la monarchie, mais reçut une organisation nouvelle en 1254, sous S. Louis. Le guet fut alors divisé à Paris en *Guet royal*, composé de 20 sergents à cheval et de 40 sergents à pied; et *Guet assis* ou *des mestiers*, ne comptant que des bourgeois et gens de métiers; le premier, chargé de parcourir pendant la nuit les divers quartiers de la ville; le second stationnant dans les corps de garde pour prêter au besoin main-forte au guet royal. L'un et l'autre avaient pour chef un officier, dit *chevalier du guet :* cette charge, qui conférait de grands avantages, fut abolie en 1733. Le guet de Paris était formé en 1789 de deux compagnies de 69 hommes appelés *archers;* de 111 cavaliers et d'une troupe de 852 fantassins. L'Assemblée constituante, en détruisant le guet par toute la France, le remplaça par la gendarmerie.

Le *mot du guet* était la même chose qu'aujourd'hui le *mot d'ordre.*

GUET-APENS (de *guetter*, et du latin *appenso pede*, le pied levé). Aux termes du Code pénal, art. 298, le *guet-apens* consiste à attendre un individu dans le but de lui donner la mort ou d'exercer sur lui des actes de violence. Le guet-apens entraîne l'idée de préméditation et devient une circonstance aggravante de tout crime ou délit; un meurtre avec la circonstance du guet-apens est toujours puni de mort. Les coups et blessures faits dans les mêmes circonstances sont punis des travaux forcés à perpétuité, s'ils ont occasionné la mort, et des travaux forcés à temps, s'ils ont occasionné une incapacité de travail de plus de 20 jours. S'ils n'ont été suivis ni de maladie ni d'incapacité de travail, ils sont néanmoins punis d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et de 50 à 500 fr. d'amende.

GUÊTRES (du latin *vestiaria*, sous-entendu *res*, objet d'habillement). Les *guêtres* couvrent la jambe depuis le genou jusqu'au cou-de-pied, et se ferment sur le côté extérieur, avec des boutons; on appelle *demi-guêtres* celles qui ne montent que jusqu'au mollet. Elles se font en peau, en toile ou en coutil. Les guêtres ont précédé les bas : précédemment on se servait de bandelettes ou de lanières pour s'envelopper les jambes. Les anciens ont connu les guêtres sous le nom de *tibialia;* mais l'usage était loin d'en être général. Aujourd'hui les soldats de presque toutes les nations portent des demi-guêtres, dites *guêtres*, en cuir, en drap et en toile grise ou blanche.

GUETTEUR (de *guetter*). On appelle ainsi : 1° les hommes placés sur des éminences au bord des côtes pour signaler les bâtiments qui naviguent sur la mer, ainsi que leurs manœuvres; ils ont une lunette d'approche, des pavillons d'étamine, ou bien ils font leurs signaux avec un télégraphe; 2° l'homme qui se tient dans un beffroi ou un clocher pour signaler les incendies. Au moyen âge, il y avait des guetteurs dans tous les châteaux et les places fortes pour signaler l'approche de l'ennemi.

GUEULARD, partie supérieure d'un haut-fourneau. C'est par cette ouverture qu'on introduit le minerai et le charbon dans le fourneau. *Voy.* FOURNEAU.

GUEULE (du latin *gula*). Ce mot, qui au propre désigne la bouche de certains animaux, se dit, en Botanique, de la fleur de certaines plantes, composée de deux lèvres qui forment une espèce de gueule, et s'étend même à la plante entière : telles sont les plantes connues dans nos jardins sous les noms de *Gueule de loup* ou *G. de lion*, qui est le Muflier (*Voy.* MUFLIER), de *G. de souris*, qui est le Mytile; de *G. noire*, le Strombe ou le Vaccinium.

En Ornithologie, on appelle *Gueule de four* la Mésange à longue queue.

Dans la Marine, on nomme *G. de loup* une entaille angulaire faite dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour qu'elle puisse embrasser l'angle plan de deux faces adjacentes d'une autre pièce.

Dans le Blason, *Gueules* (qui vient de l'arabe *gul*, rose, et non du latin *gula*, la gueule), exprime la couleur rouge. C'était la plus honorable de toutes et elle n'était portée que par les princes ou ceux auxquels en était spécialement octroyée la permission. Elle exprimait la valeur, la justice, l'amour de Dieu, etc. Les d'Albret, les Noailles, les Rohan, les Coligny, les Rochechouart, etc., portaient leurs armes sur un *champ de gueules.* — A défaut de couleur, l'*émail de gueules* est représenté par des hachures verticales tracées sur le fond de l'écu.

GUEUSE (de l'allemand *eisen*, fer ?), nom donné au fer fondu tel qu'on le coule dans le sable au sortir du fourneau de fusion. D'ordinaire, on lui fait prendre la forme de grosses masses prismatiques, parallélépipèdes ou autres. *Voy.* FONTE.

GUI, *Viscum*, plante ligneuse qui vit en parasite sur les autres arbres, est un genre de la famille des Loranthacées; on la trouve dans toutes les parties du globe. Le gui a des tiges souvent articulées, à feuilles quelquefois nulles ou squammiformes, portant des fleurs unisexuelles monoïques ou dioïques, formées d'un calice tubuleux soudé à l'ovaire et d'une corolle à 4 pétales insérés au sommet du

calice. Le fruit est une baie pulpeuse et monosperme. L'espèce principale est le *Gui blanc*, qu'on trouve très-rarement sur le Chêne, mais communément sur le Pommier, le Poirier, le Frêne, le Peuplier, le Saule et le Pin. Sa tige dichotome porte des fleurs blanches dioïques, à 4 étamines dans les fleurs mâles, et à 5 stigmates dans les femelles.

Le gui est très-nuisible pour le cultivateur. Il se nourrit au détriment de la branche sur laquelle il croît, et la fait périr. Ses feuilles sont amères et mucilagineuses ; elles ont été préconisées comme antispasmodiques. Les grives sont friandes de ses baies. Elles servent, ainsi que l'écorce, à faire de la glu. — On sait que le *Gui du chêne* était l'objet de la vénération des Gaulois. Au commencement de l'année, le chef des druides, accompagné de ses prêtres, se rendait dans une forêt consacrée, ordinairement dans la forêt de Dreux. Là, vêtu de blanc et en présence d'un peuple nombreux, il montait sur l'arbre et coupait le gui avec une serpe d'or ; ensuite, il immolait deux taureaux blancs. Suivant les Gaulois, le gui était un remède contre tous les maux et un préservatif contre tous les poisons. Aussi distribuait-on au peuple une eau dans laquelle le gui avait trempé. Cette eau possédait la double vertu de purifier l'âme et de guérir le corps. Longtemps encore, au moyen âge, et quand on ne cueillait plus le gui en signe du renouvellement de l'année, l'on a dit en France *à gui l'an neu*, comme synonyme de *jour de l'an* ou *fête du jour de l'an*.

En Marine, on appelle *Gui* ou *Bôme* une grande vergue en arc-boutant qui sert à déployer la ralingue inférieure de la brigantine. Le gui tient par un bout au mât d'artimon ; par l'autre, il sort d'un quart de sa longueur en dehors du bâtiment.

GUIBRE, charpente placée en saillie devant l'étrave d'un bâtiment, sert à consolider le mât de beaupré ; on la nomme aussi *éperon*.

GUICHET (par corruption de *huis*, porte), petite porte pratiquée dans une grande, notamment dans une porte de ville ou dans une porte de prison : d'où le nom de *guichetier* pour geôlier. *Voy.* PRISON.

GUIDE (du bas latin *guida*, dérivé de l'allemand *weisen*, montrer). Outre les guides si nécessaires aux voyageurs dans les pays de forêts et de montagnes, et les hommes qui conduisent les corps d'armée d'une localité à une autre, il faut distinguer : 1° les *guides*, sous-officiers portant un *guidon* (*Voy.* ce mot), sur lesquels, en Théorie militaire, les autres doivent régler leurs mouvements et leurs alignements ; — 2° le *Corps des guides*, organisé par Bessières, sur les ordres de Bonaparte, après que, le 30 mai 1796, il eut failli être enlevé par des coureurs ennemis (ce corps était spécialement chargé du soin de veiller sur la personne du général). En 1848, on a organisé à Paris plusieurs escadrons de *guides* pour servir d'escorte au chef du pouvoir exécutif et d'estafettes dans les ministères. Ce corps, successivement accru, forme auj. un régiment de cavalerie qui fait partie de la Garde impériale.

*Guides itinéraires.* Les plus estimés sont ceux de Richard et ceux de la *Biblioth. des Chemins de fer.*

GUIDON (de l'italien *guidone*, augmentatif de *guida*, guide), espèce de drapeau dont on se sert tant sur terre que sur mer. Dans l'armée de terre, c'est aujourd'hui un petit drapeau carré dont le manche peut entrer dans le canon d'un fusil, et qui sert aux alignements (*Voy.* GUIDE). On l'appelait jadis *fanion.* — Au siècle dernier, c'était un étendard particulier à la gendarmerie : il était plus long que large et fendu par le bout, les deux pointes arrondies. Auparavant, c'était le petit drapeau de la cavalerie, lequel parut dans les camps lors de l'abolition des bannières, et lorsque les troupes royales à cadre permanent eurent remplacé le service féodal.

Dans la Marine, on distingue deux espèces de *guidons.* L'un, qui sert à faire reconnaître sur un vaisseau la présence du chef de division, est de la couleur du pavillon de la nation et se hisse en long à la tête du grand mât ; il est fendu dans la moitié de sa longueur, longueur qui est de 5 à 7 m. L'autre est employé pour les signaux. Il est en étamine, et sa couleur varie. On le place comme les pavillons.

En Musique, le *guidon* est un petit signe, ayant le plus souvent l'aspect de deux accents circonflexes liés côte à côte, et qu'on place au bout de chaque portée, pour indiquer la place que doit occuper la 1^re^ note de la ligne suivante. L'usage s'en perd tous les jours.

GUIGNE, fruit du *Guignier. Voy.* ce mot.

GUIGNIER, *Cerasus juliana*, espèce d'arbre du genre Cerisier, à tige élevée, à feuilles larges, glabres, souvent pendantes ; à rameaux étalés, à fruit cordiforme, que l'on nomme *guigne.* La culture peut produire une foule de variétés. On connaît surtout la *G. cœur de poule*, la plus grosse de toutes, noire au dehors, d'un rouge foncé au dedans, et de 3 centimètres de diamètre ; la *G. noir luisant*, la meilleure au goût, et dont le noyau reste un peu teint en rouge ; la *G. noire*, la *G. blanche*, la *G. rouge*, la *G. de Pentecôte*, etc.

GUIGUE, canot très-léger, long de 7 à 8 mètres, profond d'environ 90 centim., à fond plat, les deux bouts en pointe, et marchant au moyen de 6 avirons et d'une voile légère que porte un mât très-court. La guigue est surtout usitée en Angleterre.

GUILDER, monnaie d'Allemagne. *Voy.* GULD.

GUILANDINE, *Guilandina*, genre de la famille des Papilionacées Césalpinées, renferme des arbres ou des arbrisseaux à tiges et à pétioles armés d'aiguillons hérissés, à feuilles pinnées et à fleurs disposées en épis ou en grappes. Parmi ces plantes, indigènes de l'Asie méridionale, se trouve la *G. bonduc*, que l'on cultive chez nous. *Voy.* BONDUC.

GUILLAGE, fermentation par laquelle la bière récemment mise en tonneau pousse hors du tonneau une écume que les brasseurs nomment *levure.*

GUILLAUME (mot dérivé, sans doute, du nom de l'inventeur), espèce de rabot dont la lumière occupe toute l'épaisseur, et dont le fer, à fer étroit, échancré, dépasse un peu le fût sur les côtés, ce qui permet de couper à angle vif et de creuser une feuillure de son épaisseur. — On donne aussi ce nom à un tamis à trous assez grands où l'on fait passer de force les masses de poudre compacte provenant du moulin à poudre, ce qui les dispose au grenage.

GUILLAUME, monnaie d'or de Hollande, qui contient 10 florins et vaut 21 fr. 84 c.

GUILLEMETS, signe de ponctuation composé d'une double virgule (« »), se place avant et après une citation.

GUILLEMOT (d'un mot anglais qui veut dire *oiseau stupide*), *Uria*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, famille des Plongeurs, tribu des Brachyptères ou à ailes courtes : bec court, en partie droit et comprimé ; narines fendues longitudinalement et à moitié fermées par une membrane couverte de plumes ; pieds courts, à trois doigts réunis par une membrane. Ces oiseaux, observés sur l'eau, sont fort gracieux ; mais, à terre, ils sont presque condamnés à l'immobilité à cause de la position très-reculée de leurs jambes, ce qui leur donne un air stupide. Ils habitent les mers antarctiques des deux hémisphères ; ceux des mers du Nord s'approchent de nos côtes pendant l'hiver. La plus grande espèce de ce genre est le *G. troïle*, long de 45 centimètres : la tête, le cou, la gorge et le croupion sont noirs ; le bec noir et le reste blanc ; il vit d'insectes et de coquillages. Cette espèce est la plus commune chez nous en hiver.

GUILLOCHIS (du vieux français *guille*, finesse, raffinement), entrecroisement régulier de traits, de lignes droites ou courbes en creux sur une surface. Les plaques, les plinthes, les boîtes de montres, les

plinthères, les boutons, reçoivent souvent un guillochis. On guilloche le plus souvent à l'aide d'un instrument particulier, parfois à l'aide du tour.

GUILLOIRE, cuve où s'opère la première fermentation de la bière, et d'où elle passe dans un vase plein d'eau. Le plus souvent cette cuve est fermée. Elle est munie d'un tube recourbé par lequel se dégage le gaz que développe la fermentation.

GUILLOTINE (du nom du docteur *Guillotin*), instrument de décapitation usité surtout en France, consiste essentiellement en une lame d'acier tranchante, suspendue entre deux poteaux, et que le simple jeu d'une corde abaisse ou relève à volonté. Le patient est placé de son long sur une table, de telle facon que le cou corresponde à la ligne sur laquelle le coutelas vient s'appliquer en tombant.

On a souvent répété que la guillotine avait été inventée par le docteur Guillotin, dont elle porte le nom. Le fait est que dès 1507 on exécutait à Gênes à l'aide d'un instrument dit *mannaja*, et qui ne diffère de la guillotine que par sa grossièreté: c'est la *mannaja* qui trancha la tête de Béatrix Cenci, à Rome, en 1600. Les Écossais avaient des instruments analogues connus sous le nom de *maiden*. Le duc de Montmorency, à Toulouse, en 1632, fut mis à mort de la même manière. Le docteur Guillotin ne peut pas même être regardé comme ayant perfectionné la vieille machine italienne. Membre de l'Assemblée constituante, il proposa, le 28 novembre 1789, que la peine de mort fût infligée selon un mode uniforme, sans distinction de noblesse ou de roture, et que ce fût la décapitation, opérée par le procédé le plus rapide et le plus sûr, parce que c'est aussi le plus doux. L'on adopta le principe, mais en 1791 seulement on passa à l'application, et ce fut l'Assemblée législative qui s'en occupa. Chargé par elle de *donner son avis motivé sur le mode de décollation*, le docteur Antoine Louis présenta, le 7 mars 1792, un rapport où il proposait le procédé actuel, imité de l'Italie; le 20 suivant, un décret sanctionna les conclusions de ce rapport. La première machine fut construite sous la direction du Dr Louis; la première épreuve d'essai en fut faite le 17 avril 1792, sur trois cadavres, à Bicêtre; et la première exécution à Paris eut lieu le 27 mai : ce fut celle d'un voleur de grand chemin; le 21 août eut lieu la première exécution politique, celle de Collenot d'Anglemont. Le public appela d'abord la machine tantôt *la grosse Louison*, tantôt *la petite Louison* ou *Louisette*, par allusion au docteur Louis; celui de *Guillotine* ne prévalut qu'ensuite.

On a beaucoup discuté sur la question de savoir si ce genre de supplice était douloureux. On peut consulter sur ce sujet : l'*Opinion du docteur Sue sur le supplice de la guillotine*, 1796, et ses *Recherches physiologiques et expériences sur la vitalité*; la *Dissertation sur le supplice de la guillotine*, par le docteur Gastelier, Sens, an IV (1796); les *Réflexions historiques et philosophiques sur le supplice de la guillotine*, de J. Sédillot, an IV, etc.

GUIMAUVE, *Althœa*, genre de plantes de la famille des Malvacées, se compose d'herbes annuelles ou vivaces, tomenteuses, à feuilles alternes, à fleurs rouge-pâle, formant une sorte de grappe ou de corymbe au sommet de la tige. On en cite 19 espèces. La plus importante est la *G. officinale*, plante vivace, à tige cylindrique et velue, haute de 1m,50 à 2 m.; à feuilles alternes, munies d'un calice double; à pétales rose-pâle ou blancs, à racine pivotante, longue et charnue. Toutes les parties de la plante et surtout les racines contiennent un mucilage abondant qui leur donne des propriétés émollientes et adoucissantes, et les rend d'un usage journalier dans les affections catarrhales et dans toutes les inflammations. Les fleurs servent à préparer des infusions pectorales, et la racine mondée est la base de la *pâte* et du *sirop de guimauve*. — C'est aussi à ce genre qu'appartient la *Rose trémière*.

On nomme *G. veloutée* et *G. royale* deux espèces de Ketmie, l'*Hibiscus abelmoschus* et l'*H. syriacus*; et *G. potagère* une Cocrète, le *Corcorus olitorius*.

GUIMBARDE (formé, selon Roquefort, par imitation du son *guin, guin*, que rend cet instrument), petit instrument de musique, se compose de deux parties : 1° l'*âme*, petite lame ou languette d'acier scellée au haut du corps de l'instrument, et recourbée à son extrémité pour que les doigts puissent aisément l'accrocher; 2° le *corps*, dont la forme est celle des anses de ces tire-bouchons dont le manche se replie sur lui-même. On tient l'instrument entre les dents et les lèvres : les sons s'obtiennent en soufflant et au moyen de la pression des lèvres, l'âme vibrant à peu près comme un diapason. La guimbarde possède des propriétés acoustiques très-curieuses : le ton grave qu'elle donne porte avec lui ses aliquotes, sa septième et plusieurs notes diatoniques de la troisième octave; elle a trois timbres différents, qui sont analogues, le plus bas au chalumeau de la clarinette, le médium à la voix humaine de certains orgues, le dernier à l'harmonie. Pour exécuter un air, il faut avoir au moins deux guimbardes. Un Allemand, Scheiler, a uni jusqu'à douze guimbardes, au moyen d'un anneau qu'il appliquait à sa bouche et dont il dirigeait le mouvement rotatoire selon les sons qu'il voulait obtenir; il a fait ainsi de la guimbarde un instrument complet auquel il donne le nom d'*aura* et sur lequel il a écrit un traité, véritable *méthode de guimbarde*. — Le jeu de la guimbarde est excessivement fatigant pour la poitrine.

Cet instrument, l'un des plus simples qui existent, est d'origine fort ancienne; on le trouve en Asie comme en Europe; il fait les délices des habitants du Tyrol et de la Hollande. Les Anglais l'appellent *Jew's harp*, harpe de Juif.

On nomme encore *guimbarde* un grand chariot à quatre roues et couvert qui sert au transport des marchandises.

GUIMPE (de l'allemand *wimpel*, voile), morceau de toile qui fait partie de la toilette des religieuses : elle couvre le col et la poitrine, et quelquefois encadre le visage. Les femmes du monde portent aussi des collerettes en forme de guimpe.

GUINDAGE (de *guinder*, tiré lui-même de l'allemand *winden*, tourner). Dans la Marine, le *guindage*, ou action de *guinder*, consiste à hisser sur les bas-mâts les mâts de perroquet et de cacatois. C'est aussi l'action de charger et décharger les bâtiments, ce qui se fait au moyen de cordages assemblés par une poulie. — On nomme *guindant* la longueur d'une voile, la plus grande hauteur à laquelle on puisse l'élever à la tête d'un mât, si c'est une voile carrée, ou le long d'une draille, si c'est un foc ou une voile d'étai. On dit aussi le *guindant* des pavillons et des guidons. — Le *guindal* est une machine à hisser les fardeaux qu'on doit embarquer sur un navire; et le *guindeau* une sorte de cabestan horizontal de diverse forme : un tourillon placé à chaque bout porte sur deux montants sur lesquels on le fait tourner au moyen de trois ou quatre leviers appelés *barres*; un homme ou deux sont employés à cette action. — Enfin, la *guinderesse* est la corde, le gros cordage qui sert à *guinder* les hauts-mâts.

GUINDEAU, treuil à axe horizontal employé sur la plupart des navires de commerce pour retenir les câbles et lever les ancres. *Voy.* GUINDAGE.

GUINÉE (du pays de ce nom, en Afrique), monnaie d'or très-usitée en Angleterre, et qui, avant 1816, équivalait à 21 schellings, mais qui, aujourd'hui, n'en vaut plus que 20. Les valeurs correspondantes françaises sont donc de 26 fr. 47 c. et 25 fr. 21 c. Il y avait, de plus, des *demi-guinées*, des *quarts* et des *tiers de guinée*, lesquels valaient

13 fr. 23 c., 6 fr. 62 c., 8 fr. 82 c., et dont les deux premiers ne valent plus que 12 fr. 56 c. et 6 fr. 27 c. On ne frappe plus de tiers de guinée. — Les premières guinées furent frappées sous Charles II, avec l'or importé de la contrée de l'Afrique qui porte ce nom.

On appelle encore *guinée* une sorte de toile de coton assez fine, rayée bleu et blanc, qui vient des Indes orientales, principalement de Pondichéry, et qu'on importe en grande quantité au Sénégal et en *Guinée*. Aujourd'hui, on fabrique cette espèce d'indiennes dans plusieurs villes de France, particulièrement à Rouen, d'où on l'exporte en Afrique.

GUINGAMADOU ou CIRIER DE CAYENNE. *V.* CIRIER.

GUINGAMP, qu'on a aussi écrit GUINGAN, espèce de toile de coton très-fine et très-lustrée, qu'on fabrique à Guingamp (Côtes-du-Nord), et dont on fait des robes. — On a donné le même nom à une toile de coton de Pondichéry, tantôt blanche, tantôt bleue, parfois mêlée de fils d'écorce d'arbres; il y a même des guingamps moitié soie, moitié écorce.

GUINIER, GUINE. *Voy.* GUIGNIER.

GUIPURE (de l'anglais *whip*, surjet), espèce de dentelle fort belle, fort riche, soit en fil, soit en soie, où il entre de la cartisane. Les guipures étaient autrefois d'un grand emploi, notamment sur les jupes. L'Église n'a jamais cessé d'en faire usage pour ses costumes de luxe. Négligées assez longtemps dans l'ajustement familier, elles sont redevenues de mode il y a quelques années; c'est surtout au cou et sur les épaules, en berthes, en pèlerines, etc., qu'on les portait.

*Guiper*, c'est aujourd'hui faire de la guipure ou imiter la guipure par une broderie et sur le vélin; mais, primitivement, ce fut faire du *guipé*. Le *guipé* consistait, étant donné un fil de deux brins ou davantage déjà tordus ensemble, à faire passer sur ce fil un nouveau brin qui s'enroulait autour de lui en spirales dont le pas (comme un pas-de-vis) était uniforme sur un même guipé. Les guipés, du reste, variaient beaucoup; ils se faisaient au moyen du *guipoir*, par des femmes nommées *guipeuses*.

GUIRACA, genre de Passereaux conirostres d'Amérique, analogues à nos Gros-becs : bec court, bombé, à côtés renflés, à bords rentrés et lisses; mandibule supérieure échancrée à la base; ongles petits et faibles. Ce sont des oiseaux superbes, qui ont les mœurs de nos Fringilles. Ils sont granivores. Les principales espèces sont : le *Gros-bec rose-gorge* de la Louisiane, le *Cardinal* de l'Amérique septentrionale, le *Bouvreuil bleu* de la Caroline, et le *Gros-bec bleu de ciel* du Brésil.

GUIRLANDE (de l'anglais *whirl*, tournoiement), cordon de verdure et de fleurs auquel on donne toute espèce de formes, mais surtout celle de l'arc de cercle, soit simple, soit multiple (elle forme alors des *festons*), et celle de la spirale (par exemple lorsqu'elle s'enroule autour d'un thyrse, d'une colonne). Les guirlandes figurent comme décor de monuments et dans la toilette des femmes. — Par extension, on dit *guirlande de perles*, *guirlande de pierreries*.

En Marine, les *guirlandes* sont des pièces de bois de longueurs et de courbures diverses qui forment des liaisons aux bouts des ponts des bâtiments, et particulièrement de l'avant de ces bâtiments, où elles sont placées horizontalement. On multiplie les guirlandes en raison de la grandeur du bâtiment.

GUITARE (du grec *kithara*, lyre), instrument de musique à 6 cordes (jadis 5), ayant la forme d'un violon très-épais et très-gros, à table plate et sans chevalet; elle est percée, au milieu, d'un grand trou circulaire, dit *rosace*, au moyen duquel les sons vont retentir dans la caisse et d'où ils sortent amplifiés. De ses 6 cordes, 3 sont en soie revêtue de laiton et se nomment *bourdons*, 3 sont en boyau (ce sont les plus aiguës). On les nomme, en partant de la plus grave (dite *sixième*), *mi*, *la*, *re*, *sol*, *si*, *mi*, etc. De l'une à l'autre, on compte toujours une quarte, sauf de la 2ᵉ à la 3ᵉ, où l'intervalle est d'une tierce majeure. Les sons s'obtiennent en pinçant avec la main droite les cordes, que pressent les doigts de la main gauche. Des divisions établies le long du manche de l'instrument, de manière à correspondre à autant de demi-tons, facilitent l'exécution. La guitare ne sert guère qu'à accompagner la voix. Cet instrument offre peu de ressources : il est monotone, ses arpéges fatiguent vite, les sons en sont voilés, l'absence de chevalet semble empêcher toute sonorité; d'ailleurs tous les tons ne sont pas également faciles sur la guitare. Pour parer à ce dernier inconvénient, on a recours le plus souvent à un petit mécanisme qu'on adapte au manche, et qui, haussant tout le système d'un ton et demi, transforme le *do* en *mi bémol*, etc., ou à la *scordatura* (désaccordage), qui n'élève les sons que d'un demi-ton.

La guitare est un des plus anciens instruments : on en retrouve la figure sur les monuments égyptiens. Répandu de temps immémorial chez les Arabes et chez les Maures, il leur a été emprunté par les Espagnols, qui l'ont introduit en Europe, et chez lesquels il n'a pas cessé d'être en vogue. Il existe nombre de *Méthodes de guitare* : les plus anciennes sont celles de Louis de Milan (1534), Henri de Valderrabano (1547); les dernières et les meilleures, celles de Sor, Aguado, Carcassi, etc.

GUIT-GUIT, *Cœreba*, genre de Passereaux ténuirostres de la tribu des Grimpereaux : bec long et grêle, aigu à la pointe, recourbé, triangulaire; langue divisée en deux filets; membranes recouvrant les narines; pieds à quatre doigts. Les guit-guits vivent par troupes; ils ont un riche plumage, et voltigent, comme les Colibris, autour des fleurs pour y chercher les insectes dont ils se nourrissent. Quelques-uns vivent aussi de l'espèce de miel qui découle de la canne à sucre. Ces oiseaux sont propres à l'Amérique méridionale. L'espèce principale est le *Guit-guit bleu*, dit aussi *Sucrier* et *Grimpereau du Brésil*, qu'on trouve aux Antilles, à la Trinité et à la Martinique. C'est un bel oiseau, long d'un décimètre, d'un bleu lustré, avec un bandeau d'un noir velouté sur les yeux. Le *G. noir bleu* de Cayenne est un peu plus petit. Son plumage est d'un beau bleu nuancé de violet, à l'exception du front, du bec, de la gorge et de la queue, qui sont d'un beau noir.

GULD, GULDEN ou GUILDER (mots allemands qui ne sont que des formes de *gold*, or), nom donné, en Allemagne, à diverses monnaies, de même valeur à peu près que le florin, et qui, sans doute, étaient, dans l'origine, en or et d'une valeur bien supérieure. Le *guld* de Manheim vaut 2 fr. 85 cent.; dans le Brunswick, le *guld* de 1764 vaut 2 fr. 89 cent.; le *guld commun*, 2 fr. 59 cent.; le *guld* de 1795, 2 fr. 89 cent. : ils sont en argent, et on les appelle aussi *florins*. Dans la Hesse-Darmstadt, c'est une monnaie de compte, à 60 kreutz, qui vaut 2 fr. 16 cent. — Le *guld* d'or de Hanovre vaut 8 fr. 70 cent.

GUTTA PERCHA, substance gommo-résineuse fournie par un grand arbre de la famille des Sapotacées, l'*Isonandra percha*, qui croît abondamment dans la presqu'île de Malacca et dans les îles de l'Asie, surtout à Sumatra, et qui s'élève jusqu'à 20 m. de hauteur. La gutta percha se présente sous forme de masses plus ou moins épaisses, rousses ou grisâtres; on l'épure par plusieurs lavages, d'abord à l'eau froide, puis à l'eau tiède et à l'eau bouillante : elle devient alors poreuse, molle, adhésive; on peut à volonté la réduire en lames, l'étirer en tubes, la mouler, la souder, etc. Refroidie, elle offre une solidité et une ténacité très-grandes; mais elle n'a pas l'élasticité du caoutchouc. En mêlant ces deux substances dans la proportion d'une partie de gutta percha et de 2 de caoutchouc, on obtient une matière très-résistante qui convient pour les objets qui exigent plus de rigidité que le caoutchouc. La

gutta percha est inattaquable à l'eau froide, aux alcalis et aux acides.

Depuis longtemps, les Asiatiques emploient la gutta percha à divers usages, notamment à fabriquer des manches de cognée. On n'a guère commencé à l'exporter en Europe qu'en 1844. Singapore et Pinang sont les principaux entrepôts de cette précieuse marchandise. Depuis quelques années, l'industrie a considérablement multiplié les applications de la gutta percha. On en fait des tubes, des lanières, des courroies, des vases; on s'en sert pour envelopper les fils télégraphiques sous-marins, etc.

GUTTE (GOMME), du latin *gutta*, goutte. *V.* GOMME.

GUTTIER, *Garcinia Cambogia*, genre de Guttifères, se compose d'arbres à feuilles opposées, coriaces, brillantes, et à fleurs terminales axillaires. On les cultive aux Indes-Orientales, à Ceylan et dans plusieurs pays de l'Asie. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *G. gommier*, qui a le bois blanchâtre, revêtu d'une écorce noirâtre en dessus, rouge en dessous, et qui laisse découler par incision une liqueur visqueuse, inodore, donnant par voie de siccité une gomme-résine opaque, de couleur jaune safrané, confondue longtemps avec la véritable *Gomme-gutte*. Le fruit de cet arbre se mange. Il est jaunâtre, gros comme une orange, et légèrement acide et astringent.

GUTTIFÈRES (du latin *gutta*, goutte, gomme découlant par gouttes), famille de plantes dicotylédones, renferme des arbres ou des arbrisseaux élégants, originaires des pays chauds, fournissant un suc résineux, analogue à la gomme-gutte, qui en découle au moyen d'incisions faites à leurs diverses parties. Cette famille se divise en 3 tribus : les *Clusiées*, les *Garciniées* et les *Calophyllées*.

GUTTURAL, qui a rapport au gosier. On nomme *fosse gutturale* l'enfoncement qui se trouve à la base du crâne, entre le grand trou occipital et l'ouverture postérieure des fosses nasales; *conduit guttural du tympan*, le canal de communication de l'oreille avec le pharynx, autrement dit *trompe d'Eustache; hernie gutturale*, le goître; *toux gutturale*, une sorte de toux occasionnée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère; *artère gutturale*, une artère qui dépend d'une branche de la carotide externe, et se distribue principalement à la partie supérieure de la glande thyroïde et du gosier.

En Grammaire, on appelle *lettres gutturales* celles qui se prononcent du gosier. G, K ou Q sont des lettres gutturales. L'arabe, l'espagnol et l'allemand ont beaucoup de sons gutturaux.

GUZLA, instrument de musique des Illyriens, n'est qu'un violon réduit à sa plus simple expression, puisqu'il n'y a qu'une corde de boyau. On le fait vibrer avec l'archet. Toute pauvre qu'est cette mélodie, les Illyriens regardent la guzla comme leur instrument national, et ils aiment à en accompagner leurs chants. M. Mérimée a publié, sous le titre de *Guzla*, un recueil de prétendus chants illyriens (1827).

GYMNASE (du grec *gymnos*, nu; d'où *gymnazô*, exercer, et enfin *gymnasion*, lieu d'exercice). Les *Gymnases* de l'ancienne Grèce étaient de vastes édifices où l'on se livrait aux exercices du corps. Un gymnase complet se composait de douze grandes divisions : 1° le *portique*, où causaient les hommes mûrs, les philosophes; 2° l'*éphêbéion*, où s'entretenaient les jeunes gens qui ne voulaient pas, pour le moment, prendre part aux exercices; 3° le *gymnastérion*, ou *apodytérion*, où l'on se dépouillait de ses vêtements; 4° l'*aléiptérion*, où l'on se frottait d'huile; 5° la *palestre*, où l'on se livrait à la lutte; 6° le *sphéristérion*, ou jeu de boule; 7° de grandes allées sablées; 8° les *xystes d'hiver*, ou galeries couvertes pour la promenade pendant l'hiver; 9° les *xystes d'été;* 10° les *bains;* 11° le *stade*, pour la course; 12° le *grammatéion*, ou archives. Un directeur, appelé *gymnasiarque*, surveillait tous les exercices. — On donne encore aujourd'hui en France le nom de *Gymnase* aux établissements où l'on s'exerce à la gymnastique. *Voy.* ce mot.

En Allemagne, on nomme *Gymnases* les établissements d'instruction de degré secondaire. Le chef se nomme *gymnasiarque*, ou mieux *recteur*. Les deux objets principaux de l'instruction sont, comme chez nous, la philologie et les sciences, tant mathématiques que physiques.

Les *Gymnases militaires* sont, en France, des établissements consacrés à l'instruction de l'armée dans la gymnastique. On en compte huit, dont les siéges sont Paris, Arras, Metz, Strasbourg, Lyon, Montpellier, Toulouse et Rennes. Le premier est dit *Gymnase normal de Paris*, et, tout en étant affecté à l'instruction des troupes de la 1re division militaire, il a surtout pour but de fournir des professeurs aux autres gymnases. — Il a été aussi fondé récemment un *Gymnase musical* pour la musique militaire; ce gymnase (situé rue Blanche, à Paris) a déjà produit d'excellents résultats.

GYMNASTIQUE (de *gymnase*), art d'exercer le corps pour le fortifier, jouait un rôle considérable dans l'éducation ancienne, surtout en Grèce, et particulièrement à Sparte. Le saut, la course, la lutte, le jet du disque ou du javelot, le pugilat, en étaient les principaux exercices. On appelait *Gymnastique athlétique* l'ensemble des exercices auxquels se vouaient spécialement les athlètes.

Négligée depuis la chute de la civilisation grecque, la gymnastique a été remise en honneur depuis une quarantaine d'années. Les écrits de Desessarts et de J.-J. Rousseau avaient jeté dans les esprits les germes de cette rénovation. Cultivée d'abord en Angleterre, puis en Allemagne (en Saxe, en Suisse, en Prusse), où elle s'introduisit jusque dans l'enseignement officiel; appliquée en Suède, par le docteur Ling, au traitement des maladies; recommandée en France dès 1803 par L.-F. Jauffret et Amar-Durivier pour les établissements d'éducation, elle ne commença à être mise en pratique qu'en 1818, lorsque le colonel Amoros eut établi dans la plaine de Grenelle son *Gymnase normal*, civil et militaire. La méthode de ce dernier, perfectionnée par M. Laisné, qui y adjoignit le chant comme moyen de régler le rhythme des mouvements, fut introduite en 1847 à l'hôpital des enfants malades de la rue de Sèvres : on y recourt pour combattre la chorée, l'épilepsie, pour fortifier les enfants scrofuleux. Enfin M. Triat y apporta de nouveaux perfectionnements (1853). Auj., les lycées, les colléges et presque toutes les maisons d'éducation, même celles de filles, ont des cours de gymnastique. Ces exercices, bien dirigés, développent la vigueur, perfectionnent la stature, et assurent la santé. On doit au colonel Amoros un *Manuel de Gymnastique* (2 vol. et atlas), qui a été approuvé par l'Université, à M. Laisné la *G. pratique* (1850), et à M. P.-H. Clias la *Callisthénie* (1843), ouvrage consacré à l'éducation physique des jeunes filles.

GYMNÈTRE (du grec *gymnos*, nu, et *êtron*, bas-ventre, c.-à-d. sans anale), *Gymnetrus*, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Tænioïdes : corps allongé et comprimé; nageoire dorsale qui règne tout le long du dos, et où les rayons antérieurs, en se prolongeant, forment une sorte d'aigrette sur la tête du poisson; nageoire caudale qui s'élève verticalement au-dessus de la queue, laquelle se termine en crochet; enfin, absence d'anale. Le *G. faux* de la Méditerranée est long de 45 centim., très-plat sur les côtés, argenté, avec les nageoires rouges. Sa chair est très-molle et muqueuse comme celle de la morue.

GYMNOCARPE (du grec *gymnos*, nu, et *karpos*, fruit), dénomination proposée par quelques botanistes pour désigner les fruits qui sont à nu et ne sont soudés avec aucun organe accessoire, a été spé-

cialement appliquée à un genre de la famille des Paronychiées, qui renferme des arbrisseaux propres à l'Afrique, toujours verts, et ayant la propriété de fixer les sables mouvants de ces climats. Ce genre ne contient qu'une espèce, le *G. ligneux*, qui atteint 70 centim., et dont les fleurs, d'un beau violet, sont placées à l'extrémité des rameaux.

GYMNOCLADE (du grec *gymnos*, nu, et *klados*, rameau, à cause de l'aspect triste que ces plantes, dépourvues de leur beau feuillage, prennent à l'entrée de l'hiver), *Gymnocladus*, genre de la famille des Papilionacées, renferme des arbres peu élevés, à feuilles bipennées, à fleurs dioïques ou polygames, et à légume pulpeux. Ce genre, détaché du genre Guilandine, renferme le *Bonduc*. *Voy.* BONDUC.

GYMNODONTES (du grec *gymnos*, nu, et *odous*, *odontos*, dent), famille de poissons de l'ordre des Plectognathes, qui ont les mâchoires garnies d'une couche d'ivoire provenant de la soudure des dents. Ces animaux vivent de Crustacés et de plantes marines; leur chair, qui est muqueuse, est peu estimée, et peut même, à certaines époques, devenir malfaisante.

GYMNOGRAMME (de *gymnos*, nu, et *gramma*, ligne), genre de Fougères de la famille des Polypodiacées, établi par Desvaux, croît dans les régions tropicales : tige herbacée très-courte, frondes composées et décomposées, couvertes d'une pubescence furfuracée. *Voy.* CÉTÉRACH.

GYMNORHYNQUES (du grec *gymnos*, nu, et *rhynkhos*, bec), famille de poissons de l'ordre des Sturoniens, comprenant ceux qui ont le museau court et dénué d'appendices.

GYMNOSOPHISTES, philosophes de l'Inde. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

GYMNOSPERMIE (du grec *gymnos*, nu, et *sperma*, graine), 1er ordre de la didynamie de Linné, renferme des plantes dont les graines paraissent nues, c.-à-d. dépourvues de péricarpe. Il correspond à la famille des *Labiées* de Jussieu.

GYMNOSTOME (du grec *gymnos*, nu, et *stoma*, orifice), *Gymnostomum*, genre de Mousses annuelles et vivaces, croissant en touffes serrées sur les rochers humides, et offrant pour principal caractère l'orifice de leur capsule tout à fait nu.

GYMNOTE (du grec *gymnos*, nu, et *nôtos*, dos), *Gymnotus*, genre de poissons Malacoptérygiens, famille des Anguilliformes, qui sont caractérisés par l'absence totale de la nageoire dorsale et par une nageoire anale qui règne sous la plus grande partie du corps. Le corps et la queue des gymnotes sont très-allongés, cylindriques, en forme de corps de serpent, sans écailles sensibles, de couleur noirâtre. Le *G. électrique*, très-commun en Amérique, atteint près de 2 m. de longueur. Sa tête est percée de petits trous très-sensibles, par lesquels se répand sur la surface du corps une liqueur visqueuse. De semblables ouvertures sont disposées sur tout le reste du corps. Le gymnote possède, comme la torpille, la propriété d'engourdir, même à distance, les autres animaux. Lorsqu'on le touche à deux mains, la commotion est très-forte; elle peut aller, dit-on, jusqu'à renverser un homme. L'organe dans lequel réside cette vertu est situé le long du dessous de la queue, et est formé de quatre faisceaux composés d'un grand nombre de lames membraneuses, unies fortement entre elles et remplies d'une matière gélatineuse. On attribue à l'électricité les effets produits par le gymnote; les lames membraneuses de sa queue sont considérées comme formant une pile électrique.

GYNANDRIE (du grec *gynè*, femme, et *aner*, *andros*, homme), 28e classe du système de Linné, renferme les plantes dont les étamines sont réunies et comme implantées au pistil, c.-à-d. dont les organes *mâles* et les organes *femelles* ne forment qu'un seul corps avec lui. Linné divisait la Gynandrie en 9 ordres, nommés *G. diandrie*, *G. triandrie*, *G. tétrandrie*, *G. pentandrie*, *G. hexandrie*, *G. décandrie*, *G. polyandrie*. Les *Orchidées*, les *Aristoloches* appartiennent à cette classe.

GYNÉCÉE (du grec *gynè*, femme, et *oikos*, maison). C'était, chez les Grecs, la partie de la maison réservée à l'habitation des femmes. Dans l'origine, le gynécée formait l'étage supérieur de l'édifice; plus tard, il fut placé dans un bâtiment à part ou dans la partie la plus reculée de la maison, et séparé ordinairement par une cour de l'habitation des hommes. L'entrée de cette cour était un vestibule, sur l'un des côtés duquel se trouvaient les loges des portiers, eunuques le plus souvent, qui gardaient l'appartement des femmes. Au milieu de cet appartement, était un grand salon (*oikos*), où se tenait habituellement la maîtresse de la maison; des deux côtés étaient les chambres à coucher (*thalamoi*) et les chambres des esclaves (*amphithalamoi*). Les femmes grecques sortaient peu du gynécée, sans toutefois y subir la même reclusion que les femmes de l'Orient dans les *harems*.

GYPAÈTE (du grec *gyps*, vautour, et *aétos*, aigle), *Gypaetus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Rapaces, famille des Diurnes, établi pour une seule espèce, le *G. barbu*, appelé aussi *Griffon* et *Vautour des agneaux*, et intermédiaire aux Vautours et aux Faucons. Cette espèce a la tête et le cou jaunes, le corps noir en dessus, fauve en dessous, et une raie noire qui s'étend de la base du bec au-dessus des yeux. Presque aussi grande que le Condor, elle est dangereuse même pour l'homme; elle se repaît indifféremment de charogne et de proie vivante; elle attaque les agneaux, les chamois, les bouquetins, et se jette même sur les enfants.

GYPSE (du grec *gypsos*, plâtre, qu'on dérive lui-même de *gè*, terre, et *epsô*, cuire), sorte de roche dans laquelle domine le *sulfate de chaux*. Il y a un grand nombre de variétés de gypse. La plus importante et la plus précieuse pour l'industrie est le *G. grossier*, qui contient de 6 à 12 % de carbonate mélangé avec le sulfate, et qui est plus communément connu sous le nom de *Pierre à plâtre* (*Voy.* PLATRE). Lorsque le gypse est compacte ou grenu, il prend le nom d'*Albâtre gypseux*. Mélangé avec de la colle de peau, le gypse réduit en poudre, le *plâtre*, forme une pâte connue sous le nom de *Stuc*.

GYRIN (du grec *gyreuô*, tournoyer), *Gyrinus*, genre de Coléoptères pentamères, type de la famille des Gyriniens, renferme des insectes appelés aussi *Tourniquets* et *Puces aquatiques*, qui ont le corps ovale, un peu bombé, très-luisant en dessus, et qui se tiennent habituellement à la surface de l'eau, où ils font des tours et circuits continuels avec une grande vivacité. Le *G. nageur* est très-commun en France. Il est long de 6 millim., vert bronzé en dessus, noir en dessous, et a les pattes fauves.

GYROCARPE (du grec *gyros*, cercle, et *karpos*, fruit, à cause des tours de spire que font les cotylédons autour de la gemmule), genre de plantes que l'on a pris pour type d'une petite famille, celle des Gyrocarpées, voisine des Laurinées. Ce genre renferme des arbres élégants de l'Inde et de l'Amérique, à feuilles alternes, à fleurs précoces, disposées en panicules, et à fruit monosperme, revêtu de 2 ailes à son sommet, qui le font tomber en tournillant.

GYROSELLE (de *gyrus*, cercle, et *sella*, siége), un des noms donnés au *Dodécathéon*. *Voy.* ce nom.

GYROSCOPE (de *gyros*, mouv. circulaire, *skopéô*, observer), nom donné par M. L. Foucault à un appareil imaginé par lui en 1852 pour démontrer la déviation d'un corps tournant en liberté à la surface de la terre.

# H

H, 8e lettre de notre alphabet. Elle manque en hébreu, où elle est remplacée par le *hé*, aspiration douce, et par le *cheth*, aspiration très-forte ; le grec usuel n'avait point non plus de lettres particulières pour l'exprimer, mais on y suppléait par deux aspirations dites *esprits*, l'un doux ('), l'autre rude (') ; dans quelques inscriptions, l'esprit rude est représenté par H (ʜ) ; chez les Eoliens, l'aspiration douce se figurait par F. — Comme abréviation, HS (pour LLS, *libra libra semis*) signifiait *sestertius*. De nos jours, S. H. se lit *Sa Hautesse*. — Prise comme signe numérique, H, à Rome, valait 200 et H̄ 200,000. — Sur les monnaies, H était la marque de La Rochelle. — En Chimie, H = *Hydrogène* ; Hg, *Mercure*.

HABIA, *Saltator*, espèce du g. Tangara. *V.* ce mot.

HABIT (du latin *habitus*, manière d'être, de se mettre). Dans son acception la plus large, ce mot s'entend de tout vêtement. Dans un sens plus restreint, l'*habit* est ce vêtement des hommes qui couvre les bras et le corps, qui est ouvert par devant, et terminé par derrière par des pans ou basques. Ainsi entendu, l'habit ne remonte pas au delà du règne de Louis XIV. Dans l'origine, les basques étaient assez larges pour faire le tour du corps, ce qui donnait au vêtement la forme d'une redingote ; elles se retroussèrent ensuite en se repliant sur elles-mêmes, et arrivèrent ainsi, au XVIIIe siècle, à prendre la forme étriquée qu'elles ont de nos jours. Le collet, d'abord droit, fut rabattu à la fin du siècle dernier ; les parements, amples et détachés de la manche, diminuèrent peu à peu de grandeur et se collèrent à la manche ; aujourd'hui, ils sont seulement figurés. Les habits se font généralement en drap ; autrefois, ils se faisaient aussi en soie, en velours, en bouracan, etc. Jusqu'à la Révolution, les habits de la noblesse étaient surchargés des plus riches broderies, d'or, d'argent et de soie. Aujourd'hui, presque tous les habits, surtout les *habits habillés*, ou *fracs*, sont en drap noir uni ; le bleu, le vert et le brun sont, avec le noir, les seules couleurs qui soient de mise aujourd'hui dans l'habillement civil. — Dans les cours, on porte encore des habits brodés, à collet droit, qui rappellent un peu la forme des habits du siècle passé : on les nomme *habits à la française*.

Dans un sens tout spécial, l'*habit* est le costume que portent les ecclésiastiques et les membres des ordres religieux ; c'est ainsi qu'on dit : *prendre l'habit*, pour entrer dans un ordre religieux ; l'*H. ne fait pas le moine*, etc. — On appelait autrefois *habit angélique*, l'habit religieux dont se faisaient revêtir les agonisants par esprit d'humilité.

HABITACLE (du latin *habitaculum*), petite armoire qui renferme la boussole dans un navire. Elle est située au milieu du gaillard d'arrière, sous les yeux du timonier. On l'éclaire la nuit.

HABITAT, nom donné, en Botanique, aux stations ou circonscriptions propres à chaque plante, c.-à-d. aux lieux où les plantes croissent naturellement et spontanément, et où elles peuvent être cultivées sans beaucoup de soins et de difficultés. Parmi les plantes, les unes, petites, sous-ligneuses, munies de très-peu de feuilles, sont destinées à couvrir la nudité des montagnes (*Saxifrage, Absinthe, Gentiane, Romarin*, etc.) ; d'autres, remarquables par leur odeur aromatique, viennent sur les collines (*Fétuque, Thym, Serpolet*) ; d'autres, à tiges roides, à saveur amère, à odeur souvent repoussante, croissent dans les lieux nus et stériles (*Stellaire, Orpin, Véronique, Millefeuille*) ; d'autres encore se plaisent au milieu de nos forêts (*Arbousier, Houx, Bruyères, Muguet*, etc.), ou dans les plaines (*Graminées, Trèfle, Gesse, Genêts*), ou dans les eaux douces (*Cresson, Nénuphar, Tussilage, Conferves*). L'*Orseille*, la *Soude*, le *Bacille*, les *Varechs*, les *Ulvacées*, etc., habitent les côtes ou le milieu des mers. Enfin, certaines plantes, telles que la *Truffe*, l'*Arachide*, les *Byssus*, etc., habitent sous terre.

Pour ce qui est de la distribution des plantes par régions, on distingue : 1° la *Région de l'Olivier*, qui comprend l'Espagne, l'Italie et la Grèce : on y trouve, outre l'Olivier, le Citronnier, l'Oranger, le Figuier, le Riz et le Maïs ; — 2° la *R. de la Vigne*, qui, partant du nord des mêmes contrées, s'étend jusqu'à la hauteur de Paris et de Dresde ; — 3° la *R. des Céréales*, qui occupe toute l'Europe centrale ; — 4° la *R. inculte*, au nord de la précédente, qui s'étend du 60° jusqu'au pôle : les Choux, les Raves, les Pois, l'Oseille, sont les seuls légumes qu'offrent les jardins autour des habitations. — La *R. des arbres verts* occupe les contrées les plus élevées du globe, sous toutes les latitudes.

HABITATIONS. *Voy.* LOGEMENTS.

HABITUDE (du latin *habitudo*, manière d'être constante, coutume), disposition acquise par des actes réitérés, et en vertu de laquelle on tend à répéter ces mêmes actes. Toutes les parties de notre être sont susceptibles d'habitudes, l'âme comme le corps, la sensibilité comme l'activité, le jugement comme la mémoire. On distingue des *H. actives*, celles de la volonté, de l'attention, des organes ; et des *H. passives*, celles de la sensibilité, de la mémoire, du désir : les désirs tournés en habitudes constituent les passions. — Les actes devenus habituels s'exécutent avec beaucoup plus de facilité, de promptitude, de précision, comme on l'observe dans les artistes qui jouent d'un instrument, dans les faiseurs de tours d'adresse ; mais en même temps l'empire de notre liberté sur ces actes diminue, le penchant à les reproduire devient de plus en plus fort, et finit par nous dominer : c'est ce qui a fait dire que l'*habitude est une seconde nature*. En outre, les impressions que laissent en nous les faits habituels s'affaiblissent graduellement, et s'émoussent au point qu'on cesse presque d'en avoir conscience : c'est ce qu'on observe surtout pour les sensations trop répétées ou continues, comme les saveurs, les odeurs. — Les animaux sont, comme l'homme, susceptibles d'habitudes : c'est sur cette aptitude qu'est fondée leur éducabilité. On a cru, en outre, remarquer que, chez les animaux, les habitudes acquises se transmettent de génération en génération.

On a tenté diverses explications de l'habitude : les uns, comme Hume et Dugald Stewart, n'y voient qu'un effet de l'association des idées ; les autres, comme Berkeley, Hartley, Reid, l'assimilant à l'instinct, la rapportent à un *principe mécanique d'action*.

On peut consulter sur cet intéressant sujet, qui n'a pas encore été suffisamment approfondi, l'*Influence de l'habitude* de Maine de Biran, la *Théorie de l'Habitude* de Dutrochet, le *Traité de l'Habitude et de son influence sur le physique et le moral*, du Dr P.-E. Martin (Lyon, 1843), la thèse de M. F. Ravaisson sur *l'Habitude*, et d'excellents morceaux dans les œuvres de Reid, Dugald Stewart, Cardaillac.

HACHE (du latin *ascia*, qui a le même sens, ou de l'allemand *hacken*, hacher). La hache est connue de toute antiquité. On la retrouve jusqu'en Océanie. On en fait d'airain, de fer, d'acier ; on en trouve même en pierre chez les peuples primitifs. Quant aux formes de la hache, elles ont été infiniment variées : une des plus remarquables est celle de la *francisque*, dont le manche était court, et dont le fer, à

deux taillants, formait deux haches opposées l'une à l'autre. La *hache d'armes* du moyen âge avait le manche plus long, et formait hache d'un côté et marteau de l'autre. La *hache des gendarmes* de Charles VIII était sans marteau; mais la douille du fer se prolongeait au delà du taillant en pointe aigüe. Il y avait aussi des haches où le marteau était remplacé par un dard ou par un croissant à deux pointes. La *hache*, aujourd'hui, n'est plus portée à l'armée que par les sapeurs; mais, pour eux, ce n'est qu'un outil, et non une arme. Dans la Marine seulement l'on a gardé la *hache d'abordage;* elle sert à la fois pour frapper l'ennemi, pour renverser les mâts et pour couper les manœuvres lorsqu'on prend un navire à l'abordage. On la porte au côté gauche, fixée par un crochet au ceinturon.

Longtemps la hache fut l'instrument du supplice : à Rome, la hache était portée, au milieu des faisceaux, par les licteurs, qui remplissaient l'office de bourreaux.

On donnait le nom de *hachereau* à une petite hache d'armes courte, légère et sans marteau. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un instrument avec lequel les Charpentiers, Menuisiers, etc., façonnent et dressent ce qu'ils ont dégrossi à la hache. On appelle *merlin* la hache à fendre le bois.

HACHE-PAILLE, instrument ou machine d'agriculture qui coupe la paille ou les fourrages des bestiaux en parties d'une grande ténuité, ou qui rend cette opération prompte et facile. Le *hache-paille allemand* est une auge en bois de 15 à 20 centimètres de côté et d'un mètre de long à peu près, soutenue à peu près à une hauteur de 50 centimètres par deux tréteaux : contre un de ses bouts glisse diagonalement une grande faux qu'on fait agir de la main ou du pied, tandis qu'avec un râteau à dents de fer on amène successivement sous le tranchant la paille dont on a préalablement rempli l'auge.

HACHEREAU. *Voy.* HACHE.

HACHETTE. Ce mot désigne, outre une petite hache, une espèce de marteau ayant d'un côté une tête plate de 10 centimètres de long, et de l'autre un tranchant de 20 centimètres environ. Le manche est placé au milieu. Les Maçons, les Couvreurs s'en servent pour tailler les moellons, les pierres tendres, percer les murs, couper le vieil enduit, etc.

HACHICH ou HASCHISCH (en arabe *herbe*), préparation enivrante composée d'extrait de chanvre bouilli avec du beurre, puis mêlé avec du sucre; on en fait un opiat ou des pastilles. Le hachich produit une espèce d'ivresse très-distincte de l'ivresse alcoolique : elle se manifeste d'abord par des rires quelquefois convulsifs; puis vient une extase délicieuse pendant laquelle l'esprit se plaît aux souvenirs les plus agréables, aux plus belles images. Cet état se transforme peu à peu en une extrême gaîté, que termine enfin une entière prostration. Il suffit de 30 grammes environ de hachich pour produire ces effets. L'ivresse est 4 heures dans toute sa force; elle ne se dissipe complétement qu'en 24 heures. Pris rarement, le hachich n'offre pas d'inconvénient marqué; mais si l'usage en devient plus fréquent, il produit l'hébétation et la poltronnerie. Les Orientaux en font un abus déplorable. Les effets du hachich ont sans doute été connus fort anciennement; mais longtemps on en a fait un secret. On sait que c'est avec le hachich que le *Vieux de la montagne* produisait ces extases extraordinaires par lesquelles il obtenait un dévouement et une foi aveugles de ses séides, qui prirent de là le nom d'*Hachichins* (dont nous avons fait *Assassins*). — On peut toujours, dit-on, dissiper les hallucinations produites par le hachich au moyen d'une limonade très-acidulée.

On doit à M. Moreau (de Tours) : *Du Hachich*, 1845.

HACHURE, nom donné, dans le Dessin et la Gravure, aux traits que l'on fait pour exprimer les ombres. Les *H. simples* sont formées par une seule ligne, droite ou courbe; les *H. doubles*, par plusieurs lignes droites ou courbes qui se croisent. Les *H. empâtées*, en termes de graveur, sont des hachures confondues par l'effet de l'eau-forte, qui a enlevé le vernis.

En termes de Blason, on nomme *hachures* les points ou traits qui désignent spécialement les couleurs et les métaux. La hachure en points indique l'écu d'or. L'écu qui n'a point de hachure est d'argent. La hachure de bas en haut (en pal) désigne les gueules (le rouge); la hachure en travers (en fasce) désigne l'azur (le bleu); la hachure double (en pal et en fasce) désigne le sable (le noir).

HADENA (c.-à-d. *infernal*, du grec *hadès*, enfer), genre de Lépidoptères nocturnes, tribu des Noctuélites : le dessin de leurs ailes représente une M couchée (≊). Leurs chenilles sont à 16 pattes et sans poils; elles vivent sur les plantes basses, principalement les Crucifères, et dévastent les jardins potagers : c'est probablement ce qui leur a valu leur nom. L'espèce type est le *Papillon du chou*, dont la chenille vit aux dépens du choux cultivé.

HÆMA (en grec sang), etc. Pour ce mot et pour ses composés, *Voy.* HÉMA.

HAGIOGRAPHES (du grec *hagios*, saint, et *graphô*, écrire). Primitivement on qualifia d'*hagiographes* tous les livres et tous les auteurs de l'Ancien Testament autres que Moïse et les Prophètes. Ce nom passa ensuite aux biographes et légendaires qui racontaient la vie et les actions des saints : tels ont été surtout, 1° parmi les Grecs, Palladius et Siméon le Métaphraste, qui, par ordre de Constantin Porphyrogénète, rassembla les vies des saints éparses dans les archives des églises et des monastères; 2° au moyen âge, Jacques de Voragine, l'auteur de la *Légende dorée;* 3° parmi les modernes, les Bollandistes, dom Ruinart, Baillet, Mésenguy, A. Butler, dont la *Vie des saints* a été traduite par Godescard.

HAHA (onomatopée exprimant l'étonnement), ouverture pratiquée dans un mur de jardin ou de parc, afin de laisser la vue libre, et qui est défendue par un fossé extérieur.

HAIDOUKS, milice autrichienne. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

HAIE (de l'allemand *haug*, même sens). On distingue la *haie vive*, formée d'arbres ou d'arbrisseaux vivants, et la *haie morte* ou *sèche*, construite avec des fagots, des ronces mortes, ou même avec des planches. La haie vive est quelquefois plantée sur double rang. Assez souvent on l'accompagne d'un fossé. La haie vive, d'après l'article 671 du Code civil, doit être plantée à 50 centim. du terrain voisin, et si les branches se développent trop, le propriétaire de celui-ci peut contraindre à les couper. La haie morte n'a pas besoin d'espace. — Les conditions requises pour les plantes d'une bonne haie vive sont d'avoir des racines pivotantes et non traçantes, de supporter aisément la taille, de ne pas se dégarnir du pied, d'être de longue durée, etc. L'aubépine seule réunit toutes ces qualités. Ensuite viennent le néflier, l'alizier, le houx, les nerpruns, l'épine-vinette, les rosiers, groseilliers, ronces, genêts, jeunes charmes et jeunes ormes, cognassiers, lilas, noisetiers, sureaux, acacias, baguenaudiers, luzernes en arbre, etc. Parfois même on y place des arbres fruitiers. On en fait la tonte deux fois l'an, en hiver et en été. On sème ou l'on plante la haie vive. Elle est formée au bout de six ans. On commence à la tailler à la 4e année.— Dans les prairies clôturées, les haies ont des avantages : elles entretiennent l'humidité du sol en diminuant l'évaporation, mettent obstacle à la déperdition de la chaleur acquise le jour, épargnent les frais de surveillance et de garde pour l'entretien du bétail, etc. Sur les terres arables, les haies prennent du terrain et nuisent aux communications.

HAIK, couverture de laine, vêtement des Berbères.

HAIRE (de l'allemand *haar*, poil), vêtement en forme de chemise, tissu de crin, de poil de chèvre, ou de tout autre poil rude et piquant, que l'on portait autrefois sur la peau par esprit de mortification.

HALAGE, action de *haler*, c.-à-d. de tirer à soi un bateau par des moteurs en mouvement, placés sur les bords d'un canal ou d'une rivière. Les moteurs pour halage sont ordinairement l'homme ou le cheval : les Anglais ont tenté d'y substituer des locomotives; mais jusqu'ici les essais ont peu réussi. Un câble unit le moteur à la masse en mouvement. On diminue la résistance en faisant serrer le rivage par le bateau, et en plaçant le moteur très en avant. La partie réservée de la rive sur laquelle se meut le moteur est dite *Chemin de halage*. *Voy.* ce mot.

HALALI ou HALLALI (du grec *alala*, cri de victoire), cri qui, dans la chasse au courre, annonce que le cerf est aux abois. La fanfare du *hallali*, donnée par le son du cor, est simple et facile : elle sert à rassembler les chasseurs épars. L'auteur de cette fanfare est inconnu. Méhul s'en est servi pour terminer sa belle ouverture du *Jeune Henri*. On cite aussi le hallali de Haydn dans la chasse de l'oratorio des *Saisons*.

HALE, effet produit par l'action combinée de la lumière solaire, du grand air et du vent : 1° sur la peau de l'homme, qui prend une teinte brune et basanée; 2° sur les herbes, sur les plantes, et toutes les matières organiques, qui se flétrissent et se dessèchent. — On nomme aussi *hâle* un vent sec et chaud qui souffle de l'est et du nord.

Dans la Marine, *haler*, c'est tirer et roidir un cordage pour amener horizontalement une manœuvre, un mât, un fardeau, une chaloupe, etc. (*Voy.* HALAGE). On nomme : 1° *hale-à-bord* un petit cordage employé à haler, dans un bâtiment, tout objet extérieur un peu éloigné; 2° *hale-bas*, une petite manœuvre qui sert à amener les voiles, les pavillons et les guidons; 3° *hale-breu*, un petit cordage que l'on fait passer dans une poulie, et qui sert à élever les voiles; 4° *hale-dedans*, un cordage destiné à haler en dedans certaines voiles. — On dit du vent qu'il *hale de l'avant*, qu'il *hale le sud*, *l'est*, etc., selon qu'il change en approchant de l'une de ces directions.

HALECRET (du latin *alacris*, leste, léger), arme défensive en usage aux XV[e] et XVI[e] siècles, consistait en une espèce de corselet de fer battu, formé de deux pièces, dont l'une se mettait devant et l'autre derrière. Le halecret était plus léger que la cuirasse.

HALEINE (du latin *halitus*), air qui sort des poumons pendant l'expiration. C'est un mélange d'azote, d'acide carbonique et de vapeur aqueuse, tenant une matière animale en dissolution.

HALER. *Voy.* HALE et HALAGE.

HALÉSIE (du nom d'un savant anglais), *Halesia*, genre de la famille des Styracinées, renferme des arbrisseaux indigènes de l'Amérique, à feuilles simples, alternes, et à fleurs axillaires, blanches. Ces fleurs sont formées d'un calice à 4 dents, et d'une corolle campaniforme quadrilobée, renfermant 12 à 16 étamines. Le fruit est une noix ailée à 4 loges monospermes. L'*H. à quatre ailes* figure agréablement parmi les arbustes de nos bosquets. On admire ses rameaux étalés, ses feuilles alternes, vertes en dessus, cotonneuses en dessous; ses fleurs blanches et pendantes; enfin, son fruit à quatre ailes. L'*H. à deux ailes*, qui nous vient de la Pensylvanie, se distingue de la précédente par ses feuilles plus ovales et par son fruit, qui n'a que deux ailes.—Quelques botanistes font du genre Halésie le type d'une famille particulière, celle des *Halésiées* ou *Halésiacées*.

HALICTE, *Halictus*, genre d'Hyménoptères de la famille des Mellifères, renferme des insectes de petite taille, de forme cylindrique très-allongée, et ayant les antennes très-droites, recourbées seulement à leur extrémité. Les femelles ont la tête plus large et l'abdomen plus ovoïde que celui des mâles. Ces insectes, communs en France, sont noirs ou verts; ils construisent leur nid dans la terre. L'*H. écaphose* fait le sien dans les terrains sablonneux à une profondeur de 12 centim.; une galerie oblique y conduit : la femelle y dépose ses œufs et la nourriture qui doit nourrir la larve; elle bouche ensuite l'entrée du nid. Cet insecte a 1 centimètre et demi de longueur. L'*H. perceur*, qui habite nos jardins, est beaucoup plus petit.

HALIEUTIQUES (du grec *halieutikê*, la pêche), nom donné chez les Grecs aux ouvrages didactiques traitant de l'art de la pêche. On connaît surtout les *Halieutiques* d'Oppien, poëte grec du III[e] s., et un poëme d'Ovide, dont il ne reste que des fragments.

HALIOTIDE (du grec *halios*, marin, et *ous*, *otos*, oreille), *Haliotis*, genre de Mollusques de la classe des Gastéropodes et de la famille des Scutibranches, renferme des espèces qui se trouvent dans presque toutes les mers. Ces animaux vivent attachés aux rochers, et y acquièrent parfois de grandes dimensions. Les deux espèces qui vivent près de nos côtes fournissent la *nacre* du commerce. Elles se tiennent, le jour, cachées sous les rochers, et viennent, la nuit, paître les plantes du voisinage. L'*H. commune*, vulgairement *Oreille de mer*, *Oreille de S. Pierre*, a une coquille ovale, nacrée, déprimée, verdâtre ou jaunâtre, assez grande, marquée de raies longitudinales et de plis disposés transversalement, présentant de cinq à huit trous sur sa surface et une ouverture aussi grande que la coquille. L'*H. magnifique* est plus rare : elle est petite, ovale, arrondie, d'un jaune orangé, garnie, à l'extérieur, de côtes tuberculeuses, avec plusieurs trous; sa nacre est très-belle. L'*H. géante* est la plus grande espèce du genre qu'on trouve en Océanie.

HALLE (*hall* en allemand, vaste emplacement, salle). C'est, à proprement parler, un lieu destiné à l'emmagasinement et à la vente d'objets d'une utilité première, qui s'y vendent par fortes parties et presque toujours pour l'approvisionnement des magasins et des boutiques, où ces objets sont revendus en détail. Ainsi, l'on dit la *halle aux cuirs*, la *halle aux toiles*, la *halle au blé*, etc. — Mais vulgairement on prend *halle* comme synonyme exact de *marché*; et c'est alors, dans les villes un peu considérables, une place publique destinée à réunir toutes les marchandises et denrées, particulièrement celles qui servent à la vie, comme les légumes, les grains, etc. La plupart des halles sont closes et couvertes.

Philippe-Auguste assigna le premier une place fixe aux échoppes des marchands et les réunit : ce fut là, pour la France, l'origine des halles. Vers le même temps, Henri II, en Angleterre, en élevait dans plusieurs villes. Vienne en Dauphiné en eut une de bonne heure. Celles de Rouen, les plus importantes de France en leur genre, furent commencées au XIII[e] siècle. Paris en a plusieurs, entre autres la *Halle au blé*, la plus ancienne de toutes (1762-65), et la *Halle aux vins*, immense et admirable ensemble de caves, de bâtiments, avec des rues intérieures pour les desservir.—On appelle vulgairement la *Halle*, l'ensemble des marchés situés au centre de Paris et comprenant, outre le *marché des Innocents*, la *Halle au beurre* et *aux œufs*, la *Halle à la marée*, la *Halle aux draps*, le *Marché de la verdure*, celui *des pommes de terre*, le *Marché à la volaille*, *à la viande*, etc. Tous ces marchés, construits pour la première fois sous François I[er] et Henri II, mais considérablement accrus dans la suite (les *piliers des halles* sont les uniques restes des premières constructions), vont être remplacés par des constructions vastes et régulières, dites les *Nouvelles Halles*, dont la première pierre a été posée le 15 sept. 1851. *Voy.* MARCHÉS.

Les *Forts de la halle*, hommes de peine employés au chargement, au déchargement et au transport

des marchandises dans les halles et marchés de Paris, formaient autrefois une corporation importante. Ils ont encore leurs facteurs et leurs syndics, et portent un costume uniforme, consistant en une veste ronde, un large pantalon retenu par une ceinture de drap, et un chapeau rond à larges bords, comme celui des charbonniers.

HALLEBARDE (du vieux teutonique *barthe*, lance, et de *hell*, clair, luisant, ou, selon d'autres, de l'arabe *alabarda*, qui a le même sens), arme à hampe, de 2 m. de longueur environ, qui avait une partie de sa lame façonnée en forme de hache ou de croissant tranchant, à pointes aiguës, tandis que de l'autre côté se trouvait un dard droit ou crochu, et qu'au-dessus, le fer devenait une lame à deux tranchants, large à sa base et se terminant en pointe aiguë. C'était une arme d'estoc et de taille, fort redoutable dans les mains d'un homme exercé. Les Suisses la maniaient très-habilement.

La Chine a eu de temps immémorial des hallebardiers. La hallebarde toutefois ne fut célèbre en Europe qu'au XV^e siècle. Elle fut importée de Danemark en Allemagne, en Suisse et en France, où elle parvint vers 1460. Elle fut l'arme de l'infanterie d'élite de chaque corps, et ensuite l'arme des sergents. François I^er forma des légions composées de hallebardiers, de piquiers et d'arquebusiers, sans que les premiers formassent un corps spécial. Presque toutes les nations européennes eurent également des hallebardiers; mais la vogue de cette arme baissa dès la fin du XVI^e siècle. Partout cependant on garda longtemps encore des hallebardiers. En France, ils faisaient partie de la garde des souverains et des gouverneurs de province, et on ne les abolit qu'en 1756; toutefois les Suisses chargés de la garde des châteaux royaux conservèrent la hallebarde jusqu'à la Révolution. La Restauration les fit renaître; Charles X les supprima définitivement. Les hallebardiers sont restés en Piémont jusqu'en 1798; à Rome, en Espagne, à Naples et en Sardaigne, jusqu'à présent; en Autriche, ils s'appelaient *trabans*. Le saint-père en a toujours. Quant à la France, nos suisses d'église sont les seuls aujourd'hui qui portent la hallebarde.

HALLÉRIE (du nom du célèbre *Haller*), *Halleria*, genre de la famille des Scrofulariées, renferme des arbrisseaux du Cap, qui atteignent de 3 à 5 m. de haut. Leurs fleurs sont latérales. Elles sont formées d'un calice monosépale à 3 divisions, et d'une corolle monopétale à 4 étamines didynames. L'espèce la plus remarquable est l'*H. luisante*, qui a la tige rameuse, garnie de feuilles d'un beau vert luisant et dentelées sur les bords. Ses fleurs sont rouges et solitaires ou accouplées; elles s'épanouissent en juin. Ses fruits sont semblables à des cerises, mais verts. Cette plante réussit dans nos serres.

HALLIER, buisson épais dans lequel le menu gibier se réfugie pour éviter le chasseur.

On donne aussi ce nom à un filet contre-maillé qui est employé pour la chasse d'un grand nombre d'oiseaux, et qui varie par sa longueur, sa largeur, et la hauteur des mailles et des rets dont il est composé. Les chasseurs distinguent les halliers, selon leur destination, en *H. à perdrix*, *H. à cailles*, *H. à faisans*, *H. à canards*, etc.

HALLUCINATION (du latin *hallucinari*, se tromper). On désigne sous ce nom toutes les erreurs des sens dans lesquelles un individu croit voir, entendre, toucher, etc., des objets qui n'existent point : ce mot est synonyme de *vision*. C'est un symptôme très-fréquent, un des éléments du délire, qu'on retrouve le plus souvent dans la manie, la mélancolie, la monomanie, l'extase, l'hystérie, le délire fébrile; sur 100 aliénés, 80 au moins ont des hallucinations. Si le plus souvent les hallucinations sont le partage des esprits faibles, les hommes les plus remarquables par la capacité de leur intelligence, par la profondeur de leur raison et la force de leur esprit ne sont pas toujours à l'abri de ce genre d'illusion : quelques physiologistes ont attribué à des hallucinations les prétendues inspirations du génie de Socrate; Pascal avait des hallucinations.

Les hallucinations n'étant qu'un symptôme du délire, et pouvant convenir à plusieurs maladies de l'entendement soit aiguës, soit chroniques, elles n'exigent pas un traitement particulier. Elles sont un signe peu favorable pour la guérison dans les vésanies. — On doit à M. Brière de Boismont un savant *Traité des hallucinations*, 1845 et 1852.

HALO (en grec *halôs*), cercle lumineux dont le soleil, les étoiles et surtout la lune paraissent entourés lorsque l'atmosphère contient des vapeurs légères. On a donné de ce phénomène diverses explications : Leslie, Young et Fraunhofer l'attribuent, dans certains cas, à la *diffraction* de la lumière, les rayons s'infléchissant autour des vésicules humides; dans d'autres, à la *réfraction* que les rayons éprouvent de la part de petites aiguilles de glace cristallisée qui flottent dans l'air.

HALOGÈNES, HALOÏDES (de *hals*, sel). Berzélius réunit sous le 1^er de ces noms le *fluor*, le *chlore*, le *brôme*, l'*iode*; et sous le 2^e les sels que donnent ces mêmes corps combinés avec un métal électro-positif.

HALORAGIS (du grec *hals*, génitif *halos*, mer, et *rax*, *ragos*, raisin), genre de plantes de la famille des Cercodiennes, type des *Haloragées*, se compose d'herbes ou de petits arbrisseaux de l'Asie tropicale, dont le fruit ressemble à des grains de raisin.

HALTÈRE, nom grec du balancier des Acrobates.

HALURGIE (du grec *hals*, *halos*, sel, et *ergon*, travail), art qui s'occupe de l'extraction et de la fabrication du sel destiné aux usages domestiques et ruraux. Un des meilleurs traités sur cette matière est celui de Langsdorf, en allemand (1784-97, 5 vol.).

HAMAC (de l'allemand *hangematte*, natte suspendue?), jadis *Branle*, lit suspendu, en usage surtout en mer, consiste essentiellement en une bande de forte toile de 2 mètres de long sur un au plus de large, que deux faisceaux de cordelettes nommées *araignées* attachent au plafond d'une chambre, d'une batterie, d'un entre-pont. Parfois on y met un matelas, des draps et des couvertures; on l'appelle alors hamac matelassé. Les Anglais ont remplacé le hamac par un lit suspendu formé d'un grand rectangle de bois, sur lequel est clouée une toile; on l'appelle *Cadre* (*Voy.* CADRE). On y est mieux couché; mais le hamac à l'anglaise tient beaucoup plus de place à bord que les autres. Le dormeur, dans tout hamac, a la tête à l'arrière.

HAMBOUVREUX (de la ville de *Hambourg*, où il est commun), espèce de Moineau. *Voy.* FRIQUET.

HAMEÇON (du latin *hamus*, dérivé du grec *hamma*, attache), petit crochet de fer, armé d'une pointe appelée *barbe* ou *ardillon*. On attache l'hameçon à des lignes, et on recouvre l'ardillon d'un appât auquel le poisson vient mordre (*Voy.* LIGNE). Les sauvages se servent, au lieu de crochets de fer, de crochets formés des os et des arêtes des poissons.

Dans l'Industrie, on appelle quelquefois *hameçon* l'instrument plus connu sous le nom d'*archet*.

HAMÉLIE (d'un nom propre), *Hamelia*, genre de la famille des Rubiacées, renferme des arbrisseaux de l'Amérique tropicale dont une partie est cultivée dans nos jardins. La principale est l'*H. à feuilles velues* (*H. patens*), vulgairement *Mort-aux-rats*. C'est un arbrisseau de 3 mètres de hauteur, et dont la tige, droite, est garnie de rameaux anguleux et de feuilles molles, ovales, pointues, d'un beau vert en dessus, cotonneuses en dessous. Les fleurs sont velues, rouges, en grappe, et donnent naissance à une baie noire. On a fait de ce genre le type d'une nouvelle tribu, dite des *Haméliées*.

HAMPE (de l'allemand *hand*, main, poignée?) nom donné, dans le langage ordinaire, au manche

d'un pinceau; et dans l'Art militaire, au manche d'un épieu, d'une hallebarde, d'un drapeau, d'une pertuisane, d'un écouvillon, d'un refouloir.

En Botanique, on nomme *hampe* la tige d'un végétal quand elle est herbacée, simple, dénuée de feuilles et de branches, destinée uniquement à tenir les parties de la fructification élevées au-dessus de la racine, comme dans la *Jacinthe*, le *Pissenlit*.

HAMSTER (mot allemand), en latin *Cricetus*, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, renferme des animaux assez semblables aux rats, mais ayant une queue courte, les membres postérieurs plus longs que les antérieurs, et des abajoues sur les côtés de la bouche. Le *H. commun*, vulgairement *Marmotte d'Allemagne*, *Rat de blé*, est plus grand que le rat; son pelage est noir en dessous, roussâtre en dessus; les pieds sont blancs, les flancs fauves; les yeux petits et saillants. Cet animal se trouve en Alsace, en Allemagne, en Russie, en Sibérie et dans la Tartarie. Il est long de 2 décim., et vit de graines qu'il amasse dans des terriers qu'il se creuse. Les hamsters font de 3 à 12 petits, trois ou quatre fois l'an. Chaque terrier contient de 6 à 50 kilogr. de grain. On peut juger par là des ravages que leur réunion doit causer dans les moissons; aussi leur fait-on une guerre acharnée. On fouille leurs terriers pour s'emparer de leurs provisions, ou bien on les détruit en répandant dans les champs des pâtes d'arsenic ou de poudre d'ellébore, de farine et de miel. Les chiens, les chats, les renards, les putois, les fouines, qui sont leurs ennemis naturels, en détruisent aussi un grand nombre.

HANAP (de l'allemand *kneipe*, qu'on prononce presque *knape*, cabaret), se disait, au moyen âge, d'un grand vase à boire. Ce mot se trouve souvent employé dans les fabliaux de Barbazan, dans Perceforest, dans le roman des *Neuf-preux*, dans Rabelais et même dans La Fontaine.

HANCHE (du bas latin *ancha*), saillie formée de chaque côté du corps par les os qui constituent les parties latérales du bassin (*os coxal*, *iliaque*, ou *innommé*). La hanche s'unit à la cuisse par l'articulation *coxo-fémorale* ou *ilio-fémorale*. Cette articulation se fait au moyen d'une cavité hémisphérique creusée dans l'os iliaque, et dans laquelle la tête du fémur est retenue par des ligaments. Chez les femmes, le bassin est plus large, et, par suite, les hanches sont plus saillantes que chez l'homme. En général, chez un homme bien conformé, les hanches doivent avoir moins de largeur que les épaules; chez les femmes, c'est le contraire.

La hanche peut être le siége d'une maladie fort grave, la *coxalgie* ou *mal de hanche* (*Voy.* COXALGIE). On nomme *effort des hanches*, chez le cheval, la distension qui arrive dans les fibres charnues des muscles fessiers après un mouvement violent.

En termes de Marine, la *hanche* est la partie de l'arrière d'un bâtiment qui est entre la poupe et les haubans du grand mât.

HANEBANE, nom vulgaire de la *Jusquiame noire*.

HANGAR (du latin *angarium*, lieu où l'on gardait les chevaux de louage, ou du celtique *han*, maison, et *gard*, garde), grand emplacement couvert, mais non clôturé sur les côtés. Dans les fermes il sert, au lieu de grange, à mettre provisoirement à l'abri les foins, les pailles, les gerbes même : on y remise aussi les chariots, les charrues, etc. Dans les ports et arsenaux, on y conserve les bois de construction, les mâts, les ancres, les canons et une foule d'objets analogues.

HANNETON (dérivé, selon Roquefort, du latin *altitonans*, à cause du bourdonnement que produit leur vol?), *Melolontha*, genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides : tête courte; yeux arrondis, un peu saillants, très-nombreux; antennes de 10 articles, dont les 7 derniers chez les mâles, et les 6 derniers chez les femelles, forment autant de feuillets, plus larges dans les premiers que dans les seconds. Les hannetons commencent à paraître à la fin d'avril : le jour, ils restent accrochés aux feuilles des arbres et comme engourdis; après le coucher du soleil, ils volent de tous côtés en bourdonnant, et avec si peu de précaution que leur étourderie est devenue proverbiale. La femelle dépose 20 à 30 œufs, ovales et jaunâtres, dans une terre légère, à 1 ou 2 décimètres de profondeur. Ce sont les larves qui naissent de ces œufs qui sont connues en France sous le nom de *Vers blancs*. Ces larves, d'un blanc sale, à tête fauve et à 6 pattes, mettent trois ans et quelquefois quatre avant d'arriver à l'état parfait. Les dégâts qu'elles occasionnent sont pires que ceux du hanneton. Celui-ci ne dévore que les feuilles des arbres; mais le *ver blanc* coupe les racines des plantes près du collet, et les fait périr. Le meilleur moyen de s'en délivrer est de planter des rangs de fraisiers et de laitues, végétaux dont il est très-friand, et de le chercher chaque jour au pied de ceux qui commencent à se faner. On a aussi proposé plusieurs compositions chimiques dont la meilleure paraît être l'*anti-ver-blanc* de M. Jaume-St-Hilaire. Les oiseaux domestiques, quelques oiseaux de nuit, les rats, les fouines, etc., détruisent une grande quantité de ces insectes si nuisibles. M. Strauss-Durckheim a donné une *Monographie* du hanneton.

HANSAR ou HANSARD, sorte de scie à lame très-large et flexible : elle a une poignée en bois à une de ses extrémités, et à l'autre un trou dans lequel on fait passer une brochette, qui sert de poignée, pour se faire aider dans quelques cas par un second scieur. On en fait grand usage en Normandie.

HANSE, HANSÉATIQUES (VILLES), grande association commerciale de villes maritimes au moyen âge. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On appelait *Hanse parisienne* une association de marchands pour le commerce de la haute et de la basse Seine. Déjà établie au XIIe siècle, elle acheta en 1220 de Philippe-Auguste, moyennant une rente annuelle de 320 livres, le droit de crier les marchandises dans la ville. En 1228, le chef de la hanse parisienne prit le titre de *Prévôt des marchands*, et les autres membres celui d'*échevins*. Ils formèrent dans la suite le corps municipal de Paris.

HAPALIENS, tribu de Singes particuliers à l'Amérique, et qui a pour type le genre *Ouistiti* nommé par Illiger *Hapale* (du gr. *hapalos*, gracieux).

HAPPEMENT. On appelle ainsi l'adhérence que certaines substances minérales ou végétales ont avec la langue quand on les met en contact avec cet organe; on dit de ces métaux qu'ils *happent à la langue*. C'est un des caractères distinctifs employés par les Minéralogistes; il se rencontre surtout dans les matières argileuses.

HAQUENÉE (qu'on dérive par corruption du latin *equina*, formé d'*equus*, cheval), nom donné, au moyen âge, à une jument ou à un cheval aisé et doux au montoir et allant ordinairement l'amble. C'était la monture des dames et des ecclésiastiques. Tous les ans, la veille de la St-Pierre, conformément à un usage qui existait encore au XVIIIe siècle, l'ambassadeur du roi de Naples présentait au pape une belle haquenée blanche, en signe de vassalité. On appelait autrefois *Haquenée du gobelet*, un cheval qui portait le couvert et le dîner des rois de France, dans les petits voyages qu'ils faisaient dans leurs provinces. — On dit encore aujourd'hui d'un cheval qui va l'amble qu'*il va la haquenée*.

HAQUET (de *haque*, cheval), sorte de charrette à l'usage des marchands de vin, longue, étroite et sans ridelles, est composée de deux pièces de bois de même longueur, liées par des barreaux. Cette charrette peut faire bascule à volonté, afin de fa-

ciliter le chargement des pièces de vin, qu'on fixe au moyen de deux cordes parallèles, partant de l'extrémité de la machine et venant s'enrouler à la tête par le moyen d'un moulinet. Il y a de petits haquets qui peuvent être traînés par des hommes. On attribue à Bl. Pascal l'invention du haquet.

HARANGUE (de l'italien *aringa*, mot qui a la même signification, et qu'on dérive lui-même de *fari*, parler), allocution ou discours prononcé devant le peuple, devant une assemblée ou devant des troupes. En parlant des Grecs, ce mot désigne tous les genres d'éloquence, éloge, invective, défense ou plaidoyer, délibération, etc., parce que ces orateurs parlaient toujours devant le peuple. C'est ainsi que l'on dit : les *Harangues de Périclès*, les *H. de Démosthène.* En parlant des Romains, on donne plus spécialement ce nom aux allocutions prononcées au Forum, comme les *Catilinaires* de Cicéron, ses discours *ad Quirites post reditum* et *pro Marcello*, ou les paroles adressées aux soldats. Les harangues modernes sont surtout des formules de compliment, de félicitations ou de condoléances, que les préfets ou les maires adressent aux princes ou aux personnages officiels aux portes d'une ville; on donne encore ce nom aux discours d'inauguration ou de rentrée que prononcent chaque année les présidents de chambre et de tribunaux, discours que l'on nomme aussi *mercuriales.*

HARAS (du bas latin *hara*, étable à cochons ?), établissement où l'on élève des étalons et des juments pour propager et améliorer la race. On distingue trois espèces de haras : 1° les *H. sauvages*, espaces immenses peuplés de chevaux et où l'homme n'intervient que pour chasser et prendre ces animaux, comme cela a lieu dans les vastes solitudes de la Russie et de l'Amérique du Sud; 2° les *H. domestiques* ou *privés*, bien moins amples quant aux dimensions, mais où rien n'est abandonné au caprice des animaux ou au hasard; 3° les *H. parqués*, qui doivent leur nom à ce qu'ils occupent un parc, et qui tiennent le milieu entre les deux autres : on en trouve un grand nombre en Hongrie, en Allemagne, en Espagne et en Italie.

L'art de former et de gouverner les haras comprend : 1° le choix des sujets; 2° l'emplacement et la disposition du haras; 3° la nourriture; 4° le pansement; 5° la saillie; 6° les soins à donner à la jument tant pendant la gestation qu'au moment de la production et ensuite; 7° l'éducation et le sevrage des poulains. La difficulté de trouver chez de simples particuliers cet ensemble de soins, la nécessité cependant pour une riche et grande nation d'avoir de belles races tant pour les travaux de la campagne et de la vie civile que pour la guerre, ont porté divers gouvernements à établir des haras. Les premiers qu'on vit en France furent institués sous Colbert; Louis XV en établit deux, l'un à Pompadour, l'autre au Pin (Orne) : ils furent supprimés en 1790; mais Napoléon les rétablit, et Louis XVIII en ajouta un troisième, celui de Rosières (Meurthe). Le roi Louis-Philippe avait établi à Saint-Cloud et à Meudon deux haras magnifiques où l'on conservait surtout les étalons de race arabe; ces deux haras ont été désorganisés depuis 1848. — Par le décret du 21 juin 1852, le nombre des établissements de l'administration des haras est ainsi fixé : Un haras, avec une école nationale, 23 dépôts d'étalons, et un dépôt des remontes. M. E. Gayot a donné un *Atlas statistique de la production des chevaux en France.* M. Richard (du Cantal) publie les *Annales des Haras.*

L'Angleterre possède les plus beaux haras du monde : tous appartiennent à des particuliers. On trouve aussi beaucoup de haras en Allemagne, surtout dans le Holstein et le Mecklembourg.

HAREM (mot arabe qui signifie *défendu*). Ce mot désigne spécialement chez les Orientaux l'appartement réservé aux femmes; il ne doit pas être confondu avec le mot *seraï* ou *sérail*, appellation commune à toute espèce de palais. Aucun homme n'a le droit de pénétrer dans le harem, à l'exception des médecins et des porteurs d'eau, et l'entrée en est sévèrement gardée par des eunuques (*taouachis*). Le respect qu'on professe pour les harems est si grand, qu'en beaucoup d'endroits ils jouissent du droit d'asile. — La somptuosité des harems était autrefois proverbiale : elle est aujourd'hui de beaucoup diminuée; cependant c'est encore la partie la plus riche et la plus ornée des habitations orientales; c'est là que les Turcs conservent leur trésor et leurs objets les plus précieux.

HARENG (du hollandais *haring*), *Clupea Harengus*, genre de poissons Malacoptérygiens, de la famille des Clupes, a pour caractères : un corps comprimé, le ventre tranchant, la tête égale au cinquième de la longueur totale, le sous-opercule arrondi, ce qui le distingue de la Sardine; les maxillaires, la langue et les palatins garnis de dents très-fines; pas d'échancrure entre les deux intermaxillaires, ce qui le distingue de l'Alose. L'animal vivant est vert glauque sur le dos, blanc sur les côtés et sur le ventre, et couvert sur tout le corps d'un brillant glacé métallique; le vert du dos se change en bleu après sa mort. Les Harengs habitent l'Océan boréal. Ils sont d'une prodigieuse fécondité. Ce sont des poissons migrateurs : chaque année, au mois de mars, leurs troupes innombrables, formant des bancs immenses, descendent de la mer polaire sur les côtes de l'Angleterre et de la France. La pêche, dans la Manche, s'étend depuis le Pas-de-Calais jusqu'à l'embouchure de l'Orne, et dure depuis la mi-octobre jusqu'à la fin de décembre. Cette pêche se fait soit avec des *manets*, espèces de sennes où le hareng se prend par les ouïes, soit au moyen de *parcs de pierre* dans lesquels la marée les apporte et où elle les dépose lorsqu'elle se retire.

Les *Harengs frais* sont seulement lavés et arrangés avec soin dans des paniers; il faut les manger dans la journée. Les *H. salés* sont d'abord *habillés* ou *caqués*, c'est-à-dire qu'on leur enlève, par une incision à la gorge, l'estomac et les intestins. Ensuite, on les *braille*, ce qui se fait en les couvrant de sel et en les enfermant dans des barils. Enfin, au bout de 15 jours, on les retire, on les lave dans leur saumure, et on les *paque*, c'est-à-dire on les range méthodiquement par couches dans des barils pour les livrer au commerce. Les harengs salés s'appellent aussi *H. pecs* (de l'anglais *pecken*, empaqueter) ou *H. à la caque* (du mot *caque*, nom du baril qui les renferme). Les *H. saurs* sont braillés sans être caqués; puis on les embroche par les joues dans des baguettes de saule ou de coudrier, et on les suspend, pour les *fumer*, dans des tuyaux de cheminée où arrive la fumée d'un feu doux entretenu avec du hêtre, du chêne ou de l'aune. Les meilleurs harengs pour saurer sont ceux qu'on appelle *H. de Yarmouth.* — On appelle *H. pleins* ceux qui n'ont pas encore frayé; *H. gais*, sans doute parce qu'ils sont plus agiles, ceux qui ont frayé depuis longtemps, et qui, par conséquent, n'ont plus ni œufs ni laitance; et *H. boussards* ou *à la bourse*, ceux qui sont en train de frayer. On nomme *H. marchais*, c'est-à-dire marchands, bons à vendre, ceux de ces derniers qui commencent à se remettre du frai et tendent à devenir harengs gais. Les harengs pleins et les harengs gais sont les plus estimés. Ceux qui ne sont pas bons à manger s'emploient comme saumure ou comme engrais.

Le commerce des harengs salés et caqués était déjà florissant dans les XIe et XIIe siècles; c'est donc à tort que l'on attribue généralement l'art de saler et de caquer les harengs à un pêcheur de Biervliet (Pays-Bas), nommé Georges Beuckels, qui vivait au XIVe siècle;

il ne fit sans doute que perfectionner cette industrie.

HARFANG, oiseau, espèce de *Chevêche*. *V.* ce mot.

HARICOT, *Phaseolus*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, type de la tribu des Phaséolées, se compose de plantes ligneuses ou herbacées, le plus souvent volubiles, à feuilles pinnées trifoliolées, à fleurs blanches, jaunes ou rouges, à étendard orbiculaire ou réfléchi, et à carène contournée en spirale. Parmi les espèces, les unes sont cultivées comme plantes alimentaires, les autres comme plantes d'agrément. Au nombre des premières se trouve le *H. commun*, plante herbacée, annuelle, volubile, grimpante, dépourvue de vrilles, à feuilles alternes, ternées, et à fleurs disposées en grappe. Le fruit est une gousse oblongue, bivalve, renfermant un grand nombre de graines réniformes et farineuses, qui offrent un mets simple, agréable et nourrissant. Cette espèce est originaire des Indes Orientales. Elle a fourni un grand nombre de variétés. Le *H. comprimé*, dit aussi *H. de Soissons* ou *de Hollande*, n'est pas ou presque pas volubile : il est tendre et farineux ; les jardiniers en distinguent une variété *naine*. Le *H. renflé*, à fleurs blanches, fournit les variétés dites *Princesse*, *Nain flageolet* et *Nain d'Amérique*. — Le *H. à bouquets* ou *multiflore*, appelé aussi *H. d'Espagne*, est originaire d'Amérique et ne se cultive guere que comme plante d'ornement. Il en est de même du *H. caracole*, belle espèce des Indes Orientales, à tige volubile comme la précédente, à grandes fleurs odorantes, teintées de rose ou de lilas sur un fond blanc.

On appelle *Haricots verts* les gousses du *H. commun*, assez tendres pour être mangées vertes avant le développement de la graine. Les haricots verts sont un aliment très-sain, mais aqueux et peu nourrissant.

On nomme vulgairement *Haricot d'Égypte*, le Dolic d'Egypte; *H. du Pérou*, le Médicinier cathartique ou son fruit; *H. de terre*, une Glycine qui pousse des fruits sous la terre.

HARLE, *Mergus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, famille des Lamellirostres, analogue au Canard par l'organisation et par les mœurs : bec droit, étroit, cylindrique, déprimé à la base ; narines ovales, très-petites, situées sur le milieu du bec ; yeux saillants; ailes de longueur moyenne ; pieds courts et placés très en arrière sous l'abdomen. Les Harles sont des oiseaux aquatiques qui se nourrissent de poissons et de petits animaux. Ils plongent et nagent sous l'eau en se servant de leurs ailes comme les Brachyptères. Le *Grand Harle* (*M. merganser*) est plus gros que le Canard. Il a le corps large, aplati ; le dos, la tête et les parties supérieures du cou, d'un noir verdâtre, et couverts de plumes courtes, relevées en houppe ; la poitrine, les ailes, blanches, nuancées de rose jaunâtre ; les ailes supérieures noires, ainsi que le haut du dos ; la queue grise. La femelle porte sur la tête une huppe longue et effilée. Le Harle habite les contrées arctiques des deux mondes. Il vient en hiver sur nos côtes, surtout les espèces dites *H. huppé*, *H. couronné*, et *H. Piette*.

HARMONICA (ainsi nommé parce que ses sons ont de l'analogie avec les *sons harmoniques*), instrument de musique formé d'un cylindre horizontal auquel s'adaptent des clochettes de verre ou de cristal, taillées en forme de soucoupes et accordées par demi-tons. Mû à l'aide du pied, le cylindre tourne par l'effet d'une manivelle, tandis que l'exécutant, les doigts légèrement imbibés d'eau, les porte sur les soucoupes qu'il veut faire résonner : la droite donne la mélodie, la gauche l'accompagnement. Cet harmonica est dû à Franklin, et antérieur à 1760 ; c'est en 1765 qu'une D[lle] Davier le fit entendre pour la première fois. Depuis, l'on a tenté de le varier et de le perfectionner. L'*H. virginal* de Stiffer imite la voix humaine. L'*H. double* de l'abbé Mazucchi est une double série de soucoupes ou de clochettes de verre, placées dans une caisse : on joue avec un archet enduit de poix, de térébenthine, de cire ou de savon. Les *Harmonicas* de Klein, de Rœllig, ont des touches, grâce auxquelles on évite le contact des doigts et du verre. L'*Harmonica* Lenormand est en lames de verre d'inégale grandeur formant des séries diatoniques et retenues entre des fils qui leur laissent toute liberté de vibration : on les frappe avec un marteau de liége. L'*Harmonicon* de Müller a 4 jeux d'orgue (3 de flûte et 1 de haut-bois).

Le propre des sons de l'harmonica, c'est une douceur, une pureté presque célestes ; mais ils ébranlent fortement le système nerveux et peuvent causer des spasmes. Berlioz pourtant a fait figurer cet instrument dans des symphonies. Il y a peu de musique écrite pour l'harmonica. Il existe cependant une *Méthode d'harmonica* par Müller, Leipzig, 1788.

Le nom d'*Harmonica* a encore été donné à divers instruments qui se rattachent aux précédents par le nom et par l'analogie des sons, mais où les moyens employés sont fort différents : tels sont l'*H. à cordes* de Stein (1788), combinaison d'un piano et d'une épinette ; l'*harmonicorde* de Kauffmann, piano à queue accompagné d'un mécanisme qui se meut au moyen du pied ; l'*Harmonium*, orgue de plusieurs jeux d'anches libres qui communiquent avec des rainures placées à l'intérieur d'un sommier formant cases acoustiques (il y a 5 octaves en *ut* que les registres portent en quelque sorte à 7 octaves chromatiques) ; l'*Harmoniphon*, instrument à vent et à clavier de 0m42 sur 0m12 de large et 0m8 de haut, qui se joue avec la bouche au moyen d'un tube élastique, et qui produit en même temps plusieurs sons analogues à ceux du hautbois ; le *Physharmonica*, l'*Eolharmonica*, etc., dont le son est produit par la vibration de languettes métalliques.

HARMONIE (en grec *union*, *assortiment*), signifie aujourd'hui science des accords : on oppose l'*harmonie* à la *mélodie*, qu'elle a pour but d'accompagner. On distingue l'*H. proprement dite* et l'*H. appliquée*. Celle-ci enseigne l'art d'assortir telle ou telle variété de l'harmonie à une situation, à un morceau d'une couleur particulière ; celle-là est en quelque sorte mathématique : elle se subdivise en 2 parties, la théorie des accords isolés, la théorie de la succession des accords. La première fait connaître les accords *consonnants* et *dissonants*, leurs *faces* ou *renversements*, leurs *analogies* par note commune, leurs développements, leur répartition sur deux parties (la *basse* et le *dessus*), la théorie de la *basse fondamentale* ; la deuxième étudie les conditions d'après lesquelles les accords consonnants se suivent, d'après lesquelles les accords dissonants se *préparent* et se *résolvent*. Les *modulations*, les 3 mouvements (*direct*, *contraire* et *oblique*), le *contre-point*, etc., sont de son ressort. A l'harmonie appliquée appartiennent la détermination des *styles*, l'art de l'*accompagnement*, l'*instrumentation*, etc. *V.* ces mots.

Il existe un grand nombre de traités d'harmonie sous divers titres. Au premier rang se placent ceux de Reicha, de Mattei, de Perne, de Berton (*Traité d'harmonie*, 1815), de Choron (*Principes de composition des écoles d'Italie*, 1809, 3 vol. in-fol., et *Manuel complet de musique*, 1836-38, 6 vol. in-18), de Jelensperger (l'*Harmonie au commencement du* XIX[e] *siècle*, Paris, 1830, in-fol. et in-8). *Voy.* ACCORD.

Les anciens prétendaient que le mouvement régulier des corps célestes à travers l'espace formait une espèce d'harmonie qu'ils nommaient l'*H. des sphères*. On considérait d'abord les aspects comme ayant rapport avec les intervalles des tons en musique. Ainsi l'aspect quadrat ou la quadrature est par rapport à l'aspect sextile ou de 60 degrés comme 3 est à 2 ; c'est le rapport des tons qui forme la *quinte* en musique. — Képler a cherché à comparer les rapports des distances des planètes entre elles aux

intervalles de la musique. Mais ces rapports sont très-arbitraires et incomplets.

*Harmonie du style*. On distingue : 1° l'*H. des mots et des périodes*, qui résulte du choix des mots et de l'agencement des phrases :

Il est un heureux choix de mots harmonieux, etc. (BOIL., *Art poét.*) ;

2° l'*H. imitative*, artifice de langage qui consiste dans une imitation de la nature par les sons. On cite comme exemples : en latin, ce vers si connu de Virgile, décrivant le galop du cheval :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum;

en français, ce vers de Racine (*Andromaque*, V) :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

*Harmonie préétablie*, système imaginé par Leibnitz pour lever la difficulté qu'offre, en Métaphysique, l'action de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme. Leibnitz suppose que l'âme et le corps n'agissent pas réellement l'un sur l'autre, mais qu'il existe entre ces deux substances, accouplées par le Créateur, une harmonie si parfaite, que chacune d'elles, tout en ne faisant que se développer selon les lois qui lui sont propres, éprouve des modifications qui correspondent exactement aux modifications éprouvées par l'autre, comme deux horloges parfaitement réglées qui marqueraient toujours la même heure, bien qu'obéissant chacune à un mécanisme particulier. Quelque ingénieux que soit ce système, il est réfuté par le sentiment que nous avons, à chaque instant, de notre action réelle sur nos organes : il ferait de la vie un mensonge perpétuel.

*Harmonies* ou *Concordes des Évangiles*, ouvrage destiné à montrer la conformité des faits et des doctrines que présentent les Évangiles. Les premiers ouvrages de ce genre sont attribués à Tatien au IIe siècle et à Théophile d'Antioche. Ensuite vint Eusèbe de Césarée, qui dressa un tableau synoptique des 4 Évangiles. S. Augustin écrivit dans le même but son livre *De consensu evangelistarum*. Au moyen âge, Pierre Lombard, S. Thomas d'Aquin, Gerson, s'occupèrent aussi de cette question. Parmi les modernes, Osiander, Jean Buisson, Calvin, Paulus (1828), Clausen (1829), méritent d'être mentionnés. D'autres écrivains, au contraire, se sont plu à mettre en relief les plus légères divergences des évangélistes : tel est, entre autres, Strauss, qui a tiré de là un de ses moyens pour faire du Christ un être mythique. — *Voy.* CONCORDANCE.

HARMONIPHON. *Voy.* HARMONICA.

HARMONIQUE (PROPORTION). *Voy.* PROPORTION.

HARMONIQUES (SONS). *Voy.* SONS.

HARMONIUM. *Voy.* HARMONICA.

HARMOPHANE (du grec *harmos*, jointure, et *phainomai*, apparaître, à cause de sa texture lamelleuse), dit aussi *Corindon adamantin*, espèce de Corindon comprenant toutes les variétés de l'Inde, du Thibet et de la Chine qui sont translucides, lamelleuses, et se divisent facilement en fragments rhomboïdaux. Elles ont des couleurs plus ternes que les corindons hyalins.

HARNAIS, HARNACHEMENT, nom donné à l'ensemble des divers appareils qu'on adapte à un cheval, soit dans le but de le gouverner, soit pour lui faciliter le tirage ou le transport à dos. — Les appareils de gouverne sont la *bride*, pour les chevaux, ânes et mulets; l'*anneau*, pour le buffle et quelquefois pour le bœuf; le *licou*, pour le chameau, etc. — Quant aux autres appareils, ce sont : pour le transport à dos, le *bât* ou la *selle*, avec sa *sous-ventrière*, et les *étriers*; pour la traction, le harnachement, qui embrasse d'une part (pour le tirage), le *collier*, les *traits*, en chaîne, en cordes ou en cuir, qui s'adaptent au collier; de l'autre (pour le recul), l'*avaloire*, qui longe les flancs et contourne les cuisses, tout en s'attachant également au collier; le *surdos*, qui opère la liaison; la *croupière*, pour le limonier; et, afin d'empêcher les brancards, dans les voitures à deux roues, de s'élever et de s'abaisser, la *sellette* accompagnée de sa *dossière* et de sa *ventrière*. Les harnais, au reste, diffèrent suivant l'espèce de véhicule et suivant le rôle de l'animal auquel on les adapte.

HARO, ou, par pléonasme, CLAMEUR DE HARO (du teutonique *haren*, crier?), forme de réclamation qu'on faisait anciennement en Normandie, lorsque, attaqué et insulté, ou violemment lésé dans ses biens, on voulait mettre arrêt sur une personne ou sur une chose, et la mener ou la transporter devant le juge : l'adversaire était tenu de suivre celui qui criait *haro* sur lui, et tous deux demeuraient en lieu de sûreté jusqu'à ce que le juge eût prononcé sur le différend. — Cet usage, particulier à la Normandie, et dont quelques-uns dérivent le nom de Rollon, prince d'une justice exemplaire, auquel on faisait appel, dit-on, en criant : *Ah! Rollon*, ne fut sans doute qu'importé par lui dans le duché que lui abandonnait Charles le Simple; il remonte à une haute antiquité dans la Scandinavie, patrie des Northmans.

HARPALE (nom mythol.), *Harpalus*, genre de Coléoptères pentamères de la famille des Carabiques : insectes de moyenne taille, à corps oblong, à tête arrondie, à corselet trapézoïdal et à élytres striés, presque parallèles. Ces insectes habitent les endroits secs et sablonneux des régions tempérées. Plusieurs présentent des couleurs d'un vert cuivreux ou d'un bleu métallique assez brillant. On remarque surtout l'*H. bucéphale*, l'*H. réticorne* et l'*H. bleu*, des environs de Paris.

HARPE, instrument de musique, monté aujourd'hui de 42 cordes verticales (quelquefois de 43 et même de 46), et muni de pédales. Les cordes se pincent avec les doigts. Dans leur état naturel, elles ne fournissent que les sons d'une gamme; le mécanisme annexé aux pédales permet à toutes de donner les demi-tons et même un ton entier au-dessus de celui qu'elles donnent par elles-mêmes. — La harpe se joue des deux mains : elle a la même étendue que le piano à 6 octaves et une plus belle sonorité; elle passe du son le plus éclatant au murmure le plus doux par des nuances insensibles, et produit des effets inimitables. Elle prête, d'ailleurs, à des poses gracieuses, et fait valoir les avantages de la personne qui exécute. A tous ces titres, elle a joui de la plus grande faveur dans les salons, surtout à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci; mais depuis une trentaine d'années sa vogue a diminué.

La harpe est un des instruments les plus anciens : on la trouve chez les Juifs et en Égypte; les peuples du Nord l'ont possédée également. Les Grecs, les Latins n'en ont pas fait usage. Au moyen âge, elle devint populaire : ce fut l'instrument des bardes, puis des troubadours, des ménestrels et des jongleurs. Primitivement, les harpes furent très-simples. Le nombre des cordes n'était encore que de 17 au XIIIe siècle. Disposées suivant l'échelle diatonique, longtemps elles se refusèrent aux dièses et aux bémols. Ensuite vinrent les crochets, qui, correspondant aux cordes et mus avec la main, accroissaient la tension et donnaient ainsi le demi-ton supérieur. Enfin, en 1720, Hochbrucker imagina la pédale, qui, pressée par le pied de l'exécutant, mettait les crochets en mouvement : de là la *harpe à pédales*, ou *harpe simple*. La pédale, ensuite, fut perfectionnée par Vetter et d'autres; les crochets l'avaient été par Nadermann, quand Cousineau (1782) inventa son ingénieux *mécanisme à béquilles*, qui, avec un double rang de pédales, faisait produire à la même corde le dièse et le bémol à volonté; plus tard, il fit des harpes plus simples à 7 pédales, et la harpe à *chevilles mécaniques tournantes* (1806). Pendant ce temps, Sébastien Érard avait trouvé, outre une foule d'améliorations de détails, le *méca-*

*nisme à fourchette* (1787-98); portant ensuite à deux le nombre des fourchettes, il créa la harpe à *double mouvement*, qui hausse chaque corde d'un demi-ton ou d'un ton à volonté (1811). Cette harpe eut un succès prodigieux, et c'est celle dont on se sert le plus généralement aujourd'hui. — Il faut pourtant mentionner la *harpe chromatique* de Bothe à Berlin, ainsi nommée de ce que les cordes sont disposées par demi-tons (donc 12 pour 7) : les cordes additionnelles s'y distinguent des autres par une couleur différente, comme les noires du piano. Mais l'instrument était trop grand, les cordes trop nombreuses et trop serrées, et le doigté devenait tout autre. — Les meilleures *Méthodes de harpe* sont celle de Désargus pour la harpe simple, et celles de Labarre et de Bochsa pour la harpe à double mouvement.

La *Harpe éolienne*, dite aussi *météoréolique*, qui n'a rien de commun que le nom avec la harpe, est un appareil musical destiné à produire des sons harmonieux par la seule action du vent. C'est une boîte de sapin, d'un mètre sur 20 ou 30 centim. à peu près, ayant en bas une table d'harmonie, sur laquelle passent 8 ou 10 cordes de boyau. En mettant toutes les cordes à l'unisson et en fixant l'instrument à une fenêtre de manière à ce qu'un courant d'air assez fort vienne à frapper les cordes, elles résonnent d'abord à l'unisson, puis font entendre un charmant mélange de tous les sons, des accords, des crescendo et decrescendo inimitables. — On attribue l'invention de la harpe éolienne au P. Kircher : elle a fourni à l'acoustique des expériences importantes sur la vibration des cordes. Sur son principe, on a tenté la construction de divers instruments, tels que l'*anémocorde* (ou piano dont les cordes sont mues par un soufflet), le *violon éolique* et l'*éolicorde*.

HARPE (de la forme de la coquille), *Harpa*, genre de mollusques Gastéropodes de la famille des Buccinoïdes, se compose d'espèces remarquables par la richesse de leurs couleurs et l'élégance de leurs formes. Elles rampent sur un pied énorme, glossoïde. Leur coquille est univalve, ovale ou bombée, munie de côtes longitudinales, parallèles, avec une ouverture échancrée inférieurement. Sa couleur est grise ou d'un blanc violacé, avec des taches rouges ou roussâtres. Les Harpes proviennent des mers de l'Inde et du grand Océan. On en trouve de fossiles dans les terrains tertiaires des environs de Paris.

HARPÉGE. *Voy.* ARPÉGE.

HARPIE. *Voy.* HARPYIE.

HARPON, jadis *Harpeau* (du grec *harpazô*, enlever?), gros javelot à hampe, muni d'une longue corde. Le fer est triangulaire, tranchant et acéré; la hampe a 2 m. de long; la corde doit pouvoir filer plusieurs centaines de brasses; elle porte à son extrémité une boule qui sert d'indice au pêcheur. On harponne la baleine, et généralement les cétacés et les gros poissons. Le métier de harponneur exige beaucoup de vigueur et d'adresse; les dangers y sont extrêmes. Aujourd'hui on lance le harpon à l'aide de la poudre à canon, moyen plus sûr et plus facile en même temps.

HARPYIE (de l'oiseau mythologique de ce nom), *Harpyia*, dite aussi *Aigle destructeur*, grande espèce du g. Aigle : c'est un oiseau de proie de la Guyane, qui attaque les faons et même, dit-on, les grands animaux.

HART. On nomme ainsi : 1° tout lien fait d'une branche pliante et facile à tordre (*Voy.* FALOURDE et FAGOT); 2° le lien qui, passé autour du cou du condamné à mort, l'attachait ensuite à la potence; et, par suite, la potence même, le gibet. *Voy.* GARROTTE.

HASARD (que Ménage et Roquefort dérivent d'*as*, nom de l'unité dans les jeux de hasard), rencontre imprévue, concours d'éléments auquel l'intelligence ne paraît avoir aucune part. Le hasard est, non une cause véritable, mais une idée purement négative, qui exprime l'ignorance où nous sommes sur les causes de certains événements. Cependant, quelques philosophes, Épicure à leur tête, n'ont pas craint de vouloir expliquer le monde par le hasard, par le concours fortuit des atomes. Pour détruire cette supposition insensée, il suffit de faire remarquer que l'on ne peut rapporter au hasard que les faits accidentels et passagers, et d'y opposer, comme l'ont fait Cicéron (*De natura Deorum*), Fénelon (*Existence de Dieu*, 1re partie), etc., l'ordre admirable qui règne dans l'univers, le retour régulier des saisons, la reproduction constante des mêmes espèces.

HASCHICH, boisson enivrante. *Voy.* HACHICH.

HASE (de l'allemand *hare*, lièvre), nom que l'on donne à la femelle du lièvre et à celle du lapin.

HAST (ARMES D'), du latin *hasta*, lance, nom donné autrefois aux diverses variétés d'armes offensives, composées en général d'un fer aigu ou tranchant, monté à l'extrémité d'une hampe. Telles étaient la haste (*Voy.* ci-après), la pique, la lance, la sarisse, l'épieu, le javelot, la phalarique, la lancegaye, l'angon, la zagaye, l'esponton, le fauchard, la hallebarde, la pertuisane, etc. De toutes ces armes, nous n'avons conservé que la lance, à laquelle il faut joindre la baïonnette, qui est d'invention moderne

HASTAIRE, HASTE (en latin *hastarius hasta*). Chez les Romains, le *hastaire* était un soldat légionnaire qui était armé de la *haste*, et qui combattait à la première ligne (*Voy.* LÉGION). On appelait ainsi une lance garnie, à son extrémité, d'un fer pointu, et dont la hampe était tantôt longue et tantôt courte : dans le premier cas, elle servait à pointer; dans le second, à lancer.

HASTÉ (du latin *hasta*, lance), nom donné, en Botanique, aux feuilles dont la forme affecte celle d'un fer de lance.

HATTI-CHÉRIF, nom donné, en Turquie, aux ordonnances émanées du sultan et signées de sa main. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

HAUBANS (de *haut*, et de *ban*, mis pour l'allemand *band*, lien), gros cordages à trois torons qui vont du haut du mât jusqu'à bâbord et à tribord du navire. Tout hauban entoure la tête du mât et lui fait comme un bandeau (de là son nom), puis est attaché à l'endroit des barres de hune. Il y en a de simples, et ceux-là sont garnis, à leur extrémité inférieure, de poulies ou de caps de mouton, où passe un filin qu'on appelle la *ride* du hauban D'autres, au contraire, sont composés d'un système d'étagues et de palans, et se nomment *haubans à oastague*, jadis *candèles*. Les haubans prennent le nom de leurs mâts : *Grands haubans*, *H. de misaine*, *H. d'artimon*, *H. de beaupré*; puis *H. du grand mât de hune*, *H. du grand perroquet*, et ainsi de suite. Tous sont traversés du haut en bas par de petits cordages dits *enfléchures*, qui servent d'échelons aux matelots. Il y a aussi des haubans longitudinaux tirant le grand mât, l'un vers l'arrière, l'autre vers l'avant. — L'effet des haubans est d'étayer les mâts contre les secousses du roulis et de la tempête.

HAUBERT (de l'allemand *hals*, cou, et *bürgen*, garder), cotte de mailles à manches et à gorgerin, qui servait de hausse-col, de brassards et de cuissards (*Voy.* COTTE). — On appelait *fief de haubert* un fief qui obligeait son possesseur à servir le roi à la guerre, avec droit de porter le haubert.

HAUSSE-COL, ornement de cuivre ou d'argent doré, en forme de croissant, que les officiers d'infanterie portent par devant quand ils sont de service, ou quand le régiment sort avec les drapeaux. C'est un reste de l'ancienne armure. On armait officier, sous Louis XIV, en présentant un hausse-col et une pique.

HAUSSIÈRE. *Voy.* AUSSIÈRE.

HAUTBOIS (de *haut*, pris dans le sens musical, pour *aigu*, et de *bois*, matière dont cet instrument est formé?), instrument à vent et à anche, long de 60 centim. environ, construit en buis, en ébène, en grenadille, etc., est formé de trois pièces dites

*corps*, qui s'ajustent bout à bout, formant un tube graduellement évasé que termine une espèce d'entonnoir dit *pavillon*; l'*anche* est formée de deux lamelles de roseau. Sur la longueur du tube sont des trous qui donnent l'échelle diatonique. Pour les notes avec dièses et bémols, elles s'obtiennent au moyen de clefs qui, aujourd'hui, sont au nombre de 12. Parfois on adapte au corps supérieur ce qu'on nomme la *pompe* : ce sont 2 tubes de cuivre roulant l'un sur l'autre et augmentant de 2 centim. la longueur du canal. Le hautbois a 2 octaves et 5 demi-tons qui, pour le hautbois ordinaire, vont du 1er *ut* du violon au *fa* suraigu, mais qui, pour l'espèce de hautbois dite *cor anglais*, sonnent une quinte plus bas (depuis le *fa*, un ton sous le *sol* initial du violon, jusqu'au 1er *si* bémol de la chanterelle), et qui, dans le *H. baryton* de Brod, partent du *la* intermédiaire à ces 2 points de départ. — Le son du hautbois a quelque chose de champêtre, de naïf et de doux. Bien employé, il produit un effet charmant dans la symphonie. Il est propre surtout à la cantilène et ne doit pas être chargé de notes. Plus que d'autres instruments, il doit être joué avec talent. Le doigté en est facile; mais la belle qualité, le velouté, l'égalité des sons ne le sont pas.

Le nom de *hautbois* se donnait il y a 150 ans à toute une famille d'instruments que l'on ne peut décrire ici : le *Hautbois dessus*, le *H. ténor*, le *H. basse;* 3 hautbois de Poitou un peu plus aigus que les précédents; le *H. de forêt*, une octave plus haut que le hautbois moderne; le *H. d'amour*, une tierce plus bas; le *Cervelas*, dont le tube avait de développement 1m164, mais dont la longueur ne passait pas 0m137, etc. Il ne reste de tous ces instruments que le *H. ténor*, sous le nom de *Cor anglais. V.* ce mot.

HAUT, HAUTE. En Géographie, on nomme ainsi la partie des fleuves ou des rivières qui est du côté de la source; le pays arrosé par cette partie; on dit *haute Garonne*, *haute Seine*, *haut Rhin*, etc. — On appelle *haut pays* la partie de certains pays qui est la plus éloignée de la mer.

En Musique, *haut* est synonyme d'*aigu*.

Une rivière, une mer sont *hautes* quand leurs vagues sont soulevées avec violence. La *haute mer* est la *pleine mer*. On appelle *vaisseaux de haut bord* les vaisseaux de haute dimension. *V.* VAISSEAU.

HAUTE-CONTRE. On appelle ainsi la plus aiguë des voix d'homme par opposition à la basse ; les voix de *haute-contre* sont rares.

HAUTE COUR DE JUSTICE, tribunal suprême créé par la Constitution de 1848 pour juger des crimes politiques et des attentats à la sûreté de l'État, et conservé par la Constitution de 1852, sauf certaines modifications apportées par le sénatus-consulte organique du 13 juillet 1852. Aujourd'hui cette cour se compose de juges pris parmi les membres de la Cour de cassation et d'un haut jury pris parmi les membres des conseils généraux. Elle forme deux chambres, l'une *de mise en accusation* et l'autre *de jugement*, toutes deux composées de 5 juges et de 2 suppléants. Les hauts jurés sont au nombre de 36. La haute cour de justice ne peut être saisie d'une accusation que par un décret du chef de l'État. — Précédemment, des attributions analogues étaient remplies par la Cour des pairs.

HAUT FOURNEAU. *Voy.* FOURNEAU.

HAUT JUSTICIER, nom donné, pendant le moyen âge, aux seigneurs qui avaient droit de connaître des crimes entraînant la peine capitale. Ils recevaient du roi la plénitude de son pouvoir dans l'étendue de leur justice, et le droit d'y connaître des matières que le roi ne s'était point réservées à lui seul ou n'avait point attribuées aux juges royaux.

HAUT MAL. *Voy.* ÉPILEPSIE.

HAUTESSE, titre que l'on donne exclusivement padichach ou Grand-Seigneur des Ottomans.

HAUTEUR, se dit, en Géométrie, de l'élévation d'un objet au-dessus de la surface de la terre. — On se sert encore de ce mot pour désigner la distance d'un point à une ligne et celle d'une ligne à un plan: ainsi, la hauteur d'un triangle est la perpendiculaire abaissée de son sommet à sa base ; la hauteur d'un parallélogramme est la perpendiculaire abaissée d'un point quelconque d'un de ses côtés sur le côté opposé.

En Astronomie, on nomme *hauteur* ou *élévation d'un astre*, l'arc d'un cercle vertical compris entre l'astre et l'horizon. Les hauteurs des astres se distinguent en *apparentes* et en *vraies*. La hauteur apparente est celle qu'on observe avec les instruments et qui est influencée par la réfraction qui relève l'astre vers le zénith, ainsi que par la parallaxe qui l'abaisse vers l'horizon. La hauteur vraie est celle qu'on obtient par le calcul, en tenant compte des effets de la réfraction et de la parallaxe. La *hauteur méridienne*, qui a lieu lorsque l'astre passe par le méridien, est la plus grande de toutes; c'est l'arc du méridien compris entre l'astre et l'horizon. La *H. de l'équateur* est la plus petite de ses deux distances à l'horizon, mesurée sur le méridien ; elle est le complément de la hauteur du pôle. La *H. du pôle* est égale à la latitude terrestre du lieu. Toutes les étoiles circompolaires peuvent servir pour obtenir la hauteur du pôle, si l'on observe leur double passage au méridien. Les marins la déduisent ordinairement de la hauteur du soleil, comparée à la déclinaison de cet astre, qui leur est fournie par la *Connaissance des temps;* ces observations se font à l'aide du sextant.

HAVRE (de l'allemand *hafen*, port). On nommait ainsi autrefois tout port de mer, naturel ou creusé par les hommes ; aujourd'hui, on donne ce nom à certains ports, moins sûrs, moins vastes, et généralement situés à l'embouchure d'un fleuve. Quelques-uns l'ont retenu comme nom propre. — *Havre de barre* est un nom donné aux ports dont l'entrée est fermée par des bancs de sable ou des galets, etc. Le *H. de toutes marées* ou *d'entrée* est celui où les bâtiments peuvent entrer et sortir à tout instant. Le *H. brut* ou *crique* est un havre naturel.

HEAUME (du bas latin *helmus*, fait de l'allemand *helm*, même signification), espèce de casque élevé en pointe qui couvrait la tête, le visage et le cou. Il n'y avait qu'une ouverture à l'endroit des yeux, garnie de grilles et de treillis, et qui servait de visière. Le heaume était réservé aux chevaliers et à la noblesse. Son usage se maintint jusqu'au XVIe siècle. — Dans le Blason, le *heaume* est un ornement et une marque de fief noble. *Voy.* CASQUE.

HEBDOMADAIRE (du grec *hebdomas*, semaine), nom donné à tout ce qui se fait une fois chaque semaine. — L'*Hebdomadier*, dans un couvent ou un chapitre de chanoines, est celui qui est de semaine pour dire les oraisons de l'office et y présider. — On nomme aussi *Hebdomadière* la religieuse qui, dans les couvents de femmes, remplit le même office.

HÉBÉ (du nom d'*Hébé*, déesse de la jeunesse), planète télescopique découverte en 1847 par M. Hencke, de Driessen. La durée de sa révolution est de 1379 jours et demi; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 14° 46′ 32″. Sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1,000, est de 2,425. On la représente par une coupe.

HÉBERGE. Ce mot, autrefois synonyme de *logement*, a, en Droit, une signification particulière, et désigne le point jusqu'où un mur est censé être commun entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale. Un propriétaire n'est tenu de contribuer à l'entretien et aux réparations du mur mitoyen que jusqu'à son héberge.

HÉCATOMBE (du grec *hékaton*, cent, et *bous*, bœuf), sacrifice dans lequel on immolait 100 victi-

mes, le plus souvent 100 taureaux ou 100 génisses. On élevait 100 autels de terre ou de gazon, où 100 prêtres sacrifiaient autant de victimes. Cette cérémonie, qui n'était en usage que chez les Grecs et les Romains, avait lieu seulement dans les grandes calamités ou dans les grandes réjouissances. — On donnait d'ailleurs le nom d'*hécatombe* à tout sacrifice somptueux, bien que le nombre des victimes pût être beaucoup moindre que cent.

HECT... ou HECTO... (du grec *hékaton*, cent), élément initial du nom de beaucoup de mesures décimales qui valent cent fois celle que l'on a prise pour point de départ : tels sont l'*hectomètre*, l'*hectare*, l'*hectostère*, l'*hectolitre*, l'*hectogramme*, qui valent cent mètres, cent ares, cent stères, etc.

HECTARE, mesure de superficie qui contient cent ares, ou 10,000 mètres carrés : c'est un carré qui a cent mètres de côté. L'hectare a remplacé comme mesure usuelle les anciennes mesures désignées sous les noms d'*arpent*, de *journal*, de *stérée*, qui variaient de pays en pays. Il équivaut à 2 arpents 9,249 de 100 perches à 18 pieds de côté, ou arpents de Paris, et à 1 arpent 9,580 de 100 perches à 22 pieds de côté, ou arpent des eaux et forêts.

HECTIQUE (FIÈVRE), du grec *hecticos*, continu. *Voy.* FIÈVRE. — *Hectisie. Voy.* CONSOMPTION.

HECTOGRAMME, poids métrique de 100 grammes : c'est le poids absolu d'un décilitre d'eau à son maximum de densité. Il équivaut à 3 onces 2 gros, 10 gros 7 15 des anciens poids.

HECTOLITRE, mesure de capacité pour les liquides et pour les choses sèches, contient 100 litres. Il équivaut à 107 pintes anciennes de Paris et à 7 boisseaux 2/3.

HECTOMÈTRE, espace de 100 mètres, vaut 51 toises 1 pied 10 pouces des anciennes mesures. On trouve les hectomètres marqués par de petites bornes sur certaines routes secondaires.

HÉDÉRACÉES (du latin *hedera*, lierre), famille de plantes créée par M. Richard pour le seul genre *Lierre :* la plupart des Botanistes rangent ce genre dans la famille des Araliacées, où, cependant, par son style simple et son ovaire multiloculaire, il fait exception à la règle générale, qui est d'avoir autant de styles distincts que de loges.

HEDWIGIE (du botaniste *Hedwig*), *Hedwigia*, genre de Mousses : coiffe campaniforme, à opercule mamillaire; urne ovale à tube très-court. L'espèce principale est l'*H. aquatique*, que l'on trouve à Vaucluse et près de Genève : elle a une tige allongée, adhérente aux pierres et rameuse à son sommet.

Le nom d'*Hedwigie* a aussi été donné à un arbre de la famille des Burséracées, qui croît à Saint-Domingue, et à un autre arbre d'Amérique, de la famille des Térébinthacées, haut de 10 à 12 mètres. On en retire, à l'aide d'incisions pratiquées sur son écorce, une substance résineuse, claire, âcre, qui prend à l'air la forme de petits morceaux d'un blanc jaunâtre, et que l'on brûle en guise d'encens : ce qui lui a fait donner l'épithète de *Balsamifère*.

HEDYCHIUM, nom latin du genre *Gandasuli*.

HEDYOTIS, HEDYSARUM. *V.* OLDENLANDIE, SAINFOIN.

HÉGÉMONIE (du grec *hégémôn*, conducteur), suprématie qui alternait d'une cité à l'autre dans les fédérations de l'antiquité, surtout en Grèce. Athènes, Sparte et Thèbes furent successivement en possession de l'hégémonie. On en trouve aussi des exemples dans l'Étrurie, dans le Latium, et même en Gaule. Le généralissime ne jouissait de son autorité que pour l'expédition qu'on entreprenait, sans pouvoir s'immiscer dans l'administration intérieure des États qui se soumettaient ainsi à sa direction.

HÉGIRE (ÈRE DE L'), fuite de Mahomet de la Mecque, le 16 juillet 622. *V.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

HEISTÉRIE, *Heisteria* (d'un nom propre), genre de la famille des Olacinées, renferme des arbres exotiques qui ont le port du Laurier : calice très-petit, quinquéfide; corolle à 5 pétales, 10 étamines; ovaire à 3 loges, et drupe monosperme, en forme d'olive, à demi enveloppé par le calice. Ce genre a pour type l'*H. coccinelle*, arbre de moyenne grandeur, qui croît en Amérique. Le calice qui en enveloppe la base acquiert par la maturité une couleur rouge éclatante, analogue à celle de la *Cochenille*. On le nomme vulgairement *Bois de perdrix*, parce que les tourterelles, improprement dites *perdrix* aux Antilles, recherchent son fruit avec avidité.

HÉLAMYS (du grec *hélê*, chaleur du soleil, et *mys*, rat; rat des pays chauds), genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, a été formé, aux dépens des Gerboises, pour une seule espèce, le *Lièvre sauteur* (*H. cafer*), dit aussi *Gerboise du Cap*, ou *Mannet*. C'est un animal un peu plus grand que notre lièvre, à membres postérieurs très-longs, et dont le pelage est d'un brun jaune légèrement grisâtre. Il vit dans des terriers, d'où il ne sort que la nuit. Sa marche a lieu par sauts, comme chez les kangourous.

HELBEH, nom donné en Orient au *Fenugrec*.

HELCOSE (du grec *helcos*), synonyme d'ulcère ou de plaie suppurante. — On donne aussi ce nom : 1° à une ulcération profonde de la cornée, qui survient à la suite d'un coup ou d'une grande inflammation ; 2° à une cachexie anomale, caractérisée par un grand nombre d'ulcères opiniâtres, compliqués de carie, de putridité, de fièvre lente, etc.

HÉLER (de l'anglais *to hale*, prononcé *héele*, haler, attirer à soi). Dans la Marine, ce mot est synonyme d'*appeler*. On se sert d'un porte-voix pour héler un bâtiment peu éloigné et pour donner des ordres sur le sien : *Oh! du navire! oh!* est le cri de l'homme qui hèle.

HÉLIANTHE (du grec *hélios*, soleil, et *anthos*, fleur), *Helianthus*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, se compose d'espèces herbacées, rarement suffrutescentes, à feuilles opposées, et à fleurs jaunes réunies en larges capitules radiés comme un *soleil :* c'est à quoi il doit son nom. L'involucre est formé de bractées imbriquées irrégulièrement; le réceptacle est plan ou convexe, couvert de paillettes; les fruits sont comprimés, quadrangulaires, et terminés chacun par une aigrette formée de deux petites folioles contigues aux angles. Trois espèces surtout sont très-répandues dans les jardins : 1° l'*H. tournesol*, originaire du Pérou, vulgairement *Soleil*, *Grand soleil* et *Tournesol des jardins :* on le cultive souvent pour ses graines, qui fournissent de l'huile en abondance; 2° l'*H. multiflore*, appelé aussi *Soleil vivace*, ou *Petit soleil*, originaire de la Virginie, et dont une variété à fleurs doubles est fréquemment cultivée dans les jardins; 3° l'*H. tubéreux*, appelé aussi *Topinambour*, et originaire du Brésil. *Voy.* TOPINAMBOUR.

HÉLIANTHÈME (du grec *hélios*, soleil, et *anthémon*, fleur), *Helianthemum*, genre de la famille des Cistinées, renferme des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux à feuilles alternes ou opposées, à calice quinquésépale, à corolle quinquépétale, et à étamines nombreuses. L'*H. commun*, vulgairement *Herbe d'or*, *Hyssope des Garigues*, se reconnaît à ses tiges grêles, couchées, à ses feuilles à bords roulés, à ses fleurs au disque d'or, qui pendent en grappes au bout des rameaux. Il est commun sur nos coteaux; on le cultive aussi dans les jardins.

HÉLIAQUE (COUCHER et LEVER), du grec *hélios*, soleil. Le *lever héliaque* d'un astre est celui qui a lieu une heure avant l'apparition du soleil; le *coucher héliaque* a lieu une heure après que le soleil a disparu sous l'horizon.

HÉLICE (du grec *hélix*, spirale). En Géométrie, on nomme ainsi une ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre. *Voy.* SPIRALE.

En Architecture, on appelle *escalier en hélice* un

escalier formé de marches gironnées, tournant autour d'un pilier cylindrique qui lui sert de noyau. — Dans les colonnes de l'ordre corinthien, on nomme *hélices* les petites volutes qui semblent supporter la fleur du chapiteau. Il y en a quatre paires, une sous chaque fleur, placée à la face échancrée du tailloir. On appelle *Hélices entrelacées* celles dont les enroulements se croisent ensemble; *H. évidées*, celles qui sont à jour.

Dans la Mécanique, on appelle *hélice* tout appareil en forme de vis ou de tire-bouchon. On fait une foule d'applications usuelles de ces précieux appareils, comme dans l'*écrou*, la *vis à bois*, la *vis d'Archimède*, la *presse à vis*, les *tours*, les *machines à diviser*, etc. On s'en est récemment servi de la manière la plus heureuse dans la navigation à vapeur pour obtenir un propulseur sous-marin d'une grande puissance : c'est ce qu'on nomme *hélice propulsive*.

L'*hélice propulsive* remplace avec avantage dans les bateaux à vapeur les roues à aubes. L'hélice est placée à l'arrière du navire et fixée à l'étambot dans une direction oblique ; elle est immergée d'une profondeur d'au moins 60 centimètres. Elle est mise en mouvement par une machine à vapeur située au centre du vaisseau, comme dans les bâtiments à roues, et qui lui imprime une vitesse de rotation de 100 à 120 et même 200 tours par minute. Par l'effet de ce mouvement rapide, les ailes de l'hélice frappant obliquement l'eau comme celles d'un moulin à vent, la refoulent violemment et font ainsi avancer le navire avec une vitesse qui peut atteindre de 10 à 12 milles à l'heure. S'enlevant à volonté, l'H. permet de transformer un navire à vapeur en bâtiment à voiles.

La 1re idée de l'hélice comme agent propulseur est née en France : on en trouve le germe dans un appareil proposé en 1727 par Du Quet, et dans le *Ptérophore* décrit par Paucton dans sa *Vis d'Archimède* (1768). En 1803, Ch. Dallery prit un brevet dans lequel l'hélice propulsive est nettement décrite; mais, faute de fonds, il ne put appliquer son invention. L'hélice du capitaine suédois Ericsson, inventée en 1836, fut la première qui donna des résultats satisfaisants : elle est formée d'un cylindre en fer joint au noyau de l'axe par trois segments d'hélicoïde qui servent de propulseurs par l'inclinaison de leur plan, et qui se prolongent à l'extérieur en forme d'ailes; cette hélice est montée sur une douille dans laquelle passe l'arbre, qui est horizontal. De nouveaux essais ont fait donner à l'hélice la forme et l'inclinaison que nous avons indiquée ci-dessus. Quoique toute récente encore, la navigation à hélice a déjà pris de tels accroissements qu'il s'est formé en Angleterre une Compagnie générale des bateaux à hélice qui dessert les principaux points du globe. — La navigation à hélice peut se combiner heureusement avec la navigation à voiles, comme l'ont prouvé les expériences faites en 1852 à Toulon sur le vaisseau *le Napoléon*.

Dans la Conchyliologie, l'*Hélice*, vulgairement connue sous les noms de *Limaçon*, *Colimaçon*, est un genre de Mollusques terrestres de la classe des Gastéropodes, ordre des Pulmonés, à coquille univalve, globuleuse ou orbiculaire, à spire convexe ou conoïde, à ouverture entière. Toutes les hélices vivent d'herbes et de feuilles d'arbres, et causent de grands dégâts dans les jardins. On en mange plusieurs espèces, principalement l'*Escargot comestible* (*H. pomatia*), appelé vulgairement la *Vigneronne*, ou le *Limaçon des vignes*. Aux approches de l'hiver, cette espèce s'enferme dans sa coquille, dont elle bouche l'entrée, au moyen d'une membrane calcaire : c'est l'époque à laquelle elle est le plus recherchée comme aliment. En Médecine, on en fait un sirop, et on en prépare un bouillon pour les maladies de poitrine.

**HÉLICHRYSE** (d'*hélichrysos*, nom de l'espèce type chez les Grecs), *Helichrysum*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des herbes ou des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, à capitules multiflores, à involucres imbriqués, scarieux, colorés de teintes pourpres, jaunes, blanches, qui en font de très-jolies fleurs et se conservent plusieurs années; ce qui a valu à ces plantes le nom d'*Immortelles*. Ces plantes croissent dans le midi de l'Afrique, et quelques-unes en Europe. On cultive en orangerie l'*H. d'Orient*, dite vulgairement *Immortelle jaune*.

**HÉLICOÏDE**, c.-à-d. qui a la forme de spirale. — En Géométrie, ce mot s'emploie substantivement pour désigner la spirale parabolique. *Voy.* SPIRALE.

**HELICONIA** (d'un nom mythologique), genre de la fam. des Musacées, confondu par quelques-uns avec le *Strelitzia*, donne son nom à la tribu des *Héliconiées*.

**HÉLIOCENTRIQUE** (du grec *hélios*, soleil, et *kentron*, centre), se dit de ce qui est relatif aux astres vus du soleil pris comme centre des observations.

**HÉLIOGRAPHIE** (*dessin solaire*). *V.* PHOTOGRAPHIE.

**HÉLIOMÈTRE** (du grec *hélios*, soleil, et *métron*, mesure), sorte de lunette dont on se sert pour mesurer exactement le diamètre apparent du soleil ou des planètes, ainsi que les petites distances apparentes qui séparent les corps célestes entre eux. L'*héliomètre* consiste principalement en deux objectifs ou deux moitiés d'objectif, et un seul oculaire; ce qui a pour effet de donner deux lunettes dans un seul tuyau et de doubler les images. Pour s'en servir, on rapproche les deux objectifs, jusqu'à ce que les deux images qu'ils donnent semblent se toucher : alors, l'écartement des deux verres, évalué en secondes, donne le diamètre ou la distance cherchée. On appelle encore cet instrument *astromètre*, ou *micromètre objectif*. L'héliomètre, inventé en 1747 par le Français Bouguer ou par l'Anglais Savery, a été perfectionné par les Anglais Short et Dollond.

**HÉLIOPHILE** (du grec *hélios*, soleil, et *philos*, ami), *Heliophila*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à racine grêle, à tiges rameuses, à fleurs blanches, jaunes, roses ou d'un beau bleu, et disposées en grappes allongées. Ces plantes sont indigènes au cap de Bonne-Espérance. On en a fait une tribu de la famille des Crucifères, sous le nom d'*Héliophilées*.

Genre de Coléoptères hétéromères de la famille des Mélasomes, qui a pour type l'*H. hybridus* du midi de la France.

**HÉLIOSCOPE** (du grec *hélios*, soleil, et *skopéin*, observer), lunette destinée à observer le soleil, est garnie, à cet effet, d'un verre enfumé ou coloré en noir, en bleu ou en vert, afin d'affaiblir la trop grande vivacité de la lumière. — On donne aussi ce nom à des instruments à l'aide desquels on peut diriger l'image du soleil dans une chambre obscure, où elle est reçue sur du papier ou sur un verre dépoli. On peut alors l'observer directement à l'œil nu ou avec un verre grossissant. — Ces instruments sont précieux pour étudier les taches du soleil et la marche des éclipses.

**HÉLIOSTAT** (du grec *hélios*, soleil, et *staô*, s'arrêter), instrument employé dans l'Optique : c'est un miroir plan, mû par un mécanisme d'horlogerie de manière à suivre le mouvement du soleil et à en réfléchir les rayons dans une direction constante. Imaginé par S'Gravesend, il a été perfectionné par Gambey, et surtout par M. Silbermann aîné.

**HÉLIOTROPE** (du grec *hélios*, et de *trépô*, tourner), *Heliotropium*, genre de la famille des Borraginées, renferme des herbes et des arbrisseaux à feuilles alternes, entières, le plus souvent hérissées; à fleurs petites, ordinairement en épis unilatéraux, roulés en crosse à leur sommet; le calice et la corolle sont à 5 divisions, les étamines au nombre de 5; le fruit est un tétrakène. Parmi les espèces, généralement intertropicales, on remarque : 1° l'*H. du Pérou*, que

les jardiniers appellent *Vanille*, ou simplement *Héliotrope*, arbuste à rameaux poilus, à feuilles ovales, à fleurs blanches un peu violacées, exhalant une agréable odeur de vanille; cette plante, originaire du Pérou, est cultivée partout en Europe; 2° l'*H. d'Europe*, appelé vulgairement *Herbe aux verrues*, à fleurs blanches, en épis géminés, très-commun dans tous les lieux sablonneux, secs et découverts.

On donne encore en général le nom d'*Héliotrope* aux plantes qui ont la propriété de tourner leurs fleurs vers le soleil et d'en suivre le cours: on les nomme aussi *Tournesol*. — L'*H. d'hiver* est le *Tussilage odorant*.

En Joaillerie, on appelle *Héliotrope* une espèce d'Agate parsemée de points rougeâtres, sur un fond vert obscur : c'est un quartz rhomboïdal.

HELLÉBORE, HELLÉBORÉES. *Voy.* ELLÉBORE.

HELLÉNISME (du grec *hellên*, grec), manière de parler qui tient au génie de la langue grecque. Le plus fréquent hellénisme est l'attraction, qui consiste à attirer un mot au cas de son corrélatif (χράομαι οἷς ἔχω). On en trouve de nombreux exemples en latin (*Istum quem quæris, ego sum. Licet illis esse beatis*, etc.). En français, une foule d'expressions et de tours ne s'expliquent que par leur source grecque. Ainsi, Racine construit le verbe *admirer* avec la conjonction *si*, en grec θαυμάζω εἰ :

J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice, etc.

H. Estienne a composé un petit traité *De la Conformité du langage français avec le grec*.

HELMINTHES (du grec *helmins*, ver), 4e classe du sous-embranchement des Vers, dans le système de M. Milne-Edwards. Cette classe renferme la plupart des vers intestinaux que quelques naturalistes, à l'exemple de Cuvier, avaient rangés parmi les animaux rayonnés, et quelques autres espèces non parasites qui se rapprochent des premières par leur organisation. Ces animaux n'ont rien de radiaire dans leur structure, et ils se rapprochent des Annélides par leur corps allongé, tantôt cylindrique, tantôt déprimé. Souvent leur tête est armée de crochets ou de ventouses; mais ils sont apodes, privés d'organes vibratoires et dépourvus d'un système nerveux multiganglionnaire distinct. On divise cette classe en *Planariés*, *Nématoïdes*, *Acanthocéphales*, *Trématodes*, *Tænioïdes* et *Cystoïdes*.

HELMINTHOCHORTOS (du grec *helmins*, ver, et *chortos*, tas, monceau), synonyme de *Mousse de Corse*. *Voy.* ce mot.

HELMINTHOLOGIE (du grec *helmins*, ver, et *logos*, discours), partie de l'Histoire naturelle qui traite des Vers.

HÉLOPS (du grec *hêlos*, tubercule, et *opsis*, aspect, à cause de la forme de leur corps), genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Sténélytres : corps ovale, oblong, légèrement convexe ; antennes filiformes, un peu plus grosses vers le bout. Ces insectes sont généralement de petite taille, bruns ou d'une couleur métallique sombre. Leur tête est petite, moins large que le corselet, lequel est lui-même plus large que l'abdomen. Ils vivent sous les écorces des arbres. L'*H. bleuâtre*, long d'un centimètre et demi, et d'un bleu violet foncé, habite le midi de la France. L'*H. lanipède*, d'un vert foncé, est commun aux environs de Paris. — Le genre Hélops est le type de la tribu des *Hélopiens*.

HÉLOTIUM, genre de Champignons de la section des Thécasporés : chapeau stipité, membraneux, charnu, hémisphérique, à bords quelquefois repliés en dedans. On trouve ces champignons en France, sur les vieux troncs d'arbres, les branches mortes et les fumiers, où ils se présentent sous forme de petites épingles blanches, roses ou jaunes. Le type du genre est l'*H. agaric*, très-petit et très-blanc, qui croît par groupes sur les bois pourris.

HELVELLE (du latin *helvella*, petit chou), genre de Champignons de la section des Thécasporés: chapeau irrégulier, stipité, charnu, translucide, coloré en gris, en orangé, en noir. Les helvelles croissent à terre sur le gazon ou sur les arbres morts. L'*H. mètre*, l'*H. grande* et l'*H. comestible* sont bonnes à manger et d'un goût très-agréable. Cette dernière a un chapeau presque difforme, de couleur châtain-clair, et un stipe court, d'un blanc roux. On la trouve par groupes au printemps dans les bois élevés.

HÉMANTHE (du grec *haima*, sang, et *anthos*, fleur), *Hæmanthus*, genre de la famille des Amaryllidées : plantes herbacées, à racine bulbeuse, d'où s'échappent deux feuilles opposées, larges, consistantes, et une hampe courte qui porte à son extrémité une ombelle de fleurs d'un beau rouge de sang. Ces plantes sont presque toutes originaires du Cap de Bonne-Espérance. Celle qui est le plus cultivée dans nos parterres est l'*H. écarlate* (*H. coccineus*), appelée vulgairement *Tulipe du Cap*. Cette espèce est remarquable par ses deux larges et belles feuilles qui s'étalent à terre, et par son ombelle de 20 à 30 fleurs d'un rouge vif, entourées d'une spathe à 6 folioles d'un très-beau rouge.

HÉMASTATIQUE (du grec *haima*, sang, et *statikê*, statique), partie de la Physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux, ainsi que des rapports entre la force d'impulsion du cœur et la force de résistance que rencontre le sang.

HÉMATÉMÈSE (du grec *haima*, *haimatos*, sang, et *éméô*, vomir), vomissement de sang, hémorragie gastrique, provenant d'une exhalation de sang à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac. Elle est fort rare, et n'a guère lieu que dans l'âge mûr, ou chez les individus d'un tempérament nerveux, d'une constitution maigre, d'un caractère mélancolique, et qui mènent un genre de vie trop sédentaire. Un excès dans les aliments, une émotion pénible, un coup sur l'épigastre, un refroidissement brusque des extrémités, ou l'action d'un poison, sont les causes qui peuvent occasionner l'hématémèse.

HÉMATINE (du grec *haima*, sang), principe colorant pur du bois de Campêche, se présente en petits cristaux aiguillés, d'un blanc rosé, entièrement inodores. Les acides jaunissent l'hématine, et lui donnent une belle teinte rose lorsqu'ils sont en excès; tandis que les alcalis et tous les oxydes métalliques, susceptibles de former des sels, lui font prendre une teinte pourpre ou violette. On l'appelle aussi *Hématéïne* et *Hématoxyline*.

Le nom d'*Hématine* a été également donné à la matière colorante du sang. *Voy.* HÉMATOSINE.

HÉMATITE (du grec *haima*, sang), ou *Sanguine*, à cause de sa couleur rouge, dite aussi *Ferret d'Espagne* et *Pierre à brunir*, variété de fer oligiste (tritoxyde ou oxyde rouge de fer). C'est un minerai riche, qui donne d'excellente fonte, mais il est rare en France. On en fait des *brunissoirs*, des crayons, de la terre d'ombre, du rouge de Prusse, etc. On l'emploie en Médecine comme astringent.

HÉMATOPOTE (du grec *haima*, sang, et *potês*, buveur), *Hæmatopota*, genre de Diptères, division des Brachocères, tribu des Tabaniens, renferme des insectes très-voisins des Taons, et qui ont les mêmes mœurs. Ils en diffèrent surtout par leurs ailes, qui, dans le repos, dépassent de beaucoup l'abdomen. L'*H. pluvial* est très-avide de sang, et incommode beaucoup les bestiaux dans les prairies.

HÉMATOSE (du grec *haima*, sang), sanguification ou conversion du chyle en sang : fonction par laquelle le sang veineux acquiert dans les poumons les qualités du sang artériel, qualités qu'il doit à l'absorption de l'oxygène atmosphérique dans l'acte respiratoire et qui le rendent propre à la nutrition. *Voy.* CIRCULATION et RESPIRATION.

HÉMATOSINE (du grec *haima*, sang), matière colorante ou plutôt produit d'une décomposition du

sang, n'est pas toujours d'une composition constante. Pour l'extraire, on commence par dépouiller le sang de sa fibrine en le battant avec des baguettes; on coagule l'albumine avec l'acide sulfurique; on presse le précipité entre deux linges pour lui enlever un excès d'acide sulfurique et d'eau; on le traite par l'alcool qui dissout le principe colorant, et après avoir évaporé la dissolution, on traite le résidu par l'éther. La matière ainsi obtenue contient encore 8 p. 100 de fer, dont M. Goudœver est parvenu à la débarrasser. Sa formule est alors $C^{44}H^{22}N^{3}O^{6}$.

HÉMATOXYLE (du grec *haima*, sang, et *xylon*, bois; bois couleur de sang), *Hœmatoxylon*, genre de Légumineuses de la section des Papilionacées, tribu des Cæsalpiniées, plus connu sous le nom de *Campêche épineux*. C'est un arbre de 15 à 20 m., à écorce brune, rugueuse, à bois rouge et à aubier jaunâtre. Ses branches sont chargées d'épines solitaires. Ses fleurs sont d'un blanc jaunâtre, petites, et ont l'odeur de la Jonquille. Cet arbre est propre à l'Amérique: il a reçu son nom du port de Campêche, dans les environs duquel il croît plus particulièrement. Son bois peut prendre un beau poli: on s'en sert dans la marqueterie, mais surtout dans la teinture, à laquelle il donne une substance rouge-foncé appelée *Hématine* ou *Hématoxyline*, que les acides font passer au rouge vif. Mêlée à des alcalis, cette couleur devient bleue et est inaltérable. Ce bois a été employé en médecine comme astringent. Les marchands s'en servent pour colorer les vins.

HÉMATURIE (du grec *haima*, sang, et *ouréin*, uriner), ou *Pissement de sang*, hémorragie de la membrane muqueuse des voies urinaires, peut être déterminée par un grand nombre de causes, telles que la présence d'une pierre dans la vessie, les uretères ou les reins; une inflammation très-vive de ces organes, l'introduction de corps étrangers dans la vessie, la suppression d'une hémorragie habituelle; des coups, des chutes, des blessures, etc. On l'observe surtout chez les hommes. L'hématurie est plus souvent *symptomatique* qu'*essentielle*. Comme toutes les hémorragies, celle-ci peut être *active* ou *passive*. Ses symptômes précurseurs sont: une douleur gravative avec sentiment de tension dans la région des reins et de la vessie, pâleur de la face, lipothymies, anxiétés et frissons, puis fréquentes envies d'uriner suivies de l'émission d'un fluide sanguinolent, dont la sortie est ordinairement accompagnée de douleurs plus ou moins vives dans l'urètre. L'hématurie active réclame les saignées générales, les boissons rafraîchissantes et émollientes, le repos absolu, la position horizontale; et lorsque l'écoulement de sang est trop abondant, les applications réfrigérantes sur les lombes et le périnée, ainsi que les injections froides dans le rectum. Celle qui est chronique et passive est beaucoup plus grave; on lui oppose des boissons acidulées ou aluminées, les astringents, les ferrugineux, les toniques.

HÉMÉRALOPIE (du grec *héméra*, jour, et *opsis* vue), dite aussi *Amblyopia crepuscularis*, espèce de névrose dans laquelle les yeux jouissent de la faculté de voir tant que le soleil est élevé sur l'horizon, et cessent de distinguer les objets à mesure que l'astre s'abaisse. Dans la plupart des cas, cette cécité nocturne n'est pas complète; d'autres fois, au contraire, la lumière la plus vive ne fait point impression sur l'œil. On observe surtout cette singulière affection dans les régions équatoriales, particulièrement chez les marins. Le traitement consiste à combattre d'abord, s'il y a lieu, la congestion sanguine vers la tête, puis à diriger sur les yeux quelques vapeurs stimulantes, à déterminer une forte révulsion.

HÉMÉROCALLIS (du grec *héméra*, jour, et *callos*, beauté; beauté de jour), genre de la famille des Liliacées, tribu des Asphodélées, renferme des plantes remarquables par la grandeur et la beauté de leurs fleurs, qui s'épanouissent durant le jour et se ferment le soir. Leur périanthe est tubulé, à 6 divisions, et renferme 6 étamines à ovaire libre, triloculaire. L'*H. du Japon* a des feuilles ovales, en forme de cœur, et marquées de nervures très-fortes; du milieu des feuilles sort une tige nue cylindrique portant des fleurs assez semblables à celles du lis, d'un blanc pur, odorantes et disposées en grappes. L'*H. bleue*, originaire aussi du Japon et de la Chine, ne diffère de la précédente que par ses fleurs bleues. Elle vient en pleine terre. L'*H. jaune*, appelée vulgairement *Lis jaune*, *Lis asphodèle*, *Lis jonquille*, originaire des montagnes du Piémont, a les feuilles en touffes, longues, étroites, aiguës, et les fleurs d'un beau jaune et d'une odeur agréable. Ces espèces sont cultivées comme plantes d'ornement.

HÉMÉRODROME (du grec *héméra*, jour, et *dromos*, coureur). *Voy.* COUREUR.

HÉMI (du grec *hémi*, pour *hémisus*, demi), mot qui se joint à un grand nombre de termes de science et d'art. Pour les mots commençant ainsi et qui ne seraient pas ici, *Voy.* le mot qui suit *hémi*.

HÉMICRANIE (du grec *hémi*, demi, et *kranion*, crâne). *Voy.* MIGRAINE et CÉPHALALGIE.

HÉMICYCLE (du grec *hémi*, demi, et *kyklos*, cercle), se dit, en général, de tout amphithéâtre qui a la forme d'un demi-cercle. — On nomme *H. de Bérose* une espèce de cadran solaire, coupé en demi-cercle, concave du côté du septentrion. Du milieu sortait un style, dont la pointe répondait au centre de l'hémicycle représentant le centre de la terre. Son ombre marquait sur la concavité de l'hémicycle les jours des mois et les heures de chaque jour.

HÉMIÉDRIE (du grec *hémi*, demi, et *édra*, base, face), se dit, en Cristallographie, d'une anomalie ou exception à la loi de symétrie de Haüy, qu'on observe dans certains cristaux, quand les modifications n'y portent que sur la moitié des parties semblables. Cette dissymétrie, se présente, par exemple, dans les cubes de la *boracite* qui, au lieu d'être tronqués sur les 8 angles, ne le sont que sur 4, en alternant. M. Weiss a l'introduit dans la science le principe de l'hémiédrie. Selon M. Delafosse, la dissymétrie des cristaux hémièdres n'est qu'apparente, attendu que ce n'est pas la similitude géométrique qu'il faut considérer dans leurs parties, mais leur similitude physique. M. Pasteur a démontré en 1852 que l'hémiédrie est la cause de la déviation que certains corps font éprouver au plan de la lumière polarisée.

HÉMIGALE (du grec *hémi*, demi, et *galê*, belette). *Hemigalus*, genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers, se compose d'animaux à museau effilé, fendu; à oreilles droites, à poils lisses, presque ras, et à ongles à demi rétractiles. Leurs pieds semi-plantigrades les placent entre les Genettes et les Paradonures. L'unique espèce de ce genre est l'*H. zébré* qui est long de 90 centim., et dont le dos, les épaules, les hanches et la queue sont couverts de bandes alternativement blanches et brunes. Il habite l'Inde, et se nourrit de fruits et d'insectes.

HÉMINE (du grec *hémi*, demi), mesure de capacité des Romains pour les choses liquides et les choses sèches, était la moitié du setier (*sextarius*), et valait 26 de nos centilitres.

HÉMIONE (du grec *hémi*, demi, et *onos*, âne), *Equus hemionus*, espèce du genre Cheval, offre les parties antérieures du cheval et les parties postérieures de l'âne. Sa tête a la forme de celle du cheval avec la grosseur de celle de l'âne; ses oreilles tiennent le milieu entre celles de ces animaux; son pelage est ras et lustré, isabelle en dessus, blanc en dessous. La crinière, qui est noirâtre, semble se continuer en une bande de même couleur, le long de la ligne dorsale jusqu'à la naissance de la queue; celle-ci, couverte de poils ras dans sa moitié supérieure, est terminée par un bouquet de crins noirâtres. L'hé-

mione se trouve en grand nombre dans le pays de Katch, au nord de Guzzerat (Inde), où il porte le nom de *Dziggetai*. Sa course est plus rapide que celle des meilleurs chevaux arabes. On s'en est servi à Bombay comme de chevaux de selle et de trait. On a réussi depuis peu à l'acclimater en France.

HEMIPLEGIE (de *hémi*, demi, et *plesséin*, frapper), paralysie qui affecte toute une moitié du corps.

HEMIOPIE (du grec *hémi*, demi, et *ops*, œil), maladie dans laquelle on n'aperçoit qu'une partie plus ou moins considérable des objets, soit qu'on en voie le milieu seulement et non le contour, soit qu'on n'en discerne que le contour et non le milieu, soit, enfin, qu'on n'en distingue que la moitié supérieure ou inférieure.

HÉMIPTÈRES (du grec *hémi*, demi, et *ptéron*, aile), ordre de la classe des Insectes, a pour caractères : 4 ailes, les supérieures coriaces dans leur première moitié et membraneuses dans leur partie terminale; tête petite, triangulaire, verticale; bouche garnie de trois soies aiguës, constituant un véritable suçoir. Tous les Hémiptères subissent des métamorphoses comme les autres ordres; mais ces métamorphoses peuvent n'être considérées que comme de simples changements de peau, puisqu'elles n'altèrent pas leurs formes, et qu'ils ont, en sortant de l'œuf, celles qu'ils conserveront toujours. Tout consiste dans le développement des ailes et l'appropriation à un service actif de différents organes qui, jusqu'à l'état d'insecte parfait, sont plus ou moins rudimentaires. Les *Pucerons*, les *Cochenilles*, les *Punaises*, les *Cigales* font partie de cet ordre, que l'on a divisé en deux sections : les *Homoptères* et les *Hétéroptères*. *Voy.* ces mots.

HEMIRAMPHUS (du grec *hémi*, demi, et *ramphos*, bec), sorte de Poisson. *Voy.* DEMI-BEC.

HÉMISPHÈRE (de *hémi*, et du grec *sphæra*, sphère), moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde. En Astronomie, l'équateur partage la terre en deux hémisphères, dans le sens du Nord au Sud (*H. boréal* et *H. austral*), et le méridien la partage en deux autres hémisphères, dans le sens de l'Est à l'Ouest (*H. oriental* et *H. occidental*).

En Physique, on nomme *Hémisphères de Magdebourg* des hémisphères concaves en cuivre, inventés, vers 1650, par Otto de Guericke, et qui servent à démontrer la puissance de la pression atmosphérique. Ces deux hémisphères étant appliqués l'un contre l'autre, si on fait le vide dans l'intérieur, on ne peut parvenir à les séparer.

Les Anatomistes appellent *hémisphères* du cerveau, du cervelet, les deux moitiés latérales de ces organes, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que le mot indique.

HÉMISTICHE (du grec *hémi*, et *stikhos*, vers), moitié d'un vers héroïque ou alexandrin. Il doit y avoir un repos à la fin du premier hémistiche des grands vers de douze syllabes. Dans les vers de dix syllabes, le repos a lieu après les quatre premières syllabes. Boileau et Voltaire ont donné les règles de ce repos dans les vers suivants :

> Que toujours, dans vos vers, le sens, coupant les mots,
> Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos.
>
> Observez l'*hémistiche*, et redoutez l'ennui
> Qu'un repos uniforme apporte auprès de lui.
> Que votre phrase heureuse, et clairement rendue,
> Soit tantôt terminée, et tantôt suspendue.

HÉMITRITÉE (du grec *hémi tritaios*, c.-à-d. demi-tierce), nom donné à une fièvre qui a deux sortes d'accès, c.-à-d. un accès chaque jour, et un second plus intense tous les deux jours.

HEMITROPIE (du grec *hémi*, demi, et *trépô*, tourner, c.-à-d. moitié de révolution), se dit, en Minéralogie, d'une sorte d'interversion que présentent certaines formes cristallines, lorsque deux moitiés du même cristal sont accolées, comme si l'une avait fait une demi-révolution pour se placer sur l'autre : il en résulte que les faces de ces deux moitiés sont placées en sens opposés. On observe l'hémitropie dans les cristaux de chaux carbonatée, dans ceux d'amphibole, de feldspath, etc.

HÉMOPIDE (du grec *haima*, sang, et de *ops*, regard), genre d'Annélides de la famille des Hirudinées, ou Sangsues, se compose d'animaux qui ne diffèrent des sangsues que par leur ventouse orale bilabiée et par la disposition de leurs 5 paires d'yeux, dont 3 sont très-rapprochées. L'espèce type est l'*H. sanguisorba*, commune dans nos ruisseaux. Elle est brune, pâle en dessous, et quelquefois plus ou moins verdâtre. Elle s'attache aux jambes des bestiaux, pénètre dans leurs narines ou dans leur bouche, et leur occasionne par sa morsure des plaies douloureuses.

HÉMOPTYSIE (du grec *haima*, sang, et *ptyô*, cracher, crachement de sang), hémorragie de la membrane muqueuse pulmonaire, caractérisée par l'expectoration d'une quantité plus ou moins grande d'un sang vermeil et écumeux. Quelquefois le sang est rendu à flots par la bouche et par les narines, et amène de la suffocation avec de l'anxiété, des vomissements, de la pâleur, des syncopes, etc.

L'hémoptysie est *aiguë* ou *chronique*, rarement *continue*; d'une durée variable et très-sujette à récidiver. Elle a pour causes les compressions habituelles du thorax ou du ventre, qui sont trop souvent chez les femmes l'effet des corsets; les coups sur la poitrine, les plaies pénétrantes, la lecture à haute voix et la déclamation, les chants, les cris et la toux violente, le jeu des instruments à vent, les maladies chroniques des poumons ou du cœur. On prescrit d'abord le repos et le silence, puis des saignées générales ou locales, des pédiluves ou sinapismes, la diète, les boissons gommées, émulsionnées, nitrées, quelquefois astringentes et froides, enfin, l'emploi des hémostatiques. Plus tard, on conseille un régime dont le lait et les fécules font la base; on proscrit le vin, les liqueurs, le café, les exercices violents, les émotions vives, etc.

HÉMORRAGIE et mieux HÉMORRHAGIE (du grec *haima*, sang, et *rhagénai*, rompre), effusion d'une quantité notable de sang, soit par la rupture de quelques vaisseaux sanguins, soit par voie d'exhalation. Les hémorragies sont ou *actives*, c.-à-d. dépendant d'une exaltation de l'action organique; ou *passives*, c.-à-d. dépendant d'une débilité générale.

Les premières surviennent surtout chez les individus jeunes et pléthoriques, livrés à la bonne chère, aux excès, à l'usage des boissons alcooliques; chez ceux qui font un exercice immodéré, ou qui mènent une vie trop sédentaire. Ces hémorragies sont ordinairement précédées de chatouillement, de pesanteur, de chaleur, de battements dans la partie où afflue le sang, et de refroidissement des extrémités. Le sang évacué est d'un rouge vermeil. Le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques et des révulsifs.

Les hémorragies *passives* se montrent chez les individus d'une constitution faible ou affaiblie par de longues maladies, par un régime débilitant, par des veilles prolongées, des évacuations excessives, par le scorbut, en un mot, par tout ce qui peut jeter les vaisseaux exhalants dans un état d'atonie. Ces hémorragies ne sont précédées d'aucun signe de congestion locale; elles sont accompagnées de pâleur de la face, de faiblesse du pouls et quelquefois de lipothymies. Ce sont alors les toniques et les astringents qui sont indiqués, tels que l'alun, la limonade sulfurique, l'extrait de ratanhia, l'application des corps froids, en un mot, des hémostatiques. *Voy.* ce nom.

Dans les hémorragies *traumatiques*, c.-à-d. résultant de plaies faites aux vaisseaux sanguins, le sang est vermeil et sort par jets et saccades s'il provient d'une artère; il est d'un rouge foncé et coule par un jet continu s'il est fourni par une veine.

Ces hémorragies réclament, selon les circonstances, l'emploi des absorbants, des styptiques, des caustiques, de la compression ou de la ligature.

Suivant la partie du corps où a lieu l'hémorragie, celle-ci prend un nom particulier. *Voy.* ÉPISTAXIS, HÉMATÉMÈSE, HÉMOPTYSIE, HÉMATURIE, HÉMORROÏDES, etc.

HÉMORROÏDES (du grec *haima*, sang, et *rhéô*, couler), tumeurs sanguines de l'anus, accompagnées ou non de flux de sang. On distingue les *H. externes*, qui occupent la marge de l'anus et qui quelquefois se réunissent en une sorte de bourrelet : tendues, ovoïdes ou oblongues, rouges ou bleuâtres, dans leur turgescence, elles sont flasques, décolorées, et souvent peu visibles dans leur état de vacuité; et les *H. internes*, ne consistant souvent qu'en un boursouflement de la membrane muqueuse de l'extrémité inférieure du rectum. On les distingue aussi en *accidentelles* et *constitutionnelles*, en *fluentes* et *non fluentes* (selon qu'elles coulent ou non).

Lorsque cette affection est légère, elle produit seulement une tension, une pesanteur plus ou moins douloureuse au siége ou dans les parties voisines; mais lorsqu'elle est intense, il y a, outre la tuméfaction hémorrhoïdale, horripilation dans le dos, pouls dur et serré, pâleur du visage, urines rares, épreintes, flatuosités intestinales, sentiment de pression entre l'anus et le périnée, écoulement de mucosités ou de sang. Tantôt le flux hémorroïdal a lieu goutte à goutte, tantôt il coule avec abondance pendant assez longtemps et à plusieurs reprises. Il ne doit cependant pas pour cela devenir un sujet d'inquiétude : beaucoup d'individus se trouvent même ainsi débarrassés d'incommodités plus ou moins graves qui les tourmentaient; bien plus, quand les hémorroïdes sont habituelles et périodiques, elles deviennent nécessaires au maintien de la santé. Cependant leur dégénération peut amener des accidents graves, des fissures, des abcès, des fistules, des cancers.

Les hémorroïdes n'apparaissent ordinairement que dans l'âge adulte; elles sont souvent héréditaires. Une constitution sanguine et bilieuse, une vie oisive ou sédentaire, une nourriture trop succulente, y disposent; la constipation, la grossesse, les travaux intellectuels, les vêtements trop serrés à la taille, l'abus des purgatifs, en un mot, toutes les circonstances qui favorisent la stagnation du sang dans les vaisseaux du rectum ou qui l'y appellent, en sont les principales causes déterminantes.

Le traitement des hémorroïdes ne doit être, la plupart du temps, que palliatif. Il faut suivre un régime doux, s'abstenir d'aliments trop copieux, de boissons excitantes; prendre fréquemment des bains tièdes ou frais, selon la saison; faire, matin et soir, des lotions froides sur la région anale; éviter soigneusement la constipation, au moyen de lavements émollients et de purgatifs doux; se servir de siéges élastiques, au lieu de ces coussins mous ou percés dont l'usage ne fait que favoriser le développement du mal. — Si les tumeurs hémorroïdales sont engorgées et très-douloureuses, les bains, les cataplasmes, les pommades, les lotions narcotiques, la belladone, etc., sont indiqués, et quelquefois aussi les sangsues à la marge de l'anus. — Lorsqu'il y a un flux hémorroïdal abondant, on parvient à le modérer par le repos absolu, la diète, la position horizontale, des boissons froides et acidulées, des bains de siége froids, des injections froides, acidulées ou astringentes; et, dans les cas extrêmes, par le tamponnement du rectum. — Quelquefois des tumeurs hémorroïdales peuvent être poussées au dehors et étranglées par le sphincter : il est important d'en faire de suite la réduction, en exerçant une compression douce sur ces tumeurs, préalablement enduites de cérat ou d'huile. — L'excision et la ligature des bourrelets hémorroïdaux sont les seuls moyens de guérir radicalement les hémorroïdes; mais on y a rarement recours, crainte d'accidents graves, surtout d'hémorragies.

HÉMOSTATIQUES (du grec *haima*, sang, et *staô*, s'arrêter). On appelle ainsi les moyens que l'on met en usage pour arrêter les hémorragies. Ils varient suivant le volume, le nombre, la situation des vaisseaux qui fournissent le sang, etc. Tantôt ce sont les *topiques froids*, les *absorbants*, tels que la charpie, l'amadou ou l'agaric, que l'on recouvre de différentes poudres, comme la colophane, la gomme, le charbon; les *styptiques* et *astringents*, tels que l'alun, les dissolutions de noix de galle, de ratanhia, de sels ferrugineux et d'acides minéraux; tantôt ce sont les *caustiques*, tels que le nitrate d'argent fondu, différents acides minéraux concentrés, la potasse, le chlorure d'antimoine ou de zinc, etc., ou bien le cautère actuel ou fer rouge; enfin, la *compression*, la *ligature*, la *torsion* et le *tamponnement*.

Parmi les compositions hémostatiques les plus vantées et les plus efficaces, on connaît l'*Eau hémostatique* de Brocchieri, celles de Léchelle, de Pagliari, etc. Elles ont généralement pour bases l'alun et des substances aromatiques. On cite comme un bon hémostatique une poudre faite avec 4 parties de colophane, 2 de gomme arabique et 1 de charbon. On se sert des hémostatiques à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur.

HENDÉCAGONE (du grec *hendéka*, onze), polygone composé de onze côtés et de onze angles. On obtient sa surface : 1° s'il est régulier, en multipliant par 11 la surface d'un des triangles réguliers isoscèles obtenus au moyen des rayons menés du centre à chacun des angles; 2° s'il est irrégulier, en calculant la somme des surfaces de chacun des triangles dans lesquels ce polygone se partage au moyen de diagonales conduites du sommet d'un angle aux autres angles. La somme de ses angles est de neuf fois deux angles droits.

HENDÉCASYLLABE (du grec *hendéka*, onze), vers de onze syllabes : on l'appelle aussi *phaleuce*. *Voy.* ce mot.

HENNEBANNE, plante. *Voy.* JUSQUIAME.

HENNEH ou HENNÉ, *Lawsonia*, genre de plantes Dicotylédones de la famille des Salicariées, renferme des arbustes à feuilles opposées, à fleurs formées d'un calice quadrifide, d'une corolle à 4 pétales, de 8 étamines, d'un ovaire supère, et disposées en bouquets lâches. Le fruit est une capsule globuleuse, renfermant des semences nombreuses, petites et roussâtres. Le *H. cultivé*, dit *Alcanna*, par corruption de l'arabe *al-hennah*, est un arbuste de 3 à 4 mètres, à bois dur, revêtu d'une écorce ridée et d'un blanc jaunâtre; on le trouve en Egypte, en Arabie, en Palestine, en Perse et dans l'Inde. Le *H. épineux* est armé d'épines fortes et piquantes situées dans l'aisselle des feuilles; ses fleurs sont d'un jaune pâle, répandant une odeur de bouc très-prononcée. La décoction des feuilles de henneh, séchées et pulvérisées, fournit une belle couleur jaune dont on se sert en Orient pour donner une teinte aurore à la barbe, aux cheveux, aux mains. On en teint également le dos, la crinière, le bas des jambes et même le sabot des chevaux. Les anciens Égyptiens en coloraient leurs momies. Cette couleur peut aussi être appliquée pour la teinture sur les étoffes de laine.

HENNIN, coiffure d'une hauteur démesurée que les femmes adoptèrent au XIVe siècle.

HÉPAR, nom grec du *foie*, a donné naissance aux mots *hépatique*, *hépatite*, etc. *Voy.* ces mots.

Les anciens chimistes donnaient aux sulfures alcalins le nom d'*hépar* ou de *foie*, à raison de leur couleur d'un rouge brun ayant de la ressemblance avec celle du foie. *Voy.* FOIE.

HÉPATIQUE (du grec *hépar*, gén. *hépatos*, foie), se dit en Anatomie de tout ce qui a rapport au foie : *artère* et *veines hépatiques*, *canal hépatique*. *Voy.* FOIE.

HÉPATIQUE (du grec *hépatikos*, qui s'emploie contre les maladies du foie, à cause des propriétés que l'on attribuait autrefois à cette plante), *Hepatica*, genre de la famille des Amomées, tribu des Anémones, renferme des herbes vivaces, propres aux régions boréales du nord de l'Amérique. L'espèce unique de ce genre est l'*H. trilobée*, appelée vulgairement *Trinitaire* ou *Herbe de la Trinité*. On la cultive dans les jardins à cause de la beauté et de la précocité de ses fleurs.

On nomme vulgairement *Hépatique blanche* ou *noble*, la Parnassie; *H. dorée* et *H. des marais*, la Dorine; *H. des bois* et *H. étoilée*, l'Aspérule; *H. pour la rage*, une espèce de Lichen.

HÉPATIQUES, famille de plantes acotylédones, longtemps réunie aux Algues, renferme des végétaux cellulaires, à frondes membraneuses, minces, à bords découpés en feuilles, quelquefois à tiges caulescentes et ramifiées, avec des feuilles disposées autour de la tige sur plusieurs rangs : vertes ordinairement, ces feuilles prennent, quand elles sont au soleil, une couleur brune analogue à celle du foie (*hépar*, en grec) : d'où leur nom. Les Hépatiques présentent, comme les mousses, deux sortes d'organes reproducteurs, des anthéridies et des sporanges. Les genres *Jungermannie* et *Marchantie*, appartiennent à cette famille.

HÉPATISATION (du grec *hépar*, foie), dégénérescence d'un tissu organique en une substance qui présente l'aspect du foie. On l'observe fréquemment dans le poumon, à la suite des péripneumonies.

HÉPATITE (du grec *hépar*, *atos*, foie), inflammation du foie, caractérisée par une tension et une douleur plus ou moins aiguë et plus ou moins profonde dans l'hypocondre droit, avec fièvre, trouble dans la sécrétion biliaire, coloration de l'urine en jaune, bouche amère et sèche, soif ardente, et souvent constipation. Si l'inflammation occupe la face convexe du foie, il y a, de plus, toux sèche, difficulté de respirer, douleur sympathique dans l'épaule droite, et quelquefois tuméfaction du foie au-dessous du rebord des côtes. Si l'inflammation occupe la partie concave du viscère, on observe une teinte jaunâtre par tout le corps (ictère ou jaunisse), des déjections bilieuses très-jaunes; le malade ne peut se coucher sur le côté gauche. Outre les causes ordinaires des inflammations, celle du foie est souvent déterminée par de grandes commotions morales, des chagrins profonds, un violent accès de colère; par des chutes sur la tête ou sur les pieds, des contusions dans l'hypocondre droit; de plus, elle est favorisée par une nourriture trop stimulante, par l'abus des alcooliques, des vomitifs; par une grande chaleur atmosphérique (cette affection est surtout commune dans les pays chauds).

La durée moyenne de l'hépatite *aiguë* est de deux septenaires; mais elle passe souvent à l'état *chronique*, et le tissu du foie éprouve alors diverses altérations pathologiques. L'hépatite aiguë réclame souvent la saignée du bras, mais surtout l'application de sangsues à l'anus ou bien sur la région douloureuse du foie; puis le repos absolu, la diète, les boissons adoucissantes et acidules, les toniques émollients, les sinapismes aux extrémités inférieures, et surtout les lavements émollients et purgatifs. — On oppose à l'hépatite chronique les tisanes amères, les pilules d'aloès, de calomel, de savon médicinal; les eaux minérales salines, notamment celles de Vichy, et l'observation rigoureuse des règles de l'hygiène.

HÉPIALE (du grec *hépialos*, papillon de nuit), *Hepialus*, genre de Lépidoptères nocturnes, type de la tribu des Hépialides : antennes moniliformes, abdomen grêle, ailes lancéolées, formant un toit très-incliné dans le repos. Leurs chenilles vivent sous terre et se nourrissent de racines. L'*H. du Houblon* est commune en Belgique et dans le nord de la France; sa chenille y occasionne parfois de grands dégâts dans les plantations de houblon. Cet insecte, qui a de 5 à 6 centim. d'envergure, a le dessus des ailes d'un blanc d'argent, bordé de rouge. L'*H. vénus*, qui a les ailes fauves parsemées de taches d'argent, doit son nom à sa beauté remarquable. On la trouve au Cap de Bonne-Espérance.

HEPTA, mot grec qui signifie *sept*, précède un grand nombre de mots de la langue française.

HEPTACORDE, nom donné par les Grecs à une sorte de lyre qui avait sept cordes, et à un système de musique formé de sept sons.

HEPTAGONE (du grec *hepta*, sept, et *gônia*, angle), polygone composé de sept angles et de sept côtés : la somme des angles de l'heptagone est égale à 10. — *Heptagone* se dit aussi d'une place fortifiée qui a sept bastions.

HEPTAGYNIE (de *hepta*, sept, et *gyné*, femelle), nom donné par Linné à un ordre de plantes renfermant celles qui ont sept pistils ou organes femelles.

HEPTAMÉRON (de *hepta*, sept, et de *héméra*, jour), recueil de 72 contes en prose, divisés en *sept journées*, et composés par la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, à l'imitation du *Décaméron* de Boccace. On y trouve beaucoup de gaîté, mais une assez grande licence.

HEPTANDRIE (du grec *hepta*, sept, et *aner*, *andros*, mâle), 7e classe du système de Linné, renferme les végétaux dont les fleurs ont 7 étamines (par exemple, le *Marronnier*).

HEPTARCHIE, c.-à-d. gouvernement de sept. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

HERACLEUM (du grec *Heraclès*, Hercule, qui, le premier, dit-on, apprit aux hommes l'usage de cette plante), genre de la famille des Ombellifères, est caractérisé par un calice presque entier, des pétales échancrés, ceux de la circonférence plus grands, et l'involucre de l'ombelle très-caduc. Le type de ce genre est l'*H. spondylium*, vulg. *Berce*, *Branche ursine bâtarde* ou *Acanthe d'Allemagne*, qui habite les bois et les lieux incultes. Elle est remarquable par ses gros paquets de fleurs blanches et par un luxe de végétation souvent nuisible aux pâturages. Sa racine est très-âcre; ses tiges, dépouillées de leur écorce, fournissent aux habitants du Nord un aliment précieux. De plus, ils en tirent un suc mucilagineux et sucré avec lequel ils fabriquent de l'eau-de-vie et de la bière.

HÉRALDIQUE (ART). *Voy.* BLASON et HÉRAUT.

HERAUT, jadis *Hérault* (de l'allemand *heralt*, noble crieur), officier d'un prince ou d'un État souverain, chargé de faire certaines publications solennelles, certains messages importants, et de remplir diverses fonctions dans les cérémonies publiques. — Les hérauts étaient connus des anciens : les Grecs les appelaient *kérukes*; les Latins, *caduceatores*. On en trouve de fréquentes mentions dans Homère. A Rome, comme en Grèce, leurs fonctions étaient à la fois civiles et religieuses : ils avaient un rôle dans les fêtes et les jeux publics; ils étaient chargés, sous le nom de *Féciaux*, de signifier les déclarations de guerre.

Les hérauts modernes ou *héraults d'armes*, remontent au XIIe siècle. Ils s'occupaient de tout ce qui concerne l'*art héraldique*, portaient les déclarations de guerre ou les défis, réglaient les formalités des tournois, assistaient à toutes les cérémonies de la cour, etc. En France, leur costume était une cotte sans manches, appelée *cotte d'armes*, en velours violet, rehaussée de fleurs de lis d'or. Leur chef, dit *roi d'armes*, prenait le nom de Montjoie-St-Denys; les autres hérauts se distinguaient en *héraults* proprement dits et *poursuivants d'armes*, ou simples surnuméraires. Le dernier exemple d'un cartel signifié par un héraut eut lieu en 1634. L'Empire et la Restauration eurent leurs hérauts; mais ce n'était plus qu'une vaine imitation du passé. — En Angle-

terre, cette institution s'est conservée dans tout son éclat. Les hérauts d'armes sont sous les ordres du Grand Maréchal du royaume. Trois d'entre eux portent le titre de *kings of arms*, et l'un de ces derniers, appelé *garter* (jarretière), est particulièrement affecté au service de cet ordre de chevalerie.

HERBACÉ, nom donné aux végétaux de la nature de l'*herbe*, qui n'ont qu'une consistance molle et tendre, qui sont revêtus d'un épiderme vert, et périssent le plus souvent après la maturité des graines.

HERBAGE. En Agriculture, ce mot désigne les prés que l'on ne fauche jamais, et qui sont réservés pour y faire paître des bœufs. Les plus renommés en France sont ceux de la Normandie et de l'Auvergne. On cite aussi ceux de la Hollande et de l'Angleterre. Le choix des herbages influe beaucoup sur la qualité du lait des animaux domestiques, ainsi que sur celle de la viande qu'on en tire.

HERBE, *Herba*, plante non ligneuse, et qui perd sa tige et ses feuilles pendant l'hiver. On la dit *annuelle*, quand elle périt entièrement dans l'année; *bisannuelle*, quand elle perd ses tiges et qu'elle subsiste par sa racine pendant 2 ans; *trisannuelle* ou *vivace*, quand elle prolonge sa vie 3 ans ou pendant un temps plus ou moins long. On nomme *H. potagères*, celles qu'on cultive pour l'usage des cuisines; *H. sauvages*, celles qui viennent sans culture; *mauvaises herbes*, celles qui nuisent au développement des plantes utiles en s'enroulant autour d'elles ou en épuisant les sucs nutritifs.

Dans la langue vulgaire, on appelle *H. admirable*, la Belle-de-nuit; *H. amère*, la Tanaisie; *H. à l'âne*, le Chardon, l'Onagre, la Bugrane; *H. aux abeilles*, l'Ulmaire; *H. d'amour*, la Sensitive commune, l'Oxalide sensitive, le Myosotis, la Conyse et les Brizes; *H. de Sainte-Barbe*, *H. aux charpentiers*, la Barbarée; *H. à cailler*, le Gaillet; *H. au cancer*, la Dentelaire; *H. au cerf*, la Dryade; *H. au chat*, la Germandrée et la Cataire; *H. chaste*, le Gattilier; *H. des chanoines*, la Mâche; *H. à la coupure*, la Valériane, la Millefeuille, la Consoude, qui sont regardées comme vulnéraires; *H. à cousin*, la Conyse; *H. à couteau*, les Laiches, l'Ivraie et les Graminées dont les feuilles ont des bouts tranchants; *H. aux cors*, la Joubarbe et l'Orpin; *H. au citron*, la Mélisse et l'Armoise; *H. au coq*, la Tanaisie et la Cocrète jaune; *H. aux cure-dents*, la Visnage; *H. à deux bouts*, le Chiendent; *H. aux écrouelles*, la Scrofulaire; *H. à éternuer*, l'Achillée; *H. aux écus*, la Nummulaire; *H. à l'esquinancie*, l'Aspérule; *H. à la fièvre*, la Gratiole, la Petite Centaurée; *H. de feu*, l'Armoise, l'Ellébore, la Renoncule; *H. à gale*, la Morelle; *H. aux gueux*, la Clématite; *H. aux grenouilles*, la Riccie flottante; *H. aux hémorroïdes*, la Ficaire; *H. à jaunir*, la Gaude, la Génestrole; *H. de Judée*, la Douce-amère; *H. à lait*, l'Euphorbe, le Polygala; *H. aux ladres*, la Véronique; *H. aux mamelles*, la Lampsane; *H. militaire*, la grande Millefeuille; *H. musquée*, la Ketmie; *H. nombril*, la Cynoglosse; *H. de Notre-Dame*, la Pariétaire; *H. aux oies*, la Potentille; *H. à la ouate*, les Asclépiades; *H. pédiculaire*, la Staphysaigre; *H. à pauvre homme*, la Gratiole; *H. aux perles*, le Grémil; *H. aux pous*, la Pédiculaire; *H. puante*, la Morelle triste, l'Anthémis, l'Anagyris; *H. aux puces*, le Plantain psylle; *H. à Robert*, le Géranium; *H. rouge*, la Rubéole, la Mélampyre des champs; *H. à rubans*, le Roseau panaché; *H. sacrée*, la Verveine; *H. Sainte-Marie*, la Menthe coq; *H. de Saint-Benoît*, la Benoîte; *H. de Saint-Roch*, l'Aunée anti-dyssentérique; *H. sans couture*, l'Ophioglosse; *H. sardonique*, la Renoncule scélérate; *H. à sept têtes*, la Statice; *H. de la Trinité*, la Pensée; *H. aux tourterelles*, le Croton; *H. aux teigneux*, le Tussilage pétasite; *H. traînante*, la Cuscute; *H. turque* ou *turquette*, la Herniaire; *H. à verre*, la Soude; *H. aux vers*, la Tanaisie; *H. aux verrues*, l'Héliotrope; *H. vineuse*, l'Ambroisie maritime; *H. vivante*, la Sensitive, l'Oxalide irritable, le Sainfoin du Gange; *H. vulnéraire*, l'Inule, le Thé suisse, etc.

HERBIER, collection de plantes sèches conservées dans du papier, et rangées de manière à pouvoir facilement être consultées au besoin. Pour composer l'herbier, on développe une à une les plantes fraîches sur des feuilles de papier peu collé; on les superpose en les séparant par des lits de 3 ou 4 feuilles de papier bien sec et par des planchettes, et on les soumet à une pression modérée. Deux ou trois jours après, on renouvelle le papier de celles qui sont humides, et on place celles qui sont sèches entre des feuilles de papier très-fort, en les accompagnant chacune d'une étiquette qui en donne le nom générique, le lieu natal et la famille. Les cabinets d'histoire naturelle, notamment celui du Muséum de Paris, possèdent de riches herbiers; parmi ceux des particuliers, on cite celui de M. B. Delessert, qui avait été commencé par J.-J. Rousseau.

*Herbier*, en Anatomie, se dit aussi de la *panse* des Ruminants. *Voy.* PANSE.

HERBIVORES, espèces animales qui se nourrissent exclusivement de végétaux. Il existe dans tous les ordres du règne animal des espèces qui se nourrissent de plantes. Dans les Mammifères, les espèces herbivores se distinguent des espèces carnassières par leurs dents à couronne plate, par un estomac plus vaste et plus compliqué, et par un tube digestif plus long.

HERBORISATION, promenade faite dans la campagne, dans le double but d'y étudier les plantes dans leur état de nature, et de les recueillir pour en faire des collections (*Voy.* HERBIER). Le botaniste qui veut herboriser doit se munir : 1° d'une longue boîte de fer-blanc pour conserver les plantes fraîches et entières; 2° d'un registre d'assez grand format pour y placer les plantes à pétales fugaces et les sécher; 3° d'un instrument pour arracher les plantes, tel que canne à lance, houlette. Il est bon aussi de porter avec soi une flore locale et une loupe.

HERBORISTE, personne qui fait métier de vendre des simples ou herbes médicinales. Généralement, l'herboristerie est une annexe de la pharmacie; mais, dans les grandes villes, elle est devenue une spécialité. A Paris, les herboristes ne peuvent exercer leur commerce sans un diplôme de capacité, qui s'obtient après examen (lois du 11 avril 1803 et 13 août 1805; décret du 22 août 1854); ils sont assujettis aux visites des membres de la commission médicale. Ils ne doivent vendre que des substances végétales indigènes : le débit de toute substance exotique leur est interdit. MM. Tollard et Julia-Fontenelle ont donné le *Manuel de l'Herboriste*.

HERBUE, fondant argileux. *Voy.* ERBUE.

HERCULE, constellation boréale en forme de quadrilatère, entre la Lyre, la Couronne boréale, le Dragon et Ophiuchus. Le Soleil paraît se porter, avec tout notre système, vers l'étoile $\mu$ de cette constellation.

HÉRÉDITÉ (du latin *hæres*, héritier), anciennement *Hoirie*, droit de recueillir en totalité ou en partie les biens qu'une personne laisse à son décès. Il se dit aussi de l'ensemble des droits, tant actifs que passifs, qui composent une succession. On appelle *adition d'hérédité* tout acte par lequel un héritier accepte les bénéfices et les charges d'une succession; *pétition d'hérédité*, l'action par laquelle une personne qui se prétend héritière fait la demande juridique d'une succession.

La légitimité de l'hérédité a été souvent contestée, notamment par les Socialistes de nos jours. Quoiqu'il soit vrai que l'hérédité peut faire tomber de grands biens dans des mains incapables ou indignes, et qu'elle soit un obstacle à l'égalité absolue rêvée par quelques utopistes, il est évident

que l'abolition de l'hérédité enlèverait au père de famille le stimulant le plus puissant de son travail et de son industrie, et jetterait l'État dans des embarras inextricables à l'occasion de chaque décès.

*H. naturelle*, transmission du tempérament, des maladies. On doit à Pr. Lucas un *Traité de l'H.*, 1850.

HERESIE, HÉRÉSIARQUE, HÉRÉTIQUES (du grec *hairésis*, choix), doctrine qui, tout en prétendant garder les principes fondamentaux d'une religion, s'en écarte sur des points que l'autorité compétente regarde comme non moins essentiels que les autres. Celui qui le premier formule l'hérésie est dit *hérésiarque;* ceux qui adhèrent à l'hérésie sont des *hérétiques*. Souvent aussi l'on dit : *hétérodoxie*, doctrine *hétérodoxe*, mots auxquels on oppose ceux d'*orthodoxie* et *orthodoxe*.

L'idée d'hérésie resta toujours étrangère aux Grecs et aux Romains : les légendes les plus diverses couraient sur leurs dieux, sans qu'ils s'en émussent le moins du monde. Il en avait été autrement chez les Hindous : chez eux, l'on opposait aux deux *Mimansas*, philosophies orthodoxes, le *Sankhyâ*, doctrine hétérodoxe, du moins en partie; Bouddha fut le chef d'une grande hérésie.

Dans l'Église chrétienne, on voit naître les hérésies dès le 1er siècle ; elles se multiplièrent aux 2e et 3e siècles, et bien plus encore après le triomphe du christianisme, sous Constantin. Les principales hérésies chrétiennes sont celles des Gnostiques, Manichéens, Ariens, Nestoriens, Eutychiens, Pélagiens, Monothélites, Iconoclastes, Albigeois, Vaudois, Wiclefites, Luthériens, Calvinistes, Anabaptistes, Anglicans, Presbytériens, Puritains, Quakers, Arminiens, Jansénistes, Méthodistes, etc. *Voy.* ces articles au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

L'Eglise prémunit les fidèles contre les hérésies en condamnant l'erreur, soit dans un concile œcuménique, comme l'hérésie d'Arius, foudroyée au concile de Nicée, soit dans un concile particulier reçu de toute l'Eglise, comme le concile d'Antioche, qui condamna Paul de Samosate, soit par une décision du pape, comme celle de saint Innocent contre Pélage, d'Innocent X contre Jansénius. L'hérésie est, en outre, punie des plus grandes peines canoniques : pour les clercs, de la déposition ; pour tous, de l'excommunication. Quand ces peines spirituelles ne suffisaient pas, le coupable était jadis livré au *bras séculier*, et puni de la prison, ou de la mort, et même du feu.

Toutes les histoires ecclésiastiques offrent le tableau des hérésies. On doit au P. Maimbourg l'histoire particulière des principales hérésies, et à l'abbé Grégoire une *Histoire des sectes religieuses depuis le commencement du dernier siècle* (1828-29). On peut, en outre, consulter le *Dict. des hérésies*, de B. Pinchenat (Paris, 1736), et celui de Pluquet (1762), réimprimé et complété par l'abbé Guyot, 2e éd. (1855).

Les Musulmans comptent aussi beaucoup d'hérésies : les *Chyites*, les *Ismaéliens*, les *Druses*, etc. Les orthodoxes sont appelés *Sunnites*.

HÉRIDELLE, sorte d'ardoise étroite et longue qui a deux de ses côtés taillés et les deux autres bruts.

HÉRISSON, *Erinaceus*, genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers et de la famille des Insectivores, renferme des animaux de 2 à 3 décimètres de longueur, et dont le corps est couvert d'épines en dessus et de poils en dessous. Ils ont la queue très-courte, les 4 pieds terminés par 5 doigts armés d'ongles très-forts, et les oreilles arrondies. Ils habitent les bois, et se tiennent cachés pendant le jour sous la mousse ou sous les troncs des vieux arbres. Leur démarche est lente; ils se nourrissent de petits animaux et de fruits, et n'ont d'autre ressource que de se rouler en boule en redressant leurs piquants, lorsqu'ils sont menacés. Le *H. commun* a les épines variées de noir et de blanc; son museau, ses oreilles et ses doigts sont d'un brun violet. Il passe l'hiver engourdi dans son terrier. Sa chair est bonne à manger. On l'élève quelquefois dans les jardins, où, sans faire de dégâts, il détruit un grand nombre d'insectes. Lorsqu'il se roule en boule, les chiens se mettent la gueule en sang et ne peuvent le saisir. Le renard, au contraire, le retourne adroitement, insinue sa patte sous son ventre, où il n'y a pas de piquants, et parvient à le manger, en commençant par le museau.

On a appelé *H. soyeux*, *H. de Madagascar*, le Tenrec et le Tendrac ; *H. de Malacca*, un Porc-épic ; *H. à grosses pointes*, ou *H. pourpre*, le Murex ricinus; *H. de mer*, l'Oursin, etc.

HÉRITAGE. *Voy.* SUCCESSION.

HERITIER (du latin *hæres*). Pour être reconnu *héritier*, il faut exister au moment de l'ouverture de la succession. L'enfant qui n'est pas encore né, mais qui est conçu, est capable de succéder, pourvu qu'il naisse viable. Il faut, en outre, avoir la jouissance de ses droits civils. Sont indignes d'hériter : celui qui a été condamné pour avoir attenté aux jours du défunt; celui qui aurait porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse; l'héritier majeur qui n'aurait pas poursuivi le meurtre du défunt (Code civil, art. 725-730). *Voy.* SUCCESSION.

La loi distingue : l'*H. légitime* ou *ab intestat*, qui succède en vertu de la disposition de la loi; l'*H. institué* ou *testamentaire*, désigné par la volonté du défunt; l'*H. pur et simple*, qui a accepté purement et simplement une succession, et qui est tenu indéfiniment de toutes les dettes de la succession ; l'*H. bénéficiaire*, ou *sous bénéfice d'inventaire*, qui, n'ayant accepté qu'avec réserves, n'est tenu des dettes que jusqu'à concurrence de ce qu'il a recueilli dans la succession; l'*H. présomptif*, parent qui se trouve au degré le plus proche, et qui, par cette raison, est présumé devoir être héritier ; l'*H. apparent*, celui qui, n'étant pas héritier véritable, s'empare comme tel d'une succession, et en jouit ou en dispose comme si elle lui appartenait réellement.

HERMAPHRODITE (du grec *Hermès*, Mercure, et *Aphroditê*, Vénus), se dit généralement de tout être qui réunit en lui les deux sexes ; et spécialement, en Botanique, des fleurs qui renferment les organes des deux sexes, c'est-à-dire les étamines et le pistil.

HERMENEUTIQUE (du grec *herméneuéin*, traduire, interpréter), art de l'interprétation. En Théologie, ce mot est synonyme d'*exégèse*, avec cette différence, que l'herméneutique se borne à établir le vrai sens des textes sacrés, tandis que l'exégèse cherche à expliquer le sens des choses aussi bien que les mots. — En Jurisprudence, il désigne l'interprétation des sources du droit.

HERMETIQUE (d'*Hermès*, ou Mercure, qu'on regardait comme le père de l'alchimie), partie de l'Alchimie qui avait pour objet la transmutation des métaux, et expliquait tous les effets naturels par trois principes actifs, le sel, le soufre et le mercure. On nomme *Philosophie hermétiq.* l'Alchimie même.

HERMÉTIQUE (FERMETURE), terme emprunté à l'ancienne alchimie. Boucher un vase *hermétiquement*, c'est le boucher si exactement que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles: ce qui s'opère, soit en faisant fondre, au feu de la lampe ou du chalumeau, la matière propre du vaisseau, de manière à souder les bords de l'ouverture, soit en y appliquant un bouchon de cristal usé à l'émeri.

HERMINE (d'*Arménie*, pays dont elle est originaire), *Putorius herminea*, espèce du genre Marte et du s.-genre Putois, atteint une taille de 25 c., du museau à l'origine de la queue, laquelle est elle-même de 19 centim. En été, l'hermine est brune en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous, et elle porte alors le nom de *Roselet*. En hiver, sa fourrure, qui est alors très-fournie, et pour ce motif plus estimée, est d'un beau blanc éclatant, avec le bout de la queue seulement

noir : c'est alors qu'elle conserve le nom d'*Hermine*. Ce joli petit animal a une physionomie fine et gracieuse. Il est agile et léger ; mais il exhale une très-mauvaise odeur, et est d'un naturel très-sauvage : cependant on parvient à l'apprivoiser. — La fourrure de l'hermine est l'une des plus précieuses ; les plus belles nous viennent du nord de l'Asie, et celles de moindre valeur des environs d'Irkoutz en Sibérie : on en fait des manteaux de luxe, des palatines, etc. On relève le grand blanc de l'hermine par des mouchetures noires, formées avec la queue de l'animal, et que l'on parsème çà et là. — L'hermine est une des deux fourrures du blason ; elle est considérée comme le symbole de la pureté. Autrefois les rois, les ducs, les présidents, les chanceliers de France, les greffiers en chef, etc., portaient des manteaux d'hermine dans les grandes cérémonies. — Les gradués des diverses facultés portent encore aujourd'hui sur leur chausse des rangs d'hermine dont le nombre varie selon leur grade.

HERMINETTE, espèce de hache à l'usage des charpentiers et des tonneliers. *Voy.* ERMINETTE.

HERMITAGE, HERMITE. *Voy.* ERMITAGE, ERMITE.

HERMODACTE, *Hermodactylus* (d'*Hermès*, Mercure, et *dactylos*, doigt ; de la forme digitée qu'on a cru trouver dans cette racine), racine tubéreuse, amylacée, cordiforme, mucilagineuse, d'une saveur douceâtre et en même temps un peu âcre. Cette racine, qui paraît contenir de la vératrine, a été employée comme purgative. Elle est attribuée par quelques auteurs à l'*Iris tuberosa ;* mais le plus grand nombre la regardent comme provenant d'une espèce de colchique, *Colchicum illyricum*.

HERNIAIRE (ainsi appelée, parce qu'on l'employait autrefois contre les hernies), *Herniaria*, genre de plantes de la famille des Paronychiées, renferme des herbes et des arbrisseaux à tiges rameuses et couchées, à feuilles simples et opposées, à fleurs petites, réunies en grappes nombreuses. Ces plantes sont très-communes, surtout dans le bassin de la Méditerranée. L'*H. glabre*, dite aussi *Turquette*, *Herbe au Turc*, *Herbe aux hernies*, et *Herniole*, a des tiges grêles, rameuses, couchées. Elle est commune dans les champs, sur les terrains sablonneux et arides. Elle a été employée longtemps comme diurétique et astringente.

HERNIAIRE (BANDAGISTE). *Voy.* BANDAGE et HERNIE.

HERNIE (qu'on dérive du grec *hernos*, rameau, rejeton, parce que la partie déplacée semble former un rejeton), vulgairement *descente*, *effort*, en grec *kélé*, tumeur formée par le déplacement et la sortie d'une anse intestinale, d'une portion d'épiploon, ou d'une partie d'un viscère abdominal qui vient faire saillie au dehors. Les hernies ont reçu différents noms, suivant l'organe déplacé et l'ouverture par laquelle cet organe s'est échappé : on appelle *gastrocèle*, la hernie de l'estomac ; *épiplocèle*, celle de l'épiploon ; *entérocèle*, la hernie intestinale ; *omphalocèle*, ou *exomphale*, la hernie ombilicale ; *bubonocèle*, ou *hernie inguinale*, celle qui se fait par l'anneau inguinal ; *oschéocèle*, ou *H. scrotale*, celle qui descend jusque dans le scrotum ; *mérocèle*, ou *H. crurale*, celle qui a lieu par l'arcade crurale, etc. La plupart des viscères, en se déplaçant ainsi, poussent devant eux le péritoine, qui leur fournit de la sorte une enveloppe appelée *sac herniaire* ou *péritonéal*, communiquant avec l'abdomen par une ouverture qu'on nomme l'*orifice du sac*. — Les hernies ont pour causes les coups sur le ventre, tous les efforts, même ceux de la respiration, l'équitation, l'escrime, les luttes, les chutes, le transport de fardeaux pesants, et en outre, chez les femmes, l'usage inconsidéré des corsets, les grossesses répétées. L'action de ces causes peut être lente et graduée ; mais quelquefois l'apparition de la hernie est brusque et instantanée. — L'existence d'une hernie se révèle quand on aperçoit à l'ombilic, à l'aine, au pli de la cuisse, etc., une grosseur plus ou moins volumineuse, molle, circonscrite, sous des téguments sains et de couleur naturelle, insensible, augmentant par la toux, par la position verticale et la marche, tandis que la position horizontale en diminue le volume et la tension. La hernie intestinale se reconnaît particulièrement à son élasticité, au *gargouillement* qu'elle fait entendre et qui est causé par le déplacement des gaz et des matières fluides contenues dans l'intestin.

Une hernie abandonnée à elle-même expose à des conséquences fâcheuses : outre qu'elle augmente toujours avec le temps et gêne en marchant, elle occasionne fréquemment des nausées, des vomissements, des indigestions, des coliques, des constipations opiniâtres, etc. Quand les hernies peuvent être repoussées dans leur cavité naturelle à l'aide d'une pression méthodique, appelée le *taxis*, on dit qu'elles sont *réductibles ;* elles sont dites, au contraire, *irréductibles*, quand des adhérences ou le volume de la tumeur s'opposent à leur rentrée. Lorsque l'ouverture qui a livré passage à la partie herniée vient à se resserrer de manière à y produire une constriction plus ou moins forte, il y a *étranglement de la hernie ;* et, si l'on ne se hâte de débrider la tumeur (ce qui se fait par une opération fort délicate, dite *Kélotomie*), il survient une constipation complète, des hoquets, des vomissements stercoraux, et tous les signes d'une inflammation violente, promptement suivie d'une gangrène mortelle. Après la réduction des hernies qui sont susceptibles d'être réduites, on doit empêcher, au moyen d'un bandage herniaire à pelote convexe, qu'elles ne sortent de nouveau. Les hernies irréductibles doivent être seulement soutenues par un bandage à pelote concave, qui n'exerce qu'une pression douce et constante, et qui s'oppose à leur accroissement.

HÉROI-COMIQUE (POÉSIE). *Voy.* ÉPOPÉE.

HÉROÏDE (du grec *hérôis*, de *hérôs*), épître en vers composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. L'*héroïde* est susceptible de tous les sentiments qui animent la tragédie : l'amour et la haine, la générosité, la fureur, le désespoir, peuvent y parler tour à tour ; mais c'est surtout à la peinture de l'amour que l'héroïde est consacrée. Ovide fut l'inventeur de ce genre de poésie : nous avons encore ses *Héroïdes*. La *Lettre d'Héloïse à Abélard*, de Pope, imitée par Colardeau, est le chef-d'œuvre de la poésie moderne en ce genre.

HÉROÏQUE (de *héros*). *Age*, *temps héroïques*. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* au mot HÉROS. — *Poëme héroïque* (*Voy.* POEME et ÉPOPÉE). — *Vers héroïque* ou alexandrin. *Voy.* VERS.

HÉRON, *Ardea*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, famille des Cultrirostres, a le bec allongé, conique et robuste ; les jambes longues et dégarnies de plumes ; les pieds longs, grêles, armés d'ongles aigus. Les hérons vivent solitaires et mélancoliques sur le bord des rivières, et se nourrissent de poissons. Ils restent des heures entières sur un seul pied pour épier leur proie ; leur vol est lent, mais élevé. On les prend aux lacets, ou bien on les tue au fusil. Le *H. commun*, qu'on trouve en France, est d'un cendré bleuâtre. Le sommet de la tête et le front sont blancs ; une huppe noire très-flexible orne le derrière de la tête ; la partie antérieure du cou est blanche, tachetée de noir ; les couvertures des ailes sont grises avec de grandes plumes noires ; le bec est jaune verdâtre. La longueur du héron est d'environ 1 mètre, de l'extrémité du bec à celle de la queue.

HÉRON (FONTAINE DE). *Voy.* FONTAINE.

HÉROS, nom donné par les Grecs aux grands hommes divinisés. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

HERPES, lisses en bois recourbées et sculptées qui ornent les deux côtés de la *guibre* ou charpente

en saillie sur l'avant d'un grand bâtiment. On les nomme aussi *lisses de l'éperon, lisses de poulaine, écharpes* et *porte-vergues*. — On donne le nom d'*herpes marines* aux choses égarées qu'on trouve au bord de la mer, ainsi qu'à l'ambre, aux coraux, etc., que la mer laisse à découvert.

HERPÈS (du grec *herpô*, se glisser), éruption dartroïde et vésiculeuse, caractérisée par de légères élevures transparentes, rassemblées en groupes sur une base enflammée, de manière à présenter une ou plusieurs surfaces plus ou moins larges, mais bien circonscrites, et séparées les unes des autres par des intervalles plus ou moins grands, dans lesquels la peau est parfaitement saine. La durée de l'herpès est de 14 à 21 jours. On en distingue plusieurs variétés, dont la plus grave est l'éruption connue sous le nom de *zona* (*Voy.* ce mot). Rarement ces éruptions nécessitent l'emploi de moyens thérapeutiques : il suffit de toniques émollients ou même de lotions avec l'eau fraîche légèrement alcaline.

HERPESTES. *Voy. Mangouste* et *Ichneumon*.

HERSCHELL, planète. *Voy.* URANUS.

HERSE (du latin *hirpex*, râteau ou herse), nom donné : 1° à un instrument aratoire qui consiste en un cadre rectangulaire où se croisent, en forme de treillis, des traverses de bois munies de fortes dents de fer ou de bois dur, et qui est traîné par un cheval ; elle sert à ameublir la terre, à briser les mottes dans les champs labourés ou nouvellement ensemencés, à recouvrir et enfouir les grains que l'on vient de semer, et à donner comme un dernier labour superficiel, en remuant le sol en tout sens ; — 2° à une espèce d'arrière-porte ou double porte, mais dont l'aspect est celui d'une grille en fer, suspendue dans les forteresses à la voûte du portail, entre le pont-levis et la porte. La herse, soutenue par de longues chaînes de fer, peut s'abattre : dans le cas où les chaînes du pont seraient brisées, et où ce pont prêterait passage à l'ennemi, on descendrait la herse pour opposer un nouvel obstacle. Les herses de ce genre étaient en usage dans les maisons des particuliers en Grèce et à Rome, où on les nommait *portes catarrhactes*, et au moyen âge, où elles étaient dites *sarrasines*. On en voit encore très-fréquemment en Orient.

HESPÉRIDÉES, famille de plantes plus connue sous le nom d'*Aurantiacées*, et à laquelle appartient l'*Oranger*. Elle a été ainsi nommée par allusion au jardin des *Hespérides*, où croissaient les pommes d'or.

HESPÉRIE (nom de nymphe), *Hesperia*, genre de Lépidoptères diurnes, se compose d'insectes en général assez gros, se distinguant des autres Lépidoptères diurnes par l'habitude qu'ils ont de ne relever, dans le repos, que les ailes supérieures ; ce qui fait paraître les ailes inférieures comme luxées : c'est ce qui a valu à ces insectes le nom de *Papillons estropiés*. Leurs chenilles vivent dans des feuilles qu'elles roulent, et font, pour leur métamorphose, une coque légère. L'*H. silvaine*, longue de 2 centimètres, a le corps noir, avec des poils fauves en dessus ; les ailes d'un fauve blanc et vif. Cette espèce est commune dans les bois humides.

HESPERIS, nom scientifique de la *Julienne*.

HÉTÉRO... (du grec *hétéros*, autre, différent), radical d'un grand nombre de mots scientifiques, tels que *hétéranthères, hétérophylles, hétérocarpes*, etc., c.-à-d. qui ont des anthères, des feuilles, des fruits, etc., de nature différente.

HÉTÉROCARPE (du grec *hétéros*, différent, et *karpos*, fruit), se dit de tout arbre susceptible de produire par la greffe plusieurs sortes de fleurs, comme le *Cytisus Adami*, et plusieurs sortes de fruits : tels sont le Pommier, le Poirier, etc. Les hétérocarpes peuvent se multiplier par greffe sur les plantes de leur tribu, et donner sur chaque rameau diverses sortes de fruits : on a vu une jeune branche de pommier porter deux pommes de reinette rousses et une reinette du Canada jaunâtre.

HÉTÉROCLITE (du grec *hétéros*, autre, et *klinô*, décliner), se dit en Grammaire des mots qui s'écartent des règles communes de l'analogie grammaticale, et spécialement, surtout en latin et en grec, des noms ou adjectifs qui appartiennent à la fois à deux ou plusieurs déclinaisons : *avaritia* et *avarities* ; *juventa* et *juventus*, etc.

HÉTÉRODOXE, HÉTÉRODOXIE (du grec *hétéros*, autre, et *doxa*, opinion), ce qui est contraire à la doctrine de l'Eglise catholique, par opposition à *Orthodoxe*. *Voy.* HÉRÉSIE.

HÉTÉRODROME (du grec *hétéros*, autre, et *dromos*, course), terme de mécanique, se dit d'un levier dont le point d'appui est entre le poids et la puissance. On l'appelle aussi *levier du premier genre*. *Voy.* HOMODROME et LEVIER.

HÉTÉROGÈNE (du grec *hétéros*, autre, et *génos*, genre). Ce mot, qu'on oppose à *homogène*, s'applique à tout corps composé dont les parties sont de nature dissemblable. Ainsi, en Physique, on nomme *Corps hétérogènes* ceux dont les particules intégrantes sont d'espèces différentes, comme, par exemple, l'eau, l'alcool ; mais, par extension, on applique ce mot à tous les corps qui diffèrent essentiellement les uns des autres, soit par leur nature, soit par leur densité, soit par leurs propriétés.

En Grammaire, *hétérogène* se dit de ces noms irréguliers qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel, comme en français, *délice* et *orgue* ; en latin, *locus, loca, carbasus, carbasa*, etc.

HÉTÉROGYNES (du grec *hétéros*, différent, et *gyné*, femelle), famille d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, et de la section des Porte-aiguillons, renferme des genres dont les uns vivent solitaires et ont des femelles aptères ; et dont les autres vivent en société, et n'ont d'aptères que les individus neutres. Cette tribu se partage en deux sections, les *Mutillaires* et les *Formicaires*.

HÉTÉROMÈRES (du grec *hétéros*, différent, et *méros*, partie), section de l'ordre des Coléoptères : 5 articles aux tarses antérieurs, 4 aux postérieurs. On y compte 7 fam. : *Mélasomes, Taxicornes, Ténébrionites, Hélopiens, Trachélides, Vésicants, Sténélytres*.

HÉTÉROMYS (du grec *hétéros*, différent, et *mys*, rat), genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs et de la famille des Rats, se compose d'animaux qui ont le corps couvert de piquants entremêlés de poils plus fins. Ils ont les oreilles nues, arrondies, comme celles des rats ; leur bouche est petite et munie d'abajoues. L'espèce unique de ce genre est l'*H. anomalus*, qui est brun marron et de la taille de notre rat commun. Cet animal a été trouvé dans l'île de la Trinité.

HÉTÉROPHYLLE (du grec *hétéros*, différent, et *phyllon*, feuille ; à feuilles dissemblables), se dit d'une plante qui a toutes ses feuilles de forme et de grandeur diverses, ou dont la forme des feuilles diffère dans le bas et le haut de la tige, comme l'*Actinée hétérophylle*, qui a les inférieures linéaires et les supérieures lancéolées ; la *Celsie hétérophylle*, les inférieures ailées et les supérieures entières. — Il se dit aussi des plantes dont le feuillage varie suivant l'âge, comme le *Peuplier hétérophylle*, dont les feuilles, chargées de duvet des deux côtés dans la jeunesse de l'arbre, ne sont plus duvetées qu'à leur surface inférieure dans l'âge avancé.

HÉTÉROPODES (du gr. *hétéros*, différent, et *pous*, pied), section des Gastéropodes, se distingue par un pied comprimé : telles sont les *Carinaires*, les *Firoles*.

HÉTÉROPTÈRES (du grec *hétéros*, différent, et *ptéron*, aile), section de l'ordre des Hémiptères, renferme des insectes qui ont les élytres durs et opaques dans la moitié antérieure et transparents dans le reste. Elle comprend les *Géocorises* et les *Hydrocorises*.

**HETMAN** ou ATTAMAN, chef de Cosaques. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**HÊTRE**, *Fagus*, genre de la famille des Cupulifères, renferme des arbres à fleurs monoïques, les mâles en chatons, à périanthe campanulé à 6 lobes, avec 8 ou 12 étamines; les femelles réunies par deux dans un involucre épineux et quadrilobé. Le fruit, appelé *faîne*, est formé de 2 petites noix triangulaires devenues monospermes par avortement. Le *Hêtre commun* (*F. sylvatica*), vulgairement nommé *Fau*, *Fouteau* et *Fayard*, est un arbre de haute futaie, qui atteint 30 mètres. Ses fruits fournissent une amande bonne à manger; on en retire une huile qui passe pour la meilleure après l'huile d'olives. Son bois, dur, sec et incorruptible, est beaucoup employé en ébénisterie. Il fournit aussi un excellent chauffage.

**HEU**, bâtiment à fond plat, qu'on emploie à faire le cabotage dans la mer du Nord et la Manche. Il est d'un petit tirant d'eau, et porte un grand mât, une trinquette, un foc et un petit mât sur son extrémité de derrière.

**HEURE**, 24e partie du jour naturel, ou de la durée de la rotation diurne de la terre. On divise l'heure en 60 minutes, et la minute en 60 secondes. Généralement, le jour civil commence à minuit, c.-à-d. au moment du passage du soleil par le méridien inférieur. Les astronomes distinguent trois sortes d'heures : l'*H. sidérale*, que donnent les étoiles par leur retour consécutif au même point; l'*H. moyenne*, qui est marquée par les horloges d'une exécution parfaite; l'*H. vraie* ou *solaire*, qu'indique le soleil. Les heures sidérales, ainsi que les heures moyennes, sont respectivement égales entre elles et uniformes; mais les heures vraies varient de grandeur d'un jour à l'autre. *Voy.* ÉQUATION DU TEMPS.

La division du jour en heures remonte très-haut; mais elle n'a pas toujours été faite par 24. Les Hindous, par exemple, ont longtemps divisé le jour en 30 parties. L'Égypte, l'Asie antérieure et l'Europe, au contraire, ont de bonne heure compté par 24mes; mais le point de départ n'a pas été partout le même. Comme les anciens Égyptiens, nous partons de minuit, et, arrivés à midi, nous recommençons la numérotation : 1, 2, etc. Les Babyloniens, les Juifs, les Romains partaient du lever du soleil, qu'ils plaçaient à 6 heures du matin : de là les noms de *prime, tierce, sexte, none*, usités encore dans l'Église pour l'office de 6 heures du matin, de 9 heures, de midi, de 3 heures du soir; cet usage s'est conservé à Nuremberg et à Majorque. Les Athéniens partaient du coucher du soleil; de même aujourd'hui les Italiens partent de 6 heures du soir, mais en continuant les chiffres au delà des 12 heures de nuit : ainsi, 7 heures du matin est pour eux la 13e heure; midi est 18 heures; 6 heures du soir est 24 heures. — Tandis que partout, aujourd'hui, l'on fait les heures égales, très-longtemps on se contenta de faire égales les unes aux autres les 12 heures d'un même jour, les 12 heures d'une même nuit; mais l'heure du jour était plus longue ou plus courte que celle de la nuit voisine (sauf aux équinoxes), et d'un jour à l'autre il y avait toujours une variation. — Pendant la Révolution, quand on substitua le calendrier républicain au calendrier grégorien, on eut l'idée d'appliquer au jour la division décimale; mais cette idée ne reçut aucune exécution.

Les païens avaient divinisé les Heures : ils en faisaient les filles de Jupiter et de Thémis. Elles ouvraient les portes du ciel et suivaient le char du Soleil.

HEURES CANONIALES, prières vocales, instituées par les canons, et qui doivent être récitées tous les jours à diverses heures. Il y en a sept : *matines* et *laudes*, *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres* et *complies*. Prime, tierce, sexte, none, sont appelées les *petites heures*. — Par suite, on a nommé *Livre d'heures*, ou simplement *Heures*, les livres où ces prières sont contenues, et même tout livre d'église.

Les *Prières de quarante heures* sont des prières publiques et extraordinaires que l'on fait pendant quarante heures continues, devant le Saint-Sacrement, dans les calamités publiques, pendant le jubilé, pendant le carnaval, etc.

**HEURISTIQUE** (du grec *euriskô*, trouver), nom donné en Allemagne à l'art d'inventer, art qui devrait indiquer la méthode à suivre pour arriver à des découvertes intellectuelles, mais qui est encore à trouver.

**HEURTOIR** (de *heurter*), se dit en général, dans les Arts, d'une pièce mobile qui vient frapper sur une autre. — Dans l'Artillerie, c'est un morceau de fer battu, de la forme d'une grosse cheville à tête percée, qui s'enfonce dans l'épaisseur d'un affût de canon, et qui soutient la surbande de fer qui couvre le tourillon de la pièce. — On appelle encore ainsi : 1° une pièce de bois équarrie à vive arête, qu'on place contre le revêtement des gabions d'une batterie, pour que les roues de l'affût n'endommagent pas ce revêtement; 2° un coin de bois qu'on place sous la roue d'un canon pour arrêter le recul.

**HEUSE**. Ce mot, au moyen âge, était synonyme de *botte* ou *chaussure* : d'où le surnom de *Courte-Heuse*, ou *Courte-Botte*, donné à Robert II, duc de Normandie. Il désignait spécialement un soulier en fer qui faisait partie de l'armure. — Aujourd'hui, on appelle *heuse*, ou *sabot*, le cylindre de bois qui joue dans les corps de pompe.

**HÉVÉE**, *Hevea Guianensis*, plante de la famille des Euphorbiacées, qui fournit le caoutchouc, est plus connue sous le nom de *Siphonia*. *Voy.* ce nom.

**HEXACORDE** (du grec *hex*, six, et *khordê*, corde), gamme de plain-chant, composée de six notes, qu'on croit généralement avoir été inventée par un moine du XIe siècle, nommé Gui d'Arezzo. Les notes de cette gamme sont *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol* et *la*.

**HEXAÈDRE** (du grec *hex*, six, et *hédra*, base), nom donné, en Géométrie, au cube, et en général à tout solide ayant six faces. L'hexaèdre cube est un des cinq polyèdres réguliers. *Voy.* CUBE.

**HEXAGONE** (du grec *hex*, six, et *gonia*, angle), polygone qui a six angles et six côtés. — En termes de Fortification, c'est un ouvrage qui a six bastions.

**HEXAGYNIE** (du grec *hex*, six, et *gyné*, femme), nom donné, dans le système de Linné, à un ordre de plantes dont les fleurs portent *six* pistils ou organes femelles, par exemple, le *Jonc fleuri*.

**HEXAMÈTRE** (du grec *hex*, six, et *métron*, mesure), nom donné par excellence au vers de six pieds, que les Grecs et les Romains ont consacré à l'épopée. Les quatre premiers pieds sont dactyles ou spondées indifféremment; le cinquième est un dactyle, et le sixième un spondée. Quelquefois, et par exception, l'hexamètre se termine par deux spondées : il prend alors le nom de *spondaïque*. Ce vers doit avoir au moins une césure au 3e pied; ou deux, l'une au 2e et l'autre au 4e. Voici un exemple d'hexamètre latin :

Vēnĭt | sūmmă dĭ | ēs ĕt ĭn | ēlŭc | tābĭlĕ | tēmpūs.

On a quelquefois, par abus, donné, en France, le nom d'*hexamètre* au vers alexandrin, et, en Angleterre, au vers ïambique de 12 syllabes. — En allemand, la *Messiade* de Klopstock est écrite en vers hexamètres; Gnéditch a traduit l'*Iliade* d'Homère en hexamètres russes.

**HEXANDRIE** (du grec *hex*, six, et *aner*, mâle), la 6e classe des végétaux dans le Système de Linné, renfermant ceux dont les fleurs ont six étamines ou organes mâles. Les *Liliacées*, les *Joncées*, les *Asphodélées*, les *Asparaginées* sont dans ce cas.

**HEXAPLES** (du grec *hexaploos*, sextuple), ouvrage publié par Origène, et qui contenait diverses versions de la Bible, disposées sur six colonnes. *Voy.* HEXAPLES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**HEXAPODES** (du grec *hex*, six, et *pous*, *podos*, pied), nom par lequel on distingue les insectes pro-

prement dits, dont le caractère est d'avoir six pattes. — Walckenaër applique spécialement ce nom à la 2e classe des Insectes aptères, les *Dicères hexapodes* (à deux antennes et à 6 pieds).

HIATUS (du latin *hiatus*, dérivé de *hiare*, ouvrir la bouche), cacophonie produite par la rencontre désagréable de deux voyelles; exemple : *Il alla à Athènes; j'ai été étonné.* — En Prose, les hiatus blessent l'oreille; cependant on les tolère dans beaucoup de phrases reçues par l'usage; mais ils sont, depuis Boileau, entièrement bannis de notre poésie :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée. (*Art. poét.*)

Cependant l'hiatus était encore admis au XVIe siècle : on en trouve de fréquents exemples dans Saint-Gelais, Théophile, Marot, Régnier, etc. On en rencontre même dans Corneille et dans Racine, mais seulement dans le style familier et dans la poésie comique :

Dans tout le *Pré aux* clercs tu verras mêmes choses. (*Le Menteur.*)

Tant *y a* qu'il n'est rien que votre chien ne prenne. (*Les Plaideurs.*)

En Anatomie, on appelle *hiatus* certaines ouvertures du corps, telles que l'*Hiatus de Fallope*, petite ouverture de la face supérieure de l'os temporal; l'*H. occipètre pétreux*, situé à la partie postérieure du crâne; l'*H. de Winslow*, ouverture située au-dessus du col de la vésicule biliaire, etc.

HIBBERTIE, *Hibbertia* (de *G. Hibbert*, naturaliste anglais à qui cette plante fut dédiée par Salisbury), genre de plantes de la famille des Dilléniacées, renferme des espèces suffrutescentes, à fleurs jaunes, formées d'un calice à 5 folioles et d'une corolle à 5 pétales. Ces plantes sont originaires de la Nouvelle-Hollande. L'espèce type est l'*H. volubile*, arbrisseaux sarmenteux, à rameaux rosés, à feuilles luisantes et à fleurs grandes, très-brillantes, mais d'une odeur désagréable.

HIBERNATION, nom donné à une sorte de sommeil annuel auquel sont soumis certains animaux. Ce sommeil n'est point causé uniquement par le froid, comme on l'a cru longtemps; on l'observe aussi dans les grandes chaleurs, comme cela a lieu pour le *Tenrec* de Madagascar, qui passe en léthargie les 3 mois les plus chauds de l'année. L'animal qui doit hiberner ferme son terrier, se contracte, se tient pelotonné, immobile, et les yeux fermés. Les fonctions les plus importantes de la vie sont suspendues. La respiration est lente et à peine perceptible. Le hérisson, la chauve-souris, la marmotte, l'hamster, le loir, le campagnol, la gerboise, la taupe, le porc-épic, l'ours, le blaireau, le castor, l'agouti, le cochon d'Inde, le lièvre, le lapin (dans l'état de nature), chez les mammifères; quelques espèces d'hirondelles, chez les oiseaux; le limaçon des vignes, la limnée, chez les mollusques, sont les plus connus des animaux *hibernants*.

HIBERNIE (du latin *hibernus*, d'hiver), *Hibernia*, genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, se compose d'insectes dont les femelles sont aptères, et qui ne se montrent à l'état parfait qu'à la fin de l'automne ou même en plein hiver : d'où leur nom. L'espèce la plus connue est l'*H. defoliaria*, dont la chenille est, dans certaines années, un véritable fléau pour les arbres fruitiers.

HIBISCUS, nom latin du genre *Ketmie*.

*Hibiscus Syriacus*. *Voy.* CIRIER et KETMIE.

HIBOU, *Strix Otus*, sous-genre des Chouettes, caractérisé par le disque de plumes effilées qui entoure ses yeux et par les deux aigrettes de plumes qu'il porte sur le front. Son bec est court et crochu, incliné et comprimé à sa base; ses narines sont grandes, un peu obliques, recouvertes de poils; sa tête est grosse, couverte de plumes; ses yeux très-grands, avec une pupille ronde, qui, comme celle de tous les animaux nocturnes, ne peut supporter la lumière du jour. Ce n'est que le soir ou le matin que les hiboux peuvent sortir de leur nid pour chercher leur nourriture. Pendant le jour, ils se retirent dans les trous des rochers, dans les creux des arbres ou les vieux édifices. Ils vivent d'insectes, d'oiseaux et de petits animaux. Le *H. commun* ou *Moyen-Duc* est long de 35 centim.; son plumage est fauve, varié de blanc et de brun, sa queue présente 8 ou 9 barres transversales. On le trouve en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. Les mœurs du Hibou sont les mêmes que celles de la Chouette. Il fait rarement un nid et dépose ses œufs dans les nids abandonnés des Pies et des Corbeaux. — Le *Grand-Duc* et le *Petit-Duc* (*Voy.* DUC) appartiennent aussi à ce sous-genre.

HIE (du latin *hiare*, bâiller, pousser son haleine avec effort, ce qu'on fait lorsqu'on soulève la hie?), instrument très-lourd dont on se sert pour battre, pour enfoncer le pavé. On l'appelle aussi *demoiselle*.

HIÈBLE, *Sambucus ebulus*, espèce du genre Sureau, à tige herbacée, haute d'un mètre à 1m30; à feuilles ailées, à folioles lancéolées, dentées; à fleurs blanches, en ombelles, et donnant pour fruits des baies noires et pulpeuses. L'hièble croît sur le bord des rivières et dans les terrains humides. Il exhale une odeur vireuse très-forte. La racine est purgative et diurétique; les fleurs et les baies sont stimulantes et diaphorétiques; ces dernières s'emploient en teinture, pour colorer les tissus en violet.

HIERACIUM (du grec *hiérax*, épervier), nom scientifique de la plante vulgairement appelée *Épervière*.

HIÉRARCHIE (du grec *hiéros*, sacré, et *arkhè*, commandement). Ce mot, qui s'applique aujourd'hui à tout ensemble des pouvoirs subordonnés les uns aux autres, qu'ils soient ecclésiastiques, civils ou militaires, signifiait primitivement, chez les Grecs, l'autorité du chef des prêtres ou grand prêtre. Chez les Chrétiens, il signifia le gouvernement de l'Église dans son intérieur, la subordination des divers degrés de l'état ecclésiastique, depuis le pape, qui en est le chef, jusqu'au simple prêtre. — Les Théologiens appellent *H. céleste* la subordination des neuf chœurs des anges. *Voy.* ANGES.

HIÉRATIQUE (ÉCRITURE), du grec *hiéros*, sacré, l'une des formes de l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens, paraît n'être que la tachygraphie ou le trait abrégé des hiéroglyphes.

HIÉROGLYPHES, écriture symbolique des Égyptiens. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de G.*

HILARANT (GAZ). *Voy.* AZOTE (PROTOXYDE D').

HILE (du latin *hilium* ou *hilus*, petite marque noire qui se remarque au sommet des fèves de marais), espèce de cavité ou de cicatrice que porte toute graine, et qui indique le point par lequel elle tenait à la plante qui l'a produite, comme on le voit dans la fève, le haricot, etc.— La radicule est dite *hilifère* quand l'amande est nue, et que la radicule reçoit directement les vaisseaux du funicule; le périsperme est *hilifère* quand il porte immédiatement le *hile*, comme dans les Conifères.

HIMANTOPUS (du grec *himas*, *himantos*, cuir, et *pous*, pied), nom scientifique donné au genre *Échasse*, à cause de l'épaisse membrane qui couvre ses pieds; — et à un genre d'Infusoires rotifères.

HIPPIATRIQUE (du grec *hippos*, cheval, et *iatraia*, guérison), branche de l'Art vétérinaire qui a pour objet le traitement des maladies des chevaux et autres animaux domestiques. *Voy.* VÉTÉRINAIRE (ART).

HIPPIQUE (d'*hippos*, cheval). *V.* CHEVAL, ÉQUITATION.

HIPPOBOSQUE (du grec *hippos*, cheval, et *boskô*, paître), *Hippobosca*, genre de Diptères, de la famille des Pupipares, renferme des insectes de petite taille, à corps ovalaire, déprimé, revêtu à l'abdomen de deux enveloppes coriaces, offrant à la main une résistance sensible : tête petite, presque plate, arrondie; yeux grands et saillants; ailes longues, recouvrant l'abdomen dans le repos; pattes courtes.

robustes, munies de poils roides et courts. Les hippobosques, appelés aussi *Mouches à chiens*, *Mouches bretonnes*, *Mouches d'Espagne* et *Mouches-araignées*, sont des insectes qui sucent le sang des animaux et même de l'homme; mais leur piqûre n'a rien de plus grave que celle de la puce. Une particularité curieuse est que la femelle ne pond qu'un seul œuf, et seulement lorsque sa larve est voisine de l'état parfait. L'*H. des chevaux*, qui se trouve dans toute l'Europe, tourmente de ses piqûres, pendant l'été, les chevaux, les bœufs et les chiens.

HIPPOCAMPE (du grec *hippos*, cheval, et *kamptô*, courber; qui a l'encolure du cheval), *Hippocampus*. Les anciens donnaient ce nom à des chevaux marins fabuleux, consacrés à Neptune, qui n'avaient que les deux pieds de devant, et dont l'arrière se terminait en queue de poisson. Les Naturalistes l'ont appliqué à un poisson, vulgairement appelé *Cheval marin*, qui forme un sous-genre des Syngnathes, ordre des Lophobranches. Ce poisson est remarquable par son tronc comprimé, notablement plus élevé que la queue; il atteint 33 centim.; il se trouve dans nos mers.

En Anatomie, on appelle *Pieds d'hippocampe*, *Grand* et *Petit hippocampes* ou *Cornes d'Ammon* deux prolongements médullaires qui naissent, l'un à droite, l'autre à gauche, de la partie postérieure du corps calleux, se recourbent, et s'enfoncent dans la partie inférieure des ventricules du cerveau.

HIPPOCASTANUM (c.-à-d. *châtaigne de cheval*), nom spécifique du *Marronnier d'Inde*, a formé celui d'*Hippocastanées*, donné par De Candolle à une famille dont le Marronnier est le type, et qui renferme les genres *Æsculus*, *Pavia*, *Ungnadia*.

HIPPOCRATEA (d'*Hippocrate*, à cause des vertus fébrifuges qu'on lui attribue), arbuste du Mexique et de la Guyane, voisin des Célastrinées, et rapporté d'abord aux Acérinées. Presque toutes les espèces donnent des fruits comestibles. Nous citerons, en particulier, l'*Amandier des bois* (*H. comosa*), dont le fruit ressemble à la poire et a le goût de l'amande douce. L'*Hippocratea* donne son nom à la famille des *Hippocratéacées*, formée par A.-L. de Jussieu.

HIPPODROME (du grec *hippos*, cheval, et *dromos*, course), édifice public destiné, chez les Grecs, aux courses de chars et de chevaux; il différait du *stade*, uniquement réservé pour les courses à pied, les luttes, le pugilat, les jeux du ceste, etc. L'hippodrome d'Olympie avait 400 m. de long sur 200 de large; il était séparé du stade par des portiques immenses, et à l'une de ses extrémités était une borne autour de laquelle tournaient les chars des concurrents, qui ne devaient que l'effleurer dans leur course rapide. La place de l'Atméidan, à Constantinople, occupe l'emplacement de l'hippodrome de Constantin. — Les Romains avaient aussi des courses de chars; mais elles avaient lieu dans le *cirque* : à cet effet, le cirque était séparé en deux parties par un mur ou piédestal long et étroit, appelé *spina* (épine) et qui traversait l'arène dans presque toute sa longueur (*Voy.* CIRQUE). — On a récemment fait revivre à Paris le nom d'*hippodrome* pour désigner un spectacle consacré aux exercices équestres.

HIPPOGRIFFE (du grec *hippos*, cheval, et *gryps*, griffon), animal fabuleux, moitié cheval, moitié griffon, avec des ailes : c'est, dans les poëtes italiens (Boïardo, Arioste, etc.), la monture des héros de chevalerie.

HIPPOLOGIE, science du cheval. *Voy.* CHEVAL.

HIPPOMANE, arbre. *Voy.* MANCENILIER.

HIPPOPOTAME (du grec *hippos*, cheval, et *potamos*, fleuve), *Hippopotamus*, genre de Mammifères de la famille des Pachydermes, renferme d'énormes quadrupèdes dont le poids atteint près de 2,000 kilogram., et qui vivent dans les rivières du centre et du midi de l'Afrique. Quoiqu'ils aient près de 4 m. de longueur, ils n'ont guère plus de $1^m,60$ de hauteur; ce qui fait que leur ventre touche presque à terre; leur peau est d'un brun noir, et presque dénuée de poils, excepté à la queue; leur nourriture se compose de végétaux et de poissons. Ils passent le jour dans les fleuves, cachés au milieu des roseaux; au moindre bruit, ils se précipitent sous l'eau, où ils peuvent rester quelques instants sans venir respirer; ils ne quittent les rivières que pendant la nuit pour ravager les plantations de sucre, de riz et de millet. L'*H. amphibie*, la seule espèce bien connue, est d'un naturel doux et même stupide; mais sa fureur est très-redoutable. On le prend en le faisant tomber dans des fosses, ou bien on le chasse avec l'arc ou avec le fusil; mais cette chasse est fort dangereuse : l'animal n'est vulnérable qu'au ventre et entre les cuisses, et il est doué d'une très-grande force. Sa chair est bonne, salubre, et n'est pas indigeste; son cuir, qui est très-épais, et à l'épreuve même de la balle, sert à de nombreux usages; ses dents fournissent un très-bel ivoire, presque inaltérable, que l'on recherche surtout pour les dents artificielles. Le premier hippopotame vivant a été amené à Paris en 1853 par M. Delaporte. — Il existe aussi plusieurs espèces d'hippopotames fossiles.

HIPPURIDE (de *hippos*, cheval, et *oura*, queue), *Hippuris*, plante aquatique, ainsi nommée parce que ses feuilles capillaires lui donnent quelque ressemblance avec une queue de cheval. *Voy.* PESSE.

HIPPURITES, coquillages fossiles, forment un genre de Mollusques acéphales, voisin des Sphérulites, avec lesquels ils composent l'ordre des Rudistes de Lamarck : coquilles allongées, conoïdes, non symétriques. Ils sont propres aux terrains crétacés.

HIRCINE (du latin *hircus*, bouc), principe indiqué par Chevreul dans les graisses de bouc et de mouton. Il est liquide, très-odorant, assez analogue à l'*oléine*; il fournit par la saponification un acide gras particulier, appelé *acide hircique*.

HIRONDELLE, *Hirundo*, genre de Passereaux, de la famille des Fissirostres, renferme des oiseaux connus de tout le monde, et caractérisés par un bec court, large à la base, étroit et pointu à l'extrémité, un corps ovale, des ailes allongées, une queue le plus souvent fourchue, composée de 12 pennes, des tarses grêles et le doigt externe ne dépassant pas la dernière phalange du médian. Ces oiseaux voyageurs arrivent dans nos contrées avec les premières chaleurs et disparaissent aux approches de l'hiver. Ils se nourrissent d'insectes, qu'ils poursuivent jusque dans les airs, et dont ils détruisent chaque année une quantité innombrable. Les hirondelles sont très-attachées au lieu où elles ont pris naissance; elles y reviennent ordinairement tous les ans, et retournent le plus souvent dans le même nid. Elles choisissent toujours pour faire leur nid les localités les mieux exposées et ne craignent pas de s'établir dans l'habitation même de l'homme. La rapidité de leur vol les a fait employer souvent comme messagers; elles peuvent faire 80 ou même 100 kilom. à l'heure. Rien d'admirable comme les réunions des hirondelles et leurs cris d'appel au moment de leur départ, leur tendresse pour leurs petits, l'art avec lequel elles construisent leur nid, leur instinct à se secourir mutuellement dans le danger, etc. Celles que nous possédons nous quittent en septembre, et vont en Afrique. Leur retour se fait isolément et seulement par couples. On trouve des hirondelles dans toutes les parties du globe. On en compte en Europe six espèces. Les plus communes chez nous sont : l'*H. de cheminée* (*H. rustica*), qui a la queue plus longue que les ailes et profondément échancrée, et l'*H. de fenêtre*, qui a la queue moins longue que les ailes et médiocrement échancrée. La première nous arrive à la fin de mars, 10 ou 12 jours avant la seconde. La *Salangane* (*H. esculenta*) est une espèce que l'on trouve en Chine et dans les îles de l'Océan indien; elle fait son nid d'une matière gélatineuse qu'elle

tire d'un fucus : ce nid, apprêté avec art, devient un mets délicat, très-recherché des Chinois.

Dans la Fable, l'hirondelle est Procné, épouse de Térée (huppe), et sœur de Philomèle (rossignol).

On nomme aussi *Hirondelle* un mollusque du genre Avicule; *H. de mer*, l'Exocet volant et un Sterne; *H. de Ternate*, l'Oiseau de paradis.

HIRUDINÉES (du genre type *Hirudo*, sangsue), famille de Vers de la classe des Annélides, renferme des animaux sans branchies et sans soies, à corps mou, privés de pieds; à extrémités élargies en forme de disques et susceptibles de s'appliquer aux corps comme une ventouse. C'est au moyen de ces disques que les Hirudinées se meuvent et que plusieurs espèces sucent le sang des animaux. La bouche est au centre du disque antérieur. La peau est molle et contractile. Ces animaux sont ovipares. On les rencontre dans les rivières, dans les marais et même dans les eaux de la mer. *Voy.* SANGSUE.

HISTÉROIDES, tribu d'insectes Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, renferme de petits animaux à corps carré ou arrondi, à élytres courts, ne recouvrant pas l'abdomen; à pattes larges et à tibias dentelés et épineux. Ces insectes, lorsqu'ils se croient en danger, contrefont le mort en retirant leurs pattes sous le corps. Le type de cette tribu est l'*Hister*, dont une espèce, l'*H. cadaverinus*, se trouve aux environs de Paris.

HISTOIRE (du grec *historia*, qui vient lui-même de *histôr*, instruit). Dans sa plus grande étendue, c'est le récit de tous les faits dignes de mémoire, de quelque nature qu'ils soient; ce qui donne lieu à distinguer l'*H. civile* ou *H. proprement dite*, et l'*H. naturelle*.

HISTOIRE CIVILE. On la divise en *universelle* et *particulière*. L'*H. universelle* embrasse l'histoire de l'humanité tout entière : on la partage ordinairement en 4 grandes périodes : le *monde ancien*, depuis la création jusqu'à la destruction définitive de l'Empire romain (476); le *moyen âge*, de 476 à 1453, époque de la prise de Constantinople par les Turcs; les *temps modernes*, de 1453 à 1789; et l'époque *contemporaine*. — L'*H. particulière* comprend encore l'*H. spéciale*, qui se borne à un seul sujet, un empire, une province, une ville, une dynastie, une famille, un individu même (cette dernière prend le nom de *biographie*); et l'*H. fragmentaire*, qui s'attache à une période ou à un événement mémorable, la Réforme, la Ligue, la Fronde, la guerre de Trente ans, etc. L'histoire particulière prend encore les noms d'*histoire ecclésiastique*, *diplomatique*, *législative*, *judiciaire*, *administrative*, *commerciale*, *littéraire*, *scientifique*, etc., selon la matière que l'historien a choisie. — Quand l'histoire est écrite sèchement année par année, on la nomme *Chroniques* : on pourrait aussi la nommer *Annales*; mais plusieurs ouvrages de ce nom, notamment les *Annales* de Tacite, sont écrits d'une manière plus littéraire. Quand c'est un témoin oculaire qui raconte les faits qu'il a vus, et où il a joué un rôle, son récit s'appelle *Mémoires*; ne parle-t-il absolument que de lui, c'est une *Autobiographie*.

Considérée sous le point de vue de la méthode, c.-à-d. de la manière dont les faits sont présentés, l'histoire est dite *chronologique* lorsqu'elle suit régulièrement le cours des temps; *ethnographique*, lorsqu'elle présente isolément l'histoire de chaque peuple; *synchronistique*, lorsqu'elle rapproche les événements qui se sont passés dans le même temps chez des peuples différents; *pragmatique*, lorsqu'elle cherche à expliquer les effets des événements, etc.

Les plus célèbres historiens de l'antiquité sont parmi les Grecs, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe, Appien, Arrien, Diodore; parmi les Romains, Salluste, César, Tite-Live, et Tacite. Bossuet, comme auteur de l'*Hist. universelle*, Voltaire, soit pour son *Siècle de Louis XIV*, soit pour l'*Essai sur l'Histoire et les mœurs des nations*, Rollin, Hume, Gibbon, Lingard, Schiller, Jean de Muller, Guichardin, Herrera, Karamsin, Simonde de Sismondi, etc., pour ne pas parler de ceux qui vivent encore, méritent les premiers rangs entre les modernes. — Parmi les grandes compilations historiques, nous indiquerons : l'*Art de vérifier les dates*; l'*Histoire universelle anglaise*, traduite et retouchée (1779-91, 126 vol. in-8); le *Cours d'histoire moderne* de Schœll (1830, etc., 46 v. in-8), l'*Hist. univers.* de Cantu (trad. de l'ital. par Aroux), et celle de M. V. Duruy. — On trouvera d'utiles secours dans les *Dict. historiq.* de Moréri, de Bayle, de Chaudon et Delandine, dans la *Biographie universelle*, et dans les abrégés où ces grands ouvrages sont résumés et continués (*Dict. historique* de Ladvocat, *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, etc.). Lenglet Dufresnoy a donné une *Méthode pour étudier l'histoire*, et M. Daunou un excellent *Cours d'études historiques*.

Longtemps négligé dans nos écoles, l'enseignement de l'histoire y a été constitué en 1820 par M. Royer-Collard, président de la Commission d'instruction publique : des chaires d'histoire furent alors créées dans tous les colléges. Cet enseignement a porté d'heureux fruits. Toutefois, il tendait à prendre une extension exagérée; il a été ramené par le règlement du 30 août 1852 à de plus justes proportions.

Les anciens avaient divinisé l'histoire : ils en faisaient une Muse, sous le nom de *Clio*, et la représentaient couronnée de lauriers, une trompette dans la main droite, un manuscrit roulé dans la main gauche.

HISTOIRE NATURELLE. On réunit sous ce nom l'ensemble des sciences qui ont pour objet la connaissance des êtres organisés ou inorganisés qui composent notre globe. On la divise généralement en trois grandes parties : 1° la *Zoologie*, qui traite des animaux (quelquefois, on donne plus particulièrement à cette étude le nom d'*histoire naturelle*); 2° la *Botanique*, qui traite des végétaux; 3° la *Minéralogie*, qui étudie et classe les espèces minérales prises isolément; à cette dernière se rattache la *Géologie*, qui s'occupe de la distribution des matériaux dont se compose le globe, et du rôle qu'ils ont joué dans la formation de ses diverses couches.

Le premier ouvrage sérieux écrit sur cette science par les anciens est dû à Aristote, l'auteur immortel de l'*Histoire des animaux*, écrite 350 ans avant J.-C. Théophraste, Dioscoride, Pline, chez les anciens; Conrad Gesner, Aldrovande, Belon, au XVI[e] siècle, marchèrent, mais à de grandes distances, sur les traces du maître. Depuis cette époque, les travaux de Césalpin, de Bauhin, de Rondelet, de Linné, de Pallas, de Buffon, de Daubenton, de Lacépède, de Lamarck, de Cuvier, des deux Geoffroy Saint-Hilaire, des Jussieu, des deux de Candolle, et de tant d'autres dont on retrouvera les noms à l'article de chaque branche, ont fait de l'histoire naturelle ce qu'elle est auj., une des sciences les plus positives et les plus attrayantes.

Parmi les nombreux écrits publiés sur l'ensemble de l'Histoire naturelle, il suffira de citer (outre les grands ouvrages des auteurs déjà mentionnés, notamment l'*Histoire naturelle* de Buffon, tant de fois réimprimée, et complétée par plusieurs *Suites*), le *Manuel d'H. N.* de Blumenbach; les *Éléments des sciences naturelles* de M. C. Duméril; le *Cours élémentaire d'H. N. à l'usage des colléges*, de MM. Beudant, Ad. de Jussieu et Milne-Edwards; les *Cahiers d'H. N.* de M. Achille Comte; les *Leçons d'H. N.* de M. Doyère; les *Notions élémentaires d'H. N.* de M. Delafosse; l'*Encyclopédie d'H. N.* du D[r] Chenu. — Parmi les dictionnaires consacrés à cette science, on connaît surtout celui de Valmont de Bomare, 1791, qui eut beaucoup de vogue, mais qui est aujourd'hui fort arriéré; le *Dictionnaire des sciences naturelles* en 60 vol., 1816 et ann. suiv.; le *Dict. classique d'H. N.*, dirigé par Bory de St-Vincent, 17 vol., 1822-31; le *D. pittoresque d'H. N.*, publié par

M. Guérin-Menneville, 1843, et le *D. univ. d'H. N.*, dirigé par M. Charles d'Orbigny, 13 vol. in-8, 1841-49.

On doit à G. Cuvier une *Hist. des Sciences naturelles*, publiée par M. de St-Agy (1835-43), et à M. F.-A. Pouchet l'*Hist. des Sciences nat. au moyen âge*, 1854.

HISTOLOGIE (du grec *histos*, tissu, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des tissus organiques. *L'H. pathologique* étudie, le plus souvent à l'aide du microscope, les altérations produites dans les tissus par la maladie : on doit à M. Gluge des travaux tout spéciaux sur ce sujet (1852).

HISTORIOGRAPHE (du grec *historia*, histoire, et *graphô*, écrire), écrivain pensionné pour rédiger l'histoire du prince ou du corps qui le paye. Les monarques orientaux avaient des espèces d'historiographes, puisqu'ils faisaient rédiger officiellement et jour par jour, dit-on, les annales de leur règne. Les grands pontifes à Rome ou les scribes qui, en leur nom, rédigeaient les annales pontificales, étaient des historiographes. La charge d'*historiographe de France* fut créée ou du moins constituée par Charles IX. Racine, Boileau, Mézeray, eurent sous Louis XIV le titre d'*historiographe du roi*; Voltaire fut un instant l'historiographe de Louis XV. Cette charge fut abolie en 1789. Beaucoup d'ordres religieux et diverses corporations avaient aussi leur historiographe : Fontenelle fut l'historiographe de l'Académie française. Aujourd'hui encore, le ministère de la Marine a son historiographe.

HISTRIONS (de l'étrusque *hister*, *histrio*, qui avait le même sens). Ce furent d'abord des baladins et des danseurs, que les édiles firent venir d'Étrurie pour donner des représentations à Rome, l'an 363 av. J.-C. Ces mimes devinrent plus tard des acteurs parlants, et finirent par jouer des farces grossières et accompagnées du son des flûtes. Livius Andronicus, en 237 av. J.-C., fit le premier représenter des pièces régulières, et les histrions furent abandonnés. Leur nom devint même un terme de mépris, comme il l'est encore.

HIVER, 4e saison de l'année, la plus froide de toutes, parce que c'est dans cette saison que les rayons du soleil nous viennent le plus obliquement et que les jours sont le plus courts. Le soleil parcourt dans cette saison le *Capricorne*, le *Verseau* et les *Poissons*. L'hiver commence le jour du solstice d'hiver (le 22 décembre), et finit le jour de l'équinoxe du printemps (le 21 mars). Il dure ainsi 89 jours. Les plus grands froids sont généralement entre le 25 décembre et le 5 février. L'hiver, dans nos contrées, n'est pas sans utilité pour l'agriculture : c'est pour la terre une saison de repos. Cette saison rend au sol l'excès d'humidité qu'il a perdu pendant l'été. La neige, en séjournant sur le sol, diminue la dissipation de la chaleur et celle des gaz enfermés dans le sol : en général, de longues neiges sont le pronostic d'abondantes récoltes.

On représente l'hiver sous la figure d'un vieillard couvert de glaçons, avec une barbe et des cheveux blancs, ou bien sous celle d'une femme couverte d'épaisses draperies et qui se chauffe à un foyer.

HIVERNAGE. On donne spécialement ce nom à la saison pluvieuse des régions équinoxiales. Cette saison est redoutable par ses tempêtes et par les maladies mortelles qu'elles amènent, surtout pour les Européens. C'est entre les mois de mai et d'octobre que cette saison tombe le plus ordinairement.

On nomme aussi *Hivernage* un mélange de seigle, de vesce, de froment, d'orge, etc., qu'on sème en automne pour le récolter en vert au printemps. Ce mélange fournit aux bestiaux un pâturage d'hiver plus salubre et qui est plus de leur goût que si chaque espèce de grain eût été semée séparément.

HOAZIN, *Opisthocomus*, c.-à-d. *ayant la huppe en arrière*; genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, voisin des Faisans : bec épais, robuste, garni à sa base de soies divergentes; orbites nues; narines médianes; doigts entièrement divisés; cet oiseau porte en arrière, sur la nuque, une belle touffe de plumes effilées : c'est ce qui lui a valu son nom d'*Opisthocomus*, ainsi que celui de *Faisan huppé*. Il a la gorge blanche, le cou mêlé de brun, le dos et les ailes d'un vert doré, et la queue terminée par un large ruban blanc. Cet oiseau habite Cayenne. Il vit sédentaire au bord des eaux, et se nourrit des fruits de l'*Arum arborescens*; sa chair exhale une forte odeur de castoréum qui empêche de la manger.

HOBEREAU, espèce de petit Faucon, gros comme une grive; il chasse surtout le pigeon et le troupiale.

On donnait autrefois le nom de *Hobereaux* aux petits seigneurs qui tyrannisaient leurs paysans, et aux gentilshommes qui, n'ayant pas le moyen d'entretenir un faucon ou un épervier, portaient sur le poing un *hobereau*, dont ils se servaient pour chasser.

HOC (JEU DU), sorte de jeu de cartes, peu usité aujourd'hui, se jouait à 2 ou 3 personnes, avec un jeu entier. A ce jeu, les 4 rois, la dame et le valet de carreau sont privilégiés et font *hoc* : ces cartes ont, pour celui qui les joue, la valeur qu'il lui convient de leur donner en les jouant. — Mazarin passe pour être l'inventeur du *Jeu du hoc*.

HOCCO, *Crax*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, et de la tribu des Alectors, renferme des espèces propres aux régions équatoriales de l'Amérique, où ils représentent nos Dindons. Leur tête est ornée d'une huppe érectile, composée de plumes étroites, frisées au sommet. Ces oiseaux vivent en société dans les forêts, et perchent sur les arbres les plus élevés. Leur chair est blanche et d'un goût exquis. Le *H. noir* (*Crax alector*) a la taille du Dindon. C'est un oiseau commun au Mexique et au Brésil. On en élève quelquefois dans nos basses-cours.

HOCHEPOT (des deux mots français *hoche* et *pot*, ou, suivant d'autres, du nom d'un cuisinier célèbre), espèce de ragoût fait avec de la queue de bœuf ou simplement avec du bœuf haché et cuit sans eau dans un pot, avec des marrons, des navets et autres assaisonnements. On en fait aussi avec des oies grasses et des canards.

HOCHEQUEUE, nom vulg. de la *Bergeronnette*.

HOCHET (de *hocher*, secouer), jouet que l'on suspend au cou des petits enfants et qu'on leur donne surtout dans le temps de la dentition, pour qu'ils le portent à leur bouche et le serrent entre leurs gencives, afin de hâter le travail de la dentition, se compose ordinairement d'un manche, dans lequel est enchâssé un morceau de corail, d'ivoire ou de cristal. Il ne doit être employé qu'avec précaution. *Voy.* DENTITION.

HODOMÈTRE ou ODOMÈTRE, suivant l'Académie, (du grec *hodos*, chemin, et *métron*, mesure), nom de différents appareils servant à mesurer la longueur du chemin parcouru. Ces instruments, en forme de montres, se composent de roues faisant mouvoir avec lenteur des aiguilles sur un cadran gradué. Les uns se mettent dans la poche du voyageur, les autres s'adaptent à la roue d'une voiture. Ils sont mis en jeu par une chaîne dont l'un des bouts est attaché à la jambe de celui qui le porte, ou bien à un levier sur lequel agit le mouvement de la roue. L'Anglais Betterfield, en 1678 et 1681, le Français Meynier, en 1724, et l'abbé Outhier, se sont occupés de perfectionner cet instrument. On l'appelle encore *Pédomètre* ou *Compte-pas*. *Voy.* ce mot.

HOIR, HOIRIE (du latin *hæres*, héritier). Ces deux mots, dans le langage du Droit, sont synonymes, l'un d'*héritier*, et l'autre de *succession*. Donner *en avancement d'hoirie*, c'est donner par anticipation à un de ses enfants, à la condition que ce qui lui est ainsi donné lui sera diminué dans le partage de la succession. Du reste, cette donation ne diffère point de la donation pure et simple (Code civil, art. 843).

HOLACANTHE (du grec *holos*, tout, et *akantha*,

épine), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Squammipennes, tribu des Chétodons : préopercule armé d'une longue épine horizontale qui est pour eux un moyen de défense, indépendamment de ceux que leur fournissent les aiguillons de la dorsale et de l'anale. Ces poissons, appelés vulgairement *Demoiselles* ou *Veuves coquettes*, comptent parmi les plus beaux et les plus délicats des mers de l'Inde. L'espèce type est l'*H. couronné* (*H. isabellita*), qui est grisâtre, avec les nageoires d'un beau jaune orangé, et du bleu à la nuque, au bord de l'opercule et à la base de la pectorale.

HOLCUS, nom latin du genre *Houque*. *V.* ce mot.

HOLÈTRES (du grec *holos*, entier, et *ètron*, abdomen), nom donné par Hermann et Latreille à une famille d'Arachnides trachiales comprenant ceux de ces animaux qui ont l'abdomen réuni au thorax, entre autres les *Acarides*. Ce nom n'a pas été maintenu.

HOLOBRANCHES (du grec *holos*, entier, et *branchia*, branchie), famille de Poissons osseux comprenant ceux qui ont des branchies complètes, c.-à-d. pourvues d'un opercule et d'une membrane branchiostége.

HOLOCAUSTE (du grec *holos*, entier, et *kaustos*, brûlé), sorte de sacrifice en usage chez les Israélites, et dans lequel la victime était entièrement consumée par le feu, de manière qu'il ne restait rien pour le sacrificateur. Matin et soir, un agneau était offert en holocauste au Seigneur dans le temple. L'*autel des holocaustes*, placé en avant du temple et tourné vers l'est, était couvert de lames de cuivre, et avait cinq coudées en carré sur trois de hauteur; aux quatre coins s'élevaient quatre pointes entre lesquelles était une grille d'airain, sur laquelle on faisait le feu.

HOLOCENTRE (du grec *holos*, tout, et *kentron*, épine), *Holocentrum*, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Percoïdes, se compose de poissons de la plus grande beauté, à nuances rouges ou roses, relevées par le brillant de l'or ou de l'argent. On les appelle aux Antilles *Cardinaux* et *Écureuils*. L'*H. à longues nageoires* (*H. longipenne*) dépasse 30 centim. de longueur. Sa chair est excellente.

HOLOSTÉE (c.-à-d. *tout os*), plante. *V.* STELLAIRE.

HOLOTHURIE (du grec *holos*, entier, et *thurion*, petit trou), *Holothuria*, genre de Zoophytes de la classe des Échinodermes, renferme des animaux vermiformes, pourvus de suçoirs tentaticuliformes, extensibles et rétractiles, et se terminant, à chaque extrémité, par deux grands orifices, la bouche et l'anus : ils sont en partie pleins d'eau, de sorte que les viscères flottent dans ce liquide. Les Holothuries vivent sur les rochers ou sur le rivage de la mer. Leur nourriture consiste en animalcules, qu'elles se procurent au moyen des appendices qui entourent leur bouche. Leur taille est souvent considérable. On les mange dans beaucoup de pays. — Les Holothuries ont donné leur nom à l'ordre des *Holothurides*, créé par M. de Blainville.

HOMARD, *Homarus*, l'*Astacus marinus* de Fabricius, le *Cancer gammarus* de Linné, genre de Crustacés décapodes de la famille des Macroures, a été formé des espèces du genre Écrevisse qui ne se trouvent que dans la mer. Le homard se distingue par une carapace unie, par un rostre grêle, armé, à chaque côté, de 3 ou 4 épines; par ses branchies, qui ressemblent à des bras, au nombre de plus de 20 de chaque côté; par des pattes extrêmement grosses, comprimées, ovalaires et inégales, que terminent des pinces d'une grande force. Il est brun-verdâtre, avec les filets des antennes rougeâtres. Cuit, il devient d'un rouge vif. On en trouve des espèces dans la Méditerranée et l'Océan. Le *H. commun* atteint 50 centim. de longueur, et se tient près des côtes, dans les lieux remplis de rochers, à une profondeur peu considérable. Sa chair est fort estimée, surtout dans le temps du frai, mais elle n'est pas de facile digestion. — On confond souvent le Homard avec la Langouste : les pattes de celle-ci sont beaucoup moins fortes et sans pinces; ses antennes sont plus grosses, plus longues et plus hérissées.

HOMBRE (JEU DE L'), de l'espag. *hombre*, homme; jeu de cartes très-compliqué, qui nous est venu d'Espagne, se joue ordinairement à 3 personnes, avec un grand jeu, mais sans 10, sans 9 et sans 8. Chaque joueur a 9 cartes, et en écarte autant qu'il veut. L'as de pique se nomme *espadille;* celui de trèfle, *baste;* et la dernière carte dans l'ordre de la couleur dont on joue, *manille*. Espadille est la 1re *triomphe*, c.-à-d. l'emporte sur toutes les autres cartes; manille la 2e; baste la 3e; toutes trois réunies dans la même main s'appellent *matadors*. Les as rouges l'emportent sur leur roi. On ne retourne pas de carte; l'*atout* est la couleur en laquelle l'*hombre* (c.-à-d. celui qui entreprend le jeu) fait son jeu. Celui qui n'a pas assez de jeu pour gagner quand il est hombre *passe;* celui qui fait quelque faute paye une amende, ce qui s'appelle *faire la bête;* ceux à qui profite cette amende la nomment *consolation*. L'hombre a contre lui tous les autres joueurs, et ceux-ci peuvent l'aider à faire des levées et l'avertir de prendre ou de ne pas prendre la carte qu'ils jouent (dans le 2e cas, ils demandent *gano*). Divers hasards ou combinaisons dites *pretintailles*, et au nombre de 14, compliquent encore le jeu; et, dans ces cas, l'hombre paye des fiches s'il perd, on lui en paye s'il gagne. Celui-là gagne qui fait le plus de levées.

HOMÉLIE (du grec *homilia*, conversation), sermon familier ou conférence dans laquelle un ecclésiastique explique au peuple l'Évangile et les dogmes de l'Église catholique; il se dit aussi de tout sermon. Origène, S. Chrysostôme, S. Grégoire le Grand, S. Augustin, sont les plus célèbres auteurs d'homélies. S. Chrysostôme s'élève souvent à de véritables beautés dans les siennes : on cite comme un modèle d'éloquence et d'élégance celle qu'il prononça sur la disgrâce de l'eunuque Eutrope. — On appelait *Homiliaire* un recueil d'homélies qui devait être lu le dimanche dans les églises; *Homilétique* la partie de la Rhétorique qui concerne l'éloquence de la chaire. — Aujourd'hui, en France, le nom d'*Homélie* est tombé en désuétude; cependant la chose est restée dans nos *prônes*. En Espagne, le mot s'emploie toujours : on connaît le célèbre épisode de Gil Blas sur les homélies de l'archevêque de Grenade.

HOMÉOMÉRIES. *Voy.* HOMOEOMÉRIES, etc.

HOMEOPATHIE. *Voy.* HOMOEOPATHIE.

HOMICIDE (du latin *homicidium*). En France, la loi pénale distingue : 1° l'homicide commis avec préméditation ou guet-apens; c'est l'*assassinat :* il est puni de mort (art. 302); 2° l'homicide résultant de coups donnés volontairement, mais sans préméditation; c'est le *meurtre* (art. 295) : il est puni, selon les cas, de la peine de mort ou des travaux forcés à perpétuité (art. 304); 3° l'homicide commis par imprudence ou par accident : il est puni, suivant les cas, d'un emprisonnement plus ou moins long et d'une amende, et donne lieu à des dommages-intérêts (art. 321-326); 4° l'homicide commis dans le cas de légitime défense : ce dernier ne constitue ni un crime ni un délit. Enfin, la loi prend encore en considération l'âge du coupable, et, s'il a moins de 16 ans, distingue le cas où il aurait agi *avec* ou *sans discernement*. *Voy.* ce mot.

On a observé que les femmes commettent vingt fois moins d'assassinats que les hommes, mais beaucoup plus d'empoisonnements; que c'est dans la période de trente à trente-cinq ans que l'on rencontre le plus de meurtriers; que la Seine, la Corse, les Pyrénées-Orientales, l'Ardèche, l'Aveyron, sont les départements qui en comptent le plus.

Chez la plupart des peuples anciens, l'homicide entraînait la peine de mort. A Athènes, le meurtrier

involontaire était puni d'un an d'exil; le meurtrier volontaire devait subir le dernier supplice; mais on laissait souvent au coupable la liberté de fuir avant la sentence, et, dans ce cas, on se bornait à confisquer ses biens et à mettre sa tête à prix. A Rome, l'homicide était aussi puni de la peine capitale par la loi de Numa et celle des Douze-Tables.—Chez les Barbares du moyen âge, et notamment chez les Francs, le meurtre était presque toujours racheté par une composition en argent (*wehrgeld*). Chez les modernes, la peine de mort est presque partout, comme en France, infligée à l'homicide.

HOMILÉTIQUE (d'*homélie*), nom donné, surtout en Allemagne, à la Rhétorique sacrée ou à la théorie de l'éloquence de la chaire. Schmidt, Ammon, Schott, Hüffel, ont rédigé des traités d'*homilétique*. Le cardinal Maury, en France, H. Blair, en Angleterre, ont aussi écrit sur cette matière, quoiqu'ils n'aient pas employé le mot.

HOMMAGE (du latin barbare *hommagium*, dérivé de *homo*, homme), serment de fidélité que devait faire entre les mains du seigneur tout vassal qui possédait un fief. Ce nom vient de ce qu'en faisant ce serment le vassal se déclarait l'*homme* du seigneur. — On appelait *hommage-lige* un hommage qui *liait* le vassal au seigneur quant à leurs personnes, et en vertu duquel le seigneur pouvait employer son vassal comme il le voulait.

HOMME, *Homo*. Au point de vue purement anatomique, l'homme est un animal vertébré, mammifère, bipède, bimane, avec des doigts unguiculés, le pouce opposable aux autres doigts, se tenant debout, les yeux dirigés en avant, ayant l'angle facial plus ouvert que tous les autres animaux (de 65 à 85 degrés), possédant les trois sortes de dents (incisives, canines et molaires), ce qui lui permet d'être *omnivore;* mais ce qui fait essentiellement sa supériorité, c'est qu'il est seul doué de la raison, de la parole; qu'il est libre, qu'il distingue le bien et le mal, et qu'il est éminemment perfectible.

Simple *embryon* d'abord, puis *fœtus* (*Voy.* ces mots), l'homme naît généralement neuf mois après la conception, passe successivement par l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, l'âge mûr et la vieillesse (*Voy.* AGE); il commence vers le 7e mois après sa naissance le travail de la dentition, remplace vers l'âge de sept ans les dents de lait par des dents plus fortes, seules destinées à persister; croît pendant le quart de sa vie environ, et peut prolonger son existence, quand il est bien conformé, et que des causes accidentelles ne viennent pas l'interrompre, jusqu'à 80, quelquefois même jusqu'à 100 ans et au delà. Sa taille varie entre 1m,60 et 1m,82. La femme est plus petite et plus délicate (*Voy.* FEMME). — Les hommes offrent, selon les contrées qu'ils habitent, des différences de conformation, qui ont donné lieu à distinguer diverses races (*Voy.* RACE). — J.-C. Prichard a donné l'*Hist. natur. de l'Homme* (trad. par Roulin, 1843), et Réveillé-Parise des *Etudes de l'Homme*, etc. (1849).

HOMME DES BOIS, nom vulgaire de l'*Orang-Outang*.

HOMME MARIN, nom donné quelquefois au *Lamantin* et au *Dugong*.

HOMO.... (du grec *homos*, semblable), radical qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques : tels sont, outre ceux qu'on trouvera ci-après, les mots *homopétale*, *homophylle*, *homophône*, etc., c.-à-d. à pétales, à feuilles, à sons semblables, etc.

HOMOCENTRIQUE. *Voy.* CONCENTRIQUE.

HOMODROME (du grec *homos*, semblable, et *dromos*, course), levier dans lequel le poids et la puissance sont situés du même côté du point d'appui. Il y a deux sortes de leviers homodromes : dans l'un, le poids est entre la puissance et l'appui, comme dans la *brouette :* on le nomme *levier du 2e genre;* dans l'autre, la puissance est entre le poids et l'appui, comme dans les *pédales :* on le nomme *levier du 3e genre*. Par opposition, on a nommé *hétérodrome* le levier du 1er genre, dans lequel le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance.

HOMOEOMÉRIES (du grec *homoios*, semblable, et *méros*, partie), nom par lequel Anaxagore désigne les éléments primitifs ou *parties similaires* que Dieu, en débrouillant le chaos, sépara des éléments hétérogènes au milieu desquels ils étaient confondus. *Voy.* ANAXAGORE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

HOMOEOPATHIE (du grec *homoios*, semblable, et *pathos*, maladie), système médical fondé par Samuel Hahnemann, consiste à traiter les maladies à l'aide d'agents doués de la propriété de produire eux-mêmes sur l'homme sain des symptômes semblables à ceux qu'on veut combattre. L'axiome des partisans de cette méthode est : *similia similibus curantur*, qu'ils opposent à l'aphorisme d'Hippocrate : *contraria contrariis*. De là, le nom d'*homœopathes*, qu'ils se donnent, et celui d'*allopathes* (du grec *allos*, autre, *pathos*, maladie), qu'ils appliquent aux partisans de la médecine contraire.

Selon les homœopathes, deux maladies semblables ne pouvant exister au même degré dans un organe, la maladie *artificielle* qu'on produit avec le médicament détruit la maladie *spontanée;* puis on fait cesser à volonté la maladie artificielle en cessant le médicament qui l'a produite. Sans s'occuper des causes internes des maladies, causes souvent obscures, ils ne combattent que les symptômes, avec lesquels s'évanouit toujours, disent-ils, la cause interne qui y est identifiée : ils *substituent* les symptômes produits par le remède aux symptômes du mal, et produisent ainsi des maladies qu'ils appellent *médicamenteuses*, maladies dont ils font une classe nouvelle, à ajouter aux maladies aiguës et aux maladies chroniques, seules admises jusque-là. — Selon Hahnemann, toutes les maladies chroniques sont de nature *miasmatique*, il les range sous ces trois chefs : le *virus syphilitique*, le *virus sycosique* (qui produit les excroissances et les végétations), et le *virus psorique* ou *psore* (principe de la gale, de la teigne, des dartres, etc.).

Les médecins homœopathes ont des spécifiques pour chaque maladie. Les principaux médicaments qu'ils emploient sont l'aconit, l'arnica, l'arsénic, la belladone, la bryone, la camomille, le mercure, la noix vomique, la pulsatille, le soufre. Ils ne donnent les médicaments qu'à des doses *infinitésimales*, assurant que, loin de s'affaiblir en se divisant, ces médicaments, longtemps triturés et secoués, ne font qu'acquérir une plus grande puissance médicatrice; leur action devient alors plus subtile et plus pénétrante : il y a dans ce cas *dynamisation*, c.-à-d. élévation de puissance. Voici comment ils préparent leurs remèdes : une fois le médicament obtenu dans son état de pureté le plus parfait, on le mêle, s'il est liquide, avec partie égale d'alcool rectifié, ce qui donne la *teinture-mère* du médicament; on mêle ensuite une goutte de cette teinture avec 99 gouttes d'alcool, ce qui donne une première *dilution;* puis, de ce mélange de 100 gouttes, on met une goutte dans 99 gouttes d'alcool pour faire une 2e *dilution*, qui contient alors un millième de goutte, et ainsi de suite jusqu'à la *trentième* dilution. Pour les substances solides, un grain de médicament est mêlé à 99 grains de sucre de lait, substance regardée comme inerte, et est trituré dans un mortier pendant une heure ; puis, un de ces 100 grains est uni à 99 nouveaux grains de sucre de lait et trituré encore pendant une heure; après la 3e trituration, on procède, comme précédemment, par dilutions, Hahnemann ayant trouvé qu'à ce degré de division toutes les substances sont solubles dans l'alcool. Les médicaments ainsi préparés, on imprègne, avec la dernière solution obtenue, des *globules* de sucre de lait gros comme des grains de pavot; dans les traite-

ments, on n'administre à la fois qu'un seul de ces *globules*, étendu dans quelques cuillerées d'eau. Les médecins homœopathes assurent que le microscope a fait retrouver des molécules du remède jusque dans les dernières dilutions. Les substances médicamenteuses doivent être employées isolément; le malade doit s'abstenir de tout excitant qui puisse contrarier leur effet.

C'est en 1791 que Hahnemann, médecin à Leipsick, conçut la première idée de l'homœopathie; il traduisait l'article *Quinquina* dans la *Matière médicale* de Cullen, et, peu satisfait des explications qui étaient données sur l'action thérapeutique de cette substance, il pensa qu'elle ne guérissait la fièvre intermittente que parce qu'elle avait la faculté de déterminer cette même maladie chez des sujets bien portants. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, arrivée en 1843, il ne cessa, par des travaux assidus, de poursuivre cette idée et de la propager; il forma de nombreux disciples qui, à leur tour, répandirent rapidement sa doctrine. Aujourd'hui, l'homœopathie est connue et pratiquée dans presque toutes les contrées du monde, bien qu'elle rencontre de la part des corps savants la plus vive opposition. Dans plusieurs pays, en Allemagne, en Russie, au Brésil, elle est officiellement enseignée dans les Facultés, pratiquée dans les hôpitaux. — Les ouvrages dans lesquels on peut l'étudier sont : l'*Organon*, le *Traité de matière médicale pure* et le *Traité des maladies chroniques* d'Hahnemann; la *Thérapeutique homœopathique* d'Hartmann; la *Clinique homœopathique* de Beauvais (de St-Gratien); le *Manuel de médecine homœopathique* et la *Pharmacopée* de Jahr; la *Bibliothèque*, les *Archives*, les *Annales de la médecine homœopathique*, recueils rédigés par les Drs Roth, Guidi, Griesselich, Pétroz, Léon Simon, etc.

L'homœopathie a des partisans enthousiastes; elle a aussi des détracteurs acharnés : les plus indulgents se bornent à dire que ce mode de traitement laisse agir la nature, au risque de permettre au mal de grandir sans y apporter remède. Nous ne pouvons qu'exposer, sans prétendre la juger, cette doctrine, qui, sur la plupart des points, est si opposée aux notions communes, et dont le charlatanisme a trop souvent abusé. Quelque opinion que l'on doive s'en former pour le fond, on pourra reconnaître qu'elle a rendu le service de rappeler l'attention sur l'action spécifique des médicaments, trop négligée par l'école physiologique.

HOMOGÈNE (du grec *homos*, semblable, et *génos*, genre), nom que l'on donne, en Physique, aux corps dont toutes les parties intégrantes sont de même nature : telles sont les parties intégrantes des corps simples (oxygène, hydrogène, métaux, etc.).

En Algèbre, on nomme *quantités homogènes* celles qui ont le même nombre de *dimensions*, par exemple, $x^3$, $x^2y$, $xyz$. Lorsque l'on applique l'algèbre à la solution des problèmes de géométrie, et que l'on ne prend pour unité aucune des lignes employées, les équations que l'on obtient sont toujours homogènes, c.-à-d. que la somme des exposants dans chaque terme est toujours la même, comme dans celle-ci : $x^2 = a^2 - ax$, où tous les termes sont de la seconde dimension. — On nomme *quantités sourdes homogènes* celles qui ont le même signe radical.

En Géologie, on nomme *homogènes* une classe de roches dans lesquelles on ne distingue à l'œil nu qu'une seule matière composante.

HOMOLE (du grec *homolos*, aplati), genre de Crustacés décapodes : ils ont la carapace *aplatie*, plus longue que large, formant presque un quadrilatère. Les homoles habitent les plus grandes profondeurs rocailleuses. Des deux seules espèces connues, l'*H. de Cuvier* et l'*H. barbu* ou *à front épineux*, habitent la Méditerranée.

HOMOLOGATION (du grec *homologéô*, être d'accord), approbation donnée, après examen, par l'autorité compétente, soit aux actes émanés de simples particuliers, soit aux actes ou décisions d'une autorité moins élevée. Les délibérations des conseils de famille portant sur des intérêts de mineurs d'une certaine gravité doivent être homologuées par le tribunal de 1re instance (Code civil, art. 448, 457, 483 et 511). Lorsqu'un failli a fait un concordat avec ses créanciers, le Code de commerce (art. 524-29) en ordonne l'homologation par le tribunal de commerce.

HOMOLOGUE (du grec *homos*, semblable, et *logos*, rapport), nom qu'on donne, en Géométrie, aux côtés opposés à des angles égaux dans les figures semblables. Dans les triangles semblables, les côtés homologues sont proportionnels. Deux polyèdres semblables sont entre eux comme les cubes de leurs côtés homologues.

En Chimie, on nomme *corps homologues* les substances organiques (combinaisons du carbone) qui remplissent les mêmes fonctions, suivent les mêmes lois de métamorphose, et renferment dans leur équivalent *n* fois $C^2H^2$, plus ou moins la même quantité des mêmes éléments, hydrogène, oxygène, chlore, azote, etc. Ainsi, l'esprit de bois, l'esprit-de-vin, l'huile de pomme de terre, l'éthal, sont des *alcools homologues*, dont la composition se représente par les formules suivantes :

Esprit de bois, $C^2H^2 + H^2O^2$, c.-à-d. 1 fois $C^2H^2$ plus $H^2O^2$;
Esprit-de-vin, $C^4H^4 + H^2O^2$, c.-à-d. 2 fois $C^2H^2$ plus $H^2O^2$;
Huile de pomme de terre, $C^{10}H^{10} + H^2O^2$, c.-à-d. 5 fois $C^2H^2$ plus $H^2O^2$;
Éthal, $C^{32}H^{32} + H^2O^2$, c.-à-d. 16 fois $C^2H^2$ plus $H^2O^2$.

Ces alcools se convertissent par l'oxydation en des *acides homologues*, d'après la même loi, savoir :

L'esprit de bois, en acide formique, $C^2H^2 + O^4$, c.-à-d. 1 fois $C^2H^2$ plus $O^4$;
L'esprit-de-vin, en acide acétique, $C^4H^4 + O^4$, c.-à-d. 2 fois $C^2H^2$ plus $O^4$;
L'huile de pomme de terre, en acide valérianique, $C^{10}H^{10} + O^4$, c.-à-d. 5 fois $C^2H^2$ plus $O^4$;
L'éthal, en acide palmitique, $C^{32}H^{32} + O^4$, c.-à-d. 16 fois $C^2H^2$ plus $O^4$.

Deux ou plusieurs corps homologues donnent, en se métamorphosant par le même agent, de nouvelles substances homologues entre elles. Les séries homologues, très-nombreuses en chimie organique, ont acquis, dans ces dernières années, une grande importance pour la classification philosophique des combinaisons dont s'occupe cette science. On en doit la découverte à M. Gerhardt, qui en a donné la théorie (1843).

HOMONYMES (du grec *homonymos*, qui a le même nom). Dans le sens strict, on n'appelle homonymes que les personnes diverses qui portent le même nom. On a étendu cette dénomination à tous les mots qui sonnent de même quoique ayant un sens différent. Ainsi, *port* (de mer) et *port* (tenue, attitude) sont homonymes; *livre* (poids) et *livre* (qu'on lit), *neuf* (chiffre) et *neuf* (nouveau) le sont également; mais l'homonymie est surtout remarquable lorsque l'orthographe n'est pas la même : ainsi, *mer, mère* et *maire; sain, sein, seing, ceint, saint;* ainsi, en anglais, *write, rite, right* et *wright.* Les mots homonymes sont une des principales sources des difficultés qu'offre l'orthographe des langues, surtout de la langue française. Pour aider l'élève à surmonter cette difficulté, on a rédigé des recueils de ces mots : on doit à M. Philipon de la Madelaine un recueil *Des homonymes français*, Paris, 1817 (3e éd.).

HOMOPTÈRE (du grec *homos*, semblable, et *ptéron*, aile), section de l'ordre des Hémiptères, composée de ceux de ces insectes dont les élytres ont la même consistance et sont demi-membraneux dans toute leur étendue. Elle comprend 3 familles : les *Aphidiens*, les *Cicadaires* et les *Gallinsectes.*

HONCHETS. *Voy.* JONCHETS.

HONGRE (CHEVAL), cheval à qui l'on enlève en partie les organes de la génération. Ces sortes de chevaux sont plus dociles que les chevaux entiers : aussi les emploie-t-on de préférence dans la cavalerie. Le nom de *hongre* leur vient de ce que autrefois on les tirait principalement de la Hongrie.

HONGROYEUR, celui qui prépare les cuirs estimés, dits *cuirs de Hongrie*. Cette dénomination s'emploie aussi comme synonyme de *tanneur*. *V.* ce mot.

HONNEUR (LÉGION D'). *Voy.* l'article LÉGION D'HONNEUR au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Honneurs.* Au sacre des rois, des prélats, etc., on appelle *honneurs* certains objets qu'on présente à l'offrande. C'étaient pour les rois de France : un vase de vermeil pour le vin, un pain d'or, un pain d'argent, une bourse contenant 13 médailles en or.

Au Whist, au Boston, et à plusieurs autres jeux, on appelle *honneurs* les figures et les as.

HONORABLE (AMENDE). *Voy.* AMENDE.

En termes de Blason, on appelle *pièces honorables de l'écu* les pièces principales et ordinaires qui peuvent occuper le tiers du champ de l'écu.

HOPITAUX et HOSPICES (du latin *hospitale* et *hospitium*, lieu affecté à recevoir les hôtes), édifice destiné à secourir les personnes privées de tout moyen de remédier à leurs souffrances, et à donner à ces personnes les remèdes propres à l'amélioration de leur santé. *Hôpital* et *hospice* jadis étaient synonymes : aujourd'hui l'hôpital reçoit les malades ou blessés qui doivent ou peuvent guérir; l'hospice reçoit les incurables, les enfants et les vieillards qui ne peuvent pourvoir à leur existence.

Un hôpital doit être, autant que possible, hors des villes, sur une hauteur, en terrain sec, au nord ou à l'est des grands centres de population. La forme doit être ou le parallélipipède ou l'étoile à rayons, selon les cas et le nombre des malades. La ventilation doit être très-soignée. Les bureaux, magasins, cuisines, etc., doivent être placés au rez-de-chaussée, les malades au 1er et au 2e. Il faudrait enfin que jamais les hôpitaux ne fussent trop vastes; car plus ils sont étendus, plus les miasmes agissent avec force, et plus il meurt de malades.

Les hôpitaux ont leur origine dans la charité chrétienne. Les premiers furent fondés à Jérusalem pour recevoir les pèlerins. Plus tard, chaque abbaye, chaque cathédrale eut son hôpital, dont les fonds furent fournis par les rois et les évêques. Après la 1re croisade s'élevèrent les *léproseries*, *ladreries* et *maladreries*. Les hôpitaux étaient alors sous la direction du clergé. En 1544, ils furent placés sous celle des parlements, et plus tard sous celle du prévôt des marchands.—De nombreux hôpitaux ont été construits à Paris, notamment l'Hôtel-Dieu, le Val-de-Grâce, Beaujon, Saint-Louis, la Charité, la Pitié, la Bourbe, les Enfants, Necker, l'hôpital Louis-Philippe, auj. hôp. Lariboisière. On y compte en outre plusieurs grands hospices, la Salpêtrière, l'hospice des Vieillards, l'hospice des Ménages, les Incurables, les Invalides, Bicêtre (situé dans la banlieue). Il y a en tout 28 hôpitaux et hospices dans le seul département de la Seine. On en compte plus de 1100 dans toute l'étendue de la France. Dans les départements, on admire l'*hôpital général* de Lyon et ceux de Rouen et de Caen. Le budget général de tous les hospices et hôpitaux de France est aujourd'hui en moyenne de 55 millions. —Londres a 20 hôpitaux et 93 hospices, tous parfaitement tenus. On en compte 30 à Rome. Naples en a entre autres un magnifique, dit les *Incurables*. Cadix, Madrid, Barcelone, Venise, Bruxelles, en possèdent aussi de très-beaux, auxquels il faut joindre la *Maison de travail* de Berlin, fondée en 1642.

On peut consulter sur les hôpitaux, pour le point de vue architectural et médical, les travaux de Grosser, Petit, Chirol, Coste, etc.; pour le point de vue économique et moral, Mongez, Recalde, Tenon, Rochow, de Gérando (*De la bienfaisance publique*), etc. *V.* ASILE.

HOPLIE (du grec *hoplê*, ongle), *Hoplia*, genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides : jolis insectes, de moyenne taille et revêtus en général d'écailles très-brillantes. Ces insectes ont 9 articles aux antennes et un seul crochet aux tarses postérieurs. Ils fréquentent le bord des eaux. L'espèce type est l'*H. farineuse*, dite aussi *Hanneton écailleux*, que l'on trouve quelquefois aux environs de Paris, mais qui est surtout très-commun dans les prairies du midi de la France; il est d'un beau bleu d'azur.

HOPLITE (du grec *hoplon*, arme défensive), soldat pesamment armé de l'infanterie des anciens Grecs.

HOQUET (onomatopée), contraction spasmodique et subite du diaphragme, qui détermine une secousse brusque des cavités thoraciques et abdominales, accompagnée d'un bruit rauque tout particulier et d'un resserrement subit du larynx, par lequel l'inspiration est interceptée. Dans l'état de santé, le hoquet peut être occasionné par l'ingestion brusque d'aliments pesants et compactes, par celle de liquides spiritueux pris avec excès, ou par le brusque passage d'un lieu chaud à un lieu froid. Il se produit encore dans certaines maladies nerveuses ou abdominales, et, dans ce cas, c'est un signe funeste. On l'observe aussi fort souvent chez les agonisants : c'est ce qu'on nomme le *hoquet de la mort*. — Le plus ordinairement le hoquet est une indisposition insignifiante, qu'on dissipe par quelques gorgées d'eau froide, par une surprise, ou en retenant sa respiration; on en a vu cependant persister pendant plusieurs jours et devenir une véritable maladie : on le combat alors à l'aide de boissons glacées et par l'application d'irritants très-actifs sur le creux de l'estomac.

HOQUETON (du grec *chitôn*, tunique?), casaque d'archer en usage depuis Charles V, consistait en une sorte de sayon d'étoffe ou de cuir, avec des garnitures en métal, à l'épreuve des armes tranchantes. Cette arme défensive a été supprimée à la Révolution.

HORAIRE, se dit, en Astronomie, de plusieurs choses qui ont rapport aux heures. Tels sont les *cercles horaires de déclinaison*, qui passent par les pôles du monde, et qui, par leurs distances au méridien, marquent les heures. On en compte 12, divisant l'équateur en 24 parties, pour les 24 heures du jour naturel.

HORDÉACÉES (du genre type *Hordeum*), tribu de la famille des Graminées, caractérisée par ses épillets multiflores, à 2 glumes et à 2 paillettes, par ses stigmates sessiles, et son ovaire le plus souvent pileux. Les genres *Orge*, *Froment*, *Seigle*, *Ivraie*, font partie de cette tribu.

HORDÉINE (du latin *hordeum*, orge), substance particulière extraite de l'orge, est pulvérulente, jaunâtre, insipide, inodore, un peu rude au toucher et semblable à la sciure de bois; c'est cette substance qui rend le pain d'orge rude et grossier. On l'extrait en faisant tomber un filet d'eau sur de la pâte de farine d'orge : l'hordéine et l'amidon se déposent. On traite le précipité par l'eau bouillante, qui dissout l'amidon, et l'hordéine reste pure.

HORIZON (du grec *horizô*, terminer), cercle de la sphère qui sépare sa partie visible de sa partie invisible. En Astronomie, on distingue l'*H. sensible*, qui est le cercle faisant l'intersection de la voûte visible du ciel et du plan de la terre, et l'*H. vrai* ou *rationnel*, dit aussi *H. astronomique*, qui est un grand cercle de la sphère dont le plan passe par le centre de la terre, et qui a pour pôles le zénith et le nadir. L'horizon sensible est parallèle à l'horizon rationnel. L'horizon sert à déterminer le lever et le coucher des astres : on dit que le soleil se lève lorsqu'il monte au-dessus de l'horizon; on dit qu'il se couche lorsqu'il descend au-dessous.

En Géographie, on appelle *H. visible* l'étendue

de la terre ou de la mer qu'on peut apercevoir en regardant autour de soi autant que la vue peut s'étendre, étendue qui est d'autant plus grande que l'œil de l'observateur est plus élevé.

HORLOGE (en grec *horologion*, dérivé de *hora*, heure, et *légô*, dire), nom commun à toutes les machines qui servent à mesurer le temps; on comprend sous ce nom, outre les *horloges* proprement dites (*horloges publiques* et *horloges à poids* ou *à armoire*), les *pendules*, et même les *montres*.

Dans la plupart des horloges, le moteur du mécanisme est un *poids* attaché à une corde qui est enroulée sur une poulie; l'autre extrémité de cette corde porte un contre-poids plus faible qui la maintient tendue. Si ce poids était abandonné librement à l'action de la pesanteur, il tomberait avec une vitesse accélérée; mais à peine a-t-il parcouru un petit espace en descendant, que sa chute se trouve arrêtée par un obstacle périodique appelé *pendule*. Aussitôt que ce dernier cesse d'agir, la chute du poids moteur recommence, pour s'arrêter de nouveau après que la même hauteur a été parcourue, et par l'effet du même obstacle ; on obtient ainsi une série de chutes de même durée (*isochrones*), que l'on compte au moyen d'*aiguilles* qui marchent sur un *cadran*, et auxquelles une poulie, tirée elle-même par le poids moteur, imprime le mouvement par l'intermédiaire de rouages. Le pendule est un corps pesant, tel qu'une lentille de plomb ou de cuivre, fixé au bas d'une tige, qui est suspendue soit par une petite bande métallique mince et flexible, soit à l'aide d'une sorte de couteau, portant par son tranchant sur deux appuis. Dans les horloges les plus parfaites, on emploie, pour suspendre le pendule, un ressort élastique pressé entre deux couteaux horizontaux. Les oscillations du pendule sont liées aux chutes successives du poids moteur et à l'action d'un mécanisme particulier appelé *échappement*, qui a pour effet de neutraliser les résistances opposées au mouvement constant du pendule et dues au frottement sur les pivots ou à l'ébranlement de l'air.

Dans les pendules qu'on place sur les cheminées, ainsi que dans les montres, le poids moteur est remplacé par un *ressort spiral* qui se débande peu à peu. Dans les montres, il y a, en outre, un autre ressort spiral fort délicat que les débandements successifs du grand ressort moteur font courber chaque fois en spirale d'une quantité toujours égale. Cette impulsion est régularisée par une roue *balancier*, sur l'axe de laquelle est fixé ce ressort régulateur, et qui tourne alternativement avec lui dans un sens ou dans un autre.

Dans l'antiquité, le temps se mesurait au moyen des *cadrans solaires*, des *clepsydres* ou horloges d'eau, et des *sabliers* (*Voy.* ces mots). Les horloges mécaniques datent de beaucoup plus tard : les premières paraissent avoir été faites en Orient. En Europe, les Italiens et les Allemands se distinguèrent les premiers dans l'art de l'*horlogerie*. Jean de Dondis, dit *Degli orologj*, en fit une au XIVe siècle pour Padoue sa patrie. La première horloge mue par un poids qu'on ait vue en France est celle de la tour du Palais, due à Henri de Vic, horloger allemand, que Charles V avait attiré à sa cour. Vers la fin du XVe siècle, l'application de l'horlogerie aux calculs astronomiques fit faire de rapides progrès à cet art; en 1560, Tycho-Brahé possédait déjà des horloges assez délicatement exécutées pour marquer les minutes et les secondes. L'admirable horloge de Strasbourg date de 1573. Vers le même temps, parurent les premières montres : on en voyait déjà beaucoup à la cour sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Le célèbre Huyghens donna un grand essor à l'horlogerie par l'application du pendule régulateur, dont les propriétés venaient d'être découvertes par Galilée, et par l'invention du ressort spiral. La répétition fut inventée vers la fin du XVIe siècle, par un horloger de Londres. Au XVIIe siècle, Lebon, Julien et Pierre Leroy, Gaudron, Enderlin, Thiout, Rivaz, Dutertre, Romilly, Lepaute et Ferdinand Berthoud, en France; Graham, Cole, Harrison, en Angleterre, s'illustrèrent par des horloges remarquables de combinaison et d'exécution, ainsi que par des traités d'horlogerie estimés. Vinrent ensuite Robin, Lépine, Louis Berthoud, Bréguet et Robert. Dans notre siècle, il faut citer Janvier, pour les machines astronomiques; Bréguet fils, Lepaute, Leroy, pour l'horlogerie fine, et Wagner pour la grosse horlogerie. Paris, Genève et Londres sont aujourd'hui les places les plus renommées pour l'horlogerie. Dans le Jura français et suisse, il y a aussi de nombreux établissements consacrés à cette branche d'industrie. La France exporte annuellement plus de 10 millions de produits d'horlogerie. — C'est dans la Forêt noire et dans la Suisse qu'on fabrique en grand l'horlogerie en bois (*Coucous*, *Réveille-matin*, etc.).

Les ouvrages les plus estimés sur l'horlogerie sont les suivants : *Essai sur l'horlogerie*, par Ferd. Berthoud, Paris, 1773 et 1786; *Nouveau traité élémentaire d'horlogerie*, par L. Moinet, 1838, 2 vol. in-8; *Principes généraux de l'exacte mesure du temps par les horloges*, par Urb. Jurgenson, 1838, in-4; *Histoire et Traité de l'horlogerie depuis son origine jusqu'à nos jours*, par P. Dubois, Paris, 1850, in-4.

HORLOGE DE FLORE, collection de fleurs qui s'épanouissent ou se ferment à des heures fixes du jour, et dont on peut faire une horloge curieuse en les disposant en cadran dans un jardin. Dans cette horloge, on verra s'ouvrir *à 3 h. du matin* le Salsifis des prés; *à 4 h.*, la Chicorée sauvage; *à 5 h.*, le Laiteron commun; *à 6 h.*, l'Hypochœris tachetée; *à 7 h.*, la Laitue cultivée ; *à 8 h.*, le Mouron des champs; *à 9 h.*, le Souci des champs ; — on verra se fermer *à 10 h.* la Chicorée sauvage; *à 11 h.*, la Crépide des Alpes; *à midi*, le Laiteron de Laponie; *à 1 h.*, l'Œillet prolifère ; *à 2 h.*, l'Épervière auricule; *à 3 h.*, le Souci des champs; *à 4 h.*, l'Alysse utriculée ; — *à 5 h.*, s'ouvrira la Belle-de-nuit; *à 6 h.*, le Géranium triste ; — *à 7 h.*, se fermera le Pavot nudicaule; *à 8 h.*, l'Hémérocalle fauve; — enfin, *à 9 h.*, s'ouvrira le Cierge à grandes fleurs, qui se referme *à minuit*. *Voy.* CALENDRIER DE FLORE.

HORLOGE DE LA MORT, nom vulgaire donné à la *Vrillette* et à une espèce de *Psoque*, insectes qui, en rongeant le bois, font entendre un bruit cadencé analogue à celui d'une horloge. On les nomme aussi *Pou de bois*.

HORLOGE SOLAIRE. *Voy.* CADRAN SOLAIRE et GNOMON.

HORLOGERIE. *Voy.* HORLOGE.

HORNBLENDE (de l'allemand *horn*, corne, à cause de son aspect corné), espèce d'Amphibole composée de cristaux d'un noir brunâtre, ordinairement dodécaédrique. Cette substance doit sa couleur à une forte proportion de protoxyde de fer, et présente, en outre, des traces d'acide fluorique et d'alumine. On rapporte à cette espèce la *H. du Labrador* et la *H. basaltique* des laves de l'Auvergne. Les écailles de cette dernière, vues par transparence, paraissent souvent d'un beau rouge.

HOROGRAPHIE (de *hora*, heure, et *graphô*, écrire, indiquer), s'emploie quelquefois comme synonyme de GNOMONIQUE.

HOROSCOPE (du grec *hora*, heure, et *skopéô*, considérer), observation qu'on fait de l'état du ciel *à l'heure* de la naissance de quelqu'un, et par laquelle les Astrologues prétendaient juger de ce qui devait arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie. — Il y avait cinq manières de tirer les *horoscopes* ou de lire la destinée de l'homme dans les apparences du ciel : la première, dite *rationnelle*, partageait le ciel en 12 *maisons*, c.-à-d. 12 parties égales prises sur le cercle équinoxial; la deuxième, dite *manière égale*, divisait le zodiaque en 12 parties; ce fut la méthode adoptée par Ptolémée et par

Cardan. Les trois autres partageaient de même des cercles pris dans d'autres directions. Chaque *maison* avait des indications propres, telles que *longue vie*, *richesses*, *voyages*, etc. On appelait *thème de nativité* le résultat des observations faites en traçant l'horoscope. *Voy.* ASTROLOGIE.

HORRIPILATION (du latin *horrere*, se hérisser, et *pilus*, poil), impression nerveuse qui fait trembler, et hérisser les cheveux et les poils. Elle est due à l'irritabilité des organes nerveux et à l'action des couches musculaires étendues sous la peau. L'horreur, la colère, la peur, le froid, certaines douleurs vives, sont chez l'homme, comme chez les animaux, les causes ordinaires de l'horripilation.

HORS-D'OEUVRE. En Architecture, on nomme ainsi une pièce qui est en saillie, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale.—Il ne faut pas confondre *hors-d'œuvre* avec *hors-œuvre*, qui se dit de tout l'espace compris de l'angle extérieur d'un mur à l'angle extérieur du mur opposé.

HORTENSIA (de *Hortense*, épouse de l'horloger Lepaute, à laquelle Commerson la dédia), *Hydrangea hortensia*, vulgairement *Rose du Japon*, espèce du genre Hydrangée, et de la famille des Saxifragées, est un bel arbrisseau de près d'un mètre de hauteur, glabre dans toutes ses parties, à feuilles ovales, aiguës et dentées, à fleurs en corymbes ou en boule, d'une beauté remarquable : d'abord vertes, ces fleurs arrivent graduellement au plus beau rose. Cet arbrisseau croît en Chine et au Japon; il est souvent représenté sur les vases et les porcelaines qui nous viennent de ces contrées. On le cultive en Europe depuis 1792. On le multiplie de boutures avec facilité, sur couches ou sous cloche; mais la terre de bruyère lui est absolument nécessaire : dans toute autre terre, il languit et meurt. On recommande de changer cette plante de terre tous les ans, et de lui donner de fréquents arrosages en été; elle doit être rentrée en hiver. Ses fleurs présentent parfois le curieux phénomène de se colorer en bleu, sans que l'on ait pu jusqu'ici en reconnaître la cause. On obtient artificiellement cette couleur en entourant le pied de la plante d'ardoise pilée, de limaille de fer ou d'ocre jaune.

HORTICULTURE (du latin *hortus*, jardin, et *colere*, cultiver), partie de l'Agriculture qui a pour objet une culture plus productive des plantes destinées à nos besoins ou à notre agrément; cette partie comprend : 1° le *Jardinage*, c.-à-d. la connaissance des terrains, des engrais, des instruments propres à la petite culture; 2° les procédés de *culture forcée*, tels que couches, serres, etc.; 3° la culture simple ou forcée des végétaux comestibles, ou d'ornement; 4° enfin, l'établissement d'un jardin potager, d'un jardin fruitier, d'un parterre, d'une serre, etc.

L'Horticulture est une science toute nouvelle que les progrès de la Botanique ont fait naître, et qui rend, chaque jour, surtout aux villes, des services qu'on ne saurait attendre de la grande culture. Il existe à Paris une *Société centrale d'Horticulture*, qui, depuis plus de 15 ans, distribue des récompenses annuelles, et fait produire des merveilles à nos horticulteurs.—On peut consulter, sur cette partie, le *Bon Jardinier*, de Poiteau, Vilmorin, etc.; le *Manuel du Jardinier-maraîcher, pépiniériste, fleuriste*, etc., par L. Noisette; les *Annales de la Société d'Horticulture*, 1827 et ann. suiv., et les *Annales de l'Institution horticole de Fromont*, 1829–34.

HOSANNA (corruption de l'hébreu *hoschiah-nna*, c.-à-d. protége, je t'en prie), est une formule de souhaits et de bénédiction. Dans la Liturgie catholique, on nomme ainsi l'hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna*.

HOSPICE. *Voy.* HÔPITAL.

HOSPITALITÉ (du latin *hospes*, hôte). Chez les anciens, l'hospitalité était regardée comme la plus grande vertu : c'était un devoir de l'exercer envers les étrangers, les voyageurs, les inconnus. Ceux qui avaient reçu une personne dans leur demeure étaient dès lors liés avec elle par les nœuds de l'hospitalité; ils étaient obligés de se secourir mutuellement, et ce droit passait à leur postérité. Rien n'y pouvait porter atteinte, pas même la guerre. Les dieux protecteurs de l'hospitalité étaient Jupiter, Apollon, Vénus, Minerve, Castor, Pollux, et surtout les dieux Lares. L'hospitalité antique s'exerce encore parmi les Arabes et les peuples de l'Orient. — Dans l'Occident, la fréquence des relations et la multiplicité des voyages ont fini par rendre difficile et surtout onéreux l'exercice de l'hospitalité. Elle a fait place aux créations charitables pour les pauvres, les malades, les infirmes (*Voy.* BIENFAISANCE PUBLIQUE, HÔPITAUX, etc.); mais, en se transformant ainsi, l'hospitalité a perdu le caractère de noblesse et de grandeur qu'elle avait dans l'antiquité. Au moyen âge, l'hospitalité devint comme le privilége exclusif de certains ordres religieux. De là la création des *Ordres hospitaliers*, et notamment des *Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* et des *Chevaliers Teutoniques*, des *Frères de la Charité*, des *Bons-Fils* de l'ordre de S. François, des *Religieux du mont Saint-Bernard*, etc.; de là aussi les *Sœurs hospitalières* : les *Filles-Dieu*, les *Haudriettes*, les *Filles de S. François*, etc.; et, de nos jours, les *Sœurs de la Charité*, les *Petites Sœurs des Pauvres*, etc.

HOSPODAR (d'un mot slave qui signifie le *maître de la maison*), est le titre que portent les souverains de la Moldavie et de la Valachie.

HOSTIE (du latin *hostia*, victime, fait de *hostis*, ennemi). Chez les anciens, c'était la victime que l'on immolait avant de marcher à l'ennemi : c'était souvent un prisonnier de guerre. Ce mot se disait aussi de toute victime. *Voy.* SACRIFICE et VICTIME.

Aujourd'hui, ce mot désigne, dans l'Eucharistie, le corps de Jésus-Christ lui-même, qui s'est immolé pour nous comme une victime (*hostia*), et le pain destiné à la consécration. *Voy.* EUCHARISTIE.

HOTEL (d'*hospitale*, lieu d'hospitalité). Dans l'origine, ce mot fut synonyme d'*hôtellerie* ou d'*hôpital* : on dit encore aujourd'hui *Hôtel-Dieu*, *hôtel garni*. Dans la suite, il désigna la demeure de ville des grands seigneurs de la cour ou de ceux à qui leur richesse permettait de marcher sur leurs traces. Le moyen âge vit construire de superbes hôtels à Paris, entre autres, l'*hôtel de Saint-Paul* et l'*hôtel des Tournelles* (au Marais), dont les noms se rencontrent à chaque pas dans notre histoire, l'*hôtel de Bourgogne* (rue des Sept-Voies); l'*hôtel du Petit-Musc*, depuis *hôtel de Bretagne* (rue St-Antoine). A la Renaissance et sous les siècles de Louis XIV et de Louis XV, les hôtels devinrent encore plus splendides et plus nombreux. Ceux *de Rambouillet* (rue St-Thomas-du-Louvre) et *de Carnavalet* (rue Culture-Ste-Catherine) sont célèbres comme ayant été l'habitation, l'un de la célèbre marquise de Rambouillet, l'autre de M^me^ de Sévigné; l'*hôtel Cluny* (rue des Mathurins), aujourd'hui musée, l'*hôtel Barbette* (rue Barbette), l'*hôtel Bullion* (rue de Grenelle-St-Honoré), eurent aussi leur renom, mais à d'autres titres.—Aujourd'hui, en France, les grands hôtels princiers ont disparu en partie ou restent inhabités. On n'en trouve plus guère qu'à l'étranger. On peut consulter, sur l'histoire des grands hôtels, Germain Brice, Piganiol, Sauval et M. Léon de Laborde (*Grandes habitations françaises*).

HÔTEL DE VILLE, édifice où s'assemblent les magistrats municipaux pour tous les actes de leur administration. Ce nom se changea sous la République en celui de *commune*. Dans beaucoup d'endroits, il est aujourd'hui synonyme de *mairie* (*Voy.* ce mot). — Les hôtels de ville de Paris, de Toulouse et de Lyon sont les plus beaux de France, surtout le premier, depuis que, sous Louis-Philippe, il a été quadruplé au moins pour l'étendue, sans qu'on ait al-

téré l'architecture primitive ; il a été commencé en 1533, sur les dessins de Cortone : c'est la résidence du préfet de la Seine. Celui de Toulouse est connu sous le nom de *Capitole*. Il existe aussi de superbes hôtels de ville en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, etc.

HÔTEL-DIEU, célèbre hôpital de Paris, fondé, dit-on, en 660 par S. Landry, est situé dans la partie méridionale de l'île de la Cité, et s'étend aussi sur la rive gauche de la Seine. Il contient actuellement de 7 à 800 lits, et reçoit annuellement plus de 12000 malades. — Dans plusieurs villes de France, on trouve des hôpitaux qui portent le même nom, notamment à Rouen et à Lyon.

HÔTEL GARNI. *Voy.* AUBERGISTE et LOGEMENT.

HOTTONIE (de Pierre *Hotton*, botaniste), *Hottonia*, genre de plantes de la famille des Primulacées, renferme des herbes aquatiques de l'ancien et du nouveau monde, dont nous ne possédons en Europe qu'une seule espèce, l'*H. palustris*, appelée vulgairement *Plumeau*, *Plume d'eau*, *Herbe militaire*, *Giroflée d'eau* et *Millefeuille aquatique*. C'est une plante à tige droite, fistuleuse; à feuilles grandes, touffues, d'un aspect agréable, et à fleurs blanches ou légèrement purpurines, formant des thyrses élégants au-desssus des étangs où elle croît. On s'en sert pour orner les pièces d'eau dans les jardins paysagers.

HOUACHE (de l'anglais *wake*), remous, trace que forme à son arrière un bâtiment faisant route.

HOUARI (de l'anglais *wherry*), espèce de bateau de passage à deux mâts, portant deux voiles, et destiné au cabotage. — On dit que des voiles sont *en houari* lorsque ce sont des voiles triangulaires dont la ralingue (cordage cousu autour des voiles) est élevée par sa vergue au-dessus du mât.

HOUBLON, *Humulus*, genre de la famille des Urticées, renferme des plantes dioïques, à racines vivaces, rameuses, traçantes; à tiges herbacées, grimpantes, minces, anguleuses, hérissées d'aspérités; à feuilles opposées, dentées, rudes; et à fleurs vertes, disposées en grappes ou en épis. Le fruit, en forme de cône, est une graine arrondie, composée de petites écailles, légèrement comprimée et roussâtre, amère et légèrement aromatique. Le *Houblon commun* (*H. lupulus*), qu'on rencontre dans les haies, est cultivé en grand en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et dans le nord de la France, pour ses cônes fructifères, que l'on emploie à la fabrication de la bière : ce sont ces fruits qui communiquent à cette boisson l'amertume qui la caractérise. En Médecine, on emploie les cônes du houblon comme stomachiques; ses feuilles s'administrent comme diurétiques et anti-scorbutiques. On mange les jeunes pousses assaisonnées comme les asperges; les tiges servent de lien, et fournissent du fil et des cordages usités dans le Nord. Cette plante réussit dans les terrains bas et humides.

HOUE, instrument de fer large et recourbé, à manche de bois, avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi. La *houe fourchue*, qui, au lieu d'être pleine, est à dents plates, sert à labourer et défoncer les terrains pierreux ou trop argileux, parce qu'elle entre plus avant que la houe pleine. On appelle *houe à cheval* une espèce de petite charrue tirée par un cheval, à un ou plusieurs socs en forme de houe plate, et à une ou deux roues. Cet instrument sert à biner les plantes disposées par rangées.

HOUILLE (du vieux mot saxon *hulla*), dite aussi *Charbon de terre*, substance charbonneuse qu'on trouve en masses considérables dans le sein de la terre, et qui est essentiellement formée de carbone et de bitume, associés à une proportion variable de substances terreuses. C'est le combustible le plus abondant et le plus précieux pour toutes les industries qui ont besoin de produire une forte chaleur; à poids égal, la houille donne une chaleur plus considérable que le bois. Elle joue aussi un rôle important comme agent de réduction dans l'extraction de la fonte et du fer, et s'emploie pour la fabrication du gaz de l'éclairage. — La houille se présente en fragments plus ou moins volumineux, d'un beau noir, presque toujours éclatant, et ordinairement d'une texture schisteuse. Son poids spécifique varie de 1,2 à 1,6. Elle s'allume assez facilement, et brûle avec une flamme jaune, accompagnée d'une fumée noire, en laissant beaucoup de cendres. On désigne sous le nom de *mâchefer* les scories vitreuses qui restent, avec les cendres, pour résidu de la combustion de la houille. Soumise à la distillation, la houille donne des gaz hydrocarbonés (*gaz de l'éclairage*), et laisse pour résidu un charbon compacte, appelé *coke*.

Il existe un grand nombre de variétés de houille qui pour la pratique peuvent se réduire à trois principales : la *H. grasse*, la *H. sèche* ou *maigre*, et la *H. compacte*. La *H. grasse*, vulgairement *Charbon de terre collant*, *Charbon de forge* ou *de maréchal*, comprend les variétés les plus chargées de bitume; elle s'allume le plus aisément; elle se gonfle et s'agglutine, pendant la combustion, en une masse pâteuse. Peu avantageuse, par cette raison, pour les usages domestiques, la houille grasse est recherchée au contraire pour le travail des forges et la fabrication du gaz. On l'exploite dans les mines de St-Étienne, de Rive-de-Gier (Loire), de Givors (Rhône), du Forez (Haute-Loire), de Littry (Calvados), d'Anzin près de Valenciennes, de Fins (Allier), du Creuzot (Saône-et-Loire), de Newcastle, et quelques autres en Angleterre, en Écosse et en Belgique. La *H. sèche*, ou *Charbon de grille*, est moins combustible, plus compacte, plus lourde que la précédente; elle est aussi moins huileuse et moins collante : ce qui lui a valu le nom de *sèche*. Elle s'emploie de préférence pour le chauffage des appartements, la cuisson de la brique, du plâtre, de la chaux, etc.; elle donne souvent une fumée fétide et sulfureuse, due aux pyrites qu'elle renferme. On la trouve dans les mines des environs de Marseille, d'Aix, de Toulon, celles de la Mothe de Peschanard, près de Grenoble, de Fresnes sur l'Escaut, près de Condé (Nord), de Vieux-Condé (Nord), de Blanzy près le Creuzot (Saône-et-Loire), de Durham en Angleterre, et dans quelques mines de Belgique, notamment à Charleroi et à Mons. La *H. compacte*, plus dure et plus légère que la précédente, n'existe en grande quantité qu'en Angleterre, dans le Lancashire, notamment à Wigan, et dans le comté de Kilkenny en Irlande; on l'y désigne sous le nom de *cannel-coal* ou charbon-chandelle, parce que, très-combustible, elle brûle avec une longue flamme, blanche et brillante, et donne fort peu de cendres; elle est fort recherchée pour le chauffage des maisons, et s'emploie pour la fabrication du gaz. Elle se laisse travailler au tour, et sert à la confection de vases, encriers, tabatières, et objets d'ornement.

Les mines de houille se trouvent dans les terrains dits *de sédiment*, principalement dans cette partie que la présence du charbon a fait nommer *groupe carbonifère*, qui se compose de lits alternatifs de grès, d'argile schisteuse et de calcaire. Le combustible forme dans le grès des couches plus ou moins puissantes, dont il existe ordinairement plusieurs les unes au-dessus des autres. L'Angleterre et l'Écosse possèdent 1,570,000 hectares de terrain houiller, la France 477,000, la Belgique 150,000. En 1840, on a extrait, en Angleterre, 260 millions de quintaux métriques de houille, en France, 32 millions; en 1852 nos mines ont produit 49 millions : le bassin de la Loire (St-Étienne, Rive-de-Gier, etc.) et le bassin du Nord (Anzin, Denain, Douchy, etc.) sont les plus productifs.

On admet généralement que la houille est le produit de l'altération plus ou moins profonde d'arbres et de plantes d'espèces diverses, existant dans les premiers âges du monde, avant l'apparition de l'homme, et qui ont été enfouis par les déluges et les autres grands cataclysmes qui ont bouleversé notre planète.

Cette opinion est justifiée par l'abondance des débris végétaux dont on trouve les empreintes dans les grès et les schistes qui accompagnent la houille.

L'emploi de la houille comme combustible, et dans les travaux métallurgiques, remonte à une haute antiquité : Théophraste nous apprend que de son temps les fondeurs et les forgerons de la Grèce faisaient une grande consommation des *charbons fossiles* qui venaient de la Ligurie et de l'Élide. Suivant Wallis, auteur d'une histoire du Northumberland, les mines de houille du nord de l'Angleterre furent exploitées par les Romains, alors qu'ils étaient en possession de cette île. C'est sous Henri III, en 1272, que les mines de Newcastle commencèrent à être exploitées d'une manière régulière. Les mines du pays de Liége furent ouvertes dès le XIe siècle. A Saint-Étienne, on possède des documents inédits qui établissent que la houille y était employée dès le XIIIe siècle. Toutefois, l'usage ne s'en répandit en France qu'au commencement du XVIIIe siècle.

M. Am. Burat a publié en 1851 un *Traité théorique et pratique des combustibles minéraux* (*houille*, *anthracite*, *lignite*, etc.).

HOUILLÈRE, mine de houille. *Voy.* HOUILLE.

HOULE, nom donné au fort mouvement d'ondulation qui se produit dans les vagues de la mer, avant ou après la tempête. La mer qui est ainsi agitée et couverte de vagues est dite *houleuse*.

HOULETTE (du bas latin *agolum*), en latin *pedum*, bâton à l'usage des bergers, se termine par une feuillette ou morceau de fer en cuiller tronquée. Le berger s'en sert pour ramasser de la terre ou des pierres, qu'il jette aux moutons. — Instrument de jardinage en forme de houlette de berger, mais qui n'a pas plus de 15 à 20 centim. de long : les jardiniers s'en servent pour tirer de la terre les oignons ou les racines des plantes.

Genre de Mollusques bivalves, à coquille ovale, comprimée inégalement, mince, demi-transparente et de couleur blanche parsemée de taches fauves. Ces coquilles habitent la mer Rouge, et se trouvent dans tout l'océan de l'Inde.

HOULQUE, plante graminée. *Voy.* HOUQUE.

HOUPPE. C'est proprement un assemblage de bouts de soie ou de laine, flottants et disposés en boule sur une pelote : on en voit sur les bonnets carrés des ecclésiastiques. — On a appliqué ce nom : 1° à un flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête ; 2° en Botanique, à un assemblage de poils qui partent en rayonnant d'un même point d'insertion, et à des champignons en forme de houppe, qu'on trouve sur les chênes, et qui sont bons à manger ; 3° en Anatomie, on nomme *houppes nerveuses* de petits mamelons nerveux répandus dans le tissu de la peau, et qui sont les organes du tact et du goût ; *houppe du menton*, un petit muscle épais, conique, dont la base repose sur une fossette creusée à côté de la symphyse de la mâchoire inférieure, et dont les fibres s'épanouissent, en manière de *houppe*, dans la peau du menton, qu'elles relèvent, poussant ainsi la lèvre inférieure en haut et la renversant en dehors.

HOUPPELANDE, sorte de manteau ou de casaque à larges manches, dont l'usage nous est venu de Suède, est ainsi nommé de la province d'*Upland* en Suède.

HOUPPIFÈRE (qui porte une houppe), *Euplocomus*, genre de l'ordre des Gallinacées, famille des Faisans, renferme des oiseaux qui ont une aigrette sur la tête et le rebord inférieur de la peau des joues saillant. Les plumes de leur queue sont verticales, et retombent en panache comme celles des coqs. Toutes les espèces connues sont de fort beaux oiseaux. Le *H. ignicolore* habite les îles de la Sonde. Le mâle a une huppe composée de plumes terminées par de petites barbules, formant un large et gracieux éventail, d'un brun noir violet. Son bec est jaune ; ses ailes sont noires, et les couvertures supérieures de la queue sont d'une belle couleur de feu.

HOUQUE ou HOULQUE, *Holcus, Andropogon*, genre de Graminées, renferme des plantes originaires de l'Inde et de l'Afrique, qui jouent un rôle important parmi les espèces alimentaires. L'*H. sorgho*, appelé vulgairement *Grand millet d'Inde*, *Gros millet*, est une plante annuelle, d'un bel aspect, à tiges articulées, pleines de moelle, s'élevant à 2 m. ou 2 m. 50, et garnies de feuilles semblables à celles du maïs, simples, pointues, vertes, traversées par une forte nervure blanche ; sa panicule est grosse et un peu serrée. Elle est composée de fleurs d'un blanc sale ou rousses, ramassées presque en épis, auxquelles succèdent des semences arrondies, assez grosses, blanches ou jaunâtres, brunes, noires ou pourpres, selon les variétés. Ces graines sont plus grosses que celles du millet. Le sorgho réussit très-bien dans le Midi. Les graines fournissent un aliment sain, agréable et de facile digestion pour l'homme. Ces graines, comme le pain chez nous, font la base de l'alimentation chez plusieurs peuples de l'Asie. On les donne aussi aux volatiles et aux bestiaux, ainsi que les feuilles de la plante. L'*H. saccharine*, du nord de la Chine, importée en Provence et en Algérie, contient beaucoup de sucre ; on en extrait aussi de l'alcool.

HOURDI (BARRE D'), nom donné dans la Marine à la plus élevée des barres d'arcasse. *Voy.* BARRE.

HOURDIS ou HOURDAGE (de l'allemand *hurd*, claie), première couche de plâtre qu'on met sur un lattis pour former l'aire d'un plancher ou l'épaisseur d'une cloison, qui prend alors le nom de *cloison hourdée*. — Il se dit aussi en général de tout maçonnage grossier en plâtre et moellons.

HOURQUE ou HOUCRE (de l'anglais *howker*), grand bâtiment de transport en usage dans le Nord, surtout en Hollande. Il a deux mâts, l'un au centre, l'autre de l'arrière. Le grand mât porte une grande voile et un hunier ; celui de l'arrière a une voile carrée. — On donne aussi ce nom à tout bâtiment mal construit ou qui navigue mal.

HOURRA ou HOURA, cri de guerre apporté en Europe par les Mogols ; les Slaves s'en emparèrent et le transmirent aux Germains et aux Scandinaves, d'où il se répandit en Allemagne, en Angleterre et en Normandie. Sous l'Empire, les Cosaques se précipitaient sur nos troupes en poussant ce cri de guerre. — C'est aussi une sorte de vivat, une exclamation de joie ou d'approbation que les Anglais poussent et en toute occasion : ils écrivent *hurrah*.

HOURVARI, nom donné, aux Antilles, à une bourrasque mêlée d'orage. — En termes de Vénerie, *faire hourvari* se dit d'un animal qui trompe les chiens et leur fait perdre la voie.

HOUSARD. *Voy.* HUSSARD.

HOUSEAUX (de l'allemand *hosen*, haut-de-chausses), ancienne chaussure destinée à garantir les jambes contre la pluie et la crotte, comme les guêtres.

HOUSSE (du latin *ursa*, ourse ; parce que les premières housses étaient en peau d'ours ?), couverture en drap galonné, qui se met sur la croupe des chevaux de selle. Les officiers généraux dans les armées et la gendarmerie font encore usage de la housse. On nomme aussi *housses*, ou *bisquains*, ces peaux de mouton garnies de leur laine dont les bourreliers couvrent les colliers des chevaux de trait.

HOUTIAS, synonyme de *Capromys*. *V.* ce mot.

HOUX (en latin *Ilex*, nom qui lui fut donné par Bauhin, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du *Quercus Ilex*, ou Chêne vert), genre type de la famille des Ilicinées ou Aquifoliacées, renferme des végétaux toujours verts, à feuilles alternes, coriaces ; à fleurs hermaphrodites, formées d'un calice à 4 dents, d'une corolle à 4 pétales, avec autant d'étamines et un ovaire sessile à 4 loges. Le fruit est une drupe à 4 noyaux monospermes. Le type du genre est le *Houx commun* (*Ilex aquifoliensis*), arbrisseau de 8 à 10 mètres, garni, dans

toute sa longueur, de rameaux souples et pliants : feuilles alternes, pétiolées, très-coriaces, dentées et épineuses; fleurs blanches, fort petites, réunies en bouquets serrés et axillaires; pédoncules très-courts. Cet arbrisseau croît sur les lieux montueux, dans les bois des climats tempérés de l'Europe. La couleur écarlate de ses fruits contraste avec le vert foncé et luisant de son feuillage. Le bois du houx, dur et pesant, est susceptible de prendre le noir ou même toute autre couleur : il peut recevoir un beau poli. On l'emploie aux ouvrages de tour et de marqueterie. Les jeunes rameaux sont très-souples et élastiques; ils servent à faire des manches d'outils, des verges de fléaux; les branches plus fortes fournissent d'excellentes cannes. Dans plusieurs contrées, en Corse, par exemple, les semences du houx, torréfiées et réduites en poudre, servent à faire une boisson analogue à celle du café. Le houx possède des propriétés fébrifuges, et s'emploie comme succédané du quinquina. On fait de la glu avec l'écorce et les jeunes pousses. — *Petit Houx*, plante de la famille des Smilacées, à feuilles épineuses et toujours vertes, comme celles du houx. *Voy.* FRAGON.

HOYAU, espèce de houe à deux fourchons qui sert à fouir la terre. *Voy.* HOUE.

HUCARE ou HYCAYE, espèce de gomme qui découle du *Spondias purpurea* ou *Prunier d'Amérique*, arbre de la famille des Térébinthacées. Elle se présente dans le commerce en larmes allongées, presque cylindriques, transparentes, assez consistantes, d'une couleur de citron. Sa saveur est d'abord mucilagineuse, puis sucrée, enfin désagréable, amère et astringente.

HUILE (du latin *oleum*), liqueur grasse, onctueuse, inflammable, qui se tire de diverses substances. On distingue les *H. grasses* ou *H. fixes*, et les *H. essentielles*, dites aussi *H. volatiles* ou *essences*. Pour ces dernières, *V.* ESSENCES et les noms de chacune d'elles.

Les *Huiles fixes* ont les mêmes caractères chimiques que les graisses solides : elles sont combustibles, ne se mêlent pas avec l'eau, se dissolvent dans l'alcool et l'éther, se décomposent par l'action de la chaleur, et se transforment en *savons* par l'action des alcalis. Les huiles fixes sont ordinairement un mélange de deux corps particuliers : d'une partie liquide, dite *oléine*, et d'une partie solide, ordinairement la *margarine*, qui est tenue en dissolution par la première à la température ordinaire.

Les huiles fixes se tirent pour la plupart des végétaux. Elles se rencontrent presque exclusivement dans les semences; rarement elles se trouvent dans les parties charnues des fruits; on ne connaît que l'olivier, les lauriers et le cornouiller sanguin dont les fruits soient pourvus d'huile dans leur péricarpe ou partie externe et charnue. C'est en soumettant ces parties à l'action de la presse qu'on en extrait les huiles fixes, dans le plus grand nombre des cas. Les huiles ainsi exprimées contiennent généralement les débris des tissus où elles étaient renfermées; on est donc obligé de les *épurer*, ce qui se fait en les battant avec de l'acide sulfurique concentré qui charbonne les substances étrangères, sans altérer l'huile.

Quelques huiles fixes sont fournies par certains animaux : telles sont l'huile de poisson, l'huile de baleine, l'huile de pied de bœuf. On trouve les huiles fixes, chez les animaux, dans les mêmes parties qui renferment les graisses solides.

On appelle *huiles minérales* le naphte, le pétrole, l'asphalte; mais ce nom leur est improprement appliqué : ce sont des espèces de bitumes.

Les huiles se préparent presque toutes par pression et par distillation; pour certaines huiles, comme celles de noix et de graines, la pression est quelquefois précédée d'une espèce de macération faite à feu nu ou à la vapeur; mais l'huile provenant de matières qui n'ont pas été chauffées est plus estimée.

On distingue les huiles fixes en *H. siccatives*, et en *H. non siccatives* ou *H. grasses proprement dites*. Les huiles siccatives ont la propriété de s'épaissir peu à peu au contact de l'air et de se transformer en une espèce de membrane solide et transparente; telles sont les huiles de lin, de noix, de chènevis, d'œillette ou de pavot, etc. Cette propriété les rend précieuses pour la préparation des vernis et des couleurs à l'huile. Les huiles non siccatives ne peuvent pas servir aux mêmes usages; elles ne se résinifient pas au contact de l'air, mais elles y deviennent peu à peu acides, rances, d'une odeur et d'une saveur désagréables. On les emploie comme aliment et comme médicaments, ou pour l'éclairage, pour la fabrication des savons : telles sont les huiles d'olives, d'amandes, de navette, de colza, de faînes, etc. Les anciens en faisaient aussi un grand usage pour s'oindre le corps, afin de le rendre plus flexible et de diminuer la transpiration.

*Huile d'amandes*. Elle s'extrait par la pression, à froid et sans eau, des amandes douces et amères fournies par l'amandier. Elle est très-fluide, d'une saveur agréable, et se congèle moins facilement que l'huile d'olives. Elle sert dans les pharmacies à la préparation du cérat, des liniments, etc.; elle est employée comme adoucissante, et entre comme laxatif ou comme émollient dans la composition de quelques potions, des juleps, etc. Les tourteaux des amandes, privés d'huile et réduits en poudre, servent à former la *pâte d'amandes* des parfumeurs.

*Huile animale de Dippel*, huile empyreumatique mise en vogue au dernier siècle par l'alchimiste Dippel, est extraite de la corne de cerf; elle s'emploie comme antispasmodique à la dose de quelques gouttes. On lui avait aussi attribué mille autres vertus, mais qui ne sont pas constatées.

*Huile de baleine. Voy.* BALEINE.

*Huile de belladone*. Elle s'extrait des semences de la belladone, et sert dans quelques localités à l'éclairage et même à la cuisine : le principe narcotique de la plante reste dans les tourteaux.

*Huile blanche. Voy.* HUILE D'OEILLETTE.

*Huile de cade*, extraite du Genévrier. *Voy.* CADE.

*Huile de chènevis*. Elle s'extrait des graines de chanvre, et sert pour l'éclairage et la confection des savons et des vernis.

*Huile de coco. Voy.* BEURRE DE COCO.

*Huile de colza. Voy.* COLZA.

*Huile de corne de cerf. Voy.* HUILE ANIMALE.

*Huile de croton* ou *de Tilly. Voy.* CROTON.

*Huile empyreumatique* (du grec *empyreuô*, brûler), nom donné en général à tous les produits volatils qui résultent de la distillation à feu nu de matières animales ou végétales; telles sont l'*huile de corne de cerf* (*Voy.* HUILE ANIMALE), l'*H. de succin, de cade, de cire*, etc.

*Huile de Gabian. Voy.* PÉTROLE.

*Huile de lin*, huile siccative que l'on extrait des semences de lin, après les avoir torréfiées et broyées. Elle s'emploie dans la peinture commune et pour préparer les vernis gras. On la rend plus siccative en la faisant bouillir avec 7 à 8 pour cent de litharge : on l'écume avec soin, et quand elle a acquis une couleur rougeâtre, on la retire du feu et on la laisse se clarifier par le repos : c'est ce qu'on appelle l'*H. de lin cuite*. On prépare l'*encre des imprimeurs* avec l'huile de lin rapprochée sur le feu et broyée avec 1/6 de son poids de noir de fumée. Les taffetas gommés reçoivent leur enduit de plusieurs couches successives d'huile de lin lithargirée; il en est de même des cuirs vernis, des toiles cirées, etc.

*Huile minérale. Voy.* ASPHALTE, NAPHTE, PÉTROLE.

*Huile de morue* ou *de foie de morue*. Elle a une odeur putride et s'obtient en exposant aux rayons du soleil des foies de morue entassés dans des cu-

ves, et soumettant à la presse ceux qui commencent à se putréfier. Elle renferme de l'iode, ce qui lui donne des vertus médicales : on l'emploie contre plusieurs maladies rhumatismales et scrofuleuses, ainsi que pour détruire les vers des enfants. On en fait aussi usage dans la chamoiserie et la corroierie. On la fabrique surtout à Berg en Norwége.

*Huile de navette.* On l'extrait des semences des navets. On l'emploie pour l'éclairage, la fabrication des savons mous, le foulage des étoffes de laine et la préparation des cuirs.

*Huile de noix,* huile siccative; elle s'extrait de l'amande des noix et est plus siccative que l'huile de lin; elle sert de préférence pour les peintures fines. On l'emploie aussi pour les vernis, l'éclairage, le savon vert. On en faisait une grande consommation à Paris dans le XI^e et le XII^e siècle, tant pour les aliments que pour l'éclairage; elle sert encore aujourd'hui pour la cuisine dans quelques pays.

*Huile d'œillette*, ou mieux d'*oliette* (du latin *olietum*, diminutif d'*oleum*, huile d'olive), huile siccative, dite aussi *huile blanche;* elle s'extrait de la graine du pavot cultivé. On l'emploie comme aliment et pour l'éclairage. Dans la peinture, elle sert à délayer les couleurs blanches et claires, dont elle n'affaiblit point l'éclat; on la blanchit, à cet effet, en l'exposant au soleil dans des vases plats et ouverts qui sont remplis d'eau salée et d'huile par parties égales.

*Huile d'olive*, la plus importante des huiles végétales, la plus propre aux usages culinaires et à la préparation des savons. Il y en a de plusieurs qualités, en raison du mode d'extraction : l'*huile vierge* est celle qu'on obtient des olives portées au moulin immédiatement après leur récolte; elle est douce, verdâtre, et a un parfum agréable qui la fait rechercher des connaisseurs; on la prépare surtout aux environs d'Aix en Provence. Les qualités inférieures s'obtiennent en délayant dans l'eau bouillante la pulpe des olives qui ont fourni l'huile vierge, et la soumettant à la pression. La bonne huile d'olive commence déjà à se concréter à 3 ou 4 degrés au-dessus de zéro; elle se fige complétement lorsqu'on la plonge dans de la glace pilée, tandis que les huiles plus communes avec lesquelles on la mélange quelquefois ne se figent pas à cette température. On essaye aussi l'huile d'olive en observant le temps qu'elle met à se figer avec de l'acide hyponitrique; elle se solidifie, dans ces circonstances, bien plus tôt que les autres huiles.

*Huile de Palma-Christi. V.* ci-après HUILE DE RICIN.

*Huile de palme*, huile qu'on extrait de diverses espèces de palmiers : elle a la consistance du beurre et une odeur d'iris. *Voy.* BEURRE DE PALME.

*Huile de pétrole* ou *de pierre. Voy.* PÉTROLE.

*Huile de pied de bœuf.* On l'obtient en abandonnant à lui-même le décocté aqueux des pieds de bœuf séparés de leur corne, enlevant le liquide qui surnage, et le portant dans de grands réservoirs où il se dépure par le repos. Elle sert à graisser les rouages des machines délicates, notamment en horlogerie, et s'emploie même dans la cuisine pour faire des fritures.

*Huile de poisson,* mélange de graisses extraites de plusieurs poissons de mer, principalement des cétacés et des harengs; on l'emploie pour faire le savon vert, pour l'éclairage, etc. Elle est de couleur blanche ou rougeâtre, et d'une odeur désagréable.

*Huile de pomme de terre*, nom vulgaire d'un composé que les chimistes désignent sous le nom d'*alcool amylique* ou de *bihydrate d'amylène*, et qui présente des propriétés semblables à l'esprit-de-vin ou alcool ordinaire. Il se produit, dans certaines circonstances, par la fermentation du sucre et des mélasses de betterave; les eaux-de-vie communes, fabriquées avec les pommes de terre ou les raisins, lui doivent leur mauvais goût et leur odeur désagréable. On l'extrait de l'eau-de-vie de pomme de terre, en la soumettant à la distillation, et recueillant à part les dernières portions dès qu'elles passent laiteuses. L'huile de pomme de terre est incolore et volatile; respirée à l'état de vapeur, elle occasionne un serrement de poitrine et provoque une forte toux. Elle bout à 132 degrés et ne s'enflamme que difficilement. Elle renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{10}H^{12}O^2$. Elle se convertit par l'oxydation en acide valérianique. MM. Cahours et Balard ont démontré que l'huile de pomme de terre est un homologue de l'esprit-de-vin.

*Huile de ricin* ou *de Palma-Christi*, s'obtient soit à chaud, soit à froid (par expression), des semences du ricin, pilées et dépouillées de leur enveloppe. Elle est très-épaisse, peu colorée, siccative, d'une saveur fade, légèrement âcre. On l'emploie souvent comme purgative, ou contre les vers et les fièvres.

*Huile de schiste*, huile d'éclairage extraite par la distillation des schistes bitumineux et de la houille.

*Huile de vin douce*, produit huileux et volatil qu'on obtient accessoirement dans la préparation de l'éther par l'alcool et l'acide sulfurique; elle se décompose en partie par l'eau en acide sulfurique et en une combinaison de carbone et d'hydrogène.

*Huile de vitriol. V.* VITRIOL et SULFURIQUE (ACIDE).

HUILES (SAINTES), huiles consacrées et employées par l'Église catholique pour le *saint Chrême* et l'*Extrême-Onction*. *Voy.* ces mots.

HUIS, corruption du latin *ostium*, porte.

En Droit, *huis clos* (c.-à-d. *portes fermées*) se dit de certains débats judiciaires dont le public est exclu. Autrefois, en France, les cours prévôtales et les jugements au criminel s'instruisaient à huis clos, et cet usage s'est maintenu en Allemagne, en Italie, etc. En France, le huis-clos n'a plus lieu que pour les causes qui intéressent les mœurs publiques (Code de proc., art. 87). Le huis-clos est ordonné par le président; les jugements sont prononcés publiquement.

HUISSERIE (de *huis*, porte). Les Maçons appellent ainsi le bâtis en bois qui fait partie d'une cloison et forme l'encadrement d'une porte.

HUISSIER (du vieux français *huis*). Ce mot qui, dans son sens littéral, signifiait autrefois *portier*, gardien d'un *huis*, se dit encore, en ce sens, des gens qui se tiennent dans les antichambres des princes, des ministres et des hauts fonctionnaires pour introduire les personnes qu'ils reçoivent, ainsi que des officiers chargés du service intérieur des séances publiques des chambres législatives ou des académies, des audiences des tribunaux, etc. On leur donnait dans certains corps le nom de *sergents;* dans l'Université, ceux d'*appariteurs*, de *massiers*. Chaque cour désigne pour son service intérieur des huissiers qui prennent le nom d'*huissiers audienciers*.

Sous l'ancien régime, il y avait les *H. de la chambre du roi*, qui gardaient les portes de l'intérieur du palais; les *H. d'armes*, qui, placés dans l'intérieur de l'appartement, en ouvraient la porte à ceux qui devaient y entrer; les *H. de la chaîne*, huissiers du conseil ou de la grande chancellerie, qui portaient une chaîne d'or au cou; les *H. à verge*, sergents royaux reçus au Châtelet : c'étaient des charges, qui se vendaient. — En Angleterre, on nomme encore *H. à la verge noire*, *à la baguette noire*, le premier huissier de la chambre du roi.

Dans un sens particulier, on nomme *huissiers* les fonctionnaires publics établis dans chaque arrondissement pour faire toutes citations, notifications et significations requises pour l'instruction des procès, tous actes et exploits nécessaires pour l'exécution des ordonnances de justice, jugements et arrêts, etc. Les huissiers près des cours d'appel et autres tribunaux sont nommés par le pouvoir exécutif : par exception, la cour de cassation nomme les siens. Pour être huissier, il faut être âgé de 25 ans; avoir travaillé au moins 2 ans dans l'étude d'un notaire

ou d'un avoué, ou 3 ans au greffe d'une cour d'appel ou d'un tribunal de première instance. Les huissiers sont tenus d'exercer leur ministère toutes les fois qu'ils en sont requis. Leur salaire est fixé par des règlements. MM. Lavenas et Marie ont publié le *Code des huissiers*.

On appelait autrefois *huissier priseur* ce qu'on nomme aujourd'hui *commissaire priseur*. *V.* ce mot.

HUIT DE CHIFFRE, bandage dans lequel les tours de bandes se croisent en forme de 8, s'applique spécialement autour de l'articulation du coude après la saignée du bras, ou autour de celles du genou, de l'épaule, etc. — On appelle encore ainsi un compas d'épaisseur ayant la forme d'un 8, et dont se servent les horlogers et les tourneurs.

HUIT-PIEDS, nom donné aux orgues dont le tuyau le plus grand du jeu de flûte ouverte a huit pieds (2m,66) de longueur.

HUITRE, *Ostrea*, *Ostrea edulis*, genre de Mollusques de la classe des Acéphales et de l'ordre des Lamellibranches, renferme des animaux répandus dans toutes les mers et recherchés partout pour la nourriture de l'homme. Leur coquille, à deux valves et fermant à charnière, est généralement ovale, quelquefois ronde ou allongée, nacrée à l'intérieur, et grossièrement feuilletée à l'extérieur. L'animal n'a qu'un muscle pour ouvrir et rapprocher ses valves, et n'a pas de pied charnu. Sa bouche, absolument molle, se trouve tout auprès de la charnière de la coquille. Le cœur, placé entre ce muscle et les viscères, se reconnaît à la couleur brune de son oreillette. Les huîtres sont hermaphrodites et sont d'une fécondité prodigieuse; leurs œufs nagent dans l'eau et s'agglutinent aux coquilles voisines; ce sont les myriades de jeunes huîtres ainsi agglutinées qui constituent ces énormes amas que l'on nomme *bancs*. Attachée au banc où elle prit naissance, l'huître croît et meurt sans avoir jamais changé de place. La mer lui apporte sa nourriture, qui se compose de frai de poissons et de débris de toute espèce suspendus dans ses eaux. Il faut 3 ans à une huître pour acquérir la taille de celles qui se vendent sur nos marchés. Les huîtres de la Manche sont les meilleures d'Europe. Celles qu'on estime le plus en France viennent des côtes de la Bretagne et de la Normandie, surtout de Granville et du rocher de Cancale. On estime encore les petites huîtres d'Ostende, les huîtres vertes de Marennes, près de Rochefort, et l'huître *pied de cheval*, très-grande espèce, commune dans la mer de Cette, et qu'on mange dans tout le Midi. Les huîtres ne prennent une saveur délicate qu'après avoir été *parquées*, c.-à-d. avoir séjourné pendant quelque temps dans un réservoir d'eau salée de 1 mètre à 1m,30 de profondeur, communiquant avec la mer par un petit conduit; cette eau doit être renouvelée assez fréquemment et reposer sur du gravier ou sur des galets, la vase étant nuisible à l'huître. En restant quelques mois dans les parcs, les huîtres *verdissent*, et acquièrent une saveur un peu poivrée. La pêche des huîtres, en général, se fait, en France, du mois de septembre au mois d'avril, dans les mois qui ont des *r* dans leur nom (*mensibus erratis*) : c'est alors que les huîtres sont les meilleures; dans les autres, elles sont plus maigres et moins fraîches. L'appareil que l'on emploie pour les pêcher est la *drague*, espèce de râteau garni d'une poche en lanières de cuir, et qu'un bateau traîne en divers sens sur le banc d'huîtres. On a prétendu mal à propos que le lait *dissolvait* les huîtres et en accélérait la digestion : ce liquide n'a aucune action sur elles; les acides faibles ont seuls cette propriété : c'est donc avec raison que les amateurs d'huîtres préfèrent aux vins rouges les vins blancs légers, toujours moins alcooliques et un peu acidules. — L'*eau des huîtres* contient beaucoup de chlorure de sodium, du chlorure de magnésium, du sulfate de magnésie, du sulfate de chaux, et une assez grande quantité d'osmazôme : elle est réputée apéritive.

Les *écailles* d'huîtres, composées en grande partie de carbonate calcaire, sont quelquefois employées en poudre comme un remède absorbant; elles faisaient autrefois partie du lithontriptique de Mlle Stéphens, des remèdes contre le goître et surtout contre la rage, etc. : leurs propriétés ne sont autres que celles du carbonate de chaux. — On les emploie aussi sur les côtes pour amender la terre.

On doit à M. Goubeau de la Bilainerie un curieux *Traité de l'éducation des huîtres*.

HUÎTRE FEUILLETÉE (mollusque), nom vulgaire des *Cames*. *Voy.* ce mot.

HUITRIER (du nom de l'*huître*, leur principale nourriture), *Hæmatopus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, a pour caractères : un bec robuste, droit, comprimé latéralement, occupé dans une grande partie de sa longueur par les fosses nasales; des tarses robustes, nus, réticulés; des doigts au nombre de 3 seulement, réunis à leur base par une membrane. Ils vivent de coquillages et quelquefois d'annélides, de crustacés et d'étoiles de mer. L'*Huîtrier pie* ou *Pie de mer* (*H. ostralegus*) est varié de noir et de blanc. Il habite l'Europe, et nous arrive quelquefois en France. Il se plaît sur les bords de la mer, et s'élève facilement en domesticité.

HULANS, milice originaire de Tartarie, d'où elle s'introduisit en Pologne, était montée sur des chevaux légers; elle servait et combattait comme les hussards ou les lanciers. Les hulans étaient armés de sabres, de pistolets et de longues lances. Leur costume consistait en une veste courte et une culotte à la turque. La France, en 1734, avait créé un corps de hulans de mille hommes : il ne fut pas longtemps conservé. La Russie, la Prusse et l'Autriche ont encore des hulans. On écrit aussi *Uhlans*, *Oulans*, *Houlans*.

HULOTTE, espèce du genre Chouette et du sous-genre *Chat-huant*. *Voy.* ce mot.

HUMANITÉS (du latin *humanus*, poli). On entend par ce mot la partie de l'éducation classique qui embrasse, avec l'étude plus approfondie du grec et du latin, celle de l'histoire, de la poésie et de la rhétorique. Les *classes d'humanités* font suite à celles *de grammaire*, et s'étendent de la troisième à la rhétorique.

HUMANTIN, *Centrina*, genre de poissons Chondroptérygiens de la famille des Squales, est caractérisé par un aiguillon très-dur et très-fort à chacune des deux nageoires dorsales. La queue est très-courte; les dents inférieures sont tranchantes et sur une ou deux rangées; les supérieures sont grêles, pointues et sur plusieurs rangs. Le dos est élevé en carène, s'exhausse dans le milieu de sa longueur, et s'abaisse vers la queue et la tête. Le *H. vulgaire*, ou *Cochon marin*, est brun par-dessus et blanchâtre en dessous. Sa peau, couverte de tubercules gros, sert pour polir les corps durs. Sa chair n'est pas comestible.

HUMERUS, mot latin conservé en français pour désigner l'os du bras depuis l'épaule jusqu'au coude. Cet os est terminé supérieurement par une éminence appelée *tête de l'humérus*, qui est reçue dans la cavité glénoïde de l'omoplate. Cette tête est supportée par un *col* très-court. Deux autres éminences latérales ont reçu le nom de *tubérosités*, et sont distinguées en *grosse tubérosité* ou *trochite*, et *petite tubérosité* ou *trochin*. L'extrémité inférieure présente : la *petite tête*, ou *condyle de l'humérus*, éminence arrondie que reçoit une cavité du radius; la *poulie*, ou *trochlée*, qui est reçue dans la cavité sigmoïde; l'*épitrochlée*, tubérosité située au côté interne; l'*épicondyle*, autre tubérosité plus forte située au côté externe.

HUMEUR (du latin *humor*, liqueur). On appelle ainsi, en Physiologie, toute substance fluide circulant ou simplement contenue dans un corps organisé,

comme le sang, le chyle, la lymphe, la bile, etc.

Les anciens avaient réduit à quatre toutes les humeurs du corps humain, toutes celles, du moins, qui influaient d'une manière notable sur la santé : c'étaient le sang, la pituite, la bile jaune et l'atrabile, qu'ils nommaient les *humeurs cardinales*. A la prédominance de chacune de ces humeurs correspondait un des âges, un des tempéraments, une des saisons, un des climats. Toutes les maladies étaient dues à l'altération, à l'excès ou au défaut de quelqu'une de ces humeurs; toute la médecine consistait à les évacuer ou à rétablir l'équilibre entre elles. Ce système, qui pendant longtemps régna d'une manière exclusive, appuyé de l'autorité de Galien, est connu sous le nom d'*humorisme*.

Aujourd'hui on distingue, d'après Chaussier, les humeurs qui sont le *produit de la digestion* (chyme et chyle); les *H. circulantes* (lymphe, sang); les *H. sécrétées*, qui se subdivisent elles-mêmes en *H. exhalées*, *H. folliculaires*, *H. glandulaires*. Les *H. exhalées* sont, ou *récrémentitielles*, c.-à-d. rentrant en entier dans le torrent de la circulation : tels sont les fluides albumineux des membranes séreuses, la synovie, la graisse, la moelle, les humeurs aqueuse et vitrée de l'œil, etc.; ou *excrémentitielles*, c.-à-d. destinées à être rejetées : telles sont la transpiration insensible, la sueur, les fluides muqueux des appareils respiratoire, digestif, urinaire et génital. Les *H. folliculaires*, ou sécrétées par les follicules, sont l'humeur sébacée de la peau, le cérumen des oreilles, les mucus nasal, guttural, bronchique, pulmonaire, ceux de l'appareil génito-urinaire. Les *H. glandulaires*, sécrétées par les glandes, sont les larmes, la salive, la bile, l'urine, le lait.

Vulgairement, on emploie l'expression d'*humeur* pour caractériser les divers produits morbides accidentellement formés pendant les maladies, tels que le pus, la sérosité de l'hydropisie, etc.

*Humeur aqueuse*, *H. vitrée de l'œil*. *Voy.* OEIL.

*Humeurs froides*. *Voy.* SCROFULES.

HUMIDITÉ. *Voy.* HYGROMÈTRE.

HUMIFUSES (du latin *humus*, sol, et *fusus*, répandre), plantes ou parties des plantes qui sont appliquées à la surface du sol, en tous sens, sans pousser des radicules. Telle est la Renouée.

HUMORISME (d'*humeur*), système médical qui date de la plus haute antiquité, et dans lequel on attribue la cause des maladies à l'altération primitive des humeurs. C'est Galien qui le premier en a fait un corps de doctrine. Ce système a régné jusqu'au XVIIe siècle. *Voy.* HUMEUR.

HUMOUR, mot anglais qu'on a naturalisé chez nous, indique un genre de style singulier, formé d'un mélange d'esprit et de naïveté, de douce gaîté et de mélancolie, de brusquerie et de sensibilité, de légèreté et de philosophie profonde : Sterne en est le type. Swift en possède aussi beaucoup; mais l'*humour* est chez lui plus incisive et plus grave. Elle se manifeste très-souvent chez les Allemands, mais avec la tendance à l'idéalisme qui se mêle à presque tout chez eux : nulle part elle n'éclate plus que chez Jean-Paul (Richter). La France n'est pas non plus étrangère à l'*humour*. La Fontaine et Montaigne furent certes des humouristes sans le savoir : Xavier de Maistre et Paul-Louis Courier méritent aussi cet éloge, quoique à des titres bien différents.

HUMULUS, nom latin du *Houblon*.

HUMUS (du latin *humus*, terre), terre végétale, celle qui forme le sol fertile de toutes les contrées du globe, celle dont se nourrissent les végétaux : c'est une matière noire, fine, qui provient de la décomposition des végétaux et des animaux; son épaisseur atteint quelquefois jusqu'à près d'un mètre. L'humus est en plus grande quantité dans les vallées que sur les lieux élevés, les eaux ne cessant d'y entraîner quelques molécules du sol végétal. *Voy.* TERREAU.

HUNE, HUNIER. La *hune* est une plate-forme épaisse et large, à peu près rectangulaire, et percée d'un trou carré dit *trou du chat*, établie à la tête d'un bas mât. Elle a, entre autres usages, celui de servir de point d'appui aux mâts supérieurs. On distingue les hunes par l'addition du nom de leur mât (*grande hune*, *hune d'artimon*, *hune de misaine*). Les mâts placés au-dessus d'une hune se nomment *mâts de hune*, ou *grand hunier*, *petit hunier*, *hunier d'artimon*. Eux-mêmes jadis portaient chacun leur hune, dite *hune de perroquet*. Il n'existe plus de ces hunes. Celle *de beaupré* aussi a été supprimée. La hune jadis était en forme de cage, et se nommait *gabie* (*Voy.* ce mot). — Le mot de *hunier* sans addition est réservé pour la voile carrée, propre au mât de hune, et qui s'attache par sa petite base à la vergue de hune, par sa grande à la basse vergue.

HUPPE, en latin *Upupa*, genre de Passereaux de la famille des Ténuirostres, renferme des oiseaux de la grosseur d'un merle, qui ont le bec trois fois aussi long que les pattes, mais qui sont surtout faciles à distinguer par une belle huppe formée d'une double rangée de plumes rousses bordées de noir, qu'ils redressent à volonté. Ils se nourrissent de scarabées, de mollusques et de vers. La *H.-Puput* ou *H. commune* (*U. epops*) est d'un roux vineux, avec 5 bandes blanches aux ailes. La Huppe est un oiseau de passage : elle arrive en Europe au printemps, et en part en automne pour aller passer l'hiver en Afrique. — Cet oiseau était révéré dans toute l'Égypte : on le trouve souvent placé sur le sceptre d'Horus. La huppe était le symbole de la joie et de l'amour filial. — Selon la Fable, la huppe était Térée, roi de Thrace, époux de Procné, qui subit cette métamorphose pendant qu'il poursuivait Philomèle, sa victime.

HURE (d'un vieux mot français qui signifiait *hérissé*), se dit de la tête de quelques animaux, surtout lorsqu'elle est coupée. On dit une hure de sanglier, de saumon, de brochet, etc.

HURLEUR, espèce de Singe. *Voy.* ALOUATES.

HURRAH. *Voy.* HOURRA.

HUSSARDS, mieux HOUSARDS (du hongrois *housz*, vingt, vingtième, parce que, pour former ce corps, la noblesse hongroise équipa un homme par vingt feux), corps de cavalerie légère, dont les armes sont aujourd'hui un sabre, une carabine et une paire de pistolets. Leurs chevaux sont petits; leur habillement est élégant et léger : *pelisse*, bleue, bleu céleste, grise, brune, garance, verte, blanche ou noire, selon le régiment, avec collet, parement et garniture en peau d'agneau, grise ou noire; *dolman*, de même couleur que la pelisse, avec parements garance ou bleus; *pantalon* de la couleur des parements, *talpack* (au lieu de *shako*); *tresses* blanches, noires, jaune d'or ou mélangées; *ceintures* en poil de chèvre cramoisi; *boutons* blancs ou jaunes; *plumet* tombant en plumes noires; *buffleteries* blanches. La France compte aujourd'hui neuf régiments de hussards à 6 escadrons chacun. Les armées allemandes ont un plus grand nombre de régiments de hussards.

Primitivement, les hussards formaient en Hongrie et en Pologne une milice à cheval qu'on opposait avec succès à la cavalerie irrégulière des Turcs. Sous Louis XIII, en 1637 au plus tard, on eut en France 5 compagnies de cavalerie hongroise. Sous Louis XIV, en 1692, on les organisa en un régiment, qui fut réformé à la paix, mais que remplaça bientôt un autre donné au roi en 1701. On en créa de nouveaux en 1719, 1734, 1743 et 44; et au total on en comptait en 1748 6, formant 28 escadrons. La paix les fit réduire à 8 escadrons, chacun de 100 hommes, dont 4 de Hongrois. — Le maréchal de Saxe faisait peu de cas des hussards : tous les militaires, cependant, les regardent aujourd'hui comme indispensables; ils ont toujours rendu de grands services, dans nos guerres de l'Empire notamment : les hussards se sont cou-

verts de gloire sous le commandement des Berchini, des Lauzun, des Chamboran, des Lasalle, etc.

HYACINTHE (nom mythologique), pierre précieuse d'un rouge orangé, mêlé de brun. Cette pierre est presque toujours un grenat essonite; l'*H.* dit *jargon* est un zircon; l'*H. brune de Vésuve*, une idocrase; l'*H. de Compostelle*, un quartz rouge opaque. Les bijoutiers distinguent 4 espèces d'hyacinthes: la 1re, de couleur écarlate, jette des rayons comme le feu : c'est à cette qualité que l'on donne le nom de *Belle Hyacinthe;* la 2e espèce a une couleur de safran rougeâtre ; la 3e ressemble à l'ambre jaune, mais est plus dure; la 4e est transparente et blanche, sans aucune rougeur. — On distingue aussi les hyacinthes en *orientales* et en *occidentales.* La 1re espèce est d'un jaune rougeâtre : c'est un corindon orangé; on la trouve en Arabie, à Ceylan, etc., en morceaux de la grosseur d'une lentille, et quelquefois même d'une aveline. La 2e, qui est une topaze, est moins dure et d'un brillant plus éclatant que la précédente; elle a une couleur plus safranée ou orangée : elle vient du Brésil. Dans le commerce, on voit de ces hyacinthes jaunes, d'autres d'un blanc jaunâtre, de laiteuses, etc.; mais leur teinte soutient peu le feu. Elles viennent de la Silésie et de la Bohême.

HYACINTHE, plante. *Voy.* JACINTHE.

HYADES, petite constellation composée de 5 étoiles en forme d'Y, qui sont placées au front de la constellation du Taureau, tire son nom de sept sœurs, filles d'Atlas, roi de Mauritanie, qui, après la mort tragique de leur frère Hyas, déchiré par une lionne, furent changées en astres. Les anciens croyaient que leur lever ou leur coucher annonçaient la pluie.

HYALE, *Hyalœa,* genre de Mollusques de l'ordre des Ptéropodes, renferme des animaux qui ont le corps enfoncé dans de petites coquilles en forme de cornets : ils ont de plus des nageoires membraneuses en forme d'ailes sur les côtés du cou. Ces Mollusques sont très-communs dans les mers du Nord, où ils servent de pâture aux baleines.

HYALITE (c.-à-d. *vitreux*). *Voy.* OPALE.

HYALOIDE (du grec *hyalos*, verre, et *eidos*, forme), membrane de l'intérieur de l'œil, qui enveloppe le corps vitré. Cette membrane est extrêmement mince, parfaitement transparente, et fournit par sa face interne une foule de prolongements qui forment des cellules, dans lesquelles se trouve renfermée l'humeur vitrée. Elle est divisée antérieurement en deux lames qui passent, l'une devant, l'autre derrière la capsule du cristallin, et qui laissent, à l'endroit de leur écartement, un espace conique appelé *canal de Petit.*

On nomme *canal hyaloïdien* un canal que forme la membrane hyaloïde, en se réfléchissant sur elle-même, au travers du corps vitré.

HYALURGIE (du grec *hyalos*, verre, et *ergon*, œuvre), fabrication ou manipulation du verre.

HYBRIDES (du latin *hybrida*, métis). En Botanique, on nomme ainsi des variétés de fleurs obtenues en mariant les plantes, c.-à-d. en portant sur le pistil d'une plante la poussière fécondante d'une autre plante voisine. En général, les hybrides réunissent les qualités des plantes d'où elles sont sorties. On nomme *H. congénère*, celle qui provient de deux espèces du même genre, par exemple le *Cactus hybride*, né du *C. phyllarotoïdes* et du *C. grandiflora*; et *H. bigénère*, celle qui provient de l'union de deux espèces appartenant à des genres différents; par exemple, la *Dauphinelle ambiguë*, née de l'Aconit napel marié avec la Dauphinelle élevée.

En Grammaire, *Hybride* se dit de mots formés de radicaux pris dans deux langues différentes: tels sont *choléra-morbus*, *monocle*, qui sont moitié grecs, moitié latins; *bureaucratie*, moitié français, moitié grec, etc. Bien que les mots hybrides soient proscrits avec raison par les philologues, il en est quelques-uns qui ont été sanctionnés par l'usage.

HYDARTHROSE ou HYDARTHRE (du grec *hydôr*, eau, et *arthron*, articulation), hydropisie articulaire, qui provient ordinairement à la suite de coups, de chutes, de violences extérieures quelconques, s'observe aussi très-souvent chez les individus scrofuleux ou lymphatiques. Au début, cette maladie a tous les caractères de l'arthrite ou inflammation articulaire; vers la fin, on la confond facilement avec une tumeur blanche. Dans un individu sain, l'hydarthrose se termine ordinairement par résolution; dans le cas contraire, les cartilages se ramollissent, les os deviennent fongueux, et il s'établit une suppuration qui finit par emporter le malade. Dans beaucoup de cas, l'amputation du membre affecté est le seul remède.

HYDATIDES (du grec *hydôr*, eau), nom donné d'abord aux tumeurs enkystées qui contiennent un liquide aqueux et transparent, a été ensuite appliqué à des vésicules plus molles que le tissu des membranes, et plus ou moins transparentes, qui se développent dans les organes sans adhérer à leur tissu. Hartmann et Tyson, vers la fin du XVIIe siècle, reconnurent que quelques-unes de ces vésicules n'étaient que des entozoaires, doués d'une vie propre et indépendante. Cette découverte, négligée pendant longtemps, fut ensuite tirée de l'oubli par Linné et Pallas. Aujourd'hui, on admet plusieurs espèces d'hydatides : celles qu'on rencontre le plus ordinairement chez l'homme ont reçu les noms d'*acéphalocystes;* de *cysticerques* et *d'échinocoques.* Une autre espèce produit la ladrerie des cochons; une autre, le tournis des moutons, etc. Le traitement à employer contre les hydatides est encore très-incertain. *Voy.* KYSTES.

HYDNE (du grec *hydnon*, truffe), *Hydnum*, genre de Champignons à chapeau tantôt stipité, tantôt sessile, hérissé inférieurement de papilles nombreuses. L'espèce principale est l'*H. rameux de Bulliard*, qui est comestible et très-recherché. On le trouve en France sur les hêtres.

HYDRACHNE (du grec *hydôr*, eau, et *akhnè*, poil, fil), genre d'Arachnides trachéennes, tribu des Acarides, renferme des Araignées très-petites, qui vivent dans les eaux stagnantes. Elles courent avec célérité dans l'eau et se nourrissent d'insectes aquatiques. Cette araignée fait la morte lorsqu'on veut la toucher; elle aime aussi à rester à la même place des heures entières, et comme endormie. Elle est assez commune dans nos mares.

HYDRACIDES, acides résultant de la combinaison d'un corps simple ou composé avec l'hydrogène considéré comme principe acidifiant. On les désigna d'abord en commençant le mot par *hydro : hydrochlorique*, *hydrosulfurique*, etc. Dans la théorie dualistique de Berzélius, qui place en premier les corps qui sont le plus électro-négatifs, on les désigne par la terminaison *hydrique.* Les principaux hydracides sont: les acides bromhydrique, chlorhydrique, cyanhydrique, fluorhydrique, iodhydrique, sélénhydrique, sulfhydrique, etc.

HYDRAGOGUES (du grec *hydôr*, eau, et *agô*, chasser). On a désigné sous ce nom des substances auxquelles on supposait la propriété de faire écouler les sérosités épanchées dans les cavités ou infiltrées dans les tissus organiques, substances que l'on employait contre l'hydropisie. C'est particulièrement aux purgatifs drastiques qu'on a donné ce nom : à ce titre, la gratiole, la gomme-gutte, la coloquinte, le jalap, le nerprun, l'ellébore, la digitale, sont des hydragogues. La *poudre hydragogue* était composée de racine de jalap, de méchoacan, d'anis, de rhubarbe, de cannelle et de soldanelle. Les diurétiques, les sudorifiques, les délayants, peuvent être aussi employés comme hydragogues.

HYDRANGÉE (du grec *hydôr*, eau, et *aggeion*,

vase, parce que cette plante aime beaucoup l'humidité), *Hydrangea*, genre de la famille des Saxifragées, renferme des arbrisseaux élégants à feuilles opposées, ovales; à fleurs blanches ou roses, formées d'un calice à 5 dents et d'une corolle à 5 pétales. Le fruit est une capsule biloculaire. Toutes les espèces sont exotiques. Quelques-unes sont cultivées dans nos jardins pour la beauté de leurs fleurs. La plus répandue est l'*H. hortensia*, appelée vulgairement *Hortensia* (*Voy.* ce mot) ou *Rose du Japon*.

HYDRARGYRE (*eau-argent*), nom grec du *Mercure*.

HYDRARGYRIE (du grec *hydrargyros*, mercure), ou *Lèpre mercurielle*, éruption cutanée produite par l'administration intérieure ou extérieure des préparations mercurielles, et caractérisée par de petites vésicules développées sur des surfaces rouges d'une étendue plus ou moins considérable. Des ablutions avec de l'eau fraîche, des bains tempérés, un régime doux, les purgatifs et les préparations opiacées, sont les moyens employés contre cette maladie.

HYDRARTHRE. *Voy.* HYDARTHROSE.

HYDRATE (du grec *hydôr*, eau), se dit, en Chimie, de tout corps qui renferme de l'eau en combinaison : *hydrate de potasse* ($KO + HO$), *hydrate d'acide sulfurique* ($SO^3 + HO$), etc.—On en a formé le participe *hydraté* pour désigner le corps qui par sa combinaison avec l'eau forme un *hydrate* : potasse *hydratée*.

HYDRAULIQUE (du grec *hydôr*, eau, et de *aulos*, tuyau), science qui a pour objet le mouvement des liquides. Elle étudie : 1° l'écoulement des eaux par des conduits, des orifices et des ajutages de différentes formes ; 2° les moyens employés pour distribuer, diriger ou retenir les eaux ; 3° leur application comme moteurs dans nos usines; 4° enfin leur élévation, à l'aide de machines, pour les besoins des arts, de l'agriculture ou de l'économie domestique. L'écoulement le plus ordinaire est celui des eaux de source ou pluviales qui passent d'un terrain supérieur dans un autre inférieur. Leur distribution exige la construction de *canaux*, d'*écluses*, d'*aqueducs*, de *pertuis*. L'emploi des eaux comme moteurs se fait à l'aide de *moulins*, de *digues*, de *roues hydrauliques*, de *béliers hydrauliques*, etc. Enfin, leur élévation s'effectue par des *pompes*, des *vis d'épuisement*, des *siphons*, des *jets d'eau*, des *machines à vapeur*, des *puits artésiens*. *Voy.* ces mots.

L'hydraulique avait fait peu de progrès avant Archimède; ce grand homme découvrit le principe de la pression des liquides sur les corps qui y sont plongés, et inventa la vis qui porte son nom. Cette science s'accrut bientôt des découvertes de Ctésibius et de Héron, deux célèbres mathématiciens d'Alexandrie. Le premier inventa la pompe aspirante et foulante, ainsi qu'un orgue et une horloge hydrauliques et les clepsydres; le second inventa le siphon et la fontaine de compression dite *Fontaine de Héron*. Les *moulins à eau* furent importés de l'Asie Mineure à Rome du temps de César, et passèrent en France du IVe au VIe siècle. Les travaux de Stévin qui, au XVIe siècle, détermina la pression des fluides contre les parois qui les retiennent, ceux de Galilée qui entrevit la pesanteur de l'air, ceux de Torricelli qui trouva la loi de la vitesse des fluides quand ils s'écoulent par un orifice; enfin ceux de D. Bernouilli, de Maclaurin, de J. Bernouilli, d'Euler, etc., ont achevé de fonder l'hydraulique moderne, en lui donnant pour base l'hydrodynamique. — Les principaux ouvrages sur cette science sont : l'*Architecture hydraulique* de Bélidor (1753) ; le *Traité théorique et expérimental d'hydrodynamique* de Bossut (1796); la *Nouvelle architecture hydraulique* de Prony (1796), et l'*Hydraulique à l'usage des ingénieurs*, d'Aubuisson de Voisins, 1840.

On nomme *Machine hydraulique* toute machine mue par l'eau ou destinée à élever l'eau. On divise ces machines en deux classes : les unes douées d'un mouvement alternatif (*Machine de Schemnitz*, *Balance d'eau*, *Bélier hydraulique* et *Machine à colonne d'eau*) ; les autres possédant un mouvement de rotation continu (*Roues hydrauliques*, *Roues à réaction*). — M. Girard a exposé en 1852 le plan d'un *Chemin de fer hydraulique*, dans lequel les wagons, munis d'aubes par-dessous, seraient poussés par des masses d'eau provenant de réservoirs situés à 80 mètres au-dessus du sol. — On appelle *Orgue hydraulique*, un orgue jouant par le moyen d'une chute d'eau qui y fait entrer le vent et le fait résonner ; — *Mortier hydraulique*, un mortier qui a la propriété de durcir dans l'eau : il est principalement composé de chaux hydraulique ; — *Chaux hydraulique*, une chaux mêlée de silice, susceptible de former une pâte qui, comme le mortier hydraulique, a la propriété de durcir sous l'eau.

HYDRE (nom mythol.), *Hydra*, genre de Polypes nus, c.-à-d. sans polypiers, appelés aussi *Polypes d'eau douce*, *Polypes à bras*. Ils sont de fort petite taille, mais visibles à l'œil nu, et n'ont qu'une ouverture qui leur sert à la fois de bouche et d'anus. Leur orifice buccal, en forme de lèvre circulaire, est muni tout autour de tentacules creux, en nombre variable, et en communication avec l'estomac. C'est avec ces bras qu'ils saisissent les petits animaux dont ils se nourrissent, tels que des Entomostracés, des Naïs, de petites larves de Diptères, etc. Enfin ils peuvent être retournés comme un gant sans que la vie cesse en eux, et, dans cette position, ils continuent à manger de la même manière qu'auparavant. Ils se reproduisent par bourgeons, comme les plantes. De plus, si on les coupe par morceaux, chaque fragment se complète et devient en peu de temps un animal parfait. Outre ces deux modes de reproduction, ils pondent des œufs. Nos lacs, nos étangs et même les tonneaux d'arrosage de nos jardins renferment 3 espèces d'hydres : l'*Hydra fusca*, l'*H. viridis* et l'*H. grisea* ou *vulgaris*. Elles se tiennent fixées sous les plantes aquatiques, sous les feuilles tombées des arbres et les autres corps qui peuvent se trouver à la surface de l'eau.

Les anciens donnaient en général le nom d'*Hydres* aux serpents aquatiques. On désignait spécialement sous ce nom un monstre fabuleux, à plusieurs têtes, sans cesse renaissantes, qui vivait dans le lac de Lerne et qui fut exterminé par Hercule.

En Astronomie, on nomme *Hydre femelle* une constellation de l'hémisphère austral, longue et sinueuse, dans laquelle on remarque une étoile de 1re grandeur, le *Cœur de l'hydre ;* elle s'étend au-dessous du Lion, de la Vierge et de la Balance : on l'appelle aussi *Echidna* ou *Vipère*, *Serpens aquaticus* et *Asina coluber;* — *H. mâle*, une constellation plus méridionale, qui ne paraît point dans nos contrées.

HYDRIODATES, HYDRIODIQUE (ACIDE). *Voy.* IODURES et IODHYDRIQUE.

HYDRO, initiales du mot *hydrogène*, par lesquelles commencent beaucoup de termes de chimie, comme *acide hydrochlorique*, *hydrochlorate*, *hydrosulfate*, etc., et qui indiquent des combinaisons de l'hydrogène. On dit plus généralement *acide chlorhydrique*, *chlorhydrate*, *sulfhydrate*, etc. (*Voy.* ces mots et l'article HYDRACIDES). — Les minéralogistes se servent du même mot initial pour désigner certains minéraux qui renferment de l'eau (en grec *hydôr*), comme *hydro-carbonate* ou carbonate hydraté, *hydro-silicate* ou silicate hydraté, etc.

HYDROBORACITE, minéral composé d'acide borique, de magnésie, de chaux et d'eau, blanc, fibreux, et d'un éclat nacré, qui a la plus grande analogie avec le gypse.

HYDROCANTHARES (du grec *hydôr*, eau, et *cantharos*, scarabée), tribu de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, renferme des insec-

tes de forme elliptique qui vivent dans les eaux stagnantes, à la surface desquelles ils remontent de temps en temps pour respirer. Ils nagent avec facilité, grâce à leurs pattes postérieures, aplaties en forme de rames, et à un mouvement latéral par lequel ils savent donner l'impulsion à leur corps. Ces insectes sortent de l'eau au coucher du soleil pour voler d'un étang à un autre. Ils sont très-voraces. Leurs larves vivent également dans l'eau, et n'en sortent que pour se transformer en nymphes dans la terre. Les *Dytiques* et les *Gyrins* sont les principaux genres de cette tribu.

HYDROCÈLE (du grec *hydôr*, eau, et *kêlè*, tumeur), tumeur formée dans le scrotum par un amas de sérosité. Les causes de cette maladie sont assez obscures; l'habitude de l'équitation y prédispose; les coups, les chutes sur les bourses la déterminent. La marche de l'hydrocèle est généralement assez lente. Arrivée à un certain développement, la maladie peut rester stationnaire pendant des années, et ne constituer qu'une simple infirmité; quand le volume de la tumeur augmente, il est nécessaire de la vider de temps en temps, au moyen de la ponction avec un trocart.

HYDROCÉPHALE (du grec *hydôr*, eau, et *képhalè*, tête), hydropisie de la tête ou collection de sérosité dans l'intérieur du crâne. Elle a son siége tantôt entre la dure-mère et les os du crâne, tantôt dans la grande cavité de l'arachnoïde, le plus souvent dans les ventricules du cerveau, quelquefois dans des espèces de kystes de cet organe. — Cette maladie se présente à l'*état aigu* (fièvre cérébrale ou méningite), et à l'*état chronique*. L'enfance et la vieillesse y sont le plus exposées; elle est souvent l'effet des scrofules, de la phthisie, des fièvres éruptives (rougeole et scarlatine), des maladies aiguës gastro-intestinales, surtout chez les enfants du sexe féminin, à tête volumineuse, lymphatiques, avec prédominance du système nerveux et des facultés intellectuelles; quelquefois elle provient de la suppression de dartres ou d'éruptions rebelles du cuir chevelu. Elle peut avoir pour causes directes les violences extérieures, les coups et chutes sur la tête.

Les symptômes les plus constants de l'*H. aiguë* sont d'abord des vomissements, de la céphalalgie, avec coloration de la face, tristesse, somnolence, fièvre vive, puis lenteur remarquable du pouls, dilatation et oscillation des pupilles, mouvements convulsifs des yeux et de la face, délire sourd et momentané, enfin assoupissement profond, convulsions, engourdissement des sens. — On combat cette maladie par les saignées locales, les dérivatifs les plus énergiques (sinapismes, vésicatoires, purgatifs drastiques), applications froides sur la tête, diurétiques, frictions et douches de vapeur; mais on réussit rarement à en arrêter la marche : elle enlève quelquefois les enfants en moins de 48 heures.

L'*H. chronique* peut être congéniale ou acquise; cette dernière succède souvent à l'hydrocéphale aiguë. Cette maladie commence le plus souvent à se montrer dans les premières semaines ou dans les premiers mois qui suivent la naissance. Elle peut résulter d'une maladie du cerveau ou de ses enveloppes, ou bien tenir à un défaut de développement de l'encéphale. Le volume de la tête, l'état des facultés intellectuelles, en sont déjà des indices. A mesure qu'elle se manifeste, la tête s'élargit dans les points non ossifiés, la fluctuation y est évidente, la forme du crâne cesse d'être régulière, et on observe enfin les mêmes symptômes que dans l'état aigu. Le pronostic est toujours grave : les hydrocéphales ne vivent guère au delà d'un an; et la maladie, quoique combattue par les moyens précités, est constamment au-dessus des ressources de l'art.

HYDROCÉRAMES (du grec *hydôr*, eau, et *kéramos*, terre à potier), vases faits avec une sorte d'argile poreuse, dans lesquels on met de l'eau ou quelque autre liquide qu'on veut rafraîchir. *V.* ALCARAZAS.

HYDROCHARIS (du grec *hydrokharès*, qui aime l'eau), genre de Plantes aquatiques, type des Hydrocharidées, ne renferme qu'une seule espèce indigène, l'*H. morsus ranæ*, vulgairement appelé *Morrène*, *Mors de grenouille*. Ses feuilles ressemblent à celles du Nénuphar, mais sont plus petites; ses fleurs dioïques sont blanches, les mâles à 9 étamines, les femelles à un ovaire, surmonté de 3 styles. Cette plante sert à décorer les pièces d'eau dans les jardins d'agrément.

HYDROCHLORATE, HYDROCHLORIQUE. *Voy.* CHLORHYDRATE, CHLORHYDRIQUE.

HYDROCHOERUS, ou *Cochon d'eau*. *Voy.* CABIAI.

HYDROCORISES (du grec *hydôr*, eau, et *koris*, punaise), famille d'insectes Hémiptères, section des Hétéroptères : antennes plus courtes que la tête, yeux saillants, rostre court, mais très-robuste. Ces insectes, appelés aussi *Punaises d'eau*, passent dans ce liquide la plus grande partie de leur vie. Ils sont très-carnassiers, et piquent vivement quand on veut les saisir. Les *Nèpes*, les *Ranâtres* et les *Notonectes* sont les principaux genres de cette famille.

HYDROCOTYLE (du grec *hydôr*, eau, et *kotylè*, vase), genre de plantes de la famille des Ombellifères, renferme des herbes aquatiques, à feuilles simples ou composées, à ombelle petite, et à fleurs formées d'un calice entier et d'une corolle de cinq pétales. Ces plantes croissent dans les marais et les lieux sablonneux. L'*H. vulgaire*, ou *Écuelle d'eau*, est ainsi appelée de la forme de ses feuilles orbiculaires, qui flottent à la surface des eaux stagnantes. Ces feuilles sont âcres et nuisibles aux bestiaux; elles s'emploient comme détersives et vulnéraires. L'*H. asiatique* est donnée comme spécifique contre la lèpre.

HYDROCYANATE, HYDROCYANIQUE. *Voy.* CYANHYDRATE, CYANHYDRIQUE.

HYDRODYNAMIQUE (du grec *hydôr*, eau, et *dynamis*, force, puissance), partie de la Mécanique qui a pour objet de calculer les forces qui déterminent le mouvement des fluides, et d'établir les lois d'équilibre et de pression qui les régissent. Appliquée, elle prend le nom d'*Hydraulique*. *Voy.* ce mot.

HYDROFUGE (ENDUIT), du grec *hydôr*, eau, humidité, et *pheugô*, fuir, éviter. *Voy.* ENDUIT et MASTIC.

HYDROGÈNE (du grec *hydôr*, eau, et *génos*, origine, c.-à-d. générateur de l'eau), dit aussi *Air inflammable*, gaz simple, incolore, sans saveur ni odeur, 14 fois et demie plus léger que l'air, inflammable et brûlant avec une flamme jaune pâle, en se transformant en eau. Un mélange de gaz hydrogène et de la moitié de son volume d'oxygène détone avec violence quand on y met le feu. L'hydrogène ne se trouve pas dans la nature à l'état de liberté; il entre dans la composition de l'eau, de toutes matières végétales et animales, d'un grand nombre d'acides et d'autres combinaisons chimiques. On l'obtient en versant de l'acide sulfurique étendu d'eau sur de la grenaille de zinc ou de la limaille de fer; l'oxygène de l'eau se combine alors avec le métal, tandis que l'hydrogène se dégage à l'état de gaz. On emploie l'hydrogène, à cause de sa légèreté, pour remplir les ballons aérostatiques. Mêlé avec l'oxygène, il sert à produire, par sa combustion, la température la plus élevée qu'on connaisse (*Voy.* CHALUMEAU A GAZ OXY-HYDROGÈNE). Comme le gaz hydrogène s'enflamme lorsqu'on le dirige sur de l'éponge de platine, on utilise cette propriété pour la construction de briquets, dits *Briquets à gaz hydrogène*. Enfin, les chimistes font souvent usage du gaz hydrogène pour décomposer et réduire à l'état de métal un grand nombre d'oxydes.

Longtemps avant d'avoir été reconnu comme un des éléments de l'eau et caractérisé comme corps simple, l'hydrogène avait été entrevu par les chimistes

des XVI[e] et XVII[e] siècles : Paracelse avait très-bien observé l'effervescence qui se manifeste lorsqu'on met de l'eau et de l'huile de vitriol (acide sulfurique) en contact avec du fer ; un siècle plus tard, Boyle parvint à recueillir le gaz qui se développe alors ; et, en 1703, Turquet de Mayerne en reconnut l'inflammabilité. Ce ne fut cependant qu'en 1766 que le chimiste anglais Cavendish l'obtint pur, par le procédé qui est encore employé aujourd'hui.

*Hydrogène antimonié*, gaz incolore, composé d'hydrogène et d'antimoine ($H^3Sb$), qui se développe, en même temps que l'hydrogène, quand on fait agir de l'acide sulfurique étendu d'eau sur du zinc, en présence d'une combinaison antimoniale, comme, par exemple, dans l'appareil de Marsh. Il est inflammable et brûle avec une flamme blanche, en déposant des taches noires, semblables à celles produites par l'hydrogène arsénié, quand on présente à la flamme une soucoupe de porcelaine.

*Hydrogène arsénié*, synonyme d'*arséniure d'hydrogène*. *Voy.* ARSÉNIURE.

*Hydrogène bicarboné*, synonyme de *gaz oléfiant*. *Voy.* GAZ OLÉFIANT.

*Hydrogène carboné*. *Voy.* CARBURE D'HYDROGÈNE.

*Hydrogène liquide*. *Voy.* LAMPE A GAZ.

*Hydrogène phosphoré*, synonyme de *phosphure d'hydrogène*. *Voy.* PHOSPHURE.

*Hydrogène protocarboné*, synonyme de *gaz des marais*. *Voy.* GAZ DES MARAIS.

*Hydrogène sulfuré*, synonyme d'*acide sulfhydrique*. *Voy.* SULFHYDRIQUE.

HYDROGRAPHIE, HYDROGRAPHES (du grec *hydôr*, eau, et *graphô*, écrire). L'*Hydrographie* est la science de la topographie maritime. Elle a pour objet de lever le plan des côtes et des îles, de reconnaître la place et l'étendue des bas-fonds, écueils, récifs et bancs de sable, des courants et des gouffres ; de constater par des sondes la profondeur des mers. Elle coordonne ensuite les résultats de ces opérations et les rend sensibles, tant en les réunissant en corps de science qu'en dressant des cartes où sont portées toutes les particularités constatées. On étend le nom d'*Hydrographie* à la science qui a pour objet la solution de tous les problèmes relatifs aux calculs de la position ou du lieu d'un navire, soit par l'observation des astres, soit par les procédés de l'estime.

L'Hydrographie n'était d'abord qu'un art de routine qui se confondait avec le pilotage. La connaissance de la boussole, les expéditions du prince Henri au XV[e] siècle, lui firent faire les premiers pas. Les grands voyages qui suivirent, surtout après Colomb et Gama, la fréquente publication de routiers et autres recueils hydrographiques, les progrès de toutes les sciences mathématiques, l'introduction de formules expéditives et précises (sinus, logarithmes, etc.), l'invention d'instruments de précision, tels que le quartier de réduction, le cercle de réflexion et les chronomètres, n'ont cessé d'y ajouter dans des proportions immenses. La France a pris, depuis le XVII[e] siècle, une part considérable à ce mouvement. Dès 1639, Louis XIII décrétait une école de navigation, que Louis XIV fondait en 1681, sur les plans arrêtés par Colbert. Aujourd'hui, nos principaux ports ont des écoles gratuites d'hydrographie : l'enseignement y est donné par 43 professeurs ; le Bureau des longitudes, le Dépôt des plans et cartes de la marine et le corps des Ingénieurs-hydrographes, donnent, l'un des tables nautiques annuelles, l'autre des cartes d'un admirable fini. Les hydrographes les plus célèbres, tant en France qu'en Angleterre, sont J. Hadley, T. Meyer, le chevalier de Borda, Harrison, M. Beautemps-Beaupré, etc. *Voy.* CARTES MARINES.

HYDROHÉMIE (du grec *hydôr*, eau, et *haima*, sang), surabondance du sérum dans le sang, s'observe fréquemment dans les bestiaux, et constitue une des épizooties les plus redoutables.

HYDROMEL (du grec *hydôr*, eau, et *méli*, miel), sorte de breuvage fait d'eau et de miel. On fait fondre le miel dans dix ou douze fois son poids d'eau. Cette solution, n'étant pas susceptible de se conserver, doit être préparée au moment d'être bue. L'hydromel était fort en usage avant qu'on connût le sucre ; aujourd'hui cette boisson n'est plus guère employée que dans quelques campagnes et dans les pays du Nord, où elle était connue dès la plus haute antiquité. On emploie aussi l'hydromel comme médicament. On nomme *H. composé* celui dans lequel on met quelques plantes aromatiques ; *H. vineux*, ou *Œnomel*, un hydromel qui a éprouvé une espèce de fermentation, et qui est plus fort que l'hydromel ordinaire : pour l'obtenir, on mêle le sirop de miel épuré avec moitié de son poids d'un vin blanc agréable et un 10[e] d'alcool à 36°. Le *Merum* des Latins avait beaucoup d'analogie avec ce dernier. — L'hydromel a servi à la fraude pour imiter les vins liquoreux d'Espagne, de Madère, et surtout les vins muscats.

HYDROMÈTRE (du grec *hydôr*, eau, et *métron*, mesure), nom sous lequel on désigne en général tous les instruments qui servent à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse, la force, ou autres propriétés des liquides : tels sont les *aréomètres*, qui en donnent la pesanteur spécifique ; les *flotteurs*, qui en font connaître la vitesse ; les *compteurs*, qui en mesurent la dépense, etc.

HYDROMÈTRE, *Hydrometra*, genre d'insectes de la famille des Réduviens, ne se compose que d'une seule espèce, l'*H. des étangs*, que l'on voit souvent chez nous courir sur les eaux des mares, et quelquefois s'attacher aux plantes aquatiques.

HYDROMYS (du grec *hydôr*, eau, et *mys*, rat), genre de Rongeurs détaché du grand groupe des Rats, renferme des animaux de l'Australie, remarquables par leurs pieds à 5 doigts : ces doigts, libres aux pieds de devant, sont palmés aux pieds de derrière. L'Hydromys se rapproche du rat d'eau et du castor par sa manière de vivre. On en connaît deux espèces : l'*H. à ventre jaune* et l'*H. à ventre blanc*.

HYDROPHANE (du grec *hydôr*, eau, et *phainô*, briller), variété d'Opale qui est blanche, poreuse, légèrement translucide, doit son nom à un certain degré de transparence qu'elle acquiert lorsqu'on la plonge dans l'eau, dont s'emplissent alors ses vacuoles.

HYDROPHILE (du grec *hydôr*, eau, et *philos*, ami), genre de Coléoptères pentamères de la famille des Palpicornes, type de la tribu des Hydrophiliens, se compose d'insectes aquatiques de grande taille, de forme elliptique, de couleur sombre et à corps bombé. Le type du genre est l'*H. brun* (*H. piceus*), commun dans les eaux dormantes des environs de Paris. Ces insectes sont forcés, pour respirer, de venir de temps à autre à la surface de l'eau renouveler la provision d'air qu'ils forment dans leurs élytres. Les femelles filent une coque comme les araignées, à l'aide d'organes situés à l'extrémité de leur abdomen, et y déposent leurs œufs. Leurs larves, dites *vers assassins*, sont carnassières, tandis que l'animal parfait est herbivore. Ces animaux sortent de l'eau le soir, pour voler d'un étang à un autre.

HYDROPHOBIE (du grec *hydôr*, eau, et *phobos*, crainte), aversion que l'on éprouve pour l'eau et les liquides, et qui s'observe surtout dans la rage. Elle est aussi un des symptômes de plusieurs autres maladies, telles que celles de l'encéphale, de l'utérus, ou même des organes digestifs et respiratoires. C'est donc à tort que l'on a employé ce mot comme synonyme de *Rage*. *Voy.* ce mot.

HYDROPHYLLE (du grec *hydôr*, eau, et *phyllon*, feuille), *Hydrophyllum*, genre de plantes détaché de la famille des Borraginées, propre à l'Amérique boréale, est devenu le type d'une nouvelle famille, celle des *Hydrophyllacées*. Ce genre ren-

ferme des plantes à feuilles luisantes, palmées ou pinnées, à fleurs formées d'un calice à 5 divisions et d'une corolle campanulée, quinquéfide, à 5 étamines. On cultive quelquefois l'*H. pinnée* (*H. virginianum*), originaire de la Virginie, qui donne de grosses touffes à tiges basses, et des fleurs blanches.

HYDROPHYTES (du grec *hydôr*, eau, et *phyton*, plante), nom sous lequel on a désigné tantôt tout le groupe des Algues, tantôt seulement les Algues d'eau douce, et quelquefois une des familles dans lesquelles le groupe des Algues a été décomposé. Aujourd'hui, on ne l'emploie plus guère que comme synonyme d'*Algues*. *Voy.* ce mot.

HYDROPISIE (du grec *hydôr*, eau, et *opsis*, aspect, apparence), nom donné à tout épanchement de sérosité dans une cavité quelconque du corps ou dans le tissu cellulaire, accumulation toujours due à un défaut d'équilibre entre l'exhalation et l'absorption. On lui donne différents noms, selon le siége de la collection séreuse : on appelle *hydrothorax* l'hydropisie de la poitrine ; *hydropéricarde*, celle du péricarde ; *hydrocéphale*, celle du cerveau; *ascite*, celle du ventre ; *œdème* ou *anasarque*, l'infiltration, partielle ou complète, du tissu cellulaire.

Les hydropisies sont *actives* ou *passives*. Dans les premières, il y a augmentation de l'activité vitale : liées constamment soit à la pléthore, soit à une irritation des surfaces séreuses, ces affections s'accompagnent d'ordinaire d'une réaction générale, et leur marche est celle des affections aiguës. — Les hydropisies *passives*, au contraire, résultant soit d'un état de débilité ou d'appauvrissement de l'économie, soit d'obstacle mécanique au cours du sang ou de la lymphe, ont généralement une marche lente et chronique, et sont dépourvues de réaction. Locales, elles n'apportent aucun désordre dans l'ensemble des fonctions; l'organe affecté est seul troublé par la présence du liquide épanché ; mais quand elles sont devenues générales, et que la diathèse séreuse s'est établie, on voit se développer les symptômes suivants : sécheresse, décoloration, flaccidité de la peau ; pâleur et tuméfaction de la face; blancheur extrême de la conjonctive ; soif continuelle; urines épaisses, rougeâtres et disproportionnées avec les boissons; prompt amaigrissement; les digestions sont le plus souvent dérangées, l'appétit dépravé; les malades tombent dans le découragement en même temps que l'affaiblissement musculaire les éloigne de tout mouvement, etc. Le pronostic des hydropisies est toujours grave; néanmoins, le danger est proportionné à la cause productrice de la maladie : ainsi, les lésions organiques du cœur, du foie, etc., produiront une hydropisie plus fâcheuse qu'une irritation locale ou qu'un état passager de pléthore ou d'anémie.

Le traitement consiste, pour les hydropisies *actives*, dans l'emploi de la médication débilitante et antiphlogistique; les saignées générales ou locales, les boissons émollientes et la diète en forment la base, mais employées avec prudence. Les hydropisies *passives*, au contraire, accompagnées le plus souvent d'un état de débilité et de prostration, doivent être combattues par l'action des toniques et des stimulants (principalement la scille, la digitale pourprée, le fer, le quinquina, la gentiane), et par une alimentation reconfortante. Dans les unes et dans les autres, on s'efforce de procurer l'évacuation de la sérosité soit en facilitant la résorption du liquide épanché, soit en lui pratiquant une issue au dehors. Pour cela, on a recours d'abord aux *hydragogues* ou agents propres à déterminer des sécrétions dérivatives, tels que les purgatifs, les diurétiques et les sudorifiques ; on a employé aussi les exutoires sur la peau, les frictions aromatiques, alcooliques et mercurielles, ainsi que la compression méthodique et modérée de la partie malade. Quand tous ces moyens sont impuissants, il faut ouvrir une issue à la sérosité ; pour cela, on a recours à diverses opérations chirurgicales, qui varient selon le siége de l'épanchement : pour l'anasarque, ce sont de simples *mouchetures* ; on emploie la *ponction* pour l'ascite, pour l'hydrocèle, l'hydrothorax et quelquefois l'hydrocéphale. Ce soulagement n'est le plus souvent que momentané ; ordinairement les eaux se reproduisent avec rapidité et il faut recommencer l'opération.

HYDROPLASTIE, synonyme de *Galvanoplastie*.

HYDROPNEUMATIQUE (CUVE), cuve dont on se sert pour recueillir les gaz sous l'eau, est due à Priestley.

HYDRORACHIS, maladie. *Voy.* SPINA-BIFIDA.

HYDROSCOPE (du grec *hydôr*, eau, et de *skopéô*, examiner), espèce d'horloge d'eau ou de clepsydre qui était autrefois fort en usage à cause de sa simplicité. C'était un large vase d'où l'eau s'écoulait goutte à goutte par une partie conique et était reçue à mesure dans un cylindre gradué.

On a encore donné le nom d'*hydroscopes* à certains individus qui prétendaient avoir la faculté de découvrir les eaux souterraines par les seules émanations qui s'en dégagent. *Voy.* BAGUETTE DIVINATOIRE et SOURCES.

HYDROSTATIQUE (du grec *hydôr*, eau, et *staô*, s'arrêter), une des branches de la mécanique, a pour objet l'équilibre des liquides et des gaz.

Cette science, inséparable de l'*hydrodynamique* et de l'*hydraulique* (*Voy.* ces mots), a été fondée par Archimède, qui en donna les premières notions dans son traité *De insidentibus humido;* on lui doit l'important principe qui porte son nom, et d'après lequel tout corps plongé dans un fluide perd de son poids un poids égal à celui du fluide déplacé. Depuis Archimède, l'hydrostatique demeura stationnaire jusqu'à la fin du XVIe siècle. A cette époque, Stévin, géomètre flamand, consacra un ouvrage spécial à la démonstration des propositions fondamentales trouvées par Archimède. Mais ce fut surtout Pascal qui, dans le siècle suivant, fit faire les premiers progrès réels à l'hydrostatique; les importants travaux de Torricelli, de Guglielmini et de Mariotte la portèrent bientôt après à un haut degré de développement. Lorsque ces savants eurent posé empiriquement les lois de cette science, la déduction mathématique de leurs conséquences devint le but des efforts des plus grands géomètres, notamment de Jean et Daniel Bernouilli, Newton, Maclaurin, d'Alembert, Clairaut, Lagrange, etc.

HYDROSUDOPATHIE (mot hybride formé du grec *hydor*, eau, du latin *sudor*, sueur, et du grec *pathos*, maladie), synonyme d'*Hydrothérapie*. *Voy.* ce mot.

HYDROSULFATE, etc. *Voy.* SULFHYDRATE, etc.

HYDROTHÉRAPIE (du grec *hydôr*, eau, et *thérapéia*, guérison), méthode de traitement qui consiste à combattre exclusivement ou principalement les maladies par l'usage de l'eau. Cette méthode, dont l'idée mère se retrouve à toutes les époques de l'histoire de la médecine, a été depuis 1828 mise en vogue par un paysan de la Silésie, nommé Priesnitz (mort en 1851), et suivie plus de 30 ans dans un établissement fondé par lui à Græfenberg. On y emploie l'eau froide sous toutes les formes : à l'intérieur, en boisson (de 12 à 15 verres par jour), lavements et injections; à l'extérieur, en bains (bains entiers, demi-bains, bains de siége, de pieds), affusions, douches, application de ceintures humides, de draps mouillés dans lesquels on s'emmaillotte, frictions avec des linges humides, etc. Ces moyens ont pour effet de faire passer alternativement du froid au chaud et du chaud au froid, de faire transpirer fortement le malade, puis de le saisir. Ils réussissent surtout contre les rhumatismes et les maladies chroniques. — La méthode de Priesnitz est tout empirique; elle a cependant laissé à la science quelques faits dont une étude attentive et vraiment scientifique pourra profiter. — Plusieurs établissements analogues à celui

de Græfenberg ont été fondés en Prusse (à Marienberg), en France (aux Néothermes de Paris, à Bellevue, Auteuil, Issy; à Lyon, à Dijon, à Divonne, etc). On doit à M. le Dr H. Scoutetten un livre excellent intitulé : *De l'Eau sous le rapport hygiénique et médical* (1842). M. le baron de Ponte-Reno, partisan de l'hydrothérapie, a publié, en 1851, une brochure intéressante sur l'*Emploi hygiénique et curatif de l'eau.* Le docteur L. Fleury a donné un *Traité pratique et raisonné d'hydrothérapie* (1852).

HYDROTHORAX (du grec *hydôr*, eau, et *thorax*, poitrine), nom donné à l'hydropisie de poitrine, et particulièrement à celle des plèvres. *Voy.* HYDROPISIE et PLEURÉSIE.

HYDRURE, se dit, en Chimie, de toute combinaison de l'hydrogène avec un autre élément.

HYÈNE, en latin *Hyæna*, genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers, sous-ordre des Carnivores, famille des Digitigrades. Elle a beaucoup de rapport avec le loup par son naturel carnassier, par sa taille et la forme de sa tête; mais elle en diffère essentiellement en ce qu'elle n'a que 4 doigts à chacun des pieds. L'hyène a 34 dents : 18 à la mâchoire supérieure (6 incisives, 2 canines et 10 mâchelières), et 16 à la mâchoire inférieure, qui a 2 mâchelières de moins. Le corps est rendu oblique par la flexion des membres postérieurs, ce qui fait que l'animal semble boiter en marchant. Le poil du cou est hérissé en forme de crinière. Cet animal a une poche entre l'anus et la queue. L'espèce type est l'*H. vulgaire* ou *rayée*, dont le pelage est d'un gris jaunâtre rayé de noir. Cette espèce habite la Perse, la Syrie et l'Abyssinie. C'est un animal nocturne, très-vorace; il préfère les charognes aux viandes fraîches. On a exagéré grandement sa férocité.

On trouve dans toutes les parties du monde de nombreux ossements d'Hyènes fossiles dans les cavernes, et même dans certaines brèches osseuses.

HYGIE (du nom d'*Hygie*, déesse de la santé), planète télescopique découverte le 14 avril 1849 par M. de Gasparis, astronome napolitain. Elle fait sa révolution en 2,124 jours; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 3° 41′ 51″, 3; sa distance moyenne au soleil est de 3,230, celle de la terre étant 1,000. On la représente par un serpent avec une étoile sur la tête.

HYGIÈNE (du grec *hygiéia*, santé), partie de la médecine dont la fin est la conservation de la santé, c.-à-d. qui nous apprend à régler la vie de l'homme, de manière à assurer l'exercice régulier de toutes ses fonctions et le développement complet de toutes ses facultés. Le professeur Hallé divisait l'*hygiène* en trois parties : 1° le *sujet* de l'hygiène ou la connaissance de l'homme sain, dans ses relations et dans ses différences, c.-à-d. en société et individuellement; 2° la *matière* de l'hygiène ou la connaissance des choses dont l'homme use ou jouit, et celle de leur influence sur notre constitution et nos organes; 3° les *moyens* ou *règles de l'hygiène*, règles qui déterminent la mesure dans laquelle doit être restreint l'usage des choses pour la conservation de l'homme considéré soit en société, soit individuellement.

La connaissance des lois, des mœurs et de la police des peuples, relativement à l'hygiène, constitue l'*hygiène publique.* Elle s'occupe de tout ce qui concerne la salubrité publique, construction et entretien des égouts et dépôts d'immondices, distribution des eaux, halles et marchés, salles de spectacles, prisons, ateliers et manufactures; surveillance de l'éclairage, des aliments, des boissons, des logements, etc. Il existe à cet effet un *Comité consultatif d'hygiène publique* qui réside à Paris; il y a en outre dans chaque département un *Conseil d'hygiène publique* composé de 15 membres (décrets du 15 décembre 1851 et du 19 janv. 1852).

L'*hygiène privée* est celle qui détermine, par des règles déduites de l'observation, dans quelle mesure l'homme qui veut conserver sa santé doit, selon son âge, sa constitution et les circonstances dans lesquelles il se trouve, user des choses qui l'environnent et de ses propres facultés, soit pour ses besoins, soit pour ses plaisirs. *Voy.* DIÈTE.

Les traités d'hygiène les plus estimés sont le *Cours d'Hyg.* de Rostan (1828); les *Eléments d'Hyg.* de Ch. Londe (1838); l'*Hyg.* de Beaugrand (1857). On doit à M. Parent-Duchâtelet l'*Hygiène publique* (1836), à M. Ambr. Tardieu un *Dict. d'Hyg. publique* (1853). Il paraît depuis 1829 des *Annales d'Hygiène publique.*

HYGROBIÉES (du grec *hygros*, humide, et *bios*, vie), synonyme d'*Haloragées. Voy.* ce mot.

HYGROMÈTRE (du grec *hygros*, humide, et *métron*, mesure), instrument qui sert à apprécier le degré d'humidité de l'air, c.-à-d. à mesurer la force élastique de la vapeur d'eau qu'il renferme. Tous les corps qui, en absorbant l'humidité de l'air, changent de forme, de poids ou de volume, tels que les cordes tendues, les cheveux, le chlorure de calcium, la potasse, etc., peuvent servir à la construction des hygromètres; aussi ces corps sont-ils appelés *hygrométriques* ou *hygroscopiques.*

On a imaginé plusieurs espèces d'hygromètres : dans les uns, on met à profit la condensation, dans les autres, l'absorption, dans d'autres enfin la simple évaporation. L'*H. de Saussure* est le plus employé : c'est un hygromètre d'absorption; il se compose d'un cheveu fixé par une de ses extrémités à une pièce qui peut éprouver de légers déplacements au moyen d'une vis et d'un ressort, et enroulé, par l'autre extrémité, sur une poulie à deux gorges, dont l'axe porte une aiguille destinée à parcourir un cadran; dans la seconde gorge de la poulie est enroulé un fil de soie, portant un petit contre-poids qui tient le cheveu constamment et uniformément tendu. Le zéro de l'échelle (la sécheresse extrême) se détermine en enfermant ce petit appareil sous une cloche avec du chlorure de calcium et de l'acide sulfurique qui en absorbent toute l'humidité; le centième degré (l'humidité extrême) s'obtient en portant l'instrument sous une cloche dont on a mouillé les parois avec de l'eau distillée. Le cheveu s'allonge ou se raccourcit, et détermine ainsi le mouvement de l'aiguille sur le cadran, suivant que l'air se charge plus ou moins d'humidité. Comme cet hygromètre montre simplement que l'air approche plus ou moins des deux limites extrêmes de sécheresse ou d'humidité, M. Gay-Lussac a construit une table qui établit les rapports qui existent entre les degrés de l'hygromètre et les forces élastiques elles-mêmes.— Un autre hygromètre, connu sous le nom de *Psychromètre*, a été imaginé par M. August, de Berlin : il mesure l'état hygrométrique de l'air par le refroidissement que cause l'évaporation de l'eau (en grec, *psychros* veut dire froid). Cet instrument se compose de deux thermomètres égaux, dont les réservoirs sont également exposés à l'air; mais l'un reste sec, tandis que l'autre, couvert d'une toile fine, est incessamment humecté : un simple fil de lin, qui va du réservoir à un vase d'eau assez voisin, suffit pour produire cet effet. L'évaporation qui se fait sur le réservoir humide détermine un abaissement de la température, d'où l'on peut déduire la force élastique de la vapeur qui existe dans l'air. M. August a dressé des tables qui, pour chaque température indiquée par le thermomètre sec, donnent la force élastique de la vapeur hygrométrique lorsqu'on connaît le refroidissement de la boule humide.

HYGROMÉTRIE, partie de la Physique qui traite des moyens d'apprécier les variations de l'humidité de l'air, la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air ou dans un gaz quelconque. — M. Regnault a publié en 1845, dans les *Annales de chimie et de*

*physique* (t. xv, p. 129), d'importantes études sur l'hygrométrie. *Voy.* HYGROMÈTRE.

HYGROMÉTRIQUES, se dit, en général, des corps qui sont particulièrement sensibles à l'influence de l'humidité ou de la sécheresse. On appelle *État hygrométrique* d'un corps la quantité plus ou moins considérable de vapeur aqueuse qu'il contient.

Il y a des *Plantes hygrométriques :* ce sont celles sur lesquelles les variations de l'humidité de l'atmosphère paraissent avoir le plus d'action. Telles sont : la *Porlière hygrométrique*, qui rapproche ses folioles dès que le temps se dispose à la pluie ; le *Géastre hygrométrique*, champignon dont la collerette, roulée sur elle-même par un temps sec, se déroule et prend une position horizontale par l'effet de l'humidité; la *Funaire hygrométrique*, dont les pédicules se tordent sur eux-mêmes par la sécheresse, et se déroulent avec rapidité lorsqu'on les mouille, etc.

HYGROSCOPE (du grec *hygros*, humide, et *skopéô*, voir), synonyme d'*Hygromètre. Voy.* ce mot.

HYLÉSINE (du grec *hylè*, bois), Coléoptère redoutable par les dégâts considérables qu'il produit dans les bois de pins : d'où le nom de *Piniperde* qu'on lui donne aussi. Il attaque de préférence les bois abattus ou morts, où il creuse de profondes galeries. Son éclosion a lieu vers le mois de juillet.

HYLOBATES (du grec *hylèbatès*, qui court dans les bois), nom scientifique du genre *Gibbon.*

HYLOZOISME (du grec *hylè*, matière, et *zôon*, être vivant), système qui attribue une existence primitive à la matière, et qui considère la vie comme n'étant qu'une de ses propriétés. Ce système a été professé, sous des formes diverses, par Straton de Lampsaque, par les Stoïciens et les Néoplatoniciens, qui donnaient une âme au monde.

HYMENEA, plante légumineuse. *Voy.* COURBARIL.

HYMENIUM (du grec *hymen*, membrane), expansion membraneuse qui, dans les champignons, porte les corpuscules reproducteurs; cette membrane affecte des formes très-variées ; par exemple, celle de lames dans les Agarics, celle de papilles dans les Téléphores, etc.

HYMENOMYCÈTES (du grec *hymen*, membrane, et *mykès*, champignon), nom sous lequel Fries a établi une classe de Champignons, comprenant tous ceux qui ont à l'extérieur une membrane fructifère dans laquelle sont placés les corpuscules reproducteurs. Tels sont les *Agarics*, les *Bolets*, les *Pézizes*, les *Clavaires*, etc.

HYMÉNOPTÈRES (du grec *hymen*, membrane, et *ptéron*, aile), 3e ordre de la classe des Insectes, a pour caractères : 4 ailes membraneuses, à nervures longitudinales; des mandibules, des mâchoires, et l'abdomen armé, chez les femelles, de tarière ou d'aiguillon. Les Hyménoptères subissent une métamorphose complète. Ce sont les insectes qui se font le plus remarquer par leur instinct. On les divise en 2 sections : les *Térébrants* et les *Porte-aiguillons.* C'est à ces derniers qu'appartiennent les *Fourmis* et les *Abeilles.*

HYMNE (du grec *hymnos*, même sens), chant en l'honneur de la Divinité. Les hymnes furent probablement dans l'origine l'œuvre de chantres inspirés, de poëtes sacrés : tels sont chez les Hébreux le *Cantique de Moïse* après le passage de la mer Rouge, le *Cantique de Débora*, les *Psaumes*; tels furent en Grèce les hymnes d'Olen, ceux d'Orphée, ceux d'Eumolpe et des Eumolpides; tels furent encore à Rome les *Assamenta* des Saliens et le *Chant arval;* plus tard vinrent les hymnes qui portent le nom d'Homère et qui forment la transition des hymnes vrais aux hymnes purement littéraires. — Ceux-ci commencent avec Pindare, dont les hymnes sont perdus ; puis viennent Cléanthe, auteur d'un hymne célèbre à Jupiter, Callimaque, dont on a 6 hymnes, Mésonide, auteur du bel *hymne à Némésis;* Aristide, auteur de deux hymnes, l'un à Jupiter, l'autre à Minerve, Proclus, etc. Le *Chant séculaire* d'Horace est aussi un hymne. — Les hymnes eurent chez les anciens des noms spéciaux selon le dieu chanté par le poëte (*Pæans*, en l'honneur d'Apollon ; *Dithyrambes*, en l'honneur de Bacchus; *Ioules*, de Cérès; *Métroaques*, de Cybèle).

Le Christianisme a aussi ses hymnes, les unes qui ne se chantent pas aux offices (tels sont les hymnes de Synésius), les autres qui sont destinées à être chantées. Quelques-unes datent des premiers siècles du Christianisme : tels sont le *Salvete, flores martyrum*, de Prudence, le *Vexilla regis* et le *Pange, lingua, gloriosi prælium certaminis* de Fortunat, le *Dies iræ*, attribué à Thomas de Celano, minorite du XIIIe siècle. Santeuil et Coffin se sont fait un nom comme *hymnographes :* on leur doit la plupart des hymnes introduites aux deux derniers siècles dans l'Église gallicane. La plupart des hymnes qu'on chante auj. en France, comme dans toute la chrétienté, sont celles du Bréviaire rom. — L'hymne excède rarement 6 stances de 4 vers : elle finit par une strophe qui paraphrase le *Gloria patri;* on la chante après les Psaumes. Chaque fête a son hymne particulière. Les hymnes sont quelquefois désignées s. les noms de *proses*, de *cantiques*.

*N. B.* On sait que, par une bizarrerie que rien ne justifie, le mot *hymne*, qui est masculin, devient féminin quand il s'applique aux chants de l'Église.

HYMNOGRAPHES, auteurs d'hymnes. *V.* HYMNE.

HYOIDE (os), du grec *hyoeidès*, qui a la forme de l'*ypsilon*, *υ;* petit os en forme d'arc dont la convexité regarde en devant, et qui est suspendu horizontalement entre la base de la langue et le larynx, dans l'épaisseur des parties molles du cou. Quelques anatomistes l'ont appelé *os lingual*, parce qu'il donne attache aux divers muscles qui se rendent à la langue. Il est composé de 5 pièces, mobiles les unes sur les autres : 1° une, moyenne, presque carrée, représente le *corps;* 2° deux, appelées les *grandes cornes*, se prolongent latéralement, et sont unies, par un ligament dit *thyro-hyoïdien*, aux cornes supérieures du cartilage thyroïde ; 3° deux autres, nommées les *petites cornes*, sont placées au-dessus des grandes.

HYOSCYAMUS. *Voy.* JUSQUIAME.

HYPALLAGE (du grec *hypallagè*, changement), figure de style, qui consiste en un renversement dans la corrélation des idées; elle paraît attribuer à certains mots ce qui appartient à d'autres mots de la même phrase : exemple, *enfoncer son chapeau dans sa tête*, pour : *enfoncer sa tête dans son chapeau.* Cette figure est d'un usage fréquent chez les poëtes latins, notamment chez Virgile :

> Ibant *obscuri sola* sub nocte per umbram,

au lieu de *soli* sub *obscura* nocte.

Souvent aussi l'hypallage consiste en une personnification hardie d'une chose à laquelle on prête des qualités qui ne conviennent qu'à des êtres animés

> Trahissant la vertu sur un *papier coupable.*

HYPER, c.-à-d., en grec, *au-dessus, au delà*, préposition grecque qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, marque quelque *excès*, quelque chose au delà de la signification du mot simple auquel on la joint.

HYPERBATE (du grec *hyper*, au delà, par-dessus, et *bainô*, aller), figure de Grammaire qui renverse l'ordre naturel des mots, ne se dit que de petites inversions qui ne dépassent pas un membre de phrase :

> Et les hautes vertus *que de vous* il hérite. (CORN., *le Cid.*)

HYPERBOLE (du grec *hyper*, au delà, et *ballô*, jeter), figure de Rhétorique qui consiste à amplifier, à exagérer les choses, pour faire plus d'impression.

Les meilleurs écrivains ont fait un heureux usage de l'hyperbole. Racine a dit, en parlant de l'impie :

> Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
> Son front audacieux, etc.

Les poëtes satiriques en ont fait abus :

> Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
> Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole. (*Art poét.*)

L'hyperbole va, il est vrai, au delà de la vérité ; mais il est des limites dans lesquelles elle doit se renfermer sous peine de tomber dans le ridicule. Molière a pu faire dire à Alceste, à propos du mauvais sonnet d'Oronte :

> Et si par un malheur j'en avais fait autant,
> Je m'irais, de regret, pendre tout à l'instant. (*Misanthr.*)

Mais l'Arioste dépasse toutes les bornes quand, partant d'un de ses héros, il dit que, dans la chaleur du combat, ne s'étant pas aperçu qu'on l'avait tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il était.

En Géométrie, l'*hyperbole* est une des courbes du second ordre : elle est produite par l'intersection d'une surface conique et d'un plan parallèle à deux génératrices ; ce plan coupe les deux *nappes* du cône ; il en résulte que l'hyperbole est formée de deux branches séparées l'une de l'autre, et qui s'étendent indéfiniment dans les deux sens. Le nom d'*hyperbole*, qui signifie *courbe par excès*, lui a été donné parce que, dans cette section conique, le rapport des distances de chaque point de la courbe au foyer et à la directrice est plus grand que l'unité. L'hyperbole sert pour la construction de certains verres et de certains miroirs.

HYPERDULIE (du grec *hyper*, au-dessus, et *douléia*, hommage), se dit du culte qu'on rend à la sainte Vierge. On l'appelle ainsi pour marquer que ce culte est au-dessus de celui qu'on rend aux saints.

HYPÉRICINÉES (du genre type *Hypericum*, Millepertuis), famille de plantes dicotylédones, renferme des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbustes et même des arbres, qui sont souvent remarquables par les sucs résineux qu'ils renferment. Leurs feuilles, lorsqu'on les regarde contre le jour, paraissent marquées de points translucides qui sont les réservoirs de ces sucs. Les fleurs sont à 4 ou 5 pétales, jaunes et parsemées de petits points noirs. Le suc de ces plantes est tonique et astringent ; quelquefois même, légèrement purgatif et fébrifuge. Les genres *Millepertuis*, *Vismie*, *Androsème*, appartiennent à cette famille.

HYPEROODON (du grec *hyperôa*, le palais de la bouche, et *odous*, dent), genre de Cétacés qui ne renferme qu'une espèce des mers du Nord. Cette espèce, voisine des Baleines, a le bec des Dauphins, une nageoire dorsale, et est remarquable par une crête verticale qu'elle porte aux maxillaires supérieurs. Sa taille atteint 10 mètres de longueur.

HYPERSARCOSE (du grec *hyper*, excès, et *sarx*, génitif *sarkos*, chair), développement trop considérable des bourgeons celluleux et vasculaires qui recouvrent la surface d'une plaie.

HYPERTROPHIE (du grec *hyper*, à l'excès, et de *trophè*, nutrition), accroissement excessif d'un organe, caractérisé par une augmentation de son poids et de son volume sans altération réelle de sa texture. L'hypertrophie est le résultat d'une nutrition anormale et trop active. L'anévrisme actif du cœur est une hypertrophie des parois de cet organe.

HYPÈTHRE (du grec *hypaithros*, formé lui-même de *hypo*, sous, et *aithra*, air), nom donné par les Architectes à des édifices découverts ou sans toit. La Grèce offrait plusieurs temples *hypèthres*, notamment ceux de Jupiter et d'Apollon ; ces temples avaient deux rangs de colonnes tout autour.

HYPNIATRE (du grec *hypnos*, sommeil, *iatros*, médecin). On a donné ce nom à certains somnambules qu'on suppose doués de la faculté d'indiquer, pendant le sommeil magnétique, les médicaments convenables au traitement des maladies.

HYPNOBATE, *Hypnobates* (du grec *hypnos*, sommeil et *batès*, qui marche), synonyme de SOMNAMBULE.

HYPNOTIQUES (du grec *hypnos*, sommeil), se dit de médicaments propres à provoquer le sommeil. *Voy.* NARCOTIQUES.

HYPO..., c.-à-d., en grec, *sous*, *dessous*, préposition grecque qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, marque en général *soumission*, *abaissement*, *diminution*.

HYPOAZOTIQUE (ACIDE). *Voy.* HYPONITRIQUE.

HYPOCHLOREUX (ACIDE), acide composé de chlore et d'oxygène ($ClO$), qu'on obtient sous la forme d'un gaz jaune, en décomposant un hypochlorite par un acide faible. Il détone par la chaleur et se décompose en chlore et en oxygène ; il jouit à un haut degré de la propriété de blanchir les matières colorantes.

HYPOCHLORITES, dits aussi *Chlorures d'oxyde* ou *Chlorures décolorants*, sels formés par la combinaison de l'acide hypochloreux et d'une base. On les obtient, mélangés avec des chlorures proprement dits, en faisant passer du gaz chlore dans la dissolution des alcalis. Les hypochlorites les plus importants sont ceux de chaux, de potasse et de soude. L'*H. de chaux*, plus connu sous le nom de *Chlorure de chaux*, se prépare en saturant de chlore la chaux éteinte : c'est une poudre blanche, d'une saveur âcre et désagréable, et répandant l'odeur du chlore ; il est lentement décomposé par l'acide carbonique de l'air, et instantanément par l'acide sulfurique. L'*H. de potasse*, *Chlorure de potasse*, vulgairement *Eau de Javelle* (ainsi nommée du nom d'un village près de Paris, où elle paraît avoir été d'abord fabriquée), et l'*H. de soude*, *Chlorure de soude* ou *Liqueur de Labarraque* (du nom d'un pharmacien qui en fit connaître l'emploi), se préparent de la même manière que l'hypochlorite de chaux, et ont des propriétés semblables. — On emploie ces divers composés en arrosements, fumigations ou lotions, comme agents hygiéniques, pour l'assainissement des hôpitaux, des salles de dissection, des mines, des égouts, et, en général, de tous les lieux rendus infects et malsains par la décomposition des matières organiques. On peut aussi en tirer parti pour détruire l'odeur de la peinture dans les appartements fraîchement vernis. Leur emploi est préférable à celui du chlore, leur odeur étant moins vive et moins suffocante. On les applique aussi, surtout le chlorure de chaux, au blanchiment du coton, de la toile, du linge, et des chiffons destinés à la fabrication du papier. On s'en sert journellement pour blanchir les vieilles estampes, restaurer les vieux livres et enlever les taches d'encre.

L'époque précise de la découverte des hypochlorites est incertaine. En 1789, l'eau de Javelle était déjà usitée dans le blanchiment ; sa préparation, tenue longtemps secrète, fut ensuite indiquée par Berthollet ; le chirurgien Percy l'employa, dit-on, en 1793 à l'armée du Rhin contre la pourriture d'hôpital. Le chlorure de chaux, décrit en France par Descroizilles de Rouen, fut ensuite introduit en Angleterre par G. Tennant, et préparé en grand, en 1798, par Mackintosh, sous le nom de *Poudre de Tennant et de Knox*, ou *Poudre de blanchiment*. Son usage ne fut adopté en France que longtemps après. M. Mœsuyer, professeur à l'École de médecine de Strasbourg, est un des premiers qui eurent l'idée d'employer ce chlorure à la désinfection de l'air (1807). Oubliés pendant longtemps, ces composés furent, en 1822, rappelés au souvenir des savants par Labarraque, qui en fit d'abord connaître l'utilité dans l'art du boyaudier et qui en fit de nombreuses applications à l'hygiène publique et privée.

On doit particulièrement à MM. Balard et Williamson des expériences sur les hypochlorites.

**HYPOCISTE** (du grec *hypo*, sous, et de *Ciste*, espèce de plante), plante parasite, qui croît sous le Ciste, est plus connue sous le nom de *Cytinelle*. *V.* ce mot.

On nomme *Suc d'hypociste* un suc qu'on extrait des baies de la Cytinelle. On trouve ce suc dans le commerce en masses orbiculaires et noires, enveloppées d'une vessie, brillantes dans leur cassure, inodores, d'une saveur acide et astringente. Il entre dans la thériaque et dans quelques autres préparations officinales. On l'employait contre les hémorroïdes et les flux muqueux. L'hypociste croît dans les régions méditerranéennes; le meilleur extrait d'hypociste vient de l'île de Crète.

**HYPOCONDRE** ou HYPOCHONDRE (du grec *hypo*, sous, et *chondros*, cartilage), partie supérieure et latérale de l'abdomen, située sous les cartilages des côtes, à droite et à gauche de l'épigastre. On y plaçait jadis le siége d'une maladie noire qu'on nommait, pour cette raison, *Hypocondrie*.

*Hypocondre* se prend aussi adjectivement pour *hypocondriaque*, attaqué d'*hypocondrie*.

**HYPOCONDRIE** (du grec *hypo*, sous, et *chondros*, cartilage, parce qu'on plaçait le siége de cette maladie dans les hypocondres), affection éminemment nerveuse, qu'on a appelée aussi *Vapeurs*, *Maladie noire*, et qui paraît consister dans une irritation ou une manière d'être particulière du système nerveux, principalement de celui qui vivifie les organes digestifs. Elle est caractérisée par un trouble dans la digestion, sans fièvre ni lésion locale, par des flatuosités, des borborygmes, une exaltation extrême de la sensibilité, avec des spasmes, des palpitations, des illusions des sens, des terreurs paniques, des inquiétudes exagérées, spécialement sur tout ce qui tient à la santé. Cette névrose est plus fréquente chez les adultes que chez les vieillards, et chez les hommes que chez les femmes; elle se développe presque toujours chez les individus doués de grandes facultés intellectuelles, mais irritables, impressionnables, épuisés par les travaux de l'esprit, par des passions vives, ou chez les riches blasés; elle survient parfois à la suite d'une maladie de l'estomac ou du foie, ou bien par la crainte de cette même maladie.

L'hypocondrie n'est grave que par l'espèce d'anéantissement intellectuel dont elle frappe le malade; bien qu'étant de longue durée, elle est guérissable; mais elle est sujette à récidiver, et détermine alors des maladies organiques, ou même la folie. Le traitement consiste presque uniquement dans l'emploi des moyens hygiéniques et des influences morales. Cependant, on doit chercher à calmer les douleurs par des bains, des frictions sur les membres, de légers narcotiques à l'intérieur; on combat l'inertie de l'estomac par des préparations amères et toniques et par des eaux gazeuses acidules; enfin, on remédie à la constipation si ordinaire aux hypocondriaques par des lavements et des purgatifs doux. M. Brachet, en 1832, M. F. Dubois (d'Amiens), en 1837, ont donné des traités estimés *De l'Hypocondrie*.

**HYPOCOROLLIE** (du grec *hypo*, sous, et de *corolle*), une des classes de Jussieu, renfermant les plantes dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, comme les *Solanées*, les *Labiées*, etc.

**HYPOCRAS**, selon l'Académie (il dériverait alors de la préposition *hypo*, et de *crasis*, mélange), et mieux HIPPOCRAS, en latin *vinum hippocraticum* (parce qu'on coulait le mélange dans le filtre, dit *chausse* ou *manche d'Hippocrate*), boisson tonique et stomachique que l'on compose, tantôt avec une infusion d'amandes douces et de cannelle concassée dans du vin de Madère mêlé d'eau-de-vie, sucré et enfin aromatisé avec un peu de musc et d'ambre, tantôt avec du vin, du sucre, de la cannelle, du girofle, du gingembre, etc. Cette liqueur était fort en usage autrefois. Il y avait de l'*H. de bière*, de l'*H. de cidre*, de l'*H. rouge* et *blanc*, de l'*essence d'hypocras*, etc.

**HYPOGASTRE** (du grec *hypo*, sous, et *gaster*, ventre), partie inférieure du ventre, est opposée à l'*épigastre*, qui en est la partie supérieure. La *région hypogastrique* est bornée supérieurement par une ligne droite que l'on suppose étendue de l'une à l'autre des épines iliaques antérieures supérieures, environ à trois travers de doigt au-dessous du nombril. On la subdivise en *région supérieure*, qui est située au-dessus de la saillie du pubis, et dont la partie moyenne constitue l'*hypogastre* proprement dit, et en *région inférieure*, qui comprend le pubis et les aines.

**HYPOGÉ** (du grec *hypo*, sous, et *gè*, terre), épithète par laquelle on désigne les cotylédons lorsqu'ils restent sous terre lors de la germination.

**HYPOGÉE** (du grec *hypogéios*, souterrain), se dit particulièrement des excavations et des constructions souterraines où les anciens, les Égyptiens surtout, déposaient leurs morts : on trouve aux environs de Thèbes beaucoup d'hypogées. Les Grecs eurent des *hypogées* après que l'usage de brûler les morts eut été abandonné. *Voy.* NÉCROPOLE.

**HYPOGLOSSE** (du grec *hypo*, sous, et *glôssa*, langue), grand nerf qui préside aux mouvements de la langue, naît par dix ou douze filets des sillons qui séparent les éminences pyramidales et olivaires, sort du crâne par le trou cotyloïdien, et se divise en deux branches, dont l'une, dite *branche cervicale*, forme avec le plexus cervical une grande arcade anastomosique, et dont l'autre, la *branche linguale*, se distribue aux muscles de la langue et du pharynx.

**HYPOGYNE** (du grec *hypo*, sous, et *gynè*, femelle, pistil), se dit, en Botanique, des organes floraux insérés sous le pistil. Ainsi on nomme *hypogynes* les étamines, le disque, les pétales, lorsque leur point d'insertion est au même lieu que celui du pistil ou au-dessous, comme dans les Graminées, les Solanées, les Crucifères, etc.

**HYPONITRIQUE** (ACIDE), dit aussi *Acide hypoazotique*, *Gaz nitreux*, *Vapeur nitreuse*, combinaison d'azote et d'oxygène ($NO^4$), qui se présente, dans les circonstances ordinaires, sous la forme d'un liquide jaune, très-volatil et fort mobile, répandant d'abondantes fumées rutilantes et extrêmement délétères. C'est à elle que l'acide nitrique fumant du commerce doit sa coloration jaune. Elle se produit dans beaucoup de circonstances, lorsqu'on verse de l'acide nitrique sur des métaux, par exemple, sur l'étain ou le cuivre. On l'obtient à l'état de pureté en distillant du nitrate de plomb, et condensant le gaz dans un mélange de glace et de sel marin. Elle peut être solidifiée par l'action du froid. Elle se décompose au contact de l'eau, qui se charge alors d'acide nitrique. Mise en contact avec les alcalis, elle les convertit en un mélange de nitrite et de nitrate : c'est ce qui lui a fait donner par quelques chimistes le nom d'*acide nitroso-nitrique* ($NO^3+NO^5$). On s'en sert pour éprouver la qualité de l'huile d'olive (*Voy.* ce mot). — L'acide hyponitrique a été reconnu et analysé par Dulong.

**HYPOPÉTALIE** (du grec *hypo*, sous, et *pétalon*, pétale), une des classes du système de Jussieu, renferme les plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, comme les *Renonculacées*, les *Crucifères*, etc.

**HYPOSTAMINIE** (du grec *hypo*, sous, et du latin *stamen*, étamine), une des classes du système de Jussieu renferme des plantes dicotyledones, à fleurs apétales, et qui ont les étamines hypogynes, telles que les *Plantaginées*, les *Nyctaginées*, etc.

**HYPOSTASE**, HYPOSTATIQUE (du grec *hypo*, sous, et *staô*, se tenir, *substratum*). Le mot *hypostase* s'emploie fréquemment en Théologie dans le sens de substance, d'essence, de *personne*. Par *forme hypostatique* on entend ce qui constitue essentiellement chacune des trois personnes de la Trinité. La forme hypostatique du Père consiste à ne point avoir de

principe, mais à être le principe d'où procèdent les deux autres personnes; celle du Fils à être engendré de toute éternité par le Père, et à être avec lui le principe du Saint-Esprit; et celle du Saint-Esprit à procéder de toute éternité du Père et du Fils. L'*Union hypostatique* est l'union des 2 natures en J.-C.

Dans la Philosophie néoplatonicienne, Dieu se produit sous trois formes ou *hypostases :* l'*Unité* en soi, l'*Intelligence absolue*, l'*Âme universelle.*

HYPOSULFATES, sels composés d'acide hyposulfurique et d'une base.

HYPOSULFITES, sels composés d'acide hyposulfureux et d'une base. On emploie dans la Photographie l'*hyposulfite de soude* ($S^2O^2$,NaO+5aq), sel incolore, très-soluble dans l'eau et cristallisé, qu'on obtient en faisant chauffer du soufre avec du sulfite de soude; il a la propriété de dissoudre le chlorure et le bromure d'argent.

HYPOSULFUREUX (ACIDE), acide composé de soufre et d'oxygène ($S^2O^2$), qu'on suppose se trouver en combinaison dans les sels appelés *hyposulfites.* Il n'a pas encore été isolé.

HYPOSULFURIQUE (ACIDE), acide composé de soufre et d'oxygène ($S^2O^5$), qu'on obtient en combinaison avec du protoxyde de manganèse, lorsqu'on fait passer du gaz sulfureux dans de l'eau tenant en suspension le peroxyde de ce métal. On peut l'isoler sous la forme d'un liquide incolore, sans odeur et d'une saveur franchement acide. Il a été découvert par Gay-Lussac.

HYPOTÉNUSE (du grec *hypo*, sous, et *téinô*, tendre), se dit, en Géométrie, du côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle. L'hypoténuse est le plus grand des côtés d'un triangle rectangle. Le carré construit sur l'hypoténuse est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. C'est à Pythagore que l'on doit la découverte de ce beau théorème : ce philosophe fut, dit-on, si ravi de sa découverte, qu'il sacrifia une hécatombe aux Muses pour témoigner sa reconnaissance.

HYPOTHÉCAIRE (CAISSE), institution privée, autorisée par ordonnance du 12 juillet 1820, avait deux buts bien distincts : le premier, de venir au secours de la propriété foncière, en prêtant dans toute la France à un taux d'intérêt uniforme et modéré; le second, de procurer aux capitalistes et aux rentiers un placement sûr de leurs capitaux. Après avoir rendu pendant 25 ans d'incontestables services, cette caisse s'est vue obligée de cesser ses opérations. La *Banque foncière de Paris*, créée le 28 mars 1852 et transformée depuis en *Société de Crédit foncier* (*V.* ce mot), rend des services analogues.

*Inscription hypothécaire. Voy.* HYPOTHÈQUE.

HYPOTHÉNAR (du grec *hypo*, sous, et *thénar*, paume de la main), saillie qui se remarque à la face palmaire de la main, sous le petit doigt et dans sa direction. Elle est formée par les quatre muscles palmaire cutané, adducteur, court fléchisseur et opposant du petit doigt.

HYPOTHÈQUE (du grec *hypothêkê*, support, gage, nantissement). Suivant le Code Napoléon (art. 2114), « l'*hypothèque* est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. » Le bien hypothéqué reste en la possession du débiteur; mais, à défaut de payement, le créancier peut le faire vendre en justice. — L'hypothèque est *légale*, *judiciaire* ou *conventionnelle*, suivant qu'elle résulte de la *loi*, d'un *jugement*, ou d'une *convention*. L'*H. légale* a lieu : 1° au profit des femmes mariées, sur les biens de leur mari; 2° au profit des mineurs et interdits, sur les biens de leur tuteur; 3° au profit de l'État, des communes et des établissements publics, sur les biens des comptables. L'*H. judiciaire* résulte, non-seulement des jugements, en faveur de celui qui les a obtenus, mais encore des actes sous seing privé, quand la reconnaissance ou la vérification des signatures apposées à ces actes a été faite en justice. L'*H. conventionnelle* ne peut être consentie que par ceux qui ont capacité d'aliéner et que par acte devant notaire. — En outre, l'hypothèque est *générale* ou *spéciale*, selon qu'elle s'étend sur tous les biens du débiteur ou sur une partie seulement de ces biens. Toute hypothèque légale est générale. L'hypothèque conventionnelle doit être spéciale, c.-à-d. déterminer la nature et la situation des immeubles hypothéqués; l'hypothèque générale conventionnelle est prohibée, ainsi que toute hypothèque sur biens à venir, à moins d'insuffisance du gage. — Toute hypothèque est indivisible, c.-à-d. qu'elle subsiste en entier sur tous les immeubles affectés, sur chacun et sur chaque portion de ces immeubles; en outre, elle les suit, dans quelques mains qu'ils passent. — L'hypothèque doit être déclarée et inscrite au bureau de la conservation des hypothèques (c'est ce qu'on nomme *inscription hypothécaire*); autrement elle est à l'égard des biens comme si elle n'existait pas. Néanmoins, l'hypothèque légale a son effet lors même qu'elle n'est pas inscrite. Le rang des hypothèques est fixé par la date de leur inscription, et c'est d'après cette date qu'on établit le rang de chaque créancier dans les *ordres*. Les inscriptions doivent être renouvelées tous les dix ans. — Les hypothèques *s'éteignent :* 1° par l'extinction de l'obligation principale, 2° par la renonciation du créancier à l'hypothèque, 3° par l'accomplissement des formalités prescrites aux détenteurs ou acquéreurs pour *purger* les biens par eux acquis (*Voy.* PURGE), 4° par la prescription. — Tout ce qui concerne les hypothèques est réglé par le C. Nap. (art. 2092-95).

L'origine des hypothèques remonte aux temps les plus reculés : chez les Grecs, qui créèrent le mot, on indiquait par des colonnes surmontées d'inscriptions les biens hypothéqués. Cet usage fut aussi pratiqué à Rome dans les premiers temps; plus tard, il y fut remplacé par un mode d'enregistrement nommé *insinuation* (*Voy.* ce mot). Pendant longtemps, en France, l'hypothèque était occulte; et dès lors il n'y avait aucune garantie contre la mauvaise foi : un créancier se trouvait primé par des hypothèques dont il n'avait pu soupçonner l'existence. Henri III en 1581, Henri IV en 1606, Louis XIV en 1673, tentèrent de donner aux hypothèques le degré de publicité nécessaire pour la sûreté des contractants; mais ces projets, sans cesse traversés par les courtisans endettés, ne furent pas exécutés. Enfin, la publicité parut avec la loi du 11 brumaire an VII; c'est une des conquêtes de notre Révolution. Le Code Napoléon consacra ce principe, et donna aux hypothèques une législation qui, depuis, a été adoptée par la plupart des peuples de l'Europe.

Toutefois, notre législation hypothécaire laisse encore beaucoup à désirer. Une commission, nommée en 1845 pour la perfectionner, s'était déjà livrée à d'importants travaux, lorsque survint la révolution de 1848; repris avec ardeur par l'Assemblée nationale en 1849, ces travaux allaient aboutir à une loi nouvelle, lorsque les événements de décembre 1851 vinrent encore ajourner une réforme impatiemment attendue. Toutefois, le décret du 28 février 1852, qui a créé les institutions de crédit foncier, a déjà introduit dans une partie du régime hypothécaire, notamment en ce qui concerne les propriétés rurales, d'importantes améliorations, telles que le transport des obligations et l'expropriation des biens hypothéqués.

Parmi les ouvrages publiés sur cet important sujet, on cite : le ***Régime hypothécaire***, de M. Persil; le ***Traité des H.***, de Grenier; le ***Commentaire sur les Privilèges et H.***, de M. Troplong; le ***Dict. des H.***, de M. Despréaux. L'Administration a publié en 1841 3 v. de ***Documents relatifs au Régime hypothécaire***.

HYPOTHÈQUE. Ce mot s'emploie quelquefois, dans le langage populaire, pour désigner une composition

que l'on boit après le repas comme digestif, et qui est faite avec de l'eau-de-vie, du sucre et des fruits, tels que coing, raisin muscat, etc. On dit en ce sens : *boire de l'hypothèque*, *prendre de l'hypothèque*. Cette expression vient sans doute de ce que de telles compositions sont considérées comme garantissant la santé, de même que les hypothèques garantissent les créances.

HYPOTHÈSE (en grec *hypothésis*, supposition). On fait une *hypothèse*, en matière scientifique, lorsque, pour rendre raison d'un fait, on le suppose produit soit par une des causes déjà connues dans la nature, soit par une cause spéciale qu'on imagine. Si cette cause, considérée dans ses effets ordinaires ou possibles, concorde avec toutes les circonstances du fait qu'il s'agit d'expliquer, elle est réputée vraie, et prend rang dans la science; dans le cas contraire, elle est écartée. On peut citer comme exemple d'hypothèse vérifiée et définitivement admise l'idée de la gravitation universelle ; et comme exemple d'hypothèse contredite par les faits, l'explication du phénomène de la rosée par la pluie. — L'hypothèse est d'un grand secours dans les sciences physiques : elle conduit, par voie d'essai, à d'importantes découvertes; en outre, elle sert à lier les faits entre eux et à les coordonner; sans elle, il n'y aurait, pour ainsi dire, ni astronomie, ni physique, ni chimie, ni médecine ; mais elle a besoin d'être sévèrement contrôlée par l'observation. Bacon a tracé à cet égard, dans le *Novum Organum*, des règles qui sont reconnues aujourd'hui par tous les savants, et qui se trouvent dans toutes les logiques (*Voy.* INDUCTION). Avant lui, avant les Képler, les Galilée, les Newton, ces règles étaient peu pratiquées. Dans l'antiquité et durant le moyen âge, la philosophie, la cosmologie, la physique, etc., n'ont été le plus souvent qu'un tissu d'hypothèses ambitieuses, sans fondement dans la réalité : telles étaient celles des philosophes anciens sur la formation du monde, qu'ils attribuaient soit à l'eau, soit au feu, soit à d'autres éléments, ou au concours fortuit des atomes.

On fait aussi un grand usage de l'hypothèse dans les sciences exactes pour la solution des problèmes : on suppose une solution, et on en tire les conséquences jusqu'à ce qu'on arrive à un résultat évidemment vrai, ce qui justifie la supposition ; ou évidemment faux, ce qui la condamne définitivement. C'est dans cet emploi de l'hypothèse que consiste la *Méthode analytique* dans les sciences de raisonnement pur.

HYPOTYPOSE (en grec *hypotyposis*, exposition, image, d'*hypo*, sous, et *typoô*, figurer ; mettre sous les yeux), figure de Rhétorique qui peint les choses dont on parle avec des couleurs si vives qu'on croit les voir de ses propres yeux, et non en entendre seulement le récit. Boileau, Racine, Voltaire et tous nos grands poëtes ont fait de cette figure un usage très-heureux. En voici un exemple emprunté à Racine (*Andromaque*, III, 8) :

> Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
> Entrant à la lueur de nos palais brûlants,
> Sur tous nos frères morts se frayant un passage,
> Et, de sang tout couvert, échauffant le carnage.

*Hypotyposes pyrrhoniennes*, titre d'un livre célèbre de Sextus Empiricus, écrit vers la fin du II[e] siècle de J.-C., dans lequel ce philosophe grec fait une savante exposition des doctrines du scepticisme.

HYRAX, nom latin du genre DAMAN. *Voy.* ce mot.

HYSON, sorte de thé fort estimée, est ainsi nommée d'un mot chinois qui veut dire *printemps*, parce que c'est au commencement de cette saison qu'on le cueille.

HYSSOPE ou HYSOPE (du grec *hyssopos*, même signification), *Hyssopus*, genre de la famille des Labiées, renferme des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, sessiles ; à pédoncules axillaires, multiflores ; et à fleurs blanches, rouges, purpurines ou bleues, toutes odoriférantes. L'espèce principale est l'*H. officinale*, dont les sommités fleuries sont employées en médecine, et sont rangées parmi les stomachiques et les pectoraux. On en tire une eau distillée et une huile essentielle de même odeur que celle de la plante. L'hyssope sert encore à faire des bordures dans les jardins. — Il est souvent question dans la Bible de l'*Hyssope* ; elle y est opposée au Cèdre du Liban comme étant la plus petite des plantes : mais cette Hyssope est si vaguement désignée qu'on ne saurait aujourd'hui la rapporter à un genre quelconque. Quelques Botanistes ont cru que ce pouvait être une mousse qui croît en abondance sur les murs de Jérusalem. — *H. des Gariques*. *Voy.* HÉLIANTHÈME.

HYSTÉRIE (du grec *hystéra*, utérus), maladie souvent convulsive exclusivement propre à la femme, et que l'on désigne vulgairement sous les noms de *vapeurs*, d'*attaques de nerfs* : c'est une névrose. Elle se manifeste par des accès, dont le principal caractère consiste dans le sentiment d'une boule (*globe* ou *boule hystérique*) qui semble partir de l'utérus, refouler vers l'estomac une chaleur plus ou moins vive ou un froid glacial, et se porter ensuite à la poitrine et au cou, où elle produit une espèce d'étouffement et de strangulation. Dans les accès violents, ces phénomènes sont suivis de perte de connaissance, de mouvements convulsifs, de somnambulisme ou de léthargie. Souvent aussi les malades se plaignent de douleurs violentes dans la tête, ordinairement au vertex (*clou hystérique*). La durée des attaques est très-variable. Des bâillements, des pandiculations, des cris, des pleurs, des éclats de rire immodérés, annoncent ordinairement la fin de l'accès. — L'hystérie diffère de l'épilepsie par la nature des mouvements convulsifs, qui n'affectent point les muscles de la face, et par l'absence de salive écumeuse.

Cette névrose se manifeste, spécialement de 15 à 30 ans, chez les femmes douées d'un tempérament nerveux, exalté par un amour contrarié, par la jalousie, ou par l'influence de lectures et de conversations licencieuses. Les affections vives et fréquentes, une vie oisive et triste, l'irrégularité dans le cours du sang, en sont encore des causes fréquentes.

Chez les femmes d'une forte constitution, l'hystérie cesse quelquefois spontanément dans l'état de mariage. Dans le cas contraire, on ne peut guère lui opposer avec succès qu'un traitement hygiénique, un régime adoucissant, dont le lait doit former la base, des bains et des demi-lavements frais, un exercice modéré, les distractions, les voyages, les antispasmodiques, et souvent, selon les cas, des saignées locales ou générales.

HYSTRIX, nom scientifique du genre Porc-épic, emprunté aux Grecs, et formé des mots *hys*, porc, et *thrix*, poil. Il a donné naissance à la dénomination d'*Hystriciens*, appliquée par quelques Naturalistes à une tribu de Rongeurs qui est caractérisée par les piquants dont sa peau est revêtue, et qui a pour type le Porc-épic.

# DICTIONNAIRE

## UNIVERSEL

## DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

# I



I, la 3e de nos voyelles, est la 9e lettre des alphabets grec, latin, français, anglais, russe, etc. L'I fait souvent fonction de consonne dans les livres et les manuscrits un peu anciens; dans ce cas, il s'écrit j, comme dans *jus* (*Voy.* J). — Employé comme signe abréviatif, I, dans le latin, se prend parfois pour *imperator;* V.I., pour *vir illustris;* I.N., pour *inferis diis;* I.Q., pour *jure Quiritium;* ICTUS, pour *jure consultus;* I.O.M., pour *Jovi optimo maximo;* INRI, pour *Jesus Nazarenus, rex Judæorum.* Chez les modernes, S. M. I. se lit *Sa Majesté impériale;* S. I., *Societatis Jesu.* — Comme chiffre, I, *i* ou *j*, vaut *un* chez les Romains; placé après une lettre numérale, il s'y additionne (VI = 6); placé devant, il s'en retranche (IV = 4). Chez les Grecs, ι' vaut 10; ,ι dix mille. — Dans la théorie du syllogisme, I désignait une proposition affirmative particulière. — Sur les Monnaies, I indiquait la fabrique de Limoges. — En Chimie, I est la formule de l'*iode.*

IAMBE, IAMBIQUE (VERS). Dans la Poésie ancienne, l'ïambe est un pied de vers composé d'une brève et d'une longue : *pŏtēns.* Horace le définit ainsi :

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus.

On appelle *vers ïambique* tout vers où l'ïambe domine. Chez Archiloque, qui passe pour être l'inventeur de l'ïambe, et chez Simonide, le vers ïambique est presque toujours pur, c.-à-d. uniquement composé d'ïambes; dans la suite on toléra le spondée aux pieds impairs; enfin on substitua à l'ïambe et au spondée des équivalents, par exemple, on mit le tribraque à la place de l'ïambe; l'anapeste, le dactyle ou le procéleusmatique, à la place du spondée. Le vers ïambique se scande par *mètres* de deux pieds.

On compte 5 espèces principales de vers ïambiques :

1° l'*Iambique pur* (*trimètre*), composé de 3 mètres ou 6 pieds, tous ïambes :

Sŭīs ĕt īp | să Rōmă vī | rĭbŭs rŭĭt.

2° l'*I. tragique* ou *libre* (*trimètre*), dont les pieds impairs tolèrent ou exigent le spondée ou un équivalent, le dernier mot étant toujours de 2 syllabes :

Quĭcŭmquĕ rē | gnō fīdĭt, ĕt | māgnā pŏtēns
Dŏmĭnātŭr aū | lā, nēc lĕvēs | mĕtŭīt dĕōs....

3° l'*I. dimètre*, de 2 mètres seulement, les pieds impairs étant à volonté spondées ou ïambes, et n'admettant que très-rarement ou jamais d'équivalent :

Ut prīscă gēns | mōrtālĭŭm.

4° l'*I. dimètre catalectique* ou *vers anacréontique*, de 2 mètres moins une syllabe ou de 3 pieds plus une syllabe : le premier pied est un ïambe ou un spondée, quelquefois un anapeste; les deux autres des ïambes :

Adēs, Pătēr | sŭprē | me,
Quēm nēmŏ vī | dĭt ūn | quam.

5° l'*I. tétramètre*, de 8 pieds : il admet tous les pieds du trimètre libre; le dernier est un ïambe :

Nāmque Æscŭlā | pī lībĕrō | rūm saūcĭ ŏp | plēnt pōrtĭcūs.

Chez les Grecs, le vers ïambique est éminemment le vers de la satire, comme le témoigne Horace :

Archilochum proprio rabies armavit iambo. (*Art. poét.*, v. 79.)

C'est aussi le vers le plus fréquemment employé par les tragiques et les comiques, tant grecs que latins. Parmi les plus célèbres *ïambographes* latins, on cite surtout Catulle, Horace et Martial.

Les Allemands et les Anglais donnent à un de leurs vers le nom d'*ïambique:* l'accent y remplace les longues. Du reste, le nombre des syllabes de leurs vers ïambiques est très-variable : le plus souvent il y en a 10; il peut y en avoir jusqu'à 12. L'ïambique allemand de 10 syllabes est le vers tragique; l'ïambique anglais est le vers héroïque et le vers usuel.

André Chénier a donné le nom d'*Iambes* à quelques pièces où alternent continuellement le vers de 12 syllabes et celui de 8, à l'imitation des *Épodes* d'Horace; un poëte contemporain, M. Aug. Barbier, a suivi cet exemple, et aujourd'hui les *ïambes* sont devenus une variété de la satire : c'est la satire lyrique.

IAMBOGRAPHES. *Voy.* IAMBE.

IATRALEPTIQUE (du grec *iatros*, médecin, et *aleiphein*, frotter), méthode de Thérapeutique qui consiste à traiter les maladies par *frictions* ou par *onctions*, au moyen de fomentations, de liniments, etc.

IATRIQUE (d'*iatros*, médecin), syn. de *Médecine.*

IATROCHIMIE (du grec *iatros*, médecin, et du français *chimie*), art de guérir par des remèdes chimiques. *Voy.* CHIMIATRIE.

IATROMATHÉMATICIENS (du grec *iatros*, médecin, et de *mathématicien*), médecins qui cherchaient à rendre compte de tous les phénomènes de l'économie, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie, par les principes de la mécanique, et qui expliquaient par des calculs mathématiques les lois d'après lesquelles ces phénomènes ont lieu. Cette secte prit naissance en Italie vers le milieu du XVIIe siècle.

IATROPHA ou JATROPHA, plante. *Voy.* MÉDICINIER.

IBÉRIDE (du grec *ibéris*, nom d'une sorte de cresson), genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, et à fleurs blanches ou purpuri-

nes, disposées en grappes. Ces plantes appartiennent à l'Europe et à l'Asie. On en cultive plusieurs pour l'ornement des jardins : telles sont l'*Ibéride ombellifère*, appelée vulgairement *Thlaspi*, et par corruption *Téraspic* ou *Taraspic*, à fleurs blanches ou violettes, dont la grappe raccourcie imite une ombelle; l'*I. toujours fleurie*, dite aussi *I. de Perse*, ou *Thlaspi vivace*, et l'*I. toujours verte*, qui sont très-répandues : on en fait de belles bordures qui se couvrent entièrement de fleurs blanches.

IBEX, nom scientifique du *Bouquetin*. *Voy.* ce mot.

IBIS (du latin *Ibis*), genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, famille des Longirostres, voisin des Tantales et des Courlis, renferme des oiseaux migrateurs qui se distinguent aux caractères suivants : bec allongé, arqué, élargi et presque carré à sa base; quatre doigts, les trois de devant réunis par une membrane; ailes médiocres, la première rémige plus courte que les deuxième et troisième. Ils volent en étendant horizontalement le cou et les pattes et en poussant des cris rauques. Les espèces se trouvent répandues dans les deux mondes.

L'*Ibis sacré*, espèce type, commune en Égypte, ressemble à la cigogne, avec laquelle on l'a quelquefois confondu; mais il est plus petit qu'elle; en outre, il a le cou et les pieds plus longs en proportion. Son plumage est ordinairement d'un blanc roussâtre, avec les grandes plumes du bout des ailes noires. Le tour de la tête est dégarni de plumes, mais revêtu d'une peau rouge et ridée. Le bec est gros à son origine, de couleur aurore, et un peu recourbé à son extrémité. L'Ibis sacré est de la grosseur d'une poule; il se nourrit de lézards, de serpents, de grenouilles et autres petits animaux. Les Égyptiens honoraient cet oiseau d'un culte particulier, soit à cause de la guerre continuelle qu'il fait, dit-on, aux reptiles qui infestent les bords du Nil, soit plutôt parce que son retour annonçait le débordement de ce fleuve. Il était consacré à Isis. On conservait des ibis dans des volières pour les cérémonies du culte de cette déesse, et on les embaumait après leur mort. On a retrouvé dans les catacombes de Memphis et de Thèbes un grand nombre de momies d'ibis. Cet oiseau est aussi représenté sur une foule de monuments égyptiens.

ICAQUIER, *Chrysobalanus*, genre de la famille des Rosacées, section des Drupacées, type de la tribu des Chrysobalanées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes, entières, et à fleurs blanchâtres, disposées en grappes et en panicules. Ces plantes sont originaires de l'Amérique tropicale. L'espèce principale est le *Chrysobalane Icaquier*, appelé vulgairement *Icaque*, *Prune icaque* ou *Prune d'Amérique*. C'est un petit arbre commun à Cayenne et aux Antilles, de 3 mètres de haut, à tronc tortueux, et dont le fruit ressemble à notre prune de Damas. La chair de ce fruit est molle, blanche et d'une saveur douce très-agréable. L'écorce, la racine et les fruits s'emploient comme astringents. On retire des amandes des graines une huile employée souvent contre la dyssenterie. On a essayé d'introduire l'Icaquier dans le midi de la France.

ICHNEUMON ou RAT DE PHARAON, en latin *Herpestes Pharaonis*, espèce du genre Mangouste, de la famille des Mammifères digitigrades. Il a environ 50 centimètres de longueur, du museau à la queue, et celle-ci est aussi longue que le corps. Son pelage est d'un brun foncé tiqueté de blanc sale. C'est un animal craintif et défiant, qui vit au bord des rivières et qui s'apprivoise facilement. Cette espèce, qui habite la basse Égypte, est connue depuis l'antiquité la plus reculée et est célèbre par le culte religieux que lui rendaient les Égyptiens. On emploie l'Ichneumon à détruire les rats et les souris, dont les maisons sont infestées, et dont il fait sa nourriture. Il se nourrit aussi de lézards, de poules, d'oiseaux et d'œufs Les anciens lui attribuaient l'instinct de détruire les œufs du crocodile; mais les observations des modernes n'ont point confirmé cette croyance.

Les Entomologistes donnent le nom d'*Ichneumon* à la *Mouche vibrante*, insecte de la famille des Pupivores, dont le corps est étroit et linéaire, les ailes très-veinées, le vol très-rapide, et qui a l'abdomen armé d'une longue tarière au moyen de laquelle il perce la peau des chenilles pour y déposer ses œufs. Les larves qui en proviennent vivent aux dépens de la chenille jusqu'au moment de leur transformation en nymphe. — Cet insecte est le type de la tribu des *Ichneumonides*, établie par Latreille.

ICHNOGRAPHIE (du grec *ikhnos*, trace, et *graphô*, écrire). On nomme ainsi en Architecture le plan horizontal et géométral d'un édifice. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui représente l'objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon.

ICHOR, mot grec par lequel on désigne en médecine la *sanie*, sang aqueux mêlé de sang putride, qui est le produit des plaies de mauvaise nature, des ulcères, etc. On en a formé l'adjectif *ichoreux*.

ICHTHYOCOLLE (du grec *ikhthys*, poisson, et *colla*, colle), ou *Colle de poisson*, substance préparée, particulièrement en Russie, avec la membrane interne de la vessie natatoire de l'Esturgeon et de quelques autres poissons analogues (Squales, Sterlets, etc.), ou avec les membranes des Raies et autres poissons cartilagineux : c'est de la gélatine presque pure. On la roule sur elle-même après l'avoir bien nettoyée, et on la fait sécher. On en trouve dans le commerce trois espèces, qui ne diffèrent que par le mode de préparation : 1° l'*I. en lyre*, 2° l'*I. en cœur*, ainsi appelées parce qu'on leur donne, pendant la dessiccation, la forme d'une lyre ou celle d'un cœur; 3° l'*I. en livre*, pliée à la manière des feuillets d'un *livre*. Ces trois espèces sont naturellement colorées; mais on les blanchit en les exposant à la vapeur du soufre. Pour les usages de l'*Ichthyocolle*, *Voy.* COLLE DE POISSON.

ICHTHYOLOGIE (du grec *ikhthys*, poisson, et *logos*, discours), partie de la Zoologie qui traite des poissons. Le véritable fondateur de l'ichthyologie est Guill. Rondelet. Les principaux ichthyographes sont, après lui, Bloch, Artédi, Lacépède, Cuvier, MM. Valenciennes, Agassiz, etc. — On a tout récemment fait les plus heureuses applications de l'Ichthyologie à la *Pisciculture*. *Voy.* ce mot et l'art. POISSONS.

ICHTHYOPHAGES (c.-à-d. en grec *mangeurs de poissons*), peuples qui vivent surtout du produit de leur pêche. Telles sont diverses hordes ou tribus de la Sibérie, de l'Amérique du Nord, de la Chine et des îles de la mer des Indes. Chez les anciens, deux peuplades, l'une en Gédrosie, l'autre en Éthiopie, reçurent ce nom des Grecs. Généralement les ichthyophages sont pauvres, chétifs, et sujets aux maladies de peau; leur état social touche à la barbarie.

ICHTHYOSAURE (du grec *ikhthys*, poisson, et *sauros*, lézard), *Ichthyosaurus*, genre de Reptiles fossiles, intermédiaire aux Cétacés et aux Poissons, présente un museau de dauphin, un crâne et un sternum de lézard, des pattes de cétacés, mais au nombre de quatre, et des vertèbres de poissons. Les espèces se retrouvent principalement en Angleterre et en Allemagne, dans les terrains jurassiques.

ICHTHYOSE (du grec *ikhthys*, poisson), affection cutanée, presque toujours congéniale et s'étendant à la plus grande partie de la surface du corps, est caractérisée par un épaississement de l'épiderme et par la présence d'écailles d'un blanc grisâtre, très-dures et analogues à celles des *poissons*. L'ichthyose congéniale est toujours incurable : des lotions mucilagineuses, huileuses, des bains simples ou de vapeur, sont les seuls moyens palliatifs auxquels on puisse avoir recours.

ICIQUIER, *Icica*, genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Burséracées, voisin des Balsamiers,

renferme des arbres résineux qui croissent dans l'Amérique et l'Asie tropicales. Leurs fleurs sont blanches, petites et disposées en grappes. Leurs fruits, charnus, deviennent coriaces par la dessiccation : ils renferment de 2 à 5 osselets enveloppés d'une pulpe rouge, agréable au goût, douce et rafraîchissante. L'Iciquier, appelé vulgairement *Arbre d'encens*, donne, par incision, un suc clair, transparent, balsamique, que l'on brûle comme de l'encens, et dont l'odeur rappelle celle du citron.

ICOGLANS (du turc *itch-oghlan*, page de l'intérieur), jeunes gens attachés à la personne de l'empereur des Turcs pour le servir et lui faire cortége dans les cérémonies publiques : ce sont de véritables *pages*.

ICONOCLASTES, c.-à-d. *briseurs d'images*, secte chrétienne. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, et ci-après, l'article IMAGES.

ICONOGRAPHIE (du grec *éikôn*, image, et *graphô*, décrire), description des monuments de la sculpture antique et de celle du moyen âge, et dans un sens plus restreint, représentation figurée de personnages remarquables, anciens ou modernes. La Grèce antique a fourni beaucoup de monuments iconographiques : les médailles, les camées, les statues, les peintures à l'encaustique étaient fréquemment des portraits ; ainsi l'on peut, d'après des monnaies de Lampsaque, retrouver la ressemblance de Miltiade, de Thémistocle, etc. Les portraits abondèrent aussi à Rome : ce ne furent d'abord que des bustes en cire des familles patriciennes ; on fit ensuite des bustes en marbre ou en bronze ; les anneaux, médaillons, monnaies, tissus, présentèrent de même des images anciennes ou contemporaines. — L'iconographie, de plus en plus cultivée depuis la renaissance, a fini par devenir une science, et a donné lieu à une foule de recueils dont quelques-uns sont très-précieux. Les principaux sont : *Illustrium imagines* de Fulvio Orsini, Rome, 1569; *Veterum illustrium.... imagines* de Bellorio, Rome, 1685; l'*Iconographie grecque* de Visconti, Paris, 1811, 3 vol. in-4; l'*Iconographie romaine* du même et de Mongez, Paris, 1817-26, 4 vol. gr. in-fol.; l'*Iconographie des contemporains* de Delpech, Paris, 1824, in-fol.; l'*Iconographie chrétienne* de M. Didron, 1843, etc.

On a nommé aussi *Iconographie* toute suite de planches représentant des espèces végétales ou animales : telles sont les *Ic. du Règne animal, des Mammifères, des Reptiles*, etc., par M. Guérin-Méneville.

ICONOLATRE (du grec *éikôn*, image, et *latreuô*, adorer), terme injurieux dont les protestants se servent à l'égard des catholiques, qu'ils accusent sans raison d'adorer les images. Il conviendrait tout au plus aux idolâtres. *Voy.* IDOLATRIE.

ICONOLOGIE (du grec *éikôn*, image, et *légô*, dire, expliquer). L'Iconologie, qu'il ne faut pas confondre avec l'Iconographie, n'est que l'explication des emblèmes, des figures allégoriques et de leurs attributs. — On estime en ce genre l'*Iconologie historique* de Ch. Delafosse, Paris, 1768; l'*Iconologie par figures* de Gravelot et Cochin, 1796; l'*Iconologia* de F. Pistrucci, Milan, 1821. *Voy.* EMBLÈME.

ICONOSTASE, c.-à-d. *porte-image* (des mots grecs *éikôn*, image, et *stasis*, pose), cloison ou barrière qui sépare l'autel de la nef dans les églises d'Orient, et où l'on expose plus spécialement à la vénération des fidèles les images de Jésus-Christ, de la Vierge, des quatre Évangélistes et de quelques autres saints. Ces images sont des peintures rehaussées d'or ou d'argent, et le tout est formé de tablettes de bois ou d'ivoire qui se replient et se ferment. Les chrétiens du rit grec ont chez eux des iconostases consistant en un cabinet ou niche que voile un rideau et où sont posées les saintes images : pas une maison russe n'en est privée.

ICOSAÈDRE (du grec *éikosi*, vingt, et *hédra*, base), polyèdre terminé par 20 faces, et composé de 20 triangles équilatéraux, qui, pris 5 à 5, forment les pointes du polyèdre. L'icosaèdre régulier est un des 5 polyèdres réguliers.

ICOSANDRIE (du grec *éikosi*, vingt, et de *aner*, homme), 12ᵉ classe du système de Linné, renferme les végétaux dont les fleurs ont au moins 20 étamines, insérées sur le calice. Elle se divise en 5 ordres d'après le nombre des pistils : 1° *Ic. monogynie* (20 étamines, un pistil), ex. : le *Prunier*; 2° *Ic. digynie* (2 pistils), ex. : l'*Alizier*; 3° *Ic. trigynie* (3 pistils), ex. : le *Sorbier*; 4° *Ic. pentagynie* (à 5 pistils), ex. : le *Néflier*; 5° *Ic. polygynie* (à plusieurs pistils), ex. : le *Fraisier*. La plupart des arbres fruitiers appartiennent, on le voit, à cette grande classe.

ICTÈRE (du grec *iktéros*, jaunisse), maladie. *Voy.* JAUNISSE. — ICTÈRE BLEU. *Voy.* CYANOSE.

Les Ornithologistes donnent au Troupiale le nom d'Ictère (*Icterus*), à cause de sa couleur *jaune*.

IDÉAL, type de beauté, de perfection, d'après lequel l'artiste crée une œuvre d'art. On oppose l'*idéal* au *réel*. — Les philosophes sont partagés sur la manière dont l'esprit conçoit l'idéal : selon les uns, c'est en rassemblant toutes les perfections que nous ont offertes les plus beaux objets de la nature et en élaguant les imperfections qui se rencontrent toujours dans l'objet le plus beau ; selon Platon et ses disciples, il existe éternellement, en dehors de la nature et de notre esprit, certains *types* ou *archétypes de beauté*, dont les objets beaux ne sont sur la terre qu'un pâle reflet ; l'âme ayant pu contempler dans une vie antérieure ces types de beauté, la vue des objets beaux qui s'offrent à nos yeux réveille en nous l'image ou le souvenir de la *beauté idéale*, et tout l'effort de l'artiste consiste à conserver cette image toujours présente et à s'en rapprocher le plus possible. La première de ces solutions est celle des empiriques ; la deuxième, celle des idéalistes.

IDÉALISME. On nomme ainsi deux doctrines philosophiques fort différentes : 1° celle qui attache une importance exclusive aux notions et aux vérités nécessaires, universelles, absolues, conçues par la raison, leur appliquant spécialement le nom d'*idées*; elle a pour chef Platon, et est représentée dans les temps modernes par Malebranche, Kant, Schelling, Hegel, et par des philosophes éminents de l'époque contemporaine ; 2° celle qui nie la réalité du monde extérieur, n'accordant d'existence réelle qu'à nos *idées*, c.-à-d. à nos pensées, les seules choses dont nous ayons conscience ; elle a été professée, sous différentes formes, par Berkeley, Hume, Fichte. *Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

IDÉE (du grec *idéa*, qui a le même sens).

Dans son acception la plus ordinaire, l'*idée* est la représentation d'une chose dans l'esprit, la notion que l'esprit se forme d'une chose. Les Scolastiques la définissaient *Mera mentis aperceptio*, la pure apperception de l'esprit, l'opposant au jugement, qui joint à l'idée une affirmation ou une négation. L'idée reçoit les noms d'*image*, quand elle retrace un objet visible ; de *conception*, quand elle représente un objet purement intellectuel ; de *souvenir*, quand elle représente un objet en le faisant reconnaître.

On distribue les idées en plusieurs classes, d'après les divers points de vue sous lesquels on les considère : selon la nature et la diversité de leurs objets, elles sont *sensibles*, *intellectuelles* ou *morales*; selon les caractères essentiels de ces objets, elles sont *nécessaires* et *absolues*, ou *contingentes* et *relatives*; selon la face sous laquelle elles présentent les choses, elles sont *simples* ou *composées*, *abstraites* ou *concrètes*, *individuelles* ou *générales*, *partitives* ou *collectives*; selon leur origine ou leur formation, elles sont *adventices*, *factices* ou *innées*; selon leur qualité ou leur fidélité, elles sont *vraies* ou *fausses*, *réelles* ou *imaginaires*, *claires* ou *obscures*, *distinctes* ou *confuses*, *complètes* ou *incomplètes*.

Dans un sens propre à l'école de Platon, les *idées* sont les types primitifs ou *archétypes*, d'après lesquels tous les êtres auraient été créés; les *idées* ainsi comprises ont concouru, avec Dieu et la matière, à la formation de toutes choses : la matière éternelle fournit pour ainsi dire l'étoffe universelle; les *idées* furent le modèle de chaque genre, de chaque espèce, modèle préexistant à tout individu; et Dieu, le *Démiurge*, façonna les êtres en ayant les yeux fixés sur les *idées*. *Voy.* IDÉAL.

Les opinions les plus diverses ont été professées sur l'origine et la formation des idées : les uns les faisant venir toutes de l'Expérience, les autres attribuant à la Raison les plus importantes de nos connaissances, auxquelles ils réservent spécialement le nom d'*Idées* (les idées nécessaires de *temps*, d'*espace*, de *substance*, de *cause*, d'*unité*, les vérités absolues, etc.); quelques-uns, enfin, regardant ces idées comme *innées* (*Voy.* INNÉES). Toutefois, cette dernière doctrine paraît généralement abandonnée, ou du moins elle s'est fondue dans la seconde des deux précédentes. Cette divergence a partagé à toutes les époques les philosophes en deux camps : les *Empiriques*, auxquels leurs adversaires donnent le nom de *Sensualistes*, et les *Idéalistes* ou *Rationalistes*.

IDENTITÉ (du latin *idem*, même), propriété qu'ont les êtres de persister dans leur existence. Dans les êtres organisés, il ne peut y avoir d'identique que la forme; car la matière se renouvelle en eux perpétuellement par la nutrition et les sécrétions. L'identité véritable ne réside que dans l'âme, qui seule a conscience de son existence continue, et qui peut, par la mémoire, rattacher les uns aux autres tous les moments de sa vie.

On appelle *Doctrine de l'identité absolue* une doctrine professée par Schelling, qui, détruisant la différence qui sépare la création du Créateur, confond toutes les existences en une seule, et fait de tous les êtres un seul et *même* être. C'est le *Panthéisme* dans toute sa pureté. *Voy.* ce mot.

En Droit, la reconnaissance de l'*identité* d'un individu condamné, évadé, et repris, doit être faite par la cour qui a précédemment prononcé la condamnation (Code d'instr. crim., art. 518–520).

IDÉOGRAPHIE (du grec *idéa*, idée, et *graphô*, écrire), genre d'écriture qui consiste à représenter les idées tantôt directement par leurs images, tantôt indirectement au moyen d'une sorte d'induction ou de comparaison. Ainsi un chêne signifiera tantôt *chêne*, tantôt *arbre*; une flèche, *flèche* ou *rapidité*; du feu, *feu* ou *sacrifice*, ou bien encore *courage*, etc. — D'après cette distinction, on divise les signes idéographiques en *kyriologiques* et en *symboliques* ou *allégoriques* : les premiers sont ceux qui peignent l'objet même qu'il s'agit d'exprimer (un chêne pour dire *chêne*); les seconds peignent un objet collatéral propre à rappeler l'objet que l'on veut désigner (du *feu* pour *courage*). Les idées abstraites ou morales, les verbes, les temps, les modes, les rapports ne peuvent être figurés que symboliquement. On voit par tout ce qui précède combien l'écriture idéographique est ambiguë.

Les Chinois, les Mandchous, les Thibétains sont les seuls peuples chez lesquels l'idéographie soit en usage aujourd'hui. On a longtemps cru que tous les hiéroglyphes égyptiens étaient des signes idéographiques : cela n'est vrai que de quelques-uns d'entre eux, plusieurs étant de vrais signes phonétiques. Les autres nations n'ont de signes idéographiques que les chiffres et les signes employés dans quelques sciences spéciales, l'Algèbre, l'Astronomie, etc.

IDÉOLOGIE (du grec *idea*, idée, et *logos*, discours, traité), science qui traite des idées, et qui les considère, soit dans leurs diverses formes et leurs diverses espèces, soit dans leur origine (*Idéologie* proprement dite), soit dans leur expression (*Grammaire*), soit dans leur légitimité (*Logique*). Ce n'est guère, on le voit, qu'un nouveau nom donné à l'ancienne philosophie. Cette science, qui était en germe dans l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, dans l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* de Condillac et dans son *Traité des sensations*, a été constituée au commencement de ce siècle par M. Destutt de Tracy, qui, le premier, a employé le nom d'*Idéologie*, et qui a publié sous ce titre un corps d'ouvrages estimables où sont résumés les travaux de ses prédécesseurs.

Sous l'Empire, le nom d'*Idéologues* fut appliqué dans un sens défavorable à un parti composé des métaphysiciens les plus distingués de l'époque, et qui s'était signalé par son opposition à la réaction politique dès le temps du Consulat : on y comptait Garat, Volney, Cabanis, Tracy. Maine-Biran, etc.

IDES (*idus*, mot étrusque), nom donné à un jour du mois romain placé vers le milieu, ainsi qu'à la partie du mois qui s'étendait entre ce jour et les nones. Le jour des *ides* était le 15 en mars, mai, juillet, octobre; le 13 en janvier, février, août, décembre, et le 10 en avril, juin, septembre et novembre. Il y avait 8 jours d'*ides* en mars, juillet et octobre, et 6 dans les autres mois.

IDIOÉLECTRIQUE (d'*idios*, propre, et *elektron*, ambre), se dit de corps électriques par eux-mêmes, ou susceptibles d'être électrisés par le frottement, par opposition aux corps *anélectriques*. Ce sont, en général, les corps mauvais conducteurs du fluide électrique. Tels sont le verre, la résine, la soie, la laine, les poils, le bois sec, la cire, etc.

IDIOME (du grec *idiôma*, d'*idios*, propre, particulier), langue propre à une nation. *Voy.* LANGUES.

IDIOPATHIE, IDIOPATHIQUE (du grec *idios*, propre, et *pathos*, affection), se dit d'une maladie primitive ou qui existe par elle-même, par opposition aux maladies *sympathiques* ou secondaires.

IDIOSYNCRASIE (du grec *idios*, propre, et *synkrasis*, tempérament), disposition particulière à un individu et qui fait qu'une seule et même cause produit sur lui un effet différent de celui qu'elle fait naître sur un autre. Les répugnances et les appétits individuels sont des idiosyncrasies.

IDIOTIE, IDIOTISME (du grec *idiotès*, simple, stupide), sorte d'aliénation mentale qui consiste dans un état d'imbécillité, ou d'oblitération plus ou moins complète des facultés de l'intelligence : un front court et fuyant, un regard hébété, des lèvres épaisses, la tête immobile et penchée ou se balançant d'un mouvement involontaire et régulier, les mains pendantes, les jambes mal assurées, la démarche gauche et l'air stupide, tels sont, à des degrés différents, les signes extérieurs de l'idiotie. L'idiotie est le plus souvent congéniale, et dans ce cas elle paraît ordinairement résulter d'un vice de conformation du cerveau, cet organe n'ayant pu se développer suffisamment, ou s'étant développé d'une façon anormale. D'autres fois, l'idiotie est accidentelle et provient soit d'une affection cérébrale, soit d'une lésion organique du cerveau; elle succède aussi fréquemment à la mélancolie et à la manie. L'idiotie est presque toujours incurable (*Voy.* CRÉTINS); cependant quelques idiots sont encore susceptibles d'un certain degré d'éducation. On doit à M. Ed. Seguin, ancien instituteur des enfants idiots de Bicêtre, un intéressant ouvrage intitulé : *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots, etc.* (Paris, 1846, 1 vol. in-12).

IDIOTISME (du grec *idios*, propre), usage d'un mot ou d'une association de mots spécial à telle ou telle langue et qui dévie des principes de la grammaire générale. Dans ces expressions : *la ville de Rome*, *un saint homme* de *chat*, l'emploi de la préposition *de* est un idiotisme particulier à la langue française. On distingue les idiotismes en *gallicismes*, *latinismes*, *hellénismes*, *hébraïsmes*, *germanismes*,

*anglicismes*, etc., selon qu'ils appartiennent exclusivement au français, au latin, au grec, à l'hébreu, l'allemand, à l'anglais, etc. On peut aussi distinguer, dans une même langue, des *idiotismes de mots*, des *idiotismes d'alliances de mots*, et des *idiotismes de construction*.

IDIOTISME, état d'idiot. *Voy.* IDIOTIE.

IDOCRASE (du grec *eidos*, forme, et *krasis*, mélange ; formes mélangées), espèce minérale de l'ordre des Silicates alumineux, renferme 1 atome d'alumine, 6 atomes de silice et 3 atomes de base monoxydée (chaux, magnésie et acidule de fer). Cette substance a une cassure vitreuse ; elle est fusible en verre jaunâtre, assez dure pour rayer le quartz, et a une pesanteur spécifique de 3,2. On distingue : l'*I. de Vénus* ou *Vésuvienne*, de couleur brune ; l'*I. de Sibérie*, d'un vert obscur ; l'*I. violette* ou *manganésienne*, l'*I. magnésienne*, et l'*I. cyprine* (contenant du cuivre). On trouve les Idocrases dans les terrains de cristallisation. Quand elles sont transparentes, on les taille, et dans cet état, on les vend à Naples sous le nom de *Gemmes du Vésuve*; on peut les monter en bagues.

IDOLATRIE (du grec *eidôlon*, effigie, et *latreuô*, adorer), culte des *idoles*, images de la Divinité, que leurs adorateurs prenaient pour la Divinité même. Il s'entend aussi en général du culte des faux dieux.

L'idolâtrie paraît avoir été la seule religion des peuples anciens, les Juifs exceptés, jusqu'à l'apparition du christianisme. Les premiers objets de ce culte furent les astres, dont l'imagination et l'ignorance firent des êtres réels et animés ; l'idolâtrie s'étendit ensuite aux grands hommes, aux animaux et même aux végétaux qui pouvaient influer en bien ou en mal sur le sort de l'homme, aux puissances de la nature, aux vertus et même aux vices personnifiés. C'est chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains que l'idolâtrie eut le plus de développement. Elle a reçu, selon ses diverses formes, les noms de *Sabéisme*, de *Paganisme*, de *Fétichisme*, etc. *V.* ces mots et IMAGES.

IDYLLE (du grec *eidyllion*, petit tableau), petit poëme qu'on range ordinairement dans le genre bucolique ou pastoral. On le confond souvent avec l'*églogue*. Il en diffère cependant en ce que celle-ci est ordinairement dialoguée, tandis que l'idylle est toujours un récit ou une description. Primitivement l'idylle n'eut pas exclusivement le caractère bucolique. Théocrite nous a laissé parmi ses idylles plusieurs morceaux épiques (*Penthée, Hercule, les Dioscures*) et de petites scènes lyriques ou comiques, comme la *Pharmaceutrie*, les *Syracusaines*, etc.

Outre Théocrite, qui offre le modèle du genre, Bion, Moschus, chez les Grecs, composèrent aussi des idylles. L'églogue et l'idylle devinrent à la mode en France au XVI^e^ siècle ; Vauquelin publia ses *Foresteries* ou *Idyllies* en 1555. Racan, M^me^ Deshoulières excellaient en ce genre au XVII^e^ siècle. Les poésies bucoliques de Léonard, de Berquin, d'André Chénier, sont des idylles. A l'étranger, on distingue les idylles du Portugais Chr. Falcam, celles des Anglais Pope et Ambroise Philips, des Allemands Kleist, Gessner, Voss et Gœthe. A l'exception de celles de Gessner, toutes sont en vers.

IF, *Taxus, Taxus baccata*, genre de Conifères de la tribu des Taxinées, renferme des arbres ou des arbrisseaux toujours verts, à feuilles linéaires, persistantes ; à fleurs dioïques, les mâles en chatons globuleux, les femelles solitaires et axillaires. Ces plantes se trouvent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. L'espèce type est l'*If commun*, qui vient naturellement en Europe dans les lieux âpres et montagneux, et que l'on cultive pour les bosquets d'hiver et pour les jardins. Cet arbre, toujours vert, atteint une hauteur de 12 à 15 mètres ; il croît lentement et peut acquérir des dimensions énormes : quelques-uns ont jusqu'à 7 m. de tour ; sa longévité est extraordinaire : quelques ifs passent pour avoir deux ou même trois mille ans d'existence. Le fruit est une baie d'un rouge vif, d'une saveur sucrée et en même temps un peu amère et térébinthacée, qui n'est pas désagréable. Ses feuilles sont disposées sur deux rangs comme les barbes d'une plume : on en extrait la *taxine*, qui a été proposée contre l'épilepsie. On attribuait autrefois au feuillage de l'if des propriétés vénéneuses : ces assertions sont exagérées ; son fruit n'est nullement dangereux, à moins qu'on n'en fasse excès ; on l'emploie comme relâchant et purgatif. Le bois de l'if est d'un rouge brun et presque incorruptible ; c'est le plus compacte et le plus pesant après le buis : on l'emploie pour les ouvrages de tour et de marqueterie. — Chez tous les peuples, l'if est le symbole de la tristesse, sans doute à cause de la couleur sombre de son feuillage. On le plante autour des tombeaux. On en faisait autrefois grand usage dans les jardins, parce qu'il se prête bien à la taille : on lui donnait la forme de colonnes, d'arcades, de vis, de vases, etc.

IGNAME, *Dioscorea*, genre de plantes monocotylédones, type de la famille des Dioscorées, se compose de plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes, à tige volubile, à feuilles hastées ou cordiformes, à fleurs herbacées, peu apparentes, disposées en épis ou en grappes. Le rhizome de ces plantes devient quelquefois très-volumineux et fournit une substance alimentaire précieuse. Les ignames sont originaires de l'Inde et de la Chine ; on les cultive avec succès en Afrique, en Australie et dans l'Amérique du Sud. L'espèce la plus répandue est l'*Igname ailée*, qui a une racine très-grosse, irrégulière, longue, et pesant souvent de 14 à 20 kilogr. L'*Igname de Chine* (*D. batatas*), importée en France en 1853 par M. de Montigny, est plus petite et plus délicate. La racine de l'Igname est, à l'extérieur, noirâtre ou violacée, et très-blanche à l'intérieur. Cette plante se cultive et se propage comme la pomme de terre ; elle la supplée avantageusement. Bouillie ou cuite sous la cendre, elle fournit un excellent aliment.

IGNATIE ou IGNATIER (de *S. Ignace*, à qui cette plante est dédiée), *Ignatia*, genre de la famille des Loganiacées, très-voisin du Strychnos ou Vomiquier, se compose d'arbrisseaux des Indes orientales dont les fleurs ont l'odeur du jasmin, et dont les semences, appelées *Fèves de Saint-Ignace*, sont amères et vénéneuses. *Voy.* FÈVE DE SAINT-IGNACE et STRYCHNOS.

IGNITION (d'*ignis*, feu), phénomène qui a lieu lorsqu'il se dégage simultanément une grande quantité de lumière et de calorique. *Voy.* FEU.

IGUANE, *Iguana*, genre de Reptiles de l'ordre des Sauriens, renferme des animaux herbivores assez semblables aux lézards, mais remarquables par le goître énorme qu'ils ont sous le cou, et par une rangée d'écailles pointues qui forment une crête sur le dos et la queue. L'*I. ordinaire*, type du genre, a le dos bleu ou vert, devenant quelquefois ardoisé ou jaunâtre, à la volonté de l'animal. Sa taille atteint 1^m^,50 ; sa chair est très-estimée. Cet animal se trouve au Brésil, à Saint-Domingue et à la Martinique.

ILE (du latin *insula*, même sens), terre entourée d'eau de toutes parts. Les deux grandes portions habitables de la terre, l'Europe, l'Asie et l'Afrique d'une part, l'Amérique de l'autre, ne sont en réalité que deux grandes îles ; mais généralement on les nomme *continents*, et le nom d'îles est réservé à des terres de moindre dimension. La plus grande de toutes est l'Australie ou Nouvelle-Hollande ; ensuite viennent Bornéo, Madagascar, la Grande Bretagne, l'Irlande, la Papouasie, Haïti, les grandes Antilles, la Sicile, Candie, Chypre, etc. — Beaucoup d'îles passent pour avoir été jadis jointes au continent voisin : la Sicile à l'Italie, la Grande-Bretagne à la France, Sumatra à la pointe de Malacca, etc.

Les lacs, les étangs, les marais et parfois les rivières ont des *îles flottantes*. Parmi les plus célè-

bres en ce genre, on cite celles du Missisipi et celles du lac de Chelco au Mexique; elles sont cultivées et produisent des arbres, des légumes et des fleurs. En Europe, on visitait autrefois la *Motte tremblante*, aujourd'hui détruite, dans le lac Menteyer (Hautes-Alpes). On voit encore des îles flottantes dans les marais qui entourent Saint-Omer, et à Tivoli en Italie, dans un petit lac voisin des thermes d'Agrippa.

Les îles, îlots et atterrissements qui se forment dans le lit des fleuves ou des rivières navigables ou flottables appartiennent à l'État, s'il n'y a titre ou prescription contraire. Les îles et atterrissements qui se forment dans les rivières *non* navigables et *non* flottables, appartiennent aux propriétaires riverains du côté où l'île s'est formée (Code civil, art. 560–61).

ILÉON (du grec *eiléô*, tourner), la plus longue portion de l'intestin grêle, s'étend depuis le jéjunum jusqu'au cœcum. Il est ainsi appelé parce qu'il forme un grand nombre de circonvolutions. *Voy.* ILÉUS.

ILES, du latin *Ilia*, flancs, nom donné quelquefois en Anatomie aux *flancs*.—On appelle *Os des iles* des os larges et plats qui forment les hanches, et au-dessus desquels se trouvent placés les flancs. *Voy.* ILIAQUE.

ILÉUS, dite aussi *Passion iliaque* et *Colique de miserere*, maladie inflammatoire ou nerveuse, ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siége dans l'intestin *iléon*. Dans cette affection, les intestins sont souvent roulés ou comme entortillés, ce qui la fait aussi nommer *Volvulus* (de *volvere*, rouler). Elle se reconnaît à des douleurs extrêmement vives dans le bas-ventre, accompagnées de vomissements et d'une forte constipation. L'*I. idiopathique* est fort rare : le tempérament nerveux, une affection morale vive, un écart de régime, ont été indiqués comme en étant les causes les plus ordinaires. L'*I. symptomatique* est beaucoup plus fréquent : il est ordinairement produit par l'occlusion du canal intestinal, par un étranglement interne ou externe. La marche de l'iléus est rapide. Il se termine en peu de jours ou même en quelques heures par le retour à la santé ou par la mort. Le plus souvent, des serviettes chaudes appliquées sur l'abdomen, des infusions tièdes de tilleul, de feuilles d'oranger, de fleurs de camomille, de thé, des cataplasmes et des lavements émollients et narcotiques, et quelquefois un bain, suffisent à dissiper promptement les accidents.

ILEX, nom latin qui signifie proprement l'Yeuse ou Chêne vert (*Quercus ilex*), a été appliqué par les Botanistes au genre *Houx* à cause de la ressemblance des feuilles de cet arbre avec celles du Chêne vert. On en a formé le mot *Ilicinées*, nom donné à une famille botanique. *Voy.* ci-après.

ILIAQUE (os), dit aussi *Os coxal, Os innominé, Os des iles* (du latin *ilia*, flancs), os pair, très-irrégulier, occupe les parties latérales et antérieures du bassin, sous les flancs, et s'articule en arrière avec le sacrum. Il est formé de 3 pièces qui sont séparées dans l'enfance : la plus antérieure est le *pubis*, formé de 2 branches qui se soudent en avant avec celles du côté opposé; la ligne de séparation est appelée la *symphyse du pubis;* on nomme *ilion* ou *ilium* la pièce latérale qui forme la hanche, et *ischion* la pièce inférieure qui forme une tubérosité sur laquelle repose le corps dans la position assise. L'os iliaque, pris dans sa totalité, présente de plus à sa face externe la *cavité cotyloïde*, qui reçoit la tête du fémur; sa face interne présente supérieurement la *fosse iliaque interne*, et inférieurement une surface concave qui répond à la cavité du petit bassin.

ILIAQUE (PASSION). *Voy.* ILÉUS.

ILICINÉES (du genre type *Ilex*, Houx), famille de plantes dicotylédones, appelée par De Candolle *Aquifoliacées*, renferme des arbres ou des arbrisseaux toujours verts, ainsi caractérisés : feuilles alternes ou opposées, coriaces, entières ou dentées en épines; fleurs petites et axillaires; calice petit, à 4 ou 6 divisions, persistant; corolle à 4 pétales alternant avec les divisions du calice; 4 ou 6 étamines; ovaire sessile, charnu, à 2, 6 ou 8 loges; drupe monosperme et bacciforme. — Cette famille, qui est répandue sur tout le globe, renferme les genres *Ilex* (Houx), *Cassine* et *Myginda*.

ILIUM ou ILION (du latin *ilia*, flancs), nom donné à la plus grande des pièces osseuses qui forment l'os coxal chez le fœtus et l'enfant, ainsi qu'à la partie supérieure postérieure de l'*Os iliaque*. *Voy.* ce mot.

ILLICIUM, plante. *Voy.* BADIANE et MAGNOLIACÉES.

ILLIPE, nom indien de la *Bassie*. *Voy.* ce mot.

ILLUMINÉS, nom donné en général à ceux qui se disent éclairés immédiatement d'en haut, comme par les reflets de la sagesse divine, a été particulièrement appliqué à diverses sectes mystiques. On trouve le germe de l'Illuminisme dans le *Gnosticisme* oriental. La plus ancienne secte de ce genre chez les modernes est celle de Bœhme, à la fin du XVIe siècle, renouvelée au XVIIIe par Pasqualès et Saint-Martin. Ensuite viennent les Swédenborgistes, visionnaires qui croyaient voir de leurs yeux les *esprits* répandus par tout le monde, et qui de là prirent le nom de *Geistersehers*. Enfin surgirent les illuminés politiques, vaste société secrète, fondée en 1776 par Weishaupt. *Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'H. et de G.*

ILLUSTRATIONS. On donnait autrefois ce nom aux ornements coloriés des anciens manuscrits. Aujourd'hui il s'applique spécialement aux figures gravées sur bois et intercalées dans le texte d'un ouvrage. Depuis quelques années, les illustrations sont devenues à la mode, et aujourd'hui la plupart des publications à bon marché en sont remplies, aussi bien que les éditions de luxe.

Il existe en France un journal hebdomadaire appelé l'*Illustration*, rédigé sur le modèle de l'*Illustrated London news*, qui a beaucoup de vogue en Angleterre.

IMAGE (du latin *imago*), se dit, en Physique, de la représentation d'un corps, produite par la réunion des faisceaux lumineux émanés de ce corps, et réfléchis ou réfractés par lui.

En Mythologie et en Théologie, le mot *images* se prend pour figures sculptées ou peintes, objets d'un culte : l'Égypte, la Grèce, Rome, presque toute la Syrie, nombre de peuplades germaines et slaves, le Mexique, ont eu des images : la Mongolie, la Chine, l'Inde, en ont encore. C'est même à cette foule d'images (*eidôla* en grec) qu'est dû le nom d'*idolâtrie* (*Voy.* ce mot). Les Juifs, au contraire, et, à leur exemple, les Mahométans, n'ont jamais toléré les images. — L'Église catholique admet les images, mais à la condition de les honorer, non de les adorer (c'est ce qu'on appelle culte de *dulie*, opposé au culte de *latrie*); l'Église grecque pousse cette vénération au plus haut degré, surtout en Russie (*Voy.* ICONOSTASE). Dès le VIIIe siècle, le culte des images fut très-violemment attaqué dans l'Église par les Iconoclastes (ou *briseurs d'images*), que le concile de Nicée condamna en 787. Les sectes protestantes rejettent absolument cet usage. L'esprit de l'Église, qui commande aux Chrétiens le culte des images, a été fort clairement exposé dans les décisions du concile de Trente : « On doit révérer les images, non à la manière dont en usent les idolâtres envers les dieux qu'ils se sont fabriqués, mais en rapportant aux sujets que ces images représentent l'honneur et la vénération qui leur sont dus. »

La fabrication des *images*, surtout des *images religieuses*, est devenue l'objet d'entreprises importantes et d'un commerce très-productif; elle est connue dans l'Industrie sous le nom d'*imagerie*. C'est principalement à Paris, à Epinal, au Mans, à Metz que s'exerce ce genre d'industrie. Les maisons Basset, Janet, etc., ont une vieille réputation dans cette spécialité.

Les Romains donnaient le nom d'*images* (*imagines*) aux bustes qui représentaient leurs ancêtres

ils les conservaient avec un soin religieux. Ces bustes étaient le plus souvent en cire, parfois en marbre ou autres matières : leur place était dans l'atrium ou dans des armoires qu'on ouvrait aux jours solennels. On les portait dans les pompes funèbres.

*Image* est encore aujourd'hui le nom technique de l'effigie en relief qui se voit sur les monnaies et les médailles : longtemps les princes seuls eurent le droit d'image. Aujourd'hui, en France, ce droit est tombé dans le droit commun; toutefois, la Monnaie a toujours seule le *droit de frappe*.

En Littérature, on nomme *images* des expressions à l'aide desquelles, en vertu d'analogies intimes, faciles à saisir, on revêt de formes ou de couleurs un sentiment, une idée, un fait plus ou moins abstrait, ou métaphysique. Ce vers de Corneille :

Et *monté sur le faîte*, il aspire à *descendre*,

et ce vers de J.-B. Rousseau :

Le *masque tombe*, l'homme reste,

offrent des images aussi vraies que frappantes.

IMAGERIE. *Voy.* IMAGE.

IMAGINAIRES (QUANTITÉS). On appelle ainsi, en Algèbre, les racines de degré pair des quantités négatives; par exemple, la racine $\sqrt[2m]{(-c)}$. En effet, cette racine ne peut être une quantité positive, telle que $(+A)$; car, d'après la règle des signes de la multiplication, $(+A)^{2m}$ est nécessairement positif. Cette racine ne peut non plus être une quantité négative, telle que $(-A)$; car $(-A)^{2m}$ est aussi positif. Donc, on ne peut attacher à l'expression $\sqrt[2m]{(-c)}$ aucune interprétation, et la quantité est *imaginaire*. On fait cependant un usage fréquent et utile de ces quantités dans les calculs.

IMAGINAIRES (MALADIES). *Voy.* HYPOCHONDRIE.

IMAGINATION (d'*image*). C'est la faculté que nous avons de nous représenter les choses sensibles, c'est-à-dire d'en avoir les idées accompagnées d'impressions vives, comme si les faits ou les objets étaient présents. On distingue deux espèces d'imaginations, l'une dite *passive*, et l'autre *active*. La première n'offre à notre intelligence que des images vues déjà par le passé. La seconde combine ces images, et en crée de nouvelles dont l'objet ne fut jamais en présence de nos sens, dont il se peut même que l'objet n'existe pas. — On a défini la première sorte d'imagination : la faculté de retenir la simple impression des objets; c'est en effet une espèce de mémoire; mais elle diffère de la mémoire proprement dite en ce que l'idée que rappelle celle-ci nous apparaît comme ayant été précédemment produite par un objet que nous reconnaissons, mais dont nous constatons l'absence, tandis que l'idée que nous offre l'imagination n'est pas accompagnée du fait de la reconnaissance, et qu'elle nous fait croire que l'objet est présent. — La seconde sorte d'imagination est une faculté complexe qui comprend, avec l'imagination passive, la mémoire, l'association des idées, et qui est guidée par le jugement et le goût; elle est surtout le lot des penseurs et des artistes : lorsqu'elle s'élève à sa plus grande puissance et produit des chefs-d'œuvre, on l'appelle *génie*. — On comprend que l'imagination n'est pas une faculté sans péril. En nous représentant trop vivement des êtres chimériques, elle nous les fait prendre pour des réalités, comme dans les rêves, les représentations théâtrales; elle engendre les visions, les hallucinations, et elle a souvent eu pour suites la monomanie et la démence; ce n'est donc pas sans raison que Malebranche la nomme *la folle du logis*.

Montaigne, Malebranche, Dugald-Stewart, ont écrit d'excellents chapitres sur l'*Imagination*; Astruc, Lévesque de Pouilly, Bonstetten, Demangeon lui ont consacré des traités spéciaux; Akenside et Delille l'ont chantée dans des poëmes célèbres.

On appelle *imaginations* des taches mobiles que l'on voit quelquefois monter et descendre au devant de l'œil, lorsque l'on fait exécuter des mouvements à cet organe, ou qu'on baisse et élève alternativement la paupière : c'est un signe d'irritation de l'œil, qu'il ne faut pas négliger.

IMAM ou IMAN, prêtre mahométan. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

IMANTOPODES. *Voy.* HIMANTOPUS.

IMBÉCILLITÉ. *Voy.* IDIOTIE et FOLIE.

IMBIBITION (de *bibere*, boire), pénétration entre les molécules d'un corps, inorganique ou organisé, des liquides avec lesquels ce corps entre en contact : c'est à l'imbibition que paraissent devoir être rapportés la plupart des phénomènes dont l'ensemble a été désigné sous le nom d'*absorption*.

IMBRIQUÉ (du latin *imbricatus*, même sens), nom donné à tout corps formé de parties qui se recouvrent, comme les tuiles d'un toit. Les écailles des poissons, les plumes des oiseaux, les squammes ou écailles de certaines plantes sont *imbriquées*.

IMBROGLIO, mot italien qui signifie *embrouillement*, a été admis dans notre langue pour désigner une composition littéraire, surtout une œuvre dramatique, qui présente une intrigue très-compliquée et dont il est difficile de suivre le fil. Le *Mariage de Figaro* de Beaumarchais est le modèle de l'imbroglio spirituel. On a dit de l'*Héraclius* de Corneille que c'est un imbroglio tragique.

IMITATEUR, *Œnanthe imitatrix*, *Saxicola*, nommé aussi *Grand Motteux*, ou *Cul-blanc*, espèce d'oiseau du genre Traquet, de l'ordre des Passereaux, famille des Dentirostres, est ainsi nommé à cause de la facilité extraordinaire qu'il a de contrefaire tous les sons qui frappent ses oreilles. Cet oiseau a le corps mêlé de blanc et de noir, le manteau d'un brun roussâtre, la queue noire et frangée de blanc, le bec et les pieds noirs, le dessous du corps d'un beau blanc. Il se nourrit de vers et d'insectes. On le trouve surtout en Afrique, au cap de Bonne-Espérance.

IMITATION. Les Psychologistes ont fait du penchant à l'imitation un des instincts primitifs et essentiels de l'homme : c'est ce penchant qui engendre l'émulation; c'est sur ce penchant que repose toute l'éducabilité. On en trouve des traces chez les animaux de l'ordre le plus élevé, surtout chez le singe.

Dans l'Industrie, on appelle *imitation* une sorte de contrefaçon qui n'a rien d'illicite, lorsqu'elle n'a point pour but de tromper la bonne foi de l'acheteur, mais seulement de satisfaire ses goûts à meilleur marché. Ainsi, les lapidaires imitent le diamant avec du strass ou du cristal très-pur, les autres pierres précieuses avec des verres habilement colorés, les perles avec de l'écaille d'ablette ou d'argentine; les orfévres imitent l'or et l'argent au moyen de la galvanoplastie; ils imitent l'or avec de l'argent ou du cuivre doré, du chrysocale, du similor, etc.; l'argent avec le plaqué, le maillechort, l'alfénide, etc.; le bronze fait place au zinc ou à la fonte de fer; le bois est doré avec des feuilles de cuivre, le bois blanc devient à son tour de l'ébène, de l'acajou, du palissandre; l'os prend l'aspect de l'ivoire, le carton de la pierre; les tissus et la cire imitent les fleurs les plus délicates, etc. On fait des vins imitation de Champagne, des chandelles imitation de bougie, etc.

En Musique, on appelle *imitation* une phrase mélodique qui passe alternativement d'un instrument ou d'une voix à une autre, et que les instruments et les voix rendent successivement. Quand les imitations se continuent pendant toute la durée d'un morceau, elles prennent le nom de *canons*.

IMMANENT, se dit, en Théologie, de l'acte qui demeure *dans* la personne qui agit, sans avoir d'effet au dehors. On oppose les actions *immanentes*

aux actions *transitoires :* Dieu a engendré le Fils et le Saint-Esprit par des actions immanentes, et il a créé le monde par une action transitoire.

Selon Spinosa, Dieu est la cause *immanente*, et non *transitoire*, de toutes choses : ce peu de mots renferme tout le panthéisme de ce philosophe.

IMMATÉRIALITÉ, qualité des êtres qui sont d'une nature opposée à la matière, comme l'âme et Dieu. *Voy.* AME.

IMMATRICULE, enregistrement sur un registre public dit *matricule*. Les noms ou les faits ainsi enregistrés sont dits *immatriculés*. — On appelle ainsi, dans la Pratique, l'énonciation, dans un exploit, des noms, demeure et patente de l'huissier, et du tribunal auquel cet officier est attaché.

IMMERSION (du latin *immergere*, plonger). En Astronomie, l'*immersion d'un astre* est le temps qu'il met à entrer dans l'ombre produite par une éclipse ou une occultation. — En Physique, le *point d'immersion* est celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un milieu quelconque.

*Baptême par immersion. Voy.* BAPTÊME.

IMMEUBLES. En Droit, ce mot désigne les biens fixes qui, par leur nature ou par leur destination, ne peuvent être regardés comme *meubles*, c.-à-d. qu'on ne peut transporter, cacher ni détourner. On distingue les *Im. par nature*, comme les choses attachées à la terre (biens-fonds, terres, maisons, etc.), qu'on ne pourrait enlever sans détérioration ; les *Im. par l'objet auquel ils s'appliquent*, comme l'usufruit des choses immobilières, les servitudes ; les *Im. par destination :* ce sont des choses qui, bien que mobilières par leur nature, sont incorporées dans un immeuble pour en faire partie intégrante, ou sont affectées au service de l'immeuble par le propriétaire. Les outils aratoires, les animaux propres à l'exploitation du fonds, les pigeons, les ruches, les objets scellés dans le mur, les statues, les glaces, etc., sont des immeubles par destination (Code civil, liv. II, tit. I, art. 517-26).

Pour les priviléges acquis aux créanciers sur les immeubles, *Voy.* HYPOTHÈQUES et PRIVILÉGES.

IMMOBILIÈRE (SAISIE, VENTE). *Voy.* SAISIE, etc.

IMMONDICES. Les *immondices* jetées imprudemment sur quelqu'un entraînent une amende de 1 à 5 fr. (Code pénal, art. 471, § 12), indépendamment de la réparation du dommage causé. Si elles ont été jetées volontairement soit sur une personne, soit sur les maisons, édifices ou clôtures, elles entraînent une amende de 6 à 15 fr., et, dans certains cas, un emprisonnement de 1 à 3 jours (art. 475 et 476).

IMMORTALITÉ DE L'AME. La Raison, d'accord avec la Révélation, prouve cette vérité, qui, avec la foi en un Dieu, est la base de toute religion : 1° par la croyance universelle du genre humain ; 2° par la nature même de l'âme, qui, étant par essence simple et indivisible, ne peut être atteinte par la mort, laquelle n'est que la dissolution du corps ; 3° par certains besoins de l'humanité qui, ne pouvant être satisfaits ici-bas, exigent une nouvelle vie dans laquelle ils trouveront leur complète satisfaction : tels sont le besoin de pénétrer les vérités qui nous restent cachées, de se réunir à ceux que l'on a aimés, etc. ; 4° par les lois de l'ordre et de la justice, lois qui, en vertu de l'application du principe de mérite et de démérite, exigent que le crime soit puni, que la vertu soit récompensée ; ce qui le plus souvent n'a pas lieu en ce monde. Ces deux dernières preuves demandent que l'on ait préalablement établi la justice et la bonté de Dieu, l'intervention divine étant nécessaire soit pour faire jouir l'âme des biens dont elle sent le besoin, soit pour répartir les biens et les maux en proportion des mérites de chacun. — Le dogme de l'immortalité de l'âme a fait admettre chez tous les peuples, et dès les premiers âges du monde, qu'après la mort des conditions différentes et des demeures distinctes étaient réservées aux bons et aux méchants : de là le *Paradis* et l'*Enfer*, l'*Élysée* et le *Tartare ;* de là les juges des enfers, etc. ; de là encore le dogme de la *Métempsycose* (*Voy.* ce mot). — Les philosophes ne sont venus que plus tard pour appuyer par le raisonnement la croyance naturelle du genre humain : Platon, dans le *Phédon*, a le premier exposé quelques-uns des arguments philosophiques sur lesquels elle repose. Massillon a, dans un beau sermon sur la *Vérité d'un avenir*, résumé ce que la raison et la religion peuvent dire de plus puissant en faveur de ce dogme consolant. Norvins a composé un poëme sur l'*Imm. de l'âme*, 1822 ; Palearius, Parisetti, etc., l'ont chantée en latin.

IMMORTELLE, nom vulgaire appliqué à plusieurs espèces de plantes, à cause de la durée de leurs fleurs. Les espèces qu'il désigne le plus souvent sont : le *Gnaphalium*, de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, qui croît naturellement en France, et dont les fleurs, formées d'écailles imbriquées, inflexibles et sèches, de couleur jaune ou blanche, servent à tresser ces couronnes funéraires que l'on est dans l'usage de déposer sur les tombeaux ; le *Xeranthemum annuum*, de la famille des Composées, tribu des Radiées ; c'est une plante herbacée, à feuilles lancéolées, blanchâtres en dessous ; à capitules simples ou doubles, d'une couleur bleue, violette ou gris de lin, qui persiste longtemps après que la fleur a été détachée de sa tige ; on la cultive dans les jardins ; on la colore, par différents procédés, en jaune pâle, en jaune orangé ou en noir. — On nomme *I. jaune*, l'Hélichryse d'Orient ; *I. violette* ou *à bractées*, l'Amarantine ou Gomphrène globuleuse.

IMMUNITÉS (du latin *in*, privatif, et *munus*, charge). On entend par *immunité* l'exemption de certaines charges, la jouissance de certains droits attribués à des personnes ou à des lieux privilégiés. En Égypte, la caste des prêtres était exempte de toute espèce d'impôts ; en Grèce, certains lieux consacrés aux dieux, l'Élide, le territoire de Delphes, l'île de Délos, etc., étaient affranchis de toutes charges ; il en était de même à Rome, pour les terres dites *quiritaires ;* certaines fonctions donnaient également droit à des immunités. Au moyen âge, la noblesse, le clergé, la magistrature, l'Université, les corporations, avaient leurs franchises particulières : exemption de taille, de corvées, de certains impôts, dispense de service militaire ou d'hébergement féodal, privilége de juridiction, etc. La révolution de 1789 fit disparaître les priviléges et les immunités, et rendit tous les citoyens égaux devant la loi. Il n'y a plus guère, aujourd'hui, que les ambassadeurs et les agents diplomatiques qui jouissent, grâce à leur caractère, de certaines immunités, telles que l'*inviolabilité*, le *droit d'asile*, l'*exterritorialité*.

IMPAIR, se dit de tout nombre qui ne peut pas être divisé par 2 sans donner des fractions : tels sont les nombres 1, 3, 5, 7, 9, et tous ceux dans lesquels l'un de ces chiffres occupe le dernier rang à droite. — Les anciens croyaient que le nombre impair, surtout le nombre *trois*, était agréable à la Divinité : *numero Deus impare gaudet*. Chez nous, au contraire, dans l'ancienne médecine du moins, les jours impairs étaient redoutés dans le cours d'une maladie.

IMPANATION (du latin *in*, dans, et *panis*, pain). Les Luthériens croient que la substance du pain n'est pas détruite dans la consécration de l'hostie, que le corps de J.-C. s'y trouve mêlé avec le pain même : c'est ce qu'ils appellent *impanation*. Cette doctrine est condamnée par l'Église catholique.

IMPARFAIT, temps du verbe qui rapporte le fait exprimé par le verbe à une époque passée, mais en l'indiquant comme présent relativement à un autre fait, qui est également passé. Tantôt cet autre fait est exprimé : lorsque j'entrai, elle *chantait ;* tantôt il est

sous-entendu, comme lorsqu'il s'agit des qualités habituelles d'une personne qui n'est plus : Ex. : Il *était* bon, généreux; sous-entendu, de son vivant. — On appelle aussi l'imparfait *passé simultané.*

IMPARI-PENNÉ (du mot *impair*), se dit d'une feuille pennée dont le pétiole est terminé à son extrémité par une seule foliole. Telles sont les feuilles de la rose, du frêne, du jasmin, de l'acacia, etc.

IMPATIENS, nom latin de la *Balsamine. V.* ce mot.

IMPÉNÉTRABILITÉ, propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace. Cette propriété est essentielle à la matière, comme l'étendue. Cependant, il se trouve des circonstances où deux corps semblent se pénétrer; ainsi, 1 volume d'eau et 1 volume d'alcool étant mélangés, le volume du mélange est moindre que la somme des volumes mélangés; 1 volume d'azote et 3 volumes d'hydrogène donnent 2 volumes d'ammoniaque. Cette pénétration apparente s'explique par la présence d'intervalles plus ou moins grands que les corps laissent toujours entre leurs parties. — L'impénétrabilité des corps est perçue par le tact, à l'occasion de la résistance qu'ils opposent à la main qui les presse.

IMPENSES (du latin *impensa*, dépense), se dit, en Jurisprudence, des dépenses qu'on fait pour entretenir, pour améliorer un bien qui appartient à autrui ou qui ne nous appartient qu'en partie. Le Code Nap. (art. 861-62 et 1634-35) distingue trois sortes d'impenses : les *I. nécessaires*, sans lesquelles la chose serait périe ou considérablement détériorée; les *I. utiles*, qui ne sont pas absolument nécessaires, mais qui augmentent la valeur de la chose; et les *I. voluptuaires*, ou de pur agrément, qui ne font qu'embellir la chose sans en accroître la valeur. — Il est de droit de rembourser les *I. d'amélioration* à celui qui les a faites (Code Nap., art. 861, 1634, etc.).

IMPÉRATIF (du latin *imperare*, commander). C'est, d'après l'étymologie, le mode du verbe que l'on emploie pour commander; on s'en sert également pour exhorter, pour conseiller, pour prier. Dans la plupart des langues, notamment en français et en latin, l'impératif n'a qu'un temps, le présent, quoiqu'on puisse lui donner quelquefois une forme de futur passé : *Ayez fini* cela quand je viendrai; en grec, l'impératif a des formes particulières pour l'aoriste et le parfait. Dans aucune langue, l'impératif n'a de 1re personne, parce qu'on ne se donne pas d'ordre à soi-même, ou du moins parce que, dans les cas où on le ferait, ce ne serait qu'en scindant pour ainsi dire son individualité en deux personnes, dont l'une donnerait l'ordre et l'autre le recevrait. — On substitue souvent à l'impératif le subjonctif, comme en latin, ou l'infinitif, comme en grec et quelquefois en italien.

*Impératif catégorique*, nom sous lequel Kant et ses disciples désignent la loi morale, pour exprimer le caractère obligatoire des devoirs qu'elle impose.

IMPÉRATOIRE (du latin *imperator*, empereur, par allusion aux propriétés merveilleuses que l'on attribuait autrefois à cette plante), *Imperatoria*, genre de la famille des Ombellifères, renferme des herbes à racines vivaces, à fleurs petites, assez semblables à celles du persil et de la carotte, à parasol sans involucre, mais munies d'involucelles formées d'un petit nombre de folioles. L'espèce type est l'*Impératoire commune*, à fleurs blanches, dont la racine contient un suc laiteux, âcre, d'une odeur aromatique particulière, et une huile essentielle excitante, préconisée autrefois contre la fièvre muqueuse, le cancer et le *delirium tremens.* Elle croît naturellement dans les prés élevés.

IMPERFORATION (du latin *in*, négatif, et *perforare*, percer), occlusion permanente de canaux ou d'ouvertures qui, naturellement, doivent être libres et communiquer avec l'extérieur, comme la bouche, l'anus, les paupières. Tantôt l'*imperforation* est un vice congénial de conformation, tantôt elle est le résultat de la réunion, de l'adhésion accidentelle des parois d'un canal, à la suite d'une plaie ou d'une inflammation; dans ce dernier cas, elle prend le nom d'*oblitération.*

IMPÉRIALE, monnaie d'or de l'Empire russe équivalente à dix roubles. On distingue l'*I. de* 1755, qui vaut 52 fr. 38 c.; l'*I. de* 1763 (41 fr. 29 c.); l'*I. de* 1792 (41 fr. 36 c.); l'*I. de* 1801 (40 fr. 56 c.). Il y a aussi des *demi-impériales*, dites *I. de* 5 *roubles*, dont la valeur est moitié moindre. Depuis 1802, on ne frappe que des demi-impériales (20 fr. 36 c.).

IMPÉRIALE, jeu de cartes, ainsi nommé, dit-on, en l'honneur de l'empereur Charles-Quint, qui le mit en vogue. Ce jeu, analogue au piquet et à la triomphe, se joue à deux. On marque *une impériale*, soit quand on a dans son jeu 4 as, 4 rois, 4 dames, 4 valets, 4 sept ou les 4 cartes supérieures d'une même couleur, soit quand on a gagné six points, un à un, en faisant autant de levées successives. La partie est gagnée par celui qui a fait le plus tôt *cinq impériales*, c.-à-d. autant de fois six points. Il y a toujours un atout : si l'on joue à deux, c'est la couleur de la retourne. Avant de jeter les cartes, chacun annonce son plus haut point en une couleur, et ce plus haut point vaut un point au joueur supérieur en cartes. A chaque carte jetée, l'adversaire doit fournir; sinon, il doit couper. Celui qui prend un *honneur* (une des 4 cartes supérieures d'atout ou leur sept) avec un *honneur supérieur*, marque deux. A la fin de la partie, on décompte les levées, et l'on marque autant de points qu'on a de levées au-dessus de 6; enfin, quand un des joueurs a une impériale, l'adversaire perd tout ce qu'il a de points ne faisant pas une impériale entière : c'est ce qu'on appelle *descendre* ou *débadiner.*

IMPÉRIALE OU COURONNE IMPÉRIALE, espèce de plante du genre *Fritillaire. Voy.* ce mot. — Variété de Prune longue et grosse. *Voy.* PRUNIER.

IMPERMÉABLE (d'*in*, part. négat., et *permeare*, passer à travers), se dit, en Physique, des substances qui ne se laissent point traverser par certains fluides, par les liquides notamment : ainsi, le verre, la terre glaise, la cire, le caoutchouc, la gutta percha, etc., sont imperméables à l'eau. — On fabrique, pour les différents usages de l'économie domestique, un grand nombre de *tissus imperméables*, la plupart en toile cirée ou en caoutchouc. *Voy.* TISSUS.

IMPERSONNEL, se dit, en Grammaire, de certains verbes défectueux qui ne se conjuguent dans tous leurs temps qu'à la 3e pers. du singulier, comme *il faut, il pleut, il neige, il tonne*, etc. Ces verbes sont ainsi nommés parce qu'ils ne se rapportent à aucune *personne*, et que le sujet reste indéterminé. On les a aussi appelés *unipersonnels* parce qu'ils n'ont jamais qu'une seule personne. Certains verbes passifs, neutres, pronominaux, deviennent impersonnels lorsque le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, comme dans ces phrases : *Il a été ordonné que...; il est survenu des événements*, etc.

IMPETIGO (mot qui en latin signifie *dartre*, et qu'on fait venir d'*impetere*, envahir), affection cutanée, caractérisée par de petites pustules agglomérées ou séparées, dont l'humeur ne tarde pas à se dessécher en croûtes épaisses, d'un jaune clair, semblables à du miel ou au suc gommeux de certains arbres. L'*impétigo* occupe le plus souvent la face, surtout les joues; il attaque de préférence les enfants à l'époque de la première dentition (on le nomme alors vulgairement *gourmes, croûtes de lait*), les individus jeunes, les femmes à teint frais et à peau fine. Le traitement de l'impétigo se borne quelquefois à des soins de propreté; souvent, néanmoins, des bains locaux ou généraux, des lotions avec l'eau froide ou

avec l'eau de son, la décoction de fleurs de guimauve, le lait, l'émulsion d'amandes ou l'eau de son, sont employés avec avantage dans la première période, en même temps qu'on prend un ou plusieurs purgatifs légers. Quelques jours après, les lotions alcalines ou avec l'eau végéto-minérale contribuent à hâter la guérison. Souvent aussi il convient d'employer les moyens généraux propres à agir sur la constitution.—On nomme aussi cette espèce de dartre *Mélitago* (de *meli*, miel), parce que l'humeur qu'elle répand a la couleur et la consistance du miel.

IMPÉTRANT (du latin *impetrare*, obtenir), terme employé dans les Administrations pour désigner celui qui a obtenu un titre, un diplôme, une charge, etc.

IMPEY, ou *Oiseau d'or*. *Voy.* LOPHOPHORE.

IMPONDÉRABLES (FLUIDES), de la particule négative *in*, et de *pondus*, poids. *Voy.* FLUIDES.

IMPORTATION (du latin *in*, en, intérieurement, et *portare*, porter), action d'introduire à l'intérieur d'un État des provenances de pays étrangers. A ce mot s'oppose celui d'*exportation*. *Voy.* EXPORTATION, COMMERCE et DOUANES.

IMPOSITION (du latin *imponere*, mettre dessus). Dans l'Administration financière, ce mot est synonyme d'*impôts* ou *contributions*. *Voy.* ces mots.

En Typographie, on nomme *imposition* l'arrangement méthodique des pages dont se compose une feuille d'impression, arrangement qui doit être tel que, la feuille étant imprimée et pliée, toutes les pages se trouvent dans l'ordre indispensable pour être lues de suite : ce travail est confié à un des plus habiles compositeurs, qu'on appelle le *metteur en pages*.

*Imposition des mains*, cérémonie en usage chez les Juifs et les Chrétiens. Chez les premiers, c'était en lui tenant les mains étendues sur la tête qu'un père bénissait son enfant, qu'un prêtre appelait sur la tête d'une personne la protection du ciel; qu'on ordonnait un lévite ou un magistrat. Chez les Chrétiens, plusieurs sacrements, tels que la confirmation et l'ordination, se confèrent par l'imposition des mains. De cette pratique est résultée cette croyance superstitieuse, longtemps répandue dans le vulgaire, que certaines personnes ont le don de guérir les maladies par la seule imposition des mains.

IMPOSTE (du latin *in*, sur, et *postis*, jambage de porte). En Architecture, on nomme ainsi l'assise qui couronne le jambage ou pied-droit d'une arcade, et sur laquelle pose la première pierre qui commence à former le cintre de l'arcade. L'imposte est ordinairement marquée par une moulure dont le profil est conforme à l'ordre auquel appartient l'arcade dont elle fait partie. — On donne vulgairement le nom d'*imposte* à la partie fixe qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée, et qui en diminue la hauteur. L'imposte est pleine ou à jour; quand elle est à jour, on nomme aussi *imposte* le châssis vitré qui la remplit.

IMPOTS (du latin *imponere*, poser sur, charger), sommes que payent les citoyens pour contribuer à subvenir aux charges publiques. On les nomme aussi *Contributions*.— Pour la distinction des diverses sortes d'impôts perçus en France, *Voy.* CONTRIBUTIONS et BUDGET. — Pour ce qui concerne le mode de recouvrement des impôts, *Voy.* PERCEPTION.

Des opinions fort diverses ont été professées par les Économistes sur la meilleure manière d'asseoir les impôts. Les uns veulent un impôt unique, qu'ils font peser soit sur la terre seulement, comme Quesnay et les Physiocrates, soit sur le revenu total de chaque citoyen, comme l'*income-tax* des Anglais; les autres veulent qu'il y ait autant de sortes d'impôts qu'il y a de sortes de valeurs, et que toutes les valeurs soient atteintes : c'est à peu près ce qui a lieu en France. En outre, l'impôt doit être, selon les uns, purement *proportionnel*, c'est-à-dire de tant pour cent, quelle que soit la fortune de l'imposé; selon les autres, *progressif*, chacun payant une portion de ses revenus d'autant plus forte qu'il est plus riche, c.-à-d., par exemple : un dixième sur mille francs (soit 100 fr.), un cinquième sur dix mille francs (soit 2000 fr.), et ainsi de suite. Quoique l'impôt progressif semble à certains égards plus conforme à l'équité, il a le tort de décourager le travail et l'économie; il offre d'ailleurs dans la pratique des inconvénients qui, malgré des tentatives réitérées, ont jusqu'ici empêché de l'admettre définitivement. Cependant, il est appliqué en France, dans une mesure modérée, à l'impôt personnel et mobilier.

Tout ce qui concerne la législation, la jurisprudence et la statistique de l'impôt a été traité en détail dans l'ouvrage de MM. Macarel et Boulatignier : *De la fortune publique en France*, Paris, 6 vol. in-8. On peut consulter aussi l'*Histoire financière de la France* de Bailly, et celle de Bresson; l'*Origine de l'impôt en France*, par M. Potherat de Thou, 1838, l'*Impôt*, par M. Ém. de Girardin, 1851, et l'*Hist. des Impôts*, de M. de Parieu, 1856.

IMPRÉCATION (du latin *precari in*, prier contre), se dit de la malédiction prononcée solennellement, avec foi pleine et entière qu'elle portera malheur à celui qu'on maudit. Chez les anciens, l'usage de l'imprécation était fréquent. On connaît l'imprécation d'Élisée contre de petits enfants moqueurs, que des ours vinrent soudain dévorer; le psaume CIX est une imprécation terrible. Balaam fut appelé par Balac pour maudire solennellement les Juifs. Les Grecs avaient de même, aux temps héroïques, des prêtres dits *arêtêrai*, c.-à-d. *maudisseurs* : c'est l'imprécation de Chrysès contre Agamemnon et les Grecs qui, suivant l'*Iliade*, amène la retraite d'Achille; deux autres exemples d'imprécations se voient encore au livre IX de ce poëme. Celle de Didon mourante n'est pas moins frappante dans Virgile. Les tragiques en offrent de même plusieurs, entre autres, chez Sophocle, celles d'OEdipe contre le meurtrier de Laïus. Quand Alcibiade fut banni, après la mutilation des Hermès, tous les prêtres de l'Attique prononcèrent des imprécations contre lui. Macrobe nous a conservé la formule d'imprécation par laquelle les généraux romains dévouaient à l'extermination les armées et les villes ennemies. Les chartes du moyen âge sont pleines d'imprécations, surtout contre ceux qui méconnaissent les priviléges du clergé ou les donations aux couvents. Les anathèmes de l'Église appartiennent au même ordre de faits. *Voy.* ANATHÈME.

L'*Imprécation* est encore une figure de Rhétorique; elle est alors une pure fiction : telle est celle que Racine met dans la bouche du grand prêtre Joad :

> Daigne, daigne, mon Dieu! sur Mathan et sur elle (Athalie)
> Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> De la chute des rois funeste avant-coureur.

On admire aussi celle de Camille dans les *Horaces*.

IMPRÉGNATION (du latin *prægnatio*, gestation), action de faire pénétrer dans un corps les molécules d'un autre. En Physiologie et en Botanique, c'est l'acte par lequel le germe est vivifié. Ce mot est synonyme de *fécondation*. — *Imprégnation* se prend aussi quelquefois dans le sens d'imbibition.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, se dit des choses contre lesquelles la prescription ne peut être admise. *Voy.* PRESCRIPTION.

IMPRESSES (ESPÈCES), terme de Scolastique. *Voy.* ESPÈCES.

IMPRESSION (de *premere in*, presser sur), action d'imprimer, et par suite procédé ou ensemble de procédés par lesquels on imprime. On distingue l'*I. typographique*, l'*I. lithographique*, l'*I. en taille-douce*, l'*I. sur papiers peints*, l'*I. sur étoffes*. Pour les deux premières, on trouvera les détails essentiels aux articles IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE.

L'*Impression* dite *en taille-douce* est l'impression des gravures en creux : on obtient les copies de ces

gravures, c.-à-d. les *estampes*, en transportant sur le papier, au moyen d'une pression entre deux rouleaux de bois dur, une encre épaisse préalablement posée dans les creux de la planche de métal. C'est Maso Finiguerra, artiste de Florence, qui inventa, vers 1452, l'art d'imprimer les estampes.

L'*Impression des papiers peints* s'opère le plus souvent au moyen de planches de bois gravées en relief. On emploie autant de planches qu'il y a de couleurs dans le dessin; chaque planche, après avoir reçu la couleur convenable, est appliquée sur le papier, et l'on porte un soin tout particulier à poser bien exactement les repères les uns sur les autres. Il suffit d'une simple pression des mains et du corps, aidée au plus d'un coup de marteau, pour opérer l'application voulue. On imprime aussi au rouleau, comme pour les tissus.

L'*Impression sur tissus* se fait: 1° à main d'homme, sur une table, et à peu près par les mêmes procédés que celle sur papiers peints; 2° par des machines à planches plates; 3° *au moyen de rouleaux*; 4° *par la perrotine*. L'impression au rouleau se fait avec un cylindre de cuivre de 12 à 14 centimètres de diamètre, et dont la longueur est égale à la largeur du tissu qu'il s'agit d'imprimer. Les dessins à reproduire ont été gravés en creux sur ce cylindre autant de fois qu'il peut les contenir. Le cylindre peut être mis en mouvement au moyen d'un appareil. Il est placé horizontalement. Le bas du pourtour plonge dans un bain de couleur, mais une racloire élastique enlève la couleur partout où il n'y a pas de dessin: la région du cylindre portant ainsi de la couleur dans tous ses creux, et n'en offrant nulle part ailleurs, arrive ensuite au tissu, qui se déroule avec la même rapidité que le cylindre et qui s'applique sur lui. Une pièce de 36 mètres de long est ainsi imprimée en 4 ou 5 minutes. — Pour la perrotine, dont le nom est dû à son inventeur Perrot, elle a sur les moyens ordinaires des avantages analogues à ceux que les presses mécaniques à la vapeur offrent en typographie sur les presses à bras. *Voy.* TOILES PEINTES.

En Psychologie, on appelle *Impression* l'effet produit sur nos organes par l'application des corps ou par leur action à distance: c'est un ébranlement qui se transmet par les nerfs jusqu'au centre cérébral, et à la suite duquel naît la sensation. On a souvent confondu l'*impression* et la *sensation*: cette confusion conduit directement au matérialisme.

**IMPRIMERIE** ou TYPOGRAPHIE. Ces noms désignent à la fois l'art d'imprimer ou de reproduire les écrits par des caractères en métal fondus et assemblés, et l'établissement dans lequel on se livre à la pratique de cet art. L'art de l'imprimerie se compose essentiellement de deux éléments bien distincts: la *composition* et le *tirage*. La composition est l'assemblage des lettres dont l'ensemble doit représenter fidèlement la *copie* ou le manuscrit. Elle est exécutée par des ouvriers dits *compositeurs* qui, placés debout devant de vastes *casiers*, dont chaque compartiment ou *cassetin* renferme une seule espèce de lettres, prennent dans chaque *cassetin*, et avec une merveilleuse rapidité, la lettre qui convient. Leur œuvre achevée, le *metteur en pages* réunit les parties composées par les divers compositeurs, les assemble, fait des pages conformes à la *justification* adoptée, et les met dans des châssis de fer qui ont la grandeur de la feuille et qu'on appelle alors *formes*. Puis, il en est fait des épreuves qui sont soumises successivement au *correcteur* et à l'*auteur*. — Le *tirage* est confié à une classe distincte d'ouvriers, dits *ouvriers à la presse*, *pressiers* ou *imprimeurs* proprement dits. Il s'exécute au moyen de *presses*, que manœuvrent 2 ouvriers: l'un, à l'aide d'un *rouleau* (précédemment de *balles*), étale l'encre sur la forme, préalablement posée à plat sur le *marbre* de la presse; l'autre étend sur un *tympan* la feuille de papier blanc à imprimer, l'y fixe à l'aide de deux *pointures* ou petits piquants perpendiculaires, couvre au moyen d'un châssis appelé *frisquette* les marges qui doivent rester blanches, puis renverse le tout sur la forme, fait avancer celle-ci, au moyen d'une manivelle, sous une plaque de fonte dite *platine*, qui est aussi grande que le marbre, et, en tournant une vis de pression à l'aide d'un *barreau*, qu'il tire à lui, presse fortement la feuille contre le caractère, qui alors y laisse son empreinte: c'est ce qu'on nomme le *foulage*. Depuis quelques années, le travail a été considérablement simplifié par l'invention des *presses mécaniques* (*Voy.* ce mot). — La direction générale et la surveillance des travaux est exercée par un *prote* (du grec *prôtos*, premier), qui distribue l'ouvrage et surveille tous les employés.

Quinze villes se sont disputé l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie: Mayence, Strasbourg, Harlem, et Bamberg sont celles qui y ont le plus de titres. L'obscurité qui règne sur ce point vient: 1° de ce que l'on n'arriva que graduellement à l'emploi des procédés qui furent définitivement adoptés, et de ce que l'on a souvent appliqué le nom d'imprimerie au simple emploi de planches gravées soit sur bois (*xylographie*), soit sur métal; 2° de ce que les inventeurs tinrent leur procédé secret pour l'exploiter avec plus d'avantage. Néanmoins, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que le véritable inventeur des caractères mobiles, qui forment la partie essentielle de la typographie, est Jean Gutenberg, qui résida d'abord à Strasbourg, puis à Mayence; on lui associe Faust et Schæffer, de Mayence, qu'il s'adjoignit en effet, et qui perfectionnèrent sa découverte: c'est vers l'an 1436 qu'on place les premiers essais. De Mayence et de Strasbourg, l'art nouveau se répandit rapidement dans les principales villes d'Allemagne et des Pays-Bas; il fut introduit à Rome en 1467, apporté à Paris en 1470 par Ulric Gering, et porté en Angleterre en 1473 par Caxton; il ne pénétra en Russie qu'en 1553. Depuis, cet art a reçu de nombreux perfectionnements, dus surtout au travaux des Aldes, des Elzevirs, des Etiennes, des Didot, des Crapelet, des Baskerville, des Ibarra, des Bodoni.

L'art de l'imprimerie paraît avoir été connu en Chine bien avant d'être pratiqué en Europe; mais les Chinois se servaient plutôt de planches gravées que de caractères mobiles, quoique ces derniers se trouvent décrits dans leurs livres dès le xᵉ siècle de notre ère.

Parmi les nombreux ouvrages publiés sur l'art de l'imprimerie, on remarque le *Traité de Typographie* et le *Traité de l'origine et des progrès de l'Imprimerie*, de H. Fournier; les *Progrès de l'imprimerie*, de Crapelet, 1837; l'*Histoire de l'imprimerie par les monuments*, de Duverger, 1840; l'*Hist. de l'Imprimerie*, de P. Dupont, 1854, et l'art. *Typographie* d'A.-F. Didot dans l'*Encyclopédie moderne*.

*Imprimerie nationale* (précédemment *I. royale*), aujourd'hui *I. impériale*, célèbre établissement typographique, situé à Paris, Vieille rue du Temple. Fondée par Louis XIII en 1640, elle fut longtemps connue sous le nom d'*I. du Louvre*, parce qu'elle était d'abord placée dans ce palais. En 1815, elle fut mise en régie et concédée à M Anisson-Duperron; ce privilége a depuis été aboli. L'Imprimerie nationale avait autrefois le monopole des impressions faites au compte de l'État; ce privilége a été supprimé en 1820. L'Imprimerie nationale est dans les attributions du ministre de la Justice; elle est spécialement chargée de la distribution et du débit des lois, ordonnances, règlements et actes de l'autorité publique, etc. Elle imprime les ouvrages de sciences et d'arts publiés aux frais du Gouvernement; elle se charge également d'imprimer, aux frais des auteurs, sur l'autorisation du garde des sceaux, les ouvrages composés, en tout ou en partie, de caractères étran-

gers. Cet établissement est surtout riche en caractères orientaux.

IMPRIMEUR. On distingue : *Imprimeur en lettres*, *I. lithographe*, *I. en taille-douce*. Pour la partie technique de cette profession, *Voy.* IMPRIMERIE, IMPRESSION, LITHOGRAPHIE.

Les actes législatifs qui se rapportent à la profession d'imprimeur remontent aux lettres patentes de Charles VIII (mars 1488), qui accordent aux imprimeurs-libraires les privilèges et prérogatives de l'Université. Ces privilèges, confirmés le 9 avril 1513, furent souvent renouvelés depuis, et, en dernier lieu, par le règlement du 28 février 1723. Aujourd'hui, les lois qui régissent cette industrie sont le décret du 5 févr. 1810 qui met l'imprimerie et la librairie sous la surveillance du Gouvernement ; la loi du 21 oct. 1814 qui porte (titre XI, art. II) : «Nul ne sera imprimeur, s'il n'est breveté du roi et assermenté ;» l'ordonn. du 24 oct. 1814 qui oblige les imprimeurs à faire à la direction de la librairie la déclaration des ouvrages qu'ils se proposent de publier et à en déposer 2 exemplaires. Les brevets sont délivrés par le ministre de l'Intérieur. Un décret du 22 mars 1852 attribua momentanément ce soin au Min. de la Police.

Pour les obligations particulières relatives à la presse périodique, *Voy.* PRESSE et JOURNAUX.

IMPROMPTU (du latin *in promptu*, sur-le-champ), petite pièce de vers improvisée. L'impromptu doit être court, vif, et comme d'un seul jet : peut-être un peu de négligence ne lui messied-il pas. La plupart des impromptu sont des madrigaux ; quelques-uns sont des épigrammes. Au XVII^e siècle, on donnait souvent des bouts rimés à remplir impromptu.

IMPROVISATION (du latin *improvisus*, imprévu), se dit et de l'œuvre improvisée et de l'acte par lequel on improvise, c.-à-d. par lequel on compose instantanément un morceau d'art. On peut improviser dans tous les arts ; mais généralement la musique et la littérature sont ceux qui prêtent le plus à l'improvisation. En Littérature, on donne souvent le nom d'*improvisations* à des discours qui se prononcent à la tribune, au barreau, dans la chaire sacrée, ou dans les cours publics, lorsque les paroles n'ont pas été préparées. Mais c'est l'improvisation en poésie qui semble surtout mériter ce nom.

La souplesse et la richesse de l'idiome sont pour beaucoup dans la facilité avec laquelle l'on improvise des vers. Aussi, depuis le XV^e siècle, l'Italie n'a-t-elle jamais été sans improvisateurs ; quelques-uns ont mérité la célébrité : au XV^e siècle, Serafino d'Accolta et Bernardo Accolti, dit l'*Unico Aretino* ; au XVI^e, Marone, Quercio et Silvio Antoniano ; au XVIII^e, Perfetti, Zucco, Métastase, et surtout la Corilla, qui fut couronnée au Capitole en 1776, et qui a fourni à M^me de Staël l'idée de sa *Corinne* ; de nos jours enfin, Sgricci, Cicconi, Bindocci, Sestini et l'improvisatrice Rosa Taddei. Toutefois, aujourd'hui quelques autres nations peuvent, quoique en bien moindre nombre, citer aussi des poëtes doués du talent de l'improvisation : tels sont MM. de Clercq en Hollande, Wolf d'Altona et Langenschwarz en Allemagne, Eugène de Pradel en France. Les anciens ont peu connu l'art de l'improvisation. Cependant on a prétendu que les rapsodes improvisaient.

IMPULSION (du latin *impellere*, pousser), se dit, en Mécanique, de la force qui agit sur un corps avec une vitesse finie, pendant un instant d'une durée infiniment petite, et, pour ainsi dire, inappréciable : ainsi, l'expansion instantanée de la poudre qui chasse la balle hors du fusil est une force d'impulsion.

IMPUTATION, se dit, en Droit, de l'action d'attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme. Toute imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel ce fait est imputé constitue une diffamation. *Voy.* DIFFAMATION et INJURE.

*Imputation de payement*. Elle peut être faite par le débiteur ou par le créancier ; elle peut résulter de la loi ou des conventions. Le débiteur de plusieurs dettes a le droit de déclarer, lorsqu'il paye, quelle dette il entend payer. Faute de déclaration, l'imputation se fait sur la dette la plus ancienne (C. c., 1253-56).

INALIÉNABILITÉ (d'*in*, privatif, et *alienus*, autrui). C'est l'état d'un bien, d'un droit, d'une chose quelconque, dont l'aliénation est prohibée. Les choses inaliénables sont celles qui sont hors du commerce, les biens des mineurs, des interdits, des femmes mariées sous le régime dotal, des communes et des établissements publics ; les biens frappés de substitutions ou érigés en majorats, les pensions militaires et celles de la Légion d'honneur, le domaine de l'État. Cependant, parmi les biens qu'on vient de distinguer, il y en a qui peuvent être aliénés dans certains cas spécifiés par la loi et à des conditions déterminées.

INAMOVIBILITÉ (d'*in*, particule négative, et *amoveri*, être détourné), caractère donné par la loi à toute fonction publique dont le titulaire ne peut être dépossédé, et qu'il ne peut cesser d'exercer que par démission, excès d'âge, forfaiture, mort civile ou naturelle. En France, l'inamovibilité des juges est une des règles les plus importantes du Droit public : elle est indispensable pour l'indépendance de la magistrature. Consacrée dès le XV^e siècle par l'édit de Louis XI du 21 oct. 1467, religieusement respectée jusqu'à la Révolution, elle fut abolie par l'Assemblée constituante. La constitution de l'an VIII la rétablit ; la charte de 1814 et celle de 1830 la consacrèrent. Les procureurs généraux, les procureurs impériaux et leurs substituts, bien qu'étant magistrats, ne jouissent pas du privilège de l'inamovibilité. Aucun des fonctionnaires de l'ordre administratif n'est inamovible.

INANITION (du latin *inanis*, vide), état d'une personne qui est soumise à une privation continue de subsistance ou à une alimentation insuffisante (*Voy.* FAIM et ABSTINENCE). Le D^r Chossat a publié des *Recherches expérimentales sur l'inanition* (1844).

INAPPÉTENCE, défaut d'appétit. *Voy.* APPÉTIT.

INAUGURATION (d'*augure*). Chez les Romains, c'était la cérémonie qui avait lieu toutes les fois qu'un citoyen était appelé à faire partie du collége des *augures*, ou qu'il était question de choisir un emplacement pour élever un temple, une ville, un théâtre, etc. L'inauguration était ainsi appelée parce qu'elle consistait à consulter les augures sur la bonté du choix. *Voy.* AUGURE.

Aujourd'hui, ce mot est synonyme de *dédicace*, *consécration*, *bénédiction*, ou d'*ouverture* d'une entreprise ; il se dit en général de l'action de livrer pour la première fois aux regards ou à l'usage du public un monument quelconque, civil ou religieux, ou d'installer un établissement nouveau, ainsi que des cérémonies et discours qui accompagnent ces actes.

INCANDESCENCE (du latin *incandescere*, blanchir), état d'un corps que l'on a chauffé au delà de la chaleur rouge, et jusqu'à ce qu'il présente sur sa surface une couleur blanche très-éclatante.

INCANTATION, synon. d'*Enchantement*. *V.* ce mot.

INCAPACITÉ. En Droit, c'est le défaut de qualité pour accomplir quelque acte permis ou prescrit par la loi. Les incapacités dérivent de la nature, ou sont fondées sur l'intérêt général de la société. Elles sont toutes déterminées par la loi. En principe, les incapacités cessent avec les causes qui les avaient produites.

Sont incapables de contracter : les mineurs, les interdits, les femmes mariées dans les cas exprimés par la loi, et généralement tous ceux à qui la loi interdit certains contrats (Code Nap., art. 1124). — La loi déclare incapables de succéder les enfants adultérins et les parents qui n'étaient pas conçus au moment de l'ouverture de la succession (a. 725-727).

INCARNATIFS (du latin *caro, carnis*, chair). Les anciens chirurgiens appelaient *incarnatifs* tous les agents thérapeutiques auxquels ils attribuaient la propriété de favoriser l'*incarnation*, c'est-à-dire la *régénération des chairs*, dans les plaies avec perte de substance : tels étaient les balsamiques, les onguents, les teintures, etc. — Ils comptaient dans la guérison de ces plaies cinq temps ou périodes : l'inflammation, la suppuration, la détersion, l'*incarnation* et la cicatrisation. On a reconnu que cette théorie était fondée sur des faits mal observés.

INCARNATION (du latin *in*, dans, et *caro, carnis*, chair). C'est l'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, et l'acte par lequel cette union s'est opérée. Il est de foi que le Verbe divin, le Fils de Dieu, s'est fait homme par l'opération du S.-Esprit dans le sein de la Ste Vierge pour nous sauver.

On trouve de prétendues incarnations dans les mythes de l'Orient. Dans l'Inde, Vichnou s'incarne 10 fois.

En Médecine, *Incarnation* signifie régénération des chairs. *Voy.* INCARNATIFS.

INCENDIE, INCENDIAIRE (du latin *incendere*, enflammer), destruction totale ou partielle par le feu, d'un édifice, d'une forêt, d'une récolte, etc. Les vices de construction, les habitations en bois, le défaut de prévoyance et de secours en sont les causes ordinaires. C'est surtout dans l'Orient, dans les pays du Nord et dans l'Amérique que les incendies sont le plus fréquents et le plus terribles : on cite surtout dans ces derniers temps ceux de Constantinople (1782 et 1784), de Berghem (1841), de Hambourg (1842), de New-York (1835), de la Nouvelle-Orléans et de Charleston (1838), de San-Francisco (1848 et 1851). Les pays les plus civilisés y sont également exposés : témoin l'incendie de Londres (1666), celui de Salins (1825), de l'entrepôt de Bercy (1820) ; presque tous les théâtres de Paris et de Londres ont été incendiés.

Depuis la fin du siècle dernier, les secours contre les incendies ont été organisés en France avec beaucoup de sollicitude et d'intelligence : toutes les communes ont été pourvues de pompes à incendie, de seaux en cuir ou en toile imperméable ; dans les villes, on y a ajouté toutes sortes de machines propres au sauvetage des hommes ou des effets ; on a formé des compagnies de *Sapeurs-Pompiers* (*Voy.* ce mot) ; enfin la loi du 24 août 1790 a confié à l'autorité municipale le soin de prévenir les incendies et l'a armée de tous les pouvoirs nécessaires à cet effet. En même temps une foule de *Compagnies d'assurances* se sont formées de toutes parts pour réparer les pertes résultant de ces sinistres. *Voy.* ASSURANCES.

La loi française punit de mort l'incendiaire qui met le feu à des propriétés de l'État, à des lieux habités, et toutes les fois que l'incendie a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes. Le feu mis à des lieux non habités, à des forêts, à des récoltes, est puni des travaux forcés à perpétuité. L'incendiaire qui met le feu à des objets à lui appartenant est puni de la reclusion, et des travaux forcés à temps, s'il résulte de cet incendie préjudice pour autrui. L'incendie par imprudence ou par négligence entraîne des dommages-intérêts, plus une amende de 50 à 500 fr. ; la menace d'incendie entraîne un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et une amende de 25 à 600 fr. (Code pénal, 434-75). La loi du 28 avril 1832 étend ces peines à ceux qui incendient leurs propres biens après les avoir fait assurer.

INCESTE (d'*in*, particule négative, et *castus*, chaste), crime qui se commet par un commerce coupable entre personnes qui sont parentes ou alliées dans les degrés prohibés par l'État ou par l'Église, c.-à-d. entre ascendants et descendants légitimes, naturels, ou par alliance (père et fille, mère et fils, beau-père et belle-fille, belle-mère et beau-fils), et entre parents au 2e degré (frères et sœurs). L'inceste était autrefois puni de mort. Chez quelques peuples, cette peine subsiste encore. En France le Code pénal ne range pas l'inceste parmi les crimes qualifiés : il est implicitement compris dans l'*attentat à la pudeur* et puni comme tel ; s'il est accompagné de violence, il prend le caractère de *viol*. Les enfants incestueux n'ont droit qu'à des aliments. Ils ne peuvent jamais être légitimés, et n'ont aucun droit sur les successions (Code Napoléon, art. 331, 335, 862).

L'inceste joue un grand rôle dans la Fable et dans les tragédies grecques : l'histoire d'Œdipe et de Jocaste a surtout été féconde en situations pathétiques.

INCHOATIF (du latin *inchoativus*, fait de *inchoare*, commencer), se dit en Grammaire des verbes qui expriment le commencement d'une action. En français, *vieillir, s'endormir, verdir, jaunir*, etc., sont des verbes inchoatifs. En latin, il en est de même des verbes en *esco*, dérivés pour la plupart de verbes en *eo*, comme *augesco*, formé d'*augeo*.

INCIDENCE (du latin *incido*, tomber dedans ou sur), se dit en Mécanique de la direction suivant laquelle un corps en frappe un autre. — En Optique, on nomme *angle d'incidence*, l'angle compris entre un rayon incident sur un plan et la perpendiculaire élevée au point d'incidence. *Voy.* CATOPTRIQUE.

INCIDENT, se dit, en style de Procédure, de toutes demandes accidentelles qui surviennent à la suite d'une demande principale déjà pendante devant un tribunal. Les plaideurs doivent former, à la fois et par un simple acte contenant les moyens et les conclusions, toutes demandes incidentes, lorsque les causes qui y donnent lieu existent en même temps. Les demandes incidentes sont toujours portées à l'audience, et, pour abréger les délais, elles sont jugées immédiatement et par préalable, ou bien, si le fond est en état de recevoir jugement, il est statué sur le tout à la fois (Code de proc., art. 337-341).

En Grammaire, on nomme *phrase incidente* toute proposition qui dépend d'une proposition principale dans laquelle elle est enclavée : Dieu, *qui est clément*, pardonne au pécheur repentant. Elle peut être *explicative* ou *déterminative*.

INCINÉRATION (de *in*, en, dans, et *cinis, cineris*, cendre ; réduction en cendres), combustion complète des matières organiques dans le but d'en utiliser les cendres. Elle s'exécute en grand sur certains végétaux dont on extrait de la potasse et de la soude. — Les anciens réduisaient leurs morts en cendres : on a proposé depuis peu de rétablir cet usage.

INCISE (du latin *incisus*, coupé), se dit en Grammaire de tout ensemble de mots formant un sens détaché, quand il a peu d'étendue. Dans ces vers de La Fontaine (I, I, 19) :

> Nuit et jour, à tout venant,
> Je chantais, ne vous déplaise.
> Vous chantiez, j'en suis fort aise ;
> Hé bien ! dansez maintenant ;

on compte 5 incises dans les trois premiers vers.

INCISIFS (du latin *incidere*, couper). On nommait autrefois *médicaments incisifs* ceux auxquels on attribuait la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies et coagulées, et de faire cesser les obstacles qu'elles présentaient à la libre circulation des autres fluides : tels étaient les eaux minérales sulfureuses, les savonneux, etc.

*Dents incisives. Voy.* DENTS.

INCISION (du latin *incisio*), division faite dans les parties molles par un instrument tranchant. On les pratique le plus souvent avec les ciseaux ou le bistouri, pour donner issue au pus des abcès, pour extraire un corps étranger, etc.

INCISION ANNULAIRE, opération d'Agriculture, qui consiste à enlever un anneau d'écorce, de manière à atteindre jusqu'à l'aubier et à ne laisser aucune parcelle du liber. Au bout de quelques jours, un bourrelet se forme sur la plaie et finit par ressembler en tout à l'écorce, dont il ne diffère plus à la 2e an-

née. L'opération doit se faire 6 à 8 jours avant la floraison. Par ce moyen, on accélère, dans les années froides, pluvieuses et tardives, la maturation des fruits; on en augmente le volume et la qualité. On peut aussi, par ce procédé, empêcher la coulure de la vigne à l'époque de la floraison, et arrêter la croissance d'arbres trop vigoureux.

INCLINAISON (du latin *inclinatio*), désigne, en général, la tendance mutuelle de deux lignes, de deux surfaces ou de deux corps l'un vers l'autre. En Géométrie, l'*Inclinaison d'une droite* par rapport à une autre, ou par rapport à un plan, est l'angle qu'elle forme avec cette droite ou avec ce plan. — En Astronomie, l'*Inclinaison d'une planète* est l'angle que fait le plan de son orbite avec le plan de l'écliptique.

En Physique, l'*Inclinaison de l'aiguille aimantée* est l'angle que fait avec l'horizon une aiguille qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien magnétique. Une aiguille aimantée, ainsi suspendue, prend une direction horizontale quand elle est placée sur l'équateur magnétique; si on l'éloigne de cet équateur, elle incline l'une de ses extrémités sous l'horizon, et d'autant plus qu'elle se rapproche davantage des pôles; au pôle magnétique, elle serait tout à fait verticale. Dans chaque lieu cette inclinaison est différente, et l'on peut jusqu'à un certain point juger de la latitude où l'on se trouve par la quantité dont l'aiguille s'est inclinée. On prend pour mesure de cette inclinaison le plus petit des angles que forme avec l'horizon la moitié la plus basse de l'aiguille. A Paris, l'inclinaison est d'environ 67°, et c'est le pôle austral qui plonge au-dessous de l'horizon; cette inclinaison a été plus forte et paraît même tendre à diminuer encore. L'aiguille d'inclinaison est soumise à des variations diurnes, comme celle de déclinaison, mais elle a moins d'amplitude dans ses mouvements. Les appareils propres à observer l'inclinaison s'appellent *boussoles d'inclinaison*. — L'inclinaison de l'aiguille aimantée a été découverte en 1576 par Robert Norman, ingénieur en instruments dans l'un des faubourgs de Londres. *Voy.* AIGUILLE AIMANTÉE, BOUSSOLE.

INCLUS (du latin *inclusus*, enfermé), se dit, en Botanique, des étamines, lorsqu'elles ne font pas saillie au-dessus de l'orifice du périanthe.

INCOERCIBLE (du latin *incoercibilis*, qu'on ne peut retenir dans un espace déterminé). On nomme *Fluides incoercibles* les principes de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, parce que leur subtilité, en les supposant de nature matérielle, est telle qu'on ne saurait les renfermer dans aucun des vaisseaux dont nous pouvons faire usage.

INCOMBANT (du latin *incumbens*, couché sur), se dit, en Botanique, des anthères, lorsqu'elles sont attachées par le milieu, et dressées de manière que leur moitié inférieure se trouve appliquée le long du filet; des pétales, quand ils se recouvrent les uns les autres par le côté; de la radicule, lorsqu'elle est appliquée sur le milieu du dos d'un des cotylédons.

En Droit, il se prend dans le même sens qu'*imposé*, et se dit d'une charge que la loi vous impose.

INCOMBUSTIBLE (d'*in* part. négat., et *comburere*, brûler; qui ne peut pas brûler). On applique vulgairement ce nom aux substances qui ne brûlent pas dans les circonstances ordinaires : l'amiante est la substance incombustible par excellence. On rend incombustibles, c.-à-d. *moins combustibles*, les décorations des théâtres, en les imprégnant de la dissolution de certains phosphates ou silicates : les matières ainsi préparées brûlent sans flamme et avertissent du danger par l'odeur qu'elles répandent.

De tout temps, la crédulité et la superstition ont permis à certains jongleurs de se faire passer pour incombustibles : on en a vu marcher sur des charbons ardents, manier du fer rouge, avaler du plomb fondu, de l'huile bouillante, etc. Les prêtresses de Diane à Tyane, celles de la déesse Feronia, les prêtres d'Apollon à Soracte, le Juif Barchochébas chez les anciens; les *Saludadores* ou *Santiguadores* espagnols, l'Anglais Richardson au XVII[e] s., et de nos jours même plusieurs charlatans ont voulu passer pour incombustibles : ce privilége ne pouvait être dû qu'à des frictions faites avec certaines substances qu'ils tenaient secrètes. On sait en effet auj. que l'on peut préserver les corps du feu au moyen d'enduits d'alun, de silicate de potasse, de phosphate et de borate d'ammoniaque, de chlorure de calcium, d'oxyde de zinc, etc.

INCOME-TAX, mot anglais qui signifie *impôt du revenu*. L'*Income-tax* a été plusieurs fois établi en Angleterre comme un expédient ou comme une ressource extrême dans les cas graves, et chaque fois il a été l'objet de débats orageux. On a vainement tenté de l'introduire en France : il a toujours été repoussé, parce qu'il ne pourrait être établi qu'au moyen d'investigations difficiles ou d'inquisitions odieuses sur les ressources de chacun.

INCOMMENSURABLE (du latin *in*, négatif, *cum*, avec, et *mensura*, mesure), se dit, en Mathématiques, des quantités qui n'ont pas une commune mesure. Par exemple, le côté d'un carré est incommensurable avec sa diagonale, parce que le côté étant représenté par 1, la diagonale est représentée par $\sqrt{2}$ (racine carrée de 2), et qu'il n'existe aucun nombre, quelque petit qu'il soit, qui puisse être contenu exactement dans $\sqrt{2}$. De même, la circonférence du cercle est incommensurable avec son rayon.

INCOMPATIBILITÉ, impossibilité qu'il y a, selon les lois, à ce que certaines fonctions puissent être exercées en même temps par un même individu. Ainsi les fonctions de juré sont *incompatibles* avec celles de ministre, de préfet, de sous-préfet, de juge, de procureur général, de procureur de la République et de substitut, ainsi qu'avec celles de ministre d'un culte quelconque (art. 383 du Code d'Instruct. crim.). La profession d'avocat est *incompatible* avec les fonctions de l'ordre judiciaire, avec celles de préfet, de sous-préfet, etc., avec toute espèce de négoce. Les fonctions militaires sont *incompatibles* avec les fonctions administratives; celles-ci le sont avec les fonctions judiciaires. Il y a *incompatibilité* entre les fonctions de député et celles de préfet, etc. Le service de la garde nationale est *incompatible* avec les fonctions des magistrats qui ont le droit de requérir la force publique. Les fonctions de notaire sont *incompatibles* avec celles de juges, procureurs de la République, substituts, greffiers, avoués, huissiers, commissaires de police et commissaires aux ventes (art. 7 de la loi du 25 ventôse an XI).

INCOMPÉTENCE. C'est l'état du juge qui n'a pas le pouvoir de connaître d'une contestation. On distingue l'*I. matérielle* et l'*I. personnelle*. La 1[re] a lieu lorsqu'un juge connaît d'une matière attribuée à un autre juge; la 2[e] quand, dans les matières du ressort, un juge prononce entre des personnes qui ne sont point ses justiciables. *V.* COMPÉTENCE et CONFLIT.

INCOMPRESSIBILITÉ, propriété en vertu de laquelle certaines substances ne peuvent être réduites à un moindre volume par une pression quelconque. La plupart des matières dures, cassantes et friables jouissent de cette propriété. On s'est servi également du mot d'*incompressibilité* pour exprimer le peu de compressibilité des liquides par rapport aux gaz. *Voy.* COMPRESSIBILITÉ.

INCONNUE, se dit, en Mathématiques, de la quantité cherchée dans la solution d'un problème. Les quantités inconnues se représentent ordinairement par les dernières lettres de l'alphabet ($x$, $y$, $z$). Dans une équation, la puissance la plus élevée de l'inconnue constitue le degré de cette équation.

**INCONTINENCE.** En Médecine, on appelle ainsi toute infirmité qui consiste à laisser échapper involontairement de leurs réservoirs naturels les matières que ces réservoirs contiennent. Ce mot s'applique plus spécialement à l'incontinence de l'urine. Chez l'adulte et surtout chez les vieillards, cette infirmité n'est qu'un symptôme d'autres maladies très-diverses : ainsi, elle a lieu dans certaines affections de la vessie, de la prostate, du canal de l'urètre, du cerveau, de la moelle épinière; dans le cours des fièvres graves, etc. Quant à l'incontinence d'urine chez les enfants, il est quelquefois difficile d'en découvrir l'origine; elle dépend le plus souvent d'une atonie du col de la vessie. Elle est plus commune chez les garçons que chez les filles et s'observe particulièrement chez les enfants faibles et mal constitués. On la combat par une nourriture substantielle et stimulante, les bains froids, la gymnastique, un lit un peu ferme, des frictions toniques avec le vin aromatique ou avec l'eau-de-vie, etc. Souvent l'époque de la puberté amène naturellement la guérison.

**INCRASSANTS** (du latin *incrassare*, engraisser, épaissir, formé de *crassus*, gras). Les médecins humoristes donnaient ce nom aux médicaments auxquels ils attribuaient la propriété d'épaissir les humeurs : telles étaient toutes les substances mucilagineuses. Ils opposaient les *incrassants* aux *incisifs*.

**INCRUSTATION** (du latin *crusta*, croûte), nom donné aux dépôts que forment à la surface des vases qui les renferment, ou des corps qu'on y plonge, certaines eaux qui contiennent en suspension des sels insolubles ou peu solubles: ces dépôts sont ordinairement calcaires. On cite pour leur propriété incrustante les eaux d'Arcueil, près de Paris, de St-Nectaire et St-Allyre (Puy-de-Dôme), de la rivière de Voulzie, près Provins, des bains de St-Philippe en Toscane. On en a profité pour obtenir, au moyen d'un beau moulage naturel, des médailles, des vases, des statuettes, etc. Les procédés tout récents de l'*électrotypie* sont de véritables incrustations.

Par analogie, on se sert, en Anatomie pathologique, du mot *incrustation*, pour désigner les dépôts calcaires ou les plaques cartilagineuses qui se développent dans les tissus organiques ou à leur surface. — On le donne aussi à des ouvrages d'ébénisterie ou d'orfèvrerie dans lesquels on a rempli avec de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'ivoire, de l'écaille, du bois de diverses couleurs, etc., des cavités pratiquées à la surface des objets et représentant des dessins et des ornements plus ou moins riches (*Voy.* MARQUETERIE et DAMASQUINAGE). Les *mosaïques* sont des incrustations en pierre.

**INCUBATION** (du latin *incubatio*, fait de *in*, sur, et *cubare*, être couché), action par laquelle la plupart des oiseaux et certains reptiles ovipares couvent leurs œufs, c.-à-d. excitent le principe vital du germe qui y est contenu, au moyen de la chaleur de leur corps. La durée de l'incubation varie suivant les espèces : la dinde couve 32 jours, la poule de 20 à 24, la cane 29, l'oie 31, la pintade 28, le pigeon 18, le faisan 24, le paon 30 environ, etc.

On peut aussi, au moyen de fours, dits *Fours d'incubation* ou *Couveuses artificielles*, faire éclore des poulets, en suppléant par une chaleur artificielle, à la chaleur naturelle de la poule. Ce procédé, depuis longtemps pratiqué en Égypte, s'est depuis quelques années répandu en France, notamment dans la Sarthe. — C'est à l'aide d'un four de ce genre qu'on a réussi pour la première fois au Jardin des plantes de Paris, le 14 septembre 1851, à faire éclore un œuf de tortue (*Testudo mauritania*) : l'incubation avait duré deux mois.

En Médecine, on nomme *période d'incubation* le temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie et l'invasion de la maladie.

**INCUBE.** *Voy.* CAUCHEMAR.

**INCUNABLES** (d'*incunabula*, berceau), premiers produits de l'imprimerie, de son origine aux premières années du XVI^e^ siècle (jusqu'à 1512 ou 1520). — On distingue les incunables *xylographiques* ou *tabellaires*, c.-à-d. obtenus au moyen de planches de bois sculptées ou gravées, ou de toute autre planche fixe, solide, d'une seule pièce; et les incunables *typographiques*, composés en caractères mobiles.— Il n'y a pas d'incunable xylographique de date certaine; mais quelques-uns passent pour antérieurs à 1440, par exemple, la fameuse *Biblia pauperum*, et le *Catéchisme grammatical* connu sous le nom de *Donat*. Parmi les incunables typographiques, les plus anciens sont la *Bible Mazarine*, à 42 lignes par colonnes, qui est de 1450 à 1455; la *Bible* dite *de Schelhorn*, à 36 lignes, qui est de 1461 au plus tard; elle serait, suivant quelques bibliographes, la plus ancienne de toutes, et l'œuvre de Gutenberg lui-même; la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V; la *Confessio brevis et utilis*, les *Statuta moguntina*, le *Psalterium* de 1457, le *Rationale divinorum officiorum* de Durand, en 1459. —Les incunables ont été, dans ces derniers temps, l'objet d'études attentives : leur inspection fournit d'utiles données pour l'histoire de la peinture, non moins que pour celle de l'imprimerie.

**INCURABLES.** Parmi les maladies généralement réputées comme incurables se rangent le cancer, la phthisie pulmonaire, l'asthme, la goutte, l'anévrisme du cœur, les hydropisies enkystées, etc.

A Paris, plusieurs hospices sont spécialement affectés aux incurables : pour les femmes, l'*Hospice des Incurables*, de la rue de Sèvres, et la *Salpêtrière;* pour les hommes, celui *des Récollets*, faubourg Saint-Martin, et *Bicêtre*.

**INCUSE** (du latin *incusus*, frappé), se dit d'une médaille qui a été manquée à la fabrication, de sorte que l'un des côtés ou même les deux sont gravés en creux au lieu de l'être en relief.

**INDÉHISCENT** (du latin *indehiscens*, qui ne s'ouvre pas), mot par lequel on désigne toute espèce de fruit dont le péricarpe ne s'ouvre pas naturellement à l'époque de la maturité. Tels sont nos fruits à noyau, à pepins, l'orange, le gland, etc.

**INDÉFINI.** En Métaphysique, on oppose *indéfini* à *infini*. *Voy.* INFINI.

En Botanique, ce mot exprime que le nombre des parties auxquelles on l'applique n'a rien de constant, ou qu'il est inutile de chercher à le déterminer; ainsi, lorsqu'il y a plus de 20 étamines, on cesse de les compter, et on dit qu'elles sont indéfinies.

**INDEMNITÉ**, dédommagement d'un préjudice (*damnum*). *Voy.* DOMMAGE.

Il est des cas où l'État doit des indemnités : par exemple, lorsqu'un propriétaire est exproprié pour cause d'utilité publique (*Voy.* EXPROPRIATION); lorsqu'il a été pillé dans une émeute, etc.

En 1825, sous le règne de Charles X, pendant le ministère de M. de Villèle, un *milliard d'indemnité* fut voté et accordé aux émigrés dépossédés par les événements de la Révolution. La même année, une indemnité de 150 millions fut stipulée en faveur des anciens colons de St-Domingue; il n'a été payé que de faibles à-compte. — En 1849, une légitime indemnité fut allouée aux propriétaires des colonies françaises dont les esclaves venaient d'être affranchis.

On entend par *Indemnité de route* la somme allouée, aux termes de l'ordonn. du 20 déc. 1837, à tout militaire voyageant isolément et par ordre, dans l'intérieur de la France. — Le secours de 15 cent. par lieue accordé par l'autorité civile aux indigents en marche porte le même nom.

On appelle encore *indemnité* le recours que la femme a sur les biens du mari, pour les obligations auxquelles elle s'est engagée avec lui pendant le mariage, dont elle doit être indemnisée entièrement par les héritiers de son mari, quand elle re-

nonce à la communauté; mais quand elle l'accepte, elle n'a son recours que pour la moitié.

INDÉPENDANCE (JEU DE L'). *Voy.* BOSTON.

INDÉTERMINÉ. On nomme communément, en Mathématiques, *quantités indéterminées* ou *variables* celles qui peuvent changer de grandeur, qui, n'ayant pas de bornes prescrites, peuvent être prises aussi grandes ou aussi petites que l'on veut. Un problème est *indéterminé*, quand il peut admettre un nombre infini de solutions différentes. Par exemple, si l'on demande un nombre qui soit en même temps divisible par 2 et par 3, on propose un problème indéterminé, car ce nombre peut être 6, 12, 18, 24, 30, 36, etc., à l'infini.

On a donné le nom d'*Analyse indéterminée* à la partie de l'Algèbre qui traite de la solution des problèmes indéterminés. Les anciens, notamment Euclide, en avaient quelques notions; mais les véritables progrès de cette science ne datent que du temps de Viète et de Bachet de Meziriac. C'est à ce dernier qu'on doit la première solution de l'équation indéterminée du premier degré. Plus tard, Fermat, Euler, Lagrange, Legendre et Gauss étendirent beaucoup nos connaissances dans l'analyse indéterminée.

On appelle *Méthode des indéterminées* une méthode de former des séries ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition. Cette méthode, entrevue par Viète, fut développée par Descartes.

INDEX (d'*indicare*, indiquer), nom donné au second doigt de la main, parce qu'on l'emploie le plus souvent pour montrer les objets.

*Index* se dit aussi, en général, de la table alphabétique d'un livre latin ou d'un travail philologique qu'on assimile à un livre latin, table où se trouvent indiqués tous les passages où un même mot est indiqué. Un index bien fait facilite infiniment les recherches. Les *Concordances* de la Bible ont été les premiers *index* publiés; il existe aujourd'hui, pour presque tous les grands auteurs latins et grecs, de pareilles concordances. On leur laisse le nom d'index lorsqu'on les publie à la suite de l'auteur; donnés à part, avec quelques interprétations et discussions, ils forment les Lexiques spéciaux (*Lexicon Homericum, L. Xenophonteum, L. Sophocleum*, etc.), les *Apparatus* (*App. ad Ciceronem*). On trouve d'excellents *index* à la fin de tous les auteurs latins de la collection Lemaire et des auteurs grecs de la collection Didot.

*Index de la cour de Rome* (*Index librorum prohibitorum*), et par abréviation *Index*, catalogue des livres défendus par l'Église. L'examen des livres est fait par une Congrégation dite *C. de l'Index*, qui siége à Rome, et qui est composée d'un cardinal-préfet, de plusieurs autres cardinaux, de *consulteurs*, au nombre desquels est le maître du sacré palais, de l'ordre de S. Dominique, et d'un secrétaire appartenant au même ordre. La *mise à l'index* peut être prononcée non-seulement pour des ouvrages hérétiques ou dangereux, mais même pour une seule proposition *mal sonnante*: c'est ainsi que plusieurs écrits de Descartes, de Malebranche, d'Arnauld, de l'abbé Fleury, de Fénelon même, ont pu être mis à l'index, tout comme ceux de Luther, de Calvin, de Voltaire. Du reste, les livres considérés comme les moins coupables ne sont condamnés que temporairement, et avec la formule : *Donec corrigatur* ou *donec expurgetur* (jusqu'à ce qu'il soit corrigé ou expurgé) : on peut, en les corrigeant, obtenir que la condamnation soit levée.

L'autorisation particulière de lire et de garder les livres prohibés peut être accordée à certaines personnes.

Dès les premiers temps, les livres hérétiques ou dangereux furent signalés et condamnés soit par les conciles, soit par les papes : un décret du concile de Rome de 494 contient une première liste de livres condamnés. Lors de l'institution de l'Inquisition, la recherche de ces livres fut confiée à la Congrégation du St-Office; Paul IV fit dresser, en 1559, par cette congrégation, un catalogue complet des livres prohibés jusque-là: c'est à proprement parler le premier *Index*. Le concile de Trente traça les règles à suivre à l'avenir dans l'examen des livres; un nouvel *Index* fut rédigé d'après ces règles : il parut en 1564. Pie V, pour soulager la Congrégation du Saint-Office, créa, en 1565, sous le titre de *Congrégation de l'Index*, une congrégation nouvelle, qu'il lui adjoignit pour auxiliaire, et à laquelle il donna pour charge spéciale d'examiner les livres : c'est celle qui subsiste encore aujourd'hui. Sixte-Quint et Clément VIII étendirent les pouvoirs de cette congrégation. Clément VIII et Benoît XIV lui donnèrent des règlements pleins de sagesse, qui concilient l'indulgence avec le soin de l'orthodoxie.

La Congrégation publie à Rome un *Catalogue* authentique *des ouvrages mis à l'Index*; ce catalogue (souvent réimprimé, notamment à Paris en 1826, à Malines en 1852, etc.), est précédé des *Règles* du concile de Trente et des *Instructions* des papes. Il est de temps en temps complété par des *Suppléments*.

INDICATIF, un des modes du verbe, celui qui énonce le fait d'une manière directe et absolue (je *viens*, tu *dis*, il *pense*). On l'oppose surtout au *subjonctif*, qui suppose non-seulement subordination, mais contingence (*qu'il vienne, de peur qu'il ne vienne, pourvu qu'il vienne*). — L'indicatif peut se compliquer soit de négation, soit d'interrogation affirmative ou négative; en outre, il a tous les temps et toutes les nuances de temps possibles (*V.* TEMPS). — Dans les paradigmes des verbes, l'indicatif occupe ordinairement la première place.

INDICE DE RÉFRACTION, se dit, en Optique, du rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. Ces sinus sont les lignes dirigées perpendiculairement sur la normale, des points que rencontreraient la circonférence d'un cercle qui aurait pour centre le point où pénètre le rayon. On obtient l'indice de réfraction $n$ d'un corps en divisant le sinus d'incidence par le sinus de réfraction, ce qu'on exprime par la formule suivante : $\frac{\sin i}{\sin r} = n$. Cet indice est constant pour toutes les incidences dans les mêmes milieux; quand la lumière passe, par exemple, de l'air dans l'eau, il est de 4/3. Un corps est dit *plus réfringent* ou *moins réfringent* qu'un autre, suivant que la valeur de son indice de réfraction est plus grande ou plus petite que celle de ce dernier. — On appelle *puissance réfractive* d'une substance le carré de son indice de réfraction diminué de l'unité, ou $n^2 - 1$. Le *pouvoir réfringent* d'une substance est le quotient de sa puissance réfractive par sa densité.

Pour trouver l'indice de réfraction des solides, on les taille en prismes et l'on observe la déviation qu'éprouvent les rayons en passant à travers; s'il s'agit de liquides, on les observe dans des cavités prismatiques en verre. Quant aux gaz, on les enferme dans un tube dont les extrémités sont coupées obliquement, et fermées par des plaques de verre.

Les substances transparentes combustibles, par exemple, le diamant, les huiles essentielles, les résines, ont, en général, une grande puissance de réfraction; les liquides ont un pouvoir réfringent plus grand que celui de leur vapeur; les puissances réfractives d'un gaz sont proportionnelles à sa densité, ou, ce qui revient au même, le pouvoir réfringent d'un gaz est constant à toute température et à toute pression; la puissance réfractive d'un mélange ga-

zeux est égale à la somme des puissances réfractives de ses éléments; mais toutes les fois que les gaz se combinent, la puissance réfractive du produit cesse d'être égale à la somme des puissances réfractives des composants. Wollaston, Dulong, MM. Biot et Arago se sont particulièrement occupés des moyens de déterminer les indices de réfraction des corps.

INDICTION (d'*indicere*, annoncer, ordonner), nom donné sous l'Empire romain et dans l'Église à l'espace de 15 ans compris entre les publications périodiques de certains édits relatifs aux impôts. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INDIENNES. On nomme ainsi des toiles de coton peintes ou imprimées qui se fabriquent dans les Indes (surtout à Masulipatam et à Surate), ainsi que les toiles fabriquées en Europe en imitation des indiennes véritables. Les indiennes étaient autrefois un objet de luxe; elles sont aujourd'hui accessibles à tous. Les étoffes communes fabriquées en France, notamment à Mulhouse et à Rouen, et qui portent encore aujourd'hui le nom d'*indiennes*, sont aussi connues sous celui de *toiles peintes*. *Voy.* ce mot.

INDIFFÉRENCE. En Chimie, ce mot est, sous certains rapports, synonyme d'*état de neutralité*. On nomme *indifférence électro-chimique* un état de choses purement relatif qui se présente sous deux nuances différentes. Tantôt les corps se sont combinés ensemble de telle sorte qu'il en résulte une parfaite neutralisation et qu'aucun autre corps ne peut pénétrer dans la combinaison; alors toute réaction électrique cesse à l'égard des corps qui tendraient à se combiner avec le composé; mais les éléments de celui-ci conservent encore leurs réactions spécifiques sur les corps qui tendent à les décomposer. Tantôt, lorsque certains composés sont exposés à une température élevée, il y éclate subitement du feu, comme s'il s'y opérait une combinaison chimique, sans que, du moins dans la plupart des cas, leur poids augmente ou diminue; cependant leurs propriétés, et le plus souvent leur couleur, ont changé; ils sont alors dans un état d'*indifférence électro-chimique* qui ne permet plus de les combiner avec les corps pour lesquels ils avaient auparavant une grande affinité.

En Morale, *Indifférence* se dit, par rapport à la Liberté, de l'état d'une âme maîtresse de choisir entre deux partis; par rapport à la Sensibilité, de l'état d'une âme qui, placée en face d'un objet, ne le désire ni ne le repousse. L'*I. religieuse* est celle d'un homme qui ne prend nul souci des choses du salut : La Mennais l'a combattue dans son *Essai sur l'Indifférence*.

INDIGENCE. *V.* PAUPÉRISME, ASSISTANCE PUBLIQ.

INDIGÈNE (du latin *indigena*), se dit de toutes les productions animales ou végétales propres à un pays.

INDIGESTION, trouble passager et subit des fonctions digestives, qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualité, ou sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une affection morale. S'il y a seulement gêne et pesanteur de l'estomac, avec rapports, ballonnement du ventre, on rétablit la régularité de la digestion, soit en prenant une faible quantité de liqueur spiritueuse, eau-de-vie, rhum, etc., soit au moyen d'une légère infusion de thé, de camomille, de tilleul, etc., sucrée et aromatisée avec quelques gouttes d'eau de fleurs d'oranger. Si les vomissements surviennent, il faut les aider en avalant de l'eau tiède; les infusions sont également bonnes après, pour remettre l'estomac de la secousse qu'il vient d'éprouver. Enfin, s'ils se font trop attendre, que le malade reste longtemps avec du malaise, de la pesanteur de tête et des envies de vomir, il faut provoquer le vomissement en titillant la luette avec une barbe de plume ou quelque autre moyen analogue; ou bien, au besoin, prendre 5 ou 10 centigram. d'émétique.

INDIGNES. En Droit, ceux qui ont manqué à quelque devoir envers un défunt, de son vivant ou après sa mort, qui lui ont donné ou tenté de donner la mort, qui ont porté contre lui une accusation calomnieuse, etc., sont déclarés *indignes* et privés par la loi de la succession du défunt, et même des libéralités qu'il avait exercées envers eux par dernière volonté. Les enfants des indignes ne sont pas exclus de la succession (C. civ., art. 727-30).

INDIGO (de l'italien *indigo*, dérivant du latin *Indicum*, Indien, parce qu'il vient des Indes), matière tinctoriale bleue qu'on retire de l'*Indigotier* (*Voy.* ci-après). Le suc de ces plantes, dépourvu de couleur tant qu'il est emprisonné dans le tissu végétal, devient bientôt vert, puis bleu, lorsqu'on le laisse fermenter au contact de l'air, et il dépose alors peu à peu l'indigo; on réduit ce dépôt en pâte qu'on forme en petits pains de 100 grammes environ. On distingue dans le commerce de nombreuses variétés d'indigo, suivant les pays qui les produisent et les nuances qu'elles possèdent : celles du Bengale et de Guatemala sont les plus estimées. L'indigo est en masses poreuses d'un bleu à reflet cuivré, happant à la langue comme l'argile, sans saveur; il n'a d'odeur sensible qu'en grandes masses. Il est insoluble dans l'eau et l'alcool. Chauffé fortement, il répand des vapeurs pourpres, qui se condensent sur les corps froids en petites aiguilles bleues et brillantes; en même temps, il répand une odeur fort désagréable et se charbonne en partie. Il se compose en plus grande quantité d'un principe particulier appelé *indigotine* (*Voy.* ce mot), et auquel il doit ses propriétés tinctoriales ; on y trouve, en outre, de l'alumine et d'autres substances minérales en quantités variables, suivant les qualités de l'indigo.

Pour teindre avec cette matière, on la soumet d'abord à l'opération de la *cuve*, c.-à-d. qu'au moyen de certains agents chimiques, tels que la chaux et le sulfate de fer délayés dans l'eau, on la dissout et on la ramène de nouveau à l'état incolore où elle se trouve dans le suc des indigotiers; on plonge ensuite les étoffes à teindre dans cette dissolution d'indigo incolore, et on les expose au contact de l'air, qui les colore peu à peu en bleu.—Les indigotiers ne sont pas les seules plantes qui renferment de l'*indigotine* dans leurs feuilles : le Laurier-rose des teinturiers (*Nerium tinctorium*), la Renouée des teinturiers (*Polygonum tinctorium*), le Pastel, la *Wrightia tinctoria*, l'*Eupatoria tinctoria*, etc., donnent aussi de l'indigo. Tantôt on emploie directement ces végétaux pour teindre en bleu, tantôt on en extrait la couleur.

L'indigo était connu des anciens : Dioscoride et Pline en font mention. Les Romains le tiraient de l'Inde; mais ils l'employaient seulement comme couleur de peinture, parce qu'ils ne savaient pas le dissoudre. On attribue généralement aux Juifs l'introduction en Italie de l'art de teindre les étoffes par l'indigo; ils exerçaient ce métier, dès le moyen âge, dans le Levant, d'où il s'est répandu en Europe.

INDIGO BLANC, INDIGO RÉDUIT OU INDIGOGÈNE, principe incolore, solide, en lequel l'indigotine se convertit par l'action des substances réductrices, et que le contact de l'air transforme de nouveau en indigotine. L'indigo blanc renferme du carbone, de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène dans les rapports de $C^{16}H^6NO^2$.

INDIGOTIER, *Indigofera*, genre de Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, frutescentes ou sous-frutescentes, à feuilles pennées, à fleurs axillaires, composées d'un calice à 5 divisions, d'une corolle à étendard réfléchi et à carène bosselée ou éperonnée. L'ovaire est presque sessile, le légume arrondi ou quadrangulaire, ordinairement polysperme, mais quelquefois monosperme par avortement. Ces plantes croissent dans les parties tropicales des deux hémisphères. On en connaît plus de

60 espèces, dont 4 ou 5 seulement sont cultivées en grand pour en obtenir l'indigo (*Voy.* ce mot). L'espèce la plus généralement cultivée est l'*I. franc* (*I. tinctoria*), plante originaire de l'Inde, mais que l'on trouve aussi à Madagascar, à Maurice, à Bourbon, à St-Domingue. Sa hauteur ordinaire est de 70 centim.; mais, si elle n'est pas taillée, elle peut atteindre 1m,60. L'indigotier se plaît surtout dans les terres légères. Il peut vivre plus de dix ans; mais, dans l'Inde, on le renouvelle tous les ans, parce que le plus bel indigo ne se retire que des feuilles des jeunes plantes. On y pratique annuellement trois coupes ou récoltes, dont la première fournit le produit le plus abondant.

L'*I. bâtard*, *I. Anil*, espèce ou variété du même genre, est un arbrisseau de 8 à 10 décim., originaire des Indes orientales, et dont la culture est aussi très-répandue en Amérique. Ses fleurs sont d'une teinte rouge mêlée de vert, et un peu plus petites que celles de la précédente.—Les Anglais donnent ce nom dans le Bengale à la *Wrightia tinctoria*, plante qu'ils y cultivent avec grand succès et dont le produit leur fournit une immense quantité d'indigo, et forme actuellement une des principales branches du commerce de l'Hindoustan. Cette plante prospère également dans l'Algérie, où l'on commence à la cultiver. — L'*Anil* a une vertu vulnéraire détersive, et convient dans les maladies pédiculaires, étant employé extérieurement. On en fait aussi usage intérieurement pour arrêter la diarrhée et les lochies trop abondantes.

L'*Indigo argenté*, qui croît en Égypte, l'*I. de la Caroline* et l'*I. de la Jamaïque*, ne sont guère cultivés en grand que dans les pays où ils viennent naturellement.

INDIGOTINE, principe auquel l'indigo doit ses propriétés tinctoriales. Il est bleu, cristallisable, insoluble dans l'eau et les acides. Sa formule est $C^{16}H^5NO^2$. Lorsqu'il est exposé, au sein de l'eau, à l'action des alcalis et de certaines substances avides d'oxygène, telles que le sulfate de fer ou vitriol vert, il détermine la décomposition de l'eau, dont l'hydrogène se porte alors sur l'indigotine, et la convertit en indigo incolore.

INDIGOTIQUE (ACIDE), dit aussi ACIDE ANILIQUE OU NITRO-SALICYLIQUE, acide organique, incolore, cristallisé, qu'on obtient en traitant l'indigo par l'acide nitrique. Il renferme du carbone, de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène, dans les rapports de $C^{14}H^4NO^9,HO$, et se combine avec les bases pour former les *indigotates*.

INDIRECT (COMPLÉMENT OU RÉGIME). *V.* COMPLÉMENT.

INDIVE ou ENDIVE. *Voy.* CHICORÉE.

INDIVIDU (du latin *indivisus*, qu'on ne peut diviser). En Zoologie et en Botanique, ce sont des êtres formés de parties qui ont des formes et des positions relatives définitivement arrêtées; en général, on ne peut les diviser sans les détruire. — En Minéralogie, ce sont des corps simples, ou des assemblages de corps simples, sur lesquels on ne peut effectuer certaines opérations chimiques sans les dénaturer ou les transformer en corps nouveaux. Une collection d'individus similaires constitue une *race*, une *variété* ou une *espèce*. *Voy.* ces mots.

INDIVIS, INDIVISION (de la particule négative *in*, et *divisus*, divisé), terme de Jurisprudence, se dit d'un héritage, d'une propriété, d'une maison, etc., que plusieurs personnes possèdent à la fois et dont ils se partagent seulement les fruits. — Les co-propriétaires sont dits alors *propriétaires indivis*; ils possèdent *par indivis*, et cet état est dit *indivision*.

« Nul ne peut être contraint à rester dans l'*indivision*, et le partage peut toujours être provoqué, nonobstant prohibitions et conventions contraires. » (Code Napoléon, art. 815). *Voy.* LICITATION.

INDIVISIBLE, qui ne peut être divisé. En Géométrie, ce terme a été employé par le géomètre Cavallieri (*Geometria indivisibilium*, 1675) pour désigner ce que l'on a nommé plus tard *infiniment petits*. *Voy.* DIVISIBILITÉ et PETIT.

INDIVISION. *Voy.* INDIVIS.

INDUCTION (du latin *inducere*, conduire dans, introduire), manière de raisonner qui consiste à inférer un fait d'un autre, par exemple, à croire que la flamme qui nous a brûlés une fois nous brûlera encore. Un fait s'étant produit dans certaines circonstances, nous sommes naturellement portés, à la vue de circonstances semblables, à attendre le retour du même fait. Cette croyance, qui n'a rien de rigoureux, admet une foule de degrés, distingués par les noms de *conjecture*, *présomption*, *foi*, etc.; elle est d'autant plus forte que les ressemblances sont plus frappantes et le nombre des cas observés plus nombreux. Elle repose sur une confiance instinctive dans la stabilité des lois de la nature. On oppose l'*induction* à la simple *observation*, qui ne fait que recueillir les faits existants, et à la *déduction*, qui ne fait que tirer des vérités déjà connues des faits qui y étaient implicitement contenus, tandis que l'induction anticipe sur les événements. — L'induction va, tantôt d'un fait particulier à un autre fait particulier, et alors elle prend le nom de *raisonnement par analogie*; tantôt des faits particuliers aux lois générales de la nature : c'est alors l'*induction proprement dite*.

La *Méthode d'induction*, mise surtout en honneur par Bacon, qui en a tracé les règles dans le *Novum Organum*, consiste à rechercher les causes des phénomènes et à établir les lois d'après lesquelles ces causes agissent. La règle fondamentale de cette méthode consiste à rejeter toute hypothèse arbitraire, et à ne regarder comme causes des phénomènes que des faits qui, déjà reconnus en eux-mêmes comme réels, accompagnent constamment les phénomènes à expliquer; sans lesquels ces phénomènes ne puissent jamais se produire; enfin, avec lesquels ils varient toujours dans la même proportion : c'est par l'application de ces règles que l'on a pu reconnaître, par exemple, que l'action de la lune est la vraie cause des marées. C'est sur l'induction que reposent les sciences qui supposent la permanence des propriétés des corps et des lois de la nature : Astronomie, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Médecine, etc.

En Physique, on appelle auj. *Induction* le pouvoir qu'a un aimant ou un courant électrique d'exciter instantanément dans les corps susceptibles d'être aimantés des courants électriques, dits *courants d'induction*. Le *courant induit* est toujours de sens contraire au *courant inducteur*. Ce courant ne dure qu'un instant et change de sens dès que le courant inducteur cesse d'agir. Cette importante découverte a été faite par Faraday, en 1831. — On doit à Pixii une *Machine magnéto-électriq.* propre à produire les courants : on s'en sert pour mettre le feu aux fourneaux de mine, pour transmettre des signaux télégraphiques, pour donner des commotions électriques, etc.

INDULGENCE, remise de la peine temporelle due au péché (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).

INDULT (du latin *indultum*, concession, privilége), droit accordé par le pape soit à une personne, soit à une communauté ou à un corps, de présenter ou de nommer à certaines charges, à certains bénéfices, ou de faire une chose, de l'obtenir contre les dispositions ordinaires, en un mot d'être dispensé du droit commun. — On appelait *I. de compact*, le privilége accordé aux cardinaux par la bulle dite *de compact*, qui leur permettait de posséder des bénéfices réguliers ou séculiers; *I. du roi*, le droit qu'avait le roi de nommer aux bénéfices en pays d'obédience; *I. de Messieurs du Parlement*, le droit qu'avaient les membres du Parlement de requérir sur un évêché ou une abbaye le premier privilége vacant, etc.

*Indult* signifie encore le droit ou la taxe que le roi d'Espagne levait sur l'argent et les marchandises arrivant d'Amérique.

**INDURATION** (de *durus*, dur), se dit, en Médecine, de l'endurcissement du tissu des organes. L'induration est le plus souvent un des modes de terminaison de l'inflammation, et surtout de l'inflammation chronique. Le sang cesse peu à peu d'aborder dans le tissu enflammé; la chaleur y devient moins vive; l'irritabilité s'y émousse, les fluides blancs s'y accumulent et y stagnent en plus ou moins grande quantité; c'est ce qu'on nomme l'*induration blanche* ou *grise*. Si la tuméfaction reste rouge, comme cela arrive dans les tissus où abondent les capillaires sanguins, c'est l'*induration rouge*.

**INDUSIE** (du latin *indusium*, sorte de vêtement ancien en forme de chemise), nom donné par les Botanistes à une portion de l'épiderme, de forme variable, qui sert à recouvrir les fructifications situées à la face inférieure des feuilles dans les fougères.

**INDUSTRIE** (du vieux latin *endu*, pour *in*, en dedans, et *struere*, construire). On entend ordinairement par ce mot l'art par lequel l'homme transforme et approprie à son usage les matières premières que la nature lui offre, mais dont il ne pourrait se servir sous leur forme naturelle; en ce sens, on oppose l'*Industrie* à l'*Agriculture* et au *Commerce*. Les Économistes étendent ce nom à toutes les opérations qui concourent à la production des richesses : en ce sens, on distinguera l'*Industrie agricole*, l'*I. manufacturière*, l'*I. commerciale*.

L'*Industrie manufacturière*, qui est l'industrie proprement dite, comprend tous les arts industriels. Ces arts se multiplient à l'infini, selon les matières premières qu'ils exploitent (or, argent, pierres précieuses, fer, etc., travaillés par l'orfévre, le bijoutier, le forgeron, le serrurier, etc.), ou selon les besoins qu'ils sont destinés à satisfaire (besoin de se nourrir, de se vêtir, de s'abriter; d'où les industries du boulanger, du tailleur, du maçon, etc.). L'étude de l'industrie, considérée dans ses procédés divers, est l'objet d'une science spéciale, la *Technologie*. *V.* ce mot.

Longtemps l'industrie n'a eu qu'un essor fort borné. Chez les anciens, on la regardait comme une œuvre servile, et en effet on la laissait aux esclaves. Au moyen âge, et jusqu'à la révolution de 1789, on la rançonna en lui faisant supporter la plus lourde charge des impôts; ou bien, sous prétexte de la réglementer, on lui opposa mille entraves : priviléges, maîtrises, jurandes, etc. (*Voy.* ces mots). En outre, les machines étaient presque inconnues; le travail ne s'exécutait qu'en petit, par des procédés imparfaits, et par des ouvriers isolés.

Tout a changé de face dans les temps modernes, surtout depuis cent ans. L'industrie a été émancipée; ses procédés se sont améliorés; la division du travail a permis de faire mieux et plus vite. Les découvertes de la science ont créé une foule d'industries nouvelles, et ont permis de perfectionner toutes celles qui existaient. La vapeur est venue centupler les forces des machines, et leur a donné une puissance désormais incalculable. En outre, diverses sociétés, créées depuis un siècle pour l'encouragement et le perfectionnement de l'industrie (*Voy.* SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT, et ci-après ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE), les *Expositions publiques*, ordonnées par les gouvernements (*Voy.* EXPOSITION), ont puissamment contribué aux rapides progrès de l'industrie.

A la tête de l'industrie marche aujourd'hui l'Angleterre, qui doit surtout sa supériorité à sa nombreuse marine, à la masse de ses capitaux, à l'immense quantité de fer et de houille que recèle son territoire. La France n'occupe que le second rang pour l'importance de la fabrication; mais, si elle fabrique moins, ceux de ses produits qui tiennent à l'art et au goût n'ont point de rivaux. Les autres nations ne viennent qu'à une grande distance; cependant il faut nommer l'Allemagne, dont les progrès sont très-sensibles; la Belgique, qui, relativement à sa superficie, l'emporterait peut-être sur la France; et les États-Unis, évidemment destinés à devenir une des plus grandes puissances industrielles du globe.

Malgré les progrès accomplis dans ses procédés, l'industrie laisse encore beaucoup à désirer dans son organisation, comme le prouvent surtout les tristes effets de la concurrence et la condition pénible de la plupart des ouvriers. Ce fâcheux état de choses, que reconnaissent tous les vrais philanthropes, et auquel ils s'efforcent de porter remède, a été signalé avec force au commencement de ce siècle par Saint-Simon; malheureusement il est devenu, surtout en 1830 et en 1848, le texte de déclamations violentes et le motif de tentatives insensées qui n'ont fait qu'aggraver le mal.

On trouvera la description des procédés propres à chaque industrie dans les traités de *Technologie* (*V.* ce mot), dans le *Dictionnaire universel des arts et métiers* de Francœur, etc., et dans le *Dictionnaire de l'Industrie* de MM. Baudrimont, Blanqui, etc. La *Statistique de l'Industrie*, publiée par la Direction de l'Agriculture et du Commerce (1852, etc.), fait connaître l'état de l'industrie en France.

Sur la meilleure constitution de l'industrie, on pourra lire, outre les écrits de Saint-Simon, l'*Organisation de l'industrie*, par M. T.-C. Banfield, secrétaire du conseil privé de la reine d'Angleterre (Paris, 1850), ouvrage annoté par Ém. Thomas, ingénieur.

INDUSTRIE FRANÇAISE (ACADÉMIE DE L'), société créée à Paris, en 1830, pour le perfectionnement de l'industrie française. Elle fait annuellement une exposition, à laquelle prennent part les industriels qu'elle compte parmi ses membres, et distribue des médailles d'or, d'argent et de bronze aux personnes qui lui adressent les meilleurs mémoires, rapports et documents.

**INDUT** (du latin *indutus*, habillé, revêtu). On donne ce nom dans certaines Églises à des clercs revêtus d'une aube et d'une tunique, qui, dans les messes solennelles, se tiennent à l'autel pour assister le prêtre. A défaut d'un clergé suffisant, on emploie quelquefois des laïques comme *induts*.

**INDUVIE** (du latin *induvium*, vêtement), se dit de tout organe floral qui persiste et recouvre le fruit.

**INEMBRYONÉES**, un des noms des *Cryptogames*.

**INÉQUITÈLES**, Araignées dites aussi *Filandières*.

**INÉQUIVALVES** (d'*in*, nég., et *æquus*, égal), se dit des Coquilles dont les valves sont inégales.

**INERMES**, se dit, en Botanique et en Zoologie, de tous les êtres dépourvus d'*armes*, d'épines, de piquants, d'aiguillons, etc.

**INERTIE** (du lat. *inertia*, fait de *iners*, fainéant, oisif), se dit, en Physique, de la propriété que possèdent tous les corps de persister dans leur état de repos ou de mouvement, à moins qu'une cause étrangère ne les en fasse sortir. Une pierre, un végétal, garderaient toujours le même état si des forces particulières n'y provoquaient pas de changements incessants. Une boule, lancée dans l'espace, conserverait indéfiniment le mouvement qui lui est communiqué, si la pesanteur et la résistance de l'air ne tendaient pas sans cesse à l'arrêter.

En Médecine, l'*Inertie* est l'effet d'un relâchement, d'une insensibilité, soit du système nerveux, soit des tissus fibreux et musculaires, qui tendent vers l'immobilité, malgré les stimulants les plus forts : c'est ce que l'on remarque surtout dans la vieillesse.

**INFAMANTES** (PEINES). *Voy.* PEINES.

**INFANTERIE** (de l'italien *fantaccino*, fantassin, qu'on dérive lui-même de *fante*, domestique, garçon, et, par suite, homme de pied), nom donné à la totalité des troupes qui combattent constamment à pied. On l'oppose à *cavalerie*. L'infanterie est l'une des armes dont l'ensemble compose notre armée.

Les Grecs furent les premiers à organiser fortement l'infanterie, et c'est ainsi qu'ils triomphèrent des masses confuses que l'Orient leur opposait. La

fameuse phalange macédonienne était un corps d'infanterie. Toutefois, l'infanterie romaine l'emporta encore sur celle des Grecs : à l'ordre profond en usage chez ces derniers, les Romains substituèrent l'ordre mince dans la disposition de leur infanterie et créèrent la légion (*Voy.* LÉGION). Mais peu à peu les guerres des Romains contre les peuples de l'Asie, notamment contre les Perses, puis, au moyen âge, la prédominance du système féodal, sous lequel tous les seigneurs étaient montés à cheval, ramenèrent la prééminence de la cavalerie. L'invention de la poudre à canon, l'établissement des milices permanentes, la renaissance de l'esprit scientifique qui s'appliqua bientôt à la guerre, la vaillance de l'infanterie suisse, la réputation de l'infanterie espagnole, diminuèrent progressivement, puis annulèrent la croyance à la supériorité de la cavalerie. Dès le règne de Louis VIII on connaissait le prix d'une bonne infanterie. Depuis, on n'a jamais varié sur ce point : l'infanterie est regardée comme la vraie base d'une armée : c'est elle qui, dans toutes les grandes guerres, a joué le rôle le plus important.

Les Grecs avaient, outre les archers et les frondeurs, qui combattaient en tirailleurs, des corps d'infanterie régulière, composés de soldats pesamment armés (*hoplites*) et d'autres armés à la légère (*peltastes*), qui répondaient à peu près, les premiers à l'infanterie de ligne, les seconds à l'infanterie légère. Les Romains avaient ces deux espèces de fantassins dans leurs *légionnaires* et leurs *vélites;* ils subdivisèrent les premiers en *principes, hastati* et *triarii*, placés au 1er, au 2e, au 3e rang, mais qui, du reste, portaient tous trois à peu près les mêmes armes (casque, cuirasse, bouclier, bottine à la jambe droite, pilum, épée courte); les *vélites* étaient des tirailleurs qui engageaient le combat. A partir du VIIIe siècle de notre ère, l'infanterie fut presque toujours armée à la légère ; ses armes défensives étaient à peu près nulles ; un arc ou un bâton ferré par le bout en guise de pique étaient souvent les seules armes offensives ; mais après la création des Grandes Compagnies, ce régime s'améliora graduellement. Plus tard, sous François Ier, et surtout sous Henri IV, la distinction de l'*infanterie de ligne* et de l'*infanterie légère* reprit le dessus. Depuis longtemps, cette distinction n'était plus guère que nominale en France : l'infanterie dite *légère* était réellement de l'infanterie de ligne, et nous n'avions de véritable infanterie légère que les chasseurs à pied (chasseurs de Vincennes). Cependant cette distinction avait été maintenue jusqu'à nos jours : ce n'est que depuis 1855 qu'elle a disparu. Dès 1852, le général de Lourmel avait indiqué les moyens de rendre nos fantassins également propres à servir comme infanterie légère et comme inf. de ligne.

L'infanterie est distribuée par *régiments*, qui se subdivisent eux-mêmes en *bataillons*, puis en *compagnies*. En 1857, on comptait 100 régiments d'infanterie de ligne, sans y comprendre 21 bataillons de chasseurs à pied, 3 régiments de zouaves, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 1 régiment de tirailleurs indigènes, 3 bataillons des mêmes troupes, 2 régiments de la légion étrangère, 6 compagnies de vétérans et 12 compagnies de discipline. En outre, la Garde impériale compte 4 régiments d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs à pied et 1 régiment de zouaves. L'arme principale de l'I. est le fusil à percussion, à baïonnette, avec le sabre-poignard, ou, dans les bataillons de chasseurs, le sabre-baïonnette ; ces bataillons ont une carabine rayée qui a plus de portée et de justesse que le fusil de l'infanterie. Le ceinturon est noir. L'uniforme de l'infanterie de ligne, la seule qui subsiste aujourd'hui, consiste en une tunique bleu de roi, avec collet de drap jonquille, parements et passe-poils garance, boutons jaunes avec le numéro du régiment, pantalon garance, shako en drap bleu, avec une plaque jaune au centre de laquelle est le numéro du régiment.

Un décret du 24 oct. 1854 a supprimé la distinction d'*Infanterie de ligne* et d'*I. légère :* les 25 régiments d'*I. légère* ont été numérotés de 76 à 100. En outre, le décret du 1er mai 1854, qui a rétabli la *Garde impériale*, a créé dans cette garde 2 brigades d'infanterie, composées, la 1re de 2 rég. de grenadiers, la 2e de 2 rég. de voltigeurs et d'un bat. de chasseurs à pied.

L'*Infanterie de la marine* se compose de 3 régiments qui font le service ordinaire des garnisons des colonies. Ils ont chacun trois bataillons ; leur effectif total est d'environ 16,000 hommes. Leur armement, leur uniforme et leur équipement sont à peu près les mêmes que ceux de l'infanterie de ligne.

INFANTICIDE (du latin *infans*, enfant, et de *cædere*, tuer), meurtre d'un enfant nouveau-né. On distingue l'infanticide *par omission*, et l'infanticide *par commission*. Dans le premier cas, l'enfant a été victime de l'omission volontaire des premiers soins nécessaires à son existence : exposition du nouveau-né à une température trop froide, inanition, asphyxie causée par une position qui ne permet point à la respiration de s'exercer, hémorragie par le cordon ombilical. Dans le second cas, le nouveau-né a succombé à des violences extérieures : coups et blessures, strangulation, submersion, etc.

« Tout coupable d'infanticide sera puni de mort » (Code pénal, art. 300, 302). — La loi ne distingue pas si l'infanticide a été ou non commis avec préméditation ; il suffit pour la condamnation que la mort ait été donnée *volontairement* à un enfant *nouveau-né.* — La loi du 28 avril 1832 a corrigé cette disposition trop absolue par l'admission de circonstances atténuantes.

INFECTION (d'*inficere*, gâter), action exercée sur l'économie animale par des miasmes morbifiques qui se dégagent des substances animales et végétales en putréfaction. L'infection se distingue de la contagion en ce que celle-ci ne se propage que par le contact d'un individu sain avec un individu malade, tandis que l'infection n'agit que par l'intermédiaire de l'air ambiant altéré. Pendant longtemps les médecins se divisèrent en deux camps, sous le nom de *contagionistes* et d'*infectionistes*, les premiers rapportant toutes les maladies dites contagieuses à la contagion, et les derniers à l'infection. Des arguments nombreux, également plausibles, mais non décisifs, furent apportés par les deux partis. Aujourd'hui la question n'est pas encore résolue, mais le plus généralement on admet la contagion et l'infection, suivant les divers cas. *Voy.* CONTAGION.

*Infection purulente. Voy.* PYOHÉMIE.

INFÉODATION (du latin *in*, dans, et *fides*, foi). Sous le régime féodal, c'était l'acte par lequel un seigneur recevait un vassal à foi et hommage, ou lui donnait quelque chose en fief. C'était aussi l'investiture qu'on donnait d'un fief, et l'acte par lequel on unissait quelque chose à son fief.

On appelait *Inféodation de dîmes* un acte par lequel des laïques tenaient en fief et possédaient les dîmes à titre de biens civils ; — *I. de rente*, la reconnaissance que le seigneur faisait des rentes, charges, etc., que le vassal avait imposées sur le fief qu'il possédait et qui relevait du seigneur.

INFÈRE (du latin *inferus*, inférieur), se dit, en Botanique, de tout organe placé au-dessous d'un autre. Ainsi le calice et la corolle sont *infères*, lorsqu'ils ont leur point d'insertion au-dessous de l'ovaire. L'ovaire est infère, lorsqu'il est adhérent au tube du calice, etc. On oppose ce mot à *supère.*

INFERNALE (PIERRE). *Voy.* NITRATE D'ARGENT.

INFÉROBRANCHES (du latin *inferus*, inférieur, et *branchia*, branchies), ordre des Mollusques gastéropodes dont les branchies sont placées sous le rebord du manteau. Les Phyllidies et les Diphyllidies sont dans ce cas.

INFIDÈLE, se dit, en Théologie, de ceux qui

n'admettent aucun mystère de la Foi et qui n'ont point été instruits dans la religion chrétienne. On distingue les *I. négatifs* qui n'ont jamais entendu la prédication de l'Evangile et n'ont pu repousser le christianisme, et les *I. positifs,* qui refusent volontairement de recevoir cette foi. — Souvent, ce mot s'applique spécialement aux Mahométans.

INFILTRATION (de *filtrer*), passage lent d'un liquide à travers des pores plus ou moins perméables. — En Médecine, ce mot désigne tout engorgement peu ou point inflammatoire, formé par la présence d'un liquide répandu dans les aréoles du tissu cellulaire. Les liquides séreux sont la matière ordinaire des infiltrations. Lorsque l'infiltration est générale, elle constitue l'*anasarque;* lorsqu'elle n'occupe qu'une partie circonscrite du tissu cellulaire, on l'appelle *œdème*. Il se forme aussi des *infiltrations* d'urine, de sang, etc., par la rupture ou l'ouverture accidentelle de quelqu'un des conduits, des vaisseaux, des réservoirs, qui contiennent ordinairement ces liquides. *Voy.* HYDROPISIE.

INFINI (de *in* négatif, et *finitus,* borné), ce qui est sans bornes. On distingue autant d'*infinis* qu'il y a de choses que l'on peut concevoir sans limites : l'espace, le temps, la cause première, la toute-puissance, la beauté suprême, etc. Les Métaphysiciens démontrent qu'il n'y a, qu'il ne peut y avoir qu'un seul être infini, réunissant en lui tout ce qui peut être conçu comme infini : cet être unique est Dieu. L'infinité de Dieu, mal comprise, semble ne plus laisser de place à aucune autre existence, et pourrait conduire au panthéisme. Aussi n'est-ce pas une des moindres difficultés de la métaphysique que de concilier l'existence du *fini* avec celle de l'*infini,* et de concevoir le rapport du *fini* à l'*infini*. Xénophane, J. Bruno, Spinosa, Schelling, Hegel, M. Cousin (*Cours de* 1828), ont tenté de résoudre philosophiquement ce difficile problème; le bon sens du genre humain se contente d'admettre l'existence simultanée du fini et de l'infini, et repousse toute tentative qui aurait pour but de les identifier.

Deux opinions contradictoires ont été professées sur l'origine de l'idée d'*infini*. Selon les uns, c'est une idée purement négative; elle est née de l'observation que nous avons faite de l'absence de limites appréciables en contemplant de vastes étendues, comme le ciel, la mer, ou en pensant à une longue suite de siècles; ou bien, si cette idée a quelque chose de positif, elle nous est fournie par l'imagination, qui peut sans cesse agrandir le fini. Selon les autres, l'idée d'infini est la plus positive de toutes; elle est même la condition de toutes les autres : nous ne pouvons concevoir un corps, un événement, si nous n'avons préalablement l'idée de l'espace infini dans lequel réside tout corps, du temps infini dans lequel se passe tout événement; aucun accroissement du fini ne peut nous la donner, ce procédé pouvant, tout au plus, conduire à l'*indéfini*. Dans cette doctrine, l'idée d'infini nous est révélée par une faculté spéciale, la *Raison*, mais à la suite et à l'occasion de la perception des existences finies que l'expérience nous a fait connaître. — Parmi les morceaux écrits sur ce sujet ardu, on remarque l'*Essai sur l'idée et le sentiment de l'Infini*, d'Ancillon.

En Mathématiques, on appelle *Infinies* des quantités plus grandes que toute quantité assignable, ou pour lesquelles il n'existe pas de rapport avec les quantités finies. Par exemple, un quotient est d'autant plus grand que le diviseur est plus petit; donc, lorsque le diviseur est 0, le quotient est plus grand que toute quantité imaginable, et, par conséquent, infini. On exprime ce quotient par $\frac{m}{o}=\infty$. On aurait d'une manière inverse, pour le quotient infiniment petit, $\frac{m}{\infty}=0$. H. Wronski a donné la *Philosophie de l'Infini* (en Mathématiques).

INFINIMENT PETIT. On appelle ainsi, en Géométrie, des quantités plus petites que toute grandeur assignable. On distingue des infiniment petits de différents ordres. Ainsi, $\frac{1}{\infty}$ étant un infiniment petit du 1er ordre, $\frac{1}{\infty^2}$ sera un infiniment petit du 2e ordre; $\frac{1}{\infty^3}$, du 3e ordre, et ainsi de suite.

INFINITÉSIMAL (CALCUL), partie des Mathématiques qui apprend à connaître les règles du calcul *différentiel* et du calcul *intégral*. Ce n'est autre chose que le calcul différentiel traité par la méthode des accroissements infiniment petits, et non par la méthode des limites ou toute autre méthode indirecte.

INFINITIF (du latin *infinitus,* dans le sens d'indéfini), celui des modes du verbe dans lequel l'état ou l'acte qu'indique ce mot est pris d'une manière générale et indéterminée : *aimer, parler*. Dans ce mode le verbe passe à l'état de substantif et ne porte plus d'indice de nombre et de personne; toutefois il conserve les temps. La nature substantive de l'infinitif se montre clairement quand ce mot est employé comme sujet d'une phrase ou comme complément d'une préposition ou d'un verbe, ou quand on place l'article devant l'infinitif : *le boire, le manger*. En latin, les trois gérondifs (*di, do, dum*) peuvent être considérés comme les cas indirects de l'infinitif.

INFIRMERIE (d'*infirme*), local spécialement affecté au traitement des malades, et dépendant ordinairement d'un établissement où vivent en commun un certain nombre d'individus. Les colléges, les pensionnats, les séminaires, les grands ateliers, les prisons, les vaisseaux, ont leur infirmerie, où les malades sont traités par des médecins particuliers, et qui sont desservies soit par des sœurs de charité, soit par des *infirmières* ou des *infirmiers* salariés. —Une infirmerie permanente doit être composée d'un nombre plus ou moins considérable de pièces ayant un dégagement facile, et situées dans un bâtiment séparé ou du moins dans une partie différente de l'édifice principal, exposée à l'est ou au sud, pourvue de conduits d'eau, de salles de bains, et d'une petite pharmacie.

En France, dans les hôpitaux militaires, le service est fait par des *infirmiers* qui sont pris parmi les sujets appelés au service; ils sont soumis à la hiérarchie et à la discipline, et fonctionnent comme le reste de l'armée.

INFIRMITÉS. Ce mot s'applique à tout cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé : telles sont la cécité, la surdité, le mutisme, la claudication, la privation d'un ou de plusieurs membres.

INFLAMMABLE. Ce mot, qui est ordinairement synonyme de *combustible*, s'applique surtout, en Chimie, aux substances simples non métalliques qui brûlent aisément : c'est en ce sens que l'hydrogène a été spécialement appelé *gaz* ou *air inflammable*.

INFLAMMATION (du latin *inflammare,* enflammer), dite aussi *Phlegmasie* et *Phlogose*. L'*inflammation* consiste en une irritation d'un organe ou d'un tissu quelconque par l'action d'un *stimulus* interne ou externe, irritation en vertu de laquelle le sang afflue dans les vaisseaux capillaires en plus grande abondance que dans l'état naturel, et y détermine la *douleur*, la *rougeur*, la *chaleur*, la *tension* et le *gonflement* : phénomènes caractéristiques de toute inflammation, mais dont l'intensité se montre à des degrés différents, suivant la structure, les propriétés vitales et les fonctions de la partie affectée, suivant ses rapports sympathiques avec les autres parties, ou suivant les constitutions individuelles. Le mot *inflammation* n'exprime donc qu'un état patho-

logique, qu'on retrouve presque constamment dans les autres maladies soit comme cause déterminante, soit comme effet, soit enfin comme complication accidentelle. Broussais, Prost et Thomson ont enseigné que toutes les maladies sont primitivement des inflammations. Lors même qu'on regarderait cette assertion comme trop exclusive, il faut reconnaître que l'inflammation joue un rôle important dans une foule d'affections locales ou générales, soit comme circonstance concomitante, soit comme symptôme, soit comme conséquence. Les causes de l'inflammation sont *directes* ou *indirectes*. Les premières se divisent en *mécaniques;* telles sont : toutes les violences extérieures, la compression, la contusion, la division d'une partie, la présence de corps étrangers; et en *chimiques*, comme l'action du calorique (soit du chaud, soit du froid), des acides et alcalis concentrés, des oxydes et sels métalliques, des rubéfiants. Les causes indirectes, qui peuvent concourir avec les précédentes, se trouvent, pour la plupart, dans la prédisposition de l'individu, prédisposition qui résulte soit d'un tempérament sanguin, soit de l'usage habituel ou excessif d'aliments trop nourrissants et de boissons alcooliques, soit de certaines professions. Toutes les inflammations présentent deux périodes distinctes : celle d'*irritation* et celle de *déclin;* elles peuvent se terminer par *résolution*, par *délitescence* et *métastase*, par *suppuration*, par *ulcération*, par *gangrène*, par *induration*, enfin en passant à l'*état chronique*.

On combat les inflammations par une méthode de traitement dite *antiphlogistique*, consistant dans les saignées locales ou générales, la diète et le régime débilitant, les boissons douces et mucilagineuses, ou bien acidules, les topiques, les bains émollients; puis, on prescrit comme moyens de *révulsion*, les sinapismes, les vésicatoires, la pommade ammoniacale ou émétisée, l'eau bouillante, les ventouses, les frictions, le cautère, le séton, le moxa, le feu; enfin, les purgatifs et les vomitifs, sans omettre l'action sédative et spéciale de l'opium, de la digitale, du camphre, etc. *Voy.* PHLEGMASIE.

INFLAMMATOIRE, qui tient de l'inflammation. — La *Fièvre inflammatoire* est caractérisée par la rougeur de la face, la couleur rosée de la peau, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur et la pesanteur générale. Elle attaque particulièrement les individus jeunes, robustes, vivant dans la bonne chère et la mollesse. Les hommes en sont plus fréquemment atteints que les femmes. Elle règne quelquefois épidémiquement. Sa durée moyenne est d'une à deux semaines. Elle peut cesser dès le 3e jour ou se prolonger jusqu'au 20e. Sa terminaison est presque toujours favorable.

On dit que le sang est *inflammatoire* lorsque, évacué par la saignée et pris en caillot, il offre à sa surface supérieure la couche jaunâtre qu'on a appelée *couenne inflammatoire*.

INFLEXION. En Géométrie, on nomme *point d'inflexion* d'une courbe le point où de concave elle devient convexe, et réciproquement. Lorsque la courbe change brusquement de direction et rebrousse chemin, le point où cela a lieu prend le nom de *point de rebroussement*. Les points d'inflexion et de rebroussement sont compris sous la dénomination générale de *points singuliers*.

En Optique, l'*Inflexion* est la déviation qu'éprouvent les rayons de la lumière lorsqu'ils rasent les bords d'un corps opaque; c'est ce qu'on appelle plus communément *diffraction*. *Voy.* ce mot.

En Grammaire, on nomme *Inflexion* tout ce qui est ajouté au radical ou changé dans la terminaison d'un mot pour le décliner ou le conjuguer.

INFLORESCENCE (du latin *inflorescere*, fleurir), disposition générale que les fleurs affectent sur la tige. Quand les fleurs naissent à l'aisselle des feuilles florales ou des bractées, l'inflorescence est axillaire; quand elles terminent l'axe de la tige, l'inflorescence est terminale; quand l'épanouissement des fleurs commence par celles qui sont situées le plus en dehors, la floraison est *centripète*, parce qu'elle marche de l'extérieur vers le centre; elle est, au contraire, *centrifuge* quand ce sont les fleurs du centre qui s'épanouissent les premières; quand il n'y a qu'une seule fleur à l'aisselle de chaque feuille, on l'appelle *solitaire;* quand il en existe deux à l'aisselle de chaque feuille, on les dit *géminées*. Les fleurs sont *ternées* ou *quaternées* quand elles naissent par trois ou par quatre du même point. Elles sont *verticillées* lorsque, naissant à l'aisselle de feuilles également verticillées, elles forment une sorte d'anneau autour de la tige. Quant aux inflorescences qui ont lieu quand le pédoncule ou les rameaux se ramifient diversement, elles prennent, selon les cas, les noms de *cyme*, *corymbe*, *épi*, *grappe*, *capitule*, *panicule*, *thyrse*. *Voy.* ces mots.

INFLUENZA. *Voy.* GRIPPE.

IN-FOLIO (du latin *in*, en, et *folium*, feuille), format d'un livre où la feuille n'est pliée qu'en deux, et ne forme, par conséquent, que quatre pages.

INFORMATION (d'*informer*), acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait poursuivi criminellement. Le Code d'instruction criminelle (art. 9) désigne les officiers de police judiciaire qui ont droit de procéder aux informations. Chaque page des extraits d'information est signée par le juge et par le greffier (art. 70). *Voy.* ENQUÊTE.

*Information de commodo et incommodo*, enquête administrative qui se fait par voie de publicité pour connaître les avantages et les inconvénients d'une mesure projetée, par ex. de l'ouverture d'une rue.

INFRACTION (du latin *in*, dans, et *frangere*, briser), expression générique sous laquelle on comprend toute transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. L'article 1er du Code pénal déclare que les infractions punies par la loi de peines criminelles sont des *crimes;* les infractions punies de peines correctionnelles, des *délits;* celles qui sont punies de peines de simple police, des *contraventions*. Le jugement de ces diverses infractions est attribué à des tribunaux différents.

INFULE (du latin *infula*, bande), ornement de tête des pontifes chez les anciens, était proprement une bandelette de laine blanche tortillée, qui couvrait la partie de la tête où il y a des cheveux jusqu'aux tempes, et de laquelle tombaient, de chaque côté, deux cordons (*vittæ*). L'infule était aux prêtres ce que le diadème est aux rois, la marque de leur dignité. — Dans les auteurs ecclésiastiques, on donne quelquefois le nom d'*infule* à la *chasuble*.

INFUNDIBULIFORMES (du latin *infundibulum*, entonnoir), se dit, en Botanique, de toutes les parties florales qui peuvent affecter la forme d'un entonnoir, calice, corolle, style, stigmate, etc.

INFUSION (du latin *infundere*, verser dans, sur), opération qui consiste à verser un liquide bouillant sur une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux, et à l'y laisser refroidir pour en séparer ensuite le produit par décantation ou filtration. Quelquefois, au lieu de verser le liquide sur la substance médicinale, on fait l'infusion en jetant cette substance dans l'eau en ébullition, et ayant soin de retirer aussitôt le vase du feu et de bien le couvrir. Dans l'un et l'autre cas, l'opération est terminée lorsque la température du liquide est descendue au point d'être en équilibre avec celle de l'atmosphère. Le produit de l'infusion est aussi désigné sous le nom d'*infusion* : ainsi, on dit une *infusion* de tilleul, de sureau, de camomille, etc.

INFUSOIRES (d'*infusus*, plongé dedans, parce qu'ils vivent au sein des liquides), grande classe de Zoophytes, renferme des animalcules microsco-

piques, invisibles à l'œil nu, ou qui n'apparaissent que comme des atomes dont les formes sont inappréciables : ils se développent abondamment dans les eaux corrompues, dans les infusions, etc. Leur corps, tantôt arrondi, tantôt allongé, est souvent hérissé de petits cils, et offre dans son intérieur un grand nombre de petites cavités ou d'estomacs groupés autour d'un canal avec ou sans communication apparente avec l'extérieur. Leur propagation, que plusieurs naturalistes ont attribuée à la génération spontanée, a lieu le plus souvent par la simple division de leur corps en plusieurs fragments, dont chacun continue de vivre et devient bientôt un nouvel individu semblable au premier. Les Infusoires se divisent en plusieurs tribus : *Enchélides*, *Volvoces*, *Monades*, etc.

On a rangé longtemps dans les Infusoires des animaux microscopiques qui se développent dans les mêmes circonstances, mais dont la structure est bien différente, et qui forment aujourd'hui, parmi les Articulés, la classe des *Rotateurs* ou *Systolides*.

INGÉNIEUR (aux XV[e] et XVI[e] siècles, on disait *engegnour*, *inyegnour*, formé de l'ital. *ingegno*, engin, machine), savant qui conduit et dirige les travaux d'art à l'aide des mathématiques appliquées. On distingue, en France, les *Ingénieurs de l'État*, chargés de services publics, et les *I. civils*, qui ne sont pas employés par l'État, mais par les particuliers ou par les villes. Les *I. de l'État* sont eux-mêmes *civils* ou *militaires;* la plupart sont choisis parmi les anciens élèves de l'École polytechnique qui passent par les écoles spéciales (*Écoles des mines*, *des ponts et chaussées*, *d'application*), ou de l'École forestière.

*Ingénieurs des Eaux et forêts.* Ils sont chargés de la construction et de l'entretien des rives, canaux, aqueducs; de la conservation des bois et forêts, etc.

*Ingénieurs Géographes*, officiers d'un corps destiné surtout à dresser des cartes civiles et militaires, à lever le plan d'un champ de bataille, etc. : la première institution de ce corps remonte au règne de Louis XV; depuis 1831, les ingénieurs-géographes ont été réunis au corps de l'état-major. *Voy.* ce mot.

*Ingénieurs Hydrographes.* Ils ont dans leurs attributions le levé, la construction, la gravure, ainsi que la conservation, des plans et cartes marines. Ce corps a été réorganisé par décret du 5 mars 1856.

*Ingénieurs de la Marine.* Ils président aux détails de la construction des navires de l'État, ainsi qu'aux réparations, refontes et radoubs des bâtiments; ils forment le *Corps du génie maritime*, organisé par les ordonn. des 2 mars 1836, 6 juin 1842, 10 juillet 1843 et 30 novembre 1846.

*Ingénieurs Militaires.* On distingue des *I. militaires de terre*, destinés à dresser les projets, à faire exécuter tous les travaux militaires, les fortifications des places, les bâtiments militaires, les travaux de siége, les retranchements, les routes stratégiques, etc. : ils forment le *Corps du génie* (*Voy.* GÉNIE MILITAIRE); et des *Ingénieurs militaires de mer*, qui s'occupent des travaux à faire pour l'attaque, la défense et la fortification des ports de guerre.

Les anciens avaient de vrais ingénieurs militaires, chargés de la construction des machines; les corps qui étaient à leurs ordres n'étaient pas sans ressemblance avec le corps actuel des soldats du génie. Au moyen âge, surtout à partir des Croisades, les *ingegnours*, ainsi que les *mineurs*, jouèrent un très-grand rôle : ils finirent, en France, par être sous les ordres du grand maître des Arbalétriers. L'Italie devint ensuite fameuse par ses ingénieurs. Catherine de Médicis en attira en France, et bientôt la France put en fournir à son tour.

*Ingénieurs des Mines.* Ils sont chargés de la direction et de l'exploitation des mines, et recherchent les moyens les plus propres et les plus économiques pour extraire les métaux.

*Ingénieurs des Ponts et chaussées.* Ils tracent, réparent et entretiennent les routes, les canaux, construisent les ponts, les digues, les chaussées, les chemins de fer, et dirigent tous les travaux relatifs aux rues, quais, boulevards, fontaines, égouts.

*Ingénieurs des Travaux hydrauliques.* Ils sont employés à l'exécution des travaux hydrauliques, à la construction ou à la réparation des bâtiments civils des ports et des côtes et résident dans les principaux ports de mer.

*Ingénieurs Mécaniciens, Opticiens*, etc. *Voy.* MÉCANICIEN, etc.

INGÉNU. A Rome, on appelait *ingenuus* l'homme libre *de naissance* (*genere*), par opposition à l'*affranchi.* L'ingénu jouissait de certains droits dont les affranchis étaient exclus.

Au Théâtre, on dit *jouer les ingénues*, pour représenter les rôles de jeunes filles naïves : l'*Agnès* de Molière est le type de ce rôle.

INGESTA, mot latin qui signifie proprement *choses introduites*, s'emploie, surtout dans les traités d'Hygiène, pour exprimer toutes les substances qui, dans l'état de santé, peuvent être introduites dans l'économie par les voies digestives : tels sont les aliments, les assaisonnements et les boissons.

INGUINAL (du latin *inguen*, aine), se dit de ce qui appartient à l'aine, ou qui est situé dans l'aine, comme *Hernie inguinale*, *Veines inguinales*, etc.

INHALATION (du latin *inhalare*, aspirer en dedans), acte qui, avec l'exhalation, constitue le phénomène de la respiration (*Voy.* ce mot). On emploie surtout ce mot en Physiologie végétale : on le prend alors comme synonyme d'*absorption*, pour exprimer l'action organique par laquelle les plantes se pénètrent, s'imbibent de l'air, des fluides au milieu desquels elles vivent.

INHUMATION (du latin *in*, dans, et *humus*, terre), action de déposer les cadavres dans la terre. C'est aujourd'hui la manière la plus usitée de rendre les derniers devoirs : dans les pays chrétiens, on n'en pratique aucune autre.

L'inhumation ne peut avoir lieu que 24 heures au moins après le décès (Code civil, art. 77), et quand le décès a été constaté par un officier de santé. Elle se fait en présence d'un délégué de l'autorité (ord. du 15 messidor an XII; arrêté du préfet de la Seine, 3 déc. 1820). La contravention à ces règlements est punie de 6 jours à 2 mois d'emprisonnement et de 16 à 50 fr. d'amende (Code pénal, art. 358). L'autorisation du magistrat est nécessaire pour être inhumé dans une propriété particulière. — Les fosses doivent être isolées et avoir de 1[m],50 à 2 mètres de profondeur sur 80 centim. de large, plus 3 ou 4 décim. sur les côtés, et 4 ou 5 aux pieds et à la tête. Mais, dans les cimetières des grandes villes, il existe des fosses communes où l'on entasse des centaines de bières, au mépris des règlements.

En 1200 s'établit la coutume d'ensevelir dans les églises. Cette coutume, d'où résultèrent tant de contagions funestes, dura jusqu'à Louis XVI. Auj. on ne peut pas même inhumer dans l'intérieur des villes.

Les inhumations précipitées ont beaucoup préoccupé les imaginations dans ces derniers temps; elles ont malheureusement été fréquentes autrefois : on connaît la fin tragique de l'abbé Prévost; mais nous ne savons s'il en existe de nos jours, et chez nous, des exemples bien constatés. M[me] Necker (1790), le D[r] Vigné (1841), M. le D[r] Bouchut (1850) et une foule d'autres ont écrit sur l'*Abus des inhumations précipitées.*

INITIAL (du latin *initium*, commencement), se dit de tout ce qui commence, de tout ce qui est placé au début. On appelle spécialement *Lettres initiales* les premières lettres d'un mot mises pour le mot entier, comme on le voit dans les inscriptions. Pour l'explication des lettres initiales employées comme abréviations, *Voy.* dans ce *Dictionnaire* le premier article de chacune des lettres de l'alphabet.

INITIATION, se dit spécialement des cérémonies par lesquelles on était admis à la connaissance, à la participation de certains mystères dans les religions anciennes. *Voy.* MYSTÈRES.

INJECTÉE (FACE), état de la face lorsque l'accumulation du sang dans ses vaisseaux capillaires lui donne une couleur rouge très-prononcée.

INJECTION (du latin *injicere*, jeter dans), action d'introduire avec une pompe foulante, avec une seringue, ou quelque autre instrument, un liquide dans une cavité du corps, soit naturelle, soit accidentelle : ainsi, dans les inflammations et les suppurations des oreilles, on fait des injections avec une décoction d'eau de guimauve simple ou laudanisée, plus tard avec de l'eau blanche, etc. On appelle aussi *injection* le liquide que l'on injecte.

Les Anatomistes, pour suivre plus facilement les artères, les veines et les vaisseaux lymphatiques, les *injectent* sur le cadavre avec un mélange de suif et de résine fondus, diversement coloré, qui, se solidifiant par le refroidissement, les rend très-distincts; on emploie aussi à cet effet le mercure. Le Hollandais Ruysch et l'Italien Mascagni ont poussé au plus haut point de perfectionnement l'injection des vaisseaux lymphatiques. — C'est au moyen d'une injection de sulfate d'alumine que M. Gannal préservait les cadavres de la putréfaction. *V.* EMBAUMEMENT.

INJURE (du latin *injuria*, formé lui-même des mots *in*, contre, et *jus, juris*, droit). On distingue l'*I. simple* et l'*I. publique*. Cette dernière est celle qui est proférée publiquement et qui renferme l'imputation d'un vice déterminé : elle est punie correctionnellement d'une amende de 16 à 500 fr. La première est celle qui ne réunit pas les deux conditions ci-dessus énoncées : quand elle a eu lieu sans provocation, elle est punie d'une amende de 1 à 5 fr. (Code pénal, art. 471). — En matière de Presse, on appelle *injure* toute expression outrageante, tout terme de mépris ou toute invective ne renfermant l'imputation d'aucun fait déterminé; ce en quoi elle diffère de la *diffamation*. *Voy.* ce mot.

INNÉES (IDÉES). Descartes le premier a nommé ainsi des idées qui sont naturellement dans l'esprit, et dont la présence ne peut s'expliquer ni par les perceptions des sens, ni par le travail de l'imagination : telles sont les idées de Dieu, de l'infini, du parfait, du juste. Il oppose les idées *innées* aux idées *adventices*, acquises par l'expérience, et aux idées *factices*, produit de l'imagination. — Les Métaphysiciens ont beaucoup disputé sur l'existence des idées innées : Malebranche, Bossuet, Fénelon, Leibnitz, d'Aguesseau, Kant, sont pour les idées innées, quoique chacun les conçoive à sa manière; Hobbes, Locke, Hume, Condillac et la plupart des philosophes du XVIII[e] siècle les rejettent comme une supposition, gratuite et inutile. — Si, par *idées innées*, on doit entendre des espèces d'entités qui résideraient dans l'esprit, il est évident qu'on ne peut les admettre, et tous aujourd'hui s'accordent à rejeter de telles entités; mais on n'en reconnaît pas moins qu'il existe des idées inexplicables par les sens, et on les rapporte à une faculté spéciale, la Raison. *Voy.* ce mot.

INNERVATION (du latin *in*, dans, et *nervus*, nerf). On appelle ainsi l'influence exercée par le système nerveux sur les fonctions d'un organe. Ces fonctions sont de deux sortes, qui correspondent aux deux grandes divisions du système nerveux : les unes, qui comprennent les phénomènes de la vie de relation, comme la sensibilité et la locomotion, sont plus particulièrement sous l'influence du système cérébro-spinal; les autres, qui embrassent les phénomènes de la vie organique, comme l'absorption, la circulation, la digestion, etc., sont sous la dépendance du nerf grand sympathique. — Beaucoup de savants regardent l'innervation comme une des sources de la chaleur animale.

INNOMINÉ, INNOMMÉ (de la particule négative *in*, et de *nomen*, nom; qui n'a point de nom). On a appelé *os innominé*, l'os coxal ou os iliaque, qui est l'os de la hanche; *artère innominée*, le tronc de la sous-clavière et de la carotide primitive droites; *veines innominées* du cœur, deux ou trois veines qui s'ouvrent à la partie antérieure inférieure de l'oreillette droite. Fabrice d'Aquapendente a donné le nom de *cartilage innominé* au cricoïde.

IN-OCTAVO. *Voy.* FORMAT.

INOCULATION (d'*inoculare*, greffer), opération par laquelle on introduit artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie contagieuse, telle que la variole, la rougeole, etc. Avant la découverte de la vaccine, on employait l'inoculation du virus variolique comme moyen de dépouiller la variole de ses effets si souvent funestes, en ne les communiquant que dans des circonstances favorables. Cette opération consistait, comme la vaccination à introduire sous l'épiderme le virus variolique recueilli sur la pointe d'une lancette, au moyen de la piqûre d'une pustule parvenue à son état de maturité. Pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie, introduite à Constantinople en 1673, importée en Angleterre, au siècle dernier, par lady Wortley Montagu, l'inoculation se répandit bientôt dans toute l'Europe. Ce ne fut qu'en 1764 qu'elle fut autorisée en France. Mais, bien qu'elle eût le précieux avantage de rendre la variole ainsi communiquée très-bénigne, elle fut abandonnée dès que Jenner eut découvert la vaccine. — On a depuis peu tenté l'*inoculation de la fièvre jaune* et d'autres maladies.

*Inoculation*, en Botanique. *Voy.* GREFFE.

INONDATION (du latin *unda*, eau). Quand l'inondation est l'effet d'une force majeure, personne n'en est responsable; lorsqu'elle est le résultat d'ouvrages pratiqués dans une propriété voisine, celui qui a fait exécuter lesdits ouvrages est responsable du dommage occasionné par l'inondation. L'art. 457 du Code pénal punit d'une amende de 50 fr. au moins les propriétaires, fermiers, ou toute autre personne jouissant de moulins, usines ou étangs, qui, par l'élévation du déversoir de leurs eaux au-dessus de la hauteur déterminée par l'autorité, ont inondé les chemins ou les propriétés d'autrui. S'il est résulté du fait quelques dégradations, la peine est, outre l'amende, un emprisonnement de 6 jours à 1 mois.

INORGANIQUE, se dit des corps qui ne sont point organisés et qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, que par des rapports d'adhérence, tels que les minéraux, par opposition aux corps organiques, tels que les animaux et les végétaux; ce qui donne lieu à diviser toute la nature en *Règne organique*, comprenant les animaux et les végétaux; et *Règne inorganique*, comprenant les minéraux et les gaz.

IN PACE, expression composée de deux mots latins qui signifient *en paix*, désignait autrefois dans les monastères une prison dans laquelle les moines renfermaient pour leur vie ceux de leurs confrères qui s'étaient rendus coupables de quelque crime. Quelquefois, dit-on, ils muraient la prison après les y avoir fait entrer, et les y laissaient mourir de faim.

IN PARTIBUS, pour *in partibus infidelium*, c.-à-d. dans les contrées des infidèles, se dit d'un évêque qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles. *Voy.* ÉVÊQUE.

IN PETTO, expression empruntée de l'italien, où elle signifie *dans le cœur*, *intérieurement*, s'applique surtout aux nominations de cardinaux déjà résolues par le pape, mais non encore rendues publiques.

IN-PLANO. En Typographie et en Librairie, on appelle ainsi le format où la feuille imprimée conserve toute son étendue, comme cela a lieu le plus souvent dans les atlas.

INQUARTATION ou INQUART, se dit, en Docimasie, de l'addition de l'argent à l'or destiné à la cou-

pellation (*Voy.* ce mot), addition faite dans des proportions telles que l'alliage qui en résulte se compose de 1 quart d'or pur et de 3 quarts d'argent.

INQUISITION, célèbre tribunal ecclésiastique chargé de rechercher et de poursuivre l'hérésie. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INSAISISSABLE. Le Code de procédure (art. 580-592) déclare *insaisissables :* 1° les provisions alimentaires ; 2° les sommes et objets disponibles déclarés insaisissables par le testateur; 3° les choses déclarées insaisissables par la loi, telles que le coucher des saisis, les habits dont ils sont vêtus, les livres, instruments ou outils nécessaires à leur profession ; une vache, deux chèvres ou trois brebis, au choix du saisi, ainsi que les objets que la loi déclare immeubles par destination. — Les rentes sur l'État sont également insaisissables. — Les traitements et pensions dus par l'État ne peuvent être saisis que pour la portion déterminée par la loi, c.-à-d. le cinquième jusqu'à 1000 fr., le quart de 1000 fr. à 6000, le tiers sur la portion excédant 6000 fr.

INSALIVATION (du latin *in*, dans, et *saliva*, salive), acte physiologique par lequel les glandes salivaires, excitées par la présence d'un aliment dans la bouche, versent les fluides qu'elles sécrètent et en imprègnent la substance alimentaire. L'insalivation est une des fonctions élémentaires dont se compose la *digestion*. *Voy.* ce mot.

INSCRIPTION (du latin *scribere in*, écrire sur). En Droit et en Administration, il se dit de l'enregistrement d'un nom, d'une qualité, d'un droit, sur des registres établis à cet effet. — Un étudiant *prend ses inscriptions* en se faisant inscrire, au commencement de chaque trimestre, sur le registre de la Faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades. Il faut 12 inscriptions pour être admis à l'examen de licencié en droit, et 16 pour être admis à celui de docteur, soit en droit, soit en médecine.

On appelle *Inscription sur le grand-livre de la dette publique*, ou simplement *Inscription sur le grand-livre*, le titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor (*Voy.* GRAND-LIVRE) ; *I. hypothécaire*, l'inscription, sur un registre public, de la déclaration faite par un créancier de l'hypothèque qu'il a sur les biens de son débiteur : elle doit être renouvelée tous les dix ans (*V.* HYPOTHÈQUE) ; *I. de faux*, l'acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce produite dans un procès est fausse ou falsifiée.

INSCRIPTION MARITIME, mode adopté en France pour le recrutement de la marine de l'État, consiste dans l'enregistrement de tous les gens de mer d'un arrondissement maritime au *bureau* dit *des classes* (chargé de *classer* les marins d'après leur âge et leur position de célibataires, mariés, pères de famille). Cette inscription leur impose l'obligation de faire à tour de rôle le service maritime sur les vaisseaux de l'État, en temps de guerre et en temps de paix. D'après la loi, on comprend dans l'inscription maritime tout citoyen âgé de 18 ans révolus et ayant moins de 50 ans, qui, ayant fait deux voyages de long cours ou la navigation pendant 18 mois, ou la petite pêche pendant 2 ans, ou bien ayant servi pendant 2 ans comme apprenti marin, voudra continuer la navigation ou la pêche. Chaque port de mer a des commissaires ou des sous-commissaires délégués pour tenir les registres d'inscription maritime. — L'*inscription maritime* fut instituée en 1681, par Colbert, qui la substitua au régime de la *presse*. Elle fut réorganisée par une loi du 3 brumaire an IV, qui est encore aujourd'hui la base de l'institution. Le nombre des officiers, mariniers et matelots compris dans l'inscription maritime est d'environ 70,000 hommes, sans compter les novices, mousses, ouvriers, apprentis.

INSCRIPTIONS, paroles inscrites ou gravées sur les monuments de toute espèce, depuis les temples et les palais jusqu'à l'ustensile le plus simple. Les anciens, qui ne connaissaient pas l'imprimerie et chez qui les matériaux pour l'écriture furent longtemps ou rares ou très-fragiles, usèrent des inscriptions plus fréquemment que nous. Les lois, les décrets, beaucoup de contrats étaient ainsi gravés. On en vint à couvrir d'inscriptions les meubles, les armes, les ustensiles.

Les Grecs appelaient *épigraphes* ce que nous appelons *inscriptions :* d'où le nom d'*Épigraphie* donné aussi à la science des inscriptions. Ils aimaient beaucoup les inscriptions en vers, et c'est même à ces inscriptions, dites *épigrammes*, qu'est due la naissance du genre de littérature qui porte ce nom, et qui, du reste, a changé totalement de caractère. Les Romains et les autres peuples anciens ont eu de ces inscriptions, mais moins fréquemment.

Les inscriptions s'offrent ordinairement sur les métaux, principalement sur le bronze, ou sur la pierre, sur le marbre, et sur des terres cuites; tantôt elles sont gravées sur le monument même, tantôt sur des tables spécialement destinées à les recevoir.

Les inscriptions sont une des sources les plus sûres et les plus précieuses de l'histoire. On leur doit aussi une foule de connaissances sur la chronologie, la biographie, la généalogie, la linguistique, sur l'administration, sur l'état social et sur la vie intime des peuples de l'antiquité et du moyen âge. Parmi les inscriptions dont les noms sont populaires, on cite surtout les *marbres d'Arundel* ou *de Paros*, l'*inscription de Rosette*, l'*inscription d'Ancyre*, les *Tables eugubines*, et enfin les *inscriptions de Ninive*, en caractères cunéiformes, nouvellement découvertes.

L'étude des inscriptions exige, outre l'esprit de critique et une grande sagacité, une connaissance approfondie de la langue, de la paléographie, des usages et de l'histoire; elle veut, en outre, la connaissance de la numismatique et des grands recueils paléographiques. Les hommes à qui cette science doit le plus sont Gruter, Grævius, Gronovius, Reinenesius, Muratori, G. Poleni, Donat, Doni, Pococke, Montfaucon, Caylus, Gros de Boze, Barthélemy, Millin, Winckelmann. Bœckh (Berlin, 1828) et Franzius (*ibid.*, 1853) ont donné un *Corps d'Inscr. grecques;* J.-C. Orellius, un ample *Choix d'Inscriptions latines* (Zurich, 1828) ; Morcelli a publié, de 1818 à 1825, 5 vol. d'*Opera epigraphica*, et les a fait suivre d'un précieux *Lexicon epigraphicum* (*Bononiæ*, 1835).

Une section de l'Institut donne une attention toute spéciale à l'étude des inscriptions, et a pris de là originairement le nom d'*Académie des Inscriptions*. Fondée par Louis XIV en 1663, comprise dans l'Institut lors de sa création sous le titre de *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, elle a repris son premier nom en 1816. Elle est composée de 40 titulaires, 10 académiciens libres, 8 associés étrangers, et d'un nombre indéterminé de correspondants. Les langues savantes, les antiquités, les monuments, l'histoire, sont les objets de ses travaux; elle s'occupe aussi de la continuation des recueils diplomatiques. Elle publie depuis 1717 des *Mémoires* qui sont un trésor d'érudition.

INSCRIT. On dit, en Géométrie, qu'une figure est *inscrite* dans une autre quand les sommets de tous ses angles touchent le périmètre de cette seconde figure; celle-ci, à son tour, est dite *circonscrite* à la première. Ainsi, un polygone est inscrit dans un cercle lorsque tous les côtés de ce polygone deviennent des cordes pour ce cercle. On nomme *hyperbole inscrite* l'hyperbole d'un degré supérieur qui est entièrement renfermée dans l'angle de ses asymptotes, comme l'hyperbole apollonienne ou *conique*.

INSECTES (du latin *insectus*, divisé), 4e classe des animaux Articulés, renferme de petits animaux dépourvus de squelette intérieur, et dont le corps, dur à l'extérieur, est, en général, divisé en 3 parties: *tête*, *corselet* et *abdomen*. Leur bouche est formée de 2 lèvres, entre lesquelles se meuvent horizontalement

4 mâchoires, dont 2 plus petites, appelées *mandibules*. Le devant de leur tête porte deux appendices appelés *antennes*, qui sont leurs organes du tact. Leurs yeux sont ou simples ou composés et à facettes; leur corselet porte en général 6 pattes, et leur abdomen est formé d'anneaux contractiles qui, sur les côtés du corps, portent les stigmates, ouvertures des trachées par lesquelles ils respirent. Ces vaisseaux se rendent à un *vaisseau dorsal* qui leur tient lieu de cœur. Leur sang, en général, est blanc, froid, et leur système nerveux se réduit au système ganglionnaire, qui vraisemblablement ne leur procure en général que des sensations obtuses, comme le font, chez nous, les organes qui sont sous la dépendance de ce système. Ils paraissent n'être guidés que par l'instinct, et c'est chez eux peut-être qu'on observe les plus étonnants phénomènes de ce genre (*Voy.* ABEILLE, FOURMI, etc.). Les insectes subissent pendant la durée de leur existence diverses métamorphoses fort curieuses. Dans la plupart, ces changements sont au nombre de trois; ces trois états sont désignés ordinairement par les noms suivants : 1° *larve* ou *chenille*, 2° *nymphe*, *fève* ou *chrysalide* (*V.* ces mots); 3° *insecte parfait :* c'est celui qui vient d'être décrit.

Les insectes ont été distribués en 8 ordres, d'après des caractères distinctifs tirés de leurs ailes (*ptéron*), savoir : *Coléoptères*, *Orthoptères*, *Hémiptères*, *Névroptères*, *Hyménoptères*, *Lépidoptères*, *Rhipiptères* et *Diptères* (*Voy.* ces mots). — La partie de l'Histoire naturelle qui traite des insectes a reçu les noms d'*Insectologie* et d'*Entomologie*. *Voy.* ce mot.

INSECTIVORE, mot sous lequel on désigne les animaux qui se nourrissent principalement ou exclusivement d'insectes. On trouve de ces animaux dans toutes les classes; mais on a plus particulièrement appliqué ce nom : 1° à une famille de Carnassiers de la classe des Mammifères, qui se font remarquer par leurs dents fines et par les pointes aiguës qui surmontent leurs molaires, comme les Taupes, les Hérissons, les Musaraignes, etc.; 2° à un ordre d'oiseaux qui présente le même genre de nourriture : tels sont les Gobe-mouches, les Becs-fins, les Merles, les Pies-grièches, les Bergeronnettes, etc.

INSECTOLOGIE (du latin *insectum*, insecte, et du grec *logos*, discours), partie de la Zoologie qui traite des insectes proprement dits. On dit plus souvent *Entomologie*. *Voy.* ce mot et INSECTES.

INSENSIBILITÉ. *Voy.* SENSIBILITÉ et ANESTHÉSIE.

INSERTION (du latin *inserere*, planter), point d'attache d'une partie sur une autre. En Anatomie, par exemple, on dit : insertion d'un muscle sur un os, sur un ligament; en Botanique : insertion de la corolle au-dessus ou au-dessous de l'ovaire, etc.

INSIGNES. *V.* ATTRIBUTS, EMBLÈMES, COSTUMES, etc.

INSINUATION. Dans l'Art oratoire, on appelle ainsi une forme douce, habile, pénétrante, au moyen de laquelle l'orateur se glisse adroitement dans l'esprit de ses auditeurs, en évitant d'éveiller leur susceptibilité ou d'exciter leur mécontentement. Cette forme oratoire se place surtout au début du discours; elle a donné son nom à un genre particulier d'exorde.

Chez les Romains, on appelait *Insinuation* le dépôt, dans des archives publiques, des actes que l'on voulait rendre authentiques. — Dans l'ancien Droit français, on donnait, à l'imitation des Romains, le même nom à l'enregistrement des actes qui devaient être livrés à la connaissance des tiers intéressés. L'édit *des insinuations laïques* (déc. 1703), la déclaration du 17 févr. 1731 et l'art 57 de l'ordonn. de Moulins soumettaient à la formalité de l'*insinuation* presque tous les actes qui ont pour effet de transférer la propriété. La transcription au bureau des hypothèques a remplacé l'insinuation. — En Droit canonique, on appelait *I. ecclésiastique* l'enregistrement des actes concernant les matières bénéficiales.

INSOLATION (d'*insolare*, exposer au soleil), exposition au soleil. C'est un des moyens employés en thérapeutique pour exciter l'économie animale. On l'emploie avec avantage dans les cas de paralysie complète ou incomplète, chez les enfants scrofuleux, étiolés, et les individus affaiblis par des excès ou des maladies. — Appliquée sans mesure, l'insolation peut produire des désordres funestes, depuis l'inflammation érésipélateuse vulgairement appelée *coup de soleil* (*Voy.* ce mot), jusqu'à la fièvre cérébrale.

INSOLVABILITÉ (du latin *in* privatif, et *solvere*, payer). Toute personne insolvable, et poursuivie pour dettes, est déclarée en *faillite*, si elle est commerçante; en *déconfiture*, si elle ne l'est pas. Les avoués ne peuvent se déclarer adjudicataires pour des personnes notoirement insolvables (Code de procédure, 713). — En matière de succession, les cohéritiers sont tenus de payer la part de celui d'entre eux qui est insolvable, lorsqu'il s'agit d'une dette hypothécaire (Code civil, art. 876). Il en est de même dans le cas où l'un des codébiteurs d'une dette solidaire se trouve insolvable (art. 1214).—En matière de dot, si le mari était déjà insolvable lorsque le père a constitué une dot à sa fille, celle-ci n'est tenue de rapporter à la succession du père que l'action qu'elle a contre celle de son mari; mais si le mari n'est devenu insolvable que depuis le mariage, la perte de la dot tombe uniquement sur la femme (art. 1573).

INSOMNIE (du latin *in* négatif, et *somnus*, sommeil), privation de sommeil, se présente plutôt chez les vieillards que chez les jeunes gens; les personnes nerveuses et irritables y sont particulièrement sujettes. Une indigestion, l'usage de certaines substances, telles que thé, café, spiritueux, etc., peuvent la provoquer. On l'observe surtout au commencement des maladies aiguës, particulièrement celles qui sont accompagnées de douleurs violentes, comme les rhumatismes. Pour combattre l'insomnie, on emploie selon les cas, les boissons rafraîchissantes, le petit-lait, la solution de sirop d'orgeat, la limonade, quelquefois la saignée, les bains tièdes et prolongés avant de se mettre au lit, enfin les narcotiques; mais il ne faut, en général, recourir aux narcotiques qu'à la dernière extrémité.

INSPECTEUR (du latin *inspicere*, regarder au dedans), fonctionnaire ayant mission d'examiner les opérations de fonctionnaires subalternes, et d'en rendre compte à une autorité supérieure. Les anciens avaient déjà des inspecteurs; on les trouve aussi aux époques les plus reculées de notre histoire; les *Missi dominici* de Charlemagne étaient de véritables inspecteurs. La plupart des grands services, l'armée, l'instruction publique, les finances, l'enregistrement et les domaines, les postes, la marine, la police, les prisons, les ponts et chaussées, les chemins de fer, les forêts, les haras, les mines, les établissements de bienfaisance, ont aujourd'hui leurs inspecteurs.

L'*inspection militaire* a pour but de recueillir les états de revue, de s'assurer de l'effectif, de la tenue et de l'instruction des soldats; de juger de la régularité des admissions et des renvois, etc. Elle est faite chaque année par des généraux de division désignés à cet effet, et n'est jamais qu'une mission temporaire. La création de cette inspection remonte au XIVe siècle. — Il ne faut pas confondre les *Insp. militaires* avec les anciens *Insp. aux revues*, remplacés aujourd'hui par les *Intendants militaires*.

Dans l'Instruction publique, l'inspection se divise, comme l'enseignement, en trois degrés : elle est ou primaire, et embrasse les écoles primaires de tous les degrés, ainsi que les écoles normales; ou secondaire, et embrasse tous les lycées, colléges et établissements secondaires (institutions, pensions, etc.); ou supérieure, et embrasse les Facultés et tous les autres établissements dans lesquels est donné l'enseignement supérieur. Elle est faite par les inspecteurs généraux de chacun des trois degrés d'enseignement,

par les inspecteurs d'académie, et par les inspecteurs spéciaux de l'instruction primaire, ou par des délégués. Quant au nombre et aux attributions des inspecteurs dans chaque service, ils ont fréquemment varié, selon les besoins et les circonstances.

INSPIRATEUR (du latin *in*, dans, en dedans, et *spirare*, respirer). On nomme *muscles inspirateurs* ceux qui concourent, par leurs contractions simultanées, à l'ampliation du thorax pendant l'acte de l'inspiration. Le diaphragme et les intercostaux sont les *muscles inspirateurs*.

INSPIRATION. Au physique, c'est l'action musculaire qui fait entrer l'air dans les poumons (*Voy.* RESPIRATION). Au moral, c'est cet état où se trouve l'âme lorsqu'elle est directement et complétement sous la pression d'une puissance surnaturelle. Moïse, les prophètes, les apôtres, les évangélistes, etc., étaient inspirés de Dieu. Les livres canoniques de la Bible sont des livres inspirés : ceux qui manquent de ce caractère sont exclus par l'Église de la liste des livres saints. — Les païens ont eu aussi l'idée de l'inspiration prophétique : leurs sibylles, leurs pythonisses étaient, selon eux, des inspirées. — Dans les Beaux-Arts, l'artiste, poëte ou autre, est dit avoir de l'inspiration, être inspiré, quand il semble n'être plus à lui, et que, dominé par une force supérieure, il invente, dispose, exécute son œuvre en quelque sorte tout d'un trait. L'inspiration est essentielle au génie.

INSTANCE (du latin *instantia*, qu'on dérive de *stare in judicio*, être en jugement). Un procès est *en instance* lorsqu'il est porté devant une juridiction. On distingue l'*I. liée contradictoirement*, qui a lieu lorsque les deux parties comparaissent ensemble, et l'*I. par défaut*, qui se poursuit lorsque le défendeur ne se présente pas sur l'assignation qui lui a été donnée. — On appelle *Première instance* la juridiction qui doit connaître en premier ressort de la décision d'une affaire : d'où le nom de *tribunaux de première instance* donné en France aux tribunaux civils devant lesquels les procès sont d'abord portés ; et *Seconde instance*, la juridiction d'appel ou du second degré. — On nomme *Reprise d'instance* l'acte par lequel on continue les poursuites qui avaient été interrompues par certains événements, tels que la mort d'une des parties, la retraite de l'avoué, etc.

INSTILLATION (du latin *in*, dans, et *stilla*, goutte), action de verser un liquide goutte à goutte. C'est ainsi que s'administrent beaucoup de collyres ; on en verse quelques gouttes entre les paupières maintenues écartées.

INSTINCT (du latin *instinguere*, pousser, exciter), penchant intérieur qui porte à exécuter certains actes sans avoir la notion de leur but, à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres, ni à connaître le rapport entre ces moyens et le but. C'est par instinct que l'enfant tète en naissant, que l'abeille construit ses alvéoles, que le castor bâtit ses digues, que la sarigue cache ses petits dans sa poche ventrale au moindre danger; que l'hirondelle construit son nid et le retrouve après un an d'absence ; que l'araignée tisse sa toile et tend ses filets ; que le fourmi-lion creuse un trou dans le sable mouvant, pour y faire tomber ses victimes; que les fourmis se réunissent en société et amassent des provisions, etc. L'instinct est inné, antérieur à toute éducation, aveugle, uniforme, invariable, et limité à un ordre spécial de faits. Il se distingue en cela des actes dus à l'intelligence, qui sont le fruit de l'expérience et de la réflexion, qui varient avec les individus, et qui peuvent s'appliquer aux circonstances les plus diverses.

L'explication des actes instinctifs a donné lieu à des opinions fort diverses : les uns, avec Rorarius, Réaumur, les ont rapportés à une intelligence qu'ils n'ont pas craint de comparer à celle de l'homme ; les autres, avec Antonio Pereira, Descartes, Buffon lui-même, les ont attribués à un mécanisme interne, et ont fait des animaux de pures machines, leur accordant tout au plus une sensibilité grossière. Condillac, dans son *Traité des animaux*, explique leurs actes par la sensation, l'association des idées et l'habitude. Pour arriver à une solution satisfaisante, il faut, avant tout, reconnaître que l'instinct et l'intelligence existent simultanément et dans les proportions les plus diverses chez la plupart des animaux, puis bien distinguer les actes qui dans chaque espèce doivent être rapportés à l'un ou à l'autre de ces deux principes ; ce qui, après ces distinctions faites, reste comme incontestablement instinctif ne peut s'expliquer que par la constitution propre à chaque être, par l'organisation que chacun a primitivement reçue du Créateur. Les auteurs à consulter sur cette question sont, outre ceux qui ont déjà été nommés, Georges Leroy, Fréd. Cuvier et M. Flourens, qui a résumé toutes les opinions antérieures dans son livre *de l'Instinct et de l'intelligence des animaux* (1845).

INSTITUT (du latin *institutum*, établissement). Ce mot qui, dans son acception première, était synonyme de *règle* ou de *constitution*, et s'appliquait surtout à certains ordres ecclésiastiques, a fini par désigner toute espèce de société d'hommes soumis à une même règle, et en particulier plusieurs sociétés savantes ou littéraires.

On donne spécialement le nom d'*Institut de France*, ou simplement d'*Institut*, à l'ensemble des cinq Académies (Française, des Inscriptions et Belles-Lettres, des Sciences, des Beaux-Arts, des Sciences morales); décrété en principe par la Convention dès 1794, ce corps fut organisé en 1795. Un décret du 16 avril 1855 y a fait quelques additions et modifications. *Voy.* l'article de chaque Académie.

On connaît sous le nom d'*Institut d'Egypte* un corps savant formé à l'instar de l'Institut de France, et qui se constitua au Caire, en 1799. Monge en fut le président. On lui doit la *Description de l'Égypte* et plusieurs autres recueils importants. La perte de l'Égypte mit bientôt un terme à son existence ; mais les travaux qu'exécuta cet Institut pendant ce court espace de temps ne sont pas un des moindres résultats de cette merveilleuse expédition.

Sous le titre d'*Institut national agronomique*, on désignait une école supérieure d'agriculture qui avait été créée à Versailles en vertu d'une loi du 3 octobre 1848 ; elle a été supprimée en 1852 comme n'ayant pas produit les bons résultats qu'on avait espérés.

On appelle encore *Institut historique* une société savante fondée à Paris en 1833 dans le but d'encourager et de propager les études historiques; elle publie des ouvrages restés inédits, et fait faire des cours publics et gratuits. L'Institut historique convoque tous les ans un congrès historique, décerne des prix et rédige un journal mensuel, l'*Investigateur*.

Plusieurs sociétés scientifiques étrangères portent aussi le nom d'*Institut*, entre autres, l'*I. national* des États-Unis, l'*I. historique et géographique* du Brésil, l'*I. archéologique* de Rome.

INSTITUTES (du latin *institutiones*, *instituta*, même signif.), nom que les jurisconsultes romains donnaient pour titre à leurs traités élémentaires de droit : telles sont les *Institutes* de Gaïus, de Florentinus, de Callistrate, de Paulus, d'Ulpien, de Marcian, et enfin celles dites de Justinien. Ces dernières et celles de Gaïus sont seules parvenues jusqu'à nous. Les *Institutes* de Gaïus furent écrites sous Antonin le Pieux, et celles de Justinien 300 ans plus tard. Les *Institutes* de Justinien ne furent qu'une imitation et le plus souvent une copie de celles qui les avaient précédées. Cet ouvrage a été édité, traduit et commenté nombre de fois à l'usage des étudiants de nos écoles. On estime surtout les travaux de M. Ducaurroy sur ce sujet, et l'*Explication historique des Institutes de Justinien* de M. Ortolan.

**INSTITUTEUR.** Ce titre, qui, dans sa plus grande étendue, s'appliquait d'abord à quiconque se livrait à l'enseignement ou tenait une maison d'enseignement, désigne officiellement aujourd'hui les maîtres d'école, spécialement ceux qui sont laïques. Ils y forment le corps chargé de l'instruction du premier degré, ou instruction primaire. — M. de Gérando a publié le *Cours normal des Instituteurs primaires*, le pasteur Mæder, un *Manuel de l'Instit. primaire*, M. Barrau, des *Directions morales pour les Instituteurs*, et M. Théry des *Lettres sur la profess. d'Instituteur.*

INSTITUTION (de *statuere in*, établir sur).

1°. Il se dit d'établissements fondés dans un intérêt public. En ce sens, le parlement, les universités, les corporations religieuses, la Banque, les Caisses publiques, telles que la Caisse d'épargne, la Caisse des retraites, etc., sont des *institutions*. — M. Chéruel a récemment donné un *Dictionnaire historique des institutions de la France* (1855).

2°. Quand il s'agit d'enseignement, il désigne une maison particulière d'éducation secondaire où l'on doit conduire les élèves jusqu'au terme des études classiques. L'institution est au-dessus de la *pension*, celle-ci ne donnant pas toute l'instruction du 2e degré. Il faut, pour être chef d'institution, être à la fois bachelier ès lettres et bachelier ès sciences; tandis que le baccalauréat ès lettres suffit pour les maîtres de pension; mais, dans l'usage, la plupart des maîtres de pension sont dits *chefs d'institution.* D'ailleurs, ces distinctions n'ont pas été maintenues par la loi du 15 mars 1850.

3° En Droit canon, on nomme *Institution* l'acte qui établit un bénéficier en jouissance de son bénéfice et en exercice des fonctions qui y sont attachées : ce qui se fait en lui accordant le visa ou les provisions. En France, où il n'y a plus de bénéfices, tout ecclésiastique nommé évêque par le gouvernement doit obtenir l'institution du pape (loi du 18 germinal an X, art. 18). Les évêques nomment et *instituent* les curés; mais ils ne leur confèrent pas l'institution canonique avant que leur nomination ait reçu l'agrément du pouvoir.

4°. En Jurisprudence, on nomme *Institution contractuelle* la donation faite, par un contrat de mariage, aux époux et aux enfants à naître du mariage, des biens qu'on laissera à son décès : ce genre de disposition réunit les caractères d'une donation entre vifs et d'un testament; *Institution d'héritier*, la nomination d'héritier : dans les pays de droit écrit, c'était la disposition par laquelle un testateur nommait son héritier, disposition qui était l'essence d'un testament; en sorte que l'omission de cette institution en opérait la nullité.

INSTRUCTEUR. Dans l'Armée, on appelle spécialement *officier instructeur* l'officier ou le sous-officier chargé d'enseigner aux soldats l'exercice et le maniement des armes.

INSTRUCTEUR (JUGE). *Voy.* INSTRUCTION JUDICIAIRE.

INSTRUCTION (du latin *struere in*, construire intérieurement, enseigner). Ce mot, qui a reçu des sens fort divers, s'emploie surtout en matière d'enseignement et en matière de justice.

I. *Instruction publique :* c'est l'enseignement donné ou surveillé par l'État; on l'oppose à *éducation privée, éducation domestique.* On distingue dans l'instruction publique trois degrés : l'*I. primaire*, l'*I. secondaire* et l'*I. supérieure*, séparées par la nature de l'enseignement qu'elles dispensent (*Voy.* ENSEIGNEMENT). La 1re est donnée dans les petites écoles, publiques ou privées, laïques ou ecclésiastiques; la 2e, dans les lycées, les colléges, les institutions ou pensions, et dans les petits séminaires; la 3e, dans les Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit, de Médecine, de Théologie catholique et protestante, ainsi qu'à l'École normale supérieure, dans les cours du Collége de France, du Muséum d'histoire naturelle, de la Bibliothèque nationale, du Conservatoire des Arts et Métiers, à l'École polytechnique et dans les écoles d'application, à l'École centrale des Arts et Manufactures, etc.

Jadis, en France, l'enseignement était donné à la fois par des universités laïques, réparties sur divers points du territoire, et par des corporations religieuses (Jésuites, Oratoriens, Doctrinaires, etc.). Supprimés à la Révolution, ces établissements furent remplacés en 1795 par les Écoles centrales, auxquelles la loi du 1er mai 1802 substitua les lycées et les écoles secondaires. Un décret impérial du 17 mars 1808 réserva à l'État le monopole de l'enseignement, et, à cet effet, créa, sous le nom d'*Université*, un vaste corps qui embrassait tous les établissements où l'instruction était donnée à quelque degré que ce fût, et qui était dirigé par un *Grand-maître* (*Voy.* UNIVERSITÉ). Conservée à la Restauration, mais avec des modifications qui avaient pour but de laisser plus de liberté aux établissements particuliers et de donner plus de place dans l'éducation à l'élément religieux, l'Université subsista jusqu'en 1848; toutefois son monopole n'existait plus guère que de nom. Dans cet intervalle, l'instruction primaire avait été organisée par la loi du 28 juin 1333. La liberté d'enseignement fut définitivement proclamée par la Constitution de 1848 (Art. 3 : L'enseignement est libre); la loi du 15 mars 1850 organisa ce nouveau régime. Le décret du 9 mars 1852 et la loi du 27 mai 1854, tout en maintenant la liberté, ont fortifié l'action de l'autorité sur l'enseignement public.

Le *Code universitaire* de M. A. Rendu renferme, dans l'ordre le plus méthodique, toute la législation du corps enseignant antérieure à 1848; M. E. Rendu a complété ce recueil en donnant la *Législation de l'enseignement* (1852). — On peut lire, sur les hautes questions qui se rattachent à ce sujet : Thiersch, *Sur l'instruction publique dans les Etats de l'Europe occidentale*, Stuttgard, 1838 (en allem.); M. Cousin, *Lettres sur l'instruction primaire en Allemagne et en Hollande;* M. Saint-Marc Girardin, *De l'instruction secondaire en Allemagne;* M. Emile de Girardin, *De l'instruction primaire en France*, 1842.

*Conseil de l'instruction publique*, conseil établi auprès du ministre de l'instruction publique, et dont les attributions comprennent la discussion des projets de règlements et de statuts pour les écoles des divers degrés, l'examen des questions relatives à la création des Facultés, lycées et colléges, etc., l'admission ou le rejet des ouvrages qui doivent être placés dans les bibliothèques des lycées ou mis entre les mains des élèves, etc. Il juge, dans certains cas, comme tribunal, les membres du corps enseignant, et prononce en dernier ressort sur les jugements rendus par les conseils académiques. — Ce conseil, établi en 1808 par le décret qui constituait l'Université, portait d'abord le titre de *Conseil de l'Université impériale.* Remplacé en 1815 par la *Commission d'instruction publique*, il reçut, en 1820, le titre de *Conseil de l'instruction publique.* Reconstitué en 1846 par M. de Salvandy, qui adjoignit aux *Conseillers titulaires* des *Conseillers ordinaires*, choisis parmi les inspecteurs généraux, les doyens des Facultés, les proviseurs des colléges; maintenu avec quelques changements par la loi du 15 mars 1850, qui lui donna le titre de *Conseil supérieur*, et le rendit en partie électif, ce Conseil a été profondément modifié par le décret du 10 avril 1852, qui a supprimé les conseillers titulaires, dont se composait la partie permanente du Conseil, et qui a rendu au chef de l'État le choix des conseillers.

*Ministère de l'Instruction publique.* La directiou des affaires de l'Instruction publique, bien que confiée à un haut fonctionnaire qui porta successivement les titres de *Grand maître de l'Université*, de *Président de la Commission d'Instruction publique* ou

du *Conseil de l'Instruction publique*, fit jusqu'en 1824 partie des attributions du ministère de l'Intérieur. Par une ordonnance du 10 aout 1824 fut créé, sous le titre de *Ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique*, un département nouveau qui réunissait ces deux branches de l'administration, et qui fut confié à un évêque (Mgr de Frayssinous). Les affaires ecclésiastiques en furent séparées le 10 février 1828, pour y être réunies de nouveau après le 24 février 1848. Jusqu'à cette dernière époque, l'Instruction publique avait compté parmi ses ministres : MM. de Frayssinous, Vatimesnil, de Broglie, Guizot, Salvandy, Villemain, Cousin.

II. *Instruction judiciaire.* En Droit, l'*instruction* d'une affaire est la procédure qui met l'affaire, le procès en état d'être jugé; on se sert particulièrement de cette dénomination en matière criminelle.

*Instruction criminelle.* Lorsqu'une action coupable et réprimée par la loi a été portée à la connaissance de la justice, la partie publique a pour mission d'en rechercher et d'en convaincre l'auteur; les investigations auxquelles il faut se livrer à ce sujet, les formalités qu'il faut remplir, la procédure qu'il faut suivre, les moyens qu'on peut employer, forment ce qu'on appelle l'*instruction criminelle*. Cette information est confiée à des magistrats spéciaux, dits *juges d'instruction*. Il y a dans chaque arrondissement communal un juge d'instruction, choisi par le chef de l'État parmi les juges du tribunal civil, pour 3 ans; il peut être continué plus longtemps. Les juges d'instruction sont, quant aux fonctions de police judiciaire, sous la surveillance du procureur général près la cour d'appel. Dans les villes où il n'y a qu'un juge d'instruction, s'il est absent, malade ou empêché, le tribunal de première instance désigne l'un des juges de ce tribunal pour le remplacer.

Tout ce qui concerne ce sujet est réglé par le *Code d'Instruct. criminelle* et par la loi du 28 avril 1832.— M. F. Hélie a donné un *Traité de l'Instr. criminelle*

INSTRUMENT (en latin *instrumentum*, formé de *struere*, fabriquer, construire). Ce mot désigne, en général, tous les outils, machines ou appareils qui, dans un art ou une science, servent à exécuter quelque chose, à faire quelque opération. Dans les Arts mécaniques, les instruments prennent surtout le nom d'*outils*; en Chimie et en Physique, celui d'*appareils*. On distingue :

I. Les *Instruments aratoires*, comprenant tous les outils, machines et ustensiles à l'usage des cultivateurs. Tels sont, pour la petite culture, la bêche, la houe, le hoyau, le sécateur, le rateau, la binette, la fourche, la râtissoire, etc.; pour la grande culture, le rouleau, l'extirpateur, le scarificateur, la houe à cheval, la charrue, les semoirs, les machines à battre, les tarares, etc. (*Voy.* ces mots). M. Ch. de Lasteyrie a publié une précieuse *Collection des Machines et instruments employés dans l'économie rurale* (1820-25).

II. Les *Instruments de chirurgie*, dont les principaux sont la lancette, le bistouri, le scalpel, les aiguilles, les sondes ou algalies, le forceps, les pinces, les tenailles, les scies, etc. (*Voy.* chacun de ces mots). On peut, en lisant l'*Armamentarium chirurgicum* de Scultet (Ulm, 1653), et les ouvrages tout récents de Ferret et de Savigny, suivre les progrès que la chirurgie a faits sous ce rapport.

III. Les *Instruments de musique.* On les divise en trois grands groupes : *I. à percussion*, *I. à cordes*, *I. à vent.* Les premiers se subdivisent en quatre classes : ceux où l'on frappe au moyen de baguettes une peau d'animal tendue (tambour, tambourin, timbale, etc.); ceux où la percussion a lieu sur un métal (triangle, tamtam, cloches, cymbales, bonnet chinois); ceux où c'est le bois qu'on frappe (castagnettes); ceux où c'est le verre (harmonica). — Les instruments à corde peuvent se diviser soit relativement à la nature des cordes (qui sont de métal, de boyau, de soie ou mixtes), soit relativement à la présence ou à l'absence de la *touche* d'une part, du chevalet de l'autre, soit enfin relativement à la façon de jouer: tantôt on pince la corde avec les doigts (guitare, harpe), ou bien avec un *plectre* ou un mécanisme analogue (clavecin); tantôt on frôle la corde avec un archet (violon, violoncelle, alto); tantôt on frappe la corde avec un marteau garni en conséquence (tympanon) ou mis en action par un mécanisme dont la partie apparente est un clavier (piano).—Les instruments à vent, l'orgue mis à part, se distinguent en instruments de bois et instruments de cuivre ou de laiton. Ceux-ci forment deux sections, selon que leur canal latéral est ou non garni de trous (cor et trompette d'une part, ophicléide et bugle de l'autre); ceux-là se sous-divisent d'après le moyen employé pour les faire résonner. Le moyen peut être : la bouche, sans intermédiaire aucun (flûte traversière); un sifflet adapté au sommet de l'instrument (flûte à bec, flageolet, galoubet, etc.); une *anche* (clarinette, cor de basset, etc.), ou un ensemble de deux lames de roseau appliquées l'une contre l'autre (hautbois, cor anglais, basson); ou enfin une embouchure semblable à celle des instruments de cuivre (serpent et serpent-basson). — On présume que les instruments à percussion ont précédé tous les autres; du reste, il est certain que quelques-uns des instruments à corde sont venus avant les premiers instruments à vent. *Voy.* les articles particuliers consacrés à chaque instrument.

IV. Les *Instruments de précision*, comprenant : 1° les *I. de mathématiques*, qui se subdivisent en instruments de cabinet (règles, compas, équerres, rapporteurs, échelles de proportion, tire-lignes, etc.); et en instruments propres à opérer sur le terrain (chaîne d'arpenteur, jauge, hodomètre, planchette, graphomètre, théodolite, niveaux, fil à plomb, etc.); —2° les *I. de physique*, qui se subdivisent en instruments d'optique et d'astronomie (lunettes, télescope, héliomètre, héliostat, loupe, microscope, chambre noire et chambre claire, daguerréotype, prisme, appareil de polarisation, diagraphe, pantographe, etc.); instruments d'électricité et de magnétisme (machine électrique, électroscope, électromètre, électrophore, eudiomètre, pile, aimants, barreaux, boussole, appareils électromagnétiques, télégraphes électriques, etc.); instruments de pneumatique (machine pneumatique), de météorologie (baromètre, thermomètre, hygromètre, anémomètre), d'aréométrie (aréomètres, alcoomètres, etc.), de mécanique (pendule, leviers, poulies, dynamomètres, instruments de ballistique), d'hydraulique (pompes, siphons, fontaine de Héron, balance hydrostatique, etc.), de minéralogie (goniomètre, etc.), etc. — Paris est le principal centre de l'industrie des instruments de précision. L'Angleterre seule le dispute à la France dans ce genre de fabrication. Viennent ensuite l'Allemagne et la Suisse.

V. *Instrument* se dit encore d'un acte public ou privé, destiné à constater un fait, à fixer les termes d'une convention; il devient alors synonyme de contrat, traité, procès-verbal. C'est ainsi qu'en termes de Pratique, on dit *instrumenter* pour faire des procès-verbaux, des exploits, recevoir ou rédiger des actes publics, etc. Les notaires et les huissiers ne peuvent *instrumenter* hors de leur ressort. — En Diplomatique, le mot *instrument* désignait autrefois toute espèce de chartes; dans la suite, il n'a plus été appliqué qu'aux titres propres à faire valoir des droits, comme les contrats, les actes publics, les traités de paix, etc.

INSTRUMENTAL, s'emploie en musique par opposition à *Vocal*. Ainsi l'on dit *Musique instrumentale* ou simplement *Genre instrumental*. Le genre instrumental est infiniment plus riche et plus sou-

ple que le genre vocal. L'étendue dont il dispose l'emporte sur celle de toutes les voix humaines. *Voy.* MUSIQUE et INSTRUMENTATION.

INSTRUMENTAL (CAS), cas de la déclinaison sanscrite, arménienne et slave, indiquant que l'être désigné par le substantif est l'*instrument* de l'acte qu'exprime un verbe. Ainsi, en russe, le seul mot *zerkalom* veut dire *au miroir*, *par le miroir*, dans la phrase *prendre des oiseaux au miroir*. On nomme aussi ce cas le *causatif*. En latin, il est généralement remplacé par l'ablatif : *ense ferire*, frapper de l'épée.

INSTRUMENTATION (d'*instrument*). Dans l'acception la plus générale, c'est l'art d'exprimer la musique à l'aide d'instruments. Dans une acception moins étendue, c'est l'art de disposer les parties de l'harmonie de telle manière qu'elles soient convenablement rendues par les organes destinés à les exprimer, en tirant de ceux-ci tout l'effet possible. Dans ce sens, le mot instrumentation est de création moderne. Haydn, le père de la musique instrumentale, et Mozart, le créateur de l'accompagnement dramatique, furent les premiers qui surent tirer parti de l'*instrumentation*, celui-là dans ses belles symphonies, celui-ci dans ses opéras. Beethoven, Rossini, et plusieurs autres compositeurs vivants ont été plus loin encore.

On peut consulter sur ce sujet les ouvrages de Reicha, de L.-J. Francœur (*Diapason de tous les instruments à vent*, 1772, in-fol., revu par Choron, 1812); d'Oth. Vandenbrook (*Traité de tous les instruments à vent à l'usage des compositeurs*), le *Traité général d'instrumentation* (Paris, 1836) de G. Kastner, et son *Cours d'instrumentation* (1837).

INSTRUMENTER. *Voy.* INSTRUMENT (n° V).

INSUBMERSIBLE. *Voy.* SAUVETAGE.

INSUBORDINATION, délit commis par un militaire résistant avec obstination et violence aux ordres de ses chefs. Ce délit est atténué ou aggravé à raison des temps, des cas, des habitudes reconnues, de la récidive, du grade, etc. La loi du 21 brumaire an V (titre VIII) a édicté les peines applicables aux divers cas d'insubordination dans l'armée de terre. Les mêmes délits sont punis, pour l'armée de mer, par la loi du 22 août 1790.

INSUFFLATION (du latin *insufflatio*), action d'introduire, en soufflant, dans un organe ou dans une cavité quelconque, un gaz, un liquide ou une substance pulvérulente. Cette opération peut être faite dans un but thérapeutique : c'est ainsi que l'on insuffle de l'air pur dans les poumons des nouveau-nés et des noyés, soit par la bouche, soit par les narines, et que l'on insuffle de la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés.

INSURRECTION (du latin *insurgere*, se lever contre). *Voy.* ÉMEUTE et RÉBELLION.

INTAILLE (de l'italien *intaglio*, ciselure), gravure en creux sur pierre précieuse. *Voy.* GLYPTIQUE.

INTÉGRAL (du latin *integer*, entier). On nomme *Calcul intégral* la partie du calcul infinitésimal qui a pour objet de trouver la quantité finie dont une quantité infiniment petite est la différentielle. C'est, comme on le voit, l'inverse du calcul différentiel.

INTÉGRANTES (MOLÉCULES). *Voy.* MOLÉCULE.

INTELLIGENCE (du latin *intelligere*, comprendre, formé lui-même de *legere inter*, choisir entre, discerner), faculté de connaître. Elle est, avec la *Sensibilité* et la *Volonté*, l'une des trois facultés essentielles de l'âme. On a voulu quelquefois l'identifier avec la sensibilité; mais il y a entre elles cette différence caractéristique, que l'intelligence a toujours un *objet* auquel elle s'applique, tandis que le sentiment est un phénomène tout *subjectif*, c.-à-d. renfermé dans le *sujet* sentant. On nomme quelquefois l'Intelligence *Entendement*, *Raison*; mais le premier de ces noms désigne plutôt la capacité toute passive de recevoir et de conserver des idées; le second, l'application la plus élevée de nos facultés ou le bon usage que nous en faisons. L'étude de l'intelligence est l'objet d'une des parties les plus importantes de la Psychologie, la *Psychologie intellectuelle*; la direction de l'intelligence vers la connaissance de la vérité est l'objet de la *Logique*.

Bien qu'elle soit une et indivisible dans son essence, l'intelligence se subdivise, selon ses applications, en un assez grand nombre de facultés, dites *facultés intellectuelles*. Parmi ces facultés, les unes donnent la première connaissance des choses : tels sont les sens ou *perception externe*, la conscience ou *perception interne*, la *perception des rapports*, la *perception morale*, facultés qu'on réunit sous le nom de *facultés perceptives*; les autres conservent, pour les reproduire au besoin, les connaissances déjà acquises : telles sont la *mémoire*, la *conception*, l'*association des idées*, l'*imagination passive*, qui constituent les *facultés représentatives*; d'autres enfin modifient les premières idées, soit en séparant ce qui était uni, soit en combinant ce qui était séparé, soit en soumettant à l'examen nos premières conceptions : telles sont l'*abstraction*, la *généralisation*, l'*imagination active*, le *jugement* et la *raison*, le *raisonnement* soit *inductif* soit *déductif*, facultés qui peuvent être réunies sous le nom de *facultés modificatives*. En outre, toutes les facultés de l'intelligence peuvent être appliquées de deux manières, passivement ou du moins spontanément, activement et avec direction : c'est ainsi que l'on peut *voir* et *regarder*, *entendre* et *écouter*, etc.; dans le second cas, il y a *attention* si le regard de l'esprit se fixe sur un seul objet, *comparaison* s'il se porte sur plusieurs. *Voy.* les noms de chaque faculté.

Entre les nombreux ouvrages consacrés à l'étude de l'intelligence, il suffira de citer : l'*Essai sur l'âme* d'Aristote; la *Recherche de la vérité* de Malebranche; l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke; l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* de Condillac; les *Eléments d'Idéologie* de Destutt-Tracy; les *Œuvres* de Reid, de Dugald-Stewart, de Th. Brown; les *Leçons* de M. Laromiguière; le *Cours élémentaire de philosophie* de M. de Cardaillac; et le *Traité des facultés de l'âme* de M. Ad. Garnier. On trouve aussi dans les traités de Phrénologie des recherches sur la division et les fonctions des facultés, qui peuvent n'être pas sans utilité.

INTENDANCE MILITAIRE, corps chargé de tout ce qui concerne l'administration et la comptabilité de la guerre. Délégués du ministre de la Guerre pour toutes les recettes et dépenses, les *intendants militaires* contrôlent et arrêtent les comptes produits pour les corps de troupe par les officiers comptables, ordonnancent les mandats de payement, veillent à l'exacte répartition de la solde, président à tout ce qui concerne les subsistances, les fourrages, le chauffage, l'habillement, le campement, les transports, les lits, les hôpitaux militaires, etc., et passent tous les marchés relatifs à ces objets.

L'intendance militaire a été établie par ordonnance du 29 juillet 1817, en remplacement des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres. Elle se compose aujourd'hui, en vertu du décret du 12 juin 1856, de 8 intendants généraux inspecteurs, 26 intendants divisionnaires, 150 sous-intendants (dont 50 de 1^re^ et 150 de 2^e^ classe), 80 adjoints (dont 56 de 1^re^ et 24 de 2^e^ classe. Les intendants ont rang de généraux; les sous-int., de colonels et lieut.-colonels; les adjoints, de chefs de bataillon et de capitaines. On est admis dans ce corps à la suite de concours ouverts entre des officiers arrivés au grade de capitaine.

L'intendance militaire a rendu d'immenses services : elle a porté l'ordre et l'économie dans l'administration de la guerre, en proie jadis au désordre et à de scandaleuses dilapidations. — Les meilleurs traités sur l'administration de la guerre et les de-

voirs de l'intendant sont : le *Cours d'études sur l'administration militaire* par Odier (Paris, 1824, 7 vol. in-8) ; et le *Cours sur l'administration militaire* par Vauchelle (Paris, 1829, 3 vol. in-8).

On nommait jadis *Intendants de province*, des magistrats ayant des attributions à la fois administratives, judiciaires et financières. Ils exerçaient leurs fonctions dans chaque généralité. L'hôtel habité par l'intendant se nommait l'*Intendance*. Les premiers intendants de province avaient été établis par Henri II en 1551 : ils furent supprimés en 1790.

INTENTION (du latin *intendere*, tendre vers), acte de volonté par lequel nous formons un dessein, c'est-à-dire déterminons le but de nos actions et les moyens de l'atteindre. En Droit comme en Morale, c'est l'intention qui fait le mérite ou la culpabilité des actes. Pour les effets de l'intention en Droit, *Voy.* DISCERNEMEMT et PRÉMÉDITATION.

En Chirurgie, on appelle *réunion d'une plaie par première intention*, la simple agglutination des lèvres de la plaie, de manière qu'elle puisse guérir sans suppuration ; et *réunion par seconde intention*, celle qui ne peut s'effectuer qu'après que les surfaces ont suppuré.

INTERCALAIRES (JOURS et MOIS), du latin *calare inter*, appeler entre ; jours et mois ajoutés pour compléter un mois, une année (*Voy.* ANNÉE et CALENDRIER). — On a aussi appelé *jour intercalaire* le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

INTERCIS (du latin *intercisus*, participe d'*intercidere*, couper en morceaux). Les Romains nommaient *jours intercis* des jours mixtes, à moitié fastes et à moitié néfastes, dans lesquels on ne rendait la justice qu'à certaines heures. — On a donné le surnom d'*Intercis* à saint Jacques, martyr en Perse au v[e] siècle, qui fut coupé par morceaux.

INTERCOSTAL (du latin *inter*, entre, et *costa*, côte ; ce qui est situé entre les côtes). On nomme *espaces intercostaux* les intervalles que les côtes laissent entre elles ; *muscles intercostaux* une couche double de petits muscles qui remplissent ces espaces, et que l'on distingue en *internes* et *externes*. Les *artères intercostales* viennent, les supérieures, de la sous-clavière, les inférieures, de l'aorte ; les *veines intercostales* sont situées, les supérieures dans la sous-clavière, les inférieures, dans la veine azygos. Les *nerfs intercostaux*, au nombre de 12, viennent des branches antérieures des nerfs dorsaux.

INTERCURRENT (du latin *inter*, entre, et *currere*, courir). En Médecine, on nomme *maladies intercurrentes* des maladies qui se déclarent dans des saisons et dans des lieux où elles ne se manifestent pas ordinairement et qui viennent ainsi compliquer les maladies régnantes ; *fièvres intercurrentes*, des fièvres continues qui paraissent entre les fièvres stationnaires ; *pouls intercurrent*, un pouls qui, d'intervalle en intervalle, devient plus précipité.

INTERDICTION (du latin *interdico*, rendre un arrêt, interdire). En Droit, c'est la déclaration faite par le juge qu'une personne est privée de l'exercice des actes de la vie civile. Les causes qui peuvent motiver l'interdiction sont l'imbécillité et l'état habituel de démence ou de fureur. Elle peut être provoquée par un parent, par un époux, ou par le magistrat agissant d'office. La demande d'interdiction, provoquée soit par un parent, soit par le magistrat, est portée devant le tribunal de 1[re] instance, qui prononce après interrogatoire et enquête. En cas d'appel, la cour peut ordonner un nouvel interrogatoire. Si le défendeur, sans être dans les cas déterminés pour l'interdiction, est néanmoins hors d'état d'administrer sagement ses affaires, on lui nomme un *conseil judiciaire* (*Voy.* ce mot) : c'est ce qui a lieu aujourd'hui pour la prodigalité, qui autrefois entraînait l'interdiction. L'interdiction a pour conséquence l'incapacité de traiter, et place l'interdit dans la position d'un mineur non émancipé : on lui nomme un tuteur et un subrogé tuteur ; en outre, il ne peut ni contracter mariage, ni faire de testament ; il ne peut être ni tuteur, ni membre d'un conseil de famille ; enfin, il est privé de l'exercice de ses droits politiques. L'interdiction cesse avec les causes qui l'ont motivée ; mais la main-levée ne peut être prononcée que par un jugement (Code Nap., art. 489-512).

On nomme *interdiction légale* celle qui résulte de la condamnation à certaines peines, telles que les travaux forcés, la détention, la reclusion (Code pénal, art. 29-31), ou même de certaines condamnations purement correctionnelles (Code pénal, art. 142, 143).

*Interdiction ecclésiastique. Voy.* INTERDIT.

INTERDIT, sentence ecclésiastique qui défend soit à un ecclésiastique en particulier l'exercice du ministère sacré, soit à tout ecclésiastique, dans l'étendue des lieux marqués par la sentence, la célébration du service divin et l'administration des sacrements (le baptême excepté). L'*Interdit* peut être *général*, *local* ou *personnel*. On nomme *I. général* celui qui frappe tout un pays ; *I. local*, celui qui frappe une ville, une province seulement ; *I. personnel*, celui qui s'applique à une ou plusieurs personnes. L'interdit est prononcé par le pape ou par les archevêques et les évêques. — En France, le premier exemple d'interdit local est celui qui fut lancé par l'évêque de Bayeux sur toutes les églises de Rouen après l'assassinat de l'évêque Prétextat en 586. Le royaume entier fut mis en interdit en 1200, après le divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge, et en 1303, par suite de l'excommunication de Philippe le Bel. En 1512, le pape Jules II mit aussi en interdit la France et la Navarre pendant sa lutte contre Louis XII. Aujourd'hui, le droit public de la France n'admet plus l'interdit prononcé de la sorte. L'interdit local n'est plus même en usage que lorsqu'il a pour objet de suspendre une église qui menace ruine, ou lorsqu'une église a été souillée par un crime, jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée. L'interdit personnel peut être illimité ou temporaire ; il est surtout prononcé contre l'ecclésiastique qui a contrevenu gravement aux règles de sa profession.

INTERDIT, en Droit. *Voy.* INTERDICTION.

INTÉRÊT (du latin *interest*, il importe, il est de l'intérêt de...), profit ou bénéfice résultant d'un prêt. La somme placée à intérêt se nomme *capital*. Le montant des intérêts dépend du *taux* auquel l'argent est prêté, de la *quotité* du capital, du *temps* pendant lequel il a été placé. Les règles à suivre dans le prêt à intérêt ont été tracées par la loi (Code Nap., art. 1905-1914 et 1153-55). Il y a des limites que le taux de l'intérêt ne peut dépasser sans être appelé *usure*. Pour les prêts hypothécaires, la loi prohibe tout taux d'intérêt supérieur à 5 0/0 ; pour les prêts de commerce, elle autorise un intérêt de 6 0/0 (loi du 3 sept. 1807) ; pour les rentes payées par l'État, le taux varie entre 3, 4 et 4 1/2. *Voy.* RENTES.

On distingue deux sortes d'intérêts, l'*I. simple* et l'*I. composé*. Le premier est la somme que 100 fr. produisent au bout d'un an : c'est ce qu'on appelle le *tant pour cent*, le *percentage* ; le deuxième a lieu lorsqu'à chaque échéance on joint l'intérêt au capital, pour former un nouveau fonds productif d'intérêt : c'est ce qu'on appelle aussi l'*intérêt des intérêts*. — On distingue encore deux manières de percevoir l'intéret : on perçoit l'*intérêt en dedans*, lorsqu'en prêtant à quelqu'un une somme, 100 fr., par exemple, à 5 0/0, on prélève, au moment même du prêt, l'intérêt qui ne serait légitimement dû qu'au bout de l'année, et qu'ainsi on ne remet à l'emprunteur que 95 fr., au lieu de 100 fr. On prend l'*intérêt en dehors* lorsqu'on ne touche qu'après son échéance la somme produite par le capital prêté.

Longtemps les théologiens ont condamné toute perception d'intérêt, la flétrissant du nom d'usure.

Aujourd'hui on est généralement d'accord en principe sur la légitimité de la perception d'un loyer des capitaux ; cette légitimité est consacrée par l'usage universel et par toutes les législations ; il ne peut plus s'élever de doutes que sur le taux des intérêts perçus. On peut lire sur ce sujet : *Traité des prêts* ou *De l'Intérêt légitime et illégitime*, de l'abbé Moignot, 1738 ; *Théorie de l'Intérêt*, par J.-L. Gouttes, 1780 ; *Considérations sur le prêt à intérêt*, par M. A. Rendu, 1808 ; *Du taux de l'Intérêt*, par Baconnière, 1824 ; *Gratuité du crédit* (discussion entre MM. Bastiat et Proudhon), 1850. *Voy.* USURE.

*Règle d'intérêt.* Les calculs d'intérêt, si l'on était réduit à l'arithmétique seule, seraient très-longs : grâce aux formules algébriques et aux logarithmes, on effectue très-vite les plus compliqués.

La formule générale de l'intérêt simple est :

$$p = \frac{cit}{100}$$

*c* étant le capital total, *t* l'unité de temps, *i* l'intérêt, *p* le produit du capital total par l'unité de temps et l'intérêt ; de là on peut toujours, 3 des 4 quantités *c, i, t, p*, étant connues, déduire la 4ᵉ.

La formule de l'intérêt composé est :

$$C = c\,(1 + r)^n$$

*r* étant le taux de l'intérêt, *n* le nombre d'unités de temps (ce sont le plus souvent des années calculées sans payement d'arrérages), *c* le capital total primitif, *C* ce que devient le capital primitif à *r* pour 100 au bout de *n* unités de temps.

Dans l'usage vulgaire, si l'on veut savoir l'intérêt pour un nombre déterminé de jours, on multiplie le capital par le nombre de jours, et on divise le produit par :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 6000 | si l'intérêt est de | 6 0/0 | 9000 | si l'int. est de | 4 0/0 |
| | | | 12000 | | 3 |
| 7200 | | 5 | 14000 | | 2 1/2 |
| 8000 | | 4 1/2 | 18000 | | 2 |

chiffres ronds qui proviennnent de ce que, dans le commerce, l'année est supposée exactement de 360 jours. — Il existe des recueils où les intérêts sont calculés à l'avance par jour et pour toutes les sommes sur lesquelles on peut avoir besoin d'opérer dans la vie commune. *Voy.* BARÊME.

En Morale, *Intérêt* se prend pour synonyme d'utilité, et *Intérêt personnel* pour égoïsme. La *morale de l'intérêt personnel*, enseignée sous des formes diverses par Aristippe, Épicure, chez les anciens, Hobbes, Helvétius, Bentham, chez les modernes, a été flétrie à toutes les époques par les âmes généreuses, par Platon, Zénon, Cicéron, chez les anciens, par Clarke, Hutcheson, J.-J. Rousseau, Kant, etc., chez les modernes ; tous ont éloquemment établi qu'outre l'*utile* il existe l'*honnête*, le *bien en soi*, que notre raison reconnaît et vers lequel notre cœur nous porte. *Voy.* pour cette question, sur laquelle repose toute la morale, les traités de Cicéron *De Officiis* et *De Finibus* ; J.-J. Rousseau, *Profession de foi du vicaire savoyard*, dans l'*Émile*, les *Cours* de M. Cousin (*Cours* de 1829) et le *Droit naturel* de M. Jouffroy.

INTERFÉRENCE (de l'anglais *to interfere*, se rencontrer, se heurter), phénomène d'Optique que la lumière présente en s'infléchissant vers les extrémités des corps, et qui s'explique par la rencontre des rayons lumineux dont les effets se détruisent mutuellement (*Voy.* LUMIÈRE). — On appelle *principe des interférences* ce principe, découvert par Th. Young : que la lumière ajoutée à la lumière peut produire l'obscurité. L'expérience prouve qu'il en est ainsi quand deux faisceaux peu inclinés se rencontrent sous un angle très-petit. Fresnel a exécuté cette expérience avec de la lumière réfléchie sur deux miroirs plans, inclinés de manière à faire entre eux un angle très-obtus. M. Arago explique par les interférences la scintillation des étoiles. — Ces phénomènes qui s'accordent difficilement avec la théorie de l'émission, ont fourni de puissants arguments au système des ondulations. — En Acoustique, on admet l'existence d'interférences d'ondes sonores.

INTÉRIEUR (MINISTÈRE DE L'), département dont les attributions ont fréquemment varié, et auquel ont été réunies pendant plusieurs années l'agriculture et le commerce. Renfermé aujourd'hui (1854) dans les affaires de l'intérieur proprement dites, ce ministère comprend : 1° la *Direction générale de l'Administration intérieure*, subdivisée elle-même en 5 divisions : *Secrétariat*, *Administration départementale et communale*, *Administration hospitalière*, *Administration des établissements pénitentiaires*, *Administration des bâtiments civils et des théâtres* ; 2° la *Direction de la Sûreté générale*, avec deux divisions, chargées, l'une de la *Presse* et du *Colportage*, de l'*Imprimerie* et de la *Librairie*, l'autre des *Affaires d'ordre public*, de la *Police de sûreté spéciale* et de la *Police administrative* ; 3° la *Direction des Lignes télégraphiques* ; 4° la *Direction de la Comptabilité*.

INTÉRIM (du latin *interim*, en attendant, provisoirement). Ce mot s'emploie pour désigner l'espace de temps pendant lequel une fonction est remplie par un autre que le titulaire. Le fonctionnaire exerçant provisoirement pour lui est dit gérer *par intérim*. Ainsi, l'on dit ministre par intérim, directeur par intérim, etc., etc.

Pour l'*Intérim d'Augsbourg*, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INTERJECTION (du latin *interjectio*, d'*interjicere*, jeter entre), une des parties du discours : c'est le plus souvent un cri, une exclamation qui, sans faire partie d'aucune proposition, équivalent à une proposition tout entière, et expriment un sentiment, un désir, un ordre : par exemple, *ah ! oh ! bah ! fi ! eh ! ho ! hi !* — L'interjection est généralement donnée comme la dernière partie du discours. Les Latins la classaient parmi les adverbes.

INTERLIGNE (du latin *inter*, entre, et de *linea*, ligne), espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Dans les actes des notaires, il ne doit y avoir ni *interligne* ni addition ; les mots interlignés sont nuls (loi du 25 ventôse an XI, art. 16). Le notaire contrevenant est passible d'une amende. En cas de fraude, il est passible de dommages et intérêts, et même de destitution. — Les mots interlignés dans un acte sous seing privé ne sont pas nuls, quoique non approuvés, si d'ailleurs il est établi qu'ils sont écrits de la main de la partie qui les désavoue. Les livres des agents de change et courtiers ne doivent pas contenir d'interlignes (Code de commerce, art. 84).

En Typographie, on nomme *interlignes* des lames de métal que l'on met entre chaque ligne pour les séparer et les maintenir. Au moyen d'interlignes de diverse épaisseur, on peut espacer les lignes plus ou moins. On nomme *composition interlignée* celle qui est ainsi séparée par des interlignes.

INTERLINÉAIRE (TRADUCTION). *Voy.* TRADUCTION.

INTERLOCUTOIRE (JUGEMENT), du latin *inter*, entre, et *loqui*, parler ; décision judiciaire qui ordonne, avant faire droit au fond, que préalablement il sera fait, soit par commission rogatoire, soit par l'une ou l'autre des parties, ou par le tribunal lui-même, une production de pièces, une vérification, une preuve, une instruction, ou tel autre acte que le tribunal juge nécessaire pour l'appréciation des droits ou des obligations des parties et l'éclaircissement de la cause. L'appel d'un jugement interlocutoire peut être interjeté avant le jugement définitif (Code de procédure, 451-73).

**INTERLOPE** (mot anglais qui veut dire *intrus*, et qui est formé d'*inter*, entre, et de *lop*, pour *leap*, sauter; s'immiscer), se dit : 1° de tout bâtiment marchand qui trafique en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce, ou sur les côtes, ou dans les colonies d'une nation autre que la sienne; 2° des hommes qui font ce commerce frauduleux; 3° de ce commerce lui-même. — Les bâtiments qui se livrent à ce genre de fraude sont aussi appelés *Smogleurs*.

**INTERMÈDE** (de l'italien *intermezzo*, intermédiaire), courte composition dramatique, lyrique, chorégraphique ou musicale, jetée entre deux grandes pièces ou entre les actes d'un drame de longue haleine. Quelquefois les intermèdes se rattachent à l'action et ajoutent à l'effet : tels sont les chœurs d'*Esther*, d'*Athalie*, du *Paria*; les *intermèdes* du *Malade imaginaire*. — Les *drames* ou petites pièces de l'antiquité étaient des intermèdes. On les imita dans les *Mystères* du moyen âge et dans tout le XVIe siècle. Au XVIIe, les intermèdes dialogués devinrent des scènes, de petites pièces intercalées dans les grandes. L'intermède musical, grandissant de jour en jour, finit par prendre rang parmi les opéras : tels furent nommément la *Serva padrona* en 1734 et le *Devin du village* en 1753; ils prirent alors les noms d'*opéra buffa* et d'*opéra comique*.

**INTERMITTENCE** (du latin *inter*, entre, *mittere*, envoyer, placer), intervalle qui sépare les accès d'une fièvre ou d'une maladie quelconque, et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel (*Voy.* FIÈVRE). — Il y a *intermittence du pouls* quand, sur un nombre donné de pulsations, il en manque une ou deux.

On appelle *Fontaines intermittentes*, des sources qui, de temps en temps, s'arrêtent tout court et ne fournissent plus d'eau. *Voy.* FONTAINE.

**INTERNE**, élève qui habite dans un pensionnat, un lycée, un collége ou tout autre établissement d'instruction. — Dans les hôpitaux civils, on donne le nom d'*internes* à des élèves attachés au service de ces hôpitaux et qui y font leur demeure. L'internat s'obtient à la suite d'un concours entre les *externes*. Sa durée est de 4 ans : pendant ce temps l'interne doit parcourir successivement plusieurs hôpitaux.

En Botanique, on appelle *Boutons internes*, ceux qui restent cachés dans le corps de la tige, de la branche ou du rameau, jusqu'à l'époque du bourgeonnement. On donne le nom de *tunique interne* à l'endoplèvre, et celui d'*ombilic interne* à la chalaze.

*Angles internes*, *A. internes-externes*, *A. alternes-internes*. *Voy.* ANGLE.

**INTERNONCE** (du latin *inter*, entre, et *nuncius*, envoyé, nonce intérimaire), envoyé du souverain pontife dans une cour étrangère, en l'absence ou à défaut de nonce. — On donne aussi le nom d'*internonce* au ministre chargé des affaires de l'Autriche près de la Porte ottomane.

**INTEROSSEUX**, se dit, en Anatomie, de divers organes situés entre les os. Tels sont : l'*artère interosseuse*, artère du bras qui naît de la cubitale, un peu au-dessous de la tubérosité bicipitale, et se divise presque aussitôt en *interosseuses antérieure* et *postérieure*; — les *ligaments interosseux*, ligaments placés entre certains os, dont ils empêchent l'écartement, par exemple, entre le radius et le cubitus, entre le tibia et le péroné; — les *muscles interosseux*, qui occupent l'espace que les os du métacarpe et du métatarse laissent entre eux.

En Chirurgie, on nomme *Couteaux interosseux*, des couteaux à deux tranchants, qui servent, dans les amputations, à diviser les chairs dans les articles et dans les espaces interosseux.

**INTERPELLATION** (du latin *interpello*, adresser la parole à). Outre sa signification générale, ce mot a, dans le langage parlementaire, un sens tout spécial : il exprime une demande catégorique adressée par un membre du parlement à quelqu'un des représentants du pouvoir exécutif et portant sur des faits dont l'accomplissement regarde le pouvoir exécutif. Le droit d'interpellation n'a pas tardé à donner lieu à des abus qui en ont dégoûté le public; il a disparu depuis le 2 décembre 1851.

**INTERPINNÉ**, se dit, en Botanique, des feuilles qui ont, entre leurs folioles principales, des folioles plus petites.

**INTERPOLATION** (du latin *interpolare*, entremêler), introduction dans un manuscrit ou dans un document de mots, de phrases, de passages, de chapitres entiers qui n'appartiennent pas à la pièce originale. — Les interpolations ont été fréquentes dans les ouvrages anciens. Les unes ont eu lieu par inadvertance (telles sont surtout les insertions de gloses ou de variantes dans le texte); les autres ont été commises à dessein, soit par intérêt, soit par le désir de collaborer en quelque sorte avec l'auteur primitif en élucidant ou développant sa pensée. Les poëmes d'Homère surtout ont été en butte aux interpolations de la dernière espèce; nos livres saints n'en ont pas toujours été à l'abri. — Reconnaître les interpolations est une des tâches les plus difficiles de la critique. Déjà les anciens l'avaient essayé pour les poésies homériques : Aristarque, Zoïle et les critiques alexandrins se sont distingués dans ce genre de travail. Parmi les modernes, les Saumaise, les Casaubon, et, après eux, une foule d'autres se sont acquittés de ce soin avec le plus grand succès. Mais quelques-uns, le P. Hardouin et Richard Bentley entre autres, se sont laissé aller dans cette voie à des exagérations incroyables et ont fait les retranchements les plus arbitraires. *Voy.* APOCRYPHES.

Dans les Sciences physiques, *Interpolation* se dit de l'opération qui consiste à intercaler par le calcul des termes entre des suites de nombres ou d'observations dont la marche n'est pas égale ni le progrès uniforme. — En Algèbre, l'*interpolation* est l'opération par laquelle on détermine la nature d'une fonction dont on connaît seulement quelques valeurs particulières.

**INTERPOSITION DE PERSONNE.** En Droit, on nomme *Personne interposée* celle qui prête son nom à quelqu'un pour lui faciliter des avantages qu'il ne pourrait pas obtenir directement. Toute donation faite à des personnes interposées est nulle. Sont réputées *personnes interposées* les père et mère, les enfants et descendants, et l'époux de la personne incapable (Code Napoléon, art. 911, 1099, 1100).

**INTERPRÉTATION** (du latin *interpretatio*, traduction), se dit tantôt d'une traduction accompagnée d'explications et d'élucidations, tantôt de cette élucidation même. Ce sont surtout les lois et les livres sacrés qui requièrent l'interprétation. Pour la 1re catégorie, on garde le mot même; pour la 2e, on préfère les termes d'*Herméneutique* et d'*Exégèse*. *V.* ces mots.

*Interprétation des conventions*. Le Code Napoléon (art. 1156-66) a tracé les règles à suivre dans l'interprétation des clauses ambiguës. Lorsqu'une pareille clause se trouve dans une convention, on doit rechercher quelle a été la commune intention des parties contractantes, plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes. On doit plutôt entendre cette clause dans le sens avec lequel elle peut avoir quelque effet, que dans le sens avec lequel elle n'en pourrait produire aucun. Les termes susceptibles de deux sens doivent être pris dans le sens qui convient le plus à la matière du contrat. Ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'usage. On doit suppléer dans le contrat les clauses qui sont d'usage, quoiqu'elles n'y soient pas exprimées. Toutes les conventions s'interprètent les unes par les autres, en donnant à chacune le sens qui résulte de l'acte entier. — Dans le doute, la convention s'interprète contre

celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a contracté l'obligation.

INTERPRÈTE. Dans l'usage ordinaire, ce mot veut dire *traducteur*, mais traducteur du langage parlé. Dans les ambassades, le rôle d'interprète devient une fonction, et en Orient la fonction est considérée comme de la plus haute importance : l'interprète alors est dit *drogman* ou *truchement*.

Il y a aussi des *Interprètes jurés* ou *traducteurs assermentés* nommés par les cours ou tribunaux. Le Code d'Instruction criminelle (art. 332 et 333) a posé les règles à suivre dans le choix des interprètes : ils sont choisis par le président, doivent être âgés de 21 ans au moins, et prêter serment de traduire fidèlement.

INTERROGATION, figure de Rhétorique par laquelle on interroge fictivement, on avance une chose par forme de question. L'*interrogation* contribue à l'expression du sentiment et de la passion ; elle paraît être le tour le plus propre aux reproches. On connaît la belle interrogation par laquelle Cicéron débute dans les Catilinaires : *Quousque tandem, Catilina, abutere patientiâ nostrâ*, etc.

INTERROGATOIRE. En Droit, ce mot désigne l'ensemble des questions qu'adresse un magistrat et des réponses que fait le prévenu. Le prévenu doit être interrogé *sur-le-champ* par le procureur impérial dans le cas de flagrant délit (Code d'instruction criminelle, art. 40). Il doit aussi être interrogé *tout de suite* par le juge d'instruction dans *le cas de mandat de comparution*; et *dans les 24 heures au plus tard*, dans *le cas de mandat d'amener* (art. 93). — Les accusés renvoyés aux assises doivent être interrogés par le président de la cour d'assises, ou par le juge qu'il aura délégué, *24 heures au plus tard* après la remise des pièces au greffe et l'arrivée de l'accusé dans la maison de justice (art. 293). Quand les débats sont ouverts, il est procédé à un nouvel interrogatoire en présence du jury.

En Matière civile, le mot *Interrogatoire* n'est employé seul qu'en parlant des questions que le juge adresse à une personne dont l'interdiction est poursuivie. Il a lieu en présence d'un président ou d'un juge par lui commis, et même par le président du tribunal dans le ressort duquel la partie réside, ou par le juge de paix du canton de cette résidence.

On appelle *Interrogatoire sur faits et articles*, celui que l'une des parties subit devant le juge sur des faits précis et déterminés, qui sont allégués par la partie adverse, et qui peuvent influer sur la décision à rendre (Code de procédure, art. 324-336).

INTERROI, magistrat romain. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INTERSECTION (du latin *inter*, entre, et *secare*, couper). On nomme, en Géométrie, *Point d'intersection* le point où deux lignes s'entrecoupent, et *Ligne d'intersection* la ligne où deux surfaces se coupent. L'*intersection* de deux plans est une ligne droite, et celle de deux solides une surface plane ou courbe. Le centre d'un cercle est dans l'intersection de deux de ses diamètres. Le point central d'une figure régulière ou irrégulière de quatre côtés est le point d'intersection de ses deux diagonales.

INTERSTICE (en latin *interstitium*, de la préposition *inter*, et *stare*, se tenir, se placer), espace ou intervalle que laissent entre elles les molécules des corps. Ces espaces, fort apparents dans les corps très-poreux, comme l'éponge, sont invisibles dans les corps très-compactes, comme les métaux. La compressibilité des corps est en raison des interstices qui sont entre leurs molécules. C'est dans ces interstices imperceptibles que, selon la plupart des physiciens, se trouvent logés le calorique et les autres agents impondérables.

INTERTRIGO (d'*inter*, entre, et *tero*, broyer, frotter), inflammation érésipélateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre : telle est l'excoriation de la peau produite par l'action prolongée de l'urine ou de la sueur. Les personnes très-grasses en sont fréquemment affectées aux cuisses pour peu qu'elles fassent plus d'exercice que d'habitude. Il en est de même des enfants au berceau qu'on ne nettoie pas assez souvent, ou qui sont très-gras. Des lotions émollientes avec de l'eau de son ou de guimauve, des grands bains dans les cas de cuisson très-vive, mais surtout l'emploi de certaines poudres absorbantes, telles que celles de lycopode, d'amidon, etc., dont on saupoudre les parties échauffées, en amènent promptement la guérison.

INTERVALLE. En Musique, c'est la distance qui sépare deux sons, l'un grave, l'autre plus aigu. On oppose l'intervalle à l'*unisson vrai*, lequel a lieu quand deux sons parfaitement identiques se font entendre. Les intervalles tirent leur nom de l'espace qui sépare l'aigu du grave sur l'échelle diatonique. Il y a donc naturellement des *secondes*, des *tierces*, des *quartes*, des *quintes*, des *sixtes*, des *septièmes* et des *octaves*. On peut même continuer au delà de l'octave, et avoir des 9es, des 10es et des 11es, etc., des 15es, ou *doubles octaves;* des 22es, ou *triples octaves;* mais, pour toutes les particularités d'harmonie, ces intervalles plus grands que l'octave reviennent à l'intervalle diminué de l'octave. Pris tous ensemble, on les nomme *intervalles composés* ou *multiples*, tandis que l'ensemble des premiers forme les *intervalles simples*. — Simples ou composés, les intervalles sont dits *naturels*, si leurs deux éléments appartiennent à la série diatonique; au cas contraire, c.-à-d. si un des éléments est diésé ou bémolisé, l'intervalle est augmenté ou diminué, et se désigne soit par l'annexion des adjectifs *superflu* pour l'augmentation, *diminué* ou *mineur* pour la diminution, soit par des dénominations particulières. Voici les principaux intervalles, tant naturels que modifiés par dièse ou bémol : *seconde diminuée* (un demi-ton); *tierce mineure* (un ton et demi), *tierce* (2 tons); *quarte* (2 tons et demi); *quarte superflue* ou *triton* (3 tons); *quinte diminuée* ou *fausse quinte* (aussi 3 tons); *quinte* (3 trois tons et demi); *sixte mineure* (4 tons); *sixte* (4 tons et demi); *septième diminuée* (5 tons); *septième* (5 tons et demi), *octave* (6 tons). Les intervalles sont *descendants* quand on va de l'aigu au grave ; *ascendants* dans le cas contraire. — Les intervalles des sons produits ensemble ou même successivement constituent les *accords*. *Voy.* ce mot.

INTERVENTION, action par laquelle un tiers prend parti dans un procès, s'introduit dans une instance pendante, afin de participer aux débats de cette instance et de faire prononcer par le même jugement sur les droits ou sur l'intérêt qu'il peut avoir dans l'affaire. L'intervention n'est admise qu'autant qu'on a *droit* et *qualité* pour intervenir. Elle doit être formée par une requête contenant les moyens et conclusions de l'intervenant (Code de procédure, art. 339). La demande en intervention est dispensée du préliminaire de la conciliation (art. 49).

En Politique, on appelle *Intervention* un acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations. Dans le premier cas, l'intervention est dite *armée;* dans le second, *officieuse* ou *pacifique*. L'histoire moderne offre de nombreux exemples d'interventions armées : telles sont celles de la France en Amérique, en faveur des États-Unis, en 1778; en Espagne, en faveur de Ferdinand VII, en 1823; en Morée, en faveur des Grecs, en 1827; en Belgique, en 1832; à Rome, en 1848, en faveur du pape; celle de l'Angleterre et de la Russie, en faveur de la Turquie et contre le pacha d'Égypte, en 1840; de la Russie, en faveur de l'Autriche, en 1849, etc. Le plus souvent l'intervention a lieu à la

demande d'une des parties belligérantes et d'accord entre plusieurs puissances. — Il s'est élevé dans ces derniers temps de vives controverses sur le droit d'intervention, les uns l'admettant quand l'intervention est motivée par un grand intérêt national ou qu'elle est sollicitée par une des parties, les autres la condamnant d'une manière absolue, au nom de l'indépendance des nations.

INTESTAT (du latin *in*, nég., *testor*, tester), celui qui n'a pas fait de testament. *Voy.* AB INTESTAT.

INTESTIN (du latin *intestinus*, intérieur), long conduit musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, et qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus, en décrivant de nombreuses circonvolutions. Sa longueur, chez l'homme, est égale à 6 ou 8 fois celle du corps. D'un calibre d'abord assez étroit, il s'élargit ensuite; ce qui le fait distinguer en *intestin grêle* et en *gros intestin*. L'*intestin grêle* forme à lui seul les 4/5 du conduit entier : il se compose du *duodénum*, du *jéjunum* et de l'*iléon* (*Voy.* ces mots). Le *gros intestin* se continue avec l'iléon dans la région iliaque droite ; et, à l'endroit de la jonction, il existe une valvule dite *iléo-cæcale* ou *de Bauhin*, disposée de telle manière que le contenu du canal passe aisément de l'intestin grêle dans le gros, mais reflue difficilement du gros dans le petit. Le gros intestin comprend aussi trois portions : le *cæcum*, le *colon* et le *rectum* (*Voy.* ces mots). — Les parois du canal intestinal sont formées de trois tuniques : une séreuse, qui est un repli du péritoine ; une musculeuse, composée de fibres circulaires et de fibres longitudinales; enfin, une muqueuse, qui présente de nombreux replis, nommés *valvules conniventes*, et un grand nombre de cryptes ou follicules, appelés *glandes de Brunner*, *de Peyer*, etc. Les artères des intestins viennent des mésentériques supérieure et inférieure; leurs veines s'ouvrent dans la veine-porte. Leurs nerfs sont fournis par les plexus mésentériques.

INTESTINAUX (VERS), animaux parasites, assez semblables aux Vers ordinaires, et que l'on ne trouve que dans l'intérieur du corps de l'homme et des animaux, surtout dans les *intestins*. Cuvier en avait fait sa seconde classe des Zoophytes. Aujourd'hui, leur organisation mieux connue les a fait placer dans les Helminthes, où ils forment l'ordre des *Entozoaires*. *Voy.* ce mot et VERS.

INTIMATION, INTIMÉ (du latin *intimare*, enjoindre). En Procédure, on appelle *intimation* l'assignation que l'appelant d'un jugement donne à la partie qui a obtenu gain de cause, pour qu'elle ait à comparaître devant de nouveaux juges. L'*intimé* est le défendeur en Cour d'appel. *Voy.* APPEL.

INTINCTION (du latin *in*, dans, et *tingere*, tremper), mélange qui se fait à la messe, entre la consécration et la communion, d'une petite partie de l'hostie consacrée, avec le vin, représentant le sang de Jésus-Christ.

INTONATION (de *ton*). En Musique, c'est l'action d'émettre, soit par la voix, soit par un instrument, les tons de l'échelle diatonique, et de les émettre avec plus ou moins d'intensité. Il y a deux choses dans l'intonation : la justesse et l'intensité. Si l'on donne exactement le ton voulu, on a l'intonation juste; dans le cas contraire, l'intonation est fausse.

INTRADOS. Ce mot, qu'on oppose à *extrados*, se dit, en Architecture, de la partie intérieure et concave d'un cintre ou d'une voûte; c'est ce qu'on nomme aussi *douelle intérieure*.

INTRANSITIF (du latin *in*, nég., *transire*, passer), se dit, en Grammaire, des verbes exprimant un état ou même une action qui ne passe pas hors du sujet qui agit. *Diner*, *souper*, *marcher*, *parler*, sont des verbes intransitifs. Les verbes intransitifs n'ont pas de complément; ils ne diffèrent guère que par le nom des verbes vulgairement appelés *neutres*.

INTRANT, celui qui était choisi par une des *quatre nations* de l'Université de Paris pour nommer le recteur. Il y avait quatre *intrants*. On les nommait ainsi parce qu'ils avaient *entrée* dans l'espèce de conclave chargé de la nomination.

IN-TRENTE-DEUX. *Voy.* FORMAT.

INTRIGUE (du latin *intricare*, enchevêtrer), se dit, en Littérature, du *tissu* ou du nœud que forment ensemble les divers fils de l'action, c.-à-d. de la combinaison de circonstances et d'incidents qui éveillent dans l'esprit du lecteur ou de l'auditeur l'intérêt et la curiosité. C'est surtout dans les œuvres dramatiques et les romans que l'intrigue joue un grand rôle. Dans les drames primitifs, dans presque toutes les tragédies anciennes, l'intrigue était presque nulle; dans la comédie, au contraire, notamment dans celles de Plaute, elle prit rapidement l'essor. Il est peu de drames modernes, et surtout de comédies, où ne se trouve une intrigue. Cependant on distingue la comédie *de caractère* et la comédie *d'intrigue*; mais ces noms indiquent seulement qu'en fait c'est la peinture des caractères qui domine dans la première, et l'intrigue dans la seconde. Les Espagnols ont excellé dans la comédie d'intrigue.

INTRINSÈQUE (du latin *intrinsecus*, fait d'*intus*, au dedans), se dit, en Rhétorique et en Logique, des arguments tirés de la nature même du sujet.

INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS, fonctionnaire chargé de conduire à l'audience du chef de l'État, avec le cérémonial voulu, les ambassadeurs et autres ministres publics des nations étrangères. On donne aussi à ce fonctionnaire, selon les pays ou selon les formes de gouvernement, les titres de *Maître des cérémonies*, de *Grand chambellan*, etc.

INTRODUCTION. Outre ses autres acceptions comprises de tous, ce mot a, en Musique, une signification toute spéciale : il exprime un morceau de musique d'un mouvement grave, composé d'un petit nombre de phrases, souvent même de quelques accords solennels destinés à appeler l'attention, à annoncer le premier *allegro* d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce instrumentale. Il se dit aussi d'une suite de morceaux de chant et de chœurs qui vient immédiatement après l'ouverture, et qui sert d'exposition au drame. La *Dame blanche* de Boïeldieu commence par une fort belle introduction ; mais c'est à Rossini que sont dus les plus beaux modèles en ce genre. Dans les opéras, il y a toujours une introduction ; car elle n'est autre chose que le commencement même de la partition. Du reste, l'introduction n'est pas de rigueur.

INTROIT (du latin *introïtus*, entrée), début de la messe. C'est une antienne qui est récitée par le prêtre et en même temps chantée par le chœur. Autrefois, elle était suivie d'un psaume entier; à présent, on ne chante plus qu'un verset, suivi du *Gloria Patri*, après lequel on répète l'antienne.

INTRORSE (du latin *introrsus*, tourné en dedans), se dit spécialement, en Botanique, des anthères, lorsqu'elles s'ouvrent du côté du pistil.

INTUITION (du latin *intuitio*, vue), connaissance claire, directe, immédiate des vérités qui, pour être saisies par l'esprit humain, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement. L'intuition est opposée à la déduction; l'une résulte d'une aperception immédiate de la vérité, l'autre d'une suite plus ou moins longue d'idées parcourues successivement : c'est par intuition que nous prenons connaissance de toutes les modifications de notre âme, que nous percevons les corps, que nous saisissons la vérité des axiomes. Par suite, on a appelé *vérités intuitives* celles que nous percevons immédiatement; *certitude intuitive*, celle qui s'obtient par la simple intuition; on les oppose aux *vérités déductives*, à la *certitude déductive*.

En Théologie, *intuition* se dit de la vision, de la

connaissance claire et immédiate d'une chose : les Bienheureux ont la vision intuitive de Dieu.

INTUMESCENCE (du latin *intumescere*, gonfler), gonflement d'un organe ou d'une partie par l'effet d'une cause quelconque. *Voy.* TUMEUR.

INTUSSUSCEPTION (du latin *intus*, en dedans, et *suscipere*, recevoir), fonction par laquelle les substances qui doivent être assimilées sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition. Les animaux et les végétaux s'accroissent par *intussusception*, tandis que les minéraux ne s'accroissent que par *juxtaposition*.

INULA, nom latin du genre *Aunée*, d'où l'on a formé le nom d'*Inulées*, tribu dont l'Aunée est le type, et celui d'*Inuline*.

INULINE, principe immédiat extrait primitivement de la racine d'Aunée (*Inula Helenium*), mais que l'on a trouvé depuis dans les racines de Topinambour, de Chicorée, de Dahlia, de Colchique, etc. Cette substance est blanche, pulvérulente, très-fine, insipide, inodore, peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau bouillante. — Une décoction de racine d'aunée laisse, par le refroidissement, déposer l'inuline sous forme de poudre. Comme l'amidon, l'inuline se convertit en sucre par l'acide sulfurique étendu et bouillant; mais elle ne fait pas d'empois avec l'eau bouillante et n'est pas colorée en bleu par l'iode. Sa formule est $C^{24}H^{21}O^{21}$.

INVAGINATION (du latin *in*, dans, et *vagina*, gaîne), entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre portion. Cet accident est presque toujours extrêmement grave : le cours des matières fécales est interrompu; l'intestin étranglé s'enflamme, se gangrène et la mort arrive.

INVALIDES (d'*invalidus*, qui n'a plus de forces), se dit spécialement des militaires que l'âge, les infirmités ou les blessures ont mis hors d'état de servir.

Presque tous les peuples civilisés ont cherché à pourvoir à l'existence de ceux qui s'étaient dévoués au service du pays. Chez les Grecs, l'État subvenait dans les prytanées aux besoins de quelques-uns d'entre eux. A Rome, où du reste il n'existait rien de fixe à cet égard, on donnait aux vétérans émérites des terres dont ils tiraient leur subsistance. Cet usage fut souvent imité sous les premières races de nos rois. Philippe-Auguste conçut le plan de réunir les vieux soldats dans un asile particulier. Henri III forma en 1575, à Paris, rue de l'Ourcine, une *Maison hospitalière pour les officiers et soldats infirmes*; Henri IV, puis Louis XIII, la continuèrent, mais en la modifiant. Enfin, Louis XIV commença en 1670 l'*Hôtel des Invalides*, qui ne fut achevé qu'en 1706 : c'est, on le sait, un des plus admirables monuments de Paris. Il devait recevoir 4,000 hommes, mais il en a contenu jusqu'à 10,000.

Le soldat trop vieux ou trop infirme pour porter les armes peut, s'il n'a pas de famille, ou s'il est mutilé au point de ne pouvoir exister seul avec le modique traitement affecté à son grade, se faire admettre à l'Hôtel des Invalides, où il est entretenu aux frais de l'État. L'uniforme des Invalides, qui remonte aux premiers temps de l'institution, se compose d'un habit ample, à pans rabattus, doublé de serge rouge, avec parement rond en drap écarlate et boutons blancs; la coiffure est le chapeau à trois cornes. Une fois entré à l'Hôtel, l'invalide est libre d'en sortir s'il préfère prendre sa pension. Certain nombre d'officiers trouvent aussi place à l'Hôtel. Ils logent seuls et mangent en commun. Outre les officiers invalides, il y a dans l'Hôtel un état-major, à la tête duquel sont placés le gouverneur, qui est généralement un maréchal de France, le général commandant, le colonel-major et des aides-majors. Il s'y trouve un intendant militaire, des médecins, des chirurgiens et des pharmaciens. En outre, l'Hôtel des Invalides a son curé et ses prêtres habitués. Il y a une bibliothèque, des ateliers de tous les métiers, de beaux jardins; au-devant s'étend une vaste esplanade pour la promenade. C'est dans l'église de l'Hôtel des Invalides que sont renfermés les restes de Napoléon. — L'Hôtel des Invalides de Paris a eu longtemps plusieurs succursales (à St-Cyr, Avignon, Louvain, Arras, Nice); ces succursales n'existent plus aujourd'hui : celle d'Avignon, qui a subsisté jusqu'en 1850, pouvait contenir 1,000 invalides.

Plusieurs nations étrangères ont imité le plan de Louis XIV. En 1682 fut commencé en Angleterre le *Chelsea-College*, achevé en 1690, qui contient 400 invalides, et qui en entretient 10,000 autres répandus dans les campagnes; en 1705 les bâtiments de Greenwich furent affectés aux invalides de la marine. La Prusse a aussi son Hôtel des Invalides, fondé par Frédéric II, près de la porte d'Oranienbaum, en 1745. La Suède en possède un à Upsal. La Russie a, depuis 1830, une colonie d'invalides dite *Slobode Pavlofskaïa*, entre Gatchina et Tsarskoé-sélo.

INVALIDES DE LA MARINE. Une institution fondée en 1673, par Louis XIV, sur la proposition de Colbert, est destinée à donner des secours, en France, aux invalides sortis de la classe des marins. Trois caisses distinctes contribuent aux frais de cette institution; ce sont : 1° la *Caisse des Invalides*, alimentée par une retenue de 3 p. 100 sur la solde de tout marin de l'Etat; 2° la *Caisse des prises*, alimentée en temps de guerre par le produit des prises faites par les vaisseaux de l'État et les corsaires; en temps de paix, par le produit de diverses amendes; 3° la *Caisse des gens de mer*, qui recueille et conserve le pécule des familles de marins pendant l'absence et après la mort de leurs chefs; espèce de caisse d'épargne, qui s'augmente d'une partie du traitement que chaque marin abandonne à l'administration au moment du départ, et qui sert à nourrir leurs femmes et leurs enfants. Ces caisses sont administrées par le *Trésorier général de la marine*. Il existe en outre dans les ports de France des *Trésoriers particuliers des invalides de la marine*, nommés par le ministre, et chargés du recouvrement de tous les revenus qui composent la dotation de la Caisse des invalides, et du payement des pensions, demi-soldes, traitements de réforme et autres dépenses. L'institution des invalides de la marine a été l'objet de plusieurs mesures législatives et administratives, dont les plus récentes sont la loi du 18 avril 1831 et l'ordonnance du 31 mai 1838.

INVENTAIRE (en latin *inventarium*, fait de *invenire*, trouver, parce qu'un inventaire se compose de la description de tout ce qu'on trouve), état ou catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une société, etc. Il y a lieu à faire un inventaire toutes les fois qu'il y a intérêt à connaître la position de quelqu'un, au moment d'un mariage, d'un décès, de la formation ou de la dissolution d'une société, de la déclaration d'une faillite. Le Code civil a tracé les règles qui concernent l'inventaire par rapport au mariage (art. 1414 et suiv.); le Code de procédure, celles à suivre pour dresser un inventaire *après décès* (art. 928, 941-44); et le Code de commerce, celles qui regardent les inventaires des négociants (art. 9, 10, 486, etc.).

Tout commerçant est tenu de faire une fois par an l'*inventaire* ou le relevé de toutes les valeurs qu'il possède et de tout ce qu'il doit, et de l'inscrire sur un livre spécial à ce destiné (Code de comm., art. 9). Ce livre doit être parafé et visé. On place d'abord le montant de l'*actif*, comprenant : 1° l'argent en caisse, 2° les fonds disponibles à la banque, 3° les effets en portefeuille, 4° les effets publics, 5° les marchandises en magasin ou en consignation, 6° les débiteurs par compte courant, etc.; puis on dresse celui du *passif*, comprenant : 1° les traites à payer et les billets émis, 2° les créditeurs par compte courant, etc. :

la différence des deux montants constitue le *capital net*, et la différence de celui-ci au capital qu'on avait au dernier inventaire constitue le *bénéfice*. — L'inventaire doit être dressé avec sincérité : toute supposition de dettes, pertes ou dépenses, entraîne, en cas de faillite, la condamnation pour banqueroute frauduleuse. Le failli qui ne présente pas de livre d'inventaire peut être poursuivi comme banqueroutier frauduleux (Code de comm., art. 585, 587, 594).

*Bénéfice d'inventaire. Voy.* BÉNÉFICE.

INVENTION (du latin *invenire*, trouver), celle des trois parties de la Rhétorique qui enseigne à trouver les matériaux du discours : faits, idées, sentiments, arguments. Pour persuader, l'orateur doit *prouver*, *plaire* et *toucher*; or, on prouve par les *arguments*; on plaît par les *mœurs* ou les qualités morales; on touche par les *passions* : de là trois parties de l'invention, où l'on enseigne à trouver les arguments, où l'on traite des qualités dont l'orateur doit se parer, des passions qu'il doit exciter. Quant aux moyens de trouver les matériaux, les rhéteurs ne peuvent le plus souvent donner sur ce sujet que des conseils généraux : ils recommandent surtout de les chercher dans la méditation approfondie du sujet qu'on a à traiter, de les tirer *ex visceribus rei*. Toutefois, les anciens rhéteurs attachaient une grande importance aux *lieux communs*, sorte de méthode artificielle propre à trouver les arguments (*Voy.* LIEUX COMMUNS).—Nous avons de Cicéron un traité *De Inventione*, en deux livres.

Dans le langage ecclésiastique, le mot *Invention* est synonyme de *découverte*. On s'en sert en parlant des reliques saintes : telle est l'*Invention de la sainte Croix* ou *de la vraie Croix*, découverte qui fut faite par sainte Hélène en 326. On célèbre cette fête le 4 mai. Reçue sous Grégoire II, elle n'eut une pleine sanction que sous Urbain VIII en 1642.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES. Il existe un grand nombre de recueils où l'on a consigné les plus remarquables inventions des anciens et des modernes. Nous citerons le traité de G. Paschius, *De novis inventis* (Leips., 1700); les *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*, par Dutens (Par., 1766 et 1812); le *Dict. des découv. anciennes et modernes*, de Peignot (Paris, 1808); le *Dict. des inventions et découvertes depuis* 1789 *jusqu'à* 1820, par Courcelles (17 vol. in-8); les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles*, publiées chez Treuttel et Wurtz (1809–41, 31 vol. in-8); le *Dictionnaire des inventions* de Beckmann; le *Nouveau Dict. des origines*, etc., de Noël et Carpentier; le *Dict. des inv.* de M. de Jouffroy; les *Découvertes scientifiques*, de M. Figuier, et le *Catal. des brevets d'invention*.

INVERSION (du latin *inversus*, renversé, inverse), se dit, en Grammaire, de toute construction où l'on donne aux mots un autre ordre que l'ordre direct. L'inversion donne de la variété, de la force, de la grâce au langage; elle permet de disposer les éléments de la proposition de manière à suivre à volonté l'ordre logique de la pensée ou d'y substituer l'ordre de la passion, afin de produire un plus grand effet. L'inversion existe dans toutes les langues, mais bien plus fréquemment dans les langues à déclinaisons et à inflexions nombreuses (le grec, le latin, l'allemand, etc.), qui prennent de là le nom de *langues transpositives*. Le français admet peu l'inversion, si ce n'est dans la poésie. *Voy.* HYPERBATE.

En Musique, l'*Inversion* consiste à prendre un sujet ou un trait quelconque de mélodie dans un ordre différent de celui où il est proposé : c'est ce qu'on nomme autrement *Imitation inverse*. On distingue *Inversion simple*, *Inv. stricte*, *Inv. rétrograde*, *Inv.* à la fois *rétrograde et contraire*.

INVERTÉBRÉS (du latin *in*, négatif, et *vertebra*, vertèbre), nom donné par Lamarck aux animaux qui n'ont pas de colonne vertébrale, et qui, par conséquent, ne possèdent ni système nerveux cérébro-spinal, ni squelette intérieur, et sont réduits au système ganglionnaire. Cuvier n'a pas adopté cette dénomination. Les Invertébrés de Lamarck embrassent les trois embranchements des *Articulés*, des *Mollusques* et des *Rayonnés* de Cuvier. Lamarck a donné une *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres* (revue et continuée par MM. Deshayes et Milne Edwards, 2[e] édit., 1835–45).

INVESTITURE (du latin *investire*, revêtir). Dans l'ancien Droit féodal, ce mot se disait et du droit d'investir quelqu'un d'un fief, et de l'acte par lequel on l'en investissait. C'était la réception à foi et hommage, par laquelle le vassal était mis en possession d'un fief par le seigneur. C'était aussi la concession d'une terre ou dignité faite par le suzerain au vassal, qui s'obligeait par serment à lui être fidèle. On donnait l'investiture en mettant à la main de celui qu'on investissait quelque symbole de sa dignité : l'épée ou le sceptre pour les royaumes; l'étendard pour les principautés; le bâton ou la verge pour les fiefs inférieurs.

En matière bénéficiale, on appelait *investiture* le droit qu'avaient les empereurs, les rois, les princes, ducs, comtes, etc., de mettre en possession des titres et bénéfices ecclésiastiques les évêques et les abbés de leurs États, qui leur prêtaient foi et hommage pour ces fiefs. On distinguait l'*I. spirituelle*, qui se faisait par la crosse et par l'anneau, et l'*I. temporelle*, qui se faisait par le sceptre. Une fameuse contestation, dite *Querelle des investitures*, s'éleva au XI[e] siècle entre les papes et les empereurs d'Allemagne, qui se disputaient le droit de conférer à la fois cette double investiture. Pour l'histoire de cette querelle, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INVIOLABILITÉ (du latin *inviolabilitas*, même sens), privilége qu'ont certaines personnes d'être à l'abri de toute action violente, de toute poursuite, même en cas de culpabilité. A Rome, les tribuns du peuple avaient ce privilége; ce qui s'exprimait par l'épithète de *sacrosanctus*. — Les ambassadeurs, les membres des assemblées représentatives en jouissent encore aujourd'hui; du moins aucune poursuite ne peut être exercée contre ces derniers sans autorisation de l'assemblée dont ils font partie. — A la guerre, la personne des parlementaires est également inviolable. — Dans les États constitutionnels, le roi est inviolable; les ministres seuls sont responsables. — Pour les lieux inviolables, *Voy.* ASILE.

INVOCATION. C'est, dans la Poésie épique, cette partie du début où le poëte appelle à son secours une divinité qui l'inspire; ainsi dans l'*Énéide* : *Musa mihi causas memora*, etc.; dans la *Jérusalem délivrée* :

O Musa, tu che di caduchi allori
Non circondi la fronte in Elicona, etc.

L'invocation vient le plus souvent après l'exposition du sujet; quelquefois elle y est mêlée et sert de début (comme dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*).

INVOLUCELLE (diminutif d'*involucre*), petit involucre qui, dans les Ombellifères, forme le verticille ou la rangée de bractées la plus rapprochée des fleurs. *Voy.* INVOLUCRE.

INVOLUCRE (du latin *involucrum*, enveloppe), réunion de bractées ou de feuilles rudimentaires, libres ou soudées ensemble, qui forment autour des fleurs ou dans leur voisinage une sorte d'enveloppe. Dans les Ombellifères, il y a un involucre à la base de chaque ombelle, et, de plus, un autre plus petit, appelé *Involucelle*, à la base de chaque Ombellule.

IODATES, sels formés d'acide iodique et d'une base.

IODE (du grec *iôdès*, violet, parce que l'iode donne des vapeurs violettes), corps simple, se présente en paillettes d'un gris noir, brillantes, de l'aspect de la plombagine, d'une odeur faible rappelant celle du chlore, et d'une saveur âcre. Sa densité est

de 4,948. Il fond à 107° et bout à 180°, en répandant des vapeurs d'un très-beau violet. Il est peu soluble dans l'eau et assez soluble dans l'alcool, qu'il colore en brun-jaunâtre. Il tache en jaune les doigts, le papier et beaucoup d'autres matières organiques. Il n'existe dans la nature qu'en combinaison avec d'autres corps, particulièrement avec le potassium, le sodium et le magnésium dans les eaux de la mer et dans quelques sources minérales, par exemple, dans presque toutes les sources sulfureuses des Pyrénées et du Piémont. Les plantes marines, les éponges, les mollusques marins, différentes espèces de fucus, donnent, par la combustion, des cendres qui renferment ces combinaisons. L'iode existe aussi dans quelques mines du Mexique, combiné avec l'argent et le plomb. On l'a trouvé en quantité assez notable dans le foie de la raie et de la morue (*Voy.* HUILE DE FOIE DE MORUE). En 1851, M. Chatin en a signalé la présence dans plusieurs plantes terrestres, dans l'eau des rivières, et même dans l'air atmosphérique. — On extrait l'iode des cendres des plantes marines en en séparant d'abord, par voie de cristallisation, la plus grande partie des autres sels, et chauffant ensuite les eaux mères avec de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse; l'iode est alors séparé de ses combinaisons et se réduit en vapeurs que l'on condense dans un récipient. — L'iode est employé en médecine pour la guérison du goître et des scrofules; il exerce une action remarquable sur toutes les glandes. Les éponges calcinées, recommandées contre le goître dès le XIII<sup>e</sup> siècle, doivent leur efficacité à l'iode qu'elles renferment. Pris à forte dose, ce corps agit comme un poison corrosif sur l'estomac et les voies digestives. — Les chimistes emploient l'iode pour découvrir dans les plantes l'amidon, qu'il colore en bleu foncé, pour analyser les eaux sulfureuses au moyen du *sulfhydromètre*, etc. La vapeur d'iode joue un rôle important dans les opérations de la daguerréotypie. *Voy.* ce mot.

L'iode se combine avec les métaux et forme avec eux les *iodures*. Il s'unit aussi à l'oxygène en produisant l'*acide iodique*, qui donne les *iodates*.

L'iode fut découvert en 1811 par un salpêtrier de Paris, nommé Courtois. Gay-Lussac en traça l'histoire chimique dans un mémoire célèbre. Le Dr Coindet, de Genève, et le Dr Lugol, à Paris, ont fait les premières applications de l'iode comme moyen thérapeutique.

IODHYDRATE ou HYDRIODATE, synonyme d'*iodure*. *Voy.* ce mot.

IODHYDRIQUE (ACIDE), ou *Acide hydriodique*, composé gazeux formé d'iode et d'hydrogène (IH), fumant à l'air, d'une saveur acerbe et astringente, d'une odeur suffocante. Il a une densité de 4,4. Il est très-soluble dans l'eau. On l'obtient en chauffant avec de l'iode une matière organique hydrogénée, par exemple, de l'essence de térébenthine. Il dissout les oxydes metalliques et produit avec eux de l'eau et des iodures. Il a été dcouvert en 1814 par Gay-Lussac.

IODIQUE (ACIDE), composé d'iode et d'oxygène ($IO^5$), solide, cristallisable en lames hexagones, attirant l'humidité, et d'une saveur acide. On l'obtient en chauffant de l'iode avec de l'acide nitrique concentré. Il se décompose par une forte chaleur en iode et en oxygène. Découvert en 1814 par Gay-Lussac.

IODURE, composé formé par l'iode et un métal ou un autre corps. On reconnaît les iodures en y ajoutant une solution de chlore, et un peu d'empois d'amidon; le chlore déplace alors l'iode, qui vient colorer l'amidon en bleu foncé. Plusieurs iodures sont importants comme agents thérapeutiques. L'*I. d'arsenic* est solide et d'un rouge de laque; il est employé en médecine contre certaines affections de la peau. — L'*I. de baryum* est un sel blanc et cristallisé, d'une saveur âcre, dont les médecins se servent pour combattre les engorgements scrofuleux. — L'*I. de fer* est brun, styptique, très-déliquescent; il est très-efficace pour la guérison des flueurs blanches. — Les *I. de mercure* sont employés contre les maladies vénériennes et scrofuleuses; l'un, le proto-iodure ou iodure mercureux ($Hg^2I$), est d'un jaune verdâtre; l'autre, le deuto-iodure ou iodure mercurique (HgI), est d'une belle couleur rouge. Ce dernier s'emploie aussi dans l'impression des étoffes de coton. — L'*I. de plomb* est remarquable par sa belle couleur d'un jaune d'or; il cristallise en paillettes hexagonales souvent très-larges. — L'*I. de potassium* est un composé blanc, de l'apparence du sel marin, qui a la propriété de dissoudre les iodures qui sont insolubles dans l'eau, ceux de plomb et le mercure, par exemple : c'est ce qui le fait employer en médecine pour combattre la colique des peintres, les maladies des doreurs au mercure, etc.; on l'emploie aussi contre les mêmes maladies que l'iodure de mercure et l'iodure de baryum.

IOLITHE (c.-à-d. en grec *pierre violette*), minéral. *Voy.* FAHLUNITE.

IONIDIUM (du grec *ion*, violette, et *eidos*, apparence, analogue à la violette), genre de la famille des Violariées, établi par Ventenat : feuilles alternes ou opposées, accompagnées de stipules latérales géminées; fleurs pendantes, calice à 5 parties, à divisions inégales, corolle à 5 pétales, généralement insérés à la base du calice; le fruit est une capsule presque ovoïde, s'ouvrant à 3 valves. C'est à ce genre qu'appartient l'*Ipécacuanha blanc*.

IONIQUE, IONIEN (VERS), vers latin ordinairement composé de quatre mesures, dont chacune est de deux longues et de deux brèves. Le vers ionique est employé dans la 12e ode du IIIe livre d'Horace.

*Dialecte, mode, ordre ioniques*. *V.* DIALECTE, etc.

IOTACISME (de la lettre grecque *iota*), abus de l'*iota*, retour fréquent du son d'*i* pur dans la prononciation grecque, où les lettres ι, η, υ, et les diphthongues οι, ει, sonnent absolument de même.

On donne aussi ce nom à un vice de prononciation qui empêche d'articuler le *j* et le *g* mouillé.

IPÉCACUANHA (mot du pays, qui veut dire *écorce odorante*), *Cephælis Ipecacuanha*, espèce du genre Cephælis, famille des Rubiacées : c'est un petit arbrisseau à tige légèrement pubescente au sommet, à feuilles ovales oblongues, pubescentes en dessous, munies de stipules fendues en lanières; à fleurs disposées en capitules terminaux accompagnés chacun de 4 bractées en cœur. Cette espèce croît dans les forêts et les vallées du Brésil. C'est du rhizome de la plante que l'on tire l'*I. gris*, appelé aussi *I. annelé*, parce qu'il se présente dans le commerce en morceaux allongés, de la grosseur d'une plume à écrire, entrecoupés d'anneaux et d'étranglements successifs. La saveur de cette racine est âcre et amère; son odeur, nauséabonde; c'est surtout dans son écorce que résident au plus haut degré les propriétés émétiques de l'Ipécacuanha, propriétés qui sont dues à un principe végétal appelé *Emétine* (*Voy.* ce mot). L'ipécacuanha s'administre en poudre et quelquefois en pastilles à la place de l'émétique; ses effets sont moins violents.

Ce qu'on appelle dans le commerce *Ipécacuanha brun*, *I. noir*, *I. strié*, n'est que la racine du *Psychotria emetica*, qui offre aussi, quoique à un moindre degré, des propriétés émétiques. — On nomme *I. blanc* la racine de plusieurs autres espèces moins employées, particulièrement celle de l'*Ionidium Ipecacuanha*, de la famille des Violariées.

Ce n'est que depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que l'emploi de l'Ipécacuanha a été introduit en Europe. En 1672, un médecin français, nommé Legras, en apporta d'Amérique; mais une mauvaise administration de cette substance la fit bientôt abandonner. Enfin, en 1686, un médecin Hollandais, nommé Adrien Helvétius, établi à Reims, en obtint de si bons résultats qu'il reçut 1,000 louis d'or de Louis XIV pour

mettre le public en possession de son secret. Ce fut de ce moment que l'usage de l'Ipécacuanha se répandit en France, d'où il s'étendit en Allemagne, en Angleterre et dans toute l'Europe.

IPOMÉE, *Ipomœa*, genre exotique de la famille des Convolvulacées, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, à fleurs quelquefois très-grandes et de couleurs très-éclatantes. Ces fleurs présentent un calice monosépale à 5 divisions, une corolle monopétale, infundibuliforme, à 5 divisions, des étamines au nombre de 5 et un ovaire libre à 3 loges. Le genre *Ipomée*, qui se confond presque avec notre genre *Liseron*, renferme un grand nombre d'espèces; les principales sont : l'*I. batatas*, l'*I. Jalapa*, l'*I. repens*, l'*I. Turpethum*, dont plusieurs fournissent des sucs purgatifs. Plusieurs espèces servent à l'ornement des jardins. L'*I. Quamoclit*, vulgairement *Fleur du cardinal*, a des fleurs d'un rouge écarlate très-vif, portées sur des pédoncules biflores : cette belle plante est originaire de l'Inde et de l'Amérique méridionale. Les jardiniers cultivent encore l'*I. bonne-nuit*, espèce volubile à fleurs rouges qui nous vient aussi de l'Amérique méridionale.

IRÈNE (du grec *eirénè*, paix), nouvelle planète télescopique découverte, le 19 mai 1851, par M. Hind, à Londres, et quelques jours après par M. Mathieu, à Paris, et M. de Gasparis, à Naples. Elle circule entre Mars et Jupiter : la durée de sa révolution sidérale est de 4 ans 55 jours; son orbite est incliné de 9° 5′ environ sur l'écliptique.

IRIARTEA (d'un nom propre), genre de Palmiers de la tribu des Arécinées, renferme des arbres à stipe fusiforme d'environ 2 mètres, originaires de l'Amérique équinoxiale. C'est à ce genre qu'appartient le *Céroxyle* (*Ceroxylon andicola*), remarquable par la cire que fournit son tronc. *Voy.* CÉROXYLE.

IRIDACÉES ou IRIDÉES, grande et belle famille de Monocotylédons, se compose de végétaux ordinairement herbacés, à racine ou souche tubéreuse et charnue, rarement fibreuse : tige cylindrique ou comprimée; feuilles alternes, planes, ensiformes; fleurs solitaires ou groupées, souvent très-grandes et enveloppées avant leur épanouissement dans une spathe membraneuse, mince ou scarieuse; calice coloré, tubuleux, à 6 divisions profondes disposées sur deux rangées et souvent inégales ; étamines, au nombre de trois, libres ou monadelphes, opposées aux divisions externes du calice ; anthères extrorses; ovaire à 3 loges multiovulées, style simple, terminé par 3 stigmates simples, bifides ou découpés en lames minces et pétaloïdes, opposés ou alternes avec les étamines; le fruit est une capsule à 3 loges s'ouvrant en 3 valves septifères. Principaux genres : *Iris*, *Tigridée*, *Glaïeul*, *Ixie*, *Galaxie*, *Safran*, *Morée*, etc.

IRIDIUM (du latin *iris*, arc-en-ciel, par allusion aux couleurs variées que présentent ses combinaisons), métal gris, contenu dans certains minerais de platine, notamment dans celui de Nijni-Tagilsk, dans l'Oural. — Il a été découvert en 1803, presque en même temps, par Tennant et par Collet-Descotilz, dans le résidu noir qu'on obtient en traitant le minerai de platine par l'eau régale.

IRIS, nom donné par les Grecs à l'arc-en-ciel, qu'ils avaient divinisé, et dont ils faisaient la messagère des cieux ( *Voy.* ARC-EN-CIEL ). — Le même nom a été donné à une planète télescopique découverte en 1847 par M. Hind. Elle fait sa révolution en 1,345 jours ; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 5° 28′ 16″; sa distance moyenne au soleil est de 2,385, celle de la terre étant 1,000.

IRIS, membrane circulaire placée au devant du cristallin, est ainsi nommée de la variété de ses couleurs : c'est elle qui donne la couleur particulière aux yeux de chaque individu. L'iris est située à la partie antérieure de l'œil, au milieu de l'humeur aqueuse; il forme une cloison verticale qui sépare l'une de l'autre les deux chambres, et dont la partie moyenne est percée d'une ouverture appelée *pupille*. Ses fonctions sont de mesurer la quantité de rayons lumineux nécessaires au libre exercice de la vue : si l'objet que l'on regarde est vivement éclairé, la pupille se rétrécit, afin qu'il entre moins de rayons dans l'œil; si l'objet est obscur, la pupille se dilate pour donner passage à plus de rayons. Les mêmes phénomènes ont lieu suivant qu'on regarde des objets rapprochés ou éloignés (*Voy.* OEIL). — L'inflammation de l'*iris*, qu'on nomme *Iritis*, est une maladie fort grave. *Voy.* OPHTHALMIE.

IRIS, plante, genre type des Iridacées, comprend un grand nombre d'espèces qui, par les teintes variées de leur périanthe, lui ont fait donner le nom grec de l'arc-en-ciel. On en compte plusieurs espèces.

L'*Iris d'Allemagne* (*I. germanica*), dit aussi *Flamme* ou *Flambe*, est une des plus belles espèces et des plus répandues : ses fleurs, d'un beau pourpre violet, bleuâtre ou cramoisi, exhalent un parfum très-suave ; elles ornent presque tous les parterres. On prépare, avec ses fleurs fraîches, un extrait, d'un beau vert, connu sous le nom de *Vert d'Iris*, et dont les peintres font usage, surtout pour la miniature. Les parfumeurs aromatisent leurs divers cosmétiques avec la racine de cet iris.

L'*Iris de Florence* (*I. Florentina*) se distingue par la couleur blanc de lait de ses fleurs. Sa racine, en séchant, acquiert une odeur très-agréable, analogue à celle de la violette. Réduite en poudre, elle sert de parfum, comme la précédente; on en fait des sachets pour le linge. On s'en sert aussi pour nettoyer les dents. Lorsqu'elle est bien desséchée, on la réduit en petites boules nommées *pois d'Iris*, avec lesquelles on entretient la suppuration des cautères.

L'*Iris des marais* (*Pseudo-acorus*), dit aussi *Glaïeul des marais*, qui croît dans les prés humides, au bord des ruisseaux et des eaux stagnantes, se fait remarquer par l'éclat de ses belles fleurs jaunes. En Écosse, les montagnards font bouillir ses racines dans de l'eau avec de la limaille de fer, et en fabriquent une encre assez bonne ; on emploie aussi la couleur extraite de ces racines pour la teinture des draps noirs. Les fleurs servent à teindre en jaune.

L'*Iris bulbeuse* (*I. xiphium*), dite *I. d'Angleterre* et *Lis d'Espagne*, se distingue par ses belles fleurs violettes, violettes-panachées, jaunes, bleues, etc. Elle ne sert qu'à orner nos jardins. — L'*I. naine* (*I. pumila*), commune en France, forme de jolies bordures.

On nomme vulgairement *Fausse-Iris*, *Iris plumeuse* et *I. tigrée*, trois espèces de la même famille, mais appartenant au genre *Morée*. *V.* ce mot.

*Iris* est aussi le nom d'un beau papillon du genre *Nymphale*.

IRISATION (d'*iris*), propriété dont jouissent certains corps de produire sur l'organe de la vue l'impression de la série des couleurs de l'*iris*, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet de fissures ou d'écartement de leurs lames. La plupart des corps transparents d'une grande ténuité, les bulles de savon, l'eau réduite en pluie fine et frappée par les rayons du soleil, une lame d'acier extrêmement mince enfermée entre deux lames de cristal, paraissent *irisées*.

IRONIE (du grec *eirôneia*, interrogation et ironie). Outre son sens vulgaire de raillerie insultante, ce mot a deux sens spéciaux, l'un en Rhétorique, l'autre dans l'histoire de la Philosophie.

En Rhétorique, l'*ironie* est une figure de pensée par laquelle, sous un faux semblant d'ignorance ou de naïveté, on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Ainsi, dans le comique (Boileau, *Sat* IX) :

Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire,

et dans le genre noble (Cas. Delavigne, *Messén.*) :

Qu'il est beau d'insulter au bras chargé d'entraves !
La voyant sans défense, ils s'écriaient, ces braves :
Qu'elle meure ! etc.

Dans l'Histoire de la philosophie, l'*ironie socratique* a joué un grand rôle. Pour rendre sensible la vanité des doctrines des sophistes, Socrate allait sans cesse les interrogeant, feignant de ne pouvoir, à cause de sa simplicité, saisir immédiatement le sens de leurs profondes pensées : il arrivait ainsi soit à les réduire au silence, soit à tirer d'eux des réponses qui prouvaient l'absurdité de leurs doctrines : de là, le mot *ironie*, qui n'indiquait que l'attitude *interrogante* de leur interlocuteur, devint synonyme d'*action de ridiculiser*.

IRRADIATION (du latin *in*, et *radiare*, rayonner), se dit, en Optique, de l'expansion ou du débordement de lumière qui environne les astres, et qui les fait paraître plus grands qu'ils ne sont. L'effet de cette irradiation est quelquefois si considérable que Tycho-Brahé estimait le diamètre de la planète Vénus douze fois, et Képler sept fois trop grand. Depuis l'invention des lunettes, et surtout depuis celle du micromètre de Huyghens, on a sur la grandeur apparente des astres des notions beaucoup plus exactes. Les lunettes, en faisant paraître les objets mieux terminés, diminuent considérablement la quantité de l'irradiation.

En Physiologie, on nomme ainsi tout mouvement qui se fait d'un centre quelconque, du cerveau, par exemple, à la circonférence, chez un être organisé.

IRRATIONNELS (NOMBRES), du latin *irrationalis*, sans rapport; nombres qui n'ont aucune mesure commune avec l'unité, comme les racines des nombres qui ne sont pas des carrés parfaits. C'est la même chose qu'*Incommensurable*.

IRRÉDUCTIBLE, se dit, en Chimie, d'un oxyde métallique qu'on ne peut réduire en métal (l'oxyde d'antimoine, par ex., est irréductible par la chaleur); et, en Arithmétique, d'une fraction que l'on ne peut ramener à de moindres termes : telle est la fraction $\frac{2}{3}$.

En Algèbre, on nomme *Cas irréductible* une question qui a de tout temps fort embarrassé les mathématiciens. C'est le cas où une équation du 3e degré a ses 3 racines réelles, inégales et incommensurables. Si on résout l'équation par la méthode ordinaire, la racine, quoique réelle, se présente sous une forme qui contient des quantités imaginaires; or, on n'a pu jusqu'à présent réduire cette expression à une forme réelle, en chassant les imaginaires qu'elle contient.

IRRIGATEUR (du lat. *irrigare*, arroser), instrument propre à l'arrosement des allées, des trottoirs, etc. — On donne aussi ce nom à un instrument employé pour lavements, injections, et qui remplace avantageusement les clysoirs, clysopompes, etc. Il fonctionne seul, par un mécanisme qui rappelle celui des lampes dites *modérateur*. Il a été inventé par Hibault et perfectionné par Charrière.

IRRIGATION (du latin *irrigatio*, arrosement), arrosement artificiel des terres, non à bras, mais à l'aide de constructions et de travaux convenables faits pour amener l'eau sur une grande étendue de terrain. — Elle est surtout nécessaire dans les pays chauds, secs, où les arbres et les prairies sont rares, dans le midi de la France, en Italie, en Algérie, etc. Dans ces pays, on l'applique même à la moyenne culture et aux jardins. — L'irrigation s'opère de plusieurs façons : ou l'on tire parti des débordements des rivières dans la saison pluvieuse pour amender la terre (c'est ainsi qu'on féconde souvent des prairies), et l'irrigation a lieu alors par *inondation*; ou l'on conduit les eaux par des travaux d'art, et on les répand à temps sur la terre, et c'est alors par *infiltration*. Tantôt on élève l'eau par des béliers, des pompes, etc., qu'un cours d'eau met en mouvement; tantôt le sol est arrondi en petits billons dont la végétation couvre le sommet et les deux pentes; tantôt il est creusé en plates-bandes légèrement concaves ou simplement coupé par d'étroites rigoles. Si l'eau n'a pas assez de force, on se sert de machines à vent, ou l'on a recours à la force des animaux, etc. — La qualité des eaux est un élément fort important des irrigations. Les meilleures sont celles qui réunissent la pureté à la propriété dissolvante; elles mettent, surtout sous l'influence de la chaleur, l'humus à la disposition des racines. Les eaux qui ont baigné des plaines fécondes et qui charrient un limon peuvent servir en même temps d'arrosement et d'engrais. — Les irrigations sont régies par les lois des 29 avril et 11 juillet 1847. — On doit à M. le marquis de Pareto un *Traité* estimé *de l'Irrigation*, 4 vol., atlas.

IRRITABILITÉ, propriété des corps organisés vivants, par l'effet de laquelle certaines parties de ces corps exécutent, sans que l'être entier y participe, et souvent même à son insu, des mouvements subits et plus ou moins remarquables, sous l'influence des causes excitantes internes ou externes. Ces mouvements, qui caractérisent la vie, n'exigent aucun organe particulier; mais à mesure que l'organisation se complique, surtout dans la série animale, de généraux qu'ils sont dans les corps vivants les plus simples, ils deviennent particuliers, c.-à-d. plus sensibles et plus puissants dans certaines parties que dans d'autres : c'est ainsi qu'ils finissent par produire la contractilité musculaire. — Glisson, le premier, introduisit le mot *irritable* dans la langue physiologique. Haller lui donna un sens précis en définissant les parties *irritables* « celles qui se raccourcissent quand quelque corps étranger vient à les toucher. »

Les Botanistes appellent *irritables* les étamines dont les filets sont susceptibles de se mouvoir au temps de la fécondation, sans qu'on puisse attribuer leurs mouvements à aucune force mécanique connue.

IRRITANTS, nom donné, en Médecine, aux agents qui déterminent une irritation, c.-à-d. de la tension, soit *mécaniquement*, comme les piqûres dans l'acupuncture et les scarifications; soit *chimiquement*, comme les alcalis, les acides, etc.; soit enfin d'une manière *spécifique*, comme les cantharides. *Voy.* IRRITATION.

IRRITATION, action des irritants ou état d'une partie qui est irritée. L'*irritation* consiste dans l'excitation et l'accroissement de l'action organique d'une partie; c'est un état contre nature qui trouble l'ordre habituel des fonctions d'un organe, en outrepassant la limite de l'excitation qui lui est nécessaire. L'*excitation* et l'*irritation* sont, en effet, des degrés différents d'un même genre d'action, dont l'intensité dépend autant de la sensibilité relative des organes que de la nature de l'excitant; en sorte qu'une substance qui n'est qu'*excitante* pour tel individu ou pour tel organe, est *irritante* chez un autre individu ou pour un autre organe. Broussais définit l'*irritation* l'état d'un organe dont l'excitation est portée à un tel degré d'intensité que l'équilibre résultant de la balance de toutes les fonctions est rompu. Il se sert aussi dans ce sens du mot *sur-irritation*; et il appelle *ab-irritation* l'état diamétralement opposé, la diminution et l'affaiblissement des phénomènes vitaux. Il regarde l'irritation, ou la sur-irritation, comme la cause essentielle de la *fièvre*, celle-ci n'étant qu'un mouvement de réaction circulatoire déterminé par la sympathie qui existe entre le cœur et l'organe irrité. L'irritation est le premier degré de l'inflammation; elle n'est pas encore l'inflammation elle-même, mais elle l'amène lorsqu'elle est vive et prolongée.

Van-Helmont avait déjà vu dans l'irritation le principe du plus grand nombre des maladies. C'est à lui qu'appartient cette comparaison ingénieuse d'une partie enflammée avec un organe blessé par

une épine; ses idées, développées par Vicq-d'Azyr, ont servi de base à la théorie moderne des phlegmasies, et fourni plusieurs éléments de la nouvelle doctrine médicale de Broussais, qui rallie à l'irritation la grande majorité des affections pathologiques. Broussais a laissé un traité : *De l'Irritation et de la Folie*. *Voy.* INFLAMMATION et PHLEGMASIE.

ISABELLE, se dit de la couleur du poil de certains animaux, et particulièrement du cheval, lorsqu'il est d'un jaune noisette plus ou moins clair. Il y a aussi des chattes, des lièvres, des lapins isabelles. On fait venir le nom de cette couleur de celui de la princesse *Isabelle* d'Autriche, fille de Philippe II : on raconte que cette princesse, assiégeant la ville d'Ostende, avait juré de ne pas changer de linge avant que la place ne fût prise, et que ce siége ayant duré 3 ans, son linge prit la teinte dite auj. *isabelle*. On conte la même histoire d'Isabelle de Castille au siége de Grenade.

On donne encore ce nom : 1° à une coquille du genre Porcelaine; 2° à un Squale de l'océan Pacifique; 3° à une Demoiselle du genre Agrion, etc.

ISAR, nom du *Chamois* dans les Pyrénées.

ISATIS (mot grec signifiant *pastel*), nom scientifique de la plante plus connue sous le nom de *Pastel*.

ISATIS, ou *Renard bleu*. *Canis lagopus*. *V.* RENARD.

ISCHION (mot grec qui veut dire *hanche*), nom donné, en Anatomie, à la partie inférieure et postérieure des trois pièces qui composent l'os coxal chez le fœtus et l'enfant, ainsi qu'à la région inférieure du même os chez l'adulte.—*Ischio* entre dans la composition d'un grand nombre de mots de la langue anatomique, pour désigner les organes qui sont en rapport avec l'*ischion* ou la hanche : *ischio-fémoral*, *ischio-périnéal*, etc.

ISCHURIE (du grec *iskhys*, difficile, et *ouréin*, uriner), nom donné à une rétention d'urine presque complète. *Voy.* RÉTENTION.

ISOCÈLE. *Voy.* ISOSCÈLE.

ISOCHIMÈNE et ISOTHÈRE (du grec *isos*, égal, et de *kheimôn*, hiver, froid, et *théros*, été, chaleur). Si l'on conçoit une ligne passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en *hiver*, on aura une *ligne isochimène*. La ligne qui passera par tous les points ayant la même température moyenne en *été* sera une *ligne isothère*. Ces courbes seront loin de coïncider avec les parallèles qui passent par tous les lieux équidistants de l'équateur. Dans l'ouest de l'Europe, les lignes isochimènes s'approchent de l'équateur, et, dans l'est, elles s'abaissent vers le pôle. Ces lignes exercent la plus grande influence sur la nature des végétaux et des animaux qui habitent chaque région.

ISOCHRONE (du grec *isos*, égal, et *khronos*, temps), épithète donnée, en Mécanique et en Physique, aux choses qui se font dans des temps égaux : les vibrations d'un pendule sont *isochrones*, si ce pendule demeure toujours de la même longueur et décrit toujours des arcs égaux, ou même lorsque les arcs, tout en étant inégaux, sont de très-peu de degrés. Les *lignes isochrones* sont celles dans lesquelles un corps pesant doit s'avancer vers un point donné d'un mouvement constamment uniforme.

ISOGONE (du grec *isos*, égal, et *gônia*, angle), nom donné aux cristaux qui ont les angles égaux.

ISOGRAPHIE (du grec *isos*, égal, pareil, et *graphô*, écrire), se dit de la reproduction des lettres manuscrites et autres écritures, ainsi que de tout recueil de *Fac-simile*. Treuttel et Wurtz ont publié sous le titre d'*Isographie des hommes célèbres*, une riche collection de fac-simile, de lettres autographes et de signatures, dont les originaux se trouvent dans les bibliothèques publiques et dans les collections particulières (Paris, 1827-34, 4 vol. in-4).

ISOLOIR, instrument propre à *isoler* ou à soustraire un corps à l'influence d'un fluide. Il se dit surtout en parlant d'électricité. Pour isoler les corps chargés de fluide électrique, on se sert de la soie, du verre, des plumes, de la résine, comme conduisant moins ce fluide : les tabourets à pieds en verre, les excitateurs à manche de verre, etc., sont des instruments isolants. Ils permettent de faire sans danger toutes sortes d'expériences sur l'électricité.

ISOMÉRIE (du grec *isos*, égal, et *méros*, partie), se dit, en Chimie, du phénomène que présentent certaines substances qui renferment les mêmes éléments combinés dans les mêmes proportions, et qui ont néanmoins des propriétés différentes. Le sucre de raisin et l'acide acétique, par exemple, sont des corps *isomères;* car, malgré la différence de leurs propriétés, ils contiennent exactement les mêmes proportions de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Les cas d'isomérie sont surtout nombreux en chimie organique. On les explique par la théorie atomique, en attribuant la différence de propriétés des corps isomères à la différence de disposition ou de groupement de leurs atomes. On doit à M. Edmond Robiquet une savante *Thèse sur l'Isomérie*, 1851.

ISOMORPHISME ou ISOMORPHIE (du grec *isos*, égal, et *morphè*, forme), propriété que présentent des corps différents de cristalliser sous la même forme géométrique. Les corps qui ont la même constitution chimique sont souvent isomorphes. On rencontre dans la nature une série de carbonates qui cristallisent tous sous des formes appartenant un rhomboèdre, dont les angles sont sensiblement les mêmes; tels sont : le spath d'Islande ou carbonate de chaux, la dolomie ou C. de chaux et de magnésie, la giobertite ou C. de magnésie, la sidérose ou C. de fer, la smithsonite ou C. de zinc, etc. La similitude de forme y est si grande, qu'il est souvent difficile de distinguer ces minéraux sans le secours de l'analyse. Les sels isomorphes ayant à peu près la même solubilité cristallisent ensemble en toutes proportions. Voici les principales séries isomorphes : les sulfates, les séléniates, les manganates et les chromates à même base; les phosphates et les arséniates à même base; les chlorures, les iodures, les fluorures et les bromures à même base; les sels de baryte, de strontiane et de plomb, formés par le même acide; les sels de potasse, d'ammoniaque et de soude anhydres, formés par le même acide; les sels de protoxyde de magnésium, de zinc, de manganèse, de fer, de cobalt, de nickel, de cuivre, formés par le même acide et renfermant la même eau de cristallisation; les sels de sesquioxyde de chrome, de fer, de manganèse et d'alumine, formés par le même acide. — Les corps isomorphes, observés pour la première fois par M. Gay-Lussac, ont été plus particulièrement étudiés par M. Mitscherlich, à qui l'on doit la plupart des séries isomorphes aujourd'hui connues.

ISONANDRA (du grec *isos*, égal, et *aner*, *andros*, mâle; organe mâle), nom donné par Wight à un arbre de la famille des Sapotacées qui fournit la *Gutta-percha*. *Voy.* ce mot et SAPOTACÉES.

ISOPÉRIMÈTRES (du grec *isos*, égal, et *périmétron*, circuit), figures dont les contours ou périmètres sont égaux. J. Bernouilli a démontré, en Géométrie, qu'entre les figures isopérimètres, les plus grandes sont celles qui ont le plus grand nombre de côtés, d'où il suit que le cercle est, de toutes les figures qui ont le même contour, celle qui offre le plus de capacité.

ISOPODES (du grec *isos*, semblable, et *pous*, *podos*, pied), ordre de la classe des Crustacés, renferme des animaux à abdomen très-développé, à corps déprimé, ordinairement ovalaire. Leur tête est petite, munie en avant de 4 antennes. Leur bouche présente une paire de mandibules très-fortes, 2 paires de mâchoires, un labre et une lèvre inférieure bilobée. Le thorax porte presque toujours sept paires de pattes terminées par un ongle plus ou moins

acéré. L'abdomen porte aussi 6 paires de pattes dont les 5 dernières, appelées *fausses pattes*, sont suspendues sous l'abdomen et servent à la respiration. Les crustacés qui composent l'ordre des Isopodes vivent pour la plupart dans les eaux. Ceux qui sont terrestres ont besoin d'habiter dans un lieu très-humide. Cet ordre, qui renferme les *Cloportes*, les *Cymothoadées*, les *Asellotes*, etc., a été divisé en 3 sections : *Marcheurs, Nageurs* et *Sédentaires*.

ISOSCÈLE (du grec *isos*, égal, et *skélos*, jambe), se dit, en Géométrie, d'un triangle qui a deux de ses côtés égaux.

ISOTHÈRE. *Voy.* ISOCHIMÈNE.

ISOTHERME (du grec *isos*, égal, et *thermos*, chaud; qui offre une chaleur égale). On appelle *lignes isothermes*, d'après Al. de Humboldt, des lignes qu'on suppose passer par les lieux où la température moyenne est la même. La latitude et la hauteur au-dessus du niveau de la mer sont les deux causes générales qui déterminent la température moyenne d'un point de la terre; mais l'influence de ces causes est modifiée par une foule d'influences accidentelles ou locales, telles que la distance à la mer, la présence des montagnes, la nature du sol, sa culture et son inclinaison, la direction des vents, les phénomènes atmosphériques, etc. Aussi, les lignes isothermes ne coincident-elles pas en général avec les parallèles de latitude, mais elles sont irrégulières et sinueuses (*Voy.* ISOCHIMÈNE). L'espace compris entre deux lignes isothermes est ce qu'on appelle une *bande* ou *zone isotherme*.

M. de Humboldt a tenté de tracer le parcours de plusieurs des lignes isothermes du globe : l'isotherme de 10 degrés est, en Amérique, au niveau de l'embouchure de la Columbia, sur la côte occidentale; elle descend ensuite dans le nord de l'État de l'Ohio, et passe à New-York; puis, s'élevant brusquement pour arriver en Europe, elle atteint presque la ville de Londres, coupe la côte de France près de Dunkerque, redescend vers l'est, passe près de Prague, et suit le nord de la mer Noire; elle se termine, en Asie, vers l'île Niphon, dans le Japon.

ISPIDA ou CÉRYLE, le *Martin-Pêcheur* d'Europe.

ISTHME (en grec *isthmos*). Outre son acception géographique (*I. de Panama, de Suez, de Pérécop, de Corinthe*, etc.), ce mot s'emploie en Anatomie pour désigner le détroit qui sépare la bouche du pharynx. Il est irrégulièrement quadrilatère, et est formé en haut par le voile du palais et la luette, sur les côtés par les piliers du voile du palais et les glandes amygdales, en bas par la base de la langue.

ISTIOPHORE (c.-à-d. *porte-voile*). *Voy.* VOILIER.

ITAGUE ou ÉTAGUE, se dit, en Marine, d'un cordage attaché à un fardeau et roidi à l'aide d'un palan, pour hisser ce fardeau à une hauteur déterminée.

ITALIQUES ou LETTRES ITALIQUES, caractères typographiques qui se distinguent en ce que leur forme est inclinée de droite à gauche. Ils tirent leur origine de l'écriture de la chancellerie romaine, où ils sont désignés par le nom de *cursiveti* ou *lettres cursives;* on les appela ensuite *lettres vénitiennes*, de ce que les premiers poinçons de ces caractères ont été faits à Venise. Le nom d'*italique* leur a été donné en France parce qu'ils nous viennent d'Italie.

ITÉE, *Itea*, genre de plantes dicotylédones, de la famille des Saxifragées, renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs polypétales, régulières, à calice monosépale quinquéfide et à corolle polypétale à 5 divisions. Ce genre ne comprend qu'une espèce, l'*Itée de Virginie*, arbrisseau fort élégant, de 1 à 2 mètres, à tige droite, rameuse, à fleurs blanches disposées en grappes. Cet arbrisseau est très-propre à décorer les bosquets d'été.

ITHOS (du grec *éthos*, mœurs), expression consacrée jadis dans l'École pour désigner cette partie de la Rhétorique qui traite des *mœurs* de l'orateur; on oppose l'*ithos* au *pathos*, expression des *passions*. C'est en ce sens que Molière a dit (*Femmes savantes*) :

> Vous avez le tour libre et le beau choix des mots;
> On voit partout chez vous l'*ithos* et le *pathos*.

ITINÉRAIRE (du latin *iter*, gén. *itineris*, chemin), indication de la route à suivre dans un voyage. L'*Itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins de l'empire romain, et toutes les stations des armées romaines. — La *Table itinéraire*, dite *de Peutinger*, offre également les documents les plus précieux sur la géographie ancienne.

Dans les temps modernes, on a donné le nom d'*Itinéraires* à de purs récits de voyage, comme l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand.— Les véritables itinéraires modernes sont les *Guides*, dont il a été publié plusieurs collections, parmi lesquelles on remarque celle de M. Richard.

*Mesures itinéraires*. *Voy.* MESURES, MILLES, etc.

IULE (d'*ioulos*, nom donné par les Grecs à un insecte), *Iulus*, genre d'insectes Myriapodes Chilognathes, type de la tribu des Iulites, dont le corps est partagé en un grand nombre de segments cylindriques (40 au moins). Leurs pieds sont très-nombreux. Ces animaux fuient la lumière, et recherchent les lieux humides. On en trouve dans toutes les parties du monde. Le type du genre est l'*I. terrestre*, que l'on trouve sous les pierres, aux environs de Paris.

IVE, *Iva*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, établi par Linné, se compose d'herbes ou d'arbrisseaux de l'Amérique septentrionale. On distingue l'*Ive frutescente*, l'*I. imbriquée*, l'*I. cheiranthifoliée*. L'*Ive frutescente*, qu'on trouve au Mexique et à la Virginie, passe pour fébrifuge.

IVETTE, nom vulgaire du *Teucrium Chamæpitys*. — *I. musquée*, nom vulgaire du *Teucrium Iva*.

IVOIRE (en latin *ebur*), substance osseuse qui constitue les défenses ou dents de l'éléphant. Elle est susceptible de recevoir un très-beau poli, et s'emploie pour faire des dents artificielles, des manches d'instruments, des éventails, des statuettes et une foule de petits ouvrages. Cette industrie est depuis fort longtemps une des spécialités de la ville de Dieppe. La plupart des dents d'éléphant viennent d'Afrique, surtout de la côte de Guinée; il en arrive aussi des Indes Orientales, surtout de Ceylan. Les défenses d'ivoire brut sont connues sous le nom de *morfil;* on en a trouvé du poids de 80 kilogr. Les dents de l'hippopotame, du morse et du narval fournissent aussi des espèces d'ivoire très-estimées. L'ivoire perd bientôt sa blancheur au contact de l'air et de la poussière : on peut l'empêcher de jaunir en le renfermant sous une cage de verre hermétiquement close; ainsi exposé aux rayons solaires, il devient même plus blanc. On teint l'ivoire de différentes couleurs en le plongeant dans un bain de bois de Brésil, de safran ou d'épine-vinette, de vert-de-gris, de Campêche, ou de sel de fer, selon qu'on veut avoir le rouge, le jaune, le vert, le noir; mais auparavant on le laisse tremper pendant quelques heures dans une solution d'alun ou dans du vinaigre. Autrefois on faisait entrer dans les remèdes, sous le nom de *spode d'ivoire*, l'ivoire réduit en poudre : on le regardait comme astringent.

L'ivoire arrive dans nos ports sous la forme de défenses entières. Il provient de la Guinée, de l'Égypte, du cap de Bonne-Espérance, de l'Inde, etc. Chacune de ces provenances présente des qualités différentes: l'*I. de Guinée* est le plus serré, le plus lourd et le plus estimé de tous; il est légèrement blond, translucide, et blanchit en vieillissant, tandis que tous les autres jaunissent; l'*I. du Cap* est blanc, mat et parfois un peu jaune; l'*I. de Ceylan* est d'un blanc rose, mais plus tendre que le premier; il est rare; l'*I. fossile de Sibérie*, quoiqu'il soit enterré depuis la

dernière révolution du globe, est très-abondant et parfaitement conservé : il est livré au commerce sous le nom d'*Ivoire vert*, parce qu'il est d'une couleur blanche légèrement verdâtre.

L'ivoire était connu des peuples de l'antiquité, qui l'employaient soit pour orner leurs maisons et leurs temples, soit pour sculpter les images de leurs dieux, soit même pour faire des meubles : la *chaise curule* des Romains était en ivoire, ou plutôt ornée d'ivoire. Les artistes grecs commencèrent à faire usage de l'ivoire au retour de l'expédition de Troie. Les Hébreux en décoraient aussi leurs meubles et jusqu'aux murs de leurs palais, comme le prouvent plusieurs passages de la Bible.

*Ivoire artificiel.* On a récemment inventé sous ce nom une composition sur laquelle on a obtenu de belles épreuves photographiques.

*Ivoire végétal*, substance blanche et dure provenant de la concrétion d'un liquide contenu dans le fruit du *Phytelephas* à gros fruits. Les tourneurs la substituent à l'ivoire, depuis quelques années, pour les petits ouvrages. On en fait, à Paris, une foule d'objets élégants. On distingue l'ivoire végétal du véritable ivoire, en y déposant une goutte d'acide sulfurique concentré, qui y développe alors une teinte rose qu'un simple lavage à l'eau fait disparaître, tandis que cet acide ne produit aucune coloration sur l'ivoire animal.

IVRAIE, *Lolium*, genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, renferme des plantes herbacées à fleurs disposées en épis. Les épillets sont solitaires, multiflores, et insérés chacun dans une excavation du rachis; leur glume est à 2 valves, et la glumelle à 2 paillettes dont l'interne est ciliée. On en connaît plusieurs espèces. L'*I. enivrante* (*L. temulentum*), appelée à tort autrefois *Herbe de zizanie* (*Voy.* ce mot), est la seule graminée indigène dont les graines soient nuisibles à la santé : c'est une plante annuelle, à tige rude, à feuilles planes et glabres, à épi roide. Ses graines rougissent la teinture de tournesol. Cette plante, qui fait la désolation des cultivateurs, croît dans les champs cultivés et se plaît au milieu du froment. Les étés humides lui sont favorables : aussi croit-on assez généralement à la campagne que, dans les mauvaises années, le froment se change en ivraie. Le grain de l'ivraie, mêlé au froment, rend le pain bleuâtre, acide et malsain; il en résulte des vertiges, des nausées, des vomissements, de l'ivresse : de là probablement le surnom d'*Herbe aux ivrognes*, et le nom même d'*ivraie*, dérivé d'*ivre*. On a remarqué que les accidents sont d'autant plus graves que les grains sont moins secs. Les animaux eux-mêmes ne sont pas à l'abri de leur mauvaise influence.

L'*Ivraie vivace* (*Lolium perenne*) a une racine rampante et produit toujours plusieurs tiges droites, simples ou rameuses, qui portent chacune un épi très-allongé composé de 12 à 15 épillets non barbus; c'est le *ray-grass* des Anglais; elle croît naturellement au bord des chemins; on la cultive comme fourrage et pour former des tapis de gazon.

IVRESSE (du latin *ebrietas*, dérivé, dit-on, du grec *ubris*, injure, insolence), état que détermine l'abus des boissons fermentées, s'étend depuis le moment où leur action commence à ébranler la volonté, à troubler la raison, jusqu'à celui où elle amène le délire le plus prononcé, un sommeil involontaire, un coma profond, et même la mort. L'ivresse présente des phénomènes variés ; les suites n'en sont point les mêmes pour tous ceux qu'elle atteint, et elle se manifeste différemment suivant l'âge, le tempérament, le climat. L'enfant et l'adolescent, qui ont la circulation rapide et les nerfs très-mobiles, s'enivrent facilement; les femmes sont plus ou moins dans le même cas. Dans l'ivresse, les sujets sanguins se montrent bruyants, turbulents, amoureux et jaloux; les pléthoriques se sentent disposés à l'assoupissement et aux étouffements, au crachement de sang et à l'apoplexie. Les bilieux deviennent plutôt disputeurs, colères, furieux; l'ivresse les rend malades et méchants. Le mélancolique sera soliloque, tenace, malin, capricieux, enclin à la vengeance. — On supporte mieux les boissons fortes en hiver qu'en été, par un temps humide que par un temps sec; mieux le soir que le matin.

Sous le point de vue pathologique, l'ivresse peut être considérée comme un accès de fièvre éphémère, produit par une indigestion de boissons fermentées, qui présente à son plus haut degré les symptômes du délire et du coma; elle se termine par une abondante excrétion des urines, par des sueurs, par le sommeil, quelquefois par des vomissements et des déjections violentes, ou même par l'apoplexie, par des convulsions, des paralysies partielles. Le plus souvent, un accès d'ivresse passe sans exiger le secours de la médecine, et ne constitue qu'un mode particulier de narcotisme, qu'on dissipe en faisant prendre 8 ou 10 gouttes d'ammoniaque dans un verre d'eau sucrée, ou de l'éther sulfurique mêlé à l'huile dans la proportion de 25 gouttes pour une once (31 grammes) d'huile. Dans d'autres circonstances, il convient de favoriser le vomissement, au moyen de l'eau tiède, de l'ipécacuanha, ou en chatouillant le pharynx avec une plume, et d'exciter par des lavements les déjections alvines. Beaucoup se soulagent en prenant un café léger; d'autres, de l'eau bien sucrée, ou une simple limonade cuite ou tartarisée, ou coupée avec l'infusion de camomille. La disposition apoplectique réclame souvent la saignée du bras, les sangsues à l'anus, les pédiluves sinapisés, etc. — On a cité comme moyens préservatifs de l'ivresse, les amandes amères, les gousses d'ail, l'usage du chou, de mâcher des feuilles de laurier, d'avaler quelques onces d'huile, de boire du lait. Enfin, on prétend *arrêter subitement l'ivresse* en plongeant tout à coup l'homme ivre dans l'eau froide.

L'ivresse peut être également produite par certains gaz (le protoxyde d'azote, par exemple), par les éthers. *Voy.* ÉTHER et CHLOROFORME, etc.

IXIE (ainsi nommée, dit-on, parce que sa fleur ouverte rappelle la roue d'*Ixion*), *Ixia*, genre de la famille des Iridées, renferme de jolies plantes herbacées, à tige grêle, à feuilles ensiformes ou linéaires, à fleurs grandes, de couleur brillante, composées chacune d'un périanthe cratériforme à 6 lobes égaux, qui contient 3 étamines et un ovaire trilobé. La racine est un tubercule ou un bulbe, et le fruit une capsule ovoïde triloculaire. Ces plantes croissent au Cap de Bonne-Espérance. On les cultive dans nos jardins comme plantes d'ornement. On les élève ordinairement dans des pots, dont on garnit préalablement le fond d'une couche de gravier, et qu'on achève de remplir avec de la terre de bruyère; et l'on place ces pots dans une serre tempérée basse. La plantation se fait en octobre. La multiplication de ces plantes se fait par caïeux, qui commencent à fleurir dès la seconde année.

IXODE (du grec *ixodès*, visqueux, fait de *ixos*, gui), genre d'Acarides-Arachnides, dont quelques espèces, connues sous le nom de *Tiques*, vivent aux dépens des animaux domestiques. Il a pour type l'*Ixode ricin*, qui vit sur les chiens.

IXORE, genre de la famille des Rubiacées, à fleurs complètes, monopétales, régulières, est répandu sur la côte de Malabar et à Java. On distingue l'*I. écarlate*, l'*I. albiflore*, l'*I. parviflore*, l'*I. paniculée* ou *Pavette*, l'*I. violacée*, l'*I. fasciculée*.

# J

J, 10e lettre de l'alphabet français. Elle n'existait pas en latin, bien qu'aujourd'hui l'on écrive par J les mots latins où l'I est suivi d'une voyelle, comme dans *Julius*, *jurare*. Longtemps on a représenté cette lettre par l'*i*, et on la nommait *i* consonne, pour la distinguer de l'*i* voyelle. C'est à Ramus, grammairien du XVIe siècle, que l'on doit l'introduction dans notre écriture du *j*, qui n'est qu'un *i* allongé. Ce n'est que depuis la fin du dernier siècle qu'on a définitivement séparé dans les dictionnaires les mots qui commencent par *j* de ceux qui commencent par *i*. — Comme articulation, le *j*, qui n'est que le *g* doux, est une consonne palatale sifflante; c'est le *ch* adouci. Cette articulation n'existe que dans un très-petit nombre de langues : on la trouve dans le polonais, qui l'écrit par un *z* avec une cédille supérieure, dans les langues slaves, dans le persan et l'arménien. La majeure partie des autres langues, l'anglais, l'allemand, l'italien, remplacent notre *j* par *g* ou par *gi*, qui se prononce *dj*, *dji*. — Comme abréviation et initiale de prénom, J. signifie *Jean*, *Jacques*, *Joseph* ou *Jules* : J.-J. veut ordinairement dire *Jean-Jacques*, et J.-B., *Jean-Baptiste;* on écrit J.-C. pour *Jésus-Christ* et aussi pour *Jurisconsulte* (*Voy.* I). — J. H. S., monogramme du nom de N.-S. Jésus-Christ, est, suivant les uns, une abréviation de *Jesus hominum salvator* (Jésus sauveur des hommes); suivant d'autres, les trois premières lettres du nom de Jésus en grec ΙΗΣΟΥΣ.

JABIRU, *Mycteria*, espèce du genre Cigogne, est caractérisée par une très-haute taille, un bec comprimé, la tête et le cou tantôt nus, tantôt emplumés. Le *J. du Sénégal* a le bec rouge à la pointe, noir au milieu, deux petites pendeloques charnues à la base, les jambes vertes, les articulations roses, le plumage blanc, la tête et le cou noirs; le *J. d'Amérique* est blanc, avec rémiges et rectrices d'un noir pourpre; tête et cou noirs. *Voy.* CIGOGNE.

JABLE, en terme de Tonnellerie, se prend : 1o pour l'entaille ou rainure pratiquée aux douves, près de leurs extrémités, pour recevoir les fonds; 2o pour la partie des douves de tonneau qui excède les deux fonds et qui forme en quelque sorte la circonférence extérieure de chacune de ses extrémités.

JABOT, première partie de l'estomac des oiseaux : c'est une espèce de poche membraneuse que ces animaux, surtout les Granivores, portent sous la gorge, et dans laquelle les aliments sont d'abord reçus, et séjournent quelque temps avant de passer dans les deux autres parties (*Voy.* ESTOMAC). Dans le Jabot, les aliments sont imbibés d'un fluide analogue à la salive et y subissent une première digestion. — On donne aussi ce nom à une dilatation de l'œsophage du cheval, qui est située en avant du diaphragme et qui a la forme d'un sac.

Par extension, on a appelé *jabot* une bande de mousseline ou de dentelle empesée, plissée ou tuyautée, qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise par devant. Les jabots ont été surtout à la mode à la fin du XVIIe siècle et pendant le XVIIIe; l'usage s'en est à peu près perdu de nos jours.

JACAMAR, *Galbula*, genre de l'ordre des Grimpeurs, renferme des oiseaux analogues aux Martins-pêcheurs, caractérisés par un bec allongé, aigu; par des tarses courts, en partie emplumés, terminés par 2 doigts en avant et tantôt 1, tantôt 2 en arrière. Ces animaux se nourrissent d'insectes, et habitent l'Amérique méridionale. Le *J. à longue queue* (*G. paradisœa*), habite Cayenne; il se plaît dans les lieux découverts et vit en société. Son chant est un sifflement doux, faible et souvent répété. Son corps est brun violet en dessus; sa gorge est d'un blanc pur; sa queue est longue et fourchue; les deux rectrices externes très-allongées.

JACANA, *Parra*, genre de l'ordre des Échassiers, renferme des oiseaux qui, par leurs formes et leurs habitudes, se rapprochent des Râles et des Poules d'eau. Ils ont le bec droit, médiocrement long et comprimé latéralement, un peu renflé vers le bout. Leurs pieds ont 4 doigts grêles, 3 devant séparés entre eux, le 4e derrière; les ongles sont allongés, aigus, presque droits. Leurs ailes sont armées d'un éperon pointu, qui leur a valu le nom vulgaire de *Chirurgien*. Les Jacanas se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Ces oiseaux vivent dans les marais, et se nourrissent d'insectes. Le *J. commun* (*P. Jacana*) est un oiseau du Brésil, long de 50 centim., qui a le dessus du corps roux, le reste d'un noir violet; son bec, sous leq. pendent 2 barbillons charnus, est jaune. Oiseau sauvage, qui vit par couples.

JACARANDA, arbre tropical. *Voy.* PALISSANDRE.

JACÉE, *Centaurea jacea*, espèce du genre Centaurée : c'est une plante à fleurs purpurines, solitaires, qui se mêle agréablement aux plantes champêtres, et qui fournit à la teinture une belle couleur jaune analogue à celle de la Sarrette.

On nomme vulgairement *Jacée du printemps*, la Violette; *J. des jardiniers*, la Lychnide dioïque; *J. des bois*, la Sarrette; *Petite J.*, la Pensée sauvage.

JACENT (du latin *jacens*, abandonné, vacant), se dit, en Droit, des biens qui n'ont aucun propriétaire, des successions auxquelles personne n'a droit.

JACHÈRE (du latin *jacere*, être gisant, se reposer), terre labourable qu'on laisse sans culture pendant un temps plus ou moins long. On distingue : la *Jachère complète*, qui va d'automne à automne; la *demi-jachère*, qui n'embrasse qu'une saison; la *J. biennale*, *triennale*, de 2 ou 3 ans, et la *J. pérenne*, dont la durée est indéterminée.

Le système des jachères était autrefois universellement suivi, et quoiqu'il tende à disparaître, il y a encore nombre de pays où il est dans toute sa force. L'établissement de la jachère était basé sur ce principe, incontestable d'ailleurs, que la terre, après une récolte de céréales, n'a plus les sucs nécessaires à la production, et qu'il faut, pour les lui rendre, lui accorder un long repos. La science moderne a reconnu que les amendements, les engrais, et surtout l'emploi de cultures différentes de celles qui viennent d'épuiser la terre, permettent d'arriver au même but (*Voy.* ASSOLEMENT). Au moyen de la variété et de la rotation des cultures, base de ces systèmes, on est arrivé à ne plus avoir besoin de jachères ou à en distancer indéfiniment les époques.

JACINTHE, en latin *Hyacinthus*, genre de plantes de la famille des Liliacées de Linné, des Asphodélées de Jussieu, renferme des plantes herbacées qui naissent d'une racine en forme d'oignon; les feuilles, longues et presque linéaires, sortent de terre sous la forme d'une gerbe au milieu de laquelle s'élève une hampe lisse, terminée par un joli panache de fleurs simples ou doubles, monopétales, dont le limbe est découpé en 6 parties frisées : le centre de ces corolles, qui ressemblent à de petits lis, est occupé par 6 étamines attachées à la paroi, et par un pistil. Les jacinthes fleurissent en hiver : chez nous, on les cultive en pot dans une serre, ou dans l'eau dans nos appartements. On en compte environ 15 espèces et plus de 2,000 variétés, que l'on range en 3 classes : dans la 1re sont comprises les variétés à fleurs simples; dans la 2e, celles à fleurs doubles; et dans la 3e, celles à fleurs pleines : dans

ces dernières les étamines et les pistils se sont transformés en pétales; aussi sont-elles stériles, et ne se multiplient-elles que par caïeux. C'est la Hollande, et surtout Harlem, qui approvisionne de jacinthes les marchés de l'Europe. On a vu des amateurs hollandais payer jusqu'à 3,000 fr. un seul oignon d'une variété nouvelle. C'est surtout du XVII^e^ au XVIII^e^ siècle que la mode des jacinthes fit fureur; aujourd'hui, elle est bien diminuée. On prétend que les jacinthes doubles ne sont pas très-anciennes, et qu'au commencement on n'en faisait aucun cas : on les détruisait quand il s'en trouvait dans les semis. Aujourd'hui, ce sont au contraire les jacinthes doubles, et surtout les jacinthes pleines, qui sont les plus recherchées et les plus estimées. Pour qu'une jacinthe soit d'un grand prix, il faut que les pétales externes et ceux du centre soient de deux couleurs différentes et bien tranchées; que la tige soit de bonne hauteur et courbée avec grâce; enfin que le nombre des fleurs soit au moins de 12 : il va parfois jusqu'à 40.

Les plus jolies espèces qui composent ce genre sont : la *Jacinthe d'Orient* ou *des jardiniers*, dont la hampe se termine par un épi de jolies fleurs blanches ou bleues, qui réunit à la délicatesse des formes l'odeur la plus suave : la variété la plus curieuse est celle que les Hollandais ont nommée *Diane d'Éphèse*, et dont les pédicules sont bi-triflores ; la *J. des prés*, à fleurs bleues ; la *J. des bois* (*Scilla nutans*); la *J. de Rome;* la *J. tardive ;* la *J. penchée*, à fleurs roses; la *J. muguet*, à fleurs jaunes; et la *J. à fleurs roulées*, à fleurs campanulées verdâtres.

Selon la Fable, le jeune Hyacinthe, qui était aimé d'Apollon, ayant été tué involontairement par ce dieu d'un coup de palet, fut changé par lui en jacinthe. Dans le langage des fleurs, la Jacinthe est le symbole de la douleur et de la délicatesse.

JACO ou PERROQUET CENDRÉ, *Psittacus erythacus*, espèce de Perroquet à queue courte, dont le plumage est d'un gris cendré avec du rouge à la queue et du noir à l'extrémité des rémiges. Cette espèce habite la côte occidentale d'Afrique. Le Jaco est d'un naturel doux et attaché, mais il est quelquefois capricieux; du reste, il mange de tout. C'est le perroquet qui apprend le plus facilement à parler : aussi est-il le plus répandu. On doit choisir pour lui apprendre à parler l'heure qui suit son repas. Il est alors plus docile et plus attentif.

JACOBÉE, *Senecio Jacobæa*, espèce du genre Séneçon, vulgairement connue sous le nom d'*Herbe de St-Jacques :* c'est une grande plante vivace, dont la tige, haute d'un mètre, se termine par un corymbe de capitules jaunes, rayonnées; elle est commune dans les prairies, les fossés, le long des bois.

JACONAS, espèce de mousseline de l'Inde, demi-claire, dont on se sert pour faire des robes, des cols, des manchettes, des jabots et des bonnets de femme. On la fabrique aussi aujourd'hui en France.

JACQUINIER (d'un botaniste du nom de *Jacquin*), *Jacquinia*, genre de plantes de la famille des Myrsinées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, et à fleurs petites, disposées en grappes : calice à 4 lobes, corolle monopétale, presque campanulée et à 10 découpures; 5 étamines, ovaire supère à style court. Toutes ces plantes sont originaires de l'Amérique. On cultive dans les serres d'Europe le *J. aux fleurs orangées* (*J. aurantiaca*), bel arbrisseau d'un mètre et demi de hauteur et à fleurs d'un très-beau jaune orangé, portées sur de longs pédoncules. Le *J. à bracelets*, qui a plus de 2 mètres de haut, a les fleurs petites, blanches, en grappes pendantes et exhalant une odeur de jasmin très-prononcée. Les Caraïbes se servent comme ornements de ses baies, qui sont d'un beau rouge.

JACQUOT, nom de Perroquet. *Voy.* JACO.

JADE, pierre précieuse, ordinairement verdâtre ou olivâtre, quelquefois laiteuse, avec une nuance de bleu : c'est un composé de silice, de chaux, de potasse et d'oxyde de fer. Le jade tient de l'agate, mais il ne peut recevoir un beau poli bien vif, étant rude et grenu, et paraissant gras et huileux. Cette pierre est si dure qu'on a peine à la travailler, même avec la poudre de diamant. Le *J. oriental* est d'un blanc laiteux, peu transparent. On le trouve dans l'île de Sumatra ; on en fait en Turquie, en Pologne et dans d'autres pays, des manches de sabres, de couteaux et d'autres armes, et aussi des vases et des ouvrages d'ornement. Le *J. vert clair*, dont la couleur est olivâtre ou céladon, était fort estimé des anciens, qui le nommaient *Pierre divine;* ils lui attribuaient des propriétés merveilleuses et le portaient comme amulette contre les maux de reins : d'où le nom de *Pierre néphrétique* (de *néphron*, rein), qu'on lui donne également. Le *J. vert foncé*, qu'on trouve sur les bords du fleuve des Amazones, a été appelé *Amazonite*. *Voy.* ce nom.

JAGUAR, *Felis onca* ou *onza*, espèce du genre Chat, dite aussi *Tigre d'Amérique* et *Grande Panthère des fourreurs*, est, après le Tigre et le Lion, le plus grand des animaux de son genre. Sa longueur est de près de 2 m., sans compter la queue, qui a 60 centim. de long. Son pelage, d'un fauve vif en dessus, est marbré à la tête, au cou et le long des flancs, de taches noires plus ou moins ocellées. Le dessous du corps est blanc, parsemé de taches noires. Cet animal, commun au Mexique et dans la Plata, est très-féroce : il attaque souvent l'homme. Il se plaît dans les grandes forêts traversées par des fleuves, et grimpe facilement aux arbres. Il vit de la chasse des Loutres et des Picas, et fait également aux singes une guerre cruelle. Sa robe est très-recherchée comme fourrure et comme tapis.

JAIS, JAÏET ou JAYET (du grec *gangitès*, pris de *Gagatès*, nom d'un fleuve de Lycie, près duquel on le trouvait), variété de Lignite, d'un noir luisant, compacte, à cassure conchoïde, à fragments aigus, pesant 1,26, et assez dure pour être travaillée au tour et polie. Le jais est une matière fossile, d'origine végétale, d'un aspect de poix ou de résine; c'est un intermédiaire entre le bois fossile et la houille : il brûle sans couler et sans se boursoufler, avec une odeur âcre, parfois aromatique; son électricité n'est d'ordinaire que peu appréciable. Le jais ne se trouve qu'en lits interrompus dans les bancs de lignite piciforme. Il en existe beaucoup en France, en Espagne et en Allemagne. On fait avec le jais différents objets d'ornement, comme des pendants d'oreilles, des colliers, des ajustements de deuil, des croix, des chapelets, etc. On façonne les morceaux en poires ou en grains de diverses grosseurs, qu'on taille à facettes sur une meule en grès grossier, semblable à celle des lapidaires. Ce genre d'industrie, que le caprice de la mode a fait délaisser en grande partie, s'exerce encore dans le département de l'Aude, à Ste-Colombe, Peyraz et Labastide-sur-l'Hers. Le jais qu'on y travaille est maintenant tiré d'Espagne, tandis qu'autrefois il provenait des mines du pays, qui ont cessé d'être exploitées.

*Jais artificiel*, espèce d'émail ou de verre noirci et soufflé qui sert aux mêmes usages que le jais naturel. Depuis quelques années ce produit a pris le dessus; les imitations faites avec ce verre sont beaucoup moins chères et plus dures que le jais naturel, mais aussi elles ont moins d'éclat.

JALAP (de *Xalappa*, ville du Mexique, aux environs de laquelle cette plante est très-commune), *Convolvulus jalappa*, *Ipomœa macrorhiza*, espèce du genre Convolvulus, est une herbe vivace, à tige volubile, à feuilles ovales, velues en dessous; à fleurs grandes, violettes en dedans, lilas pâle en dehors; à étamines cotonneuses et à graines noires, couvertes d'un poil soyeux et roussâtre. On trouve cette plante

dans toute l'Amérique septentrionale. Sa racine est pivotante, ovoïde et lactescente à l'état frais ; elle est de plus charnue, compacte, peu chargée de parties fibreuses, noirâtre à l'extérieur et blanchâtre à l'intérieur. Elle était autrefois fort employée en médecine : elle contient une résine particulière, dont les propriétés purgatives sont très-énergiques, mais qui a le défaut d'occasionner de fortes tranchées ; on l'administre en poudre, en sirop, en teinture, etc. Dans le commerce, on falsifie souvent le jalap avec la racine du *Faux jalap* ou *Belle-de-nuit* (*Mirabilis jalappa*) et avec celle de la Bryone.

JALET (du latin *jaculum*, javelot, trait), petit caillou rond.—Autrefois on appelait *Arc à jalet*, *arbalète à jalet*, un arc ou une arbalète avec lesquels on lançait des cailloux, de petites boules de terre cuite, des balles de plomb ou de fer.

JALLE, couche de cailloux agglomérés qui se trouve sous la terre végétale, dans quelques parties des landes de Bordeaux, de la Bretagne, etc.; couche qu'il faut rompre à grands frais pour rendre ces portions de landes aptes à la végétation des arbres.

JALON (du latin *jaculum*, trait, verge), bâton droit, ferré et pointu par un bout, ou simple tringle de fer, qu'on plante en terre pour prendre des alignements dans l'arpentage. On les emploie aussi dans le nivellement, en plaçant à la partie supérieure un morceau de papier blanc étendu, ou un rectangle de carton, que l'on fixe dans le bois au moyen d'une fente pratiquée à cet effet. Pour être sûr que les jalons sont bien placés en ligne droite, il faut se poser derrière deux d'entre eux et de manière à ce que le premier efface le second, que tous les autres soient pareillement effacés et semblent s'absorber dans le premier.

JALOUSIE, espèce de contre-vent formé de feuilles ou planchettes minces et mobiles, assemblées parallèlement, et qu'on peut remonter, baisser ou incliner plus ou moins, à volonté, au moyen de cordons. Elle sert à garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. Le nom de *jalousie* semble lui venir de ce qu'on peut observer à travers sans être vu. *V.* PERSIENNE.

Nom vulg. d'une *Amarante* et de l'*Œillet de poëte*.

JAMBAGE, se dit, dans la Construction, d'une chaîne de pierre ou de maçonnerie qui porte les grosses poutres; d'assises de pierre, de brique, etc., qui portent le manteau d'une cheminée ou l'arcade d'une porte.

JAMBE (selon Roquefort, du grec *kampè*, courbure), en latin *Crus*. C'est proprement la portion du membre inférieur comprise entre le genou et le pied. La jambe est formée de deux os : l'un, plus gros, le *tibia* ; l'autre, plus grêle, le *péroné*, placé au côté externe du précédent. Ces os sont séparés l'un de l'autre par un intervalle qu'occupe un ligament interosseux. Les principaux muscles de la jambe sont le *jambier* antérieur et le *jambier* postérieur (*Voy.* ci-après). La saillie que forment les muscles à la partie postérieure est le *mollet* ou *gras de la jambe*.

Dans la Construction, *Jambe* se dit pour *pilier* : on appelle *J. étrière* un pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen ; *J. d'encoignure*, celui qui est à l'angle d'un mur, etc. — Les *Jambes de force* sont, en Charpenterie, de grosses poutres sur lesquelles pose le comble.

JAMBIER (LE), nom donné à deux muscles de la jambe : 1° le *J. antérieur*, qui naît de la partie antérieure de la tubérosité externe du tibia, de la moitié supérieure de la face externe de cet os et de la face antérieure du ligament interosseux, et se termine à l'extrémité postérieure du premier métatarsien : il sert à fléchir le pied sur la jambe ; 2° le *J. postérieur*, qui s'attache en haut à la face postérieure du tibia, du péroné et du ligament interosseux, en bas à la tubérosité de l'extrémité inférieure du scaphoïde, et qui étend le pied sur la jambe.

JAMBO, né d'un métis et d'une créole. *Voy.* ZAMBO.

JAMBON (de *jambe*), cuisse ou épaule de porc ou de sanglier qui a été salée et ordinairement fumée pour être conservée. C'est un mets délicat et très-estimé : on en fait un commerce considérable à Mayence et à Francfort en Allemagne; à Bayonne, dans toute la Lorraine et l'Alsace, en France; à Lamego en Portugal, etc. On estime aussi les jambons de prés salés d'Isigny.

JAMBONNEAU. Outre son acception primitive de *petit jambon*, ce nom a été donné vulgairement, à cause d'une analogie de forme, à des Mollusques du genre *Pinne*, aux Moules, aux Modioles, aux Avicules.

JAMBOSE ou JAMBOSIER, *Jambosa*, plante de la famille des Myrtacées. *Voy.* EUGÉNIE.

JAN, nom donné aux deux tables du jeu de trictrac. Le *petit jan* est celle dans laquelle on range la pile des dames en commençant la partie ; l'autre est le *grand jan*. — Ce mot est aussi, dans le même jeu, synonyme de *plein*, et signifie les douze dames abattues deux à deux et remplissant l'un des côtés du trictrac. *Voy.* TRICTRAC.

JANISSAIRES, milice turque. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JANTE (du grec *kanthos*, même signification), pièce de bois courbée, qui fait partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'une voiture.

JANTHINE (du grec *ianthinos*, violet), *Janthina*, ordre et genre de Gastéropodes : tête grosse, semblable à un gros mufle, et en arrière de laquelle existe une vessie remplie d'air, destinée à suspendre l'animal à la surface de l'eau. Les janthines ont, en effet, pour habitude de rester suspendues à la surface des eaux, et de se laisser aller dans toutes les directions comme des corps flottants. Leur coquille est violette, turbinée et à spires, comme celle des hélices. Derrière les branchies est située une glande qui sécrète une liqueur d'un très-beau violet, que l'on a cru être la pourpre des anciens. Cette liqueur passe au rouge quand elle est traitée par les acides, et est ramenée au bleu par les alcalis.

JANVIER (du latin *januarius*, dérivé lui-même de *Janus*, dieu auquel ce mois était consacré), 1er mois de l'année civile, commence 8 ou 9 j. après le solstice d'hiver et a 31 jours. Chez les Romains, ce mois fut longtemps le 11e de l'année; il ne devint le 1er qu'après la réforme opérée sous J. César (*Voy.* ANNÉE). Chez les Grecs, il répondit d'abord à peu près au mois Pyanepsion, puis aux mois Gamélion et Anthestérion. C'est par un édit de Charles IX, en 1563, que l'ouverture de l'année a été fixée chez nous au 1er janvier : auparavant elle commençait à Pâques.

A Rome, le 1er janvier, on offrait des sacrifices à Janus ; on lui présentait des dattes, des figues et du miel, fruits dont la douceur faisait tirer d'heureux pronostics pour le cours de l'année; on s'envoyait aussi mutuellement de petits présents (*strenuæ*) : d'où l'usage des *étrennes*, encore en vigueur aujourd'hui. L'Église chrétienne célèbre pendant ce mois la fête de la *Circoncision* (1er janvier) et celle de l'*Épiphanie* ou *des Rois* (6 janvier).

JAQUE (de l'allemand *jach* ou *jacke*, robe, casaque), espèce de petite casaque militaire qu'on portait au moyen âge sur les armes et sur la cuirasse. Il nous en est resté le diminutif *jaquette*.

On appelait *Jaque de mailles* une armure faite de mailles ou de petits anneaux de fer, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses. *Voy.* COTTE.

JAQUELINE, nom donné dans le nord de la France, en Flandre surtout, à des bouteilles de grès à large ventre, et aussi à des brocs de faïence, auxquels on donne quelquefois la forme d'une femme assise. On les appelle ainsi du nom de *Jaqueline*, comtesse de Hollande, morte en 1436 : cette princesse, faite prisonnière par son cousin Philippe de Bourgogne, et enfermée au château de Teilingen, passa la dernière année de sa vie à faire de petits vases de terre, connus d'abord sous le nom de *cruches de la comtesse*

*Jaqueline*, puis nommés par abréviation *jaquelines*.

JAQUEMART (probablement de *Jacques Marc*, nom de l'inventeur), figure de fer, de plomb ou de fonte, représentant un homme armé, placé sur une tour, qui frappe, avec un marteau, les heures sur la cloche de l'horloge. On trouve beaucoup de jaquemarts en Belgique, dans le nord de la France et jusqu'en Bourgogne. Ce genre d'ornement, fort à la mode au moyen âge, est tout à fait abandonné aujourd'hui. — On donnait aussi le nom de *Jaquemart* à une épée très-longue et très-large, analogue au *Braquemart*. *Voy.* BRAQUEMART.

JAQUES, nom vulgaire du *Geai*.

JAQUIER (du malais *djacca*), dit aussi *Arbre à pain* ou *Artocarpe*. *Voy.* ARTOCARPE.

JAR, poil fin, analogue au duvet. *Voy.* POIL.

JARDE ou JARDON, tumeur dure, quelquefois enflammée, qui se développe à la partie latérale externe du jarret du cheval, sur la partie postérieure supérieure de l'os du canon.

JARDIN (de l'allemand *garten*, ou du latin *hortus*, même signification), lieu où l'on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc., par agrément ou par utilité, sans employer la charrue et les animaux de labourage. Il est le plus souvent entouré de murs ou de haies vives. La culture d'un jardin est dite familièrement *jardinage*, ou, en termes plus relevés, *horticulture*. *Voy.* ce mot.

On distingue plusieurs espèces de jardins selon leur destination : le *J. fleuriste*, où l'on cultive des plantes pour l'agrément; le *J. fruitier*, verger où l'on ne fait venir que des arbres à fruit; le *J. potager*, ou *maraîcher*, où l'on cultive les légumes et autres plantes destinées à la nourriture de l'homme; le *J. mixte*, où se trouvent réunis, en totalité ou en partie, ceux que nous venons de nommer; le *J. de naturalisation*, consacré à l'acclimatation de végétaux exotiques; le *J. pépinière*, où l'on cultive de jeunes arbres, qui, parvenus à certain degré de croissance, seront transportés ailleurs; le *J. médical*, où sont cultivées les plantes médicinales (il y en eut un à Rome dès le Ier siècle de notre ère); le *J. botanique*, destiné à réunir et à classer les végétaux de tous les pays, pour servir à l'étude.

L'institution des *jardins botaniques* est récente. Le premier ouvert aux frais de l'État fut le jardin fondé à Pise en Toscane en 1543; le premier ouvert en France fut celui de Montpellier (1597); celui de Paris ne le fut qu'en 1636. Ce dernier renferme aujourd'hui plus de 60,000 plantes vivantes, et forme une des parties les plus importantes du *Muséum d'histoire naturelle*. Toutes les capitales de l'Europe ont des établissements imités du Muséum de Paris, mais peu sont en état de rivaliser avec lui.

Enfin on distingue de tous les jardins précédents les *Jardins publics*, ouverts à tous, et où sont ordinairement déployées toutes les ressources de l'art : tels sont les jardins de Versailles et des deux Trianons; et à Paris, ceux des Tuileries, du Luxembourg, du Muséum; *Hyde-Park* et *Regent's-Park*, à Londres; le *Prado*, à Madrid, l'*Augarten*, à Vienne; le *Jardin d'été*, à Saint-Pétersbourg, etc. — Il existe aussi des jardins publics payants dont quelques-uns ont joui d'une grande vogue : le *Wauxhall*, à Londres; *Tivoli*, *Beaujon*, *Marbeuf*, etc., à Paris.

Relativement à la manière dont ils sont dessinés, on a, d'une part, les *Jardins rectilignes*, tels que les traça Lenôtre, tels que les imita et les outra la Hollande; et d'autre part, les *Jardins anglais*, les *J. chinois*, remarquables surtout par la sinuosité des allées, par le caprice des détails, par les accidents de terrain, en un mot par une habile imitation de la nature. Les *Jardins paysagers* ne sont que des parcs, ou des jardins anglais sur une échelle plus vaste.

Dès les temps les plus anciens, les jardins ont été un appendice de la demeure de l'homme. Homère vante les jardins d'Alcinoüs; les jardins suspendus de Sémiramis étaient au nombre des merveilles du monde. Tout l'Orient était idolâtre des jardins, qu'on nommait *paradis* en Perse. L'ombre et l'eau étaient surtout ce qu'on cherchait dans ces pays brûlants. Les jardins d'Académus, de Cimon, ceux d'Épicure, eurent de la célébrité en Grèce. A Rome, Lucullus, le premier, donna le modèle d'un jardin à l'asiatique, vaste et boisé avec luxe; les riches des siècles suivants le surpassèrent infiniment. Chez les modernes, Lenôtre créa l'art du jardinage en dessinant pour Louis XIV les superbes jardins des Tuileries et de Versailles; il eut pour émule La Quintinie, à qui l'on doit une partie des jardins de Versailles. On se borna longtemps à imiter ces deux maîtres; leur genre fut exagéré par les Hollandais. Temple le premier, en Angleterre, se fit l'avocat du goût chinois; Kent, en épurant ce goût, conçut le plan du jardin anglais; Browne enfin porta l'art à son comble.

G. Thouin, dans ses *Plans de toute espèce de jardins* (1820), Viart, dans le *Jardiniste moderne* (1827), Vergnaud, dans l'*Art de créer les Jardins* (1839), ont traité du jardinage architectural. H. Walpole a donné l'*Histoire du goût moderne en Jardinage*. Enfin, les jardins ont inspiré nombre de poëtes, entre autres, Delille (les *Jardins*), Marnézia (les *Paysages*), Mason (les *Jardins anglais*). Watelet a donné un *Essai sur les Jardins*. — Pour les ouvrages qui traitent du Jardinage proprement dit ou de la culture des jardins, *Voy.* HORTICULTURE.

JARDINAGE. *Voy.* JARDIN et HORTICULTURE.

JARDINIÈRE, nom vulgaire de plusieurs insectes qui vivent aux dépens de plantes cultivées dans les jardins, tels que le *Carabe doré*, la *Courtillère*, etc.

JARDON. *Voy.* JARDE.

JARGON. Les Lapidaires appellent *Jargons* les variétés blanchâtre, grisâtre, verdâtre, bleuâtre, brune et rougeâtre du *Zircon*, dont les teintes sont pâles et le clivage peu sensible; ils les distinguent des *Hyacinthes*, autre variété de Zircon, d'une teinte plus prononcée, et dont le clivage est plus prononcé (*Voy.* ZIRCON). — Ils nomment *J. de Ceylan* une pierre dure cristallisée, de couleur jaune, qu'on regarde comme une espèce de diamant.

JAROSSE, plante légumineuse. *Voy.* GESSE.

JARRE (de l'espagnol *yaro*, pot), grand vaisseau de terre cuite, à deux anses, dont le ventre est fort gros, et dont on se sert comme de fontaine pour conserver l'eau. Dans le Midi, et surtout en Provence, on y met toutes sortes de liquides, et particulièrement de l'huile.

On nomme encore *Jarre* : 1° une mesure usitée en Orient pour le commerce des vins : celle de Métélin vaut 40 pintes de Paris (37 litres, 253); — 2° des cloches de verre ou de cristal, de différentes capacités, dont on fait usage en Physique pour former les batteries électriques; — 3° le poil long, dur et luisant, qui se trouve sur la superficie des peaux de castor, et qui ne peut servir à la fabrique de chapeaux; — 4° le poil de la vigogne.

JARRET, en latin *Poples*, *Garretum*, partie de la jambe située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe : on l'appelle aussi *espace poplité*. Dans les quadrupèdes, c'est la jointure du train de derrière, qui unit la cuisse à la jambe.

JARRETIÈRE (ORDRE DE LA). *Voy.* cet article au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JARS (du breton *jar*, oie), le mâle de l'oie. *Voy.* OIE.

JAS, vulgairement *Jouail*, grosse et forte pièce de bois qui se trouve à l'extrémité supérieure de la tige d'une ancre, et qui empêche qu'elle ne se couche sur le fond lorsqu'on la jette à la mer. Les ancres qui pèsent moins de 300 kilogr. ont des jas en fer d'une seule pièce. La longueur du jas en bois est égale à celle de la verge de l'ancre; sa grosseur au milieu est quadruple de celle de la verge.

Dans les Salines, le *jas* est le premier réservoir des marais salants : il est généralement séparé de la mer par une digue de terre revêtue de pierre sèche.

JASERAN ou JASERON. Ce mot, qui, dans l'origine, désignait une espèce de cotte de mailles ou de cuirasse formée de mailles, en usage au moyen âge, s'est dit ensuite d'un collier ou d'un bracelet d'or formé de mailles. Aujourd'hui, on appelle encore *jaseron*, ou chaîne de *jaseron*, une chaîne d'or à fines mailles et à plusieurs tours que beaucoup de femmes portent au cou. — C'est aussi le nom de l'*Orange vraie*.

JASEUR (du chant de l'espèce type, qui ressemble à un babil continuel), *Bombycilla*, genre de Passereaux dentirostres, tribu des Cotingas, rapporté d'abord aux genres Corbeau et Merle, renferme des oiseaux à bec court, droit, bombé en dessus et en dessous; à narines ovoïdes, situées à la base du bec, et à tarses courts. Ce sont des oiseaux indolents, qui se tiennent dans les buissons et aiment à vivre en société; ils font entendre un gazouillement perpétuel, qui leur a valu leur nom. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes, surtout de mouches, qu'ils attrapent même au vol. Ils habitent le nord, mais émigrent en hiver. L'espèce type est le *Jaseur de Bohême*, ou *J. d'Europe* (*Bombycilla garrula*), très-bel oiseau huppé, de la grosseur d'une grive, dont le corps est d'un brun rougeâtre, la gorge et les ailes noires, avec quelques plumes d'un rouge vif, et une tache jaune et blanche sur ces dernières.

JASEUSE ou PETITE JASEUSE, nom vulgaire du Tirice, espèce de Perruche à queue courte.

JASMIN (du grec *iasmè*, jasmin), *Jasminum*, genre type de la famille des Jasminées : fleurs en cloches, tantôt blanches, tantôt jaunes, formées par un calice à 5 dents linéaires, avec tube de la corolle allongé, et limbe étalé à 5 grands lobes; 2 étamines à l'entrée du tube; le fruit est une baie à 2 loges monospermes, renfermant des graines arillées, dont une avorte souvent. Toutes les espèces sont exotiques, venant les unes d'Asie, les autres d'Amérique, mais depuis longtemps cultivées en Europe. Le *Jasmin commun* (*J. officinale*), originaire des Indes, est un arbrisseau plein d'élégance, qui se complaît dans tous les terrains. On en palissade les murs; on en garnit les terrasses et les treillages; on le force même, malgré ses rameaux grimpants, à prendre la forme de petits arbustes pour en orner les plates-bandes, ou le placer en pots sur les cheminées ou les croisées. Son feuillage est d'un beau vert et de longue durée; ses fleurs blanches, très-odorantes, se succèdent pendant tout l'été jusqu'aux premières gelées. Leur odeur ne passe point avec l'eau dans la distillation : l'*essence de jasmin* qu'on emploie comme parfum n'est que de l'huile de Ben aromatisée avec les fleurs du jasmin. — Le *J. à grandes fleurs* (*J. grandiflorum*), qu'on nomme aussi *J. d'Espagne*, et le *J. jonquille* (*J. odoratissimum*), remarquable par sa délicieuse odeur, sont, avec le *J. commun*, les principales espèces que l'on cultive dans nos jardins.

Le *Jasmin de Virginie* (*Bignonia radicans, Tecoma*) n'a de commun que le nom avec le précédent : c'est un arbrisseau sarmenteux, grimpant, de la famille des Bignoniacées : feuilles imparipennées, à folioles nombreuses, ovales, aiguës, dentées, velues en dessus; fleurs très-longues, rouge-cinabre, disposées en cime, et paraissant d'août en septembre. Cet arbrisseau s'attache aux arbres et aux murs au moyen de vrilles. Il peut s'élever à une grande hauteur et couvrir les plus hautes maisons. On le multiplie par tronçons de racine dans une terre fraîche. On le cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

On nomme encore *J. bâtard* ou *d'Afrique* le Lyciet du Cap; *J. d'Amérique*, *J. rouge des Indes*, l'Ipomée écarlate; *J. d'Arabie*, le Nyctanthe; *J. du Cap*, la Gardénie, *J. de mer*, le Millépore tronqué; *J. de la Perse*, le Lilas à feuilles de troëne; *J. odorant de la Caroline*, la Bignone toujours verte; *J. vénéneux*, le Cestreau.

JASMINÉES, famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, se compose d'arbustes, d'arbrisseaux, le plus souvent grimpants, à feuilles opposées, rarement alternes, simples ou pinnées, et à fleurs hermaphrodites. Le calice est monophylle, turbiné dans sa partie inférieure; la corolle est monopétale, souvent tubuleuse et régulière; à 4 ou 5 lobes, quelquefois assez profonds pour que la corolle paraisse polypétale; 2 étamines; ovaire à 2 loges, contenant chacune 2 ovules; style simple et se terminant par un stigmate bilobé. Tantôt le fruit est une capsule à une ou deux loges; tantôt il est charnu, ou contient un noyau osseux. Cette famille renferme les genres *Jasminum* (genre type), *Nyctanthes* et *Bolivaria*.

JASPE (en grec *iaspis*), espèce d'agate opaque, colorée par différentes substances en rouge, jaune ou vert, tantôt uniformément, tantôt par bandes ou taches. On distingue le *J. onyx*, le *J. sanguin* et le *J. panaché*. La Sicile est riche en beaux jaspes : il y en a d'un rouge de sang, de rouges et blancs, de verts sombres, de bruns, de jaunes, etc. On en trouve en Sibérie une variété rubannée de vert et de violet foncé, dont on fait assez de cas. Celui de Baumholder (Prusse rhénane) est jaune avec des herborisations noires; on en fait des boîtes et des cachets. Le jaspe blanc, qui ressemble à de l'ivoire, est le plus rare. Tous les jaspes sont employés à la décoration intérieure et plus particulièrement à la fabrication des petits objets d'ameublement, comme socles, serre-papiers, vases, cartels de pendules, etc.; leur dureté, infiniment plus grande que celle du marbre, et la difficulté que l'on éprouve à les polir, donnent toujours un grand prix à ces petits ouvrages.

On a par suite nommé *Jaspé* tout ce qui est bigarré d'une manière qui imite le jaspe : il y a des *fleurs*, des *étoffes*, des *marbres jaspés*.

JASSUS, insecte Hémiptère, de la tribu des Fulgoriens, famille des Cercopides : tête large et arrondie antérieurement, ocelles situés dans une fossette en avant des yeux, jambes épaisses, garnies d'épines aiguës. Il exerce de grands ravages dans les céréales.

JATROPHA, nom latin du *Médicinier*. *V.* ce mot.

JAUGE, JAUGEAGE (du latin *jaculum*, trait, verge). *Jauger*, c'est déterminer, en le rapportant à une mesure cubique connue, le volume de liquide que contient un vase, sans dépoter ce liquide. On exécute cette opération au moyen de la *jauge* et de tables que l'on en rapproche. La *jauge* est une verge de fer ou de bois, pointue par un bout, divisée en décimètres, centimètres et millimètres, qu'on introduit dans le vaisseau à jauger. Les dimensions prises sont ensuite comparées à la table convenable, et celle-ci dit quelle capacité, quel volume correspond à telle longueur. Outre la jauge simple, on distingue la *jauge brisée*, composée de plusieurs morceaux de fer carrés, ajustés les uns au bout des autres et se démontant à volonté; et la *jauge à crochets*, qui porte 3 échelles, tandis que la première n'en a que 2. —Le jaugeage s'exécute perpétuellement pour la perception des impôts indirects : les douaniers et commis aux barrières en sont chargés. De plus, il y a, pour les intérêts privés, dans tous les lieux où le commerce en a besoin, des *jaugeurs jurés* que nomme le préfet, et dont les émoluments sont fixés par un tarif.

La diversité des tonneaux employés pour contenir les liquides, surtout les vins, a le double inconvénient de rendre le jaugeage fort difficile et de favoriser la fraude : on préviendrait ces inconvénients en n'employant que des tonneaux qui eussent un rapport fixe et facile à saisir avec l'unité métrique des mesures de capacité.

Généralisé, le mot de *jaugeage* se prend pour tout procédé géométrique constatant la capacité

d'une embarcation quelconque. De plus, il se prend pour le *droit de jaugeage*, c'est-à-dire pour ce que doivent payer au jaugeur ceux qui ont recours à lui, et parfois pour une taxe perçue par l'État ou les villes, à raison du jaugeage.

Les charpentiers, les tireurs d'or, les aiguilliers, les fontainiers, etc., etc., ont aussi leur jauge : la forme en varie, mais toujours c'est un instrument gradué, à l'aide duquel peut être déterminé le volume d'un objet liquide ou solide.

JAUNE, une des sept couleurs du prisme, placée entre le vert et le rouge, admet une foule de nuances : citron, safran, or, etc. On l'obtient dans la teinture en l'extrayant de diverses matières, les unes végétales (*Voy.* GAUDE, FUSTET), les autres minérales.

JAUNE ANTIQUE, espèce de marbre que les anciens tiraient de la Numidie; on voit encore en Italie plusieurs monuments faits avec ce marbre. Sa couleur est vive et approche quelquefois de celle du souci.

JAUNE DE CASSEL, dit aussi *Jaune minéral, Jaune de Paris* ou *de Vérone*, couleur jaune qu'on prépare en faisant fondre de la litharge avec du sel ammoniac. C'est un mélange d'oxyde et de chlorure de plomb. On l'emploie dans la peinture.

JAUNE DE CHROME, JAUNE DE COLOGNE. C'est le chromate de plomb. — On donne le nom de *jaunes aladins* aux couleurs jaunes qu'on produit sur laine et sur soie avec les chromates de potasse.

JAUNE DE MONTAGNE, espèce d'ocre. *Voy.* OCRE.

JAUNE DE NAPLES, matière jaune, d'apparence terreuse, que l'on emploie pour la peinture en émail.

JAUNE D'OEUF. *Voy.* OEUF.

JAUNE D'ORPIN. *Voy.* ORPIN et ORPIMENT.

JAUNE (FIÈVRE), nom donné au Typhus d'Amérique, à cause de la couleur jaune des téguments qui survient pendant son cours. *Voy.* FIÈVRE et TYPHUS.

JAUNET D'EAU, nom vulg. du *Nénuphar jaune*.

JAUNISSE, *Ictère* en termes de Médecine, maladie caractérisée par la coloration jaune de la peau, des conjonctives et de l'urine, coloration qui est due à l'infiltration de la partie colorante de la bile dans les divers tissus, et à son mélange avec le sang. Cette maladie dure généralement de quatre à six semaines. Elle a pour causes soit une vive émotion morale, soit, et le plus ordinairement, une affection abdominale, surtout une hépatite (maladie du foie), dont elle n'est qu'un symptôme (*Voy.* HÉPATITE). Quand elle existe seule, elle est peu grave; elle se dissipe le plus souvent à l'aide d'un simple régime doux, végétal, de bains, et de boissons rafraîchissantes, telles que limonade, orangeade, petit lait, jus de carotte (dans le monde, on attribue à cette dernière boisson une efficacité exagérée). On peut aussi recourir avec avantage aux purgatifs salins.

*Jaunisse des nouveau-nés*, espèce de jaunisse qui se manifeste presque immédiatement après la naissance. On la croyait causée le plus ordinairement par la rétention du méconium et par l'impression toute nouvelle de l'air; mais aujourd'hui on l'attribue à une ecchymose générale dans l'épaisseur de la peau, par suite de la compression que l'enfant a éprouvée pendant l'accouchement.

JAVART, tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux, des bœufs et des moutons, entre le paturon et la couronne, et qui détermine souvent des ulcères : chez les moutons, on lui donne souvent le nom de *fourcher*. Cette tumeur s'ouvre presque toujours d'elle-même, et se termine par l'expulsion d'un bourbillon; quelquefois elle exige l'application du fer ou du feu.

JAVELINE. *Voy.* JAVELOT.

JAVELLE (dérivé, selon Roquefort, de *garbelle*, diminutif de *garbe*, gerbe), quantité de blé, d'avoine, de seigle ou de toute autre graminée, que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille et couper d'un seul coup. On la laisse sur le sillon, pour que le grain sèche et jaunisse, en attendant qu'on en fasse des gerbes, ce qui s'appelle *javeler*. Le *javelage*, tel qu'on le pratique communément, n'a aucun avantage réel, et il en résulte ordinairement perte de poids et de qualité, altération de couleur et renflement trompeur, enfin un commencement de fermentation qui, après des pluies abondantes, peut aller jusqu'à la germination.—Par suite et par abus, on a nommé *javelles* de petites gerbes de céréales; puis, plus tard, de petits fagots de sarment.

On appelle *Avoines javelées* celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées tandis qu'elles étaient en javelles.

JAVELLE (EAU DE). *Voy.* EAU DE JAVELLE.

JAVELOT, JAVELINE (du latin *jaculum*, trait), pique ou demi-pique qui ne différaient l'une de l'autre que par les dimensions. Le *javelot* (le *pilum* des Romains) était plus gros et plus court. La *javeline* (*hasta*), grosse d'un doigt, avait de 1 mètre à 1m,50 de long. L'un et l'autre se terminaient par une pointe en fer de plusieurs centimètres, et se lançaient à la main et de loin. Elles étaient retenues par une courroie, qui permettait de les ramener à soi après les avoir lancées.

JAYET. *Voy.* JAIS.

JEAN-LE-BLANC, *Circaetus brachydactylus*, espèce type du genre Circaète. C'est un bel oiseau, qui a la tête grosse, le bec noir, le dessous des yeux garni de duvet blanc, le sommet de la tête et le ventre blancs, le dessus du corps brun, la queue carrée et les doigts jaunes. Il est long de 70 centimètres. Il se nourrit de lézards, de serpents, de souris, de grenouilles, et fait une guerre active au menu gibier et aux animaux de basse-cour. Cet oiseau est commun en Allemagne; on ne le trouve que rarement en France.

JEANNETTE (pour *Croix de Jeannette* ou *à la Jeannette*), croix d'or quelquefois surmontée d'un cœur, que les paysannes portent suspendue au cou avec un ruban de velours, et que les dames ont quelque temps portée à leur imitation.

On désigne vulgairement sous ce nom une espèce de *Narcisse*. *Voy* ce mot.

JÉCORAIRE (de *jecur*, foie), synon. d'*Hépatique*.

JECTISSE (du latin *jectitius*, formé de *jacio*, jeter). On appelle *Terres jectisses* les terres qui ont été remuées ou rapportées; *Pierres jectisses*, les pierres qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

JEJUNUM (du latin *jejunus*, à jeun, vide), partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon, a reçu ce nom parce qu'on la trouve presque toujours vide sur les cadavres.

JERORE ou ROSE DE JÉRICHO. *Voy.* ANASTATIQUE.

JESE ou JESSE, poisson du genre Cyprin qu'on trouve dans les fleuves et rivières de presque toute l'Europe septentrionale. Il pèse de 4 à 5 kilogr., et multiplie beaucoup; sa chair grasse et molle est remplie d'arêtes et devient jaune en cuisant.

JESUS (Papier), papier d'une grande dimension, employé principalement pour les ouvrages d'un grand format et pour l'impression des gravures. On l'appelait primitivement *papier nom de Jésus*, parce qu'il portait pour marque les lettres I. H. S., qui sont les premières lettres du nom de Jésus en grec.

*Pierre à Jésus. Voy.* PLATRE.

JET D'EAU, filet d'eau jaillissant d'un tuyau par un *ajutage* (*Voy.* ce mot) qui en détermine la dimension. D'après la loi des vases communiquants, l'eau devrait s'élever en l'air jusqu'au niveau de la source qui le produit; mais le frottement de l'eau contre les parois du tuyau, la résistance de l'air, et enfin la pesanteur, diminuent considérablement la force ascensionnelle, surtout si le jet est vertical; on a remarqué, en effet, qu'en inclinant la direction du jet, il montait plus haut. Les jets d'eau servent à l'ornement des bassins et des fontaines. Tantôt ils

s'élancent sous la forme d'un jet isolé, comme dans le parc de Saint-Cloud, aux Tuileries, etc.; tantôt ils forment des gerbes aux formes les plus variées (Palais-Royal, place de la Concorde, etc.); tantôt, enfin, ils entrent dans la composition des scènes qui animent les pièces d'eau, comme on le voit à Versailles, à Péterhof, près de Saint-Pétersbourg, etc.

JET D'EAU MARIN, nom vulgaire des Ascidies, à cause de l'eau qu'elles lancent quand on les comprime. *Voy.* ASCIDIES.

JETAGE, écoulement par les naseaux du cheval d'un mucus plus ou moins abondant et de qualités variables : on l'observe surtout dans la morve.

JETÉ, JETÉ BATTU, pas de danse. *Voy.* PAS.

JETÉE (du français *jeter*), construction en pierres ou en bois, faite soit dans un port de mer, pour en assurer l'entrée, soit au milieu d'un cours d'eau, pour en redresser le lit. Quand la jetée est en bois, elle prend le nom d'*estacade*. Dans les ports de mer, les jetées ont surtout pour but d'en prévenir l'encombrement par les galets et par le sable, ainsi que de briser les fortes lames qui arrivent de la haute mer. Les ports de Calais, de Cherbourg, de Dunkerque, ont de magnifiques jetées. — On nomme aussi *jetées* des amas de pierres ou de cailloux que l'on *jette* dans un mauvais chemin pour l'améliorer.

JETON (de l'italien *gitto*, jet), pièce de métal, d'ivoire, de nacre ou de toute autre matière, plate et le plus souvent ronde, dont on se sert, comme des fiches, pour marquer et payer au jeu, et dont on se servait autrefois pour calculer des sommes. — L'expression métaphorique *faux comme un jeton* provient de ce que le plus souvent les jetons ont l'apparence de pièces de monnaie, bien qu'ils ne soient qu'en cuivre ou argentés.

On appelle *Jeton de présence* un jeton qu'on donne dans certaines sociétés ou compagnies, notamment dans les académies, à chaque membre présent à une séance; ces jetons, qui sont généralement en argent, ont une valeur réelle, et s'échangent contre de l'argent monnayé.

L'essaim d'abeilles qui quitte la ruche se nomme en quelques endroits *jeton*.

JEU (du latin *jocus*, jeu, amusement). On peut partager les jeux en trois grandes classes : les *jeux corporels*, les *jeux intellectuels* et les *jeux de hasard*; ces derniers constituent le *jeu* proprement dit.

*Jeux corporels*. Ils comprennent : 1° ces luttes où le prix est donné à la vigueur, à l'agilité, à l'adresse : tels étaient, chez les Grecs, les *Jeux gymniques*, ainsi appelés parce que le plus souvent on se débarrassait de tout vêtement pour s'y livrer plus librement (*gymnos* en grec veut dire *nu*), tels que lutte, pugilat, disque, course à pied, en char ou à cheval; chez les Romains, les *jeux du cirque* (courses, naumachies, combats de gladiateurs); tels furent aussi les jeux guerriers du moyen âge, les *joutes* et *tournois* de toute sorte; tels sont encore aujourd'hui les *joutes sur l'eau*, les *tirs à l'arc* ou *au fusil*, etc.; — 2° les divers exercices où il y a lieu de déployer de la grâce, de l'agilité ou de l'adresse, comme la *danse*, la *balle*, la *paume*, les *boules*, les *quilles*, le *billard*, le *jeu de bagues*, l'*escarpolette*, etc., et la plupart des *jeux d'enfant : barres, saut-de-mouton, Colin-Maillard, cerceau, corde, cerf-volant, toupie, billes, bilboquet, jonchets*, etc.; — 3° ceux où l'esprit intervient et dans lesquels le corps ne joue qu'un rôle secondaire, comme les *jeux de société*, dits aussi *petits jeux*.

*Jeux intellectuels*. Ils comprennent : 1° les *jeux d'esprit*, dont l'attrait consiste surtout dans la difficulté vaincue : tels sont ceux qui supposent quelque chose à deviner (*énigmes*, *charades*, *logogriphes*, *synonymes*, *rébus*, etc.), ou quelque problème à résoudre (*bouts-rimés*, *anagrammes*, *acrostiches*, etc.); — 2° les *jeux de calcul* ou *de combinaison*, tels que les *échecs*, les *dames*, le *jeu de la guerre*, *les jeux de patience*, etc. — M. Belèze a décrit les *Jeux des Adolescents*, 1855.

*Jeux de hasard*. Ils se subdivisent en *jeux de hasard* proprement dits, comme le *pair ou non*, les *dés*, le *creps*, la *roulette*, le *loto*, les *loteries* de tout genre, et certains *jeux de cartes* le plus souvent prohibés (*lansquenet*, *biribi*, *passe-dix*, *baccarat*, *pharaon*, *vingt-et-un*, etc.), et en *jeux mixtes*, où le calcul peut aider ou corriger la fortune : tels sont le *trictrac*, les *dominos*, et la plupart des *jeux de cartes* (*boston*, *bouillotte*, *écarté*, *impériale*, *mariage*, *piquet*, *reversis*, *triomphe*, *whist*).

Pour favoriser et exploiter en même temps la funeste passion du jeu, il a été formé, sous le nom de *maisons de jeu*, des établissements publics destinés spécialement aux jeux les plus hasardeux, la *roulette*, le *trente-et-quarante*, le *pharaon*, le *creps*, etc. Dans beaucoup de pays, surtout en Allemagne, sur les bords du Rhin, et en Italie, l'État, non-seulement tolère les maisons de jeu, mais s'en est fait un monopole lucratif qu'il adjuge à des fermiers. Il en a été de même en France jusqu'à ces dernières années. A Paris, le Palais-Royal, Frascati et une foule d'autres lieux offraient des maisons de jeu où des milliers de malheureux accouraient chercher la fortune pour ne trouver le plus souvent que la ruine ou même la mort. La loi du 18 juillet 1836, rendue sur la proposition de M. B. Delessert, ordonna la fermeture de ces maisons à partir du 1er janvier 1838.

Parmi les nombreux traités qu'on a écrits sur les jeux en général, nous citerons l'*Essai sur les jeux de hasard* de Montmort; l'*Académie des jeux* de Philidor; le *Manuel des jeux de calcul et de hasard* de Lebrun (1840); l'*Arbitre des jeux* de Méry (1847). — Pothier a traité *du Jeu* au point de vue juridique; Barbeyrac et Dussaulx, au point de vue moral.

*Jeux publics*, nom donné chez les anciens à des fêtes et à des spectacles publics institués en l'honneur des dieux ou des héros, en souvenir de quelque grand événement, ou offerts au peuple comme réjouissance ou comme moyen de séduction. Ces jeux consistaient le plus souvent en courses et en luttes de toute espèce, combats d'athlètes, de gladiateurs, naumachies, concours littéraires. Les plus célèbres de ces jeux étaient, chez les Grecs, les *J. olympiques*, les *J. néméens*, les *J. isthmiques*, les *J. pythiques*; chez les Romains, les *Grands jeux*, ou *J. romains* proprement dits, et les *J. séculaires*. Ils se célébraient, en Grèce, dans les stades et les hippodromes; en Italie, dans les cirques, les amphithéâtres. Les uns avaient lieu à des époques périodiques, comme les jeux olympiques, qui revenaient tous les quatre ans, les jeux séculaires de Rome, tous les cent ans; les autres à des époques indéterminées, qui étaient fixées par les magistrats ou indiquées par les circonstances. *Voy.* OLYMPIQUES, PYTHIQUES, NÉMÉENS, etc., au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Jeux funèbres*, solennités qui se célébraient, en Grèce et à Rome, aux funérailles des rois, des princes, des héros ou des magistrats. On en attribue l'invention à Aceste et à Thésée. Homère (*Iliade*, XXIII) raconte les jeux funèbres qu'Achille célébra en l'honneur de son ami Patrocle. Souvent ces jeux étaient ensanglantés par le sacrifice des victimes humaines. Ce fut à Rome surtout que les jeux funèbres furent prodigués; on y étalait une grande magnificence; tous les exercices du corps, et surtout les combats des gladiateurs, s'y montraient tour à tour. Ces jeux duraient quelquefois quatre ou cinq jours. On y assistait en habits de deuil; les femmes en étaient exclues. Quand les jeux étaient terminés, on donnait des festins publics où tout le monde était habillé de blanc. Après ce repas, on représentait des comédies. Les dépenses qu'occasionnaient ces jeux devinrent si excessives, que Tibère en défendit la célébration à quiconque avait moins de 400,000 sesterces

(82,000 fr.); toutefois, ils subsistèrent jusqu'à Théodoric, roi des Ostrogoths, qui les abolit en l'an 600.

*Jeux floraux*, concours ouvert annuellement à Toulouse, et dont le prix est une fleur d'or ou d'argent. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JEU (en Musique). On nomme ainsi, en général, la manière plus ou moins heureuse de jouer d'un instrument, quel que soit l'instrument lui-même.

*Jeu d'orgues*, collection de tuyaux de certaine forme, de certaine espèce et de certaine qualité, établis sur toutes les notes dont se compose un des claviers de l'orgue. Le propre de l'orgue étant de pouvoir imiter une foule d'autres instruments, on désigne les divers *jeux* d'après l'instrument qu'ils imitent (*jeu de flûte, de trompette, de hautbois*, etc.); souvent on y joint l'indication d'une dimension, qui est toujours celle du tuyau le plus long : par exemple, *jeu de flûte ouvert de 4 pieds.* Enfin, on distingue les jeux en 3 classes dites *jeux à bouche*, *jeux à anche*, *jeux de mutation.* Les premiers ont leurs tuyaux fermés en haut, avec une ouverture horizontale au bas. Les tuyaux des jeux à anche se terminent par une petite languette de laiton qui produit le son par sa vibration. Les derniers se composent de 4, 5, 6 ou même 10 tuyaux par note, et ces tuyaux sont accordés en tierces, quintes, octaves, dixièmes, etc. (parfois quartes et sixtes et leurs octaves), de sorte que chaque note fait entendre des accords parfaits redoublés. Le bourdon est un jeu à bouche; les trompettes, clairons, bombardes et la voix humaine, des jeux à anche; le cornet, la cymbale, le nasard, etc., des jeux de mutation.

JEUDI (par corruption du latin *Jovis dies*, parce que ce jour était, chez les Romains, consacré à la planète Jupiter ou au dieu de ce nom), 5e jour de la semaine en partant du dimanche. Le *jeudi gras* est le jeudi de la dernière semaine du carnaval, et le *jeudi saint* le jeudi de la semaine sainte. On célèbre, dans ce dernier jour, l'institution de l'Eucharistie; on y fait la commémoration du lavement des pieds par Jésus-Christ, la consécration des saintes huiles et l'exposition du Saint-Sacrement. L'Ascension, la Fête-Dieu, sont aussi célébrées le jeudi.

JEUNE (du latin *jejunus*, vide), pratique religieuse qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de pénitence et de mortification. Le jeûne est *strict* si l'abstention est complète; il est *mitigé*, si, comme aujourd'hui dans l'Église catholique, on se permet un repas et une collation, tous deux, au reste, maigres. Tantôt le jeûne n'embrasse qu'un jour de 24 heures, ou même un jour réduit au temps où le soleil est sur l'horizon; tantôt il s'étend à une période plus ou moins longue. Tel est chez nous le Carême, qui dure 40 jours; tel est chez les Mahométans le *ramadan*, qui dure un mois. — Le jeûne semble être originaire d'Orient; nulle part l'abstinence n'est plus facile que dans ces climats ardents; et, de nos jours encore les Hindous supportent des jeûnes prodigieux. Les Juifs jeûnaient fréquemment : c'était chez eux un signe de deuil, de grande calamité. Les Grecs, les Romains, connurent aussi cette pratique : on jeûnait avant de descendre dans l'antre de Trophonius. A Rome, l'an 193 avant notre ère, il fut institué un jeûne quinquennal en l'honneur de Cérès. De très-bonne heure, le christianisme recommanda le jeûne, et longtemps il a été très-sévère; mais aujourd'hui beaucoup d'adoucissements y ont été introduits. Les jeûnes prescrits par l'Église comme obligatoires sont ceux des *Quatre-Temps*, des *Vigiles* ou veilles des grandes fêtes, et du *Carême.*

JEUNESSE, période de la vie humaine qui commence à l'époque de la puberté, de 12 à 15 ans pour les filles dans nos climats, de 15 à 18 ans pour les garçons, et qui finit à 30 pour faire place à l'âge adulte ou virilité. On donne souvent pour synonyme au mot *jeunesse* celui d'*adolescence*, qui s'applique plus proprement aux premières années qui suivent l'enfance. A l'époque de la jeunesse, le corps a pris presque tout son accroissement en hauteur; mais il acquiert plus de vigueur, et les facultés intellectuelles prennent alors tout leur essor. Cet âge est exposé à une infinité de maladies très-graves, notamment aux fièvres inflammatoires et aux maladies de poitrine, qui, pour la plupart du temps, ont pour cause l'imprudence ou les excès.

JOAILLIER, celui qui fabrique ou qui vend des *joyaux*. *Voy.* BIJOUTIER et JOYAU.

JOCKEY (mot anglais francisé), domestique chargé du soin des chevaux, qui les exerce, les entraîne, les monte dans les courses ou les conduit en postillon. On les choisit petits et légers. L'usage des jockeys nous vient, comme leur nom, de l'Angleterre.

JOCKO, nom vulgaire de l'*Orang-Outang.*

JOINT. En Architecture, on nomme ainsi : 1° les intervalles qui existent entre deux pierres contiguës; 2° les lignes des divisions des voûtes en claveaux. Remplir les *joints* avec du plâtre ou du mortier, c'est *jointoyer.* On nomme *J. de lits* ceux qui sont de niveau ou suivent une pente douce; *J. montants*, ceux qui sont à plomb; *J. carrés*, ceux qui sont d'équerre en leur retour; *J. en coupe*, ceux qui sont inclinés et tracés d'après un centre; *J. de tête* ou *de face*, ceux qui sont en rayons et séparent les voussoirs et les claveaux; *J. à la douelle*, ceux qui sont sur la longueur du dedans d'une voûte ou sur l'épaisseur d'un arc; *J. de recouvrement*, ceux qui se font par le recouvrement d'une marche sur une autre.

En Mécanique, on donne le nom de *Joints* aux articulations de diverses formes qui unissent entre elles les pièces destinées à prendre, l'une par rapport à l'autre, un certain mouvement sans cesser d'être solidaires. Telles sont les fourchettes, charnières, manchons d'assemblage, etc.

JOINTÉ. En Médecine vétérinaire, on appelle cheval *long-jointé* celui qui a le paturon trop long; *court-jointé*, celui qui l'a trop court.

JOINTURE. *Voy.* ARTICULATION.

JOLI-BOIS, arbrisseau. *Voy.* DAPHNÉ.

JONC, *Juncus*, genre type de la famille des Joncacées, se compose de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, qui croissent dans les marais, sur le bord des ruisseaux, dans les terrains frais et humides; ils forment des touffes épaisses, serrées, fortement adhérentes au sol par leurs racines entremêlées. Aussi sont-ils très-propres à exhausser les terrains marécageux et à fixer les terres d'alluvion. On distingue le *J. épars* (*J. diffusus*), dont on emploie la tige à faire des paniers, des cordes, des nattes; le *J. glauque*, qui sert à attacher la vigne, les espaliers; le *J. congloméré*, qui est sans feuilles et qui sert à faire de la litière; avec la moelle que contient sa tige, on fait dans quelques pays des mèches pour lampes et veilleuses; le *J. flabellé*, dont les feuilles sont en éventail. — Quand il y a trop de joncs dans les prés, cela les déprécie beaucoup. On a beaucoup de peine à s'en débarrasser; cependant, dit-on, les cendres et la chaux les font périr.

Vulgairement, on nomme *Jonc à coton* les Ériophores; *J. d'eau*, les Scirpes; *J. d'Espagne*, le Spartium junceum; *J. des chaisiers*, le Scirpus lacustris; *J. épineux* ou *Jonc marin*, l'Ajonc d'Europe; *J. fleuri*, le Butome; *J. des Indes*, le Rotang, dont on fait d'excellentes cannes, dites *rotins*, et des chaises de *cannes*; *J. odorant*, l'Acore vrai; *J. de la Passion*, les Massettes, etc.

En Bijouterie, on appelle *Jonc* une bague unie, dont le cercle ou l'anneau est partout égal. Il y a des joncs en métal seulement (*J. d'or*, *J. d'argent*); il y en a qui portent une seule pierre; il y en a d'autres qui sont entourés de diamants, de rubis, etc.

JONCACÉES ou JONCÉES (du *Jonc*, genre type), famille de plantes monocotylédones, renferme des

herbes vivaces, à rhizome horizontal, couvertes d'écailles scarieuses; à feuilles alternes, engaînantes à leur base; à fleurs vertes et glumacées, le plus souvent hermaphrodites. Ces plantes se trouvent sous toutes les zones, dans les endroits marécageux. La famille des Joncacées, formée des *Joncs* de Jussieu, dont le nombre a été considérablement diminué, ne renferme plus que les genres *Juncus, Luzula, Prionium* et *Narthecium*.

JONCHETS (du latin *juncus*, jonc?), petits bâtons d'os, d'ivoire, de bois, etc., fort menus, que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus, à l'aide d'un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager. Dans l'origine on jouait à ce jeu avec des brins de jonc : d'où le nom de *jonchets*. Quelques-uns disent *honchets*.

JONCIER, nom vulgaire du Genet d'Espagne.

JONCINELLE, *Eriocaulon dendroïdes*, espèce du genre Eriocaulon, est une belle plante à feuilles nombreuses et ensiformes, à fleurs argentées, disposées en petites têtes sphériques sur de longs pédoncules pileux. Cette plante, habitante des eaux et des terrains humides, figure agréablement autour des pièces d'eau et des petits ruisseaux des jardins. Elle a été apportée par Kunth de l'Amérique méridionale.

JONGERMANNIE. *Voy.* JUNGERMANNIE.

JONGLEURS (corruption du latin *joculator*, farceur). Dans l'origine on nommait ainsi les joueurs d'instruments qui accompagnaient les troubadours ou poëtes provençaux et couraient avec eux les provinces. Après la croisade contre les Albigeois, et à mesure que les troubadours disparaissaient, les jongleurs prirent de l'importance, et au jeu des instruments ils joignirent le chant : plusieurs même firent des vers. Mais, en même temps, le nom *jongleur* s'étendit aux saltimbanques, faiseurs de tours, joueurs de gobelets, montreurs de singes, etc. Enfin, *jongleur* en vint à se dire exclusivement de ceux qui se livrent à certains exercices d'adresse, comme de faire sauter d'une main à l'autre des boules, bouteilles, poignards, épées ou autres objets qui s'entre-croisent.—Chez les Hindous et les Sauvages on nomme *jongleurs* des magiciens qui prétendent guérir les maladies et qui expliquent les présages et les songes.

JONIDIUM. *Voy.* IONIDIUM.

JONQUE, grand navire chinois, courbé à l'avant et à l'arrière, carré à la poupe et à la proue. Les jonques ont 3 mâts et 2 voiles carrées formées de nattes réunies par bandes. Les mâts, les flèches, sont couverts de pavillons, de banderoles de toutes couleurs. Les jonques sont lourdes, informes et sans grâce : elles font néanmoins des traversées assez longues des côtes de la Chine aux îles de la Sonde et aux Philippines : on en a vu quelques-unes se hasarder jusqu'en Angleterre.

JONQUILLE, *Narcissus jonquilla*, plante du genre Narcisse, remarquable par l'élégance et la douce odeur de ses fleurs, qui sont d'un jaune vif, et à 4 pétales; ses feuilles sont étroites et longues comme celles du *Jonc* : d'où son nom. La Jonquille est le symbole du désir ardent. *Voy.* NARCISSE.

JOSÉPHINIE (du nom de l'impératrice *Joséphine*, à laquelle cette plante fut dédiée par Ventenat en 1806), *Josephinia*, genre de la famille des Pédalinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs solitaires, composées d'un calice d'une seule pièce, coupé en 5 lanières droites et égales, et d'une corolle monopétale, irrégulière, à tube court; le fruit est une noix ligneuse, très-dure, ovale, hérissée de pointes et partagée en 3 ou 5 loges, contenant chacune 3 ou 4 graines. L'espèce type est la *J. impératrice*, originaire de la Nouvelle Hollande, et qui se fait remarquer dans nos jardins par ses belles fleurs d'un gris de perle, nuancées de rose au dehors, et tachetées en dedans de points empourprés.

JOUBARBE (du latin *Jovibarba, Jovis barba*, barbe de Jupiter, à cause de leur tige velue), *Sempervivum*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes grasses herbacées, sous-frutescentes ou frutescentes, quelquefois acaules, mais pourvues de jets ou *propagules* terminés par un bouquet de feuilles en rosette. Les fleurs, à corolle jaune, purpurines ou blanchâtres, sont disposées en cimes. Le calice a de 6 à 20 divisions, la corolle autant de pétales. Le nombre des étamines est double de celui des pétales. Les fruits sont des follicules polyspermes au nombre de 6 à 20. Ces plantes croissent dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. L'espèce type est la *J. des toits* (*S. tectorum*), dite aussi vulgairement *Artichaut sauvage*, qu'on trouve communément sur les toits, sur les vieux murs et au milieu des ruines. Le collet de sa racine produit une jolie rosette de feuilles un peu charnues, glabres, imbriquées et persistantes. Du centre s'élève une tige haute de 30 à 35 centim., garnie de feuilles éparses, nombreuses; elle se divise à son sommet en rameaux courts, nombreux, sur lesquels sont disposées des fleurs presque sessiles, purpurines, presque toutes tournées du même côté. Cette plante est légèrement rafraîchissante, anodine et un peu astringente. Le suc de ses feuilles contient en abondance de l'albumine et du malate acide de chaux, auquel il doit sa vertu astringente : il entre dans la composition de l'onguent *populeum*. On n'emploie plus guère la joubarbe qu'à l'extérieur, pour ramollir les cors aux pieds, ou en cataplasme, pour calmer les hémorroïdes. — Le nom de *Joubarbe* est employé par Jussieu d'une manière plus générale, comme nom de famille, et est alors synonyme de *Crassulacées*.

La *Petite Joubarbe* est l'*Orpin blanc*; la *Joubarbe des vignes* est l'*Orpin reprise*. *Voy.* ORPIN.

JOUES, les deux parties latérales de la bouche, régions moyennes et latérales du visage. Elles sont formées chacune par le muscle buccinateur, le masséter, le grand et le petit zygomatiques, une portion du peaucier, et par un tissu cellulaire abondant. Leur face interne, contiguë aux dents et aux gencives, est tapissée par la membrane muqueuse; elle présente, vis-à-vis de l'intervalle de la seconde et de la troisième dent molaire supérieure, l'orifice du conduit salivaire de Sténon, et tout à fait en arrière, vis-à-vis de la dernière dent molaire, l'orifice excréteur des glandes molaires. Les joues reçoivent leurs artères de la carotide externe, et leurs nerfs des nerfs maxillaires supérieur et inférieur et du facial.

JOUES-CUIRASSÉES, famille de l'ordre des Acanthoptérygiens, renferme des poissons caractérisés par leurs sous-orbitaires qui sont plus ou moins étendus sur la joue, et s'articulent en arrière avec le préopercule. Ces animaux ont le corps allongé, conique; la tête de forme anguleuse, tantôt comprimée sur les côtés, tantôt déprimée horizontalement et quelquefois un peu carrée. Cette famille comprend les genres *Trigle*, *Prionote*, *Dactyloptère*, *Céphalacanthe*, *Cotte*, *Monocentre*, *Epinoche*, etc.

JOUETS D'ENFANT. *Voy.* BIMBELOTERIE.

JOUG (du latin *jugum*, même signification), pièce de bois qu'on met par-dessus la tête des bœufs, pour les atteler et les faire marcher de front.

Chez les anciens peuples de l'Italie, on appelait ainsi une espèce de porte basse formée de deux piques fichées en terre et surmontées d'une troisième posée horizontalement, sous laquelle on faisait passer les ennemis vaincus. Souvent aussi on infligeait cette flétrissure aux criminels ordinaires : le joug se composait alors de deux poteaux surmontés d'une espèce de linteau. C'est de là qu'est venue l'expression figurée *passer sous le joug*.

JOUR (du latin *diurnus*, adjectif formé de *dies*, jour). On nomme *Jour solaire* ou *J. vrai*, l'espace de 24 heures solaires moyennes, comptées d'un midi

à l'autre; sa durée varie avec les saisons; *J. civil*, le même espace de temps compté de minuit à minuit; *J. naturel*, l'intervalle de temps compris entre le lever et le coucher du soleil, intervalle qui varie selon les saisons, mais qui est généralement compté de 6 heures du matin à 6 heures du soir; *J. moyen*, un espace invariable de 24 heures telles que les mesure le mouvement d'une horloge bien réglée; *J. sidéral*, le temps qu'une étoile emploie pour revenir au méridien d'où elle est partie, intervalle qui est un peu plus court que le jour solaire : il n'est que de 23 h. 55′ 4″.

Le jour se divise en 4 parties, le *matin*, le *midi*, le *soir*, le *minuit*, et en *heures*, dont le nombre a varié selon les temps et les pays. *Voy.* HEURE.

On appelait jadis *Jours concurrents* ou *épactes* les jours qui s'ajoutent aux 52 semaines de l'année pour former l'année complète. — Dans le Calendrier républicain, on appelait *Jours complémentaires*, les 5 ou 6 jours que l'on comptait à la fin de l'année pour compléter le nombre de 365 ou de 366 jours.

*Grands jours*, anciennes solennités judiciaires en France. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Jour de servitude*, *J. de souffrance*. *Voy.* VUES.

**JOURNAL** (de l'italien *djiornale*, formé lui-même du latin *diurnalis*, dérivé de *dies*, jour), écrit où l'on relate les faits jour par jour. En ce sens, on rédige le *journal* d'un voyage, d'une campagne, d'un siége; on tient le *journal* de sa dépense et de sa recette. C'est principalement dans le commerce et la navigation que le journal joue un rôle essentiel. Tout négociant doit tenir un *livre-journal*, où il porte, jour par jour et par ordre de date, toutes ses opérations, de façon à présenter clairement quel est le débiteur, le créditeur, et le détail en raccourci de toutes ses opérations; puis, au bout de l'article, le montant de la somme reçue ou donnée. — A bord de tout navire, il existe un *journal du bord*, registre divisé en colonnes, où s'inscrivent jour par jour, d'une part tout ce qui regarde la route du bâtiment, la direction du vent, ses variétés et sa force, l'état de la mer et du ciel; les observations astronomiques, la vue de bâtiments, de terres, etc.; de l'autre, tous les incidents relatifs aux personnes. De plus, chaque officier et même chaque élève doit avoir son journal particulier, et y consigner chaque jour, de midi à midi, toutes ses remarques sur l'itinéraire, sur l'état du ciel et de la mer.

*Journal* se dit plus particulièrement d'une feuille publique, qui se publie par numéros, et qui contient, soit dans des articles raisonnés, soit dans de simples annonces, les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires. Il existe des journaux de toute sorte. Par rapport à la fréquence de leur publication, ils sont ou *quotidiens*, s'ils paraissent tous les jours; ou *périodiques* ou *semi-périodiques*, quand ils paraissent à des intervalles plus ou moins éloignés. S'ils se publient sous forme de brochures ou de livres, ils prennent le nom de *Revues*. Par rapport à la matière traitée, ils sont *politiques*, *littéraires*, *scientifiques*, *judiciaires*, *économiques*, *commerciaux*, etc.

Dans la composition et la distribution d'un grand journal, on distingue le corps du journal, et le *feuilleton*, qui occupe le bas de la page, et qui le plus souvent est consacré aux théâtres, aux arts, à la critique, au roman ou à des revues. Dans le corps du journal, on trouve généralement : 1° un article de fond (dit à Paris, *premier-Paris*); 2° un certain nombre d'*entre-filets*, petits articles séparés par des *filets*, et sur lesquels on veut attirer l'attention; 3° les nouvelles diverses et les nouvelles extérieures; puis, quand il y a lieu, l'analyse de la séance législative, des débats judiciaires, des séances scientifiques ou littéraires; et quelquefois un article *Variétés*, espèce de hors-d'œuvre, consacré le plus souvent à l'appréciation d'un ouvrage nouveau ou à quelque autre sujet intéressant, mais qui n'est pas directement relatif à la spécialité du journal. On place à la fin la cote des fonds publics, les spectacles, et en dernier les *annonces :* dans la plupart des journaux, la quatrième page leur est entièrement abandonnée.

Les anciens n'ont point connu les journaux proprement dits; cependant ils avaient les *Acta populi et urbis*, les *Acta senatus*, et plus tard les *Acta diurna*, qui offraient quelque ressemblance avec les procès-verbaux de nos chambres législatives et avec les nouvelles à la main. Les *Acta populi et urbis* remplacèrent les *Grandes annales* ou *Annales des pontifes;* les *Acta senatus* commencèrent après le premier consulat de César (58 avant J.-C.); Auguste, en supprimant ceux-ci, institua ou permit les *Acta diurna*. — M. J.-V. Le Clerc a donné d'intéressants détails sur ce sujet dans le livre intitulé : *Les Journaux chez les Romains*, 1838.

Le moyen âge n'a rien connu qui ressemblât à nos journaux; ils n'ont commencé à paraître qu'après la découverte de l'imprimerie. Dès 1457 et 1460, des imprimeurs de Mayence et de Strasbourg répandaient par feuilles volantes les nouvelles de quelque intérêt, surtout celles de la guerre avec les Turcs; il venait de ces feuilles jusque dans le Hainaut et à Paris. En 1563 commencèrent à Venise les *Notizie scritte*, qui étaient écrites à la main, comme l'indique leur nom, parce que le gouvernement vénitien en prohibait l'impression; on leur donnait aussi le nom de *Gazette*, parce que la lecture s'en payait une *gazetta*, petite pièce de monnaie; ce nom s'est depuis étendu à tout journal. Augsbourg, Nuremberg, Londres, eurent des feuilles périodiques longtemps avant la France. Enfin fut fondée en 1631 la *Gazette de France* (*Voy.* ce mot), qui, tout de suite, eut un succès prodigieux, et qui, aux nouvelles politiques, joignit celles des sciences, des lettres et des arts. Toutefois le journalisme ne prit son essor en France qu'avec la révolution de 1789; il atteignit son apogée sous la République (on compta jusqu'à 900 journaux); il perdit considérablement de son importance sous le Consulat et sous l'Empire. Sous la monarchie constitutionnelle, les journaux n'ont cessé de gagner pour le nombre, pour la variété des matières, pour l'habileté de la rédaction, pour la grandeur du format; mais les excès dans lesquels ils tombèrent après 1848 finirent par les compromettre aux yeux du public comme auprès de l'autorité.

La grande publicité des journaux, et l'extrême rapidité avec laquelle ils répandent les nouvelles, leur donnant une puissance incalculable, qui peut devenir dangereuse pour les États comme pour les particuliers, tous les gouvernements ont senti le besoin de soumettre la presse périodique à une législation particulière, soit en ne laissant paraître les journaux que sous certaines conditions et avec une autorisation préalable, soit en les soumettant à la censure et en exigeant de forts cautionnements comme garantie de l'exécution des condamnations, soit enfin en édictant contre eux des peines sévères pour réprimer leur licence. *Voy.* PRESSE.

Les principaux journaux politiques français sont, de nos jours, le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, le *Journal de l'Empire*, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, la *Presse*, la *Patrie*, la *Gazette de France*, qui se publient à Paris; et, parmi les recueils scientifiques ou littéraires, le *Journal des Savants*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue contemporaine*. Dans les temps précédents, le *Mercure*, le *Journal de Trévoux*, les *Nouvelles de la république des lettres*, le *Journal de Paris*, et, depuis le commencement de ce siècle, la *Revue encyclopédique*, la *Revue de Paris*, ont été longtemps célèbres. En Angleterre, on distingue surtout le *Times*, le *Sun*, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-Herald*, le *Morning-Advertiser*, le *Weekly-Dispatch*; et, parmi les revues, l'*Edinburgh Review*, le *Quarterly Review*, l'*Athe-*

*nœum*, etc. Le plus célèbre journal de l'Allemagne est la *Gazette d'Augsbourg;* ensuite viennent la *Gazette universelle de Leipzig*, le *Mercure de Souabe*, le *Journal de la Haute-Allemagne*, les *Gazettes générales d'Iéna, de Berlin, de Halle*, etc.

M. Hatin a publié l'*Histoire du Journal*, et M. L. Gallois l'*Histoire des journaux de la Révolution.*

JOURNAL, grande mesure agraire, qui était autrefois en usage dans plusieurs provinces de France, surtout en Lorraine, valait 250 toises de Lorraine (de 10 pieds carr. chacune), env. 800 mètres carr. C'était sans doute l'étendue de terrain qu'on peut labourer en un jour.

JOUTE (de *jouer*, ou de *juxta*, proche), se disait, dans les tournois du moyen âge, de ces luttes courtoises où deux chevaliers venaient briser une lance l'un contre l'autre en l'honneur de leur dame. On l'a ensuite étendu à d'autres combats. — Aujourd'hui, il ne se dit plus guère que de la *Joute sur l'eau*, divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un batelet, se poussent l'un l'autre avec de longues lances, au moment où les bateaux s'approchent, pour tâcher de se faire tomber dans l'eau.

JOUVENCE (du latin *juventus*, jeunesse). L'idée d'une *fontaine de Jouvence*, c.-à-d. d'une fontaine merveilleuse destinée à rendre la jeunesse, se rencontre déjà chez les anciens. Pausanias raconte qu'il existait jadis, près de Nauplie, une fontaine, nommée *Calatus*, où Junon venait se baigner pour paraître toujours jeune et belle aux yeux de Jupiter. En France, les vieux romans d'Ogier le Danois et de Huon de Bordeaux ont popularisé l'idée d'une fontaine de Jouvence. On montre même à St-Gengoux-le-Royal, près de Mâcon, une fontaine qui avait jadis la réputation de jouir de la merveilleuse propriété de rajeunir.

JOYAU (du latin *jocalia*, même signification), ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes, tel que bagues, broches, pendants d'oreilles, bracelets, etc. Dans le langage ordinaire, on confond souvent *joyaux* avec *bijoux;* cependant, le premier mot implique toujours l'idée de quelque chose de plus riche et de plus précieux : c'est en ce sens qu'on dit les *J. de la couronne*. De plus, *joyau* se dit surtout de la matière, et même de la matière brute, surtout des diamants et des pierres précieuses; le *bijou* est toujours travaillé. On appelle *Joaillier* celui qui fabrique et monte les bijoux; *Bijoutier*, celui qui les façonne et les met en vente. Pour les joailliers comme pour les bijoutiers, on distingue la *Joaillerie simple* ou *en vrai* et la *J. en faux*. *Voy.* BIJOU.

JOYEUX AVÉNEMENT. *Voy.* AVÉNEMENT.

JUBARTE, *Balæna Boops*, le *Rorqualus boops* de Cuvier, espèce de Baleine, tribu des Baleinoptères, est aussi longue, mais plus grêle que la baleine franche. Elle se distingue en outre par sa nuque élevée et arrondie, son museau avancé, large et un peu arrondi, et par les rides profondes qui sillonnent la partie inférieure de son cou; la peau du dos et des flancs est d'un noir bleuâtre, qui perd de sa teinte foncée à mesure qu'on approche du ventre. La couche de lard que recouvre la peau est assez mince et rend peu d'huile : aussi est-elle moins recherchée que la baleine franche. Sa vigueur et son agilité sont extrêmes. Loin de fuir quand on l'attaque, elle s'avance droit aux chaloupes, qu'elle brise souvent d'un coup de queue. On la tue en la frappant à coups de lance derrière les nageoires pectorales. On trouve cet animal dans les mers du Nord.

JUBÉ ou AMBON, lieu élevé qui, dans certaines églises, sépare le chœur de la nef, et où l'on va lire l'évangile des messes solennelles, est ainsi nommé parce que le lecteur, avant de commencer, demandait la bénédiction au célébrant en ces termes : *Jube, domine, benedicere* (Veuillez, seigneur, me bénir). *Voy.* AMBON.

JUBILÉ (que l'on dérive de l'hébreu *iôbel*, corne de bélier, trompette, parce qu'on se servait, chez les Juifs, de cet instrument pour annoncer le jubilé). C'était, chez les Juifs, la 50ᵉ année qui suivait la révolution de sept semaines d'années ou 49 ans : pendant cette année sainte, toutes les dettes étaient remises; chacun rentrait dans son héritage, et les esclaves étaient rendus à la liberté. — Les Chrétiens ont adopté, avec de graves modifications, l'usage du *jubilé*. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JUBIS, nom donné aux *Raisins secs* de Provence, que l'on envoie encaissés à Paris et ailleurs.

JUDICATUM SOLVI. *Voy.* CAUTION.

JUDICIAIRE (ASTROLOGIE). *Voy.* ASTROLOGIE.

— (COMBAT). *Voy.* COMBAT.

— (GENRE), genre d'éloquence. *Voy.* ÉLOQUENCE.

— (ORDRE). Il comprend tous ceux qui rendent la justice : la cour de cassation, les cours d'appel, les tribunaux de première instance et de commerce, les justices de paix. On y rattache les avocats et les officiers ministériels : avoués, agréés, huissiers, notaires et commissaires-priseurs.

JUGAL, terme d'Anatomie. *Voy.* ZYGOMATIQUE.

JUGE (du latin *judex*), se dit, en général, de tout magistrat chargé de rendre la justice, mais plus spécialement des *juges de paix* (*Voy.* ci-après) et des membres des tribunaux de première instance et de commerce : les magistrats de la cour de cassation et des cours d'appel sont plus spécialement désignés en France sous le titre de *conseillers*.

A l'exception des juges des tribunaux de commerce, qui sont élus, tous les juges, en France, sont nommés par le chef du gouvernement. Ils sont tous inamovibles, à l'exception des juges de paix. Pour être juge ou suppléant dans un tribunal de première instance, il faut être âgé de 25 ans, être licencié en droit, et avoir suivi le barreau pendant deux ans; pour être président de première instance ou conseiller d'une cour d'appel, il faut avoir au moins 27 ans (décret du 20 avril 1810).

On nomme *Juge-commissaire* celui qui est commis par un tribunal pour une opération quelconque (enquête, ordre, etc.); *Juge d'instruction*, celui qui est chargé d'instruire les affaires criminelles (*Voy.* INSTRUCTION CRIMINELLE); *Juge-rapporteur*, celui qui est chargé de faire à un tribunal un rapport sur une affaire dont l'examen lui a été confié. — On nommait avant 1830 *Juges auditeurs* des juges qui siégeaient sans avoir voix délibérative; ils formaient la pépinière de l'ordre judiciaire. Institués par la loi du 30 mars 1808, ils ont été supprimés par celle du 10 déc. 1830. Ils ont depuis été rétablis, sinon de nom, au moins de fait, sous le titre de *Juges suppléants*.

Avant 1789, on distinguait des *juges royaux*, qui rendaient la justice au nom du roi, et des *juges seigneuriaux*, qui jugeaient au nom des seigneurs. Les *juges des exempts* étaient des officiers de justice qui connaissaient, au nom du roi, des cas royaux, c.-à-d. de tous les délits commis dans les terres et provinces qui formaient l'apanage du prince. — Le *juge d'armes* était un officier royal chargé de connaître des différends relatifs au blason. Dans le midi de la France, on appelait *juge-mage* (*judex major*), le lieutenant du sénéchal : il était le premier juge du tribunal.

Sous l'Empire, on donna le titre de *Grand juge* au ministre de la Justice.

JUGE DE PAIX, magistrat spécialement chargé, comme son nom l'indique, de maintenir la paix parmi les citoyens, soit en essayant de *concilier* les parties qui sont sur le point de comparaître devant les tribunaux civils, soit en décidant sommairement, sans frais et sans le ministère des avoués, les contestations de peu d'importance. Il prononce en dernier ressort jusqu'à la valeur de 100 fr., et dans certains cas, mais à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever (Code de Proc. civ.,

art. 1-28, lois des 25 mai 1838, 20 mai 1854 et 5 mai 1855). Les juges de paix sont appelés à siéger dans les tribunaux de simple police, et chargés, dans certains cas, des fonctions d'officiers de police judiciaire (Code d'instr. crim., art. 48 et suiv. et 139.) Ils président les conseils de famille; ils apposent les scellés après décès et dans tous les cas déterminés par la loi. — Il y a un juge de paix par canton (Paris seul en compte douze, un par arrondissement) ; ils tiennent au moins deux audiences par semaine. Pour être juge, il suffit d'être âgé de 30 ans; la nomination appartient au chef du gouvernement. Les juges de paix ne sont pas inamovibles comme les autres membres de la magistrature. Avant la loi du 21 juin 1845, les juges de paix recevaient des droits et vacations pour apposition de scellés, déplacements, etc.; ces droits ont été supprimés par cette loi, et remplacés par un traitement fixe, égal à celui des juges de tribunaux de première instance. — Chaque juge de paix a deux suppléants qui, en cas d'empêchement, remplissent ses *fonctions*.

La création de cette utile institution appartient à Édouard Ier, roi d'Angleterre, et remonte à l'an 1275. En France, il y avait jadis au Châtelet de Paris des juges appelés *auditeurs*, qui jugeaient jusqu'à la somme de 60 sous, sommairement et sans appel; leurs attributions étaient réglées par une ordonnance de 1313. Mais l'établissement des *Juges de paix* proprement dits est l'œuvre de l'Assemblée constituante : il ne date que de la loi du 24 août 1790.

On doit à M. Carou un traité estimé *De la juridiction des Juges de paix* (1840), complété par M. Bioche (1844), et à M. Cère le *Manuel du Juge de paix* (1854).

JUGEMENT. En Droit, c'est en général la décision rendue par un tribunal sur un différend qui lui est soumis. On donne tout spécialement ce nom en France à toute décision d'un tribunal inférieur : les décisions des cours souveraines sont dites *arrêts*. Les jugements doivent être rendus à la pluralité des voix; ils doivent contenir dans leur libellé les noms des juges, du procureur impérial; les noms, prénoms, professions et demeures des parties, leurs conclusions, l'exposé sommaire des points de fait et de droit, les motifs et le dispositif (Code de proc. civ., tit. II, liv. VII, art. 116-148).

On distingue les *Jugements contradictoires*, dans lesquels les *conclusions* ont été prises à l'audience par les deux parties; les *J. par défaut*, qui sont rendus contre un absent (au criminel, ils prennent le nom de *Jugements par contumace*) ; les *J. préparatoires* ou *de simple instruction*; les *J. interlocutoires*, qui, sans juger définitivement le fond, entraînent avec eux un simple préjugé; enfin les *J. définitifs*.

Au moyen âge, on donnait le nom de *Jugements de Dieu* aux épreuves judiciaires, telles que le duel, l'épreuve de l'eau bouillante, celles du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait dans certains cas, lorsque les preuves matérielles manquaient.

JUGEMENT. En Psychologie et en Logique, on nomme ainsi : 1° l'opération par laquelle l'esprit reconnaît et prononce qu'une chose est ou n'est pas d'une certaine manière, qu'une qualité convient ou ne convient pas à une substance; 2° la faculté par laquelle cette opération s'exécute; 3° le produit même de l'opération. Dans ce dernier cas, le jugement est la connaissance et l'affirmation du rapport qui existe entre la substance et la qualité. Dans tout jugement ainsi conçu, on distingue : la chose dont on juge, le *sujet*; ce que l'on affirme de cette chose, l'*attribut*; et le fait même d'affirmer l'un de l'autre, de saisir et de prononcer un rapport entre la substance et la qualité, entre le sujet et l'attribut; c'est ce dernier fait qui constitue essentiellement le *jugement*. Exprimé, le jugement prend le nom de *proposition*; le lien du sujet et de l'attribut est dit alors *copule*, *verbe*.

Considérés sous le rapport de la nature des faits sur lesquels ils prononcent, les jugements, comme les idées, sont de l'ordre *physique*, *intellectuel* ou *moral*; selon la nature du rapport perçu, ils sont *affirmatifs*, *négatifs* ou *dubitatifs*; selon leur étendue, *singuliers*, *particuliers*, ou *généraux* et *universels*; selon leurs éléments, ils sont *simples*, s'il n'y a qu'un sujet ou un attribut, *composés*, s'il y en a plusieurs, et les jugements simples sont eux-mêmes *incomplexes* ou *complexes*; selon leur modalité, ils sont *contingents* ou *nécessaires*, *absolus* ou *relatifs*; enfin, selon leur qualité, ils sont *vrais* ou *faux*, *évidents*, *probables* ou *vraisemblables*, *certains* ou *douteux*, et les jugements certains sont eux-mêmes d'une certitude *immédiate*, *intuitive*, ou d'une certitude *médiate*, *déductive*.

L'opération de juger est en elle-même simple ou irréductible, ainsi que la faculté qui l'accomplit; toutefois elle suppose que l'esprit a préalablement perçu et analysé les objets, et qu'il a, par l'abstraction, séparé la qualité de la substance. Cette séparation, une fois faite par l'esprit, est fixée par le langage qui, en imposant deux noms distincts à la substance et à la qualité, leur donne, pour ainsi dire, une existence séparée. Cette gradation a été parfaitement décrite par M. Laromiguière, qui distingue *Juger par sentiment*, *J. par idées distinctes*, *J. par affirmation*.

JUGEOLINE, nom vulgaire du *Sésame oriental*.

JUGERUM, l'arpent des Romains, mesure de superficie qui valait 28,800 pieds carrés romains, ou de nos mesures 25 ares 20 mètres 81 décim. carrés.

JUGLANDÉES (de *juglans*, noyer, genre type), famille de plantes dicotylédones apétales diclines, se compose de grands arbres à feuilles alternes et pennées, exhalant une odeur aromatique; à fleurs monoïques ou dioïques, les mâles disposées en chatons, les femelles éparses et en grappes. Le fruit est une *noix*, c.-à-d. un noyau ligneux indéhiscent; il est recouvert d'une couche charnue appelée *brou*. Les espèces sont communes en Europe, dans l'Amérique du Nord et dans l'Asie. Dans un grand nombre, le fruit se mange, et fournit une huile comestible et siccative. Le genre principal est le *Noyer*. *Voy.* ce mot.

JUGULAIRE (du latin *jugulum*, gorge), se dit de tout ce qui concerne la gorge : comme les *veines* et *glandes jugulaires*, la *fosse jugulaire*, etc. Les veines jugulaires sont quatre veines placées sur les parties latérales du cou, deux à droite et deux à gauche. On les distingue de chaque côté, en *interne* et *externe*. La *veine jugulaire externe* est située presque verticalement le long du cou, et s'étend du col de l'os maxillaire inférieur jusqu'à la veine sous-clavière, dans laquelle elle s'ouvre, un peu en dehors de la jugulaire interne : on pratique quelquefois la saignée sur cette veine. La *jugulaire interne* est située profondément et ne se voit pas à l'extérieur.

On nomme aussi *jugulaires* des courroies de cuir couvertes de lames de cuivre, qui servent de mentonnières aux shakos et aux casques des soldats.

JUILLET, en latin *Julius*, 7e mois de l'année, ainsi nommé parce que les Romains l'avaient consacré à Jules César. Il portait auparavant le nom de *Quintilis* (cinquième), parce qu'il était effectivement le cinquième quand l'année commençait avec mars. Il a 31 jours. On le désigne souvent par le signe du Lion, parce que le soleil entrait en effet dans ce signe au mois de juillet, il y a 2000 ans; mais en vertu de la précession des équinoxes, cette constellation et le soleil ne coïncident plus qu'à partir de la mi-août.

JUIN, en latin *Junius*, 6e mois de l'année, ainsi nommé soit parce qu'il était consacré à Junon, soit parce qu'il était le mois des jeunes gens (*juniores*). C'est le 21 ou le 22 de ce mois, selon que l'année est ou non bissextile, que le printemps finit et que l'été commence. Le soleil est censé entrer avec ce mois dans le signe de l'Écrevisse : il y entrait effec-

tivement il y a 2000 ans, mais il n'y entre plus que vers le 16 juillet. Ce mois n'a que 30 jours.

JUJUBE, *Zizyphum*, fruit du Jujubier.

JUJUBIER, *Zizyphus*, genre de la famille des Rhamnées, se compose d'arbrisseaux et de petits arbres à rameaux grêles, à feuilles alternes, à fleurs formées d'un calice étalé à 5 lobes et d'une corolle à 5 pétales, contenant 5 étamines. L'ovaire contient 2 ou 3 loges monospermes, et donne naissance à un drupe dont le noyau présente le même nombre de loges que l'ovaire. L'espèce la plus intéressante est le *Jujubier commun* (*Z. vulgaris*), qui est un arbrisseau de 5 à 6 m. de hauteur. Ses rameaux sont tortueux, armés de fortes épines, rapprochées deux à deux, l'une droite, l'autre courbée en crochet. Son fruit, le *jujube*, est semblable à une olive ; il est de couleur rousse à l'extérieur, mais la chair en est verte. Cet arbrisseau est originaire de Syrie, et s'est naturalisé sur les bords de la Méditerranée : il était autrefois si commun en Barbarie, surtout aux environs de Bone, que cette ville s'appelle encore aujourd'hui chez les Arabes *la Ville aux Jujubes*. Les jujubes frais ont un goût agréable, bien qu'un peu fade; ils constituent un aliment très-nutritif et de facile digestion. En Médecine, ils sont recommandés comme pectoraux, béchiques et adoucissants: on les prend en décoction, en sirop, en gargarismes, pour calmer les irritations de poitrine et les maux de gorge. Ils contiennent un mucilage avec lequel on prépare, en le mêlant à la gomme, la pâte et les pastilles dites *jujubes*, dont tout le monde connaît l'usage. Pour conserver les jujubes, on les dessèche en les exposant, sur des claies, à l'action du soleil; lorsqu'ils sont secs, ils sont plus sucrés, mais aussi plus difficiles à digérer.

Le fameux *Lotos* des anciens paraît être une espèce de Jujubier (le *Zizyphus lotus*).

JULEP (du persan *djuleb*, qui a le même sens), potion adoucissante ou calmante, d'un goût agréable, est ordinairement composée d'eau distillée et de sirop, auxquels on joint une légère dose d'opium ou de quelque autre substance calmante. Les propriétés médicales des juleps varient suivant celles des substances qui les composent. On les administre le plus souvent comme somnifères.

JULES (du pape *Jules II*), monnaie d'Italie, qui a surtout cours à Rome, est en argent, et vaut environ 30 centimes de France.

JULIENNE, *Hesperis*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, rarement vivaces, et plus ou moins recouvertes d'une villosité blanchâtre. Leurs fleurs forment des grappes terminales, lâches, blanchâtres ou purpurines. Chacune est formée d'un calice à 4 sépales, dont les deux latéraux sont renflés et gibbeux à leur base, et d'une corolle à 4 pétales onguiculés. Le fruit est une silique droite et à peu près cylindrique. Ces plantes croissent dans les parties moyennes de l'Europe et de l'Asie. L'espèce la plus intéressante est la *J. des dames* (*H. matronalis*), connue aussi sous les noms de *Damas*, de *J. des jardins*, et sous celui de *Cassolette*, qu'elle doit à l'odeur agréable de ses fleurs blanches ou violacées. Cette plante croît spontanément dans les haies et les buissons de nos pays. La culture en a fait des variétés à fleurs doubles d'un parfum exquis. Cette espèce a été employée contre l'asthme, les convulsions, le cancer; on l'estime sudorifique, incisive et apéritive. On a fait une seconde espèce de la *J. maritime*, dite aussi *Giroflée de Mahon*, parce qu'elle a été rapportée des environs du port Mahon : c'est une plante à fleurs purpurines, que l'on cultive en bordure.

On a aussi donné le nom de *Julienne jaune* à la Barbarée vulgaire. *Voy.* BARBARÉE.

JULIENNE, potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes, carottes, navets, céleri, poireaux, pois, choux, etc., taillés très-menu et cuits dans un bouillon gras ou maigre. Ce nom lui vient probablement du nom de l'inventeur.

JUMAR ou JUMART (du latin barbare *gemardus*, corruption de *gemellus* ou de *geminus*, double; de deux natures), nom donné par les anciens naturalistes à un animal qu'on supposait engendré soit d'un taureau et d'une ânesse ou d'une jument, soit d'un cheval ou d'un âne et d'une vache. L'existence d'un pareil mulet n'est nullement constatée.

JUMEAU, anciennement *Gémeau* (du latin *gemellus*), se dit de deux ou plusieurs enfants nés d'une même couche. On remarque entre les jumeaux une très-grande ressemblance, au moral aussi bien qu'au physique, ainsi qu'un tendre attachement mutuel. On a vu des jumeaux dont les corps étaient attachés l'un à l'autre, et qui vivaient d'une vie commune, comme les frères Siamois, qu'on montrait récemment à Paris.

En Anatomie, les *Muscles jumeaux*, ou simplement les *Jumeaux* sont deux muscles puissants accolés l'un à l'autre, et qui contribuent à former le mollet; les *Petits jumeaux* sont deux petits muscles situés à la partie supérieure de la cuisse et allant de l'épine sciatique à la cavité du trochanter. Ces muscles sont rotateurs de la cuisse en dehors.

Pour les *Jumeaux* en Astronomie, *Voy.* GÉMEAUX.

JUMELLES, se dit, dans presque tous les Arts, de deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables et qui entrent dans la composition d'une même machine ou d'un instrument, tels qu'une presse, un tour, un étau. Il se dit plus spécialement dans la Charpenterie de deux pièces de bois mouvantes qui entrent dans la composition d'un pressoir.

Les Opticiens donnent aussi le nom de *Jumelles* à une espèce de lorgnette. *Voy.* LORGNETTE.

JUMENT (du latin *jumentum*, bête de somme), femelle du cheval (*Voy.* CHEVAL). On appelle *J. poulinière* celle qui est destinée à porter des poulains.

JUNCACÉES, famille de plantes. *Voy.* JONCACÉES.

JUNGERMANNIE (du nom d'un savant allemand), *Jungermannia*, genre de plantes de la famille des Hépatiques, comprend des plantes cryptogames caractérisées par un calice membraneux et tubuleux, plissé à son orifice, et se reproduisant par des séminules. Il en existe un grand nombre d'espèces en Europe et dans l'Amérique du Nord: la *J. epiphylla* serpente sur le sol de tous les bois humides de l'Europe, notamment aux environs de Paris.

JUNIPERUS, nom latin du *Genévrier*. On en a fait les noms *Junipérées* et *Junipéracées*, donnés par quelques botanistes à une famille ou tribu dont le Genévrier est le type.

JUNON (nom emprunté arbitrairement de la déesse ainsi appelée), une des petites planètes dont l'orbite se trouve entre celle de Mars et de Jupiter. Sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1,000, est de 2,669. Elle tourne sur elle-même en 27 heures et fait sa révolution autour du soleil en 1592 jours 3/4; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 13° 3' 17". Elle a été découverte par Harding en 1804. On la représente par le signe ⚵.

JUNTE, nom donné en Espagne à diverses assemblées législatives et conseils administratifs. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JUPITER (du nom du roi des dieux de la mythologie), la plus considérable et la plus brillante des planètes de notre système : elle est d'un beau bleu argentin. Son orbite est située entre celles de Saturne et de Mars. Elle est 1400 fois plus grosse que la terre. Sa distance au soleil est 5 fois 1/5 le rayon de l'orbite terrestre, ou près de 720 millions de kilom. Elle met environ 12 ans (4,332 jours, 585) à faire sa révolution; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique n'est que de 1° 18' 51",7. Elle tourne sur elle-même avec une rapidité prodigieuse, en 9 heures 55' 50". Son disque est entouré de plusieurs zones

connues sous le nom de *Bandes de Jupiter*, qui sont parallèles à son équateur et qui en sont très-voisines; elles paraissent mises en mouvement par les vents, on en a inféré que c'étaient des amas de nuages, transportés avec différentes vitesses dans une atmosphère très-agitée. Cette planète est connue de toute antiquité. Elle est accompagnée de 4 satellites, qui ont été découverts en 1610 par Galilée. Les astronomes représentent Jupiter par le signe ♃.

Chez les Alchimistes, *Jupiter* était l'étain.

JURANDE (de *juré*), nom donné jadis à la charge de juré d'une corporation, ainsi qu'au temps pendant lequel on exerçait cette charge. Ces jurés furent établis par saint Louis pour avoir inspection sur les maîtres de chaque état. Sous le roi Jean, les *visiteurs* et les *regardeurs* rendaient compte aux commissaires, prévôts, etc., des défauts qu'ils remarquaient dans l'exercice des arts et métiers. Ces préposés furent depuis assermentés sous le nom de *jurés*. Ils prenaient soin des affaires de la communauté, recevaient les maîtres et les apprentis, et veillaient au maintien des priviléges de la corporation. Mais ces priviléges étant le plus souvent opposés à la fois à la liberté de l'industrie, qui se trouvait concentrée dans un petit nombre de mains, et à l'intérêt du public, qui était à la merci du monopole, les *jurandes* ne tardèrent pas à exciter de vives réclamations. Supprimées en 1776 par Louis XVI sur la proposition de Turgot, elles furent peu après rétablies sur les instances des intéressés. La révolution de 1789, en proclamant la liberté d'industrie, les abolit définitivement. *Voy.* MAÎTRISE.

JURAT (du bas latin *juratus*, même sens). On donnait jadis ce nom, qui n'est qu'une autre forme de celui de *juré*, à divers magistrats du midi de la France, aux consuls ou échevins, aux membres d'une jurande, etc.

JURATOIRE (CAUTION), serment que fait quelqu'un en justice, de représenter sa personne ou de rapporter une chose dont il est chargé.

JURÉ (du latin *jurare*, prêter serment), membre d'un jury (*Voy.* JURY).—Il se dit aussi de ceux qui ont prêté serment devant les tribunaux : *interprète juré*.

Autrefois on nommait *jurés* dans les corporations : 1° celui qui avait fait les serments requis pour la maîtrise; 2° les préposés chargés de faire observer à ceux de leur métier les règlements et statuts de la corporation. *Voy.* JURANDE et MAÎTRISE.

JURIDICTION (de *jus*, droit, justice, et *dicere*, dire, prononcer). Ce mot se dit et du pouvoir de juger, et du *ressort* ou de l'étendue de territoire où le juge exerce ce pouvoir, et du tribunal qui rend la justice. Si l'on considère la nature de l'autorité qui rend la justice, on distinguera : la *Juridiction civile*, la *J. administrative*, la *J. militaire*, la *J. ecclésiastique*, la *J. consulaire*. On appelle *Degrés de juridiction* les différents tribunaux devant lesquels on peut plaider successivement une même affaire, et qui, dans leur ensemble, constituent toute la hiérarchie judiciaire : tels sont, par exemple, pour les affaires civiles, le Juge de paix, le Tribunal de première instance, la Cour d'appel, la Cour de cassation, et pour les affaires administratives, les Conseils de préfecture et le Conseil d'État. *Voy.* ces mots.

JURISCONSULTE (du latin *jurisconsultus*, formé de *jus*, *juris*, droit, et *consultus*, savant, expert, qui a longtemps médité), celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit.

Chez les Romains, les jurisconsultes étaient à peu près ce que sont chez nous les avocats consultants. A certaines époques, les décisions de plusieurs d'entre eux faisaient autorité : Valentinien III et Théodose le Jeune ordonnèrent que les ouvrages de Papinien, de Gaïus, de Paul, d'Ulpien et de Modestin, tous jurisconsultes, auraient force de loi, et que, si ces auteurs étaient partagés, l'opinion de Papinien l'emporterait. Le *Digeste* n'est qu'un recueil de ces décisions. Cujas, Domat, Pothier, Dumoulin, Loyseau, Laurière, sont les plus célèbres parmi nos anciens jurisconsultes

JURISPRUDENCE (en latin *jurisprudentia*, formé de *jus*, *juris*, droit, et de *prudentia*, science, connaissance). Pris dans son acception la plus vaste et la plus conforme à l'étymologie, ce mot exprime la science du droit; mais, de nos jours et dans la pratique, on entend le plus souvent par *Jurisprudence* l'uniformité non interrompue de plusieurs arrêts sur des questions semblables : c'est en ce sens qu'on dit : la *J. des tribunaux*, la *J. de la cour de cassation*.

Dès 1800, M. Sirey fit paraître un *Recueil général des lois et arrêts*, qui a été continué depuis 1830 par M. Villeneuve : ce dernier a donné, en 1852, sous le titre de *Jurisprudence du* XIX^e^ *siècle*, une table alphabétique et chronologique de tout le recueil. Sous le titre de *Jurisprudence générale du royaume*, M. V. Dalloz publie depuis 1821 un répertoire méthodique et alphabétique de la législation française (*Voy.* LÉGISLATION). Enfin, le *Répertoire général du Journal du Palais*, par une Société de Jurisconsultes, contient la jurisprudence de 1791 à 1849, l'histoire du droit, la législation et la doctrine des auteurs.

JURY (de l'anglais *jury*, même signification), réunion d'un certain nombre de citoyens nommés *jurés*, et chargés dans les affaires portées devant les cours d'assises de prononcer, suivant leur conscience, après avoir suivi les débats judiciaires, sur la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé. La mission du jury se borne à juger le fait : l'application de la loi est réservée aux magistrats. Le jury délibère d'abord sur le fait principal, puis sur les circonstances du fait; le vote a lieu par écrit et au scrutin secret. D'après l'article 347 du Code d'Instruct. crimin. (modifié par la loi du 9 sept. 1835), la décision du jury sur le fait principal et sur les circonstances se forme à la simple majorité des voix, sans que le nombre de voix puisse être énoncé, le tout à peine de nullité. Le chef du jury, en sortant de la salle des délibérations, répond aux questions qui ont été posées par le président : *Oui, à la majorité, l'accusé est coupable*, ou *Non, l'accusé n'est pas coupable*. Dans le cas où l'accusé est déclaré coupable, si la Cour pense que les jurés se sont trompés, elle renvoie l'affaire à la session suivante.

D'après la loi du 4 juin 1853, sur la composition du jury, tous les Français âgés de 30 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques, peuvent faire partie du jury. Ne peuvent être jurés, ceux qui ne savent pas lire et écrire en français, ni les domestiques et serviteurs à gages. Sont incapables : les faillis, les interdits, les prodigues, les accusés ou contumax, les individus qui ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes, et, en général, à plus d'un an de prison. Peuvent être dispensés : les septuagénaires et les citoyens vivant d'un travail journalier. Enfin certaines fonctions, telles que celles de ministre, représentant ou député, préfet, magistrat, ministre du culte, militaire en activité de service, fonctionnaire public chargé d'un service actif, sont incompatibles avec celles de juré. — La liste du jury est dressée tous les ans par les préfets, d'après les listes préparées par des commissions cantonales. A chaque session de cours d'assises, il est tiré, sur cette liste annuelle, les noms de 36 jurés, qui forment le *jury de la session*, et de 6 jurés supplémentaires. Chaque affaire exige la présence de 12 jurés dont les noms sont désignés par le sort : le ministère public et l'accusé ont droit de récusation. On ne peut être contraint à remplir les fonctions de juré plus d'une fois en deux ans.

Quoique l'institution du jury soit toute moderne, on en trouve des traces chez les Hébreux, les Grecs

et les Romains. Au moyen âge, chez les Francs et les Germains, les *Rachimbourgs* remplissaient des fonctions analogues à celles de nos jurés, et il paraît que ce sont les Saxons qui introduisirent le jury en Angleterre. Les premières traces qu'on en trouve en ce pays datent du règne de Henri II, dans les constitutions de Clarendon (1164) et de Northampton (1174). On distingue en Angleterre deux jurys : le *Grand jury*, qui décide s'il y a lieu à accusation; et le *Petit jury* ou jury de jugement.

En France, l'institution du jury ne date que de 1791 : il fut organisé par l'Assemblée constituante (loi du 16 septembre). Le jury commença d'être en vigueur au mois de janvier 1792. Il y eut d'abord, comme en Angleterre, un *J. d'accusation* et un *J. de jugement*. Le premier fut supprimé en 1810. Le jury a subi en outre de fréquentes modifications, notamment dans les constitutions de l'an III et de l'an VIII, par les sénatus-consultes du 16 thermidor an X et du 28 floréal an XII, par les lois du 5 févr. 1817, du 2 mai 1827, du 4 mars et du 19 avril 1831, du 9 sept. 1835, par les décr. des 7 août et 20 oct. 1849; enfin par les lois du 7 mai et 10 mai 1853, auj. en vigueur.

On peut consulter sur ce sujet important l'*Histoire du jury*, par Aignan, Paris, 1822 ; *Des pouvoirs et des obligations des jurys*, de Rich. Philipps, traduit de l'anglais, Paris, 1827; le *Jury en matière criminelle*, *Manuel des Jurés*, par M. Ch. Berriat de Saint-Prix, Paris, 1849.

*Jury d'expropriation. Voy.* EXPROPRIATION.

*Jurys médicaux*, commissions chargées d'examiner les officiers de santé, les pharmaciens et les herboristes. Institués par la loi du 19 ventôse an XI (1803), ces jurys ont été supprimés par le décret du 22 août 1854.

JUS (du latin *jus*, bouillon, sauce), suc ou substance liquide qu'on retire des végétaux ou des animaux, par pression, par coction ou par infusion. Ainsi on dit *J. de citron*, *J. d'orange*, *J. de viande*, etc.

On nomme *Jus d'herbes*, *Sucs d'herbes*, le mélange de certains végétaux dont on administre le suc comme dépuratif : tels sont la fumeterre, la bardane, le trèfle d'eau, la chicorée sauvage, le cerfeuil, la poirée, le cresson, la pariétaire, etc. On conseille les *jus d'herbes* surtout au printemps, parce que les plantes ont alors toute leur énergie. L'usage des jus d'herbes, qui pouvait produire de très-bons résultats, a été abandonné parce qu'ils étaient désagréables au goût ou difficiles à digérer.

*Jus de réglisse. Voy.* RÉGLISSE.

JUSANT. Dans la Marine, ce mot est synonyme de *reflux* et opposé à *flot* ou *flux*. *Voy.* MARÉE.

JUSÉE (du mot *jus*), eau acide qu'on emploie dans les tanneries pour gonfler les peaux. Elle se prépare ordinairement en faisant macérer dans une petite quantité d'eau l'écorce de chêne déjà épuisée par le tannage. La jusée renferme de l'acide lactique et de l'acide butyrique.

JUSQUIAME, *Hyoscyamus* (du grec *hys*, *hyos*, cochon, et *kyamos*, fève), plante de la famille des Solanées, renferme des herbes à aspect sombre et livide, à odeur vireuse; à feuilles alternes, sinueuses; à fleurs solitaires, donnant pour fruit une pyxide biloculaire. L'espèce la plus commune est la *Jusquiame noire* (*H. niger*), vulgairement *Hanebane*, *Potélée*, *Careillade*. Sa tige est épaisse, rameuse; ses feuilles molles, grandes, lancéolées, pubescentes; ses fleurs presque sessiles. La corolle, d'un jaune très-pâle, est traversée de veines purpurines, réticulées. Cette plante croît dans toute l'Europe, le long des chemins, dans les lieux incultes, parmi les décombres. Elle est, dans toutes ses parties, un des poisons végétaux les plus redoutables pour l'homme. Ses effets sont dus à un alcaloïde découvert par Brandes, et appelé *Hyoscyamine* : c'est un puissant narcotique, dont les seules émanations, respirées un peu trop longtemps, peuvent produire la stupeur, des tremblements convulsifs, un assoupissement léthargique, le délire, etc. Ses feuilles, ses jeunes pousses et sa racine, prises pour d'autres plantes et mangées par erreur, ont produit maintes fois la gêne de la respiration, la dilatation de la pupille, la paralysie des membres, la suspension de l'action des sens, ou même un délire furieux. Dans les cas d'empoisonnement par la Jusquiame, il faut immédiatement administrer des vomitifs de 5 à 15 centigr. d'émétique, ou de 6 à 15 décigr. d'ipécacuanha; faire avaler au malade une grande quantité d'eau tiède, puis faire prendre des laxatifs et des acides végétaux. En Médecine, on fait avec les feuilles et les tiges de la Jusquiame, lorsqu'elles sont fraîches, des cataplasmes qu'on applique à l'extérieur dans les douleurs de goutte, dans l'engorgement et l'inflammation des mamelles, les contusions, les entorses, etc. On en retire une huile qui s'emploie en embrocations dans les mêmes cas, ainsi que dans les névralgies et dans les inflammations des oreilles, en en imbibant un bourdonnet de coton. La fumée de ses graines brûlées peut aussi calmer les douleurs de dents.

JUSSIÉE, *Jussiæa* (du nom de B. de *Jussieu*, à qui cette plante fut dédiée par Linné), genre de Cryptogames de la famille des Onagrariées, se compose de plantes herbacées, vivant dans les marais, à tige élevée, à feuilles alternes, à fleurs axillaires, ornées de belles couleurs. On les trouve en Amérique, à la Caroline, au Pérou, dans la Colombie.

JUSSION (du latin *jussio*, ordre, commandement). On appelait autrefois *Lettres de jussion* des lettres scellées, adressées par le roi au parlement pour lui enjoindre de faire quelque chose qu'il avait refusé de faire, comme par exemple, d'enregistrer un édit.

JUSTAUCORPS (pour *juste au corps*), espèce de vêtement étroit, à manches, qui descend jusqu'aux genoux, et qui serre le corps.

JUSTICE, *Justitia*. Ce mot désigne et la vertu morale qui fait que l'on respecte les droits de chacun, et le pouvoir institué pour faire respecter ces droits.

Comme vertu morale, la justice est la première des quatre vertus cardinales admises par les anciens : *justice*, *prudence*, *force* et *tempérance*. Elle est définie par les jurisconsultes romains : *Constans et perpetua voluntas suum cuique tribuendi*. Tous les devoirs qu'elle impose sont résumés dans ce précepte de l'Évangile : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît*. Dans la Morale, l'exposition des devoirs de justice se borne à énumérer les droits naturels de l'homme : droit à l'existence, à la liberté, à la propriété, à la jouissance de tous les biens licites, etc., puis à défendre de porter atteinte à aucun d'eux; d'où cette partie de la morale a pris le nom de *Morale négative*, par opposition à la *Morale positive*, qui, exposant les devoirs de bienfaisance et de charité, enseigne à l'homme comment il doit se conduire pour faire le bien (*Voy.* MORALE et DROIT NATUREL). — La *Justice distributive* est celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, par laquelle on distribue selon les mérites de chacun les récompenses ou les peines; la *J. commutative* est celle qui regarde le commerce, les ventes, etc., et qui, dans l'échange d'une chose contre une autre, oblige à rendre autant que l'on reçoit.

Comme pouvoir institué pour faire respecter les droits de chacun, la *Justice*, ou l'ensemble du corps judiciaire, comprend les tribunaux de toute espèce, les officiers et magistrats qui sont chargés de rendre la justice. En France, toute justice émane du chef de l'État, et s'administre en son nom. On distingue la *J. ordinaire*, rendue par un tribunal constitué suivant les règles du droit commun, et la *J. exceptionnelle*, que rend un tribunal constitué contrairement à ces règles.

On prend aussi quelquefois le mot *justice* comme synonyme de *juridiction*. C'est dans ce sens qu'on

distingue *Justice civile, J. criminelle, J. militaire, J. consulaire, J. de paix*, etc. — On distinguait en outre autrefois *haute, moyenne* et *basse justice seigneuriale :* la *haute justice* était celle d'un seigneur ayant le droit de faire condamner à une peine capitale; la *moyenne justice* avait droit de juger des actions de tutelle et des injures dont l'amende n'excédait pas 60 sols; la *basse justice* connaissait des droits dus au seigneur, du dégât causé par les animaux, et des délits dont l'amende ne pouvait excéder 7 sols 6 deniers.

Les Païens avaient divinisé la Justice sous le nom de Thémis : ils en faisaient la fille de Jupiter, et lui mettaient une balance dans une main, une hache dans l'autre, et un bandeau sur les yeux.

JUSTICE (MINISTÈRE DE LA). Tel qu'il est constitué aujourd'hui, ce ministère comprend, outre le *Secrétariat général*, chargé de l'enregistrement et du personnel, 3 directions : la *D. des affaires civiles et du Sceau*, la *D. des affaires criminelles et des grâces*, la *D. de la comptabilité et des pensions. L'Imprimerie impériale* en dépend également, sans doute à cause de l'impression du *Bulletin des Lois*, travail qui se fait à l'Imprimerie impériale et qui est dans les attributions du ministre de la Justice. Le ministre de la Justice prend le titre de *Garde des sceaux* (*Voy.* SCEAU). — A différentes époques, la *Direction des Cultes* a été annexée au ministère de la Justice.

JUSTICE DE PAIX. *Voy.* JUGE DE PAIX.

JUSTICIE ou JUSTICIÉE, *Justicia* (du nom de *Justi*, botaniste du XVIII<sup>e</sup> siècle, auquel Houston dédia cette plante), dite aussi *Carmantine*, genre d'Acanthacées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale : feuilles opposées, fleurs disposées en épis terminaux, et accompagnées de bractées et de bractéoles; les lobes des anthères sont tantôt rapprochés, tantôt écartés. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins, entre autres, la *Justicie martre*, dite aussi *Carmantine de Ceylan* et *Noyer des Indes*.

JUSTICIER. Autrefois on appelait *Seigneur justicier* le seigneur qui avait le droit de rendre la justice sur ses terres. *Voy.* JUSTICE (HAUTE, BASSE, etc).

Dans l'ancien royaume d'Aragon, le président des États portait le titre de *Justicier :* il avait le droit de citer le roi lui-même devant les États.

Dans le langage vulgaire, *Justicier* est synonyme de *sévère*, et implique l'idée d'une justice rigoureuse ou même cruelle. C'est en ce sens que Pierre I[er] de Castille et Pierre I[er] de Portugal furent surnommés *le Justicier*, ainsi que le calife *Haroun*, dit *al Raschid*, c'est-à-dire *le Justicier*.

JUSTIFICATION. En Théologie, on nomme ainsi l'action par laquelle l'homme passe du péché à l'état de *juste*, devient agréable à Dieu et digne de la vie éternelle. Elle est l'effet des sacrements et de la grâce. Le concile de Trente a fixé la doctrine de l'Église sur ce point, qui n'en a pas moins été l'objet de vives controverses entre les Catholiques et les Protestants.

En termes de Typographie, la *justification* est la longueur des lignes. Pendant toute la durée de la composition d'un même ouvrage, la justification est invariablement fixée par la dimension même du composteur de l'ouvrier. — Les Fondeurs en caractères nomment ainsi l'opération qui consiste à donner la même longueur à toutes les lettres fondues : elle s'exécute au moyen d'un instrument appelé *coupoir*, dont la partie principale prend le nom de *justifieur*.

JUSTINE, en italien *Giustina*, monnaie d'argent de Venise, appelée aussi *ducaton*, vaut 5 fr. 91 c.

JUVEIGNEUR (par corruption du latin *juvenior*, plus jeune). Ce mot, qui était autrefois synonyme de *cadet*, se disait surtout, dans les familles princières, d'un *cadet apanagé :* le duc d'Orléans était *juveigneur* de la maison de France.

JUXTALINÉAIRES (TRADUCTIONS). *V.* TRADUCTION.

JUXTAPOSITION (du latin *juxta*, auprès), mode d'accroissement propre aux corps inorganiques, consiste dans l'application successive de nouvelles molécules sur celles qui composent le noyau primitif. Les pierres se sont formées par *juxtaposition*, à la suite d'éruptions volcaniques ou de dépôts laissés par les eaux : c'est encore ainsi que les cristaux se forment lentement dans une dissolution tranquille.

# K

N. B. *Les mots qui ne seraient pas sous cette lettre doivent être cherchés aux lettres* C *ou* Q.

K, lettre gutturale, la 11<sup>e</sup> de notre alphabet et la 7<sup>e</sup> des consonnes, nous vient du *kappa* des Grecs. Elle est d'un usage peu fréquent en français, où le K est ordinairement remplacé par le C dur ou par le Q. Au contraire, elle est seule employée en grec et en latin, et se retrouve le plus souvent dans les langues germaniques et slavonnes. — Dans les inscriptions latines, K veut dire *Caïus* ou *Cæso*, parfois *Kalendæ* (plus souvent on écrit *kal.*) Charlemagne signait K (pour *Karle*). — Pris numéralement, K, chez les Romains, valait 250; avec la barre en dessus, $\bar{K}$, il valait 25,000. Chez les Grecs, κ′ valait 20, ͵κ (avec la virgule à gauche) 20,000. — La monnaie frappée à Bordeaux était marquée du K. — K. se met très-souvent pour *kilogramme, kilomètre*, etc. — Dans les formules chimiques, K signifie *potassium* (en latin *kalium*).

KABBALE, science occulte. *Voy.* CABALE.

KADOSCH, grade maçonnique. *Voy.* CADOCHE.

KÆMPFERIA (du nom du botaniste *Kaempfer*), genre de la famille des Amomées, tribu des Zingibéracées : plantes herbacées, à racines tuberculeuses, à fleurs radicales, accompagnées de bractées, et à périanthe double formé de 3 folioles externes soudées et de 3 folioles internes distinctes les unes des autres. L'intérieur de chaque fleur présente, de plus, 3 lames pétaloïdes de couleur brillante, provenant de la transformation en pétales de la plupart des étamines. Les Kæmpferias sont originaires de l'Inde. On cultive dans les serres les *K. rotunda* et *longa*, dont les tubercules charnus, féculents et très-aromatiques, fournissent la *Racine de Zédoaire*, employée en Médecine comme stimulant.

KAGNÉ, espèce de pâte d'Italie, de la nature du vermicelle, à laquelle on donne la forme aplatie d'un ruban de la largeur d'un doigt. Elle se fait avec la plus belle farine de froment, et sert à faire des potages. On en fait une grande consommation dans le Midi.

KAID. *Voy.* CAÏD.

KAKATOES. *Voy.* CACATOES.

KALÉIDOSCOPE (du grec *kalos*, beau, *eidos*, image, et *skopéo*, voir), tube de carton ou de métal, clos à chaque bout par des verres blancs, et garni intérieurement dans sa longueur de plusieurs lames de verre plus ou moins inclinées les unes à l'égard des autres, et doublées de papier noir. A l'extrémité inférieure de ce prisme on place des petits objets mobiles et diversement coloriés, qui, par leur réflexion dans les lames de verre noirci, produisent une infinité de dessins réguliers et très-agréables à l'œil. Cet instrument, décrit par Porta dès 1565, a été perfectionné en Angleterre en 1817 par M. Brewster. Il a joui quelque temps d'une grande vogue comme jouet. Il peut même recevoir une application utile pour fournir des dessins aux manufactures.

**KALI**, nom arabe de la potasse, d'où le mot *alcali*. Il a été traduit en latin par *kalium*, d'où l'emploi du K pour désigner le potassium. *Voy.* POTASSE.

**KALMIE**, *Kalmia* (du nom de *Kalm*, botaniste suédois, à qui Linné dédia cette plante), genre de la famille des Éricinées, sous-ordre des Rhododendrées. Les Kalmies passent pour être vénéneuses, et il paraît que le miel récolté par les abeilles sur leurs fleurs n'est pas exempt de propriétés pernicieuses; toutefois les chèvres et les cerfs les mangent sans inconvénient. La Kalmie est originaire de l'Amérique septentrionale, et y est extrêmement commune. Elle a 3 ou 4 mètres en Amérique, 2 ou 3 dans nos pays, où elle s'acclimate fort bien. On cultive dans les jardins la *Kalmie à longues feuilles*, dont les corymbes fleuris font un effet des plus agréables.

**KAMICHI**, *Palamedea*, genre d'Échassiers de la famille des Macrodactyles, renferme des oiseaux à bec droit, plus court que la tête, et à doigts séparés; ils sont surtout remarquables par deux éperons ou ergots qu'ils portent à chaque aile. Ils ont à peu près la taille et le port de la Dinde; ils portent le cou droit et la tête haute. Ces oiseaux fréquentent les lieux humides et entrent dans l'eau à la manière des hérons. Leur voix est forte et retentissante. Leur nourriture est toute végétale, et ils pàturent l'herbe à la manière des oies. Ce genre renferme 2 espèces qui appartiennent aux contrées sauvages de l'Amérique méridionale : le *K. cornu* (*P. cornuta*), ainsi appelé d'une corne mobile qui lui surmonte le front; il se trouve au Brésil; et le *Chavaria* (*P. chavaria*), qui n'a point de corne. *Voy.* CHAVARIA.

**KANGOUROU** ou KANGUROO, *Kangurus*, genre de quadrupèdes de l'ordre des Marsupiaux, renferme des animaux herbivores, à museau allongé, à longues oreilles et à membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs. Ils sont privés de canines, et se distinguent encore par leurs deux incisives inférieures, qui sont dirigées en avant dans une position horizontale. Ces animaux appartiennent exclusivement à l'Océanie. L'espèce principale est le *K. géant*, originaire de la Nouvelle-Hollande et des îles environnantes. Il se fait remarquer par la petitesse de ses pattes antérieures et par le volume extraordinaire de sa queue, qui, avec ses deux membres postérieurs, lui forme une sorte de trépied pour se tenir dans une station verticale. Cet animal est de la taille d'un mouton. Il a, comme la sarigue, une poche où se cachent ses petits. Sa chair est fort bonne.

**KANNE**, mesure de capacité en usage dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités. La *kanne* de Dresde vaut 94 centilitres; la *kanne* de Lippe, 1 lit., 37, la *kanne* de Lubeck, 1 lit., 87.

**KAOLIN** (mot chinois), argile blanche et friable avec laquelle on fait la porcelaine. Elle est le résultat de la décomposition du feldspath des roches granitiques. On la rencontre particulièrement en Chine, en Saxe, près de Schneeberg, en France, aux environs de Saint-Yrieix, près de Limoges, etc. Elle se compose de silice et d'alumine en proportions variables, et combinées avec de l'eau. — La connaissance du kaolin est due à des missionnaires français; MM. Alex. Brongniart et Malaguti ont fait l'analyse de la plupart des kaolins connus. *Voy.* PORCELAINE.

**KARABÉ**, mot persan qui veut dire *tire-paille*, désigne le *Succin*, ou *Ambre jaune*, parce que cette substance, électrisée par le frottement, attire la paille et autres corps légers. *Voy.* AMBRE.

On a donné le nom de *Faux Karabé* au Copal, et celui de *Karabé de Sodome*, à l'asphalte qui se recueille dans la mer Morte, près de laquelle était anciennement située la ville de Sodome. *Voy.* ces mots.

**KARAT.** *Voy.* CARAT.

**KARATAS**, *Bromelia Karatas*, espèce du genre Bromélie : c'est une grande plante vivace, moins remarquable par ses fleurs, qui sont peu brillantes, que par ses feuilles radicales, épaisses, coriaces, e par son port, analogue à celui des Aloès. Cette espèce habite l'Amérique. Son bois, à Cayenne, s'appelle *Bois de mèche*, parce qu'il fournit, ainsi que les fibres de ses feuilles, une moelle qui sert d'amadou. Son fruit, assez semblable à une prune, se nomme *Citron de terre*, et est comestible. On en fait un sirop agréable.

**KAURIS**, coquillage et monnaie. *Voy.* CAURIS.

**KAVA** ou AVA, boisson enivrante, amère, en usage dans l'Océanie, est extraite d'une racine de même nom, qu'on croit être celle du *Piper methysticum*.

**KEEPSAKE**, prononcé *Kipséque* (des mots anglais *keep*, garder, et *sake*, marquant le but, la destination; *à garder*). Ce mot, emprunté à la langue anglaise, désigne ces livres élégamment exécutés et reliés, qui sont destinés à être offerts en cadeau et comme souvenir au jour de l'an ou à l'occasion d'une fête. La poésie, la gravure, parfois la musique contribuent à les orner. Les keepsakes sont devenus un meuble de salon. — Certains keepsakes sont consacrés exclusivement à la description d'un pays : on les nomme *landscapes* (c.-à-d. en anglais, *paysages*).

**KÉLOÏDE** (du grec *kêlè*, tumeur, et *éidos*, forme; en forme de tumeur), nom donné par Alibert à une tumeur irrégulière, de forme ovale, aplatie, déprimée à son centre, recouverte d'un épiderme luisant, tantôt rouge, tantôt décoloré, aminci et un peu ridé. Le plus souvent unique et ne dépassant pas alors 5 à 6 centim., quelquefois multiple, la kéloïde apparaît surtout à la partie antérieure et moyenne de la poitrine, quelquefois au cou ou à la face. Cette tumeur débute sans que le malade s'en aperçoive; elle reste souvent stationnaire pendant un temps infini, et si elle vient à disparaître elle laisse toujours après elle une sorte de cicatrice. Souvent indolente, elle présente ailleurs des douleurs aiguës, lancinantes, surtout dans les changements de temps. Jusqu'ici aucun traitement n'a réussi contre cette singulière maladie; extirpée, la kéloïde reparaît avec une merveilleuse promptitude. Du reste, elle n'est nullement dangereuse; elle ne s'ulcère pas et constitue plutôt une difformité qu'une maladie.

**KÉLOTOMIE** (du grec *kêlè*, hernie, et *tomè*, section), ou *Opération de la hernie*, opération très-grave, qui consiste à inciser les téguments qui recouvrent le sac herniaire, à ouvrir celui-ci en incisant les tissus avec précaution et couche par couche, pour ne pas blesser l'intestin, puis à dilater l'ouverture par laquelle il faut faire rentrer les parties herniées, ou à l'élargir par débridement, enfin à opérer la réduction. On n'a recours à la kélotomie que dans le cas d'étranglement.

**KÉPI**, genre de coiffure portée d'abord par certains corps de troupes françaises en Afrique, et depuis adoptée par tous les autres corps : c'est une espèce de casquette légère, qu'on porte en petite tenue pour remplacer le shako.

**KÉRATION** (du gr. *kération*, petite corne, gousse, silique), petit poids grec dont on se servait dans la médecine, valait un tiers de l'obole. C'est de ce nom que quelques-uns font venir, par corruption, celui de *Karat* ou *Carat*. *Voy.* CARAT.

**KÉRATITE** (du grec *kéras*, cornée), inflammation de la cornée transparente, appelée aussi *Cératite* ou *Cornéite*. Elle est aiguë ou chronique, interne, externe ou interstitielle. Elle accompagne toutes les inflammations qui s'étendent au delà de la conjonctive. — Les causes de la kératite étant très-diverses, son traitement varie comme elles.

**KÉRATOCÈLE** (du grec *kéras*, génitif *kératos*, cornée, et *kêlè*, tumeur), hernie de la cornée transparente; c'est une petite tumeur formée le plus souvent par la membrane de l'humeur aqueuse faisant hernie à travers une ulcération des lames superfi-

cielles de la cornée, dont les lames profondes sont détruites par une ulcération interne. Quelquefois aussi la kératocèle est un accident consécutif à l'opération de la cataracte par extraction : elle consiste alors en une vésicule d'un gris pâle, demi-transparente et ovale, formée par l'humeur aqueuse qui a distendu les lamelles encore imparfaitement adhérentes de la cornée transparente. Dans certains cas, on tente de repousser la tumeur dans la cavité de l'œil à l'aide d'un petit stylet mousse ; d'autrefois, on l'excise avec de petits ciseaux courbes sur le plat, ou bien on la cautérise avec le nitrate d'argent.

KÉRATOMALACIE (du grec *kéras*, génitif *kératos*, cornée, et *malaxia*, mollesse), ramollissement de la cornée. Il peut être le résultat d'une kératite ; mais il survient quelquefois très-rapidement chez des individus lymphatiques affaiblis par la misère ou un mauvais régime, dans les ophthalmies purulentes, etc.

KÉRATONYXIS (de *kéras*, *kératos*, cornée, et *nyxis*, action de percer), opération qui consiste à introduire une aiguille à travers la cornée, les chambres antérieure et postérieure de l'œil et l'ouverture pupillaire de l'iris, pour atteindre le cristallin et le déplacer ou le broyer. C'est une des manières de pratiquer l'opération de la cataracte. *Voy.* ce mot.

KÉRATOTOME (du grec *kéras*, *kératos*, cornée, et *tomè*, section), instrument destiné à couper la cornée transparente dans l'opération de la cataracte par extraction. C'est un petit couteau, dont la lame, fixée sur le manche, a 4 centim. environ de longueur, et ressemble à celle d'une *lancette à grain d'avoine*. Cette lame est tranchante dans toute la longueur de l'un de ses côtés, et pendant près d'un centimètre seulement de l'autre, vers la pointe. On doit à Wenzel, à Richter, à Beer, à Jæger, à Guérin, à Dumont, des kératotomes de formes diverses, dont chacun offre des avantages particuliers.

On appelle *Kératotomie* l'incision de la cornée.

KERMÈS (mot arabe signifiant *qui teint en écarlate*). On distingue le *K. animal* et le *K. minéral.*

Le *Kermès animal* (dit aussi, mais improprement, *K. végétal*, *Graine d'écarlate*, parce qu'on le prenait pour une graine), est une espèce de *Cochenille*, qui a été décrite au mot *Cochenille*. *V.* ce mot.

Le *Kermès minéral* est une substance d'un rouge brun, composée d'antimoine, de soufre et d'oxygène (*oxysulfure d'antimoine* ou *sous-sulfhydrate d'antimoine*), qui entre dans la préparation de plusieurs produits pharmaceutiques. On trouve le kermès à l'état natif en Bohême, en Saxe, en Angleterre, en Sibérie ; il est souvent combiné avec l'arsenic. On l'obtient soit en faisant bouillir du sulfure d'antimoine avec un alcali caustique ou carbonaté, soit en faisant fondre à la chaleur rouge un mélange de sulfure d'antimoine et de carbonate alcalin, et en traitant la masse fondue par l'eau bouillante. Le kermès est employé en médecine comme diaphorétique et expectorant ; à haute dose, il est purgatif et vomitif. On en doit la découverte à Glauber ; Laligerie, chirurgien de Paris, fit connaître le moyen de le préparer. Au commencement du XVIII[e] siècle (1714), un chartreux, le P. Simon, l'employa avec succès pour guérir un moine de son couvent : cette guérison, qui fit grand bruit, mit le kermès en réputation, sous le nom de *Poudre des Chartreux.*

On donne aussi le nom de *Kermès* à une liqueur rouge, teinte avec le kermès animal, plus souvent appelée *Alkermès*. *Voy.* ALKERMÈS.

KERMESSE (pour *kerkmesse*, du flamand *kerk*, église, et *mess*, compagnie), nom qu'on donne, en Belgique et dans les Pays-Bas, à de grandes fêtes paroissiales célébrées aux anniversaires de la dédicace d'une église. Danses, grands banquets, tirs à l'arquebuse, foire, mais surtout processions mêlées de scènes mythologiques ou historiques, où paraissent des mannequins gigantesques et où domine l'élément comique, tel est le fond des kermesses. Les villes faisaient jadis pour leurs kermesses des dépenses considérables ; pendant longtemps, en outre, la licence y fut extrême. L'on a tenté à diverses reprises de remédier aux abus des kermesses : Joseph II, entre autres, ordonna que toutes les kermesses fussent célébrées le même jour ; mais cet édit tomba bientôt en désuétude.

KESRA, un des trois signes à l'aide desquels les Arabes indiquent les sons ou voyelles. Le kesra est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessous de la consonne avec laquelle il forme un son articulé ; il répond tantôt à notre *i*, tantôt à notre *é*.

KETCH, bâtiment anglais, à poupe carrée, de 50 à 200 tonneaux, ayant un grand mât et un mât d'artimon, gréant ses voiles sur des cornes, et portant deux grands focs sur son beaupré, qui est peu relevé.

KETMIE, *Hibiscus*, genre de la famille des Malvacées, type de la tribu des Hibiscées, renferme des herbes et des arbrisseaux exotiques, qui se distinguent par la grandeur et la beauté de leurs fleurs. Celles-ci ont un calice quinquéfide persistant, une corolle à 5 pétales et un ovaire à 5 loges auquel succède un fruit capsulaire. Les feuilles sont alternes et accompagnées de stipules latérales. Les ketmies habitent les régions intertropicales. On les cultive beaucoup dans les jardins comme plantes d'ornement. Les principales espèces sont la *K. musquée* (*H. abelmoschus*), qui croît aux Indes orientales, et qui fournit l'*ambrette*, employée dans les parfums à cause de son odeur de musc tempérée ; la *K. Gombo* ou *Gombaut* (*H. esculentus*), que l'on cultive dans l'Amérique méridionale, comme plante potagère, et dont on mange les fruits ; la *K. oseille de Guinée*, dont les feuilles acides sont employées aux mêmes usages que notre oseille ; la *K. à feuilles de tilleul*, dont l'écorce sert à fabriquer des cordes pour les vaisseaux ; la *K. d'Orient* ou *de Syrie*, que les jardiniers désignent sous le nom d'*Althæa frutex*, et qui atteint la taille de 2 à 3 m. ; la *K. rose de Chine*, dont les grandes fleurs doubles et d'un rouge vif sont d'un effet remarquable.

KEUPRIQUES (TERRAIN, FORMATION), nom donné par les Géologues à des terrains formés de marnes irisées, et appartenant aux Trias, est tiré du mot *keuper*, par lequel les mineurs allemands désignent vulgairement ces terrains.

KHALIFE. *Voy.* CALIFE.

KHAMSIN, vent brûlant d'Égypte, qui souffle du désert. Son nom vient de l'égyptien *khamsin* (cinquante), parce qu'il ne souffle que pendant les cinquante jours qui avoisinent l'équinoxe de printemps.

KHAN, titre que prennent les chefs des hordes tartares et mongoles. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

KHARADJ ou KHARATCH (*rachat* en arabe), tribut payé au sultan par tout ce qui n'était pas mahométan. Originairement, les Arabes prétendaient l'imposer à toute la terre. Jadis les ambassadeurs chrétiens ne pouvaient être admis à négocier à Constantinople sans payer le *kharadj*. Divers souverains le payaient aussi aux puissances barbaresques ; mais il y a longtemps que les Européens s'en sont affranchis : les hospodars de Moldavie et de Valachie sont les seuls qui y soient encore assujettis ; récemment le pacha d'Égypte s'y est soumis (quoique musulman). A l'intérieur de l'empire, le kharadj est toujours perçu sur les *rayas*.

KHELAT, nom commun à tous les dons que le sultan fait en témoignage d'honneur à ceux qui lui sont présentés, ambassadeurs, pachas, ulémas, etc. Ces dons consistent ordinairement en pelisses, châles, turbans ou pièces de brocart, en armes, chevaux, éléphants, etc. On a souvent confondu, mais à tort, le *khelât* avec le *kaftan*. *Voy.* CAFTAN.

KILO (du grec *khilios*, mille), terme qui, suivi de l'unité de poids ou mesure, indique, dans notre

nouveau système métrique, mille fois cette unité : ainsi, *kilomètre* veut dire *mille mètres; kilogramme* veut dire *mille grammes*, etc.

KILOGRAMME, c.-à-d. *mille grammes*, nouvelle mesure de pesanteur, équivalant, en poids de marc, à 2 liv. 5 gros et 35 grains (exactement 2 liv., 053515).

KILOGRAMMÈTRE, poids-mesure usité depuis peu dans la Mécanique : c'est le poids d'un *kilogramme* élevé d'un *mètre* par seconde. On l'écrit *km*.

KILOLITRE, c.-à-d. *mille litres*, nouv. mesure de capacité, vaut 10 hectolitres et contient un mètre cube. On compte moins par *kilolitres* que par *hectolitres*.

KILOMÈTRE, c.-à-d. *mille mètres*. Le kilomètre est l'unité de mesure itinéraire : il vaut à peu près le quart de l'ancienne lieue de poste de 2,000 toises (exactement 0 lieue, 25654); son rapport à la lieue terrestre de 25 au degré ou de 2,280 toises est de 0,225.

KINA, KININE. *Voy.* QUINQUINA et QUININE.

KINKAJOU, *Potos caudivolvulus*, quadrupède carnassier de la famille des Plantigrades, originaire de l'Amérique méridionale. C'est un animal nocturne, de la taille de notre chat ordinaire, d'un roux brun en dessus, d'un roux vif en dessous, et à queue prenante. Il fréquente les endroits solitaires, et se tient sur les arbres, où il se cramponne au moyen de sa queue. Il vit de petits animaux et de miel, qu'il se procure en détruisant les ruches.

KINO (GOMME), dite aussi *Résine-Kino*, *K. de l'Inde* ou *d'Amboine*, le *Gummi rubrum astringens* des formulaires, substance de couleur rouge-brun, inodore, à saveur amère et astringente, très-fragile et se ramollissant par la chaleur des mains. Elle est presque entièrement formée de tannin : on s'en sert pour tanner les peaux et les colorer en fauve. On l'emploie principalement en médecine : on l'administre sous forme de bols ou de pastilles, comme astringent et tonique, contre les faiblesses d'estomac, les diarrhées, les dyssenteries, les écoulements, etc. Cette substance provient de divers arbustes des pays intertropicaux (Afrique, Inde, Nouvelle-Hollande, Amérique méridionale), notamment du *Pterocarpus*, qui croît au Sénégal, et d'un arbuste des îles de la Sonde, le *Nauclea Gambir*, appartenant à la famille des Rubiacées. C'est Fothergill qui, en 1758, a introduit ce médicament dans la thérapeutique.

KIOSQUE, mot emprunté de la langue des Turcs, désigne un petit pavillon ouvert de tous côtés, situé à l'extrémité des terrasses ou des jardins, et consacré, selon l'usage des Orientaux, à prendre le frais pendant la chaleur du jour. En France, on construit souvent dans les jardins des kiosques assez semblables aux pavillons chinois.

KIRSCH ou KIRSCHENWASSER (des mots allemands *kirsche*, cerise, et *wasser*, eau), liqueur spiritueuse qu'on obtient par la distillation des cerises ou des merises (celle-ci est la meilleure). On la falsifie avec la liqueur qu'on extrait des prunelles et des sorbes. Le kirsch égale en force les spiritueux les plus puissants, sauf l'alcool; sa saveur parfumée, délicate et distinguée, rappelle un peu celle de l'amande amère : il doit cette saveur à la présence d'une faible quantité d'acide prussique contenue dans l'amande. C'est dans la forêt Noire qu'on fabrique le meilleur kirsch, et qu'on le fabrique en plus grande quantité. On en fait aussi d'excellent dans les Vosges.

KISLAR-AGA, nom donné, en Turquie, au chef des eunuques noirs du sérail du Sultan.

KLAPROTHITE (de M. *H. Klaproth*, chimiste prussien), espèce de Lazuli. *Voy.* AZURITE.

KLOUKVA, nom commun, en Russie, à la baie de l'*Airelle coussinette* et à la boisson qu'on en tire.

KNOUT (*fouet* en russe), instrument de supplice usité en Russie : c'est un fouet composé de plusieurs lanières de bœuf entrelacées, puis se séparant, et terminées par des fils de fer tordus. Sous ce terrible instrument, le sang ruisselle presque à chaque coup. Au bout de cinq à six coups fortement appliqués, le corps n'est plus qu'une plaie; moins d'une douzaine suffisent parfois pour donner la mort. Ce supplice est infligé, non-seulement aux malfaiteurs, mais aussi aux soldats. La noblesse russe en est exempte.

KOBANG, monnaie d'or du Japon. Le *K. vieux* vaut 51 fr. 24 cent.; le *K. nouveau*, 32 fr. 69 cent.

KOBEZ, espèce de Faucon d'Europe, se distingue en ce qu'il a les pieds rouges et qu'il chasse le soir; ce qui l'a fait appeler par les naturalistes *Falco rufipes*, *Falco vespertinus*.

KOLBACK. *Voy.* COLBACK.

KOPEK, monnaie russe, de cuivre, à peu près de la grandeur du sou français, mais d'un titre un peu moins fort, vaut aujourd'hui 4 centimes. Le rouble équivaut à 100 kopeks.

KOPFSTUCK (c.-à-d. *pièce à tête, portant une tête pour effigie*), monnaie d'argent autrichienne, vaut 20 kreuz, ou 86 centimes 1/2.

KOPPA, nom d'une ancienne lettre (ϟ ou ϙ) en usage chez les Doriens et chez les Étrusques, et analogue au *qof* des Hébreux : les Romains en ont fait le Q. Le coppa n'est resté dans l'alphabet grec que comme signe numérique, et vaut 90.

KORZEC, mesure de capacité en usage en Pologne. Le *Korzec* de Varsovie vaut env. 1 hectolitre 28.

KOUFIQUES ou CUFIQUES (CARACTÈRES), anciens caractères arabes employés à Koufa : d'où leur nom. *Voy.* KOUFA au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

KOUMISS, boisson que les Kalmoucks préparent en faisant fermenter du lait de jument et dont ils tirent, par la distillation, leur *rack*, liqueur très-forte.

KOUSSO, plante exotique, la même que la *Brayère*, rapportée d'Abyssinie par Rochet-d'Héricourt, et dont la fleur, réduite en poudre, paraît avoir une efficacité infaillible contre le *Ténia* ou Ver solitaire.

KRAINS ou KROUFFES. *Voy.* KROUFFES.

KRAL (en slavon *roi*), titre de dignité que portaient autrefois les rois de Servie.

KRAMERIA (de *Kramer*, nom d'un savant allemand à qui ce genre fut dédié), genre de la famille des Polygalées, est plus connu sous son nom indigène de *Ratanhia. Voy.* RATANHIA.

KRANCHIL, *Moschus Kranchil*, espèce de Chevrotain d'un roux brun, avec des bandes blanches et fauves, allant de l'angle des mâchoires aux épaules. *Voy.* CHEVROTAIN.

KREMLIN ou KREML, c.-à-d. en slavon *forteresse* (de *krem*, pierre, caillou). Ce nom est donné, chez les Slaves, à toute enceinte murée offrant un point de résistance : aussi plusieurs villes de Russie ont-elles leur kremlin. Le plus connu est celui de Moscou. Napoléon l'habita après la prise de cette ville, en 1812, et faillit y périr avec une partie de son armée par suite d'une explosion. *Voy.* GOURGAUD au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

KREUZER (de l'allemand *kreuz*, croix), monnaie allemande employée tantôt comme monnaie réelle, tantôt comme monnaie de compte, et dont la valeur varie suivant les États. Elle est généralement la 60e partie du gulden ou florin. Le *kreuzer de l'Empire d'Autriche* est une monnaie réelle qui vaut 4 pfennings ou environ 4 centimes (0 fr., 043). Le *kreuzer de compte* ne vaut, dans le duché de Bade, en Bavière, à Francfort, et dans la plupart des autres États de la Confédération germanique, que 3 centimes 6 dixièmes.

KROUFFES, KRAINS ou BROUILLAGES, nom que les ouvriers des mines donnent aux roches qui traversent, coupent et interrompent les lits de houille. Cette interruption est souvent occasionnée par un seul morceau de roche de grande dimension qui traverse ou comprime la couche de houille.

KUNTHIE (du botaniste *Kunth*), *Kunthia*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, renferme une seule espèce à tige cylindrique, très-com-

mune en Amérique, dans la Nouvelle Grenade et sur la pente occidentale des Cordillères : c'est la *K. montagneuse*, dont les indigènes regardent le suc comme le meilleur remède contre la morsure des serpents.

KUPFERNICKEL ou CUIVRE FAUX, nom donné par les Allemands au nickel réuni au soufre et à l'arsenic. Ce minerai a une couleur rouge de cuivre; il est le plus souvent couvert d'une efflorescence d'un gris verdâtre. On le trouve surtout à Freyberg et à Schneeberg en Saxe, dans le Dauphiné et les Pyrénées, ainsi que dans le comté de Cornouailles. M. Haüy appelle ce minerai *Nickel arsénical.*

KWAS, boisson d'un usage habituel en Russie, qu'on prépare, au moyen de la fermentation, avec de la farine de seigle et de l'eau. Prise avec excès, cette boisson devient enivrante.

KYRIE ELEISON (mots grecs qui signifient *Seigneur, ayez pitié*), invocation qui fait partie de la messe, et qui se chante entre l'*Introït* et le *Gloria in excelsis.* Elle ne se compose que de ces deux mots et de deux autres, *Christe, éléison;* on répète d'abord 3 fois le *Kyrie*, puis 3 fois le *Christe*, et 3 fois encore le *Kyrie :* selon le P. Lebrun, c'est pour adorer successivement et également les trois personnes de la Trinité. Ces paroles, très-anciennes dans l'Eglise grecque, passèrent de cette Église chez les Latins. Ce n'est qu'en 529 qu'on commença à les faire entendre en France. Le chant qui accompagne ces paroles est très-lent. Le *Kyrie* est une des parties de la messe que l'on met le plus souvent en musique.

C'est de *Kyrie* que l'on a fait *Kyrielle,* qui d'abord a signifié les *Litanies,* parce qu'elles débutent par ce mot, et qui en est venue à désigner une longue suite de choses quelconques.

KYRIOLOGIQUE (du grec *kyrios*, principal, et *logos*, langage, signe), espèce d'écriture idéographique où l'on peint l'objet même, et non un objet collatéral ou analogue. *Voy.* IDÉOGRAPHIE.

KYSTE (du grec *kystis*, vessie), espèce de poche ou de sac sans ouverture, ordinairement membraneux, se développant accidentellement dans une des cavités naturelles ou dans l'épaisseur des tissus organiques. Certains kystes sont mous et presque fluides; d'autres offrent une membrane peu différente du tissu cellulaire; dans d'autres cas, c'est une vraie cavité séreuse; plusieurs se rapprochent des membranes muqueuses; il en est enfin qui ont une ressemblance grossière avec la peau. Tous sont, d'ailleurs, susceptibles de devenir fibreux, cartilagineux, osseux. Les matières qu'ils renferment ne sont pas moins variables : on y trouve depuis la sérosité limpide jusqu'aux concrétions pierreures et crétacées; quelques-uns renferment des cancers, des hydatides, etc. Les uns sont intérieurs, et se forment dans les poumons, le foie, les reins, l'utérus, le cerveau, la moelle épinière; les autres sont extérieurs : tels sont les *loupes* et ces petits *orgeolets* que l'on voit aux paupieres. Les kystes sont généralement indolents. Le traitement varie selon la nature du kyste. En général, on doit tendre à vider la tumeur et à cicatriser les parois, ou bien il faut l'emporter avec l'instrument tranchant : pour le kyste des paupières, par exemple, il suffit de l'ouvrir avec le bistouri, puis d'expulser le bourbillon. *Voy.* LOUPE, HYDROPISIE, etc.

# L

L, consonne liquide de l'ordre des Linguales, est la 12e lettre de notre alphabet : c'est le *lambda* (λ, Λ) des Grecs. — Comme chiffre, λ' valait, chez les Grecs, 30; avec l'accent en bas (͵λ), 30,000; chez les Romains, L vaut 50, et avec une barre en dessus (L̄), 50,000. — Comme abréviation, les Latins employaient L pour *Lucius*, *Lares*, *Legio*, *Legatus*, *Lex*, *Libra;* LLS (*libra, libra, semis*) pour *sestertius.* LS, dans les diplômes, veut dire *locus sigilli*; *l. c.* ou *l. l.*, dans beaucoup de livres modernes, veut dire *loco citato* ou *loco laudato* (passage cité). En français, L majuscule s'emploie pour les prénoms *Louis*, *Lucien*, etc.; LL. AA., pour *Leurs Altesses*; LL. MM., pour *Leurs Majestés; l* minuscule veut dire lieue ou livre; *l. c.*, lieue carrée; *l. st.*, livre sterling. En Angleterre, on trouve L. pour lord; L.L., pour lord-lieutenant; LL. D., pour docteur ès lois civiles et ès lois ecclésiastiques. — Comme signe monétaire, L indiquait la monnaie frappée à Bayonne.

On nomme *l* mouillée une modification toute particulière qu'éprouve souvent la prononciation de la lettre *l* lorsqu'elle est placée après un *i.* Le plus souvent *l* mouillée est double (*billard*, *vieillesse*); quelquefois elle est simple (*ail, mil*). Le Portugais l'écrit constamment *lh*, et l'Espagnol *ll;* en italien, on écrit tour à tour *gl* devant un *i* (*egli*), et *gli* devant les autres voyelles (*maraviglie*, *svegliar*, etc.).

LA, note de musique formant le 6e degré de notre échelle musicale. Les Allemands et les Italiens l'appellent *a.* Cette note porte accord parfait mineur, et s'emploie en harmonie comme sixième degré de la gamme majeure d'*ut*, ou comme premier degré du relatif mineur de cette même gamme.

LABARUM, étendard que l'on portait à la guerre devant les empereurs romains depuis le triomphe du Christianisme. *V.* le *D. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LABBE ou STERCORAIRE, *Lestris*, genre de Palmipèdes-Longipennes, renferme des oiseaux à bec cylindrique, muni, à son extrémité, d'un onglet qui semble surajouté à la mandibule supérieure. Ces animaux, propres aux contrées glaciales, fréquentent nos côtes en hiver. Ils exercent une véritable tyrannie sur les Mouettes, les Sternes, les Fous et les Cormorans, qu'ils poursuivent à coups de bec pour leur faire dégorger leur proie et la leur enlever. Le *L. Catarracte*, qui est brun, avec un miroir blanc sur l'aile, est assez commun l'hiver sur nos côtes.

LABDACISME (de *lambda*, nom de la lettre L en grec). Ce mot désignait, chez les Grecs : 1° une prononciation vicieuse où le *l* prend la place du *r :* on dit aussi *Lallation; —* 2° la répétition trop fréquente de la lettre *l*, dans le style ou le langage.

LABDANUM, gomme-résine. *Voy.* LADANUM.

LABELLE (du latin *labellum*, cuvette), se dit, en Botanique, de la partie inférieure d'un périgone bilabié, et plus spécialement de l'enveloppe florale des Orchidées, qui est ordinairement concave comme une cuvette; d'où son nom.

LABEON (du latin *labeo*, qui a de grosses lèvres), genre de poissons Malacoptérygiens, famille des Cyprinoïdes, renferme des espèces exotiques à museau épais et charnu, portant un barbillon à l'angle de la mâchoire. La principale espèce est le *Labéon du Nil*, dont la chair est estimée des Arabes, et qui est le plus commun des poissons du Nil.

LABIAL (du latin *labium*, lèvre), se dit de tout ce qui a rapport aux lèvres.

En Anatomie, on nomme *Muscle labial* un muscle ovalaire placé autour de la bouche, dans l'épaisseur des lèvres, qui a pour fonction de rétrécir l'ouverture de la bouche, de rapprocher fortement les lèvres, et de porter en avant leurs bords libres, dans la succion; *Arteres labiales*, des artères qui naissent de la faciale, et qui se distinguent en supérieure et

inférieure, selon la lèvre où elles se distribuent; *Veines labiales*, des veines qui accompagnent les artères de même nom, et s'ouvrent dans la veine faciale; *Glandes labiales*, des cryptes muqueux, arrondis et saillants, situés sous la membrane muqueuse de la face interne des lèvres.

En Grammaire, on nomme *Labiales* celles des *consonnes* ou *articulations* qui sont formées par la juxtaposition ou le rapprochement des deux lèvres. On compte 5 consonnes labiales : P, B, F, V, M; les 4 premières sont des labiales *muettes*; la dernière est une labiale *liquide*. P, B, sont des labiales *simples*; F, V, des labiales *aspirées*.

LABIÉ, s'applique, en Zoologie, à plusieurs animaux remarquables par la grandeur, l'épaisseur ou la couleur de leurs lèvres : on dit, par exemple, *Ours labié;* et, en Botanique, à toute corolle monopétale divisée en deux lobes principaux, placés l'un au-dessus de l'autre comme deux *lèvres*, par exemple dans la Sauge, le Romarin, etc. *Voy.* LABIÉES.

LABIÉES, famille de plantes dicotylédones, une des plus naturelles du règne végétal, renferme des herbes et quelquefois des arbustes à tige carrée, à feuilles simples et opposées, à fleurs irrégulières, groupées aux aisselles des feuilles, en fascicules, et formant, par leur réunion, des épis ou des grappes rameuses : calice persistant, gamosépale, tantôt régulier, quinquédenté, tantôt irrégulier, oblique, courbe ou bilobé, avec des dents inégales; corolle gamopétale, tubuleuse et irrégulière, partagée en 2 *lèvres*, l'une supérieure et l'autre inférieure; étamines au nombre de 4 et didynames, dont quelquefois les deux plus courtes avortent; anthères biloculaires, à loges contiguës, quelquefois réunies en une seule, s'ouvrant longitudinalement. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne, est profondément quadrilobé, très-déprimé à son centre, d'où naît un style simple, surmonté d'un stigmate bifide; coupé en travers, l'ovaire offre 4 loges contenant chacune un ovule dressé. Le fruit se compose de 4 akènes monospermes, renfermes dans l'intérieur du calice, lequel persiste. Toutes les parties herbacées de ces plantes, les feuilles surtout, sont couvertes d'un grand nombre de petites glandes, qui sont les réservoirs des huiles essentielles auxquelles les Labiées doivent leur odeur et leurs propriétés stimulantes. De plus, toutes ces huiles contiennent du camphre, qui dans quelques-unes est en assez grande abondance pour pouvoir être extrait avec avantage.

D'après les travaux les plus récents et les plus complets, la famille des Labiées est subdivisée en 11 tribus : *Ocymoïdées*, *Menthoïdées*, *Monardées*, *Saturéinées*, *Mélissinées*, *Scutellarinées*, *Prostanthérées*, *Népétées*, *Stachydées*, *Prasiées*, *Ajugoïdées*. Cette famille renferme un grand nombre d'espèces usuelles, indigènes et exotiques, la plupart aromatiques. Les plus connues sont la *Sauge*, la *Menthe*, la *Lavande*, le *Romarin*, l'*Hysope*, la *Mélisse*, la *Germandrée*, le *Thym*, le *Serpolet*, la *Sarriette*, la *Marjolaine*, le *Basilic*, le *Patchouli*, etc.

LABORATOIRE (du latin *labor*, travail), local où le chimiste fait ses expériences et exécute ses opérations. Il doit être parfaitement éclairé et surtout aéré, et renfermer tous les instruments nécessaires, tels que fourneaux, alambics, cornues, matras, ballons, tubes et allonges de tout genre; cuves pneumatiques, éprouvettes, récipients, cloches, mortiers, creusets, capsules, coupelles, bassines, lampe à esprit-de-vin, lampe d'émailleur, chalumeaux, pipettes, électrophore, eudiomètre, supports, verres, fioles, flacons et bocaux divers, etc. *Voy.* ces mots.

LABOUR ou LABOURAGE (du latin *labor*, travail), action qui consiste à remuer et retourner la terre, pour nettoyer sa surface, pour l'ameublir et la rendre plus fertile. Il a pour effet que les racines des plantes pénètrent plus facilement en terre, et que l'eau, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, le carbone, s'y introduisent mieux. Le labour peut compenser jusqu'à certain point le défaut de fumure ou d'amendements, que, toutefois, il faut bien se garder de négliger. Il est surtout nécessaire dans les sols d'une compacité extrême; les terres légères, celles où domine le sable quartzeux, demandent moins de travail.

Il y a deux manières principales de cultiver la terre, l'une *à la bêche*, l'autre *à la charrue*. Le labour que l'on fait *à la bêche* est préférable à tout autre; mais il est trop lent et trop coûteux, et on ne l'emploie guère que pour la petite culture, notamment pour les jardins; dans les sols pierreux, la *fourche* remplace la *bêche*. Le *pic*, la *pioche*, la *houe*, sont employés pour la vigne. Les terres qui doivent recevoir les céréales sont attaquées soit avec le *scarificateur* ou l'*extirpateur*, s'il ne faut que diviser superficiellement la couche labourable; soit avec l'*araire* ou la *charrue*, s'il s'agit de fouiller plus profondément. Le labour *à la charrue*, qui est le *labour* proprement dit, est la méthode le plus généralement adoptée en France. Les attelages varient, pour le nombre et l'espèce des animaux, suivant la nature du sol et du climat : dans les départements du midi, le labour est fait par des bœufs ou des mulets; plus on approche du nord, plus les attelages de chevaux sont communs, et ils finissent par être les seuls.

Les époques des labours diffèrent suivant les sols et les récoltes désirées. Le labour a lieu à l'instant où la récolte vient d'être enlevée, lorsque la sécheresse n'a pas trop durci le sol : les alternatives de gelée et de dégel divisent les terres les plus compactes. Pour les blés dits *maïs*, au contraire, le labour a lieu aux approches du printemps. Les façons d'été détruisent énergiquement les mauvaises herbes. Généralement on donne deux labours avant le fumage et l'ensemencement : le premier doit être superficiel, et le second plus profond, afin de ramener de la terre du fond à la surface.

LABRADORITE (du *Labrador*, où cette roche a été découverte), espèce de Feldspath à reflets opalins, est un silicate d'alumine et de chaux sodique (3AlSi + [Ca, Na, K, Ma] Si³). Un des clivages de cette pierre offre le phénomène du chatoiement d'une manière remarquable.

LABRAX, LABRAX LUPUS, nom scientifique du *Bar commun*, ou *Loup de mer*. *Voy.* BAR.

LABRE (du latin *labrum*, lèvre, à cause de l'épaisseur de cet organe dans ces animaux), pièce de la bouche des insectes, représentant la lèvre supérieure. Le plus souvent le labre est plat; mais, dans les Hémiptères, il est conique, allongé; dans les Diptères, il forme une des soies du suçoir.

LABRE, *Labrus*, genre de poissons, type de la famille des Labroïdes, renferme des poissons de mer d'une forme élégante, d'une grande variété de couleur et d'une agilité remarquable. Ils abondent dans la Méditerranée et l'Océan. Leur chair est blanche, et offre une nourriture saine et agréable. L'espèce la plus commune et la plus remarquable est la *Vieille commune* ou *Perroquet de mer* (*L. Bergylta*), qui a le dos bleu, à reflets verdâtres, et le ventre nacré. Sa taille est de 35 à 50 centim. Cette espèce offre les variétés dites *Vieille rouge*, *V. jaune*, *V. verte :* cette dernière, qui habite les côtes de la Normandie et de la Bretagne, porte sur tout le corps un réseau de couleur orange sur un fond vert.

LABROIDES (du genre type *Labre*), famille de poissons Acanthoptérygiens, renferme des espèces que l'on reconnaît à leur corps oblong et couvert d'écailles, avec une seule épine dorsale, à leurs mâchoires garnies de dents, et à leurs lèvres charnues et souvent extensibles. Leurs formes sont élégantes et leur corps est paré d'écailles colorées des plus belles nuances. Cette famille renferme les genres

*Labre*, *Cossyphe*, *Sublet*, *Girelle*, *Gomphose*, *Razon*, *Novacule*, *Scare*, *Odax*, etc.

LABRUM, vase ou bassin de marbre élevé au-dessus du sol, dans les bains et dans les temples, et dont les Romains se servaient pour les ablutions. On en trouve fréquemment dans les ruines des monuments antiques. — Pièce de la bouche des insectes. *V.* LABRE.

LABYRINTHE, nom donné chez les anciens d'abord à des salles et galeries souterraines, à ramifications innombrables, puis à des édifices dans lesquels on voulut les imiter. L'antiquité compta plusieurs labyrinthes célèbres, notamment en Égypte et dans l'île de Crète. *Voy.* LABYRINTHE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Anatomie, le *Labyrinthe*, dit aussi *Oreille interne*, est l'ensemble des cavités flexueuses situées entre le tympan et le conduit auditif interne. Ces cavités, au nombre de cinq, sont le *vestibule*, les *trois canaux demi-circulaires* et le *limaçon*.

On nomme ainsi une coquille univalve du genre *Cadran*, dont la structure interne est compliquée.

LABYRINTHIFORMES, famille de poissons Acanthoptérygiens, ainsi nommés parce que les os qui environnent leurs branchies sont divisés en petits feuillets diversement contournés sur eux-mêmes et formant des cellules qui communiquent avec les branchies. A cette famille appartiennent l'*Anabas*, le *Polyacanthe*, l'*Osphromène*, etc.

LAC (du latin *lacus*, même sens), masse d'eau assez étendue et assez profonde, occupant une dépression de terrain. Certains grands lacs sont de véritables mers (mer Caspienne, mer d'Aral, etc.); quelques-uns, quoique d'une faible étendue, ont reçu le nom de *mer* (telle est la mer Morte ou lac Asphaltite). L'eau de la plupart des lacs proprement dits est douce. — Parmi les lacs, les uns sont sans communication avec la mer; les autres communiquent avec elle par des cours d'eau qui sortent de leur sein, soit qu'ils y aient pris naissance, soit qu'ils les traversent. — Les plus grands lacs connus sont dans l'Amérique du Nord (lacs Supérieur, Michigan, Ontario, Érié, etc.). Les pays qui offrent ensuite le plus grand nombre de lacs sont, en Europe, la Suisse (lacs Léman, de Constance, de Neuchatel, etc.); le nord de l'Italie (lac Majeur, de Come, de Garda, etc.); l'Écosse et l'Irlande, la Finlande et la partie de la Russie qui l'avoisine (lacs Onéga, Ladoga, Ilmen, Péipous); l'Asie centrale et la haute Asie (lac Baikal, Koukou-noor, mer d'Aral, etc.). La France offre très-peu de lacs et ils ont fort peu d'étendue : les plus importants sont ceux de Grand-Lieu (Loire-Inf.), de Saint-Pont (Jura), de Paladru (Isère).

LACÈRE (du latin *laceratus*, déchiré), se dit, en Botanique, des parties des plantes qui offrent des divisions irrégulières, semblables à des déchirures.

LACERON, plante. *Voy.* LAITERON.

LACERTIENS (du latin *lacerta*, lézard), famille de reptiles de l'ordre des Sauriens, a pour caractères : une langue mince, extensible, et terminée par deux filets, comme celle des couleuvres et des vipères; le corps allongé, la marche rapide, les pieds pourvus de cinq doigts armés d'ongles séparés et inégaux; les écailles disposées sous le ventre et autour de la queue par bandes transversales et parallèles. Cette famille renferme les genres *Lézard*, *Crocodilure*, *Salvator* (*Sauvegarde*), *Ameiva*, *Cnémidophore*, *Calosaure*, *Acanthodactyle*, etc.

LACET (du latin *laqueus*, cordon, nœud), cordon plat ou rond, de fil, de soie ou de coton, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, particulièrement les corsets, les bottines, les guêtres. La fabrication des lacets n'est pas sans importance; c'est une spécialité qui occupe plusieurs grandes maisons à Paris, à Saint-Étienne, à Saint-Chamond, à Lille, à Laigle, etc. Après que le cordon a été fabriqué, il est livré au *ferreur*, qui y adapte le bout en fer. Depuis quelques années, la mécanique a été appliquée au *ferrage* des lacets.

*Lacet* se dit aussi : 1° dans l'Art du Chasseur, des *lacs* ou filets avec lesquels on prend les perdrix, les lièvres, etc.; 2° dans la Marine, d'un bout de ligne qui sert à faire des tresses, à unir deux objets.

LACHESIS (nom de Parque), esp. de *Trigonocéphale*.

LACHNOLÈME (du grec *lakhnê*, laine, et *laimos*, gorge), *Lachnolemus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Labroïdes. Ils ressemblent aux Labres par leurs lèvres et leurs formes, mais s'en distinguent aisément aux prolongements flexibles de leurs premiers aiguillons dorsaux; leur pharynx offre une membrane veloutée qui leur a valu leur nom. L'espèce type est le *L. aigrette* (*L. aigula*), qu'on trouve aux Antilles, et dont la chair est blanche comme du lait et d'un goût délicieux.

LACINIÉ (en latin *laciniatus*, formé de *lacinia*, lanière), se dit, en Botanique, des feuilles, pétales, etc., qui sont découpées inégalement en longues lanières de forme irrégulière.

LACIS (de *lacs*). Ce mot qui, au propre, signifie une espèce de réseau de fil ou de soie, se dit, en Anatomie, de tout réseau formé par un entrecroisement de vaisseaux ou de nerfs. Ceux que forment les nerfs portent plus spécialement le nom de *Plexus*.

LACK (du pracrit *lakka*, cent mille), expression monétaire usitée dans l'Inde, se dit surtout en parlant des roupies. Un *lack de roupies* vaut 100,000 roupies, ou environ 250,000 fr. *Cent lacks* font un *crore* ou *koti*, c.-à-d. 25 millions de francs.

LACONISME (du grec *Lakôn*, habitant de la Laconie), manière de parler remarquable par la brièveté et l'énergie, propre aux anciens Spartiates. On en cite des exemples célèbres. Aux sommations de Xerxès qui lui demandait de rendre les armes, Léonidas répond : « Viens les prendre. » Une mère, en remettant le bouclier à son fils qui part pour la guerre, lui dit pour toute recommandation et pour tout adieu : « Dessus ou dessous. » On connaît dans le même genre beaucoup d'autres mots célèbres qui n'appartiennent pas à des Spartiates : le *Frappe, mais écoute*, de Thémistocle; le *Delenda Carthago* de Caton; le *Veni, vidi, vici* de César; le *Si non, non*, des Aragonais; la réponse *Sint ut sunt, aut non sint*, du P. Ricci, dernier général des Jésuites.

Le laconisme est surtout de mise pour les proverbes, les sentences, les devises armoriales, les inscriptions monumentales; son écueil est l'obscurité.

LACRYMA-CHRISTI (c.-à-d. en latin *larme du Christ*), célèbre vin muscat d'Italie, provient des vignes cultivées au pied du Vésuve et à une certaine hauteur sur le sol volcanique. Il tire, dit-on, son nom de ce que la grappe, avant la pression, laisse échapper des gouttelettes qui ressemblent à des larmes. Ce vin a un arome des plus suaves, mêlé d'une certaine amertume; il y en a de rouge et de blanc. On en récolte fort peu chaque année. Du reste, les mêmes parages fournissent deux autres vins, fort bons aussi, mais très-distincts, l'un muscat jaune, l'autre dit *vin grec*, que l'on vend également comme *vin de Lacryma-Christi*.

LACRYMAL (APPAREIL), du latin *lacryma*, larme. Chez l'homme, cet appareil se compose de divers organes, savoir : 1° les *glandes lacrymales*, situées à la partie supérieure, antérieure et externe de l'orbite; leur volume approche de celui d'une amande; il en sort sept ou huit conduits excréteurs, très-fins, qui s'ouvrent sur la surface interne de la paupière supérieure, et d'où suintent les larmes; 2° les *points lacrymaux supérieur* et *inférieur*, placés à chaque paupière vers l'angle externe de l'œil : ce sont les orifices toujours béants des deux *conduits lacrymaux*; 3° le *sac lacrymal*, dans lequel vont aboutir ces conduits : c'est une petite poche membraneuse oblongue, située dans la gouttière lacrymale; cette

poche se termine supérieurement en cul de sac et se continue inférieurement avec le *canal lacrymal*, qui s'ouvre dans le méat inférieur des fosses nasales.

Chez les Mammifères, l'appareil lacrymal diffère peu de celui de l'homme ; il est à peine apparent chez les Oiseaux ; il n'existe plus chez les Poissons et les animaux inférieurs.

*Fistule lacrymale*, ouverture anormale qui permet aux larmes de s'écouler hors de leurs voies ordinaires. Elle est *interne* ou *externe* suivant qu'elle s'ouvre dans le nez, dans l'œil, ou bien que son orifice est situé en dehors de l'œil, au devant du sac lacrymal. Après avoir combattu les causes générales qui peuvent avoir occasionné la maladie, on peut, si la fistule est simple, obtenir la guérison par un traitement antiphlogistique et révulsif : des saignées locales, pratiquées sur la tumeur ou aux environs, et répétées plusieurs fois à quelques jours d'intervalle, des topiques émollients, l'inspiration par les narines de vapeurs de même nature, l'usage des purgatifs, des bains de pieds, des bains généraux, ont souvent suffi. En cas d'insuccès, il ne reste plus que deux moyens : ou rendre aux larmes leur voie normale d'écoulement en dilatant cette voie à l'aide de corps dont on augmente graduellement le volume, ou bien leur ouvrir une route artificielle pour parvenir dans la narine : c'est ce qu'on appelle faire l'*opération de la fistule lacrymale.*

*Tumeur lacrymale*, tumeur qui résulte de la distension du sac lacrymal par les larmes, soit pures, soit mêlées de mucosités ou de matière purulente. Toute cause propre à entretenir une irritation habituelle et chronique de l'œil, des paupières ou de la membrane pituitaire, peut déterminer une tumeur lacrymale. La maladie est caractérisée par de l'empâtement, de la tuméfaction, avec larmoiement. Au début, la petite tumeur peut se vider facilement par la simple pression ; plus tard, il y a plus de difficulté. Souvent le sac semble transformé en un kyste complet, état que l'on a appelé *hydropisie du sac lacrymal.* Enfin la tumeur s'enflamme et offre l'aspect d'un phlegmon aigu auquel succède définitivement une fistule lacrymale. *Voy.* ci-dessus.

*Os lacrymal. Voy.* UNGUIS.

LACRYMATOIRE (du latin *lacryma*, larme), nom donné à des vases ou fioles, soit de verre, soit de terre, qu'on a souvent trouvés dans les tombeaux des anciens. On a cru longtemps que ces objets funèbres servaient à recueillir les larmes des parents ou des pleureuses ; il est prouvé aujourd'hui que les lacrymatoires contenaient les baumes dont on arrosait les bûchers, ou la cendre des morts. Beaucoup de ces vases se voient dans les musées.

LACS (du latin *laqueus*, cordon, corde), cordon délié. Il se dit surtout des nœuds coulants, faits avec de la corde ou du crin, dont on se sert pour prendre les oiseaux, les lièvres ou autre petit gibier.

Dans les métiers à tisser les étoffes façonnées, on appelle *lacs* des cordes disposées pour supporter des fils forts qui remplacent les lisses employées dans les métiers à tisser les autres étoffes.

LACTAIRE, *Lactarius*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, appelé vulgairement *Pêche-lait*, à cause de la blancheur et de la délicatesse de sa chair. Ce poisson a aux deux mâchoires des dents en velours ras. Il est argenté, avec une teinte verdâtre sur le dos, et a 25 centimètres de long. On le pêche toute l'année dans la rade de Pondichéry.

LACTATES, sels composés d'acide lactique et d'une base. *Voy.* LACTIQUE (ACIDE).

LACTATION (de *lac*, lait), se dit et de la sécrétion au moyen de laquelle le lait se forme dans les mamelles, et de l'allaitement. *Voy.* ALLAITEMENT.

LACTÉ (de *lac*, lait), qui concerne le lait.

*Diète lactée*, régime dans lequel les malades ne se nourrissent que de lait pur ou uni seulement au pain et à quelques farineux.

*Vaisseaux lactés*, vaisseaux qui pompent le chyle à la surface des intestins, sont ainsi appelés à cause de la couleur blanche et laiteuse de ce fluide.

*Voie lactée. Voy.* VOIE LACTÉE.

LACTESCENT ou LAITEUX, se dit, en Botanique, des plantes qui contiennent un suc laiteux, telles que l'Euphorbe, la Laitue vireuse, etc.

LACTIFÈRE (de *lac*, lait, et *fero*, porter), se dit, en Anatomie, des vaisseaux ou conduits qui conduisent le lait au dehors.

LACTINE ou SUCRE DE LAIT. *Voy.* SUCRE DE LAIT.

LACTIQUE (ACIDE), acide organique qui se produit dans le lait quand il s'aigrit à l'air, par l'effet d'une transformation chimique de la matière sucrée contenue dans ce liquide. On le trouve aussi dans le suc fermenté des betteraves et des navets, dans la choucroute, les extraits fermentés du riz et de la noix vomique, la chair des animaux récemment tués, le suc gastrique, le blanc d'œuf, l'eau sure des amidonniers, etc. Il se présente à l'état d'un liquide incolore, sirupeux, sans odeur, et d'une saveur extrêmement acide ; il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^6H^5O^5HO$). Il attire l'humidité de l'air, et se dissout en toutes proportions dans l'eau et l'esprit-de-vin. Il se combine avec les bases et forme avec elles des *lactates.* Deux gouttes d'acide lactique versées dans une centaine de grammes de lait en ébullition le coagulent immédiatement. On obtient l'acide lactique en laissant le lait s'aigrir à l'air ; on sature l'acide ainsi produit par du bicarbonate de soude, on abandonne de nouveau, on sature une seconde fois, et l'on réitère ces opérations jusqu'à ce que tout le sucre du lait soit transformé ; on fait ensuite bouillir pour séparer le caséum, on concentre le lactate de soude qu'on sépare par le filtre, et, après avoir dissous ce sel dans l'alcool, on le décompose par l'acide sulfurique, qui met l'acide lactique en liberté. On emploie aussi la choucroute à la préparation de l'acide lactique. — Les médecins prescrivent l'acide lactique sous forme de limonade ou de tablettes, dans les cas d'affaiblissement des organes digestifs. Les pilules de *lactate de fer* sont souvent employées dans le traitement des maladies anémiques et chlorotiques. — L'acide lactique a été découvert en 1780 par Schéele, dans le petit-lait.

LACTOMÈTRE. *Voy.* PÈSE-LAIT.

LACTOSE. *Voy.* SUCRE DE LAIT.

LACTUCA, nom latin du genre *Laitue.*

LACTUCARIUM, dit aussi *Suc de Laitue*, *Thridace*, suc fourni par différentes espèces de laitues, telles que la *Laitue cultivée*, la *L. vireuse*, etc. Ce suc s'obtient de deux manières : 1° au moyen d'incisions faites aux tiges ; 2° en pilant dans un mortier toute la plante, et en recueillant le suc, que l'on fait ensuite sécher à l'étuve. Ce suc a l'odeur et la saveur de l'opium, dont il partage les propriétés narcotiques, quoiqu'à un degré plus faible. Celui de la laitue vireuse a une odeur plus forte et des propriétés plus énergiques que celui de la laitue cultivée. M. Aubergier, de Clermont-Ferrand, vient de substituer aux deux espèces employées jusqu'ici la *Lactuca altissima*, qui jouit des mêmes propriétés que la laitue vireuse, et qui, atteignant jusqu'à 2 m. de hauteur, fournit plus de suc que toutes les autres.

LACUNE (du latin *lacuna*). En Anatomie, on donne ce nom à l'ouverture excrétoire des cryptes ou follicules qui entrent dans la composition des membranes muqueuses, lorsque plusieurs de ces follicules se réunissent par leur ouverture et forment un petit canal commun ; ainsi, on dit les *lacunes du rectum*, pour désigner des orifices excrétoires que l'on remarque à la partie inférieure de la surface interne du rectum.

En Botanique, on appelle *lacunes* des cavités plei-

nes d'air qu'on trouve dans le tissu cellulaire de certaines plantes, notamment des plantes aquatiques.

LACUSTRE ou LACUSTRAL (du latin *lacus*, lac), se dit, en Histoire naturelle, des plantes et des animaux qui croissent ou qui vivent autour des grands lacs et des grands étangs, ou dans leurs eaux mêmes.

En Géologie, on appelle *Terrains lacustres* certaines couches du sol qui paraissent avoir été ensevelies sous les eaux douces.

LADANUM (de son nom arabe *ladan* ou *ledan*), dit aussi par corruption *Labdanum*, gomme-résine, d'une odeur fort agréable, que l'on trouve dans les officines en grandes masses molles ou en magdaléons durs et tortillés. On la retire de plusieurs espèces du genre *Cistus*, telles que le *C. ladaniferus*, le *C. Ledon*, le *C. creticus*, qui croît en Arabie, en Syrie, en Crète, en Italie, en Provence, et d'où elle suinte naturellement. La récolte se fait au moyen de peignes en bois ou de fouets à doubles courroies que l'on agite sur le végétal, et qui se chargent de la matière résineuse qu'il sécrète. On en distingue deux espèces : le *L. vrai*, d'odeur très-forte et de saveur âcre, en masses homogènes; il ne sort guère des lieux où on le récolte; et le *L. in tortis*, d'odeur faible et agréable, qu'on vend *tortillé* ou tourné en spirale : c'est un composé impur dans lequel les gens du pays font entrer une terre ferrugineuse. Le *L. vrai* a des propriétés excitantes et toniques : on l'employait autrefois en Médecine comme stimulant, dans les engorgements froids des viscères, dans les ulcères intérieurs, etc. Le second entre dans la composition des clous odorants et des pastilles odorantes.

LADRERIE (de *Ladre*, corruption de *Lazare*, nom du pauvre lépreux dont il est parlé dans l'Évangile de S. Luc), nom vulgaire de la *Lèpre*. *Voy.* ce mot.

Au moyen âge, on nommait *ladreries* les léproseries ou hôpitaux destinés au traitement de la lèpre, parce qu'ils étaient sous l'invocation de S. Lazare (vulgairement *S. Ladre*). *Voy.* LÈPRE et MALADRERIE.

On donne aussi le nom de *ladrerie* à une maladie particulière aux porcs, espèce de scrofule caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire et le lard, de nombreuses hydatides, qui y forment de petits boutons blancs ou bleuâtres. On la guérit par l'emploi de remèdes excitants et fortifiants.

LADY (prononcez à peu près *lédi*), titre donné, en Angleterre, aux femmes de haut rang. Il appartient de droit aujourd'hui, non-seulement à la femme d'un lord, mais à celle d'un baronnet et même d'un simple chevalier (*knight* ou *squire*), et de plus aux filles de duc et de comte, même quand elles ne sont pas encore mariées. On le donne souvent, mais par simple courtoisie, à toutes les femmes qui font partie de la bonne société. Quand on interpelle la personne, on dit *mylady*.

LÆMODIPODES (du grec *laimos*, gorge, *dis*, deux, et *pous*, *podos*, pied, c.-à-d. qui a les deux pattes de devant insérées sous la gorge), 4e ordre des Crustacés, renferme des animaux à corps cylindrique ou déprimé, à tête très-petite, munie de 4 antennes; à 5 ou 7 paires de pattes dont la première est, en général, fixée à la tête. L'abdomen est très-petit et à peine visible. A cet ordre appartient le *Cyame*, ou *Pou de la Baleine*. *Voy.* CYSTIBRANCHES.

LÆTARE, le 4e dimanche du Carême, est ainsi nommé des mots *Lætare, Jerusalem!* (Réjouis-toi, Jérusalem, etc.), par lesquels débute l'introït de la messe de ce jour.

LAGERSTROEMIE (d'un nom propre), *Lagerstrœmia*, genre de la famille des Salicariées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à rameaux tétragones, à feuilles opposées, à fleurs pourpres ou blanches, disposées en panicules ou en grappes. Ces plantes croissent dans l'Asie tropicale. Toutes les espèces sont recherchées des horticulteurs comme plantes d'ornement. Les principales sont la *L. de l'Inde*, arbrisseau de 2 m., à fleurs d'un rouge éclatant, et la *L. de la Reine*, à fleurs rose pâle.

LAGET, *Lagetta*, genre de la famille des Daphnoïdées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles entières, à fleurs terminales en épis ou en grappes. Ces fleurs, hermaphrodites ou dioïques, présentent un calice coloré, quadrifide, contenant 8 étamines et un ovaire uniloculaire. Le fruit est un drupe à une ou trois coques. Ces plantes croissent dans l'Amérique tropicale. L'espèce type est le *Laget dentelle* (*Lagetta lintearia*), vulgairement *Bois dentelle*, arbrisseau de 4 à 6 m., à bois jaunâtre, et dont les couches corticales, détachées les unes des autres, forment un réseau blanc, analogue à de la dentelle : on en fait des vêtements, des nattes, des cordes, etc.

LAGOMYS (du grec *lagôs*, lièvre, et *mys*, rat), genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, voisin du genre Lièvre, dont il se distingue par l'absence complète de la queue, le museau proéminent, les oreilles petites et arrondies, et les jambes de devant égales à celles de derrière. Ils vivent, le jour, dans les terriers qu'ils se creusent, et n'en sortent guère que pendant la nuit. Ils habitent la Sibérie. On en connaît trois espèces : le *Pika* (*Lepus alpinus*), qui est d'un roux jaunâtre; l'*Ogoton* (*Lepus ogotona*), d'un gris pâle; et le *Sulgan* (*Lepus pusillus*), d'un gris brun, et le plus petit de tous.

LAGONI, nom donné par les Italiens à des mares d'eau noirâtre, bouillante, que traversent avec beaucoup de force et de bruit des vapeurs aqueuses, hydro-sulfureuses ou même bitumineuses. Les plus célèbres sont les *Lagoni* de *Monte Rotondi*, *Castel-Nuovo*, *Monte Cerboli*, *Serrazano*, *Sasso*, tous en Toscane. On en retire de l'acide borique.

LAGOPE (de *lagôs*, lièvre, et *pous*, pied), *Lagopus*, espèce de *Trèfle* dont l'épi de fleurs, un peu velu, rappelle la patte du lièvre. — *Voy.* LAGOPÈDE.

LAGOPÈDE (du grec *lagôs*, lièvre, et du latin *pes*, *pedis*, pied), *Lagopus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, famille des Tétras, doit son nom aux plumes qui recouvrent ses tarses et ses doigts, ce qui donne à ses pieds quelque similitude avec ceux du lièvre. L'hiver, leur plumage est blanc. Cet oiseaux habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique, et se tiennent sur les cimes neigeuses des montagnes, qu'ils ne quittent que pour venir enlever dans les plaines les végétaux dont ils se nourrissent. Leur chair est fort recherchée. Le *L. Ptarmigan* (*L. mutus*), dont le plumage d'été est fauve, vermiculé de noir, habite les Alpes et les Pyrénées, d'où il est apporté en assez grand nombre sur les marchés.

LAGOPHTHALMIE (du grec *lagôs*, lièvre, et *ophthalmos*, œil), disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui est tellement retirée qu'elle ne peut recouvrir le globe de l'œil pendant le sommeil. Ce nom lui vient de ce qu'on a prétendu que les lièvres dorment les yeux ouverts.

LAGOSTOME (du grec *lagôs*, lièvre, et *stoma*, bouche), nom scientifique de la difformité vulgairement appelée *Bec de lièvre*. *Voy.* ce mot.

LAGOTHRIX (du grec *lagôs*, lièvre, et *thrix*, poil), genre de Quadrumanes de la famille des Singes américains, renferme des animaux à tête arrondie, à pelage doux, presque laineux, et qui habitent par bandes les forêts de l'Amérique méridionale. L'espèce la plus connue est le *L. de Humboldt*, qui a près d'un mètre de hauteur et le pelage gris. Cette espèce habite les bords du Rio-Guaviare.

LAGOTIS (du grec *lagôs*, lièvre, et *ous*, *otos*, oreille), genre de Mammifères rongeurs, plus connu aujourd'hui sous le nom d'*Hélamys*. *Voy.* ce mot.

LAGUNES (du latin *lacus*, lac), canaux ou masses d'eau que laissent entre eux, soit les bancs de sable, soit les îlots nombreux formés au bord de la mer, à l'embouchure de certains fleuves qui charrient beaucoup de limon. La Hollande compte beau-

coup de lagunes. Les *Frische-Haf* et *Kurische-Haf*, sur la Baltique, doivent être considérés comme tels. Mais les lagunes les plus célèbres sont celles de Venise. Ce sont de petites baies séparées de la mer par des barrages naturels, dits *lidos*, et qui forment comme autant de petits ports.

LAI (en allemand *lied*, chant), petite pièce de poésie lyrique, d'un genre mélancolique, appartenant à notre littérature du moyen âge. On distingue le *lai breton* et le *lai français*.

Le premier, dont on ne connaît pas bien le rhythme et la coupe, florissait surtout du VIIIe aux XIe et XIIe siècles; l'on a même prétendu qu'il date des anciens Gaulois. Beaucoup de vieux romans et de légendes ont été traduits de lais bretons (tels sont Gorion, Tristan, Lancelot, etc., et ceux que M. Francisque Michel a récemment publiés, rendus en vieux vers français). On les chantait en s'accompagnant de la harpe.

Le lai français date, au plus tôt, du XIIe siècle : il fut en grande vogue aux XIIIe et XIVe, et au commencement du suivant. Christine de Pisan, Machaut, Froissart, Eustache Deschamps, Marie de France, ont été les plus célèbres auteurs en ce genre. Leurs lais traitaient particulièrement de sujets graves et tristes, ou de quelque moralité. Le rhythme et la coupe de ces sortes de poëmes ont beaucoup varié. Généralement, au XIVe siècle, le lai était de 24 stances, chacune de 4, 6, 8 ou 12 vers, sur deux rimes au plus. Si toutes les rimes étaient semblables, c'était le *lai* proprement dit; dans le cas contraire, c'était un *virelai*. Souvent les vers du poëme étaient coupés de deux en deux par un vers plus petit, qui n'avait ordinairement que deux syllabes. On peut consulter sur les lais un travail important de F. Wolf (*über die Lais*, etc., Heidelberg, 1841, in-8).

LAI, pour LAIC (du latin *laicus*, laique). Dans les monastères, on appelait *Frère lai* un frère servant, non engagé dans les ordres sacrés; *Moine lai*, un laique ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye à nomination royale, pour y être entretenu.

On appelait autrefois *Cour laie* la justice temporelle et séculière, par opposition à la justice ecclésiastique; *Conseiller lai*, un conseiller qui n'avait point de cléricature; *Patron lai*, un laïque qui avait fondé quelque bénéfice avec réserve de patronage.

LAICHE, *Carex*, genre de plantes de la famille des Cypéracées, se compose d'herbes trisannuelles, à tiges triangulaires, à feuilles graminoïdes, souvent tranchantes sur les bords; à fleurs unisexuées, réunies en épis et présentant, les mâles, des étamines, et les femelles, un seul pistil, enveloppé d'un petit sac ovoïde appelé *utricule* ou *perigynium*. Ces plantes croissent, pour la plupart, dans les lieux humides et marécageux, et ne donnent qu'un fourrage grossier, nuisible même aux moutons : aussi ne les recueille-t-on, en général, que pour faire de la litière et du fumier. Les grandes espèces servent à faire des nattes et des paillassons. Quelques-unes cependant sont, à cause de leur rhizome traçant, utilisées pour soutenir les terrains mouvants : tel est le *Carex arenaria*. La racine de cette plante est aussi employée, surtout en Allemagne, comme sudorifique, et prend de là le nom de *Salsepareille d'Allemagne*.

LAIE, femelle du SANGLIER.

Le mot *Laie, Laye*, a signifié autrefois *bois, taillis :* de là le nom de *Saint-Germain-en-Laye* (c'est-à-dire dans la forêt). — On nomme encore ainsi en style forestier une route étroite percée dans une forêt, ou pratiquée par l'arpenteur autour d'un canton de bois destiné à être vendu.

LAINE (du latin *lana*), sorte de poil qui recouvre certains animaux, notamment ceux de la race ovine, qui prennent de là le nom de *bêtes à laine*. Chacun de ces poils est lui-même formé de plusieurs filaments réunis sous une même enveloppe épidermoïde, et partant tous d'un bulbe situé dans l'épaisseur du derme. Chimiquement, ces poils sont formés d'un mucus semblable à celui des cheveux, et d'une petite quantité d'huile à laquelle ils doivent leur souplesse et leur élasticité. — On nomme *Laines de toison*, celles qui ont été enlevées sur l'animal vivant; *L. mortes*, celles qui ont été prises sur l'animal mort; *L. en suint*, et *Surges*, celles qui n'ont point encore passé au lavage; *L. peignées*, celles qui ont été cardées.

La laine donne lieu à une foule de travaux. Le premier est la *tonte*. Vient ensuite le *lavage*, dont le but est de débarrasser la laine des matières grasses : on lave d'abord à froid pour enlever le suint; le surge ne part qu'à l'eau chaude et par un second lavage, qu'on appelle *lavage marchand*, parce que ce dernier n'est ordinairement fait que par le marchand de laines. Après cette opération, les laines sont triées et assorties, puis livrées au fabricant. Ce dernier, après avoir fait subir à la laine un *dégraissage* à fond à l'aide de divers agents, la carde, la file, la teint, la tisse, la feutre, etc. On cardait jadis à la main avec la carde ordinaire, dont on obtenait de petits boudins, qu'ensuite la fileuse présentait à la broche d'un rouet; le *cardage*, maintenant, n'a plus lieu qu'à la mécanique, et comprend trois opérations distinctes, au bout desquelles la laine sort en nappes, qui sont ensuite réduites en loquettes prêtes à être filées. Le *filage* lui-même se fait presque partout aujourd'hui à la mécanique (pour les procédés employés à ces opérations, *Voy.* FILATURE et CARDAGE). Celles des laines filées que l'on ne veut pas employer blanches passent à la teinture. Ces opérations préliminaires terminées, on s'occupe de former les tissus de laine. Ces tissus se divisent en quatre grandes classes : 1° les *draps* et *couvertures*, avec les *feutres;* 2° les *tapis* et les *châles;* 3° les *étoffes*, ou *tissus proprement dits;* 4° les *tricots*. *Voy.* ces mots.

L'industrie des laines date d'un temps immémorial. Très-longtemps elle a été dans l'enfance; mais depuis un siècle elle a pris un essor prodigieux, tant pour la multiplicité que pour la beauté des produits. On a porté à la production des laines des soins inconnus jadis : la France a introduit chez elle la race mérinos, qu'elle a même améliorée; elle a aussi importé la chèvre du Thibet, et l'on s'occupe d'acclimater le lama, la vigogne. En même temps, les machines se substituaient aux anciens procédés, en Angleterre d'abord, puis en France (de 1809 à 1812 pour le cardage, en 1825 pour le filage).

Pour la finesse des draps, la beauté des étoffes de fantaisie, nul pays n'égale la France : l'Allemagne (notamment la Saxe et la Silésie) et l'Angleterre viennent ensuite. La production de la laine en France est d'environ 50 millions de kilogr. Nous en importons en outre pour plus de 10 millions de francs.

LAIQUE ou LAÏC (en grec *laïkos*, formé de *laos*, peuple), se dit de tout homme ou de toute chose qui n'est point ecclésiastique ou qui n'appartient point à l'Église. Quiconque n'est point engagé dans la cléricature ou dans les ordres est *laïque;* les *biens laïques* sont ceux qui ne font pas partie de la dotation de l'Eglise. *Voy.* LAI.

LAIS (du verbe *laisser*). Ce mot désigne les additions que la mer, les fleuves et les rivières forment, par alluvion, aux propriétés riveraines. *Lais* est opposé à *Relais*, qui signifie les terrains que la mer, les fleuves et les rivières abandonnent insensiblement en se retirant. Les *lais* et *relais* de la mer font partie du domaine public; ceux des rivières appartiennent aux propriétaires riverains.

Dans les Eaux et Forêts, on appelle *lais* un jeune baliveau de l'âge du bois, qu'on *laisse* quand on coupe le taillis, afin qu'il devienne haute futaie.

LAIT (en latin *lac*), liquide sécrété par les glandes mammaires des femelles des animaux mammifères, et destiné à nourrir leurs petits. Il est, en

général, blanc, opaque, d'une légère odeur particulière, d'une saveur sucrée et agréable, et un peu plus pesant que l'eau. Il est essentiellement formé d'eau, tenant en dissolution ou à l'état d'émulsion une matière sucrée (*sucre de lait* ou *lactine*), du beurre, du caséum et certains sels. Il résulte des expériences microscopiques faites par M. Donné qu'il est composé de globules sphériques d'autant plus abondants que le lait est plus riche en parties solides. Le lait offre des différences souvent assez tranchées, non-seulement pour chaque espèce d'animal, mais encore pour chaque individu, à raison des climats, des saisons, de l'exercice, du genre d'alimentation, de l'état de santé, et d'une foule d'autres circonstances susceptibles d'influencer le physique ou le moral. Le chagrin, la colère, la peur, peuvent en arrêter subitement la sécrétion. L'odeur âcre de l'ail et de l'oignon, celle du chou et du navet, l'amertume de l'absinthe, le parfum des fleurs passent dans le lait; les gousses de pois verts lui donnent un goût particulier; certaines matières tinctoriales, telles que la garance, l'indigo, le safran, peuvent en modifier la teinte. La fatigue rend le lait plus aqueux, mais, en même temps, plus riche en beurre. — Dans les premiers jours de la délivrance, aussi bien chez les femelles d'animaux que chez la femme, le lait est visqueux et filant : il porte alors le nom de *colostrum* (*Voy.* ce mot). Dans quelques cas pathologiques, le lait contient du sang ou du pus : il est alors malsain.

Abandonné au repos dans un lieu frais et tranquille, au contact de l'air, le lait se couvre bientôt d'une couche jaunâtre, onctueuse, et épaisse qu'on appelle la *crème*. Si au lait écrémé on ajoute de la présure, ou si on le laisse en repos pendant un certain temps, il s'y produit un coagulum blanc, d'une matière solide, connue sous les noms de *caillé* ou de *caséum;* le liquide jaunâtre dans lequel ce coagulum est délayé s'appelle le *sérum* ou *petit-lait*.

C'est par l'effet de l'*acide lactique* qui s'y forme que le lait se caille spontanément en séjournant à l'air; l'esprit-de-vin, les acides et un grand nombre de sels en déterminent plus rapidement la coagulation. Les fleurs de l'artichaut, du cardon, de la plupart des chardons, de la grassette, du caille-lait, produisent le même effet, par l'acide qu'elles renferment, et sont employées, en guise de présure, dans certaines localités. Les alcalis font disparaître le coagulum formé par les acides; aussi les laitiers ajoutent-ils quelquefois un peu de bicarbonate de soude pour empêcher le lait de tourner en bouillant, comme cela arrive souvent pendant les chaleurs de l'été ou par les temps d'orage.

On peut conserver le lait, d'après le procédé d'Appert, en l'enfermant, après l'avoir écrémé, dans des boîtes de fer-blanc pleines, bien bouchées et privées d'air, dans lesquelles il a subi une chaleur de 100° pendant deux heures : ces *conserves de lait* sont en usage dans la Marine. Selon un autre procédé dû à M. de Lignac (1849), on évapore le lait, préalablement sucré, sur une bassine large, chauffée au bain-marie à une température qui n'excède jamais 100°; lorsqu'il a la consistance du miel, on l'enferme dans des boîtes en fer-blanc, que l'on soumet, remplies et soudées, à l'ébullition. Pour obtenir le lait normal *révivifié*, on y ajoute une quantité d'eau égale à 4 fois le poids de la conserve, et l'on porte à l'ébullition.

Les marchands altèrent souvent la qualité du lait en l'étendant d'eau après en avoir enlevé la crème : on reconnaît aisément cette fraude à l'aide d'aréomètres d'une graduation particulière, appelés *pèse-lait* (*V.* ce mot) : la densité du lait pur varie entre 1,029 et 1,033; celle du lait écrémé, qui est toujours plus forte, va de 1,033 à 1,037. On vérifie aussi la qualité du lait en l'abandonnant dans une éprouvette graduée dite *crémomètre*, et en observant la hauteur de la couche de crème qu'il fournit par le repos.

Outre qu'il est la nourriture naturelle des nouveau-nés, le *lait* est pour l'homme à tous les âges un aliment précieux : on en fait un usage quotidien en le prenant soit seul, soit associé à quelque autre substance, comme le chocolat, le café, le thé, ou mêlé au riz ou à diverses pâtes. Dans nos pays, on se sert surtout du *lait de vache :* il fournit nos excellents beurres et la plupart de nos fromages. Viennent ensuite le *lait de chèvre* et celui *de brebis*. ce dernier sert particulièrement à la fabrication de divers fromages, notamment à celle du fromage de Roquefort. Le *lait de la femme* est moins consistant que le lait de vache, moins pourvu de caséum, mais il est un des plus riches en matière grasse et en sucre.

Les médecins prescrivent l'usage du lait, et particulièrement celui du *lait d'ânesse*, dans les affections de la poitrine, des voies digestives et de la vessie : le lait d'ânesse est à peu près de la même densité que le lait de vache; il renferme moins de beurre et beaucoup plus de sucre de lait, ce à quoi il faut attribuer la plupart de ses propriétés médicales. On ordonne aussi le lait comme adoucissant dans les maladies de la peau, et, en général, dans les affections chroniques accompagnées de beaucoup d'irritabilité; il a été surtout préconisé contre la goutte et le rhumatisme. Il agit comme antidote ou tout au moins comme adoucissant dans les cas d'empoisonnement par les substances corrosives.

On a donné vulgairement le nom d'*Anti-laiteux* à des remèdes qu'on prétend propres à diminuer la sécrétion du lait ou à guérir les maladies dites *laiteuses :* telles sont la menthe, la racine de canne de Provence, l'infusion de fleurs de pervenche, etc. Le Codex donne la formule d'un élixir antilaiteux, dit *Élixir américain de Courcelles*.

*Lait d'amandes. Voy.* ÉMULSION.

*Lait de beurre*, résidu de la préparation du beurre.

*Lait bleu*, coloration bleuâtre du lait : c'est une altération dont la cause est encore inconnue.

*Lait de chaux*, eau blanche et trouble que l'on prépare en délayant dans l'eau une assez grande quantité de chaux : la chaux y reste en suspension; c'est ce qui la distingue de la simple *eau de chaux*. On l'emploie comme désinfectant dans les prisons et les hôpitaux. On s'en sert aussi dans une foule de préparations et d'opérations manufacturières : ainsi, c'est avec un lait de chaux que l'on défèque le jus des betteraves à sucre, etc.

*Lait de poule*, émulsion qu'on prépare en battant un jaune d'œuf avec de l'eau chaude et du sucre, et aromatisant avec de l'eau de fleurs d'oranger. On conseille le lait de poule dans les cas de rhume, de mal de gorge; il faut le prendre bien chaud.

*Lait répandu* ou *épanché*. Le vulgaire désigne sous ce nom une prétendue aberration ou déviation du lait, à laquelle il attribue la plupart des maladies qui surviennent après les couches.

*Lait de soufre*, nom donné autrefois à une liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfhydrate par un acide.

*Lait végétal*, liqueur blanche et émulsive que contiennent un grand nombre de plantes, telles que les Papavéracées, les Campanulacées, les Chicoracées, etc. Quelques-uns de ces laits se rapprochent du lait de vache quant à leurs propriétés, quoiqu'ils en diffèrent beaucoup par la composition : tel est celui du *Galactodendron*, arbre de Caracas, qu'on appelle vulgairement *Arbre à la vache*.

*Lait virginal*, préparation cosmétique. On y faisait entrer autrefois le baume du Pérou, le storax, l'ambre et la civette. On le prépare aujourd'hui en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau commune, jusqu'à ce que la liqueur soit parfaitement blanche. Son nom vient de sa couleur laiteuse et de l'usage qu'on en fait pour conserver la fraîcheur du teint. Ce cosmétique

a l'inconvénient de dessécher la peau, et d'y laisser un enduit résineux qui en bouche les pores. — On a aussi donné le nom de *lait virginal* à un liquide blanc qui n'était autre chose que de l'eau végéto-minérale, ou de l'extrait de Saturne, étendu d'eau.

On nomme vulgairement *Lait d'âne*, le Laiteron; *L. battu*, la Fumeterre; *L. de couleuvre*, le Réveille-matin; *L. doré*, l'Agaric délicieux; *L. de sainte Marie*, le Chardon-Marie.

LAITE ou LAITANCE (du latin *lactis*, pl. *lactes*, tiré de *lac*, lait), organe de la reproduction chez les poissons mâles, s'étend dans la partie supérieure de leur abdomen. Elle consiste en deux grands sacs, en partie membraneux et en partie glanduleux, coniques ou divisés en lobes, dont le volume augmente dans le temps du frai, et qui sont alors remplis d'une matière blanchâtre, opaque, laiteuse, qui est la liqueur fécondante, et qui elle-même est vulgairement nommée *laite*. Ces organes se réunissent par leur extrémité postérieure, et s'ouvrent au dehors par un orifice commun situé en arrière de celui de l'anus. A l'époque du frai, le mâle féconde les œufs en les arrosant de la liqueur qui y est contenue. La *laite* est une substance très-nourrissante, formée d'albumine, de gélatine, de phosphore, de phosphates de chaux et de magnésie, et d'un peu de chlorhydrate d'ammoniaque. On recherche surtout celles de la Carpe, de l'Alose, du Hareng, du Brochet.

LAITERIE, lieu destiné à recevoir le lait et la crème, à faire le beurre et le fromage. Une bonne laiterie doit être excessivement propre, parfaitement aérée, et avoir une température toujours égale et se rapprochant de celle des bonnes caves. Il faut en éloigner toute émanation fétide, les gaz acides, les matières animales ou végétales en putréfaction. M. Thiébaud de Berneaud a donné un *Manuel de la Laiterie*.

LAITERON ou LAITRON (ainsi nommé du suc *laiteux* que contient cette plante), par corruption *Laceron*, en latin *Sonchus*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, analogue à la Laitue : tige pentagonale, calice imbriqué, ventru à la base; réceptacle nu; semences comprimées, couronnées d'une aigrette courte, sessile, à soies capillaires. Les laiterons croissent rapidement, surtout dans les terrains un peu humides et profonds. Ils constituent une excellente nourriture pour la plupart des bestiaux, principalement pour les bêtes à cornes, les pourceaux et les lapins. On peut aussi les manger soit cuits, soit crus, en salade. Ils passent pour diurétiques et rafraîchissants. Les principales espèces sont : le *Laiteron commun* (*S. oleraceus*) et le *L. des champs* (*S. arvensis*), tous deux à fleurs jaunes, plus grandes chez le dernier.

LAITEUX. *Plantes laiteuses*. *Voy.* LACTESCENT.

On appelle vulgairement *Maladies laiteuses* diverses affections qui surviennent à la suite des couches, et qu'on attribuait à la déviation du lait.

LAITIER, masse vitrifiée, opaque, qui, dans les forges, recouvre la surface du fer fondu et préserve le métal de l'influence de l'air. Cette masse est formée de chaux, de silice, d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer, qui se produit dans l'extraction du métal, sous l'influence de la chaleur, du charbon et du fondant employé. Le laitier déborde par la partie supérieure du creuset pendant que la fonte s'amasse, jusqu'au moment où la fonte ayant rempli le creuset, on fait la coulée. Plus les laitiers sont légers et vitreux, et plus ils sont bien purgés; quand ils sont lourds, noirs, opaques et ternes, c'est signe que le travail de la fonte va mal. En France, on jette les laitiers, ou bien on les emploie pour l'entretien des routes; en Suède on en fait des briques.

LAITIER, ou *Arbre à lait*. *Voy.* POLYGALE.

LAITON ou CUIVRE JAUNE. *Voy.* CUIVRE et FIL DE LAITON. — Les Alchimistes appelaient *Laiton rouge des philosophes* l'or, et *Laiton blanc* le mercure.

LAITUE, *Lactuca* (de *lac*, lait, par allusion au suc blanc dont la plante est imprégnée), genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des plantes herbacées, lactescentes, à feuilles glabres, à fleurs jaunes, bleues ou purpurines, à capitules ordinairement nombreux et réunis en panicules. Ces plantes croissent dans tout l'hémisphère septentrional. L'espèce principale, la *Laitue cultivée* (*L. sativa*) fournit près de 200 variétés, qui paraissent provenir de 3 races principales : 1° la *L. pommée*, à feuilles concaves; 2° la *L. frisée*, à feuilles crépues, découpées et dentées; 3° la *L. romaine*, à feuilles allongées et plus étroites à leur base : cette dernière est ainsi nommée sans doute parce qu'elle était en grande vogue chez les Romains. Les laitues cultivées se mangent soit crues, en salade, soit cuites; elles constituent un aliment très-sain et fort agréable, quoique peu nourrissant. Elles sont rafraîchissantes, tempèrent la soif, facilitent l'écoulement des urines, préviennent la constipation et procurent du sommeil : aussi faut-il les conseiller, pour repas du soir, aux personnes tourmentées d'insomnie; au contraire, on doit s'abstenir d'en faire manger aux enfants affectés d'incontinence d'urine nocturne. Les semences contiennent une émulsion rafraîchissante et calmante; on en retire, par expression, une très-bonne huile à manger, dont les Égyptiens font un grand usage dans leurs aliments. Les Pharmaciens préparent une eau distillée de laitue qui entre dans la composition d'un grand nombre de potions calmantes. On tire de la laitue un suc qui est connu sous le nom de *Lactucarium* (*Voy.* ce mot). La *L. vireuse* (*L. virosa*), haute de plus d'un mètre, renferme un suc plus fort et plus abondant que celui de la laitue cultivée; mais ce suc est plus amer et fortement narcotique; il peut être dangereux.

Pour obtenir les laitues plus tendres et plus blanches, on en relève toutes les feuilles au moyen d'un lien de paille, ce qui les fait étioler ou blanchir presque entièrement. Pour obtenir des laitues de primeur, on sème en août, et l'on repique avant les froids dans un lieu abrité et bien exposé; dès les premiers beaux jours, on repique une seconde fois dans une terre bien meuble, ou, mieux encore, sur une couche nouvellement montée.

Le nom de *Laitue* se donne vulgairement à des plantes de différents genres. On nomme *L. d'âne*, la Cardère sauvage; *L. de brebis*, la Mâche potagère; *L. de bruyère*, la Laitue vivace; *L. de chèvre*, une espèce d'Euphorbe; *L. de chien*, le Pissenlit; *L. de grenouilles*, le Potamot crépu; *L. de lièvre*, une espèce de Laiteron; *L. marine*, une espèce d'Euphorbe; *L. de mer*, diverses espèces d'Ulves foliacées et vertes qui ont par là quelque ressemblance avec les feuilles de la laitue cultivée; *L. de muraille*, une variété de Laiteron; *L. sauvage*, la Prénanthe; *L. tremblante*, l'Ulve marine.

LAIZE, largeur d'une étoffe entre les deux lisières. Il se dit aussi de la différence en plus ou moins de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue : la *grande laize* est la différence en plus; la *petite laize*, la différence en moins. *Voy.* LÉ.

LAKISTES, nom donné à certains poëtes anglais qui florissaient à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, leur est venu de ce qu'ils habitaient dans les régions de l'Angleterre où les *lacs* abondent, et que le plus souvent ils ont décrit les paysages qui embellissent les eaux de ces lacs. Wordsworth, Coleridge, Southey, ont été les plus célèbres de ces poëtes : ils ont fait école.

LALLATION. *Voy.* LABDACISME.

LAMA ou LLAMA, *Auchenia*, sous-genre des Chameaux, se distingue du Chameau proprement dit par l'absence de bosse et par la disposition de ses doigts, qui sont complétement séparés. Le lama d'ailleurs a des formes plus sveltes, des allures plus

lestes, un port plus gracieux, une taille plus petite: il est de la hauteur et de la taille d'un très-petit cheval. Il porte, comme le Chameau, des plaques chauves et des callosités sur la poitrine et les genoux. Ce sous-genre comprend trois espèces: le *Lama proprement dit*, ou *Guanaco*, l'*Alpaca* et la *Vigogne*. Le *Lama proprement dit* (*Camelus Llacma*) a la tête petite et bien placée, le poil de couleur variable, où cependant domine le brun. Cet animal, originaire du Pérou, est doux et patient, mais quelquefois entêté. Il ne vit plus à l'état sauvage: toute la race avait été réduite en domesticité à l'époque de la découverte de l'Amérique. Le lama était alors la seule bête de somme employée par les Péruviens. Son emploi est devenu moins fréquent depuis l'introduction des chevaux dans le nouveau monde. Toutefois, il sert encore à transporter des fardeaux dans des sentiers escarpés. La chair des jeunes lamas est un très-bon manger. On se sert du poil des diverses espèces de Lamas, surtout de l'Alpaca et de la Vigogne, pour fabriquer des étoffes. *Voy.* ALPACA et VIGOGNE.

LAMANEUR (du celtique *loman*, guide, ou de l'anglais *loadman*, chargeur), pilote côtier reçu et commissionné pour conduire un navire hors d'un port, d'un goulet, d'une baie, d'une rade ou d'une rivière, ou pour l'y faire entrer. Les droits ou salaires qu'il touche sont dits *frais de lamanage.*

LAMANTIN, *Manatus*, genre de Mammifères de l'ordre des Cétacés herbivores, renferme des animaux monstrueux, à corps pisciforme, terminé par une nageoire simple, ovale et horizontale. Leurs dents sont à couronne plate; leurs nageoires antérieures, quoique aplaties et membraneuses, se composent de cinq doigts, qui forment sous la peau de véritables mains; d'où viendrait le nom de *Manates*, et, par corruption, de *Lamantins*, donné à ces animaux. Ils sont dépourvus complétement de membres postérieurs. Les femelles portent sur la poitrine deux mamelles qui, gonflées et saillantes à l'époque de la gestation, ont fait aussi donner à ces animaux le nom vulgaire de *Poissons femmes.* Les Lamantins se trouvent dans les mers des pays chauds. Le *L. d'Amérique*, type du genre, se trouve à l'embouchure de l'Orénoque et de la rivière des Amazones, et est assez commun à la Guyane. C'est à lui que l'on donne les noms vulgaires de *Bœuf marin*, *Vache marine*, *Sirène*, et de *Grand Lamantin des Antilles.* Il atteint la taille de 6 m. de longueur et peut peser jusqu'à 4,000 kilogr. Il est d'un naturel fort doux; il vit par par troupes et remonte souvent les fleuves à une grande distance. Sa chair est excellente à manger; son lait a une saveur fort agréable, et sa graisse, qui est fort douce, se conserve très-bien. Le *L. du Sénégal*, qu'on trouve à l'embouchure du fleuve de ce nom, n'a guère que de 4 à 5 mètres.

On trouve en Europe, et même en France, des débris de Lamantins fossiles.

LAMBEL (pour *lambeau*), nom donné, dans le Blason, à certains brisants dont les puînés chargent en chef les armes de leurs maisons: c'est une barre ou filet horizontal qui se place à la partie supérieure de l'écu, sans toutefois toucher les bords; sa largeur doit être la 9e partie du chef; il est garni de 3 pendants en forme de trapèze: le duc d'Orléans, comme second fils de France, portait d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or brisé, avec un *lambel* de trois pendants d'argent.

LAMBIS, *Pterocera Lambis*, grande espèce du genre Ptérocère, est un coquillage univalve, fait en forme de gros cornet très-sinueux. Les marins, ceux surtout de Terre-Neuve, se servent de ce coquillage, apres avoir fait sortir l'animal qui y habite, pour *corner*, afin de pouvoir s'entr'avertir par les temps de brume, et d'éviter ainsi de s'aborder.

LAMBOURDE, pièces de bois de sciage qu'on couche et qu'on scelle sur un plancher pour y attacher le parquet. On les dispose carrément ou obliquement, selon la forme du parquet. — Les Charpentiers nomment ainsi des pièces de bois qu'ils placent le long des murs et des poutres pour soutenir les bouts des solives, lorsqu'elles n'entrent pas dans les murs. — Dans les Carrières, on appelle *lambourde* un banc moyen, puissant, mais assez tendre, de la pierre de taille que l'on exploite surtout aux environs de Paris: c'est celui qui se trouve placé le dernier, et qui supporte les autres.

Les Jardiniers appellent *lambourdes*, dans les arbres fruitiers, de petites branches à fruit, caractérisées parce qu'elles ont les yeux plus gros et plus rapprochés que les branches à bois; dans les arbres de fruits à pepins, les lambourdes ne s'élèvent jamais verticalement comme les branches à bois, mais elles sont perpendiculaires à la branche où elles sont implantées. Les lambourdes des fruits à noyau donnent du fruit dans la même année; celles des arbres à pepins sont trois ans pour donner du fruit; elles naissent vers le bas de la branche, à travers l'écorce du vieux bois, ou sortent des yeux des branches de l'année précédente.

LAMBREQUINS. Ce mot, qui désignait autrefois des bandes fixées au bas de la cuirasse et qui retombaient en sens divers, ou des rubans qui arrêtaient le chaperon sur le casque et qu'on entortillait autour du cimier, s'emploie, surtout aujourd'hui, en termes de Blason, pour signifier des festons ou volets d'étoffe découpée qui descendent du casque, et qui coiffent et embrassent l'écu pour lui servir d'ornement.

Les Tapissiers nomment *Lambrequins* des découpures d'étoffe, de bois ou de tôle imitant le coutil et couronnant un pavillon, une tente, un store, etc.

LAMBRIS (du latin *ambrices*, lattes?), revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc., sur les murailles d'une salle, d'une chambre. Les *lambris d'appui* règnent tout le long d'une chambre, sur une hauteur de 70 à 120 centimètres; les *lambris de revêtement* règnent du haut en bas.

*Lambris* se dit aussi de toutes sortes de plafonds, et spécialement d'ouvrages de maçonnerie établis sur des lattes clouées aux chevrons, qu'on enduit de plâtre, comme dans un grenier: c'est dans ce dernier sens qu'on dit: *chambre lambrissée*, pour dire: pratiquée sous le toit.

LAMBRUSQUE ou LAMBRUCHE (du latin *labrusca*), nom donné, dans le Midi, à la vigne devenue sauvage qui croît dans les buissons et les bois. — Il se dit aussi du fruit de la Lambrusque.

LAME (du latin *lamina*), nom donné à toute espèce de bandes plates, longues, étroites et minces, surtout en métal (*Voy.* LAMINAGE).—Les lames proprement dites, qui font partie de certaines armes ou instruments, et qui sont destinées à couper, diviser, etc., se font en acier pur ou en fer et acier: tout le monde connaît en ce genre la réputation des *lames de Tolède, de Damas*, etc.

On nomme encore *lames* l'or ou l'argent battu qu'on fait entrer dans la fabrication des galons et de quelques étoffes.

En Histoire naturelle, on nomme *lames* les feuillets qui composent certaines plantes, par exemple, les cloisons qui divisent l'intérieur des Champignons.

Les Marins appellent *lame* ce qu'on désigne communément sous le nom de *vague.* La lame est tantôt *longue*, surtout au large et dans les grandes eaux soumises à l'influence d'un vent régulier et durable; tantôt *courte*, surtout dans les atterrages et sur les bas-fonds où la mer est fouettée par des brises inconstantes. Elle est *sourde*, quand elle sourdit inopinément et s'élève sans bruit; elle prend le nom de *houle* quand elle ne déferle plus et que la mer, poussée par des vents éloignés, chasse uniformément ses masses onduleuses. — On dit qu'un bâtiment est *debout à la lame* lorsque la lame vient de l'avant.

La plus grande hauteur des lames, suivant M. Arago, ne dépasserait pas 8 à 10 mètres.

LAMELLE (diminutif de *lame*), se dit, en Botanique et en Anatomie, de tout organe mince ou de toute partie disposée en petites lames ou feuillets, et ayant une certaine consistance.

LAMELLIBRANCHES (du latin *lamella*, lamelle, et *branchia*, branchies), ordre des Mollusques acéphales de Blainville, renferme ceux de ces animaux qui ont les branchies placées par paires entre le corps et le manteau, et étalées sous forme de larges lamelles : tels sont les *Huîtres*, les *Moules*, les *Jambonneaux*, les *Avicules*, les *Peignes*, etc.

LAMELLICORNES (du latin *lamella*, lamelle, et *cornu*, corne), famille de Coléoptères pentamères, renferme ceux qui ont les antennes composées de 9 ou 10 articles et terminées en une massue formée des 3 derniers, développés en forme de petites lames. Cette famille se divise en deux tribus : les *Scarabéides* et les *Lucanides*. *Voy.* ces mots.

LAMELLIROSTRES (du latin *lamella*, lamelle, et *rostrum*, bec), famille d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, renferme ceux de ces animaux qui ont le bec épais et garni de lames disposées sur ses bords en forme de petites dents. Cette famille comprend les genres : *Cygne*, *Oie*, *Bernache*, *Canard*, *Macreuse*, *Garrot*, *Eider*, *Milouin*, *Souchet*, *Tadorne*, *Sarcelle* et *Harle*. *Voy.* ces mots.

LAMENTIN. *Voy.* LAMANTIN.

LAMIE, *Lamia*. Les anciens donnaient ce nom à des monstres fabuleux dont les nourrices faisaient peur aux enfants. Ils avaient le visage et le sein d'une femme, et le corps d'un serpent; ils n'étaient pas doués de la faculté de parler; mais ils sifflaient d'une manière si agréable que, comme les Sirènes, ils attiraient les étrangers pour les dévorer ensuite.

Les Naturalistes ont donné le nom de *Lamie* à un genre de Poissons monstrueux, de l'ordre des Chondroptérygiens, famille des Sélaciens, qui a été créé aux dépens des Squales : il ne diffère de ce genre que par son museau pyramidal, à la base duquel sont les narines, et par la position de ses trous branchiaux, situés tous en avant des pectorales. Ces poissons sont d'une dimension extraordinaire : on en a vu peser jusqu'à 15,000 kilogr.

On nomme aussi *Lamie* un genre de Coléoptères pentamères de la famille des Longicornes, type de la tribu des *Lamiaires* : il ne renferme qu'une seule espèce d'Europe, le *L. Textor*, qui est noir, et dont la larve vit dans les racines du Saule et de l'Osier.

LAMIER (du latin *lamium*, espèce d'Ortie), *Lamium*, genre de la famille des Labiées, renferme des herbes à feuilles inférieures et supérieures, plus petites que celles du milieu de la tige, et à fleurs blanches, pourpres ou jaunes. Ces plantes croissent en Europe et en Asie. L'espèce type est le *L. blanc*, dit vulgairement *Ortie blanche*, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles de l'Ortie. Cette plante est commune dans les haies et les buissons. L'infusion de ses fleurs passe pour pectorale; dans quelques pays, ses feuilles sont mangées en salade ou comme légumes, en guise d'épinards.

LAMINAGE, LAMINOIR (de *lame*). Le *laminage* est l'ensemble des procédés par lesquels on réduit les métaux, en grandes feuilles ou *lames* fort minces. La machine avec laquelle s'opère le laminage est dite *laminoir*. Elle se compose de deux cylindres à révolution, en acier ou en fonte de fer, d'un bâti en fer dit *cage*, qui porte les cylindres, et de roues à engrenages cylindriques, fixées sur les tourillons des cylindres, en dehors de la cage. Les cylindres sont horizontaux, lisses, d'un parallélisme parfait : leur distance peut être accrue ou diminuée à volonté au moyen de vis de pression; ils tournent à l'aide de roues à engrenage, et toujours en sens inverse l'un de l'autre. Si l'on engage entre eux le bout d'une masse métallique d'épaisseur plus considérable que la distance des deux rouleaux, sans toutefois que l'excès d'épaisseur soit relativement trop considérable, cette masse, par l'effet du frottement sur les deux faces, est entraînée à passer tout entière entre eux deux, et s'y amincit en augmentant de longueur. Pour obtenir d'extrêmes minceurs, on fait passer au laminoir plusieurs feuilles en même temps. C'est surtout à la production de la tôle qu'on applique le laminoir (*Voy.* TÔLE). On lamine à froid, quand le métal est mou et ductile (plomb, cuivre, étain, zinc, or, argent), à chaud, quand le métal est dur (fer, acier). Le moteur est tantôt une simple manivelle, tantôt le cheval, tantôt la vapeur ou une chute d'eau. Les laminoirs sont au nombre des machines les plus puissantes qu'on connaisse.

Pendant des siècles, on ne se servit pour le laminage que du marteau. L'invention du laminoir est attribuée à Ant. Bruckner, qui, en 1553, l'appliqua, dit-on, pour la première fois à la Monnaie de Paris. La propagation de son procédé fut très-lente : l'Angleterre n'eut qu'en 1663 son premier laminoir : il fut établi à Shew près de Richmond. On trouve de puissants laminoirs à Charenton, à Imphy, à Audincourt, et dans la plupart des grandes forges.

LAMINAIRE, *Laminaria*, genre d'Algues marines de la section des Phycées, a été pris pour type d'une tribu dite des *Laminariées*. Ce genre, voisin des Varechs, a une racine fibreuse et très-forte, qui donne naissance à des tiges très-solides, terminées par une fronde ou lame longue et large, épaisse, festonnée sur les bords, de couleur rougeâtre ou olivâtre. La plupart de ces plantes renferment un principe sucré qui apparaît après la dessiccation sous forme d'efflorescence farineuse et blanchâtre : c'est ce qu'on remarque surtout dans la *Laminaire saccharine*, vulgairement *Baudrier de Neptune*.

LAMINOIR. *Voy.* LAMINAGE.

LAMPADAIRE (du grec *lampas*, lampe). Les Archéologues nomment ainsi un support ou espèce de lustre dont les anciens se servaient pour suspendre des lampes. C'était une tige verticale, ordinairement de bronze, et terminée par plusieurs branches auxquelles on suspendait les lampes par des chaînes. Le *lampadaire* diffère du *candélabre* en ce que celui-ci n'était pas suspendu, et avait un ou plusieurs plateaux sur lesquels on posait les lampes.

LAMPAS (du grec *lampas*, lampe, éclat), forte étoffe de soie qui venait, dans le principe, de la Chine et de la Perse, et qui est en général à grands dessins, d'une couleur vive, différente de celle du fond. Cette étoffe, remarquable par sa solidité et la beauté de ses couleurs, a été imitée à Lyon. Le lampas s'emploie surtout pour l'ameublement.

Les Vétérinaires nomment ainsi une tumeur qui survient au palais du cheval, derrière les pinces de la mâchoire supérieure, et qui met obstacle à la mastication. On la traite par la cautérisation.

LAMPE (en grec *lampas*, de *lampô*, briller, éclairer). Dans toute lampe, on distingue : la *mèche*, qui plonge dans l'huile et où s'opère la combustion; le *bec*, qui porte la mèche et où aboutit l'huile; le *réservoir*, qui contient l'huile, et d'où elle arrive jusqu'au bec et à la mèche, par une disposition ou un mécanisme particuliers. Dans les lampes les plus simples, la mèche est pleine ou plate, et plonge simplement dans l'huile par son extrémité inférieure; dans les lampes perfectionnées, elle est circulaire, fixée à l'aide d'un anneau dans deux cylindres concentriques en communication avec le réservoir et, de plus, attachée à un pignon s'engrenant avec une crémaillère, ce qui permet d'élever ou d'abaisser la mèche à volonté. On fixe sur le bec une *cheminée* en verre, étranglée ou coudée vers le bas, de manière à établir un tirage et rendre ainsi la combustion plus complète et la flamme plus égale et plus

blanche; enfin on recouvre le tout, soit d'un *globe* en verre, soit d'un *réflecteur*, dit aussi *abat-jour*.

Sous le rapport de l'appareil, on divise les lampes en trois grandes classes : 1° les lampes *à réservoir de niveau avec le bec :* dans celles-ci, la partie de la mèche enflammée doit toujours être à une très-petite distance de la surface de l'huile, qui monte alors jusqu'à la flamme par le seul effet de la capillarité : la *veilleuse* ordinaire en offre l'exemple le plus simple; à cette classe appartiennent la *lampe astrale* de Bordier-Marcet, la *lampe sinombre* de Philipps, etc. ; 2° les lampes *à réservoir supérieur :* les plus connues en ce genre sont les *quinquets* proprement dits, très-usités jadis, et qui aujourd'hui ne s'emploient guère que comme *attaches* pour éclairer les corridors, les escaliers, etc.; telles sont aussi les *lampes à tringle*, d'un usage encore fort répandu : dans ces sortes de lampes le réservoir est généralement à double boîte; l'huile y est soutenue par la pression de l'air, et à mesure qu'une portion d'air y pénètre, il s'écoule une quantité correspondante d'huile pour alimenter la mèche : ce système a l'inconvénient de projeter de l'ombre dans un certain sens, par suite de l'élévation du réservoir; 3° les lampes *à réservoir inférieur :* dans les premiers modèles qu'on a construits en ce genre et qui sont encore fréquemment employés, on fait, à l'aide d'une petite pompe foulante, monter l'huile, renfermée dans le pied de la lampe, dans un autre réservoir placé à la hauteur de la mèche, quand le niveau de l'huile de ce dernier réservoir vient à baisser. Dans les *Lampes* dites *mécaniques*, ou *L. Carcel*, du nom de leur inventeur, un mouvement d'horlogerie, adapté au piston de la pompe, rend permanente cette ascension de l'huile autour des parties de la mèche où s'opère la combustion. Dans les *Lampes* dites *modérateur* ou *à modérateur*, un ressort à spirale, portant un large piston, presse sur la surface de l'huile, et la fait monter dans un tube étroit qui aboutit à la mèche; ce tube porte à l'intérieur une tringle conique mobile qui *modère* l'ascension de l'huile. Cette dernière lampe, d'invention toute récente, joint à une grande simplicité tous les avantages de la lampe Carcel, sans être ni aussi chère, ni aussi compliquée; mais elle est d'une durée beaucoup plus courte; il faut la remonter souvent. Cependant, en 1852, un lampiste de Paris, M. Neuburger, en y adaptant un *cric à coulisse* qui permet d'utiliser toute la hauteur du cylindre, a réussi à donner à cette lampe une plus grande durée (de 10 à 12 heures).

On a aussi construit un autre genre de lampes à réservoir inférieurs dites *Lampes hydrostatiques*, en appliquant ce principe d'hydrostatique d'après lequel, si deux vases communiquant entre eux sont remplis de liquides de densités différentes et se faisant équilibre, les hauteurs des deux liquides sont en raison inverse de leurs densités; on peut donc faire monter l'huile, à l'aide d'un liquide plus dense, de manière qu'elle vienne constamment alimenter la mèche; une dissolution de sulfate de zinc sert généralement à produire cet effet d'ascension.

On a nommé *Lampes solaires* des lampes qui donnent une lumière très-vive, par l'effet d'un étranglement qu'on fait subir à la flamme un peu au-dessus de la mèche; la flamme étant ainsi mélangée forcément avec l'air, les parties charbonneuses non encore brûlées se consument avec une vive clarté.

On nomme *Lampes à gaz* deux sortes de lampes, celles où l'on brûle du gaz comprimé (*Voy.* GAZ D'ÉCLAIRAGE), et celles dans lesquelles, au lieu d'huile, on se sert d'*hydrogène liquide :* on nomme ainsi un mélange d'esprit-de-vin et d'essence de térébenthine ou d'huile de naphte, corps riches en carbone, qui donnent à la flamme de l'alcool un vif éclat. C'est M. Jobard, de Bruxelles, qui le premier, en 1833, a eu l'idée de ce genre d'éclairage.

On attribue l'invention des lampes aux Égyptiens; dès les temps les plus anciens, l'usage en était répandu dans tout l'Orient. Fort simples quant à leur appareil, puisqu'elles ne se composaient que d'un vase plein d'huile dans lequel plongeait une mèche longue, leur forme variait à l'infini chez les anciens. Nos musées sont remplis de lampes antiques (*L. de temple*, *L. domestique*, *L. sépulcrale*, etc.) : les unes avaient une anse, les autres des chaînettes avec lesquelles on les suspendait (*V.* LAMPADAIRE). Malgré l'usage fréquent auquel on les employait, les lampes restèrent longtemps sans être perfectionnées. Ce ne fut que vers 1789 qu'Argant, physicien et médecin de Genève, introduisit les mèches cylindriques, à double courant d'air : le public attribua cette invention à un de ses ouvriers, nommé Quinquet, d'où le nom de *quinquets* que portent encore les lampes de l'ancien modèle munies de ces mèches. Bordier-Marcet inventa ensuite la *lampe astrale*, à couronne, et suspendue, dont la lumière tombait de haut en bas sans porter d'ombre par ses appuis. En 1803, Carcel inventa les lampes à mouvement d'horlogerie, qui eurent une grande vogue; elles ont été depuis perfectionnées par MM. Careau, Gotten, Gagneau, etc. Les frères Girard appliquèrent les premiers le principe de la fontaine hydrostatique, et M. Thilorier réussit à produire l'ascension de l'huile au moyen de liquides plus denses. En 1822, Fresnel et Arago imaginèrent les becs à mèches multiples et concentriques pour l'usage des phares. En 1825, Locatelli appliqua un système semblable à l'éclairage du théâtre Fenice de Venise. Depuis lors, Levavasseur, Franchot, Hadrot, Neuburger ont inventé ou perfectionné les lampes dites *modérateur;* Chabrié a inventé la lampe solaire, etc. Ce genre d'industrie est encore aujourd'hui l'objet d'efforts incessants.

On doit à M. Péclet un *Traité de l'éclairage*, où tous les systèmes de lampes sont savamment décrits.

LAMPE D'ÉMAILLEUR. *Voy.* ÉMAILLEUR.

LAMPE A ESPRIT-DE-VIN. Elle se compose d'une sorte de fiole remplie d'esprit-de-vin et d'une mèche longue qui plonge dans ce liquide. Elle sert dans les laboratoires, ainsi que dans l'économie domestique, de foyer mobile pour chauffer, sans odeur ni fumée, toutes sortes de substances délicates. Quand on ne s'en sert pas, on la recouvre d'un chapeau en verre pour empêcher le liquide de s'évaporer.

LAMPE PHILOSOPHIQUE, sorte de fiole, munie d'un tube effilé, et dans laquelle on a placé de la limaille de zinc, de l'acide sulfurique et de l'eau, de manière à donner naissance à de l'hydrogène, qui se dégage par l'extrémité du tube. On enflamme ce gaz à la sortie du tube, et la combustion ne cesse qu'avec la production de l'hydrogène.

LAMPE DE SURETÉ, lampe ou plutôt lanterne qu'emploient les mineurs pour s'éclairer, sans s'exposer au danger des explosions que produit dans les houillères l'inflammation du *grisou*. Elle se compose d'une lampe à huile ordinaire, enveloppée dans une espèce de cage en gaze métallique. Si le mineur, muni d'une pareille lampe, se trouve dans un milieu inflammable, l'explosion n'a lieu qu'au sein de la cage, parce que la toile métallique refroidit assez la flamme produite par l'explosion pour qu'elle ne se propage pas au dehors. Ordinairement, on fixe sur la mèche des lampes de sûreté plusieurs fils de platine roulés en spirale, qui restent encore incandescents après que la lampe s'est éteinte par l'effet de l'explosion, et qui répandent une lueur assez vive pour guider le mineur dans l'obscurité et l'avertir de fuir. Comme l'enveloppe métallique qui entoure la flamme de ces lampes les empêche d'éclairer aussi bien que les lampes ordinaires, on y adapte des réflecteurs en étain, placés derrière la flamme.

On doit à H. Davy l'invention des lampes de sûreté : elles datent de 1815; leur construction a été perfection-

née par MM. Roberts, Muesclet, Dumesnil, Combes, etc.

LAMPION (diminutif de *lampe*). Outre le godet de terre, de fer-blanc ou de verre dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche et dont on se sert surtout pour les illuminations, ce mot désigne le vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot.

Dans la Fortification, on nomme *Lampion au parapet* un vaisseau de fer où l'on met du goudron et de la poix pour brûler et pour éclairer la nuit, dans une place assiégée, sur le parapet et ailleurs.

LAMPISTE. *Voy.* LAMPE.

LAMPOURDE, *Xanthium*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, se compose d'herbes annuelles à feuilles alternes, découpées; à fleurs monoïques en épis, les mâles à la partie supérieure, les femelles à la partie inférieure. Ces plantes croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe. L'espèce la plus connue est le *X. strumarium*, appelée vulgairement *Herbe aux écrouelles*, *petite Bardane* ou *Glouteron épineux;* le premier de ces noms lui vient de la propriété qu'on lui attribuait autrefois de guérir les écrouelles.

LAMPRILLON ou LAMPROYON, nom vulgaire de l'*Ammocœte*. *Voy.* ce mot.

LAMPRIS (du grec *lampros*, brillant), genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes. Ils ressemblent beaucoup aux Zées, mais n'ont point d'épines sur le dos. L'unique espèce est le *L. tacheté* (*L. guttatus*), appelé vulgairement *Poisson-Lune*. C'est un beau poisson d'un bleu d'acier sur le dos, lilas sur les flancs et rose sous le ventre, avec des taches argentées sur tout le corps, et des nageoires d'un beau rouge.

LAMPROIE ou LAMPROYE (du latin *lampetra*, qu'on dérive de *lambere*, sucer, et *petra*, pierre), appelée par les Zoologistes *Petromyzon*, c.-à-d. en grec *Suceur de pierre*, genre de poissons de l'ordre des Cartilagineux, de la famille des Cyclostomes, qui ont la forme des sangsues et la taille des plus grosses anguilles. Ils se distinguent par 7 ouvertures rangées de chaque côté du corps, les unes au-dessus des autres, comme les trous d'une flûte, et par la propriété qu'ils ont de s'attacher avec force aux corps étrangers par leur bouche, dont ils font un puissant suçoir; ils respirent par leurs ouvertures latérales, qui leur servent de *branchies*. Ce poisson n'a point d'arêtes, mais seulement des cartilages. On distingue la *Grande lamproie* (*P. marinus*), longue de près d'un mètre, marbrée de brun sur un fond jaunâtre, qu'on trouve en abondance dans la Méditerranée; la *L. de rivière* (*P. fluviatilis*), dite aussi *Sept-œil*, à cause de ses sept ouvertures latérales, longue d'environ 50 centimètres, et qui a la tête verdâtre, les nageoires violettes, le dos d'un gris tirant sur le bleu, avec des raies transversales plus foncées, les côtés d'un jaune paille clair, le ventre argenté; et la *Petite L. de rivière*, dite *Sucet*, qui n'a que quelques centimètres de long.

La *L. de rivière* a la bouche garnie au bord d'un seul rang de dents très-petites; à l'intérieur, on trouve une rangée de 6 dents également petites, puis de chaque côté 3 dents près de l'entrée de la bouche. Ce poisson passe une bonne partie de l'année dans les eaux douces des lacs, et ne les quitte au printemps que pour remonter les fleuves qui s'y jettent. On le trouve à peu près partout, en Asie et en Amérique, aussi bien qu'en Europe. On rencontre la lamproie au printemps au fond des rivières; elle se creuse une sorte d'entonnoir très-évasé au milieu duquel on l'aperçoit attachée par son disque buccal à une grosse pierre. On est dans l'usage de la harponner avec de petites fourchettes plates et barbées.

La lamproie est très-vorace : elle se nourrit d'animaux morts et de toutes sortes de débris.

La chair de ce poisson, surtout de la Lamproie de mer, est délicate et fort recherchée; les anciens en faisaient grand cas; ils élevaient des Lamproies en quantité dans leurs viviers.

LAMPSANE, *Lampsana*, genre de Composées, tribu des Chicoracées, renferme des herbes annuelles, glabres, à capitules multiflores et à fleurs petites, jaunes, disposées en panicules. La *L. commune*, type du genre, est aussi appelée l'*Herbe aux mamelles*, parce qu'on lui attribue la vertu de guérir les gerçures et les autres affections de ces organes. Elle croît naturellement, dans les lieux incultes aussi bien que dans les lieux cultivés.

LAMPYRE, *Lampyris* (mot grec, dérivé lui-même de *lampô*, briller, et *pyr*, feu), ou *Ver luisant*, genre de Coléoptères de la famille des Serricornes : c'est un insecte à corps allongé, mou; à tête presque entièrement cachée par un rebord du corselet; dans les mâles les yeux sont globuleux et occupent presque toute la tête; le corselet est demi-circulaire; les ailes sont molles, comme l'abdomen; les femelles sont dépourvues d'ailes. Les lampyres ont la propriété de jeter une lueur phosphorescente, qui leur a valu le nom de *Vers luisants*. Ces insectes sont nocturnes, et vivent près des buissons et des fossés. Nous en avons en France deux espèces : le *Lampyris noctiluca* et le *L. splendidula*. Le premier est commun aux environs de Paris pendant les mois de juin et de juillet. C'est presque toujours la femelle que l'on aperçoit briller la nuit au milieu de l'herbe et des buissons. Le mâle, connu dans le Midi sous le nom de *Capelan* ou *Caplan*, est bien plus rare et se tient d'ordinaire dans les troncs d'arbres. L'organe lumineux réside dans les derniers segments de l'abdomen; la lumière qu'il répand est d'un blanc verdâtre; elle paraît, disparaît ou se modifie à la volonté de l'insecte. Les larves du Lampyre ressemblent beaucoup aux femelles. Elles jouissent, comme elles, de la propriété phosphorescente, mais à un moindre degré. Elles s'en distinguent par leurs tarses, qui sont toujours privés de crochets.

LAN ou LANS, terme de Marine. *Voy.* LANS.

LANCE (du latin *lancea*), arme offensive, consistant en un long manche de bois ou hampe, et en une lame d'acier acérée, le plus souvent en forme de dard à deux tranchants. L'usage des lances est fort ancien, et leur forme a bien souvent changé. Celles de la phalange macédonienne se nommaient *sarisses :* leur longueur variait suivant le rang auquel étaient placés les soldats qui les portaient. Celles des Romains se nommaient *hastes;* et les *hastati*, ou porteurs de hastes, formaient la première ligne de leur ordre de bataille. Parmi celles des barbares, on distingue la *framée* et l'*angon*.

La lance, au moyen âge, a joué un rôle immense. Seuls, les chevaliers et leurs gens d'armes pouvaient la porter (*Voy.* ci-après LANCE FOURNIE) : tout au plus permettait-on aux vilains la *pique*, qui, toutefois, s'ennoblit depuis sous les noms d'*esponton* et de *pertuisane*. La hampe de la lance était le plus souvent de frêne ou d'orme; quelquefois, dans les lances de tournois, elle était creuse en partie : aussi se rompait-elle souvent; d'où l'expression *rompre une lance;* il y avait même, pour faciliter cette rupture, des lances sciées à demi près du bout : on les nommait *lances brisées*. La *lance courtoise* (*L. mousse*, *L. frettée*, ou *L. mornée*) seule employée dans les tournois, portait, au bout du fer, un anneau dit *frette* ou *morne :* la *lance à outrance*, au contraire (ou *L. à fer émoulu*), était pleine et sans anneau. La plupart du temps, la lance reposait sur un support dit *faucre*, ou sur quelque autre point d'appui tenant à l'équipement du cavalier. Une banderole ou flamme, ou petite bannière, ornait souvent la partie supérieure de la hampe. — Sous François I[er], l'usage de la lance devint général dans les armées françaises; mais il dura peu : elle avait pres-

que disparu dès le règne de Henri IV. Elle fut cependant reprise depuis à différentes époques, et elle est encore aujourd'hui l'arme distinctive des corps de *Lanciers*. *Voy.* ce mot.

Au moyen âge, on appelait *Lance fournie* ou *garnie*, un *homme d'armes* avec tout son accompagnement, soldats, valets et chevaux. Le nombre de ces *servants* ou *sergents d'armes*, a souvent varié. Dans les Capitulaires, on le voit porté à 50 et même 60 hommes, dits *clients;* leur ensemble formait une *bachèle*, commandée par un *bachelier;* 5 *bachèles* formaient un *ban*, commandé par un *banneret*. Sous le roi Jean, le *chef de lance* avait 3 ou 4 cavaliers à sa suite, et de plus des non-combattants. Les *sergents*, sous Charles V, montèrent à 10 ou à 12; ainsi, une compagnie de 100 lances était de 1,000 à 1,200 hommes. Ces sergents étaient les uns des *archers*, les autres des *coutilliers* (qui achevaient l'ennemi terrassé) : il s'y trouvait, de plus, au moins un page. La lance fournie disparut sous Henri IV.

LANCE A FEU, nom commun : 1° à une fusée emmanchée, servant à mettre le feu à des pièces d'artillerie ou d'artifice; 2° à l'appareil avec lequel on met le feu au canon : ce sont des baguettes de bois trempées dans une dissolution de nitrate de plomb, qui brûlent lentement comme de l'amadou.

LANCE DE SONDE, instrument de fer à l'usage des ingénieurs hydrographes de la marine, et dont le but est d'indiquer la nature du fond de la mer. — La *Lance simple* est une espèce de flèche barbelée, en fer, pointue par l'extrémité inférieure et retenue par un câble. Elle sert à distinguer les fonds de roches des fonds pierreux, les roches plates des roches inégales, les fonds de sable des fonds de coquilles brisées et moulues, des fonds de vases, etc. La *Grande lance* est garnie, vers son milieu, d'un plomb de forme conique, dont le poids varie de 25 à 50 kilogr., afin que la pointe de la lance pénètre plus profondément. La partie basse de la lance est entaillée, barbelée de traits en forme de petites dentelures. La longueur des lances est d'environ 2 mètres.

LANCÉOLÉ (de *lance*), se dit, en Botanique, de tout organe, tel que feuilles, pétales, bractées, etc., dont les extrémités se terminent en fer de lance.

LANCER un navire, c'est le faire descendre dans la mer des chantiers ou de la cale, après l'avoir pourvu des moyens à l'aide desquels il se rendra dans l'eau dans laquelle il doit flotter. On lance un bâtiment de 2 manières principales : 1° en se servant d'un *ber*, et avec des *coittes courantes*, espèces de coulisses mobiles; 2° sans ber, et avec des *coittes mortes*, supports immobiles, fixés à la cale de construction.

LANCETTE (diminutif de *lance*), instrument de chirurgie qui sert à ouvrir la veine, à vacciner, et à percer de petits abcès. Elle se compose de deux parties : la *lame*, mince, tranchante sur ses bords et très-acérée; et la *châsse*, formée de deux lamelles d'écaille, de nacre ou de corne, mobiles sur la lame, qu'elles doivent conserver. La partie non tranchante de la lame est ce qu'on nomme le *talon* de la lame. — On distingue la *L. à grain d'orge*, sans pointe, qui sert pour les grosses veines; la *L. à grain d'avoine*, à pointe, et plus allongée; et la *L. à langue de serpent*, qui présente une pointe très-aiguë et qui sert pour atteindre les veines profondes.

La *Lancette* des bouchers est un petit couteau à lame courte, large et aiguë, qu'on enfonce entre les deux cornes des bestiaux pour les abattre.

LANCHE, embarcation à deux mâts, l'un droit et tout à fait de l'avant; l'autre, plus grand, très-couché sur l'arrière : chacun est porteur d'une voile carrée. Les lanches n'ont qu'un faible tirant d'eau. On s'en sert beaucoup le long des côtes du Brésil.

LANCIER, cavalier armé d'une lance. En France, on compte 8 régiments de lanciers, formant chacun 6 escadrons. Leurs armes sont la lance garnie d'une banderole tricolore, le pistolet et quelquefois le mousqueton. L'uniforme est un habit *bleu :* le collet, les retroussis, les parements, les passe-poils varient de couleur selon les régiments; les brides d'épaulettes sont garances, avec passe-poil bleu; les boutons blancs, demi-sphériques, et portant le numéro du corps; les épaulettes sont *blanches*, avec franges et torsades de même couleur; le pantalon est *garance*, à passe-poil bleu; la coiffure est le czapska (shako polonais carré par en haut), de couleur *bleue*, avec soutache et galon *jonquille* pour les quatre premiers régiments, *garance* pour les quatre autres; le plumet est en crin *rouge* et tombant; le cordon est en fil *blanc* avec nœuds et coulants en laine garance; la buffleterie est *blanche*. Les officiers portent l'épaulette d'argent.

Le nom de *Lancier* n'était pas connu au moyen âge (les chevaliers qui portaient la lance étaient appelés *hommes d'armes*); mais ce nom devint célèbre lorsque, la lance étant tombée en désuétude dans l'ouest de l'Europe, les Turcs, les Russes, les Polonais, les Cosaques en continuèrent l'usage. Le roi de Prusse Frédéric II forma le premier un régiment de *lanciers;* à son exemple, l'Autriche créa 3 régiments de hulans; en France (1742), le maréchal de Saxe en eut un de 1,000 chevaux qui, toutefois, ne lui survécut pas. Les lanciers reparurent en 1801, ne formant d'abord qu'un seul régiment; mais dès 1804 on en comptait 4, et en 1812 il y en avait 9, montant à près de 10,000 hommes : les *Lanciers polonais* en faisaient partie. Supprimés un moment en 1815 (à l'exception des lanciers de la garde royale), les lanciers reprirent bientôt leur place dans l'armée. Aujourd'hui, presque toutes les puissances de l'Europe ont comme la France des régiments de lanciers.

LANCINANTE (DOULEUR), douleur qui consiste en élancements. Ces douleurs ont lieu principalement dans les parties où se distribuent beaucoup de nerfs.

LANCIS. On nomme ainsi, dans la Construction, une opération par laquelle on répare un mur dégradé en enfonçant le plus avant que l'on peut des moellons ou des pierres dans les parties dépouillées. On donne aussi ce nom aux pierres mêmes que l'on emploie à ce genre d'ouvrage. — Dans les jambages d'une porte ou d'une croisée, on nomme encore *lancis* deux pierres plus longues que le pied-droit. Le *L. du tableau* est celui qui est au parement; le *L. de l'écoinçon*, celui qui est au dedans d'un mur.

LANÇON, petit poisson de mer. *Voy* ÉQUILLE.

LANDAMMAN (de *land*, territoire, et *amman*, pour *amtmann*, bailli), titre donné en Suisse aux chefs des cantons élus par l'assemblée générale du canton, et au président de la diète générale des cantons.

LANDAU (de la ville de *Landau*, où cette voiture fut d'abord employée), voiture à quatre roues, en forme de berline, suspendue sur des ressorts, pouvant servir pour la campagne aussi bien que pour la ville. Elle s'ouvre et se ferme à volonté.

LANDES (de l'allemand *land*, pays; ou, suivant d'autres, du gascon *lana*, uni, dérivé du latin *planus*), vastes plaines stériles, ou ne produisant que des plantes inutiles (fougères, ajoncs, roseaux, bruyères, etc.), sont dues aux sables poussés sur les côtes par les eaux ou les vents. Parfois elles recouvrent une mince couche végétale. Elles s'élèvent peu au-dessus du niveau de la mer : jamais elles ne dépassent 80 m. Les landes les plus fameuses en France sont celles de Bordeaux, qui donnent leur nom à tout un département, et qui, de plus, s'étendent dans les départements de la Gironde, de Lot-et-Garonne et du Gers : leur surface, en tout, embrasse 3,000 kilom. carrés. Il y a aussi de vastes landes en Sologne, en Anjou, en Bretagne, etc. Elles sont pour la plupart abandonnées à leur infertilité naturelle. On y cultive parfois un peu de millet et de seigle. On espère y naturaliser le pin de Riga et d'autres

essences. Quelques troupeaux, d'ailleurs, y trouvent leur nourriture. Quant aux hommes, la stagnation des eaux y rend souvent les habitations insalubres; les voyages même peuvent y être dangereux. Dans le département des Landes, les habitants des côtes ne marchent le plus souvent que montés sur des échasses.

LANDGRAVE (de l'allemand *land*, terre, et *graff*, comte), nom donné d'abord à des juges qui rendaient la justice au nom de l'empereur d'Allemagne dans l'intérieur du pays, et, par la suite, à plusieurs princes souverains. *Voy.* LANDGRAVE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LANDOLE, nom vulgaire donné au *Dactyloptère* sur les côtes de la Méditerranée.

LANDWEHR et LANDSTURM (de l'allemand *land*, pays, et de *wehr* ou *sturm*, signifiant, l'un *garde, défense*, l'autre, *ouragan, assaut*), nom donné en Allemagne, et surtout en Prusse, à deux milices distinctes qui, réunies, sont opposées à l'armée régulière ou permanente. La *landsturm* est la levée en masse de toute la population en cas de danger de la patrie; la *landwehr* ne comprend que la totalité de la population entre deux limites d'âge plus ou moins rapprochées : c'est à peu près notre garde nationale.

LANER (de *laine*). C'est, dans les manufactures de drap, une opération qui consiste à tirer avec le chardon le poil des draps, jusqu'à ce qu'ils soient également couverts de laine dans toute l'étendue des pièces, et que la trame soit exactement couverte partout. Celui qui lane se nomme *laneur*.

LANGAGE (de *langue*). Ce mot, qui, d'après son étymologie, ne devrait s'appliquer qu'à la parole, s'étend à tout moyen de communiquer la pensée ou d'exprimer le sentiment. On distingue le *L. naturel*, composé de cris, de gestes instinctifs, inspirés par le besoin; et le *L. artificiel*, composé de signes qui n'ont qu'une valeur conventionnelle. En outre, le langage, soit naturel, soit artificiel, est dit *L. d'action* s'il consiste dans des gestes et des attitudes, comme dans la *pantomime*, dans le langage des sourds-muets; *L. parlé, parole*, s'il consiste dans les sons émis par les organes vocaux, dans des mots. Le premier s'adresse à la vue, le second à l'ouïe. L'ensemble des mots qui constituent le langage propre à chaque nation prend le nom de *langue*. *Voy.* ce mot.

Le langage ne sert pas seulement à l'homme pour exprimer sa pensée : les philosophes modernes, surtout Locke, Condillac, Destutt de Tracy, ont reconnu qu'il exerçait une très-puissante influence sur la pensée elle-même. En forçant l'homme à présenter *successivement* toutes les parties du tableau qui s'offrent *simultanément* à l'esprit, il lui sert à analyser, à éclaircir sa pensée; en donnant un corps à la pensée, il permet de mieux fixer les idées, de les rappeler à volonté, de les combiner plus facilement : sans un pareil instrument, jamais les sciences n'eussent existé. Mais, en même temps, le langage peut devenir une source d'erreurs, non-seulement parce qu'il transmet et accrédite les idées fausses ou même le mensonge, mais aussi parce qu'il fait prendre des mots pour des choses, et dispose ainsi l'homme à réaliser des abstractions.

Les animaux ont, comme l'homme, un langage; mais ce langage ne se compose que de cris inarticulés, et n'exprime que les sensations les plus simples, les besoins les plus grossiers. On doit à Dupont de Nemours de curieuses recherches sur le *Langage des animaux*.

LANGOUSTE (du latin *locusta*, même signification), *Palinurus*, genre de Crustacés décapodes, famille des Macroures, voisin des Homards et des Écrevisses, a des antennes excessivement longues, hérissées de poils ou de piquants, et point de pinces. La langouste a une cuirasse demi-cylindrique; l'abdomen allongé, recourbé en dessous vers le bout, et terminé par 5 lames natatoires, disposées en éventail; elle a deux yeux portés sur des pédoncules étroits qui semblent partir du milieu du front. Elle atteint jusqu'à 50 centim., et peut peser jusqu'à 5 ou 6 kilog. quand elle porte ses œufs. La couleur de sa cuirasse est le brun verdâtre, tirant au rouge foncé dans certaines places, et ponctué de bleu jaunâtre. Ce Crustacé se tient dans les profondeurs pendant l'hiver, et se rapproche du rivage, surtout des endroits rocailleux, en mai et en août pour s'y accoupler et pondre. La chair de la Langouste est, comme celle du Homard, fort estimée, surtout celle de la femelle, avant et après la ponte. La Langouste est très-commune sur les parties rocailleuses de nos côtes méridionales et occidentales; on la rencontre aussi sur les côtes de l'Algérie.

LANGUE (du latin *lingua*), organe principal du goût, qui concourt aussi à la déglutition et à la parole : c'est un corps charnu, symétrique, qui se compose de muscles mobiles, susceptibles de lui donner diverses figures, de l'allonger, de le raccourcir, de le recourber, et de faire passer sa pointe sur toutes les parties de la bouche où la mastication disperse les aliments. La langue est attachée par sa racine à l'os hyoïde, et par une portion de sa base à la mâchoire inférieure. Les muscles qui entrent dans sa formation sont les *M. hypo-glosses, génio-glosses, stylo-glosses*, et *linguaux*; sur la ligne médiane est une cloison fibro-cartilagineuse qui donne attache, par ses deux faces, à un grand nombre de fibres musculaires. La langue est tapissée d'une membrane muqueuse, qui se continue avec celle dont est revêtue toute la cavité buccale, et qui forme, à la face inférieure, un repli triangulaire appelé le *frein*, ou le *filet*. Les papilles nombreuses que l'on observe sur la face supérieure, ou *dos* de la langue, sont de trois espèces : 1° les *papilles coniques*, ainsi appelées à cause de leur forme de cône, et qui occupent principalement la pointe et les côtés de cet organe; 2° les *papilles fongiformes*, qui présentent une petite tête arrondie en forme de *champignon*, portée sur un pédicule; elles occupent la partie moyenne et postérieure; 3° les *papilles lenticulaires* ou *caliciformes*, au nombre de 9 ou 15, dont le nom indique assez la figure; ce sont de véritables cryptes muqueuses, percées d'une ouverture d'où suinte le fluide muqueux qu'elles sécrètent; rangées sur deux lignes, elles forment un V dont la pointe est en arrière.—Les artères de la langue viennent de la carotide interne; ses veines s'ouvrent dans la jugulaire interne; ses nerfs viennent du *glosso-pharyngien*, de l'*hypo-glosse* et du *maxillaire inférieur* : les premiers paraissent destinés exclusivement à la perception des saveurs; les autres ne servent qu'à donner à l'organe sa motilité. — Chez les animaux, la forme et la longueur de la langue varient suivant les espèces : les poissons et les vers en sont presque entièrement dépourvus.

La langue est le siége principal du *goût*. C'est dans une espèce de triangle formé par la pointe, les bords et la base de l'organe que s'exerce surtout ce sens; la partie moyenne paraît insensible. La perception a lieu au moyen des papilles coniques, qui ne sont que les extrémités du nerf glosso-pharyngien.

L'état de la langue fournit au médecin d'utiles indications : rouge, pointillée, surtout à l'extrémité, dans les inflammations du tube digestif, elle est chargée d'un enduit jaunâtre ou blanchâtre dans l'embarras gastrique et intestinal. Sa sécheresse, sa couleur noire, son aspect fendillé, sont des symptômes fâcheux dans les fièvres graves. Cet organe peut, en outre, être le siége de maladies : l'inflammation de la langue est dite *glossite*; sa hernie, *glossocèle*. *Voy.* ces mots.

Les Chirurgiens appellent *Langue de serpent* une espèce de lancette à pointe très-acérée, employée pour les veines profondes; et un petit instrument dont les dentistes se servent pour enlever le tartre des dents de la mâchoire inférieure. — La *Langue*

*de carpe*, connue aussi sous le nom de *trivelin*, ou de *levier de l'Ecluse*, est un instrument dont les dentistes se servent pour l'extraction des dents molaires, ou pour celle des racines : c'est une sorte de levier pyramidal monté sur un manche solide, avec lequel on soulève la dent ou la racine à extraire.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Langue d'agneau*, une espèce de Plantain; *L. de bœuf*, la Buglosse et la Fistuline, espèce de Bolet; *L. de cerf*, la Scolopendre et plusieurs Fougères; *L. de chat*, l'Eupatoire et la Telline; *L. de cheval*, le Fragon; *L. de chien*, la Cynoglosse officinale et quelques autres Borraginées; *L. d'oie*, la Grassette; *L. d'oiseau*, le fruit du Frêne et la Stellaire holostée; *L. d'or*, la Telline foliacée; *L. de passereau*, la Stellaire passerine et la Renouée; *L. de serpent*, l'Ophioglosse vulgaire, les Clavaires et les Glossopètres; *L. de vache*, la Grande Consoude et la Scabieuse des champs.

LANGUES, ensembles de mots et de formes propres à chaque nation. Les langues peuvent être l'objet de deux études distinctes : la *Linguistique*, qui les considère sous le rapport de leurs matériaux et les suit dans leur diversité ou leurs ressemblances; la *Grammaire*, qui les envisage dans leurs rapports avec la pensée. *Voy.* ces deux noms.

On compte sur le globe environ 2,000 langues diverses. Les savants ont essayé de les classer. Adelung divise les langues en *monosyllabiques* et *polysyllabiques*; il subdivise les premières en deux familles : la *chinoise* et la *thibétaine*, selon que chaque signe graphique est un mot ou une syllabe; les secondes en 4 grandes classes : l'indo-européenne, l'asiatique, l'africaine, l'américaine. Balbi, dans son *Atlas ethnographique*, les distribue en 5 classes, correspondant aux 5 parties du monde d'où elles sont originaires. Adoptant, en grande partie, les idées de ce dernier, on établit généralement aujourd'hui les ordres suivants :

I. LANGUES ASIATIQUES, 9 familles, savoir : 1° *L. sémitiques* (hébreu, syriaque, chaldéen, phénicien, arabe, auquel il faut joindre l'éthiopien, quoique appartenant à l'Afrique ; 2° *L. caucasiennes* (arménien, géorgien, etc.); 3° *L. médiques* (zend, pehlvi, persan, afghan, kourde); 4° *L. cisgangétiques*, divisées en 2 sous-familles, la *sanscritique* (sanscrit, pali, hindoustani, guzzerate, pendjabe, etc.) et la *malabarienne* (malabare, mahratte, tamoul, etc.); 5° *L. transgangétiques* (siamois, laos, cambodje, birman); 6° *L. chinoises* (chinois, tonquinois, cochinchinois); 7° *L. tartares*, comprenant les sous-familles *tongouse* (mantchou, etc.), *mongole*, *turc* (turc oriental, turc d'Europe, etc.); 8° les *L. sibériennes*, où l'on distingue les sous-familles *iénisséenne*, *ioukaghire*, *koriake*, *kamtchadale*, et autres; 9° les *L. insulaires* (kourilien, japonais).

II. LANGUES EUROPÉENNES : 1° *L. ibériennes* (le basque); 2° *L. celtiques* (breton, gallois, irlandais, gaélique d'Écosse, etc.); 3° *L. germaniques*, comprenant deux sous-familles, la *scandinavique* (gothique, islandais, suédois, danois), la *teutonique* (haut allemand, hollandais, frison, anglo-saxon, anglais); 4° les *L. slaves* (slavon, russe, serbe, polonais, tchèque, lithuanien ou letton, etc.); 5° les *L. ouraliennes* (lapon, hongrois, etc.); 6° les *L. thraco-pélasgiques* ou *gréco-latines*, divisées en groupe *grec* (grec, grec moderne, albanais), et groupe *latin* (latin et langues néolatines, provençal, français, espagnol, portugais, italien, roumanche, valaque).

III. LANGUES AFRICAINES : 1° *L. de la région du Nil* (égyptien, nubien, abyssinien); 2° *de la région de l'Atlas* (berbère); 3° *de la Nigritie maritime*, comprenant les familles *mandingue*, *achantie*, *ardrah*, etc.; 4° *de l'Afrique australe*, comprenant les familles *congo*, *cafre*, *hottentote*, *monomotapa*, etc.; 5° *de la Nigritie intérieure*, comprenant les familles *haoussa* et *bornouane* (Tombouctou, etc.).

IV. LANGUES AMÉRICAINES : 1° *L. de l'Amérique septentrionale* (natchez, huron, cherokee, mohawk, sioux, osage, tchouktchi, esquimaux, etc.); 2° *L. de la région centrale* (maya, aztèque, othomi); 3° *L. de la région australe* (guichua, aïmara, chiquito, xamaca, mobimi, cayubala, sapibocona, machicuy, abipon, lule, guarani, tamanac, ouragua).

V. LANGUES OCÉANIENNES, dont la principale famille est celle des *L. malaises* (javanais, océanien, malais, madécasse, etc.). Ensuite viennent les langues des nègres océaniens et autres peuples.

En considérant, non plus les sons propres à chaque idiome, mais l'origine et l'esprit des langues, on distinguera des *L. mères* ou *primitives*, et des *L. dérivées*; des *L. analytiques* ou *directes*, dans lesquelles toutes les idées sont exprimées à part et où l'on suit l'ordre logique, et des *L. synthétiques* ou *transpositives*, où plusieurs idées sont exprimées par un même mot, et où l'on intervertit l'ordre logique selon les besoins de la passion ou même pour le simple agrément.

Les philosophes se sont perdus en conjectures sur l'origine du langage et sur la cause de la diversité des langues : selon les uns, le langage est d'invention humaine; selon les autres, il est d'institution divine; selon les plus conciliants, les éléments en ont été donnés par la nature, c.-à-d. par Dieu ; ils se trouvent dans les cris ou les gestes que le besoin et la passion dictent naturellement à l'homme : le développement ultérieur de ces premiers germes serait l'œuvre du temps.— Quant à la diversité des langues, les philosophes l'attribuent aux différences de climats, d'organisation, de circonstances; aux migrations et au mélange des peuples; l'Écriture l'explique par l'événement miraculeux de la confusion des langues qui eut lieu lors de la construction de la tour de Babel.

On appelle *Langue philosophique* une langue où l'on suppose que chaque idée ait son signe propre et invariable, et où la composition des mots serait dans un rapport exact avec celle des pensées; où il n'y aurait, par conséquent, ni anomalies, ni figures, ni distinction du sens propre et du sens figuré, etc. : une telle langue, si elle était possible, serait éminemment propre à seconder les progrès des sciences, en leur fournissant un instrument sûr et infaillible.—On a donné le nom de *L. universelle* à une langue qui serait commune à tous les peuples. Quelques philosophes, J. Wilkins, Leibnitz, Sotos Ochando, etc., avaient conçu le projet d'une langue universelle. Ce beau projet ne peut être, comme le précédent, qu'une chimère, parce qu'il supposerait, avant tout, que la science universelle fût déjà constituée, et que tous les peuples fussent d'accord sur la nature des choses ainsi que sur l'adoption des mêmes signes.

*Langue* s'est dit autrefois dans l'acception de *pays*, *nation*, particulièrement dans les anciennes Universités, où les étudiants étaient distribués d'après les langues qu'ils parlaient; et dans l'ordre de Malte, où ce mot désignait les différentes divisions de l'ordre. Les huit langues de l'ordre de Malte étaient : la langue de Provence, la langue d'Auvergne, la langue de France, la langue de Castille, la langue d'Aragon, la langue d'Italie, la langue d'Allemagne, la langue d'Angleterre. Celle-ci ayant été supprimée lors du schisme anglican, on lui substitua en 1782 la langue bavaroise, dite *anglo-bavaroise*. Les grands dignitaires de l'ordre de Malte étaient appelés les *chefs* ou *piliers* des huit langues.

Au moyen âge, la France était divisée en *Langue d'Oc* (au sud de la Loire), et en *Langue d'Oil* (au nord), d'après la langue que l'on parlait dans chacune de ces deux régions. La différence entre ces deux langues consistait dans la manière de dire *oui*, qui, dans le Midi, se disait *oc*, et dans le Nord, *oil*. Toutes deux eurent leur littérature propre, celle des *Troubadours* et celle des *Trouvères*. *Voy.* ces mots.

LANGUES ORIENTALES (ÉCOLE DES), école établie près de la Bibliothèque nationale par une loi du 13 germinal an III (2 avril 1795), et réorganisée par ordonnance du 22 mai 1838, est consacrée à l'enseignement des langues orientales vivantes. On n'y enseigna d'abord que l'arabe littéral et vulgaire, le persan, le malais, le turc et le tartare; on y a depuis ajouté des chaires de grec moderne, d'arménien, d'hindoustani, de javanais (unie au malais), et de chinois moderne. Les professeurs sont nommés par le chef de l'État.

LANGUETTE (diminutif de *langue*), désigne, en général, tout objet ou appendice de forme mince, allongée et étroite. Ainsi, on nomme *languette :* 1° en Botanique, l'appendice qui termine les demi-fleurons des fleurs composées; 2° en Zoologie, la partie attachée intérieurement à la lèvre inférieure de quelques insectes; 3° dans la Musique, une petite pièce de metal ou de bois percée d'un trou, et que l'on met à la tête d'un instrument à vent (*Voy.* ANCHE); 4° dans les Imprimeries, une petite pièce de fer mince, attachée hors d'œuvre au châssis de la frisquette pour fixer à l'ouvrier un endroit certain où il puisse la lever et la baisser à mesure qu'il imprime chaque feuille; 5° dans l'Orfévrerie, un petit morceau d'argent ou d'or que l'orfévre laisse en saillie à chaque partie qu'il fond, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce au poinçon, etc.

LANGUEUR (du latin *languor*, même signification), état d'abattement, de débilité, de dépérissement, que les affections morales répandent dans toute l'organisation, et qui se manifeste principalement sur le visage et dans les yeux. Presque toujours l'état de *langueur* est produit par une cause morale, par exemple, un chagrin secret et prolongé, la jalousie, un amour malheureux, une ambition déçue : c'est un des effets les plus remarquables de l'influence du moral sur le physique.— Quelquefois, cependant, la langueur est déterminée par une cause toute physique, par un désordre local de l'organisation, ou par une maladie prolongée qui, ayant son siége dans un des principaux organes, épuise la source vitale. La langueur se confond alors avec la *consomption*. *V.* ce mot.

LANICE (BOURRE), du latin *lana*, laine. *V.* BOURRE.

LANIDES, tribu qui a p. type la Pie-grièche, *Lanius*.

LANIER, *Falco laniarius* (de *laniare*, déchirer), espèce du genre Faucon, renferme des oiseaux de proie diurnes, de la taille de 50 centim. chez le mâle, et de 60 chez la femelle. Les ailes aboutissent, chez cette espèce, aux deux tiers de la queue. Le doigt du milieu est plus court que le tarse; les pieds sont bleuâtres. Le lanier habite les contrées orientales et septentrionales de l'Europe, notamment la Hongrie, la Pologne et la Russie. Il est très-rare en France, en Allemagne et en Islande. *Voy.* FAUCON.

Buffon avait nommé *Lanier* le Faucon mâle adulte. On nomme *Lanier cendré,* le Busard Saint-Martin.

LANS ou LAN, écart momentané de la route que suit un bâtiment, mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, le vent soufflant de l'arrière du bâtiment.

LANSQUENET (de l'allemand *landsknecht,* valet du fief), soldat mercenaire allemand. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LANSQUENET (JEU DU), jeu de cartes qui se joue avec plusieurs jeux réunis et qui admet un nombre de joueurs illimité. Celui qui tient les cartes s'appelle *banquier.* Après avoir mêlé les cartes et avoir fait couper à gauche, il annonce la somme qu'il veut jouer. Lorsque le *jeu est fait,* c'est-à-dire lorsque la somme proposée est tenue par un ou plusieurs joueurs, le banquier retourne une carte, qu'il place à sa gauche, puis une seconde, qui est celle des pontes, et qu'il place à sa droite; il en retourne ensuite une troisième, une quatrième, etc., qu'il place entre les deux premières, jusqu'à ce qu'il en amène une semblable à la sienne ou à celle des pontes : dans le premier cas, il gagne; dans le second, il perd, et la banque passe à un autre. — Ce jeu, introduit en France par les Lansquenets allemands, eut beaucoup de vogue sous Louis XIII et dans les premières années de Louis XIV. Prohibé par Colbert, il se maintint encore longtemps dans les tripots, mais finit par tomber en désuétude au commencement du XVIII[e] siècle. Depuis quelques années, il est redevenu à la mode.

LANTANIER, *Lantana,* genre de la famille des Verbénacées ou Gattiliers, renferme des arbrisseaux propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Océanie : rameaux anguleux, couverts de poils plus ou moins rudes, quelquefois même d'épines crochues; feuilles opposées ou ternées, simples, crénelées, velues et âpres au toucher; fleurs petites, nuancées, serrées les unes contre les autres; calice tubuleux, très-court, à 4 dents peu apparentes; corolle à tube oblique et renflé; 4 étamines didynames, non saillantes; style inclus, à stigmate recourbé. Le drupe, en forme de baie, contient un noyau à 2 loges monospermes. On cultive dans les jardins plusieurs espèces de Lantaniers, remarquables par leur feuillage toujours vert et par la durée de leurs fleurs, qui se succèdent tout l'été. Le *L. à feuilles de Mélisse* (*L. camara*) est un petit arbrisseau d'un mètre, à tronc tortueux, portant des rameaux velus, couverts de feuilles ovales, ridées, dentelées sur les bords, et des fleurs d'abord jaunes, puis écarlates. On remarque encore le *L. à fleurs blanches* et le *L. odorant.*

LANTERNE (du latin *laterna*). Les lanternes ordinaires se font en fer-blanc ou en cuivre, avec un verre, ou une feuille de corne transparente, par devant. On en fait aussi en verre, en papier, en toile, en gaze, et de toute espèce de formes. Les Chinois excellent dans la fabrication de ces dernières. — Dans le principe, les réverbères des rues portèrent le nom de *lanternes.* La Reynie signala le commencement de sa magistrature par l'établissement de ces lanternes dans toutes les rues de Paris.

On appelle *Lanternes sourdes* de petites lanternes en métal dont la lumière ne sort qu'au travers d'un verre bombé qu'on peut recouvrir d'une sorte de volet, lorsqu'on veut cacher la lumière.

La *Lanterne magique* est un instrument d'Optique, à l'aide duquel on fait paraître en grand, sur un mur blanc, les figures peintes en petit, avec des couleurs transparentes, sur des morceaux de verre mince. Il se compose d'une lanterne ordinaire, à laquelle on ajoute un tube renfermant deux lentilles qui font écarter les rayons partant de l'objet, et qui projettent sur le mur opposé une image renversée beaucoup plus grande. Ce tube est adapté de manière qu'on peut introduire des verres peints entre les lentilles et la lumière renfermée dans la lanterne. La lanterne magique a été inventée au XVII[e] siècle par le P. Kircher, jésuite. *Voy.* FANTASMAGORIE.

En Architecture, on donne le nom de *lanterne* à des espèces de tourelles, ouvertes par les côtés, et placées sur le comble d'une église ou d'un autre bâtiment, et d'ordinaire au-dessus d'un dôme. Ces tourelles sont toujours percées de fenêtres, et le plus souvent ornées de colonnes. Les dômes de Saint-Pierre à Rome, de Saint-Paul de Londres, ceux des Invalides, du Panthéon à Paris, sont couronnés de semblables lanternes. — On connaît, sous le nom de *Lanterne de Démosthène*, un petit monument antique d'Athènes, qui a la forme d'une tourelle soutenue par des colonnes. C'est par abus que quelques personnes donnent le nom de *Lanterne de Diogène* à une imitation de ce monument placée dans le parc de Saint-Cloud.

En termes d'Artillerie, on appelle *lanternes* deux pièces différentes dites *L. à mitraille* et *L. à gargousse.* Celle-ci est un étui de bois ou de cuir dans lequel on porte les gargousses; l'autre est une boîte cylindrique de fer-blanc à demi soudée. du cali

du boulet des canons auxquels elle doit servir : on la remplit de mitraille, de balles, et on la soude entièrement; on la tire avec le boulet.

LANTHANE (du grec *lanthanô*, être caché), métal encore peu connu, a été trouvé en 1840 par Mosander dans la cérite, combiné avec l'oxyde de cérium. Il se place sur la limite des métaux terreux, à la suite de l'Yttrium.

LAPATHUM, nom latin du genre PATIENCE.

LAPIDAIRE (du latin *lapis*, pierre), artiste qui taille et polit les pierres précieuses. Ses instruments sont : le *moulin*, consistant surtout en deux meules chargées du frottement; le *cadran*, qui sert à tenir la pierre pendant qu'on la taille et qu'on la polit; le *bâton à ciment*, à l'aide duquel elle est attachée soit avec du mastic, soit avec de la soudure d'étain; enfin la *poudre*, qui, placée entre les deux meules avec la pierre fine, l'use peu à peu et lui donne la forme. Cette poudre, pour la taille du diamant, est la poudre même du diamant (dite *égrisée*), imbibée d'huile d'olive; pour les autres pierres, c'est du tripoli ou de la potée d'étain. Quant aux meules, elles sont d'acier très-doux pour le diamant; de cuivre pour les rubis, les topazes et les saphirs d'Orient; de plomb, d'étain ou de zinc pour les autres pierreries et pour les pierres tendres ou artificielles. — Parfois l'on scie ou l'on clive les pierres. Le clivage (*Voy.* ce mot) s'opère à l'aide d'une lame d'acier bien trempée; on scie le diamant avec un fil de fer très-délié, enduit de poussière de diamant. — L'art du lapidaire est fort ancien, mais ce n'est qu'au XVe siècle qu'on a réussi à tailler le diamant (*Voy.* DIAMANT). Les lapidaires de Paris passent pour les plus habiles de tous.

*Lapidaire* est aussi le nom d'un instrument à l'usage des polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie, et des fabricants de verres de montre à bords polis.

LAPIDATION (du latin *lapis*), supplice qui consiste à *lapider*, c.-à-d. à tuer à coups de pierre. Ce supplice, fort ancien, a été surtout en usage parmi les peuples de l'Orient, notamment chez les Juifs. L'adultère, l'inceste, le viol, l'idolâtrie, le blasphème, la violation du Sabbat, etc., étaient punis de la lapidation. C'étaient les témoins qui lançaient les premières pierres. S. Étienne, premier martyr, périt de cette mort; plusieurs fois la vie de Jésus-Christ fut ainsi menacée.

LAPIN, *Lepus cuniculus*, espèce du genre Lièvre, diffère de ce dernier par sa taille moindre, ses oreilles un peu moins longues, sans teinte noire au bout, et enfin parce qu'il vit dans des terriers. Le lapin est originaire du nord de l'Afrique; il habite aujourd'hui tous nos bois, où il se nourrit de plantes, telles que le thym et le serpolet, et d'écorces d'arbres; il fait aussi de grands dégâts dans les champs et dans les vignes. Sa vie est de 8 à 9 ans. La femelle, appelée *hase*, est d'une fécondité prodigieuse : elle porte 30 jours et peut produire par année de 60 à 100 *lapereaux* : aussi l'éducation des lapins peut-elle devenir pour un ménage une ressource importante. La chair du lapin sauvage est blanche, saine et de bon goût; il en est de même de celle du lapin élevé dans des *garennes*. Le lapin domestique, élevé dans des clapiers ou des tonneaux, et nourri de légumes ou de chou, devient plus gras et plus fort, mais sa chair est fade et n'a plus le fumet du lapin sauvage. La chair du lapin était défendue aux Juifs. Le pelage de cet animal, ordinairement gris-jaunâtre, blanc en dessous, prend, dans l'état domestique, des couleurs très-diverses. Parmi les variétés les plus remarquables, on cite le *lapin angora*, dont le poil épais et soyeux est d'un beau gris argenté. Le poil et la peau du lapin sont l'objet d'un grand commerce : le poil s'emploie surtout en chapellerie pour la fabrication du feutre; la peau fournit une colle excellente.—Le lapin est pris tantôt pour le symbole de la fécondité, tantôt, comme le lièvre, pour l'emblème de la timidité. Sur les médailles, le lapin est, ainsi que le lièvre, le symbole de l'Espagne, pays où il s'en trouve en quantité.

Le *Lapin d'Amérique* est l'Agouti; le *L. du Brésil*, le Cochon d'Inde; le *L. de Norwége*, le Lemming.

LAPIS-LAZULI. *Voy.* LAZULITE.

LAPPA. *V.* BARDANE. — LAPPULA. *V.* TRIUMFETTE.

LAQUE (qu'on dérive de l'arabe *lak*, suc d'une plante qui sert à teindre en rouge), dite aussi *Gomme-laque* ou *Résine-laque*, espèce de résine qui sort sous la forme d'un liquide laiteux, des branches de plusieurs arbres de l'Inde (*Ficus indica*, *Ficus religiosa*, *Rhamnus jujuba*, *Croton lacciferum*, *Terminalia*), d'où elle exsude à la suite de piqûres qu'y fait la femelle d'un insecte hémiptère, nommé *Coccus Lacca*. C'est au milieu de ce liquide, qui s'épaissit peu à peu, que l'insecte se multiplie. La laque se présente dans le commerce sous l'apparence d'un suc concret, demi-transparent, sec, cassant, d'un rouge brun, d'une odeur aromatique. On en connaît trois espèces : la *L. en bâtons*, adhérant encore à l'extrémité des branches de l'arbre; la *L. en grains*, qui a été enlevée de dessus les branches et réduite en poudre grossière; et la *L. plate*, *en feuilles* ou *en écailles*, qui a été fondue et coulée sur le tronc uni d'un bananier ou sur une pierre plate. La laque est tantôt blonde, tantôt rouge ou brune. On utilise la laque pour préparer les vernis, pour luter les pièces de faïence et de terre; on s'en sert surtout en teinture et dans la fabrication de la cire à cacheter. En Médecine, elle a été employée comme tonique et astringente; on l'emploie aussi comme dentifrice.

On donne encore le nom de *laques* à des composés d'alumine, de craie et de matière colorante qu'on emploie dans la peinture et l'impression des papiers peints, quelle que soit d'ailleurs la matière colorante. La *laque carminée*, par exemple, s'obtient en mélangeant avec une solution d'alun une décoction de cochenille, rendue alcaline. *Voy.* CARMIN.

On appelle *Laques de Chine* des ouvrages en carton ou en bois, recouverts d'un vernis brillant et solide, ordinairement noir ou rouge, et ornés de figures, d'arabesques ou de dorures bizarres. Ces ouvrages nous sont apportés de Chine sous forme de coffres, meubles, paravents, objets de tabletterie. Depuis quelque temps les Européens sont parvenus à les imiter parfaitement : on donne le nom de *Laques français* à ceux qui se fabriquent en France.

LARD (du latin *lardum*, *laridum*, même signification), graisse blanche et ferme tirée du porc et qu'on trouve entre la couenne et la chair. On s'en sert surtout pour la cuisine, soit comme nourriture, soit comme assaisonnement. Comme le lard est sujet à rancir, on le sale afin de le conserver plus longtemps. La graisse de lard fondue prend le nom de *saindoux*. — On appelle aussi *lard* cette partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, des marsouins et d'autres cétacés. —*Larder*, c'est couvrir entièrement de petits morceaux de lard coupés en long une pièce de viande, afin de la rendre plus tendre ou de lui donner plus de goût; lorsque l'on fait pénétrer le lard dans la viande, l'opération prend le nom de *piquer*.

LARDACÉ. En Médecine, on donne cette épithète aux tissus organiques qui ont éprouvé la dégénérescence cancéreuse, et dont l'aspect, la couleur, la consistance, sont analogues à celle du *lard*.

LARGE se dit, en Marine, de la mer hors de vue des côtes. Quand on dit que le vent *vient du large*, on entend qu'il se dirige de la pleine mer vers la côte.

LARGO (mot emprunté de l'italien), se dit, en Musique, pour indiquer qu'on doit jouer d'un mouvement très-lent. Quand le mouvement doit être entre le *largo* et l'*adagio*, on dit *larghetto*.

LARGUE (c.-à-d. *lâche*, non tendu), se dit en Marine d'une des allures d'un bâtiment. Quand on tient l'allure du *largue*, la direction de la route est

perpendiculaire à celle du bâtiment; sous l'allure du *grand largue*, la direction de la route fait un angle de 12 quarts ou de 135° avec celle du vent. Dans l'allure du *grand largue*, les voiles sont peu ouvertes; dans celle du *largue*, elles le sont davantage. Le vent est dit *largue*, *grand largue*, lorsqu'il souffle dans une direction qui nécessite que les voiles soient établies pour les allures du *largue* ou du *grand largue*. — *Largue* se dit aussi adjectivement d'un cordage, d'une manœuvre, qui sont lâches, qui ne sont pas amarrés, qui ne fixent pas actuellement l'objet auquel ils tiennent. On le dit particulièrement des écoutes, boulines, drisses, etc. *Larguer* un objet, c'est le lâcher, le laisser aller sans l'attacher.

LARICE, LARIX, LARICIO, espèce de *Pin*. *Voy.* PIN et MÉLÈZE.

LARIGOT, espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage, et qu'imite un jeu d'orgue nommé pour cette raison le *jeu du larigot*. C'est le plus aigu de tous les jeux de l'orgue; il sonne la quinte au-dessus de la doublette.

LARIN, monnaie d'argent employée en Perse, qui vaut 1 fr. 21 c. On l'appelle *larin* parce que ce fut d'abord une monnaie propre à la ville de Lar, en Perse. Le larin est un fil d'argent plié en deux; il est de la grosseur d'un tuyau de plume, et long de deux travers de doigt. Sur ce fil d'argent ainsi plié, on voit le nom du souverain.

LARME (du latin *lacryma*). On donne le nom de *larmes* à l'humeur qui lubrifie le globe de l'œil et facilite ses mouvements dans l'orbite. Sécrétées incessamment par la *glande lacrymale*, glande fort petite qui est située sous la voûte de l'orbite, à son angle externe, les larmes sont versées sur la conjonctive, puis portées vers le grand angle, et reprises par les points lacrymaux, qui les dirigent dans le canal nasal. Elles sont de nature alcaline : elles contiennent de l'hydrochlorate de sodium, des phosphates de calcium, de sodium et d'alumine. La sécrétion des larmes est influencée surtout par le système nerveux; la douleur l'accroît considérablement et fait couler les larmes sur la joue. Leur écoulement continuel et involontaire constitue une maladie très-fâcheuse, le *Larmoiement* ou *Epiphora*, qui peut dégénérer en *Fistule lacrymale*.

On appelle aussi *Larmes* de petites masses d'une substance molle ou peu dure, telle qu'une résine, une gomme, quand elles découlent par gouttes, semblables à des larmes, des végétaux qui les produisent.

*Larme de Job*, espèce de Graminée, dont les semences ont la forme d'une larme. *Voy.* COIX.

*Larme de la Vierge:* c'est l'Ornithogalle arabique.

*Larmes marines*, masses glaireuses qu'on trouve sur le sable et sur des plantes marines, et que l'on croit être le frai de quelque mollusque.

*Larmes de verre* ou *bataviques*, gouttes de verre fondu qu'on laisse tomber extrêmement chaudes dans un vase d'eau froide où elles prennent une forme assez semblable aux larmes. Lorsqu'on en casse l'extrémité, toute la larme se brise en pièces avec un grand bruit. Les enfants s'en font un jeu.

*Larmes volcaniques*, matières vitreuses, affectant des formes plus ou moins arrondies, globuleuses ou ovoïdes, qui se rencontrent souvent dans les volcans, et que l'on suppose avoir été projetées à un certain état de fusion, par les cratères en ignition.

LARMIER (de *larme*), sac membraneux, à parois glanduleuses, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui, chez les Cerfs et certaines espèces d'Antilopes, est située dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, et qui s'ouvre au dehors par une fente longitudinale de la peau. — On donne aussi ce nom à de petits enfoncements qui se remarquent dans l'angle interne des yeux du cheval.

En Architecture, on nomme *Larmier :* 1° une saillie qui est hors de l'aplomb d'une muraille, et qui sert à empêcher que l'eau ne découle le long du mur; 2° la partie d'une corniche qui est le plus en saillie; 3° une pièce de bois mise en saillie au bas d'un châssis, pour empêcher que l'eau ne coule dans l'intérieur d'une chambre.

LARMILLE ou *Larme de Job*, plante. *Voy.* COIX.

LARMOIEMENT. *Voy.* EPIPHORA.

LARRE, *Larra*, genre d'Hyménoptères, de la famille des Fouisseurs, à forme ramassée, à tête et à thorax larges; à pattes courtes, garnies de cils roides, qui les aident à fouir, se trouve surtout sur les fleurs de carottes. Ces insectes piquent vivement.

LARUS, nom générique des Mouettes et Goëlands.

LARVE (du latin *larva*, masque), premier état des insectes, celui dans lequel ils se trouvent après leur sortie de l'œuf, époque à laquelle leur forme est pour ainsi dire déguisée ou *masquée* sous celle de ver. C'est l'état sous lequel les insectes prennent tout leur accroissement, et subissent un nombre variable de mues. Les larves des Lépidoptères prennent le nom de *Chenilles*. *Voy.* INSECTES et CHENILLES.

LARVÉ (de *larva*, masque), c.-à-d. masqué, déguisé. On a appelé *fièvres larvées* des affections diverses, périodiques, ayant une marche plus ou moins obscure, insidieuse, et présentant quelque analogie avec les fièvres intermittentes.

LARYNGÉ, qui appartient au larynx. On appelle *Artère laryngée*, la thyroïdienne supérieure; *Nerfs laryngés supérieurs*, deux rameaux nerveux très-forts qui naissent du nerf pneumo-gastrique, à la partie supérieure et profonde du cou; *Nerfs laryngés inférieurs*, des nerfs qui naissent du pneumo-gastrique, remontent dans le sillon intermédiaire à la trachée-artère et à l'œsophage, et se distribuent au cou; *Phthisie laryngée*, toute altération du larynx qui donne lieu à des symptômes de consomption. *V.* LARYNGITE.

LARYNGITE, inflammation du larynx. On appelle proprement *Laryngite*, *Laryngite muqueuse* ou *catarrhale*, l'inflammation de la membrane muqueuse du larynx; elle est aiguë ou chronique. — La *L. aiguë* simple présente une foule de variétés, depuis l'enrouement léger jusqu'à l'inflammation la plus intense; de là des symptômes très-variés et la nécessité de recourir à un traitement antiphlogistique plus ou moins actif. La *L. croupale* ou *pseudo-membraneuse* est une laryngite aiguë spécifique (*Voy.* CROUP). — La *L. chronique*, dont le dernier terme est la *Phthisie laryngée*, peut être consécutive à une laryngite aiguë; mais elle se développe souvent à l'état chronique, à la suite de fatigues prolongées de l'organe de la voix. Ordinairement la phthisie laryngée est symptomatique de tubercules pulmonaires. A l'altération de la voix, à la toux, à la fétidité de l'haleine et à la difficulté de la déglutition, se joignent une fièvre hectique, des sueurs nocturnes, enfin, le dévoiement colliquatif et tous les symptômes de la phthisie pulmonaire, et la maladie se termine ordinairement par la mort. Le silence absolu, un régime très-adoucissant, de petites saignées locales fréquemment répétées et alternant avec des vésicatoires volants, un séton ou de petits moxas, l'inspiration de vapeurs de goudron ou de vapeurs éthérées, sont les principaux moyens qu'on emploie contre cette redoutable maladie.

LARYNX (en grec *larynx*), organe symétrique et régulier dans lequel se produit la *voix :* c'est une sorte de boîte ouverte en haut et en bas, composée de pièces mobiles les unes sur les autres, et tapissée par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du pharynx. Situé à la partie antérieure et supérieure du cou, au-devant du pharynx et de l'extrémité supérieure de l'œsophage, entre la base de la langue et de la trachée-artère, le larynx est composé principalement de quatre cartilages : le *thyroïde*, qui en forme les parties supérieure, antérieure et latérales, et dont la saillie constitue ce

qu'on appelle vulgairement *pomme d'Adam;* le *cricoïde*, qui en fait, sous la forme d'un anneau, toute la partie inférieure; et les deux *aryténoïdes*, qui en occupent la partie postéro-supérieure, au-dessus du cricoïde. L'*épiglotte* surmonte le bord supérieur du cartilage thyroïde. Intérieurement, la membrane muqueuse qui le tapisse forme, vers son milieu, deux grands replis latéraux dirigés d'avant en arrière, et disposés à peu près comme les bords d'une boutonnière; ces replis sont les *cordes vocales* (ligaments inférieurs de la glotte), susceptibles de se tendre et de se rapprocher plus ou moins, de manière à agrandir ou à fermer la fente qui les sépare (ouverture de la glotte). Un peu au-dessus des cordes vocales sont deux autres replis de la membrane muqueuse (ligaments supérieurs de la glotte). Les enfoncements latéraux qui se trouvent entre les ligaments supérieurs et inférieurs constituent les *ventricules du larynx;* et tout l'espace compris entre ces quatre replis est ce qu'on nomme la *glotte*, organe immédiat de la voix (*V.* VOIX). L'homme a le larynx plus développé que la femme, l'adulte plus que l'enfant. Cet organe prend, à l'âge de la puberté, un grand accroissement qui se dénote par la transformation de la voix qu'on nomme vulgairement *mue.* — Le larynx peut être le siége de nombreuses maladies : *laryngite, angine, croup*, etc. *Voy.* ces mots.

Le larynx des Mammifères est formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme. Chez les Oiseaux, il y a deux larynx, l'un au commencement de la trachée-artère, l'autre à l'extrémité. L'inférieur sert presque seul à la production des sons; sa structure est d'autant plus compliquée que l'oiseau module mieux son chant : c'est chez le rossignol qu'il est le plus compliquée. — L'inflammation du larynx a reçu le nom de *laryngite. Voy.* ce mot.

LASCARS, nom donné, dans les mers des Indes orientales, aux matelots indiens, particulièrement à ceux qui naviguent sur les bâtiments européens. Ils sont tirés de la classe des Parias.

LASER. Les anciens désignaient sous ce nom une substance gommo-résineuse et aromatique qu'ils tiraient de la Cyrénaïque; elle était produite par le *Laserpitium*, plante encore douteuse aujourd'hui; on tirait cette résine de la racine et de la tige, par incision. On lui attribuait des vertus merveilleuses : elle guérissait de tout poison, rendait la vue, etc. On l'estimait à l'égal de l'or; à Rome, on la gardait précieusement dans le trésor de l'Etat.

On nomme aujourd'hui *Laserpitium* divers genres de la famille des Ombellifères, tribu des Thapsiées, dans lesquels on a cru retrouver la plante qui produisait le *Laser.*

LASIOPÉTALÉES (du grec *lasios*, velu, et *pétalon*, pétale, tribu de la famille des Byttnériacées, établie par Smith pour de petits arbustes de l'Australie, à rameaux effilés, à feuilles alternes, linéaires, à épis floraux opposés aux feuilles.

LASO ou LASSO (c.-à-d. *lacs*), longue et forte lanière de cuir dont les indigènes de l'Amérique du Sud se servent pour prendre les animaux sauvages, et quelquefois même pour abattre un ennemi. Le lasso a 15 ou 20 mètres de long; il est terminé d'un bout par un anneau de fer, et, de l'autre, est fixé à la sangle de la selle. En ramenant le bout de cette lanière dans l'anneau, le chasseur, qui est à cheval, forme une large boucle qu'il ouvre en la faisant tournoyer rapidement au-dessus de sa tête; il lâche ensuite la lanière en la dirigeant sur l'objet qu'il veut saisir; après avoir enveloppé cet objet, il pique son cheval, et l'élan de l'animal fait resserrer la boucle et étrangle la victime qu'il a ainsi enlacée.

LAST (c.-à-d. *charge*), mesure de poids usitée dans les ports de la Baltique et en Hollande, varie selon les pays, mais équivaut généralement à 2,000 kilogrammes ou deux tonneaux. On appelle *lastgeld* (argent de charge) le droit perçu en Hollande, soit à l'entrée, soit à la sortie, sur les marchandises qui forment la cargaison des navires étrangers.

LASTING (mot anglais signifiant *qui dure*), étoffe d'origine anglaise, à laine rase, à tissu satin ordinaire uni, ou à rayures. On en fait des vêtements d'été pour hommes, surtout des pantalons. On l'emploie aussi en passementerie pour couvrir les boutons, et en tapisserie pour faire tenture. — Le lasting français se fabrique surtout à Roubaix.

LATANIER, *Latania*, genre de Palmiers, originaire de Madagascar et des îles de la Sonde. Le tronc est simple, cylindrique, droit et assez élevé; il est couronné par un cône de 15 à 20 feuilles disposées en faisceaux, pétiolées, palmées ou demi-ailées : d'abord elles se montrent plissées comme un éventail; elles s'ouvrent ensuite, s'étendent en rond, et, au moyen de longues pointes qui les terminent, elles figurent à peu près un soleil rayonnant. On fait, avec ces feuilles, de petits paniers à ouvrage et toutes sortes d'objets délicats. Les fleurs naissent sur les digitations d'un régime rameux; elles sont jaunes, sessiles, enchâssées dans les écailles des chatons. Elles donnent naissance à un drupe contenant 3 noyaux monospermes.

LATENTE (CHALEUR), c.-à-d. *cachée. V.* CHALEUR.

LATÉRAL (du latin *latus*, côté), se dit, en Botanique, de toute partie qui est située sur le côté d'une autre; de l'anthère, quand elle s'attache d'un seul côté du filet; de l'embryon, qui est rejeté tout d'un côté de la graine; du stigmate, qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire; du style, qui se trouve hors la direction de l'axe vertical de l'ovaire.

LATÉRIGRADES (du latin *latus*, génitif *lateris*, côté, et *gradus*, pas), sorte d'Araignées, ayant tantôt les 3 pieds antérieurs toujours plus longs que les autres, tantôt la 2e paire surpassant la 1re, tantôt les deux presque de la même longueur. Elles peuvent marcher de côté, à reculons ou en avant, comme les crabes, ce qui leur a valu le nom d'*Araignées-crabes.* Elles ont, en outre, le corps aplati, l'abdomen grand, arrondi ou triangulaire. Elles se tiennent tranquilles sur les végétaux, ne faisant pas de toiles, et jetant simplement quelques fils solitaires pour arrêter leur proie. Elles se forment une habitation entre les feuilles, dont elles rapprochent, contournent et fixent les bords avec de la soie. Leur cocon est orbiculaire et aplati.

LATHYRUS, nom scientifique du genre Gesse.

LATI... (du latin *latus*, large), entre dans la composition d'un grand nombre de mots de Botanique et de Zoologie, tels que *laticaude, latifolié, latimane, latirostre*, etc.

LATICLAVE (du latin *latus*, large, et *clavus*, clou), large bande de pourpre que les sénateurs romains portaient sur la robe pour marque de leur dignité. Elle était garnie de nœuds ou de boutons de pourpre ou d'or imitant des *têtes de clous.* On donnait aussi le nom de *laticlave* à la robe elle-même. On oppose à ce mot *angusticlave.*

LATIROSTRES (du latin *latus*, large, et *rostrum*, bec), nom commun à tous les Oiseaux qui ont le bec aplati horizontalement : tels sont, parmi les Échassiers, les genres *Spatule, Savacou* et *Phénicoptère*, parmi les Passereaux, l'*Hirondelle*, l'*Engoulevent.*

LATITUDE (du latin *latitudo*, largeur), se dit, en Géographie, de la distance d'un lieu terrestre à l'équateur de la terre; c'est l'arc du méridien d'un lieu intercepté entre ce lieu et l'équateur : on l'oppose à la *longitude*, qui est la distance d'un lieu au premier méridien. La latitude d'un lieu terrestre se détermine par la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon. On distingue les latitudes en *septentrionale* et en *méridionale*, selon que les lieux auxquels elles se rapportent sont situés dans l'hémisphère septentrional ou dans l'hémisphère méridio-

nal. On les mesure en degrés, et l'on compte 90 degrés de latitude septentrionale et autant de latitude méridionale. La connaissance de la latitude des lieux est de la plus grande importance en géographie et dans la navigation.

En Astronomie, on appelle *Latitude d'un astre*, sa distance à l'écliptique mesurée sur l'arc du grand cercle qui passe par cet astre et par les pôles de l'écliptique. Les latitudes astronomiques sont donc très-différentes des latitudes géographiques. — La *L. géocentrique* d'une planète est sa latitude telle que nous la voyons de la terre ; la *L. héliocentrique* est sa latitude vue du soleil, ou telle qu'elle serait si l'observateur était placé au centre du soleil. *Voy.* DEGRÉS et LONGITUDE.

LATRIE (du grec *latréia*, adoration), culte qui n'est dû qu'à Dieu seul. *Voy.* CULTE.

LATRODECTE (du grec *latris*, captif, et *dektès*, qui mord), genre d'Araignées, voisin du Théridion : 8 yeux presque égaux entre eux et occupant le devant du corselet, des pattes longues et fortes : la 1re est la plus longue de toutes, la 2e ensuite, et la 3e la plus courte. Ces araignées vivent dans les sillons des champs et sous les pierres. Elles y filent des nœuds et des filets, où les insectes qui passent se trouvent arrêtés. Le *L. malmignatte* est d'un noir luisant clair, coupé par trois rangs de taches d'un rouge de sang : il a l'abdomen rond, renflé à sa partie supérieure, et marqué de 4 taches noires et disposées en carré parfait ; le corps couvert de poils. Sa morsure est très-dangereuse. Cette espèce est commune en Algérie et en Corse.

LATTE, morceau de bois long et mince, fendu selon son fil, dont on se sert surtout dans la construction. La dimension des lattes, dites *de sciage*, est de 1m,50 de long sur environ 3 à 4 centim. de large. Fixées aux chevrons, elles servent à porter les ardoises ou les tuiles des toitures, et on les appelle alors *lattes voliges* ; clouées sur les pans de charpente, elles reçoivent et retiennent les enduits de plâtre ou autres terres dont on fait les murs : ce sont les *lattes jointives*. On nomme *contre-lattes* celles qui sont taillées en hauteur sur d'autres lattes qu'elles coupent à angle droit ou oblique. Le *lattis* est un ouvrage en lattes : il se dit surtout d'une couverture en lattes posée sur un comble. — On se sert aussi de *lattes* pour faire des treillages, pour séparer dans les caves les rangées de bouteilles les unes des autres, etc.

LAUDANUM (de l'arabe *lodan*, qui a le sens d'opium, ou selon d'autres, du lat. *laus, laudis*, louange, à cause de la grande vertu de ce médicament). On donnait autrefois ce nom à l'opium ramolli dans l'eau, passé avec expression, et évaporé jusqu'en consistance plus ou moins grande ; quelquefois aussi à l'extrait d'opium préparé avec le vin. Aujourd'hui on a étendu ce nom à tous les médicaments, liquides ou solides, dans lesquels l'opium se trouve associé à divers ingrédients. On emploie surtout : le *Laudanum de Rousseau*, preparé avec de l'opium, du miel, de la levûre de bière et de l'alcool ; et le *L. de Sydenham*, composé d'opium, de safran, de cannelle et de girofle, qu'on fait macérer pendant 15 jours, à une douce chaleur, dans du vin de Malaga. — On connaît encore : le *L. balsamique*, composé d'extrait d'opium, sulfure de potasse, extrait de safran et de réglisse, acide benzoïque et baume du Pérou ; le *L. liquide de Londres*, préparé avec l'opium thébaïque, le safran, le castor, l'huile de muscade et le vin ; le *L. solide*, extrait gommeux d'opium ; le *L. liquide tartarisé*, fait avec la teinture du sel de tartre, l'opium, le safran, la cannelle, les clous de girofle, le macis, la muscade et le bois d'aloès.

Le laudanum, pris à dose convenable, est un médicament tonique et calmant. Pris à forte dose, il occasionnerait l'empoisonnement. Aussi ne l'administre-t-on que par gouttes. — Les diverses préparations dans lesquelles le laudanum n'entre qu'en petite quantité sont dites *laudanisées*. *Voy.* OPIUM.

LAUDES (c.-à-d. *louanges*), 2e partie des heures canoniales, ainsi appelée parce que les psaumes qu'elle contient célèbrent la gloire de Dieu, est celle qui suit Matines. Elle se compose de 5 psaumes, plus un capitule, des oraisons et des cantiques. En principe, *Laudes* était censé se chanter à l'aurore, mais souvent on le chante de nuit et immédiatement après matines.

LAURE, en russe et en grec moderne *Lavra* (du grec *laura* ou *labra*, chemin creux, ruelle), série de petites cellules habitées par des anachorètes, est analogue à un couvent. Les premières laures furent construites au désert : elles se multiplièrent dans la Thébaïde. On en trouve encore en Égypte, en Syrie, au mont Athos, etc. Les quatre couvents les plus en renom de la Russie portent, à l'exclusion de tous les autres monastères, le nom de *Sainte-Laure* : ce sont ceux de Kief, dit Petcherskii ; de S. Serge, dit Troïtskoï, de S. Alexandre Nevskii, tous deux à Saint-Pétersbourg, et de l'Assomption à Potchaïef.

LAURÉACÉES. *Voy.* LAURINÉES.

LAURÉAT (du latin *laureatus*, couronné de laurier), se dit en général de toute personne qui a remporté un prix dans un concours. Il se dit plus spécialement dans quelques pays, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, des poëtes qui recevaient soit des princes, soit des corps savants, la couronne de *laurier* comme signe de leur mérite et de leur supériorité. *Voy.* LAURÉAT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* et, dans celui-ci, l'art. CONCOURS GÉNÉRAL.

LAURÉOLE, *Daphne Laureola*, dit aussi *Bois gentil*, espèce du genre Daphné, renferme des arbustes indigènes à l'Europe, d'un mètre de haut environ, à feuilles réunies vers le sommet des branches ; à fleurs tubuleuses, violettes ou blanchâtres. On trouve le Lauréole dans toutes les forêts d'Europe. C'est sur cette espèce de Daphné qu'on greffe toutes les autres espèces.

LAURIER, *Laurus*, genre type de la famille des Laurinées, a pour caractères : des fleurs dioïques ou hermaphrodites, ayant un périanthe partagé en 4 divisions égales ; 12 étamines fertiles rangées en 3 séries ; pas de pistil, même dans les fleurs mâles ; le stigmate est en tête : le fruit, improprement appelé *baie*, est un drupe allongé, noirâtre, de la grosseur d'une petite cerise et qui repose sur la base du périanthe persistant. L'espèce type est le *Laurier d'Apollon* (*Laurus nobilis*), ainsi nommé parce que ses branches ont servi de tout temps à faire des couronnes pour les vainqueurs. On l'appelle aussi *L. commun, L. franc, L. sauce.* C'est un bel arbre qui s'élève à 10 m. environ dans le midi de l'Europe, dans l'Asie Mineure et l'Afrique septentrionale, où il croît spontanément ; mais il est beaucoup plus bas dans nos contrées. Ses branches sont droites, serrées contre le tronc ; ses feuilles persistantes, lancéolées, veinées et luisantes : il y a des variétés à grandes feuilles, d'autres à feuilles ondulées sur les bords et crépues, d'autres à feuilles très-étroites. Toutes les parties du laurier sont imprégnées de sucs aromatiques, et servent comme parfum et comme assaisonnement. Le bois du laurier est dur et élastique, il conserve longtemps son odeur aromatique. Ses baies donnent une huile (*huile de laurier*) très-usitée en onctions contre les douleurs : elle entre dans la composition du baume de Fioraventi.

Aucun arbre n'a été plus célèbre dans l'antiquité, ni plus souvent chanté par les poëtes. Il était particulièrement consacré à Apollon, parce que, selon la Fable, la nymphe Daphné, poursuivie par ce dieu, avait été changée en cet arbrisseau. Les anciens croyaient que le laurier communiquait l'esprit de prophétie et l'enthousiasme poétique : de là l'usage où ils étaient de couronner les poëtes de laurier. Lorsqu'on voulait se procurer des songes favorables,

on plaçait des feuilles de cet arbre sous le chevet du lit. Il était aussi le symbole de la victoire : lorsque les dictateurs et les consuls s'étaient signalés par leurs exploits, leurs faisceaux étaient entourés de laurier. On croyait enfin que le laurier n'était jamais frappé de la foudre.

Au moyen âge, c'était d'une couronne de laurier que les Universités de France récompensaient les poëtes, les artistes et les savants qui s'étaient distingués par de grands succès : d'où le nom de *lauréat*. Longtemps aussi, dans les écoles, on ceignit la tête des jeunes récipiendaires, au moment de leur réception, d'une couronne faite avec les rameaux du laurier, garnis de leurs baies : de là le mot *baccalaureatus* (orné de baies de laurier), d'où *bachelier*.

Plusieurs Botanistes bornent à cette seule espèce le vrai genre Laurier; d'autres y comprennent le *L. avocatier* (*L. persea*) ou *Poirier avocat;* le *L. camphrier* (*L. camphora*) ; le *L. cannellier* (*L. cinnamomum*), le *L. casse* (*L. cassia*), qui en est voisin, et le *L sassafras*. *V.* AVOCATIER, CANNELLIER, SASSAFRAS.

En outre, on donne dans l'usage le nom de *Laurier* à divers arbustes qui n'appartiennent en rien à la famille des Laurinées, mais qui présentent par la forme ou la consistance de leurs feuilles quelques rapports avec les vrais Lauriers.

LAURIER-AMANDIER OU LAURIER-CERISE, *Prunus lauro-cerasus*, grand et bel arbrisseau du genre Cerisier, famille des Rosacées. Ses fleurs sont blanches, disposées en grappes axillaires, d'une odeur douce. Ses fruits sont des drupes ovoïdes de la forme des guignes, mais plus petites; leur chair est violette, fade; le noyau et l'amande sont très-amers, ce qui tient à la présence de l'acide prussique qui existe assez abondamment dans cette plante. On se sert de ses feuilles pour donner le goût d'amandes au lait et aux crèmes; , ce qui le fait aussi appeler *laurier au lait;* mais il ne faut jamais mettre plus de deux feuilles pour un litre de lait, si l'on ne veut s'exposer à faire naître des accidents, tels que vertiges, défaillance, etc. Le poison contenu dans le Laurier-cerise est si subtil, que les seules émanations de cet arbrisseau, si l'on s'arrête trop longtemps sous son ombrage, peuvent occasionner des maux de tête et des nausées. — Cet arbrisseau est originaire de l'Asie Mineure; il est aujourd'hui acclimaté en France. Ce fut en 1576 qu'il fut importé pour la première fois en Europe; depuis il s'est répandu dans presque tous les jardins, où il est recherché à cause de la beauté de son feuillage et de ses usages comme condiment. Il se perpétue facilement de graines, de drageons et de marcottes.

LAURIER-ROSE, *Nerium oleander*, genre de la famille des Apocynées, renferme des arbrisseaux d'une forme élégante, chargés d'un grand nombre de fleurs de couleur rose, quelquefois blanches : corolle infundibuliforme, dont le tube, dilaté insensiblement, est muni à son orifice de 5 lanières à plusieurs lobes; limbe à 5 divisions obliques; 5 anthères rapprochées, surmontées d'un filet coloré ; style terminé par un stigmate muni d'un rebord en anneau. Le fruit se compose de deux folioles uniloculaires, allongées; graines couronnées par une houppe de poils. Cet arbrisseau se multiplie de drageons et de boutures. Il contient un suc âcre, caustique et laiteux, qui est un poison pour l'homme et pour tous les animaux. Les Maures de Barbarie réduisent le bois de cet arbrisseau en charbon, et le font entrer dans la fabrication de la poudre. — On croit le Laurier-rose originaire du Levant et de la Barbarie. Il pousse spontanément sur le bord des eaux en Italie, en Espagne et dans le midi de la France. On le cultive aujourd'hui dans tous nos jardins.

LAURIER-TIN, *Viburnum tinus*, espèce du genre Viorne, tribu des Sambucées, famille des Caprifoliacées, renferme des arbrisseaux remarquables par leurs rameaux carrés, leurs feuilles coriaces, lisses, leurs fleurs blanches, et qui croissent dans les lieux pierreux et couverts. Ils s'élèvent à 2 ou 3 m., et sont cultivés comme plantes d'ornement.

On nomme vulgairement *Laurier alexandrin*, le Fragon; *L. aromatique*. le Brésillet; *L. au lait*, le Laurier-cerise; *L. épineux*, le Houx; *L. épurge*, le Lauréole; *L. nain*, le Vaccinium; *L. rouge*, une espèce de Franchipanier; *L. de S. Antoine*, l'Épilobe; *L. sauvage*, le Myrice à cire; *L. tulipier*, le Magnolier.

LAURINÉES ou LAURÉACÉES (de *Laurier*, genre type), famille de plantes monocotylédones apétales périgynes, appartenant aux régions chaudes des deux continents. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, rarement opposées, entières ou lobées, souvent coriaces, persistantes et ponctuées, fleurs en panicules ou en cymes; calice monosépale, à 4 ou 6 divisions profondes ; 8 à 12 étamines insérées à la base du calice, et dont les filets présentent à leur base deux appendices pédicellés; anthères terminales, s'ouvrant par 2 ou 4 valves, qui s'enlèvent de la base au sommet; ovaire libre, uniloculaire; style allongé, terminé par un stigmate simple; fruit charnu, à la base duquel persiste le calice, qui forme une cupule : graine contenant sous son tégument propre un très-gros embryon à cotylédons épais et charnus. M. Nees d'Esenbeck a subdivisé cette famille en treize tribus : *Cinnamomées*, *Camphorées*, *Phœbées*, *Persées*, *Cryptocaryées*, *Acrodiclidiées*, *Nectandrées*, *Dicypelliées*, *Oréodaphnées*, *Flaviflores*, *Tétranthérées*, *Daphnidiées*, *Cassythées*. C'est à la tribu des Tétranthérées qu'appartient le Laurier proprement dit.

LAUROSE. *Voy.* LAURIER-ROSE.

LAURUS, nom latin du LAURIER.

LAVABO (en latin *je laverai*), terme de Liturgie, désigne : 1° l'action du prêtre qui se lave les doigts à un certain moment de la messe, entre l'offertoire et l'*Orate fratres*, en prononçant ces mots : *Domine, lavabo inter innocentes manus meas*, etc. ; 2° la partie de la messe où s'accomplit cette action; 3° le linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts.

En termes d'Ebénisterie, un *Lavabo* est un meuble garni de tous les ustensiles nécessaires pour se laver : cuvette, verres, brosses, flacons, etc.

LAVAGE. Dans le travail des Mines, c'est l'opération par laquelle on sépare, au moyen de l'eau, les parties terreuses ou pierreuses des parties métalliques. — Dans les Arts, on nomme *Eaux de lavage* les eaux qui, après avoir passé sur des terres salpêtrées, ne sont pas assez chargées de sels nitreux pour être soumises avec avantage à l'évaporation, et que l'on est obligé de faire passer sur de nouvelles terres pour les porter au degré convenable.

LAVANDE, *Lavandula* (de *lavare*, laver, parce que plusieurs espèces sont employées en lotion, en bains, etc.), genre de plantes de la famille des Labiées, renferme de petits arbrisseaux ou des herbes vivaces qui croissent sur les bords de la Méditerranée et dans l'Asie méridionale. La *Lavande commune* (*L. spica*), vulgairement *Spic* ou *Aspic*, a des fleurs bleues ou blanchâtres, disposées en verticilles très-rapprochées, formant un épi terminal, un peu interrompu, muni de bractées aiguës. Elle est très-commune sur les rochers de la Provence et autres contrées de l'Europe. Les abeilles la recherchent particulièrement; elles y recueillent un miel très-doux et qui conserve l'odeur de la plante. La lavande est tonique, cordiale, stomachique. Elle répand des émanations très-fortes, mais suaves; sa saveur est chaude, aromatique et amère. On en retire, par la distillation, une huile essentielle, connue dans le commerce sous le nom d'*Huile d'aspic*, qu'on devrait plutôt appeler *Huile de spic*. On plante la Lavande en bordure dans nos jardins à cause de son parfum. Elle résiste au froid dans nos hivers. On

la propage de boutures et de drageons. Même séchée, elle conserve longtemps son odeur. On la renferme dans les armoires et les garde-robes, pour garantir des mites et autres insectes les vêtements de laine; on s'en sert aussi pour masquer les mauvaises odeurs. — La *L. vraie* (*L. vera*) a une odeur moins forte et plus agréable que la précédente : c'est elle qui sert à la préparation de l'*eau de Lavande*, de l'*esprit* et de l'*essence de Lavande;* elle croît sur les collines du midi de la France et monte jusqu'à Lyon. La *L. stœchas* s'emploie en médecine comme antispasmodique : on la prescrit dans les asthmes humides et les affections pulmonaires avec atonie.

LAVANDIÈRE, oiseau. *Voy.* BERGERONNETTE.

LAVANGE ou LAVANCHE (de *lavare*, laver ?). On nomme ainsi, dans les Alpes et les Pyrénées, des torrents de boue et de pierres qui souvent, après de violents orages, coulent du flanc des montagnes et ravagent tout sur leur passage, engloutissant les habitations et comblant les vallées. — On donne aussi ce nom à la chute d'un pan de falaise ou d'un pic miné par les eaux ou usé de vétusté. Ce sont des espèces d'*avalanches*.

LAVARET, *Coregonus*, genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, famille des Salmonoïdes. Ils ont à peu près l'organisation des Truites, mais ils ont la bouche moins fendue, les écailles beaucoup plus grandes. On en distingue plusieurs espèces; l'espèce type est le *Lavaret* proprement dit (*Salmo Wartemanni*), qu'on trouve en Suisse, dans les lacs du Bourget et de Constance.

LAVATÈRE, *Lavatera* (du nom de *Lavater*, à qui cette plante fut dédiée par Linné), genre de la famille des Malvacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à feuilles alternes, pétiolées, lobées ou anguleuses; à fleurs axillaires. On cultive dans les jardins la *L. arborée*, la *L. à feuilles pointues*, la *L. à grandes fleurs*.

LAVE, matière en fusion qui sort des volcans et forme comme des ruisseaux enflammés. Souvent les laves restent liquides ou pâteuses ; souvent aussi, par l'effet de leur communication avec un foyer interne de chaleur, elles conservent une température très-élevée pendant un temps considérable : on en cite qui coulaient sur des pentes très-faibles pendant 10 ans, d'autres qui répandaient des vapeurs 26 ans après leur éjection du sein de la terre. — La composition minéralogique des laves varie suivant la nature des roches qui constituent les volcans : le trachyte, l'obsidienne, le basalte, la pierre-ponce, la pouzzolane, etc., telles sont les principales substances qui forment les laves anciennes et nouvelles. On trouve des laves non-seulement au Vésuve, à l'Etna, et dans tous les pays qui contiennent des volcans brûlants, mais aussi en Auvergne, en Vivarais, en Écosse, dans le nord de l'Italie, en Espagne, en Allemagne, en Hongrie, etc., lieux où l'on n'a pas observé d'éruptions depuis les temps historiques, mais qui évidemment ont eu autrefois leurs volcans. Les laves sont variées à l'infini : ce sont presque toujours des pierres noires ou grises, rembrunies, pesantes, compactes ou poreuses, attirables à l'aimant; quelquefois, comme dans le Vivarais, en Écosse, en Islande, elles forment des colonnades prismatiques de basalte plus ou moins régulières et plus ou moins étendues. On utilise les laves pour la construction : la pierre de Volvic, employée en France pour les trottoirs, est une lave; la pouzzolane de Saint-Paul à Rome est une lave pulvérulente.

LAVEMENT (du latin *lavare*, laver), dit aussi, d'après le grec, *Clystère*, injection d'un liquide dans les gros intestins, au moyen de la seringue, du clysoir ou du clysopompe. Le liquide ainsi injecté pénètre jusqu'à la valvule iléo-cœcale, lubrifie la muqueuse intestinale, est absorbé en plus ou moins grande quantité, et produit des effets qui varient selon la nature du fluide ou des substances employées à sa préparation et selon leur quantité. On distingue les lavements en *expulsifs*, *antiphlogistiques*, *irritants* ou *révulsifs*, *supplétifs*, *topiques* ou *locaux*. — C'est sous le règne de Louis XIV que le mot grec *clystère*, seul usité jusque-là, fut remplacé par celui de *lavement;* toutefois, ce ne fut pas sans difficulté que ce dernier fut adopté : certains rigoristes se scandalisèrent parce que le mot *lavement* est employé dans les cérémonies de l'Église.

Le *Lavement des pieds* était chez les Juifs une civilité ordinaire qu'ils faisaient à leurs hôtes en arrivant : Jésus-Christ, suivant cet usage, lava les pieds aux Apôtres le jour de la Cène : d'où la cérémonie qui s'accomplit à l'Eglise le Jeudi saint. — Sous l'ancienne monarchie, le Jeudi saint, le roi lavait les pieds à des petits garçons ou à des pauvres, en commémoration de cet acte de la sainte Cène.

LAVEUR DE CENDRES. *Voy.* LAVURE.

LAVIS (de *laver*), genre de peinture qui consiste à employer sur le papier, avec l'eau pure et des pinceaux, l'encre de Chine et les couleurs gommées: l'artiste semble ainsi *laver* le papier avec son pinceau en le frottant de couleur à pleine eau. — Pour exécuter un lavis, on trace d'abord légèrement le trait au crayon ou au pinceau, puis, mêlant à l'eau la couleur dont on veut faire usage, on opère ou sur du papier blanc avec du bistre, de l'encre de Chine, de l'indigo, de la sépia, ou sur du papier coloré, avec les mêmes couleurs rehaussées par le blanc et la gouache. Tantôt on commence par les masses, pour s'occuper ensuite de fondre, d'adoucir les teintes, de donner des touches, en un mot, pour terminer par les détails; tantôt on prend la marche inverse (ce qui donne au dessin du brillant et de la transparence). Une seule couleur suffit au lavis, et les ombres sont déterminées par des teintes plus ou moins fortes, ainsi que les clairs. — Bien que le lavis semble froid au premier aspect, il a l'avantage de rendre les idées avec promptitude : Raphaël, Lebrun, Mignard, Lesueur, etc., en usaient pour tracer les esquisses de leurs fresques. — M. Tresca a publié des *Modèles de Dessins et de Lavis*, 1854-55.

LAVOIR (de *laver*), emplacement disposé de manière que l'on puisse y laver commodément. Les conditions essentielles de la construction sont qu'on puisse s'y agenouiller pour tremper le linge ou les pièces à laver; que des tréteaux étroits d'à peu près 50 ou 60 centim. de hauteur reçoivent ces pièces soit avant, soit après le lavage, et qu'une planche un peu en talus, au niveau du sol et très-peu au-dessus de l'eau, soutienne la pièce même, qu'on frotte, qu'on bat, ou qu'on presse. Plusieurs villes ont des *lavoirs publics:* depuis la loi du 3 févr. 1851, il en a été établi un certain nombre à Paris.

LAVURE (de *laver*), se dit, en termes de Monnayage et d'Orfévrerie : 1° de l'opération qui a pour but de retirer l'or et l'argent des cendres, terres ou creusets dans lesquels on a fondu ces métaux, et vases qui ont servi à cet usage; 2° du métal que l'on retire au moyen de cette opération. Ceux qui sont chargés de l'opération sont dits *Laveurs de cendres*.

LAWSONIA (d'un nom propre anglais). *V.* HENNÉ.

LAXATIFS (du latin *laxare*, lâcher), médicaments qui déterminent la purgation sans irriter : tels sont le miel, les pruneaux, le bouillon aux herbes, la manne, la casse, le tamarin, certaines huiles, etc. *V.* PURGATIFS.

LAYE. *Voy.* LAIE.

LAYETIER (de *layette*, dans le sens de *caisse de bois*), ouvrier qui fait des coffres et coffrets dits *layettes*, des chaufferettes, et surtout des caisses pour emballer. C'est, dans les grandes villes, une industrie importante qui occupe un grand nombre d'ouvriers. L'art consiste à disposer si bien ce qu'on veut faire transporter, que les objets les plus fragiles puissent être transportés sans éprouver la moindre altération.

**LAYETTE.** Ce mot, dont l'étymologie est fort incertaine (Roquefort le dérive de *laie*, *laye*, vieux mot français qui signifiait *bois*), désigne tantôt un tiroir d'une armoire, d'un cabinet ou buffet, où l'on serre plusieurs choses qu'on veut séparer et mettre en ordre; tantôt un petit coffret de bois, fort léger et fort mince, où l'on serre ordinairement du linge et autres menues hardes. — Par suite, le mot *layette* a désigné l'assemblage de tous les linges et vêtements nécessaires tant à l'enfant qui vient de naître qu'à la mère après ses couches.

LAZAGNE (de *lacs* pour *lacets*), espèce de pâte moulée en forme de rubans ou de grands lacets plats, à bords échancrés ou festonnés, se fait soit avec de la semoule, soit avec les ingrédients des vermicelles et des macaronis. Cette pâte, qu'on nomme aussi *Kagné*, sert aux mêmes usages que le vermicelle.

LAZARET (de *Lazare*, patron des lépreux), nom donné, pendant le moyen âge, aux hôpitaux réservés aux lépreux : on disait aussi *Ladrerie*, ou *Léproserie*. — Aujourd'hui on appelle ainsi, surtout dans les ports de la Méditerranée, tout bâtiment isolé où l'on retient les passagers et les marchandises soumis à la *quarantaine* (*Voy.* ce mot).

Les personnes suspectes ont été soumises jusqu'à ces dernières années aux précautions les plus sévères (qu'on trouvera récapitulées dans un règlement de l'intendance de Marseille de 1835) ; mais ces mesures ont été récemment adoucies. *Voy.* CONTAGION.

LAZULITE ou LAPIS-LAZULI, vulgairement *Pierre d'azur*, pierre d'un bleu d'azur magnifique, est opaque et à grains serrés. Elle raye le verre, et étincelle par le choc du briquet. Elle se compose d'alumine, de soude et de silice, avec de petites quantités de soufre. Elle provient de la Perse et des environs du lac Baïkal en Sibérie. Le Lazulite donne, au moyen d'une opération chimique qui est une sorte de savonnage, une très-belle couleur bleue, qui est employée par les peintres sous le nom d'*Outremer* (*Voy.* ce mot). En outre, on en décore les bijoux, les bracelets et autres objets d'art. Le plus beau lazulite est réservé pour la gravure, la bijouterie et la mosaïque dite *de Florence*; celui qui est moins riche en couleur sert pour la décoration des appartements du plus grand luxe : les salles du palais d'Orloff à Saint-Pétersbourg sont incrustées en entier avec le lazulite de la grande Boukharie.

LAZZARONI (pluriel de *lazzarone*, augmentatif de *lazzaro* ou *lazaro*, Lazare), mot italien sous lequel on désigne à Naples les hommes de la dernière classe du peuple, soit à cause du Lazare de l'Évangile qu'on se figurait comme leur type ou leur patron, soit parce que leur costume était celui des malheureux sortant de l'hospice de Saint-Lazare. La misère, la paresse, l'insouciance des *Lazzaroni*, sont devenues proverbiales. Ils étaient extrêmement nombreux à la fin du dernier siècle, environ 40,000. La plupart vivaient de pauvres métiers : les uns étaient pêcheurs, les autres commissionnaires; quelques-uns servaient de *bravi;* beaucoup mendiaient. Le jour, on les voyait étendus au soleil sur la grève ou sur les larges dalles de la rue de Tolède; ils passaient la nuit couchés dans de grands paniers d'osier. Tous les ans, ils se choisissaient un chef, dit *Capo Lazzaro*. Masaniello, l'un d'eux, venait de recevoir ce titre quand il se mit à la tête de l'émeute de 1647. On vit aussi, en 1798, les lazzaroni, stimulés par le cardinal Ruffo, et ayant à leur tête Michel Sforce, résister trois jours à Championnet. Aujourd'hui, la classe des *lazzaroni* de Naples a perdu ses habitudes caractéristiques, et ne se distingue plus guère de la populace des autres grandes villes.

LAZZI (pluriel de l'italien *lazzo*, saillie bouffonne). Ce mot, aujourd'hui francisé, désigna d'abord ces traits de comique plus ou moins risqué que les comédiens italiens semaient à pleines mains dans le dialogue. La mode s'en introduisit en France avec le théâtre italien. Arlequin avait le privilége des *lazzi*.

LÉ, largeur d'une étoffe entre les deux lisières (*Voy.* LAIZE). — C'est aussi le nom qu'on donne, sur le bord des rivières navigables, à un espace qui doit rester libre pour le service du halage, et que les ordonnances fixent à 8 mètres.

LEÇON. Outre le sens qu'il a dans l'enseignement, ce mot se dit, en Philologie, des diverses manières de lire le texte d'un auteur, surtout quand il s'agit d'anciens manuscrits; et dans la Liturgie, d'une lecture que l'on fait, à chaque nocturne des Matines, de quelques extraits de la Bible, des Pères ou de la légende du saint du jour. Il y a trois *leçons* à chaque nocturne. Ces leçons étaient lues dans l'origine par un clerc spécialement chargé de ce soin et dit *Lecteur*.

LECTEUR. Les Grecs avaient des lecteurs (*anagnostes*) attachés aux théâtres pour y lire publiquement les ouvrages des poëtes. Beaucoup de particuliers, dans l'antiquité, comptaient parmi leurs esclaves ou affranchis des *lecteurs*, qui, ordinairement, s'acquittaient de leur office pendant que le maître prenait son repas. Les maisons d'éducation, les couvents, les séminaires ont très-souvent pratiqué l'usage de faire faire une lecture au réfectoire, et cet usage subsiste encore dans plusieurs établissements. Dans presque toutes les maisons royales, autrefois, il y avait des *lecteurs* ou des *lectrices* en titre, dont l'emploi n'était guère qu'une sinécure.

L'Église a de même ses *lecteurs :* c'est le 2e des 4 ordres mineurs. Les clercs qui en étaient revêtus étaient chargés de faire les lectures dans les cérémonies du culte, et servaient de secrétaires aux évêques. La fonction de chanter les *leçons*, qui était jadis affectée aux *lecteurs*, se fait aujourd'hui par toutes sortes de clercs, même par des laïques.

On donnait jadis le nom de *Lecteurs royaux* aux professeurs du Collége de France, parce qu'ils étaient censés ne lire que des leçons écrites à l'avance d'un bout à l'autre, comme le sont les *prælectiones* de beaucoup de professeurs allemands.

LECTISTERNE, *Lectisternium* (du latin *lectum*, couche de table, et *sternere*, étendre), festin sacré que les Romains offraient, dans certaines occasions, à leurs principaux dieux. A cet effet, on plaçait les statues de ces dieux sur des lits magnifiques, autour d'une table dressée dans un de leurs temples. On ordonnait les lectisternes dans les calamités publiques. Le premier eut lieu l'an de Rome 357 (397 avant J.-C.).

LECTURE. L'enseignement de la lecture, par lequel commence l'éducation, est hérissé de difficultés lorsqu'il y a, comme dans le français et l'anglais, de nombreuses contradictions entre la langue écrite et la langue parlée, entre l'orthographe et la prononciation. Longtemps livré à la routine, cet enseignement est devenu, surtout depuis le dernier siècle, l'objet de sérieuses études, et plusieurs méthodes de lecture ont été proposées. Ces méthodes peuvent être divisées en deux classes : *Méthodes synthétiques*, dans lesquelles on va des éléments aux composés, des lettres aux syllabes, des syllabes aux mots ; et *M. analytiques*, dans lesquelles on descend des mots aux syllabes, des syllabes aux lettres.

La *Méthode synthétique* est presque universellement adoptée; mais elle se produit elle-même sous des formes très-diverses : 1° la méthode d'*épellation vulgaire*, qui consiste à enseigner d'abord toutes les lettres de l'alphabet, avec les dénominations bizarres et sans uniformité que leur a données l'usage, puis à assembler les lettres en syllabes, en énonçant successivement le nom de chacune d'elles; 2° la *Méthode de Port-Royal* (ainsi nommée parce qu'on la trouve recommandée dans la *Grammaire raisonnée* de Port-Royal), qui consiste à donner à toutes les con-

sonnes un mode de terminaison uniforme, savoir, le son de l'*e* muet, de manière à n'avoir qu'une seule règle à prescrire pour l'épellation, celle de l'élision de l'*e*; 3° la *Méthode syllabique*, adoptée dans la plupart des écoles d'enseignement mutuel, qui épargne à l'enfant le travail fastidieux de l'épellation, en lui présentant toutes les syllabes dans des tableaux gradués, et en lui faisant prononcer la syllabe d'un seul jet sans la décomposer (*ba, be, bi*, etc.).

Dans la *Méthode analytique*, on présente dès le début à l'enfant des mots entiers, en choisissant ceux qui lui sont le plus familiers (*papa, joujou*, etc.); puis on lui fait retrouver ces mots, en tout ou en partie, dans des mots plus étendus; on lui fait ainsi découvrir par lui-même les syllabes élémentaires, et enfin les lettres. Exposée d'abord en 1790 dans un livre intitulé *la Vraie manière d'apprendre une langue*, cette méthode a été perfectionnée par Lemare, adoptée par Jacotot, et appliquée avec d'étonnants succès par M. Laffore, qui l'a nommée *Statilégie* (1840); toutefois, elle n'est guère applicable que dans des éducations privées : c'est ce qui l'a empêchée de lutter contre la méthode synthétique.

On a proposé, en outre, mille procédés divers pour rendre agréable et facile l'étude de la lecture, si pénible en elle-même : tels sont les *dés à facettes* de Charrier, qui portaient gravées d'un côté toutes les voyelles, de l'autre toutes les consonnes, et qui, selon qu'on les jetait séparément ou à la fois, offraient à l'enfant l'occasion d'énoncer chaque lettre ou de former des syllabes; les *Cartes*, les *Fiches* et *Dominos* de Pluche, adoptés par l'abbé Gautier, sur lesquels sont tracés des lettres, des syllabes, des mots; le *Bureau typographique* de Dumas, espèce de casier analogue à celui des compositeurs d'imprimerie, avec lequel l'enfant s'exerce à retrouver dans leur case les diverses lettres et à les combiner de mille manières; la *Lecture par l'écriture* de Viard; enfin les nombreux syllabaires *à images*, comme l'*Alphabet historique* de Vallange, où chaque lettre rappelle un personnage célèbre; le *Quadrille de Bertaut*, où les sons de la langue sont représentés par des figures symboliques dont chacune rappelle un mot dans lequel domine la lettre qu'on veut faire retenir, et que l'enfant prononce comme un écho (boss*u*, *u*); le *Miroir de la nature* de Basedow, où les lettres et les mots sont figurés par l'image des objets de la nature que leur vue rappelle.

Il a été publié une foule d'*Abécédaires* et de *Syllabaires*, adaptés chacun à l'un des systèmes précédents. Il suffira de citer les *Tableaux de lecture* de MM. Lamotte, Lorain et Michelot, la *Nouv. méthode de lecture* de M. Mialle, la *Citolégie* de M. Dupont, etc.

*Lect. à haute voix*. *V.* PRONONCIATION et DÉCLAMATION.

LÉCYTHIS (du grec *lékythos*, flacon, à cause de la forme de ses fruits), vulgairement *Marmite de singe*, genre de la famille des Myrtacées, voisin des Myrtes et des Mauves. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique équinoxiale, à feuilles alternes, non parsemées de points glanduleux comme les myrtes; à fleurs axillaires et terminales. Les fruits du Lécythis, durs et volumineux, servent aux indigènes en guise de tasses et de vases.

LÈDE, nom vulg. du *Cistus ladanum*. *V.* LADANUM.

LÉDON, *Ledum*, genre de la famille des Rhodoracées, renferme des arbustes à odeur pénétrante et agréable qui croissent dans les lieux ombragés et marécageux de l'hémisphère boréal, et dont on se sert pour fabriquer de la bière. Le *Lédon à larges feuilles* est aromatique et peut remplacer le thé; on l'appelle *Thé du Labrador*, parce qu'il croît abondamment dans ce pays. Le *L. des marais* est connu sous le nom de *Romarin sauvage*.

LÉGALISATION, déclaration par laquelle un officier public atteste la vérité des signatures apposées à un acte, ainsi que les qualités de ceux qui l'ont fait et reçu, afin qu'on y ajoute foi. — Le maire *légalise* la signature du citoyen de sa commune; le préfet, le sous-préfet ou le président du tribunal civil *légalise* celle du maire; le ministre de la Justice *légalise* la signature du président. En général, la signature des fonctionnaires est légalisée par leur supérieur immédiat. — Les actes passés en France dont on veut faire usage à l'étranger doivent être légalisés d'abord dans la forme ordinaire; puis une nouvelle légalisation doit être donnée par le ministre des Affaires étrangères et par le ministre particulier accrédité en France au nom du pays dans lequel l'acte doit être produit. — S'il s'agit d'un acte passé à l'étranger dont on veut se servir en France, on le fait légaliser à l'étranger dans le lieu de sa résidence par le consul ou l'ambassadeur français, puis viser par le ministre des Affaires étrangères en France.

LÉGAT (de *legatus*, lieutenant), nom donné jadis, dans l'Empire romain, aux délégués de l'empereur chargés de le représenter dans les provinces, et aujourd'hui aux envoyés du souverain pontife et aux gouverneurs des légations. *Voy.* LÉGAT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LÉGATAIRE. *Voy.* LEGS.

LÉGATION. Ce mot désigne, dans les États de l'Église, une division administrative, gouvernée par un *légat*. — En Diplomatie, on entend par *légation* tout le personnel d'une ambassade.

LÉGENDAIRE (de *légende*), auteur qui a composé soit une, soit plusieurs légendes de saints. Les légendaires sont excessivement nombreux. Beaucoup d'entre eux sont anonymes. Dans un sens plus étroit, on appelle *légendaires* les compilateurs de légendes assez nombreuses pour former un recueil. *V.* LÉGENDE.

LÉGENDE (du latin *legenda*, ce qu'il faut lire), terme ecclésiastique qui désigna d'abord les versets que l'on récitait dans les leçons des Matines, et fut ensuite appliqué aux *Vies des saints et des martyrs*, parce qu'on devait lire ces vies dans les réfectoires des communautés et des monastères. Transmises tant par la voie orale que par l'écriture, les légendes se répandirent promptement parmi le peuple et se multiplièrent d'une manière extraordinaire. Elles constituent la plus grande partie de la littérature du moyen âge. Presque toutes sont en prose latine; le le ton en est ordinairement simple et naïf; les expressions tirées de la Bible ou des Pères y abondent; la diction, souvent barbare, ne manque quelquefois pas d'une certaine grâce. — Parmi les légendes, on distingue surtout celle de Siméon le Métaphraste, grand logothète de l'empereur Léon, rédigée en grec au X[e] siècle; la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine, archevêque de Gènes au XIII[e] siècle, rédigée en latin; les *Vies* dues à Flodoard, chanoine de Reims au IX[e] siècle, et à Gosselin, religieux de S. Benoît au XII[e] siècle; la *Fleur des Saints*, du P. Ribadeneira (1599), etc. Il a été récemment (1852) publié à Paris, sous le titre de *La Légende céleste*, une nouvelle Histoire de la Vie des Saints, rédigée d'après les documents les plus authentiques, par une société d'ecclésiastiques (4 vol. grand in-8). — Les légendaires admettaient trop légèrement les traditions populaires, et très-souvent leurs documents sont complétement apocryphes. Aussi a-t-on senti le besoin d'apporter plus de critique dans ces récits; de là les travaux de dom Ruinart, de Baillet, de Mésenguy, d'A. Butler, etc.; de là aussi, non moins que du désir de réunir toutes les légendes, est né le grand recueil des *Bollandistes*. *V.* ce nom au *Dict. univ. d'H. et de G.*

LÉGENDE. Pris comme terme monétaire, ce mot se dit de toute inscription placée sur les médailles, monnaies, jetons, etc. L'étude des légendes forme une des parties les plus intéressantes de la Numismatique ancienne; ce sont elles, en effet, qui fournissent le plus d'indications sur l'origine, l'époque et le pays de la médaille, sur les hommes ou les

dieux, dont l'effigie s'y trouve tracée, etc. — Dans les premiers temps, les légendes furent courtes, se bornant à l'indication du peuple et de la ville ; plus tard elles renfermèrent les noms des divinités, des magistrats, des rois, la valeur de la monnaie, etc. Très-souvent pourtant on en voit qui se réduisent à de simples monogrammes. Les légendes au moyen âge furent écrites en latin. Sous les Mérovingiens, elles renfermèrent le nom de la ville et celui du monétaire; sous les Carlovingiens, le nom du roi s'y trouve seul. Pendant la troisième race, les légendes deviennent religieuses : la légende *Sit nomen Domini benedictum* date de S. Louis. En 1685, on commença de marquer les monnaies sur la tranche avec la légende *Domine salvum fac regem*, qui fut remplacée sous la République par les mots *Garantie nationale*, et sous l'Empire par *Dieu protége la France*. — Les légendes peuvent se trouver sur la tranche ou sur l'une et l'autre face de la monnaie. Sur les faces, les légendes se disposent soit circulairement, soit en ligne droite. Depuis longtemps la légende circulaire occupe la face proprement dite, et la légende rectiligne le revers : la 1re donne les nom, titres, etc., du personnage représenté; la 2e indique soit la valeur de la pièce, l'année, le lieu, l'événement, etc. Beaucoup de ces indications sont en abrégé ou symboliques. Aussi, pour bien lire des légendes monétaires, faut-il avoir une connaissance spéciale de la langue et des dialectes, de la paléographie, de la séméiotique, etc.

LÉGILE (du latin *legilis*, qui sert à lire), écharpe ou pièce d'étoffe dont on couvre le pupitre sur lequel on chante l'épître et l'évangile aux messes solennelles; les bords en sont garnis de galons et les bouts de franges. Cet usage, qui n'est pas prescrit par les rubriques, n'existe que dans quelques diocèses.

LÉGION (en latin *legio*, de *legere*, choisir, corps de choix ou d'élite), corps principal de la milice romaine, analogue à la phalange macédonienne, était composé principalement d'infanterie, avec environ un dixième de cavalerie. On y distinguait des hommes pesamment armés (*hoplites*), nommés, selon le rang qu'ils occupaient, *principes* (1er rang), *hastati* (2e), *triarii* (3e), et des hommes armés à la légère (*velites*). Le nombre des soldats de la légion varia à différentes époques : depuis Marius il fut de 6,000 hommes, distribués en 10 *cohortes*, subdivisées elles-mêmes en *manipules* et *centuries*.

En France, ce nom a été donné à des corps de toutes armes, dont la plupart n'ont eu qu'une courte durée. François Ier créa 7 *légions provinciales*, divisées chacune en 6 bandes de 1,000 hommes, et qui ne comprenaient ni grandes armes ni cavalerie; Henri II en créa de nouveau en 1558 ; mais leur existence ne fut pas longue. Elles reprirent faveur en 1741 et 1756 : on y réunit l'infanterie, la cavalerie et les grandes armes. Il fut formé, lors des guerres de la Révolution, plusieurs légions dites *batave, hollandaise, polonaise, portugaise, italique, des Alpes, des Francs*, etc. Après la révolution de Juillet, il fut créé, avec des réfugiés de tous pays, une *Légion étrangère*, de 5,000 hommes; il existe encore aujourd'hui sous ce nom un corps de troupes qui sert en Algérie : il forme un corps de 6,000 soldats assimilés à ceux de l'infanterie de ligne.

Les Gardes nationales étaient organisées en *légions* avant 1852 : elles le sont aujourd'hui par bataillons seulement (*Voy.* GARDE NATIONALE). La Gendarmerie départementale se divise aussi en *légions*, subdivisées chacune en plusieurs *compagnies*.

LÉGION D'HONNEUR (ORDRE DE LA), ordre fondé par une loi du 29 floréal an X (19 avril 1802), pour récompenser les services militaires et le mérite civil (*Voy.*, pour son organisation primitive, l'article LÉGION D'HONNEUR au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Modifié par l'ordonnance du 26 mars 1816, par les décrets du 24 mars 1851, 22 et 25 janv., et 29 févr. 1852, l'ordre a été réorganisé par le décret organique du 16 mars 1852. Les *Fastes de la Légion d'honneur*, donnant la biographie des décorés, ont été rédigés par MM. Lievyns, Verdot et Bégat (1842 et suiv.). On doit à M. de Chamberet le *Manuel des légionnaires*, et à M. Mazas l'*Hist. de la Lég. d'h.* (1854). Il est publié depuis 1853 un *Annuaire de la Lég. d'h.*

LÉGIS, nom donné dans le Commerce aux plus belles soies de Perse. On distingue les *Légis voirines*, qui sont les plus belles; les *L. bourmes* ou *bourmios*, qui viennent après; et les *L. ardasses*, qui sont les plus grosses. Cette dernière sorte s'importe en France en grande quantité.

LÉGISLATIF (CORPS), ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LÉGISLATION (de *lex*, *legis*, loi, et *latio*, action de porter). Il se dit et du droit de faire les lois, et du corps des lois d'un pays, et de la science, de la connaissance des lois. — Pour l'indication des principales législations et des législateurs les plus célèbres, *Voy.* LOIS.

Parmi les ouvrages sur cette matière, on distingue : l'*Esprit des lois* de Montesquieu ; les *Lois civiles dans leur ordre naturel* de Domat; le livre de Mably : *De la législation*; la *Science de la législation* de Filangieri; les écrits de Bentham, et le *Traité de législation* de M. Charles Comte (2e édit., 1835). On doit à MM. Dalloz frères un grand recueil de la *Législation française*, publié depuis 1820, ainsi qu'un *Dictionnaire général de législation*; à M. Charles Legraverend un *Traité de la Législation criminelle en France*, et à M. Chabrol de Chaméane un *Dict. de législation usuelle*. M. Pastoret a donné l'*Histoire de la législation* (1817-1827, 11 vol. in-8).

LÉGISLATURE. Il se dit et de l'ensemble des pouvoirs qui concourent à la formation des lois, et du temps légal d'existence d'une chambre élue, depuis son installation jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs.

LÉGITIMATION (de *légitime*), acte par lequel on rend *légitime* un enfant naturel. Avant les empereurs chrétiens, on regardait les enfants naturels comme incapables de posséder aucuns biens et aucune charge. Justinien voulut qu'ils fussent légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère; mais il refusa cette faveur aux adultérins. Cette règle est encore celle qui nous régit (Code Napoléon, art. 331-333). — Autrefois la légitimation pouvait s'opérer par lettres de chancellerie : nos rois, Louis XIV surtout, usèrent de cette faculté pour légitimer leurs enfants naturels et même adultérins. Les bâtards ainsi *légitimés* avaient le droit de porter le nom et les armes de leur père; ils étaient seulement obligés de mettre dans leurs armes une barre pour se distinguer des enfants légitimes. — La légitimation n'est pas admise en Angleterre.

LÉGITIME (du latin *lex*, *legis*, loi, conforme à la loi). L'*Enfant légitime* est l'enfant conçu dans le mariage, par conséquent avec les conditions qui établissent ses droits à l'hérédité. Aux termes du Code Napol. (art. 312 et suiv.), l'enfant né après le 180e jour du mariage, ou moins de 300 jours après la dissolution du mariage, est réputé légitime.

Ce qu'on appelait autrefois la *Légitime* était la portion d'hérédité que la loi assurait aux enfants légitimes sur les biens de leurs père et mère, portion qui ne pouvait être diminuée par les donations et les dispositions testamentaires du défunt, à moins qu'il n'éxistât certaines causes d'exhérédation. On lui donne aujourd'hui le nom de *Réserve légale*. Ce qui concerne ce sujet est réglé par les art. 913-919 du Code Napoléon. — Chez les Romains, le père avait le droit de disposer de ses biens comme il le voulait. Les *Novelles* de Justinien décidèrent que les enfants auraient droit au quart des biens toutes les fois qu'il y en aurait 4 ou moins de 4. S'il y en

avait plus de 4, ils avaient part au tiers de la succession de leur père. Cette jurisprudence passa dans le droit français, sauf le règlement des parts, qui variait d'une province à l'autre, et selon les époques.

LÉGITIMÉ (BATARD). *Voy.* LÉGITIMATION.

LÉGITIMITÉ (de *légitime*), état de ce qui est légitime, se dit, surtout en Droit, de l'enfant né dans le mariage. *Voy.* LÉGITIME.

En Politique, le mot *Légitimité* convient à tout pouvoir institué conformément au *droit*, que ce pouvoir découle de l'hérédité ou de l'élection. Cependant, en France, il s'applique plus spécialement, surtout depuis 1814, au droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans l'antique dynastie des Bourbons; et l'on donne le nom de *légitimistes* aux partisans de la légitimité ainsi entendue.

LEGS, jadis *Légat* (du latin *legatum*, légué), disposition testamentaire par laquelle un testateur donne tout ou partie de ses biens. Le *Légataire* est celui au profit duquel un legs a été fait. On distingue : le *Legs universel*, par lequel le testateur donne à une ou plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laisse à son décès; le *L.* dit *à titre universel*, par lequel le testateur lègue une quote-part des biens dont la loi lui permet de disposer, telle qu'une moitié, un tiers, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier; le *L. particulier*, par lequel le testateur dispose, en propriété ou en usufruit, soit d'une somme déterminée, soit d'un ou plusieurs objets désignés. Le legs peut, en outre, être *pur* et *simple*, *à terme* ou *conditionnel*. Tout legs est caduc si le légataire meurt avant le testateur, ou bien avant l'événement de la condition, dans le cas où le legs serait conditionnel. Le légataire soit universel, soit à titre universel, est tenu des dettes et charges de la succession personnellement pour sa part et portion, et hypothécairement pour le tout; le légataire particulier n'est tenu qu'hypothécairement (Code Nap., art. 1002-1024).

LÉGUME (du latin *legumen*, gousse). En Botanique, ce mot est synonyme de *gousse*, et ne s'applique proprement qu'aux fruits des plantes dites *légumineuses* : pois, féves, lentilles, etc. En ce sens, le légume est défini : un fruit simple, irrégulier, bivalve, déhiscent, portant les graines sur un placentaire qui se divise, lors de la séparation des valves, en deux branches restant fixées chacune à chaque valve, en sorte que celles-ci se partagent les graines. Généralement uniloculaire, il est quelquefois divisé en deux loges par une cloison longitudinale, quelquefois en plusieurs loges par des cloisons transversales. Quelquefois il ne s'ouvre point, et alors il se rapproche des fruits carcérulaires; quelquefois il est charnu à l'extérieur et ligneux à l'intérieur, et alors il se rapproche des drupes. Sous le rapport de la forme, les légumes sont longs et comprimés, tétragones, cylindriques, enflés comme une vessie, ou contournés en spirale et articulés, etc. Le légume contient ordinairement plusieurs graines, quelquefois deux seulement, rarement une seule.

Dans l'usage vulgaire, on appelle *légume* toute plante potagère employée à titre d'aliment, les choux, carottes, navets, betteraves, pommes de terre, épinards, salsifis, artichauts, etc., aussi bien que les plantes à gousses.

Depuis quelques années on s'est beaucoup occupé des moyens de conserver les légumes. Outre le *procédé Appert* (*Voy.* CONSERVE), on se loue du *procédé Masson*, qui consiste à dessécher les légumes et à les soumettre à l'action puissante d'une presse hydraulique, de manière à en obtenir des espèces de gâteaux plats et carrés : on enveloppe ces gâteaux d'une feuille d'étain et on les place dans des boîtes hermétiquement fermées.

LÉGUMINEUSES, vaste famille botanique ainsi nommée par A.-L. de Jussieu à cause de son fruit, qui est toujours un *légume*, c.-à-d. une gousse, avait été d'abord appelée par Tournefort *Papilionacées*, à cause de la forme de sa fleur. Elle se compose de végétaux dicotylédones polypétales périgynes, et réunit des plantes herbacées, des arbustes, des arbrisseaux, et même des arbres dont quelques-uns ont des dimensions colossales : les feuilles sont alternes, composées ou décomposées, quelquefois simples; quelquefois les folioles avortent, et il ne reste que le pétiole qui s'élargit, et forme une sorte de feuille simple nommée *phyllode*; à leur base sont deux stipules souvent persistantes. Les fleurs offrent une inflorescence très-variée : elles sont, en général, hermaphrodites. Leur calice est tantôt tubuleux, à 5 dents inégales; tantôt à 5 divisions plus ou moins profondes et inégales. En dehors du calice, on trouve une ou plusieurs bractées, ou quelquefois un involucre caliciforme. La corolle, qui manque quelquefois, se compose ordinairement de 5 pétales inégaux, dont un supérieur, plus grand, qui enveloppe les autres, et qu'on nomme *étendard*; deux latéraux, appelés *ailes*, et deux inférieurs plus ou moins soudés ensemble, et formant la *carène*; en un mot, la corolle est *papilionacée*; d'autres fois, elle est de 5 pétales à peu près égaux. Les étamines sont généralement au nombre de 10, à filets le plus souvent diadelphes. L'ovaire est plus ou moins stipité à sa base, en général allongé, inéquilatéral, à une seule loge, contenant un ou plusieurs ovules attachés à la suture interne. Le style est un peu latéral, souvent recourbé et terminé par un stigmate simple. Le fruit est constamment une *gousse* ou *légume*. *Voy.* LÉGUME.

Cette nombreuse famille est divisée en trois sous-ordres : les *Papilionacées*, les *Swartziées* et les *Césalpiniées* (*Voy.* ces mots), qui se subdivisent à leur tour en tribus renfermant un nombre considérable de genres. On y rattache aussi les *Mimosées*, dont les fleurs ne sont cependant pas papilionacées.

La plupart des Légumineuses sont utilisées soit pour la nourriture de l'homme ou des bestiaux, soit pour l'industrie. Parmi les plantes potagères et fourragères appartenant à cette famille, il faut citer les haricots, les fèves, les pois, les lentilles, les pois chiches, les lupins, les vesces, les gesses, les luzernes, les sainfoins, les trèfles, les mélilots, etc.; parmi les plantes médicinales, le séné, la casse, le baguenaudier, le tamarin, celles qui fournissent la fève tonka, les baumes de tolu et de copahu, les gommes arabique et adragant, etc.; parmi les plantes tinctoriales, l'indigotier, le bois de campêche, le bois de Fernambouc, etc.; parmi les arbres exotiques, ou d'ornement, l'acacia mimosa, l'arbre de Judée, le sophora du Japon; parmi les plantes curieuses, la sensitive, etc.

LEICHE, *Scymnus*, genre de poissons Chondroptérygiens, famille des Sélaciens, établi aux dépens des Squales, renferme plusieurs espèces communes sur nos côtes et dans les mers du Nord.

LEIOCÈRE (du grec *léios*, lisse, uni, et *kéras*, corne), espèce d'Antilope à cornes unies. *V.* ANTILOPE.

LEIOCOMME (du grec *léios*, lisse, et *commi*, gomme), produit qui sert pour l'impression des étoffes, et remplace la gomme du Sénégal. *V.* DEXTRINE.

LEMA (du grec *laimos*, faim vorace), *Crioceris*, genre de Coléoptères, de la famille des Eupodes, à tarses munis de crochets, et dont les larves traînent après elles une sorte de fourreau. Ces insectes font de grands ravages dans les potagers et les jardins. Le *Léma du Lis* est rouge en dessus, noir en dessous. Il dévore souvent tous les lis d'un jardin. Le *L. porte-croix* et le *L. à douze pointes* attaquent les plants d'asperges. Le *L. cyanelle* et le *L. mélanope* rongent les feuilles d'avoine.

LEMME (du grec *lémma*, dérivé de *lambanô*, prendre, admettre; proposition *admise*), se dit en

Géométrie d'une proposition préliminaire qu'on établit pour servir à la démonstration de quelque autre proposition, quoiqu'elle n'ait qu'un rapport indirect avec le sujet de cette dernière. Elle n'est employée que subsidiairement, pour la démonstration d'un théorème, ou pour la solution d'un problème.

LEMMING, dit aussi, mais improprement, *Lapin de Norvége*, sorte de Rongeurs de la famille des Rats, et faisant partie du genre des Campagnols. Ils vivent en société et par troupes nombreuses, et font des dégâts énormes dans les champs. Les *Lemmings de Norvége* sont longs de 15 à 20 centimètres. Ils ont la tête courte, ovale, les oreilles petites et arrondies. Leur pelage est soyeux et varié de roussâtre, de gris, de noir et de blanchâtre. Ces animaux ne s'engourdissent pas; ils passent l'hiver sous la neige. Tous les six ou huit ans, ils descendent des montagnes de la Norvége et de la Laponie pour se répandre dans les pays environnants. Il n'est aucun obstacle qui les arrête : ils traversent même les rivières à la nage.

LEMNA, nom grec de la *Lentille d'eau*, a formé celui de *Lemnacées*, donné à une famille de plantes monocotylédones dont la Lentille d'eau est le type.

LEMNISCATE (du grec *lemniskos*, ruban), courbe qui a la forme d'un ruban formant un 8 : une ligne droite peut la couper en 4 points. Le comte de Fognano, géomètre italien du XVIII[e] siècle, a fait de curieuses recherches sur les propriétés de la lemniscate.

LÉMODIPODE. *Voy.* LÆMODIPODE.

LEMUR, nom donné par Linné au *Maki*, est emprunté aux Latins, qui appelaient *Lemures* des espèces de spectres ou de mauvais génies. *Voy.* LÉMURIENS.

LÉMURIENS, famille de Quadrumanes, renferme des animaux à museau allongé et terminé par un mufle, appartenant tous à l'ancien monde, et n'ayant que des rapports éloignés avec les Singes, ce qui les a fait appeler *Faux singes*. Ce sont des animaux nocturnes, insectivores et de taille moyenne ou même petite. Quelques espèces ont une grande intelligence. Cette famille renferme les genres *Lemur* ou *Maki*, *Indri*, *Galago*, *Loris*, *Tarsier* et *Aye-Aye*.

LÉNITIF (du latin *lenire*, adoucir), nom commun aux remèdes relâchants et tempérants, et aussi à ceux qui sont légèrement laxatifs : le miel est un lénitif. Il y a des *électuaires lénitifs* qui purgent doucement et sans provoquer de coliques.

LENTE, nom donné aux œufs allongés que les poux déposent sur les cheveux. *Voy.* POU.

LENTICELLES (du latin *lenticella*, petite lentille), taches rousses et ovales qui se trouvent sur l'écorce des branches des arbres. Les Botanistes ne sont pas d'accord sur la nature des lenticelles : M. de Candolle les considère comme des embryons de racines disséminées dans toute la plante; M. H. Mohl y voit une production analogue à celle du liége, qui devrait son existence à une hypertrophie du parenchyme cortical interne.

LENTICULAIRE, ce qui a la forme d'une lentille. En Anatomie, on appelle *Os lenticulaire* le plus petit des quatre osselets de l'oreille. Il est placé entre la longue branche de l'enclume et la tête de l'étrier.

LENTICULES (du latin *lenticula*, petite lentille), genre de plantes aquatiques de la famille des Naïades, renferme de petites herbes qui flottent à la surface des eaux tranquilles. Plusieurs espèces ont été usitées en médecine. La plus remarquable est la *Lentille d'eau* (*Lemna*), petite plante verte dont les très-petites feuilles, rondes et plates comme des lentilles, couvrent la surface des eaux dormantes. Ce végétal n'a point de tiges, et ses racines sont directement attachées aux feuilles. Les canards et les carpes en sont très-friands.

LENTILLE, *Ervum*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des plantes herbacées annuelles qui croissent naturellement dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal. L'espèce la plus anciennement connue est la *Lentille cultivée* (*E. Lens*), à tige grêle, à feuilles composées, à folioles linéaires, à fleurs blanchâtres, un peu rayées de bleu; à gousse courte, ovale, un peu élargie, renfermant 2 ou 3 graines roussâtres, luisantes et arrondies. On la trouve dans les champs, parmi les blés. Ses graines fournissent une nourriture assez agréable, mais un peu indigeste, à moins qu'on ne les ait dépouillées de leur enveloppe (*Voy.* DÉCORTICATION) et qu'on ne les mange en purée. Elles ont l'inconvénient d'être attaquées par plusieurs insectes qui éclosent dans la partie farineuse et s'en nourrissent. On peut séparer des bons grains les grains attaqués par ces insectes en les faisant tremper tous dans l'eau, et rejetant ceux qui surnagent. — La variété la plus estimée est la *L. à la reine*, dont le grain est très-petit, très-bombé et rougeâtre. Sa farine est résolutive : elle fait la base du spécifique Warton (l'*Ervalenta*). Préparée en guise de café, elle agit comme diurétique. La *L. Ervilier* (*E. ervilia*), vulgairement *Ers*, *Alliez*, *Comin*, se cultive comme plante fourragère : sa graine sert aussi à engraisser les pigeons.

*Lentille d'eau*, *Lemna*. *Voy.* LENTICULE.

LENTILLE se dit, en Optique, d'un disque de verre taillé en forme de *lentille*, et qui sert à réfracter les rayons lumineux. On distingue les *L. convergentes*, qui font converger les rayons lumineux, et les *L. divergentes*, qui les rendent divergents. Les premières sont convexes, à bords tranchants, et se subdivisent en *L. bi-convexes*, formées par deux surfaces sphériques convexes; *L. plan-convexes*, formées par une surface plane et une surface convexe; et *ménisques convergents*, formés par deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe, le rayon de la première étant plus grand que le rayon de la seconde.— Les secondes sont concaves, à bords larges, et se subdivisent en *L. bi-concaves*, formées par leurs surfaces sphériques concaves; *L. plan-concaves*, formées par une surface plane et une surface concave; et *ménisques divergents*, formés par deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe, le rayon de la première étant plus petit que le rayon de la seconde.

L'*axe* d'une lentille est la ligne mathématique qui joint les deux centres de courbure de ses deux surfaces; pour les lentilles plan-concaves et plan-convexes, l'axe est la perpendiculaire abaissée du centre de courbure sur le plan. On appelle *foyer principal* d'une lentille convergente le point où viennent se réunir, en dehors et en arrière de la lentille, les rayons parallèles à l'axe réfractés par elle, et au delà duquel les mêmes rayons s'écartent. La *distance focale* est la distance du foyer à la surface du verre. On reconnaît la place qu'occupe le foyer principal d'une lentille en présentant cette lentille aux rayons solaires; la lumière se peint alors au foyer en une image plus petite et plus éclatante qu'en tout autre lieu. Cependant, quand les rayons obliques font avec l'axe qui passe par le foyer principal un angle de plus de 10 à 15 degrés, les rayons du faisceau ne convergent plus exactement au même point; il y a alors *aberration de sphéricité*. La concentration des rayons se fait d'autant plus exactement qu'ils passent plus près de l'axe. Dans les instruments d'optique, on recouvre souvent les bords de la lentille pour n'admettre que les faisceaux peu inclinés à l'axe, afin d'avoir plus de netteté dans les images.

L'effet le plus remarquable des lentilles convergentes est de grossir les objets, et c'est sur cette propriété qu'est fondée la construction des lunettes : cet effet résulte des deux réfractions successives qu'y subit chaque rayon lumineux, la première en passant de l'air dans le verre, la seconde en sortant du verre : ces réfractions réunissent sous des angles plus grands les rayons de toute espèce, soit parallèles, soit convergents, soit divergents. Les lentilles, faisant en-

trer dans l'œil beaucoup de rayons qui n'entreraient pas sans elles, nous font voir les objets avec plus de clarté, et offrent ainsi un moyen précieux de remédier à la faiblesse de la vue. Le grossissement des lentilles convergentes est d'autant plus considérable que la distance du foyer à la surface du verre est plus petite : on donne généralement aux lentilles le nom de *loupes*, ou de *microscopes simples*, lorsqu'elles ont une faible distance focale.

Les lentilles concaves ou divergentes, étant présentées à des rayons lumineux, transmettent sur une surface opposée une image qui paraît diverger, comme si elle provenait d'un point situé dans la concavité du verre. Ce point se nomme le *foyer négatif*, et sa distance à la surface qui reçoit la lumière, *distance focale négative*. Les objets vus à travers une pareille lentille paraissent plus petits, mais plus proches ; aussi ne s'en sert-on isolément que pour les besicles destinées à corriger la myopie.

On appelle encore *lentille* la pièce d'un pendule qui est suspendue à la verge, et dont les oscillations règlent les mouvements de la pendule : c'est un disque en métal ; on lui donne des bords tranchants afin qu'il divise l'air avec plus de facilité. Ces lentilles sont formées ordinairement de 2 calottes de cuivre, entre lesquelles on coule du plomb. Le centre de gravité d'un pendule est toujours dans l'intérieur de sa lentille.

*Lentilles*, en Médecine. *Voy.* ÉPHÉLIDES.

LENTISQUE, *Pistacia Lentiscus*, espèce du genre Pistachier : c'est un petit arbre ou plutôt un arbrisseau, haut de 2 à 3 mètres, qui croît naturellement sur les côtes de la Méditerranée, en Provence, en Corse, en Afrique, en Syrie, en Grèce, surtout dans l'île de Chio. Il en découle une substance résineuse connue sous les noms de *Mastic de Chio*, *Manne du Liban*, qui s'emploie en médecine comme stimulant, tonique et antiseptique. En Afrique, on s'en sert comme cosmétique pour nettoyer les dents et raffermir les gencives. La racine sert à faire de belles tabatières et autres petits meubles d'agrément. La graine donne une excellente huile. La décoction du bois a été vantée contre la goutte et la pierre : on l'appelait *or potable* à cause de sa couleur jaune.

LÉONIN (du latin *leo*, lion). On appelle *Société léonine*, *Contrat léonin*, une société, un contrat où l'une des parties a stipulé pour elle la part du *lion*. Cette locution vient de la fable si connue d'Ésope, la *Chasse du Lion*, imitée par Phèdre et par La Fontaine. Il y a *contrat léonin* toutes les fois que l'une des parties se met à l'abri de toute perte en stipulant une part dans les bénéfices, et toutes les fois que les chances de pertes ne sont pas en rapport direct avec les chances de bénéfices. Ce contrat est une convention contraire à la morale et à la loi : « La convention qui donnerait à l'un des associés la totalité du bénéfice est nulle. » (Code Napoléon, art. 1855).

LÉONINS (VERS), se dit soit des vers latins rimés entre eux tant à l'hémistiche qu'à la fin du vers, soit de ceux dans lesquels l'hémistiche seulement rime avec la fin du vers. Ils ont été ainsi nommés probablement de *Leonius*, moine de S. Victor qui, au XII<sup>e</sup> siècle, les mit en vogue. Tels sont ces deux vers :

Si Trojæ fa*tis* aliquid restare puta*tis*. (Virg.)
Defuit et scrip*tis* ultima lima me*is*. (Ovide.)

Les vers léonins sont généralement monotones et fatigants. Les poëtes de la bonne latinité n'en offrent qu'un petit nombre d'exemples, sans doute involontaires. Au contraire, au moyen âge, on les recherchait avec plaisir. Beaucoup d'hymnes d'église sont faites en vers léonins. On a cru voir dans ce genre de vers l'origine des vers rimés des modernes.

LÉONOTIS, synonyme de *Leonurus*. *Voy.* ce mot.

LÉONTIASIS, sorte de lèpre, dans laquelle la peau ressemble à celle du museau du lion. *Voy.* ÉLÉPHANTIASIS.

LÉONTODON (c.-à-d. en grec *dent de lion*), ou *Taraxacum*, genre de la famille des Chicoracées, dont le *Pissenlit* est le type. *Voy.* PISSENLIT.

LÉONURE, *Leonurus*, ou LÉONOTIS (de *léôn*, lion, et d'*oura*, queue, ou d'*oûs*, *ôtos*, oreille), genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées : calice turbiné à 5 angles et à 5 dents; corolle bilabiée, lèvre supérieure oblongue, très-entière; lèvre inférieure divisée en 3 lobes; 4 étamines, style bifide, stigmates terminaux : le fruit est un akène très-lisse. L'espèce principale du genre est le *Léonure cardiaque*, ou *Agripaume*, plante qui se trouve dans les lieux incultes et pierreux de l'Europe et de l'Asie centrale : elle est quelquefois cultivée dans les jardins. Sa tige, haute d'un mètre, est carrée, ferme, cannelée et rameuse. Les feuilles sont d'un vert foncé en dessus, diminuant de grandeur du bas au sommet de la tige. Les fleurs, d'un rouge clair, ont la lèvre supérieure recouverte d'un duvet blanchâtre. Toute la plante a une odeur forte, une saveur un peu amère. On l'employait autrefois en médecine comme cardialgique.

LÉOPARD (de *leo*, lion, et de *pardus*, nom sous lequel cet animal était désigné chez les anciens), *Pardus*, espèce du genre *Chat*, que l'on confond souvent avec la panthère, dont elle a les habitudes. Sa longueur varie de 1 m. à 1<sup>m</sup>,50, et sa hauteur de 60 à 80 centim. Son pelage est jaune sur le dos, blanc sous le ventre et partout couvert de taches noires groupées circulairement en forme de rose, et plus petites et plus rapprochées que chez la panthère. Cet animal se trouve dans l'Inde et en Afrique, surtout au Sénégal et dans la Guinée. Sa peau est très-estimée des fourreurs : on l'emploie ordinairement pour le harnachement des chevaux de luxe.

Le *Léopard* fait partie des armes de la Grande-Bretagne : ces armes portent trois léopards.

LÉPAS (du grec *lépas*, vase à boire), nom donné par les Conchyliologistes à toutes les coquilles univalves en forme de patelle. *Voy.* PATELLE.

LÉPICÈNE (du grec *lépis*, écaille, et *kénos*, vide), nom donné par Richard à la glume calicinale des Graminées. La lépicène est en général formée de deux écailles (genre *brome*), quelquefois d'une seule (*ivraie*). Tantôt elle contient une seule fleur (*vulpin*), tantôt deux ou davantage (*avoine*).

LÉPIDIER, *Lepidium* (du grec *lépidion*, passe-rage), genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des Lépidinées, renferme des plantes herbacées ou à peine ligneuses, à tiges cylindriques, rameuses; à feuilles simples; à fleurs petites, blanches, disposées en grappes terminales, ayant 4 pétales et 6 étamines. Le fruit est une silicule ovale, déprimée, renfermant plusieurs graines. Les espèces les plus connues sont la *Passe-rage* et le *Cresson alénois*. *Voy.* ces mots.

LÉPIDOLEPRUS (du grec *lépis*, génitif *lépidos*, écaille, et *leprus*, rude), poisson de la famille des Gadoïdes, dit aussi *Grenadier*. *Voy.* GRENADIER.

LÉPIDOPE (du grec *lépis*, génitif *lépidos*, écaille, et *pous*, pied), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, au corps allongé et mince, offrant l'aspect d'un large ruban d'argent, nageant par ondulations et jetant de beaux reflets de lumière. Leurs ventrales sont réduites à deux petites pièces écailleuses, d'où leur nom. Ces poissons habitent les mers d'Europe: leur chair est ferme et délicate.

LÉPIDOPTÈRES (du grec *lépis*, génitif *lépidos*, écaille, et *ptéron*, aile), vulgairement *Papillons*, un des ordres les plus remarquables de la classe des Insectes, a pour caractères principaux : 4 ailes longues, veinées, recouvertes d'un poussière farineuse et diversement nuancée, qui, au microscope, paraît composée de petites *écailles* colorées; trompe roulée en spirale pour sucer le suc des fleurs; tête petite, thorax bombé, plus court que l'abdomen,

celui-ci sans tarière ni aiguillon; pattes assez longues avec 5 articles aux tarses, etc. Les Lépidoptères éprouvent des métamorphoses complètes: leurs larves sont dites *chenilles*, et leurs nymphes *chrysalides*. On les divise en 3 grandes familles: celle des *Diurnes* ou *Papillons* proprement dits; celle des *Crépusculaires* ou *Sphinx*; et celle des *Nocturnes* ou *Phalènes* (*Voy.* ces mots). Il existe beaucoup de monographies des Lépidoptères : on cite entre autres celles de MM. Boisduval et Guénée, Godard, Duponchel, Th. Lacordaire. *Voy.* PAPILLON.

LÉPISME (du grec *lépizô*, écailler), genre d'insectes de l'ordre des Thysanures, type d'une petite famille dite des Lépismées ou Lépismènes. L'espèce la plus connue est le *Lépisme saccharin* ou *Forbicine*, dont le corps est lisse et couvert d'écailles argentées. Originaire d'Amérique, selon Linné, cet insecte est naturalisé en Europe, où il vit dans les boiseries, les fentes des châssis, sur les planches des armoires où l'on conserve des comestibles, sous les pierres et les plantes humides. Ces petits animaux, longs de 9 à 10 millim., courent très-vite; ils se nourrissent de sucre, de substances végétales et de petits insectes.

LÉPISOSTÉE (du grec *lépis*, écaille, et *ostéon*, os), *Lepisosteus*, genre de grands poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Clupes. Ils sontr evêtus d'écailles pierreuses, dures, et qui forment une cuirasse impénétrable. Ils ont le museau très-allongé et les mâchoires hérissées de dents pointues. Ils sont hardis et féroces; mais la grandeur de leurs écailles rend leurs mouvements très-lents. Ces poissons habitent les mers d'Amérique. Leur chair est bonne à manger. On en connaît 3 espèces : le *Caïman* (*Esox osseus*); la *Spatule* (*L. spatula*), et le *Roblo* (*L. roblo*). *Voy.* ces mots.

LÈPRE (du grec *lépros*, rude, écailleux). On a réuni sous ce seul nom des maladies de la peau fort diverses, qui avaient pour caractère commun la dégénérescence, l'ulcération ou la destruction de la peau, telles que l'*Eléphantiasis des Grecs* ou *Lèpre tuberculeuse*, l'*Eléphantiasis des Arabes*, la *Psoriasis*, et ce qu'on appelle encore aujourd'hui *Lèpre*, *Lèpre vulgaire*. Ces maladies, fort graves et fort communes au moyen âge, sont devenues assez rares dans nos temps. On ne sait même plus bien à laquelle rapporter la lèpre des anciens. Ce n'est plus guère qu'en Egypte, dans quelques parties de la Suisse et dans le nord de l'Europe (en Suède et en Norvége) qu'on trouve encore un assez grand nombre de lépreux.

Ce qu'on appelle aujourd'hui la *Lèpre*, la *Lèpre vulgaire*, est une espèce de dartre furfuracée qui s'annonce au début par de petites élevures solides, comme papuleuses, entourées de taches roussâtres, luisantes, circulaires et un peu proéminentes. La surface de ces élevures, d'abord unie, présente, au bout de quelques jours, vers son centre, une petite *écaille* blanche, lisse et polie, semblable à une *paillette*, qui se détache bientôt. Cette surface s'élargit ensuite progressivement, en conservant toujours une forme circulaire, mais le centre reste sain. Elle se couvre de nouvelles écailles minces, fermes, d'un gris de perle, cernées par un bord rougeâtre un peu élevé, qui tombent, et sont remplacées successivement par d'autres. Quelquefois ces plaques lépreuses sont blanches, pâles, noires ou rougeâtres. Ordinairement elles se montrent d'abord sur les membres, et le plus souvent autour du coude ou du genou, d'où elles se propagent quelquefois sur tout le corps. Quand elle est peu étendue, la lèpre ne s'accompagne que d'une légère démangeaison; mais lorsqu'elle occupe de larges surfaces et qu'elle est ancienne, les mouvements deviennent difficiles, et souvent aussi il existe un état de tension et des douleurs plus ou moins vives. — Des bains tièdes, des lotions avec l'eau alcoolisée ou une dissolution de sulfure de potassium, pour favoriser la chute des écailles; puis, de légères couches d'onguent de goudron, renouvelées matin et soir, en même temps que l'on donne à l'intérieur des arsénicaux (la liqueur de Fowler, la solution de Pearson, les pilules asiatiques), sont les principaux moyens de traitement.

La nature et les causes de la lèpre sont inconnues; toutefois, on est généralement convaincu que cette affection est plutôt le résultat des mœurs et des habitudes que du climat et des influences atmosphériques : les hommes habituellement mal nourris, qui vivent dans la saleté, dans l'indigence et les privations, sont les plus sujets à la lèpre; et l'on a vu le fléau disparaître à mesure que la civilisation s'est perfectionnée. Les divers soins de propreté, les bains, surtout le fréquent usage du linge, ont beaucoup contribué à en diminuer la gravité. Il est reconnu aujourd'hui que la plupart des maladies qu'on a désignées sous le nom de lèpre ne sont pas contagieuses; toutefois, la lèpre peut être héréditaire.

Pendant fort longtemps les lépreux furent un objet d'horreur et de dégoût. Chez les Juifs, la loi de Moïse les séparait du reste du monde et les reléguait hors des villes et des camps : il en était de même en Perse et dans toute l'Asie. Au moyen âge, les Croisés qui avaient contracté la lèpre en Orient, la rapportèrent en Europe, où elle se répandit d'une manière extraordinaire. On fonda de toutes parts pour les infortunés lépreux des hôpitaux spéciaux, connus sous les noms de *léproseries*, *lazarets* ou *ladreries*. Dès qu'un cas de lèpre était signalé, le malade était conduit à l'église; on chantait sur lui l'office des Morts, puis on le conduisait à l'hôpital ou dans un lieu isolé. Si, pour un motif quelconque, un lépreux était forcé d'entrer dans un lieu habité, il était obligé de porter un vêtement particulier, ainsi qu'une crécelle pour avertir les passants d'éviter son contact. Séparés du monde par la loi, les *lépreux* ne pouvaient rien aliéner ni donner; on leur laissait l'usufruit de leurs biens s'ils en possédaient, mais ils ne pouvaient ni tester ni hériter. M. X. de Maistre, dans le *Lépreux de la cité d'Aoste*, a décrit admirablement la triste condition de ces malheureux. Les progrès de la civilisation ont fait justice de ces absurdes préjugés.

Pour la *Lèpre tuberculeuse* et la *Lèpre du Nord*, *Voy.* ÉLÉPHANTIASIS.

LÉPROSERIE, hôpital pour les lépreux. *Voy.* LADRERIE et LÉPREUX.

LEPTE (du grec *leptos*, mince, grêle), *Leptus*, genre d'animaux parasites, de l'ordre des Acarides : 6 pattes, suçoir avancé, corps ovale, renflé et mou, peau souple, tendue et luisante. L'espèce principale est le *Lepte automnal*, vulgairement *Rouget* ou *Vendangeron*, insecte très-petit et de couleur rouge, qui s'insinue dans la peau, s'attache à la racine des poils et cause de vives démangeaisons. On s'en délivre en se lavant avec de l'eau vinaigrée.

LEPTON (du grec *leptos*, petit), poids et monnaie des Grecs, était la huitième partie de l'obole.

LEPTOPHIDE, *Leptophis* (du grec *leptos*, mince, et *ophis*, serpent), vulgairement *Fouet de cocher*, genre de Serpents, voisin des Couleuvres. Ils s'en distinguent par leur forme allongée et grêle. Leur robe est d'un beau vert. Ils fréquentent les bois, et se nourrissent d'insectes et de petits oiseaux. Leur blessure n'est pas dangereuse. Ils sont très-agiles. On les trouve dans les deux hémisphères.

LEPTOSPERME (du gr. *leptos*, mince, et *sperma*, graine), *Leptospermum*, genre de la famille des Myrtacées, type de la tribu des Leptospermées, est composé d'arbustes et d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, à feuilles petites, coriaces, alternes, ponctuées et aromatiques, qui donnent une infusion théiforme, d'une saveur aromatique très-agréable.

LEPTURE (du grec *leptos*, mince, et *oura*, queue), *Leptura*, genre de Coléoptères, de la fa-

mille des Longicornes, type de la tribu des Lepturètes : antennes insérées au bas des yeux, tête perpendiculaire, corselet étroit et bombé. Les larves des Leptures vivent dans le bois pourri. Ces insectes, longs de 10 à 15 millim., sont noirs ou bruns. On les trouve en France.

LERNÉE, *Lernæa* (du lac de *Lerne?*), genre de Crustacés parasites qui vivent dans l'eau, et s'accrochent à diverses parties de la surface extérieure des animaux et surtout des poissons, principalement autour des yeux et des branchies. Le corps des Lernées est de forme assez variable; leur bouche est pourvue de deux crochets mobiles convergents. Ce genre donne son nom aux *Lernéides*, dont M. Milne-Edwards forme son 8e ordre de la classe des Crustacés.

LEROT (diminutif de *Loir*), *Mus Nitela*, petit quadrupède rongeur du genre Loir. Il est gris en dessus, blanchâtre en dessous, avec une bande noire à l'œil. Ce petit animal est assez joli; mais il a une odeur fétide. Il se plaît aux environs de nos habitations, où il ravage les vergers et les espaliers. Il s'endort tout l'hiver dans les trous qu'il a choisis pour lui servir de retraite; on dit proverbialement en Normandie : *Dormir comme un lérot. Voy.* LOIR.

LÈSE-MAJESTÉ (du latin *læsus*, participe de *lædere*, blesser, violer), se dit, dans les États monarchiques, de tout attentat commis contre le souverain. Dans notre ancienne législation, on distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine*, qui était une offense commise envers Dieu; 2° le crime de *lèse-majesté humaine*, qui était l'attentat commis contre le souverain ou contre l'État. Lors de la révision du Code pénal en 1832, l'expression de *lèse-majesté* a été effacée.—Quant au crime de *lèse-majesté divine*, il est plus connu sous le nom de *sacrilége. Voy.* ce mot.

Le crime de *lèse-majesté* contre le souverain était puni, chez les Romains, avec une grande sévérité : les accusés étaient livrés aux bêtes féroces. En France, la peine de ce crime consistait à être tenaillé vif avec des tenailles rouges, ou à être tiré à quatre chevaux. Aujourd'hui, l'attentat contre la vie du roi est, dans la plupart des États, puni comme le parricide. Avant 1848, toute offense commise envers la personne du roi était punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 500 à 10,000 francs (Code pénal, art. 86 et suiv.).

LÉSION (du latin *læsio*, blessure), se dit, en Médecine, de toute perturbation apportée soit dans la texture des organes, soit dans leurs fonctions; de là des *lésions organiques*, telles que plaies, contusions, dégénérescences, etc.; et des *lésions de fonctions*, telles que la douleur, le délire, l'augmentation ou la diminution de certaines sécrétions, etc.

Dans les Actes synallagmatiques, il y a *lésion* lorsqu'une des parties ne reçoit pas l'équivalent de ce qu'elle apporte. En Droit, la *lésion* vicie certains contrats; il faut que le dommage souffert soit d'une telle importance relativement à la valeur totale, qu'il soit évident que la partie qui supporte le préjudice a été la victime d'une fraude, ce qui l'autorise à demander la *rescision* de l'acte qu'elle a souscrit (Code Nap., art. 1118 et 1305).

LESSERTIE, *Lessertia* (du nom de *B. Delessert*, à qui cette plante fut dédiée par M. de Candolle), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, indigènes du cap de Bonne-Espérance : feuilles pennées, avec impaire, fleurs purpurines, disposées en grappes penchées.

LESSIVAGE. *Voy.* BLANCHISSAGE et LESSIVE.

LESSIVE (du latin *lixivium*, formé de *lix*, cendre de foyer). Ce mot désigne proprement l'eau alcaline que les blanchisseuses obtiennent en versant de l'eau chaude dans un cuvier, sur du linge à blanchir, sur lequel on a préalablement étendu un lit de soude ou de cendre de bois. Cette eau, contenant en dissolution des sels de soude ou de potasse, saponifie les parties graisseuses que contient le linge sale, les rend solubles, et, de cette manière, débarrasse le linge de toute impureté. *Voy.* BLANCHISSAGE.

Par extension, on a appelé *Lessive des savonniers* la dissolution alcaline dont on se sert pour faire le savon; elle est principalement formée de soude caustique. On la prépare en traitant le sous-carbonate de soude par la chaux vive.

En Chimie, *lessiver*, c'est verser à plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles peuvent contenir.—Ce qu'on appelle *Lessive prussique*, c'est l'eau que les fabricants de bleu de Prusse font passer sur un mélange de parties égales de sang desséché et de potasse combinés ensemble (*Voy.* BLEU DE PRUSSE). — Pour les Peintres, le *lessivage* consiste à nettoyer avec de l'eau seconde les boiseries déjà peintes, mais salies.

LESSONIE, *Lessonia* (du naturaliste *Lesson*, à qui cette plante fut dédiée par Bory de St-Vincent), genre de plantes cryptogames, de la famille des Laminariées, qui habitent la Nouvelle-Hollande. Leurs racines, puissantes et rameuses, implantées profondément dans les fentes des rochers, acquièrent une grande dureté : tiges formées de couches concentriques et d'un canal médullaire de 6 à 8 centim. de diamètre; rameaux entrelacés, plus ou moins comprimés, rugueux à leur surface; feuilles peu épaisses, allongées et divisées à leur base. La fructification consiste en groupes graniformes et compactes.

LEST (de l'allemand *last*, charge). On nomme ainsi à la fois, dans la Marine, soit la quantité de poids nécessaire pour qu'un navire se maintienne en équilibre sur l'eau et pour qu'il porte la voile avec sécurité, soit l'ensemble des matériaux qui forment ce poids. — Le lest varie d'après la grandeur et la forme des bâtiments; en général, il est du 7e au quart de leur exposant de charge. On distingue le *lest dormant*, qu'on place à fond de cale, et qui ne bouge pas; et le *lest volant*, qu'on transfère suivant le besoin. Il se compose, dans les bâtiments marchands, de pierres, de sable, de chaux, de briques. On y emploie aussi les parties les plus lourdes du chargement ou même simplement l'eau. Dans les bâtiments de guerre, aujourd'hui, le lest ne se compose plus ordinairement que de parallélipipèdes en fer nommés *gueuses :* à bord d'un vaisseau de guerre de 120 canons, le poids dont on se sert s'élève à 875000 kilogr.

On dit qu'un navire *navigue sur son lest*, s'il part et marche longtemps sans marchandises.

On appelle *lestage* l'opération de placer le lest à bord, et *délestage* l'opération contraire.

LESTRIS, nom latin du genre LABBE.

LÉTHARGIE (du grec *léthargia*, dérivé de *lêthê*, oubli, et *argia*, paresse, torpeur), état de sommeil profond et apoplectiforme, d'où il n'est cependant pas impossible de tirer les malades : pendant les courts instants de réveil, ils parlent sans savoir ce qu'ils disent, oublient ce qu'ils ont dit, et retombent dans leur sommeil. Il ne faut pas confondre la *léthargie* avec le *coma* (*Voy.* ce mot). — Cet état, qui offre l'image de la mort, peut durer fort longtemps : on en a vu se prolonger plusieurs jours et même plusieurs mois. Dans certains cas, sa ressemblance avec la mort est telle qu'il est arrivé d'inhumer des êtres vivants (*Voy.* INHUMATION); on ne préviendra de tels accidents qu'en étudiant soigneusement tous les signes de la mort réelle. *Voy.* MORT.

LETTRE (du latin *littera*, qui a le même sens). Au propre, on nomme ainsi les caractères de l'alphabet. *Voy.* ALPHABET et CARACTÈRES.

Sous le rapport de la prononciation, on divise les lettres en *voyelles* et en *consonnes* (*Voy.* ces mots). Sous celui de leur usage, elles sont dites *lettres phonétiques*, si elles rendent les sons de la voix; *idéo-*

*graphiques*, si elles représentent les choses mêmes; *numérales*, si on les emploie en guise de chiffres, ainsi que le faisaient les Grecs et les Romains. Sous le rapport de la forme, on distingue des *L. capitales ou majuscules*, des *L. minuscules;* des *L. gothiques*, *bâtardes*, *cursives*, etc.; en un mot, autant d'espèces de lettres qu'il y a d'écritures. *V.* ÉCRITURE.

On dit, en parlant des épreuves d'estampes ou de gravures, qu'elles sont *avant la lettre*, quand elles se trouvent sans inscription, ayant été tirées avant que le graveur eût mis au bas du dessin les *lettres* qui indiquent le sujet. Ce sont les premières tirées, et aussi les plus belles et les plus estimées.

LETTRE DOMINICALE. *Voy.* DOMINICALE (LETTRE).

LETTRE MISSIVE. On nomme *Lettre missive*, ou seulement *Lettre*, tout écrit destiné à être envoyé à une personne absente : telles sont les *lettres* proprement dites, qui n'ont d'autre but que d'établir un échange de pensées entre les personnes, et d'entretenir une correspondance; les *L. d'affaires;* les *L. de pur cérémonial* (lettres de faire part, d'invitation, de condoléances, lettres de recommandation, etc.). La *lettre missive* a donné naissance au *genre épistolaire*, qui comprend : 1° les *lettres* réellement écrites à des correspondants, avec ou sans intention de les livrer à la publicité; 2° les ouvrages écrits sous forme de lettres, comme les *Provinciales* de Pascal, les *Lettres d'une Péruvienne*, les *L. de Junius*, etc., les romans par lettres (la *Nouvelle Héloïse*, *Clarisse Harlowe*). *Voy.* ÉPITRE, ÉPISTOLOGRAPHES.

En Droit public et administratif, on donne le nom de *Lettres* à toutes sortes d'actes ou d'écritures dont la signification est le plus souvent déterminée par le mot qui suit : telles étaient autrefois les *L. de noblesse*, les *L. de naturalisation*, les *L. d'amnistie*, *de pardon*, *de grâce*, *d'abolition*, *de légitimation*, etc. Ces lettres étaient expédiées en chancellerie au nom du roi, ce qui leur faisait donner le nom de *Lettres royaux* (le mot *royal* étant originairement masculin et féminin). — On comprenait sous le nom de *Lettres patentes*, c.-à-d. *ouvertes*, *publiques*, les lettres scellées du grand sceau, ordonnances, édits et déclarations qui statuaient d'une manière générale; telles étaient les lettres données à une province, à une ville, à une communauté, ou même à un particulier, pour leur accorder une grâce ou un privilége quelconque. Elles étaient la forme la plus usitée par laquelle les rois témoignaient leur munificence ou rendaient la justice. On les opposait aux *Lettres closes*, qui étaient remises *fermées*. Les *Lettres de cachet* étaient des lettres scellées du cachet du roi, en vertu desq ceux contre qui elles étaient lancées étaient arbitrairement jetés en prison ou envoyés en exil. On en fit l'abus le plus criant sous Louis XV.

On nomme *Lettres apostoliques* tous les actes émanés du St-Siége : *rescrits*, *bulles*, *brefs*, etc.; *L. pastorales*, les écrits que les évêques adressent à leur clergé.

LETTRE CHARGÉE, lettre dont l'Administration des Postes de France donne reçu à l'expéditeur et tire reçu du destinataire. Ces lettres payent, en sus du port ordinaire, une taxe fixe de 20 c. En cas de perte, l'Administration est tenue à une indemnité de 50 fr.

LETTRE DE CHANGE, traite ou effet de commerce par lequel une personne mande à une autre, habitant un lieu différent, de payer, soit à celui qui est désigné dans cet acte, soit à celui qui exerce ses droits, une somme dont elle reconnaît avoir reçu la valeur. On appelle *tireur* celui qui donne l'ordre de payer et qui signe la traite; *preneur* ou *porteur*, celui au profit de qui elle est signée; et *tiré*, celui à qui elle est adressée et qui doit la payer. D'après la loi française, la lettre de change doit être tirée d'un lieu à un autre; mais le plus souvent cette obligation est éludée; elle doit être datée; elle énonce la somme à payer, l'époque et le lieu où le payement doit s'effectuer, la valeur fournie en espèces ou en marchandises, ou autrement; elle peut être à l'ordre d'un tiers ou du tireur lui-même. Pour que la lettre de change produise son effet, il faut qu'il ait été fait une *provision*, c'est-à-dire que celui qui doit acquitter ait reçu les fonds nécessaires; et qu'il y ait *acceptation*, c.-à-d. que le *tiré* ait pris l'engagement d'en payer le montant à l'échéance : cet engagement est exprimé sur la traite même par le mot *accepté* que le tiré y appose avec sa signature. — En prévision du cas où la lettre de change serait perdue, il peut en être fait plusieurs exemplaires : on les distingue alors par 1re, 2e, 3e, etc., et chacune n'est payable qu'en cas de non-payement de la précédente. — La lettre de change peut être payable soit à vue, soit à plusieurs jours, mois ou *usances*, de vue ou de date. Elle doit être présentée et payée le jour même de son échéance. Elle peut se transporter par voie d'endossement. En cas de non payement, elle entraîne la contrainte par corps, même à l'égard de ceux qui ne sont pas commerçants. Le Code du commerce (art. 110-176) traite de tout ce qui concerne la lettre de change. M. L. Nouguier a donné un *Traité* spécial *des Lettres de change et des effets de commerce en général*, Paris, 1839, 2 vol. in-8. — On attribue l'invention des lettres de change aux Juifs, qui, chassés de France et réfugiés en Lombardie, aux XIIe et XIIIe siècles, donnèrent à des voyageurs des lettres portant ordre aux dépositaires des fonds qu'ils avaient laissés en France, ou ailleurs, de les remettre à ces voyageurs, qui leur en avaient à l'avance payé la valeur (M. Capefigue en fixe la date à l'an 1181); d'autres en font honneur aux Gibelins, qui avaient été chassés de Florence vers la même époque, et qui s'étaient retirés en France. — Il paraît, par quelques textes des anciens, que le change était déjà pratiqué par les Athéniens et les Romains; mais ce n'est que graduellement que la lettre de change arriva à sa forme définitive.

LETTRE DE CRÉANCE, lettre qui porte qu'on doit donner créance à celui qui en est chargé. Tout ambassadeur chargé de représenter son souverain près d'un autre gouvernement doit être muni d'une lettre de créance qui établisse son caractère public. Lorsque la mission de l'ambassadeur est terminée, son rappel lui est notifié par une *Lettre de rappel;* en outre, il lui est adressé une *Lettre de récréance*, qu'il doit présenter au souverain près duquel il réside pour l'informer de ce changement.

LETTRE DE CRÉDIT, espèce de mandat adressé par un banquier à un autre banquier, et qui autorise le porteur à tirer jusqu'à concurrence d'une certaine somme sur celui auquel la lettre est adressée.

LETTRE DE GAGE, titre de crédit qu'une société de crédit foncier reçoit du propriétaire emprunteur ou qu'elle émet en son lieu et place, et qui ne porte l'indication d'aucune propriété particulière, mais est garanti par le fonds social et par l'ensemble des propriétés sur lesquelles la société a hypothèque. La lettre de gage a eu un succès immense en Allemagne, en Pologne, en Belgique; elle a été introduite en France par le décret du 28 février 1852, qui a institué les sociétés de crédit foncier.

LETTRE DE MARQUE, autorisation donnée par l'État à des bâtiments particuliers de s'armer en guerre et de faire la course. On dérive cette expression du vieux mot *marck*, *marche*, frontière, parce que dans l'origine ces lettres autorisaient à franchir les frontières de l'État avec lequel on était en guerre. Ces lettres ne sont délivrées que lorsqu'un pays est en guerre avec un autre, ou lorsqu'il existe quelque sujet de plainte qui autorise à user de *représailles* : dans ce 2e cas, la lettre est dite *lettre de représailles*. Tout capitaine, maître ou patron, commandant un bâtiment armé en course, doit être pourvu d'une lettre de marque, sous peine d'être réputé pirate ou forban, et puni comme tel. *Voy.* CORSAIRE.

LETTRE DE MER, permission écrite, donnée à des bâtiments marchands, à l'effet de naviguer et de commercer; on les appelle aussi *congés* ou *patentes*.

LETTRE DE VOITURE, lettre ouverte, adressée aux personnes à qui on envoie des marchandises par voiture, bateau, etc., surtout quand ces objets sont frappés de droits fiscaux ou entrent dans des villes où l'on perçoit des droits d'entrée. Elle renferme le nom du voiturier, la qualité et la quantité des marchandises, le lieu du départ et de la destination, et l'adresse du destinataire. Elle est assujettie au timbre.

Ce nom s'emploie aussi dans la Marine pour exprimer les connaissements ou chartes-parties des maîtres et patrons au petit cabotage.

LETTRES (BELLES). *V.* LITTÉRATURE et FACULTÉ DES L.

LETTRINE (diminutif de *lettre*), terme d'Imprimerie, désigne : 1° les petites lettres qui se mettent au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur aux notes; 2° les lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire.

LEUCANTHEMUM. *V.* CHRYSANTHÈME et MARGUERITE.

LEUCISCUS (du grec *leukos*, blanc). *Voy.* ABLE.

LEUCITE, LEUCOLITE, synonymes d'*Amphigène*.

LEUCOIUM, nom latin du *Perce-neige* ou *Nivéole*.

LEUCOME (du grec *leucos*, blanc), tache blanche de la cornée produite par une cicatrice. *Voy.* ALBUGO.

LEUCOPHLEGMATIE (du grec *leukos*, blanc, et *phlegma*, génitif *phlegmatos*, flegme). Ce mot est employé tantôt comme synonyme d'*anasarque*, sorte d'hydropisie (*Voy.* ANASARQUE), tantôt comme synonyme d'*emphysème*. *Voy.* ce mot.

LEUDES, compagnons du chef ou du roi chez les Germains et les Francs. *Voy.* LEUDES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LEURRE (du latin *lorum*, courroie, bande de cuir). C'est proprement, en termes de Fauconnerie, un morceau de cuir rouge façonné en forme d'oiseau, qui sert aux chasseurs pour attirer et rappeler le faucon ou tout autre oiseau de proie, lorsqu'il ne revient pas droit sur le poing. Ce mannequin avait bec, ongles, ailes, et même pouvait, à l'aide d'un mécanisme caché, avoir l'air de battre des ailes. On y attachait souvent un appât, pour mieux attirer l'oiseau.—Par suite, *leurre* s'est dit de toute amorce, de tout appât trompeur.

LEVAIN (de *lever*). On nomme ainsi en général toute substance propre à faire *lever* le corps avec lequel on la mêle, c.-à-d. capable d'exciter dans ce corps un gonflement, une fermentation interne; on donne plus particulièrement ce nom à la pâte aigrie dont on se sert pour exciter la fermentation de la pâte fraîche avec laquelle on fait le pain, ou celle des grains et des pommes de terre dont on veut extraire l'alcool. On dit alors que la pâte *lève*. C'est à ce phénomène que le pain doit la porosité, la légèreté qui le distinguent. Au levain on substitue fort souvent la *levûre* de bière (*Voy.* ce mot). Il ne faut pas que le levain aigrisse trop; car les matières auxquelles on le mêle pourraient alors devenir malfaisantes. On a imaginé divers procédés pour conserver le levain. En Hongrie, on fait bouillir dans l'eau une certaine quantité de son de froment et de houblon, et l'on obtient ainsi un levain que l'on peut conserver toute l'année. Les Romains préparaient leur levain en faisant, avec du vin en fermentation et de la farine de millet, une pâte épaisse qu'ils faisaient sécher. — La loi mosaïque défendait de manger du pain levé pendant les sept jours de la Pâque.

LEVANT. En Astronomie, ce mot est synonyme d'*Est* ou d'*Orient*. C'est la partie du monde où le soleil semble se *lever*. On l'oppose à *couchant*.

Ce que dans l'usage on appelle plus spécialement le *Levant*, par rapport à la France, ce sont les contrées littorales de la Méditerranée, au delà des îles Ioniennes : la Turquie, la Syrie, l'Asie Mineure, etc. Leurs habitants reçoivent le nom de *Levantins*.

LEVANTINE, étoffe de soie originaire du Levant. C'est une étoffe tout unie, avec une côte en biais, tantôt isolée, tantôt accompagnée d'une plus petite, selon le goût du fabricant. On l'emploie ordinairement pour robes et surtout pour doublures. On se sert, pour faire les levantines, d'organsins et de trame de France et d'Italie, mais de seconde qualité.

LEVÉ ou LEVER DES PLANS, partie de l'arpentage qui a pour objet de prendre les mesures nécessaires pour tracer un plan, c'est-à-dire pour représenter en petit, sur le papier, la figure et les proport. d'un terrain. On se sert à cet effet de l'équerre, de la planchette ou du graphomètre.—En Musique, le *levé* est le temps de la mesure pendant lequel on *lève* le pied ou la main.

LEVER D'UN ASTRE, première apparition d'un astre au-dessus de l'horizon, lorsqu'il passe de l'hémisphère inférieur à l'hémisphère supérieur, par l'effet du mouvement diurne apparent de la voûte céleste. *Voy.* COUCHER.

LEVER DES PRINCES, partie de l'ancien cérémonial de cour. Aussitôt après le réveil du roi, on lui présentait de l'eau bénite; puis, quand il avait passé sa chemise, on lui mettait successivement ses jarretières, ses boucles de soulier, son cordon bleu, son épée, etc. On distinguait le *grand* et le *petit lever*. Ce dernier était celui auquel on admettait les privilégiés jouissant des petites entrées chez le roi : c'était une première audience familière, donnée au saut du lit. Le *grand lever* était celui auquel on admettait ceux qui jouissaient des grandes entrées; il se faisait avec plus de solennité.

LEVER-DIEU, le moment de la messe où le prêtre élève l'hostie.

LEVIER (de *lever*), en latin *Vectis*. On donne ce nom, en Mécanique, à tout corps long, inflexible, fixe dans un point de son étendue, et destiné à soulever des fardeaux, à mouvoir, à soutenir ou à élever d'autres corps. Le corps sur lequel le levier a son point fixe s'appelle *point d'appui*; la force qui fait mouvoir le levier se nomme la *puissance*, et le poids à soulever s'appelle la *résistance*. On distingue trois espèces de *leviers* : le *L. du* 1er *genre*, dit aussi *L. intermobile*, dans lequel le point d'appui est placé entre la puissance et la résistance (balance, romaine, grue, ciseaux, tenailles, etc.); le *L. du* 2e *genre*, ou *L. interrésistant*, dans lequel la résistance est placée entre le point d'appui et la puissance (rames); le *L. du* 3e *genre*, ou *L. interpuissant*, dans lequel la puissance est placée entre le point d'appui et la résistance (pinces, pincettes, etc). — Pour qu'un levier soit en équilibre, il faut que les forces qui le sollicitent, la puissance et la résistance, qui tendent à le faire tourner en sens contraire, puissent se neutraliser mutuellement, et que leurs intensités soient en raison inverse de leurs bras de levier. Ces conditions d'équilibre s'appliquent à un grand nombre de machines, qui ne sont, en dernier résultat, que des systèmes de leviers plus ou moins compliqués.

Dans la Mécanique animale, on trouve dans les os de véritables *leviers*; les puissances sont les muscles locomoteurs; les résistances sont le poids des parties à mouvoir; les points d'appui sont tantôt les articulations, tantôt le sol, ou tout autre corps fixe sur lequel s'exécutent les mouvements. La tête se meut sur le col, soit en avant, soit en arrière, par un *levier du* 1er *genre*, dans lequel la première vertèbre cervicale est le point d'appui. Nous nous élevons sur la pointe des pieds par un *levier du* 2e *genre*, dont le point d'appui est le sol. Enfin on trouve des exemples du *levier du* 3e *genre* dans la flexion de l'avant-bras sur le bras, de la jambe sur la cuisse, de la cuisse sur le bassin, etc.

En Chirurgie, on a appelé *levier* une tige d'acier recourbée à ses extrémités, dont on se sert pour soulever la portion d'os détachée par le trépan, ou les portions d'os enfoncées, dans les cas de fracture du

crâne. — Les Dentistes donnent le nom de *levier droit* à un instrument destiné à l'extraction des incisives; et celui de *levier de l'Écluse* (langue de carpe, trivelin), à un instrument dont ils se servent pour extraire les molaires. — Les Accoucheurs se servent aussi, dans les cas laborieux, d'un instrument qu'ils appellent le *Levier* (*Vectis obstetricus*).

LEVIGATION (du latin *levigare*, rendre léger), opération pharmaceutique qui a pour but d'obtenir certaines substances sous forme de poudre impalpable, consiste soit à broyer à sec les substances dans un mortier, soit à délayer une poudre dans beaucoup d'eau, à décanter le liquide trouble après l'avoir laissé en repos quelque temps, et à recueillir le dépôt qui s'est formé en poudre au fond du second vase.

LÉVIRAT (du latin *levir*, beau-frère). Ce mot désignait autrefois l'obligation que la loi de Moïse imposait au frère d'un défunt d'épouser la veuve de son frère. Aujourd'hui il se dit en général de tout mariage contracté avec une belle-sœur.

LÉVITE, nom donné, chez les Israélites, aux ministres du culte, parce qu'ils appartenaient tous à la tribu de Lévi. — Aujourd'hui, surtout dans le midi de la France, ce mot désigne une sorte de vêtement d'homme et de femme, en forme de redingote, assez semblable au costume des Lévites. Il est aussi synonyme de *redingote*.

LÉVITIQUE, le troisième livre du Pentateuque de Moïse, est ainsi nommé parce qu'il traite spécialement de ce qui regarde les fonctions des *Lévites*, c'est-à-dire les cérémonies du culte.

LÈVRES (du latin *labrum*), parties charnues et vermeilles qui forment le contour de la bouche. Elles sont distinguées en *L. supérieure* et en *L. inférieure*. Leur bord est revêtu d'une membrane muqueuse très-fine, et elles sont recouvertes, dans le reste de leur étendue, par une peau mince très-adhérente au tissu cellulaire sous-jacent. Les deux angles qu'elles forment par leur réunion sont appelés *commissures*. Dix muscles différents, dont neuf pairs et un impair, et de nombreux ramuscules sanguins et lymphatiques, entrent dans l'organisation des lèvres. Elles jouissent d'une grande sensibilité, se meuvent avec une prodigieuse facilité, et donnent à la bouche toutes les formes que réclament et l'exercice de la parole et le jeu de la physionomie. Chez l'homme, les lèvres se couvrent de barbe; elles en sont dépourvues chez la femme.

En Chirurgie, on désigne sous le nom de *lèvres* les deux bords d'une plaie simple.

En Botanique, on appelle *lèvres* les deux lobes principaux d'une corolle bilabiée ou personnée; et on les distingue en supérieure et inférieure, suivant leur position : c'est de cette forme de la fleur qu'une grande famille prend le nom de *Labiées*. *Voy.* ce mot.

En Conchyliologie, on nomme ainsi les deux bords d'un coquillage : celui qui couvre la columelle forme la lèvre interne ou gauche, et l'autre la lèvre externe ou droite.

En Entomologie, les *lèvres* sont les pièces qui forment la bouche des insectes, en avant et en arrière, du côté du front et de la ganache. La lèvre supérieure se nomme *labre*; l'inférieure conserve le nom de *lèvre*.

LÉVRIER (pour *lièvrier*, de *lièvre*), *Canis graius*, espèce de Chien au corps long et étroit, au museau pointu et allongé, à la course excessivement rapide (de 20 à 30 mètres par seconde), dont on se sert pour chasser le lièvre. La femelle se nomme *levrette*. Ces chiens ont peu de nez; mais, en revanche, leurs yeux sont parfaits et ils chassent à vue. On distingue les lévriers par la différence de leur taille. Les plus grands sont forts, vigoureux, hardis et courageux; ils attaquent le sanglier : tels sont les *lévriers* dits *d'Écosse*. Les plus petits, communément appelés *levrettes*, quel que soit leur sexe, sont des chiens d'appartement, qui n'ont que peu d'intelligence; ils sont faibles et frileux, mais élégants et gracieux. Leur pelage est ordinairement gris de souris ou jaune mêlé de blanc; on en trouve quelques-uns de noirs.

LEVURE (de *lever*), *Spuma cerevisiæ*, substance qu'on extrait du moût de bière pendant la fermentation, et qui a, comme le levain, la propriété, lorsqu'on la mêle à la pâte et même à certains liquides, d'aviver la fermentation alcoolique. Elle se sécrète d'elle-même pendant la fermentation de la bière et coule par la bonde des barils. Elle est recueillie avec soin par les brasseurs, qui, après l'avoir pressée et séchée, la livrent ainsi aux *levûriers* par mottes arrondies pesant un demi ou un quart de kilogramme; elle sert aux boulangers et aux distillateurs. Malheureusement, la levûre ne saurait se garder longtemps sans altération, et elle s'accommode peu des transports. La bonne levûre est d'une pâte gris-blanchâtre, uniforme, fragile, non filante, sans mélange de goût putride ni acide, et a une légère odeur aromatique de houblon. On l'emploie beaucoup à Paris et dans tout le Nord, pour faire le pain, de préférence au *levain*.

LEXICOGRAPHIE (du grec *lexicon*, vocabulaire, et *graphô*, écrire). Ce mot, qui, d'après l'étymologie, exprime l'étude des règles à suivre dans la composition des dictionnaires, a été employé par quelques Grammairiens pour désigner la 1re partie de la grammaire, celle qui traite des mots considérés en eux-mêmes, de leurs différentes espèces, de leurs modifications ou inflexions. On l'oppose à la *syntaxe*, qui traite des mots considérés dans leurs rapports. On la nomme aussi *Lexigraphie*, *Lexicologie*.

LEXICOLOGIE (des mots grecs *lexicon*, vocabulaire, et *logos*, discours). *Voy.* LEXICOGRAPHIE.

LEXIGRAPHIE (du grec *lexis*, mot, expression, et *graphô*, écrire). *Voy.* LEXICOGRAPHIE

LEXIQUE (du grec *lexicon*, vocabulaire), se prend le plus souvent pour synonyme de *Dictionnaire*, et spécialement de *Dictionnaire grec* (*Voy.* DICTIONNAIRE). Il se dit plus spécialement de ceux des Dictionnaires qui ne contiennent que les expressions et les locutions particulières à tel ou tel auteur, à tel ou tel mode de composition, à tel ou tel dialecte ou état de la langue, comme les *Lexicon sophocleum*, *platonicum*, *homerico-pindaricum*, etc.

LÉZARD (du latin *lacerta*, même sens), genre de Reptiles Sauriens, type de la famille des Lacertiens, a pour caractères : une espèce de bouclier formé par le prolongement des os du crâne, recouvrant la tête en dessus; un collier ou repli transversal de la peau à la partie inférieure du cou, et une rangée de pores fémuraux; 4 pattes et une queue généralement assez longue, composée d'anneaux flexibles qui se déboîtent par le plus petit effort, mais qui repoussent quelque temps après avec une couleur différente. Aristote a comparé les lézards à des serpents auxquels on aurait ajouté des pieds. Dans l'état de repos, et quand, par une belle et chaude journée, le soleil darde à plomb sur la prairie, le Lézard, qui recherche la chaleur vivifiante de cet astre, s'étend nonchalamment sur une pierre ou sur un tertre. Au contraire, quand il court, il se fait remarquer par la vivacité de ses mouvements. Les anciens avaient surnommé le lézard l'*Ami de l'homme*, sans doute parce qu'il est inoffensif et se plaît dans le voisinage de nos demeures. Les lézards habitent en effet dans les fentes des vieilles murailles (d'où le nom de *lézardes*), ainsi que dans ceux des rochers; leur morsure, quoique pouvant être douloureuse, n'est pas venimeuse. Les lézards vivent très-longtemps; ils sont ordinairement ovipares et dans quelques espèces vivipares. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, d'œufs d'oiseaux et de fruits : ils peuvent rester longtemps sans manger. Ils s'engourdissent avec les premiers froids et ne se réveillent qu'au retour des beaux jours.

Les Naturalistes distinguent un grand nombre

d'espèces de lézards. Le *Lézard vert*, dont la teinte vive et brillante approche de la couleur vert-perroquet, est commun dans le midi de la France, où on le mange sans répugnance; on le trouve aussi aux environs de Paris : les savants distinguent le *Grand Lézard vert*, dit aussi *Lézard ocellé* parce que son dos est ordinairement ponctué de noir, et qui atteint quelquefois plus de 40 centim. de longueur, et le *Lézard vert proprement dit*, ou *L. vert piqué* ou *à 2 bandes*. Le *L. gris des murailles*, bien connu de tout le monde, est, dit-on, sensible à la musique.

On appelle vulgairement *Lézard d'eau*, la Salamandre; *L. écailleux*, le Pangolin; *L. goîtreux*, l'Anolis; *L. d'Amérique*, l'Iguane. *Voy.* ces mots.

LIAIS ou *Pierre de liais*, pierre calcaire dure, d'un grain très-fin, d'une cassure terreuse, qui est tirée des carrières des environs de Paris, notamment de Saint-Cloud, d'Arcueil, etc., et qui est propre à faire des dalles, des chambranles de cheminée, des sculptures, des moulures. La chapelle de Versailles est en très-beau liais, ainsi que les bas-reliefs de la fontaine des Innocents à Paris. Cette roche appartient à l'étage supérieur du calcaire grossier. On distingue le *L. franc* ou *doux*, qu'on emploie dans le dallage, associé au marbre noir, et le *L. Féraud*, plus dur que le précédent.

LIAISON. Ce mot, outre son sens général, signifie : 1° en Maçonnerie, une manière d'arranger et de lier les pierres ou les briques, par enchaînement les unes aux autres, de manière qu'une pierre ou une brique recouvre le joint des deux qui sont au-dessous: on appelle *L. à sec*, celle dont les pierres sont posées sans mortier, leurs lits étant polis seulement et frottés au grès; *L. de joint*, le mortier ou le plâtre détrempé dont on se sert pour joindre les pierres ou les briques entre elles; — 2° en Marine, l'assemblage de toutes les parties qui forment la construction d'un navire, d'un bâtiment quelconque; — 3° en Musique, ce fait que deux ou plusieurs notes soient exécutées du même coup d'archet ou à l'aide du même coup de langue ou de gosier, ce qui leur donne l'apparence d'être comme *liées*, de ne former qu'une même note : on indique la *liaison* par une ligne courbe qu'on met au-dessus des notes qui doivent être liées; — 4° en Calligraphie, les traits déliés qui unissent les lettres les unes aux autres ou les parties d'une même lettre; — 5° en Cuisine, des jaunes d'œufs délayés que l'on met dans les sauces pour opérer une combinaison plus complète des ingrédients dont on les compose.

LIAISON DES IDÉES. *Voy.* ASSOCIATION.

LIANE (corruption du mot français *lien*), nom général donné, dans les colonies françaises de l'Amérique et de l'Inde, à tous les végétaux sarmenteux dont les rameaux choisissent d'autres végétaux pour supports, grimpent le long de leurs tiges (comme chez nous le Lierre, la Clématite, le Liseron, la Ronce), les *enlacent* et les enveloppent d'une verdure épaisse qui souvent les étouffe. Les lianes se développent avec une vigueur extraordinaire et acquièrent souvent des proportions gigantesques; elles couvrent quelquefois, en s'étendant de proche en proche, des parties considérables de forêts, et finissent par les confondre en une seule masse de feuillage. Il y a des lianes parmi les herbes, parmi les arbustes et les arbrisseaux. Ces plantes appartiennent surtout aux genres *Bignonia*, *Passiflora*, *Aristoloche*, *Amphilophium*, *Bougainvillea*. — Parmi les plantes qu'on désigne vulgairement sous le nom de *Lianes*, on nomme : *Liane à l'ail*, la Bignone alliacée; *L. à laine*, l'Omphalée diandre; *L. avancare*, une espèce de Haricot; *L. à batate*, *L. à bauduit*, plusieurs espèces de Liserons; *L. de bœuf*, l'Acacia scandens; *L. bondieu*, l'Abrus; *L. brûlante*, une Aroïde; *L. coupante*, une espèce de Roseau; *L. à l'eau*, le Gouet grimpant; *L. à sang*, le Millepertuis; *L. à serpent*, diverses Aristoloches; *L. à tonnelles*, les Quamoclits, aux Antilles, et les Ipomées, aux îles Mascareignes; *L. à vers*, le Cactus triangulaire.

LIARD, petite monnaie française de cuivre appartenant à notre vieux système monétaire, a valu le plus souvent, depuis Charles VIII, 3 deniers ou le quart d'un sou. Sous Louis XI, il équivalait à 4 deniers, et de 1658 à 1700 il n'en valut que 2. Il y avait aussi des *doubles liards* ou *pièces de 2 liards*, et des pièces de 6 *liards*; celles-ci contenaient un peu d'argent; elles étaient un peu plus larges que les liards et beaucoup plus minces (on les nommait encore *sous marqués*). — Le liard semble originaire du Dauphiné. On connaît des liards de Charles VI; on en fabriqua sous tous les règnes suivants; mais la dimension et les initiales ou autres signes y varièrent souvent. Sous Henri IV, les liards étaient encore en billon; sous Louis XIV, ils devinrent de cuivre pur. En 1719 on leur donna 57 grains 3/5. Les derniers liards furent fabriqués en 1792. — L'on connaît des liards de Bouillon, de Dombes, de Lorraine, de Savoie : ces derniers sont dits *liards à la grosse échelle*.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *liard*. Le sieur de Clérac, cité par Ménage, le fait dériver de *hardi*, *li hardi*, nom que portait cette monnaie en Guienne, et qui dérive probablement de Philippe-le-*Hardi*; Roquefort le dérive de l'adjectif *ars*, précédé de l'article *li* (*li ars*), qui en langue romane veut dire *gris*, *brun* ou *noir*, et il lui fait signifier *monnaie noire*, dénomination par laquelle on avait coutume de désigner les pièces de billon, par opposition à celles d'argent, qu'on appelait *monnaie blanche*. D'autres enfin le font venir du latin *miliarensis*, nom d'une petite monnaie en usage sous Constantin, ou d'un certain Guigues Liard, qui les aurait inventés vers 1460.

LIAS, terme emprunté par les Géologues aux mineurs anglais, désigne un système de roches calcaires, argileuses et quartzeuses, qui se présente assez fréquemment dans l'écorce du globe, et qui forme la base ou l'étage inférieur des terrains jurassiques. La partie inférieure de cette formation est ordinairement composée de sables, surtout d'un gris quartzeux, blanchâtre ou jaunâtre, nommés *Grès du Lias*; les parties supérieures se composent, en outre, de calcaires argentifères, de marnes aurifères, d'argile, de lumachelle. Le Lias est très-riche en débris organiques fossiles : on y trouve des Végétaux, des Zoophytes, des Mollusques, des Quadrupèdes ovipares (Ichthyosaures, Géosaures, etc.).

LIBAGE (du latin *libare*, effleurer), nom donné aux pierres brutes auxquelles on a seulement ôté la couche tendre appelée *bousin*, sans cependant les tailler ni les scier. Elles sont destinées aux fondations, et servent de plate-forme pour asseoir la maçonnerie en pierres de taille.

LIBATION (en latin *libatio*, de *libare*, verser), cérémonie par laquelle on débutait dans les sacrifices des païens et dans leurs cérémonies religieuses, consistait à remplir une coupe de vin, de lait ou d'une autre liqueur, et à la répandre soit tout entière, soit en partie, en l'honneur du dieu que l'on honorait, après y avoir posé légèrement les lèvres ou l'avoir goûtée. Il y avait des libations particulières pour les dieux Mânes. — Les libations étaient aussi en usage chez les Juifs.

LIBELLE (du latin *libellus*, petit livre). Ce mot, qui est devenu synonyme d'écrit diffamatoire, ne se prenait pas originairement dans une acception défavorable. Il avait en droit un sens tout spécial; on appelait : *Libelle de divorce*, l'acte par lequel un mari notifiait à sa femme qu'il la répudiait; *L. de proclamation*, l'action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage; *L. d'accusation*, un acte dans lequel l'accusateur s'engageait à subir la peine portée par la loi, s'il succombait dans son

accusation. On dit encore aujourd'hui *libeller* un réquisitoire, une sentence, etc.

LIBELLULE (du latin *libellulus*, petit livre), genre d'Insectes névroptères, de la famille des Subulicornes, appelés communément *Demoiselles*. Le nom de *Libellules* leur vient de ce que la plupart tiennent leurs ailes ouvertes et étendues comme les feuillets d'un livre. Quant à la dénomination de *Demoiselle*, elle leur a été donnée par le vulgaire à cause de leurs formes sveltes et élégantes, de leur corps mince, allongé, et orné de couleurs agréablement distribuées. On les appelle *Prêtres* dans quelques contrées, parce que leurs ailes rappellent les ailes des surplis de nos prêtres.

Les Libellules subissent les trois métamorphoses. Les femelles pondent dans l'eau des œufs d'où sortent de petites larves pourvues de longues pattes hérissées de soie, qui se meuvent avec agilité, et changent fréquemment de peau. A l'état de nymphe, la libellule a la forme d'un insecte grisâtre avec deux moignons d'ailes attachées au corselet; elle s'attache aux feuilles des plantes aquatiques et y attend sa dernière métamorphose. A l'état d'insecte parfait, les libellules se font remarquer par leurs 4 ailes gazées, la grosseur de leurs yeux à facettes et par le développement de leurs mâchoires, qui sont assez fortes pour déchirer les mouches qui voltigent comme elles à la surface des eaux. Les espèces les plus communes sont : la *L. aplatie* ou *Eléonore*, longue de 3 centim. environ : corps plat et pointu postérieurement; ailes transparentes, jaunes à leur base, avec un trait noir au bord externe; abdomen couvert d'une poudre bleue chez le mâle et jaune fauve chez la femelle; ailes horizontales et rarement relevées; la *L. à quatre taches* ou *Françoise :* corps conique, jaune, brun à l'extrémité, ailes supérieures portant 2 taches seulement à leur partie externe, et les inférieures 2 autres taches à leur base; la *L. bronzée* ou *Aminthe :* corps d'un vert doré et bronzé, ailes jaunâtres avec une tache brune; elle les porte souvent relevées verticalement quand elle se pose; elle est souvent d'un très-beau bleu d'acier bruni; la *grande Libellule* ou *Julie*, la plus grande espèce connue en France : ses ailes ont quelquefois 8 centim. d'une extrémité à l'autre; elle ne les relève jamais quand elle se pose; corps allongé, cylindrique, de la grosseur d'un tuyau de plume; corselet jaune avec 2 bandes noires; ailes légèrement jaunies avec une tache brune en dehors; la *L. à tenaille* ou *Caroline :* abdomen et corselet noir avec des taches et des anneaux jaunes, une tache noire oblongue sur le bord de chaque aile.

LIBER, nom collectif des couches corticales les plus récentes : ce sont les plus voisines du bois blanc ou aubier. Elles ont reçu le nom de *liber* soit parce que, dans plusieurs arbres, elles se détachent les unes des autres, comme les feuillets d'un livre, soit parce que jadis cette partie de l'écorce servait à faire du papier. Selon d'autres, c'est au contraire de cet usage du *liber* que serait venu le mot *livre*, en latin *liber*. — Le *liber* est rempli d'abord d'un mucilage parenchymateux, qui se transforme ensuite en parenchyme; il est ordinairement vert et spongieux. C'est le *liber* qui, au moment où la séve monte, permet à l'écorce des jeunes rameaux de se développer : quand on enlève le liber d'un arbre dans une certaine étendue annulaire, on le fait mourir.

LIBÉRAL (en latin *liberalis*, de *liber*, qui convient à l'homme libre). *Arts libéraux. Voy.* ARTS.

Pris substantivement, ce mot a désigné, dans le langage politique, surtout sous la Restauration, les hommes dévoués à la défense de la liberté, des droits conquis par la Révolution. — Le *Libéralisme* est l'ensemble des doctrines professées par les libéraux.

LIBÉRALITÉS, en Droit. *Voy.* DONATION, QUOTITÉ DISPONIBLE.

LIBÉRATION (du latin *liberatio*, délivrance, affranchissement), décharge d'une dette, d'une servitude. « La remise volontaire du titre original par le créancier au débiteur fait preuve de la *libération* » (Code Napol., art. 1282). — *Voy.* SERVICE MILITAIRE.

LIBERTÉ (en latin *libertas*, dérivé de *libra*, balance), pouvoir d'agir selon sa volonté; on l'oppose à contrainte, à fatalité. On peut distinguer la *Liberté interne* ou *de choix*, qui consiste à choisir entre deux partis, et la *L. externe* ou *d'exécution*, qui consiste à faire sans obstacle ce qu'on a choisi.

*Liberté interne*. Cette liberté, qu'on appelle aussi *Libre arbitre*, *L. psychologique*, et qui prend le nom de *L. morale* quand il s'agit de choisir entre le bien et le mal moral, a été l'objet des discussions les plus vives, les uns la reconnaissant comme un des attributs essentiels de l'homme et comme la condition de toute moralité; les autres la contestant ou même la niant d'une manière absolue : on nomme ceux-ci *Fatalistes*, *Déterministes*. La liberté de l'homme est prouvée directement par la conscience, qui, lorsque nous agissons, nous atteste à chaque instant que nous pourrions ne pas agir ou agir autrement; elle est prouvée indirectement par tous les faits qui la supposent : satisfaction intime ou regret, selon qu'on a bien ou mal agi, conseils, éloges, reproches, récompenses, punitions, lois pénales et rémunératoires. — La liberté est susceptible de degrés : elle est plus pleine dans l'homme fait que dans l'enfant; elle peut être altérée par l'ivresse, la maladie, la folie; elle peut être fortifiée par l'éducation, par l'influence de la morale, par l'exercice. — La question de la *Liberté*, qui se confond presque avec celle de la *Grâce*, a été agitée par un grand nombre de philosophes et de théologiens et a donné lieu à des disputes célèbres entre Epicure et Zénon, S. Augustin et Pelage, Scott et S. Thomas, entre Locke, Collins et Leibnitz. On a de Bossuet un excellent *Traité du Libre arbitre*. — Pour les systèmes opposés à la liberté, *Voy.* FATALISME.

*Liberté externe* ou *d'exécution*. Elle a autant d'applications qu'il y a de sphères où l'activité de l'homme peut s'exercer; ainsi, on distinguera : *L. naturelle*, pouvoir que l'homme a naturellement, et indépendamment de tout état social, d'employer ses facultés quelconques à faire ce qui lui plaît; *L. civile*, pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi; *L. politique*, jouissance des droits que la Constitution accorde à chaque citoyen; *L. physique*, pouvoir d'aller, de venir, de faire usage de ses membres sans obstacle; *L. de penser*, faculté d'exprimer sa pensée avec une entière indépendance sur les matières quelconques, philosophie, religion, gouvernement; *L. de conscience*, droit qu'a chacun de professer les opinions religieuses qu'il croit les plus conformes à la vérité; *L. des cultes*, droit qu'ont les sectateurs des diverses religions d'exercer leur culte et d'enseigner leur doctrine; *L. de la presse*, droit de manifester sa pensée par l'impression, notamment par la voie des journaux (*Voy.* PRESSE); *L. individuelle*, droit qu'a chaque citoyen de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus par la loi, et selon les formes qu'elle détermine; droit qui, dans tous les pays libres, est garanti par la constitution et assuré par les lois; *L. de l'industrie*, *L. du travail*, en vertu de laquelle chacun peut exercer son industrie sans être entravé; *L. de commerce*, faculté qu'ont les commerçants d'acheter et de vendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans être soumis à des règlements prohibitifs ou restrictifs ; c'est ce qu'on nomme aussi *Liberté des échanges* ou *Libre échange* (*Voy.* ÉCHANGE et DOUANES); *L. des mers*, droit qu'ont toutes les nations de naviguer librement sur les mers.

Les Païens avaient fait de la liberté une divinité, fille de Jupiter. Tibérius Gracchus lui bâtit un tem-

ple à Rome, sur le mont Aventin : la Liberté y était représentée sous la figure d'une matrone, vêtue de blanc, tenant un sceptre d'une main, une pique surmontée d'un bonnet de l'autre, et ayant à ses pieds un chat, animal ennemi de toute contrainte (le bonnet faisait allusion à l'usage qu'avaient les Romains de couvrir d'un bonnet la tête de l'esclave qu'ils voulaient affranchir). En France, pendant la Révolution, on fit en quelque sorte revivre la déesse Liberté, et l'on substitua ses statues aux statues des rois. Dans plusieurs solennités on vit figurer, auprès de la déesse de la Raison, des déesses de la Liberté, représentées par des femmes éhontées.

*Libertés de l'Église gallicane. Voy.* GALLICANE (ÉGLISE) au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LIBITINAIRE (en latin *libitinarius*, de *Libitina*, déesse des funérailles), officier public qui présidait aux convois, à Rome, et qui fournissait tout ce qui était nécessaire aux funérailles.

LIBOURET, ligne qui contient plusieurs hameçons, et qui sert à pêcher le maquereau.

LIBRAIRE, LIBRAIRIE (du latin *librarius*, qui signifiait primitivement *copiste de manuscrits*). On distingue le *Libraire éditeur*, qui achète des manuscrits et fait confectionner les livres ; le *L. imprimeur*, qui imprime lui-même les livres qu'il édite ; le *L. commissionnaire* ou *L. d'assortiment*, qui, moyennant certaines remises, place et expédie les livres fabriqués ; le *L. en vieux* ou *bouquiniste*, qui fait commerce des anciens livres. On peut, en outre, distinguer autant de genres de librairies qu'il y a de genres d'ouvrages : *Librairie classique; L. commerciale et industrielle* ; *L. de jurisprudence, de littérature, de romans; L. de médecine et de chirurgie; L. des sciences exactes; L. de théologie; L. des langues vivantes, des langues orientales,* etc.

La librairie était régie, sous l'ancienne monarchie, par divers règlements qui furent réunis et coordonnés en 1723, dans une célèbre ordonnance rédigée par d'Aguesseau ; aujourd'hui, elle est régie par le décret impérial du 5 février 1810, par les diverses lois sur la presse publiées les 21 octobre 1814, 17 et 26 mai 1819, 9 sept. 1835, par le décret du 24 mars 1852, et par plusieurs dispositions du Code pénal.

Tous les libraires doivent être brevetés et assermentés (Décret du 5 février 1810). Les brevets doivent être enregistrés au tribunal civil de la résidence du libraire, qui prête en même temps serment de ne vendre, débiter et distribuer aucun ouvrage contraire aux devoirs envers le souverain et l'intérêt de l'État (art. 30). Les libraires éditeurs sont tenus de déposer deux exemplaires des ouvrages qu'ils publient, et d'y indiquer leur vrai nom; toute contravention à cette dernière obligation est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois (Code pénal, art. 283). Tout libraire qui vend ou distribue des ouvrages contraires aux bonnes mœurs est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, d'une amende de 16 à 500 fr., et de la confiscation desdits ouvrages, qui sont mis au pilon (art. 287, 477). Tout libraire qui débite des ouvrages contrefaits est puni d'une amende dont la quotité varie selon les cas, et de la confiscation des exemplaires contrefaits. *Voy.* CONTREFAÇON.

Une *Direction de la librairie et de l'imprimerie* a été créée en 1810, pour veiller à l'exécution des lois et règlements qui concernent ces deux industries; longtemps annexée au ministère de l'Intérieur, cette administration fut placée en 1852 dans les attributions du ministère de la Police générale; elle a été rendue dès 1853 au ministère de l'Intérieur.

Il existait des libraires chez les anciens; les Grecs, et les Latins d'après eux, les nommaient *bibliopolæ* (*librarius* voulait dire alors *copiste*). Mais les livres étant peu nombreux, à cause de la lenteur et de la cherté de la transcription, ce commerce n'avait qu'un très-médiocre développement. Pendant longtemps, au moyen âge, les couvents furent les seuls à s'occuper de copier et d'échanger les livres. Enfin, à partir des XIIe et XIIIe siècles, les Universités s'adjoignirent, sous le nom de *libraires*, des hommes chargés de débiter les livres sous leur surveillance; ils étaient dits *suppôts* de l'Université, et formaient une corporation privilégiée. L'invention de l'imprimerie donna tout à coup un grand développement au commerce de la librairie : dès le XVIe siècle, un imprimeur-libraire de Paris employait 250 ouvriers et livrait près de 200 rames de papier à l'impression. Venise fut longtemps à la tête du commerce de la librairie; au XVIIe siècle, la Hollande prit la supériorité; aujourd'hui, et depuis longtemps, la France, l'Angleterre et l'Allemagne rivalisent pour le nombre comme pour l'importance des transactions de librairie : la foire de Leipsick est devenue le centre de la librairie allemande. Plusieurs libraires se sont fait un nom : tels sont, outre les grands imprimeurs du XVIe siècle, qui étaient en même temps libraires, Antoine Vérard, de Paris, le père de la librairie française ; de Tournus, à Lyon ; au XVIIe siècle, les Cramoisy, les Vitré, les Duprez; au XVIIIe, les Barbou, les Panckoucke, les Didot, etc.

On doit à M. J.-Ch. Brunet un *Manuel du libraire*, qui est le meilleur guide dans le choix des livres. En outre, il existe un journal hebdomadaire, dit *Journal de la librairie*, qui indique toutes les publications à mesure qu'elles paraissent; il a été créé en 1811, par Beuchot.

LIBRATION (du latin *libratio*, balancement, dérivé de *libra*, balance), balancement apparent de la lune, d'où résulte un petit changement dans la situation de son globe vu de la terre, ainsi que dans la position de ses taches. Ce phénomène, qui a été découvert par Galilée, n'est, en réalité, qu'une illusion d'optique. Outre la libration appelée *diurne*, il y a la *L. en latitude*, découverte aussi par Galilée, qui a pour effet de nous rendre visibles alternativement les parties de la surface lunaire voisines des pôles ; elle est occasionnée par l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique (88° 29′ 49″); et la *L. en longitude*, découverte par Hévélius et Riccioli, qui est la plus grande de toutes, et qui résulte de ce que le mouvement de rotation de la lune sur son axe est uniforme, tandis que celui de sa révolution autour de la terre ne l'est pas. — On doit à Dominique Cassini la première explication satisfaisante du phénomène de la libration, dont la théorie complète a été donnée par Lagrange, en 1763.

LIBRE. Cette épithète prend un sens tout particulier dans certains cas. Ainsi, en Botanique, on appelle *amande libre* celle dont la surface n'adhère point à l'enveloppe qui la recouvre; *calice libre*, celui qui n'a pas d'adhérence avec l'ovaire ; *étamines libres*, celles qui ne tiennent ensemble ni par les filets ni par les anthères; *nectaire libre*, celui qui naît sous l'ovaire sans faire corps avec lui ; *ovaire libre*, celui qui n'a aucune adhérence soit avec le périanthe simple, soit avec le calice, etc.

En Poésie, on appelle *Vers libres*, des vers où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier.

En Politique, on appelle *Villes libres* certaines villes d'Allemagne qui ne sont soumises à aucun prince, et qui sont gouvernées par leurs propres magistrats. Telles sont Francfort-sur-le-Mein, Hambourg, Brême et Lubeck.

LIBRE-ARBITRE. *Voy.* LIBERTÉ.

LIBRE-ÉCHANGE. *Voy.* ÉCHANGE.

LIBRETTO. *Voy.* OPÉRA.

LICE (du bas latin *liciæ*, clôtures), enceinte destinée aux tournois, combats à la barrière, des chevaliers; aux courses de tête et de bague, etc. La lice correspondait à ce que l'on appelait, chez les anciens, *stade*, *arène* ou *cirque*; elle différait peu du

*champ clos.* Le plus souvent, elle était coupée en deux par une barrière. On entretenait encore des lices sous Henri II; mais les tournois ayant été abolis après la mort tragique de ce roi, les lices cessèrent en même temps d'avoir aucune utilité.

LICE (du latin *lycisca*, chienne née d'un loup et d'une chienne), femelle d'un chien de chasse que l'on destine à faire race.

LICE, terme de Tisserand. *Voy.* LISSE.

LICENCE (du latin *licentia*, permission).

Dans l'Administration, on appelle *licence* l'autorisation donnée soit d'importer ou d'exporter exceptionnellement certaines denrées prohibées et de trafiquer avec une nation étrangère lorsque les relations commerciales sont interrompues avec cette nation, soit d'exercer certaines industries ou de vendre certains objets. Cette deuxième espèce d'autorisation donne lieu à la perception d'un droit qu'on appelle *droit de licence*, et qui en France produit près de 4 millions. — Les industries qui y sont sujettes sont celles d'entrepreneurs de voitures, de fabricants de salpêtre, de sucre indigène, de cartes; les débitants de boissons, vins, bière, liqueurs, etc.

Dans l'Instruction publique, la *licence*, qui, dans l'origine, était la *permission* d'enseigner, est un grade qui se place après le baccalauréat et avant le doctorat. On nomme *licencié* celui qui en est revêtu. Le grade de licencié s'obtient à la suite d'un examen spécial auquel, en principe, le récipiendaire ne peut se présenter qu'après avoir suivi des cours pendant un temps fixe et avoir pris un certain nombre d'*inscriptions*. Il est constaté par un diplôme. Il y a des *licenciés ès lettres*, *ès sciences* (soit physiques, soit mathématiques), *en droit* et *en théologie*. La licence, dans chacune de ces branches d'études, confère des priviléges particuliers, outre l'aptitude à se présenter comme candidat au doctorat. Dans l'Université, elle est la condition de certaines fonctions et la porte du concours de l'agrégation. Dans les carrières judiciaires, le titre de licencié en droit est exigé pour devenir avocat, avoué, juge.

En Poésie, on nomme *licence* une dérogation aux règles strictes. C'est par licence que Corneille a dit :

> Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible.

et Racine :

> Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait, fidèle?

Dans ce vers des *Églogues* de Virgile :

> Daphnin ad astra feremus : amavit nos quoque Daphnis,

l'absence de césure est une *licence poétique*.

Il y a aussi des licences en Musique, en Peinture, enfin dans tous les Arts assujettis à des règles.

LICHEN (du grec *leikhên*, dartre). En Pathologie, on nomme ainsi une inflammation de la peau caractérisée par l'éruption simultanée ou successive de papules rougeâtres, prurigineuses, le plus souvent disposées en groupes, quelquefois éparses sur une région ou sur toute la surface du corps. Cette inflammation se termine naturellement par une desquamation furfuracée, ou plus rarement par des excoriations superficielles très-rebelles. Willan et Bateman ont décrit 7 variétés de lichens : *L. simplex*, *L. pilaris*, *L. circumscriptus*, *L. agrius*, *L. lividus*, *L. tropicus*, *L. urticatus*. Les unes et les autres peuvent être aiguës ou chroniques. *Voy.* DARTRE.

LICHEN, genre de plantes cryptogames, type de la famille des Lichénacées. Ce sont des végétaux singuliers, qui n'ont ni racines, ni tiges, ni fleurs, ni feuilles, et qui se présentent le plus souvent, comme les *dartres*, dont on leur a donné le nom grec, sous la forme de pellicules, adhérant aux écorces des arbres et aux rochers par de petites fibrilles dont leur face inférieure est souvent hérissée. Parfois ce n'est qu'une poussière brune, grise ou noirâtre, qui s'étend sur toute la surface d'un monument ou d'un rocher : la couleur sombre des vieux édifices de Paris est due à un lichen microscopique. D'autres fois, les lichens présentent des couleurs assez vives : il y en a de jaune-citron, ponctués de noir, de couleur orange; d'autres, d'un beau rouge écarlate, ont l'odeur de la violette. Un très-grand nombre s'élèvent de quelques centimètres au-dessus de leur point d'attache, et présentent alors des rameaux déliés, entrelacés ou finement découpés.

Les lichens croissent également sur la terre, sur les rochers, sur les arbres, sur les pierres les plus dures, pourvu qu'ils soient abrités du soleil et entretenus par l'humidité; aussi se trouvent-ils en beaucoup plus grande quantité dans les contrées septentrionales et sur les hautes montagnes couvertes de brouillards. Partout où ces plantes existent en abondance, elles indiquent un sol stérile; mais elles servent à le fertiliser, en lui fournissant par leur décomposition l'*humus* qui lui manque, et favorisant par ce moyen la génération de plantes plus vigoureuses.

On compte aujourd'hui plus de 1,500 espèces de Lichens. La plus connue et la plus communément employée est le *Lichen d'Islande* (*Cetraria Islandica*). D'une consistance ferme et coriace, et d'une couleur olivâtre ou d'un brun verdâtre, ce Lichen croît par touffes sur la terre, dans les prairies des montagnes, aux lieux arides et montueux; il est surtout très-abondant en Hollande et dans les régions septentrionales de l'Europe. Réduit en poudre et séché, il produit une farine que les habitants de l'Islande emploient comme alimentaire. Cette farine, à volume double, nourrit, dit-on, autant que celle que donne le blé. Pour l'usage, on la réduit en poudre : on la fait bouillir avec l'eau, le lait, etc., et on en prépare des potages très-nutritifs. Mêlée à une certaine quantité de farine de blé, cette poudre donne un pain qui, malgré son amertume, est un bon aliment. Dans la Carniole, on emploie le lichen pour engraisser les cochons. On le fait aussi, dans quelques pays, brouter aux chevaux et aux bœufs épuisés, pour rétablir leurs forces. En Médecine, il est recommandé dans les affections de poitrine, surtout contre les catarrhes chroniques. Il s'administre en tisane, en gelée ou en poudre mêlée au chocolat; en forme de tablettes et de pastilles. Ce lichen est aussi employé en teinture pour teindre la laine en jaune. — Le *Lichen des Rennes* (*Cenomyce rangiferina*) est très-abondant dans les climats glacés du Nord, où les Rennes en font presque leur seule nourriture. Ces animaux vont le chercher sous des amas de neige, qu'ils retournent à l'aide de leur bois et de leurs pieds. On retire de ce lichen une teinture violette ou de rouille ferrugineuse. — Le *Lichen des rochers* (*L. roccella*, *L. saxatilis*) est l'*Orseille*.

LICHÉNACÉES (du *Lichen*, genre type), famille de plantes cryptogames, qui se présentent tantôt sous la forme d'expansions membraneuses foliacées ou plus souvent crustacées, simples ou ramifiées, tantôt sous celle de tiges cylindriques ou planes, simples ou divisées comme celles des végétaux phanérogames. La tige, qui représente tous les organes de la nutrition, porte le nom de *thalle* (*thallus*). Les organes reproducteurs sont contenus dans des *apothéciums*, réceptacles de formes variées, tantôt convexes et en forme de tête, tantôt sous celle d'écussons, de fentes, etc. Quand les réceptacles sont manifestement plans, on les nomme *scutelles*; ils prennent le nom de *lyrelles* s'ils ont la forme de fentes plus ou moins allongées. Dans un *apothecium*, on distingue : 1° l'*excipulum* ou base, formé tantôt par le thalle lui-même, tantôt par une couche celluleuse qui en est distincte; 2° le *thalamium*, formé par des cellules allongées nommées *thèques*, contenant dans leur intérieur des sporidies simples ou se divisant en deux, quatre ou un plus grand nombre de spores. Ces thèques sont placées au milieu de cellules allon-

gées et articulées. La partie des apothéciums qui contient les thèques porte aussi le nom de noyau; elle est ou globuleuse ou étendue et discoïde. Les Lichens sont, en général, des plantes parasites vivant soit sur la tige des arbres en pleine végétation, ou sur la terre, les murs, les rochers, mais jamais dans l'eau. Ils sont vivaces.

La famille des Lichénacées a été divisée par M. C. Montagne, qui en a fait une étude particulière, en deux grands ordres : les *Gymnocarpes* et les *Angiocarpes*, subdivisés eux-mêmes en une soixantaine de genres : *Usnea*, *Parmelia*, *Eriodermia*, *Urceolaria*, *Graphis*, *Verrucaria*, *Patellaria*, etc.

LICITATION (du latin *licitatio*, fait de *licitari*, enchérir), acte par lequel les copropriétaires par indivis d'une chose qui ne peut être partagée commodément ou sans dépréciation, la font mettre aux enchères pour qu'elle soit adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur (Code Nap., art. 1686-88). La licitation peut être *volontaire*, quand tous les copropriétaires sont majeurs, maîtres de leurs droits, présents et d'accord entre eux. Elle est nécessairement *judiciaire*, quand ces conditions ne sont pas toutes réunies. Le Code de procéd. (2e part., liv. II, tit. 7) règle les formes à suivre dans ce dernier cas.

LICORNE, *Monoceros*, animal qui, selon les écrivains anciens, se rapproche de l'âne et du cheval, et dont la tête, de couleur de pourpre, est surmontée d'une *seule corne*, longue et aiguë, rouge à sa partie supérieure, blanche inférieurement et noire au milieu. D'après les traditions, la licorne aurait le corps blanc, les yeux bleus; elle est remarquable par sa force, son agilité et sa fierté; on ne peut, prétendait-on, la prendre vivante qu'en plaçant auprès de son gîte une jeune fille vierge. Cet animal, dit-on, habite l'Afrique, l'Arabie et l'Inde. Quelques voyageurs ont affirmé avoir vu des licornes; cependant l'existence de ce quadrupède est niée par les savants, et l'on pense que les anciens ont vu les licornes tantôt dans l'*Urus* (bœuf sauvage), tantôt dans le Rhinocéros, qui n'a, en effet, qu'une seule corne, tantôt enfin dans l'Antilope oryx, espèce qui habite les pays où l'on place la licorne, et dans laquelle quelques individus paraissent n'avoir aussi qu'une corne.

Constellation de l'hémisphère austral placée entre le grand et le petit Chien, Orion et l'Hydre. Elle se compose de trente et une étoiles.

LICORNE DE MER, nom vulgaire du *Narval*.

LICTEURS (du latin *lictor*, de *ligare*, lier), officiers publics qui marchaient devant les premiers magistrats de Rome, portant une hache enveloppée et *liée* dans un faisceau de verges; ils faisaient à la fois office d'appariteurs et de bourreaux. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LIE (du latin *limus*, limon, sédiment), dépôt épais que le vin et le cidre laissent précipiter au fond des barriques dans lesquelles on les place en les sortant de la cuve ou du pressoir. On hâte le dépôt de la lie en collant les vins (*Voy.* COLLAGE). On ne jette point la lie du vin; on en fait de mauvaise eau-de-vie et surtout du vinaigre. Le résidu terreux se vend aux chapeliers, qui s'en servent pour le feutrage des laines et des poils; le *marc*, ou résidu le plus grossier, se brûle à l'air libre, et forme ce que l'on nomme la *cendre gravelée*, qui sert pour la préparation de la crème de tartre.

LIÉGE (du latin *levis*, léger ?), *Suber*. On donne ce nom : 1° à une espèce de Chêne vert, le *Quercus suber*, le *Chêne-liége*, qui croît en Espagne, en Italie, en Algérie, et dans le midi de la France, et dont l'écorce est remarquable par sa légèreté; 2° à cette écorce même. A proprement parler, le liége n'est pas l'écorce, mais seulement l'épiderme de l'arbre. Cette substance se compose d'un tissu spongieux et élastique, dont les cavités contiennent des matières astringentes, colorantes, et résineuses ou grasses, qui le rendent difficilement perméable à l'eau. La récolte du liége se fait, tous les 8 à 10 ans, à l'aide d'incisions transversales et longitudinales : un même arbre peut fournir 10 à 12 récoltes. Le liége sert à faire des bouchons, des semelles pour garantir les pieds de l'humidité, des corsets pour aider à la natation, des flotteurs pour soutenir les filets des pêcheurs, etc. Brûlé dans des vases clos, il donne le noir d'Espagne, employé dans la peinture. Les chimistes en ont extrait une matière analogue à la cire, la *subérine*, qui, traitée par l'acide azotique, se convertit en acides oxalique et subérique.

LIÉGE FOSSILE. *Voy.* ASBESTE.

LIENTERIE (du grec *léios*, poli, glissant, et *entéron*, intestin, parce que les anciens pensaient que, dans cette maladie, la tunique interne des intestins devenait si glissante qu'elle laissait passer les aliments sans les digérer), espèce de diarrhée qui, la plupart du temps, dénote une affection cancéreuse de l'appareil digestif, et dans laquelle on rend les aliments à demi digérés. *Voy.* ENTÉRITE.

LIERNE, nom vulgaire de la *Clématite des haies*.

LIERNES, pièces de bois de 135 à 200 millim. d'équarrissage, à l'aide desquelles on lie entre elles et l'on bride les solives d'un plancher qui ont une grande portée. Dans ce but, on dispose les liernes en travers et on les entaille de la moitié de leur épaisseur à l'endroit où elles croisent chaque solive; puis l'on y met de bonnes chevilles, qui entrent à travers l'épaisseur du bois, et qui vont jusqu'aux deux tiers des solives.

LIERRE, *Hedera*, genre d'arbrisseaux ordinairement rangé dans la famille des Araliacées, et dont M. Richard fait le type d'une famille particulière, celle des Hédéracées. La seule espèce qui croisse en Europe, connue sous le nom de *Lierre commun* ou *grimpant* (*Hedera helix*), se compose d'arbustes sarmenteux, dont les feuilles alternes, d'un vert sombre et parfaitement unies, varient de forme sur le même pied : il y en a qui sont échancrées et découpées en trois ou cinq lobes; d'autres qui sont entières, en forme de fer de lance. Les fleurs du lierre sont vertes et disposées en bouquets ronds, qui sont remplacés par de petits fruits violets renfermant de 3 à 5 graines. Le lierre s'attache tout aussi bien aux pierres, aux vieux murs, qu'au tronc des arbres : il se sert à cet effet de vrilles en forme de racines qui naissent du corps même de la tige, du côté qui s'appuie aux corps environnants. Quelquefois il rampe sur la terre en traçant; on peut alors s'en servir pour faire des bordures. Toutes les parties de la plante exhalent une odeur forte quand on les écrase. Ses feuilles sont employées pour entretenir l'humidité des cautères. Les baies sont purgatives, et excitent le vomissement; cependant les merles et les grives s'en nourrissent pendant l'hiver. Lorsque les fourrages sont peu abondants, on donne les feuilles du lierre aux moutons, aux chèvres et aux vaches, qui les mangent avec avidité. Son bois est léger, grisâtre, poreux. On l'emploie, surtout les racines, à faire des tasses, et comme les liqueurs passent à travers, on forme avec la partie la plus tendre des filtres pour les fontaines de cuisine. Les cordonniers se servent de ce bois pour aiguiser et adoucir les tranchets avec lesquels ils coupent le cuir. — Les anciens avaient consacré le lierre à Bacchus : ils en couronnaient la tête de ce dieu, ainsi que celle des Bacchantes et des buveurs, sans doute parce que la fraîcheur de sa feuille tempère la chaleur de la tête échauffée par le vin; ils décernaient aussi des couronnes de lierre aux poëtes qui avaient remporté le prix, sans doute parce que cette plante, restant toujours verte, est un emblème d'immortalité.—On donne pour emblème à l'amitié un lierre entourant de sa verdure un arbre renversé, avec la devise : *Rien ne m'en peut détacher*.

*Lierre terrestre*, dit aussi *Glécome*, *Herbe de*

*Saint-Jean, Terrette, Rondelette*, plante vivace de la famille des Labiées, qui croît dans les lieux ombragés, et dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du lierre. Sa tige, longue de 1 à 2 décim., est rude et velue, rampante à la base et dressée à la partie supérieure; ses feuilles cordiformes, arrondies, obtuses, crénelées, velues. Cette plante exhale une odeur aromatique et agréable. Sa saveur est un peu âcre et amère. On la prescrit en tisane dans les catarrhes pulmonaires chroniques.

LIEU (du latin *locus*), partie de l'Espace. *V.* ESPACE.

On appelle *Lieu géométrique* une ligne droite ou courbe dont tous les points jouissent d'une même propriété, et dont la construction sert à résoudre certains problèmes de géométrie.

En Astronomie, le *lieu* d'un astre est le point du ciel auquel répond cet astre. On appelle *L. excentrique* d'une planète, le lieu de l'orbite où paraîtrait cette planète si on la voyait du soleil; *L. héliocentrique*, le point de l'écliptique auquel on rapporterait une planète vue du soleil; *L. géocentrique*, le point de l'écliptique auquel on rapporte une planète vue de la terre.

*Lieu* est le nom vulgaire d'un poisson du genre des *Morues*, que l'on pêche sur les côtes de la Manche.

LIEUX COMMUNS (du latin *loci communes*; en grec *topica*). Les anciens Rhéteurs désignaient sous ce nom les divers aspects généraux sous lesquels il est possible d'envisager un sujet donné, de manière à en tirer ce qu'il contient et à le traiter entièrement. Ce sont des idées générales applicables à la plupart des sujets, et des répertoires où l'on peut puiser des idées. Les rhéteurs traitaient des *lieux communs* dans l'Invention. On distingue les lieux communs en *intrinsèques* et *extrinsèques*. Les premiers sont au nombre de sept : la *définition*, l'*énumération des parties*, le *genre* et l'*espèce*, la *cause* et l'*effet*, les *comparaisons*, les *contraires*, les *circonstances*. On en compte cinq des seconds : la *loi*, les *titres*, la *renommée*, le *serment*, les *témoignages*.

Les écrivains et orateurs ecclésiastiques ont nommé par imitation *Lieux théologiques*, des sources où ils peuvent puiser des arguments pour établir leurs opinions ou réfuter celles des autres. On en admet 10 : l'*Écriture sainte*, la *tradition*, l'*Église catholique*, les *conciles*, les *souverains pontifes*, les *Pères*, l'*autorité de l'histoire humaine*, celle des *théologiens scolastiques* et des *docteurs*, celle des *philosophes* et la *raison naturelle*. Tous sont évidemment des lieux communs extrinsèques.

LIEUX PUBLICS. Outre les rues, les places, les promenades, on désigne spécialement par ce nom, dans l'Administration, les établissements qui sont ouverts au public, tels que les spectacles, cafés, cabarets, maisons de jeux, etc. Aux termes de l'art. 9 de la loi du 22 juillet 1791, les agents de la police administrative peuvent pénétrer dans ces lieux à toute heure de jour, et même de nuit, tant qu'ils sont ouverts au public.

LIEUE (du latin *leuca*, même signif.), ancienne mesure itinéraire de la France, encore usitée en Espagne et en Portugal, et dont la longueur varie selon les pays, ou même, dans chaque pays, selon les provinces. En France, la lieue a été remplacée, comme mesure itinéraire, par le myriamètre, et pour les petites distances, par le kilomètre. La lieue commune de France, de 25 au degré, est de 2,282 toises ou 4,444 mètres; la lieue de poste est de 2,000 toises ou 3,898 mètres; la lieue marine, de 20 au degré, est de 2,850 toises, 441, ou de 5,555 mètres. La lieue commune d'Espagne et de Portugal a 4 kilom., 239 mètres. — On appelle *lieue de pays* une lieue qui diffère de la lieue commune, et dont la longueur est déterminée par l'usage de telle ou telle localité.

Le tableau suivant donne la conversion des anciennes lieues de France en mesures nouvelles :

| NOMBRES de lieues. | LIEUES de poste, de 2,000 toises. | LIEUES terrestres de 2,282 toises; 25 au degré. | LIEUES marines, de 2850 t., 441; 20 au degré. |
|---|---|---|---|
| | myr. k. m. | myr. k. m. | myr. k. m. |
| 1 | 0, 3 898 | 0, 4 444 | 0, 5 556 |
| 2 | 0, 7 796 | 0, 8 889 | 1, 1 111 |
| 3 | 1, 1 694 | 1, 3 333 | 1, 6 667 |
| 4 | 1, 5 592 | 1, 7 778 | 2, 2 222 |
| 5 | 1, 9 490 | 2, 2 222 | 2, 7 778 |
| 6 | 2, 3 388 | 2, 6 667 | 3, 3 333 |
| 7 | 2, 7 287 | 3, 1 111 | 3, 8 889 |
| 8 | 3, 1 185 | 3, 5 556 | 4, 4 444 |
| 9 | 3, 5 083 | 4, 0 000 | 5, 0 000 |
| 10 | 3, 8 981 | 4, 4 444 | 5, 5 556 |

LIEUTENANT, nom donné à plusieurs fonctionnaires dans les carrières les plus diverses.

1°. Dans l'armée de terre, on distingue le *lieutenant*, le *sous-lieutenant*, le *lieutenant-colonel*, le *lieutenant-général*, aujourd'hui *général de division*. Les deux premiers sont simplement officiers, le 3e officier supérieur, le 4e officier général.— Le *lieutenant* vient immédiatement après le capitaine; il le remplace en cas d'absence, et l'aide dans ses fonctions. Il y a des lieutenants *en premier* et *en second*. Ce grade, créé dès 1444, supprimé par Charles IX, fut rétabli par Henri IV. Les lieutenants portent l'épaulette d'or ou d'argent, selon le corps, et à gauche. — Le *sous-lieutenant* est au lieutenant ce que ce dernier est au capitaine. Ce grade a été créé vers 1589. Les sous-lieutenants sont employés, comme les lieutenants, à tous les détails de service, de police et d'administration de la compagnie. Les sous-lieutenants portent l'épaulette à droite. — Le *lieutenant-colonel* vient immédiatement après le colonel, le remplace dans tous les cas d'absence, transmet ses ordres pour tout ce qui concerne le service, la discipline, la tenue, l'instruction; en un mot, il est l'intermédiaire habituel du colonel pour toutes les parties du service. Il n'en existe qu'un aujourd'hui par régiment, et ils ont au-dessous d'eux les chefs de bataillon ou d'escadron. Le grade date de 1543, et jusqu'en 1791 il n'y en eut qu'un. De 1791 à 93, on les porta au même nombre que les bataillons ou escadrons; puis on remplaça leur nom par celui de *chefs de bataillon* ou *d'escadron*. En 1803, le grade fut rétabli, mais sous le titre de *major*, qui fit place, en 1815, à l'ancien titre de lieutenant-colonel. Le lieut.-col. porte 2 épaulettes à graines d'épinards, mais elles ont le corps d'un métal et les franges d'un autre.

Pour le *lieutenant général*, *Voy.* GÉNÉRAL.

On nommait jadis *Lieutenant du roi* tout commandant dans une ville de guerre. Les fonctions de ces officiers étaient celles des commandants de place actuels. Il y avait des officiers généraux pourvus de ce titre (aujourd'hui réservé aux officiers et officiers supérieurs, y compris les colonels). Les lieutenants du roi furent institués en même temps que les gouverneurs de province. Remplacés en 1791 par des commandants, ils reprirent, de 1814 à 1829, leur premier nom, qui fut définitivement remplacé en 1829 par celui de *commandant de place*.

2°. Dans la Marine militaire, on appelle *Lieutenant de vaisseau* l'officier qui vient après le capitaine de corvette. Il y en a de deux classes, comme dans l'armée de terre. Les lieutenants commandent les quarts à bord des vaisseaux. Ils font exécuter les ordres du capitaine, et président aux manœuvres. Leur grade correspond à celui de capitaine dans l'armée de terre. Ils portent deux épaulettes en or mat, à petites torsades et à corps uni : une ancre en or et couronnée est brodée sur le corps de l'épaulette.

3°. Dans l'Ordre administratif et judiciaire, on

comptait le *lieutenant civil*, des *lieutenants criminels*, un *lieutenant général de police*. Pour leurs fonctions, *V.* LIEUTENANT au *Dict. univ. d'H. et de G.*

4°. Dans certaines circonstances extraordinaires, on a créé un *Lieutenant général du royaume*. Cette dignité, qui équivalait à celle de *régent*, était essentiellement temporaire, et ne se confiait qu'aux plus hauts personnages, la plupart princes du sang. Philippe le Long en fut investi à la mort de Louis le Hutin. Le duc François de Guise le porta deux fois (en 1555 et 1560). Charles IX le conféra en 1567 au duc d'Anjou (depuis, Henri III); Mayenne se le fit donner en 1589, à la mort de ce dernier. Le comte d'Artois prit en 1814 ce titre jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII, et, en 1830, Louis-Philippe d'Orléans fut lieutenant général du royaume pendant quelques jours, avant d'être proclamé roi.—Les rois de France ont parfois nommé des *lieutenants généraux* pour certains lieux ou certaines affaires particulières : Richelieu, en 1629, fut lieutenant général, représentant Louis XIII, pour le commandement de ses armées.

LIÈVE. On nommait ainsi, dans l'ancienne Jurisprudence, l'extrait d'un papier terrier contenant la désignation de chaque héritage, la redevance, etc., que l'on remettait au receveur, afin qu'il fît payer le cens, les rentes et les droits seigneuriaux.

LIÈVRE, *Lepus*, famille de quadrupèdes Rongeurs, ayant pour caractères : des incisives supérieures doubles; 5 doigts aux pattes de devant, 4 à celles de derrière. Les lièvres ont les jambes longues et musculeuses, le museau arrondi et recouvert de poils longs et soyeux, les yeux grands et saillants, latéraux, à membrane clignotante; les oreilles longues et molles, la lèvre supérieure très-fendue; leur poil, long et rude, est d'un gris tirant sur le roux. Les lièvres sont doux et timides : ils n'ont d'autre défense que leur course rapide et la subtilité de leur ouïe, qui les avertit du danger. Ils ne se nourrissent que de végétaux : ceux qui paissent le serpolet sont les meilleurs. Les lièvres abondent dans toutes les parties du monde, surtout en Espagne, ce qui a fait donner à ce pays un lièvre pour emblème. Ils vivent isolés, et ne terrent point. Ils ne se ploient pas, comme le lapin, à la domesticité. On les chasse à l'affût, au chien courant et au chien d'arrêt. La femelle du lièvre se nomme *hase*. Le mâle qui a pris son accroissement se nomme *bouquin*; avant cette époque, on l'appelle *trois-quarts*.

Le lièvre était, chez les anciens, consacré à Vénus; il était un symbole de franchise; chez nous, il serait l'emblème de la timidité et de la peur. Sa chair est défendue aux Juifs et aux Turcs.

LIÈVRE DES ALPES. *V.* LAGOMYS. — L. PAMPA. *V.* MARA.
LIÈVRE SAUTEUR OU DU CAP. *Voy.* HÉLAMYS.

On a donné le nom de *Lièvre marin* à l'*Aplysie*.

LIGAMENT (du latin *ligare*, lier). On nomme ainsi, en Anatomie, des faisceaux fibreux d'un tissu blanc argenté, très-serré, peu extensible et difficile à rompre. Les ligaments adhèrent, au moins par leurs extrémités, à des os ou à des cartilages, et servent ainsi de moyens d'union des articulations ou des parties osseuses. On distingue les *L. articulaires*, qui prennent le nom de *capsulaires* lorsqu'ils enveloppent les extrémités des deux os formant une articulation; les *L. non articulaires*, qui se portent d'une partie à l'autre d'un même os, pour oblitérer une ouverture, ou convertir en trou une échancrure; et les *L. mixtes*, qui servent à l'insertion des muscles, en remplissant un espace inter-osseux. — Les *L. jaunes* sont des ligaments de couleur jaunâtre, formés par un tissu très-fort, qui sont fixés aux lames des vertèbres, et qui, en arrière, ferment le canal vertébral. *Voy.* VERTÈBRES.

On appelle aussi *ligaments* des replis membraneux destinés à maintenir certains organes à leur place. Tels sont : 1° les replis du péritoine, qui soutiennent quelques-uns des viscères abdominaux (les *L. du foie*, les deux *L. postérieurs de la vessie*, les *L. larges de la matrice*); 2° les expansions fibreuses ou aponévrotiques qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse (les *L. antérieurs de la vessie*, les *L. ronds de la matrice*, les *L. de Poupart*, etc.).

En Conchyliologie, le *ligament* est la partie qui réunit les deux valves des coquilles.

LIGATURE. En Chirurgie, on nomme ainsi un nœud avec lequel on *lie* certaines parties du corps dans divers buts, soit pour serrer la partie supérieure du bras ou du pied quand on veut faire une saignée, et comprimer ainsi les vaisseaux par lesquels on peut craindre une hémorragie trop abondante; soit pour étreindre les tumeurs dont on veut provoquer lentement la chute. Les ligatures se font, selon leur destination, avec une bande de toile ou un cordonnet de chanvre ou de soie, avec la corde à boyau, les fils métalliques, etc. On nomme *L. immédiates* celles qui n'embrassent que les membranes artérielles; *L. médiates*, celles dans l'anse desquelles se trouve comprise, avec les vaisseaux, une couche plus ou moins considérable des parties molles environnantes; *L. d'attente*, celles qui, glissées sous des artères, ne doivent être serrées que dans le cas où les autres seraient insuffisantes. — On appelle aussi *ligature* l'opération même par laquelle on lie des vaisseaux, des polypes; on dit, en ce sens, *faire la ligature d'une artère*.

En termes d'Écriture et d'Imprimerie, on appelle *ligatures* plusieurs lettres *liées* ensemble, comme cela a lieu fréquemment dans l'écriture grecque et arabe. — Dans la Fonderie de caractères, ce sont des parties déliées, en fonte ou en cuivre, qui servent à lier les parties d'une même lettre. On n'emploie ces ligatures que dans la ronde et l'anglaise.

LIGE (du latin barbare *ligius*, qui a la même signification, et que l'on dérive de *ligare*, lier), se disait, sous le régime féodal, du vassal tenant une certaine sorte de fief qui le *liait* d'une manière plus étroite que les autres envers le seigneur dominant. Le *vassal lige*, qu'on appelait aussi *homme lige*, était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepté contre son père. On appelait *terre lige*, *ligeance*, le fief tenu à charge d'*hommage lige*.

LIGNAGER, se disait, dans notre ancienne Jurisprudence, de celui qui est du même *lignage*, de la même extraction. Les lignagers, dans la coutume de Paris, avaient les quatre *quints* (c.-à-d. les 4/5) des *propres*. On appelait *retrait lignager* l'action par laquelle un parent du côté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu pouvait retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. Le retrait lignager a été aboli par notre Code civil.

LIGNE (du latin *linea*, même signification). En Géométrie, c'est un trait simple dans lequel on ne considère que la longueur, en faisant abstraction de la largeur et de la profondeur. On peut considérer les lignes comme les limites des surfaces. Les extrémités ou les limites de la ligne sont les points. Toutes les espèces de lignes peuvent se réduire à deux : la *L. droite* et la *L. courbe*. La *L. droite* est celle dont toutes les parties ont une même direction; la *L. courbe* est celle dont la direction varie à chaque point. Il ne peut y avoir qu'une seule espèce de ligne droite; il y a plusieurs espèces de lignes courbes. Dans les démonstrations géométriques, on désigne une ligne par les lettres placées à son extrémité; exemple : A————————B.

On appelle *Lignes trigonométriques* celles dont les géomètres se servent pour déterminer les relations qui existent entre les angles et les côtés des triangles. Ces lignes sont des droites dépendant des arcs qui servent de mesure aux angles. *Voy.* SINUS, SÉCANTE, TANGENTE, etc.

En Astronomie, la *Ligne des apsides* est le grand

axe de l'orbite d'une planète; elle passe par les points de cette orbite dits apogée et périgée, ou aphélie et périhélie. La *Ligne des syzygies* passe par les centres du soleil, de la terre et de la lune, lorsque celle-ci est en conjonction ou en opposition; la *L. des nœuds* est celle par laquelle le plan de l'orbite d'une planète coupe celui de l'écliptique. — La *Ligne de foi* est celle qui passe par le centre d'un instrument circulaire et par le point extrême de l'alidade, qui répond à une division du limbe; cette ligne représente le rayon mobile et mathématique de l'instrument.

En Cosmographie et en Géographie, la *Ligne* se dit familièrement au lieu de *Ligne équinoxiale* (*Voy.* ÉQUATEUR). La *ligne méridienne* est celle qui passe par les pôles. *Voy.* MÉRIDIENNE.

Dans le Système métrique ancien, la *ligne* était le 12e du pouce, la 144e partie du pied. Comparée au mètre, elle en est la 443e partie; elle revient à un peu plus de 2 millim. un quart (2,256).

Dans la Généalogie, on appelle *ligne* toute série d'ascendants ou descendants partant d'un même chef. Chacun des frères est le chef d'une ligne, qui, à son tour, peut se scinder en *branches*, les branches en *rameaux*, les rameaux en *rejetons*, etc. — On appelle *ligne aînée, directe* ou *droite*, celle qui va de père en fils, soit en montant, soit en descendant. Les autres lignes sont dites *lignes collatérales*, et l'on y distingue : 2e ligne ou *ligne puînée*, 3e ligne, 4e ligne, et ainsi de suite. C'est dans ces lignes que sont placés les neveux, les oncles, les cousins, etc. Les lignes sont encore *masculines* ou *féminines*, suivant qu'elles descendent des hommes ou des femmes. — Le Code Napoléon a fixé (art. 733-755) la manière dont les successions devaient se partager entre les différentes lignes. *Voy.* SUCCESSION.

Dans l'Art militaire, *ligne* indique la direction des troupes pour combattre ou manœuvrer. La *ligne de direction* est celle que l'on suit pour aller d'un lieu à un autre. — On nomme *ligne d'opération* celle qu'une armée doit rallier sans cesse pour concourir à une grande opération. Elle est *offensive* ou *défensive*, *simple* ou *multiple*, etc. La *ligne pleine* est celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps, par opposition à la *ligne par intervalle*. La *ligne de bataille* est la ligne sur laquelle sont rangées les troupes prêtes à marcher sur l'ennemi ou à le recevoir; il peut y avoir plusieurs de ces lignes. On distingue également *L. d'infanterie, L. de cavalerie, L. d'artillerie*. Dans les manœuvres, c'est sur la ligne de bataille que doivent se déployer les troupes; en colonne, la *L. des guides* indique la direction de la marche.

La *Troupe de ligne* (ou par abréviation la *Ligne*) se compose des corps qui forment la ligne de bataille, tant infanterie que cavalerie : en général on oppose cette dénomination à celle de *Troupes légères;* les corps qui forment la ligne sont les plus compactes et de beaucoup les plus nombreux.

Dans la Fortification, les places sont dites de 1re, de 2e, de 3e *ligne*, selon leur plus ou moins de proximité de la frontière. Les retranchements sont dits *lignes;* et de là des *L. bastionnées*, *à redan*, *à tenailles*, *à crémaillères*, *à intervalles*, etc. Les assiégeants tracent autour des places qu'ils attaquent des *lignes de circonvallation*, auxquelles souvent l'assiégé oppose des *lignes de contrevallation*.

Dans le Tir, on distingue la *ligne de mire*, droite qui unit l'œil du tireur et le but; la *L. de tir*, droite suivant laquelle le projectile est chassé.

Dans la Marine, on appelle *ligne* toute réunion de vaisseaux de guerre rangés sur un même rumb de vent. La *ligne du plus près* est celle de bâtiments de guerre qui forme avec le vent un angle de 67° 30'. On la nomme *ligne du plus près tribord*, quand les bâtiments qui la forment reçoivent le vent par la droite, et *ligne du plus près bâbord*, quand ils le reçoivent par la gauche. — Le *vaisseau de ligne* est un grand vaisseau ayant au moins 50 pièces de canon, et destiné à combattre en ligne de bataille. — *Ligne* se dit aussi d'un cordage qui sert à retenir le loch, la sonde, etc. *Voy.* ces mots.

Dans l'art de la Pêche, la *Ligne* est un fil ou une ficelle avec un *hameçon*, que l'on garnit d'un appât. On fait aussi des lignes en crin blanc et en soie. Il y a presque autant de lignes que d'espèces de poissons. Généralement, elles sont attachées à une canne ou baguette. Une même ligne porte souvent plusieurs hameçons. Les appâts sont des vers dits *asticots* et *achées*, ou du vieux gruyère, des scarabées, des mouches, des chenilles, de petits poissons dits *blanchailles*, etc. Les lignes sont munies d'un *plomb* (qui tient l'appât au fond de l'eau), d'une *flotte* et d'un *bouchon* (qui maintiennent la ligne à la surface, et indiquent si le poisson mord). On distingue deux grandes classes de lignes de pêche : les *L. de fond* et les *L. ordinaires*. Celles-ci sont ou *flottantes* ou *dormantes*, et les lignes flottantes, à leur tour, se subdivisent en *L. à la volée* (pour le poisson entre deux eaux), et *L. à fouetter* (pour le poisson qui vient à la surface). Quant aux lignes dormantes, fixées à une gaule dont le bout est enfoncé sur le rivage, elles ne demandent pas à être tenues, et une personne peut en surveiller plusieurs à la fois. Avec les lignes de fond on peut faire trois espèces de pêches : *pêche à soutenir* (la ligne y est presque immobile), *pêche à la traînée* (une corde à très-nombreux hameçons est tendue parallèlement au rivage), *pêche aux jeux* (les lignes pendent du bord d'un bateau pêcheur en mouvement). La pêche à fond et les lignes dormantes ne sont permises qu'à des concessionnaires. Toute ligne qui porte un lingot de plomb du poids d'environ 40 grammes est considérée comme ligne de fond.

LIGNEUX (du latin *lignum*, bois). On appelle *corps ligneux* la partie de la tige ou de la racine des plantes dicotylédones qui se trouve comprise entre la moelle et l'écorce : c'est le *bois proprement dit* (*Voy.* CELLULOSE). On nomme *couches ligneuses* les zones qui se forment successivement autour de la moelle dans les dicotylédones : elles sont visibles sur la coupe transversale des tiges, où elles produisent des cercles concentriques.

Les *Plantes ligneuses* sont celles dont les tiges et les branches forment un bois solide, et qui végètent pendant un nombre d'années plus ou moins considérable.

LIGNIRODE (GOMME), du latin *lignum*, bois, et *rodo*, ronger, parce que cette gomme renferme de petites parcelles de bois percées de trous, comme si elles avaient servi de retraite à la nymphe d'un insecte; gomme que l'on trouve mêlée assez souvent à la gomme arabique. Il y en a deux variétés : celle dite *du Sénégal*, qui consiste en morceaux quelquefois jaunâtres, mais le plus souvent d'une couleur brune foncée et noirâtre, ternes d'aspect; et celle *de l'Inde*, en morceaux très-durs, difficiles à casser, tenaces sous la dent, d'un goût âcre et désagréable, rougeâtres : ils sont formés d'une partie gommeuse très-soluble dans l'eau et de bois rongé.

LIGNITE, ou BOIS FOSSILE (du latin *lignum*, bois), substance charbonneuse, luisante, à cassure résinoïde, provenant de la destruction d'arbres et d'autres matières végétales, et qu'on rencontre, en masses noires ou brunes ayant l'aspect du bois, dans certains terrains, plus nouveaux que ceux où existe la houille. On l'emploie comme combustible. Le lignite brûle très-bien, en donnant une flamme longue, accompagnée de fumée. Il ne se boursoufle pas en brûlant, et ses fragments ne contractent pas d'adhérence entre eux comme ceux de la houille. — On l'exploite en France dans beaucoup de localités, notamment aux environs de Laon et de Soissons (Aisne), à la Tour-du-Pin (Isère), à Saint-Paulet

(Ardèche), en divers points des Bouches-du-Rhône, à Sisteron, à Forcalquier (Basses-Alpes) ; en Suisse, en Bohême, en Westphalie, etc. Les dépôts de lignite des Bouches-du-Rhône produisent, année commune, 550,000 quintaux métriques; le dépôt de la Tour-du-Pin en fournit 440,000. Les lignites du Soissonnais sont très-chargés de pyrites, et sont utilisés par cette raison dans la fabrication de l'alun et du vitriol vert. Une variété de lignite noire très-luisante est assez dure pour être travaillée au tour ou à la meule : on la connaît sous le nom de *jayet* ou de *jais* (*Voy.* ce mot). Une autre variété, d'un rouge noirâtre, d'un aspect terreux et d'un grain fin, est exploitée dans les environs de Cologne, et sert non-seulement comme combustible, mais encore, sous le nom de *Terre de Cologne*, comme couleur pour la peinture en détrempe; les Hollandais la mêlent aussi au tabac à priser.

LIGUE (du latin *liga*, qui avait la même signification dans la basse latinité, et qui était fait de *ligare*, lier), union, confédération entre des princes, des Etats ou même des particuliers, pour se défendre d'un ennemi commun ou pour l'attaquer, quand ils ont un même intérêt religieux, politique ou commercial. De là la distinction des ligues défensives et des ligues offensives. On connaît dans l'histoire la *Ligue achéenne*, la *L. étolienne*, la *L. des villes lombardes*, la *L. hanséatique*, la *L. du Bien public*, la *Sainte Ligue*, etc. *Voy.* LIGUE au *Dict univ. d'Hist. et de Géogr.* — De nos jours, on a donné le nom de *Ligue anglaise* à une association formée en Angleterre pour obtenir le rappel des lois sur les céréales et la libre importation des grains (*anti-corn-law-league*) ; fondée en 1838 par Cobden, manufacturier de Manchester, elle réussit en 1846 à faire abolir les lois restrictives et à faire proclamer la liberté du commerce des céréales.

LIGULE (du latin *ligula*, pour *lingula*, cuillerée), petite mesure des Romains pour les liquides, était le quart du *cyathus*, et valait un peu plus d'un centilitre.

En Botanique, on donne ce nom aux stipules membraneuses axillaires qu'on remarque dans un grand nombre de Graminées, au sommet de la graine, c.-à-d. au point où la feuille embrasse la tige : dans ce cas, la stipule (*ligule*) est soudée avec la feuille. — On appelle *Ligulées*, *Ligulifères*, les parties de la fleur qui ont des ligules.

*Ligule* est aussi le nom : 1° d'un genre de Vers intestinaux analogues aux Fascioles qu'on trouve chez certains poissons et certains oiseaux ; 2° d'une Coquille bivalve du genre Mye qui offre un cuilleron.

LIGUSTICUM, nom scientifique du genre *Livêche*.

LIGUSTRUM, nom scientifique du genre *Troëne*.

LILAS (du persan *lilac*), *Syringa*, genre de la famille des Oléacées, section des Fraxinées, renferme des arbrisseaux bien connus, à feuilles opposées, d'un vert gai, nuancées de rouge quand elles sont jeunes, dont la forme régulière est à peu près celle d'un fer de lance élargi presque en cœur; les fleurs, disposées en grappes ou en pompons, sont d'un port agréable, élégant, et répandent une odeur embaumée qui, jointe à leurs belles teintes, fait de ces arbustes les plus beaux ornements des bosquets à l'entrée du printemps. Leurs caractères botaniques sont : calice court à 4 dents inégales, corolle hypocratériforme à 4 lobes ; 2 étamines renfermées dans le tube de la corolle ; ovaire supérieur, un style surmonté d'un stigmate bifide; capsule comprimée latéralement; chaque vulve a deux loges séparées par une cloison, renfermant chacune une ou deux graines. La couleur des fleurs du lilas varie du violet bleuâtre au violet pourpré ; il y a des variétés à fleurs blanches. — Le *Lilas commun* (*Syringa vulgaris*) s'élève à 5 ou 6 m.; son bois est cassant, son écorce grisâtre, et toutes ses parties très-amères. Les feuilles sont larges, ovales ; les fleurs nombreuses, réunies en belles panicules pyramidales. On croit le lilas originaire de la Perse; il fut, dit-on, apporté de Constantinople en Europe en 1562, par Busbecq, ambassadeur de l'empereur Ferdinand I^er^. Aujourd'hui, il croît également dans tous les terrains et à toute exposition. Les fleurs attirent les abeilles. On en retire, par la distillation, de l'huile essentielle qui a l'odeur du bois de Rhodes. Le bois est dur, veiné, odorant ; il est employé par les Tourneurs. — Le *Lilas de Perse* (*S. Persica*) est beaucoup moins haut que le précédent ; ses feuilles sont plus étroites, lancéolées, souvent laciniées et presque pinnatifides; ses fleurs sont plus tardives et plus odorantes. Cette espèce est aussi originaire de la Perse. — Le *Lilas Varin*, dit aussi *L. de Rouen* (*S. rotomagensis*), se taille en boule; ses rameaux sont grêles, piquetés de blanc ; ses fleurs, plus grandes, plus nombreuses, d'une plus belle couleur. C'est ordinairement ce lilas qui orne les jardins publics à Paris.

Les lilas peuvent se multiplier par éclats; ils se contentent de toutes les expositions et viennent à peu près dans tous les terrains.

*Lilas des Indes* ou *de la Chine*. *Voy.* AZÉDARACH.

LILIACÉES (du latin *lilium*, lis), *Liliaceæ*, dites par quelques Botanistes *Hémérocallidées* et *Asphodélées*, famille de plantes monocotylédones, phanérogames, renferme le plus souvent des herbes à racine bulbifère ou fibreuse, et quelquefois des arbrisseaux ou même des arbres : feuilles souvent toutes radicales, planes, ou cylindriques et creuses, ou épaisses et charnues ; tige ou hampe généralement nue, et portant rarement des feuilles ; fleurs tantôt solitaires et terminales, tantôt en épis simples, en grappes rameuses ou en sertules, quelquefois accompagnées d'une spathe qui les enveloppait avant leur épanouissement ; calice coloré et pétaloïde, composé de 6 sépales distincts ou unis par leur base, et formant quelquefois un calice tuberculeux ; ces 6 sépales sont disposés sur deux rangs, 6 étant plus extérieurs et 3 plus intérieurs; 6 étamines insérées à la base des sépales quand ceux-ci sont distincts, ou au haut du tube quand ils sont soudés; ovaire à trois loges, chacune d'elles contenant un nombre variable d'ovules attachés à leur angle interne et disposés sur deux rangs; style simple ou nul, terminé par un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule à 3 loges, s'ouvrant en 3 valves septifères sur le milieu de leur face interne ; très-rarement il devient charnu. Les graines sont recouvertes d'un tégument tantôt noir et crustacé, tantôt simplement membraneux ; leur endosperme est charnu, et contient un embryon cylindrique, dont la radicule est tournée vers le hile; rarement cet embryon est contourné sur lui-même.

La famille des Liliacées comprend 4 tribus, les *Tulipacées* (à laquelle appartient le Lis), les *Agapanthées*, les *Aloïnées* et les *Asphodélées*. La plupart sont remarquables par l'élégance de leurs fleurs : tels sont les Lis, les Tulipes, l'Impériale, les Jacinthes, la Tubéreuse, l'Hémérocalle, l'Agapanthe, etc. Beaucoup renferment un principe âcre et amer dont on tire parti en Médecine (*Ail*, *Aloès*, etc.).

LILIUM, nom latin et nom botanique du *Lis*.

Ce nom était aussi employé dans l'ancienne Médecine comme synonyme de *cordial* : le *Lilium minerale* était la potasse caustique ; le *Lilium de Paracelse*, ainsi appelé du nom de son auteur, était l'alcool de potasse des Chimistes modernes.

LIMACE, en latin *Limax* (du grec *leimax*), genre de Mollusques gastéropodes, famille des Pulmonés, nus, au corps ovale, allongé, mou ; à la tête munie de deux paires de tentacules; à la peau rugueuse, épaisse et couverte d'une humeur visqueuse dont ils enduisent tous les corps sur lesquels ils rampent. Les Limaces n'ont pas de coquille extérieure; mais on remarque au-dessus de la tête une espèce de pièce

membraneuse et épaisse qui se soulève par les bords seulement et que l'on nomme *manteau ;* si l'on fait une incision dans cette partie charnue, on trouve qu'elle enferme une petite coquille blanche et mince qui a la forme d'un petit ongle, et qui est d'autant plus solide que l'animal est plus âgé. Les espèces les plus communes sont : la *Limace rouge* ou *Arion*, dont la couleur varie du jaune orangé au brun sombre (*Voy.* ARION) ; la *L. grise* ou *Loche*, commune dans les celliers, les caves et les cuisines humides ; la *L. agreste*, d'un gris sale, très-grosse, commune dans les jardins potagers ; la petite *L. noire* des jardins, etc. Les Limaces habitent toutes les régions de l'Europe et de l'Amérique septentrionale ; on les trouve surtout dans les lieux humides. Elles vivent de jeunes végétaux, de fruits, de champignons, de papier et de bois pourri, etc. Elles font de grands dégâts dans les jardins potagers ; pour les écarter, on entoure de suie ou de sel les carrés qu'on veut garantir. Les Limaces s'enfoncent dans la terre pendant l'hiver. Elles sont hermaphrodites, avec accouplement réciproque, et d'une fécondité prodigieuse. En Médecine, on fait usage de décoctions et de sirop de limace contre les affections de poitrine.

Les Vétérinaires nomment *Limace* une maladie du pied des bœufs et des vaches, consistant en une inflammation de la peau qui tapisse l'intervalle des deux onglons, inflammation à laquelle succèdent une crevasse et des désordres qui gagnent insensiblement en profondeur et en étendue.

LIMAÇON (de *limace*), dit aussi *Colimaçon*, c'est-à-dire *Limace à coquille*, en latin *Helix*, Mollusque gastéropode de la même famille que la Limace, n'en diffère qu'en ce qu'il est renfermé dans une coquille en spirale d'où il sort à volonté. Tout le monde connaît le *Limaçon des jardins* et le *L. des vignes* ou *Escargot*. *Voy.* HÉLICE.

En Anatomie, on appelle *Limaçon* une partie du labyrinthe de l'oreille qui a la forme d'une coquille de limaçon. Le limaçon représente un cône creux, enroulé en spirale de manière à décrire deux tours entiers et deux tiers de tour sur une tige également conique. La cavité du cône creux est séparée en deux parties ou *rampes* par une cloison nommée *lame spirale*.

Dans l'Horlogerie, le *limaçon* est une roue à dents inégales, destinée à déterminer le nombre de coups que doit sonner une pendule, une montre à répétition.

En Architecture, on nomme ainsi un escalier qui tourne autour d'un noyau ou d'une vis.

LIMAILLE (de *lime*), métal quelconque réduit en poudre très-fine au moyen de la lime. Il se dit le plus souvent de la poudre de fer. Mêlée à l'eau et à l'acide sulfurique, la limaille de fer donne lieu à la décomposition de l'eau et au dégagement de l'hydrogène : c'est un des moyens dont les Chimistes se servent pour obtenir ce gaz. En Médecine, on fait usage de la limaille de fer ou d'acier comme tonique et altérant. Mêlée au soufre et au sel ammoniac, la limaille de fer constitue un lut fort employé dans l'ajustement de certaines pièces des chaudières à vapeur en fonte.

LIMANDE (de *lime*, selon Roquefort, parce que sa peau est rugueuse comme une lime), poisson plat et mince du genre Pleuronecte et de la subdivision des Plies (*Voy.* PLIE). La Limande ressemble à la Sole, mais elle a la tête plus pointue et n'est pas si longue. Ce poisson est bon à manger, mais il a une certaine âcreté, et est moins délicat que la Sole. Il faut le choisir très-frais et d'une chair blanche et ferme.

LIMBE (du latin *limbus*, bord), se dit, en Astronomie, du bord extérieur du soleil et de la lune. On donne aussi ce nom au bord extérieur et gradué d'un cercle ou de tout autre instrument de mathématiques.

En Botanique, il se dit de la partie supérieure, ordinairement évasée et découpée, des calices monophylles ; de la partie supérieure des corolles monopétales, celle qui vient après la gorge ; enfin de la partie d'une feuille ou foliole qui est formée par l'épanouissement des fibres du pétiole.

LIMBES, lieu où étaient les âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et où vont celles des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême. Jésus-Christ, après sa mort, descendit dans les *limbes*, d'où il tira les patriarches et les prophètes. Ce nom vient de ce que les limbes étaient situés sur le *bord* (*limbus*) du paradis.

LIME (du latin *lima*, même sens), outil d'acier trempé, dont les faces sont hérissées d'une multitude de dents, et dont on se sert pour dresser, ajuster et polir à froid la surface des métaux durs.

Pour faire des limes, on *forge* d'abord l'acier de manière à lui donner à peu près la forme de l'outil ; ensuite on le *dresse*, c.-à-d. qu'on enlève la superficie qui s'est oxydée sous le marteau en la faisant passer sous la meule ou sous la lime ; puis on *taille* le morceau de fer ainsi préparé, et qui prend le nom de *verge :* armé d'un ciseau et d'un marteau, le tailleur frappe sur la verge à coups précipités de manière à former deux séries de tailles obliques à l'axe de la lime, également distantes et parallèles ; seulement ces deux séries se croisent : de là les dents (ce travail n'a pu jusqu'ici se bien faire qu'à la main) ; enfin on *trempe*, opération délicate, car la lime trop molle ne mord pas, et trop dure, elle s'égrène. Les grosses limes se fabriquent avec de l'acier naturel ou de cémentation ; les petites sont ordinairement en acier fondu. La forme, la dimension et la taille des limes varient à l'infini : on dit un *carrelet*, un *tiers-point*, une *demi-ronde*, une *queue-de-rat*, *feuille-de-sauge*, *coutelle* ou *fendante*, etc., pour dire qu'elles sont carrées, à trois angles, plates d'un côté et rondes de l'autre, rondes, à deux surfaces convexes, à forme de couteau, etc. Chaque lime a une *queue* destinée à recevoir un manche. La portion entaillée garde le nom de *verge*. — La France, autrefois, tirait ses limes de l'étranger ; aujourd'hui elle en fait en masse et de toutes qualités. La fabrique d'Amboise passe pour fournir les plus belles.

LIME, *Lima*, genre de Mollusques acéphales, de la famille des Pectinides, à coquilles bivalves, voisins des Huîtres, et dont la forme se rapproche de celle des Peignes. Les Limes se trouvent dans toutes les mers ; mais les espèces fossiles sont beaucoup plus considérables : elles abondent dans les terrains de sédiment, depuis les terrains tertiaires jusqu'aux terrains de transition les plus anciens.

Petit citron d'une eau fort douce. *Voy.* LIMETTIER.

LIME-BOIS, *Xylotrogus*, Coléoptère pentamère, de la famille des Serricornes, à corps allongé, à mandibules courtes, bidentées, vit à l'état de larve dans le bois et le perce en tout sens : il fait beaucoup de dégâts dans les bois de la marine.

LIMETTIER, *Limettia*, arbre du genre Oranger, a le port et les feuilles du limonier : rameaux ayant, au lieu d'épines, de petites aspérités ; fleurs petites et blanches ; fruits globuleux, de moyenne grosseur, couronnés par un large mamelon aplati, et dont l'écorce, très-mince, d'un jaune pâle, contient une pulpe aqueuse, douce ou légèrement amère et parfumée. Ces fruits, nommés *limes*, se mangent confits.

LIMIER (du latin *limen*, seuil d'une porte, et par extension, demeure, habitation), gros chien de chasse avec lequel le veneur quête le cerf et les autres grandes bêtes, et les fait sortir de leur fort ou *demeure* quand on veut les courir.

LIMITE, se dit, en Mathématiques, d'une grandeur dont une quantité variable peut approcher indéfiniment, mais qu'elle ne peut égaler ou surpasser. Telle est la fraction décimale 0,9999, etc., qui ne peut jamais atteindre l'unité, quoiqu'elle s'en rapproche sans cesse. — En Algèbre, les *Limites des racines d'une équation* sont les deux quan-

tités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles de cette équation. La recherche des limites des racines réelles des équations a donné lieu à un grand nombre de travaux.

On appelle *Méthode des Limites* un mode de démonstration qui consiste à prouver qu'une quantité ne peut être ni supérieure ni inférieure à telle autre et lui est par conséquent égale. Elle est généralement adoptée auj. comme base du Calcul différentiel.

LIMNANTHE (c.-à-d. *fleur de marais*), plante herbacée et annuelle de la Californie, forme un genre établi par R. Brown, et est le type de la petite famille des *Limnanthées*, voisine des *Tropæolées*.

LIMNÉE, *Limnæa* (du grec *limnè*, étang), genre de Mollusques gastéropodes, de la famille des Pulmones, qui se trouvent dans les eaux douces de toutes les parties du monde, et qui vivent à la surface des eaux. Ces animaux ont deux tentacules aplatis et triangulaires. On peut les ranger, d'après la disposition de leur manteau, en deux sous-genres : dans le 1er, le manteau étendu recouvre la convexité de la coquille; dans le 2e, le manteau n'a pas d'expansion qui recouvre la coquille. On distingue, en outre, d'après la forme, la couleur ou l'habitat, la *L. columnaire*, la *L. leucostome*, la *L. brune*, la *L. des marais*, la *L. voyageuse*, etc. Semblables aux limaçons par la forme de leur corps, les Limnées rongent les végétaux et les débris organiques. — On trouve beaucoup de Limnées fossiles.

LIMNORIE, Crustacé isopode fort destructeur.

LIMODORE, *Limodorum* (du grec *leimôn*, prairie, et *dôron*, présent), genre de la famille des Orchidées, tribu des Aréthusées, renferme des herbes presque toutes propres à l'Asie orientale, qui, par leurs fleurs élégantes, forment l'ornement des prairies. La *L. de Chine* (*L. sinense*) a le tubercule arrondi, 5 ou 6 feuilles radicales, larges, nerveuses, lancéolées, une hampe très-haute, avec des fleurs inclinées, blanches et rouges, répandant une agréable odeur. — La *L. d'ivoire* (*L. eburneum*), dite aussi *Angrec*, est un autre genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées.

LIMON (du latin *limus*, vase), dépôt terreux (argileux, sableux ou calcaire), mêlé de débris végétaux ou de matières animales. Ces dépôts proviennent des terrains et des roches que traversent les cours d'eau. Quand, à force de s'exhausser, ils dépassent le niveau des eaux, les terres ainsi formées sont dites *terres d'alluvion*. De là, au milieu des rivières et fleuves, la plupart des îles; de là, sur les bords et surtout aux approches de la mer, les terrains d'alluvion, qui tantôt forcent le fleuve à se diviser en plusieurs bouches, tantôt absorbent la plus grande partie de ses eaux (quelques branches du Rhin, par exemple). Le limon est généralement très-fertile.

On appelle encore *Limons :* 1° les pièces de bois ou de pierre, taillées en biais, qui supportent les marches et la balustrade d'un escalier, dont elles forment le noyau ou la vis (en ce sens, ce mot dérive de *limus*, oblique, placé de travers); — 2° chacune des deux branches de la *limonière* d'une voiture, pièces de bois adaptées au devant de la voiture et entre lesquelles on attelle le cheval : le *limonier* est le cheval qu'on met dans les limons de la voiture; — 3° dans la Marine, des bouts de cordages qui servent de bras d'échelle pour monter des gaillards dans les haubans, sans marcher sur les bastingages; il y en a aussi pour monter au haut des mâts : les échelons placés entre ces limons sont de gros bâtons tournés, qui ont de 40 à 50 centim. de longueur; — 4° le fruit du *Limonier*. *Voy.* ce mot.

LIMONADE (de *limon*), boisson acide composée de suc de citron ou de limon, d'eau et de sucre, et quelquefois d'huile essentielle de citron. On prépare la limonade *à froid* ou *à chaud*. Dans le premier cas, il suffit d'exprimer dans de l'eau fraîche le jus d'un citron; dans le second cas, on prépare la limonade, qu'on appelle alors *Limonade cuite*, en versant de l'eau bouillante sur un citron coupé en tranches; mais dans ce cas l'eau bouillante dissout le mucilage et le principe amer, ce qui nuit aux qualités de la boisson : aussi la limonade faite à froid est-elle préférable. La *Limonade sèche* se fait en broyant l'acide citrique avec du sucre, en aromatisant le mélange avec un peu d'essence de citron, et en le faisant dissoudre dans l'eau. Pour rendre une limonade *gazeuse*, on y introduit de l'acide carbonique.

La limonade est très-rafraîchissante : on la prend tantôt comme pure boisson d'agrément, froide ou frappée à la glace; tantôt comme médicament, surtout dans les fièvres, les maladies bilieuses, l'embarras gastrique. Depuis quelques années, on fabrique une limonade au citrate de magnésie (*L. Rogé*, *L. Mialhe*), qui purge sans avoir le mauvais goût des médecines ordinaires.

On appelle *Limonade minérale*, de l'eau que l'on sature, après l'avoir sucrée, avec de l'acide sulfurique ou de l'acide nitrique, jusqu'à ce qu'elle offre au goût une agréable acidité; *L. végétale*, toute limonade préparée avec des acides végétaux, non-seulement avec le jus du citron, mais avec celui de la groseille, de la cerise, avec l'acide tartrique, l'acide acétique, l'oxalate de potasse, etc.

LIMONADIER, celui qui tient un café, qui y fait faire et y vend de la *limonade*, de l'orgeat, des liqueurs, du café, du chocolat, etc. Les *limonadiers*, venus d'Italie, ne se sont établis à Paris que sous le ministère du cardinal Mazarin. — On trouve dans la Collection Roret un *Manuel du Limonadier* où sont décrits tous les procédés employés pour préparer les objets offerts à la consommation par les Limonadiers. *Voy.* CAFÉS.

LIMONELLIER ou LIMONIE, *Limonia*, genre de la famille des Aurantiacées, renferme des arbustes des Indes orientales, à feuilles simples, trifoliées ou pinnées, à fleurs blanches ou roses et odoriférantes, à petits fruits rouges ou jaunes de la grosseur d'une cerise. On prépare avec ce fruit des confitures sèches et liquides, et des boissons rafraîchissantes. On distingue le *Limonellier à feuilles simples*, le *L. à trois feuilles*, le *L. à feuilles de citronnier*, le *L. de Madagascar*, etc.

LIMONIER ou LIMONNIER, *Citrus Limonium*, arbre de la famille des Aurantiacées, fait partie du genre Oranger et de l'espèce Citronnier. C'est un arbre plus élevé que le Cédratier, à tige droite, revêtue d'une écorce grisâtre, se divisant en branches flexibles et longues, d'un vert jaunâtre et hérissées de longues épines: feuilles ovales, lisses, pointues et dentées; fleurs rouges ou blanches, et purpurines intérieurement. Les fruits, appelés *limons*, sont ovoïdes, à peau jaune, mince, lisse, aromatique, à écorce peu épaisse, blanche et coriace; le suc en est acide, abondant et agréable. On en fait le *sirop de limon*. Le Limonier, l'une des plus belles espèces du Citronnier, croît dans les parties méridionales de l'Europe, ainsi que dans toutes les régions tropicales. La variété de Limonier la plus connue est le *Bergamotier*, qui donne la *Bergamote*. *Voy.* ce mot.

LIMONITE, oxyde de fer. *Voy.* FER LIMONEUX.

LIMOSELLE (de *limosus*, limoneux, bourbeux), plante aquatique de la famille des Primulacées selon Jussieu, des Scrofulariées selon De Candolle. La *Limoselle aquatique* croît en Europe dans les lieux humides et dans ceux qui ont été inondés pendant l'hiver; les autres espèces sont exotiques.

LIN, *Linum*, genre de plantes dicotylédones polypétales, type de la famille des Linacées, précédemment réunie aux Caryophyllées, renferme une soixantaine d'espèces herbacées ou sous-frutescentes, appartenant à l'Europe et à l'Asie, et dont quelques-unes se recommandent par la beauté de leurs fleurs.

L'espèce la plus importante est le *Lin cultivé* ou *Lin usuel* (*Linum usitatissimum*), dont voici les caractères : tige glabre, rameuse vers le sommet; feuilles éparses, linéaires, lancéolées, aiguës, d'un vert un peu glauque; fleurs bleues, pédonculées, terminales, à pédoncules grêles, uniformes; calice composé de 5 folioles ovales, très-aiguës, blanchâtres, membraneuses à leurs bords et persistantes; 5 pétales; 5 étamines, souvent soudées à leur base; 5 petites écailles alternes avec les étamines; un ovaire surmonté de 5 styles; une capsule globuleuse, à 5 ou 10 valves, dont les bords rentrants forment autant de loges monospermes; les semences sont insérées à l'angle central des loges; point de périsperme.

Les cultivateurs distinguent : le *Lin froid* ou *Grand lin;* le *L. chaud* ou *têtard*, et le *L. moyen :* le *L. froid*, que l'on cultive entre Valenciennes et Bruxelles, s'élève beaucoup plus haut que tout autre et produit une filasse d'une finesse extrême; le *L. chaud* ne devient jamais aussi grand; le *L. moyen* est la variété la plus répandue; il est plus ou moins beau, suivant que le sol a été plus ou moins bien fumé et cultivé. On distingue aussi le *Lin d'été*, *petit Lin* ou *Lin arclus*, qui est très-fin et fournit le meilleur fil pour dentelle; et le *Lin d'hiver* ou *d'automne*, qui est plus gros, plus abondant, mais qui n'a pas la qualité du premier.

On sème le lin en septembre ou au printemps, suivant le pays, dans une terre bien ameublie et bien fumée, et l'on y répand les graines d'autant plus épaisses que l'on veut obtenir de la filasse plus longue ou plus fine, tandis que l'on sème plus clair quand on veut que les graines soient la principale récolte. Le lin craint l'excès d'humidité : aussi convient-il de disposer les linières en planches bombées, pour éviter qu'il ne se verse : on est dans l'usage, dans certains pays, de mêler quelques grosses fèves dans les semis, pour donner des points d'appui aux tiges grêles du lin. La maturité de cette plante varie de juin en août, et se reconnaît à la couleur jaune des tiges et des capsules, et à la chute d'une partie des feuilles. En Belgique seulement, on arrache le lin avant sa maturité, parce que l'on y renouvelle les graines tous les ans.

Tout le monde connaît l'utilité du lin comme plante textile. Le lin arraché, on le fait *rouir*, opération qui consiste à faire macérer pendant un certain temps dans une eau dormante ou un cours d'eau les gerbes de lin préalablement étalées sur le pré. Le rouissage a pour but de faire dissoudre le principe gommo-résineux qui colle ensemble les fibres de la filasse et de permettre de peigner le lin tout en lui conservant sa longueur. Après le rouissage vient le *teillage*, par lequel on sépare la partie textile de la partie ligneuse des tiges : pour l'exécuter avec succès, il faut que les bottes de lin soient parfaitement sèches. On *teille* le lin à la main ou bien entre les lames de bois dentées, nommées *broyoires* ou *mâches*. Quand la filasse est bien débarrassée de toutes ses chènevottes, on la peigne et on la divise ordinairement en deux qualités : ce qu'il y a de plus pur et de meilleur prend le nom de *brin*, et ce qui est le moins bon et le plus grossier s'appelle *étoupe*. Avec les *brins*, on fait le *fil*. Longtemps on ne sut filer le lin qu'au fuseau ou au rouet; ce n'est que de nos jours qu'on a réussi à le fabriquer à la mécanique (*Voy.* FILATURE). — Le *blanchissage* des fils à coudre ou des tissus est la dernière opération que l'on fait subir au lin avant de le livrer à la consommation; il consiste en une suite de lessivages et d'étendages qui se succèdent jusqu'au moment où l'on atteint le beau blanc; quand on y associe l'usage des lessives chlorurées, on obtient le même résultat en beaucoup moins de temps.

Les semences du lin sont employées dans les arts et la médecine sous le nom de *graines de lin* : elles fournissent, par expression, une huile grasse qui sert à brûler et qu'on emploie dans la peinture (*V.* HUILE); on la prend aussi intérieurement pour procurer l'expectoration et apaiser le crachement de sang. Le résidu de ces semences sert à engraisser les bestiaux. Macérée dans l'eau, la *graine de lin* donne une grande quantité de mucilage adoucissant et émollient, dont l'usage interne convient dans les ardeurs d'urine; on s'en sert aussi pour en imbiber des compresses qu'on applique en fomentations dans les inflammations intestinales; en lavement, ce mucilage adoucit les tranchées, la dyssenterie, et calme l'inflammation des viscères. La farine tirée des semences s'emploie, sous le nom de *Farine de graine de lin*, en cataplasmes émollients et résolutifs.

Il y a plusieurs autres espèces de lin, disséminées sur le sol de l'Europe : le *Lin à feuilles menues* (*L. tenuifolium*); le *L. des montagnes* (*L. montanum*); le *L. purgatif* (*L. catharticum*), etc.

On nomme vulgairement *Lin* plusieurs plantes textiles ou ayant le port du lin. Ainsi on nomme : *Lin des marais*, la Linaigrette; *L. étoilé*, une espèce de Lysimachie; *L. de la Nouvelle-Zélande*, le Phormium tenax; *L. sauvage*, la Linaire; *L. fossile, incombustible*, l'Amiante, qui, comme le lin, est susceptible d'être tissée; *L. aquatique*, une espèce de Conferve; *L. de lièvre* ou *L. maudit*, la Cuscute.

LINACÉES ou LINÉES, famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, réunie primitivement à celle des Caryophyllées, renferme des herbes annuelles ou vivaces et des sous-arbrisseaux, répandus surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal : fleurs en corymbes, jaunes, bleues, rougeâtres ou blanches, selon les espèces; calice partagé le plus ordinairement jusqu'à la base en 5 divisions; pétales en nombre égal et alternes, plus longs que le calice; étamines en nombre égal, alternant avec les pétales; anthères plus ou moins allongées, introrses, à 2 loges parallèles; ovaire partagé en autant de loges qu'il y a de pétales; capsule à 3 ou 5 loges; graines pendantes, à test coriace et luisant, doublé d'une membrane épaisse, qui elle-même est couverte d'un enduit mucilagineux; feuilles alternes ou opposées, sessiles, linéaires, sans stipules. Cette famille ne comprend que deux genres : le *Linum* et le petit genre *Radiola*, longtemps confondus en un seul.

LINAIGRETTE, vulgairement *Lin des marais*, en latin *Linagrostis*, appelée par les Botanistes *Eriophorum polystachion*, genre de la famille des Cypéracées, tribu des Scirpées, remarquable par les *aigrettes* soyeuses qui succèdent à ses fleurs; les chaumes en sont angulaires ou cylindriques, feuillés ou aphylles; les épillets solitaires ou agglomérés, terminaux ou ombellés. Cette plante croît surtout dans les endroits marécageux de l'Europe et de l'Amérique boréale. On emploie en Laponie les longues soies qui entourent ses graines pour faire des tissus : c'est ce qui lui a valu son nom de *lin*.

LINAIRE, *Linaria* (du latin *linearis*, linéaire), genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Antirrhinées, renferme un grand nombre d'espèces, pour la plupart herbacées, dont les plus connues sont : la *Linaire commune*, vulgairement *Lin sauvage*, qui croît par toute l'Europe dans les terrains incultes : tige droite, haute de 5 à 6 décim., ordinairement simple; feuilles linéaires lancéolées, aiguës, glauques, nombreuses; fleurs d'un jaune pâle, safranées à leur palais, réunies en épis terminaux : on la cultive dans les jardins; et la *L. des Alpes*, commune dans les Alpes et les Pyrénées, à fleurs d'un bleu violet dont le palais est orangé.

LINÇOIR, pièce de bois qui, dans les planchers destinés à porter de fortes charges, s'emboîte à tenon et à mortaise, parallèlement au mur dont elle est voisine, dans deux des grosses solives, et qui reçoit

dans sa face la plus éloignée du mur deux ou plusieurs solives plus minces et moins longues. Les linçoirs ont le même but que les lambourdes.

LINÉAIRE (du latin *linea*, ligne), se dit, en Botanique, des feuilles qui sont allongées, étroites dans toute leur longueur, et à côtes parallèles : telles sont les feuilles de la plupart des Graminées.

LINÉAIRE (DESSIN). *Voy.* DESSIN.

LINÉES, famille de plantes. *Voy.* LINACÉES.

LINGE (du latin *linteum*, tissu), tout objet en toile (de lin, de chanvre ou de coton), employé aux usages domestiques ou servant de vêtement intérieur. Relativement à l'usage, on distingue le *L. de corps* (chemises, cols, manchettes, cravates, fichus, collerettes, et même draps), le *L. de table* (serviettes, nappes, naperons), et le *L. de ménage* (torchons, tabliers, etc.). — Relativement à la fabrication, il y a le *L. uni* et le *L. ouvragé*, qui se subdivise en *L. ouvré* et *L. damassé*. Le linge ouvré ne présente en son tissu que des dispositions simples (le *damier*, l'*œil de perdrix*, etc.), exécutables sur le métier ordinaire ; le damassé offre des dessins riches et compliqués. Pendant longtemps la Belgique eut le monopole de la fabrication du *linge ouvré*; la Saxe et la Silésie, celui du *linge damassé*. Aujourd'hui, nos fabriques établissent ces produits avec une telle perfection qu'elles égalent tout ce qui nous vient de l'étranger. — Les anciens faisaient beaucoup moins d'usage du linge que nous : il ne paraît pas qu'ils en aient porté sur la peau.

*Linges sacrés*. On nomme ainsi, dans le Culte catholique, le *corporal*, le *purificatoire*, et l'enveloppe qui recouvre la *palle*. Les ecclésiastiques admis dans les ordres sacrés ont seuls le pouvoir de toucher ces linges.

LINGERIE (de *linge*). L'industrie et le commerce de la *lingerie* consistent à confectionner et à vendre le linge de corps, ainsi que celui de lit et de table. On y distingue plusieurs spécialités, notamment celles du *Chemisier*, qui embrasse la fabrication des chemises, cols, cravates, et accessoirement des caleçons, gilets de peau, etc. ; et de la *Lingère proprement dite*, qui confectionne les objets de mode servant surtout à la toilette des femmes (collerettes, fichus, bonnets, manchettes, etc.). — Dans les petites villes et dans les grands magasins de nouveautés, on cumule ces diverses branches de commerce. — On appelle fréquemment *lingeries* les objets mêmes que vend la lingère proprement dite, et *lingerie* le lieu où l'on dépose et où l'on range le linge.

LINGOT (de *lingua*, à cause de sa forme; ou, selon d'autres, pour *l'ingot*, de l'anglais *ingot*, formé du hollandais *ingieten*, au participe *ingoten*, verser, fondre), barre ou morceau de métal fondu dans un moule de fonte ou de fer dit *lingotière*, et qui n'est encore ni monnayé ni ouvragé. Les lingots sont ordinairement de formes prismatiques. Leur poids varie beaucoup. Ce sont surtout les métaux précieux, et principalement l'or, l'argent, le platine, qu'on coule en lingots. Le plomb et l'étain se coulent en gros lingots appelés *saumons;* le fer se coule en *gueuses*, etc. On distingue deux sortes de lingots, ceux en métal pur et ceux où déjà le métal a subi l'alliage ordonné ou autorisé tant pour les monnaies que pour les ouvrages d'orfévrerie ou autres. Le titre alors doit se trouver marqué sur le lingot.

En termes de Chasse, on appelle *lingots* de petits morceaux cylindriques de fer ou de plomb avec lesquels on charge les fusils, quand on a à tirer sur des animaux dont la peau est dure ou épaisse, tels que sangliers, rhinocéros, éléphants, hippopotames, etc., et que les balles de plomb glissent ou s'aplatissent dessus.

Dans l'Imprimerie, on nomme *lingots* des morceaux de fonte dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, principalement pour maintenir le haut et le bas d'une page quand elle est divisée en colonnes.

LINGUAL (de *lingua*), qui a rapport à la langue. En Anatomie, on nomme *Artère linguale* celle qui, née de la carotide externe, se porte vers la base de la langue, d'où elle va gagner la pointe de cet organe; *Muscle lingual*, un petit faisceau de fibres charnues qui s'étend de la base à la pointe de la langue, entre le génioglosse et l'hyoglosse; *Nerf lingual*, l'une des branches du maxillaire inférieur; *Os lingual*, l'os hyoïde.

En Grammaire, on nomme *Consonnes linguales* celles qui sont formées par les différents mouvements de la langue : ce sont L, N, R. On pourrait y joindre les dentales (D,T), dans l'articulation desquelles la langue joue un rôle important.

LINGUISTIQUE (du latin *lingua*, langue), science comparative des idiomes. Elle étudie leurs ressemblances et leurs différences, leur filiation, leur classification, etc. (*V.* LANGUES). Le *Linguiste* est celui qui se livre à cette étude.—La Linguistique a beaucoup de rapports avec la *Grammaire générale*, à laquelle elle donne une base et qu'elle complète; elle est de la plus haute utilité pour l'ethnographie, soit contemporaine, soit ancienne, et, pour l'histoire, qu'elle éclaire sur l'origine et les migrations des peuples.

L'expression de *linguistique* est très-moderne, ainsi que celle de *linguiste ;* mais, dès le commencement du XVIe siècle, il y eut des linguistes et des travaux de linguistique. Toutefois, il n'existe pas encore de traité vraiment complet de cette science. Les savants auxquels la Linguistique doit le plus sont : Hervas, auteur d'un vaste *Vocabulaire polyglotte* (1787); Adelung, célèbre par son *Mithridates* (1806-1817); Vater, qui continua les travaux d'Adelung, et qui publia un *Index* de toutes les langues connues (*Linguarum totius orbis index alphabeticus*, 1815, réimprimé et complété depuis); Klaproth, auteur de l'*Asia polyglotta* (1823); Balbi, qui, sans être lui-même un linguiste proprement dit, a dressé, d'après les travaux de ses prédécesseurs, un *Atlas ethnographique* fort estimé. On doit à M. Eichhoff un intéressant *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde* (1836); à M. Fr. Bopp la *Grammaire comparative des langues indo-germaniques* (Berlin, 1833-53); à M. Renan une *Histoire comparée des langues sémitiques* (Paris, 1855).

Volney a fondé un prix de Linguistique, que l'Institut décerne tous les ans. Il a été créé, par décret du 25 nov. 1852, à la Faculté des lettres de Paris, une chaire de *Grammaire comparée*, qui n'est qu'une chaire de Linguistique. En outre, des *Notions de Grammaire comparée* ont été introduites la même année dans l'enseignement classique des lycées (en quatrième). M. Egger a donné des *Notions élémentaires de Grammaire comparée*, rédigées d'après le programme de ce nouvel enseignement (1852).

LINGUE, espèce de Lote allongée. *Voy.* LOTE.

LINGULE, *Lingula* (du latin *lingula*, languette), Mollusque acéphale bivalve, compris par Lamarck dans la classe des Branchiopodes. L'animal des Lingules a une forme ovale allongée analogue à celle de la *langue* ou d'un bec de canard; il est enveloppé d'un manteau ouvert dans toute sa moitié antérieure. Il est verdâtre. La Lingule vit près de la surface des eaux, fixée aux rochers ou enfoncée dans le sable. Elle habite les mers tropicales de l'Inde et de l'Amérique. Sa chair y est recherchée.

LINIMENTS (du latin *linire*, oindre), médicaments onctueux et liquides, contenant ordinairement de l'huile comme base principale, et que l'on emploie à l'extérieur en frictions contre les maladies nerveuses et surtout contre les rhumatismes. Les liniments peuvent être laxatifs, narcotiques, purgatifs, excitants, etc., selon la matière qu'on y fait entrer. Les plus usités sont : le *Liniment ammoniacal* ou

*volatil*, composé de certaines proportions d'ammoniaque liquide et d'huile d'olive ou d'amande douce : il agit comme irritant; *L. calcaire*, composé d'eau de chaux récente et d'huile d'amandes douces : il sert surtout contre les brûlures; *L. camphré*, employé contre les foulures : on le prépare avec de l'huile d'olive et du camphre; le *L. hydrosulfuré savonneux* de Jadelot, contre la gale, composé de savon ordinaire, d'huile de graines de pavot blanc et de sulfure de potassium sec en poudre; le *L. antiscrofuleux d'Hufeland*, composé de fiel de bœuf récent, de savon blanc, d'onguent d'althæa, d'huile volatile de pétrole, de carbonate d'ammoniaque huileux et de camphre; le *L. narcotique*, mélange de baume tranquille et de laudanum de Sydenham; le *L. sédatif de Buchan*, composé d'onguent populéum, de laudanum liquide et de jaunes d'œufs frais : on en imbibe des bourdonnets de charpie, que l'on applique sur les tumeurs hémorroïdales lorsqu'elles causent de trop vives douleurs.

LINNÉE (du célèbre *Linné*, à qui elle fut dédiée par Gronovius), *Linnœa*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Lonicérées, renferme des plantes herbacées, analogues au Chèvrefeuille, rampantes, à racines fibreuses, vivaces; à tiges filiformes, munies de quelques poils blancs; à feuilles toujours vertes et opposées; à fleurs blanches, penchées et velues, exhalant une odeur agréable. La Linnée croît dans les régions boréales ou sur les hautes montagnes, telles que celles des Vosges et de la Suisse, etc. En Suède, on l'emploie contre le rhumatisme, la goutte, la sciatique, etc.

LINON (de *lin*), batiste extrêmement claire et d'un apprêt très-ferme. Moins douce au toucher et moins souple que la mousseline de coton, elle est aussi légère et aussi blanche; elle est plus durable et d'un plus grand prix. On en fait des fichus et des robes. C'est principalement dans le département du Nord, à Cambrai, à Valenciennes, etc., qu'on récolte le beau lin dont se fait le linon.

LINOT, petit de la *Linotte*. *Voy.* ci-après.

LINOTTE, *Linaria* (ainsi nommée parce qu'elle est friande des graines du lin), petit oiseau Granivore, que la plupart des Ornithologistes rangent aujourd'hui dans la grande famille des Fringilles, a beaucoup de ressemblance avec le Chardonneret et le Pinson. Les linottes vivent en société, excepté à l'époque de la reproduction, et voyagent de compagnie; l'été, elles affectionnent la lisière des bois, les haies et les buissons; l'hiver, elles descendent dans les plaines, et dans les lieux découverts et cultivés. Elles se nourrissent de préférence de graines de lin, de navette ou de chanvre; elles dévorent aussi les bourgeons des peupliers, des tilleuls et des bouleaux. Le chant de la linotte est fort agréable, surtout au printemps. Dans la captivité, elle s'apprivoise aisément, et peut apprendre des airs et même des paroles. La Linotte a la tête fort petite; l'étourderie de cet oiseau est devenue proverbiale. — Les espèces les plus connues sont : la *Linotte commune* (*L. cannabina*), dite aussi *L. des vignes* : front et poitrine rouges au printemps; gorge blanchâtre, grivelée; bec noirâtre; rémiges primaires largement bordées de blanc; tectrices alaires unicolores : elle est commune dans toute l'Europe; la *L. de montagne* (*L. flavirostris*) : bec jaune, croupion d'un brun rouge chez le mâle, une seule bande blanche à l'extrémité des grandes tectrices alaires; elle est commune en Écosse et en Suède; la *L. cabaret* ou *Sizerin*, à plumage roussâtre; et la *L. boréale*, à plumage blanchâtre.

LINTEAU (en latin *limen superius*, seuil supérieur), pièce de bois, de pierre ou de fer, que l'on met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie qui est au-dessus de cette ouverture; le linteau pose sur les pieds-droits. Lorsque la baie est en voûte, on met, au lieu de linteau de bois, une barre de fer qui sert à soutenir les claveaux.

LINYPHIE (du grec *linyphéios*, tisserand, formé lui-même de *linon*, lin, et *hyphainô*, tisser), nom donné par Walckenaër à des Araignées qui ont des mâchoires carrées et droites, quatre yeux au milieu de la tête, formant un trapèze, et quatre autres yeux groupés par paires. Les linyphies vivent sur les buissons, les genévriers, les pins, sur les fenêtres et les coins des murailles, et construisent une toile horizontale, à tissu serré, au milieu de laquelle elles se fixent dans une position renversée. Ces araignées sont les seules qui respectent les mâles lors de l'accouplement, et qui habitent avec eux sur la même toile. Elles sont très-communes en France, particulièrement aux environs de Paris.

LION, *Felis Leo*, l'un des plus nobles animaux de la création. Il est rangé par les Zoologistes dans le genre Chat, dont il forme la plus grande espèce. Le lion est à peu près de la même taille que le tigre quand il a atteint tout son développement, il a près de 2 m. de longueur, du museau à l'origine de la queue, et environ $1^{m},30$ de hauteur; sa queue se termine par une touffe de poils bruns; le mâle âgé de plus de 3 ans a le cou, les épaules et la poitrine ornés d'une épaisse crinière; il porte la tête relevée, ce qui lui donne un air majestueux. Le pelage du lion est d'un fauve plus ou moins foncé; les jeunes lionceaux portent une sorte de livrée composée de bandes plus foncées. La vie de cet animal peut se prolonger jusqu'à 40 ans; mais, en captivité, il vit beaucoup moins. La lionne porte 108 jours, et met bas 3 ou 4 petits, qu'elle allaite pendant six mois avec les plus grands soins et les marques d'une grande tendresse. Le lion dort ordinairement le jour, et sort pendant la nuit pour chercher sa proie : c'est alors qu'il fait entendre son terrible rugissement, qui épouvante tous les animaux. Le lion est éminemment carnassier : la nature l'a armé, à cet effet, de dents puissantes et de griffes redoutables. Sa force musculaire ne le cède peut-être qu'à celle du tigre. Quant à sa générosité, dont on a tant parlé, elle est fort contestable. On apprivoise le lion assez facilement; mais la faim et l'amour le rendent toujours furieux et cruel. La chasse du lion étant fort dangereuse, on ne le prend guère qu'au piége. Cependant quelques hardis chasseurs osent l'attendre à l'affût et l'abattent d'un coup de fusil : Jules Gérard s'est fait un nom en Afrique dans ce genre d'exploits.

Les lions étaient beaucoup plus communs autrefois que de nos jours : César et Pompée en firent paraître 500 à la fois dans le cirque de Rome. Ils n'existent plus guère que dans l'Afrique septentrionale et centrale, dans les montagnes de l'Atlas et du Soudan; on en trouve quelques-uns dans l'Arabie et dans l'Inde, surtout au Bengale; mais le lion de Barbarie est le plus grand de tous.

Le lion a, de tout temps, été considéré comme le roi des animaux, comme le type de la force et de la souveraineté : aussi plusieurs peuples, les Perses, chez les anciens; Venise, la Belgique, chez les modernes, l'ont-ils pris pour emblème, ainsi que plusieurs ordres de chevalerie. Chez les Grecs, il était le symbole de la terre, et était spécialement consacré à Cybèle : le char de cette déesse est traîné par deux lions. On le trouve aussi consacré au Soleil : son nom a été donné à une grande constellation (*Voy.* ci-après). En Égypte, le lion était le symbole de la vigilance et quelquefois du Nil. Hercule portait toujours une peau de lion comme trophée de la victoire qu'il remporta sur le lion de Némée.

Le lion est un animal héraldique : on le peint de profil, ne montrant qu'une oreille, et ayant le bouquet de la queue tourné contre le dos. On appelle *Lion naissant* celui qui ne paraît qu'à moitié sur le

champ de l'écu; *L. morne*, un lion qui n'a ni dents ni langue; *L. affamé*, celui qui n'a point de queue; *L. lissant*, celui qui, étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le bout de ses pattes de devant et l'extrémité de sa queue; *L. dragonné*, un monstre qui a la partie antérieure du lion et le reste d'un serpent; *L. d'hermine*, un lion dont le corps est couvert d'une fourrure d'hermine.

*Lion d'Amérique* ou *du Pérou*. *Voy.* COUGUAR.

En Astronomie, le *Lion* est une constellation zodiacale qui donne son nom au 5e signe du Zodiaque, signe dans lequel le soleil entre le 22 juillet. Cette constellation est située dans l'hémisphère boréal, au-dessous de la Grande Ourse; elle a la forme d'un grand trapèze; elle se compose de 95 étoiles, dont une de première grandeur, dite *Régulus*, ou le *Cœur du Lion*.— On appelle *Petit Lion* une autre constellation plus petite, composée de 55 étoiles, et située entre le Lion et la Grande Ourse.

*Lions d'or*, monnaie d'or qui succéda sous Philippe de Valois, en 1338, aux écus d'or, et dont le nom provient de ce qu'on y voyait sous les pieds du roi un lion (symbole, dit-on, du roi d'Angleterre Édouard III). On n'en frappa qu'un an.

LIOUBE, entaille angulaire qu'on fait dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une seconde pièce, qui doit lui être liée. On la nomme aussi *gueule-de-loup*.

LIPARIE, *Liparia*, genre d'arbustes de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées. Ils sont remarquables par l'élégance de leur port, la beauté de leur feuillage et la vivacité de leurs couleurs; les feuilles sont lancéolées et d'un beau vert; les fleurs, d'un jaune orangé. La Liparie est originaire du cap de Bonne-Espérance.

LIPAROLÉ (du grec *liparos*, gras), nom générique des préparations pharmaceutiques qui résultent de l'union d'une graisse quelconque, mais plus particulièrement de celle du porc, avec d'autres substances médicamenteuses : tels sont les onguents citrin, gris, populéum, les pommades épispastique, mercurielle, etc. Ces préparations, généralement connues sous le nom de *pommades*, ont une consistance molle et peu de ténacité.

LIPOGRAMMATIQUE (du grec *leipô*, laisser, et *gramma*, lettre), se dit de compositions dans lesquelles on affecte de ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet. On cite une *Iliade* et une *Odyssée* lipogrammatiques. Pindare lui-même avait fait, dit-on, une ode où n'entrait pas la lettre ξ.

LIPOME, *Lipoma* (du grec *lipos*, graisse), espèce de loupe formée par l'accumulation d'une substance graisseuse non enkystée, est caractérisée par les bosselures arrondies et nombreuses qu'on observe à sa surface, par la mollesse et le peu d'élasticité de son tissu, et la couleur jaune de la graisse qui le forme. *Voy.* LOUPE.

LIPOTHYMIE (du grec *leipein*, manquer, et *thymos*, âme, sentiment), état de défaillance, dans lequel il y a perte subite et instantanée du sentiment et du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore; elle diffère de la *syncope* en ce que dans celle-ci ces deux dernières fonctions sont aussi suspendues. L'irritabilité nerveuse semble être la cause la plus fréquente de cette affection, à laquelle les femmes sont plus exposées que les hommes. On a vu des lipothymies produites par le simple froissement des doigts, par un léger chatouillement, par le son d'une musique quelconque, par la vue d'une souris, d'un serpent, d'une araignée, etc. La joie et la colère sont aussi des causes de lipothymie.

LIPPITUDE (en latin *lippitudo*, chassie), état chassieux des paupières dû à une sécrétion surabondante de l'humeur sébacée que fournissent les glandes de Méibomius; c'est un symptôme de la *blépharite* (inflammation des paupières), et particulièrement de la variété de cette phlegmasie désignée sous le nom de *blépharo-blennorrhée*.

LIQUATION (de *liquatio*, fonte), opération métallurgique que l'on fait subir au cuivre noir pour le débarrasser du plomb avec lequel il est souvent mélangé, et pour en retirer aussi l'argent qu'il peut contenir; la chaleur doit être assez douce et assez bien ménagée pour que le cuivre ne soit pas mis en fusion. C'est un des modes du *ressuage*.

LIQUÉFACTION (du latin *liquefactio*, formé de *liquidus*, liquide, et *facio*, faire), transformation d'une matière solide ou d'un gaz en liquide. L'humidité liquéfie les sels. La chaleur détermine la liquéfaction de beaucoup de corps solides, notamment des métaux, des graisses, des résines. On liquéfie les gaz et les vapeurs en les comprimant et en les soumettant à l'action d'un grand froid.

LIQUET (POIRE DE), espèce de poire fort petite, qu'on appelle aussi *Poire de la vallée*.

LIQUEUR (du latin *liquor*, liquide). On appelle *liqueur* toute boisson spiritueuse obtenue artificiellement, soit par la fermentation (kirschenwasser, rhum, genièvre, etc.), soit en mélangeant à l'eau-de-vie ou à l'alcool certains végétaux aromatiques ou leurs produits, ainsi que du sucre (anisette, curaçao, absinthe, etc.).— On appelle *Liquoriste* celui qui fabrique et plus souvent celui qui débite les liqueurs. — Autrefois, on étendait le nom de *liqueur* à des boissons rafraîchissantes où il n'entrait aucun esprit : l'orgeat, la limonade, etc.

Les liqueurs, telles qu'on les entend aujourd'hui, les *liqueurs de table*, forment trois classes : 1° les *Liqueurs simples* ou *Ratafias*, très-peu sucrées, d'un degré spiritueux faible et peu aromatisées (les coings, cerises, eau d'anis, etc.); 2° les *Liqueurs fines* ou *Huiles*, qui renferment une proportion plus grande de sucre et d'esprit (anisette, huile de rose, de vanille, etc.); 3° les *Liqueurs surfines* ou *Crèmes :* ce sont des liqueurs étrangères que pour la plupart on contrefait en France (curaçao, rosolio, marasquin, etc.). On emploie les liqueurs comme digestives ou excitantes; on en fait surtout usage après les repas.

Les anciens n'ont point connu les liqueurs, l'hydromel ne pouvant passer pour tel. L'invention de la distillation, qu'on place au XIVe siècle, amena celle des liqueurs; l'eau-de-vie pure paraissant trop âpre, on imagina de la sucrer et de l'aromatiser. Les Italiens excellèrent les premiers dans cet art et l'apprirent à toute l'Europe. C'est du règne de Henri II que date l'introduction des liqueurs en France.

Les *Vins de liqueur* sont ceux qui contiennent une quantité plus qu'ordinaire d'alcool, de sucre, etc. (tels sont les muscats de Lunel, de Frontignan et beaucoup de vins d'Espagne). Ils sont moins pernicieux que les liqueurs composées. Il se fabrique actuellement une quantité considérable de vins de liqueur artificiels, par le mélange de vin blanc ordinaire, de sucre et de diverses substances aromatiques propres à tromper le goût.

Les Chimistes et les Médecins nomment *Liqueur de cailloux* ou *Verre soluble*, une dissolution de silice dans de la potasse liquide; *L. de Labarraque*, le Chlorure de soude liquide; *L. fumante de Boyle*, l'hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque; *L. fumante de Libavius*, le chlorure d'étain; *L. des Hollandais*, la combinaison huileuse que le gaz hydrogène bicarboné produit avec le chlore; *L. de Van-Swieten*, une dissolution qui contient du chlorate suroxygéné de mercure; *L. minérale anodine d'Hoffmann*, un médicament composé d'alcool, d'éther sulfurique et d'huile douce de lin; *L. de Lampadius*, un sulfure de carbone ou carbure de soufre, qui est liquide, etc.

LIQUIDAMBAR (de *liquida ambar*, ambre liquide), arbre résineux de la famille des Amentacées, dont une espèce, le *L. copal*, haut de 10 à

12 mètres et originaire de l'Amérique septentrionale, produit le *Styrax liquide*, dit aussi *Liquidambar*, *Baume d'ambre*, *Baume copalme* : c'est un suc résineux, d'une couleur ambrée, agréable à l'odorat, âcre au goût. On l'obtient en pratiquant des incisions sur le tronc. Le liquidambar jouit de propriétés émollientes et détersives. On s'en est servi pour parfumer les peaux et les gants. *Voy.* STYRAX.

LIQUIDATION (du latin *liquidus*, liquide, clair). C'est l'opération par laquelle on apure les comptes, on les règle et les solde, et on en détermine le montant d'une manière invariable. On liquide une communauté matrimoniale, une succession, une société, etc. A la Bourse, les agents de change liquident leurs comptes tous les quinze jours.

La *Liquidation d'une société de commerce* comprend toutes les opérations relatives au payement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant, lorsque la société cesse d'exister.

Tout jugement qui prononce une séparation de corps ou un divorce entre mari et femme, dont l'un serait commerçant, doit être soumis aux formalités prescrites par l'art. 872 du Code de procédure civile; à défaut de quoi les créanciers seront toujours admis à s'y opposer pour ce qui touche leurs intérêts, et à contredire toute la liquidation qui en aurait été la suite (art. 66). Les syndics définitifs de la faillite poursuivent la liquidation des dettes actives ou passives du failli (art. 528).

*Liquider des intérêts*, c'est calculer à quoi montent les intérêts d'une somme à proportion du taux de l'intérêt et du temps pour lequel ils sont dus. — *Liquider ses affaires*, c'est y mettre de l'ordre en payant ses dettes, en sollicitant le payement ou retirant les fonds qu'on a et qui sont disposés dans différentes affaires et entreprises de commerce.

LIQUIDES. Un corps est *liquide* lorsque ses molécules jouissent d'une assez grande mobilité pour se mouvoir indépendamment les unes des autres, et céder à la plus légère pression : c'est le milieu entre l'état solide et l'état fluide ou gazeux. Les liquides sont à peu près incompressibles. On les distingue, à cause de leur état de fluidité plus ou moins parfaite, en corps *aqueux*, *oléagineux*, *sirupeux*, *visqueux*. Plusieurs substances solides peuvent être amenées par la fusion à l'état liquide, et celles qui sont gazeuses sont amenées à cet état par l'abaissement de température. Les liquides prennent toujours la forme sphérique quand ils sont libres de toute influence étrangère : ainsi, du plomb fondu ou de l'eau prennent, en tombant, la forme de gouttes sphériques; c'est que, dans cette forme, chaque molécule est placée le plus près possible du centre : c'est un effet de la cohésion qui tend à rapprocher leurs parties. Les liquides ont été longtemps regardés comme incompressibles : John Canton, en 1756, a le premier démontré leur compressibilité; MM. Œrsted et Parkins ont réussi récemment à comprimer l'eau d'un six-centième de son volume.

En Physiologie, les *liquides* animaux sont : le sang, la bile, le chyme, le chyle, la lymphe, la salive, le lait, les urines, etc.

En termes de Finance, *Liquide* indique ce qui ne peut plus donner lieu à des contestations : il se dit surtout d'une dette, d'une créance.

LIQUORISTE. *Voy.* LIQUEURS et DISTILLATION.

LIRE (en italien *lira*, corruption de *libra*, livre), monnaie d'Italie dont la valeur varie suivant les localités. Elle se divise généralement en 20 *soldi* de 12 *denari*. Il y a des *Lires d'argent* et des *L. de compte*. Parmi les premières, on distingue : la *L. de Toscane*, qui vaut environ 83 c.; la *L. nouvelle du royaume lombard-vénitien*, 87 c.; la *L. vieille*, 76 c.; la *L. du duché de Lucques*, 61 c.; — parmi les secondes, la *L. italienne*, de 1 fr.; la *L. de Sardaigne*, de 1 fr. 88 c.; la *L. de Piémont*, 1 fr. 17 c.; la *L. banco valuta de Gênes*, 1 fr. 036; la *L. courante de Milan*, 764 millimes; la *L. impériale de Milan*, 1 fr. 08 c.; la *L. de Toscane*, 85 c.; la *L. du Tessin*, 66 c.; la *L. de Venise*, 509 millimes.

LIRIODENDRUM, arbre exotique. *Voy.* TULIPIER.

LIS, *Lilium*, genre type de la famille des Liliacées, renferme des plantes herbacées naissant d'un bulbe à écailles charnues et imbriquées; à tige simple, droite, garnie de feuilles sessiles, étroites, verticillées ou éparses; à fleurs en grappe ou en panicule terminale, sans calice ni corolle, et n'ayant qu'une seule enveloppe florale colorée, ou périanthe, à 6 segments distincts dès leur base, en forme de cloche ou roulés en arrière; chaque segment marqué en dedans d'un sillon longitudinal; étamines plus courtes que le pistil; style couronné de 3 stigmates en forme de tête. Ce genre comprend plus de 50 espèces, toutes remarquables par l'élégance de leurs fleurs. L'espèce type est le *Lis blanc* ou *Lis commun* (*L. candidum*), qu'on croit originaire de Syrie, mais qui est aujourd'hui répandu par toute la terre; tout le monde connaît ses grandes fleurs, d'un blanc pur, si odorantes, légèrement inclinées et en forme de cloche. Il fleurit en juin et en juillet. Ce Lis est surtout cultivé dans les jardins; mais on le trouve aussi à l'état naturel dans les prés et les champs. On doit éviter de planter le Lis en trop grande quantité dans les jardins étroits et clos de murs, et surtout d'en conserver les fleurs dans les appartements renfermés, si l'on ne veut s'exposer à des maux de tête, à des vertiges et même à des syncopes. Le Lis est exposé aux ravages d'un insecte rouge, le Léma, qui en détruit les fleurs en peu de temps. Il n'y a pas d'autre moyen de s'en débarrasser que d'enlever toutes les larves à mesure qu'on les trouve. — On emploie l'odeur du Lis blanc pour parfumer des pommades, des essences, des huiles, etc. Ses bulbes cuites s'emploient quelquefois en cataplasmes pour hâter la maturité des abcès.

Le *Lis bulbifère* (*L. bulbiferum*) a de grandes fleurs campanulées, d'un pourpre jaunâtre ou safrané, parsemées intérieurement de petites taches noires, pubescentes sur leur rainure; le *Lis jaune* (*L. croceum*) se rapproche beaucoup du précédent; tous deux servent à l'embellissement de nos jardins. Le *Lis martagon* se distingue en ce que sa tige est ponctuée de brun, et les segments de sa corolle rouge et luisante sont fortement roulés en dehors; ils imitent le turban des Turcs. Une variété de ce Lis, le *Lis superbe*, atteint presque 3 mètres. Le *Lis pompone* (*L. pomponum*) n'est qu'une variété du Martagon, ainsi que le *Lis de Chalcédoine*, dont les fleurs sont plus grandes.

Le Lis est en général le symbole de la grandeur et de la majesté; il figurait autrefois sur les armoiries des rois de France, ainsi que sur celles de plusieurs autres princes et de plusieurs ordres de chevalerie (*Voy.* FLEUR-DE-LIS). — Le Lis blanc est souvent pris par les poëtes comme emblème de l'innocence, de la candeur, de la pureté virginale, ou comme type de la blancheur du teint. La Fable expliquait la blancheur du Lis en le faisant naître d'une goutte du lait de Junon tombé à terre. Cette fleur est souvent placée dans la main de Junon et dans celle de Vénus, comme type de la beauté.

On a donné vulgairement le nom de *Lis* à des plantes qui souvent n'offrent que bien peu de ressemblance avec les espèces de ce genre. Ainsi on nomme: *Lis asphodèle*, l'Hémérocalle; *L. d'étang*, le Nénuphar blanc; *L. des Incas*, l'Alstrœmérie; *L. jacinthe*, le Scille; *L. du Japon*, l'Amaryllis sarniensis et l'Uvaire du Japon; *L. de mai*, le Muguet de mai; *L. des marais*, les Iris; *L. du Mexique*, l'Amaryllis belladone; *L. Narcisse*, l'Amaryllis d'automne; *L. orangé*, l'Hémérocalle jaune; *L. de Perse* ou *de Suze*, la Fritillaire de Perse; *L. de S. Bruno*, la Phalan-

gère liliastre: *L. de S. Jacques*, l'Amaryllis très-belle; *L. de S. Jean*, le Glaïeul; *L. de Surate*, la Ketmie de Surate; *L. des teinturiers*, la Gaude et la Lysimachie commune; *L. turc*, l'Ixie de la Chine; *L. des vallées*, le Muguet; *L. vert*, le Colchique d'automne.

LISBONNINE (ainsi nommée de la ville de *Lisbonne*), dite aussi *moeda douro* (c.-à-d. *monnaie d'or*), monnaie d'or portugaise équivalant à 4,800 reis ou 33 fr. 96 c. Il y a des *demi-lisbonnines* ou *meia moeda* (de 16 fr. 98 c.), et des *quarts de lisbonnine* ou *quartinhos* (de 8 fr. 49 c.)

LISERÉ (de *lisse*, terme de Tapisserie), espèce de cordonnet d'étoffe, de soie, d'or ou d'argent, que l'on met sur la couture des habits ou sur une étoffe, en suivant le contour du dessin pour mieux le faire ressortir. C'est aussi une raie plus ou moins étroite qui borde un ruban, un mouchoir, etc., et qui est d'une couleur autre que celle du fond; ainsi un ruban blanc peut avoir un liséré rouge, jaune, etc.

LISEROLLE, *Evolvulus*, genre de la famille des Convolvulacées, très-voisin du Liseron, dont il se distingue par le nombre double de ses stigmates, se compose d'herbes basses, étalées, rameuses, portant des feuilles alternes et entières, et des fleurs blanches ou bleues, axillaires ou pédonculées. Ces plantes, originaires des contrées méridionales de l'Asie et de l'Amérique, ne sont pas cultivées en France.

LISERON (ainsi nommé, dit-on, à cause de sa ressemblance avec le Lis), *Convolvulus*, genre type de la famille des Convolvulacées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, ayant pour caractères : calice persistant, à 5 divisions; une corolle en cloche, plissée sur ses 5 angles; 5 étamines, un ovaire supérieur, un style, 2 stigmates, une capsule à 2, 3 ou 4 loges; une ou deux semences dans chaque loge. Les Liserons naissent d'une racine tubéreuse ou charnue; leur tige rampe sur le sol ou se roule autour des plantes voisines, ou enfin forme des arbrisseaux de taille médiocre. Leurs feuilles sont alternes et pétiolées, et leurs fleurs sont grandes et colorées; la racine est dans quelques espèces un aliment sain et agréable. Le genre Liseron se confond presque avec le genre Ipomée. On en compte près de 350 espèces, qui croissent dans toutes les parties du globe.

Le *Liseron des haies* (*C. sepium*) est la plus belle et la plus commune de nos espèces. Ses grandes fleurs, d'un beau blanc de lait, rivalisent presque avec celles du Lis. On les voit surtout dans les buissons, auxquels elles s'attachent à l'aide de leurs longues tiges grimpantes. Les chèvres, les moutons, les chevaux, se nourrissent de ses feuilles; les cochons, de ses racines. Comme plante d'ornement, ce liseron produirait un effet très-agréable dans nos jardins; on pourrait l'employer à garnir des palissades. Il fleurit pendant tout l'été. — Le *L. des champs* (*C. arvensis*) est dans toutes ses parties beaucoup plus petit que le précédent, mais il n'est guère moins agréable. Ses fleurs sont très-jolies, de couleur purpurine, blanche ou rose en dehors, souvent panachées, d'un blanc pur en dedans; les anthères, pourpres ou rougeâtres. Il s'en exhale une petite odeur douce et suave. Répandue partout dans les champs, cette plante fleurit pendant tout l'été. Elle est recherchée par tous les bestiaux. — Le *L. tricolore* (*C. tricolor*) a des fleurs assez grandes, jaunes dans le fond, d'un beau bleu de ciel sur ses bords, blanches dans le reste de leur étendue, quelquefois panachées ou tout à fait blanches; elles se montrent dans l'été; et si l'on a soin de couper la plante avant la chute des dernières fleurs, elle repousse et fleurit de nouveau jusqu'aux gelées. On en forme des touffes ou des bordures d'un effet très-agréable. Cette espèce demande une terre légère et une exposition chaude. On la sème en avril et en mai. On la nomme vulgairement *Belle-de-jour* et *Liseron de Portugal*. — Le *L. de Biscaye* (*C. cantabrica*) se distingue par ses jolies fleurs d'un rose tendre ou blanchâtre. — Le *L. à balais* (*C. scoparius*), qui a l'aspect du genêt, fournit le *Bois de Rhodes* ou *Bois rose*. — Le *L. scammonée* (*C. scammonea*), espèce étrangère, contient dans sa racine un suc laiteux et très-purgatif, qui s'épaissit à l'air, et qu'on débite dans le commerce sous le nom de *scammonée* (*Voy.* ce mot). — Le *L. jalap* (*C. jalapa*) produit également un purgatif très-énergique. *Voy.* JALAP.

LISET, un des noms vulgaires du Liseron.

LISETTE, dite aussi *Bêche*, *Coupe-bourgeons*, nom vulg. de la larve du *Gribouri*, de l'*Attelabe*, qui mangent les bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers.

LISEUR. Outre son sens de *lecteur* ou plutôt d'*amateur de lecture*, ce mot désigne, dans les fabriques de tissus ouvrés, brochés ou damassés, l'ouvrier qui lit les dessins et qui les imite sur les étoffes par l'enlacement des fils de la chaîne et de la trame.

LISIÈRES (de *lisse*, terme de Tapisserie). Ce sont les deux bords qui terminent de chaque côté la largeur d'une pièce d'étoffe, ordinairement d'une couleur différente de celle de l'étoffe. Les fils de la chaîne destinés à former les lisières, tout en faisant partie du tissu, ne sont pas ourdis en même temps que la pièce; ils sont ajoutés après coup et tendus par des poids particuliers.

LISSAGE, LISSEUR, LISSOIR (de *lisser*, tiré du latin *levigare*, unir). Le *lissage* consiste à unir et à polir la surface d'une étoffe ou d'un papier, ce qui lui donne du brillant : c'est le dernier apprêt qu'on fait subir au produit avant de le livrer au commerce. Le *lisseur* est l'ouvrier chargé de cette spécialité. Le *lissoir* est l'instrument à l'aide duquel il exécute cette opération. Il y a plusieurs espèces de lissoirs, selon les diverses substances à lisser, et quelquefois même pour une seule substance. *V.* SATINAGE.

LISSES ou LICES (du latin *licium*, trame). Ce sont, dans les métiers à tisser, des fils verticaux mobiles et à mailles, dans les mailles desquels sont passés un ou plusieurs des fils horizontaux de la chaîne. Au moyen de ces mailles et en faisant jouer les pédales, on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu quelconque pour y passer la navette et, par conséquent, le fil de la trame. On nomme aussi *lisses* deux tringles ou liteaux en bois, disposés parallèlement entre eux et par rapport aux fils dans une longueur égale à la largeur des tissus qu'on veut fabriquer.

Dans la Tapisserie, le métier est dit *de basse* ou *de haute lisse*, suivant qu'il présente un plan horizontal ou vertical. Dans les métiers de *basse lisse*, les fils de la chaîne sont tendus horizontalement, et ils haussent et baissent alternativement par l'action des pédales. Dans les métiers de *haute-lisse*, les fils sont tendus verticalement, et ils s'éloignent ou s'approchent sans quitter la position perpendiculaire. L'ouvrier est debout pour travailler au métier. — L'invention de la basse et de la haute lisse semble venir du Levant. Les Anglais et les Flamands, qui y ont les premiers excellé, en ont peut-être apporté l'art au retour des croisades. En France, ce fut seulement sous le règne de Louis XIV que Colbert établit les manufactures de Beauvais et des Gobelins, où furent fabriquées ces belles tapisseries de haute lisse qui ne le cédèrent à aucune des plus belles d'Angleterre et de Flandre.

Dans la Marine, on appelle *lisses* de longues pièces de bois que l'on met en divers endroits sur le bout des membres des côtés d'un navire. Les *listeaux* sont des pièces de moindre dimension. On distingue les *lisses de vibord* ou de *platbord*, ceinture qui enveloppe le bâtiment dans sa partie supérieure, et les *lisses d'appui* ou garde-fous.

LISTE CIVILE, somme allouée dans les gouvernements constitutionnels pour les dépenses annuelles du chef de l'État. Généralement, la liste civile est fixée au commencement du règne, et pour tout le temps

qu'il durera. Elle est indépendante de la dotation immobilière de la couronne (palais, châteaux, domaines, etc.), ainsi que des douaires et dotations des divers membres de la famille royale. C'est en Angleterre, sous Charles II, que fut posé le principe de la liste civile pour mettre un frein aux dilapidations de ce souverain : sa liste civile fut fixée à 1,200,000 liv. sterl. (env. 30 millions de francs). En France, Louis XVI fixa lui-même, en 1791, sa liste civile à 25 millions. Le chiffre fut le même sous l'Empire et sous la branche aînée des Bourbons. La loi du 2 mars 1832 alloua 12 millions seulement à Louis-Philippe, mais en laissant au roi la jouissance de son domaine privé, et en donnant une dotation au duc d'Orléans. La liste civile de l'Empereur Napoléon III a été fixée à 25 millions par un sénatus-consulte du 11 décembre 1852.

LISTEAU. *Voy.* LISSE et LISTEL.

LISTEL, au pluriel LISTEAUX. On nomme ainsi, en Architecture, une petite moulure carrée et unie qui surmonte ou qui accompagne une autre moulure plus grande, ou qui sépare les cannelures d'une colonne, d'un pilastre.

LIT (du latin *lectus*), meuble destiné au repos de l'homme. Le *lit complet* comprend la *couche* ou *châlit*, en bois ou en fer, et la literie (paillasse, lit de plume, matelas, traversin, draps, oreiller, couverture, édredon, saut de lit, rideaux, etc.).

Le *Lit de sangle* est un châssis pliant et portatif qui se soutient par des sangles attachées d'un côté à l'autre : le jour, et tant qu'on n'en a pas besoin, il se plie et n'occupe que peu de place. — Le *Lit de camp* (usité dans les corps de garde) est une plate-forme de bois en talus de 60 à 90 centim. de hauteur, sur laquelle couchent les hommes de service : s'il est possible, on donne à chacun un matelas. — Les *lits des marins* sont habituellement des *hamacs* ou des *cadres* (*Voy.* ces mots). — Le *lit de parade* est celui sur lequel on place, après leur mort, les personnes élevées en dignité, pour que le public vienne les y contempler. — Enfin, il y a des lits *mécaniques*, *orthopédiques*, *à opérations*, etc.

Les lits primitifs n'étaient que des litières de paille et d'herbes, des amas de joncs et de roseaux jetés sur le sol, ou des toiles suspendues aux arbres ou aux poutres comme nos *hamacs*; ensuite vinrent les peaux de bête. Enfin, on imagina le bois de lit. L'Orient connut de bonne heure les beaux et bons lits. L'ancienne Rome, qui, comme on le sait, avait des lits non-seulement pour le sommeil, mais pour la table, et qui déployait pour ces meubles un luxe excessif, faisait des lits avec les bois les plus rares ornés de riches incrustations, et même en ivoire, en argent et en or. Le moyen âge en a eu de fort beaux, mais généralement massifs et sans élégance. Il en a été longtemps ainsi parmi les modernes : les lits étaient très-hauts, comme de nos jours encore chez les paysans : on y montait à l'aide de gradins et de tabourets; de plus, ils étaient sur une estrade; une balustrade les entourait au moins de 3 côtés. Aujourd'hui, les lits, même les plus riches, se distinguent avant tout par l'élégance et le comfort.

*Lit de justice.* On donnait proprement ce nom, sous l'ancienne monarchie française, au trône ou siége sur lequel le roi se plaçait lors des séances solennelles du parlement. Ce mot s'étendit ensuite aux séances elles-mêmes. Pour l'historique des *lits de justice*, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LITANIES (du grec *litanéia*, supplication), prières adressées à Dieu, au saint nom de Jésus, à la Vierge ou aux Saints, que l'on invoque, l'un après l'autre, en énumérant leurs mérites ou leurs attributs, et répétant toujours la même invocation (comme *miserere nobis*, *ora pro nobis*, ou *audi nos*), etc. On les nomme aussi *Rogations*. Les litanies se chantent dans les églises et aux processions. Par extension, l'on a donné leur nom aux processions elles-mêmes. On attribue l'institution des *Litanies* à S. Mamert, évêque de Vienne (en Dauphiné): il les établit, ainsi que les *Rogations*, vers 468, à l'occasion de grands fléaux.

LIT-CHI, arbre de la Chine, le même que le *Nephelium*. *Voy.* ce mot.

LITEAUX (de *listeau*?), raies colorées qui traversent le linge uni, d'une lisière à l'autre, à une certaine distance des extrémités; on en met surtout aux nappes et aux serviettes. — En Menuiserie, on nomme ainsi des tringles de bois couchées sur un mur ou sur une boiserie pour poser une tablette ou servir d'appui à une cloison.

LITHARGE (du grec *lithos*, pierre, et *argyros*, argent, parce que la litharge se produit dans la coupellation de l'argent), oxyde de plomb demi-vitreux : c'est du massicot cristallisé en petites lames, provenant de la coupellation du plomb d'œuvre ou plomb argentifère. La litharge est tantôt blanche, tantôt d'une couleur rouge jaunâtre, qu'elle doit à une certaine quantité de minium : elle prend de là, dans le premier cas, le nom de *Litharge d'argent*, dans le second, celui de *L. d'or*. Elle sert à la préparation des sels de plomb, notamment du sel de saturne et de la céruse; elle entre dans la composition du cristal. Les potiers forment, avec la litharge, la couverte de leurs poteries quand ils veulent leur donner la couleur du bronze. On s'en sert pour augmenter la propriété siccative des huiles, et pour préparer les emplâtres. On prépare encore avec la litharge le *jaune minéral*, dit aussi *jaune de Cassel*, *de Paris* ou *de Vérone*, en la faisant fondre avec du sel ammoniac. — Les vins rouges sont quelquefois falsifiés avec de la litharge que les marchands y ajoutent pour en neutraliser l'acide; l'usage journalier d'un tel vin peut occasionner la *colique des peintres*, qui est souvent mortelle. Ce genre de fraude, assez rare aujourd'hui, se pratiquait déjà au XIVe siècle dans les environs de Paris. On reconnaît l'empoisonnement d'un vin par le plomb en le décolorant par du charbon, et en ajoutant au liquide incolore une solution d'hydrogène sulfuré : il se produit alors un précipité noir et floconneux du sulfure de plomb.

LITHINE ou OXYDE DE LITHIUM (du grec *lithos*, pierre, parce qu'on ne la rencontre que dans certaines pierres), base minérale composée de lithium et d'oxygène (LiO), qu'on trouve en combinaison avec la silice dans plusieurs minéraux, notamment dans la tourmaline verte, la pétalite, le spodumène ou triphane, dans certains micas, etc. On l'a aussi trouvée dans quelques eaux minérales, comme celles de Carlsbad et d'Eger en Bohême. Elle ressemble beaucoup à la soude et à la potasse; elle est blanche, très-caustique, et donne avec les acides des sels, qu'on reconnaît à la coloration pourpre qu'ils communiquent à la flamme de l'alcool. La lithine a été découverte par M. Arfvedson en 1817.

LITHIUM, corps simple métallique, extrait de la lithine. Il est très-léger (0,59) et très-ductile; il a la couleur de l'argent, mais s'oxyde promptement. Il a été séparé de la lithine par Davy, au moyen de la pile.

LITHOBIE (du grec *lithos*, pierre, et *bios*, vie), *Lithobius*, genre de l'ordre des Chilopodes, famille des Scolopendres, renferme des animaux articulés myriapodes, que l'on trouve dans toute l'Europe sous les pierres, dans les endroits obscurs des jardins, ainsi que dans les bois, sous les mousses et les feuilles mortes. Ils ont quinze pattes de chaque côté du corps. L'espèce type est le *L. fourchu*, qui se trouve dans toute l'Europe.

LITHOCHROMIE (du grec *lithos*, pierre, et *khrôma*, couleur), mot fort impropre qui, dans la pensée de ses auteurs, veut dire *lithographie coloriée*, désigne un procédé de coloriage à la main, entièrement étranger à la lithographie, par lequel on colorie des estampes de manière à leur faire produire

l'effet d'un tableau à l'huile. Pour cela, on étend derrière une estampe, qu'on a rendue transparente en l'imprégnant d'un vernis gras, des couleurs à l'huile par couches épaisses et égales; on colle ensuite l'estampe sur une toile à peindre, au moyen d'une forte couche de blanc de céruse, et on la vernit de nouveau. Les couleurs étant ainsi posées derrière le papier, la face qu'on a sous les yeux est parfaitement unie.

Le nom de Lithochromie ne convient exactement qu'à ce qu'on appelle *Chromolithographie*, procédé par lequel on imprime réellement au moyen de la lithographie des dessins de plusieurs couleurs. On emploie à cet effet autant de pierres qu'il entre de couleurs dans le dessin; chaque pierre est enduite au rouleau d'une couleur particulière, et l'on fait passer successivement l'estampe sur chacune de ces pierres. La principale difficulté est dans le *repérage.* Senefelder avait lui-même tenté cette application de la lithographie; mais elle n'a obtenu un plein succès qu'entre les mains de MM. Engelmann (1837). — Il ne faut pas confondre la *Chromolithrographie* avec la *Typographie en couleurs,* qui donne des résultats analogues, mais par l'emploi des procédés typographiques ordinaires : ce dernier genre d'industrie a été surtout perfectionné par M. Silbermann.

LITHOGRAPHIE (du grec *lithos,* pierre, et *graphô,* écrire), art de reproduire par l'impression les dessins et écritures tracés avec un corps gras sur une pierre calcaire, dite *pierre lithographique.* On emploie à cet effet une pierre d'un grain serré, d'une pâte fine et uniforme, composée de carbonate de chaux presque pur (98 de carbonate de chaux, 2 de silice, 1 d'alun et d'oxyde de fer), et dont on a rendu les deux faces opposées parfaitement planes; l'une des deux surfaces est brute, et l'autre est unie à l'aide d'une pierre ponce. On écrit sur la surface unie au moyen d'un crayon gras ou d'une plume d'acier trempée dans une encre grasse, liquide et miscible à l'eau; on fixe ensuite l'écriture ou le dessin en lavant la pierre avec une eau de gomme rendue acide par un peu d'acide nitrique ou chlorhydrique. Ce lavage a pour effet de rendre le dessin insoluble, de pénétrer la portion non dessinée de la pierre, et de la rendre incapable de recevoir et de retenir facilement les corps gras, mais susceptible, au contraire, de retenir l'eau. Pour imprimer, on place la pierre dans une espèce de caisse appelée *chariot,* où elle est maintenue solidement à l'aide de vis en fer ou de coins en bois; on la mouille avec de l'eau propre, et l'on enlève ensuite l'écriture faite à l'encre grasse avec de l'essence de térébenthine. On humecte de nouveau et très-légèrement toute la surface de la pierre avec une éponge fine; on étend aussitôt, avec un rouleau élastique, de l'encre ordinaire d'imprimerie qui ne se fixe point sur la partie humide, mais seulement sur le dessin qui a été tracé à l'encre grasse ou au crayon gras; on place une feuille de papier blanc un peu humide sur la surface de la pierre; on recouvre cette feuille d'une seconde, dite *de maculature,* et l'on pose dessus un châssis en fer garni d'un cuir fort, et qui est bien tendu sur les deux côtés opposés et parallèles; enfin on soumet la pierre, ainsi disposée, à la pression d'un rouleau ou d'un *râteau en bois,* qui agit perpendiculairement sur la surface. — On peut, par les procédés ordinaires de la lithographie, imprimer les diverses couleurs, et peindre, pour ainsi dire, par l'impression (*Voy.* LITHOCHROMIE). — Les pierres propres à la lithographie furent longtemps tirées de la Bavière, notamment des carrières de Pappenheim, de Solenhofen, de Kehlheim; on a depuis découvert en France, dans les environs de Châteauroux, du Vigan, de Belley, de Dijon, de Périgueux, des pierres lithographiques de bonne qualité.

Le Bavarois Senefelder eut en 1796 la première idée de la lithographie telle qu'on la pratique aujourd'hui. Cependant on gravait sur pierre bien avant lui, au moyen des acides : le physicien français Dufay a fait connaître dès 1728 un procédé complet pour ce genre d'industrie. La lithographie fut introduite en France dès 1802 par Frédéric André, associé de Senefelder, mais elle ne commença à prospérer qu'en 1814, grâce aux efforts de MM. de Lasteyrie, à Paris, et Engelmann, à Mulhouse. De nombreux perfectionnements ont été introduits dans cet art par MM. Engelmann, Motte, Bry, Lemercier, Chevalier, Langlumé, etc. Senefelder a publié à Paris, en 1819, l'*Art de la Lithographie.* On doit à MM. Chevalier et Langlumé un *Manuel du Lithographe* (1838); à M. P. Thénot, un *Cours complet de Lithographie;* et à M. G. Engelmann, un *Traité théorique et pratique de Lith.* (1839). MM. Brégeaut, Knecht et J. Desportes ont donné dans la Collection Roret un *Manuel complet de l'Imprimeur lithographe* (1850). Il se publie à Paris un journal spécial, *le Lithographe,* rédigé par M. J. Desportes.

Les Lithographes sont soumis pour la législation aux mêmes obligations que les imprimeurs ordinaires.

LITHONTRIPTIQUES (de *lithos,* pierre, et *tribô,* broyer), dénomination générale donnée aux remèdes propres à dissoudre les calculs développés dans la vessie. On a attribué cette vertu à certaines plantes qu'on appelait, pour ce motif, *Saxifrages,* telles que la Saxifrage proprement dite, l'Oignon, l'*Uva ursi;* puis on a proposé d'attaquer les pierres en portant dans la vessie un agent chimique propre à les dissoudre : telles sont les solutions de sous-carbonate de potasse, de bicarbonate de potasse ou de soude, les eaux alcalines de Contrexeville, de Vichy, l'eau de chaux de Whitt, le remède de Stephen, dont les coquilles d'œuf calcinées (c'est-à-dire la chaux vive) faisaient la base, et que le parlement anglais acheta 5,000 livres sterling (120,000 fr.) en 1730. On a aussi conseillé d'agir sur les pierres vésicales avec de l'eau distillée, en lavant la vessie à grande eau, etc.

LITHOPHAGES (du grec *lithos,* pierre, et *phagô,* manger), se dit de certains Coquillages qui s'introduisent dans les rochers, et s'y creusent des demeures. Lamarck en a fait une famille qui comprend les genres *Saxicave, Pétricole* et *Vénérupe.*

LITHOPHYTES (du grec *lithos,* pierre, et *phyton,* plante), production marine qui tient de la pierre par sa dureté et de la plante par sa forme. Les anciens naturalistes donnaient ce nom aux madrépores et surtout aux espèces arborescentes, telles que les coraux, dans l'opinion qu'ils appartenaient au règne végétal. M. Cuvier l'a appliqué à la 2e tribu de la famille des Polypes, à ceux dont le polypier a un axe intérieur de substance pierreuse.

LITHOTOMIE (de *lithos,* pierre, et *tomè,* section), opération par laquelle on extrait la pierre de la vessie. On l'appelle aussi *Cystotomie* et *Taille. V.* TAILLE.

LITHOTRITIE (du grec *lithos,* pierre, et *tribô,* broyer), opération qui consiste à morceler les calculs urinaires dans la vessie même, et à les y réduire en petits fragments qui puissent ensuite traverser l'urètre. Les instruments dont on se sert pour pratiquer cette opération sont de deux sortes, les uns *droits,* les autres *courbes. L'appareil instrumental droit* se compose essentiellement de trois pièces principales : une pince à trois branches appelée *litholabe* (qui saisit la pierre), un stylet perforateur dit *lithotriteur* (qui broie la pierre), et une canule *droite,* espèce de sonde à parois très-minces, qui contient les deux premières pièces, et qui sert à les introduire. *L'appareil instrumental courbe* comprend deux instruments principaux : le *lithoclaste* (qui brise la pierre), formé de deux branches dont l'une glisse sur l'autre à coulisse et qu'on fait agir sur la pierre au moyen d'un marteau, et l'*instrument articulé* de Jacobson, canule d'un très-petit diamètre qui reçoit deux tiges d'acier, *courbes* à leur

extrémité, au moyen desquelles se termine l'opération.

De ces instruments, les uns agissent sur la pierre de dedans en dehors, et tendent à agrandir la perforation première faite à l'aide d'un perforateur simple et cylindrique, à évider le calcul, à l'excaver, à le réduire en une sorte de coque; les autres attaquent le corps étranger de dehors en dedans, et l'usent de la circonférence au centre. Lorsqu'on a écrasé la pierre, on laisse de 3 à 8 jours d'intervalle entre les séances, afin que les détritus aient le temps de sortir, et que l'irritation causée par l'opération puisse se calmer. En général, les fragments dont le volume ne dépasse pas le diamètre du canal urinaire sortent avec l'urine; les fragments plus volumineux, qui restent dans la vessie, doivent être écrasés à leur tour.

C'est par l'appareil instrumental droit que l'art de broyer la pierre a été établi. Aujourd'hui l'appareil courbe est beaucoup plus usité; cependant l'ancien appareil peut encore être utilement employé par ceux qui savent le manier; il est même le seul qui convienne dans certains cas spéciaux et pour plusieurs opérations délicates qui se pratiquent dans l'intérieur de la vessie, comme l'arrachement et la trituration des fongus, l'extraction des corps étrangers, et les explorations vésicales.

Connue des Arabes dès le XII[e] siècle, indiquée au XVI[e] par Sanctorius, l'idée de la lithotritie était tombée dans l'oubli. Elle fut reprise de nos jours par un médecin bavarois, M. Gruithuisen; mais ce savant avait abandonné cette idée, sans en avoir rien tenté pour l'appliquer, lorsqu'en 1822 M. Leroy d'Étiolles présenta à l'Académie de médecine un ingénieux appareil de son invention pour le broiement de la pierre, en même temps que M. Amussat faisait connaître son *brise-pierre* à encliquetage; M. Civiale eut l'honneur d'exécuter le premier le broiement de la pierre sur l'homme vivant. MM. Heurteloup et Ségalas ont aussi puissamment contribué aux progrès de cette partie importante de la Chirurgie. Des contestations s'étant élevées sur le véritable inventeur de la lithotritie, l'Académie des sciences décida, en 1825, en faveur de M. le docteur Leroy d'Étiolles. Cet habile praticien a donné dès 1825 un *Exposé des divers procédés employés pour guérir de la pierre sans avoir recours à la taille*, et en 1839 l'*Histoire de la lithotritie*. On doit à M. le docteur Civiale un *Traité pratique et historique de la Lithotritie*, 1847.

LITIÈRE (du latin *lectica*, litière, dérivé lui-même de *lectus*, lit, parce qu'on y était couché), sorte de voiture ou de chaise à porteurs ordinairement couverte, portée sur deux brancards flexibles, soit par deux bêtes de somme, l'une en avant et l'autre en arrière, soit à bras d'hommes. — Les Romains se servaient de litières pour voyager. Il y avait des litières découvertes, des litières fermées, des litières à portières. Les litières ont été longtemps aussi en usage chez les modernes. De nos jours, on n'en voit plus guère qu'en Orient, où elles sont connues sous le nom de *palanquins*. *Voy.* ce mot.

Paille ou espèce de fourrage qu'on répand dans les écuries, dans les étables, dans les bergeries, etc., sous des chevaux, des bœufs, des moutons, etc., afin qu'ils se couchent dessus. La litière, en se mêlant à la fiente et à l'urine de ces animaux, devient la base du meilleur fumier.

LITISPENDANCE (du latin *lis*, *litis*, procès, et *pendere*, être pendant), instance qui n'a pas encore été terminée par jugement ou par un arrêt souverain. Ce mot se dit aussi de la durée du procès, du temps consacré à l'instruction de la cause. Mais il signifie en général l'existence simultanée de deux actions entre les mêmes parties qui ont le même objet, et qui sont portées devant deux tribunaux différents. Le Code de procéd. (art. 171 et 363) indique la marche à suivre dans les cas de *litispendance*.

LITOTE (du grec *litotès*, diminution), figure de pensée qui consiste à employer une expression plus faible pour faire comprendre qu'on pourrait en employer une infiniment plus forte : *Va, je ne te hais pas!* pour « je t'aime ardemment; » *Ils ne s'aiment pas*, pour « ils se détestent. »

LITRE (du grec *litra*, livre, parce que le litre d'eau distillée pèse juste un kilogramme, qui est comme la nouvelle livre). C'est, dans notre nouveau système métrique ou système décimal, l'unité de mesure de capacité, tant pour les liquides que pour les substances sèches. Comme contenance, il équivaut exactement au décimètre cube. Il a un vingtième de plus que l'ancienne pinte, et un quart de plus que l'ancien litron. Dans la fabrication des mesures, on a substitué au décimètre cube deux équivalents de forme diverse : pour les solides, le litre est une mesure de forme cylindrique, qui a 108 millimètres et 4 dix-millimètres pour chacune de ses dimensions intérieures; pour les liquides, il a 172 millim. de hauteur et 86 de diamètre. On divise le litre en *décilitres* ou dixièmes de litre, *centilitres*, etc. Ses multiples sont le *décalitre*, qui vaut 10 litres; l'*hectolitre*, 100 litres; le *kilolitre*, 1,000 litres ou 1 mètre cube.

LITRE (au féminin), ceinture funèbre. *V.* CEINTURE.

LITRON (augmentatif de *litre*), ancienne mesure de capacité pour les grains, contenait 40 pouces cubes (0 litre, 813 millilitres). Il fallait 16 litrons pour faire un boisseau. L'ancien litron était plus petit d'un quart que le litre actuel. Le tableau suivant donne le rapport du litron au litre :

| Litrons. | Litres. | Litrons. | Litres. |
|---|---|---|---|
| 1 | 0,813 | 6 | 4,878 |
| 2 | 1,626 | 7 | 5,691 |
| 3 | 2,439 | 8 | 6,504 |
| 4 | 3,252 | 9 | 7,317 |
| 5 | 4,065 | 10 | 8,130 |

LITTÉRAL (de *litteralis*, conforme à l'écriture), se dit de la langue grecque, de la langue arabe ou de toute autre, considérée telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à cette même langue telle qu'on la parle aujourd'hui. Le grec littéral et l'arabe littéral diffèrent beaucoup du grec moderne et de l'arabe vulgaire.

*Calcul littéral. Voy.* ALGÈBRE.

LITTÉRATURE, LETTRES, BELLES-LETTRES (du latin *littera*, lettre, écriture). Ces divers noms désignent à la fois : 1° l'art de produire les œuvres d'esprit, spécialement celles de l'éloquence et de la poésie; 2° l'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'une époque; 3° la connaissance des règles qui doivent diriger ces productions, l'étude des matières et des œuvres littéraires. *Lettres* est opposé à *Sciences*. Unies, les lettres et les sciences embrassent tous les objets d'étude, et forment l'ensemble complet de la culture intellectuelle.

Considérée selon les matières dont elle s'occupe, la Littérature comprend : 1° l'*Éloquence*, sous quelque forme qu'elle se produise; 2° la *Poésie* et ses nombreux genres; 3° l'*Histoire*; 4° les études qui s'occupent des langues, instruments de toute littérature, la *Grammaire*, la *Philologie*, la *Linguistique*; 5° enfin celles qui ont pour but d'imposer des règles aux œuvres de l'esprit, ou d'en apprécier la valeur : *Rhétorique, Poétique, Critique littéraire, Critique historique* (*Voy.* ces noms). — Considérée selon les temps ou les pays, la littérature peut se diviser en *L. ancienne* ou *moderne*, *L. grecque* ou *latine*, *L. française*, *italienne*, *anglaise*, *allemande*, etc. — Considérée selon l'esprit qui l'anime, elle est ou *classique* ou *romantique*, etc. *Voy.* ces mots.

Les sujets sur lesquels s'exerce la littérature varient selon les époques et selon les pays, ainsi que la forme sous laquelle ces matières sont traitées : ce qui a pu faire dire avec vérité que « la littérature est l'expression de la société. »

La Littérature a été cultivée à toutes les époques par les peuples civilisés; cependant elle a fait particulièrement la gloire de certains siècles, qui ont reçu de là le nom de *siècles littéraires :* tels sont chez les Grecs, les siècles de Périclès et d'Alexandre; chez les Romains, le siècle d'Auguste; en Italie, le siècle de Léon X; en France, le siècle de Louis XIV.

Les principaux ouvrages où l'on pourra étudier les principes de la littérature sont, parmi les traités didactiques, le *Traité des Études* de Rollin, les *Éléments de littérature* et le *Dictionnaire de littérature* de Marmontel, les *Cours de belles-lettres* de Le Batteux, de Domairon, de Dubois-Fontanelle, de H. Blair, le *Cours analytique de littérature* de Lemercier; parmi les ouvrages de critique littéraire, le *Lycée* ou *Cours de littérature* de La Harpe, et surtout les divers *Cours de littérature* de M. Villemain.

Pour l'histoire de la littérature, on pourra consulter l'*Histoire littéraire* d'Eichhorn, le *Manuel de l'histoire de la Littérature* de Wachler, l'*Histoire de la Poésie et de l'Éloquence* de Bouterweck, l'*Histoire de la Littérature de l'Europe* pendant les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, de Hallam, et l'*Atlas des Littératures* de J. De Mancy; pour les littératures spéciales, l'*Histoire de la Littérature grecque* de Schoell, l'*Histoire de la Littérature romaine* du même et celle de Bæhr, l'*Histoire littéraire de l'Italie* de Ginguené, l'*Histoire de la Littérature du midi de l'Europe* de Sismondi, l'*Histoire littéraire de la France,* monument colossal, entrepris par les Bénédictins (D. Rivet, D. Taillandier, D. Clémencet), continué de nos jours par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; l'*Hist. de la Littér. allemande* de Gervinus (all.), etc.—De bons abrégés d'histoire littéraire ont été donnés en France : par MM. Pierron (pour la *Littérature grecque*); Charpentier, Pierron (*L. latine*); D. Nisard, Geruzez, Demogeot, A. Nettement (*L. française*); Eichhoff (*L. du Nord*), etc.

Sous le titre, assez impropre, de *Leçons de Littérature*, il a paru plusieurs recueils de morceaux choisis, tirés des meilleurs écrivains (en prose ou en vers), français, latins, grecs, anglais, italiens, etc. Les premiers furent publiés par MM. Noël et de Laplace, qui ont trouvé de nombreux imitateurs. Parmi les compilations de ce genre, on remarque les *Chefs-d'œuvre de l'Éloquence et de la Poésie* de l'abbé Marcel, où les morceaux sont distribués par ordre de genres. Les Anglais ont de bons recueils analogues, connus sous le titre d'*Elegant extracts*.

La littérature est, chez tous les peuples policés, le principal objet de l'enseignement classique. En France, elle est spécialement enseignée, à des degrés divers, dans les lycées et colléges, et dans les Facultés des lettres (*Voy.* ces mots).

Le dépôt des saines traditions littéraires est confié à l'*Académie française :* elle propose des sujets à traiter, distribue des prix, et fait, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importants de littérature. L'*Académie des Inscriptions et Belles-lettres* est chargée de tout ce qui concerne les langues savantes, l'histoire et les antiquités, et par là elle ne contribue pas moins efficacement que l'Académie française aux progrès des lettres.

LITTORAL (du latin *littoralis*, fait de *littus*, côte, rivage), se dit de tout ce qui appartient aux bords de la mer, aux côtes.—En Géographie, on appelle spécialement *le Littoral* un district de l'empire d'Autriche annexé à la Hongrie, et qui s'étend le long de la mer Adriatique.

LITURGIE (du grec *litai*, prières, et *ergon*, œuvre; ou plus probablement de *leitourgos*, qui remplit une fonction publique, formé lui-même de *léitos*, adjectif ionien de *laos*, peuple), partie du culte qui comprend les cérémonies et les prières consacrées par l'autorité spirituelle compétente. On ne doit y rien changer; on ne peut en intervertir l'ordre. Toutes les religions ont leur liturgie : on reconnaît beaucoup de morceaux liturgiques dans ce qui nous reste du Zend-Avesta. On en aperçoit aussi des traces chez les Grecs, dans les prières des Eumolpides et d'autres familles sacerdotales; le *Konx ompax* des Éleusinies, l'*Evoe* des fêtes de Bacchus, les mots *Favete linguis*, *Ilicet* (pour *ire licet*), etc. prononcés dans les sacrifices, sont autant de débris des liturgies antiques.

La liturgie chrétienne remonte aux premiers siècles de l'Église; les bases en furent posées en Judée par les apôtres et les disciples, avant qu'ils se dispersassent pour prêcher l'Évangile; mais elle ne fut mise par écrit qu'aux IV^e^ et V^e^ siècles, quand le Christianisme eut triomphé. — L'Église latine reconnaît 4 liturgies : 1° celle de Rome, qui vient par tradition de S. Pierre, et qui reçut sa dernière forme du pape S. Grégoire le Grand : ce qui la fait appeler *L. grégorienne;* 2° celle de Milan, que l'on attribue à S. Ambroise, et qu'on appelle *L. ambrosienne;* 3° la *L. gallicane,* qui paraît dériver de l'Église d'Orient, parce que les premiers qui prêchèrent la foi en Gaule étaient venus de Grèce : elle fut en usage jusqu'au VIII^e^ siècle, époque à laquelle Charlemagne y introduisit le rite grégorien (le rituel de Paris offre cependant encore quelques différences avec celui de Rome; mais elles tendent tous les jours à disparaître); 4° la *L. d'Espagne,* ou *Mozarabe,* tirée de la liturgie grecque et constituée par Isidore de Séville; elle fut en usage jusqu'au XI^e^ siècle. — L'Église grecque a deux liturgies principales : celle de saint Chrysostôme, qu'on croit être l'ancienne liturgie apostolique, et qui est la liturgie ordinaire; celle de S. Basile, qui ne sert qu'à certains jours, à la fête du saint, la veille de Noël et de l'Épiphanie, les 4 dimanches du Carême et le Jeudi saint. En outre, les Nestoriens, les Arméniens, les Maronites, les Coptes, etc., ont chacun leur liturgie particulière.

On croit pouvoir assigner l'origine des diverses parties de la liturgie grégorienne. Ainsi, le chant des psaumes, introduit dans la liturgie antérieurement à l'an 250, est attribué à S. Ignace, disciple des apôtres. Ce fut S. Jérôme qui, à la prière du pape Damase, distribua les psaumes, les évangiles et les épîtres dans l'ordre où ils sont. Les oraisons, les répons et les versets furent ajoutés par les papes Grégoire et Gélase; les graduels, les traits et l'*alleluia*, par S. Ambroise. — Grancolas a publié *Les anciennes Liturgies* ou *La manière dont on disait la messe dans chaque siècle* (Paris, 1697-99, 3 vol. in-8). — *Voy.* BRÉVIAIRE, ANTIPHONAIRE, MISSEL, etc.

LITUUS, nom donné par les Latins au bâton augural : il était recourbé par le haut comme la crosse de nos évêques.—C'était aussi le nom d'un instrument de musique militaire des Romains, particulier à la cavalerie, et qui n'était autre que le *clairon.*

LIVÊCHE (de *Levisticum* pour *Ligusticum*, de Ligurie, parce que cette plante abonde en Ligurie), *Ligusticum*, genre de la famille des Ombellifères, renferme des plantes herbacées de plusieurs espèces qui croissent naturellement en Europe, surtout dans les Alpes méridionales et dans l'Inde. La *Livêche commune* (*Lig. levisticum*), dite aussi *Ache de montagne, Séséli,* est cultivée dans les jardins pour la beauté de son feuillage et sa bonne odeur, analogue à celle de l'Angélique. Ses racines et ses semences, en décoction, sont diurétiques.

LIVRAISON. Dans le Commerce, ce mot exprime la remise, la tradition que le débiteur d'une marchandise et en général d'une chose quelconque en fait au créancier. La livraison une fois faite et acceptée, l'acheteur n'est plus reçu dans ses réclamations, si ce n'est pour vices rédhibitoires dans le commerce des chevaux.

En Librairie, *Livraison* se dit de la partie d'un ouvrage qu'on délivre aux souscripteurs au fur et à mesure de l'impression partielle qui s'en fait, pour

la commodité de l'éditeur et des acquéreurs. Ce mode de publication est devenu de nos jours le plus usuel pour les ouvrages de longue haleine ou très-populaires.

LIVRE, en latin *libra*, unité de poids et de monnaie chez plusieurs peuples.

LIVRE (*poids*). La livre des Romains, *libra*, *as*, se divisait en 12 parties, dites *onces*. Elle ne pesait guère que 12 onces de notre ancienne livre commune (de 16 onces), et valait 327 grammes, 187.

En France, il exista simultanément plusieurs livres différentes jusqu'à l'établissement du système métrique. La plus ancienne se divisait, comme la livre romaine, en 12 onces. La plus répandue dans les derniers siècles était la *Livre de Paris*, dite aussi *L. commune*, *L. poids de marc*. Elle se divisait en 2 *marcs*, le *marc* en 8 *onces*, l'*once* en 8 *gros*, le *gros*, dit aussi *drachme* ou *dragme*, en 3 *deniers* ou *scrupules*, et le *scrupule* en 24 *grains* (du poids d'un grain de blé); en d'autres termes, la livre valait 2 *marcs*, ou 16 *onces*, ou 128 *gros*, ou 392 *deniers*, ou 9216 *grains*. Cette livre équivaut à 489 de nos grammes, plus 5 dixièmes de gramme. — Une autre livre, dite *poids de table*, était en usage à Toulouse et dans le Languedoc; elle se divisait, comme la précédente, en 16 onces; mais ces onces étaient moins fortes : les 16 onces de cette livre ne valaient guère que 13 onces 1/3 de la livre de Paris. Elle valait 408 de nos grammes. — La livre de Lyon différait encore des précédentes. — En outre, on employait pour la viande une livre dite *carnassière*, qui était le triple de la livre ordinaire.

Tous ces poids, dont la diversité favorisait la fraude, en même temps qu'elle créait des embarras inextricables, ont été remplacés par un poids uniforme depuis l'établissement du système métrique. Pour faciliter la transition, un décret du 12 février 1812 avait prescrit une livre équivalant juste au demi-kilogramme. Aujourd'hui, le kilogramme, avec ses multiples et sous-multiples, est seul admis légalement : dans l'usage cependant, le demi-kilogramme reçoit encore bien souvent le nom de *livre*.

| LIVRES poids de marc. | VALEUR en kilogrammes. | LIVRES poids de table. | VALEUR en kilogrammes. |
|---|---|---|---|
| 1 | 0,489506 | 1 | 0,40792 |
| 2 | 0,979012 | 2 | 0,81584 |
| 3 | 1,468518 | 3 | 1,22376 |
| 4 | 1,958023 | 4 | 1,63169 |
| 5 | 2,447529 | 5 | 2,03961 |
| 6 | 2,937035 | 6 | 2,44753 |
| 7 | 3,426541 | 7 | 2,85545 |
| 8 | 3,916047 | 8 | 3,26337 |
| 9 | 4,405553 | 9 | 3,67129 |
| 10 | 4,895058 | 10 | 4,07922 |

En Angleterre, on distingue la *livre troy*, ou *impériale*, usitée pour les matières sèches, qui se divise en 12 onces, et vaut 372 grammes; et la *livre avoir-du-poids*, qui sert pour vendre tous les objets d'une nature grossière, tels que le beurre, le fromage, la viande, tous les différents articles du commerce de l'épicerie, le blé, le pain et les métaux (excepté l'or et l'argent, que l'on pèse avec la livre troy) : elle se divise en 16 onces, et vaut 453 gr., 5.

La *L. portugaise* vaut 458 gr., 9 décigr. : elle se divise en 2 marcs, 16 onces; la *L. espagnole* vaut 459 grammes; la *L. autrichienne* vaut 560 grammes; la *L. prussienne* ou *de Cologne* vaut 467 gr., 4; la *L. hollandaise* vaut 491 gr., 8; la *L. suédoise* vaut 424 grammes; toutes se divisent en 16 onces; la *L. russe* vaut 409 gr., 7, et se divise en 32 loths.

LIVRE (*monnaie*). Comme monnaie, la livre portait, chez les Romains, les noms d'*as*, *æs*, *libella*; elle avait, dans l'origine, le poids réel d'une livre de cuivre; mais son poids et, par suite, sa valeur varièrent fréquemment. *Voy.* AS.

En France, il y avait deux principales espèces de livres : la *L. tournois* (originairement frappée à Tours), et la *L. parisis* (frappée à Paris). Toutes deux se divisaient en 20 *sous*, et chaque sou en 4 liards ou en 12 deniers; mais la livre *parisis* était plus forte que la livre *tournois*; elle valait 25 sous tournois : cette livre fut supprimée par Louis XIV, et, depuis 1667, la livre tournois eut seule cours. La livre tournois est un peu plus faible que le franc actuel; sa valeur, fixée par la loi du 25 germinal an IV, est de 0 fr. 98 c., 76; 81 liv. tournois font 80 fr.

En Italie, la livre, connue sous le nom de *lira*, varie de pays en pays (*Voy.* LIRE). — En Angleterre, la *livre sterling*, dite aussi *pound*, est une monnaie de compte qui vaut 20 shellings, chaque shelling vaut 12 *pences* (pluriel de *penny*); depuis 1818, on frappe des *souverains*, qui représentent la valeur de la livre sterling; le souverain est évalué à 25 fr. 20 cent. de notre monnaie.

LIVRE, en latin *liber* (du nom de cette pellicule ligneuse des arbres que les Botanistes appellent encore *liber*, et sur laquelle on écrivait dans l'origine). Ce mot, qui ne désigne aujourd'hui qu'un assemblage de feuilles imprimées, s'appliquait, chez les anciens, aux manuscrits, quelle que fut d'ailleurs la matière sur laquelle ils étaient écrits (*Voy.* MANUSCRIT). — Pour être confectionné, le livre, tel qu'il existe chez les modernes, le livre imprimé, doit en sortant des mains de l'auteur, passer successivement entre celles de l'*imprimeur*, de l'*assembleur*, du *brocheur*, du *relieur*; il est enfin tenu en dépôt chez le *libraire* (*Voy.* ce mot). Quand un ouvrage se compose de plusieurs parties assemblées à part, chaque livre prend le nom de *tome*; quand on considère surtout le format et la condition matérielle du livre, on dit *volume*. On distingue des volumes in-folio, in-quarto, in-octavo, etc. *Voy.* FORMAT.

*Livres apocryphes*, *Livres canoniques*. *Voy.* APOCRYPHES, etc.

*Livres de lin* (*Lintei libri*), tablettes couvertes d'une toile de lin enduite elle-même de cire ou de plâtre, sur lesquelles on écrivait dans l'ancienne Rome les annales de la République; ces livres étaient déposés dans le temple de la déesse Monéta.

*Livre d'or*. On appelait ainsi, dans plusieurs villes d'Italie, un registre sur lequel étaient inscrits en lettres d'or les noms de toutes les familles nobles. Le plus célèbre était celui de Venise. Ce *Livre* fut établi en 1297 par le doge Gradenigo, pour assurer aux familles nobles le droit exclusif d'élection et d'éligibilité à toutes les magistratures. A ces noms, on ajoutait ceux de princes étrangers auxquels la République devait quelque service. Le registre original fut détruit, ainsi que celui de Gênes, en 1797, dans les guerres d'Italie. — La Russie a aussi son livre d'or, mais il est d'une date fort récente : il ne remonte pas au delà du XVII[e] siècle.

*Livre rouge*, registre secret des dépenses de Louis XV et de Louis XVI, se composait de 3 vol. in-4, reliés en *maroquin rouge*. Le 1[er] allait du 10 janvier 1750 au 7 janvier 1760; le 2[e] commence à 1760, et le 3[e] à 1773. La partie qui appartenait à Louis XVI fut publiée par l'Assemblée constituante et réimprimée par ordre de la Convention.

*Livres saints*, tous ceux qui composent l'Ancien et le Nouveau Testament. *Voy.* BIBLE.

*Livres sapientiaux*. Ce sont les 4 ouvrages de l'Ancien Testament, qui renferment des préceptes pour la conduite de la vie : la *Sagesse*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et l'*Ecclésiastique*.

*Livres sibyllins*, ceux qui contenaient les prétendus oracles des Sibylles sur les destinées de l'em-

pire romain. On les conservait dans un souterrain pratiqué au-dessous du temple de Jupiter Capitolin. Ils furent consumés dans l'incendie qui détruisit le Capitole pendant la guerre Marsique.

LIVRES DE COMMERCE, registres que tient tout commerçant pour se représenter fidèlement l'état de ses opérations, de sa correspondance, de ses marchandises et de sa caisse. Il y en a trois d'indispensables : le *Livre-journal*, le *L. d'inventaires* et le *L. copie des lettres*, tous trois prescrits par le Code de commerce (art. 8 et suiv.); ils doivent être cotés, parafés et visés soit par un juge des tribunaux de commerce, soit par le maire; les commerçants sont tenus de conserver ces livres pendant dix ans. — Il existe, en outre, des livres auxiliaires : le *Grand-livre*, espèce de répertoire général sur lequel sont inscrits tous les comptes par *doit* et *avoir* (*Voy.* GRAND-LIVRE), le *L. de caisse*, le *L. des effets à payer et à recevoir*, celui des *Comptes courants*, celui des *Échéances*, le *Brouillard* ou *Main courante*, le *Magasinier*, indiquant les marchandises en magasin, le *Facturier* ou *L. des Factures*, etc. *Voy.* l'article TENUE DES LIVRES.

LIVRÉE, c.-à-d. vêtement *livré*, donné (de *délivrer*, dans le sens de donner). Dans l'origine, on appelait *livrée* les vêtements d'honneur que les rois de la seconde race distribuaient, dans des circonstances solennelles, aux grands officiers de la couronne. Lorsque l'usage des armoiries se répandit, ces vêtements portèrent les couleurs du souverain. De même dans les tournois, les chevaliers portaient la *livrée*, c.-à-d. les couleurs de leurs dames, et la faisaient porter à leurs écuyers et à leurs pages ou *varlets*. Dans la suite, ces derniers portèrent seuls la *livrée* de leurs maîtres, et peu à peu le mot passa de la domesticité de cour à la domesticité réelle. Autrefois, il fallait être noble pour avoir droit de faire porter *livrée*; aujourd'hui, fait porter qui veut sa livrée à ses domestiques.

En Histoire naturelle, on nomme *livrée* le pelage que portent, durant la première année, beaucoup de ruminants et quelques carnassiers, et qui se fait remarquer par des mouchetures ou des bandes régulièrement disposées, d'une teinte différente de celle du fond et plus claire. Il se dit également du plumage caractéristique de certains oiseaux.

LIVRET (c.-à-d. *petit livre*). Le livret des ouvriers est un petit registre sur papier libre, qui est délivré aux ouvriers, compagnons ou garçons, aussitôt qu'ils sortent d'apprentissage. Ce livret contient le nom et les prénoms de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaille. Les congés et l'entrée chez un nouveau maître y sont successivement portés. Les livrets sont délivrés, à Paris, à Lyon et à Marseille, par les commissaires de police; dans les autres villes et communes, par les maires ou adjoints. L'ouvrier qui veut voyager fait viser son dernier congé par le maire, et y fait indiquer le lieu où il veut se rendre. Ces livrets, qui remplacent les anciens *Congés d'acquit*, furent d'abord établis en 1781, sur la proposition de Turgot; l'institution en a été consacrée par une loi du 22 germinal an XI et réglementée par un arrêté du 9 brumaire an XII. Depuis, la loi du 22 juin 1854 et le décret du 30 avril 1855 sont venus compléter la législation qui concerne les livrets.

Les *Livrets* des militaires leur sont remis à dater du jour de leur entrée au service. Ils contiennent leurs nom, prénoms, âge, ancienne profession, domicile, lieu de naissance, signalement, désignation du corps, de la compagnie à laquelle ils appartiennent, la note des effets qui leur sont livrés, ainsi que les principales dispositions de la législation militaire.

Pour les *Livrets des Domestiques* et *des Déposants* aux caisses d'épargne, *Voy.* DOMESTIQUE et ÉPARGNE.

En Arithmétique, on nomme *livret* la table de Pythagore, contenant les multiplications des nombres simples l'un par l'autre jusqu'à 10.

LIXIVIATION (du latin *lixivia*, lessive), opération chimique qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les sels alcalins qu'elles peuvent contenir. *Voy.* LESSIVE.

LLANOS, nom donné dans une partie de l'Amérique du Sud à de vastes plaines désertes et remplies de hautes herbes, comme les savanes et les pampas. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LLOYD, nom donné à Londres à une espèce de club qui forme une succursale de la Bourse, et où l'on s'occupe spécialement des assurances maritimes et autres. Cet établissement tire son nom de M. Lloyd, qui l'a créé. A l'imitation du Lloyd de Londres, il a été formé sous le même nom divers établissements semblables dans plusieurs grandes villes de commerce, à Paris, à Vienne, etc. Le *Lloyd français*, créé en 1832, est une compagnie d'assurance maritime.

LOBE (du grec *lobos*, même signification), portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. On dit les *lobes du cerveau, du foie, du poumon.* — Le *lobe de l'oreille* est l'éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille, et à laquelle on attache les boucles d'oreilles.

En Botanique, on donne le nom de *lobes* aux cotylédons d'une graine, aux poches des anthères, aux découpures des feuilles lorsqu'elles ont une certaine largeur.

LOBÉLIE (du nom du botaniste lillois *Lobel*, à qui ce genre fut dédié par Linné), genre type de la famille des Lobéliacées, détachée des Campanulées, renferme des plantes herbacées, à feuilles entières ou découpées, à fleurs disposées en grappes ou en épi terminal, à corolle monopétale. Ces plantes, qui se trouvent sous toutes les températures, mais surtout dans les pays chauds, dans les lieux humides et marécageux, contiennent un suc laiteux, âcre, narcotique : c'est un poison; cependant on l'emploie contre l'asthme. — Les Lobéliacées forment 4 tribus : *Lobéliées, Delliséacées, Clintoniées* et *Lysipomiées.*

LOBULE, diminutif de *lobe. Voy.* ce mot.

LOCATAIRE (de *locare*, louer), celui qui prend à loyer une terre, une maison, un appartement. Pour les obligations du locataire, *Voy.* BAIL et LOUAGE (CONTRAT DE).

LOCATIF, ce qui résulte de la location. On appelle *réparations locatives*, celles qui sont à la charge du locataire (*Voy.* RÉPARATIONS); *risques locatifs*, les risques ou la responsabilité encourus par le locataire vis-à-vis du propriétaire, pour les dommages qu'il peut causer par sa faute à la propriété de ce dernier : l'incendie est un risque locatif.

En Grammaire, on appelle *locatif* un des 8 cas de la déclinaison sanscrite; il marque le lieu, la destination, et répond à peu près au datif des Grecs et des Latins.

LOCH, instrument servant à mesurer la vitesse d'un navire. Il se compose d'un *bateau* et d'une corde dite *ligne de loch.* Le bateau n'est qu'une planchette de forme isocèle ou qu'un secteur de cercle de 20 centim. à peu près de hauteur, lesté à la base pour qu'il se tienne debout, la pointe en haut. La *ligne*, corde à laquelle est attaché le bateau, est divisée en parties égales dites *nœuds*, chacune de 15 m. Le navire vient-il en une minute à s'écarter de 2, 3, 4 nœuds de son bateau de loch, on dit qu'il file 2 nœuds, 3 nœuds, 4 nœuds à la minute. — Mesurer le filage du navire à l'aide du Loch, est ce qu'on appelle *jeter le loch.*

La *Table de Loch* est une ardoise ou un tableau noir où sont des divisions par colonnes pour marquer les heures où le loch a été jeté, ainsi que les nœuds qui y correspondent.

LOCH, en Pharmacie. *Voy.* LOOCH.

LOCHE, *Cobitis*, genre de poissons Malacopté-

rygiens abdominaux, de la famille des Cyprinoïdes, renferme des espèces à tête petite, aplatie; à corps allongé, revêtu de petites écailles enduites d'une matière gluante; à bouche peu fendue, sans dents, entourée de lèvres propres à sucer et de barbillons; les ouïes sont peu ouvertes. On distingue : la *Loche franche* (*C. barbatula*), petit poisson de 8 à 10 centim., nuagé et pointillé de brun sur un fond jaunâtre, à 6 barbillons, et dont la chair est très-agréable; la *L. d'étang* (*C. fossilis*), quelquefois longue de 30 à 35 centim., avec des raies longitudinales brunes et jaunes, et 10 barbillons; la *L. de rivière* (*C. tœnia*), qui ne dépasse pas un ou deux décimètres. Ces 3 espèces sont abondantes dans nos étangs, nos ruisseaux et nos rivières.

On donne aussi vulgair. ce nom à la *Limace grise*.

LOCOMOTION (du latin *locus*, lieu, et *movere*, mouvoir), fonction par laquelle un être animé se transporte d'un lieu à un autre. Elle comprend la marche, la course, le saut, le vol, la natation et tous les mouvements du tronc et des membres. Elle s'exécute par des contractions musculaires et au moyen de l'*Appareil locomoteur*, qui se compose d'organes passifs (les os et leurs dépendances), et d'organes actifs (les muscles et leurs annexes).

LOCOMOTIVE, par abréviation pour *Machine locomotive*, se dit, particulièrement dans les chemins de fer, d'une lourde voiture qui porte avec elle-même le mécanisme et le moteur nécessaires pour la faire avancer sans le secours d'aucune autre impulsion. C'est une machine à vapeur à haute pression et sans condensation, munie d'une chaudière tubulaire fournissant la vapeur à 2 cylindres horizontaux ou fortement inclinés, dans chacun desquels se meut un piston, dont la tige communique un mouvement de rotation à un arbre à manivelles. Le foyer est placé à l'arrière de la chaudière, la cheminée est à l'avant, au-dessus de la boîte à fumée; elle reçoit le jet de vapeur qui s'échappe des cylindres, et dont le mouvement produit le tirage nécessaire à la combustion. La machine entière est portée par un grand cadre ou châssis reposant sur 2 ou 3 paires de roues. L'arbre à manivelles sert d'essieu à une de ces paires de roues, qui, en tournant avec lui, font avancer tout le système. La locomotive entraîne avec elle tous les wagons qui y sont attachés. Elle doit avoir un grand poids, afin d'adhérer aux *rails*.

Dès 1770, un ingénieur français, nommé Cugnot, avait construit une espèce de locomotive à vapeur; mais les premiers essais d'application des locomotives aux chemins de fer ne datent que de 1804 (*Voy.* l'art. CHEMIN DE FER). Pendant longtemps les essais furent fort imparfaits : ce n'est qu'en 1829 que Robert Stephenson réussit à construire la locomotive qui, sauf quelques modifications, est encore aujourd'hui employée (*Voy.* CHEMINS DE FER et MACHINE A VAPEUR). — M. de Pambour a donné un *Traité des Machines locomotives* (1835-39). MM. Lechatellier, Flachat, etc., ont publié le *Guide du mécanicien constructeur et conducteur de Locomotives*, et M. Jullien le *Manuel du constructeur de Locomotives*.

LOCULAIRE (du latin *loculus*, loge, bourse), se dit, en Botanique, de ce qui est relatif aux petites cavités appelées *loges*; mais ce terme ne s'emploie que dans les composés *uniloculaire*, *biloculaire*, *triloculaire*, *multiloculaire*, qui servent à exprimer que l'organe dont on parle, notamment le fruit, a une, deux, trois loges ou plus.

LOCULAR, BLÉ LOCULAR, nom vulgaire de l'*Épeautre* dans quelques pays.

LOCUSTAIRES ou LOCUSTIENS (du latin *locusta*, sauterelle), tribu de l'ordre des Orthoptères, famille des Coureurs, renferme des insectes à palpes internes et à mâchoires très-larges, à antennes sétacées, ayant une tarière comprimée dans les femelles, un organe musical situé à la base des élytres dans les mâles. Cette tribu a pour type le genre *Locuste* ou *Sauterelle*.

LOCUSTE, *Locusta*, nom scientifique de la *Sauterelle*, de la *Langouste* et de la *Mâche*. *Voy.* ces mots.

LODOICÉE (du nom latin de Louis, *Lodoicus*), *Lodoicea*, vulgairement *Cocotier de mer*, *des Maldives*, ou *des îles Séchelles*, genre de la famille des Palmiers, établi en 1768 par Commerson, renferme des arbres hauts de 15 à 30 mètres, à fleurs dioïques, dont le tronc mince relativement, droit, fibreux, est marqué d'espace en espace, dans toute sa longueur, par la cicatrice des feuilles, qui se détachent à mesure qu'il croît, et est couronné par une touffe de grandes feuilles, longues d'environ 3, 4 et quelquefois même 7 mètres sur 2 ou 3 de large. Chaque arbre porte environ 20 à 30 gros fruits, longtemps connus sous le nom de *Cocos de mer*, pesant chacun de 10 à 12 kilogr., et renfermant une substance gélatineuse assez bonne à manger. Les feuilles sont employées à couvrir et à entourer les cases. La noix sert à faire des vases de diverses formes, et prend un très-beau poli lorsqu'elle est travaillée. Le Lodoïcée est originaire des îles Séchelles et a été importé à l'Ile de France.

LODS, terme de l'ancien Droit français. On appelait *lods et ventes* la redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur la vente d'un héritage fait dans sa censive ou dans sa mouvance; *lods et jets de biens*, des lots de terre qu'on tirait au sort.

LOF (mot emprunté aux langues du Nord), le bord ou côté d'un navire qui se trouve frappé par le vent. — *Loffer*, *oloffer*, *auloffer*, c'est diriger le gouvernail de manière que le navire, tournant autour de son axe vertical, fasse avec sa quille et par l'avant un angle moins ouvert avec la direction du vent qui souffle. — Pour donner au timonier l'ordre de diriger ainsi le gouvernail, on lui crie : *Lof !*

LOGANIE, *Logania*, genre type de la famille des Loganiacées, genre établi par R. Brown, pour des plantes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* l'art. suivant.

LOGANIACÉES, *Loganiaceæ* (de *Logania*, genre type), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des Apocynées et des Rubiacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées, tous exotiques, et propres aux régions tropicales, à feuilles entières, opposées, avec des stipules intermédiaires, et quelquefois soudées et en forme de gaîne; à fleurs solitaires, ou réunies en grappes ou en corymbes; calice libre, formé de 4 ou 5 sépales unis par la base; corolle généralement régulière, à 5 lobes contournés ou valvaires; étamines en même nombre, quelquefois plus ou moins nombreuses, tantôt alternes, tantôt opposées aux lobes de la corolle; ovaire libre, à 2 ou 3 loges; style portant un stigmate simple. Le fruit est tantôt sec et capsulaire, à 2 loges polyspermes; tantôt charnu et drupacé, contenant une ou deux graines. Les Loganiacées se rencontrent dans les régions tropicales; elles fournissent à la matière médicale deux alcaloïdes fort énergiques, la *strychnine* et la *brucine*, qu'on extrait de la *Noix vomique* (*Strychnos*) et de la *Fève de Saint-Ignace*. D'autres espèces fournissent des sucs résineux fort amers qu'on emploie comme succédanés du quinquina; d'autres, des poisons redoutables (l'*Upas tieuté*) dont les indigènes se servent pour empoisonner leurs flèches. Cette famille se divise en deux tribus, les *Loganiées*, caractérisées par la préfloraison de la corolle imbriquée et leur fruit capsulaire, et les *Strychnées*, caractérisées par la préfloraison de la corolle ovalaire et leur fruit charnu.

LOGARITHME (du grec *logos*, dans le sens de proportion, et *arithmos*, nombre; compte de proportions). On appelle ainsi, en Mathématiques, des nombres en proportion arithmétique qui répondent, terme pour terme, à des nombres en progression géométrique. Le logarithme d'un nombre est l'exposant de la puissance à laquelle il faut élever un

certain nombre invariable pour produire le premier nombre. Par exemple, si 2 est le nombre invariable ou la *base* des logarithmes, l'exposant 3, qui exprime la puissance à laquelle il faut élever 2 pour obtenir 8, est le logarithme de 8. Le nombre invariable pris pour base est entièrement arbitraire. Le système dont on se sert habituellement, et d'après lequel ont été dressées les tables les plus usitées, a pour base le nombre 10. — On se sert des logarithmes pour simplifier les calculs et rendre leurs résultats plus sûrs : ils substituent de simples additions ou de simples soustractions aux multiplications et aux divisions les plus compliquées. Ainsi, pour faire une multiplication, on fait la somme des logarithmes du multiplicande et du multiplicateur, et l'on cherche dans une table dressée à cet effet le logarithme qui est égal à cette somme; le nombre répondant à ce logarithme est le produit cherché. Pour faire une division, il faut retrancher le logarithme du diviseur de celui du dividende; le reste sera le logarithme du quotient. Pour extraire la racine d'un nombre, il faut diviser le logarithme de ce nombre par l'indice de sa racine : le quotient obtenu sera le logarithme de la racine.

La découverte des logarithmes est due à J. Napier (dont on prononce le nom Néper), mathématicien écossais du XVII<sup>e</sup> siècle; il l'exposa en 1614, dans un livre intitulé *Canon mirificus logarithmorum*. Ses travaux furent complétés par H. Briggs, qui publia en 1624 la première table à base décimale. Vlacq, Gardiner, Borda, de Prony, ont dressé des tables de logarithmes de plus en plus complètes; mais elles étaient d'un usage peu commode. Enfin, F. Callet publia en 1795 des *Tables* à 7 figures ou décimales qui renferment en un seul volume d'un facile usage et d'une parfaite correction tous les éléments nécessaires aux calculs les plus compliqués de l'Astronomie. Les *Tables de Lalande* (1802), à 5 figures, suffisent pour les calculs ordinaires. M. Tarnier a donné la *Théorie des Logarithmes* (1853). — L'invention des logarithmes, en réduisant à quelques instants de travail des calculs qui exigeaient des mois entiers, a, pour ainsi dire, doublé la vie des Astronomes; elle rend aussi d'éminents services dans la banque et le commerce.

LOGARITHMIQUE, c.-à-d. qui a rapport aux logarithmes. On appelle *logarithmique* une courbe plane, asymptotique, qui doit sa naissance aux logarithmes, et dont les abscisses et les ordonnées correspondantes sont entre elles dans le rapport des nombres à leurs logarithmes; elle est d'un grand usage pour la construction des logarithmes et la démonstration de leur théorie. — On appelle *échelle logarithmique, règle logarithmique*, un instrument destiné à remplacer les tables de logarithmes, et à effectuer, au moyen de longueurs prises au compas, les calculs que l'on fait ordinairement à l'aide de ces tables.

LOGE (de l'italien *loggia*, dérivé lui-même du latin *locus*). Outre le sens vulgaire qu'a ce mot quand il s'agit de la *loge du portier*, des *loges de théâtre*, des cellules destinées aux fous, des loges où l'on enferme les animaux, ce mot a quelques acceptions particulières. Dans les concours pour les prix de Beaux-Arts, il se dit du cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent : *entrer en loge*, c'est commencer son travail pour le concours.

En Italie, *Loge* (*loggia*) désigne une galerie, un portique couvert et en avant-corps pratiqués à l'un des étages d'un édifice, pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air. On connaît surtout les *loges du Vatican*, qui ont été décorées par les plus grands maîtres. — La *loge pontificale* est celle d'où le pape donne sa bénédiction.

Dans la Franc-maçonnerie, on nomme *loge* un certain nombre de Frères réunis sous un même président ou *vénérable*, ainsi que le local où ils se réunissent. *Voy.* FRANCS-MAÇONS.

En Botanique, les *loges* sont des cavités simples ou multiples qui existent dans l'anthère, l'ovaire, le péricarpe des plantes. *Voy.* LOCULAIRE.

LOGEMENT, local destiné à l'habitation. Dans les grandes villes, où se trouvent en quantité des maisons mal bâties et des quartiers privés d'air, il existe une foule de logements insalubres. Une loi du 13 avril 1850 a armé les conseils municipaux des moyens d'assainir ces logements : elle a été complétée par les décrets des 22 janvier 1852 et 27 mars 1854.

Dans l'Art militaire, on nomme *logement* un ouvrage de campagne offensif et défensif, espèce de retranchement fait à découvert dans un lieu dont on vient de chasser l'ennemi. On peut faire un logement sur la contrescarpe, sur la demi-lune, etc.

LOGEUR. Pour les obligations qui lui sont imposées, *Voy.* AUBERGISTE.

LOGIQUE (de l'adjectif grec *logikos*, dérivé lui-même de *logos*, discours, raison), partie de la Philosophie qui enseigne à diriger la raison dans la recherche et dans l'exposition de la vérité : c'est, en deux mots, l'*art de penser*. On la trouve aussi définie l'*art de raisonner*; mais cette définition, qui pouvait convenir aux temps où l'argumentation était l'unique occupation de l'école, serait aujourd'hui incomplète et insuffisante. On confond quelquefois *Logique* et *Dialectique*; mais la Dialectique n'est qu'une partie de la Logique, celle qui enseigne l'*art de discuter* (*Voy.* DIALECTIQUE). — On a demandé si la Logique était un *art* ou une *science* : elle est un art par son but, qui est de former des esprits justes et de conduire à la vérité; elle est une science par ses principes et sa méthode, parce qu'elle s'appuie sur la connaissance des facultés de l'intelligence humaine et qu'elle en déduit les règles auxquelles l'intelligence doit être assujettie.

Comme on peut réduire tous les actes de la pensée à quatre : concevoir ou se former des idées, juger, raisonner, ordonner ou disposer ses pensées dans un certain ordre, on a divisé la Logique en quatre parties correspondantes, qui traitent des idées, du jugement, du raisonnement, de la méthode. En considérant les buts divers que l'on se propose dans l'enseignement de la Logique, on pourra y établir une autre division, dans laquelle rentre la précédente, et y distinguer : 1° l'art d'acquérir des connaissances, ou l'*invention*, art qui embrasse tous les procédés par lesquels l'homme peut s'instruire : observation, expérimentation, induction, analogie, hypothèse, déduction, démonstration, témoignage, histoire; 2° l'art d'apprécier la valeur des connaissances acquises, la *critique*, où il est traité de la certitude en général et du *criterium* de la vérité, puis de l'autorité des divers motifs de nos jugements, sens, conscience, raison, raisonnement inductif ou déductif, témoignage, tradition, etc., et enfin des causes ainsi que des remèdes de nos erreurs; 3° l'art d'exposer et de transmettre les connaissances acquises, où il est traité du langage, de la définition, de la division, des classifications, de la démonstration, de l'argumentation (ou de la dialectique), de la marche analytique ou synthétique.

On place au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. la naissance de la Logique comme objet spécial d'étude; on en fait honneur à Zénon d'Élée, qui commença vers l'an 460 avant J.-C. à l'enseigner sous la forme de la Dialectique. Cultivée par les Sophistes, qui ne tardèrent pas à en abuser pour combattre les vérités les plus évidentes, et par les Mégariens, qui la réduisirent à de puériles subtilités, la Dialectique fut ramenée dans une meilleure voie par Platon, qui, dans ses *Dialogues*, tourna contre les Sophistes leurs propres armes. Aristote constitua la Logique proprement dite en rédigeant les six traités intitulés : *Des Catégories*, *De l'Interprétation*, *Premiers et Seconds Analytiques*, *Topiques*, *Réfutation des sophismes*,

traités qu'on a réunis sous le nom d'*Organon* (*instrument* de la raison). Zénon le Stoïcien plaça la Logique à la tête de toutes les sciences dans sa division de la Philosophie (Logique, Physique, Morale), et fit d'utiles additions à l'*Organon*. Épicure, au contraire, prétendit réduire toute la Logique à quelques règles, et en fit, sous le nom de *Canonique*, un simple appendice de la Physique. Les siècles suivants ne firent guère que conserver religieusement le monument élevé par Aristote. L'*Organon* eut de nombreux commentateurs, parmi lesquels on remarque Alexandre d'Aphrodise, le célèbre Galien (à qui on attribue l'invention de la 4e figure du syllogisme), Jean Philopon, Simplicius. Au moyen âge, la Logique d'Aristote régna à la fois sur les écoles mahométanes, pour lesquelles elle fut traduite en arabe par Averrhoès, et sur les écoles chrétiennes, dans lesquelles elle donna naissance à la philosophie scolastique : presque réduite à la théorie du *syllogisme* et à la pratique de l'*argumentation*, elle exerça pendant plusieurs siècles un véritable despotisme. Au XIIIe siècle, quelques esprits indépendants, Roger Bacon, Raymond Lulle, cherchent à étendre le domaine de la Logique. Du XIVe au XVIe siècle, de hardis novateurs, Laurent Valla, Patrizzi, Ramus, Nizolius, attaquent ouvertement l'autorité d'Aristote en logique comme en philosophie. Au commencement du XVIIe, Bacon et Descartes font plus : à l'*Organon* d'Aristote, consacré presque exclusivement au syllogisme, Bacon oppose un *Novum Organum* (1620), logique nouvelle, où il trace les règles de l'expérience et de l'induction; Descartes, dans son *Discours de la méthode* (1637), et dans ses *Regulæ philosophandi*, enseigne l'*art de l'analyse* et en fait les plus heureuses applications; Malebranche, dans sa *Recherche de la vérité*, donne un commentaire admirable de ces règles; les savants de Port-Royal, Arnauld et Nicolle tentent, dans un excellent traité classique (*Logique* ou *Art de penser*), de fondre l'enseignement de l'École et celui de Descartes; de son côté, l'impartial Leibnitz, accueillant à la fois les travaux d'Aristote et ceux des réformateurs modernes, montre que, loin de se contredire, ces travaux ne font que se compléter mutuellement (*Discours touchant la méthode de la certitude et l'art d'inventer*) : c'est d'après ces vues que furent rédigés la *Logique* de Wolf (*Philosophia rationalis, sive Logica, methodo scientifica pertractata*, 1728) et le *Nouvel Organon* de Lambert, philosophe qui fut le précurseur de Kant (1763). Tout en respectant la Logique vulgaire, Kant fit entrer la science dans une route nouvelle en posant, dans sa *Critique de la raison pure*, comme préliminaire indispensable de toute étude scientifique, le grand problème de l'*objectivité* de nos connaissances (c.-à-d. la question de savoir si les *objets* existent hors de nous et tels que nous les concevons). Après lui, on en vint à donner à la Logique, dans quelques écoles d'Allemagne, une importance exagérée : Hegel, l'identifiant avec l'Ontologie, prétendit faire sortir de pures conceptions logiques toutes les réalités.—Dans la Grande-Bretagne, la Logique, plus modeste, fut plutôt traitée dans l'esprit de Bacon, par Hobbes, Locke, Watts, Dugald-Stewart et leurs disciples. En France, au XVIIIe siècle, elle est présentée dans le même esprit par Condillac et par les philosophes de son école : la plupart n'en font qu'un recueil de règles pratiques déduites de leurs doctrines philosophiques. — La Logique paraît avoir eu dans l'Inde une existence non moins ancienne et un développement non moins vaste qu'en Grèce. Le monument le plus important de la science chez les Indiens est le *Nyaya*, (Raisonnement) de Gotama, philosophe dont l'époque est incertaine, mais qui, malgré quelques ressemblances avec Aristote, ne paraît rien devoir au philosophe grec.

La Logique a toujours eu sa place dans l'enseignement public en France; mais elle n'y était étudiée que comme partie intégrante de la philosophie. Depuis 1852, elle y a pris plus d'importance; elle a donné son nom à ce qui a été conservé de Philosophie dans l'enseignement des lycées par le décret du 10 avril et par les programmes du 30 août.

Outre les ouvrages originaux déjà cités, tels que l'*Organon* d'Aristote (traduit complétement en français par M. Barthélemy Saint-Hilaire), le *Novum Organum* de Bacon (édité en France par M. Bouillet, traduit par Lasalle et abrégé par M. Lorquet), le *Discours de la méthode* et les *Regulæ* de Descartes (publiés par M. Cousin et par M. Ad. Garnier, dans leurs éditions de Descartes), nous signalerons parmi les traités classiques de Logique : la *Logique* ou *Art de penser* d'Arnauld et Nicole; celles de S'Gravesande (*Introductio ad philosophiam*), du P. Buffier, de Crousaz; la petite *Logique* de Dumarsais; celles de Marmontel, de Hauchecorne; l'*Art de penser* et l'*Art de raisonner* de Condillac, résumés dans sa *Logique*; la *Logique* de Destutt de Tracy (faisant partie de son *Idéologie*); la *Logique* de M. Damiron, dans son *Cours de philosophie*; et, parmi les publications les plus récentes, le *Traité de Logique* de M. Duval-Jouve (1856), les *Notions de L.* de M. Jourdain, le *Manuel* de M. Mallet, le *Précis* de M. Pellissier, etc., rédigés conformém. au programme de 1852. — On estime en Angleterre, la *Logique* de Watts et celle toute récente de Whately (1850); en Hollande, celle de Wyttenbach, écrite en latin, etc. — Outre les traités généraux, il y a des Logiques appliquées a telle ou telle branche des études : telles sont les *Sophismes politiques* de Bentham, la *Logique judiciaire* de M. de Saint-Albin, etc.

On doit à Fulleborn l'*Histoire de la Logique*. M. Franck a donné une *Esquisse de l'histoire de la Logique* (1838).

Le mot *Logique* s'emploie aussi comme adjectif. On l'oppose le plus souvent à *verbal*, *grammatical*; c'est ainsi que l'on distingue l'*analyse logique* et l'*analyse grammaticale*, le *sujet logique* et le *sujet grammatical*, etc. *Voy.* ANALYSE, SUJET, etc.

LOGISTIQUE (du grec *logisticos*, qui concerne le calcul), se disait autrefois pour *Logarithme*. Il n'est plus usité que pour désigner les *logarithmes logistiques*, dans lesquels zéro correspond au nombre 3,600; ces logarithmes sont commodes dans les calculs astronomiques.

LOGOGRAPHIE (du grec *logos*, discours, et *graphô*, écrire). On a imaginé ce nom pour désigner un procédé qui permettrait d'écrire aussi vite que la parole, sans sténographie, ni signes abréviatifs. Douze ou quatorze scribes sont rangés autour d'une table ronde; chacun a devant lui une provision de bandes longues et étroites de papier, divisées par compartiments, et portant chacune un numéro d'ordre. Quelques mots de la première phrase du discours prononcé sont saisis par l'écrivain no 1, qui donne un coup de coude au no 2 pour l'avertir de recueillir les mots suivants; le no 2 transmet le même signal au no 3, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Le premier finit d'écrire quand le dernier commence : réunis, tous les fragments forment une phrase complète. On recommence ensuite de la même manière. — La logographie fut imaginée en octobre 1790 pour recueillir les discours de l'Assemblée nationale; mais l'invention de la sténographie la fit bientôt abandonner. On appelait *loge du logographe* un emplacement ménagé derrière le fauteuil du président et où se tenaient les logographes.

LOGOGRIPHE (du grec *logos*, discours, et *griphos*, énigme), espèce d'énigme qui diffère de l'énigme proprement dite en ce que, après avoir donné énigmatiquement la définition du mot, on indique, en outre, une ou plusieurs autres énigmes qu'on peut

trouver dans le même mot, en le décomposant ou en en combinant les lettres à volonté. — En langage de logogriphe, le mot total s'appelle le *corps*; *pied* veut dire lettre, *tête* la 1re lettre, *queue* la dernière, *cœur* celle du milieu. Comme pour les énigmes proprement dites et les charades, le mot principal doit être un substantif, ainsi que tous les mots formés par les décompositions. *Aigle*, par exemple, fournirait une excellente matière à logogriphe : on y trouve *aile*, puis *île*, *lie*, *ail*.

Voici un exemple de logogriphe fort ingénieux :

Vous pouvez, sans fatigue extrême,
Chers lecteurs, me décomposer;
Car je n'ai que six pieds. Sans y rien transposer,
Otez-moi le dernier, je suis toujours le même.
Otez-m'en deux encore, et sachez bien
Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.
(*Rocher, Roche, Roc.*)

On trouve chez les anciens mêmes quelques exemples de logogriphes; mais ce genre de jeu d'esprit a été surtout en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle, en même temps que l'énigme et la charade; *le Mercure* en publiait au siècle dernier dans chacun de ses numéros. — On en trouvera une ample collection dans le recueil intitulé : *Un million d'Énigmes, Charades et Logogriphes*, publié dans la petite collection dite d'Hilaire le gai, 1850.

LOGOMACHIE (du grec *logos*, parole, et *makhè*, combat), est synonyme de *Dispute de mots*, c'est-à-dire de querelles qui proviennent de ce que les deux adversaires prennent, dans un sens différent, le mot sur lequel roule la dispute, ou envisagent une autre face du même objet. On regarde la plupart des disputes qui agitaient si vivement les philosophes scolastiques au moyen âge comme de pures logomachies. Le remède à ces disputes est dans de bonnes définitions.

LOGOS, mot grec qui signifie à la fois *parole* et *raison*. Dans la philosophie platonicienne, le *logos* est Dieu même, considéré comme contenant en lui les idées éternelles, types de toutes choses.

Dans la Religion chrétienne, le mot *Logos*, en latin *Verbum*, désigne, d'après S. Jean l'Évangéliste, la seconde personne de la sainte Trinité. *Voy.* VERBE.

LOGOTHÈTE. *V.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LOI (en latin *lex, legis*, dérivé de *legere*, lire, parce que, selon Varron, on lisait la loi au peuple pour lui en donner connaissance). Montesquieu, prenant ce mot dans son acception la plus générale, appelle loi : « Tout rapport nécessaire qui dérive de la nature des choses. » Ainsi conçu, ce mot embrasse à la fois les lois du monde physique, du monde métaphysique, et celles du monde moral.

Dans le monde moral, on définit la loi « un acte de l'autorité souveraine qui règle, ordonne, permet ou défend. » On distingue des *lois divines* et des *lois humaines*; parmi celles-ci, des *L. constitutionnelles*, des *L. organiques*, des *L. civiles*, *criminelles*, *pénales*, *politiques*, *militaires*, *ecclésiastiques*, etc., en un mot, autant qu'il peut y avoir d'espèces de droits (*Voy.* DROITS).

Au point de vue purement politique, on nomme *loi* toute déclaration solennelle donnée par le pouvoir législatif sur un objet d'intérêt général, toute prescription émanée de l'autorité souveraine et étendant son empire sur tous les citoyens. Anciennement, en France, ainsi que dans la plupart des États de l'Europe, la loi n'était le plus souvent que la seule volonté du prince; depuis 1789, la puissance législative s'exerce collectivement par le chef de l'État et par les pouvoirs représentatifs, Sénat ou Chambre des Pairs, Corps législatif ou Chambre des Députés.

Les lois sont exécutoires dans toute l'étendue de la France, en vertu de la promulgation qui en est faite par le chef de l'État; la loi est réputée connue dans les départements de la résidence du Gouvernement un jour après le jour de la promulgation, et, dans les autres départements, après le même délai augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois 10 myriam. entre la ville où la promulgation a été faite et le chef-lieu de chaque département (*Voy.* DISTANCES LÉGALES); elles sont insérées au *Moniteur* et au *Bulletin des lois*. — La loi ne dispose que pour l'avenir, et ne peut avoir d'effet rétroactif. Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire, même les étrangers. Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français, même résidant en pays étranger (Code Nap., titre préliminaire). — Les lois cessent de produire leur effet par abrogation ou par désuétude.

Les lois les plus célèbres sont, après celles de Moïse, celles d'Osiris chez les Égyptiens, de Menou chez les Indiens, de Zoroastre chez les Perses, de Confucius chez les Chinois, de Minos chez les Crétois, de Lycurgue à Lacédemone, de Dracon et de Solon chez les Athéniens, de Zaleucus et de Charondas chez les Locriens, de Romulus, de Numa chez les Romains, et plus tard celles des Décemvirs (*Douze tables*), d'Adrien (*Édit perpétuel*), et les Codes de Justinien; celles de Mahomet insérées dans le Coran, les Capitulaires de Charlemagne, les Établissements de S. Louis, les lois données par Alfred le Grand aux Anglais, par Charles IV à l'Allemagne (*Bulle d'or*), par Iaroslav et Catherine II à la Russie, par W. Penn à la Pensylvanie, les lois maritimes du moyen âge, les ordonnances de Louis XIV, enfin les Codes rédigés sous Napoléon Ier (*Voy.* dans le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* les articles consacrés à chacun de ces législateurs). — Platon (*Les Lois*), Cicéron (*De legibus*), Montesquieu, Mably, Filangieri, Bentham, ont traité des lois en philosophes. *Voy.* LÉGISLATION.

Il existe de nombreux recueils de Lois; il suffira de citer, pour les lois françaises, la collection des *Lois et Ordonnances des rois de France*, commencée en 1706 par Laurière et continuée par l'Académie des Inscriptions; le *Recueil général des anciennes lois françaises*, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789, par MM. Jourdan, Decrusy et Isambert, 30 vol. in-8; et, pour l'époque actuelle, le *Bulletin des lois* (*Voy.* ce mot), la *Collection complète des lois, décrets, etc., depuis* 1788, de M. Duvergier, ainsi que les recueils de Sirey, de Dalloz, déjà cités à l'article JURISPRUDENCE.

*Loi naturelle.* On désigne sous ce nom l'ensemble des sentiments de justice et de bienveillance que Dieu a gravés dans le cœur de l'homme, et les règles de conduite que nous dicte la Raison d'accord avec ces sentiments, règles sans lesquelles aucune société humaine ne pourrait exister. Aimer ses père et mère, être reconnaissant envers ses bienfaiteurs, faire pour autrui ce que nous voudrions qu'on fît pour nous, sont des préceptes de la loi naturelle. Cette loi a pour caractères d'être évidente, nécessaire, universelle. Elle est la base du *Droit naturel* et l'objet de l'enseignement de la *Morale*. Voltaire a chanté la *Loi naturelle* dans un de ses poëmes philosophiques.

*Lois physiques* : ce sont les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique : telles sont les lois de l'attraction, du mouvement, de la pesanteur, des affinités chimiques, etc. On les nomme aussi *Lois de la nature*. Ce n'est que par l'observation assidue des faits et par l'application rigoureuse des règles de l'induction que l'on peut s'élever à la connaissance de ces lois, dont la recherche fait l'objet de la Physique, de la Chimie, de l'Astronomie et de toutes les sciences naturelles. Bacon a tracé, dans le *Novum organum*, la méthode propre à conduire à la découverte de ces lois. *Voy.* INDUCTION.

*Lois agraires*, *Loi de Bode*, *Lois de Képler*, etc. *V.* AGRAIRE, BODE, KÉPLER, au *Dict. univ. d'Hist. et de G.*

*Loi de Mariotte* (en Physique). *Voy.* GAZ.

*Loi martiale*, loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas, et en observant certaines

formalités. La loi martiale a été promulguée le 21 octobre 1789. *Voy.* COUR MARTIALE.

LOIR, *Myoxus*, genre de Rongeurs, de la famille des Rats, assez voisin des Écureuils, renferme de jolis petits animaux au poil doux, à la queue touffue, au museau court et fin, et au regard perçant; ils ont 2 incisives et 8 molaires à chaque mâchoire. Les Loirs sont des animaux nocturnes; avides de fruits, ils mangent aussi les œufs des oiseaux ou les petits qu'ils trouvent dans leur nid; ils font des provisions pour l'hiver, et passent la plus grande partie de cette saison roulés en boule dans leur terrier et engourdis comme les marmottes. Le *Loir commun* (*Mus glis*) est gros comme un rat, gris cendré en dessus, blanc roussâtre en dessous : queue touffue dans toute sa longueur, oreilles courtes et presque rondes. Il habite le midi de l'Europe, où il niche dans le creux des arbres. Sa chair est bonne à manger; elle a le goût de celle du cochon d'Inde; c'est en automne que cet animal est le plus gras. Les Romains, qui en faisaient grand cas, en élevaient une grande quantité. Varron a donné la manière de faire des garennes de loirs; Apicius a enseigné celle d'en faire des ragoûts. On mange encore le Loir en Italie. Le *Lérot* (*Mus nitela*) est moins grand, gris-brun en dessus, blanc en dessous. Il est très-commun en France, où il fait de grands ravages dans les espaliers. Le *Muscardin* (*M. muscardinus*), de la taille d'une souris, est roux-cannelle en dessus, blanc en dessous; queue terminée par des poils longs et abondants. Il habite la lisière des bois et se tient sur les troncs des vieux arbres. Sa chair a une odeur particulière qui la rend désagréable au goût.

LOLIGO, nom latin du *Calmar* ou *Encornet*.

LOLIUM, nom latin de l'*Ivraie*.

LOMATIE, *Lomatia*, genre de la famille des Protéacées, renferme des sous-arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, entières; à fleurs en grappes terminales, jaunes de soufre ou blanchâtres. L'espèce la plus connue est la *L. des teinturiers*, dont les semences donnent une bonne couleur rouge.

LOMBAIRE. En Anatomie, on nomme *région lombaire* ou *lombes*, la région postérieure de l'abdomen, depuis le dos jusqu'aux hanches. Dans les quadrupèdes, elle porte le nom de *râble*. Cette région renferme 5 vertèbres, 4 artères, 5 paires de nerfs, et un muscle très-fort, très-court, à qui sa forme a valu le nom de *muscle carré lombaire*.

LOMBAGO. *Voy.* LUMBAGO.

LOMBARDS, banquiers ou usuriers du moyen âge. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LOMBES (en latin *lumbi*), parties postérieures de l'abdomen qui couvrent les reins, sont situées sur les côtés de la région ombilicale, l'une à droite, l'autre à gauche. Ils forment la *Région lombaire* (*Voy.* ce mot). — Du mot *lombes*, on a formé les mots *Lombo-abdominal*, *Lombo-costal*, *Lombo-huméral*, tirés des organes qui sont en rapport avec les *lombes*. — On appelle *Nerf lombo-sacré*, un nerf fourni par la branche antérieure du 5e nerf lombaire, qui descend dans le bassin, au-devant du sacrum, et s'unit au plexus sciatique.

LOMBRIC, en latin *Lumbricus*, vulgairement *Ver de terre*, genre d'Annélides, type de la famille des Lombricinés, renferme des animaux au corps arrondi, parfaitement nu, extensible, allongé, composé d'anneaux, et plus pointu antérieurement que postérieurement. Les pieds sont remplacés par de petites soies non rétractiles, en partie cornées, en partie calcaires, colorées en jaune. Sur chacun des anneaux il existe deux pores d'où sort une humeur muqueuse qui leur sert sans doute à glisser plus facilement à travers la terre et à se défendre de l'action desséchante de l'air. Les lombrics sont hermaphrodites. Ils vivent dans les lieux humides, les terres argileuses et marneuses et dans les fumiers, dont ils savent extraire quelques matières nutritives. Les poissons en sont très-friands; aussi les pêcheurs les emploient-ils comme appât. La taupe, les oiseaux, des mollusques et beaucoup d'autres animaux en font leur nourriture. Les lombrics s'enfoncent en terre à l'approche de l'hiver pour n'en sortir qu'au retour des beaux jours, et surtout la nuit ou après une pluie chaude. On a observé plus de 20 espèces différentes dans ce genre. L'espèce type, le *Lombric commun*, atteint quelquefois 30 centim. de longueur; sa grosseur est celle d'une très-grosse plume; il est d'une couleur de chair plus ou moins vive; il est généralement formé d'une centaine d'anneaux et peut en avoir jusqu'à 240.

LOMENTACÉES (de *lomentum*, farine savonneuse), nom donné par Linné à une tribu de la famille des Légumineuses, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Cæsalpiniées*. *Voy.* ce mot.

LOMPE, poisson. *Voy.* LUMP.

LONG COURS. *Voy.* NAVIGATION.

LONGE (de *long*), corde ou courroie, qui sert à attacher un cheval ou à le conduire par la main.

Les Bouchers appellent ainsi la moitié de l'échine d'un veau, depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. On dit aussi la *longe* d'un chevreuil.

LONGÉVITÉ (de *longus*, long, et *ævum*, âge), prolongation de la vie au delà du terme ordinaire. Parmi les conditions d'existence les plus favorables à la longévité, on peut ranger l'habitation dans les régions temperées, plutôt froides que chaudes, dans les lieux salubres et éloignés des grandes agglomérations, un tempérament à la fois bilieux et sanguin, une constitution qui ne soit ni athlétique ni lymphatique; mais par-dessus tout l'observation des lois de l'hygiène et de la tempérance. C'est dans la race blanche qu'on trouve le plus d'exemples de longévité. Dans certaines familles, la longévité semble être héréditaire (*Voy.* CENTENAIRE). M. Lejoncourt a donné la *Galerie des Centenaires* (1842). On doit à M. Flourens un traité *De la Longévité humaine* (1855).

Les Charlatans ont de tout temps préconisé une foule d'arcanes pour prolonger la vie, depuis le *Soufre végétable* de Paracelse jusqu'à l'*Élixir de longue vie* de Cagliostro. — On a d'Hufeland un bon livre sur l'*Art de prolonger la vie*.

LONGI.... En Botanique et en Zoologie, *Longi* entre dans la composition d'une foule de mots qui pour la plupart s'expliquent d'eux-mêmes : *Longicaude*, *Longimane*, *Longipède*, *Longiflore*, etc.

LONGICORNES, *Longicornes*, famille de Coléoptères tétramères, renferme des insectes au corps étroit, allongé, déprimé en dessus; à la tête saillante, penchée ou verticale; aux antennes menues, sétacées et ordinairement très-*longues* : d'où leur nom. On les trouve soit sur le tronc des arbres, soit sur les fleurs. Ce sont les plus grands et les plus gracieux des Coléoptères : leurs couleurs sont vives et variées. Quelques-uns, les *Aromia moschata*, *A. suaveolens*, *A. rosarum*, exhalent des odeurs suaves. — La famille des Longicornes a été divisée par Latreille en 4 tribus : les *Prioniens*, les *Cérambycins*, les *Lamiaires* et les *Lepturètes*. Depuis, les recherches de Dalmann, Mulsant, Dejean, etc., ont fait connaître une foule de genres qui ne peuvent rentrer dans les coupes précédemment établies. On y compte aujourd'hui plus de 500 genres et de 4,000 espèces.

LONGIPALPES, tribu de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, renferme des insectes qui ont les *palpes* presque aussi longues que la tête, laquelle est dégagée du corselet par un étranglement.

LONGIPENNES (du latin *penna*, aile), nom donné à tous les oiseaux de mer de l'ordre des Palmipèdes, auxquels les longues plumes de leurs ailes donnent un vol très-étendu, tels que les Pétrels, les Goélands, les Mouettes, les Hirondelles de mer, les Albatros.

**LONGIROSTRES**, *Longirostri* (de *rostrum*, bec), nom donné : 1° aux oiseaux Échassiers caractérisés par un bec grêle, long et faible, qui ne leur permet guère que de fouiller dans la vase, tels que l'Ibis, la Bécasse, le Courlis, l'Alouette de mer, le Combattant, le Chevalier, l'Avocette, etc.; — 2° à ceux des Mammifères de l'ordre des Édentés qui ont le museau très-allongé ; — 3° à une division de la tribu des Charançonites.

**LONGITUDE** (du latin *longitudo*, longueur), se dit, en Géographie, de la distance d'un lieu terrestre à un méridien convenu, qu'on appelle pour ce motif le *premier méridien* (*Voy.* MÉRIDIEN); cette distance se mesure par l'arc de l'équateur intercepté entre les deux méridiens. Elle sert, avec la *latitude* (*Voy.* ce mot), à fixer la position d'un lieu terrestre. La longitude est *orientale* ou *occidentale*, suivant que le lieu dont on cherche la longitude est à l'orient ou à l'occident du méridien convenu. Elle se compte depuis 0 jusqu'à 180 degrés.

La recherche de la longitude forme le problème le plus important de la science de la navigation. On emploie généralement à cet effet deux méthodes. L'une consiste à observer les heures différentes qui sont observées au même instant, dans les lieux dont on veut savoir la différence de longitude : on règle une bonne montre sur l'heure du premier méridien, ou de tout autre méridien dont la position par rapport au premier est connue, et l'on transporte la montre en ces divers lieux; l'heure de ces lieux, trouvée aisément par l'observation de la hauteur du soleil ou d'une étoile, comparée à celle que marque la montre, fait connaître la différence des heures et, par suite, celle des longitudes. L'autre méthode repose sur les mouvements propres de la lune, ceux-ci étant assez rapides pour faire changer sensiblement l'astre de place dans un temps assez court : on cherche la distance vraie de la lune au soleil ou à une étoile pour un instant quelconque, afin d'en conclure l'heure qu'on comptait à cet instant sur le premier méridien; on se procure l'heure du lieu qui correspond à ce même instant par une observation de la hauteur du soleil ou d'une étoile; ces deux heures étant connues, leur différence, réduite en degrés, est égale à la longitude.

En Astronomie, on appelle *Longitude d'un astre* l'arc de l'écliptique compris entre le premier point du signe du Bélier ou de l'équinoxe et le cercle qui passe par cet astre et par les pôles de l'écliptique.

La *Longitude géocentrique* est le point de l'écliptique auquel répond perpendiculairement le centre d'une planète vue de la terre; la *L. héliocentrique* est celui où répondrait le centre d'une planète si elle était vue du soleil.

LONGITUDES (BUREAU DES). *Voy.* BUREAU.

**LONGUE-PAUME.** *Voy.* PAUME.

**LONGUE-VUE**, lunette d'approche. *Voy.* LUNETTE. — Ce terme est surtout employé par les Marins.

**LONGUEUR**, une des trois dimensions des corps. *Voy.* DIMENSION.

**LONICÉRÉES** (de *Lonicer*, botaniste allemand), tribu de la famille des Caprifoliacées, a pour caractères distinctifs : corolle tubuleuse, style filiforme, ovaire à loges polyspermes. Cette tribu comprend les genres *Lonicera* (Chèvrefeuille), *Symphoricarpus*, *Linnæa*, *Abelia*, *Triosteum*, etc.

**LOOCH** (d'un mot arabe), médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais, et destiné à être administré à petites doses par la bouche, dans les maladies des poumons, du larynx et de l'arrière-bouche, surtout dans les rhumes violents. Il est employé comme calmant. Les *loochs* sont formés le plus souvent par l'union de l'huile avec l'eau au moyen d'une gomme ou d'une substance qui en fait l'office. Autrefois, on faisait sucer les loochs aux malades au bout d'un morceau de réglisse effilé en forme de pinceau : aujourd'hui, on les administre par cuillerées. On distingue le *Looch blanc*, sorte de lait d'amandes douces, épaissi avec la gomme et aromatisé avec de la fleur d'oranger : c'est le plus usité ; le *L. jaune*, où la gomme est remplacée par le jaune d'œuf; le *L. vert*, émulsion faite avec des pistaches sèches, du sirop de violettes, de la teinture de safran, etc. ; le *L. gommeux*, le *L. huileux*, etc.

**LOPHIODON** (du grec *lophos*, crête, et *odous*, *odontos*, dent, à cause des crêtes transversales qu'offrent les molaires de ces animaux), genre de Pachydermes fossiles établi par Cuvier. C'étaient des animaux ayant des rapports sensibles avec les Tapirs, les Rhinocéros et même avec l'Hippopotame. On en a trouvé des ossements en France, dans les terrains tertiaires moyens et supérieurs, notamment aux environs d'Issel (Aude), d'Argenton (Indre), de Soissons, de Laon (Aisne) et à Sansan (Gers).

**LOPHIONOTES** (du grec *lophos*, crinière, et *nôthos*, dos), nom donné par quelques Zoologistes à des poissons Osseux holobranches, ayant la nageoire du dos très-longue, poissons dont ils ont formé une famille. Ces poissons nagent avec une grande facilité, et vivent de proie.

**LOPHIUS**, nom scientifique du genre *Baudroie*.

**LOPHOBRANCHES** (du grec *lophos*, crête, aigrette, et *brankhia*, branchies), ordre de la classe des poissons Osseux, renferme des poissons dont les branchies se divisent en petites houppes rondes : d'où leur nom. Ils se reconnaissent encore à leur forme bizarre et à leur corps couvert de plaques osseuses et anguleuses. Ils sont de petite taille et presque sans chair. Cet ordre ne comprend qu'une seule famille, qui renferme les genres *Syngnathe*, *Hippocampe*, *Solénostome* et *Pégase*.

**LOPHOPHORE** (du grec *lophos*, aigrette, et *phoros*, porteur), nom donné par Cuvier à un genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, nommé *Monaul* par Vieillot : bec long, fort, très-courbé, large à sa base, à bords saillants, à mandibule supérieure large, tranchante à son extrémité, et dépassant l'inférieure; narine à la base du bec ; tarses courts, éperonnés ; queue droite, horizontale, arrondie au bout. Les Lophophores ont la taille et les mœurs des paons et des faisans. L'espèce type est le *L. resplendissant*, ou *Impey*, bel oiseau dont la tête porte une aigrette élégante formée de 17 à 18 plumes d'un beau vert doré. Les longues plumes du cou ont l'éclat de l'or et de l'émeraude; celles du dos et des ailes ont la couleur de la pourpre mélangée avec le vert doré ; d'où le nom d'*Oiseau d'or*, que lui donnent les Indiens. Le dessous du corps est noir, avec reflets verdâtres.

**LOPHYRE**, *Lophyrus* (de *lophos*, aigrette, et *oura*, queue), nom scientifique du genre *Columbi-galline*.

On nomme encore ainsi : 1° un genre d'insectes Hyménoptères de la tribu des Tenthrédiniens, qui a pour type le *Lophyre du pin*, dont les larves causent de grands dégâts dans les forêts de pins; 2° un genre de Sauriens formé par M. A. Duméril, et particulier aux îles de l'Asie orientale.

**LORANTHE**, *Loranthus* (de *lôron*, lanière, et *anthos*, fleur, à cause de la forme de la fleur), genre type de la famille des Loranthacées, renferme des plantes parasites, vivaces et ligneuses, dont on connaît 71 espèces, toutes exotiques, à l'exception d'une seule, le *Loranthe d'Europe*, qui croît sur les châtaigniers, les pommiers, les poiriers et les chênes, et dont le fruit est une baie jaunâtre, à pulpe gluante, au milieu de laquelle se trouve la graine. — La famille des Loranthacées, détachée par Jussieu de celle des Caprifoliacées, renferme, outre le *Loranthus*, genre type, les genres *Misodendron* et *Viscum* (Gui).

**LORD**, c.-à-d. *seigneur*, titre honorifique en Angleterre. Ce titre est porté par tout membre de la Chambre haute, qui est dite pour cela *Chambre des lords*, et par tout noble de naissance ou de création, par les fils de duc, les fils aînés de comte, etc.

Certaines fonctions emportent le titre de *lord :* ainsi, l'on dit *lord chambellan*, *lord chancelier*, *lord grand juge* (*chief justice*), *lord trésorier*, *lords de l'amirauté*, *lords lieutenants* (de comté), *lords-maires* (*mayors*), etc. — Parmi ces derniers, qui ne sont autre chose que ce que nous appelons en France *maires*, et qui doivent appartenir à la classe bourgeoise, le plus important est le *lord-maire de Londres*. Ce magistrat municipal, dont les prérogatives sont immenses, est le premier juge de toutes les cours de la Cité; sous le rapport militaire, il est investi des mêmes pouvoirs que les lords-lieutenants des comtés. Le lord-maire est électif et ne reste qu'un an en fonctions; il rentre, après avoir quitté sa charge, dans les rangs des aldermen. Le choix, fait par les électeurs de la Cité, est soumis, pour la forme seulement, à l'approbation royale. Le lord-maire réside dans un grand hôtel situé au bout du pont de Londres, et appelé *Mansion-House*. On calcule que le revenu annuel de sa charge monte à 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.). L'institution du lord-maire de Londres remonte au XIII^e siècle : on donne comme ayant été le premier investi de ce titre H. Fitz-Allwin.

LORDOSE (du grec *lordôsis*, courbure), nom donné, en Chirurgie, soit à la courbure des os en général, soit, en particulier, à la courbure vertébrale en avant, dite vulg. *cambrure :* dans ce cas, on l'oppose à la *cyphose* ou *bosse* proprement dite, qui est la courbure postérieure de la colonne vertébrale.

LORGNETTE, nom vulgaire de toutes les petites lunettes à tuyaux dont on se sert pour voir plus distinctement les objets peu éloignés, notamment au spectacle. Les lorgnettes doubles prennent le nom de *Jumelles*. *Voy.* LUNETTE.

LORI, espèce de Perroquet. *Voy.* PERROQUET.

LORICAIRE (du latin *lorica*, cuirasse), *Loricaria*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Siluroïdes, sont ainsi nommés à cause des plaques dures et anguleuses qui couvrent leur corps et leur tête. L'espèce type, la *L. cuirassée* (*L. cataphracta*), est d'un brun olivâtre clair, et longue de 30 centimètres. On l'appelle aussi *L. sétigère*, parce que l'extrémité de sa queue porte un filament très-long et très-délié. Elle habite la Guyane.

LORICÈRE (du grec *lôron*, lanière, et *kéras*, corne), *Loricera*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, ne renferme qu'une seule espèce qui est répandue par toute l'Europe, la *Loricera pilicornis*, dont les antennes, assez robustes à la base et minces à l'extrémité, sont couvertes de longs poils roides et pubescents. Cet insecte se rencontre surtout dans les bois humides.

LORIOT, *Oriolus*, genre d'Oiseaux de l'ordre des Passereaux ou des Sylvains, placé parmi les Dentirostres par les uns, parmi les Conirostres ou les Omnivores par les autres. Ils ressemblent un peu aux Merles; mais ils s'en distinguent surtout par leur belle robe jaune tachée de noir. Les Loriots vivent par couples, particulièrement sur la lisière des grands bois, et fréquentent le bord des eaux. A la fin de l'été, ils se réunissent en petites familles et émigrent. Leur nourriture se compose d'insectes ou de fruits, surtout de cerises, dont ils sont très-friands. L'espèce commune en France est le *Loriot d'Europe* (*O. galbula*), dont tout le plumage est d'un beau jaune, nuancé seulement de verdâtre sur le croupion; le ventre est d'un vert jaunâtre; les ailes, la queue et les pieds sont noirâtres. Sa voix est forte et assez éclatante. On admire l'art avec lequel le Loriot suspend son nid à l'enfourchement des branches horizontales des chênes ou des peupliers. Cette espèce habite alternativement l'Inde et l'Europe; elle arrive dans nos pays au printemps et repart en septembre. — On trouve en Afrique et en Asie plusieurs autres espèces de Loriots (*L. couliavan*, *L. bicolore*, *L. à masque noir*, *L. à tête noire*, *L. à ventre blanc*, etc.). Il n'y en a point en Amérique.

*Compère-loriot*, nom vulgaire de l'ORGEOLET.

LORIS, *Loris*, petit Quadrumane de l'île de Ceylan, analogue au Singe, appartient à la famille des Lémuriens et est le type d'un genre qui a été détaché des Makis. Les Loris ressemblent aux Makis par leurs formes générales, mais ils ont les proportions plus grêles : d'où le nom de *Lemur gracilis* qu'on leur a donné. Ils sont à peu près de la taille de l'Écureuil commun. Leur poil est doux, fin, d'une apparence laineuse et d'une couleur roussâtre. Le Loris a la démarche lente; c'est un animal nocturne : il ne sort que le soir ou la nuit pour aller à la recherche des œufs des insectes et des fruits dont il fait sa nourriture.

*Loris* ou *Lori*, sorte de Perroquet. *Voy.* PERROQUET.

LORMERIE (de *lorum*, cuir, courroie), se dit en général de tous les petits ouvrages que forgent et fabriquent les selliers, éperonniers, cloutiers, etc. On appelle *lormier* l'ouvrier qui fait des ouvrages de lormerie. Dans l'origine, les *lormiers* ne fabriquaient que des ouvrages en *cuir*, tels que brides, rênes, longes, etc. : de là leur nom, qui est aujourd'hui peu en rapport avec leur fabrication.

LORUM (mot latin signifiant *courroie*), nom donné par les Naturalistes à une bande dépouillée de plumes qui, chez certains Oiseaux, s'étend de chaque côté, depuis la racine du bec jusqu'à l'œil.

LOSANGE (du grec *loxos*, oblique, et *agkôn*, angle ?). En Géométrie, c'est un parallélogramme dont les 4 côtés sont égaux sans que les angles soient droits; 2 de ses angles sont aigus et 2 obtus : c'est une espèce de carré déformé et posé de biais. Dans une losange, les diagonales se coupent à angles droits.

En termes de Blason, *Losange* désigne un meuble de l'écu, en forme de losange, qui diffère de la *fusée* en ce que celle-ci est plus resserrée au milieu et moins aiguë aux bouts. Elle diffère des *macles* et des *rustes* en ce que les losanges sont pleines, au lieu que les macles sont entièrement à jour, et les rustes percées en rond.

LOSSE ou LOUSSE, outil de fer acéré et tranchant, fait comme un demi-cône coupé du haut en bas dans l'axe. Il s'emmanche comme une vrille, et sert aux tonneliers à percer les bondes des barriques.

LOT. *Voy.* LOTERIE.

LOTE ou LOTTE, *Lota*, sous-genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, de la famille des Gadoïdes et du genre Gade, comprend deux espèces : la *Lingue* ou *Morue longue* (*Gadus molua*), qui se conserve comme la Morue, et la *Lote commune* ou *de rivière*, dite aussi *Gade-Lote* et *Barbote*. Son foie est très-volumineux et estimé des gourmets. *Voy.* GADE.

On a aussi appelé *Lote de Hongrie*, le Grand Silure, *L. barbote*, *L. franche*, le Cobite.

LOTÉES (du *Lotus*, genre type), tribu de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées. *Voy.* PAPILIONACÉES, LOTOS et LOTIER.

LOTERIE (de *lot*), se dit en général de tout jeu de hasard où l'on fait des *mises* pour lesquelles on reçoit des *billets* portant des numéros. Celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un *lot*, à la propriété d'un objet quelconque. Il a été établi par quelques gouvernements des loteries dans lesquelles les particuliers font des mises, et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables.

La *Loterie de France* se composait de 90 numéros, de 1 à 90, et le tirage s'en faisait par 5 numéros à la fois. Cinq roues étaient établies à Paris, Lyon, Strasbourg, Bordeaux et Lille; un tirage avait lieu tous les dix jours pour chacune d'elles. On appelait *extrait* la sortie d'un seul numéro; l'extrait gagnait 15 fois la mise (et 70 fois si le numéro était *déterminé*); *ambe*, la sortie de 2 numéros : il gagnait 270 fois la mise (et 5,100 fois s'il était *déterminé*); *terne* la

sortie de 3 numéros : il gagnait 5,500 fois ; *quaterne*, la sortie de 4 : il gagnait 75,000 fois la mise. Le *quine* ne se jouait pas. Il est aisé de calculer les avantages de l'État-banquier : pour l'extrait, il avait 18 chances contre 15 ; pour l'ambe, 1602 contre 270, et ainsi de suite en augmentant progressivement.

L'usage des loteries était connu et pratiqué des anciens. A Rome, pendant les Saturnales, ceux qui prenaient part à la fête recevaient un billet numéroté donnant droit à quelque prix. Sous Auguste, la vogue s'en mêla ; ce fut souvent sous la forme de loterie que Néron répandit ses générosités au peuple ; Héliogabale en imagina de fort grotesques. Mais, jusque-là, les billets étaient gratuits, et, s'il n'y avait pas toujours gain, il n'y avait jamais de perte. On ignore à quelle époque l'usage s'établit de vendre et d'acheter les billets. L'Italie conserva l'usage des loteries; c'est à elle que nous l'avons emprunté. Un édit de François Ier (1520) permit l'établissement de diverses loteries, sous le nom de *blanques* (de l'italien *bianca carta*, billets blancs) parce que tous les billets non gagnants étaient considérés comme blancs, c.-à-d. comme vides. A partir de 1539, l'État préleva un droit sur les blanques. Vainement le parlement, de 1563 à 1609, tenta à plusieurs reprises de supprimer les loteries; elles reparurent toujours. Sous le ministère de Mazarin, le Florentin Tonti obtint l'autorisation d'établir une loterie (1656) ; à l'époque du mariage de Louis XIV, une loterie fut improvisée pour distribuer les présents royaux ; les loteries se multiplièrent sous ce règne et sous celui de Louis XV. Enfin un arrêt du 30 juin 1776 créa la *Loterie royale de France*. Supprimée en 1793, rétablie le 9 vendémiaire an VI, elle a été définitivement prohibée par la loi du 21 mai 1836. Toutefois, on permet encore les *Loteries de bienfaisance*. Une des plus remarquables de ce dernier genre a été la *Loterie des lingots d'or*, autorisée en 1849 pour favoriser l'émigration en Californie ; le gros lot était un lingot d'or de 400,000 fr. — Il y a aussi un grand nombre de loteries à l'étranger. Les unes sont tenues par l'État, les autres ne sont qu'autorisées; la plupart acquittent de forts droits. En Allemagne, surtout, les loteries abondent. On vend par cette voie d'immenses propriétés. La haute banque en combine les conditions et y gagne énormément. Souvent aussi le charlatanisme s'y est mêlé.

LOTH, poids employé en Russie, est la 32e partie de la livre russe, et vaut 12 grammes, 7937.

LOTIER, *Lotus*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, type de la tribu des Lotées. Les Lotiers sont des plantes assez agréables qui croissent dans les prés, les bois et les champs. Les unes servent de pâture aux bestiaux; d'autres sont, dans quelques contrées, employées comme aliment. On a donné le nom de *Pied-d'oiseau* (*Ornithopus*) à quelques espèces, à cause de la forme et de la disposition de leurs gousses, qui semblent représenter les pieds d'un oiseau. Le *L. à quatre ailes* (*Tetragonolobus*) est très-remarquable par ses grosses gousses, munies de quatre grandes ailes un peu crépues; ses graines sont tendres, sucrées, et peuvent se manger, comme les petits pois, avec les gousses; les bestiaux se nourrissent de leur feuillage. On le cultive comme plante potagère à Dieppe et dans plusieurs autres contrées. Le *L. comestible* (*L. edulis*) est une autre plante alimentaire dont les gousses, dans leur jeunesse, ont une saveur analogue à celle des petits pois : on les prépare et on les mange de même ; cette plante se vend sur les marchés dans plusieurs provinces. Elle plaît aussi beaucoup aux bestiaux. Le *L. corniculé* (*L. corniculatus*) est répandu partout dans les prés, les bois, sur les collines, le long des chemins, qu'il embellit de ses jolies fleurs jaunes, veinées de rouge. Tous les bestiaux le recherchent avec avidité. On cultive surtout dans nos jardins le *L. Jacobée*, originaire de l'île St-Jacques (archipel du Cap-Vert), et le *L. de Crète*.

LOTION (du latin *lotio*), opération qui a pour but de laver un corps en promenant sur sa surface un linge ou une éponge trempés dans l'eau simple ou chaude, ou dans un liquide médicamenteux.

On appelle aussi *lotions* les liquides dont on se sert à cet effet. Ils prennent leurs noms des propriétés des diverses matières qui les composent : telles sont les *lotions émollientes*, *détersives*, *astringentes*, *alcalines*, *mercurielles*, etc.

LOTO (de *lot*), jeu de hasard fort ancien, se compose de 24 cartons renfermant chacun 15 numéros rangés sur trois rangs ; chaque rang contient 10 compartiments verticaux, 5 colorés, et 5 offrant des numéros dans l'ordre des chiffres depuis 1 jusqu'à 90. Chaque joueur a devant lui 2, 3 ou 4 cartons. On tire successivement d'un sac ou d'une boîte des boules portant des chiffres, de 1 à 90, et, à l'appel de chaque numéro, les joueurs qui le trouvent sur leurs cartons le marquent aussitôt. Le joueur auquel le sort a complété le premier une rangée horizontale fait *quine*, et gagne la partie. Il y a des lotos plus compliqués, par ex., le *loto-dauphin*, la *tombola*.

LOTOS ou LOTUS. Les anciens désignaient sous ce nom trois sortes de plantes : 1° des herbes aquatiques qui croissaient dans le Nil et le Gange, et qui étaient des espèces de Nénuphars (le *Nelumbium speciosum*, le *Nymphæa lotus* et le *N. cærulea*) : on voit l'image du lotus aquatique sur plusieurs monuments égyptiens et indiens ; il était, chez les Égyptiens, un des attributs du Soleil, parce que sa fleur se montre sur l'eau au lever de l'astre, et disparaît avec lui ; — 2° des herbes terrestres appartenant, la plupart, à divers genres de la famille des Légumineuses (*Voy.* LOTIER) ; — 3° un arbre, que l'on croit être le *Zizyphus lotus*, espèce de Jujubier cultivée sur les côtes septentrionales de l'Afrique, où son fruit est la nourriture principale : ce qui a fait donner aux habitants le nom de *Lotophages*. Selon la Fable, le goût de ce fruit était si délicieux que les étrangers, après en avoir goûté, oubliaient leur patrie. On a cru aussi reconnaître le Lotus des anciens dans le Plaqueminier, le Laurier-rose, le Santal rouge.

LOTTE, poisson. *Voy.* LOTE.

LOUAGE (en latin *locatio*), contrat par lequel une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose ou du fruit de son travail pendant un temps, et moyennant un prix déterminé. On distingue : le *L. de choses*, lorsque l'objet dont l'une des parties s'oblige à céder à l'autre l'usage ou la jouissance est une chose corporelle ou incorporelle ; et le *L. d'industrie* ou *d'ouvrage*, quand les parties ont en vue le travail de l'une d'elles. On appelle *Location*, ou *Bail à loyer*, le louage d'une maison ou d'un effet mobilier ; *Bail à ferme* ou *à cheptel*, celui des héritages ruraux et des bestiaux. Celui qui procure la jouissance prend le nom de *Locateur* ou *Bailleur*; celui qui l'acquiert s'appelle en général *Conducteur* ou *Preneur*, ou, suivant les cas, *Locataire*, *Fermier*, *Colon* (*Voy.* ces mots). Le Code Napoléon traite de tous les genres de louage dans son livre III (titre VIII, art. 1709-1779). On peut en outre consulter le *Traité du contrat de louage* de Pothier et ceux de M. Duvergier et de M. Troplong.

LOUBINE, nom vulgaire du *Loup de mer*.

LOUCHE (du latin *luscus*). *Voy.* STRABISME. — Espèce de mèche pour percer. *Voy.* MÈCHE.

LOUCHET, sorte de hoyau légèrement arqué, formant avec son manche, qu'on tient presque horizontal, un angle un peu plus fermé que l'angle droit. On s'en sert pour remuer la terre.

LOUGRE (de l'anglais *lugger*, même signification), petit bâtiment de guerre à deux mâts, porteurs de 2 grandes voiles trapézoïdales. Il est fin dans ses formes de l'arrière et renflé par l'avant; il res-

semble au chasse-marée, et, comme lui, il est d'une extrême légèreté. C'est le bâtiment favori des contrebandiers, des pirates. Dans la guerre maritime, on l'emploie surtout comme éclaireur.

LOUIS, pièce de monnaie française, ainsi nommée du roi dont elle portait l'effigie. Il y eut des *Louis d'or* et des *L. d'argent*.

Les premiers *L. d'or* furent frappés sous *Louis XIII*, en 1640. Le *Louis* était alors à 22 carats. Il valut d'abord 10 livres de l'époque (soit 21 fr. 33 cent.); mais la livre ayant perdu de sa valeur, le louis d'or finit par valoir 20 et même 24 livres. Il conserva la valeur de 24 fr. jusqu'en 1810, époque à laquelle il fut définitivement remplacé par les *napoléons* de 20 fr. On avait frappé sous Louis XIII des louis doubles, des quadruples et des décuples louis, et l'on continua quelque temps : mais les doubles eurent seuls cours dans le commerce, et ils se maintinrent, comme les louis simples, avec les variations analogues; seulement, le louis double fut porté à 47 fr. 20 cent. Ces deux espèces de louis furent, jusqu'à l'Empire, la seule monnaie d'or française.

On nomme *Louis d'argent* une monnaie qui fut aussi frappée sous Louis XIII, en 1641; ces louis d'argent valaient originairement 6 fr. 23 cent. On les connaît davantage sous le nom d'*écu blanc*, écu de 6 livres. *Voy.* ÉCU.

LOUP, *Lupus*, le *Canis lupus* des Zoologistes, espèce du genre Chien. Cet animal diffère du Chien proprement dit par son museau plus allongé, ses oreilles toujours droites, son pelage plus touffu, ses proportions plus fortes, sa taille plus grande, ainsi que par sa mâchoire. Le *Loup ordinaire* est de couleur fauve, avec le museau noir et allongé comme celui du Mâtin, et les jambes fauves, celles de devant portant une raie noire. Cet animal, par ses appétits carnassiers, par la guerre continuelle qu'il fait aux bergeries et aux basses-cours, est un des animaux les plus nuisibles et des plus redoutés. Affamé, il n'épargne pas même l'homme. Toutefois, son courage ne répond pas à sa force. La louve met bas de cinq à neuf petits. On trouve le loup depuis l'Égypte jusqu'à la mer Glaciale. Outre le loup ordinaire, les Naturalistes distinguent le *L. noir* (*Canis Lycaon*), le *L. rouge d'Amérique* (*C. jubatus*), d'un roux-cannelle, avec une petite crinière noire le long de l'épine; et le *L. du Mexique* (*C. Mexicanus*), qui a le ventre et les pieds blanchâtres.

La destruction des loups a partout été l'objet de la sollicitude des gouvernements. Sous notre ancienne monarchie, elle était confiée à un des grands officiers de la couronne, qui prenait le nom de *Grand louvetier*. Quoique cette charge ait été supprimée, son œuvre a été continuée par les gouvernements qui ont succédé à la monarchie. Elle est aujourd'hui dans les attributions de l'administration forestière. Il est accordé pour chaque tête de loup des primes qui ont été ainsi fixées par arrêté du 19 pluviôse an V : 18 fr. pour une louve pleine, 15 pour une louve non pleine, 12 pour un loup, 6 pour un louveteau. A la faveur de ces mesures, le nombre des loups a considérablement diminué dans toute l'Europe; ils ont entièrement disparu de la Grande-Bretagne.

Le loup joue un grand rôle dans la Fable et les traditions des peuples. Chez les Égyptiens, il était particulièrement adoré à *Lycopolis* (ville du Loup), ce qui n'empêchait pas d'employer la figure de cet animal dans les hiéroglyphes, comme le signe du voleur. Les Grecs voyaient dans le loup le féroce Lycaon, transformé par Jupiter en bête féroce. Chez eux, cet animal était consacré à Apollon; chez les Romains, il l'était au dieu Mars; Romulus et Rémus, fils de ce dieu, avaient été allaités par une louve. Le loup *Fenris* occupe une grande place dans la mythologie scandinave. Enfin, au moyen âge, on croit aux *loups-garous*. *Voy.* ce mot ci-après.

LOUP-CERVIER, nom donné au Lynx, parce qu'il est considéré comme l'ennemi du cerf. *Voy.* LYNX.

LOUP DE MER, LOUBINE, grand poisson de la famille des Percoïdes, type du genre Bar, long de 3 m. ou 3 m. 1/2. à peau gluante. Il a la mâchoire armée de dents aiguës, et dévore tout ce qu'il rencontre : les pêcheurs ne le pêchent qu'avec de grandes précautions. Il se rencontre sur les côtes de la France. On le nomme aussi *Centropome* (du grec *kentron*, épine, et *pôma*, opercule, à cause de son opercule épineux).

Le *Loup marin* est l'*Anarrhique*. *Voy.* ce nom.

LOUP, constellation de l'hémisphère austral située au S.-O. d'Antarès, et composée de 34 étoiles, dont une de 3e grandeur, au pied de derrière.

On donne le nom de *Loup*, en Chirurgie, à un ulcère malin et rongeur (*Voy.* LUPUS); — en Orfèvrerie, à un morceau d'ivoire brut dont les orfèvres se servent comme brunissoir : on dit aussi *Dent-de-loup*.

LOUP-GAROU, prétendu sorcier qui court les campagnes et les rues, tantôt sous la forme d'un loup, traînant des chaînes et prêt à dévorer les enfants, ou bien sous celle d'un chien blanc ou d'une chèvre noire; tantôt invisible, mais produisant l'effet d'une roue rapide, que rien ne peut arrêter. Sa peau est à l'épreuve de la balle, à moins que la balle n'ait été bénite dans la chapelle de S. Hubert, que le tireur ne porte sur lui du trèfle à 4 feuilles, etc. Cette superstition, très-ancienne, a été répandue dans toute l'Europe; on en trouve encore aujourd'hui des vestiges chez les paysans de la Saintonge, de la Bretagne, du Limousin et de l'Auvergne. Elle était autrefois tellement accréditée, que les tribunaux condamnaient au feu ceux qui étaient accusés de ce genre de sorcellerie: quelques-unes de ces victimes avaient même avoué le crime. Au XVe siècle, sous l'empereur Sigismond, une réunion de célèbres théologiens, proclama la réalité des loups-garous. Aujourd'hui, il est reconnu qu'en proie à une variété d'hypocondrie dite *Lycanthropie* (*Voy.* ce mot), certains malades se sont crus changés en loups, ont couru les champs avec ces idées, et ont pu se livrer ainsi à des actes de folie qu'on a punis comme des crimes. — On a donné diverses étymologies du mot *garou* : on l'a fait venir du latin *vorax*, de l'allemand *bœr*, ours, et du mot *ogre*.

LOUPE (du grec *lobos*, lobe), nom donné, en général, à des tumeurs placées sous la peau, indolentes, circonscrites, mobiles, susceptibles, pour la plupart, d'acquérir un volume considérable. Les unes sont enkystées, et contiennent tantôt une matière blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif (*tanne*, *stéatôme*); tantôt une substance onctueuse, demi-liquide, colorée en jaune par la présence de la cholestérine (*meliceris*). Les autres, comme le *lipôme*, ne sont qu'une hypertrophie de vésicules graisseuses qui se développent indéfiniment, mais sans jamais offrir une enveloppe distincte. Les kystes des loupes ne sont que des follicules cutanés dont le goulot s'est oblitéré, et qui ont été dilatés par l'accumulation de la matière qu'ils sécrètent. Après avoir acquis un volume plus ou moins considérable, ils s'ouvrent ordinairement au dehors, et alors il s'établit souvent une fistule, ou bien le kyste se vide et s'affaisse, pour se reformer à mesure que de nouvelles quantités de matière s'y accumulent. Les loupes non enkystées ou graisseuses peuvent acquérir un volume énorme sans présenter aucune altération; mais quelquefois aussi leur tissu devient dur et lardacé, et finit par prendre le caractère cancéreux. Le siége ordinaire des loupes est au cuir chevelu, à la poitrine et au dos.

On a proposé des modes fort divers pour le traitement des loupes : la compression, la contusion ou l'écrasement, l'emploi des substances ammoniacales, des injections irritantes, les sétons, les caustiques, etc.; mais ces divers moyens ne réussissent que dans quelques cas, et ne sont pas sans inconvénients : l'ablation de la tumeur, lorsque son volume

ne la rend pas tout à fait impossible, offre seule un moyen efficace. L'ablation se fait le plus ordinairement au moyen de l'instrument tranchant; mais cette opération n'est pas elle-même sans danger, à cause de l'hémorragie et de l'érysipèle qui surviennent souvent à la suite de l'opération. M. le Dr A. Legrand a réussi à exécuter l'ablation sans le secours du bistouri (1852). Sa méthode consiste à diviser la peau avec un caustique : une fois la peau divisée, l'énucléation se fait avec la plus grande facilité, et la cicatrice qu'on obtient est seulement linéaire. La supériorité de cette méthode a été établie par de nombreux succès.

En Zoologie, on appelle *Loupes* des tumeurs naturelles à certains animaux comme le chameau, le zébu, etc. — En Botanique, on donne vulgairement ce nom aux excroissances ligneuses qui viennent sur le tronc ou sur les branches de certains arbres. Ces loupes sont fort recherchées pour certains usages : celles de l'orme, par exemple, servent à faire de jolis ouvrages de tabletterie. — En termes de Joaillier, *Loupe* se dit d'une pierre précieuse que la nature n'a pas achevée : on dit une *Loupe de saphir, de rubis*.

En Optique, la *Loupe* est un verre convexe des deux côtés, c.-à-d. une lentille convergente d'un très-court foyer, qui sert à voir, en les grossissant, de petits objets ou de petits détails qu'il serait impossible de saisir à la vue simple. L'objet qu'on regarde à la loupe doit toujours être placé en avant, à une distance moindre que la distance focale (*V.* LENTILLE) ; sa position varie avec la portée de la vue.

LOURE, sorte de danse grave dont l'air était assez lent, et se marquait ordinairement à six-quatre. Quand chaque temps porte trois notes, on pointe la 1re, et l'on fait brève celle du milieu.

Dans la Langue musicale, *Lourer*, c'est nourrir les sons avec douceur et marquer la première note de chaque temps plus sensiblement que la deuxième, quoique de même valeur : cette manière d'exécuter est surtout en usage pour toutes les compositions qui ont le caractère rustique et montagnard.

LOUTRE, *Lutra*, genre de Carnassiers de la tribu des Digitigrades selon Cuvier, de la famille des Mustéliens selon M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Ce sont des animaux essentiellement aquatiques et très-bons nageurs. Leur tête est plate et large, leur museau terminé par un mufle dans lequel sont percées les narines ; leur corps est élargi et comme écrasé, leurs jambes courtes, leurs pieds larges et palmés comme ceux du canard, leur queue aplatie. La *Loutre d'Europe* (*Mustela Lutra*) est d'un brun noirâtre en dessus et d'un gris blanchâtre en dessous, tirant sur le fauve sous la gorge. Sa taille est d'environ 70 centim. du museau à la base de la queue, qui a souvent 30 centim. de longueur. Elle vit solitaire au bord des rivières ou des étangs. Elle se cache pendant le jour sous des racines ou dans des creux de roches, qu'elle a eu soin de garnir d'herbes; la nuit, elle plonge et pêche. Sa nourriture se compose uniquement de poissons et d'herbes. Cet animal ne manque pas d'intelligence; il est facile à apprivoiser et susceptible d'attachement; il peut même être dressé à aller à la pêche du poisson pour le compte de son maître. On mange la chair de la Loutre; elle était jadis considérée comme maigre, parce que l'animal ne se nourrit que d'aliments maigres. La fourrure de la Loutre est assez grossière : on l'emploie cependant pour garnir les bonnets et les casquettes. — On trouve plusieurs variétés de Loutres au Canada et dans la Caroline, ainsi qu'au cap de Bonne-Espérance.

LOUVETIER. Sous l'ancienne monarchie, on nommait *Grand louvetier* un officier de la maison du roi qui commandait la *louveterie*, c.-à-d. les équipages destinés à la chasse du loup. La charge de *Grand louvetier* fut supprimée en 1789. Toutefois, il y eut toujours depuis des officiers chargés spécialement de la destruction des loups, et qui portèrent aussi le nom de *Louvetiers*. *Voy.* LOUP.

LOUVOYER (de *lof*, côté du vent ?) : c'est courir des bordées quand on a le vent contraire, et qu'on veut maintenir le vaisseau dans sa route, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, de manière à ce que la résultante des deux forces qui le sollicitent, savoir, la résistance de l'eau et l'action du vent, le poussent dans un sens opposé à celui que le vent tendrait à lui faire prendre.

LOXIE, *Loxia* (du grec *loxos*, oblique). Linné avait formé sous ce nom un genre d'oiseaux qui comprenait tous ceux qui ont le bec plus ou moins oblique. Depuis, ce nom a été restreint aux *Becs croisés*. *Voy.* ce mot.

LOXODROMIE (du grec *loxos*, oblique, et *dromos*, course), route d'un vaisseau qui suit une *ligne loxodromique*. On nomme ainsi une courbe en spirale à double courbure décrite par un vaisseau qui coupe constamment tous les méridiens suivant le même angle. Cette spirale, qui s'approche sans cesse du pôle, ne peut cependant, mathématiquement parlant, jamais l'atteindre. La découverte de la ligne loxodromique est due au portugais Nonius (Nunez).

LOYER, somme payée par le locataire pour prix de la chose ou du service qu'on lui loue. Le loyer d'un héritage prend le nom de *fermage*. *V.* BAIL et LOUAGE.

LUBRIFIER (du latin *lubricus*, glissant, et *fieri*, devenir), oindre, rendre glissant. Ce mot se dit surtout, en Physiologie, en parlant de certaines matières liquides et visqueuses, comme les mucosités, la salive, dont les membranes intérieures sont enduites et qui les défendent contre ce qui pourrait les irriter.

LUCANE, *Lucanus cervus*, vulgairement *Cerf-volant*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, type de la tribu des Lucanides, renferme des insectes de grande taille, qui ont le corselet carré, l'abdomen ovale, la tête et les mandibules énormes, et des espèces de cornes dentelées qui rappellent celles du cerf. Les larves des Lucanes vivent dans les vieux bois et les racines des arbres, qu'ils réduisent à l'état de tan. On les trouve en Europe, en Amérique et à Java.

LUCARNE (de *lux*, lumière, ou *lucerna*, flambeau), ouverture pratiquée au toit d'un bâtiment pour éclairer et aérer l'espace qui est sous le comble. On distingue : la *L. carrée*, et la *L. ronde* ou *bombée*, qui est fermée en haut par un arc de cercle; la *L. flamande*, qui est en maçonnerie, couronnée d'un fronton et portant sur l'entablement; la *L. capucine*, qui est couverte en croupe de comble; la *L. demoiselle*, en charpente et portée par des chevrons et couverte en triangle. On donne à la lucarne de 1m à 1m,30 de large.—Le style ogival et celui de la Renaissance affectionnent les lucarnes.

LUCERNAIRE (du latin *lucerna*, flambeau), s'emploie quelquefois dans l'Église latine, comme synonyme de *Vêpres*, parce que jadis Vêpres ne se chantaient que le soir et aux lumières; mais plus spécialement pour désigner le *Répons* qu'on chante à Vêpres après chacun des Psaumes, l'Hymne et le *Magnificat*. — L'Église grecque a aussi son *Lucernaire*, consistant en prières officielles : ces prières sont plus longues que celles de l'Église romaine.

Les Zoologistes ont donné ce nom à deux genres de la famille des Actinées.

LUCIFER (du latin *lux*, lumière, et *fero*, porter), un des noms donnés à la planète Vénus qu'on prenait autrefois pour deux étoiles différentes, selon qu'on l'observait le matin ou le soir : Lucifer était l'étoile du matin (*Voy.* VÉNUS). — Dans la Religion, on a donné le nom de *Lucifer* au premier des anges déchus, à Satan, sans doute en souvenir de ce passage d'Isaïe : « Comment es-tu tombé du ciel, *Lucifer*, toi qui paraissais si brillant au point du jour. »

LUCINE, *Lucina* (nom mythologique), genre de

Mollusques acéphales dimyaires, voisins des Tellines et des Donaces, comprend un assez grand nombre d'espèces qui se trouvent dans toutes les mers. Les principales sont : la *L. ratissoire*, la *L. réticulée*, la *L. rude*, la *L. écailleuse*, la *L. ondée*, la *L. sinuée*, la *L. épaisse*, la *L. divergente*. Ces animaux marins vivent au milieu du sable, dans lequel ils peuvent se traîner, s'enfoncer ou s'élever.

LUCIOLE (de l'italien *lucciola*, petite lumière), nom vulgaire du *Lampyre d'Italie*, insecte très-lumineux, est aussi employé comme synonyme de *Ver luisant*.

LUCIOPERCA, nom scientifique de la *Sandre*.

LUCULES (diminutif de *lux*, *lucis*, lumière), rides lumineuses qui se croisent dans tous les sens sur l'enveloppe du Soleil. Ce sont les ondulations de l'atmosphère gazeuse du Soleil, agitée par les courants, qui s'écartent quelquefois assez pour laisser apercevoir le corps plus obscur de l'astre.

LUDIER, *Ludia*, genre de la famille des Bixacées, renferme des arbrisseaux originaires des îles Maurice et Mascareigne. L'espèce type est le *Ludier à feuilles changeantes*, dans lequel les feuilles paraissent d'abord petites, roides, luisantes, dentées et épineuses, et s'allongent ensuite de façon à devenir très-douces et entières. Ses fleurs sont axillaires, blanches et solitaires.

LUDION (de *ludios*, faiseur de tours), dit aussi *Diable cartésien*, petite figure d'émail suspendue à une petite ampoule de verre et plongée dans une bouteille pleine d'eau. Elle est tellement légère qu'on peut la faire descendre et monter à volonté en pressant plus ou moins le bouchon de liége qui ferme la fiole. On a ménagé en quelque partie de la figure un trou communiquant à l'air qui remplit son intérieur; lorsqu'on presse le bouchon, l'air que contient la figure étant comprimé, l'eau entre dans celle-ci et l'entraîne au fond du vase; quand au contraire on ôte le bouchon, l'élasticité de l'air intérieur chasse l'eau, et restitue à la figure la légèreté qui lui permet de flotter de nouveau. On se sert de ce petit appareil pour la théorie de l'aérostation. On fait des *Ludions simples* et des *L. à pompe*.

LUDUS, mot latin qui signifie *jeu*, s'appliquait autrefois à des nodules arrondis qui se trouvent au milieu de quelques roches calcaires, marneuses ou argileuses, et qui sont ordinairement plus durs que la roche qui les renferme. On nommait *Ludus Helmontii* (*jeu de Van Helmont*) des concrétions pierreuses qui imitaient par leur forme divers objets, tels que des dés ou des prismes ; *Ludus Paracelsi* (*jeu de Paracelse*), des concrétions analogues, qui renfermaient des cavités de forme prismatique, séparées par des cloisons. — Ces corps ne sont généralement désignés aujourd'hui que sous les noms de *rognons* et de *concrétions*.

LUETTE (tiré, selon Roquefort, à cause de sa forme, d'*uva*, raisin, d'où l'on a fait *uvette*, l'*uvette*, et par corruption *luette*), appendice charnu et conoïde qui pend à l'entrée du gosier, au milieu du bord libre du voile du palais. La luette est spécialement formée par la membrane muqueuse; un grand nombre de muscles lui sont communs avec le voile ou avec la base de la langue, et elle en a un propre, le *palato-staphylin*. La longueur et la largeur de la luette varient selon les individus : elle peut même ne pas exister. Lorsque la sensibilité de la luette est mise en jeu par une irritation un peu vive, il se manifeste des nausées, et même des vomissements : on se sert souvent de ce moyen pour faire vomir.

La luette est sujette à plusieurs maladies : souvent elle acquiert un volume qui double ou triple sa grosseur et sa longueur ordinaires, et se développe au point de gêner la déglutition et l'émission de la voix; c'est ce qu'on appelle *chute de la luette*. Il est alors nécessaire d'en faire la résection.

LUMACHELLE ou LUMAQUELLE (de l'italien *lumachella*, limaçon, à cause des coquillages qu'on y trouve), variété de calcaire exploitée comme marbre et très-recherchée, parce qu'elle a un éclat agréable, dû à la coloration des coquilles qu'elle renferme par l'oxyde de fer : la plupart de ces coquilles sont des Nautiles. Les plus belles lumachelles viennent de Carinthie.

LUMBAGO (du latin *lumbi*, les *lombes*), douleur dans la région lombaire, qui gêne les mouvements du tronc, mais sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale. Le *Lumbago* survient presque toujours subitement, et force les malades à se tenir courbés en avant; il a quelquefois une telle intensité qu'il peut déterminer de la fièvre. Quelques auteurs regardent le *Lumbago* comme une inflammation, et en placent le siége dans les muscles *psoas* ou dans les muscles lombaires; d'autres le considèrent comme un rhumatisme ou comme une névralgie. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un violent effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant prolongée pendant trop longtemps, en sont les causes les plus ordinaires. Le traitement consiste à garder le repos et à exciter une abondante transpiration par des bains chauds ou de vapeur, par des tisanes sudorifiques. Des cataplasmes fortement laudanisés sont souvent efficaces pour calmer la vivacité de la douleur. Dans le cas où l'on ne peut provoquer la transpiration par les sudorifiques, on fait utilement, s'il n'y a pas de fièvre, des applications de sinapismes. Vers la terminaison de la maladie, on achève de dissiper la douleur par des frictions faites avec des liniments dont les huiles, le camphre, l'opium et l'essence de térébenthine forment la base. Ces frictions peuvent même suffire pour guérir le lumbago récent et peu intense.

LUMIÈRE (en latin *lumen*), agent qui se manifeste particulièrement comme cause de la visibilité. Les corps en état d'ignition, la flamme, le soleil et les étoiles répandent de la lumière autour d'eux; ils sont dits *lumineux* par eux-mêmes. On appelle corps *éclairés* ceux qui ne font que réfléchir la lumière qu'ils reçoivent des corps lumineux. La lumière pénètre à travers tous les gaz, à travers la plupart des liquides et plusieurs corps solides; les corps qui laissent ainsi passer la lumière s'appellent *transparents* ou dans certains cas *translucides*, par opposition aux corps *opaques* qui la retiennent et l'empêchent de parvenir à notre œil. La science qui s'occupe de la lumière porte le nom d'*Optique*.

La direction que suit la lumière en se propageant se nomme un *rayon ;* on appelle *pinceau* la réunion de plusieurs rayons voisins, et *faisceau* la réunion de plusieurs pinceaux voisins ou séparés. Le rayon suit une ligne droite dans tous les milieux transparents homogènes. Quand la lumière vient rencontrer une surface polie, elle est renvoyée suivant une autre direction ; ce phénomène porte le nom de *réflexion ;* la partie de l'optique qui s'occupe de la *réflexion* se nomme *Catoptrique* (*Voy.* ce mot). Lorsqu'un rayon de lumière passe d'un milieu transparent dans un autre, il éprouve un changement de direction et se propage dans le second milieu suivant une ligne droite qui n'est plus la même que celle de sa propagation dans le premier milieu ; on nomme *réfraction* ce changement de direction, et *Dioptrique* la partie de l'Optique dont il fait l'objet.

La lumière émanée d'un point lumineux diminue d'intensité à mesure qu'elle s'éloigne de sa source; ce décroissement d'intensité a lieu en raison directe du carré de la distance. Dans certaines circonstances, un corps éclairé peut devenir plus obscur lorsqu'on ajoute une nouvelle lumière à celle qu'il recevait primitivement : c'est ce qu'on appelle le phénomène des *interférences* (*Voy.* ce mot). Lorsqu'un corps

opaque intercepte une partie des rayons emanés d'un point lumineux, il existe derrière ce corps un espace plus ou moins grand privé de lumière, et qu'on nomme l'*ombre* du corps.

La lumière se propage avec une vitesse de 32 myriamètres par seconde; elle vient du soleil à la terre en 8'13". C'est l'astronome Rœmer qui fit cette découverte en 1676 : il y avait été conduit par l'observation des éclipses du premier satellite de Jupiter; tout récemment, M. Fizeau est arrivé à un résultat presque identique en mesurant la vitesse de cette propagation par une méthode semblable à celle qui a été employée par M. Wheatstone pour mesurer la vitesse du fluide électrique, et qui est fondée sur les propriétés d'un miroir tournant avec une grande rapidité.

Deux hypothèses ont été émises sur la nature de la lumière. L'une, dite des *ondulations* ou des *vibrations*, admise par Descartes, Huyghens, Euler, Young, Fresnel, suppose l'univers rempli d'un fluide extrêmement subtil et élastique, appelé *éther*, dont les ondulations, déterminées par l'action des corps visibles, agissent sur l'œil, de même que les ondulations de l'air, déterminées par l'action des corps sonores, agissent sur l'oreille; dans ce système, la cause de la visibilité, la lumière, est un mouvement de vibration excité dans l'éther par les corps visibles, et qui, propagé de proche en proche dans toutes les directions, se modifie d'après la nature des résistances qu'il éprouve. L'autre système, connu sous le nom de *Système de l'émission*, admet, avec Newton, que la lumière est une matière propre, un fluide extrêmement subtil, émanant des corps lumineux, et dont les molécules sont lancées en ligne droite par ces corps avec une très-grande vitesse et dans tous les sens. Cette théorie, qui au premier abord peut sembler la plus simple et la plus naturelle, est aujourd'hui généralement abandonnée, parce qu'elle est moins propre à expliquer tous les faits actuellement connus.

La lumière ne sert pas seulement à éclairer et à distinguer les objets; elle est aussi nécessaire à l'existence des êtres organisés : sans elle les végétaux et les animaux s'étiolent et dégénèrent : l'*insolation* lui doit une partie de ses avantages. En outre, elle exerce sur les corps inorganiques eux-mêmes une puissante action chimique dont on a tiré parti pour créer la Photographie.

On doit à J. Herschell un excellent *Traité de la Lumière* (traduit par MM. Verhulst et Quételet, Paris, 1829-33).

*Lumière cendrée*, c'est la faible lumière que nous envoie en certains cas la région lunaire opposée au soleil, région qui est dans l'ombre par rapport à cet astre, mais qui reçoit par réflexion la lumière terrestre, et nous la renvoie.

*Lumière électrique*, lumière produite par une série d'étincelles qui jaillissent au point où un courant électrique passe entre deux corps conducteurs, séparés par un intervalle très-petit; elle est surtout remarquable par son éclat, qui devient presque comparable à celui du soleil, lorsque le courant passe entre deux pointes de charbon convenablement rapprochées. Le charbon qui se dépose aux parois supérieures des cornues servant à la préparation du gaz de l'éclairage est surtout propre à ce genre d'expériences; on y a récemment substitué une espèce de verre et divers autres moyens. Depuis quelque temps, on fait usage de la lumière électrique pour produire la nuit de vifs effets d'éclairage, comme signaux, feux d'artifice, etc.; les Français l'ont employée au siége de Rome (1850).

*Lumière polarisée. Voy.* POLARISATION.

*Lumière zodiacale*, phénomène astronomique qui accompagne ordinairement le lever ou le coucher du soleil vers les équinoxes : c'est un cône de lumière blanchâtre ayant sa base appuyée sur le soleil, qu'on observe dans la direction du Zodiaque; sa longueur paraît quelquefois sous-tendre un arc de 90°. Dom. Cassini, pour l'expliquer, supposait le soleil enveloppé d'une couche nébuleuse ayant la forme d'un sphéroïde très-aplati et presque lenticulaire, s'étendant plus loin que les orbites de Mercure et de Vénus, et jusqu'à l'orbite de la Terre.

En Peinture, *lumière* se dit et de la lumière même qu'il s'agit de représenter, et de la manière dont on la représente. Pour simplifier le jeu de la lumière, les peintres se créent un jour particulier, ce qu'ils font en donnant certaine couleur aux parois de l'atelier, puis en introduisant le jour par une baie de forme particulière, carrée, conique, cylindrique, etc., et enfin en rapprochant ou éloignant le modèle du foyer de lumière, ce qui modifie les ombres, les clairs, la netteté avec laquelle se dessinent les objets. L'inclinaison que préfèrent habituellement les artistes pour le rayon lumineux est de 45°.

On distingue en peinture 4 lumières : 1° la lumière *principale* ou *souveraine*, qui vient du haut et tombe d'aplomb sur la partie éminente de l'objet; 2° la lumière *glissante*, qui ne fait que couler sur les objets; 3° la lumière *diminuée* ou *perdue*, qui, s'éloignant du principe qui la produit, diminue d'éclat, se confond avec la masse d'air dans laquelle elle nage et finit par se perdre; 4° la lumière *réfléchie*, empruntée à un corps qui l'avoisine et duquel elle rejaillit.

On appelle encore *lumière* : 1° dans les Armes à feu, l'ouverture par laquelle on met le feu à un canon, à un fusil, etc.; — 2° dans les instruments de mathématiques à pinnules, le petit trou par lequel on aperçoit l'objet observé; — 3° dans les Pompes, l'ouverture pratiquée au corps d'une pompe et par laquelle l'eau sort pour entrer dans le manche ou le tuyau de conduite, etc.

LUMP ou LOMPE, vulgairement *Gros-Mollet*, genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, famille des Discoboles, détaché des Cycloptères, dont il diffère par un corps plus épais. Il habite les mers du Nord, et vit de méduses et autres animaux gélatineux.

LUNAIRE, *Lunaria* (de *luna*, lune, à cause de la forme et de la couleur du fruit), genre de la famille des Crucifères, renferme deux espèces : l'une, vivace, à feuilles très-grandes, légèrement velues, acuminées et dentées en scie; à fleurs d'un rose clair, quelquefois même d'un pourpre assez vif et exhalant une odeur très-suave; l'autre, bisannuelle, sans odeur, à fleurs de couleur violette. Les graines sont contenues dans une silicule dont la cloison blanche et nacrée persiste longtemps après la chute des valves : cette petite membrane ronde et blanche lui a valu les noms de *Lunaire*, d'*Herbe-aux-écus*, de *Monnaie du pape*, de *Satin blanc*, etc.

LUNAISON, ou *Mois lunaire*, espace de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives.

LUNATIQUE, nom donné à tout ce qui est soumis à l'influence de la *lune*. On l'a étendu soit aux maladies qui reparaissent ou deviennent plus graves à des phases déterminées de la lune, et qu'on attribuait à l'influence de l'astre, soit aux individus qui sont affectés de ces maladies, ainsi qu'aux fous et aux êtres capricieux. Les Latins donnaient ce nom aux épileptiques. — Les Vétérinaires le disent particulièrement des chevaux dont la vue se trouble ou s'éclaircit, selon les phases de la lune, quoique la lune n'y soit pour rien.

LUNDI (du latin *lunæ dies*, jour de la lune), 2e jour de la semaine, ainsi appelé par les anciens parce que la lune présidait à sa première heure. Le lundi, dans l'Église catholique, est appelé *seconde férie* (second jour), et est consacré plus particulièrement au culte du Saint-Esprit; mais c'est une dévotion libre. — On nomme *Lundi gras*, le lundi de la semaine où finit le carnaval; *Lundi saint*, le lundi de la semaine sainte.

LUNE, *Luna*, planète secondaire, satellite qui accompagne la Terre. Elle décrit autour de cet astre une orbite elliptique dans une durée de 27 jours 7 h. 43′ 11″,5. Elle emploie le même temps à faire une révolution sur elle-même; cependant, elle présente toujours la même face à la terre. La Lune n'est lumineuse que par la réflexion des rayons du Soleil; c'est ce qui est cause que nous ne pouvons en apercevoir que la partie éclairée par cet astre, et que dans sa révolution nous la voyons sous divers aspects ou *phases*. On dit que la Lune est *nouvelle* ou en *conjonction*, lorsqu'elle se trouve placée entre le Soleil et la Terre, de manière qu'elle nous présente sa face obscure; à ce moment, nous ne pouvons pas la voir; en avançant, elle montre progressivement la partie qu'éclaire le Soleil: elle présente d'abord la forme d'un *croissant;* parvenue au quart de sa révolution, elle présente celle d'un demi-cercle, et se trouve dans son *premier quartier*. Lorsqu'elle a accompli la moitié de sa course, elle paraît ronde; elle est alors *pleine* ou en *opposition*. Elle décroît ensuite peu à peu, et atteint de nouveau la forme d'un demi-cercle, c'est le *dernier quartier;* puis elle se place de nouveau entre le Soleil et la Terre ou en conjonction; mais, comme la Terre, pendant ce temps, s'est avancée aussi dans son orbite, cette révolution d'une nouvelle lune à une autre nouvelle lune exige plus de temps que sa révolution sidérale : elle demande 29 j. 12 h. 44′ 2″,8; c'est ce qu'on appelle *révolution synodique* de la lune, *mois lunaire* ou *lunaison*. L'opposition et la conjonction se nomment ensemble les *syzygies;* le premier et le dernier quartier s'appellent les *quadratures*. On donne encore le nom d'*octants* aux quatre positions intermédiaires : on les nomme ainsi parce qu'avec les 4 précédentes positions elles divisent en huit (*octo*) parties tout le cours de la lune. On appelle *âge de la lune* le nombre des jours écoulés depuis la nouvelle lune.—Le point le plus éloigné de l'orbite de la lune s'appelle *apogée*, et est distant de la terre de 63 rayons terrestres, 16 centièmes; le point le plus rapproché, auquel on donne le nom de *périgée*, en est éloigné de 56 rayons, 60 centièmes.

La Lune est 49 fois plus petite que la Terre. Sa distance moy. de la Terre est de 85,000 lieues (340,000 k.). Elle paraît être de forme irrégulière, ellipsoïde. On y observe des vallons, des montagnes et des volcans, qui ont l'apparence de taches sur le disque lunaire; mais elle n'a point d'atmosphère : car on n'y observe ni nuages ni rien qui mette obstacle au passage de la lumière; cette absence d'atmosphère semble devoir la rendre inhabitable.

Le plan de l'orbite lunaire est incliné sur l'écliptique de 5° 8′ 48″. Cet angle, qu'on nomme l'*inclinaison* de l'orbe lunaire, est sujet à de petites variations en plus et en moins. On donne le nom de *nœuds* aux deux points où l'orbite de la lune coupe le plan de l'écliptique. Les éclipses ne peuvent avoir lieu que lorsque la lune se trouve dans ces nœuds, ou du moins très-près, aux époques où elle est pleine ou nouvelle. —La Lune est de tous les astres celui dont le mouvement présente les irrégularités les plus sensibles. Ses nœuds se déplacent à chaque révolution, de sorte qu'à proprement parler son orbite n'est pas rigoureusement une ellipse, mais une espèce de spirale indéfinie. Les principales inégalités qui résultent de cette combinaison portent les noms d'*équation de l'orbite*, d'*évection*, de *variation* et d'*équation annuelle*. — Dans sa rotation sur elle-même, la lune présente de petits mouvements apparents qui déterminent certains changements dans la situation de son globe : on les nomme *librations*.

Les phases de la lune ont conduit la plupart des peuples de l'antiquité à prendre les lunaisons pour la base de leur calendrier. Les Mahométans emploient encore aujourd'hui une année lunaire de 12 mois, alternativement composés de 30 et de 29 jours, et formant en tout 354 jours. *V.* CALENDRIER.

C'est à l'attraction de la lune combinée avec celle du soleil que sont dues les marées. Longtemps la superstition a attribué à cet astre une immense influence sur le temps, sur la végétation, sur la santé, principalement sur celle de la femme; on lui imputait certaines maladies redoutables, telles que l'épilepsie, la folie, etc.; ces préjugés ont été abandonnés pour la plupart; toutefois, il est admis que la présence de la lune sur l'horizon et l'action de sa lumière doivent produire certains effets et qu'elle peut influer, par l'attraction qu'elle exerce, sur les variations de l'atmosphère; mais ces effets n'ont pu jusqu'ici être bien appréciés. Sa lumière affecte des thermoscopes très-sensibles et détermine de légers mouvements dans quelques plantes, telles que les *Mimosa ciliata* et *pudica*.

Il existe d'excellentes *Tables de la Lune* qui permettent de déterminer le lieu de l'astre à un moment quelconque : Halley, Flamsteed, Euler, Clairaut, d'Alembert, Tobie Mayer, Burg, Burckhardt, et tout récemment M. Damoiseau, ont donné des *Tables* qui sont devenues de plus en plus parfaites à mesure des progrès de la science. — On a aussi des *Cartes de la Lune* très-détaillées : la plus récente et la plus complète est celle qu'ont publiée à Berlin MM. W. Beer et Mædler, avec une *Sélénographie générale* (1838 et années suivantes).

Les anciens avaient divinisé la lune : les Égyptiens la nommaient *Isis;* les Phéniciens, *Astarté;* les Grecs, *Phœbé, Diane* ou *Séléné;* ces derniers en faisaient la fille de Jupiter et de Latone, et la sœur d'Apollon. *Voy.* DIANE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

LUNE ROUSSE. Les jardiniers appellent ainsi la lune qui, commençant en avril, devient pleine soit à la fin du mois, soit dans le courant de mai. Suivant eux, elle *roussit* ou gèle les jeunes feuilles et les bourgeons exposés à sa lumière. Cet effet s'explique, sans l'intervention de la lune, par le rapide rayonnement qui refroidit et gèle les végétaux par un ciel serein, lorsque la lune est brillante.

Les Alchimistes donnaient le nom de lune à l'*Argent*.— On appelait *Lune cornée*, le Chlorure d'argent fondu.

En Botanique, *Lune d'eau* est le nom vulgaire du *Nénuphar blanc :* ce nom lui a été donné à cause de ses feuilles orbiculaires nageant sur l'eau.

En Ichthyologie, on nomme *Lune de mer*, différents poissons, tels que la Mole, le Gal verdâtre et la Sélène argentée.

LUNETIÈRE (de *lunettes*), genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, oblongues; à fleurs disposées en grappes terminales, et dont les fruits sont remarquables par leur forme singulière, qui ressemble en quelque sorte à une paire de lunettes: d'où leur nom. On en compte environ 30 espèces, qui habitent plus particulièrement l'Europe méridionale, le nord de l'Afrique ou le Levant. On remarque la *L. auriculée*, la *L. de la Pouille*, la *L. des roches* et la *L. corne de cerf*.

LUNETTE (diminutif de *lune*), instrument d'optique destiné à faire voir les objets d'une manière plus distincte. Les lunettes sont *simples* ou *composées*, selon qu'elles interposent un ou plusieurs verres entre l'œil et les objets que l'on veut regarder.

Dans la première classe, il faut ranger les *lorgnons* à une ou deux branches (*monocles* ou *binocles*), qu'on tient à la main, et les *lunettes* proprement dites, appelées *besicles*, *paire de lunettes*, dont la monture varie tous les jours (*pince-nez*, *L. à tempe*, *L. à branches fourchues*, etc.). On sait que pour les vues presbytes on se sert de verres *convexes*, et pour les vues myopes, de verres *concaves*. La courbure de ces verres est graduée de manière

à offrir de 21 à 22 forces; on désigne ces forces par des numéros, qui s'approchent d'autant plus du n° 1 qu'ils sont plus forts. On appelle *premières conserves* les verres convexes qui ont 72 pouces de foyer; *conserves*, ceux qui ont 60, 48, 36 et 30 pouces; après 24 pouces, on dispose les verres de 2 en 2 pouces jusqu'à 12 pouces, puis de pouce en pouce jusqu'à 6; enfin, de 1/2 en 1/2 jusqu'à 4 et même jusqu'à 3 1/2 : ces derniers sont de véritables *loupes*. Les verres concaves sont gradués de la même manière. — L'invention de ce genre de lunettes est attribuée par les uns à Roger Bacon, par les autres au Florentin Salvino degli Armati, qui les aurait inventées vers 1280, ou enfin au dominicain Alexandre de Spina, mort à Pise en 1313 ; mais il résulte de quelques passages qu'elle doit remonter au moins au XIIe siècle. Les lunettes étaient connues en Chine beaucoup plus anciennement. *Voy.* VERRES.

A la seconde classe appartiennent : 1° la *Lunette astronomique*, formée d'un long tuyau de cuivre, muni à chaque extrémité d'un verre biconvexe; elle donne les images renversées; 2° la *L. de Galilée*, également formée de deux verres, dont l'un est biconvexe et l'autre concave : celle-ci ne renverse pas les objets; réduite aux proportions d'un instrument de poche, elle constitue nos lorgnettes de spectacle, qui peuvent être à un seul tube (*monocle*) ou à deux tubes (*binocles*, *jumelles*); 3° la *L. terrestre*, *L. d'approche* ou *Longue-vue*, qui est composée d'un plus grand nombre de verres combinés de manière que l'image, après avoir été reçue renversée, se trouve redressée. — Dans toutes, il faut distinguer: l'*oculaire*, verre qui s'applique à l'œil, et l'*objectif*, qui est tourné vers les objets; ces deux verres sont adaptés aux deux extrémités d'un tube, soit fixe, soit à tirage. L'objectif, après avoir reçu les rayons émanés de l'objet, les fait converger à l'intérieur de la lunette de manière à en tracer une image réelle; mais cette image est renversée. C'est à cette image, et non aux objets réels, que s'applique l'*oculaire*, pour la rendre plus nette et plus claire ; mais, tandis que dans la lunette astronomique, l'image reste renversée, dans la lunette terrestre, on la redresse au moyen de lentilles convergentes placées entre l'*objectif* et l'*oculaire*. Dans la lunette de Galilée et les lorgnettes de spectacle, l'*oculaire* est un verre concave placé un peu en deçà du foyer où l'image de l'objet devrait venir se former renversée en sortant de l'objectif; au moyen de ses propriétés divergentes, l'oculaire éloigne les uns des autres les rayons qui tendaient à se rapprocher et les fait pénétrer dans l'œil avec un degré de divergence convenable pour que l'image ne se forme que sur la rétine.

L'invention des lunettes d'approche est due à Jacques Metzu (Metius), lunetier d'Alkmaer en Hollande, ou plutôt à ses enfants, qui la firent en plaçant fortuitement et par simple jeu un verre concave devant un verre convexe ; elle date de 1609. L'année suivante, Galilée construisit la lunette dite *de Hollande* ou *de Galilée :* elle a l'oculaire plan-concave et l'objectif plan-convexe; elle ne renverse pas les objets; mais son champ a le défaut d'être trop petit. Képler inventa ensuite la *lunette astronomique*, dont l'oculaire très-convergent permet d'obtenir un grossissement beaucoup plus considérable, mais seulement en donnant à la lunette une longueur incommode : le renversement de l'image qu'offre cette lunette est, du reste, indifférent pour les observations astronomiques. Au XVIIe siècle, le P. Reitha inventa la *L. terrestre*, dans laquelle les objets sont redressés, ce qu'il obtint en intercalant deux autres verres convexes entre l'objectif et l'oculaire. — Les lunettes n'ont cessé depuis de se perfectionner: on est parvenu à en construire de gigantesques, avec lesquelles on obtient des grossissements de deux et trois mille fois.

Avant l'invention des lentilles achromatiques, on n'avait d'autre moyen d'éviter l'*irisation* qui entoure les objets vus à travers les lunettes ordinaires, que de placer à l'intérieur du tube un diaphragme ou cercle opaque, percé à son centre de manière à ne laisser parvenir jusqu'à l'œil que des rayons régulièrement réfractés. La découverte des moyens de rendre les lunettes achromatiques est due à Hall et Dollond. *Voy.* ACHROMATISME.

Les Télescopes ne diffèrent des lunettes précédentes que par l'addition d'un miroir; on leur donne quelquefois le nom de *Lunettes catoptriques*, par opposition aux lunettes ordinaires, ou *dioptriques*. *Voy.* TÉLESCOPE.

En termes de Fortification, on nomme *Lunettes* des espèces de demi-lunes, c.-à-d. des ouvrages composés de deux faces présentant un angle saillant vers la campagne. Ils sont défendus par un parapet, et protégés par un fossé. On construit, en général, les lunettes près des glacis et vis-à-vis des angles rentrants du chemin couvert, en ayant soin d'en déterminer le relief de façon à ce qu'elles ne masquent pas les feux du corps de la place. Très-rapprochées de l'assiégeant, elles permettent de le gêner infiniment par l'artillerie qu'on y établit. On leur donne de 50 à 70 m. de face, avec des flancs de 16 à 20 m. Leur angle est flanqué d'un fossé qui va diminuant de profondeur vers la gorge. Celle-ci est armée d'une palissade. La lunette communique avec le chemin couvert par une caponnière ou par une galerie souterraine.

LUNULE (diminutif de *lune*). En Botanique, on appelle *lunulées* les parties des organes des plantes qui ont la forme d'un croissant.

Dans les Églises, on appelle *Lunule* une espèce de boîte ronde, d'or ou de vermeil, qui renferme l'hostie et qu'on place dans le centre de l'ostensoir.

LUPIN, *Lupinus* (de *lupus*, loup, parce que cette plante, qui est réputée fort chaude, dévore, dit-on, la terre où on la cultive, comme le *loup* dévore la brebis), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme de fort belles plantes herbacées ou frutescentes, hautes de 35 à 70 centimètres, dont les fleurs sont analogues à celles des pois et des haricots, et dont les feuilles, composées de folioles attachées toutes à un même point, sont disposées en roues ou en rayons divergents au nombre de 5 à 7. Toute la plante des lupins est généralement velue et satinée, et ses fleurs, disposées en épis, varient de couleur suivant les espèces. Le fruit est une gousse comprimée, allongée, renfermant des semences dures, orbiculaires, médiocrement grosses, un peu aplaties, blanchâtres extérieurement, jaunâtres à l'intérieur; ces semences, analogues aux pois et aux lentilles, ont une saveur fortement amère quand on ne les a pas dépouillées de l'épiderme qui les recouvre.

Le *Lupin blanc*, ou *L. agricole* (*L. albus*), la plus utile de toutes les espèces de Lupin, est ainsi nommé de la couleur de ses fleurs : c'est une plante annuelle, originaire du Levant. Elle ne réussit complétement en France que dans le midi; car le froid et l'humidité lui sont également funestes; mais, dans les pays chauds, elle croît avec une telle rapidité qu'on peut la jeter en terre immédiatement après la récolte des froments, et la récolter avant l'hiver. On cultive le lupin pour l'enfouir en vert comme engrais, ou pour recueillir sa graine, dont on nourrit les bestiaux. Cette graine a aussi fourni jadis à l'homme, surtout en Grèce et en Italie, un aliment qui était principalement à l'usage du pauvre : c'était le mets favori des philosophes anciens; c'est, du reste, un aliment indigeste. En Égypte, on réduit les semences de lupin en farine, pour s'en servir, comme nous nous servons de la pâte d'amande, à nettoyer et adoucir le visage et les mains. Chez nous, on n'en fait guère que des cataplasmes.

Après le lupin blanc, viennent les lupins d'ornement, qui ne se cultivent que dans les jardins : tels sont le *L. vivace*, dont les fleurs en épis, au nombre de 15 à 20, sont d'un rose qui passe au bleuâtre : il est originaire de la Virginie, de la Caroline et du Canada ; le *L. jaune*, annuel et odorant : il croît naturellement en Sicile et dans le midi de la France ; le *L. bigarré :* la couleur de ses fleurs varie du rouge au bleu, et leur disposition se rapproche de celle d'un épi en panicule terminal.

LUPINELLE, nom vulg. du *Trèfle* et du *Sainfoin*.

LUPULINE (de *lupulus*, nom du *Houblon commun*), *Medicago lupulina*, vulg. *Trèfle jaune*, *Minette dorée*, *Luzerne houblon*, espèce de Luzerne à fleurs ramassées en petites boules dorées, et dont les tiges, rampantes et très-rameuses, fournissent un fourrage très-recherché de tous les bestiaux. Elle convient aux terrains crayeux et élevés. Sa présence dans les prairies naturelles bonifie le foin et le rend appétissant.

LUPULUS, nom botanique du *Houblon commun*.

LUPUS, dit aussi *Dartre rongeante* et *Noli me tangere*, inflammation chronique de la peau qui s'annonce par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis soit d'ulcères ichoreux et rongeants, qui se recouvrent de croûtes brunâtres, ordinairement très-adhérentes (*Lupus exedens*) ; soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération (*L. non exedens*). Le siége ordinaire du *lupus* est le visage : le nez est la partie que le *L. exedens* attaque de préférence : souvent il le détruit complétement. Aucune maladie ne produit d'aussi profondes altérations dans les traits : le mélange de tubercules, d'ulcères, de cicatrices blanches séparées par des parties de peau extrêmement gonflées, donne au malade un aspect monstrueux et repoussant.

Lorsque le *lupus* attaque des individus scrofuleux (cas le plus ordinaire), on le traite par le chlorhydrate de chaux ; on prescrit des boissons ferrugineuses, des bains sulfureux très-prolongés, répétés. En même temps, on cautérise le *L. exedens* avec l'huile animale de Dippel, le beurre d'antimoine, le nitrate acide de mercure, les pâtes arsenicales, etc.

Contre le *Lupus non exedens*, qui est plus opiniâtre que le précédent, on a employé avec succès à l'intérieur quelques solutions arsenicales, à l'extérieur le deuto-iodure de mercure ; on prescrit aussi des frictions avec des pommades iodurées. Pendant tout le traitement, le malade doit avoir un bon régime, tonique, fortifiant, et prendre beaucoup d'exercice en plein air.

LUSCINIA, nom scientifique du genre *Rossignol*, a donné naissance aux mots *Luscinidées*, *Luscininées* et *Luscinoïdes*, qui désignent différentes familles de Passereaux dentirostres dont le Rossignol et la Fauvette sont les principaux genres.

LUSTRAGE (du latin *illustrare*, éclairer). Le *lustrage* est le dernier apprêt donné aux étoffes, et il a pour effet de les rendre brillantes : le *lustreur* est l'ouvrier chargé du lustrage. — On commence par enduire l'étoffe d'une matière liquide qui varie selon l'étoffe : pour presque toutes les soieries, on emploie l'alun ; pour le taffetas noir, on se sert de la bière double bouillie avec du jus d'orange et de citron : c'est ce que l'on appelle l'*apprêt*. Ensuite on cylindre, c.-à-d. qu'on fait passer la pièce à lustrer entre deux cylindres, dont l'un, métallique et creux, reçoit à l'intérieur des barres de fer rougies qui chauffent sa surface et liquéfient l'apprêt ; ainsi liquéfié, l'apprêt s'applique sur l'étoffe pressée entre les deux cylindres, y pénètre, et lui donne ce lisse et ce brillant qui constitue le *lustre*.

LUSTRALE (EAU). *Voy.* LUSTRATION et BÉNITE (EAU).

LUSTRATION, cérémonie consistant en sacrifices, aspersions ou fumigations, par laquelle on purifiait chez les Romains les lieux ou les personnes souillés. Les anciens en avaient de trois sortes : les unes avec l'*eau lustrale*, les autres avec le feu et le soufre, les dernières avec l'air, que l'on agitait, au moyen d'un crible, autour de la chose à purifier.

LUSTRE, luminaire suspendu et portant au moins 2 ou plusieurs branches, qu'on emploie surtout pour éclairer et décorer les grands salons, les églises et les théâtres. — On distingue : 1° des *L. à tige découverte*, dont la tige, les branches et les becs n'ont aucun ornement ; 2° les *L. à consoles*, où les branches sont supportées par des consoles placées au-dessus ou au-dessous : la tige est couverte d'ornements, et le fond terminé par des culs-de-lampe ; 3° les *L. à lacé*, couverts de cristaux taillés de manière à réfracter la lumière, et à donner toutes les couleurs du prisme. — Il y a des lustres qui se composent de plusieurs étages de branches et de becs, et qui portent jusqu'à 200 bougies et plus. Les lustres sont devenus une des plus belles et des plus riches parties de l'ameublement ; on y déploie aujourd'hui un luxe excessif.

LUSTRE, cérémonie religieuse et espace de 5 ans (*Voy.* ci-dessus LUSTRATION et le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Apprêt pour les étoffes, *Voy.* LUSTRAGE.

LUT (du latin *lutum*, boue), enduit tenace et ductile qui devient solide en se desséchant, et dont les pharmaciens et les chimistes se servent pour fermer les jointures des vaisseaux, recouvrir les bouchons, empêcher l'issue des substances volatiles ou gazeuses, ou garantir les corps fragiles de l'action d'une chaleur trop vive. On distingue : les *Luts gras*, préparés avec de l'argile calcinée réduite en poudre et de l'huile de lin ; les *L. à l'eau ;* et enfin les *L. argileux*, préparés simplement avec de l'argile, dans laquelle on incorpore la moitié de son volume environ de crottin de cheval et à peu près quatre fois son poids de sable. On en fait encore avec de la chaux et du blanc d'œuf, du tourteau d'amandes et de la colle d'amidon, etc.

LUTETIA, astéroïde découvert à Paris dans la nuit du 15 novembre 1852 par M. H. Goldschmidt, peintre d'histoire et astronome amateur. C'est le 21<sup>e</sup> des astéroïdes connus. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

LUTH, qu'on dérive de l'espagnol *laud*, tiré lui-même de l'arabe *alloudh*), instrument de musique inusité aujourd'hui, eut d'abord six rangs de cordes faites de boyau double, sauf la chanterelle, puis en reçut dix, douze, et jusqu'à vingt-quatre ; elles étaient montées sur un corps arrondi en dessous, en forme de tortue, et ressemblant à la mandoline ; le manche était large et renversé à son extrémité. On pinçait le luth de la main droite, tandis que de la gauche on appuyait sur les touches, qui étaient le plus souvent au nombre de neuf. Un luth à dix cordes fournissait trois octaves et une tierce majeure. Le luth servait, avant le clavecin, à l'accompagnement des basses continues. Il était fort difficile à accorder. — L'*archiluth*, dit aussi *théorbe*, différait du luth en ce qu'il avait un double manche et n'était monté que de cordes simples. Au contraire, la *mandore* fut un diminutif du luth ; et la *mandoline*, encore usitée en Espagne, n'est qu'une petite mandore. Tous ces instruments avaient avec la guitare de très-grandes ressemblances, mais ils en différaient en ce que leur partie arrière était arrondie en forme de côtes de melon, nommées *éclisses*. L'origine du luth est arabe. Les meilleurs luths venaient de Bologne et de Padoue. On en voit encore de très-beaux dans quelques cabinets. La meilleure méthode de luth est celle de Basset (insérée dans le *Traité des instruments à chordes* du P. Mersenne). E.-G. Baron a donné un *Traité théorique, historique et pratique du luth* (Nuremberg, 1727).

Cet instrument est aujourd'hui passé de mode . c'est vers le milieu du dernier siècle qu'il a été tout à fait abandonne ; cependant le nom de *luth* est encore employé par les poëtes, comme celui de *lyre*,

pour désigner un instrument quelconque qui accompagne le chant, et celui de *luthier* est resté pour désigner le fabricant de certains instruments de musique. *Voy.* l'article suivant.

LUTHIER (de *luth*). On appelait ainsi autrefois un *facteur de luths;* on donne aujourd'hui ce nom au fabricant d'instruments analogues au luth : violes, violons, violoncelles, altos, guitares, basses, contre-basses, vielles, etc. L'Italie (surtout Bologne, Padoue, Crémone) eut longtemps le monopole de ce genre d'industrie. Parmi les plus célèbres luthiers, on cite, dans les siècles passés, Amati, Stradivarius, Guarnerius, tous trois de Crémone.—M. J. C. Maugin a donné un *Manuel du Luthier* (Collection Roret).

LUTIN (du latin *ludio, ludioni*, faiseur de tours), espèce de diable ou d'esprit familier, auquel on attribuait un caractère malicieux, mais nullement redoutable. Les lutins ne se montrent que rarement, et pendant la nuit; mais ils se manifestent par leurs effets : ce sont le plus souvent des espiègleries, d'où le mot *lutiner*. Assez souvent il arrive qu'ils font office de serviteurs actifs et fidèles. Nos *farfadets*, les *kobolds* des Germains, les *domichii douchi* des Slaves, les *djins* de l'Orient offrent des rapports avec les lutins.

LUTRAIRE, *Lutraria*, grande coquille bivalve, appartenant à la famille des Mollusques acéphales lamellibranches. Les lutraires vivent constamment enfoncés sous le sable, dans la vase, à l'embouchure des rivières, la bouche en bas et les tubes en haut. On distingue la *L. comprimée*, la *L. calcinelle*, la *L. blanche*, la *L. papyracée.*

LUTRIN (corruption du bas latin *lectrinum*, qui dérive de *lego*, lire), pupitre sur lequel sont posés à l'église les livres d'office. Il y en a toujours au moins deux, l'un qui reçoit le livre des épîtres chantées par un prêtre ou par un aspirant qui a reçu les 4 ordres mineurs; l'autre qui contient les psaumes, les hymnes, proses, antiennes, etc., avec la musique. Ces derniers, qui sont à l'usage des chantres, sont toujours plus grands. Il y a des églises où ils sont fort richement ornés. Le plus souvent, la partie supérieure du lutrin est un aigle, dont les ailes déployées supportent les livres ouverts : cette forme vient de ce que dans l'origine ces pupitres étaient spécialement destinés à porter le livre des évangiles, et que l'*aigle* est le symbole de S. Jean, le plus sublime des évangélistes. — On connaît le célèbre poëme héroï-comique de Boileau, intitulé *le Lutrin*, où le poëte chante le lutrin de la Sainte-Chapelle de Paris. Gresset en a donné un autre beaucoup plus court, intitulé *le Lutrin vivant.*

LUTTE (du latin *lucta*, même sens), combat de deux personnes corps à corps. — Ce fut un des principaux exercices gymnastiques des anciens. Le lieu ou plutôt l'école où l'on s'y livrait (car la gymnastique faisait partie de l'éducation) se nommait *palestre*, de *palè*, lutte. Le lutteur était dit *palestrite* dans les occasions ordinaires; *athlète*, quand il en faisait profession, quand la lutte devenait joute (*athlos*). — On connaissait trois sortes de luttes, la *lutte perpendiculaire*, la *lutte horizontale* et l'*acrochirisme*. Dans la première, qui était la plus commune, on se proposait de renverser son adversaire et de le terrasser. Dans la deuxième, les deux adversaires combattaient à terre, roulant l'un sur l'autre et s'entrelaçant en mille façons, jusqu'à ce que l'un des deux prît le dessus et forçât l'autre à demander quartier. Dans l'acrochirisme (du grec *akros*, extrême, et *khéir*, main), les athlètes ne se prenaient que par l'extrémité des mains et par les poignets, se les tordaient, et tâchaient de se renverser ainsi. Avant de combattre, les athlètes se faisaient frotter le corps d'huile pour donner de la force et de la souplesse aux membres; puis, pour empêcher le corps, ainsi enduit d'huile, d'être trop glissant, ils se le couvraient d'un sable très-fin.

La lutte était un des cinq combats gymniques des Grecs, et figurait dans tous leurs jeux publics : Homère décrit la lutte d'Ajax et d'Ulysse (*Il.*, XXIII), Ovide, celle d'Hercule et d'Achéloüs (*Métam.*, IX). A Sparte les jeunes filles mêmes s'exerçaient à la lutte. Le moyen âge a cultivé aussi ce genre d'exercice, mais sans jamais y attacher la même importance que les Grecs. L'usage en a continué en beaucoup d'endroits. On s'exerce encore aujourd'hui à la lutte en Bretagne.

LUXATION (du latin *luxare*, déboîter), déplacement ou déboîtement de deux ou plusieurs pièces osseuses dont les surfaces articulaires ont perdu, en tout ou en partie, leurs rapports naturels. On distingue la *Luxation accidentelle*, qui a lieu par l'effet d'une violence extérieure, et la *L. spontanée*, résultat d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation, comme dans la *coxalgie*, espèce de tumeur blanche qui se forme dans l'articulation coxo-fémorale, et qui amène le déplacement spontané de la hanche; c'est le plus souvent le résultat d'un vice scrofuleux. La luxation est *complète* quand les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires; *incomplète*, lorsqu'ils les conservent en partie.

Le traitement des luxations accidentelles consiste à opérer la réduction des os déplacés, opération qui comprend l'extension, la contre-extension et la coaptation. L'*extension* consiste à faire sur le membre luxé une traction assez forte pour que la surface articulaire déplacée puisse être ramenée au niveau de sa place naturelle : pour cela, on entoure la partie inférieure du membre avec le milieu d'une serviette pliée dans sa longueur en plusieurs doubles; au moyen des bouts de cette pièce de linge restés libres, les aides tirent le membre dans la direction convenable. En même temps, d'autres serviettes ou même des draps sont placés autour de la partie supérieure du membre ou quelquefois autour du tronc, pour pratiquer la *contre-extension*, c'est-à-dire pour résister aux efforts extensifs. Dès que les efforts d'extension sont parvenus à mettre de niveau les surfaces articulaires, le chirurgien les pousse l'une vers l'autre et rétablit leurs rapports naturels : il fait la *coaptation*. Après la réduction, il est indispensable d'appliquer un bandage qui maintienne les parties dans un repos absolu assez longtemps pour permettre aux ligaments et aux capsules articulaires de se consolider. La réduction des luxations est devenue une industrie, qui trop souvent est exercée au détriment des patients par des empiriques connus sous les noms de *rebouteurs*, *renoueurs*, *rhabilleurs*.

La luxation spontanée ne peut être guérie par des moyens mécaniques : elle exige un traitement toujours approprié aux causes qui l'ont fait naître.

LUZERNE, *Medicago*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées qui ressemblent assez au trèfle, et dont on connaît aujourd'hui plus de 90 espèces. La plus importante, la seule qui intéresse les agriculteurs, est la *Luzerne cultivée* (*M. sativa*), plante vivace à racine pivotante, s'enfonçant à plus de 2 mètres en terre quand le sol s'y prête; à tige très-rameuse, haute de 50 à 60 centimètres; à feuilles composées de 3 folioles d'un vert assez foncé, et à fleurs bleuâtres occupant l'extrémité des rameaux sous la forme de petits épis ou grappes, et qui sont remplacées par des siliques contournées sur elles-mêmes en 2 ou 3 tours de spirales, et renfermant un certain nombre de très-petites graines ovoïdes d'un jaune verdâtre tirant parfois sur le violet. La luzerne croît naturellement dans les prés des pays méridionaux et tempérés. On la cultive comme prairie artificielle de durée, particulièrement pour la nourriture des chevaux. Cette plante exige un sol meuble, profond et

bien cultivé. On la sème en mars et avril, en la mêlant le plus souvent avec de l'avoine, à raison de 20 kilogr. par hectare; et, dès la seconde année, on peut la couper trois fois. Dans un terrain profond, la luzerne peut durer 15 à 20 ans; mais beaucoup de propriétaires la retournent au bout de la huitième année. Ce fourrage, quand il est trop frais, est sujet à *météoriser* les bestiaux, c.-à-d. à les faire gonfler : aussi, quand on donne la luzerne à l'étable, il faut toujours la couper un jour d'avance, afin qu'elle soit un peu fanée. Le moment le plus favorable pour faucher la luzerne est celui où la fleur commence à se colorer en bleu. On fait ordinairement trois coupes par an; dans le Midi, on en fait jusqu'à sept. Quand la luzerne est sèche, on la mêle ordinairement à la paille. On fait avec ses racines des brosses à dents, que l'on colore avec de l'orcanète et que l'on parfume à l'ambre ou à la vanille. — La cuscute, plante parasite, et la chenille du petit papillon de la luzerne sont les deux plus grands ennemis de cette plante utile. On ne connaît pas de remède contre la cuscute; mais on se débarrasse de la chenille en fauchant la luzerne avec une petite caisse emmanchée au bout d'un bâton : le choc de la boîte contre les rameaux fait tomber la chenille dedans, et on en détruit ainsi un grand nombre.

*Luzerne-Houblon. Voy.* LUPULINE.

LUZULE, *Luzula*, un des genres de la famille des Joncacées. C'est une plante vivace, à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, nerveuse, garnie de feuilles planes; fleurs petites, disposées au sommet des tiges en corymbes lâches ou quelquefois en épis. Elle se trouve surtout sur les montagnes boisées de l'Europe. On distingue la *L. blanc de neige*, la *L. à larges feuilles*, la *L. en épis*, la *L. des champs* et la *L. printanière*.

LY, unité de mesure itinéraire usitée en Chine; 10 lys font une lieue française ou 4 kilomètres.

LYCANTHROPIE (du mot grec *lykos*, loup, et *anthrôpos*, homme), espèce de manie ou folie dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup (*Voy.* LOUP-GAROU). Assez commune au moyen âge, cette maladie est aujourd'hui fort rare; cependant certains voyageurs assurent qu'elle règne encore en Livonie et en Islande. De graves auteurs ont cru à la réalité de cette transformation : Prieur Louvain (1596), Beauvoys de Chauvincourt (1599), Nydaud (1615), ont écrit sur la *Lycanthropie*.

LYCÉE. Ce nom désignait chez les Grecs un lieu voisin d'Athènes, consacré à l'instruction de la jeunesse, et dédié primitivement à Apollon Lycéen. Ce gymnase, situé sur les bords de l'Ilissus, était planté d'arbres en quinconce; des portiques régnaient sur trois des côtés d'une cour carrée située à l'entrée. C'est là qu'Aristote enseignait sa philosophie, en *se promenant* (*péripatôn*) sous les allées d'arbres; ce qui fit donner à son école les noms d'*École du Lycée* et d'*Ecole péripatéticienne*.

Le nom de *Lycée* a été ressuscité en France en 1787, pour désigner un établissement situé à Paris rue de Valois, où se faisaient des cours libres : c'est là que fut professé notamment le *Cours de littérature* de La Harpe. Le nom de cet établissement a plus tard été changé en celui d'*Athénée*.

Lors de la création de l'Université, le nom de *Lycée* fut adopté pour désigner les établissements d'instruction secondaire créés et entretenus par l'État, par opposition aux *Colléges*, entretenus par les villes, et aux institutions, dirigées par des particuliers. Les Lycées remplacèrent les Écoles centrales. Abandonné en 1814 et remplacé par celui de *Collége*, le nom de *Lycée* a été repris depuis 1848. La France compte auj. (1858) 70 lycées. Du reste, l'administration tend à en établir un par département. — L'enseignement des Lycées, constitué en 1808, lors de la création de l'Université, et maintenu, avec de légers changements, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, a été considérablement modifié par le décret du 10 avril 1852 et par les règlements du 30 août de la même année.

LYCHNANTHE (du grec *lykhnos*, flambeau, et *anthos*, fleur, à cause de l'éclat de sa fleur), plante de la famille des Caryophyllées, dite aussi *Cucubalus. Voy.* ce mot.

LYCHNIDE, *Lychnis* (du grec *lykhnos*, lampe, parce que cette plante cotonneuse servait autrefois à faire des mèches pour les lampes), genre de la famille des Caryophyllées, renferme des plantes herbacées, ordinairement vivaces, communes dans les régions tempérées de notre hémisphère, à feuilles simples, opposées, à fleurs ordinairement grandes et belles, à 5 pétales et à 5 styles. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins à cause de la beauté de leurs fleurs : telles sont la L. *de Chalcédoine*, dite aussi *Croix de Malte*, originaire d'Asie, dont les fleurs, d'un beau rouge, sont en forme de croix de Jérusalem ou de Malte, et se réunissent en un gros bouquet au sommet des tiges; la *L. des prés*, dite aussi *Fleur de coucou* et *Amourette*, qui croît dans les prés humides : ses fleurs purpurines deviennent doubles par la culture; la *L. dioïque* ou *Jacée des jardiniers*, la *L. des bois*, la *L. visqueuse*, etc. — Quelques Botanistes réunissent à ce genre les *Agrostemmes*, notamment l'*A. githago* ou *Nielle des blés*, et l'*A. coronaria* ou *Coquelourde. Voy.* AGROSTEMME.

LYCIET, *Lycium* (de *Lycie*, nom d'une contrée d'Asie Mineure d'où l'on croit cette plante originaire), genre de la famille des Solanées, renferme plus de 30 espèces de plantes frutescentes ou arborescentes qui croissent dans la région méditerranéenne et qu'on a retrouvée dans l'ouest de l'Amérique du Sud : tiges ligneuses, droites ou pendantes; rameaux épineux et grêles; feuilles entières; fleurs roses, purpurines, violettes, jaunâtres et même blanches. Le *Lyciet d'Europe*, qui croît spontanément sur le sable aux rivages de la Méditerranée, sert à former des haies vives en Italie, en Portugal, en Espagne, en Égypte, etc. On connaît encore le *L. de Barbarie*, le *L. du Cap* ou d'*Afrique*, dit aussi *Jasmin bâtard*, le *L. de la Chine*, le *L. hérissé*, etc. — Les jeunes pousses et les feuilles du Lyciet peuvent être mangées en salade, comme on le fait dans le midi de la France. Ses fruits peuvent subir les mêmes préparations que ceux de l'Épine-vinette.

LYCOPERDON (du grec *lykos*, loup, et *perdô*, péter), appelé vulgairement *Vesse-de-loup*, parce qu'à la moindre pression son enveloppe éclate et laisse échapper un nuage de poussière, genre de Champignons, de la section des Basidiosporés, type de la famille des Lycoperdacées, croît au milieu du gazon, dans les prairies, sur les collines, etc. Il n'a pas de pédicule. Il est globuleux, grand, d'un blanc pâle. Ces champignons existent d'abord à l'état lactescent; par une dessiccation rapide ils arrivent à l'état fibreux et pulvérulent. Le *L. géant* ou *Bovista*, la plus grosse espèce de nos pays, offre des individus dont le diamètre est de 40 à 45 centim. On se sert en Italie du Lycoperdon en guise d'amadou contre les hémorragies. Sa vapeur est anesthésique.

LYCOPERSICUM. *Voy.* TOMATE.

LYCOPODE, *Lycopodium* (du grec *lykos*, loup, et *pous*, *podos*, pied), genre type de la famille des Lycopodiacées, qui tient le milieu entre les Fougères et les Mousses, renferme des plantes à tiges rampantes et étalées sur le sol ou élevées et perpendiculaires à sa surface. Ces tiges sont ramifiées et très-souvent dichotomes. Les feuilles sont petites, éparses et très-rapprochées les unes des autres; d'autres fois elles forment des séries longitudinales. Les organes reproducteurs sont de deux sortes; les uns, plus nombreux, existent à l'aisselle des fleurs

supérieures : ce sont des espèces de capsules globuleuses, ovoïdes ou réniformes, s'ouvrant par une fente transversale et contenant une très-grande quantité de granules extrêmement fins, souvent agglutinés par quatre : on a nommé ces capsules *anthéridies*, parce qu'on croit qu'elles représentent les organes mâles; les autres, moins nombreux, placés au-dessous des précédents, sont également des capsules sessiles; on les appelle *ovophoridies;* elles sont ovoïdes ou réniformes, s'ouvrant en 2 ou 4 valves, et contiennent de 2 à 4 spores globuleuses.

On trouve les Lycopodes dans les lieux ombragés et frais des bois. L'espèce la plus connue est le *L. en massue*, connu sous les noms vulgaires de *Soufre végétal, Mousse terrestre*, *Pied-de-loup.* Son pollen, d'un jaune de soufre, pulvérulent, subtil, est susceptible de s'enflammer subitement quand on le jette sur la flamme d'une bougie ou de tout autre corps en ignition, et brûle sans aucune odeur; ces propriétés ont été mises à profit au théâtre toutes les fois qu'on veut simuler des éclairs et pour fabriquer des torches ardentes. Le *L. phlegmaire* passe aux Indes pour un puissant aphrodisiaque; aussi cette plante est-elle introduite dans toutes les fêtes où préside l'amour. Les Druides employaient le lycopode en vapeur comme un excellent remède contre les maux d'yeux. Aujourd'hui, on ne s'en sert plus en médecine que comme dessiccatif et contre les écorchures qui surviennent aux cuisses des petits enfants : les nourrices l'appelent *Poudre de vieux bois.* C'est dans la poussière du lycopode que l'on roule, dans les pharmacies, les bols et les pilules, afin d'éviter leur adhérence : cette poudre en revêt la surface si complétement, qu'on peut plonger les corps dans l'eau et les en retirer sans qu'ils soient mouillés. — La famille des Lycopodiacées renferme plus de 150 espèces, encore peu connues pour la plupart.

LYCOPUS (du grec *lykos*, loup, et *pous*, pied), genre de plantes de la famille des Labiées, appelé vulgairement *Pied-de-loup. Voy.* ce mot.

LYCOSE, *Lycosa* (du grec *lykos*, loup, à cause de leur férocité), genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Citigrades, renferme des espèces qui ont le corps couvert d'un duvet serré et l'abdomen de forme ovale; leurs yeux, disposés sur 3 lignes transverses, forment un quadrilatère. Les Lycoses portent leurs œufs dans un cocon attaché à l'anus, soignent leurs petits et les portent sur leur dos. Elles courent très-vite, habitent à terre ou dans les fentes des murs, dans les cavités des pierres, etc. Elles se nourrissent de petits insectes : postées près de leur demeure, elles y guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une grande rapidité. La plus célèbre est la *Lycose tarentule. Voy.* TARENTULE.

LYDIEN (MODE). *Voy.* MODE.

LYGÉE, *Lygæus* (du grec *lygaios*, triste, obscur), genre d'insectes Hémiptères, remarquable par ses élytres croisés, ses antennes à articles courts, le dernier grêle, par sa tête courte, un peu conique. On trouve les lygées réunis en grand nombre sur les Crucifères et les Asclépiades. Ils sont d'un rouge plus ou moins vif et tacheté de noir : leur corps est aplati et de forme ovalaire; leurs pattes sont grêles et assez longues. Ces insectes sont fort agiles et courent avec rapidité quand on veut les saisir.

LYGÉE, *Lygeum*, espèce de Graminée. *Voy.* AUFFE et SPART.

LYGODIUM (du grec *lygôdês*, flexible), genre de la famille des Fougères, tribu des Schizéacées, croît en abondance dans les régions tropicales du globe. Les nègres d'Haïti font de ses tiges des tuyaux de pipe.

LYMÉXYLON (*fléau du bois*), espèce du g. *Térédile.*

LYMNÉE, genre de Mollusques. *Voy.* LIMNÉE.

LYMPHANGITE (du grec *lymphè*, lymphe, et *angéion*, vaisseau), inflammation des vaisseaux lymphatiques; elle est caractérisée par la rougeur striée ou diffuse des tissus qui environnent ces vaisseaux, par le siége de ces colorations qui vont de la circonférence au centre, par la friabilité, l'induration des membranes et par la suppuration qui se forme à l'extérieur ou à l'intérieur des vaisseaux.

Cette maladie est toujours très-grave : si l'on ne parvient à arrêter les progrès de l'inflammation, la membrane interne des vaisseaux sécrète du pus qui se mêle au sang et ne tarde pas à produire tous les accidents de la résorption purulente. Elle doit être combattue dès le principe par une ou plusieurs saignées du bras; en même temps, on applique sur le lieu même où la phlegmasie a pris naissance et sur les parties plus éloignées où elle se termine, des sangsues en assez grand nombre. Le repos le plus absolu, une diète sévère, des boissons émollientes, des fomentations narcotiques, des cataplasmes émollients, des bains tièdes prolongés, sont aussi très-utiles pendant tout le cours de la période aiguë.

LYMPHATIQUE, qui a rapport à la lymphe.

On appelle *Système lymphatique* l'ensemble des organes qui concourent à la formation ou à la circulation de la lymphe, savoir, les glandes et les vaisseaux lymphatiques. Ceux-ci, découverts en 1650 par Rudbeck et Bartholin, sont très-déliés, transparents; leurs parois sont formées de plusieurs membranes; ils présentent, dans toute leur longueur, une suite de renflements produits par des valvules placées dans leur intérieur. Ces vaisseaux existent dans toutes les parties du corps; ils versent dans les veines les fluides blancs ou incolores qu'ils ont pompés à la surface des membranes ou dans les tissus des organes. On ignore leur mode d'origine, mais il paraît qu'ils communiquent avec les capillaires veineux dans tous les ganglions lymphatiques. De quelque partie qu'ils proviennent, ils forment d'abord, en se réunissant, de nombreux ganglions d'où naissent des branches plus grosses, qui aboutissent toutes, après de nombreuses anastomoses, à deux troncs principaux. L'un de ces troncs, situé dans le côté gauche du thorax et appelé *canal thoracique*, reçoit les lymphatiques de l'abdomen, des membres inférieurs, ceux du côté gauche de la poitrine et du côté correspondant de la tête et du cou, et s'ouvre dans la sous-clavière gauche; l'autre, appelé *grand vaisseau lymphatique droit*, reçoit les vaisseaux lymphatiques du membre thoracique droit, du côté droit de la tête, du cou et de la poitrine; il s'ouvre dans la portion sous-clavière du tronc brachial droit.

Le *tempérament lymphatique* est celui dans lequel domine le système lymphatique; il est caractérisé par des chairs molles, une peau diaphane, un sang aqueux : c'est le plus exposé aux engorgements. Le Dr Breschet a traité du *Système lymphatique.*

LYMPHE (du latin *lympha*, eau), liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. La lymphe est très-coulante, claire, transparente, d'un jaunâtre pâle ou tirant sur le verdâtre, inodore et d'une saveur franchement salée. Elle a des réactions fortement alcalines. Elle contient des corpuscules en moindre quantité que le sang, plus volumineux que les globules de ce liquide; ils sont ronds, tantôt lisses, tantôt grenus; l'action prolongée de l'eau fait apercevoir dans tous des noyaux qui sont un peu plus petits que les globules du sang. Au bout d'un quart d'heure environ, la lymphe extraite de ses vaisseaux se prend en une gelée incolore, claire et tremblotante, de laquelle ne tarde pas à se séparer une masse réticulée qui finit par se resserrer en un grumeau. Le caillot consiste en une fibrine mêlée avec une partie des corpuscules de la lymphe. La quantité de fibrine va en augmentant depuis l'origine du système lymphatique jusqu'à son embouchure dans les vaisseaux sanguins. Le sérum de la lymphe n'est autre chose que de l'eau contenant

une petite quantité d'albumine et de graisse, avec divers sels. *Voy.* LYMPHATIQUE.

On nomme *Lymphe de Cotugno* une humeur transparente dont sont remplies toutes les cavités de l'oreille interne; elle tire son nom du physiologiste qui l'a observée.

LYNX (du grec *lygx*, même sens), *Lynx vulgaris*, *Felis Lynx*, vulgairement *Loup-cervier*, grande espèce du genre Chat, a pour caractères : des oreilles ornées de poils verticaux, une fourrure longue et touffue, et une queue généralement courte; il n'a pas de fausse molaire antérieure. Cet animal est long d'environ 75 centim. : il a le dos et les membres d'un roux clair, avec des mouchetures d'un brun noirâtre; le tour de l'œil, la gorge, le dessous du corps et le dedans des jambes, blanchâtres; quatre lignes noires prolongées de la nuque au garrot; des bandes mouchetées obliques sur l'épaule, transversales sur les jambes; les pieds d'un fauve pur. Comme le Loup, le Lynx pousse une sorte de hurlement pendant la nuit. D'un naturel féroce, il attaque de préférence les jeunes cerfs et les faons de daim, de chevreuil ou de renne. Quelquefois, il se place en embuscade sur une des basses branches d'un arbre, pour s'élancer de là sur un de ces animaux : il lui saute sur le cou, s'y cramponne avec ses ongles, et ne lâche prise que lorsqu'il a abattu sa proie en lui brisant la première vertèbre du cou; il lui fait alors un trou derrière le crâne et lui suce la cervelle par cette ouverture. Il grimpe également sur les arbres pour poursuivre les écureuils, les martres, les chats sauvages et pour surprendre les oiseaux dans leur nid. Le Lynx est plein de grâce et de légèreté : son œil est brillant, mais cependant doux et expressif. Comme le Chat, il est d'une propreté excessive. Les Lynx sont très-communs dans les forêts du nord de l'Europe et dans la Sibérie.

Outre le *Lynx vulgaire*, on distingue dans ce genre plusieurs autres espèces : le *Caracal* ou *Lynx des anciens*, le *Parde* (*L. pardina*), le *Chelasson* (*L. cervaria*), le *Manoul* (*L. Manul*), le *Chaus* ou *L. des marais*, le *L. botté* (*L. caligata*), tous habitant l'Europe, et les divers Lynx d'Amérique (*L. du Canada, de la Floride, de la Caroline, L. bai, L. doré, L. à bandes, L. pajeros*, etc.).

Les anciens attribuaient au Lynx une vue perçante, sans doute à cause de la vivacité de son œil; ils avaient accrédité la fable que ses yeux pouvaient voir à travers les murailles. Cet animal était consacré à Bacchus.

LYNX (LE), constellation boréale située entre le Cocher et la grande Ourse, compte 45 étoiles.

LYPÉMANIE (du grec *lypé*, tristesse, et *mania*, folie), nom donné dans quelques nosographies à la folie triste ou *Mélancolie*. *Voy.* ce mot.

LYRE (du latin *lyra*), en grec *chélys*, *barbitos*, *phormynx*, instrument à cordes dont la construction a offert une grande variété. — La plus ancienne lyre et la plus simple semble avoir eu 3 cordes. Le nombre des cordes monta ensuite à 4 (*tétracorde*), puis à 5, à 6, à 7 : Terpandre fut, dit-on, banni de Sparte pour avoir ajouté la 7e (*heptacorde*). Simonide en ajouta une 8e, et dans la suite Timothée porta le nombre des cordes à 12. En Égypte, il y eut même jusqu'à 18 cordes. — Les parties de la lyre autres que les cordes étaient la *caisse*, qui originairement, dit-on, était d'écaille de tortue (d'où le nom grec de *chélys*, en latin *testudo*), et qu'ensuite on fit en bois; la *table*, qui fermait la caisse, et qui souvent ne fut qu'une simple peau sèche tendue; les *montants*, adaptés à la caisse et la continuant en quelque sorte sur les côtés et laissant un intervalle entre eux; et le *joug*, placé en travers d'un montant à l'autre. Les cordes s'attachaient, d'une part, à la caisse, de l'autre, au joug. — On jouait de la lyre, tantôt avec une espèce d'archet dit *plectrum*, tantôt en la pinçant avec les doigts, tantôt des deux façons : la main gauche pinçait les cordes, pendant que la droite les frappait du *plectrum*. — L'usage de la lyre s'est perdu au moyen âge. Les Abyssins ont encore des lyres, dont ils jouent grossièrement. Le *vina* des Indiens est une lyre sans montants. — La Mythologie ancienne attribuait l'invention de la lyre à Mercure : Apollon, Amphion, Orphée, Linus, en ont aussi été proclamés les auteurs. L'Égypte en faisait honneur à Thot-Trismégiste. On ne se servait de la lyre que pour célébrer les dieux et les héros.

LYRE, constellation de l'hémisphère boréal, renferme 21 étoiles, dont une de première grandeur, appelée *Wéga* ou la *Lyre* proprement dite : cette étoile forme avec l'étoile polaire et Arcturus un grand triangle rectangle où elle occupe le sommet de l'angle droit; c'est, avec Sirius, l'étoile la plus rapprochée de nous. La constellation tire son nom de ce qu'on a cru y trouver la forme d'une lyre à dix cordes, qu'un vautour porterait dans son bec.

LYRE, nom d'un oiseau nommé aussi *Menure*, et et d'un poisson appelé *Trigle*. *Voy.* ces mots.

En Anatomie, on appelle *Lyre*, *Corpus psalloides*, la surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau, où l'on remarque une disposition analogue à celle des cordes de la lyre : ce sont deux lignes longitudinales auxquelles viennent se rendre d'autres lignes transversales ou obliques.

LYRÉ, *lyratus*, se dit en Botanique d'une feuille en forme de *lyre*, dont les lobes inférieurs, divisés presque jusqu'à la nervure, sont très-petits en comparaison du lobe terminal, qui est fort ample.

LYRIQUE (POÉSIE), ainsi nommée parce que originairement elle se chantait sur la lyre. Ce genre de poésie, le plus élevé de tous, est spécialement consacré à l'expression de l'enthousiasme et des sentiments les plus vifs : c'est celui où l'inspiration se fait le plus fortement sentir. Dans sa plus vaste étendue, ce genre comprend, outre l'ode, la chanson, la ballade, l'élégie, le sonnet, et même les pièces de théâtre destinées à être chantées (opéras et drames lyriques); mais, dans l'usage, on le borne à l'*ode*, qui, selon les différentes formes qu'elle revêt, prend les noms de *dithyrambe*, d'*hymne*, de *cantique*, de *cantate*, de *chant royal*, etc. Ce genre n'a point de rhythme ni de mètre qui lui soit propre; le poëte y emprunte tous les rhythmes, tous les mètres qui lui semblent rendre le mieux le sentiment qui l'anime.

La poésie lyrique paraît être la forme la plus ancienne de la poésie : on en trouve de sublimes exemples dans la Bible (*Cantiques* de Moïse, de Débora h, *Psaumes* de David), ainsi que dans les antiques poëmes de l'Inde, notamment dans les *Rigvédas*. Chez les Grecs, Orphée, Linus, Musée, passent pour les créateurs du genre; Alcée, Simonide, Tyrtée, Sapho, Anacréon, l'appliquèrent aux sujets les plus divers; Eschyle, Sophocle, Euripide, lui donnèrent place dans leurs œuvres dramatiques (*chœurs*); Pindare le porta à la perfection dans ses *Olympiques* et ses *Pythiques*. Chez les Romains, Horace seul cultiva avec succès la poésie lyrique. Au moyen âge, elle inspira les chants des bardes, les poëmes d'Ossian; elle eut sa place dans l'*Edda*, dans les vers des troubadours, des minnesingers, etc. Dans les temps modernes, les poëtes qui se sont le plus distingués en ce genre sont : en Italie, Pétrarque, le Tasse, Métastase, Filicaia, Bondi; en France, Ronsard, Malherbe, Racan, Racine (*chœurs d'Esther* et *d'Athalie*), J.-B. Rousseau, Lefranc de Pompignan, Lamotte, Chénier, Lebrun, et de nos jours Lamartine, Victor Hugo, Béranger, qui a élevé la chanson au rang de l'ode; en Angleterre, Dryden, Gray, Byron, Th. Moore, Burns; en Allemagne, Klopstock, Schiller, Gœthe, Kleist, Gleim; en Russie, en Pologne, Derjavine, Pouchkine, Kochanowsky, Mickiewitz, etc. — Chez les Hébreux et chez les

Grecs, la poésie lyrique se chantait réellement; chez les Romains et chez les modernes, elle fut séparée de la musique, et ce n'est que par fiction que le nom de *lyrique* lui est resté.

LYS, fleur. *Voy.* LIS.

LYSIMACHIÉES (du genre type). Ce mot, qui désignait autrefois toute la famille des *Primulacées*, a été restreint à une tribu de cette même famille, dont la *Lysimaque* est le type. *Voy.* l'art. suivant.

LYSIMAQUE (du grec *lyô*, apaiser, et *makhè*, combat, parce que les anciens lui attribuaient la propriété d'adoucir les chevaux indociles), genre de plantes de la famille des Primulacées, type de la tribu des Lysimachiées, renferme une vingtaine d'espèces, dont plusieurs sont communes en France et dans les lieux humides de l'Europe. La *L. vulgaire*, vulgairement *Corneille* ou *Chasse-bosse*, porte des fleurs jaunes, disposées en corymbe. La *L. à feuilles de saule* a de superbes fleurs blanches disposées en longues grappes en forme d'épis. La *L. nummulaire* est plus connue sous le nom d'*Herbe aux écus*. On attribuait autrefois à ces plantes des propriétés astringentes et vulnéraires.

LYTHRUM (du grec *lythron*, caillot de sang, à cause de la couleur des fleurs), nom scientifique du genre *Salicaire*, a donné naissance au mot *Lythrariées* ou *Lythacées*, qui désigne une famille dont la Salicaire est le type, et qui se subdivise en deux tribus : les *Lythrées*, à graines dépourvues d'ailes, et les *Lagerstrœmiées*, à graines ailées.

# M

M, 13e lettre et 10e consonne de notre alphabet, n'est étrangère à aucune langue. Son articulation est une des premières que les enfants réussissent à former; c'est une *labiale*; on l'appelle aussi *labionasale*, parce que, pour la prononcer, il faut rapprocher les lèvres et ouvrir les narines. — Comme abréviation, en latin M. signifie *Marcus*, *Manlius*, *Mucius*; M', *Manius*; M. A., chez les modernes, *Magister artium* (maître ès arts). En français, M. signifie *Monsieur*; MM., *Messieurs*, S. M., *Sa Majesté*. Dans les prénoms, l'initiale M. peut remplacer *Marie*, *Marc*, *Martin*, *Michel*, etc. En écossais, M', joint à un nom, signifie *Mac*, fils (*M'Donald*); — Comme signe numéral, M vaut 1000 et M̄, 1,000,000; en grec, $\mu'$ vaut 40. — Sur les monnaies, M est la marque de la fabrique de Toulouse. — En Chimie, Mg signifie *Magnésium*; Mn, *Manganèse*; Mo, *Molybdène*.

MACABRE (DANSE). *Voy.* DANSE DES MORTS.

MACADAMISAGE (de l'inventeur *Mac-Adam*, ingénieur anglais), système d'empierrement de routes récemment adopté. Pour *macadamiser* une route, on se sert de cailloux soigneusement choisis, purgés de toute partie de terre, craie, argile, ou de substance quelconque ayant affinité avec l'eau, et brisés en fragments dont le volume ne dépasse guère 6 centimètres cubes. On étend sur l'aire de la chaussée une première couche de cailloux de 10 centimètres d'épaisseur. Cette première couche, battue ou aplatie avec un lourd cylindre en fer, est, pour quelque temps, ouverte aux voitures, et, durant ce temps, on a soin de remplir les ornières creusées par les roues. On étend ensuite avec le même soin une seconde et même une troisième couche de 5 centim. d'épaisseur chacune, que l'on aplatit de nouveau, jusqu'à ce que le tout forme une masse compacte, imperméable à l'eau. La chaussée doit avoir peu de bombement; sa courbe, à peine sensible, est celle d'un arc qui aurait 10 centim. seulement de flèche. Ce système, qu'on n'appliquait d'abord qu'aux grandes routes, a été, depuis quelque temps, essayé dans les rues des grandes villes, notamment à Londres et à Paris. Les routes macadamisées sont très-commodes pour le roulement des voitures et pour le pied des chevaux; elles épargnent aux maisons qui les bordent beaucoup de bruit et diminuent l'ébranlement causé par les grosses voitures; mais elles produisent beaucoup de boue dans les temps de pluie ou de dégel, et de poussière dans les temps secs; elles exigent en outre un entretien fort dispendieux.

MACAQUE, *Macacus*, genre de Singes, groupe des Catarrhinins, comprend des espèces particulières à l'ancien continent, et intermédiaires aux Guenons et aux Cynocéphales. Les Macaques diffèrent des Guenons par la forme de leur museau, qui est plus gros et plus prolongé, et des Cynocéphales, par ce même museau, qui est plus court. Ils ont des lèvres minces, des abajoues assez développées, un corps trapu et épais, le cou court, la tête grosse, les membres robustes, cinq doigts à chaque main, les fesses très-calleuses, la queue quelquefois nulle, d'autres fois assez longue. Les Macaques ont, en général, beaucoup d'adresse et de sagacité. Ils sont plus doux et plus dociles que les Cynocéphales, mais généralement plus lascifs que les Guenons. Ils habitent l'Afrique, l'Inde et les îles de l'archipel indien. On les divise en trois sections : 1° les *Cercocèbes*, renfermant les espèces dites *Macaque bonnet chinois*, *M. roux doré*, *M. toque*, etc.; 2° les *Maïmons*, renfermant le *Maïmon proprement dit*, l'*Ouanderou* ou *Elwanda*, le *Rhésus*, le *Macaque ursin*, etc.; 3° les *Magots*.

MACARET. *Voy.* MASCARET.

MACAREUX, *Fratercula*, *Mormon*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, famille des Alcidées, voisin des Guillemots et des Pingouins : bec robuste, plus court que la tête, aussi haut que long et démesurément gros; jambes placées très en arrière, ce qui leur donne une démarche gauche et embarrassée; ailes étroites et courtes, tout à fait défavorables pour le vol. En revanche, ces oiseaux nagent et plongent avec une rare facilité. Les Macareux sont des oiseaux migrateurs, et changent de climat suivant les saisons. Ils se nourrissent de mollusques, de petits crustacés, etc., ne construisent point de nid, et pondent leurs œufs dans les trous des rochers. On les trouve dans les mers du Nord, dans la société des Pingouins. On distingue le *Macareux moine*, noir et blanc, qui visite quelquefois nos côtes; le *M. glacial* et le *M. huppé*, qui habitent le Kamtchatka, le Groënland et l'Amérique du Nord.

MACARON (de *macaroni* ?), sorte de pâtisserie croquante et délicate, composée principalement d'amandes douces ou amères, pilées et séchées, puis battues avec des blancs d'œufs et du sucre, dont on fait de petits pains de diverses formes, mais surtout ronds et ovales. Cette pâtisserie était déjà célèbre au XVIIe siècle. On estime surtout les macarons de Nancy.

Dans la Marine, on nomme ainsi un court morceau de bois placé debout, de distance en distance, pour soutenir les fargues d'une embarcation.

MACARONI (mot emprunté de l'italien), pâte de farine très-fine à laquelle on donne la forme de petits tubes creux, allongés, de diverses grosseurs, et qu'on assaisonne avec du fromage de Parmesan ou de Gruyère. Le macaroni est le mets national des Napolitains. Les pâtes de macaronis de Gênes ont été longtemps estimées; celles d'Auvergne rivalisent aujourd'hui. Le macaroni qu'on préfère à Na-

ples se fabrique avec la farine d'un blé de la mer Noire dit *Grano duro* ou *Grano del mar Nero*.

On a aussi donné ce nom à une poudre purgative, composée d'une partie de protoxyde d'antimoine et de deux parties de sucre, qui était jadis administrée par les religieux de la Charité de Paris contre la colique métallique.

MACARONIQUE (POÉSIE), OU MACARONÉE, espèce de poésie du genre burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire en leur donnant une terminaison latine. On lui a donné ce nom par allusion aux divers ingrédients dont se compose le macaroni, et auxquels on compare l'amalgame de mots que l'on introduit dans la macaronée. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVIe siècle : Odassi de Padoue en fut le créateur; après lui, le célèbre Folengo (Merlino Coccaïo) s'y distingua. Genthe a écrit l'histoire de ce genre (Hall, 1829, allem.). A. Cunningham a donné un *Delectus Macaronicorum carminum* (Édimbourg, 1801), et M. Delpierre, un recueil de *Macaronea* (Paris, 1842).

MACÉDOINE. Ce mot qui, dans l'Art culinaire, désigne un mets composé de toutes sortes de légumes, se dit, en Littérature, d'un ouvrage où se trouvent réunies des pièces détachées en prose et en vers, sur toutes sortes de sujets, le plus souvent disparates.

MACÉRATION (du latin *macerare*, amaigrir, amollir, détremper), opération qui consiste à laisser séjourner quelque temps à froid un corps dans un liquide, dans le but de dissoudre quelques-uns de ses principes constituants, ou d'en distendre les parties, afin de les mieux disposer à se détacher les unes des autres, ou à se laisser pénétrer par les dissolvants qu'on emploie soit pour en extraire les principes solubles, soit pour les conserver. Ainsi, l'on fait macérer les fruits dans le vinaigre ou l'eau-de-vie, les cadavres dans une dissolution de sublimé corrosif, etc.

En Religion, on nomme *macération* toute mortification par jeûnes, disciplines et austérités de toute nature, que l'on s'inflige par esprit de pénitence.

MACERON, *Smyrnium*, genre de la famille des Ombellifères, renferme des plantes herbacées, vivaces ou bisannuelles, qui ont une odeur forte, aromatique, analogue à celle du persil; elles se trouvent sur le bord des chemins et des fossés des cantons cultivés, et aiment surtout les lieux frais et ombragés. On en connaît huit espèces, dont quatre appartiennent à l'Europe. Le *M. commun* (*Sm. olus atrum*), très-amer, croît dans nos départements du Midi. Sa racine était autrefois usitée comme potagère : on la mangeait après l'avoir tenue quelque temps à la cave pour diminuer son amertume; ses parties vertes s'employaient en guise de persil et de céleri. Ses feuilles sont antiscorbutiques, et ses fruits diurétiques, cordiaux et carminatifs.

MACHE, dite aussi *Doucette, Salade verte, Boursette*, appelée par les Botanistes *Valerianella olitoria, Valeriana locusta*, petite plante herbacée, annuelle, qui croît dans les vignes et dans les champs, et que l'on mange comme salade en hiver et au commencement du printemps. Elle appartient à la famille des Dipsacées et au genre Valérianelle; ses feuilles, d'un vert foncé, sont étalées sur terre en forme de rosette; de leur milieu s'élève une tige dichotome, haute de 12 à 15 centim., terminée par de petits paquets de fleurs d'un blanc lavé bleu clair; les corolles sont petites, monopétales et découpées sur les bords en 5 festons. Outre la *Mâche potagère*, que l'on cultive dans les jardins potagers, il en existe beaucoup de variétés, dont une douzaine environ croît naturellement en France.

MACHEFER, scories à demi vitreuses de houille mêlée de fer qui s'agglomèrent dans les foyers des forges où l'on travaille le fer, et forment le résidu des diverses houilles qu'on y brûle. Elles sont composées d'oxydes terreux, de schistes et de quelques millièmes d'oxyde de fer. Le nom du *mâchefer* lui vient sans doute de ce qu'il a l'apparence d'un corps *mâché*, et qu'il contient des parcelles de *fer*; on le nomme quelquefois *escarbille*. Ce résidu est encore combustible : on l'emploie à chauffer les étuves, à cuire la chaux ou les briques. On fait aussi usage du mâchefer pour garantir les rez-de-chaussée de l'humidité en en mettant une couche de 30 à 40 centim. sous le plancher. Il entre enfin dans la composition du *pisé* et de certaines briques. — En Horticulture, on s'en sert pour former sous les plates-bandes des couches qui sont impénétrables aux lombrics.

MACHELIER (qui sert à *mâcher*). On donne quelquefois le nom de *dents mâchelières* aux molaires.

MACHÉTÉS, nom scientifique du COMBATTANT.

MACHIAVÉLISME, système de politique qu'on trouve développé dans le *Prince* de Machiavel, et qui repose sur l'astuce. Il enseigne à dominer en trompant et en semant la discorde.

MACHICOULIS (par corruption de *masse* et de *couler*, selon les uns; de *mactare collum*, briser le cou, selon les autres), nom donné au moyen âge à un procédé de défense, fort usité alors, mais aujourd'hui abandonné : c'étaient des ouvertures ou meurtrières verticales pratiquées dans des galeries saillantes au sommet d'une tour ou d'un rempart, et d'où l'on jetait sur l'ennemi des pierres, des traits, de l'huile bouillante, du plomb fondu. Elles occupaient l'espace compris entre les corbeaux en pierre ou consoles qui soutenaient les galeries : on voit encore des *machicoulis* dans plusieurs anciens châteaux : à Sens, Mehun, Avignon, Royat, Creuilly, etc.

MACHINE (en latin *machina*, fait du grec *machinê*, invention, adresse), instrument destiné à produire du mouvement, de manière à épargner, ou du temps dans la production de l'effet, ou de la force dans la cause. Les machines sont *simples* ou *composées*. Les machines simples sont au nombre de 7 : les *cordes* ou machines funiculaires, le *levier*, la *poulie*, le *treuil*, le *plan incliné*, la *vis* et le *coin*. Les machines composées sont toutes celles qui résultent de la combinaison de plusieurs machines simples.

Dans toute machine, on distingue trois choses principales : la *résistance*, la *puissance* ou le *moteur*, et le *point d'appui*; on peut les considérer comme trois forces quelconques, dont les efforts réciproques se détruisent dans le cas d'équilibre. — Il y a autant d'espèces de *résistance* qu'on peut se proposer d'objets dans la construction d'une machine : ce peut être un poids à élever, un bateau à faire remonter contre le courant, une forte pression à exercer, etc. Il existe une autre espèce de résistance, qui ne dépend pas de l'effet qu'on veut produire, mais seulement de l'imperfection des machines : tels sont le frottement, la roideur des cordes, la résistance que les fluides opposent aux corps en mouvement, etc. — Les *puissances* qu'on applique le plus ordinairement aux machines sont la force musculaire de l'homme et des animaux, ou des poids, ou la force d'un fluide en mouvement, tels que l'eau ou le vent, la force d'élasticité de la vapeur ou d'un ressort, etc. — Le *point d'appui* dans une machine est un point fixe et inébranlable, dont on se sert pour résister à l'effort de la puissance et de la résistance. — L'art de construire les machines constitue la *Mécanique appliquée*. *Voy.* MÉCANIQUE.

On doit à M. Hachette un *Traité élémentaire des machines*, à MM. Lanz et Betancourt un *Essai sur la composition des machines*. Le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris offre la plus riche collection de machines qui existe. M. Gallon a publié un *Recueil des Machines approuvées par l'Académie des Sciences*; M. Armengaud, les *Machines récentes*, 1855.

MACHINE ARITHMÉTIQUE. *Voy.* ARITHMOMÈTRE.

MACHINE D'ATWOOD. *Voy.* PESANTEUR.

MACHINE DE COMPRESSION, machine destinée à

condenser l'air dans un récipient disposé à cet effet. Elle ne diffère de la *machine pneumatique* que par la forme des pistons, qui sont entièrement massifs, et par la disposition des soupapes, qui s'ouvrent de haut en bas ou de dehors en dedans. Pour prévenir tout accident, si le récipient venait à se briser par l'effet de la condensation de l'air, on l'entoure d'un fort grillage, et on le fixe entre deux plans de cuivre, serrés fortement par des écrous. On indique la quantité de pression obtenue en la comparant à celle de l'atmosphère : ainsi, on dit que *la pression est égale à 1 atmosphère, à 2 atmosphères, à 3 atmosphères,* ce qui signifie qu'elle serait suffisante pour faire équilibre à une colonne de mercure de 76, de 152, de 228 millim., etc. — Les *appareils de compression,* d'un fréquent usage en Physique et en Chimie, sont aussi employés dans l'Industrie, notamment pour la préparation des eaux gazeuses artificielles.

MACHINE ÉLECTRIQUE, instrument qui sert à produire et à accumuler de l'électricité. Il se compose de frotteurs, d'un corps frotté et d'un collecteur. Les *frotteurs* sont des coussins en peau, rembourrés en crin et pressés par un ressort qui rend le frottement égal; ils sont ordinairement enduits d'une couche d'or mussif (deuto-sulfure d'étain), ou bien d'un amalgame d'étain et de zinc; ils communiquent avec le bois qui compose la machine et qui est conducteur de l'électricité. Le *corps frotté* est un plateau de verre circulaire qui frotte contre les coussins par le mouvement d'une manivelle. Le *collecteur* est formé par un cylindre en métal, le plus souvent en cuivre jaune; il a autant de branches qu'il y a de frottoirs à la machine ; dans ses parties les plus rapprochées du plateau, il entoure celui-ci, sans le toucher, au moyen de pièces recourbées, garnies de pointes; il est isolé sur des pieds en verre. — Cette machine sert à faire une foule d'expériences curieuses, propres à mettre en relief les phénomènes de l'électricité. Lorsqu'on en approche un corps électrisé, celui-ci en est attiré ou repoussé suivant qu'il contient le même fluide que la machine ou un fluide différent. Tout corps conducteur isolé qu'on met en contact avec le collecteur devient partie de ce collecteur, et se comporte comme lui : ainsi, un homme monté sur un tabouret à pieds de verre ou isolant se chargera de la même électricité que le collecteur; ses cheveux se dresseront sur sa tête, et l'on pourra tirer des étincelles des différentes parties de son corps. S'il communique avec le sol, l'électricité se perdra à travers son corps, et la machine cessera de se charger. Une pointe qu'on met sur la machine électrique la décharge très-promptement; dans l'obscurité, on voit le fluide électrique s'échapper de cette pointe sous la forme d'une lueur bleuâtre.

Les physiciens se servaient d'abord d'un simple tube de verre ou d'un bâton de cire d'Espagne pour produire les phénomènes électriques. Otto de Guericke, ou, suivant d'autres, Hauksbee, imagina ensuite de faire mouvoir rapidement un globe de verre sur son axe : c'est ce dernier appareil qui devint le principe de la *machine électrique.* Van Marum et Nairne ont construit des machines qui donnent alternativement les deux électricités.

MACHINE HYDRAULIQUE, nom commun à toute machine destinée à conduire ou à élever l'eau, comme une écluse, une pompe, un puits, la vis d'Archimède, etc., ainsi qu'à tout assemblage de machines propre à produire divers effets au moyen de l'eau, comme un moulin à eau, etc. — Parmi les machines hydrauliques destinées à élever l'eau, on connaît surtout la *Machine de Marly,* construite sous Louis XIV, par le hollandais Rennequin Sualem, pour faire monter les eaux de la Seine à 162 mètres de hauteur dans un aqueduc qui les conduit à Versailles. Cette machine se composait de 14 roues hydrauliques de 10 mètres de diamètre, dont les unes faisaient jouer des pompes qui portaient l'eau de la Seine dans un premier réservoir, tandis que les autres faisaient mouvoir des balanciers de fer qui transmettaient ce mouvement à des pompes placées dans ce réservoir même, et au moyen desquelles l'eau était transportée dans un second réservoir, d'où elle était enfin élevée au point culminant. Cette machine est remplacée aujourd'hui par une belle machine à vapeur de la force de 60 chevaux.

MACHINE INFERNALE, nom donné à toute machine contenant de la poudre et des projectiles et destinée par son explosion à répandre la mort. On a souvent employé de pareilles machines à la guerre; mais on connaît plus particulièrement sous ce nom deux machines destructives dirigées l'une contre le consul Bonaparte en 1800, et l'autre contre le roi Louis-Philippe en 1835. — Dans la Marine, on nomme ainsi d'énormes brûlots destinés à incendier un port ou une flotte. *Voy.* BRULOT.

MACHINE LOCOMOTIVE. *Voy.* LOCOMOTIVE.

MACHINE PNEUMATIQUE (du grec *pneuma*, air), machine qui sert à faire le vide ou du moins à raréfier considérablement l'air contenu dans une cloche ou dans tout autre vase. Elle se compose essentiellement d'un corps de pompe cylindrique, dans lequel se meut à frottement un piston muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut ; à l'extrémité inférieure du corps de pompe se trouve une autre soupape s'ouvrant aussi de bas en haut, et placée à l'entrée d'un conduit qui est en communication avec le *plateau* de la machine, sur lequel se place le vase ou *récipient* où l'on veut faire le vide. — Si l'on soulève le piston quand il est au bas du corps de pompe, l'air, pressant sur la soupape que porte ce piston, la tient fermée, et il se fait un vide ; l'autre soupape s'ouvre alors, et l'air du récipient pénètre en partie dans le corps de pompe; si l'on abaisse de nouveau le piston, la même soupape, qui s'était ouverte, vient fermer la communication avec le récipient, et l'air contenu dans le corps de pompe soulève la soupape du piston pour s'échapper par elle. Une nouvelle ascension du piston prend dans le récipient une nouvelle quantité d'air qui est expulsée à son tour, et l'on arrive ainsi à raréfier de plus en plus l'air contenu sous le récipient de la machine. — On adapte ordinairement à la machine pneumatique un second corps de pompe : l'un des deux corps de pompe soutire l'air du récipient, tandis que l'autre expulse la portion d'air dont il s'est rempli ; on met ces deux pistons en jeu au moyen d'un engrenage que fait mouvoir un levier à deux branches. — Pour juger du degré de raréfaction de l'air, on y adapte aussi un baromètre raccourci dit *éprouvette*, qui communique avec l'intérieur de la machine. — La machine pneumatique est employée par les physiciens et les chimistes pour une foule d'expériences. Inventée en 1650 par Otto de Guericke, elle a reçu de nombreux perfectionnements; les derniers et les plus importants sont dus à M. Babinet.

MACHINE A VAPEUR, machine dans laquelle on utilise la vapeur comme force motrice. On y distingue, dans sa forme la plus simple, la *chaudière* (*Voy.* ce mot) ou générateur de la vapeur, et le *mécanisme* proprement dit. Ce mécanisme se compose d'un cylindre bien alésé et fermé des deux côtés, dans lequel se meut à frottement un *piston*, dont la tige est fixée à un balancier qui communique le mouvement à un volant, par l'intermédiaire d'une bielle et d'une manivelle. Le piston s'élève ou s'abaisse, et imprime ainsi le mouvement à tout le système, suivant que la vapeur vient presser le piston en dessous ou en dessus. On réalise ce double effet en faisant arriver alternativement la vapeur de chaque côté du piston, et condensant en

même temps celle qui se trouve du côté opposé. Une pièce mobile, appelée *tiroir*, placée à l'entrée du conduit de vapeur, règle ces alternances d'arrivée aux deux côtés du piston; un *condenseur*, placé en communication avec la partie inférieure du cylindre, reçoit la vapeur condensée par une injection d'eau froide. On remarque encore dans la machine à vapeur le *gouverneur* ou le *modérateur à force centrifuge*, sorte de losange articulé, dont les deux côtés supérieurs portent des boules pesantes, tandis que les deux côtés inférieurs s'attachent à un anneau qui peut couler sur un axe vertical que fait tourner l'arbre du volant : cet anneau, montant ou descendant par l'effet de la force centrifuge, selon que le volant tourne plus ou moins rapidement, agit sur un système de leviers qui viennent fermer ou ouvrir une clef placée à l'entrée du tuyau d'arrivée de la vapeur; cette disposition fait que la machine se gouverne elle-même.

Quand la vapeur est portée, dans la chaudière, à une force élastique d'au moins 5 atmosphères, la machine à vapeur est dite à *haute pression*, par opposition aux machines à *basse pression*, où la vapeur présente une tension plus faible : les machines à haute pression diffèrent ordinairement des machines à basse pression par l'absence du condenseur. Dans les unes comme dans les autres, quand le piston a terminé sa course, une soupape s'ouvre pour laisser échapper sa vapeur au dehors; à ce moment, le piston, pressé en sens inverse par la vapeur qui sort de la chaudière, pousse le piston, et, en raison de son excès de pression, l'oblige à se mouvoir. La machine à haute pression a l'avantage de dépenser beaucoup moins d'eau que les autres, et s'emploie de préférence pour les locomotives des chemins de fer. — On exprime la puissance des machines à vapeur par *force de cheval* ou *cheval-vapeur :* c'est la force nécessaire pour élever d'un mouvement continu un poids de 75 kilogr. à 1 mètre de hauteur en une seconde. Il existe des machines à vapeur de toutes forces, depuis celle de 1/4 de cheval jusqu'à celle de 1,000 chevaux.

On fait cinq applications principales de la force motrice de la vapeur : 1° à l'élévation de l'eau; 2° à la dilatation ou à la condensation de l'air; 3° à la rotation d'un arbre moteur; 4° à la navigation; 5° au transport sur terre. — Les machines destinées à l'élévation de l'eau portent le nom de *M. hydrauliques* ou d'*épuisement :* la *pompe à feu* de Chaillot (*Voy.* POMPE) est une machine de ce genre; elles servent particulièrement dans les mines. On appelle *M. soufflantes* les machines à vapeur qui servent à lancer l'air destiné à alimenter les feux et fourneaux métallurgiques, et dans quelques cas à l'aérage des mines. Les *M. à rotation* sont celles dans lesquelles la transmission du mouvement a lieu par l'intermédiaire d'un arbre principal ou moteur : elles sont employées dans toutes les espèces d'industries, comme pour moudre le blé, écraser les graines oléagineuses, triturer des chiffons, faire marcher des scies, tourner des broches, faire travailler des outils, des métiers à tisser, etc. Les machines des bateaux à vapeur et les locomotives des chemins de fer sont également des machines à rotation.

Salomon de Caus eut, dès 1615, l'idée d'employer la vapeur comme force motrice. Dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, Denis Papin imagina la première machine à piston et songea à combiner, dans un même appareil, l'action de la force élastique de la vapeur avec la propriété dont jouit cette vapeur de se condenser par le refroidissement. En 1698, le capitaine Savery proposa d'opérer ce refroidissement par des injections d'eau froide. En 1705, Newcomen, forgeron du Devonshire, utilisa les conceptions de Papin et de Savery pour la construction de la première machine, qui rendit des services à l'industrie minière. Cette machine, dite *M. atmosphérique* (parce que le piston, après avoir été soulevé par la vapeur, s'y abaisse par la seule force de la pression de l'atmosphère, après la condensation de cette vapeur), fut perfectionnée par le mécanicien James Watt, qui inventa le moyen d'opérer dans un vase séparé la condensation de la vapeur, et qui composa la machine *à double effet*. Depuis Watt, les machines à vapeur ont reçu de nombreuses modifications, suivant les effets qu'elles doivent produire. Georges Stephenson est le premier qui ait réussi à appliquer ces machines aux chemins de fer (*V.* LOCOMOTIVE). — On doit à M. Tredgold et à M. Janvier des traités estimés sur les *Machines à vapeur*, à M. de Pambour, la *Théorie des Machines à vapeur*, à M. Figuier la *Machine à vapeur, son histoire*, etc., 1852.

MACHINES DE GUERRE, machines dont se servaient les Grecs et les Romains, et même les modernes jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, soit pour les siéges, soit pour faire la guerre en pleine campagne. Les unes (*tormenta*) servaient à lancer des pierres ou des traits, à battre les murailles et les remparts pour les renverser; les autres à couvrir les assiégeants. Les machines les plus connues pour les siéges étaient la *baliste*, la *catapulte*, la *tortue*, la *grue*, les *béliers*, les *tours mobiles*, etc. (*Voy.* ces noms). Les Romains se servaient, en outre, sur leurs vaisseaux de guerre, de *dauphins*, de *mains de fer*, de *corbeaux*, etc. — Les machines de guerre sont toutes postérieures à la guerre de Troie. L'invention de la poudre à canon en a totalement fait perdre l'usage. On trouve la description des machines des anciens dans Végèce (*De re militari*), dans Juste-Lipse (*Poliorcetica*), et dans la *Poliorcétique des anciens* par Dureau de la Malle, 1819.

MACHINES DE THÉATRE, machines à l'aide desquelles on opère sur la scène les changements à vue, les mouvements des nuages, en un mot, tout ce qui sert à l'illusion du spectacle : elles consistent presque uniquement dans un système ingénieux de poids, de contre-poids, de poulies et de leviers. On appelle *machiniste* l'artiste qui invente et conduit les machines, ainsi que celui qui est chargé de l'arrangement des décors, de la manœuvre des trappes, des coulisses, etc.

MACHINISTE. *Voy.* MACHINE DE THÉATRE.

MACHOIRE (du latin *masticare*, mâcher), l'ensemble des pièces osseuses qui supportent les dents des animaux vertébrés. Les mâchoires se distinguent en *supérieure* et *inférieure :* cette dernière porte le nom de *mâchoire diacrânienne*, parce qu'une articulation lâche et ligamenteuse l'unit au crâne; l'autre est immobile et articulée avec la boîte crânienne : on l'appelle *M. syncranienne*.

Dans les Insectes, le nom de *mâchoires* est donné à des parties de forme et d'origine très-diverses, qui servent à diviser les aliments; elles sont disposées par paires et se meuvent, non pas de haut en bas, comme chez les Mammifères, mais transversalement ou latéralement : chez ces animaux, ce sont les mâchoires inférieures qu'on nomme spécialement *mâchoires;* les supérieures sont appelées *mandibules*.

Dans les Arts mécaniques, *mâchoires* se dit, par analogie, de deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, pour le serrer, le tenir ferme et fixe, tels que des pinces, des ciseaux, des étaux, des mordaches, etc.

MACIGNO, sorte de grès composé essentiellement de petits grains de quartz mêlés à du calcaire, et renfermant quelquefois du mica, et d'autres fois de l'argile. On en distingue plusieurs variétés.

MACIS, ou *Fleur de muscade :* c'est l'arille ou 2<sup>e</sup> écorce du fruit du Muscadier : elle est épaisse, a une saveur plus âcre que la muscade, une odeur aromatique agréable et pénétrante, et une couleur rouge

ou rose clair. On s'en sert dans l'art culinaire; les Parfumeurs, ainsi que les Distillateurs, en font aussi un grand usage. Les Pharmaciens en retirent par expression une huile mixte, et par distillation une huile volatile. — Le Macis nous vient des Moluques, de l'île de France, de Bourbon et de Cayenne.

MACLE, dit aussi *Andalousite*, minéral grisâtre ou rouge de chair, se compose essentiellement de silice et d'alumine, et se trouve en cristaux disséminés dans les roches granitiques. Cette substance est remarquable en ce que, coupée parallèlement à la base, elle présente au centre une tache noire, en forme de parallélograme, dont les quatre angles prolongent une ligne noire, disposition qui souvent figure une croix ou un $\chi$, ce qui a fait donner à la pierre les noms de *Pierre de croix* et de *Chiastolithe* (pierre en $\chi$). On attribuait autrefois à cette pierre des propriétés merveilleuses; aujourd'hui encore, on emploie celles dont les parties noires représentent une croix, à faire des grains de chapelets. Le Macle a été observé pour la première fois par M. le comte de Bournon, dans les montagnes du Forez, et retrouvé depuis dans un grand nombre d'autres lieux, notamment en Andalousie. La vallée de Lisenz, près d'Inspruck, en Tyrol, fournit les cristaux les mieux caractérisés.

Romé de l'Isle avait donné le nom de *Macles* aux groupes de cristaux réunis régulièrement par leurs faces homologues, et produisant ainsi de plus gros cristaux, tantôt de même forme que les petits cristaux composants, tantôt complétement différents.

MACLE se dit dans le Blason d'une petite figure en losange faite comme une maille de cuirasse.

MACLURE, *Maclura*, genre de la famille des Moréacées, renferme des plantes ligneuses, à feuilles alternes et à fleurs dioïques, dont on connaît deux espèces. Le *Maclure orangé* (*Broussonetia aurantiaca*), est un arbre de 10 mètres de haut, lactescent, à feuilles ovales acuminées, légèrement pubescentes sur les nervures et les pétioles. Sa feuille peut servir de nourriture au ver à soie. Cet arbre est originaire de l'Amérique du Nord, où il croît sur les bords du Mississipi; il a été introduit en Angleterre en 1824, et peu après en France. L'autre espèce, le *Maclure des teinturiers* (*Morus tinctoria*), dépasse 10 mètres de hauteur; son écorce est dure. On croit qu'il est le même que le *Bois jaune* de Cayenne, qui fournit une couleur jaune fort solide.

MAÇON (de *maison*, dérivé lui-même du bas latin *mansio*, demeure), ouvrier qui travaille aux ouvrages de maçonnerie. *Voy.* l'article suivant.

En Entomologie, on donne le nom de *Maçon*, *Maçonne*, à certains insectes qui se construisent des habitations plus ou moins solides. Il y a des Abeilles, des Fourmis, des Araignées maçonnes, etc.

MAÇONNERIE (de *maçon*). L'art de la Maçonnerie comprend la *grosse maçonnerie*, ou *limousinage*, tels que travaux de fondations, structure des murs et des voûtes; et la *maçonnerie légère*, qui consiste dans les enduits de toutes sortes, les plafonds, pigeonnages, cloisons, etc. Par suite, on distingue deux sortes d'ouvriers maçons : le *limousin*, qui fait la construction des fondations et des murs en moellons, et le *compagnon*, qui fait les légers ouvrages en plâtre, tels que crépi, enduit, tableaux, feuillures, plafonds, corniches, cloisons, etc. L'*aide-maçon* est un manœuvre qui sert et aide le maçon, bat et gâche le plâtre, porte les outils et les matériaux, etc. — Les matériaux dont on se sert dans la maçonnerie sont, outre la pierre de taille, les moellons, les briques, les cailloux et les lattes, qui forment le corps des murs et des cloisons; le plâtre, la chaux, le ciment, le béton, qui servent à faire les joints et les enduits. — Sous le rapport du travail, on distingue : le *hourdage*, maçonnerie grossière de moëllons et de plâtras, ou première couche de gros plâtre sur lattis jointif; le *ravalement*, qui se fait en plâtre, et qui comprend le *crépi* ou *gobetis*, et l'*enduit* proprement dit, ou *parement*, ainsi que les moulures; le *plafonnage*, qui se fait en plâtre sur lattes. L'état de maçon exige des connaissances pratiques en géométrie et en dessin linéaire. Les outils principaux dont on se sert dans cet état sont : la *règle*, le *plomb*, le *niveau*, l'*équerre*, le *compas*, la *truelle*, la *hachette*, le *marteau*, etc.

L'art de la Maçonnerie remonte aux temps les plus anciens, et à toutes les époques il a été associé aux destinées de l'*Architecture* (*Voy.* ce mot). — Les Maçons ont de bonne heure formé en France une corporation importante : le *Livre des Métiers* d'Ét. Boyleaux fait connaître leur organisation au temps de S. Louis. Leur corporation comprenait les tailleurs de pierre, les plâtriers et fabricants de mortiers. Ils avaient pour patron S. Blaise, qu'on fête le 3 février.

Outre les traités d'*Architecture* (*V.* ce mot), on peut consulter le *Manuel du Maçon*, de M. Toussaint, architecte (dans les *Manuels Roret*).

MAÇONNERIE (FRANC-). *Voy.* FRANC-MAÇONNERIE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MACOUBA, excellent tabac qui croît dans le nord de la Martinique, est ainsi nommé du nom du canton où il est cultivé. Ce tabac sent la rose et la violette.

MACQUE, instrument avec lequel on écrase et on brise le chanvre et le lin pour les rendre propres à être *teillés* et pour les réduire en filasse : c'est une espèce de massue assez large, munie, dans le sens de la longueur, de deux ou trois cannelures fortes et saillantes.

MACRASPIDE (du grec *makros*, long, et *aspis*, écusson), *Macraspis*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides. Ce sont des insectes de taille moyenne, au corps un peu carré, en pointe obtuse; à la tête enfoncée dans une échancrure du corselet; à l'écusson triangulaire très-allongé. La *Macraspide à massue*, longue de 2 à 3 centim., est d'un brun rouge cuivreux; la *M. verte*, longue de 2 centim., est d'un beau vert émeraude chatoyant.

MACRE, *Trapa*, genre de plantes rapporté à la famille des Hydrocharidées par les uns, à celle des Onagraires par les autres, et type, selon Endlicher, d'une famille particulière, de celle des Trapées, que ce botaniste place à la suite des Haloragées. Il renferme des plantes herbacées, aquatiques, à feuilles opposées, à fleurs axillaires et à fruits armés de pointes corniformes. L'espèce type, la *Macre d'Europe*, ou *M. flottante*, dite aussi *Châtaigne d'eau*, *Noix d'eau*, *Saligot*, etc., est une plante vivace, rampant dans l'eau, et élevant au-dessus de sa surface ses feuilles flottantes et ses fleurs blanches. Son fruit se mange cuit sous la cendre ou dans l'eau. Il a le goût de la châtaigne; mais il est plus fade.

MACREUSE (de *macer anas*, canard maigre), *Oidemia*, oiseau du genre Canard, est un peu plus gros que le Canard proprement dit, et a le plumage noir. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et son plumage, au lieu d'être noir, tire plutôt sur le brun. La Macreuse pond et niche sur les côtes de Suède et de Norwége, et nous arrive, de décembre en avril, avec une profusion telle que la mer en paraît toute couverte. Sur les côtes de la Picardie, on prend ces oiseaux au filet; en Provence, on les chasse au fusil : cette chasse, qui attire toujours un nombre considérable de chasseurs, s'appelle la *battue aux macreuses*. — Il n'est sorte de conte absurde que l'on n'ait débité sur l'origine de cet oiseau : on l'a fait naître d'un Coquillage (*Voy.* ANATIFE), du fruit d'un arbre des Orcades, ou de la pourriture. L'ignorance où l'on a été longtemps sur l'origine des Macreuses, qu'on voyait arriver par mer, les avait fait considérer comme un aliment maigre, pouvant, comme le poisson, se manger en carême.

MACRO.... (du grec *makros*, long), entre dans la composition d'un grand nombre de mots de Botanique et de Zoologie.

MACROBIOTIQUE (du grec *makros*, long, et *bios*, vie), art de prolonger la vie par l'observation des lois de l'hygiène. On a sous ce titre un ouvrage estimé d'Hufeland. *Voy.* LONGÉVITÉ.

MACROCOSME (du grec *makros*, grand, et *kosmos*, monde), se disait du monde entier, par opposition au *Microcosme*, ou monde en petit, qu'on croyait trouver dans l'homme. *Voy.* MICROCOSME.

MACRODACTYLES (du grec *makros*, long, et *daktylos*, doigt). En Ornithologie, on réunit sous ce nom tous les oiseaux de l'ordre des Échassiers qui doivent à leurs doigts excessivement longs et entièrement fendus la faculté de pouvoir marcher sur les herbes des marais : tels sont les genres *Jacana*, *Kamichi*, *Mégapode*, *Râle*, *Poule d'eau*, *Talève* et *Foulque*. — En Entomologie, on nomme ainsi une tribu de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, à cause des tarses allongés et robustes qui forment le principal caractère des Insectes qui la composent. Elle comprend les genres *Potamophile*, *Macronyque*, *Elmis* et *Géorisse*.

MACROPODES (de *makros*, long, et *pous*, *podos*, pied), genre de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Pharyngiens, ne compte que 2 espèces, le *Beau-Macropode* et le *M. vert-doré*, qui habitent la Chine. Ces poissons animent l'eau des lacs de la Chine, et les habitants les nourrissent dans les bassins de leurs jardins.

MACROPODIENS (du grec *makros*, long, et *pous*, *podos*, pied), vulgairement *Araignées de mer*), tribu de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, renferme une dizaine de genres remarquables par la longueur démesurée de leurs pattes. Ils vivent à d'assez grandes profondeurs dans la mer, cachés parmi les algues ou sur les bancs d'huîtres.

MACROPODIUM, genre de Crucifères, tribu des Arabidées : le *Macropode des neiges* croît en Asie sur le sommet le plus élevé des monts Altaïques.

MACROPTÈRES (du grec *makros*, long, et *ptéron*, aile), synonyme de *Longipennes*. *Voy.* ce mot.

MACROSCÉLIDE (de *makros*, grand, et *skélos*, cuisse), genre de Carnivores insectivores, remarquables par leurs cuisses postérieures beaucoup plus longues que les antérieures et par leur museau allongé en forme de petite trompe. Ils ont 20 dents à chaque mâchoire ; les molaires sont hérissées de pointes. Ce petit animal habite l'Afrique ; on le trouve au Cap et dans la Barbarie, où il est appelé *Rat à trompe*.

MACROURES (du grec *makros*, long, et *oura*, queue), 2e division de l'ordre des Crustacés décapodes, comprend ceux de ces animaux dont le corps, très-allongé, est terminé par une longue queue composée de plusieurs feuillets, tels que les *Écrevisses*, les *Langoustes*, les *Crevettes*, etc. *Voy.* DÉCAPODES.

MACTRE (du grec *mactra*, vase), *Mactra*, genre de Mollusques à coquille, type de la famille des Mactracés de Lamarck, renferme des animaux très-voisins des Vénus, à coquilles bivalves, transverses, trigones, inéquilatérales, un peu bâillantes sur les côtés, d'un blanc pur ou d'un blanc fauve, etc. Les Mactres se trouvent dans toutes les mers des pays froids comme dans celles des pays chauds ; elles vivent enfoncées dans le sable à assez peu de distance de l'embouchure des rivières. On distingue la *Mactre lisor*, la *M. fauve*, la *M. rostracée*, etc. — M. de Blainville a réparti les genres qui composaient la famille des Mactracés dans celles des Conchacés et des Pyloridés.

MACULATURE (de *maculer*, tacher, formé lui-même du latin *macula*, tache), se dit, en termes d'Imprimerie, d'une feuille mal imprimée, dont les caractères sont pochés ou peu lisibles, soit qu'elle ait été mal tirée, soit qu'elle ait été trop tôt battue. On emploie ces feuilles à faire des enveloppes.

MACULE, tache du soleil. *Voy.* TACHE.

MADAME, titre d'honneur accordé autrefois aux dames de qualité et donné aujourd'hui à toute femme mariée. — A la cour de France, par le mot *Madame*, on entendait la fille aînée du roi ou du dauphin, ou la femme de Monsieur, frère du roi. On donnait aussi ce nom, en leur parlant, à toutes les filles de France. Sous l'Empire, la mère de l'empereur Napoléon s'appelait *Madame mère*.

MADAPOLAM, espèce de percale tissue d'un coton blanc plus lisse et plus fort que le calicot, et que l'on tirait originairement de Madapolam, ville de l'Inde. Aujourd'hui on en fait d'excellente qualité en France, notamment à Rouen. Les madapolams servent pour literies et pour pantalons.

MADÉFACTION (du latin *madefacere*, rendre humide), se dit, surtout en Pharmacie, de l'action d'humecter certaines substances, un emplâtre, un onguent, etc., pour en faire un médicament.

MADELEINE, sorte de petits gâteaux, composés de farine et de différents ingrédients, entre autres de sucre, de jus de citron, d'œufs, d'eau-de-vie d'Andaye, etc. Ils sont ainsi appelés du prénom d'une cuisinière qui en donna la recette.

En Horticulture, on nomme ainsi une espèce de Poire analogue à celle des Bergamotes, et qui mûrit également au commencement de l'été ; et une excellente espèce de Pêche, autrement nommée *Double de Troyes*, parce que cette pêche est souvent jumelle. Les fourmis en sont très-friandes.

MADEMOISELLE. On donnait autrefois ce titre à toute femme, même mariée, qui n'était pas noble. On le donne aujourd'hui à toute fille non mariée.

Employé absolument, *Mademoiselle* désignait, sous l'ancien régime, la fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou la première princesse du sang, tant qu'elle était fille.

MADI, *Madia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des herbes annuelles, originaires du Chili, à tige droite, velleuse ; à feuilles dont les supérieures sont opposées et les inférieures alternes, semi-amplexicaules, oblongues, très-entières ; à fleurs jaunes radiées, situées à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux, à semences oléagineuses, de forme allongée et couvertes d'une pellicule mince et brunâtre. On n'en connaît que deux espèces : le *M. cultivé* (*M. sativa*), des semences duquel on retire une huile très-douce, comparable et même préférable à l'huile d'œillette : on peut l'employer avantageusement dans les préparations pharmaceutiques ; et le *M. mielleux* (*M. mellosa*), qui est sauvage.

MADONE (de l'italien *madonna*, pour *mia donna*, ma dame), nom donné en Italie aux statuettes représentant la sainte Vierge, qui se trouvent placées dans des niches à l'angle des rues, quelquefois au-dessous du toit d'une chaumière, d'autres fois sur une route, etc. Les Italiens ont pour ces madones une grande vénération : ils font brûler nuit et jour une lampe devant elles.

On donne aussi ce nom aux représentations peintes de la Vierge Marie : une des plus célèbres en ce genre est la *Madonna di Sisto* de Raphaël, qui se voit aujourd'hui dans le musée de Dresde en Saxe.

MADRAGUE, se dit, en Provence, de grands parcs que l'on établit dans la Méditerranée pour la pêcherie du Thon. Ils sont formés par une vaste enceinte de filets et de câbles disposés dans la mer par compartiments, et qui s'étendent jusqu'auprès de la côte : les pêcheurs s'efforcent d'y faire pénétrer les poissons. Cette pêche a lieu dans les beaux jours des mois d'août et de septembre. Un arrêté des Consuls, de thermidor an IX, a statué sur la police et le droit

de pêche à la madrague. — La madrague a donné son nom à une petite île située au S. de Marseille où l'on pêche beaucoup de thon à la madrague.

MADRAS, étoffe légère dont la chaîne est en soie et la trame en coton, a été fabriquée d'abord à Madras, ville de l'Inde, sur la côte de Coromandel, et depuis imitée en France, particulièrement à Paris, Lyon, Rouen et Nîmes. Il s'en fabrique de diverses couleurs et largeurs; cette étoffe, qui d'abord était employée principalement à faire des mouchoirs de tête, sert aussi à faire des robes, des châles, des fichus et autres objets semblables; il s'en fait un débit et un commerce considérables.

MADRÉ. Ce mot est, dans l'art du Savonnier, synonyme de *marbré*, et n'est probablement qu'une corruption de celui-ci. On l'emploie pour désigner le savon qui n'est pas entièrement blanc, mais qui présente dans sa coupe des taches et des rayures bleuâtres semblables à celles qu'on aperçoit sur le marbre : on appelle ces rayures des *madrures*. On préfère, pour le blanchissage, le savon madré au savon blanc, parce qu'il est plus économique.

MADRÉPORES. On donne généralement ce nom à tous les polypiers pierreux, si abondants dans les mers intertropicales. Ils sont, à ce qu'on croit, le produit de la sécrétion calcaire opérée par des polypes gélatineux. Fixés par leur base à des profondeurs assez considérables, ces polypiers paraissent se développer en élevant peu à peu les expansions foliacées ou les ramifications caulescentes qui les constituent. C'est à l'accroissement très-rapide des Madrépores qu'est due la formation des récifs qui abondent dans la mer du Sud, dans la mer des Indes et dans la mer Rouge. Accumulés par masses considérables en certains endroits, ils constituent des couches entières de pierres calcaires et servent de base à la plupart des îles de ces pays. Ce sont eux aussi qui, infiltrés de carbonate de chaux, dans les époques antérieures, sont devenus les marbres et les divers calcaires madréporiques.

Les Zoologistes ont restreint le nom de Madrépores à un genre de Polypiers fixes, rameux, dont la surface est garnie de cellules saillantes à interstices poreux. Leurs cellules sont éparses, distinctes, tubuleuses, à étoiles presque nulles, et présentent 12 lames très-étroites à l'intérieur. Ces polypiers sont produits par des polypes agrégés pourvus de 12 tentacules ou davantage, et recouvrant par leur partie charnue et vivante la substance calcaire qui est sécrétée à l'intérieur de leur corps. On compte dans ce genre 9 espèces : le *Madrépore palmé* ou *Char de Neptune*, qu'on trouve dans les mers d'Amérique, le *M. éventail*, le *M. en corymbe*, le *M. plantain*, le *M. pollicifère*, le *M. lâche*, le *M. muriqué* ou *abrotanoïde*, le plus abondant de tous ceux de la mer du Sud, le *M. cervicome* et le *M. prolifère*.

Imperani, naturaliste italien, a reconnu le premier que ces Polypiers appartiennent au Règne animal : c'est lui qui leur a donné le nom de *Madrépore*, en italien *Madrepora*, mot qui semble venir de l'italien *madre*, mère, et *pora*, pore, trou, et vouloir dire *pore fécond*, parce que ce polype semble engendré dans les pores de la croûte qu'il habite. Roquefort le dérive du français *madré*, tacheté, marbré, à cause des marbrures qu'offrent en effet ces polypiers.

MADRIER (de l'espagnol *madera*, bois, planche), planche fort épaisse, ordinairement en bois de chêne, qu'on dispose horizontalement en manière de plate-forme, pour servir à différents usages, comme pour former des pilotis, des batardeaux, pour faire la plate-forme d'une batterie de canons, pour supporter de la maçonnerie, etc. Une planche ne peut être appelée madrier que lorsqu'elle a au moins 5 ou 6 centimètres d'épaisseur.

MADRIGAL (de l'italien *madrigale*, fait, selon les uns, du grec *mandra*, bergerie; selon les autres, de la ville de *Madrigal* ou de celle de *Madrigalejo* en Espagne, où ce genre aurait d'abord été cultivé), petite pièce de vers destinée à rendre une pensée fine, tendre et galante. Le madrigal, dit Boileau :

Respire la douceur, la tendresse et l'amour.

La concision, la délicatesse et la grâce en sont les principaux mérites : la fadeur en est le défaut ordinaire. On peut citer comme modèle ces vers de Lemierre, qui accompagnaient le don d'un éventail :

Dans le temps des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous appeler les Zéphyrs :
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Chez les anciens, beaucoup d'épigrammes de Catulle et de Martial sont de véritables madrigaux. Chez les modernes, Gilles Durand de la Bergerie, poëte français du XVIe siècle, emprunta le premier le mot *madrigal* aux Italiens. Marot, Saint-Gelais, le marquis de la Sablière, qu'on appelait le *madrigalier français*, La Monnoye, Voltaire, Dorat, Boufflers, Demoustier, etc., ont cultivé ce genre avec succès.

On nomme aussi *Madrigal* une sorte de composition musicale fort à la mode en Italie au XVIe siècle, et ainsi nommée parce qu'elle était composée sur des madrigaux poétiques. Le *style madrigalesque* tient beaucoup de la fugue, mais il comporte plus de licences. Les compositeurs qui ont le plus excellé dans le madrigal sont : Luca Marenzio, Palestrina, Pomponio Nenna, Th. Pecci, le prince de Venouse, Scarlatti.

MAESTOSO (c.-à-d. *majestueusement*), mot italien qui marque qu'un morceau doit être exécuté avec une certaine lenteur grave. Il se trouve le plus souvent accompagné des mots : *adagio*, *andante*, etc.

MAESTRO (mot italien qui veut dire *maître*), se dit des grands compositeurs de musique, de ceux qui composent des œuvres capitales.

MAGASIN (de l'arabe *makhsen*, trésor), lieu où l'on renferme les marchandises, soit pour les y vendre par pièces, ou comme on dit *balles sous cordes*, ce que font les marchands en gros, soit pour les y garder jusqu'à ce que l'occasion se présente de les mettre en vente par parties, comme font les marchands en détail. — Les *entrepôts*, les *docks*, ne sont que de grands magasins.

En matière de Douanes, les propriétaires des marchandises qui ont été déposées dans le magasin de la douane ont à payer un droit particulier de *magasinage* de 1 p. 0/0 de la valeur. Le droit n'est que de demi pour 0/0 sur les objets déchargés par suite d'une relâche forcée, et rechargés faute de vente. Le droit de magasinage de 1 p. 0/0 est dû, après 3 mois d'entrepôt, sur les marchandises provenant de confiscation.

Le nom de *Magasin* a été donné en Angleterre et en France à divers recueils littéraires, dont quelques-uns ont une grande vogue, notamment au dernier siècle le *Magasin des Enfants* de Mme Leprince de Beaumont, et dans ce siècle-ci le *Magasin pittoresque*, le *Magasin des familles*, le *Magasin universel*, le *Weekly magazine*, le *Blackwood's magazine*, etc., recueils périodiques.

MAGDALÉON (du grec *magdalia*, petite masse de pâte qu'on roule entre ses doigts, dérivé lui-même de *massô*, pétrir), nom commun à tous les médicaments que l'on roule en cylindre, et plus particulièrement à certains emplâtres auxquels on donne cette forme par la malaxation à l'aide des mains.

MAGES, prêtres de la religion de Zoroastre. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Juges mages* (de *major*, supérieur). *Voy.* JUGE.

MAGIE (en grec *mageia*, l'art des Mages), art prétendu d'opérer, par des moyens surnaturels, toute espèce d'effets merveilleux ou de prestiges, de soumettre à sa volonté les puissances supérieures (es-

prits, génies, démons), de les évoquer ou de les conjurer, et d'accomplir à leur aide des actes extraordinaires, tels que divinations, prédictions, charmes et enchantements, évocations, apparitions, transformations, guérisons subites, maladies mortelles, sentiments irrésistibles d'amour ou de haine, sorts, etc. Les magiciens prétendaient même commander aux éléments, intervertir la marche des astres et les faire à volonté descendre sur la terre. Pour opérer leurs prodiges, ils se servaient de procédés mystérieux, de paroles cabalistiques. Le magicien était le plus souvent représenté tenant à la main une verge dite *baguette magique*, ou traçant autour de lui des *cercles magiques*. La magie était généralement inséparable de l'astrologie, de l'alchimie et autres sciences occultes non moins chimériques.

On distinguait deux sortes de magie, l'une qui avait pour but de mettre l'homme en rapport avec les bons esprits, les génies bienfaisants; l'autre, dont l'objet était l'évocation des mauvais esprits ou des démons : la première était la *Magie blanche*, art bienfaisant dont on fait honneur à Salomon, l'autre la *Magie noire* ou *Magie* proprement dite, essentiellement malfaisante. — On a, dans les temps modernes, donné le nom de *Magie blanche* à l'art de produire des effets merveilleux par des moyens purement naturels, empruntés à la physique, à la chimie, à l'art du prestidigitateur : c'est ce qu'on nomme aussi *Magie naturelle*.

On attribue l'invention de la magie aux Mages, prêtres de la religion de Zoroastre, et l'on en place le berceau dans la Médie, d'où elle se serait répandue en Perse, en Chaldée, et de là en Grèce; mais les Mages ont tout au plus donné une forme arrêtée à cet art chimérique : les prestiges, les sortiléges, fruit spontané de la superstition et de la fourberie, se trouvent, sous des formes diverses, à tous les âges et chez tous les peuples ignorants. La Bible nous montre les magiciens de la cour de Pharaon opposant leurs prodiges aux miracles de Moïse; on voit dans le Nouveau Testament Simon le Magicien luttant avec S. Pierre. En Grèce, Circé, Médée sont représentées comme de puissantes magiciennes; les Thessaliens excellaient dans les arts magiques. Théocrite intitule *la Magicienne* la plus belle de ses idylles. A Rome, la croyance à la vertu de ces pratiques était universellement répandue au temps d'Horace, qui décrit au long, tout en les raillant, les manœuvres de Canidie. C'est surtout dans les derniers siècles du Paganisme que la Magie devient florissante : elle s'allie au Néo-Platonisme pour combattre la religion chrétienne; Porphyre, Jamblique l'identifient à leur théurgie; Julien la prend ouvertement sous sa protection. Au moyen âge, on retrouve la magie dans les prodiges opérés par les fées, par les enchanteurs, par les sorciers; ces derniers, poursuivis sans relâche, condamnés au supplice du feu, ne s'en multiplient pas moins jusqu'au XVII^e^ siècle. Cependant, la magie finit par disparaître, moins par l'effet de la sévérité des lois que par le progrès des lumières. Au XVIII^e^ siècle, il n'y a plus d'autre magie que celle des Cagliostro, des Comus, remplacée de nos jours par les Comte, les Bosco, les R. Houdin, et autres prestidigitateurs non moins habiles.

On doit croire que les hommes qui se disaient magiciens réussissaient à produire quelques effets extraordinaires; mais ce n'était que par des moyens naturels, soit à la faveur de connaissances empruntées à la physique, à la chimie, à la pharmacie, et cachées au vulgaire, soit avec le secours de breuvages ou de philtres, qui, agissant sur le cerveau, disposaient les esprits à toutes sortes d'illusions et d'hallucinations. Quelques-uns étaient eux-mêmes dupes des effets qu'ils produisaient, au point de soutenir jusque dans les supplices la vérité de leur art.

L'ignorance et la crédulité ont appliqué les noms de magiciens, de sorciers, à tout homme qui se distinguait par des connaissances extraordinaires, comme Albert le Grand, le moine Gerbert (Silvestre II), Roger Bacon, Raymond Lulle, Pic de la Mirandole, Corn. Agrippa, Faust, etc.; le savant Naudé écrivit, pour les défendre de cette ridicule accusation, une *Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie*.

B. Basin a composé un traité *De magicis artibus* (Paris, 1483); Corn. Agrippa, A. Delrio, de Foe ont laissé sur le même sujet de curieux écrits. B. Bekker a tenté, dans le *Monde enchanté* (1691), d'expliquer les prestiges de la magie. G. T. Grasse a publié une curieuse collection d'ouvrages de magie sous le titre de *Bibliotheca magica* (Leip., 1843). J. Garinet a donné l'*Hist. de la Magie en France* (1818).

Pour la *Magie blanche*, on peut lire la *Magia naturalis* de J.-B. Porta, en 20 livr. (Naples 1589), la *Magie blanche dévoilée* par Decremps, les *Récréations mathématiques et physiques* d'Ozanam, celles de Guyot, la *Magie naturelle* de Vergnaud, et les *Amusements des sciences*, dans le *Dictionnaire encyclopédique*.

MAGISTER, c.-à-d., en latin, *maître*, titre qu'on donnait spécialement autrefois, dans les Universités, aux recteurs et aux professeurs des sciences, particulièrement aux docteurs en Théologie. Aujourd'hui, il ne se dit plus que par ironie d'un maître d'école de village. — En Allemagne, le professeur qui a le droit de faire un cours public prend le titre de *magister legens*. *Voy.* MAÎTRE.

MAGISTÈRE (en latin *magisterium*, dérivé de *magister*, maître).

En Chimie, on appelait *magistère* tout précipité obtenu avec les dissolutions salines, ainsi que les procédés propres à obtenir les principaux médicaments. Le *Magistère de soufre* est le *soufre précipité* d'une dissolution au moyen d'un acide ou de tout autre corps. Le *M. de bismuth* est le *sous-nitrate de bismuth*, ou *blanc de fard*. Il y avait aussi le *M. d'antimoine*, *d'argent*, etc.

En Pharmacie, on donnait autrefois ce nom à des composés, ordinairement minéraux, auxquels on supposait des vertus supérieures : on les tenait tout préparés dans les pharmacies, et souvent la préparation en était secrète.

Dans l'Histoire, on désigne par ce mot la dignité de grand maître de l'ordre de Malte.

MAGISTRALE (COMPOSITION), médicament préparé immédiatement, sur l'ordonnance du *maître*, c.-à-d. du docteur médecin, et qui ne pourrait se garder longtemps. On l'oppose à *médicament officinal*, dont la formule se trouve dans le *Codex*, et qui se garde dans l'officine.

En Géométrie, on nomme *ligne magistrale* la ligne principale d'un plan tracé par l'ingénieur.

MAGISTRAT (du latin *magistratus*). Dans le sens le plus étendu, on appelle *magistrat* tout fonctionnaire public délégué par le pouvoir suprême pour exercer l'autorité, qu'il appartienne à l'ordre administratif ou à l'ordre judiciaire. Le chef de l'État est, en ce sens, le *premier magistrat* du pays.

Dans le langage ordinaire, ce mot désigne le plus ordinairement les membres de l'ordre judiciaire, dont l'ensemble forme le corps de la *Magistrature*.

Chez les anciens, on donnait le nom de *magistrats* à presque tous ceux qui remplissaient des fonctions publiques. A Rome, on distinguait des *Magistrats ordinaires* : consul, préteur, tribun du peuple, édile, etc; des *M. extraordinaires* : dictateur, inter-roi, etc.; des *M. supérieurs*, qui siégeaient sur la chaise curule : consul, censeur, préteur, questeur, grand édile; et des *M. inférieurs*, duumvirs, quindécemvirs, etc., qui ne jouissaient pas de ces priviléges.

En France, les différents degrés de magistrature consistent aujourd'hui dans les fonctions de juge de paix, juge à un tribunal de 1^re^ instance, conseiller à une Cour d'appel, conseiller à la Cour de cassa-

tion, en y comprenant les présidents et officiers du ministère public attachés aux trois dernières juridictions. Tous ces magistrats, sauf les juges de paix et les officiers du ministère public, sont inamovibles. Toutefois, un décret du 1er mars 1852 a fixé un âge où les magistrats sont mis de plein droit à la retraite; cet âge est celui de 75 ans pour les membres de la Cour de cassation, et celui de 70 pour les Cours d'appel et les tribunaux de 1re instance. — Outre ces magistrats, qui constituent la *Magistrature assise*, on distingue les magistrats qui forment le *parquet* (*Voy.* ce mot), et qui constituent ce qu'on appelle vulgairement la *Magistrature debout.*

La magistrature française a toujours joui d'une haute considération. Sous l'ancienne monarchie, elle modérait le pouvoir absolu par l'exercice du droit de remontrance et en résistant à l'enregistrement des édits qui lui semblaient contraires au droit public du royaume et à l'intérêt bien entendu du roi et du peuple. Elle savait aussi opposer aux factions une résistance non moins courageuse. Elle s'honore d'avoir compté parmi ses membres L'Hôpital, les Molé, les Harlay, d'Aguesseau, les Séguier, Malesherbes, etc. *Voy.* PARLEMENT.

MAGMA (du grec *magma*, de *massô*, pétrir, exprimer en pressurant), se dit, en Chimie et en Pharmacie, du résidu d'une masse soumise à l'expression, et en général de toute masse épaisse, visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect et la consistance de la bouillie. Le marc de café est un *magma.*

MAGNANERIE (de *magnan*, nom vulgaire du Ver à soie dans le Midi de la France), bâtiment destiné à élever des Vers à soie. *Voy.* VER A SOIE.

MAGNATS (du latin *magnus*, grand), nom donné, en Pologne et en Hongrie, à la haute noblesse. *Voy.* le *Dict univ. d'Hist. et de Géogr.*

MAGNÉSIE (mot dérivé, selon Roquefort, de *magnès*, aimant, parce que cette terre a la propriété, ainsi que plusieurs terres argileuses, de happer à la langue, de l'attirer, pour ainsi dire, comme l'aimant attire le fer), dite aussi *Magnésie calcinée* ou *Oxyde de magnésium*, substance composée d'oxygène et de magnésium (MgO), est blanche, pulvérulente, douce au toucher, très-peu soluble dans l'eau, sans saveur ni odeur. Elle se trouve abondamment dans la nature, mais toujours à l'état de combinaison avec les acides ou avec quelques oxydes métalliques, notamment à l'état de carbonate dans la dolomie, de silicate dans la serpentine, l'écume de mer, le talc, etc.; de sulfate et de chlorure dans les eaux minérales et dans l'eau de la mer. On la prépare en calcinant le carbonate de magnésie. On l'emploie, en Médecine, pour dissiper les aigreurs de l'estomac et pour combattre les empoisonnements par les acides ou par l'arsenic. Elle forme, avec les acides, des sels dont les uns sont insolubles et terreux, les autres amers et purgatifs. Le *carbonate* et le *sulfate* sont les plus importants d'entre eux. — Longtemps confondue avec la chaux, la magnésie fut entrevue en 1722 par F. Hoffmann; mais elle ne fut distinguée comme une substance particulière qu'en 1755, par Black; elle a été ensuite étudiée par Margraff et Bergmann. Elle fut longtemps regardée comme un corps simple. *V.* MAGNÉSIUM.

*Magnésie blanche* ou *Magnésie anglaise. Voy.* MAGNÉSIE CARBONATÉE.

*Magnésie carbonatée* ou *Carbonate de magnésie.* On distingue trois carbonates de magnésie : le *C. neutre*, le *bicarbonate*, qui fait partie de la composition de plusieurs eaux minérales, et le *C. basique*, ou *sous-carbonate*, connu aussi sous le nom de *magnésie blanche.* Ce dernier constitue un sel blanc, insoluble dans l'eau, sans saveur, et remarquable par son extrême légèreté. Il est fréquemment employé, en Pharmacie, pour la préparation de la magnésie et pour l'imitation de certaines eaux minérales acidules. Il entre dans la plupart des formules officinales de *poudres* et de *tablettes absorbantes* usitées contre les aigreurs de l'estomac et autres dérangements chroniques des fonctions digestives.

MAGNÉSITE, minéral à base de magnésie, vulgairement appelé *Écume de mer. V.* ÉCUME DE MER.

MAGNÉSIUM, corps simple, métallique, d'un gris de fer, contenu dans la magnésie, est volatil, ductile, malléable, se lime et se brunit; sa densité est 1,75. Il a été isolé par Davy à l'aide de la pile; M. Bussy en a obtenu de notables qualités en 1830 en décomposant le chlorure de magnésium par le potassium.

MAGNÉTIQUE, qui a rapport à l'aimant ou qui dépend des propriétés de l'aiguille aimantée. Ainsi on dit : *attraction magnétique, courant magnétique.* On appelle *équateur magnétique* la courbe formée autour de la terre par la série des points où l'aiguille aimantée reste horizontale; *méridien magnétique*, un plan perpendiculaire à la direction de l'aiguille aimantée, dans un lieu quelconque.

Il se dit aussi de ce qui a rapport au magnétisme animal : *traitement magnétique, sommeil magnétique.*

MAGNÉTISME (du grec *magnès*, pierre d'aimant), agent auquel l'aimant doit la propriété d'attirer le fer, et qu'on identifie aujourd'hui avec l'électricité. Bien que la vertu magnétique soit une dans son essence, on peut distinguer, par rapport à ses manifestations, le *Magnétisme de l'aimant*, et celui de la terre, ou *Magnétisme terrestre.*

Le *M. terrestre* est la cause des phénomènes d'*inclinaison*, de *déclinaison*, de *variation* que l'on observe dans l'*aiguille aimantée* (*Voy.* ces mots). Pour expliquer ces phénomènes, on considère la terre comme un gros aimant qui agit sur l'aiguille et dont les pôles seraient situés non loin des pôles géographiques, sans toutefois coïncider avec eux. L'intensité de la force qui détermine l'inclinaison et la déclinaison magnétiques varie avec la distance aux pôles magnétiques. Pour la mesurer, on opère comme pour la pesanteur : on dévie une aiguille magnétique de sa direction et l'on estime la rapidité de ses oscillations par le nombre d'oscillations qu'elle fait en un temps donné; cette aiguille, transportée dans différents lieux, donne (en supposant que son magnétisme soit toujours resté le même) le rapport qui existe entre l'intensité de la force magnétique dans ces différentes localités. Si l'on réunit par des lignes les points où cette intensité est la même, on obtiendra des *lignes isodynamiques* qui, d'après M. Duperrey, suivent à peu près la direction des lignes isothermes. Il a été publié par MM. Hansteen, Duperrey, enfin par M. Sabine, etc. (1838), des cartes qui indiquent ces lignes.

Pour le magnétisme tel qu'il se produit dans l'aimant, *Voy.* AIMANT et AIMANTATION.

Les anciens avaient quelque connaissance des propriétés de l'aimant : il faut remonter jusqu'au temps de Pythagore pour recueillir les premières notions qui nous aient été transmises sur ce sujet. Platon en parle dans plusieurs de ses *Dialogues*. L'introduction de la boussole en Europe, au moyen âge, devint la première application importante du magnétisme. Au commencement du XVIe siècle, Sébastien Cabot, dans son voyage au nord de l'Amérique, découvrit la déclinaison de l'aiguille aimantée. A la fin du même siècle, le docteur Gilbert, de Colchester, fit paraître le premier traité sur le magnétisme et l'électricité, où il démontra que c'est l'influence de la terre qui dirige cette aiguille.

Au XVIIIe siècle, Halley observa, à Sainte-Hélène, les variations de l'aiguille aimantée; Taylor détermina, de concert avec Hauksbee, la décroissance de l'intensité de la force magnétique en raison des distances; Muschenbrœck se livra aux mêmes recherches. En 1746, Knight perfectionna les aimants artificiels; mais il tint son procédé secret; ce qui n'empêcha pas Duhamel et Antheaume, en France, de

composer des barreaux magnétiques. Mitchell, en Angleterre, arriva au même résultat, et calcula le décroissement de la force magnétique. Æpinus apporta des perfectionnements à la méthode de Mitchell pour l'aimantation des barreaux d'acier. Jusqu'à Coulomb, on avait cru que le fer seul était attirable à l'aimant. Ce physicien admit que tous les corps terrestres sont doués de la même propriété, mais à des degrés inégaux. Il perfectionna la méthode d'aimantation, et admit que les phénomènes magnétiques sont dus à un fluide analogue à celui de l'électricité. La découverte de l'*électro-magnétisme*, faite en 1819 par OErsted, démontra l'identité des deux agents. Un grand nombre de travaux importants ont été publiés depuis sur cette branche de la physique, notamment par MM. Ampère, Arago, Faraday, Schweigger, Kupffer, Plucker, etc. *Voy.* ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

MAGNÉTISME ANIMAL. C'est, d'après ses partisans, l'influence qu'un homme peut exercer sur le corps d'un autre homme, soit au moyen de l'application des mains et de mouvements appelés *passes*, soit même par la seule volonté. Les effets produits sont, selon les cas et les personnes, une chaleur douce et pénétrante, de la somnolence, un sommeil plus ou moins profond, l'insensibilité extérieure, partielle ou totale, le somnambulisme, avec ou sans lucidité; quelquefois, ce sont des spasmes, des attaques de nerfs, la catalepsie, l'extase. Souvent aussi, les effets sont nuls. Les effets se produisent d'autant plus facilement qu'ils ont été plus fréquemment répétés. On les explique par l'existence d'un fluide subtil, analogue au magnétisme minéral, mais propre aux êtres animés, ce qui l'a fait nommer *magnétisme animal*. La plupart des magnétiseurs admettent aujourd'hui que ce fluide est identique au fluide nerveux, et que, de même que la volonté dirige le fluide nerveux vers les organes pour les mouvoir, elle peut aussi lancer ce fluide au dehors et le faire pénétrer dans le corps d'une autre personne. Ils pensent qu'en accumulant ce fluide dans le corps d'une personne qui n'en serait pas suffisamment pourvue, on peut y rétablir l'équilibre et augmenter la force vitale. Du reste, quelle que soit l'explication adoptée, ils assurent qu'il est possible de guérir, ou tout au moins de soulager par les procédés magnétiques, un grand nombre de maladies, surtout celles qui appartiennent au système nerveux. Ils citent de nombreux exemples de guérisons ainsi obtenues; ils ne demandent au magnétiseur, pour réussir, que *volonté* et *confiance* en ses forces.

Bien que l'on trouve fort antérieurement au XVIII[e] siècle de fréquentes mentions d'une *médecine magnétique* ou traitement par l'aimant (dans Paracelse, Goclenius, J. Roberti, Van Helmont, Robert Fludd, Kircher, W. Maxwell), c'est Mesmer qui est l'auteur de la doctrine du magnétisme telle qu'elle est connue aujourd'hui. Ce médecin allemand avait été conduit par des essais sur la vertu curative du magnétisme minéral à supposer qu'il existait un magnétisme universel. Il appelait cet agent *Magnétisme animal* quand ses effets se manifestaient dans les êtres animés; il vint exposer son système à Paris en 1778, et y produisit, sur de nombreux malades assemblés autour de ce qu'il appelait le *baquet magnétique* (*Voy.* ce mot), d'étonnants effets qui attirèrent promptement l'attention publique : il compta bientôt de nombreux et fervents disciples. Une commission des savants les plus distingués (Bailly, Lavoisier, Franklin, A.-L. de Jussieu, etc.) fut formée en 1784 pour examiner sa doctrine et sa pratique. Les commissaires reconnurent la réalité des effets; mais tous, à l'exception d'un seul (le célèbre Jussieu), crurent devoir les attribuer à l'imagination ou à l'imitation. Peu après cette décision, M. le comte de Puységur découvrait, dans sa terre de Busancy, le merveilleux phénomène du somnambulisme, qui changea complétement la face de la doctrine. Négligé pendant les troubles de la République et les guerres de l'Empire, le magnétisme attira de nouveau l'attention sous la Restauration. Un nouvel examen, entrepris par l'Académie de médecine sur la demande d'un médecin de Paris, M. le docteur Foissac, donna lieu, en 1826, à un rapport étendu et impartial, rédigé par M. le docteur Husson, et qui concluait à ce que l'Académie encourageât l'étude du magnétisme comme importante pour la physiologie et la thérapeutique; mais cette proposition resta sans effet. Malgré l'inaction des corps savants, le magnétisme animal n'a cessé de se répandre en France et à l'étranger. Malheureusement, la plupart des phénomènes magnétiques, bien qu'attestés par les hommes les plus respectables, sont, de leur nature, ou trop intimes ou trop fugitifs pour pouvoir être soumis à des expériences publiques; ils sont, en outre, trop peu uniformes, trop peu constants, pour qu'on puisse être assuré de pouvoir toujours, à volonté, les reproduire identiquement; enfin ils prêtent facilement au merveilleux, et il est souvent possible de les simuler. Il est arrivé de là que ces faits sont restés inexpliqués et même contestés; que la doctrine du magnétisme n'a pas encore pu prendre sa place dans la science; et, de plus, que trop souvent elle a été défigurée par la crédulité ou la superstition, ou exploitée par le charlatanisme et la mauvaise foi.

Parmi les nombreux écrits publiés sur le magnétisme, nous signalerons, après les écrits de Mesmer et les *Rapports* des Commissions de 1784 et de 1826, les *Mémoires* de M. de Puységur (1788) et ceux de la *Société de Strasbourg*; l'*Instruction pratique sur le Magnétisme* de M. Deleuze; les *Cours* et le *Manuel de l'étudiant magnétiseur* de M. Dupotet; le *Manuel pratique* et *le Magnétisme animal expliqué* de M. A. Teste; les *Cures opérées par le Magnétisme animal* de M. Mialle; les *Lettres sur le Magn. an.* de M. Am. Dupau, où la doctrine du magnétisme est combattue; le livre de M. Charpignon, intitulé : *Physiologie, médecine et métaphysique du Magnétisme*; — et, pour l'histoire de cette doctrine : l'*Histoire critique du Magnétisme animal* de M. Deleuze; l'*Histoire académique du Magn. an.* de MM. Burdin et Dubois (d'Amiens). — On pourra consulter, en outre, les *Annales*, les *Archives*, la *Bibliothèque*, le *Journal du Magn. an.*, l'*Hermès*, et les autres publications périodiques consacrées à cette matière.

Pour ce qui concerne le *Somnambulisme magnétique*, *Voy.* SOMNAMBULISME.

MAGNIFICAT, cantique de la Vierge que l'on chante à l'église, aux Vêpres. La sainte Vierge, étant allée visiter sa cousine Élisabeth quelque temps après la Conception, répondit à ses félicitations en entonnant le cantique *Magnificat anima mea Dominum* (mon âme glorifie le Seigneur), dans lequel elle remerciait Dieu de l'avoir choisie pour être la mère du Sauveur.

MAGNOLIACÉES (de *Magnolia*, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, originaires de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale, renferme des arbres et des arbrisseaux élégants, dont plusieurs sont aujourd'hui cultivés dans nos parcs et nos jardins : feuilles alternes, souvent coriaces et persistantes, 2 stipules foliacées, caduques, manquant parfois; fleurs parfaites, plus rarement imparfaites par avortement, la plupart du temps, grandes, terminales ou axillaires, à odeur suave; calice de 3 à 6 sépales caducs; pétales, de 3 à 27, formant plusieurs verticilles à préfloraison imbriquée; étamines en nombre indéfini, plurisériées, libres, disposées sur plusieurs rangées spirales et attachées au réceptacle qui porte les pétales; pistils nombreux, tantôt réunis circulairement et par une seule rangée au centre de la fleur.

tantôt formant un capitule plus ou moins allongé, composé d'un ovaire uniloculaire. Les Magnoliacées ne sont pas seulement des plantes d'ornement; plusieurs espèces sont employées à cause de leurs principes excitants ou aromatiques : c'est à cette famille qu'appartient le genre *Drimyde*, qui fournit au commerce l'écorce dite *de Winter*, et l'*Illicium* ou *Badiane*, dont les fruits sont connus sous le nom d'*Anis étoilé*. — On divise les Magnoliacées en deux tribus : celle des *Magnoliées*, qui comprend les genres *Magnolier, Tulipier*, etc.; et celle des *Illiciées*, qui comprend la *Badiane* et la *Drimyde*.

MAGNOLIER, *Magnolia* (du nom de *P. Magnol*, botaniste français), genre type de la famille des Magnoliacées et de la tribu des Magnoliées, renferme des arbres et des arbrisseaux d'ornement, originaires de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale, et dont plusieurs sont naturalisés dans nos jardins. On en connaît 15 espèces, toutes remarquables par un port élégant et majestueux, par des corolles solitaires à pétales tantôt pendants, tantôt redressés, et qui exhalent une odeur très-suave; par de grandes feuilles luisantes du plus joli vert, qui persistent toute l'année chez quelques espèces, et tombent aux approches de l'hiver chez d'autres; enfin, par la hauteur qu'ils atteignent dans leur pays. Le *M. à grandes fleurs* (*M. grandiflora*), originaire de la Caroline du Sud, acquiert la grandeur du noyer; son tronc est droit; sa tête, régulière, d'un vert luisant, offre durant l'été un aspect magnifique, lorsque de larges corolles du blanc le plus pur, relevées par la colonne dorée de leurs nombreuses étamines, se montrent à l'extrémité de chaque rameau. L'odeur suave qui s'exhale de ces fleurs rappelle les parfums unis de la rose, de la jonquille et de l'oranger. Une autre espèce a reçu le nom d'*Arbre à parasol* (*M. umbella*), d'après la disposition des grandes feuilles qui l'ornent, et qui sont étalées et ramassées cinq et six ensemble, à l'extrémité supérieure des rameaux. Le Magnolier a été transporté en France en 1732; mais il n'a commencé à y être généralement connu et apprécié que vers la fin du siècle dernier. Le bois de toutes les espèces de Magnolier est aromatique; dans le *M. à feuilles aiguës* (*M. acuminata*), il est dur, d'un beau grain, couleur d'orange : on s'en sert aux États-Unis pour divers ouvrages d'ébénisterie et de menuiserie. L'écorce du *M. glauque* (*M. glauca*), réduite en poudre, s'emploie contre les fièvres, et est connue sous le nom de *Quinquina de Virginie*. Parmi les espèces originaires d'Asie, on remarque le *M. Yulan*, le *M. bicolore* et le *M. brun*, tous trois de Chine.

MAGOT, *Inuus* ou *Magus*, le *Pithêkos* des Grecs? quadrumane de la famille des Singes et du genre Macaque. Le Magot manque complétement de queue. Son museau est allongé, et sa face teinte d'une couleur de chair livide. On le trouve dans le nord de l'Afrique, en Égypte, en Barbarie surtout; quelques individus se sont même acclimatés sur le rocher de Gibraltar. Le Magot est le singe le plus anciennement connu et aussi le plus commun de ceux qu'on amène en Europe. Jeune, il est remarquable par son intelligence et sa vivacité; devenu vieux, il est taciturne et méchant. Il vit dans les endroits solitaires et sur les rochers, marche toujours à quatre pattes, et a la taille d'un chien ordinaire.

On nomme aussi *Magots* des figures grotesques qui nous viennent de la Chine et qui sont assez recherchées en Europe : ces statuettes sont tantôt en porcelaine, tantôt en talc ou en pierre ollaire.

MAHALEB (mot arabe), nom indigène du fruit du *Cerisier odorant* ou *Bois de Sainte-Lucie*. Ce fruit, qui ressemble à un noyau de cerise, est employé par les parfumeurs : après l'avoir concassé et mis dans l'eau, ils le distillent et le font entrer dans les savonnettes pour leur donner une odeur agréable.

MAHMOUDI, monnaie d'argent de Perse, vaut environ 50 centimes de notre monnaie. — C'est aussi le nom d'une pièce d'argent de 5 piastres, frappée par le sultan Mahmoud en 1811, et qui valait 4 fr. 14 c.

MAHMOUDIEH, pièce d'or turque qui vaut environ 24 fr. de notre monnaie.

MAHOGONI, nom indigène de l'*Acajou à meubles*. *Voy.* ACAJOU.

MAI (du latin *Maius*), le 5e mois de l'année dans le calendrier grégorien, et le 3e du calendrier de Romulus : il a 31 jours. Sous le rapport astronomique, Mai occupe la 3e place dans l'écliptique, ainsi que le signe des Gémeaux, signe dans lequel le Soleil est censé entrer du 19 au 23 de ce mois, quoique réellement, par l'effet de la précession des équinoxes, il soit maintenant, en mai, dans celui du Taureau.

Les Romains avaient consacré le mois de mai aux vieillards (*majores*), ou, selon d'autres, à *Maïa*, mère de Mercure. Les Catholiques le consacrent à la Mère du Sauveur, et l'appellent *mois de Marie*.

On appelait *Arbre de mai*, ou simplement *Mai*, un arbre ou un rameau qui se plantait le premier jour de mai, devant la maison des personnes que l'on voulait honorer. Cet usage s'est conservé dans quelques parties de la France. Les jeunes villageois plantent encore des *Mais*, qu'ils ornent de fleurs et de rubans, à la porte de leurs fiancées. Les clercs de la basoche dressaient tous les ans à Paris un mai dans la grande cour du Palais. On offrait aussi des mais aux églises. — *Mai* est encore le surnom de l'*Aubépine* dans l'ancien Poitou.

MAIA (nom mythologique), genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, type de la tribu des Maïens : carapace d'un quart environ plus longue que large, assez fortement rétrécie en avant, et dont la face supérieure est hérissée d'une infinité d'épines; pattes assez grêles, se terminant par une pince non dentelée. Les Maïas se plaisent dans les lieux vaseux et pierreux de la mer. Ils pondent plus de 6,000 œufs; leur taille atteint de 10 à 12 centim. Ces crustacés sont aussi connus sous les noms d'*Araignées de mer*, d'*Esquinados*. Les anciens les regardaient comme doués de raison : la Diane d'Éphèse en porte un suspendu à son cou comme emblème de la sagesse. On en voit aussi figurer sur les médailles antiques.

MAIGRE (du latin *macer*, maigre). Le *Régime maigre* est celui qui ne comprend que des aliments végétaux ou provenant d'animaux à sang froid, tels que les poissons : on l'oppose au *Régime gras*, qui se compose de la chair d'animaux à sang chaud, tels que les mammifères et les oiseaux. Jadis, par une interprétation bénigne, l'Église considérait comme chair maigre les Macreuses, les Poules d'eau, les Loutres et autres espèces aquatiques (quoique ce soient aussi des animaux à sang chaud), parce qu'ils ne vivent que de poissons ou d'herbages fluviatiles. — Les aliments maigres renferment moins d'azote que les aliments gras, et par ce motif sont moins nourrissants et moins fortifiants. Indépendamment des cas où ils sont prescrits par la Religion pour amortir la chair (*Voy.* ABSTINENCE), ils doivent être préférés par les personnes qui mènent une vie peu active. Il est des peuples entiers, notamment dans l'Inde et dans une grande partie de l'Afrique, qui n'en connaissent pas d'autres.

MAIGRE est aussi le nom vulgaire du poisson appelé *Sciène* par les Zoologistes. *Voy.* SCIÈNE.

MAIGREUR (en latin *macies*), état d'un individu chez lequel le tissu cellulaire ne contient pas de graisse, ou n'en contient qu'une très-petite quantité. Cet état, loin d'exclure la santé, est souvent inhérent à la constitution primitive, et ne doit pas être confondu avec l'*amaigrissement*, ou *émaciation*, qui est toujours un symptôme morbide ou le résultat d'une maladie.

MAIL (du latin *malleus*, marteau). C'est proprement le gros marteau, la masse de fer carrée dont le carrier se sert pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau. Il y a des *mails* de différentes dimensions, depuis 8 jusqu'à 12 centim. de grosseur, sur 24 à 40 centim. de long; on y adapte un manche d'environ 65 à 80 centim. de longueur, mince et élastique, afin de donner plus de coup à la masse.

On donne aussi ce nom à une espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert, dans le jeu qui prend de là le nom de *jeu du mail*, pour pousser ou pour chasser avec force une boule de buis en cherchant à faire entrer cette boule dans un trou ou à empêcher celle de son adversaire d'y entrer. Le *jeu du mail*, fort à la mode au siècle de Louis XIV, est peu en usage aujourd'hui. — On appelait aussi *Mail* le lieu où l'on jouait au mail : c'était le plus souvent une allée plantée d'arbres; ce nom a été conservé à plusieurs promenades publiques.

MAILLE (de l'italien *maglia*, réseau). Ce mot se dit proprement de chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, la corde, etc., soit dans les tissus serrés, comme ceux des bas, soit dans les tissus lâches, comme ceux d'un filet, d'une raquette; il s'entend en même temps de l'ouverture que ces nœuds laissent entre eux (*Voy.* FILET, BAS, etc.). — Par suite, il s'est dit de petits annelets de fer ou d'acier dont on formait des armures au moyen âge en les entrelaçant les uns dans les autres. *Voy.* COTTE DE MAILLES.

MAILLE, monnaie. Ce mot, qui, pris en ce sens, viendrait, selon Roquefort, du bas latin *mallia*, pour *medallia*, médaille, dérivé lui-même de *metallum*, a désigné des petites monnaies de cuivre qui avaient cours sous les premiers rois de la 3e race, et qui ne valaient, comme l'obole, que la moitié d'un denier. Il y avait des *Mailles parisis* et des *M. tournois;* il y avait aussi des *demi-Mailles* de ces deux espèces de monnaie. La maille poitevine s'appelait *pite.* — En 1303, Philippe le Bel fit frapper des *Mailles blanches*, c.-à-d. d'argent. Il y eut aussi des *M. d'or*, appelées *M. de Lorraine*, pesant 2 deniers 4 grains: elles étaient en circulation sous François Ier.

Par extension, *maille* s'est dit de tout objet de valeur minime; d'où l'expression *n'avoir ni sou ni maille.* On dit, dans le même sens, de gens querelleurs, qu'ils ont toujours *maille à partir* (c.-à-d. *à partager*), pour faire entendre qu'ils se disputent pour la moindre chose.

MAILLECHORT (de *Maillot* et *Charlier*, ouvriers lyonnais qui ont inventé cet alliage), composition récente formée de cuivre, de nickel et de zinc, avec un peu de fer et d'étain, et qui a à peu près le son et la couleur de l'argent. La composition la plus généralement adoptée contient sur 100 parties : cuivre, 55; nickel, 23; zinc, 17; fer, 3; étain, 2. Les Allemands lui donnent le nom d'*Argentan*, les Anglais celui de *British silver* (argent britannique). Le maillechort est susceptible de recevoir un très-beau poli; on en fait des flambeaux, des ornements de sellerie et de carrosserie, etc., ainsi que des couverts, des timbales, des plats; mais cet alliage peut n'être pas sans danger quand on l'emploie pour des vases destinés à conserver des aliments. On en fait aussi de la petite bijouterie. Les ouvrages en maillechort se dorent et s'argentent ordinairement par le procédé Ruolz.

MAILLET (du latin *malleus*, marteau), espèce de marteau de bois à deux têtes, fait avec un bois dur, tel que le buis, et qui sert dans beaucoup d'arts industriels. Le maçon, le sculpteur, le marbrier, etc., emploient le maillet pour dégrossir et quelquefois même pour terminer leurs ouvrages. Le maillet du plombier est un gros cylindre partagé en deux dans sa longueur par son manche : l'ouvrier s'en sert par le côté plat pour battre le plomb. *V.* MAIL et MAILLOCHE.

Au moyen âge, le *maillet d'armes* était une arme contondante avec laquelle on brisait les armures.

MAILLET, poisson. *Voy.* MARTEAU.

MAILLOCHE (de *mail*). Les Carriers nomment ainsi un marteau de fer de la même grosseur que le mail, mais dont la tête a une bien moins grande longueur, et qui sert à enfoncer les coins entre les joints des pierres ou dans les entailles pratiquées avec le marteau et le ciseau. — On donne le même nom à un gros morceau de bois tourné presque cylindriquement, qui sert aux fabricants de cerceaux pour frapper sur le coutre à fendre le merrain et sur les perches qu'ils divisent pour former les cerceaux.

MAILLOT (de *maille*). Ce premier vêtement de l'enfant, composé de *langes* recouverts d'une couverture de laine ou de molleton, a pour destination principale de tenir chaudement le nouveau-né et de maintenir ses membres encore mal affermis. Longtemps, les maillots, trop épais et trop serrés, eurent l'inconvénient d'étouffer et de garrotter l'enfant, et par là de le disposer à des congestions et à de graves maladies; les Anglais, dociles aux conseils de Locke, ont donné l'exemple de secouer cette routine; bientôt Buffon et J.-J. Rousseau, en France, firent réformer ce qu'il y avait de vicieux dans le mode vulgaire d'emmaillottement. Aujourd'hui, les mères éclairées dégagent les bras et les jambes, et savent concilier la liberté de la poitrine et des membres, avec le besoin de chaleur et les soins de propreté. — On nomme encore *maillot* l'espèce de caleçon ou de pantalon collant que mettent les danseuses pour paraître sur la scène.

MAILLOT, *Pupa*, genre de petits Mollusques terrestres, très-voisin des genres Hélix et Turbo, appartient à l'ordre des Gastéropodes, et offre une coquille cylindracée, turriculée, pupiforme, épaisse et assez solide, à sommet obtus. Les Maillots vivent dans les lieux ombragés, sous les pierres, dans le gazon ou au pied des arbres. Ils aiment moins l'humidité que plusieurs autres animaux de la même famille. On en distingue plus de 90 espèces, qui habitent pour la plupart les Indes et les Antilles, et dont quelques-unes se trouvent en France : les principales portent les noms de *Maillot momie, M. grisâtre*, *M. bombé*, *M. cendré* et *à trois dents*, *M. avoine*, *M. ombiliqué*, *M. mousseron*, etc.

MAIMONS, groupe de Singes du genre Macaque, caractérisé par une queue beaucoup plus courte que le corps. Ils habitent l'Inde. On distingue 8 espèces de ce groupe; la principale est le *Maimon* proprement dit, appelé aussi *Singe à museau de cochon*, *Singe à queue de cochon*, qui a environ 60 centim. du bout du museau à l'origine de la queue, d'un fauve verdâtre, avec le sommet de la tête noir. On en élève en domesticité; mais ils sont sujets à devenir fort méchants avec l'âge.

MAIN (du latin *manus*), partie du corps qui termine les extrémités supérieures chez l'homme, et qui sert au toucher, ainsi qu'à la préhension des corps. Ce qui constitue la main et la distingue du pied de l'homme et de la patte de l'animal, c'est surtout l'indépendance des mouvements du pouce, qui peut s'opposer aux autres doigts, disposition qui n'existe que chez l'homme et chez les singes. Trois parties composent la main : le *carpe* ou *poignet*, le *métacarpe* et les *doigts*. On distingue encore dans la main la *paume* ou partie interne, et le *dos*. — Formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses et terminée par cinq appendices flexibles, la main se moule à la surface des divers objets pour en embrasser les contours; elle présente dans son organisation les circonstances les plus favorables à l'exercice du toucher. Ch. Bell a écrit un traité spécial sur l'admirable structure de cet organe, et sur les preuves qu'elle fournit en faveur de la Providence.

L'homme seul a deux mains et mérite le nom de *Bimane;* les singes ont aux pieds de derrière des appendices analogues à la main : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Quadrumanes.*

MAIN GAUCHE (MARIAGE DE LA). *Voy.* MORGANATIQUE.

MAIN HARMONIQUE, nom donné par Guy d'Arezzo à la gamme de son invention, parce qu'il représentait cette gamme sous la figure d'une *main gauche* sur les doigts de laquelle étaient marqués tous les tons de la gamme. — On a récemment donné le nom de *main harmonique* à un des procédés employés dans la méthode du *Méloplaste. Voy.* ce mot.

MAIN DE JUSTICE, espèce de sceptre que le roi de France portait le jour de son sacre, et au bout duquel était une main, emblème de la puissance. Hugues Capet avait fait graver cet ornement sur son sceau; mais on croit que c'est Charles VI qui imagina le premier de porter la main de justice avec le sceptre.

MAINLEVÉE, acte qui fait cesser l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire. La *mainlevée* est *volontaire,* quand le saisissant, l'opposant ou le créancier y consent (ce qui doit se faire néanmoins par acte authentique); *judiciaire,* quand elle est prononcée par jugement; *administrative,* quand elle résulte d'un arrêté du préfet. — La demande en mainlevée judiciaire est portée devant le tribunal du domicile de la partie saisie (Code de proc., art. 567).

MAINMISE. Dans le langage du Droit, ce mot est synonyme de *saisie. Voy.* SAISIE.

MAINMORTE (c.-à-d. *puissance morte, incapable*), état des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, et ne pouvaient disposer de leurs biens par testament; leur succession revenait au seigneur lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes. On a donné des explications fort diverses sur l'origine de cette expression. — Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli le droit de mainmorte dans les terres de son domaine. L'Assemblée constituante étendit cette abolition à toute la France (loi du 28 mars 1790).

On nommait *Gens de mainmorte,* sous l'ancien régime, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui, par une subrogation successive de personnes étant censées être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. De nos jours, les communautés religieuses, les hospices et autres établissements publics se trouvent encore dans ce cas; mais la dénomination de *mainmorte* n'est plus employée dans les lois qui les concernent.

MAINATE, *Mainatus,* le *Gracula* de Linné, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Sturnidés, assez semblables aux Merles pour la grosseur et pour le vol, renferme trois espèces : 1° le *M. de Sumatra,* ou *M. religieux,* de la grosseur d'une grive assez forte, au bec large, comprimé, crochu au bout, sans échancrure, de couleur jaune ainsi que les tarses, au plumage noir à reflets métalliques violets : il habite Sumatra; 2° le *M. de Java,* un peu moins gros que le précédent, mais dont le bec, moins long, est plus élargi à la base; 3° le *M. de Dumont* (ainsi nommé par Lesson en l'honneur du navigateur Dumont d'Urville), ou *Mino,* qui habite la Nouvelle-Guinée. Ces oiseaux sont très-communs dans les îles de la Sonde; ils sont très-doux et s'apprivoisent aisément. En captivité, ils font entendre un chant agréable. Comme les perroquets, ils retiennent et répètent des mots et même des phrases. Les Mainates se nourrissent de graines et d'insectes. Ils pondent de 3 à 4 œufs grisâtres, tachetés de vert olive.

MAINLEVÉE, MAINMISE, MAINMORTE. *Voy.* MAIN.

MAIRE (du latin *major,* plus grand, supérieur), le premier officier municipal d'une ville, d'une commune. Les attributions des maires sont fort diverses : ils sont à la fois les représentants directs de la loi pour les actes civils (actes de naissance, de mariage, de décès, certificats de vie); les agents du Gouvernement pour la publication et l'exécution de toutes les mesures qui émanent de l'autorité centrale; les délégués de l'autorité judiciaire, pour la recherche de tous les faits contraires au bon ordre; en outre, ils sont les administrateurs de la commune, gèrent ses intérêts, et nomment à certains emplois. Il n'y a qu'un maire par commune (Paris excepté, qui en a 12). Ils ont, selon l'importance des communes, un ou plusieurs *adjoints,* qui les assistent et les remplacent au besoin : leurs fonctions sont entièrement gratuites. — L'institution des maires remonte aux temps les plus reculés de notre histoire : le *maire,* avec les *échevins* et les *conseillers,* formait le *corps de ville* et en était le chef; il était élu par les habitants, mais devait être institué par le roi. Depuis 1789, les maires ont été alternativement élus par la commune ou nommés par le Gouvernement, ou bien élus par la commune et confirmés par le Gouvernement. La constitution du 14 janvier 1852 attribue au Gouvernement la nomination des maires. — On doit à M. Boyard un *Manuel des Maires,* 1831 et 1853, à M. P. Cère le *Code de la Mairie,* 1852, et à M. Hallez-d'Arros le *Guide du Maire,* 1854.

*Maire du palais,* grand officier de la maison des rois mérovingiens, qui n'exerçait, dans l'origine, que les fonctions privées de *majordome,* et qui finit par devenir l'administrateur du royaume et le maître de l'État. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Lord-maire de Londres. Voy.* LORD.

MAÏS, en termes botaniques *Zea,* vulgairement *Blé de Turquie, Blé d'Espagne, Blé d'Inde,* ou *Blé de Rome,* genre de la famille des Graminées, se compose de plantes herbacées, annuelles, dont les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par le même pied, mais sur des points différents. Le *Maïs cultivé* (*Zea maïs*) est une plante forte et vigoureuse dont la tige s'élève jusqu'à 2 et même 3 mètres, se termine par un beau panache de fleurs mâles, et porte 2, 3 et même 4 gros épis ornés d'une barbe soyeuse du plus beau vert : chaque brin est un pistil qui va s'attacher à chacun des grains qui doivent former ces beaux épis dorés sur lesquels on a compté jusqu'à 700 grains de la grosseur d'un pois.

Les variétés du Maïs sont assez nombreuses; elles ne diffèrent, pour la plupart, que par les couleurs du grain : elles existent quelquefois dans le même champ, sur le même épi; on trouve même des grains bigarrés. Les variétés qui se perpétuent assez constamment les mêmes sont : le *M. jaune,* le plus commun, qui paraît être le type de l'espèce; son grain est très-savoureux; le *M. blanc,* dont l'épi est plus long, plus gros, et les grains sont plus larges, plus aplatis : il fournit un tiers de plus de farine, et mûrit 12 ou 15 jours plus tôt; le *M. quarantain,* qui a les grains deux fois plus petits que le maïs ordinaire; le *M. à poulet,* dont l'épi et le grain sont encore plus petits : on le nomme ainsi parce qu'il convient parfaitement à la nourriture des poulets. Ces deux dernières variétés mûrissent bien plus tôt que les deux premières : ce qui les fait appeler *Maïs précoce, M. de deux mois;* elles s'accommodent d'une terre de qualité inférieure, et l'on peut en faire deux récoltes dans les terrains qui leur sont favorables. On distingue encore plusieurs variétés de maïs d'après le nombre des rangées de grains qu'offre leur épi; ce nombre est assez constant dans quelques parties du sud de la France : ainsi, le maïs de *Pradie* a 8 rangées; le maïs de *Cussac* en a 16.

Le maïs est une des plantes les plus épuisantes que l'on puisse introduire dans les assolements : aussi ne doit-elle reparaître que de loin en loin, et ne jamais précéder le froment ni lui succéder. — On

sème le maïs au printemps, après avoir donné deux labours, dont l'un en hiver et l'autre au printemps. Dans le pays basque, on sème le maïs à la volée, on l'éclaircit deux fois, et on ne laisse que les pieds les plus forts et les plus vigoureux. Vers la fin de septembre, on enlève toutes les feuilles, et les épis restent seuls pour être récoltés à parfaite maturité. Dans la Dordogne, on sème le maïs à la charrue, en rayons convenablement espacés. Le maïs exige plusieurs binages; il souffre beaucoup des sécheresses prolongées. Souvent on associe le maïs à des haricots, afin qu'il leur serve de rames.—Il ne faut couper l'aigrette ou panicule qui porte les fleurs mâles du maïs que lorsque la barbe de l'épi est brune et sèche; si on la coupe avant ce moment, la fécondation des fleurs femelles est empêchée, et la plupart des graines avortent. On reconnaît la parfaite maturité du maïs à la dessiccation des feuilles, au déchirement des enveloppes de l'épi et à la dureté du grain. On détache les épis des tiges, et on les suspend sur des perches, ou bien on les étend sur le plancher des greniers, où ils achèvent de se durcir et de sécher. On fait en Italie avec la farine de maïs des bouillies qui portent les noms de *polenta*, de *milliasse* ou *gaudes*, et des gâteaux qu'on prépare de plusieurs manières différentes. M. Betz-Pénot a réussi en 1856 à rendre cette farine panifiable et à l'associer à la farine de blé. Les Indiens mangent les grains du maïs en vert, comme nous mangeons les petits pois, ou bien grillés ou cuits dans l'eau. Les Américains forment, avec les grains pilés et macérés dans l'eau, une boisson vineuse qui enivre, et dont on peut extraire une liqueur alcoolique. On peut aussi en faire d'assez bonne bière. Le maïs coupé en vert forme un fourrage abondant et très-substantiel pour tous les bestiaux, principalement pour les vaches; on leur donne également les feuilles qu'on a détachées pour faire mûrir l'épi.

Le maïs est originaire de l'Amérique. Il était déjà bien connu en France sous le règne de Henri II; aujourd'hui il est cultivé en grande quantité dans tous les pays où il peut mûrir, et notamment dans le Piémont, dans une partie de l'Italie, dans le midi de la France, dans l'Espagne, la Turquie, l'Algérie, la Perse, l'Inde, la Chine, etc.

MAISON (du latin *mansio*). L'architecture des maisons a varié suivant les peuples et les climats. A Rome, comme dans toutes les villes naissantes, les premières maisons furent construites en bois, et couvertes de chaume et de paille. Reconstruites plus solides après l'incendie de Rome par les Gaulois, elles s'embellirent de plus en plus. Ce fut surtout après l'incendie de Rome, sous Néron, qu'elles devinrent remarquables par leur belle architecture autant que par leur somptuosité. — Dans les pays du Nord, les maisons sont, pour la plupart du temps, en bois, et quelquefois portatives. Dans les pays où l'architecture est le plus avancée, les maisons sont en pierre; en Italie, quelques palais sont en marbre. En Chine et dans les pays chauds en général, les maisons sont fort basses. Les peuplades des régions circompolaires habitent des maisons souterraines.

Autrefois, en France, les maisons étaient généralement construites en bois; elles avaient toutes le pignon sur la rue; quelques-unes se faisaient remarquer par l'élégance et l'originalité de leurs sculptures. Ce goût se perdit avec le XVIe siècle. Sous Henri IV et Louis XIII, on construisit beaucoup de maisons en briques. A partir du XVIIIe siècle, la construction des maisons dans les villes fut soumise à des règlements dans l'intérêt de la salubrité publique, de la régularité des rues et de la commodité des communications. Ce n'est toutefois que depuis le décret du 16 septembre 1807 que ces prescriptions furent sévèrement observées. *Voy.* ALIGNEMENT et EXPROPRIATION.

Aujourd'hui, la hauteur légale d'une maison à Paris ne peut dépasser 11m,70 dans une rue ayant moins de 7m,80 de largeur; 14m,62, dans une rue ayant moins de 9m,75, et 17m,55 sur les places et dans les rues de plus de 10 m.: on accorde, en outre, une hauteur de 4 m. entre la corniche et le sommet du toit.

La distribution des maisons a également varié: chez les anciens, surtout en Grèce, les maisons étaient partagées en deux appartements bien distincts, celui des hommes (*andronitis*), situé au rez-de-chaussée, celui des femmes (*gynécée*), placé soit au premier étage, soit dans la partie la plus reculée du rez-de-chaussée. Le *harem* des Musulmans offre une disposition analogue.

MAISON D'ARRÊT, DE CORRECTION, DE DÉTENTION, lieux légalement désignés pour recevoir ceux que l'on vient d'*arrêter*, ou ceux qui sont condamnés. *Voy.* ARRÊT, CORRECTION, DÉTENTION.

MAISON DE JEU, DE PRÊT. *V.* JEU, MONT-DE-PIÉTÉ, etc.

MAISON DE SANTÉ, établissement privé destiné à recevoir et à traiter des malades, moyennant une rétribution proportionnée aux soins qu'ils réclament. Il se dit le plus souvent de maisons destinées aux aliénés. Ces maisons sont sous la direction d'un médecin dont généralement elles sont la propriété. Elles sont soumises à des règlements de police.

MAISONS (PETITES), nom donné d'abord à un hospice de Paris, situé dans la rue de Sèvres, où étaient enfermés des aliénés, a été depuis étendu à toutes les maisons d'aliénés.

MAISON DU ROI. Dans l'ancienne cour, elle comprenait les officiers de la chambre, de la garde-robe, de la bouche, et autres, attachés au service personnel du souverain. Les troupes spécialement destinées à la garde du roi formaient sa *maison militaire*. La reine et les princes du sang avaient aussi leur maison. Avant 1830, il y avait un *Ministère de la maison du roi:* il fut, à cette époque, remplacé par l'*Intendance générale de la liste civile*.

Sous Napoléon, il y eut une *Maison de l'Empereur*, qui reproduisait, avec les modifications exigées par le temps, l'ancienne *Maison du Roi*. L'organisation de cette maison a servi de modèle à la nouvelle *Maison de l'Empereur*, réorganisée par un décret du 31 décembre 1852.

MAISON DE VILLE est dans beaucoup d'endroits synonyme d'*Hôtel de ville*. *Voy.* ce mot.

MAISON RUSTIQUE. En Agriculture, *Maison rustique* se dit comme synonyme de *ferme;* ces mots sont devenus le titre de plusieurs traités d'agriculture estimés. Le premier ouvrage de ce genre fut rédigé par Charles Estienne, sous le titre de *Prædium rusticum;* il fut complété et mis en français par Liébault, son gendre, qui en traduisit le titre latin par celui de *Maison rustique*. Léger a donné au dernier siècle la *Nouvelle maison rustique* (refondue par Bastien, 1804). Enfin, MM. Bailly, Bixio et Malepeyre ont publié, en 1840 et ann. suiv., la *Maison rustique du* XIXe *siècle*, qui résume ces travaux. Dans son *Prædium rusticum*, Vanière a chanté la *Maison rustique*.

MAISONS DU SOLEIL. Dans l'ancienne Astronomie, on appelait les douze signes du Zodiaque *les douze maisons du Soleil*. Les Astrologues leur donnaient les dénominations suivantes: 1° *Maison de vie;* 2° *M. des richesses;* 3° *M. des frères;* 4° *M. des parents;* 5° *M. des enfants;* 6° *M. de santé;* 7° *M. du mariage;* 8° *M. de la mort;* 9° *M. de la piété;* 10° *M. des offices;* 11° *M. des amis;* 12° *M. des ennemis*, ils tiraient de bons ou de mauvais présages de la coïncidence des événements avec la présence du soleil dans l'une ou dans l'autre de ces maisons.

MAISTRANCE (de *maistre*), mot par lequel on désigne dans les ports le corps des *maîtres*, *contre-maîtres* et *quartiers-maîtres*, sous-officiers de marine chargés des différents détails du service. Il y a en

France trois *Écoles de maistrance*, à Brest, à Rochefort et à Toulon : elles ont été créées en 1819.

MAITRE (du latin *magister*). Ce mot, qui au propre signifie une personne ayant une certaine autorité sur d'autres, est appliqué aussi : 1° à toute personne destinée à enseigner une science, un art (*maître de pension, maître d'école*, etc.) ; 2° aux avocats, aux notaires et aux gens de robe en général; 3° à ceux qui sont revêtus de certaines charges ou dignités, comme *maître des requêtes, maître des comptes, conseiller maître*, etc. ; 4° à l'entrepreneur qui exerce son industrie avec le concours d'ouvriers travaillant sous sa direction. *Voy.* MAÎTRISE.

Dans la Marine de l'État, on nomme *maître d'équipage* un sous-officier de marine qui reçoit les ordres des officiers et les transmet à l'équipage. Il est le premier des officiers mariniers du bâtiment. On le désigne aussi sous le nom de *maître de manœuvre :* il a sous ses ordres un *contre-maître*. Les fonctions des maîtres à la mer sont déterminées par une ordonnance du 31 octobre 1827; leur avancement est réglé par celle du 11 octobre 1836. — Dans la marine du Commerce, ce mot désignait autrefois le capitaine d'un vaisseau marchand, ce qu'on appelle *patron* dans la Méditerranée. Aujourd'hui, ce mot a fait place à ceux de *capitaine au long cours* et de *maître au cabotage*. *Voy.* CAPITAINE et CABOTAGE.

Chez les Romains, le *Maître de la cavalerie*, *Magister equitum*, était le lieutenant du dictateur (*Voy.* ce mot). — Le *Maître de la milice*, institué par Constantin, avait, dans les préfectures, l'autorité militaire, sous les ordres du préfet du prétoire. *Voy.*, pour ces dignités, le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Maître ès arts*, titre conféré dans les anciennes Universités, donnait droit d'enseigner les humanités et la philosophie ou les sciences : il équivalait à nos deux baccalauréats ès lettres et ès sciences.

*Maître de camp. Voy.* MESTRE.

*Maître des cérémonies. Voy.* CÉRÉMONIES.

*Maître de chapelle. Voy.* CHAPELLE.

*Maître d'étude*, fonctionnaire chargé de surveiller les élèves à l'étude, au réfectoire, au dortoir et pendant les récréations; de les diriger et de les aider dans leur travail; de les avertir et de les reprendre dans leur conduite : c'est le premier degré dans la carrière de l'instruction publique et l'un des plus importants. Il est difficile de réussir dans les autres fonctions si l'on n'a passé par celles-là. Les maîtres d'étude des lycées sont membres de l'Université; ils doivent être bacheliers. Leur condition, fort pénible et fort précaire, a été graduellement améliorée, notamment par le décret du 17 août 1853. Le titre de *Maître d'étude* a fait place à celui de *Maître répétiteur*.

*Maître d'hôtel*, officier de grande maison, qui fait la dépense, surveille les domestiques et découpe à table.

*Maître de pension. Voy.* INSTITUTION (CHEF D').

*Maître de poste. Voy.* POSTE.

*Maître du sacré palais*, titre donné, à Rome, à un religieux dominicain qui demeure dans le palais du pape, et qui a autorité spéciale pour examiner les livres et pour accorder la permission d'imprimer.

*Maître des sentences* (*Magister sententiarum*), surnom sous lequel on connaît, dans l'histoire de la scolastique, Pierre Lombard, philosophe du XII^e^ siècle, auteur d'un livre qui porte ce titre.

*Grand maître de l'Artillerie, de l'Université*, etc. *V.* GRAND-MAITRE, ARTILLERIE, UNIVERSITÉ, etc.

MAITRISE. Ce mot désignait, sous l'ancien régime, un privilége octroyé à un nombre limité d'individus, pour l'exercice des arts et métiers ou du commerce. On ne pouvait être reçu maître qu'après un certain nombre d'années d'apprentissage et de compagnonnage ; les fils de maître étaient seuls affranchis de cette condition. Les aspirants à la maîtrise des métiers devaient, pour être reçus, justifier de leur capacité en faisant ce qu'on appelait un *chef-d'œuvre*. Les *maîtres* formaient pour chaque corps d'état une corporation privilégiée ; ils élisaient entre eux, sous la présidence d'un magistrat, des *jurés* ou *syndics*, pour veiller à l'exécution des règlements du métier, pour juger les différends et administrer les biens de la communauté. — Ce régime, qui offrait des garanties de capacité, mais qui entravait la liberté, fut, sous Louis XVI, aboli par Turgot, puis rétabli sous le successeur de ce ministre, et définitivement aboli en 1791. *Voy.* JURANDE et CORPORATIONS.

MAÎTRISE, institution musicale dépendante des églises cathédrales ou collégiales. Les maîtrises se composent du maître de musique et d'un certain nombre d'enfants de chœur placés sous sa discipline. Le nombre des maîtrises était autrefois, en France, d'environ 450, et celui des élèves de quatre à cinq mille. La plupart de ces établissements ont été supprimés après la Révolution de 1789; cependant Notre-Dame de Paris a conservé une *maîtrise* qui est encore florissante.

MAÎTRISE DE MALTE (GRANDE), dignité de grand maître de l'ordre de Malte. *Voy.* MALTE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MAJESTÉ (du latin *majestas*), titre d'honneur que l'on donne, en Europe, aux têtes couronnées. — Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de *majesté* l'épithète *impériale* (par abréviation S. M. I.). L'addition de *royale*, en parlant des rois, ne s'emploie que dans certaines langues, mais n'est pas usitée en français. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telles que *très-gracieuse* (*most gracious*) en Angleterre, *très-haute* (*aller-hœchste*) en Allemagne, *impériale et royale* (*kaiserlich-kœnigliche*) en Autriche. Le titre de *majesté catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne; celui de *majesté très-chrétienne* aux rois de France; celui de *très-fidèle* aux souverains de Portugal; celui d'*apostolique* à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie. On dit aussi *Sa Majesté Britannique*, *Sa Majesté Suédoise*, *Sa Majesté Danoise*, etc.

Chez les Romains, le titre de *Majesté* s'appliquait à tout ce qui avait un caractère de grandeur ou d'autorité : au peuple, au sénat, aux lois, et, dans la suite, aux empereurs. Au moyen âge, tantôt il fut réservé au seul empereur d'Allemagne, tantôt on le donna aux rois, aux papes, aux cardinaux, aux archevêques, aux princes, et même aux grands du royaume, qui jouissaient des prérogatives de la souveraineté sur une ou plusieurs provinces. En France, Louis XI, et, selon d'autres, Henri II, fut le premier qui prit le titre de *Majesté*. En Angleterre, ce titre n'a définitivement prévalu que depuis Élisabeth.

Pour le crime de *Lèse-Majesté*, *Voy.* ce mot.

MAJEUR (du latin *major*), qui a l'âge de majorité. *Voy.* MAJORITÉ.

MAJEUR. En Musique, cet adjectif indique la qualité d'un intervalle plus grand que le *mineur* de même dénomination : ainsi la *seconde majeure* est composée d'un ton et la *seconde mineure* d'un demi-ton. — On appelle *mode majeur* le mode dans lequel la 3^e^ note d'un ton quelconque est à la distance de deux tons de la 1^re^, et la 6^e^ à l'intervalle de quatre tons et demi, ou bien dans lequel la tierce et la sixte de la tonique sont dans leur plus grande extension relativement au ton. Souvent le mot *mode* est sous-entendu, comme quand on dit : préluder en *majeur*; passer du *majeur* au *mineur*, etc.

MAJEURE (LA). *Voy.* SYLLOGISME.

MAJOLICA, nom donné au moyen âge à des faïences alors en vogue. *Voy.* FAÏENCE.

MAJOR (du latin *major*, plus grand), officier supérieur qui était, autrefois, chargé des détails du service et de l'administration d'un régiment, du logement, de la nourriture, de l'inspection des trou-

pes, de la police et du maintien de la discipline. Ce titre, supprimé en 1790, a été rétabli en 1815. Les majors actuels sont chefs de bataillon ou d'escadron. Le major est membre et rapporteur du conseil d'administration; il en partage la responsabilité. Il est spécialement chargé de surveiller et de contrôler toutes les parties de l'administration et de la comptabilité, l'armement, l'infirmerie, les écoles, etc.

MAJOR DE PLACE, officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service d'une place de guerre. Ce grade vient immédiatement après celui de commandant de place. Le major est spécialement chargé des détails relatifs au service des gardes, aux rondes de jour et de nuit et à la police de la garnison. Il est chargé de la rédaction des rapports journaliers et de la surveillance des écritures du bureau.

MAJOR GÉNÉRAL, emploi temporaire, et qui ne s'accorde qu'à un officier général exercé dans tous les détails des opérations d'une armée. Les premiers majors généraux remontent à Charles VII (1445). Depuis Louis XIV, ces officiers réunissaient dans leurs attributions l'ordre et la distribution du terrain dans les campements, les détails de tous les services relatifs aux distributions, aux gardes, aux détachements et à la police de l'armée. Ils surveillaient toutes les opérations des siéges et en dirigeaient les travaux. Les fonctions du *Major général*, avec celles du *Maréchal général des logis* de l'armée et du *Maréchal général de la cavalerie*, ont été réunies, en 1790, sous le titre unique de *Chef d'état-major général de l'armée*. — Dans les guerres de l'Empire, les maréchaux Berthier et Soult remplirent avec une remarquable supériorité les difficiles fonctions de *Major général*.

MAJOR (ADJUDANT). *Voy.* AIDE-MAJOR.

MAJOR (CHIRURGIEN). *Voy.* CHIRURGIE MILITAIRE.

MAJORAT (du latin *major natu*, l'aîné), immeuble inaliénable affecté au soutien d'un titre de noblesse, non-seulement dans la personne qui en est revêtue, mais encore dans sa descendance masculine, selon l'ordre de primogéniture. C'est une substitution perpétuelle, qui ne s'éteint que par la défaillance d'héritiers habiles à la recueillir. On distingue le *Majorat de pur mouvement*, qui se compose de biens donnés par le chef de l'État, et le *M. sur demande*, qu'un chef de famille est autorisé à former de ses propres biens.

Établis dans le moyen âge, les majorats furent supprimés en France par l'Assemblée constituante. Napoléon les rétablit par un acte impérial du 30 mars 1806 et par un décret du 1er mars 1808. Selon ce dernier acte, le majorat du titre de duc de l'empire était de 200,000 fr. de revenu; les comtes et les barons étaient tenus, pour transmettre leur titre, de justifier, le premier de 30,000 fr., le second de 15,000 fr. de revenu, dont le tiers devait être érigé en majorat. En vertu d'une ordonnance du 25 août 1817, nul ne pouvait être appelé à la Chambre des Pairs s'il n'avait préalablement institué un majorat. Les majorats se divisaient en trois classes: *majorat de duc*, avec un revenu de 30,000 fr.; *majorat de marquis* ou de *comte*, avec un revenu de 20,000 fr.; *majorat de vicomte* ou *de baron*, avec un revenu de 10,000 fr. Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France; et même une loi du 12 mai 1835 avait décidé que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir. *Voy.* SUBSTITUTION.

MAJORDOME (du latin *major domus*). Ce mot, synonyme de *maître d'hôtel* et de *maire du palais*, s'emploie surtout en parlant de ceux qui remplissent cet office à la cour de Rome et dans celles d'Espagne ou des Deux-Siciles.

MAJORITÉ (de *majeur*), âge auquel on est supposé avoir atteint la maturité d'esprit et de jugement dont on a besoin pour diriger ses affaires soi-même. A Rome, la majorité était fixée à 25 ans; chez les Germains, à 15 ans. En France, l'âge de la majorité civile variait jadis de province en province, selon la coutume en vigueur. D'après le Code Napoléon (art. 488), la majorité est fixée à 21 ans pour tous les individus des deux sexes. Il n'y a d'exception que pour le mariage et l'adoption (*Voy.* ces mots). — Pour la *Majorité politique*, *Voy.* ELECTION.

MAJORITÉ, pluralité des votants. *Voy.* VOTE.

*Majorité du roi*. Selon les coutumes des Francs, elle était fixée à 15 ans. Sous la seconde race, on la recula à 21 ans. Philippe le Hardi, en 1270, fixa la majorité de son fils à 14 ans accomplis; et Charles V, en 1374, ordonna que les rois de France seraient majeurs à 13 ans et un jour. Depuis, la majorité fut reportée à 14 ans. La Monarchie constitutionnelle et l'Empire l'ont fixée à 18 ans (lois de 1842 et 1856).

MAJUSCULES. *Voy.* LETTRES CAPITALES.

MAKI, *Lemur*, genre de Quadrumanes nocturnes, type de la famille des Lémuriens, renferme des animaux à formes grêles et élancées, et qui ont une grande agilité dans leurs mouvements. Ils ont, sous le rapport de l'organisation, beaucoup de rapport avec les Singes, dont ils ne diffèrent guère que par le système dentaire. Leurs principaux caractères consistent dans leur museau étroit et allongé comme celui des renards, leur pelage laineux et abondant, leurs membres à peu près égaux, leur queue très-longue et entièrement touffue. Les Makis se trouvent dans l'Asie, l'Afrique, et surtout à Madagascar. Ils vivent en troupes plus ou moins nombreuses, et se tiennent habituellement sur les arbres. Leur nourriture consiste en fruits et en insectes.

MAKIS, nom donné en Corse et en Algérie, à des terrains incultes couverts de broussailles épaisses et presque impénétrables. Les *makis* servent le plus souvent de refuge aux malfaiteurs.

MAL. Les Philosophes distinguent *Mal métaphysique*, ou imperfection de nature, qui tient à l'essence des choses; *Mal physique*, ou douleur, qui est la conséquence du mal métaphysique, quand il n'est pas dû à notre imprudence; *Mal moral*, ou crime et péché, effet de l'abus de la liberté. — L'existence du mal en ce monde est un des problèmes qui, à toutes les époques, ont le plus fortement préoccupé les esprits; les Religions et la Philosophie en ont donné les solutions les plus diverses: dualisme, manichéisme, optimisme, etc. *Voy.* ces mots.

MAL, douleur physique, se dit vulgairement d'un grand nombre de maladies. Ainsi, on appelle:

*Mal des ardents*, ou *feu Saint-Antoine*, *feu sacré*, une sorte d'Érésipèle ou d'Anthrax épidémique caractérisé par un sentiment de chaleur ardente;

*M. d'aventure*, un petit abcès qui survient à l'un des doigts à la suite d'un coup ou d'une piqûre, et qui quelquefois dégénère en panaris;

*M. caduc*, *Haut-mal*, *Mal sacré*, l'Épilepsie;

*M. de cœur*, la Nausée ou envie de vomir;

*M. de dents*, toute affection douloureuse des dents (*Voy.* ODONTALGIE);

*M. d'enfant*, les douleurs de l'enfantement;

*M. d'estomac*, toute sensation pénible qui a son siége dans la région épigastrique (*Voy.* GASTRALGIE);

*M. de gorge*, l'Angine, l'Esquinancie;

*M. de mer*, les nausées ou vomissements dont sont tourmentées les personnes qui n'ont point l'habitude de naviguer sur mer. Ce mal est principalement l'effet des mouvements de roulis et de tangage, auxquels se joint l'odeur des vapeurs nauséabondes qui peuvent s'exhaler du navire. On l'explique physiologiquement par le ballottement des intestins, par le trouble de la circulation du sang que produisent de violentes oscillations, et par le vertige que cause le perpétuel déplacement des objets qui frappent la vue. On peut le prévenir jusqu'à un certain point en gardant la position horizontale, en comprimant les intestins par une ceinture, en évitant de porter ses re-

gards autour de soi et en se livrant à quelque occupation qui absorbe l'attention.

*M. de mort*, variété de la Lèpre crustacée où la peau est livide et a l'air d'être *morte*.

*M. du pays*, ou Nostalgie. *Voy.* NOSTALGIE.

*M. de reins*. *Voy.* LUMBAGO.

*M. de Saint-Lazare* : c'est l'Éléphantiasis. *V.* ce mot.

*M. de tête*, la Migraine et toute espèce de Céphalalgie. *Voy.* ces mots.

*M. vertébral de Pott* : c'est une carie des vertèbres due à un vice scrofuleux, ou aux excès vénériens; elle entraîne le plus souvent la paralysie des membres inférieurs, et fait mourir le malade de consomption; cette maladie doit son nom au chirurgien anglais Pott, qui en a donné une excellente description.

Les Vétérinaires nomment : *Mal d'âne, Malandre*, une crevasse qu'on remarque souvent autour de la couronne du Cheval, du Mulet et surtout de l'Ane, lorsque ces animaux ont la maladie connue sous le nom d'*eaux aux jambes*; — *M. de cerf*, une maladie du cheval qui paraît ne pas différer du tétanos; — *M. de feu* ou *d'Espagne*, l'inflammation du cerveau ou de ses membranes, chez les chevaux : elle est ainsi nommée à cause de la violence de ses symptômes, de la rapidité de sa marche.

MALACHIE (du grec *malakos*, mou), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, type de la tribu des Malachiens, renferme des insectes à élytres molles et à corselet plat et carré. Ils ont des vésicules d'un rouge vif, qu'ils déploient quand on les saisit, en les faisant sortir des côtés du corselet et de l'abdomen : ce qui les a fait appeler *cocardes*. Ce genre est très-nombreux en espèces : 28 appartiennent à l'Europe, 4 à l'Asie; les plus connues sont le *Malachie bronzé*, long de 8 millim., le *M. rouge*, le *M. à deux taches* et le *M. fascié*. Ces insectes détruisent la Pyrale et le Cochylis.

MALACHITE. On appelle ainsi un minerai d'un beau vert velouté, qui n'est que du carbonate vert de cuivre. On distingue trois variétés de malachite : la *Malachite pulvérulente*, la *M. soyeuse* et la *M. concrétionnée*. Cette dernière est la plus abondante et la seule dont on se serve dans les arts. *Voy.* CUIVRE CARBONATÉ.

MALACIE (du grec *malakia*, mollesse), ou *Pica*, dépravation du goût, avec désir de manger des substances qui ne sont pas alimentaires, et qui répugnent même ordinairement. C'est un trouble de la digestion, que l'on observe particulièrement chez les jeunes filles chlorotiques, et, pendant la gestation, chez certaines femmes nerveuses.

MALACODERMES (du grec *malakos*, mou, et *derma*, peau), famille de Coléoptères pentamères formée par Latreille, aux dépens de la famille des Serricornes, se compose d'individus à corps mou et allongé, à élytres sans consistance, comme les *Cébrions*, les *Lampyres*, les *Lycus*, les *Malachies*, etc.

MALACOLOGIE (du grec *malakos*, mou, et *logos*, discours), partie de l'Histoire naturelle qui traite des animaux à *corps mou*, que les Zoologistes appellent Mollusques. *Voy.* MOLLUSQUES.

MALACOPTÉRYGIENS (du grec *malakos*, mou, et *ptéryx*, nageoire), grande division établie dans la classe des Poissons, comprend tous ceux qui avec un squelette osseux ont les rayons de leurs nageoires mous, à l'exception au plus du premier de la dorsale et des pectorales. La classe des Malacoptérygiens se subdivise en 3 ordres : les *M. abdominaux*, qui ont les ventrales suspendues sous l'abdomen et en arrière des pectorales, comme les Cyprins, les Clupes, les Brochets, les Saumons, etc.; les *M. subbrachiens*, qui les ont attachées sous les pectorales, comme les Gades et les Poissons plats; les *M. apodes*, caractérisés par l'absence des ventrales, comme les Anguilles.

MALACOZOAIRES (du grec *malakos*, mou, et *zôon*, animal), nom donné par quelques Zoologistes aux Mollusques. *Voy.* ce mot.

MALADIE (de *mal*). On divise communément les maladies en *M. externes*, qui sont du ressort de la chirurgie (blessures, luxations, cancer, tumeurs blanches, etc.); et en *M. internes*, qui sont du domaine de la médecine proprement dite (fièvres de tout genre, maladies de poitrine, d'estomac, névroses, etc.). On les distingue, en outre, en *sporadiques*, *endémiques*, *épidémiques*, *contagieuses*; en *idiopathiques*, *essentielles* ou *primitives*, et *sympathiques*, *secondaires*, *consécutives* ou *symptomatiques*, *inflammatoires*, *mentales*, etc. (*Voy.* ces mots). Sous le rapport de la durée, toutes sont *aiguës* ou *chroniques* : les premières sont celles dont l'invasion est brusque, la marche rapide, et qui en peu de temps aboutissent à la guérison ou à la mort; les secondes sont celles qui durent indéfiniment. Une maladie est *simple* lorsque les symptômes observés peuvent tous se rapporter à une seule affection; elle est *compliquée* quand les symptômes caractéristiques de plusieurs affections existent simultanément.

La science des maladies, de leur origine, de leurs symptômes est la *Pathologie*; celle de leur classification est la *Nosologie*; l'art de les traiter constitue la *Thérapeutique* ou *Médecine* proprement dite.

On appelle vulgairement *Maladie bleue*, la Cyanose; *M. imaginaire*, l'Hypocondrie; *M. nerveuse*, toute espèce de Névrose; *M. noire*, la Mélancolie et le Mélæna; *M. du pays*, la Nostalgie; *M. pédiculaire*, la Phthiriasis, etc. *Voy.* MAL.

*Maladies de la peau*. *Voy.* PEAU.

Pour les maladies des plantes, *Voy.* le nom de chaque plante : Betterave, Pomme de Terre, Vigne, etc.

MALADRERIE, synonyme de *Ladrerie* ou *Léproserie*, désignait, au moyen âge, tout hôpital de lépreux. Ces établissements datent de l'époque des Croisades. C'étaient de vastes enclos, tous bâtis sur le même modèle, renfermant des habitations pour les malades des deux sexes, qui avaient chacun une cellule, des jardins, des vergers et des vignes, une église et un cimetière. Quiconque y était entré n'en pouvait plus sortir. *Voy.* LÈPRE.

MALAGMA (mot grec formé de *malasséin*, amollir), cataplasme émollient, médicament topique qui a la vertu de ramollir les chairs. On le dit aussi de toute espèce de topique mou.

MALAGUETTE ou MANIGUETTE. *Voy.* MANIGUETTE.

MALAIRE (du latin *mala*, joue), qui a rapport à la joue. On appelle : *Apophyse malaire*, une éminence rugueuse située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur, s'articulant par une surface large et inégale avec l'os malaire; *Os malaire*, le petit os connu sous le nom d'*Os de la pommette*.

MALAMBO ou MÉLAMBO. *Voy.* MÉLAMBO.

MALANDRE, maladie du cheval. *Voy.* SOLANDRE.

MALANDRINS (du latin *malandria*, espèce de lèpre), bandes de lépreux et de brigands qui, au XIVe siècle, ravagèrent la France et la Bourgogne. Ils faisaient partie des *Grandes compagnies*. *V.* ce mot.

MALAPTÉRURE (du grec *malakos*, mou, *ptéron*, aile, nageoire, et *oura*, queue), genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Ésoces, ne comprend qu'une seule espèce, le *Malaptérure électrique*, long d'environ 40 centimètres, et qui a la tête moins grosse que le corps; celui-ci, renflé en avant et généralement aplati comme la tête; teinte grisâtre, relevée par quelques taches noires ou foncées que l'on voit sur sa queue. Ce poisson habite le Nil et le Sénégal. Il a, comme le Gymnote, la propriété de donner des commotions électriques.

MALATES, sels composés d'acide *malique* et d'une base. On emploie en Médecine le Malate de fer comme tonique. *Voy.* MALIQUE.

MALAXER (du grec *malasséin*, ramollir), terme de Pharmacie, signifie : pétrir une substance pour

la rendre plus molle et plus ductile, comme un emplâtre, une pâte de pastilles, une masse pilulaire.

MALAXIS, genre de la famille des Orchidées, voisin des Ophrys, comprend des plantes herbacées, vivaces, à feuilles épaisses, entières, alternes, et à fleurs disposées en grappe ou en épi au sommet des tiges : le labelle (pétale inférieur) est plus court que les divisions extérieures et regarde en haut. Les principales espèces sont : la *M. des marais* (*M. paludosa*), à fleurs dressées, très-petites, nombreuses, d'un jaune verdâtre, et la *M. de Loisel* (*Liparis Lœselii*), qui habite les prairies tourbeuses.—La Malaxis a fait donner le nom de *Malaxidées* à une grande tribu de la famille des Orchidées, dont elle est le type.

MALE, en Zoologie et en Botanique. *Voy.* SEXE et ÉTAMINES.

MALÉFICE (du latin *maleficium*, opération malfaisante), action coupable par laquelle, à l'aide de moyens surnaturels et cachés, on est censé causer du mal soit aux hommes, soit aux animaux, soit aux fruits de la terre même. *Voy.* SORCELLERIE, MAGIE, ENCHANTEMENT.

MALESHERBIE (du célèbre magistrat de ce nom, à qui elle fut dédiée), genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes polypétalées, rapporté d'abord à la famille des Passiflorées, et formant aujourd'hui la petite famille des Malesherbiacées, comprend plusieurs espèces du Chili et du Pérou. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, sessiles, pinnatifides, à fleurs jaunâtres, rougeâtres ou bleuâtres. On distingue la *M. thyrsiflore* et la *M. à feuilles linéaires* ou *linéarifoliée*.

MALIGNE (FIÈVRE). *Voy.* FIÈVRE.

MALINES, sorte de dentelle qu'on fait principalement à Malines en Belgique. *Voy.* DENTELLE.

MALIQUE (ACIDE), du latin *malum*, pomme; acide organique contenu dans les pommes aigres, les poires, les baies de sorbier, la joubarbe, l'ananas, les citrons, le tabac, et dans la plupart des fruits verts, où il est le plus souvent accompagné d'acide citrique. Il prend difficilement la forme solide et cristallise irrégulièrement en mamelons incolores semblables à de petits choux-fleurs; il tombe en déliquescence à l'air humide et présente une saveur acide très-forte. Il contient du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^8H^4O^8,2HO$). L'action de la chaleur lui enlève les éléments de l'eau et le convertit en deux acides isomères, les mêmes qu'on rencontre dans les prêles des ruisseaux (*equisetum*) et dans la fumeterre : on les nomme *A. maléique* ou *équisétique*, et *A. paramaléique* ou *fumarique*. On retire l'acide malique du suc de sorbier en le saturant par de la chaux; on transforme le malate de chaux neutre ainsi obtenu en sel acide; puis, le dissolvant dans l'acide nitrique, on précipite par de l'acétate de plomb le malate de chaux acide, et l'on décompose enfin par l'acide sulfhydrique le malate de plomb. L'acide malique se combine avec les bases et forme ainsi les *malates*. Il a été découvert par Schéele dans les pommes; Donavan l'observa dans les baies de sorbier, mais il le prit pour un acide différent de l'acide malique; M. Braconnot démontra l'identité des acides extraits des deux fruits.

MALLE (de l'allemand *mall*, malle), espèce de coffre en bois ou en cuir, propre à transporter les effets d'un voyageur. On appelle *malletier* le fabricant de malles. — C'est aussi le nom de la valise ou de la caisse que les courriers de la poste ont derrière eux et dans laquelle ils portent les lettres. Il se dit, par extension, de la voiture même qui transporte les dépêches, et qu'on nomme aussi *malle-poste*. Le *courrier de la malle* est celui qui accompagne la malle pour distribuer en chemin les paquets de lettres dans les différents bureaux.

MALLÉABILITÉ (du latin *malleus*, marteau), propriété qu'ont les métaux de s'étendre sous le marteau en lames plus ou moins minces. Cette propriété appartient surtout à l'or, à l'argent, au platine, au cuivre, à l'étain, au zinc, au plomb et au fer. L'or paraît être le plus malléable de tous les métaux; l'antimoine, le bismuth et l'arsenic ne sont pas malléables. Les anciens savaient déjà apprécier la malléabilité de l'or : ils ont recouvert en couches d'or excessivement minces plusieurs monuments qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

MALLEMOLLE, espèce de mousseline ou toile de coton blanche, claire et très-fine, qui nous vient des Indes orientales. On donne aussi ce nom à des mouchoirs ou fichus de mousseline des Indes, dont quelques-uns sont rayés d'or et de soie.

MALLÉOLE (du latin *malleolus*, petit marteau). Les *malléoles*, vulgairement *chevilles du pied*, sont deux saillies osseuses situées, l'une au côté interne et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe; la première est une éminence du tibia, la deuxième est formée par l'extrémité tarsienne du péroné. Elles constituent une sorte de mortaise dans laquelle est enclavé l'astragale.

MALLE-POSTE. *Voy.* MALLE et POSTE.

MALOPE, *Malopæa*, genre de plantes de la famille des Malvacées, type d'une petite tribu dite des *Malopées*, comprend des plantes annuelles des bords de la Méditerranée, à calice simple, à carpelles nombreux, monospermes, groupés en capitules. Cette plante est propre à former des massifs ou à orner des plates-bandes par ses grandes touffes couvertes de fleurs pareilles à celles des mauves, d'un joli rose foncé.

MALPIGHIER, *Malpighia* (dédié à *Malpighi*), genre de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, type de la famille des Malpighiacées, renferme une quarantaine d'arbrisseaux propres à l'Amérique du Sud, à feuilles opposées, entières ou dentées et épineuses, à fleurs disposées en petites ombelles axillaires et entourées de bractées. Les espèces les plus recherchées sont : le *Malpighier glabre*, dit aussi *Moureiller* et *Cerisier des Antilles*, à feuilles sans poil, à fleurs d'un rouge léger, à fruits charnus, d'une saveur aigrelette, que l'on mange comme les cerises; le *M. brûlant* ou *Bois capitaine*, le *M. à feuilles d'yeuse*, le *M. à feuilles étroites* et le *M. piquant*.

La famille des *Malpighiacées* renferme des arbres et des arbrisseaux très-rameux, souvent sarmenteux et grimpants, presque tous exotiques, et dont les troncs s'élèvent quelquefois à 25 ou 30 mètres. M. A. de Jussieu a donné une *Monographie des Malpighiacées*; il y distingue deux sections : 1° les *M. diplostémonées*, renfermant les tribus des *Aptérygiées* ou *Malpighiées*, des *Notoptérygiées* ou *Banistériées*, et des *Pleuroptérygiées* ou *Hiræées*; 2° les *M. meiostémonées*, renfermant les *Gaudichaudiées* et les genres *Caucanthus*, *Platynema*, *Bembix*.

MALT (mot emprunté de l'anglais), orge qu'on a fait gonfler dans l'eau et germer, puis sécher, et dont on a séparé les germes pour l'employer à la fabrication de la bière; lorsque cette orge a été moulue, elle prend le nom de *drèche*. On appelle *maltage* l'opération qui a pour objet de convertir en substance sucrée, à l'aide du *malt*, la partie de l'orge susceptible d'éprouver cette conversion. *Voy.* BIÈRE.

MALTHE ou PISSASPHALTE, sorte de bitume glutineux. *Voy.* ASPHALTE.

MALTOTE, anciennement *Maletoste* et *Maletoulte* (du latin *male tollere*, enlever injustement), s'est dit généralement de tout impôt illégal, et en particulier d'un impôt levé sous Philippe le Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais.

Par la suite, on a étendu ce mot à tout impôt onéreux, et on a appelé *maltôtiers* les agents chargés du recouvrement de ces impôts.

MALUS, nom scientifique du *Pommier*.

**MALVA**, nom scientifique de la *Mauve*.

**MALVACÉES** (du genre type *malva*, mauve), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des herbes, des arbustes et même des arbres, à feuilles simples, alternes ou lobées, munies de deux stipules à leur base, à fleurs axillaires, solitaires ou diversement groupées, et formant des espèces d'épis : calice gamosépale à 3 ou 5 divisions, souvent accompagné extérieurement d'un calicule; corolle composée généralement de 5 pétales un peu obliques, alternes avec les lobes du calice, contournés en spirale avant leur déroulement, souvent réunis ensemble à leur base au moyen de filets staminaux ; étamines très-nombreuses, rarement en même nombre ou en nombre double des pétales; anthères réniformes, s'ouvrant par une fente transversale; ovaire à 5 loges ou plus; fruit capsulaire ou charnu composé d'un nombre plus ou moins considérable de coques verticillées, attachées à un axe central; graines dépourvues de périsperme ou munies d'un périsperme mince; embryon replié, à cotylédons irrégulièrement plissés. — Les Botanistes modernes ont détaché de la grande famille des Malvacées de Jussieu les familles des *Byttnériacées*, des *Sterculiacées*, des *Dombeyacées*, des *Hermanniées* et des *Bombacées*. Quant aux Malvacées proprement dites, elles ont été partagées en 4 tribus : *Malvées*, *Hibiscées*, *Sidées* et *Malopées*.

Beaucoup de Malvacées sont employées dans les arts, comme le *Cotonnier*, l'*Hibiscus cannabinus* et le *Sida abutilon*, dont on fait des tissus, des cordages et du papier; d'autres sont cultivées comme plantes alimentaires ou médicinales, le *Gombo* (*Hibiscus esculentus*), la *Mauve*, la *Guimauve* (*Althæa*), etc.; ou comme plantes d'ornement, la *Rose trémière*, la *Ketmie d'Orient*, les *Lavatères*, etc. C'est aussi à cette famille qu'appartiennent le *Baobab*, le *Bombax* ou *Fromager*, le *Cacaotier*.

**MALVOISIE** (de *Malvasia*, ville du Péloponèse, d'où l'on tirait originairement ce vin), vin grec remarquable par sa douceur. Ce nom, qui, dans l'origine, ne désigna que le vin du cru de Malvoisie, est devenu un nom générique, applicable à plusieurs sortes de vins sucrés. C'est ainsi que l'on distingue, outre le Malvoisie proprement dit, le *Malvoisie* de Chypre, celui de Candie, celui des Canaries ou de Madère. On estime surtout celui de Candie (Crète) : c'est au mont Ida que les moines grecs font le meilleur.

**MAMELLES** (du latin *mamilla*, diminutif de *mamma*, pris du grec *mamma*, mère), organes glanduleux propres à la sécrétion du lait, et qui forment le caractère distinctif d'une grande classe d'animaux qui prend de là le nom de *Mammifères*. Les mamelles sont composées essentiellement des *glandes mammaires*, formées elles-mêmes d'une multitude de petits grains lobés, liés entre eux par un tissu spongieux, cellulaire et graisseux; leur masse est traversée par un grand nombre de *conduits lactifères* qui se réunissent en plusieurs troncs vers un point de la surface de l'organe pour y former un tubercule fort sensible, le *mamelon*, par l'extrémité duquel s'opère la sortie du lait. On trouve des mamelles dans les deux sexes, mais elles n'ont d'utilité que chez les femelles. Dès que la gestation s'opère, les mamelles se gonflent, et bientôt après commence la sécrétion du lait, qui devient plus abondante encore durant l'allaitement des petits. — Les mamelles sont sujettes à des engorgements et à des inflammations que l'on connaît sous les noms de *Glande au sein*, de *Mammite* ou *Mastite*. *Voy.* MASTITE.

Le nombre des mamelles est très-variable dans les espèces de Mammifères; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits que les femelles peuvent mettre bas. La Chatte a 8 mamelles; la Chienne, la Truie, la femelle du Lapin, 10; la femelle du Rat, 12; celle de l'Agouti, 14, etc. Elles diffèrent aussi quant à leur situation : d'où elles ont reçu les noms de *Mamelles pectorales*, *M. abdominales*, *M. inguinales*, selon qu'elles sont placées sur la poitrine, sous le ventre ou dans la région des aines. Elles sont pectorales dans l'espèce humaine, chez le Singe, la Chauve-souris, les Édentés tardigrades, l'Éléphant, le Lamantin, etc.; inguinales, chez les Solipèdes et les Ruminants; abdominales chez la plupart des autres Mammifères.

**MAMELON**, extrémité du sein. *Voy.* MAMELLE.

Ce mot se dit aussi de tous les tubercules qui ont une forme analogue à celle du mamelon proprement dit : tels sont les mamelons de la substance tubuleuse des reins, les houppes nerveuses qui tapissent la surface de la langue, etc.

En Botanique, on nomme *mamelons* les excroissances tuberculeuses qui naissent à la surface d'une plante ou d'un de ses organes. Telles sont celles qui recouvrent l'espèce de Cactus qui a reçu pour cette raison le nom de *Mamillaire;* ces mamelons servent à la multiplier comme de véritables boutures.

**MAMELOUKS**, sorte de milice égyptienne, dont les chefs gouvernèrent l'Égypte du XIII^e au XVI^e siècle, et qui subsista depuis jusqu'en 1811. *Voy.* MAMELOUKS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**MAMILLAIRE** ou MAMMILLAIRE (CACTUS). *V.* CACTIER.

**MAMMAIRE** (GLANDE). *Voy.* MAMELLE.

**MAMMALOGIE** (du latin *mamma*, mamelle, du grec *logos*, discours), branche de la Zoologie qui traite de l'Histoire naturelle des Mammifères. *Voy.* ZOOLOGIE et MAMMIFÈRES.

**MAMMIFÈRES** (du latin *mamma*, mamelle, et *fero*, porter), nom donné à toute la classe des animaux qui sont pourvus de mamelles. Ils sont tous vertébrés et munis (sauf chez les Cétacés) de 4 extrémités ou membres, que l'on nomme bras, jambes ou pattes. Outre qu'ils portent des mamelles, comme le dit leur nom, ce qui les caractérise, c'est : 1° qu'ils sont vivipares; 2° qu'ils nourrissent leurs petits avec le lait de leurs mamelles; 3° qu'ils respirent par des poumons; 4° qu'ils ont un diaphragme musculaire séparant la poitrine de l'abdomen. On a divisé les Mammifères en 15 familles, dont voici les noms : *Bimanes*, *Quadrumanes*, *Cheiroptères*, *Plantigrades*, *Digitigrades*, *Pédimanes*, *Rongeurs*, *Édentés*, *Tardigrades*, *Monotrèmes*, *Pachydermes*, *Ruminants*, *Solipèdes*, *Amphibies* et *Cétacés*. *Voy.* chacun de ces mots.

MAMMIFÈRES FOSSILES. Les espèces de Mammifères fossiles dont on a pu reconnaître les restes sont répartis dans 36 genres, dont 12 n'ont plus d'analogues vivants sur le globe. Ces 12 genres sont dits *Megalonyx*, *Megatherium*, *Mastodonte*, *Anthracotherium*, *Anoplotherium*, *Elasmotherium*, *Palæotherium*, *Chæropotame*, *Adapis*, *Dichobune*, *Lophiodon* et *Dinotherium*. La plupart appartiennent aux Pachydermes. On n'a pas trouvé dans les débris fossiles de restes bien constatés de l'espèce humaine. *Voy.* FOSSILES.

**MAMMITE** ou MASTITE, inflammation des mamelles. *Voy.* MASTITE.

**MAMMOUTH** et mieux MAMMONTH, nom donné par les Russes à l'*Eléphant fossile*. Sa taille atteint de 5 à 6 mètres. Ses dents molaires sont marquées de nombreux sillons, ordinairement très-serrés et moins festonnés que dans aucune autre espèce. Sa tête est plus allongée, son front est excavé; ses dents incisives, qui sont fort longues, sortent d'alvéoles prolongés en une espèce de tube; elles fournissent l'*ivoire fossile*, espèce d'ivoire très-recherché à cause de sa dureté, et qui a été de bonne heure un objet de commerce (*Voy.* IVOIRE). Il y a sur les côtes de la Sibérie des îles entièrement composées de sable lardé pour ainsi dire d'une immense quantité de défenses et d'ossements de mammouths. On en a aussi trouvé de conservés tout entiers dans les glaces. Les

Mammouths différaient peu de l'Éléphant d'Asie; mais ils avaient tout le corps couvert d'une épaisse fourrure et le col orné d'une crinière (*Voy.* ÉLÉPHANT). — Quelques savants ont cru reconnaître dans le Mammouth des Naturalistes le *Béhémoth* de l'Écriture.

MAMOUDI, monnaie turque. *Voy.* MAHMOUDI.

MAN, larve du Hanneton. *Voy.* HANNETON.

MANAKIN, *Pipra*, genre de Passereaux dentirostres de l'Amérique méridionale : bec court, narines latérales recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes; ailes et queue courtes; leurs couleurs sont éclatantes. Ils vivent dans les bois et se nourrissent d'insectes et de fruits sauvages. Les Zoologistes comptent dans ce genre plus de 40 espèces; mais il en est peu qui soient bien déterminées.

MANATE, *Manatus* (de *main?*). *Voy.* LAMANTIN.

MANCENILLIER, *Hippomane mancenilla*, genre de la famille des Euphorbiacées. L'espèce type est un arbre de la grandeur d'un Noyer, qui croît dans l'Amérique équatoriale et l'Arabie; il abonde surtout aux Antilles, où il forme de vastes forêts. Son nom lui vient de la ressemblance de son fruit avec une petite pomme que les Espagnols appellent *mancenilla;* son feuillage est semblable à celui du poirier; ses fleurs sont petites, d'un pourpre foncé; son fruit est charnu, laiteux, de la couleur et de la forme d'une pomme d'api; son bois dur et d'un très-beau grain sert dans l'ébénisterie. Lorsque l'on coupe les rameaux du Mancenillier, il découle de l'arbre un suc blanc, laiteux, âcre et brûlant, dans lequel les Sauvages trempent leurs flèches pour les empoisonner. Le fruit vert produit un suc pareil, mais moins actif; mûr, il exhale une odeur de citron qui parfume l'air, et semble inviter à le cueillir le voyageur poussé par la soif. Cependant, ce fruit vénéneux peut devenir une substance alimentaire lorsqu'il est convenablement préparé : à cet effet, les indigènes l'écrasent, le délayent dans l'eau, l'expriment dans un linge, et en séparent la fécule, qu'ils lavent et font sécher pour en faire une bouillie. On peut conjurer les accidents de l'empoisonnement en administrant immédiatement un vomitif, auquel on fait succéder des boissons adoucissantes, mucilagineuses, huileuses et délayantes.

Les voyageurs ont beaucoup exagéré les dangers des émanations du Mancenillier et de l'eau qui a coulé sur ses feuilles; il est vrai cependant que les individus qui sont restés longtemps sous l'ombrage de cet arbre peuvent en éprouver de l'incommodité et ressentir des ardeurs à la peau.

MANCHE (du latin *manica*, *manucium*, qui a le même sens, et qui dérive de *manus*, main), partie d'un vêtement qui couvre le bras depuis le haut jusqu'au poignet, et dans laquelle on passe la main.

Sous l'ancien régime, on appelait *Gardes de la Manche* une compagnie de 25 gentilshommes qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies, et chaque fois qu'il allait à la chapelle : ils portaient pour armes une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent; — *Gentilshommes de la Manche*, un corps de gentilshommes qu'on attachait au service personnel des enfants de France dès que ces princes passaient des mains des femmes dans celles des hommes. Ils les accompagnaient partout, et, comme l'étiquette leur défendait de les tenir par la main, il ne les touchaient que par la *manche*.

*Manche d'Hippocrate*, sorte de chausse employée par les Pharmaciens. *Voy.* CHAUSSE.

MANCHE, en latin *manubrium*, partie d'un instrument qui sert de poignée, et par où on le prend pour s'en servir. Ainsi, on dit le *manche d'un couteau*, *d'une cognée*, *d'un balai*, *d'une charrue*, etc. — Le *manche* des instruments à cordes, tels que violons, violoncelles, guitares, ne sert pas seulement à tenir l'instrument; il porte les cordes, ainsi que les chevilles par le moyen desquelles on accorde l'instrument, et c'est en pressant les doigts sur le manche qu'on forme les différents tons.

MANCHE DE COUTEAU, nom populaire d'une coquille qui, par sa forme allongée et le peu de largeur de ses deux valves blanches, imite assez bien en effet la forme du manche d'un couteau de poche; cette coquille est très-commune sur les plages de la Méditerranée, à Cette, entre autres.

MANCHETTE DE NEPTUNE. Les marchands d'objets d'histoire naturelle désignent sous cette dénomination une espèce de Madrépore qui ressemble jusqu'à un certain point à de la dentelle et que les naturalistes nomment *Rétépore*.

MANCHON, fourrure de main. *Voy.* FOURRURE.

Dans les Arts mécaniques, on nomme *manchons* des cylindres en fer forgé ou en fonte dont on fait usage pour raccorder deux axes bout à bout.

Les souffleurs de verre appellent *manchons* les cylindres de matière vitreuse dont ils font, en les étendant, les feuilles de verre à vitre.

MANCHOT (du latin *mancus, quasi manu carens*). Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, désigne ceux qui n'ont qu'une main ou qu'un bras, a été appliqué par les Zoologistes à un grand genre de l'ordre des Palmipèdes, famille des Plongeurs, très-voisin des Pingouins, comprenant des oiseaux qui ressemblent en effet aux *manchots* en ce qu'ils n'ont que des moignons d'ailes. On leur donne aussi le nom d'*Apténodytès*, qui a le même sens à peu près (du grec *aptên*, sans ailes, et *dytês*, plongeur). Leurs caractères distinctifs sont : bec fort, plus long que la tête, comprimé sur les côtés; ailes très-petites, impropres au vol; pieds portés très en arrière, très-courts, très-gros : ce qui les fait ressembler à la plante du pied d'un Mammifère. On divise le genre *Manchot* en 3 sous-genres : les *M. proprement dits*, les *Gorfous* et les *Sphénisques*. Les premiers ne comprennent qu'une seule espèce; le *Grand manchot*, qui a la grosseur d'une oie et une taille de 1 mètre à 1$^{m}$,20; son dos est de couleur bleu ardoisé et son ventre blanc satiné. Les Manchots habitent la terre Van-Diémen, les îles Malouines, la Nouvelle-Guinée et les Terres australes. *Voy.* GORFOU et SPHÉNISQUE.

MANCIPATION (du latin *mancipium*), mode d'aliénation volontaire en usage chez les Romains; c'était une sorte de vente par laquelle le propriétaire d'une chose, dite *res mancipi*, en transférait la propriété à un autre en observant certaines formalités. On appelait *res mancipi* les héritages urbains ou ruraux situés en Italie et les servitudes qui en dépendaient; les esclaves et les animaux domestiques servant de bêtes de somme ou de trait, etc. Pour opérer une mancipation, le vendeur et l'acheteur comparaissaient devant le préteur urbain, avec cinq témoins et un porte-balance (*libripens*), l'acheteur prononçait une formule solennelle et remettait au vendeur un lingot d'airain avec lequel il touchait préalablement la balance du *libripens*. L'*émancipation* des mineurs se faisait à Rome par trois ventes de ce genre. *Voy.* ÉMANCIPATION.

MANDARIN (du portugais *mandar*, dérivé du latin *mandare*, commander), nom sous lequel on comprend tous les lettrés du Céleste Empire : ils forment 18 classes ou degrés. A leur tête sont les quatre conseillers privés de l'empereur, qui forment le premier degré. On adjoint à ceux-ci un certain nombre de conseillers de second rang, fonctionnaires supérieurs dans l'ordre administratif. On distingue des *grands mandarins*, dont le nombre s'élève à 9,000, et des mandarins subalternes, au nombre d'environ 81,000. Les mandarins ne forment point un corps dans l'État; mais chacun est attaché à un tribunal chargé d'une administration particulière. Chaque mandarin exerce, dans sa sphère, un pouvoir absolu.

MANDAT (du latin *mandatum*, confié), acte par lequel une personne donne à une autre, nommée

*mandataire*, pouvoir ou *procuration* de faire quelque chose en son nom : celui qui donne le mandat est appelé *mandant*. Le mandat est ou *spécial* et pour une affaire ou pour certaines affaires déterminées, ou *général* et pour toutes les affaires du mandant. Toutefois, s'il s'agit d'aliéner, d'hypothéquer ou de tout acte aussi important, le mandat doit être exprès. Il peut être donné par acte public ou par acte sous seing privé. Pour la législation sur cette matière, *Voy.* le Code Napoléon, art. 1984-2010.

En matière de Commerce, le *mandat* peut être une *délégation* faite par un propriétaire sur son caissier, fermier, régisseur, au profit d'un tiers. Mais si ce mandat est d'un lieu à un autre, si la qualité de caissier, fermier ou régisseur n'est pas jointe au nom de celui sur qui il est tiré; enfin, si le mandat est à ordre, il prend la qualité de *lettre de change* et en a tous les effets. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

Les *Mandats judiciaires* sont les ordres transmis au nom de la justice, et dont il est fait signification par un huissier ou par un agent de la force publique : tels sont les *mandats de comparution*, *d'amener*, *d'arrêt*, *de dépôt*, etc., dont les noms s'expliquent d'eux-mêmes.

MANDELINE ou ÉRINE, plante. *Voy.* ÉRINE.

MANDEMENT (de *mander*), écrit adressé par un évêque à ses diocésains et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou des ordres relatifs à la religion. Ils ont le plus souvent pour objet d'ordonner des prières et des jeûnes, d'ouvrir des jubilés, de prescrire quelque mesure de discipline reconnue nécessaire, ou d'indiquer un synode. Les évêques adressent des mandements aux fidèles en prenant possession de leurs siéges, ainsi que tous les ans au commencement du Carême, et dans toutes les circonstances importantes. Ces mandements sont lus au prône. — Plusieurs mandements sont de véritables morceaux d'éloquence ou de philosophie, et figurent parmi les œuvres dont la Chaire s'honore le plus.

MANDIBULES (du latin *mandibula*, de *mandere*, mâcher). Chez les Insectes, on nomme ainsi la première paire de pièces situées au-dessous de la lèvre supérieure des insectes, et qui se meuvent latéralement vis-à-vis l'une de l'autre. Elles sont de substance cornée, et affectent toutes sortes de formes : elles sont unies ou dentelées, longues ou courtes. Elles semblent particulièrement destinées à saisir et à broyer les aliments.

Chez les Oiseaux, on donne ce nom aux deux parties qui forment le bec, et qui sont tantôt égales, tantôt inégales, la mandibule supérieure étant quelquefois plus courte, quelquefois plus longue que la mandibule inférieure. Les formes des mandibules varient beaucoup : elles sont crochues, convexes, courbées en haut ou en bas, etc. *Voy.* BEC.

MANDOLINE et MANDORE, instruments de musique de la forme du Luth, mais plus petits.

La *Mandoline* est un instrument à cordes composé d'une caisse ovoïde sonore et d'un manche, sur lequel sont tendues quatre cordes de laiton disposées et accordées comme celles du violon. Il y a des mandolines dont toutes les cordes sont en double à l'exception de la chanterelle. On joue de cet instrument en grattant les cordes avec un petit morceau d'écorce de cerisier, d'écaille de tortue ou de plume taillée en cure-dent plat. Son usage n'est guère répandu qu'en Espagne et en Italie.

La *Mandore* est longue de 50 centim. environ. Elle est montée de quatre cordes doubles, accordées de quinte en quarte. Cet instrument est depuis longtemps abandonné.

MANDRAGORE, *Mandragora* (du grec *mandragoras*, même sens), genre de la famille des Solanées, très-voisin de la Belladone. C'est une herbe sans tige, qui pousse du collet de sa racine de grandes et larges feuilles, de couleur vert brunâtre; sa racine est longue, grosse, blanchâtre, entourée de fibres, et divisée en deux branches très-fortes qu'on a comparées aux deux cuisses d'un homme. Elle donne en hiver des fleurs blanches ou violettes, en forme de clochettes, sortant immédiatement du collet de la racine et portées sur un court pédoncule; le fruit ressemble à une petite pomme. Toutes les parties de la plante ont une odeur fétide et nauséabonde. La Mandragore se trouve en Espagne, en Italie, dans l'île de Candie : elle y croît au milieu des champs dans les endroits ombragés et un peu humides. Au moyen âge, on attribuait à la mandragore les propriétés les plus merveilleuses; elle entrait dans la composition de tous les philtres amoureux et passait même pour une panacée universelle. Le temps a fait justice de ces absurdités, et l'on ne reconnaît plus à la Mandragore que des propriétés légèrement narcotiques et stupéfiantes. C'est particulièrement de la racine que l'on se sert, réduite en poudre, et sous forme de cataplasme; on l'emploie comme sédatif dans les squirres, les scrofules, les tumeurs, ainsi qu'intérieurement, contre l'épilepsie. Les feuilles entrent dans la composition du baume tranquille.— On distingue deux espèces de Mandragore : la *M. officinale* (*Atropa Mandragora*), vulgairement *M. femelle*, et la *M. printanière*, vulgairement *M. mâle*, qui diffèrent fort peu l'une de l'autre : du reste, leurs propriétés sont les mêmes.

Machiavel a fait, sous le titre de *la Mandragore*, une comédie célèbre dont l'intrigue repose sur les vertus attribuées à cette plante.

MANDRILL (de *man*, homme, et *drill*, espèce de singe), *Cynocephalus Maïmon*, espèce de Singe du genre Cynocéphale selon les uns, du genre Macaque selon d'autres, est remarquable par sa laideur : sa face est bleue avec un nez rouge et une barbe jaune. —Il ne faut pas le confondre avec le *Drill*. *V.* ce mot.

MANDRIN (du latin *manubrium*, manche). Les Tourneurs nomment ainsi toute pièce qui se monte au moyen de vis sur un tour en l'air, et qui sert à fixer les objets qu'on veut travailler, soit en dedans, soit en dehors. Il y a des *Mandrins à virole*, des *M. à pince*, etc.—Les Forgerons et les Ajusteurs appellent *mandrins* des outils de fer ou d'acier dont ils se servent pour agrandir et égaliser des trous, soit à chaud, soit à froid.

MANÉGE (du latin *manu agere*, conduire à la main). Dans l'Équitation, c'est l'art de dompter, de discipliner, d'instruire les chevaux. Il se dit particulièrement de l'art de monter à cheval avec avantage, non-seulement dans les mouvements ordinaires, mais spécialement dans l'équitation aérienne. On appelle *Manége par haut*, une façon de faire travailler les sauteurs en les faisant s'élever plus haut que le terre-à-terre; *M. de guerre*, le galop inégal, dans lequel le cheval change aisément de main, selon les occasions où l'on en a besoin. — Le nom de *Manége* a été étendu au bâtiment où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation.

En Mécanique, on appelle *manége* une machine composée d'un axe vertical que des animaux font mouvoir en parcourant tout autour un cercle horizontal. On couvre les yeux des chevaux de manége pour éviter qu'ils ne soient étourdis.

MANÈQUE, espèce de Muscade. *Voy.* ce mot.

MANETTE (de *manus*, main?), instrument de jardinage qui sert pour arracher les plants avec leur motte ou pour faire des trous propres à recevoir les plants : c'est un cylindre creux, mince, ouvert des deux bouts, un peu plus étroit par le bas, et coupant bien. Il est attaché par le haut à un court manche de bois. On s'en sert peu aujourd'hui.

MANGANATES, sels formés par l'acide manganique et une base. Le *M. de potasse* est plus connu sous le nom de *Caméléon minéral*. *Voy.* ce mot.

MANGANÈSE (qu'on dérive de *magnès*, nom

grec de l'aimant, parce qu'on confondait autrefois le manganèse oxydé avec la pierre d'aimant), corps simple métallique, d'un gris blanc, cassant, dur et d'un faible éclat; sa densité est de 8,0. Lorsqu'on le touche avec les doigts humides, il répand une odeur désagréable. Il ne fond que dans le plus violent feu de forge. Il ne se rencontre dans la nature qu'en combinaison, particulièrement à l'état de manganèse oxydé, comme dans la *pyrolusite*, l'*acerdèse*, la *psilomélane* et la *braunite*, plus rarement à l'état de manganèse carbonaté (*rhodochrolite* ou *dialogite*), de manganèse silicaté (*rhodonite*, *bustamite*, *opsimose*), de manganèse phosphaté (*triplite*), etc. Il accompagne presque toujours le fer dans ses minerais : le fer contenant un peu de manganèse est plus dur que le fer pur, et plus propre à la fabrication de l'acier. Les minerais de manganèse oxydé se rencontrent, en filons, dans les terrains anciens et dans les terrains de transition, comme à Romanèche, près de Mâcon, à Saint-Christophe (Cher), à Saint-Martin de Fressengeas, près de Thiviers, et aux environs de Nontron (Dordogne), etc.; les gisements du Devonshire en Angleterre et d'Ihlefeld au Hartz sont également renommés. On emploie le manganèse oxydé (*peroxyde de manganèse*) pour préparer l'oxygène et le chlore; il sert aussi dans les verreries pour détruire la couleur jaunâtre de certains verres.

Le manganèse se combine avec l'oxygène en six proportions : il forme avec lui deux bases salifiables, le *protoxyde* ou *oxyde manganeux* ($MnO$), et le *sesquioxyde* ou *oxyde manganique*, la *braunite* des minéralogistes, appelée aussi quelquefois *tritoxyde de manganèse* ($Mn^2O^3$); une combinaison de ces deux oxydes, l'*oxyde manganoso-manganique*, qui est l'*haussmannite* des minéralogistes ($Mn^3O^4$ ou $MnO, Mn^2O^3$); un *peroxyde*, la *pyrolusite* ($MnO^2$); et deux acides, l'*acide manganique* ($MnO^3$) et l'*acide permanganique* ($Mn^2O^7$). La présence du manganèse se reconnaît aisément dans un minéral à la coloration verte qu'il communique à la soude, lorsqu'on le fait fondre avec ce sel.

Le manganèse métallique a été isolé en 1774 par Schéele et Gahn.

MANGANEUX. On dit, en Chimie, *Oxyde manganeux*, au lieu de protoxyde de manganèse ($MnO$), et l'on ajoute la même épithète aux mots chlorure, sulfate, phosphate, etc., lorsqu'ils désignent des combinaisons formées par l'oxyde manganeux ou correspondant à cet oxyde par les proportions de manganèse qu'elles renferment.

MANGANIQUE. Le mot *Oxyde manganique* est synonyme de sesquioxyde de manganèse ($Mn^2O^3$). — L'*Acide manganique* est une combinaison de manganèse et d'oxygène ($MnO^3$), contenue dans le caméléon minéral et dans les autres manganates.

MANGE-TOUT, nom vulgaire d'une variété de Pois cultivé, dont la cosse se mange aussi bien que les grains, comme on mange les haricots verts.

MANGIFERA, nom scientifique du *Manguier*.

MANGLE, fruit du *Manglier*. *Voy.* ci-après.

MANGLIER, *Rhizophora*, nom collectif de divers genres d'arbres, entre autres du *Palétuvier*, qui, à la Guyane et aux colonies, croissent sur les rivages de la mer. Leurs fruits s'appellent *Mangles*. Leurs rameaux pendants s'enfoncent dans la terre, y jettent des racines, et s'entrelacent à l'infini, de manière à former des barrières impénétrables où les poissons se réfugient et où les mollusques s'attachent et vivent. Leur écorce est employée comme fébrifuge. *Voy.* PALÉTUVIER.

MANGONNEAU (du grec *magganon*, même sens), machine de guerre du moyen âge, empruntée à la milice byzantine, et dont la forme n'est pas bien connue, servait à lancer des projectiles : elle avait quelque ressemblance avec la *Catapulte* et la *Baliste* des anciens. — On donnait aussi ce nom au projectile même lancé par le Mangonneau.

MANGOUSTAN, *Garcinia mangostana*, genre de la famille des Guttifères, tribu des Garciniées, a été détaché du genre Guttier : c'est un bel arbre de l'Inde et de l'archipel des Moluques, de moyenne grandeur, qui produit des fruits d'une saveur délicieuse; ils sont de la grosseur d'une orange et sentent la framboise : on leur attribue des propriétés astringentes et rafraîchissantes; leur écorce s'emploie en Chine pour teindre en noir.

MANGOUSTE, *Herpestes*, genre de Mammifères de la famille des Carnassiers digitigrades, renferme plusieurs espèces dont la plus connue est la *M. d'Égypte*, dite aussi *Ichneumon* ou *Rat de Pharaon*, particulier à l'Égypte (*Voy.* ICHNEUMON). La *M. à bandes* (*Manga*, *Herpestes fasciatus*), particulière aux Indes orientales, est un animal d'une taille de 18 à 20 centimètres, au corps allongé et aux pattes courtes, terminées par cinq doigts armés d'ongles aigus. La couleur de sa peau est brune; douze à treize bandes transversales d'un brun foncé sillonnent son corps, depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue. La *M. de Java*, la *M. nems*, la *M. rouge*, etc., sont moins connues. Les Mangoustes habitent au bord des eaux, et se nourrissent de rats et de serpents : d'où leur nom d'*Herpestes* (du gr. *herpéton*, serpent).

MANGUE, *Crossarchus*, genre de Mammifères de la famille des Carnassiers digitigrades, très-voisin des Mangoustes, dont ils se distinguent par des formes plus ramassées, une tête plus arrondie, un museau plus pointu. Leur peau est de couleur brune uniforme; leur longueur est de 30 à 35 centimètres, leur hauteur moyenne de 15 et leur queue de 20 centimètres. La seule espèce connue de ce genre est la *Mangue obscure*, qui vit sur les côtes occidentales de l'Afrique. C'est un animal d'une extrême propreté, facile à apprivoiser. A l'état de domesticité, il se nourrit soit de viande, soit de légumes ou de fruits.

*Mangue* (*Polynème-*), poisson. *Voy.* POLYNÈME.

MANGUE, MANGO, fruit du *Manguier*. *Voy.* ci-après.

MANGUIER, *Mangifera*, genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Anacardiacées, se compose de plusieurs espèces d'arbres à fruits comestibles, indigènes des Indes orientales. L'espèce la plus commune est le *M. domestique* (*M. indica*), originaire des Indes orientales et cultivé aujourd'hui aux Antilles, à Cayenne, à l'Ile-de-France, dans la Malaisie, etc. C'est un arbre de 10 à 12 mètres, au tronc recouvert d'une écorce épaisse, raboteuse et noirâtre. Son fruit, la *mangue*, de forme oblongue, comprimée sur les côtés et renflée vers l'insertion du pédoncule, est gros comme un abricot ou une poire; il est de couleur verte avec des parties rouges ou jaunes, et a une pulpe de couleur jaune orangé comme la carotte. Ce fruit a un goût savoureux; mais on doit en manger modérément, parce qu'il cause des éruptions à la peau. Les semences sont anthelminthiques. De l'écorce du Manguier découle un suc amer, efficace contre les diarrhées chroniques.

MANIAQUE, attaqué de manie ou de folie. *Voy.* FOLIE et MANIE.

MANICANTERIE (de *mansio cantorum*?). On appelait ainsi, dans certains chapitres, une école de chant où l'on entretenait des enfants de chœur et où on leur apprenait à chanter : c'est ce qu'on nomme plus ordinairement *maîtrise*.

MANICHÉISME, hérésie de Manès, qui, pour expliquer l'existence du mal, admettait dans le monde deux principes opposés, le principe du bien et le principe du mal. — Cette doctrine a été dès son apparition condamnée par l'Église comme contraire au dogme catholique (*Voy.* MANÈS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).—Pour la réfuter philosophiquement, il suffit de dire que, si les deux principes opposés sont égaux, ils se neutraliseront et que rien ne se fera;

que s'ils sont inégaux, le principe le plus fort l'emportera, de sorte qu'il n'y aura dans le monde que du bien ou que du mal, ce qui est contraire aux faits. Beausobre a donné l'*Histoire du Manichéisme.*

MANICHORDION, sorte d'épinette dont les sautereaux sont armés de petits marteaux de cuivre. Les cordes, au nombre de 70, dont plus. à l'unisson, sont recouvertes de bandes de drap qui adoucissent le son.

MANICLE (contracté de *manicule*, petite main, diminution du latin *manus*, main, parce que cet instrument fait l'office d'une main), tasseau ou manche que les tondeurs de drap tiennent à la main pour faire mouvoir les ciseaux dont ils se servent. — Dans les fabriques de porcelaine, on nomme ainsi le manche adapté à la feuille de tôle forte qui recouvre le dessus des alandiers (bouches de four) pendant que le chauffeur fait brûler les bûches avant de mettre le petit bois en travers. — *Voy.* MANIQUE.

MANICORDE ou MANICHORDION, nom donné, dans les fabriques de formes à papier, au fil de laiton fin qui enchaîne de distance en distance, dans leur longueur, les fils de laiton dont est composée la forme, et qui, sans son secours, ne pourraient, à cause de leur ténuité, se soutenir dans un même plan ni à une même distance entre eux.

MANICOU, dit aussi *Sarigue à oreilles bicolores* (*Didelphis virginiana*), espèce de Sarigue originaire de la Virginie, a le museau assez semblable à celui du sanglier, les jambes courtes, la queue roide et assez longue, le poil rude et long, de couleur brun fauve. Cet animal vit au milieu des bois. Ses petits séjournent pendant cinquante jours après leur naissance dans la poche que porte la femelle, ainsi que tous les marsupiaux. Il fait une guerre incessante aux oiseaux de basse-cour.

MANIE (du grec *mania*, fureur), espèce d'aliénation mentale caractérisée par le trouble d'une ou plusieurs fonctions de l'entendement, par un délire général avec agitation, irascibilité, penchant aveugle à des actes de fureur. Il donne lieu à des émotions bizarres, gaies ou tristes, extravagantes ou furieuses. Les gestes, les paroles du maniaque semblent se succéder automatiquement. Ce délire général, ou du moins sans idée dominante, sans passion fortement prononcée et permanente, mais avec disposition à la fureur, distingue la *manie* proprement dite de la *monomanie*. La manie dégénère le plus souvent en *démence*. *V.* DÉMENCE et FOLIE.

MANIÈRE, se dit, dans les Beaux-Arts, de la méthode suivie par un artiste ou une école dans l'invention et l'exécution de leurs compositions. *Voy.* FAIRE. — *Manière noire. Voy.* GRAVURE.

MANIFESTE, écrit public contenant l'exposé qu'une puissance en contestation avec une autre fait de ses droits, de ses griefs, du but qu'elle se propose en prenant les armes, et quelquefois des moyens qu'elle prétend employer pour atteindre ce but. Pendant la guerre civile entre le roi Charles I^er^ et les parlementaires, les *manifestes* du roi et du parlement inondèrent l'Angleterre. En 1792, le duc de Brunswick, avant d'entrer en France, lança un célèbre manifeste.

MANIGUETTE ou mieux MALAGUETTE, nom que l'on a donné dans le commerce à diverses graines d'un goût poivré, notamment au fruit du Cardamome (*Amomum granum Paradisi*). Ce terme est dérivé, par corruption, de *Malaguetta*, nom d'une côte de la Guinée d'où ce fruit était autrefois importé en France. La Maniguette est livrée au commerce privée de la capsule de son fruit : elle a une forme anguleuse et est d'une couleur rouge vive et luisante; on la tire de la Guinée, de Madagascar et de Ceylan. Elle a un goût très-piquant; elle est employée dans les vinaigres factices et mélangée avec le poivre falsifié pour lui donner plus de force.

MANIHOT, nom générique de l'espèce de Jatropha qui est plus connue sous le nom de *Manioc*. *V.* ce mot.

MANILLE, mot usité aux jeux de l'Hombre, du Quadrille et du Tri. C'est, en noir, le deux, et, en rouge, le sept de la couleur dans laquelle on joue. Au jeu de l'Hombre, *Manille* est un matador : c'est la seconde triomphe. Au jeu du Hoc, *Manille* est le valet de carreau.

MANILUVE ou mieux MANULUVE (de *manus*, main, et *luo*, laver), moyen thérapeutique qui consiste dans l'immersion plus ou moins prolongée des mains et le plus souvent des avant-bras dans un liquide chaud. On prescrit des *manuluves*, comme les *pédiluves*, pour produire une action dérivative.

MANIOC, *Jatropha manihot*, plante du genre Médicinier, famille des Euphorbiacées, habite les Antilles et les parties les plus chaudes de l'Amérique septentrionale. C'est un arbuste à tige tortue, haute de 2 à 3 mètres, noueuse, tendre, cassante; à feuilles profondément palmées; à fleurs rougeâtres, qui s'épanouissent en bouquets aux mois de juillet et d'août; à fruit capsulaire, à trois coques, et à graines luisantes, d'un gris blanchâtre. A l'état frais, cette plante contient en abondance un suc laiteux très-vénéneux, mais dont les propriétés délétères disparaissent par la cuisson ou par une simple exposition à l'air pendant 24 heures. La racine ratissée, lavée et râpée, puis soumise au pressoir et enfin desséchée, fournit une fécule nourrissante dont l'emploi est général aux Antilles. On appelle *couaque* la farine obtenue par la dessiccation du manioc; en la cuisant légèrement, on en fait une sorte de pain dit *pain de cassave*. Le *tapioka* ou *sagou blanc* n'est autre chose que la fécule de manioc séchée sur des plaques chaudes et réduite en grains irréguliers. On fait aussi avec le manioc fermenté diverses boissons.

MANIPULATION (du latin *manus*), se dit en Chimie, en Pharmacie et dans les Arts, de l'action d'exécuter diverses opérations manuelles, d'opérer sur les substances mêmes. Quelquefois aussi ces opérations manuelles sont elles-mêmes appelées *manipulations*. On ne sait réellement pas la science si on ne l'a étudiée que dans les livres et si l'on n'a pas *manipulé*. Aussi les exercices de manipulation sont-ils devenus dans les écoles inséparables de l'enseignement; on y exerce les étudiants dans les laboratoires.

MANIPULE (du latin *manipulus*, poignée d'herbe), première enseigne des Romains, ne fut d'abord qu'une botte de foin attachée à une longue perche, comme le témoignent ces vers d'Ovide :

> Pertica suspensos portabat longa *maniplos*;
> Inde *manipularis* nomina miles habet.

Plus tard, le manipule devint une haste surmontée d'une main, au-dessous de laquelle on plaçait de petits boucliers, les images des divinités tutélaires, et en dernier lieu celles des empereurs. — C'était aussi la troupe même à laquelle le manipule servait d'enseigne; il y avait 3 manipules par cohorte et 30 par légion. — On nommait *manipulaire* l'officier qui commandait un manipule.

Dans le Culte, on appelle *manipule* cet ornement que les officiants, prêtres, diacres et sous-diacres, portent au bras gauche, et qui consiste dans une bande large de 6 à 8 centimètres, faite en forme de petite étole. Les Grecs et les Maronites portent deux manipules, un à chaque bras. Dans l'origine, le *manipule* était une simple serviette.

MANIQUE (du latin *manica*, mitaine, dérivé de *manus*, main), morceau de cuir dont le cordonnier, le sellier, etc., s'entourent la paume et le dessus de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les blesse lorsqu'ils serrent avec force les coutures.

MANIS, nom scientifique du *Pangolin*.

MANIVEAU (diminutif de *manne*, panier), petit plateau ou petit panier d'osier sur lequel on range

certains comestibles pour les vendre, notamment les champignons, les fraises, les framboises, etc.

MANIVELLE (de *manus*, main), pièce ordinairement en fer, façonnée en équerre, dont une des branches se fixe par son bout sur l'axe d'une machine, d'une roue, et dont l'autre branche forme le manche par lequel la main fait tourner la machine ou la roue. Les manivelles jouent un grand rôle dans le mouvement des machines; c'est par leur moyen qu'on transforme le mouvement de rotation en celui de va-et-vient, et réciproquement : on emploie à cet effet un axe à deux manivelles faisant entre elles un angle droit. On se sert de manivelles dans la Marine pour faire tourner le gouvernail; dans l'Imprimerie, pour faire rouler le train d'une presse; dans la Maçonnerie pour élever des pierres, et dans une foule d'arts mécaniques.

MANNE (ainsi nommée par allusion à la nourriture divine que Dieu envoya aux Israélites dans le désert), suc concret qui découle de quelques Frênes, particulièrement du *Fraxinus rotundifolia*, arbre qui croît en Calabre, dans la Pouille et surtout en Sicile, où la manne est l'objet d'un commerce important. On distingue la *Manne en larmes*, la *M. en sorte*, et la *M. grasse*. La *M. en larmes* est en morceaux allongés, prismatiques, blancs, légers, offrant souvent des cavités en dedans; elle est plus sucrée que les autres espèces, et se mange comme friandise par les enfants. La *M. en sorte* se compose de grains d'un jaune blond, poisseux, et d'une saveur douceâtre, un peu nauséabonde; elle est très-usitée en pharmacie pour la préparation de potions et de tablettes laxatives. La *M. grasse* est mêlée de beaucoup de corps étrangers : c'est la moins estimée. Pour obtenir la manne, on fait en juin et en juillet des incisions sur l'écorce du frêne, après avoir eu soin de préparer au pied de l'arbre un lit de feuilles pour recevoir le suc qui en découle. La manne qui reste sur l'arbre, et s'y concrète en gouttes ou en stalactites, est la *Manne en larmes*; celle qui descend sur la terre est la *Manne en sorte*; la partie la plus molle et la plus impure de la manne en sorte forme la *Manne grasse*. Selon quelques auteurs, la M. en larmes et la M. en sorte différeraient par leur origine, la 1re provenant de frênes cultivés, la 2e de Frênes sauvages. On trouve dans la manne un principe sucré particulier, appelé *mannite* (*Voy.* ce mot). — Les médecins italiens ont les premiers mis en usage la manne comme médicament; elle purge sans causer d'irritation, et s'emploie surtout lorsqu'il s'agit de provoquer des évacuations dans les maladies aiguës, comme dans les affections abdominales, la dyssenterie, etc.; elle est surtout le purgatif des enfants, qui la prennent sans répugnance. Elle sert même d'aliment dans plusieurs endroits d'Italie.

Beaucoup de végétaux fournissent des exsudations analogues à la manne : tels sont, entre autres, le *Larix europæa* (*Mélèze d'Europe*), qui donne la *Manne de Briançon*; le *Cistus ladaniferus*, qui donne le ladanum; le *Salix Chilensis*, de l'Amérique du Sud; l'*Hedysarum alhagi*, qui donne la *Manne alhagi*, employée dans toute la Perse en guise de sucre, et surtout le *Tamarix mannifera* de l'Orient, petit arbrisseau épineux qui produit en abondance un suc rougeâtre, qui tombe à terre, et dans lequel beaucoup de voyageurs modernes ont voulu à tort reconnaître la *manne* des Israélites : les Arabes appellent encore aujourd'hui ce suc *Man*.

La *manne* des Israélites était, d'après la Bible, une substance analogue à la gomme, friable, très-douce, susceptible d'être pétrie en gâteaux. On sait que, peu de temps après leur sortie d'Égypte, les Hébreux, étant arrivés à la vallée de Sin, manquèrent de nourriture, et qu'alors parut sur le sol, le matin après la rosée, cette substance que les Hébreux appelèrent *manne*. Elle se fondait au soleil, et se corrompait dans les 24 heures : aussi ne devait-on en recueillir que pour la nourriture de la journée. Elle tomba pendant tout le temps que les Israélites vécurent dans le désert.

MANNE, sorte de panier rond, ovale ou rectangulaire, à fond plat, assez profond, fabriqué ordinairement en osier, et dont se servent surtout les chapeliers, les ciriers, les chandeliers, les blanchisseurs, etc., pour placer ou transporter leurs marchandises. Les mannes sont garnies, à chaque bout, d'une poignée qui sert à les transporter d'un lieu à un autre.

MANNEQUIN. Les Peintres et les Sculpteurs appellent ainsi (sans doute de l'allemand *mænnchen*, petit homme, ou du flamand *manneken*, qui a le même sens) des figures d'hommes plus ou moins grandes auxquelles ils donnent les poses dont ils ont besoin, ou qu'ils couvrent d'habillements et de draperies qui varient selon les sujets qu'ils veulent représenter; leurs membres sont généralement articulés. — Les Chirurgiens se servent aussi de *mannequins* pour exercer les élèves à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements. — On doit à M. le Dr Auzoux un *Mannequin anatomique* qui représente avec une merveilleuse exactitude l'homme et tous ses organes, et qui se démonte à volonté.

Le mot *Mannequin*, qui alors est sans doute un augmentatif de *manne*, s'emploie aussi pour désigner un long panier de gros osier et à claire-voie, ordinairement employé au transport des fruits et des légumes.

MANNET, animal rongeur connu vulgairement sous le nom de *Lièvre sauteur du Cap*, et appelé *Hélamys* par les Zoologistes. *Voy.* HÉLAMYS.

MANNITE, dit aussi *Sucre de Champignons* ou *Grenadine*, substance sucrée qui forme la partie constituante de la manne. On la rencontre aussi dans les champignons, le céleri, la racine de chiendent, le seigle ergoté, la racine de grenadier, les algues, et dans beaucoup d'exsudations végétales; elle se produit, par la décomposition du sucre ordinaire, dans la fermentation du miel, du jus de betterave, etc. La mannite se présente sous la forme de cristaux prismatiques, entièrement blancs, fort solubles dans l'eau, et d'un goût sucré. Elle n'est pas susceptible de fermenter comme le sucre véritable. Elle renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{12}H^{14}O^{12}$. On l'obtient en traitant la manne par l'esprit-de-vin bouillant; elle se dissout alors, et se dépose, par le refroidissement, sous la forme de jolies petites aiguilles. On attribue à la mannite l'action purgative de la manne. Elle a été découverte par Proust et analysée par MM. Liebig et Oppermann.

MANOEUVRE (de *main* et *œuvre*). On nomme en général *Manœuvre*, *Manouvrier*, tout homme qui travaille de ses mains; mais la dénomination de *manœuvre* s'applique plus spécialement à un apprenti qui sert les maçons, qui prépare le plâtre, le gâche, qui nettoie les règles, apporte les pierres, etc.

Dans l'Art militaire, on nomme *manœuvres* tous les mouvements que l'on fait exécuter à des troupes. Elles comprennent l'*école de peloton*, dans laquelle le sous-officier apprend à faire *manœuvrer* un petit nombre d'hommes; l'*école de bataillon* ou d'*escadron*, et les *évolutions de ligne* ou *grandes manœuvres*, qui sont du ressort de la stratégie et de la tactique.

Dans la Marine, on appelle *Manœuvre :*

1°. Cette branche de la tactique navale qui enseigne à gouverner un vaisseau, à régler tous ses mouvements, et à lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat : Romme, Forfait, de Bonnefoux et surtout Bourdé de Villehuet, dans son *Manœuvrier*, ont traité de cette partie de l'art de naviguer;

2°. Tout cordage qui sert à gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau, à tenir les

mâts, etc. Les *M. courantes* sont celles qui passent sur les poulies, comme les bras, les boulines, et qui servent à manœuvrer le vaisseau à tout moment; les *M. dormantes* sont les cordages fixes, comme l'itague, les haubans, les galhaubans, les étais, qui ne passent pas par des poulies, ou qui ne se manœuvrent que rarement. — On appelle *M. majors*, les gros cordages, tels que les câbles, les haussières, les étais, les grelins; *M. passées à contre*, celles qui sont passées de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme celles du mât d'artimon; *M. passées à tours*, celles qui sont passées de l'avant du vaisseau à l'arrière, comme les cordages du grand mât et ceux des mâts de beaupré et de misaine.

MANOIR (du latin *manerium*, dérivé de *manere*, demeurer). Ce mot était, au moyen âge, synonyme de château du seigneur. Le *manoir seigneurial* appartenait par préciput à l'aîné. Les actes de foi et d'hommage et autres actes féodaux devaient être faits au *manoir*, chef-lieu du fief. Si la succession ne se composait que d'un seul fief, l'aîné seul héritait du château et de toutes ses dépendances. — Par la suite, le mot *manoir* a signifié toute habitation de quelque importance entourée de terres : ainsi on disait le *M. abbatial*, le *M. épiscopal*, etc., tout aussi bien que le *M. seigneurial*. Il y eut même des *Manoirs serviles*, qu'on opposait aux *M. libres*.

MANOMÈTRE (du grec *manos*, rare, et *métron*, mesure), appareil destiné à indiquer la tension de la vapeur à des températures données. Il se compose ordinairement d'un tube en verre recourbé en siphon, fermé d'un côté, et mis, par son autre côté, en communication avec la vapeur; la branche fermée renferme de l'air, qui est séparé par du mercure de la vapeur, arrivant par l'autre branche. On juge de la pression de la vapeur par le volume de l'air contenu dans la branche fermée, en prenant pour base des calculs la loi de Mariotte, d'après laquelle les volumes des gaz sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent. Les manomètres s'adaptent particulièrement, comme appareils de sûreté, aux chaudières des machines à vapeur. — Du reste, il y a un assez grand nombre de manomètres : on distingue les *M. à air libre*, les *M. à air comprimé*, les *M. à diaphragme et à ressort*, et les *Thermo-manomètres*.

On donnait autrefois le nom de *manomètre*, ou de *manoscope*, à un instrument servant à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air; il consiste en une balance très-exacte, à la faveur de laquelle un fort petit poids fait équilibre à une boule légère qui a un volume très-considérable; on juge de la densité de l'air d'après le poids que la boule perd par son immersion dans le fluide.

MANOQUE (de *manus*, ce qui tient dans la main), se dit, dans la Marine, d'une corde de 30 à 60 brasses repliée sur elle-même en forme d'écheveau et liée au milieu; — dans les Manufactures de tabac, d'une petite botte de feuilles de tabac sèches et triées qu'on réunit et qu'on lie par leurs pétioles.

MANORHINE, *Manorhina* (du grec *manos*, mince, et *rhin*, nez), oiseau de l'ordre des Sylvains, au bec très-comprimé, arqué, faiblement échancré; au plumage d'un vert olive, légèrement lavé de jaune en dessous; il a 15 centimètres de long environ. Cet oiseau habite la Nouvelle-Hollande.

MANOSCOPE. *Voy.* MANOMÈTRE.

MANSARDE (de *Mansard*, architecte français du XVII[e] siècle, qui vulgarisa ce système de construction), chambre pratiquée dans un comble, disposée de manière que la partie inférieure formant l'égout soit roide et presque à plomb du mur, et la supérieure, qui porte le faîtage, en pente plus douce. — On donne aussi ce nom à la fenêtre qui éclaire cette chambre et qui est pratiquée dans la partie presque verticale du comble.

MANSE (en latin *mansus*, *mansum*, de *manere*, demeurer). La *manse* était, dans les premiers temps de la féodalité, la mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. Elle se composait de 12 arpents. Tout homme possédant 3 manses devait en personne le service militaire; les propriétaires de moins de 3 manses s'associaient, en proportion de l'étendue de leur propriété, pour fournir un homme de guerre. Il n'y avait d'exempts de cet impôt que ceux qui possédaient moins d'une demi-manse.

Revenu d'un prélat, d'une communauté. *V.* MENSE.

MANTE (du latin *mantellum*, nappe, voile), vêtement de femme ample et sans manches, quelquefois à capuchon, qui se portait par-dessus les autres vêtements dans les temps froids, et qui n'est plus guère de mode que dans le peuple des campagnes. Ce fut d'abord un grand voile noir traînant jusqu'à terre, que les dames de la cour portaient dans les grandes cérémonies et surtout dans le deuil. — On donnait aussi ce nom à l'habit de plusieurs religieuses.

MANTE, *Mantis* (du grec *mantis*, devin, parce que ces insectes, semblant *deviner* notre pensée, ont l'habitude d'étendre leurs pattes antérieures comme s'ils indiquaient quelque chose), genre d'insectes Orthoptères de la famille des Coureurs, type de la tribu des Mantiens, est caractérisé par un prothorax plus long que le mésothorax, par des yeux arrondis et des cuisses simples. On trouve ces insectes sur le littoral de la Méditerranée, dans la Provence et le Languedoc, où ils se tiennent au soleil. Ils sont très-voraces, et se dévorent même entre eux. Les Mantes tiennent des Demoiselles par leurs ailes et la forme de leur corps, et des Sauterelles par celle de leurs pattes de derrière. La *Mante religieuse* a été ainsi appelée parce qu'on la voit souvent debout sur ses pattes de derrière, et joignant ses pattes de devant dans l'attitude de la prière. On remarque parmi les autres espèces la *M. orateur*, la *M. prêcheuse*, la *M. striée*, etc. — Les *Empuses*, autre genre de la tribu des Mantiens, ont en général les formes plus grêles que la Mante proprement dite.

MANTE DE MER, nom vulgaire du *Squille*, Crustacé de l'ordre des Stomapodes.

MANTEAU, d'abord *Mantel* (du latin *mantellum*, voile), vêtement long, ample et sans manches, destiné à se placer par-dessus les autres vêtements, et à envelopper tout le corps. Il y en a de toutes les formes et de toutes les grandeurs : *M. de cour*, *M. de cérémonie*, *M. de deuil*, *M. long*, *M. court*, dit aussi *Crispin*, etc. — Le manteau était surtout en usage chez les Grecs; les Romains ne l'adoptèrent que sous les Antonins; les uns et les autres avaient des manteaux de formes très-diverses, les uns longs (*peplum*, *pallium*), les autres courts (*chlamyde*, *chlæna*, *sagum*, *paludamentum*, etc.). Les Espagnols font encore aujourd'hui un grand usage du manteau.

Au Théâtre, on appelle *Rôles à manteau*, ceux de personnages graves ou âgés, tuteurs, notaires, etc.

En Zoologie, le *Manteau* est la partie supérieure du corps, principalement dans les Oiseaux.

En Conchyliologie, on donne ce nom à une membrane charnue qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves, et qui, pliée en deux sur le dos de l'animal, semble le couvrir comme un manteau. On le donne aussi à cette partie cutanée qui recouvre tous les Mollusques céphalés, qu'ils portent ou non une coquille. — Le *Manteau de St-James* est une coquille précieuse du genre Harpe. — Les marchands d'objets d'histoire naturelle appellent *Manteau ducal* une espèce du genre Peigne, que la beauté et la variété de ses couleurs font rechercher des amateurs.

On appelle vulgairement *Manteau bleu*, *M. noir*, deux espèces de Mouettes à plumage bleu ou noir; *M. gris*, une espèce de Corneille grise.

En Architecture, on appelle *Manteau de cheminée* la partie de la cheminée en saillie au-dessus de l'âtre.

MANTELET (de *manteau*), sorte de vêtement de soie, de velours ou de drap, dont la forme varie avec la mode et que les femmes portent par dessus leurs robes, pour se garantir du froid ou comme simple ornement. — Petit manteau violet que les évêques jettent sur leur rochet lorsqu'ils sont devant le pape ou son légat pour témoigner que leur autorité lui est subordonnée.

Dans l'Art militaire des anciens, le *Mantelet* était un parapet portatif et roulant dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siége. Les mantelets étaient faits en gros madriers doublés, ayant 2 m. de haut sur 1 de large, unis par des barres de fer et formant quelquefois un angle et deux faces.

Dans la Marine, on nomme *mantelets* des espèces de portes ou volets qui ferment les sabords.

En termes de Blason, le *mantelet* est une espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu, et que quelques auteurs ont aussi appelé *camail*. — Il se disait aussi des courtines du pavillon des armoiries, quand elles n'étaient pas recouvertes de leurs chapeaux.

MANTICORE (du latin *mantichora*, nom donné par Pline à un animal fabuleux de l'Inde, à tête humaine), genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes : mandibules longues et dentées, tête très-grosse et large, corselet cordiforme un peu plus large que long, écusson arrondi. Ces insectes, particuliers à l'Afrique, sont carnassiers; ils sont les géants de leur tribu. Ils courent avec rapidité et se cachent sous les pierres.

MANTIDES ou MANTIENS (de *Mante*, genre type), tribu de l'ordre des Orthoptères, renferme environ 14 genres dont les principaux sont, outre le genre type, les genres *Erémophile*, *Empuse*, *Bléphàris*.

MANTILLE, longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles. Elle se porte ordinairement sur la tête et se croise sous le menton, de manière à ne laisser voir distinctement que les yeux. — On donne aussi ce nom à une écharpe de soie noire, analogue à la mantille des Espagnoles, que les femmes en France portent flottante sur les épaules.

MANUEL (du latin *manuale*, qui se tient à la main), ouvrage présentant, sous un petit format, qui le rend portatif, la substance de traités étendus. Il n'y a guère de science, d'art, de métier même qui n'ait son manuel. Une des collections les plus complètes en ce genre est la collection des *Manuels-Roret*. Malheureusement, la plupart des petits traités publiés sous cette forme n'ont que fort peu de valeur. Sous ce rapport, l'Angleterre et l'Allemagne nous sont de beaucoup supérieures.

Les anciens ont connu les manuels; mais c'étaient surtout chez eux des recueils de maximes philosophiques : tel est le *Manuel d'Epictète* (*Enchiridium Epicteti*).

MANUFACTURE (du latin *manu factus*, fait avec la main, parce que dans l'origine tout se fabriquait à la main). Ce mot désigne en général tout vaste établissement industriel. Il est le plus souvent synonyme de *fabrique*, et n'en diffère que parce qu'il implique l'idée de quelque chose de plus considérable, l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers, de grands capitaux, et surtout de machines.

Les manufactures sont d'origine toute moderne. Les anciens, et nos ancêtres pendant le moyen âge, n'eurent point de manufactures. Ce n'est qu'à dater du règne de Louis XIV, et surtout depuis les découvertes de la chimie et l'invention des machines, que l'industrie manufacturière prit un grand développement en France. On y compte aujourd'hui environ 40,000 fabriques, manufactures et usines. L'Angleterre en possède un plus grand nombre encore. La Belgique, proportion gardée, rivalise avec elle sous ce rapport. Depuis quelques années, l'Allemagne a élevé beaucoup de manufactures; en revanche, l'Espagne et l'Italie sont restées stationnaires.

En France, ce fut l'État qui éleva les premières grandes manufactures : Louis XIV, sur les conseils de Colbert, fonda des manufactures de glaces, de tapis, de dentelles, etc.; aujourd'hui encore l'État possède les *M. de tapis* des Gobelins, de la Savonnerie, de Beauvais; la *M. de porcelaine* de Sèvres; les *M. d'armes* de St-Étienne, Châtellerault, Tulle, Mutzig, les fabriques de poudre, ainsi que les nombreux chantiers de construction annexés aux arsenaux de l'armée et de la marine; il s'est, en outre, réservé le monopole des *Manufactures de tabac*.

L'industrie manufacturière est protégée en France par des lois qui punissent la fraude, la contrefaçon, la divulgation des secrets de fabrique, les coalitions (Code pén., art. 413 et suiv.). Le travail excessif auquel les ouvriers étaient assujettis dans les manufactures avait donné lieu à de graves abus: une loi du 22 mars 1841 a défendu d'admettre les enfants avant 8 ans, et a limité leur travail à 8 heures par jour; une seconde loi, du 9 sept. 1848, a fixé à 12 heures le travail des adultes. — En outre, plusieurs institutions ont été fondées pour veiller aux intérêts de l'industrie manufacturière et assurer sa prospérité : telles sont le *Comité consultatif des arts et manufactures*, dont la création remonte à la Convention; le *Conseil général des manufactures*, reconstitué par ordonnance du 29 avril 1831; les *Chambres consultatives des arts et manufactures*, constituées par la loi du 22 germinal an XI, et qui sont aujourd'hui au nombre de 95. Un *Ministère des Manufactures et du Commerce* avait été créé sous l'Empire, par décret du 22 juillet 1811; cette administration, après avoir subi des transformations diverses, est aujourd'hui réunie au ministère de l'Intérieur, dont elle forme une des plus importantes directions.

Parmi les nombreux ouvrages consacrés à l'industrie manufacturière, on pourra consulter : la *Science économique des manufactures* de Babbage (traduit de l'anglais par M. Ed. Biot, 1833, et par M. Isoard, 1834); le *Dictionnaire des arts et métiers* de Francœur, etc.; le *Dictionnaire de l'industrie manufacturière* de Baudrimont, Blanqui, etc.; le *Dictionnaire des arts et manufactures* d'Alcan, etc., 1847 et 1852; les *Annales des arts et manufactures*, et les traités de *Technologie*. *Voy.* ce mot.

MANULÉE, *Manulœa*, genre de plantes de la famille des Scrofulariées, renferme des herbes et des sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, à feuilles rapprochées de la base de la tige, à fleurs en grappe, souvent d'un jaune orangé. On en connaît une trentaine d'espèces, entre autres, la *M. à feuilles opposées*, arbrisseau à fleurs rose-lilas ou blanches, qu'on cultive dans les jardins d'agrément : il atteint quelquefois plus d'un mètre de hauteur. On le multiplie de graines ou de boutures.

MANULUVE. *Voy.* MANILUVE.

MANUMISSION. *Voy.* AFFRANCHISSEMENT.

MANUSCRIT (de *manus*, main, et *scriptum*, écrit), ouvrage écrit à la main. Les anciens manuscrits conservés dans les bibliothèques sont écrits sur peau de vélin ou parchemin, ou bien sur papier de papyrus, de coton, de soie, ou enfin de toile. Les manuscrits sur papyrus et sur parchemin sont les plus anciens; aucun cependant ne remonte au delà du IIe siècle de notre ère, si l'on en excepte quelques fragments sur papyrus qui semblent appartenir à l'époque des Ptolémées; les manuscrits sur papier de coton ou de soie (*charta bombycina*) étaient surtout en usage du VIIIe au XIVe siècle; enfin ceux qui sont sur papier de toile datent, au plus tôt, de la première partie du XIIIe. Au moyen âge, beaucoup de livres furent écrits sur des feuilles de parchemin enlevées à d'anciens manuscrits que l'on avait grattés; on les nomme *palimpsestes* (*Voy.* ce mot). — Parmi les manuscrits des anciens,

les uns étaient disposés en rouleaux (*volumina*); d'autres étaient pliés en feuillets (*codices*), formant des livres reliés ou brochés. — Les anciens faisaient copier leurs manuscrits par des esclaves appelés *librarii;* au moyen âge, les monastères fournirent le plus grand nombre de copistes; quelques-uns de ces copistes se firent remarquer par un admirable talent d'exécution. — Outre les caractères courants, les manuscrits du moyen âge offrent des *enluminures* souvent fort riches et des lettres ornées avec beaucoup de goût : on appelait *rubricatores* ceux qui traçaient les lettres initiales, ainsi que les premières lignes et les titres de chapitres, parce qu'ordinairement ils les traçaient à l'encre rouge (*rubrica*).

La *Paléographie* étudie les diverses écritures qu'offrent les manuscrits tant anciens que modernes, afin de pouvoir constater leur authenticité, et déterminer leur date ainsi que leur valeur réelle. Elle prend le nom de *Diplomatique* quand elle s'applique aux chartes et aux autres titres du moyen âge.

Les plus riches dépôts de manuscrits sont : la Bibliothèque impériale à Paris, la Bibliothèque du Vatican à Rome, la Bibliothèque ambrosienne à Milan, celles du *British Museum* à Londres, d'Oxford, de Vienne, de l'Escurial, de Wolfenbuttel, etc. On peut consulter les *Catalogues* de Bandini (Flor., 1764), de Hænel (1828, Leipzig, in-4); les ouvrages de A. Pfeiffer *sur les Manuscrits en général* (Erlangen, 1810, all.), et d'Ébert, *sur la Connaissance des manuscrits* (Leipzig, 1825, all.); les *Notices et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, qui se publient à Paris depuis 1787; les *Manuscrits français* de M. Paulin-Pâris, 1836 et années suiv.; le *Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques de France*, entrepris sous le ministère de M. Villemain.

Plusieurs mémoires historiques ont paru sous le titre de *Manuscrits*, notamment le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, Londres, 1817; le *Manuscrit de* 1812, les *M. de* 1813 *et* 1814, par le baron Fain.

MANUTENTION (du latin *manu tenere*, tenir en main). Ce mot, qui en général se dit du soin que l'on prend d'une chose pour qu'elle se maintienne dans l'état où elle doit être, s'applique particulièrement à la direction de certaines affaires, à la tenue d'un bureau de finances, d'enregistrement, etc.

On appelle *Manutention des vivres* l'établissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe.

MAPPEMONDE (du latin *mappa*, serviette, toile, et *mundus*, monde), carte géographique qui représente la surface de tout le globe terrestre partagée en deux hémisphères. On distingue différentes sortes de mappemondes, selon la projection adoptée (*V.* PROJECTION). Dans la forme la plus généralement suivie, on se figure qu'on a scié un globe en deux suivant le plan de l'un de ses méridiens, et qu'ensuite on a placé les deux demi-boules l'une à côté de l'autre : l'ancien et le nouveau continent se trouvent chacun à part dans l'une des moitiés de la carte. On trace sur les mappemondes l'équateur, les méridiens, les parallèles à l'équateur, les tropiques et tous les cercles enfin que l'on est dans l'usage de tracer sur les globes. *Voy.* CARTES GÉOGRAPHIQUES.

*Mappemonde céleste*, carte céleste dans laquelle on voit d'un coup d'œil la position des étoiles de l'un et l'autre hémisphère céleste. *V.* CARTES ASTRONOMIQUES.

MAQUEREAU, *Scomber*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, n'a point d'écailles, ou du moins n'en a que d'imperceptibles. Son corps est rond et allongé en forme de fuseau; son dos est d'un beau bleu métallique, changeant en vert irisé, et rayé de noir; le dessus de sa tête est bleu tacheté de noir; le reste du corps est d'un blanc argenté ou nacré. Ce poisson a la première dorsale séparée de la seconde par un grand intervalle; il a plusieurs petites nageoires sur les côtés de la queue, et n'a point de vessie natatoire. C'est sous les glaces polaires que les maquereaux, comme les harengs, se reproduisent, naissent et grandissent; quand ils sont arrivés à tout leur développement, ils se répandent en troupes immenses ou *bancs* dans les mers des zones tempérées; mais, différant en cela des harengs, ils reviennent au pôle vers l'hiver : ils y passent probablement la saison des grandes gelées engourdis dans la vase. On fait une grande consommation de ces poissons, soit frais, soit salés; on les assaisonne quelquefois avec une espèce de grosses groseilles, dites à cause de cela *groseilles à maquereaux*. Ils se trouvent en grande abondance sur les côtes de France et d'Angleterre, dans les mois d'avril, mai et juin, et même jusqu'en juillet. Ils entrent dans la Manche par l'O. au mois d'avril, et avancent toujours vers le Pas-de-Calais, de sorte que, lorsqu'il n'y en a plus sur les côtes de Bretagne, la pêche s'en fait encore sur celles de Normandie et de Picardie. Les ports de mer qui se livrent principalement à la pêche et à la salaison du maquereau sont Boulogne-sur-Mer, Dieppe et le Havre. On dit qu'un maquereau est *chevillé*, lorsqu'il a frayé : sa chair est alors moins bonne. On trouve sur les marchés plusieurs variétés de maquereau peu différentes du maquereau commun, telles que le *Sansonnet*, ou *Roblot*, qui n'est pas plus gros qu'un hareng; et le *M. jaspé*, ou *Bréan*, moins long, mais plus charnu que le maquereau ordinaire.

*Maquereau bâtard. Voy.* CARANX.

*Groseille à maquereau. Voy.* GROSEILLE.

MAQUETTE. Les Sculpteurs nomment ainsi une première ébauche ou une espèce de modèle informe et en petit d'un ouvrage de ronde bosse. On fait les maquettes en terre molle ou en cire. — C'est aussi une espèce de mannequin dont se servent les peintres, en les assemblant, pour former des groupes.

MAQUIGNON (du latin *mango*, marchand d'esclaves, fait du grec *magganon*, ruse, fourberie), individu qui fait profession d'acheter et de vendre les chevaux. Les ruses qu'emploient les maquignons pour cacher les vices des chevaux sont devenues proverbiales, et aujourd'hui le titre de *maquignon* ne se prend plus guère qu'en mauvaise part.

MARA, dit aussi *Lièvre pampa*, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, famille des Cabiaïs, long d'environ 80 centim., habite la partie australe de l'Amérique. On peut l'élever en domesticité. Sa chair est assez recherchée.

MARABOU, MARABOUT ou ARGALA, dit aussi *Cigogne à sac*, espèce du genre Cigogne, comprend ceux de ces oiseaux qui n'ont point la tête emplumée, mais parsemée de poils sur une peau rouge et calleuse : ils ont aussi le bec plus gros et de substance plus légère que les autres cigognes. Les parties supérieures sont cendrées; les plumes qui les garnissent sont roides et dures; les parties inférieures sont blanches, à plumes longues; une membrane conique, couverte d'un léger duvet, pend au milieu du cou. Les plumes de la queue, duveteuses et d'un beau blanc, constituent ces panaches légers nommés *marabouts*, qui ornent les chapeaux, les toques et les coiffures des femmes : leur blancheur, leur légèreté et leur volume en font le prix. Il y a aussi des marabouts noirs; mais ils sont peu estimés. — Le Marabou habite le Sénégal et l'Inde. Il se réduit facilement en domesticité, rend service en dévorant les immondices et les insectes nuisibles. A Calcutta, le gouvernement les a pris sous sa protection, et une amende est infligée à celui qui tue un de ces utiles animaux.

MARABOUTS, religieux musulmans en grande vénération (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On donne aussi ce nom aux temples rustiques et aux chapelles sépulcrales desservis par des marabouts.

MARABOUTIN, monnaie d'or qui eut cours, dans le moyen âge, en Espagne, en Portugal, en Languedoc, paraît avoir été introduite ou frappée dans la

Péninsule, sous la domination des *Morabethoun*, plus connus de nous sous le nom d'*Almoravides.*

MARAICHER (JARDIN), jardin consacré à la culture des légumes et des primeurs, est ainsi nommé parce que les terrains où l'on se livre le plus souvent à la grande culture sont généralement d'anciens *marais.* — On appelle *Maraîchers*, à Paris, des jardiniers qui, dans les faubourgs de cette ville ou dans les environs, cultivent les jardins maraîchers. Avec un champ très-resserré, le maraîcher obtient, à force d'activité et de soins industrieux, cinq à six récoltes dans la même année. Ce sont surtout les asperges, les artichauts, les petits pois, le céleri, les cardons, les melons, les fraises, que cultivent les maraîchers. Moreau et Daverne ont traité de la *Cult. maraîchère.*

MARAIS, terrain dont la surface est couverte d'eau stagnante, et dont le sol est formé par un limon composé d'argile et de débris plus ou moins altérés de végétaux. Des pluies abondantes, le débordement des fleuves et des rivières sur une terre à fond imperméable, sont le plus souvent la cause de la formation des *marais d'eau douce.* Les principales plantes qui y croissent sont les Conferves, les Scirpes, les Joncs, les Carex, etc. Les crapauds, les grenouilles vertes, la couleuvre lisse et la vipère, la salamandre et les sirènes, en habitent les eaux. Les effluves qui se dégagent des débris putréfiés contenus dans les marais rendent très-insalubre le voisinage de ces lieux, et y développent souvent des fièvres pernicieuses. — Les marais les plus remarquables sont, en Amérique, ceux de l'embouchure du Mississipi, de l'Orénoque et du fleuve des Amazones; en Asie, ceux de l'Euphrate et le Palus-Méotide; en Europe, ceux de Moscovie, à la source du Don; de Finlande, entre la mer Baltique et la mer Blanche; ceux de Hollande et de Westphalie; les Marais Pontins en Italie (campagne de Rome), si célèbres pour leur insalubrité. En France, la Bresse, la Sologne, la Flandre, le Laonnais, la Vendée, les environs d'Arras, de Rochefort, de Brouage, de Marenne, la Camargue, les départements de l'Isère, des Landes, de la Gironde, sont couverts de marais.

*Marais salants* ou *Salins*, étendue de terrains plats, très-voisins de la plage, que viennent inonder les eaux de la mer et que l'on a disposés de manière à pouvoir y retenir ces eaux et recueillir par évaporation le sel marin qu'elles contiennent. En général, les marais salants se composent : 1° d'un vaste réservoir, dit *jas*, placé en avant des marais proprement dits et plus profond qu'eux : ce réservoir communique avec la mer par un canal fermé d'une écluse; on profite, sur les bords de l'Océan, de la marée haute pour le remplir; il est destiné à conserver l'eau, afin qu'elle y dépose ses impuretés, et à remplacer l'eau des autres bassins à mesure qu'elle s'évapore; 2° du *marais proprement dit*, ou *salin*, situé derrière le réservoir : il est divisé en une multitude de cases ou compartiments, séparés par de petites chaussées destinées à multiplier les surfaces pour augmenter l'évaporation, et à recevoir les eaux de plus en plus concentrées; ces compartiments communiquent entre eux, mais de manière que l'eau n'arrive d'une case à une autre case voisine qu'après avoir parcouru une longue suite de canaux. On expose ordinairement les marais salants à l'action des vents du N., N.-O. ou du du N.-E. — C'est en mars que l'on fait entrer l'eau de la mer dans les *salins.* On juge que le sel va bientôt cristalliser quand l'eau commence à rougir; en effet, elle se couvre peu après d'une pellicule de sel qui coule au fond. — On retire le sel sur les petites chaussées qui séparent les cases, et là il commence à s'égoutter; on répète cette récolte deux ou trois fois par semaine, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. — Les marais salants sont très-multipliés : en France, ils ne donnent pas moins de trois millions de quintaux par an. Ceux du Portugal passent pour fournir le sel de première qualité. En France, les principaux sont ceux d'Hyères, de Peccais, de Peyrat, de Marennes, du Croisic, de Savenay, du Morbihan.

On appelle *Marais à tourbe* ou *à bruyères*, des marais sur lesquels il ne croît guère que les plantes qui forment la tourbe, et un petit nombre d'autres, telles que l'Ornithogale jaune, le Piment royal et la Bruyère. Les marais à tourbe ne donnent presque aucun produit, si ce n'est un misérable pâturage.

Les *Marais verts* sont des marais recouverts d'une couche de gazon ou d'herbages souvent assez élevés : ces végétaux y trouvent, dans une première couche de terreau, une nourriture abondante. Les marais verts donnent le plus souvent un produit en foin; mais ce foin est de qualité inférieure.

MARANTA, *Maranta*, genre de la famille des Amomées, type de la tribu des Marantacées, renferme des plantes d'Amérique, à tige herbacée ou sous-frutescente, terminée par des fleurs disposées en épis ou en grappes. On en cultive plusieurs espèces dans nos jardins. Le *Maranta zébré* (*M. zebrina*), du Brésil, est remarquable par ses longues feuilles, rayées de brun velouté et de jaune en dessus, et d'un beau violet en dessous; le *M. à feuilles de balisier* (*M. arundinacea*), originaire des Indes et cultivé aux Antilles, fournit la fécule appelée *arrow-root* (*Voy.* ce mot). — Le *Galanga* (*Alpinia*) avait été aussi rattaché à ce genre par Linné.

MARASME (du grec *maraïnô*, flétrir, dessécher), dernier degré de la maigreur, qui survient dans plusieurs maladies chroniques, comme la phthisie, la gastro-entérite chronique, etc., et qui est marqué par la fonte des chairs et la saillie des éminences osseuses. Le marasme consiste dans un défaut de nutrition, et dans un affaiblissement provenant de la lésion d'un des organes importants pour la vie. Il s'observe aussi quelquefois chez les individus parvenus à une vieillesse très-avancée; il est dans ce cas le résultat naturel de l'affaiblissement progressif des forces vitales.

MARASQUIN, liqueur spiritueuse obtenue en faisant infuser dans de l'alcool une espèce de petite cerise ou griotte nommée en Italie *Marasca.* On fabrique surtout cette liqueur à Zara en Dalmatie; mais on l'imite parfaitement en France.

MARATTIA, genre de Fougères, remarquable par sa fructification, située à la surface inférieure des frondes, et composée de grosses capsules très-nombreuses. Les Marattias sont exotiques : elles croissent surtout en Amérique, en Afrique et en Océanie. Elles se distinguent par la beauté et la grandeur de leurs frondes, toujours deux fois ailées.

MARAUDAGE, MARAUDE (de *maraud*, voleur, mot qu'on dérive lui-même de l'hébreu *maroud*, qui a le même sens), vol commis par un ou plusieurs soldats écartés de l'armée. La *maraude* est un délit militaire : elle diffère du *butin* en ce que celui-ci est autorisé par la loi de la guerre et qu'il se fait en masse à la suite d'une action, tandis que la maraude n'est le propre que de quelques soldats isolés et s'exerce même en pays ami. Avant 1789, le soldat maraudeur pris en flagrant délit par le prévôt de l'armée était pendu sur-le-champ. Sous le Consulat et l'Empire, la *M. simple* était punie de la prison et de l'exposition; la *M. avec récidive*, de 5 ans de fers, et la *M. à main armée*, de 8 ans de la même peine (Loi du 21 brumaire an V, titre VI).

MARAVEDI ou MARAVÉDIS, petite monnaie espagnole dont la valeur a varié. On en distingue de deux sortes : le *M. de vellon*, qui est la 34e partie du *réal*, et qui vaut moins d'un de nos centimes; et le *M. de plata*, double du précédent, qui vaut un centime et demi. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une monnaie de compte. Le nom de *Maravédi* semble venir, comme celui de *Maraboutin*, des *Almoravi-*

*des* ou *Morabétoun*, dynastie arabe qui régna sur l'Espagne. La plus ancienne mention qui en soit faite dans l'histoire d'Espagne est sous Alphonse de Castille, lors de la bataille de las Navas (1212).

MARBRE (en latin *marmor*, en grec *marmaros*, de *marmaïrô*, reluire), pierre calcaire très-dure, susceptible de recevoir un beau poli, et d'être employée comme ornement dans les arts. On en fait des statues, des colonnes, des chambranles de cheminée, des dessus de meubles, etc. Dans quelques pays du Midi, à Venise notamment, on s'en est servi pour construire des palais. — Le marbre est de la chaux carbonatée. Le marbre blanc n'est composé que de cette matière toute pure; les variétés colorées doivent leurs différentes teintes, leurs veines, leurs taches, à des substances étrangères, généralement métalliques, qui se sont infiltrées primitivement entre leurs molécules. Les marbres sont d'autant plus estimés qu'ils ont des couleurs plus vives et une pâte plus homogène. On les polit à l'aide de poudres dures, telles que le grès, le sable argileux, la pierre ponce, l'émeri, le colcothar, la limaille de plomb mélangée de noir de fumée. On peut faire des marbres artificiels en collant ensemble des fragments de marbre au moyen de la gomme laque appliquée à chaud sur le marbre également chaud.

On distingue les différentes sortes de marbre soit d'après leurs couleurs ou leur contexture (*Voy.* CALCAIRE), soit d'après leur destination (*M. de décoration*, *M. statuaire*), soit d'après leur époque ou leur provenance. Les *Marbres* dits *antiques* sont remarquables par leur beauté : on les nomme ainsi parce qu'on ne les trouve plus que dans les ruines, et que les carrières d'où on les tirait sont perdues pour nous; les *M. modernes* sont ceux que l'on exploite aujourd'hui.

Parmi les *Marbres antiques*, on remarque surtout le *Marbre blanc* de Paros et celui du Pentélique, le *rouge* d'Égypte, le *noir antique* ou *M. de Lucullus*, le *vert antique*, le *jaune antique*, la *brèche violette* ou d'*Alep* et la *brèche africaine*. — Parmi les *Marbres modernes*, on cite, dans l'Italie, contrée qui est la plus riche de l'Europe sous ce rapport, le *jaune* de Sienne et de Vérone, le *vert* de Florence, de Prato, de Bergame et de Suse; le *marbre blanc* de Carrare et de Gênes, le *bleu-turquin* ou *bardiglio*, le *portor* (*porte-or*), noir veiné de jaune, la *lumachelle grise*, etc.; en Espagne, les *M. blanc* de Molina, *gris* de Tolède, *noir* de la Manche et de la Biscaye, *noir veiné* de blanc de Murviédro, *violet* de la Catalogne, *rouge* de Séville et de Molina, *vert* de Grenade, *rose veiné* de Santiago, la *lumachelle rouge* et surtout la *brocatelle d'Espagne*. — En France, on exploite le marbre dans près de 40 départements : les plus connus sont le *languedoc* ou *incarnat* de Narbonne, rouge mêlé de blanc et de gris, le *nankin* de Valmigère (Aude), le *campan* des Pyrénées, dont on estime les variétés isabelle, verte et rouge, le *griotte* de Narbonne, le *grand deuil* et le *petit deuil*, noirs avec des éclats blancs, de l'Ariége, de l'Aube et des Basses-Pyrénées; la *brèche* de Marseille, dite improprement *brèche de Memphis*, le *M. blanc* et le *cipolin* des Hautes-Alpes et de l'Isère, les *M. veinés* de Maine-et-Loire, les *noirs* et les *jaspés* de la Mayenne, le *M. Marie-Thérèse*, du Pas-de-Calais, café au lait veiné de blanc, etc. — L'Angleterre et la Belgique ont aussi des marbres en abondance : nous citerons seulement le *petit granite* ou *granitelle* et le *marbre Ste-Anne*, dont on fait beaucoup de dessus de meubles : on les tire tous deux des environs de Mons.

*Marbre statuaire*, beau marbre blanc dont les sculpteurs se servent pour faire des statues. Chez les anciens, on estimait surtout le marbre de Paros, puis ceux de Naxos, Ténédos, Thasos, Lesbos, Chio, du Pentélique près d'Athènes, de la Proconèse dans la mer de Marmara. Chez les modernes, le plus beau marbre statuaire est le marbre de Carrare en Toscane; il est d'un blanc pur; sa cassure est brillante, grenue, et a l'aspect du sucre, ce qui le distingue du marbre de Paros, dont la cassure offre de petites lames cristallines. Viennent ensuite les marbres de Gênes et ceux du département de l'Isère. On a aussi récemment trouvé de fort beaux marbres statuaires en Algérie.

*Marbres d'Arundel* ou *de Paros*, inscription célèbre. *V.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MARC (du bas latin *marca*, formé de l'allemand *marck*, marque, limite, mesure), poids dont on se servait autrefois en France et qui est encore en usage dans plusieurs pays, surtout pour les matières précieuses. L'ancien *marc* de France était les deux tiers de l'ancienne livre romaine de 12 onces, et la moitié de la livre de 16 onces. Il se subdivisait en 8 onces, ou en 64 gros, en 192 deniers, en 4608 grains. Il pesait 244,75 de nos grammes. On distinguait, en outre, le *marc* de Troyes et de Paris, qui pesait 260 gr. 05; celui de Limoges, 240 gr. 999; celui de Tours, 237 gr. 869. — On commença à se servir du *marc* en France au XIIe siècle, sous Philippe Ier et Louis le Gros; au XIVe siècle, le roi Jean, doublant le marc, fit la livre de 16 onces, dites *poids de marc*. En 1703, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'État, à 474 livres 10 sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 livres 12 sous 3 deniers. Aujourd'hui la valeur du marc d'or est d'environ 800 fr., et celle du marc d'argent d'environ 50 fr. — En Allemagne, le *Marc de Cologne* ou *M. prussien*, qui est le plus usité, pèse 233 gr. 856.

Le marc s'emploie d'ordinaire sous la forme d'un poids de cuivre composé de plusieurs poids en forme de gobelets, emboîtés les uns dans les autres, et pesant ensemble 8 onces; ces parties, qui se séparent à volonté, sont au nombre de 8, y compris la boîte : celle-ci pèse 4 onces; la 2e pièce pèse 2 onces; la 3e, 1 once; la 4e, 1/2 once; la 5e, 2 gros; la 6e, 1 gros; la 7e et la 8e, 1/2 gros chacune; elles pouvaient ainsi servir à peser jusqu'aux plus petits poids.

On donne encore le nom de *marc* à diverses monnaies allemandes qui se divisent toutes en 16 schillings de 12 deniers (*pfennige*) chacun. Tels sont : le *Marc courant*, monnaie réelle de Hambourg, qui vaut, ainsi que celui de Lubeck, 1 fr. 53 cent., et le *M. banco*, monnaie de compte, qui vaut 1 fr. 88 c.; le *M. danois*, monnaie réelle d'argent, valant 94 c.

Dans le Commerce, on se sert de l'expression *au marc le franc* pour désigner la répartition à faire, entre plusieurs intéressés, d'une somme à donner ou à recevoir, en proportion de l'intérêt qu'ils ont dans l'affaire, répartition qui se fait en établissant, au moyen d'une sorte de règle de société, ce qu'*un franc* doit donner de perte ou de bénéfice.

MARC (en latin *amurca*), ce qui reste des fruits ou des herbes dont on a extrait le jus par la pression ou par l'ébullition, comme des olives, du café, du raisin, de la betterave, des pommes, des poires, etc. Plusieurs de ces résidus sont utilisés dans l'économie rurale : les poules et les dindons mangent fort bien le marc de raisin; dans quelques vignobles des bords du Rhin et dans plusieurs départements du Midi, on donne aussi ce *marc* aux bestiaux pendant l'hiver. On peut tirer du marc de raisin de l'eau-de-vie par distillation, du marc de café une boisson qui n'est pas sans force, etc.

MARCASSIN, nom donné au jeune *Sanglier*, pendant tout le temps qu'il conserve sa livrée.

MARCASSITE (de l'arabe *marcassita*, selon Roquefort), synonyme de fer sulfuré ou *pyrite* de fer (*Voy.* PYRITE). Ce minéral est susceptible de recevoir un beau poli sans s'altérer à l'air. On en fait de faux bijoux, surtout des parures de deuil. On le tire du Jura et de l'Allemagne.

**MARCEAU**, espèce de Saule. *Voy.* SAULE.

**MARCESCENT** (du latin *marcescere*, se dessécher), se dit, en Botanique, du calice ou de la corolle d'une fleur, lorsque ces parties se fanent et se dessèchent après la fécondation, mais persistent néanmoins autour de l'ovaire. Les *feuilles marcescentes* sont celles qui se fanent sur la tige et ne tombent qu'à l'approche d'une feuillaison nouvelle.

**MARCGRAVIACÉES** (du médecin voyageur *G. Marcgraff*), famille de plantes exotiques, voisine des Guttifères et des Flacourtiacées, renferme des arbrisseaux très-souvent sarmenteux et grimpants, parasites à la manière du lierre, ayant des feuilles alternes, simples, entières, coriaces et persistantes; les fleurs généralement disposées en épi court et en forme de cime. Elle renferme les genres *Marcgravia* (genre type), *Ruyschia* et *Norantea*, tous particuliers à l'Amérique tropicale. — La *Marcgravia umbellata*, vulg. *Patte du Diable*, qui croît aux Antilles, s'emploie comme diurétique et antisyphilitique.

**MARCHAND**, celui qui fait profession d'acheter et de vendre. On distingue le *Marchand en gros*, qui ne vend que par balle, caisse, tonne, baril ou barrique, et le *M. en détail*, qui, après avoir acheté en gros la marchandise, la revend en petites parties, suivant le besoin des consommateurs. Le Code de Commerce ne fait aucune distinction entre ces deux classes : il désigne comme *commerçants* tous ceux qui se livrent au commerce et les soumet aux mêmes obligations (*Voy.* COMMERÇANT).— La femme ne peut être *marchande publique* sans l'autorisation de son mari; mais, cette autorisation une fois donnée, elle peut engager, hypothéquer, aliéner ses immeubles, et s'obliger pour tout ce qui concerne son commerce, et, audit cas, elle oblige aussi son mari, s'il y a communauté de biens (Code de Commerce, art. 4–7, et Code Napoléon, art. 220).

Avant 1789, Paris avait 6 corps ou communautés de marchands : 1° les drapiers, les chaussetiers; 2° les épiciers; 3° les merciers; 4° les pelletiers; 5° les bonnetiers; 6° les orfévres.

On appelle *Marchand ambulant* le petit détaillant qui vend sur la voie publique de menues marchandises qu'il transporte à l'aide d'un éventaire ou d'une voiture à bras. Une ordonnance de police du 6 octobre 1851 a réorganisé cette industrie dans l'intérêt des commerçants patentés.

**MARCHANDISE**, tout ce qui peut être l'objet d'un commerce. On appelle: *M. de traite*, les objets que les armateurs envoient en Afrique pour être offerts en échange des esclaves ou des produits du pays : ce sont des armes, des couteaux, des haches, du tabac, de la verroterie, etc.; *M. de contrebande*, celles qui ont été soustraites à l'imposition des droits que chaque marchandise doit payer à la frontière; *M. de pacotille*, des marchandises fabriquées exprès pour l'exportation et notamment pour l'Amérique du Sud. *Voy.* PACOTILLE.

**MARCHANTIE**, *Marchantia*, genre de plantes cryptogames, famille des Hépatiques, établi en 1713 par Marchant fils, se trouve sur tous les points du globe. Ce sont des expansions membraneuses d'un vert foncé, ordinairement divisées en plusieurs lobes et traversées par une nervure brunâtre, qui croissent au bord des ruisseaux, des fontaines et des puits. Les espèces en sont nombreuses: on distingue la *Marchantie patte d'oie*, la *M. hémisphérique*, *M. odorante*, *M. marginée*, *M. triandre*, *M. conique*. *Voy.* HÉPATIQUES.

**MARCHE**, l'un des modes de progression de l'homme et des animaux. La marche se compose de la succession des *pas*, et diffère de la *course* en ce que dans celle-ci le corps par moment se détache complétement du sol, tandis que dans la marche une des jambes repose toujours sur le sol.

Dans l'Art militaire, on appelle *Marche* le mouvement qu'exécute un corps d'armée pour se porter d'un lieu dans un autre. On cite parmi les marches célèbres celles de Turenne, en décembre 1674, pour couvrir sa conquête de l'Alsace; de Condé, pour secourir Oudenarde; celles de Napoléon, en Italie, pour repousser les Autrichiens qui voulaient secourir Mantoue, et celles qu'il exécuta en France pendant la campagne de 1814. *Voy.* aussi RETRAITE.

Dans la Stratégie navale, l'*Ordre de marche* est la position et l'arrangement assignés aux vaisseaux d'une escadre qui navigue. On distingue 5 ordres de marche: 1° l'*ordre de chasse*, l'armée étant sur une des lignes du plus près; 2° l'armée suivant la perpendiculaire du vent; 3° l'*ordre de retraite*, l'armée sur les deux lignes du plus près, le général au centre et sous le vent; 4° l'armée en 3 divisions, chacune dans le 3e ordre, chaque division commandant respectivement à l'autre; 5° l'armée partagée en 3 colonnes, chacune étant rangée sur la ligne du plus près, dont elle tient l'armure.

En Musique, on nomme *Marche* toute pièce de musique composée pour des instruments à vent et de percussion, et destinée à régler le pas. Les marches s'emploient quelquefois dans la musique théâtrale. La marche militaire est ordinairement à 4 temps et à 2 reprises; le pas redoublé est à 2 temps. — Parmi les plus beaux morceaux de ce genre, on cite la *Marche de Lodoïska* de Kreutzer, le *Pas double* des *Deux journées*, la *Marche funèbre* de Cherubini pour les obsèques du général Hoche.

On appelle *Marches*: 1° les touches des claviers de l'orgue ou de la vielle; 2° les pièces de bois sur lesq. les ouvriers posent le pied pour faire mouvoir leur métier.

*Marche*, prov. frontière. *V.* le *Dict. un. d'H. et de G.*

**MARCHÉ** (du latin *mercatus*), lieu public, où l'on expose en vente toutes sortes de marchandises ou de denrées. Le marché qui se tient à époques fixes dans les villages, bourgs ou petites villes, pour la vente des bestiaux, des productions du pays ou de certains produits industriels prend le nom de *foire* (*Voy.* ce mot). Dans les villes, on appelle souvent *halles* les marchés destinés à la vente des comestibles, des fruits et des légumes, et *bazars*, ceux où l'on expose en vente des objets d'ameublement, de ménage ou de luxe. L'autorité municipale a la police des marchés.

On appelle *Marché franc* tout marché affranchi des taxes ordinaires. Les principaux marchés de cette espèce sont : en Angleterre, Bristol, Exeter, Horncastle, Woodstock, Falkirk; en Allemagne, Francfort-sur-le-Mein, Francfort-sur-l'Oder et Leipzig; en Russie, Nijnéi-Novogorod et Kiachta; en Orient, la Mecque. *Voy.* PORT FRANC.

Dans les transactions commerciales, le mot *marché* signifie tout traité d'achat, de vente ou d'échange de marchandises quelconques. Les marchés se font soit verbalement, en donnant des *arrhes*, soit par écrit, sous signature privée ou par-devant notaire. On distingue encore le *M. à forfait* ou *à devis*, dans lequel la nature des travaux, leur dimension, leur durée, les prix par mètre, la quantité et qualité des matières qui doivent être employées, et les époques de payements, ainsi que leurs qualités sont fixés à l'avance; le *M. à livrer*, qui consiste à vendre une chose dont le prix est fixé, mais qui ne sera livrée qu'ultérieurement et d'après certaines conventions arrêtées d'avance; le *M. à terme*, dont l'exécution est ajournée à un délai fixé; et le *M. à prime*, convention par laquelle les parties s'engagent à payer à certaine échéance une somme déterminée ou variable, suivant que la chose que l'on suppose vendue, mais qui de fait ne doit jamais être livrée, aura augmenté ou diminué de valeur depuis la conclusion du marché. Ce dernier marché, qui n'est jamais qu'une vente fictive, est proscrit par la loi. *Voy.* AGIO.

**MARCOTTE** (du latin *mergus*, provin), branche tenant encore à la plante-mère, et qui, recourbée et mise en terre, y pousse des racines qui prennent bientôt assez de force pour suffire seules à l'alimen-

tation de la branche ; on sépare alors cette branche de la tige dont elle provient, et elle prend une existence indépendante. Souvent il faut, pour *marcotter*, inciser la partie courbée en terre, afin de déterminer, à l'endroit de la blessure, un bourrelet qui facilite l'émission des racines. Le marcottage est une opération très-avantageuse pour multiplier les végétaux qui ne peuvent propager par la voie du semis leurs qualités utiles ou agréables, ou bien qui sont trop longtemps à faire attendre les fruits qu'on leur demande. Le premier printemps doit être préféré pour le *marcottage* des végétaux ligneux des zones glaciales et froides ; le commencement du second printemps pour ceux des zones tempérées ; le milieu du troisième pour ceux des zones chaudes, et le commencement de l'été pour le *marcottage* des plantes des zones brûlantes. Le *marcottage* doit toujours précéder de quelques jours l'ascension de la séve dans la tige des végétaux.

**MARDI** (du latin *dies Martis*, jour de Mars), 3e jour de la semaine, ainsi nommé dès les temps les plus reculés parce que les astrologues pensaient que la planète Mars présidait à la première heure de ce jour. En style liturgique, le *mardi* est la 3e férie. — Le *Mardi gras* est le dernier jour du carnaval.

**MARÉCAGE.** *Voy.* MARAIS.

**MARECHAL** (du latin *marescallus*). Pris absolument, le mot *maréchal* désigne, en France et dans la plupart des États de l'Europe, la première dignité de l'armée (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Quelques maréchaux ont reçu le titre de *Maréchal général*, titre supérieur encore à celui de maréchal : il fut donné, sous l'ancienne monarchie, à Turenne, à Villars, au maréchal de Saxe, et, de nos jours, au maréchal Soult.

Le titre de *Maréchal de camp*, créé en 1534, a été supprimé en 1793, pour être remplacé par celui de *Général de brigade*. Rétabli en 1814, il a été de nouveau remplacé depuis 1848 par celui de *Général de brigade*. *Voy.* GÉNÉRAL.

Dans la Cavalerie, on appelle *Maréchal des logis* un sous-officier dont le grade et les fonctions correspondent à ceux du *sergent* dans l'infanterie. Le *M. des logis chef* correspond au sergent-major. — Jadis les *maréchaux des logis* étaient des officiers chargés de préparer les logements de la cour en voyage.

MARÉCHAL FERRANT (de l'allemand *marschalk*, dérivé de *mar* ou *mähre*, jument, et de *schalk*, valet), artisan chargé de ferrer les chevaux, les ânes, les mulets, les bœufs, etc. ; souvent il est aussi médecin vétérinaire. Les outils qu'on emploie pour ferrer les chevaux sont : le *brochoir*, sorte de marteau destiné à fixer les clous dans le fer ; les *tricoises*, espèce de tenailles ; la *rénette*, qui sert à retenir la pointe des clous ; le *rogne-pied* pour couper la corne, etc. — On estime les *Traités de maréchalerie* de Laurent Rusé et de Jean Massé.

**MARÉCHAUSSÉE** (de *maréchal*), corps institué dès les premiers temps de la monarchie française pour veiller à la sûreté publique et assurer l'exécution des lois. Réorganisée par François Ier, accrue par Henri II, la maréchaussée formait, en 1789, 33 compagnies, y compris celle de la *connétablie*, qui avait été créée dès 1060, et qui était la première de l'arme, celle du *prévôt général de l'Ile-de-France*, et celle de la *prévôté générale des monnaies* : le corps entier comptait 4,600 officiers, sous-officiers et soldats ou archers. La maréchaussée fut d'abord sous les ordres immédiats du connétable, et, après la suppression de ce grade, sous celle des maréchaux (d'où son nom). — En 1790, la maréchaussée fut réorganisée et prit le nom de *Gendarmerie nationale* (*Voy.* GENDARMERIE). — On appelait *Prévôt de la maréchaussée* l'officier préposé à la sûreté des grands chemins dans une province.

**MARÉE** (du latin *mare*, mer), mouvement alternatif et journalier des eaux de la mer, qui couvrent et abandonnent successivement le rivage. Deux fois par jour l'Océan se soulève et s'abaisse par un mouvement régulier d'oscillation. Les eaux montent d'abord pendant environ 6 heures ; elles inondent alors les rivages et se précipitent dans l'intérieur des fleuves jusqu'à de grandes distances de leurs embouchures : ce mouvement s'appelle le *flux* ou la *marée montante*. Après être parvenues à leur plus grande hauteur, elles restent quelques instants en repos ; c'est le moment de la *haute* ou *pleine mer*, ou de la *marée haute* : on dit alors que la mer est *étale*. Peu à peu elles commencent à descendre, et ce second mouvement, qui dure à peu près six heures, s'appelle le *reflux* ou la *marée descendante*. Lorsque les eaux sont arrivées à leur plus grande dépression, elles restent un instant en repos : c'est le moment de la *basse mer* ou de la *marée basse*. Puis le flux recommence, et ainsi de suite. Ces mouvements résultent de l'attraction combinée du soleil et de la lune. Toutefois, ce n'est pas au moment même où ces astres exercent leur action que l'effet s'observe : les marées, dans nos ports, suivent en général d'un jour et demi l'instant des phases. L'heure et l'élévation des marées varient selon les ports : elles dépendent beaucoup de la configuration des rivages, de la direction des courants, de la puissance des vents et d'autres circonstances locales. Les eaux renfermées dans des bassins étroits n'ont pas de marées appréciables ; celles de la mer Caspienne, de la mer Noire, par exemple, et même celles de la Méditerranée, sont à peine sensibles. — Il est de la plus haute importance pour les navigateurs de connaître pour chaque port l'instant de la pleine mer, qui est souvent le seul où il y ait assez d'eau près des côtes pour qu'on puisse en approcher sans danger ; aussi inscrit-on avec soin dans les tables de navigation l'*heure de l'établissement* pour chaque port, c.-à-d. le temps qui s'écoule entre le passage de la lune au méridien et l'instant de la pleine mer, le jour de la syzygie. La *Connaissance des Temps* et l'*Annuaire du Bureau des longitudes* donnent chaque année ces tables pour chaque port de France. La *hauteur de la marée* se mesure en prenant pour terme de comparaison la moyenne entre la haute et la basse marée : c'est cette hauteur moyenne, différente pour les localités, qu'on détermine d'abord par une longue série d'observations et qu'on prend ensuite pour unité. — Les anciens soupçonnaient déjà que les marées sont produites par le soleil et la lune ; Newton, le premier, démontra les relations des marées avec les autres phénomènes de la gravitation universelle. La théorie des marées a été complétée par Maclaurin, Daniel Bernouilli, Euler, d'Alembert et Laplace.

On entend aussi par *marée* toutes sortes de poissons de mer qui servent à l'approvisionnement des villes, et dont il se fait un grand commerce, surtout dans les grandes capitales, comme Londres et Paris, qui ne sont pas à de trop grandes distances de la mer. — On dit proverbialement : *Arriver comme marée en carême*, pour exprimer qu'on arrive tout à fait à propos.

**MARELLE** ou MÉRELLE, nom de deux jeux d'enfants : l'un, qui se joue avec un petit nombre de jetons, sur un damier où se trouvent tracés plusieurs carrés unis entre eux par des lignes transversales ; l'autre, qui consiste en une sorte d'échelle tracée sur le sol avec des lignes qui se coupent les unes à angle droit, les autres transversalement, et terminée par un demi-cercle : on y marche à cloche-pied, en poussant avec le pied une espèce de palet pour le faire passer successivement par tous les compartiments tracés sur le sol. On prétend que c'est l'ancien jeu géographique des Phéniciens, qui offrait la position de leur métropole, Tyr, avec toutes ses colonies, ainsi que les lignes à suivre sur *mer* pour se trans-

porter d'un lieu à l'autre : alors *marelle*, *mérelle*, pourraient être des diminutifs des mots *mare*, *mer*.

MAREMMES (en italien *maremma*, c.-à-d. terre située près de la mer), nom qu'on donne en Italie à des terrains isolés et situés soit dans les États de l'Église, au voisinage de Rome, soit dans le grand-duché de Toscane, aux environs de Sienne et sur le versant occidental des Apennins, soit encore dans le royaume de Naples, et qu'on ne saurait habiter en été à cause des émanations délétères, connues sous le nom de *malaria*, qui s'exhalent du sol, imprégné de soufre et d'alun. En hiver, les maremmes deviennent autant de riches prairies où le bétail trouve une abondante nourriture; l'homme peut aussi y résider sans inconvénient. Il y a deux mille ans que les *maremmes* de l'Italie, aujourd'hui si désertes, si insalubres, étaient encore un immense jardin, dans lequel était agglomérée une population compacte. Le défaut de culture dans ces contrées contribue à augmenter l'intensité du mal ; les plantations d'arbres en diminueraient les effets. — Les grands-ducs de Toscane ont fait de louables efforts pour faire disparaître les *maremmes* situées dans leurs États; déjà la vallée de Chiena a été assainie.

MARGARATES, sels formés par l'acide margarique et les bases salifiables : ce sont de véritables savons. Les seuls qui, sous le rapport des arts, méritent de l'intérêt sont les margarates à base de potasse, de soude et de chaux, parce qu'on peut en extraire l'acide margarique, en les traitant par l'acide sulfurique ou par un autre acide, comme cela se pratique dans la fabrication des bougies stéariques.

MARGARIQUE (ACIDE), acide gras, blanc, inodore, insipide, fondant à 60 degrés, insoluble dans l'eau. Il est composé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, dans les rapports de $C^{34}H^{33}O^{3},HO$, formule qui ne diffère pas de celle de l'acide stéarique. On l'obtient en saponifiant par un alcali la graisse, préalablement purifiée des parties huileuses au moyen de la presse, et en décomposant le savon par l'acide chlorhydrique ou sulfurique. Depuis quelques années, on forme avec un mélange de cet acide et d'acide stéarique des bougies très-blanches, très-solides et très-sonores. Ces bougies, appelées d'abord *oxygénées*, portent aujourd'hui le nom de *stéariques*. — Les noms d'*Acide Margarique*, de *Margarine*, donnés à cette substance, viennent de *margarita*, perle, parce qu'elle a l'aspect de la nacre de perle.

MARGARITA, nom scientifique de l'*Avicule*, une des Coquilles qui produisent les perles.

MARGINÉ (en latin *marginatus*, de *margo*, *marginis*, bord), se dit, en Botanique, tantôt des surfaces circonscrites par une bande colorée, tantôt des surfaces munies d'un rebord saillant, mais étroit, ordinairement produit par une expansion du tissu de l'organe : dans ce dernier cas, ce mot est synonyme d'*ailé*.

MARGINELLE, *Marginella* (diminutif de *margo*, *marginis*, bord), genre de Mollusques gastéropodes de la famille des Columellaires, à coquille univalve, lisse, ovale-oblongue, revêtus par le manteau et caractérisés par un bord renflé et arrondi. Le poli et l'agréable variété des couleurs de leurs coquilles leur ont valu aussi le nom de *Porcelaines* (*Voy.* ce mot). L'animal des Marginelles est pourvu de deux tentacules courts et élargis à leur base. On le trouve dans les pays chauds, sur les rochers qui bordent la mer. Les espèces les plus connues sont la *M. bleuâtre*, la *M. neigeuse*, la *M. bullée* et la *M. rose*.

MARGOT, nom populaire de la *Pie*.

MARGRAVIACÉES. *Voy.* MARCGRAVIACÉES.

MARGRAVIAT (de *margrave*), nom donné dans l'origine aux duchés-frontières ou *marches* de l'empire d'Allemagne, commandés par un *margrave*, désigne encore aujourd'hui certaines principautés de l'Allemagne. *V.* MARGRAVE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

MARGUERITE (du latin *margarita*, perle, à cause de la beauté des fleurs de ce nom). On nomme vulgairement ainsi plusieurs jolies plantes de la famille des Composées qui, botaniquement, appartiennent à des genres fort différents :

1°. La *Petite Marguerite*, appelée par les Botanistes *Bellis perennis*, et connue vulgairement sous le nom de *Paquerette* (*Voy.* PAQUERETTE);

2°. La *Grande Marguerite* ou *M. des champs* (*Chrysanthemum leucanthemum*), vulgairement *Œil-de-bœuf*, qui fleurit en été dans les prés et dans les champs : ses fleurs sont solitaires à l'extrémité d'une tige peu ramifiée, haute de 70 centim. environ, garnie de feuilles simples, sessiles, oblongues, plus ou moins dentées; elles ont à peu près 6 centim. de diamètre; leur disque est jaune à l'intérieur, et ceint d'une couronne de grands demi-fleurons blancs avec des écailles calicinales obtuses, scarieuses à leurs bords;

3°. La *M. jaune* ou *Chrysanthème coronaire;*

4°. La *Reine Marguerite* (*Aster sinensis*), apportée de la Chine en France en 1772 : cette belle plante, dont la fleur était d'abord blanche et simple, est devenue double par la culture et a produit les variétés les plus belles, la rouge, la violette, etc., et, depuis peu, la superbe variété dite *M. à tuyaux*, dont les fleurs paraissent demi-sphériques;

5°. La *M. de Saint-Michel* ou *Astère annuelle.*

MARGUILLIERS (par corruption de *Matriculiers*, du latin *matricularius*, formé de *matriculum*, matricule, par allusion aux registres de l'église dont les Marguilliers avaient la garde), notables d'une commune participant à l'administration des biens et des intérêts de la paroisse. Les marguilliers sont tirés du conseil de fabrique : dès que ce conseil est formé pour une église, on choisit au scrutin parmi ses membres ceux qui, comme marguilliers, entreront dans la composition du bureau. Ce bureau se compose : 1° du curé, membre perpétuel et de droit, qui a la préséance; 2° de trois fabriciens, un président, un secrétaire et un trésorier. Chaque année, l'un des marguilliers est remplacé. Le bureau des marguilliers dresse le budget de la fabrique, et prépare les affaires qui doivent être portées au conseil; il est chargé de l'exécution des délibérations du conseil et de l'administration journalière du temporel de la paroisse. *Voy.* FABRIQUE et BANC D'OEUVRE.

MARIAGE (de *mari*), union légitime de l'homme et de la femme. On distingue le *M. civil*, contracté devant l'autorité civile; et le *M. religieux*, contracté devant un ministre du culte. Le plus souvent les époux font consacrer leur union sous cette double forme; toutefois, en France, le mariage civil suffit aujourd'hui pour valider l'union matrimoniale aux yeux de la société; des peines sont même portées par la loi contre tout ministre du culte qui procéderait au mariage religieux avant le mariage civil (Code pénal, art. 199–200). De son côté, l'Église ne reconnaît pour légitime que le mariage qui a été sanctionné par la religion. Le mariage constitue pour elle un des sept sacrements, dont le caractère est de sanctifier l'alliance de l'homme et de la femme en leur donnant la grâce de vivre ensemble chrétiennement.

Autrefois, le mariage était précédé de la cérémonie des *fiançailles :* cette cérémonie n'a été conservée en France que pour le mariage religieux. Les conditions exigées pour contracter le mariage, sont : l'âge de 18 ans révolus pour l'homme, et de 15 ans pour la femme; le consentement des parties contractantes; le consentement des père et mère, ou, à leur défaut, des ascendants, et, en cas de mort de l'un des parents, le consentement du survivant; en cas de dissentiment, le consentement du père. Après l'âge de 25 ans pour le fils et de 21 pour la fille, les enfants sont tenus, en cas de refus du consentement de la part des parents, de demander, par un *acte respectueux*, renouvelé trois fois, de mois en mois, le conseil de leurs père et mère; après l'âge de 30 ans,

un seul acte respectueux suffit; il peut être passé outre à la célébration du mariage un mois après. Le mariage est prohibé, en ligne directe, entre tous les ascendants ou descendants légitimes, naturels ou adoptifs, et les alliés dans la même ligne; en ligne collatérale entre le frère et la sœur et les alliés au même degré, entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, à moins de dispense pour ces derniers cas.— Les principales formalités à remplir pour la célébration du mariage sont la publication des *bans*, l'intervention et la présence de l'officier de l'état civil et la présence de quatre témoins. Après avoir donné lecture aux futurs époux des articles du Code civil relatifs aux obligations du mariage et aux droits respectifs des époux (*Voy.* ÉPOUX), le maire reçoit de chaque partie la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme; il prononce, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage, et en dresse acte sur-le-champ. — Aujourd'hui, en France, le mariage ne se dissout que par la mort de l'un des époux ou par la condamnation de l'un d'eux à une peine entraînant mort civile. Pendant plusieurs années il put aussi être dissous par le *divorce* (*Voy.* ce mot). La séparation de corps, seule permise aujourd'hui par la loi, ne dissout pas le mariage. — Pour la législation relative au mariage, *Voy.* le Code Napoléon, livre I, titre du *Mariage*, art. 144–228; pour les formalités auxquelles l'acte de mariage est assujetti, *Voy.* les art. 63–76.

On fait ordinairement précéder le mariage d'un *contrat* destiné à régler les intérêts respectifs des époux, et à constater l'apport des futurs, la mise ou non en communauté, le préciput, le douaire, etc. Une loi du 18 juillet 1850 impose l'obligation de déclarer dans l'acte de mariage s'il existe un contrat entre les époux (*Voy.* sur le contrat de mariage le Code Nap., liv. III, tit. v, art. 1387-1581, et, dans ce Dictionnaire, les mots COMMUNAUTÉ, DOT, SÉPARATION DE BIENS, etc.). — Plusieurs traités spéciaux ont été publiés sur le mariage; un des plus complets et des plus estimés est le *Traité du mariage et de ses effets*, par M. Allemand, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Riom.

On appelle *M. mixte* celui qui est contracté par des personnes de religions ou de communions différentes; *M. de la main gauche*, le mariage contracté par un prince avec une personne de rang inférieur à laquelle il ne donne pas son nom, et qu'il ne reconnaît pas officiellement comme son épouse : cette espèce de mariage, usité surtout dans la haute noblesse allemande, tire son nom de ce qu'en effet le mari donne à sa femme la *main gauche* au lieu de la droite; on le nomme aussi *mariage morganatique* (*Voy.* ce mot) : les enfants qui en proviennent, quoique légitimes en réalité, sont réputés bâtards à l'égard de certains effets civils et politiques; *M. in extremis*, celui qui est contracté au lit de mort : le plus souvent on y recourt pour régulariser une position illégitime et assurer l'avenir des enfants.

La forme, la célébration et les conditions du mariage ont varié suivant les temps et les peuples. Chez les Hébreux, le mariage était une obligation rigoureuse; celui qui ne mariait pas ses enfants était déshonoré. Toutefois, il ne paraît point que cet acte fût revêtu, chez les Israélites, d'aucune cérémonie religieuse. Chez les Assyriens, toutes les filles nubiles étaient tous les ans réunies dans un même lieu et mises à l'encan, en commençant par les plus belles; l'argent qu'on tirait de cette vente servait à offrir aux autres une compensation de la beauté, et à marier ainsi celles qui étaient moins favorisées de la nature. A Lacédémone, les hommes ne se mariaient point avant 30 ans et les filles avant 20; les filles n'apportaient point de dot à leurs maris. A Athènes, on se mariait ordinairement en hiver, dans le mois appelé, à cause de cette circonstance, *gamélion* (du grec *gaméin*, se marier); tous les mariages se célébraient à la lueur des flambeaux. — A Rome, le mariage se contractait par le seul consentement des époux. Toutefois, la puissance maritale (*manus*), qu'il ne faut pas confondre avec le mariage même, s'acquérait de 3 manières : par *confarréation*, cérémonie symbolique qui consistait dans l'échange d'un pain de froment (*far*), emblème de la vie en commun; par *coëmption*, sorte d'achat de la femme par le mari, et par *usucapion*, ou cohabitation d'un an. L'âge fixé par la loi pour le mariage était 14 ans pour les garçons et 12 pour les filles.

Dans la Grande-Bretagne, les formalités du mariage sont loin d'avoir la solennité désirable. Un statut de George IV exige le consentement des père et mère, les publications préliminaires et la bénédiction dans une église; mais il n'en est pas de même en Écosse, où les mariages du forgeron de Gretna-green ont acquis une triste célébrité, et ont été longtemps considérés comme valides. En Italie et en Espagne, le mariage est un acte purement religieux, comme il l'était en France même avant la révolution de 1789 : il est célébré devant le curé de la paroisse.

En Botanique, on appelle *Mariage des plantes* la manière dont les fleurs mâles fécondent les femelles. *Voy.* FÉCONDATION et GÉNÉRATION.

MARIAGE OU BRISQUE, jeu de cartes. *Voy.* BRISQUE.

MARIE-SALOPE (par allusion à sa destination), petit bâtiment d'une construction particulière destiné à porter à une certaine distance des ports les vases, les sables, etc., que l'on en tire quand on les cure et qu'on les nettoie. Ce bâtiment, qui n'est le plus souvent qu'une grande barque, porte un mât placé au milieu, avec une voile carrée : de chaque côté du mât est un puits en forme de pyramide triangulaire tronqué, fermé par le bas, et muni d'une trappe qui sert, lorsqu'on l'ouvre, à les décharger au large; à cet effet, on ouvre le fond par un mouvement de bascule. On les nomme aussi *gabarres à vase*. *Voy.* DRAGAGE.

MARIGOT. On nomme ainsi, en Afrique, certains affluents des fleuves qui sont comme des canaux naturels, sans pente sensible. Le courant des marigots se dirige tantôt vers le fleuve ou le bras principal du fleuve, tantôt dans le sens opposé, suivant que la saison fait grossir ou diminuer le volume des eaux.

MARIN. On comprend sous le nom de *Marins* tous les gens de mer sans aucune distinction, employés à bord d'un navire quelconque pour la manœuvre, depuis le capitaine jusqu'au simple matelot.

MARINADE. Dans la Marine, on nomme ainsi les vivres apprêtés de manière à pouvoir être conservés en mer; ils sont gardés en pots, en caisses ou en barils. — Par suite, on a donné ce nom à une sorte de sauce ou saumure composée de vinaigre, de sel, d'huile et d'épices, et servant à assaisonner ou à conserver certaines viandes, certains poissons, etc.

MARINE (de *mare*, mer). On comprend sous ce nom tout ce qui fait le service de la mer. On distingue : la *M. militaire* ou *M. de l'État*, dont les vaisseaux appartiennent à l'État, et servent à protéger le pavillon national; et la *M. marchande*, dont les navires, frétés par des particuliers, ne servent qu'au transport des passagers ou des marchandises.

La *M. militaire* de la France se compose : 1° du *matériel*, comprenant la *flotte* (*Voy.* ce mot) et les chantiers, ports, arsenaux, etc.; 2° du *personnel*, constituant le *Corps de la marine*, et comprenant les officiers de marine de tout grade (amiraux, vice-amiraux et contre-amiraux, capitaines de vaisseau et de corvette, lieutenants de vaisseau et de frégate, enseignes et élèves); le corps du génie maritime, celui de l'artillerie de la marine et celui de l'administration de la marine; enfin les équipages de ligne. L'état-major de la flotte, qui a fréquemment varié, est aujourd'hui (1857) composé en France de 3 ami-

raux, ayant rang de maréchaux; 17 vice-amiraux, ayant rang de généraux de division; 37 contre-amiraux (= généraux de brigade), 110 capitaines de vaisseau (= colonels), 232 capitaines de frégate, 672 lieutenants de vaisseau, 588 enseignes. Une école spéciale, l'*École navale* (*Voy.* NAVALE), est chargée de préparer des sujets pour le service de la marine. La marine à voiles compte en France aujourd'hui 6 vaisseaux de 1er rang, 4 de 2e rang, 9 de 3e rang, 6 de 4e rang, 12 frégates de 1er rang, 14 de 2e rang, 11 de 3e rang, 9 de 4e rang, 58 corvettes et bricks; la marine à vapeur : 1 vaisseau à vapeur, 16 frégates, 29 corvettes, 60 avisos, 45 bâtiments de flottille, 32 transports.

C'est seulement sous Louis XIII que furent posées les premières règles du service de la marine militaire. Sous l'ancien régime, ce service fut successivement modifié par les ordonnances du 15 avril 1689, 25 mars 1765 et 1er janvier 1786. Les progrès de la navigation ont nécessité de nouvelles mesures : de là l'ordonnance du 31 octobre 1827. L'introduction de la vapeur, l'amélioration des armes à feu, ainsi que celle des moyens de subsistance, ayant opéré une révolution dans le service de la marine, un décret du 28 septembre 1851 est venu pourvoir à tous les nouveaux besoins. Un *Répertoire général des lois, décrets, ordonnances, règlements et instructions de la marine*, a été publié en 1849 par M. Blanchard.

La *M. marchande* est l'école et la pépinière de la marine militaire (*Voy.* INSCRIPTION MARITIME). Elle comprend une foule de vaisseaux de divers tonnages (trois-mâts, bricks, cutters, etc., steamers de toute sorte), employés les uns aux voyages de long cours, soit pour le transport des passagers à travers l'Océan, soit pour la pêche de la baleine, de la morue, etc.; les autres au grand et au petit cabotage, ainsi qu'aux pêcheries le long des côtes.

Chez les anciens, les peuples dont la marine fut la plus florissante sont les Phéniciens, les Athéniens, les Corinthiens, les Rhodiens, les Carthaginois, les Romains; toutefois, ces peuples n'eurent jamais une marine bien puissante; chez les modernes même, l'importance de la marine ne date guère que de la découverte du Nouveau Monde et de l'ouverture de la route directe à l'Inde par le cap de Bonne-Espérance. Ces deux événements ayant donné à la navigation une plus grande activité et une sphère beaucoup plus étendue, la marine, tant militaire que marchande, dut s'accroître et se perfectionner pour répondre aux besoins du commerce. C'est alors que se formèrent ces escadres espagnoles et portugaises qui dominèrent longtemps sur les mers. Les Hollandais eurent ensuite la prééminence, jusqu'au moment où la Grande-Bretagne leur ravit l'empire de l'Océan. La France, sous Louis XIV, balança un moment la puissance de l'Angleterre, et put s'enorgueillir de marins tels que Duquesne, Duguay-Trouin, Jean Bart, Tourville; mais la marine française fut presque anéantie à la bataille de La Hogue en 1692, et dès lors elle se vit obligée de céder l'empire maritime à sa rivale, qui en est encore en possession. Louis XVI commençait à relever notre marine quand la Révolution vint la désorganiser. Napoléon la reconstitua; mais il fit de vains efforts pour lutter sur mer avec la Grande-Bretagne. Sous Louis-Philippe, la marine à vapeur reçut de grands développements. — Après l'Angleterre, les trois grandes puissances maritimes sont la France, les États-Unis et la Russie. Viennent ensuite la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche et le Danemark.

Un ministère spécial, le *Ministère de la Marine*, veille, en France, à tous les détails de ce grand service. Il comprend dans ses attributions, outre le personnel et le matériel de la marine, les tribunaux maritimes, la police de la navigation, des pêches maritimes, des bagnes, l'administration civile et militaire des colonies. Il surveille tous les services administratifs à l'aide d'un corps de *Contrôleurs* ou *Inspecteurs* (réorganisé par décret du 12 janvier 1853). Il a auprès de lui un *Conseil d'amirauté*, dont il est le président. — De ce ministère dépendent le *Dépôt général des cartes et plans de la marine*, la *Caisse des invalides de la marine*, les *Écoles navales*, etc. *Voy.* ces mots.

Parmi les ouvrages publiés sur l'art de la marine, on estime les *Traités du Navire* (1746), *de la Navigation* (1755) et *de la Manœuvre* (1757), de Bouguer; l'*Art de la marine* de Romme (1787), la *Théorie du navire* de Poterat (1826), la *Tactique navale*, publiée aux frais de l'État (1832). — On doit à Romme, à Willaumez, des *Dictionnaires de marine*, longtemps en vogue, mais que les nouveaux progrès de la marine ont rendus insuffisants. M. A.-S. de Montferrier a donné plus récemment un *Dictionnaire universel et raisonné de Marine*. Enfin MM. les capitaines de vaisseau de Bonnefoux et Paris, en publiant les *Dictionnaires de la Marine à voiles* et *de la Marine à vapeur* (1850, 2 vol. grand in-8, chez Arthus Bertrand), ont satisfait aux besoins de l'époque. — L'*Histoire de la Marine* a été écrite par Boismeslé (1744-58), Bouvet de Cressé (1824), L. Guérin (1842-48), Eugène Sue (1850). On doit à M. Jal, historiographe de la marine, l'*Archéologie navale* (1839). Les *Annales maritimes*, fondées par M. Bajot en 1814, sont un indispensable complément des ouvrages précédents. — M. Pardessus a publié une célèbre *Collection des lois maritimes*.

MARINES, dessins et peintures qui ont pour objet de représenter des objets et des scènes maritimes. On estime surtout comme peintres de marines : parmi les Français, Claude Lorrain, Joseph Vernet, Gudin, Garneray, Isabey, A. Delacroix; parmi les Hollandais et les Belges, Wlieger, Van der Heyden, Van der Velde, Cuyp, Ruysdaël, Van-Everdingen; parmi les Italiens, Canaletto, Salvator Rosa; parmi les Anglais, Wilson, Thomas Jones, Andries Both, Turner, Harding, Calcott, etc.

MARINETTE. On nomma longtemps ainsi ce qu'on appelle aujourd'hui l'aiguille aimantée ou la boussole : ce n'était qu'une petite barre d'acier aimantée qu'on faisait flotter sur l'eau à l'aide d'un morceau de liége ou de paille. On l'appelait aussi *Magnète*, *Manette*, et *Calamite*.

MARINGOUINS, nom donné aux *Cousins* dans diverses contrées de l'Amérique, surtout aux Antilles : ces insectes incommodes y sont plus gros et plus malfaisants que chez nous.

MARIONNETTES (de l'italien *Marion*, qui les introduisit en France sous Charles IX), petites figures de bois plus ou moins bien exécutées et que des hommes cachés par derrière font mouvoir, soit avec leurs mains, soit à l'aide de ressorts, sur un petit théâtre. Les Grecs connaissaient les marionnettes sous le nom de *neurospasta*, et les Romains sous celui d'*imagunculæ*, *simulacra*, *oscilla*. Les Italiens, qui en sont très-grands amateurs, les appellent *puppi* et *fantoccini*. M. Ch. Magnin a publié en 1852 une curieuse *Histoire des Marionnettes*.

MARISQUES, nom donné en Amérique à plusieurs espèces de Cypéracées à tige presque nue, telles que Souchets, Scirpes, Choin, Cladion, etc. *Voy.* ces mots.

En Horticulture, on nomme ainsi une espèce de grosse Figue sans goût. C'est de ce dernier sens que les Médecins ont emprunté le mot de *marisque* pour désigner une tumeur ou excroissance charnue, molle, fongueuse, indolente, ressemblant à une *figue*, qui vient quelquefois au fondement, au périnée et à la partie interne des cuisses.

MARITIME (DIVISION, DROIT, INSCRIPTION). *Voy.* DIVISION, DROIT, etc.

MARIVAUDAGE, mot forgé au dernier siècle pour exprimer la manière et le style précieux de

Marivaux. Ce qui constitue le *marivaudage*, c'est une recherche affectée dans le style, une grande subtilité dans les sentiments, et une grande complication d'intrigues. — Par suite, *marivaudage* s'est dit de tout style dépourvu de naturel.

MARJOLAINE, *Origanum Majorana*, genre de la famille des Labiées, dont quelques Botanistes font une espèce du genre Origan, renferme des plantes vivaces, d'un port élégant, à feuilles presque glabres; à fleurs rosées, réunies en épis ternés, et d'une odeur agréable. La Marjolaine fleurit au milieu de l'été. Cette plante contient beaucoup de camphre. Les anciens lui attribuaient des propriétés merveilleuses contre certaines maladies ; mais on sait aujourd'hui qu'elle n'a que les propriétés communes à presque toutes les Labiées, c'est-à-dire qu'elle est légèrement antispasmodique, tonique et excitante. Elle entre dans la composition de la poudre sternutatoire, du sirop d'armoise et du baume tranquille (*Voy.* ORIGAN). — Dans le langage symbolique des fleurs, un brin de Marjolaine signifie *toujours heureux.*

*Marjolaine bâtarde. Voy.* SABOT DE VÉNUS.

MARMELADE (du portugais *marmelad*, fait lui-même de *marmelo*, coing), mets composé de fruits charnus, coings, abricots, pommes, etc., confits avec du sucre et réduits à la consistance pultacée.

On a appliqué ce nom en Pharmacie à des composés pulpeux faits avec des substances visqueuses et sucrées : telles sont la *Marmelade de Fernel* ou *de Tronchin*, électuaire laxatif et assez agréable, que l'on prépare avec huile d'amande douce, sirop de violettes ou de capillaire, manne en larmes et pulpe de casse récentes, gomme adragant, et eau de fleurs d'oranger : c'est une sorte de looch épais, qu'on administre le matin, par cuillerées, d'heure en heure; la *M. de Zanetti*, qu'on prépare avec manne, sirop de guimauve, casse cuite, huile d'amande douce, beurre de cacao, eau de fleurs d'oranger et kermès minéral : elle est conseillée dans les catarrhes pulmonaires pour faciliter l'expectoration.

MARMENTEAU se dit, en termes forestiers, des bois de haute futaie mis en réserve, qu'on ne coupe point et qui servent à la décoration. Quand un propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté, on ordonnnait que ses marmenteaux fussent abattus ou étêtés. — Il se dit aussi de bois qui, bien qu'appartenant à des particuliers, ne peuvent être abattus parce qu'ils servent à l'embellissement des villes.

MARMITE. On tire ce mot de *marmor*, parce que ce vase était d'abord une espèce de mortier en *marbre*.

MARMITE DE PAPIN, vase métallique très-épais et exactement fermé au moyen d'un couvercle de métal retenu par une forte vis, dans lequel on peut porter l'eau à une température supérieure à celle qu'elle pourrait atteindre par l'ébullition sous la pression ordinaire de l'atmosphère. On la nomme aussi *Digesteur*. Cette marmite a été imaginée par Papin, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le but d'extraire la matière gélatineuse des os et de cuire les aliments sans évaporation. Elle prend le nom d'*autoclave* (*Voy.* ce mot), quand le couvercle, au lieu d'y être vissé, est disposé de telle manière que la force expansive de la vapeur le presse elle-même contre la marmite et la tient ainsi fermée. On l'emploie souvent sous cette forme dans les arts et pour la cuisson des aliments. Pour prévenir le danger de la rupture de la marmite, on pratique au couvercle un tuyau fermé par une soupape chargée d'un poids tel que la vapeur dilatée puisse le soulever avant d'avoir acquis assez de force pour faire crever le vase. Lorsqu'on retire la marmite du feu, il faut, pour éviter tout accident, prendre soin d'attendre, avant de l'ouvrir, qu'elle ait perdu la plus grande partie de sa chaleur ou la lui faire perdre en la plongeant dans l'eau froide. *Voy.* CALÉFACTEUR.

MARMOTTE, *Arctomys*, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, que Linné confondait avec les Rats, est aujourd'hui le type de la famille des Arctomydes. Les Marmottes sont de la taille d'un petit lapin; elles ont 22 dents, une tête grosse, un corps trapu, des membres excessivement courts. Leurs ongles sont forts, tranchants; leurs formes lourdes; leur queue médiocre ; leurs oreilles petites. Elles mettent bas annuellement 3 ou 4 petits. On croit qu'elles sont omnivores. Pendant l'hiver, les marmottes tombent en léthargie : elles se creusent à l'avance de profonds terriers, dont elles garnissent l'intérieur avec du foin et dont elles bouchent l'orifice avec de la terre : elles y restent enfermées tout l'hiver. Très-grasses au moment où elles y entrent, elles sont très-maigres à leur réveil. — Le type du genre est la *Marmotte des Alpes*, commune en Savoie, en Suisse, ainsi que dans les Pyrénées. Elle a de 30 à 40 centimètres de longueur; son poil est gris jaunâtre cendré vers la tête. C'est un animal timide et doux, qui, à l'état sauvage, vit en société, et qui, captif, s'apprivoise aisément : les montagnards des Alpes se nourrissent de sa chair et se servent de sa fourrure pour garnir leurs gants et leurs bonnets. On sait aussi que la marmotte sert de gagne-pain aux petits Savoyards, qui la montrent comme une curiosité. Les marmottes de l'Amérique sont plus garnies de poils et d'un plus beau gris que celles de l'Europe. On teint le poil des unes et des autres en brun et en noir. Apprêtées à l'eau-forte, les fourrures des marmottes du Canada sont employées à faire des bords ou des collets de manteaux. Les marmottes du Kamtchatka sont remarquables par la bigarrure de leur peau.

MARNE (du latin *marna*). Les marnes sont des terres formées d'un mélange en proportions variables d'argile, de calcaire ou de craie, et même de quartz. On distingue, d'après l'élément dominant : la *Marne argileuse* ou *terre forte*, qui est douce et grasse au toucher; la *M. calcaire* ou *terre blanche*, qui peut s'émietter à l'air et à la gelée; et la *M. siliceuse*, toujours friable et s'écrasant entre les doigts. La marne est extrêmement commune; elle se trouve dans les différentes couches de la terre, et forme des lits plus ou moins épais. Les départements qui en contiennent le plus sont ceux du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de la Haute-Garonne, du Loiret, du Tarn, du Puy-de-Dôme, des Deux-Sèvres, etc.

On se sert de la marne pour amender le sol, ce qu'on appelle *marner* ; mais il faut avoir grand soin d'approprier l'espèce et la qualité de la marne à la nature du sol : il ne faudrait pas, par exemple, jeter de la marne argileuse sur un terrain qui aurait cette nature, ou de la marne calcaire sur un terrain de craie sec et aride, ni de la marne siliceuse sur un sol sablonneux et léger. La *Marne argileuse* sert aussi pour la poterie et la verrerie. La *Marne blanche* a été employée en Médecine, comme astringente, contre l'hémoptysie et la dyssenterie.

*Marne à foulon*, variété de marne résultant de la décomposition des laves par les vapeurs aqueuses, des terres alumineuses, par les vapeurs sulfuriques ou par une désagrégation spontanée de leurs parties intégrantes. Cette marne est très-soluble dans l'eau, très-savonneuse : ce qui la fait employer par le foulon pour l'apprêt des draperies.

MAROQUIN (de *Maroc*, parce que c'est de ce pays qu'étaient tirés les premiers maroquins qui aient été introduits en France), peau de bouc ou de chèvre tannée ou passée au sumac et mise en couleur. On l'emploie à couvrir des objets de prix, à faire des chaussures, des reliures, des gaînes, etc. Les Levantins et les Barbaresques ont eu pendant longtemps le monopole de la fabrication du maroquin, et encore aujourd'hui on recherche les maroquins jaunes et rouges de Tétouan, de Constantinople, de Chypre, d'Alep et de Smyrne. Cependant,

l'Espagne, la France, l'Allemagne et l'Angleterre fabriquent maintenant d'excellents maroquins. Ceux d'Espagne (dits *cordouans*) sont estimés pour leur solidité; ceux de France, surtout le noir, sont plus beaux et plus fins. Les maroquins blancs se tirent de Smyrne et d'Italie.—On donne aussi le nom de *Maroquin* à toute peau façonnée à la manière du vrai maroquin : on *maroquine* le mouton, le veau.

C'est seulement au XVIIIe siècle qu'un nommé Garon éleva la première fabrique de maroquin dans le faubourg Saint-Antoine à Paris. Barrois, qui éleva la seconde à Choisy-le-Roi en 1749, reçut en 1760 des lettres patentes qui la mettaient au rang des manufactures royales. On fabrique aujourd'hui des maroquins dans un grand nombre de villes de France, notamment à Avignon, Marseille, Paris, Choisy-le-Roi, Rouen, Lyon, Strasbourg, St-Hippolyte, Caen.

MAROTIQUE (STYLE). On nomme ainsi le style imité de Marot, poëte du XVIe siècle : il consiste dans un aimable enjouement, dans un gracieux badinage, et surtout dans une naïveté fine et délicate. Il se distingue par l'emploi de quelques mots vieillis, par la suppression des articles et des pronoms personnels, par certaines inversions, et par l'admission de quelques constructions anciennes, naïves et concises.

Employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine et tout ce qui tient au genre familier, ce style, qui a l'avantage de rappeler le premier caractère de notre langue, contribue à la naïveté et à la concision. La Fontaine et Voltaire en ont fait usage avec beaucoup de succès dans quelques-unes de leurs poésies; J.-B. Rousseau en a fait abus dans ses épîtres et ses poésies légères.

MAROTTE (pour *mérotte*, petite mère, petite poupée), espèce de bâton ou de sceptre surmonté d'une tête de marionnette, sculptée en bois ou en métal, coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, et garnie de grelots. On met une marotte entre les mains de la Folie et de Momus; autrefois ceux qui faisaient à la cour le personnage de fous en portaient aussi. — Par suite, *marotte* s'est dit figurément de tout objet d'une affection folle et déréglée; c'est ainsi que l'on dit : *Chacun a sa marotte; A chaque fou plaît sa marotte.*

MAROUFLE. On appelle ainsi en Peinture une espèce de colle très-forte et très-tenace dont on se sert pour coller la toile d'un tableau sur une autre toile afin de la renforcer, ou sur un panneau de bois, sur une muraille, afin de l'y fixer : ce que l'on appelle *maroufler*. La toile ainsi collée sur une autre est dite *toile marouflée*.

MAROUTE, *Maruta*, nom vulg. de la *Camomille puante*. On s'en sert pour asphyxier les abeilles.

MARQUE, signe indicatif d'une chose. La *marque* d'un fabricant est l'empreinte qu'il a choisie pour empêcher de confondre ses marchandises avec celles des autres. La contrefaçon de la marque d'un fabricant est punie de la confiscation des objets revêtus d'une fausse marque, d'une amende de 300 fr., sans préjudice des dommages-intérêts. — La *marque de fabrique* était jadis déclarée obligatoire par les statuts de la plupart des corporations; depuis l'émancipation de l'industrie, elle est devenue facultative, et elle est trop rarement employée. Les hommes les plus éclairés réclament aujourd'hui le rétablissement de la marque obligatoire comme le seul moyen d'assurer aux inventeurs et aux producteurs la propriété de leurs produits et de défendre leur bonne réputation.

Le gouvernement a aussi des *marques* pour indiquer que telle ou telle marchandise a acquitté le droit auquel elle était sujette ou pour garantir la pureté des matières précieuses. *Voy.* CONTRÔLE.

Dans les Arts, on appelle *marque* le signe qu'un artiste imprime sur ses ouvrages pour les distinguer de ceux des autres. Plusieurs maîtres ne sont connus que par ce signe. ainsi l'on dit le *Maître à l'étoile*, le *M. à la licorne*, le *M. à l'écrevisse*, le *M. à l'oiseau*, le *M. au caducée*. On n'est pas toujours d'accord sur les noms des maîtres qui avaient adopté ces signes. Il ne faut pas confondre ces marques avec les *Monogrammes*. *Voy.* ce mot.

Dans la Législation pénale, la *marque* était autrefois une empreinte ineffaçable laissée sur la personne d'un condamné, et ordinairement appliquée sur son épaule, avec un fer chaud, par la main du bourreau. En France, on *marquait* d'abord avec un fer portant pour empreinte des fleurs de lis. Plus tard, on se servit d'un V pour les voleurs, et des lettres G A L pour les galériens. Abolie en 1791, la marque fut rétablie en 1806 : à cette époque, T P désigna les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, T ceux qui étaient condamés à temps, F les faussaires. La marque a été abolie par la loi du 28 avril 1832.

*Lettres de marque. Voy.* LETTRE et CORSAIRE.

MARQUETERIE (de *marque*). On appelle ainsi des ouvrages composés de pièces de rapport en bois de couleurs différentes, que ces couleurs soient naturelles, ou qu'elles soient l'effet de la teinture. Ces ouvrages sont formés le plus souvent avec des feuilles minces appliquées sur de la menuiserie, et rapprochées de manière à figurer des compartiments. On y fait quelquefois entrer d'autres matières que le bois, telles que l'écaille, l'ivoire, le cuivre, dont on fait des dessins variés, représentant des fruits, des fleurs et autres objets, ou des dessins d'architecture. On fait aussi de la marqueterie avec des émaux, des verres de différentes couleurs, des pierres précieuses; on en fait enfin avec les marbres les plus rares : elle se confond alors avec la *Mosaïque*. *Voy.* ce mot.

L'art de la marqueterie fut inventé en Orient et apporté par les Romains en Occident. Jean de Vérone, peintre, contemporain de Raphaël, est le premier, dit-on, qui imagina de teindre les bois avec divers ingrédients et des huiles cuites qui les pénétraient: il parvint ainsi à faire des perspectives en *marqueterie*. A la fin du dernier siècle, on avait abandonné cet art, et ses produits avaient passé de mode comme étant d'un goût suranné; aujourd'hui il a repris faveur, et fait l'objet d'une industrie assez importante, ainsi que d'un commerce avantageux. M. Boucherie a récemment découvert une méthode à l'aide de laquelle les couleurs sont introduites dans l'intérieur même de la substance du bois.

MARQUIS (du latin *marchio*, dérivé lui-même de *marche*, frontière), primitivement titre de fonction, aujourd'hui titre de noblesse (*Voy.* MARQUIS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).—La couronne de marquis se compose de trois fleurons séparés par des perles réunies trois à trois.

MARQUISE. On appelle ainsi : 1° toute espèce de tente ou d'auvent en toile ou en bois peint, servant à garantir de la pluie : ces tentes sont ordinairement faites en fort coutil rayé et d'une coupe élégante; — 2° une variété de poire pyramidale, assez grosse, d'un vert jaunâtre tacheté de gris, à chair fondante et sucrée ; elle mûrit en novembre et en décembre.

MARQUISETTE, nom que les mineurs donnent aux pyrites de fer qu'ils rencontrent dans leurs travaux.

MARRAINE (du latin *mater*, mère), celle qui tient un enfant sur les fonts baptismaux. *Voy.* PARRAIN.

MARRON. Les *marrons* que l'on mange ne sont que les fruits d'une variété cultivée du *Châtaignier* (*Voy.* ce mot). Les *marrons d'Inde*, qui ne sont pas comestibles, sont le fruit du Marronnier proprement dit. *Voy.* ci-après MARRONNIER.

On appelle vulgairement *Marron noir* une espèce d'Agaric ayant le port du champignon de couche : il est de couleur de marron foncé en dessus; *M. de cochon*, les racines du Cyclame commun; *M. d'eau*, les fruits de la Macre; *M. rôti*, une espèce du genre Sabot.

Les Artificiers appellent *Marron* une sorte de

pétard de forme cubique, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle enduite de goudron.

Dans l'Armée, on donne ce nom à une pièce de cuivre ou à un petit anneau de fer que les rondes et les patrouilles déposent à chaque poste, dans une boite destinée à cet usage, pour constater que le service s'est fait avec exactitude.

Dans les Colonies, on appelait *nègre marron* le nègre qui s'était enfui de l'habitation de son maître, et qui se cachait dans les bois, les cavernes, les montagnes, pour échapper aux châtiments rigoureux dont on l'accablait. — Par analogie, nous nommons *marron* celui qui exerce sans titre, sans commission, certaines professions : c'est ainsi que l'on dit : *un courtier marron, un imprimeur marron.*

MARRONNIER, *Æsculus hippocastanum,* nommé vulgairement *Marronnier d'Inde,* pour le distinguer de l'arbre qui donne les grosses châtaignes appelées *marrons,* genre type de la famille des Hippocastanées, renferme un petit nombre d'espèces dont la plus commune est le *Marronnier d'Inde.* C'est un arbre d'un beau port, aujourd'hui très-commun dans nos jardins. Il est originaire de l'Asie septentrionale, et fut introduit en France en 1615 par Bachelier, qui l'apporta de Constantinople à Paris Il s'élève jusqu'à la hauteur de 20 à 30 mètres ; ses feuilles sont très-grandes, et composées de 5 à 7 folioles ovales, oblongues, inégales, dentées, et disposées comme les rayons d'une ombrelle. Ses fleurs blanches, panachées de rose, sont étagées en grappes pyramidales ou en pompons qui font un très-bel effet pendant tout le mois de mai. Le fruit du Marronnier d'Inde est une grosse capsule ronde, hérissée d'épines courtes, ou plutôt de tubercules pointus, qui ne renferme ordinairement qu'un ou deux marrons de la couleur et de la grosseur d'une très-belle châtaigne; la saveur en est tellement amère que l'on n'a pu que très-difficilement rendre la fécule qu'ils contiennent susceptible d'être mangée par l'homme. Cependant les bœufs et les moutons les mangent volontiers, ainsi que les chevaux (d'où le nom d'*hippocastanum*, châtaigne à chevaux), surtout après qu'ils en ont goûté pendant quelques jours de suite. — Le Marronnier d'Inde croît très-vite, et dans presque tous les terrains; il se multiplie facilement par ses graines, qu'il faut conserver pendant tout l'hiver dans du sable humide, et semer au printemps, en pépinière, à la distance de 20 à 25 centimètres. On transplante ensuite les jeunes arbres à l'âge de deux ans, en les espaçant convenablement; ce n'est qu'à l'époque où ils ont acquis de 2 à 3 m. qu'on les met en place, en observant de ne jamais couper ni la flèche, ni le bouton terminal. Le bois du Marronnier est blanc, mou, filandreux; il est peu propre à la menuiserie et encore moins à la charpente. En revanche, l'épaisseur du feuillage de cet arbre le fait rechercher pour les grandes allées de jardins. — On fabrique avec les marrons une colle à l'usage des papetiers et des relieurs, et même depuis peu une fécule comestible. On en fait aussi de la poudre à poudrer et une pâte pour blanchir les mains. Ils donnent des cendres alcalines excellentes pour le blanchissage du linge. On a extrait de l'écorce un principe amer et alcalin, l'*esculine,* qui se compose de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^8H^9O^5$), et qu'on utilise pour le tannage et la teinture en jaune.

Parmi les autres espèces de Marronniers, on remarque le *M. rubicond*, à fleurs rouges et à feuilles d'un vert plus foncé ; le *M. à gros panaches*, et le *M. de l'Ohio,* qui ne s'élève qu'à 15 mètres.

MARRUBE, *Marrubium* (de la ville d'Italie qui portait autrefois ce nom), genre de la famille des Labiées, renferme une vingtaine d'espèces vivaces, reconnaissables par leur odeur forte, analogue à celle du musc. Le *Marrube blanc* (*M. vulgare*) croît partout, dans les lieux incultes et stériles, sur le bord des chemins, parmi les décombres. Sa tige est dure, tomenteuse, blanchâtre, haute de 40 à 60 centimètres, rameuse du bas et arrondie ; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, crénelées et crépues; ses fleurs sont petites, blanches, réunies en grand nombre à l'aisselle des feuilles ; elles apparaissent pendant tout l'été. Le Marrube a une odeur forte et aromatique, une saveur amère et âcre. Il est tonique et fortement excitant; il stimule vivement le système utérin ; on en fait usage contre les suppressions, les affections nerveuses, hystériques et chlorotiques ; on l'a aussi employé dans les catarrhes pulmonaires chroniques, pour favoriser l'expectoration, dans l'asthme humide, comme calmant, etc. Le *Marrube noir* ou *Ballote fétide* (*Ballota nigra*) est aussi très-commun dans les lieux incultes ; ses fleurs sont purpurines, un peu grandes et disposées par anneaux à l'aisselle des feuilles ; son odeur et sa saveur sont plus fortes et plus désagréables que celles du Marrube blanc ; il est employé de la même manière et dans les mêmes cas.

MARS (du nom du dieu de la guerre chez les anciens), nom d'une des planètes de notre système. On la représente par le caractère ♂. C'est la 4e à partir du Soleil; elle vient immédiatement après la Terre. Sa distance au soleil est environ une fois et demie le rayon moyen de l'orbite terrestre, ou de 240 millions de kilomètres. Son volume n'est que 6 fois celui de la Lune ou le triple de celui de Mercure. La durée de sa période sidérale est de 686 jours, 979 ; la durée de sa rotation sur elle-même, de 24 heures 39′ 21″,3. L'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 1° 51′ 6″,2. La lumière rougeâtre et toujours trouble de cette planète indique l'existence d'une atmosphère.

MARS, troisième mois de notre année civile. Il était le 1er mois du calendrier de Romulus, qui le consacra au dieu *Mars,* son père. Il a 31 jours. C'est du 19 au 23 de ce mois, selon les années, que le soleil entre dans le signe du Bélier et que le printemps commence. Les Romains célébraient autrefois dans ce mois la grande fête de Minerve et les *Hilaries* (Joyeuses), sorte de carnaval. — On sème en mars les orges, les avoines, les millets, que pour cette raison on appelle vulgairement les *mars*.

Les Alchimistes donnaient au fer le nom de *mars,* parce que c'est avec le fer que sont fabriquées les armes de guerre : d'où encore le nom de *martiales* donné à la plupart des compositions ferrugineuses.

Les Entomologistes appellent *Mars, Mars changeant,* le *Nymphalis Ilia,* l'un des beaux Lépidoptères de nos climats : il est d'un bleu à reflets jaunâtres.

MARSILÉACÉES, famille de plantes cryptogames appelées d'abord *Rhizospermées*, puis *Salvinées*, renferme deux sections, les *Marsiléacées* proprement dites et les *Salviniées.* La première, qui renferme les deux genres *Marsilée* et *Pilulaire,* se distingue par des involucres coriaces, épais, indéhiscents, offrant dans l'intérieur plusieurs loges, et par des feuilles qui avant leur développement sont roulées en crosse. Les Marsiléacées rampent au fond des eaux stagnantes et peu profondes. La seconde section comprend les genres *Salvinie* et *Azolle,* dont toutes les espèces flottent sur l'eau. *Voy.* ces noms.

MARSILÉE, *Marsilea,* genre type de la famille des Marsiléacées, renferme des plantes aquatiques cryptogames, dont la tige et les feuilles caulinaires et longuement pétiolées rampent dans les eaux peu profondes. Les Marsilées se trouvent dans l'Europe tempérée et méridionale, dans l'Amérique du Sud, la Nouvelle-Hollande, l'Inde, l'Egypte et l'Afrique.

MARSOUIN (de l'allemand *meer schwein* ou du provençal *mar suin*, qui tous deux signifient *Cochon de mer*), Mammifère cétacé de la famille des Dauphins, appelé par les Latins *Sus maris,* et par les Zoologistes *Phocœna.* Les Marsouins se distin-

guent des Dauphins proprement dits en ce qu'ils ont la tête obtuse et arrondie, non terminée par un bec, des dents nombreuses et inégalement placées, enfin une seule nageoire dorsale. Ce genre renferme sept espèces, dont les plus répandues sont : le *Marsouin commun*, long de 1 mètre à $1^m$,50, en forme de fuseau, ayant la partie dorsale teinte d'une couleur sombre, à reflets violacés ou verdâtres, la partie ventrale d'un blanc sale; le *M. globiceps*, à tête ronde; le *M. épaulard* (*Phocæna orca*), le plus grand de tous (il a quelquefois 8 m.); et le *M. beluga*. Le Marsouin se trouve dans toutes les mers de l'Europe, dans l'Atlantique aussi bien que dans la Méditerranée. Il est assez commun sur nos côtes et remonte quelquefois les fleuves. Il vit en troupes. La chair des Marsouins a un goût assez désagréable; cependant elle sert de nourriture chez quelques peuples du Nord. Les Marsouins donnent une grande quantité de graisse, qu'on utilise dans l'industrie.

MARSUPIAUX (du latin *marsupium*, bourse), nom donné par G. Cuvier à un ordre de Mammifères que M. de Blainville a proposé d'appeler *Didelphes*. Cet ordre comprend tous ceux dont les femelles possèdent une sorte de sac ou de poche formée par un repli de la peau du ventre, et où leurs petits restent abrités jusqu'à leur entier développement. Chez ces singuliers animaux, la gestation est en partie utérine et en partie externe : au bout de 20 à 26 jours environ de gestation utérine, ces animaux mettent au jour leurs petits à peine ébauchés, et ces embryons viennent, par un mécanisme particulier, se fixer aux mamelles au moyen de la bouche. Ces mamelles sont toujours abdominales et le plus souvent placées dans une bourse située au bas de l'abdomen. Au bout d'un nouveau laps de temps, qui varie suivant les espèces, les petits, déjà développés, cessent d'adhérer aux mamelles; mais ils peuvent les reprendre momentanément comme les autres mammifères. Ils commencent alors à sortir de la poche de leur mère; mais, au moindre bruit, ils se hâtent d'y chercher un refuge. On divise ordinairement l'ordre des Marsupiaux en deux sections : les *Éleuthérodactyles* (aux doigts séparés et libres), et les *Syndactyles* (qui ont les doigts réunis et soudés entre eux). Les principaux genres de cet ordre sont les genres *Sarigue* ou *Didelphe*, *Dasyure*, *Kangourou*, *Monotrème* (*Voy.* ces noms). — M. Owen divise les Marsupiaux en *Sarcophages* ou *Carnivores*, comprenant la famille des *Dasyuridés*; en *Entomophages* ou *Insectivores*, subdivisés en *Marcheurs*, *Sauteurs* et *Grimpeurs* (Didelphe); en *Carpophages* ou *Frugivores*, subdivisés en *Phalangistidés* et *Phascolarctidés*; en *Poëphages* ou *Herbivores* (Kangourou), et enfin en *Rhizophages* ou *Rongeurs* (Phascolomydés).

MARTAGON, lis dont les pétales sont recourbés en dehors. On le nomme aussi *Lis Martagon*. *V.* LIS.

MARTE ou MARTRE, *Mustela*, grand genre de Carnassiers digitigrades, appelés *Mustéliens* par Isid.-Geoffroy St-Hilaire, comprend plusieurs petits animaux fort vifs et fort agiles qui tous vivent de rapine, et font de grands ravages dans les basses-cours. Quelques-uns, la *Fouine*, le *Putois*, le *Furet*, la *Belette*, la *Zibeline*, l'*Hermine*, etc., sont recherchés pour leur fourrure. Les martes ont des molaires plus ou moins tranchantes, mais non hérissées de pointes; elles ont de 32 à 38 dents, dont une seule tuberculeuse. Leur corps très-allongé et leurs pieds très-courts leur permettent de passer par les plus petits trous. On a divisé le grand genre Marte en trois sections : les *Martes proprement dites*, les *Putois* et les *Zorilles*.

La section des *Martes proprement dites* comprend elle-même plusieurs espèces. La principale est la *Marte commune* (*Mustela martes*), dont la fourrure est d'un brun assez brillant; ses pattes et sa queue sont presque noires; mais le dessous de son ventre est moins foncé, et tire un peu sur le roux jaunâtre; elle est grosse comme un chat de taille moyenne, mais son corps ainsi que son museau sont beaucoup plus allongés; ses ongles, robustes et acérés, sont également propres à fouir la terre et à déchirer une proie. Cet animal vit dans les bois, particulièrement dans les bois de sapins, plutôt que près des habitations; il y déniche les oiseaux, quand il ne peut s'introduire dans les poulaillers. Sa fourrure est assez estimée; mais on parvient à l'imiter avec des poils teints : on vend sous le nom de *Marte lustrée* la fourrure de la belette teinte en brun. — La *M. zibeline* (*Mustela zibellina*) habite le nord de l'Europe et de l'Asie, et se trouve jusqu'au Kamtchatka et dans l'Amérique russe : elle ressemble beaucoup à la Marte commune quant aux mœurs et à la forme, et n'en diffère que par la finesse et la couleur de sa fourrure, qui est d'un brun lustré fort brillant, noircissant en hiver, et nuancé de gris vers la tête; on la chasse l'hiver, et on la prend au piége en enfumant son terrier : quel que soit l'ennemi qui l'attaque, elle se défend avec fureur et mord cruellement. — Les autres espèces sont : la *Fouine* (*Mustela foina*), déjà décrite au mot *Fouine*; le *Pékan* (*Mustela Canadensis*), et le *Vison* (*Mustela vison*), tous deux particuliers au Canada et vivant dans des terriers qu'ils se creusent sur le bord des lacs et des rivières : une variété du Vison est entièrement blanche, et porte, chez les fourreurs, le nom de *Vison blanc*; enfin la *Marte à tête de loutre*, la *M. des Hurons*, la *M. Renard*, le *Wajach* et le *Cuja*, espèces moins connues et moins bien déterminées.

Quant aux *Putois* et aux *Zorilles*, *Voy.* ces mots.

MARTEAU (du bas latin *martulus*, *marculus*, dimin. de *marcus*, marteau), instrument de percussion, plus ou moins pesant, de matière et de forme qui varient suivant la destination; il est traversé par un manche sur l'un des bouts duquel il est fortement fixé. On distingue dans le marteau la *tête*, l'*œil*, la *panne* et le *manche*. La *tête* (le bout qui frappe) est rectangulaire ou ronde et légèrement bombée; l'*œil* (le trou par lequel entre le manche) est un peu conique; la *panne* (le côté opposé à la tête) est amincie et quelquefois acérée. L'effet d'un coup de marteau se mesure par le produit de la masse du marteau par le carré de sa vitesse au moment de la percussion. — On appelle *ouvriers à marteau* tous ceux qui, dans leur état, se servent de cet instrument, tels que forgerons, serruriers, ajusteurs, ferblantiers, chaudronniers, batteurs d'or, etc.

Les gros *marteaux* dont on se sert dans les usines et qu'on fait mouvoir par la vapeur prennent le nom de *martinets*. *Voy.* ce mot.

Dans la Bijouterie, on appelle *Marteau à emboutir* un marteau qui sert à creuser un vase sur une espèce de moule ayant la même forme que le vase même et qu'on nomme *dé*; *M. à sertir*, un marteau très-petit ayant la panne arrondie, et qui sert à rabattre les sertissures.

Dans l'administration des Eaux et Forêts, on appelle *Marteau* un instrument de fer en forme de marteau et portant gravé en relief un marteau surmonté du sceau de l'État, avec lequel les gardes des eaux et forêts marquent les arbres destinés à être coupés pour les services publics. L'opération par laquelle on marque ainsi les arbres de l'État s'appelle *martelage*. La Marine a le droit de choisir et de faire marteler dans les forêts de l'État, dans celles des communes et des établissements publics, les arbres propres aux constructions navales : longtemps, ce droit s'étendit même sur les bois des particuliers : cette servitude n'a cessé qu'en 1837. Un directeur des constructions navales est chargé de la surveillance des fournitures des bois de marine. — Les contrefacteurs ou falsificateurs de ces marteaux sont punis de travaux forcés à temps. Autrefois il y avait en

chaque maîtrise un officier préposé à la garde de ce marteau, qu'on nommait le *garde-marteau*.

En Physique, on nomme *Marteau d'eau* un tube de verre terminé dans sa partie supérieure en une boule creuse, qu'on remplit d'eau en la mêlant d'esprit-de-vin, pour qu'elle ne gèle pas. On purge cette eau d'air en la faisant bouillir, puis on ferme à la lampe l'extrémité de la boule : lorsqu'on agite l'eau qui y est contenue, elle tombe au fond du tube comme un corps solide, avec un bruit sec comme celui d'un coup de marteau.

MARTEAU, *Zygæna*, genre de poissons Chondroptérygiens de la famille des Sélaciens, établi par Cuvier aux dépens des Squales, renferme des animaux qui sont analogues aux Requins. Ils n'en diffèrent que par leur tête aplatie et configurée de manière à représenter un marteau dont le corps serait le manche. Le *Marteau commun* (*Z. malleus*), vulgairement *Maillet*, a le corps grisâtre, la tête large et étendue sur les côtés, les yeux gros et saillants, le corps assez étroit. On le prend en juillet, août et septembre. Sa chair est d'un goût désagréable.

MARTEAU, *Malleus*, genre de Mollusques à coquille bivalve, formé par Lamarck aux dépens du genre Avicule, et intermédiaire aux Vulselles et aux Pernes, doit son nom à la forme de sa coquille; élargie à la base en deux lobes figurant les deux côtés d'un marteau. Ce genre compte six espèces, qu'on trouve dans les mers de l'Inde et de l'Australasie : le *Marteau vulgaire*, le *M. blanc*, le *M. normal*, le *M. vulsellé*, le *M. retus*, le *M. raccourci*.

**MARTELAGE** (EAUX ET FORÊTS). *Voy.* MARTEAU.

**MARTIALE** (COUR, LOI). *Voy.* COUR, LOI.

En Chimie, *martial* se dit des substances dans lesquelles il entre du fer. Ce mot, aujourd'hui peu usité, est synonyme de *ferrugineux*.

**MARTIN**, appelé par les Ornithologistes *Acridotherus* (c.-à-d. chasseur de sauterelles) et *Pastor*, genre de Passereaux dentirostres, famille des Sturnidées, voisin des Merles et des Étourneaux, a pour caractères un bec comprimé, allongé, très-peu arqué, des narines latérales ovoïdes, un espace nu autour des yeux, des tarses allongés assez robustes, des ailes longues et pointues. Les Martins ont les mêmes habitudes, la même manière de vivre que les Étourneaux : comme eux, ils se rassemblent et volent en grandes troupes. Ce sont des oiseaux voyageurs dont la présence est un bienfait dans les pays chauds, parce qu'ils détruisent une énorme quantité d'insectes et particulièrement de sauterelles (en grec *acris*); ils se nourrissent aussi de mulots, de souris, de fruits, etc. L'espèce type est le *M. triste* (*Ac. tristis*), qui habite le Bengale, Java et l'île de France : il a environ 20 centim., le bec et les pieds jaunes, le plumage brun marron en haut, grisâtre à la poitrine et à la gorge, et blanc sous le ventre. Sa couvée est ordinairement de quatre œufs. Les autres espèces sont le *M. roselin* (*Ac. roseus*), qui habite l'Asie et l'Afrique; le *M. huppé* (*Ac. cristatellus*) de Java; le *M. brame* (*Ac. pagodarum*) de l'Inde et de la Chine.

MARTIN-CHASSEUR, *Dacelo*, espèce du groupe des Martins-Pêcheurs (*Voy.* ci-après). Ces oiseaux, qui ne diffèrent du Martin-Pêcheur que par leurs habitudes, font dans les forêts ce que ceux-ci font sur le bord des rivières : vivant d'insectes, de lombrics et de larves, ils attendent patiemment, juchés sur une branche, qu'un insecte, une larve ou un ver passent à portée d'être saisis. Leur bec est triangulaire, à mandibule supérieure échancrée et inclinée vers le bout. Ils pondent dans des creux d'arbres 4 ou 5 œufs d'un blanc bleuâtre. Les espèces les plus communes sont le *Martin-chasseur géant*, qui a 40 centim. de long, dont le plumage est brun olivâtre en dessus et fauve brunâtre en dessous; le *M.-chasseur trapu*, bleu d'azur avec une calotte vert doré, des rémiges noires, et l'abdomen roux; le *M.-chasseur à tête grise*, long de 25 centim., à la tête et au cou bruns; le *M.-chasseur à coiffe brune*, d'un brun enfumé, etc.

MARTINS-PÊCHEURS, groupe de Passereaux syndactyles, de la famille des Alcyons, renferme des oiseaux remarquables par l'éclat de leurs couleurs. On peut en former deux sections : les uns sont ichthyophages et vivent sur les rives des fleuves, sur le bord de la mer ou celui des marécages : ce sont les *M.-Pêcheurs riverains* ou *M.-Pêcheurs proprement dits;* les autres sont insectivores et habitent les forêts : on les nomme *M.-Pêcheurs silvains* ou *Martins-Chasseurs*.

Le *Martin-pêcheur* proprement dit, *Alcedo*, a le bec long, gros, droit, plus ou moins comprimé, les narines étroites, la queue courte, les tarses courts, les ailes de médiocre longueur. Cet oiseau est répandu sur tout le globe en nombre considérable, et a pour type le *M.-pêcheur d'Europe* (*A. ispida* ou *ispissa*), l'un des plus jolis petits oiseaux de nos climats. Il n'est pas plus gros qu'une alouette; sa queue est courte, son bec assez long et ses jambes peu élevées; ses formes n'ont rien de gracieux; mais, en revanche, le dessus de son corps et ses ailes sont d'un très-beau bleu de ciel passant au vert d'émeraude; sa gorge est d'un roux vif et pourpré, et son ventre est blanchâtre; ses joues sont ornées de deux taches rousses; ses yeux sont noirs, et ses pattes ainsi que son bec, rouges. Le martin-pêcheur vit solitaire au bord des eaux, tapi dans quelque trou ou guettant, immobile et perché, quelques petits poissons qu'il pêche avec adresse en rasant la surface des eaux et en faisant entendre un petit cri (*ki, ki, kivi*), qu'il répète chaque fois qu'il frappe sa proie. La femelle pond de 6 à 9 petits œufs d'un blanc d'ivoire. On prétendait autrefois que la dépouille du martin-pêcheur éloignait par son odeur les teignes qui dévorent les draps, et, pour cette raison, on en suspendait souvent dans les magasins. Il existe en Asie et en Afrique plusieurs variétés remarquables de Martins-pêcheurs, notamment le *Martin-pêcheur huppé*, au plumage rouge et gris noirâtre, et le *Martin-pêcheur à collier*. *Voy.* ALCYON.

**MARTINET**, énorme marteau du poids de 40, 50 ou 100 kilogram., mis en mouvement par la vapeur ou par un courant d'eau, et pouvant frapper depuis 200 jusqu'à 500 coups par minute. On s'en sert dans les grandes usines pour étirer les barres de fer ou d'acier, battre à froid les faux, les bêches, etc.

MARTINET, *Hirundo Cypselus*, genre de Passereaux fissirostres, famille des Hirundinées, renferme des oiseaux qui ressemblent pour la forme aux Hirondelles qui fréquentent nos maisons, mais qui en diffèrent surtout par la longueur de leurs ailes. Les Martinets ont le bec très-petit, très-fendu, triangulaire, aplati horizontalement, les pieds courts, la queue fortement bifurquée, les ailes excessivement longues et étroites. Ils sont insectivores, craignent la grande chaleur et le grand froid, et habitent les lieux élevés. On en connaît plusieurs espèces, dont les deux principales sont : le *M. noir* et le *grand M. à ventre blanc*. Le *M. noir* est plus gros que l'hirondelle de cheminée; son bec, son cou, ses tarses sont très-courts. Il a la tête large et les ailes fort longues, dépassant de beaucoup l'extrémité de la queue. Du bout du bec au bout de la queue, cet oiseau a près de 20 centim. Le martinet noir a la gorge d'un blanc cendré, et tout le dessus du corps, ainsi que les ailes, d'un noir sombre ou changeant en vert. Cet oiseau n'arrive en France qu'après le retour des hirondelles; il s'établit de préférence dans les tours et les clochers élevés, d'où il fait entendre des cris aigus et continuels en volant toujours et en chassant les insectes dont il se nourrit. Le *Grand M. à ventre blanc* est deux fois plus grand que le précédent. La gorge, la poitrine et le ventre sont blancs, le dessus du corps d'un gris plus ou moins foncé, avec quelques reflets verts et rougeâtres. Ce

martinet ne se montre guère que dans les Alpes.

**MARTINGALE**, large courroie qui s'adapte par un bout au menton du cheval et par l'autre aux sangles placées sous le ventre. La martingale s'emploie ordinairement pour assurer la tête du cheval qui se cabre, ou pour empêcher qu'il ne *porte au vent.*

En termes de Jeu, la *martingale* consiste à porter à chaque coup le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent, de manière à rentrer, lorsqu'on gagne, dans tous les fonds qu'on a perdus précédemment. — On le dit aussi de certaines manières de jouer imaginées par différents joueurs pour s'assurer le gain, et qu'ils suivent avec persistance. Tous les joueurs de profession ont imaginé une martingale que chacun d'eux croit infaillible.

**MARTIN-PECHEUR.** *Voy.* MARTIN.

**MARTIN-SEC**, poire d'automne, de grosseur moyenne, de forme pointue, de couleur roux-foncé d'un côté, et jaune-coing de l'autre.

**MARTIN-SIRE**, poire allongée, assez grosse, d'un vert jaunâtre, tachetée de points gris, à chair ferme, sucrée. Elle mûrit en novembre.

**MARTRE.** *Voy.* MARTE.

**MARTYR** (du grec *martyr,* témoin), celui qui se dévoue aux tourments et même à la mort pour *témoigner* de la vérité de la religion qu'il professe. Il se dit surtout en parlant de la Religion chrétienne. On y distingue les *Martyrs* des *Confesseurs :* ces derniers sont ceux qui ont hardiment proclamé la foi et ont souffert pour elle, mais qui ont survécu à leurs souffrances. Le premier martyr de la religion chrétienne fut S. Étienne, lapidé à Jérusalem par les Juifs. On trouve les noms et l'histoire des martyrs dans les *Martyrologes.* On a rassemblé les interrogatoires que l'on faisait subir aux martyrs, et ces procès-verbaux sont connus sous le nom d'*Actes authentiques des martyrs.*— On a donné le nom d'*Ère des Martyrs* à la persécution subie sous Dioclétien à cause des nombreuses victimes qui périrent alors.

**MARTYROLOGE** (de *martyr*, et de *logos*, discours, traité), liste ou catalogue des martyrs. C'est au pape Clément, qui vécut immédiatement après les apôtres, qu'on attribue d'avoir introduit l'usage de recueillir les noms et les actes des martyrs. Le plus ancien martyrologe était celui d'Eusèbe, traduit par S. Jérôme : il n'en reste que des fragments. Parmi ceux qu'on possède en entier, les plus célèbres sont ceux de Bède, continué par Florus; de Raban Maur, d'Adon, d'Usuard, de Nevelon, de Notker, moine de Saint-Gal, de Bellin de Padoue, de Maurolycus, de Molanus (Van der Meulen). Le martyrologe d'Usuard, avec les changements exécutés par Baronius, est celui dont se sert ordinairement l'Église romaine. Il a été reproduit par Molanus avec de savantes remarques.— On a inséré dans le *Martyrologe romain*, avec les noms des martyrs proprement dits, ceux des autres saints dont l'Église fait commémoration pour chaque jour. Un pieux usage est en effet établi dans l'Église romaine, c'est de lire, à *Prime*, la liste des martyrs et des saints inscrits pour chaque jour dans le martyrologe, et de proposer ainsi l'exemple de leurs vertus.

**MARUM** (TEUCRIUM), ou *Germandrée maritime,* vulgairement *Herbe aux chats. Voy.* GERMANDRÉE.

**MASCARADE.** *Voy.* MASQUE et CARNAVAL.

**MASCARET** ou MACARET, nom qu'on donne, dans la Gironde, à la *barre,* espèce de flux très-fort qui, remontant au delà du bec d'Ambez, se fait sentir à la fois dans la Dordogne et dans la Garonne. On dérive son nom du bourg de Saint-Macaire sur la Garonne, parce qu'il pénètre jusqu'à cet endroit.

**MASCARILLE**, espèce de Champignon comestible du genre Agaric, est très-recherché par les amateurs.

**MASCARIN**, espèce de Perroquet. *Voy.* PERROQUET.

**MASCARON** (de *masque*), figure creuse, sculptée en ronde bosse ou en bas-relief, qu'on emploie comme ornement en architecture ou en décoration. On place ordinairement les mascarons sous les entablements, sous les balcons, à la clef des arcades, à l'orifice des fontaines, à l'ouverture des grottes, etc. On leur donne indifféremment un caractère grotesque ou sérieux : ce sont le plus souvent des figures de satyres, de faunes, de naïades, etc. Les architectes du XVII[e] et du XVIII[e] siècle abusèrent de l'usage des mascarons; on les voit prodigués sur les façades de tous les édifices de cette époque. On cite comme remarquables en ce genre les mascarons du Pont-Neuf.

**MASCULIN** (SEXE). *Voy.* SEXE.

*Genre masculin,* en Grammaire. *Voy.* GENRE.

*Rime masculine. Voy.* RIME.

**MASQUE** (de l'italien *maschera*), faux visage dont on se couvre la figure, soit pour se déguiser dans les mascarades, soit pour se garantir le teint. On fait des masques en carton, en cire, en soie, en velours, en linon, etc. Tous se fabriquent sur des moules ordinairement en plâtre et formés d'après une figure en relief, sculptée exprès. On colore les masques de carton, d'abord avec une couche de couleur de chair très-pâle, puis avec une seconde, et enfin avec du fard. Cela fait, on passe, lorsque les couleurs sont sèches, une colle claire qu'on laisse sécher, et enfin un vernis. La base des masques en cire est une toile de lin fine ou à demi usée. Les masques d'étoffes pour dominos s'appellent *loups.*

L'usage des masques et des mascarades remonte à la plus haute antiquité : on le trouve chez les Égyptiens, chez les Grecs et chez les Romains. C'est surtout aux fêtes de Bacchus et pendant les Saturnales et les Lupercales que l'on se masquait le visage. Dans l'origine, les acteurs se bornaient, pour se travestir, à se barbouiller de lie : Eschyle introduisit les masques sur la scène. Les masques à l'usage des acteurs étaient une espèce de casque en bois sculpté ou en métal qui couvrait toute la tête, et qui, outre les traits du visage, représentait la barbe, les cheveux, les oreilles. La bouche, toujours béante, était construite de manière à rendre la voix plus sonore et plus retentissante. Les masques variaient selon la nature des pièces tragiques, comiques ou satiriques, et selon le sexe et l'âge de ceux qu'on voulait représenter.

Ce n'est guère qu'au XIV[e] siècle qu'on voit paraître les masques en France : ils nous venaient d'Italie, où plusieurs villes, Venise surtout, étaient en grande réputation pour les *mascarades* qui avaient lieu pendant leur carnaval. — Ce fut au mariage de Charles VI (1389) qu'on vit en France les premières mascarades. Jusqu'au XVI[e] siècle, on ne se servit de masques que dans les fêtes et pour prendre part aux jeux de hasard. Du XVI[e] au XVIII[e] siècle, les femmes portèrent, pour se garantir le teint, des masques en velours qu'on appela *loups.* Sous la Régence, les loups ayant fait place au rouge et aux mouches, les masques ne furent plus employés que dans les déguisements. — L'Italie, et surtout Venise, eut longtemps le monopole de la fabrication des masques. Aujourd'hui, c'est Paris qui en fournit tous les pays : la première fabrique de masques y fut créée en 1799 par un Italien nommé Marassi. *Voy.* MOULAGE.

Dans l'Escrime, on se sert, pour mettre la figure à l'abri des coups de fleuret, d'un masque formé d'un cadre en fer ovale, couvert d'une toile métallique fortement concave. Ce masque porte, à sa partie supérieure, un arc en fer, armé, à son extrémité, d'une plaque de même métal, qui appuie sur l'occiput, et qui maintient le masque en place sans le secours d'aucun cordon. Les trous de la toile métallique sont assez grands pour ne pas intercepter la vue, et assez petits pour que le fleuret ne puisse pénétrer.

**MASS** (mot allemand qui veut dire *mesure*), nom donné, dans diverses parties de l'Allemagne, à une mesure de capacité pour les liquides, dont la valeur varie suivant les localités. Le *mass* de Vienne ou

d'Autriche vaut 1 lit.; 40 *mass* de Vienne forment un *eimer.* — Il ne faut pas confondre le *mass*, qui sert pour les liquides, avec le *massel*, qui sert pour les choses sèches, et qui vaut 3 lit. 84.

MASSAGE (du grec *masséin*, presser, pétrir), action de presser, de pétrir, pour ainsi dire, avec les mains toutes les parties musculaires du corps, et d'exercer des tractions sur les articulations. Cette opération, qui se pratique surtout après le bain, a pour effet de donner aux membres de la souplesse, et d'exciter la vitalité de la peau et des tissus sous-jacents : elle peut être d'un usage fort utile contre les douleurs et les rhumatismes. Cette pratique est très-répandue dans tout l'Orient. Elle était connue des Romains, comme le prouve ce vers de Martial :

Percurrit agili corpus arte tritatrix, etc.

MASSALIA (nom latin de *Marseille*), astéroïde découvert à la fois par M. Chacornac à Marseille et M. de Gasparis à Naples, dans les nuits du 19 et du 20 sept. 1852 : c'est le 20e connu. Sa distance au Soleil est de 2 fois 1/3 celle de la Terre. Il se place entre Vesta et Iris, et fait sa révolution en 1365 jours 1/7.

MASSE (du bas latin *massa*). En Physique, la *masse* d'un corps est la quantité de matière qu'il renferme sous un certain volume. Le poids d'un corps donne une idée de sa masse relative. *V.* DENSITÉ.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *masse* un gros marteau de fer carré des deux bouts, emmanché de bois et servant aux carriers, tailleurs de pierre, paveurs, etc., pour briser la pierre. — La *masse d'armes* était une arme de fer en usage au moyen âge, fort pesante d'un bout, avec laquelle on assommait.

On donnait aussi le nom de *masse* au bâton à tête d'or ou d'argent que des assesseurs appelés *massiers* portaient par honneur dans certaines cérémonies devant les rois, devant les chanceliers de France, devant le recteur et les quatre Facultés de l'Université de Paris allant en procession, devant quelques chapitres et devant les cardinaux. L'Université a seule aujourd'hui conservé ses massiers.

Dans l'Armée, on donne le nom de *Masse* à des fonds spéciaux qui, dans chaque régiment, doivent subvenir à une dépense déterminée, et auxquels contribuent tous les soldats. On compte plusieurs espèces de masses : la *Masse de linge et de chaussure*, la *M. d'entretien*, la *M. de ferrage* ou *de harnachement*, etc. Les masses sont alimentées par des retenues faites sur la solde de chaque soldat.

MASSE D'EAU, plante. *Voy.* MASSETTE.

MASSEL, mesure allemande. *Voy.* MASS.

MASSEPAIN (de *masse* et *pain*), espèce de petit biscuit fait de pâte d'amande et de sucre, auquel on donne souvent la forme d'un petit pain rond. On fait ordinairement les massepains avec des amandes d'abricots, avec des amandes amères, ou même avec des avelines ou des pistaches.

MASSÉTER (MUSCLE), en grec *maséter*, mâcheur, manducateur; muscle situé à la partie postérieure de la joue, et couché sur la branche de l'os maxillaire inférieur. Il sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication. — On appelle *Artère massétérine* celle qui naît du tronc même de la maxillaire interne ou de la temporale profonde postérieure, et se répand dans l'épaisseur du muscle masséter, après avoir traversé horizontalement l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur; *Veine massétérine*, une veine qui offre la même distribution que l'artère précédente, et qui se rend dans la veine maxillaire ; *Nerf massétérin*, un nerf qui est fourni par le nerf maxillaire inférieur.

MASSETTE, *Typha*, vulgairement *Masse d'eau*, genre type de la famille des Typhacées, se compose de roseaux à hautes tiges, environnés inférieurement de feuilles larges et rubanées, et terminés par une sorte de *masse* cylindrique et noire dont le duvet, léger et soyeux, s'échappe facilement. On en distingue deux espèces, très-abondantes dans toutes les contrées marécageuses et sur le bord des rivières : la *M. à larges feuilles*, haute de près de 2 m., et la *M. à petites feuilles*, toutes deux très-communes en France. On peut utiliser ces plantes : leur rhizôme se mange confit au vinaigre; leur duvet sert à garnir les matelas et les coussins; on a essayé de le faire entrer dans la fabrication du feutre.

MASSICOT ou PROTOXYDE DE PLOMB, composé de plomb et d'oxygène, est de couleur jaune ou rougeâtre, et très-fusible. Lorsqu'on le fait fondre dans un creuset de terre, il le perce en s'unissant à la silice et à l'alumine de ses parois, et le recouvre d'un enduit vitreux très-brillant. C'est le seul des oxydes de plomb qui puisse s'unir aux acides. Il se combine aussi avec les alcalis, qui le rendent soluble dans l'eau. Le massicot est un des oxydes les plus facilement réductibles à l'état de métal par le charbon ou le gaz hydrogène. Il sert à la préparation du minium et des sels de plomb. Lorsque le massicot est demi-vitrifié, il porte le nom de *litharge*. *Voy.* ce mot.

MASSIER. *Voy.* MASSE.

MASSONIE, *Massonia* (de *Masson*, nom du savant à qui elle fut dédiée), genre d'Asphodélées qui croît principalement au cap de Bonne-Espérance, se compose d'espèces bulbeuses d'un port remarquable : leur hampe est courte, et sort de deux feuilles quelquefois très-grandes, appliquées le plus souvent à la surface du sol. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres. On distingue la *M. à larges feuilles*, la *M. ondulée*, la *M. à fleurs violettes*, la *M. pustuleuse*, la *M. en cœur.*

MASSUE (de *masse*), *Clava*, la plus ancienne des armes offensives, se trouve dans tous les temps et chez tous les peuples. L'Écriture en arme Caïn et Samson, de même que la Mythologie la met entre les mains d'Hercule. Les Romains avaient dans leurs armées des combattants armés de massues garnies de clous; ils les appelaient *clavatores*. La massue, sous le nom de *masse d'armes*, a de même été employée dans la milice française jusqu'à la découverte de la poudre. Elle est encore aujourd'hui entre les mains de tous les sauvages : leur *casse-tête*, leur *tomahawk*, ne sont que des massues.

En Botanique, on nomme *massue* la partie supérieure du corps des Champignons, lorsqu'elle se compose d'un renflement qui fait suite au stipe, ou qui en est séparé par un bord sensible.

*Massue d'Hercule.* On appelle ainsi, en Botanique, une variété de Concombre, à cause de la forme de son fruit. — En Conchyliologie, on appelle *Massue d'Hercule*, à cause de la longueur de son canal et de la brièveté de sa spire, une espèce de Coquille, qu'on appelle aussi *Rocher cornu* (*Murex cornutus*).

MASTIC (en grec *mastikhê*, substance bonne à *mâcher*). C'est proprement le nom d'une résine qui s'extrait par incision du *Pistacia Lentiscus*, de l'île de Chio, et que l'on trouve dans le commerce en larmes ou en grains jaunâtres, demi-transparents, fragiles, à cassure vitreuse, d'une odeur douce et agréable et d'une saveur aromatique; elle se ramollit sous la dent et y devient ductile. On l'emploie quelquefois comme *masticatoire* pour fortifier les gencives et parfumer l'haleine; on s'en sert encore dans la préparation des vernis.

On donne aussi le nom de *Mastics* à des espèces de ciments composés de substances fort différentes et destinés à clore les joints de manière à s'opposer au passage des liquides ou des gaz. Le *mastic des vitriers* se fait avec du blanc d'Espagne et de l'huile de lin. Le *M. des marbriers*, dont on se sert pour recoller les marbres et les pierres lithographiques, est de la gomme laque qu'on applique à chaud. Le *M. des fontainiers* est composé de la résine dite *arcanson* et de ciment de brique bien sec; il est em-

ployé à chaud pour sceller les robinets des fontaines : en se refroidissant, il devient parfaitement compacte. Celui que l'on emploie à couvrir les terrasses, revêtir les bassins, souder les pierres, en un mot à prévenir l'infiltration des eaux, est formé de 9 parties de briques en poudre ou d'argile très-cuite, d'une partie de litharge et d'une certaine quantité d'huile de lin. On compose aussi des mastics avec de la chaux et du sable, comme les mortiers.

Le *Mastic hydrofuge* est une espèce de vernis qui empêche la détérioration qu'éprouvent les peintures sur pierre et sur plâtre par l'effet de l'humidité. Il consiste en un mélange de cire jaune ou de résine et d'huile de lin. On fait pénétrer ce vernis au moyen d'une chaleur très-intense dans les pores des pierres ou du plâtre sur lesquels on veut faire exécuter des peintures. *Voy.* ENCAUSTIQUE.

MASTICATION (du latin *masticatio*), action de *mâcher*, consiste à diviser les aliments solides pour qu'ils soient plus facilement imprégnés de salive, avalés et digérés. Les organes de la mastication sont, avec les mâchoires et les dents, la langue et les lèvres, qui poussent ou ramènent entre les dents la substance alimentaire jusqu'à ce qu'elle soit convenablement broyée. La perfection de la mastication exerce la plus grande influence sur la digestion et par suite sur la santé.

MASTICATOIRE, se dit de toute substance qu'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive ou pour parfumer l'haleine. Les masticatoires sont tantôt des substances inertes qui n'agissent que mécaniquement, tantôt des stimulants, tels que les racines de lentisque (*mastic* proprement dit), de livèche, d'impératoire, d'angélique, ou même des substances âcres (pyrèthre, scille, bétel, polygala, tabac, etc.).

MASTIGADOUR (de *masticare*, mâcher), espèce de mors uni, garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la salive et leur rafraîchir la bouche. Un cheval *est au mastigadour* lorsque après l'avoir muni d'un tel mors, on lui met la tête entre deux piliers, la croupe tournée vers la mangeoire.

MASTITE (du grec *mastos*, mamelle, sein), dite aussi *Mammite* (du latin *mamma*, mamelle), inflammation aiguë ou chronique des mamelles. Cette inflammation est fréquente à la suite des couches et pendant l'allaitement : l'impression de l'air froid sur le sein, les gerçures du mamelon, l'irritation résultant de la succion déterminent souvent un engorgement, vulgairement appelé *poil*, qu'il faut combattre dès le principe par des cataplasmes émollients et narcotiques, ou, si le mal est très-léger, par l'application d'une peau de cygne ou d'agneau. Des coups, une chute peuvent aussi causer l'inflammation d'une mamelle, déterminer sur un point de cet organe un engorgement, une induration connue sous le nom de *Glande du sein*, qui dégénère en squirre. On la combat par l'emploi réitéré des sangsues, des topiques mercuriels, savonneux, etc.

MASTODONTE (du grec *mastos*, mamelon, et *odous, odontos*, dent : dents mamelonnées), *Mastodon*, nom donné par Cuvier à un genre d'animaux aujourd'hui perdus, qui, par leur structure, étaient pour la plupart fort voisins des Éléphants, et qui, comme eux, doivent être rangés dans l'ordre des Pachydermes et dans la tribu des Proboscidiens. Ce genre se distingue par des dents molaires tuberculeuses, par l'absence de dents canines, et par la direction vers le bas des incisives supérieures qui, sortant de la bouche, constituent de véritables défenses. Il renferme une dizaine d'espèces, toutes caractérisées par des différences de forme et de proportion dans les dents molaires; les principales sont : le *Grand Mastodonte* ou *M. gigantesque*, le *Petit M.*, le *M. à larges dents*, le *M. à dents étroites*, le *M. à long museau*, le *M. des Cordilières*, le *M. de Humboldt*, etc. La taille de ces animaux était au moins égale à celle de l'Éléphant. Le Grand Mastodonte, primitivement désigné sous la dénomination d'*animal de l'Ohio*, parce qu'on en a trouvé des débris dans la vallée de ce fleuve, avait d'abord été confondu avec l'éléphant fossile, le *Mammouth* (*Voy.* ce mot). Les débris de ces animaux se rencontrent surtout dans les terrains d'alluvion. On en a trouvé des restes nombreux en France dans le département du Gers. En 1850, 81 os de mastodonte ont été découverts dans les lagunes de la Nouvelle-Grenade près des frontières du Venezuela.

MASTOIDE (du grec *mastos*, mamelle, et *eidos*, forme), se dit de tout ce qui a la forme d'un mamelon. On appelle : *Apophyse mastoïde*, l'apophyse de l'os temporal, située à la partie postérieure et inférieure de l'os des tempes, près du trou de l'oreille ; *Trou mastoïdien*, un petit trou que l'on remarque derrière l'apophyse mastoïde, au-dessus de la rainure mastoïdienne : il donne passage à une artère qui va se distribuer aux méninges, et à une veine qui aboutit au sinus latéral; *Rainure mastoïdienne* ou *digastrique*, un enfoncement situé derrière l'apophyse mastoïde et donnant attache au ventre postérieur du muscle digastrique; *Gouttière mastoïdienne*, un enfoncement que l'on remarque sur la face cérébrale du temporal, au niveau de l'apophyse mastoïdienne ; *Ouverture mastoïdienne*, une des cinq ouvertures que l'on trouve dans la caisse du tympan : elle est à la partie postérieure de la circonférence de cette cavité, et établit une libre communication entre elle et les *cellules mastoïdiennes* ; celles-ci, qui communiquent toutes entre elles, ainsi qu'avec la cavité du tympan, ont pour fonction d'accroître l'intensité du son.

MAT (adjectif). On appelle ainsi tout ce qui n'a point d'éclat, et qui réfléchit peu la lumière. L'or *mat* est celui qui n'est pas bruni (*Voy.* DORURE); l'argent *mat*, celui qui est blanchi, mais qui n'est ni bruni ni poli : on fait l'argent mat avec de la pierre ponce, du grès et le blanchiment au feu.

Un *Son mat* est en général celui qui n'est point aussi marqué qu'il devrait l'être. En Médecine, on nomme spécialement ainsi le son que rendent les parties charnues quand on les percute avec le doigt. La matité du son fournit au médecin auscultateur d'utiles indices : la poitrine donne un *son mat* lors de l'hépatisation du poumon, ou quand il existe un épanchement considérable ; dans l'anévrisme du cœur ou des gros vaisseaux, dans la phthisie, la vomique, l'hydropisie de poitrine, le son de la cavité thoracique est *mat*. Du reste, entre ces diverses *matités* du son, il y a bien des nuances que l'habitude seule peut apprendre à distinguer. *Voy.* PERCUSSION.

Au jeu des Échecs, on appelle *faire mat*, cerner le roi de manière à ce qu'il ne puisse faire un pas sans être pris. *Voy.* ÉCHECS.

MAT (de l'allemand *mast*), pièce de bois destinée à supporter la voilure d'un navire. Le nombre, la dimension et la disposition des mâts varient beaucoup. A bord des grands vaisseaux, on compte 4 mâts principaux ; ce sont, de l'arrière à l'avant : le *Mât d'artimon*, le *grand M.*, le *M. de misaine*, et enfin le *M. de beaupré*, qui est couché sur l'éperon à la proue du vaisseau. Ces mâts sont composés de plusieurs mâts, placés bout à bout. Les mâts inférieurs s'appellent *bas-mâts :* ils supportent les *mâts de hune*, sur lesquels s'élèvent les *mâts de perroquet*, surmontés eux-mêmes des *mâts de cacatois*. Ces différents mâts ont des noms particuliers, qui sont ceux de *Mât de hune*, *M. d'artimon*, *de foc*, *de perroquet d'artimon*, *petit mât* et *grand mât de hune*, *petit* et *grand mât de perroquet*, *petit* et *grand mât de cacatois*, *mât de cacatois d'artimon* (*Voy.* ces mots). — Les bois qu'on emploie de préférence pour les mâts de vaisseaux sont le pin et le

sapin. On estime surtout les pins de l'Ukraine, ceux de la Livonie, dits pins de Riga, et ceux de Norwége, ainsi que les sapins du Canada; le pin de Weymouth (Massachussets) est aussi fort en usage.

*Mât de Cocagne. Voy.* COCAGNE.

MATADOR (du latin *mactator*, tueur), mot espagnol par lequel on désigne le plus important des toréadors, celui qui, dans les combats de taureaux, est chargé de mettre l'animal à mort. *Voy.* TAUREAUX (COMBAT DE). — Par suite, ce nom a été appliqué, sous Louis XIII, aux chefs d'une coterie de la cour, et aussi à tout homme riche et puissant.

Au jeu de l'Hombre, on nomme *matadors* les cartes supérieures, parce qu'elles l'emportent sur toutes les autres, ce sont : espadille (as de pique), baste (as de trèfle), et manille (la dernière carte de la couleur que l'on joue).

MATAMATA (nom indigène), espèce de Tortue de rivière de la Guyane, forme un sous-genre caractérisé par une gueule aplatie, arrondie en avant, un nez prolongé en trompe, des pieds courts, des doigts armés d'ongles forts, une carapace étroite ne pouvant recevoir la tête et les pieds, et surtout par une gueule fendue en travers. La *Matamata* a de 70 à 80 centim. de long. Cuvier donne à ces animaux les noms de *Chélidés* et de *Tortues à gueule*.

MATAMORE (de l'espagnol *mata moros*, tueur de Mores), personnage très-commun dans les comédies espagnoles: il se vante à tout propos de ses prétendus exploits contre les Mores.

MATASSE (SOIE EN), soie non filée. *V.* MATTEAU.

MATÉ, en portugais, *yerva do maté*, herbe de maté, dit vulgairement *Thé du Paraguay*, arbre du genre Houx, et de la famille des Ilicinées : il est de la grosseur d'un petit chêne; il a des feuilles larges et dentelées, et des fleurs réunies en grappes au nombre de 30 à 40. Le maté croît en abondance au Brésil et dans le Paraguay. Il forme des buissons qu'on émonde tous les deux ou trois ans. Ses feuilles, grillées légèrement, puis concassées et réduites en poudre, donnent, par leur infusion dans l'eau bouillante, une boisson analogue au thé de la Chine, et dont l'usage est général dans presque toute l'Amérique méridionale.

MATELOT (de *mât*), se dit de tout homme qui fait partie de l'équipage manœuvrier d'un bâtiment de mer; le *matelot* est dans l'armée de mer ce qu'est le *soldat* dans l'armée de terre. L'inscription maritime range sous la dénomination de *matelot* tous les marins immatriculés, c.-à-d. ayant fait deux campagnes, non revêtus de grade, et qui ont de 18 à 50 ans. On en compte près de 60,000 en France. Ces matelots sont à la disposition de l'État pour le service de la flotte et forment le noyau des équipages de ligne (*Voy.* INSCRIPTION MARITIME). Ceux qui ne sont pas employés par l'État peuvent s'engager pour le service d'un bâtiment de la marine marchande, soit pour un voyage, soit à tant par mois pour un temps déterminé. Le Code de Commerce (art. 250-260) a réglé les principales conditions des engagements des matelots avec les armateurs et les capitaines.

*Matelot* se dit, dans la Tactique navale, de chacun des vaisseaux d'une ligne, considéré par rapport à celui qu'il précède ou qu'il suit immédiatement. Les *Matelots du commandant* sont deux vaisseaux entre lesquels le vaisseau amiral doit combattre : l'un est le *M. de l'avant;* l'autre, le *M. de l'arrière.*

MATELOTE (de *matelot*), mets composé de plusieurs sortes de poissons, notamment d'anguille et de carpe, accommodés à la manière dont on prétend que les matelots les accommodent, en les faisant cuire avec du vin, ou, dans certaines localités, avec du cidre et du poiré mousseux. On estime surtout les matelotes normandes.

MATEREAU (dim. de *mât*), petit mât ou partie de mât, remplaçant momentanément un mât absent.

MATÉRIALISME, système philosophique qui n'admet d'autre existence que celle de la *matière*, et qui nie par conséquent celle des esprits, c.-à-d. de l'âme et de Dieu. Le Matérialisme fut professé dans l'antiquité par les philosophes de l'école atomistique et de l'école épicurienne, Leucippe, Démocrite, Épicure, Lucrèce; dans les temps modernes, par quelques philosophes de l'École empirique, Hobbes, Lamettrie, d'Holbach, Diderot, et de nos jours par Cabanis, Broussais, et l'École dite physiologique. Combattu à toutes les époques par les philosophes du caractère le plus élevé, par Platon et son école, par Cicéron, par Descartes, Bossuet, Clarke, J.-J. Rousseau, Jouffroy, etc., le matérialisme est suffisamment refuté par les preuves qui établissent la distinction de l'âme et du corps et l'existence de Dieu. *V.* AME et DIEU.

MATHÉMATIQUES (du grec *mathêsis*, science), se dit en général de la science des quantités ou des grandeurs : c'est la science de la grandeur et de ses propriétés, en tant qu'elle est calculable et mesurable. Quand elles considèrent la grandeur d'une manière abstraite, les Mathématiques sont dites *M. pures;* quand elles la considèrent dans ses applications, elles sont dites *M. appliquées*. Les Mathématiques pures comprennent la science des nombres, qui se subdivise en *Algèbre* et en *Arithmétique*, et la science de l'étendue ou *Géométrie* (*V.* ces mots). — Les Mathématiques appliquées renferment la *Mécanique* et toutes ses branches, *Astronomie*, *Hydraulique*, etc.; l'*Optique*, l'*Acoustique*, la *Géodésie*, l'*Arpentage*, la *Gnomonique*, etc. *Voy.* les articles spéciaux consacrés à chacune de ces sciences.

Les Mathématiques ont été cultivées dès les temps les plus anciens. Les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois y firent de bonne heure des progrès remarquables. De l'Égypte, elles se répandirent en Grèce : Pythagore leur fit faire de nouveaux progrès; Platon les considérait comme l'introduction nécessaire de toute philosophie : il avait inscrit sur le frontispice de son école : « Nul n'entre ici s'il n'est géomètre. » L'École d'Alexandrie entretint pendant près de 10 siècles le goût et l'étude des sciences abstraites : Euclide, Diophante, Pappus, Proclus, appartiennent à cette école. Les Romains paraissent avoir peu cultivé les Mathématiques. Les Arabes, au contraire, s'y appliquèrent avec succès, et, après les Croisades, ils les transmirent à l'Occident. Pendant ces deux derniers siècles, les Mathématiques ont été portées à un haut point de perfection. On le doit surtout aux travaux immortels de Descartes, Pascal, Fermat, Newton, Leibnitz, Euler, des Bernouilli, de d'Alembert, Laplace, Lagrange, Monge, Poisson, Cauchy, Jacobi, Gauss, etc.

Il existe de nombreux *Cours de Mathématiques*, qui embrassent l'ensemble de la science et qui sont destinés à l'enseignement. On estime surtout ceux de Bossut, Bezout, Legendre, Lacroix, Raynaud, Francœur, etc. On doit à M. de Montferrier un *Dictionnaire des sciences mathématiques*, 3 vol. in-4.

L'*Histoire des Mathématiques* a été écrite par Montucla et continuée par Lalande, Paris, 1799-1802, 4 vol. in-4; l'abbé Bossut a donné un *Essai sur l'Histoire des Mathématiques*, Paris, 1810, 2 vol. in-8. On doit à M. Libri une *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, encore inachevée. On peut consulter, en outre, les *Mémoires* de l'Académie des sciences, le *Journal de l'École polytechnique*, le *Journal de mathématiques pures et appliquées* de M. Liouville, les *Nouvelles annales des Mathématiques* de MM. Terquem et Gérono, etc.

MATHIOLE, plante. *Voy.* MATTHIOLE.

MATIERE. Pour les Physiciens, la matière est tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées. La quantité de matière contenue dans un corps est en raison directe de sa densité : elle est égale au pro-

duit de sa densité par son volume. Les propriétés essentielles de la matière sont l'impénétrabilité, l'étendue, la divisibilité, l'inertie, la pesanteur ; elle offre en outre à nos sens la couleur, le son, l'odeur, la saveur, la chaleur, le mouvement ; l'observateur y découvre de plus l'élasticité, l'électricité, le magnétisme, etc. — Les Métaphysiciens distinguent dans la matière, ou dans les corps, des *qualités primaires*, sans lesquelles les corps ne pourraient exister (impénétrabilité, étendue), et des *qualités secondaires*, sans lesquelles leur existence peut être conçue (saveur, odeur, couleur, son, chaleur).

Les Philosophes opposent *matière* à *esprit*, et entendent par ce mot tout ce qui n'appartient pas au monde des esprits, tout ce qui ne participe pas de la nature spirituelle. *Voy.* MATÉRIALISME.

*Matière verte*, matière végétative qui se développe dans l'eau des puits, des fontaines, des rivières, dans l'eau de pluie et l'eau distillée exposée à l'air et à la lumière, et jusque dans l'eau salée de la mer, enfin dans la nature entière, partout où la lumière agit sur l'eau. Elle se forme sur les parois des vases, sur les pierres et autres corps inondés, en y produisant une teinte agréable à l'œil. Elle paraît être un premier degré d'organisation.

MATIÈRE MÉDICALE. On réunit sous ce nom, en Médecine, toutes les substances que le médecin emploie pour le traitement des maladies. Dans l'usage, on étend ce nom à cette partie des sciences médicales qui traite des médicaments sous le rapport de leur origine, de leur préparation, de leurs propriétés et de leur action sur l'économie animale. Dans les écrits modernes, on a remplacé cette dénomination par celle de *Pharmacologie*. *Voy.* ce mot.

MATIN (du latin *matutinum*). Les Astronomes appellent ainsi la partie du jour comprise entre minuit et midi : c'est dans ce sens que le prennent aussi tous les actes de la vie civile et les indications du calendrier. — Vulgairement on appelle *matin* la partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. — *Étoile du matin*. *Voy.* VÉNUS.

MATIN, d'abord MASTIN (du bas latin *massatinus*, chien de la maison, dérivé de *mansio*, demeure), espèce de gros Chien domestique qu'on emploie surtout à la garde des maisons et du gros bétail.

MATINES, première partie de l'office canonial. On le disait de grand matin : d'où le nom de *matines* ; quelquefois cependant on le dit à minuit ou même la veille. On appelle encore ces prières *vigiles*, *heures canoniales* ou *matutinales*, et *prières nocturnes*, parce que, dans beaucoup d'ordres religieux, on se lève pendant la nuit pour chanter les *matines*. Dans l'office des dimanches et des fêtes, les matines sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés chacun de trois psaumes, de trois antiennes et de trois leçons. Après le dernier répons, on chante le *Te Deum*. On admet généralement que les matines ont été introduites dans la liturgie par S. Ambroise.

MATISIE, *Matisia*, genre de la famille des Sterculiacées, renferme des arbres du Pérou, hauts de 5 à 6 m., et dont le tronc se divise, à son sommet, en nombreux rameaux, étalés horizontalement : feuilles alternes, pétiolées, entières, cordiformes, marquées de sept nervures saillantes ; fleurs réunies sur les branches en trois ou six faisceaux, pédonculées, soyeuses extérieurement et de couleur blanche rosée. L'espèce type, la *Matisie en cœur*, produit des fruits dont la saveur est analogue à celle de l'abricot.

MATOU, Chat entier. *Voy.* CHAT.

MATOURÉE, *Ocymum silvestre*, plante de la famille des Labiées, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières. La *Matourée des prés*, vulgairement *Basilic sauvage*, est une plante herbacée, à fleurs solitaires, qui croît dans les terrains humides de l'île de Cayenne, et s'élève à la hauteur d'un mètre environ.

MATRAS (du latin *matracium*, de *mater*, mère, à cause de son gros ventre), vase dont on fait usage en Chimie, en Physique et en Pharmacie : c'est un vaisseau de verre à long col, à corps rond et quelquefois ovoïde. Les matras sont tubulés ou non tubulés.

MATRICAIRE, *Matricaria*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées, annuelles, qui croissent par toute l'Europe. Son nom lui vient de ce qu'on lui croyait autrefois une action spéciale sur la *matrice*. L'espèce type, la *Matricaire officinale* (*M. parthenium*), a les tiges fermes, striées ; les feuilles larges, blanchâtres, ailées ; les folioles pinnatifides ; leurs découpures sont un peu obtuses. Les fleurs sont disposées en corymbe, jaunes dans le disque, blanches à la circonférence ; les écailles du calice, un peu scarieuses à leurs bords ; les semences, striées par une membrane courte. Cette plante a une odeur vive et pénétrante, une saveur très-amère. Elle est généralement employée en infusion, à la dose de 6 jusqu'à 13 décigrammes, comme tonique, stomachique, vermifuge. Cette espèce est très-commune dans les lieux incultes et pierreux des contrées tempérées de l'Europe. Elle fleurit dans les mois de juin et de juillet. La *M. camomille* (*M. camomilla*) est un peu moins haute, et a une odeur plus douce que la précédente ; elle est annuelle ; ses fleurs sont nombreuses, blanches, à disque jaune, offrant un calice imbriqué et scarieux, un réceptacle et des grains ovoïdes, fins, sans aigrette. L'amertume de cette plante est assez prononcée ; elle est cependant moins active que la précédente. Ses fleurs distillées donnent une huile essentielle de couleur bleue.

MATRICE (en latin *matrix*, dérivé de *mater*, mère). Outre son sens propre, par lequel il désigne le viscère dans lequel le fœtus se développe, ce mot a reçu métaphoriquement plusieurs autres acceptions.

Dans les Arts, on donne en général le nom de *matrices* aux moules, soit en creux, soit en relief, qui après avoir reçu l'empreinte d'un poinçon, doivent la reproduire sur les objets soumis à leur action : ce qui se fait soit par le balancier, comme dans les monnaies et les médailles ; soit par le refroidissement, comme dans la fonte des caractères d'imprimerie.

On appelle *Matrices des contributions* les rôles à souche qui servent à inscrire la cote des contributions et à vérifier les erreurs qui auraient pu être commises sur les bordereaux envoyés aux contribuables.

*Matrice de Gérofle* : c'est le fruit du Géroflier arrivé à maturité.

MATRICULE (de *matrice*, dans le sens de *moule* ou *type*), ou *Registre matricule*, registre sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certains corps, dans certaines sociétés ou compagnies. — Il se dit spécialement, dans l'Armée, du grand registre sur lequel sont inscrits les noms et prénoms des soldats à mesure qu'ils entrent au corps, leur numéro d'ordre, le lieu et la date de leur naissance, avec leur signalement. Ce registre indique, en outre, le passage d'un corps à un autre, les condamnations infamantes, les désertions, etc. Il y a aussi des registres matricules pour l'inscription maritime, ainsi que dans toutes les grandes administrations. — L'inscription sur ces registres s'appelle *immatriculation*.

MATTE, substance métallique chargée de soufre, résultant de la première fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fusion, et qui n'est pas encore dans un état suffisant de pureté.

On donne aussi le nom de *matte* au lait caillé.

MATTEAU ou SOIES EN MATASSE, assemblage d'écheveaux de soie grége, réunis par une ficelle nouée

MATTHIOLE (dédiée à *Matthiole*, commentateur de Dioscoride), *Matthiola*, genre de Crucifères détaché des Giroflées, dont il se distingue par des stigmates connivents et des graines entourées d'un rebord membraneux. La *M. blanchâtre* (*M. incana*), vulgairement *Violier* ou *Giroflée des jardins*, est

une plante bisannuelle, à variétés blanche, rose, incarnat, rouge, violette, etc. Les fleurs sont d'une odeur suave; les feuilles obtuses, allongées, diversement découpées, plus ou moins soyeuses ou blanchâtres. La *M. annuelle* (*M. annua*) est appelée vulgairement *Giroflée quarantaine :* elle est un peu plus petite que la précédente, et fournit une trentaine de variétés, la plupart à feuilles doubles.

MATURATIF (de *maturare*, faire mûrir). Les *Maturatifs* sont des topiques excitants qu'on emploie pour hâter la suppuration d'une tumeur phlegmoneuse indolente. Ils sont sous forme de cataplasmes, d'emplâtres, d'onguents; tels sont les onguents populeum, styrax, l'onguent dit de la Mère et l'emplâtre diachylon gommé.

MATURATION, MATURITÉ. L'état de *maturité* est amené naturellement par la succession et l'enchaînement de phases diverses par lesquelles passe le fruit, et qui commencent aussitôt après la *fécondation*. La chaleur, la lumière et l'humidité sont les causes qui activent le plus la maturation. Il est aussi des moyens artificiels d'avancer la maturité des fruits. *Voy.* CAPRIFICATION et PRIMEURS.

MATURE, l'ensemble des *mâts* d'un vaisseau.

MATUTE (nom mytholog. pris arbitrairement), *Matuta*, genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Oxystomes, tribu des Calappiens : test généralement déprimé, presque en forme de cœur, tronqué en avant; antennes extérieures ou latérales beaucoup plus petites que les intermédiaires et insérées près de leur base extérieure; second article des pieds-mâchoires extérieurs triangulaire, allongé et pointu; pinces des serres épaisses, tuberculeuses, dentelées; queue composée de 5 à 7 tablettes. On distingue le *M. vainqueur*, long de 35 millim.; le *M. planipède* et le *M. front entier*.

MAUBÈCHE, *Tringa*, *Calidris*, g. de l'ordre des Échassiers, identifié par quelques-uns avec le g. Bécasseau, comprend 2 espèces, la *Grande Maubèche grise*, de la taille d'une bécassine, et la *Petite M. grise*, de moitié plus petite que l'autre espèce. Elles offrent des nuages *gris* sur la poitrine. Les maubèches vivent en troupes; elles courent sur le sable avec beaucoup de vitesse. Ces oiseaux, qui nichent dans les régions les plus septentrionales, ne se rencontrent dans nos pays que sur les bords de la mer.

MAUGÈRE, se dit dans la Marine, 1° d'un morceau de cuir cloué au-dessus des dalots de l'avant et destiné à en fermer l'ouverture; 2° d'un conduit de cuir ou de toile goudronnée par où l'eau s'écoule du vaisseau dans la mer.

MAURICIE, *Mauritia*, genre de la famille des Palmiers, propre à l'Amérique tropicale, surtout à la Guyane : cet arbre croît en groupes. Son tronc s'élève à la hauteur d'environ 8 mètres; son feuillage est pendant et en forme d'éventail. Le *Mauritia flexuosa*, vulgairement *Palmier bâche*, est pour les habitants des rives de l'Orénoque un bienfait de la Providence : ils y trouvent non-seulement une habitation sûre, en y suspendant des nattes faites avec les propres fibres de ses feuilles, mais aussi des mets variés: la moelle du tronc recèle une farine analogue au sagou, qui forme en se séchant des disques minces de la nature du pain; la séve fermentée sert à faire un vin de palmier doux et enivrant; les fruits frais fournissent une nourriture agréable.

MAUSOLÉE. *Voy.* TOMBEAU.

MAUVE, *Malva*, genre type de la famille des Malvacées, renferme des plantes herbacées, des sous-arbrisseaux ou arbrisseaux, dont plusieurs sont exotiques. Deux espèces très-abondantes et également utiles se font remarquer dans nos campagnes : ce sont la *Petite mauve* (*Malva rotundifolia*) et la *Grande mauve* ou *M. sauvage* (*M. silvestris*). — La première est annuelle, à tiges rameuses, grêles et étalées sur le sol; à feuilles lobées et réniformes; à fleurs rosées et presque blanches, réunies en grand nombre à l'aisselle des feuilles : cette espèce, qui est très-commune sur le bord des chemins et des haies, fleurit une grande partie de l'été. — La grande mauve est vivace; elle croît principalement dans les lieux incultes; sa racine est pivotante, ses tiges sont rameuses, mais dressées de 30 centim. environ de hauteur; ses feuilles réniformes, arrondies et divisées en 5 à 6 lobes peu profonds; ses fleurs purpurines, plus grandes que dans l'espèce précédente; elle fleurit en juin et juillet. Ces deux espèces de mauves sont indifféremment employées en médecine: elles sont principalement émollientes, ainsi que toutes les plantes de la même famille. On prépare avec les feuilles des lavements, des fomentations et des cataplasmes émollients; les fleurs sont pectorales et employées en infusion et en sirop dans les rhumes et les inflammations des organes de la respiration. Les Grecs et les Romains regardaient les mauves comme alimentaires, et mangeaient leurs feuilles cuites, qui jouissent, dit-on, de propriétés laxatives. En Chine et dans la basse Égypte, ces feuilles sont encore aujourd'hui employées comme aliment.

On cultive dans nos jardins, comme plantes d'ornement, plusieurs espèces de mauves, dont les principales sont la *M. frisée* ou *crépue*, originaire de Syrie, à grandes feuilles glabres d'un vert gai, festonnées et frisées sur les bords: on tire de sa tige une espèce de filasse; la *M. du Cap*, la *M. d'Alger*, la *M. rouge*, qui sont des plantes ligneuses.

MAUVE est aussi le nom vulgaire de quelques espèces de Mouettes.

MAUVIETTE (diminutif de *mauvis*), nom donné vulgairement à l'Alouette commune, dans la saison où, devenue grasse, elle se prend au filet, et se sert sur les tables. C'est un des mets les plus délicats et les plus faciles à digérer : on le recommande aux convalescents. — On sert les mauviettes au gratin, à la broche; on les accommode aux truffes, aux fines herbes; on en remplit des pâtés, etc. : Chartres et Pithiviers sont renommés pour leurs pâtés de mauviettes.

MAUVIS (de *mala avis*, oiseau malfaisant, à cause du dégât que font ces oiseaux), vulgairement *Grive tannée*, espèce du genre Merle, très-voisine de la Grive, et plus estimée qu'elle parce que sa chair est plus fine. Le Mauvis peut rendre des services en détruisant une quantité considérable d'insectes et de chenilles; mais il fait aussi de grands ravages, principalement en mangeant les raisins. On le chasse soit à la pipée, soit aux appeaux, et avec le fusil.

On donne aussi vulgairement ce nom à l'Alouette huppée et à un Sylvain de la grosseur du Ramier.

MAUVISQUE, *Malvaviscus*, genre de la famille des Malvacées, renferme une quinzaine d'espèces, indigènes du Mexique, des Antilles, de la Colombie et du Brésil. Le *Mauvisque arborescent* est un arbuste de 3 à 4 mètres, à feuilles cordiformes, trilobées, persistantes, à fleurs solitaires d'un rouge écarlate très-vif; il fleurit toute l'année. Il est d'une culture assez facile, et se multiplie de graines et de boutures.

MAX (abréviation de *Maximilien*), monnaie d or de Bavière, qui vaut 25 fr. 87 c. de France. Il y a des demi-max, des quarts de max et des doubles max.

MAXILLAIRE (du latin *maxilla*, mâchoire), ce qui a rapport aux mâchoires. On appelle *Os maxillaires* les deux os qui forment la mâchoire supérieure et l'os unique qui forme la mâchoire inférieure.

MAXIME (de *maxima*, très-grande, à cause de son importance), proposition générale sur la science, le gouvernement et le plus souvent sur les mœurs, énoncée sous la forme de précepte. On connaît sous le titre de *Maximes* un célèbre recueil de pensées composé par La Rochefoucauld. Fénelon est l'auteur d'un ouvrage non moins célèbre intitulé *Maximes des saints*. Rollin a donné les *Maximes tirées de l'Écriture sainte*.

MAXIME, dans l'ancienne Musique, était le nom d'une note dont la forme était un carré long horizontal terminé par une queue verticale au côté droit. Elle valait 8 rondes dans les mesures à 2 temps, et 12 dans les mesures à 3 temps. On ne s'en sert plus.

MAXIMUM (superlatif neutre de *magnus*, grand). En Mathématiques et en Physique, c'est l'état le plus grand auquel puisse parvenir une quantité variable. On l'oppose à *minimum*. Fermat trouva la méthode de déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent par diminuer pour augmenter ensuite.

En Droit criminel, le *maximum* est la plus forte peine prononcée par la loi contre un crime ou un délit.

En Économie politique, c'est le taux au-dessus duquel il est défendu de vendre une marchandise. On en trouve la 1re idée dans Platon (*Lois*). En 1304, il avait été fait en France, par Philippe le Bel, un premier essai de *maximum;* mais l'ordonnance qui l'avait établi fut rapportée au bout de quelques semaines. En 1793, la Convention fixa pour toute la France un *maximum* auquel furent soumises les marchandises de première nécessité, telles que blé, viandes, beurre, huile, vin, etc. On reconnut bientôt les inconvénients et l'inutilité de cette mesure vexatoire, que tous s'entendaient pour éluder; et dès le mois de décembre 1794, le commerce redevint libre.

MAZER. C'est faire subir à la fonte un affinage préliminaire en la faisant fondre, et en la tenant toujours bien liquide dans les bas foyers appelés *fineries*, chauffés avec du coke pur, ou avec du coke mélangé de houille, ou même simplement avec du bois, mais en activant toujours la combustion par un vif courant d'air forcé. On appelle *Mazéage* cet affinage préliminaire de la fonte au coke, et *Mazerie*, le lieu où l'on maze la fonte (*Voy.* FONTE). Les *fontes mazées*, quand elles sont unies aux fontes brutes et aux riblons, acquièrent une valeur nouvelle.

MAZOURKA ou MAZURKE (c.-à-d. *mazovien*), nom donné à des airs de danse de la Mazovie, province de Pologne. La mazourka s'écrit à trois temps, comme la polonaise; mais elle est plus vive et plus animée; son mouvement varie souvent. Elle exprime admirablement les sentiments doux et tendres; ses airs sont tantôt gracieux, tantôt mélancoliques, tantôt vifs et enjoués. La danse de la mazourka est depuis quelque temps à la mode dans nos salons : elle tient à la fois de la valse et de la polka.

MÉADIA, plante. *Voy.* DODÉCATHÉON.

MÉANDRE (du fleuve *Méandre*, célèbre par ses sinuosités), ornement fort usité dans l'Architecture, ainsi que sur les vases et les vêtements. C'est une ligne qui revient plusieurs fois sur elle-même. Les artistes anciens employaient surtout le *méandre* pour les bordures des vases et des vêtements.

MÉANDRINE (de *Méandre*), genre de Polypiers dont la surface offre des sillons sinueux ou tortueux; polype à corps court, membraneux sur les côtés; bouche garnie de tentacules assez longs, simples, sur un seul rang et au nombre de 18 à 20. Les principales espèces sont : la *Méandrine labyrinthiforme*, la *M. cérébriforme*, la *M. aréolée*, la *M. ondoyante*. — On en trouve un grand nombre à l'état fossile.

MÉAT (du latin *meare*, couler), se dit, en Anatomie, de tous les canaux du corps qui servent de conduit à quelque fluide. Ainsi, on dit : *méat des fosses nasales, méat auditif, méat urinaire, méat cystique :* ce dernier est le conduit qui porte la bile de la vésicule du fiel dans le duodénum.

MÉCANICIEN. *V.* MACHINE et SERRURIER-MÉCANICIEN.

MÉCANIQUE (du grec *mêkhanê*, machine), une des branches les plus importantes des mathématiques appliquées, s'occupe des lois du mouvement et de l'équilibre, ainsi que des forces motrices et des machines. Dans l'origine, la Mécanique n'avait pour objet que des connaissances pratiques sur le jeu et l'emploi des machines; mais aujourd'hui elle comprend toutes les sciences qui se rapportent soit aux lois abstraites ou concrètes de l'équilibre et du mouvement, soit à la construction ou à l'usage des machines. On la divise, d'après Newton, en *M. rationnelle* ou *théorique*, et en *M. pratique* ou *appliquée*. Elle prend aussi les noms de *Statique*, lorsqu'elle considère particulièrement les lois de l'équilibre des solides, et de *Dynamique* lorsqu'elle est spécialement consacrée à l'étude de leur mouvement; les noms d'*Hydrostatique* et d'*Hydrodynamique* s'appliquent dans le même sens à la mécanique des liquides et des gaz.

Bien que les anciens eussent porté la construction des machines à un certain degré de perfection, ils n'eurent longtemps que des idées fausses ou confuses sur la nature de l'équilibre et du mouvement. Les véritables principes de l'équilibre ne remontent pas plus haut que le temps d'Archimède, qui en posa les fondements dans son livre *De æquiponderantibus*. On doit à cet illustre géomètre, outre la théorie du levier et celle des centres de gravité, les théories du plan incliné, de la poulie et de la vis. Depuis Archimède, on ne voit guère surgir que des constructeurs de machines, d'un talent éminent, il est vrai, tels que Ctésibius, Héron d'Alexandrie, etc., mais qui ne firent faire aucun progrès à la théorie. Enfin Stevin, au XVIe siècle, donna une impulsion nouvelle à la mécanique théorique en formulant le principe du parallélogramme des forces. Bientôt après, Galilée découvrit la théorie du mouvement varié; les lois de la communication du mouvement, ébauchées par Descartes, furent établies par Wallis, Wren, et surtout par Huyghens, qui, par sa théorie des forces centrales, devint le précurseur de Newton, entre les mains duquel la science changea complétement de face. Les découvertes se succédèrent alors avec rapidité, grâce aux progrès de l'algèbre et de la géométrie, et deux siècles suffirent pour constituer la science.

Parmi les ouvrages qui traitent de la mécanique, il faut distinguer ceux qui ont pour but d'approfondir les matières transcendantes de la science, tels que la *Mécanique analytique* de Lagrange et la *Mécanique céleste* de Laplace, et ceux qui sont destinés à l'enseignement et à la pratique : tels sont les nombreux *Traités de mécanique* de Bernouilli, de Bossut, Marie, Prony, Bézout, Poinsot, Francœur et Poisson, auxquels il faut joindre les *Mémoires* lus à l'Académie des Sciences par Fourier, Ampère, etc. On doit à M. Borgnis un *Traité complet de Mécanique appliquée aux Arts*, à M. C. Bresson un *Traité élémentaire de Mécanique appliquée*, à M. Morin des *Leçons de Méc. pratique* (1847-53), à M. F. Coré la *Méc. agricole et industrielle* (1854), à M. Terquem un *Manuel de Méc.*, à M. Ch. Delaunay un *Cours élém. de Méc.* (1851) et la *Méc. rationnelle* (1856), à M. Sonnet les *Notions de Méc.* et les *Éléments de Méc. appliquée* (1857); à M. Borgnis un *Dictionn. de Mécanique*.

On appelle aussi *Mécanique* l'assemblage de plusieurs moteurs. Le mot *machine* est généralement plus employé en ce sens. *Voy.* MACHINE et MÉTIER.

MÉCANIQUES (ARTS). *Voy.* ARTS.

MÈCHE (du latin *myxus*, mouchure). Les *mèches* des chandelles, des bougies et des lampes sont faites en coton : celles des chandelles et des bougies sont de longs fils de coton, plus ou moins fins et plus ou moins tordus; celles de lampes sont *sans fin* pour les veilleuses, *plates* et souvent *gommées* pour les quinquets, *cylindriques* et à double courant d'air pour les lampes perfectionnées. *Voy.* LAMPE.

Les *mèches* pour soufrer le vin, dont se servent les marchands de vin, sont des bandes de toile longues de 20 centim. environ, trempées dans du soufre fondu et aromatisées avec de la violette, de l'iris, de la marjolaine, du thym, etc.

Autrefois, les Artilleurs mettaient le feu à leurs pièces et les Sapeurs à la mine avec des *mèches* d'é-

toupe : elles sont aujourd'hui remplacées par la *lance à feu* et l'*étoupille fulminante*.—En Chirurgie, on appelle *mèche* un assemblage de fils de coton ou de toile, dont on se sert pour panser les sétons, les fistules, etc., et que l'on fait passer à travers les chairs.

Dans les Arts mécaniques, on nomme aussi *mèche* un instrument propre à percer des trous dans les corps durs, tels que le bois, la pierre, les métaux. Il se compose d'une tige en acier bien trempée et terminée en forme de cuiller ou de trident. On place à volonté cette *mèche* dans le fût de certains outils, que l'on fait avancer en leur imprimant un mouvement de rotation : c'est en ce sens qu'on dit : la *mèche d'une vrille*, *d'un vilbrequin*, *d'un tire-bouchon*, etc. — On appelle *mèche en gouttière* ou *louche*, celle qui sert aux luthiers et dans d'autres professions pour aléser des trous et les polir en dedans, comme lorsqu'il s'agit des corps de flûtes, de clarinettes et autres instruments de bois.

MÉCHOACAN, *Convolvulus Mechoacana*, nom d'une espèce de *Convolvulus* ou Liseron, commune dans le Méchoacan, province du Mexique. Le Méchoacan noir n'est autre chose que le Jalap.

MÉCONIQUE (ACIDE), du grec *mékonion*, suc de pavot ; acide découvert dans l'opium par Sertuerner. Il est solide, blanc, cristallin, et se dissout très-bien dans l'eau et dans l'alcool. Il se compose d'oxygène, d'hydrogène et de carbone ($C^{14}H^{2}O^{12}, 2HO$). Lorsqu'on le porte à une température élevée, il perd les éléments de l'acide carbonique et de l'eau, et se transforme en *acide pyroméconique*, qui se sublime. L'acide méconique forme des sels appelés *méconates* : le plus connu est le *méconate de morphine*, auquel l'opium doit ses propriétés somnifères. On obtient l'acide méconique en précipitant une infusion d'opium par une solution bouillante de chlorure de calcium, décomposant le précipité de méconate de chaux par le carbonate de potasse, et traitant par l'acide chlorhydrique le méconate de potasse ainsi produit.

MÉCONIUM (du grec *mékonion*, suc de pavot, à cause de sa couleur et de sa consistance), matière de couleur verdâtre ou noir foncé, fort visqueuse et contenant de petits poils très-fins, qui s'accumule dans les intestins du fœtus durant la gestation, et que l'enfant rend peu de temps après sa naissance. On en facilite, au besoin, la sortie par de légers purgatifs.

MÉDAILLE (de l'italien *medaglie*, corruption de *metallum*), pièce de métal fabriquée soit en l'honneur d'une personne illustre, soit en souvenir d'un événement important, d'une action mémorable, d'une grande entreprise. La science qui s'occupe de l'étude des médailles, de leur authenticité, de leur origine, de leur classification, a reçu le nom de *Numismatique*. *Voy.* ce mot.

Les *Médailles antiques*, qui ne sont plus pour nous qu'un objet d'étude ou de curiosité, étaient, en général, les monnaies mêmes des anciens. Les *M. modernes* ont été frappées pour conserver le souvenir de quelque événement ou de quelque personne, mais n'ont jamais été destinées à servir de monnaie. La forme des médailles est généralement ronde ; on en trouve cependant d'ovales, de carrées et de polygonales. Les métaux qui les composent sont l'or, l'argent, le bronze, le billon, le plomb, l'étain, et, depuis quelque temps, le platine. Leur grandeur s'appelle *module*. En bronze, il y a 3 dimensions classiques, dites le *grand*, le *moyen* et le *petit bronze*. Les médailles antiques du plus petit module se nomment *quinaires* ; on appelle *médaillons* toutes celles qui dépassent les dimensions ordinaires. — On nomme *avers* le côté de la médaille où est figuré le sujet principal ; *revers*, le côté opposé ; *légende* ou *exergue* les inscriptions ; *champ*, l'espace qui s'étend entre le sujet et la légende ; *type*, le sujet principal ; *symbole*, les sujets accessoires et emblématiques ; *déférents*, les marques particulières du graveur.

On nomme *Médailles dentelées* ou *crénelées* celles dont les bords sont découpés comme de la dentelle ; *M. saucées*, celles de cuivre argenté ; *M. restituées*, celles dont le type, frappé à une époque antérieure, a été renouvelé depuis ; *M. inanimée*, celle qui n'a pas de légende ; *M. fruste*, celle qui est défectueuse dans sa forme, ou dont l'usure a rendu certaines parties méconnaissables ; *M. fourrée*, une médaille de métal commun, recouverte d'une petite feuille d'argent ou d'or ; *M. martelée*, une médaille antique, mais commune, dont on a fait une médaille rare en effaçant à coups de marteau le revers pour en frapper un nouveau ; *M. incuse*, celle qui n'est marquée que d'un côté ; *M. contorniate*, une médaille de bronze dont la circonférence est terminée par un cercle qui paraît détaché du métal par une rainure profonde.

En France, les médailles ne peuvent être frappées que dans les ateliers de la Monnaie de Paris. Aux termes de la loi du 9 septembre 1835, aucune médaille ne peut être publiée, exposée ou mise en vente sans l'autorisation préalable du ministre de l'Intérieur, à Paris, et du préfet, dans les départements. Il en est de même des jetons, des médailles de sainteté, etc. De plus, les pièces d'or et d'argent doivent être présentées au bureau de garantie, pour être vérifiées quant au titre, et poinçonnées.

Chez les anciens, les médailles étaient ou fondues ou frappées. Les plus anciennes dont l'époque d'émission soit déterminée sont celles de Gélon, roi de Syracuse, et d'Alexandre Ier, roi de Macédoine, morts le premier 478 ans, et le second 454 avant J.-C. Les plus belles, chez les Grecs, sont celles de l'époque d'Alexandre ; chez les Romains, celles du siècle d'Auguste. Depuis, l'art tomba en décadence, surtout au moyen âge. Au XVe siècle, Pisano de Vérone, et au commencement du XVIe siècle, V. Camelo de Florence, en furent les restaurateurs. Le balancier à frapper les médailles fut inventé par Nic. Briot, sous le règne de Louis XIII ; il fut bientôt adopté par l'État pour frapper les monnaies. Les plus célèbres graveurs en médailles que la France ait produits sont G. Dupré (1597) ; J. Warin (1629) ; sous Louis XIV, J. Mauger, Molart, Roussel, Clerion, Breton, Dollin, Dufour, Cheron ; sous Louis XV, Rœtiers, Leblanc, Léonard, Dassier, Fontaine, Duvivier ; sous Louis XVI, Gatteaux le père, Aug. Dupré ; sous Napoléon, Duvivier fils, Gayrard, Andrieux, Brennet, Tiolier ; et, de nos jours, Depaulis, Michaud, Barre, Caqué, Caunois, Bovy, Domard, etc.

Le goût des *Collections de médailles* ne remonte pas au delà du XIVe siècle. On cite, en Italie, les collections de Pétrarque, d'Alphonse Ier, roi des Deux-Siciles, des Médicis ; en France, celles de François Ier, de Henri II, de Charles IX. Mais le véritable fondateur du *Cabinet des Médailles* de Paris est Louis XIV. Créé à Versailles en 1684, ce cabinet fut transporté en 1741 à la Bibliothèque royale, où il est encore aujourd'hui ; M. Marion du Mersan en a donné la description (Paris, 1838, in-8). Après le cabinet de Paris, les plus importants sont ceux de Vienne, de Londres (*British Museum*), de Saint-Pétersbourg (*Ermitage*), Munich, Upsal, Milan, Venise, etc. Plusieurs particuliers ont aussi formé des collections remarquables. — Les suites de médailles ont donné lieu à un grand nombre d'histoires métalliques. On remarque celle du *Règne de Louis XIV*, par le P. Ménétrier (1693, in-fol.) ; *de Louis XV*, par Goudounesche ; *de la Révolution française*, par M. Hennin (1826, 2 vol. in-4o) ; *de Napoléon*, par M. Millingen (Londres, 1819) ; les *Souvenirs numismatiques de la Révolution de* 1848, par M. de Saulcy ; les *Médailles des papes*, par le P. Ph. Bonanni (Rome, 1694, 2 vol. in-fol.), etc. *Voy.* NUMISMATIQUE.

On nomme encore *Médailles* certains prix qu'on donne aux poëtes, aux orateurs, aux artistes, aux

manufacturiers qui ont obtenu les premiers rangs dans les concours ouverts par les académies ou par le gouvernement, aux citoyens qui se sont signalés par des actes de dévouement, etc. Ces médailles sont en or, en argent ou en bronze. Quelquefois on peut, si on le préfère, en recevoir la valeur en espèces.

Une *Médaille militaire* a été instituée en faveur des sous-officiers et soldats les plus méritants, par les décrets du 22 janv. et du 29 févr. 1852. Une pension annuelle de 100 fr. a été attachée à cette décoration.

**MÉDAILLIER**, collection de médailles, et meuble à tiroirs qui les renferme : on pratique dans les tablettes dont se compose ce meuble de petites enfonçures propres à recevoir les médailles.

**MÉDAILLON**, grande médaille. *Voy.* MÉDAILLES. En Architecture, on nomme ainsi un cartouche rond dans lequel est sculptée, de bas-relief, une tête ou un sujet, à l'instar d'une tête ou d'un revers de médaille. — C'est aussi le nom d'un bijou en forme de cadre circulaire ou ovale, dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc.

**MÉDECIN** (en latin *medicus*, formé de *medeor*, guérir, qu'on dérive du grec *médomai*, avoir soin de). La profession de médecin est régie en France par la loi du 19 ventôse an XI (1803). D'après cette loi, nul ne peut exercer la médecine sans avoir été examiné et reçu selon la forme prescrite. Ceux qui obtiennent le droit d'exercer l'art de guérir sont divisés en deux classes : les *docteurs en médecine* ou *en chirurgie*, qui ont été reçus dans les Écoles spéciales de médecine, après 4 années d'études (*Voy.* ÉCOLE DE MÉDECINE), et les *officiers de santé*, dont on exige des études moins étendues, et qui, depuis 1855, sont reçus par les Facultés ou les Écoles préparatoires (précédemment par les *jurys médicaux*). Les docteurs peuvent exercer dans toutes les communes de France; mais les officiers de santé ne peuvent s'établir que dans les départements où ils ont été reçus; ils ne peuvent pratiquer les grandes opérations que sous la surveillance d'un docteur. — Quiconque exerce la médecine sans diplôme est passible d'une amende envers les hospices (art. 35).

« Tout médecin qui, pour favoriser quelqu'un, certifie faussement des maladies ou infirmités propres à dispenser d'un service public, est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans. S'il a été mû par dons et promesses, il est puni du bannissement : les corrupteurs sont en ce cas punis de la même peine. » (Code pénal, art. 160). — « Les médecins qui ont traité une personne pendant la maladie dont elle meurt, ne peuvent profiter des dispositions faites en leur faveur. » (C. N., 909).

On doit à M. Amette le *Code médical*, 1854, in-18.

Les *Médecins civils*, dont le nombre en France est en disproportion avec les besoins réels, ne vivent pour la plupart que de leur clientèle, se livrant les uns à la pratique de toutes les parties de leur art, les autres au traitement de maladies spéciales, telles que les maladies mentales, les maladies de la peau, celles des yeux, des oreilles, des voies urinaires, etc. Il est cependant quelques emplois médicaux qui dépendent du gouvernement : tels sont ceux de professeurs des Facultés et des Écoles préparatoires, d'inspecteurs des eaux thermales, de médecins des établissements publics, de médecins chargés de constater les décès, de médecins cantonnaux, de médecins chargés du traitement des indigents à domicile (institués à Paris en 1853). En outre, il a été établi à Paris et dans les grandes villes un service spécial pour les consultations gratuites : c'est le *Bureau central*.

Les *Médecins militaires*, qui composent le *Corps de santé*, et qui jusqu'en 1852 ont été improprement nommés *Chirurgiens* (*Voy.* ce mot), forment dans l'armée une hiérarchie à part : ce corps se compose du *Conseil de santé*, de *Médecins principaux*, de *Médecins majors*, d'*Aides-majors* et d'*Élèves du Val-de-grâce* (*Voy.* ci-après ÉCOLE SPÉCIALE DE MÉDECINE MILITAIRE). Son organisation actuelle date du décret du 23 mars 1852.

Les médecins se sont, à toutes les époques, partagés en un grand nombre de sectes, qui tirent leur nom soit de leur doctrine, soit du fondateur de leur école. Ainsi il y a des *empiriques*, des *humoristes*, des *méthodistes*, des *solidistes*, des *physiologistes*, des *contro-stimulistes*, des *homœopathes*, des *éclectiques*; des *Hippocratiens*, des *Galenistes*, des *Brownistes*, etc. *Voy.* chacun de ces noms, et ci-après la partie historique de l'article MÉDECINE.

**MÉDECINE** (en latin *medicina*), science qui a pour but de conserver la santé et de guérir les maladies. Ainsi entendue, elle comprend essentiellement : 1° l'*Hygiène*, qui prescrit à l'homme sain ce qu'il doit faire pour se préserver des maladies; 2° la *Pathologie*, qui traite des maladies, soit internes, soit externes; 3° la *Thérapeutique*, qui traite des moyens propres à les combattre : elle prend le nom de *Chirurgie* ou de *Médecine opératoire* quand elle exige le secours des opérations, et celui de *Médecine légale* quand elle est appliquée à la législation du pays (*Voy.* ci-après). La connaissance de l'Anatomie, de la Physiologie, de la Matière médicale ou Pharmacologie, est indispensable à la pratique de la médecine, et ces sciences font partie de l'enseignement des écoles; on les réunit, avec la Médecine proprement dite et la Chirurgie, sous le nom de *Sciences médicales*. On rattache également à ces sciences l'étude et le traitement des maladies des animaux, qui est la *Médecine vétérinaire*. — La Médecine ne s'étudie pas seulement aux cours des professeurs ou dans les livres; elle s'enseigne surtout au lit du malade : cette partie de l'enseignement est la *Clinique*.

Le mot *Médecine* s'emploie quelquefois comme synonyme de *médication* pour désigner les divers modes de traitement : c'est ainsi que l'on distingue *M. hippocratique*, *M. galénique*; *M. expectante*, *M. agissante*; *M. symptomatique*, *M. perturbatrice*, *M. révulsive*, *M. antiphlogistique*, *M. excitante*, etc.

Enfin, dans l'usage vulgaire, *Médecine* se dit souvent pour *médicament*, et même, dans un sens plus restreint encore, pour *potion purgative*, sans doute parce que longtemps l'office du médecin se bornait presque à administrer de semblables potions : en ce sens, on distingue des *médecines noires*, faites avec la casse ou le séné, qui leur donnent une couleur noire; des *M. blanches*, dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contiennent une huile blanche, comme l'huile de ricin, ou une résine purgative triturée avec de la gomme arabique.

*Histoire*. Tandis que la Chirurgie était pratiquée dès les premiers âges, la Médecine proprement dite, ou traitement des maladies internes, resta longtemps inconnue : croyant ces maladies infligées par les dieux irrités, les hommes se bornaient à apaiser ces dieux par des sacrifices ou par des pratiques superstitieuses. La médecine paraît être née en Égypte, où, selon la Fable, elle avait été enseignée aux hommes par le dieu Sérapis et où elle avait pour emblème un serpent. D'Égypte, elle se répandit en Grèce et dans l'Asie Mineure. Les Grecs en faisaient honneur à leur dieu Esculape : à Cos, à Cnide, elle était enseignée par les Asclépiades, famille de médecins que les Grecs faisaient descendre de ce dieu (appelé *Asclepias* en grec); elle avait aussi un sanctuaire célèbre à Epidaure. — Mais il faut arriver jusqu'à Hippocrate, au v^e^ siècle avant J.-C., pour voir la médecine se constituer en un corps de science. Ce fut ce grand homme qui la dégagea des vains systèmes des philosophes grecs, et qui établit la nécessité de l'observation : il résuma sa doctrine dans des *Aphorismes* célèbres, qui sont encore aujourd'hui le guide du praticien. Néanmoins, on voit presque aussitôt après sa mort s'élever des *Dogmatiques* : son propre gendre, Polybe, constituant l'homme avec

quatre humeurs, le sang, la pituite, la bile jaune et l'atrabile, fait consister la santé dans le juste rapport de ces humeurs, et la maladie dans la rupture de leur équilibre; il jette ainsi les fondements de l'*Humorisme*. Hérophile, au IIIe siècle avant J.-C., Erasistrate, au IIe, créent dans Alexandrie l'anatomie et la physiologie; mais ils ne savent pas se préserver de l'esprit de système : le premier incline à l'*Humorisme;* on trouve dans le second le germe du *Solidisme*. Leurs disputes font accueillir l'*Empirisme*, pratiqué d'abord sans discernement par Sérapion d'Alexandrie, puis relevé et honoré par Héraclide de Tarente. — Transplantée fort tard à Rome (au IIe siècle avant J.-C.), la médecine y vit bientôt naître de nouvelles sectes : Asclépiade et son disciple Thémison y constituent le *Solidisme* en un système régulier. Selon eux, toutes les maladies proviennent d'un excès dans le resserrement des tissus (*strictum*), ou dans leur relâchement (*laxum*) ; il ne s'agit que de reconnaître l'un ou l'autre de ces deux états, et d'agir en conséquence. Cette *méthode*, si simple et si facile en apparence, fit donner à leurs partisans le nom de *Méthodistes;* leur école mit la saignée en honneur : Thémison introduisit l'usage des sangsues. Après eux, Athénée, Archigène, Arétée, Celse, combinant les systèmes antérieurs, constituent l'*Éclectisme*. Enfin paraît Galien, qui vint exercer son art à Rome au milieu du IIe siècle de notre ère, et qui, pendant plus de 12 siècles, fut l'oracle de la médecine. Selon lui, de même que le monde est formé de quatre éléments, doués chacun d'une qualité propre, le feu étant *chaud*, l'air, *froid*, la terre, *sèche*, l'eau, *humide*, le corps humain, formé du mélange des éléments, participe de leurs qualités diverses, et se compose de parties qui sont ou simplement chaudes, froides, etc., ou à la fois chaudes et sèches, chaudes et humides, etc. : de là les caractères des diverses *humeurs* dont le mélange constitue les divers tempéraments : le sang est chaud et humide, la bile, chaude et sèche, etc.; les maladies résultent le plus souvent de l'excès où se trouve quelqu'une de ces qualités dans les humeurs, ce qui en fait l'*acrimonie*. Pour combattre les maladies, il n'y a qu'à leur opposer des remèdes de qualités toutes contraires, par exemple, aux affections provenant du froid humide, des remèdes doués de qualités chaudes et sèches. C'est ce système que l'on connaît spécialement sous le nom d'*Humorisme*. — Après Galien, on ne trouve plus que des compilateurs ou des abréviateurs, Cælius, Oribase, Paul d'Égine, Aétius; et le sceptre de la médecine passe vers le VIIIe siècle aux mains des Arabes, qui fondent à Bagdad et à Cordoue des écoles florissantes. Rhazès, Avicenne, Albucasis, Averrhoès, allient aux doctrines des médecins grecs celles de la Perse et de l'Inde; ils font eux-mêmes quelques progrès dans la Chimie et dans la Pharmacie. — Au moyen âge, la médecine et même la chirurgie ne furent exercées dans l'Europe chrétienne que par des *clercs* ou ecclésiastiques. Au XIe siècle, s'établit en Italie, sous la protection des Bénédictins, l'*École de Salerne*, dont le Carthaginois Constantin fut la lumière : on y recueille, on y traduit et on y commente les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, ainsi que ceux des Arabes; cette école est célèbre par ses *Aphorismes*, en vers latins, que rédigea Jean de Milan (vers l'an 1100). Quand les Universités eurent été fondées, la médecine recommença à être enseignée publiquement : au XIIIe siècle, elle eut des chaires à Paris, à Montpellier, à Bologne, etc.; ce furent les papes qui organisèrent l'enseignement des Facultés, et qui, pour distinguer les divers degrés d'instruction, instituèrent la collation des grades et créèrent le titre de *docteur*. —Paracelse, au XVIe siècle (1526), ose le premier s'élever contre l'autorité de Galien : mêlant à des rêveries astrologiques et cabalistiques quelques connaissances en chimie, il crée une sorte de médecine chimique, qu'il appelle *Spagirique* (*Voy.* ce mot) : selon lui, le corps de l'homme contient, outre les quatre éléments des anciens, du mercure, du soufre et du sel, et c'est la corruption de ces éléments qui engendre les maladies; il faut, pour rétablir la santé, purger par des remèdes minéraux le minéral corrompu; il emploie à cet usage l'or, le mercure, l'antimoine, l'arsenic, etc. Les découvertes successives de l'anatomie, science qui, jusqu'au XVIe siècle, ne s'était exercée que sur le corps des animaux parce que les préjugés s'opposaient à l'ouverture des corps humains, la connaissance de la circulation du sang (1617), des vaisseaux chylifères, du canal thoracique, etc., renversèrent complétement au XVIIe siècle l'édifice galénique; la Faculté de Paris lui porta le dernier coup en approuvant l'usage de l'antimoine (1666), qu'elle avait longtemps proscrit. Sylvius tenta de substituer au système de Galien un système nouveau : selon lui, les maladies venaient de ce que les acides ou les alcalis étaient en excès dans les humeurs et leur communiquaient une *âcreté* morbide; il suffisait, pour corriger cette âcreté, d'opposer aux acides les alcalis et réciproquement : cette nouvelle médication est la *Médecine chimiatrique*. Sydenham vint remettre en honneur la méthode d'observation : il mérita le glorieux surnom d'*Hippocrate anglais*. Néanmoins, Hoffmann, Stahl, engendrent bientôt de nouveaux systèmes; ils veulent tout expliquer, l'un par le *mécanisme*, l'autre par l'*animisme* (action immédiate de l'âme, principe de la vie). Au commencement du XVIIIe siècle, Boerhaave tenta, comme Galien l'avait fait dans l'antiquité, une vaste synthèse dans laquelle, tout en inclinant vers le mécanisme, il empruntait à tous ses prédécesseurs ce qu'il y avait de bon dans leur doctrine. Adoptant les idées de Stahl, Bordeu remet en lumière le principe vital, trop méconnu par l'école de Boerhaave. Barthez professe avec éclat à Montpellier les doctrines spiritualistes et sépare nettement les lois vitales des lois inorganiques. Haller fait ses admirables recherches sur l'*irritabilité* et par là subordonne la médecine à la physiologie; Brown, remplaçant l'*irritabilité* de Haller par ce qu'il appelle l'*incitabilité*, établit un système d'après lequel toutes les maladies proviendraient d'un excès de force (*affections sthéniques*) ou d'un excès de faiblesse (*asthénie*), mais il pense que le plus souvent c'est cette dernière cause qui agit : ce qui lui fait recommander dans le plus grand nombre des cas l'usage des *stimulants*. Rasori place aussi la santé dans l'équilibre du *stimulus* et du *contro-stimulus;* mais, à l'opposé de Brown, il croit que les maladies viennent le plus souvent de l'excès de *stimulus*, et il prescrit en conséquence des *contro-stimulants;* son système a reçu le nom de *Contro-stimulisme*. Après lui, Broussais, rapportant toutes les maladies à un principe unique, l'*irritation*, institue, pour les combattre, une méthode unique, la médication *antiphlogistique:* sa doctrine est connue sous le nom de *Doctrine physiologique*. — Ajoutons qu'à la fin du dernier siècle, le Dr Mesmer préconisa comme un moyen thérapeutique tout nouveau le *Magnétisme animal*, qui compte encore de nombreux partisans; et que, de nos jours, l'*Hydropathie* ou *Hydrothérapie*, pratiquée par un paysan de la Silésie, du nom de Priessnitz, s'est produite comme une médication toute-puissante contre un grand nombre d'affections. Enfin, Hahnemann, se fondant sur cette observation que souvent une affection est guérie par une affection analogue, et sur cette supposition que l'on peut, à l'aide de certains médicaments, pris en *doses infinitésimales*, provoquer des maladies factices ou les guérir à volonté, crée la *Méthode substitutive* ou *Médecine homœopathique*.

En même temps que se succédaient tous ces systèmes, Morgagni créait l'anatomie pathologique; Bichat transformait l'anatomie; Jenner découvrait

la vaccine ; Corvisart faisait faire d'immenses progrès à l'étude des maladies du cœur ; Avenbrugger enseignait la *percussion*, Laennec l'*auscultation*; Pinel proposait de nouveaux moyens pour traiter les aliénés et faisait renoncer aux mesures de violence employées jusque-là contre eux.

Aujourd'hui, l'esprit de système paraît abandonné pour un judicieux éclectisme. On s'occupe surtout d'anatomie pathologique : on détermine le siége des maladies; on décrit les altérations qu'elles produisent; on dirige les travaux vers les recherches microscopiques et vers l'analyse des liquides. On se borne généralement à des monographies.

Outre les écrits des grands maîtres mentionnés ci-dessus, on peut citer, parmi les ouvrages usuels de médecine : les *Eléments de médecine pratique* de Cullen; la *Médecine pratique* de Frank, traduite par Goudareau; le *Manuel de médecine pratique* de Hufeland, traduit par Jourdan; le *Traité philosophique de médecine pratique* de M. Gendrin; le *Traité de médecine pratique* de M. Piorry; la *Bibliothèque du praticien* de Fabre; le *Guide du médecin praticien* de Valleix; le *Compendium de Médecine* de Monneret, le *Traité élém. de Pathologie* de MM. Hardy et Béhier, etc.; et les divers dictionnaires : *Dictionn. des sciences médicales* (1812-22), *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (1829 et années suiv.), *Dictionnaire de médecine* (1832-43), *Dictionnaire historique de la médecine* de Dezeimeris, *Nouveau dictionnaire des sciences médicales et vétérinaires*, de Raige, Daremberg, etc. (1852-54), et les dictionnaires abrégés de Béclard, Nysten, Jourdan, Fabre, Beaude, Hœfer, etc. En outre, il paraît de nombreux journaux de médecine (*Gazette des hôpitaux, Abeille médicale, Annales des Sciences médicales, Annales de Thérapeutique, Journal de Médecine et de Chir., Gazette hebdomadaire, Revue médicale*, etc.), qui tiennent le praticien au courant du mouvement de la science.—La *Médecine domestique* de G. Buchan, la *Nouvelle Médecine domestique* de V. Ratier, l'*Avis au peuple sur la santé* de Tissot, la *Médecine sans médecin* d'Audin-Rouvière, ont été écrits pour les gens du monde. — Pour les ouvrages de *Médecine opératoire*, *Voy.* CHIRURGIE.

L'*Histoire de la Méd.* a été écrite par Sprengel (trad. par Jourdan). On doit à M. Houdart l'*Hist. de la Médecine grecque* (1856), à M. P.-V. Renouard un résumé de l'*Hist. de la Méd. jusqu'au* XIX<sup></sup>e *siècle* (1846), et à M. Dezeimeris des *Lettres sur l'hist. de la Méd.*

*Abréviations usitées en médecine.* Les praticiens ont longtemps employé pour formuler leurs ordonnances certaines abréviations et certains signes qui ont été abandonnés depuis l'introduction du système métrique. Les abréviations principales étaient : ℔ pour *livre*, ℥ pour *once*, ʒ pour *gros*, ℈ pour *scrupule*, *Gr.* pour *grain*, ß pour *demi*; *gutt.* pour *gouttes*; ℞ pour *Recipe* ou *Prenez*; *D.* et *P.*, pour *Doses* et *Préparations*; *p. e.* pour *parties égales*; *ā ā*, *ana*, pour *parties égales de chaque substance*; *M.* pour *mêlez*; *F. S. A.* pour *Fiat secundum artem* (faites selon l'art).

MÉDECINE LÉGALE, branche des sciences médicales qui s'occupe des rapports de la médecine avec la justice. — Parmi les questions soumises par les magistrats au médecin légiste, les unes sont relatives à l'identité des individus, à leur état de santé ou de maladie, à la nature et à l'issue probable des maladies, aux propriétés contagieuses ou non des maladies; à l'état d'incapacité des personnes relativement à certains actes de la vie civile; à la filiation, à la paternité. Le médecin légiste est aussi consulté dans les cas d'avortement, d'infanticide, de suicide, d'homicide, soit par blessures, soit par empoisonnement, soit par asphyxie; il est appelé à distinguer la mort réelle d'avec la mort apparente, et à se prononcer, d'après l'examen des cadavres, dans les questions de survie.

Les meilleurs ouvrages de médecine légale sont ceux de Fodéré, de M. Orfila et de M. Devergie. Le Dr Brian, le Dr Bayard ont donné de bons *Manuels de Médecine légale*. On doit à M. Trébuchet, chef du bureau de la police médicale, la *Jurisprudence de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en France*, comprenant la médecine légale, la police médicale, etc. (1834).

*Académie de médecine.* Cette société savante, créée à Paris en 1820, est destinée à éclairer le gouvernement sur tout ce qui concerne la santé publique. Elle a continué les travaux de la *Société de médecine* et de l'*Académie de chirurgie*, qui existaient à Paris avant 1789. Elle comprend trois sections : *médecine, chirurgie, pharmacie*; elle publie des *Mémoires*, qui ont commencé à paraître en 1828. Il paraît en outre tous les 15 jours un *Bulletin* de ses travaux. Les mémoires de l'ancienne *Académie de chirurgie* (1768 à 1798) forment 12 volumes in-4.

*Écoles de médecine.* Les écoles de médecine en France sont contemporaines des universités; celle de Paris fut organisée dans la dernière moitié du XIIIe siècle; ses statuts furent approuvés par Philippe de Valois en 1331. En 1452 furent organisées les Facultés chargées de conférer les grades. Elles furent supprimées en 1792, et remplacées en 1794 par trois écoles dites *Écoles de santé*, établies à Paris, à Montpellier et à Strasbourg : celle de Paris fut placée dans le local de l'ancienne Académie de chirurgie, auquel on réunit le couvent des Cordeliers. Ces écoles furent, en 1808, comprises dans l'Université impériale, et la Faculté de médecine fut rétablie. Il n'y a encore aujourd'hui en France que 3 Facultés (celles de Paris, de Montpellier et de Strasbourg); elles se composent de professeurs titulaires et d'agrégés, ceux-ci nommés au concours. On y enseigne l'anatomie, la physiologie; la chimie, la physique et l'histoire naturelle médicales; l'hygiène, la pathologie interne et externe, la thérapeutique et la matière médicale, la médecine opératoire, les accouchements. Les cours durent 4 ans. Une *École pratique* est annexée à chaque Faculté. —Il y a, en outre, des *Écoles préparatoires de médecine* à Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours. Ces écoles ne peuvent conférer de grades; les études qui y sont faites valent auprès des Facultés, mais pour un temps moindre que le temps passé dans une Faculté. — Les étudiants trouveront d'utiles secours dans le *Guide de l'étudiant en médecine* d'E. Langlebert.

Il existe enfin une *École spéciale de médecine et de pharmacie militaires*, établie à Paris à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, destinée à former des sujets pour le Corps de santé de l'armée de terre. Cette école a été réorganisée par un décret du 15 novembre 1852 : on n'y est admis aujourd'hui qu'autant que l'on est déjà pourvu du grade de docteur; les jeunes docteurs y font un stage d'une année, afin de se familiariser avec les divers aspects de la médecine militaire. — Brest, Toulon et Rochefort possèdent, en outre, des *Écoles de médecine navale*.

MÉDIAN (du latin *medium*, milieu). En Anatomie, on nomme : *Ligne médiane*, une ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales, l'une à droite, l'autre à gauche; — *Veines médianes*, trois veines qui sont à la superficie de l'avant-bras, et qu'on distingue par les noms de *M. commune, M. céphalique* et *M. basilique*; — *Nerf médian*, un nerf formé par la 1re paire dorsale et les 7e et 8e paires cervicales : il se distribue au bras, et, parvenu à la paume de la main, se divise en autant de rameaux qu'il y a de doigts.

MÉDIANTE (du latin *medians*, qui est au milieu). On nomme ainsi, en Musique, la tierce au-dessus de la note tonique ou principale. Dans le mode majeur

d'*ut*, *mi* est la médiante; dans le mode mineur de *la*, c'est *ut*. La médiante sert à distinguer l'accord parfait majeur de l'accord parfait mineur; car elle seule varie parmi les notes qui composent ces accords ; elle est majeure dans le premier cas, et mineure dans le second.— Dans le Plain-chant, la *médiante* est un repos au milieu de chaque verset, qui se fait presque toujours sur la dominante du ton. Ce repos est marqué par un astérisque.

MÉDIASTIN (du latin *mediastinus*, qui se tient au milieu). Le *médiastin* est une cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres, et qui sépare la poitrine en deux parties, l'une à droite, et l'autre à gauche : il occupe les deux espaces que laissent entre elles les deux plèvres derrière le sternum et au devant de la colonne vertébrale. On y distingue le *Médiastin postérieur*, intervalle triangulaire qui reste entre les deux plèvres lorsque ces membranes, après avoir tapissé les parties latérales du rachis, se rapprochent l'une de l'autre : c'est là que sont logés l'aorte, l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, la partie inférieure de la trachée-artère ; et le *M. antérieur*, qui résulte de l'écartement des plèvres, lorsque, après s'être adossées l'une à l'autre, elles se séparent de nouveau, et vont tapisser les portions latérales du sternum : il forme un X dont les branches inférieures seraient plus écartées que les supérieures; le thymus et du tissu cellulaire en occupent la partie supérieure ; le cœur, le péricarde et les gros troncs vasculaires remplissent l'écartement inférieur.

Les *Artères médiastines* (l'*antérieure* et la *postérieure*) sont celles qui se distribuent au médiastin.

MÉDIATEUR (de *medius*, placé entre). Ce nom se donne, dans la Religion chrétienne, à J.-C. envisagé comme réconciliateur entre Dieu et les hommes.

*Médiateur plastique. Voy.* PLASTIQUE.

MÉDIATION, se dit, en Politique, lorsque deux États sont en guerre ou seulement en contestation, et qu'une troisième puissance interpose ses bons offices pour prévenir les hostilités ou rétablir la paix. On peut accepter ou refuser cette intervention, ainsi que la solution proposée : c'est en cela que la médiation diffère de l'arbitrage, dont les décisions sont obligatoires.

On appelle spécialement *Acte de médiation* l'acte par lequel la Suisse fut organisée le 19 février 1803, par la médiation de Bonaparte, alors premier consul, acte qui la constitua en une confédération de 19 cantons, régie par une diète nationale annuelle.

MÉDIATISATION, se dit, dans la Confédération germanique, d'un acte politique par lequel de petites souverainetés sont réunies à des États plus puissants, de manière à ne plus relever que *médiatement* de l'Empire. On trouve dans l'histoire de l'Allemagne plusieurs exemples de *médiatisation :* car plus d'une fois des feudataires immédiats de l'Empire en étaient devenus feudataires médiats. La plus célèbre est celle qui eut lieu en 1806, sous l'influence de Napoléon. L'empire d'Allemagne ayant été reconstitué à cette époque, on sentit la nécessité de médiatiser cette foule de petites souverainetés qui y existaient encore et qui compliquaient à l'infini les rapports diplomatiques et internationaux : tel fut le sort des familles d'Arenberg, Croy-Dulmen, Dietrichstein, Esterhazy de Galantha, Furstenberg, Hohenlohe, Kaunitz, la Leyen Looz-Coswaren, Linange de Leiningen, Salm, Sayn Wittgenstein, Solms, Stahremberg, Tour et Taxis, Isembourg, Pappenheim, Puckler, Metternich, Neipperg, Schœnbourg, Stolberg, Walmoden, etc. L'acte signé à Vienne pour la constitution germanique, le 8 juin 1815, porte que les maisons médiatisées conservent les droits d'égalité de naissance avec les maisons souveraines ; que leurs membres ne seront justiciables que des tribunaux supérieurs; et qu'ils auront l'exercice de la juridiction civile et criminelle en première instance.

MÉDICAGO, nom scientifique du genre *Luzerne*.

MÉDICAL (JURY). *V.* MÉDECIN et OFFICIER DE SANTÉ.

MÉDICAMENT (du latin *medicare*, donner des remèdes), substance employée dans un but curatif. On distingue des *M. simples :* ce sont ceux que l'on emploie seuls; des *M. composés*, dans lesquels on associe ensemble plusieurs substances médicamenteuses. On divise encore les médicaments : suivant leur mode d'application, en *M. externes* et *M. internes;* suivant les effets qu'ils doivent produire, en *évacuants*, *vermifuges*, *diurétiques*, *pectoraux* ou *béchiques*, *antispasmodiques*, *fébrifuges*, *toniques*, *antiscorbutiques*, *dépuratifs*, *antiphlogistiques*, etc. — L'étude des médicaments est l'objet de la *Matière médicale* ou *Pharmacologie*. *Voy.* ce mot.

MÉDICATION, effet produit par l'action des médicaments. — On prend aussi ce mot pour synonyme de mode de traitement, de système médical.

MÉDICINIER (ainsi nommé à cause de ses vertus médicales), en termes botaniques *Iatropha* (du grec *iatros*, médecin), genre important de la famille des Euphorbiacées, se compose d'arbres, d'arbrisseaux et de quelques herbes, qui tous renferment un suc laiteux et abondant. Ces plantes habitent les contrées chaudes de l'ancien et surtout du nouveau continent. Les principales espèces sont : le *M. cathartique* (*I. curcas*), vulgairement *Pignon d'Inde* et *Ricin d'Amérique :* c'est un arbrisseau de l'Amérique tropicale à feuilles alternes pétiolées très-glabres et à fleurs monoïques (les mâles, terminales, les femelles, axillaires) ; ses fruits contiennent une huile âcre très-employée en Amérique comme vomitif et purgatif violent ; le *Manihot* (*I. Manihot*), plus connu sous le nom vulgaire de *Manioc* (*Voy.* ce mot) ; le *M. multifide* (*I. multifide*), ainsi nommé à cause des nombreuses divisions de ses feuilles, et dit aussi *Petit Médicinier*, *M. d'Espagne :* ses graines, appelées *noisettes purgatives*, ont en effet une grande vertu, mais l'usage en a été abandonné comme exposant à des accidents ; le *M. aigu* (*I. acuminata*), à feuilles en forme de violon, terminées par une pointe à stipules oblongues ; à fleurs d'un rouge écarlate très-vif, disposées en corymbe; le *M. brûlant* (*I. urens*), à jolies fleurs blanches, et qui est couvert de poils brûlants comme l'ortie.

MÉDIMNE (du grec *médimnos*), la mesure principale des Grecs pour les choses sèches, valait 3 boisseaux et demi, ou 51 lit., 79 c. de nos mesures. Un médimne contenait 6 *hecteus*, 48 *chœnix* et 96 *xestes*.

MÉDISANCE. *V.* CALOMNIE, DIFFAMATION, INJURE.

MÉDIUM, c.-à-d. en latin *milieu*, se dit, en Musique, de la portion moyenne de l'étendue de la voix, également éloignée des extrémités grave et aiguë. Un beau *medium*, quand il a une certaine latitude, donne les sons les mieux nourris, les plus mélodieux.

MÉDULLAIRE (du latin *medulla*, moelle), qui appartient à la moelle ou qui en a la nature. En Anatomie, on nomme *Artères médullaires*, les rameaux nourriciers qui pénètrent dans l'intérieur des os ; — *Membrane médullaire*, celle qui enveloppe la moelle des os et qui tapisse le canal intérieur de l'os ; — *Substance médullaire*, la substance du cerveau et de la moelle épinière, ainsi que celle du rein.

En Botanique, le *Canal médullaire* est la cavité cylindrique et pleine de moelle qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones; l'*Etui médullaire* est cette rangée de fibres ligneuses intérieures qui entourent immédiatement la moelle ; les *Rayons médullaires* sont des lames verticales, de nature analogue à la moelle, qui, partant du centre de l'arbre, se dirigent vers la circonférence de la tige : ils sont visibles, sous forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre.

MÉDULLE (du latin *medulla*, moelle). Dutrochet appelle *Médulle interne* la moelle contenue dans le canal médullaire des végétaux, et *M. externe*, la

lame de tissu cellulaire qui unit l'épiderme aux couches corticales. Cette enveloppe paraît avoir une organisation et des fonctions analogues à la moelle contenue dans l'étui médullaire. C'est elle qui, acquérant une épaisseur considérable dans le *Quercus suber*, constitue le liége. Au bout de deux ou trois ans, la médulle externe se sèche, se fendille, comme on le voit sur le tronc des vieux arbres; elle s'enlève alors par plaques, comme sur le Platane.

MÉDUSE (nom de *Méduse*, une des Gorgones, dont l'aspect était effrayant). On a donné le nom de *Méduses* ou de *Médusaires* à un groupe de Zoophytes constituant presque à lui seul la première division des Acalèphes. Ce sont des animaux marins dont le corps, semblable à une masse de gelée, est phosphorescent pendant la nuit, et cause souvent à celui qui le touche des démangeaisons et des inflammations érésipélateuses : ce qui les fait appeler vulgairement *Orties de mer*. Leur corps, dit *ombrelle*, est de forme hémisphérique, convexe en dessus, plat ou convexe en dessous. La bouche, placée à la surface inférieure, est tantôt une, tantôt multiple. A peine retirées de l'eau, les Méduses se réduisent en un liquide visqueux et transparent. Elles se nourrissent de toutes sortes d'animaux, et se propagent par des œufs, qui sont contenus dans des cavités spéciales placées sous l'ombrelle. Lamarck a divisé ce groupe en deux sections : les Méduses à bouche unique, comprenant les espèces *Eudore*, *Phorcynie*, *Charybdée*, *Equorée*, *Callirhoé*, *Orithye* et *Dianée*; et les Méduses à plusieurs bouches, comprenant les genres *Éphyre*, *Obélie*, *Cassiopée*, *Aurélie* et *Céphée*. Cuvier les a divisées tout simplement en *Méduses* proprement dites, qui ont une bouche inférieure; *Rhizostomes*, qui se nourrissent à l'aide de leurs tentacules; et *Astomes*, qui n'ont point de bouche apparente. MM. de Blainville, Brandt et Lesson ont encore classé autrement ces animaux singuliers.

MEETING (participe présent du verbe *to meet*, se rencontrer), mot anglais qui signifie une réunion populaire dont le but est de délibérer et de discuter sur un sujet politique, sur une élection, ou sur toute autre question qui intéresse un grand nombre d'individus. Les élections, surtout, donnent lieu, en Angleterre, à de nombreux *meetings*. Les *meetings* se tiennent presque toujours en plein air; leur objet est annoncé à l'avance par des placards en grosses lettres, qui couvrent les murs, ou qui sont portés au bout d'une perche dans les rues.

MÉGACÉPHALE (du grec *mégas*, grand, et *képhalè*, tête), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, très-voisin des Cicindèles : corps bombé, tête forte et ronde. On en connaît actuellement plus de 25 espèces, propres à l'Amérique, à l'Afrique et à l'Asie. Ce sont des insectes nocturnes, généralement très-brillants et revêtus de couleurs métalliques. Le *M. à quatre taches* est long de 2 centimètres, d'un vert doré; il a les mandibules, les antennes, les palpes, fauves. Ce genre a été créé par Latreille.

MÉGACHILE (du grec *mégas*, grand, et *kheilos*, lèvre), genre d'insectes Hyménoptères, de la section des Porte-aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires : tête forte, épaisse; yeux ovalaires; mandibules triangulaires, finement dentelées intérieurement; antennes courtes, insérées au milieu de la face; corselet arrondi et bombé. On les divise en deux groupes : les *M. maçonnes*, qui se bâtissent des nids, et les *M. coupeuses de feuilles*, ainsi nommées à cause de leurs habitudes. Le type de ce groupe est la *M. de la rose à cent feuilles* (*M. centuncularis*), commune dans nos jardins.

MÉGADERME (du grec *mégas*, grand, et *derma*, peau), genre de Chauves-souris, de la famille des Vespertiliens, créé par Et.-Geoff. Saint-Hilaire, est ainsi nommé à cause d'un développement considérable de la peau au-dessus des narines. Il n'a point d'incisives supérieures; les canines sont très-fortes et crochues. Les oreilles sont très-grandes et réunies sur le devant de la tête. Il a trois crêtes nasales, point de queue, les lèvres velues et sans tubercules. On en connaît 4 espèces, qui habitent l'Afrique et l'Inde. Le *M. lyre* a 8 centimètres de long, et chacune de ses ailes est longue de 20 centimètres. Son pelage est roux en dessus et fauve en dessous. Le *M. feuille* a le pelage d'une belle couleur cendrée, et la *feuille* nasale très-grande.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE (de *mégas*, grand, *anthrôpos*, homme, et *génésis*, génération), art prétendu de procréer à volonté des hommes d'esprit, de talent, de génie.

MÉGALONYX (du grec *mégas*, grand, et *onyx*, ongle). Les Zoologistes donnent ce nom :

1° à un genre de Mammifères fossiles découvert en 1796, aux États-Unis, dans une caverne du comté de Green-Briar (Virginie) : on pense que ce Mammifère est une espèce de *Megatherium* (*Voy.* ce mot);

2° à un genre d'oiseaux du Chili, peu connu, appartenant à l'ordre des Passereaux, et ayant pour caractères : le bec plus court que la tête, droit, conique, robuste; les ailes très-courtes, obtuses; la queue imparfaite, pointue, successivement élargie; les tarses puissants, très-gros proportionnellement à la taille de l'oiseau; les ongles très-longs, très-forts et très-peu recourbés. L'espèce type est le *M. roux*, qui a près de 25 centimètres de long, et le plumage entièrement roux, à l'exception du ventre, des flancs et des couvertures inférieures de la queue, qui sont rayés de brun et de blanc.

MÉGALOPE (du grec *mégas*, grand, et *ops*, visage), genre de Crustacés décapodes, famille des Macroures, tribu des Galathées : carapace large, courte et un peu déprimée, terminée en avant par un rostre pointu; antennes extérieures sétacées, n'ayant pas le quart de la longueur de la carapace, et formées d'articles allongés; yeux extrêmement gros et saillants, d'où leur nom. On distingue la *M. rhomboïdale*, la *M. armée*, et la *M. mutique*.

Genre de Cyprinoïdes. *Voy.* CAILLEU-TASSART.

MÉGALOSAURE, *Megalosaurus* (du grec *mégas*, grand, et *sauros*, lézard), grande espèce de Reptiles fossiles, découverte à Stonesfield, à 12 milles d'Oxford. Cuvier pense que c'était un animal marin, grand comme la Baleine, et très-vorace.

MÉGAPODE (du grec *mégas*, grand, et *pous, podos*, pied), oiseau de l'Océanie, placé par Cuvier parmi les Échassiers macrodactyles, à la suite des Jacanas et des Kamichis; par Lesson, parmi les Passereaux; par Temminck, dans les Gallinacés. Les Mégapodes ont le bec grêle, faible, droit, un peu comprimé; les jambes écussonnées, fortes, assez élevées, placées à la partie postérieure du corps; les ongles très-forts, très-longs; les ailes médiocres, concaves, arrondies; la queue petite, cunéiforme, dépassant à peine les ailes. Ces oiseaux pondent des œufs très-gros, et habitent les terrains marécageux des îles de l'Océanie. Ils sont craintifs, courent comme les Perdrix, et volent peu et bas. On en compte 4 ou 5 espèces, qui sont peu connues.

MÉGASCOPE (du grec *mégas*, grand, et *skopéo*, examiner), instrument d'Optique destiné à donner des copies réduites ou amplifiées d'une gravure, d'un tableau ou d'un bas-relief ayant peu d'étendue : c'est une espèce de chambre obscure, éclairée par une lampe. Il se réduit à une lentille achromatique au-devant de laquelle on place l'objet dont on veut avoir l'image réelle sur un tableau, ou dont on veut prendre la copie. Il ne diffère du microscope solaire que par la nature des objets dont il donne les images, et par la manière dont ces objets sont éclairés. Il a été imaginé par Charles, en 1780.

MÉGATHÉRIUM (du grec *mégas*, grand, et *thêr*,

bête féroce), genre de Mammifères fossiles établi par G. Cuvier, renferme des animaux de la taille des grands Rhinocéros, dont on a trouvé des débris dans les couches superficielles des terrains d'alluvion de l'Amérique du Sud, notamment dans le Paraguay. La première découverte du *Megatherium* date de 1789. Cet animal, trouvé sur les bords du Koxan, à 16 kilomètres de Buenos-Ayres, avait la taille de l'éléphant. Il appartient à l'ordre des Édentés, et paraît intermédiaire entre les Tatous et l'espèce de Fourmiliers dite Tamanoirs. — Quelques Naturalistes ont formé, sous les noms de *Mégathérides, Mégathéroïdes*, une famille d'animaux fossiles de l'ordre des Édentés, qui a pour type le *Megatherium;* les autres genres sont le *Mégalonyx* et le *Mylodon*.

MÉGIE, MÉGISSERIE (du latin *mergere*, tremper ?), art de préparer les peaux de mouton, de veau, de chevreau, de chamois, et autres peaux délicates, pour les rendre propres à divers usages autres que ceux qui concernent les métiers de Corroyeur et de Pelletier, principalement aux usages de la ganterie. Le Mégissier, après avoir soumis les peaux aux mêmes préparations que le Chamoiseur, afin de les débarrasser de la laine et de toute matière étrangère (*Voy.* CHAMOISEUR), les *passe en blanc*, c.-à-d. les fait tremper dans une pâte de farine mêlée d'alun et de sel, et délayée dans de l'eau : ce qui les rend souples et moelleuses. Le Mégissier prépare aussi des peaux qui doivent conserver leurs poils, telles que les housses, les fourrures, etc. Le travail de la mégisserie, qui naguère exigeait une dizaine d'opérations successives et ne durait pas moins de deux ou trois mois, a été beaucoup simplifié depuis peu : les opérations, réduites à 3 ou 4, ne demandent pas plus de trois semaines. Cette branche d'industrie est exploitée, en France, dans plusieurs départements, surtout dans ceux de l'Ardèche et de l'Isère : Annonay est renommé pour sa mégisserie.

Les Mégissiers formaient jadis une corporation fort ancienne : il lui fut donné dès 1270 des règlements, qui nous sont parvenus. En 1776, ils furent réunis en une seule corporation avec les tanneurs, corroyeurs, peaussiers et parcheminiers.

MÉHARI, nom arabe d'une espèce de Dromadaire blanc du désert, d'une allure très-rapide. On s'en sert comme monture et comme attelage.

MELÆNA (du grec *mélas*, noir), vulgairement *Maladie noire*, flux de sang noirâtre provenant de l'appareil digestif et s'échappant, soit par la bouche, soit par l'anus. Cette maladie peut être le résultat de quelque lésion des voies digestives; mais le plus souvent elle résulte d'une simple exhalation à la surface de la muqueuse intestinale. Dans ce dernier cas, on prescrit le repos, des boissons froides et acides, l'extrait de ratanhia; on applique des révulsifs sur les extrémités. Quand l'hémorragie dépend d'une lésion grave de l'intestin, c'est contre cette lésion qu'il faut diriger les moyens curatifs.

MÉLALEUQUE (du grec *mélas*, noir, et *leukos*, blanc), *Melaleuca*, genre de la famille des Myrtacées, renferme des arbres et des arbrisseaux originaires de l'Australie, mais qu'on trouve aussi dans l'Inde : tiges très-rameuses; feuilles velues, rudes au toucher, d'un joli vert, opposées ou verticillées. Les espèces les plus connues sont : le *M. à feuilles de Millepertuis* (*M. hypericifolia*), aux fleurs d'un rouge vif, disposées en épis; le *M. à feuilles de Bruyère;* le *M. armillaire*, avec les graines duquel on fait des bracelets (*armilla* en latin), des colliers, et dont les fleurs sont violacées. On retire du *M. à bois blanc* l'*huile de cajeput. Voy.* CAJEPUT.

MÉLAMBO ou MALAMBO, écorce dont l'origine est encore incertaine, et qui a été apportée de Santa-Fé de Bogota en 1806. Quelques auteurs l'attribuent au *Drimys Winteri*, d'autres à un *Quassia*. Cette écorce est épaisse de 8 à 10 millimètres, cassante, d'une couleur de buis, recouverte d'un épiderme blanc avec des tubercules nombreux; son odeur est forte lorsqu'elle est récente; sa saveur, amère et poivrée. On l'a employée comme fébrifuge.

MÉLAMPYRE (du grec *mélas*, noir, et *pyros*, blé, froment), *Melampyrum*, genre de plantes annuelles d'Europe, de la famille des Rhinanthacées, ou de celles des Scrofulariées, renferme des herbes à feuilles simples, opposées, à fleurs disposées en épis terminaux et accompagnées de bractées. L'espèce principale, le *M. des champs* (*M. arvense*), nommé aussi *Blé de vache*, parce qu'il est recherché des vaches, et *Queue de renard*, *Rougeole*, à cause de la forme et de la couleur purpurine de ses bractées en épis, est très-commune dans les champs et dans les blés : elle fleurit en été. Le *M. à crêtes*, à bractées d'un vert pâle ou jaunâtre, est très-commun dans le bois de Boulogne. On distingue encore le *M. des prés* et le *M. des bois*.

MÉLANCOLIE (du grec *mélas*, noir, et *kolè*, bile). On désigne ainsi, dans le langage vulgaire, un état habituel de tristesse que l'on observe particulièrement dans les individus chez lesquels prédomine le système hépatique (foie). — En Médecine, on donne spécialement ce nom à une altération des facultés intellectuelles caractérisée par un délire qui roule exclusivement sur des idées tristes : c'est la *lypémanie* d'Esquirol. Les anciens appelaient *mélancolie* cette forme de délire, parce qu'ils attribuaient les affections morales tristes à une altération de la bile qui, selon eux, devenait alors fort noire.

MÉLANIE (du grec *mélas*, noir), *Melania*, genre de Mollusques gastéropodes, type de la famille des Mélaniens, remarquables par leur coquille de couleur noire, turriculée, dont l'ouverture est entière, ovale ou oblongue, évasée à la base, avec une columelle lisse, arquée en dedans, et un opercule corné. Les Mélanies habitent les eaux douces des pays chauds. On en compte un grand nombre d'espèces, vivantes ou fossiles, dont le type est la *M. tiare*, commune à Madagascar et dans l'île de France, et ainsi nommée parce que ses tours de spire sont couronnées par une sorte de rampe. — La famille des Mélaniens renferme les 2 genres *Mélanie* et *Mélanopside*.

MÉLANISME (du grec *mélas*, noir), coloration anomale de la peau, caractérisée extérieurement par la teinte noire ou foncée de la peau, des poils et de l'iris, et due à la teinte et à la surabondance du *pigmentum*. On l'oppose à l'*Albinisme*. Plusieurs espèces d'animaux, le Lion, le Mouflon, le Renard, le Castor, ont offert des exemples de mélanisme. C'est au mélanisme qu'on doit rapporter les taches vulgairement nommées *envies* (*nœvi materni*), dont la couleur varie du café au lait jusqu'au noir.

MÉLANOPSIDE (du grec *mélas*, noir, et *opsis*, aspect), vulgairement *Faune*, genre de Mollusques gastéropodes, de la famille des Mélaniens, se trouve à l'état fossile ou à l'état vivant en Europe, en Asie, en Afrique. La coquille est allongée, fusiforme, à sommet aigu, à ouverture ovale oblongue. L'animal est dioïque, spiral, trachélipode; sa tête est munie de deux gros tentacules coniques, portant les yeux sur un renflement assez saillant situé à leur base externe. Les espèces les plus connues sont la *M. buccinoïde* ou *marron*, et la *M. épineuse*.

MÉLANOSE (du grec *mélas*, noir), matière plus ou moins noire, solide ou liquide, disposée dans les tissus normaux ou anomaux sous forme de masses plus ou moins volumineuses, et souvent combinée intimement avec leur parenchyme ou sécrétée à leur surface. Cette matière, dans son état de crudité, a une consistance analogue à celle des glandes lymphatiques, et laisse suinter par la pression, lorsqu'elle tend à se ramollir, un liquide roussâtre et ténu, mêlé de grumeaux noirâtres, fermes ou friables, qui se convertissent enfin en une bouillie

noire. On ne connaît bien ni les causes ni le traitement de la mélanose; l'extirpation de ces tumeurs est le seul moyen de les faire disparaître; mais on les voit bientôt repulluler.

MÉLANTERIE (du grec *melantéria*, noir de cordonnier, formé de *mélainô*, noircir), s'est dit autrefois pour désigner une terre noire pyriteuse, susceptible de donner une couleur noire analogue à celle de l'encre. On croit que c'était un fer sulfaté, terreux, impur. — M. Beudant a donné ce nom au sulfate de fer (couperose verte) qu'on emploie dans la fabrication de l'encre et la teinture en noir.

MÉLANTHE, *Melanthium* (du grec *mélas*, noir, et *anthos*, fleur), genre type de la famille des Mélanthacées, que l'on confond aujourd'hui avec celle des Colchicacées, renferme des herbes du cap de Bonne-Espérance, à racine bulbeuse, à feuilles linéaires, à fleurs en épis. Parmi ces espèces, on remarque : le *M. à épi*, plante gracieuse, à tige menue, à feuilles engaînantes, longues et étroites; elle donne en mai un épi de fleurs pourpres dont les lobes s'ouvrent en étoiles; le *M. à feuilles de jonc*, à tige garnie de deux feuilles longues et étroites, à fleurs en grappe; le *M. de Virginie*. — *Voy.* NIELLE.

MÉLAPHYRE (du grec *mélas*, noir, et *phyrô*, pétrir), nom donné par Brongniart à une roche compacte ayant la structure porphyrique et composée d'une pâte de pyroxène noir, enveloppant des cristaux de labradorite. Pour M. Cordier, ce nom est synonyme d'*Ophite*. Les Mélaphyres ont commencé plus tôt que les trachytes, et ont fini un peu avant l'époque actuelle.

MÉLASIS (du grec *mélas*, noir), genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Buprestides : mandibules pointues, quatre palpes courtes, antennes également courtes, corps allongé, cylindrique. Ces insectes vivent à l'état de larve dans l'intérieur du bois. Le *M. flabellicorne*, long de 7 à 8 millimètres, d'un noir brun, un peu duveteux, se trouve par toute l'Europe. Les autres espèces se trouvent aux États-Unis et au Mexique.

MÉLASOMES (du grec *mélas*, noir, et *sôma*, corps), famille de Coléoptères hétéromères, se compose d'insectes de couleur noire ou cendrée, ayant la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet; les yeux ovales, à peine saillants; les antennes grenues, le troisième article étant le plus long de tous; un crochet aigu à la partie interne des mâchoires; peu ou point d'ailes. Latreille divise cette famille en 3 tribus : les *Piméliaires*, les *Blapsides* et les *Ténébrionites*.

MÉLASSE (du grec *méli*, miel), dite aussi *Sirop de sucre*, *Doucette* et *Vesou*, liquide sirupeux et non cristallisable qui reste après la cristallisation et le raffinage du sucre, et dont on ne peut plus extraire le sucre qu'il contient encore. On distingue la *M. de sucre brut*, employée à la confection du rhum et à l'amélioration de la bière; la *M. de sucre de betterave*, servant aux mêmes usages et pouvant en outre s'employer dans la confection des rouleaux d'imprimerie; et la *M.* provenant *du raffinage du sucre de canne*, qui s'emploie dans la préparation du pain d'épice, des oublies, de l'eau-de-vie. On se sert aussi quelquefois de la mélasse en guise de sucre.

MÉLASTOME (du grec *mélas*, noir, et *stôma*, bouche), genre type de la famille des Mélastomacées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à feuilles opposées, très-entières ou dentées en scie, nerveuses; à fleurs pédonculées, en faisceaux ou en corymbes terminaux, quelquefois solitaires, et de couleurs variées, blanches, roses ou pourpres; à fruits charnus dont le suc laisse le plus souvent sur les lèvres une teinte noire (d'où le nom de *mélastome*). Parmi les espèces, on remarque le *M. malabathricum* de Ceylan et le *M. cymosum* de l'Amérique équatoriale. Quelques-unes sont tinctoriales.

La famille des *Mélastomacées*, intermédiaire aux Salicariées et aux Myrtacées, renferme un grand nombre de genres, la plupart appartenant à l'Amérique; on la divise en cinq tribus : *Lavoisiérées*, *Rhexiées*, *Osbeckiées*, *Miconiées* et *Charianthées*.

MÉLÉAGRIS, nom que les anciens donnaient à l'oiseau que nous connaissons aujourd'hui sous celui de *Pintade*, a formé celui de *Méléagrides*, donné par Lesson à une famille d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, qui a pour type le genre Pintade.

On donne encore ce nom : 1° au *Dindon*; 2° à une espèce de Coquille dont Montfort a fait un genre à part, aux dépens du genre *Turbo* (Sabot) de Linné. Il comprend tous les Sabots ombiliqués, et a pour type le *Sabot pic*, dont l'intérieur est blanc, flambé de noir, et l'extérieur nacré.

MÉLECTE (du grec *méli*, miel), *Mélecta*, genre d'insectes Hyménoptères de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Latreille, a le corps noir, mais couvert d'un duvet assez épais, ordinairement d'un gris jaunâtre ou blanc, formant des taches sur les côtés de l'abdomen et des pattes. Ces insectes vivent en parasites, et déposent leurs œufs dans le nid d'autres Apiaires qui prennent soin d'approvisionner par eux-mêmes leurs petits.

MÉLETTE, petit poisson à bande latérale argentée, que l'on a placé parmi les Clupées, est aussi connu sous le nom de *Stoléphore*. C'est une espèce d'anchois très-délicate, usitée en Languedoc comme aliment.

MÉLÈZE, *Pinus larix*, arbre résineux, de la fam. des Conifères-Abiétinées. Presque aussi élevé que le Sapin, il a aussi la forme pyramidale; ses branches, qui ne commencent qu'assez haut, sont moins régulièrement verticillées; son bois est rougeâtre, quelquefois blanc. Ses feuilles sont minces, étroites, d'un vert gai et léger, disposées en petites rosettes le long des rameaux; elles tombent tous les ans, aux approches de l'hiver, et se renouvellent au printemps. Les fleurs sont monoïques; les chatons mâles, sessiles, oblongs, solitaires, munis d'écailles amincies au sommet; les fleurs des chatons femelles sont colorées, un peu lâches, membraneuses sur les côtés, partagées dans leur longueur par une ligne verte qui se prolonge en pointe au delà du sommet.

Cet arbre croît dans les hautes montagnes des Alpes, auprès des glaciers, bien souvent au-dessus des Sapins, mais isolé, et non réuni aux forêts; il croît également sur les montagnes inférieures et dans les vallons élevés, pourvu qu'il ait une exposition au nord bien aérée. Le bois du mélèze l'emporte en bonté et en durée sur celui des pins et des sapins. Il résiste longtemps à l'action de l'air et de l'humidité; on en fait des gouttières, des conduits d'eaux souterraines, de bonnes charpentes; il entre dans la construction des petits bâtiments de mer; les peintres s'en servent pour faire les cadres de leurs tableaux, etc. Il découle de cet arbre une résine abondante, que l'on recueille avec soin, et qui se vend sous le nom de *térébenthine de Venise*. Il suinte des feuilles, dans les mois de mai et de juin, une sécrétion sous la forme de petites graines un peu gluantes, qui s'écrasent facilement sous les doigts; c'est une sorte de manne qui approche de celle de la Calabre, et qui purge comme elle, mais à plus forte dose : on la connaît sous le nom de *manne de Briançon* ou *de mélèze*. L'écorce est propre au tannage des cuirs. — Outre le *Mélèze d'Europe*, les Botanistes comptent plusieurs espèces exotiques, mais qui ne sont point cultivées en grand, telles que le *M. à branches pendantes*, qui est originaire de l'Amérique septentrionale.

MÉLIA (nom que les Grecs donnaient au Frêne), genre type des Méliacées : calice à 5 dents; 5 pétales oblongs; filaments soudés en tube cylindrique à 10 dents; 10 anthères insérées à la base des dents; stigmate en tête; drupe globuleux, contenant un noyau à 5 loges monospermes. La principale espèce est le *Mélia azédarach*, arbre originaire de l'Inde

et naturalisé dans une partie de la région méditerranéenne. *Voy.* AZÉDARACH et MÉLIACÉES.

MÉLIACÉES (de *Mélia*, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des arbres ou arbrisseaux exotiques, à feuilles alternes, sans stipules, simples ou composées, à fleurs tantôt solitaires et axillaires, tantôt diversement groupées en épis ou en grappes, ayant un calice libre à 4 ou 5 divisions plus ou moins profondes; une corolle de 4 à 5 pétales valvaires; des étamines généralement en nombre double des pétales, toujours monadelphes, leurs filets formant un tube qui porte les anthères tantôt à son sommet, tantôt à sa face interne; ovaire à 4 ou 5 loges, contenant généralement deux ovules collatéraux et superposés; style simple, terminé par un stigmate plus ou moins profondément divisé en 4 ou 5 lobes; fruit tantôt sec, capsulaire, s'ouvrant en 4 ou 5 valves septifères, tantôt charnu et drupacé, et parfois uniloculaire par suite d'avortement.

La plupart des Méliacées habitent les régions tropicales. Les fruits ou la tige de quelques genres renferment une substance amère, éminemment purgative et même vénéneuse (*Voy.* AZÉDARACH); d'autres fournissent une huile grasse. Cette famille forme 2 tribus, les *Méliées* et les *Trichiliées*, et a pour principaux genres : *Melia* ou *Azédarach*, *Quivisia*, *Trichilia*, *Aglaïa*, *Carapa*, etc. — La famille des *Cédrélacées* a été détachée de celle des Méliacées.

MÉLIANTHE, *Melianthus* (du grec *méli*, miel, et *anthos*, fleur), genre d'arbrisseaux exotiques, dont Endlicher fait le type d'une famille, celle des Mélianthées, voisine des Zygophyllées, et comprise d'abord dans les Rutacées. Il doit son nom à la glande du calice, qui sécrète une liqueur mielleuse fort abondante et de couleur noirâtre. Il renferme trois espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance. Deux surtout sont cultivées dans nos serres : le *M. pyramidal* (*M. major*), ou *Pimprenelle d'Afrique*, arbrisseau de 2 à 3 mètres, à feuilles ciselées, alternes, grandes; à fleurs d'un rouge foncé, petites, irrégulières, naissant en grappes pyramidales, sur des pédoncules munis chacun d'une bractée; et le *M. petit* (*M. minor*), arbrisseau de 1 à 2 mètres, à fleurs d'un jaune rougeâtre et en épis.

MÉLICÉRIS (du grec *mélikêron*, rayon de miel), espèce de loupe ou de tumeur enkystée, formée par une matière jaunâtre, non consistante, qui ressemble à du miel. Le Méliceris est arrondi, mou, élastique; il ne conserve pas l'impression du doigt, et l'on y reconnaît facilement, par le toucher, la présence d'un fluide. *Voy.* LOUPE.

MÉLICERTE (nom d'une divinité marine), genre de Méduses gastriques monostomes, caractérisé par les tentacules marginaux de l'ombrelle et par des bras très-nombreux, filiformes, formant une espèce de houppe à l'extrémité du pédoncule. — Ce nom a aussi été donné : 1° à des animaux infusoires, qui forment un genre de Systolides ou Rotateurs; 2° à un genre de Polypiers; 3° à un genre de Crustacés; 4° enfin à une espèce de Papillon de jour du genre Satyre. *Voy.* ce mot.

MÉLIER, nom vulgaire d'un genre établi par Linné sous le nom de *Blakea* (en l'honneur de M. Blake, d'Antigoa, savant amateur), comprend des arbres et arbustes de l'Amérique tropicale, d'un beau port, appartenant à la famille des Mélastomacées : le *Blakea trinervia*, haut de 4 à 5 mètres, a des feuilles ovales, des fleurs roses et solitaires.

C'est aussi le nom d'une espèce de raisin blanc, agréable au goût, et dont on fait de bon vin; et l'un des anciens noms du Néflier.

MÉLILOT, *Melilotus* (du grec *méli*, miel, et de *lotus*), genre de Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des plantes herbacées dont les feuilles sont composées de trois folioles, et portent à leur base d'autres petites feuilles nommées stipules; leurs fleurs forment de petits épis allongés qui, répandant une odeur *miellée*, attirent les abeilles de fort loin. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart croissent naturellement en Europe, dans les prés et dans les bois. Le *Mélilot officinal* (*M. officinalis*) a une tige haute, dure et rameuse, garnie de feuilles un peu étroites; des fleurs jaunes, quelquefois blanches, petites, pendantes, disposées en épis grêles, allongés : ces fleurs produisent des gousses courtes, un peu ridées, à une ou deux semences. On l'emploie en Médecine, principalement à l'extérieur, comme lotion résolutive, dans les inflammations, surtout dans les ophthalmies légères; on en fait aussi une décoction qui s'emploie également en lotion, en fomentation et en lavements. Le *M. commun* (*M. arvensis*) ne diffère du précédent que par ses gousses glabres. Le *M. bleu* (*M. cœrulea*), vulg. *Trigonelle*, *Trèfle musqué*, *Faux baume du Pérou*, etc., se distingue par ses fleurs d'un beau bleu, réunies en tête, et par son odeur aromatique et durable; on le cultive dans les jardins. Le *M. blanc* (*M. alba*) ou de *Sibérie*, tant vert que sec, est très-propre à la nourriture des bestiaux. Il s'élève deux et trois fois plus haut que le *M. officinal*, et forme des touffes deux et trois fois plus grosses. Semé avec la Vesce de Sibérie, il pousse, fleurit avec elle; il lui sert de tuteur, et donne un produit plus considérable. Ses semences sont très-agréables à la volaille et aux cochons.

MÉLINET (du grec *mélinon*, millet), *Cerinthe*, genre de la famille des Borraginées-Aspérifoliées, renferme des plantes herbacées des parties moyennes et méridionales de l'Europe, à feuilles simples et alternes, et dont les fleurs sont disposées en grappes terminales garnies de feuilles. On distingue le *M. à grandes fleurs*, le *M. à petites fleurs*, le *M. glabre*, le *M. tacheté*.

MÉLIPONE, *Melipona* (du grec *méli*, miel, et *ponos*, travail), genre d'insectes Hyménoptères, de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires. Les Mélipones ont beaucoup de ressemblance avec les Abeilles; ils s'en distinguent surtout par l'absence de l'aiguillon. Leurs pattes sont plus larges; leur abdomen est plus court, tout au plus de la longueur du corselet. Tous ces insectes sont exotiques : ils habitent les régions chaudes du nouveau continent et quelques îles de l'archipel indien. Les indigènes de l'Amérique se nourrissent du miel qu'ils produisent.

MÉLIQUE, *Melica*, genre de la famille des Graminées, voisin de la Fétuque et de l'Avoine, est plus remarquable par l'élégance de ses panicules que par son utilité. On distingue parmi les espèces la *Mélique uniflore*, qui se reconnaît à ses fleurs courtes et ventrues, pendantes, peu nombreuses, réunies en épillets, offrant *une seule fleur* fertile; elle croît dans les bois et les coteaux ombragés; la *M. très-haute*, de Sibérie, dont les tiges ont plus d'un mètre, etc.

MÉLISSE (du grec *melissa*, abeille, parce que cette plante est fort recherchée par les abeilles), genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, qui habitent presque toute l'Europe, les rives de la Méditerranée et le nord de l'Asie. L'espèce la plus connue, la *Mélisse officinale* (*M. officinalis*), croît spontanément dans le midi de la France; elle aime les lieux secs et incultes; sa tige, carrée, rameuse, porte des feuilles opposées, dentées et en forme de cœur; les fleurs sont blanches et placées à l'aisselle des feuilles supérieures; le calice est tubuleux, bilabié; la corolle a deux lèvres, la supérieure convexe et échancrée, l'inférieure à trois lobes, dont celui du milieu est en forme de cœur. Cette plante, qui est cultivée dans les jardins, a une odeur de citron assez prononcée, ce qui lui fait donner le nom de *Citronelle* dans certaines localités; son parfum augmente d'intensité après la

dessiccation. La Mélisse jouit de propriétés excitantes; elle s'emploie en infusion théiforme dans les affections spasmodiques, dans les catarrhes chroniques, dans les suppressions. Quelques personnes en prennent, en guise de thé, après le repas; d'autres en boivent une petite tasse le matin. C'est surtout dans les affections pituiteuses, les langueurs et les débilités d'estomac, que son usage est efficace. La Mélisse officinale est la base de l'eau spiritueuse connue sous le nom d'*eau des Carmes* ou d'*eau de Mélisse;* c'est un excellent stomachique.

Il existe plusieurs autres espèces de Mélisses qui sont à peu près sans usage, telles que la *M. nepeta*, qui a une odeur de menthe; la *M. à grandes fleurs* (*M. grandiflora*), la *M. calament* (*M. calamintha*), la *M. de Crète* (*M. cretica*), etc.

MÉLISSINE. *Voy.* CIRE.

MÉLITÉE, *Melitæa* (nom mythologique), genre de Polypiers corticifères, renferme des espèces lisses, dendroïdes, noueuses, à rameaux souvent anastomosés, à écorce crétacée, très-mince et friable. Quelques-uns atteignent près d'un mètre de hauteur. Leur couleur varie du blanc rose au rouge de corail le plus vif.

MÉLITOPHILES (du grec *méli*, miel, et *philos*, ami), groupe de Coléoptères pentamères, formant une division de la tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes, comprend des insectes qui ont le labre membraneux caché sous une avance du chaperon, les mandibules très-minces, les mâchoires terminées en forme de pinceau, les palpes filiformes ou en massue, les antennes formées de dix articles. L'insecte parfait vit du suc des fleurs et suce la liqueur sucrée qui suinte de certains arbres : d'où son nom. Les genres *Cétoine*, *Goliath*, *Macronote*, *Trichius*, etc., font partie de ce groupe.

MELLIFÈRES (du latin *mel*, miel, et *fero*, porter). Latreille a donné ce nom à l'une des plus grandes familles de l'ordre des Hyménoptères, comprenant tous les insectes qui produisent du miel ou une substance analogue. Ces insectes se distinguent des autres Hyménoptères par le premier article des tarses postérieurs, qui, dans les neutres et les femelles, est très-grand, comprimé en palette, et le plus souvent hérissé de poils pour recueillir le pollen des plantes : par des mâchoires et une lèvre allongées, formant une trompe propre à puiser la liqueur sucrée qui existe dans le nectaire des fleurs. On divise ordinairement cette famille en deux tribus : les *Andrenètes*, qui ont pour type l'*Andrène*, et les *Apiaires*, qui ont pour type l'*Abeille*.

MELLITE (du grec *méli*, miel), vulgairement *Pierre de miel*, minéral qui se présente en cristaux octaèdres ou en grains irréguliers, d'un jaune de *miel*, de paille ou d'huile figée, ayant l'aspect de certaines substances résineuses, et ressemblant particulièrement au succin jaune de miel. On le trouve, comme le succin, dans les dépôts de lignite, surtout à Artern, en Thuringe, et à Luschitz près de Bilin, en Bohême. C'est un composé d'alumine et d'un acide particulier dit *acide mellitique*.

Les Pharmaciens donnent le nom de *mellites* aux sirops qui sont préparés avec le miel, au lieu de sucre. Ils tirent leur nom particulier des différentes infusions et décoctions qu'on y fait entrer : c'est ainsi que l'on distingue le *Mellite de roses* ou *Miel rosat*, le *M. scillitique*, le *M. de mercuriale*, etc.

MÉLOCACTE (de *melo*, melon, et de *cactus*), sorte de Cactus ayant la forme d'un melon à côtes, et hérissé d'épines. *Voy.* CACTIERS.

MÉLODIE (du grec *mélôdia*, formé de *mélos*, vers, mesure, et *ôdé*, chant), suite de sons qui flattent agréablement l'oreille. Il peut y avoir de la mélodie dans de simples paroles, dans de beaux vers; mais ce mot se dit surtout d'une succession de sons musicaux qui produisent des modulations agréables. Une romance exécutée par une voix ou une flûte seule, un chœur religieux chanté et accompagné à l'unisson, sont des *mélodies*. La *mélodie* est à proprement parler le discours musical; elle appartient au chant pris seul, indépendamment de tout accompagnement; l'*harmonie* est le résultat du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois. La *mélodie* concourt avec l'*harmonie* à tous les effets de la musique et forme avec elle l'objet de la *composition*. C'est surtout dans la mélodie que le compositeur peut déployer son génie inventif.

Ant. Reicha a publié un *Traité de mélodie* (Paris, 1814, 2e édit., 1832), estimé des connaisseurs. On peut aussi consulter le *Manuel de musique* de Choron et La Faye, Paris, 1838. *Voy.* COMPOSITION.

MÉLODRAME (du grec *mélos*, air, chant, et *drama*, drame). On donna d'abord ce nom à une sorte de drame qui était accompagné de musique. Aujourd'hui le mélodrame est une espèce de tragédie populaire, d'où la musique a presque entièrement disparu, et dans laquelle le dramaturge prodigue avant tout les émotions fortes, les complications les plus inattendues, les intrigues ténébreuses, le meurtre, les crimes et les infamies de toute sorte. Un tyran barbare, un traître qui dissimule avec art, une victime innocente, et une sorte de bouffon connu sous le nom de *niais*, sont les personnages obligés de tout mélodrame. — Ce genre bâtard est une dégénération du drame, inauguré au dernier siècle par La Chaussée (*Voy.* DRAME). Depuis 1800 environ, il domine presque exclusivement sur les théâtres des boulevards de Paris (*Porte Saint-Martin*, *Ambigu*, *Gaîté*); Guilbert de Pixerécourt, Cuvelier de Trie, Victor Ducange, Bouchardy, etc., y ont excellé.

MÉLOÉ (du grec *méli*, miel, à cause de la consistance mielleuse de l'humeur que rend l'insecte dans le danger), genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachélides, tribu des Cantharides ou Vésicants. Ces insectes sont aptères; ils ont le corps gros, la tête méplate, triangulaire, verticale; les yeux situés près des angles de la bouche; les antennes insérées entre les yeux, plus longues que la tête et le corselet; ce dernier plus étroit que la tête et carré; l'écusson inapparent; l'abdomen presque toujours développé. Les Méloés sont répandus par tout le globe, mais on les trouve surtout en Europe. On les reconnaît facilement à leur démarche lente et lourde; ils sont noirs, bleus, cuivrés et quelquefois rayés de rouge. Ils se nourrissent d'herbes et sont très-voraces. On les a désignés sous le nom de *Scarabées onctueux*, parce qu'ils laissent suinter une liqueur gluante, plus ou moins odorante, lorsqu'on les saisit : cette liqueur sort des pores des articulations du genou. Ces insectes ont toutes les propriétés des Cantharides (*Voy.* ce mot), et même quelques naturalistes ont considéré les Cantharides comme n'étant qu'une espèce du grand genre Méloé. On a cru retrouver en eux le *Bupreste* des anciens, qui faisait périr les bœufs quand ils en avalaient en paissant l'herbe.

MÉLOLONTHE, *Melolontha* (nom grec d'un scarabée), nom scientifique de notre Hanneton vulgaire, a formé les noms de *Mélolonthins*, *Mélolonthaires*, *Mélolonthites*, donnés par les Entomologistes à divers groupes de Coléoptères pentamères lamellicornes, dont le Hanneton est le type.

MELON, *Cucumis Melo*, espèce du genre Concombre, famille des Cucurbitacées, se présente sous des formes très-variées; cependant, il est le plus généralement sphéroïde, ovale, arrondi, quelquefois fortement déprimé à la base et au sommet, sillonné de côtes; sa surface est réticulée ou lisse; son parenchyme est charnu, plus ou moins ferme, de couleur rouge, orange, vert ou blanc, suivant les variétés; il renferme des semences ovales, glabres, blanches, lisses et comme vernissées, dites *pepins*, qui sont adhérentes par leur base à une sorte de moelle ou parenchyme fi-

**breux.** Le melon est, d'après quelques auteurs, originaire de l'Asie, ou, selon d'autres, de l'Afrique. Aujourd'hui les meilleurs melons se trouvent en Barbarie ; viennent ensuite ceux de l'Espagne, de la Grèce, du Levant, de l'Italie, puis enfin des contrées méridionales de la France et notamment de la Provence.

Toutes les espèces ou variétés de nos pays proviennent de trois races principales : 1° le *Melon commun* ou *brodé;* 2° le *M. à écorce unie et mince;* 3° le *Cantaloup*, à côtes plus ou moins saillantes. C'est dans les *M. brodés* que se trouve la variété dite *M. maraîcher :* celui-ci, qui réussit surtout sur la côte de Honfleur et dans la banlieue de Paris, est ordinairement ovale, presque sans côtes et couvert d'une broderie grise qui disparaît du côté de la queue et de l'ombilic; sa chair est épaisse, juteuse et parfumée; mais on prétend qu'elle devient fiévreuse vers l'arrière-saison : c'est ce qui lui fait préférer le cantaloup. Le *Sucrin de Tours* est rond et brodé comme le précédent; mais sa chair est d'un jaune foncé tirant sur le rouge. Le *M. de Coulommiers* a une forme moins régulière ; sa chair est inférieure en qualité. — Aux *M. à peau lisse* appartiennent les *M. de Malte, de Morée, de Candie,* trois excellentes espèces qui ne se mangent guère que dans le Levant et dans la Provence ; leur chair est tantôt rouge, et tantôt verdâtre ou blanche; mais elle est toujours sucrée, juteuse et fondante. — Quant au *Cantaloup*, *Voy.* ce mot.

La culture du melon consiste à préparer en pleine terre, dans une bonne exposition, des trous d'environ 50 centim. de diamètre, nommés *pots*, que l'on remplit de fumier bien consommé, recouvert d'une terre meuble, dans laquelle on sème 5 à 6 graines que l'on a fait tremper d'avance dans de l'eau ou du vinaigre mêlé de suie. Les trous doivent être éloignés les uns des autres de 40 à 100 centim. environ. C'est à la fin de mars et dans les premiers jours d'avril que l'on peut semer ainsi les melons en pleine terre. — Pour avoir des primeurs, on commence à semer les graines dans un pot et sous châssis vers la fin de janvier; si l'on veut en hâter la germination, on peut réchauffer les couches par les moyens ordinaires de chauffage. Quand le plant a 4 feuilles, non compris les cotylédons, on pince la petite tige immédiatement au-dessus, afin qu'il se produise des branches latérales. Deux jours après cette opération, on transplante les sujets sur une autre couche composée de bon terreau, couverte d'un châssis, et légèrement inclinée vers le midi. Quand le melon a pris un certain développement, on peut le mettre en pleine terre, en le couvrant d'une cloche de verre pour répercuter la chaleur et hâter la maturation. Les soins, les arrosages et la taille contribuent beaucoup au succès de cette culture, qui est très-lucrative quand on est voisin d'une grande ville.

Le melon est l'objet d'une grande consommation en Europe, principalement dans les villes; il est nourrissant et rafraîchissant à la fois ; il offre une ressource alimentaire très-précieuse dans les climats chauds. Chez nous, les personnes d'un tempérament froid et d'une constitution délicate doivent en être sobres, la grande quantité d'eau de végétation qu'il contient le rendant très-indigeste.

Le melon était connu des Grecs et des Romains. Ces derniers avaient déjà remarqué qu'il abandonne son pédoncule lorsqu'il a atteint toute sa grosseur ; en effet, les fissures que l'on voit alors autour de la queue sont encore aujourd'hui le meilleur indice pour distinguer la maturité du melon. — Le melon ne paraît pas avoir été connu en France avant le XVI$^{e}$ siècle : il a été probablement apporté d'Italie à la suite des guerres de Charles VIII.

*Melon d'eau*, espèce de Courge, plus connue sous le nom de *Pastèque*. *Voy.* ce mot.

MELONGÈNE (du grec *mêlon*, pomme, et *génos*, genre; espèce de pomme), plante du genre Morelle, plus connue sous le nom d'*Aubergine*. *Voy.* ce mot.

MÉLONIE (du grec *mêlon*, pomme), genre de Coquilles fossiles, de la famille des Nautiles, à forme ombiliquée, avec une ouverture semi-lunaire fermée par une cloison diaphragmatique, sans siphon.

MELONNÉE, espèce du genre Courge. *V.* COURGE.

MELONNIÈRE. On appelle ainsi les terrains ou les portions de terrain exclusivement réservés à la culture du melon. Une melonnière doit être exposée au midi et entourée de murs plus élevés au nord qu'au midi, polis et blanchis sur toute la surface intérieure pour réfléchir les rayons calorifiques. On divise le terrain en petites fosses carrées, ou couches, plus longues que larges, qu'on remplit de terreau et de fumier de cheval, et qu'on couvre de châssis de verre. *Voy.* MELON.

MÉLOPÉE (du grec *mélos*, chant, et *poiéô*, faire). C'était, chez les anciens, l'art de composer les chants, de produire des *mélodies*. Cet art avait des règles sévères et multipliées; on distinguait trois espèces de mélopées, qui se rapportaient à autant de modes. La 1$^{re}$, appropriée au mode tragique, avait un chant qui régnait seulement sur les sons graves ; la 2$^{e}$, qui s'alliait à un mode créé pour le culte d'Apollon, exigeait un chant qui régnât sur les sons moyens; la 3$^{e}$, qui se rapportait au mode appelé *bachique* ou *dithyrambique*, avait un chant qui ne s'étendait qu'aux sons aigus. La mélopée n'existe plus sous ces formes dans la musique moderne ; elle est remplacée par les traités sur la *composition* et la *mélodie* (*Voy.* ces mots). On en trouve les meilleures leçons pratiques dans les partitions des Hændel, des Mozart, des Cimarosa, des Cherubini, des Méhul, etc.

MÉLOPHAGES (du grec *mélon*, brebis, et *phagô*, manger), genre d'insectes Diptères, de la famille des Pupipares : tête séparée du corselet par une suture apparente; suçoir renfermé entre deux valves coriaces; pas d'ailes ; tête ovalaire, transverse, enfoncée dans le corselet; antennes logées dans deux fossettes; corselet presque carré; pattes robustes; crochets longs et recourbés. Le *M. des moutons* (*M. ovinus*), long de 6 millim., de couleur ferrugineuse, s'attache aux moutons, et vit dans leur toison.

MÉLOPLASTE (du grec *mélos*, chant, et *plassô*, former), mode d'enseignement musical simultané, imaginé par P. Galin, de Bordeaux, qui l'a fait connaître en 1818, dans son *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*. A l'aide d'un tableau, dit le *Méloplaste*, et représentant une portée de 5 lignes, plus 2 lignes supplémentaires, sans clef, ni dièse, ni bémol, le professeur, armé d'une baguette, indique aux élèves la note qu'ils doivent chanter, en transportant successivement la baguette sur toutes les lignes. Un simple attouchement désigne les notes naturelles; la baguette retirée un peu en arrière, ou poussée en avant, désigne les bémols et les dièses. Depuis la mort de Galin (1821), cette méthode a été enseignée avec succès par MM. Jue, Aimé Paris, Chevé. M. Pastou en a tiré sa *Lyre harmonique*, et M. Wilhem, sa *Main harmonique*.

MELPOMÈNE, astéroïde ou planète télescopique, située entre les planètes Flore et Victoria. Sa période de révolution est de 1270 jours 1/2. Elle a été découverte par M. Hind, le 24 juin 1852.

MÉLYRIDES, tribu de Coléoptères pentamères malacodermes, de la famille des Serricornes : tête inclinée, mandibules bifides à la pointe, palpes filiformes, antennes plus ou moins en scie, articles des tarses entiers, corps plus ou moins cylindrique, élytres molles. Ces insectes, à l'état parfait, vivent sur les fleurs, les feuilles et sur le bois; ils sont très-agiles. — La tribu des Mélyrides renferme les genres *Melyris*, genre type, *Dasytes*, *Diglobicerus*, *Malachius*, *Pelecophora*, *Zygia*.

**MEMBRACE**, *Membracis*, genre d'insectes Hémiptères, type de la famille des Membracides, détachée par Fabricius de celle des Cicadaires : antennes insérées sous un rebord du front, ayant leurs deux premiers articles courts; prothorax foliacé, très-levé, comprimé, s'étendant presque jusqu'à l'extrémité du corps; pattes foliacées, les postérieures dentelées sur les arêtes; front allongé, arrondi au bout, détaché de la tête; corselet foliacé, beaucoup plus élevé que le corps. On distingue la *Membrace foliacée*, la *M. tumulée* et la *M. lancéolée*.

**MEMBRANES** (du latin *membrana*), organes minces, souples, dilatables, de structure variée, de couleur blanche, grise ou rougeâtre, destinés à absorber, à exhaler et à sécréter certains fluides, ou à envelopper d'autres organes. Bichat les a divisées en *Membranes simples* et en *M. composées*.

Les *M. simples* comprennent : 1° les *M. muqueuses*, qui versent à leur surface libre des mucosités plus ou moins abondantes; elles tapissent les conduits, les cavités, les organes creux, les orbites, le nez, la bouche, l'anus, les canaux urinaires, etc., et communiquent à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée; 2° les *M. séreuses*, qui sont couvertes d'une sérosité destinée à faciliter le glissement des organes les uns sur les autres; elles sont composées de deux parties distinctes, quoique continues, disposées en forme de sacs sans ouvertures, et qui se divisent à leur tour en *M. séreuses* proprement dites, telles que les plèvres, le péritoine, l'arachnoïde, et *M. synoviales*, qui revêtent des surfaces articulaires; 3° les *M. fibreuses*, qui toutes sont continues entre elles et aboutissent au périoste, leur centre commun : elles constituent, outre le périoste, les aponévroses, les capsules et les gaînes fibreuses des articulations et des tendons, la dure-mère, la sclérotique.

Les *M. composées* se divisent en *séro-fibreuses* (face interne de la dure-mère), en *séro-muqueuses* (partie inférieure de la vésicule du fiel), et en *fibro-muqueuses* (fosses nasales, gencives).

On appelle : *M. accidentelles* des membranes qui se développent sous l'influence de circonstances particulières : ces tissus membraneux accidentels sont susceptibles de prendre toutes les formes des tissus naturels; on en observe de dermoïdes, de séreuses, de fibreuses, etc.; — *Fausses membranes*, des productions organiques résultant d'une inflammation aiguë : dans certains cas, elles sont un moyen d'union et de conservation, comme dans les cicatrices; d'autres fois, elles déterminent des accidents funestes, comme dans le croup; — *M. de Demours*, une matière solide, dépourvue de structure, transparente comme du verre, qui tapisse l'intérieur de la cornée transparente; — *M. de Jacob*, une membrane mince qui forme la couche externe de la rétine du côté de la choroïde, et se compose de petits corps oblongs, appliqués les uns contre les autres; — *M. de Schneider*, la pituitaire. *Voy.* ce mot.

**MEMBRANEUSES**, *Membranaceæ*, tribu d'insectes Hémiptères de la section des Hétéroptères, famille des Longilabres ou des Géocorises. Cette division, établie par Latreille, comprenait, dans sa classification, une partie des Punaises les plus nuisibles et les plus incommodes, les *Tingis* et la *Punaise* des lits, qui est aujourd'hui type de la famille des Cimicides. La gaîne du suçoir des Membraneuses n'offre que deux ou trois articles; leur labre est court; toutes les pattes sont attachées sur la ligne médiane du corps; les crochets des tarses, au nombre de deux, sont insérés au milieu du dernier article. Les insectes de cette tribu doivent leur nom à la forme de leur corps, généralement mince et aplati en manière de membrane.

**MEMBRES** (du latin *membra*), nom donné, dans les animaux, aux appendices plus ou moins longs et apparents, toujours mobiles, qui sont disposés par paires sur les parties latérales du tronc, et qui servent à l'exercice des grands mouvements. Chez tous les animaux vertébrés, les membres pairs ne dépassent jamais le nombre de quatre. On les a divisés en *M. supérieurs* ou *thoraciques*, et en *M. inférieurs*, dits aussi *pelviens* ou *abdominaux*. Les supérieurs sont : l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main; les inférieurs sont : la cuisse, la jambe et le pied. Tous les animaux articulés offrent 3, 4 ou 5 paires de membres, quelquefois un beaucoup plus grand nombre, comme dans les Myriapodes. Les Mollusques et les Rayonnés n'offrent point de véritables membres.

En Architecture, on appelle *membre* chacune des parties, grandes ou petites, du système selon lequel l'édifice est construit. La frise est un membre de l'entablement. Le larmier est le principal membre de la corniche. On nomme *membre couronné* une moulure accompagnée d'un petit filet au-dessus ou au-dessous; *M. creux*, une moulure concave.

**MEMBRURE**. On nomme ainsi, dans la Menuiserie, une pièce de bois épaisse, servant de principal point d'appui à une charpente, ou à d'autres objets dont la construction résulte du travail et de l'ajustement de plusieurs pièces entre elles, comme portes cochères, panneaux à rainures, etc.

Dans la Marine, c'est l'assemblage des pièces de bois qui forment les côtés des bâtiments.

Dans le Commerce des bois, la *Membrure* est une sorte de mesure en usage pour mesurer le bois de chauffage; elle se compose de deux montants entre lesquels on place le bois qu'il s'agit de mesurer. Ses dimensions et la distance laissée entre les montants varient selon l'unité adoptée pour le mesurage.

**MÉMOIRE**, faculté de se représenter les objets absents ou les faits passés, et de les faire revivre par la pensée. Elle prend les noms de *mémoire imaginative*, d'*imagination*, lorsqu'elle retrace les objets sensibles comme s'ils étaient présents. La reproduction des souvenirs n'a jamais lieu qu'en vertu de l'*association des idées* (*Voy.* ce mot). On distingue une *mémoire passive*, qui ne fait que conserver et retenir comme en magasin les connaissances acquises, et une *M. active*, qui rappelle ces connaissances au moment du besoin : celle-ci dépend en grande partie de la volonté et de l'attention. La mémoire peut être augmentée par l'exercice et portée à un degré prodigieux; elle peut aussi être aidée par l'art. *Voy.* MNÉMONIQUE.

La mémoire est, de toutes nos facultés, celle qui varie le plus selon les individus, et, dans le même individu, selon les âges. En outre, il y a plusieurs espèces de mémoires, mémoire des choses, des mots, des lieux, etc., qui, bien que s'exerçant simultanément dans le plus grand nombre des cas, sont tellement distinctes que l'on peut perdre l'une tout en conservant les autres. La mémoire est aussi, plus qu'aucune autre faculté, sous l'influence des causes physiques : les excès l'affaiblissent, une maladie l'altère, une attaque de paralysie peut la détruire.

On a fait pour expliquer les phénomènes de la mémoire les hypothèses les plus diverses : selon les Péripatéticiens, les objets, après avoir été perçus, laissent dans le *sensorium commune*, ou cerveau, des images (dites *espèces expresses*), qui s'y conservent comme en magasin, et qui, se représentant dans des circonstances données, affectent l'âme comme le feraient les objets eux-mêmes; selon les Cartésiens, la mémoire est l'effet des *esprits animaux*, qui circulent dans les nerfs, et qui, après avoir été une fois mis en mouvement dans un certain sens par l'impulsion des objets, tendent à suivre la même voie et renouvellent ainsi en nous les mêmes sensations et les mêmes idées; Bonnet et Hartley attribuent les souvenirs au renouvellement des vibra-

tions des fibres nerveuses et à la manière dont ces fibres s'enchaînent entre elles. D'autres enfin considèrent les souvenirs comme des *sensations continuées*, comme des perceptions qui continuent à subsister dans l'âme, mais à l'état latent. Tous d'ailleurs s'accordent à reconnaître que la mémoire est dans le rapport le plus intime avec le cerveau. Quelques-uns placent les différentes sortes de mémoire dans autant de parties différentes de cet organe.

Aristote a laissé un petit traité *De la Mémoire et de la Réminiscence*. On trouvera dans les traités de philosophie et de physiologie, mais surtout dans les *Éléments de la philosophie de l'Esprit humain* de Dugald-Stewart, ainsi que dans les traités de *Mnémonique*, d'intéressants détails sur la mémoire. Un écrivain du XVIIe siècle, G. d'Oncieu, a écrit un traité spécial sur les *Singularités de la Mémoire*, 1622. Sam. Rogers a chanté les *Plaisirs de la Mémoire*.

Les anciens avaient divinisé la Mémoire sous le nom de Mnémosyne : ils en faisaient la mère des Muses.

*Mémoire artificielle. Voy.* MNÉMONIQUE.

Dans la Liturgie, on appelle *Mémoire* la commémoration d'un saint dans l'office du jour, et la prière dans laquelle on fait cette commémoration.

MÉMOIRES. En Littérature, on donne ce nom aux relations historiques écrites par ceux qui ont eu part aux événements qu'ils racontent ou qui en ont été témoins oculaires. L'*Anabase* de Xénophon et les *Commentaires* de César sont les plus anciens Mémoires. La France est riche en écrits de ce genre : les *Mémoires de Comines, de Sully, du card. de Retz, de St-Simon*, sont célèbres. On a publié dans ces derniers temps, diverses collections de *Mémoires relatifs à l'histoire de France :* les principales sont dues à MM. Guizot, Buchon, Petitot, Michaud et Poujoulat, Berville et Barrière. M. Guizot a donné, en outre, les *Mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre*. En Allemagne, Schiller a publié une collection de *Mémoires historiques* depuis le XIIe siècle jusqu'à lui (Iéna, 1790-1806, 33 vol. in-8).

On a donné aussi le nom de *Mémoires :* 1° aux écrits dans lesquels l'auteur ne s'attache qu'aux faits qui lui sont personnels, comme les *Mémoires du comte de Grammont*, les *M. de Saint-Simon*, les *Confessions* de J.-J. Rousseau : on les nomme aussi *autobiographies* (*Voy.* ce mot) ; — 2° à tous ces recueils d'anecdotes, vraies ou fausses, publiés sous le nom de quelque personnage marquant, comme les *Mémoires du cardinal Dubois*, ceux *de Mme Dubarry*, les *Souvenirs de Mme de Créqui*, les *Mém. d'une contemporaine*, etc.

On nomme encore *Mémoires* des dissertations sur un objet scientifique ou littéraire, destinées à être lues devant une académie ou un corps savant. Il a été fait de ces Mémoires de précieux recueils, parmi lesquels les *Mémoires de l'Académie des sciences* et ceux *de l'Académie des inscriptions* occupent le premier rang. Des *Tables*, faites avec soin, facilitent les recherches dans ces volumineuses collections : les plus récentes et les plus complètes, pour les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ont été publiées par MM. de Rozière et Châtel (chez Durand, 1855 et ann. suiv.).—Les *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres, les *Acta eruditorum* de l'Allemagne, sont des recueils analogues.

MEMORANDUM (en latin, ce qu'on veut retenir, ou faire retenir), espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, avec la justification de la position prise par un cabinet, et des actes qui en sont émanés. *Voy.* NOTE.

MÉMORIAL (de *mémoire*). Ce mot est souvent synonyme de *Mémoires*. Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, de Las Cases, rentre dans cette catégorie. Souvent aussi il indique un placet, ainsi que ces Mémoires diplomatiques des cours de Rome et d'Espagne, qui servent à l'instruction d'une affaire. — Beaucoup de journaux français, surtout dans les départements, portent aussi le titre de *Mémorial*.

Les commerçants et les banquiers appellent *Memorial* le livre journal sur lequel ils inscrivent leurs affaires quotidiennes au fur et à mesure qu'elles sont conclues.— Les registres de la Chambre des comptes où étaient transcrites les lettres patentes des rois de France s'appelaient les *mémoriaux*.

MENACES. « Quiconque aura menacé, par écrit anonyme ou signé, d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes, sera puni de la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où la menace aurait été faite avec ordre de déposer une somme d'argent dans un lieu indiqué ou de remplir toute autre condition. — Si la menace n'a été accompagnée d'aucun ordre ou condition, la peine sera de 2 ans au moins et 5 ans au plus, et d'une amende de 100 à 600 fr. — Si la menace faite avec ordre a été verbale, le coupable sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 25 à 300 fr. » Code pénal, art. 305-7.

MENAGE (du bas latin *menagium*, maison, demeure, dérivé de *manere*, demeurer), gouvernement domestique qui embrasse tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille. Le *ménage* ou l'administration de la maison était, chez les anciens, l'objet d'un art spécial qu'ils appelaient l'*Œconomique*. *Voy.* ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

MÉNAGERIE (de *ménage*). On donnait d'abord ce nom à un lieu destiné à l'élève du bétail et des volailles (*Voy.* La Fontaine, *Fables*, III, 12). Aujourd'hui, on appelle ainsi une collection d'animaux de toute espèce, entretenus pour l'étude ou pour la curiosité. On trouve des *ménageries* dans presque toutes les capitales de l'Europe. La plus belle est celle du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui autrefois était à Versailles. Londres possède aussi un Jardin zoologique remarquable.

MENDIANT, celui qui demande l'aumône. *Voy.* MENDICITÉ.

*Ordres mendiants*, ordres composés de religieux qui font vœu de pauvreté et qui vivent d'aumônes. Les Jacobins, les Franciscains, les Augustins et les Carmes, étaient spécialement connus sous le nom des *Quatre ordres mendiants*.

En termes d'Office, on appelle *Quatre mendiants* quatre sortes de fruits secs que les épiciers mêlent ordinairement ensemble : ce sont les figues de Provence, les raisins de Malaga, les amandes et les noisettes ou avelines. Ils ont été ainsi nommés par allusion aux quatre ordres mendiants, qui étaient supposés ne se nourrir en Carême que de fruits secs.

MENDICITÉ. La mendicité n'est pas toujours la conséquence de la pauvreté ou de l'impuissance de trouver du travail : elle est trop souvent l'effet d'une paresse volontaire et invincible, ou d'une coupable spéculation sur la charité publique. Le nombre des mendiants, qui est loin d'être celui des vrais pauvres (*Voy.* PAUVRES, PAUPÉRISME), varie selon les pays et les temps. M. de Villeneuve, dans son *Économie politique chrétienne* (1834), l'avait fixé approximativement ainsi qu'il suit : Pays-Bas, 1 sur 102 ; Angleterre, 1 sur 117 ; Portugal, 1 sur 121 ; Italie, 1 sur 126 ; Espagne, 1 sur 154 ; France, 1 sur 166 ; Allemagne, 1 sur 200 ; Suède et Danemark, 1 sur 250 ; Russie, 1 sur 1,000. Ce nombre peut doubler dans les temps de calamité. — Les gouvernements ont, de tout temps, cherché les moyens d'éteindre la mendicité. Des lois d'une rigueur excessive ont été rendues au moyen âge, surtout en Angleterre, contre les mendiants : on les condamnait à la prison, au carcan, à la mort. En France, le roi Jean défendit la mendicité sous peine du fouet et du pilori (1350) ; à la 2e récidive, le mendiant était marqué au front et banni ; en 1547, Henri II prononça contre les mendiants la peine des galères, et cet état de

choses subsista, dans le texte de la loi du moins, jusqu'à la Révolution. Depuis, la législation devint moins sévère : avant de réprimer la mendicité comme délit, on voulut lui offrir du travail comme secours : un décret du 30 mai 1790 ouvrit des ateliers pour les mendiants valides; la loi du 24 brumaire an II organisa à la fois des travaux de secours et des maisons de répression; elle condamna les récidivistes à la *transportation*. Un décret impérial du 5 juillet 1808 ordonna qu'un *dépôt de mendicité* serait ouvert dans chaque département; mais ces établissements, qui entraînaient des dépenses énormes et faisaient à l'industrie une concurrence ruineuse, ont été, pour la plus grande partie, abandonnés, et il n'en existe aujourd'hui qu'un petit nombre. Pour arriver au même but, l'Angleterre a sa *taxe des pauvres* et ses *maisons de travail*, l'Allemagne ses *maisons d'industrie*, l'Italie ses *refuges*.

Dans notre législation actuelle : « Toute personne qui mendie dans un lieu pour lequel il existe un dépôt de mendicité est punie de 3 à 6 mois d'emprisonnement, et conduite au dépôt à l'expiration de sa peine. Dans les lieux où il n'existe pas de dépôt, les mendiants valides sont punis d'un mois à 3 mois d'emprisonnement. — Tout mendiant qui use de menaces, qui entre sans permission dans une habitation, ou feint des plaies et infirmités, est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. » Code pénal, art. 274 et suivants.

MENDOLE, *Mœna*, genre de poissons Acanthoptérygiens, type de la famille des Ménides, établi aux dépens des vrais Spares, dont les Mendoles se distinguent par leurs dents en velours ras, leurs mâchoires extensibles en une sorte de tube, et garnies chacune d'une rangée de fines dents. Ce sont des poissons semblables au hareng, et dont la chair est assez bonne à manger. Ce genre renferme 4 espèces, vivant toutes dans la Méditerranée : la plus remarquable est la *M. commune* (*M. vulgaris*), de 20 centim. de long, blanchâtre et rayée de bleu, avec une grande tache noire de chaque côté des flancs. Les autres espèces sont la *M. Juscle*, la *M. d'Osbeck* et la *M. vomérine*.

MENEAUX, montants et traverses de bois, de fer ou de pierre, qui, dans les croisées, servent à séparer les ouvertures. — Les *faux meneaux* ne sont pas assemblés avec les montants de la croisée, mais avec les châssis, et s'ouvrent avec ceux-ci.

MÉNESTREL, MÉNÉTRIER (du latin barbare *ministerialis*, homme au service d'un autre). Au moyen âge, on nommait *Ménestrels* ceux qui composaient les mélodies des chants des troubadours et des trouvères. Quelquefois les ménestrels composaient eux-mêmes des poésies et chantaient leurs propres œuvres, comme Rutebeuf, dont on a plusieurs fabliaux en rimes; mais alors on leur donnait plutôt le nom de *chanterres*, et ils se faisaient accompagner de *jongleurs* ou de joueurs d'instruments. Les ménestrels formaient en France une corporation, connue sous le nom de *ménestrandie :* leur chef portait le titre de *roi*. Pendant longtemps les Ménestrels furent vénérés chez les peuples scandinaves et chez les Anglais; ils remplissaient même une sorte de fonction publique; mais ils perdirent toute considération vers la fin du XVIe siècle, et en 1597 la reine Élisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds. Aujourd'hui, il ne reste des anciens *Ménestrels* que le nom de *Ménétrier* donné aux joueurs de violon qui font danser dans les villages. M. Bernhardt a écrit l'*Histoire de la corporation des ménétriers*. On a du poëte anglais Beattie un poëme intitulé *le Ménestrel*.

MENHIR (mot celtique), nom donné à d'antiques monuments celtiques, appelés aussi *Pierres levées*. Ce sont des blocs de pierre d'une hauteur quelquefois considérable, élevés en forme de colonnes et isolés les uns des autres, que l'on retrouve dans plusieurs provinces de la France, surtout dans la Bretagne. Dans certains endroits on les appelle par corruption *Pierres de minuit*. Les menhirs servaient au culte des druides et des anciens Gaulois.

MÉNIDES (du genre type *Mœna*, Mendole), famille de poissons Acanthoptérygiens, détachés des Sparoïdes, dont ils diffèrent par leur mâchoire rétractile et protractile. Leur corps est couvert d'écailles comme celui des Spares. Cette famille renferme 4 genres : *Mendole, Picarel, Césion* et *Gerre*.

MÉNILITHE (du français *ménil*, première partie du mot *Ménil-montant*, une des buttes qui dominent Paris, et du grec *lithos*, pierre), variété d'opale commune, raboteuse à sa surface extérieure, éclatante à l'intérieur, qu'on trouve à Ménilmontant. *Voy.* OPALE.

MENIN (de l'espagnol *menino*, mignon), nom donné en Espagne aux enfants nobles attachés aux jeunes princes du sang, pour être élevés avec eux, et pour partager leurs études et leurs jeux. — En France, on donnait aussi ce nom aux gentilshommes spécialement attachés à la personne du Dauphin, et appelés aussi les *Gentilshommes de la Manche*.

MÉNINGES (du grec *ménigx*, membrane), nom donné aux trois membranes qui enveloppent le cerveau, et qui sont la *dure-mère*, l'*arachnoïde* et la *pie-mère :* la *pie-mère* est la plus interne et touche immédiatement le cerveau; la *dure-mère* est externe et adhère au crâne; l'*arachnoïde* est entre les deux. L'inflammation des méninges est une des maladies les plus graves : on la connaît sous les noms de *Fièvre cérébrale* et de *Méningite*. *Voy.* ci-après.

MÉNINGITE, la *Fièvre cérébrale* des anciens et d'un grand nombre de praticiens d'aujourd'hui, inflammation des méninges. La membrane qui en est le siége le plus ordinaire est la *pie-mère*. Il arrive très-souvent que les couches superficielles du cerveau sont enflammées en même temps qu'elle : de là la dénomination de *méningo-encéphalite*, que lui donnent certains auteurs. Une violente céphalalgie, un état de somnolence et en même temps d'insomnie; la rougeur des conjonctives, la chaleur du front, des tintements d'oreille, des frissons irréguliers suivis de chaleur; plus tard le délire, des convulsions, sont les symptômes ordinaires de la première période de la méningite (période aiguë ou délirante); une somnolence plus grande, avec paralysie des yeux et difficulté de la déglutition, enfin le coma, caractérisent la deuxième période (dite comateuse). La durée de cette affection est de quinze jours à trois semaines; son pronostic est des plus graves. Parmi ceux qui n'y succombent pas, plusieurs gardent des infirmités incurables; les uns restent sourds, les autres aveugles ; d'autres enfin ne retrouvent jamais, ou du moins qu'incomplétement, l'usage de leurs facultés intellectuelles.

Le traitement consiste dans les saignées générales, de nombreuses applications de sangsues aux tempes, derrière les oreilles, à l'entrée des narines; des applications froides maintenues sur la tête, les révulsifs les plus puissants appliqués sur les extrémités, et plus tard dans l'emploi des purgatifs. Certains médecins se louent beaucoup de l'emploi combiné des saignées et des bains d'affusion (avec l'eau à 18° centigrades, versée largement pendant 8 ou 10 minutes).

MÉNISPERME, *Menispermum* (du grec *mênis*, croissant, et *sperma*, graine), genre de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, type de la famille des Ménispermacées, renferme des arbrisseaux grimpants, sarmenteux, qui croissent dans l'Amérique et l'Asie centrales : feuilles alternes, simples, souvent peltées, entières, dépourvues de stipules; fleurs monoïques ou dioïques, groupées en grappes ou en panicules, souvent petites et verdâtres; fruit composé d'une ou de plusieurs baies, dans chacune desquelles se trouve une graine réni-

forme, recourbée sur elle-même en forme de croissant. Ces plantes sont propres à couvrir des tonnelles ou à garnir des palissades. Les principales espèces sont : le *Ménisperme comestible* (*M. edule*), dont on mange les fruits et qui par la fermentation fournit une liqueur enivrante ; le *M. coccule* (*M. cocculus*), qui comprend plusieurs variétés auxquelles on doit la *Coque du Levant* et la *Racine de Colombo* (*Voy.* ces mots et COCCULE) ; le *M. du Canada*, au feuillage vert foncé et aux petits drupes noirs, que l'on cultive dans les jardins, etc. — On extrait des fruits de plusieurs arbres de cette famille une substance narcotico-âcre, la *Ménispermine*, qui a été découverte par Pelletier et Couerbe dans la Coque du Levant, et qui est très-vénéneuse.

La famille des Ménispermacées a beaucoup de rapports avec celles des Berbéridées et des Anonacées; elle s'en distingue par le port, par les étamines, généralement en nombre défini, et par la structure du fruit. Elle renferme les genres *Menispermum* (dont quelques-uns détachent l'espèce *Cocculus*), *Agdestis*, *Cissampelos*, *Pselium*, *Spirospermum*, etc.

MÉNISQUE (du grec *méniscos*, croissant). On nommait ainsi chez les anciens une plaque en forme de calotte, qu'on mettait sur la tête des statues des dieux pour les garantir des injures de l'air.

En Optique, ce mot désigne un verre lenticulaire, concave d'un côté et convexe de l'autre. Les ménisques sont au nombre des lentilles convergentes.

En Géométrie, c'est une figure plane ou solide, composée d'une partie concave et d'une partie convexe, a l'instar des ménisques optiques.

On nomme encore ainsi, dans les phénomènes capillaires, la portion supérieure de la colonne de liquide contenue dans le tube, portion qui est limitée d'une part par la surface courbe du liquide et de l'autre par un plan horizontal tangent à cette surface : ce ménisque peut être concave ou convexe, selon la nature du liquide employé. *Voy.* CAPILLARITÉ.

MENSE (du latin *mensa*, table). Ce mot désignait autrefois le revenu d'un prélat, d'un abbé ou d'une communauté, revenu qui était affecté à la table ou à l'entretien de ceux qui en jouissaient. De là trois sortes de menses : *l'épiscopale*, *l'abbatiale* et la *conventuelle*. — Mesure de terre. *Voy.* MANSE.

MENSOLE (de l'italien *mensola*), terme d'architecture, est synonyme de *clef de voûte*.

MENSTRUE (du latin barbare *menstruum*, formé de *mensis*, mois). Outre le sens qu'il a en Physiologie, où il désigne un phénomène mensuel, propre à la constitution des femmes, ce mot a été employé par les anciens chimistes pour signifier un dissolvant qui agit lentement et à l'aide d'une douce chaleur. On supposait que son action dissolvante durait un *mois* : de là les noms de *mensis philosophicus*, mois philosophique, de *dissolvant menstruel*. Ce mot n'est plus employé aujourd'hui que dans le sens de *dissolvant*, d'*excipient* liquide.

MENTAGRE (de *mentum*, menton, et *agra*, capture), dartre pustuleuse qui affecte le menton : elle attaque particulièrement les enfants à l'époque de la première dentition. *Voy.* DARTRE.

MENTALES (MALADIES). *Voy.* FOLIE, ALIÉNATION MENTALE, MANIE, MONOMANIE, etc.

MENTHE, *Mentha*, vulgairement *Baume*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées presque vivaces, à tiges anguleuses, portant de petites fleurs monopétales découpées en 4 lobes et disposées en bagues ou en épis, comme dans toutes les Labiées. On en connaît un grand nombre d'espèces : la plupart ont une forte odeur aromatique. Les plus répandues sont la *Menthe sauvage* (*M. silvestris*) et la *M. aquatique* (*M. aquatica*), qui croissent dans les lieux humides; la *M. poivrée* (*M. piperita*), la *M. verte* (*M. viridis*), la *M. crépue* (*M. crispa*), la *M. à feuille ronde* (*M. rotundifolia*), la *M. pouliot* (*M. pulegium*).

La *Menthe poivrée* ou *M. anglaise* est originaire d'Angleterre; mais elle est très-cultivée en France, et même dans les jardins, où, dit-on, elle perd de ses qualités. Ses tiges sont quadrilatères, couvertes de quelques poils; ses feuilles pétiolées, ovales, lancéolées, aiguës et dentées en scie ; ses fleurs petites, violacées, formant des verticilles dont l'ensemble compose des épis assez allongés au sommet des rameaux de la tige. Cette plante, dont l'odeur est très-aromatique et agréable, a une saveur poivrée et camphrée qui laisse dans la bouche une sensation de froid très-marquée. L'odeur ne diminue pas par la dessiccation de la plante. Cette odeur est due à la présence d'une huile essentielle abondante, renfermée dans de petites glandes qui sont contenues dans l'épaisseur des feuilles, et que l'on distingue facilement en les examinant à contre-jour. La menthe poivrée est antispasmodique, tonique et fortement excitante; on en extrait de l'huile essentielle, qui est employée par les parfumeurs et les confiseurs; celle qui vient d'Angleterre a le plus de réputation. On prépare avec l'essence de menthe des pastilles et des tablettes propres à favoriser la digestion ; l'infusion de menthe, unie à la mélisse, est avantageusement employée dans le même but. — La *M. verte*, vulgairement *Baume vert*, est glabre et nullement cotonneuse; ses feuilles, directement attachées à la tige, sont finement dentées sur les bords, et ses fleurs purpurines sont disposées en anneaux autour de la tige et en épis comme dans les autres espèces. Elle a une odeur balsamique fort agréable, mais moins forte que celle de la *M. poivrée*. — La *M. à feuille ronde*, plus connue sous le nom de *Baume sauvage*, est cotonneuse, à feuilles ridées ou gaufrées, d'un vert blanchâtre en dessous, à fleurs blanchâtres : elle croît par toute la France dans les lieux humides, dans les fossés et sur le bord des chemins. C'est un bon sudorifique. — La *M. crépue*, qu'on regarde comme une variété de la menthe verte, s'en distingue par ses feuilles plus grandes, crispées, un peu aiguës : on l'emploie souvent à la place de la menthe poivrée.

Parmi les autres espèces, on remarque la *Menthe pouliot* (*M. pulegium*), très-commune le long des ruisseaux et dans les lieux humides : tige rampante, feuilles ovales, obtuses, presque crénelées, ponctuées en dessous ; fleurs purpurines dont le calice est fermé par un anneau de poils pendant la maturation : elle est emménagogue et s'emploie aussi contre la toux, l'asthme, l'enrouement. On prétend que son odeur chasse les puces (*pulices*) : d'où son nom.

*Menthe-coq*. *Voy.* BALSAMITE.

MENTON (du latin *mentum*), saillie plus ou moins prononcée de la mâchoire au-dessous de la lèvre inférieure, forme la partie inférieure et moyenne de la face. — On appelle *artère mentonnière*, la terminaison de l'artère dentaire inférieure, à sa sortie du trou mentonnier; *nerf mentonnier*, la terminaison du nerf dentaire inférieur; il sort par le trou mentonnier et se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à la lèvre inférieure; *trou mentonnier*, une petite ouverture située sur l face externe de l'os maxillaire inférieur près de la symphyse du menton : c'est l'orifice externe du *canal dentaire inférieur*. — *Voy.* MENTAGRE.

MENUET (de *menu*, parce qu'on le dansait à petits pas, à pas *menuets*, comme on disait autrefois), sorte de danse élégante et grave à la fois, qui a régné en France, sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, à la cour, dans le beau monde et sur le théâtre; mais qui, vers la fin du dernier siècle, a cédé la place à la gavotte. Le menuet se dansait à deux, sur un air d'un mouvement modéré, à 3 temps et à 2 reprises. Les menuets d'Exaudet, de Fischer et de Grétry ont été longtemps à la mode. Le danseur Pécourt contribua beaucoup à la vogue de cette

danse par la grâce et la simplicité qu'il sut donner à ses figures. — Le menuet est d'origine française : on le croit venu du Poitou.

Les compositeurs introduisent dans les sonates et autres pièces de musique instrumentale des morceaux analogues par le mouvement au *menuet* dansé, et qu'on appelle aussi *menuets :* Haydn, Mozart, Beethoven, ont composé des menuets admirables.

MENUISERIE, MENUISIER (de *menu*, parce que le menuisier ne se sert que de menu bois comparativement au charpentier). La *menuiserie* entre pour une part importante dans la construction du bâtiment : elle comprend les cloisons en planches, portes, croisées, lambris, revêtements, planchers, parquets, alcôves, escaliers, volets, persiennes, jalousies, etc. Elle tient aussi à l'ébénisterie par la fabrication des meubles communs, tels que tables, couchettes, bancs, armoires, rayons, etc. Les bois les plus employés en menuiserie sont : le chêne, le sapin, le tilleul, le hêtre, le peuplier, et quelquefois le noyer. — L'ouvrier *menuisier* doit avoir des notions de géométrie pratique et de dessin linéaire : il lui faut non-seulement dégrossir et polir les planches dont il se sert, mais savoir joindre et ajuster ses pièces au moyen d'assemblages de toute sorte; rarement il travaille deux fois d'après le même modèle, et il doit toujours approprier ses ressources à l'usage spécial de l'objet et à la place que cet objet doit occuper. Les outils du menuisier sont nombreux; les principaux sont, avec l'établi, le marteau, le maillet, le rabot, la varlope, la scie, le ciseau et les gouges de toute espèce, le vilebrequin, les tenailles, l'équerre, la règle, le compas, le fil à plomb, etc. On a un *Traité de la menuiserie* par Roubo, menuisier, qui fut chargé de le rédiger au dernier siècle par l'Académie des Sciences. M. Nosbau a donné un *Manuel du menuisier*, dans la Collection Roret.

Avant 1789, les menuisiers formaient une corporation, dont les premiers statuts remontent à 1396. Ils célébraient à la Sainte-Anne (28 juillet) l'anniversaire du jour où ces statuts leur furent donnés.

MENURE, *Menura* (du grec *mênis*, croissant, et *oura*, queue), genre d'oiseaux, voisin des Merles, de la famille des Passereaux dentirostres selon Cuvier et Temminck, et de celle des Gallinacées selon d'autres : bec droit, plus large à sa base que haut; pieds grêles; ailes courtes, concaves; queue à pennes très-longues, de diverses formes, et au nombre de 16. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Menure-lyre*, de la taille d'un Faisan, à plumage d'un brun grisâtre. Les deux plumes externes de sa queue forment le contour d'une lyre, et les plumes du milieu en figurent les cordes. Cet oiseau curieux est particulier à la Nouvelle-Hollande.

MENUS PLAISIRS, ou simplement *Les Menus*, nom donné autrefois aux dépenses du roi qui n'entraient pas dans les dépenses ordinaires, comme les fêtes, les bals, les spectacles à la cour.

L'*hôtel des Menus Plaisirs*, situé à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, était le lieu où se tenait l'administration qui réglait cette sorte de dépenses. —L'*Administration des Menus plaisirs*, chargée de la conservation du mobilier des fêtes et cérémonies nationales, a longtemps résidé dans ce même hôtel (auj. démoli) ; elle a été transportée à l'île des Cygnes.

MENU-VAIR (de *menu*, petit, et du latin *varius*, varié, moucheté), fourrure très-recherchée au moyen âge et réservée à la noblesse, n'était autre chose que la peau de l'Écureuil du Nord, appelé aujourd'hui *Petit-Gris*.

MÉNYANTHE, *Menyanthes* (du grec *mênê*, mois, et *anthos*, fleur ; fleur qui fait venir les *mois*, parce qu'on lui attribuait des propriétés emménagogues), genre type de la tribu des Ményanthées, famille des Gentianées, ne renferme qu'une seule espèce remarquable, le *M. à trois feuilles* (*M. trifoliata*), vulgairement *Trèfle d'eau*, plante à racine vivace, horizontale, produisant une touffe de feuilles radicales, glabres et d'un vert foncé ; ses fleurs blanches sont agréablement nuancées de pourpre, disposées en grappes et munies de bractées : calice d'une seule pièce, corolle monopétale, en cloche, à 5 étamines. Cette plante, d'une amertume très-forte, s'emploie en médecine contre les fièvres intermittentes et les maladies de la peau; elle est, en outre, stomachique, vermifuge et antiscorbutique. On en fait un sirop et un extrait. Dans les pays du Nord, on en mange la racine, qui, réduite en poudre et mêlée avec le sarrasin, constitue le pain des pauvres; ses feuilles remplacent le houblon dans la fabrication de la bière. — La tribu des *Ményanthées* se distingue des Gentianées vraies par ses feuilles alternes et ses graines revêtues d'un tégument ligneux; toutes ses espèces sont aquatiques. Genres : *Menyanthes*, *Villarsia*, *Mitrasacme*, *Mitreola*.

MENZIÉZIE, *Menziezia* (d'un nom propre), genre de plantes des contrées boréales, de la famille des Ericinées, tribu des Andromédées, renferme des arbustes à feuilles alternes et à fleurs terminales, solitaires ou agrégées. Une jolie espèce, que l'on trouve dans le midi de la France aussi bien qu'en Islande, est la *M. à feuilles de germandrée* (*Dabœcia*), qui forme de larges buissons toujours verts, garnis tout l'été de fleurs d'un joli pourpre, en grappes terminales, figurant des grelots ovales et assez gros.

MÉON, plante. *Voy.* MEUM.

MÉPHITISME (du latin *mephitis*, exhalaison infecte, odeur sulfureuse), altération de l'air atmosphérique produite par diverses émanations et par la présence de causes corruptrices. Il se développe surtout dans les mines, les égouts, les puisards, les fosses d'aisance, les ateliers d'équarrissage, les salles de dissection, les charniers, etc. Ses causes sont la stagnation de l'air, les eaux croupissantes, les matières animales ou végétales en fermentation ou en putréfaction, le développement des gaz malfaisants, azote, ammoniacal, carbonique, chlorhydrique, sulfureux, sulfhydrique, etc. La ventilation, un feu clair, des lavages fréquents, l'emploi des chlorures et autres désinfectants sont les moyens de le combattre.

On donnait autrefois à l'acide carbonique le nom d'*acide méphitique*.

MÉPLAT (pour *mesplat*, c.-à-d. *mal plat*), se dit dans les Arts, surtout en Peinture et en Gravure, de l'indication des différents plans d'un objet, des lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. La *ligne méplate* procède de la ligne droite à la ligne courbe, par une multitude et une variété d'inflexions qui échappent à la démonstration mathématique, mais que la nature offre fréquemment en ses productions. La science des clairs et des ombres repose tout entière sur la gradation savante des méplats. — *Faire sentir les méplats* dans la représentation du corps humain, c'est faire sentir, au moyen des masses de clairs et d'ombres, les plans dans lesquels sont disposés les os qui forment la charpente du corps.

MER, en latin *mare*, immense amas d'eau salée, qui baigne les bords de la partie solide du globe. Elle couvre près des 3/4 de la surface de la terre; elle occupe beaucoup plus de place dans l'hémisphère austral que dans le boréal (dans la proportion de 8 à 5). Quoique une et indivisible, on la partage géographiquement en plusieurs grandes parties qui reçoivent le nom d'*Océans;* on en distingue cinq : l'*Océan Atlantique*, l'*O. Pacifique* ou *Grand Océan*, l'*O. arctique*, l'*O. antarctique*. En pénétrant dans les continents, elle forme les *mers méditerranées*, les *mers ouvertes*, les *détroits*, les *manches*, les *golfes*, *baies*, *anses*, *rades*, *ports*, etc., dont chacun a son nom particulier. (*Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de G.*). Quelques mers, qui ont sans doute été séparées de

la grande mer à des époques anté-historiques, se trouvent isolées et sans communication apparente avec le commun réservoir des eaux : telles sont la mer Caspienne, la mer d'Aral, la mer Morte.

Considérée dans la nature de ses eaux, la mer est fortement salée, amère et nauséabonde (*Voy.* EAU DE MER). Elle est moins salée dans le voisinage des côtes et à l'embouchure des grands fleuves qu'en pleine mer. Pour expliquer la salure des eaux de la mer, on a supposé qu'à l'époque où les eaux couvraient toute la terre, elles ont dissous des masses de sel situées à la surface du globe; d'autres l'attribuent à des bancs inépuisables de sel qui se trouveraient encore au fond de l'Océan. Il est plus probable que les eaux, qui primitivement couvraient toute la surface du globe, ont, en se retirant dans les bassins qu'elles occupent aujourd'hui, retenu en dissolution les matières salines facilement solubles, après avoir déposé, sous forme de sédiments, les matières moins solubles qu'elles contenaient.

L'eau de la mer, transparente et incolore lorsqu'on l'observe en petite quantité, présente, vue en grandes masses, une couleur d'un bleu verdâtre foncé, qui devient plus clair vers les côtes : cette couleur vient, comme celle de l'atmosphère, de ce que les rayons bleus, étant très-réfrangibles et facilement absorbés par l'eau, sont renvoyés en plus grande quantité par ce liquide. Dans un grand nombre de cas, la mer devient phosphorescente : pour les causes de ce phénomène, *Voy.* PHOSPHORESCENCE.

La profondeur des mers est très-variable; il existe des points où les sondes n'ont pu toucher le fond : le capitaine Ross a descendu une sonde jusqu'à 8,412 m. sans rencontrer le sol; mais, passé mille à douze cents mètres, il est bien difficile de s'assurer si les sondes ne sont pas entraînées par quelques courants sous-marins au lieu de tomber verticalement dans la profondeur des mers. Du reste, il est à croire que le fond de la mer offre des inégalités comme la surface de la terre et qu'il y existe de profondes vallées analogues à celles qui traversent les Alpes et les Pyrénées; certaines îles ne sont que les sommets de quelques hautes montagnes sous-marines.

La température des eaux de la mer varie selon la latitude, la saison, la profondeur, les courants : entre les tropiques, elle diminue en proportion de la profondeur; c'est le contraire dans les régions boréales; la température moyenne des couches profondes est de 4 degrés. La température de l'air à la surface de la mer est plus uniforme que dans l'intérieur des terres : entre les tropiques, elle offre une moyenne de 27 à 28°.

Les eaux de la mer sont sujettes à plusieurs sortes de mouvements, les uns généraux, comme les *marées*, produites par l'attraction de la lune et du soleil (*Voy.* MARÉES); les autres, locaux ou accidentels, comme les *courants*, les *vagues*, les *flots*, les *lames*, le *ressac*, le *ras de marée* (*Voy.* ces mots).

L'eau de mer est impropre à la boisson; cependant on peut la rendre potable en la distillant (*Voy.* EAU DE MER). En Médecine, elle peut être administrée comme agent thérapeutique, soit à l'extérieur, en lotions, en affusions et surtout en bains (*Voy.* BAINS DE MER); soit même à l'intérieur comme purgatif et fondant : on en prend alors de 2 à 4 verres par jour.

*Liberté des mers.* Cette question, l'une des plus graves du Droit public, a donné lieu, surtout au XVII^e siècle, à une vive controverse, les uns se prononçant pour une liberté absolue (*mare liberum*, *mare apertum*), les autres admettant des restrictions (*mare clausum*) : Grotius publia à cette occasion un livre célèbre sous le titre de *Mare liberum.* Quoique cette controverse n'ait été suivie d'aucun traité positif, il est généralement admis aujourd'hui que la pleine mer est entièrement libre, et que cependant chaque État, dans l'intérêt de sa sûreté, doit avoir la propriété de la mer qui baigne ses côtes; cette mer constitue pour lui un *territoire maritime.*

D'autres débats se sont élevés au sujet des *mers enclavées* dans des parties du Continent, comme la mer Baltique, la mer du Nord, la mer Adriatique, la mer Noire, la mer Rouge, etc., que les Etats limitrophes ont voulu faire considérer comme des *mers fermées.* Ces contestations, dont plusieurs ont donné lieu à des guerres acharnées, ont été terminées pour quelques-unes de ces mers par des traités : ce qui concerne notamment la mer Noire a été fixé par le traité du 2 septembre 1829, conclu entre la Turquie et la Russie.

MERCENAIRES (du latin *merces*, prix, récompense), nom donné spécialement dans l'histoire aux étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. Chez les anciens, les Carthaginois surtout se servaient de mercenaires, et plus d'une fois ces corps d'étrangers mirent l'état en péril. Chez les modernes, ce sont principalement les puissances de l'Italie qui ont employé des troupes mercenaires : elles étaient généralement tirées de la Suisse. La France a eu aussi des Suisses à sa solde jusqu'en 1792, et de 1815 à 1830. *Voy.* GUERRE DES MERCENAIRES et CONDOTTIERI au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MERCERIE, MERCIER (du latin *merx*, *mercis*, marchandise). Le commerce de la mercerie comprend une infinité d'articles de fabrication diverse et qui sont généralement du ressort de la couture, de la toilette et du travail des femmes, telles qu'épingles, aiguilles, rubans de toute espèce, lacets, fil de lin, de soie et de laine propre à coudre ou à broder, boutons de manches ou de cols pour les chemises, dés à coudre, ganterie, éventails, ciseaux, etc. La France exporte une grande quantité de merceries aux colonies, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, aux Indes, et même en Chine.

Les merciers formaient autrefois à Paris le 3^e corps des marchands. Cette corporation se divisait en 20 classes et comprenait, outre les merciers proprement dits, les marchands de draps et de toiles de toutes sortes, les marchands de pelleteries, les quincailliers, les chaudronniers, les marchands de miroirs, de tableaux et ornements d'appartement. Elle avait été créée par Charles VI : jusqu'à la fin du XVI^e siècle, elle n'eut qu'un seul chef, dont l'autorité s'étendait sur toute la France : c'était le *roi des merciers.* Supprimée par François I^er, rétablie sous Henri III, cette charge fut définitivement supprimée en 1597. Depuis, le corps des merciers fut administré par 7 maîtres et gardes électifs chargés de la conservation de ses privilèges et de la police de la communauté.

MERCREDI (du latin *Mercurii dies*, jour de Mercure), 4^e jour de la semaine, est ainsi nommé de ce que, dans l'opinion des astronomes anciens qui admettaient des heures planétaires, la planète de Mercure était censée dominer la première heure de ce jour. — On sait que le *M. des Cendres* est le lendemain du Mardi gras et le premier jour du Carême; le *M. saint*, le mercredi avant Pâques.

MERCURE (du nom du dieu du commerce dans la Mythologie), nom de l'une des planètes inférieures, la plus voisine du soleil; la distance de cet astre au soleil est de 0,387, celle de la terre étant 1, c.-à-d. de 52,644,000 kilom. Sa révolution s'accomplit en 87 jours 97 centièmes. Son diamètre n'est qu'environ les 2/5 de celui de la terre, et son volume de 1/16. Elle tourne sur son axe en 24 heures 5 minutes. Elle est le plus souvent invisible à l'œil nu. L'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 7° 0′ 5″,1. On la représente par le signe ☿.

MERCURE, ou *Vif-argent*, corps simple métallique, liquide et d'un blanc d'argent : c'est le seul métal qui soit liquide à la température ordinaire. Il est désigné dans les formules chimiques par les lettres Hg (pour *hydrargyros*, c.-à-d. argent liquide, nom grec de ce métal). Le Mercure se solidifie à 40 degrés au-dessous

de zéro, et bout à 360°. Il se vaporise à la température ordinaire, mais en très-petite quantité ; sa vapeur est très-préjudiciable à la santé. La pesanteur spécifique du mercure est de 13,6. Lorsqu'il est impur, il perd de sa liquidité ; il coule alors en globules allongés et, comme on dit, *fait la queue*. Le mercure n'existe que sous un très-petit nombre de formes dans la nature : on le connaît à l'état de liberté (*M. natif*), et en combinaison avec le chlore (*M. corné*), avec l'argent (*arquérite*), et le soufre (*cinabre*) ; cette dernière forme est la plus abondante et la seule exploitée.

Les mines de mercure en exploitation sont peu nombreuses : les plus productives sont celles d'Idria, en Carinthie, d'Almaden en Espagne, et des environs de Kussel dans la Bavière Rhénane. Il y en a aussi, mais de moins importantes, en Hongrie, en Transylvanie, en Bohême. Le Mexique en possède 32 : on en a récemment découvert en Californie ; la Chine et le Japon en renferment beaucoup, mais on n'a sur elles aucun renseignement certain. L'extraction du mercure est très-simple à cause de sa volatilité : on grille le cinabre dans un four dont la sole est criblée de trous pour le passage de l'air ; le soufre est ainsi converti en acide sulfureux, et le mercure, devenu libre, forme des vapeurs qui, au moyen de conduits en terre appelés *aludels*, arrivent dans une grande chambre où elles se condensent. On renferme le mercure ainsi obtenu dans de grandes bouteilles en fer, fermées par un bouchon à vis de même métal.

Le mercure s'allie facilement avec un grand nombre de métaux, et forme avec eux des combinaisons liquides appelées *amalgames*. Ce métal est très-précieux pour la construction des instruments de physique et de chimie, tels que thermomètre, baromètre, manomètre, cuve pour recueillir les gaz. Un amalgame d'étain sert à mettre les glaces au tain. Les amalgames d'or et d'argent servent à dorer et à argenter les autres métaux. C'est au moyen du mercure qu'on extrait l'argent de ses minerais. Ce métal forme aussi plusieurs combinaisons chimiques qui présentent de l'importance, soit par leur application dans les arts : tel est le *vermillon* ou *cinabre* (sulfure de mercure) ; soit par leur emploi dans la thérapeutique comme irritants et antisyphilitiques : tels sont notamment le *calomel* ou *mercure doux* (protochlorure de mercure) et le *sublimé corrosif* (deuto-chlorure). La solution du mercure dans l'acide nitrique sert pour le sécrétage des poils de lièvre et de lapin destinés à la confection des chapeaux : c'est l'*eau-forte des chapeliers*.

Le mercure n'éprouve aucune altération de la part de l'air, sec ou humide, à la température ordinaire. Lorsqu'on l'agite longtemps avec de l'air et de l'eau, il se réduit en une poussière noire, appelée autrefois (sans doute à cause de sa couleur) *æthiops per se* : cette couleur est due à la grande ténuité de ses particules ; il en est de même du mercure *éteint* par les graisses, le miel, tous les corps visqueux, etc. Lorsqu'on le maintient longtemps en ébullition à l'air, il se convertit en un oxyde rouge ($HgO$, *deutoxyde*, *bioxyde* ou *oxyde mercurique*) : celui-ci donne avec les acides les *sels mercuriques* ; il existe encore un autre oxyde de mercure, qui est noir ($Hg^2O$, *protoxyde* ou *oxyde mercureux*), et qui forme avec les acides les *sels mercureux*. Les sels de mercure sont très-vénéneux ; le blanc d'œuf en est le meilleur contre-poison. On reconnaît aisément ces sels en plongeant dans leur solution une lame d'or ou de cuivre, qui prend alors, aux points de contact, une couleur grise en s'amalgamant avec le mercure. Tous les sels de mercure dégagent du mercure métallique lorsqu'on les chauffe avec de la chaux.

C'est principalement sur le mercure que s'exerçait la patience des alchimistes : le regardant comme un état imparfait de l'or et de l'argent, ils espéraient le transformer en ces métaux. Ils croyaient aussi que le mercure est le principe de tous les êtres ; de là l'hypothèse du *principe mercuriel* ou de la *terre mercurielle* qui, selon eux, se trouvait dans tous les corps, pesants ou volatils. La plupart des combinaisons du mercure ont été découvertes par les alchimistes.

*Mercure chloruré* ou *corné*, minéral d'un gris de perle, très-tendre, composé de mercure et de chlore ($HgCl$), qu'on rencontre à Almaden en Espagne, et à Moschel-Landsberg dans le Palatinat. — On obtient aussi artificiellement les combinaisons du chlore et du mercure. *Voy.* CHLORURE DE MERCURE.

*Mercure doux*, synonyme de protochlorure de mercure. *Voy.* CHLORURE DE MERCURE.

*Mercure soluble d'Hahnemann.* Il se forme en ajoutant avec soin de l'ammoniaque liquide dans une solution de proto-azotate de mercure cristallisé. Ce sel, qui est insoluble, malgré le nom qu'il porte, a été fort employé comme antisyphilitique : il est ordinairement associé à l'opium.

*Mercure sulfuré*, synon. de *Cinabre*. *Voy.* ce mot.

*Mercure de vie*. *Voy.* ALGAROTH (POUDRE D').

MERCURE (Lettres). Ce nom du messager des dieux a servi de titre à divers écrits périodiques contenant des nouvelles, ou traitant de littérature, de politique. La plus célèbre de ces publications est le *Mercure galant*, fondé en 1672 par Visé. Ce journal donnait tous les mois des nouvelles, des anecdotes, des historiettes de boudoir et de salon. Il fut continué successivement par Dufresny (1710), par Lefebvre (1714), sous le titre de *Mercure de France* ; par l'abbé Buchet (1717), sous le titre de *Nouveau Mercure* ; enfin par Laroque, Marmontel et plusieurs autres. Interrompu par les troubles de la Révolution, le *Mercure* a reparu plusieurs fois depuis sur la scène littéraire, mais sans obtenir le même succès.

On connaît sous le titre de *Mercure français* une histoire de France en 25 tomes, qui commence en 1605 et se termine en 1644. Le *Mercure armorial*, par Segoing, traite du blason. Le *Mercure indien*, de Rosnel, traite de l'orfévrerie et des pierres précieuses.

MERCURIALE (de *Mercure*, parce que, selon Pline, on devait à ce dieu la découverte des propriétés merveilleuses que les anciens attribuaient à cette plante), *Mercurialis*, genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des plantes annuelles ou vivaces, à fleurs dioïques, en épis grêles, axillaires, dressés ; périanthe simple, triparti ; les fleurs mâles portent de 12 à 15 étamines, les fleurs femelles produisent une capsule à 2 coques monospermes. L'espèce la plus commune est la *M. annuelle* (*M. annua*), qui se trouve abondamment dans les jardins et les lieux cultivés : tige dressée, rameuse, haute de 30 centim. environ ; feuilles opposées, ovales, lancéolées, aiguës, et dentées en scie ; dans les individus mâles, les fleurs forment des épis allongés et pédonculés ; dans les individus femelles, elles sont placées, au nombre de 2 ou 3, à l'aisselle des feuilles supérieures. Cette plante, qui est excitante lorsqu'elle est verte, devient émolliente et laxative lorsqu'elle a été cuite dans l'eau ; elle perd ses propriétés en séchant. On prépare, avec parties égales de suc de mercuriale non dépuré et de miel, un médicament purgatif qui s'administre en lavement, à la dose de 30 à 100 grammes, et qui a reçu le nom de *miel mercurial*. La Mercuriale se mange quelquefois en salade. Cette plante est aussi connue sous les noms vulgaires de *Foirole*, *Foirande*, *Vignole* et *Ramberge*.

Il existe d'autres espèces de Mercuriales, mais qui ne sont point employées : l'une d'elles, la *M. vivace* (*M. perennis*) ou *Chou de Chine*, est vénéneuse.

Autrefois, en France, on appelait *Mercuriale* l'assemblée des cours souveraines qui avait lieu le premier *mercredi* après l'ouverture des audiences de la Saint-Martin et de Pâques. Le premier président y exhortait les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, et blâmait ou louait les autres membres subalternes

de la magistrature, selon qu'ils s'étaient bien ou mal acquittés de leurs fonctions. Aujourd'hui on donne le même nom au discours que le procureur général, ou l'un des avocats généraux qu'il en a chargés, prononce à la rentrée des tribunaux, après les vacances, sur un sujet convenable à la circonstance, et dans lequel il trace aux avoués et aux avocats le tableau de leurs devoirs, et exprime ses regrets sur les pertes que la cour ou le barreau ont pu faire dans l'année. — Par extension, on a appelé *mercuriale* toute réprimande plus ou moins vive adressée à quelqu'un par son supérieur.

Ce mot a servi aussi à désigner certaines réunions de gens de lettres, qui se tenaient habituellement le mercredi, chez quelque personne savante : ainsi, on tenait des *mercuriales* chez Ménage.

Dans le Commerce, on donne le nom de *mercuriales* aux tableaux officiels constatant les prix courants des grains, des farines, etc., tableaux qui sont arrêtés par l'autorité municipale à la fin des marchés. Ces mercuriales, ainsi nommées sans doute parce que les marchés se tenaient originairement le *mercredi*, servent de base à la taxe du pain, ainsi qu'à l'importation ou à l'exportation des grains et farines. La rédaction des mercuriales pour les grains et farines se fait d'après la déclaration des marchands et de leurs facteurs; elle doit être arrêtée immédiatement après la clôture des ventes; les résultats en sont adressés, le 15 et le 30 de chaque mois, au sous-préfet. Cet usage, qui date de 1667, n'existe qu'en France.

MERCURIAUX (de *mercure*), se dit des médicaments dans lesquels il entre du mercure. Ils ont une action toute spéciale sur les organes salivaires et le système lymphatique. A dose trop forte, ils agissent comme des poisons irritants. Aussi n'en faut-il user qu'avec une grande prudence. *Voy.* MERCURE.

MÈRE (du latin *mater*). Dans l'état de mariage, les droits de la mère se confondent le plus souvent avec ceux du père. Après la mort ou la disparition de celui-ci, la mère succède à ses droits quant à la surveillance des enfants, à leur éducation et à l'administration de leurs biens (Code Napoléon, art. 141); elle a la jouissance des biens de ses enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils aient atteint 18 ans (art. 384); elle a le droit de tutelle (art. 390); elle peut, à défaut du père, faire émanciper son enfant mineur (art. 477). Elle peut s'opposer à son mariage (art. 173), etc.

M^me^ Messager a publié un *Manuel de la jeune Mère*, et M. Donné des *Conseils aux Mères*, où se trouve traité tout ce qui intéresse la mère de famille au point de vue hygiénique et médical. Pestalozzi a donné le *Manuel des Mères* (trad. de l'all. en franç., 1821). Aimé Martin, dans son livre de l'*Éducation des mères de famille*, a envisagé les mères au point de vue social. Legouvé, dans le *Mérite des Femmes*, a tracé un tableau touchant des vertus d'une mère.

En Histoire naturelle, on appelle vulgairement *Mère-Caille*, le Râle de genêt; *M. carey*, un Pétrel; *M. de Girofle*, le clou (fleur) de girofle garni de son fruit arrivé à maturité ; *M. des Harengs*, l'Alose.

La *Mère-goutte* est le vin qui coule du pressoir ou de la cuve sans que le raisin ait été pressuré : en ce sens, on dérive le mot *mère* du latin *merus*, pur.

*Dure-mère* et *Pie-mère*. *Voy.* MÉNINGES.

*Eaux-mères*. *Voy.* EAUX.

MÉRELLE, jeu d'adresse. *Voy.* MARELLE.

MÉRENDÈRE, *Merendera*, genre de plantes de la famille des Colchicacées, voisin du genre Colchique, établi pour une seule espèce, la *M. bulbocodium*, qui croît dans les Pyrénées, en Espagne et dans l'Atlas. C'est une petite plante herbacée, commune sur les pelouses vers la fin de l'été, à fleurs solitaires, longues de 5 centimètres, d'un pourpre clair, et portées sur un pédoncule court d'abord, puis s'allongeant jusqu'à ce que le fruit soit mûr : ce qui n'a lieu, comme pour le Colchique d'automne, qu'au printemps suivant.

MERGANETTE (de *mergus*, harle ou plongeon, et *anas*, canard), genre de Palmipèdes récemment créé par M. Gould, participe du Canard et du Harle. Il habite le Chili et la Colombie.

MERGULE, *Mergulus*, espèce du genre Guillemot : c'est un oiseau nageur du Groënland, ayant le bec plus court que la tête, les narines arrondies, les ongles falculaires pointus. On l'appelle vulgairement *Colombe* ou *Pigeon du Groënland*.

MERGUS (mot qui signifie *plongeon*), se disait autrefois d'oiseaux aquatiques de différents genres, tels que les *Harles*, les *Plongeons*, les *Grèbes*, les *Pingouins*. Aujourd'hui ce mot s'applique exclusivement au genre *Harle*. *Voy.* HARLE.

MÉRIDIEN (du latin *meridies*, milieu du jour), se dit, en Astronomie, de tout grand cercle de la sphère céleste qui passe par le zénith, le nadir et l'axe du monde. Il est perpendiculaire à l'équateur, et divise la sphère en deux parties égales, ou *hémisphères*, dont l'un se nomme *oriental* et l'autre *occidental*. En Géographie, on nomme *méridien d'un lieu* un cercle terrestre correspondant au méridien céleste, et qui passe par ce lieu et par l'axe de la terre, c.-à-d. par le même plan que le méridien céleste. On donne à ce cercle le nom de *méridien* parce qu'il est *midi* pour tous les lieux qui ont le même méridien, ou plus exactement le même demi-méridien, lorsque le soleil y est parvenu ; il est alors minuit pour les lieux qui ont l'autre demi-méridien opposé, ou, en d'autres termes, qui sont placés dans l'autre moitié du même méridien. Chaque lieu ayant nécessairement un méridien particulier sur lequel se trouvent son zénith et son nadir, il y a un nombre infini de méridiens qui vont tous se couper aux pôles du monde. Les méridiens servent à déterminer la position des lieux terrestres. La longitude d'un lieu n'est que sa distance à un méridien convenu (*Voy.* LONGITUDE et LATITUDE). Afin de pouvoir fixer d'une manière invariable la position de chaque lieu, on est convenu d'adopter pour point de départ un certain méridien ; malheureusement, toutes les nations ne se sont pas accordées pour adopter le même. On distingue les divers méridiens par le nom des lieux auxquels ils appartiennent; ainsi on dit le *méridien de Paris*, le *méridien de Londres* ou *de Greenwich*, etc. Ordinairement on entend par ces noms le méridien qui passe par l'observatoire de ces villes. Pendant longtemps, en France, on fit passer le 1^er^ méridien par l'île de Fer (ordonnance de 1634, rendue par Louis XIII).

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE, grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée. *V.* AIGUILLE AIMANTÉE et MAGNÉTISME.

MÉRIDIENNE, ligne tracée sur une surface quelconque dans le plan du méridien. La détermination de la méridienne est extrêmement utile dans l'Astronomie, la Gnomonique, la Géographie, etc. Pour tracer une méridienne, on choisit une table ou un terrain dont on a vérifié l'horizontalité au moyen du niveau à bulle d'air. On décrit d'un point quelconque de cette surface une circonférence de cercle, et l'on fixe à ce point une verge de métal de quelques centimètres de hauteur, exactement perpendiculaire au plan ; on observe avant midi l'instant ou l'extrémité de l'ombre de la verge atteint la circonférence, et l'on marque le point où cette rencontre a lieu ; après midi, on observe l'instant où le même phénomène se reproduit, et l'on marque également le point de rencontre ; on divise ensuite en deux parties égales l'arc compris entre les deux points ainsi déterminés, et l'on mène une droite indéfinie par ce point de division et par le centre : cette droite est la méridienne. Pour plus de sûreté, on trace ordinairement plusieurs cercles concentriques, et l'on prend la moyenne des méridiennes obtenues par

chaque opération. Les Astronomes ont d'autres moyens plus exacts pour tracer une méridienne.

*Méridienne du temps moyen*, courbe en forme de 8, qu'on trace autour de la ligne de midi d'un cadran solaire, et qui indique le midi *en temps moyen* pour chaque mois de l'année.

MÉRINGUE, espèce de massepain fait de pâte d'œufs dont on a séparé les blancs, de râpures de citron et de sucre fin en poudre, et que l'on garnit soit de crème fouettée à la rose, à la vanille, etc., soit de confitures. Cette pâtisserie est très-fine.

MÉRINOS (mot espagnol qui signifie *d'outre-mer*, parce que les premiers moutons de ce genre étaient le produit de béliers venus d'Afrique et croisés avec des brebis espagnoles), race de Moutons caractérisés par leur front large, leur corps ample, leurs jambes courtes, leurs cornes épaisses, larges, contournées en spirale et d'une grande étendue; et remarquables surtout par leur laine, qui est très-fine, abondante, douce au toucher, pleine de suint, tassée, un peu frisée, très-élastique, d'un blanc sale. La moyenne du poids de la toison est entre deux et trois kilogrammes. On fait remonter l'origine de cette race en Espagne au XIVe siècle; mais elle ne fut bien connue en France qu'à la fin du XVIIIe siècle: les premiers mérinos furent amenés en France en 1786, sur la proposition de M. d'Angivilliers, surintendant des bâtiments de Louis XVI: ils furent installés dans la célèbre bergerie de Rambouillet. Toutefois, ce ne fut que lentement, et grâce surtout aux efforts de M. de Lasteyrie, qu'ils furent convenablement appréciés. Outre leur mérite propre, les mérinos ont servi à améliorer nos races: mêlés aux races indigènes, ces animaux d'élite donnent plus de finesse, de tassement et de poids aux toisons.

On appelle aussi *mérinos* une étoffe de laine à tissu croisé, faite avec la laine du *Mérinos*; elle diffère des autres étoffes de laine en ce qu'elle n'est ni feutrée ni foulée, et en ce que la chaîne et la trame sont toutes deux en laine peignée avant la filature: on en fait des robes, des châles, des draps légers, etc. La fabrication des tissus de mérinos date, en France, de 1803; elle fut d'abord établie à Reims, et cette ville en est encore aujourd'hui le centre. La France a conservé la supériorité de ce genre de fabrication, malgré la concurrence de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et surtout de la Saxe.

MÉRION, *Malurus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Becs-fins, renferme plusieurs espèces caractérisées par un bec plus haut que large, comprimé dans toute sa longueur; des pieds longs et grêles; des ailes courtes, arrondies; une queue très-longue, conique. Les mœurs de ces oiseaux, particuliers à l'Afrique, à l'Océanie et à l'archipel Indien, sont peu connues. Ils sont insectivores, et ont beaucoup d'analogie avec les Fauvettes.

Le nom de *Mériones* est aussi donné par quelques zoologistes au genre *Gerbille*. *Voy.* ce mot.

MERISIER, *Cerasus avium*, *Prunus avium*, une des quatre espèces qui composent le genre *Cerisier* (*Voy.* ce mot), renferme des arbres d'une assez grande hauteur, atteignant jusqu'à 13 et 14 mètres: tronc droit, branches étendues sans confusion, feuilles un peu pendantes et portées sur des pétioles longs et faibles, fleurs blanches, peu ouvertes; fruits petits, globuleux, noirâtres, connus sous le nom de *merises*. Le Merisier croît spontanément dans les grandes forêts de l'Europe centrale, notamment dans la Forêt-Noire. Ses fruits, doux et sucrés quand ils sont bien mûrs, ont, avant la parfaite maturité, une saveur âcre et un peu amère. Ils sont fort recherchés des oiseaux, surtout des grives, qu'ils engraissent promptement. Quelques variétés peuvent être servies sur nos tables: on mange les merises fraîches et sèches; on en fait aussi des compotes, des ratafias, et surtout une liqueur fort estimée, le *Kirschenwasser* (*Voy.* ce mot). Le bois du Merisier s'emploie beaucoup en ébénisterie; il est solide et susceptible d'un beau poli; sa couleur varie du jaune clair au rouge; il imite assez bien l'acajou commun.

MÉRITE. Dans le langage ordinaire, on entend par ce mot tout ce qui rend une personne digne d'estime, la réunion des qualités ou des vertus par lesquelles un homme se recommande. C'est un des principes fondamentaux de la morale que: «Quiconque a fait le bien mérite; quiconque fait le mal démérite.» Ce principe, que les Moralistes appellent *principe de mérite et de démérite*, s'impose à la raison comme une vérité évidente et nécessaire. C'est sur cette vérité que repose la juste distribution des récompenses et des punitions, base de l'ordre social, et qu'est fondée l'attente légitime d'une autre vie, dans laquelle l'ordre, si souvent violé ici-bas, soit rétabli, et où chacun reçoive selon ses œuvres.

Sous le titre d'*Ordre du mérite*, il a été formé plusieurs ordres honorifiques destinés à récompenser les divers gens de mérite: l'*Ordre du M. militaire*, fondé par Louis XV, en 1759, pour les officiers protestants de ses armées; l'*Ordre du M. militaire* de Bavière, fondé en 1797; l'*Ordre du M. civil* de Bavière, fondé en 1808; l'*Ordre du M. militaire* de Prusse, fondé en 1740; l'*Ordre du M. civil* de Prusse, fondé en 1842; l'*Ordre du M. militaire* (1799) et celui *du M. civil* (1815) de Wurtemberg; l'*Ordre du mérite*, fondé à Rome en 1847 par Pie IX.

MÉRITHALLES (du grec *méris*, partie, et *thallos*, première pousse des feuilles), espaces plus ou moins étendus qui, dans les végétaux, sont compris entre deux rangées ou deux couples de feuilles, et qui résultent de l'écartement des nœuds vitaux. C'est ce qu'on nomme *entre-nœuds* dans les Graminées.

MERLAN, *Gadus merlangus*, genre de la famille des Gadoïdes, voisin des Morues, dont il diffère par l'absence de barbillons, renferme des poissons très-communs dans l'Océan et la Méditerranée. Leur corps est médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écailles molles et si petites qu'on les voit à peine, de couleur argentée, se nuançant sur le dos en vert noirâtre; leurs nageoires sont grisâtres. La chair des merlans est tendre, légère et facile à digérer; mais elle est fade, peu consistante, et s'émiette facilement. Ces poissons vivent en troupes et fort près du rivage: aussi les pêche-t-on toute l'année. Le Merlan qu'on prend d'octobre en février est gras et a la chair assez ferme. Il commence à avoir des œufs et de la laite vers la fin d'octobre, ce qui augmente jusqu'au mois de février. Vers la fin de ce mois, il devient maigre et allongé; sa chair est molle et diminue beaucoup à la cuisson.

Le *Merlan commun* est long de 30 à 45 cent.; il habite l'Océan d'Europe. On le pêche au filet ou à la ligne de fond garnie de plusieurs centaines d'hameçons, amorcés avec des vers ou de petits morceaux de hareng. Le *M. noir* ou *Charbonnier* atteint 1 m. de long; il a la queue fourchue et la tête plus petite et plus pointue que celle du merlan commun; ses écailles sont plus apparentes et ovales. Ce poisson, d'un gris noirâtre, est connu sur les côtes sous le nom de *Calus* ou de *Morue noire*. On le sale sur les côtes de Bretagne et on le vend sous le nom de *morue*; en Norwége on tire de l'huile de son foie. Le *M. jaune* ou *Lieu* et le *M. vert* ou *Sey* habitent les mers septentrionales de l'Europe; ils sont loin d'avoir l'importance du merlan commun.

MERLE, *Merula*, *Turdus*, genre de Passereaux, type de la famille des Turdinées ou Merles, dans laquelle on comprend, outre les Merles proprement dits, les Grives, les Moqueurs, les Cincles, etc., renferme des oiseaux bien connus, d'un plumage généralement sombre, mais presque tous remarquables sous le rapport du chant.

**Les Merles** proprement dits ont le bec long, arqué, comprimé, fort, assez élevé, échancré à la pointe, qui n'est point recourbée en crochet; des ailes médiocres, une queue ample et carrée, de moyenne longueur.

Le *Merle commun* ou *M. noir* (*Turdus merula*) a tout le plumage noir, avec le bec jaune; la femelle est brune avec le bec noirâtre; cette espèce habite toute l'Europe. Elle se plaît aux environs des lieux habités et niche dans les haies ou sur les arbres de hauteur moyenne; le mâle et sa femelle travaillent en commun à l'établissement de leur nid vers le commencement de mars; la femelle y fait plusieurs couvées dans le courant de l'été; ses œufs sont d'un vert bleuâtre tacheté de brun. Les merles se nourrissent de fruits, de graines, de vers et d'insectes; ils n'émigrent point pendant l'hiver. Au printemps et en automne, le merle mâle remplit la campagne de l'éclat de sa voix; captif, il apprend à siffler et à chanter des airs; mais c'est un oiseau peu distingué. La chair du merle de nos contrées ne se mange guère; au contraire, celle du merle de Corse est très-estimée : on en fait des envois jusqu'à Paris. — On cite proverbialement le *merle blanc* comme chose impossible à trouver. Il existe néanmoins des variétés blanches du merle commun : c'est l'effet d'une espèce d'*albinisme* qui n'est pas très-rare.

Parmi les autres espèces, on remarque : le *Merle à plastron* ou *à collier* (*Turdus torquatus*), qui porte entre la gorge et la poitrine une plaque d'un assez beau blanc; le *M. de roche* (*Petrocossyphus saxatilis*), tête et col bleus, dos noir, parties inférieures d'un roux ardent : il habite les Alpes et l'Apennin; le *M. bleu* (*Petrocossyphus cyanus*), qui habite le midi de l'Europe; etc.

*Merle d'eau. Voy.* CINCLE.

MERLETTE ou MERLESSE, femelle du *Merle*.

Dans le Blason, on appelle *Merlette* un petit oiseau représenté sans pieds ni bec. On se sert de cette figure pour distinguer les cadets des aînés; on l'attribue aussi spécialement au quatrième frère. On porte, par exemple, *d'argent à la merlette de sable* ou *de gueules à trois merlettes d'argent*, etc.

MERLIN. Outre la petite hache à fendre du bois, ce mot désigne une sorte de massue ou marteau à long manche dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs.

Dans la Marine, on nomme ainsi un petit cordage de deux ou trois fils de caret que l'on a commis ensemble, et dont les voiliers se servent pour coudre les ralingues des voiles principales.

MERLON. Dans la Fortification, on appelle ainsi un vide qui se trouve entre les deux jours d'une embrasure de batterie de rempart, depuis le haut de ces deux jours jusqu'à la genouillère. Cette ouverture a extérieurement $5^m,85$ environ, et intérieurement $3^m,67$.

MERLUCHE ou MERLUS, *Gadus merluccius*, genre de la famille des Gadoïdes, renferme de grands poissons au corps très-allongé, comprimé vers la queue, arrondi en avant; tête large et déprimée, gueule bien fendue, mâchoires hérissées de longues dents en crochet et pointues sur plusieurs rangs, un barbillon à la symphyse, ce qui le distingue du merlan; deux dorsales et une seule anale, ce qui le distingue de la morue. Les merlus sont d'un gris plus ou moins blanchâtre sur le dos et d'un blanc mat sous le ventre. Ce sont des poissons voraces et qui vivent en troupes; ils sont très-communs dans l'Océan d'Europe et surtout dans la Méditerranée, où l'on en fait une pêche abondante. Leur chair blanche et feuilletée est assez estimée. On en sale de grandes quantités; quand ce poisson salé n'est pas très-dur, on le vend sous le nom de *merluche*; tout à fait roide et sec, c'est un des poissons qui forment le *stockfisch* des Hollandais et des Allemands.

MERLUT, terme de mégisserie, désigne les peaux de boucs, de chèvres et de moutons qu'on fait sécher à l'air avec le poil, en attendant qu'elles puissent être chamoisées.

MÉROCÈLE (du gr. *mêros*, cuisse, et *kêlê*, tumeur, hernie), hernie crurale, peu volumineuse, arrondie, qu'on reconnaît à une tumeur globuleuse située sur la partie moyenne du pli de la cuisse. *Voy.* HERNIE.

MÉROPS, nom scientifique du genre *Guêpier*, a été aussi donné à des oiseaux étrangers à ce genre, tels que le *Grimpereau de muraille*, la *Sittelle à huppe noire*, etc.

MERRAIN (du bas latin *materinus*, formé lui-même du mot *materies*, pris dans le sens de bois, souche), bois de chêne ou autre, fendu en menues planches, sans le secours de la scie, avec le *coutre*, espèce de merlin fort tranchant : on s'en sert pour faire du parquet et autres ouvrages de menuiserie (*Merrain à panneaux*), ou bien des douves de tonneaux, de fûts, futailles, etc. (*M. à futailles, bourdillon, bois douvin*). Le Merrain qui n'est pas bien droit, ou qui a des nœuds, sert à faire des échalas, des lattes, des palissades.

Dans la Vénerie, on appelle ainsi la perche ou tige qui supporte les andouillers ou bois des cerfs.

MERULA, nom scientifique du genre *Merle*.

MÉRULAXE, *Merulaxis*, genre de Passereaux dentirostres créé par M. Lesson, et que l'on fait rentrer dans le genre *Fourmilier*. Ces oiseaux, encore peu connus, appartiennent à l'Amérique occidentale.

MÉRULIUS, genre de Champignons basidiosporés polyporés, ayant le chapeau charnu ou membraneux, avec la surface inférieure marquée de veines, ou de rides, ou de plis rameux. On distingue les *M. orangé*, *chanterelle*, *corne d'abondance*, *en forme de massue*, *pleureur*, *destructeur*, etc.

MERVEILLES (LES SEPT) DU MONDE. On a donné ce nom à sept ouvrages extraordinaires célèbres dans l'antiquité. Les auteurs ne s'accordent pas sur les monuments qui méritent d'entrer dans ce nombre : ceux qu'on désigne le plus ordinairement sous ce nom sont : 1° les *Pyramides d'Egypte*; 2° les *Jardins suspendus* et les *Murs de Babylone*; 3° le *Tombeau du roi Mausole*, élevé par Artémise, son épouse; 4° le *Temple de Diane* à Éphèse; 5° la *Statue de Jupiter Olympien* par Phidias; 6° le *Colosse de Rhodes*; 7° le *Phare d'Alexandrie*. Philon de Byzance a écrit, en grec, sur les *Sept Merveilles du monde* un livre qui a été publié à Leipzig en 1816.

Chez les modernes, quelques-uns ont appliqué le nom de *Sept merveilles* à sept objets remarquables du Dauphiné : 1° une *Fontaine ardente*, près de Grenoble; 2° la *Tour sans venin*, sur le Drac, où l'on prétend que les animaux venimeux ne pouvaient vivre; 3° la *Montagne inaccessible*, aujourd'hui Mont de l'Aiguille; 4° les *Caves de Sassenage*, à 4 kil. de Grenoble; 5° la *Manne de Briançon* (*Voy.* MANNE); 6° le *Pré qui tremble*, îlot du lac Pelhotier, qui remue sous les pieds; 7° la *Grotte de N.-D. de la Balme* (ou *Baume*), dont on admire les stalactites.

MERVEILLEUX (le). On nomme ainsi, en Littérature, l'intervention dans l'action d'un poëme d'êtres surnaturels, tels que Dieux ou Déesses, Anges ou Démons, Génies ou Fées. On trouve quelquefois le merveilleux employé dans la poésie dramatique; mais c'est surtout dans l'épopée qu'on en fait usage : il fait l'essence de ce genre de poésie. Un poëme épique devient froid et perd presque tout son intérêt quand il manque de merveilleux : c'est ce qu'on reproche à la *Pharsale* et à la *Henriade*. — On distingue deux sortes de merveilleux, selon que l'on fait intervenir des êtres considérés comme *réels* : Jupiter, Mars, Vénus, etc., dans le paganisme (*Iliade*, *Enéide*); Dieu, les anges, Satan ou les saints, dans la religion chrétienne (*Paradis perdu*, *Messiade*); ou des êtres *fictifs* et purement symboliques, comme la Paix, la Discorde, le Fanatisme, la Mollesse (*Lu-*

*trin*, *Henriade*). — On doit, dans l'emploi du merveilleux, éviter de mêler le paganisme avec le christianisme, comme l'a fait Camoëns dans les *Lusiades*, et ne recourir à une intervention surnaturelle que quand le sujet en est vraiment digne :

Nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus. (Hor., *Ars poet.*)

Du reste, l'emploi du merveilleux devient de jour en jour plus difficile et plus rare.

MÉRYCISME (du grec *mérykismos*, rumination), affection de l'homme dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche pour y subir une nouvelle élaboration, et être ensuite avalés de nouveau, à peu près comme chez les animaux *ruminants*. Cette lésion, qui est très-rare, dépend tantôt d'une névrose de l'organe digestif, tantôt d'une conformation particulière de l'estomac.

MÉSANGE, *Parus*, genre de Passereaux conirostres, type de la famille des Paridées, renferme des oiseaux à peine gros comme le Moineau, parés d'agréables couleurs, à bec court et robuste, garni de poils à sa base : narines situées à la base du bec, cachées par de petites plumes dirigées en avant, pieds médiocrement forts, 4 doigts armés d'ongles assez puissants, surtout le pouce, ailes obtuses. Les mésanges sont vives, pétulantes, actives et courageuses. Elles sont toujours en mouvement, soit pour chercher les insectes, soit pour dévorer les bourgeons dont elles font leur nourriture. Elles ne craignent point d'attaquer des oiseaux plus gros et plus forts qu'elles; et il n'est point rare non plus de les voir se battre entre elles en poussant des cris aigus. Elles construisent leurs nids tantôt dans des trous d'arbres, tantôt dans les cavités des vieux murs ou les trous des rochers. Les femelles y pondent jusqu'à 20 œufs et défendent leurs petits avec un courage remarquable. La vivacité et l'étourderie qui caractérisent ces petits animaux les font assez souvent donner dans les piéges qu'on leur tend, et comme les premiers pris jettent de grands cris, ils ne tardent pas à en attirer dans le même piége un grand nombre d'autres.

Les espèces de ce genre sont très-nombreuses. On distingue : la *M. charbonnière* ou *Mésengère*, qui attache son nid aux huttes des charbonniers : tête noire, joues blanches, dessus du corps olive-verdâtre, ventre jaune : elle est commune dans le Centre et le Nord de l'Europe; la *M. petite charbonnière*, parties supérieures cendrées, ventre blanc; la *M. nonnette*, dos gris-brun, ventre blanc, commune en France et en Hollande, ainsi que dans l'Amérique du Nord; la *M. bleue* ou *azurée*, parties supérieures d'un beau bleu d'azur, parties inférieures blanches : elle habite le nord de l'Europe et de l'Asie; la *M. huppée*, à huppe noire bordée de blanc, assez rare; la *M. à longue queue* (*P. caudatus*, *Mecistura*), noire et blanche : commune par toute l'Europe et dans le Japon; la *M. moustache* (*Mystacinus*), dont le mâle porte 2 bandes d'un noir de velours, situées de chaque côté du col à partir de la base du bec; plumage bleuâtre chez le mâle et roussâtre chez la femelle, assez commune; la *M. rémiz* (*P. ægithalus* ou *Pendulinus*), à bec fin et taillé en alêne; plumage cendré, noir et blanc; elle habite le nord et le midi de l'Europe, l'Asie et le cap de Bonne-Espérance.

MÉSEMBRYANTHÉMÉES (du genre type *Mesembryanthemum*, Ficoïde), famille de plantes grasses, voisine des Portulacées, ayant, comme les Crassulacées, des feuilles alternes ou opposées; fleurs souvent très-grandes, axillaires ou terminales; calice gamosépale, souvent campanulé et persistant, ayant son limbe quelquefois coloré, et à 4 ou 5 lobes; corolle ordinairement polypétale; étamines assez nombreuses, libres et distinctes; un ovaire tantôt libre, tantôt adhérent par sa base avec le calice, offrant de 3 à 5 loges, contenant chacune plusieurs ovules et surmonté de 3 à 5 styles, terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit est tantôt une baie, tantôt une capsule environnée par le calice, à 3 ou 5 loges polyspermes, s'ouvrant ordinairement par leur sommet. Genre type, *Mesembryanthemum* ou Ficoïde; autres genres, *Tetragonia*, *Glinus*, etc. Beaucoup de Botanistes réduisent cette famille au seul genre type, et rejettent les autres genres dans la famille des Portulacées. — La plupart de ces plantes habitent le cap de Bonne-Espérance.

MÉSEMBRYANTHEMUM (du grec *mesembrion*, après-midi, et *anthos*, fleur, à cause de l'heure à laquelle s'épanouissent ses fleurs), genre type des Mésembryanthémées, est plus connu sous son nom vulgaire de *Ficoïde*. *Voy.* ce mot.

MÉSENGÈRE, nom vulgaire de la *Mésange charbonnière*.

MÉSENTÈRE (du grec *mésos*, qui est au milieu, et *entéron*, intestin), nom donné à un vaste repli du péritoine qui maintient les diverses portions du conduit intestinal, tout en laissant à chacune une certaine mobilité. Il est formé de deux lames, dans l'intervalle desquelles se trouve comprise la portion correspondante de l'intestin, des vaisseaux lymphatiques et sanguins, des nerfs et de nombreux ganglions. On y distingue le *mésentère* proprement dit, qui donne attache à tout l'intestin grêle : il est fixé en arrière à la colonne vertébrale, et en avant à toute l'étendue de l'intestin grêle; le *mésocolon*, repli du même genre destiné pour l'intestin colon; le *mésorectum*, correspondant à la partie supérieure du rectum. — On donne l'épithète de *mésentériques* à divers organes, *glandes*, *veines*, *artères*, etc., qui se rapportent au *mésentère*. Le *plexus mésentérique* est un entrelacement nerveux formé par le plexus solaire au-dessous du plexus cœliaque à la naissance de l'artère mésentérique supérieure, et qui se prolonge jusqu'au plexus hypogastrique, entre les deux lames du *mésorectum*.

MÉSENTÉRITE, inflammation du mésentère, caractérisée par les douleurs abdominales lancinantes, plus ou moins profondes, le hoquet, le vomissement, la constipation ou la diarrhée, la rétraction, la pâleur et l'affaissement du visage; un pouls petit et concentré. Cette inflammation n'est qu'une péritonite circonscrite, aiguë ou chronique, et se traite de même. *Voy.* PÉRITONITE et CARREAU.

MESLIER (de *Mespilus*), nom vulg. du *Néflier*.

MESMÉRISME. *Voy.* MAGNÉTISME ANIMAL.

MÉSOCOLON, partie du *Mésentère*. *Voy.* ce mot.

MÉSOPRION (du grec *mésos*, milieu, et *priôn*, scie), genre de poissons Acanthoptérygiens, famille des Percoïdes, très-voisins des Diacopes dont ils ne diffèrent qu'en ce qu'ils offrent une dentelure sur le milieu de chaque côté de la tête. Ces poissons vivent dans les mers des pays chauds. On les connaît dans nos colonies des Indes orientales sous le nom de *Vivaneau* ou *Vivanet*, et sous celui de *Sarde*. Leur chair est très-bonne. Les principales espèces sont : le *M. doré*, le *M. rouge*, le *M. dondiava*, etc.

MÉSORECTUM, partie du *Mésentère*. *Voy.* ce mot.

MÉSOTHORAX. *Voy.* THORAX.

MÉSOTYPE (du grec *mésos*, milieu, et *typos*, forme), dite aussi *Zéolithe fibreuse*, substance minérale ordinairement blanche et quelquefois jaune, qui ne raye pas le verre, et donne de l'eau par la calcination : c'est un silicate d'alumine et de soude, avec un peu d'eau et d'oxyde de fer. On l'appelle *natrolithe*, lorsqu'elle est en fibres radiées jaunâtres. Elle appartient aux dépôts d'origine ignée, et se trouve en Islande et dans les îles Feroé au milieu des basaltes et des wackes.

MESPILUS, nom scientifique du genre *Néflier*.

MESQUIS, apprêt pour la basane. *Voy.* BASANE.

MESSAGE (du latin *missio*, envoi). En Politique, on nomme *message* toute communication officielle

adressée par le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou par l'une des deux chambres à l'autre. Ce terme, particulièrement usité en parlant du président des États-Unis, a été adopté en France après 1848.

MESSAGER, se dit spécialement de celui qui est chargé de faire, d'une ville à une autre, le service des lettres et dépêches.— Les *Messagers d'Etat* sont des fonctionnaires chargés de porter officiellement les messages d'un des grands pouvoirs de l'État à un autre.

MESSAGER, oiseau de proie, plus connu sous le nom de *Secrétaire*. *Voy.* ce mot.

MESSAGERIES (de *message*), établissements publics ou privés où l'on fait partir, à jour et à heure fixes pour une ou plusieurs villes des voitures, telles que diligences, berlines, etc., pour le transport des voyageurs, des bagages ou des marchandises. Les *M. nationales*, dites, selon les époques, *royales* ou *impériales*, et les *M. générales*, en France, les *M. du prince de la Tour et Taxis*, en Allemagne, sont les établissements les plus importants en ce genre.

Pendant longtemps, en France, l'État s'était réservé le droit d'exploiter pour son propre compte le service de ces voitures ; mais la loi du 9 vendémiaire an VI a supprimé la régie des Messageries nationales, et a statué qu'il serait perçu un dixième du prix des places dans les messageries exploitées par les particuliers. Avant la création des chemins de fer, les messageries avaient, pour ainsi dire, le monopole du transport des voyageurs sur les grandes lignes ; aujourd'hui, leur importance diminue de plus en plus. Pour les obligations imposées en France aux entrepreneurs de messageries, *Voy.* le Code Napol. (art. 1782-86) et VOITURES PUBLIQUES.

MESSE (dérivé, selon S. Isidore, du bas latin *missa*, pour *missio*, renvoi, congé, parce qu'autrefois, après les prières et les instructions qui précèdent l'offrande, on renvoyait les catéchumènes et les pénitents qui ne devaient pas assister au saint sacrifice). On appelle ainsi la suite des prières et cérémonies que l'Église emploie pour la célébration de l'Eucharistie. Considérée dans sa partie essentielle, c'est le sacrifice dans lequel l'Eglise offre à Dieu, par l'entremise du prêtre, le corps et le sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin. Le saint sacrifice de la messe remonte jusqu'à l'institution de l'Eucharistie : Jésus-Christ, prenant du pain, le bénit, et, après l'avoir rompu, le distribua à ses disciples en disant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps* (S. Luc, XXII, 19). Les Calvinistes et les Luthériens condamnent la messe, parce que les premiers nient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et les seconds la transsubstantiation, c'est-à-dire le changement du pain et du vin en le corps et le sang de N.-S. Jésus-Christ.

Dans l'origine, la messe se réduisait à la fraction du pain et à la prière (*Act. des Apôtr.*, II, 42 et XX, 7). S. Basile, en Orient, S. Ambroise, en Occident, et depuis S. Grégoire, fixèrent l'ordinaire de la messe. Ses parties sont : l'introït, la collecte, l'épître, le graduel, l'évangile du jour, l'offertoire, l'oblation de l'hostie et du calice, la préface, le canon qui comprend la mémoire des vivants et des morts, la consécration et l'élévation, la communion, la postcommunion et l'évangile de S. Jean. *Voy.* ces mots.

On distingue : la *Messe solennelle*, dite aussi *haute* ou *grand'messe*, où le célébrant a pour assistants un diacre, un sous-diacre, etc., et qui se chante, et la *M. basse*, qui se dit par un prêtre seul et sans chant ; la *M. des morts* ou *de Requiem*, qu'on dit à l'intention des morts et dont l'introït commence par ces mots : *Requiem æternam* ; la *M. des présanctifiés*, dans laquelle on ne consacre point et qui se célèbre le vendredi saint ; la *M. de minuit*, qui se célèbre au milieu de la nuit à Noël ; la *M. du Saint-Esprit*, qui a pour objet d'obtenir les lumières et les bénédictions divines, et qui se célèbre au commencement de quelque œuvre, comme à la rentrée des classes et des tribunaux. — On appelle *M. sèche*, celle dans laquelle il ne se fait point de consécration, parce que le prêtre a déjà communié.

Le P. Lebrun a donné une *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et cérémonies de la messe*, Paris, 1716-26, 4 vol. in-8.

On appelle *Messe en musique* les compositions musicales faites sur les paroles de certaines prières de la messe, telles que le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, l'*O salutaris hostia*, le *Domine salvum fac*. Dans la *Messe des morts*, le *Requiem æternam*, la prose *Dies iræ*, l'offertoire *Domine Jesu Christe*, remplacent le *Gloria* et le *Credo*. Les plus célèbres compositeurs de messes sont Haydn, Mozart, Hummel, Jomelli, Cherubini, Lesueur, A. Adam, etc.

MESSÉNIENNES, genre d'élégies nationales créé par M. C. Delavigne, et dont le titre a été emprunté aux trois élégies composées par l'abbé Barthélemy, dans son *Voyage d'Anacharsis*, sur les malheurs de la Messénie. On admire surtout les messéniennes sur Jeanne d'Arc et sur la bataille de Waterloo.

MESSIDOR (du latin *messis*, moisson), 10e mois de l'année dans le Calendrier républicain français, commençait, selon les années, le 19 ou le 20 juin et finissait le 18 ou le 19 juillet. Il a été ainsi appelé parce que c'est, dans nos climats, le mois des *moissons*.

MESSIE (de l'hébreu *maschuach*, qui signifie *oint*), qualification attribuée, chez les Juifs, aux sacrificateurs, aux prophètes, aux patriarches, aux rois, a été donnée par excellence à Jésus-Christ, qui est venu remplir toutes les conditions du Messie annoncé par les prophètes (*Voy.* MESSIE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).

Du nom de *Messie* a été formé celui de *Messiade*, titre d'un ouvrage sur le Messie écrit en bas allemand ancien, et composé dans le IXe siècle, par l'ordre de Louis le Débonnaire, et d'un poëme allemand de Klopstock, qui passe pour le chef-d'œuvre de l'épopée allemande.

MESSIER (du latin *messis*, moisson), gardien préposé à la sûreté des récoltes, à la garde des fruits quand ils commencent à mûrir. Ce mot, comme l'indique son étymologie, ne s'appliquait dans l'origine qu'aux gardes des moissons. Il a été depuis étendu, par analogie, aux gardes des vignes.

Constellation de l'hémisphère boréal formée en 1774 par Lalande, est située entre Cassiopée, Céphée et la Girafe, ne se compose que de petites étoiles éparses. Elle a été ainsi nommée en l'honneur de l'astronome français Messier.

MESSIRE (de l'italien *messere*, contraction de *mio signore*, mon seigneur), titre d'honneur qui se donnait anciennement dans les actes aux nobles possesseurs d'une seigneurie, et qui depuis s'est donné spécialement au chancelier de France. Devant un nom de baptême seulement, il s'appliquait aux roturiers : on disait ainsi *messire Pierre*.

On appelle *Poire de messire Jean* une poire cassante et très-sucrée, dont la peau est de couleur rousse : elle mûrit en automne et se garde assez bien.

MESTRE DE CAMP (de l'espagn. *maestro de campo*, *magister castrorum*), ancien titre d'une charge militaire, dont les attributions ont fréquemment varié. C'était primitivement un chef de corps temporairement chargé de réunir dans un *camp* diverses troupes, dont il prenait le commandement. Plus tard, on donna ce titre au commandant en chef d'un régiment, surtout dans l'infanterie ; il a été remplacé depuis 1788 par celui de colonel.

MESURE (du latin *mensura*), quantité prise pour terme de comparaison, et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités de même nature : lignes, surfaces, volumes, poids, monnaies, temps, etc. On distingue des *Mesures de longueur*, soit *linéaires*,

soit *itinéraires;* des *M. de superficie* ou *M. agraires*, des *M. de capacité*, des *M. de pesanteur* ou *de poids*, etc. L'ensemble des mesures d'une nation, avec les rapports qui les unissent entre elles, forme le *système des poids et mesures* de cette nation. La science qui traite des mesures et de leurs rapports entre elles est la *Métrologie* (*Voy.* ce mot).

Nous indiquerons sommairement ici les mesures de longueur, de superficie et de capacité. Pour les *Mesures de pesanteur, Voy.* POIDS; pour les *M. monétaires, Voy.* MONNAIES; et pour les *M. de temps, Voy.* TEMPS, ANNÉE, etc.

*Mesures anciennes.* Les mesures des Égyptiens avaient pour point de départ le *doigt* (0m,0187); quatre doigts formaient le *palme* (0m,075); trois palmes, l'*empan* (0m,225); deux empans, la *coudée naturelle* (0m45); quatre coudées, la *brasse* (1m,80). Il y avait, en outre, le *pied*, valant 14 doigts (0m,262), et dont le double formait la *coudée royale* ou *sacrée* (0m,525). Les Hébreux avaient à peu près les mêmes mesures que les Égyptiens; chez eux, le pied cube (18 litres) servait à mesurer les liquides et les grains; il se subdivisait en 72 *logs* ou verres.

Les Grecs avaient pour unité linéaire le *pied* (0m,30), auquel se rapportaient le *doigt*, 16e du pied; le *palme*, quart du pied; la *coudée*, un pied et demi; le *pas*, 2 pieds et demi; le *double pas*, 5 pieds (1m,5); l'*orgyie* ou *brasse*, 6 pieds; l'*acène* ou *perche*, 10 pieds; le *plèthre*, 100 pieds (30m); le *stade*, 600 pieds (180m). L'unité agraire était le plèthre carré (950 m. carrés). L'unité de capacité était, pour les liquides, le *métrétès* (38 lit.), contenant un pied cube, et divisé en 72 *xestes* et en 144 *cotyles*; pour les choses sèches, le *médimne* (51 lit.), contenant 96 *xestes* et 192 *cotyles*. Après la mort d'Alexandre, le système des mesures se compliqua de diverses mesures persanes ou égyptiennes, qui lui ôtèrent sa simplicité primitive.

Les Romains adoptèrent pour leurs mesures le système duodécimal : l'unité (*as*) fut, de quelque objet qu'il s'agît, divisée en 12 parties ou *onces*, subdivisibles elles-mêmes en 24 autres. Pour les longueurs, l'as ou unité est le *pied, pes* (0m,295), divisé en 12 *pouces;* pour les surfaces, l'as est le *jugerum* (2515m carrés); pour les volumes, c'est le *conge* (3,22 lit.), divisé en 12 *hémines*, ou 288 *ligules:* le *quadrantal* ou pied cube répond au *métrétès* des Grecs; l'*amphore* en est les trois quarts; l'*urne*, la moitié; le *conge*, le huitième. Le pied carré (*pes quadratus*) valait 0m. c.,0873; l'*actus quadratus*, ou *arepennis* (arpent), valait 1257m. c.,53. La mesure itinéraire était le *mille*, qui valait 1479m,26. La *lieue* (*leuca*) gauloise valait 2216m,35.

*Mesures modernes.* En France, avant l'établissement du *système métrique*, le plus grand arbitraire régnait parmi les mesures : elles variaient d'une province à l'autre, et souvent le même nom représentait des mesures différentes. Nous n'indiquerons que les principales. C'étaient : pour les longueurs, le *pied de roi* (0m,325), divisé en 12 *pouces*, subdivisés eux-mêmes en 12 *lignes*; la *toise*, qui valait 6 pieds, et l'*aune*, 3 pieds 7 pouces;—pour l'arpentage, la *perche*, qui variait de 18 à 28 pieds; l'*arpent*, 100 perches carrées; l'*acre*, le *journal*, la *septrée*, etc.;— pour les bois de chauffage, la *corde*, 4 stères, la *voie*, ou *demi-corde;* — pour les grains, le *muid*, dont les subdivisions étaient le *setier*, la *mine* ou *minot*, le *boisseau* et le *litron;* pour les vins, le *muid*, qui se subdivisait, à Paris, en 36 *veltes*, la velte en 8 *pintes*, la pinte en 2 *chopines*, et celle-ci en 2 *demi-setiers* ou 4 *poissons*; la *queue*, le *poinçon*, la *botte*, le *tonneau*, la *pièce*, la *barrique*, la *pipe* ou *bussard*, etc. (*Voy.* ces mots).

Aujourd'hui, un système uniforme a remplacé toutes ces mesures : il se compose du *mètre*, de l'*are*, du *stère*, du *litre*, avec leurs multiples et leurs sous-multiples. *Voy.* MÉTRIQUE (SYSTÈME) et le nom de chaque mesure.

En Angleterre, les principales mesures linéaires sont le *yard* (0m,914), subdivisé en 3 pieds (*feet*) ou 36 pouces (*inches*); 5 yards et demi font un *pole;* 40 poles, un *furlong;* 8 furlongs, un *mile* (1609m,30); 3 miles, une lieue (*league*). Pour les tissus, le yard se divise en 4 *quarters*, et le quarter en 4 *nails* (0m,057); cinq quarters font l'*aune* anglaise (1m,143). L'*acre* (4046m. c.,665) est la principale mesure agraire; il vaut 4 *roods*, et le rood 40 *poles* carrés. Les mesures pour les liquides sont la pinte (*pint*), le *gallon* (4 lit. et demi environ); le *rondelet*, 18 gallons; le *puncheon*, 84 gallons; le *butt*, 126 gallons; le *tun*, 252 gallons (10 hectolitres environ). Il faut y ajouter, pour les grains, le *peck*, 2 gallons; le *bushel*, 8 gallons (35 lit.); le *quarter*, 64 gallons; le *wey*, ou *load*, 5 quarters; le *last*, 2 weys (plus de 28 hectolitres). — En Hollande, en Belgique, en Suisse, dans les États sardes, on se sert de notre système métrique; les noms seulement sont changés. — En Espagne, les mesures usitées sont le *pied*, qui égale 0m,282; la *vare*, ou aune, 3 pieds; l'*estado*, ou toise, qui en vaut 6; le *passo*, 5; l'*estadale*, 11; la *fanegade*, égale à 500 estadales carrées.—En Autriche, le *pied* (*fuss*) égale 0m,316; l'*aune* égale 0m,779. — En Prusse, le *pied* (12 pouces) est de 0m,314; l'*aune*, de 0m,667; la *perche* (*ruthe*), de 12 pieds; le *grand arpent* ou *acre* (*morgen-acker*), de 400 perches; le *petit arpent*, de 180; la *charrue* (*hufe*), de 30 arpents.

MESURE, nom d'une mesure vinaire adoptée en Lorraine, et qui vaut de 42 à 45 litres.

MESURE, en Musique. C'est la division du temps ou de la durée en un certain nombre de parties égales, assez longues pour que l'oreille en puisse saisir et apprécier la quantité, et assez courtes pour que l'idée de l'une ne s'efface pas avant le retour de l'autre. Chacune de ces parties ou subdivisions de la mesure prend le nom de *temps*. — On distingue les *mesures simples* et les *mesures composées*. Les premières sont celles *à quatre temps, à deux temps* et *à trois temps*. La *mesure à quatre temps* se bat en frappant le premier temps, portant la main à gauche pour le deuxième, à droite pour le troisième, et en levant pour le quatrième; elle se marque par un 4 ou par un C. La *mesure à deux temps* se bat en frappant le premier temps et en levant la main au deuxième. La *mesure à trois temps* se bat en frappant le premier temps, portant la main à droite pour le deuxième et levant pour le troisième. Une *ronde* ou *quatre noires* sont l'unité de valeur pour la mesure à quatre temps; une *blanche* ou *deux noires* sont celle de la mesure à deux temps; une *blanche pointée* ou *trois noires* sont celle de la mesure à trois temps. — Les *mesures composées* sont les fractions des précédentes. On les exprime par deux chiffres de la même manière que les fractions en Arithmétique : $\frac{2}{4}$, $\frac{6}{8}$, $\frac{12}{8}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{3}{8}$, etc.; dans ces formules, on conçoit la *ronde*, qui est l'unité, comme divisée en autant de parties qu'il y a d'unités au chiffre inférieur, et l'on prend autant de ces parties qu'il y a d'unités au chiffre supérieur; ainsi, dans la mesure à $\frac{6}{8}$ (*six-huit*), par exemple, la ronde a été divisée en 8 parties; or, on sait que la ronde vaut 8 croches : ainsi ces parties seront des croches; le chiffre supérieur étant 6, il faudra donc 6 croches pour cette mesure, ou une blanche pointée, ou 2 noires pointées, etc.

Dans la Versification, on appelle *Mesure* la cadence du vers, cadence qui est déterminée, dans les langues anciennes et dans quelques langues modernes (l'allemand), par les brèves et les longues et par les accents; et dans la plupart des langues modernes, notamment en français, par le nombre des syllabes ou des *pieds* dont se compose un vers.

Ce nombre varie suivant le genre de vers : la mesure de l'alexandrin français, par exemple, est de douze syllabes, avec un repos, nommé *césure*, entre la sixième et la septième syllabe. La mesure du vers, en même temps qu'elle flatte l'oreille comme la musique, est un puissant auxiliaire pour la mémoire : c'est sur cette observation que repose l'emploi dans l'éducation des vers mnémoniques.

Dans l'art de l'Escrime, la *mesure* est la distance convenable à laquelle il faut se placer pour parer ou pour porter un coup. *Entrer en mesure*, c'est approcher de son adversaire en faisant un pas en avant; *gagner la mesure*, c'est porter le pied droit en avant et le faire suivre de la jambe gauche, en observant d'un pied à l'autre la même distance que dans la garde; *rompre la mesure*, c'est se mettre hors de la portée du coup; *serrer la mesure*, c'est avancer sur l'adversaire; *lâcher la mesure*, c'est reculer devant lui.

MÉTACARPE (du grec *méta*, après, derrière, et *carpos*, carpe ou poignet), partie de la main située entre le carpe et les doigts, et composée de cinq os cylindroïdes et parallèles, appelés *os métacarpiens*. Il forme le dos de la main par sa partie postérieure, et la paume par sa partie intérieure.

On appelle *Artère métacarpienne* ou *dorsale du métacarpe*, la branche fournie par la radiale, près de l'extrémité supérieure de l'abducteur de l'index; elle se distribue à ce muscle et au tégument du dos de la main; — *Ligament métacarpien*, une bandelette fibreuse tendue transversalement au devant des extrémités inférieures des quatre derniers os métacarpiens, qu'elle maintient dans leur position respective; — *Os métacarpiens*, les os, au nombre de 5, qui forment le *métacarpe*; — *Phalanges métacarpiennes*, celles qui sont contiguës au métacarpe, c'est-à-dire la première phalange de chaque doigt.

MÉTACENTRE (du grec *méta*, qui marque le changement, et de *kentron*, centre), nom donné, dans la Marine, au point d'intersection d'une ligne verticale passant par le centre de gravité d'un bâtiment, avec la résultante de la pression latérale de l'eau, lorsque le bâtiment est incliné sur un bord ou sur l'autre, limite au-dessus de laquelle le centre de gravité ne peut être placé : c'est le centre de pression d'un fluide sur un corps flottant, le point d'application de la *poussée du fluide*.

MÉTACÉTONE (de *méta*, après, et *acétone*, à cause de son analogie avec cette substance), composé obtenu par la distillation de la chaux avec la gomme, le sucre et l'amidon. C'est un liquide incolore, oléagineux, insoluble dans l'eau, aromatique, qui ne diffère de l'*acétone* que parce qu'il renferme de moins les éléments d'un atome d'eau. Sous les influences oxydantes, la metacetone donne l'acide *métacétonique*, d'une odeur piquante caractéristique.

MÉTAIRIE (par corruption de *medietaria*, mot du bas latin formé de *medietas*, milieu, moitié), bien-fonds affermé à cette condition que le locataire, dit alors *métayer* (jadis *Meytadier*, *Medietarius*), tenant du propriétaire la terre, les instruments et les bestiaux, et apportant pour sa part son industrie et son travail, retient pour son payement une partie (ordinairement la moitié) des fruits, les semences prélevées. C'est ce qu'on nomme aussi *fermier partiaire* ou *colon partiaire*. Ce genre de fermiers est soumis pour la législation française a des obligations particulières (Code Napol., art. 1763, 1818, 2062).

MÉTAL (du grec *métallon*, fait de *métallaô*, scruter, chercher, ou, selon Pline, de *méta alla*, après les autres, parce qu'on ne trouve les métaux qu'au fond de la terre). Les métaux sont des substances minérales, simples, bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité, doués d'un éclat particulier qu'on a nommé *éclat métallique*, généralement opaques, pesants, tous solides, à l'exception du mercure, et possédant à un degré variable plusieurs propriétés générales, telles que la ductilité, la malléabilité, la ténacité et la densité. Ils sont plus lourds que l'eau, à l'exception du *sodium* et du *potassium*. Ils forment avec l'oxygène des composés *basiques*, qui prennent le nom d'*oxydes*, et qui, en s'unissant aux acides, forment des sels.

Les métaux aujourd'hui connus sont au nombre de 47 : or, argent, fer, cuivre, mercure, plomb, étain, connus de toute antiquité; zinc, bismuth, antimoine, connus au XVe siècle; cobalt (1733), platine (1741), nickel (1751), manganèse (1774), titane et tungstène (1781), molybdène (1782), chrôme (1797), columbium ou tantale (1802), osmium, palladium, rhodium, iridium (1803); cérium (1804); potassium, sodium, baryum, strontium, calcium (1807); cadmium, lithium (1818); aluminium, yttrium, glucinium (1827); magnésium (1828); vanadium, thorium (1830); lanthane, didyme (1839); uranium (1840); erbium, terbium (1844); niobium, norium, pelopium, ilmenium, ruthenium (1845). On y joint souvent l'arsenic, le zirconium et le tellure, que les Chimistes rapportent plutôt aujourd'hui à la classe des Métalloïdes. *Voy.* chacun de ces mots.

Les Chimistes partagent les métaux en 6 sections, suivant leur plus ou moins grande affinité pour l'oxygène : la 1re comprend ceux qui décomposent l'eau à la température ordinaire (*potassium, sodium, lithium, baryum, strontium* et *calcium*); la 2e, ceux qui décomposent l'eau à 100° et au-dessus (*aluminium, glucinium, yttrium, zirconium, cérium* et *magnésium*); la 3e, ceux qui décomposent l'eau à la chaleur rouge, ou à froid avec un acide (*fer, manganèse, nickel, cobalt, zinc, étain, cadmium, chrôme* et *vanadium*); la 4e, ceux qui ne décomposent l'eau qu'à la chaleur rouge (*tungstène, molybdène, osmium, tantale, columbium, titane, antimoine* et *urane*); la 5e, ceux qui décomposent l'eau au rouge blanc (*cuivre, plomb, bismuth, argent*); la 6e, ceux qui ne décomposent l'eau à aucune température (*mercure, platine, or, palladium, iridium* et *rhodium*).

Les métaux se trouvent dans la nature, soit à l'état de pureté (état *natif*, état vierge), comme le cuivre, l'argent, l'or, le platine, soit, ce qui est le cas le plus fréquent, à l'état de combinaison avec des substances diverses, telles qu'oxygène, soufre, chlore, arsenic, dont il faut les dégager au moyen des opérations métallurgiques (*Voy.* MÉTALLURGIE). Ils sont le plus souvent enfouis dans les entrailles de la terre, en *filons*, en *amas*, en *couches*.

Les métaux les plus utiles dans les arts sont : le fer, le cuivre, l'or, l'argent, le plomb, l'étain, le zinc, le mercure, le platine; on ne se sert guère des autres que dans les laboratoires de Chimie ou dans les officines des Pharmaciens.

Par *Métaux précieux*, on entend surtout l'or, l'argent et le platine, à cause de leur rareté et de l'emploi qu'on en fait dans la fabrication des bijoux et de l'orfévrerie.

Les anciens ne connaissaient que sept métaux, qu'ils désignaient chacun par le nom d'une des sept planètes : l'or (*Soleil*), l'argent (*Lune* ou *Diane*), mercure (*Mercure*), le cuivre (*Vénus*), le fer (*Mars*), l'étain (*Jupiter*), le plomb (*Saturne*).

Les Alchimistes distinguaient des métaux *parfaits* : l'or, l'argent; et des métaux *imparfaits* : le plomb, l'étain, le mercure. Ils s'occupaient sans relâche de métamorphoser les métaux imparfaits en métaux parfaits, et surtout de les transformer tous en or : c'est ce qu'ils appelaient le *grand œuvre*, la *pierre philosophale*. Du reste, en cherchant cette chimère, ils ont fait beaucoup de découvertes utiles.

On appelle *Métal d'Alger* un alliage d'étain, plomb et antimoine, qui imite l'argent et dont on fait des couverts; *M. de cloches*, le bronze dont on

fait les cloches (*Voy.* BRONZE et CLOCHE); *M. de prince,* un cuivre très-raffiné dont on fait des tabatières, des étuis, etc.; *M. de la reine,* un alliage d'étain, antimoine, plomb et bismuth, employé pour les théières anglaises, les cafetières, etc.

En termes de Blason, *métal* se dit de l'or et de l'argent formant le champ de l'écu. En couleur, l'or est représenté par le jaune et l'argent par le blanc; en gravure, l'or par un écu ponctué, et l'argent par un écu uni. Lorsque l'écu porte métal sur métal, c.-à-d. or sur argent, on dit que les armes sont fausses ou *à enquerre,* c.-à-d. *à enquérir, à vérifier.*

MÉTALEPSE (du grec *métalepsis,* transposition), figure qui substitue l'expression indirecte à l'expression directe. C'est une espèce de métonymie fondée sur l'association des idées, et qui fait entendre une chose par une autre qui la précède, qui la suit ou l'accompagne. Ainsi l'on dit : *nous le pleurons,* pour *il est mort.* C'est par une métalepse remarquable que la Phèdre de Racine laisse échapper le secret de son amour pour Hippolyte :

Dieux, que ne suis-je assise à l'ombre des forêts! etc.

MÉTALLIQUE, qui a les caractères ou l'apparence d'un métal. Il se dit surtout en parlant de l'éclat propre aux métaux.—En Minéralogie, on donne le nom de *corps métalliques* à une des grandes classes des minéraux, et à des groupes de roches comprenant les substances métalliques proprement dites.

On appelle *Science métallique* la science qui concerne les médailles; *Histoire métallique,* l'histoire d'un règne ou d'une époque où les événements sont constatés par une suite de médailles. *Voy.* MÉDAILLES.

En Russie et en Autriche, on nomme *Métalliques* des valeurs que l'État rembourse, et dont il paye les intérêts en numéraire. On les nomme ainsi pour les distinguer d'autres effets publics qui ne sont échangés que contre du papier-monnaie. Les *métalliques* de Russie sont payables en roubles d'argent; celles d'Autriche sont des obligations de 1,000 florins de capital ou de 50 florins de rente sur la banque d'Autriche.— En 1799, le Directoire émit en France une monnaie fictive dite *monnaie métallique.*

MÉTALLISATION. On nomma d'abord ainsi une opération par laquelle on prétendait que les substances contenues dans le sein de la terre se transformaient en métaux. On donne aujourd'hui ce nom à une opération métallurgique à l'aide de laquelle les métaux sont ramenés à l'état de pureté.

MÉTALLOIDES (du grec *métallon,* métal, et *eidos,* forme, apparence), nom donné d'abord à ceux des corps simples qui, sans être métaux, avaient une apparence métallique, comme l'arsenic, l'iode, le silicium, a été étendu par Berzélius à tous les corps simples *non métalliques.* Les métalloïdes ont pour caractères d'être mauvais conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et de donner, en se combinant avec l'oxygène, des corps indifférents ou des acides. On en compte 16, savoir : 4 gazeux (oxygène, hydrogène, azote et chlore); 1 liquide (brôme); 10 solides (soufre, phosphore, arsenic, iode, bore, silicium, sélénium, tellure, carbone, zirconium), et enfin le fluor, dont l'état est encore incertain.

MÉTALLURGIE (du grec *metallourgéô,* exploiter, travailler les métaux), art d'extraire les minerais du sein de la terre, d'en retirer les métaux et d'obtenir ceux-ci à l'état de pureté. Cette science exige des connaissances étendues en géologie, minéralogie, mécanique, physique et chimie. Ses principales opérations sont : le *triage* des roches métalliques, pour séparer des gangues, qui doivent être mises au rebut, le minerai bon à exploiter; le *bocardage,* ou broyage, le minerai; le *lavage,* qui a pour but de débarrasser le minerai des parties terreuses; le *grillage,* qui a pour objet de volatiliser le soufre, l'arsenic, etc., ou d'oxyder certains minerais pour les disposer à se combiner avec les acides; la *fonte,* qui est l'opération la plus importante, et qui s'opère, soit dans des hauts fourneaux, comme le fer, soit dans des fourneaux à reverbère, etc.; l'*affinage,* qui a pour but d'obtenir dans toute leur pureté les métaux déjà fondus. *Voy.* ces mots et le nom de chacun des métaux.

La Métallurgie est un des arts qui ont été le plus anciennement cultivés : l'Écriture sainte en fait honneur à Tubalcaïn, la Fable à Vulcain et aux Cyclopes. Les Telchines, les Dactyles, les Chalybes, eurent chez les anciens une grande réputation pour leur habileté dans les arts métallurgiques. Chez les modernes, ce sont surtout les habitants des parties montagneuses de l'Allemagne qui excellent dans ces arts. George Agricola, savant du XVI[e] siècle, peut être considéré comme le fondateur de la métallurgie scientifique. D'Holbach fit connaître en France, en les traduisant et les commentant, plusieurs des plus importants ouvrages publiés en Allemagne sur ce sujet. Depuis, Hassenfratz, Héron de Villefosse, Karsten, sont ceux qui ont le plus contribué aux progrès de la science. Parmi les meilleurs traités de Métallurgie, on cite le *Système de M.* de Karsten (Berlin, 1830; trad. par Cullmann, Paris, 1830-38), le *Manuel de M. générale* de Lampadius, traduit par Arrault (Paris, 1840); le *Traité de la fabrication du fer* de MM. Flachat, Barrault et Pétiet (1842).

MÉTAMORPHOSE (du grec *métamorphôsis,* changement de forme). Dans la mythologie grecque, les métamorphoses étaient fréquentes. Ovide en a fait le sujet d'un poëme en 15 chants qui contient 246 fables : c'est une histoire complète de la mythologie, depuis le chaos jusqu'à la mort de César. La Métempsycose, enseignée par Pythagore et par plusieurs religions, n'est qu'une série de métamorphoses. *Voy.* MÉTEMPSYCOSE.

En Histoire naturelle, on entend par métamorphoses les changements de forme ou de structure qui surviennent pendant la vie des insectes, depuis le moment où ils sortent de l'œuf jusqu'à celui où ils sont aptes à reproduire leur espèce. On distingue les *Métamorphoses incomplètes,* dans lesquelles certains insectes (cloportes, forficules, blattes, sauterelles, grillons, etc.) n'éprouvent que des mutations partielles; et les *M. complètes,* dans lesquelles les insectes naissent d'un œuf et passent de l'état de *larve, ver* ou *chenille,* à l'état parfait : ce qui s'accomplit de plusieurs façons, mais ordinairement en passant par l'état de *chrysalide* (*Voy.* INSECTES). Les Crustacés et les Batraciens ont aussi leurs métamorphoses.

MÉTAPHORE (en grec *métaphora,* de *métaphérô,* transporter), figure de Rhétorique de la classe des Tropes, par laquelle on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue. Quintilien (liv. VIII) l'appelle une comparaison abrégée. La *lumière* de l'esprit, la *fleur* des ans, l'*ivresse* du plaisir, le *feu* de l'amour, les *ailes* du temps, etc., sont autant de métaphores. Quand la métaphore est consacrée par l'usage et est entrée dans la langue ordinaire, elle prend le nom de *Catachrèse* (*Voy.* ce mot). — Pour plaire, une métaphore doit être juste, naturelle, frappante; elle ne doit être ni forcée ni commune. Racine en fournit un bel exemple dans la description du bonheur du méchant (*Esther,* II, 9) :

Et d'enfants à sa table une riante troupe
Semble *boire* avec lui *la joie* à pleine coupe.

MÉTAPHYSIQUE (du grec *méta ta physika,* ce qui vient après la physique, ou, selon d'autres, ce qui est au delà des choses sensibles), science des premiers principes. On la définit aussi la philosophie première, la science des causes premières, la science des êtres spirituels, des choses abstraites et pure-

ment intellectuelles. Les philosophes ont beaucoup varié dans leurs opinions sur l'objet, les limites, la méthode de cette science, et sur le rang qu'elle doit occuper dans l'ordre des études philosophiques. On l'a divisée le plus souvent en *Métaphysique générale* ou *Ontologie*, et en *M. particulière* ou *Pneumatologie*. Dans la première, on comprenait les questions de l'être en général et des essences, des substances et des modes, du non-être et du néant, du possible et de l'impossible, du nécessaire et du contingent, de la durée et du temps, de la cause et de l'effet, etc. Dans la seconde, on distinguait l'étude de Dieu considéré dans sa nature et dans ses attributs, c.-à-d. la Théologie naturelle ou Théodicée, et l'étude de l'âme considérée dans sa nature, dans ses facultés et dans ses rapports avec le corps, c.-à-d. la Psychologie. L'École donnait à la Métaphysique la seconde place dans l'enseignement de la philosophie, entre la Logique et la Morale.

C'est d'Aristote que date le nom de Métaphysique et l'existence même de cette science, quoique les questions qu'elle renferme eussent été pour la plupart agitées avant lui, notamment dans les *Dialogues* de Platon. On ne sait si c'est Aristote qui a donné le titre de Métaphysique à l'ouvrage où il traite de ce qu'il appelle «philosophie première, ou science des premiers principes.» On conjecture que les premiers éditeurs, rencontrant cet ouvrage qui était inédit ou peu connu jusque-là, et n'en connaissant ni le titre ni la place parmi les autres écrits de l'auteur, ont imaginé de le mettre après la physique en l'intitulant *ta méta ta physika*, c.-à-d. *les livres qui viennent après les traités de physique*. On a aussi supposé que ces mots voulaient dire *au delà de la physique*, parce qu'en effet Aristote traite, dans les livres réunis sous ce titre de Métaphysique, de ce qui est au-dessus des données des sens.

La *Métaphysique d'Aristote* a eu d'innombrables commentateurs dans l'antiquité et au moyen âge. Parmi les plus célèbres, on peut citer, chez les Grecs, Alexandre d'Aphrodise, Thémistius, Jean Philopon; parmi les Arabes, Avicenne et Averroës, qui la firent connaître à l'Europe; parmi les scolastiques, Alexandre de Hales, Albert le Grand, S. Thomas-d'Aquin, qui, les premiers, au XIIIe siècle, établirent dans les écoles l'enseignement de la Métaphysique. Tant que dura la domination d'Aristote, on suivit ses idées en métaphysique, notamment sa célèbre division des premiers principes des choses en 4 principes : l'essence, la matière, la cause motrice et la fin ou cause finale. A l'époque de la Renaissance et surtout au XVIIe siècle, la direction des esprits changea : la Métaphysique, l'Ontologie surtout, fut alors négligée; elle fut même proscrite comme une science ambitieuse et chimérique. Descartes, sans repousser la Métaphysique, plaça sous ce mot d'autres solutions et même d'autres questions que celles d'Aristote (*Voy.* ses *Méditations métaphysiques, ou Méditations touchant la philosophie première*, 1641); il fut suivi dans cette voie par Malebranche. Locke, Hume, Condillac et leurs disciples réduisirent la Métaphysique à l'analyse de l'entendement, à l'Idéologie. Toutefois, la partie ontologique de la métaphysique reparut sous d'autres noms dans les écrits de Leibnitz, et dans les questions que les Allemands n'ont cessé d'agiter depuis le commencement du siècle sur la Raison pure, sur la réalité objective, sur la philosophie de la nature : Kant, Fichte, Schelling, Hégel, se sont surtout signalés dans cet ordre de recherches dites transcendantales.

Les traités de Métaphysique sont en nombre presque infini. Outre le livre original d'Aristote (traduit pour la première fois en français par MM. Pierron et Zévort en 1841, analysé et mis en lumière par M. Ch. Michelet, de Berlin, et surtout par M. Ravaisson dans son excellent *Essai sur la Métaphysique* d'Aristote, 1838-46), outre les commentaires déjà cités et les traités de Métaphysique compris dans tous les anciens cours de philosophie, on peut lire les *Entretiens sur la métaphysique et la religion* de Malebranche, 1687; l'*Introduction à la philosophie* de 'Sgravesande, *contenant la Métaphysique et la Morale*, ouvrage publié en latin, 1736-1756; le *Cours de métaphysique* ou *Théorie des êtres insensibles* de Para du Phanjas, 1779; plusieurs écrits de Kant sur les *Principes métaphysiques de la science de la nature, du droit, de la Morale*, etc. On peut consulter aussi le *Dictionnaire de Métaphysique* de l'*Encyclopédie méthodique*.

Le mot *Métaphysique* se prend quelquefois, comme celui de *Philosophie*, pour indiquer la recherche ou l'ensemble des premiers principes d'une science quelconque; c'est ainsi que l'on dit : la *Métaphysique du droit*, la *M. de la morale*, la *M. des langues*, la *M. des mathématiques*, etc.

MÉTAPLASME (du grec *méta*, indiquant le changement, et de *plassô*, façonner), dénomination générale sous laquelle on réunit toutes les figures de diction qui n'ont pour objet que les changements intérieurs que peuvent éprouver les mots : il se dit de toute modification qui se fait dans un mot en retranchant, ajoutant ou changeant une lettre ou une syllabe : telles sont la *métathèse*, l'*élision*, la *crase*, la *syncope*, la *prosthèse*. *Voy.* ces mots.

MÉTASTASE (du grec *métastasis*, changement de place), déplacement d'une maladie, changement dans son siége ou dans sa forme. On n'est pas d'accord sur la cause de ce phénomène physiologique : il était attribué par les humoristes au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement, et par les solidistes au déplacement de l'irritation. Quoi qu'il en soit, la métastase est, dans un grand nombre de cas, un heureux moyen de terminaison pour les maladies.

MÉTATARSE (du grec *méta*, après, derrière, et *tarsos*, tarse), portion du pied comprise entre le tarse ou le talon et les orteils; elle est composée de 5 os parallèles, qui forment, par leur partie extérieure, le dos du pied, et, par leur partie intérieure et inférieure, la plante du pied.—On appelle *Artères, Veines métatarsiennes*, des artères et des veines qui se rendent au métatarse; *Os métatarsiens*, les 5 os qui forment le métatarse; *Phalanges métatarsiennes*, les 5 premières phalanges des orteils.

MÉTATHÈSE (du grec *métathésis*, transposition), figure de Grammaire qui consiste dans la transposition d'une lettre, ce qui a lieu surtout quand les mots passent d'une langue dans une autre : c'est ainsi que du mot grec *morphê* nous avons fait *forme* par la transposition des lettres *f* et *m*.

En Pathologie, on nomme ainsi la transposition de la cause d'une maladie du lieu où elle existait dans un autre où sa présence est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement, la répulsion dans la vessie d'un calcul engagé dans l'urètre, sont des *métathèses*.

MÉTAUX. *Voy.* MÉTAL.

MÉTAYER. *Voy.* MÉTAIRIE.

METEIL (du bas latin *mixtale*), mélange de seigle et de froment que l'on sème ensemble afin d'augmenter la valeur vénale du seigle, plus forte alors que si on le vendait séparément. *Voy.* BLÉ.

MÉTEMPSYCOSE (du grec *méta*, exprimant changement, et *empsychoô*, animer, formé lui-même de *en*, dans, et *psykhê*, âme), transmigration des âmes d'un corps dans un autre. Cette doctrine est une ébauche imparfaite du dogme de l'immortalité de l'âme; c'est la conception d'une autre vie, mais encore mêlée d'un alliage d'erreurs. Le dogme de la métempsycose a régné chez presque tous les peuples anciens : il paraît être d'origine indienne. De l'Inde, cette croyance passa en Égypte; les Égyptiens en-

seignaient qu'après la mort l'âme passait successivement dans les corps des animaux terrestres, aquatiques et aériens, et qu'elle revenait après trois mille ans animer le corps de l'homme. On retrouve également le dogme de la métempsycose dans la religion de Zoroastre, qui, comme quelques sectes juives, enseignait la résurrection des morts. Pythagore l'emprunta, à ce que l'on croit communément, aux Egyptiens ou aux Indiens, et l'importa en Grèce, où toutefois elle ne devint jamais populaire et où elle resta renfermée dans le petit cercle des disciples de ce philosophe. Il enseignait que l'âme, lorsqu'elle est affranchie des liens du corps, va séjourner dans l'empire des morts, dans un état intermédiaire et d'une durée plus ou moins longue, puis qu'elle revient sur terre animer d'autres corps d'hommes ou d'animaux jusqu'à ce que le temps de sa purification et de son retour à la source de la vie soit accompli. Platon exprime cette croyance en plusieurs endroits de ses écrits; mais, chez lui, c'est plutôt un mythe qu'une opinion philosophique. — Le dogme de la métempsycose devait conduire ceux qui l'admettaient à défendre l'usage des viandes comme exposant l'homme à se nourrir de la chair d'un des siens: aussi l'abstinence des viandes est-elle une des prescriptions fondamentales de la religion des Brahmes et de la philosophie pythagoricienne.

MÉTÉORE (du grec *météôros*, élevé dans l'air). Ce mot, qui dans l'usage vulgaire ne s'applique qu'aux phénomènes extraordinaires qui apparaissent dans le ciel, désigne en Physique tous les phénomènes qui se passent dans l'atmosphère. On distingue les *M. ignés*, le tonnerre, le feu St-Elme, les feux follets, les étoiles filantes, les bolides et les aérolithes; les *M. lumineux*, l'arc-en-ciel, les halos, les aurores boréales, la lumière zodiacale, les parhélies et les parasélènes; les *M. aqueux*, les brouillards, les nuages, la pluie, la neige, la rosée, le givre, la grêle; les *M. aériens*, les vents et les trombes. *Voy.* chacun de ces mots et MÉTÉOROLOGIE.

MÉTÉORINE, plante plus connue sous le nom de *Souci*. *Voy.* ce mot et ci-après MÉTÉORIQUES (FLEURS).

MÉTÉORIQUES (FLEURS), fleurs sensibles aux phénomènes divers de l'atmosphère: tels sont le *Laiteron de Sibérie*, qui se ferme pendant la nuit qui précède un beau jour, et s'ouvre si le temps doit être pluvieux; le *Souci des pluies*, dit à cause de cette propriété *Météorine*, qui s'ouvre dès 7 heures du matin pour se fermer avant 4 heures du soir si le temps est serein, et qui ne s'ouvre point si le temps annonce de la pluie.

*Pierres météoriques* ou *météorites*. V. AÉROLITHES.

MÉTÉORISATION (du grec *météôros*, élevé), affection assez fréquente chez les animaux Ruminants, lorsqu'ils ont mangé avec trop d'avidité des herbes humides, particulièrement de la luzerne: c'est une enflure considérable, due à la production de gaz, qui distendent les parois de leur estomac et de leurs intestins. Ces gaz sont presque toujours de l'acide carbonique ou de l'hydrogène carboné. Dans le 1er cas, on dissipe l'affection par quelques injections alcalines ou ammoniacales; dans le 2e, on a proposé l'emploi du chlorure de soude. Quelquefois on est forcé de recourir à la ponction.

MÉTÉORISME (même étym.), enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube alimentaire par des gaz qui s'y trouvent accumulés. On dit aussi *ballonnement*. *Voy.* l'article précédent.

MÉTÉOROLOGIE (du grec *météôros*, météore, et *logos*, discours), partie de la Physique qui traite des phénomènes qui apparaissent dans l'atmosphère, ainsi que des questions qui s'y rattachent. Elle a pour objet l'étude de la pluie, de la neige, des vents, des trombes, des aérolithes, du tonnerre, des aurores boréales, etc. — Les anciens n'avaient que des idées confuses sur les phénomènes météorologiques; on trouve cependant, dans Aristote, un traité sur ce sujet en 4 livres. La Météorologie, comme objet spécial de la science, ne date que du milieu du XVIIIe siècle. A cette époque, Demaison étudia les phénomènes de la congélation; Saussure fit des travaux sur la pluie, les nuages et la formation des vapeurs; Franklin et Mairan observèrent les aurores boréales. Ce fut aussi Franklin qui découvrit l'identité de la foudre et de l'électricité; il soutira aux nuages des étincelles électriques au moyen d'un cerf-volant, à la queue duquel était un fil de fer, reconnut le pouvoir des barreaux de fer pointus pour soutirer l'électricité des nuages orageux, et imagina d'appliquer cette propriété pour construire les paratonnerres. Volta étudia la formation de la grêle, et Dufay celle de la rosée. On commença aussi alors, en France et en Angleterre, à s'occuper régulièrement d'observations météorologiques. Parmi les travaux plus récents, il faut citer ceux de Humphry Davy, sur les brouillards; de Chladni, sur les aérolithes; de Peltier, sur la foudre, et, en général, sur les phénomènes électriques de l'atmosphère; de M. Moreau de Jonnès, sur les ouragans, les tremblements de terre et sur le résultat des déboisements; du docteur Wells, sur la théorie de la rosée; de MM. Coulvier-Gravier et Saigey, sur les étoiles filantes, etc.

La plupart des traités de physique, ceux surtout de M. Pouillet et de M. E. Becquerel, consacrent une grande place aux questions de météorologie. M. L.-Fr. Kaemtz, professeur à Halle, a publié en allemand un *Manuel de Météorologie*, 1831-32 (trad. par Ch. Martins, Paris, 1847). MM. les Drs Foissac et Boudin ont traité de la Météréologie au point de vue médical. — Il s'est formé en 1853 à Paris une *Société de Météréologie* dans le but d'avancer cette science.

MÉTHODE (du gr. *méthodos*, perquisition, formé lui-même de *odos*, chemin, marche, et *méta*, après, à la poursuite de). C'est, dans l'acception la plus générale du mot, le moyen employé pour arriver à un but. Chaque art, chaque métier, comme chaque science, a sa méthode.

Appliquée à la science la méthode prend les noms de *M. scientifique*, de *M. philosophique*: on la définit la marche que suit l'esprit humain pour découvrir ou pour transmettre la vérité. Si l'on considère la différence des buts que l'on se propose, on distinguera, d'après la définition même, une *M. d'investigation*, *d'invention* ou *de recherche*, et une *M. d'exposition*, dite aussi *M. d'enseignement* ou *de doctrine*. — En considérant la diversité des moyens de connaître, on devra distinguer la *M. expérimentale* ou *empirique*, la *M. d'induction* et la *M. de déduction*. — Si enfin on considère l'ordre dans lequel l'esprit conduit ses opérations dans les différentes applications de la méthode, on distinguera l'*Analyse*, qui va de la question proposée à une solution cherchée, et qui est éminemment la *M. d'invention*; et la *Synthèse*, qui, partant des moyens de solution déjà connus, les dispose de manière à conduire le plus promptement et le plus clairement le disciple ou l'auditeur à la connaissance d'une vérité qui lui était inconnue: celle-ci est proprement la méthode d'enseignement.

L'*Analyse* et la *Synthèse* diffèrent elles-mêmes, soit d'après les procédés qu'elles emploient: ce qui donne lieu de distinguer encore *Analyse* et *Synthèse descriptive*, *A.* et *S. inductive*, *A.* et *S. déductive*; soit d'après les matières auxquelles elles s'appliquent: d'où *Analyse psychologique*, *A. physique*, *A. chimique*, *A. mathématique* ou *géométrique*, etc. *Voy.* ANALYSE et SYNTHÈSE, INDUCTION, DÉDUCTION, SYLLOGISME, etc.

L'exposition détaillée des règles de la Méthode est l'objet propre de la Logique; mais il est certaines règles générales qui résument toutes les autres;

Descartes, dans son *Discours sur la Méthode*, réduit ces règles à 4 : « 1° Ne recevoir aucune chose pour vraie qu'on ne la connaisse *évidemment* être telle ; 2° Diviser chacune des parties qu'on veut examiner en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il est requis pour les mieux résoudre ; 3° Conduire par ordre ses pensées en commençant par les objets les plus simples pour monter peu à peu comme par degrés à la connaissance des plus composés ; 4° Faire partout des démonstrations si entières et des revues si générales qu'on soit assuré de ne rien omettre. »

Dans l'étude de la nature, les philosophes ignorèrent longtemps la vraie méthode : ils débutèrent par des *hypothèses* qui enfantèrent de vains systèmes, et qui conduisirent bientôt aux disputes des sophistes et aux attaques du scepticisme. Socrate, dans ses *Entretiens* (conservés par Xénophon), Platon, dans ses *Dialogues*, employèrent la *Méthode dialectique*, sorte d'analyse qui consistait à interroger le disciple et à lui faire enfanter à lui-même la vérité (d'où le nom de *Maieutique*, c.-à-d. méthode d'accouchement, qui lui est aussi donné). Aristote, dans son célèbre *Organon*, met en honneur la *Méthode syllogistique*, procédé synthétique qui, entre les mains des Scolastiques, devient la *Méthode d'argumentation*. Bacon, dans le *Novum organum*, substitue au *syllogisme* l'*observation* et l'*induction* ; en même temps, Galilée, Boyle, donnent l'exemple de la *Méthode expérimentale* ; Descartes enseigne une méthode d'*Analyse* qui, entre ses mains, produit les plus heureux résultats, surtout dans les sciences mathématiques. Pascal, Port-Royal rédigent et popularisent la méthode de Descartes. Condillac l'exagère et veut réduire toute la méthode à l'*analyse*. Les philosophes allemands essayent au contraire, surtout depuis le commencement de ce siècle, de remettre en honneur la *Méthode synthétique* ou *à priori*. En France, les meilleurs esprits, M. Cousin à leur tête, montrent la nécessité d'unir la méthode expérimentale et la méthode rationnelle, l'analyse et la synthèse : cette nécessité est aujourd'hui généralement reconnue. — Outre l'*Organon* d'Aristote, le *Novum organum* de Bacon et le *Discours de la méthode* de Descartes, on pourra consulter sur ce sujet tous les traités de Logique. *Voy.* LOGIQUE.

Dans les Sciences naturelles, et particulièrement dans la Botanique, le mot *méthode* a deux acceptions. Il signifie tantôt la collection des principes sur lesquels le botaniste s'appuie pour faire sa classification, tantôt le simple arrangement systématique des végétaux. On donne le nom de *Méthode naturelle* à celle qui se rapproche le plus de la marche adoptée par la nature : telle est celle de Jussieu. On appelle *Méthodes artificielles*, ou spécialement *Systèmes*, celles qui sont fondées sur un ou plusieurs caractères seulement : telle est celle de Linné. *Voy.* CLASSIFICATION et VÉGÉTAUX.

*Méthode* se dit encore de certains livres élémentaires, particulièrement de ceux qui concernent l'étude des langues (*Méthode grecque*, *M. latine de Port-Royal*). — Dans l'étude de la Musique, il se dit des recueils de préceptes et d'exemples que l'on emploie pour l'enseignement du chant ou d'un instrument : les plus estimées des *Méthodes de musique* sont celles du Conservatoire de France. Pour l'indication des méthodes particulières, *Voy.* le nom de chaque instrument.

*Méthodes d'Enseignement*. *Voy.* ENSEIGNEMENT.

*Méthodes de Lecture*. *Voy.* LECTURE.

MÉTHODIQUES. On a appelé *secte des Méthodiques* ou *Méthodistes* une secte de médecins dont la doctrine s'établit après celles des Dogmatiques et des Empiriques, vers la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne, et qui avait pour chefs Asclépiade et Thémison. Selon eux, toute maladie dépendait du resserrement ou du relâchement des tissus (du *strictum* et du *laxum*). A ces deux genres de causes ils en ajoutèrent un 3e, sous le nom de *genre mixte* ou *composé*, pour y classer les maladies qui, selon eux, tenaient de l'un et de l'autre des deux premiers genres. C'est à peu près le système que Brown a fait revivre vers la fin du XVIIIe siècle. — *Méthodiques* se dit aussi, mais d'une manière moins précise, de médecins qui s'attachaient scrupuleusement à la méthode prescrite, par opposition aux *médecins empiriques*, qui modifiaient leur pratique d'après l'expérience.

MÉTHODISTES, secte religieuse. *Voy.* le *D. un. d'H. et de G.* — *Secte médicale*. *Voy.* MÉTHODIQUES.

MÉTHYLE, MÉTHYLÈNE (du grec *méthy*, vin, et *hylé*, bois), composé d'hydrogène et de carbone qu'on admet comme radical de l'esprit de bois, dit aussi *alcool méthylique*, *bihydrate de méthylène* ou *hydrate d'oxyde de méthyle*. *V.* ESPRIT DE BOIS.

*Éthers méthyliques*. *Voy.* ÉTHER.

MÉTIER (jadis *mestier*, du latin *ministerium*, office, service), se dit de toute profession manuelle ou mécanique. On oppose les *métiers* aux *arts*, et on appelle *artisan* celui qui exerce un métier quelconque : serrurier, menuisier, bottier, chapelier, etc.

*Arts* et *Métiers*, ensemble des arts mécaniques. *Voy.* ART et CONSERVATOIRE.

*Corps de métiers*. *V.* CORPORATIONS et MAÎTRISES.

MÉTIER, machine pour la confection de divers ouvrages et généralement des tissus. Dans le *métier ordinaire* du tisserand, un certain nombre de fils parallèles, appelés *chaîne*, sont tendus horizontalement entre deux rouleaux ou *ensouples* ; chaque fil passe 1° entre les dents d'un *peigne* fixé dans un battant mobile qui reçoit autour d'un axe un mouvement oscillatoire déterminé par la main du tisseur ; 2° dans un anneau appelé *lisse* qui sert à élever ou à abaisser à volonté le fil qui le traverse. A l'aide de deux pédales, l'ouvrier, ayant par exemple soulevé la série des fils pairs et abaissé celle des fils impairs, *lance* entre eux la *navette* sur laquelle est enroulée la *trame* ; après la *duite* ou passage de la navette, le peigne est amené en avant pour serrer plus ou moins la trame contre les duites précédentes ; puis le tisseur, appuyant le pied sur la seconde pédale, renverse la disposition des fils de la chaîne et lance de nouveau la navette dans le sens contraire. C'est ainsi qu'on produit les tissus unis. En multipliant le nombre des lisses et en variant la manière de les lever, on obtient les tissus croisés, les tissus à côtes, à dessins réguliers, etc. — Dans beaucoup de manufactures, dans les filatures surtout, les métiers sont mus aujourd'hui par la vapeur.

Parmi les métiers dont l'usage est le plus fréquent, il faut citer, outre le *M. de tisserand* (décrit ci-dessus et dont la forme la plus parfaite est le *M. à la Jacquard*), le *M. à bas* ou *à tricoter*, qui sert à la fabrication de toute espèce de bonneterie ; les *M. de haute* et *de basse lisse*, pour la tapisserie (*Voy.* LISSES). — M. Bonelli, de Turin, a récemment inventé un *Métier électrique*, qui peut s'adapter au *Jacquard*

Les Brasseurs appellent *métiers* la liqueur qu'ils retirent après avoir fait tremper la farine ou le houblon. Les résultats des premières opérations se nomment *premiers métiers* ; ceux des deuxièmes, *seconds métiers*. On ne donne au produit le nom de *bière* que quand il est entonné dans les pièces.

MÉTIS (nom grec de la déesse de la Sagesse), planète télescopique découverte par M. Graham en 1848. Elle fait sa révolution en 1346 jours. L'inclinaison du plan de son orbite est de 5° 35′ 55″ ; sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1,000, est de 2,386.

MÉTIS (de l'espagnol *mestizo*, dérivé lui-même de *medius*, intermédiaire). En parlant d'un homme, ce mot désigne le fruit de l'union d'un Espagnol ou d'un Européen avec une Américaine, ou d'un Americain avec une Espagnole ou une Européenne.

— On le donne aussi, en Histoire naturelle, aux produits mélangés de deux espèces différentes, dans le règne animal comme dans le règne végétal. Ainsi on donne le nom de *métis* aux races de moutons provenant du croisement des races indigènes, soit de France, soit des autres pays, avec des mérinos ou béliers espagnols.

MÉTONYMIE (du grec *métonymia*, changement de nom), figure de mots de la classe des Tropes, transporte le nom d'une chose à une autre chose voisine, mais distincte. La métonymie emploie la cause pour l'effet, l'effet pour la cause; le signe pour la chose signifiée; l'abstrait pour le concret; le contenant pour le contenu; le lieu où une chose se fait pour la chose même. Dans ce vers de Boileau (*Sat.* IX) :

Faire trembler *Memphis* et pâlir *le croissant*,

il y a deux métonymies : « Memphis » est mis pour « les habitants de Memphis, » c'est le contenant pour le contenu; « le croissant » est mis pour « les Turcs, » c'est le signe pour la chose signifiée.

MÉTOPE (du grec *métôpon*, front), intervalle carré qui se trouve entre les triglyphes de la frise dans les colonnes de l'ordre dorique : on y place d'ordinaire des ornements, tels que vases, trépieds, têtes de génisse ou de bélier.

MÈTRE (du grec *métron*, mesure), unité de longueur de nos nouvelles mesures, est égal à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre ou de l'arc compris entre le pôle arctique et l'équateur, et équivaut à 3 pieds 11 lignes 296 millièmes des anciennes mesures. Toutes les mesures nouvelles dérivent du mètre. *Voy.* SYSTÈME MÉTRIQUE.

Les multiples du mètre sont le *décamètre* (10 m.), l'*hectomètre* (100 m.), le *kilomètre* (1,000 m.) et le *myriamètre* (10,000 m.) : ces deux derniers servent pour les mesures itinéraires. Ses sous-multiples sont le *décimètre*, le *centimètre*, le *millimètre*.

Dans les mesures de superficie, le mètre carré prend le nom de *centiare*, parce qu'il est le centième de l'*are* : un *mètre carré* vaut en toises 0T,2632, en pieds 9P,4768. — Dans les mesures de volume, un *mètre cube* (stère) vaut 0T,135, ou 29P,1739. — Pour le rapport d'un certain nombre de mètres avec les mesures anciennes, *Voy.* PIED et TOISE.

MÈTRE. Dans la Prosodie grecque et latine, ce mot s'emploie tantôt comme synonyme de *pied* (*Voy.* ce mot), et, dans ce sens, il se dit du dactyle, du spondée, de l'iambe, etc.; tantôt comme désignant le système de pieds dont se compose un vers. L'étude des diverses espèces de mètres est l'objet de la *Métrique*. *Voy.* ce mot.

MÉTRÈTE (en grec *métrêtês*, de *métron*, mesure), la plus grande des mesures de capacité employées autrefois par les Grecs pour les choses liquides, contenait 2 *diôtas*, et valait 38 litres, 84.

MÉTREUR (de *mètre*). *Voy.* TOISEUR.

MÉTRIQUE (LA), du grec *métron*, mètre, mesure; partie de l'ancienne Poétique qui a pour objet l'étude des différentes espèces de *mètres* et de vers dans les langues prosodiques. Il se dit surtout de l'étude de la versification grecque et latine. Les ouvrages classiques sur ce sujet sont : les *Elementa doctrinæ metricæ* de M. Hermann (Leipzig, 1826), et le *Traité de versification latine* de M. Quicherat (Paris, in-8).

MÉTRIQUE (SYSTÈME), ou *Système métrique décimal*, système des poids et mesures qui a pour base le *mètre* (*Voy.* ce mot), et dans lequel on suit la numération décimale.

Pour exprimer les quantités plus grandes ou plus petites que l'unité, on place devant le nom de cette unité les mots grecs *myria* (dix mille), *kilo* (mille), *hecto* (cent), *déca* (dix), pour les multiples; et les mots latins *déci* (dixième), *centi* (centième), *milli* (millième), pour les sous-multiples.

Le *mètre*, ou *unité de longueur*, étant admis comme point de départ, l'unité *de surface* ou *de superficie* est le *mètre carré*, ou *centiare*, pour les petites surfaces, et, pour les mesures agraires, l'*are*, qui est un décamètre carré ou cent mètres carrés. L'*unité de volume* ou *de solidité* est le *mètre cube*, qui prend le nom de *stère* lorsqu'il sert à mesurer les bois de chauffage et d'équarrissage. L'*unité de capacité* est le décimètre cube ou *litre*. L'*unité de poids* est le *gramme*, poids d'un centimètre cube d'eau distillée, prise à son maximum de densité (4° centig.). L'*unité de monnaie* est le *franc*, pièce d'argent pesant 5 grammes. *Voy.* ARE, FRANC, GRAMME, LITRE, MÈTRE, STÈRE; et, pour la comparaison des anciennes et des nouvelles mesures, le mot MESURES.

Avant 1790, les poids et mesures dont on se servait en France n'avaient aucune uniformité. Le 8 mai 1790, un décret de l'Assemblée constituante chargea l'Académie des Sciences d'organiser un meilleur système. La commission nommée par l'Académie, et qui comptait parmi ses membres Berthollet, Borda, Delambre, Lagrange, Laplace, Méchain et Prony, convint de donner aux nouvelles mesures une base commune, l'unité de longueur, et de prendre cette base dans la nature même. Pour avoir une base véritablement universelle, on l'emprunta à la terre : Delambre et Méchain furent chargés de mesurer l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone, et, d'après le résultat de leurs calculs, le *mètre* fut adopté comme unité de longueur par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795); une légère erreur, commise par Méchain dans les calculs, fut reconnue après coup; mais on convint de n'en pas tenir compte. L'édifice complet du *système métrique* ne fut définitivement achevé qu'en l'an VIII (1799). Le 2 nov. 1801, il devint le seul système légal, et fut exclusivement adopté dans toutes les opérations officielles. Un décret du 12 févr. 1812, tout en conservant les dénominations et les divisions anciennes, les accommoda au nouveau système : la toise métrique valut 2 mètres, l'aune métrique 6 décimètres; le boisseau devint le huitième de l'hectolitre, la livre un demi-kilogramme, etc. La loi du 4 juillet 1837 fit disparaître ce système bâtard, et rendit obligatoire, à partir du 1er janvier 1840, dans toutes les transactions et tous les marchés, l'usage du système métrique et décimal dans sa forme primitive.

Déjà plusieurs nations étrangères ont adopté notre système métrique. Une *Association internationale* s'est formée en 1855, à Paris, pour le rendre universel.

MÉTROLOGIE (du grec *métron*, mesure, et *logos*, discours, traité), science des poids et mesures. On donne aussi ce nom aux traités écrits sur cette science. On estime en ce genre la *Métrologie* de Paucton et celle de Romé de Lisle, et les travaux plus récents de MM. Tarbé des Sablons, Palaiseau, Saigey, Souquet, Bovy, Deschamps, etc. — D'Anville, Letronne, Wurm, Ideler ont traité de la M. des anciens.

MÉTRONOME (du grec *métron*, mesure, et *nomos*, loi, règle, règle-mesure), instrument employé dans l'étude de la musique pour indiquer les divers degrés de vitesse du mouvement musical. Il se compose essentiellement d'un pendule ou balancier enfermé dans une petite boîte pyramidale, et qui, par le plus ou moins de lenteur ou de vitesse de ses oscillations, toutes sensibles à l'oreille, marque les temps de la mesure. Les oscillations peuvent être ralenties ou accélérées en allongeant ou en raccourcissant le pendule, ou bien en déplaçant un poids mobile porté sur une tige adaptée au pendule. Pour comparer entre eux les divers mouvements, on prend le nombre des oscillations qu'exécute le balancier dans une minute; ce nombre est indiqué par les numéros d'une échelle. Cet instrument est indispensable à toute personne qui cultive la musique, depuis le commençant jusqu'au compositeur : beaucoup de morceaux de musique portent la dési-

gnation du numéro du métronome qui correspond au degré de mouvement que l'auteur a voulu donner à son œuvre. — Il existait dès le dernier siècle, sous le nom de *chronomètres*, des instruments analogues; mais le *métronome*, tel qu'il existe aujourd'hui, ne date que de 1816; il est dû à M. Maëlzel, et a été perfectionné par M. Bienaimé et par J. Wagner.

MÉTROPOLE (du grec *mêtropolis*, ville-mère). Ce mot signifiait, chez les Grecs, la mère-patrie, c.-à-d. la ville d'où sortaient des colonies qui allaient habiter d'autres terres. Ainsi Corinthe était la métropole de Corcyre. C'est encore dans ce sens qu'il s'emploie en parlant d'un État considéré par rapport à ses colonies. — Les Romains appelèrent *métropole* la ville capitale d'une province, celle où résidait le préfet du prétoire : Arles, Lyon, Trèves, furent à diverses époques métropoles de la Gaule.— Le gouvernement ecclésiastique s'étant modelé sur le gouvernement civil, les églises des villes capitales furent, à partir du IIIe siècle, appelées *métropoles*, et les siéges épiscopaux établis dans ces villes, *métropolitains*. Sous ce rapport, Lyon, Vienne, étaient les métropoles des Gaules. — Aujourd'hui, on n'appelle plus *métropoles* que les villes qui ont un siége archiépiscopal.

Dans l'Eglise grecque, le *métropolitain* occupe un rang intermédiaire entre le patriarche et l'archevêque. En Russie, au contraire, c'est le plus haut degré de la hiérarchie.

METROPOLITAIN. *Voy.* MÉTROPOLE.

METROSIDEROS (mot formé du grec *métron*, mesure, et *sidéros*, fer, mais dont la raison nous est inconnue), genre de Myrtacées, renferme de charmants arbrisseaux particuliers à la Nouvelle-Hollande, et cultivés dans nos serres comme plantes d'ornement : calice monophylle à 5 dents, 5 pétales; étamines nombreuses, à filaments libres, très-longs, colorés, insérés sur le calice; capsule à 3 ou 4 loges polyspermes. Les principales espèces sont le *M. viridiflora*, à fleurs verdâtres; le *M. vera*, bel arbre de l'Inde; le *M. citrina*, etc. — Plusieurs espèces, détachées de ce genre par R. Brown, ont servi à former un genre nouveau appelé *Callistémon* (à beau filet, du grec *kalos*, beau, et *stêmon*, filet).

METTEUR. Le *Metteur en œuvre* est l'ouvrier lapidaire spécialement chargé de monter les pierres et les perles. — En Typographie, le *Metteur en pages* est celui des compositeurs qui rassemble les différents paquets déjà composés pour en former des pages et des feuilles.

MEUBLES. La fabrication des meubles forme une partie importante de l'*Ébénisterie* (*Voy.* ce mot). Paris est le centre de cette industrie en France et, pour ainsi dire, dans toute l'Europe. On emploie à cet usage les bois exotiques ou indigènes (acajou, palissandre, bois de rose, citronnier, noyer, merisier, chêne, etc.). Depuis une trentaine d'années, le fer creux a été aussi employé avec succès pour la fabrication des lits, tables, canapés, fauteuils, chaises, etc. Les meubles en fer, revêtus d'un vernis noir, ou peints de diverses couleurs, avec des ornements dorés, peuvent rivaliser avec les meubles de laque de la Chine. Ils n'offrent pas moins d'avantages sous le rapport de la solidité et de l'économie.

En Droit, on donne le nom de *meubles* ou *biens meubles* à toutes les choses mobilières. Toutefois le Code Napoléon (art. 527) distingue les *Meubles par nature* et les *M. par détermination de la loi*. Les premiers sont tous les objets qui peuvent être transportés, comme les meubles proprement dits, ou changer de place par eux-mêmes, comme les troupeaux. Parmi les seconds sont compris : les obligations et actions qui ont pour objets des choses exigibles ou des effets mobiliers, les actions ou intérêts dans les compagnies de finances, de commerce ou d'industrie; les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'État, soit sur des particuliers, ainsi que les bateaux, bacs, navires, les moulins, bains ou usines sur bateaux, les matériaux de démolition, etc. — Le mot *meuble*, employé seul et sans autre addition ni désignation, ne comprend pas l'argent comptant, les pierreries, les dettes actives, les livres, les médailles, les instruments des sciences, des arts et métiers, le linge de corps, les chevaux, équipages, armes, grains, vins, foins et autres denrées. Toutes ces choses sont néanmoins rangées parmi les *biens mobiliers*. — On entend par *M. meublants* les meubles qui sont destinés à l'usage et à la décoration des appartements. Les galeries ou collections de tableaux, statues, etc., n'en font pas partie.

En termes de Blason, on nomme *meuble* toute pièce qui se trouve dans les armoiries: des animaux, des fruits, des arbres, des besants, des macles, une doloire, etc., sont des meubles de l'écu.

MEULE (du latin *mola*, qui a le même sens).

*Meules de moulin*. On distingue les *meules à la française*, de 1m,50 à 2m de diamètre, formées soit d'un seul bloc détaché de la *meulière*, soit de plusieurs morceaux réunis au moyen d'un ciment et de cercles de fer; et les *M. anglaises*, de 1m,30 à 1m,60, composées de plusieurs morceaux : celles-ci offrent sur l'une des faces quatre grandes rainures partant du centre, dit *œillard*, et donnant naissance sur un de leurs côtés à des rainures en diagonales. La France tire ses meilleures meules de La Ferté-sous-Jouarre; elle fait avec l'Angleterre et l'Amérique un grand commerce d'exportation de blocs destinés à être montés en meules. *Voy.* MEULIÈRE, MOUTURE.

*Meules à aiguiser* ou *à repasser*. Ce sont des cylindres faits d'un grès très-dur et d'un grain très-serré, qu'on trouve surtout dans les environs de Saint-Étienne et de Langres. — Les Couteliers, les Taillandiers, les Lapidaires, etc., se servent, en outre, de meules en fer, en acier et même en bois, pour aiguiser ou pour polir les pièces qu'ils travaillent.

En Agriculture, on nomme *meules* ces gros tas de blé ou de foin que l'on élève dans les champs, sur le lieu même de la récolte. L'érection des *meules* exige de l'art pour qu'elles soient solides, à l'abri de l'eau, faites avec régularité et élégance, et susceptibles de résister aux vents; il faut aussi éviter que les foins mis en meules soient trop humides: car ils pourraient s'échauffer et même prendre feu. Au lieu de les faire reposer immédiatement sur le sol, dont l'humidité gâterait une partie de la récolte, on doit les isoler en les plaçant sur un *soustrait* composé de fagots ou de paille. En Angleterre, on construit à cet effet une espèce de plancher soutenu par des supports en fonte.

Dans la Vénerie, on appelle *meule* la racine ronde, dure et raboteuse du bois des cerfs. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large, gros, bien pierré, et très-rapproché de la tête.

MEULIÈRE, ou *Pierre meulière* (du latin *molaris*, fait de *mola*, meule, parce que cette pierre sert à faire des meules), pierre siliceuse, blanche, grisâtre, jaunâtre ou brune, qu'on emploie soit en forme de moellons, dans les bâtiments, pour les fondations, les contre-forts, les murs de terrasse, les fosses d'aisance, les égoûts, soit, quand elle est de grande dimension, à la formation des meules de moulin. La meilleure *meulière* pour bâtir est celle qui est brune, légère, perforée d'une multitude de trous et d'anfractuosités; elle charge peu les murs, et se lie très-bien au mortier. — La pierre meulière se trouve par bancs interrompus, au milieu des sables et de l'argile. Il en existe de belles carrières dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Marne, notamment à la Ferté-sous-Jouarre, à Montmirail et à Meaux. Les laves poreuses d'Andernach, près de Cologne, celles de Volvic et d'Agde sont aussi de très-bonnes pierres meulières.

**MÉUM** ou **MÉON**, *Athamanta Meum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles ailées et à fleurs disposées en ombelles. Ce végétal est indigène des montagnes de nos provinces méridionales et de l'Orient. Il a une odeur diffusible, qui persiste avec ténacité. La racine du Méum était autrefois employée en Médecine comme stomachique. Le *Méum bâtard* est le *Seseli montanum*.

**MEUNIER**, par corruption de *molinarius* (fait de *molina*, moulin), celui qui exerce l'art de réduire les céréales en farine et d'en séparer les diverses espèces de son. On estime le *Guide du Meunier et du Constructeur de moulins* d'O. Evans, trad. de l'anglais par N. Benoît, 1830. *V.* MOULIN et MOUTURE.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Meunier* à divers animaux, à cause de leur couleur blanche : à une espèce d'Able, le *Cyprinus* ou *Leuciscus dobula*; au Corbeau mantelé; au mâle des Hannetons, à cause des poils blanchâtres qui couvrent ses élytres; au Ver blanc de la farine, etc. — On appelle *Meunière* la Corneille mantelée et la Mésange à longue queue.

**MEURTRE.** *Voy.* HOMICIDE.

**MEURTRIÈRES**, ouvertures étroites pratiquées verticalement dans les murs d'une fortification, et par lesquelles on peut tirer à couvert sur les assiégeants. Elles sont évasées à l'intérieur. Elles ne reçoivent que le fusil et ne peuvent servir qu'à un seul homme. — Au moyen âge, on donnait le nom de *machicoulis* aux meurtrières percées au sommet des tours pour en faire tomber des projectiles sur la tête des assaillants.

**MEUTE** (du latin *mota*, lancée, sous-entendu *turba canum?*), troupe de chiens spécialement dressés à la grande chasse. Tous les chiens qui composent une meute sont des chiens courants; ils doivent avoir le *même pied*, c.-à-d. une agilité pareille, et autant que possible la *même robe*, c.-à-d. être de la même espèce. On les dresse à chasser de concert et à pousser des cris particuliers, suivant qu'ils tiennent ou suivent la piste du gibier. Leur principale qualité est la docilité. Aussi les accoutume-t-on de bonne heure à reconnaître la voix et à redouter le fouet : à 15 mois, on peut les mener à la chasse, en les réunissant d'abord à des chiens plus vieux et plus expérimentés. Il faut au moins dix chiens pour constituer une véritable meute; il y a des meutes qui en comptent plus de cent.

**MEZZANINE** (de l'italien *mezzo*, milieu), nom donné, en Architecture, à un petit étage pratiqué entre deux plus grands, ainsi qu'à une fenêtre, plus large que haute, pratiquée dans la frise d'un grand ordre d'architecture ou dans les entre-sols.

**MÉZÉRÉON**, *Daphne mezereum*, arbuste commun en Europe, appelé vulgairement *Bois-gentil*, n'est qu'une espèce du genre *Daphné*. *Voy.* ce mot.

**MEZZO**, mot italien qui veut dire *moyen*, entre dans la composition d'un grand nombre d'expressions usitées en français, telles que *Mezzo-soprano*, voix plus aiguë que le contralto et plus grave que le soprano; *Mezzo-tinto*, estampe en manière noire dans le genre de l'*Aqua tinta*.

**MI**, note de musique, la 3e de la gamme naturelle, est appelée *E* par les Allemands et les Italiens.

**MIASMES** (du grec *miasma*, de *miainô*, souiller), émanations volatiles provenant de substances animales ou végétales en décomposition, et qui, respirées par des sujets sains, développent chez eux des maladies plus ou moins graves. La plupart des maladies endémiques, les fièvres intermittentes surtout, paraissent provenir d'une *infection miasmatique*.

**MICA** (du latin *micare*, briller), nom donné à différentes pierres brillantes, feuilletées et écailleuses, cristallisant sous forme rhomboédrique, qui se rayent facilement, et qui se divisent, à l'aide du couteau, en feuillets minces, élastiques, flexibles, le plus souvent transparents, et d'un éclat métallique. Tous semblables par leurs caractères extérieurs, les micas diffèrent par leur composition chimique : ce sont des silicates alumineux à base de potasse ou d'oxyde de fer, avec une quantité très-variable de magnésie, leurs teintes varient du brun au vert, au noirâtre, au blanc d'argent, au rose et au jaune d'or. Parmi les micas, les uns sont à un axe de double réfraction, les autres à deux, ce qui indique des systèmes différents de cristallisation. On les trouve dans tous les terrains, principalement dans les sables, les grès, le granit. On distingue le *Mica lamelliforme*, qui est pulvérulent, en petites paillettes brillantes, ressemblant à de la poudre d'or : c'est ce qu'on débite sous ce nom chez les papetiers; et le *M. foliacé*, qui est en grandes feuilles transparentes, et qui sert, dans certains pays, à garnir les châssis des croisées, des voitures, les lanternes, etc.; on l'emploie surtout pour le vitrage des vaisseaux de guerre : il est très-flexible et susceptible de résister à la commotion des batteries sans se briser. C'est principalement en Russie qu'on s'en sert comme de vitre, ce qui lui a fait donner le nom de *verre de Moscovie*. On trouve les plus grandes lames de mica en Sibérie; il en existe qui ont plusieurs mètres carrés de surface. Les environs de Tulle (Corrèze) et de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), en offrent aussi des lames deux fois larges comme la main, que l'on coupe en pièces carrées, minces comme du papier à lettres.

On a donné le nom de *mica* à plusieurs substances très-différentes du vrai mica, mais qui ont aussi la propriété de se présenter sous forme de paillettes ou de lamelles minces, souvent flexibles et très-brillantes. On nomme *Mica ciselé* une variété de Hornblende; *M. ferrugineux*, le Fer oligiste micacé et le Fer phosphaté; *M. des peintres*, le Graphite ou Mine de plomb; *M. euchlore*, le minerai de Cuivre; *M. de talc prismatique*, le Talc.

**MICASCHISTE** (de *mica* et de *schiste*), roche composée de mica et de quartz, mais dans laquelle le premier domine. Sa texture est feuilletée comme celle du mica et sa structure *fissile* (c.-à-d. qu'elle se divise en grandes plaques). Le micaschiste est très-abondant et appartient principalement au terrain inférieur appelé *système cambrien*. On en distingue plusieurs variétés, dites : *M. quartzeux, feldspathique, talqueux, grenatique, porphyroïde*.

**MICO**, petit singe du Brésil du genre Ouistiti; sa face et ses oreilles sont d'un rouge vif. *V.* OUISTITI.

**MICOCOULIER**, *Celtis*, genre type de la famille des Celtidées, détachée de celle des Amentacées, renferme des arbres à feuilles alternes nerveuses, dentées en scie, à fleurs axillaires, solitaires, pédicellées. L'espèce la plus connue est le *Micocoulier de Provence* (*Celtis australis*), dite aussi *Bois de Perpignan, Fabreguier*, arbre d'un très-beau port, qui s'élève à la hauteur de 12 à 15 m., à branches étalées et nombreuses; à feuilles alternes, pétiolées, dentées, ovales, acuminées et tronquées obliquement à leur base, rudes en dessus, un peu pubescentes en dessous; à fleurs petites, verdâtres, axillaires, presque solitaires; les unes mâles, les autres hermaphrodites : calice à 5 divisions ovales; point de corolle; 5 étamines; dans les fleurs hermaphrodites, un ovaire surmonté de 2 styles divergents; le fruit est une drupe sphérique, noirâtre, renfermant un noyau osseux, monosperme; les fleurs s'épanouissent au printemps et disparaissent avant que les feuilles soient entièrement développées; les fruits n'achèvent leur maturité qu'après les premières gelées; leur saveur est sucrée et légèrement styptique. On retire des graines une huile grasse, semblable à l'huile d'amande. Le bois du micocoulier est noirâtre, dur, compacte et sans aubier. Il plie beaucoup sans se rompre et est excellent pour le char-

ronnage. On en fait des cercles de cuves qui durent très-longtemps; on s'en sert aussi pour fabriquer des instruments à vent et pour les ouvrages de sculpture. La racine, qui n'est pas aussi compacte que le tronc, est plus noire ; on en fait des manches pour les couteaux et pour de menus outils : elle renferme une matière colorante bonne pour teindre les étoffes de laine. L'écorce du tronc et des branches est astringente et s'emploie, comme celle du chêne, pour la préparation des peaux. Cet arbre croît dans les contrées méridionales de l'Europe, particulièrement dans le Languedoc et la Provence.

MICONIA, genre de la famille des Mélastomacées, type de la tribu des Miconiées : c'est un arbrisseau de l'Amérique tropicale, à rameaux opposés, dont les feuilles sont couvertes en dessous d'un duvet léger, et qui donne des baies violacées, rouges ou pourpres.

MICRO (du grec *mikros*, petit), entre dans la composition d'un grand nombre de mots appartenant aux sciences naturelles ou physiques, tels que *Microcéphale*, *Microdactyle*, *Microglosse*, *Microptère*, *Microstome*, c.-à-d. à tête, à doigts, à langue, à ailes, à bouche petite; *Microcarpe*, *Microphylle*, etc., à fruits petits, à feuilles petites, etc.

MICROCOSME (du grec *mikros*, petit, et *kosmos*, monde), c.-à-d. monde en petit, monde en abrégé, nom que quelques philosophes mystiques ont donné à l'*homme*, parce qu'ils le considéraient comme l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le *monde*, qu'ils appelaient par opposition le *macrocosme*, c.-à-d. le monde en grand. Paracelse et les médecins astrologues, qui faisaient jouer un rôle important aux influences sidérales, trouvaient une analogie parfaite entre le *microcosme* et le *macrocosme*. Selon eux, l'homme, ou le *microcosme*, a deux pôles comme le globe terrestre : la bouche est le pôle arctique, et le bas ventre le pôle antarctique ; la ligne médiane est l'axe polaire ; le cœur de l'homme est l'analogue du soleil, qui est le cœur du monde; la tête est la résidence de l'âme, comme le ciel est celle de la Divinité, etc. On retrouve des idées analogues dans Bœhm, Rob. Fludd, Van Helmont, St-Martin, etc.

MICRODACTYLE (*à petits doigts*). *Voy.* CARIAMA.

MICROGRAPHIE (de *mikros*, petit, et *graphô*, écrire), étude et description des objets observés au microscope (*Voy.* MICROSCOPE). On nomme *micrographes* ceux qui se livrent à cette étude. Parmi les plus célèbres, il faut citer Leuwenhœck, Swammerdam, Boerhaave, Spallanzani, Haller, Amici, Muller, Brown, Ehrenberg, Treviranus, Wagner, Siebold, Brongniart; et, parmi nos contemporains, MM. Milne-Edwards, Donné, Mirbel, Montagne, Dujardin, Raspail, Mandl, Ad. Hannover, etc.

MICROMÈTRE (du grec *mikros*, petit, et *métron*, mesure), nom donné à divers appareils qui, le plus souvent, s'appliquent aux lunettes, et qui servent pour apprécier avec exactitude les plus petites dimensions linéaires. Tels sont, en Physique, le *vernier* et la *vis micrométrique*, etc. (*Voy.* ces mots) ; en Astronomie, le *micromètre objectif* de Bouguer, qui sert à mesurer le diamètre du soleil (*Voy.* HÉLIOMÈTRE); le *M. à fils parallèles*, formé de deux fils de platine d'une extrême ténuité, dont l'un est fixe et l'autre porté sur un châssis mobile que l'on fait avancer ou reculer au moyen d'une vis micrométrique : ce micromètre étant adapté au foyer d'une lunette, et dirigé vers un astre avec un écartement suffisant pour que son diamètre y soit contenu exactement, l'index de la vis indique la grandeur proportionnelle de ce diamètre et les plus petits changements qui peuvent y survenir; le *M. prismatique* ou *Lunette à double image* de Rochon, ainsi nommé parce qu'on place un prisme dans l'intérieur de la lunette, et qu'il est basé sur les propriétés de double réfraction de la lumière que possèdent certaines substances, comme le cristal de roche, le spath d'Islande, et sert à mesurer les plus petits diamètres apparents, tels que ceux des planètes et de leurs satellites, etc. On s'en sert, dans la Marine militaire, pour apprécier, au moyen de la mesure des petits angles, la distance d'un bâtiment à un autre, dans les limites convenables pour le tir des bouches à feu.

Huyghens avait inventé dès 1659 un *Micromètre à plaque* ; le *M. à fil* a été inventé en 1666 par Auzout, de Rouen; Rochon fabriqua en 1777 un *M. à cristal de roche*, qu'il perfectionna en 1812: ce dernier instrument, qui a reçu de M. Arago de nouveaux perfectionnements, est celui dont on fait encore usage aujourd'hui.

Dans la Balance de torsion, le micromètre est une boîte en cuivre placée à l'extrémité supérieure d'un cylindre en verre autour de l'axe duquel elle est mobile ; son disque est divisé en 360 degrés, et une aiguille qui suit le mouvement du fil d'argent, dont la torsion mesure la force répulsive, sert à indiquer le degré de cette torsion.

MICROSCOPE (du grec *mikros*, petit, et *scopéo*, examiner), instrument d'optique destiné à grossir de très-petits objets qui échapperaient à la vue simple. On distingue le *Microscope simple* et le *M. composé*. Le premier porte plus communément le nom de *loupe* (*Voy.* ce mot); c'est une simple lentille convergente d'un très-court foyer. Dans le *M. composé*, on distingue au moins deux lentilles à court foyer : la première, appelée l'*objectif*, va former en arrière d'elle une image agrandie de l'objet placé en avant de cette lentille et un peu plus loin que la distance focale; la seconde lentille, nommée l'*oculaire* parce que l'œil s'y applique, est située à une telle distance de l'image que celle-ci se trouve entre cette seconde lentille et son foyer; l'oculaire agit sur l'image à la manière d'une loupe, et l'amplifie encore davantage. Le grossissement qu'on obtient avec le microscope provient donc d'une première amplification, résultant de la position de l'objet un peu en avant du foyer de l'objectif, puis d'une seconde amplification qui est la conséquence de la position de l'image en deçà du foyer de l'oculaire. Le microscope ainsi construit produit une décomposition des rayons lumineux qui nuit à la netteté des images; comme on ne peut achromatiser des lentilles aussi petites, on remédie à leur défaut d'achromatisme en y introduisant un troisième verre convergent. Tout l'appareil se compose de trois tuyaux emboîtés les uns dans les autres; il y a le porte-oculaire, le porte-objectif, et un anneau circulaire qui avance et recule à volonté ; ce dernier porte l'objet et sert à le mettre dans la position la plus favorable pour la vision distincte. On éclaire l'objet au moyen d'une glace légèrement concave, qui y réfléchit la lumière du ciel, ou bien à l'aide d'une bougie dont un verre convergent concentre les rayons sur l'objet.

On attribue le microscope à un opticien de Middelbourg, Zacharias Jansen, qui l'aurait inventé en 1590. Cet instrument a reçu depuis, et surtout de nos jours, de nombreux perfectionnements, dus aux travaux de MM. Amici (de Modène), C. Chevalier, Frauenhofer, Georges Oberhausser, etc. L'emploi du microscope a beaucoup contribué au progrès des sciences naturelles; on lui doit d'importantes découvertes en Anatomie, en Zoologie et surtout en Botanique. M. Raspail a donné un *Essai de chimie microscopique* (1831), et M. Donné, un *Cours de Microscopie* appliquée à la Médecine (1844).—On doit à M. le Dr Mandl un *Traité pratique du Microscope*, et à M. Dujardin le *Manuel de l'observateur au microscope*. *Voy.* MICROGRAPHIE.

Le *Microscope solaire* est une espèce de lanterne magique : il est composé d'un miroir qui reçoit les rayons du soleil, et auquel on donne une inclinaison telle qu'il les réfléchisse parallèlement à l'horizon, sur une grande lentille ; celle-ci réunit les rayons sur un objet transparent renfermé dans un

tube, au devant duquel est un microscope simple. Les rayons qui partent de l'objet divergent ensuite en traversant le microscope, et vont peindre en grand, sur un mur placé à quelque distance, l'image considérablement grossie de l'objet. Cet appareil doit être établi dans une pièce obscure, de manière que le miroir se trouve en dehors, et qu'aucun rayon lumineux autre que ceux qui traversent le microscope ne puisse y pénétrer. Les effets du microscope solaire sont les plus curieux et les plus instructifs de l'optique. Le *M. solaire* fut inventé en 1743, par le docteur Lieberkuhn, qui le fit connaître à la Société royale de Londres.

Le *Microscope à gaz*, qui, depuis quelques années, excite la curiosité du public, est simplement un microscope solaire éclairé par la flamme d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène, gaz dont on opère la combustion sur du carbonate de chaux.

MICROSCOPIQUES, nom donné par Bory de Saint-Vincent aux animaux désignés généralement sous le nom d'*Infusoires*. *Voy.* ce mot.

MIDI (du latin *medius dies*, milieu du jour). C'est l'instant précis où le soleil passe au méridien d'un lieu, ou bien celui où le soleil, dans la courbe qu'il nous paraît décrire chaque jour, est au point culminant de cette courbe. L'excentricité de l'orbite terrestre et l'inclinaison de l'équateur sur l'écliptique font avancer ou retarder le passage du soleil au méridien : ce qui fait que le *midi* réel n'a pas toujours lieu à la même heure. Aussi distingue-t-on le *midi vrai*, que donne le soleil, et le *midi moyen*, qui est celui que donnent les horloges. La différence entre le midi vrai et le midi moyen s'appelle *équation du temps* (*Voy.* ÉQUATION). C'est lorsqu'il est midi pour un point de la surface terrestre, que les rayons solaires lui arrivent le moins obliquement, et par conséquent c'est l'instant où il reçoit le plus de chaleur; cependant cette heure n'est pas celle du maximum de température; ce maximum n'arrive qu'un peu plus tard, vers deux heures.

En Géographie, *midi* est synonyme de *sud*, l'un des quatre points cardinaux.

MIDSHIPMAN (de l'anglais *midship*, milieu d'un vaisseau, et *man*, homme, à cause de la place qui est affectée à ces officiers sur le pont d'un bâtiment), grade qui, dans la Marine anglaise, répond à celui d'aspirant ou élève de marine dans la nôtre. Ce titre a été adopté dans la marine russe.

MIEL (en latin *mel*), substance sucrée que les abeilles extraient des fleurs, et qu'elles emploient, après une élaboration particulière dans leur estomac, à nourrir leurs larves. Le miel est un mélange de sucre semblable au sucre de raisin et de sucre incristallisable analogue à la mélasse, accompagné d'un principe aromatique particulier. Il se trouve dans les gâteaux que les abeilles construisent dans leurs ruches. Pour l'isoler, on expose ces gâteaux, sur des claies, au soleil; la partie la plus pure en découle alors : c'est le *miel vierge*, ou *miel blanc*. En exprimant ensuite les gâteaux et en les soumettant à une chaleur plus forte, on obtient une qualité de miel plus colorée et moins agréable, qui a besoin d'être purifiée par le repos et la décantation : c'est le *miel jaune*. La nature des plantes dont les abeilles extraient le suc exerce une influence très-marquée sur la qualité et les propriétés du miel : les abeilles qui butinent sur les plantes aromatiques de la famille des Labiées produisent des miels excellents, tandis qu'elles ne donnent que des miels peu agréables, comme ceux de Bretagne, lorsqu'elles vont se nourrir sur les fleurs de bruyère et de sarrasin. Les plantes vénéneuses, comme la Jusquiame et l'Aconit, fournissent des miels qui causent des vertiges et même le délire à ceux qui en mangent.

Les miels les plus estimés étaient, chez les anciens, ceux du mont Hymette (Attique), du mont Hybla (Sicile) et du mont Ida (Crète). Chez nous, on estime surtout les miels du Gâtinais, de Narbonne; et parmi les miels étrangers, ceux de Mahon et de Cuba.

Outre qu'il offre un des aliments les plus agréables, le miel est fréquemment employé en médecine, comme adoucissant et comme laxatif. Quelquefois, on l'aromatise et on le colore avec de l'extrait de roses rouges ou de violettes (*Miel rosat, M. violat*), ou l'on y introduit des substances médicamenteuses (*M. scillitique, M. mercurial*, etc.); associé au vinaigre, il forme l'*oxymel;* délayé dans l'eau, il donne par la fermentation un liquide agréable, appelé *hydromel*, fort en usage en Pologne, en Russie, et en général dans les pays où l'on ne récolte pas de vin. Avant la découverte de l'Amérique, le miel tenait lieu de sucre. Les pâtissiers en font encore un grand usage; il entre dans la préparation du pain d'épice, du cidre et de la bière. *Voy.* ABEILLES, RUCHE.

MIELLAT, matière visqueuse et sucrée, plus ou moins liquide, et qui se trouve, soit en gouttes, soit en petites plaques, sur toutes les parties d'un grand nombre de végétaux, principalement sur la surface des feuilles : on le rencontre sur les feuilles du chêne, du pêcher, de l'abricotier, etc. On croit que le miellat est dû à une sécrétion des pores de la feuille ou à une exsudation du cambium ; d'autres l'attribuent à une maladie ou à la piqûre des pucerons.

MIGNARDISE, nom vulgaire d'une espèce d'*Œillet*, le *Dianthus plumarius*. *Voy.* OEILLET.

MIGNONNE, petit caractère d'Imprimerie, qui se place, pour la grosseur, entre la nompareille et le petit-texte. On l'apppelle aussi *six et demi*.

Les Horticulteurs donnent le nom de *Mignonne* à divers fruits (poires, pêches, prunes, etc.) remarquables par leur petitesse ou par leur beauté.

MIGNONNET, MIGNONNETTE, noms vulgaires de plusieurs plantes qui n'ont d'autre rapport que d'avoir toutes également de *petites* fleurs, telles que le petit *Œillet de la Chine*, le *Réséda*, la *Drave du printemps*, la *Luzerne lupuline*, la *Saxifrage ombreuse*, le *Trèfle*. — Le *Mignonnet blanc* est le *Trèfle des champs*, le *M. rouge*, le *Trèfle étalé*.

MIGNONNETTE, espèce de dentelle de fil de lin blanc, très-fine, très-claire et très-légère ; elle se fabrique sur l'oreiller, avec des fuseaux et des épingles, de même que les autres dentelles. Les endroits où se fabrique surtout cette dentelle sont Fontenay, Gisors, Saint-Denis, Montmorency.

On donne encore ce nom à plusieurs plantes (*Voy.* MIGNONNET), ainsi qu'à une espèce de poivre concassé en gros grains, dont on assaisonne les huîtres.

MIGRAINE (par corruption d'*Hémicranie;* du grec *hémi*, à moitié, et *cranion*, crâne), sorte de céphalalgie ou de mal de tête caractérisé par une douleur vive, lancinante, superficielle ou profonde, n'occupant qu'*un côté de la tête*, particulièrement l'une des régions temporales et orbitaires, sujette à des retours périodiques réguliers, et compliquée de trouble des fonctions gastriques, mais ne présentant aucun danger. La migraine est souvent héréditaire, et alors elle commence quelquefois dès les premières années; plus ordinairement, on y devient sujet vers l'âge de puberté. Les affections tristes, l'application profonde ou prématurée à l'étude, l'action du grand air sur les personnes qui n'y sont pas habituées, les retours périodiques chez les femmes, en sont les causes les plus ordinaires. Elle a été attribuée par Hoffmann à un vice dans la circulation; par Tissot, à des lésions de l'estomac; par d'autres médecins, à une affection rhumatismale ou à une névrose du nerf ophthalmique. Une diète sévère, le repos, le sommeil, semblent être les seuls remèdes efficaces.

*Arbre à la migraine. Voy.* PREMNE.

MIGRATIONS, voyages que certains animaux entreprennent à des époques soit périodiques, soit irrégulières. Les Mammifères, sauf un très-petit nombre

d'espèces de Rongeurs et de Carnassiers (Lemming, Isatis), n'émigrent pas. C'est surtout chez les Oiseaux, les Poissons et certains Insectes, qu'on trouve les exemples de migrations les plus remarquables. Parmi les Oiseaux, les uns émigrent périodiquement, comme les Hirondelles, qui partent en automne ; les Grues, les Cigognes, les Hérons, les Cailles, les Oies, etc., qui partent deux fois par an, en automne et au printemps; les autres émigrent à des époques irrégulières et fort espacées, comme les Becs-croisés, les Casse-noix, les Jaseurs, etc. Il paraît que la sensation que cause aux Oiseaux l'approche des froids de l'hiver, et le besoin de chercher la nourriture que le froid leur enlève, sont les causes principales de leurs migrations. — Parmi les Poissons, les uns passent des fleuves dans la mer (Anguille) ou de la mer dans les fleuves (Saumon, Esturgeon) ; d'autres parcourent l'Océan en divers sens (Hareng, Maquereau, Thon, Anchois, Sardine, etc.). Les causes de ces migrations sont surtout dues chez les poissons au besoin de trouver des plages favorables pour frayer et pour offrir une pâture suffisante aux petits qui doivent éclore. — Parmi les Insectes, les Orthoptères et quelques Hémiptères sont surtout migrateurs : on sait que les migrations des Sauterelles sont redoutées dans toute l'Afrique.

Pour les migrations des peuples, *Voy.* BARBARES et le nom de chaque peuple au *Dict. univ. d'H. et de G.*

MIKANIA (du nom de *Mikan*, professeur de botanique à Prague, à qui cette plante fut dédiée), genre d'Astéroïdées, tribu des Eupatoriées, renferme des plantes frutescentes propres à l'Amérique tropicale et au Cap. L'espèce la plus connue est le *M. guaco* ou *Liane guaco*, dont le suc est employé contre la morsure des reptiles venimeux. Sa tige s'attache aux arbres, et monte jusqu'à 10 et 15 mètres : feuilles ovales, d'un vert blanchâtre ; fleurs blanches, d'une odeur et d'un goût désagréables. On a employé son extrait contre les rhumatismes aigus, les fièvres intermittentes, la fièvre jaune, etc.

MIL, nom vulgaire du *Panicum* ou *Millet en grappes*, qui sert à la nourriture des oiseaux. *Voy.* PANICUM et MILLET.

MILAN, *Milvus*, genre d'oiseaux de proie de la famille des Falconidés, a pour caractères distinctifs : un bec assez robuste, incliné à la base ; des narines elliptiques, obliques, percées dans une cire nue ; des ailes d'une dimension considérable, atteignant quelquefois jusqu'à l'extrémité de la queue, qui est échancrée ou étagée ; des tarses courts, terminés par des ongles robustes. Le Milan se fait remarquer entre tous les oiseaux de proie par la puissance et la rapidité de son vol, ainsi que par son manque de courage : il fuit devant l'Épervier, qui est plus petit que lui, et n'ose disputer sa proie au Corbeau.

L'espèce la plus connue est le *Milan royal* ou *commun* (*Milvus regalis*) : il a les tarses écussonnés, forts, la queue deltoïdale, médiocrement fourchue ; il est de couleur fauve, sauf la queue, qui est rousse, et les pennes de l'aile, qui sont noires ; il a environ 70 centimètres de long. Cet oiseau de proie n'attaque que des animaux faibles, et se nourrit habituellement de mulots, de taupes, de rats, de reptiles, d'insectes, de chair putréfiée, etc. Le Milan est répandu dans toute l'Europe ; il est surtout commun en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne.

Les autres espèces du genre Milan sont l'*Elaniou* (*M. Elanus*), qui a les tarses très-courts, réticulés, et à demi revêtus de plumes par le haut ; et le *Nauclер* (*Nauclerus*), qui a le bec court, la queue très-longue et fourchue, les tarses faibles, réticulés et garnis de plumes.

MILANDRE (de *Milan*, à cause de sa voracité ?), *Galeus*, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens, établi aux dépens des Requins, dont il se distingue par la présence d'évents. On ne connaît qu'une seule espèce de Milandre, le *Squalus galeus*, long de 1m,50 environ ; il est gris cendré en dessus, blanchâtre en dessous. Sa nourriture ordinaire se compose de jeunes poissons ; mais il a l'audace et la voracité du requin : aussi sa pêche est-elle dangereuse. Sa chair est dure et répand une odeur désagréable. On le trouve dans la Méditerranée et dans plusieurs autres mers.

MILIAIRE (de *milium*, grain de millet), phlegmasie exanthématique, souvent accompagnée de fièvre (dite alors *Fièvre miliaire*), est caractérisée par de petits boutons rouges, élevés d'abord très-peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une vésicule rouge de la grosseur d'un grain de millet, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles. La miliaire est le plus souvent une affection purement accessoire et symptômatique : telle est celle qui survient fréquemment chez les femmes en couches. Le traitement à y opposer varie selon la nature de l'affection essentielle, dont elle dépend.

Pris adjectivement, *miliaire* se dit de toute élevure à la peau offrant l'apparence d'un grain de millet ; c'est en ce sens que l'on dit : *Gale miliaire*, *Suette miliaire*. *Voy.* GALE et SUETTE.

MILICE (du latin *militia*). Ce mot a désigné d'abord l'art de la guerre, la profession des armes, puis les forces militaires d'un état en général. Au XVe siècle, il fut appliqué aux levées temporaires de bourgeois et de paysans faites par la voie du sort dans certaines circonstances, puis aux troupes bourgeoises organisées dans certaines villes pour veiller à la sûreté publique et au maintien des franchises de la cité : c'est ce qu'on appela depuis *gardes bourgeoises*, *civiques*, ou *nationales*. En Angleterre et aux États-Unis, on leur a conservé le nom de *milice*. — Le P. Daniel a écrit une *Histoire de la Milice française*. On trouve dans le *Dictionnaire de l'armée* du général Bardin, au mot *Milice*, de précieux renseignements sur les milices des principales nations anciennes et modernes.

MILITAIRE (de *miles*, génitif *militis*, soldat). *Art militaire* ou Art de la guerre (*Voy.* GUERRE, TACTIQUE et STRATÉGIE). — *Colonies militaires*. *Voy.* COLONIE. — *Droit militaire*. *Voy.* DROIT.

*Écoles militaires*. On distingue en France :

L'*École spéciale militaire*, à Saint-Cyr, réorganisée par décrets des 11 août 1850 et 24 juin 1854, et destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie, le corps d'état-major et l'infanterie de marine : les élèves n'y sont reçus que jusqu'à vingt ans et après examen ; ils en sortent après deux ans d'études, avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie. En 1751, Louis XV avait fondé à Paris, à l'extrémité du Champ-de-Mars, l'*École royale militaire*, qui devait recevoir 500 jeunes nobles de 8 à 11 ans : elle fut supprimée à la Révolution ; mais le premier consul la rétablit sur d'autres bases en 1803, en la plaçant à Fontainebleau ; elle fut transférée en 1808 à St-Cyr ;

Les diverses *Écoles d'Application* : *Éc. d'État-major*, à Paris ; *Éc. de l'Artillerie et du Génie*, à Metz ; *Éc. du Génie maritime*, à Lorient ; *Éc. de Cavalerie*, à Saumur (*V.* APPLICATION, ARTILLERIE, etc.).

Le *Collége militaire*, établi à La Flèche, et constitué par l'ordonnance du 12 avril 1831, est destiné à l'éducation de fils d'officiers sans fortune et de fils de sous-officiers ou soldats morts sur le champ d'honneur ou amputés. On l'appelle auj. le *Prytanée*.

A l'étranger, on cite les *Écoles de cadets* et les *Académies militaires* de la Prusse, de l'Autriche, de la Saxe et de la Russie.

MILIUM, nom latin du *Millet*.

MILLE. De sa signification propre, qui est d'exprimer l'unité du 4e ordre, formée de la réunion de dix centaines, ce mot est venu à désigner une mesure itinéraire de *mille pas*, mesure dont l'étendue

varie selon les pays. Le *mille* des Romains équivalait à 1481,75. Les Romains comptaient par *milles* comme nous par lieues ou par kilomètres; ils marquaient chaque mille par une borne numérotée, appelée *milliaire*, qui indiquait la distance à la capitale à partir d'un *milliaire doré*, qui avait été élevé par Auguste au milieu de Rome. — Le *mille* allemand (*meile*), de 15 au degré, vaut 7 kilomètres, 408 mètres; le *mille* anglais (*mile*), de 1,760 yards, vaut 1,609$^{m}$,4; le *mille commun marin*, de 60 au degré, 1,852 m.; le *mille* d'Italie (*miglio*) vaut également 1,852 m.; le *mille* de Piémont vaut 2,466 m.; celui de Pologne, de 20 au degré, vaut 5,556 m.; le *mille* russe est plus connu sous le nom de *werst* (*V.* ce mot). — En France, on donne quelquefois le nom de *mille métrique* au kilomètre. Notre *mille marin* est, comme en Angleterre et en Italie, de 60 au degré, et égale 1,852 mètres.

MILLE-FEUILLE. Plusieurs plantes portent vulgairement ce nom; mais on l'applique plus particulièrement à une espèce du genre Achillée, l'*Achillea millefolium*, plante dont les feuilles, d'un vert foncé, sont découpées dans tous les sens, et forment plutôt une sorte de chenille qu'une feuille proprement dite : du milieu de celles de ces feuilles qui sont voisines de la terre s'élève une tige qui se termine par un bouquet de fleurs blanchâtres ou rosées, disposées en corymbes. Cette plante, fort commune, et qui croît sur le bord des chemins, est connue sous le nom d'*Herbe aux charpentiers*, parce que son suc est employé avec succès contre les coupures. Prise en infusion et en décoction, elle arrête les hémorragies. *Voy.* ACHILLÉE.

MILLE-FLEURS, nom vulg. du *Thlaspi des prés.*

MILLEPERTUIS (ainsi appelé à cause des mille trous que ses feuilles semblent présenter), *Hypericum*, genre type de la famille des Hypéricinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles simples et opposées; à fleurs jaunes, disposées en ombelle, ou plutôt en corymbe, à l'extrémité des tiges. Les feuilles, examinées entre l'œil et la lumière, semblent percées d'une infinité de trous (d'où le nom de cette plante), tandis que ce ne sont que des points transparents dus probablement à de petites glandes qui sont imprégnées d'une huile essentielle.

On connaît un assez grand nombre d'espèces de Millepertuis : la plus intéressante est le *Millepertuis perforé* ou *M. commun* (*H. perforatum*), qui croît partout, dans les bois, les lieux incultes, le long des chemins, etc. : tige très-rameuse, cylindrique, haute de 60 à 80 centim.; feuilles ovales, étroites, obtuses; fleurs nombreuses, jaunes, terminales, disposées en un corymbe étalé. Lorsqu'on presse cette plante entre les doigts, il s'en exhale une odeur résineuse assez forte; sa saveur est amère et styptique. On l'employait beaucoup autrefois comme tonique, diurétique, vermifuge, etc.; on la croyait même propre à chasser les démons, et on l'administrait aux fous et aux lunatiques. Aujourd'hui, le Millepertuis n'entre plus que comme accessoire dans quelques préparations pharmaceutiques. — Les autres espèces sont : le *M. quadrangulaire* (*H. quadrangulare*), le *M. des montagnes* (*H. montanum*), le *M. velu* (*H. hirsutum*), le *M. androsème* (*H. androsemum*), qu'on appelait autrefois *Toute-saine*, etc.

MILLE-PIEDS, nom vulgaire de tous les insectes de l'ordre des *Myriapodes* et en particulier des *Scolopendres*. *Voy.* ces mots.

MILLÉPORES (c.-à-d. *à mille trous*), genre de Polypiers pierreux dont la surface est creusée d'une multitude de pores. C'est une espèce de lithophytes qui prennent la forme de buissons, d'arbres, d'étoiles. On les a longtemps confondus, sous le nom de *Madrépores*, avec tous les Polypiers pierreux. Aujourd'hui on réserve le nom de *Millépores* à ceux de ces polypiers qui s'offrent sous l'aspect de pores très-fins, non lamelleux, disséminés sur une surface lisse. Ce genre est le type de la famille des *Millépores*. Parmi les espèces on remarque la *Millépore corne d'élan*, ainsi nommée à cause de la forme de ses ramifications.

MILLEROLLE, mesure en usage dans le midi de la France pour la vente de l'huile d'olive et du vin. Sa contenance varie selon les localités : elle vaut 50 litres à Aix, 64 à Marseille et 70 à la Ciotat.

MILLÉSIME (du latin *millesimus*, millième), chiffre qui, sur les monnaies, médailles, etc., marque l'année de la fabrication. Il n'a commencé à y figurer que vers le XV$^{e}$ siècle : il paraît que cet usage fut d'abord adopté en Allemagne et dans les Pays-Bas. La première de nos monnaies qui porte un millésime est un écu frappé en 1498, par ordre d'Anne, duchesse de Bretagne.

MILLET ou MIL, *Milium*, nom commun à diverses Graminées que l'on a souvent confondues l'une avec l'autre, est donné spécialement à une espèce de *Panicum*, le *Panis millet* (*Panicum miliaceum*), dit aussi *Millet en grappes*, *M. des petits oiseaux*, dont les graines servent à la nourriture des oiseaux de volière. La tige peut avoir jusqu'à 1$^{m}$,50 de haut; elle se termine par des épis bien fournis, qui se courbent avec grâce. Elle peut servir à la nourriture des bestiaux quand on la coupe en vert. On l'associe souvent au maïs dans la culture.

On nomme *Millet d'Afrique* ou *M. d'Inde* le Sorgho; *Gros millet*, la Houque sorgho; *M. fourrage*, le Moha, etc.

MILLET (LE), maladie. *Voy.* MILIAIRE et MUGUET.

MILLI, dénomination du système métrique, signifie la millième partie d'une chose : ainsi *milligramme*, *millimètre*, veulent dire la millième partie du gramme, du mètre, etc.

MILLIAIRE (PIERRE). *Voy.* BORNE et MILLE.

MILLIGRAMME, millième partie d'un gramme, équivaut à 1/53 du grain, poids de marc.

MILLIME, la dixième partie d'un centime ou la millième partie d'un franc. Il s'emploie quelquefois dans les calculs, surtout en Italie.

MILLIMÈTRE, millième partie d'un mètre, équivaut à une demi-ligne environ.

MILOUIN, *Fuligula*, section du genre Canard, renferme plusieurs espèces d'oiseaux Palmipèdes, caractérisés par un bec large, plat et uni, et par un renflement qui termine la trachée et forme à gauche une sorte de capsule. On distingue : le *Milouin commun*, long de 50 centimètres, qui a la tête et le cou roux, les plumes des ailes et les membres inférieurs bleuâtres, et le reste blanchâtre, finement strié de noirâtre; le *Morillon* et le *Milouinan*. Ces trois espèces habitent le nord de l'Europe.

MIMES (du grec *miméomai*, imiter, mimer). On appelait ainsi, chez les anciens, des espèces de comédies ou plutôt de farces, le plus souvent triviales et obscènes, dont les auteurs se contentaient d'indiquer le cadre, et dont les paroles étaient improvisées par les acteurs, qu'on appelait eux-mêmes *mimes*. Le jeu de ces derniers faisait tout l'intérêt de ces pièces. Chez les Grecs, Sophron et Xénarque sont cités comme *mimographes*. A Rome, les mimes firent longtemps les délices de la populace; mais, vers l'époque de Jules César, D. Labérius, P. Syrus et Cn. Mattius donnèrent à ce genre de pièces un caractère plus relevé. Il nous reste quelques fragments de leurs pièces. On peut consulter Ziegler : *De mimis Romanorum*, Gœttingue, 1788. — A Rome, dans les funérailles, on voyait souvent des troupes de mimes dont le chef, dit *archimimus*, représentait par ses gestes les actions et les mœurs du défunt. — *Voy.* MIMIQUE et PANTOMIME.

MIMÉTÈSE (de *mimétès*, imitateur, à cause de sa ressemblance avec le phosphate de plomb), arséniate de plomb. *Voy.* ARSÉNIATES.

**MIMEUSE**, plante. *Voy.* MIMOSA.

**MIMIQUE** (du grec *mimiké*, de *mimos*, imitateur, acteur), art de rendre les pensées et les affections de l'âme par les mouvements des mains et du corps, par le jeu de la physionomie et par l'habillement même. La mimique s'emploie tantôt seule, tantôt concurremment avec la parole. Seule, elle sert de moyen de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue ou même qui sont privées de l'organe de la parole (*Voy.* LANGAGE et SOURDS-MUETS); elle constitue aussi un genre de pièces de théâtre où l'action est tout entière exprimée par le geste et la danse, sans le secours de la parole (*Voy.* PANTOMIME et BALLET). Associée à la parole, la Mimique, que l'on appelle aussi l'*Action*, ajoute à l'expression des sentiments chez l'orateur, et, sur la scène, elle contribue puissamment à l'illusion théâtrale. Les anciens ont surtout excellé dans la Mimique : chez eux elle était souvent séparée du débit, et, pour exécuter un même rôle, il y avait deux acteurs, dont l'un parlait et dont l'autre gesticulait. J.-J. Engel a traité de la Mimique dans le livre intitulé : *Idées sur le geste et l'action théâtrale* (trad. de l'allemand par Jansen, 1788).

**MIMOGRAPHE**, auteur de mimes. *Voy.* MIMES.

**MIMOSA** ou MIMEUSE, *Acacia mimosa*, genre de Légumineuses, section des Mimosées, type de la tribu des Acaciées, a été ainsi nommé du latin *mimus*, mime, comédien, soit à cause de la diversité des formes qu'offrent les plantes réunies dans ce genre, soit plutôt à cause de la singulière propriété qu'ont plusieurs espèces d'exécuter des mouvements particuliers et de changer de figure quand on en approche la main. Ce genre, formé par Tournefort, puis modifié par Linné, de Candolle, Bentham, et dont la circonscription a plusieurs fois changé, renferme des herbes ou des arbrisseaux à feuilles composées et bipennées, comme dans l'acacia, par exemple; à fleurs très-variées, tantôt unisexuelles, tantôt hermaphrodites, blanches, violettes ou rouges; tantôt en grappes axillaires, tantôt réunies en globules, ayant des étamines en nombre égal à celui des pétales et des gousses à graines peu nombreuses. Presque toutes les espèces, qui sont d'origine américaine et propres à la zone torride, sont remarquables par les mouvements singuliers que leurs feuilles opèrent et qui leur ont fait accorder un sentiment d'animalité. La plus connue est la *Mimeuse pudique* (*M. pudica*), vulgairement *Sensitive* (*Voy.* ce mot). On distingue encore la *Mimeuse blanchâtre*, la *M. à fleurs nombreuses*, la *M. de Farnèse* ou *Cassie*. — *V.* ACACIA.

**MIMOSÉES**, grande famille de Légumineuses, répandue dans les régions intertropicales de l'Afrique, de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande. Elle renferme des arbres, des arbrisseaux, rarement des herbes, armés d'aiguillons ou d'épines; à feuilles alternes, très-souvent bipennées, plus rarement imparipennées, douées parfois d'irritabilité; à fleurs régulières, assez rarement en grappes ou en corymbes : calice libre quadri-quinquéfide; pétales de la corolle égaux en nombre aux divisions du calice et alternes avec celles-ci; étamines très-rarement en nombre égal à celui des pétales, souvent doubles ou multiples; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire unique, sessile ou stipité, monophylle, uniloculaire; gousse tantôt bivalve longitudinalement, uniloculaire, ou à plusieurs loges cloisonnées, sèche ou pulpeuse, tantôt indéhiscente ou se séparant en articles monospermes ; graines en grand nombre le long de la suture, bistriées, horizontales, sèches ou avec une arille.

Les Mimosées diffèrent des Papilionacées par leurs fleurs régulières, par le nombre et l'insertion des étamines. Elles se distinguent des Swartziées par leurs feuilles bipennées et leur embryon droit. Cette famille est partagée en 2 tribus, celle des *Acaciées*, qui a pour type le genre *Mimosa*, et dans laquelle se trouvent plusieurs espèces d'Acacias (qu'il ne faut pas confondre avec le Faux-Acacia de nos jardins, qui est le Robinier), et celle des *Parkiées*. *V.* ces mots.

**MIMULE**, *Mimulus*, le *Mimus personatus* de Linné (ainsi appelé à cause de la forme de la corolle qui a été comparée à un masque de théâtre), genre de la famille des Scrofulariées, renferme une trentaine d'espèces de plantes herbacées, la plupart originaires de l'Amérique, à tige décombante ou dressée, à feuilles opposées, à fleurs grandes, remarquables par l'éclat de leurs couleurs. On cultive comme plantes d'ornement le *M. de Virginie* (*M. ringens*), à fleurs violacées ou bleuâtres ; le *M. cardinal* (*M. cardinalis*), à fleurs d'un beau rouge minium ; le *M. jaune* (*M. luteus*), etc.

**MIMUSOPS** (du grec *mimos*, mime, et *ops*, aspect), genre de la famille des Sapotacées, renferme des arbres lactescents de l'Asie tropicale et de l'Australie, à feuilles alternes, très-entières, brillantes, à fleurs blanches portées sur des pédoncules axillaires ou groupées. Le *Mimusops elengi* se distingue par son port élégant, son épais feuillage et le parfum de ses fleurs, dont la forme ressemble à celle de notre petite Marguerite. Les femmes de l'Inde s'en parent, et en parfument leurs meubles et leurs vêtements. Le fruit est ovoïde, charnu, semblable à l'olive, mais rouge à sa maturité : il est comestible. Les Indous préparent avec l'eau distillée de ses fleurs une espèce de thé. Le bois de l'arbre est dur, blanc, et se conserve longtemps dans l'eau.

**MINARET** (de l'arabe *menareh*, *minareh*, bâtiment élevé, tour), tour annexée à une mosquée, et terminée en forme de clocher ou de flèche élancée. Ces tours, remarquables par leur légèreté, sont ceintes, à différentes hauteurs, de balcons en saillie, orientés selon les quatre points cardinaux, et du haut desquels le *muezzin* annonce les heures et appelle le peuple à la prière. — *Minaret* se dit quelquefois des tours chinoises que l'on place dans les jardins d'agrément pour y produire un effet pittoresque.

**MINE**, lieu souterrain où gisent les minéraux, et surtout les métaux; il se dit aussi des excavations pratiquées pour extraire les métaux; ces excavations prennent le nom de *carrières*, de *houillères*, quand il s'agit de pierres ou de houille. Les minéraux se trouvent dans les mines en *filons*, en *couches*, en *amas*, en *nids* ou *rognons*. Souvent ils sont répandus à la surface du sol dans des terrains d'alluvion et peuvent être exploités à ciel ouvert : la mine prend alors le nom de *minière*. Lorsqu'ils sont à une certaine profondeur, on parvient à leur gîte par des *tranchées* ouvertes, par des *galeries* horizontales ou des *puits* verticaux. Il y a des mines dont la profondeur a plus de mille mètres : on y descend, soit dans des caisses suspendues à un treuil, soit à l'aide d'échelons.

L'aérage des mines offre d'assez grandes difficultés : on est obligé, pour s'y procurer un courant d'air actif, de forer deux puits à la fois et de les faire communiquer entre eux de distance en distance, ou d'établir une cloison qui partage le puits en deux, ou de placer des tuyaux qui communiquent sous le foyer d'un four d'appel terminé par une haute cheminée : on réussit ainsi à rompre l'équilibre qui tient l'air stagnant, et à forcer l'air extérieur à venir remplacer celui de l'intérieur des mines, qui est impropre à la combustion des lampes et à la respiration. Dans les mines de houille, on rencontre quelquefois un air inflammable, le *grisou* (hydrogène carboné), dont la détonation produit les plus terribles effets : on se garantit de ces explosions par l'usage de la lampe de sûreté de Davy.

On trouvera l'indication des mines les plus célèbres à l'article de chacun des métaux et des minerais.

M. Héron de Villefosse a traité *De la richesse minérale*; MM. C.-P. Brard et J.-F. Blanc, *De l'Exploita-*

*tion des Mines;* M. Elie de Beaumont a publié : *Coup d'œil sur les Mines.* Il paraît un *Journal des Mines.*

*Législation.* L'exploitation d'une mine ne peut se faire qu'avec la double autorisation de l'État et du propriétaire de la surface. Une fois la concession accordée, le concessionnaire d'une mine en a la propriété perpétuelle; toutefois, la concession peut être révoquée dans le cas où les règlements seraient violés. Le propriétaire d'une mine doit au propriétaire du sol une légère indemnité, et à l'État une redevance proportionnelle aux produits. L'exploitation est soumise à la surveillance des ingénieurs des mines. La loi du 21 avril 1810, complétée par celle du 27 avril 1838, est encore aujourd'hui la base de la législation des exploitations minérales. On doit à M. Peyret-Lallier, de Saint-Étienne, un *Traité* estimé *de la législation des mines, minières,* etc., 2 vol. in-8.

Il existe en France un *Conseil général des mines,* institué auprès du ministère des Travaux publics; — un *Corps des Ingénieurs des mines,* chargé, dans l'intérêt de l'État, de la surveillance des travaux des mines; il est sous les ordres du ministre des Travaux publics, et se recrute dans l'*Ecole des mines;* — une *École des mines,* fondée en 1783, réorganisée en 1816 et dont les élèves sont pris parmi les sujets sortant de l'École polytechnique : elle admet quelques élèves externes, mais qui n'entrent pas dans les services publics. En outre, le Gouvernement a fondé une *École de mineurs* à Saint-Étienne, et une *École de maîtres-ouvriers mineurs* à Alais.

Vulgairement, on nomme *mine* toute substance minérale telle qu'elle se rencontre dans la nature. Ainsi on dit de la *mine* d'argent, d'or, de cuivre, de charbon, d'alun, de soufre, etc. : ce mot devient alors synonyme de *minerai.* Ce qu'on appelle *mine d'acier* est le minerai de fer cristallisé qui, dans le traitement par les foyers catalans, donne directement de l'acier malléable; ce qu'on appelle *mine de plomb* est la *plombagine* ou *graphite,* substance avec laquelle on fabrique les crayons à écrire, et qui, malgré son nom, ne renferme pas un atome de plomb; la *mine de plomb rouge* est le *minium.*

Dans l'Art militaire, on appelle *Mine* une galerie souterraine pratiquée par l'assiégeant sous un bastion, sous un rempart, dans un roc, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon. On nomme *puits de la mine* l'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de l'entrée des galeries de mine qu'on veut pratiquer; *chambre* ou *fourneau,* le lieu destiné à recevoir la charge de la mine; *saucisson,* le rouleau de toile rempli de poudre dont on se sert pour mettre le feu à la charge de la mine; *entonnoir,* le trou que forme la mine quand elle saute; *contre-mines,* les travaux que l'assiégé exécute de son côté pour éventer les travaux de l'assiégeant, détruire ses galeries ou bouleverser ses tranchées : les globes de compression, inventés par Bélidor, et dont l'explosion se fait de haut en bas, ont pour objet de prévenir l'effet des contre-mines. — L'usage des mines était connu des anciens; mais leur importance ne date réellement que de l'invention de la poudre à canon. Le premier essai remarquable d'une mine de ce genre est celui que l'Espagnol Pierre de Navarre fit en 1501, au siége du château de l'OEuf, à Naples. Le capitaine du génie Gillot a traité de tout ce qui concerne le mineur dans son *Traité de fortification souterraine,* Paris, 1805.

MINE (du grec *mnâ*). Chez les Grecs, la *mine* était à la fois un poids et une valeur monétaire; dans l'un et l'autre cas, elle représentait 100 drachmes; 60 mines faisaient un *talent.* Comme poids, la *mine* équivalait à 435 de nos grammes; comme monnaie, elle valait 96 francs.

Autrefois, en France, on appelait *mine* une mesure de capacité dont on se servait surtout pour le blé et le sel : elle est plus connue sous le nom de *Minot* (*Voy.* ce mot). — On donnait aussi ce nom à une mesure agraire qui valait à peu près les deux tiers de l'arpent.

MINERAI, nom générique donné par les Mineurs à toutes les substances minérales telles qu'on les extrait du sein de la terre, et qui sont susceptibles d'exploitation. On donne le nom de *gangue* aux matières avec lesquelles les minerais sont souvent mélangés, et celui de *schlick* aux minerais préparés et prêts à être fondus. *Voy.* MÉTAUX.

MINÉRAL. *Voy.* MINÉRAUX.

MINÉRALES (EAUX). *Voy.* EAUX.

MINÉRALISATEUR (CORPS), se dit, dans une combinaison, de celui des corps composants qui fait plus particulièrement fonction de principe chimique constituant, l'autre se bornant à recevoir la forme ou la nature chimique; en d'autres termes, de celui qui imprime au second, jouant le rôle passif de *base,* des caractères déterminés, tant physiques que chimiques. L'oxygène, les acides, le soufre, le fluor, le chlore, le carbone, l'arsenic, sont les *corps minéralisateurs* les plus ordinaires : leur présence indique, en quelque sorte, quelle est la nature des métaux qui font la base de la mine. Les corps propres à recevoir leur action sont dits *corps minéralisables.*

MINÉRALISATION, se dit, en Minéralogie et en Chimie, des modifications et des changements survenus dans les substances minérales après leur dépôt, soit dans les filons, soit même dans les différentes couches des terrains qui composent l'écorce du globe. Ces changements paraissent avoir généralement pour cause l'électricité, qui se développe par la présence de trois éléments ou de trois corps métalliques, et qui occasionne des réactions chimiques qui modifient la nature des corps.

MINÉRALOGIE (du français *minéral,* et du grec *logos,* discours, traité), science qui s'occupe de la description et de la classification des corps inorganiques répandus à la surface du globe et dans le sein de la terre. Elle étudie ces corps tels qu'on les trouve dans la nature, considère en eux les caractères par lesquels ils frappent nos sens, leur composition chimique, les circonstances de leur gisement, le rôle qu'ils jouent dans la constitution du globe, leurs propriétés, leurs usages. Elle est aujourd'hui inséparable de la Géologie. Dans la Minéralogie comme dans les autres branches de l'Histoire naturelle, on réunit les minéraux en groupes formant de grandes classes ou familles, qu'on divise en genres, en espèces et en variétés. *Voy.* MINÉRAUX.

Le minéralogiste doit s'exercer à connaître les minéraux à l'œil ou à l'aide de quelques essais simples et faciles à exécuter : un marteau, une pointe d'acier, un chalumeau, quelques acides, une aiguille aimantée doivent composer tout son bagage quand il voyage : car la cassure, l'aspect, la dureté, la fusibilité, l'action de l'acide nitrique et celle de l'aiguille aimantée, suffisent, avec la forme des cristaux, pour faire distinguer presque tous les minéraux. Les essais se font soit par la *voie sèche,* c'est-à-dire à l'aide du feu ou du chalumeau, ou à l'aide de réactifs solides; soit par la *voie humide,* c'est-à-dire à l'aide de réactifs liquides.

L'étude des corps inorganiques remonte aux premiers âges de la société, mais ici, comme partout, la pratique a de beaucoup précédé la science, et le mineur connaissait les minéraux utiles bien avant qu'on songeât à en déterminer méthodiquement les caractères et à les classer. Théophraste nous a laissé un livre sur les pierres, qui est le premier traité que nous connaissions sur cette matière. La partie minéralogique de l'*Histoire naturelle* de Pline renferme un bon nombre de faits qui intéressent la technologie et l'histoire des beaux-arts. Toutefois ce n'est que dans les temps modernes que la science des minéraux commence à se former. Le premier qui s'occupa avec suc-

cès de Minéralogie proprement dite fut l'Allemand Bauer, plus connu sous le nom d'Agricola, qui écrivait vers le milieu du XVIe siècle : son ouvrage *Sur la nature des Fossiles* (mot par lequel il désigne tous les minéraux), fut longtemps le seul suivi. D'abord purement descriptive et empirique, la Minéralogie prit vers le milieu du XVIIIe siècle un caractère systématique, grâce à Linné, qui introduisit dans la classification des minéraux l'importante considération de la forme cristalline. En 1758, Cronstedt eut le premier recours à la composition élémentaire des minéraux : il fut suivi dans cette voie par Bergmann, de Born, Karsten, Kirwan. En 1774, Werner, le célèbre fondateur de l'école de Freyberg, entreprit de ramener à des principes réguliers la détermination empirique des espèces minérales, et définit les caractères extérieurs des minéraux avec une précision inconnue avant lui. Vers le même temps, Romé de l'Isle publia son *Essai de Cristallographie,* dans lequel il établit le principe de la constance des angles dans les cristaux, et celui de la dépendance mutuelle des formes cristallines dans la même espèce. Après lui, Haüy, le vrai créateur de la Cristallographie (*Voy.* ce mot), donna un nouvel essor à la Minéralogie par sa belle découverte de la loi de symétrie dans les cristaux. Depuis Haüy, les progrès de l'analyse chimique ont permis de perfectionner la classification minéralogique en la fondant à la fois sur les caractères cristallographiques et sur la composition chimique des minéraux. Enfin, on est arrivé à une connaissance si parfaite de la constitution intime des minéraux, qu'on a pu en reproduire plusieurs à volonté. Hall, Berthier, ont ouvert cette voie nouvelle, dans laquelle se sont surtout signalés M. Becquerel, qui, au moyen d'actions lentes, a formé la plupart des composés qu'on trouve dans les terrains sédimentaires; M. Ebelmen, qui, par la fusion ignée, a obtenu plusieurs pierres précieuses, telles que le spinelle-rubis rouge, le rubis rose, etc.; M. de Sénarmont, qui, en ajoutant aux agents chimiques une puissante pression, a reproduit les sulfures, les sulfates, le fer oligiste, etc.; M. Frémy, qui, en étudiant surtout les sulfures, a réussi à expliquer la formation de la plupart des eaux minérales, et a obtenu le quartz, le corindon, etc.

Les *Traités de Minéralogie* d'Haüy (1801), d'Alex Brongniart (1807), de Brochant (1803), de Beudant (1824), et de M. Dufrénoy (5 vol., 1844-1856), sont jusqu'ici les plus complets sur cette matière. On doit à M. Beudant un *Cours élémentaire de Minéralogie* à l'usage des lycées, à M. Brard des *Eléments de Minéralogie,* à M. Burat la *Minéralogie appliquée.* On annonce un nouveau *Traité de Minéralogie* par M. Delafosse, où cette science sera mise en harmonie avec les découvertes les plus récentes. — La Minéralogie occupe une grande place dans les divers *Dictionnaires d'Histoire naturelle.* M. Landrin a publié en 1851 un *Dictionnaire* spécial *de Minéralogie*, in-12.

MINÉRAUX. On réunit sous ce nom tous les corps inorganiques, pierres, terres, sels, métaux, combustibles, qui se trouvent dans l'intérieur de la terre ou à sa surface. L'ensemble des minéraux forme le *Règne minéral.* Ces corps, qui, avec les gaz, forment tout le règne inorganique, n'offrent que des assemblages de molécules similaires liées entre elles par la loi de l'affinité; ils sont susceptibles de prendre une forme cristalline très-variable; ils ne croissent pas naturellement; ils ne s'accroissent ou ne décroissent que par l'effet de causes accidentelles et par voie de juxtaposition : ils n'ont pas de fin déterminée. Leur composition présente aussi une très-grande variété : ils sont tantôt purs, tantôt composés d'un ou de plusieurs métaux, mêlés avec des substances terreuses; tantôt ce sont des oxydes, des sulfures, des chlorures, etc.

Les minéraux se distinguent entre eux : 1° par leur constitution chimique; 2° par les formes cristallines qu'ils affectent; 3° par leurs caractères extérieurs (couleur, transparence, éclat, texture, dureté, ténacité, cassure, onctuosité, flexibilité, happement à la langue, froid, son, odeur, etc.); 4° par leurs propriétés physiques (pesanteur, magnétisme, électricité), et par leurs propriétés optiques (selon qu'ils sont à réfraction simple ou double, à un ou deux axes de double réfraction). Le nombre des minéraux connus est de 5 à 600 espèces.

On a classé les minéraux de bien des manières différentes, selon le système de minéralogie qui dominait. Parmi les classifications proposées, les unes se fondent sur les caractères *extérieurs;* ce sont les plus anciennes : la plus célèbre en ce genre est celle de Werner; les autres, sur les caractères *chimiques :* telles sont, au dernier siècle, celles de Cronstedt, Bergmann, Kirwan, et de nos jours celle de Berzélius; les autres reposent principalement sur des caractères *géométriques* et *cristallographiques :* telles sont celles de Romé de l'Isle et d'Haüy en France, de Weiss et de Mohl en Allemagne. M. Brewster en Angleterre, MM. Biot et Babinet en France, ont donné une grande importance dans la classification des minéraux à leurs caractères *physiques* et particulièrement à leurs propriétés *optiques.*

M. Ampère, suivi en cela par M. Beudant, divise tous es corps inorganiques en trois grandes classes : les GAZOLYTES, doués de la propriété d'être résolus (*lytos,* en grec) en gaz permanents; les LEUCOLYTES, qui forment des dissolutions incolores transparentes ou *blanches* (en grec *leucos*), et les CHROÏCOLYTES, qui forment des dissolutions *colorées* (*chroma,* couleur). M. Beudant, complétant cette classification et conciliant les divers systèmes, donne à l'espèce minéralogique deux caractères fondamentaux, l'un chimique, l'autre cristallographique. Pour constituer un genre, il groupe ensemble les espèces qui renferment des bases *isomorphes,* c'est-à-dire cristallisant dans le même système, et qui de plus renferment le même principe électro-négatif, c'est-à-dire le même principe acidifiable.

M. Delafosse, professeur de minéralogie à la Faculté des sciences de Paris, adoptant les mêmes bases, a proposé une classification qui paraît être à la fois la plus naturelle et la plus scientifique. Nous en donnons ici les principaux linéaments :

Ire classe : MINÉRAUX INFLAMMABLES OU COMBUSTIBLES, renfermant : 1° les *Corps sulfureux* (soufre natif, sulfure de sélénium); — 2° les *Corps charbonneux*, formant 4 ordres : 1. *Charbons proprement dits*, subdivisés, selon leur mode de cristallisation, en *cubiques* (diamant), *rhomboédriques* (graphite); *amorphes* (anthracite, houille, lignite, tourbe); 2. *Bitumes* (naphte, pétrole, malthe, asphalte); 3. *Résines* (succin, élatérite, rétinasphalte); 4° *Sels organiques* (mellite, humboldtite).

IIe classe : MINÉRAUX MÉTALLIQUES OU MÉTAUX, renfermant 8 ordres : 1. *Métaux natifs*, qui sont ou *rhomboédriques* (tellure, arsenic, antimoine), ou *cubiques* (bismuth, mercure, argent, cuivre, fer, or, platine, palladium, iridium); — 2. *Osmiures;* — 3. *Antimoniures;* — 4. *Arséniures;* — 5. *Tellurures;* — 6. *Séléniures;* — 7. *Sulfures,* subdivisés en deux sous-ordres : *Sulfures simples* (S. de zinc ou blende, de plomb ou galène, d'argent ou argyrose, de cobalt, de nickel; S. jaune de fer ou pyrite; S. blanc de fer, arseni-sulfure de fer ou mispickel; S. de cuivre, d'antimoine ou stibine; S. jaune d'arsenic ou orpiment; S. rouge d'arsenic ou réalgar; S. de mercure ou cinabre; S. de molybdène); *Sulfures multiples* (S. d'étain, cuivre et fer; S. de cuivre et fer; S. de cuivre, fer, antimoine et arsenic; S. d'antimoine et plomb; S. d'antimoine, plomb et cuivre; S. noir d'argent et antimoine; S. rouge d'argent et antimoine; S. d'argent et arsenic); — 8. *Oxydes métalliques* (O. rouge de cuivre; O. de

fer; O. ferroso-ferrique ou aimant; O. de fer titané, de fer chromé, de titane, d'étain, de manganèse).

IIIe classe : MINÉRAUX LITHOÏDES OU PIERRES, renfermant 24 ordres: 1. *Oxydes non métalliques* (magnésie, alumine ou corindon, silice ou quartz, eau à l'état de glace); — 2. *Chlorures* (Chl. de sodium ou sel marin, Chl. d'argent; Chl. ammonique ou sel ammoniac; Chl. de mercure ou calomel; Oxychlorure de cuivre, de plomb); — 3. *Fluorures* (Fl. de calcium, de sodium et d'aluminium); — 4. *Iodures* (I. d'argent, de zinc, de mercure); — 5. *Bromures* (Br. d'argent, de zinc); — 6. *Aluminates* (A. de magnésie ou spinelle, de zinc, de fer et magnésie, de glucine); — 7. *Silicates alumineux* (analcime, amphigène, grenat, idocrase, gehlenite, wernérite, faujasite, sarcolite, pennine, mica à un axe ou à deux axes, néphéline, émeraude, staurotide, macle, cordiérite, pinite, stilbite, laumonite, mésotype, épidote, euclase, feldspath, orthose, albite, labrador, anorthite, pétalite, triphane, disthène); — 8. *Silicates non alumineux* (zircon, apophyllite, dioptase, cronstedtite, cérite, phénakite, willémite, calamine, serpentine, péridot, talc, gadolinite, wollastonite, pyroxène, amphibole); — 9. *Silicates unis à d'autres composés :* S. phosphorifère (eulytine), S. sulfurifère (helvine, haüyne, lapis, spinellane), S. chlorifère (sodalite, eudialyte, pyrosmalite), S. borifère (tourmaline, axinite), S. fluorifère (topaze); — 10. *Borates* (B. de magnésie, de chaux, de soude); — 11. *Carbonates* (de zinc, de manganèse, de fer, de magnésie, de chaux, de strontiane, de baryte, de plomb, de cuivre); — 12. *Carbonates unis à d'autres sels*, divisés en Silico-carbonates, Chloro-carbonates, Sulfo-carbonates; — 13. *Nitrates* (N. de soude ou natronitre, N. de potasse ou salpêtre); — 14. *Phosphates* (d'yttria, d'urane, d'alumine, de fer, de cuivre, de chaux, de cérium); — 15. *Phosphates chlorifères* et *fluorifères* (apatite, pyromorphite, wavellite, wagnérite); — 16. *Arséniates* (de fer, de cuivre, de chaux, de cobalt); — 17. *Arséniates chlorifères* (mimétèse); — 18. *Sulfates* (S. d'alumine et de potasse ou alun et alunite, de magnésie, de zinc, de plomb, de baryte, de strontiane, de chaux ou gypse, de cobalt, de fer, de cuivre); — 19. *Chromates* (de plomb, de plomb et cuivre); — 20. *Vanadates* (de plomb, de cuivre); — 21. *Molybdates* (de plomb, ou plomb jaune); — 22. *Tungstates* (de chaux, de plomb, de fer et manganèse); — 23. *Tantalates* (de chaux, d'yttria, de fer, d'urane, de cérium); — 24. *Titanates* (de chaux, de zircone, d'yttria, de chaux et fer, de chaux et manganèse).

Tous ces ordres sont eux-mêmes subdivisés en tribus et en genres, selon leurs divers modes de cristallisation.

MINETTE DORÉE, nom vulgaire de la *Luzerne Lupuline. Voy.* LUPULINE.

MINEUR, se dit, en Métallurgie, de l'ouvrier employé dans les mines à l'extraction du minerai (*Voy.* MINE), et, dans l'Art militaire, du soldat employé à préparer la mine. *Voy.* MINE et SAPEUR.

MINEUR, celui qui n'a point encore atteint l'âge de la majorité. *Voy.* MINORITÉ et ÉMANCIPATION.

MINEUR, en Musique. *Voy.* INTERVALLE et MODE.

MINEURE (LA). *Voy.* SYLLOGISME.

MINEURS (ORDRES). *Voy.* ORDRES.

MINIATURE (c.-à-d. *peinture au minium*). Ce nom fut d'abord donné pendant le moyen âge aux lettres de couleur rouge, tracées au *minium*, qui commencent les chapitres et les paragraphes des manuscrits les plus anciens; plus tard, il fut étendu à toute espèce de lettres ornées, ainsi qu'aux enluminures si délicates qui accompagnent ces lettres, surtout dans les manuscrits du XVe siècle. M. A. de Bastard a récemment publié une collection de miniatures de ce genre sous le titre de *Fac-simile des peintures et ornements des manuscrits français du* VIIIe *au* XVIe *siècle*, Paris, 3 vol. in-4.

Aujourd'hui, on ne donne plus le nom de *miniature* qu'à un genre de peinture de petite proportion, particulièrement réservé au portrait, et qui s'exécute sur ivoire, sur émail, sur bois, sur vélin, sur certains papiers, avec des couleurs délayées à l'eau de colle ou à l'eau gommée, principalement avec le *minium*. Dans la peinture en miniature, les chairs sont exprimées à l'aide de teintes pointillées et superposées; les draperies et les accessoires s'exécutent à la gouache recouverte de hachures serrées et croisées. On ne vernit pas les miniatures, mais on les couvre d'une glace. — Depuis peu, M. de Montpetit est parvenu à peindre la miniature à l'huile, avec la finesse et le moelleux de la peinture en détrempe, qui jusque-là avait seule été employée à cet usage.

La miniature était déjà connue au temps d'Auguste. Parmi les plus célèbres miniaturistes modernes, on cite Od. da Gobbio, mort en 1330, Giulio Clovio, Van Dondre, Torrentius, Hufnagel, Carriera, Harlo, Macé, Jacq. Bailly, Sophie Chéron, Ism. Mengs, Liotard, et, de nos jours, Isabey, Mme de Mirbel, etc. On doit à M. F. Constant Viguier un *Manuel de Miniature et de Gouache* (dans la Collection Roret).

MINIÈRE, mine peu profonde (de fer d'alluvion, de lignite pyriteux, etc.), qui s'exploite à ciel ouvert.

MINIMUM, mot latin qui veut dire le plus petit degré auquel une grandeur quelconque puisse être réduite. *Voy.* MAXIMUM.

MINISTÈRE, partie de l'administration confiée à un haut fonctionnaire agissant au nom du chef de l'État, nommé et révocable par lui. Le nombre et les dénominations des ministères ont plusieurs fois changé en France. Sous les rois de la première et de la seconde race, et sous une partie de ceux de la troisième, les hautes fonctions gouvernementales étaient exercées par les principaux officiers de la couronne : depuis Henri Ier jusqu'à Louis VIII, toutes les lettres, chartes, ordonnances des rois, sont contre-signées par ces officiers. Louis XI peut être considéré comme le premier de nos rois qui ait établi un système régulier de haute administration : il divisa son conseil en trois sections, qu'il composa d'hommes de son choix, dont il borna la coopération à exécuter ses ordres. François Ier réunit les trois sections en une seule; Henri II en forma deux; Louis XII en fit cinq : cette dernière division des départements ministériels subsista jusqu'au règne de Louis XVI. Il y avait alors : 1° le *M. des Affaires étrangères*, dont la création date du XVIe siècle et qui a porté aussi le nom de *M. des Relations extérieures;* 2° le *M. de la maison du roi*, borné d'abord à la surintendance de la maison du roi et plus tard chargé d'attributions plus étendues : il a été supprimé en 1830; 3° le *M. des Finances*, dont le titulaire porta d'abord le nom de *Surintendant général des finances*, puis celui de *Contrôleur général;* 4° le *M. de la Guerre*, dont la spécialité n'a été déterminée que sous Henri III et dont l'autorité s'accrut encore après la suppression de la charge de connétable; 5° le *M. de la Marine*, créé dans le XVIIe siècle. — Après plusieurs remaniements, le nombre des ministères a été porté par le décret du 22 janvier 1852 à dix, qui étaient dénommés et classés comme il suit : *M. d'État, M. de la Justice, M. des Affaires étrangères, M. de la Guerre, M. de la Marine, M. de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, M. de la Police générale, M. des Travaux publics, M. de l'Instruction publique et des Cultes, M. des Finances.* Depuis, le *M. de la Police* a été supprimé, et l'*Agriculture* et le *Commerce* réunis aux *Travaux publics.*

*Ministère public*, magistrature amovible établie près des tribunaux de première instance, des cours d'appel et de cassation, pour y veiller au maintien de l'ordre public, et y requérir l'exécution et l'ap-

plication des lois. La poursuite des crimes est réservée au ministère public; c'est lui qui soutient l'accusation. — On désigne aussi collectivement par ce nom l'ensemble des magistrats qui sont chargés des fonctions du ministère public, et qui forment ce qu'on appelle le *parquet* : procureurs généraux, avocats généraux, procureurs impériaux, substituts.

MINISTRE (du latin *minister*), haut fonctionnaire chargé d'une des branches de l'administration de l'État. *Voy.* MINISTÈRE.

*Ministres d'État.* On a ainsi appelé en France, à différentes époques, des ministres sans portefeuille, qui n'avaient pas de département et qui n'étaient appelés que pour le Conseil. L'empereur Napoléon avait créé un certain nombre de ces fonctionnaires : les présidents des sections du conseil d'État, plusieurs directeurs généraux, étaient ministres d'État. Sous la Restauration, le titre de *Ministre d'État* fut donné, avec un traitement annuel de 20,000 fr. et le droit de faire partie du conseil privé du monarque, à plusieurs ministres au moment où ils étaient remplacés. Le gouvernement de Juillet supprima cette institution, qui pouvait être onéreuse pour le trésor, mais qui avait une utilité réelle.

Il ne faut pas confondre ces ministres sans portefeuille avec le haut fonctionnaire chargé, avec le même titre, sous Napoléon et encore aujourd'hui, d'un service effectif, comprenant les relations de l'Empereur avec les grands corps de l'État, l'administration des biens impériaux, des beaux-arts, des théâtres subventionnés, des archives, etc.

Dans la Diplomatie, on nomme *Ministres*, *Ministres publics*, de hauts agents diplomatiques envoyés dans les cours étrangères pour y représenter leur souverain. On distingue les *Ministres résidents*, qui sont à poste fixe, et les *Ministres* ou *Envoyés plénipotentiaires*, qui sont chargés d'une mission spéciale et temporaire. Les ambassadeurs sont au premier rang dans la hiérarchie diplomatique, les ministres résidents et les chargés d'affaires aux deuxième et troisième rangs. Les ministres plénipotentiaires ne sont nommés que pour un temps.

Dans l'Église réformée, c'est-à-dire chez les Luthériens, les Calvinistes et les autres sectes protestantes, on donne le titre de *Ministres*, *Ministres du saint Evangile*, à ceux qui sont chargés des fonctions relatives au culte; on les nomme aussi *Pasteurs*. Ils sont choisis par le Consistoire.

MINIUM (mot latin qui a le même sens et qu'on dérive de *Minius*, nom ancien du *Minho*, fleuve du Portugal, sur les bords duquel on trouvait le vermillon ou cinabre, que les anciens appelaient aussi *minium*), composé de plomb et d'oxygène, d'un rouge très-vif : c'est un deutoxyde de plomb, qu'on obtient en chauffant avec précaution, dans des caisses de tôle peu profondes, le massicot très-divisé jusqu'à ce qu'il ait acquis une couleur rouge foncé; une partie du protoxyde de plomb passe alors à l'état de peroxyde; lorsqu'on verse sur le minium de l'acide nitrique, le peroxyde apparaît avec sa couleur puce, tandis que l'acide dissout la partie non peroxydée. Le minium est employé, en raison de sa belle couleur, pour colorer les papiers de tenture, les cires molles et à cacheter; on l'emploie aussi, mais plus rarement, comme couleur à l'huile et à l'eau, si ce n'est dans les *miniatures* (*V.* ce mot). On en consomme beaucoup pour la fabrication du strass, du flint-glass et du cristal, verres auxquels il donne une grande pesanteur, une puissance réfractive considérable et la faculté de pouvoir être taillés plus aisément. On fabrique à Clichy, par la calcination de la céruse, une variété de minium dite *mine orange*, fort recherchée pour la fabrication des papiers de tenture.

MINNESINGER, anciens poëtes et musiciens allemands. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

MINO, oiseau de la Nouvelle-Guinée. *V.* MAINATE.

MINORATIF (de *minorare*, amoindrir), remède qui purge doucement, espèce de *Purgatif*. *V.* ce mot.

MINORITÉ, état de celui qui est *mineur*, c.-à-d. qui n'a pas encore atteint 21 ans, âge de *majorité* (*Voy.* ce mot). D'après la loi française, le mineur est soumis à la puissance paternelle; si le père vient à décéder ou à disparaître, il est placé sous l'autorité d'un tuteur. Le mineur est incapable de contracter. Il peut être émancipé (*Voy.* ÉMANCIPATION), et alors il devient capable de certains actes, mais il ne peut encore faire les autres qu'avec l'assistance d'un curateur. A seize ans, le mineur peut tester jusqu'à concurrence de la moitié de ses biens. A l'âge où il est permis de se marier, le mineur peut consentir les conventions matrimoniales. La contrainte par corps ne peut pas être exercée contre le mineur; la prescription ne court pas contre lui; enfin le mineur a toujours une hypothèque légale sur les biens de son tuteur (Code Napoléon, art. 388, 390, 1124 et suiv.). — Pour ce qui concerne les *mineurs* en Droit criminel, *Voy.* DISCERNEMENT.

*Minorité des princes.* L'histoire de France présente dix minorités et régences : Philippe I^er^ à 8 ans, Philippe-Auguste à 15 ans, S. Louis à 12 ans, Jean I^er^ à sa naissance, Charles VI à 12 ans, Charles VIII à 13 ans, Charles IX à 10 ans, Louis XIII à 9 ans, Louis XIV à 5 ans, et Louis XV à 6 ans. La plupart de ces minorités ont été pour le pays des époques désastreuses. *Voy.* MAJORITÉ DU ROI.

MINOT (de *mine*), ancienne mesure de France, pour les grains, le sel, le charbon, etc., était la moitié du setier. Le *Minot de grains*, mesure de Paris, contenait 3 boisseaux et répond à 39 litres métriques. Le *M. d'avoine* est double de celui de grain; il est de 6 boisseaux et répond à 78 litres. Le *M. de sel* est de 4 boisseaux, et il équivaut à 51 litres. Le *M. de charbon* est de 8 boisseaux et répond à 104 litres.

On appelle *Farine de minot* celle qui, pour passer les mers, est emballée dans des barils; *Minotier* le meunier qui fait des envois de farine aux colonies d'Amérique, et *Minoterie* le commerce d'exportation qui a la farine pour objet.

MINUTE (du latin *minutus*, petit). Considérée comme espace de temps, la *minute* est la 60^e^ partie de l'heure. — Considérée comme subdivision de la circonférence du cercle, c'est la 60^e^ partie du degré.

En termes de Pratique, le mot de *minute* signifie l'original, la première rédaction de pièces judiciaires ou d'actes civils quelconques. Les minutes d'actes et de jugements restent déposées chez les notaires, juges de paix, greffiers des tribunaux, etc. — D'après les art. 20 et suiv. de la loi du 25 ventôse an XI, les notaires sont tenus de garder minute de tous les actes qu'ils reçoivent. Ils ne peuvent se dessaisir d'aucune minute, si ce n'est dans les cas prévus par la loi et en vertu d'un jugement. Avant de s'en dessaisir, ils doivent en dresser une copie figurée, qui, après avoir été dûment certifiée, est substituée à la minute. Celui qui aurait détruit des minutes est passible des peines portées à l'art. 439 du Code pén.

MIRABELLE (PRUNE DE), petite espèce de prune jaune, douce et parfumée, avec laquelle on prépare des gelées excellentes, que l'on peut faire sécher. On en fait surtout à Brignoles en Provence, où elle se débite en petits rouleaux nommés *pistoles*. Elle tire son nom, dit-on, de la ville de Mirabeau (Vaucluse).

MIRABILIS JALAPPA. *V.* BELLE-DE-NUIT et NYCTAGO.

MIRACLE, *miraculum*, acte de la puissance divine contraire aux lois connues de la nature. Les miracles sont, avec la révélation, le fondement de la Religion.

MIRACLE CHIMIQUE. On appelait ainsi autrefois la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide : ce qui a lieu quand l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution de chlorure de calcium, donne du sulfate de chaux, lequel, étant peu soluble dans l'eau et ne trouvant

pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide.

Au moyen âge, on nommait *Cour des miracles;* dans plusieurs villes, les lieux où se réunissaient les mendiants de tout genre, qui formaient une véritable communauté, ayant ses lois et ses statuts et des chefs particuliers. On leur donnait ce nom parce qu'en entrant dans ce lieu les mendiants se guérissaient comme *par miracle,* en faisant disparaître les plaies factices et autres maux prétendus à l'aide desquels ils sollicitaient la charité publique.

MIRAGE (de *miroir*), phénomène d'optique qui consiste à offrir aux yeux comme une vaste mer dans laquelle on voit l'image renversée des villages, des arbres, etc. Il est dû à l'échauffement ou à la raréfaction inégale des couches de l'air et, par suite, à la réfraction inégale des rayons du soleil. On observe surtout le mirage dans les plaines sablonneuses de l'Égypte. Tous les objets saillants paraissent comme s'ils étaient au milieu d'un lac immense; l'aspect du ciel vient compléter cette illusion : car on le voit aussi comme on le verrait par réflexion sur la surface d'une eau tranquille; à mesure qu'on avance, on découvre le sol et la terre brûlante au lieu même où l'on croyait voir le ciel ou quelque autre objet. Ce phénomène a été souvent observé pendant l'expédition de l'armée française en Égypte. Monge en a donné une explication, que M. Babinet a depuis rectifiée et complétée.— Le phénomène de la Fata Morgana dans le golfe de Naples, le spectre du mont Brocken, dans le Hartz, certaines apparitions qu'on croyait miraculeuses, ont aussi été attribués au mirage.

MIRE (du latin *mirari*, regarder fixement, viser). C'est proprement une marque, le plus souvent une espèce de bouton allongé, placée vers le bout d'un fusil ou d'un canon, et qui guide l'œil de celui qui veut tirer. Il faut que cette marque et l'objet visé forment une ligne parfaitement droite. Le *point de mire* est le but visé, l'endroit où l'on veut que le coup porte; la *ligne de mire*, le rayon visuel qui va de la pièce, fusil ou canon, au point de mire.

Dans l'Arpentage, on appelle *Mire* le signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes dans l'espace : c'est tantôt une tige graduée le long de laquelle glisse un plateau de bois ou de tôle, peint de deux couleurs, séparées par une ligne horizontale, instrument dont on se sert pour le nivellement; tantôt un jalon verticalement implanté en terre, dont le bout supérieur est blanchi ou est enveloppé d'un papier blanc pour pouvoir être aperçu de loin; tantôt un édifice en charpente surmonté d'un mât, un arbre dépouillé de ses branches, ou même une flèche de clocher; tantôt enfin, c'est un disque en tôle percé d'un trou qui laisse traverser la lumière et qui peut pirouetter sur un axe pour présenter sa surface des divers côtés où cela est nécessaire. On blanchit le signal lorsque, aperçu de loin, il se projette sur la terre; on le noircit quand il se peint sur le ciel.

MIROBOLAN, fruit exotique. *Voy.* MYROBOLAN.

MIROIR (de *mirer*, dérivé du latin *mirari*, regarder fixement), corps poli capable de réfléchir les rayons de la lumière. On distingue les *Miroirs en glace étamée* et les *M. en métal.*

Les premiers sont plus économiques et moins altérables que les seconds; mais ils ont l'inconvénient d'offrir deux images par l'effet de la double réflexion qui s'opère sur les deux faces du verre : aussi ne peuvent-ils être employés aux expériences d'optique qui demandent de l'exactitude; ils sont, au contraire, très-avantageux pour l'usage ordinaire. On donne le nom de *glaces* aux grands miroirs destinés à orner les appartements : elles sont coulées pour la plupart; les verres de moindre dimension qui servent aux usages de la toilette ont conservé le nom de *miroirs*. Les petits *miroirs de Nuremberg*, bien qu'ils ne soient que *soufflés*, ont été longtemps renommés; les amateurs recherchent encore les *miroirs de Venise.*

Les miroirs de métal furent les seuls que connurent les anciens : c'étaient des disques en argent, en or, en fer bruni et en airain. Pline parle bien de miroirs en verre (*vitrum obsidianum*) qu'on tirait d'Éthiopie; mais ce n'était qu'une matière noire, analogue au jais et susceptible d'un assez beau poli (*Voy.* OBSIDIENNE). Les meilleurs miroirs métalliques qu'on fabrique aujourd'hui pour les télescopes et autres instruments d'optique sont un alliage de cuivre, d'étain et d'arsenic, ou quelquefois de cuivre et de platine.

Les miroirs sont ordinairement *plans* ou *sphériques.* Dans les *miroirs plans*, l'image des corps se voit derrière le miroir, à égale distance et de même grandeur que le corps; de plus, elle est droite et symétrique. Les *miroirs sphériques* sont *concaves* ou *convexes.* Dans le premier cas, ils sont *convergents*, parce qu'ils concentrent à leur foyer les rayons lumineux; dans le second, ils sont *divergents*, parce qu'ils les éparpillent. Les *miroirs concaves* grossissent les objets placés entre le centre de la sphère et la surface réfléchissante; tout le monde a vu cet effet dans les miroirs dont on se sert pour se raser : si l'objet est placé en avant du centre de la sphère, l'image est vue en avant du miroir, et elle est plus petite que l'objet et renversée; si l'objet est très-éloigné, l'image apparaît au foyer principal; à mesure que l'objet se rapproche du miroir, son image s'en éloigne, et, lorsqu'il se trouve au foyer principal, elle va se former à l'infini. Dans les *miroirs convexes*, l'image est toujours vue derrière le miroir, mais plus petite et plus rapprochée de la surface réfléchissante que n'est l'objet lui-même.

Pour le *Miroir parabolique*, *Voy.* PARABOLIQUE.

On appelle *Miroir ardent* un miroir sphérique ou à plusieurs facettes planes, convergeant toutes en un même foyer, de manière à y concentrer les rayons du soleil et à produire assez de chaleur pour enflammer des matières combustibles. On en attribue l'invention à Archimède, qui s'en serait servi pour brûler la flotte des Romains au siége de Syracuse; à son exemple, Proclus brûla avec un miroir ardent la flotte de Vitalien, qui assiégeait Constantinople (515). Chez les modernes, le P. Kircher, François Villette, opticien de Lyon sous Louis XIV, Buffon au XVIIIe siècle, ont construit des miroirs ardents avec lesquels ils ont produit les effets les plus puissants : Buffon enflamma du bois à une distance de 70 mètres.

Les chasseurs appellent *Miroir à alouettes* un instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort et qu'on expose au soleil pour attirer, par son éclat, des alouettes et d'autres petits oiseaux.

Le *Miroir magique* était un miroir dans lequel les astrologues prétendaient faire voir les événements futurs, ou ce qui se passe à une grande distance.

En Minéralogie, on nomme *Miroir d'âne*, le Gypse laminaire, qui réfléchit la lumière; *M. de sainte Marie*, *M. de la Vierge*, *M. du pèlerin*, la Chaux sulfatée en grandes lames blanches et transparentes, parce qu'on s'en sert dans le Nord et en Italie, pour mettre devant les images, en guise de verre; *M. des Incas*, le Fer sulfaté poli, parce que les Péruviens construisaient avec la pyrite de fer et l'obsidienne des plaques polies, d'un vif éclat, remplaçant nos miroirs.

*Miroir de Vénus*, plante. *Voy.* SPÉCULAIRE.

MIROITIER, celui qui fait, monte et vend les glaces et miroirs. Le miroitier ne fabrique point les glaces lui-même; mais il les taille, les étame, les dispose dans leurs parquets, les encadre, etc. *V.* GLACES.

MISAINE (de l'italien *mezzano*, placé au milieu). Dans la Marine, on appelle *Mât de misaine* un des mâts du navire, celui qui est placé à l'avant, entre le beaupré et le grand mât. On dit aussi la *vergue de misaine*, la *hune de misaine*, la *voile de mi-*

*saine* ou simplement la *misaine*, pour désigner la vergue, la hune, la voile du mât de misaine. La *misaine* est la voile de tous les temps; elle ne se supprime que devant une tempête irrésistible.

MISANTHROPIE (des mots grecs *misein*, haïr, et *anthrôpos*, homme), dégoût, haine, aversion pour les hommes et pour la société. Quand la misanthropie n'est pas un système, comme chez le *Timon* des Grecs, ou un travers d'esprit, comme dans l'*Alceste* de Molière, elle est un symptôme de la mélancolie et de l'hypocondrie : la misanthropie de J.-J. Rousseau paraît avoir eu ce dernier caractère.

MISÈRE. *Voy.* MENDICITÉ et PAUPÉRISME.

MISERERE (c.-à-d. en latin *aie pitié*). Il y a plusieurs psaumes qui commencent par ce mot; mais on désigne spécialement sous ce nom le 50e psaume de David (qui est le 4e des psaumes de la pénitence), parce qu'il commence par ces mots : *Miserere mei, Deus.* David l'écrivit après que Nathan lui eut reproché le crime qu'il avait commis avec Bethsabée.

MISERERE (COLIQUE DE). On donne vulgairement ce nom à une sorte de colique très-violente et très-dangereuse, appelée par les médecins *Ileus*. On l'appelle ainsi du latin *miserere*, ayez pitié, à cause de la douleur insupportable qu'éprouve le malade, et qui lui fait implorer du secours. *Voy.* ILÉUS.

MISÉRICORDE. *Voy.* POIGNARD et STALLE.

MISPICKEL (mot allemand), minerai de fer arsenical, composé de 43 parties d'arsenic, de 35 à 36 de fer et de 21 de soufre. C'est une substance blanche ou d'un blanc jaunâtre; elle cristallise en prismes rhomboïdaux. On la trouve disséminée dans les roches granitiques et schisteuses.

MISSEL (du latin *missale*, de *missa*, messe), livre qui sert à la célébration de la *messe*, et qui contient le texte des différentes messes qui se disent tous les jours de l'année. On appelle *Missels pléniers* les missels les plus complets.— C'est au pape Gélase, mort en 496, qu'on attribue la composition du premier missel; ce missel, qui était en deux volumes, fut abrégé par le pape Grégoire le Grand (mort en 604), qui le réduisit à un seul, connu sous le nom de *Sacramentaire grégorien*. — Chaque diocèse et chaque ordre religieux a son missel particulier, de même que chaque secte chrétienne a le sien. Ainsi il y a le missel grec, mozarabique, copte, le missel gallican, etc. Depuis quelques années, le missel romain tend à remplacer tous les autres.

MISSION (du latin *missio*, envoi), se dit en général de toute fonction temporaire, diplomatique, militaire ou autre, dont un gouvernement charge un agent spécial pour un objet déterminé. Dans un sens plus restreint, il se dit surtout de la prédication de l'Évangile chez les peuples infidèles. On donne le nom de *Missionnaires* aux prêtres qui se vouent à cet apostolat. — On étend aussi le nom de *missions* aux maisons où sont instruits les missionnaires, aux pays où ils prêchent, ainsi qu'aux établissements qu'ils y ont fondés (*Voy.* MISSIONNAIRES, MISSIONS et LAZARISTES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Les apôtres furent les premiers missionnaires et l'histoire des missions est celle des progrès du Christianisme. On peut lire dans les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères* (Paris, 1717-74 et 1818-20), ainsi que dans les *Annales de la propagation de la Foi* (qui se publient encore aujourd'hui), les immenses travaux accomplis dans le dernier siècle et de nos jours par les missionnaires catholiques. Ceux des missionnaires protestants sont consignés dans l'*Histoire des missions* de Lord (en anglais), et dans l'*Histoire des missions évangéliques dans les Indes orientales* de Knapp, Halle, 1824 (en allemand).

MISTIC ou MISTIQUE, bâtiment d'Espagne et de Portugal, naviguant à l'entrée de la Méditerranée et dans le Levant; c'est une espèce de chasse-marée, mais portant des antennes. Il est du port de 80 tonneaux environ.

MISTIGRI, se dit du *Valet de trèfle*, surtout quand il est accompagné de deux cartes pareilles, à la bouillotte, au brelan, au trente-et-un, etc.

MISTRAL ou MAESTRAL (de *magistralis*, magistral). Les marins provençaux nomment ainsi le vent du Nord-Ouest. Les Italiens l'appellent *maëstro*. C'est le vent le plus redoutable de la Méditerranée : c'est pendant l'hiver et l'automne qu'il souffle avec le plus d'impétuosité, surtout après les pluies d'orage.

MITE, nom vulgaire de plusieurs insectes aptères très-petits, compris aujourd'hui dans le genre Acarus. Le plus commun est la *Mite domestique* (*Acarus domesticus*), insecte presque imperceptible, qui s'engendre dans le vieux fromage, sur la viande sèche ou fumée, sur le vieux pain et les confitures sèches conservées trop longtemps, sur les oiseaux et les insectes des collections d'histoire naturelle, dans les fourrures et les vêtements de laine (*Voy.* ACARUS et CIRON). — Pour préserver des attaques de ces insectes les collections d'histoire naturelle, on se sert du camphre; on trouve des préservatifs moins fugaces dans les savons arsenicaux et l'huile de pétrole.

MITHRIDATE, sorte d'antidote ou d'électuaire composé de plusieurs substances aromatiques et d'opium, dont le nom vient de Mithridate, roi de Pont et de Bithynie, qui passait pour l'avoir inventé. Ce médicament, très-composé, a les mêmes propriétés que la Thériaque. — On donne le nom de *Vendeurs de mithridate* aux charlatans qui débitent des drogues sur les places et dans les foires.

MITOYEN, MITOYENNETÉ (de *moitié*). En Droit, *mitoyen* se dit de ce qui appartient à deux propriétés contiguës, et en forme la séparation : d'un mur, d'un fossé, d'une haie, d'un puits pratiqué sur la limite commune de deux propriétés, et à l'usage de l'une et de l'autre. — Le Code Napoléon a, dans ses articles 651-676, réglé tout ce qui concerne la *mitoyenneté*. «Tout mur servant de séparation entre bâtiments jusqu'à l'héberge (point où l'un des deux bâtiments de hauteur inégale cesse de profiter du mur commun), ou entre cours et jardins, est présumé mitoyen s'il n'y a titre ou marque du contraire. Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la sommité du mur est droite et à plomb de son parement d'un côté, et présente de l'autre un plan incliné, ou lorsqu'il n'y a que d'un côté un chaperon ou des filets et corbeaux de pierre qui y auraient été mis en bâtissant le mur. Dans ces cas, le mur est censé appartenir exclusivement au propriétaire du côté duquel sont l'égoût ou les corbeaux et filets de pierre.»

«La réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit, et proportionnellement au droit de chacun. Cependant tout copropriétaire d'un mur mitoyen peut se dispenser de contribuer aux réparations et reconstructions en abandonnant le droit de mitoyenneté. — Tout copropriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen, et y faire placer des poutres ou solives dans toute l'épaisseur du mur, à cinquante-quatre millimètres près. — Tout copropriétaire peut faire exhausser le mur mitoyen; mais il doit payer seul la dépense de l'exhaussement, les réparations d'entretien au-dessus de la hauteur de la clôture commune, et, en outre, l'indemnité de la charge en raison de l'exhaussement et suivant la valeur. — Le voisin qui n'a pas contribué à l'exhaussement peut en acquérir la mitoyenneté en payant la moitié de la dépense qu'il a coûté, et la valeur de la moitié du sol fourni pour l'excédant d'épaisseur, s'il y en a.

«Tous fossés entre deux héritages sont présumés mitoyens, s'il n'y a titre ou marque du contraire. Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé. Le fossé est censé appartenir exclusive-

ment à celui du côté duquel le rejet se trouve. Le fossé mitoyen doit être entretenu à frais communs. »

MITRAILLE (mot formé, selon Roquefort, par onomatopée, ou plus probablement par corruption de *métal*), se dit, en général, de toutes sortes de vieille ferraille, de vieux morceaux de cuivre. Il se dit spécialement des matières dont on charge quelquefois les canons et les obus pour rendre leur action plus meurtrière. La mitraille contient, avec des clous et autres ferrailles, des balles de fer ou biscaïens; on les renferme dans des boîtes de fer ou en paquets dans des sacs de toile, arrangés autour d'une tige de fer. Pour tirer à mitraille, il faut être près de l'ennemi, parce que la mitraille ne porte pas loin. On ne se sert de ce genre de projectile que contre les masses, car la mitraille s'écarte comme le petit plomb. — Le *tir à mitraille* paraît dater du XVIe siècle : on s'en servit à la bataille de Marignan, au siége de Vérone; selon d'autres, il ne daterait que de l'an 1620, époque à laquelle Gustave-Adolphe l'aurait appliqué pour la première fois à la guerre de campagne.

MITRALE (VALVULE). *Voy.* VALVULE.

MITRE (du grec *mitra*), coiffure que portent dans les cérémonies de l'Église les évêques, les archevêques et les cardinaux. C'est un bonnet rond, pointu et fendu par le haut, ayant deux fanons qui tombent sur les épaules. Les abbés réguliers, dits *abbés mitrés*, portaient autrefois la mitre, mais tournée de profil. Les papes ont aussi longtemps porté une espèce de *mitre*, qui depuis a été remplacée par la *tiare* (*Voy.* ce mot). — L'usage de la mitre dans le costume ecclésiastique paraît ne dater guère que du Xe siècle; on croit qu'elle nous est venue de l'Inde ou de la Perse, où l'usage en est fort ancien. — Chez les Romains, cette coiffure était particulièrement affectée aux femmes, et chez eux c'était pour les hommes une preuve de mollesse.

En Chirurgie, on appelle *Mitre d'Hippocrate* un bandage qu'on emploie dans les plaies de la tête.

Les Couvreurs appellent *Mitres* des tuiles ou des planches de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'un corps de cheminée pour l'empêcher de fumer, en diminuant l'ouverture du tuyau.

MITRE, *Mitra*, genre de Mollusques gastéropodes établi aux dépens des Volutes, dont ils se distinguent par la forme de leur coquille, qui est turriculée ou subfusiforme, à spire pointue au sommet, et par l'existence d'un drap marin. Les Mitres sont communes dans les mers du Sud. On compte plus de 80 espèces vivantes et un grand nombre à l'état fossile. Les plus belles sont la *M. épiscopale*, longue d'environ 15 centim., et remarquable par la vivacité de ses couleurs, et la *M. papale* ou *Tiare*.

MITTE, émanation malsaine qui s'exhale des fosses d'aisances : c'est de l'ammoniaque unie aux acides carbonique et sulfhydrique. La *mitte* cause une irritation piquante sur les yeux, les narines et la gorge, et quelquefois une violente inflammation des conjonctives. C'est ce qu'on appelle aussi le *plomb*.

MIXTION, MIXTURE (du latin *miscere*, mêler), se dit, en Chimie et en Pharmacie, du mélange de plusieurs liquides qui conservent chacun leurs propriétés. La plupart des potions sont des *mixtures*.

MNÉMONIQUE (du grec *mnèmonikos*, relatif à la mémoire), ou MNÉMOTECHNIE (de *mnèmè*, mémoire, et *tekhnè*, art), art d'aider la mémoire, de créer une mémoire artificielle. Toutes les méthodes de Mnémonique reposent sur le principe de l'association des idées : elles consistent à rappeler des faits compliqués et difficiles à retenir à l'aide de combinaisons plus simples et plus faciles, ou à lier entre eux des faits ou des noms qui se présentent isolés. On recourt surtout aux procédés de la Mnémonique pour fixer dans l'esprit des dates, des nomenclatures. Comme les rapports par lesquels les idées s'associent le plus facilement et se lient le plus étroitement sont les rapports de *lieu*, de *ressemblance* ou d'*analogie*, c'est aussi sur ces deux rapports que sont fondées les principales méthodes de mnémonique : la première est la *localisation*, qui repose sur la *mémoire locale*, et qui associe les objets qu'on veut rappeler avec l'image d'un lieu, d'un édifice, dont toutes les parties sont bien connues; la seconde est la *symbolisation*, qui établit quelque analogie soit dans les choses, soit dans les mots, entre le fait à retenir et quelque objet plus familier à l'esprit. Le rhythme et la rime étant au nombre des moyens les plus propres à aider la mémoire, on a composé des vers techniques qui sont fort utiles dans certaines études arides, comme celle des langues (*Jardin des racines grecques* de Lancelot), de l'histoire, de la géographie (vers techniques du P. Buffier, de l'abbé Gaultier, etc.). Pour aider à retenir les nombres, on a imaginé de substituer aux neuf chiffres primitifs neuf des lettres les plus usuelles, au moyen desquelles on fabrique des mots et des phrases faciles à retenir.

L'art de la mémoire artificielle est très-ancien : on en attribue l'invention à Simonide, qui vivait au VIe siècle avant J.-C. Cicéron, dans le *De Oratore* (II, 86), décrit les procédés de la mémoire locale ou *Topologie*; Quintilien (XI, 2), Pline le naturaliste (VII, 24), mentionnent également cet art. Raymond Lulle en mit à profit les procédés dans son *Grand art*. Toutefois, ce n'est qu'à partir du XVe siècle que l'on conçut la pensée de créer un système complet de Mnémotechnie : on vit à partir de cette époque se succéder les essais de Publicius (1482), Romberch (1533), Grataroli (1554), J. Bruno (1558), Maraforti (*Ars Memoriæ*, 1602), B. Porta (*Ars reminiscendi*, 1602), L. Schenckel (*Gazophylacium*, 1610), d'Assigny (*Art de la Mémoire*, 1697), Cl. Buffier (*Pratique de la Mémoire artificielle*, 1719-23), Grey (*Memoria technica*, 1730), Sal. Lowe (*Mnémonique*, 1737). — Depuis le commencement de ce siècle, la Mnémonique, cultivée avec une nouvelle ardeur, a produit un grand nombre de travaux nouveaux : la *Mnémonique* de Kaestner, le *Compendium de Mnémonique* de Kluber, l'*Art de la Mémoire pratique* du baron d'Aretin (1810), le *Nouvel art de la Mémoire* de Fenaigle, publié à Londres en 1812, puis importé en France où il fut assez mal accueilli à cause de quelques détails ridicules; enfin la *Mnémotechnie* de M. Aimé Paris (1825), dont l'auteur offrit dans des séances publiques plusieurs résultats prodigieux, et qui obtint quelque temps une véritable vogue. La *Méthode* dite *polonaise*, de Bem, n'est qu'une méthode de Mnémonique appliquée à l'histoire et au calcul.

On trouvera dans l'*Instruction systématique* d'Aretin (1810) et dans les écrits de M. Aimé Paris l'histoire et la bibliographie de la Mnémonique.

MOBILE (du latin *mobilis*, qui meut, ou qui peut être mû). Pris substantivement, ce mot exprime le plus souvent une force mouvante, par exemple, l'eau dans une machine hydraulique, la vapeur dans une machine à vapeur. — Les Horlogers nomment *mobile* toute roue ou pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule qui tourne sur des pivots. Dans une montre, les *premiers mobiles* sont le barillet, la fusée et la grande roue moyenne; les *derniers mobiles*, la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre et le balancier.

Les anciens astronomes nommaient *Premier mobile* le ciel, qu'ils supposaient envelopper et faire mouvoir tous les corps célestes.

*Garde mobile. Voy.* GARDE.

*Fêtes mobiles. Voy.* FÊTES.

MOBILIER (de *mobilis*, meuble). On appelle ainsi, en Droit, tout ce qui n'est pas immeuble, soit de sa nature, soit par la détermination de la

loi (*Voy.* MEUBLE). — Une *Action mobilière* est celle qui tend à la revendication d'un meuble, d'une propriété mobilière, soit corporel, soit incorporel. — *Saisie, Vente mobilière. Voy.* SAISIE, VENTE.

*Crédit mobilier.* Il a été formé à Paris en 1852, avec l'autorisation du gouvernement (décret du 18 novembre), une *Société générale de Crédit mobilier,* destinée à faire des prêts sur dépôt de valeurs mobilières, actions, coupons de rentes, etc.

MOBILITÉ, propriété des corps. *Voy.* MOUVEMENT.

MOCHLIQUES (du grec *mokhleuô*, remuer avec un levier), nom donné jadis à des purgatifs puissants, dont l'antimoine était la base.

MOCOCO, espèce de Quadrumane du genre Maki, a le pelage d'un cendré roussâtre en dessus et sur les membres, les parties inférieures blanches, et la queue annelée de noir. Il habite l'île de Madagascar.

MODALITÉ (de *mode*). Dans la Philosophie scolastique, ce mot signifie le *mode,* la manière dont une chose ou un fait existe, selon que ce fait est nécessaire, réel, ou simplement possible. Kant divise tous nos jugements, considérés sous le rapport de la modalité, en *Jug. problématiques*, se rapportant au possible ; *assertoires* ou *assertoriques*, se rapportant au réel, et *apodictiques*, se rapportant au nécessaire.

En Musique, la *Modalité* est l'indication du mode dans lequel on joue. *Voy.* MODE.

MODE (du latin *modus,* manière d'être). En Métaphysique, on oppose le *mode* à la *substance*, et l'on entend par ce mot les différentes manières d'être que peut nous offrir une même substance. On distingue des *modes essentiels,* qui constituent l'essence d'un être, par exemple : l'*éternité* en Dieu, la *raison* dans l'homme, l'*étendue* dans la matière; et des *M. accidentels*, comme la couleur ou l'odeur dans les corps, l'état de santé, l'âge, etc., dans l'homme.

En Grammaire, les *Modes* sont les différentes inflexions que prend le Verbe pour rendre les différentes manières dont le fait peut être présenté. Il y a en français 5 modes : 1° l'*indicatif* ou *affirmatif,* qui ne fait qu'indiquer ou énoncer le fait comme positif; 2° le *conditionnel,* qui affirme avec condition ; 3° l'*impératif,* qui affirme avec commandement; 4° le *subjonctif,* qui présente le fait comme dépendant d'un autre, et par conséquent avec un certain degré de doute; 5° l'*infinitif,* qui exprime l'idée du verbe d'une manière générale, sans nombre ni personne. Quelques grammairiens font du *participe* un 6e mode (*Voy.* PARTICIPE). On donne quelquefois le nom de *M. obliques* ou *indirects* à tous les modes autres que l'indicatif. — Les Latins remplacent le conditionnel, qu'ils n'ont pas, par l'imparfait et le plus-que parfait du subjonctif. Les Grecs ont, pour exprimer le souhait un mode particulier, l'*optatif.*

*Modes du syllogisme. Voy.* SYLLOGISME.

En Musique, le *Mode* est la manière d'être d'un ton, l'arrangement des sons d'un même système par rapport à un son principal.

Dans la Musique des anciens, il y avait au moins quinze modes, correspondant chacun à un sentiment particulier de l'âme. Les principaux étaient, du grave à l'aigu, le *dorien*, le *phrygien,* l'*éolien,* l'*ionien*, le *lydien*, etc. On attribuait à Phémius la distinction des divers modes. Au moyen âge, S. Ambroise en choisit 4, qui composèrent le plain-chant primitif : ce sont le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien* et le *mixo-lydien*, ayant pour toniques *ré, mi, fa, sol;* ils furent appelés les *Modes authentiques.* Le pape Grégoire le Grand ajouta à chacun d'eux un ton supplémentaire appelé *plagal,* pris à la quarte inférieure du ton authentique; enfin on ajouta plus tard deux autres modes avec leurs plagaux, l'*éolien* et l'*ionien,* ayant *la* et *ut* pour toniques. — Dans la Musique moderne, on ne distingue que deux genres de modes, le *M. majeur* et le *M. mineur.* Le mode est *majeur,* quand la troisième note d'une gamme (ou *médiante*) est à la distance de deux tons ou quatre demi-tons de la première (ou *tonique*), et que la sixième est à l'intervalle de quatre tons et demi, ou de neuf demi-tons. Le mode est *mineur,* quand ces deux intervalles sont plus petits d'un demi-ton.

Dans la notation musicale du moyen âge, le mot *Mode* désigna longtemps une manière de fixer par des signes la valeur relative des notes et des silences. Le mode se marquait après la clef par des cercles ou des demi-cercles, avec ou sans point à leur centre, accompagnés des chiffres 2 ou 3, selon que la mesure était à 2 ou 3 temps. C'est de cet usage qu'est resté dans la musique moderne celui d'employer le C simple ou traversé d'une ligne verticale ₵, pour indiquer la mesure à deux ou à quatre temps.

MODE (LA), usage passager qui dépend du goût et du caprice. C'est surtout dans ce qui a rapport à la toilette que la mode règne en souveraine : aussi appelle-t-on spécialement *modes, articles de modes,* les ajustements et parures à la mode qui servent à la toilette des dames, et *marchandes de modes* ou *modistes,* les femmes qui se livrent à la fabrication et au commerce de ces articles. Cette industrie occupe une place importante dans le commerce de la France et surtout de Paris : les modes parisiennes, qui brillent surtout par le goût et l'élégance, sont presque universellement adoptées par les nations étrangères, et les *articles de modes* sont un des principaux objets d'exportation : les droits perçus par la douane française sur ces seuls articles s'élèvent annuellement à plus de 5 millions. — Il existe en France un grand nombre de journaux de modes, la plupart éphémères : *le Journal des Modes, le Petit Courrier des Dames, la Psyché*, etc.

MODELAGE (de *modèle*), opération par laquelle le sculpteur fait en argile, en cire ou en plâtre, une figure ou une ébauche d'après laquelle il exécute ensuite ses ouvrages en pierre, en marbre ou en bronze. Cette opération est exécutée par la main de l'artiste ou à l'aide d'un instrument fort simple consistant en une petite spatule de bois ou d'ivoire, que l'on nomme *ébauchoir.* L'art de modeler est la partie essentielle de la statuaire.

Pour le peintre, *modeler,* c'est s'appliquer à rendre exactement, par le moyen du dessin et du clair-obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire. On dit dans ce sens d'une figure peinte qu'elle est bien modelée.

*Modeler* se dit aussi, dans le même sens que *mouler*, de l'opération qui consiste à tirer en creux, à faire des *moules*, soit d'après les œuvres de la statuaire, soit sur les personnes mortes, soit même sur le vivant. Celui qui exécute ces diverses opérations s'appelle *modeleur. Voy.* MOULAGE.

MODÈLE (du latin *modulus*, mesure). Dans les Beaux-Arts, on donne ce nom à l'image ou à l'objet même que l'artiste veut représenter. Les peintres et les sculpteurs prennent ordinairement leurs modèles dans la nature, soit vivante, soit morte. Ils appellent spécialement *modèles* les hommes ou les femmes dont le métier est de *poser* dans les ateliers, c.-à-d. de rester pendant un certain temps sous les yeux de l'artiste dans une attitude quelconque; ils se servent également pour cet usage de poupées mécaniques ou *mannequins*, qui peuvent prendre toutes sortes de positions. — Les sculpteurs donnent aussi le nom de *modèle* à la figure qu'ils ont *modelée,* pour l'exécuter ensuite en marbre ou en bronze. *V.* MODELAGE.

En Architecture et dans tous les genres de construction, on nomme *modèle* la représentation exacte, mais sur une petite échelle, d'un édifice, d'une machine, qu'on doit exécuter en grand, ou dont on veut conserver le souvenir matériel, pour servir à l'instruction des machinistes, des manufacturiers, etc. Les galeries du *Conservatoire des Arts et Métiers*, celles des *Musées de l'Artillerie*, *de la*

*Marine*, etc., sont garnies de modèles de ce genre. — Dans la Marine, les modèles servant à la construction des diverses parties des navires prennent le nom de *gabaris*.

MODELEUR. *Voy.* MODELAGE et MOULAGE.

MODÉNATURE (de l'italien *modanatura*), proportion et galbe des figures d'une corniche. La modénature détermine le caractère des divers ordres d'architecture. Ce mot est synonyme de *moulure*.

MODERATEUR (LAMPE A). *Voy.* LAMPE.

MODERATO, se dit, en Musique, d'un mouvement moyen entre le lent et le vif, ni trop vif ni trop lent.

MODES, en Grammaire. *Voy.* MODE.

MODILLON (de l'italien *modiglione*), ornement figurant l'extrémité des chevrons du comble : c'est une espèce de console, le plus souvent en forme de S, qui se place sous le larmier de la corniche, particulièrement dans l'ordre corinthien.

MODIOLE, *Modiola*, genre de Coquilles bivalves, qui creusent leur demeure dans la pierre, a été établi aux dépens du genre Moule ; il renferme un grand nombre d'espèces vivantes et fossiles. La *Modiole lithophage* est recherchée pour la délicatesse de sa chair et son goût exquis : on la nomme aussi *Datte de mer* ou *Moule pholade*. Elle se trouve en abondance sur les côtes calcaires de la Méditerranée et dans l'Océan, aux îles Maurice et Bourbon. On remarque encore la *Modiole tulipe*, la *M. discordante*, etc.

MODIUS, nom d'une mesure romaine de capacité pour les choses sèches, qui contenait 16 *sextarii*. Elle équivaut à peu près aux 4 cinquièmes de notre ancien boisseau, ou à 8 lit., 63.

MODULATION (du latin *modulatio*, dérivé de *modus*, mesure), art de chanter avec mesure. C'est proprement la manière d'établir et de traiter le *mode*; mais ce mot se prend plus communément aujourd'hui pour l'art de changer de mode ou de ton dans le cours d'un morceau de musique, de conduire l'harmonie et le chant successivement dans plusieurs modes, avec autant d'agrément que de correction. Il y a deux manières de moduler : l'une ne sort pas du *ton* et du *mode* établis, l'autre passe tour à tour dans d'autres tons et d'autres modes. Dans le premier cas, on parcourt tous les tons de la gamme avec un chant agréable, en ramenant souvent les trois sons principaux, la dominante, la tonique et la sous-dominante ; dans le deuxième, on conduit la mélodie et l'harmonie d'un ton à un autre ton, d'un mode à un autre mode au moyen des altérations. La marche à suivre pour moduler diffère dans le mode majeur et dans le mode mineur.

MODULE (du latin *modulus*), se dit, en Architecture, d'une mesure prise à volonté pour régler les proportions des colonnes et la symétrie ou la disposition des parties de l'édifice. Le diamètre ou le demi-diamètre du bas de la colonne sert ordinairement de module aux divers ordres. On le subdivise en *minutes* et parties de *minutes*. Vignole le divise en 12 minutes pour les ordres toscan et dorique ; en 18 pour les trois autres. Presque tous les auteurs divisent le demi-diamètre en 30 minutes.

En Numismatique, ce mot désigne le diamètre d'une médaille. C'est en ce sens qu'on dit : *Médaille du module de six, dix* ou *vingt lignes*, c.-à-d. ayant six, dix ou vingt lignes de diamètre (13,22,45 millim.). Les médailles des divers métaux ont chacune leurs modules propres : c'est ainsi que, dans le bronze, on distingue : *grand bronze*, *moyen bronze* et *petit bronze*. — *Module* signifie aussi une mesure prise pour terme de comparaison, afin de disposer les médailles par des grandeurs déterminées, et d'en composer les différentes suites dans un médaillier.

En Algèbre, le *module* est la quantité par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un certain système, pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. Le module est égal à l'unité divisée par le logarithme de la base de ce dernier système, pris dans le premier.

MOELLE (du latin *medulla*), substance plus ou moins molle, douce et grasse, renfermée dans l'intérieur des os longs, où elle occupe le *canal* dit *médullaire*. La moelle paraît formée de l'agglomération de petites vésicules membraneuses enveloppant un liquide huileux dont la consistance varie suivant les animaux. Elle est considérable dans le mouton et dans le bœuf. — On ignore encore les fonctions de la moelle. Ceux qui nient sa sensibilité et ses autres propriétés lui assignent le seul rôle de remplir les cavités osseuses. Cependant elle doit avoir au moins les mêmes usages généraux que la graisse : c'est une sorte d'aliment en réserve, une des formes que doit revêtir la matière nutritive.

On appelle *Moelle épinière*, cette portion du système nerveux qui est comme un prolongement du cerveau et qui occupe la colonne vertébrale ou *épine dorsale*, où elle donne naissance aux nerfs spinaux (*Voy.* CERVEAU et NERFS) ; *M. allongée*, la portion supérieure de la moelle épinière, contenue dans la cavité crânienne. On n'est pas d'accord sur les limites dans lesquelles il faut renfermer cette dernière : tantôt la dénomination de *moelle allongée* est synonyme de *protubérance cérébrale* ; tantôt on a réservé ce nom à une partie de cette protubérance, à celle qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance jusqu'au trou occipital ; quelques auteurs confondent avec la moelle allongée non-seulement les pédoncules cérébraux, mais encore leur épanouissement vers les couches optiques et les corps striés.

La moelle épinière est sujette à des maladies fort graves, que les médecins nomment *Myélite*, *Ramollissement de la Moëlle épinière*, etc. *Voy.* ces mots.

En Botanique, on appelle *Moelle* cette substance spongieuse, légère et humide, qui se voit au centre des plantes dicotylédonées et dans toute la tige des monocotylédonées. Elle existe en grande abondance chez les jeunes plantes, surtout dans certaines espèces (Sureau) ; elle disparaît peu à peu dans les vieilles, et semble alors se convertir en bois. Elle descend de la tige jusqu'à la racine, et s'allonge du centre à la circonférence. *V.* MÉDULLE et MÉDULLAIRE.

MOELLON (de *mollis*, tendre?), pierre tendre de petite dimension et de forme irrégulière, qui s'emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier. La plupart des moellons sont en pierre calcaire ; le plus souvent ce ne sont que des débris de pierres de taille ; il y en a aussi en pierre à plâtre et en pierre siliceuse, qu'on nomme pierre *meulière*. *Voy.* ce mot.

On appelle *M. d'appareil*, un moellon qui est équarri et piqué pour être employé en parement dans un mur de face ; *M. piqué*, celui qui, après avoir été ébauché, est piqué jusqu'au vif avec la pointe du marteau ; *M. bloqué*, un moellon de mauvaise qualité qui ne peut être équarri ; *M. de plat*, un moellon placé sur son lit dans les murs à plomb ; *M. en coupe*, un moellon posé sur champ dans la construction des voûtes ; *M. gisant*, celui qui a le plus de lit et où il y a moins à tailler pour le façonner.

MOEURS (du latin *mores*, pluriel de *mos*, habitude, manière de vivre). Outre le sens qu'il a dans le langage ordinaire et dans la morale, ce mot désigne la partie de la Rhétorique qui traite des *mœurs*, c.-à-d. des qualités que l'auteur doit posséder ou du moins qu'il doit produire au dehors, afin de plaire à ses auditeurs et de gagner leur confiance : ce qui donne lieu de distinguer les *mœurs oratoires* des *mœurs réelles*. Cette partie de la Rhétorique est ce que les Rhéteurs grecs appelaient *éthos* (qu'on prononce *ithos*), mot qui veut dire *mœurs*.

Les mœurs que l'on exige plus particulièrement de l'orateur sont la *probité* (*vir bonus dicendi peri-*

*tus*), la *modestie*, la *bienveillance* et la *prudence*.

MOFETTE ou MOUFETTE (de l'italien *mofeta*), exhalaison dangereuse qui s'échappe du sol, ou d'une cavité souterraine, notamment des mines. — Les Chimistes donnaient autrefois ce nom à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote, que l'on appelait autrefois *mofette atmosphérique*, et au gaz hydrogène protocarburé, que l'on nommait *mofette inflammable*. *Voy.* MÉPHITISME.

MOHA, espèce de Millet, que l'on cultive comme plante à fourrage. Légèrement concassée, la graine du moha peut remplacer le riz dans les préparations culinaires. Les oiseaux de basse-cour l'aiment beaucoup.

MOI. Le *Moi*, dans le langage des philosophes modernes, c'est l'âme en tant qu'elle a conscience d'elle-même, ou qu'elle est à la fois le sujet et l'objet de la pensée. On oppose le *moi* au *non-moi*, qui comprend tout ce qui est extérieur à la conscience de chacun, les esprits autres que nous tout aussi bien que les corps. Quelques philosophes, Berkeley, Hume, Fichte, ont prétendu que l'homme ne pouvait rien connaître hors du *moi*, et sont tombés dans un *Idéalisme* ou un *Spiritualisme absolu*.

MOINE (du grec *monios*, solitaire, fait de *monos*, seul). Ce mot, qui primitivement ne désignait que des *ermites*, vivant dans la solitude et la prière, s'est dit, lorsque ces hommes pieux eurent passé de la vie érémitique ou solitaire à la vie cénobitique ou commune, des religieux vivant en commun sous une même règle, mais séparés du monde, comme les Bénédictins, les Bernardins, les Chartreux. Les premiers moines n'étaient point dans les ordres, et même les prêtres ne pouvaient pas vivre en moines. Le pape Sirice, à la fin du IVe siècle, appela les moines à la cléricature; depuis lors il n'y en eut plus de laïques. *Voy.* MONASTÈRE et ORDRES.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Moine* à des Singes et à des Poissons de mer appartenant au genre Phoque ou Marsouin et à certains oiseaux, parce que leur couleur extérieure, généralement mi-partie noire et blanche, rappelle celle du vêtement de certains moines. — On le donne aussi à plusieurs insectes qui sont communs dans les couches des jardins et dans les potagers, dans le tan et dans le bois pourri, parce que leur corselet forme une sorte de capuchon.

MOINEAU (de *moine*, à cause de la couleur grise de son plumage?), *Fringilla*, genre de Passereaux conirostres, type de la famille des Fringilles ou Fringillidés, qui comprend, outre les Moineaux proprement dits, les Chardonnerets, les Bouvreuils, les Gros-becs, les Pinsons, les Tarins, les Veuves, les Serins, les Bengalis, les Tangaras, etc. Tous ces oiseaux se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à sa commissure.

Les Moineaux proprement dits sont hardis, familiers et surtout très-voraces: ils consomment une quantité considérable de grains. Du reste, ils détruisent aussi une énorme quantité de chenilles et d'insectes. Le *Moineau domestique* ou *M. franc* (*Fr. domestica*), vulgairement *Pierrot*, fait sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations. Son plumage est varié de roux, de brun, de cendré et de gris blanc; ses formes sont lourdes, son vol pesant, son cri monotone et fatigant. La femelle, qui est plus petite que le mâle, pond 3 et 4 fois par an de 5 à 8 œufs, qu'elle dépose dans des nids au sommet des arbres ou dans les trous de muraille. Le moineau s'apprivoise facilement, et vit jusqu'à plus de quinze ans. Il supporte également les chaleurs de l'été et les rigueurs de l'hiver. Le *M. des bois* (*Fr. montana*), dit aussi *Hambouvreux*, parce qu'il est commun aux environs de Hambourg, et *Friquet*, parce qu'il frétille sans cesse lorsqu'il est perché, est moins familier que le Moineau domestique et se tient plus éloigné de nos habitations. Il a deux bandes blanches sur l'aile, une calotte rousse et le côté de la tête blanc avec une tache noire. Ces deux espèces sont répandues par toute l'Europe.

MOIRE (du levantin *moiacar*, étoffe en poil de chèvre très-brillante). C'est proprement l'apprêt que l'on donne à certaines étoffes de soie, de laine, de coton ou de lin, et qui leur communique une apparence ondulée et changeante, avec un éclat vif et chatoyant: c'est par l'écrasement du grain de l'étoffe, au moyen de la presse, de la calandre ou du cylindre, qu'on donne cet apprêt. — Par suite, *moire* s'est dit de toute étoffe qui a reçu cet apprêt, et spécialement d'une sorte d'étoffe de soie dans le genre du gros de Tours, mais moins forte. Lyon, Paris, Nîmes et Tours sont les villes de France où l'on apprête les étoffes de moire. On fabrique aussi à Saint-Étienne de très-beaux rubans de soie moirés.

MOIRÉ MÉTALLIQUE, métal offrant une apparence cristalline avec un éclat chatoyant, et représentant des dessins très-variés qui imitent des feuilles, des étoiles, etc. — On produit ces dessins en passant sur du fer-blanc (fer étamé) une éponge imprégnée d'acide chlorhydrique, de manière à enlever la couche superficielle de l'étain et à mettre à nu la couche cristallisée de l'alliage des deux métaux qui adhère au fer. On obtient le même résultat en faisant chauffer le fer-blanc de manière à faire fondre l'étain et à le faire refroidir ensuite brusquement en versant de l'eau sur le côté opposé. On recouvre souvent le moiré d'un vernis coloré. On emploie le moiré métallique comme ornement dans la construction des lampes, des plateaux et d'une foule de petits meubles d'un usage journalier. Quelques métaux autres que le fer-blanc peuvent aussi recevoir le moiré métallique. — Le chimiste Proust a le premier remarqué la production du moiré sur le fer étamé; en 1816, un nommé Allard tira parti de cette propriété et sut en faire naître une nouvelle industrie.

MOIS (du latin *mensis*, dérivé du grec *mênê*, lune), division de l'année. On distingue différentes sortes de mois, selon l'astre par les révolutions duquel on divise le temps : si cet astre est la lune, le mois est *lunaire*; si c'est le soleil, le mois est *solaire*.

Les mois lunaires, les premiers qui aient été formés parce qu'ils étaient fondés sur l'observation la plus facile, se distinguent eux-mêmes en *synodiques* et *périodiques* : le *mois lunaire synodique* est l'espace de temps compris entre deux conjonctions de la Lune avec le Soleil; il est de 29 jours 12 heures 44′ 2″, terme moyen; c'est celui qu'on appelle le plus communément *mois lunaire* ou *lunaison*; le *mois lunaire périodique* est l'espace de temps que la lune emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle est partie : il est de 27 jours 7 heures 45′ 4″.

Le mois solaire est l'espace de temps que la terre emploie à parcourir un signe entier dans son orbite : il est supposé être juste le douzième de l'année. Eu égard au mouvement vrai, les mois solaires sont inégaux, ce qui provient de la variation de vitesse dans le mouvement de la terre et l'inégalité des distances de la terre au soleil; mais, pour la facilité et la régularité des divisions, on les suppose égaux : de là une nouvelle distinction du mois en *mois astronomique* ou *naturel*, mesuré par quelque intervalle exact correspondant au mouvement apparent du soleil ou de celui de la lune, et *mois civil*, qui commence et finit à un jour marqué, et qui est composé d'un certain nombre de jours entiers, approchant de la quantité réelle du mois astronomique, soit lunaire, soit solaire.

Le nombre des mois, le nombre des jours de chaque mois et la division de ces jours ont varié selon les pays et les époques. L'année des Romains n'avait dans l'origine que 10 mois; les Juifs et les Grecs, ayant adopté l'année lunaire, plus courte que l'année solaire, ajoutaient dans certaines an-

nées un treizième mois afin de rétablir l'accord entre les deux sortes d'années. Les Mexicains avaient une année de 18 mois, de 20 jours chacun.

Aujourd'hui, chez presque tous les peuples, l'année a 12 mois. Chez les nations chrétiennes, ces mois sont alternativement de 31 et de 30 jours (en partant de janvier, qui en a 31), si ce n'est que février en a seulement 28 dans les années communes et 29 dans les années bissextiles, et qu'il y a deux mois de suite, juillet et août, qui en ont 31.

Quelquefois, surtout en Poésie, on désigne chaque mois par le signe du zodiaque auquel il correspond : ainsi on dit le Verseau pour janvier, les Poissons pour février, le Bélier pour mars, le Taureau pour avril, les Gémeaux pour mai, le Cancer pour juin, le Lion pour juillet, la Vierge pour août, la Balance pour septembre, le Scorpion pour octobre, le Sagittaire pour novembre, le Capricorne pour décembre.—Roucher a fait un poëme des *Mois.*

Pour les divers noms et les diverses divisions des mois, *Voy.* ANNÉE, CALENDRIER, SEMAINE, CALENDES, IDES, NONES. — Pour les détails particuliers à chaque mois, *Voy.* le nom de chacun d'eux.

MOISE. Il se dit, dans la Construction, de pièces de bois plates assemblées deux à deux avec des boulons et servant à maintenir la charpente; et de tirants en fer qui résistent principalement aux efforts peu obliques par rapport à la verticale. On en a fait le verbe *moiser,* pour *placer des moises.*

MOISISSURES (du latin *mucere*, moisir), espèce de végétation qui se développe à la surface des substances animales et végétales lorsqu'elles sont humides et en état de fermentation, surtout quand elles entrent en putréfaction : ce sont de petits champignons microscopiques, qui constituent le genre *Mucor* de Linné. *Voy.* MUCOR.

MOISSON (du bas latin *messio*, action de moissonner, formé de *messis*, moisson), récolte des blés et des autres céréales. L'usage le plus ordinaire est de couper les céréales avec la faucille; mais, dans un grand nombre d'endroits, on les coupe à la faux ou à la sape. Le temps que l'on doit préférer pour faire la moisson est l'instant où le chaume perd sa couleur verte pour se rembrunir, quoique le grain de l'épi puisse ne pas résister encore à la pression. L'avoine a besoin d'être coupée un peu plus verte que le froment, le seigle et l'orge. Après avoir coupé le blé, on le met en *gerbes,* puis en *meules*, ou bien, quand cela se peut, on le rentre immédiatement dans les *granges,* dans lesquelles on le laisse sécher (*Voy.* MEULE, GERBE, JAVELLE). — La manière de récolter varie suivant les pays : en certains lieux on prend pour moissonneurs des ouvriers à la journée; ailleurs ils sont payés en raison de l'étendue de la terre qu'ils moissonnent ou de la mesure de la récolte; dans d'autres lieux, on paye à raison de tant par mesure de grain semé, et les moissonneurs sont obligés d'abattre la récolte et de la lier en gerbes; enfin, en quelques autres, ils sont chargés non-seulement d'abattre la récolte et de la lier en gerbes, mais encore de la mettre en meule ou de la rentrer en grange, de la battre, vanner et cribler, et ils reçoivent pour salaire une quantité de grain proportionnée à celle que le champ a produite. Cette dernière méthode est la meilleure, parce qu'elle intéresse fortement le moissonneur à ne perdre aucune partie de la récolte. — Chez les anciens, Cérès était la déesse des moissons.

MOKA (CAFÉ). *Voy.* CAFÉ

MOLAIRES (DENTS), de *mola*, meule; grosses dents qui servent à broyer les aliments. Elles sont au nombre de vingt chez l'homme : 10 à chaque mâchoire, 5 de chaque côté; elles occupent le fond de la bouche. *Voy.* DENTS.

MOLE (du latin *moles*, masse énorme), sorte de jetée de pierres, construite dans la mer à l'entrée d'un port pour rompre l'impétuosité des vagues et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté. Le *môle* diffère de la *digue* en ce que celle-ci présente son travers aux lames, tandis que le môle lui présente son extrémité. Du reste, cette dénomination n'est guère usitée qu'en parlant de quelques ports de la Méditerranée, où l'on remarque, entre autres môles, ceux de Gênes, de Naples, de Barcelone, d'Alger. Ailleurs on dit plutôt *jetée. Voy.* ce mot.

A Rome, on appelle *Môle d'Adrien* le mausolée de l'empereur Adrien : ce vaste monument, revêtu de marbre de Paros, fut construit du vivant même de l'empereur, dont les cendres y furent placées l'an 138 de J.-C.; dépouillé au moyen âge de ses ornements, il forme aujourd'hui le château St-Ange.

MÔLE (LA), *Orthagoriscus* ou *Tetrodon mola,* appelé vulgairement *Poisson-Lune* à cause de la forme orbiculaire de son corps, genre de poissons de l'ordre des Plectognathes, famille des Gymnodontes : mâchoires indivises; corps comprimé, sans épines, non susceptible de s'enfler, et dont la queue est si courte et si haute verticalement qu'on dirait un poisson dont on a coupé la moitié postérieure; la dorsale, la caudale et l'anale se confondent; le dos, assez tranchant, est d'un noir brillant tirant sur le bleu; les flancs argentés; les yeux ronds, grands et munis d'une membrane clignotante. Ce poisson n'a pas de vessie natatoire. La Môle habite les mers d'Europe, particulièrement la Méditerranée; il y acquiert une assez grande taille et pèse jusqu'à 250 kilogr. Sa chair est assez bonne; mais il faut, pour la manger, en arracher la peau, qui est épaisse et coriace.

En Anatomie, une *Môle* est un *faux germe,* une masse charnue qui se forme quelquefois dans l'utérus : c'est le résidu informe d'un embryon détruit.

MOLÉCULAIRE (ATTRACTION). *Voy.* ATTRACTION.

MOLÉCULE (du latin *molecula*), la plus petite partie accessible à nos sens d'un corps quelconque. On appelle *Molécules intégrantes*, celles qui sont formées d'éléments simples et homogènes, c.-à-d. de même nature, comme celles de l'or, de l'argent; *M. constituantes*, celles qui sont formées d'éléments composés ou hétérogènes, comme les acides, les sels. Dans les corps simples, on ne trouve que des premières; dans les composés, on trouve les unes et les autres. La molécule diffère de l'atome en ce qu'elle est quelque chose de réel pour nous : c'est la plus petite partie que nous puissions obtenir par nos moyens de division, tandis que l'atome est le dernier terme possible de toute division; il échappe à nos sens : la pensée seule peut le concevoir. *V.* ATOME.

MOLÈNE, *Verbascum*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées bisannuelles ou vivaces, quelquefois sous-frutescentes, ordinairement de haute taille, qui croissent surtout en Europe, dans l'Afrique septentrionale et l'Asie moyenne : calice persistant, à 5 divisions profondes; corolle rotacée, à 5 lobes un peu inégaux; 5 étamines à filaments souvent barbus; anthères unilobées, réniformes, s'ouvrant transversalement au sommet; ovaire libre; style à stigmate obtus; fruit capsulaire, bivalve, polysperme, à deux loges. Les espèces de ce genre habitent les contrées tempérées; on les trouve en abondance dans les lieux arides, dans les décombres, sur le bord des chemins. Les deux principales sont : la *Molène commune* (*Verbascum thapsus*), vulgairement connue sous le nom de *Bouillon-blanc* (*Voy.* BOUILLON-BLANC), et la *M. noire* (*Verb. nigrum*), qui se reconnaît à ses feuilles ovales, crénelées, d'un vert sombre, ainsi qu'à ses étamines, qui toutes ont les filets chargés d'une laine rouge ou pourpre. Elle fleurit, ainsi que toutes les autres espèces, dans le courant de l'été. Les feuilles des Molènes, d'une faible odeur narcotique, sont employées comme émollientes, adoucissantes. On prescrit les fleurs en

infusion dans les maladies inflammatoires de poitrine; elles font partie des fleurs dites pectorales.

MOLETTE (diminutif de *mola*, meule, à cause de sa forme ronde), partie mobile de l'éperon faite en forme de roue étoilée et garnie de petites pointes qui servent à piquer le cheval.

On nomme encore ainsi : 1° une maladie du cheval, consistant en un amas de liquide, qui se manifeste à la jambe au-dessus du boulet par une tumeur molle : la *M. simple* affecte la face postérieure du tendon du muscle sublime; la *M. soufflée* occupe les deux côtés du tendon; — 2° un épi de poils qui se trouve au milieu du front du cheval; — 3° un morceau de marbre, de verre ou de pierre dure, taillé ordinairement en cône, dont la base est unie et qui sert à broyer des couleurs; — 4° une petite roue employée par les horlogers dans la conduite des cadrans des grosses horloges, etc.

MOLLET (de *mou, mol*), *sura*, gras de la jambe, saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et le muscle soléaire. Les fortes contractions dont ces muscles sont susceptibles rendent le mollet fréquemment le siége de crampes douloureuses. *Voy.* CRAMPES.

MOLLETON (de *mollet*, diminutif de *mou*, à cause de son duvet qui est fort doux), étoffe de laine ou de coton, légèrement foulée, lisse ou croisée, et tirée à poil, tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés. On estime surtout les molletons d'Angleterre et d'Allemagne. En France, on fabrique des molletons de laine à Rouen, Beauvais, Mazamet, Castres (Tarn), Sommières (Gard), et des molletons de coton à Paris, Troyes, Villefranche, etc. Le molleton s'emploie le plus généralement en blanc pour langes, jupes, camisoles, doublures de gilets et autres effets d'habillement, pour couvertures, etc. Il y en a aussi de différentes couleurs, telles que gris, vert, bleu ou rouge, dont on fait aussi un grand usage, surtout à la campagne. On fabrique le molleton par les mêmes procédés que les couvertures.—Le molleton de coton est bien moins cher que celui de laine.

MOLLETTE, poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau. Il se dit particulièrement des poulies sur lesquelles passent les cordes qui descendent dans les puits de mines, et qui servent à remonter les caisses destinées à extraire le minerai et à enlever l'eau qui gêne les travaux. — *Voy.* MOLETTE.

MOLLUSQUES, dits aussi *Malacozoaires*, 2e classe des animaux invertébrés de Lamarck, renferme des animaux au corps constamment *mou*, sans squelette intérieur ou extérieur, enveloppés d'une peau musculaire ou *manteau*, à la surface de laquelle se développe le plus souvent une *coquille* d'une ou deux pièces, à circulation complète, à sang blanc, tantôt hermaphrodites se reproduisant à eux seuls (Patelles), tantôt hermaphrodites se reproduisant par le concours de deux individus (Limaces), tantôt enfin à sexes séparés, et se reproduisant comme les autres animaux. Les Mollusques sont terrestres ou aquatiques : les premiers recherchent les lieux humides, et se nourrissent de substances végétales ou animales; les seconds habitent l'eau douce ou l'eau salée. Ces derniers sont les plus nombreux.

Cuvier divise la classe des Mollusques en 6 ordres : les *Céphalopodes*, à tête développée; les *Ptéropodes*, qui ont aux deux côtés du cou deux espèces d'ailes ou nageoires membraneuses servant au mouvement; les *Gastéropodes*, qui rampent sur le ventre; les *Acéphales*, sans tête distincte; les *Brachiopodes*, qui ont des bras charnus et membraneux; les *Cirrhopodes*, qui ont des membres nombreux, articulés, etc., appelés *cirrhes* (*Voy.* ces mots). —On a donné le nom de *Malacologie* à l'étude des Mollusques : c'est le complément indispensable de la *Conchyliologie*. *Voy.* ces mots.

Aristote est le premier qui se soit occupé de l'histoire naturelle des Mollusques. Après lui, cette partie de la science resta stationnaire jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle Rondelet et Belon firent quelques observations nouvelles sur les Mollusques aquatiques. En 1678, Lister donna une classification méthodique de ces animaux. Ceux qui depuis ont le plus contribué aux progrès de cette science sont Rumph (1711), Dargenville (1742), Guettard, Adanson, Bruguière, Poli, Cuvier, Lamarck, Blainville, Férussac et Deshayes. On peut consulter l'*Histoire des animaux sans vertèbres* de Lamarck (revue par MM. Deshayes et Milne-Edwards, 1835-45), l'*Histoire des Mollusques* de M. de Blainville, l'*Histoire naturelle générale et particulière des Mollusques* de M. de Férussac (continuée par M. Deshayes), l'*Histoire naturelle des Mollusques de la France* de M. A. Moquin-Tandon, et l'art. MOLLUSQUES du *Dict. univ. d'Histoire naturelle* de M. d'Orbigny.

MOLOSSE, *Molossus*, espèce de Chiens que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux, paraît n'être autre chose que notre *Dogue* (*Voy.* CHIEN). Ils tiraient leur nom de la Molosside, contrée d'Épire, qui fournissait les plus beaux.

Les Naturalistes modernes donnent ce nom à un genre de Chauves-souris d'Amérique, section des Vespertiliens, qui a pour type le *Mulot volant*.

C'est aussi le nom d'un pied employé dans la versification grecque et latine : il se composait de trois syllabes longues. On le nommait ainsi, ou d'une danse des Molosses, ou parce que, dans le temple de Jupiter, en Épire, on chantait en l'honneur de Molossus, fils de Pyrrhus et d'Andromaque, des odes dans lesquelles entrait ce pied.

MOLY (mot grec), nom donné par Homère (*Odyssée*, X, v. 302-6) à une plante merveilleuse que Mercure donna à Ulysse pour le préserver des enchantements de Circé. « La racine en était noire et la fleur blanche; les hommes ne pouvaient l'arracher. » On n'a pu découvrir quelle était la plante désignée par Homère; cependant on croit que c'était une espèce d'ail. Quelques auteurs pensent que cette plante est une pure fiction, et qu'il faut entendre ce qu'en dit Homère dans un sens allégorique.

Quoi qu'il en soit, Linné a donné ce nom à une plante bulbeuse du genre Ail (*Allium Moly*), qui diffère essentiellement de la plante d'Homère en ce que ses fleurs sont jaunes, ce qui l'a fait aussi appeler *Ail doré*. C'est une plante d'ornement. *V.* AIL.

MOLYBDÈNE (du grec *molybdaina*, masse de plomb, à cause de la ressemblance du sulfure de molybdène avec le plomb), corps simple, métallique, d'un blanc mat, susceptible de poli, d'une densité de 8,6. On le trouve dans la nature en combinaison avec le soufre (*molybdène sulfuré*), ainsi qu'avec le plomb et l'oxygène (*plomb molybdaté* ou *mélinose*). Il forme avec l'oxygène trois combinaisons, dont la plus oxygénée ($MoO^3$) est connue sous le nom d'*acide molybdique*, et se présente sous la forme d'une poudre blanche. On obtient le molybdène en calcinant fortement un mélange d'acide molybdique et de charbon dans un creuset brasqué. Schéele obtint le premier, en 1778, l'acide molybdique par la calcination du molybdène sulfuré, et peu après Hielm parvint à isoler le métal de cet acide. Le molybdène est sans usages.

*Molybdène sulfuré*, minéral composé de molybdène et de soufre ($MoS^2$), d'un gris bleuâtre et brillant, semblable à la plombagine, en masses lamelleuses on en petites tables hexagonales très-minces, fort tendres, et d'une densité de 4,6. On le trouve en petites veines ou en amas disséminés dans les formations granitiques les plus anciennes de la Saxe, du Hartz, de la Suède, des Pyrénées et des Alpes. Le grillage le convertit en acide molybdique.

MOMENT (du latin *momentum*, abrégé de *movi-*

*mentum*, formé lui-même de *movere*, mouvoir). On nomme, en Statique, *Moment d'une force* le produit de cette force par une droite, par exemple le produit d'une puissance par le bras de levier suivant lequel elle agit. Il y a différentes espèces de *moments*, suivant la nature de la droite qui sert de facteur : ainsi, lorsqu'on rapporte le moment d'une force à un plan ou à une droite, ce facteur est la perpendiculaire abaissée du point d'application de la force sur le plan ou la droite; lorsque le moment est rapporté à un point dit *centre des moments*, ce facteur est la perpendiculaire abaissée du centre des moments sur la direction de la force. La théorie des moments forme une partie importante de la *Statique*.

MOMIE (de l'arabe *moumyâ*, mot formé de deux mots coptes, dont l'un signifie *mort* et l'autre *sel*, c'est-à-dire *mort préparé avec le sel*; ou suivant d'autres, de l'arabe *mum*, cire, à raison de l'usage que les Égyptiens faisaient de cette substance pour embaumer leurs cadavres), corps d'homme ou d'animal embaumé et conservé presque intact depuis un grand nombre de siècles. La couleur des momies est d'un brun foncé, souvent noire et luisante; le corps, aussi dur et aussi sec que du bois, répand une odeur aromatique particulière. A l'exception de la face, si bien conservée quelquefois que les yeux ont encore leur forme, ce corps est entièrement enveloppé d'étroites bandelettes (*Voy.* EMBAUMEMENT). On trouve encore aujourd'hui beaucoup de momies dans la moyenne Égypte, soit dans les pyramides, soit dans les tombeaux souterrains. On a apporté en Europe un grand nombre de momies, que l'on voit dans les musées; mais l'humidité de nos climats ne permet pas de les conserver longtemps. Sieber (Vienne, 1820) et Granville (Lond., 1825) ont publié des observations curieuses sur les momies d'Égypte.

MOMORDIQUE, *Momordica*, genre de la famille des Cucurbitacées, renferme une douzaine d'espèces herbacées, grimpantes, appartenant à l'Asie et à l'Amérique tropicales. La *Momordique balsamine*, plante annuelle, originaire de l'Inde, a des tiges anguleuses et grimpantes, des feuilles alternes, aiguës, luisantes, des fleurs jaunes et solitaires, des fruits oblongs, du volume d'une grosse prune, d'abord verts, puis d'un jaune orangé. Ces fruits ont des propriétés balsamiques et vulnéraires; on les connaissait autrefois sous le nom de *pommes de merveille*. Une des espèces les plus remarquables, la *M. élatérium* ou *Concombre sauvage*, a été érigée par L.-C. Richard en un genre à part sous le nom d'*Ecbalium*. *Voy.* ECBALIUM et ÉLATÉRIUM.

MOMOT, *Momotus*, genre de Passereaux syndactyles, renferme des oiseaux de la grosseur d'une Pie, au bec long, robuste, épais, aux tarses de moyenne grandeur, écussonnés, à la queue longue et étagée, au plumage brillant (vert, rouge, azuré, etc.), très-fourni à la tête, ayant le cou et le dessus du corps couverts de plumes longues, faibles et décomposées comme celles qu'on voit sur la tête des Geais. Ces oiseaux, qui habitent les forêts du Brésil et du Paraguay, sont sauvages et défiants; ils volent difficilement et nichent presque à terre. Leur cri est monotone et désagréable. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits mammifères et aussi de fruits. Les principales espèces sont le *Momot houtou* ou *à tête bleue*, long d'un demi-mètre; le *M. d'Ombey* ou *tutu*, à ventre bleu; le *M. oran-roux*, etc.

MONACANTHE (du grec *monos*, un seul, et *acantha*, épine), sous-genre de poissons Plectognathes, établi dans le genre Baliste, renferme des poissons d'un brun foncé qui habitent les mers de la zone torride et se nourrissent de polypes et de coraux. *Voy.* BALISTE.

MONADE (du grec *monas*, gén. *monados*, unité). Ce nom, donné d'abord par les Pythagoriciens à l'unité, qui n'était pas seulement pour eux un nombre abstrait, mais l'élément simple, générateur de tous les composés, a été repris dans les temps modernes par Leibnitz. Pour ce philosophe, les *monades* sont aussi les éléments de toutes choses : ce sont des espèces d'atomes incorporels, des substances ou plutôt des *forces* simples, douées de deux attributs essentiels : l'*appétition*, par laquelle elles tendent au mouvement, et la *perception*, par laquelle elles sont susceptibles de sentir. Différentes de qualité et de perfection, elles forment un nombre infini de degrés par lesquels on s'élève de la matière brute à la bête et enfin à l'être intelligent, ayant conscience de lui-même. Leibnitz veut que les monades soient inaccessibles à toute influence du dehors et n'exercent aucune action les unes sur les autres : il les frappe par là d'impuissance et se trouve ainsi conduit à l'hypothèse de l'*Harmonie préétablie* (*Voy.* ce mot). Tout ce système est connu sous les noms de *Monadologie*, de *Monadisme*.

Les Naturalistes ont donné le nom de *Monades* à des animaux infusoires tellement petits qu'au plus fort microscope ils ne paraissent que comme un point. Ce sont des corpuscules gélatineux, qu'on trouve dans les infusions animales ou végétales. Ils sont ovales, globuleux ou lenticulaires, parfaitement transparents, et se meuvent avec une extrême vitesse. On ne trouve chez eux aucune trace d'organes, et on les regarde comme des animaux réduits à leur plus simple composition. On en distingue plusieurs espèces : la *Monade lentille* (*Monas lens*), type du genre, est de forme lenticulaire et peut avoir de 5 à 10 dix-millièmes de millimètre.

MONADELPHIE (du grec *monos*, seul, et *adelphos*, frère), 16e classe du système de Linné, renferme des plantes dicotylédonées dont toutes les étamines sont *monadelphes*, c.-à-d. font corps ensemble par leurs filets.

MONANDRIE (du grec *monos*, seul, et *anêr*, *andros*, mâle), 1re classe du système de Linné, renferme les plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule étamine, c.-à-d. un seul organe mâle.

MONARCHIE (du grec *monos*, seul, et *arkhê*, commandement), état régi par un seul chef, qui porte ordinairement le titre de *Roi* ou d'*Empereur*. On distingue la *Monarchie absolue*, où la souveraine puissance réside tout entière dans la personne du monarque sans autres restrictions que les lois fondamentales de l'État, comme en Russie, en Turquie et dans la plupart des États de l'Asie, et la *M. constitutionnelle*, dite aussi *M. tempérée* ou *représentative*, dans laquelle le pouvoir souverain est partagé entre le chef de l'État et les représentants de la nation et est réglé dans son exercice par une constitution : telles sont la plupart des monarchies de l'Europe occidentale. — En outre, ces diverses monarchies peuvent être *héréditaires* (ce qui est le cas le plus ordinaire), ou *électives* (comme en Pologne).

La monarchie paraît être la forme la plus ancienne comme la plus naturelle de gouvernement : elle est née de l'état de famille, où tous les enfants sont soumis à l'autorité du père; c'est aussi la plus répandue. Son écueil est le despotisme. Les modernes ont paré à cet inconvénient au moyen des *chartes* et des *constitutions*, tantôt octroyées, tantôt acceptées : de là les *monarchies constitutionnelles*.

M. Fr. Lacombe a donné l'*Histoire de la Monarchie en Europe*, 1853-55. — *V.* aussi ROI, ROYAUTÉ.

MONARDE, *Monarda* (du naturaliste *Monardin*, qui décrivit le premier cette plante), genre de la famille des Labiées, renferme une quinzaine d'espèces herbacées, appartenant à l'Amérique septentrionale. La *M. didyme* (*M. purpurea*), appelée vulgairement *Thé d'Oswego* ou *de Pensylvanie*, parce que l'infusion de ses feuilles aromatiques remplace dans le pays celle du thé, a des racines vivaces, des tiges robustes, hautes de 70 centim., et des fleurs longues,

d'un rouge vif. La *M. fistuleuse* (*M. fistulosa*) est plus haute et a des fleurs plus pâles que la précédente : on l'emploie contre la fièvre intermittente.

MONASTÈRE (du latin *monasterium*), maison établie pour recevoir des religieux ou des religieuses qui veulent se livrer à la *vie monastique*, c.-à-d. vivre en commun dans la pratique d'une même *règle*. On lui donne, suivant ses divers modes de constitution ou d'origine, les noms d'*abbaye*, de *prieuré*, de *couvent*, de *laure*, etc. (*V.* ces mots).—Les grands monastères étaient jadis des espèces de villes où les religieux trouvaient toutes les choses nécessaires à la vie. Ils étaient généralement construits sur un plan uniforme : le grand autel était tourné à l'orient ; l'entrée du cloître était près du vestibule, le dortoir occupait l'aile de l'orient, et répondait au haut de l'église ; au-dessous était le chapitre ; vis-à-vis l'église était le réfectoire, et au bout du réfectoire, à l'occident, la cuisine. Le cloître était au milieu du tout.

L'origine de la vie monastique remonte au IVe siècle. Vers 350, S. Pacôme réunit à Tabenne les nombreux cénobites répandus dans la haute Égypte, et les soumit à une règle commune. Vers la fin du même siècle, S. Martin de Tours et S. Cassien de Marseille fondèrent en France les premiers monastères. *V.* MOINE.

MONASTIQUES (ORDRES). *Voy.* ORDRES.

MONAUL, nom donné par Vieillot à l'oiseau nommé par Cuvier *Lophophore*. *Voy.* ce mot.

MONDE (du latin *mundus*, ordre, monde), l'ensemble de toutes les choses créées.

En Astronomie, on appelle *Système du monde* l'ensemble de l'univers et l'ordre suivant lequel les globes célestes exécutent leurs mouvements les uns par rapport aux autres. On doit à Laplace une célèbre *Exposition du système du monde*. — Sous le titre de *Cosmos* (nom grec du monde), M. Al. de Humboldt a donné un savant exposé de toutes les connaissances actuelles sur la constitution de l'univers (trad. par MM. Faye et Galusky, 1846 et ann. suiv.).

Les Philosophes ont établi une foule de systèmes sur la nature et l'origine du monde (*V.* COSMOGONIE et PANTHÉISME).—Sous le nom d'*Ame du monde*, certains philosophes (Platon, Zénon, Plotin, etc.) désignaient une force immatérielle qu'ils supposaient confondue avec la matière, et lui servant à la fois de moteur et de principe plastique, c.-à-d. lui donnant le mouvement et cette variété de formes que nous admirons dans la nature. Pour eux, l'âme du monde était une espèce d'intermédiaire entre Dieu et la matière.

Dans un sens restreint, on appelle *monde* le globe terrestre : on y distingue l'*ancien monde* ou l'hémisphère qui comprend l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et le *nouveau monde* ou l'Amérique. Par extension, on a donné le nom de *mondes* aux divers globes célestes que l'on suppose habités. On connaît les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle, où cette thèse est plutôt soutenue comme un jeu d'esprit que comme une opinion sérieuse.

MONE, espèce du genre Guenon. *Voy.* GUENON.

MONEDULA, nom scientifique du *Choucas*, espèce de Corneille.

MONILIFORME (du latin *monile*, collier), se dit, en Botanique, des parties qui sont divisées par des étranglements en petites masses arrondies, rangées comme les grains d'un chapelet.

MONIMIA, genre de plantes monocotylédones diclines, rapporté d'abord à la famille des Urticées, aujourd'hui type de la famille des Monimiacées, établie par A.-L. de Jussieu, renferme des arbrisseaux de Madagascar et de l'île Bourbon, hauts de 3 à 4 mètres, à feuilles opposées, dépourvues de stipules, à fleurs unisexuées, petites et en grappes, d'un jaune orangé, remarquables surtout par la forme de leur involucre dont les divisions sont disposées sur deux rangées. Toutes les parties de ces arbrisseaux exhalent une odeur douce et aromatique ; leur écorce passe pour astringente. — La famille des Monimiacées renferme les genres : *Monimia*, *Ambora*, *Citrosma*, *Tetrapome*, *Hedycaria* ou *Ruizia*, *Boldoa* et *Mollinedia*.

MONITEUR (du latin *monitor*, qui avertit). Chez les Romains, on donnait ce nom aux instituteurs des enfants. Le *Moniteur militaire* était un officier chargé d'avertir les jeunes soldats des fautes qu'ils commettaient contre le service. Le *M. domestique* était un esclave chargé d'éveiller les maîtres, et de les prévenir aux heures du repas, de la promenade et du bain. Le *M. théâtral* était ce que nous appelons le souffleur. — *Voy.* aussi NOMENCLATEUR.

Dans le système de l'enseignement mutuel, on donne le nom de *Moniteur* à un élève instructeur choisi par le maître pour instruire un certain nombre d'écoliers de la classe inférieure à la sienne, et et qui préside à leurs exercices sous la surveillance et la direction du maître. *Voy.* ENSEIGNEMENT.

MONITEUR UNIVERSEL, journal officiel du Gouvernement français, fondé en 1789 par Ch.-Jos. Panckoucke, et qui se continue encore. Le premier numéro parut le 24 novembre 1789. C'était d'abord une simple gazette, sans caractère officiel : il ne prit ce caractère qu'à partir du 1er nivôse an VIII (22 décembre 1799). — La collection du *Moniteur*, qui offre les documents les plus complets et les plus authentiques pour l'histoire de nos révolutions, forme aujourd'hui plus de 100 volumes et est d'un prix très-élevé. Le premier volume contient un abrégé historique des anciennes formes du Gouvernement français, de ses états généraux, des événements qui amenèrent la Révolution, etc. Cette introduction est due à M. Thuau-Granville. Il a été publié des *Tables chronologiques du Moniteur*, qui facilitent les recherches dans cet immense répertoire de faits politiques. — On a fait aussi plusieurs réimpressions partielles du *Moniteur*.

MONITION (du latin *monitio*), avertissement juridique qui se fait en certains cas, par l'autorité de l'évêque, avant que de procéder à l'excommunication. On fait d'ordinaire jusqu'à trois monitions.

MONITOIRE, ordre émané d'un juge ecclésiastique, qui oblige, sous peine d'excommunication, tous ceux qui ont connaissance du fait qui y est dénoncé à révéler ce qu'ils en savent aux curés et aux vicaires chargés de la publication. Alexandre III est le premier pape qui ait introduit l'usage des monitoires ; aujourd'hui, cet usage n'existe plus en France. — Aux termes d'un décret du 10 décembre 1806, le Gouvernement pouvait recourir aux monitoires pour découvrir quelque crime grave. C'était le ministre de la Justice qui seul pouvait les ordonner, et c'était à lui que les révélations pouvaient être adressées, après avoir été reçues par les magistrats, les curés et les vicaires.

MONITOR (c.-à-d. *qui avertit*), nom donné par Cuvier et plusieurs autres Naturalistes à des Sauriens de moyenne taille et de la famille des Lacertiens, qui passent pour prévenir l'homme, par leur sifflement, de l'approche des Crocodiles, leurs ennemis mortels : on les appelle aujourd'hui *Sauvegardes* et *Varans*. *Voy.* ces mots.

MONNAIE (en latin *moneta*, de *monere*, avertir, parce que le type ou la marque légale dont elle est empreinte *avertit* qu'il n'y a point eu de fraude dans la fabrication). Prise dans sa plus vaste acception, la monnaie est définie par les économistes « un instrument d'échange qui, en même temps qu'il sert de mesure pour la valeur des objets échangés, est par lui-même un équivalent. » Les matières les plus diverses ont pu être employées comme moyens d'échange : le sel a servi de monnaie en Abyssinie, la morue à Terre-Neuve, certains coquillages appelés *cauris* aux Maldives et dans plusieurs parties de l'Inde et de l'Afrique, les grains de cacao au Mexi-

que, le cuir en Russie, jusqu'à Pierre Ier, etc. Cependant, on s'est presque partout accordé à prendre pour cet usage des métaux, et l'on n'entend vulgairement par *monnaie* que des espèces métalliques.

L'Académie définit la monnaie : « Toute pièce de métal servant au commerce, frappée par une autorité souveraine, et marquée au coin d'un prince ou d'un Etat souverain. » Les métaux qui sont presque universellement adoptés sont l'or, l'argent et le cuivre, plus ou moins mêlés d'alliage : toutefois, les Lacédémoniens employèrent longtemps le fer, et les Russes ont, pendant quelques années (de 1828 à 1845), frappé des monnaies de platine. On remplace quelquefois la monnaie par du papier, qui prend alors le nom de *papier-monnaie. Voy.* ce mot.

On distingue : 1° les *Monnaies réelles* ou *effectives*, espèces d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, ayant cours dans le commerce et auxquelles l'État a assigné une valeur déterminée; 2° les *M. de compte* ou *imaginaires*, qui n'existent plus en espèces réelles ou qui même n'ont jamais eu d'existence que sur le papier, et qu'on emploie soit par l'effet d'anciennes habitudes, soit pour faciliter les comptes en les établissant toujours sur un pied certain et non variable : telles sont les *livres sterling* en Angleterre, les *réaux de veillon* en Espagne, les *reis* en Portugal, la *livre de banque* (*pfund*) en Prusse, le *rouble de compte* en Russie; et 3° les *M. de convention*, espèces métalliques qui ont cours dans plusieurs États et dans plusieurs villes, d'après une convention particulière : telles sont, en Allemagne, les *species*, les *florins*, les pièces de 30, de 20, de 10 *kreutzer*, etc. — On appelle *Monnaie obsidionale* ou *de nécessité* celle que, dans certaines circonstances, les villes assiégées sont obligées de frapper pour suppléer aux espèces qu'elles ne peuvent recevoir du dehors.

Le titre d'une monnaie est la quantité de métal fin qui y existe : la monnaie française est au titre de 9 dixièmes, c.-à-d. qu'elle contient 9 dixièmes d'argent ou d'or pur et un dixième de cuivre; la monnaie d'or anglaise est au titre de 11 douzièmes. On nomme *frai* la diminution de poids qu'éprouvent les pièces de monnaie par l'effet de la circulation.

Dans toute pièce de monnaie, on remarque : le côté de la tête (*avers, droit* ou *face*), et le côté opposé (*revers*); la *légende*, écriture gravée autour de la figure ou dans le champ de la pièce; l'*exergue*, espace réservé du côté du revers pour quelque inscription; le *cordon*, tour de la pièce sur son épaisseur; le *millésime*, date de la fabrication. Le lieu où la pièce a été frappée est désigné par une lettre ou par une marque quelconque, dite *point secret*; on appelle *déférent* la marque du graveur. —Pour la fabrication des monnaies, *Voy.* MONNAYAGE.

L'origine de la monnaie métallique est fort ancienne. Les Égyptiens paraissent en avoir été les premiers inventeurs. Dans la Bible, il n'est parlé de monnaie (*sicles*) qu'à l'époque du voyage d'Abraham en Égypte. Chez les Grecs, l'invention des monnaies était attribuée soit aux Lydiens, soit à Phidon, roi d'Argos au IXe siècle avant J.-C. La première monnaie des Grecs portait l'empreinte d'un bœuf; dans la suite, ils mirent sur leurs monnaies des figures symboliques, particulières à chaque contrée : ceux de Delphes y représentaient un dauphin; les Athéniens, une chouette; les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe; les Macédoniens, un bouclier; les Rhodiens, le disque du soleil. Chez les Romains, le type qu'offrait l'as fut longtemps une tête de Janus, et au revers la proue d'un vaisseau. Chez les modernes, la monnaie offre le plus ordinairement l'effigie du souverain régnant.

L'unité monétaire chez les Grecs était la *drachme* qui valait 0 fr. 93 c.; ses multiples étaient la *mine*, ou 100 drachmes, le *talent d'argent*, 60 mines, et le *talent d'or*, valant 10 talents d'argent; au-dessous de la drachme était l'*obole*, qui valait environ 0 fr. 15 c. La principale monnaie des Perses était d'or, et s'appelait *darique*, du nom de Darius le Mède, qui le premier l'avait fait frapper.

Chez les Romains, les premières monnaies furent en cuivre, en terre cuite ou même en bois peint; Servius Tullius fit frapper la première monnaie d'airain; on ne frappa de monnaie d'argent qu'en 269 avant J.-C. Les plus anciennes portaient l'image d'un animal (*pecus*, d'où *pecunia*); les plus connues sont l'*as*, dont la valeur varia souvent, le *sesterce* ou *nummus*, qui valait 2 as 1/2; le denier (*denarius*), qui valait 4 sesterces ou 10 as; l'*aureus* ou *solidus*, 100 sesterces ou 250 as. *Voy.* ces mots.

Au moyen âge, une diversité extrême et, par suite, une grande confusion régnèrent dans les monnaies. La faculté de battre monnaie, ordinairement réservée aux rois, appartenait alors à la plupart des seigneurs suzerains et quelquefois même à de simples abbés. S. Louis (en 1265) et François Ier tentèrent de réprimer ce désordre; il subsista néanmoins jusqu'à Louis XIV, qui y mit un terme par l'ordonnance du 4 avril 1652 et qui établit l'uniformité dans le système monétaire.

Les monnaies françaises ont continuellement varié de forme, de titre et de nom. Les plus connues, parmi celles qui n'ont plus cours aujourd'hui, étaient : en or, les *louis* et *double louis*; en argent, la *livre tournois*, la *livre parisis*, l'*écu de* 6 *livres* et celui *de* 3 *livres*, les pièces de 15 et 30 *sous*; en cuivre, le *sol* ou *sou*, le *liard*, le *denier*. Les nouvelles monnaies, introduites depuis l'établissement du système métrique (*Voy.* ce mot) et coordonnées avec ce système, ont pour unité le *franc*, qui pèse 5 grammes. Le dixième d'un franc s'appelle *décime*, le centième, *centime*. Les monnaies d'argent sont les pièces d'*un franc*, de 2 *francs*, de 5 *francs*, d'*un demi-franc* et d'*un* 5e *de franc*. Les monnaies d'or sont les pièces de 5, de 10, de 20, de 40 (auj. supprimées), de 50 et de 100 fr. L'alliage est d'un 10e d'argent. — Pour l'argent, 1 franc pesant 5 grammes, 2 fr. en pèsent 10; 5 fr., 25; 4 pièces de 5 fr., 100; 40, 1 kilogr. Pour l'or, la pièce de 5 fr. pèse 1 gramme 612; 10 fr., 3 gr. 225; 20 fr., 6 gr. 451; 40 fr., 12 gr. 903; 50 fr., 16 gr. 129; 100 fr., 32 gr. 258. — Le diamètre des pièces d'argent est, pour la pièce de 20 centimes, de 15 millim.; pour 50 c., 18mm; pour 1 fr., 23mm; pour 2 fr., 27mm; pour 5 fr., 37mm. Celui des pièces d'or est de 17mm pour la pièce de 5 fr.; 19, p. 10 fr.; 21, p. 20 fr.; 26, p. 40 fr.; 28, p. 50 fr.; 35, p. 100 fr. — Les monnaies de cuivre sont, depuis 1852, les pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes; elles contiennent 95 de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc.

Les principales monnaies étrangères sont : en Angleterre, la *guinée*, le *souverain*, la *couronne*, le *schelling*, le *penny*; en Autriche, le *souverain*, le *ducat*, le *risdale*, le *florin*, le *kreutzer*; en Danemark, le *chrétien*, le *ducat*, le *risdale*, le *marck*; en Espagne, la *pistole*, le *doublon*, la *piastre*, le *réal*; dans les Etats romains, la *pistole*, le *sequin*, l'*écu* ou *paolo*, la *bayoque*; aux Etats-Unis, l'*aigle*, le *double aigle*, le *dollar*; en Hollande, le *ducat*, le *ryper*, le *florin*, le *ducaton*, le *guillaume*; à Naples et en Sicile, l'*once d'or*, le *carlin*, le *ducat*; à Parme, la *lire* (livre) *d'or* et la *lire d'argent*; en Portugal, le *moera douro* et la *cruzade*; en Prusse, le *ducat*, le *frédéric*, le *thaler*, le *gros*; en Russie, l'*impériale*, le *ducat*, le *rouble*; en Sardaigne, le *carlin*, la *pistole*, l'*écu*; en Suisse, le *ducat*, la *pistole*, l'*écu*, le *florin*; en Toscane, le *sequin*, le *ruspone*, la *piastre*, l'*écu*; en Turquie, le *sequin*, la *piastre*, l'*almitchel*, l'*aspre* (*Voy.* chacun de ces noms). — La Belgique, depuis 1831, et le grand-duché de Luxembourg, depuis 1848, ont adopté notre système monétaire.

J. Boisard (1711), Dupré de Saint-Maur (1746), Abbot de Bazinghen (1764) ont donné des *Traités des*

*Monnaies*. On doit à Leblanc un *Traité historique des Monnaies de France* (1690), à T. Duby un *Traité des Monnaies des barons, pairs, évêques, abbés, villes*, etc. (1790, 2 vol. in-4); à P.-F. Bonneville un *Traité des Monnaies d'or et d'argent chez les différents peuples* (1806), refondu, avec d'importantes améliorations, par son fils sous le titre d'*Encyclopédie des Monnaies* (1850); à M. Juvigny un *Traité théorique et pratique sur les Monnaies* (1834, 3e édit.). Comme livre usuel, on peut se servir utilement des *Tableaux des Monnaies de change et des Monnaies réelles* de M. de Simmencourt, du *Cambiste universel* de Kelly, du *Nouveau manuel des Monnaies* de Nelkenbrecher, traduit de l'allemand par J.-M. Deschamps (1844). — M. G. Garnier a donné l'*Histoire de la Monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité* (1819).

MONNAIE (LA), Hôtel des Monnaies, lieu où l'on fabrique la monnaie. *Voy.* MONNAYAGE.

FAUSSE-MONNAIE. Les *Faux-Monnayeurs* étaient autrefois mis à la torture et rompus vifs. En 1726, on substitua à ces horribles supplices la peine de mort, qui fut conservée dans le Code pénal (art. 132 et suivants); cette peine elle-même a été remplacée en 1832 par la peine des travaux forcés à perpétuité pour la contrefaçon des monnaies d'or et d'argent, et par celle des travaux forcés à temps pour la contrefaçon des monnaies de cuivre et de billon.

MONNAYAGE. La fabrication des monnaies comprend plusieurs opérations importantes : 1° la *fonte* des métaux, qui s'opère dans des creusets de terre pour l'or, de fer fondu pour l'argent, le billon et le cuivre; 2° l'*essai* de l'alliage, pour voir si cet alliage est au *titre* convenable; 3° le *laminage* du lingot, puis le *découpage* des *flans*, qui se fait à l'emporte-pièce; 4° le *frappage* des pièces à l'aide des *matrices* et du *balancier* (*Voy.* ces mots). Avant l'invention du balancier, les monnaies étaient fabriquées au marteau; souvent même elles étaient fondues dans un moule. *Voy.* MÉDAILLES.

Charles le Chauve avait confié la surveillance du monnayage à une section de la Cour des comptes, dite *Chambre des monnaies*, et composée de 3 membres appelés *Généraux des monnaies;* en 1358 Charles V porta leur nombre à 8 et créa, en outre, un *gouverneur* des monnaies du royaume. En 1551 la Chambre des monnaies fut érigée en *Cour des monnaies*, ayant juridiction souveraine et supérieure pour tout ce qui concernait les monnaies. Elle subsista ainsi jusqu'à la Révolution. En 1790 fut instituée la *Commission des monnaies*, qui, modifiée par des lois postérieures, est encore aujourd'hui chargée de juger du titre et du poids des espèces fabriquées, de surveiller la fabrication des monnaies et médailles, l'essai des ouvrages d'or et d'argent, la confection des coins monétaires et des poinçons de la garantie. *Voy.* CONTRÔLE.

La fabrication des monnaies se fait, en France, dans les ateliers de l'État connus sous le nom d'*hôtels des monnaies*. Avant la Révolution, on en comptait 30. On en a successivement réduit le nombre; les seuls qui soient aujourd'hui en exercice sont ceux de Paris (dont la marque est A), Bordeaux (K), Lille (W), Lyon (D), Marseille (M), Rouen (B), Strasbourg (BB). Outre la fabrication des espèces monnayées, l'hôtel de la Monnaie de Paris a le privilége de fabriquer les médailles, pièces de plaisir et jetons pour toute la France.

A la Monnaie de Paris est annexé un *Musée monétaire*, qui possède la collection des coins et poinçons des monnaies, médailles, pièces de plaisir et jetons qui ont été frappés en France depuis Charles VIII.

MONO..., partie initiale d'un grand nombre de mots français, vient du grec *monos*, seul, et indique que l'objet auquel il se joint est unique, comme dans *monocarpe, monocéphale, monocotylédon*, etc., qui signifient : qui n'a qu'un fruit, qu'une tête, qu'un cotylédon, etc.

MONOCÈRE ou MONOCÉROS (du grec *monos*, seul, et *kéras*, corne). Les Naturalistes ont donné ce nom à divers animaux ayant pour caractère principal une corne située au milieu du front : tels sont le Rhinocéros, la Licorne, le Narval; plusieurs insectes, notamment un genre de Coléoptères de la famille des Trachélides, un Scarabéide, etc.

MONOCHLAMYDÉ (de *monos*, seul, et *chlamys*, surtout, casaque). Ce mot, synonyme de *Monopérianthé*, est employé par M. de Candolle pour désigner les plantes qui n'ont qu'une seule enveloppe florale.

MONOCHROME (du grec *monos*, seul, et *khrôma*, couleur), qui est d'une seule couleur. Les *camaïeus*, les *grisailles*, toutes les peintures en clair-obscur sont des peintures *monochromes*. — Ce genre de travail est très-ancien : les Étrusques l'ont connu. La peinture n'eut d'abord qu'une seule teinte, et les figures n'étaient formées que par des lignes d'une seule couleur, qui était ordinairement le rouge fait avec le cinabre et le minium. Au lieu du rouge on employait quelquefois le blanc : Quintilien dit de Polygnote et Pline de Zeuxis qu'ils firent des monochromes en blanc.

MONOCLE (du grec *monos*, seul, et du latin *oculus*, œil), nom donné aux lunettes composées d'un seul verre et qui ne peuvent servir que pour un seul œil à la fois. On l'oppose à *binocle*.

En Histoire naturelle, ce mot est synonyme de *Cyclope*. *Voy.* CYCLOPE.

MONOCLINE (de *monos*, seul, et *kliné*, lit), synonyme d'*Hermaphrodite*, se dit, en Botanique, par opposition à *dicline*, de toutes les plantes qui ont les organes des deux sexes (pistils et étamines) réunis dans la même fleur.

MONOCORDE (du grec *monos*, un seul, et *khordè*, corde), dit aussi *Sonomètre*, instrument composé d'une seule corde sonore, dont les anciens se servaient pour déterminer les rapports numériques des sons : on en attribue l'invention à Pythagore. La corde est montée sur une caisse rectangulaire, et on en varie les intonations au moyen de chevalets mobiles. On s'en sert en Physique pour déterminer les rapports numériques des sons. On s'en sert aussi pour accorder les instruments de musique. *Voy.* ACCORDEUR.

MONOCOTYLÉDONES ou MONOCOTYLÉDONÉES (PLANTES), du grec *monos*, seul, et de *cotylédon*; nom donné, dans la méthode d'A.-L. de Jussieu, aux plantes dont l'embryon est pourvu d'un cotylédon unique, comme le Lis (*Voy.* COTYLÉDON). Ces plantes sont bien moins nombreuses que les Dycotylédonées. A.-L. de Jussieu les partageait en 3 classes (*Hypogynes*, *Périgynes* et *Epigynes*), d'après l'insertion des étamines. Depuis, beaucoup d'autres classifications des Monocotylédones ont été proposées par les Botanistes modernes; Ad. Brongniart les partage en 2 sections : 1° *Périspermées*, comprenant 8 classes : Glumacées, Joncinées, Aroïdées, Pandanoïdées, Phœnicoïdées (Palmiers, Nipacées, etc.), Lirioïdées, Broméloïdes, Scitaminées; 2° *Apérispermées*, formant 2 classes : Orchioïdées et Fluviales.

La justesse de la dénomination de *Monocotylédones* a été contestée, parce que l'existence d'un seul cotylédon n'est qu'apparente : elle provient de ce que, dans les plantes qui sont essentiellement alternes, l'inférieure est solitaire sur un même plan. Bien qu'on n'aperçoive qu'elle dans la graine, on voit souvent le long de la gemmule d'autres petits corps semblables et disposés alternativement, comme dans les Graminées; quelquefois même on trouve deux cotylédons plus ou moins inégaux, mais alternes, comme dans les Cycadées. Ce n'est donc pas l'unité du cotylédon, mais l'alternance des cotylédons, qui caractérise les végétaux improprement

appelés *Monocotylédonés*.—On a donné pour synonymes à ce nom ceux d'*Endogènes*, d'*Endorhizes*, de *Cryptocotylédonés*, de *Monogènes*, etc.

MONODELPHES (du grec *monos*, seul, et *delphys*, matrice), se dit, par opposition à *Didelphes*, des Mammifères qui n'ont qu'une matrice et chez qui le fœtus prend tout son développement dans cet organe.

MONODON (*à une seule dent*). *Voy.* NARVAL.

MONOECIE (du grec *monos*, et *oikia*, maison), nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à un ordre comprenant des plantes qui portent des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées sur le même pied. Cette classe a été divisée en onze ordres : *Monandrie*, *Diandrie*, *Triandrie*, *Tétrandrie*, *Pentandrie*, *Hexandrie*, *Heptandrie*, *Polyandrie*, *Monadelphie*, *Syngénésie*, *Gynandrie*.

MONO-ÉPIGYNIE, classe de la méthode de Jussieu, qui comprend les plantes *monocotylédones* dont les étamines sont *épigynes*.

MONOGAME (du grec *monos*, seul, et *gamos*, noce), se dit, en Botanique, d'une fleur composée qui renferme des fleurs toutes de même sexe; et, en Zoologie, d'un animal qui n'a qu'une seule femelle.

MONOGAMIE. Dans le système de Linné, on nomme ainsi un ordre comprenant des plantes dont les fleurs, quoique rapprochées les unes des autres, sont cependant distinctes et n'ont pas d'enveloppe florale commune.

MONOGRAMME (du grec *monos*, seul, et *gramma*, lettre), caractère factice composé d'une seule lettre ou de plusieurs lettres entrelacées, qui sont ordinairement les initiales d'un nom. Les anciens ont fait usage des monogrammes : on en trouve beaucoup sur les monnaies grecques; mais leur emploi ne devint général que depuis Charlemagne. Éginhard dit que Charlemagne, ne sachant pas écrire, se servait d'un monogramme pour signature. Les rois francs de la deuxième race, ainsi qu'une grande partie des évêques et des seigneurs, depuis Charlemagne, ne signèrent qu'avec un monogramme. Les papes n'usèrent guère de monogrammes pour leur nom que dans le IXe siècle. Le droit de signature en monogramme fut longtemps réservé aux souverains et aux princes. Cet usage se maintint dans les actes publics en France jusqu'au XIIIe siècle, en Allemagne jusqu'au XVe. Philippe le Hardi est le dernier roi capétien qui ait signé par monogramme.

Un des monogrammes les plus connus est celui du nom de Jésus-Christ : IHS. Les uns n'y voient que les 3 premières lettres du nom grec Ιησους; d'autres les initiales de ces trois mots : *Jesus Hominum Salvator*.

Dans la suite, on a appelé *monogrammes* les chiffres ou signes que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages. La connaissance et l'explication de ces monogrammes sont importantes pour l'histoire de l'art, et elles offrent d'assez grandes difficultés. On doit à Brulliot un excellent *Dictionnaire des monogrammes* (Munich, 1817 et 1832-34, in-4°).

MONOGRAPHIE (du grec *monos*, seul, et *graphô*, écrire), ouvrage ou mémoire qui traite spécialement d'un point particulier de la science. Ce mot est usité surtout en Histoire naturelle et en Médecine.

MONOGYNIE (de *monos*, seul, et *gynê*, femelle), nom donné, dans le système de Linné, au premier ordre de chacune de ses 13 classes, comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un *seul* pistil ou organe femelle.

MONO-HYPOGYNIE, nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe renfermant les plantes *monocotylédones* à étamines *hypogynes*.

MONOIQUE (du grec *monos*, seul, et *oikia*, maison), se dit, en Botanique, d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais sur un même pied, comme le maïs. *Voy.* MONOECIE.

MONOLITHE (du grec *monos*, seul, et *lithos*, pierre), s'applique aux ouvrages exécutés d'un seul bloc. L'obélisque de Louqsor, qu'on voit sur la place de la Concorde à Paris, est, comme presque tous les obélisques de l'Égypte, un *monolithe*.

MONOLOGUE (du grec *monos*, seul, et *logos*, discours), scène dramatique où un acteur paraît seul et se parle à lui-même. Les monologues sont la plupart du temps froids et languissants. Cependant les tragédies de Corneille, de Racine, de Shakspeare, en contiennent de très-beaux et de très-pathétiques. On trouve aussi, mais plus rarement, des monologues dans la comédie : un des plus remarquables est celui de *Sosie* dans l'*Amphitryon* de Molière.

MONOMANIE (du grec *monos*, seul, et *mania*, manie, folie), folie ou délire portant sur un seul objet. Les idées exclusivement dominantes du *monomaniaque* sont l'effet d'un désordre des passions ou des affections plutôt que des facultés intellectuelles; au lieu que chez le *maniaque*, le désordre primitif est dans l'intelligence. La perversion des penchants, des affections, des sentiments naturels du *monomane* finit par entraîner le désordre de l'intelligence; mais elle peut exister pendant longtemps sans trouble apparent de cette dernière faculté. De là, deux formes différentes de monomanie : tantôt le monomaniaque agit avec une conviction intime, mais délirante; sa folie est évidente, mais il obéit à une impulsion réfléchie; tantôt il ne présente aucun désordre des facultés intellectuelles, et cependant il cède à un penchant insurmontable.

L'objet de la monomanie peut varier à l'infini : il n'est pas une idée, une sensation, un souvenir, un penchant, une disposition de l'âme, qui ne puisse en faire le sujet. Les *Monomanies* les plus remarquables sont : la *M. ambitieuse* ou *M. d'orgueil :* le malade éprouve un besoin insatiable d'honneurs, de titres, de puissance, de richesses; il s'imagine être général victorieux, roi, prophète, ou même Dieu; la *M. furieuse :* le malade se croit victime d'une grande injustice ou sans cesse poursuivi par des hommes qui l'accablent d'injures et de coups; il entre en fureur contre ses ennemis imaginaires; il brise, déchire tout ce qui l'entoure; la *M. suicide :* un aliéné entend continuellement une voix intérieure qui lui crie : *Tue-toi!* un autre se tue pour échapper aux ennemis dont il se croit sans cesse poursuivi, etc.; la *M. gaie, joyeuse :* les malades s'imaginent être heureux, riches, puissants; ils parlent, ils rient sans cesse; la *M. triste*, la *Mélancolie* des anciens, la *Lypémanie* d'Esquirol : les malades sont tristes, accablés, taciturnes, sombres, assiégés de pressentiments funestes : l'un s'imagine avoir éprouvé un grand malheur, et se livre au désespoir; l'autre se croit coupable des crimes les plus atroces; la *M. Narcisse*, dans laquelle le malade s'aime et s'admire lui-même : assez fréquente chez les femmes, elle se rencontre aussi chez les hommes; on voit des vieillards même faire alors de leur toilette leur occupation presque exclusive; ils s'imaginent inspirer de grandes passions; la *M. érotique* ou *Erotomanie :* le malade est en proie à un amour violent, romanesque; cet amour s'adresse à un être imaginaire, qui ne peut ou ne veut le partager; la *M. religieuse :* les aliénés se croient en communication directe avec Dieu, le Saint-Esprit, la Vierge, les anges, etc.; ils ont des visions, des révélations, des apparitions; la *M. homicide :* le malade est entraîné par un instinct aveugle qui le pousse à tuer; il égorge sans passion ceux mêmes qu'il aime le mieux ; la *M. du vol* ou *Kleptomanie :* elle atteint souvent des personnes qui, placées dans une position de fortune aisée, ne retirent aucun profit de leurs larcins, et qui, dans tous les actes étrangers à leur funeste penchant, apportent la plus rigoureuse probité : c'est surtout chez les femmes enceintes qu'on remarque ce genre de folie, etc.

On a dans ces derniers temps poussé très-loin la

doctrine des monomanies, et l'on en a abusé pour excuser les forfaits les plus révoltants et soustraire à la vindicte publique les plus grands criminels.

**MONOME** (du grec *monos*, seul, et *nomê*, part, division), se dit, en Algèbre, d'une quantité qui est composée d'un seul terme, sans que les éléments qui peuvent la composer soient joints par les signes *plus* et *moins* : $a^2$, $ax$, $a^2bx$, sont autant de *monômes*. On oppose *monôme* à *binôme* et à *polynôme*.

**MONOPÉRIANTHE**, qui n'a qu'*un périanthe*.

**MONOPÉRIGYNE**, nom donné par Jussieu aux plantes monocotylédones à étamines *périgynes*.

On appelle *Monopérigynie* une classe comprenant les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

**MONOPÉTALE** (du grec *monos*, seul, et *pétalon*, pétale), se dit, en Botanique, de toute corolle formée d'un seul pétale, d'une seule pièce, comme la fleur de la Mauve, des Convolvulus, des Labiées. On emploie communément ce terme pour désigner les corolles qui, bien que diversement découpées à leur limbe, forment à leur base une seule pièce. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure d'un plus ou moins grand nombre de pétales, De Candolle propose de l'appeler *gamopétale*, en réservant l'épithète de *monopétale* pour les cas où elle se compose d'un seul pétale latéral, comme dans les fleurs femelles du Cissampélos.

**MONOPHYLLE** (du grec *monos*, seul, et *phyllon*, feuille), se dit du calice qui est formé d'une seule pièce, au moins à la base, comme dans la Sauge, de l'involucre d'une seule pièce, comme dans le Tagète, de la spathe d'une seule pièce, comme dans l'*Arum*. — Il se dit aussi d'une plante dont la tige ne porte qu'une seule feuille.

**MONOPHYSISME** (de *monos*, seul, et *physis*, nature), hérésie des Monophysites, qui n'admettaient en Dieu qu'une *seule nature*. *Voy.* MONOPHYSITES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**MONOPOLE** (du grec *monos*, seul, et *pôléô*, vendre), privilége que possède un individu, une compagnie, un gouvernement de vendre ou d'exploiter seul, à l'exclusion de tous les autres, une chose déterminée. Le monopole exercé par un individu, sans l'autorisation du pouvoir, est un crime : une loi de l'empereur Zénon le punissait de la confiscation des biens et du bannissement perpétuel. Avant 1789, les peines appliquées par le parlement de Paris aux accapareurs étaient le blâme, la déchéance de la maîtrise et l'amende. La loi du 26 juillet 1793 prohiba le monopole sous peine de mort. Aujourd'hui les peines sont l'emprisonnement, l'amende et la surveillance de la haute police. *Voy.* ACCAPAREURS.

Le monopole devient légal lorsqu'il est exercé, dans l'intérêt commun et en vertu d'une loi, soit par l'État, soit par des particuliers. Ainsi, en France, l'État a le monopole de la poste aux lettres, de la vente des tabacs, des poudres, des monnaies, des salines, etc.; il avait autrefois celui des loteries; sous l'Empire, l'Université exerça le monopole de l'instruction publique. En Espagne, l'État a celui des mines de mercure; en Prusse, des messageries; en Russie, des eaux-de-vie; en Égypte, Méhémet-Ali s'était réservé le monopole du coton.

Les industriels brevetés, les compagnies concessionnaires de mines, de chemins de fer, de canaux, les notaires, avoués, huissiers, agents de change, courtiers, exercent aussi un certain monopole, qui leur a été conféré dans l'intérêt de la société.

**MONORIME** (de *monos*, seul, et de *rime*), sorte de poëme dont tous les vers finissent par la même rime, comme cela a lieu dans nos *Commandements de Dieu et de l'Eglise*. Les Arabes, avant aucun peuple de l'Europe, ont fait usage de *monorimes*. On a plusieurs monorimes de Jehan de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*. Ces sortes d'ouvrages n'ont guère d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, et ils n'offrent à l'oreille qu'une insipide monotonie.

**MONOSÉPALE**, se dit, en Botanique, du calice ou du périanthe, qui n'a qu'un seul sépale, c.-à-d. lorsqu'il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. *Voy.* MONOPÉTALE.

**MONOSPERME** (du grec *monos*, seul, et *sperma*, semence, graine), se dit, en Botanique, du fruit ou des divisions du fruit, lorsqu'elles ne contiennent qu'une seule graine.

**MONOSTOME** (du grec *monos*, seul, et *stoma* bouche), genre de Vers intestinaux qui vivent en parasites dans presque toutes les classes de vertébrés, est caractérisé par la présence d'une seule ventouse entourant la bouche en avant.

**MONOSTYLE**, MONOSTYLÉ (du grec *monos*, seul, et *stylos*, style), se disent, en Botanique, d'un ovaire qui n'a qu'un seul style.

**MONOSYLLABE**, mot qui n'a qu'une syllabe : *mer*, *jour*, etc. Les mots *Dieu*, *ciel*, *roi*, *loi*, etc., originairement dissyllabes, sont devenus des monosyllabes. Les monosyllabes sont beaucoup plus fréquents dans les langues du Nord que dans celles du Midi. La langue chinoise est une langue toute monosyllabique. — L'emploi des monosyllabes peut donner au discours de la rapidité, mais c'est souvent aux dépens de l'harmonie. Cependant on cite pour exemple du contraire plusieurs vers *monosyllabiques*, entre autres ce vers de Racine :

> Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,

et celui-ci de Malherbe :

> Et moi, je ne vois rien, quand je ne la vois pas.

**MONOTHÉISME** (du grec *monos*, seul, et *théos*, Dieu), doctrine qui n'admet qu'un seul Dieu. Il se dit par opposition à *Polythéisme* et à *Manichéisme*. *Voy.* ces mots et l'article DIEU.

**MONOTHELISME** (du grec *monos*, seul, et *thélo*, vouloir), hérésie de ceux qui n'admettaient en Dieu qu'une seule volonté. *Voy.* MONOTHÉLISTES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**MONOTRÈMES** (du grec *monos*, seul, et *trêma*, trou), nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à une famille de Mammifères qui tiennent des Oiseaux et des Reptiles, et dont le caractère essentiel est de n'avoir qu'une seule et même ouverture extérieure pour l'urine, la semence et les excréments. M. de Blainville leur donne celui d'*Ornithodelphes* (*Voy.* ce mot). Cette famille ne contient que deux genres, qui tous deux habitent la Nouvelle-Hollande : les *Ornithorhynques* et les *Échidnés*. *Voy.* ces mots.

**MONOTROPE**, *Monotropa* (c.-à-d. uniforme), genre de plantes dicotylédones établi par Linné, comprend des plantes vivaces, qui vivent en parasites sur les racines des arbres, surtout sur celles des pins et des hêtres; elles sont charnues, décolorées, blanchâtres, dans toutes leurs parties; les feuilles sont réduites à des écailles éparses sur la tige. — Le *M. hypopitys*, vulgairement *Suce-pin*, est assez commun dans les bois aux environs de Paris : souche écailleuse; tige de 1 à 3 décimètres, ordinairement pubescente, à poils glanduleux, dressée, munie d'écailles entières, apprimées; fleurs en grappe.

Nuttal a fait de la Monotrope le type d'une petite famille de plantes, celle des *Monotropées*, qui ont le port des Orobanches, et qui croissent comme elles sur les racines des arbres. Elles sont herbacées, parasites, dépourvues de feuilles vertes et garnies d'écailles blanchâtres, jaunâtres ou rougeâtres. Cette famille comprend les 3 genres *Monotrope*, *Hypopite* et *Pyrole*. Elle correspond aux *Pyrolées* de Lindley. Jussieu l'a fait rentrer dans les *Ericinées*.

**MONSEIGNEUR**, titre honorifique que l'on donne en parlant ou en écrivant à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. — Dans le moyen âge, il se donnait à tout chevalier;

on le donnait aussi à tous les saints, en les invoquant. Jusqu'en 1789, il fut accordé en France à un très-grand nombre de personnes, princes du sang, princes de l'Église, hauts fonctionnaires. L'Assemblée constituante l'abolit; mais il reparut sous l'Empire et sous la Restauration : il était alors donné aux ministres. Après 1830, cette qualification n'a plus guère été donnée qu'aux princes du sang, aux évêques, archevêques et cardinaux.

MONSIEUR. Ce titre, que l'on donne aujourd'hui par civilité à toute personne à qui l'on parle ou à qui on écrit, était dans l'origine un titre honorifique, synonyme de *Monseigneur :* on le donnait aux rois et aux princes du sang. Pris absolument, *Monsieur* désignait spécialement l'aîné des frères du roi.

MONSTRE, MONSTRUOSITÉ (du latin *monstrum*). On donne le nom de *Monstre*, chez les animaux, à tout individu qui s'écarte en tout ou en partie de la structure ou de la conformation naturelles à leur espèce ou à leur sexe. On distingue ordinairement: les *M. par défaut*, qui sont privés d'un ou de plusieurs organes ou de diverses parties du corps (*acéphales* ou sans tête, *monopses*, pourvus d'un seul œil, etc.) ; les *M. par excès*, comprenant les fœtus qui ont des organes plus nombreux qu'à l'ordinaire ; les *M. doubles*, individus accolés l'un à l'autre d'une façon plus ou moins complète : parmi les monstres de ce genre, on cite surtout les deux frères siamois, *Chang-Eng*, nés en 1811, et réunis entre eux depuis le ventre jusqu'à la poitrine, et les deux sœurs *Ritta-Cristina*, nées à Sassari (Sardaigne).

Pendant longtemps les monstruosités animales ne furent regardées que comme des jeux de la nature ; mais, depuis le commencement de ce siècle, les travaux de MM. Geoffroy Saint-Hilaire, Serres et Bréchet en France; de Sœmmering, Meckel et Tiedemann, en Allemagne, ont fait voir qu'elles rentraient dans les lois de la nature, et ont ainsi fondé la science des déviations organiques ou *Tératologie*.— On doit à M. Isid.-Geoff. Saint-Hilaire un ouvrage classique sur cette matière : *Histoire générale et particulière des Anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux* ou *Traité de Tératologie*, où il donne les caractères, la classification, les causes et les lois des *monstruosités* (Paris, 1832-36, 3 vol. in-8). Il y divise les monstres en deux classes : les *Monstres simples* ou *unitaires*, et les *M. doubles*. La première classe comprend 3 ordres, les monstres *autosites*, *omphalosites* et *parasites*. La seconde se compose de 2 ordres, les monstres doubles *autositaires* et *parasitaires*. Chacun de ces ordres renferme plusieurs familles, divisées elles-mêmes en genres et en espèces, auxquels se rapportent tous les cas de monstruosité observés jusqu'ici.

*Monstruosités végétales*. Elles sont de deux sortes. Les unes proviennent d'une déviation des formes normales due à la piqûre des insectes, aux caprices des cultivateurs, à l'influence des météores ou à une lésion dans les fonctions physiologiques. Toutes les fleurs doubles, triples, pleines, sont des monstruosités : la rose double, par exemple, n'est qu'une monstruosité résultant de la transformation des étamines en pétales. Il en est de même des fleurs panachées, des rameaux agglomérés, etc.

MONT, MONTAGNE (du latin *mons*, génitif *montis*). Les Géographes ne donnent ce nom qu'aux élévations de terrain considérables, à celles qui ont au moins 3 ou 400 mètres; au-dessous, on les appelle *collines*, *monticules*, *éminences*, *buttes*, etc. *Mont* se dit de préférence d'une montagne isolée : le Mont-Blanc, le mont Horeb; *montagne*, d'un ensemble, d'une suite ou d'une chaîne de grandes élévations. Dans toute montagne, on distingue la *base*, le *pied*, les *flancs*, qui prennent le nom d'*escarpements* quand ils sont presque verticaux; la *cime*, dite aussi *faîte* ou *crête*, et qui prend les noms de *plateau* si elle se termine par une vaste surface plate, d'*aiguille*, *corne*, *dent*, *pic* ou *puy*, si elle est pointue, de *dôme* ou *ballon*, si le sommet est arrondi. Une réunion de montagnes s'étendant en longueur forme une *chaîne;* plusieurs chaînes réunies, un *groupe*, plusieurs groupes, un *système*. Des chaînes se détachent des *rameaux*, et de ceux-ci des *contre-forts*. Les flancs d'une chaîne se nomment *versants;* la ligne de partage des eaux, *ligne de faîte;* l'espace creux que laissent entre elles plusieurs montagnes parallèles forme les *vallées*.

Parmi les chaînes les plus remarquables, on cite : en Europe, les Alpes, les Pyrénées, les Apennins, les Karpathes, les Balkans, et les Dofrines; en Asie, le Caucase, le Taurus, les monts Altaï, l'Himalaya, les Ghattes; en Afrique, l'Atlas; en Amérique, les Alleghanis, les Apalaches, les Cordilières et les Andes. — Les plus hautes montagnes sont : les pics de l'Himalaya, savoir : l'Everest, 8837$^{m}$, le Kunchinginga, 8588, le Doualaghiri, 8177, le Juwahir, 7827, en Asie; le Nevado de Sorata, 6488, l'Illimani, 6456, le Chimboraço, 6530, le Cayambé, 5954, l'Antisana, 5833, le Cotopaxi, 5753, le Pichu-pichu, 5670, le Popocatepetl, 5400, dans l'Amérique du Sud; l'Elbrouz, dans le Caucase, 5009; le Mont-Blanc, 4810, le Mont-Rose, 4636, le Jung-Frau, 4180, dans les Alpes; le Mulahasen en Espagne (Grenade), 3555; le mont Néthou, 3404, le mont Perdu, 3351, le Cylindre, 3322, le Maladetta, 3312, le Vignemale, 3298, dans les Pyrénées; l'Etna, en Sicile, 3237; le Canigou (Pyrénées), 2785, le Lomnis (Karpathes), 2701; le monte Rotundo, 2672, et le monte d'Oro, 2652, en Corse; le monte Vellino, 2393, dans les Apennins; le mont Athos, en Grèce, 2066; le mont Ventoux, 1909, le mont d'Or, 1886, le Cantal, 1857, le Mézen, 1766, le Puy-Mary, 1658, le Puy-de-Dôme, 1465, le Ballon des Vosges, 1429, en France; le Vésuve, 1198, le mont Eryx, en Sicile, 1187; l'Hékla, en Islande, 1013. — On mesure la hauteur des montagnes, soit par la longueur de leur ombre, soit au moyen de la dépression du mercure dans le baromètre et à l'aide d'opérations trigonométriques.

Les Géologues divisent les montagnes, comme les terrains dont elles sont formées, en *primitives*, *secondaires*, *tertiaires*, *de transition* (*Voy.* TERRAINS). Ils ne sont pas d'accord sur la formation des montagnes : deux grands systèmes sont en présence, celui des *Vulcaniens*, qui les font naître de soulèvements produits par les feux souterrains, et celui des *Neptuniens*, qui les expliquent par les dépôts formés au fond des eaux. Suivant l'opinion la plus généralement adoptée, les montagnes primitives seraient le résultat de soulèvements, et la face de la terre aurait été ultérieurement modifiée par le mouvement des eaux. M. Élie de Beaumont a réuni en corps de doctrine tous les renseignements que l'on possède sur les chaînes de montagnes; il a formé de ces chaînes un certain nombre de systèmes, et a même pu déterminer l'époque de la formation des divers systèmes. *Voy.* SOULÈVEMENTS.

MONTAGNE (LA), nom d'un parti politique en France. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MONTAGNES RUSSES, montagnes réelles ou artificielles où l'on a pratiqué un chemin uni et d'une pente rapide, souvent droit, quelquefois tournant, sur lequel on se laisse glisser dans un traîneau et avec une grande rapidité. Ce jeu amusant, mais fort dangereux, est depuis longtemps en usage en Russie : d'où lui est venu son nom. Il a été importé à Paris il y a une trentaine d'années : les *Montagnes Beaujon*, aux Champs-Élysées, ont eu une grande vogue; mais de graves accidents, qui ne tardèrent pas à survenir, firent bientôt interdire ce jeu.

MONT-DE-PIÉTÉ (c.-à-d. M. de *charité*), établissements d'utilité publique où l'on prête temporairement et à intérêts sur nantissement : ce sont des

espèces de banques publiques de prêt sur gage. Une *reconnaissance* est délivrée à l'emprunteur pour constater la nature du gage et la somme prêtée; une année est accordée pour rembourser cette somme et reprendre les effets donnés en nantissement; si au bout de ce temps on ne se présente pas pour *dégager* ces effets, ou pour *renouveler* la reconnaissance en payant les intérêts échus, les effets sont vendus à l'enchère, et l'administration, après avoir prélevé sur le prix de vente la somme prêtée avec les intérêts et les frais, remet, s'il y a lieu, le surplus ou *boni* à l'emprunteur. A Paris, le taux de l'intérêt est de 9 p. 0/0, payables par douzièmes; dans quelques départements, il va jusqu'à 15 p. 0/0; il est en moyenne de 8 p. 0/0. On compte actuellement en France 45 monts-de-piété, répartis dans 26 départements : les plus importants sont à Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Strasbourg, Angers, Montpellier, Marseille, Avignon, etc. Celui de Paris, situé rue des Blancs-Manteaux, a plusieurs succursales. Ces établissements sont placés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des préfets. — Les monts-de-piété rendent d'incontestables services à la classe nécessiteuse; mais trop souvent aussi ils offrent aux malfaiteurs les moyens de réaliser promptement et facilement la valeur d'effets mal acquis.

L'institution du mont-de-piété nous vient de l'Italie. Ce fut dans l'origine, comme le nom l'indique, une œuvre de charité, et les prêts, faits avec des fonds provenant de fondations *pieuses*, étaient purement gratuits. Les premiers monts-de-piété furent établis de 1462 à 1490 dans les villes de Pérouse, de Savone, de Mantoue et de Florence. Les Franciscains, en 1493, donnèrent l'exemple de prêter à intérêt, et comme le droit de percevoir l'intérêt des capitaux était alors contesté par l'Église, Léon X, après avoir fait décider la question par le concile de Latran, permit, par une bulle de 1515, que les prêteurs retirassent un intérêt de leur argent; néanmoins cet intérêt a toujours été très-modéré en Italie. En France, des tentatives avaient été faites, mais sans succès, par Louis XIII et Louis XIV, pour fonder un mont-de-piété à Paris; ce n'est que sous Louis XVI qu'il put y être établi : il fut constitué par lettres patentes du 9 décembre 1777. On y prêtait d'abord au *denier huit* et le produit était remis aux hôpitaux. La Révolution ayant détruit l'espèce de monopole de prêt sur gage qu'exerçait le mont-de-piété de Paris, il s'établit aussitôt un grand nombre de maisons de prêt sur nantissement; mais elles se livrèrent à l'usure la plus odieuse. Le décret du 24 messidor an XII supprima ces établissements et reconstitua l'ancien mont-de-piété. Il a été modifié dans son organisation par une loi du 24 juin 1851 et par un décret du 24 mars 1852.

En Allemagne, les monts-de-piété datent de 1766 : on remarque surtout ceux de Dresde, Gotha, Bayreuth, Cologne et Elberfeld; ils prennent de 8 à 12 p. 0/0 d'intérêt. Il existe aussi beaucoup d'établissements semblables en Hollande et en Belgique; ils sont inconnus en Angleterre.

L'*Histoire des Monts-de-piété* a été publiée par J.-B. Cerretti en 1752; cette histoire peut être complétée par l'*Essai historique* de M. Ballin *sur les Monts-de-piété*, 1843, et par l'intéressant *Rapport* de M. Ad. de Watteville *sur l'administration des Monts-de-piéte*, 1850. On doit à M. Blaize un *Traité des Monts-de-piété*, 1856.

MONTE-AU-CIEL : c'est la *Persicaire orientale*.

MONTÉE, nom donné vulgairement, surtout en Normandie, à de petites anguilles qui *montent* par troupes innombrables de la mer dans nos eaux douces; on en prend alors de grandes quantités avec des paniers.

MONTGOLFIÈRE. *Voy.* AÉROSTAT.

MONTJOIE, nom donné d'abord à des monticules ou à des monceaux de pierre formés en signe de victoire, est par la suite devenu le cri de guerre des Français. *V.* MONTJOIE au *D. univ. d'H. et de G.*

MONTRE (du latin *monstrare*, montrer). On nomme ainsi proprement, dans le Commerce, ce que les marchands exposent au devant des boutiques ou aux portes des magasins, pour faire connaître aux passants les objets qu'ils vendent. On donne le même nom à la boîte vitrée dans laquelle certains marchands, orfévres, bijoutiers, tabletiers, etc., mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher.

Les Organistes nomment *montre* les tuyaux d'orgues en étain poli qui sont placés sur le devant de l'instrument et qui paraissent au dehors : c'est un jeu d'orgue qui appartient au jeu de flûte; sa qualité de son est douce et pénétrante.

MONTRE, petite horloge de poche. On appelait d'abord le cadran la *montre* de l'horloge, parce que c'était la seule partie qu'on en vît; puis, ce nom passa à l'horloge même. Les principales parties qu'on distingue dans une montre sont : le *ressort moteur*, lame d'acier trempé, très-élastique, et roulée en spirale, qui donne l'impulsion, en faisant effort pour se distendre; l'*échappement*, qui est le régulateur du mouvement; les *rouages*, dont l'ensemble forme ce qu'on appelle le *mouvement;* la *fusée* et sa *chaîne;* le *cadran*, sur lequel marchent les aiguilles; enfin la *boîte*, dans laquelle toutes les autres parties sont renfermées (*Voy.* HORLOGE).—Les montres les plus communes, les plus anciennes, les moins chères, mais aussi les moins bonnes, sont les montres *à verge*, c'est-à-dire où l'échappement est à verge. Celles *à cylindre*, c'est-à-dire où l'échappement est un cylindre creux, sont les meilleures. — Les *montres à répétition* sont celles qui sonnent l'heure et les quarts; les *montres à réveil*, celles qui font entendre un carillon à une heure marquée pour réveiller. — Les *montres marines* ou *montres à longitudes*, connues sous le nom de *Chronomètres* (*Voy.* ce mot), sont les plus parfaites et les plus exactes de toutes.

Les diverses pièces dont se composent les montres se fabriquent chacune par des ouvriers spéciaux et dans des lieux séparés : Salins, Besançon, Genève et plusieurs autres villes de Suisse sont en possession de fournir les ressorts, qui sont finis et même retrempés à Paris pour les montres fines; les chaînes sont confectionnées à Montbéliard, à Besançon et en Suisse; les aiguilles ordinaires en acier sont presque exclusivement fournies par Besançon, mais celles en acier fin avec or se fabriquent à Genève; Paris en confectionne aussi, mais ce n'est guère que pour les réparations et la vente en détail; les verges viennent de la Suisse, surtout de Charquemont; c'est à Besançon que se font les cadrans de montres. Toutefois, c'est à Paris que le tout est fini, et cette ville, ainsi que Londres, a la réputation de fournir les meilleures montres.

On croit que les premières montres de poche furent fabriquées en 1500 à Nuremberg, par Pierre Hèle : on les appela d'abord *œufs de Nuremberg*, parce qu'elles avaient une forme ovale; elles se perfectionnèrent graduellement par l'invention de la *fusée*, de la *chaîne d'acier*, du *ressort spiral*. Pendant longtemps, les montres eurent une grosseur incommode : l'horloger Lépine trouva le moyen de faire des *M. plates* en supprimant l'une des deux platines entre lesquelles étaient renfermées toutes les pièces du mécanisme et les remplaçant par des *ponts* destinés à recevoir des pivots. Les *montres à répétition* furent inventées en Angleterre en 1676. — Les *montres marines* furent portées au plus haut degré de précision par les Berthoud et les Bréguet.

MONUMENT (en latin *monumentum*, formé de *monere*, avertir). Ce mot, dans l'origine, ne dé-

signait que certains ouvrages d'architecture ou de sculpture destinés à transmettre à la postérité le souvenir de quelque événement important ou de quelque personnage illustre, tels que tertres, tombeaux, pierres tumulaires, menhir, dolmen, etc. Depuis, il a été étendu à tout édifice important, surtout à ceux qui ont une destination publique.

On peut diviser les monuments en *Monuments religieux*, tels que temples, églises, pagodes, mosquées; *M. militaires*, forteresses, citadelles, châteaux, tours, remparts; *M. civils*, palais, hôtels, hospices, théâtres, amphithéâtres, cirques, bourses, bazars, fontaines; *M. commémoratifs*, obélisques, colonnes, arcs de triomphe ; *M. funéraires*, tombeaux, mausolées, pyramides, cippes, etc.

L'antiquité a produit des monuments admirables dont quelques-uns sont connus sous le nom de *Merveilles du monde* (*Voy.* ce mot), et dont plusieurs, conservés jusqu'à nos jours, font encore l'admiration des modernes, et leur servent de modèles.

Il a été publié plusieurs descriptions des monuments tant anciens que modernes, entre autres : *Monuments des peuples*, par E. Breton ; le *Musée des Monuments français* et les *Monuments des Arts en France*, d'Al. Lenoir; les *Monuments de la France classés chronologiquement*, par Al. de Laborde. On doit, en outre, à M. Batissier l'*Histoire de l'Art monumental dans l'Antiquité et au Moyen Age*, et à M. Lenoir l'*Histoire des Arts en France par les Monuments.* — L'Assemblée nationale avait créé, en 1790, dans l'ancien couvent des Petits-Augustins un *Musée des Monuments français*, qui a été supprimé en 1816.

Pour assurer la conservation des monuments qui intéressent l'histoire nationale, il a été récemment créé au ministère de l'Intérieur une *Commission des Monuments historiques* et un *Inspecteur général des Monuments.*

MOQUETTE, étoffe de laine, velue ou plucheuse, tissée, croisée et coupée comme les velours, qui s'emploie pour tapis et pour meubles. On distingue : 1° les moquettes à grands dessins pour tapis : elles sont plus fournies en laine que les autres; 2° les moquettes *pied-court*, à dessins plus petits, avec fleurs unies : elles s'emploient en tapisseries et en fauteuils; 3° d'autres plus communes, à petits carreaux ou petites mosaïques, qui servent à garnir des chaises et des banquettes, et à faire des sacs de voyages; 4° les moquettes ciselées et à foudras, comme les velours ciselés : celles-ci ont double chaîne de fil de lin; le velouté est de fil de laine et plus haut que celui des moquettes ordinaires ; 5° les *tripes*, unies pleines, c.-à-d. d'une seule couleur ou rayées de plusieurs couleurs : celles-ci sont gaufrées et imitent les velours dits d'Utrecht; elles s'emploient pour couvrir des chaises, pour divers ouvrages de tapisserie, et même dans les voitures. Leur velouté est aussi en laine, sur chaîne et trame de fil de lin. Abbeville, Aubusson, Amiens, Nîmes, Tourcoing, sont les lieux principaux où l'on fabrique la moquette.

Les Chasseurs appellent *Moquette* un oiseau que l'on attache vivant à un filet ou près d'un piége, afin que, par ses cris, il y attire d'autres oiseaux.

MOQUEUR, *Mimus*, oiseau du genre Merle, ainsi nommé à cause du singulier talent qu'il a de contrefaire toutes sortes de cris et de ramages, se distingue des Merles proprement dits par un bec plus mince et plus convexe, des ailes de médiocre longueur, une queue très-étagée, aussi longue que le corps et même quelquefois plus longue. Cet oiseau ne dépasse guère 20 centimètres de long : il a tout le dessus du corps d'un gris brunâtre et le dessous blanchâtre, tacheté de blanc. Toutes les variétés de cette espèce sont particulières à l'Amérique : elles se plaisent dans les pays chauds et tempérés, fréquentent les bois, et se nourrissent de baies, de fruits et d'insectes. Quoique ces oiseaux soient assez familiers, on les élève difficilement en cage. L'espèce type est le *Moqueur* proprement dit (*Mimus polyglottus*), commun aux États-Unis.

MORAILLES, espèce de tenailles de fer avec lesquelles les maréchaux et les vétérinaires pincent le nez des chevaux vicieux pour les contenir pendant qu'on les ferre ou qu'on leur fait subir quelque opération.

MORAILLON, pièce de fer attachée au couvercle d'un coffret; est garnie d'un anneau qui entre dans la serrure et dans lequel passe le pêne.

MORAINES, amas de débris de roches qui bordent les côtes ou le pied de tous les grands glaciers, et qui sont composés de fragments plus ou moins gros de roches analogues à celles qui dominent ou bordent les glaciers.

*Laine moraine* (pour *morte laine*). On appelle ainsi celle qu'on enlève avec la chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie.

MORALE (du latin *moralis*), la Science de nos devoirs, science qui nous enseigne les règles à suivre pour faire le bien et pour éviter le mal. Les anciens distribuaient la Morale en autant de parties qu'ils reconnaissaient de vertus différentes : ils la divisaient généralement en quatre sections qui traitaient de la *prudence*, de la *tempérance*, de la *justice* et de la *force*. Dans les temps modernes, on l'a ordinairement partagée en *Morale générale* et *Morale particulière* ou *spéciale :* dans la première, on pose les principes qui servent de fondement à la morale et de règle à la conduite de la vie, c.-à-d. les idées de bien et de mal, celles de devoir et de droit, de mérite et de démérite, et l'on traite des sanctions que la morale trouve dans la croyance en Dieu, dans l'attente d'une autre vie, et dans la législation humaine. Dans la seconde, on applique aux différentes situations de la vie les règles établies par la Morale générale; et comme l'homme peut être considéré dans ses rapports : 1° avec lui-même; 2° avec ses semblables; 3° avec Dieu, on subdivise la Morale particulière en *M. individuelle*, *M. sociale* ou *Droit naturel*, et *M. religieuse*. Le Droit positif et la Politique peuvent être considérés comme des dépendances et des applications de la Morale.

Tout en étant d'accord le plus souvent sur les préceptes à prescrire dans la pratique, les philosophes et les moralistes se sont partagés d'opinion sur la plupart des questions spéculatives de la morale, notamment sur la définition du bien, et par conséquent du principe qui doit régler notre conduite. Les uns ont fait consister le bien dans la satisfaction des penchants de la sensibilité : pour Aristippe, cette satisfaction se trouvait dans le plaisir des sens; pour Cumberland et Shaftesbury, dans la bienveillance; pour Adam Smith, dans la sympathie. D'autres ont identifié le bien avec l'intérêt bien entendu, et les uns, comme Épicure, Hobbes, La Rochefoucauld, Bentham, etc., ont placé cet intérêt sur la terre; les autres, comme certains théologiens, l'ont placé dans le ciel, faisant surtout envisager à l'homme les récompenses et les peines de la vie future. D'autres enfin ont cherché le bien, qui doit être la règle de nos actions, dans les notions fournies par la Raison : les Stoïciens croient le trouver dans l'idée de l'ordre universel de la nature; Leibnitz et Wolf, dans l'idée de perfection; Wollaston, dans la conformité de nos actes à la vérité; Kant, dans la notion absolue d'obligation morale. De ces trois principes sur lesquels on peut asseoir la morale, savoir, le sentiment, l'intérêt, les conceptions rationnelles, le dernier seul est le vrai; seul il donne une règle véritablement absolue; mais on peut les concilier entre eux ou du moins les faire concorder, en ce sens que, dans une multitude de cas, ils nous conseillent les mêmes actes; seulement

la raison doit dominer le sentiment et l'intérêt, et leur servir de guide.

L'histoire de la Morale remonte aussi haut que l'histoire de la philosophie. Enseignée d'abord sous forme de purs préceptes et de conseils pratiques (la *Sagesse* et les *Proverbes* de Salomon, les *Maximes des Sept-Sages* de la Grèce, les vers des *Poëtes gnomiques*), ou sous forme d'apologues, de fables et d'allégories, elle prend une forme scientifique dans les écoles de la Grèce et de Rome. Elle occupe le premier rang dans l'enseignement des Pythagore, des Socrate, des Platon, et surtout de Zénon : les modernes n'ont rien vu de comparable pour la durée, l'influence et la réputation d'une doctrine morale, à ce que fut autrefois le Stoïcisme en face de l'Épicuréisme. Cet enseignement a du reste perdu de son importance depuis l'établissement du Christianisme, qui enseigne les mêmes vérités que la Morale rationnelle, mais en les appuyant sur une autorité divine, qui était inconnue aux anciens.

Outre les écrits des auteurs ci-dessus nommés, les ouvrages les plus estimés sur la Morale sont : chez les anciens, la *Morale à Nicomaque* d'Aristote; le *Traité des Devoirs* de Cicéron et celui de saint Ambroise; les *Traités moraux* de Sénèque et de Plutarque; le *Manuel* d'Épictète; les *Pensées* de Marc-Aurèle; les *Quatre livres de philosophie morale* de Confucius et de Mencius (trad. du chinois par Pauthier, 1852); — dans les temps modernes, le *Traité de la Sagesse* de Charron; les *Essais de morale* de Nicole; le *Traité de morale* de Malebranche; les *Recherches sur l'origine de l'idée de vertu* de Hutcheson; l'*Essai sur les facultés actives de l'homme* de Reid; les *Éléments de science morale* de Beattie (traduits de l'anglais par M. Mallet); la *Philosophie des facultés morales* de D. Stewart (traduite par L. Simon); les *Principes de philosophie morale* de W. Paley, classiques dans les écoles anglaises; la *Déontologie* de Bentham; la *Critique de la Raison pratique* de Kant (traduite par M. Tissot); la *Morale sociale* de M. Ad. Garnier; et la partie consacrée à la Morale dans les divers *Cours de Philosophie* et de *Théologie*. Les écrits des Casuistes (Escobar, Molina, Sanchez, etc.) méritent d'être consultés sur quelques questions particulières.

Une foule d'ouvrages de Morale pratique ont été composés pour la jeunesse sous les titres de *Morale en action*, de *Morale en exemples*, de *Contes moraux, Conseils moraux* : parmi les ouvrages de ce genre on remarque la *Morale pratique* de M. Barrau (1852) et le *Dictionnaire d'éducation* de Filassier. — Le *Selectæ è profanis scriptoribus*, d'Heuzet, est un excellent résumé de la morale des anciens, avec des exemples à l'appui. Sous le titre de *Morale des poëtes* (1809 et 1823), Moustalon a donné un bon recueil des pensées morales extraites des poëtes latins et français. — Pibrac, dans ses *Quatrains moraux*, Morel de Vindé, dans la *Morale de l'enfance*, ont consigné en vers techniques, faciles à retenir, les plus sages conseils de l'expérience.

Sur l'histoire de la science, on peut consulter l'*Histoire de la philosophie morale* de Mackintosh (traduite par M. Poret); l'*Histoire des doctrines morales* de M. Matter; la *Philosophie morale* de Droz et le *Cours de Droit naturel* de Jouffroy, où sont discutés les divers systèmes; enfin l'*Hist. des Théories et des Idées morales dans l'antiquité*, de M. J. Denis (1856), couronnée par l'Institut. — Il a paru de 1777 à 1783 un *Dictionnaire universel des Sciences morales*, par Castillon, etc. (30 vol. in-4). L'*Encyclopédie méthodique* contient un *Dict. de Morale*.

MORALITES, sortes de compositions dramatiques en vers qui, au moyen âge, tenaient lieu de ce que sont aujourd'hui nos *tragédies* et nos *comédies*. Elles tiraient leur nom de ce qu'elles aboutissaient à quelque précepte de morale. Elles étaient représentées par les clercs de la Basoche. C'étaient des espèces d'allégories, qui avaient ordinairement pour interlocuteurs les idées les plus abstraites et même les plus fantasques personnifiées, comme la *Chair*, l'*Esprit*, la *Charité*, la *Justice*, le *Monde*, la *Bonne compagnie*, l'*Accoutumance*, le *Passe-Temps*, la *Friandise*, le *Jeûne*, etc. Ces pièces étaient, du reste, étrangères à l'Écriture sainte : c'est en cela qu'elles différaient des *Mystères* (*Voy.* ce mot). Quelquefois cependant, on réunissait dans une même pièce *Mystère* et *Moralité*. Le plus souvent elles n'étaient que des satires. Les Moralités furent surtout en vogue sous Charles VI, Charles VII, Louis XI et Louis XII. Soumises par François Ier à une censure sévère, elles perdirent bientôt de leur intérêt. Elles passèrent tout à fait de mode au commencement du XVIIe siècle. Plusieurs de ces pièces ont été publiées de nos jours.

On donne aujourd'hui le nom de *Moralités* à de petites pièces de vers, fables ou allégories, qui renferment quelque précepte moral : M. Ortolan a récemment publié un joli recueil de poésies de ce genre (*Enfantines et Moralités*).

MORATOIRE (du latin *moratorius*, dilatoire, formé de *mora*, retard, délai). En Jurisprudence, on appelle *Intérêts moratoires* les intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice, et qui sont dus à raison du *retard* apporté au payement d'une créance exigible. — Les *Lettres moratoires* étaient des lettres émanées du chef de l'État ou de la Justice et accordant un délai.

MORBIDE (fait du latin *morbus*, maladie). Ce mot est souvent employé en Médecine dans le sens de maladif, malsain, qui est l'effet de la maladie ou qui la caractérise. C'est en ce sens que l'on dit : *phénomènes morbides*, *affection morbide*.

MORBIDESSE. Ce mot, emprunté de l'italien *morbidezza*, signifie, dans les Arts, ce qui est délicat, souple et doux au toucher. Il s'applique surtout à cette espèce de douceur et de souplesse qui est particulière aux chairs dans les natures délicates, telles que celles des enfants et des femmes. L'imitation exacte des effets visibles des chairs de cette nature, l'art de reproduire ces effets aux yeux, est ce qu'on entend par *morbidesse* en Peinture et même en Sculpture. Le Puget et plusieurs autres habiles statuaires ont montré que les matières les plus dures, comme le marbre, ne se refusaient pas à rendre la *morbidesse*.

MORBIFIQUE (du latin *morbus*, maladie, et *facere*, faire), se dit, en Médecine, de ce qui cause la maladie : *virus morbifique*.

MORDACHE (de *mordre*), nom donné : 1° à un instrument de fer qui sert à saisir les grosses bûches et à les arranger dans le feu : c'est une espèce de tenaille; — 2° à une tenaille composée de deux morceaux de bois élastiques, qu'on adapte à un étau, entre les mâchoires, pour ménager les ouvrages délicats que le fer pourrait endommager.

MORDANÇAGE, opération de Teinturerie qui consiste à fixer sur une étoffe, à l'aide d'un *mordant* (*Voy.* ci-après), une matière colorante quelconque. Cette opération a aussi la propriété de rendre la couleur plus stable et plus résistante à l'action de la lumière. Si la couleur vient à passer, il suffit pour la faire remonter de plonger de nouveau le tissu dans une dissolution du même mordant.

MORDANT (de *mordre*), substance au moyen de laquelle on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. Le sulfate d'alumine et de potasse, et l'acétate d'alumine sont les mordants les plus employés en teinture. Viennent ensuite le sulfate et l'acétate de fer, le chlorure d'étain, la crème de tartre, le tannin, etc.

On appelle encore ainsi : le vernis qui sert à fixer l'or en feuilles que l'on applique sur du cuivre,

du bronze, etc.; — l'agent à l'aide duquel on décape ou on corrode les surfaces métalliques, etc.

MORDÉCHI ou MORDÉHI (nom indigène), maladie répandue aux Indes, et qui ressemble au choléra, consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continuelle du climat, par les sueurs qu'elle excite et le froid qui y succède.

MORDELLE, *Mordella* (de *mordeo*, mordre), genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachélides, type de la tribu des Mordellones : corps allongé, étroit, arqué, terminé par une longue tarière acuminée. On en compte plus de cent espèces, partout répandues, et vivant sur les fleurs et sur les plantes; leurs larves vivent dans le bois. Les Mordelles ont des mouvements circulaires fort brusques, à l'aide desquels elles se dérobent facilement au danger.

MORDORÉ (dérivé par Roquefort de *more* ou *maure*, brun, et *doré*), couleur brune avec un reflet d'or ou d'orangé, comme l'aile du hanneton.

MORÉACÉES ou MORÉES (du genre type *Morus*, Mûrier), famille de plantes détachée de celle des Urticées, renferme des arbres ou arbrisseaux à suc aqueux ou lactescent, à fleurs mono ou dioïques : fleurs mâles ayant un périgone à 3 ou 4 divisions et 3 ou 4 étamines; fleurs femelles ayant un périgone quinquéfide ou à 4 folioles, un ovaire sessile uniloculaire, un style bifide. Le fruit est un akène monosperme. — Cette famille renferme, outre le *Mûrier* (*Morus*), genre type, les genres : *Broussonétie*, *Dorsténie*, *Maclure*, etc.

MORÉE, *Morea*, genre de la famille des Iridées, renferme plusieurs espèces exotiques originaires des contrées chaudes du globe. On en cultive beaucoup dans nos jardins : on les multiplie de graines ou de jeunes pieds. La *Morée fausse-iris* a les feuilles disposées en éventail comme celles des iris, et les fleurs en petit nombre, sans odeur, de couleur blanche mélangée de jaune et de bleu. La *M. à gaîne* a aussi les feuilles en éventail, mais la feuille supérieure embrasse la tige dans toute sa longueur. La *M. de la Chine* ou *Iris tigrée*, *Pardalanthus*, a les fleurs d'un jaune safran maculé de rouge. La *M. à grandes fleurs* ou *Iris plumeuse* a des fleurs blanches teintées de bleu avec une tache jaune et une raie barbue, qui lui a valu son nom de *plumeuse*.

MORELLE, *Solanum*, genre type de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes formant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs se cultivent en pleine terre dans nos départements du Midi. L'espèce principale est la *Morelle noire* (*S. nigrum*), vulgairement *Crève-chien*, plante herbacée de 40 à 50 centimètres de hauteur, qui croît communément dans les lieux incultes, le long des murs et sur le bord des chemins; elle a des feuilles ovales, de couleur foncée et d'odeur vireuse; des fleurs petites et blanches, réunies en corymbes pendants; des baies semblables à celles du cassis, vertes d'abord, puis noires. On a prétendu que ses feuilles et ses fruits, pris à l'intérieur, peuvent empoisonner; mais le fait n'est pas suffisamment démontré. La morelle noire est d'un usage fréquent en médecine : on fait avec ses feuilles des cataplasmes adoucissants et des décoctions sédatives employées en lotions : on applique ses feuilles vertes et écrasées comme calmantes sur les plaies douloureuses, les fissures du sein, les hémorroïdes, les ulcères, etc. La décoction de morelle sert à laver les ulcères et les plaies. L'extrait de morelle entre aussi dans la préparation du baume tranquille et de l'onguent *populeum*.

Les autres espèces du genre Morelle sont : la *Morelle tubéreuse* (*Solanum tuberosum*), vulgairement connue sous le nom de *Pomme de terre;* la *M. faux-piment* (*S. pseudo-capsicum*), vulgairement *Cerisette Amome des jardiniers;* la *M. douce-amère* (*S. dulcamara*); la *M. mélongène* (*S. melongena*), vulgairement *Aubergine;* la *M. faux-quinquina* (*S. pseudo-quinquina*). Linné y joignait le *Lycopersicum*, vulgairement *Tomate* ou *Pomme d'amour*, dont on a depuis fait un genre à part. *Voy.* POMME DE TERRE, DOUCE-AMÈRE, etc.

MORESQUE, nom donné quelquefois aux dessins et ornements, plus connus sous le nom d'*Arabesques*.

*Style moresque*, se dit, en Architecture, du genre de construction adopté par les Mores ou Arabes : il se distingue par ses cintres de portes en voûtes qui outre-passent le demi-cercle, et par la multiplicité et la variété de ses ornements coloriés. Le style moresque est la transition entre le byzantin et le style ogival, improprement appelé *gothique*. Les plus beaux monuments de l'architecture moresque se trouvent en Espagne.

MORETON, nom vulgaire du *Canard milouin*.

MORFÉE, en provençal *Lou nègre*, maladie commune à l'olivier et à l'oranger, est caractérisée par des couches de matière noire qui s'observent surtout à la partie supérieure des feuilles et aux brindilles: elle paraît être le résultat d'une séve dépravée par un sol humide. La plante qui en est affectée se couvre ordinairement d'une foule d'insectes qui augmentent le mal et rendent l'arbre stérile : ces insectes, appelés *Morfa* (d'où le nom de la maladie), sont des Hyménoptères du genre Dorthésie. La morfée n'est détruite que par les grands froids.

MORFIL (de *fil*, dans le sens de tranchant, et *mort*, impuissant?). On nomme ainsi certaines petites parties d'acier presque imperceptibles qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sur la meule, et qui empêchent l'instrument de bien couper. Il faut, pour l'emporter et pouvoir se servir de l'instrument, passer le couteau sur une pierre plus fine ou le rasoir sur un cuir.

Dans le Commerce, on appelle *Morfil* les dents d'éléphant brutes et non encore travaillées : en ce sens, on dérive ce mot de l'arabe *al fil*, l'éléphant.

MORFONDURE (de *morve*, et du latin *fundere*, répandre), maladie du cheval, est une sorte de catarrhe nasal intense, compliqué souvent de catarrhe bronchique, qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis par le froid après avoir eu chaud.

Chez l'homme, la *Morfondure* consiste dans un écoulement spontané, et sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse, par les narines.

MORGANATIQUE (MARIAGE), de l'allemand *morgengabe*, don du matin, par allusion au présent que le mari faisait à sa femme le matin, au lendemain des noces; mariage de la main gauche (*Voy.* ce mot). Cette sorte de mariage a principalement lieu en Allemagne, surtout quand un prince passe à de secondes noces, ayant des enfants d'un premier lit. D'après le Code prussien, les mariages morganatiques ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils ne donnent pas à la femme tous les droits de famille et de rang que les lois accordent à l'épouse ordinaire.

MORGELINE (de *morsus gallinæ*), plante caryophyllée. *Voy.* ALSINE.

MORGUE (d'un vieux mot qui veut dire *visage*), endroit à l'entrée d'une prison, dans lequel on retient quelque temps les accusés ou les condamnés qu'on écroue, afin que les gardiens puissent les bien observer pour les reconnaître au besoin.

A Paris, on appelle ainsi l'endroit où l'on expose les cadavres des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues : le bâtiment destiné à cet usage contient trois salles, l'une pour l'*exposition* des corps inconnus, l'autre, dite des *morts*, pour le dépôt des corps reconnus, et la 3e pour les *autopsies*. Tous les renseignements utiles sont consignés avec soin sur des registres.

MORILLE, *Morchella* (de *Morchel*, nom allemand de la plante), genre de Champignons terres-

tres. La Morille se distingue de tous les autres Champignons en ce que son chapeau n'est pas perforé au sommet, et que, n'étant pas recouverte d'une coiffe, elle offre de profondes alvéoles. L'espèce la plus commune est la *Morille comestible* (*M. esculenta*) : elle est de forme ovale; ses alvéoles sont presque carrées, et sa couleur enfumée se fonce de plus en plus à mesure qu'elle approche de son entier développement. Son volume varie depuis celui d'une noisette jusqu'à celui d'une grosse orange : elle est ovoïde ou tout à fait ronde. On trouve la Morille dans nos bois dès le mois de mars, après les premières pluies et parmi les feuilles : l'espace d'une nuit suffit à son apparition. Elle a peu d'odeur; mais son goût, qui a les plus grands rapports avec celui des champignons ordinaires, la fait rechercher. Pour en prolonger l'emploi, on la fait sécher en la suspendant, sous la forme de chapelets, dans l'intérieur des cheminées. On cuit les morilles fraîches sur le gril ou dans un plat, on met les morilles sèches dans les ragoûts.

MORILLON, nom sous lequel on désigne dans le commerce les *émeraudes* brutes.

C'est aussi le nom : 1° d'une variété de *raisin* noir et doux; 2° d'un petit *canard*, dont le plumage est d'un beau noir luisant à reflets verdâtres.

MORINDE, *Morinda* (du latin *morus indica*, mûrier indien, à cause de la forme des fruits), genre de la famille des Rubiacées, renferme plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux particulières aux régions tropicales et dont les plus connues sont : la *Morinde royoc* de la Chine, du Mexique et de la Guyane; sa tige, faible et pliante, haute d'environ 3 mètres, se divise en rameaux courts et sarmenteux portant des feuilles lancéolées et des fleurs blanches à tube étroit, qui sont remplacées par des fruits assez semblables à des mûres : sa racine donne par infusion une liqueur noire analogue à l'encre; la *M. à ombelles*, dont la racine donne une teinture jaune safran.

MORINE, *Morina*, genre de Dipsacées : c'est une belle plante vivace, originaire du Népal : feuilles longues, dentées; tige florifère, d'environ un mètre, portant un long épi de fleurs verticillées, tubulées, d'un blanc rosé, se succédant longtemps. Cette plante, qui réussit très-bien en pleine terre, a fleuri pour la première fois à Paris en juillet 1837.

MORINGE, *Moringa*, plante de la famille des Légumineuses, tribu des Cassiées, type des Moringées, dont R. Brown forme une famille à part. L'espèce principale est la *Moringa Ben. Voy.* BEN.

MORION, sorte de casque léger et sans visière, emprunté aux *Mores* : d'où son nom. C'était autrefois la coiffure spéciale des arquebusiers et des mousquetaires.

C'était aussi le nom d'une sorte de châtiment militaire qui consistait à frapper sur le derrière le soldat coupable avec la hampe d'une hallebarde ou la crosse d'un mousquet.

MORISONIE, *Morisonia* (du nom de *R. Morison*, savant botaniste écossais), genre de la famille des Capparidées, établi par Plumier pour une seule espèce commune aux Antilles et à l'Amérique méridionale, le *Mabouier* (*M. americana*) : c'est un arbre peu élevé, à fleurs d'un blanc obscur, un peu odorantes, disposées en corymbes latéraux. Le fruit est une baie de la grosseur d'une pomme ordinaire, recouverte d'une écorce dure, calleuse, d'un rouge de tuile. Les racines de cet arbre sont longues, grosses, compactes et pesantes : les indigènes s'en servent, dit-on, pour faire leurs tomahawks.

MORMON, un des noms du *Mandrill*, espèce de Singe, et du *Macareux*, espèce de Pingouin.

MORMYRE, *Mormyrus* (du grec *mormôn*, hideux, et *oura*, queue), genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Ésoces, à corps comprimé, oblong, écailleux, à queue mince à sa base, renflée vers la nageoire; leur tête est couverte d'une peau nue et épaisse, qui enveloppe les opercules et les rayons des ouies. Tous les Mormyres vivent dans le Nil et sont très-recherchés pour leur chair. Certaines espèces ont le museau pointu et la dorsale longue, comme le *M. oxyrhynque*, commun sur les marchés du Caire; d'autres le museau cylindrique et la dorsale très-courte, comme le *M. hersé* ou *de Denderah;* d'autres ont le museau court, comme le *M. kashoué* ou *de Belbeys*, etc.

*Mormyre*, poisson sparoïde. *Voy.* PAGEL.

MORNE. Ce mot, dans les Antilles françaises et à l'île Bourbon, est, en général, synonyme de *montagne*, et désigne spécialement de petites montagnes rondes, isolées, élevées sur une pointe de terre en forme de cap, ou le long d'une côte : tels sont le *Gros morne* à la Martinique, le *M. de la découverte* dans l'île de France.

MOROXITE, chaux phosphatée. *Voy.* APATITE.

MORPHINE (de *Morphée*, dieu du sommeil), alcali végétal, auquel l'opium doit en grande partie ses propriétés narcotiques, est composé de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène ($C^{34}H^{19}NO^6$). A l'état de pureté, la morphine est en prismes rectangulaires blancs, transparents, insipides et inodores. On l'obtient en précipitant par l'ammoniaque la dissolution aqueuse de l'opium et par d'autres moyens. Combinée avec les acides, elle forme plusieurs sels, notamment l'*acétate de morphine*, qui sont très-vénéneux et qui laissent peu de traces. A dose modérée, cette substance est employée en médecine comme calmant du système nerveux : elle procure un sommeil tranquille et plus ou moins profond. — Signalée dès 1688, par Ludwig, sous le nom de *Magistère d'opium*, obtenue en 1803 par Derosne, mais considérée par lui comme de la narcotine modifiée et rendue alcaline par le carbonate de potasse employé à sa préparation, la morphine fut décrite par Séguin en 1804; elle a été surtout bien étudiée par Sertuerner, qui en a constaté l'alcalinité. La morphine est devenue célèbre par le coupable usage qu'en fit le docteur Castaing pour empoisonner lentement les frères Ballet et s'approprier leur fortune.

MORPHO (du grec *morphè*, beauté), genre de Lépidoptères diurnes, de la tribu des Papilionides : corps robuste, trompe longue, antennes filiformes et presque aussi longues que le corps, ailes très-développées, brunes en dessous, avec des yeux d'une autre couleur, et souvent ornées en dessus des couleurs les plus brillantes. Les espèces les plus connues sont le *M. Adonis*, bleu d'azur métallique très-brillant, avec le bord externe noir et deux taches au sommet des premières ailes, qui ont 8 centimètres d'envergure; le *M. Métellus*, noir, avec le bord des ailes verdâtre; le *M. Andromaque*, le *M. Ménélas*, bleu pâle très-brillant avec le bord des échancrures blanchâtre et 3 petites taches blanches à la côte; le *M. Laërte*, dont les ailes, d'un blanc nacré, sont légèrement dentées. D'autres espèces ont été rapportées au genre *Pavonie. Voy.* ce mot.

MORPHOLOGIE (du grec *morphè*, forme, structure, et *logos*, discours, description), mot créé par quelques Naturalistes pour désigner l'histoire des diverses formes que revêt la matière dans les êtres organisés, science due surtout aux travaux des deux Geoffroy Saint-Hilaire et des deux De Candolle.

MORRENE, *Morsus ranæ*, plante. *V.* HYDROCHARIS

MORS (du latin *morsus*, parce que le cheval l mord), ou *Mors de bride*, partie de la bride qu passe dans la bouche du cheval et qui sert à le gou verner. C'est une sorte de baillon, en fer ou en bois qui presse sur les *barres* (*Voy.* ce mot), et qui est or dinairement muni de deux branches montant le long des joues et jointes en dessous de la lèvre inférieure par la gourmette. On appelle : *Mors à berge* celui dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon;

*M. à branches tournées* ou *à sous-barbes*, un mors dont les branches forment plusieurs coudes, de forme ronde; *M. à canon simple*, un mors dont le canon n'est point figuré, mais diminue pourtant de grosseur en approchant de son pli; *M. à pas d'âne*, un mors dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne; *M. à porte*, un mors dont l'embouchure forme vers son milieu une sorte de porte cintrée; *M. à tire-bouchon* ou *à la Nestier*, un mors dont les branches sont terminées par un anneau aplati et percé dans la partie inférieure comme celui d'un tire-bouchon; *M. à la turque*, un mors dont les branches sont droites sans sous-barbe.

*Prendre le mors aux dents*, se dit d'un cheval dont la bouche est tellement échauffée qu'elle devient insensible, et que l'animal s'emporte, sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet sur les barres que si le cheval le tenait serré entre les dents. Du reste, c'est improprement qu'on dit d'un cheval qui s'emporte qu'*il prend le mors aux dents*, parce que, même alors, le mors garde sa position normale, une disposition particulière l'empêchant de se déplacer.

On nomme vulgairement *Mors du diable*, la Scabieuse des bois, à cause de sa racine échancrée et comme mordue; *Mors de grenouille* ou *Morrène*, l'Hydrocharis.

MORSE (nom russe), *Trichechus*, genre de Mammifères marins, de la famille des Carnivores, formant avec les Phoques la tribu des Amphibies. L'espèce principale est le *Morse du Nord*, vulgairement *Vache marine*, *Cheval marin*, dit aussi *Bête à la grande dent*, *Éléphant de mer*, parce que de sa mâchoire supérieure sortent deux énormes défenses, qui se dirigent vers le bas, et qui ont quelquefois jusqu'à 70 centim. de long. Ces défenses relèvent tout le devant de la mâchoire et lui donnent la forme d'un gros mufle renflé. Les membres antérieurs du morse, très-courts et disposés comme ceux des Phoques, sont terminés par 5 doigts armés d'ongles robustes et réunis en forme de nageoire par une membrane épaisse. Son corps allongé, conique, est terminé par une queue très-courte avec laquelle se confondent les membres de derrière, et est couverte d'un poil ras et brunâtre. Sa tête est arrondie, et n'offre aucune trace d'oreille. Cet animal surpasse, dit-on, en grosseur les plus forts taureaux, et peut atteindre 5 mètres de longueur. Les morses ont les mœurs des phoques : ils sont généralement inoffensifs, mais quand on les attaque ils se défendent avec fureur. On les trouve surtout dans les régions polaires; leur nombre diminue tous les jours. On chasse les Morses pour le produit qu'on peut tirer de leur graisse et de leurs dents. L'huile que donne leur graisse est presque aussi estimée que celle de la baleine. L'intérieur des dents du Morse a plus de valeur que l'ivoire même.

MORSURE (du latin *morsus*), plaie avec déchirure que les animaux font en mordant. La morsure est dite *simple* si elle est faite par un animal qui ne laisse aucun virus dans la plaie; *compliquée*, si l'animal y a déposé un virus ou un principe vénéneux. *Voy.* PLAIE, RAGE, et les noms des animaux venimeux.

MORT (du latin *mors*, génitif *mortis*), cessation définitive de toutes les fonctions de la vie corporelle. La mort est ordinairement précédée de symptômes graves qui dépendent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales, et qui constituent l'*agonie*. Celle qui arrive tout à coup et sans phénomène précurseur est appelée *Mort subite*. La mort est *naturelle* lorsqu'elle a lieu à la suite d'une maladie arrivée spontanément; *violente*, lorsqu'elle est l'effet d'une violence quelconque.

On distingue la *M. réelle* ou *absolue* et la *M. apparente*. La mort réelle n'est pas toujours facile à reconnaître : l'asphyxie, la léthargie, la syncope, la catalepsie, l'épilepsie, l'extase, le tétanos et plusieurs autres maladies nerveuses simulent ses effets et peuvent donner lieu à une *mort apparente*. L'absence de la respiration, constatée au moyen d'une glace, n'est pas toujours un signe suffisant de la cessation de la vie : la roideur des membres et un commencement de putréfaction sont les deux seuls signes certains de la *mort réelle*. C'est pour prévenir les funestes accidents qui peuvent résulter d'une mort apparente que des dispositions légales s'opposent aux inhumations précipitées (*Voy.* INHUMATION). En France, on peut enterrer 24 heures après la mort. Quelques peuples n'enterrent les morts qu'après trois jours révolus. Dans quelques villes d'Allemagne, on a même établi des maisons mortuaires, où les corps sont déposés et soigneusement observés jusqu'à ce que la putréfaction commence à se déclarer. M. le Dr F. Bouchut a écrit un *Traité des signes de la mort* (1849), et M. le Dr Jozat : *De la Mort et de ses caractères* (1852).

Les anciens avaient divinisé la Mort : ils la faisaient fille de l'Érèbe et de la Nuit, et sœur du Sommeil; ils la plaçaient devant la porte des Enfers. Elle était honorée d'un culte particulier chez les Phéniciens et en Hispanie, ainsi que chez les Lacédémoniens. On représente la Mort sous la forme d'un squelette agile, ayant des ailes au dos et tenant une faux. L'if, le cyprès et le coq lui étaient consacrés; on lui donne pour attribut un flambeau renversé, une urne et quelquefois un papillon.

En Droit, la *Mort civile*, auj. abolie, était un état dans lequel le condamné était privé de toute participation aux droits civils. Elle résultait de la condamnation à la peine de mort, aux travaux forcés à perpétuité et à la déportation. Par la mort civile, le condamné perdait la propriété de tous ses biens; sa succession était ouverte au profit de ses héritiers. Il ne pouvait plus recueillir aucune succession, ni être nommé tuteur, ni être témoin dans un acte solennel ou authentique ou bien en justice. Il devenait incapable de contracter mariage; et celui qu'il avait précédemment contracté était dissous quant à tous ses effets civils (Code Nap., art. 22-23). — La mort civile, contraire à nos mœurs, a été abolie par la loi du 31 mai 1854.

*Peine de mort*. *Voy.* PEINE CAPITALE.

En Botanique, on appelle vulg. : *Mort au chanvre*, l'Orobanche rameuse; *M. aux chiens*, le Colchique d'automne; *M. de froid*, le grand Aconit; *M. au loup*, l'Aconit lycoctone; *M. aux poules*, la Jusquiame noire; *M. aux poux*, la Staphysaigre; *M. du safran*, la petite Truffe parasite qui s'attache aux bulbes de la racine du safran et le fait mourir; *M. aux vaches*, la Renoncule scélérate.

*Mort aux mouches*. C'est du cobalt ou de l'arsenic métalliques pulvérisés et délayés dans l'eau : on en remplit une assiette et les mouches viennent s'empoisonner en goûtant cette liqueur.

*Mort aux rats*. C'est ordinairement de l'arsenic blanc (acide arsénieux). On emploie aussi le carbonate de baryte, l'orpiment (sulfure d'arsenic), la mine de cobalt, la noix vomique, l'hamélie, etc.

MORTADELLE (en italien *mortadella*), espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. La mortadelle de Bologne, celle de Florence ont de la réputation. — On donne aussi le nom de *mortadelle* à un ragoût de poulet en usage en Italie.

MORTAILLABLE (pour *mort taillable*). Dans le Droit féodal, ce mot désignait les serfs attachés à la glèbe de père en fils, et dont le seigneur héritait, de manière qu'ils payaient encore la *taille*, même après leur *mort*, dans la personne de leurs enfants. On appelait en ce cas *mortaille* le droit du seigneur. Les mortaillables pouvaient cesser d'être les hommes du seigneur en se déclarant les hommes du roi.

MORTAISE (du latin *mordere*, mordre), cavité ou entaille pratiquée dans l'épaisseur d'une pièce de bois ou de métal pour recevoir le tenon d'une

autre pièce, de manière à former un assemblage. La forme de la mortaise est ordinairement celle d'un parallélipipède trapézoïdal, afin qu'étant entré de côté le tenon ne puisse pas s'échapper en avant. — Dans les pièces métalliques, les mortaises se pratiquent au moyen d'une machine dite *Machine à mortaises*, qui donne une plus grande puissance et assure une plus grande régularité.

MORTALITÉ, quantité des individus de l'espèce humaine qui, sur une population donnée, meurent soit à certaines époques d'épidémie, de contagion, soit annuellement. Le nombre moyen de la mortalité annuelle varie selon les pays et les époques : en France, la mortalité a été en diminuant depuis 80 ans, et par conséquent la vie moyenne va en s'allongeant; cette durée, qui, au dernier siècle, n'était guère que de 33 ans, est aujourd'hui de 36 ans. La mortalité est plus grande chez les hommes que chez les femmes, dans les villes que dans les campagnes.

Dans plusieurs circonstances, notamment dans les opérations d'assurances sur la vie, de placement viager, il est d'un grand intérêt de connaître les chances de mortalité afin d'en déduire la durée probable de la vie. On a dressé à cet effet des listes qui, sur un nombre donné de naissances datant de la même époque, indiquent le nombre des survivants à la fin de chaque année. Les plus connues de ces tables sont : celle de Deparcieux, imprimée en 1746 par cet auteur dans son *Essai sur les probabilités de la vie humaine*; celle de Duvillard, publiée en 1806 dans son livre sur l'*Influence de la petite vérole*; celle de Finlayson, chargé en 1819 par le gouvernement anglais de faire un travail qui pût servir de base aux calculs des annuités à émettre par le Trésor : elle fut publiée en 1829; celle de M. de Montferrand, couronnée en 1838 par l'Académie des Sciences ; celle de M. Quételet, dressée en 1845 pour l'administration belge. Malheureusement, ces tables sont loin de s'accorder : Duvillard donne une mortalité trop prompte, Deparcieux une mortalité trop lente, parce qu'il n'a opéré que sur des têtes choisies; les tables de M. de Montferrand, calculées sur 12 millions de décès connus, paraissent approcher le plus de la vérité : elles servent de base aux calculs de plusieurs compagnies d'assurances. Ce sont elles que nous donnons :

| AGES. | SURVIVANTS sur 10,000. | AGES. | SURVIVANTS sur 10,000. | AGES. | SURVIVANTS sur 10,000. | AGES. | SURVIVANTS sur 10,000. | AGES. | SURVIVANTS sur 10,000. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0 | 10,000 | 21 | 6,735 | 42 | 5,601 | 63 | 3,825 | 84 | 523 |
| 1 | 8,471 | 22 | 6,672 | 43 | 5,548 | 64 | 3,688 | 85 | 427 |
| 2 | 8,059 | 23 | 6,604 | 44 | 5,475 | 65 | 3,540 | 86 | 354 |
| 3 | 7,808 | 24 | 6,526 | 45 | 5,416 | 66 | 3,389 | 87 | 280 |
| 4 | 7,643 | 25 | 6,451 | 46 | 5,326 | 67 | 3,236 | 88 | 225 |
| 5 | 7,524 | 26 | 6,385 | 47 | 5,278 | 68 | 3,080 | 89 | 179 |
| 6 | 7,432 | 27 | 6,287 | 48 | 5,204 | 69 | 2,925 | 90 | 139 |
| 7 | 7,352 | 28 | 6,253 | 49 | 5,151 | 70 | 2,770 | 91 | 109 |
| 8 | 7,285 | 29 | 6,207 | 50 | 5,086 | 71 | 2,602 | 92 | 92 |
| 9 | 7-229 | 30 | 6,152 | 51 | 5,017 | 72 | 2,423 | 93 | 64 |
| 10 | 7,182 | 31 | 6,106 | 52 | 4,943 | 73 | 2,224 | 94 | 48 |
| 11 | 7,141 | 32 | 6,061 | 53 | 4,862 | 74 | 2,017 | 95 | 36 |
| 12 | 7,109 | 33 | 6,017 | 54 | 4,780 | 75 | 1,811 | 96 | 25 |
| 13 | 7,078 | 34 | 5,972 | 55 | 4,693 | 76 | 1,616 | 97 | 18 |
| 14 | 7,043 | 35 | 5,926 | 56 | 4,605 | 77 | 1,431 | 98 | 12 |
| 15 | 7,006 | 36 | 5,881 | 57 | 4,513 | 78 | 1,275 | 99 | 9 |
| 16 | 6,965 | 37 | 5,835 | 58 | 4,416 | 79 | 1,125 | 100 | 5 |
| 17 | 6,925 | 38 | 5,788 | 59 | 4,317 | 80 | 995 | 101 | » |
| 18 | 6,881 | 39 | 5,743 | 60 | 4,215 | 81 | 872 | 102 | 3 |
| 19 | 6,833 | 40 | 5 698 | 61 | 4,104 | 82 | 751 | 103 | 2 |
| 20 | 6,785 | 41 | 5,657 | 62 | 3,976 | 83 | 632 | 104 | 1 |

— On trouvera dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* les tables de Deparcieux et de Duvillard.

Pour la *Mortalité* en tant que désignant le nombre d'hommes ou d'animaux succombant à une maladie régnante, *Voy.* ÉPIDÉMIE et ÉPIZOOTIE.

MORT-BOIS, terme d'Eaux et Forêts, désigne le droit de couper le bois sec qui reste sur l'arbre. Il se dit par opposition au droit de *bois mort*, qui est celui de recueillir et d'emporter le bois sec détaché de l'arbre et gisant à terre.

MORT-GAGE, gage dont on laisse jouir le créancier. Ce mot est synonyme d'*Antichrèse*. *V.* ce mot.

MORTIER (en latin *mortarium*, charpie, mortier), mélange en proportions variables de chaux, de sable, d'argile et d'eau, qui sert à réunir et à souder, pour ainsi dire, ensemble les moellons et les pierres de construction. On donne souvent aux mortiers le nom de *ciments* (*Voy.* ce mot). La qualité des mortiers varie suivant la nature de la chaux. Les mortiers ordinaires se préparent avec de la chaux grasse qu'on transforme en bouillie en l'éteignant avec de l'eau, et à laquelle on mêle intimement plus ou moins de sable quartzeux. La dureté que prennent les mortiers avec le temps provient de la conversion de la chaux en carbonate de chaux aux dépens de l'acide carbonique de l'air : le sable contribue par ses aspérités à la solidification. Les mortiers qu'on emploie dans les constructions sous l'eau sont faits avec de la *chaux hydraulique* (*Voy.* ce mot). Souvent on remplace le sable, dans les mortiers ordinaires, par le ciment, la pouzzolane, le trass ou l'argile, qui les rendent plus ou moins hydrauliques. — On appelle *Mortier gras* un mortier dans lequel le volume de la chaux est beaucoup plus grand que celui que laissent entre eux les vides du sable ; *M. maigre*, celui dans lequel la chaux manque et qui n'est pas liant; *M. blanc*, celui qui est fait avec une chaux d'une faible qualité; *M. bâtard*, celui qui est fait avec un mélange de bonne et de mauvaise chaux.

L'usage des mortiers remonte à plus de 2,000 ans avant notre ère; ceux des Égyptiens, des Grecs et des Romains ont conservé une très-grande dureté : quelques-uns sont devenus par la pénétration de l'acide carbonique de véritables marbres.

On donne aussi le nom de *mortier* à une sorte de vase hémisphérique au fond, évasé dans la partie supérieure, et fait de métal, de marbre, de verre, de pierre ou de bois, etc., dont on se sert, surtout dans la Pharmacie, pour y piler les substances solides qu'il faut pulvériser, ou pour triturer les substances molles dont il faut opérer le mélange intime. On emploie le mortier de fer et le pilon de métal pour pulvériser les bois, les écorces, les racines, en un mot les substances dures qui ne sont pas susceptibles d'attaquer le métal ou de s'y colorer. On se sert du mortier de marbre pour les substances blanches, faciles à pulvériser, comme le sucre, le salpêtre, etc.; on prend alors un pilon de bois. On emploie un mortier de verre ou de porcelaine pour le sublimé corrosif et les substances analogues.

Dans l'Artillerie, le *Mortier* est une bouche à feu fort courte et faite à peu près comme un mortier à piler : on s'en sert pour lancer des bombes, pour jeter des carcasses pleines de pierres ou de matières inflammables. On a récemment inventé des *canons-mortiers*. L'usage des mortiers paraît dater de 1510.

Enfin, on donne ce nom à un bonnet rond de velours noir, en forme de *mortier* renversé, que portaient dans l'origine le clergé et les gradués, et qui fut ensuite réservé aux présidents des parlements : ce qui les faisait appeler *présidents à mortier*. Le bonnet des présidents à mortier était de velours noir avec un galon d'or; celui du chancelier de France était d'étoffe d'or avec une bordure d'hermine. Les magistrats, les avocats, les professeurs, portent encore aujourd'hui une coiffure analogue. — Les empereurs de Constantinople portaient en guise de couronne une coiffure en forme de mortier. Nos rois de la 1re race adoptèrent cette coiffure des empereurs; on la retrouve aussi dans la 2e et la 3e race.

MORUE, *Gadus morrhua*, genre de poissons

Malacoptérygiens, de la famille des Gadoïdes, se distingue des autres genres de cette famille en ce qu'il a 3 dorsales, 2 anales et un barbillon attaché au bout de la mâchoire inférieure. On distingue plusieurs espèces de morues; la plus commune est la *Morue franche*, qu'on appelle *Cabillaud* ou *Cabéliau* quand elle est fraîche. Ce poisson, dont la longueur varie de 70 centim. à plus d'un mètre, a la tête grosse et comprimée, la bouche énorme, les yeux très-gros, à fleur de tête et voilés par une membrane transparente; des dents simplement implantées dans les chairs et susceptibles de se mouvoir à la volonté de l'animal. Son corps est couvert de grandes écailles qui sont grises sur le dos et blanches sous le ventre avec des taches dorées; les nageoires de la poitrine sont jaunâtres et les autres grises. La morue a un estomac très-volumineux et est très-vorace : elle se nourrit de poissons, notamment de harengs, de mollusques, de crustacés, etc. Sa fécondité n'est pas moins prodigieuse : on a trouvé dans une femelle jusqu'à 4 millions (d'autres disent 8 millions) d'œufs. Cette espèce est répandue dans toutes les mers septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, à l'entrée de la Manche, en Irlande, au cap Nord et surtout aux environs du banc de Terre-Neuve, où se fait la pêche la plus considérable (*Voy.* ci-après).— Parmi les autres espèces on remarque : la *M. égrefin* (*Gadus eglefinus*), plus allongée, marquée d'une ligne latérale noire et d'une tache noirâtre sur chaque flanc : elle est commune sur les côtes de la Bretagne; sa chair est moins estimée que celle du cabillaud; la *Petite morue* ou *Dorsch* (*G. callarias*), abondante dans la Baltique, sur les côtes de la Norvége et de l'Islande; le *Capelan* ou *Officier* (*G. minutus*), bon à manger frais; il sert aussi d'appât pour la pêche de la grande morue ou s'emploie comme engrais.

La pêche de la morue a lieu soit en février, soit en mai; au grand banc de Terre-Neuve, c'est en mai. Cette pêche se fait avec de longues lignes d'une forme particulière. Après avoir pris les morues, on les sale, ou bien on les fait sécher. Dans le premier cas, on les éventre et on leur ôte le foie ou les œufs, après avoir coupé la tête et la langue, que l'on met à part; elles portent alors le nom de *morues vertes*. On appelle *morues blanches* celles qui ont été salées mais séchées promptement, et sur lesquelles le sel a laissé une sorte de croûte blanchâtre. Pour les sécher plus complétement, on les expose au soleil et ensuite à la fumée : ces dernières prennent le nom de *morues sèches* ou *parées*; on les confond aussi fort souvent, sous le nom de *merluche*, avec le merlan préparé de la même manière sur les côtes de la Provence. Dans la Baltique, on donne aux provisions de morue et de merlan secs le nom de *stockfisch*.

C'est au commencement du XVIe siècle que le Portugais Gaspard de Corte-Real fit la première pêche de la morue près du banc de Terre-Neuve; depuis, cette pêche a pris l'extension la plus considérable : elle fournit annuellement plus de 25,000,000 de kilogr. de poisson. La France ne possède plus dans ces parages que 3 petites îles : celle de Saint-Pierre et les deux Miquelons, avec le droit de pêcher et de saler les produits de sa pêche sur la côte de Terre-Neuve, entre le cap Rouge et le cap Saint-Jean.

La morue est l'objet d'un commerce très-considérable, parce que, lorsqu'elle est salée ou séchée, elle se conserve longtemps sans altération et peut se transporter sur tous les points du globe. La chair des morues n'est pas la seule partie dont on fasse usage : leur langue, fraîche et même salée, est un morceau délicat; on mange leur foie, et on en tire une huile qu'on emploie en médecine contre les maladies de poitrine, les scrofules, etc., et qui est très-recherchée dans plusieurs arts (*Voy.* HUILE DE MORUE); on tire de leur vessie natatoire une colle qui ne le cède en rien à celle de l'esturgeon; on conserve leurs œufs pour la table. Avant de faire cuire la morue, on la fait dessaler pendant 24 heures dans de l'eau de rivière que l'on change 3 fois. Il y a vingt manières de l'accommoder.

MORUS, nom scientifique du genre *Mûrier*.

MORVE (du latin *morbus*, maladie). Outre son sens vulgaire, dans lequel il désigne l'humeur visqueuse qui découle des narines de l'homme, ce mot est le nom spécial d'une maladie redoutable qu'on observe surtout chez le cheval et l'âne, et qui consiste dans une inflammation générale des membranes muqueuses, particulièrement de la membrane pituitaire : d'abord aiguë, elle passe bientôt à l'état chronique. L'animal attaqué de la morve rend par les naseaux, souvent par un seul, une quantité considérable de mucosités. Cet écoulement, appelé *jetage*, est accompagné d'ulcération de la membrane pituitaire, d'engorgement et d'induration des glandes lymphatiques de la ganache. La maladie se complique quelquefois du farcin, avec lequel elle a une certaine analogie. Quand cette complication a lieu, la mort arrive promptement. On regarde généralement la morve comme essentiellement contagieuse; cependant, quelques auteurs prétendent qu'elle ne l'est pas du tout. Quoi qu'il en soit, l'homme peut en être attaqué.

Chez l'homme, la morve est caractérisée par un écoulement nasal, par une éruption pustuleuse et quelquefois par des bulles gangréneuses à la peau, presque toujours par des abcès sous-cutanés multiples, enfin par une éruption dans les fosses nasales, qui, le plus souvent, s'étend dans le larynx et coïncide avec des inflammations lobulaires et circonscrites dans les poumons. — M. Rayer a donné un traité spécial *De la morve chez l'homme*.

Jusqu'à ce jour, la morve n'a pu être guérie ni chez l'homme ni chez le cheval. On n'a pas réussi davantage à en déterminer les véritables causes; on pense qu'elle peut se développer spontanément sous l'influence du froid, de l'humidité, de la mauvaise nourriture, de l'encombrement des chevaux dans des écuries mal tenues. La propagation du mal est l'effet tantôt d'une inoculation, tantôt de l'infection.

MOSAIQUE (de l'italien *musaico*, tiré du grec *mouséion*, musée, bibliothèque, parce qu'on en orna d'abord les bibliothèques et les cabinets d'étude), ouvrage de marqueterie, fait de plusieurs petits morceaux de marbre ou de pierres de diverses couleurs, assemblées sur un mastic ou sur un fond de stuc préparé à cet effet, pour en faire des tableaux représentant des objets de toute sorte, méandres, grotesques, portraits, figures, animaux, traits d'histoire, paysages, fleurs, fruits, etc. Son plus grand avantage est de résister à l'humidité et à tout ce qui altère les couleurs et la peinture.

Les anciens ont excellé dans cet art, qu'on croit originaire de l'Asie; les Grecs et les Romains l'ont porté au plus haut degré : on l'employait chez les Romains dans presque toutes les constructions, depuis les monuments publics jusqu'aux demeures des simples particuliers; les mosaïques servaient à la fois à orner les pavés, les murs, les plafonds. Tous les jours on découvre de magnifiques mosaïques dans les fouilles d'Herculanum et de Pompeï. L'Italie (surtout Rome et Florence) a encore auj. la supériorité dans cet art : on voit dans la basilique de Saint-Pierre à Rome d'admirables mosaïques, reproduisant pour la plupart les tableaux des grands maîtres; elles ont été faites sous la direction du célèbre Mathiole, par les ordres de Léon X. Les belles mosaïques du Louvre sont dues à Belloni. On doit à J.-F. Artaud une *Histoire de la peinture en Mosaïque*, 1835.

MOSASAURUS, saurien fossile des bords de la *Meuse*

MOSCATELLE ou MOSCATELLINE, *Adoxa*, genre de la famille des Saxifragées, renferme des plantes

agrestes que l'on trouve dans les bois ombragés de l'Europe septentrionale : tiges simples, grêles, peu élevées, portant des feuilles opposées, découpées en plusieurs folioles qui elles-mêmes sont incisées; fleurs en grappe terminale, sans corolle, mais pourvue d'un calice à 5 divisions et de 8 à 10 étamines; baie globuleuse, à 4 ou 5 loges. Toute la plante exhale une odeur de *musc* (d'où son nom) : elle fleurit au printemps.

MOSCHUS, nom latin du *Musc* et du *Chevrotain*.

MOSCOUADE, sucre brut, coloré par la mélasse et autres substances étrangères. *Voy.* SUCRE.

MOSETTE ou MOZETTE, espèce de camail que portaient les Cordeliers et que portent encore les évêques et les chanoines. *Voy.* CAMAIL.

MOSQUÉE (de l'arabe *masdjid* ou *mesdjid*, lieu d'adoration), temple où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières. On n'y voit ni autels, ni figures, ni images. Une grande quantité de lampes et plusieurs petits dômes soutenus de colonnes de marbre ou de porphyre en sont le principal ornement. Le pavé des mosquées est couvert de riches tapis, et les Musulmans ôtent leurs chaussures avant d'y entrer. A l'extérieur s'élèvent plusieurs *minarets* (*Voy* ce mot), avec des balcons du haut desquels les *muezzin* invitent le peuple à la prière. En avant de la plupart des mosquées est une grande cour au milieu de laquelle on voit une fontaine et plusieurs petits bassins de marbre, où les Musulmans font leurs ablutions avant la prière. Il y a dans l'enceinte de certaines mosquées des hôpitaux, des écoles, des plantations, etc. Les mosquées de la Mecque et de Médine sont considérées comme les deux sanctuaires de l'islamisme; tous les Musulmans doivent, en faisant leurs prières, se tourner vers celle de la Mecque. Sous le rapport de l'architecture, on cite la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople (qui n'est qu'une ancienne église chrétienne); celle du Caire, et jadis celle de Cordoue. — Les mosquées, comme nos anciens monastères, ont été enrichies par les dons des princes et des fidèles : les revenus de ces établissements sont immenses; on estime qu'ils absorbent le tiers des revenus de l'empire.

MOT (de l'italien *motto*, que Ménage dérive de *mutire*, parler bas). En Grammaire, on compte généralement 10 espèces de mots : le *nom* ou *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* et l'*interjection*. On a proposé de les réduire à 4 : le *nom*, renfermant le *pronom*; l'*adjectif*, renfermant l'*article* et le *participe*; le *verbe*; les *connectifs* ou exposants de rapports, renfermant la *préposition* et la *conjonction*. L'*adverbe* n'est pas un des éléments essentiels du discours : il est composé d'une préposition et d'un nom; l'*interjection* équivaut à une phrase entière. — Selon que les mots ont une, deux, trois ou plusieurs syllabes, ils prennent les noms de *monosyllabes*, *dissyllabes*, *trissyllabes*, *polysyllabes*.

En termes de Blason, on appelle *mot* une sorte de devise consistant en une phrase courte, ordinairement sentencieuse, écrite sur un rouleau figuré que l'on place au-dessus ou au-dessous de l'écusson. Le mot de la maison de France était *Espérance*; celui de l'Angleterre est *Dieu et mon droit*. *Voy.* DEVISE.

Dans la langue militaire, le *mot d'ordre* est le mot qu'un général ou un commandant de place donne à tous ses officiers ou à tous les chefs de poste pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux; le *mot de ralliement* est le mot donné aux sentinelles avancées pour reconnaître une patrouille. La patrouille reconnue par un poste donne le *mot d'ordre*; il lui est donné en échange le mot *de ralliement*. Les rondes d'officiers supérieurs donnent également le *mot de ralliement* en échange du *mot d'ordre*. En temps de guerre, la divulgation du mot d'ordre est punie de mort. — On disait jadis : *mot du guet*.

MOTACILLA, nom latin de la *Bergeronnette*, ainsi appelée du latin *movere*, mouvoir, parce qu'elle hausse et baisse continuellement la queue.

MOTET (en italien *mottetto*, petit mot, à cause de la brièveté de ce genre de composition), nom donné à de courts morceaux de musique religieuse, composés le plus souvent sur des paroles latines qui ne font pas partie essentielle de l'office divin (psaumes, hymnes, antiennes), et destinés à être chantés à l'église avec ou sans accompagnement d'orgue ou d'orchestre. Palestrina, Gossec, Cherubini, ont composé des motets remarquables. — Chez les Allemands et les Anglais, le *motet* est un morceau de musique dont le texte, en prose, est puisé dans l'Écriture sainte : on estime ceux de Mozart et de Haendel. — Longtemps les motets, bien que développant des paroles religieuses, avaient été composés sur des airs profanes et d'une gaîté peu décente : Palestrina donna l'exemple de réformer cette inconvenance.

MOTEUR (du latin *motor*, fait de *movere*, mouvoir). On appelle ainsi en Mécanique tout appareil destiné à imprimer ou à transmettre le mouvement. On distingue des *moteurs naturels* ou *premiers*, tels que l'homme, les animaux, l'air, l'eau, le feu, la vapeur, les poids, les ressorts, lorsqu'ils agissent de manière à communiquer une certaine vitesse aux parties inertes d'une machine; et des *M. secondaires* ou *intermédiaires*, les machines elles-mêmes qui reçoivent l'impression de ces moteurs et la transmettent aux parties que l'on veut faire mouvoir (*Voy.* FORCE, MOUVEMENT, LEVIER, etc.). — Pour le métaphysicien, il n'y a véritablement de *premier moteur* que Dieu.

MOTIF (du latin *motivus*, propre à mouvoir). Les Philosophes distinguent les *Motifs de nos jugements* et les *Motifs de nos actions*.

Nos jugements, quand ils sont prononcés avec certitude, ont pour motif commun l'*évidence*, manifestée par tous nos moyens de connaître : sens intime, sens externe, raison, mémoire, sentiment moral, goût, témoignage des hommes, etc.; quand ce ne sont que des conjectures, des présomptions, ils ont pour motif la *probabilité*, qui admet un nombre infini de degrés.

Les motifs de nos actions peuvent être ramenés à trois : l'*amour de soi*, qui prend les formes du *plaisir* ou de l'*intérêt*, le *sentiment* ou les *affections*, et le *devoir* ou *obligation morale*. Les Moralistes se sont divisés sur le nombre et la valeur des motifs de nos actions, et ont été conduits à des doctrines opposées, selon qu'ils ont rejeté ou fait dominer l'un ou l'autre de ces motifs. *Voy.* MOBILE.

En Musique, le *motif* est l'idée primitive d'un chant, la phrase qui domine tout le morceau : on dit aussi *sujet* ou *thème*.

MOTION. Après l'introduction en France du régime parlementaire, on s'est servi de ce mot, emprunté aux Anglais, pour désigner toute proposition faite dans une assemblée délibérante par un de ses membres. — On appelle *motion d'ordre* une motion qui a pour objet particulier de régler l'ordre de la délibération lorsque plusieurs propositions se trouvent en même temps en discussion et qu'il faut déterminer celle qui doit avoir la priorité.

MOTTE (dérivé, selon Ménage, du bas latin *mota*, fait de *meta*, borne), petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche ou de toute autre manière; il se dit aussi de la portion de terre qui tient aux racines des plantes quand on les lève ou qu'on les arrache. Pour *planter un arbre en motte*, on ouvre un fossé tout autour de l'arbre qu'on veut enlever du sol et à une certaine distance du pied, afin de lui conserver le plus de racines qu'il est possible; ensuite on cerne la terre par-dessous, et on enlève l'arbre avec la terre qui s'attache aux racines.

Sous le régime féodal, on appelait *Motte* une butte de terre que l'on élevait près des châteaux

comme signe du droit qu'avait le seigneur sur le sol. C'était au pied de la motte que se rendait la justice. C'est de là que vient le nom de *La Motte* que portent encore en France une foule de localités.

*Motte à brûler*, petite masse plate et ronde, qui sert à faire du feu, est faite ordinairement avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et qu'on presse dans un moule. On fait aussi des mottes de tourbe. Ce genre de combustible, qui ne date guère que du commencement de ce siècle, est assez répandu parmi les classes peu aisées.

MOTTEUX (du français *motte*, parce qu'il a l'habitude de se tenir sur les terres fraîchement labourées), oiseau de la famille des Subulirostres, type du genre Traquet. *Voy.* TRAQUET.

MOTU PROPRIO (c.-à-d. *de propre mouvement*), expression latine qui se trouve employée dans certaines bulles ou autres actes des papes, pour indiquer qu'une résolution a été prise par le souverain pontife *de son propre mouvement* et en dehors de toute influence étrangère. Les canonistes romains, s'appuyant sur le principe de l'infaillibilité du pape, ont prétendu qu'un *motu proprio* abolissait toute espèce de réserves, toutes bulles et tous brefs antérieurs. Cette prétention n'a jamais été admise par l'Eglise gallicane.

MOU, nom donné vulgairement au poumon de certains animaux, tels que le bœuf, le veau, l'agneau, à cause de la *mollesse* de cet organe. On ne sert pas le mou sur les tables; on ne le donne qu'aux animaux domestiques, aux chats surtout. On fait néanmoins avec le mou de veau un bouillon et un sirop qui sont recommandés comme pectoraux.

MOUCHE, *Musca*, genre d'insectes Diptères de la famille des Athéricères, type de la tribu des Muscides : corps oblong, à peu près cylindrique; tête globuleuse un peu plus large que longue, offrant 2 yeux très-grands et à réseaux, et 3 petits yeux lisses, distincts; front aplati et présentant un espace arrondi, en haut duquel sont insérées des antennes à 3 articles; trompe membraneuse, coudée, rétractile et terminée par 2 lèvres; corselet cylindrique et abdomen ovalaire; ailes grandes et horizontales; pattes longues, grêles, terminées par 2 crochets et 2 pelotes, et couvertes de poils rudes. Les larves de ces insectes sont cylindriques, molles et blanchâtres; elles sont apodes; leur tête est garnie de crochets écailleux : on les trouve dans la viande en décomposition, les fumiers, les cadavres, etc. (*Voy.* ASTICOTS). Les mouches sont surtout abondantes pendant les mois d'été : quelques espèces sucent le miel des fleurs; mais le plus grand nombre s'attaque aux matières animales ou végétales en décomposition.

Il existe un grand nombre d'espèces de mouches. L'espèce type est la *Mouche domestique* (*M. domestica*), commune partout et surtout dans les appartements, où elle est très-importune. Elle est longue d'un demi-centimètre, a le corselet cendré, l'abdomen cendré en dessus et jaunâtre en dessous, les ailes transparentes. Parmi les autres espèces on remarque : la *M. à viande*, *M. bleue* ou *vomisseuse* (*M. calliphora*), longue de près d'un centimètre : elle a le thorax noir et l'abdomen d'un bleu métallique. Tout le corps est couvert de longs poils noirs, roides. Cette espèce bourdonne l'été dans les appartements, et elle dépose dans les viandes ses œufs qui y éclosent promptement : une variété, dite *M. vivipare*, pond même ses larves toutes vivantes; — la *M. des bœufs* (*M. bovina*), qui se distingue de la mouche domestique par les côtés de la face et du front, qui sont blancs, et par son abdomen à bande dorsale noire : elle est très-commune en France, et se jette sur les narines et les plaies des bestiaux; la *M. vitripenne*, aux ailes hyalines; la *M. cæsar* ou *des cadavres*, dont le ventre est vert doré, tandis que la tête et le corselet sont bleus; la *M. bourreau*, qui tourmente beaucoup les bestiaux; la *M. aplatie* ou *Phasie*; la *M. à queue* ou *Téphrite*.

Les araignées, les guêpes, font aux mouches une chasse continuelle, ainsi que les hirondelles et plusieurs autres oiseaux, qui les attrapent au vol.

On a cherché mille moyens pour se débarrasser des mouches qui infestent nos appartements; mais on n'en a point trouvé de véritablement efficace. Le plus ordinairement on les fait périr avec de l'eau sucrée empoisonnée avec de l'arsenic (prétendue *mine de plomb*) ou avec de l'oxyde de cobalt; mais ce moyen, tout en les détruisant en grand nombre, a le défaut d'en attirer encore davantage. On se sert aussi à cet effet de papiers dits *tue-mouches*, enduits de préparations arsenicales; mais ce procédé n'est pas sans danger pour ceux qui l'emploient.

On nomme vulgairement *Mouche araignée*, *M. à chien*, etc., l'Hippobosque; *M. asile*, l'OEstre et le Taon; *M. d'Espagne* ou *de Saint-Jean*, la Cantharide; *M. à feu* ou *M. luisante*, le Ver luisant ou Lampyre et quelques Fulgores; *M. à miel*, l'Abeille; *M. scorpion*, la Panorpide, etc.— En Pharmacie, on donne le nom de *mouches* aux Cantharides.

On appelle encore *mouches :*

Dans la Toilette, 1° un petit morceau de taffetas noir, de la grandeur d'une mouche, que les dames se mettaient autrefois sur le visage pour cacher quelque défaut ou pour faire ressortir la blancheur de leur teint : on n'en fait plus guère usage que dans les bals costumés; — 2° ce bouquet de barbe, finissant en pointe par le bas, que les jeunes gens ou les militaires laissent croître sous la lèvre inférieure, et qu'on appelle aussi *royale*, *impériale :* dans l'Armée française, la mouche est réservée aux compagnies d'élite.

Dans la Pharmacie, des topiques de petite dimension, analogues par la forme aux mouches des dames, que l'on applique aux tempes, au front, derrière l'oreille, pour combattre certaines névralgies de la face, de l'œil, les maux de dents, etc. On les prépare le plus souvent avec des cantharides, ou bien avec de l'opium, de la belladone, etc.

Dans la Médecine, on appelle *mouches* les premières et les plus légères douleurs de l'enfantement.

Les *mouches volantes* sont une affection de la vue dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des *mouches*, des insectes ou quelques corps légers. Produite souvent par les veilles prolongées, cette affection exige avant tout le repos; elle cède quelquefois aux pédiluves dérivatifs, aux laxatifs, aux collyres astringents, ou bien à des saignées générales ou locales; mais souvent c'est un des symptômes de l'amaurose commençante : on y oppose alors le traitement de cette affection.

Dans la Marine, on appelle *Mouche* un petit bâtiment de guerre, brick, goëlette ou cutter, employé à épier les manœuvres de l'ennemi et à faire les fonctions d'aide de camp de l'amiral.

En Astronomie, la *Mouche* est une petite constellation de l'hémisphère austral, située entre le Caméléon et la Croix australe.

MOUCHE, jeu de cartes qui se joue soit à deux, et avec un jeu de piquet, soit à 4, 5 ou 6 personnes, et avec un jeu entier. On donne cinq cartes à chaque joueur; ceux-ci peuvent, si leur jeu est trop mauvais, *passer* sans jouer, ou, s'ils *voient le jeu*, écarter autant de cartes qu'ils le jugent convenable : après quoi, si l'un des joueurs *a la mouche*, c.-à-d. a toutes ses cartes d'une même couleur, tous les autres *prennent la mouche* et payent; si personne n'a la mouche, on joue, et ceux qui ne font point de levées prennent la mouche.

MOUCHEROLLE, *Muscipeta*, genre de Passereaux dentirostres, très-voisin des genres Gobe-Mouche (*Muscicapa*) et Todier (*Todus*), dont on l'a détachés. Ce sont des oiseaux insectivores de très-petite taille, à bec déprimé, pointu à son extrémité, à ailes

obtuses; la quatrième ou la cinquième penne est la plus longue de toutes. Leur plumage est ordinairement orné des plus belles et des plus vives couleurs. Les espèces les plus connues sont le *Moucherolle couronné*, ou *Roi des Gobe-mouches* (*Todus regius*), que distingue la belle huppe d'un rouge bai, terminée de noir, qui couronne son front; sa poitrine est blanche, tachetée de brun; sa gorge est jaunâtre, et ses ailes d'un brun foncé; sa taille ne dépasse pas 20 centimètres: il habite l'Amérique méridionale; le *M. à cou jaune* (*M. flavicollis*), qui habite l'Asie: il a 18 centimètres environ de long; le *M. à huppe jaune*, le *M. de paradis*, etc.

MOUCHERONS, dénomination vulgaire de tous les petits Diptères qui n'ont que deux ailes transparentes, et particulièrement des *Cousins* (*V.* ce mot). — Bien que ressemblant à nos mouches, les moucherons ne sont pas de jeunes mouches, comme on le croit vulgairement et comme leur nom le fait entendre: les mouches, ainsi que tous les insectes, naissent à l'état parfait et ne grandissent point une fois nées.

MOUCHET, se dit quelquefois pour *Émouchet* (*Voy.* ce mot). — C'est aussi le nom vulgaire d'une Fauvette des Alpes appelée *Pégot*.

MOUETTE, *Larus*, genre d'oiseaux de mer de l'ordre des Palmipèdes: tête grosse, col court, bec comprimé, allongé et pointu; queue pleine; jambes élevées; ailes très-longues et très-aiguës. Ils volent continuellement et bravent les tempêtes; ils sont aussi bons nageurs. Ces oiseaux sont lâches, voraces et criards. Répandus sur tout le globe, ils se tiennent sur les bords de la mer pour se jeter sur tous les animaux, morts ou vivants, qui viennent échouer sur la grève: ce qui leur a valu le nom de *Vautours de mer*. Leur vol, quoique lourd, est aisé. Ils s'abattent souvent sur les flots, mais nagent rarement. Ils ont la chair dure, coriace, de mauvais goût et d'une odeur désagréable. Ils pondent leurs œufs dans les trous des rochers. On a donné à toutes les espèces de grande taille le nom de *Goëlands* (*Voy.* ce mot), et l'on conserve celui de *Mouettes* aux petites. Parmi ces dernières, on remarque la *grande Mouette grise*, la *petite Mouette cendrée*, la *Mouette rieuse*, etc. La chair des Mouettes est dure, coriace, et a un mauvais goût avec une odeur désagréable; cependant, les naturels des Antilles les mangeaient, comme le font encore les Groënlandais. Nos marins s'en nourrissent aussi quelquefois, mais en leur faisant subir une préparation particulière.

MOUFETTE, gaz malfaisant. *Voy.* MOFETTE.

MOUFETTE, *Mephitis*, genre de Mammifères carnassiers, de la famille des Carnivores, tribu des Digitigrades, très-voisin des Martes et des Putois, dont ils diffèrent par les ongles des pieds de devant, qui sont robustes, arqués et propres à fouiller la terre. Les Moufettes vivent dans les terriers qu'ils se sont creusés, et se nourrissent de miel, d'œufs, et même de petits quadrupèdes. Ils répandent à volonté une odeur infecte, qui leur a valu leur nom, et qui est produite par un liquide que sécrètent deux glandes placées sous la queue. L'espèce type est la *M. chinche*, ou *d'Amérique*, qui est grosse comme le Chat domestique. On remarque encore la *M. du Chili* et la *M. de Feuillée*, qui diffèrent peu de la précédente. Quant à la *Moufette du Cap*, ce n'est autre chose que le Zorille. *Voy.* ce mot.

MOUFLE (de l'allemand *Moffel*), se dit, en Mécanique, d'un assemblage de plusieurs poulies, dont les unes sont fixes et les autres mobiles, et qui sert à élever de grands fardeaux. Les axes de toutes ces poulies sont portés par une même pièce solide nommée *chape*. Les moufles sont dites à 2, à 3, à 4 yeux, suivant le nombre des poulies dont elles se composent.

L'agencement des cordes et des poulies dont se composent les moufles présente d'assez grandes difficultés lorsque le nombre des poulies devient considérable. Dans le système de moufles dû à l'ingénieur anglais Smeaton, chacun des équipages supérieur et inférieur a deux rangs de poulies; mais, dans l'équipage supérieur, qui est fixe, les poulies du rang supérieur ont un plus grand diamètre que celles du rang inférieur; l'inverse a lieu dans l'équipage inférieur qui est mobile. La *Machine de White* se compose de deux moufles dont les poulies sont creusées dans une même pièce: les diamètres ont été calculés de telle sorte que, pour une corde d'une grosseur déterminée, les vitesses de rotation de toutes les poulies doivent être les mêmes. Cette disposition offre l'avantage d'éviter les frottements multipliés qui résultent de l'emploi d'un grand nombre d'axes séparés.

On se sert quelquefois de *Moufles*, en Chirurgie, pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agit de réduire une luxation ou une fracture. L'extension par la moufle présente, selon quelques praticiens, un avantage réel sur celle qui est opérée par les bras des aides, en ce qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations.

En termes d'Essayeur, on appelle *Moufle* (au masculin) un petit four en forme de voûte allongée, qu'on place transversalement dans un plus grand fourneau, et qui reçoit les matières destinées à la coupellation. — Les Chimistes donnent ce nom à un vaisseau de terre dont ils se servent pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement.

MOUFLETTES, nom donné par les Plombiers et les Fontainiers à deux demi-cylindres creux dont ils se servent pour prendre le manche de fer à souder quand il est chaud.

MOUFLON, nom appliqué généralement à tous les Moutons sauvages. Le *Mouflon d'Europe*, qu'on regarde comme la souche de notre Mouton domestique, est surtout répandu en Sardaigne et en Corse, où il est connu sous les noms de *Mufione* et de *Mufoli*. Il a $1^m$,20 de long sur 80 centimètres de haut. Ses cornes, triangulaires à leur origine, se changent, à leur extrémité, en véritables lames; sa queue est très-courte. Le corps du Mouflon est couvert de deux sortes de poils: les uns, en dessous, sont laineux, courts, fins et doux au toucher; les autres, en dessus, peu longs et roides. Les premiers sont grisâtres, et les seconds fauves ou noirs. Les Mouflons, dans l'état de liberté, errent en troupes sur le sommet des montagnes. La chasse en est aussi difficile que celle du Chamois.—Le *Mouflon d'Afrique*, ou *M. à manchettes*, a la taille du Mouton ordinaire, et le pelage court et d'un fauve roussâtre. Ses cornes, un peu plus longues que la tête, se touchent à leur base, s'élèvent d'abord droites, puis se recourbent en arrière et un peu en dedans. —Le *Mouflon d'Amérique*, ou *Bélier de montagne*, se fait remarquer par sa taille svelte et ses longues jambes. Sa tête est courte, forte; ses cornes, grandes et larges chez le mâle, sont ramenées au-devant des yeux, en décrivant à peu près un tour de spirale; son poil est court, roide, grossier, d'un brun marron; sa queue est noire. *Voy.* MOUTON.

MOUILLAGE, lieu où un vaisseau peut commodément jeter l'ancre à l'abri du vent et de la grosse mer. Il demande un fond qui ne soit pas vaseux et une quantité d'eau suffisante. C'est surtout dans les baies ou anses et à l'embouchure des rivières qu'on trouve les meilleurs mouillages. On dit aussi *ancrage*.

Dans le Commerce des eaux-de-vie, on appelle *Mouillage* le mélange d'un spiritueux faible avec un plus fort, ou bien encore d'un esprit avec une certaine proportion d'eau. Pour ce dernier procédé, on observe certains calculs dont voici un exemple: soient 1,000 litres d'esprit à 86° que l'on veut réduire à 50°; on multiplie 1000 par 86, et on divise

le produit par 50, ce qui donne 1,720 : c.-à-d. qu'avec 1,000 lit. à 86°, on obtiendrait 1,720 lit. à 50°, et que, par conséquent, on devrait y ajouter 720 lit. d'eau; mais, à cause de la contraction qu'éprouvent l'eau et l'esprit en se combinant, il faut en ajouter 761, c.-à-d. 1/13 en sus du premier chiffre.

MOUILLE-BOUCHE, poire fondante et sucrée que l'on mange particulièrement à Paris.

MOULAGE (de *moule*). On distingue : 1° le moulage des métaux et autres substances fusibles (soufre, cire, etc.), qui se fait en amenant la matière à l'état liquide par le feu; 2° le moulage des ouvrages en plâtre, en carton, laque, etc., qui se fait au moyen de matières employées à l'état liquide.

Dans le premier cas, les moules sont en sable argileux, en terre grasse, en fonte ou même en cuivre; on les façonne sur des modèles en bois, et quelquefois sans modèle. On moule en sable et à découvert les plaques de cheminées, les saumons, les gueuses, etc.; on coule en terre et dans des moules recouverts les grosses pièces de fonte. On se sert de moules en fonte ou en cuivre, dits *coquilles*, pour les pièces dont la surface doit être polie. *Voy.* FONDERIE, CANON, CLOCHE.

Dans le moulage en plâtre, on se sert d'un modèle en métal, en pierre, en bois, en cire, etc., que l'on enduit d'huile pour empêcher l'adhérence, et que l'on recouvre ensuite de plusieurs couches de plâtre; après quoi, si l'on tient à conserver le modèle, c.-à-d. si l'on veut mouler *à bon creux*, on détache le moule par pièces qu'on rajuste ensuite : c'est ce qui fait qu'il existe sur l'œuvre moulée des coutures ou *balèvres*. Si, au contraire, on moule à *creux perdu*, par exemple lorsque le modèle est en cire ou en soufre, on se débarrasse de celui-ci en le détruisant à l'aide d'un feu doux. MM. Lebrun et Magnier ont donné un *Manuel du Mouleur*.

C'est à André Verocchio, qui vivait au XIVe siècle, qu'on attribue la première idée de façonner des moules en plâtre sur le visage, pour obtenir une image parfaitement ressemblante. On n'appliqua d'abord cet art qu'aux personnes mortes; on a depuis peu réussi à l'appliquer aux personnes vivantes. Enfin, au moyen d'une ingénieuse *machine à réduction*, on est récemment parvenu à diminuer les proportions des ouvrages obtenus par le moulage, de manière à exécuter des bustes et des statuettes de petites dimensions.

MOULE (du latin *modulus*, mesure). Tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte, que la matière qu'on y introduit à l'état de fusion ou liquéfiée, molle ou détrempée, reçoive une forme déterminée (*Voy.* MOULAGE). Dans beaucoup d'industries, ce mot est synonyme de *forme*, de *calibre*, de *matrice* (*Voy.* ces mots). — Les Boutonniers appellent spécialement *moule* un petit morceau de bois ou d'os, plat, rond et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit.

MOULE, *Mytilus*, genre de Mollusques acéphales, à coquille bivalve, oblongue, noirâtre à l'extérieur, d'un blanc bleuâtre intérieurement, de structure ordinairement feuilletée. Elles ont un manteau ouvert inférieurement, et un pied dont elles se servent pour ramper ou pour fixer le byssus qui s'insère à leur base. Les Moules servent de type à la famille des Mytilacés, qui comprend 3 genres : la *Moule proprement dite*, la *M. d'étang* et la *M. des peintres*.

Les *Moules proprement dites* ont la coquille triangulaire, mince, bombée, close par un ligament étroit qui occupe la place des dentelures; elles se trouvent dans la plupart des mers, le long des côtes. L'espèce la plus répandue est la *M. commune* (*M. edulis*), dont la chair est assez agréable au goût, surtout pendant l'hiver, et dont on fait une grande consommation. Souvent les Moules déterminent tous les symptômes d'un véritable empoisonnement. On a attribué ces accidents tantôt à la présence d'un petit Crabe que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces Mollusques, tantôt au frai des Etoiles de mer, dont les Moules se nourrissent pendant l'été; mais c'est à tort : ces indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, paraissent ne tenir qu'à une disposition particulière chez ces individus eux-mêmes; néanmoins, on doit s'abstenir de Moules pendant les mois de mai à septembre, mois pendant lesquels ces accidents sont plus communs. On assure qu'on peut prévenir ces accidents en assaisonnant les Moules avec du vinaigre et du poivre; on y remédie en provoquant immédiatement le vomissement.

Les *Moules d'étang*, ou *Anodontes*, et les *M. des peintres*, ou *Mulettes* (*Uniones*), ne se trouvent que dans les eaux douces; elles rampent à l'aide de leur pied, mais ne se fixent pas comme les Moules proprement dites. Les Anodontes se distinguent surtout des Mulettes par l'absence de dentelures au bord de la coquille. L'intérieur de leur coquille est recouvert d'un enduit nacré, diversement coloré. On se sert de ces coquilles pour y délayer les couleurs d'or et d'argent.

MOULIN (du latin *molina*, dérivé de *mola*, meule), machine à moudre. On se sert de moulins non-seulement pour réduire les grains en farine, mais aussi pour broyer les couleurs, pour pulvériser le plâtre, le tabac, la garance; pour écraser les graines oléagineuses, les fruits dont on veut retirer le jus; pour feutrer les draps, pour scier le bois, le marbre, etc. On emploie à ces divers usages des *M. à bras* ou *à manége*, des *M. à vent*, des *M. à eau*, des *M. à vapeur*.

Les *Moulins* mus *à bras d'hommes*, ou par des animaux à l'aide d'un *manége*, ont en général un mécanisme fort simple. Ceux qui servent à moudre la farine sont de deux sortes : ils sont à meules de pierre ou à meules métalliques. Les premiers sont formés de deux meules horizontales, dont l'inférieure est fixe et creusée cylindriquement ou en forme de cône tronqué, pour recevoir dans son intérieur la meule tournante : le grain, après avoir été réduit en farine entre les deux meules, sort par une ouverture qui est au centre. Les seconds sont ou *à meules plates*, placées dans une position verticale, l'une mobile et l'autre fixe : ces meules sont en fonte dure, un peu concaves; ou *à boisseau et à noix métallique*, et dans ce cas ils ressemblent aux moulins à poivre et à café, dans lesquels la meule est ronde et sillonnée par des cannelures angulaires en spirale, et tourne dans un cylindre également cannelé.

Les *Moulins à vent* se composent d'une tour en plâtre ou en bois, à laquelle sont adaptées des ailes mobiles placées presque verticalement; la charpente de la tour est soutenue par une forte pièce de bois qui la traverse en partie, et forme un pivot autour duquel elle peut tourner elle-même, afin de présenter toujours les ailes au vent le plus favorable. Celles-ci, ordinairement au nombre de quatre, sont munies de voiles qu'on étend à volonté. Le vent, soufflant sur les ailes, fait tourner un arbre qui met en mouvement une grande roue verticale dentée de chevilles perpendiculaires, appelée *rouet*, et communique un mouvement horizontal à une grande cage cylindrique dite *lanterne*; celle-ci fait mouvoir la meule supérieure comme dans les moulins à bras : le grain, écrasé par la meule, tombe dans le blutoir, où il se nettoie et se tamise (*Voy.* MOUTURE et BLUTAGE). La vitesse des ailes du moulin est proportionnelle à celle du vent; elle est d'environ 6, 8, 10 ou 12 tours par minute.

Les *Moulins à eau* ont ordinairement pour moteur une ou plusieurs roues hydrauliques, à aubes ou à augets, mises elles-mêmes en mouvement par un cours d'eau ou par une chute; leur mécanisme intérieur est celui des moulins à vent. Les uns sont bâtis sur le bord d'un cours d'eau : on les appelle *M.*

*de pied ferme* ou *pendants*; les autres sont montés *sur bateaux*. Dans les *M. à turbines* il n'y a point d'engrenage : ce sont des cuves ou turbines en bois de chêne, ayant la forme d'un cône tronqué et renversé, au fond desquelles sont placées des roues à aubes qui tournent horizontalement. L'eau entre dans la cuve dans une direction inclinée à l'axe de la turbine qui porte la roue tournante et qu'elle entraîne. — Les alternances dans la hauteur du niveau moyen de l'Océan, qui sont si considérables en certains points du littoral, fournissent la force motrice des *Moulins de marée*, établis ordinairement dans les vallées étroites où la mer monte, et où il est facile d'établir des barrages artificiels.

Les *Moulins à vapeur* ne diffèrent des moulins ordinaires que par leur moteur : ils sont, du reste, peu répandus jusqu'ici.

Les moulins sont fort anciennement connus. On attribue aux Égyptiens l'invention des moulins à bras: on employait à ce travail fatigant les esclaves, les prisonniers de guerre, les criminels: Samson tourna la meule chez les Philistins; Plaute fit ce pénible service pendant qu'il était esclave. Les moulins à eau étaient connus des Romains au commencement de l'ère chrétienne. Dès 650, les Arabes se servaient de moulins à vent; des pèlerins les rapportèrent d'Orient vers 1050. Depuis deux siècles, les moulins, surtout les moulins à eau, ont dû aux progrès de la Mécanique de notables perfectionnements (*V.* TURBINE). Le moulin à vapeur ne date que du siècle présent.

Sous le régime féodal, on appelait *Moulin banal* celui où les vassaux demeurant dans l'étendue d'une seigneurie étaient obligés de venir moudre leur blé, en payant au seigneur un *droit de mouture*.

MOULINAGE (de *moulin*), action de tordre ou de filer la soie grége avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux, pour la préparer aux divers besoins de la fabrication. Suivant le nombre de brins qu'on réunit, suivant le nombre de tours donnés au moulin, on obtient les qualités de fil propres au tissage des étoffes, le fil qui sert à former la chaîne, la trame, l'organsin, etc. — Le premier moulinage fut établi en France à Neuville, près de Lyon, en 1670. Il en existe aujourd'hui un grand nombre dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme.

MOULURE (de *moule*), nom générique donné à toute saillie en dehors du nu d'un mur ou d'un lambris, à toute partie plus ou moins saillante, carrée ou ronde, droite ou courbe, qui sert d'ornement dans un ouvrage d'architecture. On les appelle ainsi parce que les dessins que représentent les moulures se ressemblent entre eux, et se répètent comme s'ils avaient été *moulés* les uns sur les autres. C'est l'assemblage des moulures qui forme les corniches, les impostes, les chambranles, les bases des colonnes et des pilastres, etc. On distingue les *grandes moulures*, dites, selon leur forme, *oves, gorges, doucines, talons, tores*; et les *petites moulures*, dites *filets, astragales, congés*, etc., qui servent d'accessoire ou de complément aux grandes. Longtemps ce fut une des parties les plus difficiles de l'art que d'exécuter les moulures : aujourd'hui, on les exécute sans peine et d'un seul coup, au moyen d'instruments qui représentent le contour des profils.

*Moulures* se dit également, par analogie, des ouvrages saillants de menuiserie et autres semblables dont on se sert pour les encadrements.

MOUREILLER, arbre exotique. *Voy.* MALPIGHIER.

MOURINE, *Myliobates*, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens, établi par Duméril aux dépens des Raies, renferme des espèces à tête saillante, à mâchoires garnies de larges dents plates, à queue grêle, longue, terminée en pointe et armée d'un aiguillon. L'espèce principale, la *Mourine*, dite aussi *Aigle de mer*, *Pastenague*, *Ratepenade*, est commune sur les côtes de la Provence.

MOURON, nom vulgaire de deux petites plantes bien connues, le *Mouron des oiseaux*, dit aussi *Morgeline* ou *Alsine*, de la famille des Caryophyllées, et le *Mouron rouge* ou *Anagallide*, de la famille des Primulacées. *Voy.* ALSINE et ANAGALLIDE.

MOURRE (de l'italien *morra*), jeu populaire fort en vogue en Italie. Deux personnes se placent debout l'une devant l'autre, le bras droit replié vers l'épaule; puis elles abaissent simultanément ce bras en étendant un ou plusieurs doigts, et en criant un nombre qui ne dépasse jamais dix : si le nombre énoncé est juste celui des doigts qui ont été ouverts de part et d'autre, on a gagné. La mourre se joue en 5, et quelquefois en 7 parties liées; chaque joueur compte ses points en élevant un ou plusieurs doigts de la main gauche. — Les anciens Romains connaissaient ce jeu et l'appelaient *mica* (de *micare*, jaillir).

MOUSQUET. Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, est devenu synonyme de *fusil*, désigne proprement une espèce particulière d'arme à feu qui a remplacé l'*arquebuse*, et qui a précédé le *fusil*. Le mousquet avait un canon long de 120 centim. environ et d'un calibre plus gros que le fusil de munition; on le faisait partir à l'aide d'une mèche allumée, placée au bout d'un serpentin : c'est en cela qu'il diffère essentiellement du fusil, qui part au moyen d'une pierre ou d'une capsule; aussi l'a-t-on appelé un *fusil sans pierre*. — Il y avait aussi des mousquets *à rouet*, des mousquets *à forquine*, qu'on appuyait sur une espèce de fourchette fichée en terre, etc.

D'après l'analogie des mots *mousquet* et *moscovite*, on a dit que le mousquet était d'origine moscovite; mais cette opinion ne paraît avoir aucun fondement. Le mousquet nous vient des Italiens, qui l'appellent *moschetto*; suivant Brantôme, il fut introduit en France par Strozzi (vers 1550). Il devint bientôt d'un usage général.

MOUSQUETAIRE, soldat armé d'un mousquet. Ce nom fut spécialement appliqué en France à une compagnie de gentilshommes à cheval, créée en 1622 pour le service de la garde du roi. En 1661, ils formèrent deux compagnies, les *M. gris* et les *M. noirs*, ainsi nommés de la couleur de leurs chevaux. Du reste, ils étaient tous vêtus de rouge écarlate, ce qui fit donner à cette partie de la maison militaire du roi le nom de *Maison rouge*. En temps de paix, les mousquetaires suivaient le roi à la chasse; en temps de guerre, ils combattaient à pied et à cheval comme les dragons. Ils furent supprimés dès 1779. En 1814, on rétablit des compagnies de mousquetaires; mais elles ne subsistèrent que quelques mois, et disparurent après le 2e retour de Louis XVIII.

MOUSQUETON. On nomma d'abord ainsi de petits *mousquets* (*Voy.* ce mot). Aujourd'hui, on appelle *mousqueton* un fusil court, à moitié monté sur bois, à l'usage de certains corps de cavalerie.

MOUSSA, bouillie faite avec de la farine de petit mil, et qui sert d'aliment aux nègres dans les colonies.

MOUSSE, apprenti matelot. Les mousses peuvent servir sur les bâtiments marchands ou sur les vaisseaux de l'État. Dans la marine marchande, ils ne peuvent être embarqués avant 10 ans ni après 16; dans la marine militaire, ils doivent avoir au moins 13 ans. Bien qu'inscrits sur les matricules, les mousses de la marine marchande ne sont pas assujettis au régime de l'inscription maritime; ils ne peuvent, sans leur consentement, être levés pour la marine de l'État. — Les mousses remplissent les offices les plus divers : ils apprennent à grimper aux cordages, à manœuvrer les vergues, à serrer les voiles, à dégréer les mâts, etc. En outre, ils sont employés à tous les soins domestiques, balayent les vaisseaux, servent l'équipage. Placés sous la dépendance des matelots, ils sont fréquemment exposés à de mauvais traitements; aussi la dure condition de

mousse est-elle souvent imposée comme punition à de jeunes mauvais sujets. Dans plusieurs ports, il existe des *Ecoles de mousses*.— La dénomination de *mousse* paraît avoir été empruntée aux Hollandais, et adoptée en France vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

MOUSSE (la), matière légère qui se forme à la surface de certains liquides. Tantôt elle est l'effet des gaz que contient le liquide (et notamment de l'acide carbonique), gaz que la compression y avait fait entrer et qui, en redevenant libres, produisent une vive effervescence (*vin de Champagne, bière, limonade gazeuse*, etc.); tantôt, comme dans les liqueurs mucilagineuses, albumineuses, savonneuses (dans l'*eau de savon*, le *blanc d'œuf*, l'*eau de mer*, etc.), elle est l'effet de l'agitation communiquée à ces liquides, et qui y emprisonne des bulles d'air.

MOUSSE, végétal. *Voy.* MOUSSES.

MOUSSELIM ou MOUSSELIN, officier turc d'un rang secondaire, est le lieutenant d'un pacha.

MOUSSELINE (de *Mossoul*, ville de la Turquie d'Asie), le plus léger, le plus délicat et le plus fin des tissus de coton. La mousseline se tirait autrefois de la Syrie, de la Perse et de l'Inde. On en fabrique encore d'une finesse inimitable à Chandernagor et à Masulipatam. Toutefois, plusieurs villes d'Europe, Tarare en France, Saint-Gall en Suisse, Glasgow en Ecosse, sont parvenues à fabriquer des mousselines d'une si grande perfection qu'elles égalent à peu près en beauté celles de l'Indoustan. Les villes de France renommées pour la fabrication des mousselines sont, après Tarare, Saint-Quentin, pour les blancs; Alençon, Nancy, Rouen, etc., pour les mousselines claires, tant unies que rayées et brodées.

MOUSSERON, nom vulgaire de plusieurs espèces de Champignons du genre Agaric qui croissent dans les mousses : ils sont très-bons à manger et d'une odeur agréable. Le *M. à cheville*, ou *Tire-bourre*, est très-commun dans les prés et dans les friches. Le *M. sauvage* croît abondamment dans les bois : il est de couleur blanche.

MOUSSES, *Musci*, vaste groupe naturel de plantes Cryptogames et Acotylédones, formant pour les uns une famille subdivisée en plusieurs tribus, pour les autres une classe contenant plusieurs familles. Ce sont de petites plantes annuelles ou vivaces, qui aiment les lieux humides et ombragés; elles se réunissent, pour la plupart, en touffes plus ou moins volumineuses, soit sur la terre ou les rochers, soit sur le tronc des arbres ou sur les toits et les murailles de nos vieilles habitations. Par leur port, elles ressemblent à de petites plantes phanérogames en miniature, c.-à-d. qu'elles se composent d'un organe central ou axile, et d'organes appendiculaires, feuilles et fibres radicales. Elles ont des organes mâles appelés *anthéridies*, et des organes femelles, tantôt séparés sur deux individus distincts (*mousses dioïques*), tantôt réunis sur un même individu (*mousses monoïques*), ou placés dans un même involucre (*mousses hermaphrodites*). Les anthéridies sont pédicellées, ovoïdes, allongées, celluleuses; elles laissent échapper par leur sommet la matière visqueuse qu'elles contiennent; elles sont contenues dans un involucre nommé *périgone*. Les fleurs femelles se composent de pistils nombreux lagéniformes, desquels naît un pédicelle ou *soie*, qui se termine par un sporange nommé *urne*. Les parois du pistil se séparent circulairement en deux parties : l'une inférieure, qui environne la base de la soie (*vaginule*); l'autre supérieure, qui recouvre l'urne (*coiffe*). L'urne elle-même présente intérieurement un axe central et celluleux nommé *columelle*, autour duquel sont agglomérées les spores; elle s'ouvre au moyen d'un *opercule* circulaire convexe; le contour de l'ouverture de l'urne se nomme *péristome*, lequel est distingué en *interne* et *externe* : il peut être garni de *dents*, de *cils*, bouché par une *membrane*, ou tout à fait *nu*. — Les mousses se plaisent non-seulement dans les lieux humides, mais aussi quelquefois dans l'eau; elles bravent les plus grands froids. Quelques-unes (les *Gymnostomes*) ne dépassent pas un millimètre de hauteur; d'autres (les *Fontinales* et certains *Hypnum*) atteignent 50 et 60 centim.

On compte environ 1,800 espèces de mousses, constituant 130 genres, répartis dans 3 grandes tribus : 1° les *Andréacées*, qui rappellent le port des Jungermannies; 2° les *Sphagnacées*, qui ont une analogie éloignée avec les Lycopodiacées; 3° les *Bryacées*, ou véritables Mousses, qui se lient aux Fougères.

Les mousses ne sont point alimentaires; elles n'ont point de propriétés médicinales : on avait cru à tort que les *Hypnum* avaient des propriétés somnifères (d'où leur nom, formé du grec *hypnos*, sommeil). Elles ne servent guère qu'à l'emballage des objets délicats et à l'ornement des jardinières. Elles jouent toutefois dans la nature un rôle fort important; leurs générations, qui se succèdent rapidement et envahissent sans cesse les endroits stériles, préparent pour l'avenir une terre végétale. Elles protégent les troncs des arbres contre les rigueurs du froid, et servent de refuge à une foule d'insectes. Elles fournissent la plus grande partie des matériaux avec lesquels les nids des oiseaux sont construits.

On trouve beaucoup de mousses à l'état fossile : la tourbe en est presque tout entière formée.

On appelle vulgairement *Mousse aquatique*, *Mousse marine*, des Conferves qui croissent dans les eaux douces ou salées; *Mousse d'Astrakhan*, le Buxbaume; *M. grecque*, la Jacinthe muscari; *M. membraneuse*, la Trémelle; *M. du Nord*, le Lichen des rennes; *M. de paon*, l'Amarante à queue; *M. d'Islande*, la Physcie ou Lichen d'Islande; *M. terrestre*, le Lycopode.

*Mousse de Corse* ou *de mer*, ou *Varech vermifuge* (*Fucus Helminthochortos*), espèce d'Algue du genre Gigartine commune dans la Méditerranée, que l'on récolte principalement sur les rochers qui bordent la Corse, et qui se présente sous forme de *mousse*. Telle qu'on la récolte, en râclant les rochers, elle est le plus souvent mêlée de plantes marines de toutes sortes, de polypiers flexibles et de débris de roches, coquilles, etc. Ce mélange se présente en touffes analogues à de la bourre, et forme des filaments entrelacés d'une manière inextricable. Sa couleur est rouge brunâtre, sa saveur amère et nauséabonde; son odeur, pénétrante et d'une nature toute particulière. Cette substance, après avoir été débarrassée des matières étrangères, s'emploie en tisanes, ou sous forme de gelée, pour détruire les vers qui se montrent dans le corps de l'homme et surtout dans celui des enfants. Ce remède paraît avoir été connu des anciens : il était tombé dans l'oubli, lorsqu'en 1775 un médecin corse rappela l'attention sur sa vertu vermifuge.

MOUSSONS (de l'arabe *mouson*, saison), vents réglés et périodiques, qui, sur la mer des Indes, des Moluques, et dans les parages voisins, soufflent pendant six mois du sud-ouest et pendant les six autres mois du nord-est. La mousson du S.-O. dure environ du 15 avril au 15 octobre, et celle du N.-E. du 15 octobre au 15 avril. — On donne aussi le nom de *Mousson* à chacune des deux saisons pendant lesquelles soufflent ces vents : la mousson du S.-O. est une saison de pluies et de chaleurs excessives et malsaines; celle du N.-E. est la saison saine et agréable.

La cause des moussons paraît résider dans la disposition des terres en cette partie du monde, relativement à celle des mers qui les baignent au midi, et provenir de l'influence solaire qui, pendant six mois, s'exerce d'aplomb sur ces terres, et pendant six autres mois sur les mers qui les entourent.

MOUSTACHE (du grec *mustax*, moustache, forme

dorienne pour *mastax*, lèvre supérieure). La mode de porter des moustaches remonte aux temps les plus anciens : les Grecs et les Romains l'adoptèrent et l'abandonnèrent tour à tour. Les Orientaux, les Chinois surtout, l'ont conservée constamment, quoique se rasant le reste de la barbe. Elle existait chez les Francs, à l'époque de l'invasion. Cet usage se perdit au IXe siècle et reparut avec les Croisades. Presque abandonnée vers la fin du XIVe siècle, la moustache reparut sous le règne de François Ier, et fut à la mode jusque sous Louis XIV. — Dans l'Armée, les grenadiers seuls avaient le droit de laisser croître leurs moustaches. Un règlement de l'an XIII (1805) l'étendit à toute la cavalerie, les dragons exceptés. Accordé aux officiers en 1821, ce privilége a été concédé à tous les militaires en 1832. *Voy.* BARBE.

On appelle encore *Moustaches*, chez les Mammifères, un ou plusieurs pinceaux de poils très-gros, fort longs et peu flexibles, qui naissent de la lèvre supérieure : ces moustaches sont d'une sensibilité excessive, parce que les nerfs qui se rendent dans leurs racines sont très-développés. Les chats, les phoques, les écureils, les porcs-épics, les chinchillas, etc., sont ceux chez qui elles sont le plus développées. — Chez les Oiseaux, c'est la réunion de plumes ou de poils roides qui partent de la base du bec.

On donne vulgairement le nom de *Moustache* à la Mésange barbue, et à plusieurs espèces de Corbeaux et de Drongos, ainsi qu'à plusieurs poissons de la famille des Siluroïdes, à cause des barbillons dont ils sont pourvus.

MOUSTIQUES (de l'espagnol *mosquitos*, petites mouches), nom vulgaire employé aux colonies pour désigner les insectes Diptères du genre Cousin : on les nomme aussi *Maringouins*. Ces insectes sont plus gros que nos Cousins, et font une piqûre bien plus douloureuse; ils laissent sur la peau une tache semblable à celles de la maladie appelée pourpre. On s'en préserve en enveloppant les lits de rideaux de gaze ou de mousseline fine appelés *moustiquaires*.

MOUT (du latin *mustum*, fait lui-même de *mustus*, frais, récent), jus de raisin, vin qui vient d'être fait, et qui n'a point encore fermenté. On sait que le *moût* produit des effets tout opposés à ceux du vin.

MOUTARDE, dite aussi *Sénevé*, en latin *Sinapis*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Brassicées, renferme des plantes herbacées, à fleurs d'un jaune pâle, composées de 4 pétales disposés en croix, formant des grappes qui sont bientôt remplacées par de petites siliques cylindriques, biloculaires, dans lesquelles sont contenues des graines rondes qu'elles laissent échapper à l'époque de la maturité. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, dont une douzaine croissent naturellement en Europe.

La *Moutarde noire* (*S. nigra*), vulgairement *Sénevé noir*, est une plante annuelle qui croît très-abondamment dans les champs et les blés. Ses graines sont rouges à l'époque de la maturité et noircissent à une époque plus avancée. On s'en sert en médecine pour préparer les topiques rubéfiants qui prennent d'elle le nom de *Sinapismes*, ainsi que des cataplasmes et des bains de pied sinapisés. La graine doit être réduite en farine : cette farine présente, lorsqu'elle est de bonne qualité, un aspect jaunâtre avec des pointes noires. — La *M. blanche* (*S. alba*), vulgairement *Sénevé blanc*, ne s'élève guère au-dessus de 40 à 50 centim.; ses fleurs, d'un jaune pâle, donnent naissance à des siliques qui contiennent de chaque côté 3 ou 4 semences d'un blanc jaunâtre; ses graines sont doubles en grosseur de celles de la moutarde noire et ont des propriétés moins prononcées : on les emploie comme apéritives et dépuratives ; on les fait prendre à l'intérieur dans les cas de langueur et de paresse du ventre. Longtemps négligée, la moutarde blanche a, dans ces dernières années (depuis 1827 surtout), pris une certaine importance, grâce aux spéculateurs qui ont voulu en faire une panacée : la vérité est que, prise à la dose d'une ou deux cuillères à bouche avant le repas ou le soir en se couchant, elle procure des évacuations naturelles, sans coliques ni chaleur, stimule doucement le canal intestinal, active et facilite les digestions. — La *M. des champs* (*S. arvensis*) est souvent si abondante dans les terrains cultivés, qu'elle offre, à l'époque de sa floraison, un vaste parterre de fleurs jaunes, très-agréable à la vue. Ses graines ont les mêmes propriétés que celles de la moutarde noire, mais elles sont moins actives.

Avec la farine qu'on tire des graines des diverses moutardes, de la moutarde noire surtout, on prépare un condiment très-répandu, et dont l'usage remonte à l'antiquité : c'est la *moutarde*, ainsi nommée, dit-on, parce qu'autrefois on préparait ce condiment avec le moût de raisin (*mustum ardens*), ou parce qu'elle est très-piquante (*multum ardens*). On confectionne la moutarde de table de diverses manières : le plus souvent, on délaye la farine de moutarde soit avec le moût de vin, soit avec le vinaigre ou la bière; à Brives, on prépare la moutarde avec du moût de raisin rouge; elle prend alors le nom de *M. violette*; celle qui est faite avec du vin n'est jamais aussi forte que celle qui est faite au vinaigre. A Dijon et à Paris, quelques moutardiers aromatisent leurs produits avec de l'ail, de l'estragon, des fines herbes, etc.; en Allemagne, on y joint du sucre, et dans le Nord, du piment. On estime encore la moutarde de Châlons et celle de Turenne (Corrèze). — Dans l'antiquité, la moutarde d'Égypte était déjà en grande renommée. L'usage de ce condiment s'est continué dans le moyen âge et dans les temps modernes; on raconte que le pape Clément VII (Jules de Médicis) faisait un grand usage de moutarde, et récompensait largement ceux qui se distinguaient dans l'art de la préparer : de là vient, dit-on, l'importance que donne un dicton populaire au *Moutardier du pape*.

La graine de moutarde noire fournit, à la distillation, une huile volatile âcre et brûlante à laquelle cette semence doit sa vertu. Cette huile volatile ne préexiste pas : elle n'est que le résultat de l'action de l'eau sur un radical encore inconnu. On l'a proposée comme un puissant *révulsif externe*, en la mêlant à l'alcool dans les proportions suivantes : *huile volatile de moutarde*, 12 *grammes*, *alcool à* 25 *degrés*, 250 *grammes*. Cette liqueur, appliquée sur la peau, y détermine en peu d'instants une violente irritation. La moutarde blanche ne fournit pas d'huile volatile à la distillation, mais un liquide sulfureux qui, traité par l'alcool, donne un principe particulier, qu'on a appelé *sinapisine*.

MOUTARDELLE, espèce de Raifort très-piquant. *Voy.* ARMORACIA.

MOUTIER (du latin *monasterium*), vieux mot qui signifiait *monastère*. *Voy.* MONASTÈRE.

MOUTON (en italien *montone*, dérivé lui-même de *mont*, parce que ces animaux, à l'état sauvage, aiment à paître sur les lieux élevés), genre de Mammifères ruminants, assez voisin des Chèvres, est caractérisé par l'absence de barbe au menton, par la convexité du chanfrein et par la direction des cornes, contournées latéralement en spirales : ces cornes sont creuses, persistantes, anguleuses, ridées en travers. Les moutons ont 32 dents, le museau terminé par des narines de forme allongée, sans mufle ; les oreilles médiocres et pointues; le corps de stature moyenne, couvert de poils; les jambes assez grêles; la queue plus ou moins courte. Chacun connaît le caractère doux, passif et insignifiant du mouton, son peu d'intelligence pour prévenir ou pour fuir le danger, l'instinct qui porte ces animaux à s'assembler en troupeaux et à suivre

aveuglément le premier individu d'un troupeau, le peu d'attachement qu'ils se portent mutuellement. — Pour les soins dont ils ont besoin, *Voy.* BERGER, BERGERIE. Pour les maladies auxquelles ils sont sujets, *Voy.* ÉPIZOOTIE et le nom de chaque maladie.

Il existe deux races principales de moutons sauvages, dont nos différentes races domestiques paraissent issues: ce sont le *Mouflon* qui habite l'Europe, et l'*Argali*, qui se trouve surtout en Asie (*Voy.* ces mots). Le Mouton domestique, plus ou moins éloigné du type sauvage, a des formes moins sveltes, une allure plus lourde; une toison crépue et laineuse au lieu d'un poil soyeux; son intelligence paraît s'être abâtardie. — On donne en général le nom de *bélier* au mouton mâle entier, et celui de *brebis* à la femelle; l'on réserve spécialement le nom de *mouton* au bélier coupé. Le bélier peut engendrer à 18 mois; mais on ne l'emploie à cet usage qu'à 3 ans; un seul suffit à 20 ou 25 brebis. La femelle peut porter de 1 an jusqu'à 6 ou 7 ans : la gestation dure 5 mois. Les petits se nomment *agneaux* et *agnelles* la 1re année, *antennois* la 2e.

Les principales variétés du mouton domestique sont:

1°. Le *M. commun*, dont la taille, mesurée au garrot, ne dépasse pas 80 centim. : tête étroite, souvent sans cornes, museau allongé et chanfrein très-busqué, tête et jambes couvertes d'un poil court et roide, laine grosse et bien fournie, tombant en mèches droites, queue longue et grêle, de couleur blanche, brune ou pie. Les agronomes en distinguent en France 3 races bien déterminées : la *race solognote* ou de la Sologne, laine frisée à l'extrémité des mèches seulement, tête effilée et sans cornes; la *race berrichonne* ou du Berry : col allongé, tête sans cornes, portant de véritable laine sur son sommet; laine du corps fine, blanche, courte et frisée; la *race roussillonnaise*, qui paraît avoir été croisée de temps immémorial avec la race mérinos espagnole; elle a la laine excessivement fine et fortement contournée en spirale. Toutes les autres variétés se confondent de plus en plus et ne méritent réellement pas le nom de *race* distincte.

2°. Le *M. à longues jambes*, très-haut de taille, corps efflanqué, crinière divergeant sur les épaules, et quelquefois de longs poils qui forment sous la gorge une espèce de fanon; cornes de moyenne grandeur, ne formant jamais un tour entier et laissant l'oreille percer au milieu. Cette race, particulière à l'Afrique, a été importée en Europe par les Hollandais, et y a produit de grands moutons sans cornes, à laine longue et fine, dits *M. du Texel* et *M. flandrins*, qui forment la *race flandrine*.

3°. Les *M. mérinos*, originaires de Barbarie, et fort répandus en Espagne et en France. *Voy.* MÉRINOS.

4°. Les *M. anglais*, à la laine fine, très-longue et très-lisse, point de cornes, queue longue et pendante. On croit que ces moutons proviennent du croisement d'une race indigène de l'Angleterre, qui n'existe plus aujourd'hui, avec des moutons de Barbarie et d'Espagne, amenés en Angleterre vers la fin du XVIIe siècle : c'est avec leur laine qu'on fabrique les tissus improprement appelés *poils de chèvre*.

5°. Les *M. à large queue*, espèce singulière, originaire de l'Asie et de l'Afrique, commune surtout chez les Kirghizes, et qui doit son nom à la monstruosité du volume de sa queue, qui, chez quelques individus, pèse jusqu'à 15 kilogr. et devient assez grosse pour gêner l'animal dans sa marche. Cette monstruosité est l'effet d'un développement extraordinaire du tissu graisseux.

Le mouton est un des animaux les plus utiles pour l'homme : par sa toison, il lui fournit la plus grande partie de ses vêtements, et par sa chair, une excellente nourriture. La *tonte* de la laine se fait une fois par an en été; le poids moyen d'une toison est de 2 à 4 kilogr. (Quant aux usages de ce produit, *Voy.* LAINE). Les moutons qui produisent de la laine ne sont livrés à la boucherie que de 8 à 10 ans; on abat les autres à 2 ou 3 ans. Outre le parti qu'on tire de la chair de l'animal comme viande de boucherie; sa graisse, ou *suif*, est un produit non moins important (*Voy.* SUIF); sa peau est appliquée à divers usages par les chamoiseurs, les mégissiers, les cordonniers, les gaîniers, les gantiers : le plus beau parchemin se fait avec de la peau d'agneau. Enfin le lait que fournit la femelle, la brebis, est tout aussi bon que celui des vaches : il produit un beurre délicat, qui n'a d'autre défaut que d'être parfaitement blanc; ce même lait de brebis, convenablement préparé, produit plusieurs fromages estimés, entre autres celui de Roquefort. *Voy.* FROMAGE.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *Mouton* une masse de fer ou une grosse pièce de bois garni de fer, qu'on élève au moyen d'une machine à coulisses appelée *sonnette*, et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre : on s'en sert surtout dans les constructions sur pilotis.

A la Mer, on appelle *Moutons* l'écume blanche qui se forme à la tête des lames quand la mer est agitée, surtout quand les lames sont peu fortes et nombreuses : on dit alors que la mer *moutonne*; elle offre en effet un aspect analogue à celui qu'offrirait un vaste troupeau de *moutons*.

On a quelquefois appelé *Mouton* la monnaie qu'on appelle plus ordinairement *Agnelet*. *Voy.* ce mot.

MOUTURE (de *moudre*), série d'opérations à l'aide desquelles le meunier sépare les différentes parties qui constituent le froment, savoir : la farine blanche, la farine bise et le son. Le grain, préalablement séparé de toute matière étrangère, passe dans un cylindre en tôle qui le roule et où on l'humecte, puis entre deux cylindres en fonte dont l'action le comprime et l'ouvre en écartant les lobes; enfin il est livré aux meules qui le réduisent en farine. Pendant longtemps on ne connaissait que la *mouture* dite *à la grosse*, qui livrait au boulanger la farine brute et obligeait celui-ci à bluter pour séparer la fleur de farine du son et des gruaux. Au XVIe siècle, Pigeaut de Senlis inventa la *mouture* dite *économique*, qui opère d'elle-même cette séparation et qui soumet de nouveau les gruaux à la meule. Cette méthode, qui procure un rendement plus considérable, ne fut cependant généralement admise en France qu'au milieu du XVIIIe siècle. *Voy.* MEUNIER.

*Mouture* se dit aussi d'un mélange par tiers de froment, de seigle et d'orge.

MOUVANCE, dite aussi *Tenure*, état de dépendance d'un fief par rapport à un autre fief dont il relevait : un fief était *mouvant* d'un autre, lorsqu'il lui devait foi et hommage et autres devoirs. Si un fief relevait d'un fief supérieur, c'était pour lui une *mouvance passive*; si ce même fief en avait d'autres qui relevaient de lui, c'était la *M. active*. — La *M. noble* ou *féodale* était celle dans laquelle le possesseur du fief devait foi et hommage ou au moins fidélité au possesseur du fief dominant; la *M. roturière*, celle dans laquelle le servant fief n'était tenu qu'à certaines redevances.

MOUVEMENT, état d'un corps dont la distance par rapport à un point fixe change continuellement. Le corps qui subit le mouvement s'appelle le *mobile*. Les circonstances à considérer dans un corps en mouvement sont : 1° sa masse; 2° l'espace parcouru; 3° le temps; 4° la vitesse; 5° la force qui produit le mouvement. On appelle *M. uniforme* celui où le mobile parcourt des espaces égaux en temps égaux : dans ce mouvement, la vitesse, c.-à-d. le rapport de l'espace au temps, est une quantité constante. On nomme *M. varié* celui dont la vitesse varie ou dans lequel des espaces égaux sont décrits dans des temps inégaux; il est dit *accéléré*, si la vitesse va en augmentant, et *retardé*, si elle va en

diminuant. Le mouvement d'un corps est *uniformément accéléré*, lorsque les espaces qu'il parcourt, augmentent également dans des temps égaux : ainsi les corps qui tombent librement sur la surface de la terre se meuvent d'un mouvement uniformément accéléré. — Quand une même force agit sur des mobiles différents, elle leur imprime des vitesses qui sont en raison inverse de leurs masses ou de la quantité de matière qui les compose. Ainsi la même force d'explosion qui lancerait successivement des balles de plomb dont les volumes, et par conséquent les quantités de matière, seraient égales à 1, 2, 3, 4, etc., ne leur imprimerait que des vitesses égales à 1, 1/2, 1/3, 1/4, etc. On voit, d'après cela, que la masse multipliée par la vitesse donne toujours le même nombre : ce produit s'appelle la *quantité de mouvement*. Comme une même force d'impulsion donne toujours une même quantité de mouvement, on prend pour mesure des forces les quantités de mouvement qu'elles produisent : ainsi, une force d'impulsion est double, triple ou quadruple d'une autre, quand elle produit une quantité de mouvement qui est double, triple ou quadruple. On déduit de ce fait les lois fondamentales suivantes : les forces sont entre elles comme les quantités de mouvement qu'elles produisent, ou bien elles sont entre elles comme les produits des masses par les vitesses ; pour des masses égales, les forces sont entre elles comme les vitesses qu'elles impriment ; pour des vitesses égales, les forces sont entre elles comme les masses sur lesquelles elles agissent.—L'étude du mouvement envisagé dans ses lois générales appartient à la *Mécanique* (*Voy.* ce mot). Ampère avait proposé de donner à cette partie de la science le nom spécial de *Cinématique* (du grec *kinéo*, mouvoir).

Considéré d'après sa forme et sa direction, sans avoir égard à sa vitesse, le mouvement est *continu* ou *alternatif*, selon qu'il a lieu dans le même sens ou dans des sens différents ; d'ailleurs, il ne peut être que *rectiligne*, ou *circulaire*, ou *suivant une courbe donnée*. Ces diverses espèces de mouvements peuvent elles-mêmes se combiner deux à deux de quinze manières différentes, et même de vingt et une, si l'on combine chacun des mouvements avec lui-même.—Toute machine a pour but de changer ou de communiquer un ou plusieurs de ces mouvements. L'objet principal de la *Mécanique industrielle* est de transformer un mouvement d'une nature et d'une vitesse données en un autre qui soit aussi soumis à des conditions connues. MM. Lanz et Bétancourt ont résolu méthodiquement tous les cas généraux de ce problème dans leur excellent *Essai sur la composition des machines*.

Le *Mouvement perpétuel* est un mouvement qui se perpétuerait indéfiniment sans le secours d'aucune cause extérieure ou action nouvelle qui vienne le ranimer. On a de tout temps cherché les moyens de réaliser un semblable mouvement ; mais aucune machine, quelque ingénieuse qu'elle soit, ne saurait le produire, à cause du frottement des parties qui finit toujours par absorber le moment d'activité des forces vives initiales. La recherche de cette chimère ne peut être, comme celle de la quadrature du cercle, que le fait de gens qui n'ont aucune connaissance des lois de la mécanique ni des principes de la géométrie. — Toutefois, on a donné le nom de *Mouvement perpétuel* à quelques machines ingénieuses dont le mouvement dure fort longtemps : le *M. perpétuel de Zamboni* est composé de deux piles sèches qui communiquent par leur base, et dont les pôles contraires sont placés l'un vis-à-vis de l'autre ; une petite boule creuse de métal, librement suspendue entre les deux, va continuellement se charger et se décharger d'un pôle à l'autre, tant que dure l'activité des deux piles.

Dans l'Horlogerie, le *Mouvement* d'une horloge, d'une montre, est l'ensemble des rouages qui font marcher les aiguilles des horloges et des montres.

En Musique, le *Mouvement* est le degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure. Il y a trois mouvements principaux : l'*allegro* (vif), l'*andante* (modéré), le *largo* (large). Les nuances de ces mouvements sont désignées par les termes suivants : pour le 1er, *stretto*, *prestissimo*, *presto allegretto* ; pour le 2e, *andantino*, *adagio* ; pour le 3e, *larghetto*, *lento*, *sostenuto*, *grave*. — Le *mouvement* est encore la marche ou le progrès des sons du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, entre des parties qui concertent ensemble : en ce sens, on distingue : le *M. direct* ou semblable, celui de deux parties qui montent ou descendent en même temps ; le *M. oblique*, dans lequel une partie reste au même degré tandis que l'autre monte ou descend, et le *M. contraire*, où l'une des deux parties monte pendant que l'autre descend.

MOXA (mot emprunté, selon les uns, aux Chinois ou aux Japonais ; ou dérivé, selon d'autres, du portugais *mechio*, mèche), sorte de cautère actuel, consistant soit en un petit cylindre d'ouate de coton ou de moelle de Soleil (*Helianthus*), que l'on entoure d'une bandelette de toile assez serrée pour qu'il ait une certaine consistance ; soit en une mèche de coton trempée dans une solution de chlorate de potasse. Placé sur la partie que l'on veut brûler, le moxa y est maintenu avec de petites pinces ; on souffle, pour entretenir l'ignition, avec la bouche, ou avec un chalumeau courbé ; et l'on a soin de tenir un linge mouillé appliqué autour du point où brûle le moxa, pour préserver ces parties des étincelles. A mesure que la combustion avance, la chaleur devient plus vive ; on entend l'épiderme craquer ; la peau se ride, jaunit, grille, et finit par prendre une teinte charbonnée. — Ce mode de cautérisation est généralement employé pour exciter fortement le système nerveux, changer le siége d'une irritation, produire une dérivation, etc. On y a recours surtout dans les maladies chroniques, dans la phthisie, la sciatique, la carie des vertèbres, etc.

Le moxa est originaire de l'Inde ou de la Chine. Les Japonais et les Chinois se servent, à cet effet, d'un tissu cotonneux qu'ils préparent avec les feuilles desséchées de l'*Artemisia sinensis*. Ils font, avec le parenchyme de ces feuilles, une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser.

MOYEN, se dit, en Astronomie, de toutes les quantités qui tiennent le milieu entre les plus grandes et les plus petites valeurs dont se trouvent susceptibles les mêmes objets. Ainsi l'on dit : le *mouvement moyen*, le *lieu moyen*, le *temps moyen*, la *parallaxe moyenne*, etc. *Voy.* TEMPS, etc.

Dans les proportions arithmétiques et géométriques, le *moyen* est le terme du milieu, qui s'y trouve répété deux fois ; les deux autres sont les extrêmes. Dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes est égale à celle des moyens.—Une *moyenne arithmétique* entre deux nombres est la moitié de la somme de ces deux nombres : 4 est moyenne arithmétique entre 3 et 5 ; 20 entre 7 et 33, etc. — Une *moyenne géométrique* entre deux nombres est le nombre dont le carré est égal au produit de ces deux nombres : ainsi 12 est moyenne géométrique entre 8 et 18, parce que le carré de 12, qui est 144, égale le produit de 8 par 18. — La *moyenne proportionnelle* est la quantité commune qu'on observe dans une progression, lorsque le conséquent du premier rapport est égal à l'antécédent du second (*Voy.* PROPORTION). — On dit qu'une quantité est partagée en *moyenne* et *extrême raison*, lorsqu'une de ses deux parties est moyenne proportionnelle géométrique entre la quantité entière et son autre partie ; ainsi, par exemple, partager une droite en moyenne et

extrême raison, veut dire la diviser en deux parties, dont l'une soit moyenne proportionnelle entre la ligne entière et l'autre partie.

*Moyen* (*Le*), en Grammaire. *Voy.* VOIX et VERBE.

*Moyen terme*, terme de Logique. *Voy.* SYLLOGISME.

MOYEN AGE : c'est la période de temps qui sépare l'antiquité des temps modernes. Quoique ses limites ne puissent être posées d'une manière rigoureuse, on s'accorde assez à le faire commencer à la chute de l'empire d'Occident (476) et finir à la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Ce fut une époque de barbarie, mais aussi un temps d'élaboration pendant lequel les débris des États de l'antiquité se rapprochèrent et se coordonnèrent pour former les États modernes : c'est pendant cette période que domina la féodalité. Parmi les arts, l'architecture est le seul qui ait prospéré à cette époque. Parmi les ouvrages généraux publiés sur le moyen âge, on remarque le *Tableau des révolutions de l'Europe au moyen âge* de Koch, le *Tableau de l'Europe au moyen âge* de Hallam (traduit en français), et surtout l'*Histoire du moyen âge* de M. Desmichels. On doit à M. Ruelle un *Résumé* classique *de l'Histoire du moyen âge*. M. P. Lacroix a donné le *Moyen âge et la Renaissance*, ouvrage offrant l'histoire et la description des mœurs, des arts et des lettres pendant cette intéressante période.

MOYEU (du latin *modiolus*). *Voy.* ROUE.

MOZAMBÉ, plante exotique, forme un genre de la famille des Capparidées. A l'île de France, on mange comme des épinards la *Mozambé à cinq feuilles*; en Chine, on fait de la salade avec la *M. icosandre*, et les semences pilées de la *M. visqueuse* sont employées dans les aliments comme celles de notre moutarde.

MOZETTE. *Voy.* MOSETTE.

MUANCE (c.-à-d. changement, du latin *mutare*, muer, changer). On appelait ainsi, lorsqu'il n'y avait que 6 noms pour les 7 notes de la gamme, les diverses manières d'appliquer à la notation les 6 syllabes de la gamme pour désigner la note qui manquait de nom : pour cela, on répétait le nom de quelque note, tantôt de l'une, tantôt de l'autre, d'après des tables qui avaient été dressées exprès. Lorsqu'au XVII^e siècle on eut ajouté la syllabe *si* aux notes de la gamme de Guido, la 7^e note se trouvant nommée, les *muances* devinrent inutiles et furent proscrites de la musique, qu'elles ne faisaient que compliquer.

MUCÉDINÉES (du latin *mucedo*, moisissure), famille de plantes Cryptogames, voisine des Champignons et des Mousses, se compose de végétaux qui ont l'aspect de tubes plus ou moins allongés, simples ou rameux, croissant et vivant sur des corps le plus souvent en décomposition, tels que les pierres humides, les matières en fermentation, les bois qui commencent à se pourrir. Cette famille renferme 5 tribus : 1° *Phylliriées*, 2° *Mucorées*, 3° *Mucédinées vraies*, 4° *Byssacées*, 5° *Isariées*. Le genre type de la famille est le genre *Mucor*. *Voy.* ci-après.

MUCILAGE (du latin *mucilago*, formé de *mucus*), substance analogue à la gomme, de nature visqueuse et nourrissante, qui est répandue dans presque tous les végétaux, et particulièrement dans les racines (racine de guimauve), et dans les semences (graines de lin, semences de coing, etc.). Les corps où cette substance abonde sont dits *mucilagineux*. Le mucilage diffère de la gomme en ce qu'il est insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante, qui le transforme en une masse gonflée et visqueuse. On se sert des mucilages pour préparer des cataplasmes émollients, des lavements, des tisanes adoucissantes.

On donne aussi ce nom au liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. Tantôt ces mucilages servent de véhicule ou de lien à des pâtes plus ou moins solides; tantôt ils servent à maintenir en suspension, au milieu d'un liquide, des corps insolubles par eux-mêmes. C'est ainsi que les pharmaciens et les confiseurs se servent de mucilage de gomme adragant pour fabriquer la plupart des pastilles et des tablettes dont le sucre forme la base.

*Mucilage animal*. *Voy.* MUCUS.

MUCINE. *Voy.* GLUTEN.

MUCIQUE (ACIDE), de *mucus*, mucilage; acide organique produit par l'action de l'acide azotique sur les mucilages, les gommes et le sucre de lait, est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les proportions de $C^{12}H^{10}O^{8}$. Il se présente sous la forme d'une poudre craquant sous la dent, d'une saveur acide; il se décompose par la chaleur; est peu soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool. Il s'allie avec les bases, et fournit des *Mucates*. — Cet acide a été découvert par Schéele en 1780.

MUCOR (du latin *mucor*, moisissure), genre de plantes Cryptogames, type de la famille des Mucédinées, forme ce qu'on appelle vulgairement *moisissures*. Ce sont des végétaux d'une petitesse et d'une fragilité extrêmes qui croissent sur tous les corps susceptibles de fermenter ou de se putréfier. On les trouve disposés en touffes blanchâtres, jaunâtres ou roussâtres. L'espèce la plus commune est le *Mucor vulgaire*, ou *Moisi proprement dit*, qui se développe sur les légumes en décomposition, sur le pain et les pâtisseries aigris, les confitures fermentées, l'empois, la colle, etc., et qu'on trouve étendu à la surface de ces substances ou pénétrant dans leur épaisseur, sous la forme d'un réseau filamenteux, analogue à une toile d'araignée, d'abord blanc, puis grisâtre, et enfin verdâtre.

MUCOSITÉS. Quand ce mot n'est pas synonyme de *mucus*, il désigne les fluides qui offrent l'aspect et qui tiennent de la nature du *mucus*, ou qui en sont en grande partie formés : tels sont les *glaires*, la *pituite*, l'écoulement nasal qui a lieu dans le coryza, etc, tous liquides que les membranes muqueuses sécrètent avec excès quand elles sont en état d'irritation. *Voy.* MUCUS.

MUCRONÉ (du latin *mucro*, pointe), se dit, en Botanique, des organes qui se terminent par une petite pointe droite et roide, comme les feuilles du Statice mucroné, les poils du Dictamne blanc, les Spatelles du Phléon des prés.

MUCUS (mot latin qui a le même sens), substance analogue, pour l'aspect, au mucilage végétal : c'est un liquide visqueux, plus ou moins consistant, qui est sécrété par les membranes muqueuses. Il est fourni par de petits organes appelés *glandes muqueuses*, *cryptes* ou *follicules muqueux*, qui tapissent ces membranes. Il joue le rôle d'agent protecteur pour les téguments, qu'il garantit de l'action trop immédiate des corps étrangers. Liquide et à l'état de pureté, il est blanc, visqueux, transparent, inodore, insipide; à l'état solide, il se présente sous la forme d'une substance demi-transparente, fragile, etc. Le *mucus nasal* et le *mucus bronchique* offrent le type presque pur de cette matière; mêlé d'autres liquides, le *mucus* forme la base de plusieurs excrétions, telles que la salive, le fluide lacrymal, les glaires, etc., en un mot, de toutes les mucosités. Chimiquement, le *mucus* est composé d'eau, d'albumine, de soude, de chlorure de potassium et de sodium, de phosphate de soude, de lactate de soude, etc.

Le mucus transsude à travers la peau à l'état de combinaison avec une matière huileuse particulière. En se desséchant, il forme, presque en totalité, les ongles, les durillons, les callosités, etc.; il entre pour une bonne partie dans la composition des cheveux, des poils, des plumes, de la laine, de la corne des animaux, des écailles des poissons.

MUE (du latin *mutatio*, changement). On appelle ainsi divers changements auxquels les animaux sont sujets à certaines époques de leur vie, mais qui n'al-

tèrent en rien leur forme primitive : ces changements ont lieu principalement dans la peau ou dans ses appendices, poils, plumages, etc. Les oiseaux, les mammifères, les poissons et les reptiles éprouvent des *mues* de diverses sortes. Dans les deux premières classes, elles s'effectuent soit au passage d'un âge à un autre, de la jeunesse à la puberté, soit d'une saison à une autre saison. C'est surtout dans les oiseaux que cette dernière sorte de mue est commune. Tous les oiseaux muent régulièrement en automne, les uns plus tôt, les autres plus tard. Il en est qui muent deux fois par an. Chez les mâles seuls, les couleurs du plumage changent. Beaucoup d'oiseaux meurent au moment de la mue ; la plupart cessent de chanter. Parmi les Mammifères, par exemple, chez les chevaux, les chiens, les chats, etc., le poil d'hiver tombe au printemps. Les jeunes lionceaux ont une *livrée* qu'ils perdent en grandissant. Les cerfs éprouvent, chaque année, une *mue* dans leurs bois. Les couleuvres, parmi les reptiles, et les écrevisses, parmi les crustacés, changent fréquemment de peau ou d'épiderme. Chez les insectes, la mue est le moment où leurs larves sont forcées de changer de peau, par suite de l'accroissement de leur corps. Dans cette opération, qui est toujours pénible et critique, la vieille peau se ride, brunit et se fend pour donner passage au corps de la larve, qui, pour l'ordinaire, apparaît, après s'être ainsi déshabillée, sous une couleur plus claire qu'auparavant. La chenille qui constitue ce qu'on nomme ver à soie change de peau quatre fois avant de filer son cocon.

Chez l'homme, on appelle *Mue de la voix* un changement qui s'opère dans la voix à l'âge de la puberté. Ce changement consiste dans la substitution des sons graves et mâles aux sons aigus de la voix des enfants, en sorte que la voix baisse d'une octave ou d'une octave et demie. Pendant tout le temps de la mue, la voix est rauque, et l'émission du son pénible ou même tout à fait impossible. Chez les femmes, la mue est presque insensible, et ne se manifeste que par une plus grande intensité dans le timbre, après qu'elle a cessé.

MUET, MUTISME (du latin *mutus*). On appelle *Muet* celui qui est incapable d'articuler des sons, qui n'a point l'usage de la parole. Le *Mutisme* est le plus souvent congénial, et joint à la surdité, dont il est le résultat : en effet, si les sourds-muets ne parlent pas, ce n'est pas, le plus souvent, qu'ils ne puissent parler, mais parce qu'ils n'ont pas entendu parler. Le mutisme peut aussi être accidentel, et dépendre de la conformation de la langue, dont le frein serait trop court. Le mutisme congénial est ordinairement incurable ; le traitement du mutisme accidentel varie selon les affections qui l'ont causé. Quant à l'éducation particulière qu'on est parvenu à donner aux sourds-muets, *Voy.* SOURDS-MUETS.

En Grammaire, on appelle *Muettes* les lettres qui ne se prononcent pas (*h* dans homme), ou qui s'entendent fort peu (l'*e* muet en français). Les *consonnes muettes* sont celles qui ne peuvent se faire entendre sans être accompagnées d'une voyelle, et qui ne figurent point au nombre des liquides, des nasales ou des sifflantes : telles sont *b*, *p*, *g*, *k*, *d*, *t*.

MUETS. On nomme ainsi, dans l'Empire ottoman, des gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par des signes. Ils exécutent aveuglément tous les ordres qu'ils reçoivent : ce sont eux qui étaient chargés d'étrangler les malheureux dont le sultan avait décidé la mort.

MUEZZIN, officier musulman attaché aux mosquées, dont l'emploi principal est d'annoncer à haute voix, du haut des minarets, l'heure de la prière. Il dirige sa voix successivement vers les quatre points cardinaux, en psalmodiant ces mots : *Il n'y a de Dieu que Dieu; Mahomet est son prophète!*

MUFLE (du bas latin barbare *muflulus*), portion de peau nue, rugueuse, ordinairement noire, qui termine le museau de certains mammifères carnassiers, comme le lion, le tigre, le léopard ; de quelques rongeurs et de la plupart des ruminants, comme le cerf, le bœuf, le taureau. C'est dans cette peau, criblée d'un nombre considérable de pores muqueux, que sont percés les orifices externes de l'organe de l'olfaction chez ces animaux.

*Mufle-de-veau*, plante. *Voy.* MUFLIER.

MUFLIER ou MUFLE-DE-VEAU, *Antirrhinum*, genre de plantes de la famille des Scrofulariées, type de la tribu des Antirrhinées, renferme des végétaux ordinairement herbacés, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs disposées en grappe terminale, et remarquables par la singularité de leur corolle, dont la forme offre quelque ressemblance avec le mufle d'un veau. On l'appelle aussi *Mufle-de-bœuf*, *M. de chien*, *Gueule-de-loup*. On en compte plus de 20 espèces, parmi lesquelles 6 croissent naturellement en France. Plusieurs de ces espèces sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

MUFTI, prêtre mahométan, à la fois interprète de la religion et de la loi. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MUGE, *Mugil*, vulgairement *Mulet*, genre de poissons Acanthoptérygiens, type d'une famille qui prend de lui le nom de Mugiloïdes : corps presque cylindrique, couvert de grandes écailles ; tête nue, peu déprimée ; museau très-court ; bouche transversale, anguleuse, garnie de lèvres charnues et crénelées ; dents presque imperceptibles ; œsophage étroit, ne laissant arriver à l'estomac que des matières liquides ou déliées. Ce genre renferme plus de 50 espèces qui habitent la Méditerranée, l'Océan, ainsi que les côtes de l'Amérique, de l'Afrique et des Indes. Ces poissons remontent en troupes à l'embouchure des fleuves, où on les pêche en abondance avec des filets. L'espèce la plus connue, le *Muge à large tête* (*Mugil cephalus*), vulgairement *Cabot*, ou *Mulet de mer*, atteint près de 70 centim., et pèse de 8 à 9 kilogr. : il est gris plombé sur le dos, d'un blanc argenté mat sous le ventre. Parmi les autres espèces, on remarque le *Muge capiton*, le *M. à grosses lèvres*, le *M. à lèvres cachées*, le *M. sauteur*, le *M. doré*.

Ces poissons étaient déjà connus des anciens, qui les pêchaient en grande quantité sur les côtes méridionales de la Gaule (Provence et Languedoc) : c'est encore aujourd'hui un des poissons les plus recherchés : sa chair est tendre, grasse et d'un goût agréable. On peut aussi la conserver séchée ou salée. On fait avec les œufs une espèce de caviar, dit *botargue*, fort estimé en Provence, en Corse et en Italie.

MUGUET (du latin *muscatus*, sentant le *musc*; à cause de sa bonne odeur), *Convallaria*, le *Lilium convallium* des Pharmaciens, genre de plantes de la famille des Smilacées, rapporté par quelques Botanistes à celle des Asparaginées, type de la tribu des Convallariées : fleurs hermaphrodites, périanthe en forme de clochette, à orifice resserré, divisé jusqu'au milieu en 6 lobes ; 6 étamines ; ovaire à 3 loges, contenant chacune 3 ovules ; le fruit est une baie sphérique à 3 loges. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Muguet de mai* (*Convallaria maialis*), jolie plante dont les grandes feuilles vertes, ovales et lancéolées sortent directement de terre, comme celles des Tulipes, et du milieu desquelles s'élèvent plusieurs hampes, terminées chacune par une grappe élégante, formée de 6 à 10 fleurs blanches, répandant une odeur suave et agréable. Le Muguet croît naturellement dans les taillis fourrés ; ses racines tracent au loin de leur point de départ, et quand on parvient à l'introduire dans les jardins, il s'y multiplie de lui-même ; mais il faut absolument qu'il soit dans un lieu très-ombragé. Les fleurs du Muguet, desséchées et pulvérisées, ont été employées comme sternuta-

toires. L'eau distillée de ces fleurs, connue sous le nom d'*Eau d'or*, a quelquefois remplacé l'eau de fleurs d'oranger comme calmante et antispasmodique.

On appelle encore *Muguet*, *M. des bois*, l'*Asperula odorata*, dite aussi *Reine des bois*, qui est employée comme antispasmodique et légèrement stimulante. *Voy.* ASPÉRULE.

MUGUET, dit aussi *Millet*, *Blanchet*, *Stomatite*, inflammation de la muqueuse buccale, avec exsudation d'une couche blanche, crémeuse et caséeuse, sur la langue, les gencives, la face interne des joues, la muqueuse du pharynx et du larynx : cette affection, assez fréquente chez les nouveau-nés, attaque surtout les enfants faibles. Elle peut être causée par les efforts inutiles que fait l'enfant pour sucer lorsque la nourrice n'a plus de lait, ou bien par un lait trop ancien ; d'autres fois, il paraît dépendre d'une nourriture trop substantielle pour l'âge de l'enfant, de la malpropreté, etc., ou accompagner un état plus grave, par exemple une inflammation du canal intestinal. Si le mal est peu intense (*Muguet bénin*), il cède à l'emploi de boissons aqueuses, mucilagineuses et gommées, et au régime; mais lorsque les aphthes sont confluents, qu'ils s'accompagnent de fièvre, de diarrhée (*M. grave*), l'enfant succombe le plus souvent. On prescrit des bains, des fomentations émollientes sur le ventre, de petits lavements, en même temps qu'on promène plusieurs fois par jour, à l'intérieur de la bouche, un petit pinceau trempé dans du vinaigre ou du suc de citron étendus d'eau, édulcorés avec du sirop de mûres ou du miel rosat.

MUID (du latin *modius*, même signification), mesure dont on se servait autrefois, en France, tant pour les liquides que pour les matières sèches, telles que grains, sel, charbon, plâtre, chaux, etc. Ce n'était pas un vaisseau dont la capacité servît à mesurer réellement des substances sèches ou liquides, mais une mesure idéale, formée de plusieurs autres réelles, et qu'on n'employait dans les comptes que pour éviter de trop grands nombres. Du reste, il n'y avait aucun rapport entre le muid employé pour les liquides et celui qui servait pour les matières sèches; la capacité du muid variait même selon la matière à mesurer : le muid du blé n'était pas celui de l'avoine ou du sel. Enfin ces divers muids variaient de province à province. Le muid de Paris, le plus usité de tous, valait, pour les liquides, 288 pintes, ou 268 de nos litres; celui du Languedoc ne valait que 114 litres; celui de Bourgogne en contenait 320. Pour les matières sèches, le muid, qui se divisait en 12 setiers, valait 18 hectolitres 73 litres quand il s'agissait de grains, 24 hectol. 78 lit. quand il s'agissait de sel, 37 hectol. 46 lit. quand il s'agissait d'avoine.

MULATRE (du latin *mulus*, mulet), dit aussi *Homme de couleur*, *Petit blanc*, individu qui provient de l'union d'un nègre ou d'une négresse avec un individu de la race blanche. Les diverses nuances qui résultent ensuite de l'alliance d'un mulâtre avec un blanc sont désignés d'une manière générale sous le nom de *sang mêlé* ou reçoivent des noms spéciaux : l'individu issu d'un blanc et d'une mulâtresse, ou d'un mulâtre et d'une blanche s'appelle *terceron* ou *morisque*; le terceron et le blanc produisent le *quarteron*. D'un autre côté, l'union d'un nègre avec une mulâtresse, et réciproquement, donne un *cabre* ou *griffe*. On nomme *casques* les individus nés de l'union de mulâtres entre eux. Les mulâtres sont fiers, sensibles, irascibles et voluptueux; ils sont en général robustes, bien faits, souples, agiles et nerveux; toutefois, ils n'ont pas le plus souvent l'intelligence supérieure des Européens.

MULE, *Mula*, femelle du Mulet. *Voy.* MULET.

On donne le nom de *Mules* (du latin *mulleus*, espèce de brodequin rouge) à des pantoufles à l'usage des dames, qui sont sans quartier et généralement à talon élevé et en cuir rouge. — Il y en avait jadis qu'on mettait par-dessus d'autres chaussures, pour se garantir de la crotte. C'est à peu près ce qu'on appelle *claque* ou *galoche*. — La *Mule du pape* est une pantoufle sur laquelle il y a une croix, et que le pape donne à baiser à ceux qui lui sont présentés.

On a aussi nommé *Mules* les engelures qui viennent aux talons dans les grands froids, et qui les rendent rouges et luisants comme le cuir rouge avec lequel on faisait les talons des chaussures de ce nom. — Les Vétérinaires nomment *Mules traversières* ou *traversines* des fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du Cheval, et d'où suinte une sérosité fétide.

MULET, *Mulus*, Quadrupède produit par l'accouplement de l'Ane avec la Jument, ou du Cheval avec l'Anesse; il prend aussi dans ce dernier cas, le nom de *Bardot* ou *Bardeau*. La femelle s'appelle *Mule*. Le Mulet tient de l'âne et du cheval : il a les jambes sèches comme le cheval, et la queue presque nue; sa tête est plus grosse que celle du cheval, ses oreilles presque aussi longues que celles de l'âne. Les Mulets sont impropres à la reproduction de l'espèce; il paraît qu'il n'en est pas de même des Mules. Les Mulets sont, en général, plus sobres que les Chevaux, supportent mieux la faim et la fatigue, sont moins délicats sur le choix des aliments et vivent plus longtemps. Les pays du midi de l'Europe, tels que l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les départements méridionaux de la France, élèvent un grand nombre de Mulets qui supportent mieux la chaleur et coûtent moins à nourrir que les Chevaux : ils portent plus aisément des fardeaux à travers les montagnes; la sûreté de leur marche, leur vigueur pour gravir les sentiers les plus escarpés, leur font généralement donner la préférence sur les Chevaux. En France, le Poitou est surtout renommé pour la production des Mulets; il en fournit annuellement plus de 16,000. Les Mules étaient autrefois un attelage de luxe; il en est encore ainsi en Espagne et en Italie. Autrefois, en France, c'était la monture ordinaire des magistrats, des médecins et des ecclésiastiques.

On donne quelquefois, par extension, le nom de *Mulet* à tout animal de sang mêlé, produit par le croisement de deux espèces voisines. Les *Canards mulets* proviennent du Canard musqué originaire du Brésil, et de la Cane barbotine. Le Serin et le Chardonneret produisent un Oiseau mulet qui participe de l'un et de l'autre. Le Dinde blanc et le Dinde noir produisent des Dindes gris ou marbrés. — *Mulet* se dit aussi quelquefois des Abeilles et des Guêpes de la classe des ouvrières, qui ne contribuent pas à la reproduction de l'espèce; mais c'est à tort qu'on leur donne ce nom, car elles ne sont d'aucun sexe.

*Mulet*, nom vulgaire du Poisson appelé *Muge*. — *Mulet barbu*, nom vulgaire du *Surmulet*.

MULETTE, *Unio*, genre de Coquilles bivalves, de la famille des Mytilacés, ressemblant aux Moules, avec lesquelles on les confond souvent; elles en diffèrent en ce qu'elles ont le pied gros et non canaliculé, et qu'elles manquent de byssus. L'espèce la plus connue est la *Mulette des peintres*, dans les valves de laquelle les Peintres mettent leurs couleurs, surtout l'or et l'argent. On la trouve dans toutes les eaux douces et courantes d'Europe. *V.* MOULE.

MULINUM, genre d'Ombellifères-Orthospermées.

MULLE, *Mullus*, genre de Poissons osseux, de la division des Thoraciques et de la famille des Percoïdes, renferme des Poissons au corps oblong, couvert de larges écailles dures et rudes, à la tête comprimée, ayant les deux nageoires du dos courtes et très-écartées l'une de l'autre, et portant sous la symphyse de la mâchoire inférieure deux longs barbillons qui leur servent d'appât pour attirer la proie. Les principales espèces sont le *Rouget* et le *Surmulet* (*Voy.* ces mots). Elles sont communes dans la Méditerranée, et sont recherchées pour la table.

**MULL-JENNY**, ou mieux **MULE-JENNY** (mot emprunté aux Anglais), métier à filer perfectionné, employé dans presque toutes les filatures de coton (*Voy.* FILATURE). Il a sur les appareils antérieurement employés l'avantage de conserver le parallélisme au mouvement du *chariot*. La *Mull-jenny* fut inventée en 1779, en Angleterre, par Crampton ; elle ne fut introduite en France qu'en 1791. Cet appareil exigeait, pour le renvidage, la présence d'un ouvrier appelé *le fileur;* un nouveau perfectionnement, introduit en 1852 par MM. G. Perrin et Arnould, permet de se passer de l'intervention de cet ouvrier.

**MULOT**, *Mus medius*, *M. sylvaticus*, vulg. *Rat des champs*, petit animal rongeur, du genre Rat, a beaucoup de rapport avec la Souris, mais est un peu plus gros, a la tête proportionnellement plus longue et plus grosse, les yeux plus grands et plus saillants, les oreilles plus larges et plus allongées, les jambes plus longues. Son pelage est gris fauve. Les Mulots se trouvent dans les forêts et dans les champs, où ils causent les plus grands dégâts en dévorant les grains et les racines. Ces animaux arrivent en nombre prodigieux, désolent une contrée pendant plusieurs années, et disparaissent ensuite tout à coup pour aller ravager d'autres pays. On les extermine en les assommant, ou bien on les empoisonne en jetant de la noix vomique dans leurs terriers; mais ce qui en détruit le plus grand nombre, ce sont de petites fosses de 30 centim. de profondeur, faites avec la bêche, dont les côtés sont coupés à pic, et que l'on remplit à moitié d'eau ; les Mulots tombent dedans accidentellement ou en allant boire, et s'y noient.

*Mulot volant* (*Vespertilio molossus*), espèce de Chauve-Souris de l'ordre des Vespertiliens, du genre Molosse, a le pelage d'un cendré brun en dessus, et ne dépasse guère 5 ou 6 centimètres de longueur : elle habite la Martinique.

**MULQUINERIE**, mot employé, surtout dans le nord de la France, pour désigner des fabriques de toiles de la plus grande finesse, telle que linon, batiste, dentelle, etc. On n'y emploie que le beau lin ramé, surtout celui que l'on récolte, dans la province de Hainaut, sur les terres voisines de la Scarpe. Quoique cette fabrication soit, au fond, la même que celle des toiles ordinaires, elle exige des précautions particulières, proportionnées à la finesse, à la délicatesse de leur tissu. Il paraît que cette branche d'industrie prit naissance à Cambrai, et qu'elle existait déjà dans le Hainaut au temps où il était gouverné par des comtes particuliers. Aujourd'hui, elle est principalement établie en Flandre, à Cambrai, Douai, Valenciennes; en Picardie, à Saint-Quentin, Amiens, Guise, Chauny, et en Belgique. Du reste, elle est bien déchue depuis que les tissus de coton, les calicots et les percales, ainsi que les mousselines, sont devenues d'un usage presque général, et que l'on a trouvé le moyen de filer et de tisser des toiles de mulquinerie à la mécanique.

**MULTI** (du latin *multus*, nombreux), radical qui entre dans la composition d'un grand nombre de termes de science, surtout de Botanique, tels que *Multicaule*, *Multiflore*, *Multiforme*, *Multiloculaire*, *Multinervée*, c.-à-d. qui a beaucoup de tiges, de fleurs, de loges, de nervures, etc.

En Conchyliologie, on appelle *Multiloculaires* des Mollusques céphalopodes foraminifères ou microscopiques dont la coquille offre beaucoup de *loges*.

**MULTIPLE** (du latin *multus*, nombreux). Tout nombre qui en contient exactement un autre un certain nombre de fois, ou qui en renferme un autre comme facteur, est dit *multiple* de cet autre. Ainsi 8 est un multiple de 4, parce qu'il est le produit de 2 fois 4. — Dans le système métrique, les multiples de l'unité sont exprimés par les mots *déca* (10), *hecto* (100), *kilo* (1,000), *myria* (10,000) ; les *sous-multiples* par les mots *déci* (10$^{e}$), *centi* (100$^{e}$), etc.

En Géométrie, un *Point multiple* est un point commun d'intersection de plusieurs branches d'une même courbe qui se coupent.

En Botanique, *Multiple* se dit de l'ovaire, quand il y en a plusieurs dans une même fleur, comme dans la Renoncule ; du style, quand il est dans le même cas, comme dans le Phytolaque; du stigmate, lorsqu'on en compte plus de 5, comme dans la Nigelle d'Espagne; de la tige, quand la racine en produit plusieurs, comme dans l'Aster amplexicaule; du fruit, lorsqu'il est composé de carpelles naturellement isolées les unes des autres dans une même fleur, comme dans les Apocynées.

**MULTIPLICANDE** (du latin *multiplicandus*, devant être multiplié), se dit, en Arithmétique, de celui des deux facteurs d'une multiplication qui est considéré comme devant être multiplié par l'autre.

**MULTIPLICATEUR**, celui des deux facteurs d'une multiplication, qui est considéré comme multipliant l'autre facteur, appelé le *multiplicande*.

MULTIPLICATEUR GALVANIQUE. *Voy.* GALVANOMÈTRE.

**MULTIPLICATION** (du latin *multiplicatio*, dérivé de *multus*, nombreux), opération d'arithmétique qui a pour but de répéter un nombre nommé *multiplicande* autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre nommé *multiplicateur ;* le résultat se nomme *produit.* Le multiplicande et le multiplicateur sont les *facteurs* du produit. La multiplication n'est qu'une addition abrégée. Les multiplications les plus composées ne dépendant que des produits deux à deux des nombres d'un seul chiffre, on a réuni tous ces produits dans la table suivante, qu'on appelle *Table de Pythagore,* parce que la construction en est attribuée au philosophe de ce nom :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 2 | 4 | 6 | 8 | 10 | 12 | 14 | 16 | 18 |
| 3 | 6 | 9 | 12 | 15 | 18 | 21 | 24 | 27 |
| 4 | 8 | 12 | 16 | 20 | 24 | 28 | 32 | 36 |
| 5 | 10 | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 40 | 45 |
| 6 | 12 | 18 | 24 | 30 | 36 | 42 | 48 | 54 |
| 7 | 14 | 21 | 28 | 35 | 42 | 49 | 56 | 63 |
| 8 | 16 | 24 | 32 | 40 | 48 | 56 | 64 | 72 |
| 9 | 18 | 27 | 36 | 45 | 54 | 63 | 72 | 81 |

Pour faire une multiplication, on écrit le multiplicateur sous le multiplicande; on multiplie successivement, en commençant par la droite, tous les chiffres du multiplicande par chacun des chiffres du multiplicateur, ce qui donne autant de produits partiels que le multiplicateur a de chiffres; on écrit tous ces produits partiels les uns au-dessous des autres en ayant soin de reculer chaque fois d'un rang vers la gauche, de manière que les chiffres de même espèce se correspondent, c.-à-d. que les unités soient sous les unités, les dizaines sous les dizaines, etc.; enfin, on additionne tous les produits partiels. Exemple :

```
  563
   42
-----
 1126
2252
-----
23646
```

Pour multiplier un nombre par 10, 100, 1000, etc., il suffit d'ajouter à sa droite, 1, 2, 3... zéros. Ainsi : $48 \times 10 = 480$ ; $48 \times 100 = 4800$, etc.

Tant que le multiplicande et le multiplicateur sont des nombres abstraits, le produit est lui-même un nombre abstrait, et il est indifférent d'intervertir ou non l'ordre des facteurs ; mais il n'en est pas de même lorsque le multiplicande est un nombre concret, c.-à-d. quand il désigne une espèce d'objets

déterminée : dans ce cas, le produit doit toujours être de cette même espèce ; par exemple : 3 *mètres* multipliés par 4, ou 4 fois 3 *mètres* font 12 *mètres;* 10 *kilogrammes* multipliés par 6 font 60 *kilogr.*, etc. Si les deux facteurs sont des nombres concrets, la nature seule de la question peut faire connaître de quelle espèce doit être le produit. Si l'on demande, par exemple, ce que coûteront 4 *mètres* à raison de 5 *francs* le mètre, on voit que le produit doit exprimer des *francs ;* si l'on demande, au contraire, combien on aura de *mètres* pour 5 *francs*, 3 mètres coûtant 1 franc, le sens de la question exige que le produit exprime des *mètres.*

*Preuve.* Pour faire la *preuve* de la multiplication, il suffit de recommencer l'opération en prenant pour multiplicateur le multiplicande, et réciproquement ; on est assuré de l'exactitude des calculs si les résultats sont identiques. On peut aussi faire la preuve par la division, en prenant pour *dividende* le produit de la multiplication et pour *diviseur* un des facteurs : on doit obtenir au *quotient* l'autre facteur. — Une autre preuve est fondée sur les propriétés du nombre 9. Pour cela, on additionne tous les chiffres du multiplicande, et, après avoir extrait tous les 9 contenus dans le total, on écrit l'excédant; on en fait autant du multiplicateur et du produit. On multiplie alors l'un par l'autre les deux excédants fournis par les facteurs ; on retranche encore, s'il y a lieu, les 9 qui s'y trouvent, et l'excédant définitif ainsi obtenu doit être, si l'opération a été bien faite, égal à l'excédant du produit. Exemple :

| | | |
|---|---|---|
| 5634 | somme 18, | excédant 0 |
| 425 | — 11 | — 2 |
| 28170 | | Produit, 0, excédant 0 |
| 11268 | | |
| 22536 | | |
| 2394450 | somme 27 | excédant 0. |

*Multiplication des fractions.* Pour multiplier une *fraction* non décimale par une autre, on forme séparément le produit des numérateurs et le produit des dénominateurs. Exemple :

$$\frac{3}{4} \text{ multiplié par } \frac{2}{3} \text{ donne } \frac{3 \times 2}{4 \times 3} \text{ ou } \frac{6}{12}$$

Pour multiplier l'un par l'autre deux nombres fractionnaires quelconques composés de *décimales*, on opère comme si l'on avait affaire à des nombres entiers, sans s'occuper de la virgule ; on retranche ensuite sur la droite du produit autant de décimales qu'il y en a dans les deux facteurs réunis. Soit 56,34 à multiplier par 0,425 : la virgule étant négligée, on obtient pour produit 2394450, dont on retranche à droite, par la virgule, 5 chiffres, ce qui donne 23,94450. S'il arrive que, dans cette opération, on ait moins de chiffres significatifs qu'il n'y a de décimales à retrancher, on y supplée par des zéros qu'on écrit à la gauche des chiffres significatifs. Ainsi, 0,5634 multiplié par 0,0425 donne 0,02394450.

*Multiplication algébrique.* Dans la Multiplication des quantités algébriques, il y a trois règles à observer : la *Règle des coefficients*, qui prescrit de multiplier l'un par l'autre les coefficients des deux facteurs ; la *R. des exposants :* on additionne ensemble les exposants des mêmes lettres ; la *R. des signes :* le produit prend le signe + quand les deux facteurs ont des signes semblables, et le signe — lorsqu'ils ont des signes différents. Ainsi $+ 5a^3b^2c$ multiplié par $- 6a^3c^4d$ donne $- 30\, a^6b^2c^5d$.

Pour multiplier deux polynômes l'un par l'autre, on multiplie successivement tous les termes du multiplicande par chacun des termes du multiplicateur ; on commence ordinairement par la gauche. On fait ensuite la réduction des produits partiels. Exemple.

$$\begin{array}{ll}
\text{Multiplicande} & 5\,a^4 - 2\,a^3\,b + 4\,a^2\,b^2 \\
\text{Multiplicateur} & a^3 - 4\,a^2\,b \\
\hline
 & 5\,a^7 - 2\,a^6\,b + 4\,a^5\,b^2 \\
 & \qquad\quad - 20\,a^6\,b + 8\,a^5\,b^2 - 16\,a^4\,b^3 \\
\hline
\text{Résultat réduit} & 5\,a^7 - 22\,a^6\,b + 12\,a^5\,b^2 - 16\,a^4\,b^3.
\end{array}$$

MULTIVALVES, nom donné autrefois à tous les Mollusques qui ont plus de deux coquilles ou valves. Lamarck compte 8 genres de Multivalves ; Blainville, 18, répartis en 4 familles. Les Balanes, les Diadèmes, etc., sont des Multivalves.

MUNICIPAL (du latin *municipium*, pour *qui munia capit*, qui admet des charges civiles ; ville s'administrant elle-même). Les Romains donnaient le nom de *Municipes* ou *Villes municipales* aux villes étrangères dont les habitants jouissaient des mêmes droits et des mêmes privilèges que ceux de Rome, tout en se gouvernant par leurs propres lois : c'est en cela qu'elles différaient des colonies, dont les citoyens étaient astreints aux mêmes lois et aux mêmes règlements que ceux de Rome. Ces villes avaient deux assemblées distinctes : le *sénat*, d'institution romaine, et la *curie*, qui répondait à notre conseil municipal. On distinguait originairement deux classes de *municipes*, celles qui jouissaient du droit de suffrage et celles qui n'en jouissaient pas : les habitants des premières pouvaient seuls aspirer aux magistratures dans Rome même ; plus tard ce droit fut étendu à tous les municipes. Il n'y eut d'abord de villes municipales qu'en Italie ; mais bientôt les autres provinces de l'Empire en eurent aussi.

Bien avant la conquête des Gaules par César, les Gaulois jouissaient du régime municipal : chez eux, un sénat, composé des citoyens les plus distingués, formait dans chaque ville le conseil municipal, et délibérait sur les intérêts de la commune. Cette liberté fut conservée par César et par les deux premières races des rois francs : chaque ville municipale, choisissant ses propres magistrats, eut pour administrateurs un sénateur, un membre de la curie, un décemvir, les *principaux* et les défenseurs de la cité, etc. ; ces magistrats se réunissaient dans des assemblées périodiques. Privées pour la plupart de ce droit par la féodalité, les villes le reconquirent peu à peu. *V.* COMMUNES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Notre *Organisation municipale*, dont les bases ont été posées en 1789 et 1791, repose aujourd'hui sur les lois des 21 mars 1831, 22 juillet 1837, 7 juillet 1852, et a été définitivement assise par la loi du 2 avril 1855.

MUNICIPALITÉ, se dit du corps des officiers civils élus par une commune pour gérer ses intérêts ; de la circonscription de terrain administrée par les magistrats *municipaux*, et de la maison où ces magistrats remplissent leurs fonctions. — Les municipalités prirent leur origine dans les *municipes* romains (*Voy.* ci-dessus), dont quelques-uns se perpétuèrent jusqu'à nos jours. Les municipalités sont administrées aujourd'hui par deux pouvoirs : le *maire*, pouvoir exécutif, assisté de ses adjoints, et le *conseil municipal*, pouvoir législatif. *Voy.* ces deux mots et COMMUNE.

MUNICIPES. *Voy.* MUNICIPALES (VILLES).

MUNITIONNAIRE, celui qui est chargé de fournir les vivres nécessaires à la subsistance des troupes. L'institution des *Munitionnaires généraux* remonte au règne de Henri III, en 1574 ; mais ce n'est qu'en 1648 que l'on peut placer l'établissement de l'entreprise régulière des vivres et des fourrages. — Dans ces derniers temps, plusieurs munitionnaires, entre autres Ouvrard et Séguin, ont acquis une certaine célébrité. — Pour les obligations auxquelles sont soumis les munitionnaires, *Voy.* FOURNISSEURS.

MUNITIONS (en latin *munitio*, de *munire*, munir, approvisionner), provisions des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. Les *munitions* comprennent, outre les vivres, qu'on ap-

pelle *munitions* de bouche, la poudre, les cartouches, les gargousses, les projectiles, les armes portatives, les outils de l'artillerie et du génie, et en général tout le matériel d'une armée ou d'une place, qu'on appelle *munitions de guerre.* — La détention de *munitions de guerre* est défendue par diverses lois, notamment par celle du 24 mai 1834; elle est punie d'emprisonnement et d'une amende, dont la quotité varie selon les cas (art. 2, 3 et 4).

On appelle *Munitions navales* tous les objets de guerre ou d'approvisionnement embarqués sur les bâtiments de l'État ou emmagasinés dans les arsenaux. Elles comprennent les bois de construction, les chanvres, cordages, toiles à voiles, etc., servant à la construction, à l'ornement et à l'équipement des bâtiments.

Le *Pain de munition* est le pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture. Longtemps composé de farine mélangée et fort grossière, ce pain s'est graduellement amélioré : il diffère peu aujourd'hui du pain ordinaire.

On appelle *Fusil de munition*, un fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie, et auquel s'adapte une baïonnette.

MUPHTI. *Voy.* MUFTI.

MUQUEUX (du latin *mucus*, mucosités).

Les *Membranes muqueuses* sont les membranes qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux communiquant à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée, tels que les appareils gastro-intestinal, pulmonaire et génito-urinaire. Elles sont parsemées d'une grande quantité de cryptes ou follicules qui fournissent une humeur visqueuse nommée *mucus* (*Voy.* ce mot), et forment une sorte de peau interne qui a un grand rapport avec le tissu cutané : elles sont revêtues d'un véritable épiderme qu'on a nommé *épithélium.* Leur ensemble constitue le *Système muqueux.* Les membranes muqueuses sont sujettes à de fréquentes inflammations (*Voy.* CATARRHE); elles sont souvent le siége de productions anomales, kystes, cancers, etc.

On appelle en général *Maladies muqueuses*, *phlegmasies muqueuses,* celles qui affectent le système muqueux en tout ou en partie; *Etat muqueux,* l'ensemble des symptômes qui caractérisent les maladies muqueuses; *Fièvre muqueuse,* une fièvre caractérisée par l'inflammation des membranes muqueuses, qui sécrètent alors en abondance un fluide visqueux. Ce qu'on appelait naguère ainsi a été reconnu pour n'être qu'une variété de la fièvre typhoïde.

MUR (du latin *murus*), ouvrage de maçonnerie qui sert à faire les côtés d'une maison, à enclore quelque espace, à le séparer d'un autre ou à le diviser. On fait les murs en pierres de taille, en moellons, en briques, en pisé, en terre même. Les murs sont couverts par une espèce de petit toit, appelé *chaperon,* dont la disposition indique quel en est le propriétaire. *Voy.* CHAPERON et MITOYENNETÉ.

On appelle *Gros murs* ceux qui forment l'enceinte d'un bâtiment, et qui portent les combles, les voûtes; *M. de face,* le gros mur qui forme l'une des principales faces d'un bâtiment; *M. latéral,* celui qui forme l'un des côtés; *M. de pignon*, un mur qui s'élève jusqu'au-dessous du toit, le supporte, et en a la forme inclinée; *M. de refend,* celui qu'on élève entre les gros murs, pour diviser l'intérieur du bâtiment; *M. mitoyen,* mur qui sépare deux propriétés et qui est commun à toutes deux (*Voy.* MITOYENNETÉ); *M. de parpaing*, un mur formé de pierres qui en traversent toute l'épaisseur; *M. d'appui*, un mur qui n'est qu'à hauteur d'appui, qui n'est élevé que d'un mètre environ; *M. de terrasse*, un mur qui retient les terres d'une plate-forte, d'une terrasse, d'un jardin, d'un boulevard, etc.; *M. en ailes*, celui qui s'élève depuis le dessus d'un mur de clôture, et va en diminuant jusque sous l'entablement plus bas, pour arc-bouter le mur de face et le pignon d'un corps de logis qui n'est pas appuyé d'un autre; *M. en décharge,* celui dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace par la maçonnerie; *M. en l'air,* celui qui ne porte pas de fond, mais qui porte à faux, comme sur un arc ou poutre en décharge; *M. planté,* celui qui est fondé sur un pilotage ou sur une grille de charpente; *M. de dossier,* celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés des tuyaux de cheminée; *M. en surplomb*, *déversé* ou *forjeté,* celui qui penche en dehors; *M. bouclé* ou *soufflé,* celui qui fait ventre, avec crevasses, et qui est près de sa ruine.

MURAILLE. Quand ce mot n'est pas synonyme de *mur,* il se dit surtout d'une construction propre à défendre un château-fort, une ville, un pays même. — Pour la *Grande muraille*, en Chine, *Voy.* MURAILLE, au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les Vétérinaires appellent *Muraille* l'épaisse couche cornée qui enveloppe le pied du cheval. Elle représente un cercle dont la partie postérieure se plierait en deux branches droites, ou plutôt une sorte de pyramide dont les deux jambages portent le nom de *barres.* Les deux angles d'inflexion de la muraille sont appelés les *talons.*

MURAL (CERCLE), cercle divisé, dont la direction coïncide avec le méridien, et que, pour plus de solidité, l'on fixe à un *mur* afin que sa direction soit constante. Il porte à son centre une lunette qui, en tournant, décrit le même plan que le cercle même. Il sert à observer les hauteurs méridiennes des astres. Tycho-Brahé est le premier qui ait employé cet instrument; il a été perfectionné de nos jours par Fortin et par Gambey.

Les Romains appelaient *Couronne murale*, celle qu'on décernait aux guerriers qui, dans un assaut, étaient montés les premiers sur les murs de la ville assiégée : cette couronne était garnie, par le haut, de dents semblables aux créneaux des murailles.

MURE, *Morum,* fruit du *Mûrier.* On donne aussi ce nom aux fruits de diverses espèces de *Ronces.* Ces fruits ont une saveur à la fois sucrée et acide assez agréable. On en fait un *sirop* qui est un peu astringent. *Voy.* ci-après MURIER NOIR.

MURE, MUIRE, ou MURIE (en latin *muria*, eau salée, saumure), noms qu'on donne dans les salines à l'eau mère qui reste après la cristallisation du sel, ainsi qu'à l'eau saturée de sel, après qu'on lui a fait subir l'évaporation nécessaire. On applique aussi ces noms aux eaux imprégnées de sel marin, et même aux eaux naturellement salées.

MURÈNE, *Murœna*, vulg. *Flûte,* genre de poissons Malacoptérygiens, de la famille des Anguilliformes, a pour caractères : l'absence complète de nageoires pectorales, les opercules presque invisibles, l'estomac en forme de sac court; ils sont, du reste, à peu près semblables aux anguilles. La *M. commune* (*M. helena*), très-répandue dans la Méditerranée, où sa chair est fort estimée, est un poisson rusé, carnassier et vorace, qui ne porte qu'une seule rangée de dents aiguës à chaque mâchoire, et dont le corps, long d'un mètre et plus, est marbré de brun sur un fond jaunâtre. Elle est recherchée à cause de la délicatesse de sa chair, qui est blanche, grasse et tendre : les Romains élevaient les Murènes en grand nombre dans des viviers creusés près de la mer; on connaît la cruauté de Védius Pollion, qui nourrissait des murènes avec les corps des esclaves qu'il faisait mourir. On a longtemps attribué à la graisse de ce poisson, ainsi qu'à sa peau et à son fiel, des vertus thérapeutiques que l'expérience n'a pas confirmées.

Une autre espèce est plus connue sous le nom de Congre (*Murœna conger*). *Voy.* CONGRE.

MUREX (mot latin qui signifie pointe de roche), nom commun à différentes espèces de coquilles univalves, hérissées de pointes rocailleuses (*Voy.* RO-

CHER) : c'est d'une de ces espèces que les anciens tiraient la pourpre. *Voy.* POURPRE.

MURIATES (du latin *muria*, saumure), ancien terme de Chimie qui servait à désigner les sels qu'on appelle aujourd'hui *chlorures* ou *chlorhydrates* (*Voy.* ces mots). Le *M. de soude* est le sel marin ou sel de cuisine ; le *M. d'ammoniaque* est le sel ammoniac.

MURIATIQUE (ACIDE). *V.* CHLORHYDRIQUE (ACIDE).

MURICAIRE, *Bunias prostrata,* plante crucifère, de la famille des Buniadées et du genre *Bunias. Voy.* ce mot et MURIQUÉ.

MURIE, eau-mère du sel. *Voy.* MURE.

MURIER, *Morus* (du grec *mauros,* noir, obscur), genre type de la famille des Morées ou Moréacées, détachée de celle des Urticées, renferme des arbres lactescents, à feuilles alternes, simples et souvent découpées; à fleurs disposées en chatons solitaires ou réunis à l'aisselle des feuilles : ces fleurs sont monoïques, les mâles disposées en chatons cylindriques et pendants, munies d'un calice à 4 divisions profondes et concaves, avec 4 étamines, filaments en arc, se redressant avec élasticité; les femelles réunies en un chaton court; un ovaire, deux styles. Après la floraison, les calices se renflent, deviennent pulpeux, se convertissent en autant de baies monospermes, réunies sur un réceptacle commun, et semblent ne former qu'une seule baie, qui porte le nom de *Mûre,* fruit dont tout le monde connaît l'agréable saveur. Les feuilles du Mûrier servent de nourriture aux vers à soie.

Les principales espèces de Mûrier sont :

1°. Le *Mûrier noir* (*Morus nigra*), originaire de l'Asie Mineure. C'est un arbre haut de 8 ou 10 m., au tronc épais, à l'écorce rude, aux branches longues, formant une tête arrondie, touffue; ses feuilles sont alternes, pétiolées, en cœur, dentées, aiguës, un peu épaisses et rudes au toucher. Son fruit est ovale, épais, d'un pourpre noir, d'une saveur agréable et fraîche. Ces mûres se servent quelquefois sur nos tables; elles sont rafraîchissantes, laxatives, adoucissantes, d'un parfum agréable; on en compose un sirop que l'on emploie en gargarismes pour calmer les inflammations légères de la gorge; on peut aussi en faire un assez bon vinaigre. Leur suc noircit les mains et laisse sur le linge des taches difficiles à effacer : ce suc sert à donner de la couleur au vin, aux sirops, aux liqueurs, etc. Le bois du Mûrier noir est employé par les tourneurs et les ébénistes; son écorce, quand elle a été rouie, est bonne à faire des cordes; on peut aussi en fabriquer un assez bon papier. Enfin, ses feuilles, bien qu'inférieures en qualité à celles du Mûrier blanc, peuvent, en cas de nécessité, être substituées à celles-ci pour la nourriture du ver à soie. Le Mûrier noir se cultive en espalier dans les jardins, ou en plein vent dans les terrains abrités.

2°. Le *Mûrier blanc* (*M. alba*), le seul qui jusqu'à présent ait été cultivé en grand sur tous les points du midi de la France. Cet arbre est originaire de la Chine : il s'élève à 8 et 10 mètres dans les climats tempérés et jusqu'à 17 m. dans le midi de l'Europe. Sa tige se divise en branches éparses et nombreuses, qui forment cependant une tête arrondie. Ses feuilles sont pétiolées, ovales, un peu échancrées en cœur, aiguës à leur extrémité, dentées sur leurs bords, entières et souvent découpées sur le même arbre; elles sont d'un vert luisant, glabre. Ses fleurs sont mâles ou femelles, et ces dernières changent à peine de forme en passant à l'état de fruits : ces fruits sont blanchâtres, et quelquefois roses ou même rouges; ils ont la même saveur et les mêmes usages que ceux du Mûrier noir. Les variétés du Mûrier blanc sont très-nombreuses ; mais les seules qu'il importe de distinguer sont : le *Mûrier blanc Colombasse :* c'est, dit-on, la variété la plus anciennement connue; sa feuille, petite et mince, est très-*soyeuse* (c.-à-d. que les vers qui s'en nourrissent donnent beaucoup de soie); la *Colombassette rose,* à feuilles un peu plus grandes et d'un vert plus foncé que la variété précédente, à fruits rougeâtres; la *Colombassette verte,* à feuilles moins fines, mais plus grandes et plus allongées, à fruits petits et bleuâtres; la *Rabalayre* ou *Traîneuse*, à feuilles plus éloignées, moins nombreuses : cette espèce croît vite, mais ne porte que peu de fruits, qui sont petits et bleuâtres; la *Poumaou* ou la *Pomme*, à feuille grande, fine et ronde : l'arbre produit des jets courts, mais très-feuillés ; l'*Amella* ou l'*Amande,* à feuille ovale, épaisse, pesante : elle résiste aux hivers rigoureux, et ses feuilles offrent l'avantage d'être à l'abri de la *tache* ou de la *rouille;* la *Fourcade* ou la *Fourche*, à feuille presque ronde : elle produit beaucoup parce que ses bourgeons sont très-rapprochés ; la *Dure*, qui doit son nom à la difficulté qu'on éprouve à détacher les feuilles de leurs rameaux ; l'*Admirable*, remarquable par la beauté et la grandeur de ses feuilles : quelques-unes ont jusqu'à 25 centimètres de long, mais, en raison de leur épaisseur, on ne les donne aux vers qu'après leur quatrième mue. — De toutes ces variétés, qui sont cultivées aux environs d'Alais, dans les Cévennes, à Aubenas, et dans le Vivarais, la *Colombusse* et la *Colombassette* sont celles dont la feuille est le plus favorable à la santé des vers, et leur fait produire le plus de soie de bonne qualité. Quand on veut avoir une très-grande quantité de feuilles, on donne la préférence à la *Pomme,* à la *Fourcade,* à l'*Amella* et à l'*Admirable.*

3°. Le *Mûrier multicaule* (*M. multicaulis, M. cucullata, M. bullata*), dit aussi *Mûrier des Philippines.* Cette espèce, importée de Manille au Sénégal en 1824, et quelques années plus tard en France, est aujourd'hui très-multipliée dans nos départements du midi. Elle se distingue par ses feuilles plus ou moins ridées, rudes en dessus, d'un vert gai, finement veinées, pubescentes en dessous des aisselles des nervures, très-acérées, à pétiole presque cylindrique, canaliculé en dessus; les fruits sont oblongs, non pendants, petits : ils passent successivement du blanc au rouge et enfin au noirâtre.

Dès que le Mûrier est dépouillé de ses premières feuilles, on s'empresse de le tailler, afin qu'il ait encore le temps de pousser des rameaux qui puissent se changer en bois parfait avant les premières gelées; ce sont ces jeunes pousses, ordinairement longues et droites, qui doivent porter la feuille destinée à la nourriture des vers de l'année suivante.

Les mûriers blancs se multiplient par graines, et pour cela on est dans l'usage d'écraser les mûres sur de vieilles cordes, ou de les frotter fortement avec une poignée de ces fruits mûrs et d'enterrer la corde ainsi chargée de graine dans une terre légère et meuble. Quant au plant nommé *Pourettes,* on le met en pépinière, en haie, en taillis, suivant que l'on veut conserver ces arbres en buisson ou les faire filer à haute tige.

Dans l'Asie équatoriale, on cultive spécialement pour la nourriture des vers à soie le *Mûrier de l'Inde* (*M. indica*, *M. australis, M. intermedia*). Le *M. rouge* (*M. rubra*), originaire du Canada et des États-Unis, ne se cultive chez nous que comme arbre d'agrément. — Le *M. à papier,* avec lequel les Chinois fabriquent de la toile et du papier, constitue pour les Botanistes modernes un genre particulier (*Voy.* BROUSSONÉTIE). — Le *M. des teinturiers* (*M. tinctoria*) est une espèce du genre *Maclure.*

Le Mûrier est connu de toute antiquité. Les anciens connaissaient les deux variétés blanche et noire. Pour expliquer cette double couleur, les poëtes anciens feignirent que le mûrier avait été teint du sang de Pyrame et de Thisbé, et que les mûres qu'il portait devinrent alors rouges, de blanches qu'elles étaient auparavant.

La culture du mûrier et son application à l'éducation du ver à soie remontent, dit-on, en Chine, à l'an 2698 avant Jésus-Christ. On en fait honneur à l'impératrice Houï-Tseu, femme de Hoang-Ti; de là elle passa dans l'Inde et la Perse, où elle s'arrêta bien longtemps encore. Elle ne pénétra en Grèce qu'après l'expédition d'Alexandre, qui trouva la soie à la cour somptueuse de Darius. La république romaine ne connut point la soie; mais, vers le milieu du VIe siècle, sous l'empereur Justinien, deux moines apportèrent des Indes à Constantinople le mûrier blanc et des œufs de ver à soie. De Constantinople, ce mûrier se répandit dans une grande partie de la Grèce, et plus tard le Péloponèse échangea son nom contre celui de Morée, tant le mûrier (*morus*) s'était multiplié dans ce pays. Au XIIe siècle, on commença à cultiver cet arbre en Sicile et en Italie, surtout en Calabre, et, sous Charles VIII, après son expédition en Italie (1494), quelques pieds en furent transportés en France. Charles IX, Henri II et Henri IV favorisèrent la multiplication du mûrier; ce dernier, par le conseil d'Olivier de Serres, et malgré l'oppposition de Sully, en établit des pépinières. Plus tard, Colbert fit distribuer les pieds qu'on retirait de ces pépinières et les fit planter aux frais de l'Etat. Ce fut ainsi que la Provence, le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, le Lyonnais, la Gascogne, la Saintonge, la Touraine, etc., furent peuplés de mûriers. Sous Louis XV, de nouvelles pépinières royales furent établies dans le Berry, dans l'Angoumois, l'Orléanais, le Poitou, le Maine, la Bourgogne, et les arbres en furent gratuitement distribués. Depuis, le mûrier s'est répandu par toute la France.

MURINS (du latin *mus*, *muris*, rat), nom donné à un groupe de petits Mammifères rongeurs renfermant les genres *Marmotte*, *Hamster*, *Marmotte du Cap*, *Rat* et *Rat-Taupe*.

MURIQUÉ (du latin *murex*, pointe de rocher), se dit, en Botanique, des organes arrondis hérissés de pointes ou aiguillons à base élargie : telles sont les semences du *Bunias prostrata*, qu'on nomme pour cette raison *Muricaire*, et la *Pomme épineuse*.

MURON, nom vulgaire du *Framboisier sauvage*.

MUSA, nom botanique du Bananier, type de la tribu des Musacées. *Voy.* BANANIER.

MUSACÉES (du genre type *Musa*, Bananier), famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, renferme des végétaux herbacés ou vivaces dépourvus de tiges ou quelquefois munis d'un bulbe allongé, cylindrique, en forme de tige, offrant plus rarement un stipe ligneux et simple; feuilles longuement pétiolées, embrassantes à la base, très-entières; fleurs fort grandes, souvent peintes des couleurs les plus vives, réunies en grand nombre et renfermées dans des spathes; calice irrégulier à 6 divisions, coloré, adhérent par sa base avec l'ovaire; 6 étamines, insérées à la partie interne des divisions calicinales; anthères linéaires introrses, à 2 loges, surmontées en général par un appendice membraneux coloré, pétaloïde, qui est la terminaison du filet; ovaire infère à 3 loges contenant chacune un grand nombre d'ovules insérés à leur angle interne; style simple, se terminant par un stigmate quelquefois concave, mais plus souvent à 3 lobes. Le fruit est ou une capsule à 3 loges polyspermes, à 3 valves portant l'une des cloisons sur le milieu de leur face interne; ou un fruit charnu et indéhiscent. Les graines, ordinairement portées sur un podosperme, et environnées de poils disposés circulairement, se composent d'un tégument quelquefois crustacé, d'un endosperme farineux contenant un embryon axile, orthotrope, allongé et dressé.

La famille des Musacées est divisée en 2 tribus: les *Uraniées* et les *Héliconiées*, et comprend, outre le genre type *Musa* ou Bananier, les genres *Ravenala*, *Strelitzia* et *Heliconia*.

MUSARAIGNE (du latin *musaraneus*, formé de *mus*, rat, souris, et d'*aranea*, araignée), *Sorex*, genre de Carnassiers insectivores, se compose de très-petits animaux nocturnes, assez semblables aux souris et presque aveugles, qui vivent solitaires dans les trous des vieux murs : ils sont couverts de poils doux et soyeux; ils ont le corps allongé, ainsi que la tête, qui est terminée par un museau fort pointu; les oreilles larges, la queue plus ou moins longue et assez souvent quadrilatère, les yeux noirs et très-petits; ils portent sur les flancs des glandes sébacées qui laissent suinter une humeur grasse et odoriférante. Il y a en France plusieurs espèces de musaraignes; on distingue : la *Musaraigne commune* ou *Musette*, longue de 8 à 9 centim., non compris la queue qui en a 4 : elle est d'un gris brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous; elle vit surtout dans les prairies; la *M. d'eau*, de la même grosseur que la précédente, mais dont les couleurs sont plus vives : elle a une petite tache blanche derrière l'œil et le pelage brun; la *M. carrelet*, qui n'a guère plus de 6 centim. de long : sa queue est *carrée* (d'où son nom); la *M. rayée*, qui porte sur le chanfrein une petite raie blanche, etc.

MUSC ou PORTE-MUSC, *Moschus moschiferus*, espèce du genre Chevrotain, renferme des animaux ruminants assez semblables aux chevreuils, hauts de 50 centim. environ et longs de près d'un mètre : leurs jambes de devant sont droites, frêles, légères et flexibles; celles de derrière lourdes, robustes et fortement arquées; la teinte générale du pelage est d'un brun gris de fer foncé. Ce qui rend surtout cet animal remarquable, c'est la substance très-odorante qu'il porte et qui est elle-même appelée *musc* (*Voy.* ci-après). Il habite les montagnes de l'Asie orientale : on le trouve en Chine, au Thibet, au Bengale, en Tartarie, au Tonquin.

Demi-fluide chez l'animal vivant, plus ou moins solide après sa mort, la substance qu'on appelle *musc* est contenue dans une poche particulière qui se trouve sous le ventre du mâle et forme une dépendance du canal de l'urètre. Les poches de musc qu'on rencontre dans le commerce, et qui nous arrivent dans des boîtes de plomb, sont de trois sortes : le *musc Tonquin*, le plus estimé, qui vient de Chine; le *musc Kabardin*, qu'on tire du Thibet, et le *musc du Bengale*. Cette substance est ordinairement en grains irréguliers, d'un brun rougeâtre, douce et onctueuse au toucher, légèrement humide et d'une odeur qui persiste longtemps. On l'emploie surtout comme parfum; mais son odeur forte et pénétrante ne plaît pas à tout le monde. C'est aussi un médicament fort énergique : il est excitant et antispasmodique; on en fait surtout usage pour combattre les maladies nerveuses.

Le musc n'est point dû exclusivement au porte-musc : le Pécari, l'Ondatra, le Desman et quelques autres quadrupèdes étrangers ont aussi des productions musquées. Parmi nos animaux indigènes, le Blaireau, la Fouine, le Rat musqué, ont une odeur de musc très-prononcée. La civette, l'ambre gris, le castoréum, ont beaucoup d'analogie avec le musc. Plusieurs végétaux contiennent aussi le principe musqué d'une manière très-évidente. On a même prétendu qu'un principe analogue existait dans quelques minéraux.

On appelle *Musc artificiel* une résine jaune qui a l'odeur du musc, et qui est, dit-on, obtenue en Allemagne en traitant une partie d'huile de succin rectifiée par quatre parties d'acide nitrique pur.

*Herbe au musc*, nom vulgaire de l'*Ambrette*.

MUSCADE, *Nux moschata*, fruit du *Muscadier* (*Voy.* ce mot) : c'est proprement l'amande de ce fruit. Les Hollandais l'appellent *Manèque*.

*Rose muscade*, variété de Rose ainsi nommée à cause de son odeur particulière.

**MUSCADIER** (de *musc*, soit à cause de son odeur, soit parce qu'on l'estime dans l'Inde à l'égal du *musc*), *Myristica*, genre type de la famille des Myristacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux ayant le port du Laurier, et propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. L'espèce la plus importante est le *Muscadier aromatique* (*Myristica aromatica* ou *M. moschata*), qui se trouve particulièrement dans le groupe de Banda, de l'archipel des Moluques : c'est un arbre d'environ 10 mètres de haut, distingué par son beau feuillage vert et par la tête arrondie que forment ses rameaux : feuilles ovales, lancéolées, d'un beau vert en dessus, blanchâtres en dessous; fleurs petites, jaunâtres, dioïques, en grappes pédonculées; périgone simple, partagé en 3 découpures ovales; les fleurs mâles renferment de 12 à 15 étamines, réunies en un seul paquet; les femelles, pourvues d'un ovaire supérieur et de 2 stigmates sessiles : celles-ci produisent la *muscade*, baie presque sphérique, jaune à sa maturité, d'environ 8 centim. de diamètre; elle ressemble à une *pêche-brugnon* de grosseur moyenne. L'enveloppe extérieure de la muscade ou *brou* est blanchâtre, charnue; elle s'ouvre en deux valves, et contient un suc astringent; l'enveloppe moyenne ou l'*arille*, connue sous le nom de *macis*, et appelée aussi, mais improprement, *fleur de muscade*, est une membrane charnue, fibreuse, laciniée, d'un rouge écarlate fort vif, qui jaunit en vieillissant; l'enveloppe immédiate est dure, mince, brune ou noirâtre ; elle recouvre une amande qu'on appelle *muscade;* sa chair est très-dure, blanche, huileuse, très-odorante, parsemée de veines grasses, rameuses. L'embryon est blanc, petit, aplati, muni de deux petites feuilles séminales; la radicule descendante, en forme de tubercule.—Le Muscadier est continuellement en fleurs et en fruits. Le fruit ne parvient à l'état de maturité qu'environ neuf mois après l'épanouissement de la fleur. Le brou a une chair d'une saveur si âcre, qu'on ne saurait le manger cru et sans apprêt; on le confit, on en fait des compotes, des marmelades. Le bois du Muscadier est très-léger, blanc et sans odeur : on en fait de petits meubles à l'usage des dames.

On distingue deux variétés principales du Muscadier aromatique, la *royale*, caractérisée par des noix plus grosses, que leur macis déborde au sommet, et la *verte*, dans laquelle le macis est plus court.

Quant à la *muscade*, on distingue la *M. ronde*, la *M. longue* et la *M. en coque*. La *M. ronde* nous arrive principalement des îles Moluques; elle est de la grosseur d'une petite noix, sillonnée en tous sens, et marbrée de rouge vif intérieurement. La *M. longue* est moins aromatique et d'une saveur moins piquante que la muscade ronde. La *M. en coque* réunit ces deux propriétés, avec cette seule différence qu'elle est enfermée dans une coque qui est le brou du fruit desséché, et qu'il faut casser. — On distingue en outre, sous le rapport de la qualité, deux espèces de muscades : la *M. femelle*, qui est ronde, pesante, d'un gris un peu terne, très-aromatique : c'est la plus estimée; et la *M. mâle*, qui est plus grosse et d'une forme plus allongée, mais dont la saveur est moins aromatique; on l'appelle aussi *M. sauvage*, parce que l'arbre qui la produit croît sans culture.

L'emploi de la Muscade dans l'art culinaire, pour exciter l'appétit, relever et aromatiser les aliments, est connu de tout le monde; les Indiens la mâchent souvent. Confite au sucre, elle constitue un mets de dessert très-agréable. On retire de la Muscade et de son macis une huile essentielle avec laquelle on fait des onctions sur les membres paralysés (*huile* ou *beurre de Muscade*). Cette huile entre dans la composition de certaines préparations médicinales très-excitantes.

La Muscade était connue des Égyptiens, car on en a rencontré des fragments dans les momies; cependant ce n'est que dans les auteurs arabes, et dans Avicenne le premier, qu'on en trouve des notions satisfaisantes. Ce n'est que depuis la découverte du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance qu'elle est connue des Européens. Pendant longtemps les Portugais, puis les Hollandais, eurent le monopole du commerce de la Muscade; mais le Muscadier ayant été transporté, en 1770, à l'île Bourbon et à l'île de France par Poivre, d'où il se répandit à la Martinique et à Cayenne, l'Europe fut affranchie de ce monopole.

Il existe, à la Guyane, notamment à Cayenne, une espèce particulière appelée *Muscadier à suif* (*Myristica sebifera*) ; ses graines, pilées ensemble et soumises à l'ébullition, donnent un suif jaunâtre avec lequel on fabrique des chandelles. Le suc de ses rameaux, âcre et astringent, est recommandé comme antiscorbutique et anti-odontalgique.

MUSCARDIN. *Voy.* LOIR.

MUSCARDINE, maladie des Vers à soie qui enlève annuellement le quart de ces insectes, est due à la présence d'un Champignon parasite, le *Botrytis bassiana*, qui se développe dans l'animal aux dépens de sa graisse. Le défaut d'air et l'encombrement des magnaneries paraissent être les causes qui contribuent le plus au développement spontané de cette maladie. Une fois qu'un atelier en a été infecté, il est très-difficile d'en empêcher la reproduction. On doit à MM. Guérin-Méneville et Eug. Robert des recherches fort curieuses sur la muscardine et un procédé pour la destruction des graines de la Muscardine qu'on dit efficace.

MUSCARI, *Muscari*, genre de la famille des Liliacées, très-voisin des Jacinthes, renferme de petites plantes à racine bulbeuse, à feuilles radicales, à fleurs en épi, toutes européennes. Quatre ou cinq espèces sont indigènes en France. Le *Muscari chevelu*, vulgairement *Vaciet*, *Jacinthe à toupet*, dont la hampe, de 40 à 50 centimètres de haut, est chargée de 50 à 80 fleurs en grappes, d'un bleu rougeâtre, est cultivé dans les jardins. Une de ses variétés, le *Muscari monstrueux*, ou *Jacinthe de Sienne*, *Lilas de terre*, etc., porte des fleurs en panache, de couleur bleu lilas.

MUSCAT, nom que l'on donne à plusieurs variétés de Raisin d'un goût excellent et parfumé, qu'on a comparé à l'odeur du musc. On cite particulièrement le *Raisin d'Alexandrie*, le *Muscat blanc*, le *M. noir*, le *M. rouge*, le *M. violet*.

*Vins muscats*. En France, ce sont les vignobles de Lunel et de Frontignan qui donnent les meilleurs vins muscats. On estime encore les muscats rouges et blancs de Cassis, de la Ciotat et de Beaumes, en Provence. A l'étranger, on cite les muscats de Toscane, de Syracuse, de Cagliari en Sardaigne, de Chypre et de Candie. Le muscat d'Alexandrie, ou *M. lombard*, est rangé parmi les liqueurs.

On donne aussi le nom de *Muscat* à plusieurs espèces de Poires qui ont un goût fin et musqué; tels sont : le *petit Muscat*, petite poire hâtive; le *M. fleuri*, petite poire d'été, ronde, lisse, vert jaunâtre et roussâtre; le *M. royal*, poire d'été d'un gris fauve, à peau rude; le *M. Robert*, poire d'été lisse et d'un vert jaunâtre ; le *M. d'Allemagne*, grosse poire d'automne conique, mi-partie cendrée et rouge; le *M. vert*, ou *Cassolette*, petite Poire d'été d'un rouge terne un peu jaunâtre.

MUSCHELKALK (mot allemand signifiant *calcaire coquillier*). Les Géologues allemands appellent ainsi une série de couches, tantôt calcaires et tantôt marneuses, formant un étage supérieur au grès bigarré. C'est un calcaire compacte, d'un gris de fumée, quelquefois jaunâtre et même rougeâtre, qui contient une grande quantité de coquilles.

MUSCICAPA, nom scientifique du *Gobe-Mouches*.

MUSCIDES (du latin *musca*, mouche), tribu d'insectes Diptères, de la famille des Athéricères, est

surtout caractérisé par un suçoir formé de 2 pièces, couché dans la rainure supérieure d'une lèvre rétractile, et par des antennes de 3 articles. Les Muscides ont presque toutes l'aspect de la Mouche domestique. Leurs larves sont des vers blancs, coniques, ridés, qui vivent dans les matières putréfiées, le fumier, les terres grasses, etc. Cette tribu importante a été l'objet de nombreux travaux, et a subi de fréquentes modifications sous le rapport des genres qui la composent. M. Macquart la subdivise en 3 sections: 1° les *Créophiles*, renfermant 7 sous-tribus, et notamment les *Muscies* (Mouches), 2° les *Anthomyzides*, 3° les *Acalyptères*.

MUSCLES (du latin *musculus*, en grec *mys*, génitif *myos*), organes fibreux qui, sous l'influence de la volonté ou de certaines irritations étrangères, se raccourcissent dans la direction de leurs fibres, et produisent ainsi les mouvements divers des êtres animés. La partie de l'Anatomie qui contient l'étude des muscles est la *Myologie*.

Les *Fibres musculaires*, qui composent les muscles, sont des fibres particulières, sensibles à l'action du galvanisme, et dont les unes sont lisses, les autres striées en travers, et comme articulées. Les premières n'obéissent pas aux ordres de la volonté, que les secondes seules reconnaissent. Les unes et les autres ont une couleur rouge, mais beaucoup plus vive, en général, dans les dernières; cette couleur paraît dépendre d'une matière colorante particulière, combinée avec leur substance.

Quand un muscle se contracte, ses deux extrémités se rapprochent par le fait d'un plissement en zigzag suivant la longueur de ses fibres : on appelle *point fixe du muscle* celle de ses extrémités qui reste immobile pendant la contraction. La contraction n'a qu'une durée temporaire et variable, après laquelle les fibres reviennent à leur état de relâchechement et de repos; elle est produite par un agent inconnu dans son essence, que l'on a nommé, selon les époques, *esprits animaux*, *fluide nerveux*, et qui a beaucoup d'analogie avec le fluide électrique; il est admis que cet agent est transmis par les nerfs.

La force contractile d'un muscle est proportionnelle à son volume, à la distance de son point d'attache à son point d'appui, à l'ouverture de l'angle sous lequel il agit, enfin au volume et au nombre des artères et des nerfs qui s'y distribuent. Elle augmente souvent d'une manière sensible, mais passagère, dans la colère, l'épilepsie et dans certaines fièvres. Elle acquiert de l'intensité par l'exercice, comme on le remarque souvent chez les boulangers, les forgerons, les forts de la Halle. La force contractile paraît, dans certains cas, se continuer quelque temps même après la mort.

Les Anatomistes distinguent les *M. intérieurs*, comme le cœur, l'estomac, la vessie, les muscles des intestins, qui constituent de véritables membranes et sont destinés aux fonctions organiques, et les *M. extérieurs*, rouges, charnus, s'implantant sur les os au moyen de tendons et d'aponévroses, qui leur servent de points d'attache : ce sont ces derniers qui font mouvoir les divers organes extérieurs du corps, les bras, les jambes, l'œil, la bouche, etc. Dans ceux-ci, tantôt les fibres sont parallèles, et formant un faisceau dont la partie moyenne s'appelle *ventre* et les extrémités, *tête* et *queue*; tantôt elles se divisent, à leurs extrémités, en plusieurs tendons (*fléchisseurs des doigts*); tantôt elles sont annulaires (*sphincters des lèvres, de l'anus*, etc.). On ne compte pas moins de 400 muscles dans le corps humain. On les a dénommés, soit d'après leur position (*brachial*, *fémoral*, *coxal*, *iliaque*), soit d'après leur figure (*dentelé*, *rhomboïde*, *trapèze*), soit d'après leur usage (*extenseur*, *élévateur*, *abaisseur*; *abducteur*, *adducteur*), tous noms qui portent avec eux-mêmes leur explication. On appelle généralement *M. antagonistes* les muscles qui agissent en sens opposé (*abaisseur* et *élévateur*). Chaussier et Dumas avaient imaginé de donner aux muscles des noms indiquant leurs insertions (*iliaco-trochanter*, *dorso-sus-acromien*, etc.); mais cette nomenclature n'a pas été conservée.

Les muscles peuvent être le siége de plusieurs maladies, telles que *convulsions*, *crampes*, *douleurs*, *rhumatismes*, *efforts*, *lumbago*, etc. *Voy.* ces mots.

MUSCULAIRE (FIBRE). *Voy.* FIBRE et MUSCLES. *Force musculaire*. *Voy.* MUSCLES.

MUSEAU (du bas latin *musellus*), partie de la tête du Chien, du Renard et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez; se dit surtout lorsque cette partie avance beaucoup au delà du front, de manière à rendre les mâchoires saillantes.

On nomme vulgairement *Museau de Brochet*, une espèce de Crocodile; *M. allongé*, certains Poissons du genre Gymnote; *M. pointu*, une espèce de Raie.

MUSÉE (du grec *mouséion*), en latin *Museum*, nom donné à toute collection considérable d'objets rares et curieux appartenant aux arts, aux sciences et même à l'industrie. Les plus célèbres Musées sont : en France, le *Musée du Louvre*, qui comprend le *M. des tableaux et des dessins*, ouvert en 1793; le *M. des antiques* (sculpture, bas-reliefs, mosaïques); le *M. des antiquités égyptiennes*, *grecques et romaines*; le *M. assyrien*; le *M. algérien*; le *M. du moyen âge et de la renaissance*; le *M. de sculpture moderne*; le *M. de marine*; le *M. impérial et royal* ou *des souverains*, créé en 1852, et composé de tous les objets ayant appartenu aux souverains de la France, etc.; — le *M. du Luxembourg*, pour les peintres vivants; le *M. de Cluny*, pour les antiquités de la France et de Paris; le *M. d'artillerie*; le *M. monétaire*, à la Monnaie; le *M. des arts et métiers*, au Conservatoire, etc.; le *M. d'histoire naturelle*, à Paris, plus connu sous le nom de *Muséum* (*Voy.* MUSÉUM); le *M. de Versailles*, consacré *à toutes les gloires de la France* : ce dernier, créé par le roi Louis-Philippe, et ouvert en 1837, renferme la suite peinte de tous les événements mémorables de l'histoire de France, les portraits des rois, princes, maréchaux et personnages célèbres, leurs bustes ou statues, etc.; il a été reproduit, au moyen du *diagraphe*, par M. Gavard, avec un texte, sous le titre de *Galeries historiques de Versailles*, et a aussi été décrit par MM. Martin, Burette, etc., sous le titre de *Musée historique*.

A l'étranger, on remarque, en Italie, le *Musée du Vatican*, et le *M. Pio-Clémentin* (pour les antiquités) à Rome; la *Galerie* de Florence et le *M. égyptien* de Turin; en Russie, la *Galerie de l'Ermitage*; en Angleterre, le *Bristish Museum*, à Londres; le *M. d'Oxford*, qui remonte à 1679; en Allemagne, l'*Augusteum* de Dresde; le *Musée de Berlin*, la *Glyptothèque* et la *Pinacothèque* de Munich, etc. M. L. Viardot a donné: *les Musées d'Europe*.

MUSEROLLE (de *museau*), partie de la bride du cheval qui se place au-dessus du nez.

MUSETTE (diminutif de *muse*, dans le sens d'*air musical*, ou, selon d'autres, d'un certain Colin *Muset*, jongleur du XIII^e siècle, qui aurait mis cet instrument en vogue au moyen âge), sorte de cornemuse : c'est un instrument à vent et à anches, composé de trois chalumeaux à anche et d'une espèce de vessie ou bourse en peau de mouton que le joueur de cornemuse tient sous son bras gauche, et qu'il enfle comme un ballon, à l'aide d'un soufflet ou d'un tuyau appelé *porte-vent*. Le plus grand des trois chalumeaux, dit *grand bourdon*, a près d'un mètre, et se jette par-dessus l'épaule gauche; le second s'appelle le *petit bourdon*; le troisième est percé de trous qui servent à modifier les intonations par le jeu des doigts. La musette a un timbre aigre et criard, mais qui s'allie bien au caractère des danses de la campagne; son échelle embrasse

trois octaves. — Cet instrument était connu des anciens : les Romains le nommaient *tibia utricularis*.

On nomme également *Musette* un air champêtre, convenable à l'instrument de ce nom : cet air est d'un caractère naïf et doux, d'un mouvement un peu lent; la mesure en est ordinairement à six-huit. La jolie *Musette* de la *Nina* de Dalayrac eut beaucoup de vogue à la fin du siècle dernier.

*Musette* est aussi le nom vulgaire de la *Musaraigne commune* et de l'*Alouette des bois* ou *Alouette cujelier*. *Voy.* ce nom.

MUSEUM (en grec *mouséion*, lieu consacré aux *Muses*). Ce nom, qui fut donné d'abord à une célèbre école de philosophie, de littérature et de grammaire, que Ptolémée Soter fonda dans la ville d'Alexandrie, 288 ans avant J.-C., ainsi qu'au palais où se rassemblaient les membres de cette espèce d'académie, a été adopté par les modernes pour désigner de vastes établissements destinés à contenir les productions les plus intéressantes de la nature ou de l'art. Pour les collections d'objets d'art, on dit plutôt, en France, *Musée*; on désigne spécialement sous la dénomination de *Muséum* une riche collection d'objets d'histoire naturelle formée à Paris. Le *Muséum d'histoire naturelle* se compose de plusieurs galeries où se trouvent disposées méthodiquement des collections appartenant aux trois règnes de la nature; d'un grand jardin, dont certaines parties, ouvertes seulement aux élèves, sont destinées à l'étude de la botanique et de la culture, et offrent les végétaux distribués d'après les méthodes scientifiques; d'une ménagerie d'animaux vivants, d'une riche bibliothèque, enfin d'amphithéâtres. On y fait des cours sur toutes les branches de l'histoire naturelle.

L'idée première de cet établissement est due à un médecin du roi Louis XIII, à Hérouard, qui, en 1626, obtint des lettres patentes pour la fondation d'un jardin botanique. Dufay fut le premier directeur spécial du *Jardin des Plantes*; il fit de cet établissement, négligé jusque-là, le plus beau jardin de l'Europe. En 1739, Buffon, désigné par Dufay lui-même, en fut nommé intendant et lui donna de nouveaux développements. En 1793, l'établissement, un instant compromis, fut reconstitué par la Convention et reçut le nom de *Muséum*. M. Deleuze a donné l'*Histoire et la description du Muséum d'Histoire naturelle*, 1823 et ann. suiv. On doit à M. Boitard, à MM. Bernard et Couailhac, Rousseau et Lemonnier, enfin à M. Cap (1853), des ouvrages analogues.

MUSIF (OR). *Voy.* OR MUSIF.

MUSIQUE (du latin *musica*), art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille. Son but est d'émouvoir par le concours de la *mélodie*, de l'*harmonie* et du *rhythme*. La musique ne considère pas seulement la succession et la simultanéité des sons; elle s'occupe aussi de leur intensité et de leur timbre. Du degré de douceur ou de force des sons habilement combinés, résulte l'*expression* de la musique; le *timbre* dépend des organes producteurs des sons, qui sont la *voix* et les *instruments*.

La *musique*, soit *vocale*, soit *instrumentale*, se divise, selon ses applications diverses, en *trois* grands genres : 1° la *M. sacrée*, qui se chante dans les églises, les temples, les concerts spirituels : elle comprend le plain-chant, les choraux, les cantiques, qui n'admettent guère que l'accompagnement de l'orgue, et les messes, les motets, les oratorios, etc., qui emploient toutes les ressources de la science musicale; 2° la *M. dramatique*, qui admet tous les tons, et qui comprend l'opéra, l'opéra-comique et le ballet : on y distingue les ouvertures, les récitatifs, les airs et cavatines; les duos, trios, quatuors, etc.; les morceaux d'ensemble, les chœurs, les finales; 3° la *M. de concert* et *de chambre*, à laquelle appartiennent les symphonies, les quintuor, quintetti, etc., les sonates, concertos, airs variés, fantaisies, caprices; les cantates, nocturnes, romances, chansons, etc. — La *M. militaire* ne fait guère qu'emprunter aux précédentes leurs compositions et les adapter à son usage.

L'invention de la musique a été attribuée, dans l'antiquité, à une foule de personnages : chez les Égyptiens, à Hermès ou à Osiris; dans l'Inde, à Brahma; chez les Chinois, à Fo-hi; chez les Hébreux, à Jubal; chez les Grecs, à Apollon, à Cadmus, à Amphion; on racontait, en outre, les fables les plus merveilleuses des musiciens antiques, d'Orphée, de Linus, d'Amphion, etc. La musique vocale précéda, sans doute, la musique instrumentale; parmi les instruments, les premiers connus furent les instruments à vent, notamment la flûte de Pan. Thamyris et Thalès, chez les Grecs, perfectionnèrent, dit-on, la musique instrumentale; Phémius inventa les *modes*; Terpandre, contemporain de Lycurgue, donna le premier des règles à la musique; enfin Lasus, qui vivait du temps de Darius le Mède, écrivit le premier sur cet art.

Les Grecs (Pythagore, Platon, etc.) donnaient au mot *Musique* une acception beaucoup plus étendue que celle que nous lui donnons de nos jours. Ils distinguaient une *Musique théorique* ou *contemplative*, et une *M. active* ou *pratique* : à la première, ils rapportaient l'*Astronomie*, ou harmonie du monde; l'*Arithmétique*, ou harmonie des nombres; l'*Harmonique*, qui traitait des sons, des intervalles, des systèmes, etc.; la *Rhythmique*, qui traitait des mouvements, et la *Métrique*, ou prosodie. La deuxième comprenait la *Mélopée*, art de créer des mélodies; la *Rhythmopée*, art de la mesure, et la *Poésie*. Les Romains ne commencèrent à s'occuper de la composition musicale que sous le règne d'Auguste : auparavant ils ne connaissaient guère que la flûte (*tibia*, *fistula*), la trompette guerrière (*buccina*, *cornu*, *tuba*, *lituus*), et les instruments de percussion (*tympanum*, *cymbalum*, *tintinnabulum*), etc. Les Hébreux, au contraire, cultivèrent de bonne heure la musique et le chant, témoin les cantiques de Moïse, les trompettes de Jéricho, la harpe de David, etc. La musique était intimement liée à toutes leurs cérémonies religieuses. Les premiers chrétiens imitèrent les Juifs sous ce rapport; de là l'origine du *plain-chant*, créé, au IVe siècle, par S. Ambroise, et qui est comme un reflet de la musique des anciens. Jusqu'au XIe siècle, il n'y eut guère d'autre musique que les chants de l'Église; mais, à cette époque, l'invention de la *gamme*, ou échelle musicale, due au bénédictin Gui d'Arezzo, et celle du *contre-point*, donnèrent naissance à la musique moderne. La France et la Belgique se signalèrent les premières dans cette régénération de la science musicale : elle est due surtout aux travaux de G. Dufay (vers 1432), J. Okenheim (1460), Josquin Dupré ou Desprez (1500), Costanzo Festa (1530), et Cl. Goudimel, qui fut le maître de Palestrina. L'Italie, formée par les leçons de nos maîtres, ne tarda pas à nous surpasser : elle produisit entre autres grands compositeurs : J. Zarlino, Tartini, Durante, A. Scarlatti; vers 1590, Claude de Monteverde découvrit la dissonance et fixa d'une manière immuable la tonalité. A partir du XVIIe siècle, le nombre des musiciens célèbres devient de plus en plus considérable. Nous nous bornerons à citer : en France, Lulli, Rameau; Gluck, et Piccini, avec lesquels commença la lutte de la musique française et de la musique italienne, qui remplit la seconde moitié du XVIIIe siècle; Sacchini, Monsigny, Grétry; en Italie, Porpora, Pergolèse, Paësiello, Cimarosa; en Allemagne, Reynhard, Keiser, J. Séb. Bach, Haydn, Mozart; en Angleterre, Haëndel. Le XIXe siècle n'a pas été moins fécond en grands maîtres que le précédent : l'Italie a produit Cherubini, Spontini, Bellini, Mercadante, Rossini, Verdi; l'Allemagne, Beethoven, Weber, Meyerbeer; la France, Lesueur,

Méhul, Boïeldieu, Hérold, Berton, Auber, Adam, Halévy, etc.; noms auxquels il faut joindre ceux des savants théoriciens : Catel, Reicha, Choron, Fétis. Notre époque se distingue surtout par les progrès de l'accompagnement et de l'instrumentation.

Les livres classiques, en France, sur la Musique, sont : les *Principes élémentaires de Musique* du Conservatoire ; le *Manuel de Musique* de Choron ; la *Musique mise à la portée de tout le monde*, de M. Fétis, et et les ouvrages indiqués aux mots COMPOSITION, HARMONIE, CONTRE-POINT, etc. — J.-J. Rousseau (1768), M. Castil-Blaze (1821 et 1825), MM. Escudier frères (1854), ont donné des *Dictionn. de Musique.* On doit à M. Fétis la *Biographie universelle des Musiciens*, ainsi que la *Bibliographie générale de la Musique* (1850).

Parmi les *Histoires de la Musique*, on cite celles de Burney (Lond., 1776-89), de Hawkins (1776) ; du P. Martini (Bolog., 1757-89), de Forkel (Leips., 1790-1801), de Kalkbrenner (Paris, 1802), du comte G. Orloff (1822), d'A. de La Fage (1843 et ann. suiv.), les *Études sur l'hist. de la Musique* de J.-B. Labat (1852). M. Vincent a éclairci la musique des anciens.

MUSOPHAGE, espèce de *Touraco. Voy.* ce nom.

MUSSITATION (du latin *mussitare*, murmurer, marmoter, parler entre ses dents). On appelle ainsi, en Médecine, un trouble de la parole qu'on observe dans certaines maladies, et qui consiste dans une espèce de *murmure* confus, provenant de la difficulté qu'éprouve le malade à parler, à cause de la débilité des mouvements de la mâchoire, de la langue et des lèvres. La *mussitation* est un signe fâcheux dans les maladies : elle accompagne ordinairement le délire.

MUSTELA, nom latin du genre BELETTE.

MUTAGE (de *mutare*, changer, transformer), opération qui consiste à mêler de l'acide sulfureux ou du sulfate de chaux avec une liqueur sucrée ou vineuse, pour empêcher qu'elle ne fermente ou pour en arrêter la fermentation. On emploie aussi ce moyen pour conserver dans les tonneaux le moût de pommes plus longtemps sucré. C'est également afin de prévenir dans les vins, le cidre, etc., une fermentation ultérieure capable de les rendre acides, que l'on fait brûler dans l'intérieur des futailles une mèche soufrée avant de les remplir. *Voy.* SOUFRAGE.

MUTATION (du latin *mutare*, changer), se dit, en Droit et en termes de Finances, de la transmission des biens d'une personne à une autre. Il peut y avoir mutation par vente, échange, donation, succession, etc. A chaque mutation, l'État perçoit un droit porportionnel : ce droit varie, suivant le degré de parenté, toutes les fois que la mutation s'opère par donation ou par succession. Les lois du 28 avril 1816 et 21 avril 1832 règlent le tarif des droits de mutation : elles ont été considérablement modifiées par la loi du 18 mai 1850, qui a enlevé la distinction posée par ces lois en matière de succession entre les meubles et les immeubles. C'est l'administration de l'Enregistrement et des Domaines qui perçoit les droits de mutation.

En Musique, *Mutation* est synonyme de *muances* (*Voy.* ce mot). — On nomme *Jeux de mutation* les registres de l'orgue dont les tuyaux ne sont point accordés au diapason des jeux de fond, et qui sonnent la tierce, la quarte, ou la quinte de ceux-ci, et quelquefois plusieurs de ces intervalles à la fois.

MUTILATION. Autrefois, la *mutilation* était une peine fréquemment employée. Les Egyptiens enlevaient le nez à la femme adultère. Les Grecs coupaient la langue aux traîtres et aux faux-monnayeurs ; ils arrachaient les yeux aux femmes adultères. Au moyen âge, le supplice de l'aveuglement était fréquemment infligé. Les conciles de Mérida (666), de Tolède (675), de Francfort-sur-le-Mein (794), défendirent la mutilation. Néanmoins, Guillaume le Conquérant la prescrivit en Angleterre. En Suisse et dans le pays d'Avignon, le faux témoin et le blasphémateur perdaient le nez ou avaient la langue percée. En France, la mutilation est depuis longtemps bannie de nos lois : elle n'avait été conservée par le Code pénal que pour les parricides, qui avaient le poing coupé (art. 12) ; cette partie du supplice du parricide a été elle-même abolie en 1832.

La mutilation d'un individu par un autre est punie en France comme blessure grave (Code pénal, art. 303-11). La mutilation volontaire pour s'exempter du service militaire est punie d'emprisonnement (loi du 21 mars 1832, art. 41), et, après l'expiration de la peine, le mutilé est envoyé faire son temps dans une compagnie de pionniers.

MUTILLE, *Mutilla*, genre d'insectes voisins des Fourmis, de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Hétérogynes : les mâles sont seuls pourvus d'ailes, et on les trouve sur les fleurs. Leur tête est arrondie, leurs yeux lisses, leurs antennes droites, sétacées ; ils ont quatre ailes. Les femelles ont la tête plus large, les antennes plus courtes, courbées, et courent à terre avec rapidité. On fait venir leur nom du latin *mutilus*, qui n'est pas entier, parce que les insectes de ce genre, et surtout les femelles, sont privés d'ailes, ou qu'ils les perdent facilement. — La *Mutille* donne son nom à la tribu des *Mutillaires*, dont elle est le type.

MUTIQUE (du grec *mutis*, museau ?), se dit, en Botanique, de tout organe mousse, sans arête, sans épine ou sans pointe. Lorsque la paillette ou glume des Graminées est privée de soie ou d'arête, on la dit *mutique*. — On le dit également d'animaux qui manquent de certaines dents.

MUTISIE, *Mutisia* (de *J. Mutis*, botaniste espagnol), genre de la famille des Composées, sous-ordre des Labiatiflores, type de la tribu des Mutisiées, ne renferme qu'une seule espèce, la *M. élégante* (*M. speciosa*), plante grimpante indigène du Brésil, à feuilles pennées et à fleurs d'un pourpre vif, réunies dans un capitule solitaire au sommet des rameaux. Cette jolie plante a été apportée en Angleterre en 1827 ; elle se cultive en serre tempérée.

MUTISME. *Voy.* MUET.

MUTULE (du latin *mutulus*, pierre en saillie). On nomme ainsi, en Architecture, un ornement propre à la corniche de l'ordre dorique. C'est un modillon carré qui représente au-dessous du larmier l'extrémité des chevrons.

MYCE (du grec *mykès*, champignon), excroissance fongueuse qui se développe dans les ulcères.

MYCÉLION, substance blanche et filamenteuse, connue plus généralement sous le nom de *Blanc de champignon* (en grec *mykès*), paraît être l'état rudimentaire des champignons. *Voy.* CHAMPIGNON.

MYCOLOGIE ou MYCÉTOLOGIE (du grec *mykès*, champignon, et *logos*, dicours), partie de la Botanique qui s'occupe de l'étude des champignons et des plantes qui leur ressemblent, soit par leur texture, soit par leur mode de développement, etc. On trouvera à l'art. CHAMPIGNONS la classification de ces végétaux, et les noms des principaux *Mycographes*.

MYDAS (du grec, *mydos*, puanteur), *Mydaus*, *Mephitis javanensis*, genre de Mammifères carnassiers plantigrades, voisin du genre Moufette, ne renferme qu'une seule espèce qu'on trouve dans les îles de Java et de Sumatra : c'est le *Télagon* (*M. meliceps*), animal à tête pyramidale, allongée, au mufle assez semblable au groin d'un cochon, à queue rudimentaire. Son poil est brun, sauf une ligne blanche sur le dos et la queue. Il répand comme les moufettes une odeur puante.

MYDAS, genre d'insectes Diptères, de la famille des Tanystomes, type de la tribu des Mydasiens. Les Mydas sont les plus grands insectes de tout l'ordre des Diptères : ils ont beaucoup de rapports avec les Asiliques, chassent comme eux leur proie en volant et la sucent avec leur suçoir de 4 soies. Ils ont les

antennes de 5 articles. Leur tête est transverse, plate, verticale ; leurs ailes longues, étroites, écartées; l'abdomen très-long. L'espèce type, le *Mydas giganteus*, appartient au Brésil.

MYDRIASE (en grec *mydriasis*, qu'on dérive d'*amydros*, faible, obscur), paralysie de l'iris, caractérisée par la dilatation permanente de la pupille. Elle est quelquefois congéniale, souvent symptomatique d'une amaurose, d'une hydrophthalmie, d'une affection vermineuse, d'une névrose, etc.; dans ce cas, le traitement est celui de la maladie principale. On combat la mydriase idiopathique par des collyres stimulants et astringents, ou par des vésicatoires volants sur les régions sourcilière et frontale.

MYE (du grec *myax*, moule), *Mya*, genre de Mollusques conchifères dimyaires, comprend des animaux incomplétement recouverts par une coquille bivalve, transverse, ovale, presque équilatérale, bâillante aux deux bouts, portant à l'une des valves une dent cardinale, comprimée, dressée presque verticalement, et à l'autre une fossette correspondante. Les Myes vivent enfoncées dans le sable sur les côtes de l'Océan d'Europe; on distingue la *M. tronquée*, la *M. des sables*, etc. — La Mye est le type de la famille des *Myaires*.

MYÉLITE (du grec *myélos*, moelle), inflammation de la substance propre de la moelle épinière. Ses symptômes sont : une douleur peu vive, qui n'est souvent accusée par le malade que lorsqu'on presse avec deux doigts sur les apophyses épineuses correspondant au lieu enflammé ; des troubles dans la sensibilité et la motilité du tronc et des membres, consistant presque toujours dans l'affaiblissement ou l'abolition complète de ces facultés; il y a quelquefois aussi de la contracture et des convulsions. Si l'inflammation a son siége dans la portion cervicale, l'engourdissement ou la paralysie peut n'occuper qu'un seul côté du corps ou frapper les quatre membres presque en même temps. La respiration est irrégulière et extrêmement pénible. Si la maladie affecte la portion dorsale, il y a paralysie des membres supérieurs et inférieurs, serrement convulsif du thorax et des parois abdominales, gêne de la respiration, palpitations et paralysie de la vessie et du rectum. Enfin, lorsque l'inflammation occupe la région lombaire, il y a paraplégie et rétention ou écoulement involontaire de l'urine et des matières fécales. Le pronostic est toujours grave. Le traitement est le même que celui de l'encéphalite.

MYGALE, *Mygale* (nom grec de la *Musaraigne*), genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, tribu des Théraphoses, ayant pour caractères : 8 yeux presque égaux, 3 de chaque côté et 2 sur le devant de la tête; lèvre presque nulle, mâchoires allongées, cylindroïdes, divergentes; palpes allongées, fusiformes; pattes fortes, peu égales entre elles. Les Mygales sont les plus grosses des araignées; elles se trouvent dans toutes les parties du globe: elles vivent dans le creux des arbres et des rochers, ainsi que dans les trous qu'elles se creusent en terre et qu'elles tapissent avec beaucoup d'art. Elles se nourrissent d'insectes qu'elles poursuivent sur les branches des arbres. Parmi les espèces les plus remarquables, on cite la *Mygale maçonne* (*M. cæmentaria*), commune aux environs de Montpellier, et la *M. pionnière* (*M. fodiens*), observée en Corse par V. Audouin. On rapporte aussi à ce genre d'énormes araignées d'Amérique qui, les pattes étendues, peuvent occuper un espace circulaire de 25 centim. et à qui leur forme a valu le nom vulgaire d'*Araignées crabes*. Une grande espèce, la *Mygale aviculaire*, s'attaque même aux petits oiseaux, tels que colibris et oiseaux-mouches.

*Mygale*, nom scientifique du genre DESMAN.

MYGINDA, plante de la famille des Rhamnées, section des Célastrinées, ou, selon d'autres, des Ilicinées, croît sous forme d'arbrisseau et d'herbe aux Antilles et dans l'Amérique tropicale.

MYIOTHERA (du grec *myia*, mouche, et *théra*, chasse), nom scientifique du genre FOURMILIER.

MYLABRE, *Mylabris* (nom grec d'une espèce de Blatte), genre de Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Cantharidies : corps oblong, noir, velu; tête plus large que le corselet et inclinée; antennes terminées par une massue arquée. On les trouve sur les fleurs. Ces insectes sont particuliers aux contrées chaudes et sablonneuses d'Afrique et d'Asie. Les Chinois s'en servent comme de cantharides.

MYLIOBATES (c.-à-d. *raie-meule*). *Voy.* MOURINE.

MYLODON (du grec *mylè*, meule, et *odous*, dent), grand quadrupède fossile, analogue au Mégathérium, se distingue par la forme de ses dents, dont plusieurs offrent un sillon comme les *meules*. *V.* MÉGATHÉRIUM.

MYODAIRES (du grec *myia*, mouche), nom donné par quelques Entomologistes modernes à un ordre d'insectes Diptères, qui correspond à peu de chose près à la grande tribu des *Muscides* de Latreille. *Voy.* MUSCIDES.

MYODÉSOPSIE (du grec *myiodès*, semblable aux mouches, et *opsis*, vue), affection de la vue dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des corps légers, des insectes, des mouches. Elle est plus connue sous le nom de *Mouches volantes*. *Voy.* ce mot.

MYOLOGIE (du grec *mys* ou *myôn*, muscle, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des muscles. *Voy.* MUSCLES.

MYOPE, MYOPIE (du grec *myôps*, gén. *myopos*, qu'on dérive lui-même de *myia*, mouche, et *ops*, œil, parce que la mouche a l'œil très-proéminent, ou mieux, de *myô*, cligner les yeux). On nomme *Myopes* ceux qui ne peuvent voir distinctement que les objets situés très-près de l'œil, et *Myopie* l'état du myope. Chez le myope, les rayons lumineux qui partent de chaque point de l'objet, arrivant à l'œil trop peu divergents, se réunissent entre le cristallin et la rétine, et ne tracent qu'imparfaitement sur ce dernier organe l'image des objets; il faut donc augmenter la divergence des rayons en approchant davantage l'objet de l'œil. La myopie vient tantôt de la forme du cristallin, tantôt de la distance à laquelle il se trouve de la rétine. Si le cristallin est trop convexe, il rend les rayons trop convergents, de manière qu'ils se réunissent avant d'avoir atteint la rétine; la même chose arrive si, le cristallin ayant la convexité nécessaire, il se trouve à une trop grande distance de la rétine. La trop grande convexité de la cornée fait naître dans la vue le même défaut que la trop grande convexité du cristallin : de là vient que les personnes qui ont les yeux fort gros ou la cornée fort convexe sont généralement myopes.

Le défaut des vues courtes diminue avec le temps, parce que l'œil s'aplatit à mesure qu'on avance en âge; le cristallin et la cornée acquièrent ainsi la convexité propre à faire réunir les rayons sur la rétine; de là l'adage vulgaire que les vues courtes sont celles qui se conservent le mieux.

Les myopes peuvent corriger le défaut de leur vue au moyen de verres concaves placés entre l'œil et l'objet. *Voy.* LENTILLE et LUNETTE.

MYOPES (du grec *myia*, mouche, et *ops*, œil, aspect; qui ressemble à la mouche), genre d'insectes Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des Conopsaires, qui vivent sur les fleurs et qui sont très-communs en Europe, surtout en France et en Allemagne. On distingue la *Myope ferrugineuse*, la *M. fulvipenne* et la *M. naine*.

MYOPORE, *Myoporum* (du grec *myia*, mouche, et *poros*, pore), arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, ordinairement visqueux, à feuilles alternes ou rarement opposées, très-entières, dentées en scie, souvent couvertes de points translucides qui sont comme de pe-

tits *trous* qui auraient été faits par les *mouches*; à pédoncules axillaires, fasciculés, rarement solitaires, uniflores : fleurs blanches ou rougeâtres, garnies à la gorge de poils épars. On distingue le *Myopore à petites feuilles*, le *Myopore agréable*, le *M. à feuilles elliptiques.* — Le Myopore est le type d'une famille dite des *Myoporinées*, qui renferme, outre le genre type, les genres *Pholidia*, *Eremophila*, *Stenochilus* et *Bontia*.

MYOPOTAME (du grec *mys*, rat, et *potamos*, fleuve), genre de Rongeurs de l'Amérique méridionale, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *Coypou* (*M. coypus*), qui est long de près d'un mètre, y compris la queue, de couleur brun-marron sur le dos et passant au roux dans les parties inférieures. Le pelage du Coypou a beaucoup de rapport avec celui du Castor : sa peau a été longtemps l'objet d'un grand commerce ; elle se vendait sous le nom de *Raconde.* Cet animal est encore fort commun dans le Chili, la province de Buenos-Ayres et le Tucuman.

MYOSIS (du grec *myô*, cligner les yeux), resserrement extrême et permanent de la pupille : c'est le plus souvent un effet de l'inflammation de l'iris ou de la rétine.

MYOSITE, *Myositis* (du grec *myôn*, muscle), inflammation des muscles, par exemple du cœur (cordite), de la langue (glossite), du psoas (psoïte). Plusieurs médecins contestent que les muscles puissent s'enflammer, et confondent la *myosite* avec le *rhumatisme musculaire. Voy.* ce mot.

MYOSOTIS (du grec *mys*, souris, et *ous*, *ôtos*, oreille, par allusion à la forme des feuilles), genre de la famille des Borraginées, fort voisin des Héliotropes, renferme des plantes herbacées de petite taille, à fleurs extrêmement petites, mais élégantes, tantôt d'un bleu pâle, tantôt roses ou blanches : calice à 5 divisions persistantes, corolle en soucoupe; tube très-court; limbe à 5 lobes échancrés au sommet; 5 écailles convexes et rapprochées à l'orifice du tube; graines lisses ou hérissées sur leurs angles. Les deux principales espèces sont : le *Myosotis des marais* (*M. palustris, M. perennis*), commun dans les prairies et les lieux humides de l'Europe : racine dure et vivace; fleurs sessiles, oblongues, lancéolées, obtuses; fleurs assez grandes, d'un beau bleu, jaunes à l'orifice du tube, disposées en grappes qui, avant leur entier développement, sont roulées en queue de scorpion ; calice à poils apprimés; le *M. des champs* (*M. arvensis, M. annua*) : racine fibreuse et annuelle; tige hérissée de poils blanchâtres, ainsi que les feuilles et les calices; fleurs très-petites, qui se montrent dès le printemps et se succèdent pendant tout l'été. On distingue encore : le *petit Myosotis* (*M. pusilla*), le *M. nain* (*M. nana*) et le *M. en corymbe.*

On trouve ces plantes dans presque toutes les contrées de l'Europe; dans les pâturages, les plaines, les marais, sur les montagnes, les collines, dans les champs, les bois ; il en résulte un très-grand nombre de variétés intermédiaires. On peut en orner les endroits frais et humides des jardins, ainsi que le bord des pièces d'eau et des ruisseaux; elles produisent un effet très-agréable au milieu de la verdure des gazons. On les élève aussi en pots dans les appartements. Dans certaines provinces on la nomme *Grémillet*, *Souvenez-vous de moi*, *Ne m'oubliez pas* (en allemand *vergiss mich nicht*); dans d'autres, *Plus je vous vois*, *plus je vous aime.*

MYOSURUS (du grec *mys*, rat, et *oura*, queue), vulgairement *Queue de rat*, *Ratoncule*, genre de Renonculacées : c'est une fort petite plante, dont les semences, disposées en un long épi grêle, subulé, figurent assez bien une queue de rat. Les feuilles sont fines, linéaires, toutes radicales, ramassées en touffes; de leur centre s'élève une hampe courte et simple, terminée par une petite fleur d'un vert jaunâtre ; la corolle a 5 pétales courts, munis d'onglets tubuleux; de 5 à 10 étamines; ovaires nombreux, formant d'abord un petit cône aigu qui s'allonge de plus d'un pouce en mûrissant. Cette plante, répandue dans toute l'Europe, fleurit en été sur les collines arides et dans les terrains secs et sablonneux.

MYOTILITE (du grec *mys*, *myos*, muscle), nom donné par Chaussier à la *contractilité musculaire.*

MYRIA, mot grec, pluriel neutre de *myrioi*, qui veut dire *dix mille.* Il entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et en particulier dans la nomenclature du nouveau système métrique. Ainsi le *myriamètre* est une mesure itinéraire de 10,000 mètres, ou 10 kilomètres; elle vaut à peu près 2 lieues et demie de poste; le *myriagramme* est un poids de 10,000 grammes, ou de 10 kilogrammes. Le *myriare* est une mesure pour les terrains, égale à 10,000 ares; cette dernière mesure est peu usitée. — C'est aussi de la même racine que s'est formé le mot *Myriade* pour désigner un nombre de dix mille objets quelconques, et par suite une quantité indéfinie et innombrable.

MYRIAGRAMME. *Voy.* MYRIA et GRAMME.

MYRIAMÈTRE. *Voy.* MYRIA et KILOMÈTRE.

MYRIAPODES ou MILLE-PIEDS (du grec *myrios*, dix mille, sans nombre, et *pous*, *podos*, pied), classe d'animaux articulés, terrestres, sans ailes, ayant le corps composé de segments nombreux dont chacun a le plus souvent une paire de pattes ; la tête pourvue de deux antennes, les yeux stemmatiformes, composés ou nuls. Leur circulation est incomplète; leur respiration, trachéenne; leur génération, bisexuée, ovipare ou ovovivipare. Les Myriapodes ont de douze paires de pieds à plusieurs centaines. Leurs mœurs varient selon les familles : certaines espèces sont frugivores, d'autres carnassières. Ils vivent dans les lieux humides, sous les mousses, les pierres et dans les bois pourris; ils ne sortent que la nuit de leurs trous. Ils ont la vie très-dure, et résistent aux plus grandes mutilations. On les trouve dans toutes les parties du monde. La classe des Myriapodes se divise en deux ordres : les *Chilognathes* ou *Iules*, et les *Chilopodes* ou *Scolopendres. Voy.* ces mots.

MYRICA, nom que les anciens donnnaient au *Tamarix*, a été adopté par les Botanistes modernes pour désigner un tout autre genre, type de la famille des *Myricacées* (*Voy.* ci-après), dans lequel on distingue deux espèces importantes : le *Myrica Galé*, vulgairement *Galé odorant*, *Piment royal*, *Piment aquatique* (*Voy.* GALÉ), et le *M. cerifera*, vulgairement *Cirier*, *Arbre à cire. Voy.* CIRIER.

MYRICACÉES ou MYRICÉES (de *Myrica*, Galé odorant, genre type), famille de plantes dicotylédones, établie par L.-C. Richard, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes ou éparses, avec ou sans stipules : fleurs unisexuées et le plus souvent dioïques : les fleurs mâles, disposées en chatons, ont une ou plusieurs étamines souvent réunies sur un androphore rameux, et placé à l'aisselle d'une bractée ; les fleurs femelles, également en chatons, sont solitaires et sessiles à l'aisselle d'une bractée plus longue qu'elles; ovaire lenticulaire, contenant un seul ovule dressé et orthotrope; style très-court, et surmonté de 2 longs stigmates subulés et glanduleux. En dehors de l'ovaire, on trouve 2, 3 ou un plus grand nombre d'écailles hypogynes et persistantes, se soudant quelquefois avec le fruit; celui-ci est une sorte de petite noix monosperme et indéhiscente, quelquefois membraneuse et ailée, renfermant une graine dressée.

Cette famille, à laquelle on a rapporté les genres *Myrica*, *Comptonia*, *Casuarina*, ne comprend plus guère aujourd'hui que le genre type *Myrica.*

MYRICINE, substance solide, d'un blanc grisâtre, fusible à 65 degrés, qui reste lorsqu'on traite par l'alcool bouillant la cire des Myricas ainsi que celle des Abeilles. Elle est encore sans usages.

MYRISTICA, nom botanique du *Muscadier*, lui a

été donné à cause du parfum (*myron*) de la Muscade.

MYRISTICACÉES (du genre type *Myristica*, Muscadier), famille de plantes dicotylédones, détachée des Laurinées, se compose d'arbres tous exotiques et croissant sous les tropiques, à feuilles alternes, non ponctuées, entières, à fleurs dioïques, axillaires ou terminales, diversement disposées; calice gamosépale, à 3 divisions valvaires. Dans les fleurs mâles, on trouve de 3 à 12 étamines monadelphes, dont les anthères, rapprochées et souvent soudées ensemble, s'ouvrent par un sillon longitudinal; dans les fleurs femelles, l'ovaire est libre, à une seule loge contenant un seul ovule dressé et anatrope; très-rarement on en observe deux; style très-court, terminé par un stigmate lobé. Le fruit est une sorte de baie capsulaire, s'ouvrant en 2 valves; la graine est recouverte par une fausse arille charnue. *Voy.* MUSCADIER.

MYRISTINE. *Voy.* BEURRE DE MUSCADE.

MYRMÉCOBIE (du grec *myrmex*, fourmi, et *bios*, vie), *Myrmecobius*, genre de Mammifères de la classe des Didelphes, est ainsi appelé parce qu'il vit de Fourmis : tête allongée, oreilles médiocres et droites, queue également médiocre, pieds antérieurs pentadactyles, pieds postérieurs tétradactyles. La seule espèce connue, le *Myrmecobius fasciatus*, a 25 centimètres de long, moins la queue qui en a 16. Le pelage est mélangé d'ocre rougeâtre, de blanc, de noir et de jaune. Il habite la Nouvelle-Hollande.

MYRMÉCOPHAGE. *V.* FOURMILIER et ORYCTÉROPE.

MYRMÉLÉON. *Voy.* FOURMI-LION.

MYRMICE, espèce de Fourmi, type des *Myrmicites*.

MYROBALANS (du grec *myron*, parfum, et *balanon*, gland), fruits desséchés de diverses espèces de Badamier (*Terminalia*), qu'on apporte de l'Amérique et de l'Inde, et dont on fait usage comme purgatifs ou comme astringents. On les distingue en *citrins*, *emblics*, *kébulis*, *bélérins* et *indis* ou de l'Inde. Les *citrins* sont d'un jaune rougeâtre, d'un goût astringent et désagréable, et ont la forme de nos prunes de Mirabelle; ils renferment une amande. Les *emblics* sont noirâtres et chagrinés, de la grosseur d'une noix de galle, et faciles à se mettre en quartiers. *Les bélerins* sont à noyau, de la grosseur d'une muscade, d'un jaune rougeâtre au dehors et jaunâtre en dedans. Les *indis* sont de la grosseur du bout du doigt d'un enfant, noirs en dehors et en dedans, sans noyau et fort durs, d'un goût aigrelet.

On a donné le nom de *Myrobalanées* à une tribu de la famille des Combrétacées, qui renferme le genre Badamier.

MYROSPERME, *Myrospermum* (du grec *myron*, parfum, et *sperma*, graine), nom donné par quelques Botanistes à un genre qui se confond avec le genre *Myroxyle*. *Voy.* ci-après.

MYROXYLE, *Myroxylum* (du grec *myron*, parfum, et *xylon*, bois), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Sophorées, renferme plusieurs espèces, dont les deux principales sont : le *M. du Pérou*, à écorce lisse, épaisse, à feuilles alternes, à fleurs blanches et disposées en grappes rameuses : toutes les parties de cet arbre, et surtout son écorce, sont résineuses; elles donnent par incision ou par infusion le *Baume du Pérou*; le *M. de Tolu*, qui croît près de Tolu (province de Carthagène), et qui diffère du précédent par ses folioles moins nombreuses, lancéolées et aiguës : son écorce donne par incision le *Baume de Tolu*, employé en Médecine. *Voy.* BAUME.

MYRRHE (du grec *myrrha*, parfum), gomme-résine, en larmes ou en grains jaunes ou rougeâtres, translucides, d'une odeur aromatique agréable, d'une saveur amère et un peu âcre. On la tire d'Arabie et de la côte d'Ajan, où croît l'arbre qui la produit, et qui est, comme on suppose, une espèce de Térébinthacée (l'*Amyris* ou le *Balsamodendron myrrha*). Les Arabes la mâchent continuellement, et ils la considèrent comme un spécifique contre une foule de maladies. En Europe, on emploie aussi la myrrhe comme tonique et excitante, en fumigations ou sous forme d'extrait et de teinture; l'eau distillée de myrrhe est quelquefois prescrite contre les affections de poitrine. La myrrhe est célèbre par la suavité de son parfum depuis la plus haute antiquité; on la brûlait dans les temples et on l'employait aux embaumements. Jetée sur des charbons ardents, la myrrhe, celle du moins qu'on connaît aujourd'hui, donne une fumée qui n'a rien d'agréable : elle est loin d'égaler le parfum de l'encens, auquel on la substitue parfois à cause de la modicité de son prix.

Selon la Mythologie grecque, Myrrha, fille incestueuse de Cyniras, roi de Chypre, fut métamorphosée par Vénus, dans le pays des Sabéens, en un arbre dont les pleurs formèrent la myrrhe. La myrrhe est au nombre des parfums que les Juifs brûlaient en l'honneur de l'Éternel. Elle était un des présents que les trois rois venus de l'Orient (Mages) apportèrent au divin Fils de Marie.

MYRRHIDE, *Myrrhis*, *Myrrhidium*, genre de la famille des Ombellifères, dont les feuilles sont assez semblables à celles de la Ciguë, renferme deux espèces dont la principale est la *Myrrhide odorante*, plus connue sous les noms vulgaires de *Cerfeuil d'Espagne* et de *Cerfeuil musqué* (*Scandix odorata*). *Voy.* CERFEUIL.

MYRRHINITE, substance bitumineuse, la même que l'Aromatite. *Voy.* AROMATITE.

MYRSINE, *Myrsina* (du grec *myrsinos*, de myrte, analogue au myrte), genre type de la famille des Myrsinées, renferme des arbustes propres aux régions tropicales du globe, à feuilles alternes, membraneuses, très-entières; à fleurs dioïques axillaires, réunies en faisceaux ou en ombelles : calice ordinairement quinquéfide, corolle hypogyne, arrondie, à 5 divisions; 4 ou 6 étamines, filets très-courts; anthères à 2 loges; ovaire à une seule loge, renfermant 4 ou 5 ovules; style simple. Le fruit est de nature cornée ou crustacée, monosperme par avortement. Ce genre renferme une trentaine d'espèces peu connues. — La famille des *Myrsinées* a de grands rapports avec celle des Sapotées, aux dépens de laquelle elle a été formée, et avec celle des Primulacées. On l'a divisée en 3 tribus : les *Ardisiées*, renfermant les genres *Ardisia*, *Myrsine*, etc.; les *Mésées*, genre *Mœsa*; les *Théophrastées*, genres *Theophrasta*, *Jacquinia*, etc.

MYRTACÉES (de *Myrte*, genre type), famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines périgynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux d'un port élégant, dont les diverses parties sont pleines d'un suc odorant et résineux : feuilles opposées, entières, souvent persistantes, souvent marquées de points translucides; fleurs diversement disposées, soit à l'aisselle des feuilles, soit au sommet des rameaux; calice gamosépale, adhérent par sa base avec l'ovaire, ayant son limbe partagé en 4, 5 ou 6 divisions, à préfloraison valvaire; corolle formée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice; étamines très-nombreuses, ayant leurs filets libres ou diversement soudés, et leurs anthères terminales assez petites; ovaire infère à 2 ou 6 loges, contenant un nombre variable d'ovules attachés à leur angle interne; style généralement simple, et stigmate lobé. Le fruit est tantôt sec, déhiscent et séparé en autant de valves qu'il y a de loges, tantôt indéhiscent ou charnu. Les graines, généralement dépourvues d'endosperme, offrent un embryon dont les cotylédons ne sont jamais ni convolutés, ni roulés en cornet l'un sur l'autre.

La famille des Myrtacées renferme un grand nombre de genres appartenant, pour la plupart, à la zone torride. Les uns sont remarquables par leurs propriétés aromatiques (le *Giroflier*, la *Melaleuca Cajeputi*, le *Piment des Antilles*), ou astringentes

et rafraîchissantes (*Goyavier, Jambosier*, etc.); les autres, par l'élégance de leur port ou de leurs fleurs (le *Myrte commun*, l'*Eugenia*, l'*Eucalyptus*, le *Metrosidéros*, etc.), par la forme de leurs fruits, comme le *Lecythis* ou *Marmite des singes*, etc.

Les Botanistes divisent cette famille en 5 sous-ordres : *Chamælauciées, Leptospermées, Myrtées, Barringtoniées* et *Lécythidées*.

MYRTE, *Myrtus*, arbrisseau toujours vert, genre type de la famille des Myrtacées et de la section des Myrtées, a pour caractères : calice tubulaire, couronné d'un limbe à 4 ou 5 divisions profondes; corolle de 4 ou 5 pétales disposés en rosace; étamines multiples; ovaire à 2 ou 4 loges. Le fruit est une baie à 2, 3 ou 4 loges ou à une seule par avortement; graines solitaires ou géminées en nombre indéfini. Ce genre renferme plus de 200 espèces, répandues dans toutes les parties du monde. La plus connue est le *Myrte commun* (*M. communis*), qui croît spontanément dans les contrées voisines de la Méditerranée. En Orient et en Corse, il parvient à la taille d'un arbre de moyenne hauteur; mais, dans nos climats tempérés, ce n'est qu'un petit arbuste élégant, dont les fleurs, petites et blanches, exhalent une odeur suave que l'on retrouve dans les feuilles en les froissant; aux fleurs succèdent, vers la fin de l'été, des baies d'un bleu foncé, quelquefois blanches, qui persistent tout l'hiver avec les feuilles. Le Myrte peut vivre fort longtemps. Dans le midi de l'Europe, on forme avec cet arbuste des clôtures et des buissons d'autant plus gracieux qu'ils sont souvent associés à des grenadiers. Les anciens préparaient avec ses fruits une sorte de vin (*myrtedanum*), et une huile qu'ils employaient en médecine comme astringente; l'eau de myrte distillée sert de cosmétique sous le nom d'*Eau d'ange*. Le myrte sauvage a les feuilles beaucoup plus grandes que celles du myrte cultivé. Ses tiges droites servent à faire des tuyaux de pipes; son bois, qui est dur, est propre à divers usages de tour; son écorce et ses feuilles sont employées en Orient pour le tannage des cuirs.

Les variétés de Myrte le plus ordinairement cultivées comme plantes d'agrément sont : le *Myrte de Belgique*, le *M. à petites feuilles*, le *M. à feuilles d'oranger*, le *M. de Rome* et le *M. de Portugal*.

Les Grecs avaient consacré le myrte à Vénus et à l'Amour, sans doute parce qu'il croît en abondance dans l'île de Chypre, à Paphos, à Cythère, lieux où ces divinités étaient surtout adorées; ils en faisaient l'emblême des amants heureux; ils en ornaient leurs temples, leurs autels, et en couronnaient les images de leurs ancêtres dans les jours de fête; l'une des Grâces portait un bouquet de myrte à la main; les faits d'armes d'une importance secondaire étaient récompensés par une couronne de myrte. Les Hébreux, dans la fête des Tabernacles, mêlaient les rameaux du myrte avec des branches de dattier et d'olivier, qu'ils portaient à la main.

On donne vulgairement le nom de *Myrte* à diverses plantes qui n'ont rien de commun avec le myrte véritable : ce qu'on appelle *Myrte bâtard*, *M. des marais*, *M. du Brabant*, n'est autre chose que le *Myrica galé*, le *Galé-piment* de nos lieux humides (*Voy.* GALÉ et PIMENT); ce qu'on appelle ***Myrte épineux*, *M. sauvage*, est le Fragon piquant, *Ruscus aculeatus*. *Voy.* FRAGON.**

MYRTILLE (diminutif de *myrte*), *Vaccinium myrtillus*, espèce du genre Airelle, ainsi nommée parce que le port et le feuillage de cette plante ont quelque ressemblance avec le myrte, est remarquable surtout par ses baies d'un bleu noirâtre, connues dans les campagnes sous le nom de *Raisins des bois*, *Morets*, *Brimbelles*. *Voy.* AIRELLE.

MYSTÈRES (du grec *mystérion*, de *myô*, tenir caché), cérémonies religieuses des païens qui se célébraient en secret : les plus célèbres étaient ceux de Cérès, qui se célébraient à Éleusis, ceux de la Bonne Déesse ou de Cybèle, et ceux d'Isis (*Voy.* MYSTÈRES au *D. univ. d'H. et de G.*).—Sainte-Croix a publié en 1817 des *Recherches historiques sur les Mystères du Paganisme.* On doit à plusieurs savants de l'Allemagne, à MM. Fr. Creuzer, Preller, Voss, Lobeck, Ottfried Muller, des recherches plus approfondies et plus récentes sur le même sujet.

Dans la Religion chrétienne, on appelle *Mystère* tout ce qui est proposé aux fidèles comme inaccessible à la raison humaine, et qui doit être reçu comme un article de foi : tels sont les *M. de la Trinité*, *de l'Incarnation*, *de la Rédemption*, *de la présence réelle* ou *de l'Eucharistie;* c'est ce dernier que l'on désigne spécialement quand on dit : *célébrer les saints mystères.*

Au moyen âge, on donna le nom de *Mystères* à des pièces dont le sujet était généralement tiré de la Bible ou du Nouveau Testament. Autorisées par le clergé, ces pièces, qu'il faut se garder de confondre avec les *Moralités*, se représentèrent d'abord dans les cathédrales, puis sur les parvis, et enfin sur les places publiques. La plupart étaient composées par des clercs, et jouées par eux ou par des confréries et des corporations : une des plus célèbres était celle des *Confrères de la Passion.* Généralement, les spectateurs prenaient part comme figurants à la représentation des mystères. Les plus fameux sont le *Mystère de la Passion,* celui *de l'Incarnation*, celui *de la Résurrection*, et le *Mystère de sainte Catherine.* Les mystères, en grande vogue du XII^e^ au XIV^e^ siècle, commencèrent à disparaître dans le XV^e^ siècle; ils furent formellement interdits à partir de 1545, à cause du mélange de plus en plus inconvenant de religion et de bouffonnerie qu'ils offraient aux spectateurs. On peut lire sur ce sujet les *Etudes sur les Mystères* de M. On. Le Roy, Paris, 1837, in-8, et les *Origines du théâtre moderne* de M. Ch. Magnin, Paris, 1838. Un grand nombre de *Mystères* ont été imprimés.

MYSTICISME, doctrine des Mystiques, consiste à substituer l'inspiration à la raison, et à chercher la connaissance de la vérité dans la pure contemplation ou dans la communication avec les intelligences supérieures. Les Mystiques ont recours aux révélations surnaturelles, aux visions, à l'extase, et sont rapidement conduits soit au quiétisme et à l'indifférence universelle, soit aux opérations superstitieuses de la théurgie et de la magie.

Chez les Païens, on trouve le germe du Mysticisme dans certaines doctrines de Platon et dans les doctrines orientales ou gnostiques; mais il ne commença à être réduit en système qu'à Alexandrie dans les premiers siècles de notre ère : Philon, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus, en sont les premiers et les plus illustres interprètes.

Dans le Christianisme, le Mysticisme compte aussi de nombreux représentants : dans les premiers siècles, S. Denis l'Aréopagite; au moyen âge, S. Bonaventure, A'Kempis, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Gerson, Marsile Ficin, les Pic, Reuchlin, Agrippa, R. Fludd, Bœhme, les Rose-Croix; et, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, Pordage, Poiret, Van Helmont, Swedenborg, Martinez-Pasqualis, Saint-Martin. On compte aussi parmi les mystiques Catherine de Sienne, sainte Thérèse, Marie Alacoque, M^me^ Bourignon, M^me^ Guyon, et plusieurs autres personnes d'une piété exaltée. Parmi les mystiques chrétiens, les uns, comme S. Bonaventure, A'Kempis, Gerson, n'ont fait qu'offrir dans leurs écrits la perfection de la piété; les autres se sont abandonnés aux plus folles rêveries. Pordage a publié *Theologia mystica*, Amsterdam, 1698, et Poiret : *Theologiæ mysticæ ejusque auctorum idea*, Amst., 1707. M. Jourdain a donné une *Thèse sur la Théol. mystique* de Gerson.

MYSTIQUE (du grec *mystikos*, qui est caché ou

allégorique). En Théologie, on appelle *Sens mystique* une explication allégorique d'un événement, d'un passage, d'un discours de l'Écriture.

En Droit, on nomme *Testament mystique* un testament écrit ou du moins signé par le testateur, et remis par lui clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins. *Voy.* TESTAMENT.

MYSTIQUES. *Voy.* MYSTICISME.

MYTHE (du mot grec *mythos*, fable). Ce mot, qui, au propre, s'applique à tout trait de la fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux, a été récemment employé pour désigner les allégories que l'on suppose cachées sous ces traits, et en général pour toute narration allégorique et symbolique : *Her*, ou l'*Arménien*, dans la *République* de Platon offre un exemple des mythes de ce genre. La plupart des auteurs ont expliqué par de semblables allégories toute la mythologie païenne : c'est ainsi que le mythe des Myrmidons, peuple que la Fable fait venir de fourmis, a paru signifier la diligence et le zèle de ce peuple pour les travaux de l'agriculture; que le mythe de Protée, le devin insaisissable, s'explique par la profonde sagesse de ce prince et la difficulté que ses sujets avaient à l'aborder (*Voy.* MYTHOLOGIE et SYMBOLIQUE). Quelques-uns, et à leur tête Vico, Herder, Niebuhr, ont voulu appliquer la même méthode à l'histoire, et en sont venus à mettre en doute les faits qui paraissaient les mieux établis : c'est surtout de nos jours que l'on est tombé dans ces excès, contre lesquels il se fait aujourd'hui une puissante réaction.

MYTHOLOGIE (du grec *mythos*, fable, et *logos*, discours). Ce mot, qui primitivement signifiait l'histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité, a été, depuis quelque temps, étendu d'abord à la science de la religion païenne, à l'explication de ses mystères, de ses cérémonies, de ses mythes ou fables, puis à la science de toutes les religions idolâtres : c'est en ce dernier sens qu'on dit la *M. hindoue*, la *M. scandinave*, la *M. péruvienne*, etc., tout aussi bien que la *M. grecque* ou *romaine*.

Les plus anciens *Mythologues*, Hécatée de Milet, Evhémère, Denys de Samos, etc., ont cherché à donner de tous les mythes une explication purement historique. Chez les modernes, Sam. Bochart, l'abbé Banier, J. Bryant, Hullmann, Bœttiger, partagèrent la même opinion; Fr. Bacon (*De sapientia veterum*), Noël Conti (*Mythologiæ*), en donnèrent des explications philosophiques, morales ou politiques; G.-J. Vossius, suivi en cela par Huet, en tira un enseignement théologique, qu'il supposait dérivé de la religion monothéiste des Juifs; J. Tollius imagina de rapporter à la chimie naissante toutes les fables de l'antiquité. L'abbé Pluche, et, après lui, Dupuis, dans l'*Origine de tous les cultes*, essayèrent d'y montrer l'histoire de la Nature et surtout celle du Ciel; Volney et Schweigger développèrent ces explications astronomiques; enfin les travaux plus récents des Heyne, Voss, Ph. Buttmann, Welcker, Ottfried Muller, et surtout ceux de Fr. Creuzer (*Religions de l'antiquité*), et de M. Guigniaut, son savant traducteur et son commentateur, ont rectifié les idées sur ce sujet, et ont prouvé que, dans toutes les religions, les mythes ne sont autre chose que des *symboles*. *Voy.* ce mot.

Pour l'étude de la Mythologie, on peut consulter, outre les ouvrages des auteurs anciens, Hésiode, Apollodore, Conon, Hygin, Ovide, Pausanias, et ceux des écrivains modernes ci-dessus nommés : la *Mythologie comparée avec l'histoire* de Tressan, le *Dictionnaire de la Fable* de Noël, la *Biographie mythologique* de M. V. Parisot (faisant suite à la *Biographie universelle*), et les dict. abrégés de Chompré, E. Jacobi (trad. par Bernard), Val. Parisot, etc.

MYTILACÉS (du latin *mytilus*, moule), famille de Mollusques conchifères dimyaires : coquille équivalve, inéquilatérale, charnière sans dents, pied linguiforme, secrétant un byssus filiforme. Cette famille comprend les deux genres *Moule* et *Pinne*.

MYURE (du grec *mys*, rat, et *oura*, queue). On dit que le pouls est *myure* quand les pulsations, de plus en plus faibles, vont en diminuant jusqu'à ce qu'elles manquent tout à fait, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant.

MYXINE (de *myxos*, visqueux). *V.* GASTROBRANCHE.

# N

N, consonne nasale, est la 14e lettre de notre alphabet, la 11e des consonnes. En espagnol, N est souvent surmontée d'un signe nommé *tilde* (ñ); elle devient alors mouillée et se prononce à peu près comme *gn* dans *ignorance*. — N. (abréviation du latin *nomen*, nom) indique un nom propre qu'on ignore. Comme abréviation de nom propre, N. se met pour *Neptune*, *Napoléon*, *Nicolas*, etc. — En Géographie, N. se met pour *nord*, N.-E. pour *nord-est*, N.-O. pour *nord-ouest*, N.-N.-E. pour *nord-nord-est*, etc. — N. ou N. B., pour *nota* ou *nota bene*, s'écrit en tête d'une remarque, d'une note; No signifie *numéro*, et se place devant un numéro d'ordre; N/C signifie *notre compte*; N.-D. veut dire *Notre-Dame*. — Pris numéralement, ν' chez les Grecs valait 50, et ,ν 50,000; chez les Romains, N valait 900, et N̄ 900,000. — Sur les monnaies, N est la marque de Montpellier. — En Chimie, N désigne l'Azote ou Nitrogène; Na, le Sodium (Natrium); Ni, le Nickel.

NABAB, nom donné dans l'Inde au gouverneur d'une province. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

NACARAT, couleur entre le rouge-cerise et le rose, tirant sur le rouge de la *nacre* de perle. — Le *Nacarat du Portugal* est un crépon ou linon très-fin, teint en nacarat, dont les dames se servent pour se farder, après l'avoir un peu trempé dans l'eau.

NACELLE (du latin *navicella*, pour *navicula*). Outre son sens propre, dans lequel il désigne un bateau léger, ce mot se dit surtout du panier suspendu au-dessous d'un ballon, et dans lequel se placent les aéronautes.

En Botanique, *Nacelle* se dit de la partie de la corolle des fleurs papilionacées qui est formée par le rapprochement ou la soudure des deux pétales inférieurs : on lui donne aussi le nom de *carène*.

En Conchyliologie, c'est le nom vulgaire d'une espèce de Patelle, la *Crepidula fornicata*.

NACRE (de l'arabe *nakar*, coquille), substance animalisée, dure, éclatante, blanche ou argentée, qu'offre l'intérieur d'un grand nombre de coquilles, et qui reflète un agréable mélange de couleurs, particulièrement la pourpre et l'azur. Cette substance doit le brillant éclat qui en fait tout le mérite à de petites couches d'air excessivement minces qui restent enfermées entre les couches calcaires et transparentes dont elle est composée, et qui sont sécrétées par le collier et le bord du manteau de certains mollusques. Les Haliotides, les Turbos ou Sabots, les Mulettes, les Anodontes et les Pintadines sont celles de toutes les coquilles qui fournissent la plus belle nacre. On distingue dans le commerce la *Nacre franche*, qui vient de l'Inde, de Ceylan et du Japon : elle se tire d'une coquille bivalve, aplatie et légèrement concave, dont l'intérieur

est d'un blanc éclatant; sauf que la partie nacrée est bordée par une ligne bleuâtre, enveloppée elle-même par une bande jaune verdâtre un peu large; la *N. bâtarde blanche*, qui vient du Levant : l'intérieur de la coquille qui la produit est solide et d'un blanc bleuâtre ; le tour offre une couleur jaune, quelquefois verdâtre; son iris se compose de rouge et de vert; la *N. bâtarde noire*, d'un blanc bleu ou noirâtre très-remarquable : son iris se compose de rouge, de bleu et d'un peu de vert; l'*Oreille-de-mer* ou *Haliotide*, qui se trouve dans toutes les mers; et la *Burgaudine*, qui vient des Antilles.

On fait un grand usage de la nacre de perle dans les ouvrages de marqueterie, de tabletterie fine, de bijouterie : on s'en sert pour couvrir des boîtes et des tabatières ; pour faire des étuis, des dés, des éventails, des boutons, des jetons, etc. Les nacres s'apportent brutes en Europe. Elles se vendent au poids, et leur prix varie suivant leur beauté et leur grandeur.—On travaille surtout la nacre de perle en France, à Paris et dans les départements voisins, en Angleterre et en Hollande. Ce travail est assez compliqué : la nacre passe successivement par les mains du *scieur* ou *débiteur*, de l'*émouleur*, du *redresseur*, du *découpeur*, du *façonneur*, du *graveur*. Ces diverses opérations développent une poussière fine et dure qui, si l'on ne prend les précautions convenables, expose l'ouvrier à certaines maladies, notamment aux bronchites et aux ophthalmies.

NADIR (de l'arabe *nadhara* ou *nazir*, opposé, vis-à-vis), le point de la voûte céleste qui se trouve directement au-dessous de nos pieds, et qui est diamétralement opposé au *zénith*. *V.* ce mot et HORIZON.

NÆVI MATERNI. *Voy.* ENVIE.

NAFÉ (mot arabe qui veut dire : *salutaire pour la poitrine*), fruit d'une espèce de Ketmie, plante cultivée en Syrie et en Égypte. Ce fruit est rafraîchissant. On en compose une pâte et un sirop pectoral, qui sont fort en usage depuis peu d'années, mais dont le charlatanisme a exagéré la vertu. *V.* KETMIE.

NAFFE (EAU DE), eau de senteur, dont la fleur d'oranger est la base.

NAGEOIRES, organe locomoteur des poissons. Les nageoires sont formées d'un nombre variable d'os, appelés *rayons*, parce qu'ils vont en divergeant comme les branches d'un éventail : elles forment comme une large rame susceptible de se rétrécir au gré de l'animal. On appelle *nageoires pectorales* celles qui sont situées en avant, près des branchies ; *ventrales*, les deux de derrière, situées tantôt vers la queue (dans les Poissons *abdominaux*), tantôt près des pectorales (*P. subbrachiens* ou *thoraciques*), quelquefois même en avant de celles-ci (et elles sont alors dites *jugulaires*); *dorsale*, *anale*, *caudale*, celles qui se trouvent sur le dos, à l'anus, à la queue. Le nombre, la forme, la disposition des nageoires sont fort variables chez les poissons et fournissent un moyen facile de les distinguer : quelques-uns en sont complétement dépourvus (*P. apodes*) ; les *rayons* des nageoires sont tantôt cartilagineux (*P. chondroptérygiens*), tantôt osseux et piquants (*P. acanthoptérygiens*), tantôt mous (*P. malacoptérygiens*).

NAGEURS, *Natantes*, *Natatores*. En Histoire naturelle, on a donné ce nom :

1°. A une famille de Rongeurs comprenant ceux dont les doigts des pattes de derrière sont réunis par une membrane;

2°. A deux ordres de la classe des Mammifères, correspondant aux Palmipèdes et aux Cétacés;

3°. A un ordre d'Oiseaux aquatiques; ils ont pour caractères : des tarses courts, des doigts palmés, le corps arqué et bombé comme la carène d'un vaisseau, le plumage serré, lustré, imbibé d'huile et garni d'un duvet épais qui les garantit de l'humidité et les fait flotter plus légèrement sur l'eau. Ce sont les seuls oiseaux chez qui le cou dépasse la longueur des pieds. M. Vieillot fait entrer dans cet ordre les genres Frégate, Cormoran, Pélican, Fou, Paille-en-queue, Anhinga, Grèbe, Plongeon, Harle, Canard, Stercoraire, Mouette, Sterne, Bec-en-ciseaux, Pétrel, Albatros, Guillemot, Macareux, Sphénisque et Manchot;

4°. A une tribu de Crustacés décapodes brachyures, à laquelle on rapporte ceux dont les deux tarses postérieurs au moins sont en forme de nageoires;

5°. A une tribu de la famille des Polypiers corticaux, comprenant ceux dont l'axe n'est point fixé, et qui peuvent errer librement dans les eaux.

NAIADÉES (du genre type *Naias*), genre de plantes monocotylédones aquatiques, les mêmes que les *Fluviales* de Ventenat et les *Potamophiles* de L.-C. Richard. Ce sont des plantes qui croissent dans l'eau ou nagent à sa surface : feuilles alternes, souvent embrassantes à leur base; fleurs très-petites, quelquefois hermaphrodites, plus souvent unisexuées, monoïques ou plus rarement dioïques. Les fleurs *mâles* consistent en une étamine nue ou accompagnée d'une écaille, ou bien encore renfermée dans une spathe qui contient deux ou un plus grand nombre de fleurs; les fleurs *femelles* se composent d'un pistil nu ou renfermé dans une spathe, tantôt solitaires, tantôt géminées, ou enfin réunies en grand nombre, et quelquefois environnées de fleurs mâles dans une enveloppe commune; ovaire libre à une seule loge, contenant un seul ovule pendant, très-rarement 2 ou 4 ovules dressés; style court, terminé par un stigmate tantôt simple, discoïde, plane et membraneux; tantôt à 2 ou 3 divisions longues et linéaires; fruit sec, monosperme, rarement tétrasperme, indéhiscent.

Les Naïadées sont répandues dans les eaux douces et salées de tous les climats. Aucune d'elles n'est importante par ses applications. Le genre type, la *Naïade* (*Naïas*), peut fournir un assez bon engrais, ainsi que les feuilles du *Zostère;* le rhizôme du *Potamogeton natans* sert d'aliment en Sibérie.

On divise la famille des Naïadées en 6 tribus : *Naïadées* propres, *Zostérées*, *Posidoniées*, *Ruppiées*, *Zannichelliées* et *Potamogétonées*.

NAIN (du grec *nannos*, qui a le même sens). Ce nom, qui, dans son acception la plus étendue, se donne à tous les êtres organisés, animaux ou même végétaux, dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race, s'applique plus spécialement aux individus de l'espèce humaine : on considère comme nains ceux qui ont moins de 1 m. 30 centim. On trouve des peuples de fort petite taille dans les pays très-froids (Lapons, Samoyèdes), et aussi dans quelques îles de la mer du Sud où les chaleurs sont excessives ; cependant, il n'y a pas, à proprement parler, de peuples de nains, et il faut ranger parmi les fables l'existence des Pygmées.

Autrefois, les rois et les princes nourrissaient des nains pour en faire leur amusement. Les Orientaux trouvèrent, dit-on, l'art d'empêcher l'accroissement du corps, et de créer, pour ainsi dire, des nains artificiels. De la cour des rois de Perse, cet usage barbare passa aux Grecs après Alexandre, et aux Romains sous les empereurs, dès le milieu du 1er siècle : ces derniers prenaient plaisir à rassembler, de tous côtés, des nains qu'ils faisaient combattre ensemble et s'entr'égorger. Au moyen âge, les nains étaient fort en crédit; ils portaient les messages des chevaliers, et servaient de pages aux châtelains. La manie des nains fut poussée fort loin sous les règnes de François Ier et de Henri II. Le dernier prince qui s'en soit amusé fut Stanislas, duc de Lorraine : son nain, Nicolas Ferry, devint célèbre sous le nom de *Bébé:* il avait 80 centim.; il mourut en 1763 à 22 ans. Parmi les nains les plus connus, on cite encore les Anglais Jeffery Hudson (1619-82) et Birch : ce dernier ne dépassait pas 50 centim. ; le gentilhomme polonais Borwilawski, et de nos jours Tom Pouce et l'amiral

Tromp, le premier haut de 71 centimètres et le second de 73.

La taille des animaux subit, ainsi que celle de l'homme, l'influence du climat : les chevaux et les vaches sont de petite taille dans les pays secs dépourvus de pâturages (îles Shetland, Corse, etc.). Parmi les végétaux, on voit des plantes rester naines dans certaines localités, surtout dans les pays froids : au contraire, des plantes qui ne sont que des herbes dans nos contrées deviennent des arbres dans les pays chauds.

NAIN JAUNE, jeu de cartes ainsi nommé parce qu'au milieu de la table on place un tableau carré au milieu duquel est représenté un *nain jaune* tenant un sept de carreau. Aux quatre angles de ce tableau, sont le roi de cœur, la dame de pique, le valet de trèfle et le dix de carreau. Ce jeu se joue avec 52 cartes et un nombre de joueurs qui varie de 3 à 8. Les cartes étant distribuées, le premier à la droite du donneur jette une carte quelconque, puis une seconde, une troisième, etc., pourvu que leur valeur se suive, quelle qu'en soit la couleur ; s'il y a une lacune dans la série de ses cartes, il s'arrête, et le joueur suivant continue. Aussitôt qu'un des joueurs s'est débarrassé de toutes ses cartes, les autres abattent ce qui leur reste, et payent autant de jetons qu'ils ont de points. Si, dans le cours du jeu, on a pu jouer une des cartes du tableau, on gagne les jetons qui la couvrent ; si elle reste en main, on double la somme.

NAIS, genre d'Annélides à soie, établi par Cuvier, renferme de très-petits vers assez semblables aux Lombrics, au corps allongé, filiforme, aplati, articulé ; chaque articulation garnie d'appendices sétacés ; bouche et anus terminaux. Les Naïs vivent dans les eaux douces courantes ou stagnantes, enfoncées dans la vase ou les débris de corps organisés. Ils sont très-communs en France. Les savants ont divisé ce genre en 8 groupes principaux, comprenant un très-grand nombre d'espèces.

NAISSANCE. « Les déclarations de naissance doivent être faites dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu, lequel en dresse acte immédiatement. » (Code Nap., art. 55 et suiv.). — La filiation des enfants légitimes se prouve par les *actes de naissance* inscrits sur le registre de l'état civil. » (art. 319).

Le *Jour de naissance* (*Natalis dies*) était particulièrement fêté chez les Romains : on dressait un autel de gazon sur lequel on immolait un agneau ; les amis s'envoyaient des présents à cette occasion. Le jour de la naissance des princes était surtout consacré par la piété ou par la flatterie. Le *Jour de naissance* de chacun des membres d'une famille est encore aujourd'hui célébré chaque année dans les pays du Nord : c'est pour les Protestants ce qu'est chez les Catholiques la fête patronale. *Voy.* NATAL.

En France, la naissance d'un prince a toujours été célébrée comme un événement d'un intérêt public : on tire 101 coups de canon pour la naissance d'un prince, et 21 pour celle d'une princesse. *Voy.* NATIVITÉ.

NAJA ou NAIA, serpent très-venimeux, de l'ordre des Ophidiens hétérodermes : crochets implantés sur les os de la mâchoire supérieure et cachés par un repli de la gencive à l'état de repos, mâchoires très-dilatables, langue très-extensible, tête élargie en arrière et couverte de grandes plaques hexagonales, queue munie d'un double rang de plaques et à extrémité arrondie. Ce genre renferme deux espèces : le *Naja hajé* ou *ahje*, commun en Afrique et surtout en Égypte : on croit que c'est l'*Aspic* des anciens (*Voy.* ASPIC) ; il est verdâtre avec des taches brunes ; et le *N. vulgaire*, ou *Vipère à lunettes*, ainsi appelé parce qu'il porte sur le cou des raies noires rappelant la forme d'une lunette : ce dernier est jaune ou brun clair ; on le trouve particulièrement dans l'Inde et la Perse.

NANDHIROBÉES, famille de plantes dicotylédones, détachée des Cucurbitacées par Aug. Saint-Hilaire et assez rapprochée des Passiflorées et des Myrtées. Elle a pour type le *Nandhiroba* ou *Feuillée* (*Voy.* FEUILLÉE), et renferme des plantes exotiques particulières à l'Amérique.

NANDOU, *Rhea Americana*, vulgairement *Autruche d'Amérique*, oiseau de l'ordre des Échassiers de Cuvier, ou des Coureurs de M. de Blainville : bec droit, court, mou, déprimé à la base, à pointe obtuse et onguiculée ; pieds longs, assez robustes, 3 doigts dirigés en avant, ce qui distingue cet oiseau de l'Autruche ; tibia emplumé, sauf au genou ; ailes propres au vol et éperonnées. — Le Nandou habite les contrées les plus froides du Brésil, du Chili, du Pérou et de la Patagonie. Il est beaucoup plus petit que l'Autruche vulgaire, et atteint à peine $1^m,60$ ; il a les parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre, les parties inférieures blanchâtres, le haut de la tête et la nuque noirâtres, avec une bande noire partant du cou et s'élargissant sur les épaules. Ces oiseaux vivent dans les plaines découvertes, par paires ou en troupes ; ils se nourrissent de graines et d'herbes. Leur course est excessivement rapide.

NANKIN, tissu de coton de teinte jaune chamois, qui autrefois se fabriquait exclusivement en Chine et nous venait de Nankin, mais qui depuis a été imité aux Indes et en Europe, notamment en Suisse, en France et en Angleterre. On a cru longtemps que les Chinois employaient dans la fabrication du nankin un coton naturellement coloré : mais il paraît qu'il est soumis à la teinture avant le tissage. D'après le procédé usité en France, le fil de coton, préalablement décreusé, tordu et aluné, est plongé successivement dans un bain de tan, puis de chaux vive, ce qui lui donne une teinte carmélite qu'on abaisse au degré convenable, à l'aide d'une dissolution de chlorhydrate d'étain.

NANTISSEMENT (du latin *nans*, caution). Aux termes du Code Nap., le *nantissement* (art. 2071) est un contrat par lequel un débiteur remet à un créancier une chose pour sûreté de sa dette. Le nantissement d'une chose mobilière prend le nom de *gage*, et celui d'une chose immobilière le nom d'*antichrèse*. *Voy.* ces mots.

NAPEL (du latin *napellus*, diminutif de *napus*, navet, à cause de la forme de sa racine, un peu semblable à celle d'un navet), espèce d'Aconit, est un poison mortel et subtil. *Voy.* ACONIT.

NAPHTALINE (de *naphte*), substance solide, en paillettes blanches, cristallines et nacrées, d'une forte odeur empyreumatique, qu'on extrait du goudron provenant de la houille et d'autres matières organiques ; il s'en produit beaucoup dans les fabriques du gaz de l'éclairage. Elle renferme du carbone et de l'hydrogène ($C^{20}H^8$), fond à 79°, bout à 212° et se volatilise sans décomposition. On a proposé de l'employer comme préservatif contre l'attaque des insectes parasites. Observée pour la première fois par Garden et décrite par Kidd, la naphtaline a été complétement étudiée par M. Laurent.

NAPHTE (en grec *naphta*), substance liquide, diaphane, incolore ou légèrement ambrée, d'une odeur excessivement pénétrante, très-inflammable et brûlant avec une belle flamme qui ne laisse aucun résidu ; elle est plus légère que l'eau, et se compose de carbone et d'hydrogène. Le naphte est une espèce de bitume ; il est rare dans la nature à l'état de pureté. Les principales sources connues se trouvent sur les bords du Tigre et de la mer Caspienne, et en Italie, au village d'Ammiano (Parmesan). On l'extrait aussi du pétrole : d'où son nom vulgaire d'*Huile de pétrole*. Le naphte peut servir à l'éclairage : c'est avec le naphte que sont éclairées les villes de Parme et de Gênes. Il sert aussi à dissoudre le caoutchouc, et éloigne les insectes des étoffes de laine et des fourrures. Enfin on conserve dans l'huile de

naphte des substances, comme le potassium et le sodium, qu'on veut dérober à l'action de l'oxygène de l'air. *Voy.* BITUME et PÉTROLE.

NAPOLÉON, pièce d'or à l'effigie de l'empereur Napoléon, qui a remplacé le *Louis d'or.* Il y en a de deux sortes : celles de 20 francs, pesant 6 grammes 45 centièmes, et celles de 40 francs.

NAPOLÉONE, *Napoleona imperialis,* genre type de la famille des Napoléonées, formée aux dépens des Ébénacées, intermédiaire entre les Passiflorées et les Cucurbitacées, se compose d'arbustes particuliers à l'Afrique occidentale, à feuilles simples, alternes, d'un duvet foncé; à fleurs solitaires, placées à l'aisselle des feuilles; corolle monopétale d'un bleu d'azur, avec un grand nombre de plis rayonnants; à fruit en forme de baie charnue. Les fleurs se réunissent quelquefois par deux ou par trois, et présentent alors l'aspect d'une double ou d'une triple couronne.—Cette plante magnifique a été découverte en 1787 par Palisot de Beauvois, dans le royaume d'Oware (Afrique occidentale); elle fut érigée en genre en 1804, en l'honneur de Napoléon, récemment élevé au trône impérial. En 1814, après la chute de Napoléon, on remplaça son nom par celui de *Belvisia,* du nom du botaniste Beauvois qui l'avait étudiée. On ne la cultive que dans les serres.

NAPOLITAINE, tissu de laine lisse non foulé, teint en pièce et qui se tirait originairement de Naples. Il se fabrique spécialement à Reims; mais la mode en est à peu près passée aujourd'hui.

NAPPE (du latin *mappa*). L'usage des nappes ne remonte pas au delà du Xe siècle. Les Romains ne les connaissaient pas ; ils mangeaient sur des tables nues, d'ivoire ou de marbre.

On nomme *Nappe :* en Vénerie, la peau des bêtes fauves, et surtout celle du cerf, qu'on étend par terre pour donner la curée aux chiens; — en termes de Pêche, la partie la plus déliée d'un filet; — les filets à prendre des alouettes, des ortolans, etc.

NAPUS, nom latin du genre *Navet.*

NAR, plante aromatique. *Voy.* NARD.

NARCISSE, *Narcissus,* genre de la famille des Amaryllidées, type de la tribu des Narcissées, renferme des plantes herbacées à racine bulbeuse, à feuilles partant de cette racine, et à fleurs portées sur une hampe plus ou moins longue, d'où elles pendent d'un côté seulement; elles sont enveloppées, avant leur épanouissement, d'une spathe monophylle. On connaît plus de soixante espèces de Narcisses, dont le plus grand nombre existe à l'état sauvage. Les plus belles espèces sont : 1° le *Narcisse des bois* ou *des prés* (*N. pseudonarcissus*), vulgairement *Fleur de coucou, Aiault, Porion,* etc. : la variété la plus commune est jaune; c'est une des premières fleurs qui paraissent après les gelées; on la trouve en abondance sur les coteaux et dans les bois; elle a des propriétés antispasmodiques et fébrifuges; 2° le *N. à bouquet* (*N. tazetta*), espèce très-commune et très-recherchée dans le midi de la France : ses fleurs, réunies sur la même tige, sont jaunes et odorantes; il y en a de simples et de doubles, et l'on en compte plusieurs variétés qui se distinguent par les nuances de leurs fleurs, leur volume, leur forme, etc. : la plus remarquable est dite *N. de Constantinople;* 3° le *N. des poëtes* (*N. albus*), dit aussi *Jeannette* ou *Œillet de Pâques*, à fleurs d'un beau blanc, dont la collerette est bordée d'un liséré rougeâtre; son odeur est un peu forte, mais très-agréable; il croît naturellement dans les prés et les bois humides du midi de la France : on le cultive dans les jardins, dans certains pays; 4° le *N. jonquille* ou la *Jonquille* (*N. Junquilla*), à fleurs simples ou doubles, d'un jaune très-doux et d'une odeur exquise (*Voy.* JONQUILLE); 5° le *N. odorant* (*N. odorus*), vulgairement *Grosse Jonquille,* à fleurs jaunes, grandes, d'une odeur suave : cette espèce croît spontanément dans l'ouest et le midi de la France : on la cultive dans les jardins, soit en pleine terre, soit en pots, et même sur des carafes.

Les Narcisses se multiplient par leurs caïeux. Certaines personnes les déplantent en juillet pour ne les remettre en terre qu'en septembre; d'autres ne les relèvent que tous les trois ans.

Leur nom leur est venu, dit-on, de ce que leurs fleurs, penchées au-dessus des eaux, semblent s'y mirer, comme faisait le *Narcisse* de la fable. D'autres le dérivent du grec *narkè,* assoupissement, parce que l'odeur de cette fleur a la propriété d'assoupir.

NARCISSÉES. Jussieu donnait ce nom à une famille dont on a formé en grande partie celle des *Amaryllidées.*—Aujourd'hui, ce nom est appliqué par quelques Botanistes à un sous-ordre de la famille des Amaryllidées qui renferme le genre *Narcissus.*

NARCOTINE, substance alcaline cristallisable, qui existe dans l'opium : elle est composée de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote. C'est à elle que l'opium doit une partie des accidents convulsifs qu'il détermine quand il est pris à forte dose.— La Narcotine a été découverte en 1804 par Derosne.

NARCOTIQUES (du grec *narkoô,* engourdir), substances qui ont la propriété d'assoupir, comme l'opium, la jusquiame, la belladone, etc. Les narcotiques exercent particulièrement leur influence sur le cerveau, et suscitent souvent des phénomènes singuliers qui donnent à la médication narcotique une sorte de caractère ataxique. Ils prennent le nom de *sédatifs* ou de *calmants,* quand ils servent à modérer une excitation pathologique, à ralentir le cours trop rapide de la circulation et les mouvements trop vifs des organes; celui d'*anodins*, quand ils font cesser la douleur; et celui d'*hypnotiques,* quand ils déterminent le sommeil. — On appelle *Narcotisme* l'ensemble des effets produits par les substances narcotiques. Tantôt c'est un simple assoupissement, plus ou moins profond, qui ne peut qu'être utile; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, un état d'ivresse ou d'apoplexie, un délire sourd et continuel, la dilatation des pupilles, le gonflement des yeux, des mouvements convulsifs, etc. Dans ce cas, il faut faire vomir promptement, ou amener les déjections alvines, au moyen de lavements fortement purgatifs. On combat ensuite la stupeur à l'aide de la décoction de café et des boissons excitantes.

NARD ou NAR, *Nardus.* Les anciens désignaient sous ce nom un parfum qu'ils mettaient au rang des plus exquis. Le nard est plusieurs fois mentionné dans les Livres saints : c'est avec du nard que se parfumait l'épouse dans le *Cantique de Salomon,* et que, dans la maison de Simon le Lépreux, Marie Magdeleine oignit les pieds de Jésus-Christ. C'était aussi avec du nard que les riches Romains se parfumaient les mains et le front dans leurs festins : ils lui attribuaient de nombreuses propriétés médicales. On pense que les anciens tiraient le nard d'une espèce de *Valériane,* croissant dans les montagnes de l'Inde.

Aujourd'hui, on appelle *Nard :* 1° un genre de la famille des Graminées renfermant un petit nombre d'espèces qui croissent dans les parties montagneuses de l'Europe, ainsi que dans le Caucase : l'espèce type, le *N. roide* (*N. stricta*), est un gazon de petite taille, à racine fibreuse, menue et vivace, portant des chaumes grêles, roides, de 15 à 20 centimètres de haut, formant des touffes et garnis de feuilles piquantes : les fleurs, d'un vert violacé, sont réunies en épis simples unilatéraux; — 2° une substance végétale qui nous vient des Indes et surtout de Ceylan, sous forme de petits paquets, composés de bouts de tiges coupées près de la racine et enveloppées dans les feuilles : c'est le *Spica-nard* ou *Nard indien* des pharmaciens. Son odeur est forte,

peu agréable ; sa saveur amère. — On accorde à ces deux espèces des propriétés stomachiques. On a cru reconnaître le *Nard indien* dans une Graminée qui croît aux Indes, l'*Andropogon nardus*. *V.* ANDROPOGON.

On nomme vulgairement *Nard celtique*, ou *N. de montagne* ou *de crête*, la Valériane celtique ; *N. des champs*, la Valériane pha ; *N. commun*, *N. sauvage*, l'Asaret ; *Faux Nard*, l'Ail victorial.

NARGHILÉ, pipe turque composée d'un long tuyau, d'un fourneau où brûle le tabac et d'un vase rempli d'eau parfumée à travers laquelle on aspire la fumée.

NARINES (du lat. *nares*). Les narines sont séparées l'une de l'autre par la cloison en partie osseuse et en partie cartilagineuse que forment, en arrière, la lame ethmoïdale jointe au vomer, et, en avant, le cartilage nasal. *Voy.* NEZ.

NARRATION (du latin *narrare*, raconter), récit historique, oratoire ou poétique. En Rhétorique, on nomme ainsi la partie d'un discours qui contient le récit des faits ; elle suit l'exposition et précède la confirmation. Bossuet, Démosthène, Cicéron, excellent dans la narration. La narration oratoire diffère de la narration historique en ce que celle-ci doit exposer les faits dans toute leur vérité, tandis que la narration oratoire doit, sans altérer la vérité, présenter les faits sous le jour le plus favorable à la cause : elle doit être simple, claire, vraisemblable, intéressante et courte. — Dans les Études classiques, on appelle *Narration* un exercice qui consiste à raconter un fait de quelque intérêt. Cet exercice, qui prépare à la Rhétorique, est surtout réservé à la classe de seconde. Il existe de nombreux recueils de *Narrations :* les plus répandus sont en latin : les *Narrationes* de Dumouchel et de Goffaux, et les recueils plus récents de MM. Th. Guiard, Moncourt, A. Chassang (1853) ; en français, les *Narrations* de M. Filon.

NARTHECIUM (du grec *narthêx*, boîte), genre de la famille des Joncacées, renfermant des herbes vivaces de l'Europe et de l'Amérique du Nord. *Voy.* JONCACÉES.

NARVAL ou NARWAL (de l'anglais *north*, nord ; ou de l'irlandais *narch*, cadavre, et de *whale*, baleine), en latin *Monodon*, *Narvhalus*, vulgairement *Licorne de mer*, genre de Cétacés de la famille des Souffleurs, renferme des animaux qui ressemblent aux Marsouins par la forme de leur corps et leur tête sphérique ; mais ce qui les distingue surtout, c'est qu'ils portent à l'extrémité de leur mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, sillonnée en spirale et souvent longue de plus de 3 m. En réalité, les Narvals ont deux défenses ; mais il est rare qu'elles se développent toutes deux à la fois. Yeux petits et placés aux angles de la gueule, qui est étroite et sans dents ; évent placé sur le haut de la tête ; point de nageoire dorsale. La longueur totale de l'animal est de 5 à 6 m. ; sa plus grande largeur, d'un mètre ; sa peau est brillante, lisse et sans écailles, de couleur fauve avec des taches noirâtres. L'agilité des Narvals est très-grande ; ils sont voraces, se nourrissent de mollusques et de poissons, mais non de cadavres, comme on l'a faussement prétendu. Il est également faux qu'ils se servent de leur défense pour attaquer la baleine. Ces Cétacés habitent les mers du Nord, entre le Groënland et l'Islande. On les pêche surtout pour leur dent, qui fournit un bel ivoire. On attribuait autrefois à la *dent de narval* de grandes vertus médicales : elle n'est plus auj. qu'en objet de curiosité. Les Groënlandais mangent la chair du narval crue ou salée. On dit que l'huile de narval est préférable à celle de baleine.

NASAL (du latin *nasus*, nez). *Fosses nasales* (*Voy.* FOSSES). — *Os nasaux*, os placés au-dessous de l'os frontal, et qui occupent l'intervalle existant entre les apophyses montantes des deux os de la mâchoire supérieure.

En Grammaire, on appelle *Lettres nasales* les lettres dont la prononciation est modifiée par le nez : telles sont la consonne *n*, *gn*, et les diphthongues *an*, *ein*, *in*, *oin*, *un*, *um*.

NASEAU (du latin *nasus*, nez), orifice extérieur des narines. Cette expression ne s'emploie guère qu'en parlant du cheval et des autres grands mammifères herbivores (taureau, buffle, etc.).

NASIQUE, *Nasalis* (du latin *nasus*, nez), la *Guenon à long nez* de Buffon, genre de Singes catarrhinins : museau court ; front saillant, mais peu élevé ; nez démesurément long (d'où son nom) ; corps trapu, fesses calleuses, queue plus longue que le corps ; le poil varie du roux plus ou moins foncé au gris jaunâtre : le visage et les oreilles sont de couleur tannée, la barbe roux clair. Le Nasique vit en troupes dans les forêts de Bornéo et de la Cochinchine : on ne connaît point ses mœurs.

NASON, *Naseus* (du latin *nasus*, nez, parce qu'ils ont le front proéminent, muni d'un appendice osseux, en forme de corne ou de lame, située au-dessous du museau), genre de poissons Acanthoptérygiens des Indes et de l'Arabie, renferme 12 espèces, dont la principale est le *N. licornet* (*N. frontícornis*), long de 40 centim., à corps ovale comprimé, couvert d'écailles très-petites et très-serrées, surtout vers la queue, de couleur gris cendré. Ce poisson abonde à l'Ile de France ; on en fait des salaisons.

NASSAUVIACÉES, tribu de la fam. des *Composées*.

NASSE (du latin *nassa*), engin de pêche composé d'une espèce de panier d'osier très-conique, ou de plusieurs cônes d'osier emboîtés l'un dans l'autre, de manière à ce que le poisson, attiré par un appât, puisse entrer facilement jusqu'au fond et ne puisse pas ressortir. Les nasses se placent au fond de l'eau, chargées de pierres. D'après l'ordonnance du 15 nov. 1830, l'écartement des brins d'osier doit être de 30 millim. pour la pêche des poissons ordinaires et de 15 pour les petits poissons ; une autre ordonnance du 28 fév. 1842 permet de réduire l'écartement à 8 millim. pour la pêche des ablettes.

On donne le nom de *Nasse*, à cause de la forme de la coquille, à un genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, très-voisin des Buccins et répandus dans toutes les mers : leur coquille ne dépasse guère 3 centimètres.

NASTURTIUM. Les anciens donnaient ce nom au *Cresson alénois :* il est formé de *nasus tortus* (nez tors), parce que, selon Pline, son goût âcre et piquant fait froncer les ailes du nez.

Aujourd'hui, les Botanistes appellent ainsi un genre de Crucifères que l'on confond souvent avec le genre *Sisymbrium*, et qui comprend, outre le *Cresson de fontaine* (*Nasturtium officinale* ou *Sisymbrium nasturtium*), une quarantaine d'espèces, et notamment le *Nast. amphibium*, ou *Raifort d'eau*, plante vivace à tige rameuse, à feuilles oblongues lancéolées, qu'on mange au printemps en guise de cresson, à fleurs jaunes : le fruit est une silique ellipsoïde ; les graines ont des propriétés vermifuges.

NASTUS, genre de la famille des Graminées, renferme des espèces de roseaux gigantesques communs à l'île Bourbon, où ils s'élèvent en arbres, et jettent de leurs nœuds des rameaux en verticilles chargés de fleurs à leur sommet.

Dioscoride désignait sous le nom de *Nastus* ou *Nastos* plusieurs espèces de roseaux inodores, servant à faire des flèches. On présume que c'est un Rotang, semblable à celui dont on fait des cannes.

NASUA, nom latin du *Coati*. *Voy.* ce mot.

NATAL, *Natalis dies*. Ce mot, qui désigne proprement le jour de Noël, se disait autrefois, dans l'Église, pour désigner une fête quelconque. On appelait spécialement *les Quatre nataux* les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint.

NATATION. L'homme n'a pas la faculté de nager en naissant. Sa pesanteur spécifique paraît être, avec

la crainte de se noyer, le principal obstacle à son maintien au-dessus de la surface liquide. En même temps que l'art de nager donne à celui qui le possède le moyen d'échapper, dans certains cas, à une mort cruelle, l'exercice de la natation fortifie la constitution du corps en général, et augmente surtout les forces musculaires ; il agit aussi comme sédatif sur le système nerveux. Les Égyptiens, les Grecs et surtout les Romains attachaient à cet art une grande importance ; il est, au contraire, malheureusement trop négligé chez nous. Toutefois, des mesures ont été prises en 1853 par le Gouvernement pour former à l'art de la natation les marins et les soldats. — Thévenot, Évrard Degbi, Nic. Vinmann, Alph. Borelli ont rédigé les préceptes de l'art de la natation. M. Julia-Fontenelle a donné le *Manuel des Nageurs*.

NATICE, *Natica*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquille univalve de 2 à 8 centim. de largeur, polie et agréablement colorée : l'animal n'a point de siphon au manteau; mais il est pourvu d'une trompe et se nourrit de proie vivante. Les Natices vivent dans les eaux marines, près du rivage, au milieu des algues. On les trouve dans presque toutes les mers. On distingue parmi les principales espèces : la *N. orangée* ou *Téton orangé*, à coquille ovale, un peu épaisse, lisse, colorée d'un beau rouge orangé, sauf l'ouverture qui est blanche : elle habite les mers de la Chine et de l'Océanie; la *N. glaucine*, à coquille assez large, d'un fauve varié de jaune et de bleuâtre : elle habite l'Afrique, la Méditerranée, les côtes de l'Inde, de l'Amérique ; la *N. mamillaire*, ou *Mamelon fauve à grand ombilic*, ovale, ventrue, à spire proéminente.

NATIONS, *Gentes*, *Gentiles*, se prend, dans l'Écriture sainte, pour les peuples infidèles et idolâtres. S. Paul est appelé l'*Apôtre des nations*, le *Docteur des nations*, parce qu'il s'attacha principalement à convertir et à instruire les païens.

*Nation* se disait autrefois, dans l'Université de Paris, d'une société de maîtres et d'étudiants de la même *nation*, vivant sous les mêmes règles, ayant les mêmes préfets. On distinguait quatre nations : celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie et celle d'Allemagne.

Ce qu'on appelait le *Collége des Quatre-Nations* à Paris n'avait rien de commun avec l'antique distinction des Nations universitaires: c'était un collége fondé par Mazarin pour recevoir les élèves de l'Université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments du collége des Quatre-Nations forment maintenant le palais de l'Institut.

L'ordre de Malte était également divisé par *Nations*, au nombre de huit, qu'on désignait plus communément sous le nom de *Langues*. *Voy.* LANGUES.

NATIVITÉ (du latin *nativitas*), jour de naissance. Cette expression s'emploie en parlant de Jésus-Christ, de la Vierge et des plus grands saints. L'Église catholique fête, le 25 décembre, la *Nativité du Sauveur* (*Voy.* NOEL) ; le 8 septembre, la *N. de la Vierge;* et le 24 juin, la *N. de S. Jean-Baptiste*.

Les Astrologues appelaient *Thème de Nativité* la disposition des astres au moment d'une naissance.

NATRIUM, ancien nom du *Sodium*. *Voy.* SODIUM.

NATROLITHE, substance minérale. *V.* MÉSOTYPE.

NATRON, nom donné par les anciens au sesquicarbonate de soude naturel. Il se rencontre à l'état solide. Les Allemands se servent encore aujourd'hui du mot de *natron* pour désigner la soude caustique ordinairement mêlée à du sel marin et à du sulfate de soude. Plusieurs lacs de la basse Égypte, dits *lacs de Natron*, fournissent cette substance en abondance. *Voy.* NITRE et SOUDE.

NATTE (du latin *natta*, tapis de jonc), tissu grossier fait de différentes matières, telles que joncs, roseaux, sparte, paille, ou de quelques plantes et écorces d'arbres faciles à se plier et à s'entrelacer. La paille, ainsi que les autres matières dont on fait des nattes, doit être fraîche et longue; on la mouille, et ensuite on la bat sur une pierre avec un pesant maillet de bois à long manche pour l'écraser et l'aplatir. Quelques nattes fines de jonc viennent du Levant; mais les plus belles sont celles de l'Inde, de la Chine et du Japon. On fait en Portugal et en Espagne des nattes de sparte teint qui sont d'un effet agréable. La Russie fabrique une grande quantité de nattes faites avec des herbes aquatiques et de l'écorce de tilleul. Pendant longtemps, les nattes ont servi de tapis; aujourd'hui, elles servent encore à cet usage dans tout l'Orient. On les emploie aussi pour l'emballage. Le sucre de l'île Maurice vient dans des nattes grossières faites avec l'écorce du latanier.

Les nattes ont été les premiers produits de l'art de tisser. Les sauvages de l'Amérique, ainsi que les insulaires de l'Océanie, ont une grande habileté à faire des nattes qu'on aurait peine à imiter en Europe.

Dans le Commerce, on a donné le nom de *Natte* à plusieurs coquilles : ainsi on nomme *Natte d'Italie*, les *Conus tessellatus* et *litteratus; N. de jonc*, une Telline; *N. sans taches*, le *Tellina gari*.

NATURALISATION, acte par lequel un étranger devient membre d'un État qui n'est point le sien, et obtient ainsi les droits et priviléges dont jouissent les *naturels*. Autrefois, en France, le roi seul avait le droit d'octroyer à un étranger des *lettres de naturalité*. La Constitution du 3 septembre 1791 transporta ce droit au pouvoir législatif; mais, depuis, il a été rendu au pouvoir exécutif. L'étranger naturalisé jouit des mêmes droits que les citoyens français; cependant il ne peut siéger dans les assemblées législatives sans de nouvelles lettres, qui doivent être vérifiées par ces assemblées (ordonnance du 4 juin 1814) ; c'est ce qu'on nomme alors la *grande naturalisation*. La naturalisation d'une étrangère s'opère de plein droit par son mariage avec un Français (Code Nap., art. 12). Le Français naturalisé à l'étranger perd la qualité de Français (art. 17). Il perdait même autrefois la propriété de ses biens et ses droits à succéder, à moins qu'il n'eût obtenu du chef de l'État l'autorisation de se faire naturaliser (décret du 26 août 1811). — La loi du 12 février 1851 a fixé la position des individus nés en France d'étrangers qui eux-mêmes y sont nés.

NATURALISME. *Voy.* NATURE.

NATURALISTE. *Voy.* HISTOIRE NATURELLE.

NATURE (de *nasci*, naître). Ce mot signifie : 1° l'ensemble de tous les êtres qui composent l'univers; 2° l'ensemble des propriétés qu'un être tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation primitive, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art ou à des causes accidentelles ; 3° le système des forces et des lois qui président à l'existence des choses, à la succession des êtres

La Nature est souvent représentée chez les anciens sous l'emblème de Pan, dont le nom en grec veut dire *Tout*. Les Égyptiens la peignaient sous l'image d'une femme couverte d'un voile, pour faire entendre qu'elle est impénétrable. Sur quelques médailles, c'est une femme qui a les mamelles gonflées de lait, comme symbole de la fécondité, et qui tient un vautour dans la main, ce qui désigne sa force active.

Certains philosophes, Leucippe, Épicure chez les anciens, Diderot, d'Holbach chez les modernes, personnifiant la Nature, en ont fait une force nécessaire, mais aveugle, cause universelle et toute-puissante par laquelle ils ont prétendu tout expliquer. Cette doctrine, qu'on nomme quelquefois *Naturalisme*, se trouve exposée dans le poëme de Lucrèce *De natura rerum*, dans le *Système de la nature* de d'Holbach, dans le *Traité de la nature* de Robinet, dans la *Philosophie de la nature* de Delisle de Sales, etc. ; mais, à moins que Nature ne soit ici un

synonyme plus ou moins vague de Dieu, cette doctrine, qui n'est que le code du matérialisme, se confond avec l'Athéisme ou avec le Panthéisme. Elle n'est, d'ailleurs, qu'une perpétuelle pétition de principe, dans laquelle on explique les faits par les faits eux-mêmes.

*Philosophie de la nature. Voy.* PHILOSOPHIE.

NAUCLÉE, *Nauclea, Uncaria,* genre de la famille des Rubiacées, sous-ordre des Cinchonacées, renferme des arbres et des arbrisseaux grimpants propres aux régions intertropicales; à feuilles simples, coriacés, opposées ou verticillées; à fleurs en capitules globuleux, axillaires ou terminaux; à fruits capsulaires déhiscents. L'espèce type, le *Nauclea Gambir,* qui croît spontanément dans l'Inde transgangétique et dans les îles de la Sonde, est un arbrisseau grimpant qui fournit au commerce la substance amère et astringente appelée *Gomme* ou *résine Kino, Gutta gambir,* ou simplement *Gambir. Voy.* KINO.

NAUCLER ou NAUCLÈRE (du grec *nauklêros,* marin). On nomme ainsi en Histoire naturelle :

1°. Une division du genre Milan, ainsi caractérisée : bec court; queue longue, fourchue; tarses courts, réticulés, garnis de plumes ; le Nauclère habite l'Amérique septentrionale et traverse les mers;

2°. De petits poissons de mer de la famille des Scombéroïdes, d'environ 3 centim. de long.

NAUFRAGE (en lat. *naufragium,* de *navis fracta,* vaisseau brisé). Dans la Marine marchande, « le capitaine qui a fait *naufrage,* et qui s'est sauvé seul ou avec partie de son équipage, est tenu de se présenter devant le juge du lieu, ou, à défaut de juge, devant toute autre autorité civile, d'y faire son rapport, de le faire vérifier par ceux de son équipage qui se seraient sauvés et se trouveraient avec lui, et d'en lever expédition.» (Code de comm., art. 202.)

Dans la Marine de l'État, tout capitaine dont le bâtiment fait naufrage est appelé à rendre compte de sa conduite devant un conseil de guerre. S'il y a eu lieu d'abandonner le navire, il est passible de la peine de mort, lorsqu'il ne le quitte pas le dernier.

Pour l'assurance en cas de naufrage, *V.* ASSURANCE.

NAULAGE (du grec *naulos*, prix du vaisseau), expression usitée surtout dans la Méditerranée, est synonyme de *nolis* ou *fret. Voy.* FRET.

NAUMACHIE (du grec *naus,* vaisseau, et *makhè,* combat), spectacle de combat naval que l'on donnait chez les Romains dans des cirques creusés exprès. Jules César fit creuser le premier un bassin pour cette destination sur les bords du Tibre. Les empereurs en creusèrent plusieurs dans les environs de Rome et dans Rome même (*Circus maximus*). Le lac Fucin (aujourd'hui lac Célano, dans les Abruzzes) servit lui-même plusieurs fois à ce genre de spectacle, aussi coûteux qu'il était dangereux. — Le plus souvent, les bassins consacrés aux naumachies n'étaient remplis d'eau qu'au moment du spectacle : des canaux souterrains servaient pour y conduire l'eau ; d'autres canaux servaient également à en faire écouler l'eau lorsque les jeux étaient finis. Ces deux opérations se faisaient avec la plus grande célérité, et ordinairement sous les yeux mêmes des spectateurs. A peine le combat naval était-il terminé que l'eau disparaissait, et le même local servait pour y donner des jeux de gladiateurs.

NAUSÉE (du grec *naus*, vaisseau), envie de vomir, est ainsi appelée parce que ceux qui n'ont pas l'habitude de la navigation sont tourmentés d'envies de vomir. *Voy.* VOMISSEMENT et MAL DE MER.

NAUTILE, *Nautilus* (du grec *naus,* vaisseau, parce que la coquille du nautile ressemble à une nacelle), genre de Mollusques céphalopodes, à coquille cloisonnée, enroulée en spirale, dans un même plan : l'animal est remarquable par ses tentacules nombreux, analogues aux bras du Poulpe, embrassant la tête et enveloppés eux-mêmes d'une espèce de membrane charnue en forme de capuchon; yeux saillants; mandibules en bec de perroquet.—Pendant longtemps, le nom de *Nautile* fut donné au Mollusque appelé *Argonaute* (*Voy.* ce mot) ou *Nautile papyracé;* aujourd'hui ce nom n'est plus guère appliqué qu'à deux espèces vivantes, le *N. flambé* (*N. pompilius*), très-commun aux îles Nicobar, et le *N. ombiliqué.* Il est aussi donné à une grande quantité d'espèces fossiles.

On a aussi appelé *Nautiles* des bâtiments sous-marins ou destinés à naviguer entre deux eaux, et des ceintures en toile imperméable et remplies d'air, que l'on s'attache sous les bras pour se soutenir sur l'eau : avec ces ceintures, un homme flotte dans une situation presque verticale, et se maintient sur l'eau sans savoir nager.

NAUTIQUE (ART). *Voy.* NAVIGATION.

NAVALE (ÉCOLE), école destinée à former des *Élèves de marine.* Elle est établie dans la rade de Brest, à bord d'un vaisseau emménagé dans ce but et appelé le *Vaisseau-École.* Installée, dès 1827, sur le vaisseau l'Orion, pour remplacer le *Collége royal de marine* qui existait à terre, elle ne fut constituée définitivement que par les ordonnances des 1er nov. 1830, 24 avril 1832, 4 mai 1833, et par la loi du 5 juin 1850. Pour y être admis, il faut être âgé de plus de 13 ans et de moins de 16 ans, et subir diverses épreuves, les unes orales, les autres écrites, qui roulent sur l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, le français, l'anglais et les éléments du latin. Le prix de pension est de 700 fr. La durée du séjour à l'école est de deux ans; après l'examen de sortie, les élèves reçoivent le titre *d'élèves de marine* de 2e classe. *Voy.* ci-après NAVIGATION (ÉCOLES DE).

NAVET, *Brassica napus,* espèce du genre Chou, famille des Crucifères, tribu des Brassicées. C'est une plante bisannuelle, indigène, à racine charnue, en forme de fuseau renflé vers le haut, d'une saveur douce, agréable et sucrée, sauf le tissu épidermique, qui a un goût piquant; à feuilles radicales, oblongues et couvertes de poils rudes; à fleurs jaunes ou blanches, disposées en grappes blanches et terminales, et donnant naissance à une silique contenant des graines brunâtres, d'une saveur piquante. Les navets servent à la nourriture de l'homme et à celle des bestiaux. On en cultive un grand nombre d'espèces; les plus estimées sont : le *Freneuse de Normandie*, qui est petit, demi long et jaunâtre à sa surface; le *Navet de Meaux*, qui est allongé comme une carotte; le *Saulieu*, qui a la même forme, mais dont la peau est noire : ces trois espèces exigent une terre légère et sablonneuse; le *Navet des Vertus*, très-commun aux environs de Paris et ainsi appelé de la plaine des Vertus : il est long, blanc, hâtif et de bonne qualité; le *Gros long d'Alsace*, qui devient très-grand, mais qui a le goût très-fort; le *Navet jaune de Hollande :* sa forme est ronde, et sa chair rose; le *Turneps*, ou *Rave du Limousin*, ordinairement assez gros et d'un rouge vineux vers son collet : on le cultive en plein champ pour la nourriture des bestiaux. Toutes ces espèces se multiplient par graines. On sème en automne, afin d'avoir des navets dans le courant de l'été suivant. — Le Navet est une des plantes alimentaires les plus répandues et les moins coûteuses; quoiqu'il soit d'une digestion peu facile, il était, avant l'introduction des pommes de terre, une des principales ressources des pauvres. Dans le Limousin, les paysans mangent encore beaucoup de navets cuits avec les châtaignes et les pommes de terre.

*Navet du Diable,* nom vulg. de la *Bryone commune.*

NAVETTE, *Brassica napus oleifera,* variété de Chou-navet, à racine fibreuse, moins grosse que celle du Navet; à fleurs petites, ordinairement jaunes, quelquefois blanches ou tirant sur le violet,

d'une odeur forte qui attire les insectes. Sa graine fournit une huile propre à l'éclairage, à la préparation des laines et à la fabrication du savon noir; on s'en sert aussi pour la nourriture des pigeons et de la volaille de basse-cour. On sème la navette dans toute espèce de terre, au printemps et en automne.

NAVETTE (diminutif de *navis*, vaisseau, à cause de sa forme), instrument de bois à l'usage des tisserands, sert à former la trame des étoffes. La navette est un parallélipipède terminé par deux pointes arrondies : elle porte dans sa partie creuse, dite *chas* ou *fosse*, la *canette* ou *époule*, bobine sur laquelle est enroulé le fil de la trame, et qui tourne sur un axe dit *pointizelle;* la navette étant lancée alternativement de droite à gauche et de gauche à droite entre les fils de la chaine, la trame se dévide et sort par un trou appelé *duite*. On appelle *N. volante* celle qui, au lieu d'être chassée par les mains du tisserand, est fixée à une petite corde et mise en jeu par des taquets. — On nomme *Ouvriers de la grande navette* les ouvriers en drap d'or, d'argent, de soie, par opposition aux rubaniers, qu'on nomme *Ouvriers de la petite navette*.

NAVICELLE, Mollusque. *Voy.* NACELLE.

NAVICULAIRE (de *navicula*, nacelle), se dit : 1° en Botanique, de ce qui est creusé en nacelle, c.-à-d. concave et plus ou moins comprimé latéralement, comme les spathelles du *Froment d'été*, les spathellules du *Seigle*, les valves de la *Subulaire aquatique*, etc.; — 2° en Conchyliologie, d'une coquille univalve qui, étant renversée sur le dos, avec l'ouverture en haut, a quelque ressemblance avec un petit bateau; ou d'une coquille bivalve, quand sa coupe transversale approche de la figure d'un petit bateau, comme dans quelques espèces d'*Arches*.

NAVICULE (du latin *navicula*), genre d'Animalcules infusoires, offrant l'aspect d'une petite barque ou d'une navette de tisserand, et qui forme une des limites du règne animal les plus voisines du règne végétal. On les observe surtout dans les eaux stagnantes et dans les ports de mer, où elles se développent quelquefois d'une manière prodigieuse. Ces animalcules sont revêtus d'un test siliceux dont les débris accumulés ont formé au fond des eaux des couches souvent considérables.

NAVIGATION (de *navis*, vaisseau), action de naviguer, c.-à-d. de voyager sur mer, sur les grandes rivières. On distingue la *N. intérieure* ou *fluviale*, et la *N. maritime*, divisée elle-même en *N. côtière* ou *Cabotage*, qui se fait de cap en cap, et *N. de long cours* ou *hauturière*, qui se fait en pleine mer. Si l'on considère les moteurs qui font marcher le navire, on distingue la *N. à la rame*, la *N. à la voile*, la *N. à la vapeur*. — On a, par extension, appelé *Navigation aérienne* l'art qui consisterait à diriger les aérostats.

*Navigation*, se dit aussi de l'art de naviguer, de diriger un bâtiment. *Voy.* MARINE.

C'est aux Phéniciens et aux Carthaginois que l'on attribue la découverte de la navigation. Dans l'antiquité, la navigation se faisait surtout à l'aide des rames, qu'on employait même simultanément avec les voiles (*Voy.* GALÈRES). On s'écartait rarement des côtes. Le premier grand voyage dont l'histoire fasse mention est le périple qu'exécutèrent autour de l'Afrique, par l'ordre du roi d'Égypte Néchao, des vaisseaux phéniciens. L'invention de la boussole, au XIVe siècle, permit enfin aux navigateurs de s'élancer à travers l'Océan. Au XVe, Christ. Colomb découvrit l'Amérique (1492), et Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance (1498). Le premier voyage autour du monde fut exécuté par l'escadre de Magellan, partie de Portugal en 1519. De nos jours, l'application de la vapeur à la navigation a diminué la durée des voyages, et permis de braver l'inconstance des vents. — Parmi les nombreux traités écrits sur l'art de la navigation, on distingue les *Traités de Navigation* de Bouguer, de Bezout, de Dubourguet, de Romme; les *Séances nautiques* de Bonnefoux (1824); le *Manœuvrier* de Bourdé de Villehuet (1814); l'*Art de la Nav. par la vapeur*, de Gilbert; le *Manuel de la Nav. intérieure*, de Giquel, etc. — *V.* aussi MARINE.

*Écoles de navigation*. Richelieu établit les premières écoles où l'on enseigna en France l'art de la navigation; mais elles furent peu suivies, même après l'ordonnance de 1681, qui organisait plusieurs *Écoles d'hydrographie*. En 1786, on créa à Alais et à Vannes deux *Colléges de marine* qui subsistèrent jusqu'en 1791. Le 27 septembre 1810, Napoléon créa deux *Écoles spéciales de marine*, l'une à Brest, l'autre à Toulon; sous la Restauration, ces deux écoles furent supprimées et remplacées en 1817 par le *Collége royal de marine*, situé près d'Angoulême, sur les bords de la Charente. Après la création de l'*École navale flottante* (*Voy.* NAVALE) en 1827, l'École d'Angoulême ne fut plus qu'une École préparatoire de marine, où l'on formait des sujets pour l'École de Brest; cette École préparatoire fut définitivement supprimée en 1831.

Outre l'École de Brest, il y a des *Écoles d'artillerie de marine* à Brest, à Lorient et à Toulon; une *École d'application du génie maritime* à Lorient; des *Ecoles d'hydrographie* dans presque tous les ports de mer; des *Écoles de maistrance* pour les professions relatives aux constructions navales, à Brest, Libourne, la Rochelle, Toulon; l'*École des Mousses*, tenue sur un bâtiment à l'ancre en rade de Brest.

NAVIRE (du latin *navis*), se dit, en général, de tout bâtiment de mer, et, dans un sens plus restreint, de tout bâtiment à deux mâts; les grands bâtiments, surtout les bâtiments de guerre, prennent plutôt le nom de *vaisseaux*. *Voy.* VAISSEAU.

*Le Navire*, constellation. *Voy.* ARGO.

NÉBULEUSES, étoiles ou amas d'étoiles extrêmement éloignées qui apparaissent, par l'effet de l'irradiation, comme de petits nuages blanchâtres, et qu'on peut résoudre par le télescope en étoiles distinctes. La *Voie lactée* est un assemblage de semblables nébuleuses. On a établi plusieurs classes ou plutôt plusieurs degrés de *Nébuleuses* : la 1re se compose d'agglomérations où les étoiles se distinguent nettement; la 2e comprend les *N. résolubles*, qu'on soupçonne composées d'un amas d'étoiles, et qui, tôt ou tard, sont destinées à être résolues, à mesure du perfectionnement des instruments d'optique; la 3e classe, les *N. proprement dites*, dans lesquelles on n'aperçoit aucune étoile, même à l'aide des plus puissants instruments; la 4e les *N. planétaires*, ainsi nommées parce qu'elles ont l'apparence des planètes; la 5e, les *N. stellaires*, qui offrent l'aspect d'une étoile pâle et couverte de taches. W. Herschell a reconnu qu'il existe aussi des nébuleuses d'un caractère différent des précédentes; mais la nature n'en est pas encore connue. M. Laugier a donné en 1853 un *Catalogue des Nébuleuses*.

NÉCESSITÉ, ce qui fait qu'une chose ne peut pas ne pas être. On distingue en Philosophie trois sortes de nécessité : *Nécessité métaphysique*, celle qui fait qu'une chose est telle que son contraire est impossible, comme la nécessité des vérités mathématiques, exemple : deux et deux font quatre; *N. physique*, celle qui résulte de l'existence actuelle d'une chose ou des lois de la nature, comme la nécessité que le soleil éclaire, qu'un corps abandonné à lui-même tombe, etc.; *N. morale*, celle qui fait qu'une chose ne peut moralement être autrement, comme la nécessité qu'une mère aime son enfant.

On appelle *Vérités nécessaires* celles qui se rapportent à des faits qui ne peuvent ne pas être, et l'on en distingue de trois classes, correspondantes aux trois sortes de nécessité. Les Métaphysiciens ont beaucoup discuté sur l'origine des vérités nécessaires de l'ordre

métaphysique, comme : toute qualité suppose une substance; tout phénomène, un être; tout effet, ou, mieux, tout fait, une cause ; le fini, l'infini, etc. Les uns ont expliqué la connaissance de ces vérités par la généralisation des données de l'expérience; les autres, par la perception de l'identité, l'un des deux termes de ces propositions leur paraissant impliqué dans l'autre; d'autres enfin par l'intervention d'une faculté spéciale, la Raison.

Les Païens avaient fait de la Nécessité une divinité, fille de la Fortune. Sa puissance était telle que les dieux mêmes étaient forcés de lui obéir. Elle avait un temple célèbre à Corinthe. Ses statues la représentaient avec des mains de bronze, dans lesquelles elle tenait un marteau et des clous.

NÉCROLOGE, NÉCROLOGIE (du grec *nékros*, mort, et *logos*, discours). On appelait autrefois *Nécrologe* un livre ou registre sur lequel on inscrivait la date de la mort des évêques, abbés et autres personnes illustres, particulièrement des bienfaiteurs du clergé, et que l'on conservait avec soin dans les églises. Le même usage s'introduisit dans les congrégations, dans les couvents, dans les paroisses. Le nécrologe était aussi appelé *Obituaire.* — On donne aujourd'hui ce nom aux *Martyrologes* (*Voy.* ce mot), et à tout ouvrage consacré à la mémoire d'hommes célèbres morts récemment.

Plusieurs recueils biographiques ont été publiés sous le titre de *Nécrologe*, dans le but de faire connaître, au moment de leur mort, les personnages dont le souvenir doit être conservé; tels sont : le *Nécrologe des hommes célèbres de France* (1764-89), l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, le *Nécrologe allemand* de Schlichtegroll, commencé en 1790. MM. Breton, H. Acquin et F. Combes ont entrepris en 1853 le *Nécrologe, revue historique, biographique et pittoresque. Voy.* OBITUAIRE et BIOGRAPHIE.

On appelle *Nécrologie* la liste et la revue de toutes les personnes mortes dans l'année.

NÉCROMANCIE (du grec *nékros*, mort, et *mantéia*, divination), art prétendu d'évoquer les mânes des morts pour en obtenir la connaissance de l'avenir ou de quelque chose de caché. Les anciens Juifs pratiquèrent de bonne heure la nécromancie : Moïse défend en plusieurs endroits ces pratiques superstitieuses; néanmoins, elles subsistèrent longtemps encore : on connaît l'histoire de la Pythonisse d'Endor. Les nécromanciens israélites se servaient surtout du crâne des morts pour faire leurs évocations. Chez les Grecs, les Thessaliens passaient pour être d'habiles nécromanciens : ils faisaient leurs évocations en arrosant de sang chaud un cadavre, après avoir fait les expiations prescrites et satisfait par des sacrifices et des présents les mânes du défunt. C'est ainsi qu'Ulysse, dans Homère (*Odyssée*, ch. XI), évoque l'ombre de Tirésias. Certains philosophes néoplatoniciens admettaient cette manière de connaître l'avenir. Pendant tout le moyen âge, les nécromanciens ont joué un grand rôle. Les progrès de la raison ont fait évanouir la foi dans leur art mensonger. *Voy.* DIVINATION et MAGIE.

NÉCROPHORE, *Necrophorus* (c.-à-d. *fossoyeur*, du grec *nékros*, cadavre, et *phérô*, porter), genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, renferme des insectes de taille moyenne (env. 2 centim.) : tête forte avec mandibules entières et sans dentelures, yeux ovales, pattes fortes et propres à fouir, antennes de 11 articles, plus longues que la tête et terminées par une massue presque globuleuse. Les Nécrophores ont un instinct remarquable pour la nourriture de leurs larves. Doués d'un odorat très-subtil, ils découvrent à de très-grandes distances le cadavre d'un animal de petite taille, tel qu'une taupe, une souris, une grenouille, et l'enterrent en creusant le sol sous lui; puis ils y pondent leurs œufs, et leurs larves se nourrissent du cadavre. Ce genre renferme plus de 40 espèces, entre autres, les *N. vespillo* ou *Silpha*, *N. humator*, *N. grandis*, etc. *Voy.* FOSSOYEUR.

NÉCROPOLE (du grec *nékropolis*, ville des morts). On a donné surtout ce nom : 1° aux tombeaux souterrains, ou *hypogées*, que les Égyptiens creusaient dans le voisinage de toutes leurs villes : on cite surtout la *Nécropole d'Alexandrie*; 2° aux carrières consacrées à la sépulture chez différents peuples, tels que les Grecs d'Afrique, les Asiatiques, les Étrusques, etc. On a retrouvé en Italie plusieurs *nécropoles* de ce genre : celle de Canosa, près de Bari, dans le royaume de Naples, découverte en 1852, est une des plus belles. *Voy.* CIMETIÈRE et CATACOMBES.

NÉCROPSIE (c.-à-d. *vue d'un mort*). *V.* AUTOPSIE.

NÉCROSE (du grec *nékros*, mort), état d'un os ou d'une portion d'os privé de la vie : c'est la gangrène des os. La partie de l'os nécrosée devient un corps étranger dont la séparation, dès lors nécessaire, est opérée tantôt par les efforts de la nature, tantôt par l'art. Si la portion nécrosée est volumineuse, on l'appelle *séquestre*; si la nécrose est bornée à quelques lames osseuses superficielles, l'opération de la nature par laquelle les lames nécrosées se séparent est appelée *exfoliation.*

NECTAIRE (de *nectar*), se dit, en Botanique, de tout appareil glandulaire situé dans l'intérieur de la fleur, et destiné à sécréter un liquide mielleux.

NECTAR (du grec *nè* privatif, et *kteinéin*, tuer, c.-à-d. qui empêche de mourir), breuvage délicieux réservé aux immortels. Ganymède le versait à Jupiter, et Hébé aux autres divinités. Quelques poëtes en font un aliment solide; mais c'est le plus petit nombre. On oppose ordinairement le *Nectar* à l'*Ambroisie*. *Voy.* ce mot.

NEF (du latin *navis*). Dans les églises gothiques, on appelle ainsi la partie comprise entre les bas côtés, parce qu'elle a la forme d'un navire renversé, dont la partie évasée s'appuierait au pavé, et dont la quille serait marquée par la ligne de rencontre des deux côtés qui forment l'ogive. — Outre la *Nef centrale*, quelques églises ont des *Nefs latérales*, séparées de la première par des rangées de piliers.

Au moyen âge, *Nef* fut aussi le titre de quelques ouvrages qui obtinrent une grande popularité, notamment la *Nef des fous* de Sébastien Brandt.

Dans le Blason, *Nef* est synonyme de *vaisseau.*

NÉFASTES (JOURS). *Voy.* FASTES.

NÈFLE, fruit du *Néflier*.

NÉFLIER, *Mespilus*, genre de la famille des Pomacées, détachée de celle des Rosacées, se compose d'arbres de petite taille, indigènes de l'Europe moyenne et septentrionale, dont les fleurs rosacées donnent naissance à des fruits qui renferment des graines en forme d'osselets durs, engagés au milieu d'une pulpe plus ou moins savoureuse. Le bois du Néflier est excessivement dur et serré. L'espèce type du genre est le *Néflier commun* (*Mespilus germanica*), qui croît naturellement dans les bois de l'Europe. C'est un arbre de médiocre grandeur, dont le tronc tortu émet des branches nombreuses, irrégulières, épineuses à l'état sauvage seulement; feuilles molles, lancéolées, à peine dentées, vertes en dessus, pubescentes et blanchâtres en dessous ; fleurs blanchâtres, légèrement rosées, grandes et solitaires, à peine pédonculées. Ses fruits, connus sous le nom de *Nèfles*, sont velus à leur base, arrondis, aplatis en dessus, et garnis de 5 petites lanières contournées, qui sont les divisions de l'ancien calice; avant leur parfaite maturité, ils sont durs, âpres et très-astringents; mais, par l'influence des premiers froids de l'hiver, leur substance devient molle, pulpeuse, douce, acidulée, comme vineuse, un peu styptique, assez agréable. Pour hâter leur maturité, on tient les nèfles dans la paille jusqu'à ce qu'elles soient devenues molles; mais elles y prennent souvent un

goût de moisi. Tous les terrains et toutes les expositions conviennent à cette espèce, qui ne craint qu'un excès d'humidité; on en connaît plusieurs variétés que l'on multiplie par graines, par marcottes, ou que l'on greffe sur cognassier, sur aubépine ou sur poirier. — Quelques Botanistes comprennent dans le même genre l'*Aubépine* (*Mespilus oxyacantha*), l'*Azérolier* (*M. azerola*), le *Buisson ardent* (*M. pyracantha*). *Voy.* ces mots.

NÉGATIF (du latin *negare*, nier). En Algèbre, on appelle *Grandeurs* ou *Quantités négatives*, celles qui sont précédées du signe de la soustraction (—), par opposition aux *Q. positives*, qui sont précédées du signe de l'addition (+). — En Physique, on admet également dans l'Électricité un *fluide négatif* et un *fluide positif*, un *pôle négatif* et un *pôle positif*. *Voy.* ÉLECTRICITÉ.

NÉGATION. On oppose ordinairement *Négation* à *Affirmation* (*Voy.* ce mot). — En Grammaire, on appelle ainsi tout mot qui sert à nier, comme *ne*, *non*, etc. Ces mots sont rangés dans la classe des adverbes. En latin, deux négations valent une affirmation.

NÉGOCE, NÉGOCIANT (du latin *negotium*, affaire). La loi appelle *négociant :* 1° toute personne qui fait le commerce en gros, mais sans avoir boutique ouverte, ni aucun étalage et enseigne ; 2° toutes celles qui font un commerce très-étendu avec des pays lointains, et font sur mer des expéditions d'une grande importance : elle range les négociants dans la première classe des commerçants. Sont aussi réputés négociants les banquiers, les propriétaires des grandes manufactures, fabriques, usines, ateliers, dont ils ne vendent les produits qu'en gros.—Les cultivateurs, propriétaires, qui vendent, quoique en gros, les produits de leur récolte, tels que blé, grains, lin, chanvre, laine, soie, vins, huile, bois, etc., ne sont point réputés négociants, parce que leur profession habituelle n'est pas le commerce (Code du commerce, art. 630-38).

NÉGOCIATION, se dit, en termes de Banque, du commerce des billets et lettres de change qui se fait dans les bourses et sur les places de commerce. *Négocier une lettre de change*, c'est la céder ou la transporter à un autre, moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur. La loi du 20 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) défend toutes négociations en blanc de lettres de change et autres effets de commerce à ordre ; mais cette loi est tombée en désuétude. Les agents de change ont seuls le droit de faire des négociations des effets publics et autres susceptibles d'être cotés et d'avoir cours à la Bourse ; de faire pour le compte d'autrui des négociations de lettres de change ou billets et de tous papiers commerçables, et d'en constater le cours.

NÈGRES (du latin *niger*, noir), race d'hommes qui a pour caractères : la peau plus ou moins *noire*, les cheveux courts et crépus, le nez épaté, le front déprimé, les pommettes saillantes, les mâchoires proéminentes, les lèvres épaisses. La coloration de la peau est due chez les nègres à un développement considérable du *pigmentum*, développement qui paraît avoir pour cause principale l'influence du climat. Quant aux autres caractères, ils ne sont pas aussi généraux : les Yolofs, les Achantis et les Gallas en Afrique, n'ont point les mâchoires proéminentes ni le nez épaté ; les Alfourous ou Haraforas de la Papouasie n'ont point les cheveux crépus. L'Afrique est le pays indigène des nègres; ils constituent la population principale de la Guinée, de la Sénégambie, du Soudan, de l'Abyssinie et de la Cafrerie. On en trouve aussi beaucoup dans quelques-unes des îles de l'Océanie, notamment dans la Nouvelle-Guinée. Quant aux nègres qui habitent les deux Amériques, ils y ont été transportés comme esclaves. *Voy.* TRAITE et le *Dict. univ. d'H. et de G.* au mot NÈGRE.

*Nègres blancs. Voy.* ALBINOS.

NÉGRIER, bâtiment destiné à faire la traite des noirs sur la côte d'Afrique. Ces bâtiments avaient des dispositions toutes particulières : l'entre-pont était dégagé, afin qu'on pût y entasser les esclaves; le pont qui recouvrait l'emplacement qu'ils occupaient était percé de *meurtrières* pour tirer sur ces malheureux en cas de révolte. Ceux de ces bâtiments qui subsistent encore sont très-bons voiliers, pour se soustraire à la poursuite des croiseurs. *Voy.* TRAITE.

NEGUNDIUM, genre de la famille des Acérinées, a pour type le *Negundo* (*Acer Negundium*), ou *Érable à feuilles de frêne. Voy.* ÉRABLE.

NEIGE (en latin *nix, nivis*), eau congelée qui tombe du haut de l'atmosphère sur la surface de la terre, sous la forme d'une multitude de flocons d'une blancheur éblouissante. La neige affecte, dans sa cristallisation, la forme de petites étoiles hexagonales qui se terminent en pointes très-aiguës, et qui, se groupant les unes sur les autres, forment un grand nombre de figures régulières. Elle est beaucoup plus légère que la glace ordinaire. La neige qui vient de tomber a 10 ou 12 fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. La neige réfléchit fortement la lumière, et son aspect, longtemps soutenu, blesse les yeux faibles et délicats. Lorsqu'elle paraît après quelques jours de fortes gelées, on observe que le froid, quoique toujours voisin de la congélation, éprouve une diminution sensible. La neige a une influence marquée sur la constitution de l'atmosphère : les vents qui ont passé sur des montagnes couvertes de neiges refroidissent toujours les plaines voisines, où ils se font sentir. La neige alimente, en se fondant, les ruisseaux et les fleuves, et sa fonte trop subite cause souvent des inondations désastreuses. Lorsqu'elle couvre les plantes pendant l'hiver, elle les garantit et donne plus d'activité à la végétation que le printemps développe, si toutefois la fonte se fait lentement. Rien n'est plus nuisible aux plantes qu'une neige qui, séjournant sur la terre, se fond en partie pendant le jour pour se geler de nouveau la nuit suivante.

NEILLE, espèce d'étoupe. Les Tonneliers appellent ainsi du chanvre ou de la ficelle décordée dont on se sert pour boucher les fentes d'une pièce de vin qui suinte par le fond à l'endroit du jable.

NÉLOMBO, *Nelumbium*, genre de plantes qui forme à lui seul la petite famille des Nélumbiacées ou Nélumbonées, voisine des Nymphéacées (Nénuphars), renferme de magnifiques plantes herbacées qui croissent dans les eaux douces de l'Asie et de l'Amérique tropicales : rhizôme épais et rampant, d'où partent des pétioles portant des feuilles en lame peltée, orbiculaire, concave, et de grandes fleurs roses, blanches ou jaunes; le fruit est une petite noix monosperme. Les deux espèces principales sont : le *Nélombo brillant* (*N. speciosum*), une des plantes dans lesquelles on a reconnu le *Lotus* des anciens Égyptiens : fleurs magnifiques, blanches ou roses, atteignant jusqu'à 3 décim. de diamètre ; la corolle a plus de 15 pétales, dont 10 extérieurs : ces fleurs rappellent par leur aspect celles des Magnolias et ont l'odeur de l'Anis; cette espèce croît naturellement dans l'Inde et la Chine ; elle abondait autrefois en Égypte ;—le *N. jaune* (*N. luteum*), commun dans la Floride et la Caroline : ses fleurs, tout à fait semblables de forme à celles de l'espèce précédente, ne s'en distinguent que par leur couleur; elles sont aussi plus petites.

NÉMATE, *Nematus* (du grec *nêma*, fil), genre d'insectes Hyménoptères térébrants, famille des Porte-scies, tribu des Tenthrédiniens : antennes de 9 articles, simples, longues et sétacées, mandibules échancrées, cellule radiale très-grande, 4 cellules cubitales, etc. On en connaît plus de 40 espèces, appartenant toutes à l'Europe. L'espèce type est le *Némate du saule* (*N. salicis*), long de 12 millim.

de couleur jaune et noire : les larves entrent en terre au mois d'août, et s'y filent des coques d'un brun presque noir. On cite encore les *N. capreæ*, *papillosus*, *Degeeri*, *ribis*, etc.

NÉMATOCÈRES (du grec *nêma*, filet, et *kéras*, corne), famille de Lépidoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes *filiformes*. Presque toutes les chenilles de cette famille se filent un cocon dans lequel elles se changent en chrysalides.

NÉMOCÈRES, *Nemocera* (du grec *nêma*, fil, et *kéras*, corne, antenne), famille importante de l'ordre des Diptères, renferme des insectes ayant pour caractères : des antennes *filiformes* ou sétacées ayant 6 articles au moins, le corps grêle et allongé, la tête assez petite, inclinée, les yeux très-gros, la bouche composée d'un suçoir allongé, incliné en bas ; le thorax élevé, bossu ; l'abdomen étroit, terminé en pointe dans les femelles, et par des crochets dans les mâles ; les ailes, longues, étroites ; les pattes grêles et allongées. Les Némocères habitent les lieux humides ; souvent ils se rassemblent dans les airs en essaims nombreux. Cette famille se divise en 2 grandes tribus, les *Culicides* et les *Tipulaires*.

NÉMOPANTHE, *Nemopanthes* (du grec *nêma*, fil, et *anthos*, fleur ?), arbrisseau du Canada, de la famille des Ilicinées, à tige rameuse ; à feuilles alternes, oblongues, très-entières, glabres, coriaces, à court pétiole ; à fleurs petites, d'un blanc verdâtre, solitaires sur des pédoncules *filiformes* ; à baies rouges. Il est commun dans les montagnes qui entourent le lac Champlain, et dans le sud des États-Unis.

NÉMOSOME (du grec *nêma*, fil, et *sôma*, corps), genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, renferme des insectes au corps *linéaire*, ayant les antennes en massue, perfoliées, et la tête presque aussi longue que le corselet. On les trouve en France et en Allemagne sous les écorces des hêtres et des ormes.

NÉMOURE, *Nemoura* (du grec *nêma*, filet, et *oura*, queue), nom donné à tous les insectes Aptères dont l'abdomen est terminé par des soies ou des fils, désigne aussi un genre de Névroptères de la famille des Planipennes, ayant pour caractères : palpes maxillaires et labiaux, courts, filiformes, le dernier article ovoïde, arrondi et très-large ; soies caudales nulles ou rudimentaires. Ces insectes, de taille petite, d'une forme grêle et délicate, de couleur fuligineuse ou brunâtre, se trouvent dans les bois humides au printemps et au commencement de l'été. Leurs larves vivent dans l'eau.

NEMS, nom égyptien de l'*Ichneumon*.

NÉNIES, chants funèbres en usage chez les Grecs et les Romains. Ils exprimaient les louanges de la personne qui venait de mourir, et étaient débités d'une voix lamentable, au son des flûtes, par une femme nommée *præfica*, louée pour cet office. On attribue l'origine de ces chants à Simonide ou à Linus.

NÉNUPHAR ou NÉNUFAR, *Nymphæa*, genre type de la famille des Nymphéacées, renferme des plantes herbacées aquatiques, à rhizôme gros et charnu, s'attachant au fond des étangs par un chevelu épais ; à feuilles nageantes, larges, épaisses, arrondies, échancrées à leur base ; à fleurs grandes et brillantes : calice à 4 ou 5 sépales, libres, tombants, colorés intérieurement ; corolle à 16 ou 18 pétales, étamines nombreuses, ovaire multiloculaire ; les feuilles et les fleurs tiennent aux racines par de longs pédoncules qui leur permettent de venir s'étaler à la surface de l'eau ; le soir, les fleurs se ferment et rentrent dans l'eau pour ne reparaître qu'à la lumière du soleil. Le fruit est une capsule remplie d'une pulpe dans laquelle sont plongées les graines. L'espèce type du genre est le *Nénuphar blanc* (*Nymphæa alba*), vulgairement *Lys des étangs*, *Blanc d'eau*, *Plateau blanc*, à fleurs grandes, d'un blanc virginal, très-commun en Europe, dans les fossés pleins d'eau, les étangs et les eaux faiblement courantes. On lui attribuait autrefois de grandes propriétés sédatives et antiaphrodisiaques, mais on a reconnu que c'était une opinion tout à fait erronée. On trouve encore en Europe une autre espèce semblable à la précédente par le port et la forme des feuilles, mais à fleurs plus petites et de couleur jaune : le *N. jaune* (*N. lutea*), vulgairement *Lys jaune d'eau*, *Jaunet d'eau*. Plusieurs Botanistes en font un genre à part qu'ils appellent *Nuphar*. — Parmi les espèces exotiques, il faut remarquer le *N. bleu* (*N. cærulea*), qui croît dans les rizières et les canaux de la basse Égypte : on lui donne quelquefois le nom de *Lotus bleu* ; et le *N. lotus* (le *Lotos blanc* d'Hérodote), à fleurs blanches ; qui étaient l'objet d'un culte de la part des anciens Égyptiens. *V.* LOTOS.

NÉOLOGIE, NÉOLOGISME (du grec *néos*, nouveau, et *logos*, discours). On appelle *Néologie* l'introduction de termes nouveaux, ce qui est souvent une nécessité, et ce qui enrichit une langue quand les mots sont formés suivant l'analogie ; et *Néologisme*, l'affectation à se servir d'expressions et de mots nouveaux et bizarres.

NÉOMÉNIE (du grec *néos*, nouveau, et *mênè*, lune), nouvelle lune (*Voy.* LUNE). — Les Grecs donnaient ce nom au premier jour de chaque mois.

NÉOPHYTE (du grec *néos*, nouvelle, et *phyton*, plante), nom donné dans la primitive Église aux nouveaux chrétiens, c.-à-d. aux païens nouvellement convertis (*Voy.* CATÉCHUMÈNES). — Il se dit encore aujourd'hui de toute personne nouvellement baptisée.

NÉORAMA, par corruption de *Naorama* (du grec *naós*, temple, et *horaô*, voir), sorte de panorama tracé sur une surface cylindrique et représentant l'intérieur d'un temple ou de tout autre édifice, éclairé et animé par des personnages au milieu desquels se trouve le spectateur. M. Allaux, inventeur du *Néorama*, a exposé en 1827 une vue de l'*Intérieur de Saint-Pierre de Rome*, qui fait complétement illusion. *Voy.* PANORAMA.

NEOTTIA (du grec *néottos*, petit enfant, à cause de la forme bizarre des fleurs, dans lesquelles on a cru trouver quelque ressemblance avec un enfant), genre d'Orchidées, plus connu sous le nom d'*Ophrys* (*Voy.* ce mot). — Ce genre a donné son nom aux *Néottiées*, tribu de la famille des Orchidées.

NÈPE, *Nepa* (du grec *népous*, pieds-nageoires), sorte de Punaise d'eau, forme un genre d'Hémiptères qui est le type de la tribu des Népides. *Voy.* ce mot.

NÉPENTHÈS (du grec *nè* privatif, et *penthos*, douleur). Homère, dans l'*Odyssée*, appelle ainsi un breuvage narcotique que composa Hélène pour calmer la douleur de Télémaque. Elle avait reçu le *Népenthès* de Polydamna, femme de Thonis, roi d'Égypte. Les uns ont cru que c'était l'opium ou la jusquiame blanche ; d'autres, l'aunée, la buglosse, ou la bourrache. — Ce mot désigne aujourd'hui un genre de plantes des Indes, type de la petite famille des Népenthées, détachée des Aristolochiées. Ces plantes sont remarquables par une sorte d'urne qui se trouve à l'extrémité de leurs feuilles, et qui renferme une eau douce et limpide, dont s'abreuvent les voyageurs.

NEPETA (nom du *Pouliot sauvage* chez les anciens), dit aussi *Cataire* ou *Herbe aux chats*, parce que ces animaux aiment à se rouler dessus ; genre de la famille des Labiées, type de la tribu des Népétées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, abondantes dans les terrains humides et sablonneux de l'Europe et de l'Asie tempérée : feuilles d'un vert foncé, souvent tachetées ; fleurs en épi ; calice tubuleux quinquédenté, corolle à limbe bilabié, 4 étamines, anthères biloculaires, style à 2 divisions. Le fruit est un akène, sec, lisse et nu. Ce genre renferme une trentaine d'espèces dont les deux principales sont : la *Cataire commune* (*N. cataria*), qu'on rencontre fréquemment sur le bord des che-

mins, et qui a une odeur pénétrante et fétide; et la *C. réticulée* (*N. reticulata*), qui forme un buisson de 1 à 2 m. de haut, portant pendant l'été des fleurs d'un violet pâle ou d'un bleu purpurin foncé.

On a aussi donné le nom de *Nepeta* à des espèces de Menthes et de Mélisses. *Voy.* ces mots.

NÉPHÉLINE (du grec *néphélè*, nuage), pierre demi-transparente : c'est un silicate d'alumine.

NÉPHÉLION (du grec *néphélè*, nuage, brouillard), petite tache qui a son siége dans la couche externe de la cornée, et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage. Cette maladie cède souvent à des collyres astringents, au sous-nitrate de bismuth réduit en poudre impalpable et mêlé à partie égale ou double de sucre pulvérisé. Quelquefois il a suffi, pour l'enlever, de toucher légèrement la cornée avec la pierre infernale plusieurs fois de suite, à quatre ou cinq jours d'intervalle.

NÉPHÉLIUM (du grec *néphélè*, nuage), le *Li-tchi* des Chinois, genre de la famille des Sapindacées, renferme des arbres fruitiers propres à l'Asie tropicale, s'élevant à une hauteur de 12 à 15 m., et dont les branches s'étendent horizontalement. Le tronc du Néphélium a l'écorce ponctuée; ses rameaux portent un beau feuillage et des fleurs blanchâtres; il produit un drupe d'un rouge ponceau, revêtu d'une peau chagrinée, sous laquelle on trouve une pulpe aqueuse, molle, d'un parfum exquis, approchant de celui de la fraise. Ce fruit est de la grosseur d'une prune abricotée. Les Chinois en sont très-friands.

NÉPHRALGIE (du grec *néphros*, rein, et *algos*, douleur), douleur vive des reins, souvent appelée *Colique néphrétique* ou *Spasme des reins*; elle se fait sentir dans la région lombaire et est accompagnée de tremblement, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et quelquefois de vomissements opiniâtres. On la combat par tous les moyens antispasmodiques et calmants, tels que les émulsions opiacées, les bains généraux prolongés, les embrocations huileuses et narcotiques.

NÉPHRÉTIQUES (COLIQUES et DOULEURS). *Voy.* NÉPHRALGIE et NÉPHRITE.

NÉPHRITE (du grec *néphros*, rein), inflammation des reins, est caractérisée par une douleur aiguë, exacerbante, une chaleur brûlante et un sentiment de pesanteur dans la région lombaire, d'où elle se propage jusqu'à la vessie et même jusqu'aux cuisses, avec suppression ou diminution de l'urine. Ce liquide devient rouge et sanguinolent, et dépose souvent un sédiment blanchâtre ou entraîne des graviers. La néphrite affecte spécialement les adultes d'un tempérament bilieux et sanguin. Ses causes les plus ordinaires sont : l'excès des boissons irritantes et alcooliques ou des diurétiques, l'usage des aphrodisiaques, les coups et les chutes sur la région des reins, la présence de calculs rénaux, l'impression d'un froid subit, etc. Le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques de toute espèce : saignées, sangsues sur la région des reins, grands bains, cataplasmes émollients, narcotiques, vésicatoires, etc.

NÉPIDES, *Népides* (du genre type Nèpe), tribu d'insectes Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises ou Punaises d'eau, renferme des insectes carnassiers qui vivent dans les eaux dormantes : corps déprimé, pieds de devant ravisseurs, tarses postérieurs, courts et propres à la natation. On trouve ces insectes aux environs de Paris.— La tribu des Népides ne comprend que les trois genres *Nepa*, *Ranatra* et *Cercotmelus*.

NÉPOTISME (du latin *nepos*, neveu). Ce mot, usité d'abord en Italie pour désigner le crédit et l'autorité souvent injustes que certains papes avaient donnés à leurs neveux, s'applique maintenant à l'abus que les hauts fonctionnaires font de leur influence dans tout État pour procurer à leurs parents ou amis des emplois et des honneurs.

NEPTUNE (du nom du dieu de la mer dans la mythologie), dite aussi *Le Verrier*, la plus éloignée des planètes connues de notre système solaire; sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1, est de 30,3. Elle fait sa révolution en 60,127 jours. L'inclinaison de son orbite sur l'écliptique n'est que de 0° 46'. M. Le Verrier en a annoncé l'existence en 1846, en se fondant sur des considérations théoriques, puisées dans les perturbations d'Uranus; elle a été observée peu de temps après (23 septembre) à Berlin par M. Galle, sur les indications fournies par les calculs de M. Le Verrier. On lui a trouvé depuis des satellites. On la représente par un trident ♆.

On donne le nom de *Neptunes* à des atlas spéciaux destinés aux cartes marines : on distingue le *Neptune français*, recueil des cartes du littoral de la France; le *N. oriental*, dressé pour la navigation des Indes orientales, etc. *Voy.* CARTES MARINES.

NEPTUNIENS, se dit, en Géologie, des dépôts et des terrains qui doivent leur origine au séjour de la mer. Par suite, on a nommé *Neptunisme* l'hypothèse dans laquelle on attribue à l'action de l'eau la formation de la plupart des roches qui constituent la croûte du globe, et *Neptuniens* les partisans de cette hypothèse. On les oppose aux *Vulcaniens*, qui attribuent une plus grande importance à l'action du feu.

NÉRÉIDE, *Nereis* (nom mythologique pris arbitrairement), vulgairement *Scolopendre de mer*, genre d'Annélides errantes, au corps allongé, subdéprimé, atténué en arrière, comme tronqué en avant, et formé de nombreux anneaux portant des soies bilatérales; tête assez grosse, distincte, formée de deux pièces; 2 ou 4 mâchoires, 2 paires de tentacules courts et inégaux; branchies nulles ou rudimentaires, etc. Ces animaux vivent sur les côtes de toutes les mers, dans les trous des rochers et des pierres, dans les coquilles vides de leurs mollusques, dans le sable ou la vase : les espèces les plus communes sont recherchées par les pêcheurs comme appât.

Dans son *Système des Annélides*, M. Savigny nomme *Néréidées* un ordre d'Annélides pourvues de soies pour la locomotion, et se partageant en 4 familles : *Néréides* (subdivisées elles-mêmes en *N. lycoriennes*, *N. glycériennes* et *N. sylliennes*), *Aphrodites*, *Eunices* et *Amphinomes*. Quant au genre ci-dessus, il correspond au genre *Lycoris* de la famille des Néréides. — M. de Blainville appelle *Néréidés* une famille d'Annélides qui comprend le genre Néréide et les genres voisins *Nephthys*, *Glycère*, *Aglaure*, etc. — Enfin M. Milne-Edwards a donné le nom de *Néréidiens* à une famille des Annélides sétigères errantes, qui répond en partie aux *Néréides* de M. de Savigny et aux *Néréidés* de M. de Blainville. Elle comprend les genres *Néréide*, *Lysidice*, *Syllis*, *Hésione*, *Alciope*, *Myriane*, *Phyllodoce*, *Nephthys*, *Goniade* et *Glycère*.

NERFS (du latin *nervi*), organes ayant la forme de cordons blanchâtres, qui servent de conducteurs à la sensibilité et au mouvement. Les nerfs sont composés de fibres particulières qui prennent naissance dans le cerveau, la moelle épinière, les ganglions, et qui, aussitôt après leur sortie des organes centraux, se rassemblent en faisceaux qu'on nomme *racines des nerfs*; ces racines, en se réunissant à leur tour, forment des troncs qui se divisent en branches, lesquelles deviennent de plus en plus grêles, et finissent par se perdre dans la substance des organes; mais, quelle que soit leur petitesse, ils n'en sont pas moins des tubes creux, comme l'ont prouvé de récentes observations : on suppose qu'ils sont remplis d'un fluide qui y circule ou qui s'y meut.

Les nerfs sont de deux sortes : les uns, fermes, d'un blanc brillant, se répandent principalement dans les muscles du tronc et la peau; les autres, mous, d'un gris rougeâtre, plats et unis ensemble, appartiennent surtout aux viscères et accompagnent les

vaisseaux sanguins. Les premiers sont appelés *Nerfs cérébro-spinaux*, ou *N. de la vie animale;* ils forment un certain nombre de paires qui se détachent, les unes du cerveau ou du cervelet, les autres de la moelle épinière : parmi les paires qui naissent du cerveau, on remarque surtout celles qui se rendent aux organes des sens (*N. optiques*, *N. olfactifs*, *N. auditifs* ou *acoustiques*, *N. du goût* ou *Gr. hypoglosses*); les autres portent la sensibilité à la peau, la sensibilité et le mouvement aux muscles du tronc et des membres. Tous ces nerfs ont deux racines, l'une *antérieure* et l'autre *postérieure*, qui se réunissent bientôt en un seul cordon nerveux : les expériences de Ch. Bell ont démontré que la sensibilité provient de la racine antérieure, et le mouvement de la postérieure. — Les seconds sont appelés *Nerfs ganglionnaires*, *N. sympathiques* ou *N. de la vie organique;* leur ensemble forme le *Nerf grand sympathique* ou *trisplanchnique :* c'est au moyen de ces nerfs que nous ressentons le besoin d'aliments, les impressions de la faim et de la soif, les douleurs internes; ils servent à l'accomplissement des fonctions des viscères.

Les nerfs jouent le rôle le plus important dans notre organisation, à l'état de santé, comme à l'état de maladie. Non-seulement ils sont les organes de la sensibilité et du mouvement, ils paraissent encore concourir avec la respiration à entretenir la chaleur animale. Ils peuvent aussi devenir le siége d'une foule de maladies ; leur surexcitation donne lieu aux plus vives douleurs et aux maladies les plus graves (*V.* NÉVRALGIE et NÉVROSES); leur paralysie entraîne la paralysie de la partie du corps qui recevait d'eux l'animation et la vie.

Chez les animaux vertébrés (Mammifères, Oiseaux, Reptiles), le *système nerveux* est à peu près le même que chez l'homme; mais, dans les animaux d'un ordre inférieur, comme les Mollusques, les Insectes, les Annélides, etc., il est fort différent. Chez les Polypes, toutes les parties du corps paraissent être sensibles à peu près au même degré, ce qui suppose l'absence d'un système nerveux distinct. La présence d'un système nerveux n'a pu être constatée chez les Acalèphes libres et dans la plupart des vers intestinaux. Chez les Échinodermes non pédicellés (Spinoncle, Bonellie, etc.), et chez certaines Annélides (Naïades), le système nerveux ne consiste qu'en un filament blanchâtre, s'étendant d'un bout du corps à l'autre; chez les Lombrics, et la plupart des Insectes, des Crustacés et des Arachnides, cette ligne médiane se complique d'un plus ou moins grand nombre de développements ganglionnaires. Dans les Holothuries et les Actinies, le filament nerveux, d'unique qu'il était chez les espèces précédentes, devient double : chez ces dernières, commence à se montrer un anneau médullaire, de la périphérie duquel partent tous les nerfs du corps. Cet anneau est surtout remarquable dans les Mollusques, chez lesquels le système nerveux acquiert un développement considérable, notamment chez les Mollusques céphalopodes.

On peut consulter, pour la description du système nerveux : la *Névrologie* ou *Description anatomique des nerfs du corps humain* de J. Swan, traduit de l'anglais par le Dr Chassaignac, 1838; l'*Anatomie comparée du système nerveux* du Dr Leuret, 1839; l'*Anatomie et la Physiologie du système nerveux* du Dr Longet, 1843-46; — pour ses fonctions : la *Physiologie du système nerveux* d'E. Georget, 1821, 2 vol. in-8; le *Traité du système nerveux* de M. A. Bazin, 1841, in-4; les *Recherches expérimentales sur les fonctions et les propriétés du système nerveux* de M. P. Flourens, 1842, in-8, et celles de M. Brachet, 1837, in-8; la *Névrologie* de M. L. Hirschfeld, 1853; les travaux de MM. Bielfeld, Waller (1852), etc.

Dans le langage vulgaire, on donne improprement le nom de *Nerfs* aux tendons des muscles : ce qu'on appelle *Nerf de bœuf*, par exemple, n'est autre chose que les tendons de la jambe ou du calcanéum du bœuf, qui correspond à la partie appelée dans l'homme *tendon d'Achille*.

NERF-FÉRU ou NERF-FÉRURE (de *nerf*, et de *férir*, frapper), contusion du tendon fléchisseur du pied de devant chez le cheval. Cette contusion, qui, le plus souvent, est l'effet d'un coup de pied de cheval, produit la claudication, puis un gonflement qui laisse souvent à sa suite une petite tumeur dure.

NÉRION, plante. *Voy.* NERIUM.

NÉRITE, *Nérita*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, type de la famille des Néritacées : tête large peu saillante et munie d'un large voile labial; pied large, court, tronqué et plus épais en avant; 2 tentacules pointus portant les yeux; coquille semi-globuleuse, aplatie en dessus et non ombiliquée, à ouverture semi-circulaire dont le bord gauche est aminci en demi-cloison. Les Nérites habitent les eaux douces et marines. On en compte plus de 90 espèces dans les eaux douces : elles sont particulières aux régions intertropicales, excepté la *N. fluviatile*, qui se trouve dans les rivières de France. On compte, en outre, 30 espèces marines.

NERIUM (du grec *nêros*, humide, parce que cette plante aime les lieux humides), genre d'Apocynées, se compose d'arbustes toujours verts de l'ancien continent, d'un bois blanc jaunâtre, assez dur, à feuilles verticillées, d'un vert foncé, roides, lancéolées, marquées en dessous de nervures saillantes, à fleurs grandes et brillantes, formant des cymes terminales. Les espèces principales sont le *N. oleander* ou *Laurier-rose* (*V.* ce mot), cultivé dans nos jardins pour ses fleurs; et le *N. odorant*, qui croît dans le nord de l'Hindoustan, le long des ruisseaux : ses fleurs, de couleur rosée, carnée, blanche ou jaune pâle, ont une odeur très-suave. Il existe des variétés à grandes fleurs et à fleurs doubles. Les arbustes du genre Nérium donnent un suc vénéneux qui doit être rangé parmi les poisons narcotico-âcres; son écorce et ses feuilles pulvérisées et mises à l'état de pommade ont été employées en médecine contre les maladies de la peau; mais leur usage n'est pas sans danger.

NÉROLI, nom donné par les Parfumeurs et les Pharmaciens à l'essence ou huile volatile que l'on retire des fleurs d'oranger. Elle a été ainsi nommée, dit-on, d'une princesse italienne appelée *Nérola*, qui l'aurait obtenue la première ou l'aurait mise en vogue.

NERPRUN (de *ner*, pour *noir*, et *prunus*, prunier, à cause de la couleur noire de son écorce et de son fruit), *Rhamnus*, genre type de la famille des Rhamnées, se compose d'arbrisseaux indigènes des parties tempérées de l'hémisphère septentrional, à feuilles alternes, stipulées, entières ou dentées, le plus souvent glabres, tantôt persistantes et coriaces, tantôt caduques, à fleurs petites et verdâtres : calice à tube urcéolé, à limbe divisé en 4 ou 5 lobes, corolle tantôt nulle, tantôt à 4 ou 5 pétales, étamines en même nombre que les pétales, filet très-court, anthère introrse biloculaire, ovaire à 3 ou 4 loges mono-ovulées; le fruit est un petit drupe charnu à 2 ou 4 noyaux osseux.

Le genre Nerprun a été divisé en 2 sous-genres : *Rhamnus* et *Frangula*. — Le premier comprend le *N. alaterne* (*V.* ALATERNE), le *N. purgatif* et le *N. des teinturiers*. Le *N. purgatif* (*Rh. catharticus*) est un arbrisseau épineux de 2 à 3 m. de haut, à feuilles luisantes, d'un vert très-foncé, ovales, arrondies et pétiolées; à fleurs jaunâtres, petites, à 4 divisions, réunies par bouquets le long des rameaux souvent dioïques; les baies assez petites, noires à leur maturité. Cet arbrisseau croît aux lieux incultes, dans les bois, les haies, etc. On le cultive dans les bosquets à cause de son beau feuillage d'un vert foncé. On en fait aussi des haies qui sont d'une très-bonne

défense. Les lames de son écorce fournissent, ainsi que ses baies, une couleur jaune que l'on fixe avec l'alun. Les baies sont purgatives; mais elles ne conviennent guère qu'aux tempéraments de la campagne, qui sont difficiles à émouvoir. On en fait un sirop avec lequel on purge ordinairement les chiens. Le suc de ces baies, mêlé à l'alun, fournit une couleur connue sous le nom de *vert de vessie*, employée fréquemment par les peintres en miniature. Le *N. des teinturiers* (*Rh. infectorius*) diffère très-peu du précédent; il s'élève beaucoup moins, et se divise presque dès sa base en rameaux diffus qui lui donnent plutôt la forme d'un buisson que celle d'un arbuste. On le trouve dans les contrées méridionales, aux lieux stériles et arides. Les semences, également purgatives, sont connues sous le nom de *graines d'Avignon;* on en tire une couleur jaune estimée, appelée *stil de grain.*

Le second sous-genre, le *Rhamnus frangula* des Botanistes, est connu vulgairement sous le nom de *Bourdaine. Voy.* BOURDAINE.

NERVAL (BAUME). *Voy.* BAUME.

NERVATION (de *nervus*, nerf), se dit, en Botanique, de l'ensemble des *nervures* d'une feuille, des ramifications formées par les vaisseaux qui parcourent le limbe. La nervation est simple dans les Monocotylédonées, et très-ramifiée dans les Dicotylédonées.

NERVEUX, *Nervosus*, qui appartient aux nerfs, qui a rapport aux nerfs. *Voy.* NERFS.

*Fluide nerveux*. On appelle ainsi un fluide qu'on suppose circuler dans les nerfs, et qu'on regarde comme l'agent de la sensibilité et du mouvement: c'est ce que Descartes et ses disciples appelaient *Esprits animaux*. L'existence du fluide nerveux est encore aujourd'hui un problème. Longtemps niée, elle a reçu un nouveau degré de probabilité des découvertes de Galvani et des expériences faites en 1852 par MM. Zantedeschi et du Bois-Reymond, qui tendent à établir que les contractions musculaires, volontaires ou automatiques, correspondent à des courants électriques qui ont lieu dans les corps vivants.

*Maladies nerveuses*, celles qui ont leur siége dans le système nerveux (*Voy.* NÉVROSE). — Pour la *Fièvre nerveuse*, *Voy.* FIÈVRE.

*Système nerveux*, ensemble de tous les nerfs et de tous les centres nerveux avec lesquels ils communiquent. *Voy.* NERFS.

NERVINS. On désigne plus particulièrement sous ce nom les médicaments que l'on regarde comme propres à fortifier les nerfs, surtout ceux dont on fait usage extérieurement.

NERVULES, *Nervuli*. M. de Mirbel a donné ce nom aux faisceaux nourriciers qui descendent du stigmate à l'ovaire. On les nommait aussi *cordons pistillaires*.

NERVURES, lignes plus ou moins saillantes qui parcourent la surface des feuilles, et en sont, en quelque sorte, le squelette. *Voy.* FEUILLE.

Les Relieurs appellent *Nervures* les parties saillantes que forment sur le dos des livres les cordes ou *nerfs* qui servent à relier les feuillets.

En Architecture, on appelle ainsi les moulures saillantes placées sur les arêtes d'une voûte ou d'un volute, les côtés des cannelures, les angles des pierres, etc.

NESKHY, écriture qui a remplacé le koufique, et dont les Arabes se servent le plus communément dans leurs livres.

NESLE, monnaie de billon qui avait cours en France au XVII^e siècle, tirait son nom de la tour de Nesle, à Paris, où elle avait été fabriquée.

NEUF, *Novem*, nombre impair, le plus élevé des nombres exprimés par un seul chiffre. Ce nombre jouissait d'une certaine faveur chez les païens: les Muses étaient au nombre de neuf. La religion chrétienne admet *neuf* chœurs d'anges et recommande les *neuvaines* (*Voy.* ce mot). — En Arithmétique, le nombre *neuf* jouit de certaines propriétés particulières: il fournit un des moyens de faire la preuve de la multiplication. *Voy.* MULTIPLICATION.

NEUME, *Neuma*, terme de plain-chant, qui signifie la longue suite de notes vides, c.-à-d. sans lettres ni paroles, qui se chantent sur la dernière syllabe de l'*alleluia*. Comme cette suite de notes ne forme que le seul son de *a*, et n'est que le même souffle prolongé, on l'a appelé *neume* par abréviation du grec *pneuma*, qui signifie *souffle*. Le neume est facultatif, et peut être prolongé ou raccourci à volonté. M. J. Tardif a publié en 1853 un curieux *Mémoire sur les Neumes*, où il explique d'une façon toute nouvelle la valeur de cette notation.—*Neuma* est aussi, dans certains cas, le nom d'un signe final.

NEURITE, pierre précieuse. *Voy.* JADE.

NEUTRALISATION, se dit, en Chimie, de l'extinction des propriétés particulières aux acides et aux bases par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres. Ainsi, un acide neutralisé par une base ne rougit plus la teinture de tournesol; une base neutralisée par un acide ne verdit plus le sirop de violettes. La neutralisation n'a lieu que pour des proportions définies d'acide et de base: 1 équivalent d'acide sulfurique pesant 40 neutralise 1 équivalent de chaux pesant 28, en produisant un sulfate de chaux *neutre;* si l'acide prédominait, le sel deviendrait *acide*; il deviendrait *basique* si c'était la chaux.

NEUTRALITÉ, état d'une puissance qui reste en paix relativement à plusieurs autres puissances belligérantes, ne prenant aucune part aux hostilités qui s'exercent entre celles-ci. La *neutralité* est dite *armée*, quand la puissance qui reste neutre tient sur pied des forces suffisantes pour faire respecter son territoire ou ses droits.

NEUTRE (du latin *neuter*, ni l'un ni l'autre). En Botanique, on appelle *Fleurs neutres* les fleurs privées d'organes sexuels dans lesquelles les pétales se sont accrus aux dépens des organes reproducteurs, comme dans l'*Hortensia* et la *Boule-de-neige*.

En Entomologie, on a appelé *Neutres*, ou *Mulets*, les individus chez lesquels les organes générateurs ne se sont point développés, et qui, par conséquent, ne semblent appartenir à aucun sexe. Les insectes Hyménoptères, et particulièrement les Abeilles, en offrent de fréquents exemples. *Voy.* ABEILLE.

En Chimie, on appelle *Corps neutre* tout composé qui n'est ni acide ni alcalin: ainsi, un *sel neutre* est un sel dans lequel l'acide s'est uni à la base salifiable de telle manière que le composé qui en est résulté n'a aucune action sensible sur les réactifs propres à déceler la présence des acides et des alcalis. *Voy.* NEUTRALISATION.

*Neutre* en Grammaire. *Voy.* GENRE et VERBE.

NEUTRES (DROIT DES). En Politique, il se dit du droit reconnu par les puissances belligérantes aux États qui ne prennent point de part à la guerre. Il se dit surtout en parlant de la navigation maritime. La manière d'agir des puissances belligérantes à l'égard des neutres a varié selon le degré d'acharnement que les puissances ennemies portaient dans la guerre, et elle n'a jamais été fixée par un Code qui ait été accepté par toutes les nations. Cependant l'usage reçu aujourd'hui parmi les nations de l'Europe et de l'Amérique autorise le commerce des nations neutres avec celles qui sont en guerre, et admet que *le pavillon couvre la marchandise*, en exceptant toutefois la *contrebande de guerre* (armes et munitions). On n'admet de *blocus* qu'un blocus *réel*. Ces principes, posés d'abord dans les traités de 1766 entre l'Angleterre et la Russie, de 1778 entre la France et les États-Unis, ont été confirmés en 1780 par une déclaration célèbre de la Russie, adressée aux grandes puissances, et à laquelle accédèrent l'Autriche, la

France et autres puissances maritimes: l'Angleterre, qui la 1^re^ avait proclamé ces principes, refusa seule d'y accéder. Cependant, elle a fini par les reconnaître en se joignant à la déclaration de Paris du 30 mars 1856.

NEUVAINE (de *neuf*), espace de neuf jours consécutifs pendant lesquels on fait, en l'honneur de Dieu, de la Vierge ou de quelque saint dont on implore le secours, certains actes de piété, tels que stations, messes, prières particulières, etc. Ce nombre de *neuf* jours a été fixé en considération de la sainte Trinité, 9 n'étant que trois fois 3. C'est le plus souvent en l'honneur de la Vierge qu'on fait des neuvaines. La neuvaine qui a lieu tous les ans à Paris, du 3 au 12 janvier, en l'honneur de sainte Geneviève, patronne de Paris, est une des plus célèbres.

NEUVIÈME (LA), se dit, en Musique, de l'intervalle dissonant de neuf degrés, intervalle compris entre 9 notes diatoniques (*ut* 2 à *ré* 1). La *neuvième majeure* se compose de 14 demi-tons, et la *neuvième mineure* (*ut* à *ré bémol*) de 13 demi-tons. L'*accord de neuvième majeure* (*ut, mi, sol, si bémol* et *ré naturel*) se compose de tierce majeure, quinte, septième mineure et neuvième majeure. Il se place sur la 5^e^ note d'un ton majeur ou mineur, et fait sa résolution par quarte supérieure ou quinte inférieure. Dans cette résolution, la tierce monte d'un demi-ton, la quinte monte d'un degré, la septième et la neuvième descendent d'un degré. Cet accord a quatre renversements peu usités. Mais on emploie souvent l'*accord de septième de sensible*, qui n'est autre chose que l'accord de neuvième majeure sans fondamentale, et ses divers renversements. — L'*accord de neuvième mineure* (*ut, mi, sol, si bémol* et *ré bémol*) ne diffère du précédent que par sa neuvième, qui est mineure. Il suit les mêmes règles. Ses renversements sont peu usités; mais on emploie souvent l'*accord de septième diminuée*, qui n'est que cet accord sans fondamentale.—L'accord de neuvième se marque dans son état normal par un 9, avec un accident qui indique si la neuvième est majeure ou mineure. L'accord de septième de sensible se marque par 7 avec un 5 barré au-dessous; le premier renversement, par $^{5}_{6}$; le deuxième, par $^{4}_{3}$, en faisant précéder le 4 d'une petite croix, et le troisième du chiffre 2.

NE VARIETUR. *Voy.* VARIETUR (NE) et PARAFE.

NEVEU (du latin *nepos*, qui, dans la bonne latinité, ne voulait dire que *petit-fils*), fils du frère ou de la sœur.—On appelle *petit-neveu* le fils d'un neveu; *neveu à la mode de Bretagne*, le fils du cousin germain ou de la cousine germaine, parce que la coutume de Bretagne regardait, par une espèce de fiction légale, les cousins germains et cousines germaines comme frères et sœurs.

« Le mariage est prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu; toutefois, cette prohibition peut être levée pour des causes graves par le chef de l'État.» (Code Nap., art. 163, 164.)

Pour les droits successifs des neveux, *V.* SUCCESSION.

NÉVRALGIE (du grec *névron*, nerf, et *algos*, douleur), affection du système nerveux, fixe ou mobile, intermittente ou rémittente, irrégulière ou périodique, mais sans fièvre : elle est surtout caractérisée par une douleur très-vive qui suit le trajet des branches nerveuses superficielles ou se fait sentir dans les viscères profonds, et qui est accompagnée de troubles fonctionnels variant suivant l'organe affecté. On a divisé les névralgies en deux grandes classes, suivant qu'elles se rapportent aux *nerfs cérébro-spinaux* ou aux *nerfs splanchniques*, et ces deux classes ont été elles-mêmes subdivisées à leur tour en autant de névralgies particulières qu'il y a de faisceaux nerveux qui peuvent en être atteints : telles sont, dans la 1^re^ classe, les *N. faciale, brachiale, dorsale, abdominale, crurale, cutanée*, etc.; dans la 2^e^, les *N. du pharynx, de l'œsophage, du poumon, du cœur, de l'estomac, de l'intestin, du foie, de la vessie*, etc.

On emploie une multitude de moyens contre les névralgies : saignées, sangsues, ventouses appliquées sur le lieu de la douleur, cataplasmes émollients et narcotiques, flanelle recouverte d'un taffetas gommé, frictions avec des liniments, tantôt calmants et tantôt excitants, notamment avec la solution aqueuse de belladone, avec l'huile essentielle de térébenthine; application d'emplâtres ou de mouches enduites des mêmes substances; électricité, acupuncture, vésicatoires volants, simples ou saupoudrés de morphine ou de chloroforme. A l'intérieur, on administre les antispasmodiques et les narcotiques sous toutes les formes, le sous-carbonate de fer, le sulfate de quinine (quand la névralgie est franchement intermittente). On fait choix de tel ou tel de ces moyens, suivant les divers cas. M. le D^r^ Jobert de Lamballe a récemment proposé la *cautérisation transcurrente* et l'a appliquée avec succès. M. Valleix a publié un *Traité des névralgies* (1841), couronné par l'Institut.

NÉVRILEMME (du grec *névron*, nerf, et *lemma*, tunique), membrane celluleuse et résistante qui forme autour de chaque nerf, ainsi qu'autour des fibres nerveuses dont l'ensemble concourt à former un nerf, une sorte de canal dans lequel est logée la pulpe nerveuse : c'est une continuation de la *pie-mère*. Les nerfs paraissent se dépouiller de leur névrilemme à leur extrémité périphérique.

NÉVRITE (du grec *névron*, nerf), inflammation des cordons nerveux. Cette maladie, qu'il ne faut pas confondre avec la névralgie, a lieu lorsque le nerf a augmenté de volume, et qu'il se dessine à l'extérieur sous la forme d'un cordon rouge, plus ou moins volumineux, dont on peut suivre la direction. Elle se manifeste par une douleur continue, qui est exaspérée par la pression, et qui suit le trajet du nerf, ou par des convulsions cloniques partielles, auxquelles succède bientôt une diminution de la motilité et de la sensibilité, et quelquefois une paralysie locale. Une fièvre plus ou moins vive accompagne constamment la névrite. Le traitement se borne à des bains locaux et généraux, aux topiques émollients, aux émissions sanguines, générales et surtout locales. Si la douleur persiste, on applique des vésicatoires, des cautères ou des moxas, sur le trajet du nerf affecté.

NÉVROLOGIE (du grec *névron*, nerf, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des nerfs du corps humain. *Voy.* NERFS.

NÉVROME (du grec *névron*, nerf), tumeur sous-cutanée, très-douloureuse, qui se développe dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent, et qui se présente tantôt sous la forme d'un tubercule dur, mobile et roulant sous la peau, tantôt sous celle d'une tumeur plus ou moins volumineuse qui finit quelquefois par avoir les caractères des tumeurs cancéreuses. Le seul remède est l'ablation de la tumeur.

NÉVROPTÈRES, *Nevroptera* (du grec *névron*, nerf, nervure, et *ptéron*, aile), 4^e^ ordre de la classe des Insectes ailés, a pour caractères : 4 ailes nues ou transparentes, réticulées ou *à nervures*, ordinairement de même grandeur; bouche offrant des mandibules, des mâchoires et 2 lèvres propres à la mastication; tarses à articles entiers et variant par le nombre; pas d'aiguillon à l'anus; larves hexapodes. Les Névroptères sont, en général, d'un port élégant; ils volent avec facilité, et sont, pour la plupart, agréablement colorés. Plusieurs sont carnassiers, notamment les Libellules et les Myrméléons : à cet ordre appartiennent les Éphémères, les Perles, les Termites, etc. Latreille a divisé les Névroptères en 3 familles : *Subulicornes, Planipennes* et *Plicipennes*. Cette classification est encore adoptée aujourd'hui, malgré les modifications importantes dues

aux travaux de MM. L. Dufour, Burmeister, Dr Rambur et Pictet. Ce dernier a donné l'*Histoire naturelle des Névroptères*.

NÉVROSES (du grec *névron*, nerf), nom générique donné à toutes les maladies nerveuses. Leurs caractères les plus ordinaires sont d'être de longue durée, mais apyrétiques ou sans fièvre, sans lésion appréciable, et de ne laisser aucune trace après la mort. Elles se manifestent, en général, d'une manière intermittente, par des troubles graves et même effrayants qui peuvent atteindre séparément, simultanément ou successivement, les parties du système nerveux affectées au sentiment, à l'intelligence et au mouvement, mais qui ne sont le plus souvent que peu dangereux. On range dans cette classe les *céphalalgies périodiques*, les *névralgies*, les *névrites*, la *folie*, l'*hypocondrie*, l'*hystérie*, la *catalepsie*, l'*épilepsie*. Les symptômes et le traitement varient pour chaque névrose, et ne peuvent s'indiquer d'une manière générale. M. C.-M.-S. Sandras a publié un *Traité pratique des maladies nerveuses*, 1851, 2 vol. in-8. On peut consulter aussi les travaux de MM. Brachet, Georget, Valleix, etc. *Voy.* NÉVRALGIE.

NEZ (du latin *nasus*), éminence osseuse située au milieu de la face de l'homme, et qui forme la partie extérieure de l'organe de l'odorat. On y distingue la *racine*, qui en est le sommet; les *ailes*, ou faces latérales; et les *narines*. Le nez contient supérieurement deux os qui lui sont propres (*os nasaux*), dans sa partie moyenne un cartilage (*cartilage nasal*), et inférieurement plusieurs fibro-cartilages; il est tapissé, à sa surface interne, par la membrane pituitaire. On y trouve aussi quatre muscles : le pyramidal, le transversal, l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, et l'abaisseur de l'aile du nez.

Le nez affecte un grand nombre de formes plus ou moins gracieuses : celles qu'on préfère sont le nez droit, type de la beauté grecque, et le nez *aquilin*.

Le nez est sujet à des *saignements* abondants (*Voy.* ÉPISTAXIS), et peut devenir le siége de maladies graves, dont quelques-unes en amènent la destruction totale ou partielle. On réussit, dans ce cas, à remplacer cet organe par un nez artificiel, au moyen de l'opération connue sous le nom de *Rhinoplastie*. *Voy.* ce mot.

Chez les Mammifères, le nez présente une grande analogie avec celui de l'homme; il en diffère, néanmoins, en ce qu'il se détache moins des autres portions de la face, et que les narines sont dirigées en avant, tandis que chez l'homme elles le sont en bas. Dépourvu de poils à son extrémité, il est, en outre, presque toujours enduit d'une humidité muqueuse (*Voy.* MUFLE). Chez quelques-uns, cet organe se modifie de manière à former un *boutoir*, une *trompe*, etc., et à devenir un organe de tact et de préhension. — Le nez n'existe pas chez les Oiseaux et les Poissons.

NIBELUNGEN, vieille épopée germanique. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NICHAN, décoration turque. *Voy.* ce mot au *Supplément du Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NICHE (de l'italien *nichio*, coquille), renfoncement ou espace creux, de forme variable, pratiqué dans l'intérieur des murs d'un édifice, pour y placer une statue, un buste, un vase, un trépied, un poêle, etc. Les anciens employaient les niches (qu'ils appelaient *zotheca*, *loculamentum*) dans leurs monuments funéraires; elles étaient principalement destinées à recevoir les urnes cinéraires. Les monuments du moyen âge en renferment un grand nombre, ornées de dentelures et de colonnettes : on y plaçait des madones, des saints sculptés.

NICKEL (mot emprunté à l'allemand), corps simple métallique, d'un blanc grisâtre, dur, très-peu fusible, ductile, malléable, susceptible de prendre le poli, et d'une cassure fibreuse; il est presque aussi magnétique que le fer; mais il perd cette propriété vers 400°. Sa pesanteur spécifique est d'environ 8,4. Les principaux minerais de nickel sont le *Kupfer-nickel* ou *N. arsenical*, et le *N. gris* ou *N. arsénio-sulfuré*, qu'on rencontre dans les terrains anciens et dans les terrains de transition de la Saxe, du Dauphiné, de l'Angleterre, de la Suède, etc. On en trouve aussi fréquemment dans les aérolithes. Le nickel a beaucoup d'analogie avec le cobalt, et se trouve presque toujours dans les mêmes minerais. Il forme avec l'oxygène un peroxyde noir et un protoxyde vert dont les sels ont également une couleur verte. On se sert du nickel pour faire quelques alliages avec le cuivre et le zinc, qui portent le nom d'*argentan* ou de *maillechort*; mais son extraction à l'état de pureté est encore trop coûteuse pour qu'on l'emploie d'une manière générale.

Le nickel a été découvert en 1731 par le minéralogiste suédois Cronstedt. Bergmann en étudia les principales propriétés; mais ce ne fut qu'au commencement de ce siècle que Richter parvint à l'obtenir à l'état de pureté.

NICKEL ARSENICAL, dit aussi *Kupfernickel*, *Faux cuivre* ou *Nickéline*, minéral composé, pour la plus grande partie, d'arsenic et de nickel (AsNi), avec des proportions variables d'antimoine et de fer; il est d'un rouge de cuivre, brillant, et d'une pesanteur spécifique de 7,6. On le rencontre en Saxe, en Dauphiné près d'Allemont, en Cornouailles et en Écosse. Il sert à l'extraction de l'arsenic et du nickel.

NICKEL GRIS, dit aussi *Nickel arsénio-sulfuré* ou *Disomose*, minéral composé d'arsenic, de soufre et de nickel (AsSNi), avec des proportions variables de fer et de cobalt, se rencontre en cristaux d'un gris d'acier, semblables au cobalt gris, en Suède et en Styrie. On l'utilise pour l'extraction de l'arsenic et du nickel.

NICOTIANE, nom que porta d'abord le *Tabac* en France, lorsqu'il y fut envoyé, vers 1560, par *Nicot*, ambassadeur francais en Portugal. — On en a formé celui de *Nicotianées*, nom donné à une petite tribu de la famille des Solanées, dont le *Tabac* (*Nicotiana tabacum*) est le type.

NICOTINE, alcali organique composé de carbone, d'hydrogène et d'azote ($C^{10}H^7N$), qu'on extrait des feuilles de tabac (*Nicotiana tabacum*) fermentées. Il est huileux, très-inflammable, insoluble dans l'eau, et fort soluble dans les acides, avec lesquels il forme des sels bien déterminés. Il est extrêmement vénéneux, et a plus d'une fois servi, comme la morphine, à de criminelles entreprises, notamment à celle qui conduisit à l'échafaud le comte de Bocarmé (1851). — La nicotine est contenue dans la fumée de tabac, et se trouve dans le liquide brun et empyreumatique qui se condense au fond des pipes munies de pompes. Elle a été découverte en 1829 par Reimann et Posselt, et analysée par MM. Ortigosa et Barral.

NID (du latin *nidus*), espèce de berceau que les oiseaux construisent pour s'y reposer, y déposer leurs œufs, et élever leurs petits. La construction en est extrêmement variée. Chez quelques espèces, chez la Mésange, par exemple, le Chardonneret, le Pinson, les nids sont des chefs-d'œuvre d'habileté ingénieuse. Certains oiseaux, comme le Merle et la Huppe, enduisent le dedans de leurs nids d'une légère couche de mortier qui en colle toutes les parties, et ils y entretiennent la chaleur avec un peu de bourre ou de mousse. Les Hirondelles font les leurs avec une espèce de ciment qu'elles fabriquent avec de la poussière détrempée; elles emploient ensuite leur bec à les maçonner. Les Hirondelles de la Chine et de l'Océanie, connues sous le nom de *Salanganes*, font avec des substances végétales ou animales des nids que l'on sert sur les meilleures tables sous le nom de *nids d'oiseaux* : c'est un mets très-friand et très-recherché, surtout en Chine. — Le nid de l'aigle et des autres oiseaux de proie s'appelle *aire*.

En Géologie, on appelle *Nids* de petits amas de matières friables ou de substances métalliques, de

forme irrégulière, qu'on trouve isolés hors des filons et enveloppés dans l'épaisseur des couches du globe.

Dans les Fortifications, on appelle *Nid de pie* un genre de logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est emparé, sur le haut de la brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune.

NIDOREUX (du latin *nidor*, mauvaise odeur), se dit, en Médecine, de ce qui a une odeur et un goût de pourri, d'œufs couvis : les crudités qui s'engendrent dans l'estomac sont *nidoreuses* et acides.

NIDULAIRE, *Nidularia* (de *nidus*, nid, parce que les capsules lenticulaires de ces plantes sont comme nichées au fond du péridium), genre de Champignons gastéromycètes, renferme une douzaine de petites espèces qui croissent en automne sur les bois pourris. Toutes les Nidulaires sont d'abord remplies d'un suc glaireux et limpide, et leur orifice est alors fermé par une membrane ; bientôt cette membrane se déchire, la liqueur qu'elle recouvrait s'évapore, se dessèche en partie, et les graines restent à nu.

NIELLE, NIELLAGE, de *nigellus*, fait de *niger*, noir. On nomme *nielles* certains ornements ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfévrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail *noir*. On s'en sert surtout pour orner les tabatières d'argent de dessins qui sont d'un très-joli effet. Pour nieller l'argent, on y grave d'abord les dessins, et l'on remplit ensuite les creux avec l'émail. On obtient cet émail en faisant fondre dans un creuset 38 parties d'argent, 72 de cuivre, 50 de plomb, 36 de borax et 384 de soufre; on coule le produit dans l'eau, on le lave avec une dissolution faible de sel ammoniac, puis avec de l'eau légèrement gommée. On applique le nielle en consistance de pâte; on chauffe la plaque jusqu'au rouge brun, et, dès que le mélange est bien fondu et qu'il fait corps avec le métal, on retire la pièce du feu, et l'on enlève à la lime douce le nielle qui dépasse les traits de la gravure ; on polit ensuite la surface par les moyens ordinaires. Ce mode de décoration fut importé, selon toute apparence, vers le VIIe siècle, d'Orient en Italie ; on l'employait particulièrement à orner les vases sacrés et les armes des chevaliers. Au XVe siècle, les artistes italiens le pratiquaient avec une rare perfection. Abandonné après l'invention de la gravure en taille-douce, à laquelle il avait conduit lui-même, cet art fut un instant repris par Benvenuto Cellini vers 1550; mais bientôt après il retomba dans l'oubli, du moins en Europe ; il ne se maintint que chez les Orientaux. Récemment, les Russes l'ont fait revivre en l'appliquant à la décoration des tabatières, improprement appelées *tabatières de platine*. Enfin, en 1830, MM. Wagner et Mention ouvrirent à Paris un atelier d'où sortirent des nielles d'une grande beauté. On doit à M. Duchesne aîné un *Essai sur les Nielles* fort estimé (Paris, 1826, avec planches).

NIELLE. En Botanique, *Nielle* est le nom vulgaire de l'Agrostemme des moissons (*Agrostemma githago*) et de la Nigelle. *Voy.* ces mots.

On donne aussi ce nom au *Charbon des céréales*, maladie dans laquelle les grains attaqués, spécialement le froment, l'orge et l'avoine, conservent leur forme et quelquefois leur place sur l'épi, mais ne renferment plus, au lieu de farine, qu'une poussière *noire*, fétide, grasse au toucher. On attribue cette maladie à de petits champignons parasites de la famille des Urédinées ou à de très-petits vers longs qui s'introduisent dans l'épi et y détruisent le grain.

NIGAUD, espèce de Cormoran. *Voy.* CORMORAN.

NIGELLE, *Nigella* (de *niger*, noir, à cause de la couleur des graines), genre de la famille des Renonculacées, tribu des Helléborées, renferme des plantes herbacées, annuelles, qui croissent naturellement dans le midi de l'Europe : feuilles alternes, linéaires ou filiformes ; fleurs terminales à 5 sépales étalés, tombants; de 5 à 10 pétales bilabiés, étamines nombreuses, 5 pistils, ovaire uniloculaire renfermant 2 rangées d'ovules; le fruit est formé de 5 capsules membraneuses, déhiscentes au sommet. Parmi les principales espèces on distingue la *Nigelle de Damas* et la *N. des champs.*

La *N. de Damas* (*N. damascena*) a les feuilles sessiles, découpées, très-menues ; les fleurs grandes, terminales, de couleur bleue, entourées d'un grand involucre semblable aux feuilles, ce qui leur a fait appliquer les noms de *Cheveux de Vénus*, *Barbe de capucin*, *Barbiche*, *Barbeau*, *Patte d'araignée*, etc. Cette plante croît au milieu des campagnes, dans les vignes ; elle fournit par la culture de très-jolies fleurs doubles. Les semences de la *Nigelle cultivée* (*N. sativa*), connues sous le nom de *Toute-épice*, sont aromatiques et forment un assaisonnement fort employé dans l'Orient. Les Égyptiens en saupoudrent leur pain et leurs gâteaux. Ces semences torréfiées, mises en pâte et mélangées avec d'autres épices, forment une conserve très-recherchée et que l'on regarde comme stimulante. Ces graines fournissent encore une huile dont on se frotte le corps en sortant du bain. — La *N. des champs* (*N. arvensis*) n'a point l'éclat de la précédente ; elle n'en est pas moins une des plus jolies fleurs qui embellissent la campagne : son calice est jaune ou blanchâtre, ou teint de bleu, représentant une étoile ; les pétales en cercle, placés dans le même ordre, offrent un bleu plus foncé, et les étamines, couchées sur les folioles du calice, ont leurs anthères brunes ou jaunâtres, formant un autre cercle. Cette plante croît parmi les blés.

NIHILISME (de *nihil*, rien), opinion de sceptiques exagérés qui nient l'existence de tout.

NIL-GAUT ou NYLGAU, *Antilope picta*, espèce d'Antilope remarquable par sa haute taille, qui égale celle du Lama, et par ses cornes recourbées en avant : son pelage est gris sur le dos et les flancs, blanchâtre sous le ventre. Elle habite le Cachemire.

NILLE. Tantôt ce mot est synonyme d'*Anille* (*Voy.* ce mot); tantôt il désigne soit un petit manchon de bois qui entoure la branche d'une manivelle pour empêcher que le fer en tournant ne blesse la main ; soit de petits pitons de fer que les serruriers rivent aux croisillons et aux traverses des vitraux d'église pour retenir les panneaux ; etc.

NILOMÈTRE (du grec *Neilos*, Nil, et *métron*, mesure), colonne divisée en coudées et en demi-coudées, et dont les Égyptiens se servaient pour mesurer la crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques. On en trouve encore quelques-uns en Égypte : Bruce a décrit celui qui existait dans l'île de Raouda, au milieu du Nil, entre le Caire et Ghizé.

NIMBE (du latin *nimbus*, nuée), cercle lumineux que les peintres traçaient, chez les anciens, autour de la tête d'une divinité, d'un héros, d'un prince divinisé. Le nimbe rayonné indiquait Apollon ou Diane. On croit que cet ornement vient de l'usage où l'on était d'attacher un bouclier derrière la tête des triomphateurs. — Les peintres entourent d'un *nimbe* la tête de Dieu le Père et celle de Jésus-Christ, et d'une *auréole* celle de la Ste Vierge et des Saints.

NIOBIUM, métal signalé en 1844 par Rose, se trouve à l'état d'acide et de chlorure dans certains Columbites.

NIPA, palmier des îles de la Sonde, type des Nipacées, a des feuilles gigantesques, longues de près d'un mètre 50 c. : les Indiens s'en servent pour couvrir leurs maisons, pour faire des parasols, des chapeaux, etc. Le fruit donne une boisson excellente.

NITELA ou NITEDULA (MUS), nom scientifiq. du *Lérot*.

NITIDULE, *Nitidula*, genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, commun surtout en Allemagne : taille petite, mandibules bifides ou échancrées; tarses composés en apparence de 4 ar-

ticles; antennes à massue perfoliée, courtes; élytres courtes, souvent tronquées; pattes peu allongées. Les Nitidules vivent sur les fleurs, les champignons, les écorces des arbres pourris et les matières animales en putréfaction.

NITRAIRE, *Nitraria* (à cause de son goût de *nitre* ou salpêtre), genre type de la petite famille des Nitrariées, détachée des Ilicinées, renferme des arbrisseaux de l'Afrique, à feuilles alternes, épaisses, entières, souvent fasciculées; à fleurs irrégulières, blanches, solitaires ou en cyme : calice très-petit, quinquéfide; corolle à 5 pétales convexes; ovaire libre à 3 ou 6 loges; style très-court à 3 stigmates; baie uniloculaire, monosperme. Les feuilles et les baies des Nitraires ont un goût amer et salé dû à la nature des terrains au milieu desquels croissent ces arbrisseaux. On cultive dans les jardins botaniques le *Nitraria Schroberi*.

NITRATES ou AZOTATES, sels formés par la combinaison de l'acide nitrique ou azotique avec les bases. Tous les nitrates se décomposent par la chaleur en développant des vapeurs rutilantes d'acide hyponitrique. Quand on les projette sur un charbon incandescent, ils produisent une vive déflagration. La plupart des nitrates sont solubles dans l'eau.

*Nitrate d'ammoniaque*, sel cristallisé en prismes blancs, déliquescents, qu'on emploie pour la préparation du protoxyde d'azote.

*Nitrate d'argent*, cristaux incolores et transparents, très-caustiques, composés d'acide nitrique et d'oxyde d'argent ($NO^5$,AgO). On obtient ce sel en faisant dissoudre l'argent dans l'acide nitrique. Il noircit peu à peu au contact de la lumière en se réduisant en partie. Fondu et coulé en petits lingots ou cylindres, il constitue la *pierre infernale* dont se servent les chirurgiens pour ronger les chairs baveuses. La dissolution du nitrate d'argent est promptement décomposée par les matières organiques : cette propriété la fait employer pour teindre les cheveux et comme encre pour marquer le linge. Les médecins la prescrivent à l'intérieur contre l'épilepsie. Lorsqu'on abandonne du mercure dans une dissolution de ce sel, il se produit un amalgame d'argent, cristallisé en forme de végétation, connue sous le nom d'*arbre de Diane*. Glaser a le premier parlé, en 1663, de la préparation du nitrate d'argent.

*Nitrate de baryte*, cristaux formés d'octaèdres réguliers, incolores, inaltérables à l'air, et composés d'acide nitrique et d'oxyde de baryum ($NO^5$, BaO). Ils sont fort vénéneux. On s'en sert comme de réactifs pour découvrir l'acide sulfurique.

*Nitrate de bismuth*. On emploie comme blanc de fard un nitrate de bismuth basique ($NO^5$,$Bi^2O^3$), qu'on obtient en ajoutant beaucoup d'eau à la solution du bismuth dans l'acide nitrique : il se présente sous forme d'une poudre blanche. On le prescrit comme calmant contre les crampes d'estomac. Les anciens chimistes lui donnaient le nom de *Magistère de bismuth*.

*Nitrate de chaux*, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de calcium. Ce sel est déliquescent, très-soluble dans l'eau; il cristallise en aiguilles ou en prismes à six pans. Il est de peu d'usage.

*Nitrate de cobalt*, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de cobalt, cristallisée en petits prismes d'un rouge cramoisi et déliquescents ($NO^5$,CoO + 6aq). On l'emploie comme réactif dans les laboratoires.

*Nitrates de mercure*. Il existe plusieurs nitrates de protoxyde et de deutoxyde de mercure qu'on obtient en dissolvant le mercure dans l'acide nitrique. Les chapeliers se servent de cette dissolution, qui est incolore, très-caustique, vénéneuse et d'une saveur métallique, pour le sécrétage des poils de lapin et de lièvre, destinés à la confection des chapeaux.

*Nitrate de plomb*, sel blanc, en cristaux octaédriques opaques ($NO^5$,PbO), qu'on obtient en dissolvant le plomb dans l'acide nitrique. On l'emploie, dans les ateliers de teinture et d'indiennes, pour préparer les jaunes de chrôme.

*Nitrate de potasse*, synonyme de *Salpêtre* ou *Nitre*. *Voy.* ces mots.

*Nitrate de soude*, dit aussi *Salpêtre du Chili* ou *Nitre cubique*, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de sodium, cristallisée en rhomboèdres incolores, d'une saveur d'abord fraîche, puis brûlante, et plus solubles que le nitrate de potasse. On le rencontre au Pérou, notamment à Atacama, en masses très-considérables, dans une terre argileuse; on le trouve également dans quelques lacs de l'Égypte, avec le *natron* (carbonate de soude), dans la mer Morte, etc. Il a presque les mêmes propriétés que le nitrate de potasse, qu'il peut remplacer partout, excepté dans la fabrication de la poudre à canon, parce que le nitrate de soude est un peu déliquescent.

NITRE (de *natron*, nom donné en Egypte au carbonate de soude avec lequel le nitre était confondu), dit aussi *Nitrate* ou *Azotate de potasse*, vulgairement *Salpêtre*; sel composé d'acide nitrique et de potasse ($NO^5$,KO), cristallisant en prismes à 6 faces terminés par des biseaux, incolore, fusible, d'une saveur fraîche, piquante et amère. Il se décompose promptement par la chaleur; projeté sur des charbons ardents, il fuse, en activant la combustion. Le nitre se forme continuellement dans les lieux exposés aux émanations des animaux et où existent en même temps des bases salifiables, comme la chaux, la soude, la potasse ou la magnésie : ainsi on le trouve dans les écuries, les étables, les caves, sur les murs des habitations sombres ou humides. Beaucoup de plantes qui croissent près des habitations ou dans des champs fumés renferment du nitre : telles sont la pariétaire, la mercuriale, la bourrache, la buglosse, la ciguë, le grand-soleil, etc. On trouve aussi ce sel dans certains terrains des pays chauds où les orages sont fréquents, comme dans les grandes plaines de l'Asie, de l'Égypte, de l'Espagne, etc. — L'extraction du nitre se borne au lessivage des terres qui en sont imprégnées et à la concentration des lessives, qui fournissent alors immédiatement le sel cristallisé. Les plâtras de démolition qu'on utilise en Europe pour la fabrication du nitre sont généralement plus riches en nitrate de chaux qu'en nitrate de potasse; on est donc obligé de décomposer les lessives avec du carbonate de potasse, et de soumettre ensuite à de nouvelles cristallisations (au *raffinage*) la solution qui renferme tout le nitrate de potasse. Ce sel sert particulièrement à préparer la poudre à canon et les feux d'artifice. On en extrait l'acide nitrique ou eau-forte. Les médecins le prescrivent comme diurétique. Les chimistes s'en servent souvent pour oxyder les métaux et d'autres substances.

Le nitre était connu dans l'Orient dès l'antiquité la plus reculée. Son emploi est devenu général depuis l'invention de la poudre à canon. Boyle démontra synthétiquement au XVII<sup>e</sup> siècle qu'il est composé d'eau-forte et de potasse; mais ce n'est que depuis Lavoisier qu'on en connaît la composition exacte.

NITREUX (ACIDE), combinaison d'azote et d'oxygène ($NO^3$), contenue dans les sels connus sous le nom de *nitrites* ou d'*azotites*. On la confond souvent avec l'acide hyponitrique ($NO^4$), dont elle semble partager beaucoup de caractères; on ne l'a pas encore positivement isolée.

NITRIÈRE, lieu d'où l'on retire le nitre. *Voy.* NITRE et SALPÊTRE.

NITRIQUE (ACIDE) ou *Acide azotique*, combinaison d'azote et d'oxygène ($NO^5HO$), contenue dans le nitre et dans d'autres sels du même genre. A l'état de pureté, il se présente sous la forme d'un liquide blanc, répandant de légères fumées blanches au contact de l'air, d'une odeur désagréable, et très-corrosif; il pèse 1,513. Il attaque très-fortement

les tissus organiques et les colore en jaune. Il bout à 86 degrés, en se décomposant en partie et en se chargeant d'acide hyponitrique qui le colore en jaune. Étendu d'eau, il constitue l'*eau-forte* du commerce ou l'*eau seconde* des bijoutiers; il cesse de fumer à l'air dès qu'il est mêlé à la moitié de son poids d'eau. Il cède très-facilement son oxygène aux substances sur lesquelles on le fait agir ; on utilise cette propriété, dans les arts et dans les laboratoires, pour préparer un grand nombre de substances, pour dissoudre les métaux, faire l'essai des monnaies, opérer le départ de l'or, pour la gravure sur cuivre, la dorure sur laiton et autres métaux. On l'emploie aussi pour teindre certains tissus organiques en jaune, notamment la soie. Les chapeliers en font usage pour dissoudre le mercure destiné au sécrétage des poils. On s'en sert encore pour détruire les verrues et d'autres excroissances sur la peau, pour cautériser les plaies envenimées, les ulcères, etc. — On obtient aisément l'acide nitrique en distillant le nitre ou un autre nitrate avec de l'acide sulfurique; ce procédé a été indiqué par Basile Valentin vers la fin du XVe siècle.

Le chimiste arabe Geber, au IXe siècle, est le premier qui ait fait mention de l'acide nitrique et de son emploi comme dissolvant. Raymond Lulle lui donna le nom d'*eau-forte*, pour rappeler le pouvoir qu'il possède de dissoudre les métaux. Ce ne fut qu'en 1784 que Cavendish fit connaître la véritable composition de l'acide nitrique. M. Deville est parvenu en 1851 à isoler l'acide nitrique anhydre.

NITRITES, dits aussi *Azotites*, sels qu'on obtient en privant certains nitrates d'une partie de leur oxygène par l'action de la chaleur, et dans lesquels on suppose la présence d'un acide moins oxygéné que l'acide nitrique, l'*acide nitreux* ($NO^3$). Lorsqu'on verse de l'acide sulfurique sur les nitrites, ils dégagent des vapeurs rutilantes ; c'est ce qui distingue ces sels des nitrates qui, dans ces circonstances, ne développent que des vapeurs incolores d'acide nitrique.

NITROGÈNE (c.-à-d. qui engendre le *nitre*), synonyme d'*Azote*, était ainsi nommé parce que le nitre est une combinaison d'acide azotique et de potasse.

NITROPICRATES (de *nitre*, et du grec *pikros*, amer), dits aussi *Carbazotates*, sels formés par l'action de l'*acide nitropicrique* sur les bases salifiables. Ces sels sont jaunes. Ils fondent d'abord sur le feu, puis détonent fortement. — L'*Acide nitro-picrique* s'obtient par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo, la salicine, l'huile de goudron. Il est très-amer, d'où son nom. On l'emploie dans la teinture.

NIVEAU (par corruption de *liveau*, du latin *libella*, *libellum*, employé pour signifier verge, fléau d'une balance), instrument qui sert à reconnaître si un plan est horizontal. Il y a plusieurs espèces de niveaux. Le plus simple est le *Niveau d'eau*, employé par les arpenteurs : il est long d'environ un mètre sur 30 à 35 millimètres de diamètre, et recourbé à angle droit par les deux bouts où sont fixés deux tuyaux de verre ; tout l'appareil est fixé sur un pied : on y verse assez d'eau, ordinaire ou colorée, pour qu'elle paraisse de deux côtés ; la ligne visuelle qui passe par les deux surfaces apparentes de l'eau est toujours horizontale. — Le *N. d'air*, ou *N. à bulle d'air*, est un tube de verre bien droit et partout d'égale épaisseur ; on y verse de l'esprit-de-vin ou une autre liqueur non sujette à geler; mais en ayant soin de ne pas le remplir entièrement et d'y laisser emprisonnée une petite quantité d'air ; puis on le ferme hermétiquement à la lampe d'émailleur. On reconnaît que cet instrument est exactement parallèle à l'horizon lorsque la goutte d'air s'arrête justement au milieu. Ce niveau sert de base à tous les niveaux composés, tels que le *N. à lunette*, le *N. de pente*, etc. (*Voy.* NIVELLEMENT). — Le *N. à perpendicule* est composé de deux règles jointes à angles droits et dont l'une porte un fil à plomb. Le niveau des maçons est un instrument de cette espèce.

Dans les machines à vapeur, on appelle *Niveau* un tube en verre appliqué contre la chaudière et en communication avec elle. Ce tube est placé sous les yeux du mécanicien, et, en vertu de la propriété qu'ont les liquides de s'élever à la même hauteur dans les vases communiquants, il indique constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière.

NIVELEURS, sectaires qui prétendent égaliser toutes les fortunes. Il se dit surtout d'une célèbre faction politique et religieuse de l'Angleterre. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NIVELLEMENT. Par ce mot on entend : 1° l'action de ramener à un même niveau différentes surfaces ; 2° celle de déterminer la hauteur d'un point relativement à la surface des eaux dormantes. On emploie, pour niveler, les niveaux d'eau et les niveaux à bulle d'air (*Voy.* NIVEAU). La ligne horizontale que donne le nivellement est ce qu'on appelle le *niveau apparent* : c'est une tangente à l'arc de cercle formé par la superficie d'une eau tranquille qui s'étendrait entre les deux points observés, laquelle superficie s'appelle alors *couche de niveau* ou *N. vrai*. La ligne de *N. vrai* et celle du *N. apparent* s'écartent d'autant plus l'une de l'autre qu'elles sont prolongées davantage, et lorsque l'écartement dépasse 2 à 300 mètres, il devient nécessaire d'en tenir compte dans les nivellements. On estime les *Traités de nivellement* de Picard, de La Hire, de Puissant, et celui de M. Breton (de Champ), ingénieur des ponts et chaussées (1848).

NIVÉOLE (de *nix*, *nivis*, neige), vulgairement *Perce-neige*, en latin *Leucoium*, genre de la famille des Amaryllidées, renferme des plantes herbacées bulbeuses qui croissent dans la région méditerranéenne : périanthe coloré, adhérent à l'ovaire, campanulé, à 6 divisions sur 2 rangs, 6 étamines, ovaire à 3 loges multiovulées; style droit, terminé par un seul stigmate : le fruit est une capsule charnue à graines noires. L'espèce principale est la *Nivéole printanière* (*Leucoium vernum*), à bulbe arrondi, à hampe courte entourée à sa base de feuilles planes d'un vert foncé, à fleurs blanches, presque toujours solitaires à l'extrémité de la hampe : cette plante aime les sites montueux ; on la trouve en Suisse, en France, en Italie, dans quelques contrées de l'Allemagne. A peine les froids de l'hiver sont-ils adoucis, qu'on la voit développer ses fleurs brillantes au milieu des prés humides. — Il y a aussi la *N. d'été* (*L. æstivum*) ou *N. à bouquet*, qui ne fleurit qu'en mai : sa hampe est plus haute, ses feuilles plus longues ; ses fleurs sortent au nombre de 5 ou 6 de la même spathe; et la *N. d'automne* (*L. autumnale*), qui fleurit encore un peu plus tard.

NIVOSE (du latin *nix*, *nivis*, neige), 4e mois du Calendrier républicain, commence, suivant les années, le 21 ou le 22 décembre. — Ce mois est célèbre dans les fastes révolutionnaires : c'est le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800) qu'une machine infernale faillit tuer le premier consul Bonaparte.

NIZAM, titre de dignité dans l'Hindoustan. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NOBILIAIRE, titre donné à des recueils où l'on trouve les noms des familles nobles avec leurs titres et armoiries. *Voy.* NOBLESSE, ARMORIAL, LIVRE D'OR.

NOBILISSIME (du latin *nobilissimus*, très-noble), titre honorifique qui, dans le Bas-Empire, était réservé à la famille des empereurs. Il donnait le droit de porter la pourpre.

NOBLE (du latin *nobilis*), qui fait partie de la noblesse. *Voy.* NOBLESSE.

NOBLE (monnaie), nom donné anciennement à plusieurs monnaies. Le *Noble à la rose* était une monnaie d'or d'Angleterre, qui portait la *rose* d'York ou celle de Lancastre. Les premiers *N. à la rose*

furent frappés par Édouard III, en 1334. Sous Henri VI, les Anglais étant maîtres de la France, on battit à Paris, en 1426, des *N. à la rose*, des *demi-nobles* et des *quarts de noble*. Les nobles à la rose valaient environ 23 fr. 71 c. Le *Noble Henri*, monnaie d'or d'Angleterre, eut cours en France sous les premiers Valois : il valait un peu moins que les nobles à la rose.

NOBLE-ÉPINE, nom qu'on donne quelquefois à l'*Aubépine* et à l'*Épine-vinette*.

NOBLESSE. Il y a eu de tout temps et chez tous les peuples des distinctions entre les hommes d'une même nation, dues à la conquête, aux dignités, à l'illustration personnelle ou à celle des ancêtres, etc.: de là l'origine de la *noblesse*. Chez les Juifs, la noblesse était surtout attachée à la primogéniture; chez les Persans et les autres peuples de l'Orient, elle naissait des hautes fonctions remplies auprès de la personne du souverain ou de la distinction des castes. A Rome, les patriciens, les sénateurs, tous ceux qui avaient le droit d'*images* (*Voy.* ce mot), et, dans un rang moins élevé, les chevaliers, constituaient la noblesse : elle se recrutait au moyen des *hommes nouveaux* qui arrivaient aux grandes magistratures. — Avant la conquête de la Gaule, la noblesse proprement dite n'existait pas chez les Francs; dans la suite, on appela *nobles* tous ceux qui possédaient, à titre héréditaire, des charges importantes, comme celles de ducs, comtes, marquis, etc.; les bénéfices ou fiefs concédés à des particuliers, et plus tard déclarés inamovibles et enfin héréditaires, devinrent une seconde source de noblesse; enfin le droit de noblesse fut attaché à la possession de certains offices d'administration ou de magistrature, confiés par le souverain ou même achetés à prix d'argent. De là l'établissement de diverses catégories dans la noblesse elle-même.

Avant 1789, on distinguait en France 8 catégories de nobles, savoir : 1° le roi; 2° la *N. couronnée*, celle des princes du sang; 3° la *N. de race* ou *de parage*, transmise héréditairement et par la ligne paternelle; 4° la *N. par lettres*, conférée par le roi pour services rendus à l'État (les premières *lettres d'anoblissement* datent de Philippe le Hardi); 5° la *N. d'office*, que conférait la possession de certains offices de judicature (on lui donnait aussi le nom de *N. de robe*, par opposition à la noblesse de race, qu'on nommait alors *N. d'épée*, parce qu'elle dérivait de la conquête et qu'elle se consacrait spécialement au métier des armes); 6° la *N. de cloche*, celle qui, dans les provinces, provenait du titre de maire ou d'échevin; 7° la *N. de coutume* ou *par les mères*, privilége de naissance qui passait de la mère noble en la personne de ses enfants, quoique le père fût roturier; 8° la *N. bâtarde*.—On appelait encore *N. de finance*, celle qui s'acquérait à prix d'argent en achetant des lettres de noblesse.

La révolution de 1789, en abolissant tous les priviléges, voulut détruire la noblesse, et les nobles furent pendant la Terreur l'objet des plus barbares proscriptions. Napoléon créa une *nouvelle noblesse*, fondée sur la distinction militaire ou sur le mérite civil. L'*ancienne noblesse* reparut avec la Restauration; mais elle ne reprit que ses titres, sans priviléges. Le Gouvernement provisoire avait aboli les titres de noblesse par un décret du 29 février 1848; ils ont été rétablis le 24 janvier 1852. Les titres nobiliaires actuellement en usage en France sont, dans l'ordre ascendant, ceux de *chevalier*, *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis* et *duc*. Quant au titre de *prince*, quand il ne désigne pas les princes du sang, il est presque toujours d'origine étrangère.

En Angleterre, on distingue une haute noblesse (*nobility*), qui est celle des *lords*, et une basse noblesse (*gentry*), à laquelle appartiennent les *esquires* et les *baronnets*. En Espagne, la grande noblesse porte le nom de *grandesse*, et les nobles celui d'*hidalgos*. On connaît également les *magnats* polonais et hongrois, les *boyards* et les *kniaz* russes, serbes, valaques, etc. En Russie, outre la noblesse territoriale et héréditaire, il y a une noblesse dite *de service*, qui forme une classe très-nombreuse, celle des *tchinnovnicks* : elle se subdivise en 14 degrés.

Parmi la foule des *Nobiliaires*, on remarque les *Traités* rédigés par d'Hozier, Anselme de Sainte-Rosalie, La Roque, Chérin, Lacurne de Sainte-Palaye, St-Allais: le *Nobiliaire universel*, du vicomte de Magny (1855); le *Dict. de la Noblesse*, de La Chesnaie des Bois (1770); l'*Annuaire de la Noblesse* de Borel d'Hauterive (1843, etc.); pour l'Angleterre, outre le *Doomsday-book*: le *Peerage of the united Kingdom* de Debrett (1825 et ann. suiv.); *a Synopsis of the peerage of England*, de Nich.-H. Nicolas (1815). — *Voy.* aussi les articles ARMORIAL, LIVRE D'OR.

NOCES (écrit autrefois *nopces*, du latin *nuptiæ*). Chez nous, ce mot se prend moins pour désigner le mariage que les réjouissances qui l'accompagnent. A Rome, il exprimait une union conjugale contractée légitimement avec toutes les conditions requises par la loi (*justæ nuptiæ*). Le nom de *concubinat* (*concubinatus*) était réservé à l'union formée simplement par le consentement mutuel des conjoints, sans le concours régulier de la loi : c'était à peu près le *mariage morganatique* des Allemands.

NOCTAMBULE. *Voy.* SOMNAMBULE.

NOCTILIONS, *Noctiliones* (de *nox, noctis*, nuit), genre de Chauves-souris insectivores ayant pour caractères: 28 dents; museau court, renflé, garni de tubercules charnus; nez se confondant avec les lèvres; lèvre supérieure divisée en *bec-de-lièvre*; oreilles petites, latérales, isolées; membrane interfémorale très-grande; ongles des pieds de derrière très-robustes. Les Noctilions habitent les bois du Brésil, du Paraguay et du Pérou. L'espèce type, le *N. unicolore*, est de couleur roussâtre : il a la taille d'un rat.

NOCTILUQUE, *Noctiluca* (de *nox, noctis*, nuit, et *lucere*, briller), genre d'Animalcules infusoires établi pour un petit animal marin, gélatineux, transparent, phosphorescent, et dont le corps n'est pas plus gros que la tête d'une petite épingle. Ces animalcules sont fort communs sur nos côtes: ce sont eux qui rendent la mer phosphorescente. Ils n'ont point, comme les lampyres ou vers luisants, un organe spécial destiné à produire la lumière; et, chez eux, la phosphorescence est produite par la contraction de la trame même de leur corps. Au microscope, avec un grossissement de plus de 200 diamètres, on a reconnu que la lumière émise par les *Noctiluques* est due à une multitude d'étincelles isolées et très-petites; le plus ordinairement, elle ne brille que sur une faible portion du corps; elle est augmentée par tous les agents physiques ou chimiques qui excitent la contraction de l'animal.

NOCTUÉLITES, dits aussi *Noctuélides* et *Noctuéliens* (de *Noctuelle*, genre type), grande tribu d'insectes Lépidoptères, renferme des papillons nocturnes ayant pour caractères : une trompe cornée assez longue, roulée en spirale; des palpes inférieurs terminés brusquement par un article plus mince que le précédent; les antennes sétacées; des ailes inférieures plissées dans leur longueur au côté interne. Cette tribu se subdivise en deux grands genres : *Noctuelle* et *Érèbe*. *Voy.* ces mots.

NOCTUELLE, *Noctua* (de *nox, noctis*, nuit), genre de Lépidoptères nocturnes, établi aux dépens des Phalènes, et type de la tribu des Noctuélites : antennes simples à l'œil nu, palpes plus longues que la tête, corselet presque carré et surmonté d'une petite crête, abdomen lisse et légèrement déprimé, ailes supérieures arrondies au sommet, à couleurs vives et variées, et marquées de taches distinctes; les larves sont cylindrico-coniques et enterrées dans

des coques de terre ovoïdes; les chenilles sont cylindriques, épaisses, rases, veloutées, offrant 2 séries de taches noires : elles vivent de plantes basses, et se tiennent cachées pendant le jour. Les Noctuelles à l'état parfait sont de taille moyenne, ne volent que vers le coucher du soleil, dans les bois, les prairies, les jardins où leurs chenilles ont vécu, et aux environs des plantes où elles déposeront leurs œufs. On en compte environ 30 espèces, notamment la *Noctua plecta* du midi de la France et de l'Italie : ailes supérieures ferrugineuses, inférieures blanc-jaunâtre; la *N. C nigrum* des environs de Paris, à ailes brun-foncé, marquées d'un C noir; la *N. brunnea*, etc.

NOCTULE, *Noctula* (de *nox, noctis*, nuit), espèce de Chauve-souris de France, de l'ordre des Vespertiliens, presque aussi grosse que la Serotine et le Murin. Son pelage est roux, et sa queue assez grande. Son oreillon a la forme d'une hache ou d'un couperet semi-circulaire.

NOCTUO-BOMBYCITES (de *Noctuelle* et de *Bombyx*), tribu de Lépidoptères nocturnes, a pour caractères : ailes inférieures munies d'un lien qui retient les supérieures couchées sur le corps dans le repos; trompe apparente et beaucoup plus longue que chez les Bombycites, mais moindre que chez les Noctuélites; antennes toujours pectinées, épaisses chez les mâles, filiformes chez les femelles; chenilles rases, à 16 pattes et à tête globuleuse, vivant à l'air libre sur les arbres ou les plantes. Genres principaux : *Cymatophora, Cleoceris, Tethea.*

NOCTUO-PHALÉNITES (de *Noctuelle* et de *Phalène*), tribu de Lépidoptères nocturnes, comprenant des chenilles dont les unes ont 16 pattes, et les autres 14 seulement. Elle comprend les genres *Phytomètre, Oraticèle, Hémérosie, Erastrie.*

NOCTURNE (de *nox, noctis*, nuit). Dans la Liturgie, le *Nocturne* est une partie de l'office qui se chante la nuit. Trois nocturnes de 3 psaumes chacun ou un seul de 12 psaumes contituent les *Matines*.

Dans la Musique, un *Nocturne* est une romance à deux voix, d'un caractère tendre et langoureux, propre à être exécutée le soir, en guise de sérénade.

NOCTURNES. En Histoire naturelle, on désigne en général par cette épithète les animaux qui restent pendant tout le jour cachés dans leur retraite, et ne sortent que la nuit, comme le Lion, le Tigre parmi les Mammifères, et, chez les Oiseaux, les Chauves-souris, les Chouettes, etc. Les yeux de ces animaux, dits *yeux nocturnes*, ont la propriété de discerner les objets pendant la nuit. On oppose les *animaux nocturnes* aux *animaux diurnes*.

C'est aussi le nom spécial d'une famille d'insectes Lépidoptères, renfermant un grand nombre de tribus, telles que les *Noctuélites*, les *Noctuo-bombycites*, les *Noctuo-phalénites*, etc. *Voy.* PHALÈNES.

NODDI, oiseau du genre Sterne, appelé *Oiseau fou* par les marins, à cause de sa confiance ou de sa stupidité : taille un peu supérieure à celle de l'hirondelle de mer; plumage d'un brun noirâtre, excepté le dessus de sa tête, qui est blanchâtre, bec et pieds bruns; chair dure, coriace, noire et de mauvais goût. Cet oiseau habite les îles intertropicales des deux continents.

NODOSITÉ, état de ce qui a des *nœuds*. Il se dit également des *nœuds* mêmes. *Voy.* NODUS et NOEUD.

NODUS (mot latin signifiant *nœud*). On a appelé ainsi tantôt les inscrutations ou concrétions tophacées qui se forment autour des articulations affectées de rhumatisme ou de goutte, tantôt les tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions;* mais ce nom ne convient proprement qu'à de simples renflements d'une petite portion d'un tendon ou d'un faisceau fibreux. Dans ces *nodus*, il n'y a pas production d'un corps nouveau, mais seulement engorgement d'un tissu normal. Ces *nodus*, tendineux ou aponévrotiques, ont ordinairement le volume et la forme d'un haricot; ils ont un peu plus de densité que le tissu dont ils font partie. Le plus souvent ils conservent dans leur intérieur les traces de leur texture fibreuse. Ils sont ordinairement insensibles, si ce n'est quelquefois pendant les temps humides; ils n'exigent, la plupart du temps, aucun traitement.

NOEL (du latin *natalis*, natal), fête de la Nativité de Notre-Seigneur, qui se célèbre le 25 décembre. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On a appelé aussi *Noëls* les cantiques spirituels faits en l'honneur de cette nativité, et, par suite, des chansons populaires et ordinairement satiriques, que l'on composait autrefois dans plusieurs provinces de France sur les airs de ces cantiques : chaque province avait les siens. On connaît surtout les *Noëls bourguignons, provençaux, poitevins, francomtois, bressans.* Marot, Bernard de la Monnoye, ont aussi composé des *Noëls*, mais qui n'ont pas toujours la naïveté des compositions originales. On a formé, dans ces derniers temps, plusieurs recueils de *Noëls:* un des plus récents et des plus complets a été publié à Poitiers en 1824.

NOEUD (du latin *nodus*), enlacement fait avec toute espèce de corde, ruban, fil, etc. Dans l'enfance de la civilisation, les nœuds eurent une grande importance : avant les progrès de la serrurerie, ils remplaçaient les serrures, les anneaux, et l'on y déployait un art infini, comme le témoigne l'histoire du *nœud Gordien*, si célèbre chez les anciens : ce nœud, qui attachait le joug du char de Gordius, était inextricable; et Alexandre, comme l'on sait, ne put le défaire qu'en le coupant. On se servait aussi de *nœuds* pour compter et pour tenir lieu des signes de l'écriture (*quipos* des Péruviens).

Les Marins excellent dans l'art de faire les nœuds; ils en distinguent une foule d'espèces, tels que *Nœuds plats, d'écoute, de bouline, de hauban*, etc. *Voy.* aussi ÉPISSURE, ÉTALINGURE, TIREVEILLE, etc.

Dans la Navigation, *Nœud* se dit spécialement des *nœuds* qu'on fait sur la corde qu'on appelle la *ligne de loch;* ils sont formés à la distance d'environ 15 m. les uns des autres ($15^m$,42, ou 47 pieds et demi), et représentent la $120^e$ partie du mille marin. C'est par le nombre de ces nœuds qu'on estime le chemin qu'a fait le navire et la rapidité de sa marche; c'est en ce sens que l'on dit : ce vaisseau *file tant de nœuds* à l'heure.

Les Oiseleurs se servent de *N. coulants* pour prendre les oiseaux au piége; ils distinguent les *N. coulants fixes, doubles, à chaînette, de capucin*, etc.

Les Chirurgiens nomment *N. d'emballeur* un bandage dont on se sert pour arrêter les hémorragies de l'artère temporale ou de ses branches.

En Astronomie, *Nœud* se dit des deux points opposés où l'écliptique, c.-à-d. la route annuelle de la terre, est coupée par l'orbite d'une planète. Le nœud d'où la planète part pour monter au-dessus de l'écliptique est appelé *N. ascendant* ou *boréal;* on le marque par le signe ☊. L'autre, où la planète descend au-dessous de l'écliptique, est le *N. descendant* ou *austral*, et se marque ☋. La ligne qui joint les deux nœuds s'appelle *ligne des nœuds.* L'observation a démontré que les nœuds de la lune varient peu à peu à chaque révolution de cet astre; ils s'avancent vers l'occident, et se meuvent en sens *rétrograde* ou *contre l'ordre des signes.*

Les Botanistes appellent *Nœuds* des protubérances plus ou moins saillantes, produites dans les tiges des plantes par l'entre-croisement des fibres et la tuméfaction du tissu cellulaire. — Quand, dans une plante, une partie se fait remarquer par le nombre ou les dimensions de ses nœuds, on lui donne l'épithète de *noueuse.* — Le *Nœud vital* est, dans les végétaux, la ligne médiane qui existe au collet de la plante, entre la racine et la tige. Les Physiologistes donnent le même nom à la ligne qui, dans les ani-

maux, sépare le cerveau de la moelle épinière : c'est le point où la vie semble résider essentiellement.

En Littérature, on appelle métaphoriquement *Nœud* l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique ou d'un poëme épique (*V.* INTRIGUE). Boileau a donné en un seul vers (*Art poét.*, III, 406) la règle à suivre dans l'emploi de cette partie du poëme :

Que le *nœud* bien formé se dénoue aisément.

NOIR (du latin *niger*). Le *noir* est l'absence de toutes les couleurs, comme le *blanc* en est au contraire la réunion : il est l'effet de l'absorption plus ou moins parfaite des rayons lumineux.

Dans les Arts, on nomme *Noir* toute matière colorante, toute préparation propre à produire en nous la sensation du noir : tels sont le *noir d'ivoire*, le *noir de fumée*, le *noir animal*, le *noir d'Allemagne*, le *noir d'Espagne*, etc. *Voy.* ci-après.

En Teinturerie, le *Noir* est une des cinq couleurs simples. Le meilleur noir des teinturiers se fait avec de la guède et quelques autres ingrédients : il tire sur le bleu brun. Le noir des chapeliers a pour base la noix de galle; les corroyeurs distinguent un *premier noir* fait de noix de galle, bière aigre et ferraille, et un *second noir* composé de noix de galle, couperose et gomme arabique; c'est sur ce noir que se donne le lustre.

*Noir d'Allemagne*, sorte d'encre typographique faite avec de la lie de vin, les noyaux de pêche, l'ivoire et l'os, le tout brûlé et calciné, ensuite lavé et porphyrisé. C'est de ce noir que se servent les imprimeurs en taille-douce : il s'en fait en France qui ne diffère de celui d'Allemagne que par la différence qui se trouve entre les lies de vin. — On fait aussi du *noir d'impression* en soumettant à une forte chaleur le sang sec ou les déchets de corne traités par la potasse.

*Noir animal. Voy.* CHARBON ANIMAL et OS.

*Noir d'Espagne*, ainsi nommé parce que ce sont les Espagnols qui l'ont employé les premiers : ce n'est autre chose que du liége brûlé. On l'emploie à divers ouvrages.

*Noir de fumée*, poudre noire très-légère et un peu grasse qui sert à plusieurs usages dans les arts. C'est une véritable suie, produite par des résines, telles que poix, goudron, etc., brûlées dans des marmites de fer remplies de morceaux de rebuts de ces différentes résines. Ce noir entre dans la composition de l'encre des imprimeurs, du cirage, du vernis, etc.; mêlé à l'esprit-de-vin, il s'emploie dans la peinture en détrempe, etc.

*Noir d'impression. Voy.* NOIR D'ALLEMAGNE.

*Noir d'ivoire*, charbon obtenu par la carbonisation en vaisseaux clos des débris de l'ivoire et, par abus, des os longs des pieds de mouton. *V.* CHARBON.

*Noir de terre*, sorte de charbon fossile, tendre et gras au toucher, dont les dessinateurs font usage pour tracer l'esquisse de leurs tableaux et de toutes sortes de dessins sur papier et carton blancs; on l'emploie aussi dans la peinture à fresque.

*Noir de velours*, synonyme de *Noir d'ivoire*.

En Zoologie, on appelle *Noir-aurore*, le Gobe-mouche d'Amérique; *Noir-bleu*, une espèce d'Oiseau-mouche; *Noir-brouillard*, le Chevalier brun et la Barge; *Noir-manteau*, le Goëland à manteau noir; *Noir-souci* (par corruption de *noir sourcil*), une espèce de Gros-bec.

En Botanique, *Noir-prun* est le nom vulgaire du Nerprun purgatif; *Noir-veine*, est celui d'une espèce d'Agaric.

NOIRE, note de musique ainsi figurée ( ♩ ) : elle a pour valeur le quart d'une ronde ou la moitié d'une blanche. La noire vaut 2 croches, 4 doubles croches, 8 triples croches et 16 quadruples croches.

NOIR-MUSEAU, espèce de dartre des moutons qui attaque le museau. *Voy.* BOUQUET.

NOISETIER, NOISETTE. *Voy.* COUDRIER.

NOIX, en latin *Nux*. En Botanique, on donne en général le nom de *Noix* à la seconde enveloppe ligneuse, testacée ou osseuse, d'une ou plusieurs semences, revêtues en outre d'un tégument propre. La noix est engagée dans une pulpe plus ou moins molle ou charnue, ou sèche et cassante, appelée *brou* dans le noyer, l'amandier, le châtaignier, le noisetier, etc.; *drupe* dans l'abricotier, le pêcher, etc. Dans ce dernier cas, la noix prend le nom de *noyau*.

Ce qu'on appelle le plus ordinairement *noix*, c'est le fruit du *Noyer* (*V.* ce mot). Ce fruit passe par plusieurs états avant d'arriver à sa maturité. Ainsi on distingue : 1° la *noix verte*, lorsque le fruit commence à se nouer et que toutes les parties intérieures ne forment encore qu'un seul corps enveloppé par le brou : on confit ces noix au sucre ou à l'eau-de-vie et l'on en fait la liqueur stomachique dite *brou de noix;* 2° le *cerneau*, que l'on sert en vert sur la table pour le dessert; 3° la *noix* proprement dite : l'amande de celle-ci est ferme et divisée en 4 parties par une cloison coriace qu'on appelle *zeste*. — On fait la récolte des noix lorsque la première enveloppe noircit et commence à se fendre. On les abat à coups de gaule; on les écale et on les fait sécher au soleil, ou dans des greniers où l'air circule librement, sur des planches et non sur des carreaux. C'est avec les noix *à coques tendres* que l'on fait l'*huile de noix;* celles *à coques dures* sont mises à part pour la table. L'huile de noix sert à assaisonner les aliments et à brûler. On l'applique aussi à la fabrication des couleurs, surtout du noir, qui, fabriqué avec cette huile, est inaltérable. Les tourteaux d'huile de noix, dits *pains de trouille*, servent à engraisser les volailles et les bestiaux. — Chez les Romains, le nouvel époux jetait des noix aux enfants de la noce, comme pour leur déclarer qu'il renonçait aux jeux de l'enfance.

On donne aussi le nom de *Noix*, mais improprement, à une foule de fruits ou d'objets divers présentant des caractères de ressemblance avec la noix. Ainsi on nomme : *Noix d'Acajou*, la graine de l'Acajou à pommes ou *Anacardium; N. d'Arec*, le fruit de l'Arec de l'Inde; *N. des Barbades*, le fruit du Médicinier cathartique; *N. de Ben*, les semences légumineuses du Ben oléifère; *N. de coco* ou *N. d'Inde*, le fruit du Cocotier; *N. de galle*, les excroissances ligneuses produites sur diverses espèces de chêne par la piqûre d'un insecte du genre Cynips (*Voy.* GALLE); *N. igasur*, la Fève Saint-Ignace; *N. muscade*, le fruit du Muscadier; *N. de terre*, le fruit de l'Arachide ainsi que celui du Bunion; *N. vomique* ou *des Moluques*, la baie du Vomiquier ou Strychnos, d'où l'on tire le poison appelé *strychnine*, etc.

En Conchyliologie, on nomme vulgairement *Noix de mer* ou *Noix marines* plusieurs espèces de Bulles : la *N. de mer* ou *grosse Noix* est la Bulle ampoule; la *N. de mer allongée* n'est qu'une variété de la même espèce; la *N. de mer fasciée* n'est qu'une variété de la Bulle aplustre; enfin la *N. de mer papyracée* ou la *N. muscade* est la Bulle physe. — On donne aussi quelquefois le nom de *N. de mer* au Pétoncle velu.

En Anatomie, on donne le nom de *Noix* à la rotule, os qui est situé sur l'articulation de la cuisse avec la jambe.

Dans l'Art culinaire, on nomme ainsi : 1° une petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os; le *Gîte à la noix* est le muscle qui contient cette glande; 2° une petite pelote de graisse très-estimée qui se trouve dans les muscles lombaires du bœuf. — On appelle *Noix de gigot* la partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton.

Dans la Marine, la *Noix* est la partie d'un mât de hune ou de perroquet qui est plus forte que le mât lui-même, et qu'on laisse en renfort, au-dessous du

capelage, pour soutenir les barres. On donne aussi quelquefois ce nom à la partie d'un cabestan qui reçoit les barres ou leviers au moyen desquels on fait tourner cette machine.

Les Arquebusiers appellent *Noix* la partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos et l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette. — On donne encore ce nom : 1° à la roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer la graine; 2° à l'axe de la roue d'un potier; 3° à une sorte de roue en cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines; 4° à une petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir, etc.

NOLANE, *Nolana*, genre type de la petite famille des Nolanacées, détachée des Convolvulacées, renferme des plantes herbacées ou de petits arbustes de l'Amérique du Sud, à feuilles alternes, géminées et sans stipules; à fleurs petites et généralement axillaires : le fruit, enveloppé par le calice persistant, est ou dur ou légèrement charnu; il présente intérieurement un nombre variable de nucules, à une ou à plusieurs loges formées par autant de carpelles soudés; chaque carpelle contient une seule graine ascendante; l'embryon est recourbé et placé autour d'un endosperme charnu. L'espèce type est la *Nolane étalée* (*N. prostrata*) du Pérou, à fleurs bleues, solitaires.

NOLI ME TANGERE (c'est-à-dire *ne me touchez pas*), nom donné à certains ulcères cancéreux que les divers moyens thérapeutiques ne font qu'irriter. Ce sont ordinairement des cancers du visage, surtout des lèvres, qui débutent par un bouton rouge (appelé *bouton chancreux*), dur, à base large, à sommet élevé. Un prurit continuel et brûlant excitant à y porter continuellement le doigt, le sommet de ce bouton est arraché, ainsi que la croûte qui le remplace, et celle-ci laisse à découvert une érosion à bords élevés, à fond grisâtre, sanguinolent ou fongueux, qui ne tarde pas à faire des progrès. Ces ulcères doivent être combattus par les caustiques arsenicaux ou excisés avec l'instrument tranchant.

On donne aussi ce nom à quelques plantes sensibles, notamment à la Balsamine sauvage. *V.* ce mot.

NOLIS (du grec *naulos*, prix du vaisseau). *V.* FRET.

NOM (du latin *nomen*). En Grammaire, on appelle ainsi tout mot qui sert à *nommer* ou à désigner les personnes ou les choses. Quelques-uns donnent à ce mot une plus grande extension et y comprennent l'*adjectif* et le *pronom :* ils distinguent alors les noms qui désignent les êtres par l'idée de leur nature, *homme*, *plante*, *métal* (*N. substantif*); et ceux qui les désignent par l'idée d'une qualité, *mortel*, *blanc*, *vertueux* (*N. adjectif*); ou par celle du rôle qu'ils jouent dans le discours, *je*, *tu*, *il* (*Pronom*). — Les *Substantifs* ou *Noms* proprement dits sont une des parties essentielles du discours : ils se divisent en *N. propres*, qui ne conviennent qu'à un seul individu, *César*, *Jean;* à un seul lieu, *Paris*, *Rome ;* et en *N. communs* ou *appellatifs*, qui conviennent à tous les êtres de la même espèce, *homme*, *oiseau*, *poisson*. — Les *N. communs* sont eux-mêmes ou *collectifs* (troupe, armée), ou *partitifs* (la plupart, la moitié); *simples* (arc, ciel), ou *composés* (arc-en-ciel), etc. Les noms, qu'ils soient *propres* ou *communs*, sont susceptibles de *genres*, de *nombres*, et, dans quelques langues, de *cas* et même de *personnes*. *Voy.* chacun de ces mots.

*Noms propres*. Chez les Juifs et chez les Grecs, les noms étaient personnels et significatifs : on y ajoutait quelquefois le nom du père (*noms patronymiques*), *Jean*, *fils de Zébédée; Achille*, *fils de Pélée*. Chez les Romains, on distinguait le *nomen*, nom de la famille; le *prænomen*, que l'on plaçait devant le nom et qui désignait l'individu; et le *cognomen* ou surnom, qu'on plaçait après le nom : *M. Tullius Cicero; P. Cornelius Scipio*. Au moyen âge, il n'y eut d'abord que des *noms de baptême* (Pierre, Jean, Marie), et des *noms significatifs*, espèces de surnoms d'origine barbare ou gallo-romaine (*Fulbert*, plein de gloire; *Adolphe*, noble loup; *Le noir*, *Le blanc*). Les noms héréditaires ou *noms de famille* ne s'introduisirent en Europe que du xe au xiie siècle : ils furent tirés, soit des professions qu'avaient exercées les individus, soit du nom de la terre qu'ils possédaient, soit d'un sobriquet transmis de père en fils. Aujourd'hui, les noms de famille sont encore inconnus aux Musulmans : chez eux, les individus ne sont désignés que par le nom d'un des héros de l'islamisme, et le nom disparaît avec la personne.

L'étude des noms propres peut fournir des indications précieuses pour l'histoire, l'archéologie et la linguistique. On peut lire sur ce sujet le traité de Muratori : *Dell' origine dei cognomini;* l'*Essai historique et philosophique sur les Noms propres*, d'Eus. Salverte, Paris, 1824, 2 vol. in-8; ainsi que l'*Onomatographie gothique*, de M. Mourain de Sourdeval, Tours, 1839, in-8. *Voy.* encore PRÉNOM, SURNOM, SOBRIQUET.

L'importance des noms dans l'ordre civil pour constater l'identité des individus a été reconnue de bonne heure : une ordonnance royale de 1555 défendait de changer de nom sans ordonnance expresse du roi; la loi spéciale du 11 germinal an XI, qui règle l'état des citoyens, ainsi que les art. 34, 57, 58, 63, 71 et suiv., ainsi que l'art. 321 du Code Nap., fixent à cet égard la législation française. Il faut un décret du Gouvernement pour être autorisé à changer de nom, et un arrêt de l'autorité judiciaire pour rectifier un nom inexact; le décret ou l'arrêt doivent être relatés en marge de l'acte de l'état civil.

NOM COLLECTIF (SOCIÉTÉ EN). *Voy.* SOCIÉTÉ.

NOM DE RELIGION, nom que des religieux ou des religieuses prennent en entrant dans un monastère, dans un couvent, dans un ordre religieux, et qui rappelle ordinairement des idées de dévotion, comme sœur *Marie de l'Incarnation*, sœur *Élisabeth du Saint-Sacrement*, frère *Philippe*, etc.

NOM SOCIAL, nom sous lequel des négociants associés indiquent au public leur association et leur raison de commerce. La signature est dévolue à l'un des associés, et cette signature du nom social lie non-seulement celui qui la donne, mais encore tous les autres.

NOMADE, qui n'a point d'habitation fixe. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les Naturalistes ont donné le nom de *Nomades* à un genre d'Hyménoptères, tribu des Mellifères, de taille moyenne, de couleur jaune, commun aux environs de Paris; ces insectes ne vivent pas en société.

NOMBRE (du latin *numerus*). En Mathématiques, *nombre* se dit, soit de l'unité, soit de la réunion de plusieurs unités ou fractions d'unités. Les nombres sont représentés par les *chiffres* (*Voy.* ce mot). — Les nombres sont *cardinaux* ou *ordinaux*, selon qu'ils expriment simplement la quantité ou qu'ils marquent l'ordre, le rang des choses; *concrets* ou *abstraits*, selon qu'ils sont considérés *avec* ou *sans* les objets dont ils indiquent la réunion; *entiers* ou *fractionnaires*, selon que les unités qu'ils représentent sont ou ne sont pas divisées en un certain nombre de parties égales; *rationnels* ou *irrationnels*, ou encore *commensurables* ou *incommensurables*, selon qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas une mesure commune avec l'unité; *pairs* ou *impairs*, selon qu'ils sont ou non exactement divisibles par deux; *premiers* ou *simples*, lorsqu'ils ne sont divisibles que par eux-mêmes ou par l'unité, 1, 3, 5, 7, 11, 13, etc., et *non premiers* ou *composés*, quand ils sont le produit de plusieurs autres; *parfaits*, lorsqu'ils sont égaux à la somme de leurs parties aliquotes : ainsi 6 est égal à

la somme de ses parties 3, 2, 1; *complexes*, quand ils renferment des unités d'une certaine nature réunies à une ou plusieurs subdivisions de cette unité : 2 toises 3 pieds 4 pouces, 12 livres 5 onces, 6 gros 24 grains, etc. Ils sont dits encore *carrés*, *cubiques*, *pyramidaux*, etc., selon le genre de multiplication qui les a donnés. *Voy.* ces mots.

L'étude des nombres, de leurs propriétés, de leurs combinaisons, de leur génération, constitue l'*arithmétique* et l'*algèbre* (*Voy.* ces mots). Legendre a donné un ouvrage estimé sous le titre de *Théorie des Nombres.*

On a longtemps attribué aux nombres des propriétés mystérieuses. Pythagore cherchait dans les nombres l'explication de l'univers; d'autres ont imaginé des *carrés magiques* et autres combinaisons auxquelles ils supposaient une influence surnaturelle. Le nombre 3 était en grande vénération chez les anciens : il était consacré aux choses divines; le nombre 4 était regardé par les pythagoriciens comme la figure de la perfection; 7 était chez les Hébreux un nombre sacré; 13 a été le plus souvent maudit, et l'on sait quelles craintes ce nombre inspire encore de nos jours à quelques esprits superstitieux. Le P. Bungus a réuni toutes ces rêveries dans son traité *De Numerorum mysteriis.*

En Grammaire, le *Nombre* est la propriété qu'ont les mots de représenter par certaines formes, le plus souvent par un changement dans la terminaison, l'idée d'unité ou de pluralité. La plupart des langues comptent deux nombres : le *singulier*, indiquant l'unité, et le *pluriel*, indiquant la multiplicité. Les langues grecque, hébraïque, arabe, polonaise, en admettent un troisième, qui exprime la dualité : c'est le *duel.*

En Littérature, *Nombre* se dit de l'harmonie qui résulte de l'arrangement des mots, soit dans la prose, soit dans les vers.

En Astronomie, on appelle *Nombre d'or* le nombre dont on se sert pour marquer sur les calendriers chaque année du cycle lunaire de 19 ans. *Voy.* CYCLE.

NOMBRIL (du latin *umbilicus*), dit aussi *Ombilic*, cicatrice arrondie, plus ou moins déprimée, située vers le milieu de la ligne médiane de l'abdomen, remplace le trou par lequel, dans le fœtus, passaient l'ouraque et le cordon ombilical, et porte la trace de l'opération par laquelle le cordon ombilical a été coupé au moment de la naissance.

En Botanique, on nomme *Nombril* une cavité que l'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue, et que les jardiniers nomment aussi l'*œil.* — On appelle *Nombril blanc*, une espèce d'Agaric bonne à manger; *N. de Vénus*, 1° la Cynoglosse à feuilles de lin, à cause de ses capsules qui présentent à leur surface une cavité rappelant un peu la forme du nombril; 2° une plante de la famille des Crassulacées; *N. en touffe*, une espèce d'Agaric ombiliqué, qui croît en touffe, et qu'on mange en Toscane; *N. marin*, une plante qui vient au fond des eaux, sur des coquillages, et dont les feuilles ressemblent à de petits bassins.

NOME (du grec *nomos*, loi, règle, distribution). Ce mot était chez les Grecs synonyme de *mode* et signifiait un chant, un air assujetti à une certaine cadence. — Il se disait aussi de certaines divisions territoriales, surtout en Égypte. On appelait *nomarque* le gouverneur d'un nome.

NOMENCLATEUR (du latin *nomenclator*), esclave dont se faisaient accompagner les Romains qui briguaient les magistratures afin qu'il leur dît le nom des citoyens qu'ils rencontraient, et qu'ils avaient intérêt de saluer. *Voy.* MONITEUR.

NOMENCLATURE (du latin *nomenclatura*, fait de *nomen*, nom, et du grec *kalein*, appeler), se dit, dans son acception la plus générale, de l'ensemble des mots qui composent une langue, un dictionnaire, ainsi que d'une longue liste de noms; et dans un sens plus restreint, de la collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. C'est surtout en Chimie, en Botanique et même en Grammaire, que la nomenclature est importante; c'est en partie grâce aux perfectionnements apportés dans ces derniers temps aux classifications et aux nomenclatures que les sciences physiques et naturelles ont dû leurs rapides progrès. Toutefois les nomenclatures systématiques, étant subordonnées aux révolutions de la science, ont l'inconvénient d'être exposées à de fréquents changements. *Voy.* TAXOLOGIE et TAXONOMIE.

NOMINATIF. *Voy.* CAS.

NOMINALISME, doctrine des Nominalistes, secte de Scolastiques opposée à celle des *Réalistes. Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NOMOCANON (du grec *nomos*, loi, et de *canon*, règle). On appelle ainsi un recueil de canons apostoliques, de canons des conciles reconnus et des lois impériales relatives aux matières ecclésiastiques. Le plus ancien de ces recueils est celui de Fulgentius Ferrandus, diacre de l'église de Carthage au VIe siècle; le plus connu et le plus complet est celui de Photius, rédigé au IXe siècle, et allant jusqu'à l'an 787. Il a été complété au XIIIe siècle par Balsamon, garde des archives canoniques de Constantinople, et publié par Justel dans sa *Bibliotheca juris canonici*, Paris, 1661.

NOMOTHÈTES (du grec *nomos*, loi, et de *tithêmi*, poser, établir), magistrats athéniens chargés spécialement du maintien et de la réforme des lois, étaient au nombre des *archontes. Voy.* ce mot.

NONAGÉSIME (du latin *nonagesimus*, 90e), se dit, dans la Liturgie, du 90e jour avant Pâques, et en Astronomie, du 90e degré de l'écliptique, en commençant à compter au point de l'Est : c'est le point de l'écliptique éloigné d'un quart de cercle du lieu où l'écliptique coupe l'horizon.

NONANTE, ancien nom du nombre appelé aujourd'hui *quatre-vingt-dix*, et composé de 9 dizaines.

NONCE (du latin *nuncius*, messager), ambassadeur du pape; — député polonais. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NONES (du latin *nonus*, 9e). Les Romains appelaient *Nones* le 9e jour avant les ides: c'était le 7e jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le 5e des autres mois. Les jours précédents se comptaient en rétrogradant: la veille des nones, le 3e, le 4e, le 5e, le 6e jour avant les nones. Le jour des *Nones* était considéré comme un jour néfaste.—En Liturgie, c'est une des petites heures canoniales, qui se dit avant vêpres: on l'appelle ainsi parce qu'on la récite à la *neuvième* heure du jour, c.-à-d. vers 3 heures après-midi.

NONIDI (du latin *nonus*, neuvième, *dies*, jour), nom donné au *neuvième* jour de la décade dans notre Calendrier républicain.

NONIUS, nom donné à un instrument de graduation destiné à apprécier les plus petites divisions, et qui consiste en une portion de cercle divisée en degrés et minutes : ce nom vient de Nonius (Pedro Nuñez), savant portugais du XVIe siècle, auquel on en attribue l'invention. Le *Nonius* a été perfectionné au XVIIe siècle par Vernier, dont il porte aujourd'hui le nom. *Voy.* VERNIER.

NON-LIEU (DÉCLARATION DE), déclaration par laquelle la chambre du conseil d'un tribunal prononce qu'il n'y a pas motif suffisant pour poursuivre. *Voy.* ACCUSATION.

NONNE ou NONNAIN, synonyme de *Religieuse.* Le mot *Nonne* vient du latin barb. *nonna* ou *nonnana*, employés d'abord pour *pénitente* et ensuite pour *religieuse.* Suivant Scaliger, ce mot latin a été formé d'un mot égyptien qui signifie *vierge* ou *pénitente.*

NONNETTES, petits pains d'épice d'un goût dé-

licat, de forme ronde ou en cœur et assaisonnés d'anis. Ce nom vient probablement de ce que ce sont des religieuses qui les auront fabriqués les premières. Les meilleures nonnettes se font à Reims.

NONPAREILLE, terme dont les marchands et fabricants se servent pour exprimer ce qu'ils vendent ou fabriquent de plus petit, en quelque genre que ce soit. En Flandre, on appelle *nonpareille* une espèce de camelot très-léger. Les rubaniers nomment ainsi un petit ruban de soie ou de fil très-étroit qui sert à lier des paquets. Chez les confiseurs, la *nonpareille* est la plus menue de toutes les dragées. — Dans la Typographie, la *nonpareille* est l'un des plus petits caractères; on le fond sur un corps de 6 points; il est placé entre la mignonne et la parisienne.

NOOLOGIQUES (SCIENCES), du grec *noos*, esprit, et *logos*, traité; nom par lequel Ampère avait proposé de désigner l'ensemble des sciences qui traitent de l'esprit humain : on les désigne plus ordinairement par le nom de *Psychologie*. *Voy.* ce mot.

NOPAGE (du latin *nodus*, nœud, et *apagere*, enlever?). On nomme ainsi, dans la Draperie, une opération qui consiste à séparer les fils doubles et à ôter, avec de petites pinces, les nœuds qui se trouvent sur une pièce de drap ou d'étoffe de laine lorsqu'elle est levée de dessus le métier. Ce travail est fait par des ouvrières appelées *nopeuses*.

NOPAL, nom que l'on donne en Amérique à la variété de *Cactus raquette* ou *Cactus opuntia*, sur laquelle on trouve la *cochenille* et qui donne la gomme nopal (*Voy.* CACTÉES et COCHENILLE). On appelle *Nopaleries* les ateliers où l'on prépare la cochenille. — Quelques botanistes ont proposé de donner le nom de *Nopalées* à la tribu des *Opuntiacées*.

*Gomme nopal*, substance gommo-résineuse, qui transsude en grande abondance du *Cactus nopal*. Elle est insoluble dans l'eau, et se présente en concrétions de forme diverse, d'un blanc jaunâtre ou rougeâtre, translucides ou demi-opaques, d'une saveur d'abord fade, puis un peu âcre. Cette gomme crie sous la dent quand on la mâche; elle se gonfle dans l'eau, mais sans se dissoudre. Elle est sans usages.

NORD ou SEPTENTRION. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

NORIA, machine hydraulique analogue au chapelet hydraulique, et qu'on emploie pour les irrigations. Elle se compose d'une chaîne sans fin qui s'enveloppe sur un tambour; le long de cette chaîne sont attachés des sceaux ou augets depuis le fond où ils vont puiser l'eau, jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé. En imprimant un mouvement de rotation au tambour, la chaîne est entraînée, et les seaux d'un côté sont tout pleins et ascendants, tandis que ceux de l'autre côté sont vides, descendants, et ont leur ouverture renversée ou en bas. Quelquefois la noria n'a que deux seaux, qui sont attachés aux bouts d'une corde; et, lorsque l'un est monté, on tourne le treuil en sens contraire, pour monter l'autre. En Algérie, le Gouvernement accorde une prime pour la construction des *norias*, afin de favoriser les irrigations. — La noria est aussi employée dans les moulins à blé pour monter le son et la farine aux étages supérieurs.

NORMAL (du latin *norma*, règle, modèle). Dans les différentes branches de l'Histoire naturelle, l'*état normal* d'un être organisé est son état ordinaire et régulier : l'*état anomal* est l'état contraire.

En Géométrie et en Physique, *normale* est synonyme de perpendiculaire (*Voy.* ce mot); c'est ainsi que l'on dit : *les corps tombent suivant la normale*. On se sert surtout de ce mot quand il s'agit de perpendiculaires à des lignes ou à des surfaces courbes.

ÉCOLES NORMALES, écoles destinées à former des maîtres. On en distingue plusieurs en France :

1°. L'*École normale supérieure*. Une loi du 9 brumaire an III (30 oct. 1794) créa sous le titre d'*Écoles normales* des cours destinés à former de jeunes maîtres, cours dont la première idée paraît appartenir au président Rolland. On appela à ces cours, de tous les points de la France, des hommes déjà instruits, qui, après avoir puisé une instruction plus profonde auprès des meilleurs maîtres, devaient reporter leurs leçons dans les départements. L'enseignement était confié, pour les sciences, à Lagrange, Laplace, Berthollet, Daubenton, Haüy, Monge; pour les lettres, à La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Volney, Mentelle, Garat. Ouverts le 1er pluviôse an III (20 janvier 1795), ces cours, qui n'étaient suivis que par des auditeurs externes, ne durèrent pas plus de 4 mois : l'état du trésor ne permit pas d'en supporter plus longtemps la dépense. Ils produisirent cependant d'heureux fruits. Quelques-uns de ces cours ont été imprimés (11 vol. in-8°, 1801). — Par le décret du 17 mars 1808, Napoléon créa, en même temps que l'Université, une nouvelle École normale, qui, à la différence des anciennes *Écoles normales*, ne reçut que des élèves internes. Cette école, qui avait régénéré l'enseignement classique, fut supprimée sous la Restauration par ordonnance du 6 septembre 1822. On y substitua en 1826 une *École préparatoire* qui, à la révolution de 1830, reprit le nom d'*École normale*, avec son ancienne organisation. Longtemps confinée dans les bâtiments du Plessis comme annexe du collége Louis-le-Grand, l'École normale occupe depuis 1847 un édifice plus digne d'elle, situé rue d'Ulm et construit tout exprès. — Les conditions d'admission sont, aux termes du *Règlement* du 7 décembre 1850, d'avoir 18 ans au moins ou 24 ans au plus, de signer un engagement de se vouer pour 10 ans à l'instruction publique, de subir deux séries d'épreuves, les premières, écrites et purement éliminatoires, les autres orales et définitives, et de produire le diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences, selon la section d'études à laquelle se destinent les candidats.

2°. Les *Écoles normales primaires*. Elles sont destinées à former des instituteurs primaires. La loi du 28 juin 1833 en avait institué une par département. La loi du 15 mars 1850 en a rendu l'érection purement facultative.

3°. L'*École normale des salles d'asile*. Il avait été fondé sous ce titre en 1848, à Paris, un établissement destiné à former pour les diverses communes de la France de bonnes directrices de salles d'asile. Cette école, qui porte aujourd'hui le titre de *Cours pratique de salles d'asile*, est gratuit; les cours durent quatre mois et ont lieu deux fois par an. On y reçoit des externes et des pensionnaires.

NOSOCOMIAL (du grec *nosocomion*, hôpital), ce qui est relatif aux hôpitaux : *Établissement nosocomial*, *Fièvre nosocomiale*, *Typhus nosocomial*.

NOSOGRAPHIE, NOSOLOGIE (du grec *nosos*, maladie, et *graphô*, écrire, ou *logos*, discours), branche de la Médecine qui traite des maladies, leur impose des noms, les définit, les étudie dans toutes leurs circonstances sur le vivant, en constate les traces sur le cadavre, qui caractérise et classe les diverses espèces, et qui en recherche la nature intime. Césalpin, Plater, Johnston, Sennert ont été les premiers nosographes. Pinel a publié une *Nosographie philosophique* qui a révolutionné la nomenclature et qui a longtemps fait autorité; Alibert a donné une *Nosographie naturelle*; M. Bouillaud, un *Traité de nosographie médicale*; Broussais, un *Examen des systèmes de nosologie*, etc. *Voy.* PATHOLOGIE.

NOSTALGIE (du grec *nostos*, retour, et *algos*, douleur), vulgairement *Maladie du pays*, état moral caractérisé par la tristesse que causent l'éloignement du pays natal et le désir d'y revenir. La nostalgie est classée parmi les névroses cérébrales : c'est une sorte de monomanie qui est commune chez les soldats et les marins nouvellement incorporés. Les habitants

de la Suisse, de la Bretagne, de tout l'ouest de la France, des rives du Rhin, en sont souvent affectés, tandis qu'elle est plus rare chez les Savoyards et les Auvergnats. Cette maladie, que la certitude seule de pouvoir bientôt retourner au pays a souvent guérie instantanément, peut quelquefois cependant entraîner la mort; son traitement est tout moral : on prescrit au malade de l'exercice, de l'occupation, des distractions de tout genre; en cas d'insuccès, le seul remède vraiment efficace, le retour au foyer natal. Un ordre ministériel a prescrit récemment aux chefs de corps, d'accorder des congés à tous les militaires atteints de nostalgie.

NOSTOC ou NOSTOCH, *Nostochia*, genre de la famille des Chaodinées, voisine des Algues, type de la tribu des Nostocinées, renferme des plantes amorphes consistant en une matière gélatineuse, enveloppée d'une membrane traversée de filaments, et dont le volume varie entre celui d'une cerise et celui d'un œuf; elle est de couleur verdâtre ou jaunâtre. Cette matière croît en quelques heures sur la terre après les pluies d'automne et du printemps, et disparaît par la sécheresse. Le *Nostoc commun* est vulgairement appelé *Crachat de lune* ou *de mai*, *Perce-terre*, *Beurre magique*, *Vitriol végétal*, *Salive de coucou*, *Essence printanière*, etc. Ce genre, formé par Vaucher, paraît être le même que le genre *Undina* de M. Fries. — Les Nostocs passaient pour guérir les cancers, les plaies, les fistules, les toux, les phthisies pulmonaires les inflammations de la peau, etc. Paracelse, un des premiers qui aient fait connaître cette plante singulière, la regardait comme un excrément des étoiles tombé sur la terre.

NOTABLES (du latin *notabilis*). Avant 1789, on appelait ainsi : 1° les principaux habitants de chaque commune ayant le droit d'élection et d'éligibilité aux fonctions municipales : c'est à peu près ce qu'on appelle auj. *les membres du conseil municipal;* — 2° les principaux membres de la noblesse, de la magistrature et du clergé, réunis à certaines occasions sous la dénomination d'*Assemblée des notables. Voy.* le mot ASSEMBLÉE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui on appelle *Notables, Notables commerçants*, les principaux négociants et banquiers d'une place de commerce. La *liste des Notables* pour l'élection des membres des tribunaux de commerce est dressée tous les ans par le préfet sur un état comprenant tous les commerçants de l'arrondissement, et approuvée par le ministre de l'Intérieur. Leur nombre ne peut être au-dessous de 25 dans les villes où la population n'excède pas 15,000 âmes; dans les autres villes, il doit être augmenté à raison d'un électeur pour 1,000 âmes de population.

Autrefois, on appelait *Arrêts notables* les arrêts qui fixaient un point de jurisprudence; les *Arrêts notables* de nos anciennes cours souveraines ont été recueillis en corps d'ouvrage pour le ressort de chaque juridiction parlementaire. Aujourd'hui, on ne pourrait appeler *Arrêts notables* que ceux de la Cour de cassation ou du Conseil d'État.

NOTACANTHE, *Notacanthus* (du grec *nôtos*, dos, et *akantha*, épine), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Scombéroïdes, est caractérisé par des épines libres, au lieu de dorsales, une longue anale unie à la caudale, de petites écailles ovales et un museau proéminent.

NOTACANTHE, *Notacantha*, famille d'insectes Diptères brachocères, a pour caractères : antennes de 3 articles, suçoir de 4 pièces et un écusson *épineux*. Chez ces insectes, la trompe est membraneuse, la tête globuleuse et presque entièrement occupée par les yeux, les ailes croisées sur le corps dans l'état de repos, l'abdomen composé de 5 segments distincts. Les Notacanthes vivent dans les bois ou le long des marais.

NOTAIRE (du latin *notarius*), officier ministériel établi pour rédiger et recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique : il en assure la date, en conserve le dépôt, et en délivre des grosses et expéditions (loi du 16 mars 1803). La loi veut, sous peine de nullité, que les actes soient rédigés par deux notaires ou par un notaire assisté de deux témoins; néanmoins, cette prescription est presque toujours éludée ou réduite à une formalité illusoire.

En France, les notaires forment 3 classes : la 1re comprend ceux qui sont établis dans les villes où siége une cour d'appel; la 2e, ceux qui résident dans les chefs-lieux d'arrondissement; la 3e, ceux qui résident dans les chefs-lieux de canton. Les premiers peuvent exercer dans tout le ressort de la cour, les seconds dans l'arrondissem. et les 3es dans le canton seulement. Tous ont des *panonceaux* pour insignes.

Pour l'admission aux fonctions de notaire, il faut être Français, jouir des droits civils, avoir 25 ans accomplis, justifier d'un stage de 6 ans dans une étude de notaire, dont une année au moins comme maître-clerc, et produire un certificat de capacité de la chambre des notaires. Les notaires sont nommés par le chef de l'État; ils versent un cautionnement et sont soumis à la discipline d'une chambre des notaires qui réside dans chaque chef-lieu de tribunal de 1re instance. Ils peuvent vendre leur charge.

Les fonctions de notaire sont justement honorées : elles exigent beaucoup de lumières, de prudence, de discrétion, un grand esprit de conciliation et surtout une extrême probité. Malheureusement, des abus graves, résultat du prix excessif des charges, se sont produits dans ces derniers temps chez plusieurs notaires : l'ordonnance royale du 4 janvier 1843 a cherché à y mettre un terme en fortifiant, en matière de discipline, l'action des chambres de notaires et celle des tribunaux.

Chez les Romains, les *notarii*, esclaves ou affranchis dont les fonctions se bornaient d'abord à celles de greffiers-sténographes près des tribunaux, finirent par être chargés de la rédaction de tous les contrats qui intervenaient entre les citoyens. Sous les empereurs Honorius et Arcadius, ces fonctions importantes leur furent retirées pour être confiées à des hommes libres qui s'appelèrent *tabularii* ou *tabelliones*. Après l'établissement de la féodalité, chaque seigneur suzerain eut son *tabellion* ou *garde-notes;* mais, en mars 1302, Philippe le Bel défendit aux seigneurs d'instituer à l'avenir aucun notaire, sans toutefois supprimer les notaires seigneuriaux alors existants; en avril 1411, Charles VI permit aux notaires royaux de mettre à leurs maisons les panonceaux royaux; enfin, en mai 1597, un édit de Henri IV supprima les divers offices qui se trouvaient alors en France, et créa des *notaires garde-notes* et *tabellions héréditaires*, tous égaux en qualité et nommés par le roi. Paris eut alors 113 notaires, dits *Notaires au Châtelet*, et auxquels Louis XIV donna le titre de *Conseillers du roi.* La loi du 6 octobre 1791 a transformé les notaires royaux en notaires publics et indépendants, et la loi du 16 mars 1803 (25 ventôse an XI), complétée par celle du 28 avril 1816, leur a donné leur organisation actuelle. — *Not. certificateur. Voy.* ce nom.

Langlois a publié le *Traité des droits, priviléges et fonctions des notaires*, 1738; Massé, le *Parfait notaire*, 1827-28, 6e édit.; Rolland de Villargues, le *Code du notariat* et le *Répertoire de la jurisprudence du notariat;* M. Ed. Clerc, le *Manuel du notariat;* M. J.-B. Augan, le *Cours de notariat*, M. Sellier, le *Manuel des Notaires.* Un *Dictionnaire du Notariat* a été publié de 1832 à 1837.

NOTAIRES APOSTOLIQUES, officiers institués autrefois par les papes dans les pays catholiques pour dresser les actes qui avaient rapport aux matières d'intérêt

temporel ecclésiastique dont il fallait envoyer à Rome des expéditions, tels que collations de bénéfices, donations, cessions, contrats concernant les menues dîmes. En 1691, Louis XIV joignit leurs attributions à celles des notaires royaux. Ils subsistent toujours à Rome et sont au nombre de 12. *Voy.* PROTONOTAIRE.

NOTATION MUSICALE, dite aussi *Séméiologie*, partie de la science musicale qui s'occupe de la figuration des sons par des signes spéciaux. Les signes de notation se divisent en 3 classes, selon qu'ils se rapportent à la tonalité, à la durée, ou bien à l'expression. Les signes de la 1re classe sont : la *portée*, ensemble de 5 lignes parallèles, sur ou entre lesquelles on pose les *notes*, les *clefs*, les *accidents* (*dièses*, *bémols* et *bécarres*).— A la 2e classe appartiennent les *silences*, les *points* augmentatifs, les *liaisons*, les *stanguettes* ou barres verticales qui marquent les divisions de la mesure, les *petites notes*. — A la dernière, les *accents*, le *gruppetto*, le *lié*, ou le *détaché*, le *renvoi*, etc. *Voy.* ces mots.

Les Grecs et les Latins se servaient, pour noter leur musique, des lettres de l'alphabet diversement combinées. L'invention des notes est attribuée à Gui d'Arezzo, qui, vers l'an 1023, imagina de remplacer les lettres par des points placés sur plusieurs lignes parallèles. Ces notes étaient alors toutes égales sous le rapport de la durée. Au XIVe siècle (1338), le chanoine Jean de Muris imagina d'exprimer les *muances* ou modifications de la durée par des changements dans la forme des signes, et inventa les rondes, blanches, noires, etc. J.-J. Rousseau essaya vainement, à la fin du XVIIIe siècle, de substituer des chiffres aux notes; celles-ci ont prévalu. Le méloplaste de P. Galin, la méthode de Wilhem offrent des moyens de simplifier la notation musicale.

NOTES (du latin *nota*, marque, abréviation). En Musique, ce sont les signes figuratifs des sons. Il y a sept notes : *ut* (ou *do*), *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, dont la réunion forme une octave, et dont les différentes valeurs sont toutes rapportées à celle d'une note particulière, appelée *ronde* (*o*). La *blanche* (𝅗𝅥) vaut la moitié de la ronde; la *noire* (♩), la moitié de la blanche; la *croche* (♪), la moitié de la noire; la *double croche* (𝅘𝅥𝅯), la moitié de la croche; la *triple croche* (𝅘𝅥𝅰), la moitié de la double croche, et la *quadruple croche* (𝅘𝅥𝅱), la moitié de la triple croche. Le *point* (.) placé à la droite d'une note, l'augmente de la moitié de sa valeur. *Voy.* NOTATION.

On appelle : *Petites notes* des notes écrites en caractères plus fins et qui n'ayant point de valeur déterminée dans la composition de la mesure, empruntent leur valeur aux notes voisines : telles sont les *appoggiatures*, dites aussi *notes de goût*; —*Note de passage*, une note qui, dans une mélodie, ne porte pas une harmonie directe, mais sert à lier entre elles les notes harmoniques; — *Note sensible*, la 7e note d'une gamme, parce qu'elle est le plus souvent obligée de monter sur la 8e note, qui est l'octave de la tonique, et qu'elle fait pressentir cette note.

NOTES TIRONIENNES. *Voy.* ABRÉVIATION.

NOTICE (du latin *notitia*, venu de *noscere*, connaître), traité succinct donnant la connaissance d'une certaine classe d'objets, et spécialement des dignités, des charges d'un État, des lieux, des chemins, etc., d'un pays. On connaît sous le titre de *Notice de l'empire* (*Notitia imperii*) un ouvrage géographique précieux, publié après Constantin, et donnant une description de l'empire à cette époque. Il existe aussi une *Notice des dignités de l'empire*, tant en Orient qu'en Occident, publiée vers le temps de Théodose. H. de Valois (*Valesius*) a donné de même une *Notice des Gaules* (1675).

Par extension, on nomme *Notice* : un extrait raisonné mis en tête d'un livre ou d'un manuscrit pour faire connaître l'auteur, l'époque à laquelle le livre a été écrit, etc.; — la liste imprimée des livres ou manuscrits d'un cabinet : dans ce sens il est synonyme de *catalogue*; — *Notice historique*, *biographique*, un écrit de peu d'étendue contenant les principales circonstances de la vie d'un personnage connu.

NOTIFICATION, acte par lequel on donne connaissance de quelque chose dans les formes officielles ou juridiques. Le ministère public doit faire notifier à l'accusé 24 heures avant les débats la liste du jury, afin qu'il puisse faire ses récusations (C. d'Instr., art. 395).

NOTOBRANCHES (du grec *nôtos*, dos, et *bragkhia*, branchies), nom donné à des Mollusques gastéropodes et à des Annélides qui portent des branchies sur le dos.

NOTOIRE (ART), art cabalistique au moyen duquel on prétendait obtenir la science universelle : il suffisait pour cela de regarder certaines figures en prononçant quelques paroles mystiques.

NOTONECTE, *Notonecta* (du gr. *nôtos*, dos, et *nektôs*, qui nage), genre d'insectes Hétéroptères, division des Hydrocorises, caractérisé par des élytres ayant leur partie postérieure membraneuse et les pattes postérieures très-longues, ciliées et à tarses sans crochets. Les Notonectes sont des punaises aquatiques qui nagent habituellement sur le dos, pour pouvoir saisir avec plus de facilité la proie qui passe au-dessus d'elles. Ces insectes sont carnassiers et très-voraces. Le type du genre est le *N. glauca*, gris noir, à élytres verdâtres et ailes blanches : il pique fortement.

NOTOPODES, *Notopodæ* (du grec *nôtos*, dos, et *pous*, *podos*, pied), tribu de Crustacés décapodes brachyures, établie par Latreille et caractérisée par 2 ou 4 pieds postérieurs insérés sur le dos, correspond aux *Dromiens* de M. Milne-Edwards. *V.* DROMIE.

NOTORIÉTÉ (ACTE DE), du latin *notus*, connu; acte notarié par lequel, à défaut de preuves écrites, des témoins établissent un fait comme suffisamment connu. Ces actes ne peuvent avoir lieu que pour des points de fait; on y recourt le plus souvent pour établir l'identité d'un individu, sa position dans la famille, son âge. Le Code Nap. (art. 70) indique les formalités à suivre pour dresser l'acte de notoriété destiné à remplacer l'acte de naissance de futurs époux.

NOTORNIS (du grec *notos*, vent du midi, et *ornis*, oiseau), oiseau gigantesque qui n'a d'abord été connu que par des débris fossiles, mais qu'on a récemment retrouvé vivant à la Nouvelle-Zélande.

NOTUS, nom du vent du midi chez les Romains.

NOUE. Les Couvreurs appellent *Noue* : 1° une tuile creuse servant à l'écoulement des eaux; 2° l'endroit où se joignent deux combles en angle rentrant; 3° la lame de plomb placée en pente dans cet endroit. — En Agriculture on appelle ainsi un sol gras et humide cultivé en prairie pour servir de pâturage. — Les Pêcheurs désignent aussi sous ce nom les entrailles, le foie et la langue d'une morue.

NOUÉ. En Botanique, ce terme, plus vulgaire que scientifique, est synonyme de *fécondé*; c'est en ce sens que l'on dit qu'un fruit est *noué*.

On emploie aussi communément le mot *noué* comme synonyme de *rachitique*, le gonflement des extrémités articulaires étant un des symptômes du rachitisme.

NOUET (de *nouer*). En Pharmacie, on nomme ainsi un morceau de linge noué, dans lequel on a mis quelque drogue, quelque substance pour la faire infuser ou bouillir dans un liquide afin de communiquer à ce liquide les propriétés de cette substance et de pouvoir la retirer à volonté. — On s'en sert aussi dans la Cuisine, comme quand on met un nouet de fines herbes dans une sauce pour lui donner du goût.

NOUGAT (du latin *nucatus*, fait de noix), pâte solide ou demi-solide et collante, faite le plus souvent d'amandes et de caramel bien unis ensemble. On en fait aussi avec des amandes et du miel. On aromatise le nougat avec de la fleur d'oranger. C'est un mets très-fin. Le *nougat blanc de Provence* et le *nougat à l'italienne* sont les plus estimés.

NOUILLES, espèce de pâte d'Allemagne faite

avec de la farine et des œufs, et qui se coupe en forme de vermicelle. On en garnit quelquefois des vol-au-vent, mais plus souvent encore on les sert sous du bœuf ou sous une volaille bouillie, avec une sauce à la poulette et sans autre garniture.

NOUMÈNE (du grec *nouménos*, participe de *noéô*, penser; ce qui est conçu par la raison pure), se dit, dans la philosophie de Kant, des faits tels qu'ils seraient absolument et en eux-mêmes, sans aucune relation avec nous : on l'oppose à *phénomène*, mot par lequel Kant désigne les choses telles qu'elles nous apparaissent. Dans son système, nous ne pouvons aller au delà du *phénomène;* les *noumènes*, inaccessibles à notre intelligence, nous restent entièrement inconnus.

NOURRICE (du latin *nutrix*). La nourrice naturelle, c'est la mère; mais il est des cas de santé, d'habitation, de position, où l'allaitement par une nourrice étrangère est indispensable : tels sont surtout ceux où le lait de la mère serait insuffisant, où elle serait trop débile, ou bien affectée de scrofules, de dartres ou de toute autre maladie transmissible et héréditaire; etc. Les qualités du lait d'une bonne nourrice sont d'être d'un beau blanc, médiocrement consistant et d'une saveur légèrement sucrée. Il est bon que la nourrice soit d'un âge moyen, qu'elle soit à son 2e ou 3e allaitement plutôt qu'au premier; enfin qu'elle nourrisse depuis moins de six mois.

L'usage des nourrices existait chez les Grecs dès les temps héroïques : la nourrice restait auprès de l'enfant qu'elle avait allaité, et, si c'était une fille, elle ne la quittait qu'au moment de son mariage. A Sparte, les nourrices étaient communes à tous les enfants et entretenues aux frais de l'Etat. Les Romains, comme les Athéniens, prenaient des nourrices parmi leurs esclaves; comme eux, ils les conservaient dans la famille après l'allaitement pour accompagner et surveiller la jeune fille. — Dans le siècle dernier, J.-J. Rousseau s'éleva avec force contre les femmes du monde qui abandonnent leurs enfants à des soins mercenaires et réussit à ramener beaucoup de mères à l'accomplissement de leurs devoirs. Aujourd'hui, l'emploi des nourrices *sur lieu*, en épargnant à la mère les fatigues ou les dangers de la nourriture, lui laissent la possibilité d'une surveillance continuelle.

Il a été créé à Paris un *Bureau des nourrices* qui dépend de l'administration des hôpitaux, et qui offre aux familles pour le choix et la surveillance des nourrices toutes les garanties désirables.

NOURRITURE. *Voy.* ALIMENTS et DIÈTE.

NOUVEAUTÉS. On appelle *Marchand de nouveautés*, celui qui vend des étoffes nouvelles; — *Magasin de nouveautés*, un magasin où l'on vend toutes sortes d'objets de toilette et de fantaisie, en soieries, lingerie, passementerie, mercerie, etc. Ces magasins ont pris depuis quelque temps dans les grandes villes une extension considérable, et sont devenus de véritables *bazars*. *Voy.* ce mot.

NOUVEL AN. *Voy.* ANNÉE et ÉTRENNES.

NOUVELLE, composition littéraire qui tient le milieu entre le conte et le roman, paraît être née du fabliau, au commencement du XIIIe siècle. Dès le XIVe siècle, Boccace publia une série de nouvelles sous le titre de *Décaméron :* c'est le chef-d'œuvre du genre. Il a eu une foule d'imitateurs en Italie et en France : les plus connus sont Giov. Fiorentino, Pulci, Machiavel, Luigi da Porto, Bandello, Casti, en Italie; et en France l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* (sous Louis XI), Marguerite de Valois, reine de Navarre, auteur de l'*Heptaméron*, Bonav. des Périers, Scarron, Marmontel, Arnaud de Baculard, Restif de la Bretonne, Florian, Boufflers, Mme de Genlis, Bouilly, Mme de Montolieu, Mme Guizot, Ch. Nodier, etc. A l'étranger, on peut citer l'Espagnol Cervantes; les Anglais Chaucer, Dryden, Prior; les Allemands Wieland, Gœthe, Tieck, H. de Kleist, Hoffmann; l'Américain Washington Irving.

On a appelé *Nouvelles à la main*, un espèce de journal manuscrit ou clandestinement imprimé, qui était destiné à faire circuler les nouvelles dont la censure ne permettait pas la publication. L'usage de ces bulletins date de la fin de la Fronde; il en a circulé jusqu'en 1787. — De nos jours plusieurs petits journaux ont donné ce titre à la partie de leur journal qui renfermait les anecdotes du jour.

NOVACULE (de *novacula*, rasoir), poisson, genre de Labroïdes, formé aux dépens des Razons.

NOVACULITE. *Voy.* PIERRE A RASOIR.

NOVALES (du latin *novalis*, fait de *novus*, nouveau), terres nouvellement défrichées. Les dîmes de ces terres appartenaient aux curés et aux vicaires perpétuels, par préférence aux gros décimateurs. — Dans quelques pays, on donne le nom de *novales* aux terres en jachère elles-mêmes.

NOVATION (du latin *novare*, renouveler), terme de Droit, désigne la substitution d'une nouvelle obligation à une ancienne : c'est un des modes par lesquels on peut éteindre une obligation. La *novation* s'opère de quatre manières : par substitution d'un nouvel objet, d'une nouvelle cause, d'un nouveau débiteur ou d'un nouveau créancier. On distingue la *N. nécessaire*, qui se fait par une condamnation en justice et ne décharge pas les fidéjusseurs, et la *N. volontaire*, qui les décharge (Code Nap., art. 1271-81).

NOVELLES, ordonnances des empereurs d'Orient rendues *postérieurement* au recueil officiel publié en 534 dans le *Codex repetitæ prælectionis*. Il y a 160 novelles de Justinien. *Voy.* AUTHENTIQUES.

NOVEMBRE (en latin *november*), 11e mois de l'année grégorienne, est ainsi nommé parce qu'il était le 9e de l'année de Romulus. Il a 30 jours. Les Romains l'avaient mis sous la protection de Diane.

L'Eglise célèbre le 1er novembre la fête de la Toussaint et le 2 celle des Trépassés : c'est le plus souvent à la fin de ce mois que commence l'Avent.

Pour l'Agriculteur, le mois de novembre est le temps des plantations et des semences retardées.

NOVICE (de *novus*, nouveau), celui ou celle qui, se destinant à la vie religieuse, n'a point encore prononcé ses vœux. D'après le règlement du concile de Trente, un novice ne peut être admis à faire la profession avant 16 ans, et la durée du noviciat doit avoir été au moins une année entière. Il est défendu de recevoir au noviciat les personnes mariées, les enfants et les serviteurs contraints par leurs parents ou leurs maîtres, les personnes qui ont des maladies ou des infirmités incompatibles avec la vie monastique.

Dans la Marine, le *Novice* est le premier grade au-dessus du mousse : c'est l'apprenti matelot. Dans la marine de l'État, la paye du novice est de 18 francs; c'est pourquoi on l'appelle souvent *novice à 18*. Dans la marine marchande on lui donne le nom de *Pilotin*.

NOYALE, toile de chanvre écrue, très-forte et serrée, que l'on fabrique en Bretagne, et dont on se sert pour les voiles des vaisseaux. Il y en a de plusieurs espèces : on les distingue en *N. extraordinaires*, à 6 fils de brin et en 4 fils, en *N. courtes*, en *N. simples*, en *N. rondelettes*. Les 3 premières espèces se fabriquent aux environs de Rennes, à Janzay, à Piré et surtout à *Noyal:* c'est de ce dernier endroit qu'elles ont toutes pris leur nom. Les *N. rondelettes* se fabriquent à Vitré.

NOYAU, *Nucleus, Putamen, Ossiculus*. On appelle proprement ainsi, dans un fruit charnu, la loge tantôt unique (dans la Pêche, l'Abricot, la Cerise, etc.), tantôt multiple (Nèfle, Lierre, Sureau), dont les parois se sont ossifiées : dans les fruits à plusieurs noyaux, ces loges prennent le nom de *nucules* ou de *pyrènes*.

En Astronomie, on appelle *Noyau* le milieu des taches du soleil et des têtes de comètes, qui paraît plus ou moins clair que les autres parties de ces corps.

En Architecture, c'est la maçonnerie qui sert de grossière ébauche pour former une figure de plâtre ou de stuc; on la nomme aussi *âme*. C'est encore toute saillie brute, particulièrement en brique, où doivent s'appliquer des ornements. — Un *Noyau d'escalier* est tantôt un cylindre de pierre qui porte le fond, et qui est formé par le bout des marches gironnées d'un escalier à vis; tantôt, et le plus souvent, une pièce de bois qui, posée à plomb, reçoit dans des mortaises le tenon des marches d'un escalier de bois : on appelle *N. de fond* celui qui porte depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage, et *N. à corde*, celui qui est taillé d'une grosse moulure en forme de corde, pour conduire la main.

En Artillerie, le *Noyau* est une espèce de barre de fer, longue et cylindrique, qui, après avoir été revêtue d'un fil d'archal tourné en spirale, et recouverte d'une pâte de cendres que l'on fait sécher, se place au milieu du moule d'une pièce de canon pour en former l'âme. Quand le métal a été coulé dans le moule, et que la pièce est fondue, on retire le noyau, et l'on alèse ensuite la pièce pour égaliser l'intérieur du canon. — C'est aussi un globe ou une boule de terre sur laquelle se moule la chape des bombes, des grenades et des boulets creux.

En Minéralogie, on applique ce nom à des substances minérales cohérentes, qui, arrondies comme les cailloux, sont enveloppées généralement dans d'autres matières, et n'ont pas un volume assez gros pour qu'on les appelle *blocs*, ni assez petit pour qu'on les nomme *grains*. *Voy.* GÉODES.

NOYÉ. Quand on se noie, la mort arrive par l'asphyxie, suivie de l'apoplexie : le sang, ne pouvant plus pénétrer dans les poumons, que l'eau a remplis, reflue dans les cavités droites du cœur et dans les artères qui le conduisent à la tête; le cerveau se trouve ainsi engorgé, et cette congestion détermine la mort. Chez certaines personnes, quelques minutes suffisent pour amener la mort; chez d'autres, il faut plus longtemps, de telle sorte que le rappel à la vie peut avoir lieu après un assez long séjour dans l'eau. — Les Hollandais avaient trouvé dès 1740 le moyen de secourir les noyés; mais ce ne fut qu'en 1772 qu'on s'en occupa sérieusement en France : un échevin de Paris, nommé Pia, eut alors l'idée de former des établissements pour les secourir; il fit établir des boîtes fumigatoires. Une partie de ces instruments fut ensuite perfectionnée par Seanegatti, et quelques années après, en 1776, les boîtes de secours, telles qu'elles existent aujourd'hui, furent composées d'après les avis de Réaumur et de Portal. *Voy.* ASPHYXIE et SECOURS.

NOYER, *Juglans* (c.-à-d. *Jovis glans*, gland de Jupiter), genre type de la famille des Juglandées (*Voy.* ce mot), renferme de grands et beaux arbres originaires de la Perse et de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes, pennées avec foliole impaire et dépourvues de stipules; à fleurs monoïques, les mâles en chatons : calice adhérent, à 5 ou 6 divisions membraneuses, inégales, concaves, de 14 à 36 étamines formées d'un filet très-court et d'une anthère à 2 loges; les femelles solitaires ou groupées en petit nombre : calice à lobe ovale, à limbe supère, à 4 dents, corolle à 4 pétales, ovaire adhérent partagé en 4 loges surmonté de 2 styles à 2 stigmates chacun. Le fruit est un drupe bien connu sous le nom de *noix*. Ce genre a été réduit à un petit nombre d'espèces, dont les deux principales sont le *Noyer commun* (*J. regia*) et le *N. noir* (*J. nigra*).

Le *Noyer commun*, le seul connu en Europe jusqu'à la découverte de l'Amérique, est un grand et bel arbre, originaire des bords de la mer Caspienne. Tout est précieux dans le Noyer : son fruit, la *noix*, est aussi délicate à l'état vert (*cerneau*) qu'à celui de maturité parfaite; on en extrait une liqueur excellente, ainsi qu'une huile siccative (*Voy.* NOIX); le bois s'emploie en ébénisterie pour toute sorte de meubles et pour les parquets : il est doux, liant, flexible, se taille bien au ciseau, et prend au rabot un beau poli; il offre quelquefois des veines qui lui donnent un aspect fort agréable; les Tourneurs, les Sculpteurs, les Carrossiers, les Armuriers s'en servent également; dans plusieurs départements, dans la Haute-Vienne surtout, on en fait des sabots. Dans certaines localités, vers la fin de l'hiver ou pendant tout le printemps, on fait au tronc du noyer, avec une tarière, un trou de 12 centim. de profondeur; il en découle un liquide sucré et mucilagineux qui, lorsqu'il est convenablement épaissi, a toutes les qualités de la mélasse. Les anciens employaient le brou de la noix à teindre la laine et les cheveux. On s'en sert encore aujourd'hui dans la teinture; on en tire aussi une boisson stomachique et vermifuge. Les feuilles, le brou, l'écorce et le bois du noyer contiennent un principe particulier à odeur forte et pénétrante, et qui s'exhale en grande quantité pendant toute la saison chaude. Ces émanations sont nuisibles également aux animaux et aux végétaux : c'est par cette raison qu'il ne faut pas se reposer trop longtemps à l'ombre d'un noyer et que le plus ordinairement on ne plante cet arbre que le long des routes ou dans les vergers à distance des autres arbres. — Parmi les principales variétés du Noyer commun, on remarque surtout le *N. jaune* (*J. maxima*), dont le fruit égale en grosseur un œuf de dinde; le *N. à coque tendre* ou *de Mars* (*J. tenera*), dont le fruit est appelé *Noix mésange*, parce que ces oiseaux peuvent le percer avec leur bec; le *N. de la St-Jean* ou *de mai* (*J. serotina*), à floraison tardive; enfin le *N. lacinié* (*J. heterophylla*), curieux par ses feuilles laciniées.

Le *Noyer noir*, originaire de l'Amérique septentrionale, s'élève jusqu'à la hauteur de 20 à 25 mètres. Le cœur de l'arbre est violet, et devient noir en vieillissant. Il est supérieur au Noyer commun en beauté et en solidité; les vers ne l'attaquent pas. On l'emploie aux mêmes usages. — Parmi ses variétés, on remarque le *N. cendré* (*J. cinerea*), arbre de la Louisiane, ainsi nommé à cause de la couleur de son fruit, et le *N. Pacanier* (*J. olivæformis*), qui croît aussi en Amérique, et qui produit des fruits oblongs presque cylindriques, renfermant une amande d'une saveur excellente.

On nomme improprement : *Noyer de Ceylan* ou *de l'Inde*, la Carmantine en arbre; *N. de la Jamaïque*, le Sablier, dont le fruit est cependant loin de ressembler à celui du Noyer; *N. du Japon*, le Gingo ou Arbre aux quarante écus, dont on mange l'excellente amande au Japon et en Chine.

NU (du latin *nudus*), se dit, en Botanique, d'une partie quelconque privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement. On admettait autrefois des *graines nues*; on sait aujourd'hui que celles qui semblent l'être n'ont cette apparence qu'à cause de leur soudure intime avec le péricarpe.

NU (LE), se dit, en Peinture et en Sculpture, des figures ou des parties de figure qui ne sont pas drapées, ou des parties que les draperies recouvrent, mais sans empêcher de voir les formes.

En Architecture, le *Nu d'un mur* est la partie du mur qui est plane, où il n'y a point de ressaut, d'ornements qui excèdent.

NUE PROPRIÉTÉ. *Voy.* PROPRIÉTÉ.

NUAGES (du latin *nubes*), amas de brouillards plus ou moins épais, suspendus à diverses hauteurs dans l'atmosphère, quelquefois immobiles et le plus souvent emportés par des courants d'air ou par des vents impétueux. Les brouillards qui se forment à la surface de la terre deviennent des nuages lorsqu'ils sont entraînés par les vents sans être dispersés. Les nuages peuvent aussi se former au milieu des airs, soit par la rencontre de deux vents humides inégalement chauds, soit par la condensation

des vapeurs, lorsqu'elles s'élèvent en abondance dans des régions qui sont trop froides pour les contenir à l'état élastique. On admet, en général, que les vapeurs qui constituent les nuages sont des *vapeurs vésiculaires*, c'est-à-dire des amas de petits globules remplis d'air humide, analogues aux bulles de savon; ces globules se distinguent très-bien à l'œil nu dans les brouillards qui s'élèvent sur l'eau chaude, et sont bien plus denses que l'air. M. Gay-Lussac pense que les courants d'air chaud qui s'élèvent incessamment de la terre pendant le jour ont une grande influence pour déterminer l'ascension et maintenir la suspension des nuages. Fresnel supposait que la chaleur solaire, absorbée dans le sein des nuages, en forme des espèces de montgolfières qui s'élèvent à des hauteurs d'autant plus grandes que l'excès de température est plus considérable. Sur les hautes montagnes, on voit souvent les nuages au-dessous de soi. Lorsque la vapeur dont se compose les nuages reprend la forme liquide, il en résulte la *pluie*.

Par analogie, on a donné, en Médecine, le nom de *Nuages* aux flocons que l'on observe quelquefois un peu au-dessous de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase; on appelle *Nuage inférieur* ou *Énéorème* les flocons en suspension vers le milieu et le tiers inférieur du liquide.

On a aussi nommé *Nuage* ou *Nubécule*, le *Néphélion*. *Voy.* ce mot.

NUAISON, terme de Marine. On nomme ainsi la durée du même vent ou du même temps.

NUANCE (du latin *muto*, changer: on a longtemps dit *muance*), chacun des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres. C'est la fusion presque insensible et habilement ménagée des tons différents d'une même couleur, depuis le plus sombre jusqu'au plus clair. *Voy.* COULEUR.

NUBILITÉ (du latin *nubere*, se marier). L'âge de la nubilité diffère suivant le sexe et le climat. La femme est en général plus tôt nubile que l'homme. Relativement au climat, la nubilité présente des différences très-remarquables: dans les régions les plus chaudes, telles que l'Afrique, la plus grande partie de l'Asie et de l'Amérique, on voit des filles de 10 à 12 ans déjà nubiles; dans les climats tempérés, elles ne le deviennent que vers l'âge de 15 à 18 ans, et plus tard encore dans les contrées septentrionales.

NUCELLE (du latin *nucella*, diminutif de *nux*), se dit en Botanique du corps pulpeux, composé de tissu cellulaire lâche, sans apparence de membrane, qui occupe le centre de l'ovule végétal quand il commence à se développer.

NUCIFRAGA, nom scientifique du *Casse-noix*.

NUCLEUS (mot lat. qui signifie noyau), nom donné en Histoire naturelle à la masse des viscères qui font saillie sous le ventre des mollusques de l'ordre des Ptéropodes, appelés pour cette raison *Nucléobranches*.

NUCULAINE (de *nucule*). C. Richard a donné ce nom à un fruit charnu, renfermant dans son intérieur plusieurs petits noyaux appelés *nucules* (fruits du sureau, du lierre, etc.). Quelquefois les nucules, qui représentent chacune une carpelle, se réunissent pour former un noyau unique à plusieurs loges (fruits des cornouillers et d'un grand nombre de genres de la famille des Rubiacées).

NUCULE (du latin *nucula*, petite noix, noyau). *Voy.* NOYAU et NUCULAINE.

Genre de Mollusques conchifères dimyaires, de la famille des Arcacés, établi aux dépens des Arches de Linné (*Voy.* ARCHE). On distingue la *N. nacrée* et la *N. lancéolée*, qu'on trouve dans la mer du Nord et la Méditerranée.

NUDIBRANCHES, neuvième ordre des Mollusques gastéropodes, institué par Cuvier pour des mollusques marins, hermaphrodites, caractérisés par la position des *branchies à nu* sur le dos, par l'absence de coquille et de cavité pulmonaire. A cet ordre appartiennent plusieurs familles : *Doris*, *Eolide*, *Tritonie*, *Glaucus*, etc.

NUDICOLLES (c.-à-d. *à col nu*), tribu d'insectes Hémiptères hétéromères, de la famille des Géocorises, a pour caractères le labre court, non strié; la base de la tête souvent rétrécie en forme de col allongé. Cette tribu renferme les genres *Holoptile*, *Réduve*, *Nabis*, *Zelus* et *Ploière*.

NUDIPÈDES, famille de l'ordre des Gallinacés, comprend les oiseaux qui ont le bas des jambes dégarni de plumes. Vieillot a rangé dans cette famille les genres *Dindon*, *Paon*, *Argus*, *Faisan*, *Coq*, *Pintade*, *Perdrix*, etc.

NUÉE. *Voy.* NUAGES.

NUIT (du latin *nox, noctis*), temps durant lequel le soleil reste sous l'horizon d'un lieu. Comme la terre est ronde, la nuit n'a pas lieu en même temps pour tous les points de la terre : ainsi, lorsqu'il fait nuit en Europe, il est jour pour les peuples de l'Océanie situés dans une position presque diamétralement opposée. Sous l'équateur, les nuits sont égales aux jours; ce qui, pour les autres points du globe, n'arrive que le jour des *équinoxes* (*Voy.* ce mot). Les anciens Gaulois et Germains, les Hébreux, et encore aujourd'hui les Arabes, divisaient le temps non par jours, mais par nuits.

Les anciens avaient fait de la Nuit une divinité, mère du Sommeil, des Songes, de la Mort; elle avait des temples chez les Grecs : on lui sacrifiait des brebis noires et des coqs. Le hibou lui était consacré.

NULLES. Dans la Cryptographie, on appelle ainsi des caractères *nuls*, qui ne signifient rien, et qu'on emploie dans l'écriture en chiffres pour la rendre plus difficile à déchiffrer en déroutant le lecteur.

NULLITÉ. L'erreur, le dol, la fraude, la violence, sont des causes de nullité (C. Nap., art. 1109-25). La loi frappe de nullité : toute obligation contractée par un mineur qui est lésé (Code Napoléon, art. 1305); tout acte de notaire qui ne serait point passé devant un autre notaire ou deux témoins; toute donation, aliénation, etc., qu'une femme aurait faite sans l'autorisation de son mari (art. 217), etc. — On doit à M. Biret un *Traité des Nullités*, 1821, 2 vol. in-8.

NUMENIUS, nom latin du *Courlieu*.

NUMÉRAIRE (de *numerare*, compter). On appelle ainsi la masse des espèces monnayées en circulation. Le numéraire a besoin d'être dans une certaine proportion avec la richesse, l'industrie et le commerce d'un pays, pour ne pas entraver la circulation ou l'échange des produits et des opérations, qui se réduisent, en définitive, en des valeurs que le numéraire représente. D'après les calculs les plus récents, la masse totale du numéraire en circulation pour l'Europe et les États-Unis est aujourd'hui de 8 à 9 milliards; ce qui donne pour une population de 250 millions d'individus une moyenne de moins de 50 fr. par tête.

NUMÉRALES (LETTRES). *Voy.* CHIFFRES.

NUMÉRATEUR (du latin *numerare*, nombrer), l'un des deux termes d'une fraction : c'est celui qui exprime combien elle renferme de parties de l'unité, ou combien de fois elle renferme les parties en lesquelles l'unité est divisée par le dénominateur. Le numérateur se sépare par un trait du dénominateur et se place au-dessus, comme dans la fraction $\frac{3}{4}$ où 3 est le numérateur. *Voy.* FRACTION.

NUMÉRATION (de *numerare*, compter). C'est l'art d'exprimer et d'écrire les nombres : de là deux sortes de numération, la *N. parlée* et la *N. écrite*. Une *trentaine* de mots, dont quelques-uns même à la rigueur sont inutiles, suffisent pour exprimer tous les nombres. On écrit tous les nombres avec *dix* chiffres.

Les *neuf* premiers nombres, *un*, *deux*, *trois*, etc., ont chacun un nom particulier : ce sont les *unités*

*du* 1er *ordre.* En ajoutant une nouvelle unité à *neuf*, on forme le nombre *dix*, qu'on regarde comme une nouvelle espèce d'unité, appelée *dizaine.* On compte ainsi neuf dizaines, exprimées par les mots *dix, vingt, trente,* etc.: ce sont les *unités du* 2e *ordre.* La combinaison des unités du premier ordre avec celles du second a formé les nombres *dix-un* (ou *onze*), *dix-deux* (ou *douze*), etc.; *vingt et un, vingt-deux; trente-un, trente-deux*, etc., jusqu'à *quatre-vingt-dix-neuf.* En ajoutant une unité à ce dernier nombre, on forme une nouvelle unité appelée *centaine*, ou *unité du* 3e *ordre,* qui vaut dix dizaines. De même, une unité ajoutée à *neuf cent quatre-vingt-dix-neuf* forme l'unité de *mille* ou *unité du* 4e *ordre,* qui vaut dix centaines. Viennent ensuite les unités de *dizaine de mille, centaine de mille, million, billion* (ou *milliard*), etc.

La *Numération écrite* est fondée sur ce principe : « que tout chiffre placé à la gauche d'un autre exprime des unités dix fois plus grandes, c'est-à-dire de l'ordre immédiatement supérieur à celles de ce chiffre. » Grâce à ce principe, il a été possible d'écrire tous les nombres à l'aide des neuf chiffres (1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9), chacun d'eux ayant deux valeurs : une *valeur absolue,* comme représentant un certain nombre d'unités d'un ordre quelconque, et une *valeur relative* ou *locale*, comme exprimant des unités du 1er, du 2e, du 3e ordre, etc., selon qu'il est plus ou moins reculé vers la gauche. Ainsi, pour écrire le nombre *sept cent soixante-trois*, qui se compose de 7 centaines, 6 dizaines et 3 unités, on écrira 763. Si un ordre d'unités manque dans le nombre qu'on veut écrire, on le remplace par un dixième caractère, qu'on nomme *zéro* (0), et qui n'a point de valeur par lui-même. Ainsi le nombre *six cent cinq*, dans lequel manquent les unités du 2e ordre, s'écrira 605.

Il résulte de ce système de numération que tous les nombres se divisent en unités, dizaines, centaines; unités, dizaines, centaines de mille; unités, dizaines, centaines de millions, etc. Aussi, pour faciliter la traduction en langage ordinaire d'un nombre écrit en chiffres, on le partage en *tranches* de trois chiffres en allant de droite à gauche; et en énonçant ce nombre on ne nomme qu'une seule fois les unités principales : *unités*, *mille*, *millions.* Ainsi le nombre 83385729 se lira : 83 millions, 385 mille, 729 unités.

Outre la numération décimale, qui vient d'être exposée, on peut concevoir un grand nombre d'autres systèmes de numération, la *N. binaire*, la *N. ternaire*, la *N. quaternaire*, la *N. duodécimale*, etc.; mais la numération décimale a été adoptée par tous les peuples civilisés, sans doute parce qu'elle a été suggérée par le nombre des doigts des deux mains.

NUMÉRO (du latin *numerus*), chiffre qui sert à indiquer la place d'un objet parmi d'autres objets. Ainsi, on numérote les pages d'un livre, les articles d'un code, d'une grammaire; les maisons d'une ville; les régiments d'une armée, etc.

Les Manufacturiers se servent de numéros pour désigner la grosseur, la largeur, la longueur et la qualité de certaines marchandises. Les épingles des numéros 3, 4, 5 sont les plus petites de toutes. Les fileurs de coton distinguent la grosseur de leurs fils par des numéros : la loi du 1er juillet 1829 a rendu obligatoire le numérotage uniforme des fils.

On appelle *livre du numéro* un livre que les marchands tiennent pour connaître avec facilité toutes les marchandises qui entrent dans leurs magasins, qui en sortent ou qui y sont actuellement.

NUMIDA, nom scientifique du genre *Pintade.*

NUMISMATIQUE (du grec *nomisma,* ou du latin *numus* ou *nummus*, monnaie), science qui s'occupe de la description, du classement et de l'explication des monnaies, médailles et autres pièces de quelque métal que ce soit (*Voy.* MÉDAILLES et MONNAIES). C'est depuis le XVIe siècle seulement que cette science a pris un développement remarquable. En 1522 parut à Venise le premier ouvrage sur la Numismatique, le traité *De Asse* de Budée. Vaillant, qui publia de 1681 à 1703 les *Médailles romaines et grecques*, est regardé comme le créateur de cette science. Après lui, le P. Jobert, Pellerin, le P. Mangeart, Dutens, Sestini, Bayer, Gros de Boze, Barthélemy, Millin, élevèrent la Numismatique à la hauteur d'une science véritable. Eckhel donna de 1792 à 1798 son *Doctrina nummorum veterum*, Venise; Rasche, le *Lexicon universæ rei nummariæ*, Leipsick, 1785-1805; Mionnet, la *Description des médailles antiques*, Paris, 1806-37; Visconti et Mongez, l'*Iconographie romaine*, 1811-29; Du Mersan, l'*Histoire du Cabinet des médailles*, 1838. M. Ch. Le Normant a publié, avec le concours de MM. P. Delaroche et Henriquel Dupont, le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, 1834-50. — Jacob a donné, d'après Eckhel, un *Traité élémentaire de Numismatique* (1825); Hennin, un *Manuel de Num.* (1830); et M. Barthélemy (de l'École des Chartes), un *Manuel de Num. ancienne et moderne* (1854).

NUMME, en latin *Nummus,* nom générique des monnaies d'or, d'argent ou de cuivre. Le *Numme d'or* (*Nummus aureus*) est souvent appelé absolument *Numme.* Cependant *Numme*, sans épithète, désigne fréquemment aussi le petit sesterce. Le numme de cuivre était l'as; le numme d'argent était le denier. — Pour la valeur des divers *nummes*, *Voy.* AS, SESTERCE, DENIER, AUREUS.

NUMMULAIRE (du latin *nummulus*) ou *Herbe aux écus*, espèce du genre Lysimaque, ainsi nommée parce que ses feuilles sont à peu près rondes comme les pièces de monnaie. *Voy.* LYSIMAQUE.

NUMMULINE ou NUMMULITE (de *nummus*, pièce de monnaie), genre de Coquilles foraminifères, de la famille des Nautiloïdes, ainsi nommées par Lamarck et d'Orbigny, renferme un grand nombre d'espèces qu'on trouve pour la plupart à l'état fossile, et qui sont caractérisées par une coquille lenticulaire, enroulée en spirale dans un même plan et formée de tours très-nombreux divisés en loges simples très-multipliées. L'espèce type est le *N. lisse* (*N. lævigata*), large de 6 à 16 millimètres.

NUNCUPATION. *Voy.* TESTAMENT NUNCUPATIF.

NUNDINALES (LETTRES), de *nona dies*, 9e jour; lettres en usage dans le calendrier romain pour marquer les jours de marché ou *nundines.* Ces lettres, au nombre de 8 (A, B, C, D, E, F, G, H), étaient écrites en colonne et répétées successivement depuis le premier jusqu'au dernier jour de l'année, comme nos *lettres dominicales.* A se trouvant être la lettre nundinale d'une année où les nundines tombaient le 1er janvier, la lettre nundinale de l'année suivante aurait été D, parce que, comme l'année romaine a 365 jours, c'est-à-dire 45 fois 8 nundines, et que la dernière tombe 5 jours avant la fin de l'année, il faut, pour atteindre l'autre nundine, aller dans l'année suivante jusqu'au 4e jour, qui est marqué de la lettre D.

NUNDINES. *Voy.* ci-dessus NUNDINALES (LETTRES).

NUPHAR, *Nuphar*, genre de la famille des Nymphéacées, récemment détaché du genre Nénuphar par quelques Botanistes, renferme 5 ou 6 espèces, dont la principale est le *Nuphar des étangs* ou *Lis jaune* (*Nymphæa lutea*), plante commune dans les rivières à cours lent, dans les eaux stagnantes, etc. Ses feuilles, longuement pétiolées, cordiformes, s'élèvent à la surface des eaux, et paraissent comme de petits îlots flottants, émaillés de fleurs d'un jaune d'or. *Voy.* NÉNUPHAR.

NUQUE, en latin *Cervix*, partie postérieure du cou, située immédiatement au-dessous de l'occiput. Dans le traitement des maladies de la tête, elle est souvent le siége de vésicatoires et de sétons.

**NURAGHES**, constructions antiques particulières à la Sardaigne : ce sont des monuments coniques, de 30 mètres de diamètre et de 16 mètres de haut, formés de blocs d'un mètre cube, assemblés sans ciment. Les nuraghes, qui ont exercé la sagacité des archéologues, paraissent être des tombeaux, et appartiennent à l'époque cyclopéenne ou pélasgique. Le général piémontais A. de la Marmora a publié sur ce sujet une intéressante *Notice*, Paris, 1826.

**NUTATION** (du latin *nutatio*, balancement), petit mouvement qu'on observe dans l'axe terrestre, en vertu duquel il s'incline tantôt plus, tantôt moins vers l'écliptique. Il provient de la figure de notre planète qui n'est pas exactement sphérique, et sur laquelle l'action de la lune et du soleil est un peu différente selon les situations où ces deux astres se trouvent par rapport à nous. La force de leur action ne passant pas alors exactement par le centre de gravité de la terre, elle produit dans l'axe de ce globe un petit mouvement de rotation. Ce mouvement, observé pour la première fois par Bradley, est lié à la précession des équinoxes.

En Botanique, on nomme ainsi la faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil. *Voy.* TOURNESOL, HÉLIOTROPE.

Les Médecins appellent *Nutation* ou *Branlement de tête* l'oscillation habituelle de la tête.

**NUTRITION**, fonction par laquelle les corps organisés entretiennent, réparent et augmentent leurs parties. Elle se compose de plusieurs actes ou fonctions successives ou simultanées, qui s'exécutent dans l'ordre suivant: chez les animaux, 1° la préhension, qui consiste à saisir les aliments et à les porter à l'organe de la mastication; 2° la mastication; 3° la déglutition; 4° la digestion; 5° l'absorption par les vaisseaux chylifères, qui pompent dans l'intestin le produit de la digestion et le portent dans le système veineux; 6° l'élaboration du fluide nutritif par son contact avec l'air dans les poumons (respiration), et l'élimination des principes inutiles ou surabondants (excrétion); 7° la circulation de l'élément nutritif dans toutes les parties; 8° l'assimilation; 9° l'accroissement; — dans les végétaux, 1° absorption des matières qui doivent servir à l'alimentation; 2° mouvement par lequel ces matières sont portées dans les feuilles; 3° élaboration; 4° circulation; 5° assimilation; 6° accroissement (comme chez les animaux), seulement les feuilles remplacent les poumons.

**NYCTAGE**, *Nyctago* (du grec *nyx*, nuit, parce que les fleurs ne s'épanouissent qu'après le coucher du soleil), *Mirabilis* de Linné, vulgairement *Belle-de-nuit*, genre type de la famille des Nyctaginées, renferme des plantes exotiques herbacées, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs éphémères, pourpres, jaunes ou blanches. On les cultive aujourd'hui dans nos jardins. *Voy.* BELLE-DE-NUIT.

**NYCTAGINÉES**, famille de plantes phanérogames dicotylédones, renferme des plantes herbacées, des arbustes ou même des arbres; à feuilles simples, opposées ou alternes; à fleurs axillaires ou terminales, réunies dans un involucre commun, ou ayant chacune un involucre propre et caliciforme : calice monosépale, coloré, souvent tubuleux, renflé à sa partie inférieure, qui souvent persiste après la chute de la partie supérieure; limbe divisé en lobes plissés; de 5 à 10 étamines insérées au bord supérieur d'une sorte de disque hypogyne souvent en forme de cupule; ovaire à une seule loge contenant un ovale dressé; style et stigmate simples. Le fruit est un akène recouvert en partie par le disque et la base du calice. — Principaux genres : *Nyctago* (genre type), *Boerhavia*, *Bougainvillea*, *Pisonia*, etc.

**NYCTALOPIE** (du grec *nyktalôps*, qui voit de nuit), maladie de l'œil caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour. La Nyctalopie dépend souvent de l'extrême sensibilité de la rétine ou de l'iris, d'où résulte le resserrement pupillaire. D'autres fois elle est le résultat d'obstacles physiques à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, comme de l'existence d'une taie sur la cornée, de l'opacité centrale du cristallin ou de sa capsule, ou d'un défaut de pigmentum de la choroïde : de là un diagnostic, un pronostic et un traitement très-variés.

**NYCTANTHE**, *Nyctanthes* (du grec *nyx*, nuit, et *anthos*, fleur), genre de la famille des Jasminées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à rameaux quadrangulaires, à feuilles opposées, ovales, pointues, épaisses, rudes, velues en dessous, à fleurs portées sur des pédoncules axillaires et munies de bractées : calice tubuleux à 5 dents, corolle hypogyne hypocratériforme, à limbe divisé en 5 ou 8 lobes; 2 étamines; ovaire à 2 loges uniovulées; style court, stigmate capité; fruit capsulaire monosperme. L'espèce unique de ce genre est le *Nyctanthe triste* ou *Arbre triste*, qui croît au Malabar dans les lieux sablonneux et stériles; ses fleurs, de couleur jaunâtre et d'une odeur agréable, ne s'épanouissent que la nuit, d'où son nom.

**NYCTÈRE**, *Nycteris* (du grec *nyktéris*, chauve-souris), genre de Chauve-Souris d'Asie et d'Afrique, ayant pour caractères : 32 dents, narines recouvertes par un opercule cartilagineux mobile, oreilles très-grandes, antérieures, contiguës à leur base, membrane interfémorale plus grande que le corps et embrassant la queue qui est terminée par un cartilage bifurqué, en forme de T renversé (⊥). Ce genre renferme 4 espèces : le *N. thebaïcus*, long de 3 centim., et dont le pelage est brun en dessus, gris-brun clair en dessous : il se trouve dans toute l'Afrique; le *N. hispidus* ou *Campagnol volant*, du Sénégal; le *N. javanicus*, de Java; et le *N. capensis*, de l'île de Pâques.

**NYCTICÈBE**, *Nycticebus* (du grec *nyx*, nuit, et *kêbos*, singe, c.-à-d. singe de nuit), genre de Quadrumanes Lémuriens, de la famille des Makis, renferme des animaux nocturnes ressemblant aux Loris, dont ils ne diffèrent que par la forme de leur museau moins pointu et moins relevé, par leurs membres courts et forts et leur corps épais et ramassé; tête ronde, yeux grands, rapprochés et dirigés en avant; queue très-courte. Les Nycticèbes sont très-lents et très-indolents; on dirait que leurs membres ne sont pas assez forts pour les porter. Ils vivent d'insectes, de petits oiseaux, de fruits sucrés, etc. L'espèce principale est le *N. du Bengale*, dit aussi *Paresseux du Bengale, Loris paresseux :* il a de 30 à 35 centim. de long; son pelage est roux. On distingue en outre le *N. de Java* et le *N. de Ceylan*.

**NYCTICORAX** (du grec *nyx*, nuit, et *kôrax*, corbeau), oiseau qui croasse pendant la nuit. Ce nom, qui paraît appartenir proprement à la *Hulotte*, a aussi été appliqué à l'*Engoulevent*, et à une espèce de *Héron*, ainsi appelé à cause des croassements lugubres qu'il fait entendre la nuit. — Dans le style biblique, ce mot désigne tout oiseau de nuit.

**NYCTITANTE** (MEMBRANE), du grec *nyx*, nuit : c'est une 3e paupière destinée, chez certains animaux, à modérer l'éclat de la lumière. *Voy.* OEIL et PAUPIÈRE.

**NYMPHÆA**, nom scientifique du genre *Nénuphar*.

**NYMPHALE**, *Nymphalis*, genre de Lépidoptères diurnes, tribu des Papilionides, renferme des insectes ayant pour caractères : antennes assez longues, en massue, et palpes très-courts; tête étroite; corselet robuste; ailes très-amples, les supérieures sinuées, les inférieures denticulées. Les Nymphales habitent les bois, volent très-haut, se posent volontiers sur la terre humide, ou sur le crottin du cheval. Ils sont très-difficiles à approcher. Leurs chenilles se tiennent à l'extrémité des arbres (Saules, Peupliers, Trembles), dont elles dévorent les feuilles. En général

elles sont vertes et sans taches. L'espèce type est le *Nymphale du peuplier* (*N. populi*), vulgairement *Grand Sylvain*, de 5 à 6 centimètres d'envergure, à ailes de couleur brun-noirâtre glacé de verdâtre, avec des taches blanches et des lignes noires.

NYMPHE, état particulier des insectes pendant leurs métamorphoses et qui est intermédiaire entre l'état de larve et celui d'insecte parfait (*Voy.* INSECTES). Dans cet état, les Lépidoptères et les Diptères sont enveloppés par une membrane dure et solide (*Voy.* CHRYSALIDE); les Coléoptères, les Hyménoptères, la plupart des Névroptères et un petit nombre d'Hémiptères ont les membres distincts et visibles à l'extérieur, mais dans un tel état de gêne qu'ils ne peuvent servir à mouvoir le corps. Enfin la plupart des Hémiptères, quelques Hyménoptères et les Orthoptères n'ont que les ailes à l'état rudimentaire.

NYMPHÉACÉES (du genre type *Nymphæa*, Nénuphar), famille de plantes aquatiques qui se fixent au sol par un rhizome épais et féculent, tantôt globuleux ou pyriforme, tantôt allongé et horizontal, à feuilles alternes, entières, cordiformes ou orbiculées, portées sur de très-longs pétioles; à fleurs très-grandes, solitaires et portées sur de longs pédoncules cylindriques : périanthe formé d'un nombre variable de sépales et de pétales disposés sur plusieurs rangs; étamines très-nombreuses, insérées sur plusieurs rangs au-dessous de l'ovaire ou même sur sa paroi externe; anthères introrses et à deux loges linéaires; ovaire libre et sessile au fond de la fleur ou adhérant avec le calice, à plusieurs loges multiovulées; le sommet de l'ovaire est couronné par autant de stigmates rayonnants qu'il y a de loges à l'ovaire, et la réunion de ces stigmates forme une sorte de disque lobé et en étoile qui couronne l'ovaire. Le fruit est indéhiscent et charnu intérieurement, à plusieurs loges polyspermes.

Les Nymphéacées croissent dans les eaux douces tranquilles ou faiblement courantes des contrées intertropicales et boréales tempérées. Les genres les plus importants sont les suivants : *Nymphæa* ou Nénuphar, *Nelumbium* ou Lotus, *Victoria*, *Euryale*.

NYMPHÉE (du grec *nymphaion*, temple des Nymphes), se dit, en Architecture, d'un lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines. Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens il y avait des nymphées, qui servaient ordinairement de bains : c'était le plus souvent une grotte, soit naturelle, soit artificielle; quelquefois un petit temple consacré aux nymphes. L'usage des nymphées est venu jusqu'à nous, et il est encore assez commun en Italie.

NYMPHÉEN, se dit, en Géologie, des terrains qui ont été formés par les eaux douces, et qui renferment des débris d'animaux et de végétaux analogues à ceux qui vivent sur nos terres et dans nos eaux douces. Le terrain nymphéen correspond aux terrains tertiaires d'eau douce de la plupart des géologues.

NYSSA (du grec *nyssô*, piquer, à cause de ses feuilles terminées par des pointes aiguës), dit aussi *Tupelos*, genre type de la petite famille des Nyssacées, voisine des Santalacées, renferme des arbres très-élevés qui croissent dans les marécages de l'Amérique du Nord : feuilles alternes entières ou dentées, lancéolées et acuminées, glabres en dessous; fleurs axillaires dioïques, les mâles en grappes ou en ombelles, les femelles solitaires et fixées sur des pédoncules. Les fruits ressemblent à des prunes noirâtres d'un goût fade : les oiseaux, les écureuils, etc., en sont très-friands. Le bois est blanc, dur et assez ferme; mais il pourrit promptement.

NYSSACÉES, petite famille établie aux dépens des Santalacées, a pour type le genre *Nyssa*.

NYSSONIENS (du grec *nyssô*, piquer, à cause de leurs aiguillons), petite tribu d'Hyménoptères de la famille des Fouisseurs, section des Porte-aiguillons, comprend trois ou quatre genres, et a pour type le genre *Nysson*, caractérisé par des antennes insérées près de la hanche, des mandibules sans dentelures, un labre petit et caché, un abdomen ovoïde, conique. Les Nyssons sont noirs avec une raie jaune sur le corselet et des pattes fauves. On en trouve aux environs de Paris, particulièrement sur les fleurs de la carotte.

# O

O, 15e lettre de l'alphabet et la 4e des voyelles. Comme lettre numérale, o' valait 70 chez les Grecs; ,o, 70,000. — Chez les Romains, O s'employait quelquefois pour exprimer le nombre 11; avec une ligne au-dessus, Ō, il valait 11,000. — Dans les abréviations, cette lettre se mettait pour *optimus* dans cette formule D. O. M. (*Deo optimo maximo*). Chez les Irlandais, O' veut dire *fils de*. — En Géographie, O. est l'abréviation d'*ouest*; S.-O., de *sud-ouest*. — En Logique, O. désignait la proposition négative particulière. — En Chimie, O. signifie *oxygène*.

En Liturgie, on appelle les *O de Noël* les neuf antiennes que l'Église chante, dans l'Avent, neuf jours avant Noël; dans le rit romain, il n'y en a que sept. On les appelle ainsi parce que chacune de ces antiennes commence par l'exclamation O : *O sapientia*, *O Adonaï*, *O radix*, etc.

OASIS, mot arabe, désigne dans le Nord de l'Afrique et en Arabie, tout endroit arrosé et cultivé au milieu d'un désert aride. *Voy.* OASIS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

OBANG ou OBAN, lingot d'or au titre de 22 carats, sert de monnaie au Japon. L'obang vaut 89 fr. 98 c.

OBCONIQUÉ (de *cône*), se dit en Botanique et en Zoologie de toutes les parties qui ont la forme d'un cône renversé : la poire, l'involucre de l'*Anthemis clavata*, les antennes de certains insectes sont dits *obconiqués*.

OBCORDÉ, OBCORDIFORME, se dit en Botanique de toute partie qui a la forme d'un *cœur* renversé : les pétales du *Delphinium obcordatum*, les capsules de la Véronique officinale, etc.

OBCURRENT (du latin *ob*, à l'encontre, et *curro*, courir), se dit en Botanique des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en plusieurs loges. C'est ce qu'on observe dans les Convolvulacées.

OBÉDIENCE, dépendance d'un prêtre ou d'un religieux envers son supérieur spirituel. On appelle *Lettre d'obédience* un écrit par lequel un supérieur ecclésiastique donne à son inférieur une mission, le transfère d'un lieu dans un autre, ou l'autorise à dire la messe hors de son diocèse. — Pour les *Pays d'obédience*, *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

OBÈLE (du grec *obélos*, aiguille, broche), signe critique en forme de broche ou de raie transversale, est employé dans les anciens manuscrits pour indiquer une répétition, une surabondance de mots ou une transposition. On distingue : l'*Obèle ponctué* (—̣ ou —̇), qui indique que l'on doute si l'on doit ôter ou laisser le passage ainsi marqué; l'*O. surmonté de deux points* (—̈), qui indique une transposition; l'*O. et astérisque* (—*), qui indique un vers déplacé, etc.

OBÉLISQUES (du grec *obéliskos*, fait d'*obélos*, aiguille), monuments d'origine égyptienne : ce sont des pyramides quadrangulaires en forme d'aiguille,

dont les pans sont couverts d'hiéroglyphes; la plupart sont monolithes ou d'un seul bloc. Il nous reste de l'antiquité 42 obélisques connus, dont 12 couchés et 30 debout. Parmi ces derniers, il y en a 7 en Égypte, 12 à Rome, 2 dans d'autres villes d'Italie, 2 à Constantinople, 2 en France (l'O. de Louqsor, à Paris depuis 1836, et celui d'Arles), et 5 en Angleterre, y compris l'*Aiguille de Cléopâtre*, récemment transportée d'Alexandrie à Londres. Les obélisques étaient des monuments à la fois historiques et religieux. Ils pouvaient aussi servir de gnomons.

OBÉSITÉ (du latin *obesitas*, fait de *ob* et *edere*, manger), embonpoint excessif, résultant d'une accumulation de graisse dans le tissu cellulaire. Les gens obèses sont généralement gros mangeurs et ont le caractère apathique. La bonne chère, le défaut d'exercice, le sommeil trop prolongé ou pris immédiatement après le repas, l'abus des bains chauds, le séjour habituel dans des lieux remplis d'émanations animales, contribuent, avec la prédisposition naturelle, à développer l'obésité. Outre la gêne qui résulte de cet état, les personnes ainsi surchargées d'embonpoint ont à craindre de graves maladies, et surtout l'apoplexie. On combat l'obésité par la sobriété, l'exercice, les veilles, et aussi par les purgatifs et les sudorifiques.

OBIER, *Viburnum opulus*, espèce de Viorne, vulgairement *Boule-de-neige*. *Voy.* VIORNE.

OBISIE, *Obisium*, genre d'Arachnides, de la famille des Scorpionides : palpes allongées en forme de bras et terminées par une pince didactyle; mâchoires formées par la réunion des 2 articles inférieurs des palpes; mandibules allongées, droites, épaisses; 4 yeux; céphalothorax plus long que large. — Les Obisies habitent les deux continents; elles sont très-petites et vivent cachées sous la mousse ou les pierres. L'espèce type, l'*Obisie ischnocheles*, se trouve dans les bois de Vincennes et de Meudon.

OBIT, OBITUAIRE (du latin *obitus*, décès). Dans l'Église catholique, l'*Obit* est le service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré tous les ans, au jour anniversaire de la mort. Le livre où ces fondations sont inscrites s'appelle *Obituaire*. On le confond souvent avec le *Nécrologe*, qui désignait spécialement, dans les anciens monastères, une liste de moines défunts appartenant à l'abbaye et dont on lisait les noms à l'office de *prime*, après la lecture du martyrologe. *Voy.* NÉCROLOGE.

OBJECTIF, se dit, en Optique, de celui des verres d'une lunette ou d'un microscope à plusieurs verres qui est tourné vers l'*objet*. *Voy.* LUNETTE.

Dans la Philosophie de Kant, *Objectif* signifie tout ce qui est dans l'*objet*, hors du sujet pensant, tout ce qui est réel et non purement idéal. On l'oppose à *Subjectif*. *Voy.* ce mot.

OBLATION (du latin *oblatus*, offert), partie de la messe qui suit immédiatement l'évangile ou le *Credo*, et qui consiste dans l'offrande que le prêtre fait à Dieu du pain destiné au sacrifice, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice.

OBLIGATION (du latin *ob ligatus*, lié à cause de), tout lien de droit qui astreint une personne envers une autre à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. On distingue : l'*Obligation naturelle*, qui n'est fondée que sur la loi naturelle et l'équité, et dont l'exécution est abandonnée à la bonne foi de l'obligé; l'*O. civile*, qui est fondée sur la loi civile; l'*O. pure et simple*, qui n'est différée ni par une condition ni par un terme; l'*O. conditionnelle*, qui dépend d'une condition, laquelle peut elle-même être *suspensive* ou *résolutoire*; l'*O. alternative* (*Voy.* OPTION); l'*O. solidaire*, lorsqu'une même chose est due à plusieurs ou par plusieurs, et que la loi a constitué chacun créancier ou débiteur pour le tout (*in solidum*), etc. — On donne aussi le nom d'*Obligation* au contrat même, le plus souvent notarié, qui contient les conditions de traité, et aux titres remis aux souscripteurs des emprunts contractés par une Compagnie, par le Trésor, par une ville, etc.

Certaines obligations résultent de la seule autorité de la loi, comme celles entre propriétaires mitoyens, celles des tuteurs qui ne peuvent refuser les fonctions qui leur sont déférées; les autres naissent d'un fait personnel à l'obligé, et, dans ce cas, si le fait est licite, c'est un *contrat* ou un *quasi-contrat;* s'il est illicite, c'est un *délit* ou un *quasi-délit* (Code Napoléon, art. 1370-86). — L'existence des obligations s'établit par actes authentiques ou privés, par témoignage, présomption, aveu de la partie ou serment. Elles s'éteignent par payement, novation, remise volontaire de la dette, compensation, confusion des qualités de débiteur et de créancier, perte de la chose due, nullité ou rescision, condition résolutoire et prescription (Code Nap., art. 1234). Pothier a donné un célèbre *Traité des Obligations;* on doit à M. Carrier un ouvrage sous le même titre. On peut consulter aussi les commentaires de MM. Toullier, Duranton, Troplong, etc., sur la partie du Code qui traite de cette matière.

OBLIQUE (du latin *obliquus*), se dit de toute ligne qui, rencontrant une autre ligne, est inclinée sur celle-ci d'un côté plus que de l'autre, et forme avec elle des angles aigus et obtus. — Dans la Tactique, il désigne une manœuvre, une marche exécutée à droite ou à gauche d'une ligne de bataille.

En Anatomie, on donne le nom d'*Obliques* à plusieurs muscles importants dont l'action s'exerce dans des directions non parallèles aux plans qui divisent le corps suivant la verticale. Tels sont le *Grand Oblique* ou *O. externe de l'abdomen*, le *Petit Oblique* ou *O. interne de l'abdomen*, les *O. inférieur* et *supérieur de l'œil*, les *O. inférieur* et *supérieur de la tête*.

*Sphère oblique*. *Voy.* SPHÈRE.

*Obliquité de l'écliptique*. *Voy.* ÉCLIPTIQUE.

OBLITÉRATION (du latin *obliterare*, effacer), état de ce qui est *oblitéré*, c.-à-d. effacé. Il se dit, en Chirurgie, d'un conduit quelconque lorsque ses parois ont contracté adhérence ensemble, de manière que sa cavité a disparu dans une plus ou moins grande étendue.

OBOLE (du grec *obolos*), poids et monnaie des Grecs, était le 6e de la drachme, et valait, comme poids, environ 72 centigrammes, et, comme monnaie, 16 ou 17 centimes. — L'obole fut la première monnaie des Grecs. On en attribue la création à Phidon, roi d'Argos, contemporain de Lycurgue. Dans les cérémonies funéraires des anciens on mettait une obole dans la bouche du défunt pour payer à Caron le prix du passage.

OBOVALE, se dit, en Botanique, de toute partie qui a la forme d'un ovale renversé. On appelle ainsi toute feuille, tout pétale ou tout organe plane qui est plus large à son origine qu'à son extrémité.

OBSÈQUES (du latin *obsequi*, suivre autour, faire cortége, ou d'*obsequium*, devoir). *Voy.* FUNÉRAILLES.

OBSERVANCE, se dit, en matière de Religion : 1° de la pratique d'une règle; 2° de communautés religieuses où s'observent certaines règles. On nomme *Étroite observance* la partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer la règle plus strictement que les autres religieux du même ordre. *Voy.* OBSERVANCE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

OBSERVATOIRE, établissement destiné aux observations astronomiques. On le place ordinairement dans un lieu découvert, d'où l'œil puisse apercevoir les différents points de l'horizon; on ne doit y employer que des instruments d'une extrême précision. C'est d'ordinaire par le principal observatoire d'un pays que l'on fait passer son premier méridien. *Voy.* MÉRIDIEN.

La tour de Bélus à Babylone est le plus ancien

observatoire connu : c'est là que les astronomes chaldéens firent leurs principales observations astronomiques. Plus tard, d'autres observatoires furent construits par les Arabes et les Mongols. Les premiers qui furent établis en Europe furent ceux du landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume IV, construit en 1561, et celui d'*Uranienbourg*, élevé en 1576 par Tycho-Brahé dans l'île de Hveen, entre Copenhague et Malmoe. Aujourd'hui les plus célèbres observatoires sont ceux de *Paris*, situé près du Luxembourg, construit sous Louis XIV, de 1664 à 1672, et illustré par les travaux des Cassini, de Picard, de La Hire, de Maraldi, de MM. Arago, Leverrier, etc. (*Voy.* BUREAU DES LONGITUDES); de *Greenwich*, près de Londres, célèbre par les observations de Flamsteed, Halley, Bradley, Maskelyne, etc.; de *Brême*, de *Berlin*, de *Gœttingue*, de *Vienne*, de *Poulkova*, près de Saint-Pétersbourg; de *Stockholm*, d'*Upsal*, d'*Altona*, de *Rome*, de *Naples*, de *Palerme*, de *Madrid*, et, hors de l'Europe, de *Cincinnati*, de *Washington* et de *Cambridge* aux États-Unis; du *cap de Bonne-Espérance* en Afrique, et de *Madras* aux Indes orientales. — En France, outre l'Observatoire de Paris, on cite encore ceux de Marseille, Toulouse, Lyon, Dijon, Bordeaux, Brest, Strasbourg, etc. Indépendamment de l'Observatoire du Luxembourg, Paris en a possédé d'autres qui ont eu leur célébrité, tels que ceux de La Caille à l'Institut, de Delisle à l'hôtel Cluny, de Lalande au Collége royal, etc.

OBSIDIENNE (du grec *opsis*, vue, parce qu'on peut s'y voir), roche agrégée à base de feldspath, opaque, quelquefois translucide, d'un éclat vitreux, variant en couleur depuis le noir et le vert jusqu'au rouge et au jaune. Elle raye le verre et possède une densité de 2,36. Quoique d'apparence simple, on y a trouvé de la silice, de l'alumine, de la soude et de l'oxyde de fer. L'obsidienne appartient aux terrains volcaniques récents : elle est commune au Mexique, dans les Andes du Pérou, en Islande, dans les îles Lipari. Les Péruviens en employaient des fragments pour fabriquer des couteaux; ils en faisaient aussi des miroirs : de là le nom de *miroir des Incas* qu'on lui a donné. L'*Obsidienne vitreuse noire* ou *Agate noire* d'Islande, la *Pierre de Gallinace* du Pérou et l'*O. verdâtre* de Ténériffe et d'Auvergne sont les variétés les plus communes en France. *Voy.* PONCE.

OBSIDIONAL (du latin *obsidium*, siége), ce qui se rapporte au siége d'une ville. *Couronne obsidionale*, *Monnaie obsidionale*. *V.* COURONNE et MONNAIE.

OBSTÉTRIQUE (d'*obstetrix*, sage-femme), partie de la Médecine qui s'occupe des accouchements.

OBSTRUCTION (du latin *obstruere*, boucher). Ce mot, qui est synonyme d'*engorgement*, a été appliqué, dans le langage vulgaire, à des affections très-différentes, et notamment aux engorgements chroniques du foie ou de la rate, qui se développent quelquefois dans le cours des fièvres intermittentes prolongées. — Pour ces obstructions, *Voy.* HÉPATITE et SPLÉNITE.

OBTURATEUR (du latin *obturare*, clore, boucher). Les Anatomistes appellent ainsi tous les organes servant à la fermeture de diverses parties, tels que les muscles *obturateurs*, le nerf *obturateur*, l'artère *obturatrice*, etc. — Le *trou obturateur* est le trou ovalaire ou sous-pubien de l'os iliaque.

En Chirurgie, on nomme *Obturateur* un instrument composé d'une plaque d'or, d'argent, ou de platine, et destiné à boucher un trou contre nature qui se serait formé à la voûte du palais.

OBTUS (ANGLE), du latin *obtusus*. *Voy.* ANGLES.

OBUS (de l'allemand *haubitz*), projectile creux, d'un diamètre plus petit que celui de la bombe, et, en outre, sans anse et sans culot. On le lance à l'aide d'un mortier monté comme un canon, qu'on nomme *obusier*. On distingue : 1° les obus de 16 à 17 centimètres de diamètre; 2° ceux de 12 à 13, dits de 24; 3° ceux des batteries de montagne, dits de 12. On nomme *Obus à la Spartelle*, celui qui est chargé de poudre et de balles s'éparpillant quand il éclate, et *O. tête de mort*, celui qui est percé de plusieurs trous par lesquels il vomit des matières d'artifices enflammées. On se sert des obus avec succès contre des masses d'infanterie ou des lignes de cavalerie. Les batteries de campagne comptent toujours deux obusiers de 24 pour 4 canons.

L'Obus a été employé pour la première fois par les Anglais et les Hollandais. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde (1693).

OBUSIER. *Voy.* OBUS.

OBVOLUTÉ (du latin *obvolutus*, qui est enroulé), se dit, en Botanique, des rudiments des feuilles pliées en gouttière par leur face interne et encore renfermées dans le bourgeon.

OC (LANGUE D'), nom donné, dans le moyen âge, à la langue que parlaient les peuples de la France situés au sud de la Loire, qui disaient *oc* pour *oui*. On l'oppose à la langue *d'oil*. *Voy.* LANGUE.

OCCASE (AMPLITUDE), du latin *occasus*, coucher. *Voy.* AMPLITUDE.

OCCIDENT. *Voy.* POINTS CARDINAUX.

OCCIPITAL, qui a rapport à l'occiput. On distingue : l'*Artère occipitale*, qui naît de la partie postérieure de la carotide externe et va se distribuer aux ligaments de la partie postérieure de la tête; les *Muscles occipitaux*, couche musculaire très-mince qui naît de la partie postérieure de l'aponévrose épicrânienne et revêt l'occiput; l'*Os occipital*, qui forme la paroi postérieure inférieure du crâne, et dont la face externe offre le *grand Trou occipital*, que traversent la moelle épinière, les artères vertébrales et les nerfs spinaux; la *Crête occipitale*, partie de l'os occipital qui s'étend entre le trou occipital et l'*Éminence occipitale*; enfin les *Fosses occipitales*, qui logent le cervelet et les lobes postérieurs du cerveau.

OCCIPUT (mot latin formé de la prépos. *ob*, et de *caput*, tête), partie postérieure inférieure de la tête, s'étend depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital. L'occiput est formé par l'os occipital.

OCCULTATION (du latin *occultatio*, fait de *occultus*, caché), se dit, en Astronomie, de l'éclipse d'une étoile, d'une planète, d'un satellite, par la lune ou par toute autre planète. Les occultations des étoiles sont beaucoup plus communes que les éclipses de soleil et de lune, puisqu'il ne s'écoule pas un seul instant sans que la lune passe devant quelque étoile et nous en intercepte la lumière. Elles offrent, comme les éclipses, le moyen d'obtenir la longitude des lieux terrestres; la géographie et la navigation en retirent journellement d'utiles secours. Les occultations des planètes par d'autres planètes sont plus rares que celles des étoiles fixes; elles peuvent servir à démontrer que les planètes sont placées à des distances inégales de la terre et du soleil, la planète qui est occultée par une autre étant nécessairement plus éloignée que celle qui produit l'occultation.

OCCULTES (SCIENCES). On entend sous ce nom l'Alchimie, la Cabale, la Divination, l'Hermétique, la Magie, la Nécromancie, etc. *V.* ces mots et SCIENCES.

OCCUPATION (DROIT D'), du latin *occupare*, s'emparer de; droit que confère l'acte de s'emparer le premier de certaines choses. L'*occupation* est un des moyens d'acquérir la propriété. Les publicistes ont beaucoup discuté sur le droit du *premier occupant*. Les uns supposent qu'il y a eu entre les hommes une convention expresse ou tacite pour donner au premier occupant la propriété de la chose qui, dans l'état de nature, était commune. Hobbes nie le droit du premier occupant; il admet le droit de tous sur toutes choses, c'est-à-dire le droit du plus fort. Locke et Barbeyrac, considérant que l'acte d'occupation exige un travail corporel, en induisent que la propriété de la chose est le juste prix de ce

travail, et que le droit du premier occupant est fondé sur un principe de justice universelle. Quoi qu'il en soit, le droit de premier occupant est consacré par les lois civiles et par le droit des gens : ainsi une île déserte découverte par l'équipage d'un vaisseau, et dont le capitaine prend possession le premier au nom de sa nation, appartient à cette nation par le droit du premier occupant ; toute nation qui s'empare d'un pays vacant, qui y envoie des colonies, en acquiert la propriété.

OCEAN. *Voy.* ci-dessus l'article MER et l'article OCÉAN dans le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

OCÉANIE, *Oceania*, genre de Méduses gastriques, section des Monostomes, type des Océanides, renferme des espèces très-petites et presque microscopiques, dont les caractères sont encore peu déterminés. Lamarck les confond avec ses Dianées. *Voy.* MÉDUSE.

Variété du *Nautile flambé.*

OCELLE (du latin *ocellus*, diminutif d'*oculus*, œil), se dit en Zoologie de toute tache arrondie, dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui la fait ressembler à la prunelle de l'œil. Par suite, on appelle *ocellé* tout corps marqué de taches imitant la prunelle de l'œil.

OCELOT (nom dérivé du mexicain *tlalocelotl*), *Felis pardalis*, espèce du genre Chat, particulière à l'Amérique. C'est un très-joli animal, long d'un mètre non compris la queue ; son pèlage est fauve en dessus, blanc en dessous, varié sur la croupe et les flancs de 5 bandes obliques, d'un fauve foncé bordé de noir. L'Ocelot est un animal nocturne ; il dort tout le jour dans les fourrés qu'il habite, et n'en sort que la nuit pour se livrer à la chasse des oiseaux, des singes, et autres petits mammifères, dont il fait une grande destruction.

OCHAVO (du latin *octavus*), monnaie de compte dont on se sert en Espagne, vaut 0 fr. 0157.

OCHLOCRATIE (du grec *okhlos*, peuple, et *kratos*, pouvoir), domination de la multitude, du bas peuple. C'est l'abus du gouvernement démocratique. Il a perdu la république d'Athènes, et a rendu possible en France le règne de la Terreur.

OCHNA, arbre du Brésil, appelé dans le pays *Jabotapita*, type de la famille des Ochnacées. *V.* ci-après.

OCHNACÉES (du genre type *Ochna*, dérivé lui-même du grec *okhnè*, poirier), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux propres aux régions tropicales des deux continents. Ce sont des végétaux très-glabres dans toutes leurs parties, à feuilles alternes simples munies de 2 stipules à leur base ; à fleurs jaunes pédonculées, solitaires ou en grappes rameuses : calice à 5 divisions profondes, à préfloraison quinconciale ; corolle de 5 à 10 pétales étalés, imbriqués par leur côté extérieur, leur côté interne s'enroulant autour du style ; de 5 à 10 étamines à filets libres, insérés au-dessous d'un disque hypogyne très-saillant sur lequel est implanté un ovaire déprimé à son centre, et formé de plusieurs carpelles distincts ; style central unique, et portant à son sommet un nombre variable de lanières stigmatifères. Le fruit se compose de carpelles drupacés uniloculaires, monospermes : ce sont des baies astringentes, du volume d'une cerise.

Les Ochnacées renferment un suc aqueux fort amer qui a été quelquefois employé comme tel en médecine. Principaux genres : *Ochna* (genre type), *Gomphia*, *Philomeda*, etc. La racine du *Gomphia angustifolia* est stomachique et anthelmintique.

OCHRE, substance argileuse. *Voy.* OCRE.

OCHTHÉRA (du grec *okhthêros*, tuberculeux), genre d'insectes Diptères brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides : corps nu, palpes élargies saillantes, labre large ; face proéminente, antennes couchées, yeux saillants ; abdomen ovale déprimé ; cuisses très-épaisses formant avec les jambes, qui sont très-arquées, de fortes serres. Ces insectes vivent sur les plantes aquatiques. On distingue l'*O. mantis* d'Europe et l'*O. empidiformis* d'Amérique.

OCIMUM ou OCYMUM, plante. *Voy.* BASILIC.

OCQUE ou OKE, poids employé en Turquie, dans l'Asie Mineure, en Égypte, etc., vaut à peu près 1 kilogr. 03, et se divise en 2 *rottels* ou 4 *chékys*.

OCRE ou OCHRE (du grec *okhros*, jaune), substance argileuse colorée en jaune, en rouge ou en brun, par une certaine quantité de peroxyde de fer. L'ocre est composée d'argile et de fer oligiste pour le rouge, et d'argile et de limonite pour le jaune et le brun. Elle se trouve dans plusieurs terrains, et surtout au-dessus du calcaire oolithique, où elle forme des couches, des amas et des filons. La plupart des ocres sont employées dans la peinture. Les plus connues sont : l'*O. rouge d'Ormuz*, ou *Rouge indien*, que l'on tire de l'île d'Ormuz, dans le golfe Persique ; l'*O. de Combul*, en Savoie, d'un beau jaune orangé ; les *O. jaunes* de Vierzon (Cher), de Pourrain, près d'Auxerre, de Bitry et de Saint-Amand (Nièvre) ; l'*O. jaune* connue sous le nom de *Terre de Sienne* ; l'*O. brune* ou *Terre d'ombre*, que l'on tire d'Ombrie (États romains) ; l'*O. rouge* de Bucoros, en Portugal, qui sert à fabriquer des poteries fines ; l'*O. rougeâtre*, appelée *Almagre*, qui sert aux Espagnols pour colorer le tabac, polir les glaces et nettoyer l'argenterie ; enfin l'*O. rouge* des Cafres, que ces peuples emploient pour se peindre le corps. Le *Brun rouge* d'Angleterre employé par les peintres en bâtiment n'est autre chose que de l'ocre jaune unie à de l'argile et suroxydée. C'est avec les ocres qu'on met les carreaux des appartements en couleur. Les ocres étaient autrefois fort en usage en Médecine : elles entraient dans la préparation de la thériaque et dans celle des terres bolaires, telles que la terre de Lemnos, le Bol d'Arménie, etc.

On nomme vulgairement *Ocre de Bismuth*, le Bismuth oxydé ; *O. de cuivre rouge*, le Cuivre oxydulé terreux ; *O. martiale bleue*, le Fer phosphaté terreux ; *O. martiale brune*, le Fer hydraté terreux ; *O. de nickel*, le Nickel arséniaté ; *O. de vitriol*, le Fer sous-sulfaté terreux.

OCRE, monnaie de Suède, qui est la 8e partie du marc d'argent et la 24e du marc de cuivre.

OCTAÈDRE (du grec *oktô*, huit, et *édra*, base), solide à *huit* faces : les faces de l'*octaèdre régulier* sont huit triangles équilatéraux égaux entre eux. Il est représenté par deux pyramides quadrangulaires opposées par leur base. Pour calculer la solidité d'un octaèdre régulier, il faut multiplier la base de l'une de ses pyramides par le tiers de sa hauteur et doubler le résultat. Outre l'*O. régulier*, on distingue l'*O. symétrique*, l'*O. rhomboïdal*, l'*O. rectangle* et l'*O. obliquangle*. La forme de l'octaèdre est une de celles sous lesquelles les minéraux cristallisent souvent : l'alun et le fluate de chaux, par exemple, cristallisent en octaèdres.

OCTAÉTÉRIDE (du grec *oktô*, huit, et *étos*, année), cycle de *huit* ans, en usage chez les Athéniens. *Voy.* ANNÉE et CYCLE.

OCTANDRIE (du grec *oktô*, huit, et *anèr*, *andros*, mâle), 8e classe du système de Linné, comprend les végétaux à fleurs hermaphrodites ayant 8 étamines. Elle se subdivise en 4 ordres, d'après le nombre des pistils, *O. monogynie*, à un pistil ; *digynie*, à deux ; *trigynie*, à trois ; *tétragynie*, à quatre.

OCTANT (du latin *octans*, huitième), instrument qui sert à observer en mer les hauteurs et les distances des astres, est fondé sur la propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfléchir sur les miroirs plans en faisant un angle de réflexion égal à celui d'incidence. C'est un huitième de cercle ou secteur de 45° divisé en 90 parties, et muni d'une lunette et de deux miroirs.

On donne encore le nom d'*Octant* à quatre phases de la lune, intermédiaires à celles qui sont situées à égale distance des syzygies et des quadratures.

OCTAVE (du latin *octavus*, huitième). Dans l'Église catholique, on appelle *Octave* l'espace de huit jours consacré au service et à la commémoration d'un saint ou d'une fête solennelle. Le huitième jour, qu'on nomme proprement l'*Octave*, l'office est plus solennel que les autres jours précédents. Noël, Pâques, la Fête-Dieu, la Pentecôte ont leur octave.

En Musique, l'*Octave* est l'intervalle compris entre sept notes d'une gamme; elle renferme cinq tons et deux demi-tons. L'octave est regardée comme la plus parfaite des consonnances; elle ne peut être altérée. De là, en Harmonie, la règle qui bannit les successions d'octaves par ce que leur résultat est faible. En renversant l'octave, c'est-à-dire en transportant le grave à l'aigu ou l'aigu au grave, cet intervalle devient l'*unisson*. La deuxième, la troisième, la quatrième et autres octaves d'une note se nomment les *redoublements* de cette note. On distingue 3 espèces d'octaves : l'*O. juste*, l'*O. augmentée* et l'*O. diminuée*.— Petite flûte. *Voy.* OCTAVIN.

En Poésie, on nomme *Octave* (*Ottava rima*) une stance de *huit* vers. Cette stance est fort usitée en italien : la *Jérusalem délivrée* du Tasse est tout entière écrite en octaves.

OCTAVIN, instrument de musique, à vent, et ainsi nommé parce qu'il sonne l'*octave* de la flûte. Il est aussi appelé *petite flûte* et *piccolo*. *Voy.* FLUTE.

OCTAVO (IN). *Voy.* FORMAT.

OCTIDI (du latin *octo*, huit, et *dies*, jour), 8e jour de la *décade*, dans le calendrier républicain.

OCTIL (d'*octilis*, huitième). En Astronomie, on appelle *Aspect octil* la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 45 degrés ou de la *huitième* partie du zodiaque.

OCTOBRE (du latin *october*), 10e mois de l'année dans le calendrier grégorien et le 8e de l'année de Romulus, d'où son nom. Il a 31 jours. Il correspond au 8e signe du zodiaque, le Scorpion. Chez les Romains, le mois d'octobre était consacré à Mars : le 15, on immolait à ce dieu un cheval nommé *equus october*. C'est pour nous le mois des vendanges.

OCTOGONE (du grec *oktô*, huit, et *gônia*, angle), polygone qui a huit angles et huit côtés.

Ouvrage de fortification qui a huit bastions.

OCTOGYNIE (du grec *oktô*, huit, et *gynè*, pistil, organe femelle), un des ordres du système de Linné, comprend les plantes dont l'appareil générateur femelle réunit huit pistils.

OCTOPODES (du grec *oktô*, huit, et *pous*, *podos*, pied), 1re famille de l'ordre des Mollusques céphalopodes cryptodibranches. Elle comprend les genres *Argonaute* ou *Ocythoé*, *Poulpe*, *Élédone*, *Calmaret*.

OCTOPUS, nom scientifique du genre *Poulpe*.

OCTROI (du bas latin *auctorium*, corruption d'*auctoritas*, autorité), s'est dit de toute concession ou privilége accordé par le souverain. C'est ainsi que dans l'ancienne monarchie le roi *octroyait* des lettres de grâce, des lettres de noblesse, etc., et qu'en 1814 Louis XVIII *octroya* la charte.

Aujourd'hui on appelle *Octrois* les droits ou taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit, sauf les prélèvements déterminés par la loi au bénéfice du trésor public. Les droits d'octroi ne peuvent être en général imposés que sur des objets de consommation locale compris dans les 5 catégories suivantes : *boissons* et *liquides*, *comestibles*, *combustibles*, *fourrages*, et *matériaux*.

L'administration des contributions indirectes est chargée de la surveillance générale de la perception et de l'administration de tous les octrois. Quant aux modes de perception, on distingue : la *régie simple*, qui s'opère sous l'administration immédiate du maire; la *régie intéressée*, qui se fait par un régisseur, lequel s'engage à payer une somme fixe, sauf à partager avec la commune le surplus des produits, s'il y a lieu; le *bail à ferme*, adjudication pure et simple moyennant un prix déterminé; l'*abonnement* avec l'administration des contributions, qui se charge alors de la perception.

L'origine des octrois remonte à l'établissement même du régime municipal. En usage sous l'ancienne monarchie, ils furent supprimés par l'Assemblée constituante (loi des 19-25 février 1791). Rétablis en principe par la loi du 19 germinal an V (mars 1797), ils furent organisés par différentes lois des 11 frimaire an VII, 19 et 27 frim. et 5 ventôse an VIII, 28 avril 1816, 11 juin 1842, et par le décret du 17 mars 1852. M. Biret a donné le *Manuel des Octrois*.

OCULAIRE (du latin *oculus*, œil), se dit, en Optique, du verre d'une lunette, télescope ou microscope, qui est du côté de l'œil observateur. On oppose l'*oculaire* à l'*objectif*. *Voy.* LUNETTE.

OCULÉS (du latin *oculus*, œil), tribu d'insectes Hémiptères, section des Hétéromères, famille des Géocorises, établie par Latreille pour des insectes qui ont le bec libre et ordinairement droit, des *yeux très-gros*. Les punaises qui composent ce groupe fréquentent les lieux aquatiques et les prairies humides. Cette tribu se divise en trois genres : *Leptopus*, *Acanthia* et *Pelogonus*.

OCULI, terme de Liturgie catholique, désigne le 3e dimanche du Carême; il est ainsi nommé du premier mot de l'introït de la messe du jour, qui commence ainsi : *Oculi mei semper*.

OCULINE (du latin *oculus*, œil), genre de Polypiers lamellifères, renferme plusieurs espèces de Madrépores à polypier pierreux, dendroïde, à rameaux lisses, courts et épais, avec des étoiles polypifères, les unes terminales, les autres latérales et superficielles. Les Oculines vivent dans la Méditerranée et les mers équatoriales. On distingue l'*Oculine vierge*, l'*O. diffuse*, l'*O. axillaire*, *prolifère*, *hérissonée*, *infundibulifère*, *flabelliforme*, etc.

OCULISTE (du latin *oculus*, œil), celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux. L'*Oculiste* doit être médecin avant tout, afin de saisir les sympathies de l'œil avec les autres organes; il doit être chirurgien, pour savoir choisir les procédés convenables, les modifier selon les occurrences et les complications, et afin surtout de combattre les accidents qui peuvent les suivre. Plusieurs médecins-oculistes se sont fait un nom, tels que Pott, Daviel, Scarpa, Carron du Villards, Demours, Wenzel, Sanson, Sichel, Lawrence, Furnari. *V.* OPHTHALMIE, CATARACTE, FISTULE LACRYMALE, STRABISME, etc.

OCYMUM, nom scientifique du genre *Basilic*.

OCYPODE, *Ocypoda* (du grec *okys*, rapide, et *pous*, *podos*, pied), genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Catométopes, type de la tribu des Ocypodiens, est caractérisé par une carapace rhomboïdale ou presque carrée, des yeux à cornée ovalaire très-grande et se terminant par une espèce de corne dont la longueur paraît augmenter avec l'âge; pattes inégales; abdomen étroit. Les Ocypodes sont, comme l'indique leur nom, remarquables par la vélocité de leur course; ils se creusent des trous dans le sable des rivages et y demeurent enfermés tout l'hiver. On les trouve dans les contrées chaudes des deux hémisphères. L'espèce type est l'*Ocypode des sables* (*O. arenaria*), jaunâtre et long de 4 centimètres : on la trouve aux Antilles.

OCYROÉ (d'un nom mythologique pris arbitrairement), nom donné par Péron à un genre de Méduses *gastriques* de la section des Polystomes, caractérisé par 4 bouches, 4 ovaires disposés en croix et 4 bras simples confondus à leur base.

ODACANTHE (du grec *odous*, dent, et *akantha*, épine), genre de Coléoptères pentamères de la fa-

mille des Carabiques, renferme 3 espèces dont le corselet est presque cylindrique ou ovale tronqué, et plus étroit que la tête. L'*Odacanthe mélanure* se trouve en France, aux environs de Versailles, et dans presque toute l'Europe; l'*O. du Sénégal* est originaire d'Afrique, et l'*O. allongée* d'Amérique. Ces insectes vivent dans les lieux aquatiques et se fixent de préférence sur les joncs.

ODALISQUES (en turc *odalik*, d'*oda*, chambre, et de la terminaison *lik*, qui appartient à; concubine), femmes attachées au service personnel du Grand-Seigneur : ce sont pour la plupart des esclaves géorgiennes ou circassiennes remarquables par leur beauté. *Voy.* SÉRAIL.

ODE (du grec *ôdè*, chant). Dans l'origine, *Ode* fut synonyme de *Poésie lyrique*, et, chez les Grecs, ce mot s'appliquait à tout poëme qui pouvait être chanté. Il se disait également des odes héroïques de Pindare et d'Alcée, des chants érotiques ou bachiques de Sapho et d'Anacréon, des chants guerriers de Tyrtée, des hymnes, des dithyrambes, etc. La poésie, dans tous ces poëmes, s'aidait non-seulement du concours de la musique, mais encore, dans certains cas, de la pompe des chœurs et d'une certaine mise en scène. Chez les Romains, et, depuis, chez les modernes, l'*Ode* n'a plus rien de commun avec la musique : c'est un poëme lyrique, de mesure variable, mais ordinairement partagé en stances et dont le caractère essentiel est la passion. *Voy.* POÉSIE LYRIQUE.

On distingue : l'*Ode sacrée* et l'*O. héroïque* (dite aussi *O. pindarique*), qui demandent de l'imagination et de l'enthousiasme, des expressions vives et hardies, parfois sublimes; l'*O. anacréontique* ou *badine*, dont la délicatesse et la grâce font le principal mérite; l'*O. philosophique* ou *morale*, qui ne tient guère à l'ode que par la forme et qui devrait plutôt être rangée dans le genre didactique.

Boileau a tracé en vers admirables les caractères de l'ode (*Art poétique*, II, 58-72); c'est surtout de l'ode pindarique qu'il a dit :

Son style impétueux souvent marche au hasard;
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

ODÉON (du grec *ôdéion*, fait de *ôdè*, chant). Les anciens appelaient *Odéon* un édifice dans lequel les poëtes et les musiciens se faisaient entendre. On cite en ce genre l'Odéon d'Athènes, construit sous Périclès, et les deux Odéons construits à Rome par Apollodore et par Domiton.

On a donné ce nom à l'un des théâtres de Paris, construit en 1781 dans le faubourg Saint-Germain, parce que les opéras et les pièces mêlées de chant devaient former le fond du répertoire. Abandonné ou transformé à plusieurs reprises, ce théâtre est devenu le *second Théâtre-Français.*

ODEUR (du latin *odor*), impression et sensation que certains corps produisent par leurs émanations volatiles sur l'organe et sur le sens de l'*odorat* (*Voy.* ce mot). On appelle aussi *Odeurs* les substances qui causent cette impression ainsi que la propriété qu'elles ont de la produire : elles sont dites *bonnes* ou *mauvaises*, selon qu'elles produisent une impression *agréable* ou *désagréable*. Les savants ont établi pour les odeurs diverses classifications. Fourcroy les divisait en 5 genres : *O. extractives* ou *muqueuses*, *O. huileuses fugaces*; *O. huileuses volatiles*; *O. aromatiques* et *acides*; *O. hydro-sulfureuses*. On les a encore distinguées en *O. aromatiques*, *fragrantes*, *ambrées*, *alliacées*, *fétides*, *repoussantes*, *nauséabondes*, etc. *Voy.* PARFUMS.

Considérée comme qualité des corps, l'*odeur* est rangée par les Métaphysiciens parmi les qualités secondaires, c'est-à-dire parmi celles qui nous révèlent seulement l'existence d'une cause sans nous rien apprendre de sa nature.

ODOMÈTRE. *Voy.* HODOMÈTRE.

ODONTALGIE (du grec *odous*, *odontos*, dent, et *algos*, douleur), douleur des dents, douleur aiguë, violente, lancinante, souvent accompagnée de gonflement fluxionnaire de la joue et quelquefois d'un mouvement fébrile. On distingue : l'*O. rhumatismale* ou *goutteuse*, qui attaque des dents saines ou cariées, particulièrement pendant les temps humides; les gencives ne sont alors ni rouges ni gonflées : on la combat par les sudorifiques, les frictions chaudes et aromatiques, les vêtements de laine sur la peau, et par tous les moyens propres à rappeler l'affection primitive à son siége habituel; l'*O. sanguine* ou *inflammatoire*, qui tient ordinairement à la suppression d'une hémorragie, telle que les hémorroïdes, ou à l'usage d'aliments irritants; les gencives sont rouges, chaudes, un peu gonflées, douloureuses : on prescrit alors les sangsues au-dessous de la branche de la mâchoire ou sur les gencives mêmes, les collutoires rafraîchissants, les boissons émollientes, les bains et les lavements; l'*O. nerveuse* ou *Névralgie dentaire*, qui paraît avoir son siége dans les nerfs dentaires eux-mêmes : souvent elle existe sans qu'il y ait aucune maladie des dents, des gencives ni des alvéoles; la douleur est lancinante, déchirante, et revient quelquefois par accès périodiques : on lui oppose la saignée locale ou les sangsues s'il y a pléthore, les lotions émollientes, narcotiques ou opiacées, les cataplasmes de même nature, les bains tièdes, les purgatifs, et le sulfate de quinine lorsque la douleur est intermittente, rémittente ou périodique; si la névralgie est entretenue par la carie d'une dent, il n'y a d'autres remèdes que le plombage ou l'extraction de cette dent.

Sous les noms d'*Odontalgiques*, d'*Anti-odontalgiques*, on désigne les remèdes propres à guérir les maux de dents : ce sont le plus souvent des antispasmodiques, des opiacés, des éthers ou des acides énergiques. On a préconisé une foule d'*odontalgiques* comme des remèdes souverains, propres à guérir tous les maux de dents; mais les distinctions précédentes entre les causes si diverses des maux de dents suffisent pour montrer qu'il ne peut y avoir d'odontalgique unique.

ODONTITE (du grec *odous*, dent), vulgairement *Mal de dents*, inflammation de la pulpe dentaire, caractérisée par une douleur aiguë que l'on ressent quand on percute légèrement les côtés de la dent. Souvent, vers le troisième jour, elle se propage aux gencives et à la mâchoire. Si l'on introduit alors un stylet dans le canal dentaire, on en fait sortir tantôt du sang vermeil, tantôt une matière puriforme, tantôt un fluide noir et fétide. *Voy.* CARIE.

ODONTOGNATHE, *Odontognathus* (du gr. *odous*, *odontos*, dent, et *gnathos*, mâchoire), genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux de la famille des Clupes, ne se compose que d'une seule espèce, l'*O. aiguillonné* (*O. mucronatus*), dont la tête, le corps et la queue sont très-comprimés, mais qui est surtout remarquable par ses os maxillaires dentelés, terminés en longues pointes mobiles qui peuvent faire presque un demi-cercle et porter alors leurs pointes en avant comme des cornes. Ce poisson vit sur les côtes de la Guyane; il présente sur tout son corps le vif éclat de l'argent et parvient à la longueur de 15 à 20 centimètres. Il est bon à manger comme la sardine.

ODONTOLITHE (du grec *odous*, *odontos*, dent, et *lithos*, pierre), nom donné quelquefois au tartre des dents, et à la Turquoise. *V.* TARTRE et TURQUOISE.

ODORAT (du latin *odor*, *odoratus*), un des cinq sens, celui qui perçoit les odeurs. Le siége de l'odorat est dans le nez et les fosses nasales, que tapisse une membrane muqueuse toujours humide et dans laquelle se ramifie à l'infini le nerf dit *olfactif*. On ne sait si les odeurs agissent sur ce nerf par ébranlement ou par la présence matérielle de mo-

lécules odorantes. Ce sens nous procure des jouissances délicieuses; mais souvent aussi il est la source de sensations désagréables. Chez la plupart des animaux, c'est un guide sûr, qui leur fait rechercher ou éviter telle ou telle nourriture. Il est un grand nombre d'espèces, le chien par exemple, chez lesquelles l'odorat est beaucoup plus parfait que chez l'homme.

Chez les Oiseaux, l'odorat ne paraît pas développé: l'excellence de leur vue y supplée parfaitement; chez ces animaux, les narines s'ouvrent plus ou moins près de la base du bec et sont souvent recouvertes par des cartilages, des membranes ou des plumes. — Chez les Reptiles et les Poissons, l'organe de l'odorat consiste uniquement, soit en un simple conduit, soit en de petites fosses superficielles à un ou plusieurs orifices.—Chez les animaux invertébrés et autres d'un ordre inférieur, on ne rencontre plus aucune cavité nasale.

ODYNÈRE, *Odynerus* (du grec *odynêros*, douloureux, à cause de la douleur que cause leur piqûre), genre d'insectes Hyménoptères, de la famille des Diploptères, tribu des Euméniens, comprend plusieurs espèces de guêpes qui vivent solitaires. Ce sont des insectes de taille moyenne, de couleur noire, avec des taches et des bandes jaunes : corps et thorax ovalaires; abdomen coni-ovalaire; mâchoires et lèvres courtes; palpes de 4 articles; ailes offrant une cellule radiale et 3 cellules cubitales. Les espèces principales sont: l'*O. à pattes épineuses* (*O. spinipes*); l'*O. de Réaumur* ou *Guêpe des murailles*; l'*O. rubicole*, etc. Elles sont toutes remarquables par les soins qu'elles ont pour leurs larves; elles creusent à terre ou dans une muraille un trou dans lequel elles entassent des chenilles vivantes pour la nourriture de la larve, pondent un œuf près de cette provision et bouchent ensuite le trou.

OEDÈME (du grec *oidêma*, enflure), tumeur diffuse, sans rougeur ni tension, ni douleur, cédant à la pression du doigt et conservant pendant quelque temps l'empreinte laissée par cette pression, est formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. L'absence des symptômes inflammatoires distingue l'*œdème* du *phlegmon*. L'œdème peut atteindre presque toutes les parties du corps; lorsque le gonflement est général, il constitue l'*anasarque* (*Voy.* ce mot). Ce gonflement a souvent lieu à la suite des maladies éruptives et plus spécialement de la scarlatine. On prescrit contre l'œdème alternativement les diurétiques, les laxatifs, les diaphorétiques, les vésicatoires, les scarifications, etc.

L'*Œdème de la glotte*, un des plus graves, est le gonflement de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx. Cette affection débute par une gêne dans le larynx, qui devient bientôt une véritable douleur; la respiration est bruyante; enfin, après quelques jours, le malade est pris de suffocations violentes et répétées. Cette maladie est souvent mortelle. On la combat par l'emploi des révulsifs, tels que vésicatoires ou sinapismes aux membres inférieurs, et par des lavements purgatifs; on emploie aussi les vomitifs, les saignées locales à la partie antérieure du cou. En cas d'insuccès, on pratique des incisions sur les lèvres de la glotte avec la pointe d'un bistouri. On a recours à l'opération de la trachéotomie comme dernière ressource lorsqu'il y a imminence d'asphyxie.

OEDÉMÉRITES (du grec *oidein*, enfler, et *mêros*, cuisse), tribu de Coléoptères hétéromères, renferme des insectes qui ont les antennes filiformes ou sétacées, généralement allongées et quelquefois en scie; le corps étroit, allongé, et les cuisses postérieures excessivement renflées chez les mâles. Principaux genres: *Œdemera* (genre type), *Calopus*, *Nothus*, etc.

OEDICNÈME, *Œdicnemus* (du grec *oidein*, enfler, et *knêmê*, jambe), genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Pressirostres et de la tribu des Gralles selon les uns, de la famille des Charadriadés selon les autres, forme le passage des Outardes aux Pluviers : bec plus long que la tête; pieds longs, grêles, se distinguant par la forme dilatée du haut du tarse et la grosseur de l'articulation moyenne: d'où leur nom; ailes médiocres et aiguës. L'espèce principale est l'*Œ. criard* (*Œ. crepitans*), connu sous le nom de *Grand Pluvier* ou *Courlis de terre*, et qui se plaît dans les terrains secs, pierreux et sablonneux. C'est un oiseau très-timide, nocturne, dont la marche très-agile lui a fait aussi donner le nom d'*Arpenteur*. Il est généralement de couleur roussâtre cendrée. Il vit d'insectes, de colimaçons, de lézards et de petits mammifères. Il est commun en Europe, surtout dans le Midi. — Il existe d'autres espèces particulières à l'Asie, à l'Afrique et à l'Australie : l'*Œ. aux longs pieds*, l'*Œ. à gros bec*, l'*Œ. à bec recourbé*, etc. — *Voy.* PLUVIER.

OEDIPODE (du grec *oidos*, renflement, et *pous, podos*, pied), *Œdipoda*, genre de Coléoptères subpentamères, tribu des Acridiens, renferme des insectes qui ont la forme et les mœurs des sauterelles, et qui sont caractérisés par le renflement du 4e article des tarses. L'*Œ. ensanglantée* est commune aux environs de Paris, dans les prairies basses et humides, ainsi que l'*Œ. bimouchetée*.

OEIL (du latin *oculus*), organe de la vision. Chez l'homme, l'œil se compose : 1° de parties principales formant le globe oculaire; 2° de parties accessoires (*tutamina oculi*) qui protégent ce globe.

Le globe de l'œil est revêtu extérieurement d'une membrane dure, résistante, inextensible, d'un blanc nacré, de structure fibreuse, qu'on nomme *sclérotique* (vulgairement *blanc de l'œil*), et qui est percée en arrière pour le passage du *nerf optique* et en avant pour l'insertion de la *cornée*, membrane transparente, circulaire, convexe, qui occupe le milieu de la face antérieure du globe. A l'intérieur, la sclérotique est tapissée par une membrane vasculaire, la *choroïde*, enduite sur ses deux faces d'un épais pigmentum noir : celle-ci donne passage en arrière au nerf optique; en avant, elle se termine vers l'union de la sclérotique à la cornée par un anneau blanchâtre dit *cercle ciliaire*, et offrant un grand nombre de replis nommés *procès ciliaires*. Derrière la cornée se trouve un petit espace rempli par un fluide transparent, l'*humeur aqueuse*; cet espace est fermé postérieurement par l'*iris*, cloison membraneuse, diversement nuancée suivant les individus, et percée au milieu d'un trou circulaire, la *pupille*, qui peut se rétrécir ou se dilater à volonté : ce trou s'offre sous l'apparence d'une tache arrondie et noire qu'on nomme vulgairement *prunelle*; derrière cette ouverture est situé le *cristallin*, corps lenticulaire biconvexe, parfaitement transparent, dont l'axe répond en avant au centre de la pupille et en arrière à celui de la *rétine*; celle-ci est une membrane molle, pulpeuse, d'un blanc grisâtre, qui est formée par un épanouissement du nerf optique : c'est elle qui reçoit les rayons lumineux; elle est comme une toile sur laquelle vient se tracer l'image des objets. L'*humeur vitrée*, dite aussi *corps vitré* ou *hyaloïde*, remplit le reste du globe oculaire.

Quant aux parties accessoires, ce sont : 1° les *orbites*, cavités osseuses qui contiennent le globe de l'œil; 2° les *sourcils*; 3° les *paupières* et les *cils*, 4° les 6 *muscles* propres de l'œil (4 muscles *droits*, dits supérieur, inférieur, externe et interne, et 2 *obliques*, supérieur ou grand, inférieur ou petit); 5° l'*appareil lacrymal*, avec la *conjonctive*, membrane qui *joint* le globe de l'œil aux paupières (*V.* ces mots).—Pour le mécanisme de la vision, *Voy.* VISION.

L'œil est sujet à un grand nombre de maladies graves et douloureuses : *ophthalmies*, *cataracte*, *staphylôme*, etc., ainsi qu'à certaines défectuosités qui

rendent imparfait l'usage de cet organe, telles que la *myopie*, la *presbytie*, le *strabisme*, etc. *Voy.* ces mots.

Chez les Mammifères, les yeux sont au nombre de deux comme chez l'homme, généralement sphériques, de couleur jaune, verte ou brune; dans beaucoup d'espèces, la *conjonctive*, membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de l'orbite, prend un développement assez considérable pour former une troisième paupière; quant à la pupille, elle est ronde chez les Singes, les Chauves-Souris et les Rongeurs; transversalement ovale chez les Solipèdes, les Ruminants, les Baleines et les Dauphins, ovale de haut en bas chez les Chats.— Chez les Oiseaux, les yeux sont énormes relativement à la grosseur de la tête; ils ont trois paupières, les deux paupières ordinaires, qui se meuvent de haut en bas, et une troisième paupière, dite *membrane clignotante* ou *nyctitante*, qui sort horizontalement de l'angle intérieur de l'œil, et qui est formée par un repli de la conjonctive. Quant aux deux paupières ordinaires, l'inférieure est généralement plus mobile que la supérieure; la pupille est généralement ronde, l'iris plus large et plus contractile que chez les Mammifères. — Chez les Reptiles, l'organe de la vision décroît d'une façon manifeste : tantôt la peau recouvre les yeux (*Proteus anguinus*); tantôt les paupières semblent manquer (Serpents) ou être remplacées par des bourrelets (Salamandre); l'iris est argentin chez beaucoup de Reptiles, verdâtre dans les Crocodiles, brun doré dans la Grenouille, quelquefois tacheté chez les Serpents. — Chez les Poissons, les yeux sont très-gros, à l'exception des espèces vermiformes; ils sont arrondis en arrière, aplatis en avant; ils n'ont point de paupières ni d'appareil lacrymal; l'iris est étroit, immobile, d'un éclat métallique, la pupille ronde et grande. — Parmi les animaux articulés, les uns sont dépourvus d'yeux (Enthelminthes, Cercaires, Acarides, etc.), les autres en ont 1, 2, 3, ou même davantage : la Scolopendre en a 24. Ces yeux sont ou *simples*, et on les appelle alors *stemmates*, *yeux lisses*; ou *composés*, c'est-à-dire formés par l'agrégation de segments de sphère plus ou moins grands, qui peuvent être immobiles (Insectes), ou mobiles sur des pédicules (Crustacés décapodes). Le nombre de ces facettes est souvent considérable; on en a compté 50 dans les Fourmis, 2,500 dans le Homard, 11,300 dans le Phalæna cossus, 12,544 dans les Demoiselles, 25,088 dans les Mordelles : chez les Insectes, leur masse est énorme, proportionnellement à la grandeur du corps. — Les Mollusques et les ordres inférieurs manquent d'yeux (Acalèphes, Polypes, Échinodermes, Entozoaires, Infusoires) : ce n'est que chez les Gastéropodes, les Céphalopodes et les Ptéropodes qu'on en trouve de plus ou moins parfaits.

*Œil artificiel.* Les yeux artificiels sont en émail, d'une forme et d'une grandeur semblables à celles de l'œil naturel. On imite par la peinture la couleur de l'iris, la largeur de la pupille, la saillie de la cornée, la teinte des membranes extérieures et les vaisseaux dont elles sont sillonnées. Lorsqu'il reste un moignon de l'œil et que la maladie a respecté les muscles de l'organe, l'émail appliqué exactement à sa surface en reçoit des mouvements tellement en harmonie avec ceux de l'œil sain que l'imitation est à peine sensible et l'illusion complète.

On donne vulgairement le nom d'*Œil* à certaines variétés d'animaux, de végétaux et même de minéraux. Ainsi, on nomme :

1°. En Ornithologie, *Œil blanc*, une espèce de Fauvette; *Œ. de bœuf*, le Roitelet; *Œ. d'or*, le Garrot, variété de Canard; — en Ichthyologie, *Œ. de bœuf*, le Spare aux gros yeux; *Œ. de paon*, le Chétodon ocellé; *Œ. rouge*, un Cyprin; — en Conchyliologie, *Œ. d'Ammon*, *Œ. de bœuf*, *Œ. de vache*, plusieurs Hélices; *Œ. de bouc*, *Œ. de rubis*, plusieurs Patelles; *Œ. de flambe*, *Œ. de Ste-Lucie*, plusieurs Trochus (Sabot); — en Entomologie, *Œ. de jour* et *Œ. de paon*, le Papillon Io;

2°. En Botanique, *Œil*, le Bouton ou Bourgeon naissant des arbres; *Œ. de bœuf*, plusieurs Chrysanthèmes, les Buphthalmes et l'*Anthemis tinctoria*; *Œ. de bouc*, le Pyrèthre et le Chrysanthème leucanthème; *Œ. de chat*, le fruit du Bonduc; *Œ. de chèvre*, l'Ægilops, espèce de Graminée; *Œ. de chien*, une espèce de Plantain; *Œ. de Christ*, une jolie variété d'Aunée; *Œ. de dragon*, le Lit-chi; *Œ. de perdrix*, le Myosotis, l'Adonide d'été, et une espèce de Scabieuse; *Œ. de soleil*, la Matricaire commune; *Œ. de vache*, plusieurs Anthemis (Camomilles);

3°. En Minéralogie, *Œil de bœuf*, une variété de Labradorite; *Œ. de chat* ou *chatoyant*, une variété de Quartz hyalin, qu'on trouve à Ceylan, à Sumatra, au Malabar, et qui, étant taillée en cabochon, présente des reflets soyeux analogues à la teinte de l'iris de l'œil du chat; *Œ. de perdrix*, une variété de Silex gris recherchée pour pierre meulière; *Œ. de poisson* ou *Pierre de lune*, une variété de Feldspath adulaire, d'un blanc légèrement bleuâtre; *Œ. de serpent*, des dents de poisson pétrifiées qui offrent des cercles concentriques qui rappellent la forme de l'œil. *Voy.* CRAPAUDINE.

*Œil* (acceptions diverses). On nomme *œil* certaines ouvertures qui se trouvent dans plusieurs outils et instruments : l'*œil* d'un marteau est le trou par où passe le manche; l'*œil* d'une chèvre, d'une grue, etc., le trou par où passent les câbles. — Les Horlogers nomment *œil du ressort* une fente faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une horloge pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre. — Les Fondeurs appellent *œil* une ouverture située au bas du fourneau, par laquelle la matière fondue s'écoule pour être reçue dans le bassin qui est au-dessous : *fondre par l'œil*, c'est fondre sans boucher ce trou et laisser couler le métal à mesure qu'il fond. — Les Typographes nomment *œil* d'une lettre l'étendue ou plutôt l'épaisseur d'un caractère d'imprimerie. On distingue les différentes épaisseurs par les termes de *petit œil*, *œil ordinaire*, *œil moyen* et *gros œil*.

*Œil-de-bœuf*, se dit, en Architecture, de toute ouverture ronde ou ovale destinée à donner du jour. — Dans le palais de Versailles, on voit encore une salle sans fenêtre qui était l'antichambre des appartements du roi, et qui, éclairée par une semblable ouverture, portait le nom d'*Œil-de-bœuf*.

*Œil-de-lièvre*, disposition vicieuse de l'œil. *Voy.* LAGOPHTHALMIE.

OEILLÉ, nom vulgaire de plusieurs poissons appartenant aux genres *Squale*, *Labre*, *Callionyme*, qui offrent des taches semblables à des yeux.

C'est aussi le nom de diverses pierres susceptibles de poli, qui présentent à leur surface et dans leur cassure des cercles concentriques d'une substance ou d'une couleur différente de la pâte et du fond de la pierre, et rappelant la forme de l'œil. On voit cet accident dans les agates, les calcédoines, etc.

OEILLÈRE, petit vase destiné aux bains oculaires, consiste en un petit bassin ovale, de 4 à 6 centimètres de longueur.

Partie de la têtière du cheval de harnais, est composée de deux morceaux de cuir posés à côté des yeux afin de les garantir des coups de fouet, et d'assujettir les chevaux à regarder en face.

*Dents œillères. Voy.* DENTS.

OEILLET, *Dianthus*, genre de la famille des Caryophyllées, type de la tribu des Dianthées, renferme des plantes herbacées, vivaces pour la plupart, à feuilles opposées, linéaires; à tige d'un vert glauque, articulée, et se brisant toujours plus facilement aux nœuds qu'aux autres parties : cette tige, plus ou moins rameuse, se termine par des

fleurs isolées, ou par des bouquets plus ou moins volumineux : calice tubulé à 5 dents, entouré à sa base de plusieurs écailles imbriquées ; 5 pétales étalés, dentés ou frangés à onglet long, 10 étamines, 2 styles ; une capsule uniloculaire oblongue, polysperme, s'ouvrant au sommet en plusieurs valves.

Le genre Œillet renferme environ une centaine d'espèces, dont plusieurs se cultivent comme plantes de parterre. 1° L'*Œillet* proprement dit (*D. caryophyllus*), nommé aussi *Œillet-giroflée* ou *des fleuristes*, est l'espèce la plus répandue dans nos jardins; c'est elle que les amateurs cultivent le plus ordinairement dans des pots. Tout le monde connaît la forme élégante de ses fleurs, les belles nuances de leurs couleurs, et le parfum délicieux qu'elles exhalent. La perfection de l'œillet tient moins à la grosseur et aux bigarrures dont il est souvent chargé qu'à la blancheur pure de ses pétales et à la disposition simple et tranchée de ses couleurs, qui ne doivent point se fondre et se nuancer avec le fond. Parmi les nombreuses variétés de cette espèce, on cite surtout l'*Œillet rouge*, dit *Œ. à ratafia*; l'*Œ. blanc pur*, le seul auquel on pardonne la dentelure; le *blanc tiqueté* ou *jaspé* de rose, de lilas, de violet, de pourpre ou de brun; le *jaune sanguin*, toutes les nuances du rose débutant par la couleur de chair et parvenant par gradation au brun pourpré. Les belles variétés d'œillets portent, comme les tulipes et les jacinthes, des noms pompeux : le *Jupiter*, l'*Ajax*, l'*Apollon*, le *nonpareil*, le *bâton royal*, la *France triomphante*, etc. — 2° L'*Œ. superbe* (*D. superbus*) est ainsi appelé à cause de son excellent parfum et de la beauté de sa fleur : sa tige est ramifiée vers le sommet; ses feuilles linéaires, un peu élargies; ses fleurs disposées en corymbe, d'un rose pâle, ou tout à fait blanches; les pétales agréablement découpés jusqu'au milieu de leur largeur ; 4 écailles à la base du calice, surmontées d'une pointe courte, aiguë. Cette plante croît dans les bois, dans les Pyrénées et les Alpes. — 3° L'*Œ. mignardise* (*D. moschatus* ou *plumarius*) se distingue par une infinité de fleurs roses exhalant une odeur délicieuse : on le cultive pour bordure et on le multiplie par éclats ; il est vivace, mais il est bon de le renouveler ou de le replanter tous les 3 ou 4 ans, parce qu'il finit par se dégarnir au centre. On en connaît plusieurs variétés : le *blanc*, le *rose taché de pourpre*, etc. La plus recherchée est la *Mignardise couronnée*, qui a un fond velouté, d'un pourpre plus ou moins foncé. — 4° L'*Œ. barbu* (*D. barbatus*), vulgairement *Œ. de poëte*, *Bouquet parfait* et *Jalousie*, croît naturellement dans nos départements du Midi : il n'a point d'odeur, mais ses fleurs, réunies en un faisceau épais, d'un rouge foncé, quelquefois blanches ou piquetées de rouge, produisent un assez bel effet. — 5° L'*Œ. des chartreux* (*D. carthusianorum*) est une plante à tiges simples, droites et grêles ; à feuilles étroites, subulées, munies d'une longue gaîne fendue latéralement ; à fleurs rouges, d'une grandeur médiocre, réunies sur un petit faisceau très-serré : calice souvent coloré en un pourpre foncé. Cette plante croît dans les lieux incultes, stériles, dans les clairières des bois : on prétend que les chartreux ont les premiers essayé de la cultiver. — 6° L'*Œ. prolifère* (*D. prolifer*), le plus grand de tous, est ainsi nommé à cause du très-grand nombre de ses pétales qui, ne pouvant le plus souvent rester enfermés dans le tube du calice, le fendent pour s'ouvrir un passage : on soutient alors la fleur avec une carte, ce qui a fait aussi appeler cette espèce *Œ. à la carte*. Cet œillet a peu d'éclat; sa corolle est de peu de durée, cachée en partie sous les larges écailles qui enveloppent le calice ; ses fleurs sont réunies en tête et tellement serrées les unes contre les autres qu'on n'aperçoit presque qu'une masse de larges écailles et un reste de corolle fanée.

Les œillets se multiplient par graines, par marcottes et par boutures. On peut semer les graines pendant tout le printemps et tout l'été ; les marcottes se font au milieu de l'été ; les boutures se font au printemps, et se mettent en pot au mois de septembre. Dans les pays où il tombe beaucoup de neige, on peut cultiver les œillets en pleine terre; mais dans les pays tempérés et pluvieux, il faut les rentrer l'hiver et ne les sortir qu'en mars ou en avril, selon la température. — Les œillets sont sujets à une maladie appelée *crochet* : c'est un nœud qui se forme sur la tige des marcottes et qui leur fait faire le crochet.

Les Confiseurs font avec des œillets, de l'eau-de-vie et du sucre le *Ratafia d'œillet*. Les Parfumeurs extraient l'essence de la fleur pour en faire des parfums.

C'est au roi René que l'on doit en grande partie les règles de la culture de l'œillet, et les principes d'après lesquels on distingue l'œillet vulgaire et commun d'avec l'œillet distingué, rare et précieux. Ce prince affectionnait particulièrement cette belle fleur : il en fit la fortune.

OEILLET D'INDE, *Tagetes*, genre de la famille des Composées, renferme deux espèces, originaires du Mexique : 1° l'*Œ. d'Inde* proprement dit (*T. erecta*), plante herbacée, annuelle, qui ne s'élève guère au-dessus de 30 à 40 centim.; à tiges peu rameuses, garnies de feuilles ailées, qui se composent de folioles linéaires, dentées et d'un vert très-foncé ; à fleurs radiées, solitaires, d'un jaune nuancé de brun velouté, répandant une odeur forte et désagréable, mais ayant un certain éclat et produisant beaucoup d'effet dans les plates-bandes : cette plante double facilement; elle varie du jaune pur au brun sombre, et souvent ces deux teintes se combinent ensemble ; on la sème au printemps et on la repique vers le milieu de l'été ; 2° le *Petit Œ. d'Inde* (*T. patula*), qui ne diffère du précédent que parce qu'il est plus petit.

On nomme vulgairement *Œillet de Dieu* une espèce de Lychnide, la *Coquelourde* (*L. coronaria*); *Œ. de mer*, les Caryophyllies, espèces d'Actinies qui par leur forme et par la disposition de leurs tentacules ressemblent un peu à un œillet.

OEILLET (d'*œil*), trou de forme circulaire entouré de soie, de fil, de cordonnet, ou même de laiton, que l'on pratique dans les tissus de soie, de toile ou de laine, pour y passer un lacet, une aiguillette, un cordon, etc. — Dans la Marine, on nomme ainsi une sorte de ganse ou de bague qu'on pratique au bout de diverses manœuvres, pour y passer un cordage.

OEILLETON (d'*œil*), pièce ronde de cuivre que l'on place dans les télescopes à l'extrémité du tuyau des oculaires. Elle est percée d'un trou fort petit auquel on applique l'œil.

En Agriculture, on donne ce nom aux pousses latérales qui se forment après la floraison au collet des racines des plantes vivaces. On s'en sert quelquefois pour la reproduction des végétaux.

OEILLETTE ou OLIETTE, nom vulgaire de certains pavots cultivés pour leurs graines, et dont on extrait l'huile dite *huile d'œillette*. *Voy.* PAVOT et HUILE.

OENANTHE, *Œnantha* (du grec *oinos*, vin, et *anthos*, fleur, sans doute parce que cette plante produit des effets analogues à l'ivresse), genre de la famille des Ombellifères, renferme des herbes aquatiques, glabres, à ombelles composées, à involucre variable, à fleurs blanches fixées sur de longs pédicelles : calice à limbe quinquédenté, s'accroissant après la floraison ; columelle non distincte. Ces plantes croissent dans les lieux humides de l'hémisphère boréal ; elles sont vénéneuses. Les espèces principales sont : l'*Œnanthe safranée* (*Œ. crocata*), dont les feuilles sont deux fois ailées et dont les racines, composées de tubercules réunis en botte, ont une saveur douceâtre qui n'est point désagréable, mais contiennent un suc lactescent vénéneux,

qui prend à l'air une couleur safranée, et qui, lorsqu'on l'avale, produit une chaleur brûlante dans le gosier, des nausées, des vomissements, des vertiges, des convulsions violentes, et même la mort quand les malades ne sont point secourus à temps; l'*Œ. fistuleuse* (*Œ. fistulosa*), plus commune et un peu moins dangereuse que la précédente; elle croît dans les marais : elle est très-facile à distinguer par ses tiges creuses, par ses pétioles fistuleux et ses fruits d'un vert roussâtre : on assure que sa décoction versée dans les taupinières fait périr les taupes; l'*Œ. pimprenellière* (*Œ. pimpinelloïdes*), qui croît aux environs d'Angers, et qui paraît n'avoir rien de vénéneux; l'*Œ. aquatique* (*Phellandrium aquaticum*), dite aussi *Fenouil d'eau, Ciguë aquatique*, qui croît dans les sols humides, marécageux : tige fistuleuse, de 1 ou 2$^m$, quelquefois de la grosseur du bras; feuilles grandes, étalées, ailées; fleurs petites et blanches; elle fleurit en été. On la confond souvent avec le *Céleri sauvage* (*apium*) à cause de ses feuilles, d'où l'épithète d'*Apiifolia*. Cette plante est mortelle pour l'homme et les animaux; cependant, ses racines, féculentes et sucrées, peuvent donner de l'alcool.

OENANTHE, nom scientifique du *Motteux*.

OENOLOGIE (du grec *oinos*, vin, et *logos*, discours), science ou art de faire le vin et de le gouverner. On doit à M. le comte Odart le *Traité d'Œnologie* le plus estimé. *Voy.* VIN.

OENOMEL (du grec *oinos*, vin, et *meli*, miel), sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel.

OENOPHILE (du grec *oinos*, vin, et *philos*, ami), qui s'occupe de vins, de l'art de les produire, de les soigner. *Voy.* VIN.

OENOTHÉRA (nom grec d'une plante à laquelle on attribuait une odeur de vin), un des noms scientifiques du genre *Onagre*, dont quelques Botanistes ont formé le mot *Œnothéracées*, synon. d'*Onagrariées*.

OESOPHAGE (du grec *oisô*, futur d'*oiô*, porter, et *phagéin*, manger), conduit musculo-membraneux, de forme cylindrique, qui s'étend de l'extrémité inférieure du pharynx ou gosier, à l'orifice supérieur de l'estomac. Il sert à porter la nourriture à l'estomac. La sensibilité y est peu développée, si ce n'est dans les cas fort rares d'inflammation (*œsophagite*). Cet organe peut être affecté de cancer, de squirrhe et de paralysie.

OESTRE, *Œstrus* (du grec *oistros*), genre d'insectes Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des OEstrides. Ce sont des insectes ressemblant à de grosses mouches, mais beaucoup plus velus : cuillerons de grandeur moyenne; absence de trompe et de palpes; cavité buccale très-peu apparente. Les OEstres n'ont pas plutôt subi leur dernière métamorphose qu'ils cherchent à s'accoupler. Chaque espèce d'OEstre dépose ses œufs sur une espèce particulière d'animal : le bœuf, l'âne, le cheval, le renne, le cerf, l'antilope, le chameau, le mouton et le lièvre sont jusqu'ici les seuls quadrupèdes connus qui soient sujets à recevoir des larves d'œstres. L'espèce la plus commune est l'*Œstre du cheval* (*Œ. equi*), long de 12 millimètres, de couleur fauve et ferrugineuse. La femelle dépose ses œufs sur les jambes et les épaules des chevaux, qui, en se léchant, transportent les larves dans leur estomac où elles se développent; ces larves descendent ensuite jusqu'à l'anus, et tombent à terre pour subir leur transformation en chrysalides, puis devenir insectes. On distingue encore : l'*Œstre salutaire*, l'*Œ. hémorroïdal*, l'*Œ. nasal*, l'*Œ. des troupeaux*, etc. Suivant les uns, ces insectes, en se développant dans le corps des Ruminants, y causent des maladies graves; selon d'autres, leur présence n'a pas de grands inconvénients.

OESTRIDES, tribu d'insectes Diptères, de la famille des Athéricères, renferme des insectes qu'on trouve le plus souvent à l'état de larve. Ces larves sont de forme conique, sans pattes, avec un corps composé de onze anneaux. Principaux genres : *Œstre*, *Hippoderme*, *Céphalémyie*, etc.

OEUF (du latin *ovum*). En général, on appelle ainsi le produit qui se forme dans les *ovaires* des femelles des animaux et dans lequel est renfermé le germe qui doit perpétuer l'espèce. Philosophiquement, on admet que tout animal sort d'un œuf; mais on nomme spécialement *ovipares* ceux qui émettent leurs œufs au dehors : tels sont les Oiseaux, les Poissons, la plupart des Reptiles et des Insectes. On nomme *ovovivipares*, les animaux chez qui les œufs éclosent dans le ventre même de la mère, comme chez la Vipère. Le nombre des œufs semble être proportionné à la taille de l'animal et aux chances plus ou moins nombreuses qui pourraient contribuer à détruire ces mêmes œufs ou les petits qui devront en sortir. En général, les très-petits animaux pondent le plus grand nombre d'œufs, les très-gros animaux, au contraire, ne pondent ordinairement qu'un œuf. L'Autruche ne pond qu'un œuf, la Mésange et le Roitelet en pondent plusieurs douzaines dans la même année. Les poissons pondent quelquefois près d'un million d'œufs à la fois : on en a compté jusqu'à sept cent mille dans une Carpe du poids de 5 kilogr. Les Mouches, les Cousins, les Éphémères, les Fourmis pondent des quantités d'œufs extraordinaires; la reine Abeille d'une ruche domestique pond douze mille œufs en deux mois, etc. *Voy.* OVAIRE, EMBRYON et OVOLOGIE.

Chez les Oiseaux, les œufs sont composés d'une enveloppe calcaire de couleur variée, renfermant plusieurs membranes et une liqueur albumineuse transparente (*le blanc*), au milieu de laquelle est suspendu un globe de couleur jaune (*le jaune*) : sur ce globe on remarque une tache gélatineuse avec des irradiations blanchâtres (*la cicatricule*) : c'est le germe de l'animal futur. Couvé par la femelle pendant un temps plus ou moins long, l'œuf produit un oiseau. Dans la poule, où l'on a pu suivre toutes les périodes du développement du jeune poussin, l'on s'est assuré qu'au bout de dix heures d'incubation on voit déjà paraître un petit point rouge sur le jaune de l'œuf; ce point deviendra le cœur du poulet, d'où partiront bientôt les ramifications des vaisseaux veineux; une petite ligne grise, qui entoure en croissant le petit point rouge, devient la moelle épinière, laquelle en se renflant en avant forme le cerveau; les pattes, les ailes et tous les viscères se développent graduellement, et l'animal est complet quand il naît à terme. Le blanc de l'œuf, espèce de liqueur laiteuse facile à digérer, devient la première nourriture que le fœtus de l'oiseau doit prendre dans l'œuf même au moyen de son cordon ombilical; plus tard, le jaune, plus nutritif et plus fortifiant, le nourrit jusqu'au moment où il perce sa coquille, éclôt, et change de manière de vivre.

La plus grande partie des œufs pondus par les oiseaux de basse-cour servent à la nourriture de l'homme. Les œufs de Poule sont ceux dont la consommation est le plus considérable : on en mange annuellement à Paris plus de 100 millions, et plus de 7 milliards dans toute la France. Viennent ensuite ceux de Dinde, d'Oie, de Cane, de Pintade et aussi de Vanneau. On a imaginé divers moyens de conserver les œufs pour la saison d'hiver, pendant laquelle les poules pondent fort peu : on les met par couches dans le sable, la sciure de bois, la paille hachée; on les conserve aussi dans des pots de grès bien bouchés et remplis avec de l'eau de chaux. — Les œufs servent non-seulement à la nourriture de l'homme, mais encore à une foule d'usages. En Médecine, on emploie le blanc d'œuf dans les collyres, et le jaune fait la base des laits de poule. Le blanc d'œuf sert à clarifier le vin, les sirops, etc. (*Voy.* ALBUMINE). On peignait autrefois au blanc

d'œuf; on s'en sert encore comme de vernis. On l'emploie aussi dans la fabrication de la porcelaine.

Les anciens faisaient naître le monde d'un œuf, ou du moins, l'œuf était chez eux le symbole de la première origine de toutes choses : c'est à Orphée qu'on attribue l'idée de cet emblème. Les Grecs et les Romains offraient des œufs à leurs divinités quand ils voulaient se purifier.

*Œufs de coq* ou *Œ. blancs*. On nomme ainsi les œufs imparfaits qui n'ont pas de jaune et qui ne contiennent que de l'albumine. C'est aussi le nom vulgaire donné à des œufs trouvés dans les fumiers et les meules de foin, où ils ont été déposés par des couleuvres.

*Œufs de Pâques*. Autrefois il était d'usage de faire bénir, le samedi saint, une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les offrir en cadeaux. On les teignait en jaune, en violet, et surtout en rouge. On les nommait *œufs de Pâques*, parce qu'on les donnait après la grand'messe de ce jour. Aujourd'hui les œufs de Pâques ne se donnent plus qu'aux enfants : ils sont en sucre et renferment de petits présents.

*Œuf humain*. Dans l'espèce humaine, on donne le nom d'*œuf* à des vésicules très-petites, arrondies, remplies d'une humeur claire, qui sont contenues dans les ovaires, et qu'on suppose devenir le rudiment du fœtus après leur fécondation.

En Zoologie, on donne encore le nom d'*Œuf* au têt de certains *Oursins* dépouillé de ses baguettes, ou même à l'*Oursin comestible*, parce qu'on le mange comme un œuf; d'*Œ. marins*, aux Oursins de nos côtes; d'*Œ. des druides*, à des Oursins fossiles; d'*Œ. fossiles*, à des pierres qui paraissent être des Échinites; d'*Œ. de vache* ou de *chamois*, aux Ægagropiles. — En Conchyliologie, on nomme *Œ. du Japon* l'Ovule ordinaire; *Œ. papyracé*, l'Ovule gibbeuse; *Œ. de poule*, l'Ovule ordinaire ou Ovule-Œuf; *Œ. de vanneau*, la Bulle ampoule.

En Botanique, on donne le nom d'*Œufs* à plusieurs champignons du genre Agaric, tels que l'*Œ. du diable*, l'*Œ. à l'encre* ou *Encrier solitaire*, l'*Œ. à la neige et à l'encre*, l'*Œ. rayé à l'encre*.

ŒUVRE (du latin *opus*). En Architecture, *œuvre* se prend pour construction, bâtiment, dans les expressions : *gros œuvre, hors d'œuvre, dans œuvre, sous œuvre*, etc.

Dans un navire à flot et chargé, on appelle *Œuvres vives* toute la partie de la carène qui est submergée, et *Œ. mortes* celle qui est hors de l'eau. On appelle *Œ. de marée* le travail de radoub ou de carénage que l'on donne aux vaisseaux quand la mer est basse; *Grosses œuvres*, les cabestans, roues de gouvernail, etc.

En termes de Joaillier, *Œuvre* se dit du chaton dans lequel une pierre est enchâssée : le *metteur en œuvre* est celui qui monte les pierreries.

Les Alchimistes appelaient *Grand œuvre* la pierre philosophale, objet de toutes leurs recherches.

*Œuvre* se dit aussi de la fabrique d'une paroisse et du revenu de la fabrique (*V.* FABRIQUE et BANC-D'ŒUVRE), ainsi que de certaines associations charitables.

OFFENSE. *Voy.* INJURE, OUTRAGE, ATTENTAT.

OFFERTOIRE ou OFFERTE, partie de la Messe pendant laquelle le prêtre *offre* à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. — On donne aussi le nom d'*Offertoire* à l'antienne qu'on chante pendant ce temps de l'office.

OFFICE (du latin *officium*). Ce mot, dans son acception la plus générale, implique l'idée de service à rendre selon les lois de la société, et est synonyme de *devoir* (*Voy.* ce mot). — Dans un sens plus restreint, il a reçu des acceptions diverses. Autrefois on nommait *Offices* certaines charges avec juridiction, ou bien une dignité avec fonction publique : tels étaient les *offices* de président, de conseiller, de procureur, etc. Les offices étaient *vénaux*, c.-à-d. vendus et aliénés par le roi, ou *non vénaux* (*Voy.* VÉNALITÉ). Les offices vénaux étaient *domaniaux*, c.-à-d. démembrés du domaine du roi et transmissibles par héritage, comme les greffes et les tabellionages; ou *casuels*, c.-à-d. s'éteignant à la mort de l'officier pourvu par le roi. L'hérédité, ou tout au moins la durée viagère des offices, les distinguait des *charges* qui étaient toujours temporaires. Aujourd'hui encore, on nomme *offices* certaines charges, comme celles de notaire, d'avoué, etc.

On appelait *grands Offices de la couronne* certaines fonctions honorifiques qui donnaient aux titulaires le droit d'approcher de la personne du roi : tels étaient les *offices* de grand chambellan, de grand chancelier, de grand maître des cérémonies, de connétable, de grand aumônier. A. Favyn a écrit un traité estimé *des Grands Offices de la couronne de France* (Paris, 1613). L'Empire eut, outre ses *grands dignitaires* (*Voy.* ce mot), de *Grands officiers de l'empire* et de *Grands officiers civils de la couronne*. La Restauration ne conserva que ces derniers. — Les *Offices de finance* étaient les places dans lesquelles on avait le maniement des deniers de l'État, à charge d'en rendre compte.

On appelait autrefois *Procureur d'office* celui qui remplissait les fonctions du ministère public. — Aujourd'hui l'*Avocat d'office* est celui que le président d'une cour d'assises ou d'un tribunal correctionnel nomme dans l'intérêt d'un accusé qui n'a pas fait choix d'un défenseur; le *Juge d'office* est celui qui informe sans en être requis et par le seul devoir de sa charge.

En Droit canonique, on donnait autrefois le nom d'*Office* à toute charge ecclésiastique qui ne rapportait pas de revenu. On appelait *Offices claustraux* ceux qui étaient exercés dans l'intérieur du *cloître*, ou qui du moins étaient censés l'être, comme ceux d'aumônier, de sacristain, d'infirmier, etc. — On donne souvent à l'Inquisition le nom de *Saint-Office*.

L'*Office divin* est le nom qu'on donne aux prières publiques de l'Église. Le mode de célébration de l'office varie chaque jour, selon le degré de solennité de la fête, la grandeur du mystère, etc. On distingue des *Offices solennels majeurs*, *solennels mineurs*, *doubles*, *semi-doubles*, *simples*, etc. — L'Église impose à tous les prêtres l'obligation de réciter tous les jours l'office divin ou le bréviaire. *Voy.* LITURGIE.

Dans les grandes maisons, on appelle encore *Office* la partie de l'hôtel qui forme le département de la bouche, comme cuisines, garde-manger, etc., et particulièrement la pièce où l'on sert tout ce qui dépend du service de la table.

En Angleterre, *Office* est synonyme de bureau, cabinet : le *Foreign office* est le Ministère des Affaires étrangères. Ce mot a été transporté chez nous dans le sens d'*agence* : il existe à Paris plusieurs *Offices* de publicité, de correspondance, etc.

OFFICIAL, juge ecclésiastique délégué autrefois par l'évêque pour exercer sa juridiction contentieuse. L'official devait être prêtre, gradué en droit canon, ou seulement licencié en théologie; il était révocable au gré de l'évêque. Les officiaux connaissaient de matières purement ecclésiastiques, et en particulier des actions en promesse ou en dissolution de mariage. — Les officiaux ne furent institués, dit-on, que vers la fin du XIII^e siècle. Ils eurent de fréquents conflits avec les parlements.

L'*Officialité* est un tribunal ecclésiastique institué par l'évêque et présidé par l'*Official*. Le ministère public y prend le nom de *promoteur* et le lieutenant celui de *vice-gérant*. On distinguait jadis les *O. ordinaires*, établies dans la ville épiscopale; les *O. foraines*, établies hors de cette ville; et les *O. privilégiées*, dont les appellations étaient portées directement au pape.

OFFICIER. Ce mot désigne en général quiconque possède un *office*, une charge, ou exerce certaines fonctions civiles et militaires : tels étaient autrefois

les *Grands officiers de la couronne* (*V.* OFFICE) ; tels sont aujourd'hui les *O. civils* et les *O. militaires.*

*Officiers civils.* On appelle ainsi les *Officiers de l'état civil*, tels que maires et adjoints; les *O. de police judiciaire :* juges d'instruction, commissaires généraux de police, officiers de gendarmerie, juges de paix, procureurs impériaux et leurs substituts, maires et adjoints, commissaires de police et *officiers de paix* (spécialement chargés de veiller au maintien de la tranquillité publique), gardes champêtres et forestiers; les *O. ministériels :* notaires, avoués, greffiers, huissiers, commissaires priseurs, agents de change, courtiers; les *O. municipaux*, ou membres des municipalités, etc.

*Officiers militaires.* Dans l'Armée de terre, on distingue : les *sous-officiers :* caporaux, brigadiers, fourriers, sergents et maréchaux de logis, dits autrefois *bas-officiers, Officiers à brevet* ou *à baguettes;* les *Officiers* proprement dits : lieutenants et capitaines; les *O. supérieurs :* chefs de bataillon ou d'escadron, majors, lieutenants-colonels et colonels; les *O. généraux :* généraux de brigade et de division. — Dans la Marine, les grades sont assimilés à ceux de l'armée de terre (*Voy.* GRADES). On appelle *Officiers mariniers* les maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres; *O. de port*, des capitaines et lieutenants qui font la police des ports et des rades. — On appelle *O. d'administration* les membres de l'intendance militaire, du commissariat de marine, de l'administraion des subsistances militaires, etc.

*Officiers de santé.* Au civil, les officiers de santé pratiquent la médecine sans être pourvus du diplôme de docteur, mais en remplissant certaines conditions d'étude et en exerçant seulement dans certains cas (*Voy.* MÉDECIN). — Dans l'Armée, on donne cette dénomination générale aux médecins, chirurgiens et pharmaciens. Ces derniers ont été réorganisés en 1852. *Voy.* MÉDECINS MILITAIRES.

OFFICINAL. En Pharmacie, on appelle *préparations officinales* celles qui se trouvent toutes préparées dans l'*officine* des pharmaciens, par opposition aux *préparations magistrales*, qui s'exécutent sur la prescription d'un médecin et pour un usage immédiat. Les médicaments officinaux, sujets à s'altérer avec le temps, sont à peu près abandonnés aujourd'hui. — En Botanique, on donne le nom d'*Espèces officinales* aux espèces usitées en médecine.

OFFICINE, se dit et du laboratoire d'un pharmacien, et de tout son établissement. *Voy.* PHARMACIE.

OFFRANDE (du latin *offerenda*), présent offert à une divinité. Les fruits de la terre, le pain, le vin, l'huile, le sel, ont été chez tous les peuples les plus anciennes offrandes. Numa Pompilius ordonna aux Romains d'offrir aux dieux des fruits, du froment, de la farine ou de la mie de pain avec du sel, du froment grillé ou rôti. Chez les Grecs, la matière ordinaire des offrandes des pauvres était la farine mêlée avec du vin et de l'huile.

L'Église chrétienne a adopté les offrandes, et a consacré pour les recevoir une partie de l'office divin, celle qui porte ce nom. C'est à l'*offrande* qu'on *offre* le pain bénit, ainsi que les présents destinés au curé. Ceux qui vont à l'offrande portent un cierge allumé, qu'ils donnent au prêtre, sans doute pour indiquer que les fidèles doivent pourvoir à l'entretien du luminaire; le curé leur fait baiser la patène.

OFFRE RÉELLE. On appelle ainsi, dans la Pratique, l'offre qui est faite de la somme ou de la chose due par le débiteur à son créancier. Cette offre doit toujours avoir lieu par le ministère d'un huissier; c'est un mode de libération consacré par la loi; il tient lieu de payement à l'égard du débiteur. Lorsqu'il s'agit d'une somme d'argent, l'*Offre* n'est valable qu'autant qu'il s'agit de la totalité de la somme exigible. L'*Offre réelle* ne libère le débiteur qu'autant qu'elle est suivie de consignation si le créancier refuse de l'accepter. Tout ce qui concerne ce sujet est réglé par le Code Napol., art. 1246-47, et 1257-63, et par le Code de proc. civ., art. 812-828.

OGIVE, sorte de voûte formée de deux arcs de cercle qui se rencontrent en formant au sommet un angle plus ou moins aigu. C'est proprement la nervure qui marque les arêtes de la voûte gothique; on l'appelle aussi *arc en tiers-point.* L'ogive est au moyen âge le caractère distinctif de l'architecture *gothique*, dite aussi à cause de cela *A. ogivale* (*Voy.* GOTHIQUE). — On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *ogive:* les uns prennent *ogival* pour une corruption d'*oval;* les autres tirent ce mot de l'allemand *auge*, œil, se fondant sur l'analogie qu'offrent les angles curvilignes de l'œil avec l'arc en tiers-point de l'ogive; M. Lassus pense qu'*ogive* est pour *augive*, et le dérive du latin *augere*, augmenter, parce que, dit-il, tandis que la voûte romane est sans nervure, la voûte croisée de l'architecture gothique offre des nervures saillantes, et les arêtes y sont *augmentées* ou remplacées par ces corps saillants.

OGNON. *Voy.* OIGNON.

OGNONNET, variété de *Poire*, ainsi nommée sans doute parce qu'elle rappelle la forme de l'oignon.

OGRE. On appelle ainsi, dans les contes de fées, des hommes voraces qui mangent les petits enfants. La croyance aux ogres paraît venir de la terreur qu'inspirèrent au moyen âge les invasions barbares des Hongres ou *Oïgours*, qui buvaient, dit-on, le sang des vaincus, et dont les annales contemporaines ne parlent qu'avec horreur.

OIDIUM, genre de petits Champignons, de l'ordre des Mucédinées, qui croissent sur les plantes mortes ou malades, ou sur les bois pourris : ce sont des filaments simples ou rameux très-fins, transparents, réunis par touffes, légèrement entre-croisés, cloisonnés, et dont les articles finissent par se séparer et former autant de sporules. Une espèce de ce genre, l'*Oïdium Tuckerii*, est devenue célèbre de nos jours parce qu'on l'a accusée d'être l'auteur de la maladie du raisin; mais on ne sait encore s'il est cause ou simplement effet, et s'il ne faut pas que la plante soit déjà malade pour qu'il puisse s'y développer. *Voy.* VIGNE.

OIE, *Anser*, genre d'Oiseaux palmipèdes, forme une des trois grandes divisions du grand genre Canard ou famille des Anatidées et est le type de la tribu des Ansérinées. Les Oies se distinguent des Canards par le volume du corps et la forme du bec plus court que la tête, plus étroit en avant qu'en arrière, plus haut que large à sa base. Ces oiseaux sont moins gros que les Cygnes et ont le col plus court et plus roide; ils ont aussi les tarses plus élevés, moins écartés et plus portés en avant, ce qui leur rend la marche plus facile : aussi les voit-on plus souvent se tenir sur terre que dans l'eau. Le mâle de l'oie, appelé *jars*, peut suffire à douze femelles. Les oies font leur nid à terre, et y pondent de six à huit œufs, dont l'incubation dure un peu plus d'un mois. Aussitôt sorti de sa coquille, le petit, vulgairement appelé *oison*, marche et pourvoit à sa nourriture. Les Oies ont la vue bonne, l'ouïe très-fine et une vigilance remarquable : tout le monde connaît l'histoire des *Oies du Capitole*, qui sauvèrent Rome au temps de Manlius. C'est sans doute à ses formes disgracieuses que cet animal doit sa réputation de stupidité, qui n'est point méritée. Les Oies vivent très-longtemps; elles se nourrissent de graines et de plantes aquatiques. Leur chair fournit un mets substantiel et savoureux, recherché surtout par le pauvre. On les engraisse spécialement pour leur foie, avec lequel on fait, surtout à Strasbourg et à Toulouse, des pâtés excellents. La fiente de l'oie fournit un très-bon engrais. La peau, garnie de son duvet, sert à faire des fourrures, des houppes à poudrer, etc. Les plumes moyennes sont recherchées par

les plumassiers et les tapissiers. Les grosses plumes de l'aile sont généralement employées pour écrire.

Parmi les espèces, on remarque l'*Oie ordinaire* (*Anas anser*), originaire de l'Europe orientale et souche de nos races domestiques; plumage gris-cendré, mêlé de brun et de blanc; bec jaune et ailes courtes; — l'*Oie sauvage* (*Anser segetum*), qui diffère peu de la précédente : les oies sauvages voyagent par troupes, volant sur deux longues lignes formant un angle aigu; le mâle qui conduit se tient au sommet de l'angle, et va se placer à l'extrémité de l'une des lignes lorsqu'il est fatigué; elles arrivent en France au mois de novembre, venant du Nord; — l'*Oie de neige* (*A. hyperboreus*) : corps blanc, rémiges noires, bec rouge : elle habite le nord; — l'*Oie rieuse* (*A. albifrons*), ainsi nommée à cause de son cri, qui a quelque analogie avec le bruit qu'on fait en riant; elle est grise avec le ventre noir et une tache blanche sur le front; — l'*Oie à cravate* (*A. canadensis*), du nord de l'Amérique; — l'*Oie de montagne* (*A. montanus*), qui est fort grande; — l'*Oie armée* (*A. gambensis*), à ailes éperonnées, qui vient d'Afrique, etc.

On donne le nom d'*Oie* à une constellation de l'hémisphère boréal, située entre la Lyre et l'Aigle.

*Jeu de l'Oie*, jeu qui se joue avec deux dés sur un carton représentant 63 figures parmi lesquelles les oies sont disposées de 9 en 9; quand on arrive au nº 63, qui est l'*oie royale*, on a gagné la partie. Le joueur qui tombe sur certains numéros portant des figures telles que le *puits* ou la *prison*, est obligé de payer une amende et de rétrograder ou même de recommencer la partie. — Ce jeu paraît fort ancien; on dit même qu'il est renouvelé des Grecs.

*Patte d'oie. Voy.* PATTE.

**OIGNON** ou OGNON (du latin *unio*, nom donné par Columelle à une sorte d'oignon), *Allium cepa*, espèce du genre Ail, est caractérisée par une hampe s'élevant à plus d'un mètre, nue, cylindrique, fistuleuse, et renflée dans sa partie inférieure; par des feuilles également fistuleuses et cylindriques; des fleurs blanches ou rougeâtres réunies en une grosse tête arrondie. La graine de l'Oignon est longue, d'un vert bleuâtre et anguleuse. C'est particulièrement à la racine que l'on donne le nom d'*Oignon* : elle se compose de plusieurs tuniques charnues rouges ou blanches qui s'emboîtent les unes dans les autres, et dont l'assemblage forme un *bulbe* plus ou moins gros, recouvert d'une pellicule blanche, violacée ou tout à fait rouge, que l'on nomme *pelure d'oignon*. L'oignon a le plus souvent la forme d'une sphère aplatie de bas en haut. Toutes les parties de la plante renferment une huile volatile, d'une odeur pénétrante, qui irrite les yeux et les force à pleurer; mais cet effet cesse dès que la racine est cuite; l'oignon devient même douceâtre et sucré par la cuisson.

L'oignon est beaucoup plus gros et plus doux dans les contrées chaudes de l'Afrique et de l'Asie que dans les climats du Nord : on peut l'y manger cru. Les Égyptiens nourrissaient leurs esclaves avec des ignons crus; on en donnait également, ainsi que de 'ail, aux soldats romains; c'est sans doute des Romains qu'est venu l'usage, encore très-répandu dans le Midi, notamment en Italie et en Espagne, d'en faire son repas. A l'état cru, l'oignon n'a rien de nuisible pour les individus qui mènent une vie active, ou qui se livrent, surtout pendant les grandes chaleurs, à des travaux pénibles; mais les personnes délicates, d'un tempérament bilieux et irritable, doivent s'en abstenir. Lorsque l'oignon est cuit, il devient un aliment aussi agréable que salutaire; il s'associe avec avantage aux viandes et aux légumes; il entre comme assaisonnement dans presque tous nos ragoûts.

On distingue l'*Oignon rouge*, dont le bulbe est couvert de tuniques d'un jaune un peu orangé; l'*O. blanc*, dont les tuniques sont blanches; l'*O. d'Espagne*, dont le bulbe est allongé; et plusieurs autres variétés, parmi lesquelles la plus remarquable est l'*O. d'Égypte* ou *O. vivipare*, qui porte au lieu de fleurs, des bulbes par lesquels il se multiplie; le bulbe de ses racines est quelquefois d'une grosseur considérable.

L'oignon se plaît de préférence dans les terres légères, chaudes, sablonneuses et mêlées de terreau. Il se multiplie par graines; mais on peut aussi le replanter lorsqu'il est à mi-grosseur.

Dans le langage vulgaire, on nomme *Oignon* ce que les Naturalistes appellent *Bulbe* (*Voy.* ce mot) : c'est dans ce sens qu'on dit : *oignon de lis, de jacinthe*, etc. — On appelle *Oignon de loup* un Potiron; *O. de mer*, la Scille maritime; *O. de Strasbourg*, l'Ail fistuleux; *O. musqué*, la Jacinthe de Montpellier; *O. sauvage*, la Jacinthe à toupet ou Muscari.

OIGNON. En Médecine, on nomme ainsi une tumeur dure et douloureuse qui vient au voisinage des articulations du pied, particulièrement de celles du métatarse, et qui consiste en un gonflement des os eux-mêmes. Le repos, des bains de pieds, des cataplasmes émollients lorsque l'oignon est rouge, chaud, douloureux; des chaussures larges et molles sont les seuls moyens qu'on ait à y opposer.

**OIL** (LANGUE D'), nom donné, dans le moyen âge, à la langue que parlaient les peuples de la France habitant au nord de la Loire, vient de ce qu'ils disaient *oïl* pour *oui*. On l'oppose à la langue d'*oc*, qu'on parlait au midi. M. G. Burguy a donné la *Grammaire de la langue d'oil* (Berlin, 1852-54).

**OILLE** (d'*olla*) ou *Olla podrida*. *Voy.* ce mot.

**OING** (du latin *unguentum*), ce qui sert à *oindre*, c.-à-d. à graisser. Ce mot n'est usité qu'en parlant du *Vieux oing* ou *Axonge*. *Voy.* AXONGE.

**OINT** (participe d'*oindre*, enduire d'huile ou de tout autre corps gras; consacrer). Ce mot se dit, dans le style biblique, de toute personne consacrée, parce que l'on se servait d'huile pour sacrer les rois et les grands prêtres. Jésus-Christ est appelé spécialement l'*Oint du Seigneur*. Le nom de *Christ* (*Christos*) n'est qu'un mot grec qui veut dire *oint*.

**OISEAUX** (jadis *Oisel*, du latin *aucella*, pour *avicella*, diminutif d'*avis*), 2ᵉ classe de l'ordre des Vertébrés, renferme des animaux *ovipares*, à sang chaud, à circulation double et complète, à respiration aérienne, revêtus de *plumes*, et dont les membres antérieurs, ou *ailes*, sont conformés pour le vol. Chez ces animaux, l'appareil de la locomotion réside non-seulement dans les plumes des ailes, mais aussi dans celles de la queue. Les premières sont connues sous le nom de *pennes rémiges*, parce qu'elles font l'office de rames; les secondes sous celui de *pennes rectrices*, parce qu'elles font l'office de gouvernail. Le volume considérable de leurs poumons, la cavité des os et des plumes augmentent la légèreté spécifique de l'animal et aident encore au vol. Les oiseaux sont les seuls animaux chez lesquels on rencontre immédiatement à la division de la trachée-artère un second larynx dans lequel se produit la voix. L'appareil de la digestion se fait remarquer par le triple renflement de l'œsophage : le premier appelé *jabot*, le second appelé *ventricule succenturié* ou *jabot glanduleux*, et le troisième, qui est le véritable estomac, connu sous le nom de *gésier*. — La partie de l'Histoire naturelle qui traite des oiseaux prend le nom d'*Ornithologie*. *V.* ce mot.

Il existe plusieurs classifications des oiseaux. Les plus connues sont celles de Linné, de Cuvier, de Blainville et de Vieillot. Linné divisait les oiseaux en six ordres fondés sur la réunion des caractères génériques : 1º *Accipitres* ou *Oiseaux de proie*; 2º *Pics*, divisés en Promeneurs, Grimpeurs ou Marcheurs; 3º *Palmipèdes*; 4º *Échassiers*; 5º *Gallinacés*; 6º *Passereaux*. Cuvier conserva cette classification en donnant au second ordre le nom de

*Grimpeurs*, en fondant sa distribution sur le bec et les pieds, et en divisant les ordres en un certain nombre de familles. De Blainville, fondant sa classification sur la variation du sternum, divise les oiseaux en neuf ordres : 1° *Préhenseurs*; 2° *Ravisseurs* ou *Oiseaux de proie*; 3° *Grimpeurs*; 4° *Passereaux*; 5° *Pigeons*; 6° *Gallinacés*; 7° *Curseurs*; 8° *Échassiers*; 9° *Palmipèdes*. Vieillot n'admet que cinq des six ordres de Linné, en confondant celui des Pics avec les Passereaux, dont il fait un seul ordre sous le nom de *Silvains*. On doit aussi à MM. Temminck, Lesson et Ch. Bonaparte des travaux estimés sur la classification des oiseaux.

On donne des épithètes distinctives aux oiseaux par rapport à leurs mœurs. C'est ainsi qu'on dit *Oiseaux aquatiques*; *O. carnassiers*; *O. de passage*; *O. de proie*; *O. rameurs*; *O. de rivage*; *O. sédentaires*; *O. terrestres*; *O. de vol*.

En Fauconnerie, on appelait spécialement *Oiseaux* les oiseaux de proie apprivoisés et dressés pour la chasse. On distinguait les *Oiseaux nobles*, ou de haut vol, le Faucon, par exemple, et les *O. ignobles* ou *de leurre*, oiseaux de bas vol, comme l'Autour. On appelait *Oiseau de poing*, l'oiseau dressé pour être porté sur le poing; *O. sor*, l'oiseau qui n'avait pas encore mué; *O. allongé*, l'oiseau dont les pennes sont bien entières et ont toute la longueur qu'elles doivent avoir; *O. attrempé*, celui qui n'est ni gras ni maigre; *O. trop en corps*, un oiseau trop gras, qui a de la peine à voler; *O. d'échappe*, un oiseau qu'on a pris tout élevé; *O. de montée*, un oiseau qui s'élève très-haut.

On nomme vulgairement *Oiseau abeille*, l'Oiseau-mouche et le Colibri; *O. arctique*, le Labbe; *O. à bec blanc*, un Troupiale; *O. à bec tranchant*, le Pingouin; *O. béni*, la Sylvie (*Motacilla troglodytes*); *O. bête*, le Bruant; *O. bleu*, la Poule sultane, un Merle et le Martin-pêcheur; *O. de bœuf*, le Héron crabier; *O. de Bohême*, le Jaseur; *O. à bonnet noir*, la Mésange des marais; *O. boucher*, la Pie-grièche; *O. de cadavre*, la Chevêche; *O. cane*, un Bruant (l'*Emberiza olivacea*); *O. cendré de la Guyane*, un Gobe-mouche; *O. des cerises*, le Loriot; *O. chameau*, l'Autruche; *O. de cimetière*, le Grimpereau des murailles; *O. à collier*, un Martin-pêcheur; *O. de combat*, le *Tringa pugnax*; *O. couronné*, un Tangara, un Touraco; *O. de la croix*, le Bouvreuil à sourcils roux; *O. de Curaçao*, le Hocco; *O. de dégoût* ou *de nausée*, le Dronte; *O. de Dieu*, l'Oiseau de Paradis; *O. à dos rouge* ou *Épinard*, un Tangara; *O. fétiche*, le Butor; *O. de feu*, un Troupiale; *O. fou*, la Sittelle de la Jamaïque et le Noddi; *O. des glaces*, l'Ortolan de neige; *O. goîtreux*, le Pélican blanc; *O. de guerre*, la Frégate; *O. jaune*, le Bruant et le Loriot; *O. des joncs*, l'Ortolan des roseaux; *O. de Libye*, la Grue cendrée; *O. lyre*, le Ménure; *O. de mai*, la Calandre; *O. de mauvaise figure* ou *de la mort*, l'Effraie; *O. de Médée*, le Paon; *O. à miroir*, la Sylvie gorge bleue; *O. mon père*, le Corbeau chauve; *O. de neiges*, le Niverolle, l'Ortolan des neiges, le Lagopède; *O. niais*, le Canard siffleur; *O. noir*, un Tangara; *O. Notre-Dame*, le Martin-pêcheur; *O. de Numidie*, la Pintade; *O. d'or*, le Monaul; *O. de Palamède*, la Grue cendrée; *O. pêcheur*, l'Aigle balbuzard; *O. de la Pentecôte*, le Loriot commun; *O. pluvial*, le Pic-vert; *O. prédicateur*, plusieurs Faucons; *O. quaker*, l'Albatros; *O. rhinocéros*, un Calao; *O. rieur*, le Coucou; *O. de riz*, un Gros-bec; *O. roi*, un Gobe-mouche; *O. des savanes*, un Gros-bec; *O. Saint-Jean*, un Faucon; *O. Saint-Martin*, le Buzard; *O. Saint-Pierre*, le Pétrel; *O. sans ailes*, le Pingouin et le Manchot; *O. de sauge*, la Fauvette des roseaux ou Sylvie; *O. silencieux*, un Tangara; *O. du soleil*, le Caurale et le Grèbe foulque; *O. de tempête*, le Pétrel; *O. tout-bec*, le Toucan et l'Aracari; *O. trompette*, l'Agami et le Calao; *O. des tropiques*, le Paille-en-queue; *O. de Turquie*, le Casse-noix.

*Oiseau-mouche*, *Trochilus*, *Ornismyia*, sous-genre de Passereaux ténuirostres, tribu des Trochilidés, compris dans le genre des Colibris : ils ne diffèrent des Colibris proprement dits que par leur bec qui est droit, tandis que celui de ces derniers est un peu arqué. Ces charmants petits oiseaux, ainsi nommés à cause de la petitesse de leurs proportions, ont les mœurs et les habitudes des Colibris : comme eux, ils brillent des couleurs les plus riches, les plus vives et les plus variées. On les trouve sous l'Équateur et dans les zones tempérées de l'Amérique. Les plus jolies espèces sont le *Rubis-topaze* et le *Huppe-col*. Le plus petit est l'*Oiseau-mouche à ventre gris*, qui a 6 centimètres de longueur totale. *Voy.* COLIBRI.

*Oiseau de Paradis* ou *Paradisier*, *Paradisea*, genre de Passereaux, de l'ordre des Conirostres suivant les uns, de celui des Cultrirostres suivant les autres, renferme des oiseaux remarquables par la magnificence de leur plumage : chez la plupart, les plumes des flancs, effilées et soyeuses, s'allongent en panaches plus longs que le corps et brillent des plus riches reflets; les dames en ornent leur coiffure. Comme les Corbeaux, ces oiseaux ont les narines cachées sous les plumes du front. L'Oiseau de paradis est originaire de la Papouasie et des îles voisines : il vit au fond des forêts, perché sur les arbres les plus élevés, et se nourrit d'insectes et de fruits. Sa voix est aigre et criarde. Les premiers individus de ce genre qui furent apportés en Europe, étant privés de pieds, donnèrent lieu aux fables les plus absurdes : on alla jusqu'à prétendre que ces oiseaux vivaient toujours en l'air et se nourrissaient de rosée. Parmi les espèces les plus remarquables, on cite : l'*Oiseau de paradis émeraude* (*P. apoda*), grand comme une grive, à tête jaune, corps marron, gorge émeraude, panache jaune d'or; le *Manucode* (*P. regia*), grand comme un moineau, marron et blanc, avec l'extrémité du panache verte; le *Magnifique* (*P. magnifica*), marron et vert, avec les ailes jaunes; le *Sifilet* (*P. sexsetacea*), grand comme un merle, gorge vert doré, avec 3 plumes en filet à chaque oreille; l'*Orangé* (*P. aurea*), le *Superbe* (*P. superba*), etc. — On a aussi nommé *Oiseau de paradis* une constellation voisine du pôle austral.

*Oiseau royal*, *Ardea pavonina*, dit aussi *Oiseau de plumes*, *Grue couronnée*, espèce du genre Grue, renferme de très-beaux oiseaux originaires d'Afrique : corps noir, ailes blanches, joues variées de rouge et de blanc. La tête de cet oiseau est surmontée d'une belle aigrette roussâtre, qui représente une espèce de couronne. Il s'acclimate parfaitement en Europe, où il vit en domesticité.

**OISELEUR**, OISELIER (d'*oiseau*). L'*Oiseleur* est celui qui se livre à la chasse des petits oiseaux; qui prépare les gluaux, miroirs, trébuchets, filets et autres piéges; qui fait les cages, volières, cabanes, etc., soit de fil de fer, soit de fil de laiton. L'*Oiselier* est proprement celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux vivants; mais le plus souvent les deux professions sont confondues, ainsi que les deux dénominations. — Il existe dans la Collection Roret un *Manuel de l'Oiseleur*, par M. J. G.

Les Oiseliers formaient autrefois à Paris une corporation nombreuse, dépendant de l'administration des Eaux et Forêts : ses statuts dataient de 1647.

**OISON**, jeune oie qui n'a pas encore ses plumes et qui porte encore le duvet. *Voy.* OIE.

**OKE**, poids turc. *Voy.* OCQUE.

**OLACINÉES** (d'*Olax*, genre type), famille de plantes exotiques, voisine des Santalacées et des Sapotées, se compose de végétaux ligneux, quelquefois grimpants, inermes ou épineux, à feuilles simples, alternes, pétiolées, sans stipules; à fleurs très-pe-

tites, axillaires ou terminales : calice très-petit, gamosépale, persistant, entier ou denté, prenant souvent beaucoup d'accroissement et devenant charnu ; corolle à 3 ou 6 pétales coriaces, sessiles, valvaires, libres ou soudés par leur base ; étamines en général au nombre de dix, immédiatement hypogynes ou portées sur les pétales; ovaire libre, à une seule loge, contenant 3 ovules pendants au sommet d'un podosperme central et dressé; style simple, terminé par un stigmate très-petit et trilobé. Le fruit est drupacé, indéhiscent, souvent recouvert par le calice et contenant une seule graine. — Les Olacinées sont dispersées dans toutes les régions intertropicales, surtout en Asie, en Afrique et en Océanie. — Principaux genres : *Olax, Fissilia, Opilia, Icacina.*

OLDENLANDIE (d'*Oldenland*, nom suédois), *Oldenlandia,* nom donné par Linné à un genre de la famille des Rubiacées, sous-ordre des Cinchonacées, renferme plusieurs espèces, notamment l'*Oldenlandie à ombelles,* plante à racine fibreuse, longue, rougeâtre, d'où sortent plusieurs tiges faibles, rameuses, presque tombantes, portant une petite tête de fleurs blanches. Les Indiens l'appellent *Chayaver* (racine colorante), parce qu'elle fournit à la teinture une excellente couleur rouge, analogue à la garance : elle sert à teindre les mouchoirs de Madras, de Masulipatnam, etc., les toiles peintes de Bangalore, de Calcutta, etc. (*chints* ou *chites*), les foulards de Patna et du reste de l'Inde. On nomme aussi cette plante *Hedyotis.*

OLEA, nom latin et scientifique du genre *Olivier.*

OLÉACÉES (du genre type *Olea,* olivier), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, ordinairement entières et simples, sans stipules; à fleurs verdâtres, jaunes, blanches ou violacées, en grappes ou en panicules, d'une odeur souvent agréable : calice à 4 divisions, corolle tuberculeuse à 4 lobes et à préfloraison valvaire ; 2 étamines à anthères introrses biloculaires; ovaire libre à 2 loges contenant chacune 2 ovules; fruit indéhiscent tantôt charnu, tantôt sec et indéhiscent, ailé ou capsulaire. — Les Oléacées sont répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Quelques espèces sont recherchées pour la dureté de leur bois ; d'autres, comme le Frêne, fournissent la manne; mais la plus utile est sans contredit l'Olivier. — La famille des Oléacées se partage en deux tribus : les *Oléinées*, à fruit charnu, renfermant les genres *Olea, Chionanthus, Ligustrum,* etc., et les *Fraxinées,* à fruit sec, renfermant les genres *Fraxinus, Syringa* (Lilas), *Fontanesia,* etc.

OLÉAGINEUX (du latin *oleum,* huile), synonyme de *huileux,* se dit de tout ce qui contient de l'huile ou de tout ce qui ressemble à cette substance.

OLEARIA (du latin *olea,* olivier). Les anciens appelaient ainsi une coquille dont ils se servaient pour puiser de l'huile dans les amphores. On suppose que cette coquille est le *Buccinum olearium* du genre Tonne (*Dolium*) de Lamarck, ou le *Turbo olearius* de Linné.

OLEASTER, section du genre Olivier, qui renferme l'*Olivier d'Europe. Voy.* OLIVIER.

OLÉATES, sels composés d'une base et d'acide oléique. Ils sont pulvérulents, incolores, presque inodores, d'une saveur amère et alcaline. Ils n'existent pas dans la nature. Les oléates de soude et de potasse forment la base de différents savons.

OLÉCRANE (du grec *oléné,* coude, et *karénon,* tête), apophyse que présente l'extrémité supérieure de l'os cubitus, et qui devient très-saillante pendant la flexion de l'avant-bras. C'est elle qui constitue ce qu'on appelle le coude.

OLÉFIANT (GAZ), du latin *oleum,* huile, carbure d'hydrogène ainsi appelé parce qu'en agissant sur le chlore il se condense en un liquide oléagineux.

OLÉINE ou ÉLAINE (du latin *oleum* ou du grec *élaion,* huile), un des principes immédiats qui constituent les huiles grasses et les graisses solides, donne, par la saponification, de l'acide oléique et de la glycérine, et se présente sous la forme d'une substance incolore, presque inodore, sans saveur, liquide jusqu'à 3 ou 4 degrés au-dessus de zéro, se figeant au-dessous, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant.

OLÉINÉES, tribu de la famille des *Oléacées.*

OLÉIQUE (ACIDE), acide organique, composé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène ($C^{36}H^{33}O^3$, HO), incolore et d'une consistance oléagineuse. Il s'obtient par la saponification de l'oléine. Il a été découvert par M. Chevreul.

OLÉO-SACCHARUM (du latin *oleum,* huile, et *saccharum,* sucre), composition de sucre et d'une huile essentielle broyés ensemble pendant un certain temps : on l'obtient aussi en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange. Le sucre sert à diviser les molécules de l'essence et à faciliter la dissolution de l'huile dans des liquides avec lesquels elle se mêlerait difficilement. L'oléo-saccharum sert à aromatiser des liqueurs, surtout des boissons médicamenteuses.

OLÉRACÉ (du latin *olus,* légume), se dit, en Botanique, des plantes culinaires, comme le chou, l'épinard, la mâche, le pourpier, l'ail, etc. Les anciens étendaient cette épithète à toutes les plantes herbacées et même aux arbres dont on servait les fruits sur les tables.

OLFACTIF (du latin *olfactus,* odorat), se dit de tout ce qui a rapport à l'odorat, de ce qui concourt à l'exercice de ce sens. Le *Nerf olfactif* est un nerf qui, en quittant la partie du cerveau où il prend naissance, se divise en une quantité de petits filets, et, après avoir pénétré au moyen d'un nombre égal de trous par le sommet des fosses nasales, se distribue dans la partie supérieure et moyenne de la *membrane olfactive* ou *pituitaire.* C'est au moyen de ce nerf qu'a lieu la transmission des impressions produites par les odeurs. *Voy.* ODORAT.

OLFACTION (du latin *olefacere,* sentir, flairer), fonction sensoriale par laquelle nous percevons et apprécions les odeurs. *Voy.* ODORAT.

OLIBAN, espèce d'encens. *Voy.* ENCENS.

OLIFANT (d'*éléphant,* ivoire), s'est dit, au Moyen âge, du cor dont sonnaient les paladins pour appeler et défier l'ennemi.

OLIGARCHIE (du grec *oligos,* peu, et *arkhê,* commandement), sorte de gouvernement politique dans lequel le pouvoir est dévolu à un petit nombre d'individus ou à quelques familles puissantes : c'est une aristocratie limitée à quelques privilégiés. Tels furent, en Égypte, la *Dodécarchie* que renversa Psammitichus ; à Athènes, le gouvernement des Trente tyrans ; à Rome, celui des Décemvirs, et, plus tard, les deux Triumvirats ; à Venise, celui du conseil des Dix, etc.

OLIGISTE. *Voy.* FER OLIGISTE.

OLIK ou OULIK, monnaie d'argent de Turquie, vaut 10 aspres, environ 25 centimes.

OLIVAIRE (d'*olive*), ce qui ressemble à une *olive.* Les Anatomistes nomment *corps* ou *éminences olivaires* deux protubérances que l'on observe près de l'origine de la moelle vertébrale, à côté des éminences pyramidales, et qui ont la forme d'olives. On appelle *Bouton olivaire* l'extrémité d'un outil arrondie comme une olive : on s'en sert pour polir.

OLIVE, *Oliva,* fruit de l'Olivier. C'est un fruit charnu, ovale, ayant au centre un noyau dur et ligneux qui renferme une amande. Sa chair, ferme et verte avant la maturité, mollit en mûrissant et se couvre d'une pellicule presque noire ; c'est alors qu'on le presse pour en extraire l'huile. Les olives que nous mangeons sur nos tables n'ont point at-

teint leur dernier degré de maturité. Elles ont au moment où on les récolte une saveur amère et désagréable qu'on corrige en les faisant macérer dans une saumure avec diverses plantes aromatiques, souvent après les avoir laissées d'abord quelque temps dans une eau alcaline. Elles deviennent ainsi un aliment qui plaît assez au goût, mais qui n'est ni bien nourrissant ni facile à digérer. — L'huile d'olive est la plus estimée de toutes pour les usages alimentaires ; elle fait, depuis les temps les plus anciens, l'objet d'un commerce vaste et lucratif. Elle sert aussi à la fabrication des savons fins, à l'éclairage et à diverses branches de l'économie et des arts. *Voy.* HUILE et OLIVIER.

OLIVE, *Oliva*, genre de Mollusques gastéropodes, de la famille des Enroulés, établi par Bruguière pour un grand nombre de coquilles dont la forme rappelle assez bien celle d'une olive. Presque toutes les espèces appartiennent aux mers des pays chauds. On les a partagées, d'après leur forme, en 4 sections : les *Olives ancilloïdes*, *O. cylindroïdes*, *O. glandiformes* et *O. volutelles*.

En Architecture, on nomme *Olives* une espèce d'ornement en forme de grains oblongs et enfilés qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

OLIVETTE, *Olivetum*, champ planté en oliviers. — Les Joailliers appellent ainsi des perles fausses, ordinairement blanches, en forme d'*olive*, dont on fait commerce avec les nègres de l'Afrique.

OLIVIER, *Olea*, genre de la famille des Oléacées, type de la tribu des Oléinées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles toujours vertes, longues de 3 à 6 centimètres, ovales, opposées, d'un vert foncé, luisantes en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous, à fleurs monopétales, analogues à celles des jasmins, mais beaucoup plus petites; d'un blanc verdâtre, peu apparentes, disposées en petites grappes : calice à 4 dents, corolle presque campanulée à 4 lobes; 2 étamines; ovaire supère; style simple et court; fruit drupacé renfermant un noyau à 2 loges monospermes : ce fruit, bien connu de tous, est l'*olive* (*Voy.* ce mot). Toute l'huile est contenue dans la partie charnue de l'olive; le noyau n'en renferme pas. L'olivier vit très-longtemps. Le bois de cet arbre est dur, veiné, susceptible d'un beau poli : il est bon pour le chauffage ; on en fait des manches de couteaux, des tabatières, des boîtes et autres ouvrages d'ébénisterie.

Le genre Olivier renferme 9 espèces, dont une originaire de l'Asie, une de l'Amérique, six de l'Afrique et une seule de l'Europe. Cette dernière est l'*Olivier commun* (*O. europæa*), arbre de troisième grandeur, dépassant rarement 15 mètres, et plus ou moins grand, suivant qu'il croît en Italie, en Espagne ou en Languedoc. Il est déjà plus grand dans la Provence que dans le Languedoc, et va toujours en croissant à mesure qu'il approche de l'Europe méridionale, de l'Asie et surtout de l'Afrique, où il devient un arbre de haute futaie. On en compte plus de 15 variétés, dont les principales sont celles qui portent les noms vulgaires d'*Oulivière* ou *Laurine*, de *Caïanne*, d'*Amellengue* ou *Plant d'Aix*, de *Corniau*, de *Saurine*, de *Mourette* ou *Négrette*, de *Rougette*, etc. — L'Olivier d'Europe est sans doute originaire de l'Asie : on croit qu'il fut introduit en Provence 600 ans avant Jésus-Christ par les Phocéens, fondateurs de Marseille. Cet arbre croît très-lentement; mais sa durée dépasse 2 et 3 siècles. Il se multiplie par graines, par rejetons, par boutures et même à l'aide de simples lambeaux d'écorce que l'on enterre dans un terrain bien ameubli. Il est sensible à la gelée des grands hivers; mais il paraît qu'il lui résiste beaucoup mieux quand il est vieux. Les coteaux exposés au soleil, les terrains pierreux sont les lieux qui lui conviennent le mieux — Parmi les espèces exotiques, on remarque l'*Olivier d'Amérique* (*O. americana*), cultivé comme plante d'ornement à cause de son beau feuillage persistant : il croît dans le midi des Etats-Unis; son bois est excessivement dur, ce qui lui a valu le nom de *Bois du diable;* — l'*O. odorant* (*O. fragrans*) de la Chine et du Japon, qu'on cultive dans nos serres.

L'olivier était en très-grande vénération chez les Grecs; ils en avaient fait le symbole de la sagesse, de l'abondance et de la paix, et l'avaient spécialement consacré à Minerve. Les peuples allaient autrefois demander la paix en portant à la main des branches d'olivier.

On nomme vulgairement *Olivier de Bohême*, le Chalef à feuilles étroites; *O. de marais*, une espèce de Nysse; *O. nain*, la Camelée, etc.

OLLAIRE (du latin *olla*, marmite). On appelle *Pierres ollaires*, des pierres douces et savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter, de se travailler aisément et de prendre au tour la forme qu'on veut leur donner. C'est une variété de Talc.

OLLA PODRIDA. Ces mots, qui en espagnol signifient *pot-pourri*, désignent un mets national consistant en une macédoine de plusieurs viandes cuites ensemble. On le nomme aussi *Oille*.

OLOFFE, OLOFFÉE. *Voy.* AULOFFE.

OLOGRAPHE (TESTAMENT), du grec *olos*, tout entier, et *graphô*, écrire; testament écrit en entier de la main du testateur. *Voy.* TESTAMENT.

OLOR, nom spécifique du *Cygne domestique*.

OLYMPIADE, espace de quatre ans en usage dans la Grèce ancienne. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

OLYMPIQUES (JEUX). *Voy.* JEUX.

OLYRA, genre de Graminées, renfermant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale, et ayant beaucoup d'analogie avec l'Orge, est le type des *Olyrées*, tribu détachée de celle des Panicées.

OMASUM et OMASUS (d'un mot gaulois qui voulait dire *tripe de bœuf*), noms que l'on donne quelquefois au 3e estomac des animaux ruminants.

OMBELLE (du latin *umbella*, parasol), se dit, en Botanique, d'un mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules partent tous d'un même point et arrivent à peu près à la même hauteur, comme les rayons d'un parasol. Cette disposition a fait donner le nom d'*Ombellifères* (*Voy.* ci-après) aux plantes qui la présentent. Les Ombelles sont ou simples, ou composées d'*ombellules*. *Voy.* OMBELLULE.

OMBELLIFÈRES, *Umbelliferæ*, famille naturelle de plantes dicotylédones, renferme des herbes annuelles ou vivaces, quelquefois sous-frutescentes, à tige souvent creuse; à feuilles alternes, quelquefois toutes radicales, engaînantes à leur base, simples ou plus souvent décomposées en un grand nombre de segments ou de folioles; à fleurs parfaites, ou imparfaites par avortement, blanches ou jaunes, fort petites, disposées en *ombelles* simples ou composées; on trouve quelquefois à la base de l'ombelle de petites folioles dont la réunion constitue l'involucre : calice dont le tube adhère avec l'ovaire, tantôt à lobe quinquélobé, tantôt à lobes un peu dentés ou foliolés, persistants ou caducs; corolle à 5 pétales plus ou moins étalés, à préfloraison imbriquée; étamines épigynes, alternes avec les pétales; filets filiformes, courts, anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire infère, biloculaire; deux styles terminaux, stigmates indivis, simples. Le fruit, souvent couronné du limbe du calice et des styles, est un diakène de forme très-variée, se séparant à sa maturité en deux akènes monospermes réunis entre eux par une petite columelle filiforme.

La famille des Ombellifères renferme un très-grand nombre d'espèces répandues dans les contrées tempérées et même un peu froides de l'ancien continent. Les unes sont employées comme plantes

alimentaires (*Céleri*, *Persil*, *Cerfeuil*, *Carotte*, *Panais*, *Arracacha*, etc.); d'autres, comme plantes aromatiques (*Angélique*, *Anis*, *Coriandre*, *Cumin*, *Fenouil*, etc.); plusieurs fournissent des gommes ou résines stimulantes ou antispasmodiques employées en médecine (*Galbanum*, *Gomme ammoniaque*, *Assa fœtida*, *Opopanax*); quelques-unes ont des propriétés vireuses ou narcotiques qui en font de véritables poisons (*Ciguë*). — Les Botanistes modernes l'ont partagée en 17 tribus formant 3 grandes sections : 1° les *Orthospermées* (*Hydrocotylées*, *Mulinées*, *Saniculées*, *Amminées*, *Sésélinées*, *Pachypleurées*, *Angélicées*, *Peucédanées*, *Silérinées*, *Cuminées*, *Thapsiées*, *Daucinées*); 2° les *Campyiospermées* (*Elæosélinées*, *Caucalinées*, *Scandicinées*, *Smyrnées*); 3° les *Cœlospermées* (*Coriandrées*).

OMBELLULE, se dit d'une ombelle partielle dans une ombelle composée, c.-à-d. dans celle dont chaque pédoncule se subdivise en d'autres pédicelles florifères.

OMBILIC. *Voy.* NOMBRIL et HILE.

OMBILICAL (CORDON). *Voy.* CORDON.

OMBRE (du latin *umbra*). On s'est servi de l'ombre projetée par tout corps exposé au soleil, pour la construction des *cadrans solaires* et des *gnomons* (*Voy.* ces mots); pour mesurer la hauteur de certains objets, en comparant la longueur de leur ombre avec celle d'un jalon de longueur connue; pour mesurer la distance qui nous sépare des planètes, en mesurant la longueur du cône d'ombre que ces astres projettent derrière eux, etc. — D'après la direction de l'ombre à l'heure de midi, les Géographes anciens avaient divisé les peuples de la terre en *Amphisciens*, *Hétérosciens* et *Périsciens*.

OMBRE, en Peinture. *Voy.* CLAIR-OBSCUR.

OMBRE, *Thymallus*, genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, détaché du grand genre Saumon, ne renferme qu'une seule espèce, l'*Ombre commune* (*Salmo thymallus*) : tête petite, arrondie, parsemée de petits points noirs; corps allongé, couvert d'écailles; côtés un peu aplatis et de couleur mélangée de gris et de bleu le long des côtes; ventre blanc, ainsi que les nageoires pectorales; celles du ventre et de la queue sont rougeâtres; celle du dos est d'un beau violet. Ce poisson, qui a beaucoup d'analogie avec le Saumon, affectionne l'eau rapide, froide et pure, et se trouve particulièrement dans les ruisseaux ombragés et dans le voisinage des montagnes. Sa chair est très-délicate, et l'on a remarqué qu'il exhale une odeur fort agréable, assez semblable à celle du thym : d'où lui est venu son nom latin de *Thymallus*. On le trouve dans les mers septentrionales, surtout dans la Baltique, la mer du Nord et dans les fleuves qui s'y rendent.

*Ombre-Chevalier*, variété de la Truite, particulière au lac de Genève.

OMBRE (JEU D'), jeu de cartes. *Voy.* HOMBRE.

OMBRE (TERRE D'), terre brune qu'on emploie en peinture et qui se trouve dans l'Ombrie (États romains) : c'est une espèce d'ocre. *Voy.* OCRE.

OMBRES. Les anciens appelaient *Ombres* (*Umbræ*, *Simulacra*) cette partie de l'âme des morts qui descendait aux enfers et y conservait toutes les formes des corps terrestres, sans avoir ni chair ni os. C'est pour cela que les enfers sont nommés dans les poëtes le *Royaume des ombres*.

Chez les Romains, ceux qui étaient invités à un repas pouvaient y amener quelques-uns de leurs amis : ces nouveaux convives s'appelaient *ombres*.

OMBRES CHINOISES, spectacle fantasmagorique destiné à amuser les enfants, dans lequel on se sert de figures découpées que l'on fait agir derrière une surface transparente, qui le plus souvent n'est que du papier huilé. Ce spectacle est de temps immémorial le plaisir favori des Orientaux, surtout des Chinois : d'où le nom sous lequel nous le désignons. Les ombres chinoises furent connues d'abord en Allemagne. Elles furent introduites en France en 1767; mais leur réussite ne date que de 1784, époque où Séraphin s'établit au Palais-Royal, à Paris.

OMBRELLE (du latin *umbella*, ombrelle), mollusque de la classe des Gastéropodes inférobranches, famille des Semiphyllidiens : coquille extrêmement déprimée ou tout à fait plate, subcirculaire, non symétrique, à bord irrégulier et à sommet à peine marqué. On en distingue deux espèces, l'*Ombrelle de l'Inde*, vulgairement *Parasol chinois*, et l'*O. de la Méditerranée*.

OMBRETTE, *Scopus* (c.-à-d. *sentinelle*), genre de l'ordre des Échassiers cultrirostres, voisin du genre Cigogne, a pour caractères : un bec comprimé, mou, courbe à la pointe, mandibule supérieure surmontée d'une arête saillante, narines linéaires; doigts antérieurs réunis par une membrane jusqu'à la première articulation, pouce libre. L'espèce type, l'*Ombrette du Sénégal* (*Scopus umbretta*), a le plumage d'un brun *terre d'ombre*, avec des reflets irisés violets. Le mâle est huppé.

OMBRINE, *Umbrina*, vulgairement *Daine* ou *Caine*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sciénoïdes, ne diffère des Sciènes proprement dites que par un barbillon qu'ils portent sous la symphyse de la mâchoire inférieure. Le type du genre est l'*Ombrine commune* ou *Sciène barbue* : tête comprimée, tout écailleuse, formant une pointe obtuse; mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure, toutes deux armées en forme de lime; tronc comprimé et large, dos arrondi et arqué. La couleur de ce poisson est jaune-citron; sur les côtés s'étendent des raies ondoyantes métalliques; le ventre est blanc; la nageoire de l'anus rouge, etc.; les dorsales sont brunes; les nageoires du ventre et de la poitrine sont noires. Ce poisson atteint 60 à 70 centimètres et pèse de 15 à 16 kilogrammes; il se nourrit de vers et de zoophytes; sa chair est ferme et délicate. On le trouve dans la mer Méditerranée.

OMMASTRÈPHE (du grec *omma*, œil, et *stréphos*, coquille; coquille à yeux), genre de Mollusques céphalopodes auxquels on donne pour type l'*Encornet* (*Voy.* ce mot), que d'autres rattachent au genre Calmar. Il tire son nom de ses yeux mobiles et garnis de paupières.

OMNIBUS, mot latin qui signifie *à tous* ou *pour tous*, est passé dans notre langue depuis quelques années pour désigner des voitures de transport en commun. Ce sont de grandes voitures publiques consistant en une caisse oblongue et carrée où se trouvent deux banquettes longitudinales qui peuvent contenir de 16 à 17 personnes, et où chacun peut monter moyennant une modique rétribution (ordinairement 30 centimes). Les omnibus ont paru pour la première fois à Paris en 1828. Un service de voitures en commun avait déjà été établi dans cette ville dès 1672; mais après avoir réussi pendant quelques années, il passa de mode et fut abandonné; la première idée en était due à Pascal, qui la communiqua au duc de Roannès : celui-ci obtint le privilége de l'entreprise. Londres reprit vers 1820 l'idée de Pascal. Nantes eut l'honneur d'en faire la première application en France. — A Paris, les omnibus sont établis aujourd'hui sur la plus grande échelle : outre les *Omnibus* proprement dits, on y trouve les *Favorites*, les *Tricycles*, les *Béarnaises*, les *Parisiennes*, les *Diligentes*, etc., qui sillonnent la ville dans tous les sens, et qui *correspondent* entre elles. En 1855 toutes ces entreprises ont été réunies en une seule, dite *Compagnie générale des Omnibus*. — Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen, etc., ont aussi leurs *omnibus*.

OMNIUM, terme de Finances, employé surtout en Angleterre pour désigner la totalité des objets ou effets publics que le Gouvernement donne à l'adjudicataire d'un emprunt. Chaque article séparé de

l'emprunt se nomme *script*, diminutif de *souscription*. L'*omnium* d'un emprunt est sujet à la hausse ou à la baisse, et par conséquent il peut être l'objet de grandes spéculations de bourse.

OMNIVORES (du latin *omnivorus*, qui mange tout), se dit, en Zoologie, de tous les animaux qui se nourrissent à peu près indifféremment de substances animales ou végétales : l'homme, l'ours, le corbeau, la plupart des animaux domestiques sont dans ce cas. Les animaux omnivores ont le canal intestinal moins long que celui des herbivores, mais moins court que celui des carnivores.

OMOPLATE (du grec *ômos*, épaule, et *platus*, large), os large, mince et triangulaire situé à la face postérieure du thorax, et formant la partie dorsale des épaules. L'omoplate s'articule avec la clavicule et l'humérus. *Voy.* ÉPAULE.

OMOPHRON (du grec *ômophrôn*, cruel), le *Scolytus* de Fabricius, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, renferme une douzaine d'espèces répandues en Europe, en Afrique et en Amérique. Ce sont des insectes de forme arrondie assez semblables aux Hydrocanthares, vivant dans le sable qui borde les îles et les fleuves. La larve est d'un blanc sale et a douze anneaux. L'espèce type, l'*Omophron limbatum*, se trouve aux environs de Paris.

OMPHALIER, *Omphalea* (d'un nom mythologique pris arbitrairement), genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Acalyphées, renferme des arbres et des arbrisseaux grimpants des Antilles et de la Guyane. L'*Omphalier à trois étamines*, ou *Noisetier d'Amérique*, est un arbre de près de 14 à 15 mètres, à feuilles alternes, éparses, d'un vert pâle; à fleurs petites, verdâtres, disposées en panicules. Le fruit est une grosse baie pendante, renfermant un noyau dont l'amande a le goût de la noisette, et fournit une huile analogue à celle d'amandes douces. Toutes les parties de la plante, autres que l'amande, sont très-purgatives.

OMPHALOCÈLE (du grec *omphalos*, nombril, et *kélé*, hernie), synonyme de *Hernie ombilicale*.

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE (du grec *omphalos*, nombril, *méson*, milieu, et *entéron*, intestin), se dit de deux vaisseaux très-déliés qui répandent leurs ramifications sur les parois de la vésicule ombilicale et au moyen desquels s'établit la circulation de l'embryon à cette vésicule.

ONAGRARIÉES, dites aussi *Onagraires* et *Œnothéracées*, famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, renferme des végétaux herbacés, rarement frutescents, à feuilles simples, opposées ou éparses, et à fleurs terminales ou axillaires : calice adhérent à l'ovaire; limbe à 4 ou 5 lobes, et à préfloraison valvaire; corolle de 4 à 5 pétales incombants latéralement, et tordus en spirale avant leur parfait épanouissement; étamines ordinairement en même nombre que les pétales, quelquefois en nombre double ou moindre; ovaire infère à 4 ou 5 loges multiovulées; style simple, stigmate tantôt simple, tantôt à 4 ou 5 lobes. Le fruit est une baie indéhiscente ou une capsule à 4 ou 5 loges, ne contenant chacune qu'un petit nombre de graines. Ces graines offrent un tégument propre, en général formé de deux feuillets, et recouvrant immédiatement un embryon homotrope et dépourvu d'endosperme.

La famille des Onagrariées se partage aujourd'hui en 6 tribus : *Jussieuées*, *Onagrées*, *Gaurées*, *Fuchsiées*, *Lopéziées*, *Circæées*. Principaux genres : *Onagra*, *Epilobium*, *Clarkia*, *Fuchsia*, etc. Ces plantes, répandues sur toute la terre, habitent en plus grand nombre les régions tempérées de l'hémisphère boréal, surtout en Amérique. On les cultive dans les jardins.

ONAGRE (du grec *onos agrios*, âne sauvage), *Onager*, *Onagrus*, nom que les anciens donnaient à l'Âne sauvage, souche de nos races domestiques, mais qui n'existe plus guère aujourd'hui que dans les déserts de l'Afrique et de l'Asie centrale. *Voy.* ÂNE.

ONAGRE, *Onagra* Tournef., *Œnothera* Linn., genre de la famille des Onagrariées, type de la tribu des Onagrées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes originaires d'Amérique, à feuilles simples, entières ou dentelées, rarement sinuées; à fleurs grandes, jaunes, blanches, rosées, rouges ou violacées. L'espèce type est l'*Onagre bisannuelle* (*Œnothera biennis*), vulgairement *Herbe aux ânes*, parce qu'on croit faussement que les ânes la préfèrent. Sa tige s'élève à un mètre environ; sa racine, grosse comme celle du Raiponce, est pivotante, charnue, rougeâtre : d'où les noms vulgaires de *Raiponce rouge* et de *Jambon du jardinier*. En Allemagne, on la mange avec du sel, du beurre ou du lait. En France, on l'abandonne aux pourceaux. Les fleurs sont grandes, d'un beau jaune, axillaires, pédonculées, formant par leur réunion un épi terminal, et sont composées de quatre pétales contenus dans un calice qui tombe après l'épanouissement de la fleur : leur odeur est douce, agréable et se rapproche de celle des fleurs de l'oranger. Ces fleurs ne durent que quelques heures et sont aussitôt remplacées par d'autres fleurs également éphémères. — Cette espèce fut apportée de Virginie en Europe en 1614.

ONAGRÉES, une des tribus de la famille des Onagrariées : calice à tube plus ou moins allongé, étamines en nombre double des pétales, fruit capsulaire polysperme, cotylédons droits. Elle a pour type le genre *Onagre*.

ONCE, en latin *uncia*. Chez les Romains, le mot *uncia* désignait en général la 12$^e$ partie d'un tout quelconque : ainsi c'était la 12$^e$ partie de la livre (*libra*), en nos mesures 27 gramm., 266; la 12$^e$ partie de l'arpent (*jugerum*), un peu plus de 2 ares; la 12$^e$ partie du pied (*pes*) ou le pouce, $0^m,025$, etc.

Dans nos anciennes mesures, l'*once* était une subdivision de la livre. Elle était le 16$^e$ de la livre de Paris (30 grammes, 59), et dans plusieurs provinces le 12$^e$, selon que la livre était de 16 onces ou de 12 seulement (*Voy.* LIVRE). L'once contenait 8 gros.

L'*Once* est aussi une monnaie d'or dans plusieurs pays : l'once de Naples vaut 12 fr., 99 c.; celle de Sicile, 13 fr., 75 c.

ONCE (formé, selon Roquefort, par corruption de *Lynx*, *Lyncis*), *Felis uncia*, espèce du genre Chat, très-voisine du Jaguar, avec lequel plusieurs naturalistes l'ont confondue à tort, est caractérisée par une queue plus longue que celle de la Panthère ordinaire, un poil plus long et un pelage blanchâtre marqué de grandes taches noires irrégulières et en anneaux ocellés. On trouve l'Once en Asie et en Afrique. En Perse, on apprivoise l'Once pour faire la chasse aux gazelles, aux antilopes, etc. Pour cela, le chasseur prend en croupe une Once qui a les yeux bandés; quand le gibier est lancé, il débande les yeux à l'Once, qui se jette avec rapidité sur l'animal et le terrasse.

ONCHETS, jeu d'adresse. *Voy.* JONCHETS.

ONCIAL (d'*once*), LETTRES ONCIALES, sorte d'écriture antique dont les caractères avaient originairement une *once* (ou 12$^e$) de pied de haut, c.-à-d. un pouce, s'employait pour les inscriptions et les épithaphes. — C'est aussi une écriture majuscule qui affecte les contours arrondis, et qui se distingue de la capitale ordinaire par la forme de plusieurs lettres, mais dont les caractères sont loin d'avoir un pouce de haut. — L'*Onciale* commença à être en usage sous les premiers Ptolémées. Tous les manuscrits d'Herculanum qui appartiennent au premier siècle de notre ère sont en *onciales*.

ONCIDIE, *Oncidium* (du grec *ogkos*, bulbe, tubercule), genre de la famille des Orchidées, renferme des plantes parasites, bulbiformes, à feuilles coriaces planes, triquètres ou cylindriques; à fleurs grandes,

fauves, rarement blanches, portées sur des hampes radicales et le plus souvent disposées en panicules. Ces plantes croissent soit au pied, soit sur le tronc des arbres, dans les contrées chaudes du globe, et spécialement dans celles du Nouveau Continent. On en connaît une trentaine d'espèces, dont la plus élégante est l'*Oncidie jolie* (*O. variegatum*), à fleurs élégantes disposées en épi, blanches, teintes de rose à la base, et mouchetées de jaune en haut.

ONCLE (du latin *avunculus*). L'oncle et la tante sont les plus proches parents collatéraux après les frères et les sœurs. Le droit civil les place au troisième degré, avec leurs neveux et nièces (Code Nap., art. 738), et le droit canon au deuxième. A défaut d'héritiers directs ou de frères et de sœurs, les oncles et les tantes sont appelés en première ligne à la succession de leurs neveux et nièces (art. 753). L'oncle ne peut épouser sa nièce, ni la tante son neveu, sans une autorisation spéciale (art. 163-64). — On donne le nom d'*oncle* ou *tante à la mode de Bretagne* au cousin germain ou à la cousine germaine du père ou de la mère. Cette dénomination se trouve en effet dans la coutume de Bretagne.

ONCTION (du latin *unctio*), action d'*oindre* ou d'étendre sur la peau des substances grasses et onctueuses. Employée fréquemment chez les anciens comme moyen hygiénique, notamment par les athlètes, pour rendre les membres plus souples, l'onction n'est guère usitée chez nous que comme agent thérapeutique. Ainsi considérée, l'onction sert à faire pénétrer les médicaments dans la peau par le moyen des vaisseaux absorbants. L'huile d'olive est la base de tous les topiques dont on se sert pour onctions.

On a donné le nom d'*iatraleptes* (d'*iatros*, médecin, et *aleiphô*, oindre) à des médecins qui se bornaient à l'emploi exclusif des onctions et des frictions.

Sous le point de vue religieux, l'*Onction* imprime une sorte de caractère sacré aux personnes et aux choses qui ont reçu l'huile sainte; ce terme est même, dans les livres saints, devenu synonyme de *consécration*. Les onctions étaient très-fréquentes chez les Hébreux. Les rois et les grands prêtres étaient *oints* ou sacrés au moyen de l'onction. On oignait même les vases du tabernacle et du temple pour les consacrer au service du Seigneur. L'Église chrétienne a retenu et conservé la plupart de ces usages. *Voy.* OINT, SACRE, CONFIRMATION et EXTRÊME-ONCTION.

Dans l'Éloquence de la chaire, l'*Onction* est ce style qui, dans un discours ou dans un écrit, pénètre doucement le cœur, attendrit l'âme et la porte à la piété : S. François de Sales, Fénelon, le P. Avrillon, sont pleins d'onction.

ONDATRA, ou RAT MUSQUÉ, genre de Mammifères rongeurs, de la famille des Rats, tribu des Campagnols, ne renferme qu'une seule espèce, caractérisée par ses doigts postérieurs garnis à leurs bords d'une rangée de soies roides et serrées qui lui permettent de nager; sa queue longue, ronde à la base, est comprimée dans le reste de son étendue. L'Ondatra a de 30 à 35 centimètres de long; il est brun-roux en dessus et cendré-clair en dessous. Il exhale une forte odeur de musc. Cet animal vit en famille sur le bord des eaux, comme le Castor. On le trouve surtout dans l'Amérique du Nord.

ONDES. On appelle *Ondes sonores* ou *lumineuses* les ondulations de l'air ou d'un fluide éthéré, que l'on admet, par analogie avec les ondes de l'eau, pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière. *Voy.* ONDULATION.

ONDOIEMENT, baptême conféré sans les cérémonies qui précèdent et qui suivent d'ordinaire la réception de ce sacrement. L'ondoiement est permis lorsque le nouveau-né paraît être en danger de mort, et qu'il n'est pas possible de le porter à l'église. L'ondoiement peut être fait par tout chrétien; mais quand il a été fait par une personne dont on ne connaît ni la foi ni l'instruction religieuse, et que rien ne prouve qu'il a été bien fait, le pasteur doit le réitérer.

ONDULATION ou ONDE, mouvement oscillatoire que l'on observe dans un liquide ou dans un fluide lorsqu'on opère une pression dans un point quelconque de sa surface. C'est par un effet d'ondulation que se produisent les *flots* ou *vagues* de la mer.

Par analogie, on s'est servi du mot *ondulation* pour désigner le mouvement qui s'opère dans l'air ou dans l'éther lors de la production d'un son ou de l'action de la lumière : de là les expressions d'*ondes sonores*, *ondes lumineuses*. — On donne le nom de *Système des ondulations* au système qui explique la propagation de la lumière par des vibrations et des ondes lumineuses semblables aux ondes sonores, mettant en mouvement un fluide subtil répandu dans l'espace. *Voy.* LUMIÈRE, SON.

ONDULÉ, se dit en Botanique des organes des végétaux dont le bord présente des plis arrondis ou des ondulations. Les feuilles du Chou, de la Mauve crispée, du Lilas de montagne, etc., sont *ondulées*.

ONÉIROCRITIE (du grec *oneiros*, songe, et *krisis*, jugement), divination par les songes, art d'expliquer les songes. Cet art était en grand honneur chez les anciens, surtout chez les Égyptiens et les Grecs. Un traité d'Artémidore sur cet art (*Onéirocriticon*) est parvenu jusqu'à nous. *Voy.* SONGES.

ONGLADE (d'*ongle*), inflammation de l'enveloppe de l'ongle des doigts ou des orteils, qui accompagne souvent le panaris et qui entraîne la chute de l'ongle.

ONGLES (du latin *ungues*). On comprend sous cette dénomination générale : les *ongles plats* de l'homme et de certains singes; les *griffes* ou *ongles rétractiles* des Carnassiers; les *serres* des Oiseaux de proie et les *sabots* des Pachydermes et des Ruminants. — Le Kangourou, l'Aurochs, plusieurs Singes, et même, dit-on, le Lion, ont un *ongle caudal*.

Chez l'homme, l'*ongle* est une lame cornée composée : 1° d'une *racine* présentant deux portions, l'une terminée par un bord mince et dentelé et qui s'enfonce dans un pli de la peau appelé *matrice de l'ongle*, l'autre offrant une sorte de croissant blanchâtre, dit *lunule*; 2° du *corps de l'ongle*, de forme convexe, strié longitudinalement à l'extérieur, adhérant fortement au derme à l'intérieur; 3° de l'*extrémité de l'ongle*, qui dépasse la pulpe des doigts et qu'on a l'habitude de couper. — Les Naturalistes ne s'accordent pas sur la nature des ongles; les uns les regardent comme une couche épaisse et cornée du corps muqueux de la peau; d'autres, comme le résultat de poils agglutinés ensemble. Ils se composent essentiellement d'albumine et de phosphate de chaux. Leur accroissement se fait par l'addition de couches successives à l'intérieur des couches déjà formées, lesquelles sont insensiblement soulevées et poussées vers l'extrémité de l'ongle.

Les ongles sont sujets à diverses affections plus ou moins graves. Chez les individus scrofuleux ou teigneux, les ongles deviennent mous ou cassants. Tout le monde a ressenti cet engourdissement douloureux causé par le grand froid au bout des doigts et connu sous le nom d'*onglée* : il faut, dans ce cas, se garder d'exposer subitement ses doigts à une température élevée, et se borner à faire des frictions avec de la neige ou de l'eau froide, jusqu'à ce qu'il s'opère une réaction. — On appelle *Onyxis* (vulgairement *Ongle entré dans les chairs*) un état très-douloureux dans lequel la peau qui environne les bords de l'ongle s'enflamme et vient à le recouvrir : pendant longtemps, l'avulsion de l'ongle a été le seul remède employé dans ce cas; mais aujourd'hui on évite cette opération si douloureuse en refoulant lentement les chairs au moyen de petits rouleaux de charpie et à l'aide de cautérisations méthodiques. Des chaussures trop étroites, ou un ongle mal coupé sont les causes ordinaires de l'Onyxis.

ONGLET. C'est proprement, en termes de Reliure, une bande de papier ou de parchemin, ou le repli d'un feuillet, que l'on coud au dos d'un livre en reliant, pour y coller des estampes, des cartes, ou des cartons, c.-à-d. des feuillets destinés à remplacer une page fautive. — Dans les atlas soignés, les cartes sont *montées sur onglets*.

En Botanique, on appelle *Onglet* la partie inférieure et ordinairement rétrécie de chaque pièce d'une corolle polypétale, celle par laquelle le pétale tient à la fleur : les Crucifères, les Caryophyllées, les Malpighiacées ont les pétales *onguiculés*. Les pétales dépourvus d'onglets sont dits *sessiles*.

*Onglet*, maladie de l'œil. *Voy.* PTÉRYGION.

En Géométrie, *Onglet* est synonyme d'angle de 45 degrés. — On nomme *Onglet cylindrique*, la portion d'un cylindre comprise entre sa base, sa surface courbe et un plan oblique qui rencontre la base, avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre; *O. sphérique*, la portion de la sphère comprise entre deux plans qui passent par le même diamètre.

Dans les Arts, on nomme ainsi l'extrémité d'une planche, d'une moulure qui forme un angle de 45 degrés, au lieu d'être terminée à angle droit. — On appelle *Boîte à onglet* un instrument qui sert aux encadreurs et à tous ceux qui doivent couper souvent des baguettes, pour faire la coupe d'onglet, sans avoir besoin de la tracer.

ONGLETTE, espèce de petit burin plat dont se servent les graveurs en relief et en creux, ainsi que les serruriers.

ONGLON. *Voy.* SABOT.

ONGUENT (en latin *unguentum*, d'*ungere*, oindre), médicament externe, composé de corps gras (graisse, cire, huile), d'une consistance molle, analogue à celle de l'axonge, et qui se liquéfie à la chaleur de la peau. On applique le plus ordinairement les onguents sur les plaies et les ulcères, et on les emploie alors, soit comme suppuratifs (*O. basilicum*, *O. épispastique*, *O. de la mère*), soit comme dessiccatifs (*O. blanc de Rhazès*, *O. de pompholix*), soit comme calmants (*O. populéum*), soit enfin comme excitants et styptiques (*O. égyptiac*). Ils sont employés en frictions sur les surfaces cutanées lorsqu'ils contiennent des substances qui doivent être absorbées (*O. gris*, *O. mercuriel* ou *napolitain*).

*Onguent blanc de Rhazès :* il est composé d'une partie de carbonate de plomb et de 5 parties d'axonge.

*Onguent égyptiac*. *Voy.* ÉGYPTIAC.

*Onguent gris*, mélange d'une partie d'onguent mercuriel et de 3 parties d'axonge : on l'emploie particulièrement contre la vermine.

*Onguent mercuriel* ou *napolitain*, mélange à parties égales d'axonge et de mercure que l'on triture jusqu'à extinction du métal : on l'emploie en frictions dans les affections dartreuses et syphilitiques.

*Onguent de la mère* ou *O. brun*, onguent inventé par la mère Thècle, sœur de Racine, et qui est composé d'axonge, de beurre, de suif, de litharge porphyrisée, de cire jaune, d'huile à brûler et de poix noire.

Pour les autres, *Voy.* le mot qui suit ONGUENT.

ONGUICULÉ, en latin *unguiculatus*, se dit : en Botanique, des pétales qui sont munis d'un grand onglet; et, en Zoologie, des Mammifères dont les ongles n'enveloppent que l'extrémité des doigts.

ONGULÉ, en latin *ungulatus*, se dit d'un Mammifère dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots, ou onglons : tels sont les chevaux, les éléphants, et en général les Ruminants.

ONISCUS, nom scientifique du genre *Cloporte*.

ONITE, *Onitis* (du grec *onis*, fumier d'âne), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi aux dépens du genre Bousier : palpes labiaux de 3 articles, écusson apparent ou remplacé par un vide scutellaire; corps oblong et déprimé, de couleur métallique; taille assez grande. Les Onites se trouvent dans les pays chauds de l'ancien continent; on en rencontre aussi dans le midi de la France. Elles séjournent, comme les Bousiers, dans les fientes des animaux.

ONOCROTALUS, nom scientifique du *Pélican*.

ONOMATOPÉE (du grec *onoma*, génitif *onomatos*, nom, et *poiéô*, faire), mot dont le son imite l'objet qu'il représente : ainsi on dit le *glouglou* de la bouteille, le *cliquetis* des armes, le *tictac* d'un moulin. Le *Cricri*, le *Coucou*, le *Pitpit*, l'*Ara* doivent leur nom à leur cri habituel, etc. — Ch. Nodier a donné un *Dictionnaire des Onomatopées*. *Voy.* HARMONIE IMITATIVE.

ONONIS, nom latin de la *Bugrane*.

ONOPORDE, *Onopordon* (du grec *onos*, âne, et *pordè*, pet), genre de la famille des Composées, tribu des Cynarées, renferme de grandes herbes rameuses, à tiges décurrentes, épineuses; à feuilles pinnatilobées, dentées, épineuses; à fleurs rouges, ou tachetées de blanc, disposées en capitules. Les Onopordes sont communes en Europe et en Asie. L'espèce type, l'*Onopordon acanthium*, vulgairement *Pet d'âne*, *Chardon aux ânes*, *Épine blanche*, croît le long des chemins et dans les lieux stériles. Son réceptacle amélioré par la culture pourrait, dit-on, remplacer l'artichaut. On peut extraire de ses graines une huile fixe abondante. On attribuait autrefois à l'Onoporde des propriétés contre les affections scrofuleuses; mais ces vertus sont illusoires.

ONOSME, *Onosma* (du grec *onos*, âne, et *osmè*, odeur), genre de la famille des Borraginées, tribu des Anchusées, renferme des herbes à tiges et à feuilles hérissées de poils blancs, épars, à fleurs disposées en épis terminaux. L'espèce type, l'*O. vipérine* (*O. echioïdes*), croît spontanément dans les lieux arides et sur les bords de la mer Caspienne et de la Méditerranée. On extrait de sa racine une liqueur rouge employée en teinture sous le nom d'*Orcanète*.

ONTOLOGIE (du grec *ôn*, *ontos*, être, et *logos*, discours, science), science de l'être en général. Wolff, qui s'est servi un des premiers du mot *ontologie*, désignait par là une science à part, comprenant l'étude de l'essence de l'être, de la substance et de l'accident, de la cause et de l'effet, du possible et de l'impossible, du déterminé et de l'indéterminé, puis des propriétés de l'être, telles que l'identité et la similitude, la nécessité et la contingence, etc., et enfin des différentes espèces d'êtres, comme l'espace et le temps, le fini et l'infini, etc. C'est à peu près ce qu'on appelle encore aujourd'hui *Métaphysique générale* (*Voy.* MÉTAPHYSIQUE). Depuis Wolff, le terme d'*Ontologie* est resté dans la langue philosophique, mais sans être communément employé, du moins parmi nous, dans l'enseignement classique, ni même dans les livres de philosophie contemporaine. On l'a récemment employé, surtout dans l'école de Kant, pour désigner la science qui recherche ce que les choses sont en elles-mêmes (*objectivement*) et non pas seulement par rapport à nous (*subjectivement*).

On peut consulter sur l'Ontologie, outre les traité de Métaphysique, les ouvrages de Wolff, le *Cours de philosophie wolffienne* de J. Deschamps, 1743, et l'*Ontologie* de M. l'abbé Hugonin, 1856.

ONYX (du grec *onyx*, ongle), variété de Calcédoine offrant des espèces de raies parallèles, de teintes diverses, et qui donnent à la pierre une certaine ressemblance avec les ongles. L'*Agate onyx* peut être considérée comme une réunion de calcédoine, de sardoine et de cornaline disposées en couches parallèles. On en fait de très-beaux camées. Il existe à Aïn-Tebalen, près de Tlemcen, une mine d'*Onyx translucide*. — Maladie de l'œil. *V.* PTÉRYGION.

ONYXIS, ou *Ongle rentré*. *Voy.* ONGLE.

ONZIÈME (la). En Musique, ce mot désigne la réplique ou octave de la quarte : elle est ainsi appelée

de ce qu'il faut former onze sons diatoniques pour passer de l'un de ces termes à l'autre.

OOLITHE (du grec *ôon*, œuf, et *lithos*, pierre, c.-à-d. pierre d'œufs), nom donné en Minéralogie à diverses concrétions pierreuses, souvent calcaires et quelquefois ferrugineuses, offrant l'aspect de petites granulations ou d'œufs de poisson. L'oolithe abonde surtout dans les terrains jurassiques et le lias.

*Fer oolithique. Voy.* FER.

OPACITÉ (du latin *opacus*), qualité des corps qui ne sont point transparents et qui ne laissent point passer les rayons lumineux à travers leur masse : tels sont les métaux. On oppose aux corps *opaques* les corps *diaphanes Voy.* DIAPHANÉITÉ.

OPALE (du latin *opalus*), le *Quartz* ou *Silex opalin* des Minéralogistes, substance minérale, composée de silice et d'eau, infusible, blanchissant au feu, donnant de l'eau par la calcination. La couleur de l'opale est un blanc laiteux et bleuâtre, offrant des reflets irisés fort remarquables. Cette pierre est recherchée par les lapidaires, qui en font toutes sortes de bijoux (chatons de bagues, broches, camées, etc.). Ils en distinguent 6 variétés principales : l'*Opale noble* ou *orientale*, dite aussi *O. à flammes*; l'*O. arlequine* ou *à paillettes*, l'*O. girasol*, l'*O. sombre* ou *noirâtre*, l'*O. vineuse*, et la *Prime* ou *Matrice d'opale*. On désigne aussi sous le nom d'*O. de bois*, une opale qui présente des filaments ligneux.

Les anciens connaissaient l'opale et la tiraient de l'Inde, de l'Égypte et de l'Arabie. C'est aujourd'hui la Hongrie qui fournit la plupart des opales qui sont dans le commerce. On en trouve aussi en Saxe, aux îles Féroë et en Islande.

OPÉRA, mot italien qui signifie *œuvre*, sert à désigner tout ouvrage dramatique dans lequel la poésie et la musique se prêtent un mutuel secours. L'opéra s'adresse à la fois à l'âme, par la peinture des passions; à l'oreille, par l'harmonie des vers et de la musique; aux yeux, par la magnificence et la variété des décorations, les danses et les ballets de tout genre. On distingue le *grand Opéra* (*Opera seria*), dans lequel le chant n'est jamais interrompu par des paroles : les dialogues et les monologues y étant remplacés par des *récitatifs* (*Voy.* ce mot); et l'*Opéra comique*, dans lequel le chant alterne avec les paroles. De plus, sous le rapport du sujet, le grand Opéra est à l'Opéra comique ce que la tragédie est à la comédie. Les Italiens nomment *Opera buffa* une sorte d'opéra-comique souvent tout en musique, mais toujours caractérisé par la présence d'un personnage plaisant, dit *buffo*. *Voy.* BOUFFES.

L'Opéra est d'origine italienne et ne remonte pas au delà du XV^e siècle. Fr. Boverini donna en 1486 un opéra dont les paroles étaient de J. Sulpicius de Verulano; Em. del Cavaliero inventa le récitatif en 1570; enfin en 1597 fut représenté à Florence le premier drame musical en règle : Ottavio Reinoccio avait composé les paroles et Giacomo Peri la musique. En 1624 le premier opéra buffa fut représenté à Venise. En 1645 l'opéra fut introduit en France par le cardinal Mazarin, qui fit représenter à Paris sur le théâtre du Petit-Bourbon une pièce toute en musique intitulée *la Finta pazza* (*la Folie feinte*), de Strozzi; mais ce ne fut qu'en 1672 que Lulli obtint le privilége de l'*Académie royale de musique*. La première tragédie lyrique représentée sur cette scène fut l'opéra de *Cadmus et Hermione* de Quinault et Lulli (mars 1673). Après avoir été alternativement régi par l'État et par des entreprises particulières, l'Opéra a été placé par le décret du 29 juin 1854 dans les attributions du Min. de la Maison de l'Empereur.—L'O. italien fut introd. en Angleterre dans le XVII^e siècle. En Espagne, ce ne fut que dans la seconde moitié du XVIII^e que l'opéra italien fut représenté. — Quant à l'Opéra-comique, son origine, à Paris, remonte à celle du Théâtre de la foire, et date de 1617. Réuni en 1762 à la Comédie italienne, il en fut séparé en 1780.

Parmi les auteurs qui se sont distingués dans l'opéra, on remarque : comme poëtes, Quinault, Campistron, Fontenelle, Lamotte, Cahuzac, J.-J. Rousseau, Le Sage, Piron, Favart, Sedaine, Marsollier, Jouy, Scribe, etc.; comme compositeurs, Lulli, Rameau, Mondonville, Gluck, Piccini, Grétry, Monsigny, Duni, Paësiello, Sacchini, Mozart, Haydn, Lesueur, Weber, Spontini, Dalayrac, Rossini, Cherubini, Boïeldieu, Nicolo, Hérold, Bellini, Meyerbeer, Donizetti, Verdi; Auber, Halévy, Ad. Adam, etc.

OPÉRATION, MÉDECINE OPÉRATOIRE. *V.* CHIRURGIE.

OPERCULAIRE, *Opercularium* (d'*opercule*), genre de la famille des Rubiacées, est composé d'espèces récemment découvertes à la Nouvelle-Hollande, et dont les principales sont : l'*Operculaire à ombelles*, l'*O. rude*, l'*O. à graines*, l'*O. à feuilles d'hysope*, l'*O. à feuilles de basilic*.

OPERCULE (du latin *operculum*, couvercle). On nomme ainsi, en Botanique, l'espèce de couvercle qui ferme l'urne des mousses; — en Ichthyologie, un appareil osseux composé de quatre pièces, qui, dans beaucoup de poissons, couvre et protége les branchies; — en Conchyliologie, une pierre calcaire ou cornée qui ferme plus ou moins complétement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

OPHICÉPHALE, *Ophicephalus* (du grec *ophis*, serpent, et *képhalè*, tête), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Pharyngiens labyrinthiformes, ainsi appelés parce qu'ils ont la tête déprimée et couverte de grandes écailles comme les serpents : nageoires sans rayons épineux, à l'exception des ventrales. Ils ont, au-dessus de leurs branchies, des cavités, qui sont destinées à retenir l'eau et qui leur donnent la faculté de vivre assez longtemps hors de leur élément naturel. Les Ophicéphales se trouvent dans l'Inde, et habitent les rivières et les étangs d'eau douce. Ils ont la vie si dure qu'on leur arrache les entrailles et qu'on en coupe des morceaux sans qu'ils meurent à l'instant. Les jongleurs indiens en ont toujours avec eux pour divertir la populace. La chair de ces poissons est peu estimée. Principales espèces : l'*Ophicéphale karouvé* (*O. punctatus*), l'*O. strié*, l'*O. noirâtre*, etc.

OPHICLÉIDE (du grec *ophis*, serpent, et *kléis*, *kléidos*, clef), instrument à vent en cuivre qui se joue avec une embouchure ouverte ou *bocal*, et qui a remplacé avantageusement le *serpent* (*Voy.* ce mot) : c'est proprement un *serpent à clefs*. On distingue l'*Ophicléide ténor*, qui est le plus usité; l'*O. alto*, et l'*O. basse* ou *monstre*, dont la longueur développée atteint presque 4 mètres. L'étendue de ces divers instruments est à peu près celle des voix auxquelles ils correspondent. Les morceaux se notent le plus ordinairement sur la clef de *fa* ou d'*ut* pour l'*ophicléide basse*, et sur les clefs de *fa*, d'*ut* ou de *sol* pour les autres. Dans la musique militaire ou d'église, l'*ophicléide basse* remplit le rôle de *violoncelle* ou *basse*.

Cet instrument est d'origine hanovrienne et n'est guère connu en France que depuis 1820 : on le doit aux facteurs Labbaye et Halary; il a été récemment perfectionné par Sax. Adopté d'abord pour la musique militaire, il a été transporté depuis dans les églises et dans les grands orchestres. On estime les *Méthodes d'Ophicléide* de MM. Cornette et Schiltz.

OPHIDIENS (du grec *ophis*, génitif *ophidos*, serpent). Les Naturalistes désignent en général sous ce nom tous les reptiles qui sont vulgairement connus sous le nom de *Serpents* (*Voy.* ce mot), et qui ont le corps allongé, dépourvu de membres ou d'appendices. On les a divisés : tantôt d'après la nature de leur enveloppe extérieure, en *Homodermes*, chez lesquels la peau est partout uniforme, qu'elle soit lisse ou écailleuse, et en *Hétérodermes*, chez les-

quels la partie supérieure du corps est recouverte de petites écailles et la partie inférieure de larges plaques cornées; tantôt d'après le système dentaire, en *Typhlops* ou *Vermiformes; Couleuvres* ou *Cicuriformes, fausses Couleuvres* ou *Fidendiformes, fausses Vipères* ou *Fallaciformes* et *Vipériformes*. Le prince Ch. Bonaparte les a partagés en 7 classes dont voici les noms : *Erycidæ, Boidæ, Acrochordidæ, Colubridæ, Hydridæ, Naiidæ, Viperidæ.*

Les Erpétologistes qui se sont le plus occupés de la classification des Ophidiens sont Lacépède, G. Cuvier, Boié, Wagler, MM. de Blainville, Schlegel, Ch. Bonaparte, J.-E. Gray, Duméril et Bibron. *Voy.* SERPENTS.

OPHIDIUM, espèce d'Anguille. *Voy.* DONZELLE.

OPHIOGLOSSE, *Ophioglossum* (du grec *ophis*, serpent, et *glôssa*, langue), vulgairement *Langue de serpent*, genre de Fougères caractérisé par ses sporanges réunis en un épi distique articulé, uniloculaires, à déhiscence transversale. Ces plantes habitent les lieux marécageux et les prairies humides : elles ont une tige simple, petite, des feuilles simples, lancéolées, entières, portant des nervures, d'une consistance molle, d'un vert tendre. De la base des feuilles s'élève un épi plus ou moins long, bordé de loges, renfermant une infinité de graines très-fines. L'*Ophioglosse commune* (*O. vulgatum*), vulgairement *Langue du Christ, Herbe sans couture*, commune en France, a environ 20 centim. de haut. Sa souche est fibreuse. Elle passe pour vulnéraire.

OPHIOLITHE (du grec *ophis*, serpent, et *lithos*, pierre), roche composée, à base de talc ou de serpentine et de diallage, enveloppant du fer oxydulé. Les couleurs de l'Ophiolithe sont le vert et le rouge brun foncé, nuancés de manière à représenter assez bien les couleurs de certains serpents. On l'emploie dans la construction des fourneaux domestiques et même des fourneaux métallurgiques; on s'en sert encore comme pierre d'ornement dans les édifices et pour les meubles. On distingue l'*O. chromifère*, l'*O. diallagique*, l'*O. grenatique*, l'*O. marbrée*.

OPHION (du grec *ophis*, serpent), genre d'insectes Hyménoptères, de la famille des Ichneumonides : tarière courte, mais saillante; mandibules bidentées, antennes filiformes, palpes labiaux de 4 articles, abdomen pédonculé en forme de faucille. L'espèce type est l'*Ophion jaune* (*O. luteus*), répandu dans presque toute l'Europe : sa larve vit aux dépens de certaines chenilles et principalement d'une espèce de Bombyx.

OPHISAURUS (du grec *ophis*, serpent, et *sauros*, lézard), genre de Reptiles sauriens, de la famille des Urobènes. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, l'*Ophisaure ventral :* langue en fer de flèche; dents sur plusieurs rangs au palais; corps serpentiforme sans traces de membres; 2 sillons latéraux profonds. On trouve ce reptile dans le sud des États-Unis; il recherche les lieux humides et sablonneux et l'intérieur des grands bois. On lui a donné aussi le nom de *Serpent de verre*, à cause de l'extrême fragilité de sa queue.

OPHISURE, *Ophisurus* (du grec *ophis*, serpent, et *oura*, queue), genre de poissons Malacoptérygiens apodes, de la famille des Anguilliformes, diffère des Anguilles en ce que la dorsale et l'anale se terminent avant d'arriver au bout de la queue qui se trouve ainsi dépourvue de nageoires. La Méditerranée en nourrit une espèce nommée aussi *Serpent de mer* ou *Anguille serpent*, qui atteint 2 mètres. Ce poisson est extrêmement grêle et parfaitement arrondi; son museau est allongé et pointu. Il est brun en dessus et argenté en dessous.

OPHITE (du grec *ophitès*, semblable à un serpent, à cause de ses veines), sorte de roche composée de pyroxène et de feldspath compacte, au milieu de laquelle sont des cristaux de feldspath et de pyroxène discernables à l'œil nu. Cette roche appartient aux terrains pyrogènes de la période phylladienne. *Voy.* SERPENTINE.

OPHIUCHUS (du grec *ophis*, serpent, et *ekhô*, avoir, tenir; qui tient un serpent), constellation plus connue sous le nom de *Serpentaire*. *Voy.* ce mot.

OPHIURE, *Ophiura* (du grec *ophis*, serpent), genre d'Échinodermes, détaché du genre Astérie. Cet animal diffère des autres Étoiles de mer par la forme allongée et serpentiforme des rayons qui bordent son corps. On trouve des espèces de ce genre dans toutes les mers. On distingue l'*Ophiure nattée*, l'*O. lézardelle*, l'*O. annulaire*, l'*O. marbrée*, l'*O. scolopendrine*, l'*O. néréidine*.

OPHRYS (du grec *ophrys*, sourcil, à cause de la forme de plusieurs pétales), genre de la famille des Orchidées, type des Ophrydées, diffère des Orchis proprement dits en ce que le pétale inférieur (*labelle*) n'est pas terminé en éperon; masses polliniques à rétinacles libres, renfermés dans deux bursicules distinctes; de plus, les Ophrys offrent dans l'ensemble de leurs pétales des figures qui ne se trouvent que rarement dans les Orchis : l'œil croit voir dans certaines fleurs la forme d'une abeille (*O. apifera*), d'un gros bourdon, d'une araignée (*O. arachnites*), d'un jeune enfant (*O. neottia*), etc.

L'*Ophrys fer à cheval* (*Ophrys ferrum equinum*) a le labelle convexe, d'un pourpre foncé, marqué au milieu d'une tache bleu clair en fer à cheval : on la trouve en Grèce, dans la Morée.—L'*O. tête d'homme* (*O. anthropophora*) a un labelle à 3 divisions linéaires, la moyenne plus large, bifide; masses polliniques à rétinacles soudés en un seul qui est renfermé dans une bursicule uniloculaire; la fleur a été comparée à la figure d'un homme suspendu par la tête; cette plante fleurit en mai, juin; elle croît sur les basses montagnes de l'Europe tempérée. — L'*O. mouche* (*O. myiodes* ou *apifera*) a la forme d'une grosse abeille aux ailes étendues; la couleur de ses fleurs est un mélange de pourpre ou de rouge, de jaune, de vert et de blanc : cette plante croît par toute l'Europe, dans les bois et les pâturages montueux. — L'*O. araignée* (*O. arachnites*) a des fleurs plus grosses, plus larges; on les a comparées à une de ces araignées dont le corps est mélangé de jaune, de brun, etc. : elle croît dans les mêmes lieux que la précédente. — L'*O. nid d'oiseau* (*O. nidus avis*) a reçu son nom de la forme de ses racines, composées de fibres charnues, entremêlées, très-nombreuses, qu'on a comparée à un nid d'oiseau; elle fleurit en mai et juin : on la trouve dans les bois et les lieux montueux des contrées tempérées et septentrionales de l'Europe. — L'*O. corail* (*O. corallorhiza*) a des racines charnues, rameuses, tortueuses, qui l'ont fait comparer à une branche de corail, quoique, pour la couleur, elle soit d'un blanc de neige : on la trouve dans les forêts, les montagnes du Dauphiné, en Suisse, etc.

OPHTHALMIE (du grec *ophthalmos*, œil), nom par lequel on désigne généralement toutes les affections inflammatoires du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. Elles peuvent être *aiguës* ou *chroniques*. Le plus souvent l'affection se borne à la conjonctive, et alors on l'appelle *conjonctivite*. On donne aussi des noms particuliers aux inflammations de chacun des autres tissus qui concourent à former l'organe de la vision; mais ces divers noms (*kératite*, *rétinite*, *iritis*, etc.) n'indiquent que les inflammations bornées à un seul tissu, et l'on a conservé celui d'*ophthalmie* pour indiquer les inflammations complexes, qui attaquent à la fois plusieurs des tissus oculaires. — On nomme spécialement *Ophthalmie purulente* une maladie des enfants nouveau-nés, qu'on observe surtout chez les enfants d'une mauvaise constitution et privés des soins de propreté. Elle est caractérisée par un gonflement considérable des paupières et par l'accumulation d'une matière

purulente entre le globe oculaire et les paupières inférieures. Cette ophthalmie peut se borner à la conjonctive palpébrale, mais elle s'étend le plus souvent à la conjonctive oculaire, et même jusqu'au globe de l'œil lui-même. C'est alors une affection extrêmement grave : un grand nombre d'enfants qui en ont été affectés restent aveugles ou en conservent des taies qui gênent plus ou moins l'exercice de la vision.

Les causes des ophthalmies peuvent être externes ou internes. Parmi les premières, on trouve l'action d'un vent froid ou chargé de poussière ou de sable; l'exposition à une lumière trop vive, directe, ou réfléchie par des matières blanches et polies, telles que la neige dans les pays septentrionaux, le sable dans les climats chauds (en Egypte surtout); l'application de substances très-chaudes ou très-froides sur l'œil, celle de matières acides, alcalines ou stimulantes, l'exposition à la fumée ou à des vapeurs irritantes, les contusions, la présence de corps étrangers, etc. Les causes internes sont la suppression de la transpiration, d'une hémorragie habituelle, des hémorroïdes, d'une évacuation ancienne, naturelle ou artificielle, la répercussion d'un exanthème, etc.; souvent aussi l'ophthalmie se lie à une diathèse scrofuleuse, scorbutique ou dartreuse, qui en est la véritable cause. On voit quelquefois l'ophthalmie régner épidémiquement; c'est probablement la constitution froide et humide de l'air qui en est alors la cause. On a pensé enfin qu'en certains cas elle pouvait être contagieuse.

On combat les ophthalmies dès le début par un traitement antiphlogistique; on passe ensuite aux applications réfrigérantes et astringentes : on emploie à cet effet des collyres, dont la base est ordinairement le sulfate de zinc; on détermine en même temps une dérivation sur le canal intestinal, et l'on prescrit des boissons toniques et amères et un bon régime. Un autre mode de traitement consiste à appliquer immédiatement le nitrate d'argent, soit en dissolution, soit à l'état solide. Dans les ophthalmies violentes, il est souvent utile d'appliquer un vésicatoire à la nuque. Enfin, on laisse graduellement arriver la lumière dans la chambre du malade, pour l'accoutumer peu à peu à la clarté du jour : rien ne serait plus propre à retarder l'époque à laquelle l'œil peut être rendu à ses fonctions, que de le soustraire à la lumière lorsque cette précaution n'est plus nécessaire.

Demours, Carron du Villards, Furnari, Lawrence, etc., ont traité *Des maladies des yeux*. Le Dr Stœber a donné un *Manuel d'Ophthalmologie;* MM. Denonvilliers et Gosselin un *Traité des malad. des yeux* (1855).

OPIAT (du lat. *opiatum*, opiacé). Les anciens pharmaciens nommaient ainsi les électuaires dans la préparation desquels il entrait de l'*opium*. Aujourd'hui, on donne ce nom à plusieurs médicaments officinaux dans quelques-uns desquels il n'entre même point du tout d'opium, et qui ne diffèrent en rien des électuaires. Ainsi, on dit *Opiat purgatif*, *O. pour les dents*; ces derniers sont généralement faits avec des poudres incorporées dans du miel, du sirop, du vin, etc.

OPILATION, synonyme d'*Obstruction*.

OPISTHOCOMUS (*huppe en arrière*). *Voy.* HOAZIN.

OPISTHOGRAPHES (du grec *opisthen*, par derrière, et *graphô*, écrire). On a donné ce nom aux actes, aux chartes anciennes écrites sur le recto et le verso de la page. Ces pièces sont extrêmement rares, la plupart des actes n'étant écrits que d'un seul côté.

OPIUM, en grec *Opion* (dérivé de *opos*, suc), suc épaissi de plusieurs espèces de pavot, notamment du *Papaver somniferum;* on le recueille à l'aide d'incisions faites aux capsules ou têtes de pavots non encore mûres, d'où il découle sous la forme d'un suc laiteux qui se concrète promptement. Il a une forte odeur vireuse et une saveur amère. On le prépare surtout en Turquie et dans l'Inde. Il nous arrive d'Orient sous la forme de masses plus ou moins dures, brunes, amères, et d'une odeur vireuse particulière. On distingue dans le commerce l'*Opium de Smyrne*, qui est considéré comme le meilleur; l'*O. de Constantinople* et l'*O. d'Egypte;* l'Algérie produit depuis peu de l'opium d'excellente qualité. Le succès de la culture en France du Pavot somnifère et celle du *Lactuca altissima* (due surtout à M. Aubergier) donne lieu d'espérer que notre pays cessera bientôt d'être tributaire de l'étranger pour ce produit important.

L'opium constitue l'un des médicaments les plus importants; il doit surtout son efficacité à des alcalis, tels que la *morphine*, la *codéine*, la *narcotine*, la *méconine*, qui s'y trouvent en combinaison avec de l'acide sulfurique et de l'acide méconique. Il est le meilleur des calmants et des débilitants du système nerveux. A petite dose, il apaise les douleurs et dispose au sommeil (*Voy.* NARCOTIQUES); à trop forte dose, il agit comme un poison violent, enflamme les organes, et finit par donner la mort. On peut en combattre les effets par des vomitifs, puis par des excitants : café, thé, etc. On administre l'opium à l'intérieur, en pilules, en lavements, ou à l'extérieur, en lotions, en injections, etc.; on en prépare des sirops, des teintures, des extraits, entre autres le *laudanum*, les *gouttes de Rousseau*, le *sirop diacode*.

Les Orientaux, et surtout les Chinois, ont une véritable passion pour l'opium; ils l'avalent ou le fument pour se procurer une certaine ivresse, et ils arrivent graduellement à en consommer à la fois des quantités prodigieuses; mais cet abus étant de nature à compromettre gravement la santé publique, le Gouvernement de la Chine s'est vu contraint de prendre des mesures sévères pour le combattre.

OPOBALSAMUM (du grec *opos*, suc, et *balsamon*, baume). *Voy. Balsamier* et *Térébenthine de Judée.*

OPODELDOCH (d'*opos*, suc, et d'un mot arabe), sorte de baume qu'on emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales et les entorses, est formé d'alcool, tenant en dissolution du savon, de l'ammoniaque, du sel marin, du camphre, et les huiles essentielles du thym et du romarin. Il est à demi-solide, d'une transparence opaline.

OPOPANAX (d'*opos*, suc, et de *pastinaca*, panais), qu'on écrit aussi, mais à tort, *Opoponax*, gomme-résine fétide que l'on obtient par des incisions faites au collet de la racine du *Pastinaca opopanax*, plante du genre Panais. Elle nous vient de la Syrie, sous forme de grumeaux irréguliers, d'un rouge brun, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère, âcre. On employait autrefois l'Opopanax comme antispasmodique et expectorant; mais ce médicament est peu usité de nos jours, quoiqu'il puisse être fort utile dans les affections nerveuses.

OPOSSUM, espèce du genre Sarigue, particulière à l'Amérique. L'Opossum est un peu plus gros que l'Écureuil d'Europe; sa queue est un peu plus courte que le corps et la tête, et son pelage d'un roux cannelle sur le dos et d'un blanc jaunâtre sous le ventre; vers l'angle de la bouche, il est blanchâtre. Cette espèce est assez commune dans la Guyane et particulièrement à Surinam.

OPPOSÉ, se dit, en Botanique, des organes des végétaux qui sont disposés par paires et placés vis-à-vis l'un de l'autre à la même hauteur. Les feuilles sont *opposées* dans les Labiées, les Gentianées, le Gui, les *Hypericum*, la Véronique officinale, etc. Les branches, les rameaux, sont *opposés* dans les Lilas, les Frênes, le Marronnier, etc.

*Angles opposés. Voy.* ANGLE.

OPPOSITION. En Droit, ce mot désigne en général l'obstacle mis à quelque chose. On forme opposition à la levée des scellés, à une vente, à un payement, à un mariage; l'opposition ne peut être levée que du consentement de celui qui l'a formée, ou par jugement.— On se sert aussi de l'opposition pour se pourvoir contre les jugements rendus par défaut :

dans ce cas, pour que le tribunal admette l'opposition, il faut qu'elle soit faite dans la huitaine qui suit la signification faite à l'avoué de la partie condamnée, ou bien, à défaut d'avoué, l'opposition est admise jusqu'au jour de l'exécution (Code de Procéd., art. 155-165).

La *tierce Opposition* est celle que peut former une partie à tout jugement qui préjudicie à ses droits, et lors duquel ni elle, ni ceux qu'elle représente, n'ont été appelés. La partie qui succombe dans la *tierce Opposition* est condamnée à une amende qui ne peut être moindre de 50 fr. (*Ibid.*, art. 474-479).

En Astronomie, *Opposition* signifie l'aspect d'un corps céleste qui est en face d'un autre, se trouvant placé à 180 degrés de cet astre en longitude et sous le même arc de latitude, mais dans des régions opposées. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune est en *opposition* avec le soleil.

OPPRESSION, état dans lequel le malade éprouve la sensation d'un poids sur la partie affectée, dont l'action est par cela même embarrassée. Employé seul, le mot *Oppression* désigne spécialement l'oppression de la poitrine : c'est dans l'asthme que cette oppression se fait le plus péniblement sentir. *V.* ASTHME.

OPTATIF (du latin *optare*, désirer). Dans certaines langues, notamment en grec, on appelle *Mode optatif* ou *Optatif*, un mode du verbe qui sert à exprimer le souhait et quelquefois le conditionnel. Dans les langues où l'optatif manque, comme en français, il est remplacé par le subjonctif, comme dans ces formules : *Puissé-je! que ne puis-je!* .

OPTICIEN, celui qui fabrique des lunettes et des instruments de précision. Comme le mécanicien, l'opticien prend souvent le nom d'*ingénieur*. *Voy.* INSTRUMENT et LUNETTES.

OPTIMISME (du latin *optimus*, le meilleur), doctrine qui enseigne que tout est le *mieux* possible. Cette doctrine, qui, au premier abord, semble être en contradiction avec les faits, s'appuie sur l'idée de la sagesse et la bonté de Dieu, qui n'a pu vouloir que le bien; elle ne nie pas qu'il y ait du mal en ce monde, mais elle prétend que ce mal est ou bien une conséquence nécessaire de la nature des choses (*mal métaphysique*), ou un effet de l'abus de notre liberté, abus qui n'est imputable qu'à nous (*mal moral*, péchés, vices), ou même une condition du bien (*mal physique*, douleur), la douleur, la faim, la soif, etc., nous avertissant de pourvoir à notre conservation et d'écarter les objets malfaisants. L'Optimisme se complète en appelant de cette vie à une autre vie, où l'ordre sera rétabli et les mérites de chacun récompensés, et en présentant celle-ci comme un temps d'épreuve et de préparation.

On trouve le germe de l'Optimisme chez les anciens, notamment dans le Platonisme et le Stoïcisme, et chez quelques Pères, S. Augustin, S. Anselme, S. Thomas; mais il n'a été réduit en système que dans les temps modernes : on en trouve la plus haute expression dans les *Entretiens sur la Métaphysique* et les *Méditations chrétiennes* de Malebranche, et dans les *Essais de Théodicée* de Leibnitz. Adoptée par Bolingbroke, cette doctrine fut mise en beaux vers par Pope dans son *Essai sur l'homme*. Voltaire se plut à la tourner en ridicule dans *Candide;* mais il se réfuta lui-même dans son dialogue de *Friend et Jenny* ou *le Sage et l'Athée.* J.-J. Rousseau a également défendu l'Optimisme dans sa *Lettre à Voltaire*, écrite à l'occasion du poëme *Sur le tremblement de terre de Lisbonne.*

OPTION (du latin *optio*), se dit, en Droit, de la faculté de choisir entre deux choses, entre deux partis. Le droit d'option se rattache à une foule de contrats importants et forme même la condition essentielle des conventions dites, pour cette raison, *obligations alternatives* (Code Nap., art. 1189-96).

En vertu du droit d'option, la femme a la faculté de renoncer à la communauté après sa dissolution, et l'héritier, à la succession de son auteur (art. 1453).

OPTIQUE (du grec *optikè*, dérivé de *optomai*, voir), partie de la Physique qui s'occupe des lois de la lumière et de la vision. Les différentes sections dont se compose l'optique ont pour objet : la *Catoptrique*, ou réflexion de la lumière (miroirs de toutes les formes); la *Dioptrique*, ou réfraction de la lumière (phénomènes que présentent les rayons en traversant les prismes, indices de réfraction, propriétés des lentilles); la décomposition et la recomposition de la lumière (spectre solaire, couleurs, raies du spectre, dispersion, achromatisme); la vision et les instruments d'optique; les interférences et la diffraction, la double réfraction, et la polarisation.

Les premières traces des connaissances optiques se trouvent dans l'école de Platon : on savait dès cette époque construire des miroirs de métal, et l'usage des verres ardents était assez commun. Empédocle est le premier qui ait écrit sur la lumière; mais le plus ancien ouvrage qui nous ait été conservé sur ce sujet est un traité attribué à Euclide. On doit aussi à Ptolémée un livre sur la lumière. Alhazen, astronome arabe du XI^e siècle, composa un *Traité d'Optique* dans lequel on trouve le premier essai qui ait paru sur la lumière réfléchie et réfractée. Ce n'est toutefois que vers le milieu du XVI^e siècle que l'optique a commencé à former une véritable science. Maurolico de Messine publia à cette époque, sur le mécanisme de la vision, une théorie fort avancée qui lui fit découvrir les moyens de remédier aux défauts de la vue, par l'emploi des verres concaves ou convexes; Porta, gentilhomme napolitain, inventa la chambre obscure. En 1637, la *Dioptrique* de Descartes vint changer la face de la science en faisant connaître les lois de la réfraction. En 1667, on vit paraître les *Leçons d'Optique* de Barrow, et, en 1678, le *Traité de la lumière* de Huyghens, où l'on trouve la première théorie sur l'origine de la lumière, théorie dite *des ondulations :* ces deux ouvrages contribuèrent beaucoup à étendre le domaine de l'optique; mais c'est Newton qui lui fit faire le plus de progrès. Dans son *Traité d'Optique*, publié en 1704, on trouve la découverte importante de la décomposition de la lumière en sept rayons primitifs. Des géomètres célèbres s'appliquèrent ensuite à développer et à soumettre au calcul les lois de réfraction et de réflexion de la lumière d'après les principes posés par Newton. Euler chercha à faire prévaloir sur la théorie de l'*émission* celle des *ondulations*, et indiqua le moyen de construire des lunettes achromatiques. Dollond, opticien anglais, exécuta les premières lunettes de ce genre. Thomas Young et Fresnel se sont illustrés par leurs travaux sur les interférences. La double réfraction, dont la loi, découverte par Huyghens, avait été rejetée par tous les physiciens, a été démontrée exacte par Malus et Wollaston, et confirmée par les expériences de Fresnel, de MM. Biot, Arago et Brewster. Malus, Biot, etc., ont donné d'excellents travaux sur la polarisation et ont appliqué la connaissance de ces phénomènes à l'analyse chimique. Tous ces travaux ont provoqué, dans la construction des instruments d'optique, notamment des microscopes et des télescopes, d'importantes améliorations qui, à leur tour, ont donné lieu à de nouveaux progrès. La navigation a particulièrement profité des perfectionnements apportés par Fresnel dans la construction des phares. De nos jours, les propriétés chimiques des rayons lumineux ont surtout été étudiées : c'est à la puissance des rayons chimiques qu'on doit l'invention de la photographie, à laquelle M. Daguerre a attaché son nom.

Après l'*Optique* de Newton, les ouvrages les plus estimés sur cette partie de la science sont ceux de Smith, Bouguer, Lacaille, Priestley, Herschell,

Brewster. Priestley a donné une *Histoire de l'Optique*.

*Nerf optique*, ou *Nerf de la seconde paire*, nerf qui est considéré comme le principal organe de la vision, part du cervelet, se divise en deux rameaux, dont chacun aboutit à l'orbite d'un œil à travers le *trou optique*, perce la sclérotique, et forme par son épanouissement la membrane connue sous le nom de *rétine*. *Voy.* OEIL et RÉTINE.

OPULUS (VIBURNUM), l'Obier, plante. *Voy.* VIORNE.

OPUNTIA, genre de la famille des Cactées ou Opuntiacées, se compose d'arbrisseaux à tronc et à rameaux cylindriques, ou bien à tige formée de plusieurs articulations aplaties, ovales ou oblongues, munis de faisceaux de soies ou d'épines, à fleurs jaunes, rouges ou blanches, à fruits petits ou gros, jaunes ou pourpres, comestibles, souvent en forme de figues, et mûrissant ordinairement la deuxième ou la troisième année. L'espèce type est le *Figuier de Barbarie* (*Cactus opuntia*); c'est sur une de ses variétés, l'*Opuntia nopal*, qu'on trouve la cochenille. *Voy.* CACTIER et NOPAL.

OPUNTIACÉES, famille de plantes grasses qui a pour type le genre *Opuntia*. On lui donne aussi les noms de *Cactées* et de *Nopalées*. *Voy.* CACTÉES.

OQUE, poids turc. *Voy.* OCQUE.

OR (du latin *aurum*), corps simple métallique, d'une couleur jaune et brillante. C'est le plus malléable et le plus ductile des métaux : on peut le réduire en feuilles d'un neuf-millième de millimètre d'épaisseur; ces feuilles, vues contre le jour, paraissent vertes; avec 65 milligrammes d'or, on pourrait couvrir une surface de 368 mètres carrés; 2 grammes suffisent pour couvrir un fil d'argent de 200 myriamètres de longueur. L'or n'est pas très-tenace; un fil de 2 millim. de diamètre rompt sous un poids de 68 kilogr. Le poids spécifique de l'or est de 19,257, celui de l'eau étant 1. L'or est inaltérable à l'air. Il est moins fusible que l'argent et le cuivre : on évalue à 1200 degrés la température où il entre en fusion. Il a la plus grande affinité pour le mercure, avec lequel il forme un *amalgame*, d'où on le sépare facilement. Il est dissous par l'eau régale. Il forme en se combinant avec divers corps des *aurates* et des *aurures*. *Voy.* ces mots.

L'or ne se trouve dans la nature qu'à l'état natif ou allié à d'autres métaux, notamment à l'argent, au palladium, au rhodium et au tellure. L'or natif se rencontre quelquefois dans des filons de quartz, comme au Mont-Rose, en Piémont, dans le pays de Salzbourg, dans quelques provinces du Brésil, du Mexique, du Pérou, à la Gardette, dans la vallée d'Oisans, en Dauphiné, etc.; plus fréquemment, l'or existe d'une manière accidentelle, comme dans les mines d'argent de la Hongrie, du Pérou, de la Nouvelle-Grenade, du Mexique, dans les mines de cuivre du Hartz et de la Suède; mais c'est surtout dans les terrains d'alluvion de l'Amérique, de l'Asie centrale et de l'Océanie, que se trouve la plus grande partie de l'or qui existe à la surface de la terre : il s'y montre en paillettes, en grains ou en pépites. On exploite ce métal au Brésil, au Chili, en Colombie, au Mexique, en Sibérie, dans l'Oural, et surtout, depuis peu d'années, en Californie et en Australie. Plusieurs rivières, comme l'Ariége, le Gardon, le Rhin, près de Strasbourg, charrient des paillettes d'or dans leurs sables, mais en quantité minime.

Pour séparer l'or des métaux qui l'accompagnent, on le soumet aux opérations de l'*affinage*. *V.* ce mot.

Le rapport de l'or à l'argent a varié d'époque en époque; il est aujourd'hui en France de 15,5 à 1, c.-à-d. qu'à poids égal l'or vaut 15 fois 1/2 plus que l'argent. Le kilogramme d'or pur vaut 3,444 fr. 44 c.; mais, avec la retenue du change, on ne le paye que 3,437 fr. 77 c.

L'or, étant encore plus mou que l'argent, a besoin d'être allié au cuivre pour pouvoir être converti en monnaie, en ustensiles ou en bijoux. Voici dans quelles proportions a lieu cette combinaison d'après la loi :

| | | or | cuivre |
|---|---|---|---|
| Monnaie d'or de France, | | 900 | 100 |
| Vaisselle et ustensiles d'or. | 1er titre, | 920 | 80 |
| | 2e titre, | 840 | 160 |
| | 3e titre, | 750 | 250 |

L'alliage au 3e titre, employé pour bijoux ordinaires, se ternit assez souvent par l'usage et prend un aspect sale par l'oxydation du cuivre; on peut lui rendre son éclat primitif en le lavant avec un peu d'ammoniaque caustique. — Tous les alliages d'or et de cuivre qui circulent dans le commerce sont soumis au contrôle, soit au moyen de la *pierre de touche*, soit à l'aide de la *coupellation*. *Voy.* ces mots.

L'or a été de tout temps pour l'homme le représentant de la richesse et de la puissance; les alchimistes l'appelaient le *roi des métaux*, à cause de sa belle couleur et de la résistance qu'il oppose à presque tous les agents. Son inaltérabilité, sa mollesse, sa ductilité lui donnent une haute importance pour la confection d'un grand nombre d'objets utiles ou d'objets d'art, d'instruments et d'ustensiles. On en fait la plus précieuse des monnaies; on l'applique sur le bois, le carton, les porcelaines, l'argent, le cuivre, le laiton (*Voy.* DORURE). Les joailliers façonnent l'or en vases, chaînes, bijoux; ils s'en servent pour enchâsser les pierres précieuses, dont ce métal augmente l'éclat et la beauté.

Plusieurs combinaisons de l'or ont leur importance en médecine, entre autres le *chlorure d'or*, qu'on obtient en dissolvant l'or dans l'eau régale et qu'on utilise avec succès dans le traitement de plusieurs maladies, et des affections lymphatiques, telles que *scrofules*, *goîtres*, *dartres*, *squirrhes*. M. le Dr Legrand s'est livré à des recherches approfondies sur ce sujet : on lui doit un *Traité* fort estimé *de l'action des préparations d'or sur l'économie*, 1849.

L'or est connu de toute antiquité, ainsi que l'art de travailler ce métal. Les anciens le tiraient de l'Inde, de la Thrace, de la Macédoine et de l'Arabie. Les alchimistes et les médecins du moyen âge lui attribuaient des propriétés surnaturelles, et faisaient de longues, mais vaines recherches pour transmuter tous les autres métaux en or.

*Or blanc*, ancien nom du *Platine*.

*Or en chiffons*, cendres provenant de broderies d'or. On s'en sert pour dorer l'argent.

*Or en coquille*, feuilles d'or broyées avec du miel et dissoutes dans de l'eau de gomme, à l'usage des peintres et coloristes.

*Or de couleur*, alliage d'or, de fer, de cuivre ou d'argent, dont les teintes sont assez variées et qu'on emploie en bijouterie.

*Or fulminant*, oxyde d'or ammoniacal; il est susceptible d'être décomposé par la chaleur ou par un frottement subit et vif; il détonne alors avec force : ce qui lui a valu le nom qu'il porte.

*Or horizontal*, préparation pharmaceutique, plus connue sous le nom d'*Azoch*. *Voy.* ce mot.

*Or mussif* ou *musif* (pour *mosaïque* ?), dit aussi *Or de Judée*, deuto-sulfure d'étain, s'emploie, dans la Décoration, pour imiter le frottis du bronze antique. On s'en sert aussi pour frotter les coussins des machines électriques.

*Or potable*, préparation employée autrefois comme cordial : c'était un liquide composé d'une huile volatile versée dans une dissolution de chlorhydrate d'or et dissoute dans de l'alcool. Quelquefois on a décoré de ce nom une préparation contenant de l'or simplement suspendu, comme l'*Or potable* d'Helvétius, ou même n'en contenant pas du tout, comme l'*Or potable des pauvres*, de J.-B. Zapata, qui était une simple dissolution de sucre dans de l'eau-de-vie. *Voy.* aussi LENTISQUE.

*Or vert*, alliage qui s'obtient en fondant ensemble

708 parties d'or avec 292 d'argent. Il est employé en bijouterie. Les anciens appelaient cet or *electrum.*

ORACLES (du latin *oracula*, même signification), réponses que, dans la croyance des païens, les dieux faisaient aux questions qui leur étaient adressées. On a étendu ce nom aux lieux où se faisaient ces réponses et aux ministres du culte qui les interprétaient. Les oracles les plus célèbres de l'antiquité furent, chez les Grecs, ceux de Jupiter, à Dodone en Thesprotie, à Olympie en Élide, en Crète, en Libye dans le temple d'Ammon; d'Apollon, à Delphes en Phocide, où le dieu parlait par la bouche de la Pythie, à Délos, à Isménium en Béotie, à Didyme, à Patare, à Claros, etc.; d'Esculape, à Épidaure; de Trophonius, à Lébadée; d'Amphiaraüs, à Oropus sur les frontières de l'Attique. En Italie, on cite en première ligne la sibylle de Cumes et les livres Sibyllins, puis les *sorts* de la Fortune de Préneste, les oracles des nymphes Albunea, Carmenta, Egérie; des dieux Picus et Faunus, etc. Les peuples barbares de l'Europe ancienne eurent aussi leurs oracles : un des plus fameux est celui de l'île de Seyn, en Bretagne, qui était desservi par neuf prêtresses gauloises.

On a beaucoup disputé sur les oracles, les uns les attribuant à la fourberie, les autres au démon; quelques-uns à une espèce de seconde vue analogue à la lucidité somnambulique. Nous avons de Plutarque deux traités, l'un sur l'*Oracle de Delphes*, l'autre sur la *Cessation des Oracles*; et de Porphyre, un livre *De la philosophie par les Oracles.* Parmi les auteurs chrétiens, on peut consulter sur ce sujet les Pères de l'Église, Eusèbe notamment; les écrits du Jésuite Baltus, de Van-Dale, de Fontenelle (*Histoire des Oracles*), un *Mémoire* de Clavier *sur les Oracles des anciens.* — Les *Oracles sibyllins* qui nous sont parvenus (14 livres en vers grecs, récemment édités et mis en vers latins par M. Alexandre, 1842-52), sont une œuvre apocryphe du IIe siècle.

ORAGE. *Voy.* PLUIE, VENT, FOUDRE, TONNERRE.

ORAISON (du latin *oratio*, discours). Dans son acception la plus générale, ce mot est synonyme de *langage :* c'est en ce sens que plusieurs grammairiens donnent aux différentes espèces de mots le nom de *parties d'oraison.*—On nomme spécialement *Oraison* toute œuvre d'éloquence destinée à être prononcée en public : c'est ainsi qu'on dit : les *Oraisons de Démosthène, de Cicéron;* les *O. funèbres* de Bossuet.

L'*O. funèbre* appartient à l'éloquence démonstrative : c'est un genre où la France n'a pas de rivale, et dans lequel ont excellé Bossuet, Fléchier, Mascaron, et, après eux, Massillon, le P. Larue, Beauvais, Boismont. Les chefs-d'œuvre du genre sont les *O. funèbres de la reine d'Angleterre, de Madame, de Condé,* par Bossuet; *d'Anne d'Autriche, de Beaufort, de Séguier,* par Mascaron; *de Turenne, de la duchesse de Montausier, de Le Tellier,* par Fléchier; *de Louis XIV,* par Massillon; *de Louis XV,* par Beauvais.

En Liturgie, *Oraison* est en général synonyme de *Prière;* mais on appelle spécialement ainsi la prière propre à l'office du jour ou aux commémorations des fêtes et féries, et qui est toujours précédée d'une antienne ou d'un verset. L'oraison termine les laudes, prime, tierce, sexte, none et les vêpres. — L'oraison est dite *vocale*, quand elle est faite à haute voix; *mentale*, quand on la fait intérieurement; *jaculatoire*, quand c'est une sorte d'élan, une courte demande exprimée avec ferveur.

*Oraison dominicale* (du latin *Dominus*, Seigneur, parce qu'elle s'adresse à Dieu même), vulgairement *Pater*, *Pater noster*, des mots par lesquels commence cette oraison; prière adressée à Dieu le Père par Jésus-Christ lui-même, qui l'enseigna à ses disciples. Depuis l'origine de l'Église, l'oraison dominicale a toujours été considérée comme une partie essentielle du culte public; elle se trouve dans toutes les liturgies.

ORANG, *Pithecus*, genre de Mammifères quadrumanes, de la famille des Singes, qui ont la plus grande ressemblance avec l'homme. Ils ont pour caractères : un museau très-proéminent, l'angle facial de 55 à 65°, 32 dents, semblables à celles de l'homme, si ce n'est que les canines sont plus longues et se logent dans une cavité de la mâchoire opposée; ongles plats; point de queue ni de callosités aux fesses; membres supérieurs descendant au-dessous du genou. Seuls de tous les quadrumanes, ils offrent l'os hyoïde, le foie et le cœcum semblables à ceux de l'homme. Les Orangs n'ont point la pétulance ni la brutalité des autres singes; leurs mouvements sont graves; ils se tiennent habituellement debout sur les pieds de derrière : leur taille, dans l'âge adulte, paraît pouvoir dépasser 2 mètres; leur force musculaire est considérable. Les femelles sont sujettes à des accidents mensuels comme la femme. La plupart des naturalistes distinguent deux espèces d'Orangs : l'*Orang* proprement dit, appelé ordinairement *Orang-outang* ou *Orang-houtan*, *Orang roux*, *Homme des bois* (*Pithecus satyrus*, *Satyrus rufus*, etc.), et le *Pongo* ou *Orang noir* (*Pongo Wurmbii* et *Abelii*). L'absence d'abajoues chez les premiers et la forme toute particulière de la tête chez les Pongos (front très-déprimé, crâne petit, face pyramidale) font, avec la couleur, toute la différence entre les deux espèces. On les trouve en Asie, dans les forêts de Sumatra, de l'Inde orientale, de la Cochinchine ou de la presqu'île de Malacca, et en Afrique, dans les régions voisines de l'équateur. On ne sait encore que fort peu de chose sur ces animaux singuliers, faute d'avoir pu jusqu'ici posséder ou du moins conserver vivant aucun sujet de l'âge adulte : les Orangs pris jeunes n'ont pu supporter les rigueurs de nos climats; les individus déjà grands, malgré leur caractère naturellement doux, se défendent avec une sorte de fureur contre les attaques des chasseurs et peuvent difficilement être pris vivants. Le nombre de ces animaux devient d'ailleurs de plus en plus rare : la race tend à disparaître

*Orang noir :* c'est le *Chimpanzé* ou *Troglodyte.*

ORANGE, *Pomum aurantii* (dérivé d'*aurum*, à cause de sa couleur d'or), *Hesperidium*, le fruit de l'Oranger. C'est une baie charnue, de forme sphérique, se divisant intérieurement en une dizaine de loges, remplies d'une pulpe juteuse et pouvant se séparer sans déchirement, et recouverte extérieurement d'une écorce luisante de couleur d'abord verte, puis d'un beau jaune d'or à l'état de maturité : cette écorce, ou *zeste*, est formée de deux couches, l'une extérieure, mince, colorée, parsemée de glandes contenant une huile volatile et inflammable; l'autre intérieure, épaisse, blanche, renfermant une substance particulière, qu'on a nommée *hespéridine.* Les Oranges sont l'objet d'un commerce considérable dans le midi de l'Europe; les meilleures viennent des îles Açores, de Malte, de Portugal, du royaume de Naples, de Sicile, des îles Baléares. Depuis plusieurs années, on en expédie de grandes quantités d'Algérie, notamment de Blidah.

Les poëtes faisaient croître les oranges, qu'ils appelaient *pommes d'or*, dans le jardin des Hespérides, et en confiaient la garde à un dragon redoutable.

ORANGE, une des sept couleurs primitives dont se compose la lumière, entre le jaune et le rouge. C'est la moins réfrangible après la couleur rouge.

ORANGER, *Citrus*, genre type de la famille des Aurantiacées, comprend, outre l'*Oranger* proprement dit, le *Citronnier*, le *Cédratier*, le *Limettier*, le *Limonnier* et le *Bigaradier.*

L'*Oranger proprement dit* (*Citrus aurantium*), originaire de l'Asie orientale, est un arbre élégant, à cime arrondie, de taille assez haute, à rameaux anguleux, à feuilles oblongues, aiguës, dentelées sur le bord, à pétiole légèrement ailé, toujours vertes; à fleurs blanches, d'une odeur suave bien connue :

calice cupuliforme, quinquéfide; corolle à 5 pétales, très-épais, droits, obtus et presque linéaires avant leur épanouissement; étamines nombreuses, polyadelphes; style simple, surmonté d'un stigmate globuleux et visqueux; disque hypogyne, quelquefois métamorphosé en étamine; toutes les parties de la fleur sont criblées de petites glandes (surtout visibles dans les pétales) qui sécrètent une huile volatile très-aromat. (*huile de néroli*) : on l'extrait des pétales soit par distillation, soit par macération; une goutte de cette essence suffit pour aromatiser une grande quantité d'eau : ce parfum prend le nom d'*eau de fleurs d'oranger;* les feuilles donnent une essence moins précieuse, le *petit-grain*. Les fruits verts, très-amers, servent à la fabrication de diverses liqueurs; on les confit et on les vend sous le nom de *chinois*. Le fruit mûr, ou l'*orange*, est l'un des plus beaux fruits que l'on connaisse (*Voy.* ORANGE). Bien que la maturité de l'orange puisse s'effectuer dans le cours d'une saison, il arrive souvent, surtout dans les climats tempérés, comme le midi de la France, qu'on laisse le fruit sur l'arbre pendant le cours de deux étés afin qu'il acquière plus de suavité. L'orange bien mûre est très-rafraîchissante : elle se sert sur nos tables. L'écorce fraîche entre dans la composition de certaines liqueurs, notamment de *curaçao;* on peut aussi la confire au sucre. C'est de l'écorce qu'on extrait l'*essence de Portugal* ou *huile volatile d'écorce d'orange*, dont on fait usage pour la toilette; on en fait aussi un sirop amer recommandé comme tonique. Le suc de l'orange, mêlé à l'eau et au sucre dans des proportions convenables, constitue une boisson tempérante et rafraîchissante (*orangeade*), très-utile dans certaines maladies inflammatoires. Comme la limonade, l'orangeade se prépare soit à froid, soit à chaud, suivant l'indication. — Tout le monde connaît les propriétés antispasmodiques de l'eau de fleur d'oranger et ses usages. Les feuilles d'oranger sont également antispasmodiques et un peu toniques; on les associe ordinairement aux fleurs du tilleul. — La fleur d'oranger est le symbole de la douceur et de la virginité : c'est ce qui lui a valu le privilége de former le bouquet des jeunes mariées.

La culture en caisse des orangers, dans les pays froids ou tempérés, exige qu'on leur fasse passer sept mois de l'année dans des serres dans lesquelles on entretient une température de 6 à 8 degrés centigrades, et que l'on n'ouvre que pour renouveler l'air pendant les beaux jours; on a construit à cet effet dans les grands palais (notamment aux Tuileries et à Versailles) de vastes salles dites *orangeries*. Les orangers qu'on y conserve exigent, s'ils sont très-touffus, des arrosages copieux tous les quinze jours, tandis que ceux qui ont peu de feuilles n'en demandent que tous les mois. En plein air on arrose tous les quatre jours avec de l'eau qui a été exposée au soleil. On sort les orangers vers le 15 mai, et on les rentre vers la mi-octobre. De temps à autre on renouvelle une partie de leur terre.

L'oranger est connu de toute antiquité. On le croit originaire de l'Inde au delà du Gange; de là il aurait été importé en Arabie, puis en Palestine, en Égypte et dans les contrées barbaresques, où les poëtes anciens plaçaient le jardin des Hespérides. Il ne fut introduit en Sicile qu'au commencement du XIe siècle. Les croisés le répandirent en Italie et même en Provence (à Hyères). A cette époque les Arabes l'avaient déjà importé en Espagne. Au commencement du XVIe siècle, il n'existait encore dans le nord de la France qu'un seul pied d'oranger : c'est celui de l'Orangerie de Versailles, connu sous le nom de *François Ier* ou de *Grand connétable;* il avait été semé à Pampelune en 1421, puis acheté par le connétable de Bourbon et transporté successivement à Chantilly, à Fontainebleau et à Versailles. MM. Risso et Poiteau ont donné l'*Hist. nat. des Orangers*, Paris, 1818, in-f° avec pl.

ORANG-OUTANG ou HOUTAN. *Voy.* ORANG.

ORATEUR, ORATOIRE (GENRE). L'*Orateur* est celui qui prononce un discours devant des hommes assemblés. On distingue les *Orateurs profanes* et les *O. sacrés*. Les plus célèbres sont : parmi les premiers, Périclès, Démosthène, Eschine, chez les Grecs; Cicéron et Hortensius chez les Romains; Pitt, Fox, Mirabeau, Foy, O'Connell, dans les temps modernes; parmi les seconds, S. Jean Chrysostôme, S. Basile, S. Augustin dans les premiers siècles du christianisme; Pierre l'ermite et S. Bernard, au moyen âge; Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fléchier au XVIIe siècle.

On trouvera au mot ÉLOQUENCE les principales divisions du *Genre oratoire*. Pour les préceptes du genre et l'appréciation des orateurs, on peut consulter l'*Orator* et le *De Oratore* de Cicéron, les *Jugements des Orateurs* de Denys d'Halicarnasse, le traité de Quintilien *De Institutione oratoria*, les ouvrages de Hugh Blair, de l'abbé Maury, de M. Villemain, les *Institutions oratoires* de Delamalle et le *Livre des Orateurs* de Cormenin. *V.* aussi PRÉDICATION.

En Angleterre, on appelle *Orateur* (*Speaker*) le président de la chambre des communes. Il est élu à la pluralité des voix; c'est lui qui expose les affaires. On porte devant lui, dans les cérémonies publiques, une masse d'or couronnée.

ORATOIRE (du latin *orare*, prier), lieu destiné à la prière faite en particulier. Ce nom fut donné d'abord aux petites chapelles qui étaient jointes aux monastères, et où les moines faisaient leurs prières avant qu'ils eussent des églises. Plus tard, il fut appliqué aux chapelles des maisons particulières. Il y a cette différence entre l'oratoire et la chapelle, que dans cette dernière on peut dire la sainte messe avec la permission de l'ordinaire, tandis que l'oratoire ne sert que pour les prières particulières. Le conciliabule de Constantinople de 861 interdit formellement de célébrer la liturgie et de baptiser dans les oratoires domestiques.

C'est du mot *Oratoire*, par lequel était désigné l'endroit où S. Philippe de Néri tint les premières réunions de ses disciples, que la célèbre congrégation fondée par lui tira le nom sous lequel elle est connue. *Voy.* ORATOIRE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

ORATORIO, pièce de musique religieuse, ainsi appelée parce que le premier morceau de ce genre fut exécuté dans l'église de la congrégation de l'Oratoire à Rome, par l'ordre de S. Philippe de Néri. L'oratorio est une sorte de drame religieux exécuté à grand orchestre et par un grand nombre de chanteurs. On n'exécute plus guère d'oratorios que dans les grandes solennités musicales et dans les concerts spirituels. En Allemagne et en Angleterre, on y déploie un très-grand luxe d'exécution. Les oratorios les plus célèbres sont ceux de Cimarosa, d'Haydn, d'Hændel, de Beethoven, de Jomelli et de Mozart.

ORBE ou ORBITE (du latin *orbis*, cercle), ligne courbe qu'une planète décrit à travers l'espace dans son mouvement de translation autour du soleil. Depuis les découvertes de Képler, on sait que les orbites des planètes sont des ellipses dont le soleil occupé l'un des foyers. L'orbite de la terre porte le nom d'*écliptique*. *Voy.* ce mot.

On se sert quelquefois du mot *Orbe* pour désigner le corps même ou le contour d'un astre : ainsi l'on dit l'orbe du soleil, l'orbe de la lune; mais plus généralement *orbe* est synonyme d'*orbite*.

ORBICULAIRE (du latin *orbis*, cercle), se dit en Zoologie de tout être dont le corps a une forme presque sphérique. Il y a des poissons orbiculaires; il y a aussi des coquilles orbiculaires, dont les valves présentent des bords également éloignés du centre.

ORBITE (de *orbis*, cercle). En Anatomie, on appelle *orbites* les cavités destinées à loger le globe de l'œil. Les *orbites* ou *fosses orbitaires* sont situés à la partie supérieure de la face, et composés de

sept os : du coronal supérieurement, de l'os palatin et de l'os maxillaire inférieurement, du sphénoïde et de l'os malaire à la partie externe, enfin de l'ethmoïde et de l'os unguis à la partie interne.

En Astronomie, on nomme *Orbite* la courbe que décrit une planète autour du soleil. *Voy.* ORBE.

ORCA, nom sous lequel les anciens désignaient un Cétacé qu'on croit appartenir au genre Dauphin. —Les Naturalistes modernes ont donné ce nom à deux espèces différentes, l'une de la Méditerranée, l'autre des mers du Nord. *Voy.* MARSOUIN et ORQUE.

ORCANÈTE, nom vulgaire de deux plantes de la famille des Borraginées, tribu des Anchusées, la *Buglosse des teinturiers* ou *Grémil tinctorial* (*Lithospermum*), et l'*Onosme vipérine* (*O. echioïdes*) ; il est aussi donné à la couleur qu'on tire de ces deux plantes, et qui s'extrait de leurs racines. La 1re de ces plantes, qui est l'Orcanète propre, fournit une jolie couleur d'un rouge vermeil peu tenace, qui sert à teindre certaines étoffes, et qui est employé par les confiseurs et les pharmaciens ; la 2e donne un rouge blanc qui passe au bleu par diverses préparations.

ORCHESTIQUE (du grec *orkheisthai*, danser), une des trois formes de la danse chez les Grecs. *V.* DANSE.

ORCHESTRE (du grec *orkhesthai*, danser, parce qu'originairement c'était le nom du lieu où s'exécutaient les danses). Chez les Grecs, l'*orchestre* était la deuxième partie du théâtre, partie inférieure, destinée aux acteurs, aux chœurs, aux musiciens, etc. Elle était faite en demi-cercle et garnie de siéges tout autour. Elle se divisait en trois parties : la 1re, où se plaçaient les danseurs, portait particulièrement le nom d'*orchestre ;* la 2e, où se plaçaient les chœurs, s'appelait *thymélé;* la 3e, dite *hyposcénion*, est celle où se trouvaient les musiciens.

Aujourd'hui, le nom d'*Orchestre* s'applique exclusivement à la musique et s'entend, tantôt du lieu où se tiennent les musiciens, tantôt de la réunion de tous les musiciens. L'orchestre réunit les trois sortes d'instruments, à corde, à vent et à percussion. Les instruments qu'on y fait entrer le plus souvent sont : le violon, la viole, le violoncelle, la contre-basse, l'octave, la flûte, le hautbois, la clarinette, la trompette, le cor, le cornet à piston, le basson, le trombone, les timbales, les cymbales, le tambour, la grosse caisse, auxquels il faut joindre l'ophicléide, récemment introduit. Le nombre et l'importance relative des instruments ont varié selon les époques, selon le goût des compositeurs. La connaissance des instruments, de leur partie, de leurs effets, de la manière dont ils s'enchaînent et se commandent, est l'*instrumentation ;* l'art de les employer dans un but déterminé est l'*orchestration*.

L'orchestre français ne date que du siècle de Louis XIV. Il fut organisé par Lulli, mais ne commença réellement à devenir important que depuis Gluck. Aujourd'hui, l'orchestre a pris des proportions énormes, et trop souvent il écrase les voix, quand il ne devrait que les accompagner pour les faire valoir.

ORCHESTRINO. *Voy.* ORPHÉON.

ORCHIDE, *Orchis* (du grec *orkhis*, testicule, à cause de la forme des bulbes), genre type de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, renferme des plantes herbacées à feuilles radicales, un peu épaisses ; à fleurs en épi terminal : division supérieure du périanthe en forme de casque ; labelle prolongé en éperon ; masses polliniques à rétinacles libres, renfermés dans une bursicule commune. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces ; les plus remarquables sont : l'*Orchide militaire* (*O. militaris*), dont la tige offre à son extrémité le modèle d'un beau panache long de 8 à 12 centimètres ; composé de fleurs purpurines, quelquefois mélangées de rose et de blanc ; cette plante est très-commune aux mois d'avril et de mai dans les prés, les bois montueux, en France, en Suisse, en Allemagne ; l'*O. singe* (*O. simia*), à fleurs purpurines, quelquefois blanchâtres avec des taches pourpres : le labelle inférieur est très-étroit, ses divisions profondes, linéaires ; on les a comparées aux quatre membres d'un singe ; l'*O. maculée* (*O. maculata*), dont les feuilles sont parsemées de taches noirâtres ; l'*O. bouffon* (*O. morio*), commune dans le midi de la France : ses fleurs ont la forme d'une marotte ; l'*O. papilionacée* (*O. papilionacœa*), très-belle espèce qui l'emporte sur toutes les autres par la grandeur de ses fleurs, d'un très-beau port, d'un pourpre rougeâtre. Cette plante habite les contrées méridionales de l'Europe ; on la trouve aussi dans la Barbarie. — Les bulbes des diverses espèces d'Orchide fournissent le *Salep* des Orientaux. *Voy.* SALEP.

ORCHIDÉES (du genre type *Orchis*), famille de plantes monocotylédones, renferme près de 3,000 espèces, toutes remarquables par la beauté et la bizarrerie de leurs fleurs. Ce sont des plantes herbacées vivaces, quelquefois parasites, dont la racine, composée de fibres simples et cylindriques, est souvent accompagnée d'un ou de deux tubercules charnus, ovoïdes ou globuleux, entiers ou digités : feuilles simples, alternes, engaînantes, naissant immédiatement de la tige ou de rameaux courts, renflés, charnus, nommés *pseudobulbes ;* fleurs souvent très-grandes et d'une forme particulière, solitaires, fasciculées, en épis ou en panicule ; calice à 6 divisions profondes, dont 3 intérieures et 3 externes ; celles-ci étalées, ou rapprochées en forme de casque ; des 3 divisions internes, 2 sont latérales, supérieures et semblables entre elles ; la 3e est inférieure, d'une figure toute particulière, et porte le nom de *labelle* ou *tablier ;* elle présente parfois à sa base un prolongement creux nommé *éperon*. Du centre de la fleur s'élève sur le sommet de l'ovaire une sorte de columelle nommée *gynostème*, formée par le style et les 3 filets staminaux soudés, et portant à sa face antérieure et supérieure une fossette glanduleuse qui est le stigmate, et à son sommet une anthère à 2 loges. Au sommet du gynostème, sur les parties latérales de l'anthère, on trouve, excepté dans le genre *Cypripedium*, 2 petits tubercules qui sont des étamines avortées et qu'on nomme *staminodes*. Le fruit est ordinairement une capsule uniloculaire, s'ouvrant en 3 valves et contenant un grand nombre de graines très-petites.

Les Botanistes divisent cette famille en 7 grandes tribus : *Malaxidées*, *Épidendrées*, *Vandées*, *Ophrydées*, *Aréthusées*, *Néottiées*, *Cypripédiées*. Principaux genres : *Orchis*, *Liparis*, *Lælia*, *Ophrys*, *Neottia*, *Epidendrum*, *Angrec*, *Peristeria*, *Limodorum*, *Vanille*, *Cypripedium*, etc.

A part la *Vanille*, dont les fruits sont employés à cause de la pulpe parfumée qu'ils contiennent, et l'*Orchide* proprement dite, dont les tubercules fournissent le *Salep*, il y a peu d'Orchidées qui soient utiles ; mais on en cultive un grand nombre d'espèces comme plantes d'agrément : les plus extraordinaires sont originaires du Mexique.

ORCINE, principe colorant de l'Orseille. *V.* ORSEILLE

ORCYNUS, poisson. *Voy.* GERMON.

ORDALIE (du saxon *urtheil*, jugement). *Voy.* JUGEMENT DE DIEU au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ORDINAIRE (L'). En Droit canon, on désigne ainsi le supérieur ecclésiastique ayant juridiction *ordinaire* dans une certaine circonscription de territoire (*Proprius pastor*). Dans l'usage commun, le mot *ordinaire* s'emploie en parlant de l'évêque et de son droit de juridiction dans son diocèse.

Dans la Liturgie, on appelle l'*Ordinaire* (*Ordo*) un livre qui indique pour chaque jour la manière de réciter l'office divin, de dire la messe, en un mot ce qui doit se dire à l'autel et au chœur. — L'*Ordinaire de la messe*, ce sont les prières qui se disent tous les jours à la messe, et qui ne changent jamais.

**ORDINAL** (L'). Les Anglais appellent ainsi un livre composé sous le règne d'Édouard VI et substitué dans tout le royaume au *Pontifical romain*. Ce livre contient le détail des cérémonies religieuses nécessaires pour la célébration du service divin.

*Nombres ordinaux. Voy.* NOMBRE.

**ORDINATION**, cérémonie religieuse de l'église catholique par laquelle on confère les ordres. *V.* ORDRE.

**ORDO**, livre d'église. *Voy.* ORDINAIRE.

**ORDONNANCES**. Avant 1789, ce mot désignait les lois faites par les rois de France, et comprenait, outre les ordonnances proprement dites, les édits, déclarations, lettres patentes, etc. Elles portaient en tête : *Au nom du roi*, étaient signées du souverain, contresignées par un secrétaire d'État, et scellées du grand sceau ; elles se terminaient par cette clause : *car tel est notre bon plaisir*. — Ce n'est que sous la 3e race que l'on voit employer le mot *ordonnance* : on disait auparavant *édit*, *constitution*, *capitulaire*. La première ordonnance rendue en français est datée de 1287. La collection des *Ordonnances des rois de France de la* 3e *race*, commencée par l'ordre de Louis XIV en 1706, se continue encore aujourd'hui par les soins de l'Académie des Inscriptions, et forme une des collections les plus vastes et les plus précieuses que nous possédions.

Sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, on a donné le nom d'*Ordonnances* aux règlements faits par le roi pour l'exécution des lois, ou sur des objets d'administration qui ne doivent pas être la matière d'une loi. Depuis le 2 décembre 1851, ce mot a fait place à celui de *Décret*.

On donne aussi le nom d'*Ordonnances* : 1° aux décisions du Conseil d'État en matière contentieuse, lorsqu'elles sont revêtues de l'approbation du chef de l'État; 2° aux décisions rendues, en matière criminelle, par les tribunaux de première instance, réunis en la chambre du conseil et sur le rapport du juge d'instruction; 3° à l'ordre ou autorisation que donne un juge, au bas d'une requête à la suite d'un procès-verbal; 4° à certaines mesures disciplinaires prises par les évêques dans les limites de leur autorité, etc.

ORDONNANCE, messager militaire à cheval, placé à la disposition d'un général pour porter ses dépêches. La réunion des ordonnances forme l'escorte du général. — On appelle *Officier d'ordonnance* un officier détaché près d'un général pour remplir sous ses ordres les fonctions d'aide de camp.

On appelle encore *Ordonnance* le mandat de payement délivré par un administrateur supérieur (ministre, préfet, etc.), en exécution de la loi du Budget.

**ORDONNATEUR** (COMMISSAIRE), titre que l'on donne à des administrateurs qui *ordonnancent* les dépenses de l'armée, de la marine; tels sont les *Commissaires de la marine*; tels étaient les *Commissaires des guerres. Voy.* ces mots.

**ORDONNÉE**. On donne ce nom, en Géométrie, à une droite tirée d'un point de la circonférence perpendiculairement à son axe. Elle sert à déterminer la position d'un point conjointement avec l'abscisse. *Voy.* COORDONNÉES et ABSCISSE.

**ORDRE** (du latin *ordo*). Ce mot, qui, dans son acception la plus générale, signifie l'arrangement des parties d'un tout ou le commandement d'un supérieur, a différentes acceptions spéciales.

Dans les classifications admises pour les sciences, l'*Ordre* est une des principales divisions. En Histoire naturelle, les classes sont ordinairement subdivisées en *ordres*, qui eux-mêmes se subdivisent en *familles*. — En Géométrie, on distingue divers *ordres* de lignes correspondant aux degrés des équations qui les représentent : les lignes droites composent le 1er ordre; les sections coniques le 2e; les autres courbes le 3e, le 4e, etc., suivant que leurs équations sont du 3e, du 4e degré, etc.

Dans l'Art militaire, on distingue l'*Ordre de bataille*, l'*O. de marche*, l'*O. de revue* (*Voy.* TACTIQUE et STRATÉGIE), l'*O. profond* et l'*O. mince* (*Voy.* FILE). — On entend par *O. du jour* une injonction transmise par écrit à une armée ou à un corps de troupe de la part d'une autorité supérieure. L'ordre du jour est toujours transcrit et conservé sur un registre particulier : on cite comme modèles les ordres du jour de Frédéric II et de Napoléon; Washington est le premier qui ait consacré l'ordre du jour à la répartition du blâme ou de l'éloge.

Dans les Assemblées délibérantes, on entend par *Ordre du jour* la succession des objets dont on doit s'occuper dans la séance du jour. — *Passer à l'ordre du jour*, c'est cesser de s'occuper de la question sur laquelle on délibère pour passer à celle qui vient après dans le programme de la séance.

En Architecture, on entend par *Ordre* toute disposition particulière des parties principales d'un édifice, telles que le piédestal, la colonne et l'entablement. On admet ordinairement 5 ordres d'architecture : l'*O. dorique*, le plus simple de tous, qui exprime surtout la force et la solidité, et qui se reconnaît à l'absence de toute base et aux triglyphes qui ornent sa frise ; l'*O. ionique*, caractérisé par les volutes de son chapiteau; l'*O. corinthien*, reconnaissable aux feuilles d'acanthe qui ornent également son chapiteau (ces trois premiers étaient les seuls qu'eussent les Grecs); l'*O. toscan*, qui exclut tout ornement dans toutes ses parties; enfin l'*O. composite*, qui réunit le chapiteau corinthien aux volutes de l'ionique. On appelle encore *O. composé*, toutes les ordonnances arbitraires ou capricieuses qui s'éloignent des règles ordinaires; *O. persique* ou *caryatide*, ceux où l'on voit des figures d'esclaves en place de colonnes; *O. attique*, un petit ordre de pilastres de la plus courte proportion, ayant pour entablement une corniche architravée : on en voit des exemples au palais du quai d'Orsay à Paris et au palais de Versailles, du côté du jardin. — Toutes ces règles et ces distinctions ne conviennent qu'à l'architecture des anciens, à celle des Grecs ou des Romains; l'architecture gothique ne saurait s'y plier.

Dans le Clergé, on distingue différents degrés qui composent la hiérarchie ecclésiastique; ces degrés forment deux ordres : les *O. mineurs*, au nombre de 4 (ceux de *portier*, *lecteur*, *exorciste* et *acolyte*), et les *O. majeurs* ou *sacrés*, au nombre de 3 (le *sous-diaconat*, le *diaconat* et la *prêtrise*). Aujourd'hui les ordres mineurs sont ordinairement confondus sous le nom de *minorat*; l'âge requis pour y être admis est 18 ans. On ne peut être sous-diacre avant 21 ans et prêtre avant 24. — Le *sacrement de l'Ordre*, le 6e des sacrements institués par Jésus-Christ, est celui qui donne un caractère particulier aux ecclésiastiques lorsqu'ils se consacrent au service des autels. Pour *ordonner* un prêtre, l'évêque lui impose les mains en récitant les prières propres à la circonstance; il le revêt ensuite des ornements du sacerdoce, lui consacre les mains avec l'huile des catéchumènes et lui confère le droit d'offrir le saint sacrifice en lui faisant toucher le calice plein de vin et la patène avec le pain. Le nouveau prêtre célèbre après l'évêque, et, après la communion, l'évêque lui impose de nouveau les mains et lui donne le pouvoir de remettre les péchés. — L'ordination des évêques s'appelle *consécration*, *sacre*. *Voy.* ÉVÊQUE.

En Jurisprudence, on appelle *Ordre* l'état qui est dressé des créanciers d'un homme lorsque le prix de ses biens est distribué entre les créanciers suivant le rang de leurs hypothèques. Le Code Napoléon (art. 2166 et 2218) et le Code de procédure civile (749-779) règlent tout ce qui est relatif aux formalités qui doivent être observées dans un *ordre*, ainsi qu'aux contestations qui peuvent s'y élever. — En termes de Commerce, on se sert de ce mot pour

exprimer la cession ou le transport qui est fait d'une somme d'argent, par billet ou par lettre de change, au profit d'un tiers, par celui à qui elle est due : l'écrit qui exprime ce transport est appelé *Billet à ordre*. *Voy.* ce mot.

ORDRES, classes diverses qui composent une nation. On distinguait chez les anciens Egyptiens et chez les Indiens 4 ordres ou classes : les *prêtres*, les *guerriers*, les *commerçants* et les *artisans*. Les Romains avaient 3 ordres : l'*O. des Sénateurs*, l'*O. équestre* ou *des Chevaliers*, l'*O. des Plébéiens*. En France et dans plusieurs contrées de l'Europe, on a aussi pendant longtemps distingué 3 ordres : le *clergé*, la *noblesse* et le *tiers état*; en Suède il y en a 4 : la *noblesse*, le *clergé*, les *bourgeois* et les *paysans*.—On appelle *Ordre judiciaire*, l'ensemble des corps de magistrature chargés de l'administration de la justice; *O. des avocats*, la réunion de ceux qui exercent cette profession. *Voy.* AVOCATS.

ORDRES DE CHEVALERIE. On nomme ainsi :

1°. Des corporations religieuses militaires qui se formèrent du temps des Croisades, et dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Tels étaient les *Hospitaliers*, les *Templiers*, les *Chevaliers teutoniques*, *de Malte*, *de Calatrava*, etc.;

2°. Les diverses réunions de personnes décorées des distinctions honorifiques destinées à récompenser le mérite civil ou militaire; les principaux de ces ordres sont les *Ordres de la Légion d'honneur, du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de Saint-Michel, de Saint-Lazare, du Mérite militaire, de la Toison d'or, de Marie-Thérèse, de Saint-Etienne, de Léopold, de la Fidélité, de la Jarretière, du Bain, du Christ, de l'Éléphant, de l'Éperon d'or, du Faucon blanc, de l'Aigle, de Saint-Vladimir, de Saint-André, de Sainte-Anne, de Saint-Georges, de Saint-Alexandre-Nevski, de l'Étoile polaire, des Cincinnati*, etc. (*Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).

On trouvera la description et l'histoire de ces ordres dans les ouvrages de St-Allais (1811), Perrot (1819 et 1846), J. Bresson (1844), G. de Genouillac (1853), etc.

ORDRES MONASTIQUES OU RELIGIEUX, associations de moines qui, tout en pouvant vivre dispersés dans des monastères ou dans des lieux différents, sont tous soumis à une même règle. On appelle *chef d'ordre* le monastère principal, celui où réside le supérieur général de l'ordre. Les plus célèbres ordres monastiques sont, en suivant l'ordre de leur fondation, ceux des *Bénédictins*, des *Chartreux*, des *Cisterciens* ou *de Cîteaux*, des *Prémontrés*, des *Franciscains* ou *Cordeliers*, des *Dominicains* ou *Jacobins*, des *Carmes*, des *Augustins*, des *Servites*, des *Mathurins*, des *Théatins*, des *Trappistes*, des *Jésuites*, des *Capucins*, etc. — On donnait spécialement le nom d'*Ordres mendiants* aux 4 grands ordres des Franciscains, des Dominicains ou Jacobins, des Carmes et des Augustins (*Voy.* MENDIANTS).

L'*Histoire des Ordres monastiques* a été écrite par Hélyot (Paris, 1714-19, 8 vol. in-4) et par Dœring (Dresde, 1828). M. l'abbé Tiron a donné plus récemment l'*Histoire des costumes des Ordres religieux civils et militaires*.

OREILLARD, *Plecotus*, genre de Chéiroptères ou Chauves-souris, assez semblables aux Vespertiliens, renferme une quinzaine d'espèces remarquables par l'extrême développement de leurs oreilles qui sont presque aussi longues que tout le corps. L'espèce type est l'*Oreillard d'Europe* (*Plecotus vulgaris*), long de 7 à 8 centimètres, à tête aplatie, au museau renflé des deux côtés et assez large. Le pelage est gris brun sur les parties supérieures, cendré aux inférieures. Cette espèce habite les vieux édifices : elle n'est pas rare aux environs de Paris.

*Oreillard* est aussi le nom vulgaire d'une espèce de Grèbe (*Podiceps auritus*).

OREILLE (du latin *auris*), organe de l'ouïe. Les Anatomistes distinguent : 1° l'*O. externe*, formée du pavillon ou auricule, et du conduit auriculaire ou auditif externe; 2° l'*O. moyenne*, logée dans l'os temporal et comprenant la caisse du tympan et ses dépendances, les fenêtres ovale et ronde, les cellules mastoïdiennes, la trompe d'Eustache et les 4 osselets (marteau, enclume, os lenticulaire et étrier); 3° l'*O. interne*, logée plus profondément dans la portion du temporal, dite *le rocher*, et comprenant le labyrinthe que constituent les trois canaux demi-circulaires, le limaçon et le vestibule. Les rayons sonores sont successivement reçus et réfléchis dans toutes ces cavités jusqu'à ce qu'ils viennent ébranler le nerf acoustique situé dans la cavité la plus profonde.

L'organe de l'ouïe n'est bien distinct que chez les Vertébrés et les Mollusques céphalopodes; les autres Mollusques, les Zoophytes, Rayonnés, les Entozoaires, les Annélides, en sont privés. L'ouïe existe chez les Crustacés, les Insectes et les Arachnides, mais d'une manière incomplète. Les Poissons et les Reptiles n'ont que l'oreille interne. Les Oiseaux, à l'exception des Chauves-souris et autres oiseaux nocturnes, n'ont point de pavillon. On doit à M. le docteur Breschet des *Recherches anatomiques sur l'organe de l'ouïe dans l'homme, dans les animaux vertébrés, etc.* (1836 et 1838). *Voy.* OUÏE.

L'Oreille peut devenir le siége de maladies graves qui ont été l'objet d'études spéciales. On estime le *Traité des maladies de l'Oreille* d'Itard (1821), les *Recherches prat. sur les M. de l'Or.* de Deleau (1838), l'*Essai sur les maladies de l'Or.* d'Hubert-Valleroux (1846), le *Traité des maladies de l'Or.* du Dr Kramer (trad. par le Dr Ménière, Paris, 1848). *V.* OTITE, SURDITÉ, etc.

En Histoire naturelle, le nom d'Oreille a été donné vulgairement à des animaux et à des plantes dont l'aspect offrait quelque ressemblance avec cet organe. Ainsi on nomme : en Ichthyologie, *grande Oreille*, le Thon; — en Conchyliologie, *Oreille d'âne*, une Haliotide et un Strombe; *O. de bœuf*, un Bulime; *O. de capucin* ou *de cochon*, une Moule et un Strombe; *O. de géant*, la grande Haliotide; *O. de mer*, les Haliotides; *O. de Midas*, les Auricules; *O. de Saint-Pierre*, l'animal des Fissurelles; *O. de Silène*, un Bulime; *O. de Vénus*, quelques Haliotides; — en Botanique, *Oreille d'abbé* ou *de Diane*, le spathe des Gouets; *O. d'âne*, le Nostoc et la Grande Consoude; *O. d'homme*, le Gouet et quelques Champignons; *O. de Judas*, une Pezize; *O. de lièvre*, quelques Buplèvres, le Githago, le Trèfle des champs; *O. de Malchus*, quelques Champignons parasites; *O. de muraille*, le Myosotis lappula; *O. d'ours*, une espèce de Primevère (*Primula auricula*); *O. de rat* et *de souris*, le Myosotis et la Piloselle.

OREILLÈRE, nom vulgaire des *Forficules* ou *Perce-Oreille*. *Voy.* FORFICULE.

OREILLETTE (diminutif d'*oreille*). On appelle ainsi deux cavités situées à la partie supérieure du cœur, et distinguées en *O. droite* et *O. gauche*. L'*O. droite* reçoit des deux veines caves et de la veine coronaire le sang qui a circulé dans tous les organes, et le transmet dans le ventricule correspondant; l'*O. gauche* reçoit des veines pulmonaires le sang qui vient de recevoir l'influence de l'air dans les poumons, et le fait passer dans le ventricule gauche.

OREILLETTE, champignon du genre Agaric, dont le pédicule est court, plein, blanchâtre, cylindrique; chapeau rarement bien arrondi, d'un gris plus ou moins foncé et roulé sur ses bords; feuillets blancs, décurrents sur le pédicule. L'*Oreillette* a un bon goût; elle est commune aux environs d'Orléans.

C'est aussi le nom vulgaire de l'Asaret d'Europe.

OREILLON, dit aussi *Parotidite*, gonflement inflammatoire du tissu cellulaire qui entoure la parotide, glande salivaire située au-dessous de l'oreille. Les *Oreillons* affectent spontanément les enfants, surtout dans les saisons froides et humides; ils sur-

viennent aussi dans le cours du typhus et des maladies fébriles graves. Cette inflammation est ordinairement bénigne et se termine le plus souvent par résolution, au bout de 7 ou 8 jours. Elle disparaît souvent subitement, par un déplacement de l'irritation, qui se porte sur d'autres organes glanduleux. Le repos, les boissons délayantes et le soin de garantir du froid les parties affectées suffisent, la plupart du temps, pour amener la guérison. Lorsque l'engorgement persiste, on emploie les pommades iodées, l'emplâtre de Vigo, les frictions avec un liniment volatile, etc.

OREMUS, mot latin qui signifie *prions*, et que prononce le prêtre toutes les fois qu'il va réciter une oraison. En le disant, il étend et puis joint les mains, pour inviter le peuple à prier avec lui.

ORÉOGRAPHIE ou OROGRAPHIE (du grec *oros*, gén., *oréos*, montagne, et *graphô*, écrire), partie de la Géographie qui donne la description des montagnes ou de quelque montagne en particulier.

ORÉRY. *Voy.* ORRERY.

ORFÈVRE, ORFÈVRERIE (du latin *auri faber*, travailleur d'or). L'Orfèvre fabrique et vend de la vaisselle, des vases, des couverts, coupes, plateaux, gobelets, flambeaux et autres objets en or, en argent ou même en platine. On distingue : l'*O. en gros* ou *grossier*, qui s'occupe spécialement des gros ouvrages destinés au service de la table ; l'*O. bijoutier*, qui fabrique et vend les bijoux, et l'*O. joaillier*, qui vend les diamants, perles et pierres précieuses. *Voy.* BIJOUTIER, JOAILLIER, CONTRÔLE, etc.

L'art de l'orfèvrerie est fort ancien. Il était cultivé en Judée et en Grèce dès les temps les plus reculés ; les Romains le portèrent à une grande perfection. Depuis longtemps, la France marche la première dans ce genre de fabrication. Dès le VII^e siècle, S. Eloi était renommé par son habileté dans l'orfèvrerie : aussi les orfèvres l'ont-ils pris pour patron. Au temps de S. Louis, les orfèvres de Paris formaient déjà une corporation importante : avant 1789, ils étaient au nombre de 300. Germain, sous Louis XIV, et, de nos jours, MM. Odiot et Froment-Meurice se sont fait un nom comme orfèvres. Bouet a donné un *Traité d'Orfèvrerie* ; Fessart, le *Vade-mecum de l'Orfèvre* ; F. Séré et P. Lacroix (bibl. Jacob), l'*Hist. de l'Orfèvrerie*, 1850.

ORFRAIE (du latin *ossifraga*, qui rompt les os), vulg. *Aigle de mer*, *Aigle barbu*, espèce d'Aigle, du genre Pygargue, reconnaissable à son plumage brunâtre, à sa queue d'abord noirâtre et tachetée de blanc, puis blanchissant avec l'âge, et à la barbe de plumes qui lui pend sous le menton. L'orfraie habite les hautes montagnes boisées, mais plus souvent les rochers situés sur la mer et aux embouchures des fleuves, et près des eaux où il y a des poissons. Sa force et sa voracité sont telles qu'il a pu quelquefois enlever et dévorer de jeunes enfants. Il brise avec son bec, qui est d'une dureté extraordinaire, les os des animaux dont il fait sa proie. Pendant longtemps on a distingué l'Orfraie du *Pygargue* ; mais il est aujourd'hui reconnu que c'est le même oiseau. Il est plus particulièrement nommé *Orfraie* sous le plumage qu'il porte dans ses deux premières années.

ORFROI, en italien *orifrigio*, broderie d'or, d'argent ou de soie, dont on orne les bords d'une chape, d'une dalmatique, etc. Ce mot vient d'*aurum phrygium*, parce que les Phrygiens furent, dit-on, les inventeurs de cette sorte de broderie.

ORGANDI, tissu de coton fin et léger, mais de texture assez roide, qu'on fabrique surtout à Saint-Quentin, et dont on fait des robes blanches, des rideaux, etc. *Voy.* BÉTILLES.

ORGANE, *Organum* (du grec *organon*, instrument), partie d'un être organisé destinée à remplir une fonction. Dans les végétaux, on distingue : 1° les *O. de la végétation*, destinés à la vie de l'individu : la racine, la tige et les feuilles ; 2° les *O. de la reproduction*, destinés à propager l'espèce : la fleur et le fruit. Dans les animaux on distingue : les *O. de la nutrition*, les *O. de la génération*, les *O. de la locomotion*, les *O. des sens*. On appelle *O. premiers*, ceux qui sont composés de parties similaires, et destinés pour une seule et même fonction : les veines, les artères, les nerfs, etc. ; et *O. secondaires*, ceux qui sont composés de plusieurs organes premiers : les mains, les bras, les jambes, etc. L'ensemble des organes qui concourent à une même fonction prend le nom d'*appareil*. La description des organes est l'*Organographie*.

Par métaphore, on a quelquefois donné le nom d'*Organe*, *Organum*, à la Logique, qui est comme l'instrument de l'intelligence : on a réuni sous ce titre tous les ouvrages d'Aristote qui se rapportent à l'art de raisonner ; Bacon et Lambert ont donné, sous le titre de *Novum Organum*, des traités où ils ont enseigné une logique nouvelle.

ORGANEAU, terme de Marine, gros anneau de fer qui est passé au bout de la verge de l'ancre et qui sert à y amarrer le câble.

ORGANIQUE, se dit de ce qui est pourvu d'organes ou de ce qui se rapporte aux organes. Le *Règne organique* est l'ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux ; on l'oppose au *Règne inorganique*, qui comprend les minéraux ; la *Vie organique* est l'ensemble des fonctions accomplies par les organes internes (nutrition, circulation, respiration, sécrétion, etc.) ; on l'oppose à la *Vie animale*. — En Médecine, les *Lésions organiques* sont celles qui se manifestent par des altérations dans la texture des organes.

En Politique, on appelle *Lois organiques* celles qui ont pour but d'*organiser* un État en réglant le mode et l'action des institutions dont le principe est déjà déposé dans la constitution : loi électorale, loi municipale, loi sur la garde nationale, etc.

ORGANISATION, ORGANISME. L'*organisation* est la manière dont les parties qui composent un être vivant sont disposées pour remplir certaines fonctions ; l'*organisme* est l'ensemble des organes, ainsi que l'ensemble des fonctions qu'exécute l'être vivant à l'aide de ces organes. Dans tout corps organisé, bien que toutes les parties soient douées de forces particulières, chacune sert au tout, est dominée par lui, et n'a le pouvoir d'agir que parce qu'elle y tient. Aussi n'est-il rien de plus propre que l'étude de l'organisation à prouver en même temps l'unité du principe qui anime les êtres vivants et la sagesse infinie de leur auteur. *Voy.* CAUSES FINALES.

ORGANISTE, artiste dont la profession est de toucher de l'orgue. *Voy.* ORGUE.

ORGANSIN, soie ouvrée et préparée pour faire la chaîne des étoffes. L'organsin est composé de plusieurs brins de soie grége, qui ont été d'abord filés et moulinés séparément, et qui, étant une seconde fois remis au moulinage tous ensemble, ne composent qu'un seul fil. *Voy.* SOIE.

ORGASME (du grec *orgaô*, désirer avec ardeur). On appelle ainsi, en Médecine, l'agitation, le mouvement impétueux des humeurs superflues du corps humain qui cherchent à s'évacuer, et d'où résulte dans les organes sécréteurs un état d'excitation et de turgescence qu'on désigne sous le nom d'*éréthisme*.

ORGE, *Hordeum*, genre de la famille des Graminées, type de la tribu des Hordéacées, renferme un assez grand nombre d'espèces qui sont répandues dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique méditerranéennes, ainsi que dans l'Amérique du Nord : ce sont des plantes herbacées, annuelles, dont la tige s'élève perpendiculairement comme celle du blé, et est garnie de feuilles alternes linéaires, enveloppant cette tige à leur base. Les fleurs de l'orge sont disposées en épis et trois par trois ; celle du milieu est hermaphrodite, directement attachée à l'axe de l'épi, tandis que les deux autres sont mâles et pédiculées. Les es-

pèces d'orge que l'on cultive pour les usages alimentaires sont : l'*Orge commune* (*Hordeum vulgare*), vulgairement *grosse Orge*, la plus généralement cultivée : sa tige est droite, haute de 40 à 60 centim.; ses fleurs, disposées en épis, sont placées sur six rangs, mais peu réguliers; on la croit originaire de Perse; on la distingue en *O. de printemps*, *O. d'été*, *O. d'hiver*; — l'*O. à six rangs* (*H. hexastychon*), vulg. *Escourgeon*, qui n'est qu'une variété de la précédente, distinguée par son épi plus court, plus épais, à six rangées égales; — l'*O. à deux rangs* (*H. distychon*), vulg. *petite Orge*, *Pamelle*, *O. à longs épis*, etc., dont l'épi est allongé et comprimé : les épillets disposés sur deux rangs; l'épillet du milieu est seul muni d'une arête : on prétend que cette espèce est originaire de la Tartarie; — l'*O. à larges épis* (*H. zeocriton*), vulg. *O. de Russie* ou *O. faux riz*, dite aussi *O. pyramidale*, *O. en éventail*, dont l'épi est plat comme dans l'espèce précédente, mais plus court.

Tous les terrains conviennent à l'orge, excepté ceux qui sont par trop marécageux ou tout à fait stériles : les meilleurs sont les terres où le calcaire domine, et qui sont en même temps légères et chaudes. On sème généralement l'orge au commencement du printemps. Celle qui a été semée en automne donne le premier fourrage vert que l'on puisse faire manger, fourrage qui est très-précieux dans les années qui ont produit peu de foin. Dans le Nord, l'orge est surtout employée à la fabrication de la bière; dans le midi, elle sert pour la nourriture des chevaux : ils n'en ont point d'autre en Barbarie. On l'emploie aussi pour engraisser les bœufs, les cochons, les moutons, la volaille, etc. Dans les contrées pauvres, l'homme en fait un pain grossier. Concassée et réduite en *gruau*, l'orge s'emploie pour la préparation des potages; *mondée* ou *perlée*, elle sert à faire l'*eau d'orge*, qui s'emploie comme tisane.

ORGE MONDÉ : c'est l'*Orge commune* bien nettoyée et dépouillée de sa pellicule. On la prend sèche, on la passe au crible et on la verse dans une auge circulaire sur laquelle tourne une meule qui enlève la pellicule, tout en conservant le grain entier.

ORGE PERLÉ, orge qui a reçu la forme sphérique et la surface polie d'une perle : ce qui se fait au moyen d'un moulin renfermant des râpes contre lesquelles l'écorce s'use et le grain prend une forme ronde.

ORGEAT (d'*orge*, parce qu'autrefois il y entrait une décoction d'orge), nom donné : 1° au sirop d'amandes; 2° à la boisson agréable et rafraîchissante qu'on prépare avec ce sirop étendu d'eau; 3° à une espèce de pâte formée des mêmes éléments que le sirop, et qui se mange. — On fait le sirop d'orgeat avec des amandes douces de Provence et des graines de melons d'Italie, auxquelles on mêle environ moitié d'amandes amères et du sucre en poudre que l'on pile ensemble et qu'ensuite on étend d'eau.

ORGELET ou ORGEOLET, petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières. Sa forme oblongue et sa grosseur l'ont fait comparer à un *grain d'orge*. L'orgelet cause des douleurs plus ou moins vives, suivant que sa marche est plus ou moins aiguë; ses symptômes et sa terminaison sont les mêmes que ceux d'un petit furoncle. Le traitement consiste en applications émollientes ou maturatives, selon l'intensité de l'inflammation. Quelquefois l'orgelet amène un petit kyste, qu'il faut ouvrir.

ORGUE, ORGUES (du grec *organon*, instrument), instrument de musique à vent et à touches de la plus grande dimension, est composé 1° de tuyaux de différentes grandeurs, 2° d'un ou de plusieurs claviers, et 3° de soufflets qui fournissent du vent. L'orgue est à lui seul une espèce d'orchestre complet, aux ordres de celui qui sait le manier. Les tuyaux d'orgue sont en bois ou le plus souvent faits avec un mélange d'étain et de plomb; les uns sont à bouche ouverte comme les flûtes à bec; les autres portent à leur embouchure des *anches*. Ces tuyaux sont placés debout, du côté de leur embouchure, dans des trous pratiqués à la partie supérieure de caisses de bois appelées *sommiers*; à chaque rangée de tuyaux correspond une réglette de bois, percée aussi de trous à des distances égales aux trous du sommier, et appelée *registre* : en poussant ce registre, on ferme l'entrée au vent fourni par les soufflets. Quand l'organiste pose le doigt sur une touche, celle-ci tire une baguette qui ouvre une soupape correspondante au trou du registre; le vent pénètre alors dans le tuyau, et celui-ci rend le son qui lui est propre. On distingue les jeux de l'orgue en *jeux de flûte*, *jeux à anches* et *jeux de mutation*; le jeu principal est appelé *le bourdon* (*Voy.* JEU). Un grand orgue a ordinairement 4 ou 5 claviers pour les mains, composés chacun de 4 octaves 1/2, et un aux pieds (*clavier de pédales*), qui contient 1 ou 2 octaves.

L'orgue est surtout en usage dans les églises : ses sons majestueux en remplissent bien l'étendue. On l'a depuis peu introduit au théâtre; on a pu même, en réduisant beaucoup ses dimensions, lui faire prendre place dans les salons. L'art de toucher de l'orgue est un des plus difficiles : on compte parmi les plus habiles *organistes* D'Aquin, Couperin, Balbâtre, Séjan, et plusieurs des plus grands compositeurs, Rameau, Mozart, Bach, Hændel.

Suivant la tradition la plus répandue, l'invention de l'orgue daterait seulement du VIIIe siècle : le premier instrument de ce genre aurait été envoyé en 757 à Pépin le Bref par l'empereur grec Constantin Copronyme, et placé dans l'église de Saint-Corneille à Compiègne. Mais il est certain aujourd'hui que cet instrument remonte à une époque beaucoup plus reculée. Dans le principe, l'air était chassé dans les tuyaux par la force de l'eau (*orgue hydraulique*); quant à l'orgue pneumatique, c'est-à-dire avec soufflets, qui est l'*orgue* proprement dit, il ne paraît pas qu'il ait été en usage avant le Ve siècle. Son emploi dans les églises fut solennellement consacré en l'année 660 par un décret du pape Vitalien.

On doit à dom Bedos de Celles un traité fort estimé sur la construction de l'orgue, l'*Art du facteur d'orgues* (1766-78); Hamel a récemment donné un *Manuel du facteur d'orgues*. Lemmens publie un *Journal de l'Orgue*. Parmi les *Méthodes* pour apprendre à jouer de l'orgue, on remarque celles d'Amerbach (Leipzig, 1571), de Türk, de Knecht, de Vogler, de Kitter, de Rink, de J.-P. Martin, d'Adolphe Miné.

*Orgue à cylindre*, orgue qui va par le moyen d'un cylindre sur lequel on a noté un certain nombre de morceaux de musique avec des pointes. Quand le cylindre tourne, ces pointes font mouvoir les touches d'un clavier qui leur est approprié. Le cylindre se meut au moyen d'une manivelle que l'on tourne, et il présente successivement ses pointes aux touches qui répondent aux tuyaux. Telles sont les *Orgues d'Allemagne* et les *Orgues de Barbarie* : ces dernières, réduites à des proportions qui permettent de les transporter d'un lieu à un autre, sont surtout employées par les joueurs d'orgue des rues. Elles contiennent quatre ou cinq registres ou jeux qu'on peut faire parler à la fois ou séparément.

*Orgue expressif*, espèce d'orgue dont le mécanisme permet à l'exécutant d'augmenter ou de diminuer à volonté, et graduellement, l'intensité des sons.

*Orgue hydraulique*, espèce d'orgue connu des Romains, dans lequel le vent était poussé par la pression de l'eau. Comme l'humidité détériorait promptement les instruments, ce moyen a été abandonné.

En Musique, un *Point d'orgue* est un repos plus ou moins long placé arbitrairement sur une note quelconque, mais plus ordinairement sur la tonique ou la dominante, ou encore sur les deux à la fois, pour la terminaison d'une cadence. Les points d'or-

gue ne comptent pas dans le rhythme et dans la mesure. Ce nom vient de ce que, dans l'origine, l'orgue soutenait la note sur laquelle avait lieu le repos.

*Orgues géologiques*, espèces de puits naturels que l'on trouve surtout aux environs de Maëstricht et dans les vastes carrières qui pénètrent sous Paris : assez exactement cylindriques, ces trous percent toutes les couches calcaires, en affectant la forme de tuyaux d'orgue. Les orgues géologiques paraissent dues à l'infiltration des eaux et à l'action de torrents souterrains. Ces puits peuvent donner lieu à des éboulements : aussi les carriers évitent-ils avec soin de les entamer quand ils en rencontrent.

ORGYIE (en grec *orgyia*, brasse), mesure de longueur usitée chez les Grecs, valait 6 pieds grecs, et, de nos mesures, $1^m,85$.

ORIENT (du latin *oriri*, naître), synonyme d'*Est* ou *Levant*, celui des quatre points cardinaux qui est situé du côté où le soleil se lève. Comme c'est de ce côté que l'on se tourne le plus souvent lorsqu'on veut déterminer la position d'un lieu par rapport à celle des autres objets qui sont à l'horizon, on a appelé *orientation* l'acte de reconnaître l'endroit où l'on se trouve.

*Orienter* une voile, c'est, en termes de Marine, la placer, après l'avoir déployée, dans une position déterminée, de telle sorte qu'elle produise, sous l'impulsion du vent, l'effet le plus avantageux.

*Grand Orient*, nom donné par les Francs-Maçons à la loge mère de l'ordre, dans chaque pays où il y a un grand maître.

ORIENTALISTE. On donne ce titre à ceux qui se livrent à l'étude des langues orientales, telles que l'arabe, le turc, le persan, l'arménien, le sanscrit, le chinois, etc. Ce n'est guère qu'au XVIe siècle que les Européens commencèrent à faire de ces langues une étude scientifique. Postel, Erpénius, au XVIe siècle ; Golius, Walton, Castel, Meninski, d'Herbelot, Bernard, Hyde, Selden, Prideaux, Pococke, Kircher, Maracci, Lejay, au XVIIe ; Galland, Anquetil du Perron, de Guignes, Casiri, W. Jones, Wilkins, au XVIIIe ; enfin, au XIXe, MM. Silvestre de Sacy, Saint-Martin, Jaubert, Chézy, Stan. Julien, Quatremère, Caussin de Perceval, Garcin de Tassy, Burnouf, Langlois, Sédillot, en France ; Davis, Colebrooke, en Angleterre ; Rosen, Ideler, de Hammer, de Humboldt, en Allemagne, sont ceux qui ont le plus contribué aux progrès de l'orientalisme. Ces progrès ont été puissamment secondés par l'*École des langues orientales* (à Paris), et par les diverses *Sociétés asiatiques* (de Londres, de Calcutta, de Paris, etc.).

ORIFICE (du latin *orificium*, formé d'*os*, *oris*, bouche), ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un objet quelconque, tel qu'un tuyau, un organe, un canal. — Pour les Anatomistes, l'extrémité inférieure de l'estomac est l'*Orifice pylorique*, et l'extrémité supérieure, l'*O. cardiaque*. — En Hydraulique, on appelle orifice d'un ajutage, d'un tube, d'une jauge, la sortie de son ouverture circulaire ou sa superficie entière qui est comme le carré de son diamètre.

ORIFLAMME, ancienne bannière de France. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ORIGAN, *Origanum* (qu'on tire du grec *oros*, montagne, et *ganos*, joie ; joie des montagnes, parce que cette plante croît dans les lieux élevés, où ses fleurs embaument l'air), genre de la famille des Labiées, tribu des Saturéinées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes qui habitent l'Europe et l'Asie australe : feuilles entières ou très-légèrement dentées ; fleurs en tête ou en épis serrés quadrangulaires, accompagnées de bractées colorées : calice ovale-tubuleux, à 10 ou 15 nervures, strié, quinquédenté ; corolle tubulaire à limbe divisé en 2 lèvres peu distinctes ; 4 étamines, style divisé en 2 branches.

L'espèce type est l'*Origan commun* (*O. vulgare*), qui croît dans les bois montueux et secs, le long des haies et des fossés, dans les terrains arides, où il fleurit à la fin de l'été : tiges rameuses, étalées et pubescentes ; feuilles opposées ; fleurs paniculées, entourées chacune d'une grande bractée d'un rouge vineux, ovales, ramassées au sommet de la tige en petites têtes carrées ; la corolle est blanche d'abord et rougit ensuite. L'Origan est aromatique, d'une saveur amère et un peu âcre ; on l'emploie en infusion théiforme, surtout dans les catarrhes chroniques ; il est aussi antispasmodique, tonique, sudorifique et emménagogue. Plusieurs Botanistes comprennent dans ce genre la *Marjolaine*, qu'ils nomment *Origanum majorana*. *Voy.* MARJOLAINE.

Un autre genre, caractérisé par sa tige courte, à peine ligneuse, par ses feuilles pétiolées, blanches, cotonneuses, par ses fleurs purpurines, inclinées, a reçu le nom d'*Origanum dictamnus* : on a voulu y reconnaître le célèbre Dictamne des anciens, qui croissait sur les montagnes de la Crète. *Voy.* DICTAMNE.

ORIGINEL (PÉCHÉ). *Voy.* PÉCHÉ.

ORIGNAL, nom donné par les Canadiens à l'*Élan* de ces contrées.

ORIN, gros cordage amarré par un bout sur la crosse d'une ancre mouillée, et aiguilleté par l'autre à une bouée. L'orin maintient la bouée au-dessus du lieu où l'ancre est fixée, et indique sa position. Les orins ont ordinairement de 20 à 40 brasses de long.

ORIOLUS, nom scientifique du genre *Loriot*.

ORION, une des plus brillantes constellations du firmament, est située un peu plus bas qu'Aldébaran, le Cocher et les Gémeaux, moitié dans l'hémisphère boréal, moitié dans l'autre. Elle forme un grand parallélogramme et se compose de 78 étoiles, dont 2 de première grandeur (l'*épaule droite* et le *pied gauche* ou *Rigel*) ; au milieu on voit 3 belles étoiles secondaires sur une même ligne oblique : c'est le *Baudrier* ou *les 3 rois*, et un peu plus bas une traînée d'étoiles : c'est l'*épée*. Sur les sphères, on représente cette constellation sous la figure d'un homme armé d'un glaive.

Selon la Fable, Orion était un prince d'une extrême beauté, qui fut aimé de Diane et qui méprisa son amour : la déesse, pour se venger, le fit piquer par un scorpion ; puis, inconsolable de sa mort, elle obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel.

ORIPEAU (en italien *orpello* ; d'*oro*, or, et *pelle*, peau ; qui n'a de l'or que la superficie, que l'apparence), lame de cuivre mince et polie, qui de loin a l'éclat de l'or : c'est ce qu'on nomme aussi *clinquant*. Les joailliers s'en servaient autrefois dans la monture des pierres précieuses ou factices pour en relever l'éclat ; on ne l'emploie plus guère. Il y avait aussi de l'oripeau coloré en bleu, vert, rouge, etc., dont on se servait pour orner les cartonnages et autres ouvrages délicats. — Par extension, on a donné le nom d'*oripeaux* aux broderies de faux or ou dont l'or est passé, et métaphoriquement aux ouvrages d'esprit qui n'ont qu'un faux brillant.

ORLE (de l'italien *orlo*, ourlet), terme d'Architecture, rebord ou filet sous l'ove d'un chapiteau. Lorsqu'il est dans le haut ou dans le bas du fût, on le nomme *ceinture*.

En termes de Blason, des pièces *en orle* sont celles qui sont rangées le long des bords de l'écu.

ORME, *Ulmus*, genre type de la famille des Ulmacées, détachée de celle des Amentacées, renferme des arbres et des arbrisseaux répandus dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal : feuilles alternes, simples, dentées en scie, un peu rudes ; fleurs hermaphrodites, fort petites, disposées le long des rameaux en paquets, presque sessiles et rougeâtres ; elles se montrent dès les premiers jours du printemps, avant l'apparition des feuilles : calice à 4 ou 5 divisions ; corolles nulles ; 5 ou 8 étamines ; ovaire supérieur ; 2 styles ; le fruit, qu'on appelle vulgairement *pain de hanneton*, est une capsule monosperme, lenticulaire, comprimée, indéhiscente,

bordée d'une aile large, ovale, membraneuse. L'espèce type est l'*Orme champêtre* (*U. campestris*), indigène des parties moyennes et méridionales de l'Europe, de l'ouest de l'Asie et du nord de l'Afrique. Il porte d'abord le nom d'*ormeau :* parvenu à son entier développement il atteint de 20 à 30 m.; son tronc est droit, élevé, terminé par une cime touffue : il est recouvert d'une écorce brunâtre raboteuse et crevassée; ses racines s'étendent au loin sous le sol. L'orme vit plusieurs siècles et peut atteindre une grosseur extraordinaire. On plante ordinairement cet arbre le long des grandes routes ou dans les promenades publiques. Son bois est dur, pesant, compacte : quand il est bien sec, c'est un des meilleurs pour le charronnage et la charpente. On en fait des moyeux, des essieux, des jantes de roues, des solives, des poutres, des carènes de vaisseau, des roues de moulin, des vis de pressoir. Il est en outre un des meilleurs bois pour le chauffage. Les anciens s'en servaient pour soutenir la vigne.

L'Orme exige une bonne terre et des lieux frais; il vient mal dans les terrains crayeux. Il se multiplie de graines, de marcottes, de boutures, de drageons, etc. Comme il produit une quantité prodigieuse de rejetons, on le plante sur les pentes dont on veut couvrir la surface et arrêter l'éboulement.

Il existe un grand nombre de variétés d'Orme champêtre; les principales sont : l'*Orme à feuilles larges* ou *O. tilleul* (*U. latifolia*), que l'on préfère pour les avenues; l'*O. à feuilles étroites* (*U. stricta*), que l'on choisit pour les lisières et les palissades; l'*O. tortillard* ou *à moyeux* (*U. tortuosa*), dont le bois a beaucoup de ténacité; l'*O. liége* (*U. suberosa*), dont l'écorce épaisse a tous les caractères du liége, etc.

Les ormes, surtout ceux des routes, offrent fréquemment, le long de leur tronc, des espèces d'exostoses qu'on connaît sous le nom de *loupes* ou *bousins*. On les emploie pour faire des meubles de luxe et de jolis ouvrages de tour.

*O. de Samarie, de Sibérie.* V. PTÉLÉE et PLANÈRE.

ORMIER, nom vulgaire de l'HALIOTIDE.

ORMIÈRE, nom vulgaire du *Spiræa ulmaria*.

ORMIN, *Salvia Horminum*, espèce de *Sauge*.

ORNEMANISTE ou ORNEMENTISTE, artiste qui fait les *Ornements* destinés à l'architecture, surtout ceux qui se fabriquent à part et s'appliquent après coup. Ch. Normand a donné le *Guide de l'Ornemaniste*, et Schmidt le *Manuel du Décorateur ornementiste*.

ORNEMENT. En Architecture et en Peinture, on nomme ainsi toute partie accessoire d'un ouvrage, qui a pour objet d'ajouter à son agrément et à son prix : tels sont, pour l'Architecture, les feuilles, les oves, les grains, les rudentures, les boucliers, les trépieds, les enroulements, les volutes, les rinceaux, les fleurons et festons, les rosaces, les palmettes, les patères, les consoles, les cartouches, les gloires, etc., dont on orne les colonnes, les frises, les soffites, les piédestaux, etc.; — pour la Peinture, les draperies, les franges, les guirlandes, les vases, les camées, les ustensiles de forme élégante et pittoresque, outre la représentation des ornements d'architecture précédemment énumérés.

Dans le Culte, les *Ornements* sont les vêtements sacerdotaux dont se revêtent les prêtres et évêques pour les offices de l'Église. Il doit y en avoir au moins un de chacune des 5 couleurs adoptées par l'Église. Les ornements employés doivent avoir été bénits par l'évêque ou par un prêtre ayant les permissions nécessaires. — Sous le nom d'*Ornements d'église*, on désigne quelquefois les tabernacles, reliquaires, bénitiers, encensoirs, chasubles, enfin tout ce qui a rapport au décor des églises. V. CHASUBLERIE.

Dans le Blason, on appelle *Ornements* tout ce qui ne fait pas partie intégrante d'une armoirie, et qui se trouve en dehors de l'écu, comme pavillons, lambrequins, supports, colliers, manteaux, timbres, cimiers.

ORNITHODELPHES (du grec *ornis*, oiseau, et *delphys*, matrice), nom donné par M. de Blainville à un groupe d'animaux appelés *Monotrèmes* par M. Geoffroy Saint-Hilaire, et comprenant l'*Échidné* et l'*Ornithorhynque*. Ces animaux sont ainsi appelés parce qu'ils ont dans la manière dont s'accomplit chez eux la fonction génératrice quelque ressemblance avec les oiseaux : ils n'ont qu'un orifice pour l'urine, la défécation et la génération.

ORNITHOGALE, *Ornithogalum* (c.-à-d. *lait d'oiseau*, du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *gala*, lait, à cause de sa blancheur de lait et de l'avidité des oiseaux pour son fruit), genre de la famille des Liliacées, tribu des Hyacinthées, renferme des plantes bulbeuses, à feuilles radicales, à fleurs jaunes, blanches et verdâtres, et toujours disposées en corymbe ou en épi : périanthe coloré, à 6 folioles étalées; 6 étamines hypogynes; ovaire à 3 loges multiovulées, surmonté d'un style à 3 angles que termine un stigmate obtus trigone; le fruit est une capsule membraneuse à 3 loges. On connaît plus de 80 espèces de ce genre, dont six environ croissent naturellement en France. Les plus connues sont l'*Ornithogale ombellé* (*O. umbellatum*), appelé vulgairement *Dame d'onze heures*, parce que sa fleur s'ouvre à cette heure; l'*O. jaune* (*O. luteum*), commun dans les jardins et les lieux cultivés; l'*O. pyramidal*, vulgairement *Épi de lait*, *Épi de la Vierge*, à fleurs nombreuses en épi conique et d'un blanc de lait; l'*O. penché* (*O. nutans*), l'*O. des Pyrénées*, etc.

ORNITHOLITHE (du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *lithos*, pierre), nom sous lequel on désigne les ossements fossiles d'oiseaux. Au XVIIIe siècle, on a découvert aux environs de Liége des débris fossiles de Canard, d'Oie, de Perdrix, de Coq, de Pigeon, de Corbeau, d'Alouette et de Martin-pêcheur. On a trouvé aussi des Canards fossiles dans le calcaire marneux de Clermont-Ferrand. Cuvier a signalé des fossiles qui se rapprochent de la Bécasse, de la Chouette, de l'Alouette de mer, du Balbuzard, du Pélican et du Corlieu.

ORNITHOLOGIE (du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *logos*, discours, traité), partie de la Zoologie qui traite des *Oiseaux* (*Voy.* ce mot). Parmi les savants qui ont le plus contribué aux progrès de l'Ornithologie, on peut citer : chez les anciens, Aristote et Pline; chez les modernes, P. Belon et C. Gesner au XVIe siècle, Willugby au XVIIe, Linné, Mœhring, Bresson, Schœffer, Latham au XVIIIe, et de nos jours G. Cuvier, Lacépède, Illiger, Temminck, Vieillot, MM. de Blainville, Lesson, Ch. Bonaparte, etc. Les ouvrages les plus complets sur cette branche de la science sont, outre la partie relative aux oiseaux dans l'*Histoire naturelle* de Buffon et dans le *Systema naturæ* de Linné, le *Manuel d'Ornithologie* de Temminck; le *Règne animal* de Cuvier (dernière édition, 1829); *the List of the genera of birds* de G.-R. Gray, *the Birds of America* d'Audubon. Le *Manuel d'Ornithologie* de M. Lesson et l'*Histoire naturelle des Oiseaux* de M. Le Maout résument les travaux antérieurs.

ORNITHOPE, *Ornithopus* (c.-à-d. *pied d'oiseau*, du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *pous*, pied), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Hédysarées, renferme des plantes herbacées du centre et du midi de l'Europe, à fleurs petites, blanches ou roses, peu nombreuses. Ce genre se compose de deux espèces seulement : la plus connue est l'*Ornithope naine*, vulgairement *Pied d'oiseau*, que l'on cultive en Portugal comme pâturage artificiel. C'est une plante de 15 à 20 centimètres de hauteur, à feuilles ailées, très-petites, pubescentes, et à fleurs variées de rouge et de blanc.

ORNITHORHYNQUE (du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *rhygkhos*, bec), *Ornithorynchus platypus*, Mammifère particulier à la Nouvelle-Hollande, et formant, avec les Échidnés, le groupe des Monotrè-

mes ou Ornithodelphes, est ainsi appelé parce qu'il a une sorte de bec analogue à celui du Canard, tandis que pour le reste de l'organisation il ressemble aux Mammifères. L'Ornithorhynque est long de 30 à 40 centimètres; il a le corps déprimé, couvert de poils d'un brun roussâtre, les yeux très-petits, les pieds courts, écartés, palmés, terminés par 5 doigts, et pourvus chez le mâle d'un ergot qui sécrète un venin dangereux. Cet animal, encore peu connu, paraît être vivipare : la femelle dépose ses petits dans une espèce de nid qu'elle pratique au fond de son terrier; ce terrier est ordinairement creusé sur le bord d'une rivière ou d'un lac. L'Ornithorhynque se nourrit principalement de poissons et il en exhale fortement l'odeur. Il marche ou plutôt rampe avec assez de vitesse le long des rivages, nage facilement et plonge volontiers; mais il reste peu de temps sous l'eau. Cet animal singulier, très-rare il y a cinquante ans, commence à devenir assez commun dans les cabinets d'histoire naturelle : on a même pu en posséder en Angleterre des individus vivants.

ORNUS, nom d'une espèce de *Frêne* chez les anciens, le *Frêne à fleurs*. *Voy.* FRÊNE.

OROBANCHE, *Orobanche* (du grec *Orobos*, Orobe, et *agkhô*, étrangler), genre type de la famille des Orobanchées, renferme des plantes herbacées, à feuilles rudimentaires, en forme d'écailles; à fleurs grandes, monopétales, réunies en épi terminal; le fruit consiste en une capsule ovale-oblongue, bivalve. Elles s'attachent en parasites aux racines de diverses plantes, aux dépens desquelles elles se nourrissent au moyen de suçoirs radicellaires en forme de petits tubercules. Les Orobanches se plaisent dans les champs d'avoine, de seigle, d'orge et même de froment, mais elles affectent de préférence les lieux où végètent le trèfle, le lin, le chanvre, les carottes, le tabac, le chou de Milan, le genêt à balais, et surtout l'orobe : d'où leur nom. On en connaît une douzaine d'espèces, dont cinq croissent naturellement en France : telles sont l'*Orobanche epithymum*, qui s'attache au Serpolet et à quelques autres Labiées; l'*O. rapum*, qui vit sur le Genêt à balais; l'*O. galii*, qui croît sur les Gaillets, etc.

OROBANCHÉES (d'*Orobanche*, genre type), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des végétaux tantôt vivant en parasites sur la racine d'autres plantes, tantôt terrestres et indépendants; à tige herbacée, quelquefois dépourvue de feuilles, qui sont remplacées par des écailles; à fleurs terminales accompagnées de bractées, tantôt solitaires, tantôt disposées en épis : calice gamosépale, tubuleux ou divisé jusqu'à sa base en sépales distincts; corolle gamopétale, irrégulière, souvent bilabiée; étamines didynames; ovaire uniloculaire, contenant un très-grand nombre d'ovules anatropes, attachés à 2 trophospermes pariétaux et bifides par leur côté libre; style terminé par un stigmate à 2 lobes inégaux. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant en 2 valves; les graines, dont le tégument propre est double, offrent un endosperme charnu qui porte un très-petit embryon. Genres : *Orobanche*, *Æginetia*, *Lathræa*, *Clandestina*, etc.

OROBE, *Orobus*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées vivaces, très-voisines des Gesses et des Pois; à tige dressée, glabre; à feuilles ailées et terminées par un filet droit ou roulé en tire-bourre; à fleurs d'un joli aspect, de couleur cendrée, disposées en grappes : calice campanulé à 5 divisions; corolle papilionacée; 10 étamines diadelphes; ovaire sessile, multiovulé; style semi-cylindrique terminé par un large stigmate. Le fruit est un légume comprimé, à valvules, se tournant en spirales après la floraison. Le genre Orobe comprend une quarantaine d'espèces : les principales sont l'*Orobe jaune* (*O. luteus*), à tige haute de 60 centimètres, anguleuse, rameuse, garnie de feuilles composées de 8 ou 10 folioles, lancéolées, vertes en dessus, glauques en dessous, accompagnées de grandes stipules dentées; à fleurs grandes et formant de très-belles grappes safranées : on le trouve dans les prés élevés des Alpes et des Pyrénées; l'*O. tubéreux* (*O. tuberosus*), à feuilles vertes en dessus et glauques en dessous, à fleurs purpurines; ses racines, qui sont fibreuses, portent de loin en loin de petits tubercules : en Écosse, où cette espèce croît naturellement, on les fait sécher, soit pour les manger comme légumes, soit pour les faire fermenter et en préparer une boisson douce et rafraîchissante; l'*O. printanier* (*O. vernus*), à feuilles composées de 4 à 6 folioles, à fleurs bleues, disposées en grappes lâches qui passent à la nuance purpurine : il croît naturellement dans les bois; les bestiaux en sont très-friands; l'*O. sauvage* (*O. silvaticus*), à fleurs purpurines; l'*O. blanc* (*O. albus*), à fleurs blanches; l'*O. noir* (*O. niger*), à fleurs d'un violet bleuâtre, etc.

OROGRAPHIE ou ORÉOGRAPHIE (du grec *oros*, montagne, et *graphô*, décrire), partie de la Géographie physique qui traite des montagnes. *Voy.* MONTAGNE.

ORONGE (corruption d'*aurantiacus*, à cause de sa couleur jaune d'or), *Agaricus aurantiacus*, nom vulgaire du genre de Champignons appelés *Amanites* par les Mycologistes. *Voy.* AMANITE.

Parmi les principales espèces, on distingue : l'*Oronge vraie* (*Agaricus aurantiacus*), dite aussi *Jaseran*, *Dorade*, *Jaune d'œuf*, *Cadran*, d'un rouge orange fort éclatant; pédicule plein, cylindrique, jaune, avec un collet membraneux et pendant; chapeau convexe, large de 12 à 15 centimètres, lisse, quelquefois incisé sur son bord : c'est un champignon commun en France et qui se mange avec plaisir; la *fausse Oronge* (*A. muscarius*), dite aussi *Agaric aux mouches*, *Ag. moucheté*, qui a le port et les couleurs analogues à la précédente; chapeau tacheté de plaques jaunâtres irrégulières, appelées *verrues*; pédicule blanc ainsi que les lames du chapeau; odeur nauséabonde : ce champignon est très-vénéneux. On connaît encore l'*O. ciguë blanche* (*A. bulbosus vernus*), l'*O. ciguë jaunâtre* (*A. phalloïdes*), *O. ciguë verte*, espèces qui tirent leur nom de leurs couleurs; l'*O. vraie de Malte*, l'*O. souris*, l'*O. de Picardie*, l'*O. dartreuse*, l'*O. blanche*, etc., toutes également vénéneuses.

ORPAILLEUR (des mots *or* et *paille*), ouvrier qui recherche les paillettes d'or dans le lit des fleuves qui en roulent (*Voy.* LAVAGE). Le lavage des sables aurifères occupe une population considérable en Californie, en Colombie et au Brésil. En France, on trouve de l'or dans le sable de plusieurs rivières, notamment dans le Rhin, le Rhône, le Salat, la Cèze, l'Hérault, l'Ariége (*Aurigera*), qui tire de là son nom, etc.; mais il n'y a guère d'orpailleurs que sur les bords de l'Ariége et du Rhin : encore ont-ils de la peine à gagner plus d'un franc par jour.

ORPHELIN (en latin *orphanus*, en grec *orphanos*), enfant qui a perdu son père et sa mère, ou seulement l'un des deux. Chez tous les peuples civilisés, on est venu en aide aux orphelins. A Athènes, les enfants d'un père mort pour la patrie étaient élevés dans le Prytanée aux frais de l'État. Sous l'influence du Christianisme, de nombreux établissements furent fondés en faveur des orphelins, surtout à partir du XVIe siècle : Rome, Turin, Milan, en Italie; Gotha, Berlin, Hambourg, Wurtzbourg, Francfort, Halle, etc., en Allemagne, rivalisèrent dans ce genre de charité : la maison de Halle, surtout, est célèbre. En France, la plupart des hospices reçoivent des orphelins; il est pourvu à leur éducation dans des *Orphelinats*. Il a été formé à diverses époques des établissements destinés à recevoir certaines classes d'orphelins ou d'orphelines dignes d'un intérêt particulier : tels étaient la maison de Saint-Cyr, fondée

pour les jeunes filles nobles par Louis XIV; le Prytanée, fondé sous la République pour les fils de militaires, et qui subsiste encore avec quelques modifications dans le Collége militaire de La Flèche, la Maison de la Légion d'honneur, à Saint-Denis, et ses succursales. Aujourd'hui, les bourses de l'État remplacent le plus souvent les établissements spéciaux. Enfin plusieurs sociétés philanthropiques se chargent du placement et de la direction des jeunes orphelins.

Pour la position civile des orphelins, *V.* TUTELLE.

ORPHÉON (d'*Orphée*), instrument de musique en forme de petit piano ou de grande vielle composée de cordes à boyau qu'on fait résonner par le moyen d'une roue, ou à l'aide d'un clavier semblable à celui d'un clavecin. Cet instrument a été perfectionné par M. Pailleau, qui lui a donné le nom d'*Orchestrino*.

On a depuis quelques années donné le nom d'*Orphéon* à une nouvelle méthode de chant (*Voy.* ORPHÉONISTES), ainsi qu'à divers recueils de morceaux adaptés à cette méthode.

ORPHÉONISTES, masses chorales, composées de voix qui chantent sans accompagnement. Les premiers orphéonistes furent formés à Paris en 1818 par Wilhem, qui a attaché son nom à la méthode de l'Orphéon. Ils ne se recrutèrent d'abord que dans les écoles primaires des Frères et des Sœurs; depuis, une foule d'ouvriers et d'amateurs s'adjoignirent à eux, et aujourd'hui la méthode Wilhem est répandue par toute la France et à l'étranger. Depuis la mort de Wilhem (1842), MM. J. Hubert et Gounod, ses élèves, ont beaucoup contribué à populariser sa méthode.

ORPHIE (d'*orphos*, nom grec d'un poisson analogue), *Belone*, genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Ésoces : mâchoires prolongées en long museau; corps allongé, revêtu d'écailles peu apparentes; os remarquables par leur couleur d'un beau vert. L'espèce type, l'*Orphie* proprement dite (*Esox belone*), vulgairement *Aiguille des pêcheurs*, a le corps extrêmement allongé et délié; ses mâchoires sont garnies de petites dents pointues, égales; ses yeux sont gros. Ce poisson est d'un beau vert mêlé d'azur en dessus, argenté ou gris sur les côtés; il atteint près de 70 centimètres. Il est commun sur nos côtes; sa chair est excellente.

ORPIMENT, ORPIN (du latin *auri pigmentum*, couleur d'or), composé d'arsenic et de soufre (As $S^3$), d'un jaune orangé, sans odeur ni saveur, fusible, volatil, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis. Il est très-vénéneux. Il brûle sur les charbons ardents avec une faible flamme d'un bleu pâle, en répandant une fumée blanche et une odeur mixte d'ail et d'acide sulfureux. On le rencontre cristallisé en masses feuilletées, d'un éclat nacré, en Hongrie, en Transylvanie, en Valachie, et dans toutes les mines d'arsenic. On l'obtient artificiellement en chauffant un mélange d'acide arsénieux et de soufre.

L'Orpiment est employé comme couleur dans la peinture (*Orpin jaune*); on s'en sert aussi en teinture, mais les tissus teints à l'orpiment ne résistent ni au savon ni aux alcalis. Les Turcs composent avec l'orpiment et la chaux un épilatoire (*rusma*) dont ils se servent pour se rendre chauves sur le sommet de la tête. Les fabricants de toiles peintes emploient l'orpiment artificiel pour dissoudre l'indigo par l'intermédiaire de la potasse. L'orpiment a été conseillé à petites doses contre les fièvres intermittentes (*poudre fébrifuge de Hecker*); les pharmaciens en préparent aussi des poudres et des pâtes épilatoires. Les anciens connaissaient l'orpiment naturel et le confondaient souvent avec le *réalgar* sous le nom de *sandarakè*. Théophraste est le 1er qui en fasse mention.

ORPIN (même étymologie qu'*orpiment*), *Sedum*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes qui habitent les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie : feuilles alternes, charnues, cylindriques ou planes, le plus souvent entières; fleurs jaunes ordinairement, souvent aussi blanches, purpurines ou bleu clair, disposées en cime : calice à 5 sépales ovales, corolle à 5 pétales périgynes, 10 étamines, 5 pistils simples uniloculaires, multiovulés; le fruit est une capsule folliculaire polysperme. Plus de trente espèces croissent en France. L'*Orpin âcre*, *O. brûlant* (*S. acre*), dit aussi *Vermiculaire brûlante*, *Poivre des murailles*, *Pain des oiseaux*, est une plante très-commune partout sur les vieux murs, les chaumières, les terrains arides et pierreux : tige grêle, rampante, produisant des rameaux nombreux, ramassés en gazons, garnis de feuilles courtes, éparses, ovales, un peu aplaties en dessous; fleurs d'un jaune vif, sessiles le long des rameaux supérieurs, réunies en une cime souvent divisée en 3 branches : dans plusieurs provinces de la France, on fait avec ces fleurs des couronnes dont on orne les autels. Sa saveur est âcre, brûlante et caustique. On l'employait en Médecine comme émétique et comme purgatif; mais on a renoncé à son usage à cause des accidents inflammatoires qui en résultaient quelquefois.

On remarque aussi : l'*O. reprise* (*S. telephium*), vulgairement *Grassette*, *Herbe à la coupure*, *Herbe aux charpentiers*, *Joubarbe des vignes*, qui croît dans les taillis sur le bord des vignes : on l'emploie comme rafraîchissante, vulnéraire et résolutive; on l'applique sur les plaies récentes; on le fait aussi entrer dans l'onguent *populéum*; l'*O. blanc* (*S. album*), *Petite joubarbe*, *Trique madame*, à fleurs blanches, qui croît sur les rochers, les toits, etc.; l'*O. à odeur de rose* (*S. rhodiola*), l'*O. à feuilles de joubarbe*, etc.

ORPIN JAUNE. *Voy.* ORPIMENT.

ORQUE, *Orca*, synonyme d'*Épaulard*, poisson du genre Dauphin. *Voy.* DAUPHIN.

ORRERY, nom donné quelquefois à une machine astronomique destinée à montrer le mouvement des astres, et qui est plus connue sous le nom de *Planétaire*. Ce nom lui vient de Ch. Boyle, comte d'*Orrery*, seigneur anglais du XVIIIe siècle, pour lequel le premier instrument de ce genre fut construit.

ORSEILLE ou ORCELLE (corruption de *roccella*), *Lichen roccella*, *Lichen saxatilis*, sorte de Lichen gris qui croît sur les rochers et qui y forme une croûte épaisse de 3 à 4 millim. au plus, fortement adhérente à leur surface. Ce lichen, combiné avec de la chaux et de l'urine, donne une pâte molle d'un beau rouge violet, fort employée dans la teinture, et appelée elle-même *orseille*. Comme plusieurs espèces de lichens ont les mêmes propriétés tinctoriales, on les confond toutes sous le nom générique d'*orseille* : c'est ainsi que l'on connaît dans le commerce l'Orseille des Canaries, du cap Vert, de Madère et de Sardaigne, qui appartiennent à l'Orseille proprement dite ou *Lichen roccella*; l'Orseille des Pyrénées et d'Auvergne, dite aussi *Parelle*, qui appartient au *Lichen parellus*; enfin l'Orseille de Suède et de Norwége, qui appartient à deux espèces de Lichens foliacés que l'on mêle ensemble, le *Lichen tartareus* et le *Lichen pustulatus*.

Le principe colorant de l'Orseille est l'*Orcine*, matière blanche, sucrée, volatile, cristallisable en beaux prismes solubles dans l'eau et l'alcool, qui a été découverte par Robiquet dans le *Lichen dealbatus*. L'Orcine a la propriété de donner, au contact de l'air, après avoir été traitée par l'ammoniaque, une couleur violette des plus belles.

ORTALIDA, nom scientifique du genre *Parraqua*.

ORTALIDE, *Ortalis*, genre d'insectes Diptères athéricères, tribu des Muscides : tête hémisphérique, trompe épaisse, antennes inclinées, abdomen oblong, ailes vibrantes. Les Ortalides se trouvent en France et en Allemagne, et vivent sur les herbes et les troncs d'arbres. Leurs larves se nourrissent de la pulpe de la cerise, des ovaires des fleurs composées, etc.

**ORTEILS** (du latin barbare *ortillus*, par corruption d'*articulus*, articulation?), doigts des pieds. On appelle *gros orteil* le pouce du pied, et *petit orteil* le petit doigt. La perte des gros orteils exempte du service militaire, parce que, le pied ne portant que sur ces orteils, leur perte gêne la marche.

**ORTHAGORISCUS**, poisson. *Voy.* MOLE.

**ORTHODIUM**, sorte de Navet sauvage. *V.* BUNIAS.

**ORTHODOXIE** (du grec *orthos*, droit, et *doxa*, croyance), croyance conforme à la règle de la foi, c.-à-d. à la doctrine et à l'enseignement de l'Église : on l'oppose à *Hétérodoxie*, à *Hérésie*. L'Eglise prononce sur l'orthodoxie par l'organe des conciles, du souverain pontife (qui prend à cet égard l'avis de la Congrégation de l'Index) et des évêques.

En dehors même de la Religion catholique, plusieurs églises prétendent au titre d'*Orthodoxes :* telles sont l'église gréco-russe, l'église anglicane.

**ORTHOGRAPHE** (du grec *orthos*, droit, juste, et *graphô*, écrire), art d'écrire correctement les mots d'une langue. On distingue deux sortes d'*orthographes : l'O. grammaticale*, fondée sur l'application des règles de la grammaire, et l'*O. usuelle*, qui ne dépend que de l'usage, et qui ne peut s'apprendre que par la pratique. Toutefois, cette seconde espèce d'orthographe n'est pas entièrement arbitraire : elle a le plus souvent sa raison dans l'étymologie.

Dans quelques langues, comme l'italien, l'allemand, l'écriture étant, le plus souvent, la représentation fidèle de la prononciation, l'étude de l'orthographe n'offre presque pas de difficulté. Dans d'autres, au contraire, comme le français et l'anglais, où la langue écrite est fréquemment en désaccord avec la langue parlée, rien n'est plus difficile. Aussi a-t-on fréquemment tenté de réformer l'orthographe. En France, les premières tentatives de ce genre datent de Ramus et de Meygret, au XVIe siècle. Après eux, Dangeau et Buffier, au XVIIe siècle; Dumarsais, Duclos, Beauzé, Voltaire, au XVIIIe; Domergue, Marle, et quelques autres, au XIXe, ont proposé des réformes plus ou moins radicales; mais toutes ont échoué contre la routine, contre le ridicule ou contre le respect de l'étymologie; quelques modifications légères ont pu seules être admises (notamment *ais* pour *ois*).

Pour aider la jeunesse à surmonter les difficultés qu'offre l'étude de l'orthographe usuelle, on a proposé plusieurs méthodes : une des plus répandues a été l'usage des *Cacographies*, qui est loin d'être sans inconvénient et à laquelle on a dû renoncer (*Voy.* CACOGRAPHIE). La meilleure méthode est encore dans l'étude de la dérivation et de la composition des mots, et dans des exercices méthodiques qui fassent passer sous les yeux de l'élève toutes les anomalies, tous les homonymes, etc.

On trouvera dans toutes les Grammaires les règles de l'orthographe. MM. F. Trémery, Boniface, F. Danne, etc., ont donné des *Manuels d'Orth.*; M. Pautex, un *Rec. des mots franç.*, avec des *Règles d'Orthographe*.

**ORTHOGRAPHIE** (d'*orthos*, droit, et *graphô*, décrire), se dit, en Géométrie et en Architecture, de la représentation de la face d'un objet, par exemple celle d'un édifice, d'après le rapport géométrique de toutes ses parties, c.-à-d. en leur donnant dans le dessin des hauteurs et des largeurs proportionnelles aux hauteurs et aux largeurs réelles.

**ORTHOGRAPHIQUE** (PROJECTION). *V.* PROJECTION.

**ORTHOPÉDIE** (du grec *orthos*, droit, et *paidéia*, éducation, direction). C'est l'art de conserver les formes naturelles du corps humain, et de les rétablir lorsqu'elles sont viciées; ou, en deux mots, l'art de prévenir et de corriger les difformités du corps. On peut, d'après cette définition, diviser l'orthopédie en *O. prophylactique*, c.-à-d. préventive, et *O. curative*.

La première puise tous ses moyens d'action dans l'Hygiène et dans la Gymnastique : elle prévient en effet les déviations et les difformités en appropriant les aliments à l'âge, au tempérament, et en surveillant les premiers mouvements de l'enfant; elle détermine le choix et la forme des vêtements; elle recommande les exercices les plus propres à fortifier et à développer le corps (*Voy.* GYMNASTIQUE). Une de ses plus importantes recommandations est de n'exercer l'enfant à se tenir debout, ainsi qu'à marcher, que lorsque les parties inférieures du corps ont acquis assez de solidité pour ne pas fléchir sous le poids des parties supérieures.

La seconde, qui est l'*Orthopédie* proprement dite, combat les difformités, tantôt par la simple situation qu'elle fait garder au malade, tantôt par l'emploi d'appareils ou par l'action musculaire.

Dans certains cas, le simple *décubitus*, ou position horizontale prolongée, suffit pour arrêter des difformités commençantes; d'autres fois, il est préférable de faire étendre le malade sur un plan incliné; mais le décubitus non permanent et associé aux mouvements musculaires est celui qui présente le plus d'avantages. La suspension par les parties supérieures du corps est aussi quelquefois employée avec succès.

Les *appareils* ou *machines* sont les moyens orthopédiques le plus fréquemment appliqués. Ces machines sont très-nombreuses; mais, quelle que soit leur forme, toutes ont pour effet de *pousser* ou de *tirer*. Afin de proportionner l'intensité de leur force d'action à la nature de la résistance, on les construit de façon à ce que cette action puisse être graduée à volonté. C'est surtout contre les déviations de la colonne vertébrale qu'on a imaginé une foule de machines. Toutes agissent par l'un des trois modes suivants : soit en opérant des tractions longitudinales dans le sens de la corde de l'arc (*redressement par élongation*), soit en comprimant la convexité de l'arc (*redressement par aplatissement*), soit enfin en appliquant les forces aux deux extrémités dans une direction perpendiculaire à la corde de l'arc; elles en attirent alors les branches et les amènent sur la même ligne que la convexité, qui se trouve ainsi retenue d'une manière fixe : c'est le *redressement par renversement de l'arc*. Souvent, on combine entre eux ces différents procédés. Les appareils les plus usités sont les différentes variétés de lits, parmi lesquels il faut surtout citer le *lit ondulé* de M. Pravas et le *lit à extension sigmoïde* de M. Jules Guérin; les colliers à redresser la tête, dits *minerves*, les ceintures à tuteurs, les corsets ou ceintures à inclinaison, la genouillère, etc. Dans certains cas de contracture très-prononcée des muscles, on favorise l'effet des machines par la section des tendons (*Voy.* TÉNOTOMIE). Quant aux moyens employés contre les divers déplacements du pied connus sous le nom de *Pied bot*, *Voy.* ce mot.

Outre les moyens orthopédiques, on emploie comme agents auxiliaires le massage, les frictions, les manipulations, les bains de rivière ou de mer, les bains et douches de vapeur, les médications intérieures toniques, etc., dans le but de diminuer la résistance ou de fortifier la constitution des sujets. L'époque la plus favorable pour l'application des moyens orthopédiques est celle de la puberté; plus tôt, leurs résultats ne sont pas aussi durables.

L'Orthopédie, comme branche de la médecine, est de date toute récente. Le premier appareil extensif mécanique, inventé par Levacher de la Feutrie, ne parut qu'au XVIIIe siècle. Duverney et la plupart des autres orthopédistes construisirent leurs machines sur le même principe : ils faisaient consister le traitement à tirer en sens opposés les deux extrémités du tronc, le corps étant placé dans la position verticale. Peu de temps après, Venel, le premier, en Suisse, employa la position horizontale. En 1822, les docteurs anglais Shaw, Bonefield et Ch. Bell firent faire à l'art d'immenses progrès, qui ont été continués jusqu'à nos jours par MM. Delpech, Jalade, Lafond, Maisonnabe, Pravas, Duval, Tavernier, J. Guérin. M. Delpech a donné un *Traité de l'Ortho-*

*morphie* (Montpellier, 1828); M. Maisonnabe, une *Orthopédie clinique* (Paris, 1834). On doit à M. Jules Guérin, directeur d'un des plus beaux établissements orthopédiques de Paris, un vaste travail sur les *Principes et les procédés de l'Orthopédie*, qui a obtenu en 1837 le grand prix de clinique.

ORTHOPTÈRES, *Orthoptera* (du grec *orthos*, droit, et *ptéron*, aile), ordre de la classe des Insectes, caractérisé par ses quatre ailes, dont les deux supérieures sont courtes et semi-coriaces, en forme d'élytres, et dont les inférieures sont membraneuses, très-veinées et plissées sur leur longueur en droite ligne : yeux lisses dans le plus grand nombre; antennes ayant ordinairement plus de 11 articles; bouche composée d'organes propres à la mastication. Le corps de ces insectes est généralement allongé, de consistance molle et charnue.

L'ordre des Orthoptères a été divisé par Latreille en deux grandes sections, les *Curseurs* et les *Sauteurs*. La première renferme quatre familles : *Forficuliens*, *Mantiens* ou *Mantides*, *Blattides* et *Phasmiens* ou *Spectres*; la deuxième en renferme trois : *Locustiens*, *Acridiens* et *Grylliens*. M. Serville a donné une *Monographie des Orthoptères*.

ORTHOSE, espèce de *Feldspath*. *Voy.* ce mot.

ORTHOSPERMÉES (du grec *orthos*, droit, et *sperma*, graine), nom donné à l'une des grandes divisions des Ombellifères, est dû au défaut de courbure de ses graines, qui s'appliquent l'une sur l'autre par leurs faces internes. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

ORTHOTOME, *Orthotomus* (du grec *orthos*, droit, et *tomè*, section), genre de Passereaux dentirostres, au bec grêle, allongé, presque droit, aux ailes fort courtes et très-arrondies, aux tarses allongés, grêles, à la queue médiocre. On en connaît 4 espèces toutes particulières aux Indes orientales : l'*O. chiglet* de Java, vert en dessus, blanchâtre en dessous, tête d'un roux vif; l'*O. à ventre jaune*, l'*O. bennet* et l'*O. prima*.

ORTHOTRIQUE, *Orthotrichum* (du grec *orthos*, droit, et *thrix*, poil, à cause des poils droits et roides qui hérissent extérieurement la coiffe de ces mousses), genre de Mousses vivaces, de la famille des Bryacées, à tige droite, rameuse, garnie de feuilles nombreuses, courtes et obtuses, imbriquées ou étalées, à fleurs axillaires ou terminales. On en compte une soixantaine d'espèces, qui se rencontrent dans toutes les parties du monde.

ORTHOTROPE (du grec *orthos*, droit, et *trépô*, tourner). En Botanique, on nomme *Embryons orthotropes*, ceux qui sont droits et ont la même direction que la graine.

ORTIE, *Urtica*, genre type de la famille des Urticées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes disséminées par tout le globe, et toutes hérissées de poils causant une cuisson brûlante; cette cuisson est l'effet d'un liquide caustique qui suinte d'un tubercule glanduleux situé à leur base et qui s'insinue dans la peau : feuilles opposées ou alternes; fleurs disposées en grappes et attachées à l'aisselle des feuilles, monoïques ou quelquefois dioïques; dans ce dernier cas, les fleurs mâles sont pourvues d'un calice à 4 divisions profondes, de 4 étamines dont les filaments, courbés avant la floraison, se redressent avec élasticité; les femelles, d'un calice à 2 valves, d'un ovaire surmonté d'un stigmate velu, auquel succède une semence recouverte par le calice. Ces plantes, ordinairement vivaces, croissent dans les lieux incultes, au pied des murs, parmi les décombres, et parfois aussi dans les jardins les mieux cultivés.

Les principales espèces sont : l'*Ortie brûlante* (*U. urens*), dont la racine est fibreuse et annuelle, la tige haute de 50 à 60 centim., très-rameuse et garnie de feuilles opposées, lancéolées, ovales, profondément dentées en scie, est hérissée dans toutes ses parties de petits poils piquants; ses fleurs, peu apparentes, sont réunies en grappes courtes et opposées; — l'*O dioïque* (*U. dioïca*), à racines rampantes et vivaces, à tige quadrangulaire, ordinairement simple, atteignant souvent près de 2 mètres de hauteur. Les feuilles de cette ortie sont en cœur, dentées sur les bords et couvertes, comme tout le reste de la plante, de poils piquants : elles sont opposées; ses fleurs, disposées en grappes assez longues, sont mâles sur un pied et femelles sur l'autre. Cette ortie est la plus commune de toutes; on la trouve partout à la campagne. Avec les jeunes pousses préparées à la manière des épinards, on fait une pâtée pour les volailles qui n'ont pas encore la force d'aller chercher toute leur nourriture. Les tiges, coupées au milieu de l'été et mises au rouissage comme celles du chanvre, produisent une filasse dont on peut faire de bons tissus. Les Kamtchadales, les Baskirs et autres peuples du Nord font leurs filets de pêche avec une espèce d'ortie, l'*Ortie à feuilles de chanvre*, qui croît dans leur pays. La racine des orties donne une belle couleur jaune avec laquelle on teint les œufs de Pâque dans certaines provinces de la France.

Tout le monde connaît la douleur cuisante qui suit la piqûre des orties. En Europe, cette douleur est bientôt passée et n'exige aucun remède; mais, dans l'Inde, si l'on se pique à la main, la douleur gagne le bras, la gorge et la tête : ce n'est guère qu'au bout de neuf jours que l'accident ne laisse plus de trace. — En Médecine, on fait quelquefois usage des orties dans les rhumatismes chroniques, dans les fièvres graves, et surtout pour rappeler les éruptions, telles que la rougeole, la scarlatine, la variole; on en frappe la partie de la peau que l'on veut soumettre à une forte rubéfaction; cette opération est connue sous le nom d'*urtication*.

On nomme vulgairement *Ortie* plusieurs plantes qui, tout en appartenant à d'autres genres que l'ortie véritable, ont avec elle quelque ressemblance de forme ou de propriétés : l'*Ortie blanche* est le Lamier blanc; l'*O. bleue*, une Campanule; l'*O. chanvre* ou *épineuse*, le Galéopsis piquant; l'*O. des nègres*, la Daléchampie grimpante; l'*O. rouge*, le Galéopsis ladanum, etc.

En Zoologie, on nomme *Ortie coralline*, le Madrépore muriqué à cause des piquants dont sa surface est hérissée; *O. de mer*, une sorte de Médusaires dont le contact produit sur la peau un effet qui a quelque analogie avec la piqûre de l'ortie.

ORTIÉE (FIÈVRE). *Voy.* URTICAIRE.

ORTOLAN (du latin *hortulanus*, fait d'*hortus*, jardin), *Emberiza hortulana*, petit oiseau de passage, du genre Bruant, un peu plus gros que le Moineau, de couleur mélangée de brun roux et de noirâtre; il est commun dans le midi de la France : il y arrive d'Italie avec les hirondelles; il habite les jardins fruitiers, les vignes, les blés et les champs. Les Ortolans sont très-recherchés des gourmets pour la délicatesse de leur chair. On les chasse surtout pendant les mois d'août et de septembre, parce qu'ils sont alors extrêmement gras. On engraisse ceux que l'on prend au piége en les enfermant dans un endroit obscur et en les nourrissant de millet et d'avoine. — Plusieurs autres oiseaux, compris également dans le genre Bruant, portent aussi le nom d'*Ortolans*; mais ce nom n'appartient en propre qu'à celui qui vient d'être décrit.

ORVALE, *Orvala*, genre de plantes de la famille des Labiées, tribu des Stachydes, a été établi pour une espèce de Sauge dont l'arome a beaucoup de rapport avec celui des raisins muscats. On l'appelle aussi *Toute-saine*, *Toute-bonne*. Ce genre a été formé aux dépens du genre Lamier.

ORVET, ou *Serpent de verre*. *Voy.* ANGUIS.

ORVIÉTAN (d'*Orviéto*, ville d'Italie), électuaire ainsi appelé parce qu'il a été originairement distribué par un charlatan venu d'Orviéto (États-Romains). Ce médicament, qu'on prenait à l'intérieur, était com-

posé de vieille thériaque, de vipères sèches, de romarin, de genièvre, de cannelle et d'une foule de substances stimulantes et aromatiques. Il avait de l'analogie, quant à ses propriétés, avec la thériaque. Ce remède bizarre est depuis longtemps abandonné, et l'on n'appelle plus *marchands d'orviétan* que les charlatans, ou les gens qui débitent beaucoup de paroles pompeuses, qui font beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde.

ORYCTÈRES (du grec *oryktêr*, fossoyeur), synonyme de *Fouisseurs* (*Voy.* ce mot). — On donne spécialement le nom d'*Oryctère* à la *Taupe du Cap*; on a aussi étendu ce nom au *Spalax* ou *Rat-Taupe*.

ORYCTÉROPE (du gr. *oryktêr*, fouisseur, et *pous*, pied), genre de Mammifères de l'ordre des Édentés, voisin des Fourmiliers et des Tatous, a été formé originairement pour une seule espèce, le *Cochon de terre* (*O. capensis*), que l'on n'avait d'abord rencontré que dans l'Afrique australe, mais que l'on a retrouvé depuis en Abyssinie et au Sénégal. Cet animal, long de 1 mètre, haut de 50 centimètres, a une tête allongée, terminée par une sorte de boutoir, des espèces de dents, ce qui le distingue des Fourmiliers; des oreilles membraneuses fort grandes; la queue renflée à la base; les membres courts, robustes, les postérieurs plantigrades et à 5 doigts, les antérieurs digitigrades, à 4 doigts, propres à fouir; la peau dure et épaisse, couverte d'un poil gris roussâtre. L'Oryctérope se creuse un terrier; il se nourrit exclusivement de Fourmis. Sa chair est recherchée des habitants du Cap, malgré son odeur désagréable.

ORYCTOGNOSIE (du grec *oryktès*, fossile, et *gnôsis*, connaissance), branche de l'Histoire naturelle qui traite des minéraux, qui apprend à les distinguer les uns des autres et à les disposer dans un ordre systématique. Elle se confond avec la *Géognosie*.

ORYCTOGRAPHIE (du grec *oryktès*, fossile, et *graphô*, écrire), description des minéraux ou fossiles. Elle se confond avec la *Minéralogie*.

ORYX. Les anciens donnaient ce nom à un animal d'Afrique qu'ils connaissaient fort peu, et dans lequel on a cru voir l'animal fabuleux appelé *Licorne* (*Voy.* ce mot). Les Naturalistes modernes ont appliqué le nom d'*Oryx* à une espèce d'Antilope, nommée aussi *Chamois du Cap*, *Pasan*, *Antilope à cornes droites*. C'est un animal plus grand que le cerf, à cornes droites ou peu courbes, longues, grêles et annelées. Son pelage est d'un brun cendré bleuâtre, tacheté de blanc. Il y en a des variétés blanches. L'Oryx est commun dans l'intérieur de l'Afrique.

ORYZA, nom scientifique du *Riz*, d'où l'on a formé le nom d'*Oryzées*, donné à une tribu de Graminées ayant le genre Riz pour type. *Voy.* RIZ.

OS, en latin *os*, pluriel *ossa*, parties solides et dures qui forment la charpente du corps des animaux vertébrés, et dont l'assemblage constitue le *squelette*. En même temps qu'ils soutiennent toutes les autres parties du corps, les os servent de point d'attache aux muscles, et souvent d'enveloppe et comme d'étui protecteur aux autres parties du corps.

Les Anatomistes distinguent : 1° des *os longs*, qui font partie des membres, et qui sont comme des colonnes destinées à soutenir le poids du corps, ou des leviers que les muscles font mouvoir (*humérus*, os du bras, *fémur*, os de la cuisse) : ces os sont creux et remplis de moelle; 2° des *os plats*, qui forment les parois des grandes cavités (os du crâne, de la poitrine, du bassin); 3° des *os courts*, qu'on rencontre dans les parties du corps dont les fonctions nécessitent la solidité et la mobilité (os de la colonne vertébrale, du tarse, du carpe, etc.). Tous sont recouverts d'une membrane fibreuse blanche, résistante, qu'on appelle le *périoste*.

Les os sont essentiellement formés d'un tissu fibreux, dans les aréoles duquel est déposée une matière calcaire, et qui ne diffère des autres organes fibreux qu'en ce que l'ébullition le transforme plus facilement en gélatine : ce tissu est compacte à la surface externe de tous les os et au centre des os longs, spongieux dans les os courts et l'extrémité des os longs. Suivant Berzélius, l'analyse des os fournit 32,17 de gélatine; 1,13 de vaisseaux sanguins; 51,04 de phosphate de chaux; 11,30 de carbonate de chaux; 2 de fluate de chaux; 1,16 de phosphate de magnésie; 1,20 de soude, de chlorure de sodium et d'eau. La composition chimique des os varie selon l'âge, le sexe, la constitution, l'état de santé des individus. Leur accroissement a lieu par l'addition successive de nouvelles couches de substances osseuses qui se forment extérieurement autour de celle qui a été formée la première.

Le corps humain contient, dans l'âge adulte, 206 os (sans compter les 32 dents) : savoir, à la tête 28; au col 1; au tronc 53 (y compris les os iliaques); à chaque membre supérieur, 32 (en comptant les omoplates); à chaque membre inférieur, 30.

Les os sont susceptibles d'un grand nombre d'affections : telles sont, outre les *contusions*, *luxations* et *fractures*, l'*inflammation* (*ostéite*), l'*induration*, la *carie*, la *nécrose*, et les diverses dégénérescences connues sous le nom d'*exostose*, *ostéosarcome*, *rachitis*, *tubercules*, *ostéomalacie*, etc. *Voy.* ces mots.

L'industrie tire aujourd'hui des os des animaux, trop longtemps jetés au hasard, plusieurs produits précieux, qui deviennent l'objet d'un commerce considérable : on en extrait de la gélatine et des matières grasses; ils servent à la fabrication du noir animal, dit pour cela *charbon d'os*, des sels ammoniacaux, etc.; on emploie aussi ces produits comme engrais. Les tourneurs, les tabletiers, les couteliers, font avec les os une foule de petits ouvrages : étuis, boutons, manches de couteau, couteaux à papier, etc.

OSANE, *Antilope equina*, espèce du genre Antilope : c'est un animal de la grandeur d'un petit cheval; il est remarquable par la longueur de ses oreilles. Son pelage est long et de couleur grise ou roussâtre; sa tête est brune; sur le cou est une crinière qui se prolonge vers le dos. Ses cornes sont grandes et annelées. L'Osane habite l'Afrique centrale.

OSANORES (DENTS), c.-à d. *os sans or*, nom de fantaisie donné par M. W. Rogers à des dents qui, se moulant et s'appliquant sur la gencive, tiennent par l'effet de la simple succion, sans crochets ni ligatures, et qui s'enlèvent et se remettent à volonté. Ces dents, d'un usage très-avantageux, n'ont été inventées que depuis peu d'années.

OSCABRION, *Chiton*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Cyclobranches : coquille elliptique composée d'un grand nombre de valves transverses, imbriquées et réunies à leur extrémité par un ligament circulaire. Les Oscabrions se trouvent dans presque toutes les mers; ils se fixent sur les rochers et les coquilles et y adhèrent avec une force prodigieuse. On en compte environ 80 espèces, dont les 2 principales sont l'*Oscabrion fasciculaire*, remarquable par sa coquille cendrée, lisse, avec dix paires de faisceaux de soies blanches : on le trouve en Afrique; et l'*O. hérissé*, dont la coquille blanche tachetée de brun a huit valves.

OSCILLATION (du latin *oscillatio*), se dit, en Physique, des mouvements alternatifs par lesquels un corps mobile tourne ou se balance autour d'un point fixe auquel il est suspendu. Le *pendule* (*Voy.* ce mot) dévié de la ligne verticale offre un exemple remarquable d'oscillation. Il en est de même de certains mouvements de l'aiguille aimantée. *Voy.* BOUSSOLE.

OSCILLATOIRE ou OSCILLAIRE, *Oscillaria*, genre d'Algues filiformes, type de la section des Oscillariées, dans la tribu des Confervées. Ces plantes paraissent animées de mouvements spontanés très-singuliers, qui les ont fait prendre pour des animaux ou pour des êtres intermédiaires entre le règne vé-

gétal et le règne animal. On les rencontre dans les eaux froides, croupissantes et stagnantes, sur la terre humide, etc. Elles tapissent les parties basses des vieux murs exposés à l'ombre et à l'humidité. Elles se montrent fréquemment sous la forme de pellicules vertes, de nature mucilagineuse, et douces au toucher. On en connaît une trentaine d'espèces.

OSCINES, en latin *oscen*, génitif *oscinis* (d'*occino*, chanter). Les Romains nommaient ainsi les oiseaux par le chant desquels les augures prenaient les auspices. — Les Entomologistes ont donné ce nom à un genre de Diptères athéricères, de la famille des Muscides, dont les larves sont fort nuisibles à certains végétaux, notamment aux grains de l'orge.

OSCITATION (du latin *oscitare*, bâiller, formé lui-même d'*os*, bouche), terme scientifique par lequel on exprime en Médecine l'action de bâiller.

OSCULATION (du latin *osculari*, baiser). En Géométrie, on appelle *Osculation* le point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui se touchent sans se couper. — On appelle encore ainsi, dans la théorie des développées, le contact d'une courbe avec le cercle décrit sur le rayon de sa développée.

*Cercle osculateur*, *Courbe osculatrice*, cercle, courbe dont la circonférence a un point commun avec un autre cercle ou avec une autre courbe.

OSEILLE (du latin *oxalis*, dérivé du grec *oxys*, acide), *Rumex*. Les Botanistes désignent sous ce nom un grand genre de la famille des Polygonées, qui renferme des plantes herbacées, à fleurs petites, le plus souvent verdâtres, peu apparentes et disposées en panicules : calice à 6 folioles; 6 étamines; ovaire pourvu de 3 styles chargés de stigmates déchiquetés; le fruit est une semence ordinairement triangulaire. Ce genre forme deux divisions qui se distinguent facilement par la présence ou l'absence de tubercules à la base des folioles intérieures du calice, et par la diversité de leur saveur, acide dans l'un, non acide dans l'autre : le 1er est l'*Oseille* proprement dite (*Rumex*); le 2e est la *Patience* (*Lapathum*).

L'Oseille proprement dite renferme un assez grand nombre d'espèces, dont la principale est l'*Oseille commune* (*R. acetosa*), plante vivace qui croît naturellement dans les prés, mais que l'on a beaucoup améliorée par la culture : tout le monde en connaît le goût acide. Les feuilles de l'oseille sont la seule partie de la plante dont on se serve; on les utilise soit pour les manger à la manière des épinards, soit seulement pour assaisonner la soupe ou pour la mêler à d'autres mets. On les fait aussi entrer dans le bouillon aux herbes à cause de leur vertu laxative. On peut faire cuire l'oseille en automne pour la manger en hiver; on la renferme alors dans des pots que l'on recouvre de beurre ou de saindoux. On connaît plusieurs variétés d'oseille commune, telles que l'*O. de Hollande*, dont les feuilles sont larges et arrondies; l'*O. crépue* ou *claquée*, qui est assez rare; l'*O. d'Espagne*, dont la feuille, d'un vert glauque, a la forme d'un dard.

Parmi les autres espèces d'oseille, on remarque surtout : l'*Oseille tubéreuse*, qui croît dans le midi de l'Europe : elle ne diffère de l'Oseille commune que par ses racines tubéreuses; l'*O. tête de bœuf*, ainsi nommée de la disposition que prennent ses fleurs après la floraison : elle croît également dans le Midi; l'*O. surelle* ou *Petite Oseille* (*R. acetosella*), dite aussi *Alleluia* et *Pain de coucou*, plus acide et non moins commune que l'Oseille ordinaire : on la donne aux brebis pour prévenir la maladie appelée *pourriture*; c'est sur cette espèce que se trouve le papillon appelé *Phalena acetosellæ*; l'*O. à écusson*; l'*O. à deux stigmates*, etc.

L'Oseille se multiplie par graines ou par pieds éclatés : on en sème la graine à la volée, et on repique ensuite les jeunes pousses en planches ou en bordures; cette plante aime un sol léger, profond et un peu frais; la fiente de poule et le plâtre sont deux moyens de la faire pousser avec vigueur.

On prépare avec l'oseille un acide particulier, l'*acide oxalique* (vulg. *sel d'oseille*), qui a la propriété de décomposer l'encre et d'en enlever les taches. Dans les Arts, l'oseille est employée pour préparer à la teinture rouge les fils de lin, le chanvre, les toiles. La racine séchée donne une couleur rouge, mais d'une teinte faible. On se sert des feuilles pour nettoyer les vases de cuivre, qu'elles rendent très-brillants. Elles se donnent en infusion dans le scorbut, dans les fièvres bilieuses continues ou intermittentes; on les applique aussi sur les ulcères scorbutiques. Les bestiaux, principalement les bœufs, les moutons, recherchent l'oseille, surtout quand elle est jeune; les oiseaux sont très-friands de ses graines.

On nomme vulgairement *Oseille des bois*, une espèce de Bégone; *O. de brebis*, une espèce de Patience; *O. de bûcheron*, la Surelle; *O. de Guinée*, la Ketmie acide; *O. du Malabar*, la Bégone du Malabar; *O. ronde*, la Patience à écusson; *O. rouge*, *O. sanguine*, la Patience sanguine.

OSELLE, OSELLA, monnaie d'or de Venise, qui vaut 47 fr. 7 cent. de notre monnaie. — Il y a aussi une *Oselle d'argent*, qui vaut 2 fr. 7 cent.

OSIER (du grec *oisos*, *oisya*, osier), nom vulgaire de plusieurs espèces de Saules que l'on cultive en buissons pour en récolter les rameaux longs, droits et flexibles, qui servent à tresser des claies ou des paniers, ou à faire des liens pour attacher les arbres, les arbustes, les vignes etc.; ces petites branches sont elles-mêmes appelées *osier*.

L'osier le plus communément employé est l'*Osier jaune* (*Salix vitellina*), que l'on cultive avec une autre variété toujours verte, dont les jets sont plus gros et plus longs. On utilise par cette culture les terrains humides et marécageux. L'osier peut servir à retenir des terrains submergés dont la pente est rapide, ou bien encore à aider et consolider les atterrissements des rivières. Les *oseraies* sont d'un bon rapport dans le voisinage d'une grande ville manufacturière, et surtout d'un vignoble. Au moment de se servir de l'osier, on a soin de le faire tremper dans l'eau pour lui rendre sa flexibilité.

Parmi les autres variétés, on estime l'*Osier blanc*, l'*O. brun* et l'*O. rouge*.

*Osier fleuri*, nom vulgaire de l'*Épilobe à épi* (*Epilobium angustifolium*). *Voy.* ce mot.

OSMAZOME (du grec *osmè*, odeur, et *zômos*, bouillon), principe qui donne au bouillon son odeur propre et sa saveur, se présente sous la forme d'extrait brun rougeâtre, d'une odeur aromatique, d'une saveur forte, semblable à celle du bouillon. L'osmazôme fait partie de la chair du bœuf et de celle des autres animaux d'où l'on extrait le bouillon; on le retrouve aussi dans la matière du cerveau et même dans quelques champignons. Il se compose de différents sels (chlorures de sodium et de potassium, sels organiques à base de soude et de potasse, phosphates de soude et de chaux) et de substances azotées, telles que la créatine et l'acide inosique (du grec *is*, *inos*, nerf, muscle). Le bouillon est d'autant meilleur qu'il contient plus d'osmazôme; la gélatine en est privée.

On obtient ce principe isolé en traitant à plusieurs reprises la chair musculaire (viande) par l'eau froide, faisant bouillir, versant de l'alcool et faisant évaporer.

OSMERUS, nom scientifique de l'*Eperlan*.

OSMIE, *Osmia* (du grec *osmè*, odeur, à cause de l'odeur qu'elles répandent), genre d'insectes Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires : corps épais, convexe, velu et pointillé; tête grosse, mandibules bidentées, palpes maxillaires de 3 articles, antennes filiformes, coudées; thorax globuleux, abdomen ovulaire, pattes épaisses. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces : on en compte plus de vingt en

France (*Osmia cornuta*, *O. bicornis*, *O. Latreillii*, etc.). Quelques-unes sont maçonnes, les autres coupeuses de feuilles ou de pétales.

OSMIUM, corps simple métallique, de couleur blanche, d'une densité d'environ 10, qu'on rencontre dans certains minerais de platine, le plus souvent en combinaison avec l'iridium ou le ruthenium (*Osmiures*). Il se combine aussi avec l'oxygène et forme un acide particulier (*acide osmique*, $OsO^4$), dont la vapeur est délétère, et qui est remarquable par son odeur forte de raifort, d'où le nom d'*Osmium* (du grec *osmè*, odeur). —L'Osmium a été découvert dans la mine de platine, par Tennant, en 1803. On commence à l'utiliser.

OSMONDE, *Osmunda* (du grec *osmè*, odeur), genre de Fougères, type de la tribu des Osmondées, renferme une douzaine d'espèces. Ce sont de très-belles Fougères, d'un beau port et souvent d'une grande stature : capsules lisses se divisant jusqu'à moitié en 2 valves, portées sur un court pédicelle, réunies en grand nombre sur des frondes dont le limbe est avorté ou formant des panicules rameuses. Les Osmondes se trouvent surtout dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal; elles se plaisent dans les parties humides et découvertes des bois. On distingue: l'*Osmonde royale*, à feuilles bipennées; l'*O. belle à voir*, l'*O. cannelle*, etc.

OSPHRÉSIOLOGIE (du grec *osphrèsis*, odorat, et *logos*, discours), science qui traite des odeurs et du sens de l'odorat. M. le docteur Hipp. Cloquet a donné sous ce titre un traité estimé (1821, in-8).

OSPHROMÈNE, *Osphromenus* (du grec *osphrèsis*, narines, et *mênè*, croissant; narines en croissant), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Pharyngiens labyrinthiformes. Un appareil particulier, qui se remplit d'eau et transmet le liquide aux branchies, permet à ces poissons de séjourner assez de temps hors de leur élément naturel. Leur corps est haut et comprimé; ils ont le chanfrein un peu concave, le museau obtus, la bouche protractile et de grandes écailles arrondies. L'espèce type est l'*O. Gourami* (*O. olfax*), apportée de la Chine à l'île de France, où elle s'est multipliée dans les étangs : ce poisson est d'un brun doré clair, avec des bandes verticales et une tache ronde sur le côté de la queue. Il se nourrit d'herbes fluviatiles. Sa chair a un goût excellent.

OSSEC ou OUSSAS, le lieu de la cale d'un navire où les eaux s'assemblent, au bas de la pompe, et d'où on les extrait avec un seau à main.

OSSELET (diminutif d'*os*), peut se dire de tout petit os. Dans l'usage commun, il désigne les petits os en forme d'S que l'on tire de la jointure d'un gigot de mouton, et avec lesquels les enfants jouent. — Les *Osselets de l'oreille* sont quatre petits os qui sont placés dans la cavité du tympan : ce sont, de dehors en dedans, le *marteau*, l'*enclume*, l'*os lenticulaire* et l'*étrier*.

*Jeu des osselets*. Ce jeu était connu des Grecs et des Romains; les premiers appelaient les osselets *astragaloi*, et les seconds *tali*; mais, chez les anciens, ce jeu était plutôt une variété du jeu de dés qu'un jeu d'adresse. Leurs osselets étaient au nombre de 4 et marqués sur 4 faces : le joueur les jetait sur une table comme des dés; le coup le plus favorable (*coup de Vénus*) consistait à amener 4 points différents; le plus mauvais (*coup du chien*), à amener 4 as; les autres coups étaient dits *du char royal* ou d'*Hercule*, du *vautour*, etc. — Aujourd'hui, les enfants se servent de 5 osselets qu'ils jettent en l'air, un à un ou simultanément, et qu'ils reçoivent ensuite dans l'intérieur de la main ou sur le dos de la main, après avoir enlevé les osselets laissés en bas ou avoir tracé diverses figures plus ou moins compliquées. Cette manière de jouer aux osselets semble indiquée dans Pollux, qui l'appelle le jeu des cinq pierres (*pentalithe*); elle était connue au moyen âge, où l'on se servait pour cet usage de petits os pris dans les vertèbres et appelés *pingres* (*spinosa*), ou de petites pierres rondes dites *marteaux* ou *martres*. Le jeu des osselets est aussi fort répandu dans tout l'Orient.

OSSEMENTS, os décharnés d'hommes ou d'animaux morts. De tout temps, on a recueilli avec vénération les ossements des ancêtres : dans l'Amérique du Nord, les naturels les transportent avec eux dans leurs migrations. Chez les nations civilisées, les ossements sont enlevés avec soin des cimetières abandonnés et rangés symétriquement dans des lieux destinés à cet objet, et appelés quelquefois *ossuaires*. On plaçait autrefois les ossements dans les *charniers* des églises; à Paris, ils sont aujourd'hui transportés et rangés avec ordre dans les *Catacombes*.

La découverte d'*Ossements fossiles* d'animaux qui ont disparu du globe, et la présence des ossements de certaines espèces dans les lieux où elles ne pourraient habiter aujourd'hui, ont donné naissance à une science nouvelle, la *Paléontologie*, constituée par Cuvier dans ses *Recherches sur les Ossements fossiles*.

*Cavernes à ossements*. Les Géologues nomment ainsi des cavernes souterraines où l'on a trouvé accumulés des ossements fossiles d'animaux des genres les plus divers. *Voy.* CAVERNES et GROTTES.

OSSEUX, nom donné, en Ichthyologie, à tous les poissons munis d'arêtes, c.-à-d. dont le squelette a la consistance des os, à la différence des poissons *Cartilagineux* ou *Chondroptérygiens*. Les poissons Osseux ont été divisés en 4 ordres: les *Plectognathes*, les *Lophobranches*, les *Acanthoptérygiens* et les *Malacoptérygiens*.

OSSIFICATION (du latin *os*, os, et *facere*, faire). Tantôt ce mot signifie la formation des os, le développement normal du système osseux, et, dans cette acception, on appelle *point d'ossification* celui où commence l'ossification d'un os; tantôt il désigne un mode de dégénération accidentelle, une altération de tissu par laquelle des solides organiques, cartilages ou muscles, acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et toutes les propriétés physiques du système osseux. Une des plus dangereuses est l'*ossification du cœur*, qui, après un temps plus ou moins long, se termine toujours par la mort.

OSSIFRAGA, nom latin de l'*Orfraie*.

OSSUAIRE, lieu où l'on range les ossements. *Voy.* OSSEMENTS.

*Ossuaire de Morat*. *V.* MORAT au *D. un. d'H. et de G.*

OSTÉITE (du grec *ostéon*, os), inflammation du tissu osseux. On distingue l'*Ostéite raréfiante*, dans laquelle le tissu élémentaire de l'os a diminué; l'*O. hypertrophique*, dans laquelle ce tissu est au contraire augmenté, et l'*O. ulcéreuse* ou *carie*. L'ostéite est plus commune chez les enfants que chez les adultes; elle attaque plus particulièrement les os spongieux, le corps des vertèbres, les extrémités articulaires des os longs; elle se manifeste à la suite de plaies, de contusions, etc., ou bien par des causes internes, telles qu'une affection scrofuleuse, rhumatismale, l'épuisement produit par des excès de tout genre, etc. La maladie peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration (*carie*) ou par gangrène (*nécrose*). Si l'inflammation est vive, on emploie les antiphlogistiques, les sangsues, les bains et topiques émollients, puis les frictions mercurielles, les emplâtres de Vigo, de savon, de ciguë, les bains alcalins, les vésicatoires, les cautères ou les sétons pratiqués près du siége du mal.

OSTENSOIR, jadis *Monstrance*, vase bénit, en or, en argent ou autre métal, qui sert à l'exposition du saint sacrement de l'autel, comme l'indique son nom d'*ostensoir* (en latin *ostensorium*, d'*ostendo*, montrer). Avant la fin du XVIIIe siècle, on se servait du nom de *soleil*, qui s'emploie encore, parce que, en effet, dans la plus grande partie de la chrétienté, le vase servant à l'exposition a la forme d'un soleil : la

*lunule*, boîte de cristal qui se trouve au centre et qui renferme la sainte Eucharistie, y est entourée de rayons imitant plus ou moins bien la représentation de l'astre du jour. On voit dans plusieurs églises, notamment à la cathédrale de Paris, des ostensoirs très-précieux par la matière et la main-d'œuvre. L'usage des Ostensoirs ne date guère que du XVIe siècle.

OSTÉOCOPE (du grec *ostéon*, os, et *coptein*, briser). On nomme *Douleurs ostéocopes* des douleurs aiguës qui ont leur siége dans les os.

OSTÉOGÉNIE (de *ostéon*, os, et de *génos*, naissance), partie de l'Anatomie qui traite de la formation des os.

OSTÉOGRAPHIE, OSTÉOLOGIE (d'*ostéon*, os, et *graphè*, description, ou *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des os et du squelette. *Voy.* SQUELETTE.

OSTÉOMALACIE (du grec *ostéon*, os, et *malakia*, mollesse), ramollissement des os, maladie dans laquelle les os, privés des sels, en particulier du phosphate de chaux, qui entrent dans leur composition, acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Cette affection, qui est très-rare, est presque toujours incurable.

OSTÉOSARCOME (du grec *ostéon*, os, et *sarx*, *sarkos*, chair), ramollissement du tissu osseux qui se transforme en une substance d'abord blanche ou rougeâtre, analogue à la *chair*, lardacée et résistante, et présentant plus tard des points ramollis, de la matière cérébriforme, de la mélanose, etc. C'est une variété du *cancer* (*Voy.* ce mot). L'amputation de la partie malade est le seul remède à employer.

OSTÉOTOMIE (du gr. *ostéon*, os, et *tomè*, section), partie de l'Anatomie qui traite de la dissection des os.

OSTRACÉS ou OSTRACÉES, *Ostracea* (du grec *ostrakon*, coquille), famille de Mollusques conchifères, créée par Lamark, et à laquelle ce savant donna d'abord une grande extension, a été depuis fort réduite par lui-même; elle est aujourd'hui restreinte au seul genre *Huître* (*Ostrea*) et aux sous-genres *Gryphée* et *Exogyre*.

OSTRACION (dimin. d'*ostrakon*, coquille), nom scientifique du poisson appelé *Coffre*. *Voy.* ce mot.

OSTRACISME, sorte d'exil chez les Athéniens. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

OSTRACITES, nom donné aux *Huîtres fossiles*.

OSTRACODES (c.-à-d. en grec, d'écaille), *Ostrapodes* de Straüs, ordre de Crustacés de la classe des Entomostracés, créé par Latreille, renferme des animaux extrêmement petits et très-communs dans nos eaux dormantes. Leur corps est enfermé tout entier entre les deux valves d'une carapace conchiforme; 4 antennes, bouche située vers le milieu de la face inférieure du corps; 2 ou 3 paires de pattes thoraciques insérées en arrière de la bouche; queue bifide. Cet ordre ne comprend qu'une famille, celle des *Cyproïdes*.

OSTRÆA, OSTREA, nom latin du genre *Huître*.

OSYRIS (nom grec d'un arbrisseau auquel les anciens attribuaient des vertus curatives, et qu'on croit être le *Casia* des Latins), genre des Santalacées, établi pour des arbrisseaux indigènes des régions méditerranéennes. Il a pour type l'*Osyris blanc* (*O. alba*), vulgairement *Rouvet*, petit arbuste de près d'un mètre de haut, divisé en rameaux assez nombreux, grêles, verts, garnis de fleurs petites, d'un vert jaunâtre, d'une odeur agréable, au fruit rougeâtre de la grosseur d'un pois ou même d'une cerise. Il est très-vigoureux sur les côtes de Barbarie. On emploie ses rameaux à faire des balais. Ses fruits passent pour astringents.

OTAGE (du latin *obses, obsidis*, otage, ou, selon d'autres, du mot barbare *hospitagium*, dérivé d'*hospes*, hôte), personne qu'un souverain, une autorité civile ou militaire remet comme garantie de ses promesses ou d'un traité. L'usage de donner des otages a été fréquent dans l'antiquité et au moyen âge; aujourd'hui il arrive encore qu'après avoir signé un traité, un ou deux officiers de marque restent au quartier général ennemi jusqu'à complète exécution de ce qui a été stipulé.

Si celui qui a fourni les otages manque à ses engagements, les otages peuvent être considérés comme prisonniers de guerre : tout ce qui outrepasserait cette mesure serait une injustice et une cruauté que flétrirait l'état actuel de la civilisation. Un usage barbare permettait autrefois de les mettre à mort.

On a appelé *Loi des otages* une loi rendue le 24 messidor an VII (22 juillet 1799) sous le Directoire, qui rendait les parents des émigrés responsables de la fuite et des complots de ceux-ci. Cette loi fut abolie le 22 brumaire (13 nov.) de la même année.

OTALGIE (du grec *ous*, gén. *ôtos*, oreille, et *algos*, douleur), douleur nerveuse de l'oreille. Cette affection est caractérisée par des douleurs aiguës, lancinantes, quelquefois insupportables, sans rougeur ni gonflement de l'oreille. Les fumigations, les injections narcotico-émollientes, les cataplasmes, l'introduction dans le conduit de l'oreille de coton imbibé d'huile de datura stramonium ou de jusquiame, parviennent presque toujours à calmer et souvent à faire disparaître complétement la douleur. Si elle persiste, on applique derrière l'oreille un vésicatoire saupoudré de sels de morphine.

OTARIE, *Otaria* (du grec *ous*, *ôtos*, oreille), subdivision du genre Phoque, comprend ceux de ces mammifères amphibies qui ont des oreilles externes, des doigts à peu près immobiles, des ongles petits et aplatis. Tels sont : le *Phoque à crinière* ou *Lion marin* (*Otaria leonina*), ainsi nommé de l'espèce de crinière que lui forment les poils de son cou, plus épais et plus crépus que sur les autres parties du corps, et le *Phoque ourson* ou *Ours marin* (*Phoca ursina*), plus petit que le précédent. Ces deux espèces se trouvent sur les côtes du Kamtchatka et des îles Aléoutiennes. *Voy.* PHOQUE.

OTELLE. C'était, au moyen âge, le nom d'une espèce de lance. — En termes de Blason, ce mot désigne un des meubles de l'écu, consistant en de petites figures ovales et pointues que les uns prennent pour des fers de lance, les autres pour des noyaux d'amande. La maison de Cominges, par exemple, portait de gueules à quatre *otelles* d'argent rangées en sautoir.

OTHONNA (du nom grec de l'œillet d'Inde), genre de la famille des Composées, tribu des Cynarées, établi par Linné pour des herbes et des arbrisseaux originaires du Cap, à feuilles dentées ou entières, charnues ou membraneuses, à capitules fauves ou rarement azurées, solitaires au sommet des pédoncules. On cultive dans nos jardins l'*O. à feuilles de giroflée* (*O. cheirifolia*), qui, bien qu'originaire d'Éthiopie, ne perd point ses feuilles pendant l'hiver; l'*O. tenuissima*, l'*O. pectinata*, etc.

OTIS, nom scientifique du genre *Outarde*.

OTITE (du grec *ous*, *ôtos*, oreille), inflammation de la membrane muqueuse de l'oreille. L'Otite est aiguë ou chronique, interne ou externe : l'*Otite externe* ne pénètre pas au delà de la membrane du tympan; l'*O. interne* a son siége dans la caisse et dans la trompe d'Eustache. La première peut être produite par l'impression du froid ou d'un courant d'air sur la tête nue, par la suppression subite d'une ophthalmie, la répercussion brusque d'une dartre, d'un exanthème, etc. Elle est caractérisée par une douleur aiguë, lancinante, un bourdonnement insupportable, suivie dès le 4e jour d'un suintement qui continue pendant une quinzaine de jours; la maladie se termine ordinairement par résolution, à l'aide de saignées générales et locales employées dès le début, d'injections émollientes et narcotiques, et de cataplasmes de même nature. L'*Otite interne* donne lieu à des symptômes analogues, mais beaucoup plus graves, et à une céphalalgie intense. Souvent aussi l'inflammation se

propage, par la trompe d'Eustache, jusqu'au pharynx et aux amygdales. Lorsque le traitement indiqué pour l'*Otite externe* n'a pu empêcher la suppuration, on fait des injections et des fumigations émollientes dans la trompe d'Eustache, afin de provoquer l'évacuation du pus par ce conduit; souvent il faut en venir à la perforation du tympan.

OTITE, *Otites*, genre d'insectes Diptères brachocères, de la famille des Athéricères, tribu des Muscides : tête assez grosse, face convexe, carénée; front saillant et obtus; antennes de 3 articles, le 2ᵉ conique, le 3ᵉ ovale. Ces insectes habitent la France et l'Allemagne. L'espèce type, l'*Otite élégante* (*O. formosa*), commune dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, se tient sur les fleurs de l'aubépine.

OTOCÉPHALIENS (d'*ous*, *ôtos*, oreille, et *képhalè*, tête), famille de Monstres unitaires de l'ordre des Autosites, créée par Geoffroy Saint-Hilaire pour ceux qui offrent le rapprochement des oreilles avec l'atrophie des principales régions de la face, surtout des parties inférieures.

OTOMYS (d'*ous, ôtos*, oreille, et *mys*, rat), genre de Mammifères rongeurs de la division des Rats, remarquable par la dimension de ses oreilles, et assez voisin des *Campagnols*. *Voy.* ce mot.

OTTOMANE, sorte de divan ou de sofa sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois, est ainsi nommé des *Ottomans*, qui en font grand usage.

OTUS, nom latin et scientifique du *Hibou*.

OUAICHE, sillage d'un navire. *Voy.* HOUACHE.

OUATE, espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, et que l'on met entre deux étoffes pour garnir des vêtements, des couvertures, etc., pour les rendre plus chaudes sans en augmenter le poids. A cet effet, on carde le coton, dont on fait une espèce de petit matelas moelleux; on le met ensuite à la presse, et quelquefois on l'imbibe de colle claire. — Avant que le coton fût commun en Europe, on fabriquait une espèce d'*ouate* avec la bourre douce et lustrée qui surmonte les semences contenues dans les gousses des Apocynées, et notamment dans celles de l'Asclépiade, qui prend de là le nom d'*Herbe à la ouate*.— On appelle *Ouate de soie* de la soie effilée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que la ouate de coton. Il y a aussi de la *Ouate de laine*, *de chanvre*, etc.

OUBLIE (du latin *oblata*, sous-entendu *res*, chose offerte, parce que ce nom se donnait originairement aux *oblates* ou hosties, que l'on cuisait avec un fer empreint de quelque figure), sorte de pâtisserie très-légère que l'on cuit entre deux fers : elle est analogue aux *Gaufres*, mais plus mince, plate ou roulée en cornets : le *Plaisir* est une espèce d'oublie. La pâte des oublies se compose de belle farine, mêlée d'œufs, de sucre ou de miel, et quelquefois de lait. *Voy.* aussi PAIN A CACHETER et PAIN A CHANTER.

OUBLIETTES (d'*oubli*), cachots souterrains et obscurs où l'on enfermait autrefois les prisonniers qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, et sur lesquels s'appesantissait un éternel *oubli*. Les oubliettes datent du moyen âge. On a souvent dit qu'elles consistaient en un puits profond dont les parois étaient hérissées de faux aiguës et saillantes qui déchiquetaient en un instant le corps des malheureux qu'on y précipitait; mais on n'a trouvé aucune trace de telles oubliettes. Le château de Plessis-lez-Tours, dernière résidence de Louis XI, et plusieurs autres qui datent du moyen âge, renferment de ces sortes de cachots que l'on montre encore aux curieux. Dans les couvents, on les appelait des *in pace*.

OUEST, COUCHANT ou OCCIDENT, partie de l'horizon où le soleil se couche. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

OUIE, celui des cinq sens par lequel on perçoit les sons. Il a pour organe l'*Oreille* (*Voy.* ce mot). La caisse du tympan est la partie où les ondes sonores viennent aboutir; sa membrane, agitée par l'air en mouvement, communique au marteau les vibrations qu'elle éprouve; du marteau elles sont transmises à l'enclume, de l'enclume à l'os lenticulaire, et de celui-ci à l'étrier; elles pénètrent ensuite dans le vestibule par la fenêtre ovale et dans le limaçon par la fenêtre ronde, à travers les membranes qui bouchent ces ouvertures, et finissent par faire leur impression sur le *nerf auditif* qui la transmet au cerveau. La conque et même la cavité du tympan ne sont que des parties accessoires de l'ouïe, puisqu'elles manquent dans beaucoup d'animaux qui, néanmoins, possèdent ce sens. Chladni, MM. Breschet et Muller se sont spécialement occupés, le premier de la partie physique, et les deux autres de la partie physiologique de l'audition.

On nomme vulgairement *Ouïes* les ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête et qui donnent issue à l'eau amenée dans leur bouche par la respiration. Ces ouvertures communiquent avec les organes respiratoires du poisson, organes connus sous le nom scientifique de *branchies*. *Voy.* ce mot.

OUISTITI (nom exprimant le cri que ces animaux font entendre), *Jacchus*, genre de Singes américains, de l'ordre des Quadrumanes et de la famille des Sagouins, forme le passage entre les *Cebus* et les *Lemur*. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire les nomme *Arctopithèques* (singes-ours), à cause de la conformation de leurs ongles qui rappellent ceux de l'ours. Les Ouistitis ne sont guère plus gros que l'écureuil; leurs narines sont écartées, leurs fesses sans callosités, leur queue lâche, c'est-à-dire non prenante, entièrement velue, médiocrement longue; ils ont les oreilles assez grandes, les yeux volumineux; les membres postérieurs sont pourvus de véritables mains. Ces animaux, que l'on se plaît à élever, sont en général remarquables par leur gentillesse et par la vivacité de leurs mouvements.

On distingue les *Ouistitis* proprement dits et les *Tamarins*, qui ne diffèrent entre eux que par la disposition des incisives et la dimension des oreilles.

Parmi les premiers, on remarque : l'*Ouistiti ordinaire* (*J. vulgaris*, *Hapale*), commun à la Guyane et au Brésil : pelage grisâtre, mêlé de brun, avec une tache blanche sur le front et des touffes blanchâtres aux oreilles; taille de 22 à 25 centimètres sans la queue, qui est plus longue; il paraît vivre sur les arbres des forêts et se nourrir surtout d'insectes; l'*O. à pinceau* (*J. penicillatus*), qui porte au devant de l'oreille un long pinceau de poils noirs; l'*O. à tête blanche*, l'*O. oreillard*, l'*O. camail*, l'*O. melanure*, à queue noire; l'*O. mico*, remarquable par son pelage d'un blanc lustré et sa queue noire.

Pour les seconds, *Voy.* TAMARIN.

OUKASE, édit de l'empereur de Russie. *V.* UKASE.

OULANS, milice hongroise. *Voy.* HULANS.

OURA, conduit par lequel l'air s'introduit dans les grands fours. *Voy.* FOUR.

OURAQUE (du grec *ourakon*, formé de *ouron*, urine, et *ekhein*, contenir), portion moyenne de l'allantoïde : c'est un conduit qui établit, pendant les premiers temps de la vie du fœtus, une communication entre l'allantoïde et la vessie. Il traverse l'ombilic et se resserre d'abord en un canal, puis plus tard en un cordon ligamenteux. *Voy.* ALLANTOÏDE.

OURDISSAGE (du latin *ordiri*, commencer), opération par laquelle le tisserand prépare les fils destinés à former la *chaîne* d'une pièce d'étoffe. Il se sert pour cela d'un instrument appelé *Ourdissoir*, qui se compose de quatre poteaux hauts de 2 mètres, placés verticalement le long d'un mur et assemblés par des traverses d'un mètre environ de longueur. A ces poteaux sont fixées plusieurs rangées verticales de chevilles saillantes sur lesquelles l'ouvrier promène l'espèce de ruban formé par les fils de la chaîne, de manière à produire l'entre-croisure nécessaire pour le passage de la *trame*. Cet ourdissoir tient peu de place et exige très-peu de réparations,

aussi l'usage en est-il le plus généralement répandu ; mais il fait perdre beaucoup de temps à l'ouvrier, qui est obligé de se transporter alternativement d'une extrémité à l'autre. On a obvié à cet inconvénient à l'aide de l'*Ourdissoir rond*, espèce de dévidoir vertical d'une circonférence de plus de 4 mètres sur 2 mètres de hauteur. Les chevilles de l'ourdissoir ont aussi été remplacées par un petit appareil en forme de grille appelé *giette*, qui simplifie le travail.

OUREBIE, *Ourebia*, nom donné par Ogilvy à une espèce d'Antilope, ressemblant assez au *Grimm*. Elle est plus grande et atteint la taille de notre chevreuil. L'Ourebie est svelte et légère. Son pelage est fauve en dessus, blanc en dessous. Les cornes du mâle sont petites et droites. On la trouve en Afrique.

OURLET (de l'italien *orlo*, fait de *ora*, bord). Outre l'*ourlet* que les lingères et les tailleurs font à l'extrémité d'une étoffe ou d'un drap pour l'empêcher de s'effiler, on appelle encore ainsi : 1° en Botanique, un repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères; 2° en Architecture, la jonction de deux tables de plomb sur leur longueur, de manière que le bord de l'une est replié sur l'autre en forme de crochet.

OURLON, un des noms vulgaires du *Hanneton*.

OURQUE. *Voy.* ORQUE.

OURS, *Ursus*, genre de mammifères Plantigrades, renferme des animaux d'assez grande taille, aux formes trapues, aux membres épais, à la tête un peu forte, avec un front convexe, et terminée par un museau assez mince : langue longue, étroite et douce, oreilles mobiles quoique courtes, yeux petits et très-vifs ; pieds terminés par 5 doigts armés d'ongles puissants de longueur variable, et une plante entièrement nue ; pelage épais, fourni et composé de poils longs, brillants et d'une seule couleur. Les Ours se trouvent sous toutes les latitudes et dans toutes les parties du monde ; ils recherchent pour la plupart les montagnes et les forêts épaisses et solitaires; ils vivent ordinairement isolés, si ce n'est dans le nord, où ils se réunissent en troupes nombreuses; ils passent presque tout l'hiver dans une sorte de léthargie: dès la fin de l'automne, ils s'enferment dans des cavernes où ils ont eu soin d'amasser à l'avance des herbes sèches ; quand ces provisions sont épuisées, la graisse qu'ils ont amassée pendant l'été se fond insensiblement, rentre dans le torrent de la circulation, et suffit, sans autre nourriture, pour entretenir leur vie pendant plusieurs mois; à la fin de l'hiver, ils sont maigres et affamés. Ils ne sortent de leur tanière qu'avec les beaux jours. L'ours marche lourdement, court fort peu, mais nage aisément et grimpe aux arbres avec agilité ; il peut se tenir longtemps dressé sur les pieds de derrière : ce qui permet aux bateleurs de lui faire exécuter divers exercices dans lesquels il ne se montre pas trop maladroit. L'Ours n'est point sanguinaire ; il se nourrit ordinairement de graines et de fruits; il ne mange de chair que quand il y est forcé par la faim. Il est doué d'une vue excellente, d'un odorat très-fin ; son intelligence est fort développée, et dans le danger il fait preuve d'une extrême circonspection; il s'apprivoise aisément : pris jeune, il est susceptible d'éducation. L'*Ourse* porte sept mois et met bas depuis un jusqu'à cinq petits; elle élève avec soin ses petits *oursons*, et les défend avec courage. Les anciens prétendaient que ces animaux étaient informes en naissant et que leur mère les façonnait à force de les lécher : d'où l'expression *ours mal léché*. La durée de la vie de l'ours est de 30 à 40 ans.

On chasse l'ours pour sa fourrure, qui est très-employée; cette chasse n'est point sans danger : on la fait avec des carabines rayées, armées de baïonnette. On prend aussi l'animal dans des piéges ou des trappes. Sa graisse s'emploie comme cosmétique; elle passe aussi pour guérir les douleurs rhumatismales. Sa chair est très-bonne à manger ; les jambons et les pattes sont regardés comme un mets délicat.

Parmi les espèces, on distingue : l'*Ours brun* (*U. arctos*), commun dans les Alpes et les Pyrénées : il a 1m,50 de hauteur, le pelage brun ou jaune ; l'*O. noir d'Europe* (*U. niger*), peu différent du précédent et caractérisé par la forme particulière et aplatie de son crâne; l'*O. noir d'Amérique* (*U. americanus*), plus grand que notre Ours noir et remarquable par l'écartement de ses oreilles, la petitesse de la plante de ses pieds et la beauté de son pelage : il est commun aux États-Unis; l'*O. jongleur* (*U. longirostris*), remarquable par l'allongement de sa lèvre inférieure, l'écartement du cartilage nasal et les poils touffus qui hérissent sa tête : il se trouve dans l'Inde, où les bateleurs le promènent dans les foires ; enfin l'*O. blanc* (*U. maritimus*), reconnaissable à son pelage d'un blanc jaunâtre, à la forme allongée et aplatie de sa tête : il atteint jusqu'à 2 mètres de long et est très-vorace. Il habite les régions polaires et se nourrit de poissons et de phoques; il plonge très-facilement. Il vit ordinairement en troupes.

On trouve beaucoup de débris d'*Ours fossiles* : ils appartiennent à diverses espèces, dont quelques-unes diffèrent de celles qui existent actuellement.

L'Ours (en allemand *bær*) compose les armes de la ville de Berne, qui a pris de là son nom.

OURSE (du latin *ursa*), nom de deux constellations de l'hémisphère boréal. La première, appelée *grande Ourse* ou *grand Chariot*, renferme 7 étoiles, dont 6 de 2e grandeur et une de 3e : 4 forment un carré long qui figure le chariot, et les autres une espèce de timon. La seconde, dite *petite Ourse* ou *petit Chariot*, est tout à fait semblable à la grande Ourse, mais plus petite et dans une situation renversée. Elle se compose aussi de 7 étoiles, dont 3 tertiaires et 4 quartaires. Une des trois premières est l'*étoile polaire*, qui est tout à fait voisine du pôle Nord.

Suivant la Fable, la grande et la petite Ourse ne sont autres que Calisto, fille du roi d'Arcadie Lycaon, et l'une des maîtresses de Jupiter, et son fils Arcas, qui tous deux après leur mort furent transportés au ciel par Jupiter.

OURSIN, *Echinus*, vulgairement *Hérisson de mer*, *Châtaigne d'eau*, genre de la famille des Échinides et de l'ordre des Échinodermes, renferme des animaux au corps régulièrement circulaire ou ovale, composé de vingt séries radiaires de plaques polygonales hérissées d'épines. Il comprend un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers. Leur couleur est verdâtre ou violacée. Ils vivent près du rivage, cachés entre les rochers, sous les pierres et parmi les algues; ils se nourrissent exclusivement d'herbes marines. — On trouve dans les terrains secondaires et tertiaires un grand nombre d'Oursins fossiles.

OURSIN OU BONNET A POIL, ancienne coiffure des grenadiers et carabiniers à pied et à cheval. Celle du grenadier était ornée par devant d'une plaque aux armes du pays, par derrière et au sommet, d'une grenade sur un fond en drap; elle était, en outre, ornée d'une torsade et d'un plumet. — Les grenadiers et les voltigeurs de la garde nationale de Paris ont porté l'oursin jusqu'en 1848 ; la gendarmerie de la Seine le porte encore, ainsi que les gendarmes d'élite et les sapeurs de l'infanterie. La garde impériale, dont les grenadiers portaient autrefois le bonnet à poil, l'a repris en 1854, lors de sa reconstitution.

OURSINE ou PIED D'OURS, *Arctopus*, plante herbacée vivace de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, ainsi nommée parce que ses feuilles rappellent la forme de la patte d'un ours. C'est une plante du cap de Bonne-Espérance, à la racine grosse, longue, noueuse, rampante, aux fleurs blanches, disposées en ombelles.

**OUTARDE** (par corruption d'*Otis tarda*), *Otis*, genre d'oiseaux Échassiers de la famille des Pressirostres, voisin de l'Oie : bec droit, conique, comprimé ou légèrement déprimé à sa base; mandibule supérieure un peu voutée vers la pointe; narines ovales, ouvertes sur le milieu du bec; pieds longs, nus; 3 doigts devant, courts, réunis à leur base et bordés par une membrane; ailes médiocres, obtuses. L'Outarde est le plus grand de nos oiseaux terrestres : elle a environ un mètre du bout du bec à l'extrémité de la queue et pèse près de 10 kilogrammes. C'est un oiseau pesant, plus propre à la course qu'au vol, d'un naturel farouche : on a vainement tenté de l'apprivoiser. Assez communes en France, les Outardes se tiennent habituellement dans les plaines découvertes, vivent par troupes et se nourrissent d'herbes, d'insectes, de graines et de semences. Elles muent deux fois par an, et pondent leurs œufs dans un trou creusé en terre. L'Outarde est un gibier estimé.

On compte une douzaine d'espèces d'Outardes, appartenant à l'ancien continent. La plus connue est la *grande Outarde* (*Otis tarda*), dite aussi *Outarde barbue* : elle est appelée *tarda* ou *lente* à cause de la pesanteur de sa marche, et *barbue* parce qu'elle porte à la base du bec un faisceau de longues plumes effilées, d'un cendré clair. Toutes les parties supérieures du corps sont d'un roux jaunâtre, rayé de noir, et les parties inférieures blanches. On connaît encore l'*Outarde canepetière* ou *petite Outarde* (*Otis tetrax*). Elle recherche les lieux arides, et se nourrit de graines, d'insectes et de vers. Elle niche dans les herbes et les champs; sa taille est de 50 centim. de long. Ses habitudes sont celles de la grande Outarde. On trouve en Afrique et en Asie plusieurs espèces qui ne diffèrent des précédentes que par la couleur de leur plumage.

**OUTIL** (du latin *utensile*, qui peut servir, ustensile), tout instrument dont se servent les artisans pour exécuter leur travail : marteau, scie, rabot, etc.

Les Tourneurs nomment *Outil de côté* des ciseaux à deux biseaux. — Les Lapidaires nomment *O. plat* un petit cylindre de métal, attaché au bout d'un long fer, dont ils se servent dans la gravure des pierres précieuses. — Les Ébénistes appellent *O. à ondes* une machine dont ils se servent pour faire des moulures ondées et d'autres ornements.

Les outils nécessaires aux occupations personnelles de ceux à qui ils appartiennent ne peuvent être saisis (Code de Proc., art. 592).

**OUTRAGE** (du latin *ultra*, outre, au delà, et *agere*, agir; aller au delà des bornes). L'outrage fait aux magistrats, aux agents ou dépositaires de la force publique, dans l'exercice ou à raison de leurs fonctions, par paroles, gestes ou menaces, est puni plus ou moins sévèrement, selon la gravité des circonstances. — Tout *outrage à la morale publique et religieuse* par des discours, des cris, des menaces, proférés dans des lieux publics, par des écrits, des imprimés, des dessins, des gravures, des peintures ou emblèmes vendus ou distribués, mis en vente ou exposés, sont punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 16 fr. à 500 fr. (Code pénal, art. 222-25; loi du 17 mai 1819, etc.).

**OUTRE** (du latin *uter*, *utris*), peau de bouc préparée et cousue en forme de sac pour recevoir des liquides. C'est dans les outres que les anciens gardaient leur vin; on s'en sert encore aujourd'hui dans les pays montagneux, surtout en Espagne, en Italie, en Corse, où le transport des tonneaux ne peut se faire sur des voitures; on y enferme le vin, l'huile et d'autres liquides, et on charge de deux outres les chevaux et les mulets.

*Outre* se dit, en Botanique, d'une espèce de coupe ou de godet formé soit par une feuille courbée sur elle-même et soudée sur ses bords, soit par un évasement particulier du sommet de la grande nervure, soit enfin par la concavité d'une feuille. Les feuilles du Népenthe distillatoire offrent cette disposition.

*Outre de mer*, nom vulg. des *Ascidies. Voy.* ce mot.

**OUTREMER** (c.-à-d. au delà des mers, parce que cette couleur vient de l'Orient), substance minérale d'un beau bleu qu'on extrait du lapis-lazuli, pierre assez rare qui vient de Perse, de Chine et de la grande Boukharie. Elle est composée de silice, d'alumine, de soude, de soufre et de chaux carbonatée. L'outremer est très-recherché en peinture, parce que sa couleur ne s'altère pas avec le temps.

On fabrique aujourd'hui l'outremer en combinant ensemble, par des procédés particuliers, les parties constituantes de l'outremer naturel. M. Gmelin et M. Guimet ont surtout réussi dans cette fabrication.

**OUVERTURE**. En Géométrie, l'*ouverture d'un angle* est l'écartement des deux lignes qui le forment.

En termes de Jurisprudence, l'*ouverture d'une succession* est le moment où cette succession peut être recueillie ou du moins réclamée. — En parlant d'un procès jugé en dernier ressort, on dit qu'il y a *ouverture à requête civile*, pour dire qu'il y a lieu de se pourvoir contre l'arrêt par requête civile.

En termes de Musique, on appelle *Ouverture* une symphonie qui sert de début à un opéra ou à un ballet. La coupe généralement adoptée pour les ouvertures consiste en un allégro rapide, brillant, passionné, succédant à une courte introduction d'un mouvement grave; presque toutes les ouvertures sont écrites dans le ton de *ré*, qui est très-éclatant. Du reste, l'ouverture doit se conformer d'une manière générale au sujet et à la nature du drame. On cite parmi les ouvertures les plus remarquables celles de l'*Iphigénie* de Gluck, du *Démophon* de Vogel, du *Don Juan* de Mozart, de la *Caravane* de Grétry, de la *Chasse du Jeune Henri* de Méhul, de la *Gazza ladra* (*Pie voleuse*) de Rossini.

**OUVRAGE**. Dans le Génie militaire, on appelle *Ouvrages* tantôt un retranchement isolé, tantôt l'ensemble des fortifications qui entourent une place. On distingue : des *Ouvrages à cornes*, composés de deux demi-bastions; des *O. à couronne*, ayant un bastion entre deux courtines et deux demi-bastions avec des ailes; des *O. détachés*, qui couvrent une place sans être liés l'un à l'autre.

**OUVREUR**. Dans l'art du Papetier, on nomme ainsi l'un des trois ouvriers qui font le papier dit *à la main* : c'est celui qui prend la pâte dans la cuve avec la forme, tandis que le *coucheur* pose la feuille sur le feutre avec la forme, et dispose le tout pour le mettre sous la presse, et que le *leveur* retire les feuilles de papier après qu'elles ont été pressées.

**OUVRIER** (du latin *operarius*), tout homme qui travaille de la main pour le compte d'un autre, qui fait quelque ouvrage pour gagner un salaire. L'Ouvrier travaille *à façon*, quand on lui fournit les matériaux et qu'il les met en œuvre, soit chez lui, soit dans l'atelier du patron; *aux pièces*, s'il est payé en proportion du travail qu'il exécute; *à la journée*, quand il reçoit tant par jour. — Dans les Imprimeries, on appelle *Ouvriers en conscience, O. de conscience*, les compositeurs et metteurs en pages qui, à cause de la nature de leurs travaux, ne peuvent être payés qu'à la journée, sur la déclaration du temps qu'ils ont employé au travail qui leur est confié.

Tout ouvrier doit avoir un *livret*. En outre, les ouvriers sont soumis à plusieurs lois spéciales, notamment pour ce qui regarde les difficultés qui peuvent s'élever entre eux et leurs patrons, l'apprentissage, le travail des enfants dans les manufactures, les coalitions, etc. *Voy.* APPRENTISSAGE, COALITION, LIVRET, PRUD'HOMMES, etc.

On s'est beaucoup occupé, dans ce siècle, d'améliorer le sort des classes ouvrières : Saint-Simon, Ch. Fourier, R. Owen et leurs nombreux disciples, ont proposé, dans ce but, des systèmes fort divers, et

n'ont pas tenté moins que de refaire la société tout entière, afin d'*organiser le travail* d'après leurs plans (*Voy.* SOCIALISME). Quelque opinion que l'on ait de ces systèmes, on pourra, sans bouleverser l'ordre social, contribuer efficacement à l'amélioration du sort des classes ouvrières, en assurant, par les moyens qui sont au pouvoir des gouvernements, la paix et la tranquillité publique, en augmentant la facilité des approvisionnements, et, par là, le bon marché des choses nécessaires à la vie, le développement de la production et des débouchés, mais surtout en moralisant les ouvriers, en les détournant du désordre, en leur inspirant des habitudes de prévoyance, en encourageant chez eux l'ordre et l'épargne, enfin en préparant des asiles pour les infirmes et les vieillards. On doit à M. A. Egron *le Livre de l'Ouvrier* (1844).

Dans l'Armée, il y a des *Compagnies d'Ouvriers* : on y distingue les *Ouvriers du génie*, les *O. de l'artillerie*, les *O. armuriers*, les *O. pour les équipages militaires*.

OUVROIR (d'*ouvrer*, travailler), lieu où l'on travaille. Ce mot, fort ancien, se disait particulièrement, dans les couvents de filles, du lieu où les religieuses s'assemblaient à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages. Il a été adopté de nos jours par la bienfaisance publique pour désigner des établissements où l'on procure de l'ouvrage aux femmes pauvres : ce sont des espèces d'asiles où elles trouvent le plus souvent, avec un travail assuré, un abri, du feu, de la lumière, quelquefois même des secours. Un des premiers établissements de ce genre, à Paris, et des mieux tenus, est dû à M. de Gérando, dont il a conservé le nom. On doit à Mme Mévil un écrit estimé sur les *Ouvroirs de jeunes filles* (1852).

OVAIRE (en latin *ovarium*, d'*ovum*, œuf). En Anatomie, on donne ce nom à l'organe des animaux qui contient les *ovules* et où se forment les œufs : c'est une grappe ou corps glanduleux placé près des reins des femelles de la plupart des animaux, qui communique avec l'utérus, et lui transmet, sous la forme de globule, l'œuf qui, lors de la fécondation, a déchiré l'enveloppe qui le retenait captif.

En Botanique, l'*Ovaire* occupe la partie inférieure du pistil. Il peut être simple ou composé. Coupé longitudinalement ou en travers, il présente une ou plusieurs loges, dans lesquelles sont contenus les ovules. C'est dans l'intérieur de l'ovaire que les ovules sont fécondés, acquièrent tout leur développement et se changent en graines. Sa forme est généralement ovoïde. — L'ovaire est le plus souvent libre au fond de la fleur (Jacinthe, Lis, Tulipe); quelquefois il se soude par toute sa surface externe, ou seulement par une partie, avec la base du calice, et son sommet seul se trouve libre : dans ce cas, l'ovaire a été appelé *adhérent* ou *infère*, pour le distinguer de celui qui est *libre* ou *supère* (Iris, Narcisse, Myrtes). Quand les ovaires sont attachés à la paroi interne d'un calice très-resserré à sa partie supérieure, on les dit *pariétaux*. L'ovaire est *sessile*, quand il n'est élevé sur aucun support particulier (Lis, Jacinthe); *stipité*, quand il porte sur un *podogyne* plus ou moins allongé (Câprier). Selon qu'il a 1, 2, 3, 4, 5 ou un plus grand nombre de loges, il est dit *uniloculaire*, *biloculaire* (Lilas, Digitale); *triloculaire* (Lis, Iris); *quadriloculaire* (Pomme épineuse); *quinquéloculaire* (Pomme, Poire, Lierre); *multiloculaire* (Nénuphar). — Chaque loge de l'ovaire peut contenir un nombre d'ovules plus ou moins considérable : la loge est *uniovulée* quand elle ne renferme qu'un seul ovule (Graminées, Synanthérées); *biovulée*, *multiovulée*, lorsqu'elle en contient 2, ou un nombre supérieur, plus ou moins grand.

OVALE (d'*ovum*, œuf, semblable à la forme de l'œuf), figure curviligne, dont les diamètres sont inégaux et sont nommés pour cette raison le *grand* et le *petit axe*. On distingue l'*Ovale* proprement dit, dont une des courbes affecte une forme plus aiguë, ce qui lui donne l'apparence d'un *œuf*; et l'*ellipse*, ou ovale régulier, dont les courbes sont égales deux à deux. *Voy.* ELLIPSE.

*Fenêtre ovale*, *Trou ovale*, etc., termes d'Anatomie. *Voy.* FENÊTRE, TROU, etc.

En Conchyliologie, on nomme *Ovales* une famille de Crustacés læmodipodes : corps ovale avec les segments transversaux; pieds forts et de longueur moyenne; 4e et dernière pièce des antennes simple et sans articles, pieds des 2e et 3e segments imparfaits, etc.

OVARISME (d'*ovaire*), hypothèse physiologique dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux, et même de tous les corps organisés, au développement d'un œuf. *Voy.* GÉNÉRATION, ÉVOLUTION.

OVARITE, inflammation de l'*ovaire*. Cette maladie est assez fréquente à la suite de l'accouchement. Elle est caractérisée par une douleur plus ou moins vive dans l'excavation du bassin, s'irradiant vers les lombes, l'aine et la cuisse du même côté. Le traitement consiste dans l'emploi de tous les moyens antiphlogistiques généraux et locaux.

OVATION (du latin *ovis*, brebis). *Voy.* TRIOMPHE.

OVE (du latin *ovum*, œuf). En Architecture, on nomme ainsi : 1° des ornements qui ont la forme d'un œuf renfermé dans une coque et qui se taillent dans une moulure; 2° toute moulure ronde dont le profil est ordinairement un quart de cercle ou *quart-de-rond* : on appelle *Oves fleuronnés* ceux qui sont entourés de feuilles.

OVIBOS (du latin *ovis*, mouton, et *bos*, bœuf), dit aussi *Bœuf musqué* (*Bos moschatus*), espèce particulière du genre Bœuf, qui tient du bœuf et du mouton, est caractérisée par des cornes très-élargies et se touchant à leur base, les mamelles au nombre de deux, le manque de mufle, un nez couvert d'un poil fin, un chanfrein busqué comme celui du mouton, pas de barbe, des membres robustes, une queue très-courte. L'Ovibos vit en troupes dans les montagnes de l'Amérique du Nord; son aspect rappelle plutôt celui du mouton que celui du bœuf; son pelage se compose de deux sortes de poils d'une bourre longue et épaisse, et d'une soie très-fine de couleur brune. Il répand une forte odeur de musc; cependant les Américains se nourrissent de sa chair.

OVIDUCTE (du latin *ovum*, œuf, et *duco*, conduire), conduit qui donne passage aux ovules et qui communique avec l'utérus.

OVIPARES (du latin *ovum*, œuf, et *pario*, enfanter), nom commun à tous les animaux qui pondent des œufs : tels sont tous les Oiseaux, tous les Reptiles, les Poissons, à l'exception d'un seul (la *Blennie vivipare*), la plus grande partie des Mollusques et des Insectes.

OVIS, nom latin et scientifique du genre *Mouton*.

OVOLOGIE (d'*ovum* et du grec *logos*, discours), partie de l'Histoire naturelle qui traite de la formation et de la production des œufs (*Voy.* OEUF). Le principe fondamental de l'Ovologie est que tous les animaux naissent d'un œuf. Ce principe exclut l'hypothèse des générations spontanées. Aristote et Galien, chez les anciens, ont fait des observations importantes sur plusieurs points de cette science. Chez les modernes, les savants qui se sont spécialement occupés d'ovologie sont d'abord Fabrice d'Aquapendente, Harvey, Boerhaave, Haller, Malpighi, et, de nos jours, G. Cuvier, Dutrochet, MM. Prévost, Duvernoy, Ehrenberg, Siebold, Velpeau, Coste, R. Wagner et Bischoff. Parmi les ouvrages les plus récents, on doit citer l'*Ovologie humaine* de Velpeau, l'*Ovologie des Oiseaux* de Valenciennes, l'*Ovulation spontanée* de Pouchet. *V.* EMBRYOGÉNIE.

OVOVIVIPARES, nom donné par les Naturalistes aux animaux chez lesquels l'œuf éclôt dans le sein même de la mère, pendant son trajet à travers les voies utérines. Tels sont, chez les Mammifères, les

Ornithorhynques et les Kanguroos. Parmi les Reptiles, la Vipère est ovovivipare.

OVULE (d'*ovulum*, diminutif d'*ovum*, œuf). En Anatomie, c'est l'*œuf* à son premier état. *V.* OVAIRE.

En Botanique, on appelle ainsi : 1° le rudiment contenu dans l'ovaire et qui deviendra graine après la fécondation ; 2° les corps reproducteurs des Champignons, des Varechs, des Conferves, etc.

En Conchyliologie, on nomme *Ovules* un genre de Mollusques univalves, à coquille bombée, plus ou moins allongée aux extrémités, à bords roulés en dedans. On les range parmi les Buccinoïdes. Ces mollusques sont communs dans la Méditerranée.

OXACIDES, nom donné, en Chimie, aux acides qui sont formés d'*oxygène* et d'un corps simple : l'*Acide azotique*, l'*A. sulfurique*, l'*A. phosphorique*, etc. On les oppose aux *Hydracides*.

OXALATES, sels formés par la combinaison de l'acide oxalique avec une base. Les plus importants sont : l'*Oxalate de chaux* ($C^2O^3,CaO+2aq$), sel insoluble dans l'eau, qui se produit toutes les fois que l'acide oxalique rencontre la chaux en dissolution. Il constitue souvent les calculs urinaires chez l'homme. On le trouve dans une foule de racines et d'écorces, telles que les racines de rhubarbe, de réglisse, de curcuma, de patience, de gentiane ; les écorces de cannelle, de chêne, de frêne, d'orme, de sureau, etc. Il entre pour une grande part dans la composition des lichens qui couvrent les flancs des rochers. — L'*Oxalate acide de potasse* ou *bioxalate de potasse* est connu sous le nom de *sel d'oseille*. — L'*Ox. de soude* existe dans toutes les plantes qui viennent sur les bords de la mer ou des lacs salés, telles que la barille d'Espagne (*salsola soda*), les chénopodées maritimes, les arroches, les amarantes, que l'on incinère pour en faire de la soude. Les bolets et les champignons renferment aussi des oxalates.

OXALIDE, *Oxalis*, genre type de la famille des Oxalidées, comprend environ cent espèces de plantes qui presque toutes naissent spontanément au Cap de Bonne-Espérance, et dont quelques-unes sont communes en Europe et même en France. Ce sont des plantes herbacées, fortement traçantes, à feuilles alternes, à fleurs solitaires ou disposées en ombelle simple ; calice à 5 sépales un peu soudées à la base, 5 pétales, 10 étamines soudées à la base, 5 styles : le fruit est une capsule membraneuse herbacée. L'espèce la plus connue est la *petite Oseille* ou *Surelle* (*Oxalis acetosella*). *Voy.* OSEILLE. Viennent ensuite l'*Oxalide droite* (*O. stricta*) et l'*O. cornue* (*O. corniculata*), rares aux environs de Paris. On cultive plusieurs espèces en serre chaude comme plantes d'ornement. — La famille des *Oxalidées* détachée de celle des Géraniées, ne renferme que 2 genres : l'*Oxalis* et l'*Averrhoa* ou *Carambolier*.

OXALIQUE (ACIDE), combinaison formée de carbone, d'oxygène et d'hydrogène ($C^2O^3,HO$) en cristaux incolores, très-acides, sans odeur et très-solubles dans l'eau. On l'obtient, soit du sel d'oseille, en le précipitant par l'acétate de plomb et décomposant le précipité par l'acide sulfhydrique, soit en faisant bouillir du sucre, du bois ou de la fécule avec de l'acide azotique et abandonnant le produit à la cristallisation. On emploie cet acide dans les fabriques d'indiennes comme rongeant, c.-à-d. comme moyen de détruire le mordant sur les parties où l'on veut que la couleur ne prenne pas. On s'en sert aussi pour l'avivage de quelques couleurs. On l'emploie, dans les ménages, pour récurer les ustensiles, instruments, harnais, etc., en cuivre poli, et pour faire disparaître sur le linge les taches d'encre et de rouille ; ces applications reposent sur la faculté que possède l'acide oxalique de former des sels très-solubles avec les oxydes de cuivre et de fer. L'*eau de cuivre* n'est qu'une solution d'acide oxalique ou de sel d'oseille : cette eau est très-vénéneuse. On combat l'empoisonnement par l'acide oxalique au moyen de la magnésie délayée dans l'eau. — Les médecins considèrent l'acide oxalique comme rafraîchissant, et l'administrent en petite quantité sous forme de limonade. Les pastilles contre la soif ont cet acide pour base.

L'acide oxalique fut obtenu pour la première fois par Bergmann, en 1776, au moyen du sucre et de l'acide azotique bouillant ; Scheele parvint en 1784 à l'extraire du sel d'oseille.

OXAMIDE (de la première syllabe des mots *oxalique* et *ammoniaque*), substance blanche, insoluble dans l'eau, qui renferme les éléments de l'oxalate d'ammoniaque, moins ceux de l'eau ($C^2O^2NH^2$). Elle a été découverte par M. Dumas, et représente le type des corps de la classe des *Amides*, classe qui s'est considérablement accrue dans ces dernières années.

OXYCHLORURE, combinaison d'un chlorure avec un oxyde métallique. Les chlorures de calcium, de bismuth, d'antimoine, de cuivre, de plomb et de mercure sont susceptibles de former des oxychlorures. L'oxychlorure de plomb est employé dans les arts sous le nom de *jaune de Cassel*. *Voy.* JAUNE.

OXYCOCCUS (du grec *oxys*, aigu, et *coccos*, grain), nom scientifique de l'*Airelle coussinette*.

OXYCRAT, *Oxycratum* (du grec *oxys*, acide, et *kérannumi*, mélanger), boisson rafraîchissante composée d'eau et de vinaigre, dans les proportions de 5 parties d'eau contre une de vinaigre, et quelquefois édulcorée avec un peu de sucre, de sirop ou de miel. On en fait grand usage dans les hôpitaux et les ambulances militaires pendant les grandes chaleurs, et dans les affections inflammatoires. On l'emploie aussi, à l'extérieur, comme sédatif et astringent.

OXYDATION, OXYGÉNATION. Ces deux mots se confondent souvent dans l'usage. Ils diffèrent toutefois en ce que l'*oxygénation* comprend tous les cas dans lesquels l'oxygène se combine avec un corps quelconque, quel que soit d'ailleurs le produit qui en résulte, et que l'*oxydation* est proprement l'acte chimique par lequel les corps simples se combinent avec l'oxygène en proportions déterminées, de manière à produire des *oxydes*. L'oxydation a lieu sous l'influence de la chaleur, de l'air humide, de l'électricité, par l'immersion des métaux dans des solutions alcalines, etc. *Voy.* OXYDE et ROUILLE.

OXYDE, se dit en Chimie de tout composé renfermant de l'*oxygène*, mais plus spécialement des combinaisons de l'oxygène avec les substances métalliques. En ce sens, on oppose *oxyde* à *acide*, et de même que l'on caractérise les *acides* par la propriété d'offrir une saveur aigre, de rougir la teinture bleue de tournesol, on caractérise les *oxydes* par l'absence de ces propriétés ou par la présence de propriétés contraires, notamment par celle de ramener au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide.

Les *Oxydes métalliques* se distinguent en *O. basiques* ou *O. salifiables*, qui ont la propriété de se combiner avec les acides pour former des sels ; en *Peroxydes* ou *Suroxydes*, dits aussi *O. singuliers*, qui ne peuvent pas se combiner avec les acides sans émettre de l'oxygène ; et en *Sous-oxydes*, qui mettent en liberté du métal lorsqu'on les combine avec les acides. Les peroxydes et les sous-oxydes se désignent aussi sous le nom d'*O. indifférents*. Lorsqu'un métal donne plusieurs oxydes, on les distingue soit par les mots grecs *protoxyde*, *deutoxyde*, *tritoxyde* (premier, deuxième, troisième oxyde), soit par les désinences *eux* et *ique* ajoutées au nom du métal ; la terminaison *eux* indique toujours un oxyde moins oxygéné que la terminaison *ique*. Voici les principaux oxydes :

*Oxyde d'aluminium* ou *Alumine*. *Voy.* ALUMINE.

*Oxyde d'antimoine* ($SbO^3$), appelé quelquefois aussi *Acide antimonieux*, corps blanc solide qui se produit par le grillage de l'antimoine métallique, et se dépose sur les corps froids en petits cristaux brillants, appelés autrefois *fleurs argentines*, *fleurs*

ou *neige d'antimoine*. Il sert à préparer l'émétique et les autres combinaisons de l'antimoine. Il forme avec les acides les *sels d'antimoine*.

*Oxydes d'azote* : on en connaît deux, qui ne se combinent pas avec les acides. *Voy.* AZOTE.

*Oxyde de barium* ou *Baryte*. *Voy.* BARYTE.

Il existe aussi un *peroxyde de baryum* ($BaO^2$), avec lequel on prépare l'eau oxygénée, en le dissolvant dans l'acide chlorhydrique.

*Oxyde de carbone*, gaz qui ne se combine pas avec les acides. *Voy.* CARBONE.

*Oxyde de chrome*, dit aussi *Sesquioxyde de chrome*, *O. chromique* ($Cr^2O^3$) : c'est le *Vert de chrome* des marchands de couleur. Il se produit toutes les fois qu'on soumet un chromate à l'action d'une substance susceptible d'absorber de l'oxygène, comme le soufre, l'acide sulfureux, les substances végétales, etc. On l'emploie en peinture : dans les manufactures de porcelaine, il sert à faire des fonds verts très-foncés; c'est avec lui qu'on colore en vert toutes les matières vitreuses, les strass, les émaux. Plusieurs minéraux, tels que l'émeraude, l'olivine, la serpentine, lui doivent leur couleur verte.

*Oxydes de cuivre*. Il en existe deux basiques : le *protoxyde* ou *O. cuivreux* ($Cu^2O$), et le *deutoxyde*, *bioxyde* ou *O. cuivrique* ($CuO$). Le dernier forme avec les acides les sels de cuivre les plus connus; il se présente sous la forme d'une poudre d'un noir grisâtre, et s'obtient par le grillage du cuivre métallique ou de son nitrate. Lorsqu'on le précipite d'un de ses sels, il se sépare en combinaison avec de l'eau, et est alors d'une belle couleur bleue. Il sert à la préparation de beaucoup de sels de cuivre et à l'analyse des matières organiques.

*Oxydes d'étain*. Il en existe deux : le *protoxyde* ou *O. stanneux* ($SnO$), et le *deutoxyde*, *bioxyde* ou *O. stannique*, dit aussi *Acide stannique* ($SnO^2$). Le dernier se rencontre dans la nature (*Voy.* ÉTAIN OXYDÉ); on l'obtient artificiellement en chauffant de l'étain métallique avec de l'acide nitrique : c'est une poudre blanche insoluble, qu'on emploie à la fabrication des émaux. Il se produit aussi quand on maintient l'étain en fusion au contact de l'air (*potée d'étain*).

*Oxydes de fer*. On connaît deux oxydes de fer salifiables : le *protoxyde* ou *O. ferreux* ($FeO$), et le *sesquioxyde* ou *O. ferrique* ($Fe^2O^3$), dit aussi improprement *peroxyde*; une combinaison de ces deux oxydes, l'*O. ferroso-ferrique* ($Fe^3O^4$ ou $FeO + Fe^2O^3$), est plus connue sous les noms de *Fer magnétique* et d'*Aimant* (*V.* AIMANT). Le protoxyde de fer est une substance très-altérable qu'on obtient en ajoutant un alcali au vitriol vert (sulfate ferreux), sous la forme d'un précipité qui, verdâtre d'abord, finit peu à peu par devenir d'un brun sale au contact de l'air. Le sesquioxyde de fer constitue de nombreux minerais qui servent à l'exploitation du fer, tels que le *fer oligiste*, l'*hématite*, le *fer oolithique*, etc. (*Voy.* FER). La *rouille* n'est aussi que du peroxyde de fer, contenant ordinairement des traces d'ammoniaque. Le *colcothar* est un peroxyde de fer obtenu par la calcination du vitriol vert.

*Oxyde d'hydrogène* : c'est l'*eau*. *Voy.* ce mot.

*Oxyde de magnesium* ou *Magnésie*. *V.* MAGNÉSIE.

*Oxydes de manganèse*. Il y en a deux : le *protoxyde* ou *O. manganeux* ($MnO$), et le *sesquioxyde* ou *O. manganique* ($Mn^2O^3$); il existe, en outre, une combinaison de ces deux oxydes, l'*O. manganoso-manganique* ($Mn^3O^4$ ou $MnO + Mn^2O^3$), et un suroxyde, le *peroxyde de manganèse* ($MnO^2$). C'est avec le peroxyde qu'on prépare l'*oxygène* dans les laboratoires. On l'emploie aussi dans les arts. *V.* PYROLUSITE.

*Oxydes de mercure*. Il en existe deux basiques : le *protoxyde* ou *O. mercureux*, qui se précipite sous la forme d'une poudre noire quand on ajoute de la potasse à un sel mercureux, et le *deutoxyde*, *bioxyde* ou *O. mercurique*, qu'on obtient à l'état d'une poudre rouge ou jaune par le mélange d'un alcali avec un sel mercurique. L'oxyde mercurique s'obtient aussi par le grillage du mercure, et peut servir à l'extraction de l'oxygène, car une chaleur élevée le décompose en oxygène et en mercure métallique; il était déjà connu du chimiste arabe Geber.

*Oxyde de plomb*. Le plomb donne avec l'oxygène un oxyde salifiable ($PbO$), plus connu sous le nom de *Litharge* (*Voy.* ce mot), et deux suroxydes, dont l'un ($PbO^2$), connu des chimistes sous le nom de *peroxyde puce* à cause de sa couleur, n'est employé que dans les laboratoires, et dont l'autre constitue le *Minium*. *Voy.* ce mot.

*Oxyde de potassium*, *O. de silicium*, *O. de strontium*, etc. *Voy.* POTASSE, SILICE, STONTIANE.

OXYGÉNATION. *Voy.* OXYDATION.

OXYGÈNE (du grec *oxys*, aigu, acide, et *génos*, origine; c.-à-d. créateur des acides), dit autrefois *Air vital*, *Air déphlogistiqué*, *Air de feu*, gaz simple, incolore, sans odeur ni saveur, formant la partie respirable de l'air, dans lequel il entre pour un 5ᵉ. C'est le corps le plus important de la nature : il est l'agent de la respiration animale et de la combustion, et fait partie du plus grand nombre de composés, tels que l'eau, un grand nombre d'acides, les terres et les pierres de toute espèce, les parties végétales et animales, etc. Sa densité, comparée à celle de l'air est de 1,105. Les animaux peuvent vivre quelque temps au sein du gaz oxygène; mais leur respiration y devient plus laborieuse que dans un volume égal d'air atmosphérique, par suite de la grande irritation que l'oxygène pur produit dans les poumons. Ce gaz manifeste une très-grande affinité pour tous les autres éléments, et lorsqu'il se combine avec eux, il se développe de la chaleur et souvent de la lumière : la flamme produite par la combustion du bois, du charbon et d'autres corps inflammables, est due à leur combinaison avec l'oxygène de l'air. Dans l'oxygène pur, cette combustion est bien plus vive : ainsi une bougie éteinte, mais présentant encore quelques points d'ignition, s'enflamme de nouveau dans ce gaz; un ressort de montre, auquel on a attaché un morceau d'amadou allumé, y prend feu instantanément : il brûle alors en projetant des globules lumineux du plus bel effet.

On obtient l'oxygène en soumettant à l'action de la chaleur certains oxydes, tels que le bioxyde de mercure ou le peroxyde de manganèse. Le procédé le plus commode pour obtenir rapidement du gaz oxygène pur consiste à chauffer du chlorate de potasse ($ClO^5,KO$) dans un petit ballon de verre, sur une lampe à alcool; ce sel dégage alors tout l'oxygène qu'il renferme et se convertit en chlorure de potassium ($ClK$). M. Boussingault a proposé en 1850 un procédé fort simple pour obtenir de l'oxygène en quantité indéfinie : il suffit pour cela de faire passer un courant d'air dans un tube de porcelaine renfermant de la baryte, qu'on chauffe fortement et qu'on refroidit alternativement : la baryte, portée au rouge blanc, s'empare de l'oxygène; elle l'abandonne ensuite par le refroidissement sans avoir subi aucune altération. La production de l'oxygène se réduit ainsi à une dépense de combustible.

Le chimiste anglais Priestley parvint le premier, en 1774, à isoler le gaz oxygène, après avoir découvert, concurremment avec Scheele, que l'air atmosphérique est un mélange de deux gaz; Lavoisier reconnut, quelques années plus tard, que la combustion des corps à l'air consiste dans une combinaison de ces corps avec l'agent qu'il nomma *oxygène*. C'est à l'époque de ces importantes découvertes que commence le développement scientifique de la chimie.

OXYGÉNÉE (EAU). *Voy.* EAU.

OXYGONE (du grec *oxys*, aigu, et *gonos*, angle), se dit quelquefois en Géométrie des figures dont les angles sont aigus.

**OXYMEL** (du grec *oxys*, acide, et *méli*, miel), espèce de sirop formé par une solution concentrée de miel dans un vinaigre simple ou composé. On emploie surtout en Médecine l'*Oxymel simple*, fait avec du vinaigre blanc : on s'en sert pour faciliter l'expectoration dans les catarrhes et les toux grasses, et l'*O. scillitique*, fait avec du vinaigre scillitique, dont l'action est la même, mais plus active.

OXYRHYNQUE, *Oxyrhynchus* (du grec *oxys*, aigu, et *rhygkhos*, bec), nom donné par les Naturalistes à plusieurs espèces d'animaux qui sont également caractérisés par l'acuité du bec, notamment :

A un oiseau de l'Amérique du Sud, à bec court, droit, très-effilé à la pointe, qui doit être classé suivant les uns parmi les Sittelles, suivant les autres parmi les Cassiques ou parmi les Tangaras : c'est l'*Oxyrhynchus flammiceps*, à huppe couleur de feu ;

A plusieurs poissons à tête effilée, appartenant aux genres Mormyre, Squale, etc. ;

A un genre de Crustacés décapodes brachyures ;

A un genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides, etc.

OXYURE, *Oxyuris* (du grec *oxys*, aigu, et *oura*, queue), genre de Vers intestinaux, de la famille des Nématoïdes, tribu des Ascaridiens, renferme des vers à corps cylindrique ou presque fusiforme, terminé en pointe aiguë. L'espèce principale est l'*Oxyure vermiculaire*, qui se trouve fréquemment dans le rectum de l'homme et des enfants soumis à un régime débilitant. On l'expulse avec des lavements composés d'absinthe, de valériane, d'aloès ou d'huile animale de Dippel.

OYANT (part. présent du verbe *ouïr*) : c'est, en termes de Palais, celui à qui on rend un compte en justice.

OZÈNE (du grec *ozô*, sentir mauvais), nom donné à toute affection caractérisée par la fétidité des fosses nasales : cette odeur ayant quelque analogie avec celle d'une punaise écrasée, on a donné le nom de *punais* aux individus qui sont atteints de cette incommodité. L'Ozène peut dépendre : 1° de lésions qui affectent la membrane muqueuse : elles sont le plus souvent la suite d'un coryza chronique ; 2° d'une maladie des os du nez ; 3° de vices de conformation de ces mêmes os. Pour le premier cas, on conseille les injections et les fumigations avec des liquides excitants ou avec des poudres également astringentes ou excitantes, dans la composition desquelles entrent le quinquina, le camphre, le benjoin, l'eau vinaigrée, l'eau chlorurée, l'eau de chaux, le calomel, le nitrate d'argent en solution ou solide, mais ces moyens sont la plupart du temps sans succès quand la maladie est ancienne. — Dans l'ozène qui dépend d'une lésion des os du nez, comme cet état provient le plus souvent d'une maladie générale, scrofuleuse, syphilitique ou cancéreuse, c'est contre cette dernière qu'il faut diriger le traitement. — L'ozène qui tient à un vice de conformation des os est au-dessus des ressources de l'art. Tout ce que les malades peuvent faire, c'est de s'injecter dans le nez, plusieurs fois par jour, de l'eau chargée de chlorure de soude, qui détruit la mauvaise odeur.

OZOKÉRITE. *Voy.* PARAFFINE.

OZONE (du grec *ozô*, sentir mauvais), nom donné par M. Schœnbein à l'odeur qui se développe sous l'influence des décharges électriques. Les expériences de MM. Frémy et Becquerel ont démontré que l'ozône n'est point un gaz odorant particulier, mais que c'est purement un état tout spécial de l'oxygène électrisé.

# P

**P**, 16e lettre de notre alphabet et la 12e des consonnes, appartient à l'ordre des labiales; elle est la plus forte de cet ordre. — Employé comme signe numérique, P, qui s'écrivait en grec Π, lettre initiale de *penté*, cinq, signifiait 5 dans la manière primitive de compter des Grecs. Tout nombre inséré dans le Π se trouvait multiplié par 5 : ainsi |Δ| (pour *pente* et *déka*, c.-à-d. 5 × 10) valait 50. Dans l'écriture numérale adoptée plus tard, π' valut 80 et ,π 80,000. Chez les Romains, on trouve quelquefois P employé avec la valeur de 400 ; P̄ avec celle de 400,000. — Dans les abréviations anciennes, P signifiait *Publius*, *Paulus*, *populus*, *plebs* (le peuple) ; S. P. Q. R., *senatus populusque Romanus* (le sénat et le peuple romain) ; P. C., *patres conscripti* (pères conscrits, sénateurs) ; P. K. ou Kal., *pridie kalendas* (la veille des calendes); P. II. (ou P X ou P C) S. L., *pondo duarum* (ou *decem* ou *centum*) *semis librarum*, poids de deux (ou de 10 ou de 100) demi-livres.—Aujourd'hui P. devant les noms signifie *Pierre* ou *Paul*; Ph., *Philippe*; devant un nom de religieux, P. se met pour *Père* (le P. Bridaine). — Au bas des lettres, P. S. signifie *postscriptum*. — En Métrologie, P signifie *pied*, et *p. pouce*.—Dans le Commerce, P signifie *protesté*; p. 0/0, *pour cent*. — Sur les monnaies, P indiquait jadis la monnaie frappée à Dijon.—En Chimie, P signifie *phosphore*; Pb. *plomb*; Pd, *palladium*; Pt, *platine*.

PACA, *Cœlogenus*, genre de Mammifères rongeurs, famille des Caviens ou Cabiais, renferme des animaux nocturnes, hauts de 35 centim. sur 50 de long, fouisseurs comme les lapins et pourvus d'abajoues (d'où leur nom scientifique, formé du grec *koilos*, creux, et *genys*, mâchoire). Ils ont le port lourd, le corps gros et trapu, la chair grasse et lardacée, le poil rude et court; leurs pieds ont cinq doigts chacun ; ces animaux n'ont point de queue. Les Pacas vivent au Brésil, à la Guyane et au Paraguay; ils se nourrissent de fruits et de racines; leur cri ressemble au grognement d'un petit cochon. Ils sont très-doux et s'apprivoisent aisément; ils sont excessivement propres. On leur fait une chasse active pour leur chair, qui est recherchée. On en distingue deux espèces, le *Paca noir* ou *brun* (*Cavia Paca*, *Cœlogenus subniger*) et le *Paca fauve* (*C. fulvus*).

PACAGE (du latin *pascua*), action de faire paître des troupeaux. Le *droit de pacage*, qu'on nomme aussi *droit de vaine pâture*, et, dans certains cas, *droit de parcours* (*Voy.* ce mot), est la faculté qu'ont les habitants d'une même commune de faire paître leurs troupeaux dans certains pâturages lorsqu'ils sont en jachère ou en friche. Dans quelques provinces, ce droit n'était autrefois accordé qu'aux habitants propriétaires; d'où était venue la maxime : *Qui n'a labourage n'a pacage*. — Le *droit de pacage* est classé par le Code Napoléon (art. 688, 691) dans le nombre des servitudes discontinues qui ont besoin du fait actuel de l'homme pour être exercées, et qui ne peuvent s'établir que par titres.

PACANIER, espèce de Noyer noir. *Voy.* NOYER.

PACARET ou PAXARÈTE (VIN DE). *Voy.* XÉRÈS.

PACHA, haut dignitaire en Turquie. *Voy.* cet article au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PACHIRIER, *Pachiria*, genre de la famille des Sterculiacées, tribu des Bombacées, renferme de grands et beaux arbres propres à l'Amérique équinoxiale : feuilles digitées composées de 7 folioles oblongues, luisantes en dessus, glauques en dessous; bouton de la fleur, très-long, s'ouvrant en 7 grandes lanières et laissant échapper une immense

aigrette d'étamines d'un blanc jaunâtre. On n'en connaît que 4 espèces : l'espèce type, le *Pachirier aquatique* (*P. aquatica*), dit *Cacaoyer sauvage*, à cause de la forme de son fruit, est un arbre de 6 à 7 mètres de haut, d'un très-bel aspect, dont le tronc est revêtu d'une écorce cendrée, recouvrant un bois spongieux et mou; ce qui fait surtout sa beauté, c'est la magnificence de ses fleurs, qui ont jusqu'à 47 centim. de longueur sur 35 de diamètre. Elles sont veloutées, jaunâtres, vertes en dessous, en forme de tube; les pétales se recourbent au sommet, et un gros paquet d'étamines occupe le centre de la fleur. Le *P. élégant* (*P. insignis*) a été introduit en Europe en 1796.

PACHYDERMES, *Pachydermi* (du grec *pakhys*, épais, et *derma*, peau, cuir), ordre de Mammifères, ainsi nommés par G. Cuvier à cause de l'épaisseur de leur cuir, renferme les plus grands quadupèdes connus. On les distingue des Mammifères qui en sont voisins en ce qu'ils ne ruminent pas, et que leurs doigts, immobiles dans des enveloppes cornées appelées *sabots*, ne peuvent pas se ployer autour des objets pour les saisir. Les Pachydermes sont remarquables par la masse de leur corps, leurs membres courts, leur allure pesante, et souvent par la présence de deux grandes *défenses*, qui, jointes à leur force prodigieuse, en feraient les plus redoutables des animaux terrestres si leur caractère pacifique ne les portait plutôt à se tenir cachés au sein des forêts désertes ou dans les plaines inhabitées. Ils aiment les lieux humides et marécageux, et se nourrissent d'herbes, de feuilles, de racines et rarement de chair. Leurs instincts sont brutaux en général; mais l'intelligence de quelques-uns est très-développée.

On divise l'ordre des Pachydermes en 3 familles : 1° les *Pachydermes* proprement dits (les *Belluæ* de Linné), qui renferment les genres *Hippopotame*, *Rhinocéros*, *Tapir*, *Daman*, *Cochon*, et plusieurs espèces fossiles, notamment le *Palæotherium*; 2° les *Proboscidiens*, qui renferment l'*Éléphant*, et parmi les fossiles, le *Mammouth* et le *Mastodonte*; 3° les *Solipèdes*, renfermant le genre *Cheval*, dans lequel rentrent l'*Ane* et le *Zèbre*.

PACIFICATION (ÉDITS DE), nom que l'on donna en France, pendant les guerres de religion au XVI^e siècle, à des édits dans lesquels les rois révoquaient les lois sévères publiées contre les protestants. *Voy.* ÉDITS et RELIGION (GUERRES DE) au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PACOTILLE (de *paquet*). On nomme ainsi une certaine quantité de marchandises assorties, propres aux pays lointains vers lesquels se dirige un navire, et dont se charge le capitaine ou quelqu'un de l'équipage, à la condition de partager le bénéfice de la vente avec celui qui a fourni la pacotille. Souvent aussi c'est un commerçant qui fait lui-même au comptant ou à crédit l'acquisition d'une pacotille, qu'il charge à bord du bâtiment où il s'embarque lui-même.

Les marchandises dites *de pacotille* sont en général des marchandises de qualité inférieure qu'on ne pourrait débiter qu'à bas prix en Europe, et qu'on expédie dans les pays d'outre-mer.

PACQUAGE, art de trier et de disposer le poisson salé dans des barils pour le transporter. C'est du pacquage que dépendent la conservation et la bonne qualité des poissons salés. Les Hollandais lui ont été redevables du grand débit que leurs harengs salés ont eu dans toute l'Europe.

PACTE (du latin *pactum*, convenu). En Droit civil, ce terme est aujourd'hui synonyme de *contrat* ou de *convention*. *Voy.* ces mots.

Dans l'Histoire, on a donné ce nom à plusieurs conventions politiques conclues, soit entre un prince et ses sujets, comme les *Pacta conventa* de Pologne, soit entre plusieurs souverains unis par les liens du sang, comme le *Pacte de famille* de 1761. — On a flétri du nom de *Pacte de famine* le monopole de la vente de grains accordé pendant le siècle dernier à certains financiers. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PADICHAH, titre d'honneur que porte le sultan des Ottomans, et qu'il donne, en leur écrivant, aux souverains de la France, de la Russie et de l'Autriche.

PADOU ou PADOUE, espèce de ruban ordinairement composé de soie et de filoselle on de filoselle et de fil, et ainsi nommés parce que les premiers ont été fabriqués à *Padoue* en Italie. Ces rubans sont très-forts et d'un bon usage, mais il leur manque le lustre et le poli des rubans de soie. On en fabrique beaucoup auj. à St-Etienne et aux environs de Lyon.

PADUS, nom latin du *Putiet*, sorte de Prunier.

PÆONIA, nom botanique de la *Pivoine*.

PAGAIE (de l'indien *pagaï*), petit aviron court avec lequel les sauvages font marcher leurs pirogues.

Les Raffineurs de sucre nomment ainsi une grande spatule de bois avec laquelle on remue le sucre quand il rafraîchit, afin d'en former le grain : elle a quelque ressemblance avec la pagaie des Indiens.

PAGANISME (du latin *paganus*, paysan, parce que ce fut dans les campagnes que le culte des idoles se maintint le plus tard), culte des faux dieux. On désigne particulièrement sous ce nom la religion polythéiste des anciens, surtout celle des Egyptiens, des Grecs et des Romains (*V.* POLYTHÉISME et MYTHOLOGIE). C'est au III^e siècle que cette dénomination s'introduisit; elle ne disparut qu'au VIII^e siècle, avec le paganisme lui-même. Dans son ouvrage posthume sur *le Polythéisme romain*, Benj. Constant a sagement apprécié le Paganisme. M. A. Beugnot a donné l'*Histoire de la chute du Paganisme en Occident.*

PAGE (du latin *pagina*), se dit, en Typographie, d'un des côtés d'un feuillet ou d'une feuille de papier pliée en un certain nombre de folios, ainsi que de l'impression qui y est contenue. — La *Pagination* est la série des numéros des pages d'un livre, indiquant leur ordre relatif.

PAGE (de l'italien *paggio*, par corruption du gr. *païs, paidion*, enfant?). Les *Pages* étaient déjà connus des Romains. Chez eux, les grands entretenaient, pour leur service domestique, de jeunes garçons d'une beauté remarquable et richement vêtus. Au moyen âge, les grands seigneurs s'entourèrent de jeunes gentilshommes qui faisaient auprès d'eux l'apprentissage des armes et de la chevalerie. Les *Pages*, qu'on appelait aussi à cette époque *varlets* ou *damoiseaux*, selon qu'ils étaient affectés au service du seigneur ou de la dame châtelaine, portaient la livrée de leurs maîtres, les accompagnaient partout, exécutaient leurs messages, et même les servaient à table. A l'âge de 14 ans, ces jeunes gens étaient, *mis hors de page* et reçus *écuyers*. Les pages survécurent à la chevalerie : les rois de France et les princes du sang entretinrent auprès d'eux, jusqu'à la Révolution, un certain nombre de *Pages*, dits aussi *Enfants d'honneur*. L'empereur Napoléon rétablit des pages. La Restauration les avait conservés; mais ils furent supprimés en 1830.

PAGEL, *Pagellus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sparoïdes, très-voisin des Pagres, renferme 11 espèces, dont 6 appartiennent à nos mers : ces poissons diffèrent des Spares proprement dits par leurs molaires arrondies, plus petites et placées sur 2 ou plusieurs rangs; par leurs dents antérieures, disposées en cardes plus ou moins fines, et par leur museau plus allongé. Ils se nourrissent de petits poissons et de mollusques, vivent en société, et approchent, vers le printemps, des côtes, où ils demeurent jusqu'au commencement de l'hiver. L'espèce la plus connue est le *Pagel commun* (*P. erythrinus*), poisson de la Méditerranée, long. de 3 à 4 décim., au corps ovale allongé, légèrement comprimé et un peu rétréci vers la queue : mâchoires garnies chacune de deux rangées de dents petites

et pointues, museau pointu et avancé, lèvres charnues et assez épaisses, nageoires pectorales étroites et en faux, caudale profondément fourchue, ventrales triangulaires et assez développées. La couleur du Pagel est d'un beau rouge carmin, passant au rose sur les côtes, avec des reflets argentés sous le ventre. Sa chair est blanche, agréable au goût et facile à digérer. Parmi les autres espèces, on remarque le *P. à dents aiguës* ou *Rousseau*, le *P. bogueravel* ou *Pilouneau*, le *P. à museau court*, le *P. morme* ou *Mormyre*, etc.

PAGNE (du latin *pannus*), morceau d'étoffe dont les nègres et les Indiens, qui vont nus, s'enveloppent le corps, depuis la ceinture jusqu'aux genoux ou jusqu'au milieu des cuisses. C'est ordinairement une toile de coton teinte en bleu ou en rouge, ou bien encore rayée. Dans les Indes orientales, on emploie, pour cet usage, des cotonnades fines.

PAGNON (du nom du premier fabricant?), drap noir très-fin, ratiné à l'envers, et qu'on fabrique à Sedan.

PAGODE (du persan *pout*, idole, et *gheda*, maison), nom donné par les Européens aux temples de la plupart des peuples de l'Asie. Les pagodes consistent ordinairement en un pavillon formant le sanctuaire de l'idole, et en deux appentis, l'un devant, l'autre derrière, pour le peuple. Au-dessus du pavillon principal, s'élève généralement une construction pyramidale de forme extrêmement tourmentée, et surchargée de beaucoup d'ornements de mauvais goût. Les pagodes sont, pour la plupart, en briques ou en pierre, souvent incrustées de marbre, de jaspe, de porcelaine et même de plaques d'or; les moins riches sont en bois peint. La plus fameuse de toutes les pagodes est celle de Djaggernat sur la côte d'Orissa, consacrée au dieu Vichnou. Les Hindous y font de nombreux pèlerinages.

Dans le siècle dernier, à l'époque de la plus grande décadence du goût, les pagodes furent fort à la mode en Europe : des princes et de riches particuliers firent alors d'énormes dépenses pour construire des pagodes dans leurs parcs.

On donne aussi ce nom à de petites figures grotesques, qui viennent de Chine. *Voy.* AGALMATOLITHE.

PAGODE est encore le nom d'une monnaie d'or des Indes : la valeur moyenne de la *Pagode au croissant* est de 9 fr. 46 c., celle de la *P. à l'étoile*, de 9 fr. 35 c.; la *P. de Pondichéry* vaut 8 fr. 32 c.

PAGRE, *Pagrus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sparoïdes, voisins des Pagels et des Daurades : ils diffèrent des premiers par leur museau qui est très-court, et des secondes par leurs mâchoires, qui sont garnies, sur les côtés, de dents rondes, placées seulement sur deux rangs, les unes à côté des autres, comme des pavés; ce qui leur a fait donner le nom de *Gueules pavées*. Le *Pagre ordinaire* (*P. vulgaris*), poisson de la Méditerranée, se nourrit d'algues, de seiches, de squilles et de coquilles : il pèse jusqu'à 5 kilogr. Sa partie supérieure est argentée, teinte de rougeâtre sur l'épaule. Sa chair est peu estimée.

PAGURE, *Pagurus* (en grec *pagouros*, de *pagos*, croûte molle, et *oura*, queue), genre de Crustacés décapodes Macroures, type de la tribu des *Paguriens*. Ces Crustacés, qu'on mange comme les crâbes, sont caractérisés par leur queue plus courte que chez les autres Macroures, leur longue carapace, leurs pattes antérieures terminées en pinces, et la mollesse de leurs téguments. Ces animaux ont l'habitude de s'introduire dans les coquilles abandonnées des mollusques et d'y vivre enfermés; ce qui leur a valu les noms de *Bernard l'Ermite* (*Voy.* ce mot), de *Diogène*, etc. Comme leur corps prend sans cesse de l'accroissement, ils sont obligés de changer tous les ans d'habitation.

La tribu des Paguriens comprend 4 genres : *Pagurus* (genre type), *Cancellus*, *Cœnobita* et *Birgus*.

PAIE, PAIEMENT. *Voy.* PAYE, PAYEMENT.

PAILLASSE. Dans la Construction, on nomme ainsi tout dallage à hauteur d'appui sur lequel on pose les fourneaux ou sur lequel on monte les appareils.

PAILLASSON. En Horticulture, c'est une espèce de claie en paille longue, étendue et attachée sur des perches, dont on couvre les couches et les espaliers, afin de les garantir de la gelée. On distingue les *Paillassons pleins*, qui couvrent directement les plantes; et les *P. à claire-voie*, que l'on place sur les vitraux des serres pour les garantir d'une chaleur trop forte en brisant ou adoucissant les rayons du soleil.

PAILLE (du latin *palea*). On appelle ainsi les chaumes desséchés des Graminées et surtout des Céréales (froment, seigle, avoine, orge, riz, etc.), après qu'on a retiré les graines de l'épi. Ce qu'on appelle paille de maïs n'est point la tige, mais bien les feuilles et les spathes de ce graminée. La bonne paille, surtout celle de froment, est d'un jaune doré, d'une odeur douce et d'une saveur sucrée. Renfermée avant sa complète dessiccation, elle perd ses qualités.

La paille a des usages très-variés : elle entre dans la nourriture des bestiaux et des chevaux; elle leur sert de litière dans les écuries et les étables; elle sert encore à couvrir les chaumières (*Voy.* CHAUME); on l'emploie pour l'emballage; on remplit les *paillasses* avec de la paille d'avoine ou de maïs. La paille de seigle sert à rempailler les chaises; on en fait des liens, des nattes, des paillassons, etc. Avec différentes espèces de pailles, on confectionne de menus objets, tels que jouets d'enfants, boîtes, etc.; on a même fait du papier de paille. La paille du blé barbu de Toscane sert pour la fabrication de chapeaux de femme en *paille d'Italie*. On fait aussi des chapeaux dits *de paille de riz*, que l'on imite parfaitement avec des filaments de bois blanc fort minces.

On appelle vulgairement *Paille d'avoine*, non-seulement la tige, mais aussi la balle du grain d'avoine que l'on en sépare par le van ou par le crible.

Dans les Arts, on nomme *Paille* : 1° un défaut de liaison dans la fusion des métaux, du fer surtout, défaut qui expose le métal à se briser subitement; 2° un défaut qui diminue l'éclat d'un diamant ou d'une pierre précieuse.

PAILLE-EN-QUEUE, *Phaeton*, dit aussi *Oiseau des tropiques*, genre d'oiseaux Palmipèdes de la famille des Totipalmes, particulier aux régions intertropicales, renferme des oiseaux de la grosseur d'un pigeon, et qui ressemblent, par leur forme et l'étendue de leur vol, aux Hirondelles de mer. Ils sont surtout remarquables par les deux plumes longues et effilées qui sortent de leur queue et qui, de loin, ressemblent à deux pailles; d'où leur nom. Leur tête et leur gorge sont complétement emplumées; leur bec est médiocre, légèrement arqué et dentelé sur les bords; leurs ailes ont une longueur considérable; aussi volent-ils très-loin sur les mers. Ils se nourrissent exclusivement de poisson. On distingue le *Paille-en-queue à brins rouges*, le *P.-en-queue à brins blancs* et le *P.-en-queue à bec jaune*.

PAILLETTE (de *paille*). En Minéralogie, on appelle *Paillettes* de très-petites plaques ou plutôt de très-petites lames qui semblent avoir été détachées des substances à texture laminaire. Le mica en offre un exemple. — Par analogie, on a donné ce nom à de petits disques brillants de métal, or, argent ou acier, qui sont percés au centre, et que l'on coud sur quelque étoffe pour l'orner.

En Botanique, on nomme ainsi : 1° les petites écailles qui, dans plusieurs Synanthérées, sont entremêlées avec les fleurs aux Bractées, qui, par leur réunion, constituent l'involucre de ces mêmes plantes; 2° les diverses pièces qui, dans les Graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

PAILLON. Les Joailliers appellent *paillon* une petite feuille de cuivre battu, très-mince et colorée d'un côté, qu'on met au fond des chatons des pierres

précieuses pour en augmenter l'éclat. On s'en sert aussi pour orner les broderies, les habits de théâtre, etc. — Les Potiers d'étain appellent *paillon* des gouttes d'étain fondu, ou des feuilles d'étain minces, rondes, qui servent à étamer les métaux.

PAIN (du latin *panis*). Le pain est un composé de farine, d'eau et de levain (*Voy.* ce mot). Le meilleur pain, celui qui est le plus léger et le plus facile à digérer, est le pain fait de farine de froment. On en fait encore avec le seigle, l'avoine, le maïs, l'orge, le riz, le sarrasin, et même avec la pomme de terre, la châtaigne, le gland, la citrouille jointe aux fèves, etc.; mais on n'a recours à ces diverses substances, surtout aux dernières, que pour certains usages particuliers ou dans des temps de disette.

Le *Pain blanc* est fait avec la fleur de la farine de froment; le *P. bis*, avec des farines de qualité inférieure : sa couleur jaunâtre vient de ce que le son n'y est pas suffisamment séparé de la farine. Le *P. de munition*, consacré à la nourriture du soldat, a fréquemment varié dans sa composition : il est aujourd'hui de pur froment bluté à 20 pour cent d'extraction de son.—Les *Pains de luxe* sont fabriqués avec de la farine de *gruau* (*Voy.* ce mot) : à la classe des pains de luxe appartiennent les *P.* dits *viennois*, dans lesquels on fait entrer 1 partie de lait pour 4 parties d'eau ; les *P. de dextrine*, qui contiennent 2 ou 4 0/0 de glucose ou de dextrine sucrée; le *P. de gluten*, qui s'obtient avec du gluten frais : il est surtout convenable pour les convalescents.

Les diverses opérations qu'exige la fabrication du pain constituent l'art du *Boulanger* (*Voy.* ce mot); quant à la *panification*, voici comment elle s'opère. Le levain ayant été délayé et pétri avec une certaine quantité de farine, on le laisse reposer un certain temps dans un coin du pétrin (*mise en fontaine*) ; on renouvelle cette opération une deuxième et une troisième fois, en surajoutant de la farine (1er *levain*, *levain de* 2e, *levain de tous points*); après quoi on mêle à la pâte un peu de sel et de la levûre de bière pour favoriser la fermentation. On divise alors la masse en *pâtons* plus ou moins gros, qu'on place dans des *bannetons*, paniers d'osier doublés de toile, dans lesquels la pâte se gonfle (*lève*) plus ou moins. Le four étant chauffé, l'ouvrier enfourne les pâtons après y avoir fait des entailles pour donner issue aux gaz qu'ils renferment et empêcher ainsi le pain de se boursoufler. Dans le four, une partie de l'eau se vaporise, et la cuisson développe les propriétés nutritives du pain, tout en lui enlevant son aigreur.— Souvent, pour blanchir le pain ou pour activer la fermentation de la pâte, on s'est servi d'alun, ou même de sulfate de zinc et de cuivre : ce sont là des falsifications dangereuses que la loi punit.

Le pain étant un aliment de première nécessité, le prix a dû en être fixé d'une manière invariable, dans l'intérêt du public. Les premiers règlements sur cette matière remontent au règne de S. Louis; mais le premier édit applicable à tout le royaume ne date que de 1567 : il était dû au chancelier de de L'Hopital. Depuis cette époque, on changea souvent de méthode pour régler le prix du pain. Aujourd'hui, l'administration municipale de Paris admet que 100 kilogr. de farine rendent 130 kilogr. de pain blanc, et cette base admise, le prix du pain varie suivant la moyenne du prix de la farine à la Halle au blé : le tarif en est fixé tous les quinze jours par le préfet de police. Ne sont point soumis à la taxe : les pains de luxe, les pains de 1 kilogr. ou d'un poids inférieur, les pains de 2 kilogr. dont la longueur dépasse 70 centimètres.

L'usage du pain remonte aux temps les plus reculés : la Bible en fait mention dès le temps d'Abraham. L'emploi du levain était connu du temps de Moïse. Les Grecs en rapportaient l'invention au dieu Pan ou à Cérès. Le pain ne fut dans l'origine qu'une simple galette plate que l'on faisait cuire sous la cendre ou sur un gril. Les premiers Romains mangeaient le blé soit en grain, soit à l'état de bouillie; ils ne surent guère fabriquer le pain qu'à l'époque de la prise de Rome par les Gaulois. Depuis bien des siècles, l'usage du pain est universellement établi dans les pays civilisés. *Voy.* BLÉ, FARINE.

*Pain bénit*, pain que l'on offre à l'église pour le bénir et le partager entre les fidèles. Dans l'Eglise catholique, le curé bénit tous les dimanches et les jours de grandes fêtes, à la grand'messe, un pain qui est présenté tour à tour par les paroissiens chefs de famille. Cet usage date du VIIe siècle : il fut institué en 655 au concile de Nantes. *Voy.* EULOGIE.

*Pain à cacheter*, petit pain, sans levain, comme l'*oublie*, mince comme une feuille de papier, et coloré diversement, dont on se sert seulement pour cacheter les lettres. — On fait avec de la gélatine des pains à cacheter transparents, et qui collent mieux : aussi sont-ils généralement préférés.

*Pain à chanter*, pain de même pâte que le précédent, mais blanc et coupé en grands ronds pour en faire des *hosties* par la consécration : il est ainsi nommé, sans doute, parce qu'il sert à *chanter* la messe. — On se sert du pain à chanter non consacré pour divers usages, notamment pour envelopper des pilules ou des bols d'un goût désagréable.

*Pain de cretons* ou *Pain de chien. Voy.* CRETONS.

*Pain d'épice*, sorte de gâteau serré fait avec de la farine de seigle, de la mélasse, du miel et différentes substances aromatiques (écorce de citron, angélique, anis, raisin de Corinthe, néroli). La pâte en est tantôt homogène, tantôt grenue, molle ou coriace, massive ou légère ; on lui donne les formes les plus variées ; on le recouvre quelquefois de petites dragées, dites *nonpareilles*; on peut aussi y mêler des substances actives qui en font un médicament. — En France, Reims occupe le premier rang pour la fabrication du pain d'épice; viennent ensuite Arras, Chartres, Douai, Lille, Nancy, Orléans, Paris, Pithiviers, etc. A l'étranger, Bruxelles et toute la Belgique en fabriquent considérablement. En Suisse, Bâle est renommé pour ses pains d'épice secs et glacés, connus sous le nom de *leckerlets*. —Le pain d'épice n'est pas d'invention moderne : les Grecs l'ont emprunté aux peuples d'Asie et nous l'ont transmis. Il se tient tous les ans, à Paris, une célèbre foire pour le pain d'épice (à la barrière du Trône) : elle commence le jour de Pâques et dure 15 jours.

*Pains de proposition*, pains sans levain préparés par les lévites juifs, et offerts à Dieu par les prêtres tous les jours de sabbat sur la table d'or qui était vis-à-vis de l'arche d'alliance. Il y en avait douze, pour désigner les douze tribus : il n'était permis qu'aux prêtres d'en manger.

On a étendu le nom de *Pain* à une foule de plantes ou de matières tirées du règne végétal qui, pour la plupart, n'ont avec le pain véritable d'autres rapports que de servir de nourriture habituelle à certains animaux. On appelle : *Arbre à pain*, l'Artocarpe; *P. des anges*, le Sorgho sucré ; *P. blanc*, la Viorne boule-de-neige ; *P. de coucou*, l'Alleluia ou Surelle; *P. de crapaud*, le Plantain d'eau ; *P. de hanneton*, les fruits de l'Orme; *P. des Hottentots*, la Zamie africaine et le Gouet comestible; *P. des Indes*, l'Igname; *P. de lapin*, la Véronique commune et la Grande orobanche; *P. de lièvre*, le Gouet ordinaire; *P. de loup*, divers Agarics vénéneux; *P. de noix*, les tourteaux obtenus des fruits du Noyer quand on en a retiré l'huile; *P. d'oiseau*, l'Orpin brûlant; *P. de pourceau*, le Cyclamen ; *P. de St-Jean*, les fruits du Caroubier; *P. de singe*, les capsules pulpeuses du Baobab; *P. de trouille*, le résidu de la fabrication des huiles de graines; *P. de vache*, le Mélampyre des champs; *P.-vin*, l'Avoine fromentale.

*Pain* se dit aussi de certaines choses réunies en

masses et moulées, comme un *pain de sucre*, un *pain de savon*, un *pain de couleur*, etc.

On nomme *Pain d'acier* une sorte d'acier qui vient d'Allemagne; *P. d'émail*, un morceau d'émail préparé et formé comme un petit pain plat; *P. de lie*, la lie sèche que les vinaigriers tirent de leurs presses après en avoir exprimé tout le vin pour faire du vinaigre; *P. de liquation*, les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation après que le plomb et l'argent en ont été dégagés; *P. de roses*, le marc de roses qui reste dans l'alambic après qu'on en a tiré l'eau et l'huile volatile, etc.

PAIR (du latin *par*, égal), se dit de tout nombre qui est exactement divisible par 2, tels que 2, 4, 6, 8, 10, etc. On l'oppose à *impair*.

Dans le Commerce, *le pair* est l'égalité de change résultant de la comparaison du prix d'une espèce de monnaie dans un pays, avec celui qu'elle a dans un autre. — A la Bourse, on dit de la rente qu'elle est *au pair* quand elle se vend et s'achète au prix de sa création, ne perdant ainsi rien sur la place.

PAIRS, PAIRIE, dignité. *Voy.* PAIRS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PAIRLE (du latin *parilis*, parce qu'il est composé de trois branches de longueur égale). On nomme ainsi, dans le Blason, une pièce honorable de l'écu composé d'un demi-sautoir et d'un demi-pal, assemblés au milieu de l'écu et y formant une fourche ou un Y, dont les deux branches aboutissent aux deux angles du *chef*.

PAISSE ou PASSE, nom vulgaire de plusieurs oiseaux. La *Paisse des bois* est le Pinson des Ardennes; la *P. buissonnière* ou *privée*, le Pégot; la *P. de saule*, le Friquet; la *P. sauvage*, le Merle solitaire.

PAISSERELLE, nom vulgaire du *Moineau franc* dans l'Ouest de la France.

PAISSON. On désigne sous ce nom tout ce que les bestiaux *paissent* et broutent, principalement lorsqu'il s'agit des forêts.

PAIX (du latin *pax*). Ce mot s'entend et de l'état d'une nation qui n'a pas d'ennemis à combattre, et des traités par lesquels on met fin à la guerre.

L'état de paix, quoiqu'il semble devoir être l'état normal, était fort rare dans les temps anciens (on sait que jusqu'au temps d'Auguste le temple de Janus n'avait été fermé que deux fois); il devient de plus en plus fréquent et plus durable chez les modernes.

Les âmes généreuses ont de tout temps déploré les maux de la guerre : les uns, comme les Quakers, ont constamment refusé d'y prendre part; les autres ont recherché les moyens de la prévenir, en établissant entre les nations une espèce de tribunal d'arbitres : c'est là que tendait le projet de *Paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre. De nos jours, il a été fondé plusieurs sociétés pour l'établissement de la paix permanente et universelle : la plus ancienne fut établie à New-York en 1815; une 2e fut fondée à Londres en 1816; la *Société de la morale chrétienne* en France (1821) eut en partie le même but. Enfin il s'est formé entre les diverses nations des *Congrès de la paix* : le premier congrès eut lieu à Londres en 1843, un deuxième à Bruxelles en 1848, un troisième à Paris en 1849; le plus brillant se tint à Londres en 1851, pendant l'exposition universelle.

Les anciens avaient divinisé la Paix : ils en faisaient la fille de Jupiter et de Thémis, et la représentaient avec une branche d'olivier à la main, tenant Plutus sur ses genoux. Vespasien lui avait élevé à Rome un temple, dont on voit encore les ruines.

Les traités de paix les plus importants pour la politique moderne, depuis le XVIe siècle, sont : la paix de religion d'Augsbourg, 1555; les traités de Westphalie, 1648; des Pyrénées, 1659; d'Aix-la-Chapelle, 1668; de Nimègue, 1678 et 1679; de Ryswyk, 1697; d'Utrecht, 1713; de Vienne, 1738; d'Aix-la-Chapelle, 1748; de Paris, 1763; de Versailles, 1783; de Bâle, 1795; de Tolentino et de Campo-Formio, 1797; d'Amiens, 1802; de Presbourg, 1805; de Tilsitt, 1807; de Paris, 1814; d'Andrinople, 1829; de Londres, entre la Belgique et les Pays-Bas, 1839; de Paris, avec la Russie, 1856. Koch, Schœll et M. de Garden ont écrit l'*Histoire des Traités de paix.*

Au moyen âge, on appela *Paix de Dieu* les prescriptions arrêtées par les conciles pour essayer de mettre un terme aux guerres intestines (*Voy.* TRÊVE DE DIEU), et spécialement la paix instituée par S. Louis en 1245 pour mettre des bornes aux guerres privées : cette paix, durant laquelle aucune guerre ne pouvait être faite, avait lieu depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte, pendant les Quatre-Temps, dans chaque semaine depuis le mercredi jusqu'au lundi matin, enfin les principaux jours de fête. Le seigneur qui commettait un meurtre pendant la paix de Dieu était chassé de son fief, et le serf coupable de la même infraction avait la tête tranchée.

Par *Paix fourrée*, *Paix plâtrée*, on entend une fausse paix, faite de mauvaise foi par les deux parties, chacune ayant intention de la rompre lorsqu'elle le croira utile à ses intérêts. — On a spécialement désigné sous ce nom la paix conclue en 1401 entre le duc de Bourgogne et les enfants du duc d'Orléans, qu'il avait fait assassiner, ainsi que la petite paix faite à Longjumeau, en 1568, entre les calvinistes et les catholiques, et violée six mois après.

Dans l'Église catholique, on nomme *Paix*, *Instrument de paix*, une petite plaque de métal, plus ou moins riche, que le célébrant baise aux jours de grandes fêtes pendant l'*Agnus Dei*. Après l'avoir baisée, il la transmet à l'acolyte, qui la présente à chacun des ecclésiastiques assistant au service divin, en lui disant : *Pax tecum*. Cette cérémonie a été établie en remplacement de l'usage que les fidèles avaient, dans les premiers siècles, de se donner mutuellement le baiser de paix au moment où ils allaient s'approcher de la sainte table. L'accolade que le célébrant donne au diacre avant la communion est un reste de cet usage.

PAL (du latin *palum*, pieu), pieu aiguisé par un bout. Le *Supplice du pal*, ou *Empalement*, consiste à enfoncer dans le fondement du supplicié un pal qui traverse ses entrailles, à le planter ensuite en terre, et à laisser la victime mourir dans les souffrances de l'agonie. Le poids du corps faisant toujours entrer le pal davantage, il finit quelquefois par sortir par la poitrine, l'aisselle ou la gorge. — Ce supplice abominable est d'origine orientale. En Turquie, il est réservé aux assassins et aux blasphémateurs. On le pratique aussi en Perse et dans le royaume de Siam. Jusqu'au siècle dernier, l'empalement fut usité en Russie : on y empalait par le côté. Il fut supprimé par l'impératrice Elisabeth.

En termes de Blason, le *pal* est une des pièces principales de l'écu : il le traverse perpendiculairement. Les armes d'Aragon étaient *palées* d'or et de gueules, c.-à-d. que l'écu était traversé perpendiculairement par plusieurs bandes alternativement jaunes et rouges. Le *pal* est l'opposé de la *fasce*.

PALADIN, par corruption de *Palatin* (du latin *palatinus*, commensal du palais). Dans les livres de chevalerie, on donne ce nom à tous les héros coureurs d'aventures, et spécialement à ceux qui se réunissaient à la cour d'Artus, roi de la Grande-Bretagne, autour de la *Table ronde*, ou aux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre. Parmi les paladins, figurent Roland, neveu de Charlemagne, Renaud, Ogier le Danois, Olivier, tous les Amadis, Lancelot du Lac, Tristan le Léonnais, etc.

PALÆO.... Pour les mots qui commencent ainsi, cherchez PALÉO....

PALAIS, maison vaste et somptueuse destinée à l'habitation d'un souverain, d'un prince ou d'un grand personnage. L'origine du mot *palais* est dans

le mot latin *palatium*, qui désignait la demeure impériale qu'Auguste se fit élever à Rome sur le mont *Palatin*. Le plus beau palais de l'ancienne Rome était celui que fit construire Néron sur les monts Palatin, Esquilin et Cœlius, et que l'on appelait *Domus aurea* (maison dorée). Les villes d'Italie sont aujourd'hui peuplées de palais (*palazzi*), résidences de la noblesse. En France, le mot *palais* fut longtemps réservé aux seules maisons royales ou princières, tels que le *Palais du Louvre*, le *Palais des Tuileries*, le *Palais de Versailles*, le *Palais du Luxembourg*, le *Palais-Royal*, appelé d'abord *P.-Cardinal*, du cardinal de Richelieu, qui le fit bâtir. Depuis, on l'a étendu aux édifices où s'exercent les grandes fonctions de l'administration publique, le *Palais du Sénat*, le *P. du Corps législatif*, le *P. du Conseil d'État*, etc. — A l'étranger, les plus célèbres palais royaux sont ceux *de l'Escurial*, *de la Granja*, *de Buen-Retiro* (Espagne); *de Saint-James* (Angleterre), *de Schœnbrunn* (Autriche), *de Potsdam* (Prusse), *de Tsarskoë-sélo* (Russie), etc.

Le *Palais de Justice*, ou simplement le *Palais*, est le lieu où siégent les tribunaux. — En termes de Pratique, les jours où l'on plaide sont dits *Jours de palais*; les formules et les termes dont on se sert dans les actes judiciaires et dans les plaidoieries, le *Style du palais*. —Comme monuments consacrés à la justice, on remarque en France les palais de justice de Paris, Rouen, Bourges, Lyon, etc.

En Anatomie, le *Palais* de la bouche (en lat. *palatum*) est la partie supérieure de la cavité buccale. C'est une sorte de voûte parabolique formée par les deux os sus-maxillaires et les deux palatins, revêtue d'une membrane muqueuse épaisse et dense, bornée en devant et sur les côtés par l'arcade dentaire supérieure, et en arrière par le *voile du palais*; légèrement déprimée dans le milieu par une ligne blanchâtre qui la traverse d'avant en arrière. Vulgairement, mais à tort, on regarde le palais comme l'organe du goût: ce sens a son siége sur les bords et à l'extrémité de la langue (*Voy.* GOÛT). — Chez les animaux, les Mammifères seuls et les Crocodiles ont le *voile du palais*. Les reptiles et les poissons ont fréquemment le *palais* muni de dents plus ou moins nombreuses.

En Botanique, le *Palais* est le renflement externe de la gorge des corolles personnées, qui en ferme l'entrée et réunit les deux lèvres; et plus généralement, c'est la partie supérieure du fond des corolles monopétales irrégulières.

PALAN, terme de Marine, espèce de moufle, assemblage de deux poulies à un ou plusieurs rouets, chacune avec leur cordage, servant à former une puissance, soit pour exécuter certaines parties de la manœuvre, soit pour enlever les fardeaux. Il y a des *palans de bouline, de drosse, de roulis, à itague*, etc.

PALANCHE ou PALACHE, ancienne arme tenant de la lance et de l'épée, que les hussards portaient à leur selle. — Instrument de bois à l'usage des porteurs d'eau: il se porte sur l'épaule, et a la forme d'un arc d'un mètre de long, aux bouts duquel il y a deux entaillures pour accrocher deux seaux d'eau.

PALANÇONS, se dit, en termes de Maçonnerie, des morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANQUIN. Les Marins nomment ainsi en général tout petit *palan*, et spécialement les *palanquins de ris*, qui servent à prendre des ris aux voiles.

On donne aussi ce nom à une sorte de chaise ou de litière qu'on porte sur les épaules dans les pays chauds. Les palanquins sont ordinairement découverts et surmontés d'un dais porté aussi par des esclaves. On en fait usage pour voyager dans les Indes, en Chine et dans les parties les plus chaudes de l'Amérique. *V.* LITIÈRE.

PALASTRE, terme de Serrurerie, boîte de fer qui fait la partie extérieure d'une serrure et sur laquelle sont montées toutes les pièces qui la font agir.

PALATALES (du latin *palatum*, palais), se dit, en Grammaire, des consonnes produites par les mouvements de la langue, qui va toucher le palais: telles sont les consonnes *d, t, l, n, r.*

PALATIN, s'est dit, au moyen âge: 1° d'un grand officier du *palais*, à la cour des rois et surtout à celle des empereurs d'Allemagne; 2° des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice: tels étaient les *comtes palatins* de Champagne, de Béarn, etc.—Il se dit encore, en Hongrie, en Pologne, du gouverneur d'un *palatinat*. *V.* PALATIN au *D. un. d'H. et de G.*

*Os palatins*, os qui concourent avec les os maxillaires supérieurs à former la voûte du palais.

PALATINE, fourrure que les femmes portent sur le cou et les épaules en hiver. Son nom lui vient de la seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, fille de l'électeur Palatin (de Bavière), qui mit cette fourrure à la mode.

PALATITE (du latin *palatum*, le palais), inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les piliers et le voile du palais. C'est l'*angine simple*, l'*angine gutturale* des auteurs. *Voy.* ANGINE.

PALE (du latin *pala*, pelle). C'est proprement la partie d'une rame qui est plate et qui entre dans l'eau.—En Hydraulique, ce mot désigne une petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer la chaussée d'un étang, le biez d'un moulin, ou à faire arriver l'eau sur la roue du moulin ou à la retenir.

Dans l'Église catholique, on nomme *Pale* ou *Palle* un carton carré, garni en dessous de toile blanche, et en dessus de divers ornements, qui sert à couvrir le calice quand on dit la messe.

PALES COULEURS. *Voy.* CHLOROSE.

PALÉACÉ (du latin *palea*, paille), se dit, en Botanique, des objets dont l'apparence, la nature, la couleur ou la consistance, sont celles de la paille.

PALÉE (de *pal*, pieu). En Hydraulique, ce mot désigne un rang de pieux placés assez près les uns des autres, boulonnés de chevilles de fer, et enfoncés avec le mouton, pour former une digue, soutenir des terres, porter quelque fardeau de maçonnerie ou les travées d'un pont de bois.

PALEFROI. Au moyen âge, on appelait ainsi soit le cheval de parade des souverains, des princes, des paladins, soit le cheval doux et bien dressé que montaient les dames nobles. Les plus célèbres palefrois sont Babiéça, palefroi du Cid; Bayard, palefroi des quatre fils Aymon; Bride-d'or, de Roland; Beiffror et Flori, d'Oger le Danois; Passebreul, de Tristan; Rabican, de Roger; Tachebrun, de Ganélon; Entencendur, de Charlemagne.

On fait dériver le mot *palefroi* du latin *phaleratus*, caparaçonné, de *palestræ fractus*, formé à la lutte, ou même des trois mots *par le frein*, parce que ces chevaux étaient conduits à la main par des écuyers.

PALÉMON, *Palæmon* (nom mythologique pris arbitrairement), genre de Crustacés décapodes macroures, type de la tribu des Palémoniens, renferme des animaux marins au corps arqué, comme bossu, d'une consistance moindre que dans la plupart des Crustacés; à queue très-comprimée, courbée en dessus et terminée par une nageoire. De la partie antérieure du milieu du dos s'avance une espèce de bec comprimé en lame d'épée, et dont les bords sont dentelés de chaque côté. Les antennes intermédiaires sont formées de trois filets, dont deux sont très-longs et presque filiformes. — Le genre Palémon renferme plusieurs espèces comestibles, recherchées pour la bonté de leur chair: les plus connues sont les *Crevettes* ou *Salicoques*.

La tribu des *Palémoniens* comprend, outre le genre type *Palémon*, les genres *Gnathophyllum*, *Hippolyte*, *Lismata*, *Pandalus* et *Rhynchocinetes*.

PALÉOGRAPHIE (du grec *palaios*, ancien, et *graphê*, écriture), branche de la science archéologique qui traite des écritures anciennes, soit manuscrites, soit monumentales, et qui enseigne à les

déchiffrer. Elle étudie l'origine des diverses écritures et les modifications ou altérations qu'elles ont éprouvées à mesure qu'elles se sont éloignées de leur source primitive. La Paléographie diffère de la *Diplomatique* en ce que celle-ci se borne à l'étude des monuments manuscrits, surtout à celle des chartes du moyen âge. — Montfaucon, dans sa *Palæographia græca*, éleva le premier la Paléographie à la hauteur d'une science. Les plus célèbres paléographes modernes sont MM. Kopp (*Images et écritures des anciens temps*, Manheim, 1819-21, 2 vol. in-8); Champollion-Figeac et Silvestre (*Paléographie universelle*, Paris, 1834 et ann. suiv.); E. de Muralt, Franz, R. Lepsius, Gesenius, etc. Sous le titre modeste d'*Éléments de Paléographie* (1838, 2 vol. in-fol.), M. Natalis de Wailly a publié un traité complet de la paléographie française. *Voy.* ARCHÉOLOGIE, DIPLOMATIQUE, INSCRIPTIONS, etc.

PALÉONTOLOGIE (du grec *palaios*, ancien, *ôn, ontos*, être, et *logos*, discours, étude). On appelle ainsi la science qui traite des animaux et des végétaux fossiles. G. Cuvier en a jeté les fondements dans ses *Recherches sur les Ossements fossiles*. MM. Marcel de Serres, Pictet, Alc. d'Orbigny, etc., en ont traité spécialement dans des ouvrages estimés. *V.* FOSSILES.

PALÉOSAURE, *Palæosaurus* (du grec *palaios*, ancien, et *sauros*, lézard), genre de Reptiles fossiles établi dans l'ordre des Sauriens pour des espèces terrestres aujourd'hui perdues. Ces reptiles, analogues aux Crocodiles, avaient les dents implantées dans des alvéoles, et dentelées à leurs bords antérieurs et postérieurs; les vertèbres offrent à l'intérieur des cavités qui donnent à supposer que la moelle épinière offrait une suite de renflements correspondant au milieu de chaque vertèbre; le fémur est deux fois plus long que l'humérus, etc. On distingue le *Paléosaure platyodon* et le *P. cylindrodon*. — Ce sont les plus anciens animaux fossiles de cet ordre que l'on connaisse jusqu'à présent.

PALÉOTHÉRIQUE, épithète donnée par plusieurs géologues au groupe de terrains vulgairement appelés *terrains tertiaires*, parce que les paléothériums se trouvent dans cette espèce de terrains.

PALÉOTHERIUM, *Palæotherium* (du grec *palaios*, ancien, et *thérion*, bête sauvage), genre de Mammifères fossiles reconstruit par Cuvier, appartient à l'ordre des Pachydermes, et renferme des animaux voisins des Tapirs et des Rhinocéros. Ils portaient une courte trompe charnue, et vivaient sur le bord des lacs et dans les marais. On en compte environ 12 espèces : le *grand Palæothérium* (*P. magnum*) avait la taille d'un cheval ou celle d'un rhinocéros : son poil était ras; il ressemblait à un tapir monstrueux; le *P. moyen* (*P. medium*) était un tapir de la taille d'un cochon; le *P. court* (*P. curtum*) avait celle d'une brebis; et le *petit P.* (*P. minus*), celle d'un petit chevreuil. Ces animaux fossiles ont été trouvés en France, en Allemagne et dans plusieurs autres contrées.

PALERON (du latin *pala*, pelle, parce que le paleron a la forme d'une petite pelle), partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux, tels que le cheval, le bœuf, le cochon, etc.

PALESTINE, caractère d'imprimerie, dont le corps est de 22 points, se place, pour la grosseur, entre le gros parangon et le petit canon.

PALESTRE (du grec *palaistra*, formé de *palè*, lutte). Les Grecs et les Romains appelaient ainsi une espèce d'école publique où les jeunes gens se formaient aux différents exercices du corps. Les jeux qui y étaient en usage étaient au nombre de neuf : la lutte, le pancrace, le pugilat, la course, l'hoplomachie, le saut, le disque, le trait ou javelot, et le cerceau. Le plus souvent on les réduit à cinq : lutte, course, saut, disque, javelot, réunis sous le nom de *pentathle*.

PALET. *Voy.* DISQUE.

PALETOT (de l'espagnol *paletoque*, nom d'une espèce de capote), espèce de redingote ou de surtout porté d'abord par les matelots, et fort en usage dans toutes les classes de la société depuis peu d'années. C'est un vêtement moins long et plus ample que la redingote, qui se met par-dessus les autres vêtements.

PALETTE (diminutif de *pala*, pelle). Outre sa signification propre, par laquelle il désigne une espèce de raquette pleine, ce mot a reçu, par extension, plusieurs autres acceptions.

En Peinture, on appelle ainsi une petite planchette de forme ovale et fort mince, de bois de noyer, de porcelaine ou d'ivoire, sur laquelle les peintres placent les couleurs et préparent les teintes pour peindre à l'huile ou autrement. On tient la palette de la main gauche à l'aide d'un trou pratiqué vers le bord pour y passer le pouce. Les couleurs se placent sur le bord extérieur de la palette, dans l'ordre suivant : jaunes, rouges, laques, terres brunes, bleus.

En Mécanique, on donne en général le nom de *palette* à tout instrument, ou partie d'instrument, qui a la forme d'une spatule ou d'une plaque, ou qui sert de touche ou de propulseur : telles sont les palettes des clavecins, les palettes des roues dans les bateaux à vapeur, etc. — Les Horlogers appellent *palette* la petite aile qui, poussée par la roue de rencontre, entretient les vibrations du régulateur.

En Médecine, la *palette* est un petit vase en forme de plat ou d'écuelle, d'une capacité déterminée, destiné à mesurer la quantité de sang fourni par une saignée. *Palette* se dit aussi de la quantité de sang qu'on tire par la saignée : une palette de sang équivaut à 125 grammes.

PALÉTUVIER, *Rhizophora*, dit aussi *Manglier*, genre type de la famille des Rhizophorées, renferme plusieurs espèces d'arbres originaires des régions intertropicales, et dont le caractère commun est d'avoir les racines baignées par les eaux de la mer. L'espèce la plus connue est le *Palétuvier de l'Inde*, dont le tronc, haut de 3 à 4 m., est ordinairement tortueux, et présente un bois dur, rougeâtre, pesant, revêtu d'une écorce épaisse, brune, rugueuse, crevassée, que les Chinois recherchent pour la teinture en noir : elle renferme beaucoup de tannin. Ses rameaux, fort nombreux, s'étendent en jets flexibles inclinés vers la terre, dans laquelle ils s'enracinent dès qu'ils parviennent à la toucher. Les feuilles sont très-grandes, vertes, terminées en pointes, opposées; les fleurs sont d'un jaune verdâtre, et forment un long tube renflé vers le bout et se terminant en pointe. Cet arbre présente un phénomène singulier : dès que la semence contenue dans la capsule est parvenue à sa maturité, la germination se manifeste aussitôt, et commence dans le fruit, sur l'arbre même. Les Indiens pauvres mâchent les graines du palétuvier mêlées avec des feuilles de bétel.

PALI (LANGUE), langue sacrée de l'Indo-Chine ou de la presqu'île transgangétique et de l'île de Ceylan, est un des dialectes du sanscrit : c'est celui qui se rapproche le plus du sanscrit pur. Le pali est la langue des prêtres de Bouddha.

PALIER (mot dérivé, selon Roquefort, de *paille*, *paillasson*, et mis pour *pailler*, ou, selon Ménage, du latin *patularium*, parce que c'est l'endroit le plus large de l'escalier), espace ou plate-forme servant de repos dans un escalier. On appelle *palier circulaire* celui qui se trouve dans la cage d'un escalier à limaçon; *demi-palier*, un palier qui est carré, et de la longueur des marches; *palier de communication*, le palier qui sépare deux appartements de plain-pied, et leur sert de communication.

PALIMPSESTE (du grec *palin*, de nouveau, et *psêstos*, raclé, poli), manuscrit sur parchemin ou sur papier, dont on a gratté et fait disparaître l'écriture pour y écrire de nouveau. Au moyen âge, le défaut d'in-

dustrie, joint au peu de cas que l'on faisait des manuscrits anciens, rendit commun l'usage des palimpsestes : on détruisit un grand nombre d'ouvrages précieux pour y écrire des légendes. Le bibliothécaire du Vatican, Angelo Maï, a retrouvé sous la nouvelle écriture des palimpsestes des fragments assez considérables d'auteurs anciens, de Fronton, de Symmaque, de Dion Cassius, des lettres d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Fronton, etc.; en 1822, il en a tiré des fragments importants du *Traité de la république* de Cicéron, et, en 1853, un grand nombre de morceaux des premiers Pères de l'Église. L'historien Niebuhr a tiré des palimpsestes de Vérone les *Institutes de Gaïus. Voy.* MANUSCRITS.

PALINGÉNÉSIE (du grec *palin*, de nouveau, et *génésis*, naissance), régénération des êtres. Les Stoïciens admettaient une palingénésie universelle, et les Gaulois croyaient qu'après un certain nombre de révolutions l'univers serait dissous par l'eau et par le feu, et qu'il renaîtrait de ses cendres; ils prétendaient qu'ainsi rien ne se détruisait, et que tout renaît sous une forme nouvelle. La fable du phénix renaissant de ses cendres paraît être une figure allégorique du dogme de la palingénésie. On le retrouve aussi dans la croyance à la résurrection, qui existe dans plusieurs religions. — Ch. Bonnet, de Genève, a consacré un de ses plus beaux ouvrages à ce qu'il appelle la *Palingénésie philosophique*, et, de nos jours, Ballanche a imaginé une *Palingénésie sociale*, système d'après lequel les mêmes formes sociales, les mêmes luttes, les mêmes révolutions se reproduiraient éternellement dans un ordre donné : déjà, on le sait, Vico avait enseigné une doctrine analogue.

PALINOD (du grec *palin*, de nouveau, et *odè*, chant). On nommait autrefois ainsi un poëme en l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge, qui se composait pour un concours *renouvelé* tous les ans; les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe donnaient un prix à la meilleure pièce de ce genre. Le palinod se faisait, au gré du poëte, sous la forme de chant royal, de ballade, d'ode, de sonnet, etc.

PALINODIE (du grec *palin*, de nouveau, et *odè*, chant), chant dans lequel le poëte exprime une rétractation de ce qu'il a dit dans un ouvrage antérieur. On attribue la première palinodie au poëte lyrique grec Stésichore, qui, selon la Fable, aurait été privé de la vue par les Dioscures pour avoir calomnié Hélène leur sœur, et qui composa, en manière de rétractation, un poëme où il exaltait la beauté et la vertu de cette princesse. Horace, ayant offensé la mère de la jeune Tyndaris, composa également en son honneur une charmante palinodie (*Od.*, I, 16). — Aujourd'hui, le mot *palinodie* a perdu son acception littéraire, et se dit de tout brusque changement dans les paroles ou dans les actions : *chanter la palinodie*, c'est louer sans pudeur ce qu'on avait dénigré ou réciproquement.

PALINURUS, nom scientifique du genre *Langouste*.

PALIS (du latin *palum*, pieu), petits pieux pointus par un bout, qu'on enfonce à la suite des uns des autres pour former une clôture, une *palissade*.

PALISSADE (du français *pal* ou *palis*, pieu), terme de Fortification, se dit de tout obstacle destiné à augmenter la valeur d'un ouvrage de défense, et à le mettre à l'abri d'une surprise. Ordinairement une palissade se compose d'un assemblage de pièces de bois de forme triangulaire, posées verticalement sur une longueur de 3 m. à 3m,50; elle est terminée en pointe par le haut sur une longueur de 30 centim., et charbonnée au pied pour que la partie enfoncée en terre se conserve plus longtemps. On distingue les *fraises*, ou palissades couchées horizontalement, les *abatis* ou troncs d'arbres couchés perpendiculairement à la directrice d'un retranchement, et garnis de leurs branches épointées et durcies au feu, les *palanques*, retranchements formés de pièces de bois jointives et placées verticalement.

En termes de Jardinage, une *palissade* est une espèce de mur de verdure, une réunion d'arbres touffus, taillés en forme de mur le long d'une allée ou contre la muraille d'un jardin. Les plus épaisses sont celles de charmes ou *charmilles*. Cette espèce de plantation, d'une grande utilité et d'un fort bon effet dans les jardins français, est passée d'usage comme ces jardins eux-mêmes. Dans les jardins agrestes, on remplace les palissades par des massifs.

PALISSAGE, manière de disposer et de tailler les arbres pour en faire des espaliers. Il y a deux modes de palissage : le *P. à la loque* et le *P. sur treillage*. Le premier, qui est le meilleur, permet de placer les points d'attache où l'on veut et d'accoler l'arbre au mur, dont la température est ainsi mise à profit; les loques qu'il faut employer sont en drap; on les fixe dans le plâtre au moyen de clous à tête dont la pointe doit être assez obtuse pour entraîner un peu de la loque dans l'épaisseur du mur. Dans le *Palissage sur treillage*, les liens d'osier qui servent à fixer les branches ont l'inconvénient de les comprimer ou même de les étrangler à mesure qu'elles se développent : pour bien faire, il faut visiter ces liens tous les huit jours et les desserrer au besoin.

PALISSANDRE ou PALIXANDRE, beau bois de couleur violette, susceptible d'un poli tres-brillant, et répandant une odeur assez agréable, dont on fait un grand usage dans l'ébénisterie. On ne connaît pas bien la nature de l'arbre auquel il appartient, parce qu'il n'arrive en Europe que débité; quelques-uns pensent que c'est le *Jacaranda mimosæfolia*, de la famille des Bignoniées. Cet arbre croît dans les forêts de la Guyane et dans les îles de l'Amérique du Sud, d'où il est importé surtout par les Hollandais. Le bois de palissandre est connu dans le commerce sous le nom de *Bois violet*; on le nomme aussi, mais à tort, *B. de Ste-Lucie*.

PALIURE, *Paliurus*, genre de la famille des Rhamnées, renferme des plantes épineuses voisines des Jujubiers, indigènes de l'Europe méridionale, et caractérisées par un ovaire surmonté de 3 styles, et un fruit qui est un drupe sec à 3 loges monospermes, couronné par une large membrane en forme de chapeau rabattu. On en compte trois espèces, dont l'une croît spontanément dans les broussailles et les lieux incultes du midi de la France et de l'Italie : c'est le *Paliure épineux* (*P. aculeatus*), vulgairement *Porte-chapeau*, *Chapeau d'évêque*, *Capelet*, *Épine du Christ*, etc., arbuste épineux offrant un buisson haut et touffu, et propre à fournir des haies impénétrables; tige tortueuse, recouverte d'une écorce brune et très-unie; bois jaunâtre; rameaux cylindriques, fléchis en zigzag, étalés et chargés de feuilles alternes, ovales, dentées en scie sur les bords, et armées, à leur extrémité, d'un double aiguillon; fleurs petites, jaunes. Le fruit est un drupe sec, tronqué, remarquable par la large membrane qui l'environne horizontalement. Cette plante passait autrefois pour être efficace contre les hydropisies. Elle est rangée depuis longtemps parmi les plantes nuisibles avec les ronces et les chardons. Virgile a dit:

> Pro molli viola, pro purpureo narcisso,
> Carduus et spinis surgit *paliurus* acutis.

PALLADIUM, statue de *Pallas* à la possession de laquelle était attaché le salut de Troie (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Ce nom s'est par suite étendu à tout gage de conservation.

PALLADIUM (du nom de la planète Pallas), corps simple métallique, qui a presque l'éclat et la couleur de l'argent, et partage avec le platine un grand nombre des propriétés de ce métal. Il est malléable, très-ductile, presque moitié moins dense que le platine (la densité du palladium n'est que d'environ 11,5), et ne fond qu'à la flamme du chalumeau. Il se rencontr dans les minerais de platine de l'Oural; on

trouve aussi dans les sables aurifères du Brésil : il y est dans les proportions de 5 ou 6 p. 100. Le Palladium a été découvert en 1803 par Wollaston. On l'emploie dans quelques alliages.

PALLAS (du nom de la déesse de la guerre de la mythologie), planète télescopique découverte en 1802 par Olbers, se place entre Cérès et Psyché. Elle est remarquable par la grande inclinaison de son orbite sur l'écliptique, qui est de 34° 37′ 20″. Elle fait sa révolution en 1686 jours, 089. Sa distance moyenne au Soleil, celle de la Terre étant 1,000, est de 2,723. On la représente par le signe ⚴ .

PALLE (du latin *palla*, manteau de femme, tenture), ornement d'église. *Voy.* PALE.

PALLIATIFS (du latin *pallium*, manteau). En Médecine, on désigne sous ce nom les remèdes qui tempèrent ou guérissent en apparence les maladies incurables, parce qu'ils les cachent ou les *recouvrent* pour un temps. Au premier rang des palliatifs on place l'opium, qui calme la douleur plutôt qu'il ne guérit. Il faut se défier des palliatifs qui ont pour effet de répercuter le mal, de faire rentrer les éruptions; ils ne font le plus souvent qu'aggraver la maladie.

PALLIUM (mot latin qui veut dire *manteau*), ornement ecclésiastique que le pape envoie aux archevêques pour les investir de leur dignité, et qu'il accorde quelquefois aux évêques comme faveur particulière. C'est une bande de laine blanche, large de trois doigts, entourant les épaules, avec des pendants longs d'un palme devant et derrière, et de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, et garnies de plusieurs croix noires. La laine qui sert à le fabriquer est prise sur deux agneaux offerts tous les ans à l'office, le jour de la Sainte-Agnès (21 janv.), par les religieuses de l'église de ce nom à Rome, pendant que l'on chante l'*Agnus Dei*.

Dans l'origine, le *Pallium* était le manteau impérial. Les empereurs en accordèrent l'usage aux patriarches et aux papes, qui, dans la suite, s'attribuèrent le droit d'en honorer d'autres prélats. Suivant quelques auteurs, l'origine du *pallium* dans l'Église remonte à S. Lin (66); suivant la plupart, il n'en est point fait mention avant 326. Les papes ne le donnèrent d'abord qu'aux seuls primats et vicaires apostoliques : vers le milieu du VIIIe siècle, le pape Zacharie l'accorda à tous les archevêques.

PALMA-CHRISTI, nom latin du *Ricin*. *V.* ce mot.

PALMAIRE (du latin *palma*), se dit, en Anatomie, de tout ce qui a rapport à la paume de la main : *aponévrose palmaire*, *arcades palmaires*, etc.

PALME (en grec *palamè*, en latin *palma*, paume). Ce nom, qui ne désignait d'abord que le dedans ou creux de la main, a été appliqué chez les anciens à une mesure de longueur égale au travers de la main ou à 4 travers de doigt : en ce sens *palme* est masculin. En Grèce, le palme était le quart du pied olympique, et valait 0m,077. Chez les Romains, le palme (*palmus*) était aussi le quart du pied et valait 0m,074. Cette mesure est encore usitée chez les Italiens modernes, mais est plus petite. Le palme de France, en usage dans les ports, surtout pour mesurer les diamètres d'un mât, vaut 13 lignes (0m,029).

PALME, *palma*, nom vulgaire des feuilles et des branches des Palmiers, et surtout du Dattier : elles sont ainsi nommées, parce que ces feuilles ont ordinairement la forme d'une main ouverte. Les unes ressemblent à des éventails largement déployés; les autres sont composées de deux rangs de folioles, très-étroites, aiguës, alternes et quelquefois opposées. — La palme est le symbole du triomphe. On la met ordinairement aux mains des triomphateurs et des martyrs. Dans le midi de l'Europe, les palmes jouent le même rôle que le buis chez nous au dimanche des Rameaux, qui prend de là le nom de *Dimanche des Palmes* : ce sont des palmes qu'on fait bénir, et dont on décore l'intérieur des habitations. A Rome, le dimanche des Rameaux, le pape distribue à tous les dignitaires de l'Église et de l'État des *palmes* de formes diverses, et tressées avec un art merveilleux.

*Cire de Palme* ou *Céroxyle*. *Voy.* CIRE VÉGÉTALE.

*Huile de Palme*, substance huileuse que l'on extrait des fruits de certains Palmiers, et surtout du Cocotier commun, qui abonde au Brésil. Cette huile sert à l'apprêt des aliments, à l'entretien des lampes, à la fabrication de certains savons, et s'emploie comme substance médicamenteuse. *Voy.* BEURRE.

*Vin de Palme*. *Voy.* DATTIER.

PALMÉ, se dit, en Zoologie, des doigts des animaux lorsqu'ils sont réunis par une membrane, tout en restant distincts, et forment une espèce de main ouverte (*palma*). Cette disposition, très-favorable à la natation, se remarque chez quelques Mammifères, chez le Castor, par exemple; mais elle est surtout commune chez les oiseaux, dont un ordre entier a pris de là le nom de *Palmipèdes*. — Les doigts sont dits *semi-palmés* lorsqu'ils ne sont unis entre eux que dans une moitié de leur longueur ou à peu près, et *toti-palmés*, lorsqu'au contraire la membrane qui les unit embrasse toutes les phalanges.

PALMIERS, *Palmæ*, famille de plantes monocotylédones, renferme de grands arbres dont la tige simple, nue, appelée *stipe*, est couronnée à son sommet par un faisceau de feuilles dites *palmes* (*Voy.* ce mot), très-grandes, pétiolées, persistantes, digitées, pennées, ou décomposées en un nombre plus ou moins considérable de folioles de formes variées : les fleurs, quelquefois hermaphrodites, mais plus souvent unisexuées, dioïques ou polygames, forment des chatons ou une vaste grappe nommée *régime*, enveloppée, avant son épanouissement, dans une spathe coriace et quelquefois ligneuse : périanthe à 6 divisions, 3 internes et 3 externes, disposées de manière à simuler un calice et une corolle; sépales à préfloraison valvaire dans les fleurs mâles, au contraire imbriquée et tordue dans les fleurs femelles; 6 et rarement 3 étamines; pistil composé de carpelles distinctes ou soudées, chaque carpelle offrant une loge qui contient un seul ovule; styles continus au dos des carpelles; stigmates simples, indivis; fruit sec ou charnu : le plus souvent c'est un drupe charnu ou fibreux contenant un noyau osseux et très-dur, à 1 ou 3 loges monospermes, plus rarement les trois carpelles restant distinctes; on observe trois fruits séparés dans un même calice, qui presque toujours est persistant; graine remplissant la loge, sphérique, dressée ou pendue latéralement, à tégument plus ou moins soudé avec la face interne de l'endocarpe; endosperme gros, d'abord laiteux, plus dense par la suite, cartilagineux ou corné, sec ou gras; embryon placé horizontalement dans une petite fossette latérale de l'endosperme.

A l'exception du *Palmier nain* (*Chamærops*), qui croît dans le midi de l'Europe, tous les Palmiers sont exotiques. Le *Dattier*, le *Cocotier*, l'*Aréquier*, le *Sagoutier*, le *Cirier*, le *Rotang* (*Voy.* ces noms), sont les principales tribus de cette nombreuse famille. Ces arbres forment de vastes et belles forêts dans les régions intertropicales : la plupart paraissent doués d'une grande longévité; quelques-uns cependant, qui ne fleurissent qu'à l'âge de 30 à 40 ans, meurent après avoir mûri leurs fruits. Les uns fournissent des fruits comestibles, dattes, cocos, arecs, etc.; presque tous, et surtout le *Palmiste franc* (*Areca oleracea*), portent un bourgeon terminal dit *Chou palmiste*, composé de jeunes feuilles encore tendres, et qu'on mange en salade ou en friture. On extrait des palmiers une liqueur vineuse dite *Vin de palme*, de l'huile (*Huile* ou *Beurre de palme*), de la cire (*Céroxyle*), des fécules (*Sagou*), des substances tinctoriales (*Sang-dragon*), etc. Avec les fibres des pétioles on fabrique des tissus grossiers, des câbles, des cordes, etc.;

dans beaucoup d'espèces, le pétiole est assez fort pour fournir des lances, des javelots, des perches et même des pieux. Le limbe des feuilles sert à tresser des nattes et des paniers, ainsi qu'à recouvrir les habitations. Le bois de certaines espèces peut être travaillé au tour; mais le plus souvent il est mou et spongieux. Les entre-nœuds des tiges des rotangs servent à faire des cannes flexibles, ou peuvent remplacer avec avantage nos osiers.

La famille des Palmiers a été partagée en 5 tribus : *Arécinées*, *Lépidocaryinées*, *Borassinées*, *Coryphinées* (subdivisées en *Sabalinées* et *Phœnicinées*), et *Cocoïnées*. Principaux genres : *Euterpe*, *Œnocarpus*, *Areca*, *Caryota*; *Calamus*, *Sagus*, *Metroxylon*; *Borassus*, *Lodoicea*, *Latania*, *Hyphene*; *Corypha*, *Chamœrops*; *Elais*, *Cocos*, etc.

*Palmier des Andes. Voy.* CIRIER.

*Palmier nain* ou *à éventail. Voy.* CHAMÆROPS.

*Palmier odorant. Voy.* PANDANUS.

*Palmier de Thébaïde* ou *Doum. Voy.* CUCIFÈRE.

PALMIPÈDES (du latin *palma*, paume, et *pes*, *pedis*, pied), 6e ordre de la classe des Oiseaux, renferme des oiseaux aquatiques qui ont les doigts *palmés* et les pieds implantés à l'arrière du corps, ce qui leur permet de nager avec facilité. Leur plumage est ferme, lustré et imbibé d'un suc huileux qui le rend imperméable à l'eau.

Cet ordre se divise en 4 familles : *Brachyptères* (à ailes courtes), ou *Plongeurs*, comprenant les genres *Grèbe*, *Plongeon*, *Guillemot*, *Pingouin*, *Manchot*; — *Longipennes* (à ailes longues), ou *Grands voiliers*, genres : *Pétrel*, *Albatros*, *Mauve*, *Labbe*, *Sterne*, *Bec-en-ciseaux*; — *Totipalmes* (à doigts entièrement palmés), genres : *Pélican*, *Cormoran*, *Frégate*, *Fou*, *Anhinga*, *Paille-en-queue*; — *Lamellirostres* (à bec lamelleux), genres : *Cygne*, *Oie*, *Canard*, *Macreuse*, *Harle*, etc.

PALMISTE. En Botanique, on nomme vulgairement ainsi : 1° une espèce d'*Aréquier* (*Areca oleracea*), remarquable par la délicatesse de son bourgeon terminal, dit *Chou-palmiste* (*Voy.* PALMIERS); — 2° le *Palmier nain*, ou *Chamœrops*. *V.* ce mot.

En Zoologie, on nomme *Palmiste* (*Funambulus*), une espèce du genre Écureuil, parce qu'elle se tient ordinairement sur l'arbre de ce nom. C'est un petit animal gris, avec des bandes brunes sur le dos. Il s'apprivoise facilement, et devient familier, quoique libre. Quoiqu'il ravage les fruits, les Indiens se gardent bien de le tuer. Son cri aigu, sonore, et prolongé peut se rendre par le son *tuit*; il le répète plusieurs fois pendant un quart d'heure sans interruption.

PALMITE (de *palmier*), moelle des palmiers : c'est une substance blanche comme du lait caillé, d'une saveur douce et agréable.

PALMITIQUE (Acide), acide gras déc. en 1840 par M. Frémy dans le *Beurre de palme*. *Voy.* ce mot.

PALO DE VACCA (*Arbre à la vache*). *V.* ARTOCARPE.

PALOMBE (du latin *palumbus*), nom donné dans quelques contrées au *Ramier* et au *Pigeon sauvage*.

PALONNIER (de *palon*), pièce du train d'un carrosse qui est jointe au train de devant ou à la volée par un anneau de fer ou par une chaînette de cuir, et sur laquelle les traits des chevaux sont attachés.

On nomme encore ainsi la pièce de bois à laquelle on attache un cheval de manége.

PALOURDE, nom qu'on donne, sur les côtes de France, à de grosses coquilles bivalves du genre *Unio*.

PALPÉBRAL (du latin *palpebra*, paupière), se dit, en Anatomie, de tout ce qui tient aux paupières. Il y a des *artères palpébrales*, des *follicules*, des *ligaments*, des *muscles*, des *nerfs palpébraux*.

PALPES (du latin *palpa* ou *palpus*, de *palpare*, toucher), petits appendices articulés, mobiles, filiformes, en nombre pair, placés à la partie latérale de la bouche de certains animaux (Crustacés, Arachnides ou Insectes) : ils sont propres aux mâchoires (*palpes maxillaires*) ou à la lèvre (*palpes labiaux*). Ils servent pour maintenir en place les substances soumises à l'action des mandibules; on voit, en effet, les animaux qui en sont munis retourner ces objets en tous sens, les *palper*, en quelque sorte. On les appelle aussi *antennules*, parce qu'ils ressemblent à de petites antennes. Les palpes ne diffèrent entre eux que par leur dernier article, qui, suivant sa forme, est appelé *filiforme*, *sétacé*, *moniliforme*, *en massue*, etc. Les palpes sont *sécuriformes*, lorsque le dernier article est triangulaire et arrondi à son extrémité comme le fer d'une hache (*securis*); *aciculés*, quand il est aigu comme une aiguille (*acu*); *turbinés*, s'il est renflé à sa base et se terminant en pointe aiguë comme une toupie (*turbo*).

Les Naturalistes font le mot *palpe* masculin, quoiqu'il soit féminin dans le Dictionnaire de l'Académie.

PALPEURS, *Palpatores*, tribu de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, ainsi appelés à cause du développement considérable de leurs *palpes* maxillaires, qui, renflés vers leurs extrémités, sont au moins de la longueur de la tête. Ces insectes se cachent sous les pierres et autres corps. Ils forment deux genres : *Mastigus* et *Scydmœnus*.

PALPICORNES, *Palpicorni*, famille de Coléoptères pentamères, ainsi appelée parce que les insectes qui la composent ont les *palpes* maxillaires plus longs que les antennes. Leur corps est généralement ovoïde ou hémisphérique, bombé ou voûté. On divise cette famille en deux tribus, les *Hydrophiliens* (Palpicornes aquatiques), et les *Sphéridiodites* ou *Géophilides* (Palpicornes terrestres).

PALPITATION (du latin *palpitatio*, formé du verbe *palpito*, s'agiter, battre). On donne le nom de *palpitations* aux battements du cœur plus fréquents, plus forts, et plus étendus qu'ils ne doivent l'être. Quelquefois les palpitations sont caractérisées par l'irrégularité et la violence des pulsations. Les palpitations continues dépendent souvent d'une lésion physique du cœur; celles qui sont intermittentes tiennent soit à une affection nerveuse, soit à l'anémie ou à quelque autre cause, souvent difficile à apprécier; elles sont très-fréquentes dans la chlorose. On traite les palpitations dues à une maladie organique du cœur par la teinture de digitale, prise à l'intérieur ou administrée en frictions sur la région du cœur, et par un régime sévère. Une infusion de fleurs d'oranger, quelques gouttes d'éther sur un morceau de sucre, suffisent ordinairement pour calmer les palpitations nerveuses; la distraction, le contentement de l'esprit et du cœur les font promptement disparaître. Quand les palpitations proviennent d'anémie, on doit augmenter la quantité du sang par un régime tonique, et sa qualité par les ferrugineux.

On donne aussi le nom de *Palpitations* aux contractions musculaires qu'on observe sur les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés, dernier vestige de la vie prête à s'éteindre : c'est en ce sens qu'on dit *des chairs encore palpitantes*.

PALUDAMENTUM, manteau de pourpre dont se couvraient les généraux romains en partant de la ville, lorsqu'ils avaient reçu le titre d'*imperator*. Ils le portaient aussi pour faire des vœux et des sacrifices.

PALUDINE (du latin *palus*, *paludis*, marais), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, établi pour des coquilles univalves qui se trouvent dans les marais et dans les rivières. On en distingue une vingtaine d'espèces : la *Paludine vivipare* (dont les œufs éclosent dans l'oviducte de la femelle), les *P. saumâtre*, *verte*, *unicolore*, *agate*, etc.

PAMELLE, espèce d'orge. *Voy.* ORGE.

PAMIER, *Pamea* ou *Myrobalanus*, arbre exotique. Ce nom est synonyme de *Badamier*. *Voy.* ce mot.

PAMOISON, évanouissement causé par quelque impression vive. *Voy.* SYNCOPE, LIPOTHYMIE.

PAMPAS, vastes plaines de l'Amérique méridio-

nale, particulièrement dans le Pérou et les environs de Buénos-Ayres. Les pampas sont couvertes de forêts ou de broussailles, au milieu desquelles paissent d'innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages. Dans les pampas, on appelle *medanos* de petites dunes formées d'une terre légère, sablonneuse et fertile; *cagnada*, un terrain inondé pendant l'hiver et desséché durant l'été; *bagnado*, un pays baigné par une rivière et inondé par ses crues; *esteros*, des marais profonds. Les pampas sont parsemées d'habitations où l'on élève les bestiaux (*estancias*), où l'on cultive les fruits (*quintas*), où l'on fait venir les céréales (*chacras*). L'habitant des pampas, homme demi-sauvage, s'appelle *gaucho*.

PAMPE (du latin *pampinus*), nom qu'on donne vulgairement aux feuilles des Graminées. Les pampes sont roulées en forme de petit ruban, et attachées au tuyau de la plupart des céréales (blé, avoine, etc.). Ce nom n'est pas usité en Botanique.

PAMPHILE, jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec le jeu de la Mouche (*Voy.* ce mot), est ainsi appelé parce que le valet de trèfle, *Pamphile*, y est le principal atout.

PAMPHLET (mot emprunté aux Anglais, et dérivé, selon les uns, du grec *pamphlectos*, employé par Sophocle et Athénée dans la signification de *qui brûle tout*, et formé de *pan*, tout, et de *phlégô*, brûler; ou, selon les autres, du hollandais *pamphier*, papier), brochure satirique plus ou moins violente, et d'un petit volume, ce qui la rend plus facile à répandre. Le XVIe siècle vit éclore en France une multitude de pamphlets politiques : le plus connu de tous est la *Satire Ménippée*. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la Fronde, les querelles du Jansénisme, les affaires des parlements, les Encyclopédistes, enfin la Révolution, suscitèrent une immense quantité de pamphlets religieux, littéraires, politiques, etc. Les *Provinciales*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, etc., sont de ce nombre. Au XIXe siècle, la Restauration et la révolution de juillet y donnèrent également lieu. Parmi les plus célèbres pamphlétaires modernes, on cite : en Amérique, Franklin; en Angleterre, Cobbett; en France, P.-L. Courier et M. Cormenin (Timon); en Allemagne, H. Heine, etc.

Dulaure, Méon, Secousse, l'abbé Sépher, ont recueilli les pamphlets publiés en France à diverses époques. M. Deschiens a dressé la bibliographie des pamphlétaires. M. Leber a écrit un livre sur les *Pamphlets de François Ier à Louis XIV* (1834, in-8).

Les articles 287, 288 et 289 du Code pénal punissent d'une amende de 16 fr. à 500 fr., d'un emprisonnement d'un mois à un an, et de la confiscation des exemplaires imprimés, la distribution d'un pamphlet diffamatoire ou immoral.

PAMPLEMOUSSE ou PAMPELMOUSSE, *Citrus pampelmos decumanus*, variété d'Oranger répandue surtout dans les îles Mascareignes. C'est un arbre épineux, haut de 7 à 8 m., à rameaux gros, cassants, peu divisés : les jeunes pousses sont pubescentes; à feuilles très-grandes, ovales-oblongues, d'un vert gai en dessus, blanchâtres en dessous; à fleurs en grappes, blanches et parsemées de points verdâtres, remarquables par l'épaisseur de leurs 4 pétales, l'éclat de leurs nombreuses étamines et l'odeur délicieuse qu'elles répandent au loin. Le fruit du Pamplemousse est légèrement pyriforme; son écorce, sillonnée de côtes peu saillantes, varie du jaune pâle à la couleur dorée de l'orange : la pulpe est verdâtre et légèrement acide. Ce bel arbre est surtout connu par la description qu'en a donnée Bernardin de Saint-Pierre dans *Paul et Virginie*.

PAMPRE (du latin *pampinus*), nom vulgaire des rameaux de vigne chargés de feuilles et de fruits. Le pampre est devenu, dans la poésie et dans la peinture, la parure obligée de Bacchus, de Silène et des Bacchantes. — En Architecture, le *pampre* est un ornement dont on décore quelquefois le creux des circonvolutions des colonnes torses.

PAN (du latin *pannus*), partie considérable d'une tapisserie, d'un manteau, d'un habit, d'une robe, etc.

En Architecture, on appelle ainsi : 1° une partie plus ou moins étendue d'un mur; 2° une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, d'un corps de bâtiment; ainsi on dit : une tour *à* 6 ou *à* 8 *pans*. — *Pan coupé*, surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur : on fait des salons à pans coupés; on fait un pan coupé à l'encoignure d'une maison pour faciliter le tournant des voitures. — *Pan de bois*, assemblage de charpente dont on remplit les vides avec de la maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes; autrefois, la plupart des maisons de Paris étaient en pans de bois. — *Pan de comble*, un des côtés de la couverture d'un comble; le *long pan* est le côté le plus long.

*Pan*, diminutif du mot *empan*, mesure de longueur usitée dans le midi de la France. *Voy.* EMPAN.

PANABASE, sulfure multiple d'antimoine, de cuivre et de fer, forme dans quelques contrées des gîtes particuliers exploités comme minerais de cuivre.

PANACÉE (du grec *pan*, tout, et *akéomai*, guérir), remède à tous les maux. L'idée absurde de trouver un remède qui convînt à toutes les maladies est née à l'époque où l'on cherchait la pierre philosophale. Il existe encore des charlatans qui se vantent d'avoir trouvé la *panacée*, et des dupes qui y croient. Les saignées, les purgatifs, l'eau chaude, l'eau froide, l'électricité, le magnétisme minéral ou animal, divers élixirs et certains spécifiques, tels que le mercure, l'antimoine, le quinquina, la magnésie, la moutarde blanche, ont été préconisés successivement comme des panacées.

Quelques médicaments ont aussi porté le nom de *Panacée* : le mercure doux s'est appelé *Panacée mercurielle*; le sulfate de soude, *P. de Glauber*; la magnésie, *P. anglaise*, etc.

On nomme vulgairement *Panacée de montagne* la Berce branche ursine; *P. de Bauhin*, le Panais opopanax; *P. des fièvres quartes*, l'Asaret.

PANACHE (de l'italien *pennachio*, fait du latin *penna*, plume), assemblage de plumes flottantes que l'on porte sur la tête et qui sert d'ornement.

En Histoire naturelle, on appelle *Panaches de mer* les Annélides des genres Amphitrite et Sabelle, parce que les branchies de ces animaux forment, à l'entrée de leur tube calcaire, un panache paré des plus vives couleurs; *P. de Perse*, la Fritillaire de Perse, parce que ses fleurs sont verticillées et panachées de diverses couleurs; *P. rouge*, les fleurs des Érythrines, etc.; *P. du vent*, les panicules de quelques espèces du genre Saccharum.

*Panaché*, se dit, en Horticulture, des parties de végétaux qui offrent des veines ou diaprures de diverses couleurs. Il y a des tulipes, des anémones, des roses, des amarantes, etc., à fleurs panachées. Les feuilles du houx, du buis, de la laitue, etc., sont quelquefois panachées. Ces panachures sont un état maladif de la plante; elles sont le plus souvent provoquées à dessein par l'horticulteur; elles se transmettent parfois de génération en génération.

PANAGE, espèce de pâturage, consiste dans le parcours des forêts par les porcs pour s'y nourrir de glands et de faînes. Le *Droit de panage* est le droit de nourrir ainsi les porcs dans les forêts.

PANAIS, *Pastinaca*, genre de la famille des Ombellifères, renferme une dizaine d'espèces herbacées, potagères, qui croissent naturellement dans les régions méditerranéennes, et qui ont pour caractères : un calice entier, des pétales courbés, des fruits comprimés, elliptiques, à trois nervures saillantes, avec un petit rebord membraneux. L'espèce la plus intéressante est le *Panais cultivé* ou *Pastenade* (*Pastinaca sativa*), plante indigène bisannuelle,

dont les racines longues, fusiformes, sont sucrées et fortement odorantes. On cultive le panais dans les jardins, absolument comme les carottes; on le cultive aussi dans les champs pour la nourriture des bestiaux. Quand on en fait manger aux vaches, son usage rehausse la bonté du lait, qu'elle rend crémeux et abondant. Mis dans le pot-au-feu, ce légume lui donne du relief. On retire de sa racine du sucre non cristallisable : les Allemands font de ce sucre une pâte molle, très-saine, qu'ils mangent en guise de confiture. — Dans l'Orient, on cultive comme plante potagère le *Panais* dit *sekakul :* il s'en fait, en Turquie, une grande consommation.

PANARIS, *Panaritium*, *Paronychia* (formé du grec *para*, à côté, et *onyx*, ongle), inflammation, avec tumeur, de l'extrémité des doigts et des orteils. On distingue trois variétés du panaris : 1° celui qui a son siége entre l'épiderme et la peau ; on l'appelle vulgairement *Tourniole;* 2° celui qui réside dans le tissu cellulaire sous-cutané (*Panaris phlegmoneux*); 3° celui qui occupe la gaîne des tendons (*Panaris tendineux*). Ces deux dernières espèces sont ordinairement confondues en une seule maladie, qui est le *Panaris* proprement dit (vulgairement *Mal d'aventure*). Le panaris sous-épidermique, causé souvent par une piqûre artificielle ou par l'arrachement d'une *envie*, se manifeste par une douleur vive, avec prurit et gonflement rosé et luisant, bientôt suivi de la formation d'une vésicule remplie de sérosité sanguinolente, occupant tantôt la pulpe du doigt et tantôt le pourtour de l'ongle : des cataplasmes émollients, des manuluves adoucissants et l'ouverture de la vésicule sont les moyens que l'on doit y opposer. Le panaris phlegmoneux, et surtout le panaris tendineux, caractérisés par une douleur plus profonde, par des élancements insupportables, par des symptômes inflammatoires intenses, doivent être traités par les saignées locales, les cataplasmes émollients opiacés. En dépit de ces moyens, le panaris amène le plus souvent, au milieu d'angoisses atroces, des suppurations profondes, des caries ou des névroses des phalanges, si l'on ne se hâte de pratiquer une incision : l'incision doit être faite longitudinalement sur la face palmaire du doigt.

PANAX, nom scientifique du genre *Ginseng*.

PANCRACE (du grec *pan*, tout, et *cratos*, force). Dans l'ancienne Grèce, on nommait ainsi un exercice gymnastique, composé de la lutte et du pugilat réunis, dans lequel les athlètes déployaient toutes leurs forces et pouvaient employer *toutes les armes* naturelles, même les dents et les ongles. Le pancrace était un des exercices les plus dangereux.

PANCRAIS ou PANCRATIER, *Pancratium*, genre de la famille des Amaryllidées, tribu des Narcissées, renferme des plantes herbacées, à racines bulbeuses; à feuilles simples, larges, radicales, engaînantes à leur base; à fleurs belles, grandes, le plus souvent réunies ensemble en une sorte d'ombelle sur une spathe commune, et formant, par la couleur blanche de leurs pétales, un agréable contraste avec le vert gai du feuillage. Les Pancrais aiment les sables maritimes; dans nos jardins, ils veulent une terre légère, sablonneuse et chaude : il faut les arroser souvent. On en compte une trentaine d'espèces, dont deux en France : le *Pancrais maritime* ou *Scille blanche*, haut de 25 à 40 centim., et qui croît sur les bords de la Méditerranée, et le *P. d'Illyrie*, haut de 30 à 40 centim., qui croît sur le bord de la mer.

PANCRATIER. *Voy.* PANCRAIS.

PANCRÉAS (mot grec formé de *pan*, tout, et *kréas*, chair; qui est tout charnu), glande profondément située dans l'abdomen, au niveau de la douzième vertèbre dorsale, au milieu des courbures du duodénum. Sa partie droite présente un prolongement appelé *petit pancréas*, ou *pancréas d'Azelli*. Son extrémité droite est appelée la *tête*, et son extrémité gauche la *queue du pancréas*. Cette glande, dont la structure a beaucoup d'analogie avec celle des glandes salivaires, a un parenchyme blanc grisâtre et granuleux, d'où naît, par une infinité de radicules déliées, son canal excréteur, connu sous le nom de *canal pancréatique* ou de *canal de Wirsung*. Ce canal sort du pancréas derrière la deuxième portion du duodénum, et va s'ouvrir dans le canal cholédoque ou s'accoler à ce canal pour entrer avec lui dans le duodénum. — Le pancréas sécrète un liquide analogue à la salive, qu'on appelle *suc pancréatique*, qui est versé, avec la bile, dans le duodénum, et qui concourt à la digestion. M. Cl. Bernard a prouvé en 1849 que le rôle principal du pancréas dans la digestion était de faire digérer les graisses.

Cet organe est sujet, comme le foie, à des affections calculeuses, quelquefois fort graves, et à une inflammation qu'on appelle la *pancréatite*.

Le pancréas existe chez tous les Mammifères, chez les Oiseaux, les Reptiles, et chez quelques Poissons.

PANDA, *Ailurus*, genre de Mammifères carnassiers de la famille des Ours, établi pour un animal de l'Hindoustan, le *Panda éclatant* (*Ail. refulgens*), animal fort rare qui se rapproche des Ours par sa marche plantigrade, des Civettes par ses ongles rétractiles, et des Ratons par son système dentaire. Le Panda est long d'environ 1 mètre, y compris la queue : il a les formes ramassées et massives, le col court, le museau terminé par un nez mobile. Son pelage, composé de poils longs et peu serrés, est remarquable par l'élégance de ses couleurs, où domine un beau roux varié de blanchâtre et de fauve. Sa queue est annelée. Le Panda fréquente le bord des rivières et des torrents dans l'Himalaya. Il se nourrit de petits mammifères et même d'oiseaux, qu'il va chercher jusque sur les arbres.

PANDANÉES (du genre type *Pandanus*), petite famille de plantes monocotylédones, qui tient le milieu entre les Aroïdées et les Palmiers, renferme des plantes vivaces des régions intertropicales, à tige arborescente; à feuilles nombreuses, imbriquées ou pennées; à fleurs monoïques ou dioïques, quelquefois polygames : fleurs mâles, sans périanthe, étamines nombreuses, filets filiformes, anthères à 2 ou 4 loges; fleurs femelles, ovaire nu, style très-court, stigmate sessile, indivis. Le fruit est drupacé, à plusieurs loges mono ou polyspermes; les graines sont petites. — Cette famille se divise en 2 tribus : *Eupandanées* (genres : *Pandanus* et *Freycinetia*), *Cyclanthées* (genres : *Cyclanthus*, *Carludovica* et *Wettinia*).

PANDANUS, genre type de la famille des Pandanées, dit *Khadi*, *Kaïda* par les Arabes, vulgairement *Baquois* ou *Vaquois*. On en connaît 21 espèces répandues dans l'Arabie, l'Inde, les îles Mascareignes et Madagascar, parmi lesquelles on distingue : le *Pandanus odoratissimus*, ou *Baquois odorant*, de 3 ou 4 mètres de haut, dont les fleurs mâles répandent une odeur agréable qui persiste longtemps : Strabon le désigne sous le nom de *Palmier odorant;* et le *Pandanus utilis*, ou *Baquois comestible*, indigène de l'île de Madagascar : il donne, comme le dit son nom, des fruits comestibles; ses fleurs mâles sont très-odorantes; ses fleurs femelles sont disposées en boule grosse comme une tête humaine; ses feuilles, longues et fibreuses, servent à faire des nattes, des cordages, etc. Dans sa jeunesse, cet arbre a le port d'un Yucca ou d'un Ananas. On peut élever le pandanus dans une serre chaude ou tempérée.

PANDECTES (du grec *pan*, tout, et *dékhomai*, recevoir), recueil de lois romaines. *Voy.* DIGESTE.

PANDÉMONIUM (des deux mots grecs *pan*, tout, et *dæmôn*, démon), nom créé par Milton pour désigner la capitale des enfers, où Satan est censé convoquer le conseil des démons. Le poëte en fait la description dans son *Paradis perdu* (ch. I, v. 756 et suiv.). — Ce mot a été, depuis, employé pour

indiquer un lieu où règnent tous les genres de corruption et de désordre.

PANDICULATION (du latin *pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude), mouvement, pour ainsi dire involontaire, par lequel on étend les bras en haut, en renversant la tête en arrière et en allongeant les jambes, et qui est ordinairement accompagné de bâillements. Dans l'état de santé, les pandiculations sont causées par la lassitude ou par l'envie de dormir; dans l'état de maladie, elles précèdent souvent les accès d'épilepsie, d'hystérie, d'hypocondrie et de manie; elles sont presque toujours un des symptômes du début des fièvres, surtout des accès de fièvres intermittentes.

PANDIT, savant ou docteur indien, du corps des Brahmes, et voué à l'enseignement.

PANDORE ou PANDURE (du latin *pandura*, même signification), instrument de Musique à cordes, de la famille du Luth, mais dont les cordes étaient de laiton, et les touches en cuivre. Le dos en était plat, et le chevalet oblique. Cet instrument, qui paraît être le même que la *Mandore* (*Voy.* ce nom), est depuis longtemps abandonné.

PANDORE (nom mythologique), *Pandora*, genre de Mollusques conchifères dimyaires, de l'ordre des Enfermés : ce sont des coquilles bivalves, inéquivalves, celle de droite aplatie, celle de gauche convexe, nacrées à l'intérieur. On en compte une douzaine d'espèces, dont le type est la *Pandora rostrata* de nos côtes, qui ne dépasse guère 25 ou 27 millim. On trouve, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires des environs de Paris, la *Pandora Defrancii*.

PANDOURS, milice hongroise. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PANDURIFORME ou PANDURÉ (qui a la forme d'une *pandore*), se dit, en Botanique, d'une feuille oblongue qui, de chaque côté, offre vers son milieu un sinus arrondi à sa base et à son sommet. Cette disposition est assez rare; cependant on la remarque sur les feuilles d'un Liseron, de l'Oseille élégante, d'une jolie espèce d'Immortelle.

PANÉGYRIQUE (du grec *pan*, tout, et *agyris*, assemblée), discours public fait à la louange de quelqu'un. — Dans l'ancienne Grèce, on donna d'abord ce nom à des discours qui étaient prononcés devant le peuple entier, dans les fêtes solennelles, par un des plus grands orateurs de l'époque, et qui avaient pour but d'exalter la gloire nationale : le *Panégyrique d'Athènes* par Isocrate est un discours de ce genre.

Chez les Romains, surtout sous l'empire, on ne craignit point de faire l'éloge des vivants, souvent même en leur présence : le *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune en est un exemple.

On a réuni sous le nom de *Panegyrici veteres romani* une collection d'adresses de félicitations que les grandes villes de l'empire faisaient porter à Rome pour se rendre les empereurs favorables. Ces panégyriques ont tous été composés du IIIe au Ve siècle : les auteurs de ceux qui nous sont connus sont les deux Claudius Mamertinus, Eumenus, Nazarius, Drepanius, Corippus, Ennodius, Ausone, indépendamment de quatre anonymes. L'utilité qu'on peut en tirer pour l'histoire est le seul motif qui rende supportable la lecture de ces morceaux déclamatoires.

Chez les modernes, le nom de *Panégyrique* a été restreint par l'usage à des morceaux d'éloquence sacrée qui ont pour objet l'éloge d'un saint. On a, en ce genre, de beaux *Panégyriques*, composés par presque tous nos grands orateurs de la chaire. Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon sont nos meilleurs *Panégyristes :* Fléchier est brillant, ingénieux; Bourdaloue, moins orné, mais plus grave et plus majestueux; Massillon offre un mélange des qualités que l'on admire dans les deux autres; on estime aussi les *Panégyriques de S. Augustin*, *de S. Louis*, *de S. Vincent de Paul*, par l'abbé Maury.

Le panégyrique des hommes marquants, prononcé au moment où ils viennent de mourir, prend le nom d'*Oraison funèbre*. *Voy.* ORAISON et ÉLOGE.

PANETIER (du latin *panis*, pain), celui qui est chargé de garder et de distribuer le pain dans les communautés, les hospices, les collèges, etc.

On appelait autrefois *Grand panetier* celui des grands officiers de la couronne de France qui faisait distribuer le pain dans toute la maison du roi : il avait autorité sur tous les boulangers du royaume.

PANETIÈRE, nom vulgaire donné dans le midi de la France à la *Blatte des cuisines*, insecte qui infeste les boulangeries. *Voy.* BLATTE.

PANGOLIN, *Manis*, genre de Mammifères de l'ordre des Édentés, voisin de celui des Tatous, renferme des animaux qui vivent dans l'Afrique du Sud et dans l'Inde : ils sont caractérisés par les écailles imbriquées et tranchantes qui recouvrent leur tête, leur dos et leur queue, par les boucliers qui protégent leur croupe et leurs épaules. Ils ont le corps allongé, les membres courts et armés d'ongles robustes, une tête petite et terminée par un museau long et effilé, la bouche très-étroite, la queue d'une longueur qui égale celle du corps entier dans une espèce, et la dépasse de moitié dans l'autre. Ils sont aussi remarquables par leur manque absolu de dents, la petitesse de leurs oreilles et l'extensibilité de leur langue, avec laquelle ils s'emparent des fourmis et des insectes qui composent leur nourriture. Ils vivent dans des terriers ou dans les fentes des rochers, et bravent les plus redoutables ennemis en se roulant en boule, position qui relève les pointes de leurs écailles, et les rend inabordables. Leurs mouvements sont très-lents : ils rampent plutôt qu'ils ne marchent; leurs habitudes sont nocturnes. On n'en connaît que 4 espèces vivantes : le *Pangolin proprement dit* ou *Grand lézard écaillé* (*Manis macroura* ou *Myrmecophaga pentadactyla*), des grandes Indes; le *P. à queue courte*, de l'Inde continentale; le *P. de Java* et le *Phatagin*, d'Afrique.

PANHARMONICON (du grec *pan*, tout, et *harmonicos*, harmonique; qui produit l'harmonie universelle), espèce d'Orgue à cylindre qui fait entendre tous les sons des divers instruments à vent, la flûte, la clarinette, le basson, le cor, le trombone, le serpent, la trompette, la grosse caisse, etc. On est parvenu à lui faire imiter même la voix humaine.

PANIC ou PANIS, *Panicum* (du latin *panis*, pain, parce que ses graines servent d'aliment; ou, selon d'autres, de *panus*, panicule, à cause de la forme paniculée des fleurs de l'épi), genre de Graminées, type de la tribu des Panicées, renferme un assez grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques, à fleurs disposées en panache ou en épis à l'extrémité des tiges : épillets uniflores, la fleur fertile est accompagnée d'une fleur inférieure stérile, à glumelles très-inégales. Les deux espèces principales sont : le *Panic millet* (*P. miliaceum*), originaire des Indes orientales (*Voy.* MILLET), et le *P. cultivé* ou *d'Italie* (*P. italicum*, *Setaria italica*), également originaire de l'Inde : toutes deux se cultivent en grand pour la nourriture de la jeune volaille et des oiseaux de volière; avec leurs graines réduites en farine on prépare d'assez bonnes bouillies; les tiges servent à chauffer les fours. Le *Panic millet* présente plusieurs variétés désignées ordinairement par la couleur blanche, jaune ou noire de l'enveloppe qui enserre la graine, quoique la substance de celle-ci soit jaune pour toutes; la noire est plus précoce et préférée pour cela même. On connaît deux variétés de *P. cultivé :* l'une à épis barbus, allongés, à fleurs d'un blanc jaunâtre variant jusqu'au pourpre et au violet foncé; l'autre à épis courts, presque ovoïdes et nus. — Le *P. vert* (*Setaria viridis*), le *P. glauque* (*S. glauca*), et le *P. verticillé* (*S. verticillata*), sont communs dans les champs cultivés, et nuisent

grandement aux récoltes : il en est de même du *P. pied-de-coq* (*P. crus galli*), très-commun dans les rizières; du *P. sanguin* (*P. sanguinale*), qui croît dans les champs, les jardins et les vignes; et du *P. dactyle* (*Cynodon dactylon*) : ce dernier est remarquable par son chaume couché, prenant racine à chaque nœud. On le confond souvent dans les Pharmacies avec le *Chiendent*, dont il a les propriétés.

PANICAUT, *Eryngium*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Saniculées, renferme des plantes annuelles ou vivaces qui ont l'apparence de chardons : rameaux dichotomes; feuilles opposées; fleurs nombreuses, rassemblées en tête, entremêlées de paillettes épineuses, c.-à-d. de folioles découpées ou frangées, d'une forme très-agréable, et souvent colorées du plus bel azur, d'un violet améthyste ou d'un vert bronzé; le fruit est ovoïde-oblong, écailleux et couronné par 5 dents épineuses. La France possède 6 espèces de Panicaut. La plus connue est le *Panicaut des champs* (*Eryngium campestre*), appelé encore *Chardon roland* ou *roulant* et *Ch. à cent têtes* : cette plante, commune au bord des chemins, jouit de propriétés diurétiques. Elle a une racine pivotante, brune, grosse, très-longue; une tige droite, très-rameuse, haute de 20 à 30 centim.; des feuilles coriaces d'un vert pâle; des fleurs blanches. Viennent ensuite le *P. maritime* (*E. maritimum*), le *P. des Alpes* (*E. alpinum*) et le *P. améthyste* (*E. amethystinum*).

Les racines et les tiges de ces plantes étaient admises sur les tables des Grecs crues ou cuites; il en était de même autrefois en France et en Allemagne : on les regardait comme propres à ranimer les forces de l'estomac. On mange encore, dans quelques contrées, ses jeunes pousses préparées comme les asperges. On les emploie en médecine pour faire des tisanes diurétiques.

PANICULE (du latin *panicula*, diminutif de *panus*, épi à panicules), se dit, en Botanique, d'un mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs dont les pédoncules, partant d'un cône commun, sont très-courts, ramifiés, étalés et plus courts à la partie supérieure qu'à la base. La *grappe* et le *faisceau* sont des modifications de la panicule.

La panicule reçoit des épithètes différentes suivant la disposition des fleurs ou des pédoncules, ou d'après les parties accessoires qui l'environnent, etc. : ainsi, elle peut être *terminale* (Brôme), *subapicilaire* (Jonc), *axillaire* (Mélisse nepeta), *très-rameuse* (Jonc rameux), *lâche* (Folle avoine), *divariquée* (Jonc velu), *étalée* (Yucca), *serrée* (Millepertuis de montagne), *feuillée* (Rhubarbe ondulée). — On appelle *fleurs paniculées* celles qui sont terminées en panicules. — *Voy.* PANNICULE.

PANICUM, plante. *Voy.* PANIC.

PANIER (du latin *panarium*, parce que, dans l'origine il servait à transporter le pain).

Au siècle dernier, on donnait le nom le *paniers* à des espèces de jupons garnis de verges d'osier, de baleine, ou de fer, qui soutenaient et étendaient démesurément les jupes et la robe des dames. On les avait d'abord appelés *vertugadins*. La mode des paniers régna surtout sous le règne de Louis XV. M^lle^ Clairon la fit tomber en osant la première paraître sur la scène sans *paniers*.

En Architecture, on appelle *arcade* ou *voûte à anse de panier*, une arcade, une voûte qui n'est point en plein cintre, mais surbaissée, c.-à-d. plus large que haute : c'est une des voûtes à plusieurs centres.

PANIFICATION, conversion des matières farineuses en pain. *Voy.* PAIN.

PANIQUE (TERREUR), frayeur subite et sans fondement. Les Grecs l'avaient ainsi nommée, dit-on, parce qu'ils la croyaient inspirée par le dieu *Pan*.

PANIS, *Panicum*, plante. *Voy.* PANIC.

PANNE (du latin *pannus*, étoffe). On appelle ainsi :

1°. Une étoffe veloutée, de soie, de fil, de laine, de coton ou de poil de chèvre, qui, par la longueur des poils, tient le milieu entre le velours et la peluche : elle se fabrique surtout à Amiens; on en fait des gilets et des culottes de livrée pour les domestiques;

2°. La graisse qui garnit intérieurement la peau du ventre chez le porc et quelques autres animaux : on en fait du saindoux;

3°. En Charpenterie, une pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons : on nomme *panne de brisés* celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé;

4°. La partie du marteau opposée au gros bout.

En termes de Marine, *Être en panne* exprime la situation d'un vaisseau dont les voiles sont placées de façon qu'il se maintienne sans marcher : c'est le temps d'arrêt produit sur un navire par l'équilibre des forces qui tendent à le faire avancer et de celles qui tendent à le faire reculer. *Mettre en panne*, c'est virer le vaisseau vent devant, et mettre le vent sur toutes les voiles ou sur une partie, afin de ne pas tenir ou prendre le vent, ce qui se fait quand on veut arrêter la course du vaisseau : on *met en panne*, quand un homme est tombé à la mer, ou pour attendre l'ennemi, etc. — Par suite, *rester en panne* s'est dit familièrement pour suspendre toute action en attendant le moment favorable.

PANNEAU (diminutif de *pan*). Dans les Arts, on nomme en général *Panneau* toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, d'orfévrerie, etc., qui offre un champ, une surface enfermée dans une bordure ou ornée de moulures.

En Architecture, on nomme spécialement *Panneau* chacune des faces d'une pierre taillée; *P de douelle*, celui qui fait la curvité d'un voussoir; *P. de tête*, celui qui est au devant; *P. de lit*, celui qui est caché dans les joints; *P. de maçonnerie*, la maçonnerie entre les pièces d'un pan de bois ou d'une cloison; *P. de menuiserie* ou *de remplage*, des tables d'ais minces, collées ensemble, qui remplissent le bâtis d'un lambris ou d'une pièce d'assemblage de menuiserie; *P. recouvert*, celui qui excède le bâti; *P. de glace*, celui pour lequel on emploie une glace au lieu de bois; *P. de vitre*, un compartiment formé de pièces de verre; *P. de fer*, l'ensemble des ornements en fer fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer; *P. d'ornement*, une espèce de tableau de fleurs, de fruits, etc., pour enrichir un lambris, un plafond; *P. flexible*, celui qui est fait sur du carton, du fer-blanc, etc., pour pouvoir ensuite être appliqué sur une face concave, convexe ou cylindrique, etc.; *P. de sculpture*, un morceau d'ornement sculpté en bas-relief pour enrichir les lambris.

On appelle encore *Panneau* un piége ou un filet pour prendre les lièvres, les lapins et autres animaux de petite taille : d'où l'expression vulgaire *donner dans le panneau* pour *se laisser duper*.

PANNETON, la partie d'une clef qui entre dans la serrure. La forme des pannetons varie beaucoup : il y en a *en S*, *en croix*, *fendus en roue*, etc.

*Panneton d'espagnolette*, partie saillante sur le corps de l'espagnolette, qui sert à fermer les deux volets d'une fenêtre, en entrant dans l'agrafe posée sur le volet droit et en appuyant sur l'autre.

PANNICULE (du latin *panniculus*, lambeau), se dit, en Anatomie, de diverses couches des tissus des animaux, surtout du corps humain. Les anciens anatomistes appelaient *Pannicule graisseux* ou *adipeux* la couche sous-cutanée du tissu cellulaire, et *P. charnu* la couche musculeuse située au-dessous de la peau dans les diverses parties du corps, et spécialement la couche musculeuse formée chez l'homme par le muscle peaussier, et s'étendant, par conséquent, de la partie inférieure de la face à la partie supérieure et latérale du thorax.

PANNON. *Voy.* PENNON.

PANONCEAU (diminutif de *pannon* ou *pennon*, petite bannière, formé lui-même de *pannus*, drap, étoffe), écusson d'armoiries qu'on mettait sur une affiche pour y donner plus d'autorité, ou sur un poteau comme marque de juridiction. Le *panonceau* était l'enseigne des seigneurs de rang inférieur qui n'avaient pas droit de porter *pennon* ou *bannière*. Par suite, on ne donna plus le nom de *panonceaux* qu'aux girouettes armoriées dont les seigneurs avaient le droit d'orner le faîte de leurs tours.

On donne encore aujourd'hui ce nom aux écussons aux armes de France qui sont placés comme insignes à la porte de plusieurs officiers ministériels, notaires, huissiers, etc.

PANOPLIE (du grec *pan*, tout, et *oplon*, arme), nom qu'on donnait, dans le Moyen âge, à l'armure complète d'un chevalier, c.-à-d. à la réunion du casque, de la cuirasse, des brassards, des jambarts, etc., qui composaient son équipement. — On appelle aujourd'hui *Panoplie* une sorte de trophée d'armes qu'on suspend aux murs d'un arsenal ou d'un musée.

On connaît sous le nom de *Panoplie dogmatique* un ouvrage composé par l'ordre de l'empereur Alexis, qui contient l'exposition de toutes les hérésies et leur réfutation tirée des Pères de l'Eglise.

PANORAMA (du grec *pan*, tout, et *orama*, spectacle), grand tableau circulaire et continu, disposé de manière que le spectateur, qui est au centre, voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon. Ce tableau doit être suspendu aux murs d'un bâtiment construit en forme de rotonde, et être éclairé par une lumière qui tombe d'en haut sans être aperçue du spectateur. Bien exécuté, il produit une illusion complète.

La première idée de ce genre de spectacle est due à Breysig, professeur à Dantzig, à la fin du XVIII[e] siècle. L'Écossais Rob. Barker l'introduisit en Angleterre en 1793, et l'Américain Rob. Fulton en France en 1804. Le privilége de ce dernier a été exploité successivement à Paris par MM. Thayer, Prévost, Bouton et Daguerre, et par M. Ch. Langlois. On établit d'abord ce genre de spectacle sur le boulevard, près du passage qui en a pris le nom de *Passage des Panoramas*; il a été, depuis, transféré dans la *Rotonde des Champs-Élysées*. Parmi les plus beaux panoramas, on cite ceux de Navarin, d'Athènes, de Jérusalem, de Paris.

Le succès des panoramas a donné lieu à plusieurs inventions analogues: *Cosmorama*, *Diorama*, *Géorama*, *Néorama*, *Uranorama*, etc. *Voy.* ces mots.

PANORPIDES ou PANORPATES (du grec *pan*, tout, et *orpè*, crochet), vulgairement *Mouches-scorpions*, famille de l'ordre des Névroptères, tribu des Myrméléoniens : antennes sétacées et insérées entre les yeux; palpes filiformes, courts et au nombre de 4 à 6; corps allongé avec la tête verticale; abdomen conique ou presque cylindrique; tarses armés de crochets pectinés : d'où leur nom. Ces insectes se trouvent par toute l'Europe, sur les plantes, les haies et les buissons : ils sont très-agiles. — La famille des Panorpides renferme les genres *Panorpa*, *Bittacus* et *Boreus*.

PANSE (du latin *pantex*, génitif *panticis*), le premier et le plus volumineux des quatre estomacs des Ruminants. *Voy.* ESTOMAC et RUMINANTS.

PANSEMENT, application méthodique d'un topique ou d'un appareil sur une partie malade. Les pansements sont destinés, soit à maintenir une plaie en action, comme dans le cas des cautères, soit à favoriser la cicatrisation, en la préservant du contact de l'air et des corps nuisibles. Tous les préceptes de cette importante partie de l'art chirurgical sont renfermés en ces quatre mots : *doucement*, *mollement*, *promptement*, *proprement*, c.-à-d. qu'il faut causer le moins de douleur possible, employer le moins souvent les instruments qui font souffrir, faire l'opération dans le plus bref délai afin de ne pas laisser la plaie à nu, et employer les plus grandes précautions de propreté pour empêcher la plaie de s'envenimer.

PANTALON (de *saint Pantaléon*, patron de Venise). Ce mot désignait originairement un personnage de la comédie italienne qui représentait les vieillards, et qui portait des culottes longues dites d'après lui *pantalons*, avec une espèce de robe de juge et un masque à barbe. Pantalon est quelquefois amoureux et dupé, quelquefois aussi bon, simple et nullement ridicule. C'est toujours un Vénitien, comme Arlequin est un Bergamasque, et le Docteur un Bolonais. — On donne le nom de *Pantalonnades* aux farces dans lesquelles paraît cet acteur.

Comme vêtement, le *pantalon* a remplacé les *culottes*; l'usage en est devenu général depuis le commencement de ce siècle. La mode en a fait varier la forme de mille manières. Autrefois, le pantalon était tout d'une pièce, s'étendant depuis le cou jusqu'aux pieds; mais on a bientôt reconnu l'incommodité d'un tel vêtement.

PANTÈNE, espèce de filet qui ressemble au verveux, et dont on se sert dans la pêche de l'anguille.

PANTENNE (ÊTRE EN), se dit, en Marine, d'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre, mal orientées, brisées par le vent ou par un combat, etc. A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues de son vaisseau en pantenne, les unes sur un bord, les autres sur l'autre bord. *Voy.* BERNE.

PANTHÉISME (du grec *pan*, tout, et *théos*, Dieu), opinion de ceux qui identifient Dieu et le monde. Il y a deux manières de concevoir le panthéisme, suivant qu'on absorbe l'univers en Dieu, en disant que *Dieu est tout*; ou Dieu dans l'univers, en disant que *tout est Dieu*. Dans le premier cas, le monde n'est qu'un ensemble de phénomènes ou de modes de Dieu, sans existence substantielle et distincte; dans le second, c'est Dieu qui cesse d'être un être à part, pour n'être plus qu'une force générale, répandue dans la nature, et qui se confond avec elle : cette dernière espèce de panthéisme, qu'on appelle aussi le *Naturalisme*, ne diffère pas sensiblement des doctrines matérialistes et athées.

Le Panthéisme absorbant toutes les existences dans la substance divine, il suffit, pour le réfuter, sous l'une comme sous l'autre de ses formes, de lui opposer la conscience que nous avons tous de notre personnalité et de notre liberté, qui se trouvent supprimées dans ce système. En outre, le Panthéisme détruit toute religion, tout culte, puisqu'il nie toute distinction entre le Créateur et la créature.

Les principales causes du Panthéisme sont : 1° le désir de tout réduire à l'unité, soit à l'unité de substance idéale (d'où le *Panthéisme idéaliste*), soit à l'unité de substance matérielle (d'où le *P. matérialiste*); 2° une contemplation trop exclusive, tantôt de la puissance de Dieu et de son infinité, ce qui fait qu'on ramène tout à lui; tantôt de la nature, ce qui fait qu'on ne reconnaît plus qu'elle, et qu'on la déifie.

Le Panthéisme, sous les deux formes qui viennent d'être indiquées, a eu des représentants à toutes les époques : on le trouve d'abord dans l'Inde chez les Brahmes et les Bouddhistes; on le retrouve en Grèce, avec les philosophes Éléates, puis avec les Stoïciens, qui inclinaient, les premiers à un matérialisme idéaliste, les seconds au naturalisme; plus tard, dans Alexandrie, avec Plotin; dans les temps modernes, en Italie, avec J. Bruno; en Hollande, avec Spinosa; en Allemagne, avec Schelling et Hégel. La France a produit peu de panthéistes, à moins que l'on ne donne ce nom aux philosophes du dernier siècle qui expliquaient tout par la *Nature* (D'Holbach, *Système de la Nature*, Diderot, Naigeon, etc.). De nos jours, l'accusation de

panthéisme a été prodiguée aux philosophes les plus éminents, qui l'ont repoussée avec force.

Outre les écrits particuliers consacrés à l'exposition de chacun des systèmes panthéistes dont les auteurs viennent d'être mentionnés, on peut lire l'*Essai sur le Panthéisme dans les sociétés modernes*, par M. l'abbé Maret, 1840.

PANTHÉON (du grec *pan*, tout, et *théos*, dieu). Consacré, chez les anciens, à désigner des édifices où l'on rassemblait les statues de tous les dieux (*Voy.* PANTHÉON au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*), ce nom a été, de nos jours, appliqué métaphoriquement, tantôt à des ouvrages où l'on réunissait la vie des personnages illustres de tous les temps, tantôt à des collections où entraient des auteurs de tous les genres : on connaît spécialement sous le titre de *Panthéon littéraire* une vaste collection (60 vol. gr. in-8, à 2 colonnes) publiée à Paris sous la direction de Buchon, et qui comprend l'élite des littérateurs, des historiens et des philosophes.

PANTHÈRE (du grec *panther*, qui a la même signification, et qui est formé lui-même de *pan*, tout, entièrement, et *thêr*, bête féroce), *Pardalis*, Mammifère carnassier du genre Chat, est plus petit que le Tigre, et offre beaucoup de ressemblance avec le Léopard. La Panthère est remarquable par son beau pelage, fauve en dessus, blanc en dessous, et orné sur chaque flanc de 6 ou 7 rangées de taches noires en forme de roses, c.-à-d. formées par l'assemblage de 5 à 6 petites taches simples; quelques variétés sont entièrement noires, notamment la *Panthère noire de Java*. Cet animal a environ 1 mètre et demi de longueur. Les mœurs de la Panthère se rapprochent beaucoup de celles des chats : cet animal attaque les petits quadrupèdes, et grimpe sur les arbres pour y poursuivre sa proie ou pour fuir le danger. La Panthère est répandue dans toute l'Afrique et dans les parties chaudes de l'Asie, ainsi que dans l'archipel Indien.

Les anciens, et souvent même les modernes, ont confondu, sous le nom de *Panthères*, plusieurs espèces de Chats, aujourd'hui bien distinctes, le *Léopard*, par exemple, le *Guépard* et le *Jaguar*. L'*Once* de Buffon n'est qu'une variété de Panthère.

PANTIÈRE (du grec *panthêron*, filet propre à prendre *toute* espèce d'*animal*), espèce de filet qu'on tend verticalement pour prendre beaucoup d'oiseaux à la fois, quand ils volent par troupes. Les braconniers s'en servent pour prendre les compagnies de perdrix pendant la nuit. — On donne aussi ce nom au sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leurs provisions de bouche, et à rapporter le gibier qu'ils ont pris. *Voy.* GIBECIÈRE.

PANTIN (de l'italien *fantaccino* ou *fantoccio*, poupée ? ou, selon Mouchet, d'*enfantin*), petite figure en carton plat, coloriée et découpée, représentant un personnage burlesque dont on fait mouvoir les membres par le moyen d'un fil. Les pantins apparurent en France au milieu du XVIIIe siècle et firent un instant fureur. *Voy.* MARIONNETTES.

PANTOGRAPHE (du grec *pan*, génitif *pantos*, tout, et *graphô*, décrire), instrument au moyen duquel, sans aucune connaissance de l'art, on copie mécaniquement toute espèce de dessins et de gravures, en les réduisant ou les amplifiant dans la proportion que l'on veut. Il se compose de quatre règles mobiles, ajustées ensemble sur quatre pivots, et formant entre elles un parallélogramme. La disposition en est telle que, lorsque, avec une pointe adaptée à l'une de ces règles prolongées, on suit les contours d'un dessin, un crayon, ajusté au prolongement d'une autre règle, reproduit ce dessin plus grand ou plus petit, selon la position que l'on a donnée au crayon. Le pantographe était connu en Italie dès le XVIIe siècle : il a été perfectionné de nos jours par MM. Canivet, Langlois, Lafond et Gavard : le pantographe perfectionné par ce dernier a reçu de lui le nom de *Diagraphe*. *Voy.* DIAGRAPHE.

On a appelé *Pantographe des sculpteurs* une machine inventée en 1820, et destinée à mettre au point les statues et les bustes de marbre.

PANTOMIME (du grec *pan*, gén. *pantos*, tout, et *mimos*, mime), art d'exprimer les passions, les sentiments, les idées, par le geste et par les attitudes, sans le secours de la parole (*Voy.* MIMIQUE). — On appelle spécialement *Pantomime* une espèce de drame où les acteurs suppléent à la parole par le geste, et dans lequel la danse joue le plus souvent un grand rôle (*Voy.* BALLET). On donne aussi le même nom à l'acteur qui joue dans ces sortes de pièces.

Chez les Grecs, la pantomime ne fut jamais qu'un accessoire de la danse ; mais, chez les Romains, elle était cultivée à part. Dans les cérémonies funèbres, des pantomimes reproduisaient, à l'aide du geste, les habitudes et les principaux traits de la vie du défunt. Du temps de Cicéron, le fameux Roscius traduisait par une pantomime expressive les discours les plus éloquents de l'orateur romain; Pylade et Bathylle, l'un tragique, l'autre comique, furent célèbres sous le règne d'Auguste : ils établirent chacun une école de pantomime, et se partagèrent le public. Néron lui-même figura parmi les pantomimes. Bientôt l'enthousiasme que ces acteurs excitèrent fit éclore des factions rivales, comme aux courses du cirque, et donna lieu aux plus déplorables excès.

La pantomime se conserva parmi les amusements du peuple au moyen âge; mais la grossièreté des acteurs qui s'y livraient nécessita fréquemment des mesures de répression. La vraie pantomime théâtrale ne reparut en France qu'en 1577, avec la première troupe d'acteurs italiens : le fameux Scaramouche se distingua surtout en ce genre. Néanmoins, il fallut encore près d'un siècle pour que ce spectacle devînt à la mode : le mot *pantomime* était encore nouveau en 1670, quand Molière donnait les *Amants magnifiques*, pièce dans laquelle ce mot est défini. Au XVIIIe siècle, on la trouve à la fois au Théâtre-Italien, où brillait, en 1768, un pantomime appelé Roger; à l'Opéra français, où Noverre créa en 1772 le *Ballet pantomime*, perfectionné depuis par Gardel; sur les petits théâtres de la Foire et des Boulevards, auxquels le chant et le dialogue étaient interdits. La pantomime pure s'est maintenue, à Paris, au théâtre des Funambules.

PANTOUFLE (de l'italien *pantufola* ou de l'allemand *pantoffel*, qu'on dérive du grec *pan*, génitif *pantos*, tout, et *phellos*, liége), chaussure de chambre, sans quartier ni garniture, avec ou sans empeigne. La forme comme la matière des pantoufles a varié suivant les lieux et les temps : on en fait en cuir, en bois, en liége, en feuilles de palmier ou de papyrus (Égypte et Judée), en écorce de tilleul (Russie), en paille d'Italie (Florence), en paille de riz (Inde et Japon), en tiges de genêt et en cordes de chanvre (Espagne), etc. *Voy.* SANDALE.

En Turquie, la pantoufle joue un grand rôle dans les usages nationaux : c'est en lui envoyant sa pantoufle qu'une femme mande son mari; une femme en visite laisse ses pantoufles à la porte pour avertir de sa présence et ne point être surprise sans son voile.

PAOLO (par corruption de *Paulus*, Paul, d'un des papes qui portèrent ce nom), petite monnaie d'argent des États de l'Église et de Toscane, qui renferme 10 bayoques, et dont la valeur a fréquemment varié. Le paolo romain vaut aujourd'hui 54 cent. En Toscane, le paolo vaut un peu plus, 56 cent., 10. Il y a des pièces de 2, 3, 6 et 10 *paoli*.

PAON, *Pavo*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, originaire de l'Asie centrale, a pour caractères principaux : un bec en cône courbé, à base nue; une aigrette sur la tête; 18 tectrices caudales supérieures, très-longues, peintes des plus riches

couleurs et offrant, à leur extrémité, des taches brillantes en forme d'*yeux;* les plumes de la queue peuvent se relever pour faire la *roue.*

Buffon a fait du Paon une description célèbre : « Si l'empire appartenait à la beauté, et non à la force, dit ce grand peintre de la nature, le *Paon* serait, sans contredit, le roi des oiseaux. Il n'en est point sur qui la Nature ait versé ses trésors avec plus de profusion. La taille grande, le port imposant, la démarche fière, la figure noble, les proportions du corps élégantes et sveltes, tout ce qui annonce un être de distinction, lui a été donné. Une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne sa tête, et l'élève sans la charger : son incomparable plumage semble réunir tout ce qui flatte nos yeux dans le coloris tendre et frais des plus belles fleurs, tout ce qui les éblouit dans les reflets pétillants des pierreries, tout ce qui les étonne dans l'éclat majestueux de l'arc-en-ciel. Non-seulement la nature a réuni sur le plumage du paon toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de sa magnificence : elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, fondues de son inimitable pinceau, et en a fait un tableau unique, où elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres, et de leurs oppositions entre elles, un nouveau lustre et des effets de lumière si sublimes, que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire. » Il est à regretter que tant de beauté soit déparée par des pattes difformes et par un cri fort désagréable.

A l'état sauvage, le plumage du paon est plus éclatant encore que dans l'état de domesticité : le bleu dont son cou est orné se prolonge sur le dos et sur les ailes au milieu de mailles d'un vert doré.

La femelle du paon n'a pas la parure brillante du mâle. Elle fait chaque année une ponte unique de 8 à 12 œufs, dont l'incubation dure de 27 à 30 jours. Les petits s'appellent *paonneaux.* Les plumes dont se compose la queue du paon tombent en tout ou en partie vers la fin de juillet, pour repousser au printemps. Cette mue est, pour le paon, une époque de retraite ; il se tait, ne se *pavane* plus, et prend un air de tristesse. Les mœurs du paon sont, en général, celles de tous les Gallinacés; il se nourrit de graines de toutes sortes. La durée ordinaire de sa vie est d'environ 25 ans.

Le *Paon domestique* (*Pavo cristatus*) offre, sous le rapport de la couleur, des variétés remarquables, dues à l'influence de la domesticité; on en voit de gris, de blancs, de noirs, de verts, de bleus, de jaunes, etc.; mais ces couleurs sont presque toujours accidentelles. Il existe pourtant deux variétés qui paraissent constantes, et que l'on pourrait considérer comme formant deux races distinctes : c'est celle du *Paon blanc* et celle du *Paon panaché;* ce dernier étant le résultat de l'accouplement du paon ordinaire avec le paon blanc. On distingue aussi le *Paon spicifère* (*P. spiciferus*), originaire du Japon : il porte sur la tête une aigrette en forme d'*épi.*

Le *Paon* est, pour plusieurs Ornithologistes, le type d'une petite famille qui comprend, outre le *Paon* proprement dit, le *Monaul* (*Lophophorus*), l'*Éperonnier* (*Polyplectron*), l'*Argus* et le *Dindon.*

On croit que le Paon fut introduit d'Asie en Europe au temps d'Alexandre, après son expédition dans l'Inde. Il était recherché chez les Romains et pendant le moyen âge pour la bonté de sa chair, ou plutôt à cause de son prix : on le servait comme plat de parade dans les festins d'apparat. On fait des éventails et des parures avec les plumes de sa queue.

Les poëtes grecs ont fait du Paon l'oiseau favori de Junon : les yeux qui ornent sa queue sont, dans leurs fables, ceux du surveillant Argus, qui avait été chargé par la déesse de surveiller la vache Io.

*Paon de mer, Machetes tringa. Voy.* COMBATTANT.

En Entomologie, on nomme *Paon de jour*, ou *Œil de Paon*, un papillon du genre Vanesse; *P. de nuit, Grand paon,* la Saturnie ;— en Ichthyologie, *P. bleu,* un Labre; *P. de mer,* un Spare et un Labre, un Coryphène et un Chétodon.

En Astronomie, *Paon* est le nom d'une constellation de l'hémisphère austral, invisible dans nos climats. Elle est située entre le Sagittaire et le Pôle sud, et se compose de 23 étoiles.

PAPAS (mot grec qui signifie *père*), sert à désigner, dans l'Église grecque, non-seulement les prêtres, mais encore les évêques et même le patriarche. Le premier d'entre eux prend le titre de *Protopapas.*

PAPAUTÉ, dignité de pape, pouvoir du pape. *Voy.* PAPE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PAPAVER, nom scientifique du genre *Pavot.*

PAPAVÉRACÉES, *Papaveraceæ*, famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des plantes herbacées, ou, plus rarement, des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, simples ou découpées plus ou moins profondément, remplies, en général, d'un suc laiteux, blanc ou jaunâtre ; à fleurs tantôt solitaires, tantôt disposées en cimes ou en grappes rameuses : calice formé de 2, très-rarement de 3 sépales concaves et très-caducs ; corolle à 4 ou 6 pétales planes, chiffonnés et plissés avant leur épanouissement; étamines nombreuses, libres; ovaire de forme tantôt ovoïde ou globuleuse, tantôt étroite et comme linéaire; style très-court ou nul. Le fruit est une capsule ovoïde couronnée par le stigmate, indéhiscente, ou s'ouvrant par de simples pores au-dessous du stigmate, ou bien il est allongé en forme de silique. Les graines, ordinairement fort petites et très-nombreuses, se composent d'un tégument propre portant quelquefois une sorte de petite caroncule charnue, d'un endosperme également charnu, dans lequel est placé un très-petit embryon cylindrique.

La famille des Papavéracées renferme des plantes utiles et des plantes d'ornement. Toutes jouissent plus ou moins de propriétés narcotiques; les graines de quelques espèces fournissent une huile grasse excellente (*huile d'œillette*). — Les Botanistes la divisent en deux tribus : les *Argémonées* et les *Eschscholtziées.* Principaux genres : le *Pavot*, le *Coquelicot*, la *Chélidoine*, le *Glaucium*, l'*Argémone*, etc.

PAPAYER, *Carica*, genre de plantes dicotylédones, type de la famille des Papayacées, voisine des Cucurbitacées, renferme des arbres lactescents de l'Amérique tropicale, à tige simple et sans ramifications, portant un bouquet de grandes feuilles longuement pétiolées à son sommet : ces feuilles sont palmées et dépourvues de stipules. Les fleurs sont monoïques ou dioïques, formant des espèces de grappes simples. Dans les fleurs mâles, le calice est très-petit, à 5 dents ; la corolle est gamopétale régulière, longuement tubuleuse, à 5 lobes réfléchis ; 10 étamines, insérées à la gorge de la corolle et alternativement plus grandes et plus petites ; filets monadelphes par leur base, et anthères adnées à la face interne des filets, introrses à 2 loges. Les fleurs femelles offrent un calice également plane et à 5 dents, une corolle à 5 pétales linéaires distincts ; ovaire libre, globuleux, uniloculaire, multiovulé ; style court, terminé par 5 stigmates linéaires. Le fruit, appelé lui-même *papayer*, est long de 12 à 15 centimètres, et a la forme d'un melon ou d'un concombre. Le *Papayer cultivé* (*Carica papaya*), vulgairement *Arbre à melon*, ressemble à un palmier. Le tronc et les feuilles renferment un suc laiteux, amer, qui est un poison irritant; mêlé avec de l'eau, ce suc est employé pour mariner des viandes coriaces, qui se ramollissent par là très-promptement. La racine exhale une odeur de chou pourri. On mange le fruit : vert, on le confit, comme chez nous les concombres, ou bien on le fait bouillir; mûr, il est jaune, sucré et d'une saveur agréable : on le mange comme nos melons. Les autres espèces sont : le *Papayer épineux*, le *P. à fleurs latérales*, le *P. à petits fruits* et le *P. monoïque du Pérou.*

PAPE. *Voy.* cet article au *Dict. univ. d'H. et de G.*

PAPEGAI ou PAPEGAY (de l'africain *babaga*, oiseau vert qui parle). Buffon a donné ce nom à certains perroquets de la division des Cacatoès : ce sont ceux dont la tête est dépourvue de huppe, et qui ont le plumage vert, sans rouge dans les ailes.

On donne aussi ce nom à un jeu dans lequel on place au bout d'une perche un oiseau de carton ou de bois peint, dit lui-même *papegai*, pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse.

PAPELINE, étoffe de soie qu'on fabriquait d'abord à Avignon, séjour des *papes*. Par corruption, on a dit *Popeline*, et ce mot l'a emporté.

PAPETIER, PAPETERIE. *Voy.* PAPIER.

PAPETTO (c.-à-d. *petit pape*), monnaie d'argent de Rome et des États de l'Église : c'est un cinquième d'écu; il vaut 20 bayoques (1 fr. 07,7 cent.).

PAPIER (de *papyrus*, espèce de roseau dont les feuilles servirent à faire le premier papier). On fabrique le papier avec des chiffons de coton, de lin ou de chanvre, avec le linge usé, les lambeaux de vieux vêtements, la paille de riz, etc. Le meilleur papier se fait avec les chiffons de lin et de chanvre; ceux de coton donnent un papier mou et sans corps; cependant, en introduisant 2 ou 3 dixièmes de chiffons de lin ou de chanvre dans la pâte de coton, on peut obtenir de très-bon papier : le coton lui donne alors plus de blancheur, et le rend surtout plus propre à recevoir les empreintes de la gravure.

Les chiffons, après avoir été assortis suivant leur finesse, leur couleur ou leur degré d'usure, sont mis en tas dans de grandes cuves, où ils subissent un commencement de putréfaction (*pourrissage*), qui a pour but de les ramollir, puis ils sont soumis, dans des caisses dites *piles*, à l'action de lourds maillets qui les divisent et les réduisent en une pâte plus ou moins fine (*effilochage*). Cette pâte est ensuite blanchie au moyen du chlore, puis travaillée de nouveau dans les piles, après avoir été bien lavée. Quand elle est fine et homogène, on l'introduit dans une grande cuve où on la réduit en bouillie claire avec de l'eau. Un ouvrier, dit *ouvreur*, plonge dans cette cuve un châssis métallique (*forme*), percé de trous, et offrant des traverses, dites *vergeures*, sur lequel une couche uniforme de pâte s'applique; celle-ci, mise à égoutter, prend une certaine consistance, et forme une feuille continue qu'on presse entre des draps de laine pour la dessécher complétement. Quand on a ainsi produit un certain nombre de feuilles, un second ouvrier, dit *coucheur*, les étend avec soin et en forme des piles qu'on presse de nouveau, et qu'on fait ensuite sécher. Après la dessiccation, on *colle* le papier, quand on veut l'empêcher de boire l'encre : à cet effet, on l'imbibe d'une solution de gélatine additionnée d'alun, de colle d'amidon, ou de savon de résine.—Au lieu de travailler le papier *à la main*, les papeteries modernes emploient une machine dite *machine de Robert*, au moyen de laquelle on obtient le papier en immenses rouleaux (*papier sans fin*), qu'on découpe ensuite en feuilles de la dimension convenable. On distingue le papier mécanique de celui qui a été fait à la forme, en ce que le papier mécanique n'offre pas de *vergeures* (marques des fils de la forme), ni de franges sur les bords.

Les chiffons devenant de jour en jour plus rares et plus chers, on a cherché à les remplacer par d'autres matières filamenteuses, telles que la paille, les joncs, les lichens, l'écorce des bambous, les tiges de pommes de terre, les résidus de la pulpe de betteraves, etc.; mais toutes ces substances ne donnent que des papiers communs et grossiers, fort inférieurs aux produits du lin, du chanvre et du coton.

Le papier est généralement livré au commerce en *rames* de 20 *mains*, chacune de 25 feuilles. Les principales espèces de papier sont : 1° le *P. coquille* ou *à lettres*, 2° le *P. écolier*, 3° le *P. pour tenture*, 4° le *P. d'impression*, 5° le *P. d'emballage*, 6° le *P. d'affiches*.—Sous le rapport de la dimension, on distingue le *P. pot*, qui a 31 centimètres sur 40, le *P. Tellière*, 34-44, le *P. couronne*, 37-47, l'*Écu*, 40-53, le *P. coquille* ou *carré*, 44-56, le *P. cavalier*, 46-62, le *Raisin*, 50-64, le *Superroyal*, 52-68, le *Jésus*, 55-70, le *Colombier*, 62-90, le *Grand-Aigle*, 70-100.

Le *P. vélin* est un papier à écrire dont la blancheur et l'uni rappellent le parchemin : il a été inventé au dernier siècle en Angleterre par Baskerville.—Le *P. de soie* ou *P. Joseph*, inventé par *Joseph* Montgolfier, provient d'étoffes de soie usées ou de soie non filée. — Le *P. de Chine* est fait avec la 2e pellicule de l'écorce de bambou ou de murier réduite en pâte, avec la paille de riz ou la pellicule intérieure des cocons : ce papier l'emporte sur tous les autres pour la gravure.

Le *Papier à calquer*, appelé dans le commerce *P. végétal*, est fabriqué avec de la filasse de chanvre ou de lin prise en vert; il est transparent. On donne le nom de *P. serpente* à un papier de ce genre, remarquable par son extrême transparence. — On fait aussi avec de la gélatine un papier transparent, dit *P. gélatine*, qui sert surtout à décalquer.

Le *Papier gris* est confectionné avec une pâte très-commune et de rebut. Les *P. d'emballage* sont très-souvent préparés avec des chiffons moitié laine, moitié fil. Dans les *P. à sucre*, on introduisait, pour leur donner du poids, du plâtre et même du sulfate de plomb. On donne le nom de *P. brouillard* tantôt à un papier blanc, rouge ou brun, non collé, qui sert à boire l'encre fraîche (*P. buvard*); tantôt à un gros papier gris qui sert à filtrer les liqueurs. Les *P. colorés* sont fabriqués comme le papier blanc, seulement on colore la pâte, avant de l'employer, avec de l'indigo, du bleu de Prusse, du curcuma, de la garance, etc.

Ce sont les Égyptiens qui ont imaginé le papier : ils le fabriquaient avec la pellicule des tiges du *Papyrus* (*Voy.* ce mot). L'art de l'écriture sur papyrus fut introduit en Grèce vers le Xe siècle avant J.-C. Ce n'est que beaucoup plus tard, au temps des Attales de Pergame, que le parchemin vint faire concurrence au *papyrus*. Après la conquête de l'Égypte par les Romains, le papier égyptien fut presque exclusivement en usage en Italie, et il y devint un objet de première nécessité. Son emploi subsista jusqu'au VIIIe siècle, époque à laquelle l'Égypte, envahie par les Arabes, cessa tout à fait de fabriquer cette matière. C'est alors que parut le *Papier de coton*, dont on attribue l'invention aux Chinois. Dans le courant du XIe siècle, les Maures d'Espagne, établis à Valence, imaginèrent de remplacer le coton par le chanvre et le lin; les premiers essais furent si heureux qu'en peu d'années l'usage du papier de coton fut abandonné dans tout l'Occident; mais, depuis une trentaine d'années, la rareté toujours croissante des chiffons de lin a fait revenir à l'emploi du coton pour cette fabrication. En 1789, Louis Robert, ouvrier papetier d'Essonne, imagina la machine à fabriquer le *papier sans fin*. Cette machine fut plus tard perfectionnée par Didot Saint-Léger, qui passa en Angleterre, où il la fit fonctionner. L'ingénieur anglais Édouard Cowper inventa la machine à découper le papier sans fin. Aujourd'hui, il existe en France un nombre considérable de fabriques de papier : on remarque, entre autres, les papeteries d'Essonne, d'Annonay, d'Angoulême, du Mesnil (Eure), celles des Vosges, de St-Maur (près Paris), etc.

On doit à M. Piette un *Traité de la fabrication du papier*, à M. Séb. Lenormand un *Manuel du fabricant de papiers*, à M. G. Planche l'*Industrie de la papeterie*, à M. Poisson un *Manuel du Papetier*.

*Papier libre* ou *P. mort* : c'est le papier non timbré.

*Papiers médicamentés*, préparations topiques qui résultent de l'application de matières adhésives sur du papier, et qui sont destinées à être placées sur

des parties malades. On en fait avec des substances épispastiques de nature diverse, telles que des cantharides ou du garou associés à la cire ou à des matières grasses. Ces papiers prennent les noms de *P. épispastique*, de *P. vésicant*, de *P. à cautère*, selon l'enduit qui les revêt, ou selon leur destination.

*Papier-monnaie*, papier créé par les gouvernements pour faire office de monnaie : c'est une *monnaie* fictive, qui n'a point comme le métal une valeur intrinsèque et qui ne représente pas des valeurs équivalentes qu'on puisse réaliser dès qu'on le veut. Le *Papier-monnaie* n'a jamais été employé que comme expédient dans les circonstances les plus critiques; partout il a subi des dépréciations progressives qui ont amené la ruine des particuliers : les *Assignats*, en France, en offrent l'exemple le plus déplorable (*Voy.* ASSIGNATS). — Connu en Chine dès le XIIIe siècle, le papier-monnaie n'a guère été usité en Europe qu'au dernier siècle : presque tous les États, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la France, les États romains, etc., ont été forcés d'avoir recours à ce dangereux expédient. — Il ne faut pas confondre avec le papier-monnaie certaines valeurs qui ont un cours presque aussi universel que la monnaie, comme les *billets de banque* en France, les *banknotes* en Angleterre : bien qu'autorisés par les Gouvernements et acceptés par tous, ces effets ne sont reçus que librement. Quelquefois, cependant, dans des moments de crise, on leur a momentanément donné cours forcé : c'est ce qui a eu lieu en 1848 pour les billets de la Banque de France.

*Papier peint* ou *P. de tenture*, papier fabriqué par grandes bandes, portant différents dessins, et servant à tapisser les murs des appartements. Les dessins sont faits avec des couleurs d'application qu'on imprime sur le papier, après l'avoir enduit de colle de Flandre. Les papiers qui imitent le velours (*papier tontisse*) sont faits par l'application de tontures de drap, que l'on teint de diverses couleurs, et dont on saupoudre légèrement la surface du papier, préalablement humecté avec de la colle. — Les papiers peints ont été substitués, dès la fin du XVIIe siècle, aux étoffes de laine et de soie pour la décoration des appartements. L'art de les fabriquer nous est venu de la Chine, où, de temps immémorial, on peint sur le papier des dessins imitant les indiennes. Ce fut en Angleterre que les premiers échantillons de ce genre furent importés. Bientôt la France s'empara de cette nouvelle branche d'industrie, et y fit de nombreux perfectionnements. On attribue à Jean Papillon (1688), manufacturier de Paris, la fabrication des premiers papiers de tenture français. Réveillon, à la fin du siècle dernier, porta cette industrie à un haut degré de perfection. Aujourd'hui, en France, les fabriques les plus considérables de papier peint se trouvent à Paris et à Rixheim (Haut-Rhin).

*Papier réactif*, nom donné, en Chimie, à des papiers colorés en bleu par la teinture du tournesol, ou en jaune par le curcuma, et qui servent à reconnaître si certaines liqueurs sont des acides ou des alcalis, les acides teignant le tournesol en rouge, les alcalis ayant la propriété de brunir le curcuma et de ramener au bleu le tournesol rougi par les acides.

*Papier de sûreté*. On appelle ainsi un papier qui protége la confiance publique contre les faux, en accusant les moindres traces d'altération dans l'écriture qu'il porte. Les papiers de sûreté fabriqués par M. Mosart de Paris contiennent, dans leur pâte, un filigrane très-fin, indélébile, et présentent, imprimée sur les deux faces, une vignette très-délicate, inimitable à la main, et qui se détruit très-facilement. Toutefois, les papiers de sûreté n'empêchent pas la destruction du texte, et leur emploi présente moins d'avantage que celui des encres indélébiles.

*Papier tellière*, papier fabriqué par ordre de Le Tellier, lorsqu'il était ministre sous Louis XIV; il portait ses armes. On le nomme aussi *papier d'état*, parce qu'il sert à copier les états. Il a 34 cent. sur 44.

*Papier timbré* ou *marqué*, papier marqué d'un timbre, dont on est obligé de se servir pour les écritures judiciaires et pour les actes publics ou privés, dans les cas déterminés par la loi. *Voy.* TIMBRE.

*Papier de verre*, papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir les pièces de bois ou de métal qui doivent être finies et ajustées avec soin.

PAPILIONACÉ (du latin *papilio*, papillon), se dit, en Botanique, des corolles irrégulières, composées de cinq pétales inégaux et dissemblables qui, par leur disposition, offrent quelque ressemblance avec un papillon dont les ailes seraient étendues. Les fleurs du Haricot, du Pois, du Dolique, de la Gesse, du Lotier, sont papilionacées.

Dans sa classification, Tournefort avait réuni en un groupe assez nombreux, sous le nom de *Papilionacées*, toutes les plantes de la famille des Légumineuses dont la fleur présente la disposition qui vient d'être décrite (*Voy.* LÉGUMINEUSES). — Aujourd'hui on donne ce nom, d'après M. de Candolle, à un sous-ordre important de la famille des Légumineuses qui comprend un grand nombre de tribus et de sous-tribus : *Podalyriées*, *Lotées*, *Viciées*, *Hédysarées*, *Phaséolées*, *Dalbergiées*, *Sophorées*, etc.

PAPILLAIRE, se dit, en Anatomie, de ce qui a des *papilles*, de ce qui a rapport aux papilles : le *Corps papillaire* est un assemblage des papilles nerveuses qui sont situées sous l'épiderme.—En Botanique, *Papillaire* se dit de tout organe qui porte à sa surface de petits tubercules pointus, en forme de mamelons, ou de petits grains saillants, durs et arrondis : telles sont les feuilles de la Phylique réfléchie, d'un grand nombre de Labiées, de l'Aloès verruqueux.

PAPILLE (en latin *papilla*). En Anatomie, on appelle ainsi de petites éminences plus ou moins saillantes qui s'élèvent de la surface de la peau et des membranes muqueuses (particulièrement de la langue), qui sont susceptibles d'une sorte d'érection, et qui paraissent être les extrémités des vaisseaux et des nerfs. Les *papilles* cutanées font partie du derme, dont elles occupent la face externe. C'est dans leur tissu que se passent la plupart des phénomènes de vitalité dont la peau est le siége; c'est là que sont sécrétées la matière colorante, les poils, les ongles, les plumes, les cornes, les écailles, etc. Leur structure est presque toute vasculaire; elle présente des nerfs en grand nombre et une disposition veineuse analogue à celle des tissus érectiles.

En Botanique, on nomme *Papilles* de petites protubérances qui couvrent la surface de certains organes, comme les stigmates, le pollen, etc., et qui ont quelque ressemblance avec les papilles de la langue. Elles sont ordinairement d'une nature molle, allongées, coniques, compactes. On pense que ce sont les papilles qui sécrètent ces huiles essentielles qui rendent certaines fleurs si odorantes.

PAPILLON, *Papilio*. Dans le langage ordinaire, ce mot est synonyme de *Lépidoptère*, et désigne tout insecte volant qui a 4 ailes couvertes d'écailles fines comme la poussière. Scientifiquement, ce mot, dont la signification et l'étendue ont souvent varié, désigne tantôt la 1re famille de l'ordre des Lépidoptères, qui renferme des insectes auxquels on donne aussi le nom de *Diurnes* (*Voy.* ce mot), et qui se partage en deux tribus : les *Papillonides* et les *Hespérides*; tantôt le genre type de la tribu des Papillonides.

Ce genre, qui est le *Papillon* proprement dit, a pour caractères : palpes inférieurs très-courts, atteignant à peine le chaperon par leur extrémité supérieure, avec le dernier article presque nul ou très-peu distinct; ailes larges et souvent munies d'une queue. Malgré les réductions qu'il a subies, il est encore fort considérable, et compte près de 300 espèces, la plupart d'un aspect agréable et parées des

plus belles couleurs. M. Bois-Duval les a partagées en 32 groupes : *Papillon Anténor*, *P. Memnon*, *P. Coan*, *P. Paris*, *P. Hélène*, *P. Axion*, *P. Cresphonte*, *P. Brutus*, *P. Dorée*, *P. Nirée*, *P. Empédocle*, *P. Egysthe*, *P. de Payen*, *P. Demolée*, *P. Léonidas*, *P. Podalire* ou *Flambé*, *P. Antiphus*, *P. Nox*, *P. Evandre*, *P. Triopas*, *P. Corèthre*, *P. Crassus*, *P. Lalande*, *P. Machaon* ou *grand Porte-Queue*, *P. Dolicaon*, *P. Thoas*, *P. Palamède*, *P. Polycaon*, *P. Duponchel*, *P. à collier*, *P. Cynorta*, *P. Panope*. *Voy.* LÉPIDOPTÈRES.

On nomme vulgairement : *Papillon à ailes en plumes*, le Ptérophore; *P. des blés*, l'Alucite et la Teigne; *P. bourdon*, divers Crépusculaires; *P. à tête de mort*, le Sphinx atropos; *Papillons du Chou*, les Piérides; *P. estropiés*, les Lépidoptères diurnes du genre Hespérie, dont le port d'aile est irrégulier; *P. à numéro*, *P. de l'orme*, *P. paon*, diverses espèces de Vanesses, etc.

Le Papillon est le symbole de l'étourderie, de la légèreté et de l'inconstance. L'Amour et le Plaisir ont souvent des ailes de papillon. Chez les anciens, le papillon était aussi le symbole de l'âme qui s'envole à la mort et l'emblème de l'immortalité. Cupidon est souvent représenté brûlant avec une torche ardente les ailes d'un papillon, image de l'âme.

Dans la Marine, *Papillon* est le nom de la voile la plus élevée de la tête des mâts d'un bâtiment de haut bord. — Dans les Chemins de fer, on nomme ainsi le registre, mobile autour d'un axe, qui sert à modérer et même à arrêter au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives. Il est percé d'un trou à son centre pour laisser passer la vapeur qui s'échappe dans la cheminée, même lorsque celle-ci est fermée aux gaz sortant du foyer.

PAPILLONACÉ. *Voy.* PAPILIONACÉ.

PAPILLONIDES, l'une des deux tribus de l'ordre des Lépidoptères et de la famille des Diurnes ou Papillons proprement dits, renferme des genres caractérisés par une tête assez grosse, des yeux saillants et assez grands; des palpes courts, ne dépassant pas les yeux; des ailes larges, assez robustes et à nervures saillantes; l'abdomen libre, de forme oblongue ou allongée. Cette tribu renferme les sept genres *Papillon*, *Ornithoptère*, *Leptocircus*, *Thaïs*, *Doritis*, *Eurychus* et *Parnassius*.

PAPION, *Papio*, singe d'Afrique du genre Cynocéphale, qu'on croit être le Sphinx des anciens (*Voy.* CYNOCÉPHALE). Quelques naturalistes confondent le Papion avec le *Babouin*. *Voy.* ce mot.

PAPPE (du latin *pappus*, même signification), aigrette cotonneuse qui, dans un grand nombre de plantes, comme le Chardon, le Séneçon, la Scabieuse dite *pappeuse*, etc., protége les semences quand la floraison est passée. — On en a formé les mots *pappeux*, *pappifère*, *pappiforme* ou *pappoforme*, pour désigner ce qui est muni d'une aigrette, ce qui porte une aigrette, ce qui a la forme d'une aigrette.

PAPULE (en latin *papula*). En Médecine, on nomme ainsi de petits boutons rouges : ce sont des élevures cutanées morbides, *solides*, c.-à-d. ne contenant pas de pus comme les pustules ni de sérosité comme les phlyctènes, et se terminant le plus souvent par une légère desquamation. On les observe dans le *lichen* et le *prurigo*. Les papules du lichen sont rouges et enflammées, et à peine de la grosseur de la tête d'une très-petite épingle; celles du prurigo ont à peu près la même teinte que la peau et sont un peu plus volumineuses que celles du lichen.

En Botanique, on nomme *Papules* ou *Glandes utriculaires* de petites vésicules ou glandes papillaires contenues dans la matière parenchymateuse des feuilles, et paraissant contenir un liquide, comme dans les Ficoïdes.

PAPYRUS, matière ligneuse qui, chez les anciens, tenait lieu de papier. Cette matière provenait d'un arbuste de la famille des Cypéracées et du genre Souchet, appelé lui-même *Papyrus* : c'est le *Cyperus papyrus* des Botanistes. Le Papyrus croît dans les marécages, au-dessus desquels il élève ses hampes simples, très-droites, feuillées seulement à leur base et formées de plusieurs pellicules concentriques : ce sont, au rapport de Théophraste, ces pellicules que l'on enlevait pour en faire le *papyrus* sur lequel on écrivait. On les étendait sur une table dans toute leur longueur et on collait dessus en travers d'autres pellicules de la même espèce. Ces membranes ainsi disposées étaient propres à recevoir l'encre. Pline nous a laissé (*Histoire naturelle*, liv. XIII) de curieux détails sur le papyrus et sur la manière dont les anciens le préparaient.—Il y avait plusieurs sortes de papyrus : l'*hiératique* ou *sacré*, fait avec le centre de la moelle, et ainsi appelé parce qu'on le réservait pour les livres qui traitaient du culte; le *livien*, qui avait douze pouces romains de largeur, et auquel Livie, femme d'Auguste, avait donné son nom; l'*emporétique*, ou celui du commerce ordinaire, qui n'avait que six pouces de large; le *fanniaque*, qui était de dix pouces; l'*amphitriatique*, le *saïtique*, enfin le *lénéotique*, qui était le plus grossier et qu'on tirait de l'écorce extérieure. L'usage du papyrus ne commença à devenir universel qu'à l'époque d'Alexandre le Grand; il diminua avec le v<sup>e</sup> siècle de notre ère et finit par disparaître complétement au XI<sup>e</sup>. La plupart des grandes bibliothèques de l'Europe possèdent de riches manuscrits sur papyrus : les fouilles d'Herculanum, de Pompeïes, et l'expédition française en Égypte en ont fait découvrir un grand nombre.

Le *Papyrus des anciens* (*P. antiquorum*) ne croissait originairement qu'en Égypte : il y est devenu fort rare et ne se rencontre plus guère qu'en Abyssinie, dans quelques localités marécageuses de la Syrie et aux environs de Syracuse en Sicile. Dans nos climats, on ne peut l'élever qu'en serre chaude. Les anciens ne s'en servaient pas seulement pour la fabrication du papier : ils employaient ses racines comme combustible ou pour fabriquer différents vases à leur usage; les tiges entrelacées, puis recouvertes d'un enduit de goudron formaient des barques très-légères; la partie inférieure et succulente de la tige fournissait une substance alimentaire aromatique et sucrée, tandis que la portion intérieure de cette même tige, moelleuse et spongieuse, servait à faire des mèches pour les flambeaux. — Outre le *Papyrus antiquorum*, on connaît encore aujourd'hui le *Papyrus laxiflorus*, le *P. odoratus* ou *stellatus*, le *P. latifolius* et le *P. comosus*, qui croissent dans les eaux lentement courantes de l'ancien et du nouveau monde.

PAQUE, fête solennelle des Juifs et des Chrétiens. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PAQUEBOT (de l'anglais *pack* ou *packet*, paquet, et *boat*, bateau), bâtiment destiné soit à faire entre deux ports le service des lettres et des dépêches, et à remplir sur mer l'emploi des malles-postes sur terre, soit à transporter des passagers et à établir une communication régulière entre deux pays séparés par la mer. Autrefois on se servait à cet usage de petits navires solidement construits et bons voiliers. Aujourd'hui presque tous les paquebots sont des bâtiments à vapeur. Les plus importants sont les *paquebots transatlantiques*, qui font régulièrement le trajet d'Europe en Amérique en une dizaine de jours : la plupart sont construits avec un luxe prodigieux.

PAQUERETTE ou PETITE MARGUERITE, *Bellis perennis*, genre de la famille des Composées, renferme de jolies plantes bien connues, à racines vivaces, fibreuses; à feuilles radicales, spatulées, entières ou à peine dentées, du centre desquelles s'élève une hampe nue, terminée par une seule fleur, qui est radiée. Le calice est pubescent, à plusieurs

folioles blanches ou rosées placées sur un seul rang; le réceptacle, nu, conique, tuberculeux, offre une belle couleur jaune; les semences sont ovales et sans aigrette. La *Pâquerette* croît partout en abondance, sur les pelouses, parmi les gazons, dans les prés, surtout aux lieux un peu humides et incultes. On la voit en fleur dès les premiers jours du printemps, vers *Pâques*, d'où son nom; elle continue à fleurir pendant presque toute l'année. Ses fleurs s'ouvrent avec les premiers rayons du soleil et se ferment lorsqu'il se couche ou qu'il est obscurci par des nuages. — La culture de la Pâquerette dans nos jardins a produit une foule de très-jolies variétés, parmi lesquelles on distingue la *rose*, la *rouge*, la *panachée simple* ou *double*, la *blanche double*, etc. La plus remarquable est la *Pâquerette prolifère*, vulgairement *Mère de famille*, parce que les rayons de la circonférence portent d'autres fleurs plus petites, disposées en ombelle. — *Voy.* MARGUERITE.

PAQUEROLLE, espèce très-voisine de la Pâquerette. Elle en a tout l'aspect, si ce n'est que le calice est simple et ouvert dans la Pâquerolle, tandis qu'il est hémisphérique dans la Pâquerette; puis les fleurs de la première s'épanouissent en juin, quand celles de la seconde le font avec les premiers jours du printemps; enfin les semences de la Pâquerolle portent une aigrette de huit larges poils ou paillettes, tandis que celles de la Pâquerette sont nues.

PAQUETTE, synonyme de *Pâquerette*, se dit aussi de la *Grande Marguerite* et du *Chrysanthème*.

PARA, petite monnaie de Turquie, qui contient 3 aspres et vaut 4 centimes de notre monnaie.

PARABASE (du grec *parabasis*, digression, transition), partie de l'ancienne comédie dans laquelle, les acteurs n'étant plus sur la scène, le chœur, ou le poëte lui-même, s'adressait directement à l'auditoire pour lui parler du sujet de la pièce ou pour l'entretenir des affaires publiques. La *Parabase* était ordinairement écrite en vers anapestiques. Aristophane en offre de curieux exemples dans les *Chevaliers*, les *Nuées*, les *Guêpes*, les *Oiseaux*, etc. La Parabase fut défendue dans la nouvelle comédie. Lebeau a écrit sur ce sujet un *Mémoire* spécial.

PARABOLE (du grec *parabolê*, comparaison, formé de *para*, auprès, et de *ballô*, jeter, rapprocher), allégorie qui renferme quelque vérité importante. Ce mot n'est guère usité qu'en parlant des allégories employées dans l'Écriture sainte, et surtout dans les Évangiles. Chez les modernes, plusieurs Allemands ont composé des paraboles remarquables, notamment Andreæ, Lessing, Herder, Krummacher : les *Paraboles* de ce dernier ont été traduites par M. Bautain (1821) et M. Teillac (1838). On estime aussi les *Histoires et Paraboles* du P. Bonav. Giraudeau, 1766, continuées par Champion de Nilon, 1786.

PARABOLE (du grec *paraballô*, égaler, parce que, dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse), une des sections coniques : c'est une ligne courbe qui résulte de la section d'un cône coupé par un plan parallèlement à un de ses côtés. Ce qui la caractérise particulièrement, c'est que tous ses points sont également distants du foyer, pris sur son axe, et d'une ligne appelée *directrice*, perpendiculaire à l'axe et aussi éloignée du sommet de la courbe que ce point l'est du foyer. La directrice et le foyer de la parabole étant donnés, il est facile de décrire cette courbe; on l'obtient aussi par des moyens mécaniques. Les projectiles lancés dans le vide par les bouches à feu décriraient une *parabole*. — Les applications de la parabole sont très-nombreuses. Elle peut servir, en Géométrie, à trouver deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données; dans la Ballistique, pour les opérations qui déterminent l'élévation et la portée des projectiles; dans l'Astronomie, pour calculer le cours et le mouvement des comètes; dans l'Optique, pour la construction des *miroirs paraboliques* (*Voy.* ci-après), etc.

Les Géomètres étendent le nom de *Parabole* à toute une famille de courbes dans lesquelles les abscisses sont proportionnelles aux puissances des ordonnées. La *parabole ordinaire*, dite aussi *conique* ou *apollonienne*, décrite ci-dessus, est la plus simple de ces courbes. Il existe aussi des *Paraboles d'un ordre supérieur* : telles sont la *P. biquadratique*, courbe du 3e ordre, ayant deux branches infinies; la *P. cartésienne*, courbe du 2e ordre, qui a quatre branches infinies; la *P. cubique*, courbe du 2e ordre, ayant deux branches infinies dirigées en sens inverse, etc.

PARABOLIQUE, se dit de tout ce qui a rapport à la parabole. En Géométrie, on nomme *Arcs paraboliques* les portions périphériques de la parabole comprises entre deux ordonnées. — Pour les *Conoïdes paraboliques*, *Voy.* PARABOLOÏDE.

*Miroir parabolique*, miroir en forme de parabole, a la propriété de réfléchir en ligne droite tous les rayons d'un corps lumineux placé à son foyer. On s'en sert pour éclairer les phares.

PARABOLOIDE, ou *Conoïde parabolique*, solide engendré par la révolution d'une parabole autour de son axe (*Voy.* CONOÏDE et CUBATURE). — On donne quelquefois le nom de *Paraboloïdes* aux paraboles de degrés supérieurs. La *Paraboloïde demi-cubique*, qu'on nomme plus ordinairement *Seconde parabole cubique*, est une courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres.

PARACENTÈSE (du grec *para*, à côté, et *kenteô*, piquer), ponction pratiquée à l'abdomen des hydropiques pour faire évacuer la sérosité qui s'y est accumulée. Elle s'opère à l'aide d'un trois-quarts, qu'on enfonce dans la peau vers le milieu d'une ligne qui s'étendrait de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure. On retire ensuite le poinçon, et le liquide s'écoule par la canule. Lorsque toute la sérosité est évacuée, on retire doucement la canule, et l'on applique sur la piqûre un morceau de diachylon gommé. — Quelques auteurs emploient le mot de *paracentèse* pour désigner toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps pour évacuer un liquide épanché.

PARACENTRIQUE (du grec *para*, à côté de, et *kentron*, centre), se dit en général de tout mouvement qui s'effectue en se rapprochant d'un centre, et spécialement, en Astronomie, de l'approximation ou de l'éloignement d'une planète par rapport au soleil ou au centre de son mouvement.

On appelle *Isochrone paracentrique* une courbe telle que, si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'approche ou s'éloigne également, en temps égaux, d'un centre ou point donné.

PARACÉPHALES, PARACÉPHALIENS (du grec *para*, à côté, contre nature, et *képhalê*, tête). Par ces mots, M. Is. Geoff. Saint-Hilaire désigne une classe de Monstres unitaires omphalosites, qui ont pour caractère principal d'avoir une tête très-imparfaite.

PARACHRONISME (du grec *para*, au delà, et *khronos*, temps), espèce d'anachronisme qui place un événement plus tard qu'il ne doit être placé.

PARACHUTE (des mots français *parer à*, et *chute*), machine qu'emploient les Aéronautes, soit pour ralentir la chute de leur ballon, soit pour descendre à terre quand ils ont abandonné le ballon. Cette machine, dont la forme rappelle celle d'un parapluie, consiste ordinairement en un cercle de bois recouvert de toile ou de taffetas en forme de cône tronqué ou de demi-sphère, sur laquelle s'attachent les ficelles qui soutiennent une nacelle d'osier

L'invention du parachute date de 1784 et est due à Sébastien Lenormand; d'autres donnent la priorité à Blanchard. Il a été perfectionné par Garnerin, qui le premier en fit l'expérience en grand (1797).

PARACLET, nom biblique donné au Saint-Esprit,

est tiré du grec et veut dire *Consolateur*. *Voy.* PARACLET au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PARACOUSIE (du grec *parakousis*, audition imparfaite). On appelle ainsi : 1° le bourdonnement ou tintement d'oreille dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille; 2° une anomalie dans la perception des sons, qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles (*paracousie double*). Dans certains cas, on ne peut entendre que confusément les sons aigus et forts, tandis que l'on distingue beaucoup mieux ceux qui sont bas et faibles. D'autres fois, les sons aigus et forts ne sont perçus qu'avec difficulté, ou font sur l'organe une impression douloureuse. Le traitement de cette affection est aussi varié que ses causes.

PARADE (du latin *paratus*, *apparatus*, apprêt, appareil), montre ou étalage de quelque chose. On appelle *Lit de parade* un lit richement orné sur lequel on expose, après leur mort, les rois, les princes, les prélats et les personnages de distinction.

Dans l'Armée, la *Parade* est la réunion des troupes qui doivent monter la garde du jour : les troupes défilent devant le corps d'officiers de la garnison, en tête desquels se placent les officiers supérieurs, et, après le défilé, l'officier le plus élevé en grade fait former le cercle et transmet les ordres relatifs au service. — On donne aussi le nom de *parade* à tout rassemblement de troupes réunies pour être passées en revue par un personnage de distinction ou pour manœuvrer devant lui.

Dans l'Escrime, la *Parade* est l'action de *parer* un coup : chaque coup a sa parade. *Voy.* ESCRIME.

On appelle encore *Parades* les scènes grotesques qu'on représente sur les tréteaux des boulevards ou dans les foires. A Paris, la *parade* en plein vent eut son siége principal d'abord au Pont-Neuf, puis aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent, enfin au boulevard du Temple. Collé, Fagan, La Chaussée, Poinsinet, n'ont point dédaigné d'écrire des parades : on les a réunies dans un recueil intitulé *Théâtre des parades*. Aujourd'hui, la parade n'est plus qu'une espèce d'introduction aux spectacles forains faite par les paillasses sur les tréteaux.

PARADIGME (de *paradeigma*, modèle), terme de Grammaire, désigne les exemples des déclinaisons et des conjugaisons qui peuvent servir de modèle pour les mots analogues d'une même langue : ainsi, en latin, *Rosa* est le paradigme de la 1re déclinaison des substantifs; *Amare*, de la 1re conjugaison des verbes.

PARADIS (du grec *paradéisos*, jardin, verger, que l'on dérive du persan *pardès*, qui avait la même signification), lieu de délices. Dans l'Ancien Testament, on appelle *Paradis terrestre* la demeure qu'occupait le premier homme avant sa faute (*Voy.* ÉDEN au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*); dans le Nouveau Testament, le mot *Paradis* s'entend du séjour où les âmes des bienheureux jouissent de la béatitude éternelle. L'opinion de l'Église catholique est que les portes du paradis sont ouvertes au juste aussitôt après sa mort. Luther, Calvin, et plusieurs schismatiques grecs et arméniens, prétendent qu'il n'y entrera qu'après le jugement dernier.

Fondée sur la croyance universelle à l'immortalité de l'âme et à la justice divine, l'idée plus ou moins défigurée d'un paradis se retrouve dans toutes les religions. Les Grecs le nommaient l'*Élysée*; les Mahométans comptent jusqu'à sept *ciels*, qui sont autant de paradis gradués : le premier, d'argent, le second, d'or, le troisième, de pierres précieuses, le quatrième, d'émeraude, le cinquième, de cristal, le sixième, de couleur de feu; le septième est un jardin délicieux où coulent des rivières de vin, de lait, d'huile et de miel, et où les vrais croyants, entourés des *houris*, doivent jouir de la félicité éternelle. Les Indiens croient à un paradis où l'âme sera unie à Dieu : ils y comptent jusqu'à 27 degrés, placés les uns au-dessus des autres; ces lieux de délices sont destinés non-seulement aux âmes des hommes vertueux, mais encore aux âmes des bêtes qui auront vécu conformément à l'instinct de la nature et à l'institution du Créateur.

L'un des trois poëmes qui forment la *Grande Comédie* du Dante est intitulé *le Paradis*. Milton a chanté le *Paradis perdu* dans un poëme qui est un chef-d'œuvre. Il a aussi chanté, mais avec moins de bonheur, le *Paradis reconquis*.

*Graine de Paradis* : c'est le Cardamome et la Maniguette.

*Oiseau de Paradis* ou *Paradisier*. *Voy.* OISEAU.

*Pomme de Paradis*. *Voy.* POMMIER.

PARADISIER. *Voy.* OISEAU DE PARADIS.

PARADOXE (du grec *paradoxos*, dérivé lui-même de *para*, contre, et *doxa*, opinion), proposition contraire à l'opinion commune. Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui se sont signalés par la singularité de leurs opinions. Tels furent, chez les anciens, les Éléates, qui niaient la diversité des êtres, la possibilité du mouvement; les Pyrrhoniens, qui doutaient de tout; les Stoïciens, qui soutenaient que *le sage est seul libre, seul riche, seul beau*, etc., dogmes que Cicéron s'est plu à développer dans ses *Paradoxa*. Tels ont été, dans les temps modernes, J.-J. Rousseau, Diderot, Condillac et plusieurs autres écrivains du dernier siècle qui ont dû une partie de leur célébrité à la hardiesse de leurs paradoxes. M. Laromiguière a développé quelques-uns des *Paradoxes de Condillac* dans un écrit qui porte ce titre. — Dans la Science, beaucoup d'opinions qui paraissaient des paradoxes insoutenables sont devenus des vérités incontestables : telles sont l'opinion que la terre est ronde et qu'il existe des antipodes, que la terre tourne, etc.

PARADOXURE (du grec *paradoxos*, étrange, et *oura*, queue), nom donné par Fréd. Cuvier à un Carnassier voisin des Civettes, parce que sa queue offre une disposition fort insolite chez les Mammifères : sans être prenante, cette queue peut se rouler au gré de l'animal en une sorte de spirale. Le Paradoxure se trouve à Pondichéry, où on l'appelle *Pougouné*. Sa longueur est de plus d'un mètre, y compris la tête, qui a 20 centimètres, et la queue, qui est de 50 centimètres. Sa couleur est d'un noir jaunâtre. Cet animal habite les bois et les broussailles : il paraît être nocturne. Ses mœurs à l'état de liberté sont peu connues; captif, il se nourrit de viande; ses mouvements sont très-vifs.

PARAFE ou PARAPHE (par corruption de *paragraphé*, suscription ou signature, mot grec venu lui-même de *para*, à côté, et de *graphô*, écrire), marque qui accompagne la signature, dont elle tient souvent lieu, et qui consiste en un ou plusieurs traits de plume. Au Palais, le parafe est indispensable dans certains cas : ainsi, pour les pièces arguées de faux, celui qui les dépose au greffe, le magistrat, le greffier y mettent leurs parafes afin de constater l'identité de la pièce produite, et cette formalité s'appelle parafer *ne varietur* (pour qu'elle ne puisse être changée). Les registres de l'état civil, les actes notariés, doivent être aussi parafés sur chaque feuillet.

Les fonctionnaires dont la signature est sujette à légalisation doivent, avant d'entrer en fonctions, remettre leur signature et leur parafe aux magistrats supérieurs chargés de les légaliser.

PARAFFINE (du latin *parum affinis*, qui a peu d'affinité, parce qu'elle se combine mal avec d'autres substances), substance solide, d'une densité de 0,870, fusible vers 44°, et dont les caractères physiques ont une certaine analogie avec ceux du blanc de baleine. On la retire des huiles pesantes, derniers produits de la distillation sèche du bois, des schistes bitumineux, de la tourbe, des débris d'animaux. Elle

a exactement la composition de l'hydrogène bicarbone ($C^4H^4$); elle serait propre à remplacer la cire et le blanc de baleine dans la fabrication des bougies si l'on arrivait à l'obtenir en grand à un prix assez bas. On trouve dans la nature, en Moldavie, une substance nommée *Ozokérite* ou *Cire fossile*, qui est de la paraffine à peu près pure et qu'on emploie sur les lieux à la fabrication des bougies. La paraffine a été obtenue pour la 1re fois par M. Reichenbach en 1831.

PARAGE (du bas latin *paragium*, haute noblesse, fait de *par*, pair). Dans le langage ordinaire, *Parage* était synonyme d'extraction ou de descendance : de là l'expression de *gentilhomme de haut parage*. *Voy.* NOBLESSE.

Dans l'ancien Droit français, on appelait *Parage* une manière particulière de tenir un fief entre parents : l'aîné de la famille rendait seul foi au seigneur, en assignant à chacun sa portion d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés. Par extension, on a appelé aussi *parage* une espèce de tenure par laquelle l'un de plusieurs coacquéreurs d'un fief était chargé par les autres de faire foi et hommage pour tous. Cette espèce de parage prenait le nom de *parage conventionnel*, par opposition à la première qu'on appelait *parage légal*.

PARAGLOSSES (du grec *para*, auprès, et *glôssa*, langue), appendices membraneux, divergents et garnis de poils, qui ont l'apparence d'oreillettes ou de petits pinceaux aplatis, et que certains insectes, surtout les carnassiers, portent à la base de leur langue, au nombre de deux, un de chaque côté.

PARAGOGE (du grec *paragôgè*, augmentation), se dit, en Grammaire, de l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. En latin, *met*, *ce*, dans *ipsemet*, *hicce*; en français, *ci*, *là*, *dà*, dans les mots *celui-ci*, *celui-là*, *oui-dà*, sont des paragoges. Il y a aussi *paragoge* quand l'on ajoute une lettre ou une syllabe à certains mots : *guères*, *jusques*, *avecque*, pour *guère*, *jusque*, *avec*. Les particules, les lettres et les syllabes ainsi ajoutées sont dites *paragogiques*. Le plus souvent, on n'en fait usage que par euphonie, pour donner aux mots un son plus plein et plus agréable, ou pour allonger un vers.

PARAGRÊLE (des mots français *parer à* et *grêle*), appareil placé dans un champ ou sur une maison, et au moyen duquel on a cherché à dissiper les nuages chargés de grêle en soustrayant l'électricité qu'ils contiennent. Le paragrêle consiste en une perche en bois de 12 à 13 mètres de haut, portant à son extrémité supérieure une pointe métallique aiguë qui la dépasse de 13 à 16 centim. Cette pointe doit être en laiton et avoir un peu plus de 2 millim. A sa base est fixé un conducteur en fil de fer ou de cuivre, ayant un peu moins d'un millimètre de diamètre, et descendant le long de la perche, à laquelle il tient de distance en distance par des anneaux de laiton; ce conducteur va se perdre ensuite dans le sol humide pour faciliter la dispersion du fluide électrique. Un paragrêle de 16 mètres et demi de haut abrite un espace de 33 mètres de rayon. L'efficacité de cet appareil n'est point encore bien constatée.

PARAGUAY-ROUX, odontalgique. *V.* SPILANTHE.

PARALÉE, *Paralea*, arbre de la Guyane, de la famille des Ébénacées et du genre Plaqueminier, haut de 10 mètres environ, à rameaux allongés, épars, à écorce revêtue d'un duvet brunâtre; à feuilles alternes, ovales-oblongues, aiguës, très-entières, d'un vert foncé, longues de 15 centim., larges de 7 à 8, garnies à leur contour de poils nombreux, formant un duvet fauve et assez court; à fleurs polygames ou monoïques et presque sessiles; de grandeur moyenne, d'un rouge ferrugineux, d'une odeur agréable, réunies dans l'aisselle des feuilles et munies à leur base de bractées de couleur fauve. Le fruit est une baie globuleuse de la grosseur d'une prune environ, et assez savoureuse.

PARALIPOMÈNES, livres de l'Ancien Testament. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PARALLACTIQUE (de *parallaxe*), terme d'Astronomie. On appelle *Angle parallactique* celui qui est formé au centre d'un astre par son vertical et son cercle de déclinaison : il sert à calculer la *parallaxe*; *Triangle parallactique*, le triangle formé par le rayon de la terre et par deux lignes qui partent des deux extrémités de ce rayon pour aller se réunir au centre d'un astre.

Une *Machine* ou *Lunette parallactique* est une machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe et suivre le mouvement diurne des astres sur le parallèle qu'ils décrivent. La Russie, l'Angleterre, les États-Unis, la Prusse, la Bavière, possèdent depuis longtemps des lunettes portées sur des pieds parallactiques. En 1851, il a été construit pour l'Observatoire de Paris un magnifique *pied parallactique* portant une lunette dont l'objectif a 38 centimètres de diamètre.

PARALLAXE (du grec *parallaxis*, changement, transposition), différence qui existe entre la position d'un astre vu de la surface de la terre et celle qu'il aurait s'il était vu du centre du globe : c'est l'angle formé dans le centre d'un astre par deux lignes qui se tirent, l'une du centre de la terre, l'autre de l'œil de l'observateur placé à sa surface. Un astre qui paraît au zénith n'a point de parallaxe, puisqu'alors le centre de la terre, l'observateur et l'astre se trouvent sur une même ligne droite qui répond toujours au même point du ciel. La parallaxe est la plus grande possible lorsque l'astre est situé à l'horizon. La détermination des parallaxes des planètes sert à trouver leur distance au centre de la terre. La parallaxe horizontale du soleil est de 8",8, valeur moyenne. La plus grande de toutes les parallaxes est celle de la lune, dont la valeur varie de 61',5 à 54'.

On nomme *Parallaxe annuelle de l'orbite de la terre* la différence entre le lieu d'un astre vu de la terre et son lieu vu du soleil, différence donnée par un angle formé de deux lignes droites menées de l'astre aux extrémités d'un même diamètre de l'orbe terrestre; *P. menstruelle*, une petite inégalité que l'attraction de la lune sur la terre produit dans le lieu vrai du soleil. — La distance immense où nous sommes des étoiles fixes empêche de calculer leur parallaxe par rapport au rayon terrestre.

PARALLÈLE (en grec *parallêlos*). En Géométrie, deux lignes sont dites *parallèles* lorsqu'elles sont également distantes dans toute leur étendue, ou lorsque, étant situées dans le même plan, elles ne peuvent se rencontrer, même en les supposant prolongées indéfiniment. Les *plans parallèles* sont de même des plans qui ne peuvent jamais se rencontrer, étant prolongés à l'infini. — En Optique, on nomme *rayons parallèles* ceux qui partent d'un point lumineux situé à une distance infinie de l'œil.

En Astronomie, on donne le nom de *cercles parallèles* à tous les cercles formés par les intersections de la sphère céleste avec plusieurs plans parallèles entre eux : les *Parallèles de déclinaison* sont de petits cercles de la sphère parallèles à l'équateur; les *P. de latitude* sont les petits cercles parallèles à l'écliptique; les *P. de hauteur*, ou *almicantarats*, sont des cercles parallèles à l'horizon.

En Géographie, on nomme plus spécialement *parallèles* les parallèles de latitude, ou les petits cercles de la sphère terrestre parallèles à l'équateur. La *sphère* est dite *parallèle* quand l'équateur est parallèle à l'horizon, comme cela a lieu aux pôles.

En termes de Fortification, le mot de *Parallèles* s'entend d'espèces de fossés creusés par les assiégeants et presque parallèles à ceux des ouvrages de la place qui sont situés du côté où l'on attaque. Dans un siége, on fait ordinairement trois parallèles. La

première application des trois parallèles fut faite par Vauban au siége de Maëstricht en 1678. Avant lui il n'y avait rien de méthodique dans leur construction.

En Littérature, on donne le nom de *Parallèle* au rapprochement qu'établit un écrivain entre deux personnages importants, en faisant ressortir leurs qualités semblables ou opposées, et en établissant la supériorité ou l'infériorité de l'un vis-à-vis de l'autre. Cette manière produit beaucoup d'effet; mais l'abus de l'antithèse est son écueil. On admire surtout : en prose, les parallèles de *Turenne et Condé* par Bossuet, de *Corneille et Racine* par La Bruyère, de *Sully et Colbert* par Thomas, de *César et Henri IV*, de *Bossuet et Fénelon* par La Harpe, de *Buffon et Linné* par Cuvier; en vers, ceux de *Philippe II et Sixte-Quint*, de *Richelieu et Mazarin* par Voltaire, etc.

On a aussi donné le nom de *Parallèles* à des notices biographiques comparées : telles sont les *Vies parallèles* de Plutarque et celles de Cornélius Népos.

PARALLÉLIPIPÈDE, ou mieux PARALLÉLÉPIPÈDE (de *parallèle*, et du grec *épi*, sur, et *pédion*, plaine, surface plane), solide dont toutes les faces sont parallèles deux à deux, et dont la base est un parallélogramme : c'est un prisme à six faces ou un hexaèdre. Le parallélipipède peut être considéré comme étant engendré par le mouvement d'un parallélogramme le long d'une ligne droite à laquelle il ne cesserait jamais d'être perpendiculaire. Le volume d'un parallélipipède s'obtient en multipliant la surface de la base par la hauteur. Les parallélipipèdes de même base sont entre eux comme leurs hauteurs. Quand toutes les faces du parallélipipède sont des carrés, il prend le nom de *cube*.

Beaucoup de minéraux cristallisent sous forme de *parallélépipèdes*. En Géométrie, on peut prendre indifféremment pour base de ce solide telle face que l'on veut; il n'en est pas de même en Cristallographie : car les modifications que subissent les faces dominantes de ce genre de cristaux sont toujours ordonnées, soit toutes ensemble, soit par groupes, d'une manière semblable, par rapport à une ligne passant par le centre de deux faces opposées, ligne qui doit être considérée comme l'axe; ce qui oblige de prendre les deux autres faces pour bases.

PARALLÉLISME (de *parallèle*), état de deux lignes, de deux plans, qui sont parallèles.

En Astronomie, on entend par *Parallélisme de l'axe de la terre* la propriété qu'a l'axe de la terre de rester sensiblement parallèle à lui-même dans tous les points de la courbe que la terre décrit annuellement dans sa révolution autour du soleil.

PARALLÉLOGRAMME (du grec *parallélos*, parallèle, et *gramma*, ligne), figure plane terminée par quatre lignes droites, et dont les côtés opposés sont parallèles. Elle prend le nom de *rectangle*, lorsque les 4 angles sont droits; de *losange* ou *rhombe*, lorsque les 4 côtés sont égaux sans que les angles soient droits; de *carré*, lorsque les 4 côtés sont égaux et les quatre angles droits. La *diagonale* du parallélogramme est la ligne qui joint les sommets de deux angles opposés. — Dans tout parallélogramme, les côtés opposés et les angles opposés sont respectivement égaux; les deux angles adjacents à un même côté sont supplémentaires l'un de l'autre, ou leur somme équivaut à deux angles droits; les deux diagonales d'un parallélogramme se coupent respectivement en deux parties égales. — L'aire d'un parallélogramme est égale au produit de sa base par sa hauteur, ou, plus généralement, au produit d'un quelconque de ses côtés par la perpendiculaire qui mesure la distance de ce côté au côté opposé. La somme des carrés de deux diagonales d'un parallélogramme est équivalente à la somme des carrés des quatre côtés.

*Parallélogramme des forces*, théorème de statique qui sert à trouver la résultante d'un nombre quelconque de forces, à l'aide de parallélogrammes qu'on construit avec chacune d'elles. La résultante de deux forces agissant dans le même sens sur un point, est toujours la diagonale du parallélogramme que l'on construit avec ces forces considérées comme deux droites. Lors donc qu'on cherche la résultante de plus de deux forces, on en considère d'abord deux dont on cherche la résultante ou diagonale; on considère ensuite cette diagonale et une troisième force, et l'on obtient ainsi une nouvelle résultante ou diagonale; puis on prend cette nouvelle résultante et une quatrième force, et ainsi de suite.

*Parallélogramme de Newton*, règle imaginée par Newton pour trouver les premiers termes de la série en $x$, qui donne la valeur de $y$ lorsque ces deux variables entrent dans une équation algébrique donnée.

PARALOGISME (du grec *para*, contre, mal, et *logizomai*, raisonner), raisonnement faux, ou erreur commise dans la démonstration. Il y a *paralogisme*, soit quand la conséquence est mal déduite des principes, lors même que les principes seraient vrais, soit quand les principes d'où elle est tirée, même logiquement, sont faux ou ne sont pas prouvés. Le *Paralogisme* diffère du *Sophisme* en ce que, dans ce dernier, l'erreur est commise à dessein et de mauvaise foi, tandis que, dans le paralogisme, l'erreur provient de pure ignorance ou de légèreté. On trouvera dans toutes les Logiques, notamment dans la *Logique de Port-Royal*, l'indication des principaux paralogismes. *Voy.* SOPHISME.

PARALYSIE (du grec *paralyéin*, délier, relâcher), affaiblissement ou diminution de la faculté de sentir ou de contracter les muscles, ou d'une seule de ces deux facultés, dans une partie quelconque du corps.

La paralysie qui n'affecte que le sentiment a reçu le nom d'*anesthésie*. Elle peut être *générale* ou *partielle*. Les anesthésies partielles portent différents noms, suivant les organes affectés (*amaurose* pour l'œil, *surdité* pour l'oreille, *anosmie* pour l'odorat, etc.

La paralysie du mouvement a été aussi distinguée en *générale* et en *partielle*, suivant son siége. Elle est appelée *hémiplégie* ou *hémiplexie*, lorsqu'elle est limitée à la partie droite ou gauche du corps, et *paraplégie*, quand elle affecte en même temps les deux membres inférieurs. On divise aussi la paralysie en *Paralysie essentielle* ou *idiopathique*, qui ne se rattache à aucune lésion appréciable du système nerveux ou des viscères; *P. sympathique*, qui s'explique par la maladie d'un viscère dont le système nerveux partage les souffrances; et en *P. symptomatique*, qui est le symptôme presque constant de toutes les maladies du cerveau, de la moelle épinière, des nerfs et de leurs enveloppes.

Les causes les plus fréquentes des paralysies idiopathiques sont : les excès de tout genre, l'impression du froid et de l'humidité longtemps prolongée, l'absorption des diverses préparations de plomb, une frayeur subite et très-vive, l'action de la foudre, etc. Le traitement consiste le plus ordinairement dans l'emploi des excitants locaux et généraux, tels que des frictions avec des pommades irritantes, la fustigation, le massage, l'insolation, les moxas, les cautères, les bains d'eau de mer, les douches d'eaux minérales, l'électricité, la galvano-puncture, etc.

PARAMÈTRE (du grec *para*, à côté, en comparaison de, et *métron*, mesure). En Géométrie, on nomme ainsi la perpendiculaire élevée du foyer sur l'axe d'une courbe, et terminée des deux côtés de l'axe à la circonférence de la courbe : en un mot, c'est la double ordonnée passant par le foyer. Cette ligne tire son nom de ce qu'elle sert à déterminer les dimensions de la courbe.

Certains astronomes appellent *paramètre* ce que l'on nomme aujourd'hui les éléments de l'orbite que parcourt un astre dans les espaces célestes.

PARANGON (c.-à-d. modèle, du grec *para*, auprès,

à côté, et *agô*, conduire). Ce mot, qui, dans son acception primitive, était synonyme de *modèle* ou *patron*, ne s'emploie guère aujourd'hui que pour désigner : 1° un diamant ou une perle qui n'offre aucun défaut ; 2° deux espèces de caractères d'imprimerie : on distingue le *gros* et le *petit parangon*, qui ont le premier 21 points, et le second 18.

En Typographie, *Parangonner*, c'est faire qu'un caractère d'un corps différent s'aligne bien avec celui dont on se sert, en y ajoutant des espaces, des cadrats, des interlignes, etc.; c'est ainsi que l'on dit: *Parangonner du saint-augustin avec du cicéro.*

PARANYMPHE (du grec *para*, auprès, et *nymphê*, épouse). Chez les Grecs, c'était une espèce d'officier qui, dans les mariages, présidait aux cérémonies des noces : il était chargé spécialement de la garde du lit nuptial. Chez les Romains, ce nom était donné à trois jeunes garçons qui conduisaient la nouvelle mariée à la maison de son mari, et dont l'un marchait devant elle, une torche de pin à la main, tandis que les deux autres la soutenaient.

Chez les modernes, ce mot désignait : 1° le seigneur qui conduisait une princesse de la cour de son père à celle de son époux ; 2° dans l'anc. Université de Paris, celui qui conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui après les épreuves complimentait les élus : le discours de félicitation qu'il leur adressait portait aussi le nom de *paranymphe*.

PARAPEGME (du grec *parapêgma*, chose qui s'attache, affiche, tableau). Chez les anciens, ce mot désignait : 1° des tables de métal sur lesquelles on inscrivait les lois, les ordonnances et tout ce qui intéressait le public ; 2° des tables astronomiques sur lesquelles on avait gravé la figure du ciel, le lever et le coucher des astres, et marqué les saisons de l'année pour servir de calendrier. — Par extension, les Astrologues nommaient ainsi les tables astronomiques sur lesquelles ils traçaient les figures nécessaires à la solution de leurs problèmes.

PARAPET (de l'italien *parapetto*, pare-poitrine). C'est, en termes de Fortification, la partie supérieure d'un rempart, destinée à couvrir ceux qui sont chargés de le défendre. Autrefois, les parapets étaient toujours en pierre ou en maçonnerie et percés de créneaux ; aujourd'hui, on les fait en terre, afin de mieux résister au canon, qui vient s'y amortir. Le parapet doit toujours être précédé d'un fossé.

On nomme aussi *parapet* une muraille à hauteur d'appui élevée le long d'une terrasse, d'un pont, d'un quai, etc., pour servir de garde-fou.

PARAPÉTALE (du grec *para*, auprès de, et *pétalon*, pétale). En Botanique, ce mot désigne : 1° tout appendice d'un pétale ou d'une corolle, comme les filets de la corolle du Ményanthe ; 2° des pétales situés sur une rangée inférieure, comme dans les Renonculacées ; 3° les divisions de la corolle situées tout à fait intérieurement, ce qui arrive dans un grand nombre de fleurs, où les étamines sont sujettes à se transformer en pétales : ce sont ces fleurs que les jardiniers appellent *pleines* ou *doubles*.

PARAPHE. *Voy.* PARAFE.

PARAPHERNAUX (du grec *para*, au delà, et *phernê*, dot), se dit, en Jurisprudence, de tous les biens de la femme mariée sous le régime dotal qui ne font point partie de sa dot, soit qu'ils lui arrivent durant le mariage par succession, donation ou autres voies, soit qu'elle ne les ait pas tous compris dans la constitution de sa dot, se réservant pour certains la jouissance et la disposition. Le mari ne peut pas, sans le concours ou le consentement de sa femme, aliéner les biens paraphernaux ; mais aussi la femme ne peut les aliéner, ou paraître en justice à raison de ces biens, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de son mari, ou, à son refus, celle de la justice (Code Napol., 1574-80). — Dans la coutume de Normandie, on appelait *biens paraphernaux* les meubles, le linge, et autres hardes à l'usage de la femme, qu'on lui adjugeait au préjudice des créanciers lorsqu'elle renonçait à la succession de son mari.

PARAPHRASE (du grec *paraphrasis*, interprétation), explication étendue d'un texte qui a besoin d'être éclairci. Le poëte grec Lycophron et le satirique latin Perse sont des auteurs qui ont besoin d'être paraphrasés pour être entendus. La plupart des poëtes anciens ont été paraphrasés : on estime la paraphrase d'Horace et celle de Virgile par le P. Larue.

On donne spécialement le nom de *Paraphrases* aux interprétations des livres saints. Les plus célèbres en ce genre sont la *Paraphrase chaldaïque* ou *Targum*, ancienne version de la *Bible* en langue chaldéenne, celle d'Érasme sur le *Nouveau Testament*, celles de Massillon sur les *Psaumes*, etc.

PARAPHYLLE (du grec *para*, presque, et *phyllon*, feuille), se dit, en Botanique, de toute expansion qui ressemble à une feuille, comme on en voit sur le calice ou sur le périgone de certaines plantes.

PARAPHYSE (du grec *para*, à l'entour, et *phyô*, naître), se dit, en Botanique, des tubes membraneux, souvent articulés, qui, dans les Mousses, sont entremêlés soit avec les organes mâles, soit avec les organes femelles, et qui, dans les Champignons, sont mêlés aux thèques renfermant les graines.

PARAPLÉGIE (du grec *para*, autour, et *plêssô*, frapper), paralysie de la moitié inférieure du corps. *Voy.* PARALYSIE.

PARAPLUIE (de *parer à*, et de *pluie*). Cet instrument, dont tout le monde connaît la structure, et qui nous paraît aujourd'hui si indispensable, n'a été connu en Europe que fort tard, quoique son usage soit fort ancien dans la Chine et dans l'Inde, ainsi que celui du *parasol* : il ne fut introduit en France que vers 1680, et fut importé d'Orient; son nom même ne date que de 1728. Longtemps l'usage n'en fut permis qu'aux femmes ; aujourd'hui encore, la plupart des militaires dédaignent de s'en servir.

La fabrication et la vente des parapluies appartenait autrefois à la corporation dite *des Boursiers*. Cette industrie a été considérablement perfectionnée de nos jours : la substitution des manches en fer creux à ceux de bois l'a rendu plus léger, mais peut-être moins solide. Aujourd'hui, Paris fabrique annuellement pour une valeur de 8 à 10 millions en parapluies ou ombrelles ; la plus grande partie s'exporte dans les départements et à l'étranger, surtout aux États-Unis. Lyon en fabrique aussi considérablement pour le Midi. *Voy.* PARASOL.

PARASANGE, ancienne mesure itinéraire employée chez les Perses, chez les Égyptiens et dans la plus grande partie de l'Asie : elle variait chez les différents peuples et même chez les Perses ; elle valait, suivant Hérodote et Xénophon, 30 stades (environ 5,250 mètres). Strabon la porte à 40 et plus.

PARASÉLÈNE (du grec *para*, contre, à côté, et *sélênê*, lune), phénomène d'optique qui fait apparaître l'image de la lune deux ou plusieurs fois sur les nuages : c'est un effet de *mirage* (*Voy.* ce mot), dû, comme les parhélies, à la réflexion du disque de la lune dans les vapeurs de l'atmosphère. Il se produit surtout lorsque la lune se lève après midi.

PARASITAIRES (de *parasite*), nom donné par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire à un ordre de Monstres doubles comprenant tous ceux qui sont composés de deux individus inégaux, l'un complet, l'autre plus petit et très-imparfait, et ne pouvant vivre qu'aux dépens du premier.

PARASITE (du grec *para*, près, auprès, et *sitos*, blé, vivres ; préposé aux vivres). Les Grecs nommaient originairement ainsi un officier subalterne attaché aux temples et chargé de prendre soin du blé recueilli sur les terres du temple d'un dieu, ou bien offert par les particuliers à la divinité. Cette dignité, d'abord très-considérée, dégénéra dans la suite, et

le nom de *parasite* ne fut bientôt plus qu'un terme de dérision donné à ceux qui recherchaient les repas gratuits offerts par l'État à l'occasion de quelque cérémonie, et enfin à tous ceux qui vivaient aux dépens d'autrui, ce que les Latins appelaient *umbræ*.

En Histoire naturelle, on nomme *Parasites* les animaux et les plantes qui vivent aux dépens d'autres espèces. En Zoologie, on distingue : les *Parasites vrais*, qui naissent dans les animaux, et se développent aux dépens de leur substance, tels sont les Vers intestinaux ou Entozoaires (*Voy.* ENTOZOAIRES); les *P. mixtes* ou *Épizoaires*, qui vivent sur la peau des animaux, tels que les Poux, les Puces, les Ricins, les Acarus, etc. (Latreille en a formé le 3e ordre de la classe des Insectes); les *P. indirects*, qui n'exercent le parasitisme qu'en vue de leur progéniture, comme le Coucou, l'Abeille parasite, l'OEstre, etc. — M. Is. Geoff. Saint-Hilaire donne le nom de *Parasites* à des Monstres unitaires très-imparfaits qui restent attachés au corps de leur mère et vivent à ses dépens.

En Botanique, on distingue également les *Parasites vrais*, plantes qui vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux, soit qu'elles croissent à l'extérieur de ces derniers, soit qu'elles se développent dans leur intérieur (Gui, Cuscute, Orobanche, et beaucoup d'Orchidées, etc.); les *P. faux*, qui ne tirent rien des plantes à l'extérieur ou à l'intérieur desquelles elles se développent, mais que la faiblesse de leurs tissus force à chercher un appui sur les plantes voisines (Vigne, Lierre, Liane, etc.). — Les Agriculteurs ont aussi donné ce nom aux plantes qui croissent dans les terres cultivées, et qui nuisent aux cultures, comme le Chiendent, la Nielle, le Coquelicot. C'est sans fondement qu'on range parmi les parasites les Lichens et les Mousses, qui ne sont réellement que des plantes *épiphytes*. *Voy.* ce mot.

PARASOL (de *para*, contre, et de *sol*, soleil). Chez les anciens Grecs, et, de tout temps, en Orient, le *parasol* a été une marque de dignité : les rois sont souvent représentés entourés de serviteurs dont l'un tient un parasol. Cet usage existe encore aujourd'hui en Chine, dans l'Inde, au Maroc, etc. En Grèce, dans les fêtes de Bacchus, de Cérès et de Minerve, on portait des parasols comme insignes de la majesté de ces divinités; au commencement du printemps, on célébrait en l'honneur de Mercure ou de Minerve une *fête des parasols* (*Scirophorion*). — En Europe, le *parasol*, qu'on nomme plutôt *ombrelle*, est devenu un instrument d'utilité commune, comme le *parapluie*.

En Botanique, on donne vulgairement le nom de *Parasol* à beaucoup de Champignons du genre Agaric, parmi lesquels on distingue le *P. blanc*, le *P. frisé*, le *Grand parasol*, le *P. à queue*, le *P. rayé*, qu'on trouve aux environs de Paris. — En Conchyliologie, on nomme *P. chinois* une espèce de Patelle.

PARATARTRIQUE (ACIDE), dit aussi *acide racémique*, variété de l'acide tartrique. *Voy.* TARTRIQUE.

PARATITLES (du grec *para*, à côté, et du latin *titulus*), abrégés ou sommaires résumant ce que contient un livre de jurisprudence, avec une indication précise de tous les titres et les principales décisions accompagnées de notes.

PARATONNERRE (de *parer à* et de *tonnerre*), appareil destiné à préserver les bâtiments des effets du tonnerre : il agit en soutirant l'électricité des nuages, et la faisant écouler dans le sol ou réservoir commun. Il se compose d'une tige métallique pointue qui s'élève dans l'air, et d'un conducteur qui descend de l'extrémité inférieure de la tige jusqu'au sol. Les conditions nécessaires pour qu'un paratonnerre produise son effet sont : 1° que la pointe de la tige soit très-aiguë; 2° que le conducteur communique parfaitement avec le sol, sans qu'il y ait aucune solution de continuité dans toute sa longueur. La tige d'un paratonnerre a environ 9m,25 de long, et se termine ordinairement par une aiguille en platine, dorée au bout; le conducteur se fixe par des pattes sur la couverture du toit et le long du mur; on le fait aboutir dans un puits ou dans un trou rempli d'eau, après l'avoir mené par des tranchées creusées dans la terre et remplies de braise de boulanger. Un bon paratonnerre garantit des effets de la foudre tout ce qui est autour de lui dans un cercle dont le rayon est à peu près double de la hauteur du paratonnerre. — Lorsqu'un nuage orageux passe au-dessus d'un paratonnerre, les électricités naturelles de la tige et du conducteur sont décomposées; celle de même dénomination que le fluide du nuage est repoussée dans le sol, celle de dénomination contraire est attirée au sommet de la tige, et là elle s'écoule dans l'air par l'extrémité de la pointe, et va neutraliser peu à peu celle qui est accumulée dans le nuage orageux; les deux fluides n'éprouvant nul obstacle à leur circulation dans toute l'étendue de la conduite, ni à leur écoulement, l'un dans le sol et l'autre dans l'air, l'accumulation de l'électricité sur le paratonnerre est nulle, et, par conséquent, toute explosion impossible.

On doit à Franklin l'invention du paratonnerre (1752): il a été perfectionné par Chappe et Bertholon. Le 1er qui ait paru en France fut construit sur la machine de Marly en 1752. Gay-Lussac fut chargé en 1823 par l'Acad. des Sciences de rédiger une *Instruction sur les Paratonnerres* (complétée en 1854 par M. Pouillet).

PARAVENT (de *parer à* et de *vent*), meuble destiné à garantir du *vent*, et composé de plusieurs châssis mobiles, en bois léger, assemblés les uns aux autres, au moyen de charnières, et pouvant se plier et se déployer à volonté. Ces châssis sont garnis de toile recouverte de papier, de tapisserie ou d'étoffe. Les paravents paraissent être originaires de la Chine : il y a peu de temps encore on en importait de ce pays en Europe pour des valeurs considérables. Les paravents chinois étaient ordinairement en laque, et recouverts de dessins bizarres. Les appartements modernes étant moins grands, mieux clos et mieux chauffés, l'usage des paravents est devenu plus rare.

PARC (mot teutonique), vaste étendue de terrain close, et ordinairement plantée de bois. Les parcs ont pour destination principale de servir à la promenade et au plaisir de la chasse : ils sont ordinairement annexés aux grandes habitations, aux châteaux, aux demeures royales. — Les parcs étaient connus des Perses et des Romains : ceux de Pompée et d'Hortensius étaient célèbres. Aujourd'hui, on cite en France, parmi les plus beaux, le parc de Versailles, ceux de Fontainebleau, de St-Cloud, de Chantilly, d'Eu, de Compiègne, d'Ermenonville, etc.; en Angleterre, les promenades de Hyde-park et de Saint-James-park à Londres, les parcs de Greenwich, de Windsor, et beaucoup de parcs privés. En Allemagne, on cite les parcs de Wœrlitz et de Schwetzingen.

On nomme *Parc à moutons*, *Parc à bœufs*, un terrain clos par une palissade mobile, dans lequel on enferme les troupeaux pour leur faire passer la nuit dehors et les engraisser. Ces parcs se forment ordinairement avec des *claies* placées et soutenues debout, au moyen de piquets que l'on nomme *crosses* (*Voy.* PARCAGE). — Les *Parcs aux huîtres* sont des espèces d'étangs où l'on engraisse les huîtres. *Voy.* HUÎTRES.

Un *Parc d'artillerie* est l'endroit où l'on rassemble les bouches à feu, les fourgons ou caissons chargés de projectiles, les voitures, les chevaux, les équipages de ponts et toutes les munitions présumées nécessaires à la guerre.

PARCAGE (de *parc*), séjour des troupeaux *parqués* en plein air, au milieu de terres labourables. Il a deux buts principaux : 1° de fournir aux animaux une nourriture plus fraîche et plus économique; 2° de fumer les terres, au moyen de la fiente de ces animaux. Pour cela, on change fréquemment l'emplacement des parcs, de manière à renouveler

l'herbe pour les bestiaux et à fertiliser successivement toutes les parties d'un champ.

Le *Parcage au piquet* consiste à attacher l'animal à une corde retenue par un piquet fiché en terre, de manière à ce qu'il ne puisse parcourir qu'un espace étroit, et à le changer de place lorsqu'il a consommé toute l'herbe qui était à sa portée. Cette méthode, bien préférable à celle du parcage libre, empêche les animaux de gaspiller sans profit une grande quantité d'herbe, et permet de nourrir sur un même espace trois fois plus d'animaux que dans les herbages où ils sont abandonnés en liberté.

PARCHEMIN (du latin *pergamena charta*, papier de Pergame), peau de bête préparée pour recevoir l'écriture et pour divers autres usages. Le parchemin qui sert à l'écriture et à l'imprimerie se fait ordinairement avec les peaux de chèvre et de mouton; le plus beau, dit *vélin* ou *P. vierge*, se fait avec les peaux de *veau*, d'agneau ou de chevreau; le parchemin plus grossier, pour cribles, tambours, etc., s'apprête avec les peaux plus communes de bouc, de chèvre, d'âne et de loup.

Le Parcheminier reçoit ces différentes peaux préalablement tondues, lavées et dégraissées; il les tend fortement sur des châssis pour les *écharner*, c.-à-d. enlever les dernières parcelles de chair qui y sont restées; puis, après les avoir saupoudrées de craie ou de chaux pour en absorber l'humidité, il procède au *ponçage*. Après quoi, il laisse sécher la peau sur la herse; quand la dessiccation est complète, il enlève le blanc de craie avec l'*effleuroir*, peau d'agneau fort douce, coupe la peau le plus près possible des brochettes sur lesquelles elle était tendue, et la livre au commerce en grandes feuilles.

Le parchemin fut, dit-on, inventé ou du moins perfectionné sous Eumène II, roi de Pergame, en Asie Mineure, au IIe siècle avant J.-C., pour suppléer au *papyrus*, devenu rare. Les Romains, qui appelaient le parchemin *membrana*, parvinrent à le blanchir et même à le teindre de différentes couleurs. Au moyen âge, le parchemin fut longtemps la seule matière sur laquelle on écrivait : il devint assez rare pour qu'on se vît obligé d'effacer les anciennes écritures que portaient de précieux manuscrits pour y écrire de nouveau (*Voy.* PALIMPSESTES). On ne s'en sert plus aujourd'hui que pour les écritures qui doivent être conservées longtemps : diplômes, actes et conventions diplomatiques, titres de propriété, titres de noblesse (d'où ces derniers titres sont appelés spécialement *Parchemins*), etc. Dans l'industrie, on s'en sert pour la reliure des livres, pour la fabrication des cribles, des tambours, etc. Pendant longtemps, le vélin le plus estimé fut celui d'Augsbourg; aujourd'hui celui de Paris a la supériorité. M. Peignot a écrit l'*Histoire du parchemin*.

On appelle quelquefois *Parchemin*, l'arille ou enveloppe coriace de la graine du café, qui n'est autre chose que le support de cette graine, qui se prolonge sur elle de manière à la recouvrir en totalité.

PARCOURS (DROIT DE), droit de mener paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun. Il s'entend surtout d'une servitude en vertu de laquelle les habitants de deux ou plusieurs communes voisines peuvent envoyer réciproquement leurs bestiaux en vaine pâture d'un terrain sur l'autre. Ce droit est réglé par la loi des 28 sept.–6 oct. 1791.

Sous le régime féodal, on nommait *Droit de parcours et entrecours* un droit résultant de traités que faisaient des seigneurs voisins, et en vertu desquels leurs vassaux libres pouvaient passer d'une seigneurie à une autre sans craindre d'être asservis. Le parcours et entrecours accordait aux serfs d'une des seigneuries la faculté de contracter avec les serfs de l'autre des mariages valables.

PARD (du latin *pardus*), nom vulgaire de diverses grandes espèces mouchetées du genre *Chat*, telles que la *Panthère* et le *Jaguar*. Celle que les fourreurs appellent particulièrement de ce nom paraît être le *Serval* ou le *Lynx*.

PARDALIS, nom latin de la *Panthère*.

PARDALOTE, *Pardalotus* (du grec *pardalôtos*, tacheté), genre de Passereaux dentirostres, très-voisin du genre Manakin, renferme des oiseaux exotiques de petite taille, au bec très-court, assez robuste, légèrement comprimé : l'arête supérieure est aiguë, arquée et échancrée vers la pointe. On ne connaît pas leurs mœurs; mais on les croit insectivores. On remarque le *Pardalote huppé* (*P. cristatus*), du Brésil, dont la tête porte une houppe rouge; le *P. pointillé* (*P. punctatus*), de l'Australie, au plumage noir pointillé de blanc; le *P. africain*, etc.

PARDON (du latin *perdonare*), rémission d'une faute ou d'une offense. Au point de vue religieux, le *pardon* prend le nom d'*absolution*. *Voy.* ce mot.

Les Hébreux avaient une fête appelée *jour de Pardon*, ou *Pardon des ennemis*, qui se célébrait le 10 du mois de tisri (septembre) : c'est dans cette fête qu'avait lieu la cérémonie du *bouc émissaire* (*Voy.* BOUC). — Dans l'Église catholique, on donne le nom de *pardons* aux *jubilés*, aux *indulgences* et à certains pèlerinages : les *pardons* de Sainte-Anne d'Auray en Bretagne ont une antique célébrité.

Les *Lettres de pardon* étaient des lettres de petite chancellerie que le roi accordait pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâce étaient nécessaires.

PAREAUX, gros cailloux ronds, pesants et percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance le long d'un filet pour l'arrêter au fond, tandis que le haut flotte au moyen de liéges.

PARELLE, *Lichen parellus*, espèce de Lichen du genre Parmélie, qu'on recueille particulièrement en Auvergne pour l'usage de la teinture, et qui se présente sous la forme d'une croûte blanche ou grise. Il se trouve en abondance sur les rochers, auxquels il adhère fortement. Avant d'être livrée au commerce, la Parelle est réduite en pains. On la nomme aussi *Orseille de France*, *d'Auvergne*, ou *de terre*, pour la distinguer de l'*Orseille des Canaries*.

PAREMENT, ce qui *pare*, ce qui orne. On appela d'abord *parements* des morceaux d'étoffe riches et voyants, par exemple, de drap d'or et d'argent, que les hommes portaient autrefois comme ornements sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes. Le parement, aujourd'hui, n'est le plus souvent que le retroussis du bout des manches d'un habit. Chez les militaires, il est le plus souvent d'une couleur différente de celle de l'habit, et sert à distinguer les corps.

En Architecture, le *Parement* est le côté d'une pierre ou d'un mur qui paraît au dehors. On nomme *P. d'appui* les pierres à deux parements qui forment l'appui d'une croisée, particulièrement quand elle est vide dans l'embrasure; *P. brut*, celui qui est formé de pierres qui ne sont ni polies ni même taillées; *P. de menuiserie*, ce qui paraît extérieurement d'un ouvrage de menuiserie. — En termes de Fortification, *Parement* se dit pour *rempart*, *parapet*.

*Parement bleu*, oiseau. *Voy.* VERDIER.

PARÉMIOGRAPHIE, PARÉMIOLOGIE (du grec *paroimia*, proverbe), étude ou explication des proverbes. M. Gratet Duplessis a publié une curieuse *Bibliographie parémiologique*, contenant les ouvrages consacrés aux proverbes dans toutes les langues, Paris, 1847, in-8. *Voy.* PROVERBES.

PARENCÉPHALE, synonyme de *Cervelet*.

PARENCHYME (en grec *paregkhyma*, de *paragkhéô*, épancher, parce qu'on a cru longtemps que ce tissu était formé par du sang épanché ou coagulé).

En Anatomie, on définit communément le *parenchyme* un tissu propre aux organes glanduleux, composé de grains agglomérés, unis par un tissu

cellulaire, et se déchirant avec plus ou moins de facilité. Le *foie*, la *rate*, les *reins*, sont des organes parenchymateux. Le *cerveau*, le *poumon*, qui ne sont point granuleux comme les précédents, sont néanmoins considérés comme parenchymateux.

En Botanique, on appelle *Parenchyme* le tissu cellulaire mou, spongieux, verdâtre, qui remplit, dans les feuilles, dans les jeunes tiges, ou dans les fruits, les intervalles des faisceaux fibreux. Toutes les parties herbacées des végétaux, les jeunes tiges, les fruits, le liber annuel, les organes floraux même, lui doivent leur consistance plus ou moins épaisse. Dans les plantes grasses, dans l'aloès, par exemple, cette substance est fort abondante, et donne aux feuilles une épaisseur remarquable.

PARÉNÈSE (du grec *parainésis*, exhortation, avertissement), exhortation à la vertu. On en a formé le mot de *Parénétique* pour désigner la partie de l'éloquence de la chaire qui touche à la morale. Elle comprend tous les genres de prédication : sermons, homélies et prônes. *Voy.* ces mots.

PARENTÉ (du latin *parens*), rapport qui existe entre les personnes unies par les liens du sang. Outre la *Parenté naturelle*, on distingue une *P. légale*, contractée par l'adoption ; une *P. civile* ou *Affinité*, alliance contractée par le mariage, et une *P. spirituelle*, qui résulte du *parrainage* (*Voy.* PARRAIN). On distingue encore la *P. paternelle* et la *P. maternelle*, c.-à-d. du côté paternel ou du côté maternel.

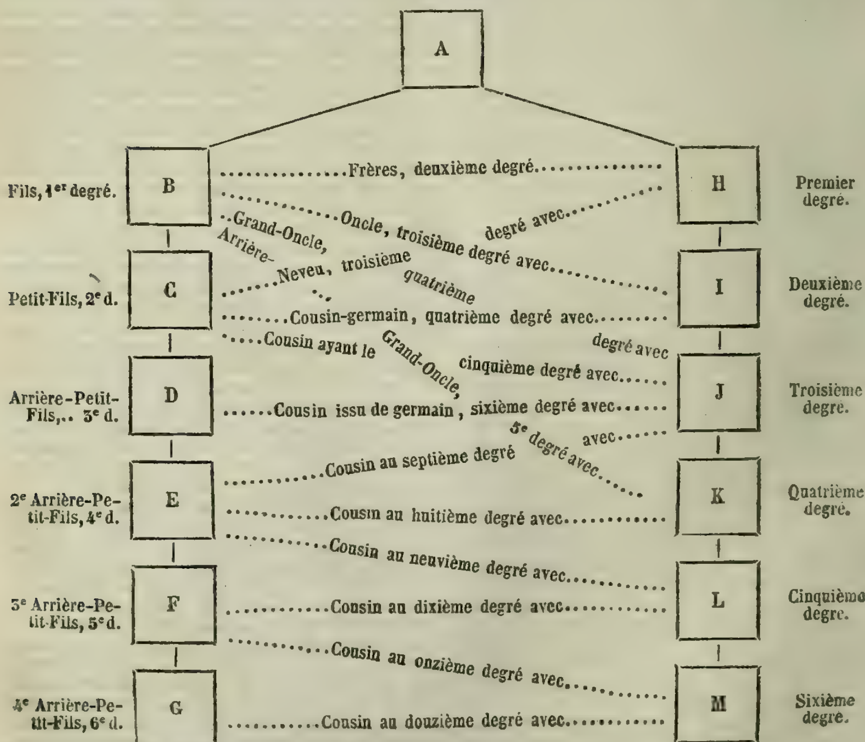
Les *parents* sont ou *ascendants :* le père et la mère, et tous les auteurs plus éloignés ; ou *descendants :* les enfants, les petits-enfants, etc. ; ou *collatéraux*, comprenant tous ceux qui, sans descendre les uns des autres, ont un auteur commun, frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines : on appelle *agnats* les collatéraux du côté paternel ; *cognats*, ceux du côté maternel.

Pour établir la parenté entre les membres d'une même famille, il faut considérer trois choses : la *souche*, c.-à-d. l'auteur commun, la *ligne*, c.-à-d. la suite des générations, et le *degré*, c.-à-d. le nombre des générations.—La ligne est *directe*, quand elle est la suite des degrés entre des personnes qui descendent l'une de l'autre ; *collatérale*, quand elle est la suite des degrés entre des personnes qui ne descendent pas l'une de l'autre, mais qui ont une souche commune. La ligne directe est *ascendante*, lorsqu'elle remonte à la souche, et *descendante*, lorsqu'elle descend de l'auteur commun à ceux qui en sont issus.

Quant aux *degrés de parenté*, on compte en ligne directe autant de degrés qu'il y a de générations : ainsi, à l'égard du père, le fils est au 1er degré, le petit-fils au 2e degré, et réciproquement du père et de l'aïeul à l'égard du fils et du petit-fils. En ligne collatérale, les degrés se comptent aussi par le nombre des générations, mais en montant depuis l'un des parents jusques et non compris l'auteur commun, et en redescendant de celui-ci à l'autre parent ; ce qui forme une sorte d'échelle double : ainsi, deux frères sont au 2e degré, l'oncle et le neveu au 3e, les cousins germains au 4e, et ainsi de suite (Code Napoléon, art. 735-38). — Pour faire mieux saisir ces rapports, on a dressé le tableau suivant, qui comprend tous les degrés successifs :

**TABLEAU POUR LA COMPUTATION DES DEGRÉS DE PARENTÉ.**

Les degrés de parenté collatérale se connaissent, dans le tableau suivant, par le chiffre du numéro de chaque personne indiquée dans une des deux colonnes, joint au chiffre du numéro du parent porté dans l'autre, et de la succession duquel il s'agit. Les personnes sont désignées par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M.



En Droit canon, les degrés en ligne collatérale ne se comptent que d'un côté, comme pour la ligne directe : d'après cette manière de compter, les frères et sœurs sont parents au 1er degré, les cousins germains au 2e, et ainsi de suite.

La parenté est la base des successions : on hérite en France jusqu'au 12e degré de parenté collatérale (*Voy.* SUCCESSION). Elle doit aussi être considérée dans les mariages; elle est souvent un empêchement dirimant (*Voy.* MARIAGE et EMPÊCHEMENT); mais la loi civile et la loi religieuse ont varié sur le degré de parenté nécessaire pour la prohibition. Le concile de Latran (1215) fixa au 4e degré de parenté la défense du mariage : précédemment, cette défense s'étendait jusqu'au 7e degré.

PARENTHÈSE (du grec *parenthèsis*, interposition). Ce mot désigne à la fois une proposition formant une phrase secondaire insérée dans la phrase principale, et les signes ( ) qui indiquent cette intercalation. Il ne faut pas user trop fréquemment des parenthèses, si l'on ne veut s'exposer à rendre le style embarrassé et traînant.

En Arithmétique et en Algèbre, l'usage des parenthèses est indispensable pour qu'on ne confonde pas les nombres. La multiplication de $3 - \frac{1}{4}$ par $8 + \frac{2}{7}$ doit s'écrire ainsi : $\left(3-\frac{1}{4}\right)\times\left(8+\frac{2}{7}\right)$.

PARESSEUX, genre de Mammifères de l'ordre des Édentés tardigrades. *Voy.* BRADYPE et UNAU.

*Paresseux de Bengale. Voy.* NYCTICÈBE.

PARFAIT (du latin *perfectus*, achevé). En Grammaire, on appelle *Parfait* celui des temps du passé qui désigne une action accomplie dans un temps absolument passé ; on le nomme aussi *Prétérit* ou *Passé* (*Voy.* PASSÉ). — En français, on distingue le *Parfait défini* (j'*aimai*), le *P. indéfini* (j'*ai aimé*), le *P. antérieur* (*j'eus aimé*), et le *Plus-que-parfait* (*j'avais aimé*), qui représente l'action comme terminée antérieurement à un temps déjà passé.

En Arithmétique, on appelle *Nombre parfait* celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. Le nombre 6 est un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquotes, 1, 2, 3.

En Zoologie, l'*animal* est dit *parfait*, quand il est arrivé à son entier développement. Ce mot se dit surtout en parlant des Insectes, lorsqu'ils ont accompli leur dernière métamorphose.

*Accord parfait, Devoir p. V.* ACCORD et DEVOIR.

PARFUM (du latin *per*, par, et *fumus*, fumée, émanation), odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, et particulièrement des fleurs. Les résines, les baumes, les huiles essentielles extraites des plantes, certains produits animaux, tels que le musc, l'ambre gris, etc., sont les principes de presque tous les parfums. On distingue les parfums en *P. simples*, qu'on emploie tels que la nature nous les donne, ambre, musc, encens, benjoin, baumes, etc.; *P. composés*, mélange de plusieurs parfums simples; *P. secs*, parfums friables, et qui peuvent être réduits en poudre, comme toutes les résines odorantes; *P. liquides*, esprits et essences extraites de plantes odorantes.

L'usage des parfums était connu des anciens. L'Orient, particulièrement l'Arabie, a été de tout temps le pays des aromates et des parfums : au temps de Moïse, l'usage des parfums, tels que l'encens, la myrrhe, le nard, était commun chez les Hébreux. Les Égyptiens s'en servaient, surtout pour embaumer les morts. Le goût des parfums ne pénétra dans Rome qu'à l'époque où s'y introduisit la mollesse : sous les empereurs, le luxe des parfums fut porté à un degré inconcevable; certains parfums, l'essence de nard, entre autres, se payaient au poids de l'or. Aujourd'hui, la passion des parfums a beaucoup diminué : l'usage n'en est guère toléré que chez les femmes. Déjà, chez les anciens, les hommes qui se parfumaient étaient jugés avec sévérité : *Male olet qui bene olet; bene olet qui nihil olet.*

Les anciens regardaient les parfums, non-seulement comme un hommage dû aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Chez les poëtes, les divinités ne se manifestent jamais sans annoncer leur apparition en répandant autour d'elles une odeur d'ambroisie.

PARFUMERIE. On comprend sous ce nom la fabrication et le commerce des parfums cosmétiques, pommades et savons de toilette, huiles essentielles aromatiques, pâtes d'amandes et autres, poudre à poudrer, dentifrices, pastilles parfumées, vinaigres et eaux de senteur, fards de toute espèce, etc.

Autrefois, la plupart des objets de parfumerie se tiraient de l'Orient; aujourd'hui, ils se fabriquent à peu près partout. En France, Grasse et Paris sont les principaux centres de la parfumerie. Les pommades de toilette se fabriquent surtout à Paris, Grasse, Avignon, Montpellier, Marseille et Bordeaux; les savonnettes, à Grasse, Montpellier, Marseille et Avignon; les parfumeries liquides, à Avignon, Montpellier, Metz et Nancy. A l'étranger, Cologne a joui longtemps d'une renommée universelle pour la fabrication de l'eau parfumée qui porte son nom; Florence (surtout l'établissement des Dominicains de Santa-Maria-Novella) excelle dans la fabrication de toutes sortes d'eaux de senteur. La meilleure essence de rose et celle de jasmin viennent encore de Perse et de Tunis. Mme Celnart a donné, dans la collection Roret, un *Manuel du Parfumeur.*

PARGASITE. *Voy.* AMPHIBOLE.

PARHÉLIE (du grec *para*, auprès de, et *hélios*, soleil), météore consistant dans l'apparition simultanée de plusieurs soleils. Ces images sont toujours unies entre elles par un grand cercle blanc et horizontal, et situées à la même hauteur que le soleil lui-même au-dessus de l'horizon. On suppose que ce phénomène est l'effet de la réflexion du soleil sur une nuée ou sur une masse vaporeuse répandue dans l'atmosphère. Il est fort rare.

PARI (du latin *par*, *paris*, égal), promesse réciproque par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires prennent l'engagement de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir rencontré juste. On sait combien le goût des paris est répandu chez certaines nations, chez les Anglais surtout.

Le *Pari* est rangé par la loi française parmi les contrats aléatoires, avec le jeu : aussi n'est-il accordé aucune action pour le payement d'un pari (Code Nap., art. 1965). On en excepte les engagements pris à l'occasion des jeux propres à exercer au fait des armes, des courses à pied ou à cheval, des courses de chars, du jeu de paume et de tous ceux de même nature qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps Néanmoins, le tribunal peut rejeter la demande, quand la somme lui paraît excessive (art. 1966).

PARIADE (de *par*, couple), se dit et de l'état des perdrix lorsque, cessant d'aller par compagnies, elles s'*apparient* ou s'accouplent, et de la saison où elles s'apparient. La chasse est défendue pendant la *pariade.*

PARIDÉES, tribu des Smilacées. *V.* PARISETTE.

PARIÉTAIRE, *Parietaria* (du latin *paries*, muraille, parce qu'elle croît volontiers sur les murailles), genre de la famille des Urticées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, répandues dans la région méditerranéenne, l'Amérique du Nord et l'Asie tropicale, et dont quelques espèces sont communes en France : fleurs hermaphrodites, souvent stériles, mêlées avec des fleurs femelles et fertiles, les unes et les autres réunies dans une espèce d'involucre à plusieurs folioles, calice à 4 divisions,

4 étamines. L'espèce type, la *Pariétaire officinale* (*P. officinalis*), vulgairement *Perce-muraille*, *Casse-pierre*, *Herbe Notre-Dame*, est très-commune dans les contrées chaudes et tempérées, parmi les décombres, sur les vieux murs : sa tige, ascendante, rameuse, rougeâtre, velue, s'élève de 50 à 60 centim. Elle est émolliente, rafraîchissante, résolutive et surtout diurétique. Elle paraît contenir une quantité notable de nitre, que les racines enlèvent aux murailles où la plante se développe; elle renferme aussi beaucoup de soufre. Une autre espèce, également commune en France, la *P. de Judée* (*P. judaïca*), se distingue de la précédente par le périanthe de ses fleurs mâles qui est beaucoup plus long.

PARIÉTAL (os), du latin *paries*, paroi; os pair situé sur les parties latérales de la tête, et qui concourt à former la boîte osseuse du crâne. Les deux pariétaux s'articulent entre eux, et chacun d'eux s'articule avec le frontal, le temporal et l'occipital.

*Pariétal* se dit, en Botanique, d'une partie qui s'insère à la paroi d'une autre, par exemple, des graines et du placentaire, quand ils s'attachent à la paroi qui circonscrit la cavité d'un péricarpe, comme dans le Groseillier; de l'insertion des étamines, lorsque, le calice étant tubulé, les étamines se fixent au tube, soit près de sa base, comme dans beaucoup de Papilionacées, soit plus haut, comme dans la plupart des Thymélées.

PARISETTE, *Paris* (qu'on dérive de *Paris*, fils de Priam, qui aurait connu les vertus de cette plante), genre de la famille des Smilacées, type de la tribu des Paridées, renferme des plantes herbacées, vivaces, grêles, peu élevées, à feuilles verticillées, à tige simple et terminée par une seule fleur assez grande : calice à 4 divisions profondes, étroites, lancéolées; pétales plus étroits et plus courts, mais de la même couleur et de la même forme que les divisions du calice; anthères attachées au milieu de 8 filaments; ovaire surmonté de 4 styles. On en connaît 4 à 5 espèces, dont une seule croît en France, la *Parisette à quatre feuilles* (*P. quadrifolia*), vulgairement *Herbe à Paris*, *Raisin de renard*, *Étrangle-loup*. On lui attribuait autrefois des propriétés narcotiques et malfaisantes : on la faisait entrer dans les philtres amoureux. On s'en est aussi servi comme émétique. Aujourd'hui, son usage est à peu près abandonné.

PARISIENNE, caractère d'imprimerie très-petit, et qui se place entre la nonpareille et la perle : son corps n'a que 5 points. On n'en fait guère usage que dans quelques livres de curiosité.

PARISIOLE, nom vulgaire de la *Trillie*.

PARISIS, épithète par laquelle on distinguait la monnaie qui se frappait à Paris (*sou parisis*, *livre parisis*), et qui était plus forte que celle qu'on frappait à Tours. *Voy.* LIVRE, SOU, DENIER.

PARISYLLABIQUE, se dit, en Grammaire, des déclinaisons qui ont le même nombre de syllabes à tous les cas. Les deux premières déclinaisons en latin sont parisyllabiques au singulier.

PARJURE (du latin *perjurium*). Ce mot s'applique également au crime de faux serment et à la personne qui s'en rend coupable. Chez les Hébreux, l'homme parjure devait offrir en expiation de son crime une brebis, ou une chèvre, ou deux tourterelles, ou une certaine mesure de farine. A Rome, il était puni du fouet et du bannissement; le parjure militaire était puni de mort. Les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire condamnaient le parjure à avoir la main coupée. Aujourd'hui, en France, la loi ne reconnaît comme *parjure* et ne punit comme tel que le faux témoignage commis devant les tribunaux. *Voy.* TÉMOIGNAGE et SERMENT.

PARKIE (du nom de *Mongo-Park*, célèbre voyageur), *Parkia*, genre de la famille des Légumineuses, section des Mimosées, type de la tribu des Parkiées, renferme des arbres sans épines, à feuilles bipinnées, composées d'un grand nombre de folioles; à fleurs rouges disposées en épis axillaires et pédonculées, les fleurs inférieures ordinairement mâles. Ces arbres croissent ordinairement en Afrique et dans l'Asie tropicale. L'espèce la plus répandue est la *Parkie d'Afrique* (*P. africana*) : c'est un arbre de 15 mètres de haut, à rameaux forts et diffus, à écorce cendrée et couverte de cicatrices; ses fleurs d'un beau pourpre forment de gros capitules portés sur des pédoncules longs quelquefois d'un mètre. Ses fruits renferment une pulpe jaunâtre et sucrée avec laquelle les nègres mandingues composent une boisson rafraîchissante; ses graines, torréfiées, s'emploient en guise de café.

La tribu des Parkiées renferme les genres *Parkia*, *Erythrophlœum* et *Desmanthus*.

PARKINSONIE (du nom de celui à qui cette plante fut dédiée), *Parkinsonia*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Césalpiniées, renferme des arbustes épineux, à feuilles géminées ou ternées, et pinnées, à pétiole commun très-long, à fleurs jaunes et d'une odeur agréable, disposées en épis lâches, axillaires et terminaux : calice à 5 divisions, corolle à 5 pétales insérés à la gorge du calice; 10 étamines; ovaire sessile, style subulé. Le fruit est un légume très-long, polysperme, moniliforme, bivalve. L'espèce type, la *Parkinsonie épineuse* (*P. aculeata*), est un arbrisseau de 3 à 4 mètres très-commun en Amérique et aux Antilles : il est couvert de fleurs en tout temps. On s'en sert pour faire des clôtures et des haies.

PARLEMENT, nom donné à diverses assemblées judiciaires ou politiques. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PARMÉLIE, *Parmelia* (du latin *parma*, bouclier), genre de la famille des Lichens, type de la tribu des Parméliacées : thalle cartilagineux variable, horizontal, centrifuge, pourvu d'un hypothalle; apothécies étalées en forme de disque, à lame proligère, marginée par le thalle. Les Parmélies sont répandues dans toutes les contrées froides du globe : elles croissent sur les rochers et sur l'écorce des plantes en décomposition; elles y adhèrent fortement par le moyen de crampons fibrillaires qui pénètrent plus ou moins profondément dans les anfractuosités des corps qui leur servent de support. L'espèce type, la *Parmélie des rochers* (*P. saxatilis*, *Lichen saxatilis*), se présente, sous forme de rosettes ou de bouclier, sur les vieux troncs d'arbres et sur les pierres. *Voy.* ORSEILLE et PARELLE.

PARMENTIÈRE, nom donné quelquefois à la *Pomme de terre*, dont la culture fut propagée en France par l'agronome Parmentier.

PARMESAN, fromage de lait de vache ou de chèvre, très-ferme et de teinte un peu verdâtre, que l'on fabrique en Italie. Outre qu'on le sert sur les tables au dessert, on l'emploie, râpé, pour assaisonner les potages et les macaronis. Ce fromage ne vient pas du duché de Parme, comme son nom le ferait croire : il se fabrique surtout en Lombardie, aux environs de Lodi, ou dans les États sardes, dans les prairies qui avoisinent Marengo. On prétend que le nom de *Parmesan* lui fut donné en France, parce qu'on en vit, pour la première fois à Paris, à un repas qu'y donnait la duchesse de Parme (épouse du duc de Parme, Ferdinand, petit-fils de Louis XV).

PARMOPHORE (du grec *parma*, bouclier, et *phoros*, qui porte), genre de Mollusques gastéropodes scutibranches, longtemps confondu avec les Patelles, et très-voisin des Fissurelles et des Emarginules : coquille univalve en forme de bouclier, oblongue, presque rectangulaire, un peu convexe en dessus, échancrée en avant. L'animal a le corps rampant, fort épais, oblong-ovale, un peu plus

large en arrière et muni d'un manteau dont le bord, fendu en avant, retombe verticalement tout autour. On le trouve dans les mers australes. Il en existe aussi plusieurs espèces fossiles.

PARNASSIE, *Parnassia* (nom emprunté à la Mythologie), genre de la famille des Droséracées établi par Tournefort pour de petites plantes dicotylédones, herbacées, vivaces, à tiges simples, parfois légèrement rameuses vers le sommet; à feuilles alternes; à fleurs assez grandes, blanches, épanouies à la fin de l'été. On en connaît sept espèces, habitant les régions froides et tempérées du globe, principalement les prairies marécageuses de l'Amérique du Nord. Nous ne possédons en Europe que la *Parnassie des marais* (*P. palustris*), que l'on trouve dans les prés marécageux et sur les coteaux arides. On lui attribuait autrefois des vertus contre les maladies du foie : d'où les noms d'*Hépatique blanche*, d'*Hépatique noble* qu'on lui a donnés.

PARNASSIEN, *Parnassius*, genre de Lépidoptères diurnes, tribu des Papillonides, est caractérisé par la massue des antennes droite, les palpes dépassant le front, les ailes à contours arrondis non dentés et presque dénudées d'écailles en dessous. La chenille a le corps garni de petits mamelons un peu velus. La chrysalide se forme une espèce de coque avec des feuilles liées par des fils de soie. Les Parnassiens se rencontrent surtout dans les contrées montagneuses. Les espèces principales sont le *P. Apollon*, le *P. Phœbus*, le *P. Mnémosyne*.

PARNUS, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes : antennes plus courtes que la tête, reçues dans une cavité située sous les yeux, recouvertes en grande partie par le second article, qui est grand, dilaté en forme de palette subtriangulaire, et offrant une saillie en forme d'oreille : d'où le nom de *Dermeste à oreille*, donné à une espèce commune aux environs de Paris. Ces insectes vivent au bord des eaux, dans la vase; leur corps est gris ou noirâtre et couvert de villosités.

PARODIE (du grec *parôdia*, de *para*, contre, et *ôdê*, chant), sorte d'ouvrage en vers, ou même en prose, fait sur une œuvre sérieuse que l'on rend comique au moyen de quelques changements ou que l'on détourne de sa destination primitive en l'appliquant à un sujet ridicule. Telle est, par exemple, la parodie de quelques scènes du *Cid* de Corneille, intitulée *Chapelain décoiffé*, par Racine et Boileau.

On peut rapporter à la parodie le genre héroï-comique (la *Batrachomyomachie*, le *Lutrin*, etc.) ainsi que le genre burlesque (*Énéide travestie*, *Homère travesti*, *Ovide en belle humeur*, etc.), et certaines chansons satiriques (par exemple le pot-pourri de *la Vestale* de Désaugiers); mais c'est surtout aux pièces de théâtre, et sous la forme de comédie, que s'est appliqué ce jeu d'esprit.

Au XVIIIe siècle, la parodie dramatique acquit de l'importance. Dirigée d'abord contre l'Opéra, elle s'attaqua ensuite à toutes les grandes tragédies de l'époque; elle fit longtemps la vogue de la comédie italienne et du Théâtre de la Foire : Fuzelier et Favart s'y distinguèrent. Le plus souvent burlesque et triviale, elle a cependant donné lieu quelquefois à des productions ingénieuses : on a conservé le souvenir d'*Agnès de Chaillot*, parodie de l'*Inès de Castro* de Lamotte; des *Petites Danaïdes*, parodie de l'opéra des *Danaïdes*, par Désaugiers.

Les Grecs ont connu la parodie. Hipponax, d'Éphèse, qui vivait vers 540 avant J.-C., passe pour en avoir été l'inventeur; Hégémon, de Thasos, créa en 428 la parodie dramatique. Le *Cyclope* d'Euripide n'est autre chose qu'une parodie du 9e livre de l'*Odyssée;* il en est de même des scènes dialoguées que les Grecs appelaient *silles* (*Voy.* ce mot). En France, le premier exemple remarquable de parodie est l'imitation satirique de quelques-unes des plus belles strophes de Malherbe par Berthelot. Subligny donna le premier au théâtre la parodie d'une pièce entière, la *Folle querelle*, parodie d'*Andromaque.*

En Musique, on nomme *Parodie* un air de chant sur lequel on a fait de nouvelles paroles. Au XVIIIe siècle, on donnait ce nom à tous les vaudevilles faits sur les airs d'opéra de Lulli et de Rameau. Par suite, on l'a étendu aux poëmes d'opéra composés, comme le *Siége de Corinthe* et *Robert Bruce*, pour des partitions faites d'abord sur d'autres poëmes.

PAROI (du latin *paries*, muraille). Ce mot, qui est féminin, désigne spécialement une cloison de maçonnerie qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec une autre, tandis que *mur*, *muraille*, se disent plutôt de l'enceinte d'une propriété, d'une ville.

En Anatomie, ce mot se dit des parties qui circonscrivent certaines cavités, comme les *parois* du crâne, de l'estomac, de la vessie, etc.

PAROIR (de *parer*). Dans les Arts, ce mot désigne : 1° un instrument avec lequel les corroyeurs *parent* les peaux qu'ils préparent; 2° une espèce de hachette avec laquelle les tonneliers *parent* les douves d'une futaille quand elles sont assemblées; 3° un instrument avec lequel les maréchaux ôtent l'excès de la corne du pied d'un cheval pour le ferrer.

PAROISSE (du grec *paroikia*, réunion d'habitations voisines), territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle d'un *curé* ou d'un *desservant*. Les paroisses sont *cures* ou *succursales* (*Voy.* ces mots). — Il ne peut y avoir suppression, érection, division de paroisse sans le concours des deux autorités ecclésiastique et séculière. Mgr Affre a laissé un traité sur l'*Administration des paroisses*, 1827.

Dans l'origine, le mot *paroisse* était synonyme de *diocèse*, parce que l'autorité de l'évêque ne s'étendait que sur la ville de sa résidence et sur les villages voisins. Il n'y avait d'abord, même dans les grandes villes, qu'un seul endroit où les fidèles s'assemblassent pour les devoirs de la religion. On multiplia dans la suite les lieux consacrés au service divin, et, dès le temps du pape Corneille, au IIIe siècle, on comptait déjà 46 paroisses à Rome.

PAROLE (du bas latin *parabola*, qui était employé dans le même sens), expression de la pensée au moyen de la voix, du langage. *Voy.* LANGAGE et LANGUE.

PAROLI, terme de Jeu, s'est employé d'abord au pharaon, où le ponte indiquait par un pli ou corne fait à sa carte qu'il jouait quitte ou double. Le *paroli* est l'inverse de la *martingale:* dans celle-ci, le joueur double sa perte pour rencontrer une chance favorable; dans le paroli, au contraire, on risque le double de ce qu'on vient de gagner jusqu'à ce qu'on juge à propos de s'arrêter. Le paroli est encore usité à la bassette, à la roulette, au trictrac, etc.

PARONOMASE (du gr. *para*, près, et *ŏnoma*, nom), figure de langage qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. Exemples: *Ils donnent à la* vanité *ce que nous donnons à la* vérité; *Qui* vivra verra; *Qui se* ressemble *s'*assemble. Cicéron a dit de même : Facie *magis quam* facetiis *ridiculus*.

On appelle *Paronomasie* une ressemblance entre les mots de différentes langues qui peut marquer une origine commune, par exemple entre le français *balle*, *ballon*, et le grec *ballô*, lancer.

PARONYCHIE ou PARONYQUE, *Paronychia* (nom grec de cette plante), genre type de la famille des Paronychiées, détachée de celle des Amarantacées et très-voisine de celle des Caryophyllées. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, souvent connées par leur base, avec ou sans stipules; à fleurs très-petites, d'un blanc verdâtre; axillaires ou terminales, nues ou accompagnées de bractées scarieuses : calice à 5 sépales quelquefois épais et charnus, à préfloraison imbriquée, formant

assez souvent un tube à sa partie inférieure, qui est épaissie par un bourrelet glanduleux; 5 pétales; 5 étamines alternes avec les pétales, anthères introrses; ovaire libre, à une seule loge, uni ou multiovulé; stigmate sessile et simple ou bifide, et porté sur un style assez court. Ces plantes se trouvent dans les régions tempérées du globe; leurs propriétés sont peu prononcées et peu remarquables.

La famille des *Paronychiées* forme 5 tribus: *Illécébrées* (à laquelle appartient la *Paronychie*), *Ptéranthées*, *Pollichiées*, *Téléphiées* et *Polycarpées*.

PARONYCHIE, terme de Médecine. *Voy.* PANARIS.

PAROT, nom vulgaire du *Rossignol des murailles* et d'un poisson du genre *Labre*.

PAROTIDE (du grec *para*, auprès, et *ous*, *ôtos*, oreille), la plus considérable des glandes salivaires, ainsi appelée parce qu'elle est située en partie au-dessous de l'oreille. Elle occupe l'excavation qui se trouve entre le bord postérieur de l'os maxillaire inférieur, le conduit auditif externe et l'apophyse mastoïde du temporal. Son tissu est résistant, d'un blanc grisâtre, composé de granulations réunies en lobes et lobules irréguliers, séparés par du tissu cellulaire, et donnant naissance à des ramuscules excréteurs qui se réunissent pour former le *conduit parotidien* ou *canal de Sténon*. Ce conduit, après s'être avancé horizontalement dans l'épaisseur de la joue, vient s'ouvrir dans la bouche, au niveau de la seconde dent molaire supérieure. La parotide est sujette à une inflammation que les médecins désignent par le nom de *Parotidite*, et qu'on appelle vulgairement *Oreillon*. *Voy.* ce mot.

PAROXYSME (du grec *paroxysmos*, exaspération), s'emploie proprement, en Médecine, pour désigner l'extrême intensité d'une maladie aiguë, le point au delà duquel elle ne peut plus s'accroître.

PARPAING (du latin *per*, à travers, et *pannus*, pan de muraille, pierre qui passe à travers la muraille). Les maçons appellent ainsi la pierre de taille qui traverse toute l'épaisseur d'un mur, en sorte qu'elle ait deux parements, l'un en dedans, l'autre en dehors. — On dit qu'une pierre fait *parpaing* quand elle fait face des deux côtés, comme on le voit dans les parapets (*Voy.* MUR DE PARPAING). Le *parpaing de chiffre* est un mur rampant par le haut, qui porte les marches d'un escalier et sur lequel on pose la rampe de pierre, de bois ou de fer. — *Parpaing d'appui* est synonyme de *parement d'appui*.

PARQUET (de *parc*, enclos, clôture). Ce mot a différents sens : il désigne 1° l'espace qui est enfermé entre les siéges des juges et le barreau où se tiennent les avocats : c'est dans cet espace que les témoins font leur déposition; — 2° le lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance pour recevoir les communications qui les concernent, et, par extension, les officiers mêmes du ministère public; en ce sens, on distingue le *Parquet du procureur général*, le *P. du procureur impérial* et de leurs substituts, le *P. des huissiers*; — 3° l'enceinte où se réunissent les agents de change pour constater le cours de la Bourse : c'est le *Parquet des agents de change*; — 4° la partie d'une salle de spectacle qui est entre l'orchestre et le parterre, et où sont placés plusieurs rangs de banquettes ou de fauteuils pour les spectateurs : le plus souvent aujourd'hui cette partie se confond avec l'*orchestre*.

Dans la Marine, on nomme *Parquet* un compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtés d'un navire pour contenir les grains, le lest, etc.

Dans la Menuiserie, le *Parquet* est un genre de travail consistant en un assemblage à compartiments, fait de feuilles de bois minces, clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'une salle, d'une chambre, etc. Les parquets se font ordinairement en bois de chêne; les plus communs sont en sapin, les plus riches en bois d'ébénisterie. Il y a mille manières de disposer les feuilles de parquet : on distingue le *Parquet anglais*, le *point de Hongrie*, le *P. mosaïque*, etc. Les ouvriers qui se livrent à ce travail sont dits *parqueteurs*. L'art de la parqueterie est fort récent : il était encore inconnu au XVIe siècle.

On appelle aussi *parquet* un assemblage de panneaux et de traverses formant une espèce de cadre plein sur lequel on pose une glace, et destiné à garantir le tain des chocs et de l'humidité des murs.

PARRAIN (du latin *patrinus*, fait de *pater*, père), celui qui tient un enfant ou un nouveau converti sur les fonts de baptême (*Voy.* BAPTÊME). L'institution des parrains est très-ancienne dans l'Église. Les persécutions des premiers siècles y donnèrent lieu. On croit que le pape Hygin en fut l'auteur, et on en place l'origine vers l'an 140. A cette époque, les *parrains* n'étaient que des témoins qui, chrétiens eux-mêmes, s'engageaient à servir de guides et de soutiens au néophyte dans les épreuves pénibles qu'il pouvait avoir à subir pour la foi. Plus tard, le rôle du parrain changea : ce ne fut plus que le *père spirituel* de l'enfant baptisé; et, pour que cette paternité eût plus d'analogie avec la paternité naturelle, on adjoignit au parrain une *marraine*. Les parrains donnent ordinairement leurs noms de baptême à leurs *filleuls*. Le parrain et la marraine contractent avec l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts de baptême et avec sa famille une alliance spirituelle qui les *empêche*, aux yeux de l'Église, de se marier, sauf dispense, soit avec cet enfant, soit même avec son père ou sa mère.

Par extension, on a donné le nom de *parrains* à ceux qui, dans les ordres militaires, assistent un chevalier pour la cérémonie de sa réception; aux prélats qui assistent un évêque au moment de sa consécration; à ceux qui sont choisis pour la bénédiction d'une cloche, et qui lui donnent un nom.

Autrefois, dans les combats singuliers, on appelait *Parrains du duel* ceux que chaque combattant choisissait pour l'accompagner, pour empêcher la surprise et pour lui servir de témoins. Chacun des combattants avait ordinairement avec lui deux parrains : ceux-ci visitaient les armes, faisaient faire aux champions leur prière et leur confession, et ne les laissaient en venir aux mains qu'après leur avoir demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire passer à leur adversaire. *Voy.* TÉMOIN.

PARRAQUA ou PARRAKOUA, *Ortalida*, genre d'oiseaux voisins des Pénélopes, dont ils ne diffèrent que parce qu'ils n'ont pas de nu à la gorge et autour des yeux, et que leur tête est complétement emplumée. Le Parraqua, est, suivant quelques auteurs, répandu au Brésil, au Paraguay et à la Guyane. Sa voix est rauque, forte, désagréable; sa nourriture consiste en fruits. Les principales espèces sont le *Parraqua momot*, le *P. maillé* et le *P. goudot*.

PARRICIDE (du latin *parricidium*). C'est, d'après la définition de la loi, le meurtre des père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime (Code pénal, art. 299). Celui qui commet ce meurtre est aussi appelé *parricide* (en latin *parricida*). En France, tout coupable de parricide est puni de mort. Il est conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Il est exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fait au peuple la lecture de l'arrêt de condamnation, puis il est immédiatement exécuté à mort (Code pénal, art. 13 et 302). Jusqu'en 1832, on lui coupait le poignet droit avant l'exécution. — L'attentat contre la vie ou la personne du souverain est regardé comme un parricide et puni de la même peine (Code pénal, art. 86). — Les anciens Égyptiens enfonçaient des roseaux pointus dans toutes les parties du corps d'un parricide, et le jetaient en cet état sur un monceau d'épines où l'on mettait le feu. A

Athènes, Solon n'avait point fait de loi contre le parricide, ne croyant point, disait-il, que ce crime fût possible. A Rome, la loi des Douze Tables condamnait le parricide à être préalablement fouetté jusqu'au sang, et puis enfermé dans un sac de cuir avec un chien, un singe, un coq et une vipère, et jeté ainsi dans la mer; plus tard, on se contenta de le brûler vif, ou de l'exposer aux bêtes. Autrefois, en France, les parricides étaient condamnés à la question ordinaire ou extraordinaire, à avoir le poing droit coupé, à faire amende honorable, et à être rompus vifs sur la roue; on brûlait ensuite leurs corps et on en jetait les cendres au vent.

PART (en latin *pars, partis*), portion d'un tout qui se divise entre plusieurs personnes. *Voy.* PARTAGE.

En Droit, on nomme : *part d'enfant* la portion qui revient à chaque enfant dans une succession, ou une valeur égale à la part qui reviendrait à chaque enfant; — *part* ou *portion disponible*, celle dont la loi permet de disposer à titre gratuit, au préjudice des héritiers naturels. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

PART (en latin *partus*). Dans la Médecine légale, ce mot est tantot synonyme d'*accouchement*, et tantôt de *fœtus* ou d'enfant nouveau-né.

L'*exposition de part* est l'action de déposer et de délaisser un nouveau-né; elle est réputée crime. La loi distingue le délaissement en un lieu *solitaire* et le délaissement dans un lieu *non solitaire*. — La *suppression de part* est l'action de soustraire et de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, et de le priver ainsi de son état civil. — La *supposition de part* est l'action de présenter un enfant comme né de *telle femme*, bien que cette femme ne soit pas accouchée, fraude qui a le plus ordinairement pour but de priver des collatéraux d'un titre ou d'une succession, en introduisant dans la famille un héritier direct. — La *substitution de part* est l'action de remplacer un enfant mort-né ou un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant vivant ou par un enfant d'un sexe différent. — La loi punit d'amendes et d'emprisonnement, gradués selon les circonstances, le crime d'exposition; elle punit de la reclusion la suppression, la substitution et la supposition de part (Code pénal, art. 345 et suiv.).

PARTAGE (de *part*), division, distribution d'une chose, d'un bien entre plusieurs personnes. En Droit, il s'entend surtout du partage d'une succession, d'une communauté, d'une société, et, en général, des choses qui sont indivises entre plusieurs personnes. Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision, et le partage peut être toujours provoqué : on peut seulement convenir de suspendre le partage pendant 5 ans (Code Nap., art. 815). Si une chose commune à plusieurs ne peut être partagée commodément et sans perte, la vente s'en fait aux enchères, et le prix en est partagé (art. 827 et 1686).

Dans le partage des héritages, on établit autant de lots qu'il y a d'héritiers, en mettant entre eux une égalité parfaite; les lots sont ensuite tirés au sort. Si tous les héritiers sont présents et majeurs, le partage peut être fait dans la forme et par tel acte que les parties jugent convenable (C. civ., a. 819). S'il y a parmi elles des mineurs, le partage doit avoir lieu en justice. Les copartageants demeurent garants, les uns envers les autres, des troubles et évictions, qui proviennent d'une cause antérieure au partage. La rescission du partage peut être demandée pour cause de dol, d'erreur de droit et de lésion de plus d'un quart (Code Nap., art. 824 et suiv.).

Les mêmes règles s'appliquent aux partages entre associés (art. 1072).

*Partage de juges* ou *d'arbitres*. *Voy.* ARBITRAGE.

Dans les Eaux et forêts, on appelle *Point de partage* un point situé entre deux vallées et placé assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans l'une ou dans l'autre vallée. — Lorsqu'il s'agit d'un canal ou des branches d'un canal, le *point de partage* est le point où l'on place le réservoir supérieur d'où l'on peut faire couler les eaux, et d'où on les distribue en différents endroits, par le moyen de canaux, de conduites, etc. Un *canal à point de partage* est un canal qui franchit une chaîne de montagnes ou un faîte quelconque entre deux vallées. Le *bief de partage* est le bief le plus élevé du canal à point de partage, celui qui écoule ses eaux sur les deux versants.

PARTANCE. En termes de Marine, ce mot, synonyme de *départ*, exprime le moment où un vaisseau prêt à partir cesse toute communication avec la terre. Le *Coup de partance* est un coup de canon chargé à poudre qu'on tire pour appeler les retardataires et les avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile. — Le *Pavillon de partance* est le pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre qu'il ait à venir à bord pour appareiller. — Le *Point de partance* est le point que l'on détermine sur la carte avant de perdre la terre de vue, et à partir duquel on commence à compter la route.

PARTERRE (du français *par terre*), la partie d'un jardin spécialement consacrée à la culture des fleurs et des plantes d'agrément. On distinguait autrefois des *Parterres à broderie*, composés de rinceaux, de fleurons, et autres figures formées par des traits de buis nain, et entourées de plates-bandes : la mode en est tout à fait passée; des *P. à compartiments*, formés de plusieurs parterres à broderies symétriques; des *P. de pièces coupées*, parterres à compartiments dont les sentiers suivent les contours du dessin qui forme alors des plates-bandes et des corbeilles que l'on garnit d'arbustes, de plantes, de vases, de bassins, etc. : les parterres du jardin de Versailles en offrent un exemple; des *P. à l'anglaise*, ou tapis de gazon peu découpés, entourés d'une plate-bande de fleurs dont les allées suivent les détours : tels sont la plupart des parterres des Tuileries, du Luxembourg et du Palais-Royal. — Les parterres n'existent plus guère aujourd'hui que dans les grands jardins publics; partout ailleurs ils ont fait place aux *jardins-fleuristes*, aux corbeilles et aux massifs.

*Parterre*, partie d'une salle de spectacle située au-dessous du niveau de la scène, et circonscrite par l'orchestre et le pourtour des loges du rez-de-chaussée : c'est une des places les moins chères, et c'est aussi la partie la plus turbulente de l'auditoire. Diverses ordonnances règlent la police des parterres, notamment celle du 12 février 1828 : d'après cette ordonnance, nul ne peut rester couvert au parterre lorsque la toile est levée; il est défendu de troubler la tranquillité des spectateurs par des clameurs, des applaudissements, des signes d'improbation, avant que la toile soit levée et pendant les entr'actes. — Longtemps les spectateurs se sont tenus debout au parterre : cet usage se maintient encore dans quelques villes, en Italie et même en France.

PARTHENIUM (du grec *parthenios*, virginal, à cause de la blancheur de cette plante), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, établi par Linné pour des plantes herbacées ou frutescentes de l'Amérique équatoriale, d'un aspect blanchâtre et cotonneux, à feuilles alternes, à fleurs blanches disposées en panicules.

PARTHÉNOPE, planète télescopique découverte le 11 mai 1850 par M. de Gasparis, astronome attaché à l'observatoire de Naples, et ainsi nommée en l'honneur de Naples (*Parthénopè* en grec). Elle fait sa révolution en 1399 jours; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 4° 36′ 54″. Elle brille à peine de l'éclat d'une étoile de 9e grandeur.

PARTHÉNOPE, genre de Crustacés décapodes brachyures de la famille des Oxyrhynques, type de la tribu des Parthénopiens, a pour caractères la dis-

position des antennes externes, dont l'article basilaire atteint presque le front, la forme triangulaire de la carapace, et l'existence de 7 articles distincts dans l'abdomen. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Parthénope horrible* (*P. horrida*), ainsi nommé à cause de sa laideur : elle se trouve dans l'océan Indien et dans l'Atlantique.

PARTI, dans le sens de *partagé* (du latin *partitus*, divisé), se dit, en Botanique, dans les mots composés, des parties qui sont profondément divisées par des incisions aiguës. On dit *biparti, triparti, quinqueparti*, etc., selon qu'il y a 2, 3, 5, ou un plus grand nombre de divisions.

En termes de Blason, *Parti* se dit de l'écu, et signifie divisé perpendiculairement en parties égales, comme dans cette formule : il porte *parti* d'or et de gueules. On le dit aussi en parlant d'un aigle à deux têtes : il porte de sable à l'aigle d'or au chef *parti*. — *Parti en sautoir* se dit d'un écu tranché et taillé; l'*Écu parti et coupé de six pièces* est celui qui a trois pièces en chef et trois en pointe; *parti de l'un en l'autre* se dit d'un écu qui a un seul meuble, lequel, à moitié de l'écu, change réciproquement d'émail avec le champ.

*Charte-partie*. *Voy.* CHARTE.

PARTIAIRE. *Voy.* COLON et FERMIER.

PARTICIPATION. La loi reconnaît des associations ou des sociétés *en participation* : ces associations sont relatives à une ou plusieurs opérations de commerce; elles ont lieu pour les objets, dans les formes et aux conditions convenues entre les participants, et ne sont pas sujettes aux formalités prescrites pour les autres sociétés (Code de comm., art. 47-50).

PARTICIPE, partie du discours qui *participe* à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif : il tient du verbe, en ce qu'il exprime comme lui les attributs d'existence, d'action et de temps; il tient de l'adjectif, en ce qu'il exprime une qualité ou une manière d'être, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom. — Quoique compté ordinairement parmi les parties du discours, le participe n'est pas un des éléments essentiels du langage et il ne devrait pas former une classe à part : ce n'est réellement qu'un adjectif d'une nature particulière.

On distingue deux sortes de participes : le *Participe présent* ou *actif*, et le *P. passé* ou *passif*.

Le *P. présent*, qui, en français, se termine toujours en *ant*, exprime en général une action que l'on fait ou un état actuel et passager; il est employé avec ou sans régime direct, selon que le verbe auquel il appartient est actif ou neutre. Il ne faut pas le confondre avec l'adjectif verbal, qui exprime, non une action, mais un état, une manière d'être permanente. Le participe présent est toujours invariable (une mère *aimant* ses enfants); l'adjectif verbal est variable (une femme *aimante*). Autrefois, le participe présent était variable; son invariabilité ne remonte pas au delà du XVII[e] siècle : elle fut décidée par l'Académie dans sa séance du 3 juin 1679.

Le *P. passé* exprime soit l'état passif, et, dans ce cas, il se joint toujours à l'auxiliaire *être* (*je suis aimé*); soit une idée de temps écoulé, et alors on le joint avec l'auxiliaire *avoir*, quand le verbe auquel il appartient marque l'action, ou avec l'auxiliaire *être*, quand ce verbe est pronominal ou indique un état.

L'emploi du participe passé offre en français quelques difficultés que l'on résoudra facilement, en ayant toujours présentes les règles suivantes : 1° Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde toujours, comme tout adjectif, en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, que ce nom le précède ou le suive (des enfants *chéris*). — 2° Précédé du verbe *être*, il doit toujours prendre le genre et le nombre du nom avec lequel il est en relation : ce nom est tantôt sujet, comme quand il se construit avec un verbe passif ou neutre (ces *enfants* sont *chéris; elle* est *tombée*), tantôt sujet et régime à la fois, comme dans les verbes réfléchis ou pronominaux (*ils se* sont *trompés*). — 3° Construit avec le verbe *avoir*, le participe passé est invariable quand le régime le suit (ils ont *trompé* notre confiance); mais il est variable, et s'accorde avec son régime direct lorsque ce régime le précède (ils *nous* ont *trompés*) : le régime direct placé avant le participe passé est tantôt un substantif joint aux mots *quel, que de, combien de*, tantôt un des pronoms *me, te, se, nous, vous, le, la, les, que*. — On trouve ces règles développées avec de nombreuses applications dans toutes les grammaires. Pour plus de détails, on peut consulter les *Traités du participe* de Bescher, de M. J.-B. Dessirier, etc.

Dans la Langue latine, outre le *Participe présent* (en *ans* ou *ens*), qui est actif, et le *P. passé* (en *us*), qui est passif, il y a un *P. futur de l'actif* (en *urus*), et un *P. futur du passif* (en *andus* ou *endus*). — Dans la langue grecque, il y a des participes correspondant à tous les temps du verbe, excepté à l'imparfait et au plus-que-parfait : ainsi l'on a les participes présent, futur, aoriste, parfait, et même les participes futur second, aoriste second, parfait second.

PARTICULE (du latin *particula*). En Grammaire, on appelle *particule* un petit mot destiné à compléter ou à modifier le sens d'un autre mot. Quand la particule est jointe au mot et fait corps avec lui, elle est dite *inséparable*, comme *dis, dé, mé, re*, qui font corps avec les mots *disjoindre, déplaire, mécompte, reprendre*. Quand la particule ne fait pas partie du mot, elle est dite *séparable*, comme *ci, là, dà*, dans *celui-ci, celui-là, oui-dà*. — On distingue encore les particules en *P. prépositives* ou *préfixes*, quand elles se placent devant le radical qu'elles doivent modifier (*anti-phonaire, super-position*), et en *P. postpositives* ou *suffixes*, quand elles se placent après (celui-*ci*, celui-*là*).

Quelques grammairiens, comme l'abbé Gaultier, étendent le nom de *particules* à tous les mots invariables : adverbe, conjonction, préposition, interjection.

*Particule nobiliaire*, préposition ou syllabe que les nobles placent devant leur nom : la particule nobiliaire est, chez les Français, *de*; chez les Allemands, *von*; chez les Belges et les Hollandais, *van*; en Écosse, *mac*; en Irlande, *O'*; chez les Espagnols, *don*, etc. Le plus souvent cette particule est pour *seigneur de*...., et implique une idée de domaine.

En Physique, *Particule* est synonyme de *Molécule* ou quelquefois d'*Atome*. *Voy.* ces mots.

PARTIE (du latin *pars*). En Droit, quand il s'agit d'un procès, les *parties* sont les personnes qui plaident l'une contre l'autre. On appelle *Partie adverse* celui qui plaide contre un autre; *P. comparante*, la partie qui comparaît en personne ou par représentation; *P. défaillante*, celle qui ne se présente ni en personne ni par procuration; *P. intervenante*, celle qui, de son propre mouvement, se rend partie dans une contestation déjà pendante entre deux autres parties; *P. plaignante*, celle qui a porté plainte en justice; *P. principale*, celle qui est la plus intéressée dans la contestation.

En matière criminelle, on appelle : *Partie publique*, le ministère public, qui seul a le pouvoir de prendre des conclusions pour la punition du crime; *P. civile*, l'individu qui agit en son nom contre l'accusé : on lui donne ce nom, parce qu'il ne peut demander que des intérêts *civils* ou des réparations pécuniaires. Pour se rendre partie civile, il faut avoir un intérêt personnel à la réparation civile du crime ou du délit.

On appelle *Prise à partie* l'action civile que l'on dirige contre un magistrat de l'ordre judiciaire pour le faire déclarer responsable du tort qu'il a causé dans l'exercice de ses fonctions.

En Musique, on nomme *Partie* chacune des mélo-

dies séparées dont la réunion forme l'harmonie totale ou le concert. Il y a quatre parties principales dans la musique vocale, qui sont le *dessus* ou *soprano*, la *haute-contre* ou *contralto*, la *taille* ou *ténor*, et la *basse*. Dans la musique instrumentale, les quatre parties principales sont le *premier dessus*, le *second dessus*, la *quinte* et la *basse*. La partie principale s'établit généralement dans les sons les plus aigus, parce qu'ils sont les plus faciles à distinguer. — Dans un Concert, on appelle *Partie récitante* la personne qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement; *P. concertantes* ou *P. de chœur*, les diverses personnes chantant ou jouant à l'unisson, chacune selon la nature de sa voix ou de son instrument, et dont la réunion forme un ensemble que l'on nomme *chœur*. — On donne aussi le nom de *partie* à toute portion d'un grand morceau d'une sonate, d'un concerto, d'une symphonie, d'une ouverture, d'un chœur, etc. Tout morceau de musique régulier se divise en 2 parties: dans la sonate, le duo, le trio, le quatuor, le quintette, le sextuor instrumental, cette division est marquée par des reprises.

En Anatomie, on appelle *Parties nobles* les viscères, les parties indispensables à la vie, comme le cœur, le foie, le poumon, le cerveau.

En termes de Jeu, on appelle *Partie* la totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu. Jouer *en parties liées*, c'est jouer de telle sorte qu'il faille gagner deux parties de suite, ou deux sur trois : dans ce second cas, la 3e partie se nomme la *partie d'honneur* ou la *belle*. — On appelle *partie à suivre* une manière de jouer telle que, lorsque le gagnant se trouve avoir plus de points qu'il ne faut pour gagner la partie, il garde le surplus pour la partie suivante. — Au trictrac, on fait *Partie simple* quand on fait 12 points à plusieurs reprises; *P. bredouille*, quand on gagne 12 points sans interruption. Au jeu de l'hombre, trois rois et une dame dans la même main s'appellent *P. carrée*.

*Partie aliquante*, *P. aliquote*. *Voy.* ALIQUANTE et ALIQUOTE.

*Partie simple*, *P. double*, termes de Comptabilité. *Voy.* TENUE DES LIVRES.

*Parties du discours:* ce sont les *mots* (*Voy.* MOT). Faire les *parties* d'une phrase, c'est en faire l'analyse, indiquer la nature et les *accidents* de chacun des mots qui y entrent.

PARTITIF (de *partie*), se dit, en Grammaire, de tout mot qui désigne une partie d'un tout : la *moitié*, une *dizaine*, la *plupart*, etc., sont des substantifs partitifs; *plusieurs*, *quelques*, des adjectifs partitifs. La préposition *de* se prend aussi dans un sens partitif, comme quand on dit : donner *de* l'argent. — *Collectif partitif*. *Voy.* COLLECTIF.

PARTITION (c.-à-d. distribution en *parties*), collection écrite ou gravée de toutes les *parties* concertantes d'un morceau de musique, où l'on voit, par la réunion des portées correspondantes, l'harmonie qu'elles forment entre elles. Les parties y sont notées sur autant de portées distinctes et disposées les unes au-dessus des autres, chacune avec la clef qui lui appartient. Les mesures sont séparées par une grande ligne perpendiculaire qui se prolonge de la portée supérieure à la portée inférieure, de sorte que, par ce moyen, l'œil peut d'un seul coup saisir l'ensemble des parties. Les compositeurs ne divisent pas tous leurs partitions de la même manière : la manière la plus habituelle consiste à séparer la partition en trois masses, ayant soin de commencer dans chaque masse par les parties les plus aiguës et de finir par les plus graves. Ces trois masses sont, en haut, les instruments à vent ou l'*harmonie*, au milieu les voix ou le *chant*, et en bas les instruments à cordes appelés généralement le *quatuor*. Quelque ordre que l'on donne aux parties, la basse doit être au-dessous du tout.

Dans l'usage vulgaire, *Partition* se prend souvent pour l'œuvre même du compositeur.

On nomme encore *Partition* une règle d'après laquelle les facteurs et accordeurs d'orgue et de piano accordent ces instruments. On commence par une corde ou tuyau de chaque touche dans l'étendue d'une onzième prise vers le milieu du clavier, et l'on accorde tout le reste sur cette onzième, qui est dite elle-même *partition*.

PARULIE, *Parulis* (des mots grecs *para*, auprès de, et *oulon*, gencive), petit abcès qui se forme dans le tissu des gencives, et qui provient le plus souvent de la carie des dents. Si la résolution ne s'opère pas au bout de deux ou trois jours, la gencive présente un point blanchâtre, l'abcès finit par s'ouvrir et le pus s'écoule. On prévient la vive douleur que peuvent causer ces abcès en les ouvrant dès qu'ils commencent à se former.

PARUS, nom latin du genre *Mésange*.

PARVIS (du bas latin *parvisium*, dérivé par corruption de *pervius*, ouvert aux passants), place devant la grande porte d'une église, particulièrement d'une cathédrale. Ce mot se disait aussi autrefois de toute place s'étendant devant un palais ou une maison considérable. — Trois cours attenantes au temple de Jérusalem portaient le nom de *parvis*.

PAS (du latin *passus*). Il se dit et de l'espace parcouru par l'homme dans son mouvement de progression en portant un pied devant l'autre, et du mouvement de progression lui-même.

On a souvent pris le *pas* pour mesure de longueur. Le *pas grec* (*béma*) renfermait 2 pieds grecs et demi, et valait $0^m,77$; le *pas romain* (*passus*) valait 5 pieds romains, c.-à-d. $1^m,47$; il ne faut pas le confondre avec le *gradus*, ou *pes sestertius*, pas inférieur, qui était la moitié du *passus*, et ne valait que 2 pieds romains et demi, c.-à-d. $0^m,73$. — On compte ordinairement le *pas géométrique*, *grand pas* ou *pas allemand*, comme étant de 5 de nos anciens pieds, c.-à-d. de $1^m,60$. Le *pas ordinaire* est de 2 pieds et demi (80 centimètres). En Espagne, le *pas*, *passo*, vaut $1^m,41$; à Florence, $1^m,64$; à Naples, $1^m,97$.

Dans l'Art militaire, *Pas* se dit des différentes manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes. On distingue : le *Pas ordinaire*, le *P. accéléré*, le *P. redoublé*, le *P. cadencé*, le *P. de route*, le *P. de charge*, qui sont marqués par autant de batteries de tambour ou de sonneries différentes.

Dans la Chorégraphie, *Pas* se dit des différentes manières de conduire ses pieds en dansant, soit que l'on marche, soit que l'on saute ou qu'on pirouette. Parmi les principaux, on distingue : le *Pas droit*, qui se fait en ligne droite; le *Pas grave* ou *ouvert*, qui se fait en écartant un pied de l'autre en demi-cercle; le *Pas battu*, que l'on fait en tournant une des jambes par-dessus l'autre, ou par-dessous, avant de poser le pied à terre : ce pas est souvent accompagné de *jetés*, qui prennent alors le nom de *jetés-battus*; le *Pas tourné*, que l'on fait avec un tour de jambes ou en décrivant un cercle entier avec le pied, en avant ou en arrière; le *Pas tortillé*, qu'on fait lorsqu'en partant on met la pointe du pied en dedans et qu'en le posant on la remet en dehors; le *Pas avec mouvement*, qu'on fait avec plis des genoux; le *Pas relevé*, qui se fait lorsque, après avoir plié les genoux au milieu du pas, on se relève en le finissant; le *Pas balancé*, qui se fait lorsqu'on se jette à droite avec un mouvement sur la pointe du pied pour faire ensuite un coupé; le *Pas coupé*, qu'on fait après un pas de mouvement et qui est plus lent; le *Pas dérobé*, où les deux pieds se meuvent en même temps dans un sens opposé; le *Pas glissé*, qui est plus grand qu'il ne doit être naturellement; le *Pas chassé*, où l'on plie avant de mouvoir le pied; le *Pas tombé*, où l'on ne plie qu'après avoir posé le pied qu'on a fait mouvoir. —

On appelle *Pas seul*, une danse exécutée par un seul danseur ; *Pas de deux*, *Pas de trois*, une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. — On donne aussi le nom de *Pas* à des danses particulières; c'est ainsi qu'on dit : *Pas de bourrée*, *Pas de basque*, *Pas russe*, *Pas de valse*, *de menuet*, *de gavotte*, etc. *V.* BOURRÉE, MENUET, etc.

En Musique, on appelle *Pas* un morceau arrangé pour la danse, ou dont la mesure est appropriée au pas des troupes. En ce sens il y a autant de pas qu'il y a de danses ou de marches. *Pas redoublé* se dit des morceaux d'un mouvement rapide dont la mesure est toujours à 2/4 ou 6/8.

En termes de Manége, le *Pas* est une des allures naturelles du cheval : c'est la moins rapide de toutes. Un *cheval de pas* est un cheval qui va un grand pas et fort à l'aise. Un cheval a le *pas relevé* lorsqu'en marchant il relève bien les jambes de devant. On distingue le *Pas averti*, pas réglé dans lequel le cheval semble compter lui-même le posé de chaque jambe, et le *Pas écouté*, pas raccourci d'un cheval qui se balance sur ses talons. — On appelle encore *Pas* un instrument avec lequel les maréchaux ouvrent la bouche des chevaux et la tiennent ouverte pour la considérer intérieurement.

En Mécanique, on nomme *Pas d'une vis* l'espace compris entre deux filets de la vis; c'est la portion de l'hélice qui correspond à chaque révolution entière de la vis. — En Horlogerie, on appelle *pas d'une fusée* chaque tour que fait la fusée.

En Géographie, un *Pas* est un passage étroit et difficile soit dans une vallée, entre de hautes montagnes, comme le *Pas de Suze*, soit dans une mer, entre deux côtes fort rapprochées, comme le *Pas de Calais*.

En Botanique, *Pas d'Âne* est le nom vulgaire d'une espèce de *Tussilage*. *Voy.* ce mot.

*Pas d'armes*. On appelait ainsi, au moyen âge, un combat qu'un tenant offrait à tout venant, et dans lequel on avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un pont, soit un chemin, soit enfin un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades. Un des pas d'armes les plus célèbres est le pas de l'arc triomphal que François, duc de Valois, ouvrit avec neuf chevaliers, dans la rue Saint-Antoine, à l'occasion du mariage de Louis XII.

PASAN, espèce d'Antilope. *Voy.* ORYX.

PASIGRAPHIE (du grec *pas*, tout, et *graphô*, écrire), écriture universelle. On peut concevoir deux sortes de Pasigraphie : l'une consisterait à exprimer toutes les idées, tous les mots d'une langue de manière à être lu et entendu dans toute autre langue, sans traduction ; ce serait une écriture idéographique universelle qui exprimerait, non pas les sons d'une langue, mais le sens des mots de toute langue ; l'autre consisterait seulement dans un alphabet qui posséderait un assez grand nombre de lettres pour rendre tous les sons possibles. La première se confond avec la *langue philosophique*, la *langue universelle*, chimère qu'ont poursuivie Leibnitz, Wilkins, J. de Maimieux, et beaucoup d'autres (*Voy.* LANGUE PHILOSOPHIQUE) ; la seconde, bien plus facile à réaliser, a été l'objet des travaux de savants linguistes, notamment de Volney, qui fonda un prix annuel pour le meilleur système de transcription des langues.

On peut consulter: Vater, *Pasigraphie* (Weissenf., 1795) ; J. de Maimieux, *Pasigraphie, ou Éléments d'un nouvel art-science* (Paris, 1797) ; Wolke, *Possibilité de la Pasigraphie* (Leipsick, 1797) ; J.-M. Schmidt, *Essai de Pasigraphie* (Vienne, 1815).

PASPALE, *Paspalum* (du grec *paspalê*, grain de millet), genre de la famille des Graminées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à chaumes articulés, garnis de feuilles linéaires et de fleurs sessiles disposées en épis simples; grains de la grosseur de ceux de millet. On en compte 90 espèces, presque toutes indigènes des régions intertropicales ; 4 seulement se trouvent en Europe et abondent en France : ce sont le *Paspale sanguin*, le *P. cilié*, le *P. glabre* et le *P. dactyle*. Comme ces plantes sont communes dans les champs, on les arrache au moyen de râteaux, de herses, etc., et on les fait sécher pour les brûler ou pour les mêler aux fumiers, dont ils augmentent la masse. Deux espèces, originaires du Pérou, le *P. siolonifère* (*P. racemosum*), à jolis épillets d'abord blancs, puis rougeâtres, et le *P. membraneux* (*P. membranaceum*, dit aussi *Cerisia elegans*), sont l'objet d'une culture spéciale.

PASSACAILLE (de l'espagnol *passacalle*, passe-rue ; parce que cet air, devenu fort commun, courait les rues), air de gavotte ou de chaconne, d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire, qui était en vogue au XVII$^{e}$ siècle. Il se dit indifféremment de la danse et de l'air sur lequel on dansait.

PASSAGE. En Jurisprudence, le *droit de passage* sur une propriété voisine est une servitude qui ne peut s'acquérir par prescription, mais seulement par titre (Code Nap., art. 691); elle s'éteint par le non-usage pendant le laps de trente ans. Ce droit est rangé par la loi au nombre des servitudes discontinues (art. 688).

En Astronomie, on nomme *Passage* l'instant où un corps céleste s'interpose entre l'œil de l'observateur et d'autres corps célestes. Les plus importants sont les *passages des planètes sur le soleil*. Ils ont lieu lorsque les planètes inférieures, Mercure et Vénus, dont les orbites sont comprises dans celle de la Terre, passent entre le Soleil et nous; elles cachent momentanément une partie du disque de l'astre, et y paraissent comme une petite tache, qui est une véritable éclipse partielle. Képler est le premier astronome qui ait annoncé les époques des passages. Halley en donna la théorie complète, et reconnut en 1691 l'usage qu'on pouvait faire des passages de Vénus pour découvrir la parallaxe du soleil et déterminer les dimensions absolues du système solaire.

Le *Passage* d'un astre *au méridien* est le moment où cet astre est le plus élevé, se trouvant à distance égale de l'orient et de l'occident.

En Musique, *Passage* se dit d'un ornement qu'on ajoute à un trait de chant fort court : le passage est composé de plusieurs petites notes ou diminutions qui se chantent ou se jouent très-légèrement. — On appelle *Notes de passage* celles par lesquelles on remplit les degrés disjoints, pour les franchir avec plus de grâce ; les notes de passage suivent toujours une marche diatonique.

PASSALE, *Passalus* (du grec *passalos*, pieu, à cause du long pédicule qui porte l'abdomen), genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides : antennes arquées, souvent velues; labre distinct, mâchoires cornées et fortement dentées, corselet séparé de l'abdomen par un étranglement notable. Ces insectes se trouvent dans les contrées chaudes des deux continents, et vivent sous les écorces ou dans le tan des vieux arbres.

PASSAVANT (du français *passer avant*), passage établi sur le pont de chaque côté d'un grand vaisseau de guerre pour servir de communication entre les deux gaillards.

En termes de Douanes, on nomme *Passavant* ou *Passe-avant* un acte qui autorise à transporter d'un lieu à un autre des denrées qui ont déjà payé le droit ou qui en sont exemptes. Il doit être visé à tous les bureaux de passage et être exhibé à toute réquisition.

PASSE. En Géographie, c'est un passage étroit et difficile : il se dit, surtout dans la Navigation, d'une sorte de canal entre deux bancs, entre deux écueils, par où les bâtiments peuvent *passer* sans échouer.

Dans l'échange des monnaies, la *Passe* est une petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces que le Gouvernement a réduites à leur valeur intrinsèque. Avec un écu de 6 fr. on donnait 20 c. pour la passe; avec un petit écu, 25 cent.; et avec

un louis, 45 cent. — La *passe du sac* est ce qu'on paye pour le prix du sac où est renfermée la somme qu'on reçoit : cette passe a été longtemps de 15 centimes; elle a été réduite en 1853 à 10 centimes.

Les Magnétiseurs appellent *passes* les mouvements qu'ils font sur la personne magnétisée en procédant du haut en bas et en suivant le trajet des nerfs.

Dans certains Jeux, on appelle *passe* la mise que chacun doit faire, à chaque nouveau coup.

Dans l'Imprimerie, on appelle *Mains de passe* les mains de papier qu'on délivre à l'ouvrier imprimeur en sus de chaque rame pour servir à la mise en train, et pour suppléer aux feuilles qui seraient gâtées ou qui manqueraient dans la rame. On compte généralement une main de passe pour 12 mains de papier. On n'en paye pas le tirage. Les mains de passe produisent ordinairement à l'éditeur quelques exemplaires de plus, dont il bénéficie ou dont il fait bénéficier les libraires au détail.

En Histoire naturelle, le mot de *Passe* entre dans la composition du nom de divers animaux et de diverses plantes, pour indiquer soit des oiseaux de passage, soit des êtres qui surpassent en force et en beauté ceux auxquels on les compare. Ainsi, on appelle : *Passe-bleu*, une espèce de Friquet; *Passe de Canarie*, le Serin; *Passe-Folle*, une Mouette; *Passe-Musc*, le Chevrotain moschifère; *Passe-solitaire*, le Merle bleu; *Passe-vert*, le Tangara vert, etc.; — *Passe-fleur*, l'Agrostemme coronaire et l'Anémone pulsatille; *Passe-rage*, le Lépidier; *Passe-rose*, la Rose trémière; *Passe-velours*, la Célosie à crête ou Amarante des jardiniers, et le Sumac, etc. — On donne vulgairement le nom de *Passe-peintre* à plusieurs fleurs panachées, par exemple à la rose à cent feuilles, et à une jolie espèce de Saxifrage à larges rosettes, qui sont fort difficiles à *peindre*.

PASSÉ, terme de Grammaire, se dit de tout temps d'un verbe qui marque un fait déjà écoulé. On distingue en français le *Passé défini* (*je reçus*), qui ne se dit que d'un temps complétement écoulé, dont l'époque est *définie* ou déterminée, et qui est éloigné au moins d'un jour de l'instant où l'on parle : comme il s'emploie surtout en histoire, on l'appelle aussi *passé historique*; le *Passé indéfini* (*j'ai reçu*), qui désigne soit un temps entièrement écoulé, mais dont on laisse l'époque indéterminée, soit un acte accompli dans un temps dont il reste encore quelque portion à s'écouler, comme dans le mois, la semaine, le jour; le *Passé antérieur* (*j'eus reçu*), qui exprime un fait qui a été terminé immédiatement avant qu'un autre fait également passé ait eu lieu. On doit joindre aux temps passés l'*Imparfait* ou *Passé simultané* (*je parlais quand....*), qui indique qu'une action, actuellement passée, était présente par rapport à une autre également passée; le *Plus-que-parfait*, qui indique qu'un fait était terminé quand un autre a commencé (*j'avais fini quand....*).

PASSE-AVANT. *Voy.* PASSAVANT.

PASSE-DEBOUT, se dit, en termes de Douanes, d'un acquit délivré aux marchands et voituriers pour les objets qui, ne faisant que traverser un territoire, ne doivent payer aucun droit. La loi du 28 avril 1816 qui régit cette matière ne parle que des boissons; mais le passe-debout se délivre également pour tout objet de consommation.

PASSE-DIX, sorte de jeu de Dés qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix. Il faut, pour que le coup soit compté, que deux dés marquent le même point, c.-à-d. qu'il y ait un doublé. Si les trois dés marquent également, c'est ce qu'on appelle *rafle*. Les coups où les trois dés marquent des points différents sont nuls.

PASSEMENTERIE, art de fabriquer des *passements*: on nomme ainsi des tissus plats, plus ou moins larges, que l'on forme en *passant* (c.-à-d. en entrelaçant) des fils d'or, de soie, de laine, etc., et qu'on met pour ornement sur des habits, sur des rideaux, ou sur les meubles. L'industrie et le commerce du Passementier embrassent une multitude d'articles : c'est lui qui fabrique et qui vend les galons, les lacets, les cordonnets, les franges, les houppes, les glands, et en général tous les tissus épais et étroits, confectionnés en fil, en coton, en bourre, en laine, en crin, en or, en argent, et servant à garnir les meubles, les rideaux, les voitures, ou à orner les livrées, les uniformes et les habits de cour. Tous ces articles se fabriquent principalement à Paris et à Lyon; ils sont l'objet d'un commerce considérable. La France exporte annuellement pour plus de 5 millions de francs de passementeries.

Avant 1789, les Passementiers formaient à Paris un des corps de métiers ayant syndics et jurés. A cette époque, ils fabriquaient beaucoup d'objets qui appartiennent aujourd'hui à des industries différentes, comme à celles du boutonnier, du fabricant de dentelles, du fleuriste artificiel, du plumassier, de l'éventailliste, du rubanier, etc.

PASSE-MÉTEIL, blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-PARTOUT. Outre les clefs qui servent à ouvrir plusieurs serrures, on nomme encore ainsi des cadres couverts d'une glace, dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer.

PASSE-PIED, ancien air de danse à trois temps d'un mouvement fort vif, qui était jadis employé dans les ballets et les opéras. Il n'est plus en usage.

PASSE-POIL, liséré de soie, de laine, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc., ou qui règne le long d'une couture : il est formé d'une bande étroite d'étoffe qu'on met entre les deux parties d'une couture, ou entre le dessus et la doublure, de manière qu'elle *dépasse* un peu l'un et l'autre. Les passe-poils de différentes couleurs font partie de l'uniforme des troupes, et servent à distinguer les différents corps.

PASSE-PORT, ordre écrit délivré par l'autorité publique, qui invite les autorités civiles ou militaires à laisser circuler librement d'un lieu à un autre la personne qui en est munie. Aux termes de la loi française, nul ne peut quitter le canton de sa résidence sans être porteur d'un passe-port; mais cette prescription est tombée en désuétude. A Paris, les passe-ports sont délivrés par le préfet de police. Dans les départements les passe-ports pour l'intérieur sont délivrés par le maire, et les passe-ports pour l'étranger par le préfet. Tout passe-port doit contenir les noms des personnes auxquelles il est remis, leur âge, leur profession, leur signalement, le lieu de leur domicile et leur qualité de Français ou d'étranger. Il est assujetti à une rétribution fixe de 2 fr. pour l'intérieur, et de 10 fr. pour l'étranger (lois du 10 vendémiaire et 17 ventôse an IV). La fabrication ou l'usage d'un faux passe-port est punie d'un emprisonnement de 1 à 5 ans (Code pénal, art. 153). — Tout étranger arrivant en France dans un port de mer ou dans une ville frontière doit déposer son passe-port à la préfecture, sous-préfecture ou mairie, d'où il est transmis au ministre de l'Intérieur; il reçoit en échange une passe ou carte de sûreté provisoire. — En Angleterre et aux États-Unis, le système le plus libéral est appliqué à la délivrance des passe-ports. C'est tout le contraire sur le continent, surtout en Autriche, en Russie, en Italie. Dans la plupart des États étrangers, le visa des passe-ports, qui se renouvelle dans chaque ville, et pour lequel il est exigé chaque fois des droits onéreux, donne lieu à une foule d'exactions.

PASSER, nom latin du *Moineau franc*, désigne aussi tout le genre dont cette espèce est le type.

*Passer rhombus*, nom latin de la *Barbue*.

PASSERAGE, *Lepidium*, espèce du genre Lépi-

dier et de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées ou à peine ligneuses, à tiges cylindriques, rameuses ; à feuilles simples ; à fleurs blanchâtres. La *Grande Passerage* (*L. majus*) est commune en Europe dans les lieux ombragés, au bord des rivières; sa tige, haute de 8 à 10 décim., porte des feuilles ovales, des fleurs en panicules allongées. Elle a des propriétés âcres et antiscorbutiques. On lui attribuait jadis la faculté de *guérir la rage :* d'où son nom. — La *Petite Passerage* (*L. minus*), commune sur les bords des chemins, se distingue par ses tiges diffuses, ses feuilles linéaires et sessiles, et ses fleurs, qui n'ont que 2 étamines. Elle n'a pas d'usages. — La *Passerage cultivée* (*L. sativum*) est appelée vulgairement, mais improprement, *Cresson alénois*. *Voy.* ce mot.

PASSEREAUX, *Passeres* (du nom vulg. du Moineau franc, nom étendu à tous les oiseaux analogues), l'ordre le plus nombreux de toute la classe des Oiseaux, n'est guère caractérisé par les Naturalistes que par des traits négatifs : il embrasse tous les oiseaux qui ne sont ni nageurs, ni échassiers, ni grimpeurs, ni rapaces, ni gallinacés. Les Passereaux sont, en général, de petite et de moyenne taille, de formes sveltes ; leurs ailes et leurs jambes sont de moyenne grandeur, leurs doigts, ordinairement faibles, munis d'ongles grêles : leur doigt externe, au lieu d'être porté en arrière, est uni par sa base à celui du milieu. Leur bec est fort variable : les diverses modifications de cet organe ont donné lieu aux subdivisions que Cuvier a établies dans cet ordre, qu'il partage en 5 familles : *Dentirostres* (Pie-grièche, Gobe-mouches, Merle, Loriot, Bec-figue, etc.), *Fissirostres* (Hirondelle, Engoulevent), *Conirostres* (Alouette, Mésange, Bruant, Moineau, Bec-croisé, Durbec, Corbeau, Oiseau de paradis, etc.), *Ténuirostres* (Sittelles, Grimpereau, Colibri, Huppe), et *Syndactyles* (Guêpier, Martin-pêcheur, etc.). *Voy.* ces mots. — C'est à l'ordre des Passereaux qu'appartiennent les oiseaux chanteurs et la plupart de ceux qui font des voyages périodiques.

PASSERINE (diminutif de *passer*, moineau), *Passerina*, genre d'Oiseaux établi par Vieillot, pour quelques *Gros-becs* qui, pour les uns, font partie du genre Bruant, pour les autres, du genre Fringille. Il comprend environ 32 espèces, qui appartiennent pour la plupart à l'Amérique.

PASSERINE, *Passerina*, genre de la famille des Thymélées, très-voisin des Daphnés, renferme des arbrisseaux et des herbes annuelles de l'Europe et de l'Asie, et surtout de l'Afrique méridionale. Le liber des tiges est fin, soyeux, presque cotonneux, susceptible d'être travaillé ; les feuilles éparses, sessiles, fort petites, souvent concaves en dessus; les fleurs petites, rarement colorées ; le style latéral. La seule espèce intéressante est la *Passerine des teinturiers* (*P. tinctoria*), arbrisseau de 8 à 10 décim., dont le bois est d'un blanc jaunâtre; l'écorce cendrée, un peu jaune ; le liber fin et soyeux ; les fleurs jaunes, naissant à l'extrémité des rameaux, dans l'aisselle des feuilles. Il est assez commun en Espagne, dans le royaume de Valence. Les teinturiers catalans se servent de toute la plante pour teindre en jaune.

PASSE-ROSE, nom vulgaire de la *Rose Trémière*, belle espèce du genre Mauve (*Althea*). *Voy.* ALCÉE.

PASSE-VELOURS, espèce d'Amarante qui a l'œil du velours. *Voy.* AMARANTE.

PASSE-VOLANT, se disait autrefois d'un homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse, et pour toucher la paye au profit du capitaine. — Il se dit encore dans la Marine de celui qui est porté en fraude sur le rôle d'un équipage.

Par figure, on applique cette dénomination à tout homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense comme les autres.

PASSIF (du latin *passivus*, formé de *pati*, souffrir), se dit de tout ce qui est considéré comme recevant ou subissant l'action.

En Psychologie, l'*État passif*, ou *Passivité*, est l'état où l'âme reçoit les impressions sans les produire elle-même; on l'oppose à l'*État actif :* l'âme est passive dans la sensibilité; elle l'est également dans l'exercice de l'intelligence, quand la vérité s'offre à l'entendement sans avoir été cherchée.

En Grammaire, le *Passif*, la *Voix passive*, est la forme que prend le verbe pour exprimer que le sujet reçoit une action; on l'oppose à la *Voix active*. En grec et en latin, il y a des verbes qui, à la voix passive, ont des terminaisons différentes de celles de l'actif, et dont chaque temps est exprimé par un seul mot. En français et dans la plupart des langues modernes, il n'y a pas à proprement parler de verbes passifs, il n'y a que des locutions passives, c.-à-d. que tous les temps et toutes les personnes de ces verbes sont exprimés par un des temps du verbe *être* et le participe passé du verbe que l'on veut conjuguer : *Je suis aimé*. Les verbes passifs demandent pour régime les prépositions *par* ou *de*.

En termes de Comptabilité, le *Passif* est l'ensemble des obligations, des dettes, et, en général, toutes les charges qui pèsent sur un établissement. On l'oppose à l'*Actif*. *Voy.* ce mot.

PASSIFLORE, *Passiflora* (par contraction de *flos passionis*, *Fleur de la Passion*, parce qu'on a cru trouver dans les organes floraux une ressemblance avec les instruments de la passion de J.-C.), vulgairement *Passionnaire* et *Grenadille*, genre type de la famille des Passiflorées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tiges sarmenteuses, munies de vrilles ; à feuilles alternes; à fleurs souvent très-grandes, solitaires ou réunies parfois plusieurs ensemble : calice monosépale, et corolle à cinq pétales distincts. Le fond de la fleur est occupé par un disque urcéolé à parois épaisses, et bordé d'un cercle de filaments roses, pourpres ou violets, représentant la *couronne d'épines;* du centre de la fleur s'élève une longue colonne ou gynophore, terminé par le pistil : c'est la *lance;* l'ovaire est surmonté de 3 styles terminés par autant de stigmates : ce sont les *clous;* enfin les vrilles sont le *fouet*. Le fruit est charnu, souvent comestible, et de la nature des Cucurbitacées : son goût est acidule et rafraîchissant. Les Passiflores sont très-communes en Amérique. Parmi les nombreuses espèces de ce genre on remarque : la *Passiflore bleue* (*P. cærulea*) : feuilles ovales à 5 ou 7 digitations ovales, oblongues ; fleurs solitaires, larges de 9 à 10 centim, verdâtres en dehors, blanches en dedans ; la couronne frangée, bleue vers l'extrémité des filaments, purpurine vers la base, un cercle blanc dans la partie moyenne ; le fruit est de la grosseur d'un abricot, d'un jaune orangé ; la *P. incarnate* (*P. incarnata*) : fleurs larges de 6 à 7 centim., d'une odeur agréable, d'un blanc jaunâtre; la couronne frangée, de couleur purpurine au centre, d'un violet pâle à la circonférence, avec un cercle de pourpre noir à la partie moyenne ; fruits de la grosseur d'une pomme ordinaire, d'un jaune pâle orangé, remplis d'une pulpe douce : cette plante garnit très-agréablement les treillages et les berceaux ; malheureusement, ses fleurs ne durent qu'un jour; la *P. quadrangulaire* et la *P. ailée :* plantes sarmenteuses, de 15 à 20$^{m}$ de long : rameaux carrés, ailés aux angles; fleurs d'une rare beauté, de 11 à 12 centim. de diamètre, légèrement odorantes; corolle d'un pourpre clair dont la couronne est composée de filets nombreux, très-longs, agréablement mouchetés ou panachés. Les fruits sont d'un vert jaunâtre, d'une odeur agréable, et plus gros qu'un œuf d'oie ; leur pulpe est douce, acidule, savoureuse, légèrement odorante.

La famille des *Passiflorées*, sur les caractères de

laquelle les Botanistes ne sont pas d'accord, est ordinairement divisée en 3 tribus : *Passiflorées propres* (fleurs hermaphrodites, tiges grimpantes), *Paropsiées* (fleurs hermaphrodites, tiges non grimpantes), et *Modeccées* (fleurs unisexuées, tiges grimpantes). Genres principaux : *Passiflora, Thompsonia, Tacsonia, Paropsia, Modecca* et *Kolbia.*

PASSION (en latin *passio*, de *pati*, souffrir, recevoir). On entend par ce mot :

1°. Tout état passif de l'âme, toute impression reçue par un sujet, par opposition à *Action;*

2°. Les états divers par lesquels peut passer la sensibilité (*Voy.* SENSIBILITÉ), les diverses émotions que l'âme peut éprouver : plaisir ou peine, joie ou tristesse, désir ou aversion, amour ou haine, admiration ou indignation, espérance ou crainte, etc.;

3°. Et plus spécialement ces inclinations violentes qui entraînent l'homme à agir, surtout quand elles ont assez de force pour troubler le jugement et paralyser la liberté. En ce dernier sens, la passion n'est que le *désir* porté à son plus haut degré et tourné en habitude. *Voy.* DÉSIR.

On distingue autant de passions qu'il y a d'objets vers lesquels nous pouvons nous trouver entraînés, qu'il y a de désirs ou de besoins à satisfaire : besoins des sens, d'où les passions physiques, amour sexuel, gourmandise, sensualité, amour de la richesse; besoins de l'esprit et de l'imagination, d'où les passions intellectuelles, amour de la science, des lettres, des arts; besoins du cœur, d'où les passions morales ou affections, amour proprement dit, amour de la famille, amour de Dieu; besoins sociaux, d'où les passions sociales, ambition, amour de la gloire, amour de la patrie, philanthropie, etc. Quelle que soit, d'ailleurs, leur nature, toutes les passions peuvent être *égoïstes* ou *désintéressées*, *bienveillantes* ou *malveillantes*, *instinctives* ou *réfléchies.*

Platon, et avec lui tous les anciens, divisaient les passions en *P. concupiscibles* (*epithymia*, concupiscence), et *P. irascibles* (*thymos*, colère). Les Stoïciens admettaient quatre passions : le désir, la joie, la crainte et la tristesse; les Péripatéticiens en portaient le nombre à huit : colère, souffrance, crainte, pitié, confiance, joie, amour, haine; ils y joignirent ensuite, l'envie, l'émulation, les désirs et l'amitié. Cette division fut admise dans tout le moyen âge.

Descartes et Malebranche, en traitant des passions, ont surtout cherché à expliquer leur action par le mouvement des esprits animaux. Gall et Spurzheim ont proposé une classification des passions adaptée à leurs hypothèses phrénologiques (*Voy.* PHRÉNOLOGIE). De nos jours, Ch. Fourier a donné une nouvelle théorie des passions, qui, pour lui, ne sont que divers modes d'*attraction.* Il les divise en 3 classes : 1° *P. positives,* qui nous portent à rechercher ce qui peut contribuer à notre bien-être, et qui répondent aux 5 sens; 2° *P. affectives,* qui nous unissent à ceux de nos semblables avec lesquels nous avons quelque rapport de consanguinité ou d'intérêt, et forment ainsi des *groupes;* il en admet quatre : ambition, amitié, amour, affections de famille; 3° *P. distributives* ou *mécanisantes*, qui développent entre les groupes eux-mêmes des sympathies ou des rivalités, et par là les *distribuent* en groupes nouveaux, ou qui mettent en *mouvement* toutes nos facultés; elles sont au nombre de trois : la *cabaliste* ou esprit d'émulation, la *papillonne* ou amour du changement, la *composite,* produite par l'assemblage de plusieurs plaisirs des sens et de l'esprit.

Les philosophies et les religions se sont partagées sur le rôle que doivent jouer les passions : les stoïciens, les cyniques, les ascétiques, les proscrivent entièrement; les épicuriens, les sensualistes, les matérialistes, veulent, au contraire, qu'on leur donne un libre essor, et en font, avec Saint-Simon, R. Owen, Ch. Fourier, l'unique ressort de la vie sociale; les plus sages, Platon, Aristote, les Pères de l'Église, pensent que l'on ne doit ni extirper les passions, ni les déifier, mais qu'en les conservant comme principe indispensable de toute activité, il faut savoir les subordonner à la raison, et maintenir entre elles et la liberté morale un juste équilibre.

Cicéron, dans ses *Tusculanes*, a résumé la doctrine des anciens sur les passions. Les principaux ouvrages modernes sur ce sujet sont : les *Passions de l'âme,* de Descartes (1650); l'*Usage des passions*, par le P. Senault (1643); les *Caractères des passions,* par Lachambre (1658); *De l'influence des passions sur le bonheur,* de Mme de Staël (1796); la *Physiologie des passions,* d'Alibert (1836); la *Médecine des passions,* de M. Descuret (1843); *Etude des Passions appliquées aux Beaux-Arts,* de Delestre (1844). Sabatier de Castres a publié un *Dict. des passions* (1769).

En Médecine, on nomme *Passion hystérique*, l'Hystérie; *P. iliaque*, l'Iléus, etc. — Dans l'Art vétérinaire, on nomme *Passion bovine* la Clavelée.

PASSION (LA), du latin *passio*, même signification. Sous ce nom, qui anciennement se disait de toute souffrance corporelle, on désigne spécialement les souffrances que N.-S. Jésus-Christ voulut endurer pour la rédemption du genre humain. *Voy.* PASSION au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PASSIONNAIRE, plante. *Voy.* PASSIFLORE.

PASSIVITÉ. *Voy.* PASSIF (ÉTAT).

PASSULE, *passula.* Ce nom, qui en latin signifie *raisin cuit* (*uva passa*, sous-entendu *solem*), se donne dans les anciens livres de matière médicale aux raisins secs. On appelait *passulats* les médicaments qui renfermaient des raisins secs.

PASTEL, *Isatis*, vulgairement *Guède,* genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées annuelles ou bisannuelles, qui croissent sous toutes les températures et dans tous les terrains, sur le bord de la mer comme sur les montagnes, dans le Midi et l'Est de l'Europe, ainsi que dans l'Asie centrale. Caractères : calice à sépales étalés, non gibbeux; silicule uniloculaire, monosperme, oblongue, aplatie en forme d'ailes. L'espèce principale, le *Pastel tinctorial* (*Isatis tinctoria*), est une belle plante, haute de près d'un mètre, à feuilles d'un vert glauque, embrassantes, lancéolées, prolongées en 2 oreillettes; à fleurs jaunes, petites, disposées en une ample panicule; à silicules linéaires pendantes, très-brunes à l'état de maturité et ressemblant au fruit du frêne. C'est dans les feuilles que réside la matière colorante : pour l'obtenir, on fait d'abord fermenter ces feuilles; puis on les réduit en *pâte* (d'où sans doute est venu le nom de la plante), et l'on forme avec cette pâte des pains ou boules d'un demi-kilogr., qu'on livre au commerce, après les avoir fait convenablement dessécher dans des greniers.

L'usage du pastel comme plante tinctoriale remonte à une époque très-reculée : les anciens Bretons l'employaient pour se peindre le corps. Au moyen âge, lorsque l'indigo n'était pas encore connu en Europe, le pastel, étant la seule plante qui pût fournir une teinte bleue solide, devint un objet d'industrie et de commerce des plus importants. Lorsque l'indigo eut été apporté en Europe, cette nouvelle substance fit abandonner presque entièrement celle qui l'avait précédée, et le pastel ne fut plus employé que pour les teintures communes. *Voy.* GUÈDE.

La tige peut servir à la nourriture des bestiaux.

PASTEL (de *paste* pour *pâte*), sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec du talc, et incorporées avec une eau de gomme, de manière à en former une pâte. On fait des pastels de toutes sortes de couleurs.

On appelle *Peinture au pastel* un genre de dessin exécuté au moyen de crayons en pastel qui remplissent en partie l'office de pinceaux ou d'estompe. C'est surtout avec le bout des doigts qu'on étend les cou-

leurs et qu'on varie les teintes. La peinture au pastel s'exécute sur papier; elle a l'agrément de ne pas sécher comme la peinture à l'huile; par son velouté, elle imite la nature mieux que tout autre procédé; mais aussi elle a le défaut de manquer de fixité: les couleurs se détachent facilement du fond de papier, de vélin, de parchemin ou de taffetas, sur lequel elles sont étendues. Ce genre de peinture, qui tient le milieu entre le dessin et la peinture au pinceau, ne paraît pas remonter au delà de 1685; il fut en grande vogue pendant le dernier siècle, surtout pour le portrait. On estime, parmi les pastels de cette époque, ceux de Rosalba et de Latour.

PASTENADE (de *pastinaca*), nom vulgaire du *Panais* dans le midi de la France.

PASTENAGUE, *Raïa pastinaca*, vulgairement *Ratepenade*, espèce de Raie, diffère des autres poissons du même genre par une queue armée d'un aiguillon dentelé en scie des deux côtés, et par une tête enveloppée par des pectorales qui forment un disque, en général, très-obtus. Sa chair est très-bonne. On distingue la *P. commune*, ou *Mourine*, qui pèse quelquefois jusqu'à 5 kilogr.; la *P. coucou* et la *P. lymne*: on les pêche sur les côtes de France, dans l'Océan et la Méditerranée.

PASTÈQUE (de *paste*, pâte, selon Roquefort, parce qu'à sa maturité il devient mou comme de la pâte), *Cucumis, Cucurbita citrullus*, vulgairement *Melon d'eau*, espèce du genre Courge, se distingue de ses congénères par des feuilles d'une consistance ferme, cassantes, droites, profondément incisées, couvertes d'un duvet très-doux; ses fleurs sont jaunes, petites, peu évasées. Le fruit est orbiculaire ou ovale: l'écorce en est lisse et d'un vert sombre, la chair d'un rose vif et la semence noire. La pastèque se cultive dans le midi de la France, en Italie et dans tous les pays chauds; sa chair, juteuse, fraîche et sucrée, est rafraîchissante et fort agréable à manger; mais elle est, dit-on, fiévreuse. Elle est partout commune et se vend à vil prix.

PASTEUR (en latin *pastor*, dérivé de *pasci*, faire paître), celui qui garde des troupeaux, ou dont la principale richesse consiste en troupeaux: c'est en ce dernier sens que l'on dit les *peuples pasteurs*, par opposition aux *peuples chasseurs* ou *agriculteurs*. La vie pastorale paraît avoir été le premier état de l'homme. — On connaît sous le nom de *Rois pasteurs* des chefs de tribus nomades qui régnèrent plusieurs siècles sur l'Égypte. *Voy.* HYCSOS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Dans la religion le mot *Pasteur* signifie gardien des âmes: c'est en ce sens que J.-C. est appelé *le bon pasteur*, que l'on dit que *le bon pasteur meurt pour ses brebis*.—Les Protestants ont particulièrement adopté le titre de *Pasteurs* pour les ministres de leur culte.

PASTICHE (de l'italien *pasticcio*, pâté), s'est dit primitivement d'un tableau où un peintre a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris, ses formes favorites. Jordaens, Boullogne, Bourdon, ont été fort habiles dans le pastiche. Téniers, artiste si original par lui-même, s'est plu aussi à faire des pastiches: il imitait à s'y tromper les tableaux du Bassan. — Par extension, le mot se dit, en Littérature, d'un ouvrage où l'on a imité les idées et le style de quelque écrivain célèbre. Boileau et La Bruyère se sont exercés dans ce genre, le premier en composant deux lettres fameuses, l'une dans le style de Balzac et l'autre dans celui de Voiture; le second en imitant le style de Montaigne.

On nomme encore *Pastiche* un opéra formé de la réunion de morceaux de musique pris dans plusieurs ouvrages dramatiques. Ces *pasticcii* sont fort en usage en Italie.

PASTILLAGE (de *paste*, pour pâte, pastille). On nomme ainsi, dans l'art du confiseur, toute imitation d'un objet faite avec une pâte de sucre, de gomme adragant et d'amidon, dont on garnit des assiettes montées qu'on sert sur la table dans les desserts. On fait de cette manière des fruits, des légumes, de petites figures d'hommes, d'enfants, d'animaux ou de tout autre objet.

PASTILLE (du latin *pastillus*), petit pain de diverses formes et composé de différentes substances odorantes, comme l'encens, le benjoin, le styrax, dont on se sert pour parfumer l'air d'une chambre, en les brûlant.— On appelle *Pastilles du sérail* des pastilles de ce genre qui viennent de Constantinople et dont on se sert, comme du corail, pour faire des bracelets et différents bijoux.

Petit pain rond composé de sucre, tantôt aromatisé seulement (*Pastilles de menthe*, *d'ambre*, *de cédrat*, *de cannelle*, etc.), tantôt associé à des médicaments plus ou moins actifs (*P. soufrées*, *d'ipécacuanha*, *de bicarbonate de soude*, *d'opium*, etc.). — On prépare les pastilles, soit en faisant une pâte molle avec du sucre grossièrement pulvérisé et un mucilage, en ajoutant à cette pâte les aromates ou les médicaments, et en la découpant ensuite avec un emporte-pièce circulaire; soit en faisant cuire le sucre jusqu'à la consistance d'un sirop épais et en le faisant ensuite couler goutte à goutte sur une surface plane: on appelle ces dernières *P. à la goutte*. — Les *Pastilles du Levant* sont des terres bolaires qu'on apporte des îles de l'Archipel, sous la forme de pastilles, et qui ont l'empreinte d'un cachet. Elles sont employées comme remèdes astringents et absorbants.

PASTINACA, nom scientifique du genre *Panais*.

PASTISSON, espèce de Courge. *Voy.* PATISSON.

PASTOR, nom scientifique du genre d'oiseaux appelé *Martins*.

PASTORAL (GENRE), genre de Littérature qui peint la vie et les mœurs pastorales. Ce genre, qui s'exprime en prose comme en vers, peut admettre toutes les formes: celle du roman (*les Amours de Daphnis et Chloé* par Longus, l'*Estelle* de Florian), celle du drame (l'*Aminta*, le *Pastor fido* du Tasse, les *Bergeries* de Racan) ou de l'opéra, et même celle de l'épopée (l'*Athis* de Segrais); mais il affectionne surtout celle de l'églogue et de l'idylle (*Idylles* de Théocrite, *Églogues* ou *Bucoliques* de Virgile), etc. — Le style de ces sortes de poëmes doit être simple, doux et naïf: Racan et Segrais sont regardés à juste titre comme les plus parfaits modèles que nous ayons, dans notre langue, de la poésie pastorale.

Le genre pastoral paraît avoir eu son berceau en Orient: le *Livre de Ruth* et le *Cantique des cantiques* sont de sublimes pastorales. Chez les Grecs, la poésie bucolique fleurit surtout en Sicile: c'est de là que sortirent les *Idylles* de Théocrite, de Bion et de Moschus. Chez les Romains, il fut cultivé par Virgile, et, après lui, mais avec un talent bien inférieur, par Némésien et Calpurnius. Longus le fit revivre en Grèce en composant, au Ve siècle, son roman pastoral de *Daphnis et Chloé*. — Le drame pastoral naquit en Italie: la *Favola di Orfeo* de Politien (1483) en fut le premier exemple; Tansillo Beccari, et surtout le Tasse, se distinguèrent en ce genre. Shakspeare, dans sa pièce *Comme il vous plaira* (*As you like it*), et Molière, dans *Mélicerte*, s'y sont essayés. Le roman pastoral, renouvelé au commencement du XVIe siècle par Sannazar (l'*Arcadia*), produisit bientôt en Espagne la *Diane* de Montemayor et la *Galatée* de Cervantes, en Angleterre l'*Arcadie* de Sidney, en France l'*Astrée* de d'Urfé. Ce genre a été continué depuis en France et en Allemagne par une foule d'imitateurs, et surtout par Florian, Gessner, Voss et Gœthe. De nos jours, M. Ch. Reynaud et Mme Sand se sont exercés avec succès dans le genre pastoral. *Voy.* IDYLLE et ÉGLOGUE.

En Musique, *Pastorale* se dit d'un air dont le chant imite celui des bergers et rappelle la nature

champêtre : *Don Juan*, *Joconde*, offrent de délicieuses pastorales. Les pastorales françaises sont ordinairement à deux temps; les pastorales italiennes (*pastorelle*) sont à 6/8.

PAT (de l'italien *pattare*, faire quitte), se dit, aux échecs, lorsqu'un des deux joueurs, n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans se mettre en prise. Quand on est *pat*, la partie devient nulle.

PAT (du latin *pastus*, nourriture), se disait, en Fauconnerie, de l'aliment qu'on donnait aux oiseaux. *Pât* se dit encore, en Vénerie, d'un mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATACHE (de l'italien *patascia*). On appelait ainsi autrefois une sorte de bâtiment léger employé au service des grands navires pour aller à la découverte, ou pour porter des nouvelles en diligence. Ce mot se dit aujourd'hui des bâtiments de la douane et du fisc en général : ce sont de petits bâtiments ancrés dans des fleuves ou des rivières pour la perception des droits sur les marchandises; ils visitent les navires du commerce et empêchent toute fraude. On nomme aussi *patache* un vieux navire approprié pour la police d'un arsenal. — Par extension, on nomme *pataches* certaines voitures publiques, à deux roues, non suspendues, par lesquelles on voyage à peu de frais, mais fort peu commodément.

PATAQUE, *Pataca*, monnaie employée dans différents pays, est en argent. — En Algérie et dans les États barbaresques, la *Pataque chique*, qui contient 232 aspres, vaut 0 fr. 54 c.; la *Pataque gourde*, qui contient 3 pataques chiques, vaut 1 fr. 62 c.

Au Brésil, il y a plusieurs espèces de pataques : la *Pataque nouvelle* (*Pataca*, *Patacon*), ou piastre à 320 reis, vaut 1 fr. 75 c., la *Pataque double* ou *Vieille pataque*, à 640 reis, vaut 3 fr. 50 c., etc.

PATAR, *Patara*, ancienne petite monnaie, de la valeur d'un *sou*, qui a eu cours en Flandre et dans les Pays-Bas. Ce mot s'emploie dans le langage familier comme synonyme d'*obole*, pour désigner une monnaie sans valeur. — On croit que *Patar* est une corruption de *Peter*, forme allemande du nom de saint Pierre, parce que le *patar* de Flandre a sur une de ses faces l'image de ce saint.

PATAS, *Cercopithecus ruber*, espèce de Guenon qui se trouve au Sénégal et en Abyssinie. Buffon a décrit le *Patas à bandeau*. — Quant au *Patas à queue courte*, il appartient au genre Rhésus.

PATATE ou BATATE, *Convolvulus batatas*, plante alimentaire du genre Liseron et de la famille des Convolvulacées : c'est une herbe vivace, à racine tubéreuse, à tiges grimpantes ou traînantes, à feuilles longuement pétiolées, anguleuses, ordinairement deltoïdes; à pédoncules axillaires, rameux, plus longs que les feuilles; à corolle longue de 5 centimètres, d'un pourpre pâle. La patate est originaire de l'Asie équatoriale; mais, depuis longtemps, elle a été introduite aux Antilles et dans tous les pays assez chauds pour cette culture. Elle réussit fort bien dans le midi de l'Europe, en Espagne, par exemple, et surtout aux environs de Malaga. La partie comestible de la patate consiste dans les tubercules de la racine, qui ont beaucoup de rapport avec la pomme de terre : ils sont en général de forme allongée et plus ou moins renflés vers le milieu, de couleur tantôt rouge ou violacée, tantôt jaune ou blanche; étant cuits, ils deviennent farineux, d'un goût légèrement sucré et qui rappelle celui de l'artichaut : c'est un aliment sain et facile à digérer. Il s'en fait une consommation considérable, aux Antilles et dans les États méridionaux de l'Union américaine, pour la nourriture des nègres. Les jeunes feuilles de la plante se mangent en guise d'épinards; ses fanes constituent un bon fourrage.

Dans le midi de la France, on donne improprement le nom de *Patate* à la Pomme de terre. On confond également sous ce nom l'Igname, le Topinambour, etc.

PATCHOULI, *Pogostemon patchouli*, espèce de Labiée de l'Inde, tribu des Menthoïdées, à feuilles ovales, dentées en scie, est remarquable par son odeur forte, aromatique, analogue à celle du *Chenopodium anthelminticum*. Cette plante ne nous arrive que dans un état de brisement qui longtemps ne permit pas de la reconnaître. On s'en sert pour la mettre dans les vêtements de laine afin d'en éloigner les insectes.

PATE (du latin *pasta*), composition formée d'un mélange de farine ou fécule et d'une substance servant à la détremper, telle que l'eau, le lait, le vin, l'eau-de-vie, les œufs, le miel. On fabrique en Italie des pâtes sèches (*vermicelles*, *macaroni*, *lazagni*, *taglioni*, *millefanti*, *semoule de pâte*, etc.), qui se détrempent ensuite avec du bouillon ou tout autre liquide chaud. Les plus renommées sont celles de Gênes, dont l'excellence vient de ce qu'on emploie uniquement pour les préparer les blés de la Sardaigne. Du reste, on prépare aujourd'hui ces pâtes en tous lieux : en France, Paris, Nancy, Marseille, Clermont-Ferrand, y excellent.

On donne aussi le nom de *Pâtes* : 1° à des substances médicamenteuses moins consistantes que les pastilles et les tablettes, mais plus fermes que les gelées; elles sont formées de sucre et de gomme que l'on a fait dissoudre dans un infusé ou dans un décocté chargé de principes médicamenteux et rapprochés peu à peu par l'évaporation : telles sont les *pâtes de réglisse*, *de jujubes*, *de guimauve*, *de lichen;*

2° À des préparations qu'on fait, pour l'Office, avec les meilleurs fruits : *pâtes d'abricots, de coings*, etc., et que l'on sert sur les tables au dessert : les pâtes d'abricot d'Auvergne sont particulièrement estimées;

3°. A des substances molles qui n'ont aucune analogie avec les précédentes : telle est la *pâte arsenicale* ou *pâte caustique de Rousselot*, que l'on emploie pour arrêter certains ulcères carcinomateux; il ne faut l'employer que quand la surface à cautériser n'a pas plus de 10 centim. de diamètre et ne dépasse pas en profondeur l'épaisseur de la peau.

On nomme encore *Pâtes* plusieurs substances au moyen desquelles on décrasse et on blanchit la peau (*pâte d'amandes*), ainsi que le vieux linge qu'on a réduit en bouillie pour faire le papier ou le carton, et certaines matières broyées et mélangées dans des proportions convenables, qui sont en usage dans les arts, telles que la *Pâte de porcelaine*, la *P. de stuc*, la *P. de riz*, etc. Avec la *pâte de riz*, les Chinois font une colle plus dure que le bois, et qui ressemble au beau marbre blanc. Ils s'en servent pour faire des vases très-beaux et très-solides. — On appelle *Pâtes de la Chine*, *P. du Japon*, des pâtes que l'on obtient en imprégnant du papier mâché d'eau de gomme bien forte : on fait bouillir ce mélange et on le met ensuite dans un moule. Les Japonais font avec cette matière des vases de toute espèce, des plats, des assiettes, qu'ils recouvrent d'un vernis noir que l'on a parfaitement imité en France. — Les *Pâtes moulées* sont des pâtes que l'on fait avec du carton en papier mâché, des râpures de bois ou du blanc d'Espagne, pour remplacer les ornements de sculpture qu'on faisait autrefois sur le champ des cadres, sur les panneaux des lambris, etc.

En Peinture, on appelle *Pâte* l'ensemble des couleurs d'un tableau : *peindre dans la pâte*, c'est charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. Les dessinateurs opèrent par couches successives; les coloristes peignent dans la pâte. Les chairs sont modelées à pleine *pâte* dans la lumière, et ressortent sur des ombres profondes et transparentes.

PATÉ (de *pâte*, parce que la viande y est renfermée dans de la pâte), sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. On fait des pâtés

chauds ou froids, gras ou maigres, etc. On les distingue le plus ordinairement par les mets qu'on y a fait entrer : *pâté de perdrix*, *de lièvre*, *de sanglier*, etc. On estime surtout les pâtés de Strasbourg, au foie d'oie; ceux de Chartres, à la volaille; de Périgueux, aux truffes; les pâtés en terrine de Nérac, etc. *Voy.* PATISSIER.

En termes de Fortification, on appelle *Pâté* un ouvrage avancé placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau : un des plus remarquables ouvrages de ce genre est le fort dit *le Pâté*, dans la Gironde, à Blaye.

En termes d'Imprimerie, un *pâté* est une masse de caractères mêlés et confondus sans aucun ordre, comme il arrive quand une forme vient à se rompre.

PATELLAIRE, *Patellaria* (de *patella*, vase): 1° genre de Lichens créé par Hoffmann, mais dont on a réuni depuis les espèces à d'autres genres; 2° genre de Champignons de l'ordre des Thécasporés ectothèques, tribu des Cyathides. On en compte six espèces, dont le type est le *Peziza atrata*. *Voy.* PÉZIZE.

PATELLE, *Patella* (du latin *patella*, écuelle), genre de Mollusques gastéropodes cyclobranches, caractérisé par la disposition des branchies lamellaires en série tout autour du corps, sous le rebord du manteau, avec les orifices anal et génital au côté droit antérieur et une coquille en cône surbaissé recouvrant entièrement le corps comme une écuelle. Cette coquille est aussi appelée *Lépas*. Le genre Patelle renferme une soixantaine d'espèces vivantes. Les côtes de France en nourrissent plusieurs, entre autres la *P. bleue* et la *P. ponctuée*. Ces mollusques adhèrent avec tant de force aux rochers qu'il est difficile de les en détacher sans endommager la coquille. Ils servent de nourriture à la classe pauvre : leur chair est coriace et craque sous la dent.

Vulgairement on nomme *Patelle allongée* ou *ambiguë* l'espèce type du genre Parmophore; *P. de Bourbon*, la Navicelle ordinaire; *P. à crête*, la coquille de l'Argonaute; *P. équestre*, le type du genre Calyptrée; *P. fendue*, le type du genre Émarginule; *P. pectinée*, le type du genre Helcion; *P. peinte*, une Fissurelle; *P. sauvage*, l'Haliotide; *P. voûtée*, une Crépidule.

PATÈNE (de *patena*, *patina*, plat, qu'on fait venir de *patere*, être ouvert), vase sacré qui a la forme d'un petit plat rond ou d'un disque en or ou en argent, sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie : on le donne à baiser aux personnes qui vont à l'offrande.

PATENOTIER, nom vulgaire du *Staphylier*.

PATENOTRES. Ce mot, formé de *Pater noster*, et qui ne désignait d'abord que l'oraison dominicale, a été étendu à toute sorte de prières, puis au chapelet et aux grains qui le composent, parce qu'il sert à répéter les prières. Autrefois on appelait *Patenostriers* les fabricants de chapelets : il y avait les *P. en verre*, les *P. en émail* et les *P. en bois*.

En Architecture, on nomme *Patenôtres* des ornements en forme de grains ronds ou ovales analogues à ceux des chapelets : ces ornements se mettent au-dessus des oves.

En Hydraulique, on donne le même nom aux chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux.

PATENTE (par abréviation de *lettre patente*, c.-à-d. lettre ouverte), s'est dit d'abord de lettres, de commissions, de diplômes accordés par le roi, ou par des corps, par des universités, etc., et portant une déclaration destinée à être rendue publique, ou l'autorisation d'exercer quelque profession ou industrie. — Il se dit spécialement aujourd'hui de l'impôt auquel sont assujettis tous ceux qui exercent une industrie ou certaines professions déterminées par la loi : c'est une des quatre *contributions directes*.

Après la suppression des maîtrises et des jurandes, une loi du 17 mars 1791 institua la contribution des patentes. Supprimées en 1793, elles furent rétablies dès l'an III. La perception de cet impôt a depuis été maintenue et régularisée par les lois du 1er brumaire an VII (22 oct. 1798), du 25 avril 1844 et du 18 mai 1850 (loi du budget). Cet impôt consiste en un *droit fixe* et en un *droit proportionnel* : le premier réglé par un tarif établi d'après la nature de l'industrie et la population de l'endroit, le second variant selon la valeur du loyer. L'impôt des patentes se perçoit par douzièmes comme les autres contributions : il rapporte annuellement au trésor plus de 40 millions.

La loi de 1844 avait déchargé de la patente certaines professions libérales qui y avaient été assujetties par celle de 1791 : la loi de 1850 a supprimé cette exception. En conséquence, les médecins, chirurgiens et vétérinaires, les notaires, avocats, agréés, avoués, huissiers, greffiers et commissaires priseurs, les maîtres de pension et chefs d'institution sont assujettis à la patente : ils payent seulement le droit proportionnel, qui pour eux est fixé au 15e du loyer.

*Patente*, *Patente de santé*, se dit des passe-ports et certificats de santé qui se délivrent dans les ports de mer aux vaisseaux qui partent, pour constater leur état sanitaire au point de départ. C'est d'après les termes de cette pièce que l'on motive la libre admission d'un navire, ou qu'on l'oblige à entrer en quarantaine. On distingue : la *Patente nette*, qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté; la *P. brute*, qui atteste le contraire; et la *P. suspecte*, qui se délivre quand le navire a relâché dans un port ou communiqué avec des bâtiments dont l'état sanitaire est douteux.

PATER, PATER NOSTER. *Voy.* ORAISON DOMINICALE.

PATÈRE (en latin *patera*), espèce de soucoupe d'or, d'argent, de bronze ou d'argile, munie quelquefois d'un manche, dont les Romains surtout faisaient usage dans les sacrifices pour recevoir le sang des animaux qu'on immolait, ou pour verser du vin entre les cornes des victimes. On donnait aussi ce nom au vase qu'on enfermait dans les urnes avec les cendres du mort, après avoir servi aux libations usitées dans les funérailles. Sur les monnaies antiques, la patère se met à la main de toutes les divinités; souvent aussi on la met à la main des princes, pour marquer la dignité sacerdotale unie en eux avec la puissance impériale.

En Architecture, on nomme *Patère* un ornement de forme circulaire imitant une patère antique. La patère se place dans les métopes de la frise dorique.

On appelle aussi *Patère* une espèce d'ornement en cuivre doré ou en bois, à peu près de la forme d'une patère antique, et qui est vissé à l'extrémité de ces verges de fer dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre.

PATERNITÉ (du latin *pater*, père), état, qualité de père. On distingue : la *Paternité légitime*, qui est le résultat du mariage; la *P. naturelle*, qui a lieu hors du mariage; la *P. civile*, créée par l'adoption (*Voy.* ADOPTION); enfin, la *P. spirituelle*, espèce d'alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul.

Selon une maxime célèbre du droit romain : *Is pater est quem justæ nuptiæ demonstrant*; selon notre Code, qui a consacré en cela la maxime ancienne, l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari (Code Nap., art. 312). La loi, en autorisant l'enfant à rechercher quelle est sa mère, interdit rigoureusement la recherche de la paternité (art. 340).

Quant aux droits et aux devoirs qui résultent de la paternité, *Voy.* PÈRE.

PATHÉTIQUE (du grec *pathéticos*, dérivé de *pathos*, passion), se dit, en Rhétorique, de l'art d'exciter les passions, soit en communiquant aux autres les sentiments dont on est soi-même pénétré, soit en faisant naître ces sentiments par un récit, un exposé, une peinture. Dans le premier cas, c'est le *pathétique direct*, dans le second le *pathétique indirect*. La principale et l'unique règle à observer quand on veut émouvoir les autres, c'est d'être ému soi-même :

*Summa circa movendos affectus in hoc posita est, ut moveamur ipsi* (Quintilien). Horace a dit de même, dans l'*Art poétique* (v. 101) :

> *Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent*
> *Humani vultus ; si vis me flere, dolendum est*
> *Primum ipsi tibi;*

et Boileau (*Art poétique*, chant III) :

> Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Parmi les auteurs modernes qui ont traité spécialement du pathétique, on peut consulter Marmontel et Blair. M. Anot a donné un *Traité du pathétique*.

En Anatomie, on nomme *Muscle pathétique* le grand oblique de l'œil; *Nerf pathétique*, ou *Nerf de la 4e paire*, un nerf moteur qui sort de l'encéphale, derrière la paire postérieure des tubercules quadrijumeaux, et se distribue au muscle grand oblique.

PATHOGÉNIE (du grec *pathos*, affection, et *gennaô*, engendrer), partie de la Médecine qui a pour objet la formation et le développement des maladies.

PATHOGNOMONIQUES (SIGNES), du grec *pathos*, affection, et *gnômôn*, indicateur; signes caractéristiques d'une maladie.

PATHOLOGIE (du grec *pathos*, affection, et *logos*, discours), science qui traite de tous les désordres survenus, soit dans la disposition matérielle des organes, soit dans les fonctions qu'ils sont appelés à remplir. Elle se divise en *Pathologie générale* et *P. spéciale*. Cette dernière se subdivise en *P. chirurgicale* ou *externe*, qui s'occupe des maladies, lésions ou difformités auxquelles on remédie le plus ordinairement en pratiquant certaines opérations; et en *P. médicale* ou *interne*, qui s'occupe particulièrement de combattre les maladies par des moyens tirés de l'hygiène ou de la matière médicale. La *Pathologie* soit générale, soit spéciale, interne ou externe, se divise, en outre, en trois parties: *étiologie*, qui traite des causes des maladies, *symptomatologie*, qui traite de leurs signes, et *thérapeutique*, qui enseigne à les guérir.

Parmi les auteurs modernes qui ont écrit sur la Pathologie générale, il faut citer MM. Chomel, Dubois d'Amiens, Requin et Nélaton. — Pour la Pathologie interne, *Voy.* les ouvrages cités aux articles MÉDECINE et NOSOLOGIE; pour la Pathologie externe, *Voy.* CHIRURGIE.

PATHOS, mot grec qui signifie *affection, passion*, était employé en Rhétorique comme synonyme de *pathétique* : on l'opposait à *ithos*. *Voy* ce mot.

Par suite, le mot *pathos* en est venu à exprimer en français l'affectation des beaux sentiments.

PATIBULAIRES (FOURCHES). *Voy.* GIBET.

PATIENCE (du latin *pati*, souffrir), vertu qui fait supporter sans murmure les adversités, les douleurs, les injures, les incommodités de la vie. Chez les païens, cette vertu fut surtout recommandée par les Stoïciens, qui réduisaient toute la morale à ce précepte : *Sustine*, et qui même niaient la réalité du mal. Le *Manuel d'Épictète* est, d'un bout à l'autre, une longue leçon de patience. La patience, sous le nom de *résignation*, a été élevée plus haut encore par le Christianisme, qui, sans nier les maux de cette vie, fait de ces maux pour l'homme souffrant une épreuve salutaire et un mérite aux yeux de Dieu.

*Jeu de patience*, amusement qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces, découpées en cent façons, d'une mosaïque représentant divers objets, tels, par exemple, qu'une carte de géographie, une estampe à plusieurs figures, etc. Ce jeu a été appliqué avec quelque succès à l'éducation des enfants, surtout à l'étude de la Géographie.

On appelle, en outre, *Patiences*, différentes combinaisons d'un jeu de cartes, au moyen desquelles une personne seule arrive à un résultat qu'elle s'est proposé. Il y a de ces patiences qui peuvent se jouer à deux.

PATIENCE (ainsi nommée, dit-on, parce que les effets de cette plante sont si lents que les malades qui en font usage doivent s'armer de patience), *Lapathum*, espèce du genre Rumex et de la famille des Polygonées, renferme des plantes herbacées à feuilles alternes, à fleurs petites, verdâtres et peu apparentes; elle ne se distingue de l'*Oseille* proprement dite que par la présence de tubercules à la base des folioles intérieurs du calice et par sa saveur peu acide. Plus de 20 variétés de cette espèce croissent en France, en Suisse et en Allemagne. La *Patience commune* (*Lapathum officinale, Rumex patientia*) est une plante à racine vivace et pivotante; à tige cylindrique, haute de 4 à 6 décim., garnie de feuilles grandes, planes, ovales, entières, d'un vert foncé, ondulées sur leurs bords, portées sur des pétioles; à fleurs herbacées, verdâtres, petites et nombreuses. On la cultive dans les jardins potagers pour la cuisine. Sa racine, noire en dehors, jaunâtre en dedans, et un peu amère, est regardée comme stomachique, apéritive et dépurative, et se prescrit en médecine contre les maladies de la peau, du foie et du système lymphatique. La *P. sauvage* ou *crépue* (*R. crispus*) a une tige arrondie, haute de 7 à 10 décim., et des feuilles lancéolées et très-ondulées sur les bords : elle est très-commune dans les bois, les prairies, les fossés humides. Sa racine est d'un rouge brunâtre; elle a les mêmes propriétés que la précédente. La *P. aquatique* (*R. aquaticus*, ou *Hydrolapathum*), qui atteint jusqu'à 2 m. de hauteur, a la racine jaunâtre : elle est employée contre le scorbut, les obstructions, les affections cutanées, les rhumatismes, la goutte, les maladies chroniques rebelles. La *P. sanguine* ou *P. rouge*, dite aussi *Sang-dragon* (*R. sanguineus*), *Herbe au charpentier*, originaire de la Virginie, a une tige droite, haute de 4 à 6 décim.; sa racine, d'un rouge noirâtre, est astringente et propre, dit-on, à arrêter le sang des plaies. La *P. des Alpes*, ou *Rhubarbe des moines* (*R. alpinus*), a la racine allongée et grosse, amère et visqueuse; on la dit purgative.

On donne quelquefois le nom de *Patience acide* à l'Oseille, et de *P. à écussons* à la Petite Oseille.

PATIN (du grec *patéin*, marcher?). On a d'abord appelé ainsi une sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir. Ce mot s'est dit ensuite d'une chaussure supportée par un cercle de fer et par deux montants, que les femmes attachaient à la semelle de leurs souliers, pour éviter l'humidité. Les patins ont été remplacés par les socques. — On se sert dans le midi de la France d'une espèce de patins d'un genre tout particulier : ce sont des chaussures d'hiver formées d'une forte semelle en bois, recouverte d'un chausson en laine cloué en entier, ou seulement jusqu'au milieu, sur la semelle de bois.

On appelle spécialement *Patins* une chaussure dont on se sert pour glisser sur la glace, et qui est formée d'une semelle de bois au milieu de laquelle est fixée dans toute sa longueur une lame d'acier placée de champ, recourbée à la pointe et droite au talon. Cette chaussure se fixe sous chaque pied, à l'aide de courroies et de boucles. Les peuples du Nord, Norwégiens, Suédois, Russes, Hollandais, font des patins non-seulement un moyen de divertissement, mais encore un objet d'utilité : ils s'en servent pour voyager sur la glace. Ces patins, appelés *skie* ou *skielœbere*, ont près de 2 m. de long, et ne sont pas plus larges que le pied : ils sont formés de 2 planches de sapin minces et effilées, d'une épaisseur double dans leur milieu, et légèrement recourbées en l'air à leur extrémité.

Les Charpentiers appellent *Patin* une pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier pour la porter : elle repose elle-même sur une assise de pierre. — Dans l'Architecture hydraulique, les *patins* sont des pièces de bois que l'on couche sur des pieux dans des fondations où le terrain n'est pas solide, et sur lesquelles on assure des plates-formes pour bâtir dans l'eau.

**PATINE**, *patina*. Les Antiquaires et les Numismates appellent ainsi cette belle couleur de vert-de-gris noirâtre que prend quelquefois le cuivre et le bronze ancien. On applique sur les statues de bronze modernes un vernis qui imite assez bien cette couleur.

**PATISSERIE** (de *pâte*). L'art du Pâtissier consiste à préparer certaines pâtes délicates auxquelles on ajoute le plus souvent du beurre, de la crème, du sucre, des confitures, des fruits, des viandes, etc. Les pâtisseries reçoivent mille formes diverses, et comprennent une foule de compositions dont chacune a son nom particulier : pâtés, vol-au-vent, tourtes, biscuits, tartes, gâteaux, brioches, petits fours, etc. Les peuples les plus renommés pour leur pâtisserie sont la France, l'Italie et la Suisse.

Cet art n'était pas ignoré des anciens : Athènes et Rome connurent de bonne heure toutes les délicatesses de la pâtisserie. On y aimait surtout les gâteaux légers ou garnis de fruits, dans lesquels le miel et l'huile remplaçaient le sucre et le beurre. On trouve à Rome, au IVe siècle, une corporation de pâtissiers (*pastillariorum*). Les *flans*, les gâteaux soufflés et garnis de pommes, sont d'origine gallo-romaine; les *échaudés*, les gâteaux feuilletés, les *rissoles*, étaient connus au XIIIe siècle; les *talmouses* de Saint-Denis étaient déjà renommées du temps de Villon. Au XVIe siècle, nous trouvons les *fouaces* de Normandie et du Poitou, les *darioles* d'Amiens; les *gohières* et les *popelins*, sortes de flans à la crème et au fromage, ainsi que de nombreuses espèces de *tartes*. Les cuisiniers italiens venus en France à la suite de Catherine de Médicis raffinèrent chez nous la pâtisserie : on leur doit les *macarons*, la crème à la *frangipane*, les gâteaux de Milan, longtemps estimés; es *massepains* remplis de confitures liquides, etc. A la fin du dernier siècle, le talent d'Avice, et, plus tard, celui de Carême, l'inventeur des *petits-fours*, des *meringues*, etc., ont élevé l'art de la pâtisserie à son plus haut degré. On doit à Carême le *Pâtissier royal parisien* et à M. Leblanc le *Manuel du Pâtissier*.

**PATISSON**, espèce de Courge d'hiver. *Voy.* COURGE.

**PATOIS** (par corruption du latin *patrius sermo*, langue du pays), langage vulgaire particulier à une contrée, à une province, et qui n'est qu'une corruption de la langue mère : c'est en cela qu'il se distingue du *dialecte*, qui est une langue réelle ayant ses règles fixes. Il y a en France un nombre considérable de patois. Dans les pays de la *langue d'oil*, on n'en compte pas moins de 12 : le *wallon*, le *picard*, le *normand*, le *breton*, le *lorrain* ou *austrasien*, le *champenois*, le *poitevin*, le *saintongeois*, le *tourangeau*, le *berrichon*, le *bourguignon*, le *francomtois*. Les pays de la *langue d'oc* offrent aussi un grand nombre de patois, tous dérivés de la langue romane : le *provençal*, le *languedocien*, le *gascon*, l'*auvergnat* et le *limousin*, etc. Les travaux de Raynouard, Nodier, Ollivier, ont beaucoup fait de nos jours pour la connaissance des divers patois de la France. On peut consulter en outre les *Recherches sur les Patois* de Bottin, 1833; le *Tableau synoptique des Patois de la France* de J. Schnakenburg, Berlin, 1840; l'*Hist. des Patois*, de Pierquin de Gembloux, 1841. M. Ed. Duméril a donné un *Dict. du P. normand*, 1849, M. J. Corbet, un *Glossaire du P. picard*, 1852.

**PATOUILLET**, appareil employé en Métallurgie pour débarrasser les minerais de leurs parties terreuses. Il se compose : d'une bâche demi-cylindrique en fonte, placée horizontalement; d'un arbre en bois armé de bras en fer qui tourne au centre de la bâche, à l'aide d'un moteur quelconque : dans le cylindre se trouvent trois excavations, l'une supérieure pour l'introduction de l'eau courante; une seconde, un peu plus bas, pour évacuer les eaux salies; et la troisième, qui est au fond, pour recevoir le minerai lavé. — On remplace quelquefois le patouillet par une grande auge en bois dans laquelle le lavage se fait à bras, ou par un cylindre à claire-voie plongeant dans une cuve pleine d'eau, et pouvant tourner autour d'un axe légèrement incliné.

**PATRIARCHE**, PATRICE, PATRICIENS. *Voy.* ces articles au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**PATRIMOINE** (du latin *patrimonium*). C'est l'ensemble des biens de la famille, ou plus exactement le bien qui vient du père et de la mère.—Après la Révolution de 1789, on a longtemps appelé *biens patrimoniaux* les biens provenant de la famille par hérédité, en opposition aux *biens nationaux*, nom par lequel on désignait ceux qui, à la suite d'une confiscation, avaient été vendus au profit de la nation.

*Séparation des patrimoines*, opération judiciaire qui a pour objet d'empêcher que les biens composant une succession ne se confondent avec ceux de l'héritier qui l'a recueillie, et que les créanciers personnels de cet héritier ne soient payés sur les biens de la succession au préjudice des créanciers et légataires du défunt. Ce droit pour les créanciers de demander la *séparation des patrimoines* est consacré et réglé par le Code Napoléon (art. 878-881).

**PATROLOGIE**, PATRISTIQUE, nom donné, surtout en Allemagne, à la connaissance des ouvrages des Pères de l'Église (*Patres*). *Voy.* PÈRES.

**PATRON** (du latin *patronus*). On appelait ainsi, chez les Romains, le protecteur que chaque citoyen pauvre, de l'ordre des plébéiens, choisissait parmi les patriciens. Le protégé prenait le nom de *client* (*Voy.* ce mot). Aujourd'hui le mot *patron* a plusieurs acceptions particulières : ainsi, il se dit non-seulement du protecteur vis-à-vis du protégé, du maître à l'égard de l'esclave, mais encore du maître d'une étude de notaire, d'avoué, du chef d'une maison de commerce, du commandant d'un canot, d'un petit bâtiment employé au petit cabotage. Sur les bâtiments de commerce, on donne même ce nom à l'homme qui tient momentanément le gouvernail en main.

Dans l'Église catholique, on nomme *patron* le saint dont on porte le nom ou sous la protection duquel on s'est placé. Par exemple, la Vierge Marie, sous le nom de *Notre-Dame*, est la patronne d'un grand nombre de cathédrales, S. Denis est le patron de la France, Ste Geneviève est la patronne de Paris, S. George le patron de l'Angleterre, S. Nicolas celui de la Russie, etc. Les orfèvres et les forgerons ont pour patron S. Éloi; les jardiniers, S. Fiacre; les cordonniers, S. Crépin; les marins, S. Nicolas; les vignerons, S. Vincent; les charcutiers, S. Antoine; les musiciens, S. Julien ou Ste Cécile; les artilleurs, Ste Barbe.

On appelait *patron* d'une église celui qui avait bâti, fondé ou doté une église, en considération de quoi il avait ordinairement sur cette église un droit honorifique nommé *patronage*. Ce droit conférait les prérogatives de la place d'honneur à l'église et dans les processions, de l'eau bénite, du pain bénit, de l'encens et de l'offrande avant les autres. Il conférait aussi le pouvoir de nommer à un bénéfice vacant.

Dans les Arts, on appelle *patron* le modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers, etc.; le morceau de papier, de carte ou de parchemin, que les tailleurs, les lingères, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lesquels ils taillent l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits. — Dans les manufactures d'or, d'argent et de soie, on donne ce nom au dessin rehaussé de couleurs qui sert à monter le métier, et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures dont le fabricant veut l'embellir. — Les Luthiers nomment ainsi certaines pièces de bois qui ont la forme de différentes parties d'un instrument, tel que violon, basse, guitare, etc., et d'après lesquelles on taille le bois dont les instruments doivent être faits. — Les patrons ou modèles de navires sont appelés *gabaris*. *Voy.* ce mot.

**PATRONAGE.** Ce mot, qui exprime en général

la protection qu'un homme puissant, appelé *patron* (*Voy.* ci-dessus), accorde à un homme plus faible ou d'un état inférieur, a été, dans ces derniers temps, appliqué spécialement à plusieurs institutions créées dans le but de concourir à l'amélioration morale d'une classe intéressante de condamnés. Dès 1817, une société avait été formée dans ce but; mais ce n'est qu'en 1833 qu'a été constituée la *Société de patronage pour les jeunes libérés*, qui existe aujourd'hui à Paris : elle recueille au moment de leur libération les jeunes détenus qui, ayant moins de seize ans, ont été considérés par la justice comme ayant agi sans discernement et déposés dans une maison de correction, et elle dirige leurs premiers pas pour les empêcher de récidiver. C'est à cette société que l'on doit la fondation de la colonie agricole de Mettray. Elle a été déclarée établissement d'utilité publique par ordonnance du 5 juin 1843.

PATRONYMIQUE (NOM). *Voy.* NOM (PROPRE).

PATROUILLE (de *patrouiller*, agiter l'eau, marcher dans la boue), marche nocturne exécutée par des hommes de garde, parcourant un itinéraire arrêté d'avance et ayant pour mission essentielle d'observer ce qui se passe, de prévenir ou de réprimer les désordres, et de faire avertir immédiatement, s'il y a lieu, l'autorité compétente. Les patrouilles se composent ordinairement de 4 à 6 soldats ou citoyens armés, conduits par un caporal ou un sous-officier ayant le *mot d'ordre*. Elles sont quelquefois accompagnées d'un agent de police.—Les patrouilles ne peuvent pénétrer dans les habitations particulières qu'en cas de flagrant délit, de cris d'alarme ou de détresse, ou quand elles en sont requises par le maître d'une habitation.

A la guerre, les patrouilles doivent épier l'ennemi, s'assurer que les sentinelles veillent, etc.

PATTE (du bas latin *plata*). On donne en général ce nom aux organes de locomotion des animaux, aux pieds des Quadrupèdes, qui sont munis de doigts, d'ongles ou de griffes (singe, lion, ours, chien, chat, etc.); à ceux des oiseaux, à de certains reptiles (lézard, crocodile); de certains animaux aquatiques (écrevisse, homard); de certains insectes (hanneton, mouche, araignée, etc.).

Les Jardiniers appellent *Patte*, ou *griffe*, les racines de certaines plantes qui ont quelque ressemblance avec la patte d'un animal, comme celles de l'Anémone et de la Renoncule. — En Botanique, on nomme vulgairement *Patte d'araignée* la Nigelle des jardins; *P. du diable*, la Marcgravie ombelliforme; *P. de lapin*, l'Orpin velu et le Trèfle rouge; *P. de lièvre*, le Trèfle des champs; *P. de lion*, l'Alchimille; *P. de loup*, le Lycope vulgaire; *P. d'oie*, les Chénopodes; *P. d'ours*, l'Acanthe et l'Ellébore fétide; *P. velue*, la Calandre; — en Conchyliologie, *Patte de crapaud*, une espèce du genre Rocher; *P. de lion brûlée*, une espèce de pourpre; *P. d'oie*, le Strombe pied de pélican; *P. d'oie*, ou *Aile de souris*, une Coquille du genre Rostellaire; — en Entomologie, *Patte étendue*, une espèce de Bombyx, qui semble se cacher la tête entre les pattes; *P. pelue*, la Calandre, ou Charançon du blé.

On appelle encore *Patte d'oie* cette espèce de carrefour formé par diverses allées, diverses routes, qui, partant d'un même point, vont en s'écartant les unes des autres comme les doigts de la patte des palmipèdes. — Il se dit aussi familièrement de ces rides divergentes qu'on observe à l'angle extérieur de chaque œil chez ceux qui commencent à vieillir.

Les Marins appellent *Pattes d'une ancre* les pièces triangulaires qui terminent, à ses deux bouts, la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond; *P. de bouline et de ris*, les bouts de filin épissés sur les ralingues (bords) de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline et les palanquins; *P. d'anspect*, une garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout. *Mouiller en patte d'oie*, c'est mouiller sur trois ancres disposées en triangle à l'avant d'un vaisseau.

PATURAGE, PATURE (du latin *pastum*). *Pâturage* se dit en général de tout endroit où l'on fait paître les animaux : dans certaines parties de la France, notamment en Normandie, on dit plutôt *herbage* (*Voy.* ce mot). Les pâturages sont de trois sortes : 1° les *prairies naturelles* et *artificielles*; 2° les *chaumes*, espaces de peu d'étendue situés au sommet des hautes montagnes, où l'on conduit pendant l'été les bêtes à grosses cornes; 3° les *pacages*, situés dans les bois où l'herbe est abondante et propre.

On appelle *vaine pâture* les terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux. *Voy.* PACAGE.

PATURIN, *Poa*, grand genre de la famille des Graminées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles longues, linéaires, engaînantes à la base, et dont les fleurs vertes forment des sortes de panicules plus ou moins rameuses. On en compte près de 180 espèces, dont un grand nombre croissent naturellement en Europe; parmi les principales, on doit citer : le *Paturin commun* (*Poa trivialis*), qui abonde dans nos prés, et fournit un foin excellent; le *P. des prés* (*Poa pratensis*), à racine traçante, et fournissant aussi un bon foin : ces deux espèces sont très-précoces : elles sèchent souvent avant que les autres puissent être fauchées; le *P. airagroste*, plus connu sous le nom de *Petite Amourette*; le *P. abyssinien* (*Poa abyssinica*), ou *Teff*, dont la graine est employée en Abyssinie à faire du pain et une espèce de bière.

PATURON, partie de la jambe d'un cheval et des autres Mammifères ongulés située entre le boulet et la couronne. Le pâturon correspond aux premières phalanges de l'homme. Il est fréquemment exposé aux luxations et à diverses atteintes.

C'est aussi le nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons comestibles, et particulièrement du Champignon de couche, parce que c'est dans les pâturages que les meilleurs et les plus savoureux prennent naissance.

PAULLINIA, genre de la famille des Sapindacées, consacré à la mémoire du médecin *Sim. Paulli*, renferme des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, grimpants et flexibles (lianes), à feuilles composées, à fleurs verdâtres, peu apparentes, calice persistant, à 5 folioles imbriquées; corolle à 4 pétales claviformes, munis d'écailles à leur base; 8 étamines, à filets inégaux, portant des anthères oblongues, biloculaires; 3 styles épais, légèrement soudés; capsule piriforme, triloculaire, polysperme. La *Paullinia sorbilis* donne une graine que les Brésiliens réduisent en poudre, et dont ils font des pastilles connues sous le nom de *guarana*; en les mêlant avec de l'eau et du sucre, ils obtiennent une boisson rafraîchissante et fébrifuge. La poudre de ces graines est employée avec succès dans certains cas de migraine (c'est la *poudre de Paullinia* de M. Fournier); elle fournit à l'analyse chimique, avec un peu de matière résineuse, de tannin et d'amidon, un alcaloïde particulier, la *guaranine*, identique avec la caféine. La *P. pinnata* est vénéneuse : les indigènes en emploient le suc pour empoisonner leurs flèches.

PAULOWNIA (d'un nom propre), genre de Scrofulariées; c'est un arbre du Japon, analogue au Catalpa.

PAUME (du latin *palma*), le creux ou le dedans de la main. Pour les Anatomistes, c'est la partie large de la main jusqu'aux doigts, comprenant le poignet et le métacarpe. — En Entomologie, on nomme *paume* le premier article des deux tarses antérieurs des insectes hexapodes, quand il se distingue des autres par une plus grande largeur.

*Paume*, mesure de longueur. *Voy.* PALME.

*Jeu de paume*, sorte de jeu de balle auquel se livrent deux ou plusieurs personnes, dans un endroit

préparé exprès. Dans l'origine, on se renvoyait la balle avec la *paume* de la main; plus tard, on se servit d'un gantelet, d'une raquette ou d'un battoir. On appelle *Longue paume* celle qui se joue en plein air, dans un long espace de terrain disposé exprès; *Courte paume*, celle à laquelle on joue dans un endroit fermé de murailles, en forme de carré long et couvert. — Ce jeu remonte à la plus haute antiquité: il est mentionné par Homère (*Odyssée*, chants VI et VIII). Hérodote en rapporte l'invention aux Lydiens. Les Grecs l'appelaient *sphéristique*, et les Romains *pila:* c'était l'amusement favori de ces derniers dans le champ de Mars et dans les thermes. En France, ce jeu devint en grand honneur à partir du XVe siècle. On s'était servi jusque-là de la main seule et d'une balle d'étoupe appelée *éteuf*. On commença alors à se ganter; la raquette parut sous Henri IV. A partir de Louis XIII, le jeu de paume commença à perdre une partie de sa vogue; il conserva néanmoins une sorte de faveur, surtout à la cour, jusqu'à la fin du siècle dernier : de vastes salles avaient été construites tout exprès pour cet exercice; c'est dans une de ces salles, au *Jeu de paume de Versailles*, que les députés du tiers état se réunirent le 20 juin 1789, et firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. Aujourd'hui, le jeu de paume est à peu près abandonné.

PAUPÉRISME (du latin *pauper*, pauvre), état de pauvreté. Par ce mot, emprunté aux Anglais, on désigne, non pas la gêne ou la misère accidentelle d'un individu, mais l'état permanent d'une classe plus ou moins nombreuse dans les sociétés modernes, composée d'indigents qui, ne pouvant trouver dans le travail des ressources suffisantes, sont soutenus ou entretenus soit par la charité, soit par des secours publics. C'est surtout en Angleterre que règne le *paupérisme :* il paraît y être dû à l'inégalité des fortunes, au trop petit nombre de propriétaires, au développement excessif de l'industrie manufacturière et à l'emploi des machines : il a donné naissance à la *taxe des pauvres* (*Voy.* ce mot). Dans les autres pays de l'Europe, on a eu recours aux moyens les plus divers pour soulager les indigents, et pour prévenir la plaie du paupérisme. *Voy.* PAUVRES, ASSISTANCE PUBLIQUE, BIENFAISANCE, MENDICITÉ.

M. Moreau-Christophe a écrit un ouvrage important sur le *Problème de la misère* et sur les différentes solutions qu'il a reçues chez les peuples anciens et modernes; on doit à M. A-E. Cherbuliez des *Études sur les causes de la misère et sur les moyens d'y remédier*, 1852; à M. Béchard, le *Paupérisme en France*, 1853; à M. Mézières l'*Économie, remède à la misère*, 1852, livre plein d'utiles conseils.

PAUPIÈRES, *palpebræ*. On appelle ainsi deux voiles mobiles qui, en se rapprochant l'un de l'autre, couvrent entièrement les yeux, qu'ils mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps extérieurs. Les paupières sont formées de peau, d'une couche musculeuse appartenant au muscle palpébral ou orbiculaire, d'un tissu cellulaire dense qu'on a appelé *ligament palpébral*, de fibro-cartilages nommés *cartilages-tarses*, qui s'étendent d'une commissure à l'autre dans l'épaisseur de chacune d'elles, enfin d'une membrane muqueuse qui les tapisse intérieurement et qui fait partie de la conjonctive. On distingue les paupières en *supérieure* et *inférieure :* la *supérieure* est sensiblement plus grande. Il y a en outre chez l'homme, dans l'angle interne de l'œil, un petit repli en forme de croissant appelé *membrane clignotante :* c'est le rudiment d'une 3e paupière, qu'on trouve plus ou moins développée chez certains animaux, notamment chez les oiseaux (*Voy.* ŒIL). — Les reptiles et les poissons n'ont pas de paupières.

Les paupières sécrètent un liquide muqueux qui sert à les lubréfier, et qui, lorsqu'il est en excès, prend le nom de *chassie;* elles peuvent être chez l'homme le siége d'une inflammation dite *blépharite* (du grec *blepharon*, paupière), d'engorgements appelés *orgelets*, de renversements incommodes, connus sous le nom d'*ectropions*, etc. *Voy.* ces mots.

PAUSE (du grec *pausis*, de *pauô*, faire cesser). En Musique, c'est l'intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens demeurent sans chanter ou sans jouer. C'est le silence d'une ronde, ou, ce qui revient au même, d'une mesure à quatre temps. La *demi-pause* n'est que le silence d'une blanche ou d'une demi-mesure à quatre temps. La pause et la demi-pause s'expriment par le même signe (—), avec la différence que la première est comme suspendue sous la quatrième ligne de la portée, et la seconde repose sur la troisième ligne à laquelle elle tient par le bas.

PAUVRE HOMME, Crustacé du genre Pagure. *Voy.* BERNARD L'ERMITE.

*Herbe à pauvre homme. Voy.* GRATIOLE.

PAUVRES. Le *pauvre* ne doit pas être confondu avec l'*indigent:* à proprement parler, l'homme *pauvre* est celui qui n'a que strictement le nécessaire, qui n'a que ses bras pour vivre, et dont l'existence précaire dépend uniquement de sa santé et du travail qu'il trouve; l'*indigent* est celui qui n'a rien et qui, se trouvant dans l'impossibilité de subsister par lui-même, est forcé de recourir à la charité. Cependant, dans l'usage, on confond pauvreté et indigence. *Voy.* PAUPÉRISME, MENDICITÉ, ASSISTANCE.

*Droit des pauvres*. On nomme ainsi un droit prélevé en France en faveur des hôpitaux sur les recettes des spectacles, concerts, bals et autres amusements publics. — Ce droit n'était originairement qu'une aumône volontaire : Louis XIV, en 1699, le rendit obligatoire, et le fixa au sixième en sus des recettes. Abandonné pendant les premières années de la Révolution, ce droit fut rétabli par la loi du 7 frimaire an V, qui ordonna la perception d'un décime par franc en sus du prix de chaque billet d'entrée. Le droit des pauvres n'avait d'abord été établi qu'à titre provisoire et pour six mois; mais il fut successivement prorogé jusqu'au 5 décembre 1809 : à cette date, on décida que la perception en serait indéfinie. Il a même été depuis 1847 compris chaque année dans le budget de l'État.

*Taxe des pauvres*, impôt établi en Angleterre en faveur des pauvres. C'est en 1602, sous le règne d'Élisabeth, qu'elle fut définitivement établie. Cette taxe, créée dans les intentions les plus louables, paraît avoir augmenté progressivement le nombre des pauvres, ainsi que les charges de la nation.

PAUXI, *Ourax*, *Lophocercus*, genre de l'ordre des Gallinacés, très-voisin des Hoccos, renferme des oiseaux d'Amérique (Guyane) : bec haut, fort, comprimé, convexe; narines percées dans une membrane qui recouvre de vastes fosses nasales; joues emplumées; ailes amples, très-concaves; queue moyenne, arrondie; tarses robustes, scutellés; les plumes qui embrassent la base du bec sont courtes et serrées comme du velours. Les Pauxis ont les mœurs des Hoccos : ils s'habituent aisément à la domesticité; leur démarche est fière et pesante comme celle des Dindons : ils se nourrissent de fruits et de graines. Les deux espèces principales de ce genre sont le *Pauxi-Pierre* et le *Hoccan* ou *Mitu*.

PAVAGE, PAVÉ (du latin *pavimentum*). Le *Pavage* des rues et celui des routes se fait ordinairement avec des *pavés* de grès. On fait aussi des pavages en pierre calcaire, en basalte, en lave, en meulière; en larges dalles, en briques, en galets. Dans ces derniers temps, on a fait des essais de pavage en bois, en bitume mélangé de gros gravier, ou même en caoutchouc; le pavage en bois a l'avantage d'éviter le bruit des voitures : aussi l'emploie-t-on surtout autour des palais, des assemblées délibérantes, des spectacles, des tribunaux. Enfin, on a recom-

ment tenté dans quelques villes (Londres et Paris) de remplacer le pavage par le macadamisage. *V.* ce mot.

Les *Pavés* en grès, les plus ordinairement employés, sont des cubes de 20 à 25 centim., qu'on pose généralement sans liaison sur un terrain nivelé, recouvert de sable, en remplissant leurs interstices de la même matière : on se sert, pour les mettre en place, d'un marteau fort lourd, présentant à l'un de ses bouts une houe large et allongée, et à l'autre une tête; pour égaliser leur superficie, on laisse tomber dessus une *hie* ou *demoiselle*, sorte de pilon à deux anses en bois garni de fer et pesant 30 kilogr. — On appelle *Pavés bruts* les pavés tels qu'ils sortent de la carrière ; *P. semillés*, ceux dont on a ôté les plus fortes aspérités; *P. piqués*, ceux qui sont tout à fait taillés et dressés. On nomme *bordures*, ou *boutisses*, les pavés plus longs que larges (35 centim. sur 23) qui servent à border les chaussées des routes; *caniveaux*, les pavés creusés pour le passage des ruisseaux. — Les pavés de grès employés à Paris se tirent des environs de Fontainebleau, d'Orsay, de Bellay, des coteaux et des vallées de l'Yvette, de la Marne, etc.

Le pavage est entretenu, pour les grandes routes, par l'État; pour les parties qui ne sont pas grandes routes, conjointement par les communes et par les propriétaires : la proportion dans laquelle les uns et les autres y doivent contribuer est fixée par une loi du 7 juin 1845; elle est de moitié.

Les Carthaginois sont, dit-on, les premiers qui aient pavé leurs rues. Celles de Rome ne le furent que sous le consulat d'Appius Claudius (321 avant J.-C.). Cordoue fut la première ville moderne qui reçut un pavage régulier (850). Paris ne commença à être pavé qu'en 1185, sous Philippe-Auguste.

PAVANE, ancienne danse d'un caractère grave et sérieux. Elle était réservée aux reines, aux dames de leur cour et aux seigneurs qui pouvaient figurer avec elles : aussi les dames la dansaient-elles en robes longues et traînantes, chargées de broderies et de pierreries, ayant quelquefois sur la tête des couronnes qui marquaient leur dignité; les princes l'exécutaient avec de grands et riches manteaux, et les simples gentilshommes en cape et en épée. — Le nom de *pavane* n'est, selon les uns, qu'une corruption de *padovana*, padovane, parce que cette danse viendrait de Padoue en Italie; selon d'autres, il dériverait de *paon*, et aurait été donné à cette danse parce que les figurants faisaient une espèce de roue, à la manière des *paons*.

PAVÉ. *Voy.* PAVAGE.

PAVESADE (de l'italien *pavese*, pavois), toile ou étoffe qu'on tendait en dehors autour des bords d'une galère, le jour du combat, pour dérober aux ennemis la vue des dispositions que l'on y faisait. On le disait aussi d'un grand nombre de *pavois* qu'on plaçait aux deux côtés de la galère, pour couvrir et défendre ceux qui rament. *Voy.* BASTINGAGE.

PAVIE (de la ville de *Pavie*, d'où elle nous est venue), ou ALBERGE, sorte de Pêche dont la chair est adhérente au noyau. On distingue le *Pavie rouge*, le *P. jaune* et le *gros Pavie*. *Voy.* ALBERGIER et PÊCHER.

PAVIER, *Pavia*, genre de la famille des Hippocastanées, établi aux dépens des Marronniers d'Inde pour des arbres de l'Amérique du Sud, à racines traçantes, à tige peu élevée, à feuilles digitées et à jolies fleurs irrégulières qui s'épanouissent au printemps. Leur fruit est dépourvu d'épines : c'est ce qui fait le caractère distinctif du genre. Les principales espèces sont : le *Pavier à fleurs blanches*, le *P. rouge*, le *P. panaché*, le *P. jaune*. Toutes se cultivent en France. On les plante dans les jardins anglais, où elles forment de belles allées.

PAVILLON (du latin *papilio*, tente et *papillon*). Il s'est dit primitivement d'une espèce de logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminé en pointe par en haut, qui servait jadis au campement des gens de guerre; et, par extension, de tout petit bâtiment isolé, en forme de tente ou autrement.

Dans la Marine, on appelle *Pavillon* un étendard qui s'arbore au mât de l'arrière pour indiquer la nation à laquelle appartient le vaisseau, ou à d'autres mâts pour indiquer le rang de l'officier qui commande.

Le *Pavillon* a, dans la marine, la même importance que le *Drapeau* dans l'armée de terre. Chaque nation a son pavillon, qui le plus souvent reproduit les couleurs nationales (*Voy.* COULEURS) On trouvera ces divers pavillons figurés et rassemblés en tableau dans la plupart des atlas (notamment dans l'*Atlas* d'Andriveau-Goujon). — Dans les cas de guerre, les nations belligérantes peuvent continuer à commercer au moyen des navires des nations neutres : on dit alors que *le pavillon couvre la marchandise*. *Voy.* NEUTRES (DROIT DES).

Le pavillon de beaupré annonce la présence du capitaine à bord; un pavillon carré au mât d'artimon annonce celle d'un contre-amiral; quand il est au mât de misaine, il annonce celle d'un vice-amiral. — Les pavillons servent aussi de signaux : dans ce cas, ils sont de fantaisie et à couleurs variées.

*Hisser* ou *arborer pavillon*, c'est défier l'ennemi au combat; *baisser* ou *amener pavillon*, c'est se rendre; *mettre le pavillon en berne*, c'est le plier dans sa hauteur, de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau, pour rappeler ceux de l'équipage qui sont à terre, ou pour demander du secours.

Dans le Blason, le *Pavillon* est une espèce de dais qui surmonte les armes des souverains : le pavillon de France était d'azur, semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermine, et sommé de la couronne royale

En Anatomie, on donne le nom de *Pavillon* à la partie extérieure de l'oreille externe chez l'homme et les Mammifères. C'est une lame fibro-cartilagineuse, souple et élastique, qui est parfaitement libre dans la plus grande partie de son étendue, et qui adhère par son centre au conduit auriculaire.

En Botanique, ce mot désigne cette partie d'une fleur papilionacée qu'on nomme aussi *étendard*.

En Conchyliologie, on nomme *Pavillon de Hollande* l'Achatine, espèce de Bulle; *P. du prince*, le *Bulimus perversus*; *P. d'Orange*, une Volute.

En Musique, on appelle *Pavillon* la partie évasée en forme d'entonnoir qui termine certains instruments à vent, tels que cor, trompette, trombone, etc. On donne le même nom à l'extrémité évasée d'un porte-voix. — Le *Pavillon chinois* est le même que le *Bonnet chinois*. *Voy.* ce nom.

PAVO, nom latin et générique du *Paon*.

PAVOIS (de l'italien *pavese*, ou du vieux français *pave*, couverture), sorte de grand bouclier demi-cylindrique dont on se servait anciennement pour se préserver des traits de l'ennemi. Quand les Francs élisaient un roi, ils l'élevaient sur un pavois, puis, le portant ainsi, ils lui faisaient faire trois fois le tour du camp, exposé à la vue de toute l'armée.

Dans la Marine, on appelle *Pavois* les décorations dont un vaisseau s'entoure les jours de fête : les uns sont de simple toile, goudronnée ou non; les autres de drap bleu, bordé de drap rouge ou jaune. On les met autour des bastingages pour les cacher, et quelquefois autour des hunes pour cacher les gabiers. On dit qu'un vaisseau est *pavoisé* lorsqu'il est orné de pavillons, de flammes, etc. *Voy.* PAVESADE.

PAVOIS, *Scutus*, synonyme de *Parmophore*.

PAVONIE, *Pavonia* (de *pavo*, paon), genre de la famille des Malvacées, établi pour des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux de l'Asie tropicale et de l'Amérique, à feuilles alternes, entières, dentées, couvertes, comme la queue du paon, de petits points ronds et transparents en forme d'*yeux* (d'où le nom de *Pavonie*); à fleurs de couleurs différentes, disposées en corymbes ou en panicules : calice à 5 divisions, corolle à 5 pétales; ovaire sessile à 5 loges

uniovulées; le fruit est une capsule à 5 coques monospermes. — Ce genre renferme plus de 30 espèces, réparties en quatre sections appelées *Pavonia, Lopimia, Lebretonia, Gœthea.*

PAVONIE, genre de Lépidoptères diurnes, tribu des Nymphalides, détaché du genre Morphô pour des espèces qui se distinguent par un corps un peu moins grêle, les antennes un peu plus fortes, les palpes plus longs et les ailes ayant leur cellule discoïdale ouverte. L'espèce type, *Pavonia cassiæ*, habite le Brésil.

C'est aussi le nom d'un genre de Polypiers pierreux, lamellifères, des mers tropicales.

PAVOT, *Papaver*, genre type de la famille des Papavéracées, renferme de belles plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes et à fleurs terminales, qui sont penchées avant leur épanouissement, et qui se relèvent ensuite : calice à 2 folioles caduques; corolle à 4 pétales dans le pavot simple, de 4 à 20 stigmates sessiles, disposés en rayons sur le sommet de l'ovaire; capsule globuleuse, uniloculaire, à fausses cloisons, polysperme. Le suc du pavot ressemble à du lait; mais il change de couleur en se coagulant et passe à l'état d'opium.

Les pavots cultivés sont presque tous annuels, et la couleur de leurs fleurs est excessivement variée. Les deux espèces les plus communes sont : le *Pavot coquelicot* ou *Coquelicot* (*Papaver rhœas*), à fleurs d'un rouge éclatant, qui croît spontanément parmi les blés et qui donne par la culture de belles fleurs doubles (*Voy.* COQUELICOT), et le *P. somnifère* (*P. somniferum*) ou *P. des jardins*, grande et belle espèce que l'on cultive dans les parterres comme fleur d'ornement et dans les champs pour en extraire l'huile connue sous le nom d'*huile d'œillette.* La tige du Pavot somnifère est très-élevée; ses feuilles sont larges, embrassantes, d'un vert glauque; ses fleurs très-grandes, inclinées avant leur épanouissement, de couleur purpurine, marquées d'une tache noirâtre à leur base. Les capsules sont grosses, très-lisses, glabres, globuleuses; les semences si nombreuses, qu'on a calculé qu'un seul pied pouvait en produire jusqu'à trente-six mille : cette graine est entièrement dépourvue des principes narcotiques existant dans tout le reste de la plante, et c'est elle qui fournit par expression l'huile d'œillette. Ce pavot a été cultivé de toute antiquité : les Romains, les Perses et les anciens Égyptiens en pétrissaient les semences torréfiées, en les mêlant avec du miel, et en faisaient plusieurs espèces de gâteaux et autres friandises : cet usage s'est conservé de nos jours dans quelques contrées de l'Allemagne et de l'Italie. C'est aussi du pavot somnifère que l'on retire l'*opium :* pour cela, on incise les capsules qui succèdent à la fleur, en saisissant le moment où elles sont encore vertes et juteuses. C'est surtout en Orient, notamment en Perse et dans l'Inde, que l'on prépare l'opium (*Voy.* ce mot). On peut aussi en retirer des pavots de nos jardins; mais il en faut beaucoup plus pour produire les mêmes effets qu'en employant l'opium oriental : les efforts de M. Aubergier de Clermont-Ferrand pour la culture du pavot indigène donnent cependant lieu d'espérer que la France cessera bientôt d'être, sous ce rapport, tributaire de l'étranger. Les capsules sèches du pavot s'emploient en décoction pour préparer des fomentations et des lavements calmants. On sème les pavots d'ornements et les pavots oléagineux en automne ou au printemps, et on récolte la graine en juillet et août.

Chez les anciens, le pavot était l'un des attributs de Morphée : c'était avec cette plante que le dieu touchait ceux qu'il voulait endormir. Il était aussi consacré à Cérès, soit parce qu'il croît au milieu des blés, soit parce que Jupiter en fit manger à la déesse pour lui procurer du sommeil et apporter quelque trêve à sa douleur lorsqu'elle pleurait l'enlèvement de sa fille Proserpine.

Dans le langage des fleurs, le Pavot est en général le symbole de la langueur et du sommeil; le pavot blanc exprime le soupçon; le pavot mêlé, la surprise; le pavot rose, la vivacité; le pavot rouge, l'orgueil; le pavot simple, l'étourderie.

*Pavot cornu*, en latin *Glaucium. Voy.* GLAUCIENNE.

PAYE ou PAIE. *Voy.* SOLDE, SALAIRE.

PAYEMENT. La loi règle par qui et comment le payement doit être fait pour être valable; elle en détermine les effets à l'égard du débiteur et du créancier (Code Napoléon, art. 1234-1270); elle indique enfin les moyens à employer dans le cas où le créancier refuserait de recevoir son payement (*Voy.* OFFRES RÉELLES). — La monnaie de cuivre ou de billon ne peut être employée dans les *payements*, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 fr. (Décret du 18 août 1810).

PAYENS, *Pagani. Voy.* PAGANISME.

PAYEURS, fonctionnaires établis dans chaque département pour y acquitter, en vertu des autorisations légales, les dépenses de la guerre, de la marine et des autres services de l'État. Ils sont au nombre de 89 et relèvent du ministre des Finances. Ils furent institués par un décret du 12 oct. 1791. L'ordonnance du 31 mai 1838 sur la comptabilité publique règle tout ce qui concerne la comptabilité, le contrôle et la responsabilité des payeurs.

PAYS (du latin *pagus*, village). Autrefois, en France, on appelait *Pays de droit écrit*, les provinces où le droit romain était en vigueur comme loi; c'étaient les provinces qui relevaient du parlement de Paris : la Guyenne, la Provence et le Dauphiné; *Pays coutumiers*, ceux qui étaient régis par des usages particuliers, comme la Normandie, la Bretagne (*Voy.* COUTUME); *Pays d'États*, les provinces qui avaient des assemblées d'États pour voter et répartir leurs contributions : c'étaient le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence, l'Alsace, le Roussillon, la Lorraine, la Flandre et le Hainaut; on opposait les *Pays d'États* aux *Généralités* (*Voy.* ce mot); *Pays de franc-salé*, les provinces exemptes de gabelle; *Pays d'obédience*, les provinces non comprises dans le concordat et où le pape nommait à certains bénéfices : Bretagne, Provence et Lorraine.

PAYSAGE (de *pays*), genre de peinture qui a pour objet de représenter quelque aspect de la campagne. Le *paysage* embrasse la représentation des terrains, des montagnes, des rochers, des lacs, des rivières, de tout ce que peut présenter l'aspect d'un pays. Il comprend la composition et la représentation des figures, des animaux et des épisodes historiques ou de fantaisie que peuvent animer une scène champêtre, et appeler l'intérêt sur un site agreste. On distingue le *Paysage champêtre* ou *pastoral*, qui représente la nature dans toute sa simplicité; le *P. historique*, dans lequel sont représentés des personnages héroïques, mythologiques, un trait de l'histoire ou de la fable; le *P. mixte*, paysage copié de quelque site ou paysage naturel, mais que l'artiste a modifié pour l'effet pittoresque de son tableau; le *P. idéal*, paysage où tout est de la composition du peintre. Les plus célèbres paysagistes sont Salvator Rosa, qui choisit de préférence ses sujets dans la nature sauvage; le Poussin, qui se plaît au contraire dans les sujets riants, et Claude Lorrain, dont les compositions, remplies de variété, sont considérées comme les plus riches et les plus brillantes. L'école hollandaise a aussi produit d'excellents paysagistes : Ruysdael, Hobbema, Wynants, Karle Dujardin, Berghem, Paul Potter, Van Eyck, Van Velde, etc.

PÉAGE (de l'italien *pedaggio*, passage à pied, ou de *payage*, pour payement), droit établi pour un passage sur un chemin, une chaussée, un pont, un canal, etc. Les péages étaient très-multipliés autre-

fois; ils étaient perçus au profit des seigneurs, et faisaient partie des droits seigneuriaux; ce droit a été aboli comme tel par la loi du 15 mars 1790. Toutefois, la loi du 14 floréal an X a laissé la faculté d'en établir de nouveaux : Napoléon en rétablit une partie. Aujourd'hui les péages ne sont plus guère qu'un impôt temporaire, dont la durée est limitée au temps nécessaire pour le recouvrement des sommes employées aux constructions ou aux réparations des passages fréquentés. Tout péage sur les ponts de Paris a été supprimé en 1848. En Angleterre et en Allemagne, il y a encore beaucoup de péages sur les grandes routes. — Le Danemark perçoit un péage sur les vaisseaux qui traversent le Sund, et le Hanovre sur ceux qui entrent dans l'Elbe.

PÉAN, hymne en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

PEAU (du latin *pellis*, en latin *cutis*, en grec *derma*), tissu membraneux, dense, épais, résistant, flexible et extensible, qui recouvre le corps de la plupart des Mammifères, des Oiseaux, de quelques Reptiles et Poissons, et d'un assez grand nombre d'animaux sans vertèbres. — Chez l'homme, elle est composée de *quatre* couches qui se succèdent ainsi du dehors au dedans : 1° l'*épiderme*, ou *cuticule*, formé de cellules plates et cornées; 2° le *réseau de Malpighi*, ou *corps muqueux réticulaire*, assemblage de cellules arrondies; 3° le *corps papillaire*, membrane intermédiaire dont la substance ne s'est point encore réduite en cellules; 4° le *derme*, ou *chorion*, formé de tissu cellulaire : cette dernière couche n'a pas la même épaisseur dans toutes les parties du corps; elle est fort épaisse à la plante des pieds et à la paume des mains, très-fine aux paupières, et généralement plus forte au dos qu'au côté antérieur du corps; son épaisseur, plus considérable chez l'homme que chez la femme, varie entre un demi-millimètre et 3 millim. La surface externe de la peau offre de nombreuses éminences nommées *papilles*, des *poils*, qui varient suivant les régions qu'ils occupent, et une multitude de *pores*. Sa couleur varie : elle est blanche ou rosée chez les Européens, noire chez les nègres, jaunâtre ou olivâtre en Asie, rouge ou cuivreuse chez les Américains, etc. Elle est plus blanche et plus fine chez les femmes et les enfants que chez les hommes et les adultes; celle des vieillards est sèche et aride. La couleur et les caractères de la peau varient selon l'état de santé ou de maladie : ce qui fournit au médecin d'utiles indications.

Il entre dans la composition de la peau différents organes, soit de sécrétion et d'excrétion (appareils producteurs de la *matière cornée* et de la matière colorante ou *pigmentum*, vaisseaux sudorifères), soit d'absorption (vaisseaux absorbants). On considère comme parties accessoires de la peau : les *follicules*, qui sécrètent l'humeur sébacée; les *poils* et les *ongles*; et, chez les animaux, les *cornes*, les *sabots*, les *plumes*, les *piquants*, les *écailles*, les *tests*, les *coquilles*.

Les fonctions de la peau sont de protéger le corps, et de le mettre en rapport avec les objets extérieurs : elle est le siége et l'organe du *toucher*; c'est surtout dans la partie appelée *corps papillaire* que paraît se produire cette sensation. Par ses pores elle exhale une partie des liquides du corps, ou introduit dans l'économie diverses substances étrangères.

*Maladies de la peau.* La peau est sujette à un grand nombre de maladies (*maladies cutanées*, *dermatoses*), qui se présentent sous les formes les plus diverses et quelquefois les plus repoussantes : *exanthème*, *érésipèle*, *eczèma*, *psoriasis*, *pityriasis*, *rougeole*, *scarlatine*, *gourmes*, *gale*, *variole*, *syphilis*, *dartres*, *pellagre*, *lèpre*, *éléphantiasis*, etc. (*Voy.* chacun de ces noms). Ces maladies, longtemps attribuées à un principe dartreux, se développent sous l'influence des causes les plus diverses, notamment du contact ou de l'ingestion de substances âcres et malfaisantes, de la suppression brusque de certaines évacuations habituelles, d'un état de débilité profonde de toute l'économie, ou par l'effet de l'hérédité, de la contagion, etc. Le traitement en est varié comme les causes. L'étude et le traitement de ces maladies constituent aujourd'hui une des branches les plus importantes de la science.

Les maladies de la peau ont été observées dès la plus haute antiquité : Hippocrate, Celse, Galien, en décrivent plusieurs; Celse les classe et les caractérise dans un chapitre à part; mais pendant bien longtemps la science médicale fut presque impuissante à les traiter. Quelques-unes de ces affections, objet d'horreur et d'épouvante, n'étaient combattues que par des prescriptions religieuses ou légales (*Voy.* LÈPRE). C'est seulement au XVI^e^ siècle que les médecins commencèrent à distinguer entre elles avec quelque rigueur les diverses affections cutanées et à y appliquer un traitement rationnel. Il a fallu néanmoins tous les progrès de la civilisation moderne pour dissiper les préjugés dont quelques-unes de ces maladies étaient l'objet; il a aussi fallu les découvertes de la science pour en diminuer la gravité ou en assurer la guérison. Les savants qui ont le plus contribué à ces résultats sont : au XVI^e^ siècle, Mercurialis; au XVIII^e^ siècle, Plenck, en Autriche; Turner, Willan, en Angleterre; Lorry, en France; au XIX^e^ siècle, Alibert, qui donna un *Traité des maladies de la peau* (1810) et une *Monographie des dermatoses* (1832), et qui, par le charme de sa parole et de son style, popularisa presque une étude si peu attrayante pour le vulgaire; Biett, qui régénéra cette partie de la science par une classification plus rigoureuse, par des observations plus exactes et une pratique plus énergique; et, de nos jours, M. Rayer, qui donna un *Traité* estimé *des Maladies de la peau* (1835); et M. Cazenave, disciple de Biett, à qui l'on doit un *Abrégé pratique des Maladies de la peau* (1828-33, avec M. Schedel), des *Leçons cliniques sur les M. de la peau* (1843-45), et les *Annales des M. de la peau.* M. Chausit, dans son *Traité élémentaire des Maladies de la peau* (1853), et M. Devergie, dans son *Traité pratiq.* (1854), ont résumé tous ces travaux.

PEAUX. Ces dépouilles des animaux ont divers emplois dans l'industrie. Les unes, à cause de la beauté de leurs poils, sont destinées à la *fourrure* (*Voy.* ce mot et PELLETERIE); les autres, débarrassées de leurs poils, sont employées aux usages les plus variés : les peaux de bœuf, de veau, de vache, de buffle, de bison, etc., après avoir subi la préparation du tannage et celle du corroyage, constituent les diverses espèces de *cuirs* (*Voy.* ce mot); les peaux d'agneau, de chevreau, de daim, de chamois, sont passées en mégie ou chamoisées, et employées à la fabrication des gants, des culottes de peau, etc.; les peaux de brebis, de mouton, de bélier, de veau, d'âne et de mulet, servent à la fabrication du maroquin, du parchemin et du chagrin; ou bien elles sont préparées pour la reliure, pour la gaînerie, etc.

PEAUCIER ou PEAUSSIER (de *peau*), artisan qui prépare les peaux. *Voy.* PEAU, CORROYEUR, MÉGISSIER.

*Muscle peaussier*, ou *thoraco-facial*, muscle très-large, situé immédiatement sous la peau, à la partie antérieure et latérale du cou, s'étend depuis le milieu de la poitrine, où il prend naissance dans le tissu cellulaire qui recouvre les muscles grand pectoral et deltoïde, jusqu'à la partie inférieure de la symphyse du menton, et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire; il se prolonge aussi sur la face.

PEC, nom du Hareng en caque fraîchement salé.

PÉCARI, *Dicotyles*, genre de Mammifères pachydermes, très-voisins des *Cochons*, comprend 2 petites espèces qui n'ont souvent que 3 doigts aux pieds de derrière et 4 à ceux de devant; peu ou point de queue; des canines qui ne sortent point de la bouche, ce qui distingue ces animaux des *Cochons* propre-

78.

ment dits, et enfin sur les lombes une ouverture glanduleuse qui laisse suinter une humeur fétide, et que l'on a comparée à un second nombril : d'où le nom de *Dicotyle* (du grec *dis*, deux, et *kotylè*, nombril). Ces animaux habitent en grandes troupes les forêts de l'Amérique méridionale. Leur chair est excellente. Le *Pécari à collier* (*D. torquatus*), dit aussi *Couré*, *Patira*, est de la grosseur d'un chien ordinaire, et a tout l'aspect d'un jeune sanglier : son pelage est tiqueté noir et blanc, et il a un collier blanchâtre autour du cou; le *P. tajassu* (*D. labiatus*) est plus grand que le précédent et généralement noir, avec la mâchoire inférieure blanche.

PECCANTES (HUMEURS), nom donné par les Humoristes aux humeurs vicieuses, surtout quand elles *pèchent* sous le point de vue de la qualité. *Voy.* HUMEUR.

PÊCHE (du latin *piscatura*). Sous le rapport des procédés et des instruments qu'elle emploie, la pêche se divise en *P. à la ligne* ou *à l'hameçon* et en *P. au filet* (*Voy.* LIGNE et FILET) : pour quelques espèces on emploie le *harpon*, la *flèche* ou même des projectiles. Sous le rapport des lieux où elle s'exécute, on distingue la *P. maritime* et la *P. fluviale*. La première se subdivise en *Grande* et *Petite pêche* : la *grande*, comprenant la pêche de la baleine, celle de la morue, et autres de ce genre, dont l'exploitation exige un certain nombre de bâtiments, et de grandes expéditions maritimes; la *petite*, comprenant la *P. côtière*, qui exploite les parages avoisinant les côtes, soit librement, dans les mers communes, soit au profit des régnicoles, dans la zone des eaux territoriales; et la *P. à pied*, qui s'exerce le long du littoral, de plain-pied sur le rivage, où elle dispose ses engins destinés à prendre le poisson ou à retenir celui que la marée y amène. — Pour les détails sur chaque espèce de pêche, *Voy.* les noms des divers poissons : BALEINE, MORUE, HARENG, etc.

*Pêche maritime.* Elle est de la plus haute importance, et pour la valeur de ses produits, et pour les revenus qu'elle assure à l'État, qui, en retour, accorde aux grandes pêches des primes d'encouragement considérables; en outre, elle forme pour les flottes de l'État d'excellents marins. De nombreuses mesures législatives en règlent l'exercice, notamment l'ordonnance de 1681, les lois du 22 avril 1832, du 25 juin 1841, du 23 juin 1846, du 7 août 1850, du 22 août 1851 et du 9 janvier 1852. *Voy.* PRIME.

*Pêche fluviale.* Le droit de pêche est exercé au profit de l'État dans les fleuves et rivières navigables et flottables (sauf la pêche à la ligne, qui est libre); dans tous les autres cours d'eau, ainsi que dans les étangs, il est réservé aux propriétaires riverains. La loi du 15 avril 1829, qui est le *Code de la pêche*, détermine minutieusement la forme et la dimension des instruments à employer, les lieux et les temps où la pêche est prohibée dans l'intérêt de la conservation et de la reproduction du poisson, la pénalité attachée aux contraventions, etc.

Les anciens avaient poussé l'art de la pêche à un très-haut point de perfection. Les notions les plus intéressantes sur cet art dans l'antiquité nous ont été transmises par Élien et surtout par Oppien dans son poëme des *Halieutiques* (c.-à-d. *sur la pêche*).

Les plus anciens titres qui fassent mention de la pêche du hareng datent de l'an 709 ; ceux qui se rapportent à la pêche de la morue, sont de la fin du IXe siècle. — Duhamel a donné un *Traité des pêches* (1769). On doit à Pesson-Maisonneuve un *Traité gén. de toutes les Pêches*, à M. Lambert, le *Pêcheur praticien*, et à M. Guillemard, *la Pêche à la ligne et au filet* (1857). On estime en Angleterre le *Parfait pêcheur à la ligne* de Walton. N. de La Morinière a donné l'*Hist. gén. des Pêches*; Baudrillard, A. Karr, des *Dict. de P.*

PÊCHE, *Malum persicum*, fruit du *Pêcher*. *V.* PÊCHER.

PÉCHÉ (du latin *peccatum*), transgression de la loi divine. Les Théologiens distinguent le *Péché originel* et le *P. actuel*. Le *P. originel* est celui qui vient de la désobéissance d'Adam, et que nous apportons en naissant. Le *P. actuel* est celui que l'on commet par un acte de sa propre volonté : on peut le commettre par pensée, par parole, par action, par omission. Le *P. actuel* peut être *mortel* ou *véniel*. Le *P. mortel* donne la mort à notre âme en lui ôtant la vie de la grâce et nous rend dignes des peines de l'enfer : ce qui a lieu quand on désobéit à Dieu en matière grave et avec plein consentement. Le *P. véniel* affaiblit en nous la vie de la grâce et nous rend dignes de peines temporelles en cette vie ou en l'autre : ce qui a lieu quand on désobéit à Dieu en chose légère, ou même en chose grave, mais sans un plein consentement. — On compte 7 *P. capitaux* : l'*orgueil*, la *colère*, l'*envie*, la *luxure*, la *gourmandise*, l'*avarice* et la *paresse*. *Voy.* PÉNITENCE.

PÊCHER, *Amygdalus persica*, espèce du genre Amandier, famille des Rosacées, tribu des Amygdalées, renferme des arbres de moyenne taille, qu'on cultive, selon les localités, en plein vent ou en espalier. Leurs feuilles sont étroites, allongées, pointues, alternes et finement dentées sur les bords, d'un beau vert en été, et souvent d'un rouge vif à la fin de l'automne. Les fleurs, sessiles et solitaires, ont 5 pétales du plus beau rose. Tout le monde connaît leurs excellents fruits, les *pêches* : c'est un drupe sphérique, marqué, sur l'un des côtés, d'un sillon profond qui commence à l'attache du pédoncule, et se continue jusqu'au point où se trouvait placé le style. A l'intérieur est un noyau assez gros, oblong, à surface rugueuse et profondément incisée en tous sens; l'amande sert à faire des liqueurs et de l'orgeat. La Pêche est un des meilleurs fruits. Sa couleur, sa grosseur et sa qualité varient beaucoup. On distingue toutes les variétés en deux grandes sections, celles qui ont la peau recouverte de duvet (*Persica pubescens*), et celles qui ont la peau lisse (*P. lævis*). Parmi les premières, on remarque les *Pêches* proprement dites, qui ont la chair fondante et se détachant facilement du noyau (*Avant-pêches*, *Madeleines*, *Vineuses*, *Chevreuses*, *P. à fleurs doubles*, etc.), et celles dont la chair adhère au noyau : ces dernières sont appelées *Pavies*, *Alberges*, *Pressets* ou *Persèques*. Parmi les secondes, on distingue la *P. violette*, dont la chair est adhérente au noyau, et le *Brugnon* (*Voy.* ce mot), qui s'en détache facilement. Les pêches sont en France l'objet d'une culture importante : on estime surtout aux environs de Paris les pêches de Montreuil.

Les fleurs, les feuilles du pêcher, ainsi que les amandes des noyaux, ont une saveur extrêmement amère : cette amertume, qui a quelque chose d'aromatique, est due à l'acide prussique qu'elles renferment. On prépare avec les fleurs un sirop qui est légèrement purgatif; l'*eau de noyau* de pêches est stomachique, carminative et fort agréable; la gomme des pêchers est astringente et bonne contre la dyssenterie. On prépare avec les noyaux un très-beau noir dont on se sert en peinture sous le nom de *noir de pêche*. Enfin le bois du pêcher, surtout celui des pêchers en plein vent, est dur, de bonne qualité, et employé pour les ouvrages d'ébénisterie et de marqueterie.

Le pêcher est originaire de la Perse. Cet arbre aime les sols légers, profonds, de bonne qualité : il ne réussit pas dans les terrains compactes, argileux ou humides. On le place plus ordinairement en espalier, à une bonne exposition, abritée du nord; quelquefois aussi on le tient en plein vent. On greffe le pêcher en écusson sur prunier dans les terres qui ont peu de profondeur, et sur amandier dans les terres profondes. Ces greffes se font au commencement de septembre et en juillet.

PÊCHERIES, lieux où l'on a coutume de pêcher, comme le banc de Terre-Neuve pour la morue. *Voy.* MORUE, BALEINE, HARENG, etc.

PÊCHEUR. *Voy.* PÊCHE.

*Anneau du pêcheur. Voy.* ANNEAU.

*Pêcheur du Roi*, oiseau. *Voy.* MARTIN-PÊCHEUR.

PECHSTEIN (de l'allemand *pech*, poix, et *stein*, pierre), espèce de Quartz luisant et gras.

PÉCHURIN (de *pêche* ?), fruit aromatique qui provient de l'Amérique méridionale, et qui paraît appartenir à une espèce du genre Laurier. On le fait entrer quelquefois dans la fabrication du chocolat.

PECORA (pluriel de *pecus*, bétail), nom donné par Linné au 5e ordre de la classe des Mammifères, lequel correspond aux Ruminants.

PECTEN, Mollusque. *Voy.* PEIGNE.

PECTINE (du grec *pectis*, coagulum), ou *Gelée végétale*, principe immédiat qui a quelque analogie avec la gomme, et qui existe dans tous les fruits. On l'isole, sous la forme d'une masse transparente et gélatineuse, en faisant bouillir pendant quelque temps du jus de pommes, pour coaguler la matière azotée qui s'y trouve, filtrant et ajoutant de l'esprit-de-vin qui précipite la pectine. Cette matière diminue beaucoup de volume par la dessiccation, et se réduit en fragments translucides, durs et cassants comme la gomme arabique. Dans cet état, la pectine est très-peu soluble dans l'eau froide; elle s'y gonfle, et lui communique une consistance mucilagineuse très-épaisse. Elle n'a aucune saveur. Les alcalis la convertissent en *acide pectique*, autre matière gélatineuse qu'on rencontre dans les navets, les carottes, les betteraves, dans les tiges et les feuilles des plantes herbacées, et dans les couches corticales de tous les arbres : cet acide forme des sels appelés *Pectates*. — La pectine constitue essentiellement les gelées de fruits qui paraissent sur nos tables. M. Braconnot a obtenu pour la première fois, en 1831, la pectine à l'état de pureté; elle a été depuis particulièrement étudiée par M. Frémy.

PECTINÉ (du latin *pecten*, peigne), qui a la forme d'un peigne. — *Muscle pectiné*, ou *Muscle-sus-pubio-fémoral*, muscle de la partie interne de la cuisse, est fixé supérieurement à l'espace qui sépare l'éminence ilio-pectinée de l'épine du pubis, et se termine intérieurement à la ligne oblique étendue entre le petit trochanter et la ligne âpre du fémur.

PECTINIBRANCHES. Cuvier donne ce nom au 6e des ordres établis par lui dans la classe des Mollusques gastéropodes, et qui est caractérisé par la forme pectinée ou plumeuse des branchies. Cet ordre comprend les nombreux genres *Toupie*, *Paludine*, *Monodonte*, *Phasianelle*, *Buccin*, *Rocher*, etc.

PECTIQUE (ACIDE). *Voy.* PECTINE.

PECTIS, genre de la famille des Composées tubuliflores, tribu des Vernoniacées, a été établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale, annuelles ou rarement vivaces; à feuilles glabres, cartilagineuses; à capitules pluriflores, terminant des rameaux nus ou unibractés au milieu, presque sessiles et plus ou moins cachés entre les feuilles.

PECTORAL (de *pectus*, poitrine), ce qui concerne la poitrine. On nomme : *Muscles pectoraux* des muscles qui s'attachent en grande partie sur la région antérieure de la poitrine : on distingue le *Grand pectoral*, qui, de la moitié interne du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, vient se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus, et le *Petit pectoral*, qui s'étend obliquement entre l'apophyse coracoïde et le bord supérieur des 2e, 3e et 4e côtes; — *Cavité pectorale*, la cavité qui renferme les poumons et le cœur.

*Remèdes pectoraux*. Ce sont les remèdes propres à combattre les maladies des poumons et de la poitrine : les *Espèces pectorales* sont les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hysope et de lierre terrestre, mélangées par parties égales et en poids; les *Quatre fleurs pectorales* sont les fleurs de mauve, de violette, de bouillon-blanc et de coquelicot; les *Quatre fruits pectoraux* sont les dattes, les jujubes, les figues et les raisins.

En Histoire naturelle, on appelle *Mamelles pectorales* celles qui ont leur siége à la poitrine, comme dans l'homme, les singes, les makis, les éléphants, les lamantins, etc.; *Nageoires pectorales*, les nageoires qui, dans les poissons, représentent les membres thoraciques des autres vertébrés.

*Poissons pectoraux*. *Voy.* THORACIQUES.

Le *Pectoral*, ou *Rational*, était une pièce de broderie que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine. — La *Croix pectorale* est la croix que les évêques portent sur la poitrine pour marque de leur dignité.

PECTORILOQUIE (de *pectus*, *pectoris*, poitrine, et de *loqui*, parler), parole ou voix venant de la poitrine. Depuis Laënnec, on désigne sous ce nom le phénomène que présentent certains phthisiques, lorsque, leur poitrine étant explorée à l'aide du *stéthoscope*, la voix semble sortir à travers les parois du thorax : ce phénomène indique l'existence de cavités anfractueuses, dites *ulcères du poumon*, qui sont produites dans cet organe par la suppuration ou le ramollissement des tubercules. *Voy.* ÉGOPHONIE.

PÉCULAT (du latin *peculatus*, quasi *pecuniæ ablatio*), vol de deniers publics commis par celui qui en a le maniement et l'administration. — A Rome, le péculat fut puni d'abord d'une peine pécuniaire égale au quadruple de la somme soustraite, et plus tard de la déportation. Autrefois, en France, ce crime était puni de l'amende, de la confiscation, du bannissement, des galères et quelquefois de mort. Aujourd'hui il est puni des peines portées aux art. 169-174 du Code pénal. *Voy.* CONCUSSION.

PÉCULE, nom que l'on donnait, à Rome, aux profits que pouvaient faire les esclaves lorsqu'ils n'étaient point occupés au service de leurs maîtres. Ils pouvaient employer cet argent pour leur propre utilité.

On appelle aussi de ce nom ce qu'un fils de famille se procure par son travail ou son industrie, ainsi que ce qui lui est donné à titre de libéralité.

PÉDAGOGIE (du grec *paidagôgia*, formé lui-même de *païs*, *paidos*, enfant, et *agôgè*, conduite; éducation des enfants), nom par lequel on désigne, surtout en Allemagne, l'art d'élever la jeunesse; art qui comprend à la fois l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale. Cet art, dont on trouve le germe dans les écrits de quelques anciens, de Quintilien, de Plutarque, a surtout été cultivé par les modernes, et n'a reçu que fort récemment une forme et un nom scientifiques. Æneas Sylvius, Érasme, Sadolet, aux XVe et XVIe siècles; Fénelon, Locke, au XVIIe; Rollin, J.-J. Rousseau, Basedow, Pestalozzi, au XVIIIe; et de nos jours, Niemeyer en Allemagne, le P. Girard en Suisse, Mgr Dupanloup, M. Barrau, M. L.-F. Gauthey, etc., en France, ont traité ce sujet aux points de vue les plus divers (*Voy.* ÉDUCATION). Outre leurs ouvrages, on lira avec profit la *Pédagogie* de Schwartz (Leips., 1829), l'*Essai d'un système complet d'éducation*, avec l'*Histoire de la Pédagogie*, de Fritz (Strasbourg et Paris, 1840-43).

Plusieurs établissements pédagogiques ont été fondés en France et en Allemagne : les plus importants sont, en France, l'*École normale supérieure*, à Paris, destinée à former des maîtres pour l'enseignement secondaire; les *Écoles normales primaires*, créées dans chaque département par la loi de 1833 pour former des instituteurs primaires. Parmi les ouvrages rédigés pour ces derniers établissements, on remarque le *Cours normal des instituteurs primaires*, de M. de Gérando; le *Cours normal des institutrices primaires*, de Mlle Sauvan; le *Manuel des écoles primaires* et *le Visiteur des écoles*, de M. Matter; le *Cours pratique de pédagogie*, destiné aux élèves-maîtres des écoles normales primaires et aux instituteurs en exercice, par M. Daligaul, etc. — Un cours de *Pédagogie* avait été institué en 1848 à l'É-

cole normale supérieure; mais cet enseignement, qui eût pu produire de bons résultats, n'a pas été conservé.

En Grèce et à Rome, on appelait originairement *Pédagogue*, conformément à l'étymologie du mot, l'esclave chargé de *conduire les enfants* aux écoles publiques et de les ramener. Dans l'ancienne Université, les *pédagogues* étaient ce que l'on appelle aujourd'hui *principaux de colléges*, c.-à-d. les directeurs d'établissements d'instruction. Peu à peu on n'employa plus ce mot que dans un sens défavorable, pour désigner un pédant plein de morgue.

PÉDALE (du latin *pedalis*, de *pes, pedis*, pied). On appelle ainsi une touche de bois ou de fer que l'on fait mouvoir avec les pieds, soit pour modifier l'intensité du son, comme dans le piano, soit pour hausser ou baisser le ton, comme dans la harpe, ou enfin pour faire parler les grands tuyaux de l'orgue qui rendent les sons les plus graves de cet instrument. Les pédales peuvent former un clavier de 1 ou de 2 octaves.

On appelle aussi *Pédale* une note soutenue à la basse ou à toute autre partie sur laquelle on fait succéder plusieurs accords. On distingue la *Pédale inférieure*, à la basse; la *P. supérieure*, à la plus haute partie; et les *P. des parties intermédiaires*. Les pédales sont d'un effet noble et majestueux. Leur nom vient de ce que dans l'origine ces notes n'étaient employées que dans la musique d'église par les organistes, qui se servaient pour cela des pédales.

PÉDALÉ ou PÉDALINERVÉ, se dit, en Botanique, d'une feuille composée dont les folioles naissent sur le bord interne de deux maîtresses nervures qui s'écartent l'une de l'autre en sortant du pétiole commun: par exemple, les feuilles de l'Hellébore pied-de-griffon.

PÉDALINÉES (du genre type *Pedalium*), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes et quelquefois des sous-arbrisseaux à feuilles simples, sinuées; à fleurs axillaires ou solitaires: calice libre à 5 divisions; corolle gamopétale, à limbe bilabié, quinquélobé; 4 étamines didynames, la 5e rudimentaire; ovaire à 2 ou 8 loges; style simple, stigmate biloculaire; fruit drupacé à 2, 4 ou 8 loges oligospermes. Les Pédalinées tiennent le milieu entre les Bignoniacées et les Gesnériacées: on les trouve dans les régions tropicales du globe, au cap de Bonne-Espérance et dans l'Australie. — Principaux genres: *Pedalium, Martynia, Craniolaria, Josephinia, Ischnia*. Le *Pedalium murex* est une herbe de l'Inde, douée d'une forte odeur de musc; la racine de la *Craniolaria annua* se mange crue ou confite au sucre; la *Josephinia* se fait remarquer par ses fleurs magnifiques.

PÉDICELLE, *Pedicellus*. On désigne sous ce nom: 1° chacune des ramifications du pédoncule et le pédoncule propre à chaque fleur dans un groupe de fleurs, comme dans les ombelles, les panicules; 2° le filet qui supporte l'urne des Mousses et quelques Champignons, comme dans les Mucédinées.

PÉDICELLÉS, premier ordre des Échinodermes établi par Cuvier, comprend les genres *Astérie, Oursin* et *Holothurie*, qui ont une espèce de *pied*.

PÉDICELLULE, nom donné par Cassini au filet fibreux, court, grêle, épaissi à la base, qui, dans certaines Composées, sert de pédicelle à l'ovaire.

PÉDICULAIRE, *Pedicularis* (du latin *pediculus*, pou), genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Rhinanthées, renferme des plantes herbacées presque toujours vivaces par leurs racines, à feuilles le plus souvent ailées ou pinnatifides, et à fleurs terminales, purpurines, blanches ou jaunâtres, ordinairement disposées en épi. On en connaît près de 50 espèces qui, à l'exception de 2, particulières aux pays de plaines, appartiennent toutes aux montagnes alpines ou aux climats froids. La *Pédiculaire des marais* (*P. palustris*), vulgairement *Herbe aux poux*, croît en France dans les lieux aquatiques: elle a été ainsi nommée parce qu'on supposait que cette plante donnait aux bestiaux les poux qui les dévorent pendant l'été; elle a été vantée autrefois comme vulnéraire. Parmi les autres espèces, on remarque la *Pédiculaire des bois*, la *P. incarnate*, la *P. verticellée*, la *P. tubéreuse*.

*Maladie pédiculaire*, maladie dans laquelle il s'engendre des poux sous la peau. *Voy.* PHTHIRIASE.

PÉDICULE. On nomme ainsi: en Botanique, tout support d'un organe quelconque, quand il est plus ou moins allongé et grêle, et notamment la tige des champignons et celle des lichens: on dit plus communément *pédoncule*, quand il s'agit de fleurs, et *pétiole*, quand il s'agit de feuilles; — en Pathologie, la partie rétrécie et comme étranglée qui supporte certaines tumeurs. — De *pédicule* on a fait *pédiculé*, pour dire: qui a un pédicule.

PÉDICURE (du latin *pedis cura*, soin des pieds), celui qui s'occupe exclusivement du traitement des cors aux pieds, oignons, durillons et autres affections du même genre. Un pédicure se trouve attaché à tous les établissements de bains. Le plus souvent cette profession est exercée par les garçons de bain.

PÉDILUVE (du latin *pediluvium*), bain de pieds. Les pédiluves peuvent être chauds, tièdes ou froids, et leurs effets varient suivant la température de l'eau. Les *pédiluves chauds* sont fréquemment prescrits comme révulsifs, particulièrement dans les cas de maux de tête, d'éblouissements, de tintements d'oreilles, d'ophthalmie, d'angine, etc.; en un mot, toutes les fois qu'on veut opérer une prompte dérivation. Il faut que l'eau soit aussi chaude qu'on peut l'endurer, et l'immersion ne doit pas durer au delà de 8 à 10 minutes. Le plus souvent on ajoute à l'eau chaude 50 ou 60 grammes de sel commun ou de la farine de moutarde. Les *pédiluves tièdes* déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur: aussi en fait-on usage immédiatement avant la saignée du pied, et y replonge-t-on ensuite le membre pour entretenir l'écoulement du sang. Les *pédiluves froids* conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation, particulièrement à la suite d'une entorse, d'une brûlure, etc., ou au début d'un panaris. Il faut que les parties restent plongées dans l'eau pendant plusieurs heures, et que le liquide soit renouvelé assez souvent pour que sa température n'ait pas le temps de s'élever. Sans ces précautions, il s'établit une réaction dans la partie malade, l'effet répercussif du bain devient nul, et l'inflammation ne s'en développe qu'avec plus d'énergie.

PÉDIMANES (du latin *pes, pedis*, pied, et *manus*, main), nom donné quelquefois aux animaux du genre Sarigue, parce qu'ils ont le pouce des pieds de derrière séparé, comme dans la main.

PÉDIPALPES (du latin *pes, pedis*, pied, et *palpus*, palpe), famille d'Arachnides pulmonaires établie par Latreille: palpes en forme de bras ou de serres; une dent mobile, sans ouverture propre au passage d'une liqueur vénéneuse; abdomen revêtu d'un derme coriace, annelé, sans filière au bout. Cette famille correspond aux *Scorpionides* et aux *Phrynéides* des autres Naturalistes.

PÉDIPES, mollusque. *Voy.* PIÉTIN.

PÉDOMÈTRE, instrument qui compte les pas. *Voy.* HODOMÈTRE.

PÉDONCULE, *Pedunculus*. On appelle ainsi le support de la fleur. C'est un véritable rameau, raccourci et presque avorté; il est nu ou chargé de feuilles réduites à l'état de bractées. Quand il est ramifié, ses dernières ramifications, terminées chacune par une fleur, s'appellent les *pédicelles*, et les fleurs sont dites *pédicellées* (Lilas). — Le pédoncule est *uniflore, biflore, triflore, multiflore*, suivant le nombre des fleurs qu'il supporte. Il naît le plus souvent à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée; il est *pétiolaire*, quand il semble naître du pétiole; *épiphylle*,

quand il fait pour ainsi dire corps avec la nervure médiane du limbe de la bractée; *alaire*, quand c'est une sommité de tige réduite à porter une fleur, et dépassée par deux rameaux latéraux et divergents, nés de deux feuilles opposées. Quand le pédoncule naît d'une rosette de feuilles radicales, on l'appelle *hampe*. Le pédoncule offre quelquefois des articulations par où il peut se détacher (ex. : l'Asperge).

En Anatomie, on donne le nom de *Pédoncule* à divers appendices du cerveau. Ainsi, on appelle : *Pédoncules du cerveau*, deux prolongements de la moelle allongée, situés au-devant du pont de Varole, qui unissent la moelle allongée et le cerveau; — *P. du cervelet*, trois paires de prolongements ou cordons médullaires, dont les *inférieurs* vont à la moelle allongée, les *moyens* gagnent le pont de Varole, et les *antérieurs* se rendent aux tubercules quadrijumeaux; — *P. de la glande pinéale*, les minces tractus médullaires qui unissent cette glande, de chaque côté, avec la face interne de la couche optique correspondante.

PÉDONCULÉS, ordre de Mollusques brachiopodes, dans la division de Latreille : ils sont caractérisés par un pédoncule tendineux qui supporte la coquille. Cet ordre comprenait 2 familles : les *Equivalves* et les *Inéquivalves*. *Voy.* BRACHIOPODES.

PEDUM, mot latin qui veut dire *Houlette*, désigne, en Archéologie, le bâton pastoral, recourbé par le bout. On voit le *pedum* dans les mains de Pâris, d'Atys, de Pan, des Faunes, des Satyres, etc. — Le *pedum* était aussi porté par les acteurs comiques.

PÉGA, mesure de capacité pour les liquides, usitée dans le Languedoc. Le *péga* valait à Toulouse 8 *uchaux*; il vaut de nos mesures 3 litres 168 millilitres.

PEGANUM, nom scientifique de la *Rue sauvage*.

PÉGASE, dit aussi *le Cheval*, *la Grande croix*, constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Cygne, le Verseau, les Poissons et Andromède. Elle se compose de 93 étoiles, parmi lesquelles 3 sont secondaires et fort brillantes : elles forment avec l'α d'Andromède une figure quadrangulaire, analogue à celle de la grande Ourse, mais plus grande. Selon la Fable, c'est le cheval Pégase, placé au ciel après sa mort.

PÉGASE, *Pegasus*, genre de la famille des Lophobranches, renferme des poissons remarquables par leur museau saillant, avec la bouche en dessous, et par la disposition de leurs nageoires pectorales, qui sont assez développées pour les soutenir un certain temps dans l'air. Le type du genre est le *Pégase dragon* (*P. volans*), de 8 à 9 centim. de long, qui habite la mer des Indes.

PEGMATITE (du grec *pegma*, concrétion), roche composée d'orthose lamellaire et de quartz; on y trouve fréquemment associés du mica, de la tourmaline, des grenats, des topazes, des cymophanes, etc. On donne le nom de *Pegmatite graphique* à celle dans laquelle le quartz est comme fiché dans le feldspath, où il forme des lignes brisées qui simulent les caractères hébraïques. On trouve cette roche en filons, en veines, en amas et en petites masses dans les granits, les gneiss et aussi dans les micaschistes et autres roches anciennes.

PEGOT, nom vulgaire de la *Fauvette des Alpes*.

PEGU, ou *Brai gras*. *Voy.* BRAI.

PEHLVI, langue et caractères d'écriture des anciens Persans, des Mèdes et des Parthes.

PEIGNE (du latin *pecten*), instrument de buis, de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., taillé d'un ou des deux côtés en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à nettoyer la tête. C'est aussi un ornement de tête, de forme courbe et à longues dents, que les femmes portent pour retrousser et retenir leurs cheveux. Les peignes sont confectionnés par les tabletiers. Les tabletiers-peigniers formaient autrefois à Paris une communauté d'arts et métiers qui comptait plus de deux cents maîtres.

Dans l'Industrie, on nomme *Peigne* : 1° un instrument formé de pointes de fer très-acérées, fixées sur une planche de bois rectangulaire, et qui sert pour apprêter la laine, le chanvre et le lin : le *peignage* a pour but de séparer, dans la laine, les filaments longs et élastiques, ou *cœur*, des filaments courts et cotonneux qu'on nomme *blousse*; dans le chanvre et le lin, de séparer les *brins* avec lesquels on fait le fil, de l'*étoupe*; — 2° une espèce de châssis long et étroit divisé en un grand nombre d'ouvertures linéaires, par où les Tisserands font passer les fils qui composent la chaîne. — Les Epingliers appellent *Peigne* un instrument à plusieurs pointes qui sert à piquer les papiers dans lesquels on place les épingles quand elles sont achevées; — les Tourneurs, un outil denté, propre à former des vis sur le tour en l'air : celui qui sert à faire les vis intérieures s'appelle *Peigne mâle*, et celui qui les fait extérieurement *Peigne femelle*.

PEIGNE, *Pecten*, genre de Mollusques bivalves, adopté par tous les Zoologistes, comprend un nombre considérable d'espèces, répandues dans toutes les mers, qui appartiennent à l'ordre des Lamellibranches subostracés, et dont les coquilles offrent des sillons qui leur donnent quelque ressemblance avec un *peigne*. Linné les confondait dans son genre Huître (*Ostrea*). Les Peignes, appelés aussi *Pèlerines* ou *Manteaux*, ressemblent aux Huîtres par la disposition de leur charnière. Dans quelques espèces ces mollusques offrent un byssus qui les tient attachés; mais la plupart ne sont pas adhérents et peuvent même nager avec assez de vitesse, en fermant subitement leurs valves. Les habitudes des Peignes diffèrent peu de celles des Moules; jamais ils ne s'enfoncent dans le sable, ils vivent au contraire au fond de la mer. Sur les côtes, on mange les grandes espèces, surtout le *Peigne à côtes rondes* (*P. maximus*); mais c'est un mets peu estimé. On remarque parmi les principales espèces : le *Peigne-Manteau* ou *Manteau ducal* (*P. pallium*), le *P. bigarré* (*P. varius*), le *P. de Saint-Jacques*, dont les pèlerins ornaient jadis leur collet d'habit; le *P. bénitier*, que l'on vend dans les ports de mer pour orner les cheminées, etc.

*Peigne de Vénus*, plante de la famille des Ombellifères, ainsi nommée parce qu'à ses fleurs succèdent des fruits très-allongés et disposés sur un rang comme les dents d'un peigne.

PEINCHEBEC, alliage de zinc et de cuivre.

PEINE (du latin *pœna*, dérivé lui-même du grec *poinè*, même signification). C'est, en Droit, la punition, le châtiment d'un crime, d'un délit ou d'une contravention. Dans notre législation, on nomme *P. criminelles* les peines dont sont punis les crimes; *P. correctionnelles*, celles qui sont infligées aux auteurs des délits; et *P. de simple police*, celles qui ont pour objet les contraventions. — Les *Peines criminelles* sont afflictives et infamantes, ou infamantes seulement. Les *P. afflictives et infamantes* sont la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps, la reclusion. Les *P. infamantes* seulement sont le carcan (aujourd'hui supprimé), le bannissement, la dégradation civique. — Les *P. correctionnelles* consistent dans l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction, l'interdiction à temps de certains droits civiques ou de famille, et l'amende. — Les *P. de simple police* consistent dans un emprisonnement qui ne peut jamais excéder cinq jours, une amende qui ne peut jamais être de plus de 15 fr., et la confiscation des choses saisies en contravention. Les *P. afflictives et infamantes* privent le condamné de ses droits civils; elles emportent la destitution de la tutelle et de la curatelle (Code pénal, art. 4-67, 464 et suiv.). — La détermination des différentes peines affectées à chaque genre d'infraction aux lois est l'objet du *Code pénal*. *Voy.* ce mot.

Considérées dans la manière dont elles frappent

le coupable, toutes les peines sont *corporelles*, *pécuniaires* ou *morales* : toutes celles qui ont été ou qui sont encore en usage peuvent se réduire aux suivantes : le *blâme* pur et simple, l'*amende pécuniaire*, la *prison*, le *fouet* ou la *bastonnade*, l'*exposition publique* et le *carcan*, la *dégradation*, la *question*, la *confiscation*, l'*emprisonnement*, l'*exil*, l'*esclavage*, les *travaux forcés*, la *mutilation*, la *mort civile et politique*, la *mort physique*, accompagnée d'accessoires plus ou moins cruels.

La juste proportion de la peine au délit constitue la bonté d'un *système pénal*. Chez les anciens et longtemps aussi chez les peuples modernes la sévérité des peines a été excessive : la vengeance, et non l'expiation, était le but de la punition. Les progrès de la civilisation tendent tous les jours à rétablir l'équilibre entre le crime et le châtiment. De nos jours, on a été plus loin : l'on s'est efforcé de moraliser les condamnés. *Voy.* PÉNITENCIER.

Un grand nombre d'écrits ont été composés sur le Droit pénal; nous mentionnerons le *Traité des délits et des peines* de Beccaria, 1764; la *Théorie des peines et des récompenses* de J. Bentham, 1812; le *Traité de droit pénal* de Rossi, 1829, etc. *Voy.* DROIT CRIMINEL.

*Peine capitale* ou *P. de mort*, peine qui entraîne la mort du condamné : c'est l'une des peines afflictives et infamantes. L'assassinat, le parricide, l'infanticide et l'empoisonnement; l'attentat contre la sûreté de l'État, le faux témoignage contre un accusé condamné à la peine capitale sont punis de la peine de mort. En France, tout condamné à mort a la tête tranchée. Il existait autrefois cinq modes d'appliquer la peine de mort : le feu, la roue, la potence, la décollation et l'écartellement. Aujourd'hui, on n'applique plus que la décollation; elle a lieu par le moyen de la *guillotine* (*Voy.* ce mot), qui a été adopté comme le plus sûr et le plus expéditif. On a aussi employé d'autres supplices : la *lapidation*, le *pal*, l'*estrapade*, etc.; mais ces supplices barbares ont été presque partout abandonnés.

La question de l'*Abolition de la peine de mort* a été souvent agitée dans les temps modernes et a partagé les meilleurs esprits : Montesquieu, J.-J. Rousseau, Mably, Filangieri ont reconnu à la société le droit de punir de mort le criminel qui la met en danger; Beccaria, Pastoret, Livingston, MM. de Tracy, Dupin, Ch. Lucas, de Lamartine, V. Hugo, etc., lui ont dénié ce droit. Plusieurs États ont fait l'essai d'abolir la peine de mort; mais quelques-uns se sont vus dans la nécessité de la rétablir. La peine de mort avait été abolie en France en 1848 pour les crimes politiques; elle a été rétablie en 1853 pour les attentats contre le chef de l'Etat.

PEINTADE, oiseau. *Voy.* PINTADE.

PEINTURE (du latin *pictura*), l'art de peindre. Considéré au point de vue des procédés qu'on y emploie, on distingue la *Peinture à l'huile*, *à fresque*, *en détrempe*, *à l'encaustique*, *en miniature*, *à l'aquarelle*, *au lavis*, *à la gouache*, *au pastel*, *en camaïeu* ou *monochrome*, et même *en mosaïque*. Par rapport aux diverses matières sur lesquelles on applique les couleurs, on distingue la *Peinture murale* ou *monumentale*, la *P. sur bois*, *sur toile*, *sur ivoire*, *sur émail*, *sur porcelaine*, *sur verre*, etc. Par rapport aux objets qu'elle représente, la Peinture est divisée en plusieurs genres : *Peinture d'histoire*, *de genre*, *de portrait*, *de bataille*, *de marine*, *de paysage*, *de fleurs*, etc. Enfin la diversité des moyens employés ou du mode d'exécution adopté de préférence dans certaines contrées ont donné lieu à distinguer plusieurs écoles de peinture : *Écoles florentine*, *romaine*, *lombarde*, *bolonaise*, *vénitienne*, *française*, *espagnole*, *allemande*, *flamande*, *anglaise*, etc.

L'origine de la Peinture, comme celle du Dessin (*Voy.* ce mot), se perd dans la nuit des temps. On la retrouve chez tous les peuples anciens : symbolique et hiéroglyphique chez les Égyptiens, les Persans, les Indiens, les Chinois, les Étrusques, les anciens Péruviens, la peinture ne devint réellement un art que du moment où le dessin associa la précision des formes à la magie des couleurs. C'est en Grèce que se produisit pour la première fois la véritable peinture : Zeuxis, Parrhasius, Apelle, Asclépiodore, Polygnote, Protogène, Pamphile, Timanthe, y enfantèrent des chefs-d'œuvre, dont malheureusement nous ne pouvons plus juger que par le témoignage des contemporains. Les Romains furent de beaucoup inférieurs aux Grecs sous le rapport de la peinture : les noms de Fabius Pictor, de Turpilius, de Q. Pedius ne sont connus que des savants. Après la ruine de l'empire d'Occident, la peinture, conservée au sein des catacombes par les premiers chrétiens, se releva à Byzance sous la protection des empereurs d'Orient. C'est là qu'elle prit ce caractère essentiellement religieux, mais aussi ces formes roides et invariables qu'elle conserva pendant tout le moyen âge. Au XIIIe siècle, Cimabué, Giotto, Masaccio et Giovanni da Fiesole, dit Fra Angelico, fondèrent l'*école florentine*, et inaugurèrent la peinture moderne. Toutefois, ce ne fut que deux siècles après que la peinture s'affranchit complétement des traditions antiques et prit un caractère nouveau en substituant au symbole l'imitation de la nature. Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, furent les auteurs de ce mouvement. C'est alors que se forment les grandes écoles de peinture de l'Italie, l'*Éc. bolonaise*, l'*Éc. lombarde*, et surtout les *Éc. romaine* et *vénitienne*, si remarquables, la première, sous le rapport du dessin, et la seconde, sous celui de la couleur : le Pérugin, André del Sarto, le Giorgione, le Titien, les Carrache, Paul Véronèse, Guido Reni, brillent vers cette époque. Vers 1428, Van Eyck avait inventé la peinture à l'huile : par cette découverte, il transforma l'*école de Cologne*, d'où sont sorties l'*Éc. allemande*, fondée par Alb. Durer, et les *Éc. flamande* et *hollandaise*, illustrées par Rubens, Van-Dyck, les Téniers, Rembrandt et tant d'autres. Depuis, il s'est formé trois autres écoles, mais qui dérivent plus ou moins des maîtres italiens et flamands : l'*Éc. espagnole*, dont Murillo est le principal représentant; l'*Éc. française* (*Voy.* ci-après), et l'*Éc. anglaise*, dont West et Reynolds sont l'honneur.

L'*École française* tire son origine de l'école florentine et eut pour fondateurs deux élèves de Léonard de Vinci, Ambr. Dubois et J. Cousin, à qui l'on doit le premier tableau à l'huile peint en France (le *Jugement dernier*, 1550). Simon Vouet et Nic. Poussin lui succédèrent; Lesueur, Lebrun, Mignard, illustrèrent le règne de Louis XIV. Sous Louis XV la peinture déclina par l'influence de Boucher; mais bientôt Vien et son disciple David ramenèrent dans l'art la pureté de la forme et le goût du dessin; Gros, Gérard, Girodet soutinrent dignement la gloire de leur maître, et formèrent l'école sévère de l'Empire, dont les traditions ont été abandonnées par un grand nombre des peintres modernes : le romantisme envahit alors la peinture comme la littérature.

La Peinture, comme tous les beaux-arts, a été encouragée par les princes et par les États qui se sont montrés jaloux de leur gloire : pour en favoriser le développement, la France a créé les musées, les expositions publiques, des écoles spéciales (*École des beaux-arts*, *Éc. de Rome*), enfin une académie. L'*Académie de Peinture*, fondée par Louis XIV en 1648, fait aujourd'hui partie de l'Académie des Beaux-Arts.

On doit à Paillot de Montabert un *Traité complet de la Peinture* (1828-51). Dufresnoy et de Marsy ont composé des poëmes latins sur la peinture. Watelet (1760) et Lemierre (1769) ont chanté cet art en vers français.

Pour l'histoire de l'art, on peut consulter : sur la peinture des anciens · Junius (*de Pictura veterum*,

Rotterd., 1694); Durand (*Histoire de la Peinture ancienne*, Lond., 1725); Letronne (*Lettres sur la P. murale*, 1835); Raoul-Rochette (*Peintures antiques inédites*, 1836); — sur les peintres modernes : G. Vasari, *Vite de più eccellenti Pittori*, Flor., 1550 (traduit et annoté par MM. Jeanron et Léclanché, Paris, 1838); Lanzi, *Storia pittorica d'Italia*, 1809; Descamps, *Vie des Peintres flamands, allemands, hollandais*, Paris, 1753 (complétée par Dargenville), et parmi les ouvrages les plus récents, l'*Histoire des Peintres*, par M. Ch. Blanc.

*Peinture en bâtiment :* c'est l'art qui a pour objet la grosse peinture et la décoration des bâtiments. On distingue la *Peinture en détrempe*, dans laquelle les couleurs sont délayées à chaud dans la colle, et la *P. à l'huile*, dont les couleurs sont broyées dans une huile siccative. Cette dernière, où l'on emploie beaucoup de blanc de plomb, expose les peintres à des maladies graves et particulièrement aux coliques saturnines, dites pour cela *coliques des peintres :* depuis quelques années on a essayé d'y remédier par la substitution du blanc de zinc à la céruse.

La peinture en bâtiment comprend un grand nombre de spécialités, exercées chacune par autant d'ouvriers différents, ceux qui peignent les fonds, ceux qui tracent les filets, les peintres décorateurs, les peintres en marbres, les peintres en lettres pour enseignes, etc. Quelques-uns de ces ouvriers pourraient être considérés comme de véritables artistes. — MM. Riffault, Vergnaud et Toussaint ont donné le *Manuel du peintre en bâtiments*, et M. Watin, l'*Art du peintre, doreur et vernisseur*.

*Peinture sur porcelaine, P. sur verre. Voy.* PORCELAINE, VERRE, VITRAUX.

PÉKAN, belle Marte du Canada. *Voy.* MARTE.

PELAGE (du latin *pellis*, peau), nom que l'on donne à la peau des mammifères lorsqu'elle est revêtue de ses poils. La nature et la couleur du pelage fournissent de bons caractères en zoologie. *Voy.* POIL.

PÉLAGIENS (du grec *pélagos*, mer). La plupart des Ornithologistes donnent ce nom aux oiseaux que Cuvier appelle *Grands Voiliers*, oiseaux qui, doués d'une grande puissance de vol, se tiennent presque constamment en haute mer : tels sont les Pétrels, les Albatros, les Mouettes, les Stercoraires, les Sternes, les Frégates, les Fous, etc. Vieillot restreint ce nom à une famille de l'ordre des Palmipèdes dans laquelle il range les genres Stercoraire, Mouette, Sterne et Bec-en-ciseaux.

PÉLAMIDE, *Pelamys*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes. Ils sont voisins des Thons, mais ils en diffèrent par un corps plus allongé, un œil plus petit, un museau plus long, plus pointu, une gueule plus fendue. L'espèce type est la *Pélamide commune* (*P. sardus*) ou *Bonite à dos rayé*, qui constituait jadis le genre Amie : c'est un poisson de près de 70 centimètres, de couleur argentée et teintée de bleu clair sur le dos, qui se trouve dans la Méditerranée et l'Atlantique.

Espèce d'Ophidiens aquatiques ou Serpents d'eau, qui habitent surtout les mers des Indes.

PÉLARD (BOIS), bois qui a été écorcé sur pied.

PÉLARGONIER, *Pelargonium* (du grec *pélargos*, cigogne, par allusion à la forme du fruit dans laquelle on a cru voir quelque ressemblance avec le bec de la cigogne), grand genre de la famille des Géraniées, dont quelques botanistes ont fait une famille distincte, renferme des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, longtemps confondues avec les Géraniums, à feuilles opposées ou alternes dans le haut de la tige, à fleurs grandes et assez belles : calice à 5 divisions, dont la supérieure se termine en un tube capillaire et nectarifère; 5 pétales irréguliers, 10 filets inégaux dont 3 ou 5 stériles; 5 capsules monospermes prolongées en arêtes barbues en dedans et se roulant en spirale à l'état de maturité. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces exotiques, pour la plupart originaires du Cap, et très-recherchées comme plantes d'ornement. On remarque surtout le *P. à grandes fleurs* (*P. grandiflorum*), à fleurs blanches ou roses, marquées de stries rouge de sang; le *P. noble* (*P. nobile*), à fleurs d'un rose pâle; le *P. à zones* (*P. zonale*), à feuilles marquées de zones brunâtres; le *P. parfumé* (*P. odoratissimum*), dont les feuilles froissées exhalent une odeur suave; les *P. capitatum*, *fulgens*, *triste*, *tricolor*, etc. On peut les conserver l'hiver dans la chambre, pourvu qu'elle soit bien sèche.

PÈLERIN, *peregrinus*. *Voy.* PÈLERINAGE.

PÈLERIN, *Selache*, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens et analogues aux Requins. L'espèce type, le *Pèlerin très-grand* (*S. maximus*), dépasse quelquefois 10 mètres; il habite les mers du Nord, dans les régions arctiques, vers les côtes du Groënland.

PÈLERINAGE (corruption du latin *peregrinatio*), voyage de dévotion que l'on fait aux lieux saints, aux tombeaux des martyrs, etc. Dès le temps des Juifs, Jérusalem était le but des pèlerins, qui y faisaient un voyage au moins une fois l'an. Les Chrétiens commencèrent à s'y rendre pour visiter le tombeau du Sauveur dès le IVe siècle, sous le règne de Constantin. Les pèlerinages devinrent plus fréquents dans les siècles suivants, et les obstacles qu'y opposaient les Infidèles donnèrent naissance aux croisades. Chaque contrée avait, au moyen âge, ses lieux de pèlerinage : le tombeau des SS. Apôtres à Rome et N.-D.-de-Lorette en Italie; S.-Jacques-de-Compostelle en Espagne, le tombeau de S.-Martin de Tours, celui de Ste-Radegonde de Poitiers, le mont S.-Michel, etc., en France; le tombeau de S.-Thomas de Cantorbéry en Angleterre. Les signes distinctifs du pèlerin étaient, au moyen âge, le bourdon et l'escarcelle, un chapeau à larges bords et un froc de laine à collet souvent orné de coquillages.

Les Mahométans ont aussi leurs pèlerinages : c'est surtout à la Mecque que se rendent leurs pèlerins.

PÈLERINE, ajustement de femme, en forme de grand collet rabattu qu'on ajoute à une robe, et qui couvre la poitrine et les épaules comme le collet des *pèlerins*. La pèlerine est ordinairement faite de la même étoffe que la robe.

Espèce de Mollusque. *Voy.* PEIGNE.

PÉLICAN (du grec *pélékân*, même signification), *Pelecanus* et *Onocrotalus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes totipalmes. Le bec de ces oiseaux est long, droit, large, très-déprimé; la mandibule supérieure est terminée par un crochet; la mandibule inférieure est formée par deux branches osseuses, entre lesquelles pend une grande poche de peau nue et très-dilatable, dans laquelle les pélicans font une ample provision de poissons et d'eau; leurs ailes sont de médiocre longueur, la queue ronde, le tour des yeux et la gorge nus, les tarses dénués de plumes. La taille du pélican atteint quelquefois 2 mètres; ses ailes ont 4 mètres d'envergure. Son bec a près de 50 centimètres de long; sa poche peut contenir plus de 20 litres d'eau, et il engloutit dans ce sac, en une seule pêche, autant de poisson qu'il en faudrait pour le repas de six hommes. Quelques peuplades sauvages font avec ce sac des bonnets; les matelots, des blagues à tabac. Les fleuves, les lacs et les côtes maritimes sont les lieux que fréquentent les pélicans. Nageurs habiles et voiliers excellents, ils se servent de ces deux avantages pour faire la chasse aux poissons dont ils font leur nourriture. On a trouvé une ressemblance entre le cri de cet oiseau et le braiment de l'âne : d'où son nom d'*Onocrotalus* (du grec *onos*, âne, et *krotos*, bruit, cri). La chair du pélican est désagréable au goût.

La seule espèce qui se trouve en Europe est le *Pélican ordinaire* ou *P. blanc* (*P. onocrotalus*);

on le trouve en grand nombre en Russie et en Hongrie. Parmi les autres espèces on remarque le *P. huppé* ou *frisé*, le *P. à lunettes*, le *P. brun*, etc.

Le pélican retire, dit-on, de son estomac les aliments qu'il a pris, pour en nourrir ses petits; on le peint même se déchirant les flancs pour faire boire son sang à sa couvée : cette tradition fabuleuse l'a fait prendre pour l'emblème de la tendresse maternelle et même de la providence divine.

Les Dentistes nomment *Pélican* un instrument qui sert quelquefois pour l'extraction des dents molaires lorsque les gencives sont trop douloureuses et ne peuvent supporter la pression de la clef. On se sert surtout du pélican de Bucking ou de celui de Dubois-Foucou, qui prennent leur point d'appui à la fois contre les dents et contre la gencive correspondante au moyen d'une plaque métallique un peu concave, ovalaire et assez large, garnie de peau, et n'exercent qu'une pression douce et inoffensive.

Les Alchimistes nommaient *Pélican* un alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé d'où sortent deux becs opposés et recourbés, qui font anse et qui se rendent à la cucurbite, où ils rapportent les vapeurs condensées dans le chapiteau.

PELIDNA, nom scientifique de l'*Alouette de mer.*

PELISSE (du latin *pellis*, peau, enveloppe), sorte de manteau ou mantelet de femme, en étoffe de soie ou de laine, ordinairement doublé ou garni de fourrures. — C'est aussi le nom d'une veste galonnée et bordée de fourrures qui fait partie de l'habillement du hussard, et qu'il attache et laisse pendre sur ses épaules, par-dessus la veste ordinaire d'uniforme, lorsqu'il est en grande tenue.

En Orient, la *Pelisse* est un vêtement d'honneur fait de pelleteries précieuses, dont le sultan des Turcs fait cadeau aux grands dignitaires de son empire et aux personnages étrangers auxquels il veut donner un témoignage de sa faveur. La pelisse de renard noir est réservée au sultan.

PELLAGRE, *Pellagra* (de *pellis ægra*, peau malade), maladie cutanée particulière à certaines contrées de l'Italie, surtout au Milanais et au Piémont, est caractérisée par une inflammation chronique exanthématique ou squammeuse, qui se reproduit et s'aggrave à chaque printemps, et qui est bornée aux parties exposées aux rayons solaires. Cette maladie, qui attaque surtout les individus dont la constitution a été détériorée par la misère ou les maladies, est souvent accompagnée ou suivie de troubles graves des fonctions digestives et cérébrales. Quand on ne la guérit pas au début, elle amène une mort lente; elle conduit souvent à la folie et au suicide. Outre les soins hygiéniques et une bonne alimentation, on recommande l'usage des bains adoucissants, des astringents, et, quand le mal est grave, des révulsifs cutanés, des opiacés, etc.

PELLERON, pelle de bois étroite et longue avec laquelle les boulangers enfournent les petits pains.

PELLETERIES (du latin *pellis*, peau), nom sous lequel on embrasse toutes les peaux non ouvrées et propres à être préparées en fourrures. *Voy.* FOURRURE.

PÉLOPÉE, *Pelopœus* (du grec *pélopoios*, potier), genre d'insectes Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Sphégides, établi par Latreille aux dépens des Sphex, dont ils diffèrent principalement par des mandibules arquées et unidentées. Ce sont des insectes propres aux pays chauds; leurs mœurs sont très-remarquables : ils construisent leurs nids avec de la *terre* (d'où leur nom, qui veut dire *potier*) et les placent dans les angles des murailles ou au plafond des greniers.

PELOPIUM, nouv. métal, le même que le *Niobium.*

PELOTON (de *pelote*, fait lui-même du latin *pila*, balle). Outre son acception vulgaire de boule de fil, de laine ou de soie roulée sur elle-même, ce mot s'emploie, en Stratégie, pour désigner une compagnie considérée sous le point de vue de la tactique. Les pelotons sont les subdivisions d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche; ils sont tous égaux en force, autant que possible, ce qui n'a presque jamais lieu dans la division par compagnies. L'*école du peloton* consiste à s'exercer dans l'art de faire manœuvrer un peloton.

PELTA (du grec *pelté*, bouclier), se dit, en Botanique, de l'organe des lichens qui renferme les graines. Le *pelta* est sessile, réniforme, arrondi ou discoïde.

PELTAIRE, *Peltaria* (de *pelté*, bouclier), genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, renferme des herbes vivaces, dressées, glabres, à feuilles entières; à fleurs blanches, en grappes terminales ou en corymbes : calice à 4 folioles, corolle à 4 pétales hypogynes onguiculés, à limbe ovale entier; 6 étamines. Le fruit est une silicule indéhiscente, uniloculaire. Ce genre renferme 3 espèces, qui croissent dans les régions méditerranéennes : *P. alliacea*, *P. angustifolia* et *P. glastifolia.*

PELTASTES, fantassins grecs, portant un *pelta* (bouclier) et armés d'un dard, tenaient le milieu entre les soldats pesamment armés et l'infanterie légère.

PELTÉ, épithète donnée, en Botanique, à tout organe quand il est inséré à la partie qui le supporte par sa face inférieure et non par un point de sa circonférence, par exemple les feuilles de la Capucine, qui présentent quelque analogie avec un bouclier.

PELTIGÈRE, *Peltigera* (c.-à-d. porte bouclier), genre de Lichens gymnocarpes, tribu des Parméliacées, renferme de grandes espèces qui viennent sur la terre ou sur les mousses. Leurs lobes sont fort larges et coriaces; ils sont garnis en dessous de crampons blanchâtres qui les fixent aux corps sur lesquels ils vivent.

PELTOCÉPHALES (du grec *pelta*, bouclier, et *képhalê*, tête), famille de Crustacés siphonostomes, récemment établie par M. Milne Edwards pour des espèces ainsi nommées à cause de leur tête clypéiforme, plus large que le thorax et l'abdomen. Elle comprend trois tribus : *Caligiens*, *Pandariens* et *Argules.*

PELUCHE (de *pilus*, poil), espèce d'étoffe à longs *poils*, qui se fabrique comme la panne et le velours. Il y a des peluches de coton, de soie et de laine. Il y en a dont la chaîne est en fil et poil de chèvre ou en laine, et la trame en laine; cette sorte de peluche se fabrique à Abbeville, Amiens, Lille. Les peluches toutes en soie se fabriquent à Lyon, Nîmes, Vienne (Isère). — On emploie surtout la peluche pour faire des garnitures de chapeau de femme ou des doublures. On fait maintenant une grande consommation de peluches de soie noire pour faire ces chapeaux de soie qui ont remplacé les chapeaux de feutre, de poils de lapin et de castor.

PELURE (de *pellis*, peau). On donne vulgairement le nom de *Pelure d'oignon* à une espèce de Champignon, à une variété de Pomme de terre, et à une Coquille du genre *Anomie*, qui ont quelque ressemblance avec la tunique externe d'un oignon.

PELVIEN (du latin *pelvis*, bassin), qui tient au bassin. On appelle *Aponévrose pelvienne* une expansion plus ou moins épaisse qui se fixe au détroit supérieur du bassin et forme une sorte de cloison résistante qui soutient le péritoine; *Cavité pelvienne*, la cavité même du bassin; *Membres pelviens*, les membres inférieurs, qui tiennent au bassin.

PEMPHIGUS (du grec *pemphix*, génitif *pemphigos*, bulle), ou *Fièvre vésiculaire*, *F. bulbeuse*, affection caractérisée par l'éruption, simultanée ou successive, sur une ou plusieurs parties du corps, de bulles d'un volume variable, se développant sur des plaques érythémateuses remplies d'un liquide jaunâtre ou sanguinolent. Elle se termine quelquefois par la résorption de ce liquide, mais plus ordinairement par son effusion, et par la formation de

croûtes plus ou moins épaisses ou d'excoriations superficielles, qui laissent des taches brunes caractéristiques. Les causes les plus ordinaires du pemphigus sont l'insolation, la malpropreté, de vives émotions morales, les écarts de régime, les irritants cutanés. Le traitement consiste dans les boissons acidules, délayantes, le repos et les bains tièdes. Il faut de bonne heure donner issue à la sérosité en pratiquant à l'épiderme soulevé une ou plusieurs petites ouvertures. La durée moyenne de cette maladie est de 7 à 10 jours.

PENAL (CODE). Le Code pénal de la France est divisé en 4 livres qui traitent : le 1er, des peines en matière criminelle et correctionnelle; le 2e, des personnes punissables, excusables ou responsables pour crimes ou délits; le 3e, des crimes, des délits, et de leur punition; le 4e, des contraventions de police et de leurs peines. — Ce Code, décrété une première fois le 16 sept. 1791, revisé en l'an III et décrété sous cette seconde forme le 3 brumaire an IV, fut de nouveau revisé de 1801 à 1810, et enfin modifié dans ce qu'il avait d'excessif par la loi du 28 avril 1832.

L'ancienne législation criminelle de la France n'était pas codifiée. Il en est encore ainsi en Angleterre. Le Code français est en vigueur dans les Pays-Bas et la Belgique. La plupart des États de l'Allemagne ont leur Code pénal particulier. *Voy.* DROIT CRIMINEL.

*Colonies pénales. Voy.* COLONIES.

PENCE, pluriel de l'anglais *penny. Voy.* PENNY.

PENDAISON (de *pendre*), supplice qui produit la mort par asphyxie, consiste dans la compression du cou au moyen d'un lien auquel le corps est suspendu. La pendaison était en usage en France avant la Révolution : elle l'est encore aujourd'hui en Angleterre, aux États-Unis, en Espagne, etc. Selon quelques savants, la pendaison est un supplice moins cruel que la décollation par la guillotine, qui, disent-ils, doit être suivie d'atroces douleurs. *Voy.* POTENCE, GARROTTE, STRANGULATION.

PENDENTIF, nom donné, en Architecture, à des portions de voûte suspendues entre les arcs d'un dôme ou hors du perpendicule des murs. La figure des pendentifs est ordinairement triangulaire, quelquefois saillante, ou presque verticale, ou elle est entr'ouverte par le devant comme une trompe.

PENDULE (de l'adjectif latin *pendulus*, qui est suspendu), poids suspendu et oscillant. En Physique, on appelle *P. simple* un P. idéal composé d'un fil sans pesanteur auquel serait suspendue une seule molécule; *P. composé*, plusieurs poids attachés à un fil sans pesanteur. Tous les pendules qui servent à nos usages sont des pendules composés, puisqu'on emploie pour les construire des verges métalliques qui pèsent par plusieurs points. Le point fixe est appelé *centre de mouvement* ou *de suspension*. Le mouvement alternatif d'aller et de retour autour du centre de suspension se nomme *vibration* ou *oscillation* du pendule. On appelle *centre d'oscillation* le point d'un pendule composé, qui ferait ses vibrations dans le même temps que ce pendule, si tous les poids y étaient réunis.

Les principales propriétés du pendule sont : de marquer la direction verticale ou celle de la pesanteur ; de faire des oscillations planes quand on l'écarte de la verticale, et qu'on l'abandonne à lui-même sans lui donner aucune impulsion. On appelle *amplitude* de l'oscillation, l'arc mesuré en degrés, minutes et secondes, que décrit le pendule quand on l'écarte de la verticale. Les lois des oscillations du pendule sont au nombre de trois : 1° la durée des oscillations qui sont très-petites est indépendante de leur amplitude; on dit qu'elles sont *isochrones* (du grec *isos*, égal, et *khronos*, temps), pour exprimer qu'elles se font toutes dans le même temps ; les oscillations de 4 ou 5 degrés d'amplitude commencent à avoir une durée sensiblement plus grande; 2° la durée des oscillations est tout à fait indépendante du poids de la boule et de la nature de sa substance; 3° les durées des oscillations sont entre elles comme les racines carrées des longueurs des pendules; c'est-à-dire que, si l'on prend, par exemple, trois pendules dont les longueurs sont entre elles comme les nombres 1, 4, 9, les durées de leurs oscillations sont comme les nombres 1, 2, 3.

On démontre en Mécanique que l'intensité absolue de la pesanteur ($g$) est égale au carré du rapport approché de la circonférence au diamètre ($\pi$), multiplié par la longueur ($l$) du pendule qu'on observe, et divisé par le carré du temps ($t$) d'une oscillation ; on exprime ce fait par la formule $g = \frac{\pi^2 l}{t^2}$.

On a employé le pendule pour mesurer l'intensité de la pesanteur dans les différents points de la terre, et déterminer l'aplatissement du globe : à l'équateur, où la surface de la terre est plus éloignée du centre, la pesanteur agit plus faiblement, et le pendule oscille avec plus de lenteur; aux pôles, où la terre est aplatie et la distance de sa surface au centre plus petite, le pendule oscille plus vite; dans l'intervalle, les oscillations dépendent de la distance où l'on se trouve du pôle ou de l'équateur.

On s'en est aussi servi pour régler la marche des horloges. Pour ce dernier usage, le pendule est composé d'une lentille pesante suspendue à une tige qui pose, par un couteau d'acier, sur un plan d'acier poli ou d'agate. Cette lentille, par sa forme et sa pesanteur, fend l'air avec plus de facilité, et éprouve moins d'obstacle à son mouvement. On arme ce pendule d'une *ancre d'échappement*, qui s'engrène dans les dents d'une roue mise en mouvement par le ressort ou le poids moteur de l'horloge : quand le pendule est vertical, les dents de l'ancre entrent dans les dents de la roue de chaque côté, et tout le mécanisme est arrêté; quand il s'écarte de droite ou de gauche, le mouvement recommence; la secousse qui se produit chaque fois que le contact se renouvelle rend au pendule la portion de vitesse qu'il a perdue par le frottement et la résistance de l'air. A Paris, le pendule qui bat les secondes, ou qui fait une oscillation par seconde, a une longueur de 0m,993827. Dans les pendules d'appartement, on donne au pendule moins de longueur ; mais on compense alors ce qu'il a de trop en vitesse par la disposition des rouages. Comme la chaleur dilate les métaux et que le froid les contracte, les pendules sont plus courts en hiver qu'en été, et oscillent par conséquent plus vite. On est parvenu à corriger ce défaut en construisant des *pendules compensateurs* avec des lames faites de métaux de dilatabilité différente, et disposées de telle sorte que, si le centre d'oscillation tend à se déplacer par la dilatation de l'une d'elles, cet effet se trouve compensé par la dilatation en sens contraire de l'autre.

M. L. Foucault a tout récemment fait une nouvelle application du pendule à la démonstration de la rotation de la terre autour du soleil. *Voy.* ROTATION.

Galilée, qui a connu le premier les lois de la chute des corps, en a conclu l'égalité et l'isochronisme des oscillations du pendule, et en a fait l'application à la mesure du temps. Huyghens appliqua le pendule aux horloges à roues. Graham et Ellicot, horlogers de Londres, et Julien Leroy, horloger de Paris, ont construit les premiers pendules compensateurs. On doit à Borda la méthode exacte pour mesurer le pendule.

On nomme aussi *Pendule* (mais le mot est alors féminin) une petite horloge de chambre ou de salon dont la marche est réglée par un *pendule* (*Voy.* HORLOGE). C'est un des meubles où l'on déploie le plus de luxe et de goût : on les fait en cuivre doré, en bronze, en marbre, en albâtre, etc., et on leur donne les formes les plus élégantes et les plus variées. C'est un des articles de Paris dont l'exportation est le plus considérable.

PÊNE (du latin *penulus*, verrou). C'est, dans une

serrure, le morceau de fer que la clef fait aller et venir en tournant sur elle-même et qui ferme la porte. On distingue le *Pêne à demi-tour* ou *à ressort*, qu'un ressort repousse toujours et tient toujours fermé; le *P. en bord*, qui passe le long du bord de la serrure, et dont on se sert pour fermer les coffres; le *P. dormant*, qui ne va que par le moyen de la clef, et qui reste dans l'état où l'action de la clef l'a mis; le *P. fourchu*, qui a la tête fendue, et forme en apparence deux pênes; le *P. à pignon*, mû par un pignon.

PÉNÉACÉES (du genre type *Penœa*), petite famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, renferme des arbrisseaux résineux de l'Afrique méridionale, à feuilles imbriquées, à fleurs axillaires ou terminales : périgone coloré, persistant, à limbe quadrifide; ovaire tétraphylle à 4 styles; capsule tétragone à 4 loges bispermes. — Cette famille renferme les 2 genres *Penœa* et *Sarcocolla*. Ils fournissent la gomme résineuse connue sous le nom de *Sarcolle*.

PÉNÉE, *Penœus*, genre de Crustacés décapodes macroures, famille des Salicoques, renferme un assez grand nombre d'espèces répandues dans nos mers, ainsi que dans celles de l'Inde et de l'Amérique. Il a pour type le *Pénée caramote* (*P. caramote*), qui se trouve dans la Méditerranée.

PÉNÉE, *Penœa*, plante ainsi nommée du naturaliste *Pena*, collaborateur de Lobel, à qui elle fut dédiée. *Voy.* PÉNÉACÉES.

PÉNÉEN (TERRAIN), nom donné par M. d'Omalius au terrain nommé aussi *Grès rouge secondaire:* c'est le premier, en allant de haut en bas, dans lequel se montrent les Trilobites; encore ces fossiles y sont-ils en très-petit nombre : d'où son nom, dérivé du grec *pénès*, pauvre.

PÉNÉLOPE (nom mythologique pris arbitrairement), genre de l'ordre des Gallinacés, famille des Alectors ou Cracidées, est caractérisé par un bec médiocre, presque droit, plus large que haut à sa base, et courbé vers la pointe, une gorge nue, des tarses grêles, des doigts robustes à ongles forts, des ailes courtes, concaves, une queue longue, large et arrondie. Les Pénélopes appartiennent exclusivement à l'Amérique méridionale; ils sont répandus dans les régions intertropicales et tempérées. Ils vivent en petites familles, et ont des habitudes communes à tous les Gallinacés; leur caractère est doux et paisible. Leur nourriture consiste en grains, bourgeons, fruits sauvages, pousses d'herbes. Ils font entendre un cri aigu et prolongé, ainsi qu'une sorte de caquetage. Leur chair est délicate et analogue à celle du Faisan. Les principales espèces sont : le *Pénélope Guan* ou *Yacou*, qui est huppé, et dont le plumage d'un vert roussâtre a des reflets métalliques; le *P. Maraye*, dont le plumage est plus foncé; le *P. siffleur*, etc.

PÉNICHE (de l'anglais *pinnace*, grand canot du capitaine). Ce mot désigne toute espèce d'embarcation qui sert d'auxiliaire à un vaisseau armé en guerre. Les péniches sont généralement des canots fins et légers, plus propres à aller à la voile qu'à la rame. On emploie comme garde-côtes des péniches armées en guerre, c.-à-d. munies de pierriers et parfois d'un canon en coursive, gréées comme un lougre, et bordant beaucoup d'avirons. Dans la flottille de Boulogne, il y avait beaucoup de *péniches*.

PÉNICILLE (en latin *penicillum*, pinceau), se dit, en Botanique, de ce qui est divisé à l'extrémité, en manière de *pinceau;* de ce qui se termine par une touffe de poils ou de crins divergents.

PÉNIDE (du grec *péné*, fil de tisserand, corde), sucre tors, cuit à la plume avec une décoction d'orge, coulé chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains enduites d'huile d'amandes douces, enfin allongé et tortillé comme une *corde*. Les pénides diffèrent du sucre d'orge en ce que celui-ci est coloré par quelques gouttes de safran et qu'on le laisse refroidir sans le remuer pour qu'il conserve sa transparence. On les donne dans les rhumes comme pectorales. On les consomme aussi comme friandise.

PÉNINSULE. *Voy.* PRESQU'ÎLE.

PÉNITENCE (du latin *pœnitentia*), un des sept sacrements de l'Église catholique, celui par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui les confessent et qui en ont regret. Il embrasse la contrition, la confession, l'absolution et la satisfaction : la satisfaction, qu'on nomme proprement *pénitence*, consiste en peines expiatoires, qui sont de trois sortes : la prière, le jeûne et l'aumône. Le *tribunal de la pénitence* est le lieu où le prêtre reçoit la confession du pénitent. — Le sacrement de la pénitence a été institué par Jésus-Christ, lorsque, après sa résurrection, s'adressant à ses apôtres, il leur dit : *Les péchés seront remis à ceux auxquels vous les aurez remis* (*Évang. selon S. Jean*, ch. XX, v. 22). L'ordre de la prêtrise donne le pouvoir de conférer le sacrement de pénitence; mais, pour exercer ce pouvoir, il faut le permis de l'évêque; cependant il n'en est pas besoin lorsqu'il y a nécessité, et que ceux qui le reçoivent sont au lit de mort.

Les Juifs faisaient pénitence avec le sac, la cendre et le cilice. Dans la primitive Église, il y avait des *pénitences publiques* imposées pour des crimes ou des péchés graves. L'interdiction, l'excommunication, l'amende honorable, peuvent aussi être rangées au nombre des pénitences.

PÉNITENCERIE, tribunal ecclésiastique de la cour de Rome dans lequel s'examinent les cas réservés au Pape, et se délivrent les bulles ou grâces et dispenses secrètes qui regardent la conscience, comme les dispenses de vœux de chasteté perpétuelle, de vie religieuse, ou de certains empêchements de mariage, l'absolution des censures, etc. Ce tribunal est composé d'un cardinal dit *Grand pénitencier*, qui préside, et qui est aidé dans ses fonctions par un auditeur de la rote appelé *régent*, d'un dataire, de trois procureurs ou secrétaires, de deux consulteurs, d'un officier qui signe et scelle les bulles, d'un correcteur qui les revise, et de trois écrivains. Les brefs rendus par ce tribunal ne sont pas remis à l'impétrant en personne, mais à un prêtre choisi par celui-ci, et qui, après l'avoir entendu en confession, et lui avoir donné l'absolution, doit, sous peine d'excommunication, déchirer le bref et le brûler. *Voy.* ci-après.

PÉNITENCIER. Dans chaque diocèse, en France, il y a un pénitencier auquel l'évêque donne le pouvoir d'absoudre des *cas réservés dans le diocèse* (*Voy.* CAS RÉSERVÉS). Anciennement, il fallait aller à Rome pour recevoir l'absolution des cas réservés au pape; mais depuis longtemps le pape a donné aux évêques des différents pays et à quelques prêtres le pouvoir de les absoudre; le concile de Trente permet aux évêques d'absoudre de tous les cas réservés au Saint-Siége, lorsque ces cas ne sont pas publics.

*Grand pénitencier. Voy.* PÉNITENCERIE.

PÉNITENCIER, SYSTÈME PÉNITENTIAIRE, mode d'emprisonnement adopté récemment pour prévenir les inconvénients de l'emprisonnement et pour réformer les coupables. On trouve dans les *Lois* de Platon le germe de cette institution, qui ne fut formulée qu'à la fin du dernier siècle, par Bentham. C'est aux États-Unis qu'il a commencé à être appliqué. Deux systèmes furent simultanément tentés, l'*emprisonnement solitaire*, avec ou sans travail, qui prévalut dans l'État de Philadelphie, et fut pratiqué dans les prisons de Walnut-street, de Cherry-hill, de Pittsburg; et le *travail en commun*, mais *en silence*, pendant le jour, et l'emprisonnement solitaire pendant la nuit, qui fut préféré dans l'État de New-York et pratiqué avec succès dans la célèbre maison d'Auburn à partir de 1823. — Introduits en Europe, les deux systèmes pénitentiaires y ont également partagé les esprits. La France, l'Angleterre, la Prusse, la Suisse, la Belgique, ont aujourd'hui de nombreux pénitenciers

de l'une et de l'autre espèce. Dès 1846, on comptait en France 23 prisons cellulaires : la Roquette et Mazas à Paris en offrent le modèle. — MM. Ch. Lucas, de Liancourt, de Tocqueville, G. de Beaumont, Bonneville, Moreau-Christophe, ont surtout agité ces questions.

*Pénitenciers militaires.* Ces pénitenciers, établis en France d'après le système d'Auburn (*Voy.* ci-dessus), ont été créés par l'ordonnance du 3 décembre 1832; on y envoie les militaires condamnés correctionnellement par les conseils de guerre à plus d'un an de prison. Leur nombre n'est pas limité; les principaux sont à Saint-Germain-en-Laye, Metz, Lyon, Besançon, Alger, et en Corse.

PÉNITENTS. Outre ceux qui ont recours au sacrement de pénitence, ou qui ont quelque pénitence à exécuter, on nomme ainsi les membres de certaines confréries de laïques où l'on fait une profession particulière de quelques exercices de pénitence. Dans les cérémonies et les processions, les pénitents sont couverts d'une espèce de sac et d'un capuchon qui leur cache la tête, et ne laisse voir que les yeux. La couleur de la robe qu'ils portent a fait distinguer des *Pénitents noirs*, des *P. blancs*, *gris*, *bleus*, *verts*, *violets*, etc. Ces confréries sont très-nombreuses en Italie et dans le midi de la France.

On désigne spécialement sous le nom de *Pénitents* les religieux du tiers ordre de S.-François, qui se distinguent par un costume et un régime plus sévères.

PENNATIFIDE, PENNATIFOLIÉ, etc. *Voy.* PINNATIFIDE, etc.

PENNATULE (du latin *penna*, plume), dit aussi *Penne* et *Plume de mer*, genre de Zoophytes que l'on range parmi les Polypes alcyoniens : on les trouve dans toutes les mers. Ils nagent à la surface de l'eau, et répandent pendant la nuit une lumière phosphorescente du plus grand éclat.

PENNE (du latin *penna*), se dit, en Ornithologie, des plumes longues et résistantes qui composent les ailes et la queue des oiseaux. Les premières sont dites *pennes rémiges*, parce qu'elles font l'office de rames, et les secondes *pennes rectrices*, parce qu'elles servent comme de gouvernail pour diriger le vol.

En termes de Marine, *Penne* désigne l'extrémité supérieure d'une vergue à antenne. — *Faire la penne*, c'est apiquer l'antenne de manière que la partie inférieure soit appliquée au mât : on forme ainsi une élévation où l'on peut faire monter un mousse quand on veut faire quelque découverte.

PENNÉ ou PINNÉ (de *penna*, plume), se dit, en Botanique, des feuilles et des folioles qui sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, comme les barbes d'une plume. — En Ornithologie, on appelle *Ailes pennées* celles qui sont pourvues de rémiges dont les barbes s'enchâssent les unes dans les autres et se recouvrent naturellement.

PENNING, petite monnaie de compte de Hollande, vaut le 6e du *stuyver* ou sou, ou un denier.

PENNON ou PANNON, dit aussi *Panoncel*, *Panonceau* (du latin *pannus*, morceau d'étoffe), sorte de petit drapeau féodal, plus long que haut et terminé en queue. C'était l'enseigne du simple chevalier, par opposition à la *bannière*, enseigne du chevalier banneret. — *Faire de pennon bannière*, signifiait passer du rang de chevalier à celui de banneret. Ce passage s'effectuait par une cérémonie dans laquelle le héraut d'armes coupait l'extrémité allongée du pennon de manière à l'équarrir en forme de bannière.

PENNULE. *Voy.* PINNULE.

PENNY, au pluriel PENCE (de l'allemand *pfennig*), petite monnaie anglaise, autrefois d'argent, aujourd'hui de cuivre, qui représente un *denier sterling* et qui vaut à peu près un *décime* de France (9 centimes). Il en faut 12 pour faire le *schelling*. — Au-dessous du penny est le *half-penny* ou demi-penny, et le *farthing*, quart de penny.

PÉNOMBRE (du latin *pæne*, presque, et *umbra*, ombre), terme d'Astronomie, désigne cette lumière faible qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total et avant le retour complet de la lumière. — En général, il se dit du demi-jour produit par le passage gradué de la lumière à l'ombre pure.

PENON (pour *pannon*, *pennon*), sorte de girouette composée d'un bâton, armé à sa partie supérieure de petites tranches de liége, sur la circonférence desquelles sont plantées des plumes qui indiquent la direction du vent. — *Penon* est aussi une espèce de *vergue*, la vergue du tréou. *Voy.* PENNON.

PENSÉE (du latin *pensare*, peser). Dans la langue philosophique, ce mot a plusieurs sens : il désigne tantôt les actes de l'intelligence, tantôt les idées, les jugements, produits de ces actes; tantôt enfin la faculté même qui exécute ces actes (*Voy.* les mots IDÉE, INTELLIGENCE). Dans ce dernier sens, la pensée a été considérée par certains philosophes comme une faculté spéciale et irréductible ; par d'autres, comme une faculté dérivée, qui ne serait qu'une transformation de la sensation : c'est ce qu'a soutenu Condillac; par d'autres encore, comme l'ensemble de toutes nos facultés : c'est ainsi que M. Laromiguière a rassemblé sous le seul nom de *pensée* toutes les facultés de l'intelligence et de la volonté. Dans l'opinion de Descartes, la pensée est l'attribut essentiel de l'âme : d'où il suit pour ce philosophe que l'âme pense toujours. On s'est souvent demandé si la pensée appartient aux animaux : question que Descartes résolvait négativement, mais que le sens commun du genre humain résout affirmativement.

On donne aussi vulgairement le nom de *Pensées* à des réflexions philosophiques ou morales sur des sujets détachés : il a été fait de nombreux recueils des réflexions de ce genre, soit qu'elles aient été extraites des ouvrages des grands écrivains : telles sont les *Pensées de Cicéron*, *de Sénèque*, *de Platon*, *de Bacon*, *de Leibnitz*; soit qu'elles aient été écrites par eux-mêmes sous forme de pensées détachées, comme les *Pensées de Marc-Aurèle*, les *Pensées de Pascal*. — M. Lartigue a donné un *Dictionnaire des Pensées*, extraites des moralistes, Bruxell., 1829.

PENSÉE, *Viola tricolor*, jolie fleur à 3 couleurs (violet, jaune et blanc) et à 5 pétales, qui appartient au genre Violette (*Voy.* VIOLETTE pour ses caractères botaniques) : elle est surtout remarquable par la couleur veloutée de ses deux pétales supérieurs, qui sont d'un beau violet, et par le jaune-citron, mêlé de blanc, des trois autres ; quelquefois elle n'a que deux couleurs, le violet ou le blanc et le jaune. La Pensée est très-abondante dans tous les jardins : son odeur est faible; sa tige, peu relevée, est presque traçante ; ses feuilles alternes, oblongues et incisées. On la multiplie par graines et surtout par éclats. Dans les terrains médiocres, la couleur de la pensée se change en bleu clair, et puis en une couleur tout à fait jaune. La *Pensée à grandes fleurs* ou *P. vivace* (*V. grandiflora*), originaire de Sibérie, mérite, comme plante d'ornement, la préférence sur la Pensée commune : on en a obtenu par la culture des variétés innombrables. La *P. sauvage*, vulg. *Petite Jacée*, n'est qu'une variété du *Viola tricolor*. — On emploie les Pensées en décoction contre les maladies cutanées; la racine est émétique.

On a fait de la Pensée l'emblème de la Trinité, à cause de ses trois couleurs, ou de ses pétales étalés, offrant par leur disposition l'apparence d'un triangle : de là son nom vulgaire d'*Herbe de la Trinité*. Dans le langage des fleurs, elle est le symbole du souvenir.

PENSION (de *pendere*, payer), somme qu'on paye à des intervalles périodiques, pour l'acquittement d'une dette ou d'une obligation contractée de quelque façon que ce soit. Ainsi, on donne ce nom : 1° à la somme que l'on paye, soit pour faire élever un enfant dans une maison d'éducation, qui elle-même prend le nom de *Pension*, de *Pensionnat*

(*Voy.* INSTITUTION); soit pour se faire soi-même loger et nourrir dans un établissement qui prend le nom de *Pension bourgeoise*; 2° au revenu qu'en vertu de la loi les enfants font à leurs parents ou les parents à leurs enfants pour assurer leur existence : c'est ce qu'on nomme *Pension alimentaire, Aliments* (*Voy.* ALIMENTS); 3° aux sommes que l'on paye annuellement à quelqu'un, soit bénévolement, soit en vertu d'un contrat ou d'un legs : telles sont les *Pensions viagères* faites à d'anciens serviteurs; 4° aux sommes que l'État paye à certaines personnes, soit à titre de don gratuit et d'encouragement, comme les pensions faites à des écrivains, à des artistes de mérite; soit à titre de *récompense nationale*, comme les pensions payées aux membres de la Légion d'honneur, aux grands inventeurs, aux veuves des maréchaux, etc.; soit enfin à titre de retraite. *Voy.* RETRAITE (PENSIONS DE).

Les pensions à la charge de l'État sont incessibles et insaisissables, sauf les cas déterminés par la loi (arrêté du 7 thermidor an X; ordonnances des 27 août 1817 et 30 avril 1823).

PENTA (du grec *penté*, cinq). Ce mot entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, comme *Pentacanthe*, *Pentacarpe*, *Pentadactyle*, *Pentalobe*, *Pentapétale*, *Pentaphylle*, *Pentaptère*, *Pentasperme*, etc., c.-à-d. à 5 rayons, à 5 fruits, à 5 doigts, à 5 lobes, à 5 pétales, à 5 feuilles, à 5 ailes, à 5 semences, etc.

PENTACORDE (du grec *penté*, cinq, et *khordè*, corde), lyre grecque à cinq cordes, intermédiaire entre la lyre primitive, qui n'en avait que trois, et la lyre ordinaire des époques postérieures, qui en eut sept. Cet instrument fut surtout en usage au siècle de Sapho et d'Alcée.

PENTAÈDRE (de *penté*, cinq, et *édra*, face), corps solide à 5 faces.

PENTAGONE (de *penté*, cinq, et *gônia*, angle), figure géométrique à 5 angles et 5 côtés.

PENTAGYNIE (du grec *penté*, cinq, et *gynè*, femme), nom donné, dans le système sexuel de Linné, à un ordre de plantes comprenant celles dont les fleurs ont cinq pistils (organes femelles).

PENTAMÈRES (de *penté*, cinq, et *méros*, partie), section de l'ordre des Coléoptères, renferme ceux de ces insectes dont tous les tarses sont formés de 5 articles distincts. Latreille la divisait en 6 fam. : *Carnassiers*, *Brachélytres*, *Serricornes*, *Clavicornes*, *Palpicornes* et *Lamellicornes*. On en compte auj. 11 : *Cicindélètes*, *Carabiques*, *Hydrocanthares*, *Gyriniens*, *Brachélytres*, *Sternoxes*, *Malacodermes*, *Térédiles*. *Clavicornes*, *Palpicornes* et *Lamellicornes*.

PENTAMÈTRE (de *penté*, cinq, et *métron*, mesure), vers de cinq pieds en usage chez les Grecs et les Romains, était composé de deux dactyles ou spondées, d'un spondée et de deux anapestes :

Tempora | si fue | rint nu | bila, so | lus eris.

On le scande aussi comme il suit, avec deux césures :

Tempora | si fue | rint | nubila, solus e | ris.

On joignait ordinairement ce vers au vers hexamètre pour former des distiques; il occupait la 2e place.

Le Pentamètre est le vers élégiaque par excellence: on l'employait aussi dans l'épigramme.

PENTANDRIE (de *penté*, cinq, et *anèr*, *andros*, mâle), nom donné, dans le système de Linné, à une classe comprenant toutes les plantes à cinq étamines (organes mâles) : elle contient 6 ordres.

PENTAPOLE, PENTATEUQUE, PENTATHLE, PENTECÔTE. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'H. et de G.*

PENTATOME (du grec *penté*, cinq, et *tomè*, division), nom scientifique de la *Punaise des bois*, à cause des cinq articles qu'offrent ses antennes.

PENTURE (du latin *pendere*, pendre), morceau de fer plat, replié en rond par un bout pour recevoir le mamelon d'un gond, et que l'on attache sur une porte ou sur un contrevent pour les faire mouvoir, les ouvrir et les fermer. — On appelle *Penture flamande* celle qui est faite de deux bandes de fer soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour que le gond y passe; on applique les deux bandes de fer des deux côtés du volet.

PÉNULE, *Pænula*, manteau romain étroit et court, qui fermait par devant, ainsi que la toge, et qui se portait habituellement sur la tunique avec un capuchon dans les voyages ou à l'armée. Il était généralement en laine et de différentes couleurs, et commun aux hommes et aux femmes.

PÉNULTIÈME (du latin *penultimus*, de *pæne*, presque, et *ultimus*, dernier), avant-dernier, se dit surtout, en Prosodie, des syllabes entrant dans la composition des mots : il sert à désigner la syllabe qui précède la dernière. — On nomme *antépénultième* celle qui vient avant la pénultième.

PÉPERINE (du grec *pépéri*, poivre), sorte de tuf volcanique, argileux, de couleur grise, composé de cendres volcaniques et de pouzzolane, et parsemé d'amphigène, de mica, de pyroxène, etc., sous forme de grains petits comme des grains de *poivre*. Cette pierre est aussi solide que légère. On l'emploie, à Rome, dans les constructions. — On lui donne le nom de *Pépérite* quand elle est en partie vitrifiée.

PEPIE (du latin *pipio*, piauler), pellicule blanche, écailleuse, qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, particulièrement des poules, et qui les empêche de boire et leur fait rendre un cri plaintif, différent de leur cri ordinaire. Les canards, les oies et les pigeons ne paraissent pas sujets à la pépie. On a attribué cette maladie au manque d'eau; mais on a vu souvent des poules communes et des dindes avoir la pépie, quoiqu'elles n'eussent jamais manqué d'eau. La pépie entraîne rapidement la mort de la volatile, à moins qu'on n'arrache la pellicule.

PEPIN (du grec *pépon*, concombre mûr?), nom vulgaire des graines contenues au centre des fruits succulents, tels que pommes, poires, raisins, groseilles, melons, etc. C'est une semence recouverte d'une tunique lisse, épaisse et coriace. Les arbres qui produisent des fruits à pepins, comme le pommier, le poirier, se nomment *arbres à pepins*. On les oppose aux *arbres à noyaux* (abricotier, pêcher, etc.).

PÉPINIÈRE (de *pepin*), terrain destiné au semis d'arbres ou même de plantes de toute espèce que l'on veut reproduire. Pour établir une pépinière, il faut un sol aéré, sablo-argileux, dont la couche labourable n'ait pas moins de 8 à 10 décimètres de profondeur. On divise le sol en carrés ou compartiments, les uns pour les semis, les autres pour les repiquages; certains végétaux demandent un sol artificiel en terre mélangée, terreau, terre de bruyère; il faut, en outre, des abris en charmille, en thuya ou autre contre le vent, des paillis pour garantir les jeunes plants de la gelée ou des rayons solaires trop ardents, de fréquents arrosages, etc. — On appelle *Pépiniéristes* les horticulteurs qui se livrent à ce genre de culture. L'art du pépiniériste, florissant en Allemagne, a encore beaucoup à faire en France; cependant nous possédons plusieurs pépinières remarquables, surtout celle du jardin du Luxembourg, à Paris; celles d'Angers et de l'Algérie.

PÉPITE (de *pepin?*), masse d'or natif, en forme de grains arrondis, d'un volume plus ou moins considérable, qu'on trouve dans un terrain meuble. On a quelquefois trouvé des pépites d'énorme dimension : on en cite une de 50 kilogr., trouvée dans la province de Quito. On en a aussi trouvé de fort grosses en Californie et en Australie.

PÉPLIDE, *Peplis*, genre de la famille des Lythrariées, renferme des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs petites et axillaires. On en connaît 3 espèces, dont une, la *Péplide pourpière*, croît naturellement en France. On lui donne vulgairement le nom de *Pourpier sauvage*.

**PÉPLUM** (du grec *péplos*), espèce de surtout à plis, d'un tissu très-léger et très-fin, que les femmes grecques mettaient par-dessus leur tunique. Ce vêtement était sans manches et retenu sur les épaules par plusieurs agrafes. Il descendait jusqu'à la ceinture, en formant deux pointes sur le devant. On donnait aussi ce nom au voile broché d'or dont on parait les statues de certaines divinités, notamment de Vénus et de Minerve.

**PÉPONIDE** (de *pépon*). On appelle ainsi tout fruit charnu, à une seule loge, contenant un très-grand nombre de graines attachées à trois trophospermes pariétaux, épais et charnus, qui tantôt, par leur développement, remplissent toute la cavité intérieure du péricarpe, tantôt restent appliqués contre ses parois, en laissant au centre, comme on l'observe dans les Pépons, une vaste cavité, aux parois de laquelle les graines sont attachées (Melon, Potiron, Concombre).

**PÉPONS**, *Pepones*, section du genre Courge, comprend des espèces de formes diverses, à fleurs jaunes, à corolle presque infundibuliforme; à fruits recouverts d'une peau jaune-pâle, dure, crustacée, sans côtes, souvent couverts de verrucosités; à graines ovales, de couleur blanche. La pulpe des fruits des Pépons, ou *péponides*, est solide, jaune, d'une odeur légèrement aromatique, d'une saveur généralement douce et sucrée. Tantôt ils sont énormes (*Citrouille, Potiron*), tantôt ils ne sont pas plus gros qu'une orange (*Coloquinelle*). *Voy.* COURGE.

**PEPSIE** (du grec *pepsis*, coction, maturation), nom donné, dans l'ancienne Médecine, au travail que subissent les aliments dans l'estomac pour l'assimilation. On en a formé les mots *pepsique* pour dire ce qui concerne le travail digestif; *peptique*, par lequel on désigne les médicaments propres à favoriser la coction des humeurs; *apepsie*, *dyspepsie*, pour exprimer le défaut ou la difficulté de la digestion, ainsi que le mot *pepsine*. *Voy.* ci-après.

**PEPSINE** (du grec *pepsis*, coction, digestion), substance que Schwann prétend avoir découverte dans le suc gastrique, mais dont l'existence est loin d'être démontrée. Suivant ce physiologiste, la Pepsine est contenue dans les cellules qui revêtent les parois des glandes gastriques. Il l'obtint en faisant digérer la membrane muqueuse de l'estomac dans de l'eau distillée, à une chaleur de 30° centigr., précipitant par l'acétate de plomb basique, lavant le précipité, le décomposant par l'acide sulfhydrique, évaporant la liqueur jusqu'en consistance de sirop, y ajoutant de l'alcool, recueillant et faisant sécher les flocons que celui-ci en sépare. Ainsi préparée, elle est jaunâtre, semblable à de la gomme et soluble dans l'eau. On peut, avec la pepsine, opérer une digestion artificielle.

**PER**, augmentatif latin par lequel commencent beaucoup de termes de chimie, tels que *peroxyde, perchlorure, percarbure, persulfure*, et qui indique des combinaisons renfermant la proportion la plus élevée d'oxygène, de chlore, de carbone, de soufre, etc. *Voy.* OXYDE, CHLORURE, CARBURE, SULFURE, etc.

**PÉRAMÈLE**, *Perameles* (du grec *péra*, poche, et du latin *meles*, blaireau), genre de Marsupiaux qui se rapprochent des Kangourous par leurs membres postérieurs, et des Sarigues par la dentition. L'espèce type de ce genre est le *Péramèle à museau pointu* (*P. nasuta*), qu'on trouve à la Nouvelle-Hollande; il est ainsi nommé à cause de l'allongement de sa tête, de son museau effilé, et de son nez, qui se prolonge au delà de la mâchoire; son pelage est gris-brun en dessus et blanc en dessous. Il est de la taille d'un lapin de garenne.

**PERCALE** (mot d'origine tamoule, et qui littéralement signifie *toile très-fine*), toile de coton, à fil rond et d'un tissu très-ras et très-serré. La percale, qui est de beaucoup supérieure au calicot, sert à faire des chemises, des robes, des mouchoirs communs, des rideaux, des couvertures de lit, etc. — Les premières pièces de percale furent apportées en France des Indes orientales au XVII^e siècle. Aujourd'hui la France et l'Angleterre fabriquent la percale avec une grande perfection. L'Angleterre paraît avoir fabriqué ce tissu dès 1670; la France n'eut des fabriques de percale qu'en 1780.

**PERCALINE**, toile de coton à fil plat, et à tissu clair et très-peu serré. Elle est cotonneuse et peluchée, ce qui est le contraire de la percale; on lui donne ordinairement un certain lustre, et on s'en sert surtout pour doublures de robes et d'autres vêtements, et aussi pour couvertures. Dans certaines localités, on l'appelle *petite lustrine*.

**PERCARBURE**. *Voy.* CARBURE.

**PERCE**, PERÇOIR (de *percer*), outil avec lequel on fait un trou dans une planche, dans une futaille, etc. Les Luthiers nomment *Perce-bourdon* un outil dont ils se servent pour perforer les instruments de musique.

On nomme vulgairement : 1° en Ornithologie, *Perce-pot*, la Sittelle; — 2° en Ichthyologie, *Perce*, la Loche d'étang; *P.-pierre*, la Blennie baveuse; *P.-rat*, deux espèces de Raie (*Raia pastinaca* et *aquila*); — 3° en Entomologie, *Perce-bois*, les Térédiles; *P.-oreille*, les Forficules; — 4° en Botanique, *Perce-bosse*, la Lysimachie commune; *P.-feuille*, les Buplèvres; *P.-mousse*, le Polythric commun; *P.-muraille*, la Pariétaire officinale; *P.-neige*, une Liliacée, la Nivéole (*Leucoïum*), et une Narcissée, le *Galanthus*; *P.-pierre*, la Bacille et des Saxifrages; *P.-terre*, le Nostoc commun, etc. *Voy.* ces mots.

**PERCE-NEIGE**, *Galanthus*, genre de la famille des Narcissées, est formé d'une seule espèce, qui épanouit sa jolie fleur au mois de février, lorsque souvent la neige couvre encore le sol. Son bulbe ou oignon est ovoïde, allongé; de ce bulbe naissent deux feuilles réunies à leur base dans une espèce de gaîne, et du centre desquelles s'élève une hampe ou tige florale de 15 à 16 centim. de hauteur, surmontée d'une ou deux fleurs blanches. On trouve cette plante en France, dans les prés et les bois. On la cultive dans les jardins.

**PERCENTAGE** (du latin *per centum*, par cent), terme de Banque, désigne l'énoncé des intérêts que rapporte une somme placée à tant *pour cent*.

**PERCE-OREILLE**, PERCE-PIERRE. *Voy.* PERCE.

**PERCEPTION** (de *capere*, prendre, saisir, et *per*, par le moyen de, à travers). En Psychologie, on nomme ainsi l'acte par lequel l'âme prend connaissance des objets extérieurs, ainsi que la faculté par laquelle s'exécute cet acte. Les philosophes s'accordent à reconnaître que la perception exige trois conditions préalables : 1° impression faite sur l'un des organes des sens; 2° transmission de cette impression à un organe central où paraît résider l'être sentant, au *sensorium commune*, qui est le cerveau; 3° sensation éprouvée et remarquée; mais ils ne s'accordent pas sur la manière dont se produit la connaissance à la suite de la sensation. Selon Reid, elle est l'effet d'une faculté spéciale, irréductible, qu'il appelle *perception*, faculté qui, agissant d'une manière immédiate, nous révèle l'extériorité par une sorte d'instinct inexplicable; selon Condillac, la perception n'est que la sensation elle-même qui se transforme en se dépouillant du sentiment du *moi*, et que nous rapportons au dehors par une illusion inévitable, en lui donnant une existence objective et indépendante; selon la plupart des philosophes français, la connaissance des corps n'est qu'une application du principe de causalité : la sensation étant un phénomène dans lequel nous nous sentons passifs, un état que nous subissons, mais que nous ne produisons pas, nous concevons nécessairement une cause étrangère à nous, qui l'ait produite : cette cause, c'est le corps, ou du moins telle ou telle qualité des corps, odeur, saveur, son, couleur, solidité, selon la nature de la sensation éprouvée.

Quelquefois, on appelle la faculté qui vient d'être

décrite *perception externe*, et on y oppose la *perception interne*, qui s'opère par la conscience; mais la connaissance des faits qui se passent en nous ne peut, à juste titre, être appelée *perception*, puisqu'elle a lieu immédiatement et non par (*per*) intermédiaire.

On distingue des *Perceptions originelles* ou *primitives :* ce sont celles qui sont particulièrement attachées par la nature à chacun de nos sens, celles, par exemple, de la couleur pour l'œil, du son pour l'ouïe, etc., et des *perceptions acquises* ou *artificielles :* ce sont celles qui sont transportées d'un sens à un autre, comme quand nous jugeons de la distance par la vue ou par l'ouïe, au lieu d'en juger par le toucher seul. De bonne heure, en effet, l'expérience nous apprend à joindre aux perceptions propres d'un sens celles d'un autre, en nous montrant certaines propriétés si régulièrement associées que l'une devient le signe de l'autre. *Voy.* SENSATION.

Dans les Finances, on appelle *Perception* le recouvrement des impôts, ainsi que l'emploi de *percepteur*. Les percepteurs, placés dans les communes les plus importantes, versent les fonds entre les mains des receveurs particuliers; ils sont nommés par le ministre des Finances et fournissent un cautionnement égal au douzième du montant des contributions qu'ils recouvrent; la loi leur accorde une remise de 2 centimes par franc. En cas de concussion, ils sont passibles de peines sévères. *V.* CONCUSSION.

PERCHE, *Perca*, genre de poissons d'eau douce, de l'ordre des Acanthoptérygiens thoraciques, type de la famille des Percoïdes, est caractérisé par la présence de dentelures au préopercule, par les pointes qui terminent l'opercule à son angle postérieur, par une sorte de crête épineuse très-piquante placée sur le dos, enfin par des nageoires épineuses. L'espèce principale est la *Perche commune* (*P. fluviatilis*), qui se reconnaît facilement aux bandes transversales qu'elle porte sur le dos, et à la couleur rouge de ses nageoires ventrales et anales. Elle a sur le dos deux nageoires : la première composée de 15 rayons épineux, la seconde de 14; sa nageoire anale a 10 rayons dont les 2 antérieurs seulement sont épineux; ses dents sont petites; sa langue, lisse. Cette espèce est très-commune dans toutes les eaux douces de l'Europe. Les autres espèces sont : la *P. sans bandes d'Italie*, la *P. jaunâtre d'Amérique*, la *P. à opercules grenus*, la *P. à tête grenue*, la *P. à museau pointu*, la *P. grêle*, la *P. de Plumier*, la *P. ciliée*, la *P. à caudale bordée de noir*, la *P. à taches rouges*. — La Perche est un des meilleurs poissons que l'on serve sur nos tables : la chair en est blanche et ferme; on estime surtout celles qui vivent dans les eaux claires et courantes. Les Perches sont d'autant plus grandes qu'elles vivent dans des masses d'eau plus considérables : elles atteignent quelquefois jusqu'à 70 centim.; mais leur taille habituelle est de 40 à 50 centim. Elles sont très-voraces, croissent rapidement, et commencent à frayer vers trois ans; elles frayent au printemps et pondent jusqu'à 300,000 œufs à la fois. Les Lapons et les Suédois font avec la peau de la Perche une excellente colle. On attribuait autrefois aux osselets de leurs oreilles, dits *pierres de Perche*, des vertus médicales : on les réduisait en poudre, et on les prescrivait contre la pierre, la colique, la pleurésie, etc.

On appelle vulgairement : *P. dorée* la Gremille goujonnière; *P. marine*, l'Holocentre; *P. de mer*, le Bar et le Serran; *P. ondulée*, la Sciène; *P. œillée*, le Priacanthe macropthalme, etc.

En Vénerie, on appelle *Perche* le bois du cerf, du daim, du chevreuil, quand il a plusieurs andouillers.

PERCHE (du latin *pertica*, perche), mesure de superficie anciennement usitée en France, avait, selon les différents pays, 18, 20 ou 22 pieds de côté (5$^{m}$,84, 6$^{m}$,50, ou 7$^{m}$,15) : la perche de Paris valait 3 toises ou 18 pieds; la perche commune avait 20 pieds; celle des eaux et forêts, 22. Il y avait 100 perches carrées à un arpent (*Voy.* ARPENT). — A l'étranger, la *perche* varie de 10 à 16 pieds, c.-à-d. de 3 m. à 5$^{m}$,50.

PERCIDE, *Percis*, genre de la famille des Percoïdes, renferme des poissons de l'océan Indien, fort semblables aux Vives, dont ils ne diffèrent que par leur corps plus rond et plus allongé, leur museau obtus, leur mâchoire allongée, garnie de plusieurs dents en crochet, etc. Les principales espèces sont : le *Percis* ou *Sciène cylindrique* (*P. cylindrica*), des Moluques; le *P. nébuleux* (*P. nebulosa*), le *P. tacheté*, le *P. ponctué*, le *P. pointillé*, etc., qui se trouvent dans la mer des Indes.

PERCLUS (de *perclusus*, empêché), privé en tout ou en partie du mouvement. *V.* RHUMATISME, PARALYSIE.

PERCNOPTÈRE, *Percnopterus* (du grec *perknos*, tacheté de noir, et *ptéron*, aile), espèce de Vautour renfermant des oiseaux qui ont la tête nue en devant, le cou plumeux et le bec assez grêle, les narines longitudinales; la 3$^{e}$ rémige de leurs ailes est la plus longue. Le *Percnoptère d'Egypte*, qui est le *Vautour fauve* de Buffon, commun en Égypte, en Turquie, en Espagne, en Suisse, se nourrit de cadavres et d'immondices; il attaque aussi, mais bien rarement, les animaux vivants. La peau nue de la tête est d'un jaune clair. Le plumage du Percnoptère est généralement blanc, varié de brun et de roussâtre, avec les grandes pennes alaires noires; l'iris et les pieds sont jaunes. Sa longueur totale est de 70 centim. environ.

PERCOIDES, *Percoides*, 4$^{e}$ famille de l'ordre des poissons Acanthoptérygiens dans la méthode de Cuvier, a pour type la *Perche commune*. Les Percoïdes ont le corps oblong, plus ou moins comprimé, et couvert d'écailles généralement dures; la bouche grande et armée de dents; les opercules dentelés ou épineux; les nageoires toujours au nombre de 7 ou de 8. Ces poissons sont en général ornés de belles couleurs, et leur chair est d'un goût agréable.

D'après M. Valenciennes, la famille des Percoïdes comprend 44 genres, dont voici les principaux : *Perca* (Perche), *Variole*, *Enoplose*, *Diploprion*, *Bar*, *Centropome*, *Apron*, *Apogon*, *Etélis*, *Sandre*, *Mésoprion*, *Grémille*, *Trichodon*, *Priacanthe*, *Doule*, *Holocentre*, *Vive*, *Percis*, etc.

PERCUSSION (du latin *percussio*, de *percutere*, frapper). En Médecine, la *percussion* est une méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité : on l'emploie surtout dans les maladies des organes thoraciques ou abdominaux.

La percussion est *immédiate* ou *médiate*. La percussion immédiate se pratique en appliquant sur la partie malade qu'on veut explorer les 4 doigts d'une main réunis sur une même ligne (le pouce placé dans l'état d'opposition à la réunion des seconde et troisième phalanges de l'index, ne doit servir qu'à maintenir les doigts serrés les uns contre les autres); puis en frappant sur ces doigts avec la portion pulpeuse du bout des doigts de l'autre main, perpendiculairement et légèrement, et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. Dans la percussion *médiate*, on interpose entre la main qui percute et la partie explorée un corps solide et conducteur du son, dit *Plessimètre*. La percussion a permis d'apporter une très-grande précision dans le diagnostic de presque toutes les affections organiques : la moindre altération dans la densité des poumons, tout changement survenu dans le volume ou la forme du cœur, du foie, de la rate, des reins, un épanchement de sérosité dans les plèvres, le péricarde ou l'abdomen, sont, à l'aide de la *percussion* et surtout de la *plessimétrie*, révélées au médecin avec exactitude.

Avenbrugger, médecin de Vienne, avait, dès 1761, indiqué cette méthode d'exploration; mais elle était tombée dans l'oubli : Corvisart et Laënnec la firent

revivre en la perfectionnant, et elle fut complétée par la méthode d'auscultation (*Voy.* ce mot). M. Piorry imagina en 1828 la percussion médiate.

En Musique, on appelle *Percussion* le choc de la dissonance frappant sur le premier temps de la mesure. La préparation, la percussion et la résolution sont les trois circonstances que l'on distingue dans l'emploi de la dissonance sur un temps fort.

*Instruments de percussion :* ce sont les instruments dont on joue en les frappant, tels que les cymbales, les timbales, les tambours et tambourins, la grosse caisse, le triangle.

PERDIX, nom latin et scientifique du genre *Perdrix*, a formé le mot *Perdicinées*, sous lequel quelques Ornithologistes comprennent, avec le genre Perdrix, les Gélinottes, les Tétras et les Lagopèdes.

PERDREAU, nom donné aux petits de la *Perdrix* qui n'ont point encore quitté leur mère.

En termes d'Artillerie, on nomme *Perdreaux* plusieurs grenades qui partent ensemble d'un même mortier avec une bombe.

PERDRIGON, sorte de Prune. On distingue le *P. blanc* et le *P. violet. Voy.* PRUNIER.

PERDRIX, *Perdix*, genre de Gallinacés, que certains auteurs rangent parmi les espèces du genre Tétras, renferme des oiseaux qui se distinguent facilement de leurs congénères par l'absence des ergots, que remplace une simple saillie tuberculeuse du tarse. Dans sa plus grande extension, ce genre comprend 4 sections principales : les *Perdrix* proprement dites, les *Francolins*, les *Colins* et les *Cailles*.

Les *Perdrix* proprement dites sont à peu près de la grosseur d'un gros pigeon : elles ont le corps gros et ramassé, la tête petite, le bec court, un peu voûté, les ailes courtes, le plumage gris, mélangé de diverses couleurs. Les Perdrix vivent en petites familles, ou *compagnies*, dans les champs, où elles se nourrissent d'herbes, de graines et d'insectes; elles nichent à terre dans les sillons, et y pondent de 12 à 20 œufs, que la femelle couve seule. Leurs mœurs sont celles des autres Gallinacés : leur naturel est défiant et craintif; elles ne peuvent pas être réduites en domesticité. On connaît les combats que se livrent les mâles à l'époque des amours, et l'intelligente protection des femelles pour leur couvée. Leur chant est un cri guttural, dur et sec. Elles font rarement de grands voyages, mais passent continuellement d'un canton à un autre : leur vol est saccadé et bruyant. Elles sont communes dans toutes les contrées méridionales et tempérées. C'est un gibier très-estimé et l'un de ceux que les chasseurs recherchent le plus en France : on les chasse au fusil ou on les prend au filet.

Les principales espèces sont : la *Perdrix grise* (*P. cinerea*), qui se distingue par le roux clair qui occupe le dessus de sa tête, et par un croissant roux-marron sur l'abdomen : c'est l'espèce la plus répandue en France et dans l'Europe centrale; la *P. rouge* (*P. rubra*), tarses, bec et yeux rouges, parties supérieures d'un brun rougeâtre, gorge et cou blancs : elle ne se trouve guère que dans le midi de l'Europe; la *P. grecque* ou *Bartavelle* (*P. saxatilis*), assez semblable à la précédente : elle habite les montagnes de l'Asie Mineure, de la Turquie, de la Suisse et des Pyrénées. Viennent ensuite la *P. brune* (*P. fusca*), la *P. peinte* (*P. picta*), la *P. de Roche* ou *Gambra* (*P. petrosa*), la *P. blanche* ou *Arbenne*, qui a le plumage blanc et la queue noire.

*P. de mer. V.* GLARÉOLE. — *P. de neige. V.* LAGOPÈDE.

PÈRE (en latin *pater*). Selon la loi écrite comme selon la loi naturelle et la loi divine, le père doit nourrir, entretenir et élever ses enfants; en retour, il doit recevoir d'eux des aliments s'il est dans le besoin (Code Nap., art. 203-204). Les enfants, à tout âge, doivent honneur et respect à leurs père et mère; ils restent sous leur autorité jusqu'à leur majorité ou leur émancipation. Le père seul exerce cette autorité durant le mariage (art. 373). Les enfants ne peuvent quitter la maison paternelle sans la permission du père, si ce n'est à leur majorité ou pour enrôlement, à 18 ans. Code Nap., art. 371-374.

Le père qui aurait des sujets de mécontentement graves sur la conduite d'un enfant peut le faire enfermer, en se conformant aux formalités prescrites par la loi (art. 375-383). Le père administre les biens de ses enfants pendant leur minorité (art. 389). Les parents sont responsables du dommage causé à autrui par leurs enfants mineurs habitant avec eux (art. 1304). Le consentement du père et de la mère est nécessaire pour le mariage de leurs enfants mineurs, et leur conseil, pour celui de leurs enfants majeurs (art. 148).

Chez les Romains, le père de famille avait sur son fils une puissance égale à celle du maître sur l'esclave : il pouvait en user comme de *sa chose;* il pouvait le charger de fers, et même le tuer. — *Voy.* PATERNITÉ.

*Pères conscrits, Patres conscripti. Voy.* SÉNAT.

*Pères de l'Église*, titre donné aux saints docteurs qui ont vécu près des temps apostoliques, surtout dans les 6 premiers siècles, et dont les écrits font règle en matière de doctrine. Voici la liste des Pères, grecs et latins, par ordre chronologique : S. Justin, S. Irénée, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, S. Cyprien, Lactance, S. Hilaire de Poitiers, S. Athanase, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, S. Jean-Chrysostome, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, S. Léon pape, Théodoret, S. Grégoire le Grand. Ceux qui ont vécu depuis le VII[e] siècle sont plutôt appelés *Docteurs de l'Église* ou simplement *Écrivains ecclésiastiques*.

De nos jours, M. l'abbé Guillon et M. Villemain ont particulièrement appelé l'attention publique en France sur les écrits des Pères de l'Église. On doit à l'abbé Guillon la *Bibliothèque choisie des Pères grecs et latins*, à M. de Genoude, les *Pères de l'Église traduits en français*, et à M. J.-P. Charpentier des *Études sur les Pères de l'Église*. On peut aussi consulter sur les Pères du premier âge la *Patrologie* de J.-A. Mohler, trad. de l'allemand par M. J. Cohen, Paris, 1842. M. l'abbé Migne a publié sous le titre de *Cours complet de Patrologie* la plus vaste collection des Pères (env. 300 v.). Le cardinal Maï a récemment ajouté à toutes les collections antérieures de nouvelles richesses extraites des manuscrits du Vatican, sous le titre de *Patrum nova bibliotheca* (Rome, 1853-54).

*Père* est aussi le titre qu'on donne aux religieux prêtres : *les Pères jésuites*, *les Pères capucins*.

*Saint Père*, *très-saint Père*, dénominations honorifiques par lesquelles on désigne le pape, soit en s'adressant à lui, soit en parlant de lui.

Au Théâtre, on appelle *père noble* le rôle de père dans la tragédie et dans la haute comédie.

PÉRÉBIER, *Perebea*, genre de plantes de la famille des Urticées, section des Artocarpées : c'est un arbre de moyenne grandeur, qui croît à la Guyane et rend un suc laiteux quand on incise son écorce.

PÉREMPTION (du latin *perimere*, anéantir, détruire), se dit, en Jurisprudence, de l'anéantissement, après un certain délai, de procédures non continuées, de jugements par défaut non exécutés, d'inscriptions hypothécaires non renouvelées : c'est une espèce de prescription. Toute instance est *périmée* par cessation de poursuites pendant 3 ans (Code de procéd., art. 397-401).

PÉREMPTOIRE. On nomme ainsi, en style de Pratique, tout ce qui tend à éteindre l'action. — Dans le Droit romain, l'*Édit péremptoire* était l'assignation définitive à laquelle on était obligé de se rendre, sous peine d'être considéré comme contumace et de perdre sa cause. — Aujourd'hui on appelle *Exception péremptoire* toute exception fondée sur l'irrégularité de la procédure, la nullité d'un exploit et tout moyen opposable au fond de la demande.

PERFECTIBILITÉ. L'idée de la perfectibilité hu-

maine est une idée toute moderne. Fr. Bacon est un des premiers qui l'aient hautement exprimée (dans le *De augmentis scientiarum* et le *Novum organum*). Turgot l'a défendue avec ardeur; Condorcet l'a exagérée, au point de dire qu'il n'y avait aucun terme assignable à la perfectibilité humaine; que les facultés de l'homme se perfectionneraient d'âge en âge; que les maladies devaient disparaître, et la vie humaine s'allonger indéfiniment (*Esquisse des progrès de l'Esprit humain*). — Pour résoudre d'une manière satisfaisante la question de la perfectibilité humaine, il faudrait distinguer l'individu, dont les progrès sont nécessairement bornés par la durée de sa vie, par la faiblesse de ses organes; et la société, qui dure toujours, et dont les progrès peuvent s'accroître indéfiniment par des découvertes successives. Il faut, en outre, distinguer les sciences et l'industrie, auxquelles on peut sans cesse ajouter, des lettres et des arts d'imagination, qui dépendent de l'inspiration individuelle, et dans lesquels le travail d'un homme ne peut, que dans une bien faible proportion, s'ajouter à ceux de ses devanciers.

PERFOLIÉ, se dit, en Botanique, des plantes dont les feuilles ont un disque sessile qui entoure la tige par sa base entière : dans ce cas, les feuilles elles-mêmes sont dites *perfoliées*. — En Entomologie, il se dit des antennes des insectes dont les articles sont élargis en forme de folioles.

PERFORATIF (TRÉPAN), du latin *perforare*, percer; espèce de *trépan*. *Voy.* TRÉPAN.

PERFORATION (du latin *perforare*, percer), ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne. Ces dernières perforations, dites *spontanées*, s'observent surtout à l'estomac, à la suite d'une phlegmasie, particulièrement après la fièvre typhoïde. Elles sont toujours mortelles.

PÉRI, préposition grecque qui entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, veut dire le plus souvent *autour*. — *Voy.* PÉRIS.

PÉRIANTHE (du grec *péri*, autour, et *anthos*, fleur). Linné appelait ainsi toute espèce de calice ou d'involucre. Aujourd'hui on donne ce nom à l'enveloppe des organes génitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double. Le périanthe est *simple*, quand il est formé d'une seule pièce ou de plusieurs pièces rangées en une seule serie; il est *double*, quand il présente deux enveloppes distinctes, l'une extérieure, que l'on nomme *calice*, l'autre intérieure, recouvrant immédiatement les organes de la génération, et que l'on nomme *corolle*.

PÉRICARDE (du grec *péri*, autour, et *kardia*, cœur), espèce de sac membraneux enveloppant le cœur et les troncs artériels et veineux qui sortent du cœur, ainsi que ceux qui s'y rendent. Le *péricarde* est situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, adhérent à l'aponévrose centrale du diaphragme, de forme triangulaire comme celle du cœur. Il est composé de deux membranes, dont l'extérieure est fibreuse et l'intérieure séreuse. Le péricarde retient le cœur, et facilite ses mouvements, au moyen d'une quantité plus ou moins grande de sérosité qu'il renferme.

PÉRICARDITE, inflammation du péricarde. Les symptômes de cette affection sont la voussure de la région précordiale, une matité plus prononcée dans une étendue plus grande; les bruits du cœur plus forts, plus éclatants d'abord, et ensuite plus faibles, plus sourds; le frôlement, et plus tard le frottement péricardique, les palpitations, de la douleur dans la région précordiale, la syncope, la défaillance, l'œdème des membres inférieurs et la dyspnée. On la divise en *P. aiguë* et en *P. chronique*. Elle peut avoir pour causes un refroidissement brusque et subit, succédant à une forte chaleur du corps, les chutes, les coups portés sur le thorax, les efforts violents, la pénétration de corps étrangers dans le cœur. On combat la *Péricardite* par les saignées fréquemment répétées et par l'application de sang-sues, de ventouses scarifiées sur la région du cœur; on a aussi préconisé l'opium, le nitre, le calomel, le tartre stibié.

PÉRICARPE (du grec *péri*, autour, et *karpos*, fruit). C'est, dans une plante, l'ensemble des enveloppes d'ovules fécondés : c'est toute la partie du fruit qui n'appartient pas à la graine. Les capsules, les gousses, les siliques, les follicules, les coquilles de noix, etc., sont des *péricarpes*. On distingue dans l'épaisseur du péricarpe trois parties : 1° l'*épicarpe*, membrane extérieure, mince, sorte d'épiderme; 2° l'*endocarpe*, autre membrane intérieure qui revêt la cavité intérieure; 3° le *sarcocarpe* ou *mésocarpe*, partie parenchymateuse ou charnue qui se trouve entre l'épicarpe et l'endocarpe. Ces trois parties, réunies et soudées intimement, constituent le péricarpe. Sa cavité intérieure, qui renferme les graines, peut être simple : le péricarpe est alors uniloculaire ou à une seule loge (pêcher, pavot). D'autres fois il y a un nombre plus ou moins considérable de loges ou cavités partielles : de là les noms de *bi*, *tri*, *quadri*, *multiloculaire*, donnés au péricarpe, suivant qu'il présente 2, 3, 4 ou un plus grand nombre de loges distinctes.

PÉRICHONDRE (du grec *péri*, autour, et *khondros*, cartilage), membrane fibreuse, qui revêt tous les cartilages non articulaires. *Voy.* CARTILAGE.

PÉRICLINE (de *péri*, autour, et *klinê*, lit nuptial), ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les Composées.

PÉRICRANE, membrane analogue au périoste, qui revêt la surface externe du crâne.

PÉRIDION, *Peridium* (du grec *péridéô*, ceindre), sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains Champignons, et qui, d'abord fermé de toutes parts, s'ouvre seulement à l'époque de la maturité. Dans quelques espèces, il prend la forme d'un disque ou d'une calotte, et alors il se nomme *chapeau*.

PÉRIDOT, dit aussi *Chrysolithe* ou *Olivine*, pierre infusible de couleur verte, dorée, ou d'un vert jaunâtre, que l'on trouve sous forme de grains, de masses granulaires et de cristaux prismatiques très-petits : c'est un silicate simple de magnésie mélangé de protoxyde de fer. Le péridot est transparent ou demi-transparent, peu dur, et prend difficilement un beau poli. On l'apporte de l'Orient, particulièrement de Ceylan, du Cambodje et du pays des Birmans. On l'emploie dans la joaillerie; mais il est peu estimé : il est passé en proverbe que celui qui *a deux péridots en a un de trop*.

On a donné le nom de *Péridot* à plusieurs pierres qui n'ont rien que la couleur du véritable péridot. Tels sont : le *P. du Brésil*, qui est la Tourmaline verte; le *P. oriental*, qui est un Corindon vert.

PÉRIDROME (de *péri*, autour, et *dromos*, course), galerie ou espace couvert, servant de promenade autour d'un édifice.

PÉRIÉGÈSE (du grec *périégèsis*, action de conduire autour). Les Grecs appelaient ainsi une description totale ou partielle de la terre sous forme de voyage : telle est la description de la Grèce par Pausanias. Plusieurs géographes grecs, auteurs de pareils traités, ont reçu le nom de *périégètes* : le plus connu est *Denys le périégète*, qui vivait vers le premier siècle de notre ère. *Voy.* PÉRIPLE.

PÉRIGÉE (du grec *péri*, près, et *gé*, terre), le point de l'orbite d'une planète où elle est à la plus petite distance de la terre : c'est le contraire de l'*apogée*. — Ce mot est aussi employé comme adjectif, comme quand on dit : *la lune est périgée*.

PÉRIGONE (du grec *péri*, autour, et *goné*, génération), nom donné, en Botanique, à l'enveloppe florale des organes sexuels quand elle est simple.

PÉRIGYNE (du grec *péri*, autour, et *gynè*, femme), se dit, en Botanique, de la corolle ou des

pétales quand ils naissent sur la paroi interne du calice; et des étamines, lorsqu'elles s'attachent à la paroi interne du périanthe, au-dessus de l'insertion de l'ovaire. C'est un des caractères les plus importants employés dans les classifications botaniques.

PÉRIHÉLIE (du grec *péri*, sur, près, et *hélios*, soleil), le point de la plus petite distance d'une planète au soleil : c'est l'opposé de l'*aphélie*. Il s'emploie aussi comme adjectif : cette planète est *périhélie*.

PÉRIL. En Droit, on dit qu'il y a *Péril en la demeure* lorsque le moindre retard peut occasionner une perte, un dommage. L'exécution d'un jugement par défaut peut être ordonnée, nonobstant opposition, dans le cas où il y aurait *péril en la demeure*. Le juge peut, dans ce cas, permettre d'assigner aux jours et heures interdits en général pour les significations (Code de proc., art. 155 et 1307).

PÉRIME. *Voy.* PÉREMPTION.

PÉRIMÈTRE (du grec *péri*, autour, et *métron*, mesure). C'est, en Géométrie, le contour ou la somme des côtés d'une figure plane ou polygonale. Quand les surfaces sont curvilignes, le périmètre prend le nom de *circonférence* ou de *périphérie*.

PÉRINÉE (du grec *périnéos*, même signification), espace qui est entre l'anus et les parties naturelles; il est partagé en deux parties égales par une ligne médiane qu'on appelle *raphé*. Il peut devenir le siége de tumeurs, d'abcès, de hernies et autres désordres plus ou moins graves.

PÉRIODE (du grec *périodos*, contour, circuit). Ce mot, qui, chez les Grecs, ne signifiait d'abord qu'un voyage d'exploration, a reçu depuis une foule d'acceptions différentes.

En Astronomie, c'est le temps qu'une planète met à parcourir son orbite ou à faire sa révolution : la *période lunaire*, par exemple, est de 27 j. 7 h. 43'.

Dans la Chronologie, c'est un espace de temps embrassant plusieurs années, et déterminé par le retour d'un phénomène qui revient à des époques fixes : telles étaient chez les anciens la *Période attique*, les *P. de Callipe, de Méton, de Victorius*, la *P. chaldaïque*. Une des plus recentes parmi les périodes de ce genre est la *période Julienne*, introduite dans la chronologie, en 1583, par Joseph Scaliger, et ainsi nommée par lui en l'honneur de son père, Jules Scaliger : c'est une période de 7,980 ans, formée du produit des nombres 28 (durée du cycle solaire), 19 (cycle lunaire) et 15 (cycle de l'indiction romaine), multipliés l'un par l'autre. La 1re année de l'ère chrétienne est la 4,714e de cette période. *Voy.* CYCLE.

En Pathologie, on appelle *périodes* les différentes phases ou révolutions d'une maladie, les différentes époques que l'on peut distinguer dans le cours de la maladie. On admet communément trois périodes : la 1re est la *P. d'augment* ou l'accroissement, le progrès; la 2e est la *P. d'état*, le plus haut degré d'intensité; la 3e est la *P. de déclin*.

En Rhétorique, une *Période* est une phrase composée de plusieurs membres : elle résulte de la réunion de plusieurs propositions tellement liées ensemble que le sens reste suspendu jusqu'à la dernière, qui vient le compléter. Chacune des propositions, prise séparément, se nomme *membre de la période*. Il y a des périodes de 2, 3 et 4 membres : rarement elles vont jusqu'à 5 : on appelle *période carrée* celle qui est composée de quatre membres. On appelle *style périodique* celui qui abonde en périodes : les discours de Cicéron, les sermons de Massillon en offrent l'exemple. On oppose ce style au *style coupé*.

PÉRIOECIENS (du grec *péri*, autour, et *oikein*, habiter), peuples qui habitent sous le même parallèle, c.-à-d. à même distance du pôle et de l'équateur, mais toujours vers le même pôle.

PÉRIOSTE (du grec *péri*, autour, et *ostéon*, os), membrane fibreuse, blanche, résistante, qui forme une enveloppe aux os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont recouverts de cartilages. Le Périoste contribue à l'accroissement des os en leur fournissant, par sa face interne, une exsudation albumineuse qui passe ensuite à l'état cartilagineux et finit par s'ossifier.

Le périoste est susceptible de s'enflammer, soit par l'effet de causes externes (chutes, contusions, etc.), soit par suite d'un vice scrofuleux, rachitique ou syphilitique : cette inflammation a reçu le nom de *Périostite*. On la combat par les antiphlogistiques et par les frictions mercurielles, etc. — Le périoste peut aussi se tuméfier : on appelle *Périostose* cette tuméfaction. Elle est le plus souvent le résultat d'une inflammation du périoste, par suite de laquelle une matière organisable molle, grisâtre ou blanchâtre, compacte, quelquefois friable et produite par le périoste lui-même, se dépose à la face interne de cette membrane. Elle amène ordinairement une ulcération et une suppuration, qui sont suivies d'une cicatrisation lente. Souvent aussi la matière déposée sous le périoste s'ossifie à la longue et se convertit en *exostose*.

PÉRIPATÉTISME, doctrine des Péripatéticiens, disciples d'Aristote. On les appelait ainsi, soit parce qu'ils se réunissaient dans une des salles du Lycée (*péripatoi*), soit parce qu'ils discutaient en se promenant (*péripatountes*). *Voy.* PÉRIPATÉTICIENS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PÉRIPÉTIE (en grec *péripétéia*, passage subit d'un état à un autre). C'est, dans le poëme épique ou dramatique, un événement qui change inopinément la face des choses, et qui, en faisant passer le héros du malheur à la prospérité, de la prospérité au malheur, amène la catastrophe ou le dénoûment.

PÉRIPHÉRIE (du grec *péri*, autour, et *phérô*, porter), contour d'une figure curviligne, ou surface extérieure d'un corps quelconque.

PÉRIPHRASE (du grec *péri*, autour, et *phrazô*, parler), dite aussi *Circonlocution*, figure de mots qui consiste à développer ce qu'on aurait pu dire en peu de mots ou même en un seul. La périphrase est d'un fréquent emploi en poésie, et contribue beaucoup à l'ornement et à la variété de l'expression : on y recourt surtout pour remplacer des mots peu nobles ou trop techniques; mais il ne faut pas en abuser : elle peut donner au style de la lourdeur, et un air de prétention ou de pédantisme.

PÉRIPLE (du grec *périplous*), nom que les Grecs donnaient aux voyages de *circumnavigation*. Le plus ancien périple connu est celui que des navigateurs phéniciens exécutèrent, dit-on, autour de l'Afrique par ordre de Néchao, roi d'Egypte. Nous avons sous le nom de *Périples* plusieurs relations de voyages maritimes : celui du Carthaginois Hannon, sur les côtes d'Afrique; celui de Scylax, Grec de Carie, sur les côtes de l'Europe et de l'Asie; ceux de Néarque, d'Agatharchide, de Marcien d'Héraclée, et deux périples d'Arrien, historien d'Alexandre, l'un sur les côtes du Pont-Euxin, l'autre sur celles de la mer Rouge. On les trouve réunis dans le recueil intitulé : *Geographiæ veteris scriptores græci*, de H. Dodwell, Oxf., 1703-12. *Voy.* PÉRIÉGÈSE.

PÉRIPLOCA (du grec *péri*, autour, et *plékô*, tresser), genre de la famille des Asclépiadées, renferme des plantes grimpantes et volubiles. Le *Périploca græca* est un arbrisseau sarmenteux, à feuilles ovales pointues; à fleurs d'un pourpre noirâtre, exhalant une mauvaise odeur. Il croît dans les régions qui avoisinent la Méditerranée, en Grèce, et dans l'Afrique tropicale. On en garnit les berceaux.

PÉRIPNEUMONIE (du grec *péri*, autour, et *pneumôn*, poumon). Dans son acception la plus restreinte, ce mot désigne l'inflammation de la plèvre ou enveloppe du poumon; mais le plus souvent il est employé comme synonyme de *pneumonie*, et désigne alors l'inflammation du parenchyme pulmonaire. *Voy.* PNEUMONIE.

*Péripneumonie épizootique*, maladie épidémique et contagieuse des bestiaux, qui exerce de fréquents ravages dans plusieurs contrées de l'Europe. En 1852, un médecin belge, M. Willems, de Hasselt, a imaginé de prévenir les redoutables effets de cette maladie au moyen de l'inoculation.

PÉRIPTÈRE (du grec *péri*, autour, et *ptéron*, aile). Les Grecs nommaient ainsi les édifices dont le pourtour extérieur présente sur toutes ses faces un rang isolé de colonnes, n'étant point engagées dans le mur et formant sur tout le tour du temple un portique couvert : tels étaient à Rome le portique de Pompée, la basilique d'Antonin, le septizone de Sévère ; telles sont à Paris la Madeleine et la Bourse. On appelait *diptère* un périptère à deux rangs de colonnes. *Voy.* PÉRISTYLE.

PÉRIS, *Devs* ou génies femelles et bienfaisants dans l'ancienne religion persane.

PÉRISCIENS (du grec *péri*, autour, et *skia*, ombre), nom donné, en Géographie, aux habitants de la terre dont l'ombre parcourt successivement tous les points de l'horizon en un seul jour. Tels sont les habitants des zones froides les plus voisins des pôles : en certains temps de l'année, le soleil ne se couche pas pour eux et paraît tourner autour de leurs têtes.

PÉRISPERME (du grec *péri*, autour, et *sperma*, semence), enveloppe de la graine, synonyme d'*Endosperme*. *Voy.* ce mot.

PÉRISTALTIQUE (MOUVEMENT), du grec *péri*, autour, et *stellô*, resserrer ; mouvement par lequel les intestins en se contractant favorisent l'acte de la digestion et de la défécation. *Voy.* PÉRISTOLE.

PÉRISTAPHYLIN (du grec *péri*, autour, et *staphylè*, luette), nom donné à deux muscles du palais. Le *Péristaphylin externe* ou *inférieur* s'attache en haut à la trompe d'Eustache et à l'apophyse ptérygoïde, se fixe en bas à la crête de la face inférieure de la portion horizontale de l'os palatin, et se perd dans l'épaisseur du voile du palais : il tend ce voile et s'oppose au passage des aliments dans les fosses nasales ; le *P. interne* ou *supérieur* s'attache, en haut, à la face inférieure du rocher et au cartilage de la trompe d'Eustache ; en bas, il se termine dans l'épaisseur du voile du palais qu'il sert à relever.

PÉRISTÈRES (du grec *péristéra*, colombe, pigeon), nom donné par quelques Ornithologistes à un groupe d'oiseaux qui a pour type le *Pigeon*.

PÉRISTOLE (du grec *péri*, autour, et *stolè*, resserrement), mouvement des intestins destiné à compléter la digestion : il consiste en une sorte d'ondulation, en apparence irrégulière, mais dans laquelle les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement du haut en bas, à mesure que la matière chymeuse avance dans le canal alimentaire, et poussent les aliments dans la portion suivante de l'intestin jusqu'à expulsion de leur résidu.

PÉRISTOME (du grec *péri*, autour, et *stôma*, bouche), contour de l'ouverture de l'urne des Mousses. Le péristome peut être *nu*, *cilié*, *denté*, etc.

PÉRISTYLE (du grec *péri*, autour, et *stylos*, colonne). Chez les Grecs, ce mot désignait un édifice qui, dans son pourtour intérieur, était environné d'un rang de colonnes isolées et parallèles aux murs. Le péristyle différait du périptère en ce qu'il avait les colonnes intérieures au lieu de les avoir extérieures.

Dans l'Architecture moderne, il se dit de toute galerie formée de colonnes isolées et construites autour d'une cour ou d'un édifice, ainsi que de l'ensemble des colonnes qui forment le frontispice d'un monument, comme au Panthéon, au Louvre. On le confond souvent avec *colonnade* et avec *périptère*.

*Péristyle* s'emploie aussi adjectivement : un *Temple péristyle* est celui qui est orné de colonnes parallèles, distantes du mur d'un entrecolonnement.

PÉRISYSTOLE (de *péri*, autour, et *systôlè*, contraction), intervalle de temps qui est entre la *systole* et la *diastole*, c.-à-d. entre la contraction et la dilatation du cœur.

PERITOINE (du grec *péri*, autour, et *teinô*, tendre), membrane séreuse qui tapisse la cavité de l'abdomen, se prolonge sur la plupart des organes qu'il contient, les enveloppe en totalité ou en partie, et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux prolongements et de replis ligamenteux, tels que le *mésentère*, les *épiploons*, le *mésocolon*, etc. Le péritoine est une sorte de sac sans ouverture qui recouvre, comme un tablier, tous les organes abdominaux sans les contenir dans son intérieur, et dont la surface interne, lisse et humectée de sérosité, est partout en contact avec elle-même.

PERITONITE, inflammation du péritoine. On distingue la *Péritonite aiguë*, la *P. chronique* et la *P. puerpérale*. Les causes les plus ordinaires de la péritonite sont les percussions et les chutes sur les parois du ventre, les commotions générales, l'abus des boissons glacées, l'exposition à l'humidité, les opérations chirurgicales que l'on pratique sur le péritoine dans les cas de hernie, de taille hypogastrique, de paracentèse, d'abcès hépatique, etc. Ses signes caractéristiques sont des douleurs abdominales très-aiguës, lancinantes, augmentant par la moindre pression extérieure, par les fortes inspirations et le mouvement du corps, avec tension de l'abdomen, hoquets, vomissements, diarrhée ou constipation, fièvre, petitesse et concentration du pouls, affaissement et pâleur de la face ; les traits sont comme tirés en haut ; la peau est sèche ou couverte d'une sueur froide, etc. La durée de la *Péritonite aiguë* est de 7 à 15 jours ; dans quelques cas, lorsqu'elle est très-violente, 24 ou 48 heures suffisent à son cours entier. La *P. chronique* a une durée indéterminée. Le pronostic est toujours très-grave. Les saignées générales, les sangsues appliquées en grand nombre, les fomentations émollientes, les onctions mercurielles sur le ventre et les bains prolongés sont les moyens les plus efficaces contre cette affection. — La *Péritonite puerpérale*, ou *Fièvre puerpérale*, qui atteint les femmes nouvellement accouchées, se déclare ordinairement le 2e ou le 3e jour après l'accouchement.

PERKINISME, moyen thérapeutique employé par *E. Perkins*, médecin à Plainfeld (États-Unis). Il consistait dans l'emploi de deux *tracteurs* ou de deux espèces de fuseaux faits de métaux différents (laiton et fer-blanc), que l'on promenait sur le point douloureux, à quelque distance de la peau. Ce mode de traitement était particulièrement appliqué contre les douleurs rhumatismales, les névroses, la goutte. Les phénomènes qu'il peut offrir semblent rentrer dans le galvanisme ou dans le magnétisme animal. Après avoir eu quelque vogue à la fin du dernier siècle, le *Perkinisme* est aujourd'hui abandonné.

PERLE (selon Pline, de *perna*, nom d'une coquille qui fournit de la nacre, ou, selon d'autres, de *perula*, petite besace, ou enfin de *pirula*, diminutif de *pirus*, poire, à cause d'une ressemblance de forme), substance globuleuse, d'un blanc nacré, argentin, mat et chatoyant, et d'une grande dureté, qui se forme dans l'intérieur de plusieurs espèces de coquillages, et notamment dans l'*Avicule perlière*, la *Pintadine*, qu'on nomme pour cela *Mère-perle*, la *Pinne marine* et la *Mulette margaritifère*. Elle est le produit d'une sécrétion déterminée par la piqûre d'un petit ver que le mollusque emprisonne : elle est, comme la nacre, secrétée par le manteau, mais dans une anfractuosité où elle forme une concrétion isolée. On distingue les perles, soit d'après leur forme : il y en a de *rondes*, qui sont les plus estimées, d'autres en *poire*, et de *biscornues* ou *baroques* ; soit d'après leur grosseur : les plus petites sont appelées *semences*, les plus grosses *parangonnes* ; soit d'après leur *eau* ou couleur, et leur

teinte nacrée ou *orient* : elles passent du blanc azuré au blanc jaunâtre, au jaune d'or et au noir bleuâtre; il y en a même de roses, de bleues et de lilas.

Les plus belles perles viennent de la côte occidentale de l'île de Ceylan et du golfe Persique près de l'île Bahréin : on les nomme *perles orientales*. Viennent ensuite les perles de Java et de Sumatra. Toutes ces perles sont réunies sous la dénomination de *perles fines*. La pêche des perles se fait dans ces pays par des plongeurs fort habiles et au profit des Gouvernements : elle procure des bénéfices considérables. En Europe, on pêche dans quelques rivières d'Écosse, de Russie et de France des perles dites *perles d'Écosse* ou *d'apothicaire*; mais elles sont ternes et sans éclat.

On fabrique des *perles artificielles* ou *fausses perles* avec de la nacre, ou avec des boules de verre, remplies d'*essence d'Orient*, matière nacrée qui est composée d'écailles d'ablette (*Voy.* ABLE) : elles sont, à Paris, l'objet d'un commerce considérable.

On appelle *perles de Rome*, de petits grains d'albâtre plongés dans une pâte faite de nacre pulvérisée, d'alcool et de colle de poisson : on en fait des chapelets; *P. de Venise*, des émaux teints en rouge, brun ou noir, qu'on exporte surtout en Afrique.

Les perles constituent une des parures les plus belles et les plus recherchées : on en fait surtout des colliers. La mode en a commencé en France sous le règne de Henri III. L'ancienne Médecine employait les perles en poudre comme astringentes, et les faisait entrer dans plusieurs électuaires d'un grand prix.

En Architecture, on nomme *perles* une rangée de petits grains taillés dans les moulures.

En Imprimerie, c'est le plus petit de tous les caractères; son corps a quatre points.

PERMIS DE CHASSE. Nul ne peut chasser s'il n'a obtenu un *permis de chasse* de l'autorité compétente : ce permis est délivré, sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département; il est personnel et valable pour toute la France, mais pendant un an seulement. La loi détermine les cas où il doit être refusé. La délivrance du permis de chasse et du port d'armes donne lieu au payement d'un droit de 15 fr. au profit de l'État et de 10 fr. au profit de la commune (loi du 3 mai 1844, art. 1-9).

*Permis de séjour*, permission de résider dans une ville, délivrée à un voyageur, à un étranger, à un militaire, etc. *Voy.* PASSE-PORT.

PERNE, *Perna* (du latin *perna*, jambon, à cause d'une ressemblance de forme), genre de Mollusques de la famille des Margaritacés, à coquille subéquivalve, aplatie, un peu difforme, à tissu lamelleux, avec la charnière linéaire, marginale, à dents transverses parallèles. Les Pernes se trouvent dans la mer Rouge et la mer des Indes : c'est une des Coquilles qui fournissent la nacre et la perle. Les principales espèces sont la *Perna ephippium*, à coquille ronde ou ovale de 12 à 15 centimètres; la *P. vulsella*, à coquille allongée, sans oreillettes; la *P. bigorne* (*P. isogonum*), allongée et auriculée, etc.

PERNIS, nom scientifique du genre *Bondrée*.

PÉRONÉ (du grec *péronè*, agrafe), os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, est ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec une espèce d'agrafe dont se servaient les anciens. Le péroné est parallèle au tibia, mais il est plus petit; il s'articule avec cet os par son extrémité supérieure ou *tête du péroné*; son extrémité inférieure ou tarsienne, plus volumineuse, forme la *malléole* externe ou cheville.

Chez le cheval, on a donné le nom de *péronés* à trois os : le *P. du tibia*, qui n'existe qu'au membre postérieur, et les *P. du canon*, qui se trouvent aux membres antérieurs et postérieurs. Le premier est fixé en appendice au côté externe du tibia, et ne se prolonge jusqu'au jarret qu'au moyen d'un ligament. Les deux autres sont de petits os pyramidaux placés au côté de la face postérieure de l'os principal du canon, et moins longs que lui.

PÉRONIER, c.-à-d. qui appartient au péroné.

L'*Artère péronière* est une des deux branches de terminaison de la poplitée : elle est située à la partie postérieure de la jambe, le long du péroné. — On distingue trois *muscles péroniers* : le *Grand péronier*, placé à la partie externe de la jambe; le *Moyen péronier*, situé au-dessous du précédent; le *Petit péronier*, placé à la partie antérieure, externe et inférieure de la jambe : ils servent à étendre le pied sur la jambe et celle-ci sur le pied.

PÉRORAISON (du latin *peroratio*), dernière partie du discours. Elle a un double objet : 1° d'achever la conviction en résumant d'une manière vive et concise les principaux arguments employés dans le discours; 2° d'entraîner l'auditoire par l'emploi du pathétique. Les anciens recouraient plus que nous à ce dernier moyen : on cite surtout en ce genre la péroraison du *pro Ligario* de Cicéron. On en trouve cependant encore d'admirables modèles dans l'éloquence politique et dans celle de la chaire : telles sont, par exemple, la péroraison de l'oraison funèbre du prince de Condé par Bossuet, et celle du 3e discours de Mirabeau sur la banqueroute.

PÉROT, baliveau de deux coupes. Si le bois se coupe tous les vingt ans, le pérot, au moment de la coupe, en a quarante. Ce mot est, selon Roquefort, un diminutif de *père*, parce qu'un tel arbre est censé avoir déjà produit un autre arbre.

PEROXYDE ou SUROXYDE, nom donné, en Chimie, à tout oxyde qui ne se combine avec les acides qu'en dégageant une certaine quantité d'oxygène. Le peroxyde le plus connu est celui de manganèse, avec lequel on prépare le chlore et l'oxygène; c'est la *pyrolusite* des minéralogistes. *Voy.* ce mot.

PERPENDICULAIRE (de *per*, à travers, et *pendere*, être suspendu). Une *ligne* est *perpendiculaire* à une autre, lorsqu'elle la rencontre de manière à former deux angles adjacents égaux : la ligne perpendiculaire à une surface se nomme *normale*, celle qui est perpendiculaire à l'horizon se nomme *verticale*. — Une *surface plane*, ou *plan*, est *perpendiculaire* sur une autre surface lorsque l'angle qui mesure leur inclinaison est un angle droit.

On appelle *Perpendicule* la ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet élevé, en mesure la hauteur ou en règle la verticalité : tel est le fil du pendule, qui, dans une équerre, dans un niveau, etc., est tendu par le plomb, et donne la perpendiculaire à l'horizon.

PERQUISITION (du latin *perquisitio*, de *perquirere*, rechercher). C'est, en Droit, l'action de rechercher et de saisir au domicile d'un individu prévenu d'un crime ou d'un délit les objets qui peuvent servir à la manifestation de la vérité. En cas de flagrant délit, le droit de perquisition appartient au procureur impérial et à ses auxiliaires (juges de paix, officiers de gendarmerie, maires et commissaires de police), et, dans tous les cas, au juge d'instruction, qui peut le déléguer par une ordonnance que l'on nomme *mandat de perquisition* (Code d'instruct. crim., art. 36-62). — Les gardes forestiers, les préposés des douanes, etc., ont aussi le droit de faire des perquisitions pour rechercher les objets qui ont été soustraits aux droits dus à l'État.

PERRON (pour *pierron*, construction en pierre), escalier extérieur et découvert, composé d'un petit nombre de marches, que l'on construit sur un massif au devant de la principale entrée d'un étage un peu élevé au-dessus du rez-de-chaussée, ou pour communiquer à quelque terrasse dans un jardin. C'est surtout dans les palais, les châteaux, les églises, qu'on trouve des perrons. On appelle *Perron carré* celui dont les marches sont d'équerre; *P. cintré*, celui dont les marches sont arrondies; *P. à pans*,

celui dont les encoignures sont coupées. Ces divers perrons peuvent être à une seule rampe (*perrons simples*) ou à deux rampes (*P. doubles*).

PERRICHES, nom sous lequel Buffon désigne les Perruches à longue queue du nouveau continent.

PERROQUET (dérivé, selon Roquefort, de *Perrot*, diminutif de Pierre, nom donné à cet oiseau comme celui de *Pierrot* au Moineau), *Psittacus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, remarquables par la beauté de leur plumage, tantôt varié de vert, de rouge, de bleu, de jaune, de gris et de blanc, tantôt d'une seule couleur, et surtout par la facilité avec laquelle ils imitent la voix humaine et les cris de certains animaux. Ils sont caractérisés par un bec gros, dur, arrondi de toutes parts et garni à sa base d'une cire molle où sont percées les narines; par une langue épaisse, charnue et arrondie; des pieds courts et forts, armés d'ongles crochus; des ailes courtes et un corps un peu fort, ce qui les empêche de voler haut et longtemps. Les Perroquets habitent les contrées chaudes des deux continents. A l'état sauvage, ils vivent en troupes dans les forêts, et se nourrissent surtout de fruits : ils nichent dans les trous des arbres, et sont monogames; la femelle pond, chaque saison, de 3 à 4 œufs. A l'état domestique, ils sont omnivores. Les Perroquets portent les aliments à leur bec, à l'aide d'une de leurs pattes, tandis qu'ils restent perchés sur l'autre. Leur voix naturelle est dure, criarde et désagréable; mais par l'éducation ils apprennent à répéter toutes sortes de sons; on parvient aussi à leur faire exécuter différents exercices au commandement. Ils sont susceptibles d'attachement, mais gardent très-longtemps rancune aux personnes qui les ont maltraités ou qu'ils ont prises en aversion. Ils vivent généralement très-vieux; mais l'état de captivité les expose à des maladies graves : la mue les fait souvent périr. Le persil et les amandes amères sont pour eux un poison.

Le genre Perroquet renferme un nombre considérable d'espèces. On le partage ordinairement en deux grandes divisions : 1° les Perroquets à queue courte, égale ou légèrement cunéiforme, comprenant les *Perroquets* propres et les *Cacatoës* ou *Cacatois*; 2° les Perroquets à queue longue, étagée, comprenant les *Aras* et les *Perruches*.

Les *Perroquets* propres sont caractérisés par leur bec bombé, à bords dentés, et l'absence d'une huppe. Ils se divisent à leur tour en *Perroquets* proprement dits, *Loris* et *Psittacules*. Les deux principales espèces de *Perroquets* proprement dits sont le *Perroquet cendré* (*Ps. erythacus*), ou *Jaco*, de couleur gris cendré clair, avec une queue rouge et le ventre blanchâtre : cette espèce est originaire d'Afrique; c'est celle qui a le plus d'aptitude à apprendre; et le *P. vert* (*Ps. amazonicus*), d'un vert brillant, avec quelques parties jaunes ou rouges, de l'Amérique du Sud. Toutes les autres espèces se rapportent de près ou de loin aux deux précédentes; nous citerons seulement le *Perroquet meunier*, le *P. à tête blanche*, le *P. à tête grise*, le *P. à joues bleues*, le *P. accipitrin*, le *P. à ventre bleu*, le *P. gros bec*, etc. *Voy.* LORIS et PSITTACULE. — *Voy.* aussi CACATOËS.

Pour les *Perroquets à longue queue*, *Voy.* ARAS et PERRUCHES.

Les Perroquets étaient connus des anciens : Homère en parle dans l'*Odyssée*. Les premiers furent apportés en Europe à l'époque de l'expédition d'Alexandre dans l'Inde. Les Romains ne connurent les Perroquets d'Afrique qu'au temps de Néron.

On appelle *Perroquet d'Allemagne* le Rollier d'Europe et le Bec croisé; *P. de France*, le Bouvreuil; *P. de mer* et *P. du Groënland*, les Macareux.

Dans la Marine, on appelle *Perroquet* une voile carrée de toile légère qui surmonte les huniers : la vergue qui porte un perroquet s'appelle *Vergue de perroquet*. Il y a un *grand perroquet*, qui surmonte le grand hunier, un *petit perroquet*, sur le petit hunier, et un 3e perroquet, qu'on nomme *perruche* : les perroquets servent dans les beaux temps. — On appelle *Perroquets volants*, des perroquets que l'on met et que l'on ôte facilement; *P. d'hiver*, des perroquets qui sont plus petits que ceux que l'on porte ordinairement dans les belles saisons. — Le *Mât de perroquet* est le troisième mât en élévation : il est porté par le mât de hune, et supporte le mât de cacatois.

PERRUCHE, *Conurus*, section du genre Perroquet. Buffon comprenait particulièrement sous ce nom les espèces de l'ancien continent, par opposition à celui de *Perriches*, qu'il réservait à celles du Nouveau-Monde. Aujourd'hui on appelle ainsi des Perroquets à longue queue, de taille moyenne ou même fort petite, ayant le bec moins gros et moins crochu que celui des Aras, et la face emplumée. Les uns ont la queue en flèche : telle est l'espèce la plus anciennement connue en Europe, la *Perruche d'Alexandre* (*Psittacus Alexandri*), qui habite les Indes orientales, et qui a été apportée en Grèce par Alexandre le Grand : son plumage est d'un beau vert, avec une tache noire sous la gorge et un collier rouge sur la nuque; telles sont aussi la *P. à collier*, la *P. à longs brins*, etc.; d'autres ont la queue en pointe, comme les *Perruches-aras*; ou élargie vers le bout, ou même étagée, comme la *P. de Pennant*, la *P. à bouche d'or*, etc.

En termes de Marine, on appelle *Perruche* le troisième perroquet à bord des bâtiments à trois mâts.

PERRUQUE (mot dérivé par Nicolaï du celtique *barr*, chevelure, et *uch*, élevé, chevelure haute et longue; et tiré par Roquefort, du grec *pyrrhikos*, jaune roux, à cause de la couleur blonde des perruques employées de préférence par les Romains). L'invention des perruques est fort ancienne. Suivant Xénophon, le Mède Astyage portait de faux cheveux. A Rome, sous l'Empire surtout, les hommes et les femmes portaient perruque : les femmes recherchaient surtout celles qui étaient faites avec les blondes chevelures des captives germaines. Les faux cheveux furent condamnés par les Pères de l'Église; cependant l'usage s'en conserva jusqu'au XIIe siècle, où il se perdit. Il ne fut repris qu'au XVIIe : Louis XIII, devenu chauve, en donna l'exemple, en 1630. Bientôt, la perruque devint la coiffure de toute la noblesse et de la bourgeoisie; les ecclésiastiques ne l'admirent pas avant 1660. Cette coiffure prit d'énormes dimensions sous le règne de Louis XIV. Elle diminua de volume sous les règnes suivants, et commença à se couvrir de poudre. On distinguait les *Perruques à marteaux*, *à nœuds*, *à calotte*, *à bourse*, *à tonsure*, etc. La mode des perruques disparut à la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui on n'en porte plus que par absolue nécessité. Du reste, la fabrication des chevelures postiches a fait, de nos jours, de notables progrès, et, depuis l'invention du *tulle chevelu*, il devient difficile de les distinguer d'avec les vrais cheveux. Ce sont les jeunes paysannes de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Normandie et de la Suisse, qui fournissent la plupart des cheveux employés dans la fabrication des perruques. — En Angleterre, les lords, le *speaker*, ou président du parlement, et les magistrats, portent encore les grosses perruques du XVIIe siècle. Le savant abbé Thiers n'a pas dédaigné d'écrire l'*Histoire des Perruques* (1690). Nicolaï a publié de curieuses *Recherches sur les P.* (trad. de l'all. par Jansen, Par., 1809). De Guerle a fait un *Eloge des P.* (an VII), qui n'est qu'un jeu d'esprit.

PERRUQUIER-COIFFEUR. Les Perruquiers formaient autrefois une corporation qui jouissait de grands priviléges. A Paris, leur nombre, fixé à 48 par un arrêt du conseil de 1634, fut porté à 200 en 1674. De nos jours, le nom de *perruquier* est tombé en discrédit, et a fait place à celui de *coiffeur*.

Outre la fabrication spéciale des faux cheveux, les

perruquiers exercent aujourd'hui la profession de *barbier*, autrefois réservée aux aides-chirurgiens. *Voy.* BARBIER et COIFFURE.

PERS, PERSE, couleur intermédiaire entre le vert et le bleu ou selon d'autres d'un bleu tirant sur le noir. Les anciens donnaient aux déesses des yeux *pers*. Le drap *pers* est d'un bleu bruni, tirant sur le violet. — Ménage dérive ce mot du grec *perkos*, tirant sur le noir, ou de *prasinos*, vert porreau; Huet, de *Perseus*, venant de la Perse : en effet, on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *bleu de Perse* une belle nuance de bleu qui tient du vert.

PERSE (TOILE), belle toile peinte, à bouquets. Ces toiles ne se fabriquaient d'abord qu'en Perse et dans l'Inde : c'étaient les plus estimées de toutes celles qui viennent d'Orient. Aujourd'hui, on en fabrique d'aussi belles en Europe. La Hollande eut la première le monopole de cette fabrication : aujourd'hui l'Angleterre et la France, surtout les fabriques de Rouen et de Mulhouse, ont la supériorité.

PERSEA (LAURUS), nom latin de l'*Avocatier*.

PERSÉE, constellation septentrionale placée entre Cassiopée et le Cocher, est composée de 65 étoiles, dont une luisante, *Mirfak*, de 2e grandeur, qui, avec deux tertiaires, forme un arc; et une changeante, *Algol* ou la *Tête de Méduse*, placée au-dessous de l'arc.

PERSÈQUE, anc. forme du mot *Pêche*. *Voy.* PÊCHE.

PERSÈQUES, section de la famille des Percoïdes, comprend un assez grand nombre d'espèces, partagées en quatre tribus, dont les caractères se tirent de la forme et de la position des nageoires. *Voy.* PERCHE.

PERSICA, nom scientifique du genre *Pêcher*.

PERSICAIRE, *Polygonum Persicaria*, espèce du genre Renouée. *Voy.* RENOUÉE.

PERSIL, *Petroselinum*, plante de la famille des Ombellifères, comprise dans le genre Ache (*Apium*): c'est une plante bisannuelle, à racine fusiforme, pivotante, grosse et charnue; à tige haute de 35 à 50 centimètres, anguleuse, rameuse; à feuilles alternes, composées de folioles ovales, incisées, celles du haut de la tige entières, lancéolées; à fleurs petites, placées au sommet des tiges. Le fruit est ovoïde ou globuleux. On cultive aujourd'hui trois variétés de persil commun : le *Persil ordinaire*, que tout le monde connaît; le *P. panaché*, dont les feuilles sont mi-partie jaunâtres et vertes, et le *P. frisé*, dont les feuilles sont finement découpées et frisées sur les bords. On multiplie le persil d'éclats et de graines. Les semis de persil sont fort longtemps à lever (environ six semaines); il faut les arroser plusieurs fois pour qu'ils réussissent complétement.

Cette plante, qui est originaire de Sardaigne, répand une odeur aromatique agréable. Dans les préparations culinaires, elle fournit un assaisonnement très-usité, excite l'appétit et favorise la digestion; souvent aussi le persil ne sert qu'à orner les plats. En Médecine, ses racines sont regardées comme diurétiques; sa graine est excitante : c'est une des quatre *semences chaudes mineures* des pharmaciens; elle contient une huile volatile. Les lièvres et les lapins mangent le persil avec avidité; mais il est funeste aux poulets et surtout aux perroquets.

On nomme vulgairement *Persil d'âne*, le Cerfeuil sauvage; *P. bâtard*, *P. de chien*, *faux Persil*, l'*Æthusa cynapium*; *P. de bouc*, le Boucage saxifrage; *P. de chat*, *P. de crapaud*, *P. des fous*, la Cicutaire aquatique; *gros Persil*, le Maceron commun; *P. de marais*, le Céleri, le *Selinum palustre*; *P. de montagne*, la Livêche commune, etc.

PERSILLÉ, se dit d'un fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres qui imitent assez bien le persil haché : le fromage de Roquefort, celui de Sassenage, sont persillés. Cette marbrure est due à une espèce de champignon microscopique du genre des Moisissures; on l'imite parfaitement en introduisant en fraude dans la pâte nouvelle soit de la mie de pain moisie d'avance, soit du fenouil ou du cumin hachés menu.

PERSISTANT, se dit en Botanique de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute : par exemple des feuilles qui restent en place plus d'une année révolue, du style qui ne tombe pas après la fécondation, etc.

PERSONNE (du latin *persona*, masque, puis rôle, acteur). En Philosophie, on entend par *personne* tout être qui a conscience de son existence, de son individualité, qui doit répondre de ses actes, et l'on oppose *personne* à *chose* : le minéral, le végétal, l'animal même sont des *choses*; l'homme est une *personne*. La *personnalité* est le caractère en vertu duquel un être mérite le nom de *personne*.

En Droit, on oppose également *personne* à *chose*, et l'on donne ce nom à tous ceux qui font partie de la société civile et qui peuvent y exercer des droits. Les lois civiles règlent tout ce qui est relatif à l'état et à la capacité des personnes : le 1er livre du Code Napoléon est tout entier consacré à traiter des personnes. — Les actions *personnelles* sont celles qui sont dirigées contre les *personnes*; on les oppose aux actions *réelles*, qui se rapportent aux *choses*.

Dans la Religion chrétienne, il est de foi qu'il y a trois *Personnes divines*, formant la Sainte Trinité : Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. Ces trois personnes, par leurs attributions diverses, sont réellement distinctes, et cependant elles ne sont qu'un seul Dieu puisqu'elles n'ont qu'une seule et même nature. C'est là le mystère fondamental du Christianisme.

En Grammaire, on appelle *personnes* les diverses relations que le sujet de la proposition peut avoir avec l'acte de la parole, et les diverses formes par lesquelles ces relations sont exprimées dans la conjugaison du verbe. Si l'action est faite par le sujet qui parle, c'est la *première personne*; si elle est faite par le sujet à qui l'on parle, c'est la *deuxième personne*; si elle est faite par celui de qui l'on parle, c'est la *troisième personne*. — On nomme *Pronoms personnels* les pronoms *je*, *tu*, *il*, qui servent à indiquer ces relations.

*Personne interposée*. *Voy.* INTERPOSITION.

PERSONNÉ (du latin *persona*, masque), se dit en Botanique d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la corolle, de manière à représenter grossièrement un *masque* ou le mufle d'un animal. La lèvre inférieure est nommée *palais*; la seconde, lorsqu'elle est comprimée, *casque*.

Plusieurs Botanistes donnent le nom de *Personnées* à la famille des *Scrofulariées*, dont toutes les fleurs offrent une corolle personnée.

PERSONNIFICATION, figure de Rhétorique qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel, doué de sentiment et de vie. La personnification des êtres métaphysiques a remplacé dans plusieurs poëmes modernes le merveilleux des anciens : la Mollesse et la Discorde, dans le *Lutrin* de Boileau; le Fanatisme, dans la *Henriade*, sont des personnifications. — La Prosopopée suppose le plus souvent une personnification. *Voy.* PROSOPOPÉE.

PERSPECTIVE (du latin *perspicere*, voir clairement), art de représenter sur une surface plane des objets à une distance et dans une position données, tels qu'ils seraient vus à travers un plan transparent placé entre eux et l'œil. La perspective se divise en *P. spéculative* et *P. pratique*: la première comprend la théorie optique des différentes apparences des objets suivant les positions de l'œil qui les regarde; la seconde enseigne l'art de les représenter sous une forme semblable à celle que nous leur voyons. On distingue encore la Perspective pratique en *P. linéaire* et *P. aérienne*, selon qu'elle considère seulement la forme des objets ou les nuances des couleurs de leur surface. L'art d'appliquer les couleurs et de

représenter les diverses parties des objets d'après la manière dont ils sont éclairés est du ressort de la peinture ; la perspective en est une des parties les plus importantes : c'est celle qui contribue le plus à l'illusion. Le Poussin, Paul Véronèse, Lesueur, Vernet, Granet, y ont surtout excellé.

La perspective linéaire était connue des anciens dès le temps d'Eschyle ; on en trouve des traces dans Vitruve, mais aucun ouvrage spécial ne nous est parvenu sur ce sujet. La science de la perspective a été de nouveau créée par les modernes. Albert Durer et Pietro del Borgo sont les premiers qui en aient donné les règles. En 1600, Guido Ubaldi fit paraître le premier traité systématique de perspective. Jean Goujon, Vignole, et plus récemment Deschœles, Lamy, S'Gravesande, Taylor, Ozanam, etc., ont publié des traités sur le même sujet, considéré à des points de vue différents. La *Théorie des Ombres et de la Perspective*, dans la 5e édition de la *Géométrie descriptive* de Monge, le *Dessin linéaire appliqué aux arts* de M. Thierry, les *Traités de Perspective* de Lespinasse, de Lavit, de J.-B. Cloquet, les *Principes de Perspective linéaire* de Bouillon, sont les ouvrages les plus importants à consulter. M. Vergnaud a donné un *Manuel de Perspective* (Collect. Roret).

PERTE DE SANG ou simplement PERTE, expression par laquelle le vulgaire désigne communément l'*Hémorragie utérine*. *Voy.* HÉMORRAGIE.

PERTUIS (du latin *pertusus*, percé, ouvert), nom que l'on donne, en Géographie : 1° à plusieurs passes de l'Océan sur les côtes occidentales de France : tels sont le *Pertuis d'Antioche*, entre l'île de Ré et l'île d'Oléron ; le *P. de Maumusson*, entre l'île d'Oléron et le continent ; le *P. breton*, entre l'île de Ré et le continent ; — 2° à un passage étroit entre des montagnes, tel que le *Pertuis Rostan*, près de Briançon (Hautes-Alpes). — On appelle encore *Pertuis* un passage étroit pratiqué dans une rivière, au moyen de deux batardeaux, pour élever le niveau de l'eau et faciliter ainsi la navigation.

PERTUISANE (de l'espagnol *partesana*, arme de partisan, ou de *pertuis*, ouverture, parce qu'elle fait de larges blessures?), espèce de hallebarde, à fer long, large et tranchant. Cette arme était inconnue avant Louis XI. L'infanterie la porta jusqu'en 1670 ; à cette époque elle fut laissée seulement aux invalides, aux gardes de la prévôté, aux huissiers d'armes, etc.

PERTURBATION (du latin *perturbatio*, trouble), se dit en Astronomie de l'inégalité dans le mouvement des planètes, produite par l'action mutuelle de ces astres. Si chaque planète n'obéissait qu'à l'action du soleil, son mouvement s'exécuterait dans une ellipse, dont la forme serait constante, et chacune des périodes de ce mouvement serait exactement la même que celle qui la précède ou celle qui la suit. Mais l'attraction étant universelle et réciproque entre toutes les parties de la matière, chaque planète éprouve incessamment l'action de toutes les autres ; il en résulte des variations dans les courbes ou les orbites parcourues. La théorie de ces perturbations forme aujourd'hui le point le plus élevé de la mécanique céleste ; c'est en se fondant sur les perturbations d'Uranus que M. Leverrier est parvenu à prédire l'existence de la planète Neptune.

Les *perturbations* de l'aiguille aimantée sont les mouvements brusques et en apparence accidentels que cette aiguille éprouve tous les jours à l'E. et à l'O. du méridien magnétique.

PERTUSE (du latin *pertusus*, foré, percé), se dit en Botanique des feuilles parsemées de petits points transparents qui la font paraître comme criblée de pores : telles sont les feuilles du Millepertuis.

PÉRULE (du latin *perula*, besace, sac), se dit en Botanique : 1° de l'enveloppe des bourgeons des arbres de nos climats, qui doivent naissance à des feuilles avortées ; 2° d'une sorte de sac oblong formé par les bases prolongées et soudées de deux des lanières du périgone de certaines Orchidées.

PERVENCHE, *Vinca*, *Pervinca*, genre de la famille des Apocynées, renferme un petit nombre d'espèces, les unes indigènes, les autres exotiques. La Pervenche indigène est une plante sous-frutescente, à tige tantôt sarmenteuse, tantôt droite ; à feuilles opposées, entières et persistantes, d'un vert luisant très-prononcé ; à fleurs ayant la forme d'un entonnoir évasé, découpé en cinq festons, et qui s'épanouissent dans les premiers beaux jours du printemps. On en cultive en France deux espèces. La *Pervenche mineure* (*Vinca minor*) ou *Violette des sorciers*, qui a les tiges rampantes et sarmenteuses, et dont les fleurs, d'un beau bleu d'azur, se succèdent sans interruption pendant plus de quatre mois ; elles commencent à s'épanouir en mars. Cette plante est très-commune dans les bois, au pied des coteaux rocailleux. On la cultive dans les jardins, où l'on en fait surtout des bordures : la culture a obtenu des pervenches doubles, violettes, blanches ou roses. La *P. majeure* (*Vinca major*) ne diffère guère de la précédente que par sa grandeur. Les feuilles de la Pervenche ont une saveur amère et styptique ; elles agissent comme toniques et astringentes, et ont joui d'une certaine réputation contre les hémorragies dites *passives*. A forte dose, elles sont légèrement purgatives et diaphorétiques : aussi les fait-on entrer en décoction dans un remède vulgairement employé par les femmes qui veulent *faire passer leur lait*.

On a fait de la Pervenche le symbole de l'amitié éternelle, du bonheur durable. Cette fleur est en divers pays le symbole de la virginité : il était autrefois d'usage dans la Belgique de la répandre, au moment des noces, sous les pas des jeunes filles. En Toscane, on en couronnait les vierges après leur mort en les portant au tombeau. On sait aussi que la Pervenche était la fleur de prédilection de J.-J. Rousseau.

La *Pervenche de Madagascar* (*V. rosea*), espèce exotique, est un joli arbrisseau, droit et roide, à feuilles opposées, entières, vertes et luisantes, qui donne de belles fleurs roses ou purpurines depuis le mois de juillet jusqu'en automne.

PESAGE. *Bureaux de pesage*. *Voy.* POIDS. — *Instruments de pesage*. *Voy.* BALANCE.

PESANTEUR, force en vertu de laquelle les corps tendent à se précipiter vers le centre de la terre ; c'est l'*attraction* considérée dans les corps terrestres (*Voy.* ATTRACTION). Il ne faut pas confondre la *pesanteur* avec le *poids* : la pesanteur se mesure par la vitesse d'un corps qui tombe librement sur la surface de la terre ; le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir lorsqu'il tend à se précipiter vers le centre de la terre, et cet effort, dans un même milieu, est proportionnel à la masse.

Les corps terrestres, comme tous les corps de la nature, tendent les uns vers les autres avec une force variable, *en raison directe des masses* et *en raison inverse du carré de la distance* qui sépare leurs centres d'action. Les corps tombent, en outre, *avec un mouvement accéléré* : cette accélération de la chute provient de ce que la pesanteur est une force sans cesse agissante, et qu'à chaque instant une nouvelle impulsion s'ajoute à celle que le corps a déjà reçue. Dans la chute des corps, *l'espace parcouru par un corps qui tombe est proportionnel au carré du temps écoulé depuis le moment de son départ ; les vitesses croissent proportionnellement au temps*. L'espace parcouru par un corps qui tombe à la surface de la terre pendant la première seconde de sa chute est, à Paris, de 4m,9044, environ 5 m. ; la vitesse acquise par seconde est de 9m,8088, très-près de 10 mètres.

On vérifie la loi de la chute des corps à l'aide du *Plan incliné de Galilée* et de la *Machine d'Atwood*.

Le *Plan incliné de Galilée* n'est qu'une surface inclinée sur laquelle on fait rouler une poulie de mé-

tal : si la surface était horizontale, la vitesse de la poulie serait égale à zéro; si la surface était verticale, cette vitesse aurait son maximum. A un certain degré d'inclinaison du plan, la vitesse de la poulie est réduite dans une certaine proportion, sans qu'il en résulte aucun changement dans le rapport des espaces parcourus dans des temps donnés. On n'a donc, pour reconnaître l'accélération du mouvement, qu'à compter l'espace parcouru dans la 1re seconde, dans la 2e, dans la 3e, etc.

La *Machine d'Atwood*, dans son plus grand état de simplicité, est représentée par une poulie parfaitement mobile, dans la gorge de laquelle passe un fil très-fin qui est tiré à chaque extrémité par un poids : l'équilibre existe quand les deux poids sont les mêmes, quelle que soit la hauteur de l'un ou de l'autre; mais l'équilibre est troublé dès qu'on ajoute un excédant à l'un des poids; cet excédant entraîne le poids sur lequel il repose, et le force à descendre tandis qu'il force l'autre à monter; mais, comme alors sa descente est très-lente, on peut la mesurer et vérifier ainsi les lois de la chute des corps. A cet effet, l'appareil porte une règle verticale et divisée, destinée à mesurer les espaces parcourus, ainsi qu'une horloge à secondes pour compter le temps pendant lequel le mobile s'est mû.

Les observations de la durée des oscillations du *pendule* ont prouvé que la pesanteur n'est pas la même sur toute la surface de la terre, et que l'intensité de cette force est moindre à l'équateur qu'aux pôles : chaque point de la surface de la terre décrivant un cercle dans le mouvement de rotation de notre globe autour de son axe, et ce cercle étant d'autant plus grand qu'il est plus près de l'équateur, les corps qui sont placés à la surface acquièrent une force centrifuge d'autant plus considérable qu'ils décrivent de plus grands cercles dans le même temps; et, comme la force centrifuge agit en sens inverse de la force centrale de la pesanteur, elle diminue nécessairement les effets de cette dernière.

Galilée a le premier découvert les lois de la pesanteur; Newton a prouvé l'identité de la pesanteur et de la force qui retient les planètes dans leurs orbites, et a reconnu que la pesanteur doit diminuer à mesure qu'on s'éloigne du centre de la terre; Bouguer et La Condamine ont confirmé expérimentalement cette vérité par leurs observations sur des oscillations du pendule. Quelques savants, Lesage surtout, ont cherché, mais inutilement jusqu'ici, à déterminer la cause de la pesanteur.

PESANTEUR DE L'AIR. *Voy.* AIR et BAROMÈTRE.

PESANTEUR SPÉCIFIQUE. C'est le rapport du poids d'un corps à son volume. *Voy.* DENSITÉ.

PÈSE-ACIDE. *Voy.* ARÉOMÈTRE.

PESÉES (MÉTHODE DES DOUBLES). *Voy.* BALANCE.

PÈSE-LAIT, dit aussi *Lactomètre*, *Galactomètre*, etc., espèce d'aréomètre à poids constant, destiné à mesurer la densité du lait. Le lait du commerce étant le plus souvent chargé d'eau, ce qui en augmente la densité, on peut s'assurer de la plus ou moins grande quantité d'eau qu'il renferme à l'aide des *pèse-lait* : selon que le lait est plus ou moins dense, le pèse-lait s'enfonce plus ou moins. Le *Galactomètre* de M. Donné, le plus usité, est divisé en 8 degrés : plongé dans de bon lait, il marque de 4 1/2 à 5 degrés; s'il marque 4 ou moins encore, c'est que le lait est mélangé d'eau; s'il marque plus de 5, c'est que le lait a été écrémé. On doit à M. Chevalier un *Lactomètre* qui est aussi très-répandu. Le *Lactodensimètre* de M. Quévenne est une éprouvette dans laquelle on laisse reposer le lait; l'épaisseur de la couche crémeuse qui surnage indique les qualités plus ou moins nutritives du lait.

PÈSE-LIQUEUR. *Voy.* ARÉOMÈTRE, ALCOOMÈTRE.

PESO (c.-à-d. *poids*), monnaie de compte d'Espagne, plus connue sous le nom de *piastre forte*.

PESON (de *peser*), instrument qui sert à déterminer des pesanteurs ou des forces. C'est proprement un levier coudé, sur le point d'appui duquel est fixée à angle droit une tige pesante. Si l'instrument est disposé de telle sorte que le centre de gravité du levier coïncide avec le point d'appui, on trouve que, lorsque l'on suspend un poids à l'une des extrémités du levier, la tangente de l'inclinaison de l'aiguille croît en proportion du poids du corps. Pour connaître cette proportion, l'on gradue le limbe d'un quart de cercle fixé au support de l'instrument. — On appelle *P. à ressort* un peson qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort. On le nomme ainsi pour le distinguer du peson ordinaire, qu'on nomme aussi *P. à contre-poids*. — Le plus souvent, *Peson* est employé comme synonyme de *Romaine*. *Voy.* BALANCE.

PESSE, *Hippuris*, vulgairement *Queue de cheval*, *Pin aquatique*, genre de plantes aquatiques qui appartient, suivant les uns, aux Elæagnées, suivant d'autres, aux Haloragées; à tige simple, garnie de feuilles verticillées, longues et linéaires, ayant quelque ressemblance avec une *queue de cheval*; à fleurs axillaires : périanthe unique, monophylle, très-court, squamiforme, persistant; étamine unique, à filament droit très-court; style latéral, subulé; anthère arrondie; ovaire infère, capsule monosperme indéhiscente. L'espèce principale est la *Pesse d'eau* (*H. vulgaris*) : sa tige, haute de 4 à 5 décimètres, est un cylindre fistuleux, effilé, marqué de plusieurs articulations; feuilles très-fines, diminuant de longueur à mesure qu'elles se rapprochent du sommet de la tige; fleurs rougeâtres et très-petites. Cette plante est commune aux environs de Paris.

*Pesse* est aussi le nom vulgaire du *Sapin epicéa*.

PESSIMISME (du latin *pessimus*, le plus mauvais), opinion de ceux qui croient que tout va au plus mal dans ce monde : c'est le contraire de l'optimisme. Il ne serait peut-être pas exact de dire qu'il y ait jamais eu des philosophes pessimistes dans toute la rigueur de ce mot; mais, si on veut appeler ainsi ceux qui insistent sur les désordres de ce monde, sur les misères de la vie humaine, on peut citer comme pessimistes Lucrèce dans son poëme *de la Nature*, et Voltaire dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans *Candide*.—*Voy.* MISANTHROPIE.

PESTE (du latin *pestis*). Ce mot, longtemps appliqué à toutes les maladies épidémiques qui décimaient les populations, désigne spécialement aujourd'hui le typhus ou fièvre grave d'Orient, qui est caractérisée par des bubons, des hémorragies externes ou interstitielles (pétéchies, taches pourprées), des gangrènes partielles (charbons, taches, pustules charbonneuses), et par des troubles nerveux très-graves. Desgenettes a distingué dans la peste trois degrés : 1° fièvre légère sans délire, bubons; presque tous les malades guérissent promptement et facilement; 2° fièvre, délire, bubons, qui se manifestent aux aines, aux aisselles, et plus rarement à l'angle des mâchoires; le délire s'apaise vers le 5e jour, et se termine, ainsi que la fièvre, vers le 7e; plusieurs malades guérissent; 3° fièvre et délire considérables, bubons, charbons ou pétéchies, soit simultanément, soit isolément; anthrax ayant leur siége dans les parties charnues non recouvertes de poils, telles que les joues, le cou, la poitrine, le dos et les membres; les symptômes fébriles sont ceux des fièvres ataxiques, mais plus intenses : rémission ou mort du 3e au 6e jour. — La peste exerce principalement ses ravages sur les côtes de la Méditerranée, depuis Constantinople jusqu'en Egypte.

Aucune maladie n'a été jusqu'à présent aussi meurtrière que la peste. Sans rappeler les pestes de l'antiquité, notamment celle qui désola Athènes au temps de Périclès, épidémies auxquelles on refuse aujourd'hui le nom de *peste*, ce fléau a, dans les temps modernes, du VIe au XVIIIe siècle, décimé suc-

cessivement presque toutes les populations des divers États de l'ancien continent. La première des grandes pestes connues éclata en 542, sous Justinien. Tout le monde sait quels ravages la peste exerça dans l'armée des Croisés devant Tunis, et que S. Louis en mourut (1270). L'Italie fut ravagée par ce fléau jusqu'à quinze fois dans le XVe siècle; Londres fut décimé en 1665, la Provence en 1720, la Russie en 1771. En 1798 elle fit de nombreuses victimes dans notre armée d'Égypte. La dernière épidémie a sévi en Égypte et à Constantinople en 1834 et 1835.

Le traitement de la peste a été presque nul dans les temps d'ignorance, et il est encore bien peu avancé aujourd'hui. On a beaucoup vanté l'usage des boissons stimulantes, aromatiques ou spiritueuses, au début du mal; ce moyen, assez souvent efficace, n'est pas toujours sans inconvénient. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il n'existe ni spécifique ni méthode unique contre la peste. Les essais tentés dans ces derniers temps ont montré qu'il n'y avait à employer qu'un traitement symptomatique, dans lequel domine l'emploi des antiphlogistiques. L'émétique et le phosphore ont été essayés sans succès; l'application du cautère actuel a quelquefois réussi.

Les causes de la peste ont été l'objet de discussions très-vives. Qu'elle soit ou non contagieuse, elle paraît être originairement produite par un empoisonnement miasmatique, provenant lui-même de l'accumulation de matières infectes qui a lieu dans les pays chauds, où l'on ne prend aucune des précautions que prescrit l'hygiène. Constamment elle a sévi dans les contrées où régnait la barbarie, tandis qu'elle s'est affaiblie et a fini par disparaître partout où la civilisation a fait des progrès. Presque permanente en Orient dans les temps modernes, elle n'y existait pas du temps de la civilisation égyptienne, grecque et romaine, tandis qu'elle dévastait continuellement l'Europe occidentale, alors plongée dans la barbarie. Depuis 1720, la peste ne s'est plus montrée en Europe. Aussi les gouvernements ont-ils pu sans inconvénient se relâcher des mesures de rigueur qui avaient si longtemps entravé le commerce. *Voy.* QUARANTAINE.

Quant aux opinions diverses sur le caractère contagieux ou non de la peste, *Voy.* CONTAGION.

On peut consulter sur la Peste l'*Histoire médicale de l'armée d'Orient* de Desgenettes, les écrits de Pariset, et surtout le remarquable *Rapport sur la Peste*, rédigé par le Dr Prus, au nom d'une commission nommée par l'Académie de médecine, Paris, 1846.

PÉTALE (du grec *pétalon*, feuille). On donne ce nom aux pièces dont se compose la corolle : le pétale n'est qu'une feuille modifiée. La corolle est *monopétale* lorsqu'elle est formée d'une seule pièce, et *polypétale* lorsqu'elle est formée de plusieurs. Le pétale est dit *onguiculé* lorsqu'il est muni d'un *onglet* à sa partie inférieure, et *sessile*, lorsqu'il en est dépourvu. Les pétales soudés seulement à leur base forment une corolle *partite*. Lorsqu'ils sont soudés presque jusqu'au sommet, ils forment une corolle *dentée*.

PÉTALITHE (du grec *pétalon*, feuille, lame), silicate ainsi nommé à cause de sa structure lamellaire. *Voy.* BERZÉLITHE.

PÉTARD (à cause du bruit qu'il fait). Dans l'Artillerie, on nomme ainsi une sorte de petit canon court, en bois, en fer ou en bronze, dont on se servait autrefois pour enfoncer ou renverser les portes d'une place forte. Cette espèce de boîte avait de 30 à 40 centimètres de long et 20 d'ouverture. On la remplissait de poudre et de terre bourrées et tamponnées, et on la fermait par un madrier que l'on clouait à la porte, en maintenant le pétard horizontal : l'explosion enfonçait la porte. L'invention du pétard remonte au moins au XVe siècle. L'introduction de la bombe en a fait abandonner l'usage.

On donne encore le nom de *Pétard* à une pièce d'artifice dont on se sert par jeu : c'est un petit cylindre de papier chargé de poudre qui éclate lorsqu'on met le feu à la mèche.

PÉTASE (en grec *petasos*, en latin *petasus*, de *pétannumi*, couvrir), coiffure de voyage à larges bords en usage chez les Grecs et les Romains. Suétone rapporte que Caligula permit de porter le pétase au spectacle pour se garantir de la chaleur. Le pétase ailé est la coiffure de Mercure.

PÉTASITE, plante. *Voy.* TUSSILAGE.

PET-D'ANE. *Voy.* ONOPORDE.

PÉTÉCHIE (en bas latin *petechia*), tache rouge ou pourprée, semblable à celle que laisse une morsure de puce, qui se manifeste souvent sur la peau durant le cours des maladies aiguës les plus graves; on l'observe sur les pestiférés. — On donne quelquefois le nom de *fièvre pétéchiale* au typhus d'Europe.

PÉTIOLE (du latin *petiolus*, petit pied). On appelle ainsi, en Botanique, le support de la feuille. C'est un organe grêle, cylindrique ou semi-cylindrique, situé à la base de la feuille; il est composé d'un nombre variable de faisceaux de fibres ou de vaisseaux naissant de la tige ou de ses ramifications, faisceaux qui se séparent les uns des autres, se divisent, s'anastomosent pour former le réseau du limbe de la feuille. Ces ramifications des vaisseaux du pétiole constituent les *nervures* de la feuille. Le pétiole peut s'attacher à la branche, soit par un point très-rétréci, soit par une base élargie qui embrasse une grande portion ou même la totalité de la circonférence du rameau. Dans ce dernier cas, la feuille est dite *amplexicaule*. Le pétiole peut être ailé, articulé, etc.

PETIT, PETITE. Cet adjectif se joint à un très-grand nombre de substantifs pour désigner diverses espèces de plantes et d'animaux. Ainsi, on appelle :

En Botanique, *Petit baume*, le Croton porte-baume; *Petit bois*, le Chèvrefeuille des Alpes; *Petit cèdre*, le Genevrier oxycèdre; *Petit cerisier d'hiver*, la Morelle faux piment; *Petit chêne*, la Germandrée chenette; *Petit cyprès*, l'Aurone et la Santoline; *Petit houx*, le Fragon; *Petit muguet*, l'Aspérule odorante; — *Petite centaurée*, la Gentiane centaurée; *Petite consoude*, le Pied-d'alouette consoude; *Petite digitale*, la Gratiole officinale; *Petite joubarbe*, l'Orpin brûlant; *Petite orge*, la Cévadille; *Petite oseille*, l'Oxalide oseille;

En Ornithologie, *Petit azur*, le Gobe-mouches bleu des Philippines; *Petit bœuf*, le Roitelet; *Petit coq*, une espèce de Gobe-mouches qui a la queue arquée comme celle du coq; *Petit coq doré* ou *Petit doré*, le Roitelet; *Petit deuil*, la Mésange du Cap; *Petit hibou*, la Chevêche; *Petit moine*, la Mésange charbonnière; *Petit mouchet*, la Fauvette d'hiver ou Traîne-buisson; *Petit paon sauvage*, le Vanneau commun; *Petit prêtre*, le Rossignol de muraille; *Petit sourd*, la Grive de vigne ou Mauvis; *Petite charbonnière*, la Mésange noire; *Petite cendrille bleue*, la Petite mésange bleue; *Petite miaule*, la Mouette cendrée; *Petite pie des Indes*, la Pie-grièche noire du Bengale; *Petite vie*, la Sittelle à huppe noire de la Jamaïque;

En Entomologie, *Petit deuil*, la Teigne du fusain; *Petit-gris*, une espèce de Phalène grise;

En Conchyliologie, *Petit âne*, la Porcelaine à selle; *Petit plomb d'or*, le Strombe poule; *Petit Soleil*, le Sabot molette; *Petite oreille de Midas*, une Auricule.

PETITES-MAISONS. *Voy.* MAISONS (PETITES).

PETIT-FOUR, pâtisserie légère. *Voy.* PATISSERIE.

PETIT-GRAIN, parfum tiré des feuilles d'oranger.

PETIT-GRIS, variété de l'Ecureuil commun, qui se trouve dans le nord de l'Europe. Sa fourrure, douce au toucher, est sur le dessus du corps d'un joli gris légèrement nuancé de jaunâtre, et par-dessous d'un blanc pur. Les poils de la queue sont annelés de brun; les oreilles ont un pinceau de poils. Le Petit-gris a les mêmes formes et les mêmes dimensions que l'écureuil commun. On recherche dans

le commerce sa fourrure, qui est à la fois chaude et légère : elle prend elle-même le nom de *petit-gris*. Autrefois, les personnes nobles avaient seules le droit de porter cette fourrure.

Buffon a donné ce nom à une espèce particulière d'Écureils, l'*Écureuil gris*, qui habite les États-Unis.

On appelle encore *Petit-gris* une sorte de duvet que l'on trouve sous les ailes de l'Autruche.

PÉTITION (du latin *petitio*, demande), demande par écrit adressée soit au souverain et à ses représentants, tels que ministres, préfets, etc., soit aux chambres législatives. L'usage de ce mot n'est devenu fréquent que depuis 1789; auparavant on se servait plutôt des mots *placet* et *supplique*. Le *Droit de pétition* aux Chambres a toujours été reconnu en principe en France; mais il a souvent donné lieu, surtout sous la première République, à des abus et à des désordres graves : de là, la défense d'apporter aucune demande de ce genre en personne et à la barre. Aujourd'hui, les pétitions doivent être adressées au Sénat.

En Angleterre, le droit de pétition est un des plus anciens et des plus respectés : les nombreuses pétitions présentées à la chambre des communes en 1817 pour la réforme parlementaire, en 1839 par les chartistes, n'ont donné lieu à aucune répression. — On appelle *Pétition des droits* un bill confirmatif des libertés nationales que les Communes d'Angleterre arrachèrent au roi Charles I^er^ en 1628. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Droit, on nomme *Pétition d'hérédité* une action judiciaire par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande contre celui qui détient l'héritage le délaissement total ou partiel de la succession. Cette action se prescrit par trente ans.

En Logique, la *Pétition de principe* est un sophisme ou défaut de raisonnement qui consiste à poser en fait, à alléguer pour preuve ce qui fait l'objet même de la question. Le *cercle vicieux* est une double pétition de principe.

PETIT-LAIT ou SERUM DU LAIT, liquide qu'on sépare du lait coagulé. On l'obtient en versant dans le lait de la présure délayée dans l'eau, ou un peu de vinaigre, et séparant le caillé par un linge. Le petit-lait renferme de l'eau tenant en dissolution une matière sucrée particulière, la *lactine* ou *sucre de lait*, ainsi que des sels, notamment des phosphates et des chlorures. On emploie le petit-lait en médecine comme adoucissant et rafraîchissant.

PÉTITOIRE (ACTION), demande faite en justice pour ressaisir la possession d'une chose, d'un héritage. Ce mot est l'opposé de *possessoire*. L'art. 25 du Code de proc. civile dit que le *possessoire* et le *pétitoire* ne seront jamais cumulés, c.-à-d. qu'on ne pourra pas intenter les deux actions simultanément.

PÉTIVÉRIE, *Petiveria*, plante. *Voy.* VÉTIVER.

PÉTONCLE, *Pectunculus* (diminutif de *pecten*, peigne), genre de Mollusques conchifères dimyaires de la famille des Arcacés, formé par Lamarck aux dépens du genre *Arche* de Linné. Les *P.* ont la forme orbiculaire; la charnière de leur coquille offre un grand nombre de dents sériales, disposées sur une ligne courbe. Ils sont comestibles : c'est un mets recherché en Sicile. — On trouve ces Mollusques à l'état vivant dans presque toutes les mers, et à l'état fossile dans presque tous les pays. Principaux genres : *P. glycymeris*, *pilosus*, *pulvinatus*, *pectiniformis*, etc.

PÉTRAT, nom vulgaire de l'oiseau appelé *Proyer*.

PÉTRÉE, *Petræa* (de lord *Peter*, grand amateur de plantes, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Verbénacées, renferme un petit nombre d'arbres ou d'arbrisseaux volubiles à feuilles simples, opposées, très-entières; à fleurs pédicellées, presque opposées, munies de bractées et disposées en épis axillaires ou terminaux. La *Pétrée grimpante*, type du genre, croît aux Antilles.

PÉTREL, *Procellaria*, genre d'oiseaux Palmipèdes de la famille des Longipennes ou Grands voiliers, est caractérisé par un bec crochu au bout, et des narines réunies en un tube couché sur le dos de la mandibule supérieure. Leurs ailes sont longues, et leurs pieds n'ont, au lieu d'un pouce, qu'un ongle pointu implanté dans le talon. Les Pétrels ne se plaisent que dans les mers agitées : d'où leur nom latin de *Procellaria*. Ils volent plusieurs jours de suite : dans leur vol rapide, ces oiseaux, qui d'ailleurs ne nagent pas, effleurent les vagues, et courent même sur l'eau : c'est à cette particularité qu'ils doivent le nom de *Pétrel* ou de *petit Pierre* (on sait que S. Pierre marcha sur l'eau en allant au-devant de J.-C.). Les principales espèces sont : le *Pétrel tempête* (*Pr. pelagica*), qui habite les mers d'Europe : son plumage est généralement noir, avec les parties inférieures blanches; le *P. océanique* (*Pr. Wilsonii*), des mers australes, très-noir, avec le croupion blanc; le *P. géant* (*Pr. gigantea*), blanc et brun; le *P. damier* (*Pr. capensis*), à plumage noir tacheté de blanc, etc.

PÉTRICOLES (de *petra*, pierre, et *colere*, habiter), nom donné en général à tous les Mollusques qui se creusent un gîte dans l'intérieur des pierres et des rochers. *Voy.* LITHOPHAGES.

PÉTRIFICATION (de *petra*, pierre, et *fieri*, devenir). Ce mot, qui, dans son acception rigoureuse, signifie un corps changé en pierre ou devenu pierre, désigne, en Histoire naturelle, les corps organisés dont les molécules détruites ont été remplacées par des molécules minérales : c'est cette substitution qui distingue surtout les *corps pétrifiés* des *fossiles*, qui conservent leurs molécules propres. Les pétrifications se rencontrent de préférence dans les terrains anciens. Ces corps, après y avoir été exactement moulés, ont été dissous et ont laissé entre le moule extérieur et le moule intérieur un espace qui a été remplacé par une matière étrangère et inorganique. La matière pétrifiante est ordinairement du calcaire (*mollusques pétrifiés*) ou de la silice (*bois fossiles*).

On peut produire des *pétrifications artificielles* en exposant des corps (coquilles, végétaux et même animaux) à des sources renfermant en dissolution du carbonate de chaux; mais ces pétrifications ne sont qu'apparentes : ce sont de véritables incrustations. *Voy.* INCRUSTATION.

PÉTRIN (de *pétrir*), coffre carré monté sur quatre pieds et ordinairement fermé par un couvercle à charnières, dans lequel on pétrit la farine dont on veut faire le pain. Le pétrin est en chêne, proprement poli à l'intérieur, et sans fentes ni gerçures. Lorsque le pain est cuit et complétement refroidi, on se sert, dans certains ménages, du même coffre comme de huche ou d'armoire pour serrer le pain.

On appelle *Pétrin mécanique* une sorte de cylindre armé de dents et qu'on fait mouvoir pour pétrir la pâte. Le premier pétrin mécanique a été construit par M. Fontaine. Depuis, cet appareil a été perfectionné par MM. Moret, Boland, Rolland, etc.

PÉTRINAL, sorte d'arme à feu en usage dans le XVI^e^ siècle, était intermédiaire entre le mousquet et le pistolet. On pense que le pétrinal a donné naissance à l'espingole et au mousqueton, armes d'invention plus moderne.

PÉTROLE (du latin *petra*, pierre, et *oleum*, huile), dit aussi *Huile de pierre*, sorte de naphte coloré en brun ou en noir par des matières goudronneuses, de consistance visqueuse, et qui brûle en répandant beaucoup d'odeur et de fumée. Il est plus commun que le naphte : on en extrait par la distillation le naphte pur, qui prend de là le nom d'*Huile de pétrole*. La seule source de pétrole connue en France est celle de Gabian, près de Pézenas (Hérault), ce qui a valu au pétrole le nom d'*Huile de Gabian* : elle a été découverte en 1608. On trouve encore du pétrole en Angleterre, en Suède, en Alle-

magne, en Valachie, dans l'île de Zante, où on l'exploitait déjà du temps d'Hérodote; en Asie et en Amérique. — Le Pétrole, comme le naphte, peut servir à l'éclairage. En Médecine, le Pétrole, ou huile de Gabian, est employé comme vermifuge.

PÉTROMYZON, poisson. *Voy.* LAMPROIE.

PETROSELINUM, nom scientifique du *Persil.*

PÉTROSILEX, nom commun à toutes les substances compactes qui ont l'apparence du silex, et qui se rencontrent en filons et en roches, différant en cela des *silex* qui ne forment que des rognons épars dans les craies ou dans les sables. — Il se dit spécialement de l'*Eurite. Voy.* ce mot.

PETUN, nom indigène du *Tabac* dans l'Amérique méridionale. *Voy.* TABAC.

PÉTUNIA (de *petun*, nom du tabac), genre de Solanées-Nicotianées, renferme des plantes herbacées un peu visqueuses, à feuilles alternes très-entières, à pédoncules uniflores, axillaires et solitaires : calice quinquéfide, corolle hypogyne en forme d'entonnoir évasé, à limbe plissé; 5 étamines, ovaire à 2 loges multiovulées. Les Pétunias sont originaires de la province de Buénos-Ayres. Ces fleurs réussissent parfaitement en France et sont en vogue depuis quelques années. Les principales espèces sont : 1° le *Petunia nyctaginiflora*, à fleurs blanches, semblables à celles de la Belle-de-Nuit (*Nyctago*) : mêlé aux Géraniums à fleurs rouges, il fait un charmant effet dans les massifs et les vases en marbre des jardins; 2° le *P. violacea :* fleurs moins grandes que les précédentes et d'un pourpre violacé; 3° le *P. parviflora :* tige accombante, à rameaux diffus; fleurs courtement pédonculées; calice de la même longueur que le tube de la corolle. Ces espèces ont donné de nombreux hybrides, qu'on cultive en pleine terre. Les corolles du Pétunia se ferment lorsque le temps est pluvieux et couvert.

PÉTUNSÉ ou PÉTUNZÉ, feldspath laminaire ou granuleux, blanchâtre, qui, à la Chine, entre dans la composition de la porcelaine. C'est un silicate d'alumine et de potasse, avec un peu de chaux.

PEUCÉDANE, *Peucedanum* (du grec *peukédanos*, amer), genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Peucédanées, se compose d'environ vingt espèces qui croissent dans les climats tempérés de l'hémisphère boréal. Ce sont des herbes vivaces, glabres, à feuilles offrant une ou plusieurs divisions, à fleurs en ombelles terminales : calice à limbe quinquédenté; pétales oblongs; fruit comprimé à la partie dorsale, à 5 côtes; carpophore à 2 divisions. On en connaît en France deux espèces, qui étaient autrefois employées en médecine : le *Peucédane officinal* (*P. altissimum*), vulgairement *Fenouil de porc* ou *Queue de pourceau*, à fleurs jaunes, qui croît dans les prés humides : les cochons seuls le recherchent avec avidité; et le *P. parisien* (*P. gallicum*), à fleurs blanches, qui se trouve dans les environs de Paris.

PEUPLIER, *Populus*, genre de la famille des Salicinées (des Amentacées selon d'autres), renferme des arbres la plupart très-élevés, à racines rampantes et émettant des rejetons, à rameaux cylindriques ou anguleux, épars; à bourgeons écailleux, d'où les fleurs sortent avant les feuilles : celles-ci sont arrondies, dentelées, variables pour la grandeur, et toujours vacillantes, parce que leur pétiole est très-grêle et aplati latéralement; les fleurs sont dioïques, disposées en chatons cylindriques et pendants; chaque fleur accompagnée d'une écaille caduque, dentée ou déchiquetée au sommet; un petit calice en godet tronqué obliquement; point de corolle; de 8 à 30 étamines; dans les fleurs femelles, un ovaire surmonté de 4 stigmates auquel succède une capsule oblongue à 2 valves; semences nombreuses, à aigrettes cotonneuses. Les peupliers se trouvent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal; ils prospèrent dans les sols les plus ingrats; ils croissent rapidement et se multiplient avec facilité de boutures comme de rejetons.

Les principales espèces sont :

Le *Peuplier blanc* (*Populus alba*), ainsi nommé à cause de la teinte argentée de ses rameaux et de ses feuilles velues, appelé vulgairement *Blanc de Hollande* et *Ypréau*, parce qu'il est cultivé en grand en Hollande et aux environs d'Ypres : il s'élève à une grande hauteur. Il est commun dans les bois et le long des chemins. C'est l'espèce la plus précieuse du genre : il croît facilement partout, mais surtout dans les lieux frais et humides, et pousse au loin des racines traçantes. Son bois est doux, liant, susceptible de poli; on peut l'employer pour les boiseries des portes, des châssis, des fenêtres et des meubles; il n'est point sujet à se déjeter et dure autant que le sapin quand on a la précaution de l'enduire d'une couleur à l'huile. Ce peuplier s'élève jusqu'à 30 mètres; il vit de 70 à 80 ans; mais, à 30 ans, il a atteint tout son développement et peut être abattu. Son bois, souvent jaunâtre, peut remplacer la gaude pour la teinture de la laine. Ses jeunes pousses sont broutées avidement par les chèvres, les moutons, les chevaux, ainsi que par le gibier. On forme avec ce peuplier de belles avenues. — Le *P. grisard* ou *grisaille* (*P. canescens*) n'est qu'une variété du Peuplier blanc : il n'en diffère que parce que ses feuilles, blanches d'abord, deviennent ensuite d'un vert grisâtre.

Le *Peuplier tremble*, ou simplement *Tremble* (*P. tremula*) a un aspect sauvage, peu agréable, lorsqu'il est isolé. Il se plaît sur les hauteurs, dans les fentes des rochers; il vient également bien dans nos forêts. Sa hauteur est de 15 à 20 mètres; ses feuilles, un peu cotonneuses dans leur jeunesse, sont portées sur de longs pétioles que le moindre vent fait *trembler :* d'où le nom de l'espèce. Son bois, blanc et fort tendre, brûle rapidement et donne peu de chaleur; il ne sert qu'à l'emballage et à chauffer le four. Son écorce sert à faire des torches. On fait, avec de minces copeaux de tremble et de peuplier blanc, des tissus assez délicats, que les marchandes de modes emploient pour fabriquer des chapeaux de femme ou pour établir la carcasse de ceux qu'elles recouvrent d'étoffes. Les chèvres, les moutons mangent volontiers les feuilles de cet arbre. La décoction de son écorce est antiscorbutique.

Le *Peuplier noir* (*P. nigra*), ainsi nommé à cause de ses feuilles d'un vert foncé, et dit aussi *P. franc,* s'élève très-haut lorsqu'il est planté dans les terrains humides ou sur le bord des fossés aquatiques; il s'y développe avec vigueur et rapidité; partout ailleurs il languit. Ses bourgeons sont enduits au printemps d'un suc résineux et visqueux, d'une odeur balsamique assez agréable; ils font la base de l'*onguent* dit *populeum* et se prescrivent aussi à l'intérieur, en infusion, contre les maladies chroniques du poumon. Le bois de ce peuplier est léger et ne peut servir qu'à des boiseries communes; les layetiers en font des boîtes, des malles, des caisses. Ses jeunes tiges sont flexibles : on en fait des liens; plus fortes, elles sont employées en échalas et en fagots. Son écorce sert en Russie pour l'apprêt des maroquins. Les habitants du Kamtchatka la réduisent en une sorte de pâte qui entre dans la fabrication de leur pain. Les feuilles, vertes ou sèches, sont bonnes pour la nourriture des bestiaux. Les jeunes tiges donnent une teinture d'un assez beau jaune.

Le *Peuplier pyramidal* (*P. fastigiata*), dit aussi *P. d'Italie* ou *de Lombardie*, se distingue par la beauté de son port et la disposition pyramidale de ses rameaux. Il est très-propre à former de grands rideaux de verdure pour cacher les murs, et sert, dans les pépinières, d'abri contre les vents.

Le *Peuplier de Caroline* (*P. virginiana*), vulgairement *P. suisse*, atteint jusqu'à 30 et 35 mètres

de hauteur sur un diamètre proportionné. Il réussit beaucoup mieux dans le midi que dans le nord de la France. Le plus sûr moyen de le multiplier est de le greffer sur le peuplier d'Italie; il croît avec une grande vitesse. — Le *P. du Canada* (*P. canadensis*) et le *P. balsamifère* (*P. Tacamahaca*) sont de belles espèces, qu'on cultive comme arbres d'ornement.

Les anciens avaient consacré le Peuplier au Temps, parce que les feuilles de cet arbre sont dans une agitation continuelle, et que, brunes d'un côté et blanches de l'autre, elles peignent l'alternative des jours et des nuits. Cet arbre était aussi consacré à Hercule : il était le symbole du courage. — De nos jours, le peuplier est devenu, par l'effet d'un pur jeu de mots, l'emblème du peuple, de la démocratie.

PÉZIZE, *Peziza* (du latin *pezica*, nom donné par Pline à un champignon sans pédicule), genre de Champignons Thécasporés, comprend beaucoup d'espèces sessiles ou pédiculées, dont le caractère essentiel est d'offrir une substance charnue et membraneuse creusée en cupule ou soucoupe à sa partie supérieure. Les séminules sont contenues dans des thèques ou petits sacs membraneux. On en compte, en Europe seulement, plus de 100 espèces, dont 40 croissent aux environs de Paris : *Pézize en limaçon*, *P. ciboire*, *P. baie*, *P. à pustule*, *P. en radis*, *P. tubéreuse*, *P. hémisphérique*, *P. brune*, *P. couronnée*, etc. On a recommandé l'infusion de la *Pézize oreille de Judas* dans le vin blanc contre les maux de gorge et les hydropisies.

PFENNIG, petite monnaie de compte d'Autriche et de plusieurs autres États d'Allemagne, est le quart du kreuz et vaut 1 centime. *Voy.* FENIN et GROS.

PHACIDIE, *Phacidium* (du grec *phakos*, loupe, verrue, et *eidos*, forme), genre de Champignons thécasporés, type de la tribu des Phacidiacées, comprend des espèces qui vivent sur les feuilles et les écorces des arbres. La *Phacidie du pin* et la *Ph. du dattier* sont les deux principales espèces.

PHACOCHÈRE, *Phacochœrus* (du grec *phakos*, loupe, verrue, et *khoiros*, cochon, parce que ces animaux portent de chaque côté de la joue un gros tubercule, ou verrue), genre de Mammifères pachydermes, comprend des espèces de cochons qui ressemblent par leurs formes extérieures au sanglier commun; seulement ils sont plus lourds, plus trapus et d'une figure plus grossière. Ils sont herbivores. Ce genre comprend 2 espèces : le *Phacochère du Cap*, dit improprement *Ph. d'Éthiopie* (*Sus edentatus*), remarquable par l'absence d'incisives, et le *Ph. d'Afrique* (*Sus incisivus*), qui a deux incisives à la mâchoire supérieure. On a trouvé ce dernier aux îles du cap Vert.

PHACOÏDE (du grec *phakos*, lentille, et *eidos*, ressemblance), se dit de ce qui a une forme lenticulaire. En Anatomie, on appelle *Corps phacoïde* le cristallin, à cause de sa forme.

PHAÉTON, nom scientifique du *Paille-en-queue*.

Petite calèche à 2 roues, fort légère et découverte, ainsi nommée par allusion au char de Phaéton et aux dangers que courent ceux qui conduisent ces voitures.

PHAGÉDÈNE (du grec *phagédaina*, faim dévorante), ulcère rongeur, a formé l'épithète *phagédénique*.

PHALANGE (du grec *phalanx*), corps d'infanterie macédonienne. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

En Anatomie, on appelle *Phalanges* les petits os longs qui concourent à former les doigts et les orteils. On en compte 14 à chaque main et autant à chaque pied. Chaque doigt en a 3, sauf le pouce, qui n'en possède que 2. Elles sont distinguées, à partir du poignet, en *Premières phalanges* ou *Phalanges* proprement dites (appelées *Ph. métacarpiennes* à la main, et *Ph. métatarsiennes* au pied), *Secondes phalanges* ou *Phalangines*, et *Troisièmes phalanges*, dites aussi *Phalanges unguéales* ou *Phalangettes*.

*Phalange*, mode d'association. *Voy.* PHALANSTÈRE.

PHALANGER, *Phalangista*, genre de Mammifères de l'ordre des Marsupiaux, renferme une vingtaine d'espèces propres à la Polynésie et à l'Australie. Ce sont des animaux essentiellement frugivores; leurs pouces sont longs et divisés en *phalanges* : d'où le nom du genre. Leur queue est longue et prenante, couverte de poils. Leur aspect rappelle à la fois celui des Lémuriens et celui des Sarigues. Les Phalangers vivent sur les arbres, où ils cherchent les insectes et les fruits. Quand ils aperçoivent un homme, ils se suspendent par la queue sans oser bouger, et l'on parvient, en les regardant fixement, à les faire tomber de lassitude. Certaines espèces possèdent une sorte de parachute formé par une extension de la peau des flancs entre les jambes, et au moyen duquel ces animaux se soutiennent en l'air quelques instants quand ils sautent d'un arbre à un autre.

Les Zoologistes modernes ont partagé le genre Phalanger en trois sections : *Phalangista* (Phalangers propres), *Phascolarctos*, et *Petaurus* (Ph. volants), qui se subdivisent en plusieurs sous-genres : *Cuscus*, *Trichosurus*, *Pseudochirus*, *Dromicia*; *Koala*; *Petaurista*, *Belideus*, *Acrobata*.

PHALANGIENS ou PHALANGIDES, tribu d'Arachnides trachéennes de la famille des Holètres, remarquables par la longueur de leurs pattes, a pour type le *Faucheur* (*Phalangium*). *Voy.* FAUCHEUR.

PHALANGIUM. *Voy.* FAUCHEUR et ANTHÉRIC.

PHALANSTÈRE, nom que porte, dans le système de Ch. Fourier, l'édifice habité par la commune sociétaire, qu'il appelle *phalange*. La *phalange* est composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration. La population de la phalange doit être de 1,500 à 1,800 individus; les travaux y doivent être rétribués en raison composée du capital, du travail et du talent. Quant au *Phalanstère*, ce devait être un palais splendide réunissant les triples conceptions de l'économie, de l'utilité et de la grandeur. Les ménages devaient y habiter séparés, quoique réunis dans l'ensemble. Quelques essais ont été tentés en France, notamment à Condé-sur-Vesgre (Seine-et-Oise), pour réaliser l'idéal de Ch. Fourier; mais ils sont restés jusqu'ici sans résultats.

PHALARIQUE, arme incendiaire. *Voy.* FALARIQUE.

PHALARIS (nom grec d'une Graminée), genre de Graminées, type de la tribu des *Phalaridées*, plus connu sous le nom d'*Alpiste*. *Voy.* ce mot.

PHALAROPE, *Phalaropus* (du grec *phalaros*, brillant, et *pous*, pied), genre d'oiseaux Échassiers, qui se rapporte à la famille des Longirostres et à celle des Scolopacidées, a pour caractères : un bec droit, arrondi, grêle, pointu, légèrement recourbé à la pointe; 4 doigts, 3 en avant demi-palmés, un en arrière, libre, court, à ongle grêle. Ces oiseaux habitent les régions circompolaires. Les Phalaropes nagent avec beaucoup d'adresse, et se nourrissent de petits Mollusques et d'insectes. Au temps des amours, ils quittent les hautes régions des pôles, et se rapprochent des côtes de l'Océan, où ils établissent leurs nids, dont la structure est assez remarquable. On distingue le *Phalarope à hausse-col*, le *Ph. platyrhinque*, le *Ph. bridé*.

PHALÈNES, PHALÉNITES. Linné donnait le nom de *Phalènes* (*Phalenæ*) à toutes les espèces de Lépidoptères nocturnes, ou Papillons de nuit, qui se distinguent des Crépusculaires par des antennes sétacées diminuant d'épaisseur de la base à la pointe. Il subdivisait ce groupe en 8 genres d'après la disposition de leurs ailes : *Attacus*, *Bombyx*, *Noctua*, *Geometres*, *Tortrices*, *Pyrales*, *Tinea*, *Alucites*. Aujourd'hui ce genre, de beaucoup restreint par Latreille, Duponchel, Boisduval, etc., n'existe plus dans la science : il est devenu, sous le nom de *Phalénites*, une tribu de la famille des Nocturnes, ayant pour

caractères : des antennes sétacées, tantôt simples, tantôt pectinées ou ciliées; un corps grêle; des palpes très-forts, presque cylindriques ou coniques. Leurs chenilles, qui sont toutes *arpenteuses* (*Voy.* ce mot), n'ont ordinairement que 10 pattes, rarement 12; les pattes anales ne manquent jamais. La tribu des Phalénites est subdivisée en 18 sous-tribus et un nombre considérable de genres.

*Phalène à miroirs*, nom vulgaire d'un Lépidoptère à brillantes facettes du genre *Atlas*.

*Phalène-tipule*, nom vulgaire du *Ptérophore*.

PHALEUCE ou PHALÉCIEN (du poëte *Phalæcius*), sorte de vers en usage chez les Grecs et les Romains, se composait de cinq pieds : un spondée, un dactyle et trois trochées. Ce vers, qui convient à l'épigramme, a été employé par Catulle, Martial, Stace, Prudence, Ausone. En voici un tiré de Catulle :

Vērān | nī, ōmnĭbŭs | ē mĕ | īs ā | micis.

On l'appelle encore vers *hendécasyllabique*, c'est-à-dire vers de onze syllabes.

PHALISQUE (du poëte *Phaliscus*), vers latin composé de quatre pieds : trois dactyles et un ïambe ou un pyrrhique. On en trouve des exemples dans Boëce et Septimius Serenus. En voici un de Boëce (*Consol.*, III, 1) :

Quī sĕrĕ | re ĭngĕnŭ | ŭm vŏlĕt | ăgrŭm.

PHALLUS, vulgairement *Satyre*, genre de Champignons de la classe des Basidiosporés, très-voisin des Morilles : ils ont, comme la Morille, un pédicule terminé par un chapeau ou une tête conique, à surface réticulée et cellulaire; mais ils sont dans leur jeunesse enveloppés d'une coiffe qui se déchire à son sommet, ouvre passage à la plante, et reste ensuite adhérente en forme de collier à la base du pédicule. Leur saveur est rebutante; ils répandent, à l'époque de leur maturité, une liqueur fétide, insupportable, qui produit au feu une odeur d'alcali volatil très-pénétrante. L'espèce la plus commune est le *Satyre fétide* (*Phallus impudicus*), qu'on trouve dans les bois à la fin de l'été et en automne.

PHANÉROGAMES (du grec *phanéros*, évident, et *gamos*, mariage), se dit, en Botanique, par opposition à *Cryptogames*, des végétaux pourvus d'organes sexuels apparents, et qui se reproduisent par suite de la fécondation des ovules. Les végétaux phanérogames se divisent en deux grandes classes désignées sous les noms de *Monocotylédons* et de *Dicotylédons*.

Latreille s'est servi de la même dénomination pour caractériser un ordre de Mollusques comprenant ceux de ces animaux qui possèdent les deux sexes sur le même individu.

PHANTASMAGORIE. *Voy.* FANTASMAGORIE.

PHARAON, jeu de hasard en usage dans le XVIIIe siècle et proscrit dans le nôtre, se jouait avec un jeu entier, et admettait un nombre indéterminé de joueurs ou *pontes*, plus un *banquier*. Chacun mettait son enjeu sur une des 52 cartes. Le banquier avait un jeu pareil; il en tirait deux cartes, l'une pour lui, à droite, et l'autre, dite *carte anglaise*, pour les joueurs, à gauche. Il gagnait tout l'argent placé sur la carte de droite, et doublait les sommes placées sur celle de gauche. Certains *avantages* étaient réservés au banquier : s'il amenait un *doublet*, c.-à-d. deux cartes pareilles, il gagnait la moitié des mises faites sur la carte arrivée au doublet; s'il amenait pour les joueurs la *dernière carte* du jeu, il était dispensé de doubler les mises placées sur cette carte.

Les différents jeux appelés *Bassette*, *Barbacole* ou *Hocca*, ne sont que des variétés du Pharaon.

PHARE (du nom de l'île de *Pharos*, où a été, dit-on, construit le premier phare), nom donné à ces tours surmontées d'un fanal ou foyer lumineux, qu'on établit le long des côtes pour indiquer, pendant la nuit, aux navigateurs le voisinage de la terre, les écueils, l'embouchure des fleuves ou l'entrée des ports. Les phares de France forment un système d'éclairage très-complet, et sont divisés en trois classes de grandeurs et de portées différentes : les phares de 1er ordre, espacés en général de 14 lieues marines (60 kilomètres), servent à reconnaître les parages, et, pour les bâtiments qui viennent du large, à corriger l'*estime;* les phares de 2e ordre indiquent les écueils, les baies et les rades; les phares de 3e ordre signalent les passes, l'embouchure des fleuves et l'entrée des ports. Chaque ordre de phares a ses feux particuliers. — Quelques phares sont à *feu fixe*, et éclairent constamment tous les points de l'horizon; mais le plus grand nombre est *à feu tournant* ou *à éclipses* : dans ces derniers, le temps qui sépare une éclipse de l'éclipse suivante est constant pour chaque ordre de phare, et donne le caractère distinctif du feu. D'autres phares offrent un feu fixe, varié par des éclats périodiques très-brillants.

Les phares ne furent d'abord que des feux qu'on entretenait pendant toute la nuit au sommet d'une tour ou d'une montagne. Plus tard, on remplaça cet éclairage imparfait par des becs de lampes placées au foyer de miroirs paraboliques construits en métal poli. Aujourd'hui on emploie des lampes dont les mèches, à double courant d'air et concentriques, reçoivent l'huile au moyen de petites pompes mises en jeu par un mouvement d'horlogerie : la lumière de ces lampes vient frapper de grosses lentilles mobiles en flint-glass, qui la renvoient ensuite dans les directions voulues; la construction de ces lentilles repose sur ce principe, qu'en plaçant au foyer principal d'un verre lenticulaire un point lumineux, on produit derrière la lentille un faisceau cylindrique de rayons parallèles qui peuvent se transmettre à de très-grandes distances. Comme la fabrication de lentilles d'une grande dimension est extrêmement difficile, on a imaginé des *lentilles à échelons*, composées d'un verre central de forme ordinaire, entouré d'une série d'anneaux de peu d'épaisseur, dont le profil est tel qu'ils ont tous le même foyer principal. — Les phares sont souvent établis sur des rochers isolés qui ne sont découverts que pendant les basses mers extraordinaires, comme le célèbre phare d'Eddystone, près de Plymouth; celui du Four, situé à 8 kilom. en mer, vis-à-vis du Croisic (Loire-Inférieure); celui de la Pointe de la Hague (Manche), de Barfleur (Seine-Inf.), etc.

L'emploi des lumières pour guider les navigateurs pendant la nuit remonte à la plus haute antiquité. Le fanal élevé sur l'île de Pharos, vis-à-vis d'Alexandrie, par le Gnidien Sostrate, sous le règne de Ptolémée-Philadelphe, passa longtemps pour une des sept merveilles du monde, et donna son nom à tous les appareils semblables. Les Romains employèrent aussi les phares, et l'on voyait même encore en 1643 le phare qu'ils avaient élevé à Boulogne pour diriger les navires qui traversaient la Manche. Borda remplaça le premier par des lampes à réflecteurs les feux de bois ou de charbon de terre, au moyen desquels on éclairait les phares. Argant y appliqua ensuite ses lampes à double courant d'air; mais c'est surtout Fresnel qui a fait faire de grands progrès à l'art d'éclairer les phares : on lui doit l'introduction des appareils dioptriques, dont MM. Soleil et Henri Lepaute ont depuis porté la fabrication à un haut degré de perfection. — On doit à M. Coulier une *Description générale des Phares et Fanaux du globe* et un *Atlas des Phares*, ouvrages fort estimés.

PHARMACEUTIQUE (du grec *pharmakeutikos*, qui est relatif aux remèdes), se dit de tout ce qui a rapport à la pharmacie; ainsi, on dit *préparation pharmaceutique*; *mémorial pharmaceutique*. — Quelquefois ce mot est pris comme substantif, et sert à désigner cette branche de la médecine qui a pour objet la composition et l'emploi des médica-

ments. M. P.-A. Cap a publié en 1837 les *Principes élémentaires de la Pharmaceutique*; M. Dorvault rédige une *Revue pharmaceutique*, 1848, in-8, etc.

PHARMACIE (du grec *pharmakon*, remède), art de préparer et de composer les médicaments. La Pharmacie exige la connaissance de la Pharmacologie et de la Chimie; elle comprend, outre la préparation proprement dite, l'art de recueillir les substances médicamenteuses, ou *collection*, et l'art de les conserver, ou *réposition*. On appelle *Pharmacien* celui qui exerce cette profession : on lui donnait autrefois les noms de *Pharmacopole*, d'*Apothicaire*.

Pendant longtemps, la Pharmacie ne fut qu'un recueil de recettes arbitraires, bizarres, et le plus souvent absurdes; les remèdes les plus compliqués étaient les meilleurs. Ce n'est guère qu'à partir du XVIIe siècle qu'elle mérite le nom de *science* : depuis cette époque, et grâce aux progrès de l'histoire naturelle et surtout de la chimie, les travaux de Charas, Lémery, Macquer, Glauber, Kunckel, ouvrirent à la pharmacie une voie nouvelle, dans laquelle ils ont été suivis par les Vauquelin, les Cadet-Gassicourt, les Robiquet, les Guibourt, les Chevallier, les Bussy.

Chez les anciens, chaque médecin préparait lui-même les médicaments qu'il administrait à ses malades. Chez les modernes, la vente des substances médicales fut longtemps abandonnée aux épiciers, droguistes, herboristes, etc. Cependant à Naples, dès le XIIe siècle, nul ne pouvait s'établir pharmacien sans un brevet de capacité et sans avoir prêté le serment de ne préparer les médicaments que d'après les formules consignées dans l'*Antidotaire de l'école de Salerne*. Les autres États ne prirent que beaucoup plus tard des mesures semblables : en 1484, une ordonnance de Charles VIII essaya de réglementer en France la vente des drogues et autres médicaments; d'autres ordonnances, rendues en 1514, 1638, 1777, complétèrent le code pharmaceutique. Une ordonnance de 1677 créa un *Collége de pharmacie* à Paris, et défendit aux pharmaciens de cumuler le commerce de l'épicerie; en 1780, un règlement détermina la nature et la durée des cours qu'ils devaient suivre; enfin la loi du 21 germinal an XI (1803) créa les *Écoles de pharmacie*, et fixa la position du pharmacien.

D'après cette loi, pour être reçu pharmacien, il faut prouver que l'on a huit années d'études dans une pharmacie ou six années seulement, quand on a trois ans de cours. Il faut de plus, depuis 1844, être pourvu du diplôme de bachelier ès lettres ou, depuis 1852, de celui de bachelier ès sciences. Il faut enfin justifier, dans plusieurs épreuves, que l'on a les connaissances nécessaires. Les épreuves sont subies dans les formes prescrites par le décret du 22 août et l'arrêté du 23 déc. 1854. Un pharmacien reçu dans une des Écoles supérieures de pharmacie a le droit d'exercer dans toute la France et les colonies, tandis que s'il n'a été reçu que dans une Ecole préparatoire, il ne peut exercer que dans le département où il a été reçu.

Il existe en France 3 Écoles supérieures de pharmacie, établies à Paris, à Strasbourg et à Montpellier.

Le Pharmacien est soumis par la législation (notamment par la loi du 21 germinal an XI et par l'ordonnance du 29 octobre 1846 sur la vente des substances vénéneuses), à des prescriptions sévères sur l'entretien en bon état des substances contenues dans son officine, sur les formules à suivre, sur la vente des substances dangereuses, etc. Chaque officine doit être visitée une fois par an.

Pour les ouvrages sur la Pharmacie, *Voy.* l'article précédent et les deux suivants.

Depuis 1591, il existe des *Pharmaciens militaires*. Ils font partie du corps de santé.

PHARMACOLITHE (*poison-pierre*). *V.* ARSÉNICITE.

PHARMACOLOGIE (du grec *pharmakon*, médicament, et *logos*, discours), description des médicaments, étude de la matière médicale. Cette partie de la science a pour objet de faire connaître les médicaments sous tous les rapports qui peuvent éclairer le praticien dans leur emploi, c.-à-d. d'exposer les caractères naturels, physiques, chimiques et médicaux des substances employées : elle est également nécessaire au médecin et au pharmacien. Elle est, sous le nom de *Matière médicale*, l'objet d'un enseignement spécial dans les écoles de médecine.

Parmi les nombreux ouvrages écrits sur la Pharmacologie, on remarque le *Traité de pharmacie* de Virey (1837, 4e édit.); l'*Histoire des drogues simples*, de Guibourt (1836, 3e édit.); le *Manuel du pharmacien*, d'A. Chevallier, 1838; le *Nouveau traité de pharmacie* d'E. Soubeiran, 1836 et 1853; le *Manuel* et le *Formulaire* de Bouchardat, 1840; l'*Officine* de Dorvault (1843 et 1852). On doit à MM. Mérat et Delens un *Dictionnaire universel de matière médicale*. M. Cap a entrepris d'écrire l'*Histoire de la pharmacie*. M. Philippe a donné l'*Histoire des apothicaires*, 1853. Enfin il existe plusieurs *Journaux de pharmacie* où sont consignés, à mesure qu'ils se produisent, tous les faits qui intéressent la science. *Voy.* PHARMACOPÉE et PHARMACEUTIQUE.

PHARMACOPÉE (du grec *pharmakon*, remède, et *poiéô*, faire). Ce mot, synonyme de *Formulaire* et de *Codex*, désigne le recueil des recettes ou formules d'après lesquelles les médicaments doivent être préparés. Il existe une Pharmacopée française légale obligatoire pour tous les pharmaciens. La rédaction de cet ouvrage est confiée à la Faculté de médecine et à l'École de pharmacie de Paris. Cette pharmacopée était jadis écrite en latin, et portait le titre de *Codex medicamentarius seu Pharmacopœa gallica*; aujourd'hui elle est écrite en français. La rédaction en est renouvelée de temps en temps : la dernière édition de la *Pharmacopée française* est de 1837. Du reste, chaque pays, chaque auteur même peut avoir sa pharmacopée : M. Jourdan a réuni les principales dans la *Pharmacopée universelle* (1828 et 1840).

PHARMACOSIDÉRITE, espèce de Fer arséniaté.

PHARYNGITE, inflammation du pharynx. *Voy.* ANGINE PHARYNGÉE.

PHARYNX (du grec *pharynx*), dit aussi *Arrière-bouche* et *Gosier*, canal musculo-membraneux en forme d'entonnoir situé au devant de la colonne vertébrale, est séparé de la bouche par le voile du palais, et se prolonge inférieurement jusqu'à l'œsophage. Il est tapissé par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du nez, de la bouche, du larynx et de l'œsophage. Le pharynx sert d'origine commune aux voies respiratoires et aux voies digestives. Il donne passage à l'air pendant la respiration et aux aliments lors de la déglutition.

On appelle *Nerf pharyngien* le premier rameau nerveux que fournit le pneumo-gastrique; il descend derrière l'artère carotide interne, et se partage, au niveau du constricteur moyen, en un grand nombre de filets qui s'anastomosent avec des filets du glosso-pharyngien et du laryngé supérieur; — *Artères pharyngiennes*, deux artères dont l'une, *supérieure*, naît de la maxillaire interne parvenue au sommet de la fosse zygomatique; et l'autre, *inférieure*, naît de la carotide externe, au niveau de la faciale.

PHASCOGALE ou PHASCOLOGALE (du grec *phaskôlon*, poche, et *galé*, chat), synonyme de DASYURE.

PHASCOLARCTOS (du grec *phaskôlon*, poche, et *arktos*, ours), genre de Marsupiaux. *Voy.* PHALANGER.

PHASCOLOME, *Phascolomys* (du grec *phaskôlon*, poche, et *mys*, rat; rat à poche), genre de Marsupiaux. *Voy.* WOMBAT.

PHASEOLUS, nom scientifique du genre *Haricot*, a formé le mot *Phaséolées*, nom donné à une tribu de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, qui a pour type le genre *Phaseolus*.

PHASES (du grec *phasis*, apparence), apparences

diverses sous lesquelles les planètes, et surtout la lune, s'offrent successivement à nos regards pendant la durée de leur révolution. *Voy.* LUNE.

PHASIANELLE, *Phasianella* (diminutif de *phasianus*, faisan), genre de Mollusques gastéropodes de la famille des Turbinacés, établi aux dépens des Bulimes pour des coquilles univalves, lisses et vivement colorées, en spirale ovale, conique, qui se trouvent sur les rivages des mers tropicales. On en trouve quelques espèces dans la Méditerranée et l'Océan, notamment la *Ph. naine*, longue de 5 à 8 millim., et remarquable, comme le Faisan, par sa vive coloration en pourpre, avec des taches blanches.

PHASIANUS, nom scientifique du genre *Faisan*.

PHASMA (du grec *phasma*, spectre), genre d'insectes Orthoptères, type de la tribu des Phasmiens et voisin des Mantiens : ailes longues, antennes sétacées, plus longues que le corps. Les Phasmas sont communs dans l'Amérique méridionale et les Indes orientales. — La tribu des Phasmiens compte une vingtaine de genres : *Phasma, Bacillus, Eurycantha, Phyllium*, etc.

PHELLANDRE, *Œnanthus, Phellandrium*, vulgairement *Fenouil d'eau. Voy.* OENANTHE.

PHELLOPLASTIQUE (du grec *phellos*, liége, et *plassô*, former), art qui consiste à représenter en relief des monuments avec du liége, a été appliqué avec succès à l'imitation des monuments antiques. Il a été inventé au XVIIIe siècle par un Romain nommé Auguste Rosa, et transporté en France au commencement de ce siècle : M. Stamaty, de Marseille, y a surtout réussi.

PHÉNAKISTICOPE (du grec *phénakistikos*, qui trompe l'œil, et *skopéô*, voir), appareil d'Optique composé d'un disque de carton sur le contour duquel sont peintes des figures placées dans les différentes attitudes qui composent une action, et séparées par des intervalles égaux. En faisant tourner le disque sur son axe et en le regardant dans une glace à travers des trous percés au-dessus de chaque séparation, on voit chacune des figures se mouvoir et accomplir l'action tout entière. C'est à M. Plateau qu'est due cette invention, qui date de ce siècle.

PHÈNE (du grec *phènè*, aigle de rivage), nom donné par quelques Ornithologistes au genre *Gypaète*.

Le même nom a été appliqué par Laurent à la *Benzine* de Mitscherlich, qui se trouve parmi les huiles qu'on obtient par la condensation du gaz d'*éclairage* : ce nom vient alors du grec *phainô*, briller, éclairer.

PHÉNICOPTÈRE (du grec *phœnix*, pourpre, rouge, et *ptéron*, aile), oiseau ainsi nommé à cause de la couleur de ses ailes. *Voy.* FLAMMANT.

PHÉNIQUE (ACIDE), ou *Hydrate de phényle. Voy.* CASTORÉUM.

PHÉNIX, *Phœnix*, oiseau fabuleux, célèbre dans l'antiquité. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Nom scientifique du *Dattier. Voy.* DATTIER.

Constellation australe établie par Bayer, est placée entre l'Éridan et le Poisson austral, et se compose de 24 étoiles, dont 8 de troisième grandeur.

PHÉNOMÈNE (du grec *phainoménon*, ce qui apparaît clairement). Ce mot, qui, dans le langage vulgaire, ne s'entend que de tout ce qui est rare, extraordinaire, s'applique, dans le langage scientifique, à tout fait observable : ainsi, en Philosophie, on appelle *phénomènes* tous les faits extérieurs qui apparaissent à nos sens, et tous ceux qui se passent en nous-mêmes, sensations, idées, actes de volonté, etc. Comme nous avons conscience de ces derniers, on les appelle *phénomènes de conscience*.

En Physique, *Phénomène* se dit surtout des faits assez importants pour mériter d'être rangés sous une loi commune, comme les phénomènes de l'électricité, de la pesanteur, ou assez rares pour attirer l'attention : une aurore boréale, une éruption de volcan, etc.

*Les Phénomènes* d'Aratus sont un poëme grec sur le cours et l'influence des astres. Ce poëme a été traduit en vers latins par Cicéron, Germanicus et Aviénus.

PHIALITE (de *phiala*, fiole), nom donné à des corps organisés ou à de simples concrétions qui présentent plus ou moins la forme d'une petite fiole.

PHILADELPHE (du grec *philos*, ami, et *adelphos*, frère), *Philadelphus*, plante plus connue sous le nom de *Syringa* et de *Seringa*, est le type d'une famille qui en a pris de là le nom de *Philadelphées*. *Voy.* ce mot et SYRINGA.

M. Bory de Saint-Vincent a donné le nom de *Philadelphes* à des Polypes vivant réunis en masses plus ou moins confuses, où la vie individuelle de chacun concourt à la vie commune de toute la masse.

PHILADELPHÉES ou PHILADELPHACÉES (du genre type *Philadelphus*), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, renferme des arbrisseaux à tiges dressées; à feuilles opposées, simples, pétiolées, caduques, sans stipules; à fleurs parfaites, régulières, blanches, axillaires ou disposées en cymes latérales : calice adhérent avec l'ovaire infère, à sépales valvaires dans leur partie libre, en nombre variable; corolle à pétales alternes et en même nombre que les sépales, à préfloraison généralement imbriquée; étamines très-nombreuses, insérées au sommet du pourtour de l'ovaire; filets filiformes, libres; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, didymes; ovaire soudé avec le tube du calice; infère, offrant de 4 à 10 loges; ovules attachés à un trophosperme axile et pendants; styles tantôt plus ou moins adhérents ou soudés, tantôt distincts; stigmates allongés et bordant les deux côtés du style. Le fruit est une capsule couronnée par le calice, à 4 ou 10 loges, s'ouvrant en autant de valves; graines imbriquées, à tégument membraneux.

Les Philadelphées se trouvent dans le midi et le centre de l'Europe ou de l'Amérique du Nord. Outre le genre *Philadelphus* (Syringa), cette famille comprend le genre *Decumaria*. On cultive dans nos jardins le *Philadelphus coronarius* ou *Syringa odorant*.

PHILANTHE, *Philanthus* (du grec *philos*, ami, et *anthos*, fleur), genre d'insectes Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites : antennes écartées à la base, brusquement renflées à l'extrémité; mandibules unidentées. L'espèce principale est le *Philanthus triangulum*, qui est noir tacheté de jaune. Il se trouve dans la plus grande partie de l'Europe. Pendant l'été, les femelles creusent leur nid dans le sable; elles y déposent les insectes qu'elles ont tués en les piquant avec leur aiguillon, et lorsque le nid est suffisamment rempli, elles y pondent un œuf et ferment le trou. On rencontre les Philanthes dans les lieux secs et sablonneux; ils voltigent autour des fleurs, où ils peuvent trouver une proie facile à saisir; ils attaquent surtout les abeilles.

PHILANTHROPIE (du grec *philos*, ami, et *anthrôpos*, homme), amour des hommes, amour de l'humanité. Ce nom, adopté par la philosophie du dernier siècle, est à peu près synonyme de *charité*, de *bienfaisance*; cependant on appelle plus particulièrement *philanthropes* ceux qui s'occupent d'améliorer le sort de leurs semblables. On trouve le germe de la philanthropie chez les anciens; c'est elle qui dictait à Térence ce vers célèbre :

Homo sum; nihil humani a me alienum puto. (*Heautontim.*).

Parmi les philanthropes les plus célèbres, on cite Will. Penn, Howard, Franklin, Wilberforce, Rumford, Charost, Turgot, MM. de Gérando, de Lasteyrie, Larochefoucauld, de Broglie, Demetz, etc. Les Économistes du dernier siècle s'intitulaient *philanthropes*; le marquis de Mirabeau discrédita quelque peu ce nom.

On doit aux philanthropes l'abolition de la traite des noirs, la propagation de l'instruction primaire, les salles d'asile, les crèches, l'amélioration du sort

des aliénés, des prisonniers, le régime pénitentiaire, et plusieurs autres institutions utiles. — La *Société philanthropique*, fondée à Paris en 1780 sous la protection de Louis XVI, livre au plus bas prix aux indigents des aliments préparés à l'aide de fourneaux économiques, donne des consultations gratuites, distribue des médicaments, encourage la création de sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

PHILÉDON, *Philedon*, genre de Passereaux dentirostres, est caractérisé par un bec médiocre, un peu convexe en dessus, fléchi et aigu à la pointe; une langue longue, un peu extensible, terminée par un pinceau de filaments cartilagineux; des pieds et des ailes médiocres; un pouce armé d'un ongle robuste. Les Philédons se trouvent dans l'Australasie et les grandes Indes. Ils sont vifs et courageux, et se nourrissent d'insectes, de miel et du suc de certaines fleurs. Les principales espèces sont le *Philédon à pendeloques*, dont les joues sont garnies de caroncules; le *Ph. noir et jaune*, le *Ph. polochion*, le *Ph. à cravate frisée*.

PHILÉTÉRIEN (PIED). *Voy.* PIED.

PHILIPPE. Les Macédoniens avaient une monnaie de ce nom, frappée au coin du roi *Philippe*. On en ignore la valeur. — C'est aussi le nom d'une monnaie d'argent de Milan, qui vaut 5 fr. 95 cent., et d'une monnaie de Modène, qui vaut 6 fr. 13 cent.

PHILIPPIQUES. On nomma d'abord ainsi les fameuses harangues que Démosthène prononça, de 349 à 338 avant J.-C., contre Philippe, roi de Macédoine, qui menaçait l'indépendance de la Grèce. — Par allusion aux harangues précédentes, Cicéron donna le même titre à quatorze de ses discours, qui étaient principalement dirigés contre Antoine.

Au dernier siècle, Lagrange-Chancel intitula aussi *Philippiques* des odes satiriques dirigées contre Philippe, duc d'Orléans, régent de France. — Aujourd'hui on désigne sous ce nom toute harangue, tout discours violent et personnel.

PHILOLOGIE (du grec *philos*, ami, et *logos*, discours), science qui envisage principalement les œuvres littéraires et les langues sous le rapport de l'érudition, de la critique des textes et de la grammaire. Elle s'occupe de résoudre les difficultés grammaticales, de discuter les diverses leçons, d'épurer et de restituer le texte des auteurs, de les interpréter, enfin de donner les meilleures éditions. On distingue : la *Philologie* proprement dite, ou *Ph. classique*, qui étudie les monuments écrits qui nous sont restés des Grecs et des Romains; la *Ph. orientale*; la *Ph. moderne*, qui s'occupe des langues vivantes; la *Ph. comparée*, qui étudie les rapports existant entre divers idiomes.

On a voulu faire remonter l'origine de la philologie à Pisistrate, qui le premier fit rassembler les chants épars des poëmes d'Homère; mais elle ne date réellement que de la création de l'école d'Alexandrie. Ératosthène, astronome et géographe qui florissait vers 270 avant J.-C., reçut le premier le surnom de *Philologue*, nom qui avait alors beaucoup plus d'étendue qu'aujourd'hui. Aristarque, Zénodote, Didyme, Apollonius, Eustathe, Tzetzès, figurent parmi les plus savants philologues grecs. Térentius Varron est le plus célèbre des philologues latins; les commentateurs Donat, Servius, sont en même temps des philologues. Négligée au moyen âge, la Philologie ne reparut qu'à la renaissance des lettres (XVe et XVIe siècles), et depuis ce temps elle s'est enrichie des travaux faits par les savants de toutes les nations.

Introduite en Italie avec la langue grecque, après la prise de Constantinople, par les Démétrius Chalcondyle, les Théodore Gaza; cultivée dans ce pays avec ardeur par les Politien, les Philelphe, les Alde, répandue dans les autres contrées de l'Europe par Érasme, Camerarius, G. Budé, elle vit fleurir aux XVIe et XVIIe siècles les deux Scaliger, les Vossius, Casaubon, Saumaise, Turnèbe, les Étienne, Lefebvre, Dacier, qui furent à la fois philologues et commentateurs; aux XVIIIe et XIXe siècles, Burmann, Heinsius, Hemsterhuys, Valckenaer, Rhunken, Lennep, Wyttenbach en Hollande; Rich. Bentley, Toup, Tyrwhitt, Taylor, Porson, en Angleterre; Gessner, Reiske, Ernesti, Heyne, Voss, Wolf, Schneider, Creuzer, Jacobs, Schutz, Schæfer, Buttmann, Matthiæ, Hermann, Bekker, Bœckh, Passow, Orelli, en Allemagne; Brunck, Larcher, Villoison, Vauvilliers, Oberlin, Schweighæuser, Bast, Coray, Courier, Boissonade, J.-L. Burnouf, Alexandre, etc., en France.

De nos jours, les efforts des philologues se portent surtout vers les langues orientales et vers la recherche des origines nationales : Grimm, Bopp, Klaproth, Grotefend, G. de Humboldt, W. de Schlegel, Lassen, E. Burnouf, Eichhoff, Legonidec, etc., ont donné en ce genre des travaux remarquables.

On peut consulter pour cette science les *Manuels* de F.-A. Wolf, de Matthiæ, de Chr. D. Beck, de Bernhardy; les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ceux des Académies de Berlin, Gœttingue, Munich, Turin, etc.; le *Journal des Savants* et les diverses *Revues philologiques*.

PHILOMATHIE (de *philos*, ami, et *mathêsis*, science), amour de la science, de l'instruction. On a formé de ce mot celui de *Philomathique*, et l'on a désigné sous les noms de *Société philomathique, Institut philomathique*, des établissements qui avaient pour but de cultiver la science et de la répandre. La *Société philomathique* de Paris fut fondée en 1793; elle publie chaque mois un bulletin.

PHILOMÈLE (du grec *philos*, ami, et *mélos*, mélodie), nom donné par les poëtes au *Rossignol*.

PHILOSOPHALE (PIERRE). *V.* PIERRE PHILOSOPHALE.

PHILOSOPHE (de *philos*, ami, et *sophia*, sagesse), celui qui étudie la philosophie ou qui la pratique. Au rapport de Cicéron (*Tusculanes*), ce titre remonte à Pythagore : dans l'origine, ceux qui se livraient à l'étude de la physique et de la morale, seules sciences alors cultivées, s'appelaient *sages* (*sophoi*); Pythagore y substitua le titre plus modeste de *philosophe*, c.-à-d. *ami de la sagesse*.

Après avoir longtemps excité l'admiration du monde par leur sagesse ou par leur génie, les philosophes grecs finirent par tomber dans la déconsidération et reçurent le nom injurieux de *sophistes*. Ils se divisèrent en une foule de sectes, se combattant les unes les autres (*Voy.* ci-après PHILOSOPHIE). Faisant de la philosophie une espèce de métier, ils avaient adopté un costume particulier, un manteau long et noir et une barbe pendante. Ils dégénérèrent tellement sous l'empire, qu'ils devinrent un objet de dérision, et méritèrent que Lucien les accablât de ses railleries. Le titre de *philosophe* a été réhabilité dans les temps modernes : les Bacon, les Descartes, les Leibnitz lui ont rendu toute sa valeur primitive. Toutefois, il a été compromis de nouveau dans le siècle dernier par les libres penseurs et les incrédules, qui s'intitulaient exclusivement *philosophes*.

PHILOSOPHIE (de *philos*, ami, et *sophia*, sagesse ou science; amour de la sagesse ou de la science). Ce mot a des acceptions fort différentes :

1°. Dans l'origine, et pendant longtemps, la philosophie fut la science universelle : c'est en ce sens que Cicéron la définit, d'après Platon, *la science des choses divines et humaines, ainsi que de leurs causes*; que les Scolastiques la définissaient, d'après Aristote, tantôt la *science des principes*, tantôt la *science des causes par leurs effets et des effets par leurs causes*, ou, plus brièvement, la *science des causes*; c'est enfin en la prenant dans ce même sens que Bacon identifie les mots *philosophie* et *science*, et que, dans sa division des connaissances humaines, il oppose la *Philosophie* à l'*Histoire* et aux *Arts*. Ainsi entendue, la Philosophie se divisait chez les anciens en trois grandes parties : Phy-

sique ou Science de la nature, Logique ou Dialectique, et Morale ou Ethique. Chez les Scolastiques, elle comprenait 5 parties : Logique, Métaphysique, Morale, Physique et Mathématiques.

2°. Vers la fin du siècle dernier, le domaine de la philosophie a été restreint, et l'on a spécialement appelé de ce nom une science particulière, celle qui est le plus étroitement liée à la recherche de la sagesse, la science qui traite des êtres immatériels (l'âme et Dieu), et des règles qu'on peut déduire de la connaissance de ces êtres pour diriger l'homme dans ses pensées et dans ses actions : ainsi entendue, elle ne comprit plus que trois des parties de l'ancienne Philosophie, la Logique, la Métaphysique et la Morale. Les Ecossais l'appellent *Philosophie de l'esprit humain*. C'est la philosophie ainsi entendue qui est l'objet d'un enseignement classique. *Voy.* ci-après PHILOSOPHIE CLASSIQUE.

3°. On appelle aussi *Philosophie* tantôt l'ensemble des vérités premières, des principes fondamentaux sur lesquels repose une science, un art, tantôt la recherche même de ces principes; c'est ainsi que l'on dit : la *Ph. de la physique*, la *Ph. des mathématiques*, la *Ph. de l'histoire*, la *Ph. du droit*, ou, en général, la *Ph. des sciences*. La tendance de l'esprit à rechercher ces vérités premières, à tout soumettre à l'examen, à se rendre compte de tout est l'*Esprit philosophique*. Porté à l'excès, cet esprit d'examen peut engendrer le scepticisme et l'incrédulité : ce qui a fait donner à tort, surtout pendant le dernier siècle, le nom de *philosophes* aux incrédules. C'est à la philosophie ainsi comprise que se rapporte le célèbre ouvrage de Portalis : *De l'usage et de l'abus de l'Esprit philosophique durant le* XVIII<sup>e</sup> *siècle*. — On a donné le nom de *Philosophisme* à l'abus de l'esprit philosophique : c'est dans ce sens que Tabaraud a intitulé un de ses ouvrages : *Histoire du Philosophisme anglais*.

4°. Dans une acception toute morale, la *Philosophie* est cette fermeté d'âme qui met l'homme au-dessus des passions et des opinions du vulgaire, qui lui fait mépriser les honneurs, les richesses, les préjugés; cette philosophie pratique, par laquelle ont brillé Socrate, les Stoïciens, Épictète, se manifeste surtout lorsque l'homme est aux prises avec l'adversité.

Malgré leur différence apparente, ces quatre acceptions d'un même mot ont entre elles des rapports étroits : il est facile de voir comment elles dérivent les unes et les autres de l'idée de *sagesse* ou de *science*.

*Philosophie classique*. Entendue comme science spéciale, comme la science des êtres immatériels, la Philosophie se divise en Psychologie, Logique, Morale et Théodicée, auxquelles on peut ajouter l'Esthétique ou science du beau. Quelques-uns la divisent en Logique, Métaphysique et Morale, la Métaphysique se partageant elle-même en Métaphysique générale ou Ontologie, étude de l'être et de ses qualités, et Métaphysique spéciale ou Pneumatologie, qui comprend la Psychologie et la Théodicée. Dans l'enseignement on place la Psychologie ou étude des facultés de l'âme, avant la Logique et la Morale, qui n'en sont que des applications, ainsi qu'avant la Théodicée, qui puise les principales preuves de l'existence et des attributs de Dieu dans la connaissance de l'homme, son plus bel ouvrage.

On a beaucoup disputé sur la méthode applicable à la philosophie, considérée soit comme science universelle, soit comme science spéciale : tantôt on a procédé par hypothèse, tantôt on a tout demandé au syllogisme, ou bien l'on s'en est fié aveuglément à l'autorité. Maintenant, en France du moins, on traite la science des êtres immatériels, connue sous le nom spécial de *Philosophie*, par les mêmes procédés que les sciences positives, par l'observation et le raisonnement : on étudie d'abord, dans la Psychologie, à l'aide de l'observation, les phénomènes de l'âme, les caractères qui aident à les classer, les facultés qui les produisent et les lois de ces facultés, puis on emploie le raisonnement en Logique, en Morale et en Théodicée, pour tirer des faits obtenus toutes les conséquences qu'ils renferment.

Née du besoin de connaître et de se rendre compte, la philosophie est aussi ancienne que l'esprit humain lui-même. On la trouve en Orient, surtout dans l'Inde, aux époques les plus reculées; elle fut cultivée en Grèce, du VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle après, par les génies les plus éminents : Thalès, Pythagore, Xénophane, Socrate, Platon, Aristote, Épicure, Zénon, Plotin, Proclus, etc.; elle y donna naissance à une multitude de sectes ou d'écoles, dont chacune résolvait à sa manière les grands problèmes de la science : École ionique, É. italique, É. éléatique, É. atomistique, É. sophistique, É. cyrénaïque, É. cynique, É. aristotélicienne ou Péripatéticisme, É. platonicienne ou Académie, É. stoïcienne ou Portique, É. épicurienne, É. sceptique, É. éclectique ou néo-platonicienne, É. chrétienne, etc. (*Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Cultivée tard et sans éclat à Rome, la philosophie inspira cependant quelques beaux écrits à Cicéron, à Sénèque, à Marc-Aurèle; elle opposa à la corruption de l'empire de nobles caractères, trempés par le stoïcisme. — Au moyen âge, la philosophie, qui prend le nom de Scolastique, est d'abord entièrement subordonnée à la Théologie (*ancilla Theologiæ*); elle se traîne longtemps dans de stériles commentaires sur Aristote. Peu à peu, elle se dégage; elle suscite Abélard au XII<sup>e</sup> siècle, Albert le Grand et S. Thomas au XIII<sup>e</sup>, Occam au XIV<sup>e</sup>, et, dans les deux siècles suivants, les érudits et les novateurs de la Renaissance : Bessarion, Pléthon, Marsile Ficin, Campanella, J. Bruno, Vanini, etc. — Enfin apparaissent, au XVII<sup>e</sup> siècle, Bacon en Angleterre et Descartes en France, qui inaugurent la philosophie moderne : à la suite du premier, Hobbes, Gassendi, Locke, Voltaire, Condillac, Cabanis; plus récemment Tracy et Laromiguière, tous prononcés dans le sens d'une philosophie empirique, plus ou moins attachée aux données des sens; à la suite du deuxième, ou dans une direction analogue, les solitaires de Port-Royal, Malebranche, Fénelon, Bossuet, Leibnitz, Kant et sa nombreuse école, Fichte, Schelling, Hégel, etc. Entre ces systèmes opposés se placent, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Ecossais, et, de nos jours, en France, MM. Royer-Collard, Cousin, Jouffroy, Damiron, etc.

Malgré leur grand nombre et leur diversité apparente, tous les systèmes de philosophie se ramènent à cinq, les seuls possibles, l'Idéalisme, l'Empirisme, le Scepticisme, le Mysticisme et l'Éclectisme.

En comparant la philosophie dans son état actuel à ce qu'elle était autrefois, on ne peut méconnaître les progrès qu'elle a faits : ces progrès sont surtout sensibles dans les questions d'observation psychologique, dans celles qui tiennent à la méthode des sciences, au langage, à la grammaire générale, ainsi qu'à la morale sociale. Ils sont dus en partie aux ingénieux travaux de l'école de Condillac, mais surtout aux patientes recherches des philosophes écossais, de Th. Reid, de Dugald Stewart; à celles de Jouffroy, leur disciple, ainsi qu'au sage éclectisme recommandé par M. Cousin, éclectisme qui, éclairé par l'histoire de la science, a permis de recueillir et de concilier les vérités contenues dans les systèmes les plus opposés.

Outre les ouvrages originaux des philosophes qui viennent d'être cités, on peut consulter les anciens cours de philosophie qui, jusqu'en 1789, ont été presque tous écrits en latin (*Philosophie* de *Séguy*, de *Lemonnier*, *Philosophie de Lyon*, etc.). Il existe peu d'ouvrages en français qui satisfassent pleinement : les plus connus sont les *Leçons de philosophie* de Laromiguière (qui ne traitent que quelques questions de psychologie et de logique), les *Élé-*

*ments d'Idéologie* de Destutt-Tracy, les *Leçons de philosophie* de Flotte (c'est une pure compilation), le *Cours de philosophie* de M. Damiron (le seul qui embrasse toutes les parties de la science), et, parmi les abrégés, le *Manuel de philosophie* de MM. Jacques, Simon et Saisset, et le *Précis d'un cours élémentaire de Phil.*, par M. Ch. Bénard, 1845 et 1851.

L'*Histoire de la philosophie* a été écrite par Brucker, Tennemann, Tiedemann, Buhle, Ritter, de Gérando. On doit à Tennemann un *Manuel de l'histoire de la philosophie*, qui a été traduit en français, et à M. Damiron une *Histoire de la philosophie en France au* XIXe *siècle*. M. Cousin, qui a donné une puissante impulsion à cette partie de la science, a tracé un rapide tableau de l'histoire de la philosophie dans son *Cours* de 1829; en outre, il a, dans de nombreux mémoires, éclairci plusieurs des points les plus obscurs de cette histoire.

Un *Dictionnaire des sciences philosophiques*, rédigé par une société de professeurs de philosophie (1844-53, 6 vol. in-8), traite toutes les questions qui intéressent la science ou son histoire. Krug a donné en Allemagne un ouvrage sous le même titre. On trouve dans l'*Encyclopédie méthodique* un *Dictionnaire de philosophie*, qui ne traite que de l'histoire de la science, et des *Dictionnaires* spéciaux *de Logique*, *de Métaphysique* et *de Morale*.

*Philosophie de l'histoire.* Cette science, qui est toute moderne, a pour objet de rechercher les lois de l'histoire dans l'étude de l'humanité; elle pose des formules générales qu'elle applique plus ou moins heureusement à toutes les époques. Vico, Herder, Hegel, Ballanche, M. Cousin, se sont particulièrement occupés de cette partie de la science historique, sur laquelle chacun a son système, et qui est encore loin de donner des résultats incontestables. On trouvera l'exposé d'un système ingénieux sur ce sujet dans l'*Introduction au cours d'histoire de la philosophie* de M. Cousin (1828).

*Philosophie naturelle.* On appelle de ce nom, en Angleterre surtout, l'ensemble des sciences d'observation qui se rapportent au monde physique.

*Philosophie de la nature.* On connaît sous ce titre un genre de recherches auquel on s'est surtout livré en Allemagne depuis le commencement de ce siècle, et qui a pour but d'expliquer toute la nature par un principe unique, d'où l'on déduirait, *à priori*, les lois et les phénomènes du monde physique et du monde moral. Ce sont particulièrement les systèmes de Schelling et de Hégel qu'on désigne sous ce nom: ces systèmes paraissent n'être guère qu'un panthéisme déguisé. — On peut aussi rapporter à la philosophie de la nature les écrits de Jord. Bruno, le *Système de la nature* de d'Holbach, le traité *De la nature* de Robinet, l'*Explication universelle* d'Azaïs. *V.* NATURE.

*Philosophie première.* C'est ainsi qu'Aristote appelle ce que depuis on a appelé *Métaphysique*.

En Typographie, on appelle *philosophie* un caractère qui est entre le cicéro et le petit romain, et dont le corps porte dix points. Il a été ainsi nommé parce qu'il s'employait de préférence pour les ouvrages de philosophie, c.-à-d. de science, et en général pour les ouvrages sérieux.

PHILOTECHNIE (de *philos*, ami, et *tekhnê*, art), amour des arts. La *Société philotechnique*, fondée à Paris à la fin du dernier siècle, se compose d'amis des arts et des sciences, encourage les inventions, propose des sujets à traiter et décerne des prix.

PHILTRE (du grec *philtron*, de *philéô*, aimer), breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. Les anciens accordaient beaucoup de foi à la puissance de ces sortes de préparations magiques. Ils y faisaient entrer diverses herbes, notamment la mandragore, le poisson appelé *rémora*, certains os de grenouille, la pierre astroïte et l'hippomane (*Voy.* Théocrite, *Idyll.* II, et Virgile, *Egl.* VIII).

PHLÉBITE (du grec *phlebs*, *phlébos*, veine), inflammation de la membrane interne des veines. Elle produit la coagulation du sang avec adhérence aux vaisseaux, la stagnation du sang veineux et de la sérosité, et un gonflement douloureux, accompagné d'un cordon dur qui suit le trajet de la veine. Le plus souvent elle ne dépasse pas le degré d'inflammation qui a pour résultat la coagulation du sang avec adhérence aux parois, et l'on peut en arrêter les progrès au moyen de topiques froids, de sangsues ou de saignées locales; mais elle peut aussi devenir générale, surtout à la suite des plaies ou des opérations chirurgicales, et alors elle est fort grave.

PHLÉBOTOMIE (du grec *phlebs*, *phlébos*, veine, et *tomè*, section), ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang (*Voy.* SAIGNÉE). — On nomme *Phlébotome* une espèce de petite boîte en métal, renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'un ressort. Pour saigner avec cet instrument, on tend le ressort, on place la lame près de la veine qu'on veut ouvrir, et on lâche la détente. On n'emploie guère cet instrument que dans la chirurgie vétérinaire.

PHLEGMASIE (du grec *phlegmasia*, dérivé de *phlégô*, brûler), synonyme d'*inflammation* (*Voy.* ce mot), se dit surtout des inflammations chroniques internes. Broussais a donné une célèbre *Histoire des Phlegmasies*, qui contient toute sa doctrine.

PHLEGMATIE, *Phlegmatia* (du grec *phlegma*, phlegme), accumulation de sérosité (*phlegma*) sous la peau. Il est synonyme d'*anasarque* ou d'*œdème*.

On appelle *Phlegmatia alba dolens*, un gonflement douloureux des membres abdominaux, auquel les femmes sont sujettes à la suite des couches, et qui est accompagné d'une réaction fébrile plus ou moins violente, présentant dans certains cas la forme dite autrefois *adynamique*, *putride* ou *typhoïde*. Ce gonflement n'affecte quelquefois qu'un seul membre.

PHLEGMATIQUE. *Voy.* PHLEGME.

PHLEGME (du grec *phlegma*, inflammation, et par suite pituite, parce que la pituite était considérée comme le résultat d'une inflammation), l'une des quatre humeurs naturelles des anciens, celle qui, sous le nom de *pituite*, formait la lymphe et toutes les sérosités, le mucus nasal, celui des intestins, la salive, etc.; elle est, suivant eux, froide et humide, comme l'*atrabile* est froide et sèche; elle prédomine surtout en hiver. Le mot *phlegme* n'est plus employé en physiologie, les différentes humeurs auxquelles on l'appliquait ayant reçu des noms particuliers; mais le vulgaire l'emploie encore, ainsi que celui de pituite, pour désigner les mucosités filantes que l'on rend par l'expectoration ou par le vomissement.

On donne le nom de *phlegmatique* au tempérament où la lymphe prédomine. *Voy.* LYMPHATIQUE.

Les anciens chimistes donnaient le nom de *phlegmes* aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus en soumettant à l'action de la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

PHLEGMON (du grec *phlegmôn*, *phlegmoné*, tumeur enflammée, dérivé de *phlégo*, brûler), inflammation du tissu cellulaire. Elle peut se développer dans toutes les parties du corps où existe ce tissu; mais elle se produit surtout dans le tissu cellulaire sous-cutané ou sous-aponévrotique. Le phlegmon a pour causes ordinaires les coups, chutes, piqûres, ou des corps étrangers introduits dans les organes, etc. Ses symptômes sont : des douleurs plus ou moins vives, augmentant par le mouvement et par la pression; bientôt, apparition d'une tumeur arrondie, circonscrite, dure, rénitente, avec rougeur plus vive au centre, et ne disparaissant pas par la pression; au bout de quelques jours, la tumeur s'amollit et présente de la fluctuation; la peau, devenue plus pâle, surtout au centre, laisse apparaître un point blanchâtre qui s'ouvre et donne issue au pus. — On traite

le phlegmon par des antiphlogistiques généraux ou locaux; quand la suppuration est formée, il est souvent nécessaire d'ouvrir l'abcès avec le bistouri.

PHLEGMONEUX, qui est de la nature du phlegmon. — *Erysipèle phlegmoneux. Voy.* ÉRYSIPÈLE.

PHLÉOLE ou FLÉOLE, *Phleum*, plante. *V.* FLÉOLE.

PHLOGISTIQUE (du grec *phlogistikos*, capable de brûler, dérivé du verbe *phlégô*), principe particulier que le chimiste allemand Stahl admettait comme existant dans les corps combustibles, et qui, selon lui, s'échappait pendant la combustion des corps avec lesquels il se trouvait combiné : le corps qui avait perdu son phlogistique était dit *déphlogistiqué*. Les *corps déphlogistiqués* étaient ce que nous appelons aujourd'hui les *oxydes*.

PHLOGOSE (du grec *phlogôsis*, inflammation), nom que l'on donne proprement aux phlegmasies extérieures, ou bien à celles qui sont superficielles ou érésipélateuses. Le médecin italien Rasori a donné une *Théorie de la Phlogose*. — Le plus souvent, aujourd'hui, on exprime par le mot *phlogose* la rougeur et la chaleur qui caractérisent l'inflammation.

PHLOMIDE, *Phlomis*, genre de la famille des Labiées, renferme de fort belles plantes, tantôt à tiges herbacées, tantôt frutescentes; à feuilles larges, opposées, cotonneuses, dentées en scie aux extrémités; à fleurs grandes disposées par verticilles à l'angle des feuilles supérieures. Trois espèces croissent en France; les autres sont originaires des pays chauds, et plusieurs sont cultivées comme plantes d'ornement. — La *Phlomide lychnite* (*Phl. Lychnitis*), à grandes fleurs jaunes, est très-commune en France, dans les lieux secs et arides voisins de la Méditerranée. La *Phl. frutescente* (*Phl. fruticosa*), vulgairement *Sauge en arbre*, est un arbuste d'un mètre de haut, qui croît dans le Midi de l'Europe et le Levant. On cultive encore la *Phl. herbe au vent* et la *Phl. tubéreuse*.

PHLOX ou PHLOSE (du grec *phlox*, flamme), genre de la famille des Polémoniacées, renferme de jolies plantes de l'Amérique septentrionale, à feuilles simples, opposées; à fleurs violettes, purpurines ou blanches, disposées en panicule, en grappe ou en corymbe : corolle infundibuliforme. à tube très-long, terminé par un limbe plan, à 5 lobes; 5 étamines inégales, non saillantes; stigmate à 4 divisions; capsule à 3 valves, polysperme. Les Phlox sont cultivés comme plantes d'agrément; leurs touffes produisent le meilleur effet dans les jardins. On les multiplie par le déchirement des vieux pieds, par boutures et par graines. Les espèces les plus recherchées sont : le *Phlox paniculé* (*Phlox paniculata*), dont les fleurs, de couleur lilas, s'épanouissent vers la fin de l'été; le *Phlox maculé* (*Phlox penduliflora*), à fleurs odorantes, purpurines ou lilas; le *Phlox de Drummond*, à fleurs inodores, purpurines, etc.

PHLYCTÈNE (du grec *phlyctaina*, de *phlyô*, déborder, bouillir), petite ampoule vésiculeuse, transparente, formée par l'épiderme que soulève un amas de sérosité, et semblable aux ampoules que produit l'eau bouillante. On détruit la phlyctène en coupant l'épiderme. Un peu de cérat camphré suffit pour dessécher la peau dans les phlyctènes bénignes. Les autres ne cèdent qu'avec la maladie qui les a produites.

PHOCACÉS, famille de Mammifères amphibies correspondant au genre *Phoque* de Linné. *V.* ce mot.

PHOCEA, la 24e petite planète, découverte le 6 avril 1853 par M. Chacornac, astronome de Marseille, et ainsi nommée par ce savant en l'honneur de sa ville natale, colonie des *Phocéens* : inclinaison, 21,42; distance au soleil, 2,3908. *V.* le *Tableau des Planètes*.

PHOCÆNA, nom donné par les Zoologistes au genre *Marsouin*. *Voy.* ce mot.

*Phocœna orca*, vulgairement *Épaulard*, poisson du genre *Dauphin*. *Voy.* ÉPAULARD.

PHOCÉNINE, substance grasse découverte par M. Chevreul, en traitant l'huile de Marsouin (*Phocæna*) par l'alcool chaud. — La *phocénine* est liquide à la température ordinaire, légèrement odorante, et très-soluble dans l'alcool bouillant.

PHOCÉNIQUE (ACIDE), acide qui s'obtient en décomposant le savon d'huile de Marsouin (*Phocæna*), au moyen de l'acide tartrique. On le trouve aussi dans les baies de l'Obier (*Viburnum opulus*) et du Grémil (*Lithospermum tinctorium*). Cet acide est identique avec l'acide valérianique.

PHOENICOPTERUS, nom scientif. du *Flammant*.

PHOENIX. *Voy.* PHÉNIX.

PHOLADAIRES, famille de Mollusques conchifères dimyaires de l'ordre des Enfermés, à coquilles bivalves, faisant saillir en avant deux tubes réunis, et quelquefois munies de pièces accessoires étrangères aux valves. Cette famille ne comprend que les deux genres *Pholade* et *Taret*.

PHOLADE (du grec *pholas*, qui habite dans des trous), *Pholas*, genre de Mollusques acéphales, type de la famille des Pholadaires, est caractérisé par un corps épais, peu allongé, conique, dont le manteau forme en dessus un lobe qui déborde et dont l'ouverture antérieure laisse passer deux tubes qui sont le plus souvent réunis et entourés d'une peau commune. Les Pholades se creusent des trous dans l'argile, dans les vieux bois, et même dans la pierre, qu'elles finissent par transpercer, comme on l'a observé dans les digues de la Hollande, qu'elles minent incessamment. Elles ne peuvent plus sortir de leur trou dès qu'elles ont pris de l'accroissement. Elles ont toujours le pied et la bouche en bas et les tubes en haut. Leurs seuls mouvements consistent à s'élever dans leurs tubes. Elles se nourrissent de petits animaux qui sont amenés par l'eau dans les tubes. Il y a encore discussion parmi les naturalistes sur les procédés par lesquels l'animal perce ses trous, les uns voulant que ce soit au moyen d'une sécrétion acide, et les autres prétendant qu'il use mécaniquement le bois ou la pierre par le jeu de sa coquille. — On connaît une douzaine d'espèces de Pholades, parmi lesquelles la *Pholade conoïde*, qui se trouve aux environs de Paris.

PHONÉTIQUE (du grec *phônè*, son, voix), qui se rapporte à la voix. *Voy.* ÉCRITURE et HIÉROGLYPHES.

PHONIQUE (du grec *phônè*, voix), qui concerne le son, qui traite des sons. — On appelle *Centre phonique* le lieu où celui qui parle doit se placer pour se faire entendre dans les échos qui répètent plusieurs syllabes.

PHONOCAMPTIQUE (du grec *phônè*, voix, et de *kamptô*, fléchir), se dit de tout ce qui réfléchit les sons. — Dans un écho, on appelle *Centre phonocamptique*, *Foyer phonocamptique*, le lieu ou l'objet qui renvoie la voix.

PHONOGRAPHIE (du grec *phônè*, voix, son, et *graphô*, écrire), représentation des sons, surtout des sons musicaux. Ce mot a été quelquefois employé comme synonyme de NOTATION.

PHOQUE, *Phoca*, genre de Mammifères carnassiers, de la tribu des Amphibies, forme une petite famille naturelle, caractérisée par un museau plus ou moins conique et par l'absence de défenses. Leur tête ressemble à celle du chien; ils ont les oreilles peu ou point saillantes; la langue douce, échancrée au bout, le crâne vaste, les lèvres garnies de fortes moustaches. Antérieurement, leur corps ressemble à celui d'un quadrupède; postérieurement, il se termine en pointe comme celui des poissons. Leurs pieds de derrière, étendus dans la direction de l'abdomen, représentent une sorte de nageoire horizontale fendue, au milieu de laquelle est la queue. Ces animaux viennent fréquemment sur le rivage de la mer, soit pour y respirer à l'aise, soit pour dormir, soit pour allaiter leurs petits. Leur marche est embarrassée, leurs pieds étant comme enveloppés dans un gant; mais ils sont excellents nageurs. Ils se nour-

rissent particulièrement de poissons. Ils sont doux, intelligents, et s'attachent à l'homme. Les différentes espèces de Phoques ont été nommées vulgairement *Veau marin*, *Lion marin*, *Ours marin*, *Éléphant marin*. On les partage ordinairement en deux grandes divisions : les *Phoques* proprement dits et les *Otaries* (*Voy.* ce mot). Les premiers sont caractérisés par l'absence d'oreilles externes et par des doigts libres que terminent des ongles pointus : tels sont le *Phoque commun* ou *Veau marin* (*Phoca vitulina*), qui habite les mers d'Europe, mais surtout celles du Nord ; il ne dépasse guère 1 m. : son corps est gris d'ardoise en dessus, blanchâtre en dessous ; le *Phoque à ventre blanc* ou *Moine* (*Ph. monachus*), de 2 à 3 m. ; il est noir et blanc : on le trouve dans l'Adriatique ; le *Ph. à capuchon* ou *Capucin* (*Ph. cristata*), du Groënland, qui porte sur la tête une sorte de sac caréné en dessus, dont il peut se couvrir le nez et le museau ; ses narines sont singulièrement dilatables ; le *Ph. à trompe* ou *Eléphant marin* (*Ph. Coxii*), qui atteint jusqu'à 8 m., et qui est reconnaissable à l'espèce de trompe qui termine son museau : il habite l'océan Pacifique. — On chasse ces différentes espèces à cause de l'énorme quantité d'huile qu'elles fournissent.

Les phoques sont connus depuis la plus haute antiquité : selon la Fable, ils faisaient partie des troupeaux de Neptune, dont Protée était le pasteur. Ce sont eux probablement qui ont donné naissance aux fables des anciens sur les Tritons et les Sirènes.

**PHORMIUM**, *Phormium*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Tulipacées, renferme des espèces textiles qui croissent à la Nouvelle-Zélande : racines tubéreuses ; feuilles ensiformes, un peu épaisses, fermes, glabres ; fleurs jaunes, fort grandes ; calice monophylle, à 6 découpures ; 6 étamines ; capsule oblongue, à 3 loges polyspermes. L'espèce principale est le *Phormium tenace* (*Ph. tenax*) ou *Lin de la Nouvelle-Zélande*, plante vivace, poussant des touffes larges, comprimées et formant éventail. Quand on entaille les feuilles du Phormium, il en sort un suc inodore, insipide, transparent, couleur paille, presque semblable à la gomme arabique. On retire de ces feuilles, quand elles sont parfaitement mûres, un fil très-délié avec lequel on peut faire des tissus ; mais ce fil, assez solide tant que les fibres de la plante sont fraîches, offre trop peu de résistance lorsqu'elles sont sèches et prêtes à être employées : cette plante ne saurait donc, comme on l'avait espéré, remplacer entièrement le lin. Par l'action de l'acide nitrique, le Phormium se colore immédiatement en rouge, ce qui permet de constater facilement sa présence dans un tissu.

Le Phormium a été découvert par Banks, à la Nouvelle-Zélande, pendant le premier voyage de Cook.

**PHOSGÈNE** (du grec *phôs*, lumière, et *génos*, origine), nom donné par J. Davy au *gaz chloroxycarbonique* (*Voy.* ce mot), parce que ce corps se produit sous l'influence de la lumière : il résulte de l'action des rayons solaires sur un mélange à volumes égaux de gaz chlore et de gaz oxyde carbonique.

**PHOSPHATES**, sels résultant de la combinaison de l'acide phosphorique avec les bases. On rencontre dans la nature un grand nombre de phosphates, notamment le *phosphate de chaux* ($PO^5,3CaO$), dit aussi *sous-phosphate* ou *phosphate de chaux basique* ; ce sel entre pour près de 2/5 dans la composition des os de tous les animaux. Les graines des céréales en renferment aussi beaucoup. Le phosphate de chaux constitue des collines entières à Logrosan, dans l'Estramadure, où on l'emploie comme pierre à bâtir. Il s'en rencontre aussi beaucoup dans la terre arable. L'*Apatite* des minéralogistes est composée de phosphate de chaux. — Le *phosphate de plomb* se rencontre dans les mines de galène, entre autres dans celles de Huelgoët et de La Croix en France ; il est ordinairement vert ou jaune. — L'urine humaine renferme du *phosphate de soude*, et du *phosphate de magnésie* et *d'ammoniaque* : ce dernier forme souvent des concrétions très-volumineuses dans la vessie de l'homme et dans les intestins des animaux qui mangent du son. — On trouve aussi dans la nature du *phosphate de fer*, *d'alumine*, *de cuivre*, etc. — Le *phosphate de cobalt* remplace quelquefois dans la peinture le bleu d'outremer, sous le nom de *bleu de Thénard*.

**PHOSPHÈNE** (du grec *phôs*, lumière, et *phainô*, faire voir, montrer). On a récemment donné ce nom aux phénomènes lumineux qu'on peut provoquer dans l'intérieur de l'œil en comprimant cet organe avec la main, lorsque les paupières sont abaissées : ce sont ordinairement des points brillants ou des cercles lumineux qui tantôt s'élargissent, tantôt se rétrécissent. M. Serre d'Uzès s'est livré en 1853 à des recherches sur les Phosphènes, et a adressé à l'Académie des Sciences un intéressant mémoire sur ce sujet.

**PHOSPHITES**, sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphoreux avec les bases. Ils diffèrent des *phosphates* en ce que, chauffés fortement dans une cornue, ils dégagent une petite quantité de phosphore.

**PHOSPHORE** (du grec *phôs*, lumière, et *phérô*, porter, parce qu'il luit dans l'obscurité), corps simple non métallique, jaunâtre et de l'aspect de la cire ; la forme habituelle sous laquelle on le débite est celle d'un cylindre de la grosseur d'une plume à écrire, qu'on peut couper facilement avec un couteau, et plier plusieurs fois en sens inverse sans le rompre. Sa densité est de 1,77. Il fond déjà à 44° et bout vers 290°. A la température ordinaire, il répand dans l'air des vapeurs blanches d'une odeur d'ail, qui, dans l'obscurité, jettent une lueur blafarde ; ce phénomène est dû à une combustion lente dont le produit consiste en *acide phosphoreux*. Le phosphore est très-inflammable, et prend feu par le simple frottement ; si on le tenait trop longtemps entre les doigts sans le refroidir par l'immersion dans l'eau, la chaleur de la main en déterminerait promptement l'inflammation : les brûlures qu'il fait sont fort difficiles à guérir. Il répand, en brûlant avec flamme, des vapeurs blanches d'*acide phosphorique*.

Le phosphore existe en combinaison dans l'urine, dans la matière du cerveau des Mammifères, dans l'albumine et la fibrine du sang, dans la laitance des poissons et dans plusieurs minéraux. Il est surtout abondant à l'état de phosphate de chaux dans les os des animaux : on l'extrait de ce phosphate en transformant ce composé en phosphate de chaux acide, au moyen de l'acide sulfurique, et en distillant ensuite le phosphate acide avec du charbon.

Le phosphore sert principalement à la fabrication des *allumettes chimiques*. Les médecins le prescrivent quelquefois, en dissolution dans l'huile ou la graisse, comme stimulant du système nerveux ; mais c'est un remède fort dangereux, qui, même à des doses peu élevées, peut occasionner la mort. Les propriétés toxiques du phosphore le font employer depuis quelque temps pour la fabrication d'une pâte destinée à détruire les rats et autres animaux nuisibles.

Il existe trois acides oxygénés du phosphore : l'*acide hypophosphoreux*, l'*acide phosphoreux* et l'*acide phosphorique*, lesquels forment avec les bases les *hypophosphites*, les *phosphites* et les *phosphates* (*Voy.* ces mots). Avec l'hydrogène et avec les métaux, le phosphore produit les *phosphures*.

Le phosphore fut découvert par hasard en 1669 par un marchand de Hambourg nommé Brandt, qui distillait de l'urine dans l'espoir d'en retirer de l'or. Peu après, le chimiste allemand Kunckel trouva lui-même, après de nombreux essais, le procédé d'extraction, dont Brandt avait fait mystère, et le fit connaître. Gahn, chimiste suédois, découvrit en 1769 le

phosphore dans les os des animaux, et Schèele enseigna la méthode d'extraction suivie aujourd'hui.

*Phosphore de Baudouin*, azotate de chaux calciné.

*Phosphore de Homberg*, chlorure de calcium fondu au feu.

PHOSPHORÉ, se dit de toute substance qui contient du phosphore : *gaz hydrogène phosphoré*.

PHOSPHORESCENCE (de *phosphore*), propriété qu'ont certains corps de dégager, comme le phosphore, de la lumière dans l'obscurité, mais sans chaleur sensible et sans combustion. Plusieurs insectes, et notamment le *Ver luisant*, quantité de poissons et de mollusques sont phosphorescents; les poissons morts offrent aussi le même phénomène (*Voy.* PHOSPHURE). On attribue la phosphorescence des flots de la mer soit aux débris de poissons morts, soit à des myriades de petits mollusques qui vivent suspendus à la surface des eaux. Beaucoup de substances minérales sont naturellement phosphorescentes ou le deviennent sous l'influence du frottement et de la chaleur : telles sont le diamant, l'escarboucle, le spath fluor, le spath calcaire, la chaux phosphatée, le sulfure de calcium, le sulfate de baryte ou pierre de Bologne, le plomb arséniaté, le mica, etc. Le sucre broyé dans l'obscurité est aussi lumineux. Quelques plantes, notamment le *Byssus phosphorea*, sont aussi phosphorescentes.

PHOSPHOREUX (ACIDE), combinaison de phosphore et d'oxygène ($PO^3$), qui se produit lorsque le phosphore s'oxyde en présence d'une quantité d'air insuffisante. C'est un corps blanc, solide, et très-acide. Il forme, avec les bases, les *phosphites*.

On donne aussi l'épithète de *phosphoreux* aux composés qui résultent de la combinaison du phosphore avec le chlore, le brôme, etc., lorsque leur formule chimique est semblable à celle de l'acide phosphoreux; ainsi l'on dit *chlorure phosphoreux* ($PCl^3$), au lieu de protochlorure de phosphore, *brômure phosphoreux* ($PBr^3$), au lieu de protobrômure de phosphore, etc.

PHOSPHORIQUE (ACIDE), combinaison de phosphore et d'oxygène ($PO^5$), qu'on obtient en brûlant du phosphore en présence d'un excès d'oxygène. Elle se présente sous deux formes : 1° à l'état d'*acide anhydre* : c'est alors une matière pulvérulente, blanche comme de la neige, très-déliquescente, et qui, précipitée dans l'eau, produit un bruissement semblable à celui d'un fer rouge; 2° à l'état d'*hydrate* ($PO^5,HO$), ou en combinaison avec l'eau : il se présente alors sous la forme d'une masse vitreuse, transparente, fort déliquescente et acide. On l'obtient dans ce dernier état en chauffant du phosphore avec de l'acide nitrique, évaporant la solution, et faisant fondre le produit. L'acide phosphorique se combine avec les bases et produit les *phosphates*.

Les chimistes distinguent, outre l'acide phosphorique, l'*acide pyrophosphorique*, l'*acide métaphosphorique*, et l'*acide isophosphorique*, combinaisons dont l'acide, tout en renfermant les mêmes proportions de phosphore et d'oxygène que l'acide phosphorique, présente des caractères particuliers qui ne s'expliquent plus dans les théories ordinaires.

Lavoisier a le premier distingué l'acide phosphorique; Berzélius, H. Rose, H. Davy, Dulong en ont établi la composition; Clark et Graham ont étudié les différentes modifications qu'il peut subir.

PHOSPHORITE, chaux phosphatée. *Voy.* APATITE.

PHOSPHURE, se dit en Chimie de la combinaison du phosphore avec l'hydrogène ou avec un métal. Il existe trois *phosphures d'hydrogène* ou *hydrogènes phosphorés* : l'un est gazeux ($PH^3$), l'autre liquide, le troisième solide. Le phosphure liquide a la propriété de s'enflammer spontanément à l'air, et de rendre inflammable au même degré le phosphure gazeux auquel il se trouve mélangé à l'état de vapeur, même en très-petite quantité. On obtient un phosphure gazeux, spontanément inflammable et très-fétide, en faisant bouillir du phosphore avec du lait de chaux ou avec une lessive de potasse; si l'on recueille le gaz sous l'eau ou sous le mercure, chaque bulle, en arrivant au contact de l'air, produit des éclairs ou des lames de feu d'une très-vive clarté. Les phosphures d'hydrogène se produisent spontanément dans les lieux où sont enfouies des matières animales, et surtout dans les marais et dans les cimetières humides; ils produisent ces *feux follets*, qui sont encore pour bien des gens un sujet de superstition. La phosphorescence si connue des poissons morts est due aussi à l'émission lente de l'hydrogène phosphoré, provenant de la putréfaction de leur laitance. — Gingembre découvrit en 1783 le phosphure d'hydrogène gazeux; H. Davy, H. Rose, P. Thénard ont spécialement étudié ces combinaisons.

PHOTOGRAPHIE ou HÉLIOGRAPHIE (du grec *phôs*, *phôtos*, lumière, ou *hélios*, soleil, et de *graphô*, écrire, dépeindre), art tout récent, qui consiste à fixer, par la seule action de la lumière, l'image des objets soit sur une plaque métallique, soit sur le papier, sur le verre, etc. On appelle plus spécialement *Daguerréotypie* la *Photographie sur plaque*, la plus anciennement connue et longtemps la seule employée (*Voy.* DAGUERRÉOTYPE), et *Photographie* proprement dite, celle qui s'opère sur le papier, sur le verre ou sur toute autre substance, et dans laquelle on est parvenu à éviter le miroitement que présentent les images daguerriennes. Le papier employé doit être imprégné de sels d'argent : il reçoit et retient l'image comme la plaque métallique; mais cette image est négative, les blancs étant à la place des noirs, et réciproquement. On doit à M. Talbot, savant anglais, l'idée de se servir de cette image négative comme d'une matrice pour obtenir, par simple application sur un autre papier sensible, une suite indéfinie d'épreuves avec redressement des teintes. Pour cela, il suffit de rendre transparente l'épreuve négative, ce qui se fait à l'aide d'une couche de cire; puis de l'appliquer sur du papier sensible, ce qui se fait à l'aide d'une glace pesant sur l'épreuve, et enfin d'exposer le tout au soleil : on obtient ainsi jusqu'à 200 et 300 épreuves. On doit aussi à M. Talbot l'indication de l'acide gallique pour faire apparaître l'image, qui, au sortir de la chambre noire, est encore latente, et celle du brômure de potassium pour la fixer. Depuis, de nouveaux perfectionnements ont été apportés à cet art. M. Niepce de Saint-Victor, neveu d'un des inventeurs de la Photographie, ayant remarqué que, dans le passage du négatif au positif, l'image perdait toujours ses finesses de détail, imagina de recevoir la première épreuve sur une plaque de verre : il se servit d'abord du verre nu, mais avec peu de succès, puis du verre enduit d'une couche légère d'albumine. D'autres ont substitué à l'albumine la gélatine, le collodion, etc. M. Martin, de Versailles, est parvenu à rendre sensible à l'action de la lumière un vernis dont il recouvre les planches d'acier ou de cuivre des graveurs; on peut alors recevoir directement sur la planche le dessin photographique; l'artiste n'a plus ensuite qu'à graver, en suivant les lignes de ce dessin. M. Niepce de Saint-Victor et M. Talbot ont réussi tout récemment, et presque en même temps, à obtenir des gravures exécutées directement sur la planche par l'action même de la lumière (*Héliographie*).

Outre que la Photographie sert à faire des portraits, des copies de tableaux et de gravures, des plans d'édifice, des vues, elle a été mise avec succès au service des sciences, notamment de l'histoire naturelle et de l'astronomie.

Indépendamment des ouvrages déjà cités à l'article DAGUERRÉOTYPE, on peut consulter les *Traités de Photographie* de MM. Lerebours, de Valicourt, G. Legray, Couppier, Legros, Gaudin, Blanquart-Évrard, A. Belloc; la *Chimie photographique* de MM. Barreswill et Davanne (1854), et les journaux spéciaux.

**PHOTOLITHOGRAPHIE**, procédé par lequel on décalque sur la pierre une épreuve photographique que l'on encre ensuite. Il est dû à M. Barreswill.

**PHOTOMÉTRIE** (du grec *phôs*, *phôtos*, lumière, et *métron*, mesure), partie de la Physique qui enseigne à mesurer l'intensité de la lumière. Les savants qui se sont occupés de cette étude sont Huyghens, Celsius, Bouguer, Lambert, Rumford, Saussure, Leslie, etc. M. Masson a publié des *Études sur la Ph. électrique*.

On appelle *Photomètres* les divers instruments inventés pour mesurer l'intensité de la lumière : Bouguer, Richtie, Wheatstone, MM. Bunsen, Soleil, Talbot, F. Bernard, etc., ont proposé divers photomètres; mais le but ne paraît pas encore avoir été complétement atteint.

**PHOTOPHOBIE** (du grec *phôs*, *phôtos*, lumière, et *phobos*, crainte). On appelle ainsi en Médecine la difficulté qu'éprouvent certaines personnes à supporter la lumière : quelquefois l'œil est blessé par le plus faible rayon lumineux. On distingue la *Photophobie nerveuse* et la *Ph. sanguine* ou *inflammatoire*, selon qu'elle est le résultat d'une exaltation des nerfs, ou bien d'une congestion sanguine, d'une inflammation de l'œil. Cette affection est congéniale chez les albinos. Quand elle est accidentelle, on la guérit par un repos prolongé, ou bien en combattant, surtout à l'aide des dérivatifs, l'état nerveux ou sanguin dont elle est l'effet.

**PHRASE** (du grec *phrasis*), assemblage de mots exprimant une idée quelconque et formant un sens complet. La phrase la plus *simple* se compose d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut (*Voy.* PROPOSITION). La phrase est *composée* quand elle a plusieurs sujets et plusieurs attributs; *complexe*, quand le sujet ou l'attribut sont modifiés par de petites phrases *incidentes*, introduites dans le corps de la phrase *principale*, à l'aide d'un participe, d'un pronom relatif ou d'une conjonction. *Voy.* PÉRIODE.

La *Phraséologie* est la construction de phrases particulière à une langue ou propre à un écrivain. — On emploie aussi ce mot pour *Style*.

En Musique, on appelle *Phrase* une suite régulière et non interrompue de chant ou d'harmonie, aboutissant à un repos. Dans la mélodie, la *phrase* est constituée par le chant, c'est-à-dire par une suite de sons tellement disposés, soit par rapport au ton, soit par rapport au mouvement, qu'ils fassent un tout bien lié, lequel aille se résoudre sur une corde essentielle du mode où l'on est. Dans l'harmonie, la *phrase* est une suite régulière à accords tous liés entre eux par des dissonances, laquelle suite se résout sur une cadence : selon l'espèce de cette cadence, selon que le sens est plus ou moins achevé, le repos est aussi plus ou moins parfait.

**PHRÉNÉSIE**, PHRÉNÉTIQUE. *Voy.* FRÉNÉSIE, etc.

**PHRÉNIQUE** (du grec *phrèn*, diaphragme), se dit de tout ce qui a rapport au diaphragme : *artères phréniques*, *nerf phrénique*, *centre phrénique*, etc.

**PHRÉNITE** (du grec *phrèn*, diaphragme), inflammation du diaphragme.

**PHRÉNOLOGIE** (du grec *phrèn*, esprit, et *logos*, discours, traité), doctrine récente, créée au commencement de ce siècle par le Dr Gall sous les noms de *Craniologie*, de *Cranioscopie*, a pour but, selon les propres termes de l'inventeur, « de déterminer les fonctions du cerveau en général et de ses diverses parties en particulier, et de prouver que l'on peut reconnaître les différentes dispositions et inclinations par les protubérances et les dépressions qui se trouvent sur le crâne. » Le crâne étant exactement moulé sur la masse cérébrale, chaque portion de sa surface présente des dimensions plus ou moins grandes, un développement plus ou moins considérable, suivant que la portion correspondante du cerveau est elle-même plus ou moins développée. Or, les individus chez lesquels telle ou telle portion du crâne est largement développée et forme un relief bien prononcé, se faisant remarquer, d'après les observations des phrénologistes, par une même faculté, par un même talent, une même vertu ou un même vice, on a conclu de là que la portion du cerveau correspondante à cette partie du crâne est le siége de cette faculté, de ce talent, de cette vertu ou de ce vice, qu'elle en est l'*organe spécial*. Gall distingue dans le cerveau 27 organes, ayant chacun une place déterminée, mais susceptibles d'occuper une surface plus ou moins large, de faire plus ou moins de saillie. Les 27 facultés fondamentales auxquelles correspondent ces organes sont, dans son système : 1° l'instinct de la reproduction, 2° l'amour de la progéniture, 3° l'attachement, 4° le courage, 5° le penchant à la destruction et au meurtre, 6° la ruse, 7° l'instinct de la propriété et le penchant au vol, 8° l'orgueil, 9° la vanité, 10° la circonspection, 11° la mémoire des choses, 12° le sens des localités, 13° la mémoire des personnes, 14° la mémoire verbale, 15° le sens du langage, 16° le sens des rapports des couleurs et le talent de la peinture, 17° le sens des rapports musicaux ou le talent de la musique, 18° le sens des rapports des nombres ou le talent mathématique, 19° le sens de la mécanique et le talent de l'architecture, 20° la sagacité comparative, 21° l'esprit métaphysique, 22° l'esprit caustique ou de saillie, 23° le talent poétique, 24° la bienveillance et le sentiment du juste, 25° la mimique, 26° le sentiment religieux, 27° la fermeté. — Outre les 27 organes décrits par Gall, Spurzheim, son disciple et son collaborateur, en admet plusieurs autres, et aujourd'hui encore les phrénologistes sont loin de s'accorder sur leur nombre et sur leur dénomination. Cependant ils en reconnaissent pour la plupart 37, correspondant à autant de dispositions primitives de l'esprit. Ils en forment, d'après Spurzheim, trois divisions : 1° *penchants*, alimentivité, amativité, philogéniture, habitativité ou concentrativité, affectionivité, combativité, destructivité, sécrétivité, acquisivité, constructivité; 2° *sentiments*, estime de soi, approbativité, circonspection, bienveillance, vénération, fermeté, conscienciosité, espérance, merveillosité, idéalité, gaîté, imitation; 3° *facultés intellectuelles* ou *perceptives*, individualité, configuration, étendue, pesanteur et résistance, tactilité, coloris, localité, calcul, ordre, éventualité, tons, langage, comparaison, causalité ou esprit métaphysique.

Les Phrénologistes disputent encore sur le siége particulier à assigner à chaque faculté; mais tous s'accordent à placer dans la portion antérieure du cerveau les organes des facultés intellectuelles; dans la portion postérieure, les organes des facultés animales; dans la portion intermédiaire, au-dessus de l'oreille, ceux des facultés morales.

Les ouvrages fondamentaux à consulter pour l'exposition de la Phrénologie sont : l'*Anatomie du cerveau*, de Gall et Spurzheim, Paris, 1809-1820; l'*Essai sur la nature morale et intellectuelle de l'homme*, de Spurzheim, 1820; le *Traité de Phrénologie*, de Vimont, 1833; le *Cours de Phrénologie*, de Broussais, 1836; le *Système de Phrénologie*, de F. Combe, Édimbourg, 1836; le *Manuel pratique de Phrénologie* de Fossati, 1845; la *Phrénologie* de H. Bruyères, 1847; les *Tableaux phrénologiques* de Debout. Il existe plusieurs *Sociétés* et plusieurs *Journaux phrénologiques*.

L'opinion est loin d'être fixée sur la Phrénologie : si elle compte au nombre de ses partisans des hommes d'un mérite incontestable, entre autres Broussais, elle a pour adversaires des hommes non moins compétents. De savants physiologistes, M. Flourens, dans son *Examen de la Phrénologie*, M. Lélut, dans l'écrit intitulé *Qu'est-ce que la Phrénologie?* l'ont combattue au point de vue physique comme contraire aux faits les mieux observés; M. Ad. Garnier, auteur de *La Psychologie et la Phrénologie*

*comparée*, la condamne également au nom de l'analyse psychologique. En outre, on a accusé la nouvelle doctrine d'être favorable au matérialisme et au fatalisme, de compromettre l'unité du principe pensant et la liberté de l'âme; mais les Phrénologistes ont énergiquement repoussé ces accusations.

PHRYGANE, *Phryganea* (du grec *phryganon*, broussailles), genre d'insectes Névroptères filiformes, type de la famille des Phryganiens : jambes intermédiaires pourvues d'un seul éperon vers le milieu ; ailes pliées longitudinalement; tête petite, offrant deux antennes sétacées, longues, avancées et composées d'un grand nombre d'articulations. Les Phryganes se tiennent, pendant le jour, posés sur des joncs ou des feuilles d'arbre; ce n'est que le soir et la nuit qu'elles volent; elles sont d'une vivacité extrême dans leurs mouvements; elles entrent jusque dans les maisons, attirées par la lumière. Leurs larves sont aquatiques. L'espèce type est la *grande Phrygane* (*Ph. grandis*), commune aux environs de Paris.

PHRYNE, *Phrynus* (du grec *phrynos*, crapaud, à cause de quelque analogie de forme), genre d'Arachnides pulmonaires établi aux dépens des Tarentules : céphalothorax large, en forme de croissant; 8 yeux; bras et palpes très-grands et très-épineux, terminés par une ou deux pointes ou un crochet; pattes antérieures longues, filiformes et sans crochets, les autres courtes, à 2 crochets; abdomen ovale. Ces Arachnides sont propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Les nègres les craignent beaucoup, mais on ne sait si leur morsure est réellement dangereuse. Ces animaux fixent leur demeure dans les détritus des vieux troncs d'arbres.

PHRYNOSOME (c.-à-d. *corps de crapaud*), g. d'Iguaniens de l'Amérique du S.; corps court et large.

PHTANITE, roche compacte formée de Quartz uni à un peu de Talc, tantôt brune, tantôt rougeâtre, verdâtre ou noirâtre : elle est très-dure et infusible au chalumeau. Le Phtanite a l'aspect du jaspe : il est souvent rubané. On l'a confondu avec le Pétrosilex jaspoïde. Le Phtanite noir est quelquefois employé comme pierre de touche.

PHTHIRIASE (du grec *phtheiriasis*, formé de *phthéir*, pou), vulgairement *Maladie pédiculaire*, affection de la peau dans laquelle il se développe une grande quantité de poux sur une région du corps ou sur toute sa surface : c'est particulièrement sur la poitrine et aux aisselles que ces insectes se multiplient; ils déposent leurs œufs ou *lentes* sur les poils. La peau n'est nullement altérée, à moins que la maladie ne soit déjà ancienne; dans ce dernier cas, on observe souvent de petites élevures papuleuses, coniques et rougeâtres, ou des taches tuberculeuses. Selon la plupart des auteurs, la phthiriase est toujours contractée accidentellement, et est le résultat de pontes multipliées; cependant, des auteurs sérieux ont affirmé que, dans certains cas, les poux s'engendraient spontanément sous les téguments. Quoi qu'il en soit, leur multiplication est quelquefois si grande et si rapide qu'elle élude tous les soins de propreté ; la maladie peut alors devenir assez grave pour se terminer par le marasme et même par la mort : on sait que la mort d'Hérode, de Sylla et de Philippe II, roi d'Espagne, a été attribuée à la maladie pédiculaire. Le plus souvent, les bains, les fumigations sulfureuses, les frictions sulfuro-alcalines ou mercurielles (avec une pommade composée de sulfure de mercure, chlorure ammonique et axonge), suffisent pour détruire complétement les insectes et pour faire disparaître la maladie.

PHTHIROMYIES (du grec *phthéir*, pou, et *myia*, mouche), tribu d'insectes Diptères, famille des Pupipares, établie par Latreille : corps privé d'ailes; tête très-aplatie, comme celle du Pou, et sous la forme d'un tubercule capsulaire implanté sur le thorax; yeux composés de petits grains. Cette tribu ne comprend qu'un seul genre, le genre *Phthiridium*.

PHTHISIE PULMONAIRE (du grec *phthiô*, sécher), dite aussi *Pulmonie*, vulgairement *Consomption*, *Maladie de poitrine*, maladie déterminée par le développement dans les poumons d'un produit accidentel appelé *tubercule*. Quelquefois héréditaire, elle a ordinairement pour causes le séjour habituel dans un air froid et humide, ou dans un lieu où l'air n'est pas suffisamment renouvelé, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, le défaut d'exercice, et surtout les excès. L'abus de la parole, le chant, le jeu des instruments à vent, sont signalés comme pouvant être, dans certains cas, des causes occasionnelles de cette maladie. Elle peut aussi résulter, chez les individus qui exercent certaines professions, de l'action de gaz irritants ou de poussières répandues dans l'atmosphère.

La Phthisie commence ordinairement par une petite toux sèche, qui persiste quelquefois pendant des années sans qu'il vienne s'y joindre aucun symptôme alarmant. Assez souvent une hémoptysie (crachement de sang) est le premier signe qui éveille l'attention ; peu à peu s'établissent une expectoration muqueuse et une fièvre continue qui présente ordinairement deux redoublements, l'un vers midi et l'autre au commencement ou vers le milieu de la nuit. Il y a des sueurs abondantes et partielles le matin (*sueurs colliquatives*), auxquelles se joint quelquefois une diarrhée débilitante. La fièvre hectique survient; l'amaigrissement fait des progrès rapides; le nez s'effile; les pommettes sont saillantes, et leur coloration tranche sur la pâleur du reste de la face; les conjonctives sont luisantes et d'un léger bleu de perle, les joues caves, les lèvres rétractées; les côtes deviennent saillantes, tandis que les espaces intercostaux s'enfoncent; quelquefois la poitrine se rétrécit. Les douleurs locales consistent en des *points de côté* ressentis dans les diverses régions de la poitrine. Les crachats sont purulents, d'un blanc jaunâtre, de forme nummulaire, souvent mêlés de bulles d'air.— Ce n'est qu'à l'aide de l'auscultation et de la percussion du thorax qu'on peut suivre les diverses phases du mal : au début, une oreille exercée saisit un peu de rudesse pendant l'expiration; lorsque les tubercules sont développés et agglomérés au sommet du poumon, la résonnance est moindre et inégale à la partie antérieure supérieure de la poitrine jusqu'au niveau de la quatrième côte; une bronchophonie diffuse se fait entendre au-dessous de la clavicule, de la droite surtout, dans la fosse sous-épineuse et sous l'aisselle, du côté droit principalement. Lorsque les tubercules se sont ramollis, il ne tarde pas à se former dans les poumons une ou plusieurs excavations, qu'on nomme cavernes; la respiration prend un caractère caverneux : il y a pectoriloquie.

La guérison n'est pas au-dessus des forces de la nature; mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'atteindre ce but. Un grand nombre de remèdes ont été proposés : ainsi, on a préconisé tour à tour la médication antiphlogistique et la médication tonique ; parmi les spécifiques, on a vanté l'inspiration de certains gaz, tels que l'oxygène, le chlore, la vapeur d'éther sulfurique ou d'iode, l'air des étables, l'acide carbonique, l'hydrogène carboné; les baumes de Copahu, du Pérou, le storax liquide, les préparations ferrugineuses, d'iode, de soufre, les eaux sulfureuses, l'émétique à faibles doses (Bricheteau), le chlorure de sodium (A. Latour), les pilules de cynoglosse, l'huile de foie de morue, etc.; mais l'efficacité de tous ces moyens est contestable. Le traitement dont on doit espérer le plus consiste dans les soins hygiéniques donnés au début, soins au moyen desquels l'existence des phthisiques peut être prolongée indéfiniment : il faut, dès qu'on se sent atteint, se couvrir de flanelle, éviter tout refroidissement, surtout celui des pieds; et, lorsqu'on le peut, résider à la campagne, dans un endroit bien

aéré, naviguer sur mer, ou bien habiter les bords de la mer sous un climat doux.

Parmi les auteurs qui ont écrit sur la Phthisie, on remarque surtout Laënnec, MM. Chomel, Andral, Louis.

*Phthisie dorsale. Voy.* MAL VERTÉBRAL DE POTT.

*Phthisie laryngée*, espèce de consomption analogue à la phthisie pulmonaire, et produite par l'inflammation et l'ulcération de l'intérieur du larynx, et quelquefois par la carie de ses cartilages.

*Phthisie mésentérique. Voy.* CARREAU.

*Phthisie trachéale*, maladie qui présente la plupart des symptômes de la phthisie pulmonaire, et qui est produite par une inflammation chronique de la *trachée*, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit. Le malade atteint de ce genre de phthisie peut mourir subitement au moment où il se flattait d'une guérison prochaine, ou bien encore dans un sommeil léthargique.

PHTHORE (du grec *phthora*, destruction), nom donné au *Fluor*, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le coercer. *Voy.* FLUOR.

PHYCÉES, PHYCOÏDÉES (du grec *phykos*, algue). On donne le nom de *Phycées* aux Algues proprement dites, pour les distinguer des Lichens et des Hépatiques, que l'on confondait toutes autrefois sous la dénomination commune d'*Algues. Voy.* ce mot.

On appelle *Phycoïdées* une tribu d'Algues, marines pour la plupart, correspondant aux Fucacées de Lamouroux, et qui a pour caractères : frondes coriaces, membraneuses ou filamenteuses, continues ou articulées ; fructification consistant en spores vertes ou brunâtres, en acrospermes ou anthéridies, et en spermatoïdies. Cette tribu est subdivisée en 13 sous-tribus : *Vauchériées*, *Spongodiées*, *Actinocladées*, *Ectocarpées*, *Chétophorées*, *Batrachospermées*, *Chordariées*, *Sphacélariées*, *Dictyotées*, *Laminariées*, *Sporochnées*, *Fucées*, *Cystosirées*.

PHYCOLOGIE (du grec *phycos*, algue, et *logos*, discours), partie de la Botanique qui traite des Algues. Les principaux Phycologistes sont : Lamouroux, Bory de Saint-Vincent, Greville, Berkeley, MM. Duby, Decaisne, Kuntzing, Camille Montagne, etc.

PHYLIQUE, *Phylica* (de *phylikè*, nom grec de l'Alaterne), genre de la famille des Rhamnées, se compose de plantes originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont de petits arbustes rameux, formant souvent des buissons très-épais, ayant le port des Bruyères ; des feuilles alternes, assez souvent velues et blanchâtres à leur face inférieure ; des fleurs blanches, odorantes, fort petites, réunies en capitule. Un assez grand nombre de Phyliques sont cultivées dans nos jardins, notamment la *Bruyère du Cap* (*Phylica ericoïdes*), petit arbuste de 4 à 7 décimètres, et la *Phylique plumeuse* (*P. plumosa*), remarquable par ses poils longs et soyeux.

PHYLLADE (du grec *phyllon*, feuille), dit vulg., mais à tort, *Schiste argileux*, roche feuilletée, à base simple en apparence, est principalement composée de dépôts de matières talqueuses avec quelques parcelles de Feldspath et de Quartz ; elle ne contient pas d'argile, comme on l'avait cru longtemps. Le Phyllade est généralement tendre ; néanmoins il devient dur par son passage aux roches quartzeuses. Il est souvent terne et quelquefois luisant ; il est grisâtre, brunâtre, rougeâtre, etc. On nomme *Phyllade pailletté* celui qui renferme des paillettes de mica. Le Phyllade est très-abondant dans les terrains inférieurs. Quand il se présente en feuilles minces, il constitue l'*Ardoise*.

PHYLLANTHE, *Phyllanthus* (du grec *phyllon*, feuille, et *anthos*, fleur, parce que les rameaux portent à la fois des feuilles et des fleurs), genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes ; à fleurs axillaires : calice à 5 ou 6 divisions, 3 ou 5 étamines ; capsule à 3 coques bivalves et dispermes. La plupart des espèces sont indigènes de la zone équatoriale. La plus connue est le *Phyllanthe du Brésil* (*Ph. virosa*), dit aussi *Conami* ou *Bois à enivrer*, c'est un arbrisseau de 2 à 3 mètres de haut, à branches couvertes d'une écorce rude et verdâtre, divisée en rameaux grêles, effilés, aux feuilles d'un vert pâle. On se sert de ses rameaux pour enivrer les poissons.

PHYLLE (du grec *phyllon*, feuille), terme employé en Botanique pour désigner chacune des pièces dont se compose le calice d'une fleur : il est synonyme de *Sépale*. Ce mot entre dans la composition de plusieurs mots scientifiques : *calice monophylle*, *polyphylle*, c.-à-d. à une seule pièce, à plusieurs, etc.

PHYLLIDIE, *Phyllidia* (de *phyllon*, feuille, à cause de ses branchies disposées en feuillets transverses occupant la circonférence du corps), genre de Mollusques inférobranches, renferme des animaux marins qui ont un pied très-large ; ils sont revêtus d'un manteau très-épais, coriace et tuberculeux, qui est parsemé tantôt d'une belle couleur jaune, tantôt d'un beau noir de velours. Ce sont des animaux coriaces, exhalant une très-mauvaise odeur, et paraissant comme morts, tant est grande leur immobilité. Ils rampent au fond de la mer ou sur les Fucus.

PHYLLIE, *Phyllium*, genre d'insectes Orthoptères des contrées chaudes des Indes orientales, famille des Spectres, tribu des Phasmiens : corps très-aplati, membraneux, large ; élytres imitant des *feuilles* ; premier segment du corselet cordiforme ; tête avancée, allongée, arrondie postérieurement ; yeux petits ; antennes insérées devant les yeux. L'espèce type est le *Phyllium siccifolia*.

PHYLLIREA, genre de Jasminées. *Voy.* FILARIA.

PHYLLODE (du grec *phyllon*, feuille, et *eidos*, ressemblance). De Candolle nomme ainsi les pétioles de certaines feuilles qui sont privées du limbe de la feuille et qui prennent tant d'extension qu'ils ressemblent à de véritables feuilles et en tiennent lieu, comme dans les *Iris*, les *Mimosa*, etc.

PHYLLOPODES (du grec *phyllon*, feuille, et *pous*, *podos*, pied), 7e ordre de la classe des Crustacés, établi par Latreille pour des espèces à pattes *foliacées*, et divisé en deux classes : les *Aspidiphores* et les *Cératophthalmes*.

PHYLLOSOME (du grec *phyllon*, feuille, et *sôma*, corps), genre de Crustacés malacostracés stomapodes, de la famille des Bicuirassés, comprend des espèces de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Guinée. Leur corps est aplati comme une feuille et si transparent qu'on ne pourrait les apercevoir dans l'eau si leurs yeux bleus ne les décelaient.

PHYLLOSTOME, *Phyllostoma* (du grec *phyllon*, feuille, et *stoma*, bouche), famille de Chéiroptères, division des Vespertiliens, comprend des Chauves-souris de l'Amérique septentrionale, qui ont le nez chargé d'une crête en forme de *feuille* ou de fer de lance. Ces animaux sont les plus sanguinaires de tous les Chéiroptères : ils attaquent les gros animaux endormis pour en sucer le sang, qu'ils font sortir de la peau en l'incisant avec les papilles cornées dont leur langue est munie. Les principales espèces sont la *Phyllostome rayée* du Paraguay ; la *Ph. fleur de lis* du Brésil ; la *Ph. lunette*, la *Ph. spectre*. *Voy.* VAMPIRE.

PHYLLOTAXIE (du grec *phyllon*, feuille, et *taxis*, ordre, disposition), étude de la disposition des feuilles sur le végétal. *Voy.* FEUILLE.

PHYLLURE, *Phyllurus* (du grec *phyllon*, feuille, et *oura*, queue), genre de Reptiles sauriens, de la famille des Geckos : doigts non élargis, grêles et nus ; queue aussi large que le corps, et aplatie en forme de feuille cordée ou de spatule. Ce sont de petits reptiles indigènes de la Nouvelle-Hollande, ayant les yeux fort gros et une figure assez étrange.

PHYMATE, *Phymata* (du grec *phyma*, enflure), genre d'Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Membraneuses, renferme des in-

sectes au corps aplati, membraneux, aux antennes grêles, plus longues que la tête et terminées par un *renflement* en forme de bouton, aux yeux petits, globuleux, aux pattes antérieures ravisseuses, c.-à-d. ayant en dessous un sillon terminé par une forte dent : avec ces pattes, ces insectes attrapent de petites mouches et d'autres petits insectes, qu'ils sucent ensuite. On les trouve dans les bois. La plupart des espèces habitent l'Amérique; les *Phymates crassipes* et *monstruosa* se trouvent en Europe.

PHYSALIDE, *Physalis* (du grec *physè*, vessie, à cause de la forme du calice à l'état de maturité), genre de la famille des Solanées, comprend des herbes annuelles ou vivaces, et des arbrisseaux à feuilles alternes ou géminées, entières ou lobées; à fleurs solitaires ou groupées et sortant des aisselles des feuilles. Ces plantes croissent abondamment en Asie, en Afrique et dans l'Amérique tropicale; mais une seule espèce est indigène de l'Europe: c'est l'*Alkékenge* ou *Coqueret officinal* (*Voy.* ALKÉKENGE). Parmi les espèces exotiques on remarque la *Physalide de Campêche*, la *Ph. des Barbades*, la *Ph. pubescente*, la *Ph. somnifère*, que les Egyptiens employaient pour embaumer leurs momies, etc.

PHYSALIE ou PHYSALE (du grec *physè*, vessie), genre d'Acalèphes siphonophores, ou, selon d'autres, de Zoophytes échinodermes (Holothuries), comprend des animaux marins bizarres, que le vulgaire nomme *Vessies de mer*, à cause de leur ressemblance avec une vessie, et *Orties de mer*, parce que leur contact produit sur la peau le même effet que les orties. Les marins les nomment aussi *Galères*, *Frégates*, *Vaisseaux de guerre*, à cause de la manière élégante dont ils semblent voguer à la surface de la mer.

PHYSE (du grec *physè*, vessie, soufflet), genre de coquilles univalves, famille des Limnées, doit son nom à sa forme oblongue et se terminant en pointe comme un *soufflet*.

PHYSETER (du grec *physaô*, souffler), c.-à-d. *Souffleur*, nom scientifique donné par Linné au Cachalot. *Voy.* ce mot.

PHYSICO-MATHÉMATIQUES (SCIENCES), sciences qui ont rapport en même temps à la physique et aux mathématiques, dans lesquelles, réunissant l'observation et l'expérience au calcul mathématique, on applique le calcul aux phénomènes de la nature. La Mécanique, la Statistique, l'Hydraulique, l'Optique, etc., sont des sciences physico-mathématiques.

PHYSIOCRATES (du grec *physis*, nature, et *kratos*, force, pouvoir de la nature), nom donné à une école d'économistes français du dernier siècle, qui regardaient la Nature en général, et spécialement l'Agriculture, comme la seule source de toutes richesses, et qui, en conséquence, proposaient un impôt unique, l'impôt foncier. Quesnay est le chef de cette école; elle compta au nombre de ses partisans : le marquis de Mirabeau, Mercier, Larivière, Beaudeau, Le Trosne, Turgot, Dupont de Nemours, Morellet. — Les Physiocrates s'appelaient eux-mêmes *Economistes :* ce n'est qu'assez récemment que le nom de *Physiocrates* leur a été imposé, par allusion à la *Physiocratie*, titre donné par Dupont de Nemours au recueil des œuvres de Quesnay, qu'il publia en 1763.

Le système des Physiocrates, reposant sur une idée exclusive et exagérée, ne put se soutenir; cependant ils ont rendu service en ramenant l'attention sur l'agriculture et en propageant des idées favorables à la liberté du commerce.

PHYSIOGNOMONIE (du grec *physis*, nature, naturel, et *gnômôn*, indicateur), art de connaître les hommes d'après leur *physionomie*, c.-à-d. d'après les traits du visage et l'attitude du corps.

De tout temps la physionomie a été regardée comme le *miroir de l'âme;* mais Aristote est le premier qui ait exprimé quelques vues systématiques sur l'art d'interpréter les traits de la figure. Il croyait que les physionomies qui offrent quelque rapport avec les traits de certains animaux annonçaient des inclinations analogues à celles de ces animaux. Adamantius, médecin du IVe siècle, a écrit, sous le titre de *Physiognomica*, un traité qui nous est parvenu. Chez les modernes, le même sujet a été abordé par Pierre d'Abano, Cardan, Michel Lescot, Lachambre, J.-B. Porta, auteur d'un traité célèbre *De humana Physiognomica* (Naples, 1586), enfin par Camper, qui mesurait le degré de l'intelligence par l'ouverture de l'*angle facial;* en outre, le peintre Lebrun a donné une série d'esquisses qui montrent le rapport de la figure humaine avec celle de divers animaux; mais ce genre de recherches a été surtout popularisé, à la fin du dernier siècle, par le célèbre Lavater. Ses *Essais physiognomoniques* parurent en allemand, de 1775 à 1778 : ils ont été plusieurs fois traduits en français; M. Bacharach en a récemment donné un bon abrégé (1841 et 1846).

Comme Aristote, Lavater compare les diverses physionomies de l'homme à celles des animaux dont les habitudes sont les mieux connues, et il en tire relativement au caractère des conséquences de similitude un peu trop conjecturales. La Physiognomonie a depuis trouvé un complément ou un auxiliaire dans la Phrénologie.

L'étude de la physiognomonie offre un vif intérêt, et peut même avoir une utilité réelle; mais elle expose ceux qui y donnent une foi entière à concevoir les préventions les plus fausses et les plus injustes : en accordant même que les principes généraux de cet art soient admissibles, on devra toujours tenir compte des changements que l'éducation et la volonté peuvent apporter dans le caractère, ainsi que des effets trompeurs de la dissimulation. — MM. Chaussier et Morin ont donné un *Manuel du Physionomiste* (Collect. Roret).

PHYSIOLOGIE (du grec *physis*, nature, et *logos*, discours, traité), science qui traite de la vie et des fonctions ou actions organiques par lesquelles la vie se manifeste. Elle diffère essentiellement de l'Anatomie, qui ne traite que de la structure des organes, abstraction faite du jeu de l'organisme.

On distingue la Physiologie en *Ph. végétale* et *Ph. animale*, selon qu'on étudie seulement la vie dans les végétaux ou dans les animaux. On a appelé *Ph. comparée* la science qui étudie la vie dans toute la série des êtres vivants : *Ph. générale*, celle qui, sans s'occuper exclusivement de tel ou tel ordre d'êtres vivants, traite d'une manière philosophique et abstraite des phénomènes de la vie; *Ph. spéciale*, celle qui, prenant pour sujet d'étude un ordre distinct, décrit le mécanisme de la vie dans les êtres de cet ordre; *Ph. humaine*, celle qui s'occupe spécialement de la vie dans l'homme.

La Physiologie, soit animale, soit végétale, se divise en autant de parties qu'il y a de fonctions à étudier dans les êtres vivants; ainsi, dans les animaux, elle traite des fonctions de *relation*, des fonctions de *nutrition* et des fonctions *génératrices*; dans les végétaux, elle se borne à la *nutrition* et à la *génération*. *Voy.* chacun de ces mots.

On trouve dans Hippocrate, dans Aristote, et surtout dans Galien (*De usu partium*), de premières données sur les fonctions de la vie. Chez les modernes, Vésale, Fallope, et la plupart des premiers anatomistes traitent de cette partie de la science, en même temps que des organes qu'ils décrivent; Harvey lui a fait faire un grand pas en découvrant la circulation du sang; mais elle ne fut réellement constituée comme science qu'au dernier siècle, par Haller : c'est même lui qui le premier lui appliqua le nom de *Physiologie*. Depuis, elle a fait de nouveaux progrès entre les mains de Vicq d'Azyr, de Bichat, de J. Hunter, des frères Bell, de Müller, de MM. Magendie, P. Bérard, de Cl. Bernard, etc.

Les Physiologistes se divisent en deux camps : les

uns expliquant tout par le mécanisme ou par les actions chimiques : tels sont Borelli, Baglivi, Boerhaave; les autres admettant, pour expliquer la vie, un principe immatériel, qui est l'*âme*, selon Stahl et ses disciples, qui prennent de là le nom d'*Animistes;* ou bien le *principe vital*, selon Barthez, Bordeu, et les docteurs de l'école de Montpellier, qui sont, pour ce motif, appelés *Vitalistes.*

Les principaux traités à consulter sur la *Physiologie animale* sont, après les *Elementa Physiologiæ* de Haller (Lausanne, 1757), les *Institutiones Physiologiæ* de Blumenbach, les *Éléments de Physiologie* de Richerand, le *Précis élémentaire de Ph.* de Magendie, la *Physiologie de l'homme* d'Adelon, la *Physiol. expérimentale* de Cl. Bernard; le *Traité de Physiol.* de Longet (1850-51); les savants ouvrages de Tiedemann, Burdach, J. Muller, etc., trad. de l'all. M. P. Bérard publie un vaste *Cours de Physiologie* qui résume et coordonne toutes les acquisitions de la science (1851 et ann. suiv.). On doit à M. le docteur Béraud un *Manuel de Physiologie* (1853).

Pour la *Physiologie végétale*, l'on possède sur ce sujet des traités classiques de de Candolle et de Richard; on consultera, en outre, avec fruit les mémoires de MM. Dutrochet, Boussingault, Gaudichaud, etc. M. F.-V. Raspail a donné en 1837 un *Nouveau système de Physiologie végétale.*

Chez les anciens, le mot *Physiologie*, comme le mot *Physique*, désignait l'étude de la nature entière : il avait été surtout adopté en ce sens par les Stoïciens, qui divisaient toute la philosophie en Physiologie, Logique et Morale.

De nos jours, *Physiologie* est devenue synonyme de *traité analytique :* c'est dans ce sens que ce mot a été pris par Alibert (*Physiologie des passions*), par Brillat-Savarin (*Physiologie du goût*), par Balzac (*Physiologie du mariage*), et par leurs nombreux imitateurs.

PHYSIONOMIE. *Voy.* PHYSIOGNOMONIE.

PHYSIONOTRACE (c.-à-d. qui *trace* la *physionomie*), instrument destiné à dessiner mécaniquement des portraits, se compose essentiellement de deux parallélogrammes appliqués sur un tableau en bois placé verticalement, et qui ont pour objet de maintenir parallèlement à elle-même la règle qui porte l'objectif et le rayon visuel. Un fil que l'on raccourcit à volonté permet de donner au portrait la dimension que l'on veut. L'emploi de cet instrument exige que la tête de la personne dont on fait le portrait reste immobile. — Le physionotrace, aujourd'hui oublié, a été inventé à Paris, il y a une trentaine d'années, par un artiste nommé Chrétien, ou par M. Bouchardy, et a eu un moment de vogue.

PHYSIONOTYPE, instrument au moyen duquel on prend l'empreinte du visage, et qui, une fois cette empreinte obtenue, sert de moule pour y couler en plâtre, en biscuit ou en bronze des bustes dont la ressemblance offre une exactitude mathématique. Il consiste en une plaque ovale, percée de petits trous très-rapprochés, traversés par des tiges métalliques mobiles et à pointe mousse. En appliquant cette espèce de brosse métallique sur un objet quelconque, les tiges, cédant à la pression de ses diverses parties, s'enfoncent de manière à offrir en creux le moule de l'objet, et il ne reste plus qu'à fixer les tiges. — Le physionotype a été inventé à Paris, en 1835, par M. Sauvage. Comme le physionotrace, il eut un moment de vogue et fut bientôt négligé.

PHYSIQUE (du grec *physis*, nature), science qui s'occupe des agents ou forces qui sollicitent tous les corps de la nature, et qui ont pour effet d'y déterminer des changements d'état, de forme, d'aspect, etc. Elle se distingue de la Chimie en ce qu'elle ne considère que les propriétés ou les actions extérieures des corps, sans tenir compte de leur constitution intérieure ou de leur composition. La Physique se divise en plusieurs branches qui sont presque autant de sciences indépendantes : après avoir exposé les propriétés générales des corps, elle traite successivement : de la *Mécanique* (statique et dynamique, ou équilibre et mouvement des solides; pesanteur, chute des corps, pendule; hydrostatique et hydrodynamique, ou équilibre et mouvement des liquides et des gaz); de la *Chaleur* (dilatation, changement d'état, chaleur rayonnante, calorimétrie, chaleur spécifique, chaleur latente), de l'*Optique* (catoptrique ou réflexion de la lumière, dioptrique ou réfraction de la lumière, achromatisme, vision, interférences, diffraction, lumière polarisée), de l'*Acoustique* (production et transmission du son, vibrations des corps, instruments de musique), de l'*Électricité* (électricité par frottement, galvanisme ou électricité développée par le contact, courants, piles), du *Magnétisme* (aimants, boussole, électro-magnétisme, diamagnétisme), des *Actions moléculaires* (capillarité, structure des corps, élasticité).

La Physique ne s'est constituée à l'état de science que dans les temps modernes. Aristote l'égara longtemps à la recherche de vaines abstractions (le chaud, le froid, l'humide, le sec, etc.); cependant, les anciens avaient déjà quelques notions exactes : Théophraste connaissait les propriétés attractives de l'aimant et de l'ambre jaune; Héron imagina l'appareil hydraulique qui porte son nom; Ctésibius inventa les pompes; Archimède s'occupa avec succès de mécanique et d'hydrostatique; on lui doit la vis qui porte son nom, les mouffles, les roues dentées et peut-être le miroir ardent. Le moyen âge n'a guère laissé à la physique que des erreurs, si ce n'est la découverte de la boussole au XIII[e] siècle et quelques autres inventions attribuées à Roger Bacon. Les sciences physiques ne commencèrent à fleurir qu'au XVI[e] siècle : Sébastien Cabot observa le premier la déclinaison de l'aiguille aimantée dans un voyage au nord de l'Amérique; Fracastor découvrit le principe de la décomposition du mouvement; Porta et Maurolico, de Messine, firent faire des progrès à l'optique. A la fin de ce siècle, Gilbert de Colchester fit paraître un traité important sur le magnétisme et l'électricité. Mais ce fut particulièrement au XVII[e] siècle que les sciences physiques furent cultivées avec ardeur : l'introduction de la méthode expérimentale, éloquemment recommandée par François Bacon en même temps qu'elle était pratiquée avec le plus grand succès par Galilée, eut sur les progrès de la physique la plus heureuse influence. Descartes découvrit la force centrifuge et expliqua la réfraction de la lumière; Galilée reconnut les propriétés du pendule, imagina la balance hydrostatique et perfectionna le télescope, inventé antérieurement par un lunetier de Middelbourg (*V.* TÉLESCOPE); Torricelli démontra la pesanteur de l'air, inventa le baromètre et posa les bases de la théorie du mouvement des fluides; Huyghens appliqua le pendule aux horloges, calcula les lois de la force centrifuge, inventa le micromètre et donna l'ingénieuse théorie des vibrations de la lumière; Salomon de Caus émit les premières idées de l'emploi de la vapeur comme force motrice; Papin inventa la première machine à vapeur fonctionnant avec un piston; Otto de Guericke découvrit la machine pneumatique et fit de nombreuses expériences sur l'hydrostatique, l'électricité et le magnétisme; Mariotte détermina la loi de la dilatation et de la condensation de l'air; enfin Newton opéra une révolution dans la science par ses admirables découvertes sur la gravitation et la lumière. Au XVIII[e] siècle, Dufay, l'abbé Nollet, Æpinus, Franklin, Galvani, Volta, firent de nombreuses découvertes dans le domaine de l'électricité. Halley, Taylor, Duhamel, Coulomb, approfondirent l'étude du magnétisme; Watt perfectionna la machine à vapeur; Fahrenheit, Réaumur, Hales,

Musschenbroeck, Stahl, Crawford, jetèrent les premières bases de la théorie de la chaleur; Halley, Hawkesbee, Euler, Rochon, Herschell, firent d'excellents travaux en optique; Taylor, Sauveur, Bernouilli, rendirent de grands services à l'acoustique. Depuis le commencement de notre siècle, l'étude de propriétés générales des corps a été l'objet de nouvelles recherches : les lois en sont mieux connues et les théories sont établies sur des bases plus solides. Savary et Ampère ont développé des idées neuves sur la constitution intime des corps; MM. Poncelet et Piobert ont fait de nombreuses expériences sur la mécanique; l'acoustique a été perfectionnée par Chladni, OErsted, Savart; l'optique a fait d'immenses progrès, grâce aux recherches de Young, Fresnel, Malus, Wollaston, Brewster, MM. Biot et Arago; la théorie de la chaleur a été enrichie par les travaux de Fourier, Dulong, Petit, Dalton, Gay-Lussac, Melloni, et de MM. Forbes, Despretz, Regnault, de La Provostaye et Desains; enfin on doit à OErsted, Ampère, ainsi qu'à MM. Becquerel, Faraday, Jacobi, de La Rive, Matteucci, Pouillet, etc., d'importantes découvertes dans le domaine de l'électricité et du magnétisme.

Les *Traités de physique* les plus estimés sont ceux de M. Biot (1816, 4 vol. in-8), de M. Pouillet (*Eléments de Physique expérimentale et de Météorologie*, 1852, 6e édit., 2 vol. in-8), de M. Péclet (*Traité élémentaire de Physique*, 4e édit., 1852, 2 vol. in-8), de M. Lamé (*Cours de l'École polytechnique*), de M. Pelletan (*Physique médicale*), de MM. Despretz, Larive, etc. Parmi les abrégés, on remarque ceux de MM. Deguin, Pollet, Desdouits, Roguet, Cabart, A. Ganot, etc. M. Bary a donné des *Problèmes de Physique*. On peut aussi consulter les *Dictionnaires de Physique* de Brisson, de Libes, de Hœfer; les *Annales de Chimie et de Physique*, publiées sous la direction de MM. Arago, Pelouze, Regnault, etc. Libes a donné une *Hist. de la Physique* (1811), auj. fort arriérée.

PHYSOPHORE, *Physophora* (du grec *physè*, vessie, et *phérô*, porter), genre d'Acalèphes siphonophores : corps mou, gélatineux, flottant, terminé par une vessie aérifère, et muni de tentacules rameux terminés eux-mêmes par des vésicules allongées remplies de liquide. La *Physophora hydrostatica* se trouve dans la Méditerranée et la *Ph. musonerna* dans l'Atlantique.

PHYTÉLÉPHAS (du grec *phyton*, plante, et *éléphas*, éléphant, ivoire), arbrisseau du Pérou, forme un genre de la famille des Pandanées. L'espèce principale est le *Ph. macrocarpa :* feuilles longues, pennées, rassemblées au sommet de la tige; fleurs hermaphrodites, portées sur une spadice simple, en massue et enveloppées par une spathe monophylle; plusieurs étamines; ovaire à style quinquéfide. Le fruit est une agglomération de drupes à 4 loges monospermes; les graines, de la grosseur d'un œuf de pigeon, offrent un albumen osseux, connu dans le commerce sous le nom d'*Ivoire végétal*. *Voy.* ce mot.

PHYTEUME, *Phyteuma*, nom scientifique du genre *Raiponce*. *Voy.* ce mot.

PHYTIBRANCHES (du grec *phyton*, plante, et de *branchies*), nom donné par Latreille à une famille de Crustacés isopodes, caractérisée par des branchies semblables à des tiges ramifiées. De cette famille on a formé les quatre suivantes : *Crevettines, Uroptères*, *Décempèdes* et *Hétéropes*.

PHYTIPHAGES (du grec *phyton*, plante, et *phagô*, manger), une des deux grandes divisions des Mollusques trachélipodes dans la classification de Lamarck, renferme ceux qui ne se nourrissent que de matières végétales.

PHYTOGRAPHIE, PHYTOLOGIE (du grec *phyton*, plante). On appelle *Phytographie* la description des plantes, leur distribution en familles naturelles, avec l'indication de leurs propriétés et de l'emploi de leurs principales espèces; *Phytologie*, tout traité qui s'occupe des végétaux. Ces mots sont synonymes de *Botanique*. *Voy.* BOTANIQUE.

PHYTOLACCÉES. *Voy.* PHYTOLAQUE.

PHYTOLAQUE, *Phytolacca* (du grec *phyton*, plante, et de *lacca*, laque; à cause de ses fruits rouges), genre type de la famille des Phytolaccées, rapporté d'abord aux Atriplicées, renferme une dizaine d'espèces qui croissent dans les contrées chaudes des deux hémisphères. Ce sont des herbes dressées ou rarement volubiles, à racine fusiforme, épaisse; à feuilles alternes, pétiolées, penninerves, très-entières; à fleurs en grappes ou en épis : point de corolle, calice persistant, à 5 lobes, souvent coloré; 10 étamines, autant de styles fort petits. Le fruit est une baie striée, d'un pourpre violet, à 10 ou 12 loges monospermes. L'espèce principale est le *Phytolaque à dix étamines* (*Ph. decandra*), vulgairement *Raisin d'Amérique*, *Epinard de Virginie*, *Méchoacan du Canada*, *Herbe à la laque :* il est originaire des États-Unis, et vient fort bien en Europe. Ses jeunes pousses et ses feuilles se mangent en guise d'épinards. Le suc des racines est drastique; le jus des baies, d'un pourpre magnifique, sert à colorer les vins. Dans le Médoc on nourrit les volailles avec les baies du Phytolaque.

PHYTOLOGIE. *Voy.* PHYTOGRAPHIE.

PHYTOPHAGES (du grec *phyton*, plante, et *phagô*, manger), nom donné par Duméril à une famille de Coléoptères, correspondant aux 5e et 6e familles des Coléoptères tétramères de Latreille.

PHYTOTOME (du grec *phyton*, plante, et *tomè*, section), genre de Passereaux conirostres, établi d'abord pour un oiseau du Chili, le *Phytotome rare*, de couleur grise, mêlée de noir et de roux cannelle : cet oiseau se nourrit de jeunes plantes, dont il coupe les racines; aussi les Chiliens lui font-ils une guerre continuelle. Depuis, on a découvert en Abyssinie une autre espèce du même genre, le *Ph. tridactyle*, dont le plumage est brun-vert mêlé de noir et de blanc, avec la tête rouge.

PHYTOZOAIRES (de *phyton*, plante, et de *zôon*, animal), nom donné par Bory de Saint-Vincent à la 2e classe de ses Psychodiaires. Dans cette classe se rangent la plupart des *Zoophytes*. Ils forment 3 ordres : les *Cératophytes*, les *Arthrodiées* et les *Hétérogènes*.

PIAN (d'un mot indien qui signifie *fraise*), *Frambœsia*, affection chronique caractérisée par une éruption cutanée, contagieuse, et par des tumeurs affectant la forme de framboises, de fraises ou de champignons, qui s'ulcèrent et entraînent le dépérissement du malade. Le pian est fréquent en Guinée et en Amérique, surtout parmi les nègres des colonies. La durée de la maladie est de 6 à 10 mois : les fongus finissent par s'affaisser et ne laissent que de très-légères cicatrices. Cette maladie est, ainsi que l'*Yaws*, combattue le plus souvent par les sudorifiques et même par le mercure. — *Pian* se dit aussi de chacun des tubercules qui, dans cette affection, se développent sur la surface du corps : on distingue des *Pians blancs* ou *gros pians*, des *Pians rouges* ou *petits pians :* ceux-ci sont les plus graves.

PIANISSIMO, mot italien usité en musique, signifie *très-doucement*, *très-lentement*. Dans la musique écrite, on l'indique par les lettres PP.

PIANO, mot italien qui signifie *doux*, *doucement*, indique dans la musique que le passage doit être adouci. Il se marque par l'abréviation P.

PIANO, dit aussi *Piano-forte* et *Forte-piano* (de deux mots italiens qui veulent dire *doucement* et *fort*, parce que cet instrument donne tous les tons), instrument de musique à cordes et à clavier, qui a remplacé le *clavecin*. Dans le piano, l'exécutant frappe sur des *touches* extérieures en ivoire et en ébène dont l'extrémité met en jeu un *marteau* en bois garni de peau qui frappe à son tour sur une *corde* métallique. Les cordes sont fixées à l'aide de

chevilles sur une forte pièce de bois dite *table*, dont les fibres sont disposées dans le sens de la vibration des cordes, et qui elle-même est souvent doublée d'une *fausse table* ayant l'avantage d'augmenter le volume du son. Dans un bon piano, chaque ton est fourni par *trois* cordes mises à l'unisson et frappées par un marteau unique; on trouve cependant des pianos à *deux* cordes et même à *une* seule, dits *unicordes*. Enfin, à l'aide de *pédales* et d'*étouffoirs* (*Voy.* ces mots), on peut à volonté augmenter ou diminuer le volume du son. Tout le mécanisme est enfermé dans une *caisse* de forme et de dimension variables. On distingue les *Pianos carrés*, dont la table est horizontale : la caisse en est rectangulaire, et porte sur quatre pieds; les *P. à queue*, dans lesquels les cordes sont aussi étendues horizontalement, mais dans le sens de leur longueur : la caisse, de forme irrégulière, est portée sur trois pieds; les *P. droits*, dits aussi *à secrétaire, à console*, etc., dont la table est verticale : ces derniers ont l'avantage d'occuper moins de place. L'étendue du piano, qui avait été d'abord de 4 octaves, a été portée jusqu'à 7 : les plus répandus aujourd'hui ont 6 octaves et demie, et leur clavier a, par conséquent, 80 touches.

L'invention du piano date du commencement du XVIIIe siècle : on l'attribue au Padouan B. Cristofori, qui l'aurait imaginée dès 1711, au facteur français Marius (1716), aux Allemands Am. Schrœter (1721), et God. Silbermann (1750). L'Allemagne et l'Angleterre nous ont précédés dans l'emploi de cet instrument; mais c'est en France qu'il a reçu ses plus grands perfectionnements. Ces perfectionnements sont dus surtout aux facteurs Tomkinson, Systermans, Petrold, Pape, Pleyel, Érard, Roller, etc. Le piano est aujourd'hui l'instrument le plus universellement cultivé : il doit ce succès à l'avantage qu'il a de former une harmonie complète, et de permettre à un seul exécutant de réduire toutes les parties d'un orchestre.

Il a été écrit un nombre infini de *Méthodes de piano*. Une des meilleures et des plus anciennes est celle de Ch.-Ph.-Em. Bach (1753); on cite, depuis, celles de Marpurg, Steibelt, Cramer, Hummel, Czerny, Lemoine, Zimmermann, Kalkbrenner, etc. M. Marmontel, professeur au Conservatoire, a récemment donné, sous le titre de *L'École classique du piano*, un recueil de morceaux choisis des meilleurs maîtres (1853-54).

PIASTRE (de l'espagnol *piastra*, plaque), monnaie d'argent qui a cours dans divers pays, mais dont la valeur varie beaucoup.

La *piastre d'Espagne*, frappée en 1722, ne valait guère que 5 fr. 05 cent.; depuis 1772, elle vaut 5 fr. 43 c., ce qui la fait appeler *piastre forte;* on l'appelle aussi *peso duro*. Elle équivaut à 10 réaux de *plate*. Il y a des 1/2 piastres, des 1/4, des 1/8, des 1/16, et aussi des 1/5, des 1/10, des 1/20 de piastre. Cette monnaie a cours dans les États barbaresques, à Malte, en Chypre, dans le Levant, et en Amérique, au Mexique, au Pérou, au Chili, etc.: on lui donne dans quelques pays le nom d'*once* et celui de *dollar*.

La *piastre de Toscane* vaut 5 fr. 61 cent.

La *piastre de Turquie*, en 1780, valait 2 fr., mais le titre en a été tellement altéré qu'elle ne vaut plus que 0 fr. 23 cent.; cette piastre contient 40 *paras* ou 120 aspres; 500 piastres font une *bourse* d'argent; 30,000, une *bourse* d'or. — La *P. d'Egypte* de 1826 vaut 1 fr. 63 c.—La *P. de Tunis* vaut 1 fr. 39 c.

PIBLE (MATURE A), se dit, en termes de Marine, des mâts qui sont d'un seul brin, qui forment un tout continu. Dans une mâture à pible, il n'y a ni hune, ni barre de perroquet, mais seulement des noix carrées, pour arrêter le capelage des haubans.

PIC, *Picus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs : ils sont caractérisés par un bec long, droit, anguleux, et propre à fendre l'écorce des arbres; par une langue longue, grêle, extensible, armée, à sa pointe, d'épines recourbées en arrière, et constamment imbibée d'une salive gluante, dans laquelle se prennent les larves des insectes, leur principale nourriture; enfin par leur queue, composée de dix grandes pennes roides. Les Pics montent perpendiculairement ou décrivent une spirale le long du tronc et des grosses branches des arbres. Leur vol est lourd et saccadé. Ils sont craintifs, rusés, et vivent solitaires dans les forêts; la nuit, ils se retirent dans des trous d'arbres. Les Pics sont répandus par tout le globe, mais surtout dans les forêts humides de l'Amérique. L'Europe en possède 6 ou 7 espèces dont les principales sont : le *Pic vert*, par corruption *Pivert* (*Picus viridis*), qui a le dessus de la tête rouge, les côtés noirâtres, le dessus du cou, le dos et les couvertures supérieures de la queue d'un vert olive, jaune sur le croupion; la gorge d'un blanc jaunâtre, le devant du cou et la poitrine d'un vert pâle : cette espèce vit dans les forêts de la France, de l'Allemagne et du reste de l'Europe; — le *Grand Pic noir* (*Picus martius*), entièrement noir, avec une calotte rouge chez le mâle : il est presque de la grosseur d'une corneille; — l'*Épeiche* ou *Grand Pic varié* (*Picus major*), noir et blanc, de la taille d'une grive; — l'*Épeichette* (*Picus minor*), qui n'est pas plus gros qu'un moineau.

*Pic-Grimpereau*. *Voy.* PICUCULE.

En Géographie, on appelle *Pic* une montagne élevée, isolée et d'un accès difficile. Le pic adopte en général une forme en pain de sucre qui lui donne un caractère particulier. Les deux plus remarquables sont le *Pic de Ténériffe*, dans une des îles Canaries, et le *Pic d'Adam*, dans l'île de Ceylan.

Les Maçons nomment *Pic* un instrument de fer un peu courbé, pointu et acéré, avec un long manche de bois, dont ils se servent pour démolir. Il est aussi usité par les terrassiers pour ouvrir la terre, et par les carriers pour découvrir les pierres.

Au Jeu de piquet, on nomme *Pic* un coup qui consiste à compter soixante, si l'on a pu arriver à trente points avant l'adversaire. *Voy.* PIQUET (JEU DE).

PIC ou PICK, mesure de longueur employée dans l'Orient. Le *Pic turc des marchands d'Alger*, 0m,64; le *Pic arabe usuel d'Alger*, 0m,48; le *Grand pic de Constantinople*, 0m,69; le *Petit pic de Constantinople*, 0m,65; le *Pic de Smyrne et d'Alep*, 0m,66; le *Pic de Tripoli*, 0m,52; le *Pic de laine de Tunis*, 0m,67; le *Pic de toile de Tunis*, 0m,47.

PICA (du latin *pica*, pie, parce que cet oiseau avale souvent des substances terreuses), perversion du goût caractérisée par de l'éloignement pour les aliments ordinaires, et par le désir de manger diverses substances non nutritives et qui répugnent plus ou moins dans l'état de santé, telles que la craie, du charbon, etc. Les femmes enceintes, les individus chlorotiques, sont sujets à ce mal, nommé aussi *Malacie*.

PICA ou PIKA, espèce de Mammifère rongeur du genre Lagomys. C'est un animal long de 25 à 30 centimètres, d'un roux jaunâtre, avec quelques poils longs, noirs, d'un fauve pâle en dessus; ses pieds sont bruns en dessus et ses oreilles rondes et noires. Le Pica se trouve dans les montagnes de la Sibérie, tantôt seul, tantôt en petite société, dans des terriers à l'entrée desquels il entasse en automne l'herbe sèche qui doit le nourrir pendant l'hiver.

PICA, nom latin du genre PIE.

PICADOR (mot espagnol qui signifie *piqueur*), se dit, en Espagne, du cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toréador et avant le matador. Le *picador* a pour arme une lance ferrée d'une pointe de 2 ou 3 centim. de longueur; il a le talon armé d'un long éperon de fer.

PICAILLON, petite monnaie de cuivre du Piémont qui valait un peu moins d'un centime. Par suite, il s'est dit de toute monnaie de peu de valeur.

PICAREL, *Smaris*, genre de poissons Acantho-

ptérygiens, de la famille des Ménides, très-voisins des Mendoles, dont ils se distinguent par leur palais lisse et sans dents. Ils ont comme eux la propriété de pouvoir étendre leur bouche au point de lui donner la forme d'un tube. Leur forme est presque celle du hareng; leur corps est oblong, fusiforme, couvert d'écailles assez grandes, plus gros vers sa partie moyenne qu'aux extrémités. Ils vivent dans la vase et dans les herbes. Leur chair est bonne à manger. La Méditerranée en fournit cinq espèces. Le *Picarel ordinaire* (*Smaris vulgaris*) est long de 30 centim.; sa couleur est d'un gris argenté, avec des reflets dorés et des taches brunes, nuageuses et irrégulières.

PICEA, nom scientifique du genre *Pin*.

PICIDÉES, *Picidæ*, famille d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, comprenant les *Pics*, les *Picumnes*, les *Picucules* et les *Torcols*.

PICK, mesure orientale. *Voy.* PIC.

PICOT. Outre ces petites pointes qui demeurent sur le bois quand il n'a pas été coupé net, ce mot désigne, dans l'Industrie, les petites engrêlures qui règnent à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc.

PICOTE, nom vulg. de la *Vaccine*, de la *Variole* et de la *Clavelée* dans quelques localités.

PICOTEUX, petit bateau, long d'environ 5 mètres, et qui ne peut porter que deux ou trois hommes. — C'est aussi le nom d'un petit filet en tramail.

PICRIDE (du grec *pikria*, chicorée sauvage, formé de *picros*, amer), *Picris*, genre de Chicoracées qui croît dans les champs incultes, comprend plusieurs espèces, dont quelques-unes croissent en France, notamment la *Picride éperviére* (*Voy.* ÉPERVIÈRE) et la *P. échioïde*, dont on mange les pousses.

PICRIE (du grec *pikria*, amertume), *Picria*, plante de la famille des Scrofulariées, qui croît à la Chine et à la Cochinchine. La *Picrie fiel de terre*, qui est très-amère, s'emploie avec succès contre les fièvres intermittentes.

PICRIQUE (ACIDE). *Voy.* NITRO-PICRIQUE.

PICROMEL (du grec *pikros*, amer, et *méli*, miel), substance impure que l'on retire de la bile : elle est visqueuse, d'un jaune clair, analogue par son aspect et sa consistance à la térébenthine, d'une saveur amère et pourtant un peu sucrée : d'où lui vient son nom. On l'obtient en traitant le fiel de bœuf par l'acétate de plomb, le vinaigre et l'hydrogène sulfuré. — Le picromel a été découvert par M. Thénard dans la bile du bœuf.

PICROTOXINE (du grec *pikros*, amer, et *toxikon*, poison), substance solide, de couleur blanche, d'un aspect brillant, demi-transparent, d'une saveur excessivement amère, que l'on obtient de l'extrait aqueux des fruits de la *Coque du Levant* (*Menispermum cocculus*), traité par de l'alcool bouillant. Elle est très-vénéneuse. — La picrotoxine a été découverte en 1812 par M. Boullay.

PICS, *Pici*. Dans la classification de Linné, ce nom est imposé au 2e ordre de la classe des Oiseaux, comprenant les *Promeneurs*, les *Grimpeurs* et les *Marcheurs*. Cuvier en a formé ses deux ordres des *Passereaux* et des *Grimpeurs*. *Voy.* PIC.

PICUCULE ou PIC-GRIMPEREAU, *Dendrocolaptes*, genre de Passereaux ténuirostres, renferme des espèces intermédiaires entre les Pics et les Grimpereaux, qui ont le bec médiocre ou long, comprimé par les côtés, droit ou arqué, pointu; une queue à pennes un peu arquées, aiguës, et à tige roide, et quatre doigts, trois devant, un derrière, les premiers d'égale longueur et réunis à leur base, le second moins long. Les Picucules sont des oiseaux d'Amérique, qui vivent sur les arbres comme les pies. On en compte un assez grand nombre d'espèces, qui peuvent être réparties en deux groupes : *Picucules à bec arqué* et *P. à bec droit*.

PICUMNE, *Picumnus*, oiseau grimpeur, de la famille des Picidées, à bec court, droit, conique, habite les forêts des contrées les plus chaudes des deux continents, et a les habitudes des autres Grimpeurs.

PICUS. Ce mot, qui, en latin, signifie *Pivert* (pic vert), a été étendu à tout le genre *Pic*.

PIE, *Pica*, genre de Passereaux conirostres, de la famille des Corvidés, intermédiaire entre les Corbeaux et les Geais, est caractérisé essentiellement par une queue longue et étagée. La taille de la Pie est généralement plus petite que celle du corbeau; elle a le bec en forme de couteau, à bords tranchants, garni à sa base de plumes sétacées, couchées; les ailes médiocres; 4 doigts, 3 en avant, 1 en arrière. Les Pies vivent en famille dans les lieux boisés : elles fréquentent aussi volontiers le voisinage des lieux habités. Leur vol est lourd; mais elles sautillent continuellement de branche en branche ou sur le sol, en cherchant les insectes, les graines ou les fruits, dont elles sont très-avides. Cet oiseau est connu pour son babil, devenu proverbial, pour son penchant à voler et à cacher tous les corps polis et luisants, comme pièces de monnaie et de vaisselle, et pour son instinct de prévoyance qui lui fait entasser en automne des provisions pour l'hiver, comme pois, fèves, larves, insectes, souris, mulots, œufs, charognes, etc. La Pie est, comme le corbeau, susceptible de retenir et de répéter certains mots. Le nid de la Pie est construit avec art et solidité : elle y pond de 7 à 8 œufs deux ou trois fois l'an. La couleur de ses œufs est d'un vert blanchâtre, moucheté de gris cendré et de brun olivâtre.

Le genre Pie renferme un assez grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les parties du globe. La *Pie d'Europe* (*Corvus pica*) se reconnaît à son plumage d'un noir chatoyant partout, excepté au ventre et sur une partie de l'aile, qui sont d'un blanc pur. Certaines variétés sont toutes blanches ou tachées de roux. Parmi les espèces étrangères on remarque la *Pie rousse* (*P. rufiventris*), la *Pie bleue* (*P. cyanea*), la *Pie commandeur*, d'un bleu clair en dessus, etc.

On appelle vulgairement *Pie agasse*, la Pie-grièche; *P. des bouleaux*, le Rollier d'Europe; *P. du Brésil*, le Cassique jaune ou le Toucan; *P. de mer*, l'Huîtrier, à cause de son plumage mêlé de blanc et de noir; *P. des sapins*, le Casse-noix; *P. des savanes*, une espèce de Coucou des Antilles.

*Cheval pie*, cheval dont la robe blanche est parsemée de grandes taches noires, baies ou alezanes.

*Fromage à la pie*, sorte de fromage blanc et écrémé, d'une saveur douce, que les pies aiment beaucoup. On le mange sucré, à la cuiller ou sur le pain.

*Pie-grièche*, *Pie-mère*. *Voy.* ces mots ci-après, à leur ordre alphabétique.

PIÈCE (de l'italien *pezza*, morceau), mot vague qui se donne, dans le Commerce, à toutes sortes de quantités ou de mesures, dont la valeur varie à l'infini : on l'applique spécialement aux mesures vinaires, en le prenant pour synonyme de *tonneau*, de *barrique* ou même de *baril*. Voici l'évaluation des principales pièces de vin en setiers et en litres :

| | Set. | Litr. | | Set. | Litr. |
|---|---|---|---|---|---|
| Pièce Champagne. | 24 | 183 | P. Orléans....... | 30 | 228 |
| P. Reims........ | 26 | 198 | P. Gâtinais...... | 30 | 228 |
| P. bordelaise.... | 26 1/2 | 201 | P. Pouilly....... | 30 | 228 |
| P. de l'Ermitage.. | 27 | 205 | P. du Cher...... | 32 | 243 |
| P. Mâcon........ | 28 | 213 | P. Vouvray...... | 33 | 255 |
| P. Châlonnais.... | 29 1/2 | 225 | P. Auvergne..... | 39 | 297 |
| P. Beaune....... | 30 | 228 | P. Languedoc.... | 36 | 274 |

PIÉCETTE (dim. de *pièce*), *peseta*, petite monnaie d'argent employée en Espagne, où elle vaut 1 fr. 08 c. : c'est le 5e de la piastre; on l'appelle aussi *Réal de deux*. La *Demi-piécette* ou *Réal de un* (*Réal de plata*) vaut 0 fr. 54 c. : c'est le 10e de la piastre. — *Piécette* est aussi le nom d'une monnaie de compte d'Alger qui vaut, au pair, 0 fr. 47 c.

**PIED** (du latin *pes*). Chez l'Homme, le pied se divise en trois portions : 1° le *tarse*, qui se compose de deux os : le *calcanéum*, constituant le talon, et l'*astragale*, appuyant sur le calcanéum et supportant le tibia ; 2° le *métatarse*, qui est formé de cinq os, le scaphoïde, le cuboïde et les 3 os cunéiformes ; 3° les *orteils* ou doigts, dont le plus gros et le plus grand est le pouce ou gros orteil. La partie supérieure du pied, près de son articulation avec la jambe, s'appelle *cou-de-pied ;* le dessous du pied s'appelle *plante*. Le pied se meut sur la jambe à l'aide de muscles extenseurs et de muscles fléchisseurs : les premiers, qui constituent la saillie du mollet, s'implantent à l'extrémité postérieure du calcanéum au moyen du *tendon d'Achille ;* les seconds sont situés au devant de la jambe. Il existe, en outre, des muscles releveurs qui font tourner le pied en dedans ou en dehors. — Le pied est sujet à certaines difformités connues sous les noms de *Pied bot*, de *P. plat*. *V.* ces mots ci-après, à leur ordre alphabétique.

Le pied des Mammifères digitigrades est celui qui se rapproche le plus du pied de l'homme ; mais il est moins long et moins large, et fait plus saillie postérieurement. Les Quadrumanes et les Pédimanes ont les doigts plus longs ; mais la plante du pied est plus petite. Chez les Pachydermes et les Ruminants, la composition du pied est plus simple : il est enfermé dans un sabot. Chez les Oiseaux, un seul os représente le tarse et le métatarse, etc. — La dénomination de *pied* a été étendue au ventre sur lequel rampent certains Mollusques (*gastéropodes*), ou au prolongement musculeux que plusieurs Conchifères font sortir de leurs coquilles pour se déplacer.

En Métrologie, le *Pied* est une mesure de longueur empruntée au pied de l'homme, qu'on trouve chez presque tous les peuples anciens et modernes ; mais sa dimension a beaucoup varié. Le pied usité en France avant l'établissement du système métrique s'appelait *pied de roi*, parce que c'était, dit-on, la longueur du pied de Charlemagne, ou plutôt parce que sa dimension fut fixée sous ce prince. Voici les principaux pieds connus :

*Pieds anciens.*

| | centim. | | centim. |
|---|---|---|---|
| Pied grec ancien ou olympique | 30,82 | P. macédonien | 35,35 |
| P. philétérien (de Philétère, roi de Pergame) | 35,40 | P. géométrique (d'Égypte) | 27,07 |
| | | P. romain | 29,63 |

*Pieds modernes.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pied de roi | 32,47 | P. belge | 30,48 |
| P. anglais | 30,47 | P. hollandais | 28,30 |
| P. allemand (Aix-la-Chapelle) | 28,96 | P. d'Espagne | 27,85 |
| | | P. suédois | 29,70 |
| P. du Rhin ou prussien | 31,38 | P. russe | 30,47 |
| P. autrichien | 31,61 | P. chinois | 33,83 |

*Évaluation des pieds français en mesures métriques.*

| Pieds. | Mètres. | Pieds. | Mètres. |
|---|---|---|---|
| 1 | 0,32484 | 6 | 1,94904 |
| 2 | 0,64968 | 7 | 2,27388 |
| 3 | 0,97452 | 8 | 2,59872 |
| 4 | 1,29936 | 9 | 2,92355 |
| 5 | 1,62420 | 10 | 3,24839 |

Dans la Poésie métrique, on appelle *Pied* les divisions d'un vers : c'est un certain nombre de syllabes brèves ou longues dont la quantité est déterminée, et qui, par leur combinaison plus ou moins variée, forment les différentes mesures usitées dans les vers. Les principaux pieds usités chez les Grecs et chez les Romains sont le *spondée* (¯ ¯), le *dactyle* (¯˘˘), l'*anapeste* (˘˘¯), le *trochée* (¯˘), l'*iambe* (˘¯), le *tribraque* (˘˘˘), etc. (*V.* ces mots). — Dans nos vers français, qui ne sont cependant pas métriques, *pied* se dit, par extension, de deux syllabes du vers. Ainsi, notre vers alexandrin ou de 12 syllabes a 6 pieds ; le vers de 10 syllabes, 5 pieds.

En Botanique, on appelle vulgairement *Pied-d'Alexandre*, la Pyrèthre ; *P.-d'alouette*, une espèce de Dauphinelle ; *P.-d'âne*, les Spondyles ; *P.-de-bœuf*, le Bolet des bœufs ; *P.-de-bouc*, l'Angélique sauvage ; *P.-de-chat*, une espèce d'Immortelle, le *Gnaphalium dioicum ; P.-de-chèvre*, le Boucage ; *P.-de-corneille*, un Plantain ; *P.-de-coq*, la Renoncule rampante ; *P.-de-griffon*, l'Ellébore fétide ; *P.-de-lièvre*, le Trèfle des champs ; *P.-de lit*, le Clinopode ; *P.-de-lion*, la Cupidone jaune et l'Alchimille ; *P.-de-loup*, le Lycopode ; *P.-d'oie*, l'Ansérine ou Chénopode ; *P.-d'oiseau*, l'Ornithope ; *P.-d'ours*, l'Acanthe ; *P.-de-pigeon*, le Géranium colombine ; *P.-de-poulain*, un Tussilage ; *P.-de-poule*, le Chiendent ; *P.-de-veau*, l'Arum ou Gouet maculé.

En Ornithologie, on nomme *Pied gris*, l'Alouette de mer ordinaire ; *P. noir*, le Traquet ; *P. rouge*, l'Huîtrier ; *P. vert*, le Bécasseau.

*Pied chaud*, mauvais goût que prend le vin dans la cuve par suite de l'action de l'air. — Maladie de la betterave. *Voy.* BETTERAVE.

En Architecture, on nomme *Pied-droit* la partie du trumeau ou jambage d'une porte ou d'une croisée qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure de l'écoinçon ; *P.-de-fontaine*, une espèce de gros balustre ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe, un bassin de fontaine, etc. ; *P.-de-chèvre*, une espèce de pince : c'est une pièce de fer recourbée et fendue par le bout, dont les charpentiers, maçons, tailleurs de pierre et autres artisans se servent pour remuer les bois, pierres, etc.

Les Charpentiers appellent aussi *Pied-de-chèvre* une pièce de bois qui sert à assembler les deux montants de la machine qu'on appelle *Chèvre*. *V.* ce mot.

*Pied de cheval*, grande espèce d'huître. *V.* HUÎTRE.

*Pieds d'Hippocampe*. *Voy.* HIPPOCAMPE.

**PIED BOT** (pour *pied botté*), nom générique donné à toute difformité du pied provenant d'une déviation de ce membre. On distingue : 1° le *Pied équin*, dans lequel le pied étant dans une extension forcée ne touche le sol que par les orteils ou l'extrémité des métatarsiens ; 2° le *Talus*, dans lequel le pied est dans l'extension forcée et touche le sol seulement par le talon ; 3° le *Varus*, caractérisé par la déviation du pied en dedans, celui-ci appuyant pendant la marche sur son bord externe ; 4° le *Valgus*, déviation du pied en dehors, le bord interne du pied offrant seul un point d'appui. — Le pied bot est *congénital* ou *accidentel*. On attribue le pied bot congénital à une compression de l'utérus, ou à une maladie du fœtus, qui auraient produit un arrêt de développement. Les causes les plus ordinaires du pied bot accidentel sont la rétraction des muscles, de la peau, des tissus fibreux, des aponévroses, le raccourcissement de la jambe et surtout du fémur, etc. — On traite le pied bot par les machines et par la section des tendons et des muscles. Les machines suffisent chez les sujets jeunes ou lorsqu'il n'existe qu'une légère difformité. On fait par la méthode sous-cutanée la section du tendon d'Achille dans le *Pied équin* et le *Varus*, celle des péroniers dans le *Valgus*, celle des tendons du talon dans le *Talus*. On doit au Dr Duval un *Traité du Pied-bot*.

**PIÉDESTAL** (de l'italien *piedestallo*), base sur laquelle repose une colonne, une statue, et en général tout objet d'art et d'ornement. Considéré comme œuvre d'art, le piédestal se compose généralement d'une partie inférieure (*socle*) ornée de moulures, d'un corps massif ordinairement carré ou rond, reposant sur le socle (*dé*), enfin d'une partie supérieure (*corniche*), enrichie de moulures saillantes et couronnant le dé. Le plus souvent on ne donne en hauteur au piédestal que le double de son épaisseur. Le bronze, le marbre, la pierre, le plâtre, le bois, etc., sont employés à la construction des piédestaux.

**PIÉDOUCHE** (de l'italien *peducchio*, diminutif de *piede*, pied), piédestal de petite dimension, qui sert de support à de petits objets, tels que bustes, vases, etc., reçoit le plus souvent des moulures en haut et en bas, avec un cartel destiné à recevoir une inscription.

**PIED PLAT**, difformité du pied consistant dans l'aplatissement général de la surface plantaire : les chevilles, surtout la cheville interne, touchent presque le sol, et le bord interne du pied appuie plus fortement que l'externe : de là l'impossibilité de faire une longue marche; aussi le *Pied plat* est-il une cause légitime d'exemption du service militaire. — On remédie à cette infirmité au moyen d'un bas de peau lacé, qui comprime uniformément le pied et le bas de la jambe, et en portant des souliers dont la semelle, garnie d'une lame de tôle, est convexe d'avant en arrière jusqu'au niveau de l'extrémité antérieure des os du métatarse.

**PIE-GRIÈCHE** (de *pica græcula*, pie grecque), ***Lanius***, vulg. *Agace*, g. de Passereaux dentirostres, type de la tribu des Lanidées, est caractérisé par un bec conique et comprimé, plus ou moins crochu par le bout, et a le bec garni à sa base de poils rudes, dirigés en avant. On forme dans ce genre un assez grand nombre de sections, entre lesquelles les Pies-grièches proprement dites se distinguent par un bec triangulaire à la base. Ces dernières comptent également un très-grand nombre d'espèces, dont cinq se trouvent surtout en Europe : la *Pie-Grièche grise*, la *P.-Gr. méridionale*, la *P.-Gr. à poitrine rose*, la *P.-Gr. rousse* et la *P.-Gr. écorcheur*.

La *Pie-Grièche grise* ou *commune* (*Lanius excubitor*) est de la taille d'une grive, cendrée en dessus, blanche en dessous, avec les ailes et la queue noires. Cet oiseau a le courage et les goûts carnassiers des oiseaux de proie : il combat avec intrépidité les pies, les corneilles, les crécerelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts que lui : c'est par allusion à cette humeur belliqueuse qu'on appelle *pie-grièche* une femme acariâtre et querelleuse. Sa nourriture consiste ordinairement en insectes; mais il aime de préférence la chair, et dévore les petits oiseaux : aussi le dressait-on autrefois pour la fauconnerie. Les Pies-grièches vivent en famille, et prennent beaucoup de soin de leurs petits. Elles volent d'une manière inégale et précipitée en jetant des cris aigus, demeurent d'ordinaire dans les plaines boisées, et nichent dans les arbres ou les buissons.

**PIE-MÈRE**, *Pia mater*. Les Anatomistes appellent ainsi la plus intérieure des trois membranes qui revêtent l'appareil cérébral : elle est située au-dessous de l'arachnoïde, qui à son tour est revêtue par la dure-mère : c'est une membrane fine, mince et transparente, qui partout revêt exactement les surfaces libres du cerveau et de la moelle épinière, se plongeant dans tous les enfoncements de cette surface ; elle revêt aussi les vaisseaux et les nerfs.

**PIÉRIDES**, *Pierides* (nom mythologique), tribu d'insectes Lépidoptères, de la famille des Diurnes, renferme des papillons qui ne diffèrent des Papilionides que par l'absence de toute concavité ou apparence d'échancrure au bord abdominal des ailes inférieures, et par la manière dont ces organes reçoivent l'abdomen dans une sorte de gouttière. Les chenilles sont légèrement pointues et atténuées aux deux extrémités. Parmi les Piérides, on distingue la *Piéride du chou*, de 6 centimètres d'envergure, à ailes blanches lavées de jaune avec des taches noires; la *P. de la rave*, un peu plus petite que la précédente; la *P. du navet*, à ailes blanches veinées de vert ou de noir, etc. — La tribu des Piérides comprend 16 genres : *Pieris*, *Leptalis*, *Leucophasia*, *Ponita*, *Euterpe*, *Nathalis*, *Zegris*, *Anthocharis*, *Rhodocera*, *Idmais*, *Thestias*, *Eronia*, *Iphias*, *Callidryas*, *Colias* et *Terias*.

**PIERRE** (en italien *pietra*, de *petra*, mot latin et grec, qui a la même signification). Les Minéralogistes nomment *pierres* toutes les substances minérales autres que les sels, les métaux et les combustibles, qui se présentent sous la forme de corps durs, sans éclat métallique, plus pesants que l'eau et moins pesants que la plupart des métaux. La silice, l'acide carbonique et l'acide sulfurique, combinés avec la chaux, l'alumine et quelques autres oxydes, constituent la plupart des pierres : on y trouve aussi de la magnésie, de la potasse, de la lithine, des oxydes de fer, de chrome, etc. Les *Pierres calcaires* (carbonates et sulfates de chaux) sont les plus abondantes : elles embrassent toutes les variétés de pierre à bâtir, les marbres, le plâtre, etc (*V.* CALCAIRE). Ces pierres, qui constituent des amas considérables, s'exploitent soit à ciel ouvert, soit sous le sol : les lieux d'exploitation prennent le nom de *Carrières*. — Presque toutes les *Pierres* dites *précieuses*, *P. fines* ou *P. gemmes*, à l'exception du diamant, qui est du carbone pur et cristallisé, sont formées de silice pure (cristal de roche, améthyste, agate, jaspe, opale, etc.) ou de silicates (topaze, émeraude, saphir, grenat, hyacinthe, etc.) ; il en est de même des *P. volcaniques* (granits, porphyres, etc.), des schistes, des argiles.

*Pierre* (*la*), nom vulgairement donné aux calculs qui se forment dans certains organes du corps humain. *Voy.* CALCULS, LITHOTRITIE, TAILLE.

*Pierre d'aigle* ou *Aétite*, variété de fer limoneux qui se présente sous la forme de géodes plus ou moins grosses, creuses au centre et renfermant dans cette cavité un noyau libre de la même matière. On prétendait autrefois que la femelle de l'aigle emportait de ces pierres sous son aile pour faciliter sa ponte.

*Pierre à aiguiser :* c'est un grès siliceux à grains fins, qui sert à aiguiser le fer et l'acier. On en distingue à gros grains et d'autres à grains fins; les unes sont grisâtres et les autres jaunâtres ou mélangées de l'une et de l'autre de ces teintes. Les couteliers se servent des unes pour repasser les couteaux et les outils, et des autres pour repasser les rasoirs. Plusieurs carrières de France, notamment celles de Marcilly et de Celle près de Langres, de Passavant près de Vauvilliers, etc., fournissent beaucoup de *pierres à rémouleur*. On tire les pierres à aiguiser les plus fines de quelques îles de l'Archipel et de quelques carrières d'Europe. *V.* PIERRE A RASOIR.

*Pierre d'aimant*. *Voy.* AIMANT.

*Pierre des Amazones*. On nomme ainsi : 1° le *Jade*, pierre d'un vert sombre que l'on a d'abord trouvée en Amérique sur le bord du fleuve des Amazones; 2° un feldspath lamellaire d'un vert céladon qu'on trouve dans les monts Ourals, non loin du pays où la tradition plaçait les Amazones.

*Pierre d'asperge*, variété d'*Apatite*. *Voy.* ce mot.

*Pierre d'azur*, nom vulgaire du *Lapis lazuli*.

*Pierre à bâtir*, *P. d'appareil*. On appelle ainsi toutes les *roches calcaires* ou autres qui s'emploient dans les constructions. *Voy.* CALCAIRE.

*Pierre de Bologne*, baryte sulfatée, qui calcinée avec du charbon devient phosphorescente.

*Pierre à brunir*, minerai de fer connu aussi sous les noms de *Sanguine*, d'*Hématite* et de *Ferret :* on s'en sert pour brunir l'or, l'argent, le fer, etc. On la trouve dans l'Ariége et en Espagne.

*Pierre à cautère :* c'est la potasse caustique, que l'on emploie pour établir des exutoires. *Voy.* CAUTÈRE.

*Pierre à champignon*, *Lapis fungiferus*, en italien *Pietra fungaia*, pierre poreuse et spongieuse, qu'on trouve surtout aux environs de Naples sur le Vésuve, et sur laquelle il pousse une espèce de Bolet bonne à manger. Les anciens ont fait sur cette pierre merveilleuse les contes les plus absurdes.

*Pierre de charpentier*, schiste argileux, noir et tendre, dont les menuisiers, les charpentiers et autres artisans se servent pour tracer des lignes sur le bois.

*Pierre de chat*, nom vulgaire du *Quartz fétide*.

*Pierre à chaux*, nom vulgaire du *Calcaire grossier*, qui, par l'action du feu, se transforme en chaux vive. *Voy.* CALCAIRE.

*Pierre à détacher*, argile marneuse absorbant les corps gras, dont on se sert pour enlever les taches. *Voy.* FOULON et DÉGRAISSAGE.

*Pierre d'évêque :* c'est l'Améthyste. *Voy.* ce mot.

*Pierre à filtrer :* c'est le liais de Paris et divers grès dont on fait des filtres. *Voy.* FILTRE.

*Pierre à fusil*, dite aussi *P. à feu*, *P. à briquet*, variété de silex noir ou blond, de laquelle on tire du feu par la percussion. On la trouve par couches dans les bancs de craie. On l'extrait surtout dans le département de Loir-et-Cher, à Meusnes, Saint-Aignan, Noyers, Gouffy, et dans le département de Seine-et-Oise, à Bougival et à la Roche-Guyon.

*Pierre infernale*, nom vulgaire du *nitrate d'argent*, employé en médecine comme caustique.

*Pierre d'Italie*, ou *Pierre noire*, schiste argileux à grains serrés dont on se sert pour le dessin.

*Pierre à Jésus*, gypse laminaire en grandes lames transparentes, est ainsi nommée parce qu'on s'en est servi pour recouvrir, en guise de verre, des images de dévotion. *Voy.* ci-après PIERRE SPÉCULAIRE.

*Pierre de liais*, variété de calcaire grossier. *V.* LIAIS.

*Pierre lithographique*, calcaire compacte du terrain jurassique, dont on se sert en lithographie. *Voy.* CALCAIRE ET LITHOGRAPHIE.

*Pierre de lune. Voy.* ADULAIRE.

*Pierre meulière. Voy.* MEULIÈRE.

*Pierre néphrétique.* On a donné ce nom au Jade néphrite et à la Serpentine, parce que, en Orient et en Chine, on attribue à ces plantes la propriété de calmer les coliques néphrétiques

*Pierre noire. Voy.* PIERRE A CHARPENTIER.

*Pierre numismale* ou *Nummulite*, nom donné à certaines coquilles fossiles, à cause de leur peu d'épaisseur et de leur forme arrondie comme celle d'une médaille (en grec *nomisma*).

*Pierre ollaire*, ou *P. de marmite*, variété de talc assez tendre pour pouvoir être travaillée au tour, et pour servir à la fabrication de diverses espèces de poteries. C'est surtout en Angleterre et en Italie qu'elle est employée à cet usage. *Voy.* SERPENTINE.

*Pierre philosophale*, préparation mystérieuse dont la découverte était le but de toutes les recherches de l'alchimie ou *philosophie hermétique*, et au moyen de laquelle on devait faire de l'or ou de l'argent à volonté par la transmutation des métaux. Les uns cherchaient la pierre philosophale dans la rosée longtemps exposée au soleil, les autres dans les métaux, et surtout le mercure, privés de leur soufre, ou bien encore dans le soufre séparé des métaux. Cette recherche a vainement occupé tous les savants du moyen âge, et elle occupe encore de nos jours quelques fous qui n'y trouvent qu'une ruine assurée. Toutefois, la chimie doit à cette vaine recherche plusieurs de ses découvertes les plus importantes, notamment celle du phosphore.

*Pierre à plâtre*, nom vulgaire du *Gypse.*

*Pierre ponce*, roche volcanique. *Voy.* PONCE.

*Pierre pourrie*, schiste friable, jaune ou brun, dont on se sert pour polir les métaux.

*Pierre à rasoir*, ou *Novaculite*, schiste jaune composé de silice, d'alumine et d'oxyde de fer, à grains très-fins, dont les couteliers se servent avec de l'huile pour aiguiser les instruments en acier, et en particulier les rasoirs. Cette substance se tirait autrefois exclusivement du Levant; on en trouve abondamment aujourd'hui en Belgique, à Salm-Château, près de Liége, en Allemagne, aux environs de Nuremberg, et dans la France occidentale.

*Pierre spéculaire.* On nomme ainsi le mica en grandes lames et le gypse laminaire, qui ont la propriété de réfléchir les objets à la manière d'un miroir (en latin *speculum*). On en trouve beaucoup à Montmartre, où cette pierre est connue sous le nom vulgaire de *Miroir d'âne.*

*Pierre de taille*, nom donné à toutes les roches qui peuvent être employées aux constructions. *Voy.* PIERRE A BATIR et MEULIÈRE.

*Pierre de touche*, pierre siliceuse d'un beau noir, dure et inattaquable par les acides, qu'on emploie pour les essais d'or (*Voy.* TOUCHAUX). La pierre de touche sert aussi à reconnaître les pièces fausses d'or et d'argent qui circulent souvent dans le commerce : une pièce d'or fausse laisse un trait rouge sur la pierre de touche, et ce trait disparaît de suite par quelques gouttes d'acide nitrique pur; une pièce d'argent est fausse, lorsque le trait qu'elle donne sur la pierre est d'un blanc bleuâtre, et qu'il disparaît complétement par une goutte d'eau régale. Les pierres de touche du commerce proviennent ordinairement de la Lydie : d'où leur nom latin de *Lydius lapis* et ceux de *Quartz lydien* et de *Lydienne*, que leur donne Werner. On les recueille en cailloux roulés à la surface du sol.

*Pierre travertine*, travertin calcaire, concrétionné, compacte et celluleux, dont il existe de vastes carrières au sud de Tivoli. Cette pierre est depuis longtemps recherchée pour les constructions, à cause de sa légèreté. Les principaux monuments de Rome antique et la coupole de Saint-Pierre ont été bâtis avec ce calcaire.

*Pierre de Volvic*, lave semi-poreuse d'un beau gris qu'on exploite à Volvic près de Clermont, est employée soit pour bâtir, soit pour faire des trottoirs.

*Pierres aériennes. Voy.* AÉROLITHES.

*Pierres fausses. Voy.* PIERRES PRÉCIEUSES.

*Pierres gemmes :* on a longtemps nommé ainsi les *Pierres précieuses.*

*Pierres gravées. V.* GLYPTIQUE et DACTYLIOTHÈQUE.

*Pierres levées*, monuments druidiques formés de pierres brutes de grande dimension, placées debout sur leur plus petit côté. *Voy.* MENHIR et DOLMEN.

*Pierres précieuses.* On donne ce nom à celles qui entrent dans la joaillerie. On en compte 10 espèces principales, qui, d'après le prix qu'on y attache, se rangent dans l'ordre suivant : 1. le diamant, 2. le rubis, 3. le saphir, 4. la topaze, 5. l'émeraude, 6. la chrysolithe, 7. l'améthyste, 8. le grenat, 9. l'hyacinthe, 10. le béryle ou l'aigue-marine. Viennent ensuite la turquoise, la tourmaline, le péridot, le zircon, etc. — Le prix élevé des pierres précieuses a porté à les imiter : l'industrie est parvenue à fabriquer des *pierres artificielles* ou *pierres fausses ;* on a surtout réussi à imiter la topaze, l'émeraude, la chrysoprase: c'est au moyen du strass, que l'on colorie de diverses manières, que se fait le plus souvent cette imitation. Tout récemment, MM. Ebelmen et Senarmont sont parvenus à faire de toutes pièces plusieurs des pierres précieuses.

PIERRERIES. On appelle ainsi les pierres précieuses lorsqu'elles ont été travaillées comme objets de parure et d'ornement. *Voy.* DIAMANT, GEMME, JOAILLIER et LAPIDAIRE.

PIERRIER. Ce mot, qui désigna d'abord les premiers canons de fonte à l'aide desquels on lançait des boulets de *pierre*, s'applique aujourd'hui à une petite pièce d'artillerie qu'on charge à mitraille ou à balle, et dont on se sert principalement sur les vaisseaux.— C'est aussi le nom d'une espèce de mortier avec lequel on jette des pierres dans un retranchement ou tout autre ouvrage militaire.

PIERROT, nom vulgaire du *Moineau. V.* MOINEAU.

C'est aussi le nom d'un des personnages de la comédie italienne, le *Pedrolino* des Italiens (diminutif de *Pedro*, Pierre). Tout le monde connaît son costume entièrement blanc, son visage enfariné, son air niais et ingénu. Debureau s'est rendu fameux sur la scène des Funambules dans le rôle de Pierrot.

PIERRURES, parties semblables à de petites pier-

res, qui forment la fraise placée autour des meules de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

PIÉTIN (de *pied*), maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes, a pour causes principales l'humidité de l'atmosphère ou du sol, et la malpropreté des bergeries. Le *piétin* se manifeste souvent en automne ou en hiver. Il peut se communiquer. On le traite par des lotions de chlorure de soude.

PIÉTIN, *Pedipes*, genre de Mollusques gastéropodes de la famille des Pulmobranches, renferme 10 ou 12 espèces vivantes qui appartiennent aux contrées équinoxiales, et une espèce fossile.

PIETTE, oiseau du genre Harle : il est de la grosseur du Canard; il a les parties supérieures mélangées de noir et de blanc, les parties inférieures d'un blanc pur, ainsi que le cou, les scapulaires et les petites couvertures des ailes. Une houppe blanche et flottante orne la tête du mâle; une tache d'un noir verdâtre entoure son œil. La Piette habite les contrées boréales des deux hémisphères. *Voy.* HARLE.

PIGAMON, *Thalictrum*, genre important de la famille des Renonculacées, tribu des Anémonées, renferme des plantes herbacées vivaces, à feuilles alternes, engaînantes à la base, très-rarement entières, d'un vert glauque; à fleurs nombreuses, étalées en corymbes ou en larges panicules; à capsules ovales, indéhiscentes. On connaît environ 50 espèces de ce genre, parmi lesquelles près de 20 croissent en France. Les plus connues sont : le *Pigamon à feuilles d'ancolie* (*Th. aquilegifolium*), vulgairement *Colombine plumacée*, à racines fibreuses, grosses, fasciculées; à tiges cylindriques, glauques, hautes de 10 à 12 décim.; à feuilles d'un vert gai en dessus; à fleurs rosées ou purpurines : on la trouve dans les prairies ombragées des Alpes et des Pyrénées; on la cultive aussi dans les jardins; — le *P. jaunâtre* (*Th. flavum*), vulgairement *Rue des prés*, *Fausse Rhubarbe*, plante qui croît dans les fossés, les prés et les terrains marécageux, et dont les fleurs sont jaunâtres : on la regarde comme diurétique, apéritive, etc. On extrait de ses racines un suc assez amer que l'on employait autrefois en guise de rhubarbe.

PIGEONNER, PIGEONNAGE. C'est, en termes de Maçonnerie, employer à la main du plâtre qu'on a gâché serré pour élever un mur mince, comme une cloison, une languette de cheminée. Roquefort dérive ce mot de ce que les maçons appellent *pigeon* une poignée de plâtre qui, pressée dans la main avec la truelle, prend à peu près la forme d'un *pigeon*.

PIGEONNIER. *Voy.* COLOMBIER.

PIGEONS (du latin *pipio*, pigeonneau?), *Columbæ*, famille d'oiseaux qui forme le passage des Gallinacés aux Passereaux, a pour caractères : un bec voûté, grêle; des narines membraneuses et renflées; le jabot très-ample et le gésier musculeux; les doigts libres. Plusieurs espèces, surtout les espèces exotiques, ont un très-beau plumage; la gorge du Pigeon offre des teintes changeantes à reflet métallique. Les Pigeons ont la taille de la Perdrix; ils ont le vol lourd, mais soutenu. A l'état sauvage, ils vivent sur la lisière des bois, et nichent sur les arbres. Les Pigeons vivent par couples, et se témoignent une tendresse et une constance remarquables; ils n'ont pas moins d'attachement pour leurs petits. La femelle, qu'on appelle vulgairement *Colombe*, pond 2 œufs à la fois; les jeunes *pigeonneaux* sont dépouillés de plumes et très-faibles à leur naissance. Les mœurs des Pigeons sont douces et familières : ils s'apprivoisent aisément. Quelques espèces font des migrations remarquables : ces oiseaux volent alors en troupes.

L'amour des pigeons pour leurs petits et la mémoire locale de ces animaux ont suggéré l'idée de les employer à porter des dépêches. Pour cela, on emporte dans des cages des pigeons qui ont des petits jusqu'au lieu d'où ils doivent rapporter une réponse : à peine leur a-t-on attaché les dépêches à la patte ou sous l'aile et les a-t-on rendus à la liberté qu'ils retournent vers leurs petits à tire-d'aile en rapportant les billets dont ils sont porteurs. Les premiers essais de ce genre furent faits en Égypte, de Rosette à Damiette à une époque fort reculée. Aujourd'hui, c'est surtout en Belgique que l'on s'adonne à ce genre d'éducation des pigeons : on établit entre eux des concours qui donnent lieu à des paris importants.

La famille des Pigeons se subdivise ordinairement en *Pigeons proprement dits* ou *Colombes*, comprenant le *Ramier*, le *Colombin*, le *Biset* et la *Tourterelle* (*Voy.* COLOMBE); en *Colombi-gallines*, et en *Colombars*. — M. Lesson y compte 15 sections, appelées : *Gouras* ou *Colombi-hoccos*, *Colombi-perdrix*, *Colombi-gallines*, *Nicobars*, *Colombi-collins*, *Colombars*, *Ptilinopes*, *Turverts*, *Tourterelles*, *Colombi-turtures*, *Palombes* ou *Colombines*, *Muscadivores*, *Colomgalles*, *Ramirets*, *Ramiers*.

*Pigeons domestiques.* Ils proviennent tous du Biset. Les principales variétés sont : le *Mondain*, le *Gros Mondain* ou *Pigeon-poulet* des cuisinières, celui qu'on sert le plus ordinairement sur les tables; le *Messager*, qui retrouve à d'immenses distances le colombier où il a été élevé, et dont on se sert pour le transport rapide des nouvelles; le *P. grosse gorge*, le *P. culbutant* et le *P. tournant*, remarquables par leur manière de voler; le *P. nonnain* ou *à capuchon*; le *P. à cravate*, le *P. bagadais*, le *P. pattu*, etc.

La loi exige que les pigeons soient tenus renfermés dans les colombiers aux époques fixées par les coutumes locales : quand ils sont dehors pendant ce temps, ils sont regardés comme gibier, et chacun a le droit de les tuer. Ceux à qui ils appartiennent et qui les laissent vaguer encourent une amende de 6 à 10 fr., et de 11 à 15 fr., selon les cas (Code pénal, art. 475, 479). Les pigeons qui passent dans un autre colombier appartiennent à celui qui en est le propriétaire, pourvu qu'ils n'y aient pas été attirés par fraude ou artifice (Code Napoléon, art. 564).

On appelle vulgairement *Pigeon couronné* le Goura; *P. de mer*, *P. plongeur*, le Pétrel Damier.

PIGMENT (du latin *pigmentum*, couleur), matière de teinte brune, paraissant noire en masse, qui donne à la peau des variétés de l'espèce humaine des nuances diverses, en passant du jaunâtre au jaune cuivre et au brun foncé : son siége principal paraît être le corps muqueux. Dans la race blanche, le pigment ne s'étale guère en couches que sur la face interne de la choroïde, la face postérieure de l'iris et celles des procès ciliaires. Cependant, certains points de la peau doivent une teinte permanente ou temporaire à du pigment dont la couleur perce à travers l'épiderme, par exemple le pourtour du mamelon. Le pigment se montre souvent pendant l'été dans certaines taches sous-cutanées de la face (*taches de rousseur*), qui sont principalement communes chez les personnes blondes. Dans les races humaines colorées, il forme une couche continue sur la surface du corps, entre le derme et l'épiderme.

PIGNE, *Pinea nux*, fruit ou cône du Pin. *Voy.* PIN.

Dans la Métallurgie, on appelle *Pigne* la masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minerai pour en dégager le métal qui y était contenu.

PIGNEROLLE, nom vulg. de la *Chausse-trappe*.

PIGNON (du latin *pinna*, créneau). En Architecture, c'est, dans une maison à deux toits, la partie supérieure du mur qui se termine en triangle, et dont le sommet porte le bout du faîtage : le *fronton* est une sorte de pignon. Dans les maisons du moyen âge, le pignon formait toute la façade : d'où l'expression *avoir pignon sur rue*, pour dire : avoir une maison à soi. On voit encore beaucoup de pignons de ce genre dans les villes du Nord. Souvent, dans les églises gothiques, les portails sont surmontés de pignons triangulaires qui sont d'un fort bel effet.

En Mécanique, le *Pignon* est la denture que porte l'arbre d'une roue, et qui engrène dans les dents d'une autre roue.

PIGNON (de *pinea*, pomme de Pin), graine ou amande du Pin. Le *P. doux* est l'amande d'une espèce de Pin cultivé nommé *Pin à pignons* (*Pinus pinea*).

*Pignon d'Inde*. On donne ce nom aux semences du *Croton tiglium*, ou *Ricin indien*, et à celles du Médicinier, *Iatropha curcas*, arbres indigènes aux Indes et aux Moluques : c'est une graine d'un brun jaunâtre veinée de gris, bombée et arrondie d'un côté, aplatie de l'autre, avec une ligne longitudinale légèrement saillante sur les deux faces. L'amande, revêtue d'une pellicule blanchâtre, couvre un albumen blanc et huileux d'une saveur d'abord douce, puis très-âcre et très-irritante. C'est un puissant purgatif : on s'en sert en médecine.

PIGNORATIF (de *pignus*, gage). Un *Contrat pignoratif* est un acte par lequel on prête sur un gage mobilier ou immobilier, avec faculté de garder le gage en payement si le remboursement n'a pas lieu au jour fixé. Ce contrat est défendu par le Code civ. (a. 2078).

PIGROLIER, nom vulgaire du *Pic-vert*.

PIKA, espèce du genre *Lagomys*. *Voy.* ce mot.

PILASTRE (de l'italien *pilastro*, formé du latin *pila*), colonne de forme carrée, le plus souvent adossée à la façade d'un édifice ou engagée dans un mur à une épaisseur plus ou moins considérable. Les pilastres sont susceptibles des mêmes modifications et des mêmes ornements que les colonnes dont ils sont les équivalents. *Voy.* COLONNE.

PILAU, riz cuit à l'eau, avec du beurre ou de la graisse, dans lequel on met quelquefois des morceaux de mouton hachés. C'est le mets favori des Persans et des Turcs ; il a passé dans la cuisine française.

PILCHARD, nom vulgaire d'une espèce de poisson du genre *Hareng*. Il ne diffère guère de la sardine que par une plus grande taille.

PILE (du latin *pila*, pris dans le sens d'assises de pierres), amas de choses placées les unes sur les autres. On appelle spécialement *Pile de cuivre* un assemblage de poids de cuivre, en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres, et qui, diminuant de volume par degrés, donnent toutes les subdivisions du poids total. C'est surtout pour les anciens poids de marc que l'on employait ces piles. *V.* MARC.

*Pile* se dit aussi d'un massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. *Voy.* PONT.

Dans ces expressions, *Pile ou croix*, *Croix ou pile*, le mot *pile* est, selon les antiquaires, un vieux mot gaulois qui signifiait *navire*, et il s'emploie pour désigner, dans les plus anciennes monnaies françaises, celui des deux côtés de la pièce où sont empreintes les armes du souverain ou de la nation, parce qu'on figurait anciennement un navire sur le côté des pièces de monnaie où se voient aujourd'hui les armes. — On sait que le jeu de *croix ou pile* est un jeu de hasard où l'on jette une pièce de monnaie en l'air : un des joueurs nomme à son choix un des côtés de la pièce, et il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a choisi.

PILE ÉLECTRIQUE, dite aussi *Pile galvanique*, *P. voltaïque*, appareil inventé par Volta, qui sert à développer un courant électrique par le contact de certains métaux ou d'autres corps éprouvant une action chimique. La pile la plus simple se compose de disques de cuivre et de zinc superposés, et séparés par une rondelle de drap humide en *couples* ou *éléments* de deux disques chaque ; on empile dans le même ordre autant de couples qu'on veut, et l'on a ainsi une *pile à colonnes*, dont les deux extrémités sont, d'un côté, un disque de zinc qu'on appelle *pôle positif*, et, de l'autre, un disque de cuivre qu'on nomme *pôle négatif*. On établit le courant en réunissant ces deux pôles par un *fil conducteur*.

La pile produit des effets physiologiques, physiques et chimiques. Lorsqu'on touche avec les doigts mouillés les conducteurs qui communiquent avec les deux pôles d'une pile, on reçoit une secousse dont l'énergie dépend de la force de la pile, et qui peut être mortelle si la pile est composée d'un très-grand nombre d'éléments : les plus puissantes machines électriques n'ont rien qui approche de la force des batteries ; il suffirait d'établir un instant avec les mains la communication entre les pôles pour être tué comme par la foudre. Lorsqu'on approche l'un de l'autre les fils de métal qui vont puiser l'électricité aux deux pôles, on observe une succession d'étincelles provenant de la combinaison des deux fluides électriques ; le courant qui traverse un conducteur en élève la température au point d'en déterminer souvent l'incandescence et de faire fondre les métaux les plus réfractaires. Enfin les courants de la pile détruisent un grand nombre de combinaisons chimiques dont les composants sont alors transportés aux deux pôles de la pile : la première observation de ce genre fut faite en 1800 par Carlisle et Nicholson, qui virent l'eau se décomposer par l'action d'un courant, l'oxygène se portant au pôle positif et l'hydrogène au pôle négatif.

Depuis 1794, époque à laquelle Volta construisit la première pile, cet appareil a été beaucoup perfectionné et a souvent varié. Cruikshank a imaginé le premier les *piles à auges*, qui sont encore employées aujourd'hui. Les éléments zinc et cuivre y sont soudés ensemble et posés de champ ; ils sont séparés les uns des autres par un intervalle, ou *auge*, et le tout est disposé dans une caisse de bois enduite de résine. Pour se servir de cette pile, on remplit les auges avec de l'eau acidulée, et l'on plonge dans chacune des auges extrêmes une lame de cuivre qui porte un fil métallique servant à puiser l'électricité.

Dans la *pile de Wollaston*, le zinc est placé entre les deux lames d'un morceau de cuivre replié sur lui-même et présentant ainsi plus de surface ; le contact entre les deux métaux n'a lieu que sur une étendue fort restreinte, et tout ce système est adapté à une monture en bois qui permet de le transporter facilement ; on met l'eau acidulée dans des jarres ; on y plonge les couples quand on veut mettre la pile en action, et on les en retire à l'instant où l'on veut que l'appareil cesse de fonctionner.

Les *piles sèches*, ainsi appelées parce qu'il n'entre pas de liquide dans leur composition, se construisent ordinairement avec des rondelles de papier sur lesquelles sont collés avec de la gélatine, d'un côté, des feuilles minces de zinc, et, de l'autre, du peroxyde de manganèse en poudre fine. Ces piles, trop faibles pour produire des effets chimiques, montrent très-bien les phénomènes d'attraction et de répulsion électriques. Zamboni s'en est servi pour construire son *mouvement perpétuel*. *Voy.* ce mot.

La *pile à charbon*, imaginée par M. Bunsen, est très-avantageuse lorsqu'on veut avoir des effets très-puissants : les deux corps qui reçoivent l'électricité sont le zinc et le charbon, et les liquides conducteurs l'acide nitrique et l'acide sulfurique. Ces liquides sont séparés par un vase poreux de terre cuite qu'on remplit avec de l'acide sulfurique étendu d'eau et dans lequel on plonge un manchon de zinc amalgamé ; ce vase repose sur le fond d'un autre vase de verre qui contient l'acide nitrique ; dans cet acide, et autour du vase poreux faisant l'office de diaphragme, se place un cylindre de charbon fabriqué avec du coke ; ce cylindre, à sa partie supérieure placée hors du liquide, porte un cercle de cuivre sur lequel s'adapte la bande propre à établir les communications électriques ; le manchon de zinc porte une bande pareille, et c'est par une pince de métal qu'on réunit ces bandes pour composer les piles. — Outre les piles précédentes, on en a plusieurs autres d'une construction particulière, dues

à MM. Smée, Young, Wheatstone, Daniell, Grove, De la Rive, Ch. Matteucci, Liais et Fleury, etc.

Plusieurs piles réunies entre elles forment une *batterie galvanique* ou *voltaïque:* la puissance de cet appareil est fort grande. La Société royale de Londres fit construire, dès 1806, une batterie de 2,000 éléments, de 4 ou 5 décimètres carrés chacun, d'après le système des piles à auges; c'est avec cette batterie que H. Davy parvint à faire, en 1808, la décomposition de la potasse et de la soude. Gay-Lussac et Thénard firent également, à la même époque, de belles découvertes avec une batterie de 600 éléments, de chacun 9 décimètres carrés. Peu de temps après, M. Hare construisit à Philadelphie une batterie très-puissante à laquelle il donna le nom de *deflagrator.*

Les piles s'emploient aujourd'hui dans la dorure galvanique, la galvanoplastie, la télégraphie électrique, et en général dans toutes les applications du galvanisme. Par un décret du 23 février 1852, l'empereur Napoléon III a proposé un prix de 50,000 fr. à celui qui trouverait les moyens de rendre plus facile l'application de la pile.

PILET, en latin *Anas acuta,* dit aussi *Canard à longue queue,* espèce du genre Canard, caractérisée par une queue prolongée horizontalement et pointue, ainsi que par un bec long, mais étroit. Le Pilet a les parties supérieures et les flancs variés de zigzags noirs et cendrés; de longues taches noires sur les scapulaires; le sommet de la tête varié de brun et de noirâtre; les joues, la gorge et le haut du cou d'un brun irisé; une bande noire bordée de blanc sur la nuque; les parties inférieures et le devant du cou blancs; les rectrices d'un noir verdâtre. Sa longueur est de 65 centim.; la femelle est un peu plus petite. Le Pilet se trouve dans le nord des deux continents.

PILEUS, bonnet de *poil,* usité chez les Romains, était l'emblème de la Liberté, parce qu'on le plaçait sur la tête des affranchis en leur donnant la liberté.

PILIER (du latin *pila*), sorte de colonne ronde ou carrée qui sert de point d'appui quelconque, par exemple pour soutenir la voûte d'un édifice, d'une église, d'un pont, etc. Quand ils sont employés comme ornements d'architecture, les piliers prennent les noms de *pilastres, colonnes. Voy.* ces mots.

En Anatomie, on appelle *Piliers du voile du palais* deux replis membraneux et musculeux, distingués en *antérieur* et *postérieur :* le 1[er] s'étend du voile du palais aux côtés de la base de la langue; le 2[e], de ce voile au côté de la base du pharynx; — *P. du diaphragme,* deux gros faisceaux formés par la réunion des fibres charnues qui naissent du diaphragme.—Dans le cerveau, on nomme aussi *les Piliers* trois prolongements d'une portion de substance médullaire cérébrale, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte. *Voy.* VOUTE.

PILLAGE (du latin *pilo, expilo,* piller). Le pillage était autorisé par les lois militaires de Rome, lorsqu'on en avait donné le signal : ce signal consistait à élever comme étendard une lance rougie de sang. Pendant le moyen âge, le pillage d'un pays conquis était regardé comme un encouragement donné aux troupes, et comme la juste punition des populations vaincues : les villes pouvaient se racheter du pillage à prix d'argent. En 1590, une ordonnance de Henri IV défendit que le pillage des villes prises d'assaut durât plus de 24 heures. Ce ne fut, toutefois, qu'en 1791 que parurent les premières dispositions légales pour empêcher et punir le pillage. La loi du 21 brumaire an V, encore en vigueur, punit de mort tout militaire convaincu de pillage à main armée (titre V, art. 1).—Le pillage n'est pas moins sévèrement puni en dehors de l'armée : ce crime est puni de mort lorsqu'il est commis sur des propriétés publiques ou nationales; de la reclusion et d'une amende de 200 à 5,000 fr., lorsqu'il a pour objet des denrées ou marchandises, effets et propriétés mobilières, appartenant à des particuliers (Code pénal, art. 96, 440, 475).

En Afrique, où la destruction des récoltes et la prise des troupeaux est le seul moyen d'atteindre les populations nomades, ce genre de pillage est encore en usage dans notre armée comme une des formes nécessaires de la guerre : on l'appelle *razzia.*

Dans l'ancienne coutume de Bretagne, on appelait *Droit de pillage* le droit appartenant au fils aîné roturier, ou, à son refus, au fils venant après lui, de prendre sur le lot d'un de ses puînés la principale maison de ville ou de campagne, en chacune des successions de ses père et mère, à la charge d'en faire récompense sur les biens de la même succession.

PILOCIERGE, dit aussi *Cierge à bonnet,* espèce de Cactier, qui croît au Mexique. Sa tige s'élève à près de 7 ou 8 m., et se termine par une sorte de gros bonnet de laine d'où sortent les fleurs et les fruits : ce bonnet a 6 ou 7 décim. de haut sur 3 de large. La fleur est belle, grande et rouge. Le fruit est une baie violette, grosse, longue de 2 centim.

PILON (du latin *pilum,* fait du grec *piléin,* fouler), instrument dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier. Il peut être, selon la matière à broyer, de fer, de fonte, de bois, de marbre, etc.

*Mettre un livre au pilon,* c'est en déchirer les feuillets de manière qu'ils ne puissent plus servir qu'à être *pilés* et réduits en pâte par le cartonnier. Le Code pénal (art. 477) ordonne de *mettre au pilon* les écrits et gravures contraires aux mœurs.

PILORI (du bas latin *pilorium,* formé de *pilum,* poteau), appareil servant à exposer les criminels qui n'étaient pas condamnés à mort. Il y avait deux sortes de pilori : le *pilori simple,* gros poteau dressé sur la place publique et garni d'un carcan que l'on passait au cou du condamné; le *pilori à échelle,* construction en charpente sur laquelle on faisait monter le patient : il s'y tenait debout, ayant la tête et quelquefois les mains passées entre deux planches. Souvent le pilori était monté sur un pivot que le bourreau faisait mouvoir de manière à présenter successivement la face du patient à tous les assistants. Les seigneurs hauts justiciers avaient seuls le droit de pilori; encore il leur était interdit de l'exercer en concurrence avec celui du roi. Le supplice du pilori fut aboli en 1789, et remplacé par l'*exposition,* qui elle-même a été supprimée en 1832.

PILORIS, dit aussi *Rat musqué des Antilles,* espèce de Mammifère rongeur de la famille des Murins et du genre Rat. Le Piloris est de la taille d'un petit chat; il a le corps noir au-dessus; le menton, la gorge et tout le dessous de couleur blanche.

PILOSELLE (diminutif du latin *pilosus,* velu), *Hieracium pilosella,* vulgairement *Oreille de souris,* espèce du genre Épervière, dans la famille des Composées-chicoracées : hampe de 10 à 30 centim. de haut, nue, simple et portant des fleurs jaunes, rouges inférieurement, et à écailles intérieures purpurines, feuilles ovales, oblongues, très-entières, blanches et cotonneuses en dessous, hérissées, sur les bords, de longs *poils* épars. Cette plante fleurit en été. Elle est commune aux environs de Paris. Elle passe pour amère, astringente, vulnéraire et détersive.

PILOTAGE, l'art ou la science du pilote. *V.* ci-après.

PILOTE (du vieux mot *pile,* qui signifiait *navire*), marin expérimenté dans la conduite d'un navire. On distingue deux classes de pilotes : 1° les *P. côtiers,* qui gouvernent en vue de certaines *côtes* et dans certaines parties de mer dont ils ont une connaissance particulière : il en est embarqué un à bord de chaque bâtiment de guerre; une fois hors des côtes, il est attaché au service de la timonerie; — 2° les *P. lamaneurs* ou *locmans* (*loci manens*), qui dirigent les bâtiments à l'entrée et à la sortie des ports, sur les rades, baies, rivières, etc. Ces pilotes doivent avoir une connaissance parfaite de la localité, des marées, des écueils, des vents, des phares, etc.

Pour être pilote lamaneur, il faut avoir 24 ans, compter 6 ans de navigation, deux campagnes au service de l'Etat, et avoir subi un examen sur la manœuvre et les marées. Tout ce qui concerne le service des pilotes, ainsi que les tarifs du pilotage, a été réglé par la loi du 15 août 1792 et par le décret du 12 déc. 1806, complété par diverses ordonnances, notamment celle du 23 nov. 1844.

Il existait autrefois en France des *Pilotes hauturiers*, chargés de la direction de la navigation en *haute mer :* il y avait sur chaque vaisseau de l'État un pilote hauturier, qui ne pouvait jamais devenir officier, parce qu'il n'était pas de race noble. Ce grade fut supprimé en 1791, et une partie de ses fonctions furent dévolues au chef de la timonerie ou maître timonier. Aujourd'hui, que l'on exige de tous les officiers de marine beaucoup d'instruction pratique, il n'y a plus de pilote hauturier : ces fonctions sont réparties entre tous les officiers du bâtiment.

On appelle *Pilote-bot*, *Bateau-pilote*, le bateau dont se servent les pilotes lamaneurs : ce doit être une excellente embarcation, pontée et gréée de manière à affronter les plus mauvais temps.

En Géographie, on nomme *Pilote* un atlas contenant des cartes et des plans des côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs : tels sont le *Pilote de la Manche*, le *Pilote des côtes d'Afrique*, le *Pilote du Brésil*. M. Beautemps-Beaupré a donné, sous le titre de *Le Pilote français*, le recueil des cartes des côtes de France. *Voy.* NEPTUNE.

PILOTE, *Naucrates*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, et très-voisins des Maquereaux : corps fusiforme, revêtu d'écailles minces et uniformes; dos armé d'épines libres; queue garnie, sur les côtés, d'une carène cartilagineuse qui lui sert comme de bouclier. L'espèce principale est le *Pilote conducteur* (*N. ductor*), vulgairement *Fanfre :* c'est un poisson de 3 à 4 décim. qui suit continuellement les vaisseaux pour attraper les débris : les matelots prétendent que ce poisson sert de guide ou de *pilote* au requin, qui, en récompense, lui donne une part du butin dont il peut s'emparer. La chair du Pilote est comestible.

PILOTIN. Dans la Marine marchande, le Pilotin est le même que le *Novice* dans la marine militaire.

PILOTIS, réunion de gros pieux, dits *pilots*, enfoncés en terre pour solidifier un sol marécageux ou qui n'est pas assez consistant, et destinés à recevoir une construction. Les pilots sont de bois en grume (chêne ou hêtre), garnis, à la pointe, d'un sabot en fer, et à la tête d'un cercle dit *frette*. On les enfonce au moyen d'une machine appelée *mouton*.

PILULE (du latin *pilula*, diminutif de *pila*, petite boule), médicament composé de poudres incorporées au moyen d'un mucilage ou d'un sirop, et auquel on donne la forme de petites boules, destinées à être avalées : leur grosseur ne doit pas excéder celle d'un gros pois, et leur pesanteur 10 centigrammes; plus grosses, on leur donne une forme ovoïde, et elles prennent le nom de *bol*. Pour les empêcher de s'agglutiner et pour qu'elles inspirent moins de dégoût, on les met dans de la poudre de lycopode; on les recouvre aussi quelquefois d'une feuille d'or ou d'argent; d'où l'on dit : *Dorer la pilule*.

Il y a des pilules de toute espèce : les unes *purgatives* (P. d'aloès, P. angéliques ou grains de santé du Dr Franck, P. d'Anderson, dites aussi P. écossaises); les autres *stomachiques* (P. de Clérambourg, P. gourmandes ou *ante-cibum*); *astringentes* (P. alunées d'Helvétius, de Capuron, de copahu, de nitre camphré, de térébenthine cuite) ; *dépuratives* (P. de Plummer); *béchiques* (P. balsamiques de Morton); *calmantes* et *antispasmodiques* (P. de cynoglosse, P. de Méglin, P. bénites de Fuller); il y a aussi des pilules *antiépileptiques*, *antidartreuses*, *antiscrofuleuses*, *mercurielles*, etc. — On a appelé *Pilules cochées* (du grec *kokhos*, écoulement abondant?) des pilules fortement purgatives, dont l'aloès, la scammonée et la coloquinte, formaient la base; *P. gourmandes*, des pilules composées de substances propres à réveiller l'appétit.

Voici la composition des plus usitées :

*Pilules angéliques :* aloès socotrin, suc de roses pâles, chicorée, bourrache, rhubarbe et agaric; on les argente quelquefois. Elles sont purgatives.

*Pilules asiatiques :* acide arsénieux, poivre noir pulvérisé, gomme arabique. On les prescrit contre la lèpre et les dartres rebelles.

*Pilules balsamiques de Morton :* poudre de cloportes, gomme ammoniaque, acide benzoïque sublimé, baume de soufre anisé et de Tolu, poudre de safran. Elles sont employées dans les catarrhes.

*Pilules de Méglin :* extrait de jusquiame et de valériane et oxyde de zinc sublimé en parties égales. Elles agissent comme calmantes; on les emploie spécialement contre les névralgies.

PILUM, arme des Romains. *Voy.* JAVELOT.

PIMELÉE, *Pimelea* (du grec *pimélè*, graisse), genre des Daphnoïdées ou Thymélées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées ou rarement alternes, à fleurs axillaires ou en capitules terminaux : calice quadrifide, 2 étamines, style latéral, noix uniloculaire. Presque toutes les espèces sont originaires de l'Australie : on cultive comme plante d'ornement la *Pimélée drupacée* (*P. drupacea*), arbuste de 1 à 2 m., à longues branches chargées de rameaux pendants, très-flexibles, couverts d'une écorce brun grisâtre; à feuilles le plus souvent linéaires, quelquefois ovales, lancéolées, d'un beau vert en dessus, d'un vert jaunâtre en dessous; à fleurs d'abord d'un rose tendre, puis d'un blanc pur dans certaines parties.

PIMÉLIAIRES, *Pimeliariæ*, tribu de Coléoptères hétéromères de la famille des Mélasomes, renferme des insectes aptères, noirs ou d'un cendré couleur de terre, avec les antennes moniliformes, insérées sous un rebord; des mandibules bifides ou échancrées à leur pointe; des mâchoires armées intérieurement d'une dent cornée; des élytres dures, enveloppant la majeure partie de l'abdomen, et ordinairement soudées. Principaux genres : *Pimélie*, *Sépidie*, *Scaure*, *Eurychore*, *Akis*, *Érodie*, *Diésie*, *Tachyderme*, *Tachynote*, *Psammétique*, etc.

PIMENT (dérivé, selon Roquefort, de *pigmentum*, couleur préparée, nom qu'on donnait, au moyen âge, à un vin dans lequel entraient de fortes épices), *Capsicum*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées originaires des Indes, à feuilles entières, éparses; à fleurs en roues monopétales et à tube court : calice quinquéfide, 5 étamines, anthères conniventes; à fruits vésiculeux, d'un beau rouge et d'une saveur âcre et brûlante.

L'espèce la plus connue est le *Piment annuel* (*Capsicum annuum*), vulg. *Poivre long*, *Poivron*, *Poivre de Guinée*, *Corail des jardins :* sa tige s'élève à 30 ou 50 centim. environ; elle porte des feuilles ovales, aiguës, alternes, mais quelquefois réunies deux à deux. Le fruit est une baie sèche, très-lisse, souvent conique, allongée, d'un vert pur avant sa maturité, et d'un rouge éclatant quand il est mûr. Le piment annuel croît naturellement dans les Indes orientales, d'où il a été transporté d'abord en Amérique et ensuite en Europe. On le cultive pour son fruit seulement, qui est employé confit au vinaigre ou au sucre, mais que nous ne saurions manger seul, tant il est âcre et brûlant. Dans l'Inde, cependant, les naturels le mangent cru, et l'on est dans l'usage d'en emporter des provisions dans les voyages de long cours.

Le *Cayenne-peper* des Anglais, ou *Poivre de Cayenne*, est fait avec une très-petite espèce de Piment nommé *Piment enragé :* on cuit ce piment au four dans des galettes minces de pâte de froment, que l'on moud ensuite; il en résulte une poudre rousse très-épicée.

On nomme vulgairement *Piment aquatique* la Renouée âcre, la Menthe poivrée, la Persicaire; *P. des abeilles* ou *des mouches*, la Mélisse citronnelle; *P. de la Jamaïque*, le fruit d'une espèce de Myrte dont l'odeur et la saveur sont très-fortes; *P. des marais*, *P. Royal*, le fruit du Galé odorant : c'est une petite baie de la grosseur du poivre, et qui en a les propriétés; on l'emploie contre la vermine; *Faux piment*, une espèce de Morelle.

PIMPINELLA, nom latin de la *Pimprenelle*. *Pimpinella anisum*. *Voy.* ANIS et BOUCAGE.

PIMPRENELLE, *Pimpinella*, *Poterium*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, renferme des plantes herbacées, à feuilles composées dont chaque foliole est dentée assez profondément, et à petites fleurs rouges réunies en thyrse au sommet des rameaux : calice quadrifide, étamines nombreuses, 2 ovaires, 2 styles, stigmates en pinceau.

La principale espèce est la *Pimprenelle commune* (*Poterium sanguisorba*) : c'est une plante vivace; ses racines rouges sont très-allongées et divisées en fibres plus ou moins nombreuses; sa tige atteint environ 30 centim.; elle est légèrement anguleuse, et garnie, surtout à sa base, de rameaux qui sont presque couchés à terre. Chaque rameau porte 21 folioles disposées deux à deux, avec une impaire à l'extrémité. Cette plante se cultive dans les jardins par touffes ou par bordures, et l'on s'en sert principalement pour mêler avec les salades, dont elle relève le goût. On en fait un grand usage comme plante fourragère aux environs de Soissons. La pimprenelle, dont les bestiaux sont très-friands, réussit dans les terrains les plus secs et les plus arides.

On nomme vulgairement *Pimprenelle aquatique*, le Samole; *P. d'Afrique*, le Mélianthe pyramidal; *P. blanche*, le Boucage mineur; *P. d'Italie*, la Sanguisorbe commune; *P. de la Nouv.-Zélande*, l'Ancistre.

PIN, *Pinus*, genre de Conifères, tribu des Abiétinées, se compose d'arbres toujours verts, généralement fort grands, dont les rameaux sont disposés sur le tronc en verticelles; leurs feuilles, toujours vertes, sont en forme d'aiguilles, réunies 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4 ou 5 à 5 dans une même gaîne membraneuse, et forment des spirales autour des rameaux; les fleurs sont monoïques et disposées en chatons; les fruits, appelés proprement *pignes* et vulgairement *pommes de pin*, forment un cône ou *strobile* constitué par l'agrégation des écailles du calice, allongées après la floraison, et devenues dures et ligneuses; elles sont étroitement appliquées les unes contre les autres et terminées par une partie plus renflée. A la base de chaque écaille se voient deux noix osseuses, renfermant chacune une graine entourée d'une aile membraneuse : ces graines portent le nom de *pignons*.

Les pins sont des arbres du Nord; ils préfèrent les terrains secs, arides, sablonneux. Leur bois est plus ou moins résineux, d'un excellent usage : employé en charpente, en planches, en tuyaux pour la conduite des eaux, en bordages pour les ponts des vaisseaux, il dure très-longtemps. Plusieurs espèces fournissent de la *résine sèche* et *liquide*, de la *poix*, du *goudron*, du *brai-gras*. On emploie les copeaux de tous les pins à faire des torches et des flambeaux. On fait une espèce de chandelles avec la résine jaune qu'on en retire. Un pin ordinaire fournit de la résine pendant quinze ou vingt ans : il en peut donner de 6 à 8 kilogr. par an. On fait avec les pins du Canada une bière qui passe pour excellente. De tout temps le pin a été employé pour la mâture des vaisseaux. Les pommes de pin s'emploient comme combustible, surtout pour allumer le feu.

On connaît plus de 40 espèces de pins, dont 9 croissent naturellement en France :

Le *Pin sylvestre* (*Pinus silvestris*), dit aussi *Pin suisse*, *Pin de Genève*, *Pin de Russie*, *Pin de Riga*, est un arbre d'une belle forme, qui s'élève à une grande hauteur et qui croît sur la plupart des hautes montagnes de l'Europe, jusque dans la Norvége et la Laponie : c'est l'arbre de la Suisse, de la Savoie, des Pyrénées, des Vosges et de l'Auvergne. C'est en Laponie qu'il atteint sa plus grande hauteur; il y vit, dit-on, quatre siècles. Les Lapons font avec son écorce une espèce de pain, tandis que, dans d'autres contrées du Nord, elle sert à engraisser les porcs. On l'emploie aussi pour tanner, comme l'écorce du chêne. Le bois de cette espèce est blanc, et bon pour la menuiserie et la charpente ordinaire; c'est avec ce bois que l'on fabrique les baquets, seaux et autres ustensiles de ménage en usage dans la Suisse, dans le Jura et la Savoie.

Le *Pin rouge*, ou *Pin d'Écosse* (*Pinus rubra*), diffère à peine de l'espèce précédente. Les Anglais se servent de cet arbre comme bois de mâture, et les Écossais s'éclairent avec ses racines résineuses. Il croît en Écosse et dans tout le nord de l'Europe.

Le *Pin mugho* (*Pinus mugho*), ou *Torche-pin*, *Pin-crin*, *Pin de Briançon*, croît dans les terrains marécageux; on le regarde comme propre à fertiliser les tourbières. Il parvient à une grande hauteur; ses rameaux sont très-résineux. Les Lapons se servent de son bois, qui est très-dur, pour fabriquer leurs arcs et leurs patins. Les habitants des Alpes en font des torches.

Le *Pin maritime* ou *de Bordeaux* (*Pinus maritima*) est précieux pour porter la fertilité dans les terrains stériles et sablonneux des rivages de la mer; il s'oppose à l'impétuosité des vents et fixe les sables mobiles. On le cultive en grand aux environs de Bordeaux et dans les Landes; il croît sur les montagnes des Pyrénées et du Dauphiné. Ses feuilles sont longues de 12 à 15 centim.; il est d'un beau port et parvient à une grande hauteur. Son bois sert en Provence à fabriquer les caisses à savon et à oranges. Il fournit de la résine, du goudron, du brai, de la térébenthine, etc. Quand il est épuisé, on le coupe en bûches pour le chauffage.

Le *Pin pinier* ou *Pin pignon* (*Pinus pinea*), dit aussi *Pin parasol*, est un grand et bel arbre dont les branches forment une tête arrondie et étendue en forme de parasol, ornée d'un beau feuillage vert glauque. Ses cônes, fort gros, ne se détachent qu'après trois ans, tandis que ceux de toutes les autres espèces tombent à la fin de la deuxième année; ils renferment des amandes connues sous le nom de *pignons doux*, qui ont à peu près le même goût que les noisettes et dont on tire une huile très-fine; on en fait aussi des dragées; en Italie, on les mange fraîches ou cuites. Cet arbre croît sur les montagnes des contrées méridionales, en France, en Italie, sur les côtes de Barbarie. On le cultive pour son fruit, ce qui le fait encore appeler *Pin cultivé*. Son bois est blanc, peu résineux. On en fait des planches, des gouttières, des corps de pompe, des mâts.

Le *Pin Cembro* (*Pinus cembro*), dit aussi *Ceinbrot*, *Alviez*, *Couve* et *Tinier*, est très-facile à distinguer par ses cinq feuilles à chaque fascicule. Il s'élève peu et croît lentement. Ses graines sont assez agréables au goût, ainsi que l'huile qu'on en retire, quand elle est fraîche. Cet arbre croît sur les hautes montagnes de la Provence, du Dauphiné, aux environs de Briançon, ainsi qu'en Sibérie, dans les lieux les plus froids où la neige reste une grande partie de l'année. Il fournit une térébenthine abondante, d'une odeur agréable; son bois est mou, odorant et facile à travailler. Les bergers du Tyrol et de la Suisse en fabriquent de petites figures d'animaux et d'autres objets qu'ils vendent dans les villes.

Le *Pin de Weymouth* ou *Pin du lord* (*Pinus americana*, *P. strobus*) est le géant de la famille : il atteint, dit-on, en Amérique, son pays natal, jusqu'à 60 mètres de haut sur 6 de circonférence. Cet arbre est commun aux États-Unis, où son bois est d'un

usage général pour la construction des maisons et l'exécution des grandes charpentes; cependant il est souvent attaqué par de gros vers qui le perforent en tous sens. Ce pin doit son nom spécifique à lord Weymouth, qui l'introduisit le premier en Angleterre.

Le *Pin larix* est le Mélèze. *Voy.* MÉLÈZE.

Le *Pin de Corse*, ou *Laricio*, atteint une hauteur considérable; sa tête forme une pyramide, régulièrement étagée et recouverte d'une écorce roussâtre, qui est garnie de feuilles longues, très-menues, sans roideur sensible. Cet arbre réussit en France. Le tronc du Laricio peut servir à la mâture; mais il n'a pas la force du *pin sylvestre*.

Le *Pin austral* (*Pinus australis*), dit aussi *Pin jaune*, *Pin à longues feuilles*, *Pin à balais*, est commun dans les provinces méridionales des États-Unis : c'est un arbre magnifique, dont le bois est très-résineux et en même temps très-compacte; il est susceptible d'un beau poli : on en fait des planchers.

Chez les anciens, le Pin était l'arbre favori de Cybèle : pendant les mystères de cette déesse, les Corybantes couraient armés de thyrses, dont les extrémités étaient des pommes de pin. La pomme de pin était aussi employée dans les sacrifices de Bacchus, dans les orgies, dans les pompes, dans les processions, etc. Sylvain est quelquefois représenté avec une branche de pin dans la main. C'était aussi avec le bois du pin que les anciens construisaient les bûchers. — Cet arbre est le symbole de la hardiesse.

PINACLE (du latin *pinnaculum*, faîte). Les anciens appelaient *pinacle* une espèce de comble décoré et terminé en pointe, que l'on plaçait au sommet des temples pour les distinguer des édifices profanes. — Dans le langage biblique, ce mot se dit particulièrement de la galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem et de la tourelle bâtie au-dessus du vestibule : c'est l'endroit élevé où Notre-Seigneur fut transporté lorsqu'il fut tenté par le démon.

En Architecture, on donne ce nom aux amortissements ou couronnements ouvragés qui, dans les édifices du moyen âge, décorent quelquefois le sommet des toits coniques, des tours ou des pignons aigus.

PINACOTHÈQUE (du grec *pinax*, tableau, et *thèkè*, lieu où l'on serre), cabinet de peinture. Ce mot, qui, chez les anciens, exprimait toute collection de tableaux, désigne spécialement aujourd'hui la galerie de tableaux du roi de Bavière à Munich.

PINASSE, sorte de bâtiment. *Voy.* PINACE.

PINAU, groupe de Champignons établi aux dépens du genre Bolet. Les principales espèces sont le *Grand Pinau plat* ou *Bouse de vache*, le *P. moyen* ou *Gâteau de loup*, le *P. jaunâtre* ou *Pain de loup*, le *P. rouge* ou *Petit pain de loup*, le *P. à trois couleurs*. Ces champignons sont vénéneux. — On donne aussi ce nom à des Palmiers de la Guyane, dont les amandes fournissent de l'huile.

*Pinau*, plant de vigne. *Voy.* PINEAU.

PINCE, barre de fer aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier pour séparer deux objets tenant fortement ensemble. Dans les exploitations de rochers, la *pince* sert à détacher et à soulever par gros fragments les quartiers de pierre que l'on veut enlever. Il y a de petites pinces dont on se sert dans diverses industries. Les *pieds de chèvre* sont des pinces recourbées et fendues par le bout.

PINCE, *Chelifer*, genre d'Arachnides trachéennes, de la famille des Scorpionides, renferme cinq ou six espèces, dont la plus curieuse est la *Pince cancroïde*, plus connue sous les noms vulgaires de *Faux Scorpion d'Europe*, de *Scorpion-araignée*. Cette espèce a le corps ovoïde et déprimé, revêtu d'un derme un peu coriace, presque glabre ou peu velu. La Pince vit en général dans les lieux écartés et humides, sous les pierres, dans les herbiers, etc. : elle se nourrit de petits insectes.

PINCEAU (du latin *penicillum*), instrument dont on se sert pour étendre les couleurs dans un tableau. On distingue le *Pinceau proprement dit*, formé de poils fins liés ensemble du côté de leur racine et ajustés dans un tuyau proprement dit, et la *Brosse*, formée d'un faisceau de poils attachés au bout d'un bâton, et retenus soit avec une ficelle, soit avec un manchon de fer-blanc. Pour laver ou peindre en miniature, on emploie des pinceaux faits de poils très-doux, comme ceux du petit-gris; pour peindre à l'huile, on se sert, au contraire, de pinceaux faits en poils de porc ou de blaireau. — Dans l'antiquité, les peintres se servaient de l'*éponge* aussi bien que du *pinceau*. Jusqu'à Léonard de Vinci et Raphaël, on ignora l'art de manœuvrer le pinceau : tout le talent du peintre se bornait à déguiser cette manœuvre par le poli du tableau et le fondu des couleurs. C'est dans les tableaux du Corrége, du Titien, de Van Dyck, de Rembrandt et de G. Dow qu'il faut étudier cette partie de l'art de la peinture.

En Histoire naturelle, les Annélides de l'ordre des Tubicoles (Amphitrites, Sabelles, etc.) reçoivent le nom vulgaire de *Pinceaux de mer*, parce que leurs branchies sont réunies en une sorte de bouquet.

PINCES. On nomme *Pinces* en général tout instrument formé de deux leviers propres à appréhender et à serrer les objets, notamment des espèces de tenailles composées de deux branches mobiles unies par un axe autour duquel elles se meuvent.

Les arts et métiers, la chirurgie, etc., emploient des pinces de diverse nature. Les *pinces à anneaux* servent à enlever la charpie, diverses pièces d'appareil; les *pinces à dissection* servent à saisir les parties délicates qu'on veut couper ou disséquer; les *pinces de Museux*, ainsi nommées de leur inventeur, s'emploient pour saisir les amygdales; les *pinces à polypes* servent à l'extraction des polypes.

Dans les Crustacés (écrevisses, homards, etc.), on appelle *pinces* les premières pattes qui, chez ces animaux, remplissent les fonctions de véritables mains, leur servant à saisir et à serrer fortement les objets.

*Pinces* désigne encore : 1° les deux dents supérieures et inférieures du cheval; 2° le devant du pied de cet animal et des autres animaux ongulés.

PINCHBEK (nom d'invent.), sorte de cuivre jaune.

PINCHE, espèce de singe du genre Ouistiti, que l'on trouve en Colombie et à la Guyane.

PINÉAL (du latin *pinea*, pomme de pin), qui a une forme de pin ou de pomme de pin. — En Anatomie, on appelle *Glande pinéale* un petit corps d'une forme conique, comme la pomme de pin, d'un rouge pâle, grisâtre, d'une consistance molle, qu'on trouve entre la voûte à trois piliers et les tubercules quadrijumeaux : Descartes la considérait comme le siége de l'âme. On ignore encore son usage.

PINEAU, sorte de raisin dont le grain est petit, un peu écarté et d'un beau noir; il est très-estimé et fournit le meilleur vin de Bourgogne. Son nom vient, dit-on, de ce que la forme conique de la grappe rappelle celle d'une pomme de *pin*. — *Voy.* PINAU.

PINGOUIN (du latin *pinguis*, *pinguidineus*, gras), *Alca*, genre d'oiseaux Palmipèdes, de la famille des Brachyptères, type de la tribu des Alcadées, a pour caractères : un bec long, droit, comprimé, élevé verticalement, tranchant sur le dos et ordinairement sillonné en travers; il ressemble assez à une lame de couteau; point de pouce et les doigts antérieurs complétement palmés. On a divisé ce genre en deux sections : les *Macareux* (*Voy.* ce mot) et les *Pingouins* proprement dits; ces derniers ont le bec plus allongé. On les trouve dans les mers du Nord. Ils nichent par bandes considérables dans les trous des rochers qui bordent la mer et ne pondent qu'un seul œuf, qui est oblong et très-grand. Le *Pingouin commun* (*Alca torda*) est à peu près de la taille du canard; il se montre quelquefois sur nos côtes en hiver, et peut voler assez rapidement, mais sans

s'élever beaucoup et en effleurant la surface des eaux. Le *Grand pingouin* (*A. impennis*), qui habite la mer Glaciale, a les ailes impropres au vol.

PINGRES (qu'on dérive par corruption du latin *spinosus*, épineux). Au moyen âge, on donnait ce nom : 1° aux arêtes de poisson; 2° à de longues épingles : à cette époque, l'on accusait les Juifs de crucifier, la nuit du vendredi saint, des enfants chrétiens et de leur planter des *pingres* dans la chair : c'est ce qui fit donner aux Juifs le nom de *pingres*, qu'on étendit dans la suite à tous les usuriers; 3° à de petits os des vertèbres d'animaux dont on se servait comme d'osselets. *Voy.* OSSELETS.

PINIER, espèce de Pin. *Voy.* PIN PINIER.

PINNATIFIDE (du latin *pinna*, aile, penne), se dit, en Botanique, des feuilles qui sont divisées latéralement, de manière à imiter une plume ou une aile. — Une plante *Pinnatifoliée* est celle qui a des feuilles *pinnatifides*.

PINNATIPÈDES (c.-à-d. *à pieds-nageoires*), nom donné par quelques Ornithologistes aux oiseaux Échassiers caractérisés par l'existence d'une membrane aux bords des doigts antérieurs : tels sont les Foulques, les Grèbes et les Phalaropes.

PINNATISÈQUE (de *pinna*, et *secatus*, coupé; découpé en forme de plume), a le même sens que *Pinnatifide*.

PINNE, *Pinna* (du latin *pinna*, nageoire), genre de Mollusques conchifères dimyaires, de la famille des Mytilacés, renferme des espèces acéphales dont le corps est triangulaire, allongé, souvent épais et enveloppé dans un manteau fermé en dessus, ouvert en dessous et surtout en arrière. La coquille en est fort grande, de nature nacrée, mais fibreuse et cassante; elle est toujours allongée, régulière, pointue antérieurement et tronquée postérieurement. Les Pinnes se fixent aux rochers au moyen d'un *byssus* composé de filaments soyeux, très-fins et très-souples : on s'est servi de ce byssus pour faire des tissus remarquables par leur souplesse et leur chaleur. L'animal contenu dans la coquille est bon à manger. La *Pinne rouge* (*P. rudis*) atteint un demi-mètre, sa couleur est d'un gris rougeâtre. La *P. écailleuse* (*P. squamosa*) dépasse 60 centimètres.

PINNE-MARINE ou JAMBONNEAU, Mollusque du genre Pinne, doit son nom vulgaire à la forme de sa coquille : cette coquille est souvent habitée par un petit Crustacé, le *Pinnothère* des anciens. *Voy.* ce mot.

PINNÉ ou PENNÉ (du latin *pinna*), se dit, en Botanique, des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume. Une feuille pinnée peut être *impari-pinnée*, *pari-pinnée*, *alterni-pinnée*, *oppositi-pinnée*, *abrupti-pinnée*, etc.

PINNOTHÈRE (du grec *pinna*, pinne, et *thêr*, animal; animal de la Pinne), genre de Crustacés décapodes brachyures, renferme de très-petits animaux semblables aux Crabes, dont la carapace est arrondie et les pattes toutes également propres à la marche. Ils passent la plus grande partie de l'année dans la mer, et, pendant l'automne, se retirent dans diverses coquilles bivalves, surtout dans celles des Pinnes-marines et des Moules. On attribue à leur présence les accidents qu'éprouvent quelquefois les personnes qui mangent des moules.

PINNULE (diminutif de *pinna*), se dit, en Botanique, de chacune des folioles d'une feuille pinnée.

Dans les instruments astronomiques, tels que le sextant, le graphomètre, etc., on appelle *Pinnule* une petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou ou d'une fente pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels. Dans les graphomètres perfectionnés, les *pinnules* sont remplacées par des lunettes.

PINSON (du bas latin *spinthio*, qui a le même sens, d'où, par corruption, *pinthio*), *Fringilla Cœlebs*, genre de Passereaux conirostres de la famille des Fringillidés, très-voisin du Moineau, a pour caractères : un bec conique, peu arqué, long, fort; des tarses médiocres, scutellés; des ailes longues; une queue moyenne et fourchue. Les Pinsons sont sédentaires dans certaines contrées; dans d'autres, ils émigrent. On a cru longtemps, mais à tort, que les femelles émigraient seules (d'où le nom de *cœlebs*, célibataire). En hiver, ils se réunissent en troupes, et se rapprochent des habitations. Les Pinsons font entendre un chant vif et agréable : ce qui a donné lieu à l'expression proverbiale : *Gai comme un pinson.*

Le *Pinson vulgaire* (*Fringilla cœlebs*) est un des oiseaux les plus communs de nos campagnes : ses mœurs sont à peu près les mêmes que celles du moineau commun, sauf une plus grande vivacité. Cet oiseau, répandu généralement dans toute l'Europe, a le front noir, le haut de la tête et la nuque d'un bleu cendré pur, le dos et les scapulaires châtains, avec une légère nuance noirâtre, le croupion vert, toutes les parties inférieures d'une couleur de lie de vin roussâtre plus claire sur le ventre et blanchâtre sur l'abdomen; les ailes et la queue noires avec deux bandes transversales blanches. Le Pinson s'apprivoise très-facilement quand on le prend jeune. — Le *P. des Ardennes* (*Montifringilla*) quitte nos climats au printemps pour se porter vers le Nord : son cri est rauque et dur. — Le *P. niverolle* (*Fr. nivalis*) habite les sommets des Alpes et des Pyrénées : on le voit rarement dans les plaines.

PINSONNIÈRE, un des noms vulgaires de la *Mésange charbonnière.*

PINTADE ou PEINTADE (à cause des mouchetures de son plumage), *Numida*, genre de l'ordre des Gallinacés, renferme des oiseaux qui tiennent le milieu entre les Dindons et les Faisans : ils ont la tête nue et surmontée d'une sorte de casque osseux ou d'une crête calleuse, avec des barbillons charnus pendant au bas des joues; leur plumage est gris bleuâtre, et semé de taches blanches plus ou moins arrondies. Leur queue est courte et pendante, leur dos arrondi, leur taille trapue, leurs tarses dépourvus d'éperon. Ces oiseaux sont originaires de l'Afrique, où ils vont par bandes nombreuses cherchant dans les buissons et les taillis les baies, les insectes et les vers, dont ils font leur nourriture. L'espèce la plus commune, la *Pintade méléagride* (*Numida meleagris*), vulgairement *Poule d'Afrique*, *Poule peinte*, etc., a le plumage ardoisé et couvert de taches rondes et blanches. Connue dans l'antiquité, elle disparut au moyen âge, et fut de nouveau apportée d'Afrique par les Portugais au XVe siècle. On l'élève en domesticité dans nos basses-cours. C'est un oiseau criard, vif, turbulent et querelleur. Sa chair est agréable, et sa fécondité extrême. La *P. mitrée* et la *P. ptylorhynque* habitent l'Afrique méridionale.

PINTADINE, *Meleagrina*, vulgairement *Moule margaritifère* et *Mère-perle*, espèce de Conchifères monomyaires de la famille des Margaritacés et du genre Avicule, renferme des coquilles bivalves arrondies, de 12 à 20 centim. d'étendue, d'un vert noirâtre en dessus, avec des rayons blanchâtres peu distincts et des lamelles imbriquées en rangées longitudinales. Ces belles coquilles fournissent presque toute la *nacre* employée dans l'industrie : ce sont elles qui donnent aussi les plus belles perles. On en pêche de grandes quantités dans le golfe Persique, sur les côtes de Ceylan et du Mexique. *Voy.* NACRE et PERLE.

PINTE, mesure de capacité dont on se servait pour mesurer les liquides, tels que les vins, l'eau-de-vie, l'huile, etc., était le 8e du setier et le double de la chopine. Sa grandeur variait selon les lieux. La pinte de Paris contenait 48 pouces cubes. Elle équivaut à 93 centilitres environ. Le rapport usité dans le commerce est 29 pintes = 27 litres.

*Conversion des pintes en litres.*

| Pintes de Paris. | Valeur en lit. | Pintes de Paris. | Valeur en lit. |
|---|---|---|---|
| 1 | 0,931 | 6 | 5,588 |
| 2 | 1,863 | 7 | 6,519 |
| 3 | 2,794 | 8 | 7,451 |
| 4 | 3,725 | 9 | 8,382 |
| 5 | 4,657 | 10 | 9,313 |

PINUS, non scientifique du genre *Pin*.

PION (pour *piéton*, homme de pied), la plus petite pièce du jeu des échecs. Il y a huit pions de chaque côté à ce jeu : on y distingue le pion du roi, de la reine, de la tour, etc. *Voy.* ÉCHECS.

PIONNIER (de *pion*, pour *piéton*, homme de pied). Ce mot, qui dans l'origine était synonyme de *fantassin*, s'applique aujourd'hui au travailleur qui, dans une armée, sert à aplanir les chemins, à creuser les tranchées, à remuer et transporter la terre : les *sapeurs* sont des espèces de pionniers. C'est sous François Ier que commença la distinction entre *fantassin* et *pionnier*. Les grenadiers à cheval de la maison de Louis XIV étaient de véritables pionniers; les dragons, armés de pelles et de haches, servaient de pionniers à la grosse cavalerie. Les Russes ont encore des pionniers à cheval. — En Amérique, on étend le nom de *pionniers* à tous ceux qui s'avancent dans les pays nouveaux pour y défricher le terrain.

PIPA, *Pipa*, *Rana pipa*, genre de Reptiles de l'ordre des Batraciens anoures, renferme des animaux singuliers de l'Amérique du Sud, au corps nu, aplati, sans écailles ni carapace, long de 15 à 20 centimètres, et large de 10 à 12 : tête large, plate, triangulaire; gueule très-fendue; yeux petits, écartés; pattes postérieures, de la longueur du corps seulement; doigts armés d'ongles; ces animaux n'ont pas de queue. Leur couleur est d'un olivâtre sombre, parsemé de très-petits tubercules roussâtres. Le Pipa est remarquable par son mode de reproduction : après la ponte, le mâle étale les œufs sur le dos de la femelle et les féconde; il se produit alors chez celle-ci une sorte d'inflammation de la peau du dos; chaque œuf se creuse une espèce d'alvéole où il reste jusqu'au moment de l'éclosion.

PIPAL, arbre exotique, le même que l'*Arbre des Banians*. *Voy.* BANIANS (ARBRE DES).

PIPE (du bas-latin *pipa*, pipeau, chalumeau). Les *pipes* pour fumer le tabac se fabriquent avec toutes sortes de matières. Les *pipes ordinaires* se font avec une espèce de terre cuite, dite *terre de pipe* (*Voy.* ce mot). D'après leur forme, on distingue les pipes qui ont un talon sous le fourneau et celles qui n'en ont pas (*baurainnes* ou *flamandes*); les *croches*, qui ont l'axe du fourneau à angle droit sur le tuyau; les *guinguettes*, dont le fourneau est très-petit; les *anglaises*, qui ont le talon pointu, etc. Les principaux centres de fabrication de ces sortes de pipes sont : en France, Saint-Omer (Pas-de-Calais), Forges (Seine-Inférieure), Givet (Ardennes), etc., et en Hollande, la ville de Gouda. — Les pipes les plus recherchées sont faites d'*ambre jaune*; mais elles sont fort chères. On estime également les pipes d'*écume de mer* (*Voy.* ce mot), espèce de talc qu'on trouve en Anatolie. On tire de Constantinople des *pipes rouges*, faites avec de la poudre de ciment tamisée et mêlée avec de l'argile grasse; elles ont le fourneau bas, uni ou cannelé. Les *pipes en porcelaine* se fabriquent surtout en Allemagne, particulièrement en Saxe, à Meissen. L'Alsace fabrique toutes sortes de pipes en bois et surtout en buis; enfin on en fait en ivoire, en corne, en écaille, en argent, etc. En Orient, le tuyau de la pipe est ordinairement long et flexible, en peau recouverte d'une passementerie plus ou moins riche, partant d'un fourneau assez grand, qui est souvent en verre, rempli d'eau odorante, et se terminant par une embouchure en ambre jaune ou autre. Depuis peu de temps, on fait à Paris des tuyaux flexibles en caoutchouc. — On appelle *calumet*, la pipe de l'Indien d'Amérique; *chibouque* celle de l'Arabe; *narghilé* une pipe turque, etc.

PIPE, anc. mesure vinaire, valant 1 muid 1/2. Elle variait selon la grandeur du muid et selon le pays : ainsi, dans l'Armagnac, elle ne contenait que 394 litres; ailleurs, elle en contenait jusqu'à 450.

La *pipe d'eau-de-vie* est comptée à 620 litres.

PIPEAU (du bas latin *pipa*), se disait autrefois d'une sorte de chalumeau ou flûte champêtre, mais ne s'emploie plus guère en ce sens qu'en poésie. Aujourd'hui on appelle proprement *pipeau* : 1° un petit instrument à l'aide duquel l'oiseleur imite le cri de différents oiseaux pour attirer le gibier : c'est un petit bâton ayant à l'un de ses bouts une fente où l'on met une feuille de laurier ou de quelque autre plante; on fait passer le souffle à travers cette fente (*Voy.* APPEAU); 2° de petites branches ou brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre les oiseaux.

Par suite, on a appelé *pipeaux* tous les artifices par lesquels on cherche à tromper.

PIPÉE (onomatopée imitant le cri des petits oiseaux), sorte de chasse dans laquelle, à l'aide de *pipeaux* ou avec la voix, on contrefait le cri d'un oiseau, surtout celui de la chouette, pour attirer les autres oiseaux dans les piéges qu'on leur a tendus, ou dans un arbre rempli de gluaux.

PIPER, nom latin du *Poivrier*.

PIPÉRACÉES ou PIPÉRITÉES (du genre type *Piper*), genre de plantes dicotylédones à étamines épigynes, renferme des végétaux herbacés ou frutescents et sarmenteux, à feuilles alternes, quelquefois opposées ou verticillées, souvent embrassantes à leur base, et munies d'une stipule caduque; à fleurs fort petites constituant des chatons grêles, cylindriques, ordinairement opposées aux feuilles. Ces chatons se composent de fleurs mâles et de fleurs femelles mélangées sans ordre et souvent entremêlées d'écailles; chaque étamine représente une fleur mâle, et chaque pistil une fleur femelle : celle-ci se compose d'un ovaire libre à une seule loge contenant un ovule dressé, et portant à son sommet tantôt un stigmate simple, tantôt trois petits stigmates en forme de mamelons et très-rapprochés. — La famille des Pipéracées se partage en 2 tribus, les *Pipérées* et les *Pépéromiées*. Genres : *Piper*, *Macropiper*, *Cubeba*, *Peperomia*, etc. *Voy.* POIVRE.

PIPERINE (du latin *piper*, poivre), matière cristalline découverte en 1820 par OErsted dans le poivre noir, et indiquée depuis dans le piment et autres espèces voisines. *Voy.* POIVRE.

PIPERINE, roche d'origine volcanique. *V.* PÉPÉRINE.

PIPETTE, tube de verre évasé en forme de *pipe*, qui est en usage dans les laboratoires : il sert à enlever un liquide d'un vase, et à le transporter dans un autre sans en répandre et sans agiter la liqueur.

PIPISTRELLE, *Pipistrellus*, espèce de Chauve-souris du genre des Vespertiliens, que l'on trouve communément en France et dans tout le reste de l'Europe, ressemble à la Noctule : ses couleurs varient du brun au roux. C'est l'espèce de Chauves-souris qui s'approche le plus des habitations.

PIPIT, dit aussi *Pipi* (par onomatopée), *Anthus*, genre de Passereaux dentirostres du groupe des Becs-fins, tenant le milieu entre les Bergeronnettes et les Alouettes : bec droit, cylindrique, en alène, à pointe légèrement échancrée; 4 doigts, 3 en avant, 1 en arrière; deux des grandes couvertures des ailes sont aussi longues que les rémiges. Le *Pipit proprement dit*, ou *P. des buissons* (*A. arboreus*), généralement dit *Becfigue d'hiver*, est un petit oiseau d'un brun olivâtre qui arrive en automne dans nos provinces méridionales. Le cri ordinaire qu'il fait entendre toutes les fois qu'on le fait envoler des touffes d'herbe, des bruyères ou des buissons où il fait son nid, exprime la première syllabe de son nom. Sa ponte est de 5 ou 6 œufs, d'un blanc rougeâtre, to-

talement couverts de nombreuses taches d'un rouge foncé. Le *P. farlouse* (*A. pratensis*) a le plumage brun roussâtre comme le précédent, mais il a la poitrine et la gorge plus grivelés : son cri est plus faible et plus bref. On le trouve partout. Viennent ensuite le *P. rousseline*, le *P. richard*, etc.

PIPRA, nom latin du *Manakin*. *Voy.* ce mot.

PIQUE, sorte d'arme de main, composée d'une hampe en bois dur et d'un fer aigu. La longueur de cette arme a varié de 1 à 6 m. Cette arme est surtout à l'usage de l'infanterie : dans la cavalerie, elle prend le nom de *lance*. Dans les légions romaines, la pique était l'arme des triaires (*triarii*). Les Flamands et les Picards en firent un grand usage dans le moyen âge; après eux, elle fut adoptée par les Suisses, puis par les Espagnols, et enfin par les Français : on commença à s'en servir sous Charles VII. On appelait *Piquiers* les soldats qui la portaient. Abandonnée en 1703, la pique reparut dans la Révolution, et aux Cent-Jours : on arma alors le peuple de piques.

Dans les jeux de cartes le *Pique* est l'une des deux couleurs noires; son nom vient de ce que sa forme rappelle celle d'un fer de *pique*.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Pique-bœuf*, un genre de Passereaux (*Voy.* ci-après); *Pique-bois*, le Pic noir; *Pique-brot*, l'Eumolpe de la vigne; *Pique-mouche*, la Mésange commune; *Pique-véron*, le Martin-pêcheur.

PIQUÉ, étoffe de coton formée de deux tissus, l'un fin, l'autre plus gros, qui sont appliqués l'un sur l'autre et unis par des points, rangés ordinairement en losange. On en fait surtout des gilets.

PIQUE-BOEUF, *Buphaga*, petit genre de Passereaux conirostres, ainsi nommé parce qu'il a la singulière habitude d'entamer à coups de bec le *cuir du bœuf* et des autres ruminants pour en tirer les larves qui y sont écloses, est caractérisé par un bec droit, entier, presque quadrangulaire, un peu comprimé, à pointe renflée dessus et dessous, et obtuse; des narines ovales, couvertes d'une membrane voûtée, située à la base du bec; 4 doigts totalement séparés, portant des ongles très-comprimés latéralement, arqués et aigus. Le *Pique-bœuf roussâtre* (*B. africana*), se trouve au Sénégal.

PIQUE-NIQUE, expression empruntée de l'anglais (de *pick*, choisir, et *nick*, instant précis), s'emploie en français pour désigner un repas, une partie de plaisir, où se réunissent plusieurs personnes qui se sont donné rendez-vous, et qui payent chacune leur écot.

PIQUET. Dans l'Art militaire, on appelle ainsi tout pieu, perche ou jalon fichés en terre pour prendre un alignement, pour tendre ou retenir les cordages d'une tente, d'un pavillon, etc. : de là les expressions *planter le piquet*, pour *camper*; *lever le piquet*, pour *décamper*. — On donne aussi ce nom à une sorte de punition militaire, qui consistait à passer deux heures debout près d'un piquet, punition employée aussi quelquefois dans les colléges.

On appelle encore *Piquet* un certain nombre de cavaliers ou de fantassins qui se tiennent prêts à marcher au premier ordre ou à monter une garde.

PIQUET (JEU DE). Ce jeu se joue ordinairement à deux et avec 32 cartes. L'*as* est la plus forte carte et vaut 11 points; les figures valent 10 et les autres cartes le nombre de points qu'elles portent. La partie se joue le plus souvent en 100 points : chaque joueur reçoit 12 cartes, sur lesquelles le premier en cartes peut en écarter 5 et le second 3. L'écart fait, celui qui a le plus fort *point* compte autant de points qu'il a de cartes au point; on annonce ensuite les *séquences* : la tierce vaut 3 points; la quarte, 4; la quinte, 15; la sixième, 16, etc.; enfin, on compte les *quatorze* (on nomme ainsi 4 as, 4 rois, 4 dames, 4 valets ou 4 dix réunis, parce qu'ils valent 14 points); si chacun des deux adversaires a un *quatorze*, celui qui a les cartes supérieures l'emporte. Tous ces points étant comptés, le premier en cartes joue et compte un point pour chaque levée; l'autre commence à compter quand il prend, et ainsi de suite : la dernière levée vaut 2 points. Celui qui a fait plus de six levées compte 10 points; celui qui fait capot en compte 40. Si le premier en cartes arrive à 30 points, en jouant les cartes avant que le second en ait un, il compte 60 au lieu de 30 : c'est ce qui s'appelle faire *pic*; s'il arrive à 30 sans jouer et en comptant seulement les points qu'il a en main, il compte 90 au lieu de 30, et fait *repic*.

Outre le *piquet ordinaire*, il y a le *piquet à écrire*, qui ne diffère du précédent que par la manière dont on marque les points; le *P. à quatre* ou *P. voleur*, et le *P. à trois* ou *P. normand*.

Le Piquet a été inventé, dit-on, sous le règne de Charles VII (*Voy.* CARTES). Les *Règles du jeu de Piquet* ont paru chez Saugrain, Paris, 1764; chez Aubry, 1818; Moronval, 1834-44, et Pollet, 1844.

PIQUETTE (de *piquer*, avoir un goût *piquant*). C'est proprement une boisson acidule que l'on obtient en jetant de l'eau sur le marc de raisin et en laissant fermenter. Quelquefois on y ajoute des prunelles, etc. On fait encore de la *piquette* avec des pommes et des poires de toute espèce, découpées et séchées d'abord au soleil, puis au four. — Par extension, *piquette* s'est dit de toute mauvaise boisson.

PIQUEUR, nom que l'on donne à un valet à cheval, dont la fonction est de suivre et diriger une meute de chiens. On donne aussi ce nom au domestique à cheval qui précède les voitures des souverains et des princes pour éclairer la route.

Dans la Construction, on appelle *Piqueur* le surveillant des travaux, celui qui tient les rôles des maçons, tailleurs de pierre, terrassiers, etc., qui marque les absences et règle les comptes.

PIQURE, plaie étroite et profonde faite par un instrument aigu, une aiguille, un clou, une épine; ou par certains insectes, abeilles, guêpes, cousins, etc. Ces dernières peuvent déterminer une enflure considérable. Des lotions d'eau vinaigrée ou salée, ou encore d'ammoniaque, calment la cuisson. Si l'aiguillon est resté dans la plaie, il faut l'extraire immédiatement. — Les piqûres faites au bout des doigts par quelque objet aigu peuvent occasionner des *panaris* (*Voy.* ce mot). — Les piqûres faites avec le scalpel en disséquant sont les plus dangereuses.

PIRATE (du latin *pirata*, tiré du grec *peiraô*, attaquer). On appelle ainsi, par opposition à *corsaire* (*Voy.* ce mot), tout écumeur de mer, tout homme qui, en pleine paix ou sans être commissionné d'aucune puissance, court les mers pour voler et pour piller. Il se dit aussi des corsaires de quelques nations barbaresques qui écument les mers avec l'autorisation de leur gouvernement. *Voy.* FORBAN.

Dans l'antiquité, la Méditerranée fut de tout temps infestée par les pirates. Les Romains dirigèrent contre eux, de l'an 75 à l'an 65 avant J.-C., plusieurs grandes expéditions : Pompée réussit à en délivrer l'Italie; mais les pirates continuèrent de ravager les côtes de la Grèce, de l'Afrique et de l'Espagne. Au moyen âge, les côtes de la Baltique, de la mer du Nord et de l'Atlantique furent désolées, pendant trois ou quatre siècles, par les pirates danois, normands ou varègues. Depuis la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, la Méditerranée se trouva infestée par une foule de pirates, sortis pour la plupart d'Alger, du Maroc, de Salé, de Tripoli. Malgré les efforts des chevaliers de Rhodes et de Malte, les côtes de l'Italie, de la France et de l'Espagne eurent à souffrir horriblement de ce fléau. Chérédin Barberousse et Dragut se firent un nom fameux parmi les pirates barbaresques. La prise de Tunis par Charles-Quint, les bombardements d'Alger (en 1682, 83, 88 et même en 1816) ne purent faire cesser leurs brigandages. Il fallut l'occupation d'Alger par les Fran-

çais en 1830 pour y mettre un terme. Aujourd'hui on ne trouve plus guère de pirates en Europe que dans certains parages peu fréquentés de l'Archipel, où il s'est conservé des habitudes de piraterie chez quelques peuplades grecques, ou sur les côtes du Maroc, surtout dans la province du Riff. En Asie, les Malais se sont de tout temps livrés à la piraterie, et leurs flottilles infestent encore les mers des îles de la Sonde. Le XVII^e siècle vit surgir en Amérique une espèce de pirates toute nouvelle, les *Flibustiers*, qui épouvantèrent de leurs ravages la mer des Antilles et les colonies espagnoles. *Voy.* FLIBUSTIERS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On nomme vulgairement *Pirate* l'oiseau appelé aussi Frégate; *Pirate de mer*, le Fou de Cayenne.

PIRATERIE. En France, la loi poursuit pour crime de *piraterie* non-seulement tout équipage qui aurait commis des actes de déprédation ou de violence sur un navire français ou allié de la France, mais aussi tout individu faisant partie de l'équipage d'un bâtiment armé et naviguant sans passe-port, rôle d'équipage ou commission; tout commandant de navire porteur de commissions délivrées par deux ou plusieurs puissances; tout Français qui prendrait une commission d'une puissance étrangère sans l'autorisation de son Gouvernement. Les peines encourues sont, suivant la gravité des circonstances, la reclusion, les travaux forcés ou la peine capitale (loi du 10 avril 1825). *Voy.* PIRATE.

PIRATINIER, *Piratinera*, vulgairement *Bois de lettres*, arbre de la Guyane, dont les caractères floraux ne sont pas encore bien connus. Il atteint 16 mètres de haut. Sous son écorce grisâtre et lisse circule un suc laiteux et nourrissant qui s'échappe à la plus légère incision, et que les indigènes recueillent. Son bois est blanc, compacte, très-dur, ayant au centre une tache d'un rouge foncé, mouchetée de noir, simulant des caractères d'écriture, d'où lui vient le nom de *bois de lettres*, que lui donnent les créoles. Les branches sont couvertes de feuilles alternes, ovales, vertes en dessus, blanchâtres en dessous. Les fleurs sont jaunes. Quelques-uns pensent que c'est le même arbre que le *Galactodendron* ou *Brosimum utile*, genre d'Artocarpées. *Voy.* ARTOCARPE.

PIRÈNE, coquille. *Voy.* PYRÈNE.

PIRIGARA, *Gustavia*, dit aussi *Bois puant*, genre de la famille des Myrtacées, renferme huit espèces, dont sept croissent à la Guyane et à l'île de Java. Ce sont des arbres élevés, à feuilles grandes, alternes, dentées ou très-entières, glabres; à fleurs peu nombreuses, blanches, accompagnées de deux bractées et disposées en grappes terminales. Le *Pirigara à quatre pétales* s'élève à environ 10 mètres sur un tronc mince, revêtu d'une écorce grisâtre, à bois blanc, souple et pliant : il répand une odeur infecte, qu'il conserve longtemps même après avoir été coupé.

PIROGUE (nom indien francisé), barque longue et plate dont se servent les peuplades sauvages d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie. Les pirogues sont faites le plus souvent d'un tronc d'arbre creusé et quelquefois d'écorces cousues. Les plus rapides sont celles de la Nouvelle-Zélande, des îles Viti, Vanikoro, Sandwich et Pomotou.

*Pirogue*, nom marchand d'une belle espèce d'*Huître*, l'*Ostrea virginica*.

PIROLE, espèce de Bruyère qui pousse des feuilles à peu près semblables à celles du poirier (*pirus*).

PIROLL ou PIROLLE, *Kitta*, *Ptilonorhynchus*, genre d'Oiseaux de la fam. des Corvidés, détaché du g. Rollier, renferme un petit nombre d'espèces propres aux îles des grands archipels Indien et Océanique, et que l'on a souvent confondues avec les Corbeaux : bec court robuste, déprimé à la base, courbé, à pointe échancrée. Le type du genre est le *Piroll velouté* (*Ptil. holosericeus*), appelé par les Anglais *Satin-bird* (oiseau-satin). Le mâle a le plumage d'un bleu noir irisé très-brillant, les rémiges et les rectrices d'un noir mat, le bec et les pieds jaunes; sa taille est d'un décimètre environ. La femelle a les parties supérieures d'un vert olive; les rémiges et les rectrices d'un brun roux; le dessous du corps verdâtre, rayé de noirâtre, et la gorge blanchâtre. Il habite la Nouvelle-Galles du Sud. On connaît encore le *Piroll verdin* et le *P. buccoïde*.

PIROUETTE (dérivé par Roquefort du bas latin *gyruetta*, fait de *gyrus*, tour). C'est proprement une sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. — Par analogie, on a nommé *pirouette*, dans l'Art de la danse, un tour entier qu'on fait de tout le corps, sur la pointe d'un seul pied, comme sur un pivot, et sans changer de place. Il y a de doubles, de triples pirouettes.

PIS, mamelle ou tétine de la vache, de la chèvre, de la brebis, etc.

PISANG, nom malais du *Bananier*.

PISCICULTURE (du latin *piscis*, poisson). Ce mot, créé tout récemment, désigne l'art de multiplier les poissons au moyen d'une fécondation artificielle. Vers 1758, le comte de Girolstein découvrit le moyen de féconder artificiellement les œufs de poissons en imitant ce qui se passe dans la nature : il remarqua qu'en pressant légèrement l'abdomen des femelles prêtes à pondre on obtient tous leurs œufs, et qu'ensuite on peut, par une opération analogue, se procurer la laitance des mâles, qui, versée dans l'eau où l'on a déposé les œufs, les féconde plus sûrement que ne le feraient les animaux eux-mêmes. Mais cette découverte ne fut guère connue d'abord que des savants, et c'est seulement de nos jours que l'on songea à convertir la fécondation artificielle en une véritable culture des espèces utiles. En 1842, MM. Gehen et Rémy fondèrent au village de la Bresse (Vosges) un établissement pour la multiplication des truites; en 1848, M. de Quatrefages appela l'attention de l'Académie sur ce sujet important, et bientôt, sur les rapports de MM. Coste et Milne-Edwards, le Gouvernement fit les avances nécessaires pour l'application en grand d'une industrie qui promet de repeupler nos fleuves et nos côtes. Un établissement modèle fut fondé dans ce but près d'Huningue en 1851, aux frais de l'État, par MM. Berthot et Detzem : en moins de deux ans, il en est sorti 600,000 saumons ou truites destinés à l'ensemencement du Rhône. On doit à M. Coste des *Instructions pratiques sur la pisciculture*, suivies de mémoires et de rapports sur le même sujet, 1853, 1 vol. in-18.

PISCINE (de *piscis*, poisson), réservoir où l'on nourrit et où l'on conserve le poisson. Les riches Romains avaient presque tous des piscines auprès de leurs villas : quelques-uns, entre autres Lucullus, C. Hérius, Védius Pollion, faisaient pour cet objet des dépenses prodigieuses. On construisait quelquefois les piscines dans le voisinage de la mer, en creusant d'immenses rochers, afin d'y faire parvenir aisément l'eau salée. *Voy.* VIVIER.

On donnait aussi le nom de *Piscines* aux bassins placés au milieu des salles de bain dans les thermes. Chez les Hébreux, on appelait *Piscine probatique* un réservoir d'eau qui était proche du parvis du temple à Jérusalem, et où on lavait les animaux (*probata*) destinés aux sacrifices. C'est dans cette piscine que se fit le miracle du paralytique.

On nomme encore *piscine* l'endroit d'une sacristie où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés et les linges servant à l'autel.

PISE, *Pisa*, genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, tribu des Maïens : corps triangulaire, couvert de poils; yeux portés sur des pédoncules très-courts. On trouve ces Crustacés dans les eaux profondes. Ils habitent les

mers d'Europe. Ils ne sont pas comestibles. Leur couleur est brunâtre ou rouge jaunâtre. On connaît particulièrement la *Pise tétraodon*, répandue sur les côtes de France et d'Angleterre.

PISÉ (du latin *pinsere*, piler), mode de construction en terre, qui se fait au moyen d'espèces de briques qu'on fabrique sur place avec de la terre argileuse, foulée avec un pilon de bois dans un moule en bois qu'on nomme *piloir*, ou simplement battue entre deux planches. Ces briques sont posées par assises et reliées entre elles avec de la même terre, délayée en forme de ciment. Les constructions en pisé sont communes aux environs de Lyon.

PISIFORME (du latin *pisum*, pois), ce qui a la forme d'un *pois*. On appelle *Os pisiforme*, ou *Os lenticulaire*, le 4e os de la 1re rangée du carpe : il est arrondi, donne attache au tendon du muscle cubital antérieur, au ligament transverse antérieur du carpe, et s'articule en arrière avec l'os pyramidal.

PISOLITHES (du latin *pisum*, pois, et du grec *lithos*, pierre), concrétions calcaires en forme de pois, plus connues sous le nom de *Dragées de Tivoli*. *Voy*. DRAGÉES.

PISSASPHALTE (du grec *pissa*, poix, et *asphaltos*, asphalte), dite aussi *Malthe* et *Bitume glutineux*. *Voy*. ASPHALTE.

PISSENLIT, *Taraxacum dens leonis*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, se compose de plantes herbacées, vivaces; à feuilles roncinées; à fleurs jaunes, formées par la réunion d'un très-grand nombre de demi-fleurons qui composent une corolle radiée, supportée par un calice composé d'une double rangée de folioles. Les semences aigretées de cette plante sont piquées, pour ainsi dire, sur un réceptacle, et forment par leur arrangement symétrique une sphère élégante et légère que le moindre vent détruit à l'instant, et que les enfants s'amusent à souffler. On ne cultive point le pissenlit; il croît naturellement dans les champs et dans les prés, où on va le chercher au printemps pour le manger en salade. Les meilleurs pissenlits sont ceux que l'on trouve dans les taupinières, parce qu'ils ont végété dans l'obscurité, et que leurs feuilles blanchies sont plus tendres. Le pissenlit passe pour diurétique : de là son nom vulgaire. Sa tige fistuleuse laisse couler au printemps un suc laiteux qu'on regarde comme fébrifuge et dépuratif : d'où le nom latin de *Taraxacum* (du grec *tarassô*, remuer).

PISSE-SANG, nom vulgaire de la *Fumeterre officinale*, vient de ce qu'elle a la propriété, prise en infusion, de colorer en rouge les urines.

PISTACHE, fruit du *Pistachier*. *Voy*. ce mot.

*Pistache de terre*, nom vulgaire de l'*Arachide*.

PISTACHIER, *Pistacia*, genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Anacardiacées, renferme des arbres et des arbustes résineux, à feuilles alternes, ailées, avec ou sans impaires; à fleurs dioïques, disposées en chatons lâches, garnis d'écailles uniflores : les fleurs mâles ont un calice fort petit, à 5 divisions, point de corolle, 5 étamines, des anthères tétragones; les fleurs femelles ont un calice à 3 ou 4 divisions, un ovaire ordinairement surmonté de 3 styles. Le fruit est un drupe sec, à peine charnu, renfermant un noyau osseux, monosperme.

Le *Pistachier franc* ou *cultivé* (*Pistacia vera*) est un arbre de 7 à 8 m. de haut, à branches étalées et fortes; à fruits ovales de la grosseur d'une olive, de couleur roussâtre, ridés à l'extérieur, renfermant une amande huileuse et douce, la *pistache*. L'amande des pistaches est d'un vert clair, d'une odeur légèrement balsamique, et d'une saveur oléagineuse fort agréable; elle ressemble beaucoup aux amandes douces. En vieillissant, elles rancissent avec une grande facilité; dans cet état, elles occasionnent des aigreurs, et elles irritent la gorge. Les pistaches se mangent crues; plus ordinairement on les fait entrer dans des dragées, des crèmes et des glaces, auxquelles on mêle du jus d'épinards pour leur donner une couleur verte plus prononcée; on en prépare une émulsion analogue à celle d'amandes douces. Le Pistachier croît dans l'Asie, la Perse, le Levant, les Indes, les États barbaresques. Il fut apporté de l'Asie à Rome par Vitellius, vers la fin du règne de Tibère.

Le *Pistachier térébinthe* (*P. terebinthus*) est un bel arbre dont les feuilles sont composées de 7 à 9 folioles ovales, lancéolées; ses fruits sont de petits drupes de la grosseur d'un pois : ils sont un peu astringents. Cet arbre, qui croît dans les mêmes pays que le *P. franc*, exhale, le soir, une odeur résineuse pénétrante. Dans les pays chauds, il en découle naturellement, par les fentes de l'écorce, une résine, qu'on appelle elle-même *térébenthine* : on l'obtient bien plus abondante par des incisions. Cette résine est d'abord liquide, d'un blanc jaunâtre, tirant sur le bleu; elle s'épaissit par le contact de l'air : on la recueille plus particulièrement dans l'île de Chio; on en extrait l'*essence de térébenthine* (*Voy*. ce mot). Les habitants de la Perse et de tout le Levant mâchent habituellement de la térébenthine cuite : ils prétendent qu'elle rend l'haleine agréable, qu'elle blanchit et consolide les dents, enfin qu'elle excite l'appétit. Dans l'île de Chio, on mange les fruits du P. térébinthe : on les marine pour les conserver. Leur amande a le goût de la pistache. L'écorce de l'arbre répand en brûlant une odeur pénétrante qui la fait quelquefois employer au lieu d'encens.

Le *Pistachier lentisque* (*P. lentiscus*), qui fournit le *mastic*, croît dans le midi de l'Europe, le Levant, et le nord de l'Afrique. *Voy*. LENTISQUE et MASTIC.

*Faux Pistachier* ou *P. sauvage*. *Voy*. STAPHYLIER.

PISTIL (du latin *pistillum*, pilon de mortier, à cause de sa forme), organe femelle des végétaux, consiste en un tuyau creux situé au centre de la fleur, et reposant directement sur le réceptacle : il est destiné à recevoir le *pollen* des étamines pour opérer la fécondation. Le pistil, qui est le verticille central de la fleur, se compose d'une partie renflée à la base, nommée *ovaire*, d'un prolongement supérieur de l'ovaire, beaucoup plus étroit, souvent mince comme un fil, nommé *style*, et enfin d'une partie nommée *stigmate*, où le tissu cellulaire est à nu, enduit d'une humeur visqueuse qu'il sécrète. Il y a quelquefois plusieurs pistils dans la même fleur (Rosier), souvent aussi le nombre des pistils répond au nombre des divisions de l'ovaire (Lis et Iris). Quand les fleurs ont un seul pistil, on les dit *monogynes*; quand elles en ont deux, *digynes*; trois, *trigynes*, etc., et en général, *polygynes*, quand elles en ont plusieurs. — Les pistils, comme les étamines, se changent en pétales dans les fleurs que l'on fait doubler par la culture; mais ils cessent alors de remplir le rôle d'organe femelle, et la fleur devient stérile.

PISTOLE. Ce mot, que l'on dérive de *Pistoia*, Pistoie, ville d'Italie, désigna d'abord une arquebuse courte et légère, que l'on nommait également *pistolet* (*Voy*. ce mot), et qui se fabriquait à Pistoie. Plus tard, au dire de H. Estienne, on transporta le même nom aux écus d'Espagne et d'Italie, qui étaient plus petits que ceux de France, comme la *pistole* était un diminutif de l'arquebuse.

PISTOLE, monnaie étrangère qui a surtout cours en Espagne et en Italie, et qui s'emploie quelquefois en France comme monnaie de compte : dans ce dernier sens, elle équivaut à 10 fr. — La *Pistole d'Espagne*, ou *Doblo de oro*, doublon de 2 écus, vaut 20 fr. 37 cent. : elle a valu 21 fr. 35 c. et 20 fr. 98 c. Il y a aussi des pistoles de 4 écus = 40 fr. 75 c.; de 8 écus = 81 fr. 51 c.; des demi-pistoles ou écus simples = 10 fr. 18 c. — La *Pistole d'Italie* (*doppia*) vaut à Milan 19 fr. 76 cent.; à Venise, 21 fr. 36 cent.; à Florence, 21 fr. 09 cent.; à Rome, 17 fr. 28 cent.

A Paris, on appelle vulgairement *Pistole* la partie

de la prison pour dettes où les détenus obtiennent un logement séparé moyennant *pistole*, c.-à-d. en payant.

PISTOLET (de *Pistoia*, ville d'Italie), arme à feu présentant en petit ce qu'est l'arquebuse ou le fusil en grand. L'invention de cette arme, qui fut d'abord appelée *pistole*, remonte au commencement du XVIe siècle : la ville de Pistoia, en Toscane, fut la première où l'on en fit usage (*Voy.* PISTOLE). Le pistolet était l'arme des carabins, des reîtres, des chevaucheurs, appelés pour cette raison *Pistolettiers*. En 1610, la grosse cavalerie le reçut généralement, et elle l'a gardée depuis cette époque. — On appelle *Pistolet d'arçon* un long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers; *P. de poche*, un petit pistolet qu'on peut porter sur soi; *P. à vent*, une arme qui est construite sur les mêmes principes que le *fusil à vent*. *Voy.* ce mot.

*Pistolet de Volta*, ou *P. électrique*, petit appareil de métal en forme de bouteille qui produit une détonation semblable à celle d'une arme à feu ordinaire, avec développement d'une force élastique qui chasse au loin le bouchon dont on a fermé l'appareil. La détonation y est produite par un mélange de deux parties d'air atmosphérique et d'une partie de gaz hydrogène dont la bouteille est remplie, et qu'on enflamme au moyen de l'étincelle électrique.

PISTON (du latin *pisto*, piler), cylindre de bois, de fer ou de cuivre, ordinairement garni de cuir et entrant à frottement dans le corps d'une pompe, sert soit à élever l'eau, soit à raréfier ou comprimer l'air contenu dans un tube (*Voy.* POMPE, MACHINE PNEUMATIQUE, etc.). C'est aussi la partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur (*Voy.* MACHINE A VAPEUR). — La *Course du piston* est l'espace déterminé que parcourt alternativement le piston en montant et en descendant.

*Cornet à piston*. *Voy.* COR.

*Fusil à piston*. *Voy.* FUSIL.

PISUM, nom scientifique du genre *Pois*.

PITANCE (du latin *pittacium*, billet que le soldat romain présentait pour recevoir son étape, bon de vivres), nom donné dans les communautés à la portion qu'on distribue à chaque individu pour son repas.

Autrefois, dans les couvents, on appelait *Pitancerie* un office claustral exercé par un fonctionnaire nommé *Pitancier*, qui distribuait aux moines la *pitance* ou portion monacale.

PITCAIRNIE, *Pitcairnia*, genre de plantes de la famille des Broméliacées, dédiée par Lhéritier à *W. Pitcairn*, amateur zélé d'horticulture, renferme plusieurs espèces qui croissent dans les forêts du Pérou, et qui se font remarquer par la beauté de leurs fleurs en grappes. La *Pitcairnia splendens* a été récemment introduite en France, où elle a fleuri pour la première fois en 1835.

PITE, jadis *Picte*, *Poitevine* (*Pictavina*), petite monnaie de cuivre des anciens comtes de Poitou, ne valait qu'une demi-maille ou un quart de denier.

PITHECIENS (du grec *pithêkos*, singe), *Pithecina*, première tribu de la famille des Singes dans la classification de M. Is.-Geof. Saint-Hilaire, comprend ceux de ces animaux qui ont 32 dents, des ongles courts, des membres antérieurs plus longs que les postérieurs. Elle se subdivise en 3 genres : *Pithecus* (ou *Orang*), *Hylobates*, *Troglodytes*.

PITHECUS, le *Pithêkos* des Grecs. Les anciens donnaient ce nom à un grand singe que l'on croit être l'Orang-Outang. Les Zoologistes modernes nomment ainsi tantôt l'Orang, tantôt le Magot.

Le mot francisé *Pithèque* entre comme racine dans la composition du nom de plusieurs genres de la famille des Singes : les Guenons s'appellent *Cercopithèques*, à cause de leur longue queue; les Sapajous, *Hélopithèques*, à cause de leur queue *prenante*, avec laquelle ils entourent les branches; les Sagouins, *Géopithèques*, à cause de leurs habitudes terrestres, etc.

PITIÉ (du latin *pietas*), sentiment de compassion, de douleur, qu'excitent dans notre âme les maux d'autrui. C'est une des formes de la *Sympathie* (*Voy.* ce mot). — Delille a composé un beau poëme sur *la Pitié*.

PITON, fer tourné en anneau ayant une queue à vis ou pointue, et qui sert, étant fixé, à recevoir l'anse d'un cadenas, le bout d'un crochet ou d'une tringle, etc. Le piton à vis, lorsqu'il est gros et que la vis est faite à double pas et à la main, prend le nom de *tire-fonds*.

En Géographie, *Piton* se dit, surtout aux Antilles, de la pointe élevée d'une montagne. Les Pitons sont en général inaccessibles, entourés de précipices et stériles. Tels sont le *Piton du Corbet* à la Martinique, le *P. de la Soufrière* à la Guadeloupe, etc.

PITPIT, *Dacnis*, genre de Passereaux conirostres, voisin des Fauvettes, et caractérisé par un bec long très-pointu, légèrement recourbé, arrondi, à bords lisses. Le *Pitpit bleu* (*Motacilla cayana*), type du genre, est un petit oiseau que l'on trouve en Amérique sous la zone torride, et qui se tient dans les bois sur les grands arbres, vivant en troupes plus ou moins nombreuses. Dans son état parfait, son plumage est noir au front, sur les côtés de la tête, le dos, les ailes et la queue; le reste est d'un beau bleu.

PITTA, oiseau. *Voy.* BRÈVE.

PITTE, ou *Agave fétide*, plante dont on fait des cordages (*Voy.* AGAVE). — *Pitte*, monnaie. *Voy.* PITE.

PITTORESQUE, adjectif venu de l'italien, et dérivé de *pittore*, peintre, désigne ce qui peut faire de l'effet en peinture, ce qui est propre à être peint, et, par analogie, tout ce qui peut former image.

Par extension, on a appelé *pittoresques* les publications dans lesquelles les pages sont ornées de gravures, insérées ordinairement dans le texte même, afin de présenter à l'œil l'image des matières décrites ou expliquées dans le livre. Le *Magasin pittoresque*, créé en 1831, a été en France la première publication de ce genre : elle a eu depuis une foule d'imitations : le *Musée des Familles*, l'*Illustration*, etc.

PITTOSPORE, *Pittosporum* (du grec *pitta*, pois, et *sporos*, graine, parce que ses graines se réunissent en paquets visqueux), genre type de la famille des Pittosporées, renferme de petits arbres et des arbrisseaux de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique. Le *Pittospore ondulé* (*P. undulatum*) est un bel arbrisseau à tige droite, cylindrique, rameuse, avec une écorce grisâtre assez unie, de laquelle suinte un suc blanc, d'une odeur agréable, qui devient concret et se présente sous la forme d'une poussière résineuse; à rameaux disposés par étages, garnis de feuilles ondulées sur leurs bords, persistantes, éparses, opposées, ou le plus souvent verticillées à leur sommet; à fleurs généralement blanches, réunies 3 et 5 ensemble, exhalant un parfum semblable à celui du jasmin. Le *P. coriace* est originaire de l'île de Madère; le *P. tobira* croît au Japon.

PITTOSPORÉES (du genre type *Pittosporum*), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, détachée de celle des Rhamnées, renferme des arbrisseaux quelquefois sarmenteux et volubiles, à feuilles simples et alternes, sans stipules; à fleurs solitaires, fasciculées ou disposées en grappes terminales : calice formé de 5 sépales, peu soudés à la base; corolle à 5 pétales égaux, réunis et soudés par leur base, de manière à former une corolle gamopétale, tubuleuse et régulière ou étalée, et comme rotacée; 5 étamines dressées, alternes; ovaire libre, élevé sur une espèce de disque hypogyne; il présente 1 ou 2 loges séparées par des cloisons incomplètes, multiovulées; style quelquefois très-court, terminé par un petit stigmate bilobé. Le fruit est tantôt une capsule à une ou deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves, tantôt un fruit charnu et indéhiscent. — Principaux genres : *Pittospore*, *Billardière*, *Bursaire* et *Sénacie*.

PITUITAIRE (de *pituite*). Les Anatomistes nomment *Fosse pituitaire* un enfoncement qu'on remarque sur la face cérébrale de l'os sphénoïde; — *Glande* ou *Corps pituitaire*, un petit corps arrondi, allongé transversalement, qui est logé dans la fosse pituitaire, et dont on ignore les usages : de la partie supérieure sort un prolongement conique, de couleur grisâtre, qu'on nomme *tige pituitaire; — Membrane pituitaire*, la membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx, où elle se continue avec celle de l'arrière-bouche et du voile du palais. On l'appelle aussi *membrane de Schneider*, en l'honneur du premier anatomiste qui l'ait bien décrite. Elle est le siége de l'*odorat*.

PITUITE (du latin *pituita*, qu'on dérive de *pitta*, poix, corps gluant). On appelle vulgairement ainsi un liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation, ou par le vomissement; ainsi qu'un état catarrhal des bronches ou de l'estomac dans lequel on rend cette matière en abondance : cet état est fréquent chez les hommes qui font abus de la pipe et de boissons alcooliques. *Voy.* PHLEGME, GLAIRE.

*Pituite* se dit aussi d'une maladie des poules qui n'est autre que la *pépie*. *Voy.* ce mot.

*Fièvre pituiteuse*, synonyme de *Fièvre muqueuse*. *Voy.* FIÈVRE.

PITYRIASIS (du grec *pityron*, son), inflammation chronique superficielle et squammeuse du derme, caractérisée par de petites taches roses presque imperceptibles et suivie d'une desquamation furfuracée permanente. Le Pityriasis se montre sur toutes les parties du corps, mais bien plus fréquemment sur le cuir chevelu. Les personnes qui en sont atteintes éprouvent une démangeaison qui les porte à se gratter : elles détachent alors une poussière blanche formée par de petites squammes épidermiques. Traitement : lotions savonneuses, ou avec la décoction de racine de guimauve et de tête de pavot.

PIVERT, corruption de *Pic-vert*, oiseau. *Voy.* PIC.

PIVOINE, *Pæonia* (de la *Péonie*, contrée au nord de la Grèce, d'où on la croit originaire, ou de *Pæan*, médecin célèbre dans la Fable, à cause des vertus médicales de cette plante), genre de la famille des Renonculacées, type de la tribu des Pæoniées, renferme des plantes herbacées, rarement ligneuses, au moins en Europe, dont les racines sont ordinairement composées de tubercules allongés, et disposées à peu près comme celles des Dahlias; à feuilles alternes, pétiolées, deux fois ternatiséquées; à fleurs remarquables par leur volume et l'éclat de leurs couleurs : calice persistant à 5 folioles inégales; 5 pétales; étamines nombreuses; 5 ovaires terminés par des stigmates sessiles épais, colorés, auxquels succèdent autant de capsules ventrues, s'ouvrant à leur côté inférieur et remplies de grosses graines globuleuses, luisantes. On en distingue deux espèces principales, et la culture a produit en outre un nombre infini de variétés.

La *Pivoine officinale*, dite aussi *Péone* ou *Pione* (*Pæonia officinalis*), est la pivoine ordinaire des jardins. Elle forme de grosses touffes de verdure d'où sortent des fleurs qui, en se doublant, acquièrent une telle grosseur que leur pédoncule peut à peine en soutenir le poids. Il y en a de rouges, de roses, de blanches; mais la plus répandue est d'un beau rouge cramoisi. Elle croît naturellement dans les bois des Cévennes. On la multiplie en éclatant les vieux pieds à l'automne. Elle fleurit pendant tout le mois de mai. — La *Pivoine mou-tan* (nom chinois) ou *P. en arbre* est un très-bel arbrisseau dont les fleurs grandes, d'un rose clair, répandent une odeur très-douce, qui approche de celle de la rose. Il est originaire de la Chine, et est cultivé dans cette contrée avec une sorte de vénération depuis un grand nombre de siècles. Ses fleurs paraissent en avril; mais elles sont sujettes à souffrir des gelées printanières.

La racine de la Pivoine officinale a été vantée par les anciens comme douée de propriétés merveilleuses : elle est encore aujourd'hui employée comme un des plus puissants antispasmodiques : on prépare avec cette racine une poudre, une conserve, un sirop que l'on emploie quelquefois contre l'épilepsie.

Dans le Langage des fleurs, la Pivoine simple est le symbole de la honte; la Pivoine double, de l'éclat.

PIVOT (dérivé par Huet de *pieu*), morceau de fer, arrondi par le bout, qui soutient un corps solide et qui sert à le faire tourner. En Mécanique, on appelle ainsi l'extrémité d'un arbre qui s'appuie sur un plan quelconque, en tournant dans une douille.

En Botanique, on nomme *Pivot* une racine fort grosse qui s'enfonce perpendiculairement dans le sol. Toute plante munie d'une racine de cette sorte est appelée *plante pivotante :* telles sont la carotte, le salsifis, le radis, etc.

Dans l'Art militaire, *Pivot* se dit de l'aile sur laquelle on tourne dans les exercices militaires et du point autour duquel se fait la conversion : *pivoter*, c'est opérer ce mouvement.

PIZZICATO, c.-à-d. *pincé*, mot italien qui s'emploie, en Musique, pour indiquer aux instruments à cordes que les notes ne doivent pas être exécutées avec l'archet, mais pincées avec les doigts. L'expression *coll' arco*, que l'on fait suivre d'ordinaire, indique la reprise avec l'archet.

PLACAGE (de *plaquer*), ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles très-minces, et appliqué par compartiments sur des bois qui ont plus d'épaisseur et moins de prix. On emploie surtout à cet usage aujourd'hui le bois d'acajou. *Voy.* ÉBÉNISTERIE et ACAJOU.

PLACARD (de *plaquer*), écrit ou imprimé qu'on affiche aux endroits les plus apparents de la voie publique, sur les places, dans les carrefours, aux portes des mairies, etc., pour donner un avis au public, est ainsi nommé parce qu'autrefois il s'affichait sur une *plaque*. — Par extension, *Placard* s'est dit de tout écrit séditieux, injurieux, diffamatoire, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues.

Pour la législation relative aux placards, *Voy.* AFFICHES et le Code de procéd., art. 617, 960.

Dans l'Imprimerie, on appelle *placards* des épreuves dans lesquelles la composition n'est pas encore mise en pages, afin de faciliter les corrections et les remaniements.

PLACE (du latin *platea*), lieu public découvert et entouré de bâtiments. Parmi les plus belles places, on cite, chez les anciens, le *Forum* de Rome; de nos jours, les places de la *Concorde* et *Vendôme*, à Paris; de *Saint-Marc*, à Venise; de *Saint-Pierre*, *Navone* et *Colonna*, à Rome; de l'*Amirauté*, à Saint-Pétersbourg, etc. — Les Anglais appellent leurs places *squares* (carrés). *Voy.* SQUARE.

*Place d'armes :* c'est, dans les villes de guerre ou de garnison, un emplacement central où les troupes se réunissent les jours de revue ou en cas d'alerte; et, dans les lieux fortifiés, un espace destiné à recevoir les troupes qui doivent soutenir l'attaque ou la défense des points d'action.

*Place forte*, lieu destiné à défendre un territoire contre l'invasion d'un ennemi. On distingue les *Places fortes proprement dites* ou *Places de guerre*, et les *forteresses*, *citadelles*, *forts*, *châteaux* et *postes militaires*. Les premières sont, suivant leur importance, divisées en trois classes; elles sont aussi, suivant leur position sur la frontière, de 1re, de 2e et de 3e ligne. On doit à Carnot un *Traité de la défense des places fortes*. *Voy.* FORTIFICATION.

Il est défendu d'élever aucune construction autour des *places de guerre* jusqu'à une distance qui

est déterminée par les règlements. — La loi permet d'imposer des servitudes sur les propriétés privées, lorsque le besoin de la défense de l'État l'exige; mais ces servitudes ne peuvent être établies qu'en vertu d'une ordonnance ou d'un décret (lois des 10 juillet 1791, 29 floréal an X, 8 mars 1810, 17 juillet 1819).

PLACEMENT (BUREAUX DE), bureaux établis dans les grandes villes pour faciliter, moyennant rétribution, le placement des employés, domestiques, ouvriers, etc. Ces bureaux, qui peuvent rendre les plus grands services, avaient donné lieu à de graves abus, dont souffrait surtout la classe laborieuse : un décret du 25 mars 1852 est venu remédier à ces abus. En vertu de ce décret et d'une ordonnance de police du 3 avril suivant, nul ne peut ouvrir un bureau de placement sans une permission spéciale du préfet. Dans chaque bureau, il y a un registre visé par le maire ou le commissaire de police. On y inscrit les noms, prénoms, âge, lieu de naissance, domicile, profession de la personne à placer, avec l'indication des pièces produites pour établir sa moralité. L'inscription ne doit pas coûter plus de 50 cent.

PLACENTA (du latin *placenta*, gâteau). Ce mot désigne : 1° en Anatomie, un organe cellulo-vasculaire en forme de *gâteau* qui, d'une part, adhère aux parois de l'utérus, et, de l'autre, communique avec le fœtus au moyen du cordon ombilical, servant d'intermédiaire entre la mère et l'embryon; — 2° En Botanique, la partie interne de l'ovaire à laquelle chaque ovule est attaché soit immédiatement, et dans ce cas l'ovule est *sessile,* soit par l'intermédiaire d'un funicule, et dans ce cas l'ovule est *stipité.* Cet organe remplit vis-à-vis de la graine le même rôle que le placenta des mammifères vis-à-vis de l'embryon. — Mirbel nomme *Placentaire* la partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas, et qui porte les graines.

PLACER, PLACERES, mot espagnol, désigne, dans la Californie et l'Australie, les *places* où l'on exploite l'or : ce sont le plus souvent des terrains d'alluvion ou même le lit des cours d'eau.

PLACET (mot latin signifiant : *il plaît*). En Procédure, on nomme ainsi la demande adressée à un tribunal pour obtenir justice : elle est rédigée par l'avoué.

PLACUNA (du grec *plax*, plaque), vulg. *Vitre chinoise,* Mollusque ostracé, à coquille plane et bivalve.

PLAFOND (de *fond plat*), se dit, en Construction, de la partie supérieure d'un lieu couvert, d'une pièce d'appartement, même quand cette partie, au lieu d'être plate, est cintrée. Les plafonds ordinaires sont composés d'un lambris de lattes et d'une ou plusieurs couches de plâtre qui le recouvrent. Autrefois, on laissait en saillie la rangée de poutres qui soutient le plancher supérieur. — Quand on veut rehausser les plafonds de peintures, on les divise ordinairement en compartiments encadrés par des moulures saillantes : c'est ce qu'on appelle *caissons, tympans, voussures.* — Quand les plafonds sont trop élevés, on fait au-dessous de *faux plafonds.*

PLAGAL, se dit, dans le Plain-chant, d'un mode où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave. Le *mode plagal* est l'opposé du *mode authentique.* On compte dans le Plain-chant 4 tons plagaux : le 2e, le 4e, le 6e et le 8e, en un mot, tous ceux dont le nombre est pair. *Voy.* PLAIN-CHANT.

PLAGE (du latin *plaga*, étendue de terre, espace), rivage plat et découvert qui se termine en pente douce. On distingue des plages de quatre sortes : les plages de *rochers*, celles de *galets* ou *cailloux*, celles de *sable* et celles de *vase.* Les côtes de l'Océan, dans presque tout le golfe de Gascogne, ainsi que celles du nord de la France (Saint-Malo, Trouville, Luc, Boulogne), sont en général des plages de sable : ce sont les plus favorables pour l'établissement des bains de mer.

PLAGIAT, délit du plagiaire. Chez les Romains, on appelait *plagiaire* celui qui était condamné au fouet (*ad plagas*) pour avoir vendu comme esclaves des hommes libres. — Dans notre langue, cette qualification s'applique à l'auteur qui s'approprie les pensées d'autrui. Quand le plagiaire s'approprie un ouvrage entier, il prend le nom de *contrefacteur*, et est puni comme tel (*Voy.* CONTREFAÇON). Ch. Nodier a écrit un livre fort curieux intitulé : *Du plagiat, de la supposition d'auteurs, des supercheries qui ont rapport aux livres*, Paris, 1826.

PLAGIOSTOMES, *Plagiostoma* (du grec *plagios*, oblique, et *stoma*, bouche), famille de poissons Chondroptérygiens établie par M. Duméril, et caractérisée par une bouche placée transversalement au-dessus du museau. Elle correspond à la famille des *Sélaciens. Voy.* ce mot.

Genre de Mollusques acéphales de la famille des Ostracés, renferme des coquilles fossiles voisines des Peignes et des Limes.

PLAGIURES, *Plagiuri* (du grec *plagios,* transverse, et *oura,* queue), synonyme de *Cétacés* dans Linné et quelques autres, désigne surtout ceux dont la queue est très-aplatie horizontalement.

PLAID (du bas latin *placitare,* plaider). Ce mot, qui signifiait autrefois *débat*, *plaidoyer*, n'est plus usité que dans cette locution : *peu de chose, peu de plaid*, pour dire : Il n'est pas besoin de longues explications pour une chose de peu d'importance.

Au pluriel, le mot *Plaids* désignait autrefois les assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès sous les rois de France des deux premières races. On distinguait les *plaids généraux*, tenus par le roi lui-même, qui avaient lieu deux fois l'année et en plein air; et les *plaids particuliers* ou *assises*, qui étaient présidés par les simples seigneurs, et qui se tenaient plus fréquemment. On ouvrait tous les plaids à la Saint-Martin. — *Plaid* se disait aussi des jugements rendus dans ces assemblées.

En Angleterre, la *Cour des plaids communs* est une des quatre principales cours de justice. Elle juge les différends civils entre parties.

PLAID, grande écharpe de laine à carreaux de diverses couleurs dont les Écossais se servent pour se couvrir, et qu'ils portent croisée sur la poitrine.

PLAIDOYER, PLAIDOIRIE. Les parties, assistées de leurs avoués, peuvent plaider elles-mêmes leur cause; néanmoins, le tribunal a la faculté de leur en interdire le droit s'il reconnaît que la passion ou l'inexpérience les empêche de discuter avec la décence convenable ou avec la clarté nécessaire. — Les procédures sont publiques; cependant les tribunaux peuvent ordonner le *huis clos* (*Voy.* ce mot), si la publicité devait entraîner du scandale ou des inconvénients graves (Code de Proc., art. 85 et 87). — Les tribunaux peuvent supprimer des plaidoyers injurieux ou diffamatoires (art. 1036). — Pour les recueils de Plaidoyers, *Voy.* BARREAU et CAUSES CÉLÈBRES.

PLAIE (du latin *plaga*, même sens), toute solution de continuité des parties molles, produite instantanément par une violence extérieure. On en distingue huit espèces : 1° *Plaies par instruments tranchants* (couteaux, sabres, etc.) : elles sont caractérisées par l'écartement des bords de la plaie et par l'écoulement du sang (*Voy.* BLESSURE et COUPURE). — 2° *Plaies par instruments piquants* (poinçons, alènes, stylets), ou *Piqûres* (*Voy.* PIQURE). — 3° *Pl. contuses,* faites soit par des corps contondants ordinaires (*Voy.* CONTUSION), soit par des projectiles lancés par la poudre (grains de plomb, balles, biscaïens, boulets, éclats de bombe, d'obus, de grenade) : ces dernières sont les *Pl. d'armes à feu.* Les plaies par armes à feu offrent une teinte livide, une désorganisation plus ou moins étendue, une sorte de stupeur qui se propage quelquefois à toute l'économie; enfin une sécheresse remarquable. On les traite par la réunion

immédiate quand elles ne présentent qu'une contusion modérée, et ensuite par l'irrigation continue avec l'eau froide. Lorsque les balles sont restées dans les tissus, il faut, dans la plupart des cas, tenter de les extraire. — 4° *Plaies par arrachement :* elles sont le résultat d'une traction considérable exercée sur les parties molles; il peut même y avoir avulsion de l'organe ou du membre, avulsion qui a lieu constamment au niveau des articulations. Le traitement consiste dans la réunion immédiate, l'emploi des antiphlogistiques locaux ou généraux, ou les irrigations continues d'eau froide. — 5° *Pl. par morsure :* elles sont produites le plus souvent par des animaux carnassiers ou herbivores. Le traitement est celui des plaies contuses (*Voy.* MORSURE). — 6° *Pl. envenimées*, produites soit par la piqûre de l'abeille, de la guêpe, du frelon, du bourdon, soit par l'atteinte du scorpion, de la vipère, du serpent à sonnettes, etc. Pour les premières, il suffit d'extraire l'aiguillon, et de faire des applications émollientes et narcotiques, ou de plonger la partie blessée dans l'eau froide (*Voy.* PIQURE). Les autres, qui sont beaucoup plus dangereuses, réclament le lavage immédiat de la plaie, l'application de ventouses, la cautérisation et la compression circulaire, si la plaie siége sur un membre. — 7° *Pl. virulentes*, produites par le *virus* de la rage, celui de la morve, etc. (*Voy.* RAGE et MORVE). — 8° *Pl. empoisonnées*, telles que la *piqûre des anatomistes*, provenant du scalpel imprégné de sanie : lavage immédiat, pression des parties pour faire écouler le sang, et cautérisation avec le nitrate d'argent.

Les plaies, notamment les plaies d'armes à feu, ont donné lieu depuis le commencement de ce siècle à un grand nombre de travaux importants, parmi lesquels on remarque ceux de MM. les docteurs Percy, Larrey, Baudens, Roux, Malgaigne, Amussat, Blandin, Piorry, Velpeau, Jobert de Lamballe, Bégin, Rochoux, Devergie, etc.

Les *Plaies d'Égypte*, fléaux dont Dieu, par l'entremise de Moïse, punit l'endurcissement du roi d'Égypte Pharaon, sont : 1° les eaux changées en sang; 2° les grenouilles; 3° les petits insectes piquants; 4° les mouches; 5° la peste; 6° les ulcères et pustules; 7° la grêle; 8° les ténèbres épaisses; 9° les sauterelles; 10° la mort des premiers-nés.

PLAIN-CHANT (du latin *planus*, uni, simple, et *cantus*, chant; chant simple, dans lequel toutes les voix chantent à l'unisson, sur un même ton), nom que l'on donne au chant ecclésiastique dans l'Église romaine : on n'y emploie que la mesure à deux temps et des notes de valeur égale. La portée sur laquelle on écrit le plain-chant n'a que quatre lignes, et l'on ne se sert que des clefs d'*ut* et de *fa*. Il n'y a que deux figures de notes, la *longue* ou carrée, à laquelle on ajoute quelquefois une queue, et la *brève*, faite en forme de losange. Toute pièce de plain-chant doit être renfermée dans l'étendue d'une octave ou tout au plus d'une neuvième. Si la finale occupe le plus bas degré de cette octave, le ton est *authentique;* si elle en occupe le milieu, le ton est *plagal* ou collatéral. On compte dans le plain-chant huit tons réguliers, marchant toujours deux à deux, savoir, un *authentique* avec un *plagal* qui a la même finale que lui : les tons authentiques portent les numéros impairs, et les plagaux les numéros pairs. Outre ces huit tons réguliers, il en est quelques-uns d'irréguliers, dont l'usage est peu fréquent.

Le plain-chant est un reste, bien défiguré, il est vrai, mais précieux encore, de l'ancienne musique grecque. On attribue l'invention du plain-chant à S. Athanase, qui en introduisit l'usage dans l'église d'Alexandrie; S. Ambroise, archevêque de Milan, en formula les règles, et inventa les quatre tons réguliers appelés *authentiques;* le pape S. Grégoire le perfectionna en 259 en y ajoutant les quatre tons *plagaux*, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui : il a pris de lui le nom de *chant grégorien*. Charlemagne introduisit en France le chant grégorien. Le roi Robert composa le chant de plusieurs antiennes.—On doit à M. Miné un *Manuel*, à M. F. Clément une *Méthode de Plain-chant;* et à M. Jos. d'Ortigue un *Dict. du Plain-chant et de la Musique d'église*.

PLAINE, en latin *planities* (de *planus*, uni), grande étendue de terrain, dont la surface est unie et sensiblement horizontale. Rarement les plaines sont parfaitement horizontales : autrement elles se changeraient en marais fangeux par suite du séjour prolongé des eaux pluviales. Cependant, quelques pays ne sont composés que de plaines, et prennent de là leur nom : tels sont, en Italie, la Campagne de Rome, la Campanie, en France, la Champagne, en Belgique la Campine, dont les noms sont formés de *campus*, plaine. Les plaines d'une étendue considérable prennent, selon les lieux ou selon leur caractère particulier, les noms de *steppes, pampas, llanos, savanes, maremmes*, etc. (*Voy.* ces mots). La plupart de ces grandes plaines sont arides et inhabitables. — On appelle ordinairement *plateaux* de vastes plaines dont le niveau est de beaucoup au-dessus de celui de la mer. *Voy.* PLATEAU.

Sous la Convention, on donnait le nom de *Plaine* à la partie de l'Assemblée qui siégeait en bas, au-dessous de la *Montagne*, qui en occupait le haut.

En termes de Blason, on nomme *Plaine* la pointe de l'écu, quand elle est séparée du champ de gueules par une ligne horizontale, et peinte d'un autre émail. C'est quelquefois une marque de bâtardise.

PLAINTE (du latin *planctus*, lamentation, doléance). C'est la déclaration que l'on fait en justice du sujet qu'on a de se plaindre. Toute personne qui se prétend lésée par un crime ou par un délit peut en porter *plainte* devant le juge d'instruction, soit du lieu où le crime ou le délit a été commis, soit du lieu de la résidence du prévenu. Le Code d'Instr. crim. (art. 63-70) détermine la forme et les effets de la plainte, et l'instruction dont elle doit être suivie.

PLAISIR (du latin *placere*, plaire), sentiment ou sensation agréable. On oppose le *plaisir*, qui n'est qu'une jouissance passagère, au *bonheur*, qui est un bien-être durable. On divise les plaisirs, comme les passions auxquelles ils donnent naissance, en *Plaisirs des sens, Pl. de l'esprit, Pl. du cœur*. Quelques philosophes, Aristippe, Épicure, Helvétius, faisaient consister toute la philosophie dans la recherche du plaisir. Bien qu'ils distinguassent entre les plaisirs, et qu'ils recommandassent surtout les moins grossiers et les plus durables, leur doctrine tendait à étouffer dans l'homme les instincts les plus généreux : elle a été flétrie par le nom de *Sensualisme*.

Lévesque de Pouilly a donné une *Théorie des Sentiments agréables* (Paris, 1747), et J.-G. Sulzer, une *Nouvelle Théorie des Plaisirs* (Berlin, 1767, en franç.). Il a été publié sur diverses sortes de plaisirs des poëmes estimés : *Plaisirs de l'Imagination*, d'Akenside ; *Plaisirs de la Mémoire*, de Rogers, d'Albert de Montémont; *Plaisirs de l'Espérance*, de Mason, etc.

Dans la Pâtisserie, on appelle *Plaisir* une espèce d'oublie légère, roulée en cornet.

PLAISIRS (MENUS). *Voy.* MENUS PLAISIRS.

PLAN, se dit, en Géométrie, d'une surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer en tous sens, de manière à coïncider exactement avec elle. Dans le Nivellement, on nomme *Plan de niveau* un *plan horizontal* ou parallèle à l'horizon. Un *Angle plan* est l'angle formé par deux plans qui se coupent; un *Triangle plan* est un triangle formé par trois lignes droites, par opposition au *triangle sphérique*, qui résulte de l'intersection de trois arcs de cercle. — Dans la Géométrie pratique, le *plan* est la représentation d'un objet en petit sur le papier, faite en conservant à toutes les parties les rapports

de grandeur qu'elles ont réellement. *Lever un plan*, c'est décrire sur le papier les différents angles et les différentes lignes d'un terrain dont on a pris les mesures avec un graphomètre ou un instrument semblable et avec une chaîne. Cette construction s'exécute avec la *planchette* ou avec le *rapporteur* (*Voy.* ces mots) : à l'aide de ces instruments, on trace sur le papier les divers angles qu'on a observés sur le terrain, et au moyen d'une échelle de proportion, on donne aux côtés de ces angles des longueurs proportionnelles à celles qu'on a mesurées.

En Mécanique, le *Plan incliné* sert à démontrer la loi de la *chute des corps*. *Voy.* PESANTEUR.

PLANAIRE, *Planaria* (de *planus*, plat), genre de Zoophytes de la classe des Entozoaires et de l'ordre des Parenchymateux, renferme des espèces de Vers aplatis, qui rampent à terre comme des limaces, et qui vivent également dans les eaux douces stagnantes et dans la mer; ils sont très-voraces. Ils possèdent un système vasculaire très-compliqué et une cavité digestive ramifiée, qui tantôt s'ouvre aux deux extrémités du corps, tantôt ne présente qu'une seule ouverture située sous le ventre. On remarque souvent chez eux des tentacules, et des points noirs qui sont probablement des yeux.

Le genre Planaire est subdivisé en 9 sous-genres : *Planocera, Stylochus, Eolidiceros, Proceros, Polycelis, Tricelis, Planaria, Geoplana* et *Typhloplana*.

PLANCHE (du bas-latin *planca*, formé de *planus*), fragment d'un arbre scié en lames de la largeur de 30 à 35 centim. et de 3 ou 4 centim. au plus d'épaisseur. Plus mince, elle prend le nom de *volige;* plus épaisse, celui de *madrier*. On obtient le plus souvent les planches livrées au commerce au moyen de scieries mécaniques. *Voy.* SCIERIE.

On donna d'abord le nom de *Planche* à la tablette de bois sur laquelle les premiers graveurs travaillaient, et dont on tirait des épreuves. Plus tard, quand le cuivre et l'acier eurent remplacé les planches de bois (1452), on conserva toujours le nom de *planche* à la tablette de métal sur laquelle on gravait.

PLANCHER, assemblage horizontal de solives ou de fortes bandes de fer, recouvertes de *planches*, formant la séparation entre les étages d'une maison : c'est l'aire ou la partie la plus basse de l'appartement, celle sur laquelle on marche; on l'oppose à *plafond*. Le plus ordinairement les planchers se garnissent d'un massif de mortier ou de plâtre recouvert de briques. Le dessus des planchers se revêt soit de *planches* ou d'un *parquet*, soit d'un *carrelage*.

PLANCHETTE, instrument qui sert, dans l'Arpentage, à lever les plans, et avec lequel on les obtient sur le terrain même, sans avoir besoin de les construire à part. Il consiste en une planche rectangulaire de bois bien sec, ayant environ 30 ou 40 centim. en carré, montée sur un genou et sur un pied à trois branches. On place dessus une feuille de papier qu'on arrête par le moyen d'un châssis qui s'emboîte exactement autour de la planchette. Pour y tracer les lignes, on se sert d'une règle ou alidade en cuivre, munie de deux pinnules et quelquefois d'une lunette d'approche.

PLANE (du latin *planus*, uni). Dans l'Industrie, ce mot désigne : 1° un outil tranchant et à deux poignées, dont les charrons, les tonneliers, etc., se servent pour *planer*, c.-à-d. rendre unies et lisses les diverses sortes de bois qu'ils exploitent : on le nomme aussi *Couteau à deux manches*; 2° un assemblage de feuillets carrés de parchemin, à l'usage du batteur d'or; 3° une lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces; 4° une sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser.

En Botanique, *Plane* se disait autrefois pour *Platane*. Il se dit aujourd'hui d'une espèce d'*Érable*, qui ressemble un peu au Platane par son feuillage.

*Plane de mer*, nom vulgaire de la *Plie*.

PLANÈRE, *Planera* (de *Planer*, botaniste allemand), genre de la famille des Ulmacées, renferme des arbres de l'Asie centrale et de l'Amérique du Nord. La *Planère crénelée* (*Pl. crenata*), ou *Orme de Sibérie*, est un arbre du Caucase qui a le port de l'Orme, mais qui s'en distingue par le poli de son écorce, ses feuilles crénelées, ovales, et par ses fruits agglomérés : son bois rougeâtre est excessivement dur et précieux pour l'ébénisterie. La *Pl. à feuilles d'orme* (*Pl. ulmifolia*) est un arbre de la Caroline, à rameaux grêles, rougeâtres, à feuilles ovales, allongées en pointe, glabres et luisantes en dessus.

PLANÉTAIRE, machine qui représente les mouvements des planètes, soit par des cercles, comme dans les sphères mouvantes, soit par de petits globes qui tournent autour d'un centre. Les planétaires les plus célèbres sont ceux de Huyghens et celui que lord Orrery fit construire en Angleterre au dernier siècle.

Pris comme adjectif, *Planétaire* se dit de tout ce qui a rapport aux planètes : le *Système planétaire* est l'ensemble de toutes les planètes, principales et secondaires, qui se meuvent autour du soleil; — les *Heures planétaires*, nommées aussi *Heures antiques* ou *judaïques*, sont des heures inégales dont on comptait 12 entre le lever et le coucher du soleil, et 12 entre le coucher et le lever suivant.

PLANÈTE (du grec *planétès*, errant), corps céleste qui tourne soit autour du soleil, soit autour d'une autre planète, et qui ne luit qu'en réfléchissant la lumière du soleil.

Les planètes se classent en *Planètes principales* ou *Planètes* proprement dites, qui décrivent leurs orbites autour du soleil même, et en *Pl. secondaires* ou *Satellites*, qui tournent autour d'une planète principale comme centre, de la même manière que les planètes principales tournent autour du soleil.

Les planètes proprement dites se divisent elles-mêmes en *Grandes planètes* et en *Petites planètes* ou *Astéroïdes*, dites aussi *Pl. télescopiques*, parce qu'on ne peut les découvrir qu'à l'aide du télescope : leur nombre n'est pas encore déterminé. Les petites planètes sont toutes placées entre Mars et Jupiter : on a supposé qu'elles étaient les fragments d'une grande planète brisée par une cause inconnue.

On nomme *Planètes inférieures*, Mercure et Vénus, parce que leurs orbites se trouvent placées entre la Terre et le Soleil; par la raison opposée, toutes les autres prennent le nom de *Pl. supérieures*.

Parmi les planètes, il en est quatre qui jouissent d'un grand éclat : ce sont Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. Mercure brille aussi d'une vive clarté, mais il échappe souvent à la vue; il est peu de personnes qui puissent, sans s'aider d'une lunette, distinguer Uranus; Neptune est invisible à l'œil nu, ainsi que toutes les petites planètes.

Toutes les planètes ont un double mouvement qui s'exécute d'occident en orient : elles tournent sur elles-mêmes et se transportent autour du soleil : dans leur révolution autour du soleil, elles décrivent une orbite elliptique.

Toutes les planètes ne se meuvent pas dans un même plan; leurs orbites sont inclinées les unes par rapport aux autres. Les trois lois suivantes règlent le mouvement des planètes : 1° Toutes les planètes décrivent autour du soleil des orbites qui sont des ellipses peu excentriques, et qui ont toutes un foyer commun où se trouve le soleil; 2° Les carrés des temps périodiques des révolutions des planètes sont entre eux dans le même rapport que les cubes de leurs moyennes distances au soleil; 3° Les aires décrites par le rayon vecteur d'une planète en temps égaux sont toujours égales. Ces lois, découvertes par Képler, et connues sous le nom de *Lois de Képler*, sont la base de toute l'Astronomie théorique, et ont servi à Newton pour fonder son système de la gravitation universelle. — Les mouvements des planè-

tes sont assujettis à un grand nombre de petites inégalités qu'on nomme *Perturbations. Voy.* ce mot.

On appelle *Accélération des planètes* un effet qui résulte du mouvement propre des planètes d'occident en orient, suivant l'ordre des signes, mouvement qui respectivement à la terre paraît plus grand qu'il n'est réellement. C'est l'effet du mouvement de la terre combiné avec celui de la planète.

Nous donnons le tableau des 41 planètes connues en 1855 (8 grandes et 33 petites). Depuis, il en a été déc. 11 petites : Circé, Leucothoé, Atalante, Fides, Léda, Létitia, Harmonia, Daphné, Isis, Némausa, Europa.

GRANDES PLANÈTES.

| NOMS DES PLANÈTES. | DIAMÈTRE (celui de la Terre étant pris pour unité). | VOLUME (celui de la Terre étant pris pour unité). | DISTANCE AU SOLEIL (la dist. de la Terre étant un). | ROTATION de la planète sur elle-même. | DURÉE de la RÉVOLUTION sidérale. | INCLINAISON sur l'Écliptique. | AUTEURS ET ÉPOQUES DE LA DÉCOUVERTE. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | j. h. m. | jours. | ° ′ ″ | |
| Mercure...... | 0,391 | 0,060 | 0,387 | 0,24, 5 | 87,969 | 7. 0. 5 | Connues de toute antiquité. |
| Vénus........ | 0,985 | 0,957 | 0,723 | 23,21 | 224,700 | 3.23.29 | |
| La Terre..... | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 23,56 | 365,256 | 0. 0. 0 | |
| Mars......... | 0,519 | 0,140 | 1,523 | 24,37 | 686,979 | 1.51. 6 | |
| Jupiter....... | 11,225 | 1414,2 | 5,202 | 9,55 | 4332,584 | 1.18.52 | |
| Saturne...... | 9,022 | 734,8 | 9,538 | 10,30 | 10759,219 | 2.29.36 | |
| Uranus....... | 4,344 | 82,0 | 19,182 | » | 30686,820 | 0.46.28 | Herschell, 1781. |
| Neptune...... | 4,719 | 110,6 | 30, 04 | » | 60127 | 1.46.59 | M. Le Verrier, 1846. |

PETITES PLANÈTES.

| NOMS DES PLANÈTES. | DISTANCE AU SOLEIL. | DURÉE de la révol. sidérale. | INCLINAISON. | NUMÉROS D'ANCIENNETÉ. | AUTEURS ET ÉPOQUES DE LA DÉCOUVERTE. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | jours. | ° ′ ″ | | |
| Flore.......... | 2,201727 | 1193,281 | 5.53. 3 | 8 | Hind........... 18 oct. 1847. |
| Melpomène..... | 2,295753 | 1270,531 | 10. 9. 2 | 18 | Hind........... 24 juin 1852. |
| Victoria....... | 2,335003 | 1303,253 | 8.23. 7 | 12 | Hind........... 13 sept. 1850. |
| Euterpe........ | 2,347507 | 1313,736 | 1.35.30 | 27 | Hind........... 8 nov. 1853. |
| Urania......... | 2,358329 | 1322,829 | 1.56.42 | 30 | Hind........... 22 juill. 1854. |
| Vesta.......... | 2,361702 | 1325,669 | 7. 8.25 | 4 | Olbers........ 29 mars 1807. |
| Polymnie...... | 2,378572 | 1339,899 | 1.22.21 | 33 | Chacornac..... 28 oct. 1854. |
| Iris........... | 2,385310 | 1345,600 | 5.28.16 | 7 | Hind........... 13 août 1847. |
| Métis......... | 2,386897 | 1346,940 | 5.35.55 | 9 | Graham....... 26 avril 1848. |
| Phocéa........ | 2,390843 | 1350,281 | 21.42.30 | 24 | Chacornac..... 6 avril 1853. |
| Massalia....... | 2,408360 | 1365,148 | 0.41. 4 | 20 | De Gasparis.... 19 sept. 1852.<br>Chacornac..... 20 sept. 1852. |
| Hébé.......... | 2,425368 | 1379,635 | 14.46.32 | 6 | Hencke........ 1 juill. 1847. |
| Fortuna........ | 2,445902 | 1397,192 | 1.33.18 | 19 | Hind........... 22 août 1852. |
| Parthénope..... | 2,448097 | 1399,074 | 4.36.54 | 11 | De Gasparis.... 11 mai 1850. |
| Thétis......... | 2,497756 | 1441,859 | 5.35.39 | 17 | Luther........ 17 avril 1852. |
| Amphitrite..... | 2,553665 | 1490,540 | 6. 7.41 | 29 | Marth......... 1 mars 1854. |
| Astrée........ | 2,577400 | 1511,369 | 5.19.23 | 5 | Hencke........ 8 déc. 1845. |
| Irène.......... | 2,581951 | 1515,373 | 9. 5.33 | 14 | Hind........... 19 mai 1851. |
| Égérie........ | 2,582492 | 1515,850 | 16.33. 7 | 13 | De Gasparis.... 2 nov. 1850. |
| Pomone....... | 2,585054 | 1518,106 | 5.39. 3 | 32 | Goldschmidt.... 26 oct. 1854. |
| Lutetia........ | 2,612466 | 1542,318 | 3. 5. 6 | 21 | Goldschmidt.... 15 nov. 1852. |
| Thalie......... | 2,625878 | 1554,209 | 10.13.59 | 23 | Hind........... 15 déc. 1852. |
| Eunomia....... | 2,650918 | 1576,493 | 11.43.50 | 15 | De Gasparis.... 29 juill. 1851. |
| Proserpine..... | 2,652433 | 1577,845 | 3.35.45 | 26 | Luther........ 5 mai 1853. |
| Junon......... | 2,669095 | 1592,736 | 13. 3.17 | 3 | Harding....... 1 sept. 1804. |
| Cérès......... | 2,766921 | 1681,093 | 10.37.12 | 1 | Piazzi......... 1 janv. 1801. |
| Pallas......... | 2,772896 | 1686,089 | 34.37.20 | 2 | Olbers......... 28 mars 1802. |
| Bellone........ | 2,780725 | 1693,693 | 9.25. 7 | 28 | Luther........ 1 mars 1854. |
| Calliope....... | 2,911710 | 1814,762 | 13.44.49 | 22 | Hind........... 16 nov. 1852. |
| Psyché........ | 2,926334 | 1828,452 | 3. 4. 1 | 16 | De Gasparis.... 17 mars 1852. |
| Hygie......... | 3,151388 | 2043,386 | 3.47.11 | 10 | De Gasparis.... 14 avril 1849. |
| Thémis........ | 3,160312 | 2052,072 | 0.49.24 | 25 | De Gasparis.... 6 avril 1853. |
| Euphrosyne.... | 3,192287 | 2083,295 | 26.53.26 | 31 | Fergusson..... 1 sept. 1854. |

**PLANEUR**, ouvrier qui se sert de la *plane* pour aplanir les métaux (*Voy.* PLANE et CHAUDRONNIER). Il se dit surtout de celui qui plane la vaisselle d'argent. — Le *planeur* en cuivre est celui qui dresse et polit les planches de cuivre destinées à la gravure.

**PLANIMÉTRIE** (du latin *planus*, plane, et *metrum*, mesure), art de mesurer les surfaces planes, d'en représenter la figure sur le papier au moyen d'opérations géométriques, et ensuite d'en évaluer la grandeur en mesures déterminées : c'est le plus souvent au triangle qu'on ramène la figure qu'on veut mesurer. *Voy.* ARPENTAGE et TRIANGULATION.

**PLANIPENNES**, famille d'insectes Névroptères, section des Filicornes, établie par Latreille : ailes couchées sur le dos horizontalement ou en forme de toit. Cette famille est composée de huit tribus : *Panorpates*, *Fourmilions*, *Hémérobiens*, *Psoquilles*, *Termitines*, *Raphidiens*, *Semblides* et *Perlides*.

**PLANIROSTRES**, *Planirostri*, famille de Passereaux établie par M. Duméril pour ceux de ces oi-

seaux qui ont le bec aplati horizontalement, répond aux *Fissirostres* de G. Cuvier.

PLANISPHÈRE, projection d'une sphère sur un *plan* (*Voy.* PROJECTION). On s'en sert pour les cartes astronomiques et pour les mappemondes : de là, la distinction des *Planisphères célestes* et des *Pl. terrestres*. Pour rendre visibles toutes les parties de la terre, on la suppose partagée par le méridien en deux moitiés ou hémisphères que l'on projette l'un à côté de l'autre, comme cela se voit dans les mappemondes. Pour la sphère céleste, on en fait de même la section, non par le plan du méridien, mais par celui de l'équateur, les constellations polaires étant celles qu'il faut représenter avec précision.

PLANORBE, *Planorbis* (de *planus*, plane, et *orbis*, orbe), genre de Mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des Limnéens, renferme des coquilles très-aplaties, minces, fragiles et diaphanes, qui laissent voir les tours de la spire. Le Planorbe est remarquable par deux longs tentacules entre lesquels sont placés les yeux, et par une liqueur abondante qu'exhale son manteau, liqueur qu'on prend vulgairement pour son sang, parce qu'elle devient de couleur rouge lorsque l'animal est inquiété. On trouve ces Mollusques dans les rivières, les étangs, etc., où ils se nourrissent de matières végétales. Les espèces les plus communes sont le *Planorbe corné*, large de 25 à 30 millim.; le *Pl. caréné*, le *Pl. tuilé*, etc.

PLANT (du bas latin *plantarium*). On appelle ainsi, en Agriculture, tantôt le scion qu'on tire de certains arbres pour planter, comme quand on dit : *Prendre du plant d'un arbre;* tantôt un arbre fruitier nouvellement planté, spécialement la vigne qui ne fait que commencer à produire; tantôt enfin une quantité de jeunes arbres plantés dans un même terrain, comme quand on dit : un *plant de chênes, d'ormes*, etc. : il est alors synonyme de *plantation*.

PLANTAGINÉES (du genre type *Plantago*, Plantain), famille de plantes phanérogames dicotylédones, renferme des herbes vivaces, rarement sous-frutescentes, à fleurs hermaphrodites, quelquefois unisexuées (dans le genre *Littorella*, par exemple), formant des épis simples, cylindriques, allongés ou globuleux, rarement solitaires : calice persistant, herbacé, quadrifide ou à quatre sépales inégaux en forme d'écailles, et deux plus extérieurs; corolle gamopétale, insérée au réceptacle, tubuleuse ou urcéolée, à limbe tri-quadrifide égal ou inégal, persistante; 4 étamines, qui alternent avec les divisions du limbe; filets filiformes, persistants; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, caduques; ovaire libre à 1, 2 ou rarement 4 loges, contenant un ou plusieurs ovules; style capillaire, terminé par un stigmate simple, subulé, rarement bifide à son sommet, etc. Le fruit est une pyxide membraneuse, contenant un nombre de grains variable.— Les Plantaginées habitent les régions tempérées de l'hémisphère boréal. On distingue les *Pl. vraies* (Plantago) et les *Pl. anomales* (Littorella, Bougueria).

PLANTAIN, *Plantago*, genre type de la famille des Plantaginées, renferme des plantes herbacées dont les feuilles sortent directement de la terre, et dont les fleurs sont disposées en épis et accompagnées de petites feuilles florales. L'espèce la plus importante est le *Plantain à grandes feuilles* (*Plantago major*), fort commun partout, dans les prés, les champs, le long des chemins : sa racine est fibreuse et vivace; elle a des propriétés fébrifuges. Les chèvres, les moutons et les porcs sont avides de cette plante; ses graines, recueillies pour la nourriture des petits oiseaux, sont l'objet d'un menu commerce à Paris. Le *Pl. moyen* (*Pl. media*) et le *Pl. lancéolé* (*Pl. lanceolata*) ne diffèrent du précédent que par leurs feuilles, qui sont plus petites chez le premier, et lancéolées chez le dernier. Les trois espèces sont légèrement astringentes; on prépare avec la racine du plantain moyen, qui est plus grosse que celle des autres espèces, une eau distillée que l'on emploie principalement dans les collyres, contre les maux d'yeux. — On cultive comme plantes fourragères le *Pl. des Alpes*, le *Pl. des bois* et le *Pl. maritime*.

Le *Plantain pulicaire*, dit aussi *Herbe aux puces* ou *Pucier* (*Psyllium*), tire son nom soit de ce que son odeur chasse les puces, soit plutôt de ce que ses graines ont la forme et la couleur de la puce. Cette plante est propre à améliorer les terrains sablonneux. Ses graines renferment un mucilage abondant qui sert à gommer les mousselines et à préparer la bandoline; elles s'emploient aussi en Médecine comme émollientes. — Le *Pl. corne de cerf* (*Coronopus*), à feuilles dentées, se mange en salade.

Le *Plantain d'eau* est l'*Alisma plantago*.

PLANTAIRE (de *planta*, plante du pied), qui appartient à la plante du pied. On distingue dans la plante du pied trois régions, dites *Plantaire externe*, *Pl. interne*, *Pl. moyenne*, d'après leur position relativement à la ligne médiane.

On appelle *Aponévrose plantaire* la couche fibreuse, triangulaire, adhérente à la peau, qui fournit des insertions à plusieurs muscles de la région plantaire; *Ligaments plantaires*, de petits faisceaux ligamentaires destinés à maintenir les rapports de la surface intérieure du tarse et du métatarse; *Muscle plantaire grêle*, le jambier grêle, situé dans la région jambière postérieure, entre les muscles jumeaux et soléaire; *Artères plantaires*, les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure; *Nerfs plantaires*, les deux branches fournies par la bifurcation du tronc tibial sous la voûte du calcanéum.

PLANTANIER, fruit du *Bananier du Paradis*.

PLANTATION, se dit et de l'art de planter, et du lieu où l'on a planté de jeunes arbres.

Pour faire des plantations avec succès, il faut, avant tout, bien connaître la nature du sol et l'état du *sous-sol :* c'est cette connaissance qui devra surtout guider dans le choix des arbres à planter. Ainsi, dans les terrains sablonneux qui ont du fond et qui conservent un peu d'humidité, l'on plantera le châtaignier, le hêtre, le peuplier; dans les sables gras mêlés d'un peu de terre substantielle, le chêne, le charme, le mûrier et le plus grand nombre des plantes ligneuses; dans les sables arides, le genévrier, le pin, le merisier, le bouleau; dans les terres de bonne qualité, sèches ou n'ayant que 40 centim. d'épaisseur, l'orme, l'érable, le robinier, le mahaleb et presque tous les arbrisseaux. Un sol marécageux convient aux bois blancs; si le sol n'est qu'humide, on y doit placer de préférence le tilleul, le cyprès, le platane, le tulipier. Sur les bords des eaux courantes, on place le saule, l'osier, l'aune, l'érable, le thuya.

Les plantations n'ont généralement lieu que pendant la suspension de la végétation : l'époque la plus favorable est après la chute des feuilles. Plus les arbres sont jeunes, plus leur reprise est assurée.

Aux colonies, on nomme *Plantation* toute propriété, toute exploitation rurale; le colon qui possède ou qui cultive ces propriétés est appelé *planteur*.

PLANTE DU PIED (du latin *planta*), face inférieure du pied de l'homme, celle qui pose à terre et sur laquelle porte le corps lorsqu'il est debout. La peau de la plante du pied est très-épaisse; cependant elle est très-sensible, surtout entre le talon et les doigts : tout le monde sait que rien n'est plus insupportable que le chatouillement de la plante des pieds. En Turquie, c'est sur la plante des pieds que l'on applique la bastonnade. — *Voy.* PLANTAIRE.

PLANTES (du latin *planta*), nom général sous lequel on comprend tous les végétaux, arbres, arbrisseaux, herbes, etc. (*Voy.* VÉGÉTAL). Sous le rapport de leur organisation, de leur mode de génération, de leur durée, de leur habitat, ou de leur usage, les *Plantes* sont *ligneuses*, *herbacées*, *grasses* ou *sar-*

*menteuses; agames, cryptogames, phanérogames; vivaces, annuelles, bisannuelles; terrestres, aquatiques* ou *marines, grimpantes* ou *parasites; usuelles, alimentaires, potagères; médicinales, aromatiques, tinctoriales*, etc. *Voy.* ces mots. — On nomme *Flore* la description des plantes d'un pays. *Voy.* FLORE.

M. J. Roques a donné un *Traité des plantes usuelles*, le docteur Duchesne, un *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses*, et M. Loiseleur-Deslonchamps une *Histoire des plantes usuelles indigènes*. — On doit à Castel un poëme sur *Les Plantes*.

PLANTEUR. On appelle ainsi, dans les colonies, celui qui possède ou qui cultive une *plantation*. — Depuis quelques années, le Gouvernement français a créé en Algérie des compagnies de *Planteurs militaires* : les premières ont été établies dans la province d'Alger, sur les districts de Médéah, Coléah, Orléansville et Ténès; et dans la province d'Oran, sur les districts d'Oran et de Mostaganem.

PLANTIGRADES, *Plantigradæ* (du latin *planta*, plante, et *gradiri*, marcher), se dit des Mammifères et des Oiseaux qui, en marchant, appuient par terre toute la plante du pied jusqu'au talon; par opposition aux *Digitigrades*, qui ont les tarses relevés, et qui n'appuient sur le sol que leurs doigts.

Les Mammifères plantigrades forment, dans la classification de Cuvier, une tribu de la famille des Carnassiers. Cette tribu comprend neuf genres : *Ours, Raton, Blaireau, Glouton, Coati, Kinkajou, Mydaus, Arétitis* et *Panda*.

PLANTISUGES (de *planta*, plante, et *sugo*, sucer), dits aussi *Phytadelges*, nom donné par Duméril à une famille d'insectes de l'ordre des Hémiptères, correspondant, moins le genre Thrips, aux *Gallinsectes* et aux *Hyménélytres* de Latreille.

PLANTOIR, outil de bois, pointu, dont le jardinier se sert pour faire les trous où il met les jeunes plants et les graines. Il faut craindre, en s'en servant, de trop tasser la terre autour du trou, ce qui la rendrait impénétrable pour les racines.

PLANTON, sous-officier ou soldat de service auprès d'un officier supérieur ou d'un officier général pour transmettre ses ordres et pour porter ses dépêches. Les colonels, les majors, ont des plantons pris dans leurs corps respectifs. Les commandants de place, les intendants militaires, les généraux de brigade et de division commandant un département ou une division active et territoriale, ont des plantons de chacun des corps qui sont sous leurs ordres.

PLANTULE (diminutif de *plante*), embryon végétal qui commence à se développer par l'acte de la germination : c'est ce qu'on nomme plus ordinairement *germe*. La partie supérieure de la plantule prend, en se développant, le nom de *plumule*, et sa partie inférieure le nom de *radicule*.

PLAQUE (du grec *plax*, génitif *plakos*, plaine), sorte de tablette mince de bois ou de métal, de forme variable. On s'en sert spécialement pour quelque indication : les soldats ont à leur coiffure, à leur ceinturon ou à leur giberne, une plaque de métal portant le numéro du corps dont ils font partie; les commissionnaires, les charbonniers, etc., portent à leur veste une plaque de cuivre indiquant le numéro sous lequel ils sont inscrits dans les bureaux de la police; les maisons assurées contre l'incendie sont marquées d'une plaque qui porte le chiffre ou les initiales de la compagnie d'assurances; chaque rue a son nom écrit à tous les coins sur une plaque.

En Histoire naturelle, on appelle *Plaques ventrales* ou *abdominales* les écailles que portent sous le ventre les reptiles de l'ordre des Ophidiens. Ces écailles sont, en effet, des espèces de plaques épaisses sur lesquelles l'animal s'appuie en rampant.

*Plaque* ou *Crachat*, marque distinctive que les officiers supérieurs de certains ordres de chevalerie portent appliquée ou brodée sur leur habit, à droite ou à gauche de la poitrine, et dont la forme varie selon l'ordre et le grade.

*Plaque*, ancienne monnaie d'argent de Flandre et de France. Les ducs de Bourgogne firent frapper des plaques dans les Pays-Bas. Louis XIV fit battre à Tournay des plaques qui contenaient 68 grains d'argent fin. — Il y avait aussi des *Plaquettes*. *Voy.* ce mot.

*Plaque fusible*. *Voy.* SOUPAPE DE SURETÉ.

PLAQUÉ ou DOUBLÉ, sorte d'argenture qui consiste à revêtir d'une lame d'argent plus ou moins épaisse du cuivre préparé à cet effet : la couche d'argent a généralement le 20ᵉ de l'épaisseur totale. Il ne faut pas confondre le *plaqué* avec l'*argenture*, qui s'enlève beaucoup plus vite. *Voy.* ARGENTURE.

On fait aussi du *plaqué sur fer* pour mouchettes, articles de harnais, etc.; mais alors il est nécessaire d'étamer le fer avant de l'argenter, tandis que l'argent s'applique sur le cuivre sans intermédiaire.

L'industrie du plaqué date du siècle dernier. Selon les Anglais, elle aurait été inventée à Sheffield en 1742. En France, les premiers essais datent de 1785. Entravée un instant par la Révolution, cette industrie a fait de nos jours des progrès considérables; mais la Galvanoplastie lui fait auj. une redoutable concurrence.

PLAQUEMINIER, *Diospyros*, genre important de la famille des Ébénacées, renferme des plantes qui croissent naturellement dans les contrées chaudes et tempérées des deux hémisphères. Il comprend un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles deux sont surtout remarquables. Le *Plaqueminier faux lotus* (*Diospyros lotus*) est un arbre de 12 ou 14 m. de haut, garni de branches étalées, se divisant en rameaux recouverts d'une écorce jaunâtre; à feuilles d'un vert luisant; à fleurs petites, solitaires, ayant le calice à 4 divisions ovales, persistantes, et la corolle en godet; à baies charnues, jaunâtres, de la grosseur d'une cerise, à 8 ou 10 loges. Ces fruits acerbes, très-astringents, sont rendus supportables par la cuisson. On les a longtemps confondus avec le lotus. Le bois de cette espèce est dur, et sert à la confection de divers ouvrages de tour. Cet arbre réussit dans le midi de l'Europe. — Le *Pl. ébène* (*D. ebenum*), très-grand arbre des Indes, a des rameaux à écorce grise, garnis de feuilles d'un vert foncé et porte des fleurs réunies ensemble au nombre de 3 à 15. C'est de cet arbre que nous vient le bois d'ébène, dont la belle couleur noire contraste avec l'aubier d'un blanc assez pur qui l'enveloppe. Ce bois est très-dur, prend un superbe poli, et est fort recherché pour les ouvrages de marqueterie. On tire encore l'ébène du *Pl. faux ébénier* (*D. ebenaster*) et du *Pl. à bois noir* (*D. melanoxylum*), de Ceylan et des Indes.

Le *Pl. de Virginie* (*D. virginiana*) donne des baies ovoïdes et brunes, dont la pulpe molle et blanche a le goût d'une pomme de reinette : les Américains les mangent en nature ou en font du cidre.

On donne quelquefois le nom général de *Plaqueminiers* à tous les arbres qui composent la famille des *Ébénacées* ou *Diospyrées*. *Voy.* ÉBÉNACÉES.

PLAQUETTE (diminutif de *plaque*), ancienne monnaie réelle de Belgique, faite d'un alliage d'argent et de cuivre, valait 0 fr. 29 cent.

PLASMA (du grec *plasma*, de *plasséin*, façonner), nom donné récemment à la partie liquide des sucs nutritifs de l'économie animale, notamment du sang, partie dans laquelle nagent les globules microscopiques : c'est une dissolution de fibrine, après la coagulation de laquelle il ne reste plus dans le sang qu'une eau chargée d'albumine et de sels, appelée *sérum*.

PLASMA (c.-à-d. *ouvrage façonné*), variété d'agate verte, fort estimée des anciens, et que l'on trouve dans les ruines de Rome en petites pièces travaillées ou gravées. C'est une pierre translucide, compacte, d'un vert d'herbe entremêlé de blanc et de jaune brunâtre.

PLASTIQUE (du grec *plastikos*, de *plassô*, former), se dit de tout ce qui a la puissance, la vertu

de former, de façonner. On a appelé *Force plastique* une puissance à laquelle on attribuait la production des germes ou des tissus organiques dans les corps vivants. Les anciens physiologistes ont beaucoup raisonné sur la force plastique des humeurs, particulièrement sur celle du sang dans la formation des différentes sécrétions, etc. — Pour expliquer l'action réciproque de l'âme et du corps, certains philosophes, Cudworth entre autres, ont imaginé un *médiateur plastique*, qui, d'après les ordres de l'âme, meut et façonne le corps à son gré.

On appelle *Arts plastiques* en général tous ceux qui s'occupent de reproduire la forme, tels que la sculpture, la statuaire et même la peinture, mais plus particulièrement cette partie de la sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures en terre, en plâtre, en cire, etc. *Voy.* MODELAGE.

*Argile plastique. Voy.* ARGILE.

En Chirurgie, on appelle *Plastique* ou *Autoplastie* l'art de reconstruire artificiellement certaines parties du corps détruites par accident. On appelle spécialement *Rhinoplastie* la réparation du nez; *Stomatoplastie*, celle de la bouche, etc. M. le Dr Jobert de Lamballe a beaucoup contribué aux progrès de cette partie de la chirurgie : on lui doit un savant *Traité de Chirurgie plastique*, Paris, 1849.

PLASTRON (de l'italien *piastrone*). C'est proprement une pièce de cuir rembourrée et matelassée dont les maîtres d'armes se couvrent la poitrine pour amortir les coups de fleuret, ou bien la partie de la cuirasse qui couvre la poitrine et sert à la préserver des coups. — Par extension, on a appelé *Plastron* un homme qui essuie constamment les railleries, qui est en butte aux sarcasmes de tous.

En Histoire naturelle, on donne le nom de *Plastron* au sternum des tortues, qui, étant très-développé en longueur et en largeur, forme au-dessous du corps une large plaque, aplatie ou convexe dans les femelles, et concave dans les mâles. Le plastron s'unit à la carapace ou plaque supérieure par des os intermédiaires, excepté en avant et en arrière, par où passent la tête et la queue.

PLATANE, *Platanus* (du grec *platys*, étendu, étalé), genre type de la famille des Platanées, autrefois compris dans celle des Amentacées, puis dans celle des Urticées, renferme de beaux et grands arbres à rameaux cylindriques, à feuilles alternes, pétiolées, palmées, lobées, ou anguleuses, dentées irrégulièrement; à fleurs précoces, très-petites, monoïques, dépourvues de calice et de corolle, réunies en têtes globuleuses et entremêlées de petites écailles.

Le *Platane d'Orient* ou *Plane* (*Platanus orientalis*), est un arbre d'une grande beauté, orné d'un superbe feuillage, formant par ses branches et rameaux une ample cime arrondie, distribuant au loin l'ombre et la fraîcheur. Son tronc est droit, uni, fort épais, presque égal dans toute sa longueur, revêtu d'une écorce grisâtre qui, tous les étés, se détache par grandes plaques minces. Ses feuilles sont fort amples, coriaces, divisées en 5 ou 7 lobes à leur contour. Cet arbre croît dans tout l'Orient; il est commun sur le bord des ruisseaux, dans la Grèce, en Syrie, au Liban, où il dépasse 30 et même 35 mètres. On l'emploie pour former de belles avenues et de grandes salles dans les parcs : il ornait jadis les jardins de l'Académie d'Athènes. Il fut d'abord transporté en Sicile, puis en Italie; ce fut Louis XV qui l'introduisit en France, en 1754. Le platane présente souvent à sa base une expansion considérable, d'un diamètre double et triple de celui du tronc : on rapporte que Licinius Mucianus, consul romain, passa une nuit avec dix-huit personnes de sa suite dans le tronc d'un platane de Syrie, que le temps avait creusé. Le platane aime les terrains frais, humides, qui ont beaucoup de fond. Son bois n'est pas très-dur; on en fait de jolis ouvrages d'ébénisterie. Les habitants du mont Athos font avec les gros troncs des barques d'une seule pièce. — Le *Platane occidental*, originaire de l'Amérique septentrionale, est plus rarement cultivé que le précédent.

PLATAX (du grec *platys*, large), poisson de la mer des Indes et de l'océan Pacifique, forme un genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Squamipennes, et renferme des espèces voisines des Chétodons, dont elles ont les habitudes et les mœurs. L'espèce type, le *Platax chauve-souris*, a le corps très-haut, les ventrales très-allongées, les écailles petites, une couleur verdâtre avec une bande noire transversale sur la base de la nageoire de la queue.

PLAT-BORD. On nomme ainsi, dans la Marine, tout bordage large et épais qui termine le pourtour d'un bâtiment, d'un bateau. On donne le nom de *Lisse de plat-bord* à la 3e préceinte d'un vaisseau.

PLATE (de *plata*, argent en espagnol), se dit quelquefois, en termes de Blason, pour *besant* d'argent : *porter de gueules à trois plates d'argent*.

*Vaisselle plate*, c.-à-d. vaisselle d'argent. *Voy.* ARGENT et VAISSELLE.

Dans la Marine, on appelle *Plate* (de *plat*, aplati), une petite embarcation à fond très-plat dont on se sert pour la pêche dans la Manche.

PLATEAU (de l'adjectif *plat*, dérivé lui-même du grec *platys*, large, étendu). On nomme proprement ainsi les bassins d'une balance. *Voy.* BALANCE.

En Géographie, on nomme *Plateau* le sommet des montagnes lorsqu'il est plane et fort étendu (*Voy.* PLAINE). Tous les plateaux ne sont pas des plaines unies et régulières : les uns renferment des montagnes, des plaines, des vallées; les autres ont une pente inclinée; d'autres conservent dans une grande étendue le même niveau. Le centre de l'Asie est occupé par un grand plateau sablonneux dont les bords sont les pentes de l'Himalaya et des monts Altaï. En France, on remarque le plateau de Langres, formé par les Vosges et la Côte-d'Or.

En Botanique, on appelle *Plateau* ce disque mince qui, dans les bulbes, représente la tige, émettant des feuilles en dessus et des racines en dessous.

C'est aussi le nom vulgaire de plusieurs espèces d'Agarics et de Bolets à forme large et ronde.

Dans la Machine électrique, le *Plateau* est le cercle de verre que l'on rend électrique en le faisant tourner entre deux coussins. *Voy.* MACHINE ÉLECTRIQUE.

PLATE-BANDE. Dans le Jardinage, c'est un morceau de terre uni et étroit qui borde les compartiments d'un parterre, et qui est ordinairement garni de fleurs ou d'arbustes. Les plates-bandes sont bordées de buis, de gazon, de violettes ou autres petites fleurs qui en dessinent les contours.

Dans l'Architecture, il se dit d'une moulure plate et unie qui a plus de largeur que de saillie, ou d'une pierre dont chaque extrémité porte sur une colonne, sur un pilier. On appelle *Plate-bande de baie* la pierre qui sert de linteau à une porte, à une fenêtre.

PLATE-FORME, toit plat et uni en forme de terrasse qui couvre les bâtiments sans comble. Les plates-formes se font ordinairement avec des dalles de pierre, des lames de plomb ou de zinc, etc. Dans l'Orient et en Algérie, le toit des maisons est presque toujours en plate-forme. On voit aussi beaucoup de plates-formes en Italie.

Dans l'Artillerie, une *Plate-forme* est un ouvrage de terre élevé et uni par le haut, sur lequel on met une batterie; une *Plate-forme de batterie* est un assemblage de solives où l'on place du canon en batterie pour l'attaque d'une place.

PLATESSA, nom scientifique de la *Plie*.

PLATINE (de *plat*). C'est proprement un ustensile de ménage consistant en un grand rond de cuivre, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et repasser le linge.

Les Armuriers appellent *Platine* la plaque à la-

quelle sont attachées toutes les pièces qui servent au ressort d'une arme à feu, d'un fusil, d'un pistolet, et au moyen desquelles on communique le feu à la charge. On appelait *Platine à mèche*, *Pl. à rouet*, les platines des arquebuses à mèche ou à rouet. On nomme *Pl. à batterie*, celle dont sont garnis actuellement les fusils de munition; *Pl. à percussion*, celle des fusils à percussion. *Voy.* FUSIL.

Les Horlogers appellent *Platine* chacune des deux plaques qui soutiennent toutes les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule; — les Serruriers nomment ainsi la plaque de fer attachée extérieurement à une porte au devant de la serrure, et percée de manière à donner passage à la clef.

Dans l'Imprimerie, la *Platine* est la partie de la presse qui foule sur le tympan.

PLATINE (de l'espagnol *platina*, diminutif de *plata*, argent, parce qu'on croyait que ce n'était qu'une modification de l'argent), corps simple métallique, d'un gris d'acier très-clair, presque aussi blanc que l'argent, très-malléable, très-ductile et assez mou pour qu'on puisse le couper même avec des ciseaux. C'est le plus pesant de tous les corps connus : sa densité est de 21,8. Il est le moins dilatable des métaux : aussi l'emploie-t-on, de préférence à tous les autres, à la fabrication des étalons des poids et mesures, des pièces d'horlogerie délicates, des thermomètres métalliques. Il est infusible au plus violent feu de forge; cette propriété le fait employer à la fabrication des creusets, cornues, vases évaporatoires, alambics. Il est inaltérable à l'air, à quelque température qu'on l'expose. Il résiste à l'action de tous les acides, même le plus concentrés, à l'exception de l'eau régale, qui le dissout et le convertit en chlorure.

Le platine n'a été trouvé jusqu'ici qu'à l'état natif ou plutôt à l'état d'alliage avec le fer, le rhodium, l'iridium, le palladium, le ruthénium et l'osmium. Il se montre en grains irréguliers ou pépites dans les sables ou les terrains d'alluvion qui renferment également l'or et le diamant. Les mines les plus anciennement connues sont en Amérique : au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade, le Brésil, la Colombie. On le trouve aussi dans l'ancien continent, en Sibérie : les mines de Sibérie, découvertes depuis 1823, sont très-productives et fournissent annuellement plus de 2,000 kilogr. de platine.

L'extraction de ce métal exige de nombreuses opérations : le minerai, d'abord calciné au rouge, est ensuite épuisé par de l'eau régale; on ajoute au liquide une solution de sel ammoniac, et l'on recueille le précipité jaune qui se forme (c'est un sel double de chlorhydrate d'ammoniaque et de bichlorure de platine); après avoir lavé ce précipité, on le calcine au rouge dans un creuset; le platine reste alors sous la forme d'une masse grise et spongieuse, désignée vulgairement sous le nom d'*éponge de platine*. Cette éponge, broyée et mise en pâte avec de l'eau, est introduite dans des cylindres en fer creux où on la comprime au moyen d'un piston; elle donne ainsi des lingots qu'on peut laminer et étirer en fil, comme le fer. Le platine vaut environ 1 fr. le gramme.

Ce métal remplace, dans la fabrication de l'acide sulfurique, les vases de verre qui servaient jadis à le concentrer. En Russie, on en a fait des monnaies. On emploie aussi le platine pour fabriquer les paratonnerres, les lumières de fusils, les cuillers destinées à être plongées dans des mélanges acides, comme, par exemple, la moutarde. Les Dentistes le font servir à la confection des bases solides des râteliers. On s'en sert aussi pour recouvrir la porcelaine, à laquelle il donne l'apparence de la vaisselle plate. Allié avec le cuivre, il sert à construire des miroirs de télescope qui conservent invariablement leur beau poli. Sous forme d'éponge, il fait partie des briquets à gaz hydrogène. *Voy.* BRIQUET.

Parmi les combinaisons du platine, il n'y a que le *bichlorure* ($PtCl^2$) qui présente de l'intérêt, ainsi que la combinaison de ce sel avec le chlorhydrate d'ammoniaque. *Voy.* CHLORURE DE PLATINE.

Le platine fut découvert dès 1735 au Pérou par des mineurs espagnols; il fut d'abord considéré comme une sorte d'argent. Il ne fut connu en Europe qu'en 1748, par la mention qu'en fit don Antonio de Ulloa dans la relation de son voyage. Watson, Lewis et Scheffer furent les premiers chimistes qui s'occupèrent d'en étudier les propriétés. Plus récemment, Vauquelin, Wollaston, Berzélius, Dœbereiner, ont examiné ses combinaisons.

PLATONIQUE (AMOUR), amour dégagé des sens, tel que Platon l'a décrit dans ses ouvrages, notamment dans le *Phèdre :* c'est l'amour purement spirituel de deux êtres dont chacun aime en l'autre l'image de la beauté éternelle.

PLATONISME, NÉO-PLATONISME. *Voy.* PLATON et NÉO-PLATONICIENS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PLATRE (du grec *plaster*, qui sert à modeler), sulfate de chaux calciné : on l'obtient, sous forme de poudre blanche, par la calcination de la *pierre à plâtre* ou *gypse* (*Voy.* ce mot). Délayé avec de l'eau, le plâtre sert dans la maçonnerie à enduire les murs ou à cimenter les pierres. Cette pâte acquiert, en séchant, une dureté presque égale à celle de la pierre même. On emploie le plâtre le plus fin à fabriquer des moules, à modeler des figures, à prendre l'empreinte des caractères d'imprimerie pour faire des clichés, etc. Mélangé avec de la colle forte, il constitue le *stuc*, et prend le poli du marbre. Les meilleurs plâtres pour la construction et le moulage se tirent des carrières de Montmartre, près de Paris, et de celles de Lagny (Seine-et-Marne).

Le plâtre provenant des démolitions peut servir à amender les terres : employé comme amendement, le plâtre a le triple avantage de donner de la vigueur à plusieurs plantes utiles, notamment aux légumineuses et aux luzernes, en diminuant les effets dissolvants de l'eau; d'arrêter le développement de beaucoup de végétaux nuisibles, comme les plantes marécageuses, et de fixer le cabornate d'ammoniaque des engrais, en le convertissant en sulfate.

La calcination du plâtre a lieu dans des fours, dits *plâtrières*, où l'on entasse la *pierre à plâtre*, après l'avoir concassée. On bat ensuite ou l'on moud la pierre calcinée pour la réduire en poudre. On nomme *plâtreau* la pierre à plâtre avant qu'elle ait été cuite; *plâtre blanc*, le plâtre qui a été rablé, c.-à-d. séparé du charbon; *plâtre gris*, celui qui est mêlé de charbon. Les maçons appellent *plâtre au panier* le plâtre grossier passé au mannequin : il sert à faire les crépis; *plâtre au sas*, celui qui est passé au tamis. — Le plâtre des mouleurs, qui est très-fin, mais qui n'a pas la force d'adhésion du plâtre ordinaire, est produit par une espèce de gypse dit *Gypse feuilleté*.

On donne aussi le nom de *plâtres* à tous les ouvrages moulés en plâtre. Le *plâtre* d'une statue, d'un buste, etc., est le modèle en plâtre de cette statue, de ce buste, etc.; un *plâtre antique* est une figure, un bas-relief, etc., moulé sur l'antique.

PLATY.... (du grec *platys*, large), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Platycéphale*, *Platycère*, *Platychile*, *Platydactyle*, *Platygaster*, *Platyolophe*, *Platyodon*, *Platyonyx*, *Platyptère*, etc. : à tête, à cornes, à lèvres, à doigts, à ventre, à crête, à dents, à ongles, à ailes larges.

PLATYCARCIN, *Platycarcinus* (du grec *platys*, large, et *karkinos*, crabe), genre de Crustacés décapodes brachyures établi par M. Milne-Edwards pour trois espèces de Crabes, dont une très-commune sur les côtes de Normandie, le *Platycarcinus pagurus*, connu sous les noms de *Poupart* et de *Tourteau*.

PLATYLOBIER, *Platylobium*, genre de la famille des Légumineuses, section des Lotées, ren-

ferme d'élégants arbustes de la Nouvelle-Hollande, portant des feuilles opposées, de belles fleurs papilionacées très-variées dans leurs nuances, et des gousses fort comprimées et *aplaties*: d'où leur nom.

PLATYOME, *Platyomus* (de *platys*, large, et *ômos*, épaule), genre de Coléoptères tétramères de l'Amérique équinoxiale, de la famille des Curculionides, dont le caractère le plus saillant est d'avoir la côte des premières ailes plus ou moins arquée à la base, ce qui leur a valu les noms vulgaires de *Papillons à larges épaules* et de *Phalènes chapes*.

PLATYPUS (de *platys*, large, et *pous*, pied), synonyme d'*Ornithorhynque*. *Voy.* ce mot.

PLATYRHINQUE (de *platys*, large, et *rhigkos*, bec), espèce de Phoque caractérisée par un museau élargi, est le même que le *Phoque à crinière* ou *Lion marin*. *Voy.* OTARIE.

PLATYRRHININS, *Platyrrhini* (de *platys*, large, et *rhin*, nez), nom donné par Ét.-Geoffroy Saint-Hilaire aux singes du nouveau continent, caractérisés par des narines non saillantes et séparées par un espace fort large : tels sont les *Alouates*, les *Atèles*, les *Sapajous*, les *Ouistitis*, etc.

PLATYSOMES, *Platysoma* (de *platys*, large, et *sôma*, corps), famille de Coléoptères tétramères qui a pour caractères : corps déprimé et parallélipipède, tête triangulaire ou cordiforme, de la largeur du corps, avec un rétrécissement postérieur en manière de cou, mandibules saillantes, labre petit, palpes courts, corselet presque carré, antennes filiformes. Cette famille renferme les genres *Parandre*, *Hémipèple*, *Uléiote*, *Dendrophage*, *Passandre* et *Cucuje*.

PLÉBÉIENS (de *plebs*, peuple), troisième classe du peuple romain, par opposition aux *patriciens* et aux *chevaliers*. *Voy.* PLÉBÉIENS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PLÉBISCITE (du latin *plebiscitum*, arrêt du peuple). On appelait ainsi, chez les Romains, une loi décrétée par le peuple (*plebs*) réuni dans les comices, en opposition à celle qui n'était promulguée que par le sénat, et qui portait le nom de *sénatus-consulte*. Le plébiscite était proposé au peuple par un magistrat plébéien, tel que le tribun.

La dénomination de *plébiscite* fut adoptée en France, dès la première République, pour désigner les résolutions soumises à l'approbation du peuple; elle a été appliquée en 1852 au vote qui a appelé à la présidence décennale le prince Louis-Napoléon.

PLECTOGNATHES (du grec *plektos*, entrelacé, et *gnathos*, mâchoire), 4e ordre de la classe des Poissons osseux ou fibreux : leur mâchoire supérieure s'engrène par suture avec les os du crâne, et ne conserve par conséquent aucune mobilité. Cet ordre comprend deux familles, les *Gymnodontes* et les *Sclérodermes*.

PLECTRUM (du grec *plêktron*, formé de *plêssô*, frapper), sorte d'archet dont se servaient les anciens pour faire résonner les cordes de la lyre, consistait en une petite verge de bois ou d'ivoire terminée par un crochet, avec laquelle on pinçait les cordes.

PLÉIADES, constellation de l'hémisphère boréal, appelée vulgairement *la Poussinière*, occupe la tête du Taureau et compte 6 étoiles. On en voyait 7 autrefois; mais l'éclat de la 7e a pâli.—Les navigateurs anciens regardaient l'apparition des Pléiades comme un présage favorable : de là leur nom, qui vient du verbe grec *plein*, naviguer. Selon la Fable, les Pléiades étaient ainsi nommées par allusion aux 7 filles d'Atlas et de Pléione, que Jupiter transporta au ciel pour les soustraire aux poursuites d'Orion.

Par métaphore, on a donné, à diverses époques, le nom de *Pléiades* à plusieurs groupes de poëtes distingués. *V.* PLÉIADES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PLEIGE (du bas latin *plegium*, tiré lui-même de l'allemand *pfledge*, curatelle), vieux mot de Pratique qui avait la même signification que *caution*.

PLEIN (LE). Les philosophes ont, dès les temps les plus anciens, agité la question de savoir si le monde était *plein*, ou s'il existait du vide; cherchant :

Comment, tout étant plein, tout a pu se mouvoir. *Voy.* VIDE.

En Botanique, une fleur est dite *pleine* quand la corolle ou les pétales se sont multipliés par la disparition totale des étamines. Dans les Composées, les fleurs doublent, non par multiplication, mais par simple changement de formes, les fleurons devenant demi-fleurons, ou les demi-fleurons, fleurons.

Dans le Blason, on appelle *Armes pleines* les armoiries sans écartelure ni brisure; *Écu plein*, l'écu rempli d'un seul émail. La branche aînée de chaque maison portait généralement les armes pleines.

*Pouls plein*. *Voy.* POULS.

PLEIN-JEU, sorte de jeu d'orgue remarquable par sa majesté, est composé des jeux de mutation nommés *cymbale* et *fourniture*, auxquels on joint les jeux de fond, tels que bourdons, flûtes et prestants.

PLEIN-VENT (ARBRES DE). On nomme ainsi les arbres fruitiers abandonnés à leur croissance naturelle, par opposition aux *arbres en espalier*. Pour obtenir de beaux arbres en plein vent, il faut choisir des sujets vigoureux et greffés sur *troncs*. Ils n'exigent d'autre soin que de labourer une ou deux fois par an la terre autour du pied, de détruire les branches gourmandes, de débarrasser l'arbre du bois mort, des mousses, des chenilles. Mais le plus souvent, les arbres cultivés ainsi, surtout les pêchers, donnent des fruits moins beaux et moins bons.

PLÉNIÈRE (COUR). *Voy.* COUR.

PLÉNIPOTENTIAIRE (MINISTRE), c.-à-d. ayant plein pouvoir. *Voy.* MINISTRE et DIPLOMATIE.

PLÉONASME (du grec *pléonasmos*, formé de *pléon*, davantage). Ce mot exprime tantôt une figure de langage par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui ajoutent à la phrase plus de force ou de grâce, comme dans ce vers de Molière (*Tartufe*, acte V, sc. 3) :

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
Ce qu'on appelle vu;

tantôt une redondance de paroles qui n'ajoute rien à la force ou à la grâce de la phrase, et qui dès lors n'est que vicieuse : *Monter en haut*, *descendre en bas*, sont des pléonasmes en ce second sens.

PLÉROME (du grec *plêroma*, plénitude), mot employé par les Gnostiques pour désigner soit l'ensemble des êtres, soit la totalité des intelligences, l'ensemble des *éons* combinés avec la substance.

PLÉSIOSAURE, *Plesiosaurus* (du grec *plêsios*, voisin, et *sauros*, lézard), genre de Reptiles fossiles que l'on a rattaché à l'ordre des Sauriens, et dont on trouve les débris dans les terrains secondaires, avait de 8 à 9 m. de long; son corps était ovale, allongé, mou au moins dans ses parties supérieures, pourvu en avant d'un très-long cou, portant une petite tête à mâchoires courtes, armées de dents en arrière; sa queue était petite, et, sur les deux côtés, étaient deux paires de membres entièrement penniformes et formés de doigts non distincts, sans ongles et entièrement cachés sous la peau. On a trouvé des débris de Plésiosaure en Angleterre et en France.

PLESSIMÈTRE (du grec *plêssein*, frapper, et *métron*, mesure), instrument employé pour pratiquer la *percussion médiate* (*Voy.* PERCUSSION), consiste en une plaque d'ivoire circulaire d'environ 2 millimètres d'épaisseur, que l'on applique à plat successivement sur les divers points de la poitrine, et sur laquelle on frappe avec le bout des doigts. Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope, d'où on le sépare lorsque l'on veut s'en servir. Une mince rondelle de bois, de corne ou d'ivoire, ou même une large pièce de monnaie, peuvent, au besoin, servir de plessimètre.

On a appelé *Plessimétrie*, *Plessimétrisme*, l'art de se servir du plessimètre. On doit à M. le Dr Piorry,

inventeur du Plessimètre, un *Atlas de plessimétrisme*. *Voy.* aussi AUSCULTATION.

PLÉTHORE (du grec *pléthora*, plénitude, formé de *pléthéin*, être plein), plénitude des vaisseaux. C'est un état morbide général résultant d'une altération du sang, dont les globules s'élèvent au-dessus de leur chiffre normal (qui est de 127). On appelle *pléthoriques* ceux qui en sont affectés. La pléthore a pour symptômes : coloration très-prononcée du visage, pouls plein, large et développé, battements du cœur énergiques, palpitations, respiration gênée, sueurs abondantes, urine fortement colorée, tête lourde, pesante, céphalalgie, bourdonnements, tintements d'oreille, passions mobiles, impétueuses. Les personnes pléthoriques sont sujettes aux hémorragies, aux congestions sanguines locales et à la fièvre inflammatoire. Les causes de cet état sont tantôt une organisation propre, apportée en naissant, et qui se développe surtout dans l'âge où la croissance est complète, tantôt une alimentation trop abondante. On y oppose la diète, le régime végétal, l'exercice poussé jusqu'à la fatigue, la saignée et les purgatifs.

PLÈTHRE, *pléthron*, mesure de longueur des Grecs, valait 100 pieds grecs, environ 31 mètres. Le *plèthre* carré avait 100 pieds grecs de côté, ou 10,000 pieds carrés, et valait environ 9 ares et demi.

PLEURÉSIE (du grec *pleura*, plèvre), inflammation de la plèvre, membrane qui recouvre les côtes. Elle peut être aiguë ou chronique.

Les causes ordinaires de la *Pleurésie aiguë* sont le froid, des coups ou des chutes sur le thorax, les diverses affections du poumon, le rhumatisme articulaire, etc. Symptômes : douleur pongitive dans un des côtés de la poitrine (vulg. *point de côté*), augmentant par les efforts de la toux et par la pression ; respiration difficile ; inspiration courte et fréquente, toux sèche ou avec peu d'expectoration ; il est impossible de se tenir couché sur le côté douloureux ; le pouls est fébrile, tantôt dur et développé, tantôt petit et concentré ; il y a un paroxysme le soir. Lorsqu'il s'est fait un épanchement dans la cavité des plèvres, on observe de l'égophonie et de la matité. Cette maladie dure de 15 à 20 jours ; elle se termine soit par résolution, soit par un épanchement de sérosité ou de pus.

La *Pleurésie chronique* peut succéder à la pleurésie aiguë, ou s'établir lentement, sans signes évidents. Elle est caractérisée par des douleurs vagues dans la poitrine, une petite toux sèche, de l'oppression par intervalles, des frissons, des mouvements fébriles irréguliers, avec dureté du pouls. Elle se termine tantôt par un épanchement séreux ou purulent, qui simule l'hydrothorax, tantôt par la phthisie pulmonaire. Cette maladie a, le plus souvent, une issue funeste ; mais sa durée est quelquefois très-longue.

Traitement : dans la forme aiguë, emploi de tous les moyens antiphlogistiques ; dans la pleurésie chronique, irritants dérivatifs et révulsifs.

*Fausse pleurésie*. *Voy.* PLEURODYNIE.

PLEUREURS, PLEUREUSES, hommes et femmes payés pour pleurer aux funérailles. *V.* FUNÉRAILLES.

*Saule pleureur*. *Voy.* SAULE.

*Singes pleureurs*, nom vulgaire de diverses espèces de Sapajous, notamment du Saï, parce que, quand on les tourmente, leur voix devient plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure.

PLEUREUSE, nom vulgaire d'un *Charançon*.

PLEUROBRANCHES (du grec *pleura*, côté, et *bragkhia*, branchies), genre de Mollusques gastéropodes de l'ordre des Inférobranches, caractérisé par la position des branchies, situées d'un seul côté, entre le pied et le bord avancé du manteau.

PLEURODYNIE (du grec *pleura*, côté, et *odynè*, douleur), vulgairement *Fausse pleurésie*, douleur rhumatismale qui a son siége dans les muscles intercostaux : cette douleur de côté change souvent de place, augmente par la respiration, la toux, et surtout par les mouvements du corps ; elle est plus extérieure que dans la pleurésie, et ordinairement sans fièvre. On la traite par des topiques chauds et émollients et par des sangsues ; et, si elle persiste, par des vésicatoires volants. — *Voy.* POINT DE CÔTÉ.

PLEURONECTES (du grec *pleura*, côté, et *nektès*, nageur), famille de poissons Malacoptérygiens qui nagent sur le côté : ils sont remarquables par leur forme très-aplatie, qui leur a fait donner le nom vulgaire de *Poissons plats*. — Chez ces poissons, le corps, au lieu d'être symétrique comme dans les autres vertébrés, offre une disparité évidente entre ses deux moitiés latérales : leurs deux yeux sont placés d'un même côté de la tête, tantôt à gauche, tantôt à droite ; leur bouche est fendue obliquement ; leurs nageoires impaires sont toujours déjetées d'un côté ou de l'autre ; leurs pectorales, quand elles existent, sont d'inégale longueur et placées l'une en dessus, l'autre en dessous du corps.

Cette famille renferme 7 genres : *Plie*, *Flétan*, *Turbot*, *Sole*, *Monochire*, *Achire* et *Plagurie*.

PLEURORHIZE (de *pleura*, côté, et *rhiza*, racine), se dit, en Botanique, des plantes dont la racine est située sur le côté ou répond au hile. — C'est aussi le nom d'une subdivision de la famille des Crucifères, renfermant des plantes dont la radicale a la même direction que la graine.

PLÈVRE (du grec *pleura*, côté). On donne ce nom à deux membranes séreuses qui tapissent chacune un des côtés de la poitrine, et se fléchissent ensuite sur le poumon. Comme toutes les membranes séreuses, chaque plèvre est un sac sans ouverture ; elle est diaphane. La portion qui revêt la face interne des côtes est appelée *plèvre costale*, celle qui est en contact avec le poumon, *plèvre pulmonaire*. L'adossement de la plèvre droite avec la gauche forme le *médiastin*. L'inflammation de la plèvre est appelée *Pleurésie*. *Voy.* ce mot.

PLEXUS, mot latin conservé en français et dérivé de *plectere*, entrelacer, désigne, en Anatomie, l'entrelacement de plusieurs branches ou filets de nerfs, ou même de vaisseaux quelconques, appartenant, les uns aux nerfs céphaliques, les autres au nerf trisplanchnique ou grand sympathique. Tous les plexus présentent des réseaux complexes, à mailles plus ou moins lâches, formant des anastomoses nombreuses et variées, d'où émanent d'autres branches qui vont se rendre aux organes ou à d'autres plexus.

Aux nerfs encéphaliques se rapportent le *Pl. cervical*, le *Pl. brachial* et le *Pl. lombaire*.

Au grand sympathique se rapporte le *Pl. solaire*. c'est un vaste réseau nerveux formé par la réunion de ganglions et de rameaux disposés en forme de rayons, appartenant spécialement aux deux grands nerfs splanchniques, dont ce plexus est le terme commun, tandis qu'il est l'origine de presque tous les plexus intestinaux. Il répond, en arrière à la colonne vertébrale, à l'aorte, aux appendices diaphragmatiques ; en devant, à l'estomac ; en haut, au foie et au diaphragme ; en bas, au pancréas. Il donne naissance aux *Plexus sous-diaphragmatique*, *cœliaque*, *mésentériques supérieur* et *inférieur*, et *rénal*. Ces plexus jouent un rôle important, mais encore obscur, dans les phénomènes de la vie et surtout de la sensibilité.

PLICIPENNES (de *plicare*, plier, et *penna*, aile), famille de Névroptères de Latreille, caractérisée par des ailes pliées longitudinalement. Elle répond à la tribu actuelle des *Phryganiens*. *Voy.* PHRYGANE.

PLIE, *Platessa*, genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, de la famille des Pleuronectes. La Plie est un poisson plat, de forme rhomboïdale, qui, par une exception singulière à la loi de symétrie, a les deux yeux du même côté de la tête : elle les porte du côté droit. Son corps est couvert de petites écailles molles, à peine visibles. Les principales espèces qui composent ce genre sont : la *Plie franche*

ou *Carrelet*, la *Limande*, le *Flet* et la *Sole* (*Voy.* ces mots). Elles sont communes sur nos côtes et dans nos marchés. Leur chair est très-délicate.

PLINTHE (du grec *plinthos*, brique, carré long), membre d'Architecture ayant la forme d'une petite table carrée que l'on met aux bases des colonnes. Il est ainsi appelé parce qu'il représente une brique sur laquelle reposerait la colonne. On lui donne aussi le nom de *socle*, qui veut dire *semelle*, à cause de la fonction qu'il remplit. — On appelle encore ainsi une bande ou saillie plate qui intérieurement règne au bas d'un mur ou d'un lambris, et qui extérieurement indique la ligne des planchers sur la façade d'un bâtiment. La plinthe est tantôt en bois, tantôt en pierre ou en plâtre.

PLIOIR, petit instrument de bois, d'ivoire ou autre matière, plat, tranchant des deux côtés, arrondi par les deux bouts, et dont on se sert pour *plier* le papier, ou pour couper les feuilles d'un livre. On l'appelle aussi *couteau à papier*.

PLIQUE (du grec *plékéin*, entrelacer), *Plica*, *Trichoma*, maladie que l'on observe particulièrement en Pologne, est caractérisée par l'agglomération et le développement anomal des cheveux, qui s'entrecroisent d'une manière inextricable. Le cuir chevelu est douloureux au toucher, ou devient le siége d'une vive démangeaison; une sueur gluante de mauvaise odeur, qui semble sortir de toute la surface de la tête et des cheveux, se coagule, et en se desséchant forme des croûtes. Quelquefois, cependant, cette matière manque : la plique est dite alors *sèche*. Cette maladie est due surtout à la malpropreté et à la chaleur extrême concentrée sur le cuir chevelu par les bonnets dont les paysans polonais ont constamment la tête couverte. Par suite de l'accroissement des cheveux, la plique s'éloigne peu à peu de la peau : c'est alors seulement qu'on peut sans inconvénient couper les cheveux qui en sont le siége. Les divers moyens de traitement qu'on a essayés, amers, antimoniaux, préparations sulfureuses, etc., ont eu jusqu'ici peu de succès. Les bains de vapeur, secondés par des topiques excitants, paraissent plus avantageux. Les soins de propreté sont ensuite les meilleurs moyens de s'opposer au retour du mal.

PLOC (du grec *plokè*, tissu), se dit de la bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux, ainsi que de la laine de rebut.

PLOCAMIE, *Plocamium* (du grec *plokamos*, tresse), genre d'Algues établi aux dépens du genre Fucus, comprend des espèces élégantes dont les frondes, courbées à leur extrémité, sont délicatement découpées et les couleurs vives. La *Plocamie vulgaire* est rouge.

PLOCAMIER, *Plocama* (du grec *plokamos*, tresse), genre de la famille des Rubiacées, tribu des Coffféacées : c'est un arbrisseau des îles Canaries, à tige cylindrique, à rameaux grêles et nombreux, à feuilles opposées et à fleurs solitaires ou ternées, blanchâtres et situées vers le sommet des rameaux.

PLOIERE, *Plœaria* (du grec *ploiarion*, petit bateau), genre d'insectes Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Réduviens, renferme de petits animaux remarquables par la ténuité extrême de leurs antennes et la longueur de leurs pattes : elles semblent montées sur des échasses. Leurs mœurs sont celles des *Réduves*.

PLOMB (du latin *plumbum*), le *Saturne* des Alchimistes, corps simple métallique, d'un blanc bleuâtre, très-brillant lorsqu'il est récemment coupé. Il acquiert une légère odeur par le frottement; il est si mou qu'on peut le rayer avec l'ongle. Il est plus malléable que ductile; on peut le réduire en feuilles très-minces, dont on se sert pour divers usages, notamment pour doubler les boîtes à thé. Sa ténacité est très-faible : un fil de 2 millimètres de diamètre rompt sous un poids de 9 kilogrammes; sa pesanteur spécifique est de 11,4. Il fond à la température de 330 degrés; il se ternit rapidement à l'air et se recouvre d'une mince couche d'oxyde. Sous l'influence de la chaleur, il s'oxyde promptement et se convertit en une poussière grise, appelée *cendre de plomb*.

Le plomb existe assez abondamment dans la nature, le plus souvent en combinaison avec le soufre, sous forme de *galène* (*V.* ce mot), ainsi qu'à l'état de carbonate, de phosphate, d'arséniate et de sulfate. On l'extrait des galènes en grillant celles-ci au contact de l'air pour en chasser le soufre, puis mêlant le résidu, qui consiste en un mélange d'oxyde et de sulfate de plomb, avec du charbon et de la ferraille ou de la fonte granulée, et chauffant le tout dans un four à réverbère; l'oxyde de plomb est alors réduit par le charbon, le sulfate est ramené à l'état de sulfure, et le fer, en raison de son affinité supérieure, s'empare du soufre de ce dernier et met le plomb en liberté. Il est livré au commerce sous forme de *saumons*. Lorsque les galènes renferment de l'argent, on soumet le plomb à la *coupellation*. *Voy.* ce mot.

Les plus importantes mines de plomb se trouvent au Hartz, en Saxe, en Autriche, en Angleterre et en Espagne. Les principales mines de France sont celles de Poullaouen et de Huelgoët, dans le Finistère; de Sainte-Marie-aux-Mines et de Giromagny, dans les Vosges; de Pontgibaud, dans le Puy-de-Dôme; de Vialas et de Villefort, dans le Gard.

La quantité de plomb extraite annuellement dans les diverses parties du globe s'élève à environ 800,000 quintaux métriques, ce qui représente au delà de 160 millions de francs. La France n'en produit pas plus de 7 à 8,000 quintaux métriques, ce qui est à peine un vingt-cinquième de ses besoins annuels.

La grande malléabilité du plomb le rend extrêmement utile comme couverture; on le lamine pour le convertir en tables ou en feuilles. On en fait des tuyaux de conduite, des gouttières, des réservoirs, des chaudières, ainsi que des chambres dans lesquelles on fabrique l'acide sulfurique; on le moule en balles de différents calibres, et on le convertit en grains plus ou moins fins pour l'usage de la chasse. On est parvenu tout récemment à étirer le plomb en fils assez fins à l'usage des jardiniers et des horticulteurs. On fabrique en Angleterre des balles de fusil par compression au moyen d'un appareil qui étire le plomb en cylindres. Ce métal remplace avec avantage le soufre pour le scellement du fer dans la pierre. L'exploitation des mines d'or et d'argent en réclame aussi de grandes quantités.

Le plomb forme plusieurs combinaisons avec l'oxygène : le *protoxyde* ($PbO$), plus connu sous le nom de *massicot* ou de *litharge* (*Voy.* ce mot), est une base salifiable et produit des sels avec les acides; le *peroxyde de plomb* ($PbO^2$), de couleur puce, qui ne se combine avec les acides qu'en dégageant la moitié de son oxygène; et le *minium* (*Voy.* ce mot), qui est une combinaison des deux précédents oxydes. Les sels de plomb sont tous très-vénéneux; ceux qui sont solubles dans l'eau ou dans les acides se reconnaissent en ce qu'ils précipitent en blanc par l'acide sulfurique et en brun-noir par l'acide sulfhydrique. Les plus importants d'entre eux sont : le *carbonate* ou *céruse*, le *nitrate*, le *chromate* et l'*acétate* ou *sel de Saturne*. Plusieurs de ces combinaisons, notamment la litharge ou massicot, la céruse, le sel de Saturne, le minium, jouent un rôle important dans l'industrie et dans la médecine.

Le plomb est un des métaux les plus anciennement connus. Les anciens l'avaient consacré à Saturne, d'où vient qu'on appelle encore *extrait* ou *sel de Saturne* l'acétate de plomb. Entre autres usages, ils en faisaient des tablettes à écrire : Pausanias fait mention de livres d'Hésiode, écrits sur des lames de ce métal. Selon Pline, les actes publics furent longtemps consignés, chez les Romains, dans des volumes composés de feuillets de plomb. On a trouvé dans la province d'York, en Angleterre, des lames

de plomb sur lesquelles était gravée une inscription du règne de Domitien.

*Plomb carbonaté*, dit aussi *Pl. blanc*, *Pl. spathique*, minéral composé d'acide carbonique et de protoxyde de plomb, est caractérisé par son éclat adamantin et sa couleur blanche. Le plomb carbonaté artificiel est connu sous le nom de *céruse*. *Voy.* CARBONATE DE PLOMB et CÉRUSE.

*Plomb gomme*, minéral composé d'oxyde de plomb, d'alumine et d'eau, et formant de petites concrétions globuleuses analogues aux gouttes de gomme qui suintent de certains arbres.

*Plomb d'œuvre*, plomb argentifère dont on extrait l'argent par la coupellation.

*Plomb rouge de Sibérie*, le chromate de plomb.

*Plomb spathique*. *Voy.* PLOMB CARBONATÉ.

*Plomb sulfaté*, dit aussi *Anglésite*, du nom de l'île d'Anglesey, minéral blanc et vitreux, ordinairement cristallisé, composé d'acide sulfurique et d'oxyde de plomb. On le rencontre dans certains gîtes de galène. Le plomb sulfaté artificiel est une poudre blanche insoluble qu'on obtient comme produit accessoire en préparant de l'acétate d'alumine, pour l'usage des indienneurs, par l'acétate de plomb et le sulfate d'alumine. On le mêle au carbonate de plomb dans les céruses de qualité inférieure.

*Plomb sulfuré*. *Voy.* GALÈNE et ALQUIFOUX.

*Fil à plomb*. *Voy.* FIL.

*Mine de plomb*. *Voy.* PLOMBAGINE.

*Plomb de sonde*, morceau de plomb fait en cône et attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde la mer pour savoir quelle en est la profondeur et quelle est la qualité du fond. *Voy.* SONDE.

PLOMB (LE), dans les fosses d'aisance. *Voy.* MITTE.

PLOMBAGE (de *plomb*), action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb.

En Douane, on plombe à la frontière certaines marchandises qui sont admises en transit, ou qui ne doivent être visitées qu'à leur arrivée à destination, afin d'éviter qu'elles soient soustraites ou changées : les *plombs* que l'on appose alors sont des espèces de sceaux dont un instrument *ad hoc* imprime à la fois les deux faces : on les vérifie à l'arrivée. Il est payé un droit à la douane pour cette opération.

Le *Plombage des dents* consiste à remplir exactement, avec du plomb, ou mieux avec de l'or, réduit en feuilles extrêmement minces et souples, la cavité d'une dent affectée de carie. Pour introduire ce plomb, on se sert d'une sorte de poinçon obtus, droit ou courbe, que l'on appelle *fouloir*. — On emploie plus avantageusement aujourd'hui, pour *plomber* les dents, une composition minérale dans laquelle, avec du plomb, il entre du bismuth, de l'étain et une certaine proportion de mercure qui en augmente la fusibilité et en diminue le retrait.

PLOMBAGINE (en latin *plumbago*, dérivé de *plumbum*, plomb), dite aussi *Graphite*, *Mine de plomb*, ou *Crayon noir*, variété de carbone plus ou moins impure qu'on rencontre, dans les terrains anciens, en masses informes, d'un gris noirâtre, d'un brillant métallique, tachant les doigts, se laissant couper au couteau et d'un aspect onctueux. On la trouve principalement à Passau, en Bavière; dans le Piémont; dans les Pyrénées; à Borowdale, dans le Cumberland; dans le département de l'Ariége. On a cru longtemps que c'était du plomb (d'où son nom) ; en réalité, elle ne contient, outre le carbone, qu'une certaine quantité de fer qu'on peut extraire par les acides. Délayée dans l'huile ou l'eau, elle s'applique sur le fer, la fonte, la tôle des tuyaux de poêles, des fourneaux, qu'elle colore en gris de plomb et garantit de la rouille. Pétrie avec de la graisse, elle forme une pâte qui sert pour adoucir le frottement des essieux de voitures, des engrenages et autres parties de machines, les pistons de pompes, les tourillons, etc. On en fait d'excellents creusets réfractaires pour les fondeurs en cuivre en l'unissant à l'argile. On l'emploie à la fabrication des crayons : les meilleurs sont ceux qu'on fabrique avec la plombagine de Cumberland. *Voy.* CRAYONS.

PLOMBAGINÉES (du genre type *Plumbago*, Dentelaire), famille de plantes dicotylédones, placée par les uns parmi les apétales, par les autres dans les gamopétales, renferme des végétaux herbacés ou sous-frutescents, à feuilles alternes toutes réunies quelquefois à la base de la tige, et engaînantes; à fleurs en épis ou en grappes rameuses et terminales : calice gamosépale, tubuleux, plissé et persistant, à 5 divisions; corolle tantôt gamopétale, tantôt formée de 5 pétales égaux; 5 étamines opposées aux divisions de la corolle, épipétales quand celle-ci est polypétale, et immédiatement hypogynes lorsque la corolle est gamopétale (ce qui est le contraire de la disposition générale); ovaire libre, assez souvent à 5 angles, à une seule loge contenant un ovule anatrope pendant au sommet d'un podosperme filiforme; de 3 à 5 styles, se terminant par autant de stigmates tubulés. Le fruit est un akène enveloppé par le calice. — Les Plombaginées se rencontrent surtout dans les contrées voisines de la Méditerranée : elles sont astringentes et toniques. Plusieurs espèces donnent un suc âcre et caustique qui peut déterminer la vésication. — Cette fam. compte 2 tribus : les *Pl. vraies* (Plumbago, Ceratostigma, Vogelia), et les *Staticées* (Armeria, Statice, Ægialitis).

PLOMBIER. *Voy.* FONTAINIER.

PLONGEON, *Colymbus*, genre d'oiseaux Palmipèdes, de la famille des Plongeurs, caractérisé par un bec plus long que la tête, droit, robuste, presque cylindrique, aigu; des jambes situées très en arrière du corps, des tarses comprimés, nus, réticulés; des doigts entièrement palmés; des ailes médiocres et une queue courte. Ce genre renferme trois espèces principales : le *Plongeon imbrim* (*Col. glacialis*), le *Pl. lumme* (*C. arcticus*) et le *Pl. catmarin* (*C. septentrionalis*). Ces oiseaux sont plus communs dans le Nord que dans les pays tempérés; ils voyagent le plus souvent le long de l'eau, sans presque faire usage de leurs ailes, quoiqu'ils aient le vol assez rapide. Leur plumage est généralement gris ou noirâtre, taché de blanc. La nourriture des Plongeons consiste en poissons, mollusques, reptiles, insectes aquatiques, et quelquefois en substances végétales. Ils nichent partout où ils se trouvent et pondent seulement deux œufs. Leur chair est coriace, huileuse, et répand une odeur désagréable.

PLONGEUR, homme qui reste assez longtemps dans l'eau sans avoir besoin de remonter à la surface pour respirer. C'est à l'aide de plongeurs que l'on pêche, dans la mer des Indes, le golfe Persique et la Méditerranée, le corail, la perle, l'éponge.

*Bateau-plongeur*, appareil inventé en 1852 par M. le Dr Payerne, et à l'aide duquel on peut non-seulement descendre et séjourner au fond de la mer et y travailler à l'aise avec une troupe d'ouvriers, mais encore se diriger partout où l'on veut.

*Cloche à plongeur*. *Voy.* CLOCHE.

PLONGEURS, *Urinatores*, famille d'oiseaux Palmipèdes, comprend des oiseaux qui sont tous remarquables par leur facilité à nager et à plonger. Ils volent mal ou ne volent pas du tout, et ne peuvent pas même marcher, leurs pattes étant implantées tout à fait à l'arrière de leur corps. Leurs ailes sont courtes : ce qui leur fait donner aussi le nom de *Brachyptères*. — Cette famille renferme les genres *Plongeon*, *Manchot*, *Pingouin*, *Guillemot* et *Grèbe*.

PLUCHE, étoffe de soie. *Voy.* PELUCHE.

PLUCHÉE (ainsi nommée d'*A. Pluche*, à qui elle fut dédiée par G. de Cassini), genre de la famille des Composées tubuliflores, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini, renferme des plantes herbacées, dispersées dans les contrées chaudes de l'Amérique et surtout

de l'Afrique. L'espèce la plus remarquable est la *Pluchée odorante*, à fleurs purpurines.

PLUIE (du latin *pluvia*), eau qui tombe du ciel. Elle est l'effet de la précipitation des vapeurs aqueuses suspendues dans l'atmosphère. On appelle spécialement *Pluie* ces vapeurs quand elles se précipitent à l'état liquide. L'eau précipitée à l'état vésiculeux constitue le *brouillard*. Une petite pluie fine, lente et froide, qui résulte de la résolution du brouillard en eau, porte le nom de *bruine*. La pluie qui a lieu sans que l'atmosphère soit chargée de nuages s'appelle *serein* quand elle tombe le soir, et *rosée* quand elle tombe la nuit. On appelle *giboulée* une pluie mêlée de neige et de grêle, ou pluie soudaine et fréquente, qu'on observe au printemps dans les climats tempérés. Enfin on appelle *averse, ondée, orage,* une pluie, grosse et abondante, qui survient tout à coup et ne dure pas longtemps.

Plusieurs causes concourent à amener la condensation et la précipitation des vapeurs dont se composent les *nuages :* la pluie, qui en résulte, peut être l'effet d'un simple abaissement dans la température produit par une cause quelconque, par un courant d'air froid ou par le transport d'un nuage dans une région plus froide; le fluide électrique intervient en outre dans la formation des pluies d'orage. — La pluie tombe en quantité inégale, suivant la configuration et le climat de chaque contrée; les pays montagneux en reçoivent une plus grande quantité. Aux environs de Lima et sur toute la côte du Pérou, l'on ne connaît pas la pluie, tandis qu'au contraire il pleut beaucoup sur les côtes de la Norwége et de l'Écosse. On peut mesurer, à l'aide de l'instrument appelé *pluviomètre* (*Voy.* ce mot), la quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement dans une région ou une localité.

Outre les pluies *d'eau* ordinaires, il y a plusieurs autres sortes de pluies dont quelques-unes sont encore mal connues et mal interprétées : les prétendues *pluies de soufre* sont dues au pollen des conifères; les *pluies de sang*, dont il faut rapprocher la *neige rouge* et la *grêle rouge*, sont dues soit à des gouttelettes de liqueurs rouges déposées par les papillons au sortir de leur chrysalide, soit à des matières colorantes particulières, telles que l'oxyde de fer, le chlorure de cobalt, ou diverses espèces de cryptogames; les prétendues *pluies de crapauds* sont dues au grand nombre de ces animaux qui sortent de leurs retraites au moment de la pluie; les *pluies de cendres* sont un phénomène volcanique très-commun et qui amène de fréquents désastres. Il y a encore des *pluies noires*, des *pluies jaunes*, des *pluies de soie*, etc., mentionnées par les historiens, mais qui n'ont jamais été l'objet de recherches sérieuses. — Quant aux *pluies de pierres*, *V.* BOLIDE et AÉROLITHE.

PLUMAGE (de *plume*), ensemble des plumes qui couvrent le corps des oiseaux. Le plumage est tantôt uniforme, tantôt moucheté, avec des taches plus foncées ou plus claires que le fond; d'autres fois il est varié par des plaques ou de grandes taches. Les parties supérieures sont d'ordinaire plus colorées que les inférieures. Le climat, l'âge, le sexe et l'époque des amours apportent dans le plumage de nombreuses variations. *Voy.* aussi PLUMES et MUE.

PLUMASSEAU (de *pluma*, plume). Ce mot, qui signifie proprement un petit balai de plumes, désigne, en Chirurgie, un gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie, les disposant par couches plus ou moins épaisses, et les aplatissant entre la paume des mains. On emploie surtout les plumasseaux pour le pansement des plaies qui ne fournissent qu'une suppuration peu abondante. Ce gâteau de charpie est nommé *plumasseau*, parce que les anciens, qui ne connaissaient pas la charpie, se servaient ordinairement de plumes cousues entre deux linges pour absorber le pus fourni par les plaies.

PLUMASSIER, PLUMASSERIE. *Voy.* PLUMES.

PLUMBAGO. *Voy.* DENTELAIRE et PLOMBAGINÉES.

PLUMERIA (du botan. *Plumier*). *V.* FRANGIPANIER.

PLUMES (du latin *pluma*), organes qui couvrent tout le corps des oiseaux : ce sont des productions épidermiques analogues aux poils des Mammifères, mais d'une structure plus compliquée. En général, les plumes se composent de trois parties : le *tube*, ou tuyau creux implanté dans la peau, et percé, à sa base, d'un trou par lequel arrivent les sucs nécessaires au développement de l'organe; la *tige*, remplie d'une matière blanche et spongieuse, et les *barbes*, petites lames élastiques placées sur deux rangs de chaque côté de la tige, et presque toujours garnies de crochets qui servent à les lier ensemble, de manière à ce qu'elles forment un tissu imperméable à l'air. Les plumes recouvrent toutes les parties du corps des oiseaux, excepté le bec, les doigts et quelquefois les pattes. Celles qui servent particulièrement au vol s'appellent *pennes :* les unes garnissent les ailes et concourent à l'acte de voler : ce sont les *pennes rémiges;* les autres garnissent la queue, et servent de gouvernail : ce sont les *pennes rectrices*. On appelle *tectrices* les plumes qui couvrent les autres à leur base. Les couleurs changeantes des plumes de quelques oiseaux paraissent dues à l'interposition des rayons lumineux entre leurs diverses couches.

L'industrie tire un grand parti des plumes des oiseaux. On se sert des plumes les plus fines, ou *duvet*, pour garnir les oreillers, les lits de plumes, etc. (*Voy.* DUVET). Les plumes d'autruche, de coq, etc., servent à faire des *plumets*, des panaches, etc.; l'art d'apprêter les plumes, de les teindre, de les blanchir, de les assembler en plumeaux, etc., constitue la *plumasserie*. Enfin les plumes servent à écrire : les plumes d'oie sont celles qu'on préfère pour cet usage; les plus communes sont les plumes d'ailes de poule; les plumes de corbeau sont recherchées pour leur finesse : on s'en sert pour dessiner. Les plumes à écrire n'ont commencé à remplacer le roseau des anciens que vers le x$^e$ siècle. Cependant, dès le VII$^e$ siècle, il en est déjà parlé par Isidore de Séville.

*Plumes métalliques*. Leur invention date du siècle dernier, et est due à un mécanicien français nommé Arnoux; mais leur usage n'est devenu général que depuis une vingtaine d'années. L'acier, le laiton, sont les métaux dont on se sert le plus communément pour la fabrication de ces plumes. L'Angleterre et surtout Birmingham en produisent d'énormes quantités; la France rivalise avec l'Angleterre, et produit aussi des plumes excellentes, qu'on donne trop souvent pour des plumes anglaises.

*Plume de mer*, nom vulgaire des Pennatules; — *Pl. de paon* ou *de coq d'Inde*, nom d'une espèce d'Ulve et d'une espèce d'Agate.

*Alun de plume*, alun raffiné. *Voy.* ALUN.

PLUMET, bouquet de plumes qu'on porte au chapeau, soit pour ornement, comme les plumes d'autruche, soit pour signe distinctif, comme les plumets des militaires. *Voy.* PLUMES et PANACHE.

PLUMETIS (de *plume*). On appelle *Broderie au plumetis* une sorte de broderie fine faite à la main avec du coton, sur mousseline, sur percale, etc. Elle a sans doute été ainsi nommée parce que ses points, parfaitement droits et serrés les uns contre les autres, rappellent la disposition des barbes d'une plume.

PLUMIPÈDES (de *pluma*, plume, et *pes*, *pedis*, pied), nom sous lequel Vieillot désigne les oiseaux qui ont les pattes et quelquefois les pieds couverts de plumes. Cet ornithologiste en a fait une famille de l'ordre des Gallinacés, renfermant les *Tétras*, les *Lagopèdes*, les *Gangas* et les *Hétéroclites*.

PLUMITIF (de *plume à écrire*). En termes de Pratique, c'est la *feuille d'audience* ou le papier ori-

ginal sur lequel on écrit, aussitôt qu'ils sont rendus, la minute des arrêts et des jugements d'un tribunal, ou le sommaire des délibérations d'une compagnie.

PLUM-PUDDING (de l'anglais *plum*, raisin de Corinthe, et *pudding*, gâteau), espèce de gâteau composé de farine ou de mie de pain, de moelle de bœuf ou de beurre, de raisins de Corinthe, etc., cuit dans l'eau et ordinairement assaisonné avec du vin de Madère ou du rhum. C'est le mets favori des Anglais.

PLUMULAIRE, *Plumularia* (parce que ses ramilles ressemblent à des barbes de plume), genre de Polypes de la famille des Sertulariées : polypier corné, à tiges grêles, fistuleuses, simples ou rameuses, garni de rameaux calicifères, portant d'un seul côté des cellules ou calices saillants, dentiformes, subaxillaires. *Voy.* SERTULAIRES.

PLUMULE (diminutif de *pluma*, plume), dite aussi *Tigelle*, partie de l'embryon végétal destinée à devenir tige, à s'élever au-dessus du sol. La plumule est nue au milieu du corps cotylédonaire dans les Dicotylédones. Parfois elle est visible avant la germination; d'autres fois, au contraire, elle n'apparaît que lorsque cet acte a commencé. *Voy.* GEMMULE.

PLUMULINE, sorte de Mousse, la même que la *Fabronie*. *Voy.* ce mot.

PLURI...(du lat. *plures*, plusieurs), entre dans la formation d'un grand nombre de mots scientifiques comme *Pluridenté*, *Pluriflore*, *Plurilobé*, *Pluriloculaire*, *Pluripartite*, *Pluriséqué*, *Pluripétale*, *Plurisérié*, *Plurivalve*, etc., c.-à-d. à plusieurs dents, fleurs, lobes, loges, divisions, pétales, valves, etc.

PLURIEL, terme de Grammaire : c'est le nombre qui indique la pluralité. Il s'oppose à *singulier*, et, dans la langue grecque, à *duel*. *Voy.* NOMBRE.

PLUS-QUE-PARFAIT, terme de Grammaire, désigne un des temps passés. *Voy.* PARFAIT et PASSÉ.

PLUS-VALUE. C'est la somme que vaut une chose au-delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée.

Dans le cas d'éviction, si la chose vendue se trouve avoir augmenté de valeur, le vendeur est tenu de payer à l'acheteur ce qu'elle vaut au-dessus du prix de la vente (Code Nap., art. 1633).

Dans les indemnités accordées à la suite d'expropriation pour utilité publique, on fait entrer en ligne de compte la *plus-value*.

PLUTOCRATIE (du grec *ploutos*, richesse, et *kratéia*, domination), gouvernement ou état social où l'influence appartiendrait aux plus riches.

PLUTONIEN (de *Pluton*, dieu des enfers), se dit, en Géologie, des terrains, des roches, etc., et, en général, de tout ce qu'on suppose avoir été formé par la voie ignée. — On appelle *Plutonisme* l'hypothèse géologique qui attribue à des feux souterrains, à l'action des volcans, la formation des principales couches de la croûte du globe : on l'oppose à *Neptunisme*. *Voy.* GÉOLOGIE.

PLUVIAL, grande chape que portent les chantres à la messe et à vêpres, et que l'officiant revêt quand il encense et quand il va à la procession. Le pluvial entoure toute la personne, et est attaché par-devant avec deux agrafes. Son nom vient de ce que primitivement les ecclésiastiques s'en servaient pour se défendre de la *pluie* : sa forme était alors celle d'un manteau surmonté d'un vaste capuchon.

PLUVIER (du latin *pluvia*, pluie, parce que cet oiseau arrive dans nos contrées à la saison des pluies), *Charadrius*, genre d'oiseaux Échassiers de la famille des Pressirostres, et dont Lesson a fait le type de la famille des Charadriadés, est caractérisé par un bec long, renflé à son extrémité. Les Pluviers n'ont que 3 doigts, et manquent de pouce. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques et d'annélides, vivent en troupes et voyagent de compagnie. Le Nord nous les envoie régulièrement tous les ans vers l'automne; ils nous quittent au printemps. Les vieux arrivent et partent les premiers; les jeunes, plus tard.

On distingue les *Pluviers proprement dits* et les *Grands Pluviers* ou *Œdicnèmes*.

Les premiers ont le bec renflé en dessus seulement : ils forment un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque : le *Pluvier doré* (*Ch. pluvialis*) : il est de la taille d'une grosse grive, et d'un plumage noirâtre taché d'un jaune doré sur le dos et les ailes; c'est un excellent gibier; — le *Pl. à collier* (*Ch. hiaticula*), remarquable par le cercle de plumes noires qui lui entoure le cou : son plumage est plus clair; — le *Pl. guignard* (*Ch. morinellus*), qui a la poitrine et les flancs d'un rouge vif, la face et les sourcils d'un blanc pur, le plumage de couleur sombre. La plupart des espèces étrangères ont les tarses armés d'éperons et des caroncules à la face.

Pour le *Grand Pluvier*, *Voy.* OEDICNÈME.

PLUVIOMÈTRE (du latin *pluvia*, pluie, et de *métron*, mesure), instrument gradué, récemment imaginé pour mesurer la quantité moyenne de pluie qui tombe par an dans une localité. Deux de ces instruments sont établis à l'Observatoire de Paris.

PLUVIOSE (de *pluvia*, pluie), 5e mois de l'année républicaine, commençait, suivant les années, le 20 ou le 21 janv., et finissait le 19 ou le 21 février. Son nom lui venait des *pluies*, qui sont plus fréquentes dans ce mois que dans les autres.

PNEUMATIQUE (de *pneuma*, air), nom donné quelquefois à la partie de la Physique qui a pour objet les propriétés physiques de l'air et des gaz, leur élasticité, leur pesanteur, etc. *Voy.* AIR, GAZ, etc.

*Briquet pneumatique*, *Cuve pneumatique*, *Machine pneumatique*. *Voy.* BRIQUET, CUVE et MACHINE.

PNEUMATOLOGIE (du grec *pneuma*, souffle, esprit), science des esprits. On nomme ainsi, en Philosophie, cette partie de la Métaphysique qui traite de l'âme humaine et de Dieu, et on la divise, d'après son double objet, en Psychologie et Théologie naturelle. On y traite quelquefois des anges et de l'âme des bêtes. *Voy.* MÉTAPHYSIQUE.

On a aussi désigné par ce nom la science des génies, êtres imaginaires, formant la liaison entre les hommes et la divinité. Cette science, toute chimérique, était surtout cultivée dans l'Inde et chez les Perses. En Perse, on distinguait les bons et les mauvais esprits : les premiers se subdivisaient en trois classes, les *amschaspands*, les *izeds* et les *ferouers*. Les Grecs, dans les derniers temps du paganisme, imitèrent cette hiérarchie en créant les *agathodémons* ou bons génies, et les *cacodémons* ou mauvais génies : ce sont surtout les Gnostiques et les Néoplatoniciens, notamment Jamblique, qui s'adonnèrent à ces rêveries.

PNEUMATOSE (du grec *pneuma*, souffle, vent), maladie produite par le développement insolite de certains gaz au sein de tissus ou d'organes qui n'en contiennent pas à l'état normal. On en distingue 6 classes. 1° *Pneumatose idiopathique*, sans lésion appréciable des tissus qui fournissent le gaz : elle est ou simple, ou liée à une névrose, qui elle-même peut être soit locale (*Pn. gastralgique, utérine*), soit générale (*Pn. hypocondriaque, maniaque, chlorotique, hystérique* et *goutteuse*); — 2° *Pn. symptomatique:* elle est *traumatique* (blessure du tissu cellulaire, du poumon, des membranes séreuses et muqueuses, de l'utérus, de l'appareil circulatoire), ou elle provient d'obstacle à la circulation du sang (*emphysème pulmonaire, tympanite intestinale*, etc.); — 3° *Pn. par travail morbide de la membrane muqueuse :* elle peut être l'effet de l'inflammation, de l'ulcération, du ramollissement (*Pn. de la fièvre typhoïde, de la dyssenterie, de la colite chronique*); — 4° *Pn. par altération du sang*, emphysème produit par la morsure de certains animaux; — 5° *Pn. par la décomposition de matière organisée :* telle est celle qui survient à la suite de la décomposition d'un fœtus, ou par l'effet d'une gangrène partielle; — 6° *Pn. par*

*fermentation:* elle est produite par certaines substances alimentaires introduites dans la cavité digestive. Celles de ces affections qui se développent dans les intestins sont appelées vulgairement *Vents, Flatuosités.*

Les infusions chaudes de tilleul, de mélisse, de menthe, d'anis, de camomille, les pilules de charbon, sont prescrites contre les pneumatoses intestinales. Les personnes tourmentées par des flatuosités doivent s'abstenir des aliments où dominent les fécules et la gélatine, et se nourrir de viandes faites.

Pour les autres pneumatoses, *Voy.* EMPHYSÈME, TYMPANITE, GASTRALGIE, etc.

PNEUMOBRANCHES (du grec *pneuma*, respiration, et *bragkhia*, branchies), 3e famille de l'ordre des reptiles Batraciens, renferme les deux genres *Protée* et *Sirène*, qui ont la faculté de vivre alternativement sur la terre et dans l'eau, parce qu'ils sont pourvus de *poumons* et de *branchies.*

PNEUMOCÈLE (du grec *pneumôn*, poumon, et *kêlè*, tumeur), hernie d'une portion du poumon qui pénètre à travers un des espaces intercostaux, de manière à former sous les téguments de la poitrine une petite tumeur arrondie, molle, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'inspiration, et diminue dans l'expiration; elle doit être réduite et maintenue par un bandage compressif.

PNEUMOGASTRIQUE (NERF), du grec *pneumôn*, poumon, et *gaster*, estomac : on nomme ainsi quelquefois le nerf vague ou de la 8e paire, qui se ramifie à la fois au poumon et à l'estomac.

PNEUMONIE (du grec *pneumôn*, poumon), vulgairement *Fluxion de poitrine*, inflammation du parenchyme pulmonaire. Elle est aiguë ou chronique.

La *Pneumonie aiguë* est causée le plus ordinairement par un refroidissement subit, un exercice trop violent, un écart de régime, une blessure du poumon, etc. Symptômes : frisson suivi de chaleur, pouls fréquemment dur, sentiment d'ardeur dans la poitrine, douleur profonde, pongitive, mais n'augmentant pas par une forte inspiration, comme dans la pleurésie; difficulté de respirer, toux, expectoration de matières muqueuses, toujours visqueuses, souvent sanguinolentes, d'une couleur de jus de pruneaux ou purulentes; vive rougeur de la pommette du côté du poumon affecté; décubitus pénible, surtout sur le côté sain; matité à la percussion, râle souscrépitant, perception de souffle bronchique et de bronchophonie à l'auscultation. Il y a exacerbation vers le soir. La maladie dure de 7 à 21 jours, et se termine le plus fréquemment par résolution, très-rarement par gangrène, ou bien par suppuration. Le pronostic est en général favorable.

La *Pneumonie chronique* se reconnaît presque toujours à une petite toux sèche ou avec expectoration, qui revient principalement après le repas, le soir et durant la nuit, à une douleur obtuse et profonde de la poitrine. La respiration est pénible; il y a dans l'un des deux côtés matité; absence presque complète du bruit respiratoire; souffle bronchique et bronchophonie. Durée indéterminée; pronostic grave.

Traitement. Dans la Pneumonie aiguë, saignée du bras, ordinairement réitérée, sangsues, ventouses, émétique en lavage, vésicatoires, boissons pectorales tièdes. — La Pneumonie chronique est d'ordinaire combattue par de petites saignées locales et par les dérivatifs de toute espèce.

PNEUMOTHORAX (du grec *pneuma*, souffle, vent, et *thorax*, poitrine), épanchement d'un fluide aériforme dans les plèvres. Le plus souvent il provient de l'air atmosphérique qui a passé des bronches dans la cavité des plèvres à travers une ouverture résultant du ramollissement d'un tubercule; mais il est aussi des cas où le pneumothorax se forme à la suite d'une pleurésie latente.

POA, nom scientifique du genre *Paturin.*

POCHADE, se dit, en Peinture, d'une espèce de croquis rapidement exécuté où l'on se contente d'indiquer le sujet et de faire ressortir les masses, et dans lequel la hardiesse du trait et la vérité des tons tiennent lieu de correction et d'élégance.

POCHE. Outre son acception primitive et vulgaire, ce mot a plusieurs applications particulières.

Dans la Zoologie, on appelle *Poche* tantôt une espèce de sac formée par la peau du ventre chez certains animaux, notamment chez les *Marsupiaux* (*Voy.* ce mot), tantôt le jabot des oiseaux, partie dilatée du gosier où se fait le premier travail de la digestion. — On appelle *Poches gutturales* deux grands sacs membraneux particuliers aux Mammifères monodactyles, qui sont adossés l'un à l'autre, et s'étendent sous les grandes branches de l'hyoïde et les muscles environnants : ces sacs communiquent chacun, dans leur partie supérieure, avec le tympan, et en bas avec l'arrière-bouche.

Les Fondeurs en métaux appellent *Poche* une cuiller de fer avec un long manche dont ils se servent pour puiser le métal en fusion.

POCHETTE, petit violon de *poche* dont les maîtres de danse se servent pour donner leurs leçons : il sonne une octave plus haut que le violon.

PODAGRAIRE, plante employée contre la goutte (*podagra*), synonyme d'*Égopode. Voy.* ce mot.

PODAGRE (du grec *pous*, *podos*, pied, et *agra*, proie), nom donné à la goutte lorsqu'elle occupe les articulations des pieds (*Voy.* GOUTTE). — Il se dit aussi, au masculin, de celui qui a la goutte aux pieds.

PODALYRE, *Podalyria* (du nom d'un médecin célèbre dans la Fable, pris arbitrairement), genre de Papilionacées, se compose d'arbrisseaux du Cap, dont quelques-uns sont cultivés dans nos jardins : feuilles alternes, simples, à stipules subulées, décidues; fleurs pourpres, roses ou blanches, à calice ample, arrondi; 10 étamines, ovaire sessile, villeux, pluri-ovulé; légume sessile, renflé au centre, polysperme. L'espèce type est le *Podalyria sericea*, haut d'un mètre, à poils soyeux, à fleurs roses.

PODESTAT (du latin *potestas*, pouvoir), titre de plusieurs magistratures, au moyen âge, en Italie et en Provence. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PODICEPS, nom scientifique du genre *Grèbe.*

PODIUM. On appelait ainsi, dans les théâtres anciens, une espèce de balcon s'avançant au-dessus de l'arène et garni d'un premier rang de siéges. Au-dessus et en arrière du *podium*, les siéges s'élevaient en gradins jusqu'au sommet de l'édifice; au-dessous étaient les loges dans lesquelles on renfermait les gladiateurs et les bêtes féroces.

PODOCARPE, *Podocarpus* (du grec *pous, podos*, pied, et *karpos*, fruit), genre de Conifères, détaché des Ifs, se compose de grands arbres de l'Amérique et de l'Afrique méridionales, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande, à feuilles lancéolées, très-entières, persistantes, éparses; à fleurs dioïques, les mâles en chatons terminaux, filiformes; les femelles axillaires, solitaires, sans bractées, présentant un disque charnu, divisé en 3 lobes inégaux. Le fruit ressemble à un drupe par le développement qu'ont pris, après la fécondation, le disque et le raphé; la graine a un test osseux. Principaux genres : le *Podocarpe allongé* (*P. elongatus*), du Cap, genre type; le *P. dacrydioïdes*, le *P. zamiæfolius*, arbres gigantesques qui atteignent jusqu'à 65 mètres; et le *P. totarra*, dont le bois est très-dur : ces 3 espèces sont de la Nouvelle-Zélande; enfin le *P. neriifolius*, de l'Inde, dont les fruits sont comestibles.

PODOGYNE (de *pous, podos*, pied, et *gyné*, organe femelle, pistil), nom donné au Pistil quand il s'amincit à sa base en une espèce de support ou de pied, comme dans les *Pavots*, le *Robinier*, etc.

PODOMÈTRE (de *pous, podos*, pied, et *métron*, mesure), instrument destiné à compter les pas ou à mesurer le chemin que l'on a fait. *Voy.* HODOMÈTRE.

**PODOPHYLLÉES**, petite famille de plantes dicotylédones à étamines hypogynes, détachée par quelques-uns des Berbéridées, renferme des herbes de l'Amérique du Nord et de l'Asie centrale qui aiment les lieux ombragés et humides.—Le genre type, le *Podophyllum*, est une plante vivace, à tubercules épais, à fleurs solitaires, de couleur blanche, à feuilles en forme de bouclier : ses racines fibreuses et charnues s'étendent et tracent.

**PODOSPERME** (du grec *pous*, *podos*, pied, et *sperma*, graine), se dit, en Botanique, du prolongement du placenta qui sert d'attache à chaque graine : il se compose de vaisseaux nourriciers apportant de la plante mère les sucs nécessaires au développement de l'embryon et de ses tuniques. On l'appelle encore *Cordon ombilical* ou *Funicule*.

C'est aussi le nom d'un genre de Chicoracées-Scorsonérées, formé par De Candolle.

**PODOSTÉMON** (de *pous*, *podos*, pied, et *stemma*, couronne), genre d'herbes aquatiques de l'Amérique et de l'Asie tropicales, rapporté par les uns aux Monocotylédones, par les autres, avec plus de raison, aux Dicotylédones, et qui vivent attachées aux rochers et aux troncs d'arbres. Elles offrent quelquefois le port des Mousses et des Jungermannies.

Ce genre, a été pris pour type d'une famille dite des *Podostémacées*, qui se compose de deux tribus : les *Podostémées* et les *Hydrostachydées*. Genres : *Podostémon*, *Mniopsis*, *Lacis*, *Hydrostachys*.

**PODURELLES**, *Podurellæ* (du grec *pous*, *podos*, pied, et *oura*, queue, parce qu'ils ont une espèce de queue qui leur sert d'organe locomoteur), famille d'insectes Aptères, de l'ordre des Thysanures, renferme de petits insectes de couleur généralement noire, qui n'ont pas plus de 2 millim. de longueur, et qu'on rencontre tantôt sur les arbres, ou dans les eaux, tantôt sur le bord des chemins, où ils forment par leur réunion de petits tas semblables à de la poudre à canon. A la moindre appréhension, ils s'élancent vers leur retraite. Cette famille comprend 11 genres : *Podura*, *Smynthurus*, *Dicyrtoma*, *Degeeria*, *Isotoma*, *Orchesella*, *Achorutes*, *Tomocerus*, *Cyphoderus*, *Anurophorus* et *Anoura*.

**POECILOPES** ou POECILOPODES (du grec *poikilos*, divers, et *pous*, *podos*, pied), 1re section des Crustacés entomostracés de Latreille, renferme 2 ordres : les *Xiphosures* et les *Siphonostomes*. Ils ont deux sortes de pieds, les uns préhenseurs et les autres natatoires et branchiaux : d'où leur nom.

**POÊLE** (corruption du latin *pallium*, manteau?), se dit : 1° du voile que l'on suspend sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale et dont les bouts sont tenus ordinairement par de jeunes garçons, parents du marié et de la mariée ; 2° du dais sous lequel on porte le saint sacrement aux malades et dans la procession, ainsi que de celui qu'on présente aux princes quand ils font leur entrée dans une ville ; 3° du drap mortuaire dont on recouvre le cercueil pendant la cérémonie funèbre, et dont les quatre coins sont tenus par des parents ou amis.

POÊLE (du latin *patella*, plat ?), autrefois *Poille*, ustensile de cuisine en tôle, en fer battu ou en cuivre étamé, avec une longue queue, le plus souvent en fer, dont on se sert pour frire ou fricasser.—Dans diverses industries, on se sert d'ustensiles analogues pour fondre la cire, le suif, le plomb ou l'étain.

On appelle encore *Poêle* un appareil de chauffage bien connu : c'est un fourneau de terre, de faïence, de tôle ou de fonte, de forme excessivement variable. — Autrefois on donnait aussi le nom de *Poêles* aux chambres chauffées par ces appareils. — L'usage des poêles n'était pas inconnu des anciens : ils avaient des appareils de chauffage fixes, analogues à nos *calorifères* (*Voy.* ce mot), et des appareils mobiles, espèces de *poêlons* où l'on ne brûlait que de la braise, comme aujourd'hui dans les *braseros* d'Italie et d'Espagne : c'est sans doute de ces derniers que le nom de *poêle* a été transporté aux poêles modernes. Les véritables poêles sont originaires des froides contrées du Nord, dans lesquelles les cheminées seraient insuffisantes pour chauffer les appartements. Le poêle donne, on le sait, une chaleur plus égale et plus douce que la cheminée, mais elle est moins saine et porte à la tête. La construction des poêles est une des branches les plus importantes de la *Fumisterie* et l'une des industries qui ont fait le plus de progrès de nos jours. On a donné à divers poêles construits sur des systèmes nouveaux les noms de *Calorifère*, de *Manomètre* (quand on y adapte un manomètre), etc. M. Ardenne a donné dans la Collection Roret un *Manuel du Poêlier fumiste*.

**POEME** (du grec *poiêma*, œuvre, poëme), se dit en général de tout ouvrage en vers, surtout des ouvrages d'une certaine étendue. On distingue autant de genres de poëmes qu'il y a de genres de poésie (*Voy.* ce mot). — On a quelquefois étendu le nom de *Poëme* à des compositions en prose ayant la forme de l'épopée, et écrites en style poétique, comme le *Télémaque* de Fénelon, les *Martyrs* de Chateaubriand, le *Joseph* de Bitaubé, etc.

**POESIE** (du grec *poiêsis*, création), art de composer des ouvrages en vers. La poésie diffère de la prose non-seulement par la forme du vers, mais aussi par l'esprit dont elle est animée, par les fictions qu'elle crée, par les vives images qu'elle présente, et qui l'ont fait assimiler à la peinture, enfin par les ornements de tout genre qu'elle ajoute à la réalité : elle suppose l'inspiration. Les anciens attribuaient l'inspiration poétique à une influence divine, à celle d'Apollon ou d'une Muse.

En considérant les différents buts que se propose le poëte et les différentes formes sous lesquelles se produit la poésie, on distingue 8 genres principaux : *Poésie lyrique* ou *Ode*, *P. dramatique* (tragédie, comédie), *P. épique* ou *héroïque*, *P. didactique* ou *philosophique*, *P. élégiaque*, *P. érotique*, *P. pastorale* ou *bucolique*, *P. satirique* (*Voy.* chacun de ces mots). — En considérant les différentes matières qui sont traitées en vers, on distinguera : *P. sacrée*, *P. profane*, *P. sérieuse*, *P. badine*, etc. — En considérant les diverses manières dont la poésie frappe l'oreille, on distingue la *P. rhythmique*, dans laquelle on observe la mesure par rapport à la cadence et au nombre des syllabes, mais non par rapport à la quantité de ces syllabes, qu'on suppose toutes susceptibles d'une égale durée : telle est la poésie des Orientaux et de la plupart des peuples de l'Europe moderne ; la *P. métrique*, qui repose sur la *quantité*, et dans laquelle le nombre des syllabes dépend de la durée qu'exige la prononciation de ces syllabes : telle est la poésie des Grecs, des Latins et des Allemands. *Voy.* VERS, PIED, MÉTRIQUE.

L'origine de la poésie se confond avec l'origine même des langues : partout la poésie paraît s'être développée avant la prose, comme le prouvent les monuments des peuples les plus anciens, des Hindous, des Perses, des Grecs. Dans le principe, elle était consacrée à l'expression spontanée des sentiments religieux, aux accents guerriers, aux chants d'amour, ou au récit de faits héroïques, de légendes nationales ; ce n'est que plus tard qu'elle devint un *art*, traitant des sujets fictifs et visant à produire de l'effet par le prestige de l'imagination et du style.

Les règles de la Poésie sont l'objet de la *Poétique* (*Voy.* ce mot). — Son histoire se trouve le plus souvent confondue avec l'histoire générale de la littérature. Cependant il existe quelques ouvrages spéciaux, soit sur l'histoire de la poésie en général (de Saverio Quadrio, Bologne, 1739 ; de J. Brown, Lond., 1764 ; de l'abbé Henry, Par., 1856) ; soit sur la poésie de chaque nation (*Hist. de la P. sacrée des Hébreux*, du Dr Lowth ; *de la P. grecque*, de G.-H. Bode ; *de la P.*

*française,* de Massieu; *de la Poésie anglaise,* de Th. Warton; *de la Poésie provençale,* de Fauriel, etc.), soit enfin sur chacun des genres de poésie : pour l'histoire de ces divers genres, *V.* les noms de chacun d'eux.

POÉTIQUE, art qui trace les règles de la poésie. Les Poétiques les plus célèbres sont celles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau, que Le Batteux a réunies sous le nom des *Quatre poétiques.* A côté de ces ouvrages de premier ordre viennent se placer les productions secondaires de Scaliger, de d'Aubignac, de La Fresnaye, de La Motte, de Gravina, de La Minardière, d'Hédelin, etc. On peut aussi consulter les *Réflexions sur la poétique d'Aristote* de Rapin, les *Réflexions critiques sur la poésie,* de Dubos, et surtout la *Poétique française,* de Marmontel.

POGONIAS (du grec *pogôn,* barbe), nom scientifique du *Barbican,* oiseau de la famille des Barbus.

Genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Sciénoïdes, caractérisé par la présence de nombreux barbillons à la mâchoire inférieure; ils se trouvent sur les côtes de l'Amérique du Sud.

POIDS (du latin *pondus*). En Physique, on appelle *poids* d'un corps l'effort avec lequel un corps tend vers le centre de la terre : il est la résultante des actions de la *pesanteur* sur toutes les parties qui composent ce corps. Le *poids relatif* ou *spécifique* est celui que l'on compare au volume; le *poids absolu* est celui d'un corps considéré sans avoir égard à son volume. — En Physique et en Chimie, on appelle *poids atomique* le poids des atomes d'un corps, c.-à-d. des particules impénétrables et indivisibles dont ce corps se compose : l'oxygène est ordinairement le corps auquel on rapporte ce poids. *V.* ATOME.

Pour évaluer le poids des corps, on a été obligé, dès la plus haute antiquité, de recourir à quelque corps dont la pesanteur était supposée connue, et qu'on prenait pour unité : ce corps, qui le plus souvent est une masse de cuivre, de fer, de plomb, etc., est lui-même appelé *poids.* Malheureusement, cette mesure a sans cesse varié selon les temps et les pays. Chez les Hébreux, l'unité de poids, ou *talent mosaïque,* était le poids de l'eau contenue dans un pied cube (28 kilogrammes environ). A Athènes, c'était le *talent attique,* qui pesait 26 kilogr.; venaient ensuite la *mine,* 4 hectogr.; la *drachme,* 4 grammes, 36; l'*obole,* 0 gram. 75; le *chalque,* 0 gr. 094. Chez les Romains, l'unité de poids était l'*as* ou *libra* (327 grammes, 18), qui se partageait en 12 onces (*uncia*), valant chacune 24 scrupules (*scripulum*). — Chez les modernes, l'unité de poids adoptée généralement est la *livre;* mais il y a encore de grandes différences entre les livres des différents peuples, ou même chez un seul peuple entre les livres des différentes provinces (*Voy.* LIVRE). En France, depuis l'adoption du nouveau système métrique, l'unité de poids est le *gramme,* équivalant au poids d'un centimètre cube d'eau distillée, prise à son maximum de densité. *Voy.* GRAMME.

Les poids adoptés en France pour le pesage des marchandises sont, d'après l'ordonnance du 16 juin 1839, les uns en fer, les autres en cuivre. Les poids de 50, 20, 10, 5, 2, 1 et 1/2 kilogr., de 2, 1 et 1/2 hectogr. sont généralement en fer. On fait également en cuivre des poids de 20, 10, 5, 2, 1 et 1/2 kilogr.; mais on emploie de préférence le cuivre pour les poids inférieurs, notamment pour ceux de 200, 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 grammes; de 5, 2, 1 décigr.; de 5, 2, 1 centigr.; de 5, 2, 1 milligr.

Les poids nouvellement fabriqués ou rajustés doivent être vérifiés et poinçonnés avant d'être livrés au commerce. A cet effet, des *bureaux de poids publics* pour le pesage de ces poids sont établis dans toutes les villes un peu importantes. Des *vérificateurs,* nommés par le Gouvernement, sont chargés de constater la bonne qualité des poids qui leur sont présentés, de visiter fréquemment les magasins, boutiques ou ateliers où l'on fait usage de ces poids, de dresser procès-verbal des contraventions, etc.

Quiconque, par usage de *faux poids,* a trompé sur la quantité des choses vendues, est puni d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an et d'une amende de 50 fr. au moins (Code pénal, art. 423). Les détenteurs de *faux poids* sont punis d'une amende de 11 à 15 fr. et d'un emprisonnement de 5 jours au plus (art. 479).

*Poids médicinaux. Voy.* MÉDECINE (ABRÉVIATIONS).

Pour les ouvrages à consulter sur les *Poids et mesures, Voy.* MESURES et MÉTROLOGIE.

POIGNARD (du latin *pugio, pugionis,* fait de *pungere,* piquer, ou de *pugnus,* poing), arme courte, pointue et tranchante. Les soldats romains s'en servaient déjà sous les empereurs; mais c'est surtout pendant le moyen âge que cette arme a été employée : la *dague* (*Voy.* ce mot) n'était qu'un gros poignard. Les chevaliers le portaient à la ceinture, et cette coutume s'est conservée chez les seigneurs jusqu'au règne de Henri IV. A cette époque, le poignard disparut comme arme de guerre.

On appelle *Couteau-poignard, Sabre-poignard,* des couteaux et des sabres en forme de poignard, dont la lame est aiguë et tranchante des deux côtés.

*Chevaliers du Poignard. Voy.* CHEVALIER.

POIGNET (de *poing*), partie du bras qui joint la main à l'avant-bras, est désignée par les Anatomistes sous le nom de *Carpe. Voy.* ce mot.

POIL (du latin *pilus*). Chez l'homme, les *poils* sont des filaments cornés qui sortent de la peau, et recouvrent certaines parties du corps qu'ils semblent destinés à protéger : ils prennent, selon la place qu'ils occupent, les noms de *cheveux,* de *barbe,* de *sourcils* et de *cils,* ou de *poils proprement dits.* Les poils sont en général cylindriques, parfois plus ou moins plats; ils sont droits ou frisés, et diversement colorés, depuis le blanc pur jusqu'au noir pur, en passant par le jaune ou le rouge et le brun. Leur couleur est toujours en rapport avec celle de la peau et avec le développement du *pigmentum* dans d'autres parties colorées, dans l'œil, par exemple. On distingue dans les poils, comme dans le cheveu : 1° la racine, ou *bulbe,* qui est presque toujours renflée, et qui se cache dans la peau; 2° le *corps,* qui fait presque en totalité saillie hors des téguments; 3° l'extrémité libre ou la *pointe.* Le corps se compose de deux substances : l'une externe, l'*écorce;* l'autre interne, la *moelle.* L'écorce offre des stries longitudinales, et paraît comme formée de fibres. La moelle consiste en globules brillants qui ressemblent à des gouttelettes d'huile : elle manque parfois. Les poils se développent comme l'épiderme par une succession de cellules.

Chez les animaux, la forme et la consistance des poils sont extrêmement variables : tantôt ils forment un duvet fin et moelleux recouvert par un poil plus grossier, que l'on appelle *jar;* tantôt ce sont des filaments longs et contournés en spirale, que l'on désigne sous le nom de *laine* (mouton). Quelquefois ce sont des *soies* (porc), poils fermes et élastiques, ou des *crins* (queue de cheval), de structure semblable, mais seulement plus longs; d'autres fois, enfin, ce sont des *piquants* (hérisson, porc-épic), ressemblant par leur roideur à de véritables épines. L'épaisseur et la longueur des poils croissent ou diminuent en raison de la température ou du plus ou moins d'épaisseur de la peau : le poil des espèces boréales est généralement épais, et se compose presque uniquement de duvet ou bourre; le jar domine dans les espèces équatoriales. Le *pelage* est bien fourni dans les Carnassiers et les Rongeurs, qui ont la peau mince; il est peu épais dans les Ruminants, encore plus rare dans les Pachydermes; il manque entièrement dans les Cétacés. — La couleur des poils chez les animaux n'est pas aussi variée que celle des plumes : les couleurs les plus ordinaires sont le brun, le fauve, le roussâtre,

le noir et le blanc, avec les couleurs intermédiaires, le gris, le cendré, etc. Le plus souvent, chaque espèce a sa coloration particulière ; en outre, le climat et la mue influent considérablement sur la coloration des poils. — Les poils des animaux s'emploient à divers usages : les brossiers, matelassiers, bourreliers, tapissiers, utilisent le *crin* et les *soies* (*Voy.* ces mots). On fait des pinceaux avec les poils de blaireau. Les poils de lapin, de chèvre, de chien, sont *feutrés*, et s'emploient dans la chapellerie et les gros tissus. On fait avec le poil de la chèvre des tissus recherchés. Quant à la *laine*, on connaît ses nombreux usages.

En Botanique, on donne le nom de *Poils* à des productions menues, simples ou ramifiées, de l'épiderme des plantes. Ils semblent destinés à défendre les organes qu'ils recouvrent contre les piqûres des insectes et l'action de l'atmosphère : aussi revêtent-ils principalement les parties les plus tendres et les plus délicates du végétal, telles que les bourgeons, les sommités de tiges et les feuilles encore très-jeunes. Les poils manquent communément ou sont rares chez les plantes qui croissent à l'ombre, dans les terrains gras et humides ; ils disparaissent tout à fait de la surface des individus étiolés. Ils sont au contraire fort nombreux sur les végétaux qui ont poussé dans les lieux secs, aérés et exposés au soleil. On distingue : 1° des *poils simples*, qui peuvent être cylindriques, courbés en hameçon ou bulbeux, quand leur base est renflée ; 2° et des *poils rameux*, qui présentent une ou deux branches : on les dit, selon leur disposition, fourchus, trifurqués, dichotomes, dentés, en pinceau, etc. On appelle *glabre* une plante dépourvue de poils.

Dans le vulgaire, on appelle *Poil* un engorgement inflammatoire du sein qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices, et dans lequel le lait ne sort que difficilement. Cette dénomination vient, dit-on, de ce qu'on a longtemps attribué, d'après Aristote, ces engorgements à un poil qui, introduit dans l'orifice des mamelles, s'y opposerait au libre cours du lait. *Voy.* MASTITE.

On appelle *Poils de chat* le *Chamagrostis minima*, plante fourragère ; *Poils de loup*, quelques Graminées dont les feuilles, capillaires et disposées en touffes, sont à la fois dures et sétacées, comme la *Canche blanchâtre*, le *Brome des bois*, le *Paturin des murailles*, etc.

POINCIANE ou POINCILLADE, *Poinciniana* (de *Poinci*, gouverneur des Antilles), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des espèces qui toutes appartiennent aux régions les plus chaudes de l'Inde et du continent américain. La plus remarquable est la *Poinciane élégante* (*P. pulcherrima*), charmant arbuste de 3 à 4 mètres, à tige armée d'aiguillons, et garnie de rameaux légers portant des feuilles d'un vert foncé et des fleurs odorantes, qui forment un corymbe pyramidal où le rouge s'unit à la couleur jaune ; elle porte aussi les noms de *Haie fleurie*, de *Fleur de paon* ou *de paradis*, d'*Œillet d'Espagne*. On connaît encore la *P. royale* et la *P. de Gillies*.

POINÇON (du latin *pugiunculus*, petit poignard), outil de fer ou d'autre métal, terminé en pointe, et qui sert pour percer ou pour graver.

On nomme aussi *Poinçon* : 1° un morceau d'acier gravé en relief avec lequel on forme les matrices des monnaies et des médailles ; 2° certaines marques que l'on applique sur les ouvrages d'or et d'argent pour en garantir le titre : appliquer ces marques sur ces ouvrages, c'est les *poinçonner*. La vaisselle d'or et d'argent porte la marque de trois poinçons : celui de l'administration, qui est la quittance des droits de contrôle ; celui de ville, qui assure le titre de la pièce, et la marque de l'orfèvre.

On appelle encore *Poinçon* (autrefois *Ponchon*) un tonneau qui tient à peu près les deux tiers du muid. Le *poinçon*, encore en usage dans quelques parties de la France, varie de lieu en lieu : il contient à Vendôme 200 litres ; dans l'Indre, 218 ; à Blois, 228 ; dans l'Indre-et-Loire, 230 ; dans le Cher, 250.

POINT (du latin *punctum*, dérivé de *pungere*, piquer ; trace d'une piqûre). En Géométrie, on appelle *Point* la plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir : le point mathématique est l'extrémité de la ligne. Les Mathématiciens considèrent la ligne comme la trace d'un point mis en mouvement. — On appelle *Point d'intersection* l'endroit où deux lignes se coupent ; *P. singuliers* ou *caractéristiques*, les endroits où une ligne courbe offre quelque circonstance remarquable, etc.

En Grammaire, le *Point* est un signe de ponctuation qui marque la terminaison d'une proposition, d'une phrase. On distingue le point final (.), le point d'exclamation ( ! ), le point d'interrogation ( ? ) ; le point et virgule ( ; ), qui indique la fin d'une proposition accessoire annexée à la proposition principale ; les deux points ( : ), qui marquent une liaison entre la phrase déjà écrite et la phrase suivante : on emploie les deux points quand on annonce ce qui va être dit (*Voy.* PONCTUATION). — Dans certaines langues orientales, comme l'hébreu, l'arabe, etc., on nomme *Points-voyelles* des points qui tiennent lieu de voyelles. On en fait remonter l'invention jusqu'à Esdras ou même jusqu'à Moïse : ils ne paraissent réellement pas plus anciens que le IXe siècle. *Voy.* MASSORÈTES au *Dict. univ. d'H. et de G.*

En Musique, le *Point* placé après une note augmente de moitié la valeur de cette note : la note est alors dite *pointée*. Quand les points sont placés sur les notes, ils indiquent que les notes doivent être détachées. Le *Point d'orgue* indique un arrêt ou repos pendant lequel les exécutants s'arrêtent ou déploient leur habileté dans des traits de fantaisie. On le marque ainsi 𝄐.

Dans les industries à l'aiguille, on appelle *Points* les diverses manières de coudre. Parmi les points de couture, on distingue : le *Point devant*, le *P. arrière*, le *P. de côté*, le *P. croisé*, le *P. d'ourlet*, le *P. de surjet*, le *Piqué*, etc. Dans la Broderie et la Tapisserie, on distingue : le *P. de chaînette*, le *P. à carreaux*, le *P. allongé*, le *P. d'armes*, le *P. de croix de chevalier*, le *P. à la turque*, le *P. d'Angleterre*, le *P. de Hongrie*, etc. Enfin ce mot s'applique à une sorte de dentelle de fil faite à l'aiguille qui prend, selon son origine, les diverses dénominations de *Point de Venise*, *d'Alençon*, *d'Angleterre*, *de Malines*, *de Bruxelles*, etc. *Voy.* DENTELLE.

En Anatomie, on appelle *Points ciliaires* de petits trous dans la face interne des paupières, qui sont les orifices des conduits excrétoires des glandes ciliaires ; *P. lacrymaux*, les orifices des petits conduits qui aboutissent au sac lacrymal.

En Astronomie, on nomme *Points cardinaux* le nord, le midi, l'orient et l'occident ; *P. équinoxiaux*, les deux points où le grand cercle de l'écliptique coupe le grand cercle de l'équateur ; *P. solsticiaux*, les deux points de l'écliptique les plus distants du plan de l'équateur ; *P. culminant*, le point de l'écliptique situé dans le méridien ; *P. verticaux*, le *zénith*, qui est directement au-dessus de notre tête, et le *nadir*, au-dessous de nos pieds.

Dans la Marine, *Faire le point*, c'est calculer exactement la route du bâtiment et déterminer sa position : cette expression vient de ce qu'on marque cette position sur la carte par un *point*. On se sert pour faire le point du *quartier de réduction*, avec lequel on mesure la latitude et la longitude. On marque chaque jour à midi sur la carte le *point d'arrivée*, et, en se reportant au *point de départ*, on estime la route faite. On distingue le *Point estimé*, le *P. corrigé*, le *P. observé* et le *P. vrai*, expressions par lesquelles on distingue les déterminations

plus ou moins rigoureuses de la position du navire.

Dans la Typographie, on appelle *Point* une mesure qui sert à déterminer la force du corps des divers caractères : il vaut un sixième de ligne, ou un quart de millimètre.

*Point de côté.* On appelle vulgairement ainsi toute douleur située en un point de la poitrine ou du ventre et gênant la respiration : cette douleur, qui a un caractère tout particulier, est dite *pongitive.* — Le point de côté dépend soit d'une douleur rhumatismale fixée dans les muscles intercostaux, soit d'une pleurésie ou inflammation de l'enveloppe du poumon, soit d'une névralgie intercostale. Dans le premier cas (*Pleurodynie, Fausse pleurésie*), il n'y a pas de fièvre, et il suffit de recourir aux cataplasmes laudanisés, aux sangsues ou bien à l'application d'un emplâtre de poix de Bourgogne, suivant que la douleur est vive ou médiocre. Dans le second (*Pleurésie*), il y a toux, fièvre, etc., et c'est alors le traitement de la pleurésie qui convient (*Voy.* PLEURÉSIE). Dans le troisième cas (*Névralgie*), c'est le vésicatoire qui réussit le mieux.

*Point d'honneur,* ce qui intéresse, ce qui touche l'honneur. Le point d'honneur fut de tout temps en France, mais surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, la passion dominante des gentilshommes : il a été l'origine d'une foule de duels. Pour en réprimer l'abus, Louis XIV avait institué un *Tribunal du point d'honneur,* composé des maréchaux de France, et destiné à juger si l'offense valait ou non la peine de se battre. *Voy.* DUEL.

*Point de partage,* en Hydraulique. *Voy.* PARTAGE.

POINTAGE. Dans l'Artillerie, le *pointage* est l'opération qui consiste à diriger vers un point fixé une bouche à feu quelconque. Pour pointer, on dirige la pièce au moyen d'une vis, de manière à ce que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse, du bourrelet de la volée et le but que l'on veut atteindre, soient sur une même ligne droite. On doit à M. C.-E. Page la *Théorie du Pointage,* autorisée par le comité d'artillerie, et à M. de Montgéry des *Règles de Pointage à bord des vaisseaux,* adoptées par la Marine.

En termes de Musique, *Pointer une note,* c'est augmenter de moitié sa valeur. *Voy.* POINT.

POINTE, outil du graveur : c'est un instrument d'acier avec lequel le graveur à l'eau-forte dessine sur le vernis dont la planche est enduite, et découvre ainsi les parties où l'acide doit mordre. Si l'on forme avec une *pointe* aiguë des traits ou des hachures sans recourir à l'eau-forte, cela s'appelle graver à la *pointe sèche.* La pointe sèche ouvre le cuivre sans en rien détacher. On l'emploie dans le fini aux objets les plus tendres, les plus légers, aux ciels, aux lointains; et son travail, contrastant avec celui de l'eau-forte ou du burin, est toujours heureux et piquant. Par suite, on a appelé *pointe* la manière d'opérer du graveur, sa touche; c'est dans ce sens qu'on dit : *Avoir la pointe délicate, légère, lourde,* etc. *Voy.* GRAVURE.

On appelle de même *Pointe* l'outil acéré dont on fait usage dans diverses industries, par exemple, une tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant qui sert aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver; le petit ciselet pointu dont se servent les ciseleurs pour achever les figures et leur donner plus de relief; la grosse aiguille montée sur un manche de bois avec laquelle les imprimeurs tirent les caractères des formes pour faire les corrections, etc.

POINTILLÉ, manière de peindre, particulièrement à l'usage du peintre en miniature, consiste à poser les couleurs par petits *points,* au moyen d'un pinceau bien affilé : le *pointillé* s'emploie surtout pour peindre les chairs. On procède quelquefois de même pour les dessins à la pierre noire ou à l'encre de Chine : les dessins ainsi faits prennent le nom de *dessins au pointillé.* — On fait aussi entrer un travail par petits points dans un genre de gravure que l'on appelle *Gravure au pointillé. Voy.* GRAVURE.

POINTURES (du latin *punctura,* piqûre). On appelle ainsi, en Typographie, deux petites lames de fer terminées en pointe et attachées au tympan, lesquelles, perçant d'abord à deux de ses extrémités la feuille de papier qu'on veut imprimer d'un côté, la traversent aux mêmes endroits quand on imprime de l'autre côté : on emploie les pointures afin que les pages opposées se correspondent exactement.

POIRE, en latin *Pyrum* ou *Pirum,* fruit du *Poirier.* La poire a généralement la forme d'une toupie : d'abord d'un vert clair, ensuite jaunâtre, avec de nombreux points grisâtres, elle renferme une chair blanche, qui au commencement est ferme et très-acerbe, mais qui, à l'époque de la maturité, devient molle et pleine d'un suc assez délicat. On compte autant de variétés de poires qu'il y a d'espèces de poiriers (*Voy.* ci-après POIRIER). Quant à leur usage comme fruits comestibles, on range vulgairement les poires en deux classes : 1° les *poires à couteau,* tendres, savoureuses, d'une conservation difficile; 2° les *poires à cuire,* dont la chair est plus ferme, un peu acerbe, et qu'on ne mange guère que cuites. Ces dernières servent à faire des compotes; c'est aussi en leur faisant subir certaines préparations au four qu'on fait les *poires séchées* ou *tapées,* qui se conservent longtemps, surtout si on les tient dans un lieu sec. Avec les poires on fait encore une espèce de confiture connue sous le nom de *raisiné,* qui se compose de poires et de vin doux. On retire des poires une liqueur fermentée qu'on appelle *poiré,* que l'on mêle souvent au cidre, et dont on fait une grande consommation dans le nord-ouest de la France : le poiré est d'une saveur agréable, un peu capiteux, très-apéritif : on le dit bon pour les personnes qui ont trop d'embonpoint. Quand le poiré est clair, il ressemble beaucoup au vin blanc, et pétille comme le vin de Champagne. On peut en retirer du vinaigre et de l'eau-de-vie. Le marc des poires qui reste dans les pressoirs peut, après avoir été séché, servir à faire des mottes à brûler.

On appelle vulgairement *Poire d'acajou,* le fruit du Cassuvium; *P. de bachelier,* une espèce de Morelle; *P. de terre,* le Topinambour, etc.

POIRÉ, boisson. *Voy.* POIRE.

POIREAU ou PORREAU, *Allium porrum,* plante potagère du genre Ail et de la famille des Liliacées. Le poireau se reconnaît à son bulbe allongé, à sa tige haute de 8 à 10 décim., pleine, garnie de feuilles planes, mais pliées en gouttière, linéaires, lancéolées, de couleur glauque. Il est cultivé dans les jardins pour l'usage des cuisines : on s'en sert afin de relever les potages et les bouillons, et de donner du goût aux sauces et à certains mets. On le fait aussi entrer dans quelques préparations pectorales. Le Poireau est originaire du midi de l'Europe. Les Égyptiens et les Romains en faisaient un bien plus grand cas que nous, sans doute parce que, sous leur climat, ce légume acquérait plus de saveur.

POIREAU (par corruption du grec *poros,* conduit, pore?), excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, et dont la substance est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse, prend naissance dans le corps muqueux. *Voy.* VERRUE.

POIRÉE, plante potagère du genre Bette, à larges feuilles et à côtes fort épaisses, dont on se sert pour certains pansements. *Voy.* BETTE.

POIRIER, *Pyrus* ou *Pirus,* genre de la famille des Rosacées et de la tribu des Pomacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux souvent épineux, à feuilles simples, entières ou dentées; à fleurs blanches, grandes, en corymbes simples ou rameux : calice demi-adhérent, très-évasé dans sa partie libre, à

limbe divisé en 5 segments étalés ou réfléchis; 5 pétales étalés, concaves, glabres; ovaire adhérent à 5 loges biovulées, et surmonté de 5 styles. Le fruit qui lui succède est la *Poire*. *Voy.* ce mot.

L'espèce la plus importante est le *Poirier commun* (*Pyrus communis*), qui croît naturellement dans les régions tempérées de l'ancien continent. Sa hauteur atteint 10 et 12 m., et il se termine par une belle tête; mais, dans les jardins potagers, on étale ses branches en espalier, ou bien on le fait pousser en quenouille et on lui donne une forme pyramidale. Le tronc des vieux poiriers est recouvert d'une écorce rugueuse et gercée, et leurs jeunes pousses d'une peau lisse d'un brun verdâtre; souvent ces jeunes rameaux se terminent par une épine. Les feuilles sont ovales, un peu coriaces, d'un vert luisant en dessus et un peu cotonneuses en dessous. Les fleurs sont blanches, réunies par bouquets le long des rameaux. Les fruits, très-petits et très-âpres à l'état sauvage, ont été considérablement améliorés par la culture. C'est par eux que l'on distingue les nombreuses variétés de ce genre, qui s'élèvent aujourd'hui à près de 600. Les plus estimées parmi les poires à manger sont : 1° les *P. fondantes*, telles que les *Beurrés* (Beurré d'Arenberg, B. royal, B. gris, B. d'Angleterre, dit vulgairement *Poire d'Angleterre*, etc.); les *Doyennés* (Doyenné roux, D. d'hiver, etc.); les *Bergamotes* (Bergamote d'automne, B. d'Angleterre, Crassane, etc.); les *Muscats*, la *Mouille-bouche*, la *Virgouleuse*, le *Saint-Germain*, le *Sucré vert*, les *Colmar* et *Passe-Colmar*, le *Blanquet*, etc.; 2° les *P. cassantes*, par exemple les *Bons-chrétiens* (B.-chrétien d'été, d'hiver, d'Espagne, d'Auch, turc, etc.); les *P. Oranges* (O. d'été, d'automne, d'hiver); le *Messire-Jean*, la *P. de certeau*, le *Catillac* et la *Poire d'une livre*, remarquables par leur volume, et qui ne se mangent que cuites, etc. — Quant aux Poiriers à cidre, leurs noms sont moins connus; cependant on remarque parmi les meilleures espèces le *Poirier de sauge* ou *Sauger* (*P. salvifolia*), ainsi appelé parce que la forme de ses feuilles rappelle celles de la sauge, et connu aussi sous le nom de *Poirier de sirole;* le *P. à feuilles de saule*, le *P. de Perse* (*P. persica*), etc.

On élève le poirier franc en pépinière pour y greffer les autres poiriers; les poiriers destinés à former des espaliers se greffent sur des cognassiers.

Le bois du Poirier est dur, pesant, d'un tissu très-uni, très-serré, d'une couleur un peu rougeâtre; les vers ne l'attaquent pas. Il prend très-bien la couleur noire, et alors il ressemble beaucoup à l'ébène; c'est un des meilleurs bois qu'on puisse employer pour la sculpture et la gravure en bois. Il acquiert un beau poli; on en fait des ouvrages de tour et de menuiserie. Les ébénistes l'emploient pour la marqueterie; les luthiers en font des flûtes et autres instruments. Enfin c'est un excellent bois de chauffage.

On appelle vulgairement *Poirier des Antilles*, *P. des Iles*, deux espèces de Bignones; *P. avocat*, l'Avocatier; *P. bergamote*, une variété de Citronnier; *P. de Cayenne*, une espèce de Couma dont on mange le fruit; *P. des Indes*, le Goyavier, dont le fruit ressemble beaucoup à une poire; *P. rouge*, un arbre du Cap qui a le port du poirier.

POIS, *Pisum*, genre de la famille des Légumineuses, tribu des Papilionacées, se compose de plantes herbacées, presque toutes grimpantes et armées de vrilles au moyen desquelles elles montent en s'attachant soit aux autres plantes, soit aux rames ou supports qu'on leur a préparées; à feuilles ciliées, accompagnées de stipules; à fleurs portées sur des pédoncules axillaires : calice campanulé, à 5 lobes allongés, les 2 supérieurs plus courts; corolle à grand étendard réfléchi, à ailes plus courtes que la carène; 10 étamines diadelphes; style triangulaire creusé en carène à sa partie inférieure, stigmate velu. Le fruit est une gousse allongée renfermant plusieurs semences globuleuses, appelées elles-mêmes *pois*. Les principales espèces du genre sont le *Pois cultivé*, le *Pois des champs* et le *Pois chiche*.

Le *Pois cultivé* (*Pisum sativum*), à fleurs blanches, tachées de rouge, est connu de tout le monde; ses nombreuses variétés se rapportent à 5 races principales : 1° le *P. sucré*, qui comprend presque toutes les sous-variétés dont les primeurs sont recherchées pour nos tables sous le nom de *Petis pois*, et que les jardiniers appellent *Pois à ramer :* tels sont le *Pois Michaut* ou *de Francfort*, le *Dominé*, le *Pois de Marly*, le *Sans pareil*, le *P. géant*, etc. : on les mange le plus souvent verts : secs et concassés, ils fournissent une excellente purée; on les conserve aussi d'une année à l'autre dans des vases hermétiquement clos; — 2° le *P. à gros fruit*, qui renferme des variétés, les unes naines, les autres à ramer, quelques-unes à cosse blanche, connues sous les noms de *Pois sans parchemin*, *P. goulus*, *Mange-tout*, parce qu'on mange le pois avec sa gousse; — 3° le *P. à bouquet*, remarquable par ses pédoncules chargés de fleurs nombreuses et par ses grosses graines brunâtres; — 4° le *P. carré*, dont les graines, très-serrées dans leur gousse, finissent par prendre une forme polyédrique : à cette section appartiennent le *P. de Clamart* ou *carré fin*, qui est très-estimé; le *carré blanc* et le *carré à œil noir;* — 5° le *P. nain*, dont la tige ne dépasse guère 2 décim., et qui comprend le *Nain hâtif*, le *Nain de Hollande*, le *Gros Nain sucré*, et les *N. verts*.—On sème les petits pois dans les potagers, soit en tuyaux, soit en bouquets, au printemps ou à l'automne; ceux que l'on sème à la fin de novembre sont, dit-on, les meilleurs et les plus hâtifs. Dès qu'ils ont 10 ou 15 centim. de haut, on les *rame*. — Les cosses des pois verts forment une fort bonne nourriture pour les vaches laitières.

Le *Pois des champs* (*P. arvense*), dit aussi *P. gris* ou *P. de pigeon*, *Bisaille*, espèce que l'on cultive en grand, et qui est annuelle comme toutes les autres, a des fleurs solitaires, blanches ou purpurines; la hauteur de sa tige ne dépasse pas 70 centim., et elle ne se rame pas; sa graine est grise, et n'est guère employée que pour nourrir les pigeons. Les pois gris coupés en vert donnent un excellent fourrage pour les bestiaux; on réserve la fane sèche pour la donner aux moutons pendant l'hiver. Enterrés comme engrais, ils donnent de très-bons résultats.

Le *Pois chiche* ou *P. pointu* (*P. cicer*), espèce annuelle, porte des fleurs petites, violettes, quelquefois blanches, qui paraissent en juillet et qui sont remplacées par une gousse enflée, rhomboïdale, à deux ou trois semences. Cette gousse sert d'aliment aux hommes dans tous les pays qui bordent la Méditerranée. Dans le Nord, le Pois chiche n'est employé que comme fourrage. Les cafetiers font quelquefois rôtir sa graine pour la mêler au café.

*Pois de senteur*. Ce qu'on appelle vulgairement ainsi n'est autre chose que la *Gesse odorante*, espèce du genre Lathyrus. *Voy.* GESSE.

On appelle *Pois d'Angola*, *du Congo*, ou *de sept ans*, les fruits du Cytise de l'Inde; *P. de brebis*, *P. breton*, la Gesse cultivée; *P. cochon*, le fruit du Dolic bulbeux; *P. grecs* ou *de lièvre*, plusieurs espèces de Gesses; *P. patate*, le fruit du Dolic tubéreux; *P. pouilleux* ou *à gratter*, certaines Légumineuses dont les gousses sont hérissées de poils roides qui se détachent à maturité, et qui, en s'implantant dans la peau, causent une vive démangeaison; *P. rouge*, le Haricot sphérique; *P.-sabre*, le fruit d'un Dolic à forme d'épée.

POIS A CAUTÈRE, corps globuleux que l'on place dans la plaie d'un cautère pour exciter la suppuration, et empêcher le rapprochement des lèvres de la plaie. Les pharmaciens préparent ces pois avec des substances végétales, dures et poreuses, comme des

pois secs ou de boules de racine d'iris de Florence ou de guimauve, du sain-bois, etc. *Voy.* CAUTÈRE.

POISON (du latin *potio*, potion). On nomme ainsi toute substance qui, prise intérieurement ou appliquée de quelque manière que ce soit sur un corps vivant, est capable de détruire ou d'altérer les fonctions vitales. Il existe des poisons dans les trois règnes. Ceux qui proviennent des animaux sont spécialement désignés sous le nom de *venin*, lorsqu'ils existent indépendamment de toute espèce de maladie, et sous celui de *virus*, lorsqu'ils constituent une maladie, ou qu'ils se développent dans une maladie (*Voy.* VENIN et VIRUS). On réserve le nom de *poisons* aux substances délétères minérales ou végétales. On appelle *Antidotes*, ou *Contre-poisons*, les substances propres à contre-balancer l'effet des poisons.

On divise les poisons en 3 classes : 1° *Poisons âcres*, dits aussi *irritants*, *caustiques*, *escarotiques* ou *corrosifs;* 2° *P. narcotiques* ou *stupéfiants;* 3° *P. narcotico-âcres.* On forme quelquefois une 4e classe des venins et des virus, sous le nom de *Poisons septiques* ou *putréfiants*.

*Poisons âcres.* On range dans cette classe les composés mercuriels, arsenicaux, cuivreux; les acides et alcalis concentrés, etc.; l'euphorbe, la coloquinte, le garou, les renoncules, le ricin, les cantharides, etc. Ces poisons ont une saveur chaude, brûlante à la gorge, et occasionnent des coliques violentes, des vomissements et des déjections alvines répétés, une soif vive, enfin les signes d'une inflammation gastro-intestinale des plus intenses. Si l'empoisonnement est causé par les acides, on fait boire une grande quantité d'eau contenant de la magnésie, ou tout simplement de l'eau de savon; puis on combat l'inflammation par les sangsues, les bains, les lavements, les boissons douces, etc. S'il est dû aux alcalis, à l'eau de Javelle, par exemple, on fait vomir au moyen de l'eau tiède, ou en titillant la luette avec la barbe d'une plume; puis on emploie les émollients à l'intérieur et à l'extérieur. S'il est l'effet de l'arsenic, il faut de même provoquer le vomissement en titillant la luette, et recourir à des lavements laxatifs; puis administrer comme contre-poison le peroxyde de fer hydraté, dont on fait avaler 1 à 2 kilogr. par 4 ou 6 grammes à la fois, mais répétés. Contre l'empoisonnement par le vert-de-gris : eau tiède en abondance, vomissement; administration de blancs d'œufs délayés dans de l'eau ou du lait.

*Poisons narcotiques.* Ce sont ceux qui, comme l'opium, la morphine, l'acide cyanhydrique, la jusquiame, agissent spécialement sur le cerveau, mais sans enflammer les organes avec lesquels ils sont mis en contact. Les symptômes de ce genre d'empoisonnement sont : vertiges, affaiblissement des contractions musculaires, stupeur, coma, respiration difficile. Faire vomir en administrant l'émétique; faire avaler comme antidote une forte décoction de noix de galle; combattre le narcotisme par du café à l'eau très-fort et en grande quantité.

*Poisons narcotico-âcres.* Ce sont ceux qui à la fois agissent sur le cerveau et enflamment les parties sur lesquelles ils sont appliqués : tels sont l'aconit, la noix vomique, les champignons, la belladone, la digitale, le stramonium, l'ellébore, la strychnine, la nicotine, le camphre, l'alcool, les émanations des fleurs, le gaz acide carbonique, l'hydrogène carburé, etc. Ils produisent des spasmes, des convulsions, de l'agitation, du délire, des cris, le collapsus, une respiration très-pénible, etc. On y oppose le vomissement par l'émétique, les lavements purgatifs, des affusions froides sur la tête; le café à l'eau, contre le narcotisme; la saignée, contre la congestion cérébrale; les boissons acidules, les révulsifs, etc.

Pour les *Poisons septiques*, *Voy.* VENIN, VIRUS.

Dans tous les temps, il s'est trouvé des êtres pervers qui ont fait une étude des poisons pour en faire l'usage le plus criminel (Locuste à Rome, la Voisin, la marquise de Brinvilliers en France, etc.); mais ce n'est que de nos jours qu'on en a fait l'objet d'une étude vraiment scientifique, dans le but de découvrir d'une manière incontestable les preuves du crime ou de trouver les moyens d'en prévenir les effets : cette partie importante de la Médecine légale, aux progrès de laquelle M. Orfila a surtout contribué, est connue sous le nom de *Toxicologie*. — Des travaux récents, dus à MM. Danger et Flandin, ont permis d'abréger les recherches et de les mieux diriger en faisant reconnaître que divers poisons affectent chacun un siége particulier, que, par exemple, l'arsenic va se loger dans le foie.

Comme plusieurs poisons, introduits en très-petite quantité dans l'économie animale, ne font que modifier les propriétés vitales sans leur porter une atteinte funeste, on tire parti de quelques-uns dans le traitement des maladies, et ils deviennent, à petite dose, de très-bons médicaments : pour ce motif, il est permis de les vendre; mais comme, d'un autre côté, ces substances vénéneuses pourraient être introduites dans l'économie par accident, par méprise ou dans des vues criminelles, on a dû prévenir l'abus qu'on en pourrait faire. La loi du 19 juillet 1845 et l'ordonnance du 29 octobre 1846 ont réglé, dans l'intérêt de la sécurité publique, tout ce qui concerne la vente des substances vénéneuses.

La loi punit de mort tout coupable d'empoisonnement (Code pénal, art. 301 et 302).

POISSONS, *Pisces*, 4e classe des Vertébrés, renferme des animaux aquatiques à circulation double, et dont la respiration s'accomplit pendant toute la durée de la vie au moyen de *branchies* (*Voy.* ce mot). Le corps des poissons, terminé en avant par une tête généralement pointue, et en arrière par une queue large et comprimée, offre à l'eau dans laquelle ils se meuvent une surface très-petite, et n'éprouve qu'une faible résistance, tandis que leur queue, mue par des muscles vigoureux, leur imprime la direction qui leur convient. Leurs mouvements sont, en outre, aidés par les *nageoires*, organes locomoteurs qui tiennent lieu des membres, et qu'on distingue en : *pectorales*, situées près des branchies; *ventrales, dorsales, anales* et *caudales*, dont les noms indiquent assez la position. La forme, la disposition, la présence ou l'absence des nageoires, fournissent autant de caractères, sur lesquels on a fondé la classification des poissons.

La classification généralement adoptée est celle de Cuvier. Il divise les poissons en deux classes : *Poissons osseux* et *P. cartilagineux*, ou *Chondroptérygiens*. La 1re renferme 6 ordres : *Acanthoptérygiens*, *Malacoptérygiens abdominaux*, *Malacoptérygiens subbrachiens*, *Malacoptérygiens apodes*, *Lophobranches* et *Plectognathes*. La 2e classe renferme 2 ordres : les *Chondroptérygiens à branchies libres* et les *Chondroptérygiens à branchies fixes* (*Voy.* ces mots). — L'intelligence des poissons est à peu près nulle; leur vue est très-bornée; mais, en revanche, leur odorat et leurs appétits voraces sont très-développés. Leur fécondité est prodigieuse.

On donne le nom d'*Ichthyologie* à la partie de l'Histoire naturelle qui s'occupe de l'étude et de la connaissance des poissons, et celui de *Pisciculture* à l'art de les élever et de les multiplier. *Voy.* ces mots.

*Poissons fossiles.* On a découvert plus de deux cents genres de poissons fossiles; ils sont répartis en quatre ordres, distingués entre eux par les écailles : *Placoïdiens* et *Gonoïdiens*, apparaissant seuls avant le dépôt de la craie; *Cténoïdiens* et *Cycloïdiens*, semblant faire leur première apparition dans la craie.

On appelle *Poisson anthropomorphe*, le Lamantin et le Dugong; *P. armé*, le Coffre, le Diodon; *P. blanc*, l'Able; *P.-bœuf*, le Lamantin; *P. chirurgien*, l'Acanthure; *P.-coq*, le Gallorhynque; *P.*

*doré*, le Cyprin ou Dorade de la Chine; *P. empereur*, l'Espadon; *P. électriques*, le Gymnote, la Torpille, etc.; *P.-femme*, le Lamantin; *P.-fleur*, diverses Actinies et Méduses; *P.-lune*, les Môles, la Sélène, etc.; *P. de paradis*, le Polynème; *P. plats*, les Pleuronectes; *P. de roche*, le Bar; *P. rouge*, le Cyprin; *P. sacré*, l'Anthias ou *Serranus tonsor*; *P. serpent*, l'Anguille, la Murène, etc.; *P. volant*, l'Exocet, le Dactyloptère, etc.

*Les Poissons*, ♓, constellation composée de 2 files d'étoiles offrant quelque analogie de forme avec deux poissons, et placées, l'une le long du côté méridional du carré de Pégase, l'autre entre la tête d'Andromède et celle du Bélier. Elle donne son nom à un signe du Zodiaque, dans lequel le soleil entre le 18 févr. Les mythologues prétendaient que les deux poissons qui composent ce signe étaient les dauphins qui menèrent Amphitrite à Neptune. Pour les Égyptiens, les Poissons étaient le symbole de l'inondation du Nil.

On appelle *Poisson austral* une constellation de l'hémisphère méridional située sous le Verseau et composée de 32 étoiles, dont la plus brillante se nomme *Fomalhaut*; — *P. volant*, une petite constellation de l'hémisphère méridional, de 6 étoiles, inconnue aux anciens, et invisible dans nos contrées.

POITRAIL, partie antérieure du corps du cheval. — Grosse pièce de bois de charpente qui se pose horizontalement sur des pieds-droits de pierre pour soutenir un mur de face ou un pan de bois.

POITRINAIRE. *V.* POITRINE, PHTHISIE et PNEUMONIE.

POITRINE (du latin *pectus, pectoris*), partie du tronc qui contient les poumons avec les principaux organes de la circulation (cœur et grosses artères) : c'est une grande cavité de forme conoïde, circonscrite par les vertèbres, les omoplates, les côtes, les muscles intercostaux, les clavicules et le diaphragme (*Voy.* THORAX). — Les Mammifères ont seuls une *poitrine proprement dite :* dans les autres vertébrés, les organes respiratoires et circulatoires ne sont pas séparés par une cloison de ceux qui servent à la digestion et à la génération; une seule et même cavité reçoit tous ces appareils.

La poitrine peut être le siége des maladies les plus graves, de la *phthisie*, de la *pneumonie*, de la *pleurésie* ou *fluxion de poitrine*, de l'*empyème*, de l'*emphysème*, etc. *Voy.* ces mots.

POIVRE, en latin *Piper*, fruit du Poivrier : c'est une petite graine d'une saveur âcre et aromatique, un peu moins grosse qu'un pois ordinaire, légèrement charnue à l'état frais, d'abord verdâtre, puis rouge, qui devient noire en séchant : on l'expose au soleil aussitôt après la récolte, afin de la noircir davantage, et en même temps pour la sécher et la rider.

Les graines de poivre sont réunies au nombre de 20 à 30 sur une grappe. On distingue dans l'usage le *poivre noir* et le *poivre blanc :* tous deux proviennent d'une même plante sarmenteuse de Java et de Sumatra; ce qui donne au premier son aspect d'un vert noirâtre, c'est qu'il conserve la peau brune qu'il prend en arrivant à sa parfaite maturité; l'aspect blanchâtre du second vient de ce qu'on l'a dépouillé de cette enveloppe; il est plus doux que le poivre noir. Le poivre doit la saveur qui lui est propre à une huile concrète peu volatile, la *piperine*. Il n'est point de condiment plus répandu que le poivre : on en fait une immense consommation pour l'assaisonnement des aliments dans toutes les parties du monde; mais les peuples qui paraissent en faire le plus grand usage sont les Asiatiques et surtout les Hindous. L'abus du poivre, comme de toutes les épices fortes, irrite l'estomac, et pourrait déterminer une dangereuse inflammation.

On appelle : *Poivre mignonnette* du poivre concassé, avec lequel on assaisonne les huîtres; *P. grabeau*, une mignonnette de qualité inférieure; *P. à queue*, le Cubèbe, fruit du *Piper cubeba; Poivre long*, une espèce de poivre fort semblable au poivre commun, qui vient en épis.

En outre, on a donné le nom de *Poivre* à certaines graines qui, par leur saveur brûlante, rappellent le poivre : le *P. d'eau* est le *Polygonum hydropiper;* le *P. de Guinée*, qu'on appelle aussi, mais improprement, *P. long*, est un Piment à saveur très-piquante; le *P. de la Jamaïque* est le *Myrtus pimenta;* le *P. de muraille*, l'Orpin brûlant, *Sedum acre;* le *Petit poivre* ou *Poivre sauvage* est le Gattilier, etc.

POIVRIER, *Piper*, genre type de la famille des Pipéracées : c'est un arbrisseau sarmenteux, qui rampe à terre lorsqu'on ne lui donne pas de points d'appui pour s'élever : tiges souples, lisses, spongieuses et articulées; feuilles ovales, épaisses, portant 5 nervures; fleurs disposées en chatons ou en espèces de grappes simples, terminales ou opposées aux feuilles; fruits charnus et simples, de forme ronde, petits, d'abord verts, puis rouges et bruns. Les espèces du Poivrier sont extrêmement nombreuses; les contrées méridionales de l'Asie et le midi de l'Amérique en produisent plus de 150, toutes remarquables par leurs fruits et leurs tiges minces et flexibles. Les principales sont le *Poivrier commun* ou *aromatique* (*Piper nigrum*), qui produit le poivre noir et le poivre blanc, employés comme condiments; le *Macropiper*, *Piper longum*, propre aux îles de l'océan Pacifique, qui donne un poivre en épis connu sous le nom de *poivre long*, employé aussi comme condiment; le *Piper methysticum*, avec le fruit duquel les Océaniens font une boisson enivrante qu'ils appellent *Kava* ou *Ava;* le *P. cubèbe* (*P. cubeba*), dont on fait un grand usage en médecine; et le *P. bétel* (*Chavica betle*), dont les Malais mâchent les feuilles. *Voy.* POIVRE, CUBÈBE, BÉTEL.

POIX (du latin *pix*), nom qu'on donne à plusieurs substances résineuses ou bitumineuses. La *Poix blanche* ou *naturelle*, appelée aussi *Poix jaune*, *Poix de Bourgogne*, ou *Poix grasse*, extraite du Pin térébinthe et de divers autres arbres résineux, est de la térébenthine fondue à chaud dans l'eau, et que l'on a fait filtrer à travers un lit de paille, pour la délivrer de ses impuretés; elle est jaunâtre, grasse au toucher, adhésive, et se ramollit par la chaleur. On s'en sert pour faire des enduits imperméables à l'eau. Les médecins la prescrivent en emplâtre comme topique dans les affections rhumatismales, les bronchites, le rhume chronique, etc.; elle produit sur la peau une action rubéfiante. — La *Poix noire* est du goudron solidifié par l'évaporation solaire ou artificielle. On la prépare sur les lieux mêmes où croissent les pins et les sapins, en brûlant les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux arbres. Cette combustion se fait dans un four que l'on allume par sa partie supérieure, et le produit est conduit par un tuyau dans une cuve à demi remplie d'eau, où il se partage en deux parties, l'une, plus fluide, qui surnage, et qu'on nomme *huile de poix;* l'autre, à demi solide, qui se précipite au fond : c'est la *poix noire*. Cette substance est la poix des cordonniers; on s'en sert en outre pour goudronner les bateaux, les bouteilles, etc. On l'emploie dans le traitement de la teigne, appelé *par la calotte*, parce qu'on l'applique en forme de calotte sur la tête des teigneux.

La *Poix minérale*, dite aussi *Goudron minéral*, *Pissasphalte* ou *Malthe*, est un bitume noir naturel qu'on trouve en Albanie, à Neuchâtel en Suisse, à Seyssel (Ain), au Puy-de-la-Pège, près de Clermont-Ferrand. On l'emploie au goudronnage; on s'en sert aussi pour faire des ciments très-solides.

*Poix de Judée*. *Voy.* ASPHALTE.

POLACRE (de l'italien *polacra*), petit bâtiment à mâts à pible, à voiles carrées, pouvant aussi aller à rames : il est en usage dans la Méditerranée.

**POLAIRE**, qui a rapport aux pôles. — *Cercles polaires.* Ce sont des cercles parallèles à l'équateur et distants du pôle de 23° 28′. Ils sont formés par les traces que laissent les pôles de l'écliptique pendant la rotation diurne de notre globe. On distingue le *cercle polaire arctique* et le *cercle polaire antarctique*, voisins l'un du pôle nord et l'autre du pôle sud. *Étoile polaire. Voy.* ÉTOILE.

**POLARIMÈTRE**, POLARISCOPE (de *polarité*, et des mots grecs *métron*, mesure; *skopos*, observation), instrument d'Optique propre à constater si des rayons lumineux sont directs ou réfléchis, à mettre en évidence les phénomènes de la polarisation, et à en mesurer l'intensité. — Le polariscope le plus simple se compose d'une plaque de tourmaline suffisamment épaisse, taillée parallèlement à l'axe, qu'on fait tourner dans son plan, et à travers laquelle on regarde. Quand le rayon incident est complétement polarisé, la lumière disparaît dès que la section principale de la plaque est parallèle au plan de polarisation; dans le cas où la polarisation n'est que partielle, on n'aperçoit que des changements d'intensité.

*Polariscope-Savart.* On coupe en deux une plaque de cristal de roche taillée parallèlement à une des faces qui terminent le cristal, de 1 à 2 millimètres d'épaisseur; on les superpose de manière que les arêtes qui étaient contiguës soient perpendiculaires : on y fixe une tourmaline, de manière que la section principale divise en deux parties égales l'angle formé par les sections principales des plaques, et on assujettit le tout dans un disque de liége.

*Polariscope-Arago.* Il se compose d'un tube portant, à l'une de ses extrémités, un prisme biréfringent, et à l'autre une plaque de cristal de roche taillée perpendiculairement à l'axe, à faces parallèles et ayant environ 6 millim. d'épaisseur. Quand on regarde à travers le tube, en plaçant le cristal du côté de l'œil, on voit deux surfaces circulaires qui sont les images de l'ouverture produites par la double réfraction. La lumière est plus ou moins polarisée, selon que ces surfaces sont plus ou moins colorées.

**POLARISATION**, se dit, en Optique, d'un ensemble de propriétés particulières que présente un rayon de lumière réfléchi ou réfracté par des surfaces polies, ou transmis à travers des cristaux biréfringents, sous certains angles d'incidence déterminés. Ce mot vient de ce que, dans la théorie de l'émission, on suppose que les molécules lumineuses sont alors toutes tournées d'un même côté, comme si elles avaient des axes de rotation et des *pôles* autour desquels leurs mouvements s'accompliraient. Trois propriétés de la *lumière polarisée* sont caractéristiques : 1° un rayon polarisé donne une seule image en passant au travers d'un prisme biréfringent, quand la section principale de ce prisme est parallèle ou perpendiculaire au plan de réflexion, tandis qu'il donne deux images plus ou moins intenses dans toutes les autres positions; 2° un rayon polarisé n'éprouve aucune réflexion en tombant sur une lame de verre sous un angle de 35° 25′, quand le plan d'incidence sur cette seconde lame est perpendiculaire au plan d'incidence sur la première, tandis qu'il se réfléchit partiellement dans d'autres plans et sous d'autres incidences; 3° un rayon polarisé s'*éteint*, c.-à-d. ne se transmet pas, en tombant perpendiculairement sur une plaque de tourmaline dont l'axe est parallèle au plan de réflexion, tandis qu'il se transmet avec une intensité croissante à mesure que l'axe de la tourmaline approche d'être perpendiculaire au plan de réflexion. L'une quelconque de ces trois propriétés entraîne essentiellement les deux autres; aussi, pour reconnaître si un rayon de lumière est polarisé, peut-on se contenter de l'observer avec la plaque de tourmaline ou avec le prisme biréfringent. *Voy.* POLARIMÈTRE.

Les circonstances principales qui amènent la polarisation de la lumière sont la *réflexion*, la *réfraction simple* et la *double réfraction.*

*P. par réflexion.* Un rayon de lumière qui tombe sur une plaque de verre en faisant avec la surface un angle de 35° 25′ se relève polarisé. Les substances autres que le verre polarisent la lumière sous des angles différents. On appelle : *Angle de polarisation* l'angle que doit faire le rayon incident avec la surface réfléchissante pour que le rayon réfléchi soit polarisé le plus complétement possible; — *Plan de polarisation*, le plan suivant lequel a été réfléchi la lumière qui se trouve polarisée par réflexion.

*P. par simple réfraction.* La lumière naturelle se polarise en traversant, sous certaines conditions, une série de plaques de verre parallèles, et son plan de polarisation est alors perpendiculaire au plan d'émergence. Les autres corps transparents et non cristallisés présentent un phénomène analogue; seulement, pour obtenir le maximum de polarisation, il faut que l'incidence varie avec la nature de la substance.

*P. par double réfraction.* Les deux rayons qui ont traversé un cristal biréfringent sont l'un et l'autre polarisés, mais dans des plans différents, savoir : le rayon ordinaire dans le plan d'émergence, et le rayon extraordinaire perpendiculairement à ce plan.

*P. circulaire.* Toute lame d'un cristal à un seul axe, taillée perpendiculairement à cet axe, et qui reçoit normalement un rayon de lumière polarisée, le transmet sans altération. Le quartz fait exception à cette règle : la lumière qui le traverse est encore polarisée, mais dans un autre plan, tourné soit vers la gauche, soit vers la droite, suivant les échantillons. Les diverses couleurs du spectre éprouvent dans leur plan de polarisation des rotations d'autant plus grandes qu'elles sont plus réfrangibles. M. Biot a reconnu que d'autres corps que le quartz possèdent la propriété de dévier les rayons de la lumière polarisée : telles sont les solutions du sucre de canne, du sucre de raisin, de l'acide tartrique, l'essence de citron, l'essence de térébenthine, etc. On utilise les phénomènes de la polarisation circulaire pour reconnaître les quantités de sucre contenues dans le jus de betteraves, sans avoir recours à l'analyse chimique.

La découverte de la polarisation a été faite par Malus en 1810; depuis cette époque, plusieurs physiciens éminents, notamment Fresnel, MM. Brewster, Biot, Arago, en ont étudié les lois. MM. Bérard, Melloni, Forbes, De la Provostaye et Desains ont reconnu de leur côté que les rayons de chaleur se polarisent comme les rayons lumineux.

**POLARISCOPE.** *V.* POLARIMÈTRE et CYANOMÈTRE.

**POLARITÉ**, propriété qu'a l'aiguille aimantée de se diriger, en chaque lieu terrestre, vers les *pôles.* — Il se dit également de l'état d'un corps quelconque, notamment de la lumière, dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés. *Voy.* POLARISATION.

**POLATOUCHE** ou ÉCUREUIL VOLANT, *Sciuropterus. Voy.* ÉCUREUIL.

**POLDERS**, nom donné en Hollande et en Flandre à des terres d'alluvion formées par les atterrissements qui ont lieu au bord de la mer ou aux embouchures des grandes rivières, surtout de l'Escaut. Défendues par des digues, ces terres sont très-propres à la culture, notamment à celle de la garance.

**POLES** (du grec *polos*, dérivé de *polein*, tourner), les deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne un corps sphérique. — Les *Pôles de la terre* sont les points de la surface terrestre que rencontre la ligne imaginaire (*axe*) autour de laquelle on suppose que la terre tourne. Il y a deux pôles : le *pôle nord*, *boréal* ou *arctique*, et le *pôle sud*, *austral* ou *antarctique.* Si l'on suppose cette ligne prolongée jusqu'à la voûte céleste, les deux points où elle la rencontrera seront les *Pôles du monde* ou *Pôles célestes.* La *hauteur*, ou *élévation du pôle*, est l'arc de méridien compris entre le pôle et l'horizon.

En Physique, on appelle *Pôles magnétiques* les deux points opposés d'un aimant, dans lesquels est concentrée la vertu magnétique, et qui jouissent de la propriété de se tourner toujours vers les pôles du globe lorsque leurs mouvements sont libres. Les *Pôles magnétiques du globe* sont situés, pour le pôle Nord, par 70° 7' de lat. N. et 259° de long. E.; pour le pôle Sud, par 76° lat. S. et 135° long. E.

On appelle *Pôle mathématique* un point idéal conçu dans l'intérieur de l'aimant : ce point est celui auquel est appliquée la résultante de toutes les attractions magnétiques qui s'exercent d'un même côté de la ligne neutre.

Les *Pôles d'une pile* sont les deux points opposés de cette pile, qui manifestent des actions contraires. On y distingue le *P. positif* et le *P. négatif. Voy.* PILE.

POLE, nom vulgaire d'une espèce de Plie.

POLÉMIQUE (du grec *polémos*, guerre, dispute), se dit et de l'art de la dispute et de la dispute elle-même, surtout de la dispute politique ou scientifique. Quand la polémique se rapporte exclusivement à la religion, elle prend le nom de *Controverse.*

POLÉMOINE, *Polemonium*, genre type de la famille des Polémoniacées, est formé de plantes herbacées, glabres ou revêtues d'un duvet visqueux; à feuilles alternes, ailées; à fleurs bleues, violacées, purpurines ou blanches, sans bractées et en corymbe : calice persistant, à 5 lobes; corolle presque en roue; tube court; limbe à 5 lobes; les 5 filets des étamines élargis à leur base et placés à l'orifice du tube; ovaire supérieur; style surmonté de 3 stigmates; capsules à 3 loges et à 3 valves; chaque valve divisée au centre par une cloison saillante. Les Polémoines sont répandues dans l'Europe, l'Asie moyenne et l'Amérique septentrionale. L'espèce type, la *Polémoine bleue* (*P. cæruleum*), ou *Valériane grecque*, est la plus jolie espèce du genre : c'est la seule qu'on cultive dans nos parterres. Sa tige est haute d'environ 60 centimètres; ses feuilles alternes, ailées, composées d'environ 15 à 25 folioles, délicates, lancéolées, très-aiguës, d'un beau vert; ses fleurs sont nombreuses, d'un bleu clair, disposées en petites grappes sur des pédoncules assez courts, axillaires. Elle est originaire des forêts du Nord et des montagnes de la Suisse. — On cultive aussi, mais plus rarement, la *Polémoine rampante* (*P. reptans*) et la *P. brillante* (*P. pulcherrimum*), toutes deux originaires d'Amérique.

POLÉMONIACÉES (du genre type *Polemonium*), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, se compose d'herbes, rarement d'arbrisseaux, à suc aqueux; à feuilles alternes, les inférieures quelquefois opposées, sessiles ou pétiolées, simples, souvent divisées et pinnatifides, sans stipules, à fleurs régulières ou à peine irrégulières, rarement solitaires, en grappes ou en corymbes axillaires ou terminales : calice libre, gamosépale, quinquéfide, à folioles membraneuses, avec une nervure médiane, prismatique; corolle gamopétale, rarement irrégulière, subhypocratériforme, à 5 divisions inégales, ouvertes; 5 étamines insérées au tube ou à la gorge de la corolle; filets droits, quelquefois inégaux; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire libre, à 3 loges contenant chacune un ou plusieurs ovules; style simple, terminé par un stigmate trifide; capsule membraneuse, un peu ligneuse, rarement charnue. — Les Polémoniacées sont communes dans les régions tempérées de l'Amérique; elles se trouvent aussi en Europe et en Asie. Principaux genres : *Polemonium* (genre type), *Phlox*, *Caldasia*, *Gillia* ou *Leptodactylon*, *Hoitzia*, *Cantua*.

POLEMONIUM. *Voy.* POLÉMOINE.

POLENTA, mets italien, consiste en une bouillie faite avec de la farine de maïs ou de châtaigne. On peut aussi la préparer avec des pommes de terre. Les Italiens en sont très-friands.

POLICE (du grec *politéia*, administration de la cité), partie de l'Administration qui a pour objet d'assurer la tranquillité de l'État, le respect des propriétés, la sûreté et le bien-être des particuliers. On peut distinguer 1° la *Police administrative*, qui comprend la *P. politique* et la *P. municipale*; 2° la *P. judiciaire.*

POLICE ADMINISTRATIVE. La *Police politique* veille spécialement à la sûreté de l'État : elle a dans ses attributions la surveillance des relations avec l'étranger, l'esprit public, les journaux, la recherche des complots. Elle a été exercée par de hauts magistrats dont le titre a plusieurs fois changé (*Voy.* ci-après).

La *Police municipale*, exercée à Paris par un *préfet de police*, et, dans les principales localités, par des *commissaires de police*, ou par les *maires*, secondés par la gendarmerie et par des *agents* de divers degrés, s'occupe des subsistances et des approvisionnements, de la propreté et de la salubrité publiques, de l'éclairage, de la voirie, des poids et mesures, des établissements dangereux, insalubres et incommodes, du maintien de l'ordre dans les fêtes et cérémonies publiques, de la surveillance et de la recherche des malfaiteurs, des prisons, etc.

*Historique.* Dans tous les pays et dans tous les temps, la police a été considérée comme une des branches les plus importantes de l'administration. Chez les Grecs, elle était déjà fort bien organisée; à Rome, elle était pour la plus grande partie dans les attributions des édiles. En France, on peut la faire remonter jusqu'à Charlemagne; mais, pendant tout le moyen âge, les règlements de police furent presque toujours éludés ou mal exécutés. A mesure que l'autorité royale s'agrandit, la police fut mise sur un meilleur pied. A partir de Louis XIV, son administration fut confiée à des *Lieutenants généraux* et à des *Lieutenants particuliers.* Parmi les plus célèbres lieutenants généraux de la police on cite de La Reynie, premier lieutenant général; le marquis d'Argenson (1697-1718), fondateur de la *police secrète;* Sartines (1762-74) et Lenoir (1774-84). Sous la République, dès 1795, et sous l'Empire, la direction de la police fut confiée à un *Ministre de la Police*, qui, en 1818, fut remplacé par un *Directeur général;* depuis, ces fonctions furent remplies par un directeur de la police générale, et, pour Paris, par le *Préfet de police.* Un décret du 22 janvier 1852 rétablit le *Ministère de la police générale ;* mais ce ministère put être supprimé dès l'année suivante (décret du 21 juin 1853). Fouché, Savary, ont été ministres de la police sous l'Empire; MM. Pasquier, Decazes, G. Delessert se sont distingués comme préfets de police.—MM. Trébuchet, Elouin et Labat ont donné un *Dictionn. de Police* (1835), et M. Truy, un *Manuel de la Police de la France* (1853).

POLICE JUDICIAIRE. Les tribunaux de police forment en France le premier degré de la juridiction criminelle; on distingue les *Tribunaux de simple police* ou *de police municipale* et les *Tribunaux de police correctionnelle.* Les premiers connaissent de toutes les *contraventions* aux simples règlements de police, contraventions qui peuvent donner lieu au plus à 15 fr. d'amende et à cinq jours de prison. Ils sont présidés par les juges de paix : les fonctions de ministère public y sont remplies par un commissaire de police. — Les tribunaux de police correctionnelle connaissent de tous les faits que la loi a qualifiés *délits*, et qui appartiennent à ce qu'on appelait autrefois le *petit criminel.* Ils sont composés de juges de 1re instance et jugent sans l'intervention du jury.

POLICE D'ASSURANCE, convention par laquelle un particulier, que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau ou à ses marchandises, moyennant une prime payée par l'*assuré.* Ce mot s'applique également à toute autre espèce d'assurance, contre l'incendie, la grêle, etc.—

*Police de chargement*, se dit, dans les ports de la Méditerranée, comme *connaissement* dans ceux de l'Océan. — *N. B.* Dans ces dernières acceptions, le mot *police* paraît dériver du latin *pollicitatio*, promesse.

POLICHINELLE (de l'italien *pulcinello*, dérivé du latin *pullus*, petit poulet), personnage comique de la comédie italienne. Polichinelle est originaire de Naples; en s'établissant en France au commencement du XVIIIe siècle (au théâtre de la Foire), il y a pris la figure d'un pantin bossu par devant et par derrière, ayant un nez fortement aquilin, portant un tricorne à claques, avec des jambes disloquées, de gros sabots, et un costume bigarré comme Arlequin. Ce qui le caractérise par-dessus tout, c'est un son de voix grêle et criard, qui s'obtient à l'aide d'un petit morceau de bois ou de métal sonore et mince, qu'on place dans la bouche, et qui s'appelle *pratique*. De nos jours, Polichinelle a beaucoup perdu de sa vogue première, et n'amuse plus que les petits enfants, au théâtre de Séraphin et à celui de Guignol. MM. O. Feuillet et Bertall ont publié, sous le titre de *Vie de Polichinelle*, un jeu d'esprit fort gai.

POLISSAGE. Les substances que l'on emploie pour le polissage varient suivant la dureté des matières que l'on veut polir. On polit le diamant et les autres pierres dures avec de la poussière de diamant; l'acier, les métaux ordinaires, les marbres, les granits, avec l'émeri, le tripoli, etc.; la corne, l'écaille, l'os, l'ivoire, le bois, l'albâtre, avec la pierre ponce, le verre pilé, les tiges de la prêle, etc. On polit l'or, l'argent, la porcelaine dorée, en les frottant avec un corps dur et uni, comme l'hématite, la dent de loup, etc. *Voy.* BRUNISSOIR.

POLISTE, *Polistes* (du grec *polizô*, bâtir), genre d'Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Diploptères, tribu des Guêpiaires, renferme des insectes qui diffèrent peu des Guêpes et qui se construisent des nids semblables. L'espèce type est la *Poliste de France* (*P. gallica*), plus petite que la Guêpe commune, noire avec des taches jaunes. La *P. lécheguana*, qui habite le Brésil, fabrique un miel aussi bon au goût que celui de nos abeilles, mais qui, dit-on, rend furieux ceux qui en mangent

POLITIQUE (du grec *politikè*, formé de *polis*, cité). On entend par ce mot, tantôt la science qui traite du gouvernement, tantôt l'art même de gouverner.

Comme science, la Politique traite des rapports des gouvernants et des gouvernés, de l'administration intérieure, des relations des peuples entre eux, comprenant ainsi le droit politique proprement dit, le droit administratif, le droit international (*Voy.* DROIT). — Les philosophes ont beaucoup disputé sur le fondement de la politique : les uns, avec Platon, Aristote et Cicéron, lui donnent pour base le *juste* et l'*honnête*; les autres, avec Hobbes, l'utile, l'intérêt, ou même ils autorisent, avec Machiavel, l'emploi de tous les moyens pour arriver à ses fins. La vraie politique doit avoir pour but l'intérêt des peuples et pour règle la justice.

Comme art, la Politique, ou le talent de gouverner, a immortalisé quelques hommes : dans l'antiquité Lycurgue, Solon, Périclès, Alexandre, César, Auguste; dans les temps modernes, S. Louis, Louis XI, Charles-Quint, Henri IV, Louis XIV, Pierre le Grand, Washington, Napoléon; et, parmi les ministres, Suger, Sully, Richelieu, Mazarin, Oxenstiern, Kaunitz, Metternich, les deux Pitt, Canning, etc.

Les traités de politique les plus célèbres sont la *République* et les *Lois* de Platon, la *Politique* d'Aristote, le *De republica* et *De legibus* de Cicéron, la *République* de Bodin, les écrits de Machiavel, de Hobbes, de Grotius, de Pufendorf, de Montesquieu, de J.-J. Rousseau, de Mably, de Filangieri, de Bentham, de Bonald, ouvrages rédigés d'ailleurs aux points de vue les plus divers, quelquefois même les plus opposés. Bossuet a donné la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*. On doit à B. Constant un *Cours de politique constitutionnelle*.

C'est à la science politique que l'on peut rapporter les utopies de Campanella, de Th. Morus, d'Harrington, de Morelly, de Saint-Simon, de Ch. Fourier, etc.

*Economie politique. Voy.* ÉCONOMIE.

*Vers politiques*, vers grecs dans lesquels il n'y a pas de pieds métriques, formés de longues et de brèves, mais qui ont, comme les nôtres, un nombre de syllabes déterminé. Les vers politiques ont été introduits par des écrivains de l'école byzantine.

POLKA (abréviation de *polacca*, polonaise), espèce de danse d'origine polonaise importée en France vers 1840. Elle est encore en grande vogue; mais elle s'est beaucoup modifiée, et n'est plus ce qu'elle était d'abord : c'est aujourd'hui une espèce de valse à quatre temps; elle se fond quelquefois, sous le nom de *polka-mazourque*, avec la *mazourka* (*Voy.* ce mot), autre danse polonaise.

POLLEN (mot latin), poussière le plus souvent jaune, très-fine, renfermée dans les loges des anthères avant la fécondation. Chaque grain de cette poussière est un utricule ou petit sac membraneux contenant le fluide fécondant. Ces utricules sont tantôt isolés et distincts (*pollen pulvérulent*), tantôt agglutinés en masse (*P. solide*). Leur forme est très-variable; leur surface, lisse, papilleuse ou comme épineuse; elle est sèche ou lubréfiée d'une humeur visqueuse. Chaque utricule se compose : d'une membrane extérieure (*exhyménine*), d'une membrane intérieure (*endhyménine*), étroitement appliquées l'une sur l'autre sans adhérence, enfin d'un liquide intérieur nommé la *fovilla*, qui contient des granules de fécule très-petits. Un utricule pollinique, placé sur la surface lubréfiée du stigmate, se gonfle en absorbant de l'eau par la force d'endosmose : la membrane extérieure se déchire en un ou plusieurs points, à travers lesquels l'endhyménine sort sous forme d'appendices tubuleux, nommés *tubes* ou *boyaux polliniques*. Ces tubes s'insinuent à travers le stigmate, le tissu conducteur du style, les trophospermes, et se mettent en contact avec les ovules, rudiments des graines contenus dans l'ovaire, et les fécondent.

POLLICITATION (du latin *pollicitatio*, promesse), se dit, en Droit civil, de la promesse non encore acceptée par celui à qui elle a été faite. Elle peut être rétractée au gré du promettant. Elle ne peut être utilement acceptée après sa mort.

POLLINIQUE, qui appartient au *Pollen*.

POLLUX, nom de l'étoile $\beta$ des Gémeaux.

POLONAISE (LA), *Polacca*, danse nationale des Polonais, d'un caractère grave et solennel : l'air est à trois temps, d'un mouvement lent, et remarquable par la syncopation de la 2e note du 1er temps et par la chute de la cadence finale du motif qui tombe sur le temps faible. — Dans la Musique instrumentale, on nomme ainsi des morceaux à trois temps, d'un mouvement modéré.

C'est aussi le nom d'une redingote courte, ornée de brandebourgs, d'origine polonaise ou allemande.

POLY.... (du grec *poly*, beaucoup), particule inséparable qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, comme *Polyacanthe*, *Polyanthe*, *Polycarpe*, *Polycéphale*, *Polychreste*, *Polydactyle*, *Polymorphe*, *Polysome*, *Polysperme*, *Polystémone*, *Polytype*, etc., qui offre *beaucoup* d'épines, de fleurs, de fruits, de têtes, d'usages, de doigts, de formes, de corps, de semences, d'étamines, de types, etc.

POLYADELPHIE (du grec *poly*, nombreux, et *adelphos*, frère), nom donné dans le système de Linné à une classe de plantes comprenant celles dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs filets. Cette classe se divise en quatre ordres, appelés, d'après le nombre des étamines : *Polyadelphie décandrie* (Cacaotier), à 10 étamines; *P. dodécandrie*, à 12 (Abrome); *P. icosandrie*, à 20 (Citron-

nier) ; *P. polyandrie*, à étamines en nombre indéterminé (Millepertuis).

POLYAMATYPIE (du grec *polys*, multiple, *ama*, ensemble, et *typos*, caractère). Henri Didot a donné ce nom à un procédé de son invention qui consiste à fondre ensemble plusieurs caractères d'imprimerie : l'emploi de ces caractères abrége le travail de la composition typographique.

POLYANDRIE (du grec *poly*, beaucoup, et *anêr*, *andros*, homme, mâle), nom donné, dans le système de Linné, à sa 13e classe des plantes, contenant celles qui ont plus de vingt étamines insérées sous un pistil simple ou multiple. Cette classe était divisée en 7 ordres : *Polyandrie monogynie*, un seul style (Pavot) ; *P. digynie*, 2 styles (Pivoine) ; *P. trigynie*, 3 styles (Pied-d'alouette) ; *P. tétragynie*, 4 styles (Tetraura) ; *P. pentagynie*, 5 styles (Ancolie) ; *P. hexagynie*, 6 styles (Stratiote) ; *P. polygynie*, à pistils nombreux (Anémone, Rose, etc.).

POLYANTHES (c.-à-d. *à nombreuses fleurs*), nom scientifique du genre *Tubéreuse*.

POLYBORUS (c.-à-d. *qui dévore tout*), espèce de Vautour. *Voy.* CARACARA.

POLYBRANCHES (du grec *polys*, plusieurs, et *bragkhia*, branchies), ordre de Gastéropodes comprenant des Mollusques qui ont des branchies en forme de nombreuses lanières ou d'arbuscules extérieurs sur les côtés du corps.

POLYCARPE (du grec *polys*, nombreux, et *carpos*, fruit, fruits nombreux), recueil de canons et de constitutions touchant les affaires ecclésiastiques, composé vers 1120 par Grégoire, prêtre espagnol, un peu après celui de Gratien.

POLYCHRESTE (du grec *polys*, plusieurs, et *khrêstos*, utile), se dit en Pharmacie de substances servant à plusieurs usages, et particulièrement d'un sel purgatif (le *Sel polychreste de Glaser* ou sulfate de potasse) qu'on peut donner dans plusieurs maladies.

POLYCHROISME (du grec *polys*, beaucoup, et *khroa*, couleur), phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés transparents, regardés par réfraction ou placés entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel le rayon lumineux les pénètre. *V.* DICHROÏSME.

POLYCHROITE (du grec *polys*, beaucoup, et *khroa*, couleur), principe colorant du safran, s'obtient en traitant l'extrait aqueux des stigmates du safran par l'alcool concentré, filtrant la liqueur et évaporant jusqu'à siccité.

POLYCHROME, nom donné au *Plomb phosphaté*, dont la couleur varie du brun au vert foncé.

POLYCHROMIE (du grec *polys*, beaucoup, et *khrôma*, couleur), branche de la Peinture qui consiste à revêtir de couleurs diverses les monuments de l'Architecture et de la Sculpture. — La Polychromie était en usage chez tous les peuples anciens : les Éthiopiens peignaient leurs divinités avec du minium ; les Assyriens les revêtaient d'un vernis coloré ; les Perses et les Phéniciens les ornaient des plus brillantes couleurs. La Polychromie fut en honneur chez les Grecs, et plus encore chez les Romains (*Voy.* ENCAUSTIQUE et FRESQUE). Depuis l'ère chrétienne, les Byzantins, et, après eux, les Arabes, cultivèrent ce genre de décoration. Les vitraux de couleur lui doivent leur origine.

POLYÈDRE (du grec *polys*, plusieurs, et *édra*, base, face), corps solide terminé de toutes parts par des surfaces planes. Les polyèdres sont dits *réguliers* lorsque toutes leurs faces sont des polygones réguliers égaux et que tous leurs angles solides sont égaux entre eux : il n'y a que 5 polyèdres réguliers : le *tétraèdre*, l'*hexaèdre* ou cube, l'*octaèdre*, le *dodécaèdre* et l'*icosaèdre*. *Voy.* ces mots.

POLYGALE, *Polygala* (du grec *poly*, beaucoup, et *gala*, lait), genre type de la famille des Polygalées, renferme des herbes, des sous-arbrisseaux et des arbustes, tous *lactescents*, qui habitent à la fois les contrées tempérées de l'hémisphère boréal, les régions intertropicales de l'Asie et de l'Amérique, et le cap de Bonne-Espérance. Feuilles alternes, entières, quelquefois ponctuées ; fleurs irrégulières présentant un calice persistant, à 5 divisions très-profondes, dont 2 plus grandes, souvent colorées ; corolle presque papilionacée, roulée en tube à la base, s'ouvrant ensuite à 2 lèvres ; la supérieure à 2 lobes ; l'inférieure concave, un peu échancrée, souvent terminée par une hampe de poils colorés ; 8 étamines ; anthères à une seule loge ; ovaire supérieur ; stigmate bifide ; capsule en cœur. Les espèces qui croissent en Europe sont de petites plantes qui produisent un très-bel effet par leurs fleurs, très-variées en couleurs, d'un bleu vif, violettes, purpurines, rouges, blanchâtres, panachées. Les principales sont le *Polygale commun* (*P. vulgaris*), vulgairement *Laitier*, *Herbe à lait*, qui croît partout, sur les collines, dans les prés incultes, sur le bord des bois : fleurs de couleurs variées, disposées en grappes souvent unilatérales ; cette plante est amère, tonique et un peu purgative ; le *P. sénéga*, qui est originaire de la Caroline et de la Virginie : il passe pour un puissant diurétique ; sa racine est amère, ordinairement purgative, quelquefois émétique. Viennent ensuite : le *P. brillant* (*P. speciosa*), le *P. amer* (*P. amara*), le *P. uliginosa*, le *P. serpyllacea*, le *P. de Montpellier* (*P. monspeliaca*), le *P. faux buis* (*P. chamæbuxus*), qu'on emploie contre la morsure des reptiles venimeux, contre la rage et les rhumatismes aigus.

La famille des *Polygalées*, qui a été détachée de celle des Personnées, renferme une dizaine de genres, dont le seul important est le genre type. Elle a beaucoup de rapport avec la famille des *Trémandrées* (*Voy.* ce mot). Plusieurs Botanistes pensent même que les Polygalées ne sont en réalité que des Trémandrées qui deviennent irrégulières par suite d'avortements ou de développements inégaux.

POLYGAMIE (du grec *polys*, multiple, et *gamos*, mariage), état d'un homme qui est marié à plusieurs femmes ou d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. La polygamie était tolérée par les Hébreux et autorisée par l'exemple des patriarches. Les lois romaines se bornaient à noter d'infamie le polygame. La polygamie a été définitivement interdite par la loi chrétienne. En France, la polygamie était autrefois punie de mort ; elle ne l'est aujourd'hui que des travaux forcés (*Voy.* BIGAMIE). La polygamie existe chez les Musulmans et en général dans presque tout l'Orient : elle peut être considérée comme une des causes de la dégénération et de l'infériorité relative des populations asiatiques.

POLYGAMIE, 23e classe du système de Linné, comprend les plantes qui portent des fleurs tantôt mâles, tantôt femelles, ou hermaphrodites, soit sur le même individu, soit sur des pieds séparés. Elle est partagée en 3 ordres : *Polygamie monœcie*, fleurs mâles et fleurs femelles distinctes, mais sur un seul pied (Noyer) ; *P. diœcie*, fleurs mâles et fleurs femelles séparées, les premières sur un pied, les secondes sur un autre (Houblon) ; *P. triœcie*, aux trois sortes de fleurs séparées sur trois individus (Figuier).

POLYGLOTTE (du grec *polys*, nombreux, et *glottè*, langue), se dit et des personnes qui savent plusieurs langues et des ouvrages écrits ou imprimés en plusieurs langues. Il y a plusieurs Bibles polyglottes ; les plus connues sont : les *Hexaples* (*Voy.* ce mot) d'Origène ; la *Bible de Ximenès*, dite aussi *Bible d'Alcala* ou *Complute*, en quatre langues : hébreu, chaldéen, grec et latin (1517) ; la *Bible d'Aug. Justiniani*, en cinq langues, savoir les quatre précédentes, plus l'arabe (1518) ; la *Bible d'Arias Montanus*, dite *Bible royale*, faite sur l'ordre de Philippe II : c'est une copie de celle de Ximenès, augmentée du syriaque (1572) ; la *Bible d'Élie*

*Hutter*, en six langues : c'est la Bible de Ximenès, plus l'allemand et la langue vulgaire du pays auquel l'exemplaire est destiné (1599); la *Bible de Le Jay*, publiée à Paris, en sept langues, hébreu, chaldéen, samaritain, syriaque, arabe, grec et latin (1643); la *Bible waltonienne*, de Bryan Walton, évêque de Chester (1657). — Parmi les autres ouvrages polyglottes on remarque : la *Porte des langues* et l'*Orbis pictus*, de Comenius; le *Mithridate*, de Vater; la *Synglosse européenne*, de M. Eichhoff; les *Dictionnaires polyglottes* de Calepin, Castell, etc.

POLYGONACÉES (du genre type *Polygonum*, Renouée), famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, renferme des végétaux herbacés, des arbustes ou de grands arbres, à feuilles alternes, engaînantes à leur base ou adhérentes à une gaîne membraneuse et stipulaire, roulées en dessous sur leur nervure moyenne dans leur jeunesse; à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, disposées en épis cylindriques ou en grappes terminales : calice à 4 ou 6 sépales, libres ou soudés par leur base, quelquefois disposés sur deux rangs et imbriqués avant leur évolution; de 4 à 9 étamines libres sur 2 rangs; anthères extrorses et introrses, s'ouvrant longitudinalement; ovaire libre, uniloculaire, offrant un seul ovule, dressé, portant 2 ou 3 styles et autant de stigmates. Le fruit, assez souvent triangulaire, est sec et indéhiscent, quelquefois recouvert par le calice, qui persiste.

Cette famille se partage en 2 tribus, les *Ériogonées* et *Polygonées :* ces dernières se recommandent par l'emploi utile de plusieurs espèces, notamment le *Sarrasin*, l'*Oseille*, la *Rhubarbe*. — Genres principaux, parmi les Ériogonées : *Eriogonum*, *Pterostegia*. *Mucronea ;* parmi les Polygonées : *Polygonum*, *Rheum*, *Fagopyrum*, *Coccoloba*, *Rumex*, etc.

POLYGONATUM (du grec *polys*, beaucoup, et *gony*, nœud), vulgairement *Signet*, *Sceau de Salomon*, *Muguet anguleux*, genre de la famille des Smilacées, tribu des Convallariées, se compose de plantes herbacées, qui se plaisent dans les bois touffus et ombreux des climats froids et tempérés en Europe et en Amérique. Sur 8 ou 9 espèces, 3 croissent aux environs de Paris. La plus remarquable, qui se trouve dans le bois de Boulogne, est le *Signet à larges feuilles* (*P. vulgare*), plante vivace, à racines rampantes qui, coupées obliquement, présentent les figures diverses auxquelles elle a dû son nom : tige simple, garnie de feuilles sessiles ou amplexicaules; fleurs axillaires, solitaires, en grappe blanche teinte de vert.

POLYGONE (du grec *polys*, nombreux, et *gônia*, angle), nom donné, en Géométrie, à toute figure plane terminée par des lignes droites. Les polygones ont toujours plusieurs côtés et plusieurs angles. Le plus simple est le *triangle*, qui a trois côtés; puis viennent le *quadrilatère*, qui a quatre côtés; le *pentagone*, cinq; l'*hexagone*, six, etc. — On nomme *Polygone inscrit*, celui dont tous les côtés sont les cordes d'une circonférence; *P. circonscrit*, celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence; *P. régulier*, celui dont les côtés et les angles sont égaux. La somme des angles d'un polygone est égale à autant de fois deux angles droits qu'il y a de côtés, moins deux. — L'Huillier a donné, sous le nom de *Polygonométrie* (Genève, 1789), un traité complet sur cette branche de la géométrie.

En Arithmétique, on nomme *Nombres polygones*, ceux qui sont formés par l'addition successive des termes d'une progression arithmétique commençant par l'unité. On appelle *triangulaires*, ceux qui proviennent de la progression 1, 2, 3, 4 (1, 3, 6, 10); *quadrangulaires*, ceux de la progression 1, 3, 5, 7 (1, 4, 9, 16); *pentagones*, ceux de la progression 1, 5, 7, 10 (1, 5, 12, 22), etc.

Dans l'Art militaire, on appelle *Polygone* le lieu où les artilleurs s'exercent au tracé et à la construction des batteries, au tir des diverses bouches à feu et à toutes les manœuvres de l'artillerie. Il se compose essentiellement d'une *butte* en terre, à plusieurs côtés et à *plusieurs angles*, qui sert de point de mire aux projectiles (c'est là le *polygone* proprement dit); de deux *aidants* pour le tir à ricochet, et de diverses constructions accessoires, le tout au milieu d'un vaste terrain d'au moins 1,200 mètres de long sur 600 de large. Il y a un polygone attaché à chaque école d'artillerie.

POLYGONÉES, tribu de la famille des Polygonacées. *Voy.* POLYGONACÉES.

POLYGONUM (du grec *polys*, nombreux, et *gony*, articulation, nœud), nom scientifique du genre *Renouée*. *Voy.* RENOUÉE et POLYGONACÉES.

POLYGRAPHE (du grec *polys*, nombreux, et *graphô*, écrire), auteur qui a écrit sur plusieurs matières. Chez les anciens, Aristote, Platon, Xénophon, Plutarque, Lucien, Cicéron, Varron, Sénèque; chez les modernes, Voltaire, Fontenelle, Leibnitz, Gœthe, Wieland, sont des polygraphes.

POLYGRAPHIE. Outre qu'on appelle ainsi la qualité de *polygraphe*, ou la partie d'une bibliothèque qui comprend les polygraphes, on a aussi donné le nom de *polygraphie* à l'art d'écrire de plusieurs manières secrètes qui ne peuvent être déchiffrées que par celui qui en a la clef. Trithème, Porta, Vigenère, le P. Nicéron, ont écrit sur la polygraphie. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

POLYGYNIE (du grec *polys*, beaucoup, et *gynè*, organe femelle), nom donné, dans le système de Linné, à 4 ordres comprenant des plantes qui ont plusieurs pistils dans la même fleur (Renoncule, Rosier).

POLYMNIE, astéroïde. *V.* le *Tableau des Planètes*.

POLYNÈME, *Polynemus* (du grec *polys*, beaucoup, et *néma*, filet), vulgairement *Poisson de paradis*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes et de la tribu des Mulles, renferme des poissons propres aux mers des pays chauds, et surtout à l'Océan équinoxial. Ils sont revêtus d'écailles brillantes, et leurs nageoires pectorales ont un certain nombre de leurs rayons libres et terminés en filaments allongés, à peu près comme les plumes qui ornent les oiseaux de paradis. On pêche sur les côtes du Bengale le *Polynème mangue*, qui est un des plus beaux et un des meilleurs poissons du pays : il est long de 15 centimètres, d'un jaune-citron ou orange; certains individus sont argentés, avec des reflets pourpres et dorés.

POLYNOME (de *polys*, beaucoup), quantité algébrique composée de plusieurs parties ou termes distingués par les signes *plus* +, ou *moins* —, comme $a^3b^2c + a^4b - b^3cd + c^4$. On appelle *binôme* un polynôme qui n'a que deux termes; *trinôme*, celui qui en a trois, etc. On oppose *polynôme* à *monôme*, ou quantité d'un seul terme. *Voy.* ces mots.

POLYOMMATE, *Polyommatus* (du grec *polys*, nombreux, et *ommata*, yeux), vulgairement *Argus*, genre de Lépidoptères diurnes de la tribu des Papilionides, comprend des Papillons de petite taille, parés d'assez belles couleurs, et qui, sur un fond uniforme, offrent des taches imitant des sortes d'yeux. Leur chenille ressemble presque à un cloporte. Quelques espèces portent, à l'extrémité de leurs ailes, un petit appendice en forme de queue. Les espèces les plus communes sont : l'*Argus bleu*, le *Bronzé*, le *Xanthe*, l'*Argus du chêne*, l'*Argus de la verge d'or*, etc.

POLYPE (du grec *polys*, beaucoup, et *pous*, pied), excroissance charnue, fongueuse, fibreuse, etc., qui se développe sur toutes les membranes muqueuses, notamment dans les fosses nasales. Les polypes sont ainsi nommés, dit Paul d'Égine, parce qu'ils envoient de nombreuses racines dans toutes les anfractuosités des fosses nasales et gênent la respiration, de même que le polype de mer étreint les pêcheurs avec ses longs bras. Selon d'autres cette dé-

nomination viendrait de ce que les excroissances polypeuses ont la faculté de se reproduire après avoir été extirpées, de même que les polypes ont la faculté de reproduire les parties qu'ils ont perdues.

Les polypes varient beaucoup pour le nombre, le volume, leur mode d'adhérence. On les divise en *P. vésiculeux*, *sarcomateux*, *granuleux*, *fongueux* et *fibreux*. Les polypes sarcomateux sont les plus graves; ils se ramollissent, s'ulcèrent, et, après avoir détruit la muqueuse, envahissent toutes les parties molles environnantes, même les cartilages et les os. L'excision, la ligature, l'arrachement et la cautérisation, sont les procédés que l'on emploie pour guérir les polypes; mais ils sont sujets à renaître.

POLYPES et POLYPIERS. Les *Polypes* sont des animaux Rayonnés aquatiques, presque tous marins, ordinairement très-petits, mais alors agrégés et soudés en partie, et vivant d'une vie commune; leur corps est gélatineux et de forme cylindrique ou conique; leur bouche est entourée de nombreux filets mobiles appelés tentacules. On les a nommés *Polypes* (c.-à-d. *à plusieurs pieds*) à cause de ces tentacules que les anciens prenaient pour autant de pieds. On les a pris aussi pour les fleurs d'une plante marine: c'est ce qui leur a fait encore donner la dénomination de *Zoophytes* ou animaux-plantes. La forme et le nombre de tentacules varient chez les Polypes; le corps est souvent sans autre viscère que sa propre cavité, souvent aussi avec un estomac visible, duquel pendent des intestins ou plutôt des vaisseaux creusés dans la substance du corps. Le mode de reproduction des polypes est triple: *ovipare*, lorsqu'ils se propagent par des œufs; *gemmipare*, quand ils poussent de nouveaux individus comme des bourgeons; *scissipare*, quand une partie de leur corps, séparée du reste, se développe et devient un animal entier, susceptible à son tour d'en produire une multitude d'autres. Les polypes agrégés se construisent une demeure commune, tantôt cornée, tantôt pierreuse, mais toujours solide, à laquelle on donne le nom de *Polypier*. Des amas de polypiers toujours croissants contribuent, dans l'océan Pacifique, à l'augmentation des écueils et à la formation des îles.

Les progrès de la science ont souvent fait varier la classification des Polypes. Cuvier, et après lui Lamarck, les avaient partagés en 2 ordres: les *Polypes nus* ou *Gymnopolypes*, qui vivent sans polypier, et les *Polypes à polypier* ou *Sympolypes*. Le premier ordre se divisait en 2 familles: les *Actiniens* (genre Actinie) et les *Hydroïdes* (genres Hydre, Vorticelle, etc.). Le deuxième formait aussi 2 familles: les *Tubiporés* (genres Tubipore, Coraline, etc.), et les *Corticifères* (genres Corail, Madrépore, Pennatule, Éponge, etc.). — Les travaux de MM. de Blainville, Ehrenberg et Milne-Edwards ont fait modifier ces divisions. D'après M. Milne-Edwards, les Polypes forment 2 ordres: les *Tuniciens* ou *Bryozoaires*, et les *Parenchymateux* ou *Anthozoaires*. Le premier ordre comprend 2 sections: les *Tuniciens ciliés* (Vorticelle), et les *T. tentaculés* (Plumatelliens, Eschariens, Myriaporiens, Tubuliporiens, Vésiculariens); le second comprend 3 familles: les Sertulariens, les Zoanthaires et les Alcyoniens.

On a donné aussi le nom de *Polype* au *Poulpe*.

POLYPÉTALE (du grec *poly*, beaucoup, et *pétalon*, pétale), se dit, en Botanique, des corolles formées de plusieurs pétales ou de plusieurs pièces, qui sont distinctes jusqu'à leur insertion et qui tombent séparément les unes des autres.

POLYPHYLLE (de *polys*, nombreux, et *phyllon*, feuille), se dit, en Botanique, de toute tige qui offre beaucoup de feuilles.

POLYPIER, demeure des polypes. *Voy.* POLYPES.

POLYPLECTRON, nom scientifique du genre *Éperonnier*.

**POLYPODE**, ***Polypodium*** (de *polys*, beaucoup, et *pous*, *podos*, pied), genre de plantes Cryptogames de la famille des Fougères, type de la tribu des Polypodiacées, renferme plus de 300 espèces, dont 3 ou 4 seulement se trouvent en Europe. La racine de cette plante pousse une multitude de fibres par lesquelles elle s'attache à la surface des corps: elle recouvre ainsi les murs, les vieux arbres et les souches. On lui attribue de grandes vertus: le *P. filix mas* (Fougère mâle) est un vermifuge. *V.* TÉNIA.

*Polypodes*, insectes. *Voy.* MILLEPIEDS.

POLYPORUS (de *polys*, beaucoup, et *poros*, pore), nom scientifique de plusieurs espèces de Champignons. Le *P. officinalis* est l'*Agaric blanc* ou *Bolet du Mélèze*; le *P. igniarius* est l'Amadouvier.

POLYPTYQUE (du grec *polys*, beaucoup, et *ptyx*, pli, qui a beaucoup de plis), se disait en général, chez les anciens, des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets: on l'opposait à *Diptyque* (*Voy.* ce mot). On appelait *Inventaire polyptyque* celui qu'on dressait à Rome pour le cens, pour l'aumône, etc.

Sous la féodalité, le *Polyptyque* était le livre de cens, contenant le détail des rentes, des corvées et autres redevances seigneuriales. M. Guérard a récemment publié le *Polyptyque* d'Irminon et celui de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. On y trouve des documents précieux sur le moyen âge. *Voy.* POUILLÉ.

POLYSÉPALE (de *polys*, beaucoup), se dit, en Botanique, du calice, lorsqu'il a plus de cinq sépales, comme dans la Renoncule, le Pavot, etc.

POLYSYNODIE (du grec *polys*, plusieurs, et *synodos*, conseil), système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministère par un conseil. Après la mort de Louis XIV, le Régent voulut établir en France la *Polysynodie* et abolir les ministères. L'abbé de Saint-Pierre et J.-J. Rousseau ont écrit sur la Polysynodie.

POLYTECHNIQUE (ÉCOLE), du grec *polys*, plusieurs, et *tekhnè*, art. L'*École polytechnique*, établie à Paris, est destinée à former des élèves pour l'artillerie, le génie, les ponts et chaussées, les mines, le corps d'état-major, la marine, le corps des ingénieurs-hydrographes, les poudres et salpêtres, les lignes télégraphiques et l'administration des tabacs. — On ne peut y être admis que par voie de concours. Pour être admis à concourir, il faut être Français, avoir plus de 16 ans et moins de 20 ans. Les connaissances exigées pour l'admission comprennent: l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre, la trigonométrie rectiligne et sphérique, la géométrie analytique à 2 et à 3 dimensions, la géométrie descriptive, la mécanique, la physique, la chimie, la cosmographie, les langues française, latine et allemande, le dessin géométrique et d'imitation, le lavis. Des examens d'admission ont lieu chaque année dans les principales villes. Il y a deux degrés d'épreuves: les candidats ne sont admis aux épreuves définitives qu'après avoir subi un premier examen éliminatoire. La durée du cours d'étude est de deux ans. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir, suivant le rang qu'ils occupent sur la liste générale de classement et jusqu'à concurrence du nombre des emplois disponibles, le service public dans lequel ils désirent entrer.

L'école polytechnique fut créée par un décret de la Convention du 7 vendémiaire an III (28 sept. 1794), sur la proposition de Monge et de Fourcroy, et porta d'abord le titre d'*École centrale des travaux publics*. La loi du 1er septembre 1795 la réorganisa et lui donna le nom qu'elle porte aujourd'hui. Son organisation a été modifiée successivement par diverses lois et ordonnances, notamment par celles de 1830 et 1832, qui l'ont mise dans les attributions du ministre de la Guerre, et enfin par le décret du 1er novembre 1852, auquel elle est soumise actuellement. — L'École polytechnique ne recevait d'abord que

des externes : c'est à partir de 1804 qu'elle a été internée. Les élèves de l'Ecole se signalèrent en 1814 à la défense de Paris, et dans la Révolution de 1830. L'Ecole fut licenciée par Louis XVIII en 1816, mais pour être bientôt rétablie et réorganisée. — Cet établissement, que plusieurs États ont imité, a, depuis sa fondation, assuré à la France une grande supériorité dans les services les plus importants des travaux publics et de l'armée. — M. A. Fourcy a donné une *Histoire de l'École polytechnique*. Il se publie un *Journal de l'École polytechnique*. M. Marielle publie tous les ans, depuis 1833, l'*Annuaire de l'École*.

POLYTHALAMES, *Polythalami*, groupes de Mollusques céphalopodes caractérisés par des coquilles partagées, en tout ou en partie, en loges décroissantes, allant de la base au sommet, et formées par autant de cloisons plus ou moins complètes (Spirules, Nautiles, Ammonites, etc.).

POLYTHÉISME (du grec *polys*, nombreux, et *théos*, dieu), système de religion qui admet la pluralité des dieux. Le Polythéisme paraît avoir été la forme primitive de la religion de l'homme abandonné à lui-même. Il a été celle de l'Egypte, de la Grèce et de Rome avant la venue de Jésus-Christ. Il est même encore suivi par un grand nombre de peuples sauvages de l'Afrique et de l'Asie. On peut distinguer trois principales formes du Polythéisme : l'*Idolâtrie*, adoration d'idoles et de faux dieux, qui régna surtout en Grèce et à Rome ; le *Sabéisme*, culte des astres et du feu, répandu en Arabie et en Chaldée ; le *Fétichisme*, adoration de tout ce qui frappe l'imagination et à quoi l'on attribue une puissance : c'est la religion des peuples sauvages (*Voy.* ces mots et les articles MYTHOLOGIE et PAGANISME). — Fr. Creuzer a donné l'explication du polythéisme dans son livre des *Religions de l'antiquité* ; M. B. Constant a laissé une *Histoire du Polythéisme romain*.

POLYTRIC, *Polytrichum* (du grec *polys*, beaucoup, et *thrix*, poil, cheveu), genre de la famille des Mousses, et de la tribu des Aspléniacées, a été ainsi appelé parce que ces plantes poussent plusieurs petites tiges menues qui ressemblent à une épaisse chevelure. Les Mousses de ce genre sont les plus grandes de la famille et celles dont la structure est le plus compliquée. Elles sont vivaces, et se trouvent sous tous les climats. Le *Polytric des boutiques* est employé comme succédané des capillaires.

POMACANTHE, *Pomacanthus* (du grec *pôma*, opercule, et *akantha*, aiguillon), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Squamipennes, voisins des Chétodons et remarquables par leur préopercule armé d'un fort aiguillon. Les Anglais des Antilles nomment ce poisson *Flat-fish*, *Indian-fish* ; nos colons l'appellent *Portugais*. On distingue le *P. doré*, le *P. noir*, le *P. à écharpe*, le *P. à ceinture*, le *P. à cinq bandes* et le *P. arqué*.

POMACÉES (de *pomum*, fruit), *Pomaceæ*, l'une des grandes tribus de la famille des Rosacées, diffère des autres Rosacées en ce que le fruit, toujours charnu, contient plusieurs graines, et présente à son sommet un *ombilic*, espèce de couronne formée par le calice. Principaux genres : *Pommier*, *Poirier*, *Cognassier*, *Sorbier*, *Alisier*, *Néflier*.

POMACENTRE, *Pomacentrus* (du grec *pôma*, opercule, et *kentron*, épine), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Sciénoïdes, renferme des poissons de forme oblongue, à tête obtuse, à préopercule dentelé ; yeux latéraux, dents rondes, minces et tranchantes, sur une seule rangée. L'espèce type est le *Pomacentre paon* (*P. pavo*), long de 15 centim., et ainsi appelé à cause de l'éclat de ses écailles et de leurs reflets étincelants, changeant du brun au violet, avec de petites taches au milieu desquelles on voit un petit nombre d'yeux analogues à ceux de la queue du paon. Ce poisson habite la mer des Moluques.

POMATOME, *Pomatomus* (de *pôma*, opercule, et *tomè*, section), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, caractérisés par un opercule entaillé dans le haut de son bord postérieur ; des yeux globuleux et d'une grandeur extraordinaire ; un museau court ; des nageoires épaisses et bien développées ; un corps épais, également couvert de larges et grandes écailles. On en connaît deux espèces, le *Pomatome skib* de l'Amérique du Sud, et le *P. télescope* de la Méditerranée, ainsi nommé à cause de la forme globuleuse de ses yeux. Ce poisson est long de 30 à 35 centimètres. Il habite à de très-grandes profondeurs.

POMMADE (de *pomme*, parce qu'autrefois ces préparations contenaient de la pulpe de pomme), composition onctueuse préparée soit avec de la cire, soit avec de la graisse ou de la moelle de certains animaux, pour différents usages de toilette, et ordinairement aromatisée. Il y a des *Pommades à la rose*, *au jasmin*, *à la vanille*, *à l'héliotrope*, etc.

Les Pharmaciens appellent *Pommade* toute pâte molle et onctueuse obtenue par la mixtion d'une graisse animale, ordinairement l'axonge, avec une ou plusieurs substances médicinales. Les pommades ne s'emploient qu'à l'extérieur ; elles diffèrent peu des onguents ; mais elles ont moins de consistance, et sont généralement aromatisées et colorées. Le *Codex* réserve le nom d'*onguents* aux préparations qui résultent de l'association des résines avec l'huile ou la graisse. Plusieurs praticiens remplacent la dénomination de pommade par celle de *liparolé*, mot grec qui signifie *gras*, et qui désigne l'excipient commun de ces préparations. On connaît surtout la *P. ammoniacale* ou *de Gondret* ; — la *P. antipsorique* ou *soufrée*, contre la gale et les dartres légères ; — la *P. de concombres*, qui peut remplacer le cérat ; — la *P. épispastique*, pour les vésicatoires ; — la *P. hydriodatée* ou *iodurée*, qu'on emploie dans le traitement des maladies scrofuleuses, soit en frictions sur les tumeurs, soit pour panser les ulcères ; — la *P. de Lyon*, faite avec de l'oxyde rouge de mercure porphyrisé et de la pommade rosat, et la *P. du régent*, faite avec de l'oxyde rouge de mercure, de l'acétate de plomb, du camphre et de l'eau de roses : on les emploie toutes deux contre les maux d'yeux ; — la *P. mercurielle*, dite aussi *Onguent mercuriel* (*Voy.* ce mot) ; — la *P. oxygénée* ou *nitrique*, faite avec l'acide nitrique et employée contre les maladies de la peau ; — la *P. à la rose* ou *P. rosat*, faite avec des feuilles de roses pilées, et colorée avec de l'orcanète : on l'emploie contre les gerçures des lèvres ; — la *P. virginale*, composée de pommade rosat, de noix de galle, de noix de cyprès, d'écorce de grenade et de fleurs de sumac : on l'emploie comme astringent, etc.

POMME (du latin *pomum*), fruit du *Pommier* : il est ordinairement sphérique, quelquefois allongé, ou bien déprimé et aplati sur son axe, creusé à sa base d'une cavité plus ou moins large dans laquelle s'implante un pédoncule assez court. La saveur de la pomme est acerbe, mais agréable ; on peut manger ce fruit cru, cuit, réduit en marmelade, en compote, en gelée (*gelée de pomme*) ; on en fait aussi un sirop. On fabrique à Rouen un *sucre de pomme* depuis longtemps renommé. On retire des pommes, par la pressuration et la fermentation, la boisson connue sous le nom de *cidre*. — Pour les différentes espèces de pommes, *Voy.* POMMIER.

Les Botanistes appelaient autrefois *pomme* tout péricarpe charnu, pulpeux, solide, renfermant une capsule membraneuse où sont logées les graines ou pepins ; ce genre de fruit est nommé aujourd'hui *mélonide à pepins*.

Vulgairement on appelle *Pomme d'acajou*, le fruit du Cassuvium ; *P. d'amour*, la Tomate et la Morelle faux Piment ; *P. d'Arménie*, l'Abricot ; *P. baume*, la Momordique lisse ; *P. de cannelle*, l'Anone ; *P. de*

*chien*, la Mandragore; *P. épineuse*, le Stramonium; *P. d'or*, l'Orange; *P. du Pérou*, la Tomate; *P. de pin*, les fruits du Pin et autres Conifères, etc.

POMME D'ADAM, nom donné vulgairement au premier cartilage du larynx (le cartilage *thyroïde*), parce qu'il forme une espèce de grosseur ronde : jadis, le vulgaire regardait cette grosseur comme la marque de la pomme que le premier homme mangea dans le paradis, et dont le morceau lui resta, disait-on, dans le gosier. *Voy.* LARYNX.

POMME DE TERRE, *Solanum tuberosum*, dite aussi *Patate*, *Parmentière*, etc., espèce bien connue du genre Morelle (*Solanum*), de la famille des Solanées. La Pomme de terre offre extérieurement une tige herbacée, fistuleuse; des feuilles presque ailées, à folioles glabres, ovales, aiguës; des fleurs blanchâtres ou purpurines, disposées en corymbe; le fruit est une baie molle, de la forme et de la grosseur d'une cerise; ses racines donnent des tubercules alimentaires, qui sont proprement les *pommes de terre*.

Il y a un nombre infini de variétés de pommes de terre, qui toutes semblent découler des trois types suivants : 1° la *Grosse blanche*, dite *Patraque*, qui donne jusqu'à trente fois et plus sa semence : elle n'est pas toujours très-farineuse, mais elle est parfaite pour les bestiaux; 2° la *Grosse jaune*, dite la *Chave*, qui est très-farineuse et de bon goût; 3° la *Rouge longue*, dont la chair est ferme et qui ne s'écrase point en cuisant. De ces trois types sont provenues : la *Rohan*, très-grosse et blanche; la *Royale d'Irlande*, jaune et très-farineuse; la *Petite naine hâtive*, jaune; la *Hollande jaune*, dont la forme lui a valu le surnom de *Cornichon jaune:* elle ne s'emploie guère que dans les ragoûts; la *Patraque jaune*, que l'on emploie particulièrement dans les féculeries; la *Violette de Hollande*, dont la peau est d'un violet foncé, et dont la chair est d'un beau jaune; la *Descroizille*, rose, allongée, parfaite, de bonne garde; la *Vitelotte*, qui est rouge et fort estimée; la *Rouge plate de Hollande*, qui est ovale et comprimée comme une semelle.

Tout le monde connaît l'utilité de la pomme de terre, non-seulement pour la nourriture propre de l'homme, mais aussi pour celle des animaux domestiques. En outre, on en retire de la fécule, soit pour la livrer aux arts en nature, soit pour la convertir en un sirop destiné à améliorer les vins pendant qu'ils cuvent encore; ou bien on la fait fermenter pour en retirer l'alcool qu'elle contient; cet alcool ne donne qu'une eau-de-vie d'une qualité inférieure; on s'en sert surtout pour préparer de l'eau de Cologne, des vernis, des liqueurs, etc.

Pour récolter le plus de pommes de terre possible, il faut planter les plus gros tubercules si on a peu de terrain; si l'on en a beaucoup, il faut planter de gros tubercules coupés en quartiers ou les plus petits tubercules. La plante peut encore se reproduire par les *yeux* et même par les pelures. Le terrain qui convient le mieux à ce tubercule est celui qui est à la fois léger, non pierreux et substantiel. Dans presque toute la France, on plante la pomme de terre immédiatement après les gelées, dans les terres qu'on a labourées en hiver et qu'on a couvertes de fumier au printemps. Dès que les jeunes plants ont 12 ou 15 centimètres de haut, il faut les sarcler; plus tard, on les bine, en relevant la terre tout autour de leurs pieds. Dans les premiers jours d'octobre et jusqu'à la fin de novembre, on fait la récolte des pommes de terre. Pour éviter qu'elles ne germent trop tôt, il faut, après les gelées, les monter au grenier.

Depuis une quinzaine d'années, la pomme de terre est atteinte d'une maladie qui en altère ou en détruit la fécule. L'invasion du mal est subite; les feuilles jaunissent et sont semées de points bruns; un duvet blanchâtre recouvre leurs stomates. Deux ou trois jours après, les tubercules sont envahis. L'intérieur du tubercule offre alors un aspect marbré dû à une matière colorante rousse qui, après être descendue par la tige, a suivi les vaisseaux entre la partie corticale et les cellules féculentes, puis a gagné la partie médullaire. Les savants ne sont pas d'accord sur les causes de cette maladie : on l'a attribuée à une putréfaction de la pomme de terre, à une dégénérescence de l'espèce, à la présence d'un champignon microscopique du genre Botrytis ou d'un insecte fungicole. Il paraît résulter d'expériences nombreuses que le mal n'est point héréditaire; que le fumier de basse-cour prédispose à la maladie; que les cendres sont, au contraire, un puissant agent de conservation; que les moyens les plus sûrs de conjurer le mal sont de varier les cultures sur un même sol et de cultiver de préférence les espèces hâtives. M. Leroy-Mabile a recommandé la plantation automnale comme un moyen de préserver la pomme de terre de l'atteinte du mal et en même temps de doubler les produits. M. Payen a donné un traité sur la *Maladie des pommes de terre*, avec l'indication des moyens à employer pour la combattre (1853).

La pomme de terre est originaire de l'Amérique. Elle croît naturellement dans les Cordilières, aux environs de Lima, et on la cultivait au Pérou bien longtemps avant qu'elle fût connue en Europe. Selon l'opinion la plus probable, elle fut importée au XVIe siècle par les Espagnols, peu après la conquête du Pérou : la Bourgogne, la Franche-Comté la cultivèrent des premières. Elle fut introduite en Allemagne du temps de Charles-Quint; et lorsque John Hawkins en fit jouir l'Irlande (1565), et que Walter Raleigh, en 1623, l'apporta de la Virginie comme une nouveauté, la pomme de terre se répandait déjà parmi nous. Dès 1588, elle était cultivée autour d'Arras; Gasp. Bauhin en avait établi la culture aux environs de Lyon et dans les Vosges; mais c'est de la fin du XVIIIe siècle seulement que date chez nous son importance comme substance alimentaire : c'est à Parmentier qu'était réservé l'honneur de l'accréditer définitivement et de vaincre d'injustes préjugés.

La culture de ce végétal embrassait en France, en 1793, environ 35,000 hectares de terres, et en 1815 350,000; elle en occupe actuellement 1 million. Sous le rapport nutritif, 6 kilogr. de pommes de terre équivalent à 1 kilogr. de farine.

POMMELIÈRE, inflammation chronique du poumon, qui affecte les vaches laitières, surtout celles qui sont élevées à l'étable. Elle paraît être identique avec la phthisie : elle amène un rapide amaigrissement et menace l'animal d'une mort prochaine. On a vainement tenté de guérir cette redoutable maladie; on ne peut que chercher à en prévenir les causes : les étables étroites et infectes, le passage du chaud au froid la déterminent le plus souvent, ainsi que l'épuisement causé par la sécrétion laiteuse.

POMMETTE, partie saillante que présente le visage au-dessous de l'angle externe de l'œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette*, *os malaire* ou *os jugal* (*zygoma*). — La coloration des pommettes fournit un indice dans les cas de phthisie et de pneumonie. *Voy.* ces mots.

POMMIER, *Malus*, genre de la famille des Rosacées, type de la grande division des Pomacées, se compose d'arbres de moyenne grandeur, à rameaux très-souvent épineux; à feuilles pétiolées, ovales, un peu aiguës, à peine dentées; à fleurs assez grandes, d'un blanc mêlé de rose, disposées en une sorte d'ombelle sessile : calice persistant, à 5 divisions; 5 pétales; étamines nombreuses; ovaire infère; 5 styles soudés à leur base; le fruit (*pomme*) est sphérique, ombiliqué à ses deux extrémités, renfermant dans une pulpe très-épaisse une capsule cartilagineuse à 5 loges; les semences, ou *pepins*, sont aussi cartilagineuses. Ces fruits, très-acerbes dans leur état

sauvage, fournissent par la culture un très-grand nombre de variétés, qu'on distingue en deux ordres : 1° les *pommes douces*, très-agréables à manger, dont la forme, la saveur, la couleur, la grosseur, sont très-variables; 2° les *pommes acerbes*, ou *P. à cidre*, préférables pour fabriquer cette boisson aux pommes douces. La pomme est de tous les fruits d'hiver celui qui se conserve le plus longtemps; elle est un des principaux ornements de nos tables (*Voy.* POMME). Les pommes sont rafraîchissantes, antiputrides; les douces sont laxatives, les âcres astringentes : crues, elles occasionnent des flatuosités aux estomacs faibles; cuites, elles forment un aliment sain, léger, pectoral; leur décoction, leur sirop, calment la toux.

Le bois des pommiers est léger, doux et liant, moins dur que celui des poiriers. Il est recherché par les menuisiers, les tourneurs, les ébénistes : il est uni, coloré, propre à recevoir un beau poli. L'écorce peut servir à teindre en jaune. Ces arbres se perpétuent de graines, de drageons et de greffes; ils veulent un climat tempéré, un terrain frais, profond et de bonne qualité.

Le *Pommier cultivé* (*Malus sativa*) offre un nombre infini de variétés, la plupart cultivées en Normandie. Parmi celles qui produisent des pommes douces, nous citerons : les *Reinettes* (R. du Canada, R. grise, R. blanche, R. jaune hâtives, R. d'Angleterre hâtive, R. pomme d'or); les *Apis* (Petit Api, A. noir, A. blanc, A. étoilé); les *Fenouillets* ou *Pommes-Anis* (F. gris, F. rouge ou Court-pendu); les *Calvilles* (C. blanche, C. rouge d'hiver, C. cœur de bœuf); les *Pigeonnets* ou *Cœurs-de-pigeon* (P. commun ou rougeâtre, P. blanc, Gros Pigeonnet, P. de Rouen); les *Passe-pommes* ou *P. de glace* (P. hâtive, P. tardive); le *Rambour d'été*, le *R. d'hiver*, etc.

Le *Pommier sauvage* (*Malus acerba*) diffère du pommier commun par des feuilles plus petites et presque glabres, des fleurs très-longuement pédonculées, et un fruit d'un goût acerbe. Il croît spontanément dans les bois de l'Europe, et est la souche des principales espèces de Pommiers à cidre.

Le *Pommier de la Chine* (*Malus spectabilis*) se cultive comme arbre d'ornement : il se couvre en avril de fleurs doubles d'un rose vif, un peu odorantes et d'assez longue durée; le *P. à bouquets* (*M. coronaria*), originaire de l'Amérique du Nord, et le *P. à feuilles de prunier* (*M. prunifolia*), de la Sibérie, se cultivent également dans les jardins.

Le *Pommier de paradis*, ainsi nommé à cause de la qualité exquise de ses fruits, atteint à peine 1 mètre de hauteur; il vient en espalier ou en plein vent, et fournit des sujets pour la greffe des *Pommiers nains*.

POMŒRIUM (de *post mœrium*, placé après les murs, selon Plutarque, ou plutôt de *pomarium*, verger). Les Étrusques appelaient ainsi un espace vide qu'ils laissaient autour de leurs villes, tant au dedans qu'au dehors des murs. Rome prit aux Étrusques l'usage d'établir un *pomœrium*; mais, chez elle, il devint une place plantée d'arbres fruitiers, où, avant la tenue des comices, on venait prendre les auspices.

POMOLOGIE (de *pomum*, fruit, et *logos*, discours), science des arbres fruitiers. Duhamel a donné un remarquable *Traité des arbres fruitiers* (Paris, 1768). La Société d'horticulture de Paris a publié, en 1851, la *Pomologie française*. *V.* FRUITIERS (ARBRES).

POMONE, astéroïde. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

POMPE (en grec *pompè*, dérivé de *pempô*, envoyer, conduire), machine hydraulique destinée à élever l'eau ou un autre liquide au-dessus de son niveau. Toute pompe se compose d'un cylindre creux ou *corps de pompe*, d'un *piston*, qui y joue à frottement, et de *soupapes*. On distingue deux sortes de pompes : les *Pompes aspirantes* et les *P. foulantes*. Dans les premières, le corps de pompe est fixé sur un tube dit *tuyau d'aspiration*, qui plonge dans le liquide, et le point de réunion de ces deux parties, ainsi que le piston, est muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut, pour laisser passer le liquide. Dans les secondes, le piston est plein; le corps de pompe plonge dans le liquide, et il reçoit un *tuyau de décharge* latéral, fermé par une soupape qui se meut de dedans en dehors, et destiné à l'écoulement du liquide refoulé. Le plus souvent ces deux espèces de pompes sont réunies de manière à être à la fois *aspirantes* et *foulantes*. Les soupapes ont différentes formes, suivant les usages auxquels on les destine.

Les pompes ordinaires, ou *P. élévatoires*, sont de simples pompes aspirantes, munies d'un *tuyau d'ascension*, placé au-dessus du corps de pompe. Lorsque le piston, arrivé au bas de sa course, remonte, il se produit au-dessous de lui un vide; la soupape placée dans l'épaisseur du piston se ferme par l'effet du poids de l'eau placée au-dessus; en même temps, par l'effet de l'excès de la pression atmosphérique sur la pression intérieure, la soupape du tuyau d'aspiration se soulève, et l'eau monte par ce tuyau dans le corps de pompe; lorsque le piston redescend, la soupape d'aspiration se ferme. L'eau soulève ensuite la soupape du piston, et passe par-dessus; elle est évacuée, lors de l'ascension du piston, par un déversoir placé à la partie supérieure du tuyau d'ascension. Théoriquement, la distance entre le fond du corps de pompe et le niveau de l'eau à élever doit être inférieure à $10^{m},33$ (32 pieds). Elle est beaucoup moindre dans la pratique, parce qu'on ne peut pas réaliser exactement les conditions théoriques. — Les pompes destinées aux usages domestiques sont généralement des pompes élévatoires très-simples.

Les *Pompes à incendie* sont des pompes aspirantes et foulantes qui ne diffèrent des pompes ordinaires qu'en ce que leur tuyau d'aspiration est très-court, et qu'au lieu d'un tuyau de décharge solide, elles ont un tuyau de cuir par lequel l'eau, qui est pressée dans le corps de pompe, s'échappe avec force. On obtient un jet continu dans les pompes à incendie, au moyen d'un réservoir d'air dans lequel ce fluide est pressé pendant que la pompe jette l'eau; cet air se rétablit ensuite, et produit la continuation du jet. — On donne le nom de *P. à vapeur*, ou de *P. à feu*, à une pompe qui fonctionne par le moyen de la vapeur et par le même mécanisme que les autres machines à vapeur (*Voy.* ce mot). Une des plus anciennes machines en ce genre est la pompe à feu de Chaillot, construite par les frères Perrier en 1781 et refaite en 1852 : elle a pour objet d'élever l'eau d'un puisard ou bassin communiquant avec la Seine pour la distribuer en différents quartiers de Paris.

L'invention des pompes est attribuée à Ctésibius d'Alexandrie, vers 120 avant J.-C. Perronet inventa la double pompe à jet continu. La première pompe à feu a été construite en Angleterre au XVIII<sup></sup>e siècle.

POMPES FUNÈBRES. En France, le service des inhumations et pompes funèbres se fait à l'entreprise et d'après des tarifs approuvés par l'autorité, conformément aux règles établies par le décret du 18 août 1811 et l'ordonn. du 2 sept. 1842. Il existe à Paris deux administrations des Pompes funèbres : le *Service général des inhumations et pompes funèbres de Paris*, et l'*Entreprise des Pompes funèbres générales* (pour les départements) : toutes deux possèdent un matériel considérable en corbillards, tentures, catafalques, candélabres, berlines de deuil, etc. Tout ce qui concerne le service funèbre dans les églises est réglé par les fabriques. On distingue 6 classes de services, ayant chacune leur tarif. Pour prix du monopole qui lui est concédé, l'entrepreneur des pompes funèbres fait à la ville des remises considérables qui sont mises à la disposition des fabriques et consistoires. En outre, il doit inhumer gratuitement les indigents.

POMPHOLYX (mot grec signifiant *bulle d'air*), nom donné autrefois à l'oxyde de zinc obtenu par

sublimation : il forme la base d'un onguent dessicatif dit, pour cette raison, *Onguent de pompholyx*.

Willan a décrit sous le nom de *pompholyx* une éruption bulbeuse qui est sans fièvre et sans inflammation circonvoisine : ce qui, selon lui, distingue le pompholyx du pemphigus. *Voy.* ce mot.

POMPIERS (SAPEURS-), corps chargé de porter secours en cas d'incendie. A Paris, les Pompiers forment un bataillon de 5 compagnies. Ce corps fait partie de l'armée; mais il est soldé et entretenu aux frais de la Ville. Il est placé sous les ordres du préfet de police. L'organisation du corps des sapeurs-pompiers date de l'Empire (1811); elle a été complétée par les ordonnances des 7 nov. 1821, 28 août 1822, etc. — L'introduction des exercices gymnastiques dans le corps des pompiers, l'invention des échelles à crochets, des tuyaux de sauvetage, des masques en toile métallique et des casaques en cuir, a beaucoup contribué à augmenter l'efficacité de ses services. On doit la plupart de ces améliorations au commandant Paulin, auteur d'un *Manuel du Sapeur-pompier*. — Dans les départements, les principales villes ont des compagnies de sapeurs-pompiers prises dans la garde nationale : elles se composent principalement d'ouvriers en bâtiment.

PONANT (de l'italien *ponente*, formé lui-même du latin *ponere*, dans le sens de cesser, se reposer), synonyme d'*Occident*, de *Couchant*.

PONCE (PIERRE), *Pumex*, la *Pumite* des Minéralogistes, roche feldspathique d'origine volcanique, à texture cellulaire ou poreuse, de couleur grisâtre ou blanchâtre, rude au toucher, rayant le verre et l'acier, facilement fusible au chalumeau et donnant alors un émail blanchâtre. On distingue la *Pumite stratiforme*, qui provient de courants de lave, et qui n'est autre chose que de l'Obsidienne boursouflée; et la *P. lapillaire*, résultant du refroidissement dans l'air et de la consolidation de matières feldspathiques lancées par les volcans, et qui sont retombées sur le sol en petits fragments incohérents. Cette dernière variété est employée de préférence, à cause de sa dureté et de la finesse de son grain. On scie la pierre ponce avec une lame très-fine pour l'obtenir en surfaces unies. Les parcheminiers, corroyeurs, chapeliers, marbriers, menuisiers, doreurs et potiers d'étain, font usage de la pierre ponce pour polir ou *poncer* leurs ouvrages; elle entre dans la composition de la poudre dentifrice : on s'en sert aussi pour unir les ongles et pour user les cors aux pieds et les durillons. — On trouve la pierre ponce dans les environs du mont Vésuve, de l'Etna, de l'Hécla, dans l'Auvergne et autres localités volcaniques.

PONCEAU (du latin *puniceus*, rouge de sang, de pourpre), nom vulgaire du *Coquelicot*. — Ce mot sert aussi à désigner une nuance éclatante du rouge qui rappelle la couleur vive du coquelicot.

PONCIRE (corruption de *pomum citreum*), fruit d'une espèce de Citronnier (*V.* CÉDRATIER). Il est fort gros et fort odorant : on en fait une confiture sèche qu'on appelle quelquefois *écorce de citron*.

PONCTION (du latin *punctio*, de *pungere*, piquer), opération chirurgicale qui consiste à pratiquer une ouverture avec un instrument aigu (trois-quarts ou bistouri) dans une partie du corps humain, où s'est amassé un fluide que l'on veut expulser. Ce mot se dit surtout de l'ouverture que l'on fait au bas-ventre dans l'*hydropisie abdominale*; on l'a remplacé récemment par celui de *paracentèse*. *Voy.* HYDROPISIE et PARACENTÈSE.

PONCTUATION (du latin *punctum*, point). Les signes de ponctuation généralement usités aujourd'hui sont la *virgule* (,), le *point-virgule* (;), le *deux-points* (:), le *point final* (.), le *point d'interrogation* (?), le *point d'exclamation* (!), les *points de suspension* (....), le *tiret* (—), les *guillemets* («»), la *parenthèse* (). On peut y joindre les *crochets* ([]), le *trait d'union* (-) et les *astérisques* (*). *Voy.* chacun de ces mots.

Dans l'origine, tous les mots s'écrivaient à la suite les uns des autres sans aucune séparation; on commença d'abord par séparer les phrases par des *blancs*, puis on fit des *alinéa*. C'est, dit-on, Aristophane de Byzance qui inventa les signes de la ponctuation, au IIe siècle avant J.-C. Les premiers signes employés furent : le *point* (*stigmé* en grec, *punctum* en latin), la *virgule* (*comma* et *hypostigmé* en grec, *incisum* en latin), le *point en haut* (*kolon* et *mésé stigmé* en grec, *membrum* en latin). Plus tard, on introduisit un *demi-kolon* ou point-virgule (;) : ce dernier signe fut longtemps employé par les Grecs comme signe d'interrogation. Au XVe siècle, le point final avait tantôt la forme d'un astérisque, tantôt celle de trois points réunis en triangle (.·.). Le trait horizontal (*obèle*) fut employé de bonne heure, ainsi que les parenthèses et les astérisques : ceux-ci indiquaient des renvois à des notes, des omissions, des restitutions, etc.; leur forme était variable. Quant aux guillemets, ils sont modernes et ont été ainsi appelés de leur inventeur, inconnu d'ailleurs, qui avait pour prénom Wilhem ou Guillaume.

PONEY ou PONET, en anglais *Pony*, très-petit cheval à longs poils qu'on trouve en Irlande et dans les montagnes d'Écosse.

PONGITIF (du latin *pungere*, piquer), se dit d'une espèce de douleur dans laquelle la partie où elle se fait sentir semble percée par une pointe, comme dans la pleurésie, le point de côté.

PONGO ou ORANG NOIR. *Voy.* ORANG.

PONT (du latin *pons*, *pontis*), construction servant au passage d'un cours d'eau, d'un fossé, etc. Les ponts sont fixes ou mobiles.

*Ponts fixes*. On distingue les *Ponts de pierre*, les *P. de bois* ou *de charpente*, les *P. de fer*, les *P. suspendus*. Les *ponts de pierre* se composent d'un *tablier* en maçonnerie, reposant sur des *arches*, soutenues elles-mêmes par des *piles*. On appelle *culées* les massifs qui terminent le pont aux deux extrémités et qui soutiennent la poussée de toute la construction. Les *arches* furent d'abord construites en plein cintre, celle du milieu (*arche marinière*) étant plus haute que les autres, ce qui obligeait d'établir des pentes fort roides : tels étaient le *Pont-Neuf*, le *P.-au-Change*, le *P.-Marie*, etc., à Paris; le *P.-Saint-Esprit* et celui *de la Guillotière* sur le Rhône, etc. On les fit ensuite à cintre surbaissé en forme d'anse de panier, ce qui permit de rendre le tablier horizontal : on cite en ce genre le *Pont de Neuilly* (1768), le *P. d'Iéna* à Paris, le *P. de Bordeaux* (1821), le *P. de Waterloo* et le *Nouveau-Pont* à Londres, etc. — Les *ponts de bois* sont moins chers et plus rapidement construits, mais moins durables que les précédents; on en fait dont les culées et les piles sont en maçonnerie, et qui n'ont en bois que le tablier et les arches. On cite, parmi les ponts de charpente les plus remarquables, le *P. de Bonpas*, sur la Durance; le *P. de Schaffhouse*, sur le Rhin, et celui qui fut construit en 1778 sur la Limmat, et qui n'a qu'une seule travée. — Les premiers *ponts de fer* ne différèrent des ponts de charpente à piles de pierre que par l'emploi de la fonte au lieu de bois : tels sont, à Paris, les *P. d'Austerlitz* (1804, refait en pierre en 1854), *des Arts* (1806) et *du Carrousel* (1836); en Angleterre, les *P. de Sunderland*, sur le Wear (1793), *de Southwark* à Londres (1818), etc.—Les *ponts suspendus*, imités des ponts de lianes ou de cordes des indigènes de l'Amérique, se composent d'un *plancher* ou tablier supporté par des tiges verticales fixées à des chaînes ou à des câbles en fil de fer, qui décrivent un arc de cercle renversé : ces câbles, fortement amarrés aux deux extrémités du pont, sont eux-mêmes supportés ordinairement au milieu,

ou en deux endroits si le pont est très-long, sur de grands massifs en maçonnerie élevés au-dessus des piles. Le premier qui fut construit en France est le pont qui traverse le Rhône entre Tain et Tournon (1822). Paris en possède plusieurs (tels sont les *P. Louis-Philippe* et *de Constantine*, à l'île St-Louis). On cite encore le *P. de Cubzac*, sur la Dordogne, le *P. de Fribourg* en Suisse, etc. Un des plus extraordinaires est le *pont tubulaire* qui traverse le détroit de Menai et réunit l'île d'Anglesey au pays de Galles.

*Ponts mobiles*. On distingue : les *P. de bateaux*, composés d'un plancher qui repose sur une suite transversale de bateaux disposés dans le sens du courant et liés entre eux par des câbles ou des poutrelles : il en existe trois sur le Rhin, à Strasbourg, Mayence et Cologne; Rouen eut longtemps un pont de ce genre qui s'ouvrait pour laisser passer les navires; — les *P.-levis*, qui s'élèvent en tournant autour d'une arête horizontale : l'extrémité mobile est suspendue à des chaînes qu'on fait mouvoir de différentes manières; il y a des ponts-levis sur les fossés de toutes les places fortes : on peut rattacher à ce genre les *P. à flèche*, ainsi que les *P. à bascule*, qui étaient destinés à peser les voitures publiques, et qui ont été supprimés par la loi du 30 mai 1851; — les *P. tournants*, qui restent toujours dans la position horizontale et qui pivotent autour d'un axe vertical, comme ceux du canal Saint-Martin, à Paris; — les *P. roulants* et *à coulisses*, qui se retirent en arrière en glissant sur des roulettes ou des galets.

On appelle *passerelle* un pont léger, pour les piétons; *aqueduc*, un pont qui sert à conduire l'eau; *pont-canal*, un pont destiné à faire passer un canal par-dessus une rivière; *viaduc*, un pont qui donne passage à une route ou à un chemin de fer.

L'art de construire les ponts remonte à une très-haute antiquité; mais pendant longtemps on ne les fit qu'en bois : l'antique *pont Sublicius* à Rome, œuvre du corps sacré qui prit de là le nom de *pontifes*, était de bois. Les Grecs, qui déjà avaient trouvé la *voûte*, furent les premiers à construire des ponts en pierre; les Romains perfectionnèrent cet art et firent des ponts d'un caractère monumental; toutefois, le célèbre *Pont du Gard* et le *P. du Danube*, construits sous Trajan, ne datent que du Ier siècle de J.-C. ou du commencement du IIe. En France, avant le XIIe siècle, on ne traversait guère les rivières qu'à l'aide de bacs : à cette époque, on vit se former en France et en Allemagne plusieurs associations religieuses, dites les *Frères du pont* ou *Pontifices*, qui, à l'aide de sommes obtenues de la piété des fidèles, construisirent un nombre considérable de ponts, mais presque tous en bois. Le premier pont de pierre de Paris fut le *pont Notre-Dame*, fait en 1412. Depuis, ces constructions se multiplièrent et arrivèrent insensiblement à la perfection qu'elles ont atteinte de nos jours.

*Ponts militaires*, ponts construits par une armée pour traverser une rivière. Ils s'établissent, soit au moyen des ressources locales, soit à l'aide des *équipages de pont* que les armées mènent à leur suite. La France possède deux équipages de ponts, l'un, dit *de réserve*, composé de 75 voitures portant 30 bateaux et des matériaux de tout genre : il permet de jeter des ponts de 204 m. de long; l'autre, dit *d'avant-garde*, composé de 7 voitures et servant pour traverser les rivières qui n'ont pas plus de 40 à 45 m. de large. Les ponts militaires prennent le nom de leurs supports : il y a des *ponts de bateaux*, *de pontons*, *de radeaux*, *de chevalets*, etc.—On appelle *Pont-volant* une portion de pont construite sur deux grands bateaux, et qui, fixée à un cordage qui a son point d'attache dans le lit même de la rivière, passe d'une rive à l'autre par la seule force du courant. — Les plus célèbres ponts qui aient été jetés par des armées sont ceux de Darius, fils d'Hystaspe, sur le Danube; de Xerxès, sur l'Hellespont; de César, sur le Rhin; du duc de Parme, sur l'Escaut, en 1585; ceux des Français sur le Rhin, la Limmat, le Pô, le Danube, le Niémen, la Bérézina, etc., sous la République et sous l'Empire; ceux qui furent jetés par les Russes sur le Danube, en 1837 et 1839.

Dans la Marine, on appelle *Pont* le plancher d'un bâtiment, fait en fortes planches de sapin et de chêne. Selon leur grandeur, les bâtiments ont un, deux et même trois ponts, sans compter le faux pont et les gaillards. On appelle *premier pont*, ou franc tillac, celui qui est le plus près de l'eau; *second pont*, celui qui est au-dessus du premier; *troisième pont*, le pont le plus élevé, lorsque le vaisseau est à trois ponts; *faux pont*, une espèce de pont fait à fond de cale pour faciliter la charge du vaisseau, et pour loger des soldats; *pont coupé*, celui qui n'a que l'acastillage de l'avant et de l'arrière, sans régner entièrement de la proue à la poupe.

PONTS ET CHAUSSÉES (CORPS DES), corps d'ingénieurs spécialement chargés de la direction et de la surveillance de tous les travaux qui se rapportent aux voies de communication. Chaque département possède un *ingénieur en chef* de 1re ou de 2e classe, ayant sous ses ordres un nombre variable d'*ingénieurs ordinaires* de 1re, de 2e ou de 3e classe. Ceux-ci ont sous leurs ordres des agents nommés *conducteurs* et *piqueurs*. Le corps des ingénieurs se recrute partie parmi les élèves ingénieurs sortant de l'École des ponts et chaussées, partie parmi les conducteurs (loi du 30 novembre 1850). Les travaux sont inspectés par des *Inspecteurs généraux*, qui se divisent en *I. de* 1re et *I. de* 2e *classe* (dits précédemment *I. généraux* et *I. divisionnaires*), qui parcourent tous les deux ans une des 16 circonscriptions dans lesquelles la France est divisée pour ce service. Un certain nombre de ces inspecteurs forme le Conseil général des Ponts et Chaussées.

Les élèves de l'*École des Ponts et Chaussées* sont pris parmi les élèves sortant de l'École polytechnique; depuis 1854, on admet des externes. Le cours est de 3 ans. Du 1er novembre au 30 avril, les élèves reçoivent l'enseignement de l'école proprement dit; du 1er mai au 31 octobre, ils sont envoyés dans les départements et occupés à des études pratiques.

Le *Corps des ponts et chaussées*, créé par Louis XIII, organisé en 1739 par Trudaine et Perronnet, a été constitué tel qu'il est aujourd'hui par le décret impérial du 7 fructidor an XII (25 août 1804), complété par les décrets des 13 oct. 1851 et 17 juin 1854.

PONT DE VAROLE. En Anatomie, on appelle ainsi, du nom de l'anatomiste qui l'a décrite le premier, une grosse éminence saillante à la face inférieure de l'encéphale, qui passe transversalement d'un pédoncule moyen du cervelet à l'autre, et qui repose sur la gouttière basilaire, au devant de la moelle allongée et du cervelet, derrière les pédoncules du cerveau.

PONTE (de *pondre*, dérivé lui-même de *ponere*, sous-entendu *ova*), action de pondre ou de mettre bas des œufs, dans lesquels sont contenus des rudiments d'embryon. La plupart des Poules pondent un œuf tous les jours et quelquefois deux. La Perdrix, la Caille, plusieurs Mésanges, ne font annuellement qu'une ponte : elle est de 10 ou 20 œufs. Les autres oiseaux font deux, trois, et même quelquefois quatre pontes par an ; mais le nombre des œufs de chacune n'est ordinairement que de six au plus et de quatre au moins. — *Pondre* se dit non-seulement des Oiseaux, mais aussi des Reptiles, comme la Tortue et la Couleuvre. Pour les Poissons, on dit *frayer*.

Dans plusieurs jeux de cartes, où il y a un banquier, on appelle *Ponte* celui des joueurs qui joue contre le banquier. — Au jeu de l'Hombre, on appelle *Ponte* l'as de cœur ou de carreau, quand on fait jouer dans l'une de ces deux couleurs.

PONTÉDÉRIE, *Pontederia* (du botaniste italien

*Pontedera*), genre type de la petite famille des Pontédériacées : ce sont des herbes aquatiques assez semblables aux Narcisses, à feuilles alternes, pétiolées, engaînantes à leur base; à fleurs en épi : périanthe tubuleux à limbe partagé en 6 divisions égales et formant 2 lèvres; 6 étamines; ovaire à style surmonté d'un stigmate épais; fruit capsulaire, charnu, à 3 loges polyspermes. L'espèce type est la *Pontédérie en cœur* (*P. cordata*), originaire de l'Amérique septentrionale, et introduite il y a près d'un siècle dans nos jardins : du sein de plusieurs feuilles radicales, cordiformes, d'un vert foncé et luisant, sort une hampe haute de 60 à 80 centim., au sommet de laquelle se développe un épi composé d'une soixantaine de fleurs d'un bleu d'azur.

PONTIFE (du latin *pontifex*), personne revêtue d'un caractère sacré, et remplissant les fonctions de ministre d'un culte. Ce mot s'employait surtout en parlant du culte de l'ancienne Rome. *Voy.* PONTIFES et PONTIFICES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui le pape est appelé le *Souverain pontife*.

PONTIFICAL, livre où sont prescrites toutes les fonctions épiscopales. Il est pour le pape et les évêques ce qu'est le rituel pour les curés. Le *Pontifical romain* est attribué aux papes Gélase et Grégoire VII.

PONT-NEUF. On a nommé jadis ainsi les airs des chansons vulgaires et des vaudevilles, parce qu'autrefois les marchands de ces chansons se plaçaient sur le Pont-Neuf à Paris. *Voy.* CHANSON.

PONTON, PONTONNIER (de *pont*). Dans l'Art militaire, on nomme *pontons* des bateaux qu'on place sur des rivières à des distances déterminées, et qui, joints ensemble par des madriers et des planches, composent un pont pouvant donner passage aux troupes, aux équipages et à tout le matériel d'une armée ou d'une expédition. Avec cinq de ces bateaux, on peut former un pont de 36 mètres. Le service des pontons est fait par des militaires spéciaux dits *Pontonniers :* organisés en 1795 en un bataillon de 8 compagnies, ils forment depuis 1854 un des régiments de l'Artillerie. — On a encore nommé *Pontons* de petits bateaux de cuivre ou de fer-blanc qu'on portait dans une armée sur des espèces de chariots pour jeter un pont sur une rivière. Ils étaient encore en usage dans l'armée française au commencement de ce siècle.

Dans la Marine, on nomme *Ponton* un grand bâtiment carré, un peu plus long que large, à fond plat, d'une forte construction, et portant au milieu un mât garni de caliornes et aux deux extrémités un cabestan. Les pontons servent, dans les ports militaires, pour toutes les opérations de l'intérieur. On emploie aussi comme *pontons* de vieux vaisseaux de ligne désarmés et rasés jusqu'au premier pont. Ceux des rades de Portsmouth, de Plymouth et de Chatham en Angleterre, ont servi, pendant nos guerres avec cette puissance, de prisons à un grand nombre de francais, qu'on entassait dans les entre-ponts, et qui étaient traités avec la plus grande barbarie.

PONTS ET CHAUSSÉES. *Voy.* PONT.

POPELINE (corruption de *papeline*), sorte d'étoffe, dont la chaîne est de soie et la trame de laine lustrée. Elle était fabriquée d'abord à Avignon, autrefois *terre papale :* d'où son nom.

POPES, *Popæ.* Chez les Romains, ce nom désignait les *victimaires*, ou serviteurs des prêtres, chargés d'amener les victimes devant l'autel, et de les achever après que le sacrificateur leur avait donné le premier coup. Les popes recevaient toujours comme salaire une portion de la victime : ils l'emportaient dans leurs maisons, et en vendaient les morceaux cuits et préparés à ceux qui venaient y manger et y boire : telle fut l'origine des *popinæ* (*cabarets*).

Aujourd'hui on nomme *Popes*, par corruption de *papas*, les prêtres de l'Église russe.

POPLITÉ (du latin *poples, poplitis,* jarret), qui tient au jarret. L'*Artère poplitée* est la continuation de l'artère crurale : elle s'étend du tiers inférieur de la cuisse au quart supérieur de la jambe, puis traverse le muscle grand abducteur de la cuisse. Le *Muscle poplité* s'étend du condyle externe du fémur à la ligne oblique et au bord interne du tibia.

POPULAGE (de *populus*, peuplier, parce que cette plante croît au milieu des peupliers), *Populago, Caltha*, genre de la famille des Renonculacées, se compose de plantes herbacées qui croissent dans les terrains humides. La principale espèce, le *Populage proprement dit* (*Caltha palustris*), vulg. *Souci d'eau*, se montre dès les premiers jours du printemps, sur le bord des marais et des ruisseaux : feuilles grandes, arrondies, presque réniformes; fleurs d'un jaune éclatant, se doublant facilement; elles produisent un très-bel effet autour des eaux, dans les jardins paysagers; elles ressemblent alors à une jolie corbeille d'or. Dans le Nord, on confit dans le vinaigre, comme les câpres, les boutons à fleurs du populage pour assaisonnement. Ses pétales, mêlées avec l'alun, donnent une couleur jaune.

POPULATION (de *populus*, peuple). On distingue la *P. absolue*, nombre d'habitants d'une contrée quelconque, abstraction faite de la grandeur du terrain sur lequel ils sont répandus, et la *P. relative*, quantité moyenne d'individus qui sont censés vivre sur une étendue donnée, par exemple, 1 kilomètre carré. La population absolue du globe terrestre est diversement évaluée; elle varie de 640 à 736 et même à 930 millions d'habitants, ainsi répartis entre les cinq parties du monde : Europe, 222; Asie, 534; Afrique, 106; Amérique, 38; Océanie, 30.—De nos jours, la population s'accroît presque partout : c'est aux États-Unis que l'accroissement est le plus rapide. En France, il a été annuellement, de 1817 à 1850, de 211e de la population moyenne, de sorte que le nombre des habitants pourra doubler en 147 ans. Voici le mouvement de la population de la France depuis 1790 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1790 | 26,363,000 | 1835 | 32,569,223 |
| 1798 | 28,810,694 | 1841 | 34,240,178 |
| 1801 | 27,349,000 | 1846 | 35,400,486 |
| 1820 | 30,451,187 | 1851 | 35,781,628 |
| 1831 | 30,560,934 | 1856 | 36,039,364 |

Quant à la population relative, voici l'évaluation de Balbi, l'Amérique et l'Océanie étant 1 : Asie, 9,3; Europe, 23,9; Afrique, 2,0. Pour l'Europe, on compte, en France, 65 habitants par kilom. carré, 118 en Belgique, 80 en Angleterre.

La question de l'accroissement de la population et des moyens qu'il convient d'employer soit pour favoriser, soit pour restreindre cet accroissement, a donné lieu, depuis le commencement de ce siècle, à de vives discussions. L'Écossais Malthus publia en 1798 un célèbre *Essai sur le principe de population*, dans lequel, effrayé du rapide accroissement du genre humain, il conseille d'en prévenir l'excès. Il a été réfuté par W. Godwin en Angleterre, par Morel-Vindé en France; néanmoins, ses opinions ont tout récemment encore fourni prétexte à de violentes déclamations. Du reste, les faits ont démontré combien ses évaluations étaient exagérées. — On doit à M. Quételet d'intéressantes recherches sur la population. — *Voy.* MORTALITÉ.

POPULÉUM (ONGUENT). Il est composé de bourgeons de *peuplier* récents, de graisse de porc, de feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire. Il est employé comme calmant : on l'applique sur les tumeurs hémorroïdales, sur les gerçures du sein, etc.

POPULINE, matière cristallisable trouvée par M. Braconnot dans les feuilles et l'écorce du peuplier (*populus*). Cette substance est blanche, et cristallise en aiguilles avec la plus grande facilité; elle a une saveur sucrée douceâtre. L'eau la dissout très-difficilement; mais l'alcool et l'acide acétique la rendent

plus soluble. Elle brûle au feu avec flamme, donne par les acides minéraux une poudre résineuse, par l'acide nitrique de l'acide oxalique; distillée, elle se transforme en partie en acide benzoïque. On peut en tirer artificiellement un produit qui est identique à la salicine naturelle.

POPULUS, nom scientifique du genre *Peuplier*.

PORC (du latin *porcus*). *Voy.* COCHON.

On nomme vulgairement *Porc à large groin*, le Phacochère; *P. marin*, le Marsouin; *P. à Musc*, le Pécari; *P. de rivière*, le Cabiaï; *P. sauvage*, le Sanglier.

PORC-ÉPIC (du latin *porcus spicatus*, porc à piquants), *Hystrix*, genre de Mammifères rongeurs claviculés, qui, malgré son nom, n'a presque rien de commun avec le porc, renferme des animaux dont la taille, la forme et les habitudes se rapprochent plutôt de celles du lapin, et qui ont pour caractères : 2 incisives supérieures très-fortes, 16 molaires cylindriques; une tête forte, un museau gros et renflé, les oreilles courtes, arrondies; 4 doigts aux pieds de devant, 5 ordinairement aux pieds de derrière, tous armés d'ongles robustes. Le Porc-épic a, comme le Hérisson, le corps couvert de piquants roides et aigus qui sont susceptibles d'être redressés, et qui lui servent d'armes défensives contre ses ennemis. Ces piquants sont larges, clair-semés, creux comme les tuyaux d'une plume, et si peu adhérents à la peau, qu'ils tombent souvent dans les secousses que l'animal imprime à son corps pour se débarrasser des insectes ou des ordures : c'est ce qui a donné lieu à la fable accréditée chez les anciens, que le porc-épic pouvait lancer ses dards contre ses ennemis. Les Porcs-épics sont des animaux inoffensifs. Ils vivent dans des terriers profonds, qu'ils se creusent à l'aide de leurs ongles vigoureux; ils ne sortent que la nuit pour aller à la recherche de leur nourriture, qui consiste en graines, en racines, et quelquefois en œufs et en petits oiseaux. Leur chasse est difficile : on les prend en brûlant du soufre à l'ouverture de leurs terriers pour les forcer d'en sortir. Leur chair, quoique un peu forte, n'est pas désagréable à manger : elle a quelque analogie avec celle du porc, ce qui sans doute est la principale raison du nom qui leur a été donné. Le *Porc-épic d'Italie* (*H. cristatus*), commun en Italie et en Espagne, est une des plus grandes espèces : il a de 60 à 65 centimètres.

Les Zoologistes ont fait des Porcs-épics une petite famille sous le nom d'Hystriciens; Fréd. Cuvier y distingue 5 groupes : 1° *Hystrix* ou Porcs-épics proprement dits; 2° *Acanthions;* 3° *Éréthizons* (renfermant l'*Urson* de Buffon); 4° *Synéthères* ou *Coendous;* 5° *Spiggures* (Coui, Orico, etc.). Ce sont pour la plupart des espèces étrangères qui habitent l'Asie orientale et l'Amérique du Sud.

PORCELAINE (ainsi appelée, selon Roquefort, à cause de sa surface lisse et polie qui la fait ressembler à la coquille de Vénus, dite en latin *porcellana*), poterie fine à pâte grenue, ne se laissant pas entamer par l'acier, translucide, et susceptible de recevoir une couverte, vernis ou émail brillant et dur.

On distingue la *Porcelaine dure* et la *P. tendre*.

La *P. dure* a pour base le *kaolin*, terre argileuse blanche, et le *pétunsé* ou feldspath pur, qu'on remplace quelquefois par un mélange de craie, de sable et de feldspath. On réduit ces matières en une pâte bien homogène qu'on bat et qu'on laisse ensuite macérer très-longtemps; puis on façonne les pièces sur le tour ou par le moulage : les garnitures sont moulées à part et collées aux pièces avec de la pâte délayée dite *barbotine*. Les pièces finies et séchées subissent une première cuisson; elles forment alors ce que l'on appelle *biscuit*. Ordinairement, on les recouvre ensuite d'un vernis dont le feldspath forme la base; après quoi, elles subissent une seconde et dernière cuisson de 30 à 36 heures. La moindre négligence dans ces manipulations peut déterminer des accidents ou des défectuosités : c'est ce qui explique le prix élevé des belles porcelaines. Ces porcelaines sont souvent revêtues de divers ornements : couleurs unies, morceaux de peinture, dorures, etc. On applique les couleurs, soit sur la pâte, soit sur la couverte, en les fondant avec celle-ci à la même température qu'elle, lorsqu'elles peuvent la supporter (*fonds au grand feu*), ou bien en les faisant adhérer à l'émail à une température plus douce au moyen d'oxydes ou fondants métalliques.

La *P. tendre* diffère de la précédente par sa pâte plus abondante en feldspath et par conséquent plus fusible, et par son émail dans lequel il entre de l'oxyde de plomb. La porcelaine anglaise renferme du phosphate de chaux et de la baryte. L'*ancien sèvres* avait pour base argileuse une marne calcaire, et pour fondant une fritte composée de sable siliceux, de soude et de nitre : on le reconnaît au glacé gras de sa couverte et à sa teinte jaunâtre. Cette porcelaine a l'inconvénient de ne point aller sur le feu et de se rayer aisément.

Les porcelaines de Chine sont des porcelaines dures : on les reconnaît à leur teinte bleuâtre et à la nature de leurs ornements; celles du Japon sont souvent recouvertes d'un émail noir et brillant.

La porcelaine était connue en Chine et au Japon dès le Ier siècle de J.-C.; mais ce n'est qu'au XVIe s., en 1518, qu'elle fut importée en Europe par les Portugais. On ne fabriqua d'abord en Europe que de la porcelaine tendre; des fabriques de ce genre furent créées en Angleterre, puis en France, à Rouen (1673), à Saint-Cloud, à Chantilly (1695), à Vincennes, etc. En 1710, on découvrit le kaolin en Saxe, et l'on fabriqua, à Meissen, la première vraie porcelaine ou porcelaine dure (*vieux saxe*); en 1765, la découverte de gisements de kaolin à Saint-Yrieix, près de Limoges, permit d'entreprendre en France, à la *Manufacture de Sèvres*, la fabrication de la porcelaine dure, et bientôt les produits de cet établissement atteignirent une perfection qui n'a pu être surpassée. On doit les derniers perfectionnements de cette fabrication à MM. Brongniart, Ébelmen, Salvetat, etc. *V.* CÉRAMIQUE.

PORCELAINE (du lat. *Porcellina* ou *Porcellana*, surnoms de Vénus impudique), *Cypræa*, vulg. *Coquille de Vénus*, genre de Mollusques, rapporté par Cuvier à la fam. des Buccinoïdes, et par Lamarck à celle des Enroulés, remarquables par leurs coquilles brillantes, à surface lisse et polie. Ces coquilles sont de forme ovale, convexes, presque entièrement involvées; à spire tout à fait postérieure, fort petite; à ouverture longitudinale très-étroite, à bords rentrés, ordinairement dentés, et échancrée aux deux bouts. Les Porcelaines habitent sur les côtes et dans les excavations des rochers : leurs mœurs sont peu connues. Les espèces les plus communes sur nos côtes sont la *P. coccinelle* (*P. costata*), à stries transverses et de couleur grisâtre, fauve ou rosée, avec ou sans taches, et la *P. argus*, ainsi nommée à cause de ses taches nombreuses : on en fait des tabatières. Parmi les espèces exotiques, on remarque le *P. cauris* (*C. moneta*), qui sert de monnaie dans quelques pays (*Voy.* CAURIS); la *P. australe* de la Nouvelle-Hollande; la *P. grenue* (*C. nucleus*), dont les femmes hindoues se font des colliers : elle est d'un blanc violâtre.

On donne aussi quelquefois le nom de *Porcelaines* aux *Marginelles*.

PORCELLION, *Porcellio* (diminutif de *porcus*), genre de Crustacés isopodes, de la section des Édriophthalmes et de la famille des Cloportides, ne diffère des *Cloportes proprement dits* que par le nombre des articles des antennes extérieures, qui dans les Porcellions est de sept, tandis que dans les vrais Cloportes il est de huit. — Quelques-uns donnent le nom de *Porcellions* aux Cloportes eux-mêmes.

PORC-ÉPIC. *Voy.* PORC.

PORCHE (du latin *porticus*, portique), lieu con-

vert placé au devant d'un édifice, et le plus communément d'une église, d'un temple. On distingue : le *Porche cintré*, qui représente dans son plan une portion de cercle; le *P. circulaire*, qui représente un cercle complet; le *P. fermé*, dont les espaces compris entre les piliers ou jambages sont garnis de grilles de fer; le *P. en tambour*, espèce de vestibule de menuiserie placé du côté intérieur de la porte d'une église. *Voy.* PORTIQUE.

PORCHERONS (de *porcher*), nom donné d'abord sans doute à un lieu où se réunissaient les marchands de porcs, désignait anciennement à Paris le faubourg Montmartre, où était le carrefour des Porcherons, situé à la rencontre des rues du Faubourg Montmartre, Saint-Lazare, des Martyrs et Coquenard (aujourd'hui Lamartine). Ce quartier, situé autrefois hors barrière, était rempli de cabarets en renom.

PORES (du grec *poros*, passage), interstices qui séparent les molécules intégrantes des corps, et qui rendent ces corps perméables. *Voy.* POROSITÉ.

En Anatomie, on donne le nom de *Pores* aux orifices, ordinairement microscopiques, par lesquels les divers ordres de vaisseaux s'ouvrent à la surface des membranes et de la peau, et auxquels on attribue la fonction d'absorber et d'exhaler. Leur nombre est infini : un morceau de peau humaine, vu au microscope, présente plus de 1,000 pores sur une étendue de 8 centimètres carrés. On appelle *Pores exhalants* ceux par lesquels se terminent les ramuscules des artères et des vaisseaux exhalants, et qui versent les fluides exhalés; *P. absorbants*, ceux par lesquels les vaisseaux lymphatiques pompent les liquides qui doivent entrer dans le corps.

En Botanique, *Pore* se dit aussi de petites ouvertures imperceptibles dont les végétaux sont criblés, et qui ont à peu près les mêmes usages que dans les animaux. On nomme *Pores intérieurs* les orifices des vaisseaux séveux, qui pompent les sucs de la terre; *P. extérieurs*, les orifices formés par les espaces intercellulaires vides, et communiquant les uns avec les autres de manière à livrer passage aux fluides aériformes qui se trouvent dans l'intérieur des végétaux : ces derniers paraissent destinés à l'exhalation de l'oxygène.

POROSITÉ, état de ce qui est poreux : c'est, en Physique, une des propriétés générales des corps. Un grand nombre de corps, même parmi les plus denses, ont des pores assez grands pour être perméables aux gaz et même aux liquides : on connaît la belle expérience des académiciens de Florence, qui, après avoir rempli d'eau une sphère d'or creuse, parvinrent, en la comprimant, à faire suinter cette eau à l'extérieur sous forme de rosée. Si l'on mêle de l'alcool avec de l'eau, le volume du mélange est sensiblement moindre que la somme des volumes des deux parties : c'est que l'eau est un corps poreux, et qu'une partie de l'alcool s'est logée dans ses pores. — La perméabilité des tissus et de certains papiers est utilisée pour la filtration des liquides.

PORPHYRE (du grec *porphyra*, pourpre). Les anciens donnaient ce nom à une roche d'origine ignée, d'un rouge foncé, parsemée de taches blanches, et qu'on tirait principalement de la haute Égypte : c'est le *porphyre rouge antique*. Les artistes ont étendu le nom de *porphyre* à toute espèce de pierre dure et polissable, présentant, au milieu d'une pâte d'une certaine couleur, des cristaux disséminés dont la teinte tranche nettement sur celle du fond. Depuis Werner, la plupart des minéralogistes réservent le nom de *porphyres* aux roches feldspathiques qui présentent des cristaux épars au milieu d'une pâte homogène : cette pâte est ordinairement de l'albite; les cristaux sont de l'orthose. La dureté et la finesse des porphyres, aussi bien que la beauté de leur poli et de leurs couleurs, en font une des substances les plus estimées.

On distingue ordinairement six variétés principales de porphyre : 1° le *Porphyre rouge antique*, 2° le *P. brun-rouge*, 3° le *P. rosâtre*, 4° le *P. violâtre*, 5° le *P. granitoïde*, 6° le *P. vert*, dit *P. ophite*, parce qu'il offre l'aspect d'une peau de serpent (en grec *ophis*) : les Grecs tiraient cette dernière variété du mont Taygète (Péloponèse). — D'après les travaux récents de M. Cordier, on doit distinguer trois familles de Porphyres : 1° les *Porphyres feldspathiques*, comprenant le *P. syénitique*, qui est rougeâtre; le *P. pétrosiliceux*, qui varie du noir au rouge et au gris; le *P. argiloïde*, et le *P. trachytique* ou *leucostinique*, qui est gris ou vert; 2° le *P. amphibolique;* 3° le *P. talqueux*, ou *P. protogynique*, qui est verdâtre.

Les Pharmaciens appellent *Porphyre* une petite table de porphyre bien polie sur laquelle ils placent les substances qui ont besoin d'être très-finement pulvérisées. Pour triturer ces substances, ils se servent d'une *molette* de même matière, de forme conique, qu'ils font mouvoir circulairement. Par extension, on a conservé le nom de *porphyres* à ces instruments, lors même qu'ils sont en granit ou en verre.

PORPHYRION, nom scientifique de la *Poule sultane.*

PORPHYRISATION, action de broyer une substance pour la réduire en poudre très-fine. Cette expression vient de ce que l'on se sert, à cet effet, d'une table de *porphyre*. *Voy.* ce mot.

PORREAU, légume. *Voy.* POIREAU.

PORRECTION (en latin *porrectio*, fait de *porrigere*, présenter), cérémonie en usage dans l'Église catholique lorsque l'on confère les ordres mineurs, consiste à *présenter* ou simplement à faire toucher aux ordinants les instruments relatifs à leur ministère. Les ordres majeurs se confèrent par l'imposition des mains, et les ordres mineurs par la *porrection* des choses qui en désignent les fonctions.

PORRIGO, dit aussi *Favus disséminé*, *Teigne vraie*, *Teigne jaune*, *Teigne à rayon de miel*, affection cutanée contagieuse, caractérisée par le développement sur le cuir chevelu, et quelquefois sur d'autres parties du corps, de pustules faveuses qui se convertissent rapidement en croûtes jaunes, déprimées en godets, répandant une odeur nauséabonde, urineuse, et tendant à laisser après elles une alopécie permanente. Le traitement de cette affection est toujours très-long; il consiste dans l'emploi des amers, des sudorifiques, des préparations arsénicales : le traitement dit *des frères Mahon*, resté secret, est celui qui compte le plus de succès.

Quelques-uns emploient, à tort, le mot *Porrigo* comme synonyme de *Pityriasis* ou de *Psoriasis*.

PORT (du latin *portus*), lieu sur une côte où la mer, qui s'enfonce dans les terres, offre aux bâtiments un abri contre les vents et les tempêtes. On distingue : les *Ports naturels*, où la nature a tout fait, comme Brest, le Havre, la Havane, Bombay, etc., et les *P. artificiels*, dans lesquels l'homme a complété l'œuvre de la nature, ou même a tout créé : tel était, chez les anciens, le port de Carthage; tels sont aujourd'hui les ports de Cherbourg, d'Alger, et la plupart des ports existants. On appelle *Havre* tout port naturel ou artificiel situé à l'entrée d'un fleuve.

D'après leur usage, on distingue : les *P. militaires* ou *de guerre*, comme ceux de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, en France; de Portsmouth, Plymouth, etc., en Angleterre; de Cronstadt, en Russie; de Carlscrona, en Suède, etc.; et les *P. marchands* ou *de commerce*, comme ceux du Havre, de Marseille, de Bordeaux, en France; de Liverpool et de Douvres, en Angleterre; de Trieste, de Livourne, de Gênes, dans la Méditerranée; d'Odessa, dans la mer Noire; de Bombay, de Canton, en Asie; de la Havane, en Amérique, etc. — On appelle *P. franc* ou *libre* celui où les marchandises ne payent point de droits

tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays : Gênes, Livourne, Trieste, Odessa, en Europe; Sincapour, dans la mer des Indes, sont des ports francs.

MM. Ad. Bouin et Cuvillier jeune ont publié un *Dictionnaire des principaux ports et mouillages du monde connu*, Paris, 1851. *Voy.* PORTULAN.

Dans les Pyrénées, on donne le nom de *Ports* aux passages ménagés par la nature entre deux anneaux de la grande chaîne. Les plus élevés sont celui de Viella, qui a 2572 m., et celui d'Oo, qui a 3080 m.

PORT D'ARMES. Le droit de porter des armes, pouvant entraîner les dangers les plus graves pour la vie des citoyens, a de tout temps été réglementé.

Solon à Athènes, Servius Tullius à Rome, avaient interdit le port des armes dans les rues de la ville. Cette prohibition fut renouvelée à Rome par César, par Auguste, et enfin par Valentinien Ier. Après l'invention des armes à feu, la prohibition du port d'armes devint de plus en plus sévère : une ordonnance de François Ier fit défense à toutes personnes, même aux gentilshommes, de porter de ces sortes d'armes, sous peine d'être sur-le-champ pendus et étranglés. Henri IV défendit le port d'armes par deux ordonnances de juillet 1607 et septembre 1609; Louis XIII, par celle de décembre 1611, et Louis XIV, par plusieurs édits et ordonnances, renouvelés par Louis XV dans diverses déclarations, et notamment dans celles des 23 mars 1728 et 25 août 1737. — Aujourd'hui le port d'armes, apparentes ou cachées, dans un mouvement insurrectionnel, est puni de la détention (loi du 24 mai 1834, art. 5).

Pour le *Port d'armes de chasse*, *V.* PERMIS DE CHASSE.

PORTAGE (de *porter*). On appelle ainsi, en Amérique, un espace compris entre deux cours d'eau navigables, parce que, lorsqu'on voyage dans l'intérieur des terres, on est quelquefois forcé, pour abréger la route, de porter son canot d'une rivière à l'autre. On donne aussi ce nom aux endroits des fleuves où sont des chutes d'eau qui obligent à faire *portage* : le St-Laurent offre beaucoup de portages.

PORTAIL (de *porte*), entrée principale et monumentale d'un édifice, principalement d'un édifice consacré au culte. Dans ce dernier cas, le portail se compose ordinairement de colonnes superposées, adossées au mur ou peu saillantes, et disposées sur les côtés des portes qu'elles encadrent sans les masquer. Parmi les plus beaux portails en style gothique, on cite ceux des églises de Reims, de Chartres, de Strasbourg, de Notre-Dame de Paris, de Bourges, etc.; parmi ceux d'architecture byzantine, les portails de Saint-Marc à Venise, et de la cathédrale de Poitiers; parmi ceux d'architecture moderne, les portails de St-Pierre de Rome, de St-Paul de Londres, de St-Sulpice, de St-Gervais, du Panthéon, de la Madeleine et des Invalides, à Paris.

PORT D'ARMES. *Voy.* PORT et PERMIS DE CHASSE.

PORTE (en latin *porta*). Ce mot désigne à la fois l'ouverture pratiquée dans une enceinte pour lui servir d'issue, et l'assemblage de bois ou de métal, tournant sur des gonds, qui ferme cette ouverture. On appelle *baie* l'ouverture d'une porte; *chambranle* et *huisserie*, son encadrement; *seuil*, le pas de la porte; *linteau*, la partie supérieure; *vantaux*, les battants d'une porte en deux parties; *jambages*, *pieds-droits*, les deux côtés. La forme des portes varie suivant le style du monument : elle est ordinairement quadrangulaire, cintrée ou en ogive.

Les portes de ville ont souvent un caractère monumental : quelques-unes sont de véritables arcs de triomphe (*Porte Saint-Denis* et *P. Saint-Martin* à Paris). Les portes d'édifices, temples, églises, palais, hôtels et autres monuments sont le plus souvent ornées de colonnes, de pilastres et de frontons : on les appelle alors *P. avec ordre*. On nomme *portails* les entrées des grands monuments et des églises.

Les portes des maisons particulières se distinguent en *P. cochères* et en *P. bâtardes*, selon qu'elles peuvent ou non laisser passer une voiture. Les *vantaux* sont le plus souvent en bois (sapin, chêne, etc.) et offrent quelquefois des panneaux ornés de moulures ou de riches sculptures; on admire les portes sculptées des palais du Louvre et de Versailles, de la galerie du Vatican à Rome, etc. Quelquefois, les vantaux sont en bronze : tels sont ceux de l'église Saint-Marc à Venise, de la Madeleine à Paris, etc.

En Géographie, on donne le nom de *Portes* à certains défilés formant quelquefois l'unique communication d'un pays à un autre. Telles sont : les *Thermopyles*, en Grèce; les *Portes de fer* du Danube (Démir-Kapou), et celle de Transylvanie; la *Porte westphalienne*, près de Minden; — les *P. de Syrie* et les *P. amaniques*, dans le Taurus; les *P. caucasiennes*, *albaniennes*, *ibériennes* et *caspiennes*, dans le Caucase; — la *P. de fer* ou *Biban*, dans l'Atlas, entre les provinces de Constantine et d'Alger.

La *Porte Ottomane*, la *Sublime Porte*, ou simplement *la Porte*, est la cour du sultan des Turcs ottomans. Elle tire son nom de la porte du palais de Bagdad, sur le seuil de laquelle le calife abbasside Mostadem fit enchâsser un morceau de la fameuse pierre de la Kaaba, envoyée, dit-on, par Dieu à Abraham, et devenue noire, de blanche qu'elle était, par les péchés des hommes.

En Histoire naturelle, le mot *Porte* (de *porter*) joint à un autre nom désigne spécifiquement un certain nombre d'animaux. Ainsi on nomme : en Mammalogie, *Porte-corne*, le Rhinocéros; *P.-musc*, le Chevrotain; — en Ornithologie, *P.-lyre*, les Menures; — en Ichthyologie, *P.-écuelle*, un genre de *Discoboles* (*Voy.* ci-après PORTE-ÉCUELLE); *P.-lancette*, les Acanthures; — en Entomologie, *P.-aiguillons*, *P.-scie* (*Voy.* ces mots ci-après à leur ordre alphabétique), deux familles d'Hyménoptères; *P.-bec*, les Rhynchophores; *P.-chandelle* ou *P.-lanterne*, les Fulgores et les Lampyrides; *P.-malheur*, les Blaps; *P.-mort*, les Nécrophores; *P.-queue*, les Papillons dont les ailes sont munies d'appendices, comme les Polyommates; *P.-tarière*, les Térébrants, etc.

PORTE (VEINE-). *Voy.* VEINE-PORTE.

PORTES ET FENÊTRES (Contribution des), contribution établie sur les portes et fenêtres donnant sur les rues, cours ou jardins des bâtiments et usines, et créée par une loi du 4 frimaire an VII (24 novembre 1798). N'y sont pas soumises les portes et fenêtres servant à éclairer ou aérer les granges, bergeries, étables, greniers, cours et autres bâtiments non destinés à l'habitation des hommes ou employés à des services publics. Cette contribution est exigible contre les propriétaires, fermiers et locataires principaux, sauf leur recours contre les sous-locataires.

PORTE-AIGUILLONS, 2e section de l'ordre des Hyménoptères dans la classification de Latreille, se compose d'insectes caractérisés par un abdomen pédiculé, de 7 anneaux chez les mâles, de 6 chez les femelles, et qui se termine par un aiguillon acéré et offensif; antennes de 13 articles chez les mâles, de 12 chez les femelles. — Cette section comprend 4 familles : les *Hétérogynes*, les *Fouisseurs*, les *Diploptères* et les *Mellifères*.

PORTE-AMARRE, cylindre en bois servant d'enveloppe à un cordage roulé en bobine allongée, et qu'on lance à l'aide d'une bouche à feu afin d'établir une communication de navire à navire ou de la terre à un navire. La bobine ainsi lancée se dévide dans sa course et le cylindre porte au point voulu le bout du cordage qui, fixé par l'autre bout au canon ou au rivage, peut servir de va-et-vient. Cette invention, toute récente (1850), est due à M. Delvigne : elle est d'un grand secours pour le sauvetage.

PORTE-DRAPEAU. Le drapeau est ordinairement porté par un sous-lieutenant, qui fait partie de l'état-major. Avant Napoléon, il était confié à un sergent,

**PORTÉE.** En Architecture, c'est l'étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction et soutenue en l'air à ses extrémités par un ou plusieurs points d'appui. Dans les colonnes espacées, la pierre de l'architrave a une grande portée. Quand la portée est trop grande, la pierre peut se briser ou la poutre plier.

Dans l'Artillerie, la *Portée* d'une bouche à feu est la distance à laquelle cette pièce peut lancer un projectile : la portée dépend de la nature de la bouche à feu, de la charge, de la qualité de la poudre, de la nature du projectile et de l'angle de projection. A toute volée, une pièce de 24 peut porter à 4,500 mètres; un fusil de munition, à 300 mètres.

En Histoire naturelle, le mot *Portée* désigne le nombre de petits que mettent bas les femelles des mammifères et la durée de leur *gestation*. *V.* ce mot.

En Musique, on appelle *Portée* l'assemblage de cinq lignes parallèles sur lesquelles ou entre lesquelles on place les notes. Comme ces cinq lignes sont loin de suffire à toutes les notes que l'on peut avoir besoin de placer, on ajoute souvent au-dessus et au-dessous de la portée des lignes supplémentaires appelées *fausses lignes* ou *lignes postiches*. *V.* NOTATION.

**PORTE-ÉCUELLE,** *Lepadogaster* (c.-à-d. en grec *ventre en écuelle*), genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, de la famille des Discoboles, renferme des poissons ainsi nommés à cause de la disposition de leurs nageoires ventrales, qui forment un disque concave que l'on a comparé à une écuelle. Leurs pectorales sont aussi réunies à peu près comme les ventrales, de sorte que la partie inférieure de leur corps présente un double disque. Nous avons dans nos mers plusieurs espèces de ce genre : elles ne sont pas comestibles.

**PORTE-OR,** sorte de marbre noir qui porte des paillettes d'or, ou dont les veines ont la couleur de l'or.

**PORTER,** espèce de bière forte d'Angleterre, de couleur très-foncée. Elle a été ainsi nommée parce que, dans l'origine, il n'y avait que les *porteurs* ou *portefaix* (*porters*) qui en fissent usage. *Voy.* BIÈRE.

**PORTE-SCIE,** 1re famille de la section des Térébrants, établie par Latreille dans l'ordre des Hyménoptères, renferme des insectes dont l'abdomen est sessile, c.-à-d. uni au corselet dans toute sa longueur, de sorte qu'il semble en être la continuation et ne jouir d'aucun mouvement particulier. Cette famille renferme 2 tribus : les *Tenthrédines* et les *Urocétates*.

**PORTEUR.** Autrefois on appelait spécialement ainsi les porteurs des chaises dites *chaises à porteur*.

*Porteur de contraintes*, celui qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur des contributions.

Dans le Commerce, le *Porteur d'une lettre de change*, ou *d'un billet*, est celui en faveur de qui cette lettre de change a été souscrite ou à l'ordre duquel elle est passée. Un *Billet payable au porteur* est un billet que l'on promet de payer à celui qui en sera le porteur, sans désigner personne en particulier. De même, on dit une *inscription de rentes au porteur*, une *action au porteur*, etc.

**PORTE-VOIX,** instrument d'acoustique destiné à faire entendre au loin les sons. C'est un tuyau de cuivre ou de fer blanc, en forme de trompette, largement évasé par sa partie inférieure, et dans lequel on parle en portant la petite extrémité à la bouche. Un porte-voix d'un mètre porte le son à environ 500 pas géométriques; de 6 mètres, à 1,600 pas; de 8 mètres, à 2,500. Le porte-voix est d'un grand usage sur les vaisseaux pour le commandement des manœuvres. On distingue plusieurs sortes de porte-voix de marine : le plus usité est le *braillard*, qui sert aux manœuvres ordinaires d'un bâtiment; le second, qui s'allonge à volonté comme une lunette, sert à transmettre la parole d'un navire à un autre; on donne quelquefois à ce dernier le nom vulgaire de *gueulard*. Le *porte-voix de combat* est à demeure sur le pont et descend verticalement dans les batteries. Les bateaux à vapeur ont aussi un porte-voix vertical pour communiquer les ordres au mécanicien.

On suppose que cet instrument était connu des anciens; toutefois, il ne commença à être d'un usage général dans la marine qu'au XVIIe siècle. On attribue l'invention du porte-voix moderne au jésuite Kircher ou à l'anglais Sam. Morland. *Voy.* TÉLÉPHONIE.

On fait aujourd'hui avec des tuyaux en caoutchouc des espèces de porte-voix qui transmettent la voix d'un étage à un autre, sans exiger aucun effort.

**PORTIER** (de *porte*). Chez les Juifs, les Lévites faisaient les fonctions de portiers du temple la nuit et le jour, et avaient la garde des trésors des offrandes. Cette charge était en quelque sorte militaire. — Dans la Hiérarchie ecclésiastique, l'ordre de *portier* est le moindre des quatre ordres mineurs. Les *portiers*, dans la primitive Église, étaient des espèces d'inspecteurs chargés de veiller à ce que rien ne troublât le service divin. — Dans les couvents, l'office de portier est rempli par un des frères (le *frère portier*).

*Portier consigne*. *Voy.* CONSIGNE.

**PORTION** (du latin *portio*). On appelait autrefois, en Jurisprudence canonique, *Portion congrue* la pension que faisait au desservant d'une cure celui qui en était titulaire et qui en touchait le revenu. La portion congrue n'était due qu'aux curés dont les revenus étaient au-dessous de 300 livres. Le concile de Reims (1583) l'avait fixée à 100 fr. en France; une ordonnance de 1629 la porta à 300 livres.

*Portion disponible*. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

**PORTIQUE** (du latin *porticus*), galerie couverte régnant tout le long d'une façade, et soutenue par des colonnes ou des arcades. Chez les anciens, les portiques étaient fort en usage : ils servaient d'abri aux passants, et l'on pouvait s'y promener à couvert. Athènes possédait un grand nombre de portiques (*stoai*), parmi lesquels on distinguait le *Pœcile* sous lequel se rassemblaient les disciples de Zénon, ce qui leur fit donner le nom de *Stoïciens*. Rome ancienne comptait, parmi ses principaux portiques, ceux *de Livie*, *d'Octavie*, *de Philippe*, *de Pompée*, *de Neptune*, l'*Hécatonstylon*, etc. On admire aujourd'hui les portiques du Vatican à Rome, ceux de la place St-Marc à Venise, le *Bazar du commerce* à Saint-Pétersbourg, les *galeries* du Palais-Royal, de la rue de Rivoli et de la place Royale, à Paris, etc.

**PORTOR,** espèce de marbre. *Voy.* PORTE-OR.

**PORTRAIT** (corruption du vieux mot *pour-traict*, parce qu'il rend l'original trait pour trait), image, ressemblance d'une personne reproduite par les arts du dessin. Les portraits se font à la plume, au crayon, au pastel, à l'huile, à l'aquarelle, en miniature, sur émail, sur porcelaine, ou à l'aide de la lithographie. Souvent, de nos jours, la photographie remplace l'art. — Les portraits peuvent représenter la personne en *pied*, en *buste*, de *face*, de *profil*, ou de *trois-quarts*.

Chez les anciens, à l'exception de Lala de Cyzique, qui vivait du temps de César, on ne connaît point de peintres qui se soient adonnés exclusivement à la peinture du portrait. Jusqu'au XVIIe siècle, les plus célèbres portraitistes sont en même temps peintres d'histoire : tels sont Raphaël, le Titien, Holbein, Paul Véronèse, Van Dyck, Rubens, Rembrandt et Velasquez. A partir du siècle de Louis XIV, on cite un assez grand nombre de *portraitistes* proprement dits : Rigaud, Mignard, Largillière, Gainsborough, Reynolds, Latour, et, de nos jours, Mme Vigée-Lebrun, Mme de Mirbel, MM. Pérignon, Dubuffe, Winterhalter, etc. Parmi les peintres d'histoire qui ont traité le portrait de main de maître, on cite Gros, Gérard, MM. Ingres, Scheffer, L. Cogniet, P. Delaroche, H. Vernet, etc. *Voy.* MINIATURE, PASTEL, etc.

**PORTULACÉES** (du genre type *Portulaca*, Pourpier), famille de plantes dicotylédones, se compose

de plantes herbacées annuelles ou vivaces, rarement frutescentes, à tige et à rameaux diffus; à feuilles alternes, épaisses et charnues, de forme variable, sessiles ou courtement pétiolées, sans stipules; à fleurs régulières, disposées en cymes terminales ou axillaires, plus rarement solitaires: calice nu à sa base ou parfois bractéolé, libre ou soudé par son tube avec l'ovaire, persistant ou caduc, en général formé de 2 sépales, rarement de 3 à 5, à préfloraison imbriquée; corolle gamopétale, à 4 ou à 6 pétales, insérés au fond du calice, distincts ou plus ou moins réunis par la base, manquant souvent; étamines en nombre variable, insérées soit sur le réceptacle, soit à la base ou au tube du calice; ovaire sessile, libre ou plus rarement soudé avec le tube du calice, ordinairement à une seule loge; style simple, terminé par 3 ou 5 stigmates filiformes; capsule généralement uniloculaire. — Genres principaux: *Portulaca* (Pourpier), *Talinum*, *Montia*, *Claytonia*, *Calandrinia*, *Tetragonia*.

PORTULAN (de *port*), nom donné, au moyen âge, aux cartes marines indiquant les ports de mer, les fleuves dans lesquels les navires pouvaient stationner, les rumbs des vents, etc. Plusieurs de ces monuments sont précieux pour l'histoire de la géographie. Les plus anciens portulans italiens sont ceux du Génois P. Visconti (1318), conservé à Vienne, et de Marino Santo (1320), possédé par la Bibliothèque de Paris. Il existe aussi beaucoup de portulans arabes, portugais, etc. Les derniers datent du XVe siècle. — Le nom de *portulan* s'emploie encore aujourd'hui pour désigner un guide à l'usage des pilotes côtiers.

PORTUNIENS, *Portunii*, tribu de Crustacés décapodes brachyures, renferme des animaux essentiellement nageurs, qui vivent souvent en pleine mer, parce qu'ils ont un certain nombre de leurs pattes terminées en nageoires. Au genre type, *Portunus*, appartiennent les Crustacés vulgairement appelés *Étrilles* sur les côtes de Normandie et qui sont fort bons à manger. Les autres genres de cette tribu sont les genres *Carcin*, *Podophthalme*, *Polybia*, *Lupa*, *Thalamite*, *Platyonyque*.

POSE, mesure agraire employée en Suisse. La *pose* de Lausanne vaut 45 ares.

POSITIF. En Grammaire, *Positif* est synonyme d'*Affirmatif*, quand on oppose les *propositions positives* aux *propositions négatives*.—En parlant des adjectifs et des adverbes, le *Positif* exprime le premier *degré de signification*. *Voy.* COMPARAISON (degrés de).

En Algèbre, les *Quantités positives* sont celles qui sont précédées du signe de l'addition, +.

En Physique, *Positif* se dit, par opposition à *Négatif*, de l'un des deux fluides dont on suppose le fluide électrique composé (*Voy.* ÉLECTRICITÉ). Dans l'hypothèse de Franklin, qui n'admettait qu'un seul fluide électrique, on disait qu'un corps passait *à l'état positif* quand il recevait du dehors une certaine quantité de fluide, qui s'ajoutait à celle qu'il possédait déjà, comme il arrive au verre par l'effet du frottement. Quand, au lieu d'être en excès, le fluide électrique était en défaut, le corps était dit *à l'état négatif*. — On distingue de même dans la pile galvanique un *pôle positif* (zinc) et un *pôle négatif* (cuivre). *Voy.* PILE.

En Musique, on appelle *le Positif* un petit buffet d'orgue que l'on place devant le grand orgue quand celui-ci est assez considérable pour être divisé en deux. L'organiste est assis entre le *positif* et le grand orgue : ce dernier comprend tous les claviers, dont le plus bas répond au *positif*.

POSITION (RÈGLE DE FAUSSE). *V.* FAUSSE POSITION.

POSOLOGIE (du grec *posos*, combien grand, et *logos*, discours, traité), partie de la science pharmaceutique qui détermine les doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution de chaque malade, etc. *Voy.* DOSE.

POSPOLITE (du polonais *pospolite ruszenié*, mouvement général). On appelait ainsi, dans l'ancien royaume de Pologne, la levée en masse de toute la noblesse : elle pouvait fournir une armée de 200,000 hommes. La dernière eut lieu en 1807.

POSSÉDÉS, nom donné à ceux qui sont tourmentés par le démon. On les appelle aussi *Démoniaques*. *Voy.* POSSESSION.

POSSESSIF. En Grammaire, on appelle *Adjectifs possessifs* les adjectifs déterminatifs qui expriment l'idée de possession : *mon*, *ton*, *son*; *notre*, *votre*, *leur*. Tels sont aussi *le mien*, *le tien*, *le sien*; *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur*, mots auxquels quelques grammairiens donnent de préférence la dénomination de *Pronoms possessifs*.

POSSESSION (du latin *possessio*), jouissance d'un bien quelconque. On distingue : la *P. civile*, fondée sur un titre légal, et la *P. naturelle*, fondée sur le fait. Lorsque la possession d'un *immeuble* est continue, paisible, publique, elle peut, après un certain laps de temps, donner lieu à la prescription (C. c., a. 2229). En fait de *meubles*, la possession vaut titre (a. 2279).

On appelle *Action possessoire* une action personnelle qui a pour objet la revendication de la possession d'un héritage ou d'un droit réel immobilier, soit qu'on en ait été privé, soit qu'on n'en jouisse pas paisiblement et sans trouble. Dans le premier cas, l'action prend le nom spécial de *réintégrande*, dans le second celui de *complainte*. On doit à M. de Parieu un *Traité* estimé *des Actions possessoires* (1852).

L'*Envoi en possession* est l'acte judiciaire par lequel les ayants droit sont mis en possession de biens ou de titres qui leur sont dévolus. Il a lieu au profit des héritiers présomptifs des absents déclarés, des héritiers irréguliers, tels que les enfants naturels, le conjoint survivant et l'État; enfin, au profit des donataires, légataires, etc., ayant des droits subordonnés à la condition du décès d'un absent. L'envoi en possession a lieu dans le cas où l'absent n'aurait pas laissé de procuration pour l'administration de ses biens. L'envoi est *provisoire* tant qu'on n'a aucune nouvelle de l'absent; il devient *définitif* lorsque l'absent a disparu depuis trente ans, lorsqu'il s'est écoulé cent ans depuis sa naissance, ou lorsqu'on a appris sa mort. *Voy.* ABSENT.

On appelle : *Possession d'État* l'ensemble des faits qui établissent des rapports de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle elle prétend appartenir : on peut, dans certains cas, à défaut d'acte de naissance, invoquer la possession d'État; — *P. précaire*, celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire : ainsi, le fermier, l'usufruitier, le donataire, possèdent à titre précaire; — *P. triennale*, une ancienne règle de la chancellerie romaine par laquelle le possesseur d'un bénéfice, qui en aurait joui paisiblement pendan trois ans non interrompus, ne pouvait être inquiété d'aucune façon, ni au possessoire, ni au pétitoire.

POSSESSION. Ce mot se dit, en Théologie, de l'état d'un homme tourmenté par le démon, qui est entré dans son corps et en a pris *possession*. On distingue la *possession* de l'*obsession*, dans laquelle le démon n'agit qu'au dehors. *Voy.* EXORCISME.

Selon les médecins, certaines monomanies simulent la possession : les malades se croient en la puissance d'un être surnaturel malfaisant, ou exposés aux attaques des démons, aux maléfices des sorciers, etc.

POSTCOMMUNION (du latin *post*, après, et *communio*, communion), oraison que le prêtre récite ou chante à la messe, immédiatement après la prière appelée *Communion*, et qui termine la messe. Elle renferme une action de grâces pour le bienfait que l'on vient de recevoir, et l'on y rappelle en quelques mots l'objet de la fête du jour.

POSTE (du latin *positus*, placé, posté, parce que le service se faisait dans l'origine par des courriers

*postés* de distance en distance). Ce mot désigne deux grands services publics, la *Poste aux chevaux* et la *Poste aux lettres*, dont l'administration, en France, est réunie entre les mains d'un même *Directeur général*, qui relève du ministre des Finances.

La *Poste aux chevaux* tient des relais de chevaux établis de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager avec célérité: les relais sont établis sur les grandes routes à des distances déterminées : une poste est de 2 lieues anciennes (dites *lieues de poste*) ou 8 kilomètres. La direction de ces relais est confiée à des *maîtres de poste*, qui ont droit à une rétribution fixe. — On attribue, mais sans preuves suffisantes, l'invention des postes à Cyrus, roi de Perse : ce prince paraît s'être borné à établir de distance en distance des *étapes* (*mansions*) ou lieux de repos pour ses courriers ou pour lui-même. L'empereur Auguste est réellement le premier qui ait employé, pour la rapidité des communications, des relais analogues aux nôtres. Charlemagne institua un corps de courriers (*cursores* ou *veredarii*), qui disparut peu de temps après lui. Louis XI organisa les postes en France par l'édit de Dourlens (1464): les courriers qui portaient les ordres royaux portèrent en même temps, de ville en ville, les lettres des particuliers; on put courir avec les chevaux destinés à ces courriers en payant dix sous par cheval pour une traite de quatre lieues, distance à laquelle étaient d'abord établis les relais. Les *maîtres coureurs* (nos *maîtres de poste*) reçurent des rois de nombreux priviléges qu'ils conservèrent jusqu'en 1790. L'Assemblée constituante remplaça ces priviléges par une indemnité fixe payée annuellement, et calculée par tête de cheval : cette indemnité, le produit des estafettes, des chaises de poste, plus, une contribution de 25 centimes par poste et par cheval, dont un décret de 1805 frappa, en leur faveur, tout entrepreneur de messageries qui ne se servirait pas des chevaux du relais, formèrent alors les revenus des maîtres de poste. Cette industrie, longtemps lucrative, a perdu la plus grande partie de ses avantages depuis la création des chemins de fer.

*Poste aux lettres*. Pendant plusieurs siècles, en France, les particuliers ne correspondirent entre eux que par l'entremise des messagers que l'Université de Paris expédiait, à des époques indéterminées et à son profit, dans les principales villes du royaume. Plus tard, le service de la *Poste aux lettres* devint une annexe de celui de la poste aux chevaux. Il ne fut organisé comme service distinct qu'en 1627, époque à laquelle fut établi un tarif pour le port des lettres. A partir de 1663, les postes furent affermées; en 1791, l'Etat se chargea lui-même de l'exploitation. En 1806 fut rendue sur les postes une loi qui régit encore actuellement ce service. Le nombre des bureaux de poste s'est élevé graduellement : il n'était en 1840 que de 2,295; il est aujourd'hui (1853) de 3,751. Le prix des lettres, fixé pendant longtemps d'après la distance, a été depuis 1850 rendu uniforme : il est de 15 centimes pour les lettres non affranchies, de 10 c. pour les lettres affranchies dans Paris ou dans chaque ville; et, depuis 1854, de 20 c. pour les lettres affranchies destinées aux dép., de 30 c. pour les lettres non affranchies. L'Angleterre avait donné en 1840 l'exemple de cette utile réforme.

L'administration publie chaque année un *Livre de poste* indiquant les distances et les prix pour chaque destination. On doit à M. Sagansan, géographe de l'administration, une belle *Carte des postes de l'Empire français* (1853). — Pour l'histoire de l'institution, on peut consulter l'*Usage des postes chez les anciens et chez les modernes*, de Lequien de Laneuville, 1730, et un savant *Mémoire sur les postes chez les Romains*, de M. Naudet.

***Poste restante*** **(pour *restant* au bureau), mots que l'on écrit sur l'adresse d'une lettre quand on veut que** cette lettre reste au bureau de l'endroit où on l'envoie, jusqu'à ce que le destinataire vienne la réclamer.

*Législation*. Le secret des lettres étant un des premiers besoins de la société, la loi a voulu le garantir par des mesures sévères : « Toute suppression, toute ouverture de lettres confiées à la poste, commise ou facilitée par un fonctionnaire ou un agent du Gouvernement, ou de l'administration des postes, est punie d'une amende de 16 à 300 fr. Le coupable est, de plus, interdit de toute fonction ou emploi public pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. » (Loi du 26 août 1790; Code pénal, art. 187.)

POSTHUME (du lat. *postumus*, dernier, ou de *post humatum*, s.-ent. *patrem*), né après la mort du père. L'enfant posthume n'est reconnu légitime par la loi que s'il est né dans l'intervalle des trois cents jours après la mort du père. — *Posthume* se dit aussi d'un ouvrage publié après la mort de l'auteur.

POSTLIMINIE (DROIT DE), en latin *postliminium* (de *limen*, seuil, frontière). Le droit *postliminaire*, ou de *postliminie*, est, relativement à la guerre, le droit en vertu duquel on restitue à un Etat, à un particulier ce dont il avait été privé par la force, et par lequel les choses prises par l'ennemi sont remises dans leur premier état. — C'est ce qu'on appelle sur mer le *droit de recousse* : les bâtiments et marchandises reprises sur l'ennemi dans les *vingt-quatre heures* retournent à leurs propriétaires.

POSTULANT (du latin *postulare*, demander). On appelle ainsi dans certaines administrations, notamment dans celle de l'Enregistrement et des Domaines, ceux qui font leur noviciat, et que l'on nomme ailleurs *Aspirants* ou *Surnuméraires*.

POSTULAT, en latin *Postulatum*. C'est, dans les sciences de démonstration, la demande qu'on fait qu'un principe non encore démontré ou non susceptible de démonstration soit admis comme incontestable, afin d'en pouvoir tirer les conséquences: tel est le *P. d'Euclide* (deux droites dont l'une est perpendiculaire et l'autre oblique à une 3e, doivent se rencontrer), sur lequel est fondée la théorie des parallèles.

POT (du grec *potêr*, vase à boire, ou du latin *potus*, boisson), ancienne mesure de capacité pour les liquides, valait le plus souvent 2 pintes ou 1 lit. 83; mais elle variait, en France, de 0 lit. 98 à 2 lit. 12, et plus encore à l'étranger.

On appelle encore *Pot*, *Papier pot*, une sorte de papier dont se servent surtout les fabricants de cartes à jouer. *Voy.* CARTES.

On appelait autrefois *Pot-en-tête* une espèce de casque à l'épreuve de la balle; on appelle *Pot à feu* des espèces de grenades qui se lancent à la main, ainsi que certaines pièces d'artifice, en forme de vase.

*Pot-de-vin*, *Pot pourri*. *Voy.* ces mots ci-après, à leur ordre alphabétique.

POTAGER, partie d'un jardin où l'on cultive les herbages et légumes qui entrent dans la confection des *potages*, ainsi que les arbres à fruit. On donne le nom de *jardins maraîchers* aux jardins où les plantes potagères sont cultivées pour la vente et l'approvisionnement des halles et marchés. — Un bon potager doit être situé dans un terrain bas, dont le sol soit léger, meuble, très-riche en humus et en débris végétaux; il doit être clos et abrité par des murs, garni d'espaliers, de contre-espaliers, partagé en carrés divisés en planches pour la culture des divers légumes, avec des allées plantées de quenouilles, etc. Il faut que dans toutes les saisons et chaque jour de l'année il fournisse son tribut : jamais un carré ni une planche ne doivent y être vides. Les semis y durent presque toute l'année, excepté dans le temps des gelées. La terre, fécondée par le fumier et les arrosements, doit y suffire à des récoltes toujours nouvelles. Bien cultivé, le potager peut donner trois ou quatre fois plus que la plus riche terre à froment.

POTALIE, *Potalia amara*, arbuste de la famille

des Loganiacées, type de la tribu des Potaliées, à feuilles opposées et à fleurs en corymbe, donne par transsudation une résine jaunâtre qui exhale en brûlant une odeur de benjoin. Cet arbuste croît dans l'Amérique tropicale.

POTAMÉES, POTAMOPHILES (du grec *potamos*, fleuve), noms donnés par A.-L. de Jussieu et L.-C. Richard à une famille de plantes aquatiques qui répond aux *Fluviales* ou *Naïadées*. *Voy.* NAÏADÉES.

POTAMIDES, POTAMITES. *Voy.* TORTUE FLUVIATILE.

POTAMOT (de *potamos*, fleuve), *Potamogeton* (de *potamos* et *geitôn*, voisin), genre de la famille des Naïadées, est composé de nombreuses espèces, toutes munies de racines vivaces, vivant dans les eaux, s'étendant à leur surface ou tapissant le fond des étangs, des rivières, des ruisseaux, des fontaines et même des fossés. On remarque le *Potamot luisant*, ou *Épi d'eau*, dont la tige est longue, grêle; les feuilles d'un vert foncé, luisant et veiné; les fleurs d'un blanc sale ou verdâtres, disposées en épi cylindrique; et le *Potamot nageant*, dont les rhizomes fournissent aux habitants de la Sibérie un aliment grossier. Dans nos pays, ces plantes ne servent guère qu'à augmenter la masse des fumiers.

POTAMYS, animal rongeur. *Voy.* MYOPOTAME.

POTASSE (de l'allemand *pot asche*, cendres de *pot*, parce que la potasse qui provient des cendres se calcinait autrefois dans des pots en fer), se dit, dans le langage vulgaire, de deux produits différents : la *P. du commerce*, qui est le carbonate de potasse des chimistes, et la *P. caustique*, qui est la potasse du commerce débarrassée de son acide carbonique.

La *Potasse du commerce*, ou *Alcali végétal*, est un corps solide, gris ou blanchâtre, friable, d'une saveur âcre et caustique. Elle s'obtient en incinérant certaines plantes : dans les pays abondants en forêts, tels que l'Amérique, la Suède, la Russie, la Pologne, les Vosges, on prépare les potasses par l'incinération des arbres dans des fosses creusées sur les lieux mêmes où le bois a été abattu. Ces cendres sont soumises à des lavages; le résidu qu'on obtient par l'évaporation de ces *lessives* est connu dans les arts sous le nom de *salin* : il ne prend celui de *potasse* qu'après avoir été calciné au rouge dans un four à réverbère. Les plus belles potasses reçoivent le nom de *perlasses* (de l'anglais *pearl ashes*, cendres perlées). Sous le nom de *cendres gravelées*, on désigne particulièrement la potasse obtenue par la calcination des lies de vin desséchées, des marcs et des sarments de vigne. La plupart du temps, les potasses sont plus ou moins impures, et par suite plus ou moins colorées. On essaye la qualité d'une potasse à l'aide de l'*alcalimètre*. *Voy.* ce mot.

L'usage le plus ancien et le plus fréquent de la potasse est de servir à la lessive ou au blanchissage du linge et de presque tous les tissus, en raison de la propriété qu'elle possède de dissoudre les matières organiques, grasses ou colorantes, qui salissent les étoffes. Elle sert aussi à la fabrication des savons mous, du verre, du nitre, de l'alun, de l'eau de Javelle, etc. On l'emploie en médecine sous forme de tisane contre la dyssenterie et le rachitisme. On tire de l'étranger presque toute la potasse du commerce.

La *Potasse caustique*, dite aussi *Protoxyde de potassium*, *Hydrate de potasse*, *Pierre à cautère*, est un corps solide, blanc, sans odeur, extrêmement caustique et attirant promptement l'humidité de l'air; il renferme du potassium et de l'oxygène, combinés avec l'eau (KO, HO), fond vers 400°, et se dissout très-aisément dans l'eau, en développant de la chaleur. On l'obtient en débarrassant, à l'aide de la chaux, la potasse de commerce de l'acide carbonique qu'elle contient. Pour cela, on fait bouillir avec de la chaux caustique une solution de carbonate de potasse; il se produit ainsi du carbonate de chaux insoluble qu'on sépare par le filtre, et de la potasse caustique qui reste en dissolution (*lessive*); on évapore le liquide, l'on fait fondre le résidu, et on le coule sur des plaques de fer. Ce produit prend le nom de *Potasse à l'alcool* quand il est rectifié, c.-à-d. purifié, à l'aide de l'alcool. La potasse caustique attaque et désorganise promptement les tissus; on n'en peut placer un petit fragment sur la langue sans que celle-ci ne soit cautérisée profondément. Cette propriété la fait employer comme cautère en médecine (*pierre à cautère*); elle constitue la vertu caustique de la lessive des cendres de bois, et intervient dans la fabrication des savons fins et dans beaucoup d'opérations chimiques.

La potasse forme avec les acides un grand nombre de sels remarquables par leur solubilité dans l'eau : les plus importants sont le *carbonate* ou potasse ordinaire, le *nitrate* ou salpêtre, le *silicate*, qui se trouve dans le verre et dans un grand nombre de minéraux, le *tartrate* ou tartre, le *sulfate* (sel de duobus), et le *chlorate* (*Voy.* ces mots). Les sels de potasse se distinguent des sels de soude, avec lesquels ils ont la plus grande analogie, en ce qu'ils donnent un précipité blanc et cristallin de crème de tartre (bitartrate de potasse), quand on y ajoute un excès d'acide tartrique.

On donne improprement le nom de *Potasse factice* à un produit dans lequel il n'entre réellement pas de potasse, et que l'on obtient en faisant fondre du carbonate de soude avec du sulfate de cuivre pulvérisé, qui sert à le colorer. On applique ce produit aux mêmes usages que la potasse du commerce.

POTASSIUM ou KALIUM, corps simple métallique qu'on extrait de la potasse. Il est de la couleur de l'argent, mou comme de la cire, plus léger que l'eau (sa densité est de 0,86), volatil, et s'oxyde immédiatement au contact de l'air, en se changeant en potasse. Cette rapide transformation oblige de conserver le potassium dans l'huile de naphte. Si on le jette sur l'eau, il la décompose et s'empare de l'oxygène, en produisant une belle flamme violacée, et en se transformant lui-même en potasse qui se dissout.

On obtient le potassium en chauffant au rouge blanc, dans un vase distillatoire, un mélange de charbon et de carbonate de potasse. Ce corps a été isolé pour la première fois en 1807 par H. Davy, au moyen de l'action de la pile voltaïque sur la potasse.

POT-DE-VIN. On appelle ainsi toute gratification donnée dans une transaction, bail ou marché quelconque, par l'une des parties intéressées à l'autre partie, ou par tous les deux à un tiers qui a aidé à la conclusion de l'affaire. Cette expression vient de ce que dans l'origine la gratification se bornait à un *pot de vin*.

Permis dans les transactions privées, où ils sont offerts ouvertement, les *pots-de-vin* deviennent criminels quand ils sont donnés clandestinément et qu'ils ont pour but de corrompre des mandataires ou des fonctionnaires publics. *Voy.* CORRUPTION.

POTÉE, se dit de diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, les polisseurs de glace, etc. On appelle *Potée d'étain* l'oxyde d'étain, étain calciné que l'on emploie pour polir; *Potée d'émeri*, la poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries.

On appelle encore ainsi l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie pour lui faire prendre le plomb. — Les Fondeurs appellent *moule de potée* un moule fait d'argile, de fiente de cheval et de bourre.

POTENCE (du latin *potentia*, autorité, parce qu'au moyen âge le droit de dresser potence était une marque de souveraineté), instrument bien connu qui sert au supplice de la pendaison : il différait du *gibet* (ou *fourches patibulaires*) en ce que ce dernier ne servait qu'à accrocher le corps des suppliciés, qui y restaient exposés. Il y avait autrefois des po-

tences permanentes dans plusieurs endroits de Paris : à la Grève, aux Halles, à la croix du Trahoir (rue de l'*Arbre-Sec*), à la barrière des Sergents, au Parvis, au port Saint-Landry, etc. Il y avait à Montfaucon un célèbre *gibet* (*Voy.* ce mot). Le supplice de la potence était réservé aux bourgeois et aux manants. Il fut aboli en France le 21 janvier 1790.

POTENTIEL (du latin *potentia*, pouvoir, puissance), se dit, en termes de Philosophie scolastique, de ce qui existe en puissance, par opposition à *actuel*, qui se dit de ce qui existe réellement : les générations futures n'existent que *potentiellement*.

En Médecine, *Potentiel* se dit des substances qui, bien qu'énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application : les alcalis caustiques sont des cautères *potentiels*, par opposition au fer rouge, qui est un cautère *actuel*.

POTENTILLE, *Potentilla* (ainsi appelée, selon Linné, de *potentia virium*, à cause des vertus qu'on lui attribuait), genre de la famille des Rosacées, se compose d'herbes vivaces, rarement d'arbustes, à feuilles alternes, digitées ou pennées, avec foliole impaire; à fleurs blanches, jaunes, rarement rouges, assez grandes, portées sur des pédoncules uniflores et groupées en corymbes terminaux : calice persistant, à 10 divisions profondes; 5 pétales; étamines nombreuses, insérées sur le calice; plusieurs ovaires, autant de semences nues placées sur un réceptacle commun. Ce genre renferme plus de 175 espèces, qui croissent dans les contrées froides et tempérées de l'hémisphère boréal. Les principales sont : la *Potentille ansérine* (*P. anserina*), ou *Argentine*, commune sur le bord des chemins, parmi les gazons un peu humides : c'est une plante rampante, à fleurs d'un beau jaune; les divisions du calice sont soyeuses et blanchâtres ou *argentées* en dessous (d'où son nom d'*Argentine*); les oies (*anseres*) en recherchent les feuilles (d'où le nom d'*Ansérine*); on les mange dans le Nord comme herbe potagère; ses racines ont le goût du panais; les cochons en sont très-friands; cette plante est propre à fertiliser les terrains sablonneux et humides en liant les terres par ses racines traçantes; — la *P. couchée* (*P. supina*), plante élégante, qui croît sur les collines, les terrains pierreux, un peu humides : ses fleurs sont petites, jaunes, axillaires, situées le long des rameaux; — la *P. droite* (*P. erecta*), grande espèce d'un beau port, à fleurs nombreuses, terminales, d'un jaune de soufre : elle croît dans le midi de la France; — la *P. rampante* (*P. reptans*), vulgairement *Quintefeuille*, employée en médecine comme astringent, et prescrite, avant l'introduction du quinquina, contre les fièvres intermittentes; — la *P. dorée* (*P. aurea*), qui se distingue par la grandeur et la belle couleur jaune de ses fleurs : on la trouve sur les Alpes; — la *P. blanche* (*P. alba*), à feuilles argentées, entremêlées de belles fleurs blanches, pédonculées; — la *P. à feuilles d'alchemille* (*P. alchemilloïdes*), et la *P. d'un blanc de neige* (*P. nivea*) : toutes deux croissent aussi sur les Alpes et sont très-jolies; — la *P. rouge-noire* (*P. atrosanguinea*), à feuilles radicales, ternées, argentées en dessous; à fleurs d'un pourpre noir, fort belles : elle est originaire du Népal; on la cultive comme plante d'ornement. — Endlicher réunit la Tormentille au genre Potentille.

POTERIE (de *pot*). Ce mot désigne à la fois tout vase fait d'argile, et l'industrie du *potier*. Cette industrie embrasse la fabrication de toute espèce de vases, vaisselle et ustensiles faits d'argile et autres matières inférieures. C'est une des branches les plus importantes et le plus anciennement cultivées de l'*art céramique*. *Voy.* CÉRAMIQUE, ARGILE, FAÏENCE, FIGULINE RUSTIQUE, GRÈS, PORCELAINE.

On appelle *Poterie d'étain* toute sorte de vaisselle et d'ustensiles d'étain, tels que plats, gobelets, mesures, cuillers de toute espèce, tables de comptoir, etc.

POTERIUM, nom latin du genre *Pimprenelle*.

POTERNE (du lat. *posterna*, s.-ent. *porta*, porte de derrière), fausse porte placée dans un rempart pour donner issue dans les fossés et faciliter les sorties.

POTICHE, vase en porcelaine de Chine ou du Japon. — Vase en verre qui, au moyen de papiers peints collés à l'intérieur, imite la porcelaine de Chine.

POTIN. On distingue le *Potin jaune*, mélange de cuivre jaune et d'un peu de cuivre rouge : c'est un métal factice et cassant, avec lequel on fabrique des médailles et du billon (*Voy.* BILLON); et le *P. gris*, fabriqué avec les lavures que donne la fabrication du laiton, en y mêlant d'ailleurs du plomb ou de l'étain.

POTION (du latin *potio*, dérivé de *potare*, boire), médicament liquide qu'on n'administre ordinairement que par cuillerées. Les potions ne sont le plus souvent qu'un simple mélange de sirops et d'eaux distillées ou d'infusés végétaux, auquel on donne une saveur agréable. On distingue, selon l'effet qu'elles doivent produire, des potions calmantes, antispasmodiques, fébrifuges, cordiales, vomitives, purgatives, etc. (*Voy.* ces mots). — On appelle *loochs* des potions gommeuses tenant en suspension une huile très-divisée; *juleps*, des potions transparentes et d'un goût agréable, composées d'eaux distillées et de sirops; *médecines*, des potions purgatives composées le plus souvent de séné, de manne, de sulfate de soude ou de magnésie, etc.

POTIRON, dit aussi *Poturon*, et quelquefois *Paturon*, en latin *Cucurbita pepo*, espèce du genre Courge et de la famille des Cucurbitacées. Ses feuilles sont fort amples, en cœur, à 3 ou 5 angles plus ou moins marqués, molles et couvertes de poils; ses fleurs sont très-évasées, le limbe de la corolle rabattu en dehors; ses fruits sont très-gros, sphériques, aplatis et même enfoncés aux deux extrémités. L'espèce qu'on cultive le plus est le *Potiron jaune commun*, lisse ou brodé : c'est le plus gros; il y a des individus qui pèsent jusqu'à 30 kilogrammes; la pulpe est d'un beau jaune. On fait avec le potiron cuit dans le lait et sucré des potages très-agréables; on en fait aussi des tourtes, des crèmes et autres plats d'entremets. — Le *Gros Potiron vert* a des qualités analogues. Le *Petit Potiron vert* est recherché parce qu'il se conserve plus longtemps : il est bon à manger jusqu'à la fin de mars. Le *Petit Potiron jaune*, dont la queue même est jaune, est le plus hâtif. *Voy.* COURGE, CITROUILLE et GIRAUMON.

POTOROO ou POTOROU, *Hypsiprymnus*, genre de Marsupiaux, très-voisin des Kangourous, renferme trois espèces, propres à l'Océanie. La seule que l'on connaisse bien est l'*Hypsiprymnus murinus*, de la taille d'un petit lapin et de la couleur d'une souris, que la plupart des voyageurs désignent sous le nom de *Kangourou-rat*, parce qu'on a comparé sa forme à celle du kangourou et son pelage à celui d'un rat.

POT POURRI, l'*olla podrida* des Espagnols, ancien ragoût composé de différentes sortes de viandes, de légumes, etc., assaisonnés et cuits ensemble, et qu'on faisait pour ainsi dire *pourrir* ou dissoudre à force de cuisson. Ce ragoût était servi sur la table dans le pot même où il avait cuit.

Par métaphore, on a appliqué ce nom : 1° à un morceau de musique formé d'une suite d'airs différents et connus, ou à une chanson dont les couplets sont sur différents airs; — 2° à toute production littéraire, composée de choses rassemblées sans ordre, sans liaison, et le plus souvent sans choix.

POTURON. *Voy.* POTIRON.

POU, *Pediculus*, genre d'insectes Aptères, de la famille des Épizoaires ou Parasites, renferme un grand nombre d'espèces qui vivent sur le corps de plusieurs animaux et sur celui de l'homme. Leur corps est plat, presque transparent, et muni de six pattes terminées chacune par un ongle très-fort ou par deux crochets dirigés l'un vers l'autre, ce qui

leur permet d'adhérer fortement aux poils et aux cheveux. Leur tête est courte; elle supporte deux antennes mobiles de cinq articles, et présente à sa partie inférieure le suçoir à l'aide duquel ils pompent le sang, après avoir percé la peau de l'animal avec un aiguillon corné qu'ils portent sous le ventre. Les espèces qui sont parasites de l'homme sont : le *Pou de la tête* (*P. capitis*), connu de tous : il ne vit que dans les cheveux et est commun chez les enfants; ses œufs sont appelés *lentes*; le *P. du corps* (*P. vestimenti*), et le *P. des malades* (*P. tabescentium*). Ces insectes se multiplient avec une prodigieuse rapidité : on a calculé qu'un seul individu pouvait en deux mois produire dix-huit mille petits. La multiplication du Pou qui vit sur le corps de l'homme est quelquefois si grande qu'elle finit par engendrer une maladie, qui peut devenir mortelle, la *Phthiriase* ou *Maladie pédiculaire*. *Voy.* ce mot.

On emploie, pour se débarrasser de ces insectes incommodes, des lotions faites avec une infusion de semences de staphysaigre, de coque du Levant, de tabac; ou bien l'essence de térébenthine, les préparations mercurielles, etc. Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête; les autres moyens qu'on a proposés peuvent avoir des inconvénients. Il en est un fort simple et sans danger, qui consiste à huiler largement les cheveux : le corps gras tue les poux en bouchant leurs trachées et les asphyxiant.

On a donné aussi le nom de *Pou* à beaucoup d'insectes et de crustacés qui vivent en parasites sur des animaux et des plantes : ainsi on appelle *Pou de baleine* les Cyames et quelques Pycnogonons; *P. de bois*, les Kermès et les Psoques; *P. de mer*, les Cymothoés et les Cyames; *P. des oiseaux*, le Ricin; *P. de Pharaon*, une espèce d'Ixode ou de Chique; *P. de rivière* ou *des poissons*, les Caliges et les Argules; *P. volant* ou *ailé*, des Diptères des genres Simulie et Cousin, qui s'attachent aux cochons.

**POUCE** (du latin *pollex*). En Anatomie, c'est le nom du plus gros et du plus court des doigts de la main de l'homme et du singe. Les autres animaux qui ont des doigts ont une sorte de pouce; mais ce doigt est chez eux très-peu développé, et n'est jamais *opposable* aux autres doigts. Dans l'homme, où il se trouve le plus parfait par sa longueur et sa mobilité, le pouce est formé de deux os seulement, la phalange et la phalangette. — Le pouce du pied se nomme *gros orteil*.

POUCE, ancienne mesure qui avait à peu près la largeur du *pouce*; contenait 12 lignes, et était la 12e partie du pied. Le *pouce* français équivaut à 3 millimètres environ; plus exactement $0^{m},2707$.

*Conversion des pouces en millimètres.*

| Pouces. | Millim. | Pouces. | Millim. |
|---|---|---|---|
| 1............ | 27 | 7............ | 189 |
| 2............ | 54 | 8............ | 216 |
| 3............ | 81 | 9............ | 243 |
| 4............ | 108 | 10............ | 270 |
| 5............ | 135 | 11............ | 297 |
| 6............ | 162 | 12............ | 324 |

POUCE D'EAU OU POUCE DE FONTAINIER, unité de mesure pour les eaux courantes : c'est la quantité d'eau qui coule en une minute par un orifice circulaire d'un pouce de diamètre, percé dans une paroi verticale, avec une charge d'eau de 7 lignes sur le centre de l'orifice, ou d'une ligne au-dessus de son point culminant. Le volume d'eau qui s'écoule dans de telles circonstances est de 14 pintes anciennes de Paris ou 672 pouces cubes par minute, ce qui revient à 19 mètres cubes en 24 heures.

**POUCE-PIEDS**, *Pollicipes*, nom donné par Lamarck à un genre d'*Anatifes*, parce qu'ils ont une espèce de tube ou de pied qui ressemble à un doigt.

**POU-DE-SOIE**, qu'on écrit aussi *Pout-de-soie*, étoffe de soie forte et bien garnie dont le grain tient le milieu entre celui du gros de Naples et celui du gros de Tours. Quelques-uns pensent que ce nom fait allusion au grain de cette étoffe, qui est à peu près de la grosseur du *pou*. Il est plus probable que ce mot, qui en anglais se dit *paduasoy*, est une corruption de *Padoue-soie* ou *soie de Padoue*.

**POUD**, poids russe équivalant à 16 kilogr., 38.

**POUDING** (de l'anglais *pudding*), mets anglais de composition variable, et dont les fruits tels que raisins, cerises, etc., cuits dans une pâte plus ou moins assaisonnée, constituent la base. *Voy.* PLUM-PUDDING.

**POUDINGUE** (de l'anglais *pudding stone*), roche dont l'aspect rappelle le *plum-pudding*. C'est un assemblage de cailloux divers agglutinés entre eux par un ciment naturel, tantôt siliceux, tantôt calcaire. Le poudingue se trouve dans presque toutes les vallées où coulent des rivières. L'Angleterre (comté d'Herford) et les côtes occidentales de l'Écosse en offrent des échantillons curieux. Les couleurs des poudingues sont très-variées; car ces roches sont rougeâtres, grisâtres, brunâtres, blanchâtres, etc.; quelquefois elles offrent une teinte unie; mais elles sont le plus souvent bigarrées.

**POUDRE** (du latin *pulvis*), poussière réduite à une grande finesse. Ce nom se donne à différentes substances solides pulvérisées, et à certains mélanges. Ainsi, la *Poudre de fusion* est un mélange fait avec trois parties, en poids, de nitrate de potasse pulvérisé, une partie de soufre sublimé, et une partie de sciure de bois passée au tamis : elle sert à faciliter la fonte de certains métaux ou minerais. La *Poudre d'or* est l'or en poudre, comme on l'apporte de la côte de Guinée; la *P. d'or des peintres* est l'*Or en coquilles* (*Voy.* ce mot). La *P. à dorer le cuivre* est plus connue sous le nom d'*Or mussif*. *Voy.* OR.

En Médecine, on nomme *Poudre* toute composition desséchée et broyée. Voici les principales : *Poudre absorbante*, mélange en parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc : on l'emploie contre les aigreurs de l'estomac et contre l'empoisonnement par les acides; — *P. d'acide citrique*, *Voy.* LIMONADE SÈCHE; — *P. d'Algarot*, ou *P. de vie*, *Voy.* ALGAROT; — *P. arsenicale*, poudre à base d'acide arsénieux; — *P. astringente*, poudre composée de racine de bistorte et de tormentille, de fleurs de grenadier, de semences de berbéris, de cachou, mastic en larmes, sang-dragon, succin, bol d'Arménie et terre sigillée, avec extrait d'opium; — *P. de blanchiment*, ou *P. de Tennant et de Knox*, noms donnés en 1798 au chlorure de chaux; — *P. calmante* ou *anodine*, mélange de myrrhe, cascarille, cannelle, giroflée, corail, bol d'Arménie et opium; — *P. de la princesse de Carignan* (*Voy.* ci-après P. DU MARQUIS); — *P. des Chartreux*, l'Oxysulfure d'antimoine (*Voy.* KERMÈS MINÉRAL); — *P. de comtesse*, un des noms du Quinquina; — *P.-Content*, *P. cordiale*, mélange de cannelle, girofle, vanille, sucre blanc, farine de riz : c'est un digestif aussi actif qu'agréable; on le prend dans les potages; — *P. de Dower*, poudre composée d'ipécacuanha et d'opium, qu'on administre dans un véhicule aqueux : elle est sudorifique; — *P. gazifères*, poudres destinées à produire des eaux gazeuses artificielles, telles que la poudre d'*Eau de Seltz*, le *Soda-powder* des Anglais, etc. : ce sont des mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin; comme ces corps contiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et on n'opère le mélange qu'au moment d'en faire usage; on fait une *poudre gazifère laxative* ou *poudre de Seidlitz* avec un mélange de bicarbonate de soude, d'acide tartrique et de tartrate de potasse et de soude; — *P. d'Helvétius*, poudre vomitive composée d'émétique, d'ipécacuanha et de crème de tartre; — *P. hydragogue*, poudre purgative composée de jalap, méchoacan et anis, rhubarbe, soldanelle, cannelle et gomme-gutte; — *P. de James*, poudre de phos-

phate de chaux et d'antimoine : elle est réputée diaphorétique; — *P. de Leayson*, ou *Collyre sec ammoniacal*, mélange de chaux éteinte, sel ammoniacal, charbon, cannelle, girofle et bol d'Arménie, légèrement humecté de quelques gouttes d'eau; — *P. du marquis*, ou *P. de gui composée*, poudre composée de gui de chêne, racines de dictame blanc et de pivoine, semences de pivoine, corne de cerf calcinée, semences d'arroche et corail rouge préparé : cette poudre est antispasmodique; elle s'emploie, sous le nom de *poudre de la princesse de Carignan*, contre les convulsions des enfants; — *P. aux mouches*, l'arsenic natif; — *P. de projection*, poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux en fusion sur lesquels on la lançait;—*P. sédative de Wetzler*, mélange de poudre de racine de belladone et de sucre, que l'on emploie contre la coqueluche; — *P. sternutatoire*, ou *P. capitale de Saint-Ange*, mélange de poudres grossières de feuilles sèches d'asarum, de bétoine, de marjolaine et de fleurs sèches de muguet; — *P. tempérante de Stahl*, mélange de sulfate et de nitrate de potasse avec du sulfate de mercure rouge : elle est employée comme calmante et rafraîchissante;—*P. vermifuge* ou *P. anthelminthique*, mélange de parties égales de mousse de Corse, de semen-contra, de poudres de racine de fougère et de rhubarbe; — *P. de vie*, *Voy.* ALGAROT; —*P. de Vienne*, escarotique composé de potasse caustique et de chaux vive;—*P. vomitive* (*Voy.* ci-dessus P. D'HELVÉTIUS);—*P. d'yeux d'écrevisse*. *V.* ÉCREVISSE.

POUDRE (à poudrer), amidon pulvérisé et parfumé dont on se sert pour blanchir les cheveux. Le premier de nos écrivains qui parle de la poudre est l'Étoile, dans son journal (année 1593). La poudre s'introduisit peu à peu dans les habitudes. Vers la fin du XVIIe siècle, il n'y avait encore que les comédiens de poudrés. Dans le XVIIIe, la mode en passa aux hommes et aux femmes. Aujourd'hui on trouve fort peu de personnes qui aient conservé cet usage.

POUDRE A CANON, mélange très-inflammable de salpêtre, de charbon et de soufre, destiné à lancer des projectiles à une certaine distance par l'effet de la force expansive du gaz qu'il développe en s'enflammant. Les proportions des matières composantes varient beaucoup, ainsi que l'indique le tableau suivant:

| | Salpêtre. | Charbon. | Soufre. |
|---|---|---|---|
| Poudre de chasse française.. | 78 | 12 | 10 |
| — de guerre française.. | 75 | 12,5 | 12,5 |
| — de mine française... | 65 | 15 | 20 |
| — dite anglaise........ | 76 | 15 | 9 |
| — de Bâle............. | 76 | 14 | 10 |
| — de Hollande......... | 70 | 16 | 14 |
| — de Suède............ | 75 | 9 | 16 |
| — de Prusse........... | 75 | 12,5 | 12,5 |
| — de Chine............ | 40 | 7,6 | 52,4 |

Pour préparer la poudre, on pulvérise séparément les matières; puis on les triture ensemble dans des mortiers, au moyen d'un système de pilons, en y ajoutant une certaine quantité d'eau. On sèche ensuite les gâteaux humides, et on les réduit en grains en les faisant passer à travers des tamis. La poudre de chasse est, de plus, soumise au *lissage*, c.-à-d. que, pour rompre l'aspérité du grain, on la fait rouler sur elle-même dans des tonnes pendant quelques heures. Le grenage de la poudre est nécessaire pour que sa combustion soit instantanée; pulvérisée et réunie ensuite en morceaux compactes, elle ne s'enflamme que successivement et *fait long feu*. Les produits gazeux de la combustion de la poudre à canon sont l'acide carbonique et l'azote, dont il se produit environ 400 litres par litre de poudre (de 900 grammes); le produit solide, ou la *crasse*, est formé par du sulfure de potassium, rendu noir par du charbon non brûlé. Outre ces produits, qui sont essentiels, il peut encore se former de petites quantités de substances (vapeur d'eau, sulfure de carbone, sulfate de potasse) provenant de l'humidité de la poudre, de la variation de la température au moment de l'explosion, de la nature du charbon qui compose la poudre, et d'autres circonstances accidentelles.

La fabrication et la vente de la poudre pouvant offrir les plus grands dangers pour la sécurité publique, ce genre d'industrie a été réservé à l'État : une administration spéciale, dite *Direction des Poudres et salpêtres*, résidant à l'Arsenal à Paris, est chargée en France de tout ce qui regarde ce service. La fabrication se fait dans les *poudreries* de l'État (*Voy.* POUDRERIES). Il est défendu à toute personne non commissionnée de fabriquer de la poudre sous peine de 3,000 fr. d'amende et de la confiscation des matières fabriquées et des ustensiles de fabrication; il est également défendu de vendre soit de la *poudre de guerre*, sous peine de 3,000 fr. d'amende, soit de la *poudre de chasse*, sans y être autorisé, sous peine de 500 fr. d'amende.

La découverte et l'usage de la poudre à canon sont beaucoup plus anciens qu'on ne le croit généralement : il est démontré aujourd'hui que les Chinois connaissaient, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et peut-être bien avant, les effets les plus simples de la poudre, comme les feux d'artifice, les fusées, etc. Ce sont eux qui apprirent aux Romains l'usage des feux d'artifice, que ceux-ci employaient au IVe siècle dans leurs représentations théâtrales. C'est aussi des Chinois, dit-on, que Callinicus, architecte d'Héliopolis, reçut le *feu grégeois*, qu'il apporta aux Grecs en 673; cette composition n'était autre chose que notre poudre à canon qu'on lançait sous forme de fusées et de boîtes d'artifice. La poudre à canon est mentionnée pour la première fois avec le nom qu'elle a aujourd'hui dans un ouvrage arabe sur les machines de guerre, écrit à l'époque de la croisade de S. Louis en Afrique. De ce pays elle passa en Espagne, où on la voit figurer en 1257 au siége de Niébla, puis en France (bat. de Crécy, en 1346). Roger Bacon et Albert le Grand la connaissaient; mais la préparation en resta secrète. Plusieurs auteurs en ont attribué par erreur l'invention à un moine allemand du XIVe s., nommé Berthold Schwarz.

De nos jours, on a préparé avec du coton et de l'acide nitrique une substance explosive qui produit les effets de la poudre. *Voy.* COTON-POUDRE.

*Poudre fulminante*. *Voy.* FULMINATE.

POUDRERIES, fabriques de poudre à canon. Il y a en France 13 poudreries, situées à Angoulême, Esquerdes, Bouchet, Ripault, Metz, Pont-du-Buiz, Saint-Chamas, Saint-Médard, Saint-Ponce, Toulouse, Vonges, Bordeaux, Lille. Elles sont sous l'administration du Directeur des Poudres et salpêtres. — Pour le procédé de fabrication, *Voy.* POUDRE A CANON.

POUDRETTE, poudre extrêmement fine que l'on obtient par la dessiccation des matières fécales, séparées des urines, et qui sert à fumer les terres, auxquelles elle fournit un des meilleurs engrais. Le plus souvent on néglige d'extraire ce précieux engrais; mais on le recueille avec soin aux environs des grandes villes : il y a d'importantes fabriques de poudrette près de Paris, à la Villette, à Bondy, à Montfaucon, à Saint-Denis, à Colombes. M. de Sussex a trouvé en 1852 des procédés très-simples et très-économiques pour désinfecter, au moyen du silicate soluble de soude, les matières fécales et l'urine, et pour les convertir immédiatement en un engrais inodore, susceptible de remplacer avantageusement le guano.

POUDRIÈRE, magasin de poudre.— Il ne faut pas confondre la *poudrière* avec la *poudrerie*, qui est une fabrique de poudre.

POUGOUNÉ, espèce de Civette. *Voy.* PARADOXURE.

POUILLÉ (par corruption de *polyptycum*, tablette à plusieurs plis). On nommait ainsi d'abord le registre sur lequel on inscrivait les noms des cen-

sitaires ou contribuables, avec la note de ce qu'ils avaient payé. Par extension, on a donné ce nom à tout registre public, et spécialement au registre où l'on inscrivait le catalogue des églises et des bénéfices d'un pays, d'un diocèse, etc. On trouve dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong le catalogue de tous les *pouillés* connus. *Voy.* POLYPTIQUE.

POUILLOT, en latin *Phyllopneusta*, oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres, tribu des Becs-fins, genre des Roitelets ou Figuiers, voisin des Fauvettes. Il a le sommet de la tête et les parties supérieures du corps d'un olivâtre clair, les plumes de l'aile et de la queue d'un brun cendré, entouré d'olivâtre. Son chant doux et agréable lui a fait donner le nom de *Chantre*. Cet oiseau, de fort petite taille, vit dans les bois, et se nourrit de moucherons et d'insectes, surtout de chenilles. Il fait son nid à terre avec beaucoup de soin, et pond six œufs blancs, marqués de taches d'un rouge pourpré. Vif et remuant, il agite continuellemet les ailes et la queue. Il vit en société. Sa chair est bonne à manger.

POULAILLER, lieu où juchent les poules. Le *poulailler* doit être construit aussi sainement que les logements des autres animaux domestiques, et être entretenu avec une propreté particulière. Il ne doit être ni trop froid, ni trop chaud, ni trop humide : trop froid, les poules n'y pondent pas; trop chaud ou trop humide, il engendre des maladies. L'exposition du levant et celle du midi sont celles que l'on doit préférer. On ménage un jour au nord pour donner de l'air pendant l'été et rafraîchir la température intérieure. L'entrée des poules doit être à un mètre et demi au-dessus du sol; une échelle extérieure leur donne le moyen d'y monter. Des juchoirs, formés de traverses de bois, sont disposés dans l'intérieur. Des nids garnis de foin fin sont préparés pour les poules qui veulent pondre.

POULAIN ou POULIN (du latin *pullus*), nom vulgaire du jeune Cheval jusqu'à 3 ans. On appelle *Pouliche* la jeune Jument, et *Jument poulinière*, la Jument en état de gestation.

Genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Scombéroïdes, fort remarquables par leur forme oblongue et comprimée, la petitesse de leurs écailles minces et lisses et la protractilité de leur bouche.

POULAINE, la partie la plus antérieure d'un navire, où l'équipage lave son linge et a ses latrines.

POULARD, nom vulgaire d'une espèce de *Froment*.

POULARDE, poule à laquelle on fait l'extraction des ovaires pour que, ne pondant point, elle engraisse davantage. La chair des poulardes est des plus délicates, surtout celle des poulardes du Mans et de la Bresse.

POULE (du latin *pulla*), *Gallina*, femelle du *Coq* (*Voy.* ce mot). Les poules sont plus petites que les coqs; elles en diffèrent encore par un plumage moins éclatant, par une queue plus courte, et par un moindre développement de la crête et de l'ergot.

Les poules pondent toute l'année, excepté pendant l'époque de la mue. Elles pondent 1 et quelquefois 2 œufs par jour; après en avoir pondu un certain nombre, elles manifestent l'intention de couver : on leur donne alors une douzaine d'œufs qu'elles couvent 21 jours. Leur fécondité dure environ 4 ans. On sait que la production des œufs chez la poule n'a pas besoin de la coopération du mâle : ils naissent naturellement sur cette espèce de grappe qu'on nomme *ovaire;* ils grossissent graduellement et se détachent quand ils ont acquis leur développement. Le mâle n'est nécessaire que pour la fécondation de l'œuf. Outre qu'elles donnent des œufs, les poules fournissent un excellent manger. *V.* POULARDE, POULET.

Il existe plusieurs variétés de poules : la *Poule commune*, la plus féconde et la moins difficile à nourrir; la *P. huppée* de Caux, d'un plumage varié, donnant de gros œufs, mais en petit nombre; la *P. flandrine,* qui pond moins encore, mais qui s'engraisse facilement et est délicate à manger; la *P. russe*, grosse, facile à nourrir, précieuse par la précocité de la ponte; la *P.* dite *de soie*, petite, d'une forme jolie, et très-féconde, mais donnant de très-petits œufs. On distingue en outre les poules blanches, noires, frisées, pattues, etc.

On a étendu le nom de *Poule* à beaucoup d'autres oiseaux qui n'appartiennent pas au genre coq, et même à d'autres êtres que des oiseaux :

*Poule d'eau*, *Gallinula*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Rallidées, et très-voisins des Râles, dont ils se distinguent par de longs doigts bordés d'une membrane étroite. Ils ont une plaque frontale comme les Foulques, un bec conique plus court que la tête, légèrement courbé à la pointe. Les Poules d'eau volent mal, mais nagent et plongent très-aisément. Quoiqu'elles courent rapidement, on les voit plus souvent sur l'eau que sur la terre. Elles font leur nid dans les roseaux, où elles se tiennent cachées pendant le jour; la nuit elles vont à la chasse des insectes et des petits reptiles, dont elles font leur nourriture. La *Poule d'eau ordinaire* (*G. chloropus*), d'un brun foncé en dessus, d'un gris d'ardoise en dessous, avec du blanc aux cuisses, au ventre et au bord de l'aile, habite le bord de nos rivières et de nos étangs : c'est un gibier assez estimé. On la chasse au fusil et au filet.

*Poule sultane*, le *Porphyrion* de Buffon, type du genre Talève suivant Lesson, oiseau originaire d'Afrique : son plumage est, sur les joues, sur la gorge, sur le devant et les côtés du cou, d'un bleu de turquoise très-pur; sur l'occiput, la nuque, les cuisses et l'abdomen, d'un bleu indigo très-foncé; sur la poitrine, le dos, les ailes et la queue, d'un bleu indigo éclatant. Son bec est rouge, ainsi que la plaque du front, et ses pieds sont de couleur de chair rougeâtre. Ses mœurs sont celles de la Poule d'eau; on l'élève dans les parcs comme objet d'ornement.

*Poule d'Inde*, la femelle du coq d'Inde. *Voy.* DINDE.

On appelle encore *Poule de Barbarie*, *d'Afrique* ou *de Numidie*, la Pintade; *P. des bois* ou *des coudriers*, *P. sauvage*, la Gélinotte; *P. de bruyère*, le Tétras; *P. de neige*, le Lagopède.

En Botanique, on appelle *Poule grasse* la Mâche cultivée, la Lampsane commune; *Poule pondeuse*, la Morelle mélongène ou Aubergine.

On appelle encore *Poule* une des figures de la contredanse française.

Au jeu de Billard et à plusieurs autres jeux, la *poule* est la réunion des mises que fait chaque joueur, et qui reste à celui qui gagne la partie : ce terme vient sans doute de ce que dans l'origine l'enjeu était une *poule*.

POULET, *Pullus*, nom que reçoit le poussin lorsque le duvet a été remplacé par les plumes. Après cinq ou six semaines, il prend le nom de *coq* ou de *poule*, selon son sexe; si on lui enlève la faculté de se reproduire, il reçoit le nom de *chapon* quand il est mâle, de *poularde* quand il est femelle. — On appelle *Poulet d'Inde* le Dindon; *P. de bois*, la Huppe.

Les anciens Romains appelaient *Poulets sacrés* ceux que les prêtres élevaient pour en tirer les augures. S'ils refusaient de manger, l'augure était funeste. Dans le cas contraire, il était favorable en proportion de l'avidité avec laquelle ils achevaient leur repas. On connaît l'histoire du consul Claudius Pulcher, qui, la veille de la bataille de Drépane, ayant appris que les poulets sacrés ne voulaient pas manger, répondit : « Eh bien, qu'ils boivent! » et les fit jeter à la mer. Les Romains attribuèrent à cet acte d'impiété la défaite du général.

POULICHE ou POULINE, nom donné aux jeunes cavales jusqu'à trois ans.

POULIE (en anglais *pulley*, fait du verbe *to pull*, tirer), cylindre de bois ou de métal d'épaisseur arbitraire, mobile sur son axe, qui est porté dans

une chape; la surface convexe du cylindre est creusée en gorge pour recevoir une corde qui enveloppe une partie de sa circonférence. La poulie, comme toutes les autres machines simples, a pour objet de mettre en équilibre trois forces, dont deux sont appliquées aux extrémités de la corde qui enveloppe la poulie, tandis que la troisième appliquée à la chape passe par le centre du cylindre mobile. Une de ces trois forces est ordinairement remplacée par un point d'appui. La poulie est dite *fixe* si c'est la chape qui est attachée à un point fixe; la poulie ne peut alors prendre qu'un mouvement de rotation. Elle est *mobile* si c'est une des extrémités de la corde qui est attachée au point d'appui; outre son mouvement de rotation, la poulie mobile a encore un mouvement de translation. C'est Archimède qui inventa la *P. mobile*. — On donne le nom de *Moufle* à un système de poulies assemblées dans la même chape, soit sur le même axe, soit sur des axes différents.

POULIN, POULINIÈRE. *Voy.* POULAIN.

POULINE, vieux mot français, était synonyme de *bec* ou *éperon* de navire. — *Voy.* POULAINE.

POULIOT, *Pulegium*. *Voy.* MENTHE.

POULPE (corruption de *Polype*, c'est-à-dire animal à plusieurs pieds). Autrefois ce nom s'appliquait à tous les céphalopodes connus. Aujourd'hui on appelle spécialement *Poulpe* l'*Octopus*, genre de Mollusques céphalopodes cryptodibranches, renfermant des animaux pourvus de huit grands tentacules à peu près égaux, et dont la coquille est réduite à deux grains coniques de substance cornée, placés dans l'épaisseur de leur peau dorsale. Les poulpes nagent difficilement : c'est pour cela qu'ils se tiennent de préférence près des côtes. La force de leurs bras est extraordinaire : les animaux enlacés dans les contours de ces organes ne peuvent guère leur échapper; on a même prétendu qu'ils font périr quelquefois des nageurs. La puissance de leur étreinte est considérablement augmentée par le nombre immense de ventouses dont ces appendices sont garnis, nombre qui va jusqu'à cent vingt paires. Le *Poulpe commun* (*O. vulgaris*) a 16 ou 20 centimètres de diamètre, et ses bras sont six fois aussi longs que son corps. — Lamarck a rangé dans ce genre 4 espèces : l'*O. vulgaris* et l'*O. granulatus*, qui ont 2 rangs de ventouses; l'*O. cirrhosus* et l'*O. moschatus*, qui n'en ont qu'un. Ces deux dernières espèces forment le genre *Élédone*. *Voy.* ce mot.

POULS (du latin *pulsus*, battement), mouvement imprimé à tout le système artériel par l'ondée de sang que chaque contraction du cœur fait pénétrer dans les artères : on y distingue la *diastole*, mouvement de dilatation qui est l'effet direct produit dans chaque artère par la contraction du cœur, et la *systole* qui lui succède, et qui n'est que le retour du vaisseau sur lui-même. Le *pouls naturel* n'est ni dur ni mou; il est modérément développé, d'une force moyenne et d'une égalité parfaite, tant dans ses pulsations que dans leurs intervalles. Il s'éloigne plus ou moins de ces conditions dans les maladies, et les différences qu'il présente alors contribuent essentiellement à éclairer le diagnostic. On peut explorer le pouls sur la carotide, la temporale, la crurale, la brachiale; mais on choisit ordinairement la radiale. Pour *tâter le pouls*, on place sur le trajet de cette artère, à 3 centimètres environ au-dessus du poignet, l'indicateur et les deux doigts suivants, qu'on tient rapprochés les uns contre les autres, de manière à presser également l'artère. On place en même temps le pouce à la partie postérieure du bras afin d'avoir un point d'appui. *Voy.* SPHYGMOMÈTRE.

Le nombre des battements du pouls diminue progressivement depuis la naissance jusqu'à la décrépitude : dans les premières années de la vie, on compte par minute de 120 à 140 pulsations; vers l'âge de six ans, 100 à 106; à sept ans, 90 à 95; à la puberté, environ 80; dans l'âge adulte, de 65 à 75; à soixante ans, 60; dans une vieillesse plus avancée, 50 et au-dessous.

Le *pouls* est dit *fréquent* quand les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné; *fébrile*, lorsque dans l'adulte il bat 90 fois par minute; *lent*, quand les pulsations se font avec lenteur; *rare*, quand, dans un temps donné, il bat moins de fois que dans l'état naturel; *dur*, lorsque l'artère frappe le doigt à la manière d'un corps solide; *tendu*, lorsque l'artère paraît tirée par deux forces opposées; *plein*, quand l'artère paraît bien remplie; *vide*, quand l'artère paraît ne contenir que de l'air; *serré*, quand il est dur et tendu; *mou*, quand l'artère frappe le doigt avec mollesse; *souple*, quand il est doux au toucher et modérément développé; *fort*, quand il résiste à la pression et frappe fortement le doigt qui le touche; *faible*, quand il frappe faiblement et disparaît sous le doigt; *égal* ou *inégal*, suivant que les pulsations sont semblables ou dissemblables entre elles; *redoublé* ou *rebondissant*, quand une pulsation semble coupée en deux, ou qu'après deux pulsations qui se succèdent rapidement il y a un repos, etc.

*Pouls veineux*, mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères : c'est un mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans les veines cave supérieure et jugulaire.

POUMON (du latin *pulmo*, dérivé du grec *pneumôn*), organe de la respiration. Chez l'homme, le *poumon* est double, de structure spongieuse, molle, flexible, compressible et dilatable. Les poumons remplissent exactement la cavité de la poitrine et sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. Ils ont la forme d'un cône irrégulier, dont le sommet, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte, et dont la base repose sur le diaphragme. Le droit, plus court et plus large que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux ; le gauche n'a que deux lobes et qu'une scissure. La face interne de ces organes, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires, que les anatomistes appellent la *racine des poumons*. Les poumons sont d'une couleur fauve pâle, grisâtre, quelquefois violacée et comme marbrée ; chez les vieillards, ils sont ordinairement parsemés de nombreuses taches noires. Ils sont essentiellement formés par les innombrables ramifications des bronches, dont les divisions les plus ténues viennent former, immédiatement au-dessous de la surface de l'organe, une sorte de fascicule terminal. La membrane muqueuse tapisse toute la surface interne de ces divisions jusqu'à leur extrémité la plus ténue, où elle se termine en autant de culs-de-sac isolés. L'artère pulmonaire distribue ses ramifications jusque sur les dernières divisions bronchiques, et communique avec l'intérieur des vésicules sans que l'on sache bien comment se fait cette communication.

Pour le jeu des poumons dans l'acte de la respiration, *Voy.* RESPIRATION.

Les poumons sont sujets à de nombreuses maladies, telles que la pneumonie, la phthisie, la pleurésie, l'emphysème, etc. *Voy.* ces mots.

POUND, c.-à-d. *poids*, mot anglais employé pour désigner la *livre sterling*. *Voy.* STERLING.

POUPART, espèce de Crabe. *Voy.* CRABE et PLATYCARCIN.

POUPE (du latin *puppis*), l'arrière d'un navire, la partie opposée à la *proue*. La poupe est le poste d'honneur d'un bâtiment. — Dans les anciens navires, la poupe était très-élevée (*Voy.* DUNETTE et CHATEAU D'ARRIÈRE) : elle était festonnée de galeries et ornée de sculptures; aujourd'hui la poupe a beau-

coup perdu de son élévation; mais elle est encore chargée d'ornements; elle est surmontée par le couronnement. C'est à la poupe qu'est inscrit le nom du navire.

POUPÉE (du latin *pupa*, petite fille, ou, selon quelques-uns, mais moins probablement, de *Poppée*, femme de Néron, qui, la première, se servit d'un masque pour garantir son visage), petite figure humaine faite de bois, de carton, etc., et servant de jouet. En même temps qu'elles servent à l'amusement des petites filles, qui les habillent et font pour elles toutes les parties de l'habillement, les poupées les accoutument de bonne heure au travail de couture. Ces jouets étaient déjà fort en vogue chez les Perses et les Romains. C'est aujourd'hui un article assez important de fabrication, surtout en Flandre.

Les Modistes et les Tailleurs appellent *Poupée* une espèce de mannequin sur lequel on essaye des chapeaux, des vêtements. *Voy.* MANNEQUIN.

Les Tourneurs donnent ce nom à deux pièces solides fixées sur le banc ou établi, qui servent, dans le tour à pointes, à soutenir les deux extrémités de la pièce qu'on veut tourner, et, dans le tour en l'air, à supporter les deux extrémités de l'arbre au bout duquel est fixée la pièce que l'on tourne.

En Arboriculture, *Enter en poupée*, c'est placer autour des greffes nouvelles en fente ou en couronne une masse de glaise, mêlée de mousse ou de foin, serrée avec des lanières d'étoffe, de la paille, etc. C'est l'opposé de l'*écusson*.

POURCEAU (de *porcellus*). *Voy.* COCHON.

Le Hérisson est appelé *Pourceau ferré*, et le Marsouin, *Pourceau de mer*.

POURPIER (par corruption de *Poule-pied*, selon Roquefort, à cause de sa forme, ou plutôt à cause de ses fleurs *pourprées*), *Portulaca*, genre type de la famille des Portulacées, se compose de plantes herbacées charnues, dont quelques espèces sont cultivées dans nos contrées. L'espèce type, le *Pourpier cultivé* (*P. oleracea*), est une plante annuelle, dont la racine simple et fibreuse donne naissance à des tiges et à des rameaux couchés, s'étalant à plat sur la terre, et dont les feuilles ovales se redressent seules un peu; des fleurs jaunes pourprées terminent les rameaux : ces fleurs, dont la corolle délicate offre 4 ou 6 pétales, s'épanouissent le matin et se ferment avant le soir. Le fruit est une capsule qui s'ouvre par une fente transversale circulaire (*portula*). Cette espèce, originaire des Indes, croît facilement en France. On en cultive plusieurs variétés, dont on mange les feuilles cuites ou en salade; l'une de ces variétés se nomme *Pourpier doré*. On recherche encore le *P. à grandes fleurs*, d'un rouge pourpre très-brillant, et le *P. de Gillies*, originaire du Chili. Les feuilles du *P. sauvage* sont légèrement rafraîchissantes; sa décoction passe pour être diurétique.

*Pourpier de mer*, espèce d'Arroche qui croît sur le bord de la mer, et dont les feuilles, charnues et remplies de suc, comme celles du pourpier cultivé, ont un goût salé.

*Pourpier sauvage* ou *Pourpière*. *Voy.* PÉPLIDE.

POURPOINT (du bas latin *perpunctum*, fait au moyen de *points* de couture), ancien vêtement français en usage surtout aux XVIe et XVIIe siècles, couvrait le haut du corps, du cou à la ceinture. Dans l'origine, le pourpoint était un vêtement de guerre qui couvrait la poitrine et le dos, et qui se mettait sous la cuirasse : il était fait de laine ou de coton, fortement piqués entre deux étoffes : d'où son nom. Ce fut ensuite un vêtement de ville ayant un collet, des manches et même des basques. On en fit en peaux de senteur, en velours, en soie, etc. La mode des pourpoints tailladés est venue d'Espagne.

POURPRE (du latin *purpura*). Les anciens donnaient ce nom à une matière colorante qu'ils employaient pour la teinture et qui donnait un rouge foncé tirant sur le violet. Ils l'extrayaient d'un coquillage de la Méditerranée que l'on avait cru retrouver dans le mollusque qui a été appelé pour ce motif *Pourpre* (*Voy.* ci-après), ou dans l'*Aplysie*, et qu'on a récemment reconnu pour être le *Murex* ou Rocher. Suivant la tradition, la découverte de la pourpre serait due à un chien de berger qui, ayant brisé un coquillage, en fit sortir un liquide qui lui teignit la gueule en rouge. C'est à l'Hercule tyrien, c.-à-d. aux Phéniciens, qu'on attribue l'invention de la teinture des étoffes en pourpre. Pendant longtemps l'usage de la pourpre fut réservé aux rois et aux princes souverains. Chez les Romains, le droit de la porter n'appartenait qu'aux triomphateurs, et plus tard aux empereurs. C'est pour cela que l'expression *prendre la pourpre* devint synonyme de *se faire proclamer empereur*. Dans les temps modernes, la robe de pourpre a été réservée aux plus hauts dignitaires de l'Église : d'où l'expression *pourpre romaine*, pour dire la dignité de *cardinal*. — La pourpre la plus estimée était la *P. de Tyr*, d'un rouge foncé, que l'on tirait du *Murex brandaris*; la *P. de Tarente* était violette : on la tirait du *M. trunculus*. Le secret de cette teinture a été retrouvé par le Dr Bizio, de Venise, en 1835.

POURPRE, *Purpura*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches marins, de la famille des Purpurifères et voisin des Buccins. Il renferme des coquilles à columelle aplatie, finissant en pointe, et possédant, derrière l'échancrure destinée au siphon respiratoire, un petit canal légèrement courbé et non saillant. L'animal ressemble à celui des Buccins. Ces mollusques sont répandus en grand nombre sur les rivages de la plupart des mers, surtout dans celles du Midi. Lamarck les a ainsi nommés à cause de la liqueur rouge qu'ils sécrètent et dans laquelle il a cru retrouver la pourpre des anciens, qui appartient plus vraisemblablement à une espèce du genre *Murex* (*Voy.* ci-dessus) : cette liqueur est contenue dans un réservoir particulier en forme de vessie, placé dans le voisinage de l'estomac.

En Médecine, on appelle *Pourpre* tantôt la *Fièvre pourprée* (*Voy.* ci-après), tantôt une sorte d'exanthème offrant sur la peau de petites taches pourprées nettement circonscrites. Le mot est alors masculin. — On donne le nom de *Pourpre blanc* à la *Miliaire*.

Dans le Blason, le mot *Pourpre* désigne le violet.

*Pourpre de Cassius* ou *Pourpre minéral*, belle couleur de pourpre que l'on emploie dans les arts pour peindre sur la porcelaine : c'est un oxyde d'or et d'étain, qu'on obtient en faisant réagir le deutochlorure d'or avec une solution de protochlorure d'étain.

POURPRÉE (FIÈVRE), *Purpura*, dernier degré de la *Fièvre adynamique* ou *putride*. Elle est ainsi nommée, parce que le corps est alors parsemé de petites taches sous-cutanées, de couleur pourpre, et analogues aux piqûres des puces. *V.* PURPURA et FIÈVRE.

POURRÉTIE, *Pourretia* (d'un nom propre), genre de la famille des Bombacées, détachée de celle des Malvacées, a été établi pour un arbre de l'Amérique tropicale au tronc épais et comme renflé vers son milieu, à bois fongueux, à feuilles cordiformes, à fleurs rouges et disposées en ombelles. Cet arbre croît dans les Andes et au Pérou. Principales espèces : *Pourretia arborea* ou *Cavanillesia*, *P. platanifolia*, etc.

POURRITURE, état d'un corps en décomposition. *Voy.* PUTRÉFACTION.

*Pourriture d'hôpital*, gangrène qui survient aux plaies et aux ulcères des blessés par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. Elle débute ordinairement par la suppression de la suppuration de la plaie, qui se recouvre d'une sanie grisâtre, couenneuse et tenace, en même temps qu'elle devient très-douloureuse. La gangrène se manifeste ensuite : du centre de la surface ulcérée, elle s'étend vers les bords ; ceux-ci se tuméfient et se renversent; les malades succombent dans un état d'adynamie. Le traitement consiste dans l'emploi des

toniques à l'intérieur, et des topiques excitants et antiseptiques à l'extérieur; il faut, en outre, désinfecter soigneusement la salle où règne la maladie.

Les Vétérinaires nomment *Pourriture* ou *Cachexie aqueuse* une maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très-dangereuse, dont les principaux phénomènes sont la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou l'abdomen : la Surelle ou Petite Oseille passe pour un préservatif et un remède de cette maladie.

*Pourriture du pied :* c'est le Piétin. *V.* ce mot.

*Pourr. des soies*, maladie scorbutique du cochon.

POURSUITE. C'est, en Jurisprudence, la mise en action d'un droit : elle comprend tous les actes d'exécution qui se font en vertu d'un droit contre quelqu'un pour le contraindre à faire une chose à laquelle il est obligé. *Voy.* ACTION et PROCÉDURE.

POURTOUR, se dit, en Architecture, du circuit, de la circonférence d'un corps, d'un ouvrage. Quand le pourtour d'un édifice est orné d'une colonnade ou d'arcades, il prend le nom de *péristyle* ou de *portique*. — Dans une église, le *pourtour du chœur* est la prolongation des nefs latérales lorsqu'elles se rejoignent derrière le chœur.

POURVOI. C'est, en Jurisprudence, l'action par laquelle on attaque devant une juridiction supérieure la décision d'un tribunal inférieur. Il se dit surtout pour désigner les actions déférées à la cour de cassation. — Le pourvoi en cassation ne peut être fondé que sur la violation de la *loi* ou des *formes* et sur l'*incompétence* du juge ou l'*excès de pouvoir*. Les jugements des juges de paix ne peuvent être cassés que pour ces deux dernières causes. — En Matière civile, le délai pour se pourvoir en cassation est ordinairement de 3 mois; en Matière criminelle, correctionnelle ou de police, le délai n'est que de 3 jours. — Le *pourvoi* n'est point suspensif de l'exécution des jugements et arrêts en matière civile; il l'est en matières de police correctionnelle et criminelle. — Le *Pourvoi civil* n'est reçu qu'autant que le demandeur a consigné 150 fr. Cette somme est restituée à celui dont le *pourvoi* est admis; elle est perdue pour celui qui succombe.

*Pourvoi en grâce. Voy.* RECOURS.

POUSSE (de *pousser*), se dit, en Botanique, du jet qu'un arbre produit dans le cours d'une année, surtout au printemps et au milieu de l'été. On nomme *première pousse*, celle qui vient en mars et avril; *seconde pousse*, celle qui vient en août.

Les Vétérinaires appellent *Pousse* une maladie du Cheval, caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps : ce qu'on appelle le *soubre-saut*, le *coup de fouet*, le *contre-coup*. On nomme *Poussif* le cheval atteint de cette affection. — On a considéré la pousse comme une névrose de la respiration, et on l'a assimilée à l'asthme de l'homme; d'autres l'ont attribuée à un emphysème du poumon; à un état de spasme du diaphragme; à une affection organique du cœur, à un défaut de proportion des cavités de cet organe. La pousse est peu susceptible de guérison.

On nomme encore *Pousse* une altération du vin qui consiste en un développement accidentel d'acide carbonique : c'est comme une seconde fermentation produite par le contact de l'air. La *pousse* attaque surtout les vins mousseux : la fermentation y est tellement considérable que si on ne l'arrête pas, on s'expose à la casse d'un grand nombre de bouteilles.

*Pousse* se dit aussi pour *Mofette*, *Feu grisou*.

POUSSÉE. En Architecture, *Poussée* se dit de l'effort que font les terres d'un quai, d'une terrasse, les pierres d'une voûte, etc., qui *poussent* les corps environnants : c'est un effet de la pesanteur. On y résiste au moyen d'éperons et d'arcs-boutants (*Voy.* aussi CULÉE). M. de Garidel a donné, en 1837, des *Tables des poussées des voûtes en plein cintre*.

En Physique, *Poussée* se dit surtout de la pression de bas en haut qu'éprouvent les corps plongés dans un liquide quelconque : c'est un effet de l'incompressibilité des liquides. C'est pour résister à la poussée qu'on charge de lest les navires et autres bâtiments.

On nomme encore ainsi la première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-PIEDS, nom vulgaire de l'*Anatife*.

POUSSIF, se dit d'un cheval affecté de la *pousse*.

POUSSIN (du bas latin *pulcinus*, diminutif de *pullus*), petit poulet nouvellement éclos. Le poussin sort de l'œuf vers le 21e jour de l'incubation. Lorsqu'il revêt les plumes, on lui donne le nom de *poulet*.

POUSSINIÈRE (LA), nom vulgaire des Pléiades. *Voy.* PLÉIADES.

POUTRE (jadis *poultre*, du bas latin *pulpetrum*), grosse pièce de bois carrée, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher. Quand elles sont de moindre dimension, on les appelle *poutrelles*. La résistance de chaque poutre est le produit de sa base par sa hauteur. Une poutre posée sur le champ résiste plus que posée sur le plat. Voici, pour la force de résistance des poutres, dans quel ordre on peut ranger les divers bois : orme, charme, hêtre, chêne, châtaignier, marronnier, sapin, noyer, saule, platane, tilleul, peuplier. — Depuis quelques années, on emploie avec avantage des poutres de fonte et de tôle.

POUVOIR. En Politique, le *Pouvoir* ou la *Puissance publique* est l'autorité chargée de gouverner la société. On distingue généralement le *P. législatif*, chargé de faire les lois; le *P. exécutif*, chargé de faire exécuter les lois; le *P. judiciaire*, chargé de poursuivre les infractions à la loi. — Dans les États constitutionnels, on entend aussi par les *Trois Pouvoirs* le Roi, la Chambre des Députés ou des Communes et la Chambre des Pairs ou des Lords.

On distingue encore, selon la nature de l'autorité exercée, le *P. temporel*, gouvernement civil d'un État, s'appliquant aux intérêts purement terrestres, et le *P. spirituel*, qui n'appartient qu'à l'Église, et qui est la faculté d'enseigner les vérités de la religion, de décider les points de foi, de lier et de délier les consciences. On sait quelles luttes ces deux pouvoirs se sont livrées au moyen âge, et par quelles transactions elles furent terminées. *Voy.* INVESTITURE.

En Droit, on nomme *Pouvoir* la capacité de faire une chose : une femme n'a pas le *pouvoir* d'agir en justice sans l'autorisation de son mari. — *Pouvoir* se dit aussi pour *mandat*, *procuration*. *Voy.* ces mots.

*Pouvoir discrétionnaire. Voy.* DISCRÉTIONNAIRE.

Dans la Discipline ecclésiastique, on entend par *Pouvoirs* la faculté d'exercer les fonctions du ministère ecclésiastique : les pouvoirs principaux nécessaires à un prêtre sont ceux de *célébrer la messe*, de *prêcher* et de *confesser*. Il est aussi des *pouvoirs gracieux*, tels que ceux d'absoudre des cas réservés, d'indulgencier les croix, chapelets, de bénir les ornements et les linges sacrés, etc.

POUZZOLANE, espèce d'argile ferrugineuse, diversement colorée, qui a éprouvé l'action d'une haute température par le feu des volcans. Elle forme avec la chaux et le sable commun un mortier qui durcit sous l'eau en très-peu de temps (*mortier hydraulique*). — Elle se rencontre particulièrement en Italie, près de *Pouzzoles* (royaume de Naples), et de Civita-Vecchia (États romains). On en trouve aussi en France dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Hte-Loire et de la Hte-Vienne.

PRAGMATIQUE (du grec *pragmatikos*, dérivé de *pragma*, affaire). Ce mot n'est guère usité que dans cette locution *Pragmatique sanction*, et désigne spécialement certains décrets ou règlements relatifs aux grandes affaires de l'Église ou même de l'État. *Voy.* PRAGMATIQUE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On appelle *Histoire pragmatique* une histoire dans laquelle on présente les faits de manière à offrir des conclusions immédiatement applicables à la pratique des affaires.

PRAIRIAL (de *prairie*), 9e mois du calendrier républicain, commençant le 20 ou le 21 mai suivant les années, et finissant le 18 ou le 19 juin. On l'avait ainsi appelé parce que c'est l'époque de l'année où l'on fauche les prairies. — Pour les Journées de Prairial, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRAIRIE (du latin *pratum*), terrain frais et humide qui produit l'herbe et les fourrages nécessaires à la nourriture des animaux, fourrages que l'on fauche pour les conserver. Les *prairies* diffèrent des *pâturages* ou *pacages* en ce que, dans ces derniers, les bestiaux consomment sur place, ce qui n'a jamais lieu dans les prairies bien ordonnées.

On distingue les *Prairies naturelles*, engazonnées et arrosées par la nature, et les *Pr. artificielles*, dues au travail de l'homme. Les premières produisent des plantes de tout genre (surtout des Graminées), de toutes saisons et de toute durée, dont la moitié au plus conviennent à la nourriture des animaux. Les secondes, qui le plus souvent ne sont que temporaires, sont composées de plantes fourragères choisies, qui varient suivant la nature des terrains, et dont les plus communes sont le trèfle, la luzerne, le sainfoin, auxquels on joint la fléole, le dactyle et surtout le *ray-grass*, qui a une prodigieuse vigueur de végétation. L'invention des prairies artificielles, qui ont presque partout succédé au système vicieux des jachères, est attribuée, par les uns à Camille Torello, agriculteur lombard du XVIe siècle, et par les autres à l'Anglais Hartlib, qui vivait dans le siècle suivant.

PRALINE (pour *Prasline*), amande ou pistache rissolée avec sa peau dans du sucre bouillant et ordinairement coloré en rouge. Cette espèce de dragée est ainsi nommée, parce que c'est un sommelier du maréchal du Plessis-Praslin qui l'imagina au siècle dernier.

PRAME, grand et fort bateau à fond plat, à rames et à voiles, tirant peu d'eau, et susceptible de porter beaucoup de poids et une forte artillerie. Napoléon fit entrer grand nombre de *prames* dans la flottille de Boulogne.

PRANGOSIER, *Prangosia*, plante de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, originaire de l'Inde, et propre à la nourriture des bestiaux. On a cherché à l'acclimater en France.

PRASE (du grec *prason*, vert), pierre précieuse: c'est une variété de Quartz agate, de couleur vert pâle.

PRASIUM (de *prasion*, nom grec d'une plante qu'on croit être le Marrube ou la Marjolaine), genre de Labiées, type de la tribu des *Prasiées*, à feuilles pétiolées, d'un vert sombre, ovales, obtuses, en cœur à leur base, crénelées à leur contour; à fleurs blanchâtres ou d'un bleu tendre, de grandeur médiocre; calice à 5 dents, à 2 lèvres, la lèvre supérieure de la corolle concave, l'inférieure à 3 lobes; graines enveloppées d'un épiderme mou, qui leur donne l'aspect de petites baies. L'espèce principale est le *Prasium majus*, arbrisseau d'environ 2 mètres de haut, glabre, très-rameux, qui croît parmi les broussailles, sur les coteaux arides et sablonneux, dans l'Italie, la Sicile, l'Espagne, la Barbarie, etc.

PRATICIEN (par abréviation de *pragmaticus*, homme d'action). Outre que ce mot se dit, en général, de toute personne qui a beaucoup d'expérience dans un art, d'un médecin exerçant, d'un avoué, il désigne spécialement un ouvrier qui travaille sous les ordres d'un sculpteur, qui dégrossit et met au point la statue que l'artiste achève ensuite.

PRATIQUE (corruption de *pragmatica*, dérivé de *prattô*, agir, faire), se dit, en général, de l'exécution des règles et des principes d'un art ou d'une science : on oppose la *pratique* à la *théorie*.

En termes de Palais, on entend par *Pratique* la connaissance des affaires suivies en justice, notamment des formalités de procédure qui doivent y être observées et du style des actes : on dit, en ce sens, *style de pratique*, *termes de pratique*.

En termes de Marine, *Pratique* signifie accès ou communication : *Donner pratique* à un bâtiment, l'admettre *à la libre pratique*, c'est lui permettre de communiquer librement avec la terre.

On appelle encore *Pratique* un petit instrument de métal que les joueurs de marionnettes mettent dans leur bouche, comme une guimbarde, et au moyen duquel ils changent leur voix : ils s'en servent surtout pour faire parler Polichinelle.

PRÉ, petite prairie. *Voy.* PRAIRIE.

PRÉBENDE (du latin *præbenda*, de *præbere*, fournir), droit que possède un ecclésiastique de percevoir certains revenus dans une Église cathédrale ou collégiale. La *prébende* diffère du *canonicat* en ce que ce dernier n'était qu'un titre purement spirituel, et ne donnant de revenu temporel que lorsqu'il était accompagné de la prébende. Les *prébendiers* ou *chanoines prébendés* avaient droit de préséance sur les chanoines honoraires. — Il y avait quelques *prébendes laïques*, réservées à des personnages laïques de haute naissance.

PRÉCAIRE (du latin *precarius*). On nommait jadis ainsi une espèce de bénéfice ou fief, en usage surtout du VIe au IXe siècle, et qui se bornait à la concession gratuite de l'usufruit pour un temps limité, ou même pour la vie entière. L'Église accorda souvent des *précaires* aux guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses domaines.

En Droit, *Précaire* se dit de la possession qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire, comme celle du fermier, de l'usufruitier; ou de la possession des choses dont on ne jouit que par une concession toujours révocable au gré de celui qui l'a faite, comme un prêt à usage.

PRÉCEINTE (du latin *præcinctio*, action de ceindre), bordage épais qui forme la ceinture d'un vaisseau, et qui en distingue les étages. La préceinte se place au-dessous de chaque rangée de sabords. On distingue la *grande préceinte*, correspondant à la hauteur du 1er pont; la 2e *préceinte*, répondant au 2e pont; la 3e, appelée aussi *tribord* ou *lisse de platbord*, répondant au pont des gaillards; la 4e, ou *lisse de rabattue*, répondant au pont de la dunette.

PRÉCEPTION (du latin *præceptio*, de *præcipere*, recommander), nom donné autrefois en France à des lettres ou édits que le roi écrivait pour permettre certaines choses que la loi défendait, comme mariages illicites, transports d'héritages, etc.

PRÉCESSION DES ÉQUINOXES, ou simplement PRÉCESSION, mouvement insensible par lequel les points équinoxiaux se déplacent continuellement sur l'écliptique en marchant, d'orient en occident, en sens inverse de l'ordre des signes, de telle sorte que les équinoxes arrivent tous les ans 20′ 25″ *avant* que la terre soit en conjonction avec le soleil et avec la même étoile qu'au même équinoxe de l'année précédente. Cette différence est cause que le soleil paraît rétrograder dans les signes du zodiaque de 50″1 par an, ce qui donne un degré en 72 ans, et un signe entier, ou 30 degrés, en 2156 ans : le soleil parcourt ainsi tout le cercle de l'écliptique en 26,000 ans environ. Depuis qu'on a donné des noms aux constellations du zodiaque, le soleil a rétrogradé d'un signe entier; et quoiqu'on dise toujours qu'il entre au mois de mars dans le signe du Bélier, il faudrait dire qu'il entre dans le signe des Poissons, et ainsi des autres signes. La précession des équinoxes résulte de l'attraction inégale que le soleil et la lune exercent sur les diverses parties de la terre, à cause de son aplatissement aux pôles.

C'est l'astronome grec Hipparque qui a découvert

le phénomène de la précession (182 av. J.-C.); Newton en a reconnu la véritable cause. On doit à d'Alembert des *Recherches sur la Précession des équinoxes.*

La connaissance de la précession est utile dans l'histoire pour déterminer les dates des anciens monuments d'après les figures astronomiques qui y sont tracées, ou pour retrouver les époques des événements d'après les descriptions de l'état du ciel que les auteurs nous ont transmises. La précession des équinoxes trouble la position relative des étoiles, et oblige à renouveler de temps en temps les catalogues. — On a cru trouver dans la précession l'explication des différences que présentent les zodiaques anciens avec les zodiaques modernes. *Voy.* ZODIAQUE.

PRÉCHANTRE (en latin *præcentor*), nom donné dans certaines églises cathédrales ou collégiales au premier chantre. *Voy.* CHANTRE.

PRÊCHE (du latin *prædicatio*), se dit d'un sermon prononcé dans un temple de l'Église protestante, et, par extension, du lieu où s'assemblent les Protestants pour l'exercice de leur culte. Pendant nos guerres de religion, le traité d'Amboise (19 mars 1563) assura aux nobles protestants le *droit de prêche* dans toute l'étendue de leurs seigneuries. Les bourgeois purent avoir un *prêche* dans une ville par chaque bailliage. — *Voy.* PRÉDICATION.

PRÉCIEUSE, femme qui est affectée dans ses manières et surtout dans son langage. Ce mot, qui se prend aujourd'hui en mauvaise part, était entendu tout autrement dans la première moitié du XVII[e] siècle : on le donnait alors à des femmes d'un mérite réel, qui recherchaient dans leur langage, comme dans leur style, la pureté et l'élégance : il s'appliquait surtout aux personnes qui fréquentaient l'*Hôtel de Rambouillet* (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Cette recherche ayant dégénéré en affectation ridicule de purisme, Molière s'en moqua dans ses *Précieuses ridicules*, et le titre de *Précieuse* devint dès lors un objet de raillerie.

PRÉCIPITATION, phénomène chimique qui a lieu quand un corps se sépare du milieu d'un liquide où il était dissous, et se dépose sous la forme de poudre, de flocons ou de très-petits polyèdres. Le dépôt qui se forme alors et qui *tombe* au fond du vase est dit *précipité*. La précipitation s'opère lorsqu'un corps dissous dans un liquide y devient insoluble par l'effet de l'addition ou de la soustraction d'un autre corps. Les précipités sont pulvérulents, cristallins, floconneux, gélatineux; blancs, rouges, etc.

On a spécialement appelé *Précipité blanc*, le Protochlorure de mercure, obtenu par précipitation; *Pr. jaune*, le Sulfate de mercure; *Pr. rouge* ou *Pr. per se*, l'Oxyde de mercure.

PRÉCIPUT (du lat. *præcipere*, prendre d'avance), se dit, en Droit, de l'action de prélever une certaine portion sur un tout. Il peut y avoir *préciput* stipulé soit par contrat de mariage, soit dans des dispositions testamentaires : ainsi, le survivant des époux peut, en vertu d'une clause fréquemment usitée, prélever, *par préciput et hors part*, une certaine partie des biens de la communauté, avant qu'elle soit partagée (Code Nap., art. 1515-20). Le préciput accordé à l'un des héritiers d'un défunt consiste à lui donner la faculté de prélever sur la succession une certaine somme d'argent sans préjudice de ses droits au partage du reste. Ce préciput ne peut excéder la portion disponible; il peut être retenu même par l'héritier qui renonce à la succession (art. 919).

On donne aussi le nom de *Préciput* à un traitement supplémentaire qu'on accorde à certains fonctionnaires, par exemple, aux doyens des Facultés.

PRÉCONISATION (du latin *præconium*, proclamation publique, éloge), acte par lequel un cardinal, et quelquefois le pape lui-même, déclare en plein consistoire que tel sujet, choisi pour un évêché par son souverain, et dont la nomination est soumise à l'agrément du pape, a toutes les qualités requises. À la suite de cette déclaration solennelle, le pape décerne les bulles d'institution canonique.

PRÉCORDIAL (du latin *præcordia*, diaphragme), se dit de tout ce qui a rapport au diaphragme, surtout de la région voisine de cet organe et dite *région précordiale*.

PRÉDÉCÈS (de *præ*, avant, et *décès*, mort), terme de Jurisprudence, mort de quelqu'un avant celle d'un autre. *Voy.* SUCCESSION.

PRÉDESTINATION. Dans le langage théologique, c'est un décret de Dieu par lequel, suivant l'opinion de certains docteurs, il a de toute éternité résolu de sauver un certain nombre de créatures raisonnables et de leur donner la gloire, ainsi que les moyens nécessaires pour y parvenir. Il n'est pas de matière qui ait été autant controversée que la prédestination. Les Thomistes, prétendant s'appuyer de l'autorité de S. Augustin, tiennent pour la prédestination absolue et antécédente, c.-à-d. qui n'est pas subordonnée à la prévision des mérites de l'âme prédestinée, mais bien purement gratuite; les Molinistes ou Congruistes sont pour la prédestination conditionnelle et conséquente, c.-à-d. subordonnée à la prévision de Dieu sur le mérite de telle ou telle âme. Plus tard, Luther, Calvin, Baïus, Jansénius, ranimèrent ces disputes et exagérèrent la doctrine de la prédestination. *Voy.* GRACE.

*Prédestination* se dit aussi d'un arrangement immuable d'événements, que l'on suppose devoir arriver nécessairement : les Musulmans croient à ce genre de prédestination, qui se confond avec le fatalisme.

PRÉDÉTERMINATION ou PRÉMOTION PHYSIQUE. C'est, suivant la croyance des Thomistes, une action de Dieu qui *meut* et prévient la volonté humaine, l'affectant intérieurement et la déterminant à agir, sans que pour cela la liberté de la créature soit contrainte. C'est un des moyens qu'ont imaginés les Théologiens pour concilier la grâce et la liberté.

PRÉDICAMENT (de *prædicare*, affirmer), terme par lequel les Scolastiques désignaient toute qualité, toute épithète générale, que l'on peut appliquer à différents sujets. Il était synonyme d'*attribut*, de *genre*, de *catégorie*. Les dix catégories d'Aristote étaient aussi appelées les *dix prédicaments*. *Voy.* CATÉGORIE.

PRÉDICATION (du latin *prædicare*, parler en public), action de *prêcher*, c.-à-d. d'annoncer en chaire la parole de Dieu et les vérités de la religion. Jésus-Christ confia le ministère de la prédication à ses apôtres en leur disant: « Allez par tout le monde prêcher l'Évangile à toutes les créatures. » Les apôtres le transmirent aux évêques qui, dans le principe, en furent exclusivement chargés; plus tard, ceux-ci déléguèrent ce soin à de simples prêtres ou à des clercs instruits et habiles dans l'art de la parole Le droit d'autoriser les prédicateurs n'appartient qu'aux évêques dans leurs diocèses; les curés l'exercent dans leur paroisse. *Voy.* SERMON, HOMÉLIE et ORATEURS SACRÉS.

Quoique tout prêtre puisse se livrer à la prédication, certains ordres se sont particulièrement consacrés à cet exercice : les Dominicains eurent d'abord ce privilége : d'où le titre de *Frères prêcheurs;* depuis, ce droit fut étendu aux Franciscains, aux Carmes et aux ermites de S. Augustin.

L'abbé Maury a tracé les règles de la prédication dans son *Essai sur l'éloquence de la Chaire*. On doit à M. l'abbé Hamon un *Traité de la Prédication, à l'usage des séminaires* (1854). J.-R. Joly a donné l'*Histoire de la Prédication* (1766); Houdry, la *Bibliothèque des Prédicateurs* (1722); M. d'Assance, la *Nouvelle bibliothèque des Prédicateurs* (1837); l'abbé Migne, la *Collection intégrale des Orateurs sacrés*. Il a paru de 1837 à 1841 un *Dictionn. des Prédicateurs.*

PRÉEMPTION (du latin *præ*, avant, de préférence, et *emptio*, achat). On appelle *Droit de préemption*

le droit qu'a, dans certains cas, l'administration de la Douane, d'acheter une marchandise sur-le-champ, au prix déclaré par le propriétaire, lorsque celui-ci est soupçonné de vouloir la faire passer frauduleusement en lui attribuant une valeur trop faible. Quand la Douane exerce ce droit, elle paye en outre un dixième en sus de la valeur déclarée.

**PRÉFACE** (du latin *præfatio*, fait de *præ*, avant, et *fari*, dire). Outre cette espèce d'avant-propos ou de discours préliminaire que l'on place en tête d'un livre, soit pour expliquer le plan et la contexture de l'ouvrage, soit pour prévenir favorablement le lecteur, on appelle ainsi, en Liturgie, la partie de la messe que le célébrant chante avant le *Canon*, et qui lui sert comme de préambule ; elle commence par ces mots : *Sursum corda.* Chaque grande fête a d'ordinaire sa préface particulière. On chante la préface sur un ton qui est le même pour toutes : c'est un reste de l'ancienne musique grecque. Cette formule de prière est fort ancienne : on la fait remonter jusqu'au Ier siècle de l'ère chrétienne.

**PRÉFET**, PRÉFECTURE ( du latin *præfectus*, préposé à ). Les Romains ont donné le nom de *Préfectures* (*præfecturæ*), d'abord à celles des villes sujettes au gouvernement desquelles était *préposé* un magistrat romain appelé *Préfet* (*præfectus*), puis, sous l'Empire, à de grandes divisions territoriales régies par des fonctionnaires importants appelés eux mêmes *Préfets*, et qui ne relevaient directement que de l'empereur. — Il y avait en outre le *Préfet de Rome*, le *Préfet du prétoire*, les *Préfets des vivres, de la flotte, des légions, des camps*, etc. *Voy.* PRÉFET au *Dict univ. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui, en France, on appelle *Préfet* le haut fonctionnaire qui administre un département. Les préfets sont nommés par le chef de l'État; ils sont sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, et ont sous leurs ordres des *Sous-préfets*, qui administrent les arrondissements : ils sont assistés par un *Conseil de préfecture.* — Le mot *préfecture* se prend tantôt pour les fonctions de préfet, tantôt pour le territoire qu'administre ce magistrat, tantôt pour le chef-lieu du département ou même pour l'hôtel du préfet.

Les Préfets ont été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 fév. 1800) : d'après cette loi, ils sont seuls chargés de l'administration départementale ; ils président le conseil de préfecture où ils ont voix prépondérante. Ils doivent faire, chaque année, une tournée départementale et en rendre compte au ministre. Ils peuvent suspendre les membres des conseils municipaux. Un décret du 28 mars 1852 a étendu quelques-unes de leurs attributions, afin de décharger l'autorité centrale. Le même décret divise en trois classes les préfets, les sous-préfets et les conseillers de préfecture des départements : il fixe leur traitement à 40, 30 et 20,000 fr. pour les préfets; à 8,000, 6,000 et 4,500 pour les sous-préfets; et à 3,000, 2,000 et 1,600 fr. pour les conseillers. M. V. des Aubiers a donné un *Manuel des Préfets et Sous-Préfets.*

*Préfet maritime*, haut fonctionnaire investi de l'autorité soit militaire, soit administrative, dans un arrondissement maritime. Il y a en France cinq arrondissements ou *préfectures maritimes*, dont les chefs-lieux sont Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Les préfets maritimes sont choisis parmi les contre-amiraux et les vice-amiraux.—Leur institution date du 7 floréal an VIII. Supprimés en 1815, ils furent rétablis en 1826. Leur service est réglé par une ordonnance du 14 juin 1846.

*Préfet du palais impérial.* Napoléon Ier avait institué sous ce titre des fonctionnaires chargés de surveiller une partie de l'administration du palais impérial sous les ordres du grand-maréchal. M. de Bausset occupa cette charge. — Ces fonctions, supprimées avec l'Empire, ont été rétablies depuis 1852.

*Préfet de police. Voy.* POLICE.

**PRÉFIX** se dit, en termes de Palais, de ce qui est fixé à l'avance (*præ*). Il ne s'emploie que dans les locutions : *jour préfix, terme préfix, somme préfixe, douaire préfix* (déterminé par contrat).

**PRÉFIXE**, en Grammaire, syn. de *Préposition.*

**PRÉFLORAISON** (du latin *præ*, avant, et *florere*, fleurir), se dit, en Botanique, de la manière d'être des différentes parties d'une fleur avant son épanouissement, des dispositions variées que ses diverses parties affectent dans le bouton. La préfloraison peut être *valvaire, obvolutive, plicative, imbriquée, chiffonnée*, etc. On dit aussi *Estivation. Voy.* ce mot.

**PRÉFOLIATION** (du latin *præ*, avant, et *folium*, feuille), se dit, en Botanique, de la manière d'être ou de l'arrangement des feuilles les unes à l'égard des autres dans les bourgeons, selon qu'elles sont *plissées*, *roulées*, etc.

**PRÉHENSEURS** (de *prehendere*, prendre). Blainville a donné ce nom aux oiseaux qui, avec 2 doigts devant et 2 derrière, saisissent les corps dont ils se nourrissent et les portent à leur bec: tels sont les Perroquets.

**PRÉLART**, toile goudronnée, avec laquelle on couvre les objets dans les ports pour les mettre à l'abri.

**PRÉLAT** (du latin *præ latus*, placé devant, au-dessus). Dans l'Église catholique, on nomme *Prélats* tous les dignitaires ecclésiastiques possédant une juridiction : tels sont le pape, les cardinaux, archevêques et évêques; les patriarches, les légats, les chefs d'ordres religieux, abbés ou prieurs. On étend même ce nom à ceux qui par leur charge approchent de la personne du pape, et ont le droit de porter le violet. Chez les Protestants, le titre de *Prélat* n'a été conservé qu'en Angleterre, en Suède et en Danemark.

**PRÉLATION** (du latin *prælatio*, préférence), droit de préférence. On nommait ainsi en France, sous l'ancien régime, un droit qu'avait le roi, en plusieurs endroits du royaume, de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquéreur, pourvu qu'il n'eût pas fait foi et hommage. — En fait de bail emphytéotique, c'était le droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tout autre dans l'acquisition des constructions et améliorations que le preneur voulait aliéner.

On nommait encore ainsi le droit établi pour les enfants d'avoir par préférence les charges que leurs pères avaient possédées.

**PRÊLE** (de l'italien *asparello*, rude), en latin *Equisetum*, vulgairement *Queue de cheval*, genre type de la famille des Équisétacées, se compose des plantes herbacées dont les tiges rondes sont profondément cannelées et hérissées de rugosités qui les rendent rudes au toucher, et dont les rameaux verticillés et effilés offrent quelque analogie avec les crins d'une *queue de cheval.* Elles portent des fructifications toutes particulières, en forme de cônes obtus, composés de plusieurs anneaux de pièces distinctes qui ressemblent à de petits boucliers, sous lesquelles on trouve des corps qui paraissent remplacer les graines des autres plantes. Les Prêles se plaisent dans les lieux humides, marécageux et tourbeux; on croit même qu'elles contribuent à la formation de la tourbe. Elles varient en hauteur, depuis quelques centimètres jusqu'à 2 et 3 mètres. Les principales espèces sont : la *Prêle des champs* (*Equisetum arvense*), qui infeste les champs cultivés et étouffe les plantes; la *Pr. des fleuves* (*Eq. fluviatile*); la *Pr. d'hiver* (*Eq. hiemale*) ; la *Pr. des marais* (*Eq. palustre*); la *Pr. des bois* (*Eq. sylvaticum*).—Les Toscans mangent les jeunes pousses de la Prêle des fleuves en guise d'asperges. Les menuisiers et les orfèvres emploient les tiges de la Prêle d'hiver, sous le nom d'*asprêle*, pour polir les bois et les métaux. Les doreurs s'en servent aussi pour adoucir le blanc qui sert de couche à l'or. On l'emploie encore dans nos cuisines à écurer les vases de cuivre. En Médecine, on prescrit quelquefois la décoction de Prêle comme diurétique. — On trouve dans les tourbières

et les terrains houillers beaucoup de Prêles fossiles, plus grandes pour la plupart que les Prêles actuelles.

*Prêle*, nom vulgaire de l'oiseau appelé *Proyer*.

PRÉLUDE (du latin *præ*, avant, et *ludere*, jouer). Ce mot, aujourd'hui passé dans l'usage vulgaire, était originairement propre à la Musique, et désignait des introductions, des ouvertures tout entières. Il ne s'applique plus guère qu'aux traits de chant faits avec un instrument ou avec la voix par celui qui se prépare à exécuter un morceau, et qui essaye ainsi le ton dans lequel il va se faire entendre.

PRÉMÉDITATION (du latin *præmeditatio*). En Droit criminel, la préméditation, ou dessein réfléchi d'exécuter un crime, est une circonstance très-aggravante, dont la preuve entraîne une augmentation de peine (Code pénal, art. 297). Le meurtre avec préméditation est qualifié d'*assassinat* (art. 296).

PRÉMICES (du latin *primitiæ*, sous-entendu *fruges*), les premiers fruits de la nature, les premiers produits de la terre ou du bétail. Abel offrait à Dieu les prémices de ses troupeaux. Les Israélites offraient au vrai Dieu, au nom de toute la nation, une gerbe d'orge cueillie le soir du 15 du mois de nisan, avant la récolte générale, et battue dans le parvis du temple. Par la loi de Moïse, les prémices qu'on offrait à Dieu appartenaient à la tribu de Lévi. — Chez les Païens, les peuples les plus lointains, les Hyperboréens, envoyaient à Délos, pour y être offertes à Apollon, les prémices de leurs moissons. Les Romains offraient les leurs aux dieux lares et aux prêtres.

PREMIER (NOMBRE). *Voy.* NOMBRE.

PRÉMISSES (en latin *præmissæ*, de *præ*, en avant, et *missus*, envoyé). On nomme ainsi en Logique les deux premières propositions d'un syllogisme, parce qu'elles sont comme envoyées en avant pour préparer la troisième, qui en est la *conséquence*. L'une des deux prémisses prend le nom de *majeure*, et l'autre celui de *mineure*. *Voy.* SYLLOGISME.

PREMNE, *Premna*, genre de la famille des Verbénacées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, dentées en scie dans les jeunes plantes, très-entières dans les adultes; à fleurs petites, blanchâtres, en cymes terminales: le fruit est un drupe pisiforme, à un seul noyau quadriloculaire. Les Premnes croissent dans l'Asie tropicale et la Nouvelle-Hollande. On en connaît une dizaine d'espèces: les feuilles de la *Premne à feuilles entières* (*Pr. integrifolia*) exhalent une odeur désagréable; mais elles ont, dit-on, la propriété de dissiper les maux de tête: d'où le nom d'*Arbre à la migraine* qu'on lui a donné.

PRÉMOTION. *Voy.* PRÉDÉTERMINATION.

PRENANTHE, *Prenanthes* (du grec *prênês*, penché, et *anthos*, fleur), plante de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, dont la plupart des espèces sont indigènes d'Europe: feuilles grandes, lyrées, glauques en dessous, d'un vert foncé en dessus; tige terminée par une panicule très-ample, composée de petits capitules d'un jaune pâle. On trouve dans les montagnes subalpines de l'Allemagne, de la France, etc., le *Prenanthes purpurea*, espèce gracieuse par la finesse de ses pédoncules et ses petits capitules purpurins penchés, d'où le nom de la plante. Le *Pr. alba* de l'Amérique septentrionale est une jolie plante d'ornement, à feuilles grandes, cordiformes, sinueuses; à fleurs en capitules, blanches, légèrement lavées de rose. Le *Pr. serpentaria* est regardée comme un remède infaillible contre la morsure des serpents à sonnettes. — Les diverses espèces de ce genre ont été rangées par quelques Botanistes soit dans le genre *Crepis*, soit dans le genre *Phænixopus*.

PRENEUR, en termes de Pratique, s'emploie par opposition à *bailleur*: c'est celui qui prend à loyer ou à ferme une chose, une maison, une terre, etc.

PRÉNOM (du latin *prænomen*), nom que l'on met d'ordinaire avant le nom de la famille, afin de distinguer celui qui le porte. Chez les Romains, l'enfant recevait son prénom le 9e jour de la naissance. Les prénoms les plus usités étaient *Aulus*, *Caius*, *Cneius*, *Lucius*, *Marcus*, *Manius*, *Publius*, *Quintus* et *Titus*, qui s'écrivaient abréviativement par les initiales A., C., Cn., L., M., M'., P., Q., T., et ensuite ceux de *Decimus*, *Servius*, *Sextus*, *Spurius* et *Tiberius*, que l'on écrivait D. ou Dec., Serv., Sext., Sp. et Tib. — Chez les Chrétiens, les prénoms sont le plus souvent empruntés aux saints du calendrier, et ils se confondent avec les *noms de baptême*. Sous la République française, on les tirait du calendrier républicain, qui ne contenait que des noms de plantes, de légumes, d'instruments aratoires. Depuis 1802, il n'est permis d'employer dans les actes de naissance que les noms en usage dans les différents calendriers ou ceux des personnages connus de l'histoire ancienne. Il est interdit aux officiers de l'état civil d'en admettre aucun autre dans leurs actes (loi du 11 germinal an XI).

PRÉOPERCULE. On nomme ainsi, chez les Poissons, une pièce osseuse par le moyen de laquelle l'*opercule*, c.-à-d. la plaque qui protége les ouïes, s'articule avec le crâne. L'opercule se meut sur le préopercule comme une porte sur son montant.

PRÉPOSITION (en latin *præpositio*, formé de *præ*, avant, et *positus*, placé), partie invariable du discours qui se place entre deux mots pour exprimer le rapport qu'ils ont entre eux; exemple: les *rayons* du *soleil*; *je vais* à *Rome*, etc. C'est *un exposant de rapport*. Les deux mots réunis par la préposition sont appelés les *termes du rapport*: le premier est l'*antécédent*, le second, le *conséquent*; on nomme aussi ce dernier le *complément* de la préposition, parce qu'il sert à compléter l'idée totale du rapport énoncé. Les prépositions précèdent le plus souvent le second terme du rapport: d'où leur nom.

Les Grammairiens divisent les prépositions, d'après la nature du rapport exprimé, en prépositions de lieu, comme *à*, *auprès*, *autour*, *chez*, *jusque*, *près*, *par*, *proche*, *vers*, etc.; de temps, comme *durant*, *pendant*; de lieu et de temps à la fois, comme *dans*, *dès*, *en*, *depuis*, *sous*, *vers*; d'ordre, comme *avant*, *après*, *devant*, *derrière*, *entre*, etc.; d'union et de conformité, comme *avec*, *selon*, *suivant*; de séparation, d'exception, d'opposition, comme *excepté*, *hors*, *hormis*, *sans*, *sauf*, *contre*, *malgré*, *nonobstant*. Considérées matériellement, les prépositions peuvent se diviser: 1° en *prépositions simples*, telles que *à*, *de*, *pour*, etc.; 2° et en *locutions prépositives*, qui s'expriment en plusieurs mots, comme *auprès de*, *au travers de*, *loin de*, etc. Il y a aussi des *mots pris accidentellement comme prépositions*, tels que *durant*, *joignant*, *attendu*, *suivant*, etc.

On appelle *Particules prépositives* certaines prépositions, ordinairement empruntées du latin, qui entrent dans la composition de beaucoup de mots, en tête desquels elles se placent et dont elles deviennent inséparables. Telles sont: *a* dans *a*battre, *de* dans *dé*tourner, *e* dans *é*tendre, *in* dans *in*faillible, *per* dans *per*mettre, *pro* dans *pro*poser, etc.

Parmi les grammairiens qui ont fait des recherches spéciales sur la nature des prépositions, on peut citer Horne Tooke, Lemare, et le professeur F.-G. Pottier, auteur d'un *Essai sar la valeur des prépositions latines*, Paris, 1829.

PRÉROGATIVE. Ce mot, qui dérive de *præ rogare*, demander, appeler avant les autres, désignait originairement chez les Romains la tribu ou la centurie qui, dans les comices, donnait son suffrage la première, et dont le vote entraînait ordinairement celui de toutes les autres. Par suite, *prérogative* a exprimé un avantage particulier, un privilége quelconque.

En Droit politique, on appelle *Prérogative royale*, *Prérogative parlementaire*, les droits, les pouvoirs que la constitution accorde au roi ou au parlement.

En Diplomatie, les ministres étrangers jouissent

de trois prérogatives principales : l'*exterritorialité*, l'*inviolabilité*, l'*immunité* ou exemption de la juridiction ordinaire.

PRÉSAGE (du latin *præsagium*), signe d'après lequel on juge de l'avenir. Les païens tiraient des présages des paroles fortuites (*omen*), des tressaillements de certaines parties du corps et notamment du cœur, des yeux, des sourcils; des tintements d'oreilles, des éternuments, des chutes imprévues, de la rencontre de certaines personnes ou de certains animaux, des noms, des éclairs, de la foudre, etc. On remédiait aux mauvais présages de différentes manières : une des plus ordinaires était de cracher promptement. *Voy.* AUGURE et DIVINATION.

PRÉ-SALÉ. On nomme ainsi par ellipse la viande des moutons qui ont pâturé dans des *prés salés* ou arrosés par l'eau de la mer. On estime surtout les gigots et les côtelettes de pré-salé de Normandie.

PRÉSANCTIFIÉS. L'Église appelle *Messe des présanctifiés* une messe sans consécration, mais dans laquelle on communie avec des hosties consacrées la veille ou quelques jours auparavant : ces hosties sont elles-mêmes appelées *hosties présanctifiées*. Dans l'Église latine, on ne dit de messe des présanctifiés que le Vendredi saint; mais, dans l'Église grecque, on en dit pendant tout le carême, excepté le samedi et le dimanche.

PRESBYTE, PRESBYTIE (du grec *presbys*, vieillard, parce que les vieillards ont généralement ce genre de vue). On nomme *presbytes* les personnes qui ne peuvent voir que confusément les petits objets situés près de l'œil, et qui, pour les voir nettement, sont obligés de les tenir à une certaine distance. Ce défaut de la vue, qu'on appelle *presbytie*, vient de ce que les rayons lumineux qui partent des objets voisins de l'œil ont une trop grande divergence, de sorte qu'après s'être réfractés dans le cristallin, ils atteignent la rétine avant de se réunir, ce qui empêche la vision d'être distincte. Pour remédier à ce défaut, on emploie des verres convexes qui, diminuant la divergence des rayons, déterminent leur rapprochement et font qu'ils se réunissent précisément sur la rétine.—Les personnes âgées sont ordinairement presbytes, parce que chez elles le temps a peu à peu aplati le cristallin. Le défaut de la vue des presbytes est le contraire de celui de la vue des myopes, dont le cristallin a trop de convexité. — On peut être presbyte quoique le cristallin ait la forme qui convient à la vision distincte : il suffit pour cela que la distance qui sépare la rétine du cristallin soit trop petite, car alors les rayons lumineux se réunissent au delà de la rétine.

PRESBYTÈRE (du gr. *presbytérion*, dérivé de *presbyteros*, prêtre), habitation du curé ou du desservant. Dès les temps les plus anciens du Christianisme, une habitation a dû être fournie au curé aux frais de ses paroissiens : c'est ce que prescrivent plusieurs conciles, confirmés par une décision du concile de Trente (session VII, ch. 8). Dans l'ancienne législation ecclésiastique en France, chaque paroisse devait avoir un presbytère pour loger le curé. La législation actuelle laisse aux communes l'alternative d'un logement ou d'une indemnité : l'article 92 du décret de 1809 porte que « toute commune doit fournir au curé ou desservant un presbytère, ou, à défaut de presbytère, un logement, ou, à défaut de presbytère et de logement, une indemnité pécuniaire. »

PRESCIENCE (du latin *præscientia*, de *præ*, d'avance, et *scire*, savoir), connaissance certaine et infaillible de l'avenir : c'est un des attributs de Dieu. On a mis en opposition la prescience divine et la liberté humaine : il est impossible, a-t-on dit, que l'homme ne fasse pas nécessairement ce que Dieu a prévu qu'il ferait, et conséquemment il n'est plus libre. On a répondu en disant : tantôt que les mots de *présent* et d'*avenir* ne sont pas par rapport à Dieu ce qu'ils sont pour nous, que pour Dieu il n'y a pas de succession, qu'à ses yeux tout est simultané, que, par conséquent, Dieu voit, mais ne prévoit pas; tantôt que Dieu prévoit les faits parce qu'ils doivent arriver, mais qu'ils n'arrivent pas parce qu'il les a prévus; que, par conséquent, la connaissance qu'il en prend n'influe en rien sur leur existence. Pour faire comprendre comment Dieu peut prévoir les actes libres, on a dit que, de même que nous pouvons nous-mêmes prévoir en certains cas la conduite que tiendront ceux de nos semblables dont le caractère nous est bien connu, de même Dieu, qui connaît à fond le cœur de chacun, doit avoir cette prévision avec une certitude infinie.

Du reste, la conciliation de la prescience et de la liberté est réellement une des plus grandes difficultés de la métaphysique et de la théologie; elle a donné naissance à plusieurs systèmes et a partagé les théologiens en sectes opposées. Lors même qu'aucune des solutions proposées ne paraîtrait satisfaisante, il ne faut accuser que la faiblesse de l'intelligence humaine, ne jamais perdre de vue que ces deux vérités sont également certaines, et ne pas sacrifier l'une à l'autre. Entre autres ouvrages sur ce sujet, un des meilleurs à consulter est le *Traité du libre arbitre* de Bossuet. *Voy.* GRACE, PRÉDESTINATION, etc.

PRESCRIPTION (du latin *præscriptio*). En Droit, la prescription est un moyen d'acquérir ou de se libérer par un certain laps de temps et sous les conditions déterminées par la loi (Code Nap., art. 2219). Tous droits et actions se prescrivent par *trente ans*, à défaut de terme plus court assigné par la loi. La bonne foi n'est même pas requise pour faire acquérir la prescription de trente ans; il suffit qu'il y ait eu possession « continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire. » Les arrérages de rentes, les loyers de maisons, les fermages, les intérêts et généralement tout ce qui est payable par an ou à des termes périodiques plus courts, se prescrivent par *cinq ans*, ainsi que les effets commerciaux. D'autres actions se prescrivent à des termes plus courts encore : au bout d'un an (action des médecins, pharmaciens, maîtres de pension, etc.), ou même de *six mois* (maîtres et instituteurs, ouvriers, hôteliers). Art. 2260-2276.

La prescription peut être interrompue ou suspendue. L'interruption est *naturelle* ou *civile* : elle est naturelle lorsque le possesseur est privé pendant plus d'un an de la jouissance de la chose; la citation en justice, le commandement, la saisie, la reconnaissance de la dette, constituent l'interruption civile. La prescription est suspendue à l'égard des mineurs et interdits; elle ne court point entre époux, etc. (art. 2242-2259).

*Voy.*, pour la Prescr. en affaires commerciales, le Code de Comm., art. 189, 430 à 434, et en matière criminelle, le Code d'Instr. crimin., art. 635-643.

Le principe de la prescription a donné lieu aux discussions les plus vives, les uns regardant cette institution comme une création arbitraire du droit civil, propre à favoriser la rapine et la mauvaise foi; les autres la considérant, au contraire, comme la *patronne du genre humain*, comme le plus ferme appui de la propriété, parce qu'elle met un terme à des discussions qui autrement seraient sans fin. Quoi qu'il en soit, elle remonte aux époques les plus anciennes : elle est consacrée, sous le nom d'*usucapion*, par la loi des Douze-Tables.

Dunod, Delaporte, MM. Marcadé, Bousquet, Vazeille, Troplong, etc., ont traité *De la Prescription*.

PRÉSÉANCE (de *sedere præ*, siéger avant), droit de prendre place au-dessus de quelqu'un, de le précéder. Des règlements spéciaux règlent l'ordre de *préséance* des autorités civiles, militaires et ecclésiastiques dans les cérémonies publiques (décrets des 24 messidor an XII, 1er juin, 15 novembre 1811, etc.).

M. G. Toussaint a donné le *Code des Préséances et des Honneurs*, 1845.

Dans les rapports internationaux, la question de la préséance ou du *pas* a plusieurs fois donné lieu à de graves contestations. Pour les prévenir, le règlement de Vienne, annexé à l'acte final du congrès de 1815, et le protocole du 21 novembre 1818, ont réglé le rang des représentants des diverses puissances. Dans leurs rapports entre eux, les souverains catholiques accordent la préséance au pape.

PRÉSENCE RÉELLE. Par ces mots, on entend, dans la religion catholique, la présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'eucharistie, l'existence substantielle du corps, du sang, de l'âme et de la divinité de J.-C. sous les espèces ou apparences du pain et du vin consacrés. Le dogme de la présence réelle est le dogme fondamental du catholicisme. Les Calvinistes nient la présence réelle. *Voy.* COMMUNION et EUCHARISTIE.

PRÉSIDENT (de *præ sedere*, s'asseoir le premier), celui qui est le chef temporaire ou perpétuel d'un corps, d'une compagnie, d'une assemblée politique (Chambre des Députés ou Corps législatif, Chambre des Pairs ou Sénat, etc.), d'un État républicain. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Président* se dit le plus souvent en parlant des *présidents* des cours et des tribunaux. Les *présidents* de cour prennent le titre de *premiers présidents*. Chacune des chambres dont se compose la cour a, en outre, un président particulier, qui se nomme *président de chambre*. Les tribunaux composés de plus de quatre juges ont un *président* et des *vice-présidents*. — Les présidents des assises sont des magistrats choisis pour diriger les assises, et dont les fonctions ne sont que temporaires. On les prend parmi des conseillers des cours impériales. — Les présidents veillent au maintien de l'ordre et de la discipline dans les cours et les tribunaux; ils ont la police des audiences; ils règlent l'ordre et la distribution des affaires qui doivent y être jugées. Leurs attributions sont déterminées par le Code de Proc. civile (art. 138, 239, 325, 751, etc.), par la loi du 20 avril 1810 et les décrets des 6 juill. et 18 août 1810.

PRÉSIDES, PRÉSIDIAL. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRESLE, plante. *Voy.* PRÊLE.

PRÉSOMPTION (du latin *præsumptio*, conjecture). En Droit, les *présomptions*, suivant l'art. 1349 du Code Napoléon, sont des conséquences que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu. Elles se divisent en *Pr. légale* et en *Pr. simples*.

La *Présomption légale* est celle qui est attachée par une loi spéciale à certains actes ou à certains faits; tels sont 1° les actes que la loi déclare nuls comme présumés faits en fraude de ses dispositions, d'après leur seule qualité ; 2° les cas dans lesquels la loi déclare la propriété ou la libération résulter de certaines circonstances déterminées ; 3° l'autorité que la loi accorde à la chose jugée; 4° la force que la loi attache à l'aveu de la partie ou à son serment (art. 1350). La présomption légale dispense de toute preuve celui au profit duquel elle existe, à moins que la loi elle-même n'ait réservé la preuve contraire.

Les *Présomptions simples*, c.-à-d. qui ne sont point établies par la loi, sont abandonnées aux lumières et à la prudence du magistrat, qui ne doit admettre que des présomptions *graves, précises* et *concordantes*, et dans les cas seulement où la loi admet les preuves testimoniales, à moins que l'acte ne soit attaqué pour fraude ou dol (art. 1353).

*Présomption d'absence*. *Voy.* ABSENCE.

PRESQU'ILE, étendue de terre entourée d'eau de tous côtés à l'exception d'un seul par lequel elle communique au continent : la langue de terre par laquelle la presqu'île touche au continent s'appelle *isthme*. Les Grecs donnaient aux presqu'îles le nom de *chersonèses*, et les Romains celui de *péninsules*. Ce dernier mot est resté dans notre langue, où il désigne une presqu'île d'une étendue considérable. L'Espagne et l'Italie sont quelquefois désignées par les noms de *péninsule Ibérique* et *péninsule Hespérique* ou *Italique*. On dit même, en parlant de la première, *la Péninsule*, sans rien ajouter.

Les principales presqu'îles proprement dites sont : en Europe, le Jutland, la Crimée, la Morée ou Péloponèse; en Asie, la presqu'île de Malacca, le Kamtchatka; en Amérique, la Nouvelle-Écosse, les presqu'îles de Honduras, de Floride, de Melville, d'Alaska, etc.

PRESSE (du lat. *pressare*, fréquentatif de *premere*, presser). En Mécanique, on appelle ainsi toute machine destinée à comprimer les corps ou à y laisser une impression quelconque. On distingue : la *Presse à levier*, la plus simple de toutes, dans laquelle la résistance se trouve placée entre le point d'appui et celui de l'application de la puissance : on s'en sert souvent pour imprimer les timbres secs; c'est aussi à ce genre qu'appartiennent les *presses à bras* employées dans la plupart des imprimeries (*Voy.* IMPRIMERIE); — la *Pr. à coins*, généralement employée pour l'extraction des huiles de grains; — la *Pr. à vis*, qui consiste ordinairement en un plateau mobile, fixé à une vis qui passe dans un écrou relié d'une manière invariable au plateau : on s'en sert pour presser les fruits (*Voy.* PRESSOIR); c'est aussi celle dont font usage les relieurs : dans les fortes presses de ce genre, les vis et les écrous sont armés de volants et fonctionnent à l'aide de leviers; — la *Pr. à cylindres*, qui est plus puissante que les précédentes et qui cependant, grâce aux engrenages dont elle est pourvue, se manœuvre avec moins d'efforts; le plus souvent on la fait marcher à l'aide de la vapeur : c'est de cette presse, connue aussi sous le nom de *presse mécanique*, que font usage les typographes, les lithographes et les imprimeurs sur étoffes; la *calandre* et les *laminoirs* sont des presses de ce genre; — la *Pr. hydraulique*, composée de deux corps de pompe de dimensions différentes se communiquant entre eux, et fondée sur le principe d'égalité de pression des liquides : en vertu de ce principe, une pression d'un kilogramme par centimètre carré, exercée sur la surface d'un liquide dans un vase, se fera sentir sans altération sur tous les points de la surface du même liquide dans un autre vase communiquant avec le premier; si la surface du niveau dans le second vase est centuple de ce qu'elle est dans le premier, les pressions seront dans le même rapport, et avec un effort d'un kilogramme on en obtiendra un de cent. La première idée de cette presse est due à Pascal; elle a été réalisée au dernier siècle par le mécanicien anglais Bramah.

PRESSE s'entend aussi de tous les produits de la *presse* ou de l'imprimerie, c.-à-d. de tous les ouvrages imprimés. Sous le nom de *Presse périodique*, on distingue les journaux et revues.

Par *Liberté de la presse*, on entend liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions, sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à la censure et sans être inquiété. La liberté de la presse, aujourd'hui reconnue en France et en Angleterre, est un droit pour lequel les nations les plus civilisées n'ont cessé de lutter. Cette liberté n'existait pas en France avant 1789, ou du moins elle était extrêmement limitée par la censure. Elle fut proclamée par l'Assemblée constituante et réglée par le décret du 14 septembre 1791. A la suite de plusieurs vicissitudes, elle fut reconnue par la Charte de Louis XVIII, et confirmée de nouveau par la Charte de 1830. Depuis, il a été rendu de nombreuses lois qui ont eu principalement pour objet la presse politique et les journaux, tantôt étendant, tantôt restreignant leur liberté. Telles sont la loi du 17 mai 1819 sur la répression des crimes et délits

commis par la voie de la presse; la loi du 26 mai 1819 relative à la poursuite de ces crimes et délits; la loi du 9 juin 1819 relative à la publication des journaux; la loi du 25 mars 1822, qui édictait de nouvelles mesures de répression; la loi du 18 juillet 1828, qui fixa les conditions de la publication libre des journaux; la loi du 8 octobre 1830, appliquant le jury aux délits de la presse; la loi du 9 septembre 1835, sur les crimes, délits et contraventions de la presse; le décret du 6 mars 1848, abrogeant la loi précédente; les lois du 27 juillet 1849 et du 16 juill. 1850, contre les excès de la presse (cette dernière prescrit de signer les articles politiques); enfin le décret du 17 février 1852, qui régit aujourd'hui la matière. Ce décret soumet les journaux à l'obligation d'une autorisation, fixe le tarif des cautionnements, les rend justiciables de la police correctionnelle, permet de les suspendre après deux *avertissements motivés*, et de les supprimer après deux condamnations. M. G. Rousset a donné le *Code annoté de la Presse*.

*Presse des matelots*, enrôlement forcé de matelots en Angleterre. En certaines circonstances, on enlève de vive force des hommes de toute profession pour les faire servir comme matelots sur les bâtiments de guerre : c'est de préférence sur les matelots marchands ou pêcheurs que s'exerce cet acte de violence. La *presse des matelots* a été autorisée en Angleterre par un acte du parlement de 1779, pour les cas où les enrôlements volontaires seraient insuffisants. — En France, l'institution de l'*Inscription maritime* (*Voy.* ce mot) dispense le Gouvernement d'avoir recours à ce moyen odieux.

PRESSION. C'est l'action d'un corps qui fait effort pour en mouvoir un autre; telle est l'action d'un corps pesant qui repose sur un support, par exemple, celle de l'air atmosphérique sur la surface de la terre. Les anciens attribuaient à l'horreur de la nature pour le vide un grand nombre de phénomènes, dont la cause, aujourd'hui connue, est la *pression de l'atmosphère*. Cette pression sur la surface de la terre est égale à la pression d'une colonne d'eau de même base et d'environ 10 mètres (32 pieds) de hauteur, ou d'une colonne de mercure d'environ 754 millimètres (28 pouces de hauteur). *Voy.* AIR, BAROMÈTRE, POMPE et PRESSE.

PRESSIROSTRES (du latin *pressus*, serré, comprimé, et *rostrum*, bec), famille d'oiseaux Échassiers : bec médiocre, mais assez fort pour percer la terre et y chercher des vers; jambes hautes, dont les doigts sont courts ou médiocres, et dont le pouce est nul ou trop petit pour toucher le sol. Les Pressirostres courent assez vite, et volent rarement à de très-grandes distances parce que leurs ailes sont courtes. On divise cette famille en 6 genres: *Vanneau, Pluvier, Outarde, Huîtrier, Coure-vite* et *Cariama*.

PRESSOIR (de *presse*), machine qui sert à extraire par pression du raisin, des poires, des pommes, des olives et des plantes oléagineuses, les sucs qu'ils contiennent. Le pressoir le plus simple est le *pressoir à cage*, sorte de presse à vis, dans laquelle la pression s'opère au moyen d'un grand arbre ou *bras de levier* qui a son point d'appui entre 4 jumelles : ce pressoir a l'inconvénient de fatiguer extrêmement la force de la vis, laquelle, en raison de l'inclinaison même du levier, ne tourne pas perpendiculairement dans son écrou; souvent même, il la fait casser ou plier; il exige en outre, à cause de sa longueur, plus d'emplacement que les autres, et est d'un prix considérable, en raison de la quantité et de la force du bois qu'il exige. On emploie de préférence le *pressoir à étiquet* et le *pressoir à tesson*, qui coûtent moins, occupent moins de place et demandent moins de force : ils se composent d'une table inférieure, recevant la matière à presser, d'une table supérieure, qui lui est superposée, et d'une vis, engagée par le haut dans un écrou, reposant sur la table supérieure; la vis est mise en mouvement par un volant, un cabestan ou un levier, et le marc, placé entre les deux tables, est soumis à la pression. — Dans les usines, on emploie des presses hydrauliques, bien supérieures aux pressoirs précédents.

*Pressoir d'Hérophile. Voy.* CONFLUENT.

PRESTANT (du latin *præstans*, qui l'emporte), un des principaux jeux de l'orgue et l'un de ceux que l'on nomme jeux de mutation : il donne le ton aux voix d'hommes, et c'est sur lui que s'accordent tous les autres jeux.

PRESTATION (du latin *præstatio*, formé de *præstare*, fournir), se dit, en termes de Jurisprudence, de certaines redevances qu'on doit payer en nature, et spécialement d'une espèce de *corvée* à laquelle sont soumis les habitants de toute commune. Aux termes de l'art. 3 de la loi du 21 mai 1836 : «Tout habitant, chef de famille ou d'établissement porté au rôle des contributions directes, pourra être appelé à fournir, chaque année, une prestation de trois jours, pour sa personne et pour chaque individu mâle, valide, âgé de 18 ans au moins, et de 60 ans au plus, membre ou serviteur de la famille, et résidant dans la commune. La prestation pourra être acquittée *en nature* ou *en argent*, au gré du contribuable.» C'est le plus souvent pour la réparation des chemins vicinaux que l'on réclame les prestations.

*Prestation de serment. Voy.* SERMENT.

PRESTIDIGITATEUR (de l'italien *presto*, preste, habile, et du latin *digitus*, doigt), sorte d'escamoteur dont le métier consiste surtout à faire des tours subtils avec les doigts. Parmi les plus célèbres prestidigitateurs qu'on ait vus en France, on cite l'Italien Pinetti, les Français Bienvenu, Olivier, Ledru dit Comus, Bosco, Comte, Robert Houdin, etc.

PRESTIGE (du latin *præstigium*, formé de *præstingere*, éteindre, obscurcir), illusion opérée par sortilége (*Voy.* MAGIE). On oppose *prestige* à *miracle* : les changements que semblaient opérer les magiciens d'Égypte n'étaient que des prestiges; ceux qu'opérait Moïse étaient des miracles.

PRESTIMONIE (de *prêtre ?*). En Droit canonique, ce mot se disait d'un revenu affecté par un fondateur à l'entretien d'un prêtre sans qu'il y eût érection en titre de bénéfice.

PRÉSURE (du latin *pressura*, action de presser), liqueur acide qui se trouve dans le 4e estomac ou la caillette du veau et des jeunes ruminants, à l'âge où ils sont encore nourris de lait; elle se compose de sucs gastriques et de lait presque réduit en caséum. La présure récente est en grumeaux blanchâtres, qui deviennent ensuite d'un gris plus ou moins foncé. Lavée, salée et séchée à l'air, cette matière prend une consistance et un aspect onguentacés. On se sert de la présure pour faire cailler le lait; on en met environ 1 gramme par litre de lait. On prépare aussi de la présure liquide, qui peut se garder.

PRÊT (du latin *præstare*). En Droit on distingue deux sortes de prêt : celui des choses dont on peut user sans les détruire, et celui des choses qui se consomment par l'usage qu'on en fait; le premier s'appelle *prêt à usage* ou *commodat*; le second, *prêt de consommation*, ou simplement *Prêt*. — Le prêt est dit *gratuit*, lorsque le prêteur se contente de la restitution au terme convenu de la chose prêtée, sans rien exiger en retour : le *prêt à usage* est essentiellement gratuit; le prêt est dit *à intérêt*, quand le prêteur exige de l'emprunteur une certaine somme d'argent qui est comme le revenu de la chose productive dont il a cédé momentanément la possession. Le Code Napoléon (art. 1874-1915) règle tout ce qui concerne les divers genres de prêts et les engagements respectifs de l'emprunteur et du prêteur.

*Prêt sur gage*, prêt garanti par un nantissement (*Voy.* GAGE). Pendant longtemps, il fut loisible à tout particulier d'ouvrir des maisons de prêt sur gage;

aujourd'hui, aucune maison de prêt sur gage ne peut être établie sans l'autorisation du Gouvernement, sous peine d'amende et d'emprisonnement (Code pénal, art. 411). Dans la plupart des grandes villes, ces maisons, qui donnaient lieu aux plus graves abus, ont été supprimées et remplacées par des *Monts-de-Piété*. *Voy.* ce mot.

*Prêt à la grosse* (sous-entendu *aventure*). *V.* GROSSE.

Dans le langage militaire, on appelle *prêt* la solde fournie aux troupes, parce qu'elle est payée par anticipation. On fait le prêt tous les cinq jours. *V.* SOLDE.

PRÉTÉRIT (du latin *prœteritus*, passé), mot employé souvent en Grammaire pour désigner les temps passés des verbes. *Voy.* PASSÉ et VERBE.

PRÉTÉRITION ou PRÉTERMISSION (du latin *prœteritus*, passé, ou de *prœtermissus*, omis), figure de pensée qui consiste à feindre de passer sous silence des choses sur lesquelles on ne laisse cependant pas que d'appuyer, comme lorsque Pyrrhus annonce à Hermione qu'il va épouser Andromaque (acte IV, sc. 5) :

> Un autre vous dirait que, dans les champs troyens,
> Nos deux pères sans nous formèrent ces liens,
> Et que, sans consulter ni mon choix ni le vôtre,
> Nous fûmes, sans amour, engagés l'un à l'autre.
> Mais c'est assez pour moi que je me sois soumis, etc.

On appelait ainsi, dans l'ancien Droit, l'omission que faisait le père de famille dans son testament d'un de ses enfants ou de tout autre héritier nécessaire.

PRÉTEUR, PRÉTOIRE, PRÉTORIENS. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRÉTEXTE (ROBE). *Voy.* ROBE.

PRÊTRE (du latin *presbyter*, formé du grec *presbytéros*, plus ancien, vieillard; parce qu'originairement le sacerdoce était exercé par des vieillards), se dit en général de tout ministre du culte, et spécialement de l'ecclésiastique catholique revêtu de la *prêtrise*, c.-à-d. du plus élevé des trois ordres sacrés ou majeurs : cet ordre confère le droit de célébrer la messe et d'administrer les sacrements. Pour être ordonné *prêtre*, il faut, entre autres conditions, avoir au moins 25 ans et avoir passé un an dans l'ordre du diaconat (Pour le cérémonial de l'ordination, *Voy.* ORDRE). — Les prêtres catholiques sont astreints au célibat; ils sont dispensés du service militaire, de la garde nationale, du jury et de la tutelle.

On doit à l'abbé Mathieu les *Devoirs du Sacerdoce*, à l'abbé Réaume le *Guide du jeune Prêtre*; à M. Henrion, le *Code ecclésiastique*. MM. Jacquin et Duesberg ont donné un *Dictionn. usuel du Curé de campagne*.

Dans les premiers temps du christianisme, on donna le nom de *prêtres* (en grec *presbytéroi*) aux plus anciens docteurs : ils n'avaient guère de commun avec les prêtres d'aujourd'hui que le nom, et ils se bornaient à expliquer aux fidèles le sens des saintes Écritures. Dans l'Église chrétienne d'Orient, les prêtres sont appelés *papas* ou *popes* (pères). — Dans les Églises réformées et luthériennes, les ministres du culte prennent le nom de *pasteurs* ou de *ministres*. — Pendant la Révolution, les prêtres qui consentirent à prêter serment à la constitution civile du clergé, décrétée en 1790, furent dits *prêtres assermentés*; ceux qui s'y refusèrent ou qui, après avoir accepté, se rétractèrent, furent appelés *prêtres insermentés*.

Toutes les religions ont eu leurs prêtres, constitués diversement dans chacune d'elles. Chez les Égyptiens, les prêtres formaient une caste puissante, qui posséda pendant longtemps presque tout le pouvoir : ils étaient distribués en différentes classes, distinguées par des marques particulières et employées à différents exercices. Ils faisaient des purifications et célébraient un office consistant à chanter quelques hymnes le matin, à midi, l'après-midi et le soir. Ils remplissaient les intervalles par l'étude des sciences. La plupart observaient le ciel pendant la nuit. Leur vêtement était propre et modeste; c'était une tunique de lin. Ils se rasaient tout le corps, et faisaient trois fois par jour des ablutions d'eau froide. — Chez les Israélites, les prêtres portaient le nom de *Lévites*, parce qu'ils appartenaient tous à la tribu de Lévi. Leur chef suprême portait le nom de *Grand prêtre* ou de *Grand sacrificateur* : après le retour de la captivité, ce pontife exerça le pouvoir souverain, et le conserva jusqu'à la conquête romaine. — Chez les Grecs, les princes faisaient, pour la plupart, les fonctions de sacrificateurs; mais, en même temps, il y avait des prêtres spéciaux, chargés des fonctions ordinaires du sacerdoce : on les appelait *néocores*. Il y avait même des familles investies du sacerdoce à perpétuité, comme les Eumolpides à Athènes. Chaque divinité avait aussi ses prêtres particuliers, tels que les Dactyles Idéens, prêtres de Jupiter; les Galles ou Corybantes, prêtres de Cybèle; les Bacchantes, prêtresses de Bacchus, etc. — Chez les Romains, on choisissait les prêtres parmi les citoyens les plus distingués par leurs emplois et leurs dignités. Comme chez les Grecs, les uns offraient des sacrifices à tous les dieux, et n'étaient attachés à aucune divinité en particulier; les autres avaient leurs divinités particulières. A la 1re classe appartiennent les Pontifes, les Augures, les Quindécemvirs, les Auspices, les Frères arvales, les Curions, les Septemvirs ou *Epulones*, les Féciaux, etc.; à la 2e, les Flamines, les Saliens, les Pinariens, les Potitiens, etc. — Les prêtres des Gaulois portaient le nom de *Druides*; ceux des Indiens, celui de *Brahmes*; les prêtres de la religion de Bouddha s'appellent *Bonzes*. Chez les Musulmans, on distingue les *Imams*, les *Mollahs*, les *Derviches*, etc.; le chef de la religion prend le nom de *Muphti*.

PRÊTRESSE. Dans l'antiquité païenne, il y avait des femmes chargées de fonctions relatives au sacerdoce : c'étaient tantôt de jeunes vierges, comme les prêtresses de Diane en Achaïe, de Minerve en Arcadie; tantôt des femmes mariées, comme les prêtresses de Junon en Messénie; tantôt enfin des femmes vouées à un célibat perpétuel, comme les Vestales à Rome. — Les Gaulois et les Germains avaient aussi leurs prêtresses, connues sous le nom de *druidesses* : telle était la célèbre Velléda.

PREUVE, démonstration directe ou indirecte de la vérité. *Voy.* DÉMONSTRATION, ARGUMENT.

En Droit civil, les preuves se font par titres et par témoins; en Droit criminel, elles se font surtout par témoins. La Preuve par titres, appelée *Preuve littérale*, *Preuve écrite*, prend le nom de *Pr. authentique* quand l'acte a été dressé par un officier public, et reçoit celui d'*Acte sous seing privé* dans le cas où l'écrit émane des parties seules. — La *Preuve testimoniale* n'est point admise en matière civile pour choses qui ont pu faire l'objet d'un contrat, et dont la somme ou la valeur excède 150 fr. Longtemps la preuve testimoniale fut placée avant la preuve écrite, même en matière civile : depuis 1666, la preuve par écrit l'emporta dans cet ordre d'affaires. Les règles qui concernent la preuve testimoniale sont expliquées dans les art. 1341-48 du Code Napoléon.

En matières de contraventions et de délits, la *Preuve* se fait par procès-verbaux ou rapports, et par témoins. *Voy.* TÉMOINS et PROCÈS-VERBAL.

On doit à Bentham un *Traité des Preuves judiciaires* et à M. Ed. Bonnier un *Traité théorique et pratique des preuves en Droit civil et en Droit criminel*.

PREUVE (en latin *probatio* ou *proba*), terme d'Arithmétique, opération par laquelle on vérifie l'exactitude des résultats d'un calcul. Pour la manière de faire la preuve de chaque opération, *Voy.* ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, DIVISION.

On appelle encore *Preuve* une petite fiole dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut faire connaître le degré : *preuve* est alors synonyme d'*éprouvette*. L'eau-de-vie dite *Preuve de Hollande* est de l'eau-de-vie à 19 degrés.

PRÉVARICATION (du latin *prœvaricatio*, de

*prævaricari*, s'écarter de la ligne droite), action de manquer par mauvaise foi aux devoirs de sa charge, aux obligations de son ministère. On comprend sous le terme général de *prévarication* les délits rangés par la loi sous les noms de *forfaiture*, *déni de justice*, *concussion*, *corruption des fonctionnaires publics*, *abus d'autorité*, etc. *Voy.* ces mots.

PRÉVENTION, état de l'individu contre lequel il existe un soupçon ou une accusation de délit ou de crime, et qui a été renvoyé par la Chambre du conseil devant le tribunal de police ou devant la chambre des mises en accusation : l'inculpé prend alors le nom de *prévenu*.

*Prévention* signifie aussi l'action de devancer l'exercice du droit d'un autre : c'est ainsi que les commissaires de police ont *prévention* à l'égard des gardes champêtres pour la recherche des contraventions (Code d'instruct. crimin., art. 11).

Autrefois, en Jurisprudence canonique, on appelait *Prévention en cour de Rome* le droit qu'avait le pape de prévenir les collateurs dans la nomination aux bénéfices, en nommant par lui-même.

PRÉVISION (du latin *prævisio*, formé de *prævidere*, voir d'avance), vue de l'avenir, des choses futures. Cette faculté, qui appartient essentiellement à Dieu, et qui en lui prend le nom de *prescience* (*Voy.* ce mot), a été quelquefois aussi attribuée à l'homme même, non-seulement aux saints prophètes inspirés de Dieu, ou aux oracles menteurs du paganisme, mais même à des hommes vulgaires, doués de la faculté de *seconde vue*, ou chez lesquels l'intelligence était exaltée par une vive excitation cérébrale. On dit avoir observé cette faculté dans quelques mourants, ou dans certains extatiques, dans plusieurs somnambules. M. Deleuze a laissé un curieux *Mémoire sur la faculté de prévision*, 1836.

PRÉVOT (du latin *præpositus*, préposé), nom donné autrefois en France à divers juges ou magistrats. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

*Cours prévôtales.* On nommait ainsi avant 1789 les cours judiciaires présidées par le *grand Prévôt de France* et le *Prévôt de l'hôtel du roi*. L'étendue de leur juridiction était mal déterminée et donnait lieu à de fréquents conflits. — Sous l'Empire et sous la Restauration, on donna ce nom à des tribunaux exceptionnels, composés de cinq juges civils présidés par un prévôt ou juge militaire. Les cours prévôtales de l'Empire, établies en 1810, connaissaient de tous les crimes et délits de contrebande : leur but était d'empêcher l'introduction des marchandises étrangères. Celles de la Restauration furent établies pour juger les crimes ou délits politiques, et ne furent abrogées qu'après quelques années d'activité : elles laissèrent d'odieux souvenirs.

PRIACANTHE, *Priacanthus* (du grec *priôn*, scie, et *akantha*, épine), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, tribu des Sparoïdes. Leur caractère particulier consiste en un préopercule dentelé, et terminé dans le bas par une épine qui elle-même est dentelée (d'où leur nom) : corps oblong, comprimé, entièrement couvert de petites écailles rudes; mâchoire inférieure proéminente; bouche obliquement dirigée vers le haut; dents faisant la carde ou le velours, et sans inégalités. L'espèce type, le *Priacanthe à gros yeux* (*Pr. macrophthalmus*), vit dans les mers du Brésil.

PRIÈRE (du latin *precari*), acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu, soit pour l'implorer, soit pour l'adorer. On distingue les *prières mentales* et les *Pr. orales*. L'ensemble des formules de prières appropriées aux cérémonies du culte constitue la *Liturgie*. On appelle *Eucologe* tout livre de prières dont la formule a été donnée par l'Église.

La prière principale des Chrétiens est le *Pater*, que Jésus-Christ lui-même a enseigné. Cette prière forme ordinairement, avec l'*Ave Maria*, le *Credo* et le *Confiteor*, les principales prières que tout chrétien doit réciter tous les jours, matin et soir.

Chez les Israélites, dans les premiers temps de la loi de Moïse, aucune prière de vive voix n'accompagnait les sacrifices. Il n'y avait également rien de fixe, soit sur l'heure, soit sur la forme des prières particulières. Esdras, le premier, ordonna deux prières, l'une le soir et l'autre le matin pour les jours ordinaires, trois pour le jour du sabbat, et composa dix-huit bénédictions que tout Israélite devait apprendre et dire chaque jour.

Les Grecs avaient personnifié les prières, qui, dans leur langue, se nommaient *Litai* : ils en faisaient des déesses, filles de Jupiter. Ils les représentaient boiteuses, timides, consternées et marchant continuellement après l'Injure ou *Até*, pour guérir les maux qu'elle a faits.

PRIEUR, PRIEURÉ. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRIMAIRES (ASSEMBLÉES). *Voy.* ASSEMBLÉE.

*Écoles primaires. Voy.* ÉCOLES.

PRIMAT, archevêque qui a sur plusieurs archevêchés ou évêchés une supériorité de dignité ou juridiction. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRIMATES, *Primates*, mot latin qui signifie *premier, occupant le premier rang*. C'est le nom d'une grande famille de Mammifères établie par Linné, et dans laquelle il a fait entrer les animaux qui, par leur organisation, se rapprochent le plus de l'espèce humaine, tels que les Singes, les Makis, les Chauves-Souris, et même les Bradypes et les Galéopithèques. Cette division, que Cuvier avait remplacée par celle des Quadrumanes, a été reprise avec quelques modifications par M. de Blainville. *V.* SINGES.

PRIME (du latin *prima*, sous-entendu *hora*, première heure). On désignait par ce mot, chez les Romains, la première des quatre parties du jour, celle qui s'écoule après le lever du soleil. Les trois autres parties du jour se nommaient : *tierce*, *sexte* et *none*.—Par suite, on a donné le nom de *Prime*, dans la Liturgie catholique, à la première des heures canoniales, celle qui se chantait à *prime* et suivait l'office de la nuit : elle se dit après *Laudes*.

Le mot *Prime* (qui est alors pour *prima pars*, part prélevée sur le gain), s'emploie aussi pour désigner une certaine somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération hasardeuse ou onéreuse de commerce, d'agriculture ou de toute autre nature. Le Gouvernement donne des primes considérables aux marins qui se livrent à la grande pêche, à la pêche de la baleine et de la morue, dans le but d'entretenir ainsi une pépinière d'habiles marins. Il en donne aussi à l'exportation de certaines marchandises, comme une compensation aux charges imposées à l'industrie par les droits qui pèsent sur l'entrée des matières premières. *Voy.* DRAW-BACK.

Il est également accordé des primes pour la destruction des animaux malfaisants. *Voy.* LOUP.

En termes de Bourse, on appelle *Marché à prime* une négociation à terme d'effets publics, dont l'acheteur peut se délier en abandonnant au vendeur une différence convenue à l'avance, et qu'on nomme *prime* : c'est une espèce de pari ou de jeu.

*Jeu de prime*, jeu où l'on ne donne que quatre cartes. Il y a la *grande prime* et la *petite prime*.

*Prime d'assurance. Voy.* ASSURANCE.

PRIMEROSE, se dit pour *Passe-rose*. *Voy.* ce mot.

PRIMEVÈRE (de *prima veris*, la première du printemps, à cause de la précocité de ses fleurs), *Primula*, genre type de la famille des Primulacées, se compose d'herbes vivaces, à feuilles radicales, d'entre lesquelles s'élèvent des hampes le plus souvent simples, terminées par des fleurs élégantes, en ombelle simple, et pourvues d'un involucre : calice monosépale tubuleux, à 5 dents; corolle tubuleuse, à limbe quinquélobé; 5 étamines; capsule s'ouvrant

au sommet en 5 ou 10 valves peu profondes. La plupart des espèces croissent naturellement sur les pelouses des montagnes alpines. La *Primevère commune* (*Primula veris*), vulgairement *Coucou* et *Brayette*, fleurit, dès les premiers jours du printemps, dans les prés et dans les bois : ses fleurs sont odorantes, d'un jaune doré; on les mêle quelquefois au vin pour le rendre plus agréable, et à la bière pour l'empêcher d'aigrir. En Angleterre et ailleurs, on mange les jeunes feuilles en salade ou cuites comme les autres plantes potagères. On distingue en outre : la *Pr. élevée* (*Pr. elatior*), qui se distingue de la précédente par ses hampes plus élevées; — la *Pr. sans tige* ou *à grandes fleurs* (*Pr. acaulis*), à hampes uniflores, sortant immédiatement de la racine : fleurs grandes, d'un jaune doré; — la *Pr. farineuse* (*Pr. farinosa*), dont toutes les parties sont recouvertes d'une poussière farineuse : fleurs petites, d'un bleu pourpre, quelquefois blanchâtres, mélangées de rouge; — la *Pr. à longues fleurs* (*Pr. longiflora*) : le tube de la corolle a trois centimètres de longueur; — la *Pr. glutineuse* (*Pr. glutinosa*), à fleurs violettes et purpurines; — la *Pr. oreille d'ours* (*Pr. auricula*), qui doit son nom à la forme de ses feuilles ovales, épaisses et veloutées comme l'oreille d'un ours : c'est une des plus recherchées des amateurs, à cause des couleurs riches et variées de ses fleurs : leur couleur originaire paraît être le jaune; on estime surtout les variétés dont les fleurs, bien veloutées, sont d'un bleu pourpre liséré de blanc, ou brun foncé, brun olive, orangé, etc.; — la *Pr. à feuilles entières* (*Pr. integrifolia*), à fleurs purpurines, quelquefois couleur de chair; — la *Pr. pygmée* (*Pr. minima*), qui a environ 3 centimètres de haut : fleurs d'un jaune pâle; — la *Pr. vitulienne* (*Pr. vituliana*), à fleurs sessiles d'un beau jaune, comparable à celui de l'œuf; — enfin, parmi les espèces exotiques, la *Pr. de Chine* ou *à candélabre*, et la *Pr. de Palinure*, à fleurs jaunes, originaire de l'Italie.

Dans le Langage des fleurs, la Primevère est le symbole de la crédulité et de l'espérance.

PRIMICIER (du latin *primus*, premier), celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres : dans les églises cathédrales, le primicier avait soin de l'ordre de l'office et présidait au chœur; il était le premier des chantres.

C'était aussi le titre de plusieurs officiers principaux de la cour de Byzance.

PRIMIDI (du latin *primus*, premier, et *dies*, jour), 1er jour de la décade républicaine en France.

PRIMIPARE (du latin *primus*, premier, et *parere*, enfanter). Dans certains traités de Médecine, on désigne ainsi la femme qui accouche pour la première fois.

PRIMIPILAIRES ou PRIMIPILES, nom donné, chez les Romains, aux deux centurions qui commandaient les centuries du premier manipule de triaires (*pilani*), par opposition aux commandants des autres centuries, qui portaient les noms de *secundi pili*, *tertii pili*, et ainsi de suite jusqu'à *decimi pili centuriones*. Le plus ancien était chargé de l'aigle de la légion. Il n'avait au-dessus de lui que les tribuns et les préfets de camp.

PRIMITIF (de *primus*, premier), qui appartient au premier état des choses. On appelle, en Physique, *Couleurs primitives* les sept couleurs du spectre solaire, d'où dérivent toutes les autres (*Voy.* COULEURS); — en Cristallographie, *Forme primitive*, celle qui offre naturellement la forme du noyau qu'on obtient par la division mécanique, forme simple, dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées, et qu'on ne peut dériver d'aucune autre; — en Géologie, *Terrains primitifs*, les terrains qui se composent des plus anciennes formations de roches, c.-à-d. de la partie inférieure des dépôts qui constituent nos continents; ils ne contiennent aucun vestige de corps organisés; — en Grammaire, *Mots primitifs*, ceux qui servent de radical, et d'où les autres sont dérivés : ainsi, *forme* est le primitif de *formel*, *former*, *formation*, *informe*, *conformer*, *déformer*, *réformer*, *transformer*, etc.

En Métaphysique, on oppose le *Primitif* à l'*Actuel*, et l'on entend par primitif l'état primordial de nos connaissances, l'état où elles étaient avant qu'un travail ultérieur de l'esprit les eût modifiées.

PRIMOGÉNITURE (du latin *primo genitus*, premier né). C'est ainsi que l'on nomme, en termes de Jurisprudence, le droit d'aînesse. *Voy.* AÎNESSE.

PRIMULACÉES (du genre type *Primula*, Primevère), *Primulaceæ*, famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à rhizôme ligneux, parfois tubéreux; à feuilles opposées ou verticillées, très-rarement éparses, courtement pétiolées ou sessiles, sémi-amplexicaules, souvent entières, plus rarement incisées ou lobées, sans stipules; à fleurs parfaites, le plus souvent régulières, disposées en épis, en sertules ou en grappes axillaires ou terminales; quelquefois solitaires ou diversement groupées : calice libre ou très-rarement soudé avec la base de l'ovaire, tubuleux, gamosépale, à 5 divisions, plus rarement 4, 6 ou 7, persistant, parfois caduc; corolle insérée sur le réceptacle, caduque ou persistante, gamopétale, rotacée, campanulée, infundibuliforme, à autant de divisions qu'il y a de lobes au calice, alternant avec eux, manquant très-rarement; étamines en nombre égal aux divisions de la corolle et opposées, libres ou monadelphes; filets filiformes ou subulés, très-courts; anthères introrses, biloculaires, incombantes ou dressées; ovaire libre, à une seule loge; style terminal, simple; stigmate indivis, obtus. Fruit capsulaire, à une seule loge, et polysperme.

Cette famille, qui avait d'abord été nommée *Lysimachiées*, se divise en quatre grandes tribus : les *Primulées* subdivisées en *Lysimachiées* et *Androsacées* (genres : *Lysimachia*, *Primula*, *Androsace*, *Cyclamen*, *Soldanella*), les *Hottoniées*, les *Anagallidées* et les *Samolées*.

PRINCE, titre de dignité, de supériorité. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRINCIPAL, ce qui est en première ligne, au premier rang. — On dit le *principal* d'une dette pour désigner la somme capitale par opposition aux intérêts.

Le chef d'un collége communal est désigné sous le titre de *Principal*, pour le distinguer du chef d'un lycée, qui prend celui de *Proviseur*.

On appelle aussi, par abréviation, *Principal*, le médecin principal ou en chef d'un hôpital militaire.

PRINCIPAUTÉ (de *prince*), petit État indépendant ou immédiat dont le chef a la qualité de prince. On compte en Europe 11 principautés, dont une en Italie (Monaco) et dix en Allemagne. — Les *Principautés* qu'on appelle *P. danubiennes* sont la Servie, la Valachie et la Moldavie, qui sont, en effet, arrosées par le Danube. — On donne aussi le nom de *Principautés* à 2 provinces du royaume des Deux-Siciles, la *Pr. citérieure* ou de Salerne, et la *Pr. ultérieure* ou de Montefusco. *Voy.* au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* les art. ALLEMAGNE et PRINCIPAUTÉ.

PRINCIPE (du lat. *principium*, commencement). En Métaphysique, ce mot est synonyme d'*origine* et s'entend de tout ce qui sert à la formation des choses ou à l'explication des faits : c'est en prenant le mot *principe* dans cette vaste acception qu'Aristote a défini la Philosophie première (que nous appelons Métaphysique) la *Science des Principes*. — Souvent aussi *principe* s'entend de la *cause première* : c'est en ce sens qu'on dit de Dieu qu'il est le *principe de toutes choses*. Les Manichéens admettaient *deux principes* : le *Pr. du bien* et le *Pr. du mal*, qui luttaient sans cesse l'un contre l'autre. Les Péripatéticiens en admettaient *trois* : la *matière*, la *forme*

et la *privation*. Les Épicuriens considéraient les *atomes* comme les principes de l'univers; d'autres admettaient pour principe unique l'*eau*, l'*air*, ou le *feu*.

En Philosophie, on appelle encore *Principes* les premières et les plus évidentes vérités dont le raisonnement tire des conséquences. Le premier principe de la philosophie de Descartes, c'est : *Je pense*, d'où ce philosophe tire cette première conséquence : *donc, je suis*, puis l'existence de Dieu et du monde. — Les axiomes sont dits *premiers principes*. — En Morale, *principe* est synonyme de règle de conduite.

En Physique, *Principe* s'emploie comme synonyme de *loi* : tel est le *Principe d'Archimède* : « Tout corps plongé dans un fluide perd de son poids le poids du fluide qu'il déplace. »

En Chimie, le mot *Principe* s'applique aux corps simples et indécomposables. On appelle *Principes immédiats* des substances que l'on retire sans altération des substances animales ou végétales, par des procédés simples, et pour ainsi dire immédiatement : gélatine, fibrine, osmazôme, gluten, sucres, gommes, résines, fécules, quinine, morphine, etc. Les principes immédiats ont au moins deux éléments : on les range en plusieurs groupes, soit d'après les rapports qui existent entre les éléments qui les composent, soit d'après l'arrangement relatif de tels ou tels composés binaires auxquels peuvent donner lieu les éléments primitifs. Les principes immédiats des végétaux se multiplient tous les jours; mais quelques-uns de ceux qui étaient admis sont reconnus pour être composés de deux ou trois principes.

*Principe vital*, puissance en vertu de laquelle on suppose que s'exécute la vie. *Voy.* VIE.

PRINOS, plante de la famille des Rhamnées, voisine du Houx, commune aux États-Unis, surtout dans les lieux marécageux. Son écorce amère et astringente a été employée comme tonique et fébrifuge.

PRINTEMPS (du latin *primum*, premier, et *tempus*, temps), la première des quatre saisons de l'année, qui dans notre hémisphère commence au moment où le soleil semble traverser la ligne dans laquelle se rencontrent les plans de l'équateur et de l'écliptique, pour passer dans l'hémisphère boréal; il dure du 19 ou 21 mars, selon l'année, jusqu'au 20 ou 22 juin : sa durée est de 92 jours 21 h. 16'. Pendant ce temps, la terre parcourt les signes de la Balance, du Scorpion et du Sagittaire. Chez les anciens, le printemps était spécialement consacré aux Muses et aux Grâces. C'était au commencement de cette saison, à Rome, que le grand pontife allait prendre le feu nouveau sur l'autel de Vesta. — Tous les poëtes ont célébré à l'envi le *printemps* ; c'est pour eux le réveil de la nature, le règne des fleurs, la jeunesse de l'année, etc. Thompson et Saint-Lambert l'ont chanté dans leurs poëmes des *Saisons*.

On représente ordinairement le printemps sous la figure d'un jeune homme au visage riant, la tête couronnée de fleurs ou portant une corbeille de fleurs.

PRIOCÈRES (du grec *priôn*, scie, et *kéras*, corne), nom donné par M. Duméril à une famille de Coléoptères que Latreille appelle *Serricornes*. *Voy.* ce mot.

PRION, genre d'oiseaux détaché des Pétrels par Lacépède, et comprenant des individus de ce genre rencontrés au cap de Bonne-Espérance. *Voy.* PÉTREL.

PRIONE, *Prionus* (du grec *priôn*, scie), genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, type de la tribu des Prioniens. Ce sont de grands insectes dont la forme rappelle celle du Cerf-volant : palpes ordinaires, mandibules courtes sans dentelures internes, antennes pectinées chez les mâles, en scie chez les femelles; corselet épineux sur les côtés, écusson large, abdomen très-développé chez les femelles; pattes courtes et robustes. Les Priones sont privés de couleurs brillantes. Ils ne sortent que le soir, et restent tout le reste du temps cachés dans les trous qu'ils ont faits aux arbres, étant à l'état de larves. Ce genre renferme environ 60 espèces, parmi lesquelles le *Prione tanneur* (*Pr. coriaceus*), l'une des plus grosses espèces de notre hémisphère : il est d'un noir châtain. La larve et l'insecte parfait vivent au pied et dans l'intérieur des vieux chênes.

PRIONIENS, *Prionii*, première tribu de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes : labre nul ou très-petit; corps déprimé, avec les bords latéraux du corselet souvent tranchants, dentés ou épineux; les mâles d'un grand nombre ont les mandibules fortes et les antennes pectinées. — Cette tribu renferme plus de 80 genres : *Prione*, *Spondyle*, *Anacole*, *Thyrsie*, etc.

PRIONOPS, oiseau. *Voy.* BAGADAIS.

PRIONOTE (du grec *priôn*, scie, et *nôtos*, dos), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Joues-Cuirassées, se distingue des Trigles par les dents en velours qui forment une bande sur chacun de ses palatins.

PRISE. Dans la Marine, on appelle ainsi tout vaisseau enlevé à l'ennemi, en temps de guerre, soit par un vaisseau de l'État, soit par un corsaire. Ces derniers ne peuvent disposer de leurs prises à leur gré : ils doivent les faire déclarer *de bonne prise* par un Conseil spécial. — On doit à Valin un cél. *Traité des Prises* (1763), refondu par MM. Pistoye et Duverdy (1854).

*Prise à partie*. C'est, en Jurisprudence, une action intentée contre le juge dans le cas où l'un des plaideurs croirait avoir à se plaindre de lui, à l'effet de le forcer à venir lui-même, comme simple *partie*, rendre compte de sa conduite devant le tribunal.

*Prise de corps*. *Voy.* CONTRAINTE PAR CORPS.

*Prise d'habit*, cérémonie par laquelle s'accomplit la consécration définitive d'une personne à la vie religieuse. *Voy.* RELIGIEUX.

PRISME (du grec *prisma*, formé de *priséin*, scier, parce que le prisme est comme coupé de tous côtés par différents plans). En Géométrie, c'est un solide dont les deux bases opposées sont des polygones égaux et parallèles, et dont les faces latérales sont des parallélogrammes. De la forme et de la nature de la base dépendent la nature et la forme du prisme. Il est *triangulaire*, *rectangulaire*, *pentagonal*, *hexagonal*, etc., quand sa base est un triangle, un rectangle, un pentagone, un hexagone. Quand les bases sont des parallélogrammes, il prend le nom de *parallélipipède*. Il est *droit* ou *oblique* si les arêtes sont perpendiculaires ou non au plan de la base. La *hauteur* d'un prisme est la perpendiculaire abaissée de la base supérieure sur la base inférieure ou sur le prolongement de cette base. Le *volume* d'un prisme est égal à la surface de la base multipliée par la hauteur. La *surface* latérale est égale au périmètre de la base multiplié par la hauteur.

En Physique, *Prisme* se dit particulièrement d'un prisme triangulaire, en verre blanc ou en cristal, dont on se sert pour décomposer, par la réfraction, les rayons lumineux ( *Voy.* SPECTRE SOLAIRE et RÉFRACTION ). Outre le prisme de verre ordinaire, on fait des prismes *rectangulaires à angles variables*, *à compartiments*, *achromatiques*, etc.

PRISON (du bas latin *prisio*, corruption de *prehensio*, action d'arrêter), lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, les débiteurs, etc. Notre législation distingue : 1° les *maisons de police municipale*, établies dans chaque canton pour recevoir les individus condamnés à l'emprisonnement par les tribunaux de simple police; 2° les *maisons d'arrêt*, établies dans chaque arrondissement pour recevoir les inculpés, les prévenus et les condamnés à un emprisonnement qui ne dépasse point un an; 3° les *maisons de justice*, placées au chef-lieu judiciaire du département, et qui reçoivent surtout les individus qui se pourvoient en appel devant les tribunaux de chef-lieu et les cours impériales; 4° les *maisons de détention* ou *de force*, dites aussi *maisons cen-*

*trales*, où l'on enferme les individus condamnés à la reclusion ou à un emprisonnement de plus d'un an, ainsi que les femmes condamnées aux travaux forcés. Il faut encore ajouter à la liste des prisons les *bagnes*, aujourd'hui supprimés en grande partie, et qui étaient destinés aux criminels condamnés aux travaux forcés et à perpétuité; les *maisons de correction*, pour les jeunes détenus; les *prisons pour dettes*, les *Pr. d'État*, les *Pr. militaires*. — Pour les cas qui entraînent ces divers genres de peines, *Voy.* EMPRISONNEMENT, DÉTENTION, CORRECTION, etc.

Le régime des prisons a fréquemment varié. Dans les temps anciens, et bien longtemps encore dans les temps modernes, la prison était considérée comme un lieu de supplice, comme un moyen de vengeance, bien plutôt que de correction. Les prisonniers, renfermés dans des espaces étroits, privés d'air et d'exercice, étaient soumis aux plus dures privations, exposés à la brutalité des geôliers et torturés à plaisir. C'est aux Chrétiens qu'on doit les premières améliorations du sort des détenus : le concile de Nicée, en 325, établit des *procureurs des pauvres*, chargés de visiter les prisonniers, et de travailler à leur délivrance. Au XVI<sup></sup>e siècle, S. Charles Borromée, S. Vincent de Paul, se consacrent au soulagement des captifs. Au XVIII<sup></sup>e siècle, J. Howard, Beccaria, Bentham, travaillèrent, au nom de la philanthropie, à la réforme des prisons. Enfin cette réforme s'accomplit de nos jours en Angleterre, aux États-Unis et dans la plupart des États de l'Europe : elle a été consommée en France par la loi du 18 mai 1845. — Depuis l'adoption du *Système pénitentiaire*, on a beaucoup varié sur le mode d'emprisonnement le plus convenable (*Voy.* PÉNITENCIER) : le système cellulaire, essayé dans plusieurs établissements, a été définitivement abandonné en 1853.

Parmi les auteurs qui ont écrit sur la réforme des prisons, on remarque : en Angleterre, J. Howard (*Des Prisons et des maisons de force*, 1777); en France, le Dr Villermé (*Des Prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être*, 1820); M. Ch. Lucas (*De la réforme des Prisons*, 1836); M. Moreau-Christophe (*État des Pr. en France*, 1837; les *Pr. de l'Angleterre, de la Suisse, de la Hollande*, etc.).

PRISTIS, poisson de mer. *Voy.* SCIE.

PRIVATIF, qui marque la privation. — En Grammaire, on appelle *Privatifs*, *Particules privatives*, des particules qui, ajoutées à certains mots, leur donnent une signification tout opposée à celle qu'ils avaient d'abord. Tels sont, en grec, *a* et *dys*; exemple : *kakia*, méchanceté, et *akakia*, bonhomie; *arestos*, agréable, et *dysarestos*, désagréable; — en latin, *in* : *humanus*, humain, et *inhumanus*, inhumain; — en français, *in*, *mé*, *dé*, etc.; exemple : *inconnu*, *méconnu*, *déplaisant*.

PRIVILÉGE (du latin *privilegium*, formé de *privata lex*, loi exceptionnelle), avantage exclusif concédé soit à un particulier, soit à une communauté.

En Politique, *privilége* s'entend des avantages propres à certaines classes de la société. En France, avant 1789, la noblesse et le clergé étaient dispensés des impôts, pouvaient seuls prétendre à certains postes, et jouissaient d'un grand nombre d'autres avantages contraires au droit commun : tous ces priviléges furent abolis par l'Assemblée constituante dans la célèbre nuit du 4 août 1789. Les priviléges concédés par la constitution au souverain ou à l'un des grands corps de l'État prennent le nom de *prérogatives* (*Voy.* ce mot). — En Matière commerciale, le *privilége* s'appelle *monopole*. *Voy.* ce mot.

Sous l'ancien régime, on appelait spécialement *privilége* l'autorisation donnée par le roi de publier un ouvrage, ainsi que la garantie de propriété donnée à l'auteur ou à l'éditeur.

En termes de Jurisprudence, on appelle *Privilége* un titre à la préférence, un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. La préférence se règle entre créanciers privilégiés par les différentes qualités du privilége. Les priviléges peuvent porter : 1° sur les meubles, 2° sur les immeubles, 3° sur les meubles et les immeubles à la fois.

Les priviléges sont ou généraux ou particuliers. Les créances privilégiées sur la généralité des meubles sont : 1° les frais de justice, 2° les frais funéraires, 3° les frais de la dernière maladie, 4° les salaires des gens de service, 5° les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille pendant les six derniers mois. Pour les priviléges particuliers concédés aux divers ordres de créanciers, *Voy.* PROPRIÉTAIRE, VENDEUR, HYPOTHÈQUE, etc. — Tout ce qui concerne les priviléges est réglé par le Code Nap., art. 2099-2203.

*Cas privilégiés*. *Voy.* CAS.

PRIX (du latin *pretium*), la valeur d'une chose qui est dans le commerce. Le *Prix* est une des conditions essentielles à la validité, à l'existence de la vente; il doit être déterminé et désigné par les parties (Code Nap., art. 1583 et 1591). Le Code civil indique les cas où il y a lieu à la diminution ou à l'augmentation du *Prix* (art. 1619 et suiv.).

*Prix décennaux*, prix institués par Napoléon (décret du 30 août 1804), pour récompenser les savants, les littérateurs, les artistes, les industriels et les agriculteurs, qui se seraient le plus distingués pendant une période de dix ans. Ces prix devaient être distribués, tous les dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, sur le rapport de juges choisis dans l'Institut; mais ils ne furent décernés qu'une seule fois, en 1809. Parmi les lauréats, on remarquait Lagrange, Laplace, Berthollet, Montgolfier, Oberkampf, Raynouard, Girodet, David, Chaudet, Spontini et Méhul.

*Prix d'honneur* du concours général. Pendant longtemps, il n'y eut qu'un seul prix d'honneur, celui de Rhétorique, donné au discours latin. Depuis, on en créa deux autres, celui de Philosophie (aujourd'hui Logique) en 1822, et celui de mathématiques en 1835. Parmi les lauréats qui ont remporté le prix d'honneur de Rhétorique, on cite, dans l'ancienne Université : Thomas (1749), Delille (1755), La Harpe (1756-57), Noël (1774-75), Defauconpret (1786), Lemaire (1787), Burnouf (1792); et, dans la nouvelle : MM. Naudet (1803 et 1804), J.-V. Le Clerc (1806 et 1807), Glandaz (1808), Cousin (1810), Boismilon (1813), Rinn (1816), A. de Wailly (1817), Cuvillier Fleury (1819), G. de Wailly (1821), Drouyn de Lhuys (1823), H. Lemaire (1829), Rigault (1840).

PROBABILISME. On désigne par ce nom :

1°. Chez les anciens, la doctrine des Nouveaux académiciens, notamment d'Arcésilas et de Carnéade, qui, regardant la certitude comme impossible, enseignaient qu'il faut s'en tenir à la vraisemblance;

2°. Chez les modernes, une doctrine théologique enseignant qu'en morale il est permis de suivre une opinion plus ou moins probable; les partisans de cette doctrine sont appelés *Probabilistes*. On distingue : le *Probabilisme relâché*, qui prétend qu'on peut suivre une opinion simplement probable, qui n'aurait, par ex., en sa faveur que l'autorité d'un seul docteur grave : le P. Barthélemy de Médina, Jésuite, passe pour être l'auteur de ce système, dont Pascal a, dans ses *Provinciales*, montré le danger; et le *Pr. mitigé*, qui enseigne que, dans le concours de deux opinions également probables, on peut choisir celle qui est plus favorable à la liberté : ce probabilisme, assez répandu auj., a été professé par S. Liguori, dans sa *Théologie*. — Les Théologiens qui soutiennent qu'on ne doit agir que d'après une opinion moralement certaine ou du moins plus probable que toute autre s'appellent *Probabilioristes*.

PROBABILITÉ, apparence de vérité : on l'oppose à *certitude*. La *probabilité* admet un nombre de degrés infini, tandis que la *certitude* est une et invariable.

Le *Calcul des probabilités* est l'ensemble des règles

par lesquelles on peut calculer les chances relatives d'événements futurs, par exemple, les chances de gain et de perte dans les jeux de hasard, dans les loteries, dans la constitution des rentes viagères, des assurances, etc. Le calcul des probabilités se divise en deux parties: dans la première, on cherche, d'après des données connues, la probabilité d'un événement simple ou composé; dans la seconde, on se propose de déterminer celle des événements futurs, d'après l'observation faite d'événements de même nature. Restreint à de justes limites, ce genre de calcul est d'une utilité pratique incontestable.

Le calcul des probabilités, dont l'origine ne remonte pas au delà du XVIIe siècle, a été l'objet des travaux de Pascal, de Fermat, de Huyghens, de J. Bernouilli, de Laplace, de Fourier, de Lacroix, de Poisson. Les ouvrages classiques sur cette matière sont: la *Théorie analytique* et l'*Essai sur les probabilités*, de Laplace; le *Traité élémentaire du calcul des probabilités*, de Lacroix; les *Recherches sur la probabilité des jugements en matière civile et en matière criminelle*, de Poisson; l'*Exposition de la théorie des chances et des probabilités*, de M. Cournot; les *Lettres sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques*, de M. Quételet.

PROBATION (du latin *probatio*, preuve), se dit, en parlant des Religieux, du temps d'épreuve qui précède le noviciat, et quelquefois du noviciat lui-même.

PROBATIQUE (PISCINE). *Voy.* PISCINE.

PROBLÈME (du grec *problêma*, de *proballô*, jeter en avant, proposer), question à résoudre par des procédés scientifiques; ce terme s'emploie surtout dans les sciences mathématiques. On distingue les *Problèmes déterminés*, qui n'admettent qu'une seule solution ou un nombre déterminé de solutions; et les *Pr. indéterminés*, dans lesquels le nombre des solutions est indéfini. C'est généralement par l'analyse qu'on résout les problèmes. *Voy.* ANALYSE.

Il existe un grand nombre de recueils de problèmes, entre autres ceux de MM. Ritt, Saigey, Sonnet, etc., pour l'Arithmétique, l'Algèbre et la Géométrie; de M. Bary, pour la Physique, etc.

PROBOSCIDE (du grec *proboskis*, trompe). Ce mot, qui ne signifiait d'abord que la trompe de l'éléphant, a été appliqué par les Entomologistes à l'organe oral ou trompe de certains insectes. — Par suite, ils ont nommé *Proboscides* les insectes soit Hémiptères, soit Diptères, qui ont une trompe.

PROBOSCIDIENS (du grec *proboskis*, trompe), la 1re famille de l'ordre des Pachydermes dans la classification de Cuvier, se compose d'animaux aux formes lourdes et épaisses; aux membres courts et sans souplesse: croupe monstrueuse terminée par une queue petite; grosse tête et petits yeux; mâchoire supérieure armée de deux incisives, qui font saillie hors de la gueule; museau prolongé en une trompe d'une longueur considérable. Les 2 genres de cette famille sont les *Éléphants* et les *Mastodontes* ou Éléphants fossiles (*Voy.* ces mots). — M. de Blainville réunit les Proboscidiens avec les Lamantins dans un ordre à part auquel il donne le nom de *Gravigrades*.

PROCÉDURE (du latin *procedere*, marcher), forme suivant laquelle les affaires sont instruites devant les tribunaux.

En Matière civile, les règles relatives à la demande, à l'instruction, au jugement et à son exécution sont fixées par le *Code de procédure civile* décrété en 1806 et modifié successivement par les lois du 17 avril 1832, 25 mai 1838, 2 juin 1841 et 24 mai 1842. Ce code, composé de 1,042 articles, est divisé en deux livres qui traitent: le premier, de la justice de paix, des tribunaux inférieurs et d'appel, des voies extraordinaires pour attaquer les jugements et de l'exécution des jugements; le second, des procédures relatives à l'ouverture d'une succession, et des arbitrages. — Avant la rédaction de ce code, la France n'avait point de loi qui eût embrassé toute la matière; les règles de procédure étaient disséminées dans une multitude de lois et de règlements, et particulièrement dans l'ordonn. de 1667.

En Matière criminelle, les règles à suivre sont déterminées par le *Code d'instruction criminelle*, promulgué le 26 décembre 1808, et modifié par les lois du 4 mars 1831 et 9 septembre 1835.

En Matière commerciale, la procédure est tracée dans le *Code de commerce*.

En Matière administrative, les formes de la procédure sont fixées, pour les affaires portées devant le conseil d'État, par le décret du 22 juillet 1806. Devant les conseils de préfecture, les affaires sont instruites sur mémoires, et les communications ont lieu par voie de correspondance administrative.

On pourra consulter: la *Procédure civile* de Pigeau, 1809, les *Commentaires* du même sur le *Code de Procédure*, 1827; les *Lois de la Procédure civile* de G.-L.-J. Carré, 1840-43; la *Théorie de la Procédure civile* de Boncenne, 1828-38; les *Éléments de Procédure civile* de MM. Ortolan et Bonnier; le *Cours de Procédure civile et de droit criminel* de Berriat-St-Prix; les *Leçons de Proc.* de MM. Boitard et Colmet d'Aage; le *Formulaire de Pr.* de M. Bioche, et le *Dict. de Pr. civile et commerc.* du même.

PROCÉLEUSMATIQUE (du grec *prokéleusmatikos*, propre à exhorter, à encourager), pied de vers grec ou latin, dit quelquefois *dipyrrhique*, composé de quatre brèves, comme dans *hŏmĭnĭbŭs*. — Il se dit aussi d'un vers composé de pieds procéleusmatiques; le dernier pied peut être un tribraque ou un anapeste. En voici un exemple de Septimius Serenus

Ănĭmŭlă | mĭsĕrŭlă | prŏpĕrĭtĕr | ŏbĭĭt.

PROCELLARIA (de *procella*, tempête), nom scientifique du *Pétrel* ou *Oiseau des tempêtes*. *V.* PÉTREL.

PROCÈS (du latin *processus*, marche). On nomme ainsi toute instance devant un juge ou un tribunal sur un différend élevé entre deux ou plusieurs parties. Tout procès intenté commence par une demande, se continue et s'explique par l'instruction, et se termine par un jugement. On distingue le *Procès civil*, dans lequel le demandeur poursuit une réparation purement civile, et le *Procès criminel*, qui a pour but de faire prononcer une peine contre l'auteur d'un fait qualifié crime par la loi.

PROCÈS-VERBAL, acte par lequel un fait est constaté avec toutes ses circonstances.

En Matière civile, les procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêt privé; ils sont dressés par les notaires, les huissiers, les greffiers, les juges de paix, et font foi de ce qu'ils contiennent jusqu'à inscription de faux. — En Matière de police correctionnelle et criminelle, les procès-verbaux ont pour but d'assurer l'exécution des lois répressives: tels sont ceux dressés par les gendarmes, les gardes champêtres, les préposés des douanes, etc. — La preuve contraire par écrit ou par témoins est admise contre les procès-verbaux faits par des officiers, agents, ou employés, auxquels la loi n'accorde pas le droit d'être crus jusqu'à inscription de faux. — M. Mangin et M. Cotelle ont donné des *Traités des Procès-verbaux en matière de délits et contraventions*.

On appelle encore *Procès-verbal* l'acte par lequel les assemblées délibérantes résument et constatent, au début de chaque séance, les travaux accomplis dans la séance précédente. Les résolutions ne sont définitives que quand le procès-verbal a été adopté.

PROCESSION (du latin *processio*), marche solennelle, d'un caractère religieux, avec accompagnement de chants et de prières. L'usage des processions remonte à la plus haute antiquité. La Bible

en cite de fréquents exemples, notamment la procession de Josué autour des murs de Jéricho et celle dans laquelle le roi David dansa devant l'Arche : l'arche d'alliance figure presque toujours dans ces processions. — A Athènes, on faisait tous les ans cinq grandes processions : celle en l'honneur de Jupiter, le 18 de munychion; celle des Panathénées, le 13 d'hécatombéon; et les trois pompes des mystères d'Éleusis, dont l'une consistait en une procession vers la mer, le 16, la seconde, en une procession aux flambeaux, le 19, et dont la dernière, ou pompe d'Iacchus, avait lieu le 20 du mois de boédromion. — A Rome, il y avait les Ambarvales, les pompes triomphales, la procession en l'honneur de Diane, la procession consulaire, qui, le 1er janvier, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter, etc.

Chez les Chrétiens, les processions forment une partie essentielle des pompes extérieures du culte. Elles étaient plus nombreuses au moyen âge que de nos jours; mais aussi elles ont dégénéré parfois en mascarades indécentes, que l'autorité ecclésiastique a dû réprimer. Elles sont encore fréquentes en Italie, en Sicile, en Espagne, en Portugal et en Belgique.—On distingue dix espèces de processions : *Processions commémoratives, votives, d'intercession, de pénitence, de bénédictions, d'honneur, à stations, d'actions de grâces, de pèlerinages, de translation.* Les plus célèbres sont celles de la Purification, des Rameaux, des Rogations, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de l'Assomption.

Pendant des siècles, les processions se sont faites extérieurement sans donner lieu à aucune difficulté : depuis l'établissement de la liberté des cultes, elles ont dû se renfermer dans l'intérieur des églises dans les villes où plusieurs cultes sont exercés simultanément.

On peut consulter sur les processions le livre intitulé : *Des Processions de l'Eglise, de leurs antiquités, usages, utilités*, etc., Paris, 1715.

En Théologie, on entend par *Procession du Saint-Esprit* la production éternelle du Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils, procession qui n'a rien de commun avec ce que les Juifs et les Païens appelaient l'émanation des esprits. L'Église grecque ne fait procéder le Saint-Esprit que du Père.

**PROCESSIONNAIRES**, espèce du genre Bombyx, se compose de Lépidoptères nocturnes remarquables par les mœurs de leurs chenilles, qui vivent en société sur le chêne, et ne changent de place que réunies en colonne serrée et en forme de *procession*.

**PROCHILUS** (du grec *pro*, en avant, et *kheilos*, lèvre), nom donné par Illiger à l'*Ours jongleur* (*U. longirostris*), à cause du prolongement de sa lèvre inférieure. *Voy.* OURS.

**PROCIDENCE** (du latin *procidere*, tomber en avant), se dit, en Chirurgie, du déplacement extérieur de quelques parties mobiles, comme celui du rectum, etc. On l'applique surtout à la chute de l'iris. Cette dernière affection, qu'on appelle aussi *Hernie de l'iris* ou *Staphylôme de l'iris*, se manifeste par une petite tumeur noirâtre.

**PROCLITIQUES** (du grec *proklinô*, tomber en avant), se dit, en Grammaire, de certains mots qui donnent leur accent au mot suivant, et qui, par conséquent, en sont eux-mêmes privés. La langue grecque a dix proclitiques : ὁ, ἡ, οἱ, αἱ; ἐν, εἰς, ἐξ; εἰ, ὡς; οὐ. En français même, certains monosyllabes deviennent proclitiques par position : tels sont, dans le vers suivant, les mots écrits en italiques, qui s'appuient, pour ainsi dire, sur le mot qui les suit :

*Le* jour *n'est* pas *plus* pur *que* le fond *de mon* cœur.

On oppose *proclitique* à *enclitique. Voy.* ce mot.

**PROCNÉ** ou PROGNÉ, nom donné par les poëtes anciens à l'Hirondelle, qu'ils faisaient sœur de Philomèle ou du Rossignol.

**PROCOMBANT** (du latin *procumbere*, se coucher), se dit, en Botanique, de toute tige qui reste couchée sur la terre par débilité et n'y jette pas de racines (Trèfle, Mésembryanthème).

**PROCONSUL**, PROCURATEUR, magistrats romains. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**PROCRUSTE** (nom d'un brigand de la Fable), genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, répandu en Europe, en Asie Mineure et en Afrique, diffère du Carabe par la lèvre supérieure qui est trilobée, et par la dent de l'échancrure du menton qui est bifide.

**PROCURATION** (de *curare pro*, prendre soin pour un autre), acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir d'agir en son nom comme elle pourrait le faire elle-même; cet acte s'appelle aussi *pouvoir, mandat.* La procuration peut être donnée *sous seing privé* ou *par acte public :* cette dernière formalité est obligatoire quand il s'agit de représenter une partie dans un acte de l'état civil (Code Napoléon, art. 36), de récuser un juge, d'accepter une donation (art. 993), de répudier une succession, de toucher des arrérages de rente sur l'État, etc. *Voy.* MANDAT.

**PROCUREUR** (du latin *procurator*). Sous l'ancien régime, on appelait *Procureur* un officier ministériel qui remplissait les fonctions dévolues aujourd'hui aux *Avoués.* Les Procureurs représentaient les parties devant les cours et tribunaux, prenaient des conclusions, et faisaient tous les actes de procédure requis pour l'instruction des causes. — Ces officiers existaient déjà chez les Romains sous le nom de *procuratores ad lites.* On trouve des procureurs en France dès le XIVe siècle; sous François Ier, leurs charges devinrent vénales. Ils furent supprimés par la loi du 30 mars 1791; mais la loi du 18 mars 1800 (27 ventôse an VIII) les remplaça par les *Avoués.*

Aujourd'hui, on donne le nom de *Procureurs* à certains membres du parquet qui exercent les fonctions de ministère public près les cours et tribunaux. On distingue : les *Procureurs généraux*, magistrats supérieurs qui exercent ces fonctions près de la cour de cassation et des cours impériales : ils ont sous leurs ordres des *avocats généraux*, chargés le plus souvent du service des audiences, et des *substituts*, chargés du service du parquet; — les *Pr. impériaux* (jadis *Pr. du roi*, *Pr. de la République*), qui exercent les mêmes fonctions devant les tribunaux de 1re instance : ils sont sous la dépendance hiérarchique du Procureur général, et ont aussi leurs substituts. Ces magistrats sont nommés par le chef de l'État; ils sont amovibles. Nul ne peut être nommé procureur impérial s'il n'a 25 ans, ni procureur général s'il n'a 30 ans. — L'institution de ces magistrats date du 28 floréal an XII. Auparavant, leurs fonctions étaient remplies en partie par les procureurs de l'ancien régime, et, depuis 1790, par les *accusateurs publics* et les *commissaires du Gouvernement.*

Pendant la Révolution, il y avait, dans chaque chef-lieu de département, un *Procureur général syndic;* dans chaque district, un *Pr. syndic;* dans chaque municipalité, un *Pr. de la commune.*

On appelait autrefois : *Procureur fiscal*, un officier qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun : on disait aussi par abréviation *le fiscal;* — *Pr. général*, le religieux chargé des intérêts de tout l'ordre; — *Procureur-gérant*, le religieux chargé des intérêts temporels d'une communauté : c'est ce que l'on appelle aujourd'hui *Économe* dans les établissements laïcs; — *Pr. de la fabrique*, ce que nous appelons *Marguillier.*

**PROCYON** (du grec *pro*, avant, et *kyôn*, chien), étoile de la 1re grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit-Chien, au N. de la Canicule, se montre 11 jours *avant* cette étoile.—Mammifère. *Voy.* RATON.

**PRODIGUE** (du latin *prodigus*, formé de *pro*,

devant, et *agere*, chasser, jeter devant soi). Dans notre ancienne législation, la *prodigalité* était une cause d'interdiction; aujourd'hui elle donne seulement lieu à la nomination d'un *conseil judiciaire*, sans l'assistance duquel le *prodigue* ne peut plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier et en donner décharge, aliéner, ni grever ses biens d'hypothèques (Code Nap., art. 513-515). Ce conseil lui est donné par le tribunal, sur les conclusions du ministère public. La demande peut en être faite, comme pour l'interdiction, par un époux, un parent, ou par le magistrat agissant d'office (art. 490).

PRODROME (du grec *pro*, devant, et *dromos*, course, avant-coureur). Dans certaines sciences, par exemple en Histoire naturelle, on appelle ainsi des traités qui servent d'introduction à la science. C'est ainsi que De Candolle intitula *Prodromus regni vegetabilis* un traité de Botanique qui, dans sa pensée, ne devait être que l'introduction d'un plus grand ouvrage, le *Regni vegetabilis systema naturale*.

En Médecine, on appelle *Prodrome* l'état d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie; c'est une phase intermédiaire entre la santé et la maladie, qui a lieu depuis l'instant où certains changements se manifestent dans la santé habituelle de l'individu, jusqu'à celui où l'état de maladie devient incontestable.

PRODUCTION. En Économie politique, on appelle ainsi cette partie de la science qui a pour objet la *création des valeurs*, par opposition à la *distribution* et à la *consommation* des richesses. — Les Économistes ne sont pas d'accord sur la valeur des divers genres de production. Les uns, avec Quesnay et ses disciples les Physiocrates, n'accordent d'importance qu'à la production agricole; les autres, avec Colbert, s'attachent surtout aux valeurs métalliques et à l'industrie commerciale (*Système mercantile, Balance du commerce*); d'autres, avec Smith, font découler toute production du travail, et voient dans l'industrie manufacturière l'unique source de la richesse. La plupart excluent de la production, et cela fort arbitrairement, les produits immatériels, tels que le prix des services rendus, les œuvres de la pensée. La science, aujourd'hui plus éclairée, admet tous ces genres de production, comme concourant à former le total de la richesse sociale.

En termes de Procédure, on entend par *Production de pièces* la déposition au greffe d'un tribunal des pièces et titres de chacune des parties, afin que les intéressés en prennent connaissance.

PRODUIT, résultat de la production. On distingue des *produits matériels*, comme les fruits de la terre, les richesses obtenues par le travail manuel ou par le commerce, et des *produits immatériels*, fruits de services rendus ou des œuvres d'esprit (*Voy.* PRODUCTION). — On distingue dans le Commerce le *produit brut*, sans déduction des frais, et le *produit net*, d'où les frais ont été déduits.

En Arithmétique, un *Produit* est le résultat de la multiplication de deux nombres, qui prennent à son égard le nom de *facteurs*.

*Produits chimiques*. On comprend sous cette dénomination tous les corps simples et composés que l'on retire des substances végétales et animales soumises soit à l'action des bases, des acides et des sels, soit à la fermentation, à la distillation, à la combustion, à la calcination, etc., et qu'on emploie principalement pour la teinture, la pharmacie et la médecine, tels que le camphre raffiné, le borax épuré, les chromates de potasse, la quinine, tous les chlorures, tous les sels de plomb, les bleus de cobalt et d'outremer, les laques, le phosphore, l'alun, le nitre, l'ammoniaque, la soude, le noir animal, etc. La fabrication de ces produits, dont Vauquelin donna l'exemple au commencement de ce siècle, est devenue, depuis quelques années, l'objet de plusieurs industries très-importantes. — M. Thillaye a donné un *Manuel du Fabricant de produits chimiques*, 3 vol. avec planches.

PROFANATION (de *profane*, formé de *pro*, devant, et *fanum*, temple; qui ne peut être admis dans le temple). *Voy.* SACRILÉGE.

PROFÈS (du latin *professus*, qui a fait profession), se dit de tout religieux qui a prononcé les vœux. Chez les Jésuites, les *Profès* forment la plus haute des six classes qui composent cet ordre.

PROFESSEUR (du latin *profiteri*, déclarer publiquement, enseigner), celui qui enseigne une science ou un art. Il y a des *professeurs publics*, nommés par l'État, et des *professeurs particuliers*, choisis par les particuliers. Les professeurs publics suivent la gradation de l'enseignement. A l'enseignement supérieur appartiennent les *professeurs de Facultés*, professeurs de Théologie, de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres, qui, selon les temps, ont été tantôt nommés au concours, tantôt choisis par le ministre sur une liste de présentation. — A l'enseignement secondaire appartiennent les *professeurs des lycées* et les *régents des colléges communaux*, chargés d'enseigner la philosophie ou logique, la rhétorique, les mathématiques, la physique, l'histoire, les humanités (classes de 2e et 3e), la grammaire (4e, 5e, 6e). — Les professeurs chargés de l'enseignement élémentaire dans les lycées et colléges sont appelés *maîtres élémentaires*. Ceux qui se consacrent à l'enseignement primaire sont plus particulièrement désignés sous le nom d'*instituteurs primaires*.

Pour être professeur de Faculté, il faut avoir le grade de docteur; pour être professeur dans un lycée, il faut avoir le titre d'agrégé. Pour être maître élémentaire, il faut être bachelier ès lettres. Pour être instituteur primaire, il faut être pourvu d'un brevet de capacité.

PROFESSION. Le choix d'une profession est un des actes les plus importants de la vie. Massillon et Bourdaloue ont, dans de beaux sermons, traité du *choix d'un état* au point de vue religieux et moral. Au point de vue humain, on trouvera d'utiles indications sur les diverses professions, sur la préparation nécessaire à chacune d'elles, sur leurs avantages et leurs inconvénients, dans le livre publié sous le titre de *Guide pour le choix d'un état, dictionnaire des professions*, 1842 et 1853.

Dans le langage ecclésiastique, le mot *Profession* signifie spécialement l'acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. *Voy.* VOEUX.

PROFIL (corruption de *pourfil*), se dit proprement, en Peinture, du trait du visage d'une personne vue de côté, de manière à n'en montrer qu'une moitié (*Voy.* SILHOUETTE). — Il se dit aussi, en Architecture, de la coupe ou section perpendiculaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage de maçonnerie, pour en montrer l'intérieur, la hauteur, l'épaisseur, la largeur, etc.: en ce sens, on dit aussi *Sciagraphie*.

En Géologie, on nomme *profil* la coupe d'un terrain laissant à découvert les pentes du sol, sa configuration, la nature des matières qu'il renferme, sa situation intérieure, les différentes couches de terrains qu'il présente, etc.

PROGNÉ. *Voy.* PROCNÉ et HIRONDELLE.

PROGNOSTIC. *Voy.* PRONOSTIC.

PROGRÈS. *Voy.* PERFECTIBILITÉ.

PROGRESSION (du latin *progressio*, action de marcher), faculté de se déplacer et de se transporter d'un lieu dans un autre, à l'aide d'organes particuliers. *Voy.* MARCHE et LOCOMOTION.

En Arithmétique, on appelle *Progression* une suite de nombres en proportion continue, c.-à-d. dont chacun est moyen proportionnel entre celui qui le précède et celui qui le suit (*Voy.* PROPORTION). Une progression est arithmétique ou géométrique, selon que le rapport entre ses termes est arithmétique ou

géométrique. La *Pr. arithmétique* ou *par différence* est formée d'une suite de termes, croissants ou décroissants, tels que la différence entre deux termes consécutifs quelconques est constante; cette différence est la *raison* de la progression. Par exemple, les nombres 4, 7, 10, 13, 16..., forment une progression arithmétique croissante dont la raison est 3, et qu'on écrit ainsi ÷ 4. 7. 10. 13. 16....; on l'énonce 4 *est à* 7, *comme* 7 *est à* 10, *comme* 10 *est à* 13, etc. Les mêmes nombres écrits dans l'ordre inverse donnent la progression arithmétique décroissante ÷ 16. 13. 10. 7. 4. Pour obtenir la somme des termes d'une progression arithmétique, connaissant le premier terme, le nombre des termes et le dernier terme, il suffit d'ajouter le dernier terme au premier, de multiplier le résultat par le nombre des termes, et de prendre la moitié du produit. Exemple : pour calculer la somme des termes d'une progression dont le premier terme est 1, dont le nombre des termes est 14, et dont le dernier terme est 27, on additionne 1 et 27, on multiplie la somme 28 par 14, et l'on divise le produit 392 par 2; le résultat est 196, qui est la somme des termes de la progression.

La *Pr. géométrique* ou *par quotient* est formée d'une suite de termes tels qu'en divisant chaque terme par celui qui le précède, le quotient reste constant; ce quotient est la *raison* de la progression. Par exemple, les nombres 2, 6, 18, 54, 162... forment une progression géométrique croissante dont la raison est 3, et qu'on écrit ainsi ÷÷ 2 : 6 : 18 : 54 : 162...; on l'énonce : 2 *est à* 6, *comme* 6 *est à* 18, *comme* 18 *est à* 54, etc. Les mêmes nombres, écrits dans l'ordre inverse, donnent la progression géométrique décroissante ÷÷ 162 : 54 : 18 : 6 : 2, dont la raison est $\frac{1}{3}$. Pour obtenir la somme des termes d'une progression géométrique croissante, connaissant le premier terme, la raison et le dernier terme, on multiplie le dernier terme par la raison; on retranche du produit le premier terme de la progression, et on divise le reste par la raison diminuée d'une unité; le quotient exprime la somme demandée. Exemple : soit la progression ÷÷ 2 : 8 : 32 : 128, dont la raison est 4; la règle indiquée donnera :

$$\frac{128 \times 4 - 2}{4 - 1} = \frac{512 - 2}{4 - 1} = \frac{510}{3} = 170.$$

PROHIBITION (du latin *prohibere*, défendre, empêcher). En termes de Douanes, c'est la défense de faire entrer dans un pays une marchandise étrangère. Parmi les prohibitions, les unes sont fondées sur des considérations d'ordre public, comme celle des armes, des munitions de guerre; les autres sur la nécessité de protéger des revenus fiscaux, comme le tabac, les cartes à jouer; mais le plus souvent elles ont pour but de favoriser une industrie : c'est ainsi que sont prohibés les peaux et cuirs ouvrés, la sellerie, le plaqué, la coutellerie, le savon, les tissus de laine et de coton.

La plupart des économistes condamnent les prohibitions, et déjà l'Angleterre et le Zollwerein y ont renoncé. Les prohibitions, qui ne sont qu'un des moyens du système protecteur, privent en effet le consommateur de produits utiles ou le forcent à les payer fort cher; elles ne peuvent se justifier que comme mesures temporaires, nécessaires pour permettre à une industrie naissante de se développer.

*Prohibitions de mariage. Voy.* MARIAGE.

PROJECTILE (du latin *pro*, en avant, et *jectus*, jeté). En Mécanique, on nomme en général *projectile* tout mobile lancé avec une vitesse et sous une direction données, dans un milieu résistant ou non résistant; et en particulier, tout corps pesant lancé en l'air, par la poudre, par des ressorts ou même par la main, dans une direction quelconque, et abandonné ensuite à l'action de la pesanteur. Il se dit le plus souvent des *bombes*, des *boulets*, des *obus*, des *grenades*, des *balles*, etc.

On nomme *Balistique* l'art de lancer des projectiles. *Voy.* ce mot.

PROJECTION (du latin *projectio*, fait de *projicere*, jeter en avant), se dit, en Mécanique, de l'action d'imprimer du mouvement à un projectile. Elle peut être *verticale, horizontale, oblique*: un projectile, lancé obliquement, doit décrire une *parabole*, abstraction faite de la résistance que l'air lui oppose. — On a discuté pendant longtemps sur les effets de la force de projection. Les anciens philosophes ne savaient comment expliquer la continuation du mouvement dans un projectile après que la cause qui l'a mis en mouvement a cessé d'agir. C'est Descartes qui le premier a démontré que cette continuation du mouvement est une conséquence de l'inertie de la matière, qui ne peut se mouvoir ou se remettre en repos que par l'effet d'une cause étrangère agissant sur elle.

En Géométrie, la *Projection* est la représentation sur un plan, donné de position, d'une figure située dans l'espace hors de ce plan. C'est la trace déterminée par les intersections des droites qu'on peut mener de tous les points de la figure sur le plan. La projection est dite *orthogonale* si toutes les droites menées des divers points de la figure sur le plan sont perpendiculaires, et *centrale* si toutes ces droites concourent au contraire vers un même point.

La *Projection de la sphère* sur un plan est une représentation des différents points de la sphère et des cercles tracés à sa surface, principalement en usage dans la construction des *mappemondes*, des *planisphères* et des cartes géographiques. Elle est *orthographique*, lorsqu'elle est faite sur un plan qui passe par le centre de la sphère, en supposant l'œil, ou le point de concours des droites projectives, placé à une distance infinie sur la ligne droite qui passe par le centre perpendiculairement au plan; et *stéréographique*, lorsqu'elle est faite sur le plan d'un grand cercle de la sphère, l'œil étant supposé au pôle de ce cercle. La projection orthographique de la sphère est employée en astronomie pour construire et résoudre les triangles sphériques avec la règle et le compas, lorsqu'on n'a pas besoin d'une extrême précision. La projection stéréographique sert principalement pour la construction des mappemondes ou cartes qui représentent la surface d'un hémisphère entier du globe terrestre. On prend ordinairement pour plan de projection le plan d'un méridien, et alors les pôles de la terre sont deux points du cercle principal de projection, et les divers méridiens sont représentés par des arcs de cercle passant tous par ces pôles. Dans la projection de Mercator, qui date de l'an 1594, la surface du globe est représentée plane et toutes les lignes se coupent à angle droit.

En Chimie, on appelle *Projection* l'action de jeter par cuillerées dans un creuset ou dans un vaisseau placé sur le feu une matière réduite en poudre. — On appelle *Poudre de projection* une poudre avec laquelle les alchimistes prétendaient changer les métaux en or, en la jetant sur un métal au moment où il entrait en fusion.

PROLÉGOMÈNES (du grec *prolégoména*, choses dites auparavant), espèce d'introduction plus ou moins étendue mise en tête d'un ouvrage, particulièrement d'un traité didactique, et renfermant toutes les notions nécessaires à l'intelligence de ce qui doit suivre, la définition des termes, l'histoire des développements de la science dont on va traiter, de ses rapports avec les autres sciences, etc.

PROLEPSE (du grec *prolepsis*, anticipation), figure de Rhétorique, qu'on nomme aussi *Antéoccupation*, par laquelle on prévient une objection en l'exposant soi-même, pour la réfuter d'avance et empêcher l'adversaire d'en faire usage. Bossuet, dans son sermon sur l'*Ambition*, détruit sous forme de

dialogue toutes les illusions de l'ambitieux. « Mais je saurai bien m'affermir et profiter de l'exemple des autres.... Folle précaution! car ceux-là ont-ils profité de l'exemple de ceux qui les précèdent? — Mais je jouirai de mon travail. Eh quoi! pour dix ans de vie? etc. » On trouve un autre exemple de prolepse dans la 9e satire de Boileau :

Attaquer Chapelain! Ah! c'est un si bon homme! etc.

PROLÉTAIRES (de *proles*, progéniture). On nommait ainsi, chez les Romains, ceux qui, venant après les trente-cinq classes du peuple, formaient une classe particulière de citoyens pauvres qui n'étaient considérés qu'à proportion du nombre d'enfants qu'ils pouvaient donner à l'État. Ils étaient, du reste, exempts d'impôts, et la plupart du temps nourris et entretenus aux frais du public. — De nos jours, on a donné cette qualification aux individus qui composent les dernières classes de la société, ne possédant rien en propre et vivant au jour le jour du produit de leurs mains. *Voy.* PAUPÉRISME, etc.

PROLIFÈRE (du latin *proles*, rejeton, et *ferre*, porter), se dit, en Botanique, de tout organe (tige, feuille ou fleur) qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable lui-même.

PROLOGUE (du grec *prologos*, avant-propos), sorte de préface, d'avant-propos, particulièrement en usage dans la poésie dramatique. Tantôt il sert à faire l'exposition du drame ou plutôt à la préparer, en donnant tous les renseignements propres à la faire saisir; tantôt c'est un éloge ou une apologie de l'auteur. Le prologue n'apparaît pour la première fois chez les Grecs que dans les pièces d'Euripide. Eschyle, Sophocle et même Aristophane n'en ont point. A Rome, au contraire, la plupart des comédies de Plaute et toutes celles de Térence ont un prologue. Au moyen âge, les prologues des mystères étaient souvent un sermon, un cantique ou une prière à Dieu pour les auditeurs.

En France, on a longtemps mis des prologues au commencement des opéras. Au XVIIe siècle, les prologues contiennent presque toujours des vers en l'honneur de Louis XIV (opéras de Quinault, *Esther*, etc.). Le théâtre anglais et le théâtre allemand offrent aussi de fréquents prologues; quelques-uns sont de véritables avant-pièces : tel est celui de la *Jeanne d'Arc* de Schiller. Le *Faust* de Gœthe a deux prologues, espèces de pièces dont l'action se passe pour l'une sur terre, pour l'autre au ciel.

PROLONGE. On nomme ainsi, à l'Armée : 1° des cordages dont se servent les canonniers dans la manœuvre des pièces de campagne : ils les attachent aux essieux des bouches à feu pour traîner ces pièces à bras d'une batterie à l'autre; — 2° un petit chariot servant à transporter des munitions, des agrès ou des effets militaires.

PROMENADES. Parmi les promenades les plus célèbres, on cite, chez les anciens, les *Jardins d'Acadêmus* et les portiques circulaires du *Lycée* à Athènes; le *Champ de Mars*, les *Portiques de Pompée* et *d'Octavie*, etc., à Rome; chez les modernes : à Paris, les *Tuileries*, les *Champs-Élysées*, le *bois de Boulogne*, les *Boulevards*, le *Luxembourg*, le *Jardin du Roi*, le *Palais-Royal*, la *Place Royale*, etc.; — à Londres, le parc de *Saint-James*, *Regent-park*, *Green-park*, *Hyde-park*, les jardins de Kinsington et de nombreux *squares*; — à Madrid, le *Prado* et le *Buen-Retiro*; — à Saint-Pétersbourg, le *boulevard de l'Amirauté*; — à Berlin, la promenade *Sous les Tilleuls* (*Unter-den-Linden*); — à Vienne, le *Prater*; — à Florence, les *Caccine*, le jardin *Boboli*; — à Rome, la *villa Borghèse*, etc.

PROMEROPS (mot grec, dérivé de *mérops*, nom du Guêpier, oiseau analogue), genre de Passereaux ténuirostres, récemment détaché du genre Huppe, dont il se distingue par l'absence de la huppe : elle est remplacée par les plumes du front veloutées et dirigées en avant sur les narines comme chez les oiseaux de paradis. De même que ces derniers, ils brillent par l'éclat de leur plumage; ils ont une queue très-longue et une langue fourchue et extensible qui leur permet de vivre du suc des fleurs. Le *Promérops proprement dit* (*Upupa promerops*), du cap de Bonne-Espérance, a les parties supérieures d'un brun roux et le ventre blanc avec des taches olivâtres.

PROMESSE. En Droit, la *Promesse* constitue un engagement imparfait. S'il s'agit d'un contrat unilatéral, une promesse prouvée ou reconnue forme un engagement : c'est en ce sens qu'un billet simple est appelé *promesse* (Code Napoléon, art. 1326). S'il s'agit d'un contrat où le consentement des deux parties soit nécessaire, la promesse oblige dès qu'elle a été acceptée : *promesse de vente vaut vente* (art. 1589). Toutefois, une promesse n'oblige pas quand elle porte sur des choses qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat. — Toute promesse de faire ou de ne pas faire se résout, en cas d'inexécution, en dommages-intérêts.

PROMONTOIRE (du latin *promontorium*). Ce mot, le plus souvent synonyme de *Cap*, entraîne cependant l'idée d'une pointe de terre s'avançant dans la mer, et formant la dernière saillie d'une crête montagneuse. Le cap Misène, en Italie; le cap Sunium ou Colonna, le cap Ténare ou Matapan, en Grèce, sont des promontoires.

En Anatomie, on appelle *Promontoire* une petite saillie de la paroi interne du tympan qui correspond à la rampe externe du limaçon, et qui borne inférieurement la fenêtre ovale.

PROMOTEUR (du latin *promovere*, pousser en avant), magistrat qui, autrefois, remplissait d'office près des tribunaux ecclésiastiques les fonctions de nos procureurs impériaux. — On nomme aujourd'hui *Promoteur*, dans les évêchés et archevêchés, l'ecclésiastique chargé par l'évêque du maintien de la discipline et de la répression de ceux qui y manquent.

PROMPTUAIRE (du latin *promptuarium*, armoire, dérivé de *promere*, extraire, tirer; lieu d'où l'on tire ce qu'on a serré). Ce mot se trouve souvent employé au moyen âge comme titre de recueils ou d'abrégés, surtout pour des ouvrages de Droit.

PROMULGATION, publication des lois avec les formes requises. Elle résulte en France de leur insertion au *Bulletin des Lois*. Aux termes de l'art. 1er du Code civil : « Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la *promulgation* qui en est faite par l'Empereur. Elles seront exécutoires dans chaque partie de l'empire au moment où la promulgation en pourra être connue. La promulgation faite par l'Empereur sera réputée connue dans le département de la résidence impériale un jour après celui de la promulgation, et, dans chacun des autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres entre la ville où la publication en aura été faite et le chef-lieu de chaque département. »

Dans les cas où le chef de l'État juge nécessaire de hâter l'exécution des lois, les délais ordinaires cessent d'être observés; elles sont adressées au préfet, qui en constate la réception sur un registre, et en ordonne de suite l'impression et l'affiche aux lieux accoutumés : elles sont exécutoires à dater de la publication ainsi faite (ordonnances des 27 novembre 1816 et 7 juillet 1824).

PRONATION (de *pronus*, penché en avant), mouvement par lequel l'extrémité inférieure du radius se porte en avant du cubitus, et la main exécute une sorte de rotation de dehors en dedans. Dans ce mouvement, la paume de la main se tourne vers la terre : c'est la position la plus ordinaire et la plus naturelle de la main. — Les muscles qui font exé-

cuter au radius ce mouvement s'appellent *Muscles pronateurs*. On distingue le *Grand Pronateur* ou *Pr. rond*, et le *Petit Pronateur* ou *Pr. carré*.

PRONE (par contraction du latin *præconium*, proclamation, annonce). C'est proprement l'annonce publique que le curé fait chaque dimanche, après le premier Évangile de la messe paroissiale, de tout ce qu'il est important pour les fidèles de connaître, des fêtes, des jeûnes, des heures des offices, des bans, des mandements épiscopaux, etc. En outre, le curé fait au prône des prières pour le chef de l'État et sa famille, pour les bienfaiteurs de l'Église, etc. Il y joint le plus souvent une instruction familière qui a reçu elle-même le nom de *prône ;* c'est ce qu'on appelait jadis *homélie*.

PRONOM (du latin *pro nomen*, à la place du nom), partie du Discours qu'on met à la place du nom ou substantif pour en éviter la répétition et en même temps pour désigner la personne. On distingue cinq espèces de pronoms : 1° les *Pr. personnels* (*je, tu, il*, etc.), qui désignent spécialement les trois personnes grammaticales (*Voy.* PERSONNE); — 2° les *Pr. démonstratifs*, qui servent à montrer, à indiquer les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée; tels sont : *ce, celui, cela, celle, ceux, celles*; — 3° les *Pr. possessifs*, qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée, comme *le mien, le tien, le sien*, etc.; — 4° les *Pr. conjonctifs* ou *relatifs*, qui servent non-seulement à rappeler l'objet dont on a parlé, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet : tels sont *qui, que, lequel*; — 5° les *Pr. indéfinis*, qui désignent d'une manière vague, indéterminée, les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée, par exemple : *on, quiconque, chacun*, mots auxquels quelques grammairiens joignent les adjectifs indéfinis *nul, tel, aucun, plusieurs*, quand ils sont employés sans substantifs.

Longtemps on a donné, mais à tort, le nom de *pronoms* à un assez grand nombre de mots qui sont de véritables adjectifs, parce qu'ils se joignent à des noms; aux adjectifs démonstratifs, possessifs. *Voy.* ADJECTIF.

PRONOMINAUX (VERBES). *Voy.* VERBE.

PRONONCIATION, manière d'articuler et de faire entendre les mots. La prononciation est exposée à plusieurs vices connus sous les noms de *Balbutiement*, de *Bégayement*, de *Bredouillement*, de *Grasseyement*, de *Iotacisme*, etc. On a proposé diverses méthodes pour guérir ces défauts (*Voy.* BÉGAYEMENT), qui le plus souvent tiennent à de mauvaises habitudes contractées dès l'enfance, bien plus qu'à un vice d'organisation. On doit à M. Mathieu un *Traité de la parole* (1847), et à M. Morin (de Clagny) un *Traité de prononciation* (1852) où sont indiqués les moyens de corriger ces défauts. *V.* aussi DÉCLAMATION.

PRONOSTIC (du grec *prognôstikon*, indice), jugement que porte le médecin sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. Les *signes pronostiques* sont ceux qui font prévoir ce qui arrivera de bon ou de mauvais. Ils s'appliquent particulièrement aux événements qui surviennent tout à coup, et qui se font remarquer vers la fin de la maladie ou aux approches de la crise.

On donne aussi le nom de *Pronostics* aux jugements que les astrologues tiraient de l'inspection des astres ou de toute autre combinaison superstitieuse, ainsi qu'aux prédictions des Matthieu Laënsberg, des Nostradamus, sur la pluie et le beau temps.

PRONUNCIAMENTO (c.-à-d. *déclaration*), nom donné en Espagne et dans les républiques de l'Amérique méridionale à un acte insurrectionnel par lequel un chef militaire se déclare indépendant.

PROPAGANDE, association qui a pour but de répandre une opinion, une religion quelconque. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PROPAGATION, multiplication des êtres par reproduction, par génération. *Voy.* GÉNÉRATION, FÉCONDATION, BOUTURE, etc.

PROPAGULES (du lat. *propagula*, de *propagare*, propager), corps pulvérulents qui se trouvent à la surface de plusieurs plantes agames et du thalle de quelques lichens. Ils sont, suivant M. Bory de Saint-Vincent, les organes propagateurs dans les conditions les plus simples : ce sont des sphères de structure particulière, qui, tôt ou tard, se divisent en 2 parties: l'une devient le nouvel individu ou le germe; l'autre protége le germe et lui forme une enveloppe, où se prépare la nourriture qui lui est destinée.

PROPHÈTES, hommes inspirés de Dieu pour prédire l'avenir. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PROPHYLAXIE, MÉDECINE PROPHYLACTIQUE (du grec *prophylassein*, préserver), partie de la Médecine qui a pour objet les précautions nécessaires pour prévenir les maladies. *Voy.* HYGIÈNE et RÉGIME.

PROPIONIQUE (Acide), ainsi appelé de *pro*, abrév. de *prôtos*, 1er, et *piôn*, gras, parce qu'il est un des premiers de la série des acides gras. Il est liquide, volatil et répand une odeur de sueur; sa formule est $C^6 H^5 O^3 + HO$. Il se produit dans la fermentation de substances albuminoïdes, comme le fromage.

PROPITIATION, PROPITIATOIRE (du latin *propitius*, propice). On appelle *Sacrifice de propitiation*, *Victime de propitiation*, un sacrifice, une victime qu'on offre à Dieu pour l'expiation des péchés. Le sacrifice de la Messe est un sacrifice de propitiation.

*Propitiatoire*, table d'or qui couvrait l'arche sainte.

PROPOLIS (du grec *pro*, devant, et *polis*, ville), substance résineuse et odorante, de couleur rougeâtre, que les abeilles recueillent sur les arbres verts, ou sur les saules, les peupliers, les marronniers, etc., et qu'elles préparent pour enclore leur demeure. Elle leur sert à enduire tout l'intérieur de la ruche et à en boucher toutes les issues, à l'exception de celles qui sont nécessaires pour l'entrée et la sortie des habitants. Cette substance a une odeur balsamique. En l'associant à l'huile, on en faisait autrefois un onguent contre les ulcères et les hémorroïdes.

PROPORTION (en latin *proportio*, formé de *pro*, en comparaison de, et *portio*, partie), convenance et relation des parties d'un objet comparées entre elles ou comparées à l'ensemble.

Dans les Arts, ce mot se dit des dimensions d'une partie comparée avec le tout auquel elle appartient. Le plus ou moins de justesse des *proportions* du corps est une des conditions essentielles du beau, et sert à établir les divers degrés de beauté. De tout temps, on a reconnu que le corps humain est le modèle le plus parfait des bonnes proportions. Pour apprécier les proportions d'un corps, et pour donner, autant que cela se peut, une base fixe à leurs appréciations, les artistes ont choisi pour mesures certaines parties du corps lui-même, la tête et la face; dans la Peinture et dans la Sculpture, on mesure toutes les dimensions de la figure humaine par longueurs de *tête* ou par longueurs de *face*. Les anciens donnaient à leurs sujets 8 longueurs de *tête*, quelquefois 7; aujourd'hui on compte de préférence par longueur de face : on donne ordinairement aux sujets 10 longueurs de *face*.

En Mathématiques, une *Proportion* est la réunion de deux rapports égaux (*Voy.* RAPPORT). Selon la nature des rapports dont elles se composent, les proportions sont *arithmétiques* ou *géométriques*. Le rapport arithmétique de 7 à 5 étant égal à celui de 11 à 9, les nombres 7, 5, 11, 9 forment une proportion arithmétique ou *par différence*, qu'on écrit :

$$7 . 5 : 11 . 9,$$

et qu'on énonce, 7 *est à* 5 *comme* 11 *est à* 9. — Le rapport géométrique de 7 à 3 étant égal à celui de 28 à 12, les nombres 7, 3, 28, 12 forment une pro-

portion géométrique ou *par quotient*, qu'on écrit :

7 : 3 :: 28 : 12,

et qu'on énonce : 7 *est à* 3 *comme* 28 *est à* 12.

On appelle *premier antécédent* et *premier conséquent* les deux termes du premier rapport; *deuxième antécédent* et *deuxième conséquent* ceux du second. Le premier terme et le quatrième sont les *extrêmes;* le deuxième terme et le troisième sont les *moyens.* Le quatrième terme d'une proportion est ce qu'on appelle une *quatrième proportionnelle* aux trois autres termes. Quand les moyens sont égaux, la proportion est dite *continue.* Dans la proportion continue 5. 7 : 7. 9, le terme moyen 7 est une *moyenne arithmétique* entre 5 et 9; cette proportion s'écrit ordinairement ÷ 5. 7. 9; le nombre 9 est une *troisième proportionnelle arithmétique* à 5 et 7. De même, 4 : 12 :: 12 : 36 est une proportion géométrique continue, qu'on écrit ainsi ∺ 4 : 12 : 36, et 12 est une *moyenne géométrique* entre 4 et 36; 36 est une *troisième proportionnelle géométrique* à 4 et 12.

*Proportions arithmétiques.* Dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes est égale à la somme des moyens. Quand la somme de deux nombres est égale à la somme de deux autres nombres ces quatre nombres forment une proportion arithmétique, dans laquelle les deux nombres qui composent une des sommes sont les extrêmes, et les deux autres nombres les moyens. Le quatrième terme d'une proportion arithmétique est égal à la somme des moyens diminuée du premier terme. La moyenne arithmétique entre deux nombres donnés est égale à la moitié de leur somme.

*Proportions géométriques.* Elles sont ainsi appelées parce qu'elles sont d'un grand usage en géométrie. Dans ces proportions, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens. Le quatrième terme d'une proportion est égal au produit des moyens divisé par le premier terme; cette propriété permet toujours de déduire le quatrième terme d'une proportion lorsqu'on en connaît trois termes et de résoudre ainsi nombre de problèmes. S'il s'agit, par exemple, de calculer ou de trouver le quatrième terme $x$ de la proportion dont les trois premiers termes connus sont 6, 2 et 24, on a :

$$6 : 2 :: 24 : x,$$

d'où l'on tire $x = \frac{2 \times 24}{6}$, ou 8 : c'est ce qu'on appelle *Règle de Proportion* ou *R. de Trois.* La moyenne géométrique entre deux nombres est égale à la racine carrée de ces deux nombres; par exemple, pour trouver une moyenne géométrique $x$, entre 4 et 36, on pose la proportion

$$4 : x :: x : 36,$$

d'où l'on tire $x^2 = 36 \times 4$, ou $x = \sqrt{36 \times 4} = \sqrt{144} = 12$. Si quatre nombres sont en proportion, ils le seront encore lorsqu'on transposera les moyens ou les extrêmes, et lorsqu'on mettra les moyens à la place des extrêmes, ou les extrêmes à la place des moyens. Dans toute proportion, le rapport des conséquents est égal au rapport des antécédents. On peut multiplier ou diviser un extrême et un moyen par un même nombre, sans que la proportion cesse d'être exacte. Quand deux proportions ont un rapport commun, les deux autres rapports forment une proportion; ainsi les proportions 5 : 7 :: 15 : 21, et 5 : 7 :: 10 : 14, donnent 15 : 21 :: 10 : 14. Lorsque deux proportions ont les mêmes antécédents ou les mêmes conséquents, les quatre autres termes forment une proportion; ainsi les proportions 5 : 15 :: 7 : 21 et 5 : 10 :: 7 : 14 donnent 15 : 21 :: 10 : 14. La somme des antécédents est à la somme des conséquents comme chaque antécédent est à son conséquent, etc.

Trois nombres sont en *proportion harmonique* lorsque le rapport géométrique de deux de ces nombres est égal au rapport des différences de chacun d'eux avec le troisième. Par exemple, les nombres $a$, $b$, $c$ seront en proportion harmonique, si l'on a

$$a : c :: a - b : b - c;$$

le nombre du milieu $b$ prend alors le nom de *moyen harmonique.* On trouve ce moyen en divisant le double du produit des extrêmes par leur somme; cette opération s'appelle *division harmonique.*

En Chimie, on nomme *Proportions* les quantités fixes et invariables d'après lesquelles les corps s'unissent pour former des combinaisons chimiques. La forme et l'état d'un corps peuvent quelquefois se modifier; un même corps peut, suivant les circonstances, se présenter sous forme de liquide, de gaz ou de solide; il peut être tantôt amorphe, tantôt cristallisé; mais ces différences n'influent jamais sur les proportions de ses parties constituantes. Deux lois principales régissent les combinaisons chimiques : la *loi des rapports multiples* et la *loi des nombres proportionnels.* La loi des rapports multiples se généralise ainsi : lorsque deux corps s'unissent entre eux pour produire deux ou plusieurs composés, les quantités contenues dans l'un des composés sont des multiples ou des sous-multiples, en nombres simples, des quantités renfermées dans les autres composés. Le mercure, par exemple, forme deux combinaisons avec le chlore; dans l'une (chlorure mercurique), 35,4 chlore sont combinés avec 100 mercure; dans l'autre (chlorure mercureux), 35,4 chlore sont combinés avec 2 fois 100 mercure. La loi des nombres proportionnels s'énonce de la manière suivante : lorsqu'un corps A est capable de s'unir à plusieurs autres $a$, $b$, $c$..., les poids de ces derniers sont entre eux dans le même rapport que les poids des mêmes corps $a$, $b$, $c$.... qui s'uniraient à B, à C ou à tout autre corps. Exemple : on a trouvé que 8 oxygène s'unissent à 104 plomb, 28 fer, 31,8 cuivre; d'après la loi des nombres proportionnels, si l'on combine du soufre avec ces trois métaux, les poids du plomb, du fer et du cuivre contenus dans leurs combinaisons avec le soufre, seront entre eux comme 104 : 28 : 31,8. Tous ces rapports étant constants pour toutes les combinaisons semblables, où l'oxygène est remplacé par d'autres corps, on a construit une table où tous ces rapports sont d'avance inscrits : on l'appelle *Table des nombres proportionnels*, ou *Table des équivalents* (*Voy.* ÉQUIVALENT). On doit au chimiste allemand Richter les premières recherches sur les proportions chimiques. M. Gay-Lussac a constaté plus tard que dans les combinaisons des gaz, les volumes suivent aussi la loi des rapports multiples. Berzélius a donné la *Théorie des proportions chimiques*, Paris, 1835, in-8.

PROPOSITION (du latin *propositio*). En Logique et en Grammaire, la *Proposition* est l'expression d'un *jugement.* La proposition, dans son état le plus simple, se compose de trois termes : le *sujet*, ou l'être que l'on veut qualifier; l'*attribut*, ou la qualification que l'on applique au sujet; le *verbe*, qui lie le sujet et l'attribut en affirmant ou en niant qu'il y a convenance entre eux. Dans cette proposition : *Dieu est bon*, *Dieu* est le sujet; *bon*, l'attribut; *est*, le verbe. — Les propositions sont, comme les jugements, *générales* ou *particulières; affirmatives* ou *négatives; absolues* ou *conditionnelles; simples* ou *composées; complexes* ou *incomplexes; principales*, *subordonnées* ou *incidentes*, etc.

Dans la théorie du syllogisme, les Scolastiques désignaient la proposition générale affirmative par A; la proposition générale négative par E; la proposition particulière affirmative par I; la proposition particulière négative par O. Ces conventions étaient résumées dans les deux vers suivants :

Asserit A, negat E; verum generaliter ambæ;
Asserit I, negat O; sed particulariter ambæ.

En Rhétorique, la *Proposition* est l'exposé sommaire du sujet. Elle doit être courte, claire et précise. Elle peut être *simple* ou *composée :* dans ce dernier cas, l'énoncé de ses parties s'appelle *division.*

Ce qu'on appelait *les Cinq propositions* dans les disputes théologiques des derniers siècles, ce sont cinq propositions de Jansénius, qui furent condamnées par Innocent X en 1653 comme entachées d'hérésie.

PROPRE. En Droit, on appelle *Biens propres* soit les biens immeubles échus par succession à l'un des époux, soit les biens du mari et de la femme qui n'entrent pas en communauté.

En Liturgie, le *Propre du temps*, le *Propre des Saints*, c'est l'office particulier de certains jours, de certaines fêtes; le *Propre d'une église* est l'office particulier à cette église.

Dans la Scolastique, le *Propre* ou la propriété était un des cinq universaux. *Voy.* UNIVERSAUX.

PROPRIÉTAIRE, celui qui possède en *propre* un objet quelconque (*Voy.* PROPRIÉTÉ). — Dans l'usage vulgaire, *Propriétaire* s'entend surtout de ceux qui possèdent le sol et les constructions qu'il supporte.

La loi accorde un privilége au *propriétaire* sur les meubles de son fermier ou locataire, sur tout ce qui sert à l'exploitation de la ferme, et sur les fruits de la récolte de l'année, pour les loyers et fermages des immeubles, pour les réparations locatives, et pour tout ce qui concerne l'exécution du bail. Le Code Nap. (art. 2102) et le Code de Procédure civile (art. 819 et suiv.) règlent l'étendue et le mode d'exercice de ce privilége. — On trouve dans la collection Roret un *Manuel du Propriétaire et du Locataire*, par M. Sergent. M. Marc-Deffaux, juge de paix, a donné le *Manuel des Propriétaires* (1853).

PROPRIÉTÉ. Le Code Napoléon (art. 544) définit la *Propriété:* « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » — « Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité (art. 545). » Des lois spéciales déterminent les règles qui doivent être suivies dans ce cas. *Voy.* EXPROPRIATION.

La *Propriété* s'acquiert et se transmet par succession, par donation entre-vifs ou testamentaire, et par l'effet des obligations. Elle peut aussi s'acquérir par accession ou incorporation, par prescription, par découverte ou invention (art. 711 et suiv.).

On appelle *pleine propriété* celle à laquelle l'usufruit est joint, et *nue propriété*, celle dont l'usufruit est séparé : cette dernière n'est guère que nominale tant que dure l'usufruit. *Voy.* USUFRUIT.

Par rapport à la nature de l'objet possédé, la propriété est *mobilière, immobilière, foncière, industrielle, littéraire, artistique,* selon qu'elle s'applique à un objet meuble ou immeuble, à un fonds de terre, à une industrie, à une œuvre d'esprit ou d'art.

La loi garantit à tous la possession perpétuelle des biens meubles et immeubles. Quant à la propriété des œuvres littéraires, des productions artistiques (musique, dessins), et des inventions et découvertes, la loi, par une inexplicable contradiction, ne la garantit que pour un temps fort limité. *Voy.* AUTEUR (DROITS D'), INVENTION (BREVETS D'). — Ce dernier genre de propriété étant exposé à être contrefait soit dans le pays même, soit à l'étranger, il a été nécessaire d'adopter des mesures spéciales pour en protéger la jouissance. *Voy.* CONTREFAÇON.

*Droit de propriété.* Ce droit, qui est la condition indispensable de toute société, a été mis en question à diverses époques par des sophistes qui avaient intérêt à le méconnaître, ou par des utopistes qui croyaient pouvoir remplacer par les rêves de leur imagination l'ordre social issu de la force des choses, et universellement établi depuis l'origine du monde. Il a fallu que les philosophes vinssent en démontrer la légitimité. Fondé sur la nécessité où est l'homme de chercher hors de lui sa subsistance, le droit de propriété s'exerça originairement par l'occupation d'objets qui n'appartenaient à personne (*droit de premier occupant*); il fut bientôt étendu et sanctionné par le travail libre de l'homme, travail qui, en s'appliquant aux objets bruts fournis par la nature, en fit, pour ainsi dire, une partie de nous-mêmes, et qui, en les transformant, leur donna une utilité, une valeur qu'ils n'avaient pas d'abord. Les besoins qui avaient justifié la première occupation, renaissant périodiquement chez l'homme, et s'étendant jusque sur ses enfants, il a fallu, pour y satisfaire, que la possession devînt permanente et enfin perpétuelle.

Les *lois agraires*, si souvent proposées chez les Romains, et défendues avec tant de vivacité par les Gracques; la *Jacquerie*, au XIVe siècle; les guerres des Anabaptistes, au XVIe; la conspiration de Babeuf, en 1796; les combats livrés dans Paris en juin 1848, au nom de la *République démocratique et sociale*, sont autant d'attaques violentes contre la propriété. Parmi ceux qui l'ont combattue plus ou moins directement dans leurs écrits, on peut citer : Platon, qui, dans sa *République idéale*, propose la communauté des biens; J.-J. Rousseau (*De l'inégalité des conditions*), Morelly, et de nos jours St-Simon, R. Owen, Ch. Fourier, MM. Cabet, Proudhon, Louis Blanc, qui ont prêché, les uns le socialisme, les autres le communisme. Parmi ceux qui l'ont défendue, on compte, outre les auteurs de traités généraux de Droit naturel ou d'Économie politique : G. Garnier (*De la propriété dans ses rapports avec le Droit politique*, 1792) ; Ch. Comte (*Traité de la propriété*, 1834) ; M. Troplong (*De la propriété d'après le Code civil*, 1836) ; G. de Puynode (*Études sur la propriété territoriale*, 1840) ; Fréd. Bastiat (*Propriété et loi*, 1848); G. de Molinari (*Défense de la propriété*, 1849) ; M. Thiers (*De la propriété*, 1849).

Sur la propriété littéraire, on peut consulter, outre le *Traité des droits d'auteur* de M. A.-B. Renouard, la *Propriété littéraire et artistique*, d'A. Villefort (1851) ; la *Propriété intellectuelle*, de M. Jobard, de Bruxelles (1851) ; la *Propriété littér. internat.*, de Muquardt (1851) ; le *Code de la Propr. industrielle, litt.*, etc. d'E. Blanc et A. Beaume (1854); la *Législation de la Propr. litt.*, de J. Delalain (1854).

PROPYLÉES (du grec *propylai*, avant-portes), sorte d'entrée monumentale formée de portes reliées entre elles par des massifs ou des galeries en colonnes, que les anciens plaçaient quelquefois en avant de leurs temples. On cite en ce genre les Propylées de l'Acropole d'Athènes (dont l'entrée principale a été retrouvée en 1853 par M. Beulé), et celles du temple de Cérès à Éleusis.

PRORATA (AU), du latin *pro*, pour, et *rata*, réglée, sous-entendu *parte*, part; synonyme d'*à proportion*. Dans une société commerciale, dans une liquidation, etc., on reçoit *au prorata* de sa mise sociale, de sa créance, etc.

PROROGATION (du latin *prorogatio*, de *prorogare*, étendre), extension de temps. En Droit constitutionnel, la *Prorogation* est l'acte par lequel le chef de l'État déclare que les travaux des Chambres resteront suspendus pendant un délai déterminé, et ajourne l'Assemblée à certain jour.

En Droit civil, on appelle *Prorogation de terme* le délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur, qui n'a pas pu se libérer à l'échéance. La simple prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution, qui peut en ce cas poursuivre le débiteur pour le forcer au payement (Code Nap., art. 2039). La *Pr. d'enquête* est l'autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du terme rigoureusement prescrit par la loi (Code de procédure, art. 279 et 40).

**PROSATEUR.** *Voy.* PROSE.

**PROSCENIUM** (du latin *pro*, en avant, et *scena*, scène), partie du théâtre des anciens qui dominait l'orchestre, la *scène* des modernes; c'est là que jouaient les acteurs.

**PROSCRIPTION** (du latin *proscriptio*, formé de *scribere pro*, écrire devant tout le monde, publier), condamnation au bannissement ou à la mort, prononcée sans aucune forme judiciaire, et qui peut être mise à exécution par qui que ce soit. La proscription était généralement accompagnée de la confiscation des biens. Les républiques anciennes firent un fréquent usage de la proscription. A Athènes, un héraut se présentait dans la place publique pour faire connaître la récompense promise à quiconque apporterait la tête du proscrit : la somme était déposée sur l'autel de quelque divinité. A Rome, il y avait deux sortes de proscriptions, l'une *civile* et l'autre *politique*. La première avait lieu à la requête des créanciers lorsqu'un débiteur se tenait caché pour n'être point traduit en justice : cette proscription se faisait par un édit du préteur, affiché à la porte du débiteur et réitéré jusqu'à quatre fois; après quoi, si le débiteur ne paraissait pas, ses biens étaient partagés entre ses créanciers ou vendus à leur profit. Pour la *proscription politique*, on se contentait d'afficher dans le forum les noms des proscrits, sans même désigner le crime qui les faisait proscrire. Les *Tables de proscription* de Sylla, de Marius, des triumvirs Antoine, Lépide et Octave, sont devenues fameuses. — Chez les modernes, on trouve plusieurs exemples de proscriptions sanglantes, depuis celle qui frappa les Armagnacs au temps de Charles VI, jusqu'à celle dont furent victimes Guillaume de Nassau et ses adhérents sous Philippe II. La funeste journée de la Saint-Barthélemy, les rigueurs exercées contre les protestants de France après la révocation de l'édit de Nantes, les massacres des prisons exécutés en France pendant la Terreur, les mesures barbares prises à la même époque contre les émigrés et les suspects, les exceptions (ou *catégories*) qui accompagnaient les lois d'amnistie rendues par Louis XVIII, l'acte par lequel ce prince ordonnait en 1815 de *courir sus* à Napoléon, peuvent être considérés comme autant de proscriptions. M. Bignon publia en 1819 un livre célèbre intitulé *Des proscriptions*.

**PROSE** (du latin *prosa*), discours qui n'est pas assujetti aux lois de la versification, c'est-à-dire au rhythme et à la rime : on l'oppose à *Poésie*. Les ouvrages en prose peuvent se partager en 6 genres principaux : *Genre oratoire, G. historique, G. philosophique et moral, G. didactique, G. épistolaire, Roman. Voy.* LITTÉRATURE.

Dans toutes les Littératures, la prose n'apparaît que longtemps après la poésie. Chez les Grecs, les premiers *prosateurs* connus furent Phérécyde et Hécatée, qui vivaient au VI^e siècle; vinrent ensuite les historiens Hérodote, Thucydide, Xénophon; les orateurs Isocrate, Démosthène, Eschine; les philosophes Platon, Aristote, etc. Chez les Romains, le premier prosateur est l'annaliste Fabius Pictor, qui ne vivait que 2 siècles avant J.-C.; César, Cicéron, Salluste, Tite-Live, Sénèque et Tacite, sont les principaux prosateurs latins. En France, la prose commence avec Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, Rabelais, Amyot et Montaigne. Descartes, Pascal et Balzac, fixent la prose française, qui dès lors balança la gloire de la poésie, et ouvrent le grand siècle, où brillent surtout les orateurs de la chaire, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, Massillon, les moralistes La Bruyère et La Rochefoucauld, les historiens de Retz, Saint-Réal, Saint-Simon; enfin mesdames de Sévigné, Lafayette, Maintenon. Au XVIII^e siècle, la prose prend le pas sur la poésie : au premier rang se placent Voltaire, J.-J. Rousseau, Buffon, Montesquieu, et après eux Fontenelle, Thomas, d'Aguesseau, Rollin, Raynal, Marmontel, Vauvenargues, Condillac, Condorcet, Barthélemy, La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre; au XIX^e siècle, on compte parmi nos meilleurs prosateurs MM. Chateaubriand, Villemain, Cousin, Guizot, Thiers, Mignet, etc.

Dans la Liturgie, on donne le nom de *Prose* à un chant composé de vers non rhythmés, mais terminés par une rime obligée, et n'ayant pour toute prosodie qu'un nombre déterminé de syllabes, à la différence de l'*hymne* qui est une véritable pièce de poésie mesurée. Les principales proses sont : celle de la Compassion de la Ste Vierge, *Stabat mater*; celles de Pâques, *Victimæ paschali* et *O filii*; celles du Saint-Sacrement, *Lauda Sion*; celle en l'honneur de la Vierge, *Inviolata*; le *Veni Sancte Spiritus*, le *Dies iræ*.

**PROSECTEUR** (du latin *pro sector*, qui découpe d'avance), se dit, dans les cours de Médecine, de celui qui dissèque à l'avance et dispose les pièces anatomiques pour la leçon du professeur. C'est au prosecteur qu'est confiée la direction des élèves dans leurs études de dissection; il les fait opérer sous ses yeux et prépare devant eux des pièces anatomiques. Les prosecteurs des Facultés sont nommés au concours.

**PROSÉLYTE** (du grec *prosélytos*, étranger naturalisé). Dans l'origine, ce mot se disait proprement chez les Juifs d'une personne qui avait passé du paganisme à la religion judaïque. Il s'est dit ensuite de tout converti à une religion, à une opinion quelconque.

**PROSERPINE**, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

**PROSODIE** (du grec *prosôdia*, chant, accent), prononciation régulière des mots conformément au rhythme, à l'accent et à la quantité. Il se dit aussi de la connaissance des règles d'après lesquelles on doit construire ou prononcer les vers : il se confond alors avec la *Métrique* (*Voy.* ce mot). — Il n'y a guère de prosodie bien déterminée et fixe que dans l'idiome des Grecs et des Latins; c'est aussi la prosodie la plus mélodieuse et la plus riche. De tous les idiomes modernes, le nôtre est celui où l'absence de prosodie se fait sentir davantage. On a tenté, surtout au XVI^e siècle, de composer en français des vers métriques; mais les essais n'ont jamais réussi.

On désigne aussi sous le nom de *Prosodies* les livres qui traitent de la prosodie : tels sont, pour la prosodie grecque, les *Elementa doctrinæ metricæ* d'Hermann, la *Prosodie grecque* de M. J. Hubert; pour la prosodie latine, les *Prosodies* de Lechevalier, Dumas, Aubert, de MM. Cabaret, Quicherat, Dunglas, le *Traité de Versification latine* de M. Quicherat, ainsi que les dictionnaires qui donnent la quantité de chaque mot : le *Gradus ad Parnassum* de Boinvilliers, celui de Noël; le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat, etc. L'abbé d'Olivet a écrit un excellent *Traité de prosodie française*, dans lequel il formule en onze règles toutes les lois de la quantité de notre langue. M. J. Duquesnois a donné une *Nouvelle prosodie française*.

**PROSOPOGRAPHIE** (du grec *prosôpon*, visage, physionomie, et *graphô*, décrire), espèce de figure de Rhétorique qui consiste à décrire soit en vers, soit en prose, les traits extérieurs, l'air, le maintien d'un homme ou d'un animal, de manière à le rendre pour ainsi dire présent. *Voy.* HYPOTYPOSE.

**PROSOPOPÉE** (du grec *prosôpopœia*, formé de *prosôpon*, personne, et *poiéô*, créer), figure de Rhétorique par laquelle l'orateur prête le sentiment, la parole et l'action à des êtres inanimés ou imaginaires, à des morts, à des absents, etc. On cite parmi les plus magnifiques prosopopées celles de la patrie dans la *première Catilinaire* de Cicéron et dans la *Pharsale* de Lucain (1^er chant); celle de Fabricius dans le *Discours* de J.-J. Rousseau sur les arts et les sciences. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, dans le *Sermon sur l'Impénitence finale*; Fléchier, dans l'*Oraison funèbre de Montausier*, et les autres grands orateurs de la

chaire, offrent de fréquents exemples de cette belle figure. L'éloquence et la poésie ont seules le privilége d'employer la prosopopée; encore ne peuvent-elles y recourir qu'en des circonstances particulières et rares : car si la prosopopée n'est pas de nature à produire un grand effet, elle devient ridicule.

PROSTATE (du grec *prostatès*, placé en avant), masse glanduleuse située entre le rectum, le bas-fond de la vessie, le col vésical, dont elle fait partie, et la symphyse pubienne, à laquelle l'unissent des ligaments spéciaux. C'est un tissu ferme, compacte, d'un gris blanc, que recouvre une enveloppe fibreuse très-forte et un peu extensible. La prostate sécrète un liquide visqueux, qui sert à lubrifier le canal de l'urètre. Cet organe est sujet à de graves altérations, telles que tuméfaction, abcès, inflammation : l'inflammation doit être combattue par les antiphlogistiques les plus énergiques.

PROSTHÈSE (du grec *pros*, devant, et *tithémi*, placer), figure grammaticale qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, sans que le sens de ce mot soit changé. Ex. : *Gnatus* pour *natus*. C'est ainsi que se sont formés les mots *grenouille*, du latin *ranunculus; nombril*, de *umbilicus*, etc.

*Prosthèse*, en Chirurgie. *Voy.* PROTHÈSE.

PROSTYLE (du grec *pro*, en avant, et *stylos*, colonne). On désigne par cette épithète les temples des anciens qui n'ont des colonnes qu'à la principale face, à la partie antérieure. Notre-Dame de Lorette, à Paris, offre l'exemple d'un édifice de ce genre.

PROSTRATION (du lat. *prosternere*, renverser), anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, et particulièrement les fièvres typhoïdes. Elle est caractérisée par la lenteur et la difficulté des mouvements, l'abattement des traits, et par l'attitude qu'affecte le malade, qui ne se trouve bien que couché.

PROSYLLOGISME, ou *Syllogisme continué*, argument composé, formé de deux syllogismes placés à la suite l'un de l'autre, de telle sorte que la conclusion du premier serve de prémisse au second.

PROTASE (du grec *protasis*, proposition, exposition), la partie d'un poëme dramatique qui contient l'exposition du sujet. On appelle *personnage protasique* celui qui ne paraît qu'au commencement de la pièce pour faire l'exposition.

PROTE (du grec *prôtos*, le premier), celui qui dans une imprimerie est chargé, sous les ordres du maître imprimeur, de la direction et de la conduite de tous les travaux. Le prote distribue l'ouvrage aux compositeurs et autres ouvriers, dirige leur travail, lève les difficultés qui s'y trouvent, et distribue la paye.

PROTÉACÉES (du genre type *Protée*), famille de plantes dicotylédones, à pétales périgynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent en abondance au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande : feuilles alternes ou éparses; fleurs généralement hermaphrodites et rarement unisexuées, tantôt groupées à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en une sorte de cône ou de chaton : calice à 4 sépales linéaires, quelquefois soudés, et formant un calice tubuleux à 4 divisions plus ou moins profondes et valvaires; 4 étamines opposées aux sépales et presque sessiles au sommet de leur face interne; ovaire libre, à une loge contenant un ovule attaché vers le milieu de sa hauteur; style simple, terminé par un stigmate généralement simple aussi; fruit capsulaire, de forme variée.

La famille des Protéacées forme 5 tribus : celle des *Protéinées* (genres *Aulax*, *Leucodendrum*, *Protea*, *Leucospermum*), et celles des *Conospermées*, des *Franklandiées*, des *Persooniées* et des *Grévillées*.

PROTECTEUR, titre politique qui a été employé en Angleterre et dans plusieurs autres pays. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Système protecteur.* On nomme ainsi, en Économie politique, un système qui consiste à favoriser l'industrie nationale soit en écartant par des droits élevés ou même par une prohibition absolue les marchandises qui pourraient faire concurrence à l'industrie nationale, soit en accordant des primes à ceux qui cultivent certaines industries. Le système protecteur a donné lieu, depuis le commencement de ce siècle, aux plus graves discussions : on l'a accusé d'attenter à la liberté du commerce, de nuire aux intérêts du plus grand nombre et d'obérer les finances pour augmenter les bénéfices de quelques-uns. Abandonné ou du moins fort mitigé en Angleterre depuis Huskisson et Robert Peel, il est encore en vigueur en France; mais il y compte de nombreux adversaires. M. Michel Chevalier a publié l'*Examen du Système protecteur*, et M. P. Clément, l'*Histoire du Système protecteur en France*. *Voy* PROHIBITION.

PROTECTORAT. C'est la situation d'un gouvernement à l'égard d'un autre gouvernement moins puissant auquel il prête son appui. Des traités publics ont placé sous le protectorat de la Grande-Bretagne les îles Ioniennes; sous celui de la Russie, les principautés de Moldavie, Servie et Valachie; sous celui de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, la république de Cracovie (aujourd'hui supprimée). La France a établi son protectorat sur les îles de Taïti, de Wallis, Gambier et autres îles de la Polynésie.

PROTÉE, *Proteus* (nom mythologique), genre de Reptiles batraciens, de la famille des Urodèles selon les uns, des Pneumobranches selon les autres, renferme des animaux aquatiques, qui vivent dans les eaux souterraines, et qui ont quelque analogie avec les Tritons et les Sirènes : corps nu, cylindrique, allongé, terminé par une queue en forme de nageoire; 4 pattes courtes et à 3 doigts; à l'état adulte, ils portent à la fois des branchies et des poumons. L'organe de la vision est chez eux peu développé et presque entièrement caché par la peau; aussi redoutent-ils le grand jour. La seule espèce bien connue est l'*Anguillard* (*Proteus anguinus*), long de 35 centimètres environ et gros comme le doigt, qu'on trouve dans un des lacs souterrains de Sittich en Carniole : il ressemble à l'Anguille par la conformation de son museau, son corps allongé et sa peau lisse et gluante.

PROTÉE, *Protea*, végétal, genre type de la famille des Protéacées, renferme des arbustes, des arbres ou quelquefois même de petits arbrisseaux sans tige, portant des feuilles alternes et très-entières. Le fruit est une sorte de noix toute couverte de poils. Ces plantes sont originaires des parties australes de l'Afrique et particulièrement du cap de Bonne-Espérance. La plus belle espèce est le *Pr. élégant* (*Pr. speciosa*), dont les fleurs, de couleur rosée, frangées de brun et pourvues d'une barbe de poils blancs, forment des capitules d'un volume égal à celui d'un petit artichaut. On recherche également le *Pr. en cœur*, le *Pr. argenté* ou *Arbre d'argent*, le *Pr. à aigrette*.

On donne encore le nom de *Protée* à un Champignon basidiosporé du genre Lycoperdon, le *Lycoperdon proteus* (*Puff ball* des Anglais). La fumée de ce champignon, dont on se sert depuis longtemps en Angleterre pour engourdir les abeilles dans leurs ruches, quand on veut en extraire le miel, paraît avoir des propriétés anesthésiques.

PROTÈLE, *Proteles*, genre de Mammifères carnassiers digitigrades, créé en 1825 par M. Isid. Geoffroy St-Hilaire. Cet animal a la taille du Chacal; il ressemble aux Civettes par la forme de la tête et aux Hyènes par la coloration de son pelage. Il a 4 doigts comme les Hyènes aux pieds postérieurs, mais il en a 5 aux pieds de devant, d'où son nom, qui signifie qu'il a le nombre des doigts de devant complet (du grec *pro*, par devant, et *téleios*, complet). Il se distingue par ses molaires, qui sont toutes simples, coniques et impropres à la mastication. Cet animal est nocturne, et ne sort de son terrier que pour aller à la recherche

de sa nourriture, qui se compose de jeunes ruminants et principalement de jeunes agneaux. Il habite surtout l'Afrique méridionale. L'espèce type a été appelée *Protèle de Delalande*, et *Genette hyénoïde*.

PROTESTANTS, nom donné d'abord aux Luthériens, puis aux autres partisans de la Réforme. *Voy.* PROTESTANTS et LUTHÉRIENS au *D. univ. d'H. et de G.*

PROTESTATION (du latin *testari pro*, prendre publiquement à témoin), acte par lequel on déclare qu'on ne laisse faire une chose que parce qu'on ne peut l'empêcher, qu'on tient un acte pour nul, qu'on entend se pourvoir contre. Les *protestations* faites contre un jugement par celui à qui il est signifié, sont conservatoires de ses droits. — En cas de perte d'une lettre de change par celui qui en est le porteur, un acte de *protestation* de sa part, notifié aux tireurs et endosseurs dans les formes et délais prescrits, lui conserve ses droits (Code de Commerce, art. 153).

En Politique, on a recours aux *Protestations* pour prévenir l'établissement d'un principe avancé par un État, l'adoption d'une mesure nuisible, ou du moins pour prévenir les inductions que l'on pourrait tirer du silence. Parmi les plus célèbres protestations, on peut citer celles que firent les Luthériens contre un décret de la diète de Worms, en 1529, et qui leur valut le nom de *Protestants;* celles du pape Innocent X contre la paix de Westphalie, en 1648; celles auxquelles donna lieu la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748; celles de l'Espagne, du Saint-Siége, des princes allemands médiatisés contre diverses stipulations du congrès de Vienne en 1814 et 1815.

PROTÊT (de *protester*), acte par lequel le porteur d'une lettre de change, d'un billet à ordre, fait constater le refus de les accepter ou de les payer, de la part de ceux sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit. De là deux sortes de protêts : le *Pr. faute d'acceptation* et le *Pr. faute de payement.* Les protêts doivent être faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou enfin par un huissier et deux témoins. A Paris, les huissiers seuls font les protêts. *Voy.*, pour ce qui concerne les protêts, le Code de Comm., art. 161-187.

PROTÉVANGILE ou PROTO-ÉVANGILE (c.-à-d. *premier évangile*), livre faussement attribué à S. Jacques-le-Mineur, premier évêque de Jérusalem, et où il est parlé de la naissance de la sainte Vierge et de Jésus-Christ. Ce livre fut rapporté d'Orient au XVIe siècle par G. Postel et publié à Bâle en 1552 par Th. Bibliander. Basnage a démontré qu'il était l'œuvre de l'hérétique L. Carinus, du IIe siècle.

PROTHÈSE (de *pro*, à la place de, et *tithêmi*, poser). En Chirurgie, on appelle ainsi l'opération qui consiste dans le remplacement, par une préparation artificielle, d'un organe perdu ou enlevé. Poser un obturateur au palais, placer une jambe de bois, un œil artificiel, une dent fausse, etc., c'est faire une opération de prothèse. La pose des dents artificielles s'appelle *Prothèse dentaire.*

PROTHORAX (du grec *pro*, en avant, et *thorax*, poitrine), le premier à partir de la tête des trois segments qui composent le thorax dans la plupart des insectes, dans les insectes ailés par exemple. Le prothorax donne toujours attache à la première paire de pattes; les ailes ne s'y insèrent jamais. *V.* THORAX.

PROTO.... (du grec *prôtos*, premier), dans les termes chimiques *protosulfate, protochlorure, protonitrate*, etc., désigne un *sulfate, chlorure, nitrate*, etc., correspondant au protoxyde d'un métal.

PROTOCOCCUS (du grec *prôtos*, premier, et *kokkos*, grain), petit genre de végétaux marins de la famille des Phycées (Algues), tribu des Palmellées, se compose de cellules globuleuses, à nucléus mono ou polygonimique. Ces végétaux, de couleur verte ou rouge, s'étendent parfois sur un grand espace de mer, sur la terre humide, sur la neige, sur les rochers, etc., qu'ils colorent diversement. On leur a attribué la coloration de la neige rouge. — M. Lamy a extrait en 1852 du *Protococcus vulgaris* une matière sucrée analogue au sucre de raisin.

PROTOCOLE. A Byzance, on nommait *Protocollum* ou *Premier registre* le registre destiné à contenir les actes publics : on l'appelait ainsi parce qu'il était fait avec un papier particulier, dans la fabrication duquel entrait une espèce de gomme faite avec le *gluten* ou *collum.*

En Diplomatie, les *Protocoles* sont le compte rendu ou procès-verbal des conférences tenues entre les ministres plénipotentiaires de diverses puissances. C'est au congrès de Vienne, en 1814 et 1815, que fut adoptée la dénomination de *protocole*, donnée au procès-verbal des conférences. Ce congrès, ainsi que ceux d'Aix-la-Chapelle en 1818 et de Vérone en 1822, l'institution du nouveau royaume de Grèce, la séparation de la Belgique et de la Hollande, ont donné naissance à de nombreux *protocoles.*

*Protocole diplomatique :* c'est la règle du cérémonial à suivre dans les rapports politiques officiels entre les États aussi bien qu'entre les ministres. Il embrasse les qualifications et titres qui sont attribués aux États, aux souverains, aux ministres publics, etc., de même que les formes et la *courtoisie* à observer dans les documents politiques. La juste application de ce cérémonial a une telle importance pour les bonnes relations qu'il a été créé en France au ministère des Affaires étrangères un *Bureau du Protocole*, spécialement chargé de ce service.

PROTOGÈNE (du grec *prôtos*, premier, et *généa*, origine), roche composée de talc et de feldspath, et accidentellement de quartz, ne diffère du granit que parce que le talc y remplace le mica. Elle est remarquable par sa solidité et sa grande ténacité. Elle constitue le massif du Mont-Blanc et des montagnes environnantes jusqu'au Mont-Rose.

PROTONOTAIRE (c.-à-d. *premier notaire*). On nommait ainsi dans le Bas-Empire le premier notaire des empereurs romains; les rois de France de la première race adoptèrent la même dénomination pour des fonctions analogues.

PROTONOTAIRE, officier de la cour de Rome, supérieur aux autres notaires apostoliques. Il y a à Rome un collége de 12 protonotaires: ils ont rang de prélat et portent le violet. Leurs fonctions consistent à faire les procès-verbaux d'intronisation des papes, et à écrire toutes les délibérations et décisions des consistoires publics. Les simples *notaires apostoliques* expédient les actes d'une moindre importance.

PROTOXYDE (du grec *prôtos*, premier), se dit en général de l'oxyde le moins oxygéné d'un métal. Ainsi le *protoxyde* de mercure ($Hg^2O$) renferme proportionnellement moins d'oxygène que le *deutoxyde* ($HgO$). On désigne aussi les protoxydes en ajoutant la syllabe *eux* au nom du métal : *oxyde mercureux*, par exemple, est synonyme de *protoxyde de mercure.*

PROTUBÉRANCE (du latin *pro*, en avant, et *tuber*, bossu, bosse). En Anatomie, on donne le nom de *protubérances* à des saillies qu'on observe à la surface des os, surtout sur ceux du crâne : on sait que c'est sur l'observation des protubérances du crâne que repose toute la *Phrénologie. Voy.* ce mot.

On nomme spécialement *Protubérance cérébrale* la portion la moins volumineuse de l'organe encéphalique, placée à la base du crâne, et que l'on connaît aussi sous le nom de *Pont de Varole. Voy.* ce mot.

PROTUTEUR (du latin *pro*, pour, et du français *tuteur*), celui qui tient lieu de tuteur. La loi permet de donner un *protuteur* au mineur qui possède des biens dans un lieu éloigné du siége de la tutelle; par exemple, dans les colonies. Le protuteur doit rendre compte au tuteur (Code Nap., art. 417).

PROUE (du latin *prora*). On appelle vulgairement ainsi l'avant d'un navire; mais la proue proprement dite est la partie du bâtiment qui est située sur l'a-

vant du couple antérieur, dit *Coltis*, et qui a pour limite en avant l'étrave. Chez les anciens, la proue des vaisseaux de guerre était armée d'un éperon en airain ou en fer, en forme de bec d'oiseau : d'où son nom de *rostrum*. La proue est souvent ornée de sculptures.

PROVERBE (du latin *proverbium*), espèce de sentence ou de maxime exprimée en peu de mots, et devenue d'un usage commun. Les proverbes, résumé de l'expérience générale, sont, comme on l'a dit, *la sagesse des nations*. Les plus anciens recueils de proverbes sont ceux de Salomon (*Livre des Proverbes*), chez les Hébreux, et de Pilpaï, chez les Indiens. On peut consulter encore, pour les proverbes orientaux, le *Pantcha-trantra*, et les *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux*, par Galland. Les *Poésies gnomiques* des Grecs peuvent être considérées comme des recueils de proverbes (*Voy.* GNOMIQUES). On doit à M. E.-L. Leutsch un savant recueil de proverbes grecs (*Corpus parœmiographorum græcorum*, Gœttingue, 1839-51). Érasme a donné, sous le titre d'*Adagia*, un recueil de proverbes latins. Quant aux peuples modernes, indépendamment des ouvrages qui, comme le *Don Quichotte*, sont remplis de proverbes, on a des recueils spéciaux de proverbes italiens, par Cornazzano; espagnols, par N. Pinciano (Madrid, 1616 et 1804); hollandais et allemands, par Gruter; anglais, par Howell, Ray, Fielding, Kelly; français, par Leroux de Lincy, (1842). A.-J. Panckoucke, La Mésangère, Guitard ont donné des *Dict. de Proverbes*; M. Gratet-Duplessis, l'*Encyclopédie des Proverbes* et la *Fleur des Prov.* dans la collection dite d'*Hilaire le Gai*, ainsi que la *Bibliographie des Proverbes*. *Voy.* PARÉMIOGRAPHIE.

On nomme aussi *Proverbe* une sorte de petite comédie servant de développement à quelque proverbe. Quelquefois on se contente de tracer un canevas, et les acteurs improvisent leurs rôles. Le plus souvent ces pièces sont destinées à être jouées en société. Collé et Carmontelle dans le siècle dernier, Gosse et Th. Leclercq de nos jours, ont écrit de charmants proverbes pour les théâtres de société. Dans ces derniers temps, ce genre de pièces a été introduit sur la scène française et a eu beaucoup de vogue : M. Alfred de Musset a fait représenter des proverbes qui méritent presque le nom de comédies.

PROVIDENCE (de *videre pro*, voir d'avance). On entend par ce mot tantôt l'action perpétuelle de Dieu sur la création pour la conserver et la diriger à sa fin, selon l'ordre qu'il a établi en la créant, tantôt un attribut de Dieu, ou Dieu lui-même, considéré en tant que gouvernant le monde.

La providence est celui des attributs de Dieu qui a été l'objet des plus vives attaques. On y a opposé l'imperfection du monde (*mal métaphysique*), les désordres physiques et moraux qui y règnent (*mal physique, mal moral*) ; enfin on l'a dite incompatible avec la liberté de l'homme (*V.* PRESCIENCE). Les uns ont été conduits à nier Dieu en même temps que la providence (Athées); les autres ont supposé, avec les Épicuriens, que les Dieux, s'ils existent, sont indifférents à ce qui se passe en ce monde; les Manichéens ont imaginé que le monde est l'œuvre de deux principes, le principe du bien et le principe du mal; d'autres ont enseigné la prédestination, qui n'est que le fatalisme.

On prouve la providence par l'idée même de l'Être souverainement parfait, par l'ordre admirable qui règne dans l'ensemble de l'univers, par l'existence de lois générales qui tendent évidemment au bien du tout, par l'utilité qu'on peut retirer des maux mêmes, qui souvent sont une condition du bien. On répond aux objections tirées des désordres apparents par l'ignorance où nous devons être sur le plan total de l'univers et sur les vues finales de Dieu, par l'abus que l'homme fait de sa liberté, par la nécessité de punir nos fautes, enfin en montrant que cette vie n'est qu'un temps d'épreuve et en établissant la nécessité d'une autre vie, destinée à réparer les maux de celle-ci.

Outre que la providence est démontrée dans tous les ouvrages qui traitent de l'existence de Dieu (*Voy.* DIEU, THÉOLOGIE), elle a été l'objet de plusieurs traités spéciaux, parmi lesquels on remarque ceux de Cl. de Seyssel, de Sherlock, etc. Tout récemment, M. Bersot a publié un *Essai sur la providence* (1853). *Voy.* aussi GRACE, OPTIMISME.

PROVIGNAGE, sorte de marcottage qui consiste à coucher en terre des branches d'arbres, surtout de *vigne*, afin qu'elles prennent racine et produisent de nouveaux pieds. Ces branches prennent le nom de *provins*. Les provins ne rapportent pas de fruit la première année.

PROVINCE (du latin *provincia*), division territoriale. *Voy.* ce mot au *D. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PROVINCIAL, supérieur religieux gouvernant, sous la dépendance du supérieur général, les divers monastères d'un même pays, d'une même circonscription, qui constituent une *province* religieuse.

PROVISEUR (en latin *provisor*, pourvoyeur). Ce titre, qui, dans l'ancienne Université de France, désignait particulièrement le chef de certaines maisons, telles que la Sorbonne, les colléges d'Harcourt et de Navarre, fut adopté lors de la réorganisation de l'instruction publique, en 1802, pour désigner le chef d'un lycée. Le proviseur est chargé de pourvoir à tous les besoins, moraux, intellectuels ou matériels, de la maison : tous les autres fonctionnaires, le censeur, l'aumônier, l'économe, les professeurs, les maîtres d'étude ou maîtres répétiteurs, lui sont subordonnés. Il a la haute inspection sur tout ce qui regarde l'administration et l'instruction, et porte seul la responsabilité. Il est amovible. Outre leur traitement fixe, les proviseurs reçoivent annuellement un traitement supplémentaire quand leur compte d'administration a été approuvé.

PROVISION (du latin *provisio*). En Jurisprudence, on appelle *Provision* toute somme allouée à l'une des parties avant jugement définitif. — On appelle *Provision alimentaire* la somme allouée par la justice aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères ou aux mères sur les revenus de leurs enfants; *Pr. sur les biens meubles ou immeubles*, la somme allouée au failli ou à sa famille pour leurs besoins, jusqu'à ce qu'il y ait concordat ou syndicat définitif.

En termes de Commerce, on nomme *Provision* tout fonds destiné au remboursement d'une traite, d'un billet, d'une lettre de change, en cas de non-payement par les endosseurs et le tireur.

En Matière bénéficiale, c'est le titre qu'accorde à un ecclésiastique son supérieur légitime, et en vertu duquel cet ecclésiastique possède un bénéfice. On accordait la provision d'un bénéfice par *résignation*, par *dévolution* et par *prévention*.

On appelait autrefois, en France, *Lettres de provision*, ou simplement *Provisions*, l'ordre royal par lequel un acquéreur était autorisé à prendre possession de l'office qu'il avait acheté.

*Provisions d'Oxford*. *V.* le *D. univ. d'H. et de G.*

PROVOCATION (de *vocare pro*, appeler, exciter publiquement). Les provocateurs aux crimes et délits sont punis des mêmes peines que ceux qui les ont commis; ils sont passibles de punition, lors même que la provocation n'aurait pas été suivie d'effet. — La provocation directe à la désobéissance aux lois ou à l'autorité, celle tendant à soulever les citoyens ou à les armer les uns contre les autres, sont punies des peines portées au Code pénal, art. 202 à 206, etc.

PROYER, *Miliaria* (c.-à-d. vivant de *millet*, en latin *milium*), oiseau du genre Bruant : la couleur de son plumage est, pour les parties supérieures, d'un brun cendré, tacheté longitudinalement de noir; pour les parties inférieures, d'un blanc marqué de traits noirs sur la gorge; les ailes et la queue

d'un cendré obscur, lisérées de cendré clair; le bec est bleuâtre, les pieds sont bruns. La longueur de cet oiseau est de 20 centimètres. Les jeunes ont une teinte générale plus rousse et des taches noires plus grandes. Le Proyer habite l'Europe : il passe l'hiver dans les contrées méridionales et ne vient chez nous qu'au printemps. Il habite les plaines et niche dans les blés. Il pond 4 ou 6 œufs cendrés ou grisâtres, avec des taches et des traits noirâtres ou d'un roux vineux. Cet oiseau vole par bonds, et laisse pendre ses pieds dans le vol. Sa chair est peu délicate.

PRUDENCE (formé par contraction de *providentia*, prévoyance), vertu qui enseigne les moyens que l'homme doit mettre en œuvre pour atteindre ses fins et pour éviter tout danger. La *prudence*, qui, chez les anciens, se confondait avec la *science* (comme on le voit encore dans *jurisprudence*, science du Droit), était une des quatre vertus cardinales. La religion païenne en avait fait une divinité allégorique qu'on représentait tantôt avec une tête à deux visages, tantôt avec un miroir entouré d'un serpent et quelquefois tenant une lampe à la main.

PRUD'HOMME (du latin *prudens*, prudent, et *homo*, homme). On nommait ainsi jadis tout homme prudent et probe ayant l'expérience des affaires, et pouvant être pris pour juge d'un différend. Ce mot était devenu une qualification que l'on ajoutait par courtoisie au nom de ceux qui jouissaient plus particulièrement de l'estime publique. Aujourd'hui on appelle ainsi des espèces d'arbitres institués par la loi.

Il y a, en France, dans la plupart des villes de commerce, des *Conseils de prud'hommes*, composés de marchands, fabricants, chefs d'ateliers, contremaîtres et ouvriers, qui connaissent des contestations qui peuvent s'élever entre ces diverses classes de personnes, dans le but de les terminer par voie de conciliation et même par jugement. Leurs jugements sont rendus en dernier ressort lorsque le montant de la condamnation n'excède pas 200 fr.; au-dessus de cette somme, ils sont sujets à appel devant le tribunal de commerce. Ces conseils sont établis par décrets impériaux; les membres en sont électifs, mais le président est nommé par le Gouvernement.

L'institution des *prud'hommes* est fort ancienne en France. Il y avait à Paris, de temps immémorial, 24 *prud'hommes* chargés, avec le prévôt et les échevins, de visiter les maîtres de chaque corps de métier; on trouve à Marseille dès 1452 des *prud'hommes pêcheurs* institués, dit-on, par le roi René; à Lyon, des *prud'hommes* institués par un édit de Louis XI en 1464 pour régler les contestations entre marchands.— Les *Conseils* actuels *de prud'hommes* ont été créés en 1806. Organisée pour la première fois à Lyon, cette juridiction a depuis été établie dans un grand nombre de villes; elle n'a été introduite à Paris qu'en 1844. Un moment dénaturée par la loi du 27 mai 1848, elle a été ramenée à sa véritable destination par la loi du 1er juin 1853.

PRUINE (du latin *pruina*, givre, ou de *prunus*, prunier), matière blanchâtre, pulvérulente, que sécrète la surface de certains fruits, notamment de la prune, et qui sert à leur former un enduit propre à les garantir de l'humidité. On en trouve également sur le chapeau de certains Agarics.

PRUNE, fruit du Prunier : c'est un drupe arrondi, quelquefois ovoïde, charnu, à peau lisse et fleurie, à noyau plat et pointu, sillonné et anguleux vers les bords. Les prunes diffèrent beaucoup entre elles pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Elles sont sucrées, un peu acidules et rafraîchissantes; elles sont susceptibles de former une boisson fermentée agréable. Les prunes viennent après les cerises : elles paraissent en juillet et durent jusque dans l'automne par les variétés qui se succèdent. Elles se conservent facilement d'une année à l'autre, soit en confitures, soit confites à l'eau-de-vie ou séchées au four (*Voy.* PRUNEAU). — Pour les différentes espèces de prunes, *Voy.* PRUNIER.

On appelle *Prune des anses*, *Pr. de coco*, *Pr. de coton* ou *Pr. d'Icaque*, le fruit de l'Icaquier; *Pr. des Indes*, le fruit des Myrobolans; *Pr. du Malabar*, le fruit du Jambosier; *Pr. sébeste*, le fruit du Sébestier; *Pr. de Catignac*, une variété d'Olivier, dont le fruit approche de la grosseur de la prune.

PRUNEAU (de *prune*), prune séchée. On cueille les prunes lorsqu'elles sont bien mûres; on les fait sécher au soleil sur des claies, puis on les expose dans le four à une douce température trois ou quatre fois de suite. Ainsi préparés, les pruneaux, placés dans un lieu sec, se conservent sans altération une et deux années. Les meilleurs sont le *gros damas de Tours*, la *Sainte-Catherine*, l'*impériale violette*, la *reine-Claude* et la *prune d'Agen* : les pruneaux de ces espèces, préparés en compotes, sont une nourriture agréable et d'un grand secours pour les convalescents, etc. Le jus de pruneaux est laxatif. — Les pruneaux de Tours, de Nancy, de Brignoles, d'Agen, sont les plus renommés. Le *petit damas*, le *saint-Julien*, servent à faire les pruneaux purgatifs, dits *pruneaux à la médecine*.

PRUNELLE, fruit du *Prunellier*. *Voy.* ci-après.
Genre de Labiées. *Voy.* BRUNELLE.
Synonyme d'*Iris*. *Voy.* ce mot.
Étoffe de laine rase à laquelle on mêle quelquefois de la soie. On en fait des empeignes de souliers de femme, des pantalons, etc.

PRUNELLIER, *Prunus spinosa*, variété du genre Prunier. C'est un arbrisseau de plus d'un mètre de haut, qui croît dans les terrains arides, au milieu des haies. Sa tige est recouverte d'une écorce brune, ses rameaux sont hérissés de fortes épines; ses feuilles ovales, petites, glabres; ses fleurs, blanches, aromatiques, presque solitaires, paraissent avant les feuilles; ses fruits, du volume d'un gros pois, d'un bleu foncé et d'une saveur acerbe et astringente, sont connus sous le nom de *prunelles*. Dans certains cantons, les habitants des campagnes les broient, les mêlent avec de l'eau et du marc de raisin pour en faire une boisson vineuse, aigrelette, qu'ils appellent *piquette*; on les mêle aussi aux mauvais vins pour leur donner de la couleur. Dans le nord, on boit comme du thé l'infusion faite avec les feuilles du prunellier. L'écorce du prunellier a été employée comme fébrifuge, sa fleur comme purgatif, et l'extrait de ses fruits comme astringent.

PRUNIER, *Prunus*. Sous ce nom, Linné comprend, outre le *Prunier proprement dit*, l'*Abricotier* (*Prunus armeniaca*), le *Cerisier* (*Pr. cerasus*), le *Laurier cerise* (*Pr. lauro-cerasus*), qui, dans son système, forment un seul genre, appartenant à l'Icosandrie monogynie. A.-L. de Jussieu, d'accord avec l'usage universel, en fait autant de genres distincts.

Le *Prunier proprement dit* est un genre important de la famille des Rosacées, tribu des Amygdalées; il se compose d'arbres et d'arbustes à feuilles alternes, entières, d'un vert très foncé, dentées sur les bords; à fleurs blanches distribuées sur tous les rameaux, et particulièrement dans l'aisselle des anciennes feuilles : calice caduc, à 5 lobes; 5 pétales; étamines nombreuses; ovaire supérieur; style à stigmate simple. Le fruit est un drupe renfermant un noyau ovale-oblong (*Voy.* PRUNE). Les Pruniers ne parviennent jamais à une grande hauteur; leurs rameaux sont diffus, ne forment point une tête arrondie, et leur tronc, ainsi que leurs vieilles branches, porte une écorce rude, grisâtre ou brune.

Toutes les espèces cultivées dérivent du *Prunier domestique* (*Pr. domestica*), qui est originaire de l'Orient : il était connu des anciens et fut introduit en Italie par Caton l'Ancien. C'est un arbre de 4 à 5 mètres de haut, à racines traînantes, à écorce brune, à rameaux sans épines, à feuilles ovales,

glabres en dessus, pubescentes en dessous, dentées, à fleurs presque solitaires. Il aime surtout une terre fraîche et forte; il pousse en plein vent, et n'est guère cultivé en espalier qu'aux environs de Paris. On cultive plusieurs espèces de Pruniers, que l'on distingue vulgairement par les différences des prunes qu'elles donnent. Il en existe une centaine de variétés qui diffèrent pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Les espèces les plus estimées sont la reine-Claude, le gros damas, la Ste-Catherine, la prune de Monsieur, la mirabelle. Ces prunes mûrissent à des époques différentes : la *jaune hâtive*, plus grosse à l'extrémité que du côté de la queue, mûrit en espalier au commencement de juillet; la *précoce de Tours*, à peau noire et très-fleurie, la prune de *Monsieur hâtif*, à peau d'un violet foncé, peu sucrée, le *damas de Provence hâtif*, à chair jaune très-sucrée, sont bonnes vers la fin de juin et le commencement de juillet. Viennent ensuite la *grosse noire hâtive*, la meilleure des prunes précoces et la plus souvent cultivée en espalier; le *gros damas de Tours*, mûr vers le milieu de juillet; la *prune d'Agen*, employée pour faire les pruneaux; le *monsieur*, qui peut avoir jusqu'à 4 centim. de diamètre; la *royale de Tours*, excellente et très-productive; le *damas rouge*, le *damas musqué*, mûrs vers le milieu du mois d'août; la *mirabelle*, petite, à peau jaune, excellente en confitures, en compotes et en pruneaux; le *drap d'or*, l'*impériale violette*, les *damas violet* et *noir*; la *diaprée*; la *grosse Reine-Claude* dite aussi *abricot vert*, *verte bonne*, à peau fine, verte, frappée de rouge du côté du soleil, la meilleure de toutes les prunes pour être mangée crue, excellente aussi en compotes, en confitures : ces espèces sont mûres vers la fin d'août, ainsi que la *reine-Claude violette*, les *perdrigons blanc*, *violet* et *rouge*, la *Sainte-Catherine*, etc. *Voy.* PRUNE et PRUNEAU.

Le bois du prunier est dur, d'un tissu serré, marqué de belles veines rouges; les ébénistes et les tourneurs en font divers ouvrages fort recherchés : il faut pour l'employer qu'il soit bien sec. La gomme qui suinte de son écorce a les propriétés de la gomme arabique et pourrait servir aux mêmes usages.

Le *Prunier sauvage* (*P. insititia*) est un arbrisseau qui ne s'élève pas au-dessus de 4 à 5 mètres : il croît dans les bois, les haies et les buissons. Ses rameaux deviennent épineux au sommet en vieillissant. Les fleurs paraissent de très-bonne heure. Les fruits en sont petits, bleuâtres, arrondis, très-acerbes. Il est probable que ce prunier est le type du Prunier cultivé.

Le *Prunier épineux* (*Pr. spinosa*) est plus connu sous le nom vulgaire de *Prunellier*. *Voy.* ci-dessus.

Le *Prunier odorant* ou *Cerisier odorant*, dit aussi *Arbre de Sainte-Lucie*, est le même que le *Mahaleb*. — Le *Pr. à grappes*, ou *Faux bois de Sainte-Lucie*, est le même que le *Putiet*. *Voy.* ce mot.

PRURIGO (mot latin signifiant *démangeaison*). Les médecins appellent ainsi une éruption cutanée caractérisée par des *papules* peu saillantes, à peu près de même couleur que la peau, plus larges que celles du lichen, produisant une démangeaison très-vive et quelquefois intolérable. Le *prurigo* est local ou général. Il se présente sous deux formes différentes : le *prurigo mitis* et le *prurigo formicans*. Dans celui-ci, les papules sont plus larges; la démangeaison, presque continuelle, cause une agitation, un tourment difficiles à décrire, et porte les malades à chercher le contact des corps froids ou à se déchirer avec les ongles. Traitement : bains frais, simples d'abord, puis alcalins ou savonneux; boissons délayantes et adoucissantes (petit lait, bouillon de veau, eau d'orge, limonades), antispasmodiques.

PRURIT, *Pruritus*, état de surexcitation de la peau, caractérisé par des démangeaisons plus ou moins vives, variant depuis une sensation agréable jusqu'au délire nerveux, se développant tantôt spontanément, tantôt périodiquement. Il diffère du *prurigo* en ce qu'il n'est accompagné d'aucun symptôme d'inflammation ou d'éruption cutanée. Purement local le plus souvent, le prurit devient quelquefois général, et est alors intolérable. Il peut avoir pour causes des excès de régime, l'usage d'aliments âcres ou excitants, le contact de certains vêtements. On le combat surtout par les antispasmodiques.

PRUSSIATES. *Voy.* CYANURES et CYANHYDRIQUE.

PRUSSIQUE (ACIDE), acide organique ainsi nommé originairement parce qu'on peut l'extraire du *bleu de Prusse*. On l'appelle aujourd'hui *Acide cyanhydrique*. *Voy.* ce mot.

PRYTANÉE. Ce nom, affecté, chez les Athéniens, à un édifice où se donnaient des repas publics auxquels étaient admis ceux qui, par leurs services, avaient mérité d'être nourris aux frais de l'État, a été appliqué en France, depuis la Révolution, à plusieurs établissements d'éducation destinés à recevoir des boursiers (*Voy.* PRYTANÉE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Un décret du 23 mai 1853 a fait revivre ce nom en l'affectant spécialement au collége militaire de La Flèche.

PSALMISTE, auteur de psaumes. On appelle par excellence *le Psalmiste*, le roi David, auteur de la plus grande partie des *psaumes*. *Voy.* ce mot.

PSALMODIE (du grec *psalmos*, psaume, et *ôdè*, chant). C'est proprement le chant des psaumes, l'air sur lequel on les chante. *Psalmodier*, c'est chanter d'une manière particulière qui tient le milieu entre le chant et la parole : la voix y est soutenue comme dans le chant; mais on y garde presque toujours le même ton : c'est ce qui a donné lieu à l'expression de *psalmodier*, pour dire réciter sur un ton monotone et traînant.

PSALTÉRION (du grec *psallô*, jouer d'un instrument). Les anciens Grecs appelaient *Psaltérion*, et les Hébreux *Nebel*, un instrument de musique dont ces derniers se servaient pour accompagner leurs chants religieux. Le psaltérion était en bois et à cordes. On le pinçait avec les doigts, et on le touchait avec le *plectrum* (l'archet).

Les modernes ont appelé *Psaltérion* une espèce de harpe triangulaire, montée de treize cordes en fil de fer ou en laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, et tendues sur deux chevalets, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Cet instrument se joue des deux mains, en mettant aux doigts des anneaux plats, d'où sort un fort tuyau de plume pointu. C'était l'instrument des Bardes, des Troubadours, etc. Quelques musiciens ambulants en jouent encore.

PSAMMITE (du grec *psammos*, sable), roche à base composée de Quartz et d'Argile, et dont la plus grande partie comprend les roches nommées *Grès houillers*. Les Psammites sont tenaces ou friables, et quelquefois meubles; leurs couleurs sont rougeâtres, grisâtres, jaunâtres, verdâtres, brunâtres noirâtres, blanchâtres, etc., unies ou bigarrées. On les emploie comme pierres à bâtir, à paver ou à aiguiser. Ces pierres sont très-abondantes dans l plupart des terrains neptuniens.

PSAUMES (du latin *psalmus*, venu du grec *psalmos*, formé de *psalléin*, toucher un instrument en chantant), cantiques sacrés des Hébreux, remarquables par leur sublimité. On les attribue généralement en entier à David, sauf quelques-uns qu'on dit être de Salomon. Cependant plusieurs paraissent être l'œuvre de poëtes postérieurs, tels que Asaph, Idithum, Éman et les enfants de Coré, qui vivaient sous les Macchabées. Le *Psautier* est la collection des psaumes : la compilation en est attribuée à Esdras. Le nombre des psaumes canoniques a toujours été de cent cinquante, pour les Juifs comme pour les Chrétiens; ils ne diffèrent que sur la manière de les partager. Les Juifs les avaient partagés en 5 livres, et plusieurs Pères ont admis cette division. Saint

Jérôme n'a pas suivi cet ordre dans l'édition qu'il a donnée de l'ancienne Vulgate.— Les Psaumes 109-134 sont appelés *graduels*, parce que, suivant dom Calmet, leur titre hébreu signifie *cantiques de la montée*, et qu'ils furent chantés, au retour de la captivité de Babylone, lorsque les Juifs *montèrent* sur la colline de Sion. — On appelle *Psaumes de la pénitence* 7 psaumes consacrés spécialement à l'expression du repentir du pécheur: ce sont les Psaumes 6, 31, 37, 50, 101, 129 et 142. L'Église catholique chante les psaumes dans la plupart de ses offices, et toujours en latin; l'Église protestante, au contraire, les chante en français : elle se sert d'une traduction commencée par Cl. Marot, terminée par Th. de Bèze, et revue depuis par Conrart, Labastide, etc. Les Psaumes ont été récemment mis en vers par un poëte catholique, M. Giffard (1841).

PSAUTIER. *Voy.* PSAUMES.

PSCHENT, nom égyptien de la coiffure, en forme de mitre, que l'on voit sur la tête de plusieurs divinités dans les monuments antiques de l'Égypte.

PSÉLAPHIENS (du grec *psélaphaô*, tâtonner), famille de Coléoptères pentamères brachélytres. Ce sont de très-petits insectes, caractérisés par la longueur de leurs palpes maxillaires qui dépasse souvent celle de la tête, et par leurs tarses qui n'ont que trois articles. On les trouve dans les prés, sous les pierres, sous l'écorce des arbres; ils courent avec vivacité, surtout le soir. Ils sont carnassiers. — Le genre type est le genre *Pselaphus*, dont on connaît 6 espèces, appartenant à l'ancien continent; les autres sont les genres *Metopias, Tyrus, Chennium, Ctenistes, Bryaxis, Bythinus, Tychus, Trimium, Batrisus, Euplectus, Claviger* et *Articerus*.

PSELLISME (du grec *psellos*, bègue), nom générique sous lequel on comprend tous les vices de prononciation, tels que le *balbutiement*, le *bégayement*, le *bredouillement*, le *grasseyement*, le *nasillement*, le *zézaiement*. *Voy.* PRONONCIATION et BÉGAYEMENT.

PSÉPHITE (du grec *pséphos*, caillou), roche conglomérée, à base de Porphyre pétrosiliceux, renfermant des fragments de diverse nature, mais le plus ordinairement schisteux. Elle est souvent friable, quelquefois meuble ou tenace. Sa couleur est communément rougeâtre ou verdâtre et tachetée. Les Pséphites forment des couches, des amas et des filons, particulièrement à la base des terrains pénéens.

PSEUDO.... (du grec *pseudès*, faux), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques. *Voy.* FAUX et FAUSSE, ou le mot qui suit *pseudo*.

PSEUDONYME (du grec *pseudos*, faux, et *onoma*, nom), qui a un nom faux et supposé. Ce mot se dit également et des auteurs qui prennent, en publiant leurs ouvrages, un nom autre que le leur, et des ouvrages de ces auteurs. La coutume de déguiser son nom d'auteur sous un nom emprunté remonte à l'invention de l'imprimerie; ce genre de supercherie fut porté à l'excès dans le dernier siècle : Voltaire publia sous le voile du pseudonyme la plupart de ses ouvrages philosophiques et de ses écrits polémiques; d'Holbach mit sous le nom du comte de Mirabaud le *Système de la Nature*, etc. On doit à Barbier et à Quérard des *Dictionnaires des Pseudonymes*.

PSEUDOPUS (du grec *pseudès*, faux, et *pous*, pied), dit aussi *Sheltopusick*, reptile Saurien de la famille des Lézards chalcidiens, très-voisin des Orvets, est caractérisé par deux rudiments de pieds de derrière placés de chaque côté de l'anus : sa taille dépasse 60 centimètres; tête verdâtre; corps d'un brun rougeâtre ponctué de noir. Ce reptile se trouve en Crimée, dans la Sibérie méridionale, etc.

PSIDIUM, nom scientifique du *Goyavier*.

PSITTACIDÉS ou PSITTACINS (du latin *psittacus*, perroquet), nom donné par quelques Ornithologistes à la famille des *Perroquets*. *Voy.* ce mot.

PSITTACIN (c.-à-d. *qui ressemble au Perroquet, Psittacus*), *Psittacirostra*, genre de Gros-becs (Fringillidés), établi par Temminck, ne renferme qu'une seule espèce, le *Ps. olivâtre* (*Ps. icterocephala*), qui a le plumage d'un brun olivâtre, la tête et le cou jaunes, les pennes des ailes et de la queue brunes, bordées d'olivâtre en dehors, le bec et les pieds bruns. La femelle est entièrement d'un brun olivâtre mélangé de gris. Cet oiseau se trouve dans les îles Sandwich. Il a beaucoup de rapports de forme et de couleur avec les petits Perroquets : d'où son nom.

PSITTACINS. *Voy.* PERROQUETS.

PSITTACULE, *Psittacula*, section du genre Perroquet, renferme des espèces de la taille du Moineau, dont la queue est arrondie. Le vulgaire les confond toutes sous le nom de *Perruches* : tels sont le *Psittacule moineau*, le *Ps. inséparable*, le *Ps. à collier*, etc. *Voy.* PERRUCHE et PERROQUET.

PSITTACUS, nom latin du *Perroquet*, a formé les mots *Psittacés, Psittacidés, Psittacin*, donnés à la famille des Perroquets ou à quelqu'une de ses divisions.

PSOAS (du grec *psoai*, lombes), nom de deux muscles abdominaux, le *Petit psoas* et le *Grand psoas*, appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires, qui fléchissent la cuisse sur le bassin. Ces muscles constituent le *filet* des animaux de Boucherie.

PSOITE, inflammation du *Psoas*. Elle est accompagnée de douleurs vives dans la région lombaire, d'un engourdissement qui s'étend de l'aine à la cuisse du même côté, et qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement. Cette inflammation est ordinairement produite par des exercices forcés, des efforts violents faits pour soulever des fardeaux, par des coups ou des chutes sur la région lombaire. C'est une affection grave qui se termine bien plus souvent par suppuration que par résolution. On y oppose dès le début tous les moyens antiphlogistiques, et en cas d'insuccès, les révulsifs les plus puissants, tels que les moxas. *Voy.* LUMBAGO.

PSOQUE, *Psocus* (du grec *psôkhô*, ronger), insecte Névroptère, vulgairement appelé *Pou de bois* et *Horloge de la mort*. *Voy.* ces mots et VRILLETTE.

PSORALIER, *Psoralea* (du grec *psora*, gale, à cause des points calleux dont cette plante est parsemée), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes : feuilles composées de 3 folioles oblongues lancéolées; fleurs en tête portées sur un long pédoncule : calice glanduleux à 5 dents, corolle à 5 pétales; le fruit est une gousse monosperme. Ces plantes habitent de préférence les pays chauds, principalement le cap de Bonne-Espérance; une seule espèce se trouve dans le midi de l'Europe : c'est le *Psoralier bitumineux* (*Ps. bituminosa*), sous-arbrisseau rameux, haut de près d'un mètre : il est commun sur les coteaux et les terrains arides de nos départements voisins de la Méditerranée, où il montre, durant l'été, ses fleurs d'un bleu violacé et ses feuilles d'un vert noirâtre; il exhale une forte odeur de bitume qui lui a valu son surnom. On cultive dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs, le *Ps. odorant*, à fleurs bleuâtres et blanches, le *Ps. aiguillonné*, le *Ps. tuberculeux*, etc.: toutes ces espèces sont exotiques et très-sensibles aux rigueurs de l'hiver. Une espèce de l'Amérique du Nord, le *Ps. comestible*, a une racine féculente qui fournit un aliment sain et assez abondant.

PSOPHIA (du grec *psophos*, bruit), nom donné par Linné à l'Agami, à cause de sa voix sonore.

PSORE (du grec *psôra*, gale), nom donné à la *Gale* ou à un principe dartreux supposé, qui joue un grand rôle dans la doctrine d'Hahnemann.

PSORIASIS (du grec *psôra*, gale), affection cutanée, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, plus fréquemment à certaines articulations, telles que le coude ou le genou, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides qui se trans-

forment ensuite en plaques squammeuses, d'un blanc chatoyant et comme nacrées, de dimensions variées, non déprimées à leur centre, et dont les bords, ordinairement irréguliers, sont très-peu proéminents. On distingue le *Psoriasis guttata*, à plaques squammeuses isolées, et le *Ps. sparsa*, à plaques confluentes et occupant de grandes surfaces. C'est une maladie très-commune, non contagieuse, mais qui peut être héréditaire. Quelquefois le tissu de la peau finit par s'endurcir, et se couvrir de squammes sèches, dures, blanches, épaisses, qui ont fait comparer à l'écorce rugueuse des vieux arbres l'aspect que présente alors la surface du membre malade. Ces squammes ont quelquefois un millimètre d'épaisseur, et se produisent en si grande quantité que le lit et les vêtements du malade en sont remplis. La durée du Psoriasis est toujours fort longue. Traitement : frictions avec la pommade au goudron ou l'iodure de soufre; sous-carbonate d'ammoniaque, sudorifiques; bains d'eaux sulfureuses.

PSORIQUE (VIRUS). *Voy.* GALE.

PSYCHÉ (nom mythologique arbitrairement emprunté), petite planète découverte le 17 mars 1852 par M. de Gasparis, entre Pallas et Hygie. Sa distance au soleil est 2,926; elle met 1,828 jours 1/2 à faire sa révolution. *Voy.* le *Tableau des Planètes.*

Genre de Lépidoptères nocturnes, répandus dans toute l'Europe, notamment dans le midi de la France: corps très-velu, ailes chargées de peu d'écailles et presque diaphanes; femelles aptères; chenilles glabres.

En Ébénisterie, on donne le nom de *Psyché* à un grand miroir mobile qu'on peut incliner à volonté au moyen d'un axe qui s'attache par le milieu au montant d'un châssis : à l'aide de cette glace, on se voit en pied. Les femmes s'en servent pour s'habiller.

PSYCHIQUE (du grec *psykhè*, âme), épithète employée quelquefois pour désigner ce qui se rapporte à l'âme. — Quelques-uns ont admis un *fluide psychique* pour expliquer l'action de l'âme sur le corps.

PSYCHODIAIRES (du grec *psykhè*, vie, et *diaireô*, diviser), nom proposé par M. Bory de Saint-Vincent pour un règne intermédiaire entre le règne animal et le végétal, et comprenant les êtres appelés *Zoophytes* ou *Animaux-plantes* : il n'a pas été adopté.

PSYCHOLOGIE (du grec *psykhè*, âme, et *logos*, discours ou science), science de l'âme considérée dans ses facultés et dans sa nature : c'est une des parties les plus importantes de la Philosophie. On a quelquefois nié que la Psychologie fût une science à part : on prétendait la faire rentrer dans la Physiologie; mais, puisque les faits psychologiques, idées, souvenirs, etc., sont évidemment différents des faits physiologiques, tels que la respiration, la circulation du sang, et que l'observation des premiers, qui a lieu par la conscience, est différente de l'observation des seconds, qui se fait par les sens aidés d'instruments matériels, il n'y a pas de raison de contester à la Psychologie son caractère de science spéciale.

La Psychologie peut être divisée en *Ps. empirique* ou *expérimentale*, qui, à l'aide de l'observation interne, traite des opérations ou phénomènes de l'âme, et de ses facultés; et en *Ps. rationnelle*, qui, avec le secours du raisonnement, recherche la nature de la substance à laquelle appartiennent ces phénomènes. La *Ps. empirique* elle-même se divise d'une manière qui correspond à la classification admise pour les facultés de l'âme : on y distingue ordinairement trois parties, qui traitent de la Sensibilité, de l'Intelligence et de la Volonté.

On s'accorde aujourd'hui à considérer la Psychologie comme le fondement des autres parties de la philosophie : à ce titre, on la place la première.

La Psychologie a existé de toute antiquité, quoique son nom soit assez récent (il paraît avoir été employé pour la première fois par Goclenius, qui publia en 1590 un livre intitulé *Psychologia*). Recommandée autrefois par Socrate lorsqu'il insistait sur ce fameux précepte : « Connais-toi toi-même, » ébauchée par Platon dans quelques-uns de ses *Dialogues* (surtout dans l'*Alcibiade*), par Aristote dans son *Traité de l'âme*, et par Némésius dans son livre *De la nature de l'homme;* négligée au moyen âge où la dialectique surtout était en faveur, puis renouvelée et replacée à la base de la philosophie par Descartes et ses disciples, qui ne la séparent pas de la Métaphysique, elle a fait des progrès sérieux depuis un siècle et demi, grâce aux travaux de Locke en Angleterre, de Hume, de Th. Reid, de Dugald-Stewart et de Th. Brown en Écosse, de Wolf et de Kant en Allemagne; enfin, de Condillac, Bonnet, Tracy, Maine de Biran, et de plusieurs philosophes contemporains. M. Jouffroy s'est surtout attaché à bien déterminer le caractère et la méthode de la Psychologie et à la distinguer de la Physiologie.

Dans l'impossibilité de citer la multitude des traités consacrés à la Psychologie, il faut se borner à recommander les écrits des philosophes ci-dessus mentionnés, ainsi que les traités généraux déjà indiqués aux articles *Philosophie* et *Métaphysique*, traités dans lesquels la Psychologie occupe une place importante. *Voy.* en outre ANTHROPOLOGIE et FACULTÉS DE L'AME. — Carus a donné l'*Histoire de la Psychologie*, Leipsick, 1808 (en allemand).

PSYCHOLOGUE ou PSYCHOLOGISTE, celui qui s'occupe de psychologie. *Voy.* ce mot.

PSYCHOTRIA (mot grec signifiant *qui vivifie, qui rend la vie*, à cause de ses vertus médicales), genre de la famille des Rubiacées, section des Cofféacées, se compose de petits arbrisseaux d'Amérique et d'Asie, à feuilles grandes, opposées, à fleurs blanches, disposées en grappes axillaires ou en panicules terminales. L'espèce la plus intéressante est le *Psychotria emetica* de Rio-Janeiro, dont la racine fournit l'*Ipécacuanha brun* du commerce. *Voy.* IPÉCACUANHA.

PSYCHROMÈTRE (du grec *psychros*, frais, et *métron*, mesure), appareil qui, par le précipité aqueux formé à sa surface, sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère. C'est une espèce d'hygromètre. *Voy.* HYGROMÈTRE.

PSYLLE (du grec *psyllos*, puce), ou *Faux puceron*, genre d'insectes Hémiptères. Ils ne diffèrent des vrais pucerons que par leur agilité et leurs antennes terminées en pointe. On distingue le *Psylle du bois*, le *Ps. de l'aune*, le *Ps. de l'ortie*, le *Ps. du figuier*.

Les anciens donnaient le nom de *Psylles* à un peuple de la Libye, habitant au S. de la grande Syrte, auquel on attribuait la vertu de guérir les morsures des serpents; les descendants de ces Psylles subsistent encore en Égypte, où ils exercent le métier de jongleurs et de dompteurs de serpents.

PSYLLIUM, le *Plantain pulicaire*. *Voy.* PLANTAIN.

PTARMIGAN, espèce du g. *Lagopède*. *Voy.* ce nom.

PTARMIQUE (du grec *ptarmos*, éternument), qui provoque l'éternument. Ce mot est synonyme de *Sternutatoire*. — On en a formé l'épithète distinctive d'une espèce d'Achillée, l'*Achillea ptarmica* ou *Herbe à éternuer*, et d'une espèce d'Arnica.

PTÉLÉE, *Ptelea* (du grec *ptéléa*, orme), genre de la famille des Zanthoxylées, se compose de grands arbrisseaux des contrées chaudes de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes, de 3 à 5 folioles, ponctuées; à feuilles diclines disposées en corymbe. Le *Ptélée à trois feuilles* (*Pt. trifoliata*) a le port de l'Orme : d'où son nom d'*Orme de Samarie;* ses fleurs sont verdâtres, ses graines exhalent une odeur aromatique. On le plante quelquefois dans les jardins anglais.

PTÉRIDE, *Pteris* (du grec *ptéris*, fougère, formé de *ptéron*, aile, à cause de la forme ailée des feuilles de la fougère), nom donné d'abord à toutes les Fougères, et borné aujourd'hui à un genre de cette famille, de la tribu des Polypodiacées. Ce genre renferme plus de 150 espèces dont le plus grand nombre

croît entre les tropiques : une seule, connue sous le nom d'*Aigle impériale* (*Pteris aquilina*), parce que sa tige coupée en travers présente des traits qui rappellent l'aigle à deux têtes de l'empire d'Autriche, se rencontre dans l'Europe septentrionale. On peut l'utiliser, soit comme engrais, soit comme litière ; incinérée, elle donne une grande quantité de potasse.

PTÉROCARPE, *Pterocarpus* (c.-à-d. *à fruit ailé*), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Ces plantes ligneuses sont munies d'une écorce contenant un suc propre rougeâtre, qui, sous le nom de *Bois de santal*, fournit à la teinture une couleur rouge assez belle, et qui, sous celui de *Bois hérisson*, donne la gomme appelée *Kino* (*Voy.* SANTAL et KINO). Dans l'Orient, on emploie pour les constructions le *Ptérocarpe santal*, des montagnes de Ceylan. Le bois de cet arbre, compacte, rouge, remarquable par ses fibres tantôt droites et tantôt ondées, est susceptible de recevoir un beau poli. Il répand une odeur suave, qui lui a fait donner le nom de *Santal*. — Le *Sang-dragon* (*Voy.* ce mot) appartient aussi à une espèce de ce genre, le *Moutouchie Sang-dragon* (*Pterocarpus draco*).

PTÉROCÈRE, *Pterocera* (du grec *ptéron*, aile, et *kéras*, corne), genre de Mollusques gastéropodes, détaché des Strombes, à coquille univalve, en forme de corne, qui se distingue de celle des Strombes par son bord droit dilaté, en aile digitée. L'espèce principale est le *Pterocera Lambis*. *Voy.* LAMBIS.

PTÉRODACTYLE (c.-à-d. *à doigt ailé*), *Pterodactylus*, *Ornithocephalus*, genre d'animaux fossiles, rapporté par Cuvier à la classe des Reptiles sauriens, famille des Iguaniens, tribu des Agamiens. Ces animaux avaient les dents égales et pointues comme les Agamiens ; mais ils s'en distinguaient par la conformation de leurs membres : ceux de devant avaient le deuxième doigt tellement allongé qu'il dépassait du double la longueur du corps entier. On présume qu'il soutenait une membrane analogue à celle des chauves-souris, qui devait lui permettre de voler presque aussi bien que les oiseaux, dans la classe desquels cette particularité l'avait fait d'abord comprendre. Il pouvait avoir près de 2m d'envergure. La plupart de ces débris ont été trouvés en Allemagne.

PTEROGLOSSUS (*langue emplumée*), l'*Aracari*.

PTÉROMYS, ou *Rat ailé*, synonyme de *Polatouche* ou *Écureuil volant*. *Voy.* ÉCUREUIL.

PTÉROPODES (du grec *ptéron*, aile, et *pous*, *podos*, pied), 2e ordre de la classe des Mollusques : ils ont, pour appendices locomoteurs, des nageoires placées, comme des ailes, de chaque côté de la bouche. Ces Mollusques sont petits, hermaphrodites, et manquent ordinairement de coquille ; ou, s'ils en ont, elle est très-frêle. Ils flottent continuellement dans la mer, sans se fixer. Ils sont répandus dans les mers du Nord, où ils servent de nourriture aux baleines. Cet ordre renferme les 6 genres *Hyale*, *Clio*, *Pneumoderme*, *Cléodore*, *Cymbulie* et *Limacine*.

PTÉROPUS (c.-à-d. *à pieds ailés*), nom scientifique du genre *Roussette*.

PTÉRYGIENS, nom donné par Latreille à une section de la classe des Mollusques, comprenant les *Céphalopodes* et les *Ptéropodes*.

PTÉRYGION (du gr. *ptérygion*, drapeau, onglet), maladie de l'œil, dite aussi *Onglet*, *Onyx*, consiste en un épaississement ou une hypertrophie partielle de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un repli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est sur la sclérotique, vers la circonférence du globe de l'œil, et dont le sommet s'étend vers la cornée transparente ou même jusqu'à son centre. Quelquefois il couvre toute la cornée d'un voile épais et empêche totalement la vue. On emploie, pour le faire disparaître, des collyres résolutifs ou astringents, particulièrement la poudre d'alun et de sucre, ou bien on le touche avec le nitrate d'argent. Si ces moyens échouent, on excise toute la portion de conjonctive affectée.

PTÉRYGOÏDE (du grec *ptéryx*, aile, et *éidos*, ressemblance), nom donné, en Anatomie, à deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane. Elles se dirigent perpendiculairement en bas, et sont composées chacune de deux lames appelées *ailes*. Elles ont donné leur nom aux *Artères ptérygoïdiennes*, aux *Nerfs* et aux *Muscles ptérygoïdiens*, etc.

PTYALISME (du gr. *ptyalon*, salive). *V.* SALIVATION.

PUBERTÉ, état des garçons ou des filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles. Cet âge varie selon les climats : il était fixé chez les Romains à 14 ans pour les garçons, et à 12 pour les filles. La loi française (Code Nap., art. 144) l'établit, par la permission du mariage, à 18 ans pour le sexe masculin, et à 15 pour les femmes. Chez les Indiens et les habitants de certaines parties de l'Afrique, que la chaleur du climat rend plus précoces, la puberté a lieu dès l'âge de 10 à 12 ans. L'apparition de la puberté se manifeste surtout, chez l'homme, par ce qu'on nomme la mue de la voix ; chez la femme, elle produit des changements plus graves.

PUBESCENT (du latin *pubescere*, se couvrir de poil follet), se dit, en Botanique, des parties de végétaux (tiges, feuilles, pétales), qui sont garnies de poils courts et fins, plus ou moins serrés.

PUBIS ou OS PUBIS, os situé à la partie antérieure et supérieure du bassin. On en a formé les mots : *Arcade pubienne*, échancrure de la portion antérieure de la surface inférieure du bassin ; *Articulation pubienne* ou *Symphyse pubienne*, articulation des deux os pubis entre eux ; *Région pubienne*, partie moyenne de la région hypogastrique.

PUBLICAIN (*publicanus*, même significat.), nom donné par les Romains aux collecteurs des deniers publics. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PUBLICATION, acte par lequel on rend une chose publique. Il se dit, surtout en termes de Droit, de l'annonce des bans du mariage, soit civil, soit religieux. « Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera deux publications à 8 jours d'intervalle.... Le mariage ne pourra être célébré avant le 3e jour depuis celui de la 2e publication, etc. » (Code Nap., art. 63-67, 166, 169.)

Quand il s'agit de la publication d'une loi, on dit *promulgation*. *Voy.* ce mot.

PUBLICISTE, écrivain qui traite du droit public, du droit des gens, de la politique, de l'économie sociale, etc. Il s'entend aussi des écrivains qui font dans les journaux les articles de politique. *Voy.* DROIT PUBLIC, POLITIQUE, etc.

Les connaissances nécessaires au publiciste ont été résumées dans la *Bibliothèque de l'homme public*, de Condorcet, Peyssonnel et Lechapelier, Paris, 1790-92 ; et dans la *Science du publiciste*, par Fritot, 1819-23.

PUBLICITÉ. *Voy.* AFFICHES, JOURNAUX, OFFICE, etc.

PUCCINIE, sorte de Rouille des blés, produite par un Champignon de même nom.

PUCE, *Pulex*, genre d'insectes Aptères ou Aphaniptères, de la famille des Suceurs, renferme des espèces qui vivent sur le corps de l'homme et d'un grand nombre d'animaux, dont elles sucent le sang pour se nourrir. La Puce a le corps comprimé, arqué à sa partie dorsale, et composé de 12 segments cornés, solides et comme imbriqués ; la tête petite, arrondie par devant, tronquée en-dessous, plus ou moins garnie de cils roides, et armée d'espèces de petites scies, à l'aide desquelles elle fait la blessure, ainsi que d'un suçoir aigu, avec lequel elle aspire le sang ; les yeux composés, fort petits ; les pattes épineuses, longues, fortes, surtout celles de derrière : ce qui permet à cet insecte de faire des bonds extraordinai-

res pour sa taille. Les puces sortent de l'œuf sous la forme de petits vers blancs, qui se filent un cocon soyeux, et subissent toutes les métamorphoses des insectes ailés : 12 jours leur suffisent pour arriver à l'état parfait. On distingue : 1° la *Puce commune* (*P. irritans*), d'un rouge brun, bien connue de tous; elle paraît susceptible d'une sorte d'éducation : on en a vu à qui l'on avait appris à faire certains exercices; 2° la *Puce pénétrante* de l'Amérique du Sud, dont la morsure est fort cruelle et même venimeuse (*Voy.* CHIQUE). — Des observations récentes ont fait admettre que la Puce des animaux domestiques diffère de la nôtre : chaque espèce paraît même avoir la sienne propre.

On appelle vulgairement *Puce aquatique arborescente* et *P. de mer arpenteuse*, de petits Crustacés appartenant aux genres Daphnie et Chevrolle.

*Puce maligne*, ou *Puce de Bourgogne*, nom vulgaire d'une espèce d'Anthrax qui est endémique dans quelques parties de la Bourgogne.

PUCERON, *Aphis*, genre d'insectes Hémiptères de la famille des Hyménélytres, type de la tribu des Aphidiens, renferme de très-petits animaux qui vivent sur les végétaux, surtout sur les pommiers, pêchers, rosiers, résédas, choux, géraniums, de la séve desquels ils se nourrissent : c'est leur accumulation sur les végétaux et l'exsudation qu'elle provoque qui produit la maladie appelée *miellat*. Les Pucerons ont le corps court et renflé, de couleur ordinairement verte; la tête petite, sans ocelles; des antennes de 7 articles, les 2 premiers courts et épais, le 3e le plus long de tous; un bec articulé, excessivement long; des ailes diaphanes, des pattes longues, grêles; leur abdomen offre à son extrémité deux petits tuyaux en forme de cornes mobiles. Les Fourmis recherchent les Pucerons : souvent elles s'en emparent et les établissent près de leurs demeures pour se nourrir d'un suc qu'ils sécrètent, ce qui a fait dire à Linné : *Aphis formicarum vacca*. La fécondité des pucerons est prodigieuse : la manière dont ces insectes se reproduisent offre de curieuses singularités. Ils sont alternativement *vivipares* et *ovipares* : comme ils font plusieurs pontes par an, tout le temps de l'été, la femelle produit des petits vivants; mais, à la fin de l'automne, elle ne fait plus que des œufs, qu'elle met à l'abri des rigueurs de l'hiver, et qui n'éclosent qu'au printemps. En outre, les femelles peuvent, pendant une série de 8 ou 10 générations, mettre au jour, seules et sans le secours du mâle, des petits vivants, qui jouissent eux-mêmes de cette singulière propriété; de sorte qu'une seule fécondation peut suffire à plusieurs générations. L'organisation et les mœurs de ce singulier insecte ont été particulièrement étudiées dans le dernier siècle par Leuwenhœk, Réaumur, Bonnet, et dans celui-ci par MM. Dutrochet, Léon Dufour et Morren.

Les espèces dont se compose le genre Puceron sont aussi nombreuses que les plantes sur lesquelles se fixent ces insectes; mais elles sont si peu différentes entre elles qu'on a de la peine à les distinguer. On remarque le *Puceron du pommier*, ou *P. lanigère*, dit aussi *Lachnus* et *Eriosoma* : cet insecte, rare en France avant 1812, a fait, depuis une trentaine d'années, de très-grands ravages dans les départements où l'on cultive le Pommier. On ne s'en débarrasse qu'en frottant l'arbre avec une brosse, et détruisant immédiatement les insectes ainsi détachés.

PUDDLAGE (*puddling process*), mot emprunté de l'anglais, désigne l'opération de l'affinage de la fonte qui s'exécute dans des fourneaux à réverbère nommés *fourneaux à puddler*.

PUDEUR. Les Grecs et les Romains avaient fait de la Pudeur une divinité. Elle avait des autels à Sparte et à Athènes. Les Romains lui avaient consacré deux temples, l'un réservé aux femmes patriciennes, l'autre pour les femmes plébéiennes. On représente la Pudeur enveloppée dans un voile, depuis la tête jusqu'aux pieds, et assise dans une attitude modeste. On lui donne pour symboles une branche de lis, et une tortue, qui signifie que les femmes pudiques doivent vivre retirées dans leurs maisons.

Selon la Loi française, tout attentat public à la pudeur est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 16 fr. à 200 fr. Il est puni de la reclusion, des travaux forcés à temps ou à perpétuité, selon les cas (Code pén., art. 330-333).

On doit à Velthuysen un *Tr. de la Pudeur naturelle*.

PUERPÉRALE (FIÈVRE), de *puerpera*, femme en couche; sorte de péritonite. *Voy.* PÉRITONITE.

PUGILAT (du latin *pugilatus*, formé de *pugil*, qui se bat à coups de poing), combat à coups de poing. Le pugilat était un des exercices en usage dans les gymnases des anciens. Vers la 23e Olympiade (688 avant J.-C.), il fut introduit aux jeux Olympiques, et depuis lors il fit partie de presque tous les jeux publics. Les athlètes au pugilat s'armaient les poings de *cestes*, gantelets garnis de fer ou de plomb, et se couvraient la tête d'une calotte appelée *amphotide*, qui garantissait les tempes et les oreilles : c'étaient les moins considérés de tous les athlètes. Un reste de barbarie a conservé chez les Anglais le pugilat sous le nom de *Boxe*. *Voy.* ce mot.

PUISARD (de *puits*), endroit souterrain creusé en forme de puits où viennent se réunir les eaux inutiles d'une maison ou les eaux des ruisseaux des rues, au moyen de tuyaux de plomb ou de fonte, et quelquefois de conduits en pierre. Ces eaux se perdent ensuite dans la terre, ou bien un aqueduc les transporte au loin, dans une rivière, par exemple. Le puisard construit dans la cour d'une maison est ordinairement bâti à pierres sèches, et recouvert d'une pierre trouée ou d'une grille en fer. — On se sert encore de puisards dans les glacières et les exploitations minérales. Les eaux qui s'amassent dans les puisards des mines sont épuisées par le moyen d'une pompe à feu.

Pour la législation, *Voy.* PUITS.

PUISSANCE (du latin *potentia*). En Mécanique, *puissance* se dit de toute force qui, appliquée à un corps, produit un effet quelconque. On appelle *puissance mouvante*, celle qui produit le mouvement; *puissance résistante*, ou *résistance*, celle qui s'oppose au mouvement. Dans l'équilibre du levier sollicité par deux forces, la *puissance* et la *résistance* sont en raison inverse des distances du point d'appui à leurs directions. *Voy.* FORCE, LEVIER, etc.

En Mathématiques, le mot *puissance* sert à désigner le produit d'un nombre quelconque, commensurable ou incommensurable, multiplié par lui-même un certain nombre de fois; en d'autres termes, le produit effectué de plusieurs facteurs égaux. — *Élever une quantité à une puissance*, c'est former le produit dans lequel cette quantité entre comme seul facteur un certain nombre de fois. Ainsi, un nombre est élevé à la 2e, 3e, 4e *puissance*, etc., suivant que ce nombre entre 2, 3, 4 fois, etc., comme facteur dans le produit. Pour indiquer une puissance d'un nombre donné, on place à la droite de ce nombre, et un peu au-dessus, l'*exposant*, chiffre qui marque combien de fois le nombre doit être pris comme facteur. Ainsi, $2^3$ désigne la troisième puissance de 2, c.-à-d. 2 fois 2 fois 2; le nombre $^3$ est l'exposant de 2. Tout nombre qui n'a pas d'exposant est censé affecté d'un exposant égal à l'unité : ainsi, $2^1$ est égal à 2, et l'on dit que la première puissance de 2 est 2. Le produit d'un nombre par lui-même, ou la deuxième puissance de ce nombre, porte aussi le nom de *carré*, le nombre qui multiplié par lui-même donne un certain produit se nomme la *racine deuxième* ou la *racine carrée* de ce produit; ainsi, le produit 9 de 3 par 3, ou $3^2$, est la deuxième puissance ou le carré de 3, et 3 est la racine deuxième ou racine carrée de 9. La troisième puissance d'un nombre

s'appelle aussi le *cube* de ce nombre, qui lui-même porte de son côté le nom de *racine troisième* ou de *racine cubique;* ainsi, le produit 8, provenant de 2 fois 2 fois 2, ou $2^3$, est la troisième puissance ou le cube de 2, et 2 est la racine cubique de 8. *Voy.* CARRÉ, CUBE, RACINE.

PUITS (du latin *puteus*), excavation artificielle, ordinairement de la forme d'un cylindre droit à base circulaire, qui est pratiquée dans le sol et est destinée à réunir les eaux qui coulent ou s'infiltrent dans l'intérieur de la terre, eaux qu'on emploie ensuite à divers usages domestiques. La surface intérieure d'un puits est ordinairement revêtue de pierre; sa profondeur varie suivant la couche de terre où l'on rencontre la source qui doit l'alimenter. On y puise l'eau avec des seaux placés à l'extrémité d'une corde enroulée autour d'une poulie; la corde est tirée tantôt à bras, tantôt par un manége ou une machine.

Un des puits les plus remarquables est le *Puits de Bicêtre,* près de Paris, achevé en 1735 d'après les plans de Boffrand. Il a 55 m. de profondeur et environ 5 m. de diamètre. L'eau s'en extrait au moyen de deux seaux contenant 8 hectolitres d'eau et pesant chacun 600 kilogr., lesquels montent et descendent au moyen d'une charpente tournante mue par huit chevaux. — On cite encore comme un des plus profonds et des plus larges le *Puits d'Orvieto* en Italie, construit par Ant. San-Gallo : des mulets vont y chercher l'eau en descendant par un escalier en spirale et remontant par un autre; — et le *P. de Joseph* (*Birr-el-Yousouf*), que l'on voit au Caire : il a été construit par un prince arabe nommé Yousouf, et non par Joseph, fils de Jacob, ainsi qu'on l'a prétendu, à cause de son antiquité. Ce puits est taillé dans le roc; il a 93 m. de profondeur sur une circonférence de 13 m.; on y descend par un escalier circulaire de 300 marches. L'eau en est tirée au moyen de machines mues par des bœufs qui l'élèvent successivement dans des bassins situés au milieu du puits, de distance en distance. — Les puits sont d'une grande ressource dans les pays chauds et surtout dans les déserts. En Afrique et en Arabie, on en trouve dans toutes les oasis; on les y considère comme des lieux sacrés.

L'article 674 du Code Nap. porte que celui qui fait creuser un puits près d'un mur mitoyen est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers, ou à faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages, pour éviter de nuire au voisin. — On ne peut creuser un puits qu'à une certaine distance du mur mitoyen, d'un mur de séparation, d'une cave, d'un autre puits ou d'une fosse d'aisance; cette distance est réglée par l'usage des lieux. — Il en est de même pour les puisards.

PUITS FORÉS OU PUITS ARTÉSIENS (de l'*Artois*, où l'on en trouve un grand nombre creusés fort anciennement). Ce sont des trous très-profonds et de 2 à 3 décimètres de diamètre, que l'on creuse en terre jusqu'à ce que l'on ait atteint un amas d'eau ou une rivière souterraine, dont l'eau, venant d'un pays ou d'une montagne plus élevée, tend à remonter au même niveau : le puits livre à cette eau une issue par laquelle elle arrive à la surface de la terre. On se sert de ces puits soit pour fournir de l'eau potable aux pays qui en manquent, soit pour servir aux irrigations des prairies, soit pour alimenter une machine, etc. On peut aussi, à l'aide de puits forés, faire disparaître un étang, un marais, en perçant les couches de terrain qui s'opposent à l'infiltration des eaux. On s'en sert encore pour étudier la nature des terrains, pour rechercher des mines.

L'art de forer de tels puits n'est pas nouveau. Dès la plus haute antiquité, on en a creusé en Égypte, dans les oasis du Sahara africain, en Syrie, en Médie, en Perse, en Chine. Toutefois, ce n'est qu'en 1126 qu'a été creusé en France le plus ancien puits foré connu, celui d'un couvent de Chartreux, à Lillers (Pas-de-Calais); et ce n'est que depuis 1818 que, sur un rapport de M. Héricart de Thury, l'art de forer prit de l'importance. La sonde dont on se sert pour cette opération consiste en une sorte de vis de forme diverse emmanchée au bout de tiges rigides en fer, que l'on allonge à mesure que l'on creuse. MM. Mulot et Degousée en France, Kind en Allemagne, ont apporté de grands perfectionnements à cet appareil. M. Triger a inventé un appareil de forage qui a été couronné par l'Académie des sciences en 1852. — Le forage du puits de Grenelle, à Paris, confié à MM. Mulot et Degousée, a duré 7 ans (du 1er janv. 1834 au 26 fév. 1841) : l'eau sort de la profondeur de 547 mètres : elle fournit 4,600 litres par minute. Le puits de Prégny, près de Genève, a 220 m. environ de profondeur; celui de Mondorff, dans le Luxembourg, en a 730. On peut consulter le *Traité sur les Puits artésiens* de M. F. Garnier.

On appelle *Puits de carrière* ou *de mine*, une excavation verticale pratiquée pour l'exploitation d'une mine ou d'une carrière, et au moyen de laquelle on peut pénétrer dans la première galerie ou d'une galerie dans une autre. — Dans l'Art militaire, on appelle *Puits :* 1° des trous creusés au devant d'un retranchement, d'une circonvallation, et qu'on recouvre de branches d'arbres et de terre pour les cacher à la cavalerie ennemie, qui y tombe inopinément; 2° un creux très-profond fait en terre par les assiégés d'une place, pour découvrir et éventer les mines pratiquées par les assiégeants.

PULEGIUM. *V.* MENTHE POULIOT. — PULEX. *V.* PUCE.

PULICAIRE, *Pulicaria* (de *pulex*, puce, parce qu'on a prétendu que son odeur chassait les puces), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, très-voisin du genre Inule, se compose de plantes herbacées, à fleurs tubuleuses, dont on compte environ 16 espèces qui croissent en Europe et en Afrique. Les plus connues sont la *Pulicaire arabique*, la *P. dyssentérique*, la *P. inuline*, etc. — C'est aussi le nom d'une espèce de *Plantain.*

On donne l'épithète de *Pulicaire* à des éruptions cutanées qui sont semblables à des morsures de puces.

PULMOBRANCHES, mollusques. *Voy.* PULMONÉS.

PULMONAIRE (de *pulmo*, *pulmonis*, poumon), se dit, en Médecine, de tout ce qui a rapport au poumon. L'*artère pulmonaire* porte le sang du cœur dans l'intérieur des poumons; les *veines pulmonaires* sortent des poumons, au nombre de 4, pour reporter au cœur le sang purifié par le contact de l'air dans les poumons. — Le *Catarrhe pulmonaire* est l'inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse des bronches; la *Phthisie pulmonaire* est l'inflammation chronique des poumons. *Voy.* BRONCHITE et PHTHISIE.

PULMONAIRE, *Pulmonaria,* genre de la famille des Borraginées, se compose de plantes herbacées à tige velue; à feuilles inférieures rudes, ovales, oblongues, les supérieures sessiles; à fleurs d'un bleu rougeâtre en bouquet terminal : calice à 5 angles et à 5 découpures peu profondes, corolle tubuleuse à 5 lobes peu étalés. Elles sont marquées de taches livides, analogues à celles qu'on remarque sur les poumons : d'où leur nom. Ces plantes croissent dans l'Europe moyenne et méridionale. Il en existe trois variétés : la *Pulmonaire commune* (*P. officinalis*), la *P. à larges feuilles* (*P. latifolia*), la *P. à feuilles étroites* (*P. angustifolia*). Elles fleurissent au printemps sur le bord des chemins et des fossés; les abeilles recherchent avidement le suc de leurs fleurs; elles sont un peu mucilagineuses et peuvent, à ce titre, être employées en tisane dans les irritations de poitrine; leurs feuilles se mangent quelquefois en guise d'épinards.

PULMONAIRES, *Pulmonaria,* 1er ordre de la classe des Arachnides suivant la division de Latreille, correspondant aux *Aranéides* de Walckenaër. Les Pul-

monaires ont un véritable *poumon* (d'où leur nom), un cœur et des vaisseaux; jamais moins de 8 pattes; les yeux lisses et au nombre de 6 ou 8; les mandibules terminées tantôt en crochet, tantôt en pince mobile : l'animal s'en sert pour donner la mort aux insectes dont il se nourrit; il possède à la base de ses mandibules une glande qui sécrète une liqueur venimeuse, et il la verse, par le moyen d'un conduit, dans le canal dont l'intérieur de ses mâchoires est percé et conséquemment dans la plaie que fait la pince ou le crochet. — Latreille a divisé cet ordre en 2 familles : les *Aranéides* ou *Fileuses* (comprenant les *Araignées* et les *Mygales*), et les *Pédipalpes*.

PULMONÉS, 1re division de la classe des Mollusques gastéropodes, suivant la classification de Cuvier, correspondant aux *Pulmobranches* de Blainville, est caractérisée par un organe respiratoire consistant en une cavité dont l'intérieur est tapissé par les ramifications de l'artère pulmonaire, et communique au dehors par un trou ouvert sous le manteau, que l'animal resserre ou dilate à son gré, de manière à laisser entrer l'air ou à s'opposer à son introduction. Ces Mollusques, quoiqu'à respiration aérienne, n'ont cependant pas la respiration assez énergique pour rendre leur sang chaud. Comme les Reptiles, ils se traînent à terre et tombent pendant l'hiver dans l'engourdissement. On distingue les *Pulmonés terrestres* (Limace) et les *P. aquatiques* (Limnée).

PULMONIE (de *pulmo*, poumon). Ce mot est synonyme tantôt de *Pneumonie*, tantôt de *Phthisie pulmonaire*. — On en a formé l'adjectif *pulmonique*, pour désigner ceux qui sont affectés du poumon.

PULPE (du latin *pulpa*, chair, partie charnue), partie molle, charnue, essentiellement formée de tissu cellulaire, qui constitue une grande partie des fruits, des feuilles et des graines. La pulpe des fruits s'appelle *sarcocarpe* ou *mésocarpe*; la pulpe des feuilles *parenchyme*; la pulpe des graines *endosperme*. — En Pharmacie, on donne le nom de *Pulpe* à des médicaments simples, de consistance molle, formés de la partie charnue des végétaux.

En Anatomie, on nomme *Pulpe cérébrale*, la partie médullaire du cerveau, bien qu'elle ait une texture fibreuse; *P. digitale*, la partie charnue, renflée, arrondie et spongieuse qui termine les doigts.

PULSATEUR (SCARABÉE). *Voy*. VRILLETTE

Insecte Névroptère. *V*. PSOQUE et HORLOGE DE LA MORT.

PULSATILLE (du latin *pulsare*, battre), espèce d'Anémone (*Voy*. ANÉMONE), tire son nom de ce que les aigrettes de ses graines sont agitées par le vent le plus léger. — C'est aussi le nom vulgaire de la *Fleur de Pâques* ou *Passe-fleur*. *Voy*. PASSE-FLEUR.

PULSATION, battement des artères. *Voy*. POULS.

PULSILOGE ou PULSIMÈTRE (de *pulsus*, pouls, et de *logos*, expression, ou de *métron*, mesure), instrument propre à faire connaître l'état du pouls et à en mesurer la vitesse. *Voy*. SPHYGMOMÈTRE.

PULTACÉ (du latin *pultaceus*, formé de *puls*, gén. *pultis*, bouillie), se dit, en Pharmacie, de toutes les substances qui ont la consistance d'une bouillie.

PULTENÉE (d'un nom propre), *Pultenæa*, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de la famille des Légumineuses, à fleurs jaunes, à calice campanulé, à corolle papilionacée, dont on cultive plusieurs espèces comme plantes d'ornement, notamment la *P. daphnoïde* et la *P. à grandes stipules*.

PULVÉRIN (du latin *pulvis*, *pulveris*, poudre), poudre à canon très-fine obtenue en écrasant la poudre ordinaire et la tamisant. Le pulvérin sert pour amorcer, pour faire des traînées, pour composer des artifices.

*Pulvérin* se dit aussi de cette sorte de poussière humide produite par les jets d'eau, les cascades, etc.

PULVÉRISATION (de *pulvis*, poussière), opération usitée surtout en Pharmacie, et qui a pour but de réduire en poussière plus ou moins fine des corps solides. On distingue diverses manières de pulvériser : la *Pulvérisation par contusion*, employée pour les substances qui ne cèdent qu'à des chocs violents; la *Pulv. par trituration*, pour celles qui se ramollissent par la chaleur, comme les gommes, les résines : on les écrase dans le mortier en agitant circulairement le pilon; la *Porphyrisation*, pour les substances très-dures qu'on veut réduire en poudre impalpable (*Voy*. PORPHYRE). On peut aussi rapporter à la pulvérisation la *mouture*, la *lévigation*, etc.

PULVÉRULENT (en latin *pulverulentus*, dérivé de *pulvis*, *pulveris*, poussière), se dit, en Minéralogie, des corps dont les grains sont tellement ténus qu'ils ressemblent à de la poussière; — en Botanique, du pollen des végétaux, quand il se compose d'une foule d'utricules distinctes semblables à une fine poussière, et des plantes qui sont couvertes de grains très-fins qui se détachent facilement; — en Zoologie, de certaines parties du corps des insectes où l'on remarque une poussière très-fine, comme sur le ventre et les ailes du hanneton.

PUMA, ou LION DU CHILI. *Voy*. COUGUAR.

PUMITE ou PUMICITE (du latin *pumex*, pierre ponce). *Voy*. PONCE (PIERRE).

PUNAIS (de *putere naso*, puer du nez). *Voy*. OZÈNE.

PUNAISE, *Cimex*, groupe d'insectes Hémiptères, de la section des Hétéroptères, se divise, suivant la plupart des Entomologistes, en deux familles : les *Punaises terrestres* ou *Géocorises*, et les *Punaises d'eau* ou *Hydrocorises*. Les premières se partagent en *Punaises proprement dites* et *Punaises des bois* ou *Pentatomes*. Pour les secondes, *V*. HYDROCORISES.

Les *Punaises proprement dites*, dont on a fait le type d'une section particulière de la tribu des Réduviens, appelée *Cimicites* ou *Cimiciens*, ont pour caractères : un corps ovalaire aplati, une tête sans rétrécissement postérieur, des antennes à premier article court, les deuxième et troisième grêles, et assez longs; pas d'ailes. L'espèce type, la *Punaise des lits* (*Cimex lectularius* ou *Acanthia lectularia*), bien connue de tout le monde à cause des désagréments que cause sa morsure et de l'odeur infecte qu'elle exhale, est surtout commune dans l'Europe tempérée dont elle infeste la plupart des habitations. Cachée pendant le jour dans les papiers de tenture, dans les fissures des murailles et des boiseries, dans les sangles des lits, dans les plis des rideaux, etc., elle en sort la nuit et se dirige vers les personnes endormies, et, après s'être gorgée de sang, regagne sa retraite avec le jour. L'irritation que cause la morsure de ces insectes est due à un liquide corrosif que sécrètent leurs glandes salivaires. Cet insecte peut vivre très-longtemps, même une année entière, sans prendre de nourriture. On a imaginé toutes sortes de moyens pour se débarrasser de ces hôtes incommodes : il faut avant tout leur faire une chasse opiniâtre; on peut aussi laver les lits et les murailles avec de l'essence de térébenthine ou une dissolution alcoolique de sublimé corrosif; on vante encore la vapeur du soufre et celle de l'assa fœtida, ainsi que certaines plantes, telles que la Passerage, la Cimicaire, etc. — On a prétendu, mais sans fondement suffisant, que ces insectes étaient inconnus en Europe avant la découverte de l'Amérique, et qu'ils auraient été importés du nouveau continent. Dans cette hypothèse, il faudrait dire ce qu'était le *Cimex* des anciens.

La *Punaise des bois* (*Pentatoma*) appartient à la tribu des Scutellériens, et a pour caractères : des antennes filiformes de 5 articles (d'où leur nom de *Pentatomes*), un labre long, un corps court, ovale et arrondi; un écusson ne recouvrant pas tout l'abdomen. Ces punaises vivent sur les plantes dont elles sucent les parties molles : quelques espèces s'attaquent même aux insectes. Presque toutes exhalent une odeur désagréable, très-pénétrante. Les espèces

de ce genre sont très-nombreuses : on remarque la *Punaise des potagers* (*Pentatoma oleracea*), verte, à raies et taches rouges ou blanches; la *P. rufipide* (*P. rufipes*), brune, avec des pattes rouges; la *P. grise* (*P. grisea*), la *P. du genévrier*, etc.

PUNCH, boisson d'origine anglaise. On la fait le plus ordinairement en brûlant avec du sucre de l'eau-de-vie ou du rhum, et en y égouttant les tranches d'un citron; on y mêle quelquefois du thé. — On appelle *Punch à la romaine*, du punch glacé.

PUNCTUM SALIENS, expression latine qui signifie proprement le *point bondissant*, a été conservée en français pour désigner les premiers rudiments du cœur chez l'embryon.

PUNICA, nom scientifique du genre *Grenadier*.

PUPILLE (du latin *pupilla*), ouverture située dans l'œil au milieu de la membrane de l'iris ou prunelle, et pouvant se rétrécir ou s'agrandir par l'effet de la contraction et de l'expansion alternative de l'iris. La couleur noire de la pupille est due à la matière qui teint la rétine, et que l'on aperçoit à travers l'humeur aqueuse et le cristallin, à cause de leur transparence. La pupille est ronde dans l'homme, les singes, les chauves-souris et les rongeurs; ovale transversalement chez les ruminants, le cheval, les cétacés, et ovale de haut en bas dans les chats, où, quand elle se resserre tout à fait, elle n'apparaît plus que sous la forme d'une étroite fente verticale. — Certains Mammifères ont, en naissant, la pupille bouchée par une membrane, dite pour cette raison *membrane pupillaire*, et qui ne se brise que quelques jours après. Le fœtus humain a cette membrane jusqu'à 7 mois.

*Pupille artificielle*, ouverture que l'on pratique pour suppléer à la pupille naturelle lorsque celle-ci manque ou qu'elle a été oblitérée. L'opération consiste tantôt à inciser l'iris (*Iridotomie*), tantôt à exciser une portion de cette membrane (*Iridotomédialyse*), tantôt à enlever une portion de la sclérotique ou de la cornée (*Scléroticotomie*, *Kératotomie*).

PUPILLE (du latin *pupellus*, diminutif de *pupus*, enfant, poupon). En Droit, on appelle ainsi l'enfant en bas âge ou mineur qui, ayant perdu son père et sa mère, ou l'un des deux, est sous la direction et la conduite d'un tuteur. *Voy.* TUTEUR.

PUPIPARES, *Pupipara* (du latin *pupa*, nymphe, et *pario*, enfanter), famille d'insectes Diptères brachocères, qui ont pour caractère principal de conserver leurs œufs dans leur abdomen jusqu'à ce qu'ils aient été transformés en nymphes, de sorte que ces dernières n'ont, au moment de leur naissance, qu'à rompre leur peau pour prendre leur essor. On reconnaît ces insectes à leur tête presque confondue avec le thorax, à leurs antennes d'un seul article, plus courtes que la tête et très-écartées, et enfin à leur trompe petite et composée de deux filets très-rapprochés. Ils vivent en parasites sur les mammifères et les oiseaux. — Cette famille a été divisée en deux tribus : les *Coriaces* (genres, *Hippobosque*, *Strible*, *Ornithomyie*, etc.), et les *Phthiromyies* (genre, *Nyctéribie*).

PUPIVORES, *Pupivora* (du latin *pupus*, petit, et *vorare*, dévorer), famille d'insectes Hyménoptères, section des Térébrants : abdomen bien distinct du corselet, et formé de 3 ou 4 anneaux; thorax de 4 segments; antennes à articles très-nombreux. Les femelles portent à l'extrémité de leur corps une tarière qui leur sert à pondre leurs œufs. Les Pupivores tirent leur nom de ce que, dans la première période de leur existence, ils se nourrissent de petits animaux dans lesquels la femelle dépose ses œufs, et qui leur servent d'abri en même temps que de nourriture. — On divise les Pupivores en six tribus : les *Évaniales*, les *Ichneumonides*, les *Gallicoles*, les *Chalcidites*, les *Chrysides* et les *Oxyures*.

PUPUT, nom vulgaire de la *Huppe d'Europe*.

PUREAU. Les Couvreurs appellent ainsi la partie d'une tuile ou d'une ardoise qui est à découvert sur le toit, et qui se trouve placée entre la tuile ou l'ardoise supérieure et la tuile ou l'ardoise inférieure.

PURGATIFS (du latin *purgare*, purger), médicaments propres à déterminer des évacuations alvines : les évacuations ainsi provoquées prennent le nom de *purgations*. On divise les purgatifs, suivant leur degré d'action, en *laxatifs* ou *solutifs* (dits *minoratifs* quand ils sont très-faibles), *cathartiques* et *drastiques*. Les *laxatifs* (miel, manne, tamarin, casse, pruneaux, huiles grasses) et les *cathartiques* (huile de ricin, sulfate de potasse, de soude, de magnésie, sel marin, crème de tartre, tartre soluble, séné, rhubarbe, etc.) sont employés lorsqu'on veut ne produire qu'une action locale ou une faible dérivation. On n'a recours aux *drastiques* que pour déterminer un effet général et une dérivation prompte (*Voy.* DRASTIQUES). — Les purgatifs peuvent être administrés sous des formes très-diverses, en infusion et en décoction, en potion, en limonade, en sirop, en électuaire, en pilules ou en poudre; ils se donnent le plus souvent sous la forme de potions purgatives : ce qu'on appelle vulgairement *médecine*. La *potion purgative* du *Codex* est composée de séné, sulfate de soude, rhubarbe, manne en sortes dissoute dans de l'eau; on peut l'aromatiser avec l'alcoolat de citron. On fait aussi des *potions purgatives au jalap, à la résine de jalap* (looch purgatif), *à la résine de scammonée, à l'huile de ricin, au calomel*, etc. *Limonade purgative*. *Voy.* LIMONADE.

PURGATOIRE, lieu de souffrance dans lequel les âmes de ceux qui, bien que morts en état de grâce, n'ont point encore pleinement satisfait pour leurs péchés à la justice divine sur la terre, souffrent une peine d'expiation, jusqu'à ce qu'entièrement purifiés ils passent au rang des bienheureux dans le paradis. Suivant les décisions du concile de Trente, les prières et les bonnes œuvres des vivants peuvent contribuer au soulagement des âmes qui souffrent dans le purgatoire; le saint sacrifice de la messe a la même vertu. L'Église a reconnu, contrairement à l'opinion d'Origène, que la durée du purgatoire ne se prolongerait pas au-delà du jugement dernier. Du reste, elle ne s'explique pas sur la nature des peines que subissent les âmes dans le purgatoire.

Le dogme consolant du purgatoire se retrouve dans les traditions de presque tous les peuples. Chez les Juifs, l'enfant doit, pendant un an, réciter une certaine prière nommée *kadis* pour l'âme de son père, afin de la tirer du purgatoire. Les Musulmans ont un lieu intermédiaire entre le paradis et l'enfer : ils l'appellent *araf*.

PURGE. La *Purge des hypothèques* est l'observation des formalités prescrites par la loi, et au moyen desquelles le tiers-détenteur *purge*, c.-à-d. affranchit les immeubles des privilèges et hypothèques qui les grèvent du chef des précédents propriétaires. C'est un des moyens d'éteindre les hypothèques. Le Code Napoléon (art. 2167, 2181-2195) et le Code de procédure civile (art. 834 et suiv.) règlent la forme qui doit y être observée. *Voy.* HYPOTHÈQUE.

*Purger une contumace*, c'est anéantir, par le seul fait qu'on se constitue prisonnier ou qu'on est arrêté avant l'époque de la prescription, le jugement par lequel on a été condamné comme contumax. A tout condamné par contumace il est accordé un délai de cinq ans pour *purger* la contumace (Code d'instruction criminelle, art. 476 et suiv.).

PURIFICATION, acte qui a pour but de rendre au corps sa pureté. On y recourt soit par mesure de propreté, soit plutôt comme symbole de la pureté de l'âme dans certaines cérémonies religieuses. — Chez les Hébreux, il y avait autant d'espèces de purifications que d'impuretés, et la plupart consistaient en bains et en offrandes, qui devaient, autant que

possible, avoir lieu dans le temple même. — Les Grecs et les Romains distinguaient les purifications générales, dans lesquelles un prêtre, après avoir trempé une branche de laurier ou de verveine dans l'eau lustrale, en faisait aspersion sur le peuple (*Voy.* LUSTRATION); et des purifications particulières, qui consistaient à se laver les mains, avant quelque acte de religion, avec de l'eau commune ou avec de l'eau lustrale. Il y avait des cas extraordinaires, comme celui d'une peste, où l'on immolait un homme, dont la mort servait de purification à tout un peuple. Le coupable de meurtre, d'adultère, d'inceste, etc., était soumis à des purifications particulières.

C'est encore dans un but de purification que, dans le culte catholique, on fait des aspersions d'eau bénite, et que le prêtre, dans l'ablution, verse sur ses doigts du vin qui retombe dans le calice. C'est dans le même but que les Musulmans font de fréquentes ablutions. *Voy.* ABLUTION.

Pour la fête de la *Purification de la Vierge*, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PURIFORME (du latin *puriformis*, qui ressemble à du pus). On appelle *crachats puriformes* des crachats opaques que l'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui ne sont que le produit de la sécrétion muqueuse bronchique augmentée par l'inflammation. Il ne faut pas les confondre avec les *crachats purulents :* les premiers surnagent sur l'eau, et ne s'y délayent pas facilement; les seconds gagnent le fond de ce liquide. Les crachats puriformes n'ont pas d'odeur sensible; les crachats purulents ont une odeur particulière.

PURIN, eaux de fumier provenant des urines des animaux domestiques. Ces eaux, que le plus souvent on laisse perdre, sont un des engrais les plus précieux. Le meilleur moyen de les recueillir et de les conserver paraît être de creuser, à l'extrémité même du trou à fumier, un trou profond avec un corps de maçonnerie pour soutenir les terres. Les eaux du fumier s'y rendent par la pente naturelle du sol, et quand on en a besoin, on les extrait soit à l'aide d'une petite pompe, soit au moyen de seaux.

PURISME, défaut de celui qui affecte une trop grande *pureté* de langage. « Le *puriste*, dit La Bruyère, parle proprement et ennuyeusement. » — On a appelé *Euphuisme* (du grec *euphués*, bien né), une sorte de langage affecté qui fut en vogue à la cour d'Angleterre sous le règne d'Elisabeth.

PURPURA, c.-à-d. *pourpre*, affection pourprée. On comprend sous cette dénomination plusieurs maladies qui ont pour caractère commun et générique de se manifester intérieurement par des hémorragies, et à l'extérieur par des pétéchies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures. Les auteurs distinguent le *Purpura simplex*, le *P. urticans* et le *P. hæmorrhagica*, qui peuvent être avec ou sans fièvre. Le traitement varie suivant la maladie.

PURPURA, genre de Mollusques. *Voy.* POURPRE.

PURPURINE, matière colorante rouge qui existe, d'après Robiquet et Colin, avec l'*Alizarine*, dans la racine de garance. Elle est en aiguilles volatiles rouges, plus solubles que celles d'alizarine, et donne, par les alcalis, des teintes groseilles qui précipitent en rouge par les eaux de chaux et de baryte, tandis qu'avec l'alizarine les dépôts sont bleus ou violacés.

PURULENT, ce qui est de la nature du *pus*. On appelle *Foyer purulent* l'endroit où se forme et s'amasse le pus dans un abcès. — *Voy.* PURIFORME.

PUS (en latin *pus*, *puris*), liquide morbide formé généralement à la suite d'un travail inflammatoire. Ce produit varie suivant la nature de l'organe enflammé, le degré de l'inflammation, le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. Le *pus du tissu cellulaire*, ce que l'on appelle le plus vulgairement *pus*, est un liquide opaque, d'un blanc jaunâtre, de la consistance de la crème, d'une odeur particulière, plus pesant que l'eau, qu'il rend laiteuse par l'agitation. Le *pus des membranes séreuses* est plus albumineux, et se concrète bien mieux par la chaleur que le pus du tissu cellulaire. Le *pus des membranes muqueuses* tient de la nature du mucus. Quand l'inflammation est intense, le *pus*, quelle que soit la partie enflammée, devient séreux et sanguinolent; il se coagule avec facilité, et forme de fausses membranes.

PUSTULE, petite tumeur qui suppure au sommet : ce qui la fait différer du *bouton*, qui ne suppure pas, et de la *phlyctène*, qui contient un liquide séreux.

*Pustule maligne*, maladie de nature gangréneuse produite par l'inoculation du virus charbonneux, et affectant d'abord la peau : c'est le *charbon inoculé*. La pustule maligne atteint les individus qui soignent des animaux affectés du charbon, et même ceux qui manient la peau, la laine ou quelque autre partie des dépouilles de ces animaux. Elle parcourt plusieurs périodes : 1re période : on aperçoit d'abord sur la peau un point semblable à une morsure de puce, qui cause de la chaleur et de la démangeaison; bientôt s'élève une petite phlyctène, qui s'ouvre et sous laquelle est un petit tubercule ferme et livide, du volume d'une lentille; 2e période : l'auréole qui l'entoure s'étend et prend une couleur brune; la douleur, la cuisson et le gonflement augmentent; il se forme de nouvelles phlyctènes, et le tubercule central se change en une tache évidemment gangréneuse; 3e et 4e périodes : le mal gagne d'abord le tissu cellulaire, puis les muscles et toutes les parties profondes. — Traitement : cautérisation de la pustule; puis emploi, à l'intérieur comme à l'extérieur, du quinquina et des antiseptiques.

PUTATIF (du latin *putatus*, censé, supposé), se dit de celui qui est réputé être ce qu'il n'est pas : *héritier putatif, mariage putatif, père putatif.*

PUTIET, *Prunus padus*, *Padus avium*, dit aussi *Laurier-putiet*, *Merisier à grappes*, *Faux bois de Sainte-Lucie*, espèce du genre Prunier qui croît spontanément dans les bois de l'Europe, et s'élève à 4 ou 5 mètres. L'élégant effet et l'odeur suave de ses grappes de fleurs, qui se développent dès le mois d'avril, le font admettre dans les bosquets d'agrément. Ses fruits ordinairement noirs, rouges dans une variété, ont, ainsi que son bois, une saveur désagréable et nauséabonde qui lui a fait donner son nom (dérivé du latin *putere*, puer). Néanmoins, les oiseaux en sont avides. On les mange au Kamtchatka; en Suède, on en obtient de l'eau-de-vie.

PUTOIS, *Putorius* (du latin *putor*, puanteur), espèce du genre Marte, tire son nom de l'odeur désagréable qu'elle répand, et se distingue des *Martes proprement dites* par le système dentaire, 2 petites molaires en haut et 3 en bas, ainsi que par un museau plus court et plus gros : tête arrondie, ongles acérés, etc. Le Putois est plus petit que la Fouine. Son pelage est d'un brun noirâtre assez clair, prenant même une teinte fauve sur les flancs, avec le museau, la pointe des oreilles et une partie du front blancs. Cet animal est le plus sanguinaire des petits carnassiers; il est la terreur des poulaillers et des garennes; il fait la guerre aux rats, aux taupes, aux mulots, aussi bien qu'aux perdrix, aux cailles et aux alouettes, dont il mange les œufs et les petits. Il détruit pendant l'hiver un grand nombre de ruches dont il dévore le miel. Il est nocturne, et vit solitaire, pendant l'été, dans le creux des arbres et les garennes; pendant l'hiver, dans les décombres, les greniers, les caves. La femelle met bas cinq à six petits à la fois. La fourrure du Putois est douce et chaude; on l'emploie dans les pelleteries. On distingue surtout le *Putois de Sibérie*, d'un fauve clair uniforme; le *P. de Pologne*, brun tacheté de blanc et de jaune; le *P. des rivières*, brun roussâtre; le *P. du Cap* ou *Zorille*, blanc et noir; enfin l'*Hermine*.

*Putois d'Amérique*, espèce du genre Moufette.

PUTRÉFACTION (du latin *putrefactio*, de *putris*, pourri), décomposition que subissent, sous l'influence de certaines conditions, les corps organisés que la vie a abandonnés. Elle est accompagnée de production de substances nouvelles, et particulièrement de gaz, tels que les gaz hydrogène carboné et quelquefois phosphoré, azote, acide hydrosulfurique, ammoniaque, acide carbonique, dont plusieurs sont remarquables par leur fétidité. Une température moyenne (18° à 25° centigr.), le contact de l'air et un peu d'humidité favorisent la putréfaction; aussi on parvient à l'empêcher en tenant les substances animales dans le vide ou en les desséchant par des moyens chimiques. On emploie aussi heureusement l'alcool concentré, les acides affaiblis, les solutions d'un très-grand nombre de substances salines, les végétaux aromatiques, etc. *Voy.* EMBAUMEMENT.

La putréfaction atteint les substances végétales comme les substances animales; mais on applique plus particulièrement aux premières le nom de *fermentation putride*. *Voy.* FERMENTATION.

PUTRIDITÉ, ÉTAT PUTRIDE (du latin *putris*, *putridus*, pourri, corrompu). Les médecins humoristes donnaient le nom de *maladies putrides* à toutes celles qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, et dans lesquelles l'haleine et les excrétions du malade répandent une odeur fétide, comme dans le typhus et dans certaines fièvres. Ce qu'on appelait alors *Fièvre putride* est appelé de préférence aujourd'hui *Fièvre adynamique*. *Voy.* ce mot.

*Fermentation putride*. *Voy.* FERMENTATION.

PUY (du celtique *puech*), nom que l'on donne aux montagnes volcaniques dans certaines contrées du midi de la France et surtout dans l'Auvergne : le *Puy-de-Dôme*, le *Puy-en-Velay*, le *Puy-Mirol*, etc.

PUY (du latin *podium*), nom donné au moyen âge à certaines académies littéraires où l'on faisait des concours de poésie.

PYCNOGONIDES (du grec *pyknos*, épais, et *gony*, genou, à cause de la forme des pattes), genre d'Arachnides trachéennes ou de Crustacés, se compose de petits animaux analogues aux Cyames, qui se tiennent sur le bord de la mer, parmi les varechs et les conferves, et qui s'accrochent par les ongles aux corps qu'ils rencontrent et aux cétacés sur lesquels quelques-uns vivent en parasites. Leurs deux premiers pieds portent à leur base deux autres pieds ovifères. Le céphalo thorax occupe presque toute la longueur du corps. — Le genre type *Pycnogonon* se trouve sur les Ascidies et divers autres Poissons.

PYÉLITE (du grec *pyélos*, bassin), inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins.

PYGARGUE (du grec *pygargos*, formé de *pyghê*, fesse, derrière, et *argos*, blanc), vulgairement *Cul-blanc*, *Queue blanche*, espèce d'Aigle de la division des Aigles pêcheurs ou Haliètes. Lorsqu'il est jeune, on lui donne le nom d'*Orfraie* (*Voy.* ce mot) ; à l'état tout à fait adulte, il change de plumage et prend le nom de *Pygargue* : alors il a tout le plumage des corps et des ailes d'un brun sale ou cendré, sans aucune tache, la tête et la partie supérieure du cou d'un cendré brun assez clair, la queue d'un blanc pur et le bec presque blanc. Le Pygargue habite de préférence les forêts qui avoisinent la mer ou les lacs du nord du globe; pendant l'hiver, il est très-commun sur les côtes d'Angleterre et de France. Sa voracité est extrême; il se nourrit de poissons, d'oiseaux de mer et de petits animaux terrestres.

PYGME (du grec *pygmè*, coudée), petite mesure des anciens Grecs, valait un pied olympique, plus un huitième. Rapportée à notre système métrique, la pygme eût valu 347 millimètres.

PYLONE (du grec *pylôn*, portail). On appelle ainsi, dans les monuments égyptiens, ces grands portails qui se succèdent en avant des vestibules. Ils étaient le plus souvent surmontés d'une tour carrée, d'un massif à quatre faces.

PYLORE (du grec *pylouros*, portier, fait de *pylê*, porte, et de *ouros*, gardien), orifice inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre, au-dessous du foie, au devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire. Son nom lui vient de ce que cet orifice forme l'entrée du canal intestinal, dont il ne permet le passage qu'aux matières alimentaires suffisamment élaborées dans l'estomac : on l'a surnommé le *portier de l'estomac*. Il est garni d'un bourrelet circulaire aplati qui sert à l'ouvrir ou à le fermer, et qui s'appelle *valvule pylorique*. L'intérieur de ce bourrelet est traversé par l'anneau fibreux connu sous le nom de *muscle pylorique*, lequel fait mouvoir la valvule. — Le pylore peut être le siége de maladies graves, surtout du cancer de l'estomac : c'est là ce que le vulgaire appelle *avoir le pylore*.

PYLORIDES, nom donné par Blainville à la 9e famille des Mollusques acéphalophores, qui correspond en partie à l'ordre des *Enfermés* et surtout à la famille des *Mactracés*. *Voy.* ce mot.

PYOHÉMIE (du grec *pyon*, pus, et *haima*, sang), état du sang mêlé de pus, état qui peut être mortel.

PYRACANTHE (du grec *pyr*, feu, et *akantha*, épine), plante. *Voy.* BUISSON ARDENT.

PYRALE (de *Pyralis*, dérivé de *pyr*, feu; nom grec d'un papillon qui se brûle à la chandelle), genre de Lépidoptères nocturnes, tribu des Tordeuses : ailes entières ou sans fissure, en toit plus ou moins écrasé dans l'état de repos; antennes filiformes; corselet ovale, lisse; abdomen conico-cylindrique, terminé par une pointe chez les femelles et par une houppe de poils chez les mâles; palpes de 3 articles; trompe membraneuse très-courte; pattes courtes. Les chenilles des Pyrales ont 16 pattes d'égale longueur et toutes propres à la marche; le corps ras ou garni de poils courts et isolés. Ces insectes sont fort nuisibles aux arbres fruitiers, surtout à la vigne. Ils habitent pour la plupart dans les feuilles roulées en cornet, ou plissées sur leurs bords, ou réunies en paquets; quelques-uns seulement vivent dans l'intérieur des tiges et des fruits à pepins et à noyaux, ou bien se nourrissent aux dépens des bourgeons de la vigne. M. V. Audouin a fait une étude approfondie de cet insecte. M. B. Raclet, vigneron de la Romanèche en Bourgogne, a trouvé en 1841 un moyen de détruire la Pyrale de la vigne : il suffit d'ébouillanter les souches pour empêcher l'éclosion des œufs.

*Pyrale de la pomme*. *Voy.* CARPOCAPSE.

PYRAME (nom de fantaisie emprunté à la mythologie), petite variété de Chiens épagneuls. Ils ont le poil noir avec des taches de feu.

PYRAMIDAL, qui a la forme d'une pyramide.

En Anatomie, on appelle *Os pyramidal* ou *cunéiforme* (*Os triquetrum*) le 3e os de la première rangée des os du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors; *Muscle pyramidal du nez*, un petit muscle situé à la partie antérieure et supérieure du nez, continu avec le muscle frontal et épanoui en bas sur le dos du nez; *Muscle pyramidal de l'abdomen*, un muscle qui s'attache inférieurement au pubis et remonte le long de la ligne blanche, dans laquelle il se termine par un tendon grêle; *Muscle pyramidal de la cuisse*, un muscle qui se porte du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique à la face interne du grand trochanter : il tourne la cuisse en dehors; *Corps pyramidaux* ou *Éminences pyramidales*, deux petites éminences médullaires qu'on observe à la face antérieure de la queue de la moelle allongée.

En Histoire naturelle, on donne l'épithète de *Pyramidal* aux plantes, coquilles, cristaux, etc., qui affectent la forme pyramidale. On appelle spécialement *Pyramidale* une espèce de Campanule, cul-

tivée dans les jardins à cause de son port élevé et de son long épi de fleurs bleues, qui s'élèvent en pyramide de la base au sommet.

En Arithmétique, on nomme *Nombres pyramidaux* des nombres qui sont formés par les sommes des nombres triangulaires ou polygones, comme ceux-ci sont formés par les sommes des nombres en progression arithmétique commençant par 1 et ayant pour raison 2 : ainsi, en partant de la progression des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6...., et en ajoutant successivement chaque nombre à la somme des précédents, on aura la suite 1, 3, 6, 10, 15, 21, 28, 36, etc., qui est celle des nombres *triangulaires;* si l'on opère de la même façon sur cette suite, on aura 1, 4, 10, 20, 35, 56, 84, 120...., qui est la suite des *nombres pyramidaux* ou *premiers pyramidaux.* — Si l'on change de progression arithmétique, en prenant successivement pour raison 2, 3, 4, etc., et qu'on opère de la même façon, on aura d'abord les nombres *quadrangulaires*, *pentagones*, *hexagones*, etc., ou *seconds polygones*, *troisièmes polygones*, *quatrièmes polygones*, etc., et ensuite les *seconds*, les *troisièmes*, les *quatrièmes pyramidaux*, etc., qui leur correspondent respectivement.

PYRAMIDE (du grec *pyramis*, même signification). En Géométrie, on nomme *Pyramide* un solide qui a pour base un plan polygonal quelconque, et pour faces latérales des plans triangulaires allant tous se réunir en un même point qu'on appelle sommet de la pyramide. On nomme *arête* l'intersection de deux faces adjacentes; *hauteur*, la plus courte distance du sommet au plan de la base; *surface convexe*, la somme des surfaces des triangles s'élevant sur la base et aboutissant au sommet. La solidité de toute pyramide est égale au tiers du produit de sa base par sa hauteur. On distingue la *Pyramide triangulaire*, dont la base est un triangle; la *Pyramide quadrangulaire*, dont la base est un quadrilatère ; la *Pyramide pentagonale*, dont la base est un pentagone, etc. — On appelle *P. régulière*, celle dont la base est un polygone régulier; *axe* d'une pyramide régulière, la hauteur même de cette pyramide; *apothème*, la hauteur d'une quelconque des faces triangulaires; — *P. sphérique*, la partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est au centre même de la sphère ; *base* d'une pyramide sphérique, le polygone sphérique ou portion de la surface de la sphère terminée par des arcs de grands cercles; *face* d'une pyramide sphérique, un quelconque des triangles s'élevant sur les côtés circulaires du polygone de base, et allant aboutir au centre de la sphère : toutes les faces sont des triangles isocèles, dont les côtés rectilignes sont tous égaux entre eux, comme rayons de la sphère.

En Architecture, on nomme *Pyramide* tout monument construit en forme de pyramide. Les plus remarquables sont les *Pyramides d'Égypte*, dont la forme est celle d'une pyramide quadrangulaire tronquée, et sur la destination desquelles les opinions les plus différentes ont été émises, les uns les considérant comme des tombeaux, les autres comme des magasins de blé, d'autres comme des digues opposées aux sables, etc. *Voy.* PYRAMIDES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Anatomie, on nomme *Pyramide* une petite éminence osseuse qui se voit dans la caisse du tympan, et dans laquelle est creusée une cavité où se trouve le muscle de l'étrier.

PYRANGA, oiseau du genre Tangara. *V.* TANGARA.

PYRÉLAÏNE (du grec *pyr*, feu, et *élaion*, huile), ou *Huile pyrogénée liquide*, huile volatile, provenant de la décomposition de certaines substances organiques en vases clos, et de la distillation de ces substances. La Pyrélaïne est ordinairement très-fluide, jaunâtre et d'une odeur désagréable.

PYRÈNE (du grec *pyrên*, noyau), se dit, en Botanique, d'une petite noix ou *nucule* contenue dans un péricarpe charnu et multiloculaire (Nèfle).

En Chimie, on nomme *Pyrène* un corps cristallisé en lamelles rhomboïdales microscopiques, insipide, inodore, peu soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, fusible entre 170° et 180° : c'est un produit de distillation sèche de la houille.

PYRÈTHRE, *Pyrethrum* (du grec *pyr*, feu, à cause de sa saveur brûlante), vulgairement *Pied d'Alexandre*, genre de la famille des Composées, section des Sénécionidées, établi aux dépens de quelques espèces de Chrysanthèmes et de Matricaires, et caractérisé par des akènes subtétragones ou subcylindriques. On distingue le *Pyrèthre camomille* (*Matricaria chamomilla*) et le *P. officinal* (*Anthemis parthenium*, dite aussi *Matricaria parthenium*) ; le *P. inodore* (*Chrysanthemum inodorum*) ; le *P. à fleurs blanches* (*Chr. leucanthum*); le *P. en corymbes* (*Chr. corymbosum*). *Voy.* MATRICAIRE et CHRYSANTHÈME.

PYRÉTOLOGIE (du grec *pyrétos*, fièvre, et *logos*, traité), partie de la Médecine qui traite des fièvres. M. le Dr Boisseau a donné, sous le titre de *Pyrétologie physiologique*, un traité complet des fièvres, Paris, 1832, in-8.

PYREXIE (du grec *pyressô*, avoir la fièvre), état fébrile, opposé à l'*apyrexie*, ou absence de fièvre. — On réunit aussi sous ce nom toutes les maladies fébriles, les fièvres essentielles, primitives, et les fièvres symptomatiques des auteurs.

PYRHÉLIOMÈTRE (du grec *pyr*, feu, *hêlios*, soleil, et *métron*, mesure), instrument au moyen duquel M. Pouillet a essayé de déterminer la quantité de chaleur que donne le soleil : ce physicien est ainsi parvenu à constater que l'atmosphère absorbe près de la moitié de la chaleur que le soleil émet vers la terre, et que c'est l'autre moitié seulement qui vient tomber sur la surface du sol.

PYRIFORME, ce qui a la forme, l'apparence d'une *poire* (en latin *pyrum*).

PYRITE (du grec *pyr*, feu, parce que la pyrite de fer fait feu au briquet), nom sous lequel les minéralogistes désignent certaines combinaisons naturelles de soufre et de métal, et plus particulièrement le sulfure de fer. La *Pyrite de fer* se rencontre fréquemment en filons ou disséminée dans les terrains anciens et les terrains secondaires; on la trouve aussi déposée dans certaines eaux minérales, comme dans les eaux de Chaudesaigues (Aveyron). On distingue trois espèces de pyrites : la *Pyrite jaune*, la *P. blanche* et la *P. magnétique*.

La *Pyrite jaune* ($FeS^2$), dite aussi *P. martiale* ou *Marcassite*, en cubes d'un jaune d'or, très-brillants, faisant feu au briquet, d'une densité de 5,0; elle perd son éclat à la flamme d'une bougie en exhalant une odeur d'acide sulfureux et devient brune. Chez les Romains, les patrouilles militaires ne marchaient pas sans porter des pyrites, afin de se procurer rapidement du feu. On s'est aussi servi longtemps de cette pyrite, à cause de sa dureté, pour armer les carabines : d'où le nom de *pierre de carabine*, qu'on lui donne quelquefois. En Saxe, en Bohême, en Hongrie, en Belgique et dans le nord de la France, on calcine la pyrite jaune dans des cylindres en terre réfractaire pour en obtenir du soufre : on tire environ 15 pour 100 de soufre par ce procédé; le résidu est utilisé à la fabrication de la couperose. On fait aussi avec la pyrite jaune des chatons de bague, des boutons et autres objets semblables. Les antiquaires nomment *miroir des Indes* des plaques polies de pyrite qu'on a trouvées dans les tombeaux des Incas, et qu'on suppose leur avoir servi de miroirs.

La *Pyrite blanche*, dite aussi *P. rayonnée* ou *Sperkies*, a la même composition ($FeS^2$) que la pyrite jaune; elle se rencontre en boules, à cassure

radiée et d'un blanc jaunâtre, n'a qu'une densité de 4,8, cristallise en formes dérivées d'un prisme droit rhomboïdal, et s'effleurit avec une grande facilité. Cette décomposition donne naissance à du sulfate de fer (couperose verte), qu'on exploite en grand par la lixiviation, notamment en Saxe, en Bohême et en France, dans l'Oise, l'Aisne, et l'Aveyron, où les pyrites blanches se trouvent disséminées dans les schistes argileux, les lignites ou les tourbes. On abandonne ces matières, disposées en tas sous des hangars, et on les lessive de temps en temps. En s'effleurissant, la pyrite dégage une chaleur si considérable qu'elle détermine souvent l'incendie des houillères où elle se trouve. — La *Pyrite magnétique* ($Fe^7S^8$) présente une autre composition que les précédentes; elle est de couleur bronze, et forme des masses lamelleuses, quelquefois grenues, remarquables par leur action sur l'aiguille aimantée.

*Pyrite arsenicale*, dite aussi *Mispikel :* c'est une combinaison de soufre, d'arsenic et de fer (SAsFe), qu'on trouve fréquemment dans les mines d'étain et de cuivre en cristaux d'un blanc d'argent. Elle répand au feu des vapeurs alliacées.

*Pyrite cuivreuse*, minéral composé de soufre, de cuivre et de fer ($S^2CuFe$), remarquable par son éclat métallique et sa couleur jaune, souvent irisée, avec des taches bleues, rouges ou vertes. Elle est moins dure que la pyrite de fer et n'a qu'une densité de 4,2. Elle constitue le minerai de cuivre le plus abondant; les mines de cuivre de Cornouailles, d'Anglesea dans le pays de Galles, de Fahlun en Suède, sont exploitées sur de la pyrite cuivreuse.

PYROBALISTIQUE (du grec *pyr*, feu, et *ballô*, lancer), se dit des machines de guerre qui lancent le feu. On appelle en général les armes à feu des *armes pyrobalistiques*.

PYROCITRIQUE (ACIDE). *Voy.* ACONITIQUE (ACIDE).

PYROÏDES (TERRAINS), terrains formés immédiatement par la voie ignée, comme les terrains volcaniques, granitiques, porphyriques, etc.

PYROLE, *Pyrola* (de *pyrus*, poirier, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du poirier), genre type de la petite famille des Pyrolacées, voisine de celle des Éricacées, se compose de plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, qui croissent dans les montagnes boisées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord : feuilles entières; fleurs blanches, terminales : calice persistant, fort petit, à 5 divisions; corolle à 5 pétales; 10 étamines, ovaire supérieur; capsule à 5 valves et à 5 loges, semences nombreuses. Les Pyroles sont sans emploi; mais elles égayent les forêts par leurs formes élégantes. Les espèces les plus répandues sont : la *Pyrole verdure d'hiver*, la *P. mineure* et la *P. en ombelle*, dont les fleurs ont une teinte rougeâtre.

PYROLIGNEUX (ACIDE), du grec *pyr*, feu, et du latin *lignum*, bois. *Voy.* ACÉTIQUE (acide) et VINAIGRE.

PYROLUSITE (du grec *pyr*, feu, et *lyo*, décomposer; parce que ce minéral se décompose au feu en dégageant de l'oxygène), dit aussi *Peroxyde de manganèse*, minéral composé de manganèse et d'oxygène ($MnO^2$), cristallisé en prismes rhomboïdaux obliques, d'un gris d'acier, quelquefois en masses bacillaires ou fibreuses. C'est l'état où l'on trouve le plus souvent le Manganèse. *Voy.* ce mot.

La Pyrolusite est employée dans les arts pour la préparation du chlore, du chlorure de chaux et de l'eau de Javelle, dans les fabriques de toiles peintes et les blanchisseries. Les chimistes s'en servent pour obtenir de l'oxygène, en la calcinant. On en fait aussi usage dans les verreries pour purifier le verre blanc des teintes jaunes produites par le charbon; une forte dose de pyrolusite colore les verres en violet. Les pyrolusites sont souvent mélangées de calcaire, de manière qu'il faut les essayer avec soin, pour fixer leur valeur commerciale.

PYROMANCIE (du grec *pyr*, feu, et *mantéia*, divination), divination par le moyen du feu. Tantôt on jetait sur le feu de la poix broyée : si elle s'allumait promptement, on en tirait un bon augure; tantôt on allumait des flambeaux enduits de poix, et l'on examinait la flamme : si elle était pure, sans fumée et réunie en pointe, l'augure était favorable; si elle était épaisse et sombre, si elle se partageait, on en tirait les présages les plus funestes.

PYROMAQUE (de *pyr*, feu, et *makhê*, combat), synonyme de *Pierre à fusil*. *Voy.* PIERRE.

PYROMÉRIDE, nom scientifique du *Porphyre orbiculaire* (pétrosiliceux); il est vert ou jaune avec des globules jaunes ou bruns; on le trouve particulièrement en Corse. *Voy.* PORPHYRE.

PYROMÈTRE (du grec *pyr*, *pyros*, feu, et *métron*, mesure), instrument destiné à faire connaître approximativement les températures trop élevées pour être indiquées par le thermomètre. On l'emploie surtout dans les fourneaux d'usines. Le pyromètre le plus usité est le *P. de Wedgwood*, qui est fondé sur le retrait ou la contraction qu'éprouve l'argile soumise à l'action de la chaleur, retrait qui croît avec la température. Il est formé de deux règles de cuivre légèrement inclinées l'une sur l'autre et fixées sur une plaque de même métal; l'une de ces règles est divisée en 240 parties égales ou degrés. Pour connaître la température d'un fourneau, on fait glisser entre les règles, jusqu'au point le plus élevé qu'il puisse atteindre, un petit cône d'argile auquel on a fait prendre la température de ce fourneau en l'y plaçant enfermé dans un creuset. Avant l'opération, ce petit cône, à la température ordinaire, ne s'enfonçait entre les deux règles que jusqu'à une ligne marquée *o;* le nombre de degrés dont on peut l'enfoncer au delà de ce terme, par suite de sa contraction, nombre qui est indiqué par l'échelle, annonce la température. Le zéro de ce pyromètre correspond à 580°,55 du thermomètre centigrade, et chaque degré de l'échelle représente environ 72°,22 du même thermomètre. Ce procédé, fort commode dans la pratique, ne donne pas des résultats rigoureux.

Le *P. à cadran*, employé à la manufacture de Sèvres, est en platine et indique le degré de chaleur par la dilatation de ce métal. Il consiste en deux branches qu'un cylindre de platine écarte à mesure que la chaleur s'élève : on estime l'intensité de cette dernière au moyen d'un arc de cercle gradué.

PYROPE, *Pyropus* (du grec *pyr*, feu, et *ôps*, vue, apparence). Les anciens nommaient ainsi : 1° l'escarboucle, pierre précieuse, qui éclaire, disaient-ils, pendant la nuit; 2° un alliage dans lequel il entrait quatre parties de cuivre et une partie d'or.

Aujourd'hui on donne ce nom à une espèce de *Grenat* qui jette beaucoup de feu.

PYROPHORE (du grec *pyr*, feu, et *phoros*, qui porte), se dit de divers corps qui jouissent de la propriété de s'enflammer au contact de l'air; cette propriété paraît avoir pour cause la rapide absorption de l'oxygène par des corps combustibles réduits à un état de grande division. Certains oxydes métalliques, celui de fer, par exemple, réduits par l'hydrogène à la plus basse température possible, deviennent extrêmement pyrophoriques. En calcinant dans un creuset du noir de fumée mélangé avec de l'alun, on obtient un mélange de charbon, d'alumine et de sulfure de potassium qui s'enflamme au contact de l'air avec la plus grande facilité : c'est ce qu'on appelle le *Pyrophore de Homberg*.

PYROSCAPHE (du grec *pyr*, *pyros*, feu, et *skaphos*, navire), synonyme de *Bateau à vapeur*.

PYROSCOPE (de *pyr*, feu, et *skopéin*, examiner), instrument au moyen duquel on peut mesurer le calorique rayonnant et connaître l'intensité du feu allumé dans un appartement. C'est le thermomètre différentiel réduit à sa plus grande simplicité : tout

le changement consiste à recouvrir complétement d'une epaisse feuille d'or ou d'argent la boule qui sert de réservoir au liquide coloré. Les rayons de chaleur qui partent continuellement du foyer sont en grande partie réfléchis par la surface brillante du métal qui recouvre cette boule, tandis que l'autre boule, qui est découverte, reçoit toute l'impression de la chaleur : on voit alors le liquide s'abaisser dans le tube d'une quantité proportionnelle.

PYROSIS (mot grec dérivé de *pyr*, feu, et signifiant *inflammation*), vulgairement *Fer chaud*, affection caractérisée par une douleur brûlante ressentie à l'épigastre, et accompagnée de l'éructation d'une certaine quantité de sérosité qui produit dans l'œsophage et le pharynx qu'elle traverse une sensation d'ardeur et d'érosion. La pyrosis est un degré plus élevé de l'affection symptomatique qu'on a appelée *aigreurs de l'estomac*. Ce n'est le plus souvent qu'un symptôme des diverses affections de l'estomac, notamment de la gastralgie. La pyrosis affecte surtout les personnes qui se nourrissent d'aliments gras, de fritures, de salaisons, de fromages avancés ou autres substances irritantes. Le traitement consiste dans l'éloignement des causes qui ont produit la maladie, dans la diète lactée et végétale, les boissons douces, mucilagineuses, etc.

PYROSOME (du grec *pyr*, feu, et *sôma*, corps), genre de Mollusques de la classe des Acéphales et de l'ordre des Tuniciers, comprend des animaux gélatineux comme les Ascidies, et luisant d'un tel éclat qu'ils paraissent avoir un corps de feu. Cette lumière, qui projette la nuit sur les eaux les couleurs de l'arc-en-ciel, est due au phosphore que le Pyrosome dégage de son corps. Elle n'est du reste bien sensible que lorsqu'une grande quantité de ces mollusques se trouve réunie.

PYROTECHNIE (du gr. *pyr*, *pyros*, feu, et *tekhnê*, art), art de préparer les pieces d'artifice, soit pour les feux d'artifice, soit pour les besoins de l'artillerie (*Voy.* ARTIFICE). Il existe en France deux écoles de Pyrotechnie : l'une, pour l'armée de terre, à Metz; l'autre, pour la marine, à Toulon. — Outre le *Cours d'artifices* publié sous les auspices du ministère de la Guerre, on peut consulter : les *Traités de Pyrotechnie militaire* de Ravichio de Peretsdorff, de Moritz-Meyer (trad. de l'all.); les *Eléments de Pyr.* de Ruggieri; les *Nouv. recherches sur les feux d'artifice* de F.-M. Chartier; le *Manuel de l'Artificier* de Vergnaud.

PYROXÈNE (de *pyr*, feu, et *xénos*, hôte, parce qu'on la trouve dans les produits volcaniques), composé de silice, de chaux et de magnésie, d'oxydes de fer et de manganèse. Elle est abondante dans la nature, surtout au sein des terrains plutoniens ou talqueux. Elle a beaucoup de rapports avec l'Amphibole dont elle ne diffère que par un éclat moins vif, un aspect plus vitreux et surtout par son clivage qui a lieu parallèlement aux pans d'un prisme rhomboïdal oblique d'environ 87°. Sa densité est de 3,10 à 3,15. Elle raye difficilement le verre ; sa couleur est d'un vert tirant plus ou moins sur le noir ; elle est quelquefois rouge. Ses variétés sont connues sous les noms de *Diopside*, *Sahlite*, *Augite* ou Pyroxène des volcans, *Hypersthène* ou *Saulite*, *Diallage chatoyante*, etc.

PYROXYLE (du grec *pyr*, feu, et *xylon*, bois), synonyme de *Coton-poudre*. *Voy.* ce mot.

PYRRHIQUE (du grec *pyrrikhê*), danse militaire, qu'on dansait tout armé, était en grande vogue à Sparte et en Crète principalement. On en attribue l'invention soit à Pyrrhicus de Crète, soit à Pyrrhus Néoptolème. *Voy.* DANSE.

Dans la Prosodie latine, on donne ce nom à un pied ou plutôt à un demi-pied composé de deux brèves (*dĕŭs*, *bŏnă*) : deux pyrrhiques formaient le pied dit *Procéleusmatique*. *Voy.* ce mot.

PYRRHONISME. *Voy.* SCEPTICISME.

PYRULE (du latin *pyrula*, petite poire), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquilles univalves, siphonostomes, établi pour des espèces dont la forme rappelle assez bien celle d'une poire. On distingue la *P. ternatéenne*, la *P. allongée*, la *P. rampe*, la *P. trompette*, la *P. à tube long et droit*, etc. — Il y a aussi des Pyrules fossiles dont les coquilles se trouvent dans les terrains tertiaires.

PYRUS, nom scientifique du genre *Poirier*.

PYTHIE, PYTHONISSE, PYTHIQUES (JEUX). *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PYTHON (du nom du serpent tué près de Delphes par Apollon), genre de Reptiles de l'ordre des Ophidiens, renferme des serpents de l'Inde et de l'Afrique d'une taille considérable, sans venin, au corps allongé et cylindrique; à la tête offrant de grandes plaques jusqu'au bout du museau; aux mâchoires garnies de dents aiguës et recourbées en arrière, mais sans crochets venimeux ; au dos couvert d'écailles nombreuses ; au ventre garni de plaques entières, les plaques sous-caudales étant disposées sur deux rangs ; à la queue longue, conique et sans grelots, portant de chaque côté de l'anus deux éperons crochus. Les Pythons vivent dans les lieux boisés, chauds et humides. Ce sont des animaux carnassiers, et redoutables à cause de leur grande force musculaire; leurs mœurs et leurs habitudes sont celles des Boas.

On divise le genre Python en 4 sous-genres : 1° les *Pythons* proprement dits, dont les principales especes sont le *P. de Séba*, de l'Afrique intertropicale : c'est à cette espèce qu'on rapporte le fameux serpent de Régulus et celui dont parle Diodore de Sicile ; le *P. de Natal*, dans la Cafrerie; le *P. royal*, de Sénégambie; le *P. molure* ou *P. tigre*, de l'Inde et de l'Asie orientale : il attaque les cochons et les cerfs; le *P. réticulé*, des îles de la Sonde; — 2° les *Morélies*, de l'Australie; — 3° les *Liasis*; — 4° les *Nardoa*.

PYXIDE (du grec *pyxidion*, petite boîte), vulgairement *Boîte à savonnette*. En Botanique, on appelle *Pyxide* tout fruit simple, uniloculaire, globuleux, qui s'ouvre par une scissure circulaire en deux valves superposées, la valve supérieure (*opercule*) servant de couvercle à la valve inférieure (*amphore*) : tel est le fruit du Plantain. — On appelle *Pyxidie*, une pyxide à plusieurs loges provenant de plusieurs carpelles soudées : tel est le fruit de la Jusquiame.

# Q

**Q**, la 17e lettre de notre alphabet et la 13e des consonnes, se prononce comme le C dur et le K. En français comme en latin, le Q est toujours suivi d'un *u*, si ce n'est à la fin des mots. Cependant quelques orientalistes emploient le *q* sans *u* dans la transcription des mots arabes.— Cette lettre existait, sous le nom de *coppa*, dans l'alphabet primitif des Grecs, qui l'avaient empruntée au *qof* des Phéniciens; elle y tenait sa place entre le *pi* et le *rho*; mais le *coppa* n'est resté chez les Grecs que dans la numération, où il vaut 90. Au contraire, le Q ne faisait point partie primitivement de l'alphabet des Latins, qui le remplaçaient par le C, et qui écrivaient *oblicuus*, *locuuntur*; il n'y fut introduit qu'assez tard, et servit à remplacer la syllabe *cu* : il ne prit point d'abord à sa suite la lettre *u*, parce qu'il la portait en

lui-même : ce n'est que par une sorte de pléonasme qu'on en vint à écrire l'*u* après le Q. — On sait qu'au XVIe siècle il s'éleva une vive dispute entre les docteurs de Sorbonne et le grammairien Ramus sur la manière de prononcer le Q : la Faculté de théologie soutenait que dans les mots latins *quoniam*, *quisquis*, *quanquam*, on devait prononcer *koniam*, *kiskis*, *kankam* ; Ramus soutenait, avec plus de raison, que ces mots devaient se prononcer comme ils s'écrivent.

Comme abréviation, Q signifiait, chez les Romains, *Quintus*, *Quinctius*, *Quirinus*, *Quirites*, *Quæstor ;* QQ, *quinquennalis.* — En Médecine, *q.* signifie *quantité ; q. s.*, *quantité suffisante.* — Q était jadis la marque des monnaies frappées à Perpignan.

QUADRAGESIME (du latin *quadragesimus*, quarantième). Le *Dimanche de la Quadragésime* est le premier dimanche du Carême : il a été ainsi appelé, parce que le carême est un espace de 40 jours.

QUADRANGULAIRE, terme de Géométrie qui signifie *à quatre angles.* Le carré, le parallélogramme, le rhombe ou losange et le trapèze, sont des figures *quadrangulaires.* Une *pyramide quadrangulaire* est celle qui a pour base une de ces figures. *Prisme quadrangulaire. Voy.* PRISME.

QUADRANS. C'était, chez les Romains, le quart de l'as, et en général de toute mesure. Considéré comme poids, le *quadrans* valait 3 onces romaines, ou, de nos mesures, 81 grammes,798. — Comme monnaie, le *quadrans* valait 2 centimes 3 dixièmes de notre monnaie ou à peu près 5 deniers.

QUADRANT. *Voy.* QUART DE CERCLE.

QUADRANTAL, mesure de capacité des Romains, la même que l'*amphore. Voy.* AMPHORE.

QUADRAT (du latin *quadratus*, carré), mot employé autrefois en Astrologie pour indiquer la position de deux corps célestes éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle : cette position est ce qu'on appelait le *Quartile aspect.* On supposait une maligne influence aux astres ainsi disposés.

*Quadrat*, en Typographie. *Voy.* CADRAT.

QUADRATIN. *Voy.* CADRATIN.

QUADRATIQUE (du latin *quadratus*), qui est relatif au carré. En Algèbre, on appelait autrefois *Equation quadratique* l'équation du second degré. En Cristallographie, cette épithète désigne les cristaux de forme carrée, ou approchant du carré.

QUADRATRICE, se dit en Géométrie de plusieurs courbes transcendantes, et particulièrement de celle qui fut inventée, dit-on, par Dinostrate pour résoudre les problèmes de la trisection de l'angle et de la quadrature approchée du cercle. C'est une courbe mécanique qui se forme par l'intersection des rayons d'un quart de cercle avec une règle qui se meut uniformément et parallèlement à l'un des rayons extrêmes de ce quart de cercle.

QUADRATURE (du latin *quadratus*, carré). On nomme ainsi en Astronomie les points de l'orbite d'une planète qui sont également distants de la conjonction et de l'opposition. La lune se trouve deux fois en quadrature dans chacune de ses révolutions : 1° lorsqu'elle passe de la conjonction à l'opposition : c'est ce qu'on appelle *premier quartier* de la lune ; 2° lorsqu'elle passe de l'opposition à la conjonction, ou *dernier quartier.* — On a donné le nom de *quadrature* aux deux points de l'orbite également distants de la conjonction et de l'opposition, parce qu'une ligne menée du centre de la terre au centre de la lune fait alors un angle droit (dont la mesure est un *quart* de cercle) avec une ligne menée du centre de la terre au centre du soleil. Lorsque la lune est en quadrature, on ne voit que la moitié de son hémisphère éclairé. *Voy.* CONJONCTION, OPPOSITION.

En Géométrie, on appelle *Quadrature* la réduction d'une figure quelconque en un carré équivalent. Cette transformation ne peut être obtenue qu'approximativement pour les figures curvilignes ; car on n'a pu trouver que d'une manière approximative le rapport de la circonférence au diamètre, rapport sans lequel une évaluation précise est impossible. Néanmoins une foule de gens se sont évertués à trouver la *Quadrature du cercle.* On doit à Montucla une *Hist. des recherches sur la Quadr. du cercle* (1754), rééditée en 1831, avec notes de Lacroix.

QUADRETTE, *Rhexia*, plante. *Voy.* RHÉXIE.

QUADRI..., mot qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, pour désigner des objets composés de 4 éléments, comme *Quadribasique*, à base quadruple ; *Quadricorne*, *Quadridenté*, *Quadrifide*, *Quadriflore*, *Quadrifolié*, *Quadrilobé*, *Quadriloculaire*, *Quadriparti*, *Quadriradié*, etc., c.-à-d. à 4 cornes, dents, divisions, fleurs, feuilles, lobes, loges, incisions, rayons, etc.

QUADRIGE (du latin *quadrigæ*), char monté sur 2 roues et attelé de *quatre* chevaux de front dont les anciens se servaient dans les courses de chars. On en attribuait l'invention à Érichthonius, roi d'Athènes. *Voy.* CHAR.

QUADRIJUGUÉ (de *quadri*, quatre, et *jugum*, couple), se dit en Botanique des feuilles pennées dont le pétiole commun porte quatre paires de folioles, c.-à-d. huit folioles opposées.

QUADRIJUMEAUX. En Anatomie, on nomme *Tubercules quadrijumeaux* 4 tubercules médullaires placés à la face postérieure de la protubérance cérébrale : ils sont rapprochés par paires l'un de l'autre et séparés par deux sillons qui se coupent en croix ; — *Muscles quadrijumeaux*, 4 muscles de la région inférieure du corps : le *pyramidal*, les *deux jumeaux* et le *carré de la cuisse.*

QUADRILATERE (du latin *latus, lateris*, côté), se dit en Géométrie de toute figure plane qui a quatre côtés, et par conséquent 4 angles. — On nomme en particulier *carré* le quadrilatère dont les 4 côtés sont égaux et les 4 angles droits ; *rectangle*, celui dont les 4 angles sont droits, sans que les côtés soient égaux ; *losange* ou *rhombe*, celui dont les côtés sont égaux, sans que les angles soient droits ; *parallélogramme*, celui dont les côtés opposés sont parallèles ; *trapèze*, celui qui n'a que 2 côtés parallèles.

QUADRILLE (de l'italien *quadriglia*). On nomma d'abord ainsi (en faisant ce mot féminin) une petite troupe de gens à cheval, originairement au nombre de *quatre*, superbement montés et habillés pour exécuter des joutes dans les fêtes galantes, et disputer les prix. Quand il n'y avait qu'une quadrille, c'était un *tournoi ;* les *joutes* demandaient au moins deux quadrilles, formant deux partis opposés ; les *carrousels* devaient en avoir au moins quatre, et chaque quadrille devait être composée au moins de huit ou douze personnes. Les quadrilles se distinguaient par la forme des habits ou par la diversité des couleurs. Le dernier divertissement de ce genre qu'on ait vu en France est celui que donna Louis XIV en 1662 dans l'enceinte qui depuis a conservé le nom de *Place du Carrousel.*

Dans la suite, le mot *Quadrille* devint masculin, et passa dans l'art de la danse : il y désigna d'abord chaque groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, qui figuraient dans les ballets, dans les grands bals, et qui se distinguaient des autres groupes par un costume particulier. Aujourd'hui il se dit d'un nombre pair de couples qui exécutent des contredanses dans les bals, ainsi que des airs mêmes de contredanse.

QUADRIVIUM (lieu où 4 rues se croisent), nom donné dans le moyen âge à 4 des 7 arts libéraux : l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique.

QUADRUMANES (du latin *quatuor*, quatre, et *manus*, main), nom sous lequel G. Cuvier désigne en Zoologie le 2e ordre des Mammifères, ceux qui ont le pouce séparé aux pieds de derrière comme à ceux de devant. On range parmi les Quadrumanes les Singes, les Sapajous, les Makis ou Lémuriens et les

Ouistitis. Ce sont les animaux les plus rapprochés de l'homme pour les formes générales et pour l'organisation intérieure, surtout pour la disposition des intestins. On trouve fort peu de débris fossiles appartenant à l'ordre des Quadrumanes.

QUADRUPÈDES (du latin *quatuor*, quatre, et *pes*, pied), nom donné en général à tous les animaux à quatre pieds. Les anciens naturalistes désignaient autrefois par ce nom ceux qu'on appelle aujourd'hui *Mammifères*. Ce terme était impropre : car les lézards, les grenouilles, les tortues, qui ont aussi quatre pieds, n'étaient pas compris dans la classe des Quadrupèdes.

QUADRUPLE, monnaie d'or égale à 4 écus ou à 2 pistoles d'Espagne. Elle vaut, depuis 1786, 81 fr. 51 cent. — En France, on donnait aussi ce nom à une pièce d'or fabriquée sous Louis XIII, et valant 4 écus ou 24 livres. Elle portait d'un côté l'effigie royale, et de l'autre une croix surmontée de 4 couronnes et cantonnée de fleurs de lis.

QUAI, construction en maçonnerie revêtue de pierres de taille et qu'on élève, soit le long d'une rivière ou d'un fleuve pour maintenir les eaux dans leur lit et les empêcher de déborder : on cite en ce genre les quais de Paris comme les plus beaux du monde; plusieurs grandes villes, comme Londres et Rome, n'en ont pas ; — soit sur le rivage de la mer ou autour d'un port, d'un bassin, etc., pour faciliter le chargement et le déchargement des marchandises, l'embarquement et le débarquement des voyageurs.

On appelle *Quayage* le droit que payent les marchands pour avoir la permission de déposer leurs marchandises sur le quai d'un port.

QUAICHE, genre d'embarcation. *Voy.* KETCH.

QUALIFICATIF. *Voy.* ADJECTIF.

QUALITÉ (en latin *qualitas*, de *qualis*). Dans la Philosophie péripatéticienne, on admettait quatre *qualités premières*, par lesquelles on expliquait tout : le *chaud*, le *froid*, le *sec* et l'*humide*; chacun des quatre éléments était caractérisé par l'une de ces qualités, le feu par le chaud, l'air par le froid, la terre par le sec, l'eau par l'humide. On fit concorder avec ces éléments les quatre saisons; on admit, par le même motif, quatre humeurs : la bile, la pituite, le sang, l'atrabile; quatre complexions : la bilieuse, la flegmatique, la sanguine, la mélancolique; etc. — On entendait par *Qualités occultes* des vertus inconnues, propres à chaque substance, que l'on baptisait d'un nom scientifique; on croyait tout expliquer en alléguant des qualités occultes : ainsi l'action de l'opium était attribuée à une vertu dormitive, qui résidait en cette substance, etc.

En Métaphysique, on distingue les *qualités premières* des corps, sans lesquelles ils ne pourraient exister ni être conçus : telles sont l'impénétrabilité et l'étendue; et les *qualités secondes*, qui ne sont nullement essentielles à la conception des corps : telles sont l'odeur, la saveur, le son, la couleur, la chaleur. Descartes, Locke et leurs successeurs ont expliqué comment nous percevons les unes et les autres.

En Logique, on appelle *Qualité* des jugements et des propositions l'affirmation et la négation ; on divise les propositions, sous le rapport de la qualité, en *affirmatives* et *négatives*.

En Jurisprudence, on entend par *Qualité* le titre qui rend habile à exercer quelque droit : dans tout procès, on commence par établir les qualités. — En termes de Palais, on appelle *Qualités* d'un jugement ou d'un arrêt, tout ce qui en précède le dispositif. Les qualités sont l'ouvrage de l'avoué; elles doivent contenir les noms, professions et demeures des parties, les conclusions, les points de fait et de droit; elles sont signifiées à l'avoué adverse, qui peut y former opposition (C. de proc., art. 142-145).

QUAMOCLIT, plante exotique de la famille des Convolvulacées. *Voy.* IPOMÉE.

QUANTITÉ (du latin *quantitas*). Les Mathématiciens définissent la *quantité* tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution. Il y a deux sortes de quantités : la *Q. abstraite* ou *discrète*, qui est le nombre, et la *Q. concrète*, qui est la grandeur; cette dernière se subdivise en *Q. successive*, qui est le temps, et en *Q. continue*, qui est l'espace ou l'étendue. — On appelle *Quantités positives* celles qui sont susceptibles d'augmenter une autre quantité : en Algèbre on les fait précéder du signe +; on les oppose aux *Q. négatives*, qui sont de nature à diminuer les quantités avec lesquelles elles sont en relation : on les désigne par le signe —. On distingue encore les *Q. homogènes*, celles qui ont un même nombre de facteurs; les *Q. réelles*, qui ne contiennent point de racines paires de quantités négatives, par opposition aux *Q. imaginaires*, qui contiennent ces racines; les *Q. rationnelles*, qui ont avec l'unité un rapport exprimable en nombres entiers ou fractionnaires, par opposition aux *Q. incommensurables*, etc.

En Logique, *Quantité* se prend dans le même sens qu'*étendue* : considérés sous le rapport de la quantité, les idées, les jugements, les propositions sont dits *universels*, *particuliers* ou *singuliers*.

En Prosodie, la *Quantité* est la durée plus ou moins considérable qu'on emploie à prononcer une lettre, une syllabe. La syllabe est dite *longue* si l'on reste longtemps, la lettre *brève* si l'on s'y arrête peu dans la prononciation. Dans quelques cas, la quantité est *douteuse* ou *ad libitum*. *Voy.* PROSODIE.

QUARANTAINE, temps de séjour plus ou moins long pendant lequel les navires de certaines provenances sont obligés de rester, avant de débarquer leurs passagers ou leurs marchandises, dans un isolement rigoureux et dans un lieu destiné à cet effet qu'on nomme *Lazaret* (*Voy.* ce mot) : les *quarantaines* ont été ainsi nommées de ce que primitivement leur durée était de 40 jours pleins; depuis on a créé des quarantaines de 30, de 15 et même de quelques jours. — Les navires provenant de pays habituellement sains sont, après les visites d'usage, immédiatement admis à la *libre pratique*; ceux qui proviennent de lieux qui ne sont pas habituellement sains ou accidentellement infectés, sont soumis à une quarantaine, dont la durée est plus ou moins longue selon qu'ils ont reçu à leur départ une patente *brute*, *suspecte* ou *nette*, c.-à-d. constatant la présence, le soupçon ou l'absence de quelque maladie contagieuse parmi les passagers. On ne communique que de la voix avec les personnes en quarantaine; les lettres et papiers sont passés au soufre et plongés dans le vinaigre; les marchandises sont déballées et exposées à l'air. Si pendant la quarantaine il se déclare un cas de maladie, sa durée est doublée; en cas de peste, les effets sont brûlés et le navire submergé. — Les bâtiments en quarantaine arborent le pavillon jaune au mât de misaine.

Ces mesures, bien que dictées par une prudence légitime, apportent au commerce et à la rapidité des communications de fâcheuses entraves; en outre, leur utilité a été contestée, surtout depuis que la peste d'Orient paraît avoir disparu : aussi s'est-on peu à peu relâché de la rigueur primitive.

Barnabo, seigneur de Milan, enjoignit le premier, en 1383, de purifier tout ce qui viendrait des pestiférés, auxquels il interdit sous peine de mort l'entrée de la Lombardie. Les Vénitiens établirent les premiers établissements réguliers de quarantaines en 1484; ce ne fut toutefois qu'à partir de 1665 que les nations commerçantes de l'Europe délivrèrent des lettres de santé. En France, c'est à Marseille que fut établi le premier lazaret : les plus anciens règlements de police sanitaire ne remontent pas au delà de 1683. Après la terrible peste de 1720, le gouvernement français se décida à établir des quarantaines dans

tous nos ports. Les lois du 9 mai 1793 et du 9 mars 1822 et le décret du 24 déc. 1850 ont réglé la matière. Postérieurement, il a été ouvert à Paris une *Conférence sanitaire internationale* dans le but d'établir l'uniformité dans l'application des quarantaines aux divers pays : une convention rédigée en 1852 oblige chaque puissance à établir des lazarets, supprime les *patentes suspectes*, enfin fixe le maximum et le minimum des quarantaines (pour la peste, maximum 15 jours, minimum 10 jours ; pour la fièvre jaune, 7, 5 et 3 jours; pour le choléra, 5 jours), etc.

QUARANTAINE, variété de Giroflée. *Voy.* GIROFLÉE et MATTHIOLE.

QUARANTE (du latin *quadraginta*). On appelle les *Quarante*, à cause de leur nombre invariable, les membres de l'Académie française.

En Liturgie, on appelle *Prières de quarante heures* des prières particulières que l'on fait devant le Saint-Sacrement dans les calamités publiques, pendant le jubilé, les jours gras, etc. Ces prières ont été ainsi appelées, parce que dans l'origine elles duraient en effet 40 heures sans interruption, en mémoire des 40 heures que le corps de Jésus-Christ demeura dans le sépulcre. Leur origine remonte à l'an 1560, époque à laquelle le pape Pie IV permit à l'archiconfrérie de Rome de les célébrer, et accorda des indulgences à ceux qui y assisteraient.

QUART (du latin *quartus*, quatrième), 4e partie d'une unité quelconque. — On appelle spécialement *Quart* une mesure de capacité pour les liquides qui est le quart du muid. *Voy.* QUARTAUT.

On appelait aussi *Quart* une petite monnaie de cuivre valant 4 deniers; *Quart d'écu*, une monnaie d'argent qui était à peu près le quart de l'écu d'or, fixé à 60 sous en 1577 : elle valait donc 15 sous de l'époque. Cette monnaie, frappée en France sous Henri III, eut cours jusqu'en 1646.

En Architecture, on appelle *Quart de rond* une moulure tracée au compas et qui a 90 degrés, c'est-à-dire le quart d'un cercle.

En Astronomie et en Géométrie, on nomme *Quart de cercle* ou *Quadrant* un instrument formé de la 4e partie du cercle, divisé en 90 degrés, en minutes et secondes, muni d'une lunette fixe ou mobile, et servant à prendre les hauteurs, les distances, et à faire un grand nombre d'autres opérations en Astronomie et dans d'autres sciences. On distingue les *Quarts de cercle* de Gunter, de Lutton, de Collins, etc. Le *Quart de cercle mural* n'est qu'un quart de cercle solidement soutenu dans le plan du méridien par un axe horizontal introduit dans un mur massif et solide. Le *Quart de cercle des arpenteurs* est circulaire, garni de deux pinnules immobiles et d'une règle mobile en alidade portant aussi deux pinnules. — *Voy.* aussi QUARTIER.

En Marine, on appelle *Quart* le temps durant lequel une partie de l'équipage est de service. Il y a deux quarts, celui de tribord et celui de bâbord, qui sont chacun, terme moyen, de 12 heures par jour pour les matelots. Il y a d'autres manières de diviser les quarts, suivant les circonstances, pour moins fatiguer les équipages. Les officiers ont aussi leur quart de commandement, dont la durée est proportionnée au nombre des officiers du bord : ordinairement, il est de quatre heures.

*Quart de vent. Voy.* RUMB.

En Musique, on nomme *Quart de soupir*, une valeur de silence qui est la 4e partie d'un soupir et l'équivalent d'une double croche 𝄿; *demi-quart de soupir*, le silence d'une triple croche 𝅀.

Dans la Stratégie militaire, le *Quart de conversion* est le mouvement par lequel une aile d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre aile pivote de manière que le front devienne perpendiculaire à la direction qu'il occupait d'abord.

*Pays de Quart bouillon. Voy.* GABELLE.

QUARTAINE (FIÈVRE), synon. de *Fièvre quarte.*

QUARTATION. *Voy.* INQUARTATION.

QUARTAUT ou QUART, mesure de capacité pour les liquides, contenant la 4e partie d'un muid. Il s'emploie surtout pour le vin et la bière. La capacité du quartaut varie suivant les lieux : le quartaut de vin contient aux environs de Paris, 67 litres ; en Champagne, 91 ; à Reims, 101 ; à Bordeaux, 102 ; à Pouilly et à Sancerre, 105 ; à Mâcon, 106 ; à Orléans, 112 ; à Beaune et à Nuits, 113 ; dans l'Indre-et-Loire, 126 ; en Auvergne, de 137 à 145. — Le quartaut de bière a une capacité beaucoup moins considérable et non moins variable.

QUARTE (du latin *quartus*, quatrième), 4e partie. Dans la mesure du Temps, la *Quarte* est la 60e partie de la *Tierce*, qui est elle-même la 60e partie de la *Seconde* : il y a 216,000 quartes dans une minute et 12,960,000 dans une heure ou un degré.

En Escrime, on appelle *Quarte* une manière de porter ou de parer un coup d'épée ou de fleuret en tournant le poignet en dehors.

Dans les Jeux de cartes, on nomme *Quarte* une série de quatre cartes de même couleur qui se suivent : as, roi, dame et valet forment une *Quarte majeure.*

En Musique, la *Quarte* est un intervalle de deux tons et demi, en montant ou en descendant : on distingue la *Quarte simple*, ou cinq demi-tons (de *ut* à *fa* naturel) ; la *Q. diminuée* ou *Fausse quarte*, intervalle de deux tons ou quatre demi-tons (de *ut* dièze à *fa*) ; la *Q. augmentée* ou *superflue*, intervalle de trois tons ou six demi-tons.

*Fièvre quarte. Voy.* FIÈVRE.

QUARTERON, expression très-usitée autrefois dans le commerce de détail pour désigner : 1° un poids équivalant au quart de la livre ou à 4 onces (125 grammes) : on disait un *demi-quarteron* pour 2 onces (62 gr. et demi) ; — 2° le quart d'un cent dans les choses qui se vendent au cent : un quarteron de marrons, de prunes, etc. Dans l'usage, on ajoute un ou deux au quarteron pour faire bonne mesure.

Dans les Colonies, on appelle *Quarteron* celui qui provient de l'union d'un blanc et d'une mulâtresse ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTIDI, le 4e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

QUARTIER. Ce mot, qui proprement ne désigne que le *quart* d'un tout, une partie d'un tout divisé en quatre parties, a été étendu à toute partie d'un objet divisé en un nombre quelconque de parties ; c'est ainsi que l'on dit : les *quartiers d'une ville, d'une rente* ; un *quartier de bois, de roche*, etc.

Les *Quartiers de la lune* sont quatre parties du cours de la lune à partir de la nouvelle lune. *V.* LUNE.

Dans les Généalogies, on appelle *Quartier de noblesse* chaque degré de descendance dans une ligne soit paternelle, soit maternelle. On ne pouvait être reçu dans certains ordres sans avoir prouvé un nombre plus ou moins grand de quartiers. Ce nom de *quartier* vient, dit-on, de ce qu'autrefois on mettait sur les quatre coins d'un tombeau les écus du père et de la mère et des aïeuls du défunt. On voit en Flandre et en Allemagne des tombeaux où il y a huit, seize et trente-deux quartiers. — Dans le Blason, on appelle *quartier* ou *écart* la quatrième partie d'un écusson écartelé. *Voy.* ÉCART et ÉCARTÈLEMENT.

En Marine, on nomme *Quartier de réduction* une feuille de carton blanc, de forme quadrangulaire, servant, dans la timonerie, à résoudre graphiquement tous les problèmes de la réduction des routes d'un navire : un fil est fixé à l'un des angles de la feuille et une aiguille à grosse tête sert à diriger le fil pour les opérations à effectuer ; — *Q. sphérique*, une feuille de carton, de figure ronde, servant également à résoudre graphiquement certains problèmes d'astronomie nautique, l'heure du lever et celle de coucher du soleil, à déterminer l'ampli-

tude de cet astre, la latitude, etc. : on s'en sert rarement; — *Q. de réflexion*, un instrument d'optique plus connu sous le nom d'*Octant*. *Voy.* ce mot.

Dans l'Armée, on appelle *Quartier* tout lieu occupé par un corps de troupes, soit en garnison, soit en campagne : il est souvent synonyme de *Caserne* (*Voy.* ce mot); — *Quartier général*, le lieu occupé par les officiers généraux et leur état-major : il est toujours placé à proximité des camps, des cantonnements ou des rassemblements de troupes.

QUARTIER-MAITRE (c.-à-d. *maître des quartiers*). On nommait ainsi un officier du rang de lieutenant ou de capitaine, qui était chargé du logement, du campement, des subsistances et des distributions, et, en outre, de la caisse et de la comptabilité. Le quartier-maître trésorier d'un régiment était le secrétaire du conseil d'administration; il était responsable des fonds mis à sa disposition par le payeur. Il remplissait, en outre, en campagne, les fonctions d'officier de l'état civil pour naissances, décès, mariages, etc. Ce grade fut créé en 1762; on y réunit en 1764 les fonctions de trésorier. Les ordonnances du 13 mai 1818 et du 19 mars 1823 ont implicitement abrogé le titre de *Quartier-maître* en n'employant plus que le terme *Trésorier*. *V.* ce mot.

Dans la Marine, on nomme *Quartier-maître* l'officier chargé d'aider dans leurs fonctions le maître et le contre-maître : il dirige les matelots dans tout ce qui concerne le service et la manœuvre, fait exécuter les ordres du commandant, et s'occupe plus spécialement du service des pompes.

Chez plusieurs nations étrangères, on donne le nom de *Quartier-maître général* à un officier général qui remplit en partie les fonctions de chef d'état-major général.

QUARTILE ASPECT. *Voy.* QUADRAT.

QUARTINHO ou QUART DE LISBONNINE, monnaie d'or du Portugal. *Voy.* LISBONNINE.

QUARTZ, mot allemand par lequel on désigne la silice à peu près pure, qui se présente, dans le règne minéral, en grande abondance et constitue de nombreuses variétés, dont le caractère générique est d'être assez dur pour faire feu au briquet et d'être infusible. La principale espèce de quartz est le *Q. hyalin* ou *Cristal de roche*, ordinairement cristallisé, incolore et transparent; lorsque le quartz est coloré, il porte, suivant sa couleur, les différents noms d'*améthyste*, de *topaze de l'Inde*, etc., et est employé par les joailliers. Le cristal de roche incolore et bien transparent est quelquefois employé en optique : le plus souvent on le conserve par curiosité sous sa forme naturelle. On peut aussi le tailler ou le graver : on connaît quelques grands vases en cette matière qui sont des plus précieux, et que l'on conserve dans les cabinets ou les trésors : le miroir de toilette de Louis XIV était en cristal étamé comme une glace. C'est dans les Alpes, les Pyrénées et à Madagascar que l'on trouve le plus beau cristal de roche. — On distingue en outre : le *Quartz silex*, variété compacte qui fournit la pierre à fusil, ainsi que les silex des terrains de craie, employés comme matériaux de construction et comme matière première dans la fabrication du verre et des faïences fines, etc.; — le *Q. agate*, compacte, rubanné, offrant des couleurs très-vives (*Voy.* AGATE); — le *Q. jaspe*, variété rubannée, plus grossière que la précédente, et employée dans la décoration architecturale; — le *Q. opale*, variété demi-transparente, offrant souvent dans l'intérieur des couleurs irisées qui la font rechercher comme pierre précieuse; — le *Q. carié* ou *Silex molaire*, qui fournit les pierres meulières ainsi que d'excellents matériaux de construction (*Voy.* MEULIÈRE); — le *Q. terreux*, qui constitue les tufs siliceux, produits par les eaux thermales : il est poreux et d'un aspect terreux; — le *Q. arénacé* ou *Grès*, variété qui constitue des roches très-répandues à la surface du globe, et qui offre d'excellents matériaux pour les constructions, le pavage, etc. *Voy.* GRÈS.

QUASI-CONTRAT, c.-à-d. ce qui est presque un contrat. Le Code Napoléon (art. 1371-81) définit le *quasi-contrat* « tout fait volontaire de l'homme, dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers et quelquefois un engagement réciproque des deux parties. » Cet engagement n'a pas entièrement le caractère du contrat en ce qu'il n'est pas le résultat d'une convention. Les principaux quasi-contrats sont : 1° celui qui résulte de la gestion volontaire d'un bien, qui entraîne la reddition de compte; 2° celui qui résulte du payement d'une chose et qui entraîne la restitution. *Voy.* OBLIGATION.

QUASI-DÉLIT, ce qui est presque un délit; fait illicite qui, sans être punissable, cause à autrui un dommage qui exige une réparation. Chacun étant responsable de ses actes, à moins d'être tombé en démence, doit réparer les torts que cause à autrui une faute même involontaire (Code Nap., art. 1382-86). *Voy.* RESPONSABILITÉ et DOMMAGE.

QUASIMODO, le dimanche de l'octave de Pâques, ainsi appelé parce que l'introït de la messe commence ce jour-là par les mots : *Quasi modo geniti infantes.*

QUASS, boisson fermentée. *Voy.* KWAS.

QUASSIER, *Quassia amara* (du nom du nègre qui l'a fait connaître), arbre de la Guyane, de la famille des Rutacées, division des Simarubées. Sa tige, qui s'élève à 2 ou 3 m., est recouverte d'une écorce mince, jaune-grisâtre; feuilles éparses; fleurs disposées en grappes allongées et d'un beau rouge; fruits donnant 5 drupes ovales peu charnus. Cet arbre est naturalisé aux Antilles depuis 1722 : il fournit le *bois de Quassia*, remarquable par son extrême amertume et ses propriétés toniques et fébrifuges. Beaucoup de brasseurs emploient sa racine en guise de houblon.

QUATERNAIRE, le nombre quatre ou les nombres qui en sont composés. Le *quaternaire* était un nombre révéré des Pythagoriciens. *Voy.* QUATRE.

En Chimie, les composés *quaternaires* sont ceux qui renferment quatre corps simples ou trois corps composés binaires ayant un principe commun.

QUATERNE (du lat. *quaternus*, quatre à la fois), combinaison de quatre numéros pris à la loterie et sortis ensemble de la roue. Dans la loterie de France, le quaterne gagnait 75,000 fois la mise. — Au jeu de loto, le *quaterne* est de quatre numéros placés sur la même ligne horizontale et gagnant ensemble.

QUATERNÉ (du latin *quaternus*), disposé quatre par quatre. Il se dit, en Botanique, de toutes les parties des plantes qui suivent cette disposition, comme les feuilles de la Croisette, les pétales des Crucifères, les anthères du Lierre terrestre.

QUATORZE, se dit au jeu de Piquet de la réunion des quatre as, des quatre rois, dames, valets et dix. *Voy.* PIQUET.

QUATRAIN (de *quatre*), petite pièce de poésie qui contient quatre vers, dont les rimes sont ordinairement croisées, de manière que le premier vers rime avec le quatrième ou bien avec le troisième, et le second avec le quatrième; les rimes peuvent aussi se suivre deux à deux. Ce genre de poëme admet des vers de toutes les mesures. Le quatrain convient à l'épigramme, au madrigal, ainsi qu'aux inscriptions, aux épitaphes. On connaît les *Quatrains moraux* de Pibrac, de Du Faur, de P. Matthieu, et les *quatrains* plus récents de Morel de Vindé (la *Morale de l'enfance*). — On donne aussi le nom de *Quatrain* à quatre vers qui font partie d'un sonnet, d'une ode, d'une fable, etc.

QUATRE (du latin *quatuor*). Chez les anciens, ce nombre était consacré à Mercure. Pour les Pythagoriciens, le nombre *quatre*, sous les noms de *tétrade*, de *quaternaire*, était un nombre sacré.

*Quatre-épices*, mélange de girofle, de muscade,

de poivre, de cannelle ou de gingembre, dont on fait grand usage dans la cuisine.

*Quatre-fleurs*, mélange de coquelicot, de violettes, de mauve et de camomille, dont on fait une infusion contre les indispositions légères de l'estomac.

*Quatre-fruits*, fruits qu'on mélange pour les servir : on distingue les *quatre-fruits jaunes*, l'orange, le citron, la bigarade et le cédrat; et les *quatre-fruits rouges*, les fraises, les cerises, les groseilles et les framboises. — La tisane des *Quatre-fruits* se compose de dattes, figues, raisin et pommes.

*Quatre mains*. En Musique, on appelle morceau *à quatre mains* un morceau composé pour être exécuté par deux personnes sur un même piano.

*Quatre-mendiants*, mélange de quatre fruits secs : figues, raisins, amandes et noisettes.

*Quatre-œil*, nom vulgaire de la Sarigue ordinaire, parce qu'elle porte au-dessus de chaque œil une tache de couleur claire qui figure un autre œil.

*Quatre-semences*, nom qu'on donnait autrefois, en Pharmacie, à certaines graines, jouissant, à ce que l'on prétendait, de propriétés puissantes contre toutes les maladies. Il y avait les *quatre-semences chaudes majeures :* l'anis, le carvi, le cumin et le fenouil; les *quatre-semences chaudes mineures :* l'ache, le laurier commun, la carotte et le persil; les *quatre-semences froides majeures :* le concombre, la courge, la citrouille et le melon; les *quatre-semences froides mineures :* la chicorée sauvage, l'endive, la laitue et le pourpier.

QUATRE-TEMPS, temps de jeûne observé par l'Église au commencement de chacune des *quatre* saisons de l'année : il dure 3 jours, le mercredi, le vendredi et le samedi. C'est l'époque à laquelle les évêques ont coutume de faire les ordinations. Quelques historiens font remonter jusqu'aux apôtres l'institution des Quatre-Temps. Il est du moins certain qu'ils étaient établis du temps de saint Léon, en 440. Ce jeûne fut introduit en France en 769; Grégoire VII fixa définitivement les *quatre* semaines dans lesquelles il devait avoir lieu comme elles sont encore aujourd'hui fixées. Les *Quatre-Temps* n'ont pas été admis dans l'Église grecque.

QUATUOR (du latin *quatuor*, quatre), morceau de Musique vocale ou instrumentale qui est à quatre parties récitantes, quelle que soit d'ailleurs l'importance de chacune de ces parties. Les *quatuor* pour instruments à cordes sont ordinairement écrits pour deux violons, un alto et un violoncelle, et comprennent quatre parties : un premier morceau *allegro* ou *moderato*, un *andante*, un *scherzo* ou menuet et un *final*. — Haydn est le premier qui ait organisé le quatuor. Après lui on cite Mozart, Boccherini, Beethoven, Onslow. On trouve dans les opéras de nombreux *quatuor :* on les désigne par le nom de l'ouvrage d'où ils sont tirés : le quatuor de *Don Juan*, de *Stratonice*, de *Ma tante Aurore*, etc.

QUENELLE. Autrefois on donnait ce nom à un ragoût fait de viande hachée, de pommes et de pâte. On appelle aujourd'hui *quenelles*, les boulettes dont on garnit un pâté chaud. On fait des quenelles de volaille, de lapin, de poisson, etc.

QUENOUILLE (dérivé par Roquefort du latin *canna*, roseau, bâton, ou, selon d'autres, formé par métathèse, de *colunna*, colonne, le bâton de la quenouille ressemblant en effet à une colonne), petit bâton dont on se sert pour filer et que l'on entoure, vers le haut, de chanvre, de lin, de laine, de soie, etc., que l'on étire peu à peu avec la main.

Chez les Romains, on portait derrière la nouvelle mariée une quenouille garnie de laine pour lui rappeler ses occupations futures. — Dans la Mythologie, la *Quenouille* était un attribut des Parques et en particulier de Clotho. On représente aussi avec une quenouille Hercule filant aux pieds d'Omphale.

En Généalogie, *Quenouille* se prend pour la ligne féminine. C'est en ce sens qu'on dit : *Cette maison est tombée en quenouille;* le *Royaume de France ne tombe pas en quenouille.*

En Horticulture, on appelle *Quenouille* un arbre fruitier, jeune ou nain, taillé de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille. La quenouille consiste en une tige droite et verticale, munie, depuis le bas jusqu'au sommet, de branches latérales décroissantes, formant un angle plus ou moins ouvert, selon la nature de l'arbre. Cette taille convient aux arbres à pepins, et à quelques pruniers et cerisiers.

*Quenouille*, *Quenouillette*, est aussi le nom vulgaire de plusieurs plantes, notamment de l'*Atractylis*, genre de la famille des Cinarocéphales, dont la tige, longue et légère, servait jadis à faire des fuseaux. On trouve cette plante par toute l'Europe, dans les prés humides, dans les bois marécageux, sur le bord des étangs : dans plusieurs contrées, on en mange les feuilles en guise d'épinards.

QUERCITRON (du latin *quercus*, chêne, et *citrum*, citron), espèce de Chêne vert de l'Amérique septentrionale, dont l'écorce sert en teinture et donne un jaune-citron foncé. Cet arbre atteint plus de 20 mètres de haut et acquiert une grosseur proportionnée. Ses glands sont arrondis, un peu déprimés et à moitié recouverts par leur cupule. Son bois, rougeâtre et poreux, porte une écorce noire, et sa cime est ornée d'un beau feuillage. Le chêne quercitron brave les hivers les plus rigoureux.

On tire l'écorce de quercitron de Baltimore, de New-York, de Philadelphie. Pour l'employer en teinture, on la fait infuser dans l'eau tiède; on fixe la couleur sur la laine à l'aide de l'alun ou du chlorhydrate d'étain.

QUERCUS, nom scientifique du genre Chêne : on en a formé le nom de *Quercinées*, donné par qq. botanistes à la famille dont le chêne est le type.

QUERQUEDULA, nom latin de la *Sarcelle*.

QUESTEURS, magistrats romains chargés surtout des fonctions financières (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Le titre de *Questeur* a été adopté par nos assemblées législatives pour désigner ceux de leurs membres qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds.

QUESTION (du latin *quæstio*, de *quærere*, chercher). En Droit, on appelle *Question* tout point soumis à la décision des juges. On distingue : les *Questions de droit*, les *Q. de fait*, les *Q. d'état;* les *Q. de pratique*, *de procédure*, etc.; les *Q. mixtes*, *préjudicielles*, etc.

Dans l'ancienne Jurisprudence criminelle, on appelait *Question* un mode barbare employé pour obtenir des accusés, en les *questionnant* au milieu des tortures, l'aveu du crime qui leur était imputé, ou pour forcer celui qui était condamné à mort à découvrir ses complices. On distinguait deux espèces de questions : la *Question préparatoire* ou *préalable :* elle avait lieu avant le jugement, et avait pour but de tirer des aveux; et la *Q. définitive :* on la donnait au condamné immédiatement avant l'exécution du jugement, dans le but de lui faire révéler ses complices. — La question était administrée par un bourreau appelé *Questionnaire :* il était assisté d'un médecin, qui avertissait le magistrat instruisant le procès si le patient pouvait ou non supporter l'épreuve sans risque de la vie (*Voy.* TORTURE). Beaucoup d'innocents, ne pouvant résister à la douleur, périrent victimes d'un aveu fait au milieu des tourments; tandis que le scélérat, s'il était doué d'une grande force de corps, était souvent absous.

La question fut en usage parmi nous jusque vers la fin du siècle dernier. La *question préparatoire* fut abolie par une déclaration de Louis XVI du 14 août 1780; la *question définitive* ne fut abolie qu'après la Révolution, par la loi du 9 octobre 1789.

En style parlementaire, la *Question préalable* est une formule, souvent employée depuis 1789, pour faire écarter une motion regardée comme intempestive ou inconstitutionnelle, en faisant discuter préalablement une autre question qui est à l'ordre du jour.

QUÊTE (jadis *queste*, du latin *quæsitum*, chose demandée), action de demander et de recueillir les aumônes pour les pauvres ou pour des œuvres pieuses. On distingue les *Quêtes ecclésiastiques*, les *Q. des fabriques*, *des Bureaux de bienfaisance, des Confréries*, celles *à domicile*, etc.

Les quêtes ecclésiastiques ont été réglementées par le décret du 12 septembre 1806 et par un décret de 1809; celles des bureaux de bienfaisance par un arrêté du 25 mai 1803. Les quêtes à domicile doivent être autorisées par le maire.

QUEUE (du latin *cauda*). Chez les Mammifères, la queue est le prolongement des vertèbres dorsales: rudimentaire ou très-courte chez les uns (magots, ours, lapins), elle est, chez les autres, très-longue, flexible, musculeuse; tantôt nue, tantôt poilue, garnie de longs crins ou terminée par une touffe de poils. Elle sert à divers usages : à l'aide de leur queue, certains singes, dits *Singes à queue prenante*, se suspendent aux branches; chez les kangourous et les gerboises, cet organe forme, avec les pieds de derrière, une sorte de trépied qui aide l'animal à se tenir debout et sur lequel il s'appuie pour s'élancer en avant; chez les castors, la queue large, aplatie et écailleuse, leur sert à la fois à frapper l'eau comme une nageoire et à battre le mortier avec lequel ils construisent leurs habitations. Chez les Reptiles comme chez les Mammifères, la queue va toujours en décroissant. Chez les Oiseaux, la queue, dite *croupion*, donne attache à un nombre variable de plumes qui portent elles-mêmes le nom de *queue*, et qui servent à l'animal comme de gouvernail pour le diriger dans son vol. Chez les Poissons, la queue est représentée par une nageoire, dite *caudale*, composée de rayons parallèles : elle sert de gouvernail et aide puissamment à la natation. Chez les animaux d'un ordre inférieur, le plus souvent la queue est purement rudimentaire.

En Turquie, la queue de cheval est un insigne honorifique : les pachas font porter devant eux des étendards composés d'un bâton surmonté d'un croissant, et sur lequel flotte une queue de cheval. Le nombre de queues augmente avec la dignité. Un pacha à trois queues est le plus haut placé dans la hiérarchie militaire. Le grand visir seul a 5 queues. Le choix de cette enseigne vient, dit-on, de ce qu'un général turc, pour rallier ses soldats qui avaient perdu leur drapeau, s'avisa de couper la queue d'un cheval et de la placer au bout d'une lance.

En Zoologie, on nomme vulgairement *Queue aiguë*, certaines Fauvettes; *Q. blanche*, le Pygargue; *Q. bleue*, une espèce de Lézard; *Q. de fenouil*, le Machaon ou Papillon à queue; *Q. de paon*, une Coquille univalve du genre Volute; *Q. de poêle*, la Mésange à longue queue et le Têtard de la grenouille; *Q. d'or*, un poisson du genre Spare; *Q. en éventail*, un Gros-Bec de Virginie; *Q. fourchue*, une chenille du genre Bombyx; *Q. noire*, un poisson du genre Perche; *Q. rayée*, un Holocentre, etc.

En Botanique, la *Queue* est le pétiole des feuilles, ou le pédoncule qui supporte les fleurs ou les fruits. — On appelle *Queue de biche*, une espèce de Graminée de l'Amérique du Sud; *Q. de cheval*, la Prêle ordinaire; *Q. de lion*, le Léonure; *Q. de loup*, le Mélampyre des champs; *Q. de pourceau*, le Peucédane ; *Q. de rat*, le Myosurus; *Q. de renard*, le Vulpin.

En Anatomie, on nomme *Queue de la moelle allongée* un rétrécissement plus ou moins prononcé que présente le prolongement rachidien de l'encéphale au niveau du grand trou occipital, à l'endroit où il se continue avec la protubérance cérébrale.

En Astronomie, la *Queue d'une comète* est la traînée lumineuse qui la suit. *Voy.* COMÈTE.

En termes de Chancellerie, on nomme *Lettres scellées sur simple queue* celles dont le sceau est sur cette partie de parchemin que l'on coupe en forme de queue pour y attacher le sceau; *lettres scellées sur double queue*, celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres.

Dans les Arts industriels, on appelle *Queue d'aronde* une espèce de tenon en queue d'hirondelle (*aronde*) fait dans une pièce de bois ou de fer, et qui doit entrer dans une entaille de même forme : on emploie la même dénomination dans la Marine et dans le Génie militaire (*Voy.* ARONDE); — *Q. de cochon*, une tarière terminée en vrille; — *Q. de rat*, une lime ronde dont on se sert pour agrandir et limer des trous.

QUEUE, mesure de capacité, mot qu'on dérive alors du latin *cupa*, grand vase en bois. C'est une sorte de futaille dont on se sert pour le vin, et qui contient environ un muid et demi. La queue étant d'une capacité assez grande, et par conséquent difficile à manier, on emploie de préférence la *demi-queue*, dont la valeur varie suivant les contrées : en Champagne, elle contient 183 litres; à Reims, 198; à Bordeaux, 201; à l'Ermitage, 205; à Cahors, Sancerre, etc., 221; en Anjou et dans le Cher, 221; en Touraine, 243; en Languedoc, 247; à Mâcon, 213; à Châlons, 224; à Beaune, Orléans et Pouilly, 228; à Condrieu, 251; en Sologne, 236; à Blois, 236; en Auvergne, 265, 280 et même 297.

QUEUX (du latin *coquus*, cuisinier), se disait autrefois pour *cuisinier*. Les traiteurs de Paris se qualifiaient de *maîtres queux*. Le *Grand queux de France* était un officier de la maison du roi : il commandait à tous les officiers de la bouche.

QUIDDITÉ, *quidditas* (du latin *quid*, quelle chose?). La Scholastique désignait par ce mot barbare la nature ou l'essence de chaque chose, son caractère distinctif, en un mot ce qui répond à cette question : *qu'est cette chose?* La recherche des essences, telles que les entendaient les scholastiques, n'ayant conduit le plus souvent qu'à de vaines abstractions, les *quiddités* sont tombées dans le discrédit le plus complet.

QUIÉTISME (du latin *quietus*, tranquille), erreur de certains mystiques, qui, par une fausse spiritualité, font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction complète de l'âme, et qui, se livrant à la seule contemplation, négligent entièrement les œuvres extérieures. *Voy.* QUIÉTISTES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

QUILLE (dérivé par Roquefort du grec *koilos*, creux), longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement. C'est la base sur laquelle on construit toute la carcasse d'un bâtiment : les couples sont montés sur elle et y trouvent leur appui. Elle porte l'étambot à son arrière et l'étrave à son avant. La quille est d'une seule pièce, si la longueur du bâtiment le permet, et de plusieurs morceaux réunis pour les grands bâtiments. On appelle *fausse quille* plusieurs pièces de bois qu'on applique à la quille, par-dessous, pour la préserver du premier choc dans les échouages. Il y a aussi des *Quilles mobiles* ou *glissantes*, qui ne servent que dans des cas exceptionnels. — On appelle *Droit de quillage* un droit que les navires marchands payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent.

On appelle encore *Quille* : 1° un grand coin de fer à l'usage des ardoisiers; 2° un instrument pour calibrer un tuyau et estimer le produit d'un courant; 3° un instrument de bois qui sert à élargir les doigts des gants et à les mettre en forme.

QUILLES (du vieux français *esquille*, éclat de bois), morceaux de bois longs et ronds, plus minces par le haut que par le bas, et servant à un jeu où il y a

neuf de ces morceaux de bois, qu'on range ordinairement trois par trois, en carré, pour les abattre avec une grosse boule. Quelquefois on se sert, pour abattre les quilles, d'un disque ou palet qu'on fait tourner circulairement, comme au *jeu de Siam.*

On appelle *Quilles au bâton* un jeu qui se joue avec sept quilles plus hautes et plus grosses que les quilles ordinaires, que l'on plante l'une près de l'autre dans du sable, sur la même ligne, et que l'on abat avec des bâtons : pour gagner il faut toujours en abattre un nombre pair; — *Q. des Indes* ou *Toupie hollandaise*, un jeu qui consiste à lancer une toupie au milieu des quilles dressées sur un plateau; — *Q. sur table*, de petites quilles rangées sur un plateau et se redressant au moyen de cordons : on fait tourner la boule autour d'une flèche à laquelle elle est attachée.

QUILLOT ou KILOT, mesure de grains en usage à Constantinople, à Smyrne et dans quelques autres villes du Levant, équivaut à 31 kilogr. 50.

QUINAIRE, *Quinarius*, petite monnaie romaine, moitié du denier, valut jusqu'à l'an 34 avant J.-C. 2 sesterces, c.-à-d. 40 centimes. Il a suivi les variations du denier.

En Numismatique, le mot *Quinaire* désigne le plus petit des trois modules des médailles d'or et d'argent frappées sous les empereurs romains.

QUINATES, sels formés par l'acide *quinique.*

QUINCAILLERIE (du vieux français *quincaille* ou *clinquaille*, qu'on dérive de l'allemand *kleingen*, sonner, résonner). On comprend sous cette dénomination une multitude d'ustensiles en fer, en cuivre, en acier, en fer-blanc, comme chandeliers, mouchettes, couteaux, ciseaux, etc., et autres objets servant aux arts industriels et à l'agriculture (haches, faux, faucilles, pelles, bêches, pioches, scies, truelles, pinces, tenailles, marteaux, étaux, enclumes; fers à repasser, serrures, cadenas, verrous, etc.); fournitures de poêlerie, garnitures de meubles, clouterie, etc. La quincaillerie allemande, autrefois supérieure, appelée aujourd'hui *Q. de balle*, est la moins chère et la plus commune. On recherche encore cependant les scies, vrilles, fléaux et compas de Remscheid (Prusse), et les produits de quelques autres localités de l'Allemagne et de la Suisse. La quincaillerie la plus estimée aujourd'hui est celle de l'Angleterre, surtout celle qui se fabrique à Birmingham. Vient ensuite la quincaillerie française, dont les principaux produits sortent des fabriques de Paris, St-Étienne, Charleville, l'Aigle, Rugles (Eure), Châtillon-sur-Loire, Thiers, Nevers, Beaumont (Haut-Rhin), etc.

QUINCAJOU, Mammifère. *Voy.* KINKAJOU.

QUINCONCE (du latin *quincunx*, fait de *quinque*, cinq), disposition de plants d'arbres rangés de telle façon qu'ils représentent la figure de la lettre V, lettre qui, chez les Romains, servait à marquer le nombre cinq. Dans cette disposition, les arbres plantés à distances égales en ligne droite présentent plusieurs allées semblables, en différents sens, mais toujours droites. On appelle *Quinconce simple* trois arbres plantés en forme de V; *Q. double*, le chiffre V double qui forme un X, étant composé de quatre arbres qui forment un carré avec un cinquième au milieu. Les quinconces étaient connus des Romains. On cite au nombre des beaux quinconces celui de l'esplanade des Invalides à Paris et ceux de Bordeaux, qui longent la rive droite de la Garonne.

Ce mot est passé aussi dans la langue militaire : il désigne un ordre de bataille. *Voy.* ÉCHIQUIER.

QUINCUNCIAL, se dit en Botanique des feuilles lorsqu'elles sont disposées autour de la tige en une spirale simple formée de cinq feuilles, de telle sorte que la sixième recouvre la première, la septième la seconde, et ainsi de suite, comme dans le Poirier.

QUINCUNX (de *quinque*, cinq, et *uncia*, once). Les anciens Romains désignaient par ce mot les cinq douzièmes d'une unité quelconque, et spécialement un poids qui valait les cinq douzièmes de l'as, c.-à-d. 5 onces romaines (136 grammes, 30).

QUINE (du latin *quinus*, cinq), se dit à la Loterie, d'une combinaison de 5 numéros pris ensemble et sortis ensemble de la roue. Le quine ne se jouait pas à la Loterie royale de France. — Dans le jeu de Loto, le quine se dit de 5 numéros gagnant ensemble et rangés sur la même ligne. — Au Trictrac, on appelle *Quine* un coup de dés qui amène deux cinq.

QUINIDINE, alcali organique, trouvé en 1833 par MM. Henry et Delondre dans certaines espèces de quinquinas. Il présente la même composition que la quinine; mais il en diffère par plusieurs propriétés. M. Pasteur a publié récemment des observations sur les caractères optiques à l'aide desquels on peut distinguer la quinidine de la quinine.

QUININE, substance alcaline et amère contenue dans l'écorce de Quinquina, et dans laquelle réside toute la vertu fébrifuge de cette écorce : on l'a substituée comme fébrifuge au quinquina; à la dose de quelques centigrammes, elle produit des effets très-énergiques. C'est ordinairement à l'état de sulfate qu'on l'emploie. Cette précieuse substance a été découverte en 1820 par MM. Pelletier et Caventou. *V.* QUINQUINA.

QUINIQUE (ACIDE), acide organique contenu en combinaison avec la chaux et la quinine dans les quinquinas. Il est en cristaux incolores et transparents, ressemblant beaucoup à l'acide tartrique, et assez solubles dans l'eau. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{14}H^{4}O^{4},2HO$. On l'extrait des quinquinas en faisant bouillir cette écorce avec de l'acide chlorhydrique, précipitant par un excès de lait chaud, faisant cristalliser par l'évaporation le quinate de chaux resté en dissolution, et décomposant ce quinate par de l'acide sulfurique. L'acide quinique forme avec les bases les *Quinates.* L'acide quinique a été découvert par Hoffmann en 1790 et analysé par M. Woskresensky.

QUINOA, espèce du genre Ansérine et de la famille des Atriplicées, est originaire de la Colombie et du Pérou, mais peut venir chez nous en pleine terre. Sa tige monte jusqu'à 2 mètres de haut. Le Quinoa est une plante alimentaire : ses graines, assez grosses, sont très-farineuses, et remplacent le riz et les autres céréales. M. de Humboldt a mentionné un des premiers cette plante précieuse.

QUINOÏDINE, un des alcaloïdes contenus dans le Quinquina. *Voy.* ce mot.

QUINOLA (de l'espagnol *quinola*, écuyer d'une dame), nom du valet de cœur au jeu de Reversi.

QUINQUAGÉSIME (du latin *quinquagesimus*, cinquantième, parce qu'il arrive cinquante jours avant Pâques), le dimanche qui précède le premier dimanche de Carême : on l'appelle vulgairement le *Dimanche gras.* — La Pentecôte s'appelait autrefois *Quinquagésime pascale*, parce qu'elle vient cinquante jours après Pâques.

QUINQUÉ...., mot latin qui signifie *cinq*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Quinquédenté*, *Quinquéfide*, *Quinquéfolié*, *Quinquéloculaire*, *Quinquéparti*, à 5 dents, divisions, feuilles, loges, parties, etc.

QUINQUET, sorte de lampe à un ou à plusieurs becs, et à double courant d'air, inventée vers 1785, a été ainsi appelée du nom de *Quinquet*, qu'on regarda comme son inventeur, mais qui n'est que l'auteur de son perfectionnement : car Argant en est le véritable inventeur, et *Quinquet* n'a fait d'autre changement à l'ancienne lampe que d'y placer le tuyau de verre, qui fait l'office de cheminée.

QUINQUINA ou QUINA (du péruvien *kina-kina* ou *kin-kin*, écorce des écorces), *Cinchona*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonées, renferme des arbres précieux du Pérou, du Brésil et du Mexique, qui fournissent l'écorce amère et fébrifuge connue aussi sous le nom de *quinquina.* Ces arbres

croissent à 7 ou 800 m. au-dessus du niveau de la mer : ils sont tantôt élevés, tantôt de petite taille ; à feuilles opposées, planes, portées sur un court pétiole et munies de stipules foliacées, caduques ; à fleurs blanches ou purpurines, terminales, en panicule ou en corymbe : calice persistant, tubulé, à 5 dents ; corolle supère, quinquéfide, en forme d'entonnoir ; 5 étamines à filaments très-courts, ovaire infère biloculaire, style simple portant un stigmate bifide. Le fruit est une capsule à 2 loges polyspermes.

Le genre Quinquina compte une cinquantaine d'espèces, mais toutes ne sont pas officinales. Les principales sont : 1° le *Quinquina gris* (*Cinchona Condaminea*), arbre élevé, toujours vert, à écorce crevassée de couleur grise : il croît au Pérou, surtout près de Loxa ; 2° le *Q. scrobiculé* (*C. scrobiculata*), à écorce brune ; à feuilles ovales, oblongues, marquées en dessous de petites fossettes (*scrobes*) hérissées de poils : il croît au Pérou, et atteint de 12 à 15 m. ; 3° le *Q. orangé* (*C. lancifolia*), à écorce grise en dehors, jaune-orangé en dedans, à feuilles ovales lancéolées : il croît au Pérou et dans la Nouvelle-Grenade ; 4° le *Q. jaune* (*C. pubescens*), arbre de 6 à 8 m., à rameaux duvetés et grisâtres, dont l'écorce est jaune en dedans : il croît aux mêmes endroits ; 5° le *Q. rouge* (*C. magnifolia*), qui atteint parfois de 25 à 30 m., à feuilles très-grandes, à fleurs blanches : il croît dans les Andes du Pérou ; 6° le *Q. blanc* (*C. macrocarpa*), de 4 à 5 m., remarquable par la couleur pâle de son écorce. — L'écorce du Quinquina fournit plusieurs alcaloïdes, la quinine, la cinchonine, la quinidine, auxquelles quelques-uns ajoutent la cinchonidine et la quinoïdine.

Dans les Pharmacies, on distingue le *Quinquina gris*, le *Q. jaune* et le *Q. rouge*. — Le *Q. gris* ou *de Loxa*, le premier qui fut introduit en Europe, est dû au *Cinchona Condaminea* : ce sont des écorces roulées, de grosseur variable, de 45 à 55 centim. de long, recouvertes d'un épiderme grisâtre et de rugosités nombreuses ; il a une odeur prononcée, une saveur amère et astringente ; il abonde en cinchonine. Le *Q. jaune* ou *royal*, dit aussi *calisaya*, dû surtout au *C. lancifolia*, se présente en morceaux aplatis de dimension variable ; l'écorce en est rugueuse, inégale, à cassure très-fibreuse : elle donne une poudre jaune fauve fortement amère et un peu astringente ; c'est le quinquina fébrifuge par excellence ; 1 kilogr. de ce quinquina fournit 32 gr. de quinine. Le *Q. rouge*, dû surtout au *C. magnifolia*, se présente en morceaux roulés, à surface rude et rugueuse, de couleur rouge-brun ; il est sans odeur.

Le Quinquina est un médicament héroïque : c'est le premier des fébrifuges connus ; on l'emploie surtout contre les fièvres intermittentes. Il est en même temps tonique et antiseptique ; il sert à arrêter les progrès de la gangrène. Malheureusement ce médicament est fort cher, et il devient tous les jours de plus en plus rare.

Ce fut seulement au milieu du XVII^e siècle que les vertus du quinquina fixèrent l'attention des Européens qui habitaient le Pérou. En 1648, il fut importé en Europe par la comtesse de Cinchon, femme du vice-roi de Lima : d'où le nom de *Poudre de la comtesse* qu'on lui donna d'abord. On l'appela aussi *Remède des Jésuites*, parce que ce fut un général des Jésuites qui l'administra, dit-on, à Louis XIV. Suivant d'autres, ce fut un Anglais nommé Talbot qui le mit en vogue en France, et qui, en 1676, vendit à Louis XIV la manière de l'employer à des doses convenables. Au siècle dernier, La Condamine rapporta du Pérou la première espèce qu'on eût vue en Europe : c'est le Quinquina gris auquel Linné donna le nom de La Condamine. La découverte des alcalis qu'il renferme, la *quinine* et la *cinchonine*, date de 1820 : elle est due à MM. Pelletier et Caventou ; celle de la *quinidine*, due à MM. Henri et Delondre, n'est que de 1833. — Le Q. a été récemment naturalisé à Java. En 1851, on en a envoyé des pieds de Cuzco en France : on essaie de le natural. en Algérie.

On doit à M. A. Weddell l'*Hist. naturelle des Quinquinas* (1849), à M. Briquet des *Recherches sur les propriétés du Quinquina* (1853), et à MM. Delondre et Bouchardat un traité de *Quinologie* (1855). M. Pasteur a soumis les quinquinas à de nouvelles analyses.

On a donné le nom de *Quinquina aromatique* à la *Cascarille*, de *Q. caraïbe* à l'*Exostemme*, de *Q. français* à l'écorce de plusieurs végétaux indigènes qu'on a essayé d'employer comme succédanés du quinquina : le saule, le peuplier, l'alkekenge, la gentiane, etc.

QUINT (du latin *quintus*), se disait autrefois pour *cinquième* : de là, en Histoire, *Charles-Quint*, *Sixte-Quint* ; et, en Jurisprudence, *Droit de quint et de requint*, c.-à-d. droit prélevé sur une succession, sur une vente, etc. : ce droit féodal valait la cinquième partie de cette succession, etc., plus la cinquième partie de ce cinquième.

QUINTAINE (de l'italien *quintana*). On nommait ainsi au moyen âge un poteau fiché en terre et servant de but, contre lequel on s'exerçait à courir avec la lance ou à jeter des dards. Souvent ce poteau était surmonté d'un mannequin dit *quintan* ou *faquin*, monté sur un pivot, et qui avait la main armée d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le heurtait maladroitement avec la lame, il tournait rapidement et frappait le cavalier. La *joute à la quintaine* était une espèce de jeu de bagues.

QUINTAL (du latin *centum*, cent), poids de 100 livres. Le *Quintal métrique* est un poids de 100 kilogrammes ou 200 livres. Le *Quintal portugais* vaut 4 *arrobas* de 32 livres chacune (la livre vaut 458 grammes, 9) ; le *Q. espagnol* vaut 100 livres (de 460 gr.), et se divise aussi en 4 arrobas.

QUINTE (du latin *quintus*, cinquième), désigne, en Musique, un intervalle consonnant compris entre 5 notes, par exemple de *ut* à *sol*. On distingue la *Quinte juste*, *Q. naturelle* ou simplement *Quinte*, qui a sept demi-tons ; la *Q. diminuée* ou *Fausse quinte*, qui a six demi-tons (de *ut* à *sol* bémol) ; la *Q. augmentée* ou *Q. superflue*, qui a huit demi-tons (de *ut* à *sol* dièse). La *Quinte* proprement dite est une consonnance parfaite. La *Q. diminuée* et la *Q. augmentée* sont regardées comme des dissonances.

On appelle encore *Quinte* : 1° une espèce de violon un peu plus grand que le violon ordinaire, et monté comme celui-ci de quatre cordes, mais à une quinte au-dessous : on le nomme aussi *Alto* et *Viole* ; — 2° un jeu d'orgue, qui sonne la *quinte* du prestaut et qui en a le timbre ; on le désignait autrefois sous le nom de *nasard*.

Au jeu de Piquet, une *Quinte* est une série de 5 cartes de même couleur. *Quinte*, *quatorze* et le *point* constituent ce qu'on appelle le *repic*.

En termes d'Escrime, la *Quinte* est une 5^e garde, que l'on accomplit lorsque l'épée décrit un cercle : on s'en sert rarement.

En Médecine, la *Quinte* est un accès de toux prolongé et violent, qui prend par redoublement.

En termes de Manége, c'est un mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court. On dit en ce sens un cheval *quinteux*.

QUINTEFEUILLE, espèce de Potentille (*P. reptans*), ainsi nommée parce qu'elle a 5 feuilles sur le même pétiole. *Voy.* POTENTILLE.

QUINTESSENCE (du latin *quinta essentia*, cinquième essence). Anciennement ce mot servait à désigner l'*éther*, que l'on regardait comme un cinquième élément, le plus subtil de tous. Plus tard, les Chimistes donnèrent ce nom aux produits les plus volatils des corps, ordinairement obtenus par des distillations répétées jusqu'à quatre ou cinq fois, notamment à certains alcools. Aujourd'hui on

l'emploie encore pour désigner la partie la plus subtile, la plus pure de certains corps ou de certains ouvrages. Il ne se dit guère que figurément.

QUINTETTE, *Quintetto*, morceau de Musique composé pour cinq voix ou cinq instruments. Les quintettes pour instruments à cordes sont d'ordinaire écrits pour deux violons, deux altos et un violoncelle, ou bien, comme l'ont fait Boccherini et Onslow, pour deux violons, un alto et deux violoncelles. Reicha a composé pour flûte, hautbois, clarinettes, cor et basson, plusieurs quintettes très-estimés.

QUINTIDI (du latin *quintus dies*), le 5e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

QUINTIL (du latin *quintilis*, de *quintus*, 5e). Les Astrologues nommaient *quintil aspect*, la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la 5e partie du zodiaque, ou de 72 degrés.

QUINTIN, toile fine et claire pour rabats et manchettes, qu'on fabrique à *Quintin* (Côtes-du-Nord). C'est une des plus belles *toiles de Bretagne*.

QUINTUPLE, monnaie d'or de Naples, qui vaut 15 ducats, ou 64 fr. 95 c.

QUINZE (LE), sorte de jeu de cartes qui tient de la Bouillotte et du Vingt-et-un, est ainsi nommé parce que celui qui gagne est celui des joueurs qui compte *quinze* par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre. Ce jeu se joue ordinairement à 5, mais le nombre des joueurs peut varier de 3 à 6. On se sert de deux jeux de cartes entiers, disposés de manière que les piques et les trèfles sont réunis d'un côté, et les cœurs et les carreaux de l'autre. Tout l'art consiste à arriver au point de *quinze*. Au-dessus on *crève* et on perd sa mise.

*Quinze-épines*, nom vulgaire du poisson appelé *Épinoche*.

*Quinze-Vingts*, hospice d'aveugles. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

QUIPOS ou QUIPUS, système de cordes à nœuds en laine, dont se servaient les Péruviens, les Mexicains, les Caraïbes et quelques peuples du Canada, soit pour calculer, soit pour transmettre, au moyen de signes conventionnels, les ordres les plus secrets, les plus intimes affections, et enfin pour établir des relations de toute espèce. Quelques peuplades de l'Amérique du Sud en font encore usage. Ils étaient en usage chez les Chinois avant l'invention de leur écriture.

QUIPROQUO (des mots latins *qui pro quo*, l'un pour l'autre), méprise, malentendu. En Logique, on appelle *Quiproquo* ou *ignorance du sujet* (*ignoratio elenchi*), un sophisme qui consiste à appliquer à une personne ou à une chose ce qui n'est vrai que d'une autre personne ou d'une autre chose.

Les Médecins du XIIIe et du XIVe siècle intitulaient *Quid pro quo* les chapitres où, à défaut de telle ou telle drogue, ils en indiquaient une autre de même vertu. Comme ces substitutions donnaient souvent lieu à de graves méprises chez les apothicaires, on en prit l'habitude de dire un *quiproquo d'apothicaire* pour une erreur grave.

QUISCALE, *Quiscalus*, genre de Passereaux de la famille des Sturnidées (Merles), voisins des Pies et des Troupiales : bec plus long que la tête, droit, robuste; tarses forts, nus, annelés; doigts robustes; ailes moyennes, queue étagée. Les Quiscales sont des oiseaux voyageurs du Nord de l'Amérique : ils vivent en troupes très-nombreuses, fréquentent les lisières des bois et les champs cultivés, où ils se nourrissent de baies, de graines, de vers et d'insectes. Ils sont silencieux la plus grande partie de l'année. L'espèce principale est le *Q. à plumage changeant* (*Q. versicolor*), de couleur noire veloutée à reflets bleus, pourpres, violets, verts et dorés. Il habite l'Amérique du Nord depuis les Grandes-Antilles jusqu'à la baie d'Hudson.

QUITTANCE (du latin *quietus*, tranquille), déclaration écrite par laquelle on déclare un débiteur *quitte*, c.-à-d. libéré vis-à-vis du créancier. On dit aussi *Acquit* ou *Décharge*. La quittance peut être faite sous seing privé, ou par-devant notaire. La quittance du capital donnée sans réserve des intérêts, en fait présumer le payement et opère la libération (Code Nap., art. 1908). — La quittance définitive accordée au comptable de deniers publics, et constatant qu'il est libéré envers le trésor, reçoit le nom de *quitus* : c'est la Cour des comptes qui rend les ordonnances de *quitus*.

QUOTE-PART (du latin *quotus*, combien grand, et de *part*), quotité que chacun doit donner ou recevoir soit en argent, soit en nature, pour sa part, dans la distribution faite entre plusieurs pour parvenir à une collecte, à un produit total. *Voy.* COTE.

QUOTIDIEN, ce qui a lieu tous les jours (en latin *quotidie*). On appelle *Fièvres quotidiennes* celles dont l'accès revient chaque jour; — *Journal quotidien*, un journal qui paraît tous les jours. *Voy.* JOURNAL.

QUOTIENT (du latin *quoties*, combien de fois) : c'est le résultat d'une division, le nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre. Il exprime combien de fois le diviseur est contenu dans le dividende. Le quotient du nombre 20 divisé par 5 est 4. Quand le dividende ne contient pas un nombre de fois juste le diviseur, le quotient est dit alors *fractionnaire*. Le quotient multiplié par le diviseur doit reproduire le dividende : c'est par cette multiplication qu'on fait la preuve de la division.

QUOTITÉ (du latin *quoties*, combien de fois), fraction quelconque d'un tout.

L'*impôt de quotité* est celui par lequel on détermine immédiatement la somme fixe à laquelle chacun des contribuables doit être taxé, c'est-à-dire sa *quote-part*.

En Droit, la *quotité* ou *portion disponible* est la part des biens dont chacun peut disposer librement à titre de libéralité. Elle ne peut excéder la moitié des biens du disposant s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime, le tiers s'il en laisse deux, le quart s'il en laisse trois ou un plus grand nombre; elle est de la moitié des biens dans le cas où, à défaut d'enfants, le défunt laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelle et maternelle, et des trois quarts s'il n'en laisse que dans une ligne. L'époux peut disposer en faveur de son époux, dans le cas où il ne laisserait ni enfants ni descendants, de tout ce dont il pourrait disposer en faveur d'un étranger. La *quotité disponible* peut être donnée en tout ou en partie aux enfants et autres successibles du donateur, par actes entre vifs ou par testament, pourvu que la disposition ait été faite expressément à titre de préciput et hors part. Les libéralités excédant la *quotité disponible* sont réductibles à cette *quotité* lors de l'ouverture de la succession (Code Nap., art. 913-920).

# R

R, consonne linguale et liquide, la 18e lettre de notre alphabet; les enfants l'articulent difficilement et la remplacent souvent par *l*. Les Romains l'appelaient *lettre canine* parce que le chien la fait entendre quand il gronde. — Comme lettre numérale chez les Grecs, ρ' valait 100; ,ρ 100,000. — Comme abré-

viation, chez les anciens, R. se mettait pour *rex* ou *Roma*; *RP.* pour *respublica*; *Rc.* pour *rescriptum*; *R. C.* pour *Romana civitas*; *R. S.* pour *responsum*; *Ruf.* pour *Rufus.* — Dans le Commerce, *R* s'écrit pour *reçu*; *R*°, pour *recto*. Dans les ordonnances de médecin, *r* signifie *recipe*, prenez. — En Liturgie, ℟ est l'abréviation de *répons.* — Sur les monnaies, *R* indique qu'elles ont été frappées à Orléans.

RABAIS, diminution de prix. *Voy.* ADJUDICATION.

RABAN, terme de Marine, désigne des bouts de cordage qu'on emploie à faire divers amarrages. On distingue les *Rabans d'envergure, de têtière*, qui servent à attacher par plusieurs points le côté d'une voile à la vergue qui doit la porter; les *R. d'empointure*, qui lient les coins supérieurs d'une voile à sa vergue; les *R. de sabord*, qui servent à maintenir fermes les mantelets de sabord; les *R. de volée*, qui tiennent fixée contre la muraille intérieure d'un bâtiment la volée des canons qui sont à la serre; les *R. de ferlage*, avec lesquels on serre étroitement sur une vergue tous les plis d'une voile retroussée; les *R. de hamac, des barres du cabestan, du gouvernail*, etc., pour attacher les hamacs, etc.

RABASTAINS, nom donné dans le Dauphiné aux chercheurs de truffes.

RABAT, partie de l'habillement ecclésiastique et de quelques autres costumes. Pour les ecclésiastiques, c'est un morceau de toile noire ou de crêpe noir qui descend sur la poitrine, divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc. Les gens de robe, les professeurs, ainsi que les membres de certaines congrégations, par exemple, les Frères de la doctrine chrétienne, portent des rabats blancs.

RABBIN (de l'hébreu *rab*, maître). Ce mot, synonyme de *docteur*, désignait, chez les anciens Juifs, l'homme versé dans l'Écriture et les lois des Juifs. — Le titre de *Rabbin* s'est donné plus tard à toute personne lettrée; mais on entend surtout par ce mot les écrivains juifs anciens qui ont commenté et expliqué la Bible, ou qui ont écrit sur la religion juive.

Aujourd'hui on appelle *Rabbins*, les docteurs du culte judaïque placés à la tête des communautés; depuis 1830, en France et en Belgique, ils sont reconnus et institués par l'État, qui leur accorde un traitement. Leurs fonctions sont d'officier, de prêcher, de bénir les mariages, etc. — Le *Grand rabbin* est le chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

On appelle *Langue rabbinique*, la langue hébraïque moderne, dans laquelle ont écrit les rabbins d'Espagne, de Portugal, d'Italie et d'Allemagne. Les plus beaux monuments de cette langue sont la *Mischna* et les ouvrages de Maimonide. Les caractères employés pour l'écrire, dits *Caractères rabbiniques*, dérivent de l'ancien caractère hébreu, mais sont arrondis. La langue rabbinique n'est autre chose que la langue arabe perfectionnée par les rabbins. Elle s'est formée dans les écoles d'Espagne.

RABDOMANCIE ou RHABDOMANCIE (du grec *rhabdos*, baguette, et *mantéia*, divination), prétendue divination qui se faisait avec une baguette, et qui avait lieu de plusieurs manières différentes. Ce mot se dit particulièrement d'un moyen par lequel on prétend découvrir les sources, les mines, les trésors enfouis, etc., en tenant par les deux bouts une baguette de coudrier, qui tourne entre les doigts à l'approche de l'objet cherché. *Voy.* BAGUETTE DIVINATOIRE.

RABETTE, nom vulgaire de la *Navette*.

RABIOULE ou *Rave du Limousin. Voy.* NAVET.

RABLE (du latin *rapulum*, diminutif de *rapum*, racine, petite rave, et, par analogie, petite queue), partie de certains quadrupèdes qui s'étend le long de l'échine depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. Ce mot ne se dit guère que du lapin et du lièvre.

Les Boulangers appellent *Râble* un instrument de fer à long manche de bois, espèce de râteau qui sert à remuer les tisons, à manier facilement la braise dans le four, et à la retirer, ainsi que les cendres. — Dans les Laboratoires de chimie, on nomme ainsi une barre de fer en crochet, qu'on emploie pour remuer des substances que l'on calcine.

RABOT (qu'on dérive du latin *radulum*, formé de *radere*, ratisser), outil de menuisier, en forme de ciseau, ajusté obliquement dans un fût de bois, et qui sert à aplanir une pièce de bois, à la rendre unie et comme polie, en enlevant des copeaux de moins en moins gros. Tous les ouvriers qui travaillent le bois manient cet outil. Le *rabot* ordinaire a la forme d'un parallélipipède plus long que large: il est fait en bois dur, le plus souvent en cormier. Il y a des rabots longs, courts, étroits, à fer rond; des rabots à moulures, à plates-bandes, à élégir, etc. Quelques-uns reçoivent les noms de *Bouvet*, de *Guillaume*, de *Varlope*, etc. (*Voy.* ces mots). — Les rabots employés pour aplanir la surface de certains métaux, tels que le fer et le cuivre, ou pour y faire des filets ou des moulures, sont de véritables machines: telles sont les machines à aléser, à planer, etc.

On donne le même nom: 1° à un outil en forme de T, fait d'une planchette adaptée à un long manche, et dont les cultivateurs se servent pour ramasser en tas le grain épars, après qu'il a été battu sur l'aire ou dans la grange: les jardiniers emploient le *rabot* pour unir la surface du terrain labouré et ratissé; — 2° à une perche de même forme que les pêcheurs emploient pour troubler l'eau et prendre plus facilement le poisson: une ordonnance de 1669 défend de se servir de rabots pour troubler l'eau.

RACAGE, sorte de collier qui lie une vergue à un mât: il est formé par des pommes et des bigots en bois, percés pour passer dans un bout de filin qu'on nomme *bâtard*, et qui fait le tour du mât de hune.

RACAHOUT (mot arabe), mélange de fécule de pommes de terre, de glands doux et de racine du souchet rond, réduits en poudre et aromatisés avec la vanille. L'usage de ce mélange alimentaire, qu'on vend dans le commerce sous le nom de *Racahout des Arabes*, est bon pour les convalescents.

RACCORDEMENT, terme d'Architecture, par lequel on désigne la réunion et l'ajustement de deux portions de bâtiments non semblables. C'est une opération fort difficile, et qui ne réussit presque jamais complétement. On peut citer comme exemple de raccordement les constructions faites récemment à Paris pour réunir le Louvre et les Tuileries.

RACCOURCI. En Peinture, c'est l'aspect qu'offre une figure ou une partie de figure qui ne se voit pas dans tout son développement. Le raccourci est formé par un objet qui se présente à l'œil de face et longitudinalement, en sorte qu'il y trace une image plus courte que celle qu'il y porterait s'il se présentait transversalement. Dans la peinture des plafonds et des coupoles, les raccourcis sont la principale condition de la composition des sujets qui doivent être vus en dessous. Le tableau qui offre le plus de modèles en ce genre est *le Jugement dernier* de Michel-Ange. Le Corrége passe pour avoir le mieux entendu l'art du raccourci. Les principes de cet art reposent sur les règles de la perspective. On peut consulter à cet égard la *Science de la portraiture* de J. Cousin.

RACE (du latin *radix*, *radicis*, racine). Ce mot, pris dans son sens le plus général, est synonyme de *lignée*, et désigne tous ceux qui viennent d'une même famille. C'est ainsi qu'on dit en parlant des Israélites, la *race d'Abraham*; des Grecs, la *race des Pélopides* et celle *des Héraclides*. Les rois de France ont formé trois races: la *R. des Mérovingiens*, la *R. des Carlovingiens* et la *R. des Capétiens*.

En Histoire naturelle, on appelle *Race* une variété constante qui se conserve par la génération. L'espèce humaine se divise en plusieurs races. On peut en distinguer cinq: 1° la *R. blanche* ou *arabe-indo-européenne*, caractérisée par un angle facial de 80

à 90°, par une peau blanche, variant néanmoins du blanc rosé au brun foncé; un visage ovale, un nez long et saillant, des incisives verticales; des cheveux longs, unis, flexibles, variant du blond au noir; une taille assez élevée : elle se subdivise en 4 rameaux, *sémitique*, *indo-persique*, *scythique* et *européen;* 2° la *R. jaune* ou *asiatique :* peau d'un jaune olivâtre, tête sphérique, visage plat en losange, angle facial inférieur à celui de la race blanche, pommettes saillantes, nez aplati, yeux noirs, écartés, paupières bridées et relevées obliquement en dehors, incisives verticales, oreilles grandes et détachées, cheveux durs et rares, peu de barbe : 3 rameaux, *sinique* ou *chinois*, *mongol*, *hyperboréen;* 3° la *R. rouge* ou *américaine :* peau généralement rougeâtre, mais avec des nuances de blanc, jaune, brun et même noir; os frontal très-fuyant, yeux creux, nez long et arqué, incisives verticales, mâchoire inférieure forte et massive; cheveux noirs, plats, durs, peu longs; barbe rare : 2 rameaux, *septentrional* et *méridional ;* 4° la *R. brune* ou *malaisienne* : peau variant du jaune olivâtre au brun ; crâne petit, nez court, gros, quelquefois épaté ; bouche très-large ; cheveux bruns ou noirs; taille moyenne : 3 rameaux, *malais*, *micronésien* et *tabouen;* 5° la *R. noire* ou *océano-africaine :* peau plus ou moins noire, angle facial de 61 à 75°; cheveux ordinairement crépus, barbe rare, incisives obliques, nez écrasé, pommettes et mâchoires proéminentes, lèvres épaisses, bras très-longs : 2 rameaux, *oriental* ou papouasien, *occidental* ou africain. — Souvent on réduit le nombre des races humaines à trois, qui sont : la *R. caucasique* ou *indo-européenne;* la *R. mongole* ou *tartare*, et la *R. éthiopique* ou *nègre*, à laquelle se rattacheraient les Cafres et les Malais ; ou bien, en considérant l'homme sous le point de vue de la couleur, la *R. blanche*, occupant l'Europe principalement ; la *R. jaune*, répandue en Asie et en Amérique; et la *R. noire*, qui se trouve spécialement en Afrique. — Outre ces races parfaitement distinctes, il existe un grand nombre d'individus qui proviennent du croisement de plusieurs races : on les appelle *Métis*, et on les désigne, selon leurs diverses origines, par les noms de *Mulâtre*, *Griffe*, *Quarteron*, etc. *Voy.* ces mots.

Pour plus de détails, on peut consulter les travaux de Buffon, de Blumenbach (*De generis humani varietate*), de Bory de Saint-Vincent (*Essai zoologique sur le genre humain*), de A. Desmoulins (*Histoire naturelle des races humaines*), d'Omalius d'Halloy (*Essai sur les races humaines*), du docteur Prichard (*Histoire naturelle de l'homme*, traduite de l'anglais par M. Roulin), du Dr H. Hollard (*De l'homme et des races humaines*), et l'*Essai sur l'inégalité des races humaines*, de M. A. Gobineau, 1854.

RACÉMIQUE (ACIDE), du latin *racemus*, grappe de raisin. *Voy.* TARTRIQUE.

RACHAT. En Droit civil, la faculté de *Rachat* ou de *Réméré* est un pacte par lequel le vendeur d'une propriété mobilière ou immobilière, d'une rente, etc., se réserve de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement des frais faits par l'acquéreur. La vente est dite alors *V. à pacte de rachat.* La faculté de rachat ne peut être stipulée pour un terme excédant *cinq* années. Le vendeur la transmet à ses héritiers, et peut même la céder. Faute par le vendeur d'en avoir fait usage avant le délai prescrit, l'acquéreur devient propriétaire irrévocable (Code Nap., art. 1658-73).

RACHIALGIE (du grec *rakhis*, épine du dos, et *algos*, douleur), douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale. Ce n'est qu'un symptôme de maladies qui peuvent être très-différentes.

RACHIS (en grec *rakhis*, échine), dit aussi *Épine dorsale*, *Colonne vertébrale*, sorte de tige osseuse, courbée en S à ses extrémités, légèrement flexible, qui s'étend de la nuque au sacrum, soutient les côtes, et qui sert ainsi de moyen d'union, d'axe et d'appui à toutes les parties du tronc. Le rachis est formé de 24 os superposés qu'on appelle *vertèbres* (*Voy.* ce mot) ; il est hérissé d'épines sur une de ses faces, uni et arrondi sur l'autre, traversé par un *canal* dit *rachidien* ou *vertébral*, qui contient la moelle épinière, et percé sur chacun de ses côtés de 24 trous pour le passage des nerfs.

RACHISAGRE (du grec *rakhis*, épine du dos, et *agra*, proie), goutte ou rhumatisme goutteux qui attaque l'épine dorsale.

RACHITISME (du grec *rakhis*, épine du dos), maladie caractérisée par la déviation de l'épine dorsale, le ramollissement et la déformation des os, la courbure des os longs, le gonflement de leurs extrémités, le volume plus ou moins considérable de la tête, le développement précoce de l'intelligence. Le rachitisme est accompagné de maigreur, de faiblesse générale, de lésions de la digestion, et amène souvent l'atrophie, la fièvre lente et le dévoiement colliquatif. Il se développe particulièrement pendant les premières années de la vie, chez les enfants faibles, issus de parents cachectiques, srofuleux, scorbutiques, etc., élevés dans les lieux humides, privés d'une nourriture suffisante ou de vêtements convenables, et ne prenant point assez d'exercice : ces enfants sont vulgairement dits *noués*. La marche et la terminaison de cette maladie sont très-variables. Il y a des enfants qui recouvrent la santé à l'époque de la puberté; d'autres deviennent de plus en plus contrefaits et restent dans cet état toute leur vie; un grand nombre meurent avec des tubercules dans les poumons ou avec une maladie du cœur, un épanchement de sérosité dans le cerveau, etc. On recommande, pour combattre le rachitisme, un air pur, une habitation saine et exposée aux rayons solaires, un régime salubre et fortifiant; des frictions avec un liquide alcoolique, des bains aromatiques, des exercices variés. On peut y ajouter l'eau ferrée mêlée au vin, le sirop de gentiane ou de quinquina, etc.

*Rachitisme* se dit, par extension, d'une maladie du blé qui l'empêche de se développer. Les blés atteints de rachitisme sont clairs; leur tige est basse, tortue et noueuse; les épis sont petits et ne renferment qu'un grain maigre.

RACINAGE (de *racine*), décoction d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture. — Les Relieurs nomment ainsi les dessins qu'on forme sur les couvertures des livres, et qui imitent plus ou moins bien des racines naturelles.

RACINAL (de *racine*), se dit en général de grosses pièces de bois qui servent au soutien ou à l'affermissement des autres. — En Architecture hydraulique, on nomme *Racinaux* les pièces de bois ou bouts de solives arrêtés sur des pilots, et sur lesquels on pose les madriers et les plates-formes pour porter les murs de douve des réservoirs. — Dans la Construction navale, ce sont des espèces de lambourdes faisant plate-forme, qu'on établit sur pilotis, et qui supportent une cale, un quai, etc.

En Charpenterie, on nomme *Racinaux de comble* des espèces de corbeaux de bois qui portent en encorbellement, sur des consoles, le pied d'une ferme ronde, laquelle couvre en saillie le pignon d'une vieille maison; *R. d'écurie*, de petits poteaux qui, dans une écurie, servent à porter la mangeoire des chevaux; *R. de grue*, des pièces de bois croisées qui font l'empatement d'une grue, et dans lesquelles sont assemblés l'arbre et les arcs-boutants.

RACINE (du latin *radix*, *radicis*), partie de la plante par laquelle elle tient à la terre : elle se compose de fibres qui, naissant de la partie souterraine du végétal, servent à puiser dans le sol les fluides qui contribuent à la nutrition du végétal. Les plantes aquatiques ont communément, outre les racines qui les fixent au sol, d'autres racines nageant dans l'eau.

Les fibres radicales sont simples ou rameuses. Leur extrémité libre porte le nom de *spongiole* : c'est par ce point, qui cependant ne présente aucune ouverture appréciable, que se fait l'absorption des fluides nutritifs. On appelle *chevelu* les radicelles qui terminent les ramifications des fibres principales. Plusieurs parties dans les végétaux peuvent produire accidentellement des racines : ainsi, lorsqu'on plonge par son extrémité inférieure une branche de saule, il en naît des racines, qui bientôt en font un individu parfait. C'est sur cette propriété qu'est fondé le mode de multiplication nommé *bouture*. Les racines qui naissent ainsi accidentellement de la tige portent le nom de *racines adventives* ou *aériennes*.

Considérées sous le rapport de la durée, les racines sont dites, comme la plante elle-même, *annuelles*, *bisannuelles*, *vivaces*, etc. — Sous le rapport de la direction, la racine peut être *pivotante* (Carotte), *oblique* (Iris germanique), *horizontale* (la plupart des Iris) ; *rampante*, *traçante* (Lilas). — Quant à la division, la racine est : *simple*, sans division (Carotte) ; *rameuse*, se divisant en branches et en rameaux (Arbres) ; *fasciculée*, en botte, en faisceaux (Lis asphodèle) ; *chevelue*, *capillaire*, *fibreuse*, divisée en une multitude de fibres (Fraisier). — Quant à la forme, la racine est : *fusiforme*, en forme de fuseau (Rave) ; *palmée*, en forme de main ouverte (Orchis taché) ; *tubéreuse*, *tubériforme*, charnue et renflée en formes de tubercules (Dahlia) ; *scrotiforme*, composée de deux tubercules réunis et plus ou moins arrondis (Orchis militaire) ; *grenue*, *granulée*, *grumeleuse*, en forme de petits grains agglomérés (Ophris nid d'oiseau) ; *en chapelet*, en forme de grains écartés qui se tiennent par des fibres (Filipendule) ; *tronquée*, comme rongée (Scabieuse succise) ; *articulée*, ayant des nœuds de distance en distance (Sceau de Salomon) ; *contournée*, *tortueuse* (Bistorte), etc.

Les racines ont une tendance marquée à se diriger vers les veines de bonne terre : souvent elles s'allongent considérablement pour se porter vers les lieux où la terre est plus meuble et plus substantielle.

Vulgairement on appelle *Racine d'abondance* la Betterave ; *R. d'Amérique*, ou *Mabouia*, la racine du Mabouier (*Voy.* MORISONIE) ; *R. amidonière*, l'Arum maculé ; *R. d'Arménie*, une espèce de Garance ; *R. blanche*, le Panais cultivé ; *R. du Brésil*, l'Ipécacuanha ; *R. de camomille*, les racines de la Pyrèthre ; *R. de Chine*, la Salsepareille de Chine ; *R. de disette*, la Betterave ; *R. douce*, la Réglisse ; *R. de Florence*, l'Iris de Florence ; *R. jaune*, ou *R. d'or*, une racine qu'on croit appartenir à une espèce de Pigamon qui croît à la Chine ; *R. de peste*, la racine du Tussilage ; *R. des Philippines* ou *de Charcis*, la racine du Contra-yerva ; *R. de Rhode*, la racine de la Rhodiole ; *R. de Safran*, celle du Curcuma ; *R. du Saint-Esprit*, la racine de l'Angélique officinale ; *R. salivaire*, la Pyrèfhre ; *R. de serpent*, la racine de l'Ophiose de l'Inde ; *R. de serpent à sonnettes*, la racine du Polygala sénéka ; *R. de Thymélée*, celle d'une espèce de Daphné, la Lauréole ; *R. vierge*, la Bryone dioïque et le Taminier commun.

Par extension, on a appliqué le mot *racine* à tout organe, toute production vivante implantée dans un tissu : c'est ainsi qu'on dit les *racines des dents*, *des ongles*, *des cheveux*, etc.

En termes de Grammaire, on entend par *Racines* les mots primitifs de chaque langue, ceux d'où les autres sont dérivés, ou dont ils sont composés. — Il existe pour la langue grecque un célèbre recueil de racines, le *Jardin des racines grecques*, dû à Lancelot et à plusieurs autres savants de Port-Royal : c'est un recueil alphabétique des radicaux, avec l'explication rimée. Il en a été fait de nombreuses éditions (on estime celles de M. Pitay et de M. Régnier). Et. Fourmont (1706), Duplan (1789), Johannsen (1832), ont donné les *R. de la langue latine* ; MM. Eichhoff et de Suckau, un *Dictionnaire des racines allemandes* (Paris, 1841), etc. *Voy.* LINGUISTIQUE.

En Mathématiques, on appelle *Racine* tout nombre qui, multiplié un certain nombre de fois par lui-même, produit un autre nombre qu'on appelle *puissance*. On dit qu'un nombre est, par rapport à un autre, la *racine* 2^e^ ou *carrée*, la *racine* 3^e^ ou *cubique*, la *racine* 4^e^, la *racine* 5^e^, etc., lorsque ce premier nombre figure 2, 3, 4, 5.... fois comme facteur pour donner cet autre nombre. Ainsi, 7 est la racine carrée de 49, parce $7 \times 7 = 49$ ; 10 est la racine cubique de 1000, parce que $10 \times 10 \times 10 = 1000$. — Les racines sont dites *commensurables* ou *incommensurables*, suivant qu'elles peuvent être exprimées ou non par un nombre entièrement exact ; ainsi, la racine carrée de 4 est commensurable, car elle s'exprime exactement par le nombre 2, tandis que la racine carrée de 5 est incommensurable, attendu qu'il n'existe aucun nombre qui, multiplié par lui-même, produise exactement le nombre 5.

L'*extraction des racines* des nombres est une des six opérations élémentaires de la science des nombres. On désigne les racines par le signe $\sqrt{}$, appelé *radical*, en mettant à sa partie supérieure le nombre qui indique le degré de la racine et qu'on nomme l'*indice* ; par exemple, $\sqrt[3]{1000}$ désigne la racine troisième de 1000. Lorsqu'il s'agit de racines deuxièmes ou carrées, on n'écrit pas l'indice, qui est sous-entendu, de sorte que $\sqrt{21}$ signifie racine carrée de 21.

*Racine carrée*. Lorsqu'un nombre entier n'a que 2 chiffres, la partie entière de sa racine carrée n'en a qu'un ; lorsqu'il a 3 ou 4 chiffres, elle en a 2 ; lorsqu'il a 5 ou 6 chiffres, elle en a 3, et ainsi de suite. D'après cela, pour calculer la racine carrée d'un nombre entier quelconque, on commence par séparer le nombre proposé en tranches de deux chiffres à partir de la droite (la première tranche à gauche peut ne contenir qu'un seul chiffre) ; le nombre des tranches indique alors combien il y aura de chiffres dans la partie entière de la racine. La racine carrée du plus grand carré contenu dans la première tranche à gauche détermine le premier chiffre de gauche de la racine ; on obtient les autres chiffres en appliquant le principe de la composition du carré renfermant des dizaines et des unités (*Voy.* CARRÉ). Exemple : déterminer la racine carrée de 412164 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| | $\sqrt{41.21.64}$ | 642 | |
| | 36 | | |
| | | Essai du chiffre 4. | Essai du chiffre 2. |
| 1^er^ reste. | 52.1 | | |
| | 49.6 | 124 | 1282 |
| 2^e^ reste. | 256.4 | 4 | 2 |
| | 256.4 | | |
| 3^e^ et dernier reste. | 0 | 496 | 2564 |

Le nombre 412164 ayant six chiffres, la partie entière de la racine aura trois chiffres, qui représenteront respectivement des centaines, des dizaines et des unités. On sépare le nombre proposé en trois tranches : on cherche le plus grand carré (*V.* CARRÉ) contenu dans la première tranche à gauche ; ce carré est 36, dont la racine est 6 ; on note ce 6, et l'on déduit son carré 36 de la tranche 41 ; on a ainsi un reste 5. On abaisse à côté de ce reste la seconde tranche 21 : on a ainsi un premier reste 521 ; on place un point sur la droite de 52 dizaines de 521, et l'on divise 52 par le double 12 du premier chiffre 6 obtenu à la racine ; les 4 unités du quotient expriment le deuxième chiffre de la racine ou un chiffre trop fort, mais jamais un chiffre trop faible. Pour essayer le chiffre 4, on le place à la droite du double 12 du premier chiffre 6 de la racine, et on multiplie le résultat 124 par 4 ; on retranche le produit 496 du premier reste 521. On obtient ainsi le nombre 25 à côté duquel on abaisse la troisième tran-

che 64, ce qui donne 2564; on place un point sur la droite de 256 et on opère comme précédemment. On trouve ainsi le nombre 642, qui représente exactement la racine carrée de 412164. — Pour trouver la racine carrée d'un *nombre décimal*, il suffit de calculer la racine carrée du nombre entier qui résulte de la suppression de la virgule, et de séparer ensuite, sur la droite de la racine trouvée, la moitié du nombre des décimales contenues dans le nombre proposé. — Pour trouver la racine carrée d'une *fraction*, on peut extraire séparément la racine carrée du numérateur et celle du dénominateur. — On doit à M. Etienne une *Table des racines carrées des nombres de* 1 *à* 750 *avec les décimales.*

*Racine cubique.* Lorsqu'un nombre entier n'a pas plus de trois chiffres, la partie entière de sa racine cubique n'a qu'un seul chiffre; lorsqu'il a 4, 5 ou 6 chiffres, elle en contient deux; lorsqu'il a 7, 8 ou 9 chiffres, elle en renferme trois, et ainsi de suite. D'après cela, pour calculer la racine cubique d'un nombre entier quelconque, on commence par diviser ce nombre en tranches de trois chiffres, à partir de la droite (la première tranche à gauche peut contenir moins de trois chiffres); le nombre des tranches indique combien il y aura de chiffres dans la partie entière de la racine. La racine cubique du plus grand cube contenu dans la première tranche de gauche détermine le premier chiffre de gauche de la racine du nombre proposé; on obtient ensuite les autres chiffres en appliquant le principe de la composition du cube renfermant des dizaines et des unités (*Voy.* CUBE). Exemple : déterminer la racine cubique de 273 359 449 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| | $\sqrt[3]{273.359.449}$ | 649 | |
| | 216 | 3 fois le carré de 6 = 108. | 3 fois le carré de 64 = 12288. |
| 1er reste. | 573.59 | | |
| | 461.44 | Essai du chiffre 4. | Essai du chiffre 9. |
| 2e reste. | 112.154.49 | 43200 | 11059200 |
| | 112.154.49 | 2880 | 155520 |
| 3e reste. | 0 | 64 | 729 |
| | | 46144 | 11215449 |

Le nombre proposé ayant 9 chiffres, la partie entière de la racine aura trois chiffres. On sépare le nombre proposé en trois tranches; on cherche le plus grand cube contenu dans la première tranche à gauche; ce cube est 216, dont la racine est 6; on note ce 6, et l'on déduit son cube 216 de la tranche 273; on a ainsi un reste de 57. On abaisse à côté de ce reste la deuxième tranche 359; on a ainsi un premier reste 57,359; on place un point sur la droite des 573 centaines de ce premier reste, et on divise par 3 fois le carré du premier chiffre 6 obtenu à la racine ou par 108. On obtient ainsi pour quotient un nombre 4 qui exprime le deuxième chiffre de la racine, et qu'il faut essayer pour voir s'il n'est pas trop fort; on retranche du premier reste la somme des trois dernières parties (432 centaines, 288 dizaines, 64 unités) du cube de 64, et l'on obtient ainsi un deuxième reste 11215. On abaisse à côté de ce reste la troisième tranche 449; on sépare les centaines par un point, et on opère comme précédemment. On trouve ainsi 649, qui représente exactement la racine cubique du nombre proposé. — Pour extraire la racine cubique d'un *nombre décimal*, il suffit de calculer la racine cubique du nombre entier qui résulte de la suppression de la virgule, et de séparer ensuite autant de décimales sur la droite de cette racine, qu'il y a d'unités dans le tiers du nombre des décimales contenues dans le nombre proposé. — Pour trouver la racine cubique d'une *fraction*, on peut extraire séparément la racine cubique du numérateur et du dénominateur.

En Algèbre, on donne encore le nom de *Racines* aux valeurs des quantités inconnues qui entrent dans les équations. On distingue des racines simples, doubles, triples; des racines commensurables ou incommensurables; réelles ou imaginaires. — On doit à M. Lobatto des *Recherches sur la distinction des racines réelles et imaginaires dans les équations numériques*, Paris, 1842, in-4.

RACK, ARAC ou ARACK, liqueur spiritueuse. *V.* ARAC.

RACOLEUR, jadis *Raccoleur* (de l'italien *raccoglitore*, formé du verbe *raccogliere*, recueillir, rassembler), celui qui fait profession d'engager des soldats pour le service militaire. Avant l'établissement du recrutement régulier, les chefs de corps entretenaient dans les grandes villes des recruteurs de ce genre, qui étaient des espèces d'entrepreneurs de levées. Les racoleurs avaient recours à toutes sortes de manœuvres frauduleuses : ils tenaient leur bureau de recrutement dans un cabaret, et avaient pour dépôt un *four*, c.-à-d. un lieu où ils gardaient sous clef les malheureuses victimes qu'ils avaient saisies dans d'ignobles tripots, et qu'ils avaient enivrées en les faisant boire à la santé du roi. Outre un salaire fixe, les racoleurs avaient par tête un profit proportionnel à la valeur des recrues.

RACONDE, nom vulgaire du pelage du Coypou, qu'on vend comme Castor. *Voy.* MYOPOTAME.

RADE (dérivé par les uns, du latin *ratis*, vaisseau; par les autres, de l'anglais *road*, route, rade), partie de mer, plus ou moins abritée des vents et des courants, où les bâtiments peuvent tenir à l'ancre. Parmi les plus belles rades, on cite celles de Spithead entre Portsmouth et l'île de Wight, celles de Brest, de la Spezzia, de San-Francisco. Les ports de Toulon, du Havre, etc., sont précédés d'une rade.

RADEAU. On donne ce nom : 1° à un assemblage de plusieurs pièces de bois liées ensemble, comme les trains de bois à brûler, et qui forment une sorte de plancher, dont on se sert quelquefois pour porter des hommes, des chevaux et autres choses sur des rivières; — 2° à une plate-forme faite d'un assemblage régulier de poutres recouvertes de planches bien ajustées, et encadrée d'un bordage sur ses quatre faces, dont on se sert pour réparer les parties inférieures de la coque d'un navire : quelques-uns de ces radeaux ont une petite cale, qui sert à mettre des cordages, des palans, des anspects, etc.

On appelle *Radeau de fortune*, une sorte de construction improvisée pour sauver l'équipage dans un échouage ou un naufrage en mer : tel était le célèbre radeau construit par les naufragés de la *Méduse*.

RADIAIRE, plante, est synonyme d'ASTRANCE.

RADIAIRES (du latin *radius*, rayon), nom donné par Lamarck aux animaux appelés plus communément *Rayonnés. Voy.* ce mot et ZOOPHYTES.

RADIAL, qui a rapport au *radius* (os de l'avant-bras). L'*Artère radiale* naît de la brachiale, à la partie supérieure et antérieure de l'avant-bras, et vient s'enfoncer dans la paume de la main; — les *Veines radiales* accompagnent l'artère radiale; — le *Nerf radial* naît du plexus brachial, et se termine au niveau de l'extrémité supérieure du radius; — le *Grand radial* est un muscle placé à la partie externe de l'avant-bras, se fixe en haut à l'humérus, et s'attache par un long tendon à l'extrémité supérieure du 2e os du métatarse : ce muscle étend la main sur l'avant-bras, et réciproquement; — le *Petit radial* est situé au-dessous du précédent, dont il a la forme et les usages : il se termine par un long tendon inséré à l'extrémité supérieure du 3e os du métacarpe.

RADIATION, action de rayer, d'effacer. On se sert de ce mot pour exprimer le retranchement que l'ordre des avocats fait de l'un de ses membres pour cause d'inconduite, et par mesure de discipline : on dit, dans ce sens, *rayer un avocat du tableau.* — Dans le langage hypothécaire, on dit *Radiation d'inscription*, pour suppression, anéantissement d'*inscription*.

RADICAL, se dit, en Botanique, de ce qui tient à

la racine. — Les feuilles *radicales*, les pédoncules *radicaux*, sont les feuilles, les pédoncules qui naissent de la racine d'une plante.

En Grammaire, on appelle *Radical*, dans les déclinaisons et les conjugaisons, la partie d'un mot qui reste invariable, par opposition à la *désinence* ou *terminaison*. — Il s'emploie aussi comme synonyme de *racine*. *Voy.* RACINE.

En Mathématiques, on appelle *Signe radical* le signe $\sqrt{}$, par lequel on désigne les racines des quantités (*Voy.* RACINE). On nomme *quantités radicales* celles qui sont affectées de ce signe, comme $\sqrt{a}$, $\sqrt[3]{b}$, $\sqrt[5]{(a+b^2)}$, etc.

En Chimie, on appelle *Radicaux* les substances qui forment des acides en se combinant avec l'oxygène. Le soufre, le phosphore, le bore, sont les *Radicaux* des acides sulfurique, phosphorique, borique.

En Politique, on donne le nom de *Radicaux* à ceux qui demandent les réformes les plus complètes, et qui veulent extirper jusqu'à la *racine* de tout abus.

RADICULE (du latin *radicula*, diminutif de *radix*, racine), la partie de l'embryon qui est destinée à devenir racine ou à pousser des racines. La radicule se change en *racine proprement dite* par le progrès de la végétation. La radicule est *supérieure* si la pointe se dirige vers le sommet du fruit (Chanvre, Noyer); *inférieure*, si la pointe se dirige vers la base du fruit (Rubiacées). Sa forme est variable, mais généralement fusiforme. Les plantes où la radicule n'est pas enveloppée d'une gaîne reçoivent le nom d'*exorhizes*; celles dont la radicule est enveloppée d'une gaîne sont dites *endorhizes* : la gaîne s'appelle *coléorhize*.

Quelquefois le mot *Radicule* se prend dans un sens plus vague pour désigner soit une petite racine, soit les fibrilles qui terminent une grande racine.

On appelle *Radicelle* une petite racine placée à l'extrémité de la radicule, et sortant tantôt de ses côtés ou de la tige, tantôt du sommet de la radicule : les filaments très-déliés dont elle est formée sont connus sous le nom de *chevelu*.

RADIÉES (du latin *radius*, rayon), nom donné par Tournefort à une classe de plantes comprises aujourd'hui dans la famille des *Composées* (*Voy.* ce mot), et caractérisées par des fleurs en partie composées de fleurons formant un disque et de demi-fleurons couchés à plat, et constituant autour du disque une couronne rayonnante, comme dans le Tournesol, les Chrysanthèmes, les Laiterons, les Paquerettes, etc. — De Candolle a donné le nom de *Fausses Radiées* à des corolles labiatiflores, ayant la lèvre externe des corolles extérieures beaucoup plus grande, de manière à offrir au premier aspect une similitude avec les fleurs radiées.

RADIER, construction en charpente ou en maçonnerie sur laquelle sont établies les portes ou les écluses d'un bassin, les piles d'un pont, etc. Elle est le plus souvent faite en forts madriers ou en béton.

RADIOLE, *Radiola*, genre de la famille des Linacées établi par Dillen, ne diffère du genre Lin qu'en ce que le calice a 4 divisions bifides, la corolle 4 pétales; les étamines et les styles sont aussi au nombre de 4, tandis que dans le genre *Linum* il y a 5 sépales, 5 pétales, 5 étamines et 5 styles. Ce genre a pour type le *R. linoïde* (*Linum multiflorum*), jolie petite plante qui croît en France, dans les allées humides : tiges très-basses, se divisant en un grand nombre de bifurcations; feuilles petites, sessiles, opposées, ovales, aiguës; fleurs blanches, extrêmement petites, solitaires et pédicellées.

RADIOMÈTRE. *Voy.* ARBALESTRILLE.

RADIS (du latin *radix*, racine), *Raphanus*, plante de la famille des Crucifères, cultivée de temps immémorial en Europe, et qu'on dit indigène de la Chine ou du nord de l'Inde. Le *Radis cultivé* (*R. sativus*) a des feuilles rudes, découpées en lyre, avec un grand lobe terminal, des fleurs blanches ou d'un blanc rougeâtre : calice à folioles droites, conniventes; siliques presque coniques, renflées, à plusieurs loges indéhiscentes ou articulées, presque en chapelet. La partie comestible du Radis est fournie par la racine. Il existe un assez grand nombre de variétés du Radis cultivé : on les distingue, d'après la forme et la grosseur des racines, en *rondes*, en *longues* et en *grosses*. Les premières, ou *Radis proprement dits*, comprennent le *R. blanc*, le *R. rouge*, le *R. violet* et le *R. rose*. Les secondes, qui sont les Radis à racines allongées, vulgairement appelées *Petites Raves*, se distinguent aussi d'après leur couleur. Les troisièmes, ou Radis à grosses racines, sont appelées *Raiforts*; on distingue : le *Radis noir à racine oblongue*, le *Radis noir à racine arrondie*, le *Petit Raifort gris* et le *Gros Raifort blanc*. La chair de toutes ces variétés a une saveur plus ou moins piquante et plus ou moins âcre. Les personnes dont l'estomac est faible doivent s'en abstenir. On sert les radis comme hors-d'œuvre.

On appelle *Radis raphanistre* la Ravenelle; *R. maritime*, une plante analogue qui se trouve dans les lieux maritimes, en Bretagne et en Angleterre; *R. de cheval*, le Cranson de Bretagne.

En Conchyliologie, on appelle *Radis* plusieurs coquilles du genre Pyrule, à cause de leur ressemblance de forme avec la racine renflée des Radis.

RADIUS (du latin *radius*, rayon), celui des deux os de l'avant-bras qui occupe le côté externe : il a été ainsi appelé parce qu'on l'a comparé au rayon d'une roue. C'est un os long en forme de prisme : son extrémité supérieure, par laquelle il s'unit à l'humérus, porte une éminence arrondie dite *tête de l'humérus*, et soutenue par un rétrécissement qu'on nomme *le col*; par son extrémité inférieure, il s'unit aux doigts de la main. La fracture du radius est plus fréquente que celle du *cubitus*. — Du mot *radius* on a formé les épithètes de *rudial* (*Voy.* ce mot), *radio-carpien*, *radio-cubital*, *radio-palmaire*, pour désigner ce qui se rapporte au *radius* seul, ou à la fois au radius et au carpe, au cubitus, etc.

RADJAH ou RAJAH, titre de princes hindous. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

RADOUB, se dit, en Marine, de la réparation extérieure de la coque d'un bâtiment. Quand on veut radouber un navire, il faut d'abord *éventer*, c.-à-d. mettre hors de l'eau la partie ordinairement immergée. Pour cela, on recourait autrefois à l'*abattage en carène*, c.-à-d. au renversement du navire tantôt sur un flanc, tantôt sur l'autre, de manière à éventer successivement toutes ses parties. Aujourd'hui, dans les grands ports, on a substitué à l'abattage l'emploi des *ras de carène* (*Voy.* ce mot), et plus récemment celui des *docks flottants* : ce sont des espèces de grands bateaux qu'on submerge, de manière que le navire à radouber se pose dessus, et qui, au moyen d'un système de pompes substituant l'air à l'eau dans des compartiments ménagés à cet effet, remontent à la surface avec leur fardeau. — Les charpentiers et les calfats font alors les réparations nécessaires (*Voy.* CALFATAGE). Si les frais égalent la valeur de la moitié du bâtiment, la réparation prend le nom de *refonte*.

RAFALE, passage subit d'un vent modéré à un vent impétueux; augmentation de vent soudaine, mais qui dure peu. Les rafales ont lieu avant, pendant, et surtout après les tempêtes, dont elles sont alors comme les derniers efforts. Elles se développent surtout aux anfractuosités des rivages qui s'ouvrent en avant d'une gorge de montagnes.

RAFF. On nomme ainsi les nageoires du *Flétan* (*Voy.* ce mot), et la peau grasse à laquelle elles sont attachées. C'est, dit-on, un mets délicat. Les pêcheurs les salent et les sèchent pour les envoyer au loin. Le meilleur raff vient de Norwége.

RAFFINAGE, RAFFINERIE. On appelle en général

*Raffinage* toute opération qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. On entend particulièrement par *Raffinage* la purification du sucre brut, purification qui se fait au moyen du charbon animal et du sang de bœuf (*Voy.* SUCRE et CLAIRCE). Le sucre brut contient deux matières différentes : le sucre cristallisable et une matière mucoso-sucrée, liquide ou au moins visqueuse, et incristallisable, connue sous le nom de *mélasse* ou *sirop*, qui enveloppe le grain, et le colore en roux ou en brun. L'art du raffinage consiste à séparer ces deux principes, et à dépouiller en même temps le sucre des matières hétérogènes qu'il peut contenir. On appelle *Raffineries* les usines où l'on raffine le sucre. Un décret du 1er septembre 1852 règle tout ce qui concerne l'exercice de cette industrie.

Le raffinage du sucre paraît remonter au XIIIe siècle. A cette époque, les Vénitiens purifiaient déjà le sucre qui leur arrivait d'Egypte, et le livraient au commerce sous la forme de sucre candi ; mais ils ne tardèrent pas à obtenir la cristallisation que nous lui donnons de nos jours.

*Raffinage du salpêtre. Voy.* SALPÊTRE

RAFFINÉS, nom donné en France, vers la fin du XVIe siècle, à certains élégants, duellistes et débauchés. Ils portaient un pourpoint riche, tailladé et quelque peu étriqué, un toquet brillant, un manteau court brodé d'or : les mignons de Henri III étaient le type des *raffinés*.

RAFFLÉSIE, *Rafflesia* (de sir Stamford *Raffles*, gouverneur de Sumatra), genre type de la famille des Rafflésiacées, établie par R. Brown et rangée par d'autres dans celle des Aristolochiées. L'espèce principale est la *Rafflésie d'Arnold* (*R. Arnoldi*), qui vit en parasite sur la racine de quelques gros arbres de l'île de Java. Cette plante curieuse n'a pas de feuilles ; sa tige, extrêmement courte, porte une fleur gigantesque, qui, entièrement développée, a 1 m. de diamètre et pèse 7 kilogr. 50 ; sa corolle, formée de 5 pétales d'un rouge de brique, couverts de protubérances blanches, repose sur un tube large et court qui pourrait contenir 12 litres d'eau. Cette fleur répand une odeur extrêmement désagréable, analogue à celle d'un cadavre. Les Javanais emploient les bourgeons du *R. patma* contre les hémorroïdes et dans les accouchements laborieux. — Les autres genres de la famille des Rafflésiacées, *Brugmansia*, *Sapria*, *Frostia*, etc., sont également parasites.

RAFLE. En Botanique, *Rafle*, ou *Râpe*, se dit : 1° du pédoncule central d'une grappe de raisin, de groseille, etc. ; 2° de l'épi du maïs. — Ce mot est aussi employé dans le midi de la France comme synonyme de *marc du raisin*.

On appelle encore *Rafle :* 1° une espèce de filet ou de tramail contremaillé, dont on se sert pour prendre les moineaux et autres petits oiseaux pendant la nuit ; 2° un filet de pêche garni d'ailes, et ayant plusieurs ouvertures à chaque extrémité.

*Rafle* se dit, aux Jeux de dés, quand les dés amènent chacun le même point.

Les Vétérinaires appellent *Rafle* une maladie éruptive qui affecte spécialement les têtes bovines : elle consiste dans une éruption de pustules qui, après avoir formé abcès, s'ouvrent et se dessèchent.

RAGE (du latin *rabies*), dite aussi *Hydrophobie*, à cause d'un de ses symptômes principaux, l'horreur de l'eau, maladie des plus graves qui peut se développer soit spontanément, soit par communication, chez divers animaux. La rage peut se développer spontanément chez le chien, le loup, le chat et le renard, et ces animaux peuvent la transmettre aux autres quadrupèdes ou à l'homme. Chez le chien, les symptômes de la rage sont, avec l'aversion pour les boissons et les aliments, la tristesse, la solitude, l'altération de la voix, qui devient rauque, le poil terne, hérissé, les yeux hagards, le balancement de la queue, la bouche béante, la langue pendante et couverte d'une bave blanchâtre.

Chez l'homme, on attribue généralement la rage à l'action d'un virus spécifique déposé dans une plaie par une morsure, ou inoculé de toute autre manière par contact avec la salive d'un animal enragé. Tantôt ce virus agit en déterminant une irritation locale, fixée dans l'endroit de la blessure, et qui donne ensuite lieu à une névrose générale ; tantôt le virus, absorbé et mêlé au sang, produit une infection générale qui ne produit ses effets qu'après un temps indéterminé. Un grand nombre de faits portent à croire que la salive et le mucus bronchique sont les seuls véhicules du *virus rabique ;* les effets se manifestent quelquefois presque immédiatement après la morsure ; d'autres fois ils sont précédés d'une période d'incubation dont la durée est plus ou moins longue : on cite des exemples où les accidents ne se sont déclarés que plusieurs mois ou même plusieurs années après la morsure. Les symptômes du mal sont : une douleur vive dans la partie mordue, une violente céphalalgie avec excitation des facultés intellectuelles et des organes des sens, des désordres variés des fonctions digestives, une soif brûlante et en même temps une invincible aversion pour l'eau et les liquides, un sentiment de constriction extrême à la gorge, enfin une bave écumeuse. La mort survient ordinairement avant le cinquième jour. On peut prévenir le développement du mal en cautérisant immédiatement et profondément la partie mordue. On commence par laver la plaie avec l'eau simple, puis on applique quelques ventouses pour la faire saigner, et l'on cautérise ensuite, soit avec le cautère actuel (le feu), soit plutôt avec des caustiques liquides (l'acide sulfurique et surtout le chlorure d'antimoine). — On a préconisé toutes sortes de spécifiques contre ce mal affreux, les uns empruntés au règne végétal, notamment la *Passe-rage*, les autres au règne animal, comme la *Cétoine dorée*, d'autres à la chimie, tels que le sulfate de quinine combiné avec l'extrait d'opium, etc. ; mais tous ces moyens ont été inefficaces.

On n'est nullement d'accord sur les causes de la rage spontanée, soit chez les animaux, soit chez l'homme. Pour les animaux, on l'a successivement attribuée à l'excès de la faim, de la soif, du froid ou de la chaleur (quoique ce mal soit presque inconnu dans les pays les plus chauds), et plus vraisemblablement à une trop longue séparation des sexes. Pour l'homme, elle paraît être quelquefois spontanée ; elle est alors l'effet d'une émotion violente, et plus souvent d'une imagination frappée, surtout à la suite d'une morsure, même innocente.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été écrits jusqu'ici sur la rage, on remarque : le *Traité de la rage* de Trolliez ; la *Monographie de la rage*, par le Dr A.-F.-C. de Saint-Martin ; les *Lettres sur la rage humaine*, par le Dr Bellenger (de Senlis).

RAGOT. En termes de Vénerie, on donne ce nom à un sanglier qui a déjà quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore tout à fait trois ans.

RAGUE OU POMME DE RACAGE. On appelle ainsi, dans la Marine, de petits blocs en bois presque sphériques, percés diamétralement pour recevoir le cordage appelé le *bâtard ;* ces pommes facilitent les mouvements de bas en haut et de haut en bas des racages. — Une *Rague goujée* est celle qui a deux goujures ou entailles à angle droit sur sa surface, l'une servant au passage d'un cordage dormant, l'autre recevant la ligne qui fixe la rague sur le dormant.

RAIA OU RAYAH (c.-à-d. *troupeau*), nom sous lequel la Porte Ottomane désigne ses sujets non mahométans, surtout en Arménie. Les *raïas* ont été longtemps soumis en Turquie aux plus durs traitements ; il n'y avait point d'injures et d'avanies qu'on ne leur fît supporter ; leur sort s'est amélioré à mesure que la civilisation européenne a pénétré chez

les Ottomans. Cependant, tous payent encore un tribut spécial qu'on appelle le *karatch*.

RAIE, *Raja*, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens plagiostomes, établi par Cuvier : corps large, aplati horizontalement en forme de disque; nageoires pectorales excessivement larges, amples et charnues; queue le plus souvent longue et grêle; bouche large, située en travers, à la face ventrale; mâchoires armées de dents menues. Les Raies habitent exclusivement la mer : elles sont très-voraces et se nourrissent de petits poissons et de crustacés Les œufs de ces poissons ont une forme particulière : ils ressemblent à de petits sacs carrés, longs et aplatis, dont les quatre coins se prolongent et se changent en cordons; lorsqu'ils sont secs, ils ont le toucher et l'aspect de la corne. On pêche les raies avec des filets et des lignes dont les hameçons s'amorcent avec de petits poissons. On les transporte au loin, et l'on remarque que la chair en est beaucoup meilleure que lorsqu'elle n'a pas voyagé. Plusieurs espèces fournissent un aliment excellent et peu dispendieux.

Les espèces principales de ce genre sont : la *Raie proprement dite*, dite aussi *R. blanche* ou *cendrée :* elle habite presque toutes les mers; elle atteint jusqu'à 4 mètres, et porte à la queue deux épines fortes et pointues : elle est très-vorace; — la *R. bouclée*, vulgairement *Clavel* ou *Clavelade*, reconnaissable à son corps presque carré, très-aplati, hérissé sur ses deux surfaces de tubercules osseux, munis chacun d'un aiguillon recourbé comme une *boucle*, d'où son nom; tête déprimée, un peu allongée; dents petites, plates, disposées sur plusieurs rangs; bouche large, narines grandes, ouvertes un peu en avant de la bouche; yeux saillants, queue déliée, plus longue que le corps, et terminée par une nageoire : cette espèce a le dos bleuâtre et semé de taches rondes et blanches; on la trouve dans toutes les mers d'Europe; c'est la plus recherchée pour la table; — la *R. à museau aigu* ou *Oxyrhinque*, appelée vulgairement *Alêne* dans le midi de la France; — la *R. torpille* (*Voy.* ce mot), etc.

*Raie pastenague*. *Voy.* PASTENAGUE.

*Raie pêcheresse :* c'est la *Baudroie*. *Voy.* ce mot.

RAIE (du latin *radius*, rayon). En Optique, on appelle *Raies du spectre*, les changements brusques d'intensité qu'on observe dans le spectre, et qui se présentent tantôt sous l'apparence de lignes plus ou moins noires, tantôt sous celle de lignes brillantes. Ces raies ne tombent pas aux limites des couleurs ; mais elles sont réparties avec une grande irrégularité depuis le rouge jusqu'au violet. Pour établir quelques points de repère au milieu de cette confusion, Fraunhofer, à qui l'on doit la découverte des raies, en a choisi les sept plus saillantes et les a désignées par les lettres *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*. Le nombre total des raies s'élève à environ 6 ou 700. Elles restent les mêmes pour le nombre, la forme et la disposition, quels que soient l'angle réfringent et la substance du prisme à l'aide duquel on les observe; elles ne présentent de différence que sous le rapport de l'intensité, suivant qu'on les produit avec la lumière du soleil, des étoiles, d'une lampe, avec la lumière électrique ou avec une autre lumière.

RAIFORT, *Raphanus*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées à racine charnue fusiforme; à feuilles simples, entières ou dentées; à fleurs jaunes ou blanches, ayant 4 pétales et 6 étamines, auxquelles succèdent une silicule petite, ovale, renflée, à peine échancrée, à 2 valves convexes, obtuses, à 2 loges renfermant une ou plusieurs semences. Les principales espèces sont : le *Raifort cultivé* (*Raphanus sativus*), aux racines annuelles, d'une saveur plus ou moins âcre, dont les variétés ont reçu les noms de *radis* lorsqu'elles sont rondes, de *raves* lorsqu'elles sont longues, et conservent le nom de *raiforts* lorsqu'elles sont grosses, (*Voy.* RADIS); le *R. noir* (*R. sativus niger*), qui est le *Raifort* proprement dit, à la peau noire, aux racines plus volumineuses, d'un tissu plus compacte et plus dur : on le mange comme condiment au commencement des repas, et il est regardé comme stimulant, digestif et antiscorbutique; le *R. ravenelle* (*Raphanistrum arvense*), extrêmement commun dans les champs de blé, d'orge et d avoine, à racine très-grosse, à fleurs jaunes, quelquefois blanches ou purpurines, et dont les bestiaux mangent les feuilles.

On appelle *Raifort sauvage* le *Cochlearia armoracia*, vulgairement *Cranson de Bretagne* et *Moutardelle* (*Voy.* ARMORACIA); — *R. d'eau*, le *Nasturtium amphibium*. *Voy.* ce mot.

RAIL, mot anglais qui signifie *barre*, a été employé pour désigner toute bande de fer, de bois, de pierre ou de toute autre matière posée sur le sol d'une chaussée, et destinée à recevoir les roues des voitures; plus particulièrement celle avec laquelle s'emboîte la roue des locomotives et des wagons sur un chemin de fer. Cette dernière espèce de *rail* est une barre de fer forgé ou laminé d'environ $4^m$,50 de long, haute de 11 à 12 centimètres, et offrant sur deux de ses faces un renflement qui, d'un côté, reçoit la roue du wagon et, de l'autre, s'engage dans un coussinet en fer fondu qui la fixe sur la voie. Le but des rails est de diminuer la difficulté qu'éprouve le tirage des voitures sur les routes ordinaires, en présentant aux roues une surface unie et toujours également résistante. On fit d abord les rails en bois, et ce n'est que pour éviter l'usure rapide de cette matière que l'on songea plus tard à recouvrir le bois de bandes de fer. Peu à peu le bois a complétement disparu, et l'on a généralement adopté les rails en fer ou en fonte. *Voy.* CHEMIN DE FER.

RAILWAY, RAILROAD, mots anglais employés comme synonymes de *Chemin de fer*. Ils signifient littéralement *route* ou *chemin à rails* ou *à barres*.

RAINETTE ou RAINE (du latin *rana*, grenouille), *Hyla*, genre de Batraciens anoures, détaché de celui des Grenouilles : corps trapu, large, sans queue; pattes de devant plus courtes que les postérieures; doigts terminés par des pelotes ou par des disques élargis, visqueux, au moyen desquels ces animaux se fixent sur les arbres, sur les feuilles ou les corps lisses, et plus ou moins verticaux. Les Rainettes se nourrissent de vers et de petits insectes; durant la belle saison elles vont dans les bois, à la recherche de leur nourriture; plus tard, elles se retirent au fond des eaux, et, comme les grenouilles, elles y passent l'hiver dans l'engourdissement. Le coassement de ces animaux a beaucoup d'analogie avec celui des grenouilles; il est seulement moins aigre et parfois plus fort.

Nous n'avons en Europe qu'une seule espèce de ce genre, c'est la *Rainette verte* ou *commune* (*Hyla viridis*), vulgairement *Grasset*, *Grenouille d'arbre:* on ne la rencontre que dans les bois humides, les haies qui bordent les marais, les parcs, les jardins ornés de pièces d'eau. Quelques personnes s'en servent comme de baromètre : pour cela, ils la tiennent dans un bocal où ils placent une petite échelle : ils prétendent qu'à l'approche de la pluie la Rainette se plonge dans l'eau et qu'au contraire elle monte au sommet de l'échelle quand il va faire beau.

Parmi les espèces étrangères on distingue la *Rainette flanc rayé*, la *R. fémorale*, la *R. squirelle*, la *R. bigarrée*, la *R. mélangée*, la *R. bicolore*, la *R. à bandeau*, la *R. bleue de la Nouvelle-Hollande*, la *R. brune*, la *R. beuglante*, etc.

RAINURE (de *rayon?*), entaillure en long, plus ou moins profonde, que l'on fait dans un morceau de bois ou de métal pour y assembler une autre pièce ou pour servir de coulisse.

RAIPONCE, *Campanula rapunculus*, *Phyteuma*, petite plante de la famille des Campanulacées, carac-

térisée par ses fleurs à corolle divisée profondément en 5 segments linéaires et à 5 étamines. Elle croît naturellement sur le bord des fossés, dans les prés, dans les champs. On la cultive aussi comme plante potagère d'hiver et de printemps; on mange ses racines et ses feuilles en salade; quand elles sont tendres et fort jeunes, ces parties ont un goût agréable.

On donne quelquefois, mais à tort, le nom de *Raiponce* à la *Mâche*.

RAIS (du latin *radius*, rayon), se dit proprement des rayons d'une roue, pièces de bois qui entrent par un bout dans le moyeu et par l'autre dans les jantes; et, au figuré, des rayons lumineux de la lune, des étoiles, etc.

En termes de Blason, *Rais* se dit: 1° des bâtons pommetés et fleurdelisés, disposés comme les rayons d'une roue; 2° des pointes qui sortent d'une étoile.

En Architecture, on appelle *Rais de chœur* un ornement fort usité, qui se compose de fleurons et de feuilles d'eau, qu'on taille principalement sur cette sorte de moulure qu'on appelle *talon*.

RAISIN (du latin *racemus*, petit rameau, ou du grec *ragion*, grain de raisin), le fruit de la Vigne. C'est une baie pulpeuse, renfermant ordinairement cinq semences osseuses, en forme de cœur allongé, et recouverte d'une peau lisse, à la surface intérieure de laquelle adhère une résine colorée en rouge, en gris, en jaune ou en blanc, qui détermine la couleur du fruit; la pulpe est formée d'une substance muqueuse incolore. Le raisin est mûr quand la queue de la grappe devient brune, que la grappe pend, que l'enveloppe du grain cède facilement sous la dent, que les pepins n'y adhèrent pas, et que le jus est doux et légèrement acide. On sait qu'on foule le raisin pour en extraire le jus et en faire du *vin* (*Voy.* ce mot). — Pour les diverses espèces de raisins, *chasselas*, *pineau*, *muscat*, etc., et pour la maladie du raisin, *Voy.* VIGNE et les noms des différentes espèces.

Pour conserver le raisin frais, on étend les grappes, après en avoir détaché tous les grains suspects, sur des planches ou sur des claies garnies de mousse bien sèche, en isolant les grappes; ou bien, on les suspend à des ficelles, à des fils de fer tendus au plafond; ou enfin on les range, en les isolant, sur un lit de cendres bien sèches, et on les enferme dans des caisses dont toutes les jointures sont closes avec du plâtre.

Le raisin séché se conserve à merveille et fournit un aliment fort agréable. Les meilleurs raisins secs viennent d'Espagne, de Calabre, de Syrie (tous à gros grains) ou de Corinthe (à petits grains).—On appelle *Raisins de caisse*, les raisins secs qui nous viennent du midi de la France: ils sont trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude, puis séchés au soleil.

Vulgairement on appelle *Raisin d'Amérique* ou *R. du Canada*, le Phytolaque; *R. barbu*, la Cuscute; *R. des bois* ou *de bruyère*, la Myrtille, espèce d'Airelle; *R. de chêne*, les Galles; *R. de chèvre*, le Nerprun; *R. de corneille*, la Camarine noire; *R. de coudre*, le fruit du Raisinier; *R. de loup*, la Morelle noire; *R. de mer*, l'Uvette ou *Ephedra distachya*; *R. d'ours*, la Busserolle, espece d'Arbousier; *R. de perroquet*, le Brésillet bâtard; *R. de renard*, la Parisette; etc.

On donne encore le nom de *R. de mer* aux œufs de Seiche, ainsi qu'à ceux des Murex et des Buccins.

En Papeterie, on appelle *Papier grand raisin* un papier de luxe, de grand format. *Voy.* PAPIER.

RAISINÉ (de *raisin*), sorte de confiture qu'on obtient par l'évaporation du suc de raisin jusqu'à consistance d'extrait, et à laquelle on mélange d'autres fruits à pepins ou à noyaux. Le meilleur raisiné se fait avec la poire de messire-jean bien pelée et coupée par quartiers. On estime, comme un des meilleurs, le raisiné de Bourgogne. En général, les raisinés du Midi, faits avec soin, valent mieux que ceux du Nord, parce que les fruits y sont plus sucrés et plus aromatiques. — On vend par tonneaux à Paris, chez les épiciers, un *raisiné* grossier qui est fait avec du moût de cidre et des pommes communes. On fait aussi des raisinés économiques en mettant dans le moût, au lieu de fruit, des tranches de potiron qu'on fait bien cuire.

RAISINIER, *Coccoloba*, genre de Polygonées, renferme de grands arbres et des arbrisseaux d'Amérique, remarquables par l'ampleur de leurs feuilles épaisses, coriaces, d'un vert sombre. Le *Raisinier à grappes* (*C. uvifera*) se plaît sur les bords de la mer; il a un bois rougeâtre, des feuilles très-larges, cordiformes, portées sur des pétioles très-courts; des rameaux étalés et diffus, couverts d'une écorce cendrée et terminés par une longue grappe de plus de 3 décimètres, composée de fleurs rougeâtres, petites, droites, qui donnent naissance à de petits drupes charnus, arrondis, de la grosseur d'une cerise et de couleur purpurine; ces fruits, dits vulgairement *Raisins de coudre*, ont une saveur acidule, agréable. Ils sont rafraîchissants. Le *Raisinier de la Martinique* offre un bois très-dur, pesant, d'un rouge foncé, presque incorruptible, qui est recherché pour les constructions.

RAISON (du latin *ratio*), s'entend tantôt de l'intelligence en général (*Voy.* ce mot), tantôt du bon usage de nos facultés intellectuelles, du discernement du vrai et du faux; tantôt d'une faculté intellectuelle spéciale, à laquelle plusieurs philosophes rapportent certaines idées supérieures aux données des sens, comme les idées de cause, de substance, de temps, d'espace, d'unité, de Dieu, etc., comme les vérités nécessaires et universelles, les axiomes, les premiers principes. Dans cette dernière acception, on oppose souvent la Raison, qu'on appelle aussi *Raison pure*, *Raison intuitive*, à la connaissance empirique, autrement dite l'*Expérience*, qui nous donne les idées particulières et concrètes. — Cette faculté est dite *R. spéculative* ou *R. pratique*, selon qu'elle s'applique à des notions purement spéculatives ou à la règle morale qui doit guider l'homme dans la vie pratique.

On a beaucoup discuté sur la nature et les caractères de la Raison, sur ses rapports avec les autres facultés, sur le nombre des idées que nous lui devons. Il y a, sur le premier point, deux systèmes: l'un qui fait de la raison une faculté spéciale: c'est la doctrine de Platon, de Fénelon, de Leibnitz, de Kant, etc.; l'autre, celle de Locke et Condillac, qui lui refuse une existence à part, et qui explique par l'expérience aidée de l'abstraction, de la généralisation et du langage, les idées attribuées par leurs adversaires à la Raison. Dans le premier système, il reste encore à expliquer comment la Raison fait son apparition dans l'homme, comment elle saisit les idées qui sont de son domaine, et à décider ce qu'elle est en elle-même, si elle est l'intelligence humaine envisagée dans une de ses applications, ou si, comme l'ont pensé Platon, Fénelon et Malebranche, elle est Dieu lui-même, éclairant notre esprit; en un mot, si elle est personnelle, ou si, pour parler la langue de M. Cousin, elle est *impersonnelle*, c.-à-d. indépendante de nous. On n'est pas fixé davantage sur le nombre des idées que la Raison nous fournit (*Voy.* l'art. IDÉE). A quelque solution qu'on s'arrête sur ces points si obscurs, il faut éviter de faire de la Raison une espèce de faculté merveilleuse, qui créerait, comme d'un coup de baguette, toutes les idées dont l'origine embarrasse les philosophes.

On peut consulter sur ce sujet la *République* de Platon, le *Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon, les *Méditations métaphysiques* de Malebranche, l'*Essai* de Locke *sur l'Entendement humain*, la *Critique de la Raison pure* et la *Critique de la Raison pratique* de Kant, les œuvres de M. Cousin, notamment son livre *Du vrai, du beau et du bien* (édition de 1853), et ses leçons sur Locke; enfin la *Théorie de la Raison impersonnelle* de M. Boullier.

*Raison* se prend aussi dans le sens de cause, motif : c'est en ce sens qu'il faut entendre le *Principe de la raison suffisante*, établi par Leibnitz, principe en vertu duquel nous jugeons qu'aucun fait ne peut avoir lieu sans qu'il y ait une raison suffisante pour qu'il soit de telle manière plutôt que de telle autre.

En Mathématiques, le mot *Raison*, qui est synonyme de *Rapport*, exprime le résultat de la comparaison que l'on fait entre deux quantités, quand l'on considère combien l'une est en excès sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre ou y est contenue (*Voy.* RAPPORT).—On appelle *Raison composée*, le rapport formé par le produit des antécédents et par celui des conséquents de deux ou de plusieurs rapports : ainsi 12 : 15 est la raison composée des deux rapports 3 : 5 et 4 : 3. — Deux choses sont en *raison directe* l'une de l'autre lorsqu'elles augmentent dans la même proportion; en *raison inverse*, quand l'une diminue dans la même proportion que l'autre augmente. C'est ainsi que l'on dit que l'espace parcouru par un corps qui tombe croît en raison directe des carrés des temps employés à le parcourir; que l'intensité de la lumière est en raison inverse des carrés de la distance du corps lumineux.

En termes de Banque et de Commerce, les mots *Raison*, *Raison sociale*, signifient les noms des associés rangés et énoncés de la manière que la société a déterminée pour signer les lettres missives, billets et lettres de change.

RAISONNEMENT (du latin *ratiocinatio*), opération de l'esprit qui consiste à démontrer une proposition qui n'est pas évidente par elle-même, à l'aide d'autres propositions reconnues vraies. Il y a deux manières de raisonner : tantôt on va du particulier au général; par exemple, après avoir observé la pesanteur dans plusieurs corps, on en conclut que tous les corps sont pesants; tantôt on va du général au particulier, d'une loi de la nature ou d'un axiome mathématique à une de leurs applications. Dans le premier cas, c'est l'induction; dans le second, la déduction (*Voy.* INDUCTION et DÉDUCTION). — On donne aussi le nom de *raisonnement* aux divers arguments qu'on emploie en raisonnant et spécialement au *syllogisme*. *Voy.* ARGUMENT et SYLLOGISME.

Tous les traités de logique, notamment la *Logique* dite *de Port-Royal*, exposent le mécanisme et les règles du raisonnement. Il faut spécialement lire sur le raisonnement déductif l'*Organon* d'Aristote, et sur le raisonnement inductif, le *Novum Organum* de Bacon.

RALE (formé par onomatopée). Dans le langage vulgaire, le mot *Râle* désigne le bruit que font entendre les moribonds en respirant : il est produit par le passage de l'air à travers les mucosités accumulées dans le larynx, la trachée artère ou les grosses divisions des bronches. — En Médecine, il exprime tous les bruits contre nature que peut produire le passage de l'air pendant l'acte respiratoire, soit en traversant des liquides ou des mucosités qui se trouvent dans les bronches, soit en raison d'un rétrécissement partiel des conduits aériens. On distingue le *Râle sec*, le *R. humide*, le *R. grave*, le *R. aigu*, le *R. sibilant*, le *R. ronflant*, etc., qui tous donnent à l'auscultateur des indications différentes.

RALE, *Rallus*, genre d'oiseaux Échassiers, voisins des Cailles, de la famille des Macrodactyles, selon G. Cuvier, type de la famille des Rallidées, suivant les méthodistes modernes : corps et bec comprimés, queue courte, doigts allongés et séparés. Les Râles courent avec rapidité et ne volent guère. Ils vivent isolés dans les joncs, les broussailles, etc. Les deux espèces les plus connues sont le *Râle d'eau* (*R. aquaticus*), d'un roux brun, avec des nuances blanchâtres et grises, et le bec rouge, plus long que la tête; et le *Râle de genêts* (*R. crex*), vulgairement *Roi des Cailles*, parce que son arrivée annonce celle de ces oiseaux : il est d'un brun fauve, tacheté de noirâtre en dessus et gris roussâtre en dessous; il a le bec plus court que la tête. On cite encore le *R. poussin* (*R. pusillus*) et le *R. Baillon* (*R. Baillonii*), qui fréquentent surtout l'Europe orientale, etc. La chair des Râles est fort recherchée, surtout en septembre.

RALINGUE, cordage que l'on coud autour des bords d'une voile pour la fortifier. On distingue la *R. de têtière* ou *d'envergure*, qui borde la partie supérieure de la voile, par laquelle elle est lacée avec la vergue; la *R. de fond* ou *de bordage*, qui est sur le côté inférieur, et les deux *R. de chute*, qui bordent les côtés verticaux. — *Ralinguer*, *Mettre en ralingue*, se dit d'un bâtiment lorsqu'il place ses voiles dans la direction du vent qui souffle, de manière qu'elles ne reçoivent le vent sur l'une ni sur l'autre face.

RALLIDÉES, famille d'oiseaux Échassiers qui a pour type le genre *Râle* (*Rallus*).

RAMADAN ou RAMAZAN, le carême des Musulmans. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

RAMASSE, espèce de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent les montagnes couvertes de neige. Les voyageurs qui traversent les Alpes descendent souvent en *ramasse* le mont Cenis, le mont Blanc, etc.

RAMBERGE (de *rame*, et de *berge*, pour *barque*), très-ancienne espèce de navire de guerre de la Méditerranée, adoptée ensuite par les Anglais, qui l'employèrent aux voyages de découvertes. La *ramberge* était à peu près de la force d'une frégate, et se distinguait par ses mâts, qui portaient des gabies ou petites plates-formes, qui furent l'origine des hunes.

Un des noms vulgaires de la *Mercuriale annuelle*.

RAMBOUR, espèce de Pomme fort grosse et un peu acide, ainsi appelée parce qu'elle fut d'abord cultivée dans les environs de *Rambour* ou *Rambures* (Somme). On distingue le *R. blanc* et le *R. rouge*.

RAME (du latin *remus*). Outre son acception ordinaire, par laquelle il désigne tout instrument de bois plat par un bout, arrondi par l'autre, dont on se sert pour faire voguer un bateau (*Voy.* RAMEURS, AVIRON, GODILLE, PAGAIE, etc.), ce mot s'emploie pour désigner : 1° les rameaux de bois sec que l'on fiche en terre près des pois ou des haricots, ou de toute espèce de plantes grimpantes, pour leur servir de points d'appui, ce qu'on appelle les *ramer*; 2° un instrument à l'aide duquel on sèche et tend les pièces de drap; 3° la ficelle qui fait hausser les lisses du tisserand et du rubannier; 4° en Papeterie, la réunion de vingt mains de papier.

*Coton de rames*, se disait d'un coton filé de médiocre qualité qui venait de Judée, et dont on se servait pour faire la trame des voiles.

On appelle encore *Rame* ou *Farine de rame*, la farine mêlée avec le son avant le blutage, et telle qu'elle sort de dessous la meule.

RAMEAU (du latin *ramus*), petite branche d'arbre.

Le *Dimanche des Rameaux* est celui qui précède la Pâque : c'est le dernier du carême. On l'appelle ainsi parce que les fidèles y portent des rameaux bénits en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem : ces rameaux sont, selon les pays, de buis, d'olivier, de palmier, etc. On lui donne encore les noms de *Pâques fleuries*. En Italie, on l'appelle le *Dimanche des Palmes*. *V.* PALME.

*Rameau d'or*, nom vulgaire de la *Giroflée des murailles* doublée par la culture.

RAMEURS, matelots qui font le service des *rames*. C'est à l'aide de rameurs distribués en plusieurs rangs que les anciens faisaient marcher leurs galères (*V.* GALÈRE). Aujourd'hui on ne se sert de rameurs que pour faire marcher les bateaux ou autres embarcations plus ou moins légères. Dans la Marine, on dit le plus souvent *nager*, *nageurs*, pour *ramer*, *rameurs*.

Insectes de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, caractérisés par

4 pieds postérieurs, très-écartés entre eux, longs, grêles, et propres à marcher ou à *ramer* sur l'eau, un duvet très-fin et soyeux qui garantit le dessous du corps du contact de l'eau. — Cette tribu renferme trois genres : *Hydrometra*, *Gerris* et *Velia*.

RAMIER (du latin *ramus*, rameau, branche, parce qu'il niche sur les branches des arbres), nom que portent deux espèces de nos pigeons sauvages : le *Ramier* proprement dit ou *Grand Ramier* (*Columba palumbus*), et le *Petit Ramier* ou *Colombin* (*C. œnas*). La couleur de leur plumage est généralement le cendré plus ou moins bleuâtre, avec des reflets d'un vert doré changeant en bleu et en rose sur les côtés et le dessous du cou; la poitrine est d'un roux vineux; les pennes des ailes sont brunes ainsi que celles de la queue. Les Ramiers sont répandus dans toute l'Europe; ils préfèrent toutefois les climats chauds et tempérés. En France, ils sont abondants, surtout vers l'automne. Les Ramiers se nourrissent de glands, de faînes et même de fraises, dont ils sont très-friands. Ils aiment à se percher sur les branches dépouillées de verdure qui sont à la cime des hauts arbres; pendant la belle saison ils recherchent les arbres feuillés : c'est là qu'ils établissent leur nid. *Voy.* COLOMBE et PIGEON.

RAMIFLORE (du latin *ramus*, rameau, et *flos*, fleur), se dit, en Botanique, d'une plante dont les fleurs naissent sur les rameaux, comme le *Gainier* ou *Arbre de Judée*, le *Rhamnus ramiflorus*, etc.

RAMILLE (diminutif de *rameau*), nom donné, en Botanique, aux plus petites divisions des rameaux. Les Agriculteurs nomment ainsi les bourgeons, produits de la dernière sève, qui ont cessé de croître en longueur et dont l'extrémité est terminée par un œil bien formé.

RAMOLLISSEMENT, se dit, en Médecine, d'une altération particulière des organes caractérisée par une diminution de la consistance normale ou de la cohésion naturelle à chaque tissu. Le ramollissement peut exister à trois degrés différents : 1° le tissu ramolli est encore solide, mais il se rompt, se déchire, se perfore avec la plus grande facilité; 2° au lieu d'un solide, on ne trouve plus qu'une pulpe, qu'une substance à peu près liquide; 3° la pulpe elle-même a disparu en partie, et le tissu n'existe plus qu'en débris. La plupart des ramollissements sont le résultat d'une inflammation aiguë, ou chronique. Selon les organes qu'il affecte, le ramollissement prend les noms de *Rachitisme*, d'*Ostéomalacie*, etc. (*Voy.* ces mots). — L'un des plus graves est le *R. du cerveau*, appelé par Cruveilhier *Apoplexie séreuse*, et contre lequel l'art est presque impuissant.

RAMONAGE. Il y a plusieurs manières de nettoyer les tuyaux de cheminée : outre le ramonage à la main, qui se fait, à l'aide d'une raclette, par de jeunes enfants tirés pour la plupart de la Savoie, on peut, quand le tuyau est trop étroit pour qu'un enfant puisse y entrer, ramoner *à la corde*, en faisant passer à travers la cheminée, du haut en bas, une longue corde entourée d'un *hérisson*, espèce de tête-de-loup formée de lames ou de pointes d'acier ou de tôle très-flexibles. On peut encore, quand le tuyau de cheminée est en pierre ou en briques et qu'on n'a pas à craindre l'incendie, *brûler la cheminée*, c.-à-d. allumer un grand feu qui consume la suie.

RAMPANT, en termes de Blason, se dit en général de tous les animaux qui, dans les armoiries, sont représentés debout et s'élevant comme le long d'une rampe : on oppose ce mot à *passant*.

RAMPE (de *ramper*), balustrade d'appui qui règne dans toute l'étendue des escaliers. Les rampes se font tantôt en balustres de pierre, de marbre, de bronze ou de bois, tantôt en enroulements de fer; elles sont couronnées ou par des plates-bandes plus ou moins ornées, ou par un corps arrondi et continu, en fer ou en bois, sur lequel la main s'appuie, et qu'on appelle *main courante*. On distingue les *Rampes droites*, les *R. courbes*, les *R. par ressaut*, dont le contour est interrompu par des paliers. La construction des rampes d'escalier en bois est une des parties les plus délicates de la menuiserie. On appelle *Rampistes* ceux qui se livrent à cette spécialité.

En Architecture, *Rampe* se dit aussi de la partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre. — Par extension, on a donné le nom de *rampe* à un plan incliné en pente douce par lequel on monte et on descend, et qui tient lieu d'escalier dans les jardins, dans les ouvrages de fortification, le long des quais, ainsi qu'à la pente d'une colline, etc.

En Hydraulique, on appelle *Rampe* une suite de chandeliers qui accompagnent les cercles d'une cascade et forment une succession de jets, comme aux cascades de Saint-Cloud.

Dans les Théâtres, *Rampe* se dit de la rangée de lumières qui est placée au bord de la scène, et qu'on lève ou qu'on baisse à volonté.

*Rampe de limaçon*, nom donné, en Anatomie, à chacune des deux moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon, et qui fait autour de lui deux tours et demi de spirale.

RAMPHASTOS, nom scientifique du genre *Toucan*.

RAMPIN (PIED), se dit, en parlant des chevaux, du pied disposé à traîner, à *ramper* sur la terre lorsque l'animal chemine. Cet effet résulte d'une direction vicieuse du sabot, dont la pince est relevée, plus ou moins perpendiculaire, ou même inclinée en arrière.

RAMULE (du latin *ramulus*, diminutif de *ramus*, rameau), nom donné, en Botanique, aux organes caulinaires de l'Asperge et du Fragon, qu'on regarde communément comme des feuilles, et qui sont, en réalité, des rameaux avortés, ou plutôt métamorphosés, développés d'une manière particulière.

RAMURE (du latin *ramus*, rameau), le bois d'un cerf ou d'un daim. La ramure du cerf est ronde; celle du daim est plate. On compte l'âge des vieux cerfs aux branches de leurs *ramures*.

RAN, nom donné, dans plusieurs pays, au *Bélier*, à cause de l'espèce de bêlement court et rauque qu'il fait entendre souvent au moment du rut.

Dans quelques vignobles, ce mot se dit des fosses qu'on creuse pour planter la vigne.

RANA, nom latin du genre *Grenouille*, a été quelquefois étendu à tous les Batraciens anoures.

RANATRE, *Ranatra*, vulgairement *Scorpion aquatique*, genre d'Hydrocorises ou Punaises d'eau, tribu des Népiens, a été établi aux dépens du genre *Nepa* de Linné : corps linéaire, muni d'une tête petite; yeux globuleux, très-saillants; antennes très-courtes, peu apparentes, cachées sous les yeux; corselet très-allongé; abdomen long et terminé par deux filets sétacés; pattes très-longues et très-grêles. Les ranâtres vivent dans les eaux dormantes; elles sont très-voraces. Les espèces de ce genre sont dispersées par tout le globe. La *Ranâtre linéaire* (*Nepa linearis* L.) est longue de plus de 5 centimètres; son corps est gris en dessus, jaune en dessous.

RANCANCA, *Ibycter*. oiseau de proie, rapporté d'abord à la famille des Vautours, puis à celle des Falconidées : bec droit, convexe en dessus, à mandibule supérieure crochue, à bords droits et lisses; tarses nus, réticulés, courts, forts; ongles peu crochus : les joues, le haut du cou et le jabot sont dépourvus de plumes. Les Rancancas sont doux et paisibles; ils n'ont aucune inclination à la voracité ni à la rapine; ils habitent les forêts solitaires de la Guyane, où ils font entendre une voix bruyante dont la force redouble lorsqu'ils aperçoivent quelqu'un et qu'ils volent en troupes. Ils accompagnent souvent les Toucans, d'où vient que les nègres, qui appellent ceux-ci Gros-becs, les nomment *Capitaines des gros-becs*. L'espèce type, le *Rancanca à*

*ventre blanc* (*I. leucogaster*) a le plumage d'un noir bleu foncé, à l'exception du ventre qui est blanc.

RANCE, RANCIDITÉ (du latin *rancidus*), se dit d'une graisse, d'une huile, et en général de tout corps gras qui, par l'influence de l'air, dont il a absorbé l'oxygène, a pris une odeur forte et une saveur âcre dues au développement d'acides gras, tels que l'acide stéarique et l'acide oléique. On prévient cette altération pour la graisse, le beurre, l'huile, en les conservant dans des caves dont la température est peu variable, et en les tenant renfermés dans des vases de médiocre capacité, bien bouchés et le moins remués possible. Quant au lard, comme l'humidité ferait fondre le sel, on le tient au grenier exposé à un courant d'air, loin des rayons du soleil.

*Rance* se dit encore du marbre blanc et rouge brun, veiné de blanc cendré et de bleu.

RANCHES, chevilles de fer ou de bois qui traversent l'échelier d'une grue et servent d'échelons : ce qui fait donner à cet échelier le nom de *Rancher*.

RANÇON (corruption de *redemptio?*), somme convenue que l'on paye pour tirer des mains de l'ennemi un prisonnier. L'usage des rançons, aussi ancien que la guerre, a surtout été en vigueur au moyen âge : on sait que S. Louis, fait prisonnier en 1250 à la bataille de la Massoure par les Sarrasins, rendit pour sa rançon la ville de Damiette, et paya 400,000 livres pour celle des autres prisonniers. Au moyen âge, le vassal était obligé de payer la rançon de son seigneur : c'était une des aides féodales.

RANCON (de l'italien *runcone*, *rampicone*, crochet; dérivé du latin *runca*, sarcloir), espèce de hallebarde, dont le fer avait à chacun des côtés une courbure en forme d'hameçon.

RANELLE, *Ranella*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, détaché par Lamarck du genre Murex : coquille ovale ou oblongue subdéprimée, offrant à l'extérieur des bourrelets distiques, c.-à-d. formant une rangée longitudinale de chaque côté à intervalle d'un demi-tour; l'animal est semblable à celui des Murex et des Tritons. Le genre Ranelle renferme 37 espèces vivantes et 6 ou 7 fossiles; les principales sont la *Ranelle géante*, qui atteint 15 ou 16 centim.; la *R. marginée*, la *R leucostome*, la *R. bourse*, etc.

RANGIER ou RANGER, ancien nom du *Renne*, s'emploie encore dans le langage héraldique.

RANGIFER, nom latin du *Renne*.

RANULE, synonyme de *Grenouillette*. *V.* ce mot.

RANUNCULACÉES. *Voy.* RENONCULACÉES.

RANUNCULUS, nom latin du genre *Renoncule*.

RANZ DES VACHES, air patriotique des Suisses : c'est celui que les bouviers jouent sur la cornemuse en faisant paître leurs troupeaux. On rapporte que les Suisses engagés au service de l'étranger ne pouvaient entendre répéter cet air sans éprouver un besoin invincible de revoir leur patrie : les uns désertaient, les autres mouraient de langueur. Il était défendu de le jouer sous peine de mort. Le ranz des vaches est un air simple et même grossier; mais il produit un grand effet dans les montagnes. Du reste, c'est sans doute au souvenir de la patrie qu'il doit toute la puissance qu'on lui attribue.

RAPA, nom scientifique du genre *Rave*.

RAPACES (du latin *rapax*, ravisseur), dits aussi *Oiseaux de proie*, *Accipitres*, etc., ordre d'oiseaux Carnassiers qui ne vivent que de rapines. Tous ont la vue très-perçante; mais les uns ne peuvent l'exercer qu'au grand jour, et les autres ont besoin du crépuscule; de là la division des rapaces en deux familles, les *Diurnes* (Aigle, Vautour, Faucon, etc.) et les *Nocturnes* (Duc, Chouette, Hibou, etc.). Les ailes et les serres sont développées à un grand degré chez ces oiseaux. En général, les femelles sont plus grandes que les mâles. Dans la plupart des classifications, les Rapaces forment le 1er ordre de la classe des Oiseaux.

RAPE, instrument en métal, le plus ordinairement en fer-blanc, percé de plusieurs trous, et dont on se sert pour réduire les corps en pulpe ou en fragments. On se sert surtout de la râpe, dans les ménages, pour le sucre, le chocolat, le poivre, et, dans les usines, pour le tabac, les betteraves, les pommes de terre (qu'on réduit en fécule), etc. Il y a des râpes garnies de lames de scie ou de couteaux tranchants, des râpes à lames dentelées, etc. Dans les grandes usines, on fait mouvoir la râpe par une manivelle, par un manége ou par la vapeur.

On appelle encore *Râpe* une lime à grosses entailles, à l'usage des menuisiers, serruriers, etc.

*Râpe*, en Botanique, se dit pour *râfle*. *Voy.* RAFLE.

RAPÉ, petit vin qu'on fait en mettant des grappes de raisin, avec leur *râpe* ou *râfle*, dans des tonneaux sans les écraser, et en remplissant le tonneau d'eau; ou bien en mettant des sarments ou des branches de chêne sous le pressoir, entre les lits de raisin. Le *vin de copeaux* est une espèce de râpé.

RAPETTE, *Asperugo*, plante de la famille des Borraginées, ainsi nommée parce qu'elle est rude au toucher comme une *râpe*, croît dans les lieux cultivés et sur le bord des champs, en France et dans une grande partie de l'Europe. On s'en sert, en Italie, en guise de bourrache, et les paysans mangent ses feuilles dans la soupe.

RAPHANIE, maladie convulsive assez fréquente en Allemagne et en Suède, et qui consiste dans une contraction des membres avec douleurs très-vives ; elle a quelques rapports avec la maladie connue en France sous le nom d'*ergotisme*. On l'attribue aux semences de la Ravenelle, espèce de Raifort (*Raphanus*), qui se trouvent quelquefois mêlées avec le blé.

RAPHANUS, nom latin et botanique du *Radis* ou *Raifort*, a fait donner le nom de *Raphanées* à une tribu de Crucifères dont le Radis est le type.

RAPHÉ (du grec *raptéin*, coudre), nom donné, en Anatomie, à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture, comme celle qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales.

En Botanique, on donne ce nom à une petite masse de vaisseaux filiformes et spiraux, placés sur le côté de l'ovule, qui va du *hile* ou ombilic externe à l'ombilic interne, dit *chalaze*. Microscopique dans certaines plantes et très-épais dans d'autres, le raphé paraît servir uniquement de communication entre la plante et la base de l'amande.

RAPHIDIE, *Raphidia* (du grec *raphis*, aiguille), genre d'insectes Névroptères, type de la tribu des Raphidiens, a beaucoup de rapport avec les Mantes : tête grande et aplatie; antennes filiformes; prothorax cylindrique, aussi long que l'abdomen ; pattes antérieures simples, abdomen armé d'une tarière saillante chez les femelles; ailes dressées comme chez les Orthoptères. Ces insectes sont de médiocre dimension : on les rencontre principalement dans le voisinage des bois. En Angleterre, on les appelle *Mouches-serpents* (*Snake flies*), à cause de la forme de leur tête et de leur thorax, et de leur facilité à se mouvoir en tous sens.

RAPHIPTERUS, genre d'oiseaux Palmipèdes, le même que la *Merganette*. *Voy.* ce mot.

RAPIDES, nom donné à des sortes de cascades qui se trouvent dans certains fleuves, surtout en Amérique, et qui en entravent la navigation, sans cependant former de véritables chutes d'eau. Elles sont produites par une différence de niveau dans le lit du fleuve que l'eau franchit brusquement, la pente augmentant la rapidité de son cours.

RAPISTRE, *Rapistrum*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Raphanées, établi par Boerhaave. L'espèce la plus connue est le *Rapistre doré*, qui croît dans le midi de la France, en Italie, etc. Le Rapistre paraît se confondre avec la *Caméline*. *Voy.* ce mot.

RAPPE, au pluriel *Rappen*, monnaie de compte

de Suisse, valant un peu plus d'un centime. Notre système décimal ayant été adopté en Suisse en 1850, le *Rappe* a été assimilé à notre centime.

RAPPEL. Dans les Assemblées délibérantes, on prononce, selon les cas, le *rappel à l'ordre*, le *rappel à la question*, le *rappel au règlement*, toutes expressions qui s'expliquent d'elles-mêmes. — En Angleterre, on entend par *Rappel* le rapport ou la dissolution de l'union législative, établie depuis 1801, entre l'Angleterre et l'Irlande. On sait que le célèbre O'Connell ne cessa de pousser au *rappel*.

En Comptabilité, le *Rappel* est une mesure pécuniaire par laquelle on alloue à un fonctionnaire un traitement arriéré, ou même par laquelle on décide qu'il touchera un traitement à partir d'une époque antérieure à son entrée en fonctions.

Dans l'Art militaire, c'est une batterie de tambour ou une sonnerie de clairons, d'une mesure rapide et pressante, par laquelle on donne à des militaires l'ordre de se rassembler immédiatement.

RAPPORT. Dans son acception la plus ordinaire, ce mot signifie un compte rendu, un exposé sommaire que l'on fait à quelqu'un sur un travail quelconque dont on a été chargé : les ministres adressent des rapports au souverain pour motiver les projets de loi ou de décret qu'ils leur soumettent ; les commissions adressent, par l'organe d'un de leurs membres, appelé *rapporteur*, des rapports au corps délibérant dont ils font partie ; etc.

Dans les Tribunaux, les juges d'instruction adressent à la Chambre du conseil un *rapport* d'après lequel celle-ci décide s'il y a lieu ou non de suivre contre l'inculpé. — Le *Juge rapporteur* est celui qui a été spécialement chargé d'une affaire, d'un réglement de compte, et qui en fait le *rapport* à la chambre ou à la cour. — On appelle *Rapport d'expert* le témoignage que rendent par ordre de la justice ou autrement les médecins, les chirurgiens, ou les experts en quelque sorte d'art que ce soit.

En Jurisprudence, on entend par *Rapport* la remise faite par un héritier à la masse d'une succession des dons particuliers qui lui ont été faits par le défunt, en avancement d'hoirie. Le rapport a pour but d'établir l'égalité entre les héritiers ; toutefois, le donateur peut dispenser expressément du rapport : c'est alors ce qu'on appelle un *don par préciput*. Les dons et legs faits au fils ou au conjoint d'un époux successible sont toujours réputés faits avec dispense du rapport (Code Nap., art. 843-869).

RAPPORT. En Mathématiques, se dit de la relation de deux quantités inégales. On appelle *Rapport arithmétique* ou *par différence* la différence entre deux quantités, et *R. géométrique* ou *par quotient* le quotient de la division de deux quantités l'une par l'autre. Ainsi, le rapport arithmétique de 18 à 6 est 12, et le rapport géométrique de 18 à 6 est 3. Les nombres 18 et 6 sont les deux *termes* du rapport : 18 en est l'*antécédent* et 6 le *conséquent*. Pour indiquer le rapport de deux quantités, on les écrit l'une à côté de l'autre, en les séparant par deux points pour le rapport géométrique (18:6), par un seul pour le rapport arithmétique (18.6). Un rapport arithmétique ne change pas quand on augmente ou qu'on diminue les deux termes d'un même nombre ; un rapport géométrique ne change pas lorsqu'on multiplie ou qu'on divise ses deux termes par une même quantité. La réunion de deux rapports égaux forme une *proportion* ; une suite de rapports égaux forme une *progression*. *Voy.* ces mots.

En Médecine, on entend par *Rapports* toute éruption des flatuosités contenues dans l'estomac, et qui se dégagent des matières alimentaires, par suite de la fermentation qu'elles éprouvent dans cet organe. *Voy.* AIGREURS, PNEUMATOSE, VENTS.

RAPPORTEUR, instrument dont on se sert pour tracer des angles d'une grandeur déterminée ou pour mesurer les angles construits sur le papier. C'est un limbe demi-circulaire, de corne ou de cuivre, et divisé en 180 degrés ; ce limbe se termine par une règle, dont le côté supérieur est son diamètre, et servant de *ligne de foi*. Au milieu de cette règle est une petite entaille qu'on nomme le *centre* du rapporteur. Pour tracer, avec cet instrument, un angle d'un nombre de degrés donné, par exemple, de 50°, on place le centre sur le point qui doit être le sommet de l'angle, puis, après avoir fait coïncider le diamètre avec le côté donné de l'angle, on marque, avec le crayon, un point vis-à-vis de la division du limbe qui correspond à 50° ; en tirant ensuite une droite par ce point et par le centre, on a l'angle demandé. De même, pour mesurer un angle, on applique le centre du demi-cercle sur le sommet et la *ligne de foi* sur l'un des côtés de l'angle ; la direction de l'autre côté indique le nombre de degrés.

Dans les Conseils de guerre et de discipline, on nomme *Rapporteur* l'officier qui exerce les fonctions de juge d'instruction ou de ministère public.

*Juge rapporteur*. *Voy.* RAPPORT.

RAPT (du latin *raptus*, de *rapere*, ravir), enlèvement avec violence d'une jeune fille ou d'une femme. Le mot *rapt* a disparu de notre législation pénale : il est remplacé par celui d'*enlèvement* (*Voy.* ce mot) ; cependant, le *rapt* diffère de l'*enlèvement* en ce qu'il emporte avec lui l'idée d'un crime et d'une violence. — Autrefois, la loi distinguait le *Rapt par violence* et le *R. par séduction*. L'un et l'autre crime étaient presque toujours punis de mort.

RAPUNCULUS, nom scientif. du genre *Raiponce*.

RAQUETTE (du latin *reticulum*, réseau). Outre l'instrument bien connu qu'on nomme vulgairement ainsi, et dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant, on donne, en Botanique, le nom de *Raquettes* à cause de la forme de leurs ramifications, à plusieurs espèces de Cactus, sur l'une desquelles vit la Cochenille. *Voy.* CACTIER et OPUNTIACÉES.

La *Raquette de mer* est une Coraline dont les articulations sont élargies en forme de raquette.

RARÉFACTION (du latin *rarus*, rare, et *facere*, faire), se dit, en Physique, de l'action de diminuer la quantité d'un corps, de l'air, par exemple ; de donner plus de volume à un corps sans y ajouter de nouvelle matière, mais en éloignant les unes des autres ses molécules intégrantes, par l'interposition d'un agent impondérable : cet agent est ordinairement le calorique. Il peut aussi y avoir raréfaction sans augmentation de température : l'air se raréfie dans les régions élevées, bien que la température s'abaisse en même temps : c'est que les couches d'air qui sont dans ces hautes régions éprouvent une pression moindre que celles qui sont voisines du sol.

RAS (du latin *rasus*, de *radere*, raser). On nomme ainsi plusieurs sortes d'étoffes croisées fort unies, à poil *ras*, ou dont le poil ne paraît point, et qui sont faites les unes de laine, les autres de soie. Elles ont beaucoup de rapport avec la serge. On connaît le *Ras de St-Lô*, le *Ras de St-Cyr*, le *Ras de St-Maur*.

En termes de Marine, un *navire ras* se dit d'un navire qui a très-peu d'élévation au-dessus du niveau de l'eau, ou dont la mâture a été abattue, soit par un coup de vent, soit dans un combat.

On appelle *Ras de carène* une espèce de radeau ou de plate-forme flottante, qui est employé dans les opérations de radoub et de carénage.

*Ras de marée*, bouillonnement des eaux, produit dans certains endroits de la mer par la rencontre de deux marées, de deux courants opposés. Près de certaines côtes il y a des *ras de marée* très-violents, qui emportent les navires à la côte et détruisent les digues ou autres travaux. Le *ras de marée* précède quelquefois ces effroyables ouragans qui désolent les tropiques, et presque toujours il les accompagne.

En Géographie, *Ras* ou *Raz* se dit de certains passa-

ges où la marée, entravée dans son cours, produit des courants irréguliers et violents : tel est, sur les côtes de France, le *ras de Blanchard*. — Ce mot, qui vient alors d'un mot arabe synonyme de *cap*, se trouve aussi dans le nom d'un grand nombre de promontoires d'Asie et d'Afrique, tels que le *ras Camouzar*, à Tunis ; le *ras al-Makbys*, sur la mer Rouge ; le *ras al-Nashef* et le *ras Zofrani* en Égypte, sur la mer Rouge ; le *ras ul-Gat*, en Arabie, etc.

RASCASSE, poisson. *Voy.* SCORPÈNE.

RASOIRS (du latin *radere*, raser). Pour fabriquer un rasoir, on se procure de bon acier fondu, qu'on expose au feu de forge ; lorsque la barre commence à devenir rouge, on en forge le bout en lui donnant la forme de lame, puis on la finit à la lime quand elle est refroidie. On fait ensuite chauffer, au rouge cerise, la lame ainsi préparée ; on la trempe, puis on la ramène au jaune citron. Il ne reste plus alors qu'à la décaper et à la passer sur la meule, et enfin sur une *pierre à rasoir* (*Voy.* ce mot) avec de l'huile, pour lui donner le tranchant et enlever le morfil. Cette dernière partie du travail est la plus importante de toutes : souvent d'excellentes lames de rasoirs sont rebutées faute d'avoir leur tranchant bien affilé. — On fabrique d'excellents rasoirs en France, à Langres, à Châtellerault, à Nogent, etc. Les rasoirs anglais sont particulièrement estimés.

RASSEMBLEMENT. *Voy.* ATTROUPEMENT, ÉMEUTE.

RAT (de l'allemand *Ratte*, ou, selon Roquefort, du latin *rasus*, et par corruption *ratus*, à poil ras), *Mus*. Ce nom, que l'on donnait jadis à tous les Mammifères rongeurs de petite taille, a été restreint à un genre de la famille des Murins, qui comprend encore de nombreuses espèces, et qui a pour caractères : 2 dents incisives et tranchantes à chaque mâchoire, 4 doigts aux pattes de devant, et 5 non palmés à celles de derrière ; une queue nue, longue et couverte d'écailles épidermiques furfuracées. Les Rats sont omnivores, très-voraces et essentiellement destructeurs. Ils sont d'une fécondité extrême, et pullulent à tel point que, malgré les piéges, le poison, la dent des chats, etc., on serait obligé de déserter les lieux qu'ils ont envahis, s'ils ne se détruisaient eux-mêmes en s'entre-dévorant. Les Rats vivent dans les habitations de l'homme et dans les champs, cachés dans des trous ou dans des terriers. On en trouve dans toutes les contrées du globe et surtout dans les pays chauds. Quelques espèces exécutent en commun des voyages considérables. Les principales espèces répandues en Europe sont : le *Rat noir* ou *R. domestique* (*Mus rattus*), la *Souris* (*M. sorex*), le *Mulot* (*M. medius* ou *M. sylvaticus*), et le *Surmulot* (*M. decumanus*).

Le *Rat noir*, avec lequel on confond ordinairement tous les Rats qui désolent nos habitations, a un pelage noirâtre en dessus, passant graduellement au cendré foncé en dessous ; il a 20 centimètres de long environ et sa queue est plus longue que son corps. On croit que cette espèce est originaire de l'Asie Mineure et qu'elle a été introduite en Europe au retour des Croisades : elle se multiplie très-rapidement, excepté dans les endroits qu'a envahis le Surmulot, ce dernier lui faisant une guerre acharnée. Sa peau peut, dit-on, être utilisée pour faire des gants. *Voy.* SOURIS, MULOT et SURMULOT.

Parmi les espèces étrangères à l'Europe, on remarque le *Rat géant* (*Mus giganteus*), des Indes-Orientales : il est grand comme un petit chat ; le *Rat perchal*, de Pondichéry, dont on mange la chair ; le *Rat du Brésil* et le *Rat piloris*, des Antilles.

Quant au *Rat d'eau* (*Mus amphibius*), c'est une espèce de *Campagnol*. *Voy.* ce mot.

On appelle vulgairement *Rat araignée*, la Musaraigne ; *R. bipède*, la Gerboise ; *R. des bois*, le Mulot ; *R. des champs*, le Campagnol proprement dit et le Mulot ; *R. coypou*, le Myopotame ; *R. doré*, le Muscadin, espèce de Loir ; *R. d'Égypte* ou *de Pharaon*, le Mangouste, l'Ichneumon ; *R. épineux*, l'Échimys ; *R. laineux*, le Chinchilla ; *R. à longs pieds*, la Gerbille ; *R. de Madagascar*, le Maki ; *R. de montagne*, la Marmotte ; *R. musqué*, l'Ondatra ; *R. pennade*, la Chauve-souris ; *R. sauterelle*, le Mulot ; *R. taupe*, l'Oryctère et le Spalax ; *R. terrestre*, le Campagnol proprement dit ; *R. à trompe*, le Macroscélide ; *R. volant*, une Chauve-souris du genre Molosse.

RATAFIA, liqueur spiritueuse, sucrée, aromatisée avec certains fruits ou ingrédients. On obtient les ratafias soit en distillant l'esprit-de-vin sur des substances odorantes, soit en faisant macérer ou infuser ces substances dans l'alcool, soit enfin en mêlant avec l'alcool les sucs de certains fruits. On connaît un grand nombre de ratafias : tels sont ceux de cassis, d'anis, d'angélique, de café, de cerise, de coings, de noyaux, de fleurs d'oranger, etc. On fait dériver le mot *ratafia* des deux mots *rack* ou *rhum* et *tafia*, liqueurs avec lesquelles on préparait les premiers ratafias. D'autres le font venir du latin *Res rata fiat* (Que l'affaire soit conclue, *ratifiée*), parce que chez nos pères c'était l'habitude, en concluant un marché, que les parties vidassent ensemble un verre de liqueur : cette étymologie, fort peu vraisemblable, paraît n'être qu'un jeu de mots.

RATANHIA (mot péruvien qui veut dire *plante traçant sous terre*), racine dont on se sert fréquemment en Médecine, provient d'un arbrisseau du Pérou, le *Krameria*, qui appartient à la famille des Polygalées ; on la tire particulièrement des espèces dites *Kr. triandra* et *Kr. ixioïdes*. Cette racine est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe ou corticale a une saveur très-astringente et peu d'amertume. La ratanhia est un des plus forts astringents : on l'emploie surtout contre les diarrhées chroniques, contre les hémorragies, contre certains écoulements, contre le relâchement de certains organes. Cet arbrisseau fut découvert en 1779 au Pérou par Ruiz, qui en fit connaître les propriétés en 1784. M. le Dr Bourdois de Lamotte en introduisit l'usage en France en 1808.

RATE, en grec *splên*, viscère spongieux, vasculaire et mou, d'un rouge livide, situé dans l'hypocondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes d'une part, entre le diaphragme et le rein gauche de l'autre, est semblable à un segment d'ellipsoïde coupé suivant sa longueur ; il a de 12 à 13 centimètres et pèse 250 grammes environ. Unique chez l'homme, multiple chez un grand nombre d'animaux, la rate a des fonctions peu connues : Malpighi en fait un organe sécréteur auxiliaire du foie ; Ruysch, Chaussier, etc., en font un ganglion sanguin ; Haller, Lieutaud, Bichat, Broussais, etc., un organe destiné à recevoir l'excédant du sang, quoique tous ne s'accordent pas sur la manière dont elle reçoit le sang ou le restitue. Sa proximité du diaphragme explique en partie la douleur qu'on y ressent par suite d'une course forcée. Du reste, l'atrophie, l'hypertrophie ou même l'ablation de cet organe ne produisent pas de changement notable dans l'économie animale ; on a même prétendu que jadis on enlevait la rate aux coureurs pour les rendre plus lestes et prévenir le gonflement de cet organe.

La rate est sujette à diverses maladies, notamment à l'inflammation et à des engorgements ou obstructions qui peuvent en doubler ou en tripler le volume. *Voy.* SPLÉNITE.

Les Vétérinaires donnent le nom de *Rate* au charbon des bêtes ovines.

RATEAU (du latin *rastellum*, diminutif de *rastrum*), instrument de jardinage et d'agriculture, composé de plusieurs dents parallèles, fixées à une traverse à laquelle s'adapte un manche. Le râteau sert particulièrement pour ramasser les foins, pour rassembler les pailles des champs, pour nettoyer les

promenades et les allées des jardins, pour épierrer la surface des labours, etc. Les dents du râteau peuvent être en bois ou en fer : quand elles sont en bois, c'est avec le chêne ou le cormier qu'on les fait.

RATEL, espèce de Carnivore plantigrade, du genre Glouton, dit aussi *Mellivore*, à cause de son goût prononcé pour le miel des abeilles : il répand une odeur fétide. *Voy.* GLOUTON.

RATÉLAIRE, nom vulg. de l'*Aristoloche clématite*.

RATELIER (du latin *rastellum*), espèce d'échelle suspendue ou attachée horizontalement au mur d'une écurie ou d'une étable, afin de recevoir le foin ou la paille qu'on donne à manger aux chevaux, aux vaches et aux bœufs. — Il se dit aussi dans les corps de garde de pièces de bois horizontales sur lesquelles on pose les fusils.

*Râtelier. Voy.* DENTIER.

RATELLE (de *rate* ?), maladie des cochons, caractérisée par une débilité totale, un pouls accéléré et petit, la palpitation des flancs, une bouche chaude, des accès de chaleur et de froid aux oreilles et aux jambes, et des convulsions.

RATEPENADE, espèce de Raie. *Voy.* PASTENAGUE.

RATIFICATION (de *ratum facere*, rendre certain, arrêter), se dit, en Droit, de l'approbation donnée à un acte contre lequel la loi admettrait la demande en nullité ou en rescision : elle peut être *expresse* ou *tacite*; — en Diplomatie, de la confirmation par le chef de l'État d'un traité conclu par ses plénipotentiaires : les ratifications doivent être *échangées* entre les États contractants pour que le traité soit obligatoire. *Voy.* TRAITÉ.

RATINAGE, RATINE. Le *Ratinage* est une opération qu'on fait subir à certaines étoffes, aux peluches, à l'envers du drap noir et à d'autres étoffes de laine, et qui consiste à tirer en dehors les poils de l'étoffe et à les friser de manière à en former de petits grains. Ces étoffes prennent alors le nom de *Ratines*. Le ratinage s'effectue à l'aide d'une machine appelée *frise*, qui se compose essentiellement de deux madriers superposés l'un à l'autre, sans cependant se toucher; le madrier inférieur est immobile. Après avoir passé entre les deux madriers, l'étoffe coule le long d'un rouleau hérissé de pointes, où elle finit de se ratiner.

RATION, la portion journalière de vivres, de fourrage, etc., qui se distribue aux troupes et aux matelots. Cette portion est déterminée par les règlements.

RATIONAL, un des insignes de la grande sacrificature chez les Juifs : c'était une pièce de broderie carrée, que le grand prêtre portait sur la poitrine : elle était chargée de 4 rangs de pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une des 12 tribus.

Au moyen âge, c'était un manuel des offices, contenant les *raisons* mystiques et historiques de la liturgie.

RATIONALISME. On appelle ainsi en Théologie, par opposition à *Supranaturalisme*, la doctrine de ceux qui, n'admettant d'autre moyen de connaître que la raison, rejettent la révélation; ainsi que la doctrine qui, tout en admettant la révélation, cherche à expliquer d'une manière naturelle les faits miraculeux. La doctrine du Rationalisme, prise dans le deuxième sens, est née en Allemagne au dernier siècle, et a donné lieu aux plus vives controverses. Parmi ceux qui l'ont soutenue, on cite surtout Semler, Rœhr, Wegscheider, Paulus, Gesenius, Strauss. Ils ont été combattus en Allemagne par Tholuck, Hengstenberg, Guéricke, Hahn, etc.

En Philosophie, on appelle *Rationalistes* les partisans de la Raison pure. *Voy.* RAISON.

RATIONNEL (du latin *ratio*, raison), terme en usage dans plusieurs sciences, avec des sens différents. L'*Horizon rationnel* est celui dont le plan passerait par le centre de la terre; on lui donne ce nom par opposition à l'*Horizon sensible* ou *apparent*, parce qu'il ne peut être que conçu et non vu : l'adjectif *rationnel* dérive ici de *raison*, faculté de l'intelligence. — Une *Quantité rationnelle* est celle qui ne renferme aucun nombre incommensurable; dans ce cas, *rationnel* dérive de *raison*, pris dans le sens de *rapport*. — En Philosophie, *Rationnel* s'entend de ce qui est conforme à la raison, ou de ce qui est le produit de la raison ou du raisonnement : en ce sens on l'oppose à *Empirique*.

RATON, *Procyon*, genre de Mammifères carnassiers plantigrades, voisin des Ours, renferme des animaux féroces, plus petits et plus agiles que les ours, se nourrissant de substances animales et végétales, ayant le corps un peu massif, la tête large et terminée par un museau pointu et assez effilé, les oreilles petites, les pattes à cinq doigts terminés par des ongles forts et aigus, la queue longue et touffue. Les deux principales espèces sont le *Raton laveur* (*Pr. lotor*), de la grosseur d'un blaireau, de couleur gris noirâtre, et qui doit son nom à la singulière habitude qu'il a de laver dans l'eau ses aliments : il habite l'Amérique du Nord; et le *Raton crabier* (*Pr. cancrivorus*), un peu plus grand, de couleur gris fauve, mêlé de noir. Il doit son nom à sa nourriture, qui se compose de crabes ou d'autres crustacés. On le trouve surtout en Guyane. On a fait avec la peau et la queue du Raton des espèces de bonnets à poils : c'était un des ornements distinctifs des Jacobins de 1793.

RATONCULE, nom vulgaire du *Myosurus*.

RATURE (du bas latin *radiatura*, formé de *radiare*, rayer). D'après la loi du 25 nivôse an XI, toute rature, dans un acte authentique, doit être faite de telle sorte qu'il soit facile de compter le nombre de mots sur lesquels elle s'étend, et le nombre des mots ainsi annulés doit être mentionné par un renvoi à la marge ou à la fin de l'acte; chaque mention de cette nature doit être approuvée par les parties, lesquelles y apposent leur parafe : l'omission de ces formalités peut entraîner la nullité des ratures, ou même celle de l'acte. Le Code Napoléon, art. 42, a consacré ces dispositions.

RAVALEMENT (d'*aval*, en descendant), travail que l'on fait à un mur, à une façade, lorsque, après les avoir élevés, on les crépit du haut en bas.

RAVE, *Rapa*, variété du Raifort cultivé, qui affecte une forme ronde. On distingue plusieurs sous-variétés de raves : la *R. commune*, d'un blanc sale; la *R. hâtive*, d'un beau rouge; la *R. jaune*, et la *R. noirâtre*, estimée la meilleure. *V.* RAIFORT et RADIS.

On nomme vulgairement *Rave de genêt* l'Orobanche; *R. de Saint-Antoine*, la Renoncule bulbeuse; *R. de terre*, les tubercules du Cyclamen; *R. des Juifs* ou *des Parisiens*, le Raifort cultivé; *R. du Brésil*, l'Igname à bulbe; *R. de cheval*, le Cranson rustique; *R. sauvage*, une espèce du Raifort, la Raiponce des jardiniers, le Phyteume ou Raiponce en épi.

RAVELIN, ouvrage de Fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, sert ordinairement à couvrir une courtine ou un pont : c'est ce qu'on nomme aussi *Demi-lune*.

RAVENALA, *Urania*, genre de la fam. des Musacées, tribu des Uraniées, croît à Madagascar dans les lieux marécageux. Ce sont des arbres qui s'élèvent très-haut, sur un tronc très-droit, très-simple, semblable à celui des palmiers. Leurs larges feuilles fournissent, quand on les perce à la base, une espèce d'eau bonne à boire : ce qui a fait donner au végétal le nom d'*Arbre du voyageur;* les Madécasses se servent de ces feuilles pour couvrir leurs maisons; ils font de l'huile avec la pellicule bleue qui enveloppe les semences, et réduisent celles-ci en une farine qu'ils mangent avec du lait.

RAVENELLE, *Raphanistrum arvense. Voy.* RAIFORT et RAPHANIE.

RAVENSARA, *Agathophyllum*, genre de la famille des Laurinées, qui croît à l'île de Madagascar. Le *Ravensara aromatique* est un arbre aromatique dont les feuilles et les fruits sont rangés parmi les

épices fines. L'amande, fraîchement cueillie, a une odeur excellente; mais elle est d'une saveur amère, âcre, très-piquante, et brûlante à la gorge. Les Indiens se servent des feuilles comme d'assaisonnement.

RAVET, nom vulgaire de la *Blatte*.

RAVISSEURS, nom que porte, dans la méthode de M. de Blainville, l'ordre des *Oiseaux de proie*.

RAVITAILLEMENT (réduplicatif d'*avitaillement*, dérivé lui-même du latin *victualia*), introduction dans une place forte, dans une flotte, etc., des vivres et des munitions dont elle manquait. *Voy.* AVITAILLEMENT.

RAYAH. *Voy.* RAÏA.

RAY-GRASS, nom anglais de l'*Ivraie vivace*, qui entre dans les gazons et les prairies artificielles.

RAYON (du latin *radius*), se dit proprement, par rapport à la lumière, au calorique, etc., des traits de lumière, de chaleur, émis en ligne droite par ces agents. Les rayons peuvent être *directs*, *réfléchis*, *parallèles*, *convergents*, *divergents*, etc.

En Géométrie, il se dit de toute ligne menée du centre d'un cercle à un point quelconque de la circonférence : c'est un demi-diamètre. Tous les rayons sont égaux. Comme les rayons partent tous d'un même point pour diverger en tous sens, on a employé ce mot dans une foule de significations, qui toutes sont fondées sur cette observation.

En Astronomie, on appelle *Rayon vecteur d'une planète*, la ligne droite tirée du centre de cette planète au centre de l'astre autour duquel elle fait sa révolution, ou bien la distance de la planète à celui des foyers de son ellipse qui est occupé par son astre central. — *Rayon astronomique* ou *Radiomètre*, instrument d'astronomie. *Voy.* ARBALESTRILLE.

En Botanique, on applique ce mot aux portions marginales ou aux fleurons de la circonférence des fleurs corymbifères et aux pédicules d'une ombelle. — Les *Rayons médullaires* sont des lames verticales, de la nature de la moelle, de la circonférence de laquelle elles partent en tous sens, dans les troncs des plantes dicotylédones.

En Agriculture, *Rayon* est la même chose que le *sillon*. — On appelle *culture en rayons* celle qui se pratique en disposant certaines plantes (carottes, betteraves, haricots, etc.) en lignes parallèles, entre lesquelles on donne les binages ou buttages nécessaires. Ce mode de culture économise la main-d'œuvre et permet l'usage des instruments perfectionnés, comme la houe à cheval, le buttoir, le rayonneur.

Un *Rayon de miel* est un morceau du gâteau de cire fait par les abeilles, lorsque le miel y est encore.

RAYONNANT (CALORIQUE). *Voy.* RAYONNEMENT.

RAYONNEMENT (de *rayon*). On appelle ainsi, en Physique, la marche progressive du son, du calorique et de la lumière, qui s'éloignent de leurs foyers en rayonnant de tous côtés. Il s'entend surtout de la vertu qu'a la chaleur non-seulement de se répandre dans les corps environnants, mais encore de se transmettre en ligne droite à travers l'air, avec une vitesse instantanée. Le calorique ainsi émis est dit *Calorique rayonnant*, à la différence de celui qui se communique par contact. Les lois du rayonnement sont les suivantes : 1° un corps chaud rayonne autour de lui dans toutes les directions; 2° l'air n'est pas indispensable au rayonnement, car le calorique se transmet aussi dans le vide; 3° la chaleur se transmet en ligne droite quand elle traverse un milieu homogène. On explique la propagation de la chaleur dans les corps solides par un rayonnement intérieur de molécule à molécule. C'est en partie le rayonnement des corps pendant la nuit qui est cause qu'ils se chargent de rosée. *V.* CHALEUR, LUMIÈRE, ROSÉE.

RAYONNÉS, nom donné à une classe du Règne animal, comprenant les animaux sans vertèbres dont les parties sont disposées autour d'un axe, et sur deux ou plusieurs lignes allant d'un pôle à l'autre. On les nomme aussi *Actinozoaires*, d'un mot grec qui a le même sens (du grec *aktis*, rayon, et *zôôn*, animal). *Voy.* ZOOPHYTES.

RAYONNEUR, instrument à plusieurs socs qui, dans la culture en rayons, sert à tracer parallèlement les sillons où doit être déposée la semence.

RAZ, RAZ DE MARÉE. *Voy.* RAS.

RAZON (de *rasoir*), *Xyrichthys*, poisson de mer de la famille des Labroïdes, qui tient des Labres et des Girelles, a été ainsi nommé à cause de la forme comprimée de son corps. On l'a confondu à tort avec le Coryphène. Il se trouve dans la Méditerranée.

RAZZIA, mot arabe, employé en Algérie pour désigner les incursions faites par un parti de soldats sur le territoire ennemi, dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. *Voy.* PILLAGE.

RE, la 2e note de la gamme. C'est aussi le nom du signe qui représente cette note. Les Allemands et les Anglais l'appellent D. — On donne ce nom à la 3e corde du violon ou à la 2e de l'alto, du violoncelle ou de la contre-basse, parce que, dans l'accord ordinaire, ces cordes sonnent l'octave ou l'unisson du *ré*.

RÉA. Les Marins donnent ce nom aux rouets des poulies et palans. — *Filer* un cordage *à réa*, c'est le laisser courir sur le réa de la poulie sans le retenir.

REACTIFS, substances dont on se sert, en Chimie, pour reconnaître la nature des corps, et qui agissent sur les composés avec lesquels on les met en contact en opérant des compositions, des décompositions ou un changement quelconque. Les acides, par exemple, rougissent la teinture bleue du tournesol, et cette teinture, une fois rougie, est ramenée au bleu par les oxydes, qui dans ce cas opèrent une réaction. Les réactifs les plus employés sont les teintures végétales (tournesol, sirop de violettes, curcuma), les acides sulfurique, chlorhydrique, tartrique, oxalique, le chlore, l'ammoniaque, le nitrate d'argent, etc. MM. Payen et Chevallier ont donné un *Traité des Réactifs*.

RÉAL, RÉAUX (c.-à-d. *royal*), petite monnaie d'Espagne et de Portugal. On distingue le *Réal de vellon* de cuivre, dit aussi *Realillo*, qui vaut le 20e de la piastre ou 34 maravédis (27 centimes), et le *Réal de plata*, ou d'argent, dit aussi *Demi-piècette* et *Réal de un*, qui est le 10e de la piastre et vaut 68 maravédis (de 50 à 54 c.). Il y a encore le *Réal de deux* ou *Piècette*, qui vaut 1 fr. 09 c. — *Voy.* REIS.

REALGAR (mot arabe), composé d'arsenic et de soufre ($AsS^2$), d'un rouge orangé, sans odeur ni saveur, fusible et volatil. Il est très-vénéneux. On le rencontre diversement cristallisé sous des formes qui dérivent d'un prisme oblique, dans les filons métallifères, en Transylvanie, en Saxe, en Bohême, en Chine, et dans la plupart des mines d'arsenic. On l'obtient aussi artificiellement en faisant fondre ensemble du soufre et de l'arsenic, ou en distillant un mélange d'acide arsénieux et de soufre. C'est avec le réalgar que les artificiers produisent les *feux blancs :* on mêle 2 parties de réalgar avec 7 parties de fleur de soufre et 24 parties de nitre; ce mélange est extrêmement combustible et répand une lumière d'une intensité extraordinaire. Les Chinois façonnent les gros morceaux de réalgar en pagodes et autres vases élégants; ils en font des coupes où ils laissent séjourner du jus de citron ou du vinaigre, qu'ils boivent ensuite pour se purger. Les anciens le confondaient avec l'orpiment. *Voy.* SANDARAQUE.

REALISME, doctrine des philosophes scolastiques qui soutenaient que les *Universaux*, ou idées universelles, ont une réalité extérieure, indépendante de l'esprit de l'homme. *Voy.* les articles RÉALISME et NOMINALISME au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

REBEC (corruption de l'espagnol *rebel*, corrompu lui-même de l'arabe *rebab*, violon), se disait autrefois d'une espèce de violon à trois cordes, accordé de quinte en quinte, et dont le son était fort aigu. C'était l'instrument favori des ménestrels.

RÉBELLION (du latin *rebellio*, fait de *rebellare*,

se révolter), résistance avec violence et voies de fait envers les agents de l'autorité. La rébellion est, selon les circonstances, qualifiée *crime* ou *délit* par le Code pénal. Elle est qualifiée crime : 1° lorsqu'elle a été commise par plus de vingt personnes, armées ou non armées : dans le premier cas, elle est punie des travaux forcés à temps; dans le second, de la reclusion; 2° lorsqu'elle a été commise par une réunion armée de trois personnes et plus jusqu'à vingt : elle est alors punie de la reclusion. — Dans les autres cas, c'est un simple délit et elle est punie correctionnellement (art. 209-221).

REBOUTEURS (de *rebouter*, remettre), dits aussi *Renoueurs*, *Rhabilleurs*. On appelle ainsi, surtout dans les campagnes, des gens qui font métier de *remettre* un membre démis, de guérir les luxations et les foulures. Quelques-uns acquièrent par la pratique une grande habileté et obtiennent des succès incontestables; mais comme ils manquent de connaissances théoriques, ils opèrent le plus souvent en aveugles et peuvent occasionner de graves accidents.

RÉBUS, jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures d'objets dont les noms offrent à l'oreille une ressemblance avec les mots ou les phrases qu'on veut exprimer. Ce sont des espèces d'hiéroglyphes parlants. En voici un des plus simples : G a (j'ai grand appétit). Les *Rébus* dits *illustrés* sont devenus fort à la mode de nos jours : certains journaux, tels que l'*Illustration*, le *Charivari*, le *Corsaire*, etc., en offrent une ample collection. Il a été fait aussi des livres entiers en *rébus*. Les *Bigarrures et Touches du sieur des Accords* (Ét. Tabourot) sont un des plus anciens recueils de ce genre.

Voici comment on explique l'origine du mot : autrefois, les basochiens de Paris faisaient pendant le carnaval des libelles intitulés : *De rebus quæ geruntur*. Ces libelles offraient la chronique scandaleuse de la ville, et probablement on y cachait certaines allusions sous la forme hiéroglyphique : du titre du livre, le nom de *rébus* passa bientôt au contenu.

RÉCAMÉ, se dit des brocarts dont la broderie est tissée sur l'étoffe et comme en relief.

RECEL, RECÈLEMENT (du latin *celare*, cacher), détention illicite de choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit. Le *recéleur* est puni comme complice. — La loi punit le *recèlement d'un accusé*, quand il a lieu dans le but de le soustraire à l'action de la justice : elle excepte pourtant les père et mère, fils ou filles, époux, frères ou sœurs (Code pénal, art. 61, 83, etc.).

En Matière civile, on appelle encore *Recèlement* l'action de celui qui s'approprie par fraude et en cachette les objets dépendant d'une succession ou d'une communauté à laquelle il a cependant des droits : cet acte prend le nom de *Divertissement* lorsque l'objet a été enlevé ou détourné. L'héritier coupable de recèlement est privé du bénéfice d'inventaire, du droit de renoncer à la succession, ou même, dans certains cas, de sa part des objets distraits (Code Nap., art. 792, 801, 1477).

RECENSE (pour *nouveau cens*), nouvelle marque que l'administration du contrôle applique, chez les orfèvres et les bijoutiers, sur les objets d'or ou d'argent, quand elle change le poinçon, pour dérouter les fraudeurs qui auraient contrefait la marque connue.

RECENSEMENT, opération administrative qui consiste à dénombrer soit toute la population d'un État, soit les individus auxquels sont imposées certaines obligations particulières, comme le service militaire, celui de la garde nationale, etc. — A Rome, on appelait *cens* le dénombrement de la population, ainsi que l'évaluation des fortunes. Le recensement avait lieu tous les 5 ans; il se faisait au Champ-de-Mars; le censeur, assisté de ses scribes, citait devant lui chacun des citoyens rangés par classe et par centurie. — En France, le recensement général se fait tous les 5 ans; en Angleterre tous les 10 ans.

RECENSION, se dit, en Bibliographie, d'une édition critique pour laquelle on recourt aux manuscrits originaux eux-mêmes, et dans laquelle en outre on passe en revue toutes les éditions précédentes en discutant les variantes qu'elles peuvent offrir.

RECÉPAGE (de *cep*), opération d'Agriculture qui consiste à tailler une vigne jusqu'au pied, en coupant tous les sarments et ne conservant que le cep. Il se dit également des arbres et arbustes dont on coupe la tige par le pied afin qu'ils poussent des rejetons. Le plus souvent les rejetons ainsi obtenus sont plus droits et plus vigoureux que la tige enlevée. Le recépage est indispensable pour l'orme, le tilleul, l'acacia, le châtaignier, l'aubépine, le micocoulier, dont les premières pousses sont faibles et irrégulières; il ne doit être tenté qu'à la dernière extrémité sur les arbres qui ont une flèche, ou sur ceux qui poussent avec une grande force dans leur jeunesse, comme les frênes, les érables, les marronniers, les peupliers, les saules; enfin il est mortel à certains arbres, comme les noyers, les pins, les sapins.

RÉCÉPISSÉ (mot latin qui signifie *avoir reçu*), écrit par lequel on déclare avoir reçu des papiers, des pièces, etc. En termes de Palais, il se dit des reçus donnés, par les avoués, des actes des procès dont la communication leur est faite.

RÉCEPTACLE (du latin *receptaculum*). En Botanique, on appelle ainsi le fond du calice d'une fleur, auquel est fixé l'ovaire; ou le point de croissance du bouton sur lequel reposent les étamines et les enveloppes de la fleur. On l'appelle aussi *torus*.

RECÈS ou RECEZ (du latin *recessus*, fait de *recedere*, se retirer), en allemand *Reichs-Abschied*, nom qu'on donnait, dans l'ancien Empire germanique, à l'acte dans lequel on résumait les résolutions qu'une diète avait prises : il était ainsi appelé parce que c'était au moment où la diète se séparait que se rédigeaient ces résolutions.

RECEVEUR. Dans l'administration des Finances, on nomme ainsi le fonctionnaire chargé de percevoir les deniers publics. Avant la Révolution, la recette des deniers publics était confiée à un petit nombre d'agents supérieurs, dont les uns, appelés *Receveurs généraux*, percevaient la taille et la capitation, et dont les autres, nommés *Fermiers généraux*, prenaient à bail toutes les autres taxes. Aujourd'hui chaque département a un *receveur général*, résidant au chef-lieu; un *receveur particulier* dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et des *percepteurs* dans les localités d'une moindre importance. Ces employés sont soumis au cautionnement. — Outre les *Receveurs des finances* proprement dits, il y a les *R. de l'enregistrement, des domaines*, etc. *Voy.* ENREGISTREMENT, DOMAINES.

RECHANGE (c.-à-d. *second change*, *change itératif*). C'est le fait par lequel le porteur d'une lettre de change *non payée et protestée* se rembourse sur le tireur, ou sur l'un des endosseurs, en tirant sur eux une nouvelle lettre de change.

RÉCIDIVE (*recidere*, retomber). Il y a *récidive* quand un individu commet de nouveau un crime ou un délit pour lequel il a déjà subi une condamnation. Au Criminel, l'effet de la *Récidive* est, en général, de faire élever la peine d'un degré. Toutefois on ne passe jamais d'une peine temporaire à une peine perpétuelle, d'une peine politique à une peine ordinaire, ni réciproquement. Quant à la peine de mort, elle n'est prononcée par suite de la récidive que lorsque, le premier crime ayant entraîné la peine des travaux à perpétuité, le second mérite la même peine (C. pén., art. 56). — En Matière de délit, la R. entraîne, en général, le double de la peine encourue. Toutefois il faut que le premier délit ait entraîné un emprisonnement de plus d'un an. — En Matière de contraventions,

Il y a *récidive* lorsqu'il a été rendu contre le contrevenant, dans les douze mois précédents, un jugement pour contravention de police commise dans le ressort du même tribunal (art. 483).

RÉCIF ou RESCIF (du latin *rescindere*, briser, ou de l'espagnol *arrecife*, qui a le même sens), chaîne de rochers ou banc de coraux dont la surface est presque de niveau avec celle de l'eau ou n'est recouverte que par intervalles. En quelques lieux, un récif offre un bon mouillage : tel est le port de Pernambuco, au Brésil, qu'on appelle encore *Recife*. Les récifs paraissent en général appartenir à une formation postérieure aux îles qu'ils bordent. Les mers de l'Inde, et surtout les parages de la Polynésie, abondent en récifs qui y rendent la navigation périlleuse.

RECIPE, mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel le médecin commence une formule; ce mot s'écrit ordinairement ainsi : ℞.

RÉCIPIENDAIRE, celui qu'on reçoit dans un corps, dans une compagnie, avec un certain cérémonial. A l'Académie française, le récipiendaire prononce un discours, auquel répond le Directeur. — Dans la Franc-Maçonnerie, le récipiendaire est soumis à diverses épreuves.

RÉCIPIENT, vase destiné à recevoir divers objets. En Physique, le *récipient* de la machine pneumatique est une cloche de verre posée sur la platine de l'appareil, et dans laquelle on fait le vide au moyen des pompes. — En Chimie, le *récipient* est un vase de forme variable, et presque toujours en verre, à une ou deux tubulures, destiné à recevoir le produit d'une distillation ou d'une autre opération chimique. On appelle *Récipient florentin*, un récipient en forme de cafetière qu'on emploie pour la distillation des huiles volatiles fluides et plus légères que l'eau.

RÉCIPROQUE. En Logique et en Mathématiques, la *Réciproque* est l'inverse d'une proposition démontrée. Garnier a publié un livre intitulé les *Réciproques de la géométrie*. — En Logique, on appelle *propositions réciproques* deux propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et réciproquement; par exemple : *l'homme est un animal raisonnable*, et *l'animal raisonnable est un homme*. Ces propositions sont convertibles. *Voy.* CONVERSION.

En Grammaire, on appelle *Verbes réciproques*, des verbes pronominaux qui expriment l'action de deux ou plusieurs sujets les uns sur les autres : *Pierre et Paul se louent*.

RÉCIT. En Rhétorique, c'est l'exposé de faits réels ou imaginaires. On distingue le *Récit historique*, le *R. oratoire* ou *Narration* (*Voy.* NARRATION), et le *R. poétique*, qui comprend le *R. épique*, exposition d'une action héroïque, intéressante, merveilleuse, comme le récit de la *prise de Troie* par Enée (*Enéide*, ch. II et III), ainsi que le *R. dramatique*, narration détaillée d'un événement important qui vient de se passer, et qui tient au nœud et au dénoûment de l'intrigue, comme le récit de la *Mort d'Hippolyte* par Théramène (*Phèdre*, acte V).

En Musique, on appelle *Récit* ce qui est chanté par une voix seule ou joué par un instrument seul. — C'est encore, dans une symphonie, la partie exécutée par le sujet principal.

RÉCITATIF. Dans la Musique d'opéra, on appelle ainsi une sorte de chant, voisin de la parole, qui n'est point assujetti à une mesure rigoureuse, et qui doit être débité d'une manière plus ou moins soutenue : c'est une déclamation notée. Il est ainsi appelé parce qu'il s'applique à la narration ou *récit*, et qu'on s'en sert dans le dialogue dramatique. On distingue : le *Récitatif simple* ou *libre*, qui est accompagné par le piano ou la basse, et quelquefois par les deux ensemble : il n'est plus en usage qu'en Italie; le *R. accompagné*, auquel, outre la basse continue, on ajoute un accompagnement de violons; le *R. mesuré*, qui se change tout d'un coup en chant, et prend de la mesure et de la mélodie; il s'emploie au milieu d'un récitatif ordinaire, pour faire ressortir quelque passage remarquable; le *R. obligé*, qui est accompagné et coupé par les instruments, et qui *oblige*, pour ainsi dire, le récitant et l'orchestre à être attentifs et à s'attendre mutuellement.

RÉCLAME (du latin *reclamare*, rappeler). En Typographie, on appelle *Réclame* le mot qu'on mettait autrefois au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou même d'une page d'impression, et qui est le premier de la feuille, de la page suivante. Les réclames ne sont plus guère en usage. Aujourd'hui ce mot se dit plutôt de la note manuscrite qui rappelle au correcteur ou au metteur en pages le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve.

On appelle encore *Réclame* un petit article inséré dans le corps d'un journal, au milieu des nouvelles et des faits divers, et qui contient ordinairement l'éloge payé d'un livre, d'un objet d'art, qui est l'objet d'une *annonce* dans la même feuille.

Dans le Plain-chant, la *Réclame* est la partie du répons que l'on reprend avec le verset.

RECLUS, RECLUSE (du latin *reclusus*, enfermé). On appelait ainsi, au moyen âge, des pénitents qui se condamnaient à vivre enfermés dans une petite cellule, livrés à la prière et à la mortification : ces cellules étaient ordinairement attenantes à une église ou à un monastère. On en voit encore une dans la cathédrale de Bourges attenant à la chapelle Sainte-Barbe. On ne pouvait se faire *reclus* sans la permission de l'évêque ou de l'abbé de son monastère.

RECLUSION, peine afflictive et infamante qui consiste, en France, à être détenu dans une maison de force, et à être employé dans l'intérieur de la prison à des travaux déterminés par des règlements administratifs. La durée de la reclusion est de 5 ans au moins et de 10 ans au plus (Code pénal, art. 21, 22, etc.). Elle est de droit accompagnée de l'*exposition*, et emporte nécessairement la dégradation civique et l'interdiction légale.

Autrefois, on entendait par *Reclusion* l'action d'enfermer pour la vie un coupable dans un monastère. Les femmes adultères étaient punies de la reclusion.

RECOLEMENT (du latin *recolere*, reprendre, passer en revue), se disait autrefois de l'acte qui consistait à donner lecture à des témoins entendus dans une procédure criminelle, de la déposition qu'ils avaient faite, pour voir s'ils y persistaient.

Le *Récolement d'un inventaire* est l'acte constatant qu'on a vérifié tous les effets et meubles compris dans un inventaire.

RÉCOLTES (du participe latin *recollecta*, sous-entendu *poma*; fruits recueillis). Ce mot désigne à la fois l'action de recueillir les fruits de la terre, et les produits en nature qui en résultent. Lorsque ces produits sont des céréales, la récolte est dite *moisson*; lorsqu'il s'agit de fruits, elle prend le nom de *cueillette*. *Voy.* ces mots.

En Droit, les récoltes *pendantes par les racines* (c.-à-d. encore attachées au sol), et les fruits des arbres non encore recueillis, sont *immeubles*. Dès qu'ils sont détachés du sol, quoique non enlevés, ils sont *meubles*. La loi accorde privilége sur la récolte de l'année pour l'exécution du bail. *Voy.* PRIVILÉGE.

Les vols et les tentatives de vol de récoltes, lorsqu'ils n'ont pas été commis la nuit, ou par deux ou plusieurs personnes, sont jugés correctionnellement, et punis des peines portées en l'art. 401 du Code pénal. Lorsqu'ils ont été commis la nuit, par deux ou plusieurs personnes, ils sont jugés par les cours d'assises, et punis des peines déterminées par l'art. 388 du même Code.

RECOMMANDATION. En termes de Pratique, c'est l'opposition que l'on met à la sortie d'un prisonnier.

Un créancier qui a le droit d'exercer la contrainte par corps contre son débiteur peut le *recommander* lorsqu'il est déjà détenu pour un délit ou pour toute autre cause : l'individu *recommandé* est alors retenu, encore que son élargissement ait été prononcé. Le Code de procédure civile (art. 792-96) règle les formalités à observer dans la recommandation, et les obligations du recommandant.

Sous la Féodalité, on appelait *Recommandation* l'acte par lequel un propriétaire d'*alleu* cédait son domaine à quelque seigneur puissant, qu'il choisissait pour patron, et de qui il recevait immédiatement ce même domaine à titre de *bénéfice* ou *fief*, en se soumettant à certains services, à certaines charges.

RÉCOMPENSE. En termes de Droit, ce mot a la même signification qu'*indemnité*. On l'emploie, en matière de communauté entre époux, pour exprimer l'indemnité que l'un d'eux doit à l'autre pour tout ce que le premier a fait tourner à son profit personnel, des biens du second. Le Code Nap. (art. 1436-37) détermine le cas où la récompense est due.

RÉCONCILIATION. Outre son sens ordinaire, ce mot se dit, dans le langage ecclésiastique : 1° de l'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église et absous des censures qu'il avait encourues; 2° de la cérémonie qui se fait quand on bénit une église profanée et devenue ainsi incapable de servir à la célébration de l'office divin. La réconciliation est nécessaire lorsqu'il y a eu dans le lieu saint effusion criminelle du sang, meurtre, inhumation d'un excommunié, d'un hérétique ou d'un infidèle, ou quand une église a été consacrée par un évêque excommunié ou hérétique.

En Droit civil, l'action en séparation permise aux époux est éteinte par leur réconciliation survenue depuis les faits qui auraient pu autoriser cette action (Code Nap., art. 272 et 306).

RECONDUCTION (du latin *reconductio*, louage à nouveau), renouvellement d'une location ou d'un bail à ferme. On distingue la *Reconduction expresse*, qui se fait par écrit ou verbalement, par paroles expresses entre les parties, et la *Tacite reconduction*, continuation de la jouissance d'une maison, d'une ferme, d'un appartement, au même prix et aux mêmes conditions après l'expiration du bail, sans qu'il ait été renouvelé, et sans que le propriétaire s'y soit opposé (Code Nap., art. 1759 et 1776).

RECONNAISSANCE. Outre son sens moral de gratitude, ce mot a diverses autres acceptions.

Dans l'Art militaire, on appelle *Reconnaissance* une opération topographique ayant pour but d'examiner le théâtre d'une guerre et les dispositions de l'ennemi. Ce sont les officiers d'état-major qui sont chargés de faire les reconnaissances.

En Droit, c'est l'acte écrit contenant l'aveu d'un fait passé ou d'une obligation antérieure. La *reconnaissance d'enfant* consiste en une déclaration qui doit être inscrite sur les registres de l'état civil, et par laquelle on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel (Code Nap., art. 62).

C'est aussi l'écrit par lequel on constate qu'on a reçu une somme, soit par emprunt, soit en dépôt, ou autrement. Dans les établissements de prêt sur gages, au Mont-de-piété par exemple, on appelle *Reconnaissance* l'acte que l'administration remet à l'emprunteur, constatant la somme prêtée, ainsi que la nature et la valeur des effets déposés.

RECONVENTION (du latin *reconvenire*, actionner en retour), se dit, en Jurisprudence, de la demande que forme incidemment le défendeur contre celui qui en a lui-même formé une le premier contre lui, et devant le même juge. La *Reconvention* ou *Demande reconventionnelle* n'est admise que lorsque la demande du défendeur a de la connexité avec la demande principale ou peut lui servir de défense.

RECORDER, magistrat chargé en Angleterre de veiller à l'observation des lois dans les grandes villes qui ont le droit de juridiction, et qui sont le siége d'une *court of record* (d'une *cour à registre*, c.-à-d. dont les actes sont inscrits sur un registre). Le *recorder* de Londres remplit les fontions de juge de paix, soumet au souverain les condamnations à mort, et publie les arrêts de la cour de justice.

RECORS, jadis *Record* (du vieux français *recorder*, rappeler, constater), celui qu'un huissier ou un garde du commerce mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution et pour lui prêter main forte au besoin. Il ne se dit qu'en mauvaise part. *Voy.* GARDES DU COMMERCE.

RECOUPE, RECOUPETTE. En Agriculture, on appelle *Recoupe :* 1° la seconde coupe de trèfle et de foin qu'on fait dans une année; 2° la farine qu'on tire du son remis au moulin; *Recoupette*, une troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêmes.

En Architecture, on appelle *Recoupes* les menus morceaux qu'on abat des pierres lorsqu'on les taille pour les équarrir ou les mettre en œuvre. On se sert des recoupes, en les aplanissant avec la batte, pour affermir le sol des caves et les allées de jardin.

RECOUPEMENT. C'est, en termes d'Architecture, une retraite large qu'on laisse à chaque assise de pierre dure, dans les ouvrages construits sur un terrain dont la pente est escarpée, ou dans ceux qui sont fondés sous l'eau, comme les piles de pont, les digues, pour donner à ces constructions plus d'empatement et de solidité.

RECOURS (du latin *recursus*). En Droit civil, ce mot désigne l'action en garantie ou en dommages-intérêts que l'on a contre quelqu'un. La loi accorde un recours au cohéritier qui a payé au delà de ce dont il était tenu dans les dettes de la communauté; au codébiteur d'une dette solidaire qu'il a payée en entier; aux mineurs, aux interdits, contre leurs tuteurs, ou aux femmes mariées contre leurs maris (Code Nap., art. 875, 942, 1214 et suiv.).

*Recours en cassation. Voy.* POURVOI.

*Recours en grâce*, demande adressée au chef de l'État pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine prononcée par un jugement ou un arrêt.

RECOUSSE (de *recutere*, renvoyer la balle), reprise d'un bâtiment sur l'ennemi par un autre bâtiment de sa nation dans les vingt-quatre heures, à compter de l'instant où il a été amariné. On rend le navire à l'armateur, qui paye le tiers de sa valeur, comme droit de recousse. — Au moyen âge, ce mot s'étendait à la reprise de toute personne ou de toute chose enlevée de force. *Voy.* POSTLIMINIE.

RÉCRÉANCE (du latin barbare *recredentia*). On appelait autrefois ainsi, en matière de bénéfice, un jugement provisoire qui maintenait ou envoyait dans la jouissance d'un bénéfice en litige, pendant la durée du procès, celui des adversaires dont les droits étaient en apparence les plus fondés.

*Lettres de récréance. Voy.* LETTRE DE CRÉANCE.

RECRUTEMENT (de *recrue*, nouvelle levée, formé lui-même du vieux français *recroître*, croître de nouveau). Les divers modes de recrutement peuvent se réduire à deux, l'*Enrôlement libre* ou *Engagement volontaire*, et l'*Enrôlement forcé* ou *par appel*, qui, changeant de nom suivant les lieux et les temps, s'est appelé *ban* et *arrière-ban*, *milice*, *levée en masse* (*réquisition*, *landsturm*), *conscription*, etc.

Chez les anciens, tout Spartiate était soldat depuis 20 ans jusqu'à 60; à Athènes, les citoyens ne servaient que jusqu'à 40 ans. A Rome, le soldat romain se devait à sa patrie de 17 à 40 ans : tous les ans les tribuns légionnaires assemblaient les centuries dans le Champ-de-Mars, et choisissaient (*legebant*, d'où le mot *legio*) les citoyens qu'ils jugeaient aptes à servir. Sous les empereurs, les armées romaines ne se composèrent plus de citoyens seulement; elles se recrutèrent à prix d'argent, le plus

souvent parmi les esclaves et les barbares. En France, dans l'origine, tout Franc était tenu de suivre la bannière de son seigneur; et celui-ci devait, sur la convocation du roi, fournir un contingent déterminé d'hommes de pied et de cheval : c'est ce qu'on appelait le *ban* et l'*arrière-ban*. Depuis la création des armées permanentes, au xv$^{e}$ siècle, jusqu'en 1791, l'armée française se *recruta* principalement par des engagements volontaires et à prix d'argent : ces engagements étaient faits par des *racoleurs* (*Voy.* ce mot). Il y avait en outre la *milice*, dont l'organisation complète ne date toutefois que du règne de Louis XIV : elle n'était réunie qu'en temps de guerre, et se composait exclusivement de paysans et de bourgeois désignés par le sort : le tirage avait lieu à 16 ans et la durée du service était limitée à cinq ou six ans. En 1793 une levée en masse fut décrétée, et tous les Français âgés de 18 à 40 ans furent *requis* de se rendre sous les drapeaux.

En 1798, les réquisitions firent place à une *conscription militaire* comprenant tous les jeunes gens de 20 à 25 ans; les conscrits étaient répartis en 5 classes, suivant leur âge, et des lois particulières devaient déterminer le nombre de ceux qui seraient appelés sous les drapeaux : le remplacement était autorisé. Ce mode de recrutement fut usité pendant tout l'Empire. Celui qui est en usage aujourd'hui a été établi par la loi du 10 mars 1818, modifiée par celles du 9 juin 1824 et du 21 mars 1832. Tous les ans chaque département fournit un certain nombre de conscrits pris dans la classe de ceux qui ont atteint leur vingtième année et désignés par le sort. La durée du service est de 7 ans; le contingent annuel est de 80,000 hommes, et il peut être augmenté. La loi permet les remplacements et admet des exemptions et dispenses.

RECTANGLE (du latin *rectus*, droit, et *angulus*, angle), se dit, en Géométrie, soit d'un triangle qui a un angle droit, soit d'un parallélogramme dont les quatre angles sont droits : dans ce dernier sens, *Rectangle* s'emploie substantivement. C'est ce qu'on appelle dans le langage ordinaire un *Carré long*. *Voy.* PARALLÉLOGRAMME.

*Rectangulaire* se dit en général de toute figure dont les angles sont droits. — On appelle *Prisme rectangulaire* un prisme dont les angles dièdres latéraux sont tous égaux, c.-à-d. de 90 degrés.

RECTEUR (du latin *rector*, de *regere*, régir). Ce nom, qui à diverses époques a été donné à des fonctions de natures fort différentes, désigne spécialement aujourd'hui en France le haut fonctionnaire placé à la tête de chacune des *Académies universitaires*. Il y en eut 27 jusqu'en 1850 (un dans chaque ville où siégeait une cour d'appel); la loi du 15 mars 1850 en porta le nombre à 86; celle du 14 juin 1854 l'a réduit à 16.

Les recteurs sont nommés par le chef de l'État, sur la présentation du ministre; ils ont autorité sur les Facultés, les lycées, les colléges et les écoles, président les conseils académiques, inspectent et font inspecter dans leur académie les écoles de tous les degrés, nomment aux emplois d'instituteur communal, et peuvent, en cas d'urgence, suspendre provisoirement les professeurs de l'enseignement public, secondaire ou supérieur. Leurs attributions sont déterminées, partie par les décrets qui constituent l'Université impériale, partie par la loi du 15 mars 1850, par le décret du 9 mars 1852 et la loi du 14 juin 1854. M. Bizos a donné le *Memento des Recteurs*, 1853.

Autrefois, on donnait le titre de *Recteur* au chef de chacune des Universités de France. Celui de l'Université de Paris était tiré du corps de la Faculté des arts. On l'élisait pour trois mois seulement; mais il était communément continué pour deux ans. Le recteur portait une ceinture violette, avec un bourdaloue d'or au chapeau. Dans les cérémonies, il était précédé des *massiers* des quatre Facultés. Depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à celui de François I$^{er}$, le recteur gouverna en souverain, avec droit de justice haute et basse sur tout le pays latin, qui s'étendait alors sur toute la rive gauche de la Seine, de l'abbaye de Saint-Victor jusqu'au Pré-aux-Clercs; mais ce pouvoir ne tarda pas à être limité. Cependant, le titre de *Recteur* fut toujours très-considéré dans l'ancienne Université : Rollin est un des recteurs dont l'Université de Paris s'honore le plus.

Dans quelques provinces de France, et notamment dans la Bretagne, on donne au curé d'une paroisse le nom de *Recteur*.

RECTI.... (du latin *rectus*, droit), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques tels que *Rectiflore*, à fleurs droites; *Rectigrade*, qui marche droit; *Rectiligne*, en ligne droite, *Rectirostre*, qui a le bec droit, etc.

RECTIFICATION. En Chimie, on nomme ainsi une opération qui consiste à distiller de nouveau un liquide dans le but de l'obtenir à l'état le plus pur possible : on rectifie l'alcool, certains acides, etc.

En Géométrie, on appelle *Rectification d'une courbe* l'opération par laquelle on trouve une ligne droite égale en longueur à une ligne courbe donnée.

RECTO, mot latin francisé, s'emploie pour désigner la première page d'un feuillet, celle qui se trouve à droite lorsqu'on ouvre le livre. Ce nom vient de ce qu'autrefois chaque feuillet n'était numéroté qu'à la première des deux pages (*recto folio*). On oppose *recto* à *verso*, qui est la seconde page.

RECTORAT. *Voy.* RECTEUR.

RECTRICE (du latin *rectrix*, de *regere*, guider). En Ornithologie, on nomme *Pennes rectrices* les plumes de la queue des oiseaux, parce qu'elles leur servent comme de gouvernail pour se diriger dans leur vol. *Voy.* QUEUE et PLUMES.

RECTUM (du latin *rectum*, droit), la troisième et dernière portion du gros intestin, est ainsi appelée à cause de sa direction presque droite. Le rectum occupe la partie postérieure du bassin, et termine les voies digestives, en s'ouvrant à l'extérieur par l'orifice appelé *anus*. Le rectum reçoit les matières fécales, qui s'y accumulent comme dans une sorte de réservoir, avant d'en être chassées par l'acte de la défécation. Plusieurs animaux, le Musc, la Civette, etc., ont des glandes odorifères à cette extrémité. Chez plusieurs Ruminants, certains insectes, comme les OEstres, s'introduisent dans le rectum, pour y déposer leurs œufs. Chez l'homme, les vaisseaux sanguins s'y engorgent souvent d'un sang veineux qui s'écoule quelquefois au dehors. *Voy.* HÉMORROÏDES.

RECUIT ou RECUITE. En Chimie, on appelle ainsi l'opération que l'on fait subir aux métaux ductiles quand on les a trempés ou battus au marteau et qu'ils ont acquis trop de dureté. Elle consiste à faire rougir ces métaux et à les laisser refroidir lentement : ils reprennent ainsi l'élasticité qu'ils avaient perdue. *Voy.* ACIER.

En Peinture, la *Recuite* est l'opération par laquelle le peintre sur verre ou en émail parfond ses couleurs, en soumettant la pièce peinte à l'action du feu.

RECUL, mouvement qui se fait sentir dans les canons et les fusils quand ils font feu, et par lequel ils reviennent en arrière. Pour les gros canons, le recul peut aller jusqu'à près d'un mètre. Sur les navires, le recul est borné par la longueur de la *brague*, gros cordage qui lie la pièce à la muraille du bâtiment.

RECURRENT (du latin *recurrens*, de *recurrere*, revenir sur ses pas). En Anatomie, on nomme *Artères récurrentes*, plusieurs artères de l'avant-bras et une artère de la jambe, parce qu'elles semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance; *Nerfs récurrents*, les nerfs laryngés inférieurs.

En Arithmétique, on nomme *Série récurrente*, toute série dans laquelle chaque terme est formé par un certain nombre de termes qui le précèdent, d'après une même loi : telle est, par exemple, la suite

des nombres, 1, 3, 4, 7, 11, 18, 29, etc., dont chaque terme est égal à la somme des deux termes qui le précèdent immédiatement; telle est encore la série 1, 2, 5, 12, 29, 70, etc., dont chaque terme est formé par celui qui le précède de deux rangs, ajouté au double de celui qui le précède immédiatement.

En Minéralogie, *Récurrent* se dit d'une variété dans laquelle, en prenant les faces par rangées annulaires, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, on a deux nombres qui se succèdent plusieurs fois, comme 4, 8, 4, 8, 4.

En Prosodie, on nomme *Vers récurrents* les vers qui, lus à rebours, offrent les mêmes mots, le même sens, que de l'autre côté. Tel est ce vers latin :

Roma tibi subito motibus ibit amor.

On les appelle aussi *Vers sotadiques*, du nom du poëte grec Sotadès, leur inventeur.

RÉCUSATION, action de décliner la compétence d'un tribunal, d'un juge, d'un juré, d'un expert, d'un témoin, etc. Le Code de proc. civile (art. 378) et celui d'Instruction criminelle (art. 332, 399, etc.) déterminent les cas et les modes de récusation des juges de paix, juges, jurés, etc.

REDAN (pour *redent*, dérivé de *dent*), terme de Fortification, se dit des angles saillants et rentrants, pratiqués de distance en distance dans les circonvallations pour flanquer l'enceinte, et se protégeant réciproquement. — Il s'emploie aussi, en Architecture, pour désigner ces ressauts qu'on pratique de distance en distance à la retraite d'un mur construit sur un terrain en pente, pour le mettre de niveau dans chacune de ses distances; ou dans une fondation, à cause de l'inégalité de consistance du terrain ou d'une pente escarpée.

RÉDEMPTION (en latin *redemptio*, de *redimere*, racheter), c.-à-d. *rachat*. Ce terme désigne spécialement, dans la Religion chrétienne, le rachat du genre humain par N.-S. Jésus-Christ. — Les Juifs donnaient le nom de *Rédempteur* à Dieu même, parce qu'il les avait rachetés de la servitude d'Égypte.

*Rédemption* se dit aussi du rachat des captifs chrétiens qui sont au pouvoir des infidèles. Une Communauté religieuse qui s'était vouée à cette œuvre avait reçu le nom d'*Ordre du Rédempteur* : on l'appelait aussi l'*Ordre de la Merci*. — On connaît encore sous ce nom un ordre fondé plus récemment dans le royaume de Naples par le bienheureux Liguori.

REDEVANCE (de *devoir*). Sous le régime féodal, on donnait ce nom à une charge annuelle qui était le prix d'un fonds concédé originairement sous la condition de ce payement. Il y avait des redevances en argent, en denrées, en corvées, ou en devoirs personnels.

REDHIBITION (du latin *redhibitio*, action de r'avoir), se dit, en Jurisprudence, de l'action attribuée à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse, action qui a pour but d'en faire annuler la vente (Code Nap., art. 1648). *Voy.* VICES RÉDHIBITOIRES.

RÉDIMÉS (PAYS), nom donné avant 1789 aux provinces de France qui avaient acheté l'exemption du droit de gabelle (*V.* GABELLE). — Aujourd'hui on appelle encore *villes rédimées* celles qui ont obtenu le droit d'établir un octroi à la charge de payer pour les habitants la contribution personnelle.

REDINGOTE (de l'anglais *riding-coat*, vêtement pour monter à cheval). Ce mot, dont on connaît assez la signification actuelle, désignait primitivement une espèce de casaque plus ample et plus longue que l'habit ordinaire, et dont on ne se servait que dans les temps de pluie, de gelée ou pour monter à cheval. L'usage en fut importé d'Angleterre en France en 1725.

REDOUBLEMENT. En Grammaire, on appelle ainsi la répétition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement de certains temps des verbes. Les langues sanscrite, grecque, latine, allemande, etc., ont des redoublements : ainsi, en grec, le verbe *tiô* fait au parfait *tétika;* en latin, *tango* fait *tetigi*, en allemand, *geben* fait au participe *gegeben.*

En Musique, on nomme *Redoublement* toute note qui, dans un accord, est doublée, répétée, à une ou plusieurs octaves. L'accord *ut mi sol ut* n'est autre chose que l'accord *ut mi sol*, dont la fondamentale *ut* a été doublée à l'octave.

*Rimes redoublées*. *Voy.* RIME.

REDOUL ou REDOU, nom vulgaire d'une plante appelée par les Botanistes *Coriaria*, et rapportée par les uns à la famille des Ochnacées, par les autres à celle des Malpighiacées. C'est un arbuste des régions tropicales et des contrées méridionales de l'Europe, que l'on cultive aussi dans les pépinières des environs de Paris pour l'ornement des jardins. Il s'élève à 1 mètre ou $1^m$,50, porte des fleurs blanchâtres, en grappes, et se multiplie de graines, de rejetons, et par l'éclat de ses racines. En Languedoc, les feuilles du *Redoul à feuilles de myrte* (*C. myrtifolia*) sont séchées, réduites en poudre et employées à la préparation des cuirs (d'où le nom de *Coriaria*, corroyère); ses fruits sont employés par les teinturiers pour la teinture en noir des étoffes. Les feuilles et les fruits sont vénéneux. Par une fraude coupable, on mêle quelquefois les feuilles de redoul au sené.

REDOUTE (de l'italien *ridotto*, asile, réduit), petit fort détaché, que l'on construit en maçonnerie ou simplement en terre, et qui est disposé pour recevoir de l'artillerie : il consiste en un simple rempart avec fossé et présente de 3 jusqu'à 8 fronts, suivant les circonstances et les lieux. On construit une redoute pour prolonger la défense d'une place, pour défendre un point stratégique, pour arrêter la marche de l'ennemi, etc. — En Italie et dans plusieurs villes de France, on donne le nom de *Redoutes* à des lieux publics où l'on s'assemble soit pour jouer aux jeux de hasard, soit pour danser, etc.

REDOUTÉE (de P.-J. *Redouté*, peintre de fleurs), *Redoutea*, *Fugosia*, genre de la famille des Malvacées, renferme des plantes exotiques, remarquables par la beauté et l'élégance de leurs fleurs. La *Redoutée hétérophylle*, qui croît à l'île St-Thomas, est cultivée dans nos parterres.

RÉDOWA, danse récemment mise à la mode : c'est une walse qui tient de la polka et de la mazurka.

RÉDUCTION (du latin *reducere*, réduire). En Géométrie, on appelle ainsi une opération par laquelle on change une figure en une autre semblable, mais plus petite, et celle par laquelle on divise une figure en plusieurs parties : on emploie à cet effet le *Compas de réduction*, l'*Échelle de réduction*, le *Quartier de réduction*. *Voy.* ces mots.

En Arithmétique et en Algèbre, on entend en général par *Réduction* la conversion d'une quantité en une autre quantité équivalente, mais plus simple : ainsi $2+3-4-3+6+4$ se réduit à $2+6$; $4a+9bc+2a-3bc$ se réduit à $6a+6bc$. Cette simplification, qu'on appelle la *Réduction des termes semblables*, s'exécute, en algèbre, de la manière suivante : on ajoute ensemble tous les coefficients précédés du signe $+$, puis tous les coefficients précédés du signe $-$; on prend ensuite la différence de ces deux sommes, et on fait de cette différence le coefficient du nouveau terme, devant lequel on met le signe des coefficients qui étaient en excès. — Pour la *réduction* d'une fraction *à sa plus simple expression*, ou de plusieurs fractions *à un même dénominateur*, *Voy.* FRACTION et DÉNOMINATEUR.

En Chimie, on appelle *Réduction* l'opération par laquelle on enlève l'oxygène à un oxyde métallique pour mettre le métal à nu. La plupart des oxydes sont réductibles à l'aide du charbon, qui s'empare de l'oxygène pour former de l'acide carbonique qui se volatilise.

En Chirurgie, c'est l'action de remettre à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles

quelconques qui ont formé des hernies. La réduction des fractures comprend trois temps : l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. Celle des hernies se fait au moyen d'une pression méthodique qui constitue le *taxis*. *Voy*. ces mots.

Dans les arts du Dessin, on entend par *Réduction* la copie que l'on fait d'un objet en lui donnant la même forme, mais une moindre grandeur. MM. Gavard, Colas, Sauvage, etc., sont parvenus à exécuter cette opération avec une grande précision au moyen de procédés mécaniques. *V*. PANTOGRAPHE et MOULAGE.

En Logique, on appelle *Réduction à l'absurde*, une méthode par laquelle on démontre une proposition en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde, ou conduirait à des conséquences entachées des mêmes vices.

RÉDUIT. En termes de Fortification, ce mot désigne un retranchement qui consiste en une petite demi-lune ménagée dans une grande. Les assiégés s'y renferment quand la grande est enlevée.

RÉDUVE, *Reduvius* (du latin *reduvia*, envie, parce qu'on a comparé la cuisson que fait éprouver la piqûre de ces insectes à celle des envies), genre d'insectes Hémiptères homoptères, type de la tribu des Réduviens, renferme des insectes très-carnassiers, très-agiles à la course, de couleurs variées, et qui vivent tantôt sur les fleurs, tantôt dans nos habitations : tête ovoïde, yeux saillants; antennes de 4 articles, élytres presque membraneuses; corps velu, etc. L'espèce type est le *Réduve masqué* (*R. personatus* ou *R. quisquilius*), ainsi appelé parce qu'il se couvre de poussière pour se dérober aux regards : il habite nos maisons et s'attaque de préférence aux punaises et aux mouches; malheureusement il n'est pas assez répandu pour en détruire un grand nombre; sa piqûre est très-douloureuse.

La tribu des *Réduviens* comprend 4 familles : les *Saldides*, les *Hydromérites*, parmi lesquels on remarque l'*Araignée d'eau* (*Voy*. GERRIS); les *Réduviides* et les *Aradides*. Dans cette dernière famille est compris le groupe des Cimicites ou Punaises.

REFAIT, nom donné, en termes de Vénerie, au bois des cerfs, des daims ou des chevreuils, lorsqu'il vient de repousser.

REFEND, action de fendre, de partager. En termes de Construction, on appelle *mur de refend* un mur intérieur qui sépare les pièces d'un bâtiment; *pierre de refend*, une pierre angulaire. — On appelle *Refends* ces lignes plus ou moins creuses qu'on taille entre les pierres pour marquer les assises des pierres ou pour empêcher qu'on n'en aperçoive les joints. Quelquefois on taille en *refends* toute la surface d'un mur ou d'une devanture.

En Menuiserie, on nomme *Refend* un morceau de bois ou une tringle enlevée à un ais trop large. Du *bois de refend* est du bois scié en long.

RÉFÉRÉ (du latin *referre*, rapporter), procédure sommaire qui a pour but de faire statuer provisoirement et avec rapidité soit sur les difficultés survenues dans le cours de l'exécution d'un jugement, soit sur toute autre affaire urgente. Cette procédure consiste en une assignation donnée directement et un exposé verbal des moyens des parties. La demande est portée à une audience tenue à cet effet par le président du tribunal de 1re instance. La décision qui intervient est appelée *Ordonnance de référé:* elle est exécutoire par provision, et même, si le besoin l'exige, sans caution et quelquefois sur minute. L'appel est le seul mode de recours admis contre elle : il doit être interjeté dans la quinzaine (Code de proc., art. 806-812). — Ce mode de procédure a été introduit par un édit de 1685 pour le Châtelet de Paris. — On doit à M. Bilhard un *Traité des Référés*, et à M. Debelleyme un recueil d'*Ordonnances sur requêtes et sur référés*.

RÉFÉRENDAIRE (du latin *a referendis*, qui est chargé des choses *à rapporter*). On donne le nom de *Référendaires :* 1° à un des ordres de magistrats de la *cour des comptes :* ce sont ceux qui font sur les pièces de comptabilité les *rapports* sur lesquels prononcent les conseillers maîtres; — 2° à douze officiers ministériels qui forment auprès du ministre de la Justice un conseil chargé exclusivement de la poursuite des demandes relatives aux titres, majorats et dotations, ainsi qu'aux remises ou réductions des droits de sceau affectés à l'expédition des lettres de naturalisation, de service à l'étranger, de réintégration dans la qualité de Français, d'addition ou de changement de nom et de dispenses pour mariage : on appelle ceux-ci *Référendaires au sceau*. Cet office existe en France depuis 1522.

Sous la première race de nos rois, on appelait *Grand référendaire* un officier dont la charge équivalait à celle de chancelier et de garde des sceaux. — De nos jours, on a donné le titre de *Grand référendaire du Sénat*, *de la Chambre des Pairs*, à celui des sénateurs ou des pairs qui appose le sceau de l'assemblée aux actes émanés d'elle, et qui a la garde de son palais, de ses archives et de sa bibliothèque.

RÉFLECTEUR, se dit de tout appareil destiné à réfléchir les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. On nomme particulièrement ainsi les miroirs métalliques au moyen desquels on concentre sur un point donné la lumière ou la chaleur d'un foyer lumineux ou calorifique : tels sont les divers abat-jour ou réverbères qu'on adapte aux lampes, aux quinquets, et les miroirs paraboliques employés à l'éclairage des phares. Les *réflecteurs* augmentent la lumière produite par la flamme en l'empêchant de se répandre en tous sens et la rejetant dans la direction la plus utile.

*Cercle réflecteur*. *Voy*. RÉFLEXION (INSTRUMENTS A).

RÉFLEXION (du latin *reflexio*, formé de *re* pour *retro*, en arrière, et *flectere*, plier, courber). En Physique, on entend par *Réflexion* la répulsion d'un rayon, soit lumineux, soit calorifique, soit sonore, produite par la rencontre d'un obstacle. Cette répulsion a lieu suivant une loi qui s'applique à la fois à la lumière, à la chaleur et aux mouvements de tous les corps élastiques : 1° le rayon incident et le rayon réfléchi sont dans un même plan, perpendiculaire à la surface réfléchissante, si cette surface est plane; passant par la normale menée au point de réflexion, si cette surface est courbe; 2° l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. La partie de la Physique qui traite de la réflexion de la lumière prend le nom de *Catoptrique*.

On nomme *Instruments à réflexion*, des instruments astronomiques dont on se sert, dans les voyages de long cours, pour prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon, pour mesurer les distances de la lune au soleil, etc. Ces instruments, fondés sur les principes de la catoptrique, tirent leur nom de ce qu'on y adapte un miroir métallique destiné à réfléchir la lumière. Les octants et les sextants sont des instruments à réflexion; le plus parfait de ces instruments est le *Cercle réflecteur* de Borda, qui embrasse la circonférence entière.

En Philosophie, on entend par *Réflexion* tantôt la faculté de se recueillir avant de porter un jugement ou de prendre un parti, et alors *réflexion* est synonyme de *méditation ;* tantôt la faculté qu'a l'âme de se replier sur elle-même pour observer ses propres opérations : c'est ce qu'on nomme aussi l'observation interne. La *Réflexion* ainsi comprise est l'instrument des études psychologiques, comme la *sensation* et l'observation externe sont les instruments des sciences physiques : c'est ce qui a fait dire à Locke que toutes nos idées ont leur origine dans la Sensation ou dans la Réflexion.

REFLUX, mouvement rétrograde de la mer, opposé au *flux*. *Voy*. MARÉE.

RÉFORME. En matière de Religion, on entend par *Réforme* tantôt le retour à l'ancienne discipline,

par exemple la réforme des Bernardins de la Trappe, due à Rancé, celle des Carmélites, due à Ste Thérèse, etc.; tantôt le changement introduit au XVIe siècle dans la religion par Luther, Calvin et leurs adhérents. *Voy.* RÉFORME au *Dict. univ. d'H. et de G.*

En Politique, le mot *Réforme* a été beaucoup employé dans ces derniers temps, surtout en France et en Angleterre, pour désigner la *Réforme électorale*, la *Réforme parlementaire.* Une réforme parlementaire a été accomplie en Angleterre en 1832. On sait à quelles conséquences l'abus de ce mot *Réforme* a conduit la France en 1848.

Dans l'Administration de la guerre, on appelle *Réforme* le licenciement partiel d'une armée, la réduction d'un corps de troupes à un moindre nombre. — On appelle *Congé de réforme* le congé délivré par le conseil d'administration d'un régiment à un militaire incapable de faire un service actif, sur le certificat des officiers de santé délégués à cet effet; — *Traitement de réforme*, celui de l'officier sans emploi qui, n'étant plus susceptible d'être rappelé à l'activité, n'a pas de droits acquis à la pension de retraite : la quotité en est déterminée d'après le *minimum* de la retraite de son grade, à raison d'un trentième pour chaque année de service effectif. On emploie cette même expression dans les autres administrations en un sens analogue.

*Réforme julienne*, *grégorienne*. *Voy.* ANNÉE.

REFOULOIR, bâton garni, à l'une de ses extrémités, d'un gros bouton aplati, et qui sert à bourrer les pièces de canon.

RÉFRACTAIRE (du latin *refragari*, résister), se dit, en Chimie, de toute substance difficilement altérable par la chaleur et infusible à l'action du chalumeau : tels sont certains grès, les argiles qui ne renferment point de calcaire, etc. Ces substances sont d'un grand secours pour la construction des fourneaux et des creusets.

Pendant la Révolution le mot *Réfractaire* devint synonyme de rebelle à la loi. On donna d'abord ce nom indistinctement à tous les prêtres ou fonctionnaires publics qui avaient refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. — On l'appliqua ensuite aux soldats qui, appelés par le sort à faire partie de l'armée, refusaient de se rendre sous les drapeaux ou désertaient avant d'arriver au corps. Les décrets du 12 oct. 1802 et du 28 oct. 1808 créèrent des dépôts ou compagnies de discipline pour recevoir ceux des réfractaires qu'on pourrait arrêter : ils étaient surtout employés aux travaux des routes, des canaux, des réparations des places fortifiées, etc. Les lois du 10 mars 1818 et du 21 mars 1832 ont attribué aux tribunaux civils et militaires l'application des lois relatives à cette sorte de rébellion.

RÉFRACTION (du latin *refringere*, briser), déviation ou changement de direction qu'éprouve la lumière en passant d'un milieu dans un autre. L'étude de la réfraction est l'objet de la Dioptrique.

On appelle *angle de réfraction*, l'angle que forme le rayon réfracté avec le prolongement de la normale, ou perpendiculaire élevée, au point de rencontre du rayon avec le second milieu, sur le plan d'incidence; *plan de réfraction*, le plan de l'angle de réfraction. Un rayon incident ne donne naissance en général qu'à un seul rayon réfracté : on dit alors que la réfraction est *simple*. On appelle *double réfraction*, le phénomène qui se présente dans certains corps, tels que le spath d'Islande, le cristal de roche, etc., dans lesquels un seul rayon incident donne naissance à deux rayons réfractés.

*Réfraction simple*. Les phénomènes de la réfraction se résument ainsi : 1° le plan de réfraction coïncide toujours avec le plan d'incidence; 2° le rapport des sinus d'incidence et de réfraction est constant pour les mêmes milieux : ce rapport s'appelle l'*indice de réfraction* (*Voy.* ce mot); 3° tout rayon qui tombe perpendiculairement sur la surface commune des deux milieux n'est pas réfracté, et suit sa marche en ligne droite; 4° la réfraction est plus forte à mesure que le rayon tombe plus obliquement; 5° si le milieu dans lequel entre un rayon de lumière est plus dense que celui qu'il quitte, s'il passe, par exemple, de l'air dans l'eau, ou de l'eau dans le verre, le rayon, en se réfractant, se rapproche en général de la normale; il s'en écarte, au contraire, en passant d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense. — Les effets de la réfraction peuvent se constater à chaque instant : si l'on plonge, par exemple, un bâton dans l'eau, il paraît alors brisé. La réfraction nous fait aussi voir les objets plongés dans l'eau plus gros qu'ils ne le sont; elle est cause que les poissons nous paraissent plus près de la surface, et que les bassins ou les rivières ne nous semblent pas aussi profonds qu'ils le sont réellement. Elle nous fait voir les astres à leur lever avant le moment où les rayons qui en émanent pourraient arriver directement jusqu'à nous; l'effet de cette réfraction continue jusqu'à ce que les astres soient arrivés à leur zénith, et que leurs rayons tombent perpendiculairement sur l'atmosphère. L'aurore et le crépuscule sont également produits par la réfraction et par la réflexion, qui ont lieu dans l'air, des premiers ou des derniers rayons du soleil.

*Double réfraction*. Lorsqu'on tient un rhomboïde de spath d'Islande au devant de l'œil, et qu'on regarde au travers et contre le jour une épingle ou un objet délié, on en voit deux images distinctes, et, si l'on fait tourner le rhomboïde dans son plan pour qu'il accomplisse une révolution complète, les deux images tournent pareillement d'une circonférence entière. On observe les mêmes effets si l'on pose le rhomboïde sur une feuille de papier blanc où l'on a tracé des lignes. On appelle *biréfringents* ou *doublement réfringents*, les corps qui présentent ce phénomène. On ne l'observe pas dans les liquides et les gaz, mais on le constate dans tous les solides cristallisés qui n'ont pas pour forme primitive le cube ou l'octaèdre régulier. Dans un cristal doué de la double réfraction, il y a toujours une ou deux directions suivant lesquelles un rayon de lumière ne se divise jamais : ces directions, appelées les *axes optiques* du cristal, ou simplement les *axes*, ont toujours une certaine symétrie par rapport aux faces naturelles de la forme cristalline. Les cristaux sont dits *à un axe*, comme le spath d'Islande, la tourmaline, le corindon, le quartz, la glace, etc., ou *à deux axes*, comme le salpêtre, l'aragonite, le borax, le sucre, le feldspath, etc., suivant qu'ils offrent une ou deux semblables directions d'indivisibilité.

Dans les cristaux à un axe, l'axe optique coïncide toujours avec l'axe cristallographique; lorsqu'un rayon de lumière ne se meut pas suivant l'axe du cristal, il donne, en se réfractant, deux rayons, dont l'un appelé *rayon ordinaire*, reste soumis aux lois générales de la réfraction, tandis que pour l'autre, nommé *rayon extraordinaire*, le plan de réfraction ne coïncide pas, en général, avec le plan d'incidence, et que les sinus d'incidence et de réfraction cessent d'être dans un rapport constant. Dans les cristaux à deux axes, la marche de la lumière est encore plus compliquée : car il n'y a plus de rayon ordinaire, et les deux rayons qui y naissent par la division d'un rayon incident ne suivent ni l'un ni l'autre les lois générales de la réfraction. La double réfraction présente certaines relations avec les phénomènes de *polarisation*. *Voy.* ce mot.

Descartes a fait connaître les lois de la réfraction simple. Huyghens, et plus tard Malus, Wollaston, Fresnel, MM. Biot, Arago et Brewster ont étudié les lois de la double réfraction. M. F. Bernard a récemment imaginé un *Réfractomètre*.

RÉFRANGIBILITÉ, propriété que possèdent les

rayons lumineux d'être plus ou moins susceptibles d'être réfractés. Si l'on peut séparer au moyen du prisme les sept rayons de couleur différente qui composent le spectre solaire, c'est que ces rayons étant d'une réfrangibilité différente vont au sortir du prisme former leur image en des points différents, et rendent ainsi leur séparation complète et distincte. Les couleurs du prisme se classent, sous le rapport du plus ou moins de réfrangibilité, dans l'ordre suivant : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet.

RÉFRIGÉRANT (du lat. *refrigerare,* rafraîchir). En Chimie, on appelle *Réfrigérant* le vaisseau qui entoure le chapiteau ou le serpentin d'un alambic, et qu'on remplit d'eau froide pour y favoriser la condensation des vapeurs. *Voy.* ALAMBIC.

*Mélanges réfrigérants*, mélanges propres à produire un froid artificiel. Voici les plus usités : I. Une partie de sel marin et 3 de glace pilée; il produit un abaissement de température de — 20° : c'est à l'aide de ce mélange que les limonadiers font leurs glaces; — II. 3 parties de chlorure de calcium cristallisé et 2 de glace pilée : il sert à la congélation du mercure; préalablement refroidi par le mélange précédent, il descend jusqu'à — 55°; — III. 8 parties de glace pilée et 10 d'acide sulfurique faible; — IV. 3 parties de sulfate de soude et 2 d'acide azotique étendu, etc.

RÉFRINGENT (du latin *refringere*, briser), se dit, en Optique, d'un corps qui fait dévier de leur direction les rayons de lumière qui y entrent (*Voy.* INDICE DE RÉFRACTION). On appelle *Biréfringent,* tout corps qui produit une double réfraction.

REFUGE (DROIT DE), du latin *refugium. V.* ASILE.

Les Israélites donnaient le nom de *Villes de refuge* à des villes où se retiraient ceux qui avaient commis un meurtre involontaire, et desquelles ils ne pouvaient sortir qu'après s'être excusés juridiquement. Il y avait dans la Judée six *villes de refuge :* Cédès, Hébron, Sichem, Bosor, Gaulon et Ramoth.

*Maison de refuge*, nom donné à certaines maisons d'asile pour les indigents, et particulièrement à des communautés religieuses destinées à recevoir les femmes qui veulent se retirer du désordre ou vivre dans la retraite : telles étaient, à Paris, le *Refuge des filles*, fondé rue Saint-Honoré en 1492; les *Madelonnettes* (1618), qui servent aujourd'hui de prison pour les femmes; le *Refuge de Sainte-Pélagie* (1691), etc.; telles sont encore actuellement les maisons de refuge de la rue de Vendôme (*Filles du Sauveur*), de la rue d'Enfer (*Filles du Bon Pasteur*), de la rue Saint-Jacques (*Dames de Saint-Michel*) où se retirent les femmes qui plaident en séparation, de la rue des Postes (*Filles repenties*). Ces maisons sont régies par le décret impérial du 26 décembre 1810 et la loi du 24 mai 1825.

RÉFUGIÉS. On nomme spécialement ainsi les Calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes en 1685 fit sortir de France. On doit à M. Ch. Weiss l'*Histoire des réfugiés protestants de France* (1853).

On nomme *Réfugiés politiques* les proscrits qui ont quitté leur patrie par suite de révolutions politiques. Ils sont, dans les pays qui les accueillent le plus souvent, notamment en France et en Angleterre, l'objet d'une législation spéciale. *Voy.* ÉTRANGERS.

REFUS DE SACREMENT, DE SÉPULTURE. *Voy.* SACREMENT, SÉPULTURE.

RÉFUTATION. On nomme spécialement ainsi en Rhétorique la partie du discours où l'orateur détruit les moyens de l'adversaire : on la place tantôt avant, tantôt après la *confirmation.*

REGAIN (c.-à-d. *second gain*), nom donné, en Agriculture, à la seconde et à la troisième coupe d'herbe que l'on fait dans les prairies. Sous le point de vue économique, le *regain* est généralement peu profitable : le fauchage et la dessiccation exigent ordinairement plus de dépenses que le foin lui-même. — Administré aux chevaux, le *regain* est pour eux un aliment de beaucoup inférieur au foin : il les échauffe, il excite la soif et dispose à la pousse. Pour les bêtes bovines, au contraire, il favorise l'engraissement et procure une lactation très-abondante.

RÉGALE (du latin *regalis*, royal). La *régale* était le droit qu'avaient les rois de jouir de certains revenus et de certains bénéfices ecclésiastiques. *Voy.* RÉGALE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Musique, on appelait *Régale* le plus ancien des tuyaux de l'orgue : c'était un jeu d'anches, à tuyaux très-courts. — C'est aussi le nom d'une espèce de clavecin qui, au lieu de cordes, avait des touches de bois. On l'appelait aussi *R. de Barbarie.*

*Eau régale. Voy.* EAU.

RÉGALEC (du latin *rex halecorum*, roi des harengs), poisson peu connu, qu'on croit être un Gymnètre, et dont on a fait à tort un genre particulier, a été ainsi appelé par les pêcheurs norwégiens parce qu'on le rencontre au milieu de légions de harengs.

REGARD. On nomme ainsi, en Architecture, des ouvertures maçonnées, pratiquées d'espace en espace pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, etc., et où sont quelquefois établis des robinets servant à la distribution des eaux.

RÉGATES (de l'italien *regata,* même signification). Ce nom, qui d'abord n'était donné qu'aux joutes ou courses de gondoles qui ont lieu à Venise sur les canaux, a été depuis étendu à toutes les courses en bateau ou en canot, surtout à celles qui ont lieu dans les fêtes des ports de mer : Le Havre a tous les ans des régates qui sont très-suivies.

RÉGENCE (du latin *regere*, gouverner), dignité de celui qui gouverne un État pendant la minorité ou l'absence du souverain. Il se dit aussi du temps que la régence dure. En France, on cite les régences de Baudouin de Flandre pendant la minorité de Philippe Ier (1060-67); de Blanche de Castille pendant la minorité et la première croisade de son fils saint Louis (1226-36 et 1248-54); du dauphin Charles (depuis Charles V) pendant la captivité de son père Jean le Bon (1356-64); des ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, oncles du roi, pendant la minorité et la démence de Charles VI (1377-84 et 1392-1422); d'Anne de Beaujeu pendant la minorité de son frère Charles VIII (1483-91); de Catherine de Médicis sous Charles IX (1560-65) et sous Henri III (1574); de Marie de Médicis pendant la minorité de son fils Louis XIII (1610-17); d'Anne d'Autriche pendant celle de Louis XIV (1643-51); enfin du duc d'Orléans pendant celle de Louis XV, son petit-neveu (1715-23) : cette dernière est spécialement connue en France sous le nom de *la Régence.*

Dans la plupart des États européens, le cas de régence est prévu par la constitution et réglé diversement (*V.* MINORITÉ). Une loi votée en 1842 donnait la régence au prince le plus proche du trône et âgé de 21 ans. Un sénatus-consulte du 17 juillet 1856 a conféré la régence à l'Impératrice-mère.

*Régence* se dit aussi du gouvernement de certaines villes (régence d'Amsterdam, de Kiel, etc.), ou de certains États, notamment des États barbaresques.

RÉGÉNÉRATION. *Voy.* PALINGÉNÉSIE.

RÉGENT, celui qui exerce la régence. *Voy.* ci-dessus RÉGENCE et l'art. RÉGENT au *Dict. univ. d'H. et de G.*

On donnait autrefois le nom de *Régents* aux professeurs de tous les collèges : cette dénomination a été maintenue dans les collèges communaux. — On appelait *Docteurs régents* les docteurs qui professaient la théologie, le droit ou la médecine.

On nomme encore *Régent* chacun des membres qui composent le conseil de la Banque de France.

*Le Régent*, diamant célèbre. *Voy.* DIAMANT.

RÉGICIDE (du latin *regicida*, formé de *rex, regis,* roi, et *cædere*, tuer), assassinat d'un roi. Cet attentat a été longtemps puni des supplices les plus cruels : en France, avant 1789, les régicides étaient écartelés

ou périssaient sur la roue; aujourd'hui ils sont punis de la peine du *parricide* (*Voy.* ce mot). — Parmi les plus fameux régicides, on cite J. Clément, meurtrier de Henri III; Ravaillac, de Henri IV; Damiens, qui attenta aux jours de Louis XV; Louvel, meurtrier du duc de Berry; Fieschi, Orsini, auteurs de machines infernales contre L.-Philippe et Napoléon III.

A l'époque de la restauration des Stuarts en Angleterre et de celle des Bourbons en France, les partisans de ces deux familles appliquèrent la qualification de *régicides* aux personnes qui avaient condamné à mort Charles Ier et Louis XVI : ces derniers furent bannis de France en 1815.

RÉGIE (du latin *regere,* diriger, gérer), administration de biens à la charge d'en rendre compte. Ce mode de perception peut s'appliquer aux revenus privés et aux revenus publics. Un particulier donne ses biens *en régie*, quand il confie à un tiers, dit alors *régisseur,* la perception des revenus qu'ils peuvent produire, moyennant un salaire fixe ou éventuel, se réservant les chances de plus-value ou de moins-value. Quand il s'agit de revenus publics, on appelle *régie* la perception directe de ces revenus par les employés de l'État, notamment celle des impôts fondés sur un monopole; c'est ainsi que l'on dit: la *Régie des tabacs*, la *R. des poudres, des cartes, des contributions indirectes.*— On appelle *Régie intéressée* celle où le régisseur a une part des produits, comme cela a lieu pour les droits d'enregistrement.

La *Régie* a remplacé avantageusement la *Ferme* dans la perception des revenus publics : ce changement fut introduit par Law sous la Régence.

*Mettre des travaux publics en régie*, c'est les faire exécuter sous la surveillance d'agents de l'État, au compte du soumissionnaire qui n'a pas tenu ses engagements.

RÉGIME (du latin *regimen*, de *regere*, gouverner, conduire). En Économie sociale, on entend par ce mot toute manière de gouverner un État, de constituer une société. On dit en ce sens: *Régime féodal*, *R. despotique*, *R. représentatif*, *R. constitutionnel,* etc. On oppose l'*Ancien régime,* qui existait en France avant 1789, au *Nouveau régime*, né de la Révolution. — On appelle *Régime féodal* l'organisation féodale : l'Assemblée nationale détruisit ce régime par son décret du 4 août 1789, qui abrogeait tous les droits et devoirs tant féodaux que censuels, réels ou personnels, les justices seigneuriales, les dîmes de toute nature, les priviléges pécuniaires, etc.

En Jurisprudence, on distingue le *Régime de la communauté* et le *R. dotal*. Le premier est l'ensemble des dispositions qui régissent la société conjugale quand les époux vivent en communauté; le second est celui qui la régit lorsque la dot reste la propriété de la femme (*Voy.* DOT et COMMUNAUTÉ). Le Code Nap. (livre III, titre V) règle tout ce qui concerne ces deux régimes. M. Seriziat a donné un *Traité*, et M. Ginoulhiac, une *Hist. du Régime dotal.*

En Médecine, on entend par *Régime* l'usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, aussi bien dans l'état de santé que dans celui de maladie. *V.* DIÈTE et HYGIÈNE.

En Grammaire, le *Régime* est le mot qui dépend d'un verbe ou d'une préposition, et qui en forme le complément. On distingue le *Régime direct,* sur lequel tombe directement l'action du verbe, ou qui est l'objet immédiat de cette action (exemple : Aimer *Dieu,* servir *son pays*); et le *R. indirect*, sur lequel cette action ne tombe pas directement: en français, le régime indirect est toujours précédé d'une préposition, exprimée ou sous-entendue (exemple : Plaire *à Dieu*, *lui* adresser ses prières; venir *d'Amérique*). Le régime direct répond à la question *qui* ou *quoi?* le régime indirect, aux questions *à qui? de qui? par qui?* etc.; *à quoi? de quoi?* etc.

En Botanique, on appelle *Régime* un mode d'inflorescence et de fructification propre à certains palmiers et aux bananiers: c'est un assemblage de fleurs ou de fruits, formant une grappe énorme à l'extrémité des rameaux.. On le nomme aussi *Spadice*.

RÉGIMENT (du bas latin *regimentum*, dérivé de *regimen*, gouvernement, administration), corps de troupes commandé par un colonel.

Dans l'armée française, le *Régiment* est l'unité militaire administrative. Il y a des régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de génie.

Les régiments d'infanterie se fractionnent en *bataillons;* ceux de cavalerie en *escadrons :* les bataillons se subdivisent à leur tour en *compagnies*, et les escadrons en *pelotons*. Chaque régiment a 3 bataillons ou de 5 à 6 escadrons. Un bataillon d'infanterie se compose de huit compagnies, dont deux d'élite (*grenadiers* ou *carabiniers* et *voltigeurs*) et six de *fusiliers* ou *chasseurs*. L'effectif d'une compagnie se compose de 3 officiers, *capitaine*, *lieutenant* et *sous-lieutenant*, des sous-officiers et d'un nombre de soldats qui varie annuellement selon le nombre total d'hommes fixé par le budget de la guerre : il peut être augmenté ou diminué selon que l'on est en paix ou en guerre. On compte auj. en France 100 R. d'infanterie, distingués jusqu'en 1855 en *R. de ligne* (75) et *R. d'infanterie légère* (25), et environ 60 R. de cavalerie. Ils sont distingués par des numéros. Le nombre total des hommes d'un régiment a sans cesse varié : fixé en 1825 à 1,800 hommes pour le pied de paix, à 2,783 pour le pied de guerre dans l'infanterie, porté en 1831 à 3,625 h., il a été réduit en 1835 à 2,050. Il est aujourd'hui en moyenne de 1,800 à 2,000 h. pour l'infanterie; de 1,000 à 1,200 h. pour la cavalerie. — Pour les régiments de l'*Artillerie* et du *Génie*, *Voy.* ces mots.

Chaque régiment a son *État-major* et son *Conseil d'administration* (*Voy.* ces mots). Il n'y a qu'un drapeau par régiment. Chaque compagnie d'infanterie a deux tambours. Les compagnies de voltigeurs ont des *clairons* au lieu de tambours. Dans la cavalerie, le tambour est remplacé par la *trompette*. En outre, chaque régiment a un *corps de musique*. — On admet dans chaque compagnie un *enfant de troupe*, et dans chaque bataillon 4 *vivandières*.

Tous les régiments ont des *Écoles régimentaires*, et envoient des élèves au gymnase musical de la division territoriale dans laquelle ils sont en garnison. Un grand nombre possède des *Bibliothèques militaires*.

Le nom de *Régiment* paraît avoir été employé d'abord par les Espagnols; il fut introduit en Allemagne par Charles-Quint; Maximilien Ier l'appliqua à un corps de troupes formé de plusieurs compagnies de lansquenets. En France, les premiers *régiments* furent constitués par Henri II en 1558.

RÉGIONALES (ÉCOLES), écoles d'agriculture établies dans différentes parties de la France pour enseigner et pratiquer les procédés de la culture perfectionnée. Elles sont au nombre de 4 : Grandjouan (Loire-Inférieure), Grignon (Seine-et-Oise), La Saulsaie (Ain), Saint-Angeau (Cantal).

RÉGISSEUR. *Voy.* RÉGIE.

REGISTRE. Outre son acception ordinaire, par laquelle ce mot (dérivé du latin *regesta,* choses rapportées, enregistrées) désigne tout livre public ou privé où l'on consigne certains faits ou actes dont on veut conserver le souvenir (*Voy.* ÉTAT CIVIL, LIVRES DE COMMERCE, POLYPTIQUE, POUILLÉ, etc.), le mot *registre,* qui dérive alors de *regere*, gouverner, s'emploie : 1° en Mécanique et en Chimie, pour désigner certaines ouvertures pratiquées aux fourneaux, et qu'on bouche ou qu'on débouche selon le degré de chaleur qu'on veut donner; — 2° en Musique, pour désigner des bâtons ou règles de bois percées qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue : il y a autant de registres que l'orgue a de jeux différents: ces *regis-*

*tres* donnent à l'organiste les moyens de gouverner le vent et de l'introduire dans le nombre de tuyaux nécessaire à l'effet qu'il se propose de rendre. — On donne le même nom, par extension, au changement de timbre, de son, dans la voix d'un chanteur : une voix de dessus a trois registres, celle de ténor en a deux; les voix de basse et de contralto n'en ont qu'un.

En Typographie, on nomme *Registre* la correspondance plus ou moins exacte que les lignes des deux pages d'un même feuillet ont l'une avec l'autre. *Faire son registre*, c'est tirer l'une sur l'autre les deux pages d'un même feuillet, de manière que les lignes s'y correspondent parfaitement.

RÈGLE (du latin *regula*, fait de *regere*, diriger). C'est proprement un instrument long, droit, plat ou carré, fait de bois, de métal, etc., et qui sert à tirer des lignes droites sur la surface des corps plans. La règle est, avec l'équerre et le compas, le principal instrument du menuisier, du charpentier, du tailleur de pierres.—Les anciens appelaient *Règle lesbienne* une règle de plomb qui se pliait facilement, et qui servait aux architectes pour prendre le contour des pierres. Cette expression se prend aussi métaphoriquement, et alors en mauvaise part, pour désigner une règle de conduite variable ou contradictoire.

On appelle *Règle à calcul*, *R. glissante*, *R. logarithmique*, *R. circulaire*, diverses règles marquées de divisions et de chiffres, à l'aide desquelles on peut exécuter des calculs et même des opérations assez compliquées. La *Règle à calcul* a été inventée par Gunter en 1625 ; elle a depuis reçu beaucoup de perfectionnements : la *Nouvelle Règle à calcul*, à enveloppe de verre, de M. Léon Lalanne, offre un des plus récents. M. Benoît a publié en 1853 *La Règle à calcul expliquée*.

En Musique, on nomme *Règle d'octave* une formule d'harmonie établie d'après la force mélodique des cordes de l'échelle : cette formule tend à donner à chacune de ces cordes l'harmonie qui lui est propre quant à elle-même, et en raison de celle qui précède et de celle qui la suit. Cette règle a varié selon les temps et les pays, et a suivi les progrès de la musique.

Au figuré, on entend par *Règle* tout principe sur lequel s'appuie la pratique de la morale, du droit, des sciences en général, ainsi que tout précepte qui sert à l'enseignement d'une science, à la pratique d'un art : c'est en ce sens qu'on dit les *Règles de la grammaire, de la logique, de la poésie, du théâtre*, etc.

En Arithmétique, on entend par *Règle* la série d'opérations qu'on doit exécuter sur des nombres connus pour trouver des nombres inconnus. Les *quatre règles fondamentales* sont l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. On les appelle vulgairement les *Quatre règles*.

*Règle d'alliage*, *R. conjointe* ou *d'arbitrage*, — *R. de compagnie* ou *de société*, — *d'escompte*, — *d'intérêt*, — *de troc* ou *d'échange*, — *de trois*, etc. *V.* ALLIAGE, CONJOINTE, ESCOMPTE, INTÉRÊT, TROC, TROIS.

Le mot *Règle* s'emploie aussi pour *règlement*. C'est dans ce sens qu'on appelle *Règle monastique*, ou simplement *Règle*, l'ensemble des statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. On cite les règles de S. Basile, de S. Augustin, de S. Benoît, de S. François d'Assise, etc. — S. Benoît d'Aniane, à la fin du VIII^e^ siècle, est le premier qui ait rédigé une règle pour les couvents de la Gaule méridionale.

*Règles de chancellerie romaine*, règlements faits par chaque pape au commencement de son pontificat pour être observés dans la disposition des bénéfices, l'expédition des provisions et le jugement des procès en matière bénéficiale. Ces règles datent du XIV^e^ siècle.

RÈGLEMENT, acte fait pour l'exécution des règles, des lois. Dans l'ancien Droit français, on appelait *Arrêts de Règlement* des règlements que les parlements rendaient soit sur la procédure, soit sur des questions civiles ou ecclésiastiques, et qui avaient force de loi dans les tribunaux : ils ont été supprimés par la loi du 24 août 1790.

On appelle aujourd'hui *Règlement de juges* la décision par laquelle une autorité supérieure déclare laquelle de deux ou de plusieurs juridictions qui lui sont subordonnées doit connaître d'une contestation dont elles se trouvent simultanément saisies, aussi bien dans le cas où deux tribunaux, par exemple, se déclarent incompétents, que dans celui où ils veulent tous deux retenir l'affaire (Code de proc. civile, art. 363-367, et Code d'instr. crim., titre V, ch. 1^er^).

*Règlement de mémoires. Voy.* VÉRIFICATEUR.

*Règlements d'administration publique*, décrets impériaux préparés par le Conseil d'État pour l'exécution des lois, décrets ou ordonnances.

*Règlements de police*, actes par lesquels le préfet de police à Paris, les préfets dans les départements et les maires dans chaque commune, ordonnent des mesures relatives à la propreté, à la salubrité, à la sûreté et à la tranquillité publiques. Ces règlements sont obligatoires tant qu'ils n'ont pas été réformés par une autorité supérieure. Les tribunaux de simple police connaissent des contraventions à ces règlements.

REGLET (de *règle*), petite moulure plate et droite qui, dans les compartiments et les panneaux, sert à en séparer les parties et à former des guillochés et des entrelacs. Le réglet diffère du *filet* ou *listel*, en ce qu'il ne reçoit aucune variété de forme et ressemble uniquement à une règle.

Ce mot s'emploie aussi pour désigner la règle du menuisier et un outil de bois dont on se sert pour dégauchir les planches.

RÉGLISSE (du latin *glykyrrhiza*, formé lui-même du grec *rhiza*, racine, et *glykys*, douce), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, bien connu à cause de l'usage fréquent qu'on fait de sa racine. Ce sont des plantes herbacées, à racines rampantes, à tiges longues, vivaces, à fleurs violacées ou purpurines, parfois blanches ou jaunes : calice tubulé à 2 lèvres, la supérieure offrant 4 découpures inégales, l'inférieure très-simple, linéaire; le fruit est une gousse un peu comprimée, à plusieurs semences. L'espèce la plus connue est la *Réglisse officinale* (*Gl. glabra*) : racine longue, traçante, ligneuse, jaunâtre en dedans, d'une saveur douce et sucrée; tiges hautes d'un mètre et plus, garnies de feuilles composées de 6 ou 7 paires de folioles avec une impaire, glabres, ovales, un peu visqueuses; fleurs petites, rougeâtres ou purpurines, disposées en épis grêles, axillaires; gousses glabres, aiguës. Cette espèce croît surtout dans le midi de la France, en Espagne, en Italie, dans les prés, aux lieux humides, sur le bord des ruisseaux. — La *R. à fruits hérissés*, ou *de Dioscoride* (*Gl. echinata*), se distingue par ses gousses hérissées, réunies en une grosse tête à l'extrémité d'un pédoncule axillaire, court et dur : elle croît dans plusieurs contrées de l'Italie, dans la Grèce, le Levant, la Tartarie.

On fait usage de la racine de réglisse pour édulcorer les tisanes. Son extrait, connu sous le nom de *jus de réglisse*, dont on fait des pâtes et des bâtons, est employé particulièrement contre la toux et les affections catarrhales. Celui qu'on vend dans le commerce nous vient de Calabre, de Sicile et d'Espagne. L'infusion aqueuse de la racine, qui se vend dans les promenades et sur les places publiques sous le nom de *coco*, est rafraîchissante. Avec la racine on fait une poudre dans laquelle les pharmaciens roulent les pilules pour les empêcher d'adhérer ensemble.

RÈGNE (du latin *regnum*). Outre le sens qu'il a dans l'histoire politique, ce nom se donne, en Histoire naturelle, à chacune des grandes divisions des corps de la nature. On compte ordinairement trois règnes : le *Règne animal*, renfermant les animaux; le *R. végétal*, les végétaux; et le *R. minéral*, les minéraux. Aujourd'hui cependant, la plupart des

Naturalistes, ne considérant que l'absence ou la présence d'une organisation, n'admettent que deux règnes : le *R. inorganique*, comprenant les minéraux, les gaz et les liquides, et le *R. organique*, comprenant les végétaux et les animaux. Quelques naturalistes ont proposé d'admettre l'existence d'un règne intermédiaire entre l'animal et le végétal, et lui ont donné le nom de *Règne psychodiaire*. *Voy.* ce mot.

Le grand ouvrage de Cuvier est intitulé *le Règne animal distribué d'après son organisation* (M. Ach. Comte a mis le *Règne animal* en tableaux méthodiques); celui de De Candolle, *Regni vegetabilis systema naturale*. M. Is. Geoffroy-St-Hilaire publie l'*Hist. naturelle générale des Règnes organiques* (1854, etc.).

RÉGNICOLE (de *regnum*, royaume, et *incola*, habitant), se dit, en termes de Jurisprudence, des habitants d'un royaume, d'un empire, ayant droit comme tels à certains droits : on l'oppose à *étranger*.

RÉGULATEUR, nom donné, en Mécanique, à toute pièce, à tout appareil appliqué à une machine pour en modérer les mouvements et les rendre plus réguliers. On se sert surtout à cet effet du *Régulateur à force centrifuge*, dit aussi *Pendule conique*.

Les Horlogers donnent le nom de *Régulateur* : 1° au balancier et au spiral des montres; 2° à la verge et à la lentille des pendules; 3° à une sorte d'horloge d'une grande précision et qui sert à régler les autres horloges : elle est mue par un poids, et n'a pas de sonnerie.

Dans les Forges et Fonderies, le *Régulateur du feu* est un appareil destiné à produire dans un foyer un degré de chaleur déterminé, et à maintenir plus ou moins longtemps la même intensité de chaleur.

RÉGULE, nom donné par les anciens chimistes à la substance métallique obtenue par la fusion d'un minerai. Ils distinguaient le *Régule d'antimoine*, ou Antimoine pur, qu'on appelle encore spécialement *Régule* dans le commerce (*Voy.* ANTIMOINE); le *R. d'arsenic*, qui est l'Arsenic métallique; le *R. de cobalt*, matière métallique fixe obtenue de la mine de cobalt; le *R. jovial*, alliage d'antimoine et d'étain obtenu en fondant le sulfure d'antimoine avec l'étain; le *R. martial*, l'Antimoine provenant du sulfure d'antimoine décomposé par le fer; le *R. de Vénus*, alliage violet d'antimoine et de cuivre que l'on obtient en fondant le sulfure d'antimoine avec le cuivre. — Ce nom de *Régule* (*regulus*), qui veut dire petit roi, paraît venir de ce que les alchimistes attribuaient à l'antimoine des vertus puissantes, ou de ce que, croyant toujours trouver de l'or ou les éléments de ce métal dans les culots métalliques qu'ils retiraient de leurs fontes, ils les considéraient comme des petits rois ou des rois enfants, qui n'étaient pas encore l'or, roi des métaux, mais qui pouvaient le devenir.

RÉGULIER, ce qui est conforme à la règle. En Géométrie, on appelle *Figure régulière*, celle dont tous les côtés et tous les angles sont égaux; *Corps réguliers*, les cinq polyèdres dont toutes les surfaces sont des polygones réguliers égaux. *Voy.* POLYÈDRE.

En Botanique, une *Fleur régulière* est celle dans laquelle les pièces de même nature sont semblables entre elles, placées sur un plan régulier, à égale distance les unes des autres; une *Corolle régulière*, un *Calice régulier*, sont ceux dont les pétales ou les lobes sont sensiblement égaux et semblables, quelle que soit d'ailleurs leur forme.

En Grammaire, les *Verbes réguliers*, les *Noms réguliers*, sont ceux qui suivent, dans la formation de leurs temps ou de leurs cas, les règles générales des conjugaisons ou des déclinaisons.

En Matière ecclésiastique, *Régulier* se dit, par opposition à *Séculier*, des ordres religieux, parce qu'ils sont soumis à une *règle* particulière : ces ordres constituent le *clergé régulier*.

RÉGURGITATION. En Médecine, on nomme ainsi une espèce de vomissement naturel et nullement pénible, dans lequel l'enfant à la mamelle rejette par gorgées les aliments qui surchargent son estomac.

RÉHABILITATION (de la particule *re*, et de *habilis*, habile, propre à), rétablissement d'une personne dans son premier état, dans ses anciens droits.

En Matière criminelle, tout condamné qui a subi sa peine, ou qui a obtenu des lettres de grâce, peut être réhabilité. La demande en réhabilitation pour les condamnés à une peine afflictive ou infamante ne peut être formée que cinq ans après le jour de leur libération. Ce délai est réduit à trois ans pour les condamnés à une peine correctionnelle (Code d'instr. crim., art. 619-34; loi du 3 juillet 1852).

En Matière commerciale, le failli qui a intégralement acquitté ses dettes peut aussi obtenir sa réhabilitation. Elle a lieu par l'effet d'une décision judiciaire (Code de comm., art. 526, 531, 604-614).

REIN, en latin *ren*, *renis*. *Voy.* REINS.

REINE (du latin *regina*), la femme d'un roi. *V.* ROI.

En Histoire naturelle, on appelle vulgairement *Reine des bois*, l'Aspérule odorante ou Petit Muguet, la Dianelle bleue et le Dragonnier à feuilles en glaive; *Reine-Claude*, une variété de prunes vertes très-estimée; *Reine-Marguerite*, l'Aster de Chine (*Voy.* MARGUERITE); *Reine des prés*, ou *Ormière*, la Spirée ulmaire; — *Reine des carpes*, un grand poisson du genre Cyprin; *Reine papillon*, la Vanesse, paon de jour; *Reine des serpents*, le Boa devin.

*Reine-abeille*. *Voy.* ABEILLE.

REINETTE, sorte de Pomme très-estimée, et qui se conserve bien. On dérive son nom, qu'on devrait alors écrire *Rainette*, de *ranetta*, diminutif de *rana*, raine ou grenouille, parce qu'elle est, comme la grenouille, marquetée de petites taches rouges ou grises. D'autres, toutefois, le font venir de *reginetta*, diminutif de *regina*, reine, parce qu'on la considère comme la reine des pommes. — On distingue la *Reinette blanche*, la *R. grise*, la *R. d'Angleterre*. La Reinette est la pomme qu'on emploie de préférence pour faire de la gelée de pomme et des sirops.

REINS, en latin *renes*, en grec *néphroi*; organe double qui sécrète l'urine : c'est ce que vulgairement on désigne dans l'art culinaire sous le nom de *rognons*. Les reins sont placés dans le ventre, au niveau des deux premières vertèbres lombaires et des deux dernières dorsales, et sont disposés à droite et à gauche de la colonne vertébrale, à laquelle ils touchent. Ils présentent deux sortes de glandes, dont la forme est celle d'un haricot et la longueur de 11 à 12 centim. chez un adulte. Les uretères, sortes de canaux excréteurs, conduisent l'urine des reins, où elle s'est amassée dans un réservoir central appelé *bassinet*, jusque dans la vessie. Les reins sont sujets à de nombreuses maladies, inflammation, hypertrophie, tubercules, cancer, pierre, kyste, etc. (*Voy.* NÉPHRITE, PIERRE, GRAVELLE, etc.). M. P. Rayer a donné un *Traité des maladies des reins*, 1839-41.

Dans le langage ordinaire, on étend improprement le nom de *Reins* aux lombes, à la partie inférieure de l'épine dorsale et à la région voisine : c'est en ce sens qu'on dit *avoir mal aux reins*, en parlant d'une courbature ou d'un lumbago.

RÉINTÉGRANDE (ACTION EN), du latin *redintegrare*, rétablir dans son état premier : action possessoire qui a pour objet le rétablissement dans la jouissance d'un bien dont on a été dépossédé par force ou autrement. *Voy.* POSSESSION.

REIS (mot de même origine que *réal*, pour royal), monnaie de compte de Portugal et du Brésil, qui vaut 6 dixièmes de centime : 160 reis valent 1 franc; 1,000 reis valent 6 fr. 12 cent. 50. *Voy.* RÉAL.

En Portugal, on se sert d'une monnaie d'or dite *Milreis* (mille reis), vulgairement *Milleray*. On distingue le *Milreis de S. Etienne*, qui vaut un peu plus que la pistole d'Espagne, et le *M. à la petite croix*, qui fait à peu près la demi-pistole.

**REIS-EFFENDI**, chancelier et ministre des affaires étrangères de la Porte ottomane.

**REITRES** (de l'allemand *ritter* ou *reiter*, cavalier), nom donné dans l'ancien empire d'Allemagne à des corps de cavalerie formés d'aventuriers de tout pays, qui vendaient leurs services comme les *condottieri* : ils furent introduits en France au XVIe siècle. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**REJET**, REJETON, pousse des arbres, arbustes, ou des plantes vivaces, qui sort des racines et forme de nouveaux arbres. Certains arbres se multiplient plus facilement par leurs rejetons que par leurs graines : tels sont le *Peuplier blanc* et le *Peuplier gris*, le *Lilas*, le *Rosier*, etc.; mais les arbres ainsi multipliés s'élèvent moins haut et vivent moins longtemps que ceux qui sont le produit de graines.

**RELACHE.** En termes de Marine, ce mot signifie l'entrée d'un bâtiment dans un port, soit pour déposer une partie de son chargement ou recevoir quelques colis nouveaux, acheter des vivres, prendre de l'eau, soit pour chercher un abri contre le gros temps ou la poursuite d'un ennemi. On distingue la *Relâche simple* et la *R. forcée* : celle-ci a lieu par force majeure, dans un port autre que celui de la destination. Dans les cas de relâche forcée, c.-à-d. lorsqu'il y a danger imminent, les navires doivent être reçus dans les ports mêmes qui ne sont pas ordinairement ouverts au commerce. Des traités conclus entre presque toutes les nations civilisées garantissent et règlent le droit de relâche.

**RELACHEMENT.** En Médecine, on nomme ainsi toute disposition des parties dans laquelle elles ont perdu leur ressort, leur tonicité, c.-à-d. leur élasticité habituelle. On oppose cet état à celui de *contraction*. — Dans l'usage vulgaire, on appelle particulièrement *Relâchement* un état de faiblesse et d'inertie des voies intestinales, dans lequel les matières alimentaires sont rendues liquides, tandis qu'elles sont plus ou moins solides dans un état de santé parfaite. Ce mot est alors l'opposé de *constipation*, de *resserrement*, et est synonyme de *diarrhée*.

**RELAIS** (de *relaxatus*, reposé?), station de poste où l'on réunit des chevaux frais, destinés à remplacer ceux qui sont fatigués. *Voy.* POSTE AUX CHEVAUX.

Ce mot se dit encore : 1° en termes de Fortification, de l'espace qu'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé pour recevoir les terres qui s'éboulent; 2° du terrain qu'un fleuve laisse à découvert en se retirant d'une rive pour se porter sur l'autre, ou de celui que la mer abandonne. *Voy.* LAIS.

**RELAPS** (du latin *relapsus*, retombé). Ce mot a d'abord désigné dans l'Église celui qui retombait dans le même péché pour lequel il avait subi une pénitence publique. Il s'est ensuite dit particulièrement de l'hérétique ou de l'idolâtre qui, après sa conversion, retournait à son hérésie ou à l'idolâtrie. Les relaps étaient autrefois brûlés vifs. Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen par les Anglais comme relapse.

**RELATIF** (du latin *relatum*, supin de *referre*, à rapporter), tout ce qui a quelque rapport avec une autre chose. On oppose le *Relatif* à l'*Absolu*.

En Métaphysique, *Relatif* est synonyme de *Contingent*, et se dit de tout ce qui est accidentel, variable. *Voy.* CONTINGENT et ABSOLU.

En Grammaire, on donne le nom de *Pronoms relatifs* à ceux qui, à l'aide d'une conjonction implicite, expriment un rapport avec le nom ou le pronom qu'ils représentent, et lient ainsi deux propositions. Ces pronoms sont : *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *duquel*, *auquel*, *dont*, qui sont pour *et il*, *et lui*, etc.

En Musique, on nomme *Mode relatif* un mode qui offre à la clef les mêmes signes de tonalité qu'un autre mode. Tout mode majeur a un mode mineur qui lui est relatif, et réciproquement. Chaque mode majeur a pour *relatif* mineur celui de sa sixième note, et chaque mode mineur a pour *relatif* majeur celui de sa troisième note : ainsi, le mode mineur de *la* est le *relatif* du majeur d'*ut*, et réciproquement. Le mode majeur et son *relatif* mineur sont indiqués à la clef par le même nombre de signes.

**RELATION.** En Musique, c'est l'intervalle qui se trouve entre la note prise par une partie et la note quittée par une autre. La relation est bonne lorsque ces deux sons concourent à laisser la sensation d'une consonnance exacte; elle est *fausse* quand il résulte de leur rapport une consonnance altérée, si, par exemple, après avoir entendu un *mi bémol* dans une partie, l'on entend un *mi naturel* dans une autre.

*Ministère des Relations extérieures.* On nomma ainsi, à diverses époques, notamment sous l'Empire, le département ministériel qui embrasse tous les rapports de l'État avec les nations étrangères, et que l'on a nommé depuis *Ministère des Affaires étrangères*. Il a dans ses attributions la rédaction, le maintien et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce, la correspondance avec les ambassadeurs et les agents des puissances étrangères. L'existence de ce ministère date du règne de Louis XI. On y trouve aujourd'hui quatre directions : 1° *D. politique*; 2° *D. commerciale*; 3° *D. des archives et de la chancellerie*; 4° *D. des fonds*, *de la comptabilité et du contentieux*.

**RELÉGATION** (du latin *relegatio*), sorte de bannissement en usage chez les Romains, et qui astreignait le condamné à vivre dans un lieu déterminé : ainsi, Ovide fut relégué à Tomes, sur les bords du Pont-Euxin; Sénèque fut relégué en Corse. Les îles de la Méditerranée et de l'Archipel étaient les lieux ordinaires de relégation sous l'Empire. La relégation ne privait l'exilé ni de ses droits de citoyen ni de sa fortune. — La relégation n'est pas inconnue en France : on en trouve des traces dans plusieurs anciens édits.

**RELENT** (du latin *redolens*), mauvais goût que contracte une viande renfermée dans un lieu humide.

**RELEVAILLES**, cérémonie pieuse faite par une femme qui vient d'accoucher, et qui va à l'église pour se faire bénir par le prêtre. La cérémonie consiste dans la récitation d'une antienne et d'un psaume, l'aspersion avec l'eau bénite et le signe de croix fait par le prêtre, qui tient son étole au-dessus de la tête de la femme, pendant qu'elle porte un cierge à la main. Cette cérémonie n'est point de précepte, mais de conseil et de dévotion seulement. Elle a été introduite dans l'Église en imitation de la sainte Vierge, qui alla présenter au temple Jésus nouveau-né.

**RELEVEURS** (MUSCLES), muscles dont la fonction est de relever certaines parties auxquelles ils sont attachés, soit que ces parties se trouvent habituellement abaissées, soit qu'elles doivent être ramenées dans leur situation naturelle, après un abaissement momentané. Tels sont les *Muscles releveurs de la paupière supérieure*, *du menton*, *de la luette*, *des ailes du nez*, *de la lèvre supérieure*, *de l'omoplate*, etc.

**RELIEF** (de l'italien *relievo*, dérivé du latin *relevare*), ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse. *Voy.* BAS-RELIEF.

**RELIEUR.** *Voy.* RELIURE.

**RELIGIEUX**, RELIGIEUSE, nom donné aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui se sont consacrées à Dieu dans un ordre approuvé de l'Église. *Voy.* ORDRES MONASTIQUES.

En Histoire naturelle, le nom de *Religieuse* a été donné par le vulgaire, sans doute à cause de quelque analogie de couleur ou de maintien, à plusieurs animaux, tels que la *Sarcelle*, l'*Hirondelle des fenêtres*, la *Corneille mantelée*, les *Mantes*, etc.

**RELIGION.** C'est le culte qu'on rend à la Divinité. Le mot *religion* est dérivé par Cicéron (*De nat. deorum*, II, 28) de *relegere*, relire, étudier à fond, parce que la religion repose essentiellement sur l'étude approfondie des livres sacrés; par S. Augustin (*De vera relig.*, c. 55) et par Lactance (*Div.*

*instit.*, 4), de *religare*, lier, parce que la religion est le lien qui nous unit à Dieu.

Également nécessaire à l'intelligence et au cœur de l'homme, la religion donne la solution des problèmes que la raison seule ne pourrait résoudre; elle oppose un frein puissant à des passions coupables, et par là elle sauvegarde les sociétés ainsi que les individus; enfin elle soutient et console le malheureux, le prépare à la mort et lui ouvre le ciel.

On distingue la *Religion naturelle*, fondée sur les seules inspirations du cœur et de la raison, et la *R. révélée* ou *positive*, fondée sur une révélation divine. En outre, dans toute religion, on doit distinguer le *dogme*, qui est l'objet de la *foi*, et le *culte*, par lequel se manifeste le sentiment religieux, et qui comprend la *liturgie*. *Voy.* ce mot.

Bien que l'on retrouve des idées religieuses dans tous les temps et chez tous les peuples, la religion n'a point revêtu partout un caractère uniforme. A l'état de barbarie, l'homme divinisa les éléments et les forces de la nature : il adora le tonnerre, le feu, l'eau, la terre et les astres; il se prosterna devant de vaines *idoles* : ce fut l'idolâtrie qui, dans l'origine n'était qu'un grossier *fétichisme*, et qui, dans la suite, épurée par la civilisation grecque et romaine et embellie par l'imagination des poëtes, revêtit la forme de polythéisme connue sous le nom de *Paganisme* (*Voy.* ces mots). Cependant les Juifs avaient conservé l'idée d'un seul Dieu; chez les Païens mêmes, les philosophes s'étaient élevés à cette conception, mais sans pouvoir rien fonder.

Enfin le Christ parut, et vint apporter à la terre la plus parfaite des religions : cette religion, fondée sur l'amour de Dieu et du prochain, enseigne l'unité d'un Dieu en trois personnes, l'incarnation du Verbe, le péché originel, la rédemption, la rémission des péchés, la communion des saints, la résurrection des morts et la vie éternelle. Du sein du Christianisme sont sorties deux principales sectes, l'Église grecque et le Protestantisme ou *Religion réformée*, qui ont des partisans, l'une depuis le IX^e siècle, l'autre depuis le XVI^e. Néanmoins, l'Eglise latine, de laquelle se sont détachées ces deux branches, a conservé le nom de *catholique*, c'est-à-dire universelle.

Voici les diverses religions qui se partagent les habitants du globe, avec un état approximatif, dressé d'après Balbi, de leur force numérique :

| | |
|---|---|
| Eglise catholique. . . . . . . . . . . . | 139,000,000 |
| Eglise grecque, avec toutes ses branches. | 62,000,000 |
| Protestantisme, avec toutes ses subdivisions. . . . . . . . . . . . . . . . | 59,000,000 |
| Judaïsme. . . . . . . . . . . . . . . . | 4,000,000 |
| Islamisme, avec toutes ses branches. . | 96,000,000 |
| Brahmanisme. . . . . . . . . . . . . . | 60,000,000 |
| Bouddhisme . . . . . . . . . . . . . . | 170,000,000 |
| Religions de Zoroastre (Magisme), de Confucius, du Sinto. . . . . . . . . | 40,000,000 |
| Sabéisme, Fétichisme, Chamanisme, etc. | 107,000,000 |

Parmi les nombreux ouvrages publiés sur les religions, on peut consulter, pour la religion en général : la *Religion considérée dans sa source, ses formes*, etc., de Benj. Constant (Paris, 1824-1830); le *Code sacré, exposé comparatif de toutes les religions*, de M. Anot de Mézières (Versailles, 1836); l'*Histoire des religions et des cultes de tous les peuples*, de Delaunay (Paris, 1791); l'*Histoire critique de toutes les religions*, de Meiners (Hanovre, 1806-1807); — pour la religion naturelle, les écrits de Locke, Collins, Wissovatius, des Sociniens; ceux de J. J. Rousseau, de M. Jules Simon; — pour la religion chrétienne, outre l'*Écriture*, qui en est la base, les traités de Théologie et les divers *Catéchismes* : l'*Exposition de la Doctrine catholique* de Bossuet; le *Traité de la vraie religion* de Bergier, la *Doctrine chrét.* de Mésenguy, celle de Lhomond; les *Hist. ecclésiastiq.* de Fleury, de Dupin, de Bon. Racine, de Godeau, de Bérault-Bercastel, d'Orsi, de Rohrbacher, etc., rédigées par des écrivains catholiques; de Basnage, Jurieu, Mosheim, Jablonsky, Jacques Matter, etc., écrites au point de vue protestant; — pour les religions païennes, les *R. de l'Antiquité* de Fr. Creuzer, l'*Hist. des R. de la Grèce* d'A. Maury, et les ouvrages cités aux art. MYTHOLOGIE et POLYTHÉISME.

On doit à L. Racine un poëme cél. de *La Religion*.— Delacroix a donné un *Dictionn. historique des cultes*.

*Religion* se dit aussi, dans un sens restreint, de l'état des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église : c'est en ce sens que l'on dit *entrer en religion*, pour se faire religieux ou religieuse.

RELIQUAIRE, sorte de boîte ou de coffret portatif et de forme variable où l'on renferme des *reliques*. Le reliquaire diffère de la châsse en ce que celle-ci renferme ordinairement le corps tout entier du saint, tandis que le reliquaire n'en contient que des fragments (*Voy.* ci-après RELIQUES). Au moyen âge, on portait sur soi des reliques : le reliquaire faisait alors partie intégrante de la toilette des hommes ainsi que des femmes.

RELIQUAT (du bas latin *reliquatum*, dérivé de *relictum*, restant), ce qui reste dû par suite d'un compte rendu à quelqu'un. On appelle *Reliquataire* celui qui, après son compte rendu, reste devoir quelque chose. — Le tuteur doit l'intérêt du *reliquat* de son compte à partir du jour où il a été clôturé, et le mandataire, à partir seulement du jour où il a été mis en demeure (Code Nap., art. 474 et 1996).

RELIQUES (du latin *reliquiæ*, fait de *relinquere*, laisser). On appelle ainsi les restes du corps d'un saint offerts par l'Église à la vénération des fidèles. On étend ce nom à ce qu'on a pu conserver des instruments de la Passion de N.-S., à son suaire, aux morceaux de la sainte croix (*Voy.* ce mot), etc. On place les reliques, selon leur importance ou leur volume, dans des *châsses*, dans des *reliquaires* ou des *thèques*. Dans la procession en l'honneur d'un saint, on porte ordinairement ses reliques. Les corps des martyrs, recueillis précieusement par les fidèles, furent les premières reliques. Les croisades en multiplièrent le nombre. C'est à Rome qu'existent les plus précieuses. La basilique de S. Saturnin à Toulouse est très-riche en reliques : ses caveaux renferment les corps de S. Saturnin, de S. Exupère, de S. Hilaire, etc.

L'Église rend un culte aux reliques des saints; mais c'est purement un culte d'honneur et de vénération. Ce culte s'est introduit dans l'Église au IV^e siècle. Les Protestants le rejettent, et, à cet égard, ils accusent, mais à tort, les Catholiques d'idolâtrie. Cordemoy, Honoré de Sainte-Marie, le P. Mabillon, ont écrit de savants traités sur les saintes reliques.

RELIURE, RELIEUR (de *lier*). L'industrie du *Relieur* a pour objet de rassembler sous une couverture solide les feuilles d'un livre, de manière à en prévenir la dégradation. On distingue la *Reliure entière*, qui se dit d'un livre entièrement recouvert de peau; la *Demi-reliure*, qui n'a que le dos couvert en peau ; les *R. en basane*, *en veau*, *en chagrin*, *en toile*, ou *R. anglaise*, la *R. à la Bradel*, etc. — Après avoir mis en cahiers les feuilles imprimées (*pliage*), les avoir battues sur un bloc de marbre ou de pierre avec un lourd marteau à tête convexe (*batture*), et les avoir tenues en presse un certain temps, on procède, pour les relier, au *grécage*, qui consiste en plusieurs incisions faites au dos du volume avec une scie à main nommée *grecque* : ces incisions servent à guider la brocheuse dans l'opération de la couture. On met alors les cahiers sur le *cousoir*, et on passe des fils autour de plusieurs ficelles qui entrent dans les incisions faites au dos, et dont les bouts sont ensuite rattachés à la couverture. Cela fait, on trempe à plusieurs reprises le dos des feuillets dans de la colle, pour qu'ils ne puissent plus bouger (*endos-*

*sure*). On procède ensuite à l'*ébarbage*, à la *rognure*, puis à la dorure ou au coloriage de la tranche, opérations après lesquelles on pose le *signet* et la *tranchefile*. Quand on a appliqué sur le dos une bande de parchemin mouillé ou de toile, on colle sur le carton la basane, le maroquin, la toile ou le papier, qui doivent le recouvrir. Souvent on donne à la peau qui sert de couverture d'agréables nuances au moyen du *racinage*. La couverture faite, il ne reste plus qu'à coller les *gardes;* enfin à dorer le dos et à mettre le titre.

L'état de relieur faisait autrefois partie de la corporation des libraires et des imprimeurs. Plusieurs relieurs se sont acquis une grande réputation : les bibliophiles recherchent les reliures de Bauzonnet, Bozérian, Capé, Derome, Duru, Dusseuil, Kœhler, Niedrée, Padeloup, Purgold, Simier, Thompson, Thouvenin, etc.; Bradel a attaché son nom à une reliure qui laisse la marge intacte. Il y a des reliures, vrais chefs-d'œuvre, qui se payent des prix exorbitants.—M. S. Lenormand a donné un *Manuel du relieur*.

Lesne, relieur, a chanté *la Reliure* (1820).

REMBLAI, opération de terrassement très-fréquente dans les ouvrages d'art, consiste à établir, au moyen de terres rapportées, un sol factice plus élevé que le sol naturel : c'est la contre-partie du *déblai*.

REMBOURSEMENT DES RENTES. *Voy.* RENTE.

REMÈDE. En Pharmacie, ce mot se dit de toutes substances simples ou composées dont on fait usage pour combattre les maladies (*Voy.* MÉDICAMENT). On appelle *Remèdes officinaux*, ceux que les Pharmaciens préparent à l'avance et qu'ils conservent dans leurs *officines; R. magistraux,* ceux qui ne se composent qu'au moment même et selon l'ordonnance du médecin; *R. secrets*, tous les remèdes dont la préparation ne se trouve point au *Codex*.

Certains remèdes, longtemps tenus secrets, ne sont connus que par le nom de leur inventeur : tels sont le *Remède de Durande* ou de *Whitt*, employé contre les concrétions bilieuses, et composé de 2 parties d'éther et 1 partie d'essence de térébenthine en suspension dans des jaunes d'œufs; le *R. de Pradier*, le *R. de Villette*, le *R. des Caraïbes*, contre la goutte : ils sont composés essentiellement de quinquina, de résine de gaïac, de rhum ou de tafia, avec une solution de baume de la Mecque; le *R. de Lefebvre de Saint-Ildephont*, contre le cancer : l'acide arsénieux en fait la base; le *R. de la Charité*, contre la colique des peintres; le *R. de Mlle Stéphens,* prétendu lithontriptique (*Voy.* ce mot), etc.

La vente et la distribution des remèdes secrets sont prohibées par la loi française. Les auteurs et inventeurs de ces remèdes doivent en remettre la formule au ministre de l'Intérieur, qui nomme une commission pour examiner la composition et le mérite du remède, et fixer, s'il y a lieu, le prix qu'il convient de payer à l'inventeur pour sa découverte (lois du 21 germinal an XI, art. 36; du 29 pluviôse an XIII; décret du 18 août 1810).

RÉMÉRÉ (du latin *re*, de nouveau, et *emere*, acheter), terme de Jurisprudence, synonyme de *Rachat*.

RÉMIGES (du latin *remigia*, rames), nom donné aux plumes allongées et roides des ailes des oiseaux, parce qu'elles font l'office de rames dans l'opération du vol. Elles sont plus fortes que les autres.

RÉMINISCENCE (du latin *reminisci*, se ressouvenir), souvenir imparfait, renouvellement d'une idée presque effacée. Pour les Psychologues, la réminiscence est un des modes d'exercice de la mémoire, celui qui présente de nouveau une idée à notre esprit sans que nous fassions effort pour nous la rappeler, souvent même malgré nous, ou sans que nous sachions que nous avons déjà possédé cette idée antérieurement. En Poésie, en Musique, les auteurs sont exposés à des réminiscences involontaires qui souvent les ont fait à tort accuser de plagiat.

Les Platoniciens croyaient que certaines connaissances ne sont que des réminiscences de ce que nous avons su dans une autre vie, avant la naissance. On trouve cette singulière opinion, sur laquelle repose la théorie des idées innées, exposée par Platon dans le *Ménon* et la *République*.

REMINISCERE, le 2e dimanche de Carême, est ainsi appelé parce que l'introït de ce jour commence par ces mots : *Reminiscere miserationum tuarum.*

RÉMIPÈDES (du latin *remus,* rame, et *pes*, pied), nom donné par Latreille à un genre de Crustacés décapodes, de la famille des Macroures, renfermant 2 espèces, dont la plus connue est la *Rémipède tortue*, qui ressemble à la tortue par sa carapace couverte de petites stries transversales, crénelées, courtes et arquées. — C'est aussi le nom d'une famille de Coléoptères, ayant des tarses propres à la natation.

REMISE, en Droit, s'entend surtout de l'action de décharger un débiteur de son obligation : la remise volontaire du titre d'une obligation au débiteur opère sa libération (Code Nap., art. 1282-88).

En termes de Banque, *Remise* se dit des valeurs que les négociants font remettre à leurs correspondants, soit par lettres de change, soit autrement, pour les couvrir de leurs avances, valeurs qui doivent plus tard figurer en ligne de compte : c'est en ce sens qu'on dit *Faire des remises de place en place*. — *Remise en espèces* signifie versement en argent.

Dans l'administration des Finances, on appelle *Remises* les sommes que l'on abandonne à ceux qui sont chargés de faire les recettes, sommes qui s'ajoutent à leurs appointements, ou qui en tiennent lieu. C'est dans leurs remises que consiste le revenu principal des receveurs généraux et particuliers.

RÉMISSION (en latin *remissio*, formé de *remittere,* remettre, se relâcher). En Théologie, ce mot est synonyme de *pardon :* c'est en ce sens qu'on dit la *Rémission des péchés. Voy.* PÉNITENCE.

On appelait autrefois *Lettres de rémission*, des lettres patentes par lesquelles le roi accordait à un criminel la rémission de son crime, en cas que ce qu'il avait exposé à sa décharge se trouvât vrai.

En termes de Médecine, la *Rémission* est la cessation plus ou moins complète des symptômes fébriles, entre les accès d'une fièvre intermittente. Il se dit, dans un sens plus étendu, de toute diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique. — On donne l'épithète de *Rémittentes* aux maladies qui présentent des rémissions.

RÉMIZ, sorte de Mésange, qui a le bec plus grêle, plus pointu et plus droit que la Mésange ordinaire.

REMONTE, se dit, dans l'Armée, 1° des chevaux qu'on donne aux cavaliers pour les remonter; 2° de l'achat des chevaux nécessaires pour la remonte.

Il existe dans notre armée un *Service de la Remonte générale*, chargé d'acheter et de dresser les chevaux propres au service de la cavalerie. La création de ce corps, qui est encore récente, a pour but d'encourager l'amélioration des races indigènes.

Les établissements consacrés à ce service sont (en 1854) les dépôts de Caen (avec succursales au Bec et à Alençon); de Saint-Lô; de Guingamp (succursale à Morlaix); de Villers (Ardennes), avec succ. à Hesdin et à Sampigny; de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), avec succ. à Angers; de Fontenay-le-Comte (Vendée), avec succ. à Saint-Jean-d'Angely; celui de Guéret, avec succ. à Aurillac; celui de Tarbes, avec succ. à Auch, à Castres, à Agen, et avec annexes à Saint-Maurice, au Visens, à Fourcade; enfin celui de Mérignac (Gironde), avec succ. au Gibaud.

REMONTRANCES (DROIT DE). Autrefois on appelait ainsi les actes par lesquels les parlements ou autres cours souveraines, telles que la cour des aides, la chambre des comptes, représentaient au roi les motifs qui les forçaient de s'opposer à l'enregistrement de ses édits, à l'exécution de ses volontés.

REMORA (du latin *remorari*, retarder), poisson

de mer du genre Echénéis, auquel la Fable attribuait la merveilleuse propriété d'arrêter la marche des des vaisseaux (*Voy.* ÉCHÈNE). — Les anciens donnaient le même nom à des oiseaux de mauvais augure, dont l'apparition devait empêcher ou retarder l'exécution des entreprises.

REMORDS (du latin *re* et *morsus;* morsure redoublée), reproche vif et perpétuel que le coupable reçoit de sa conscience. Envisagé psychologiquement, c'est un phénomène complexe qui se compose du *jugement* par lequel le coupable condamne son action, et du *sentiment de douleur* né de cette condamnation. C'est la première et souvent la plus puissante des sanctions de la loi morale.

Le Remords est figuré par le vautour rongeant les entrailles de Prométhée. On l'a aussi représenté par un homme couché sur la terre, les vêtements déchirés, et se mordant les poings; un serpent l'entoure et lui déchire le cœur.

REMORQUE (du latin *remulcum,* câble de halage), action de traîner un bateau, un vaisseau ou tout autre corps flottant au moyen d'une corde attachée à un autre bateau ou vaisseau mû par les rames, par les voiles, et le plus souvent par la vapeur. Quand la remorque s'effectue à l'aide de machines fixes, elle reçoit plus particulièrement le nom de *touage.* Quand elle a lieu par la force de l'homme ou celle de chevaux, au moyen de cordes sur lesquelles s'exerce leur traction musculaire, elle prend le nom de *halage.* Dans les ports il existe plusieurs bateaux à vapeur, appelés *Remorqueurs,* qui sont spécialement chargés de remorquer les navires quand ils sortent des bassins, ou de les aller prendre en rade pour les introduire dans le port.

On a donné par extension le nom de *Remorqueur,* sur les chemins de fer, à la locomotive qui traîne à sa suite les wagons.

REMOULADE ou REMOLADE (de *mola,* meule sur laquelle on broie), espèce de sauce piquante faite avec de la moutarde, de l'ail, des ciboules et autres ingrédients hachés menu ou broyés ensemble.

REMOULAGE (de *re,* et *moulage,* mouture), son provenant de la mouture du gruau.

REMOUS (du latin *removere,* remuer), sorte de contre-courant qui se produit dans le sillage d'un bâtiment lorsqu'il cingle avec vitesse (*Voy.* HOUACHE). Dans les rivières dont le cours est assez rapide, on l'observe en aval de toutes les arches de pont. — On appelle encore ainsi certains tournoiements d'eau que l'on remarque sur des rochers, des bancs, etc., au niveau de la mer, lorsqu'elle n'est pas agitée.

REMPART (de l'ancien italien *ramparo* ou *riparo,* qu'on dérive du latin *reparatorium*), tout mur, toute levée de terre qui entoure une place de guerre, qui sert à sa défense. Un rempart est aujourd'hui une enceinte rasante composée de bastions et de courtines, surmontée d'un parapet, garnie d'artillerie, entourée d'un fossé et percée de portes et de poternes. Extérieurement, le rempart est presque entièrement masqué par le glacis que son feu rase; il doit couvrir la place et n'être dominé par aucune position extérieure. Intérieurement, il est terminé par un talus, dans lequel sont pratiquées des rampes: on a coutume d'y planter des arbres qui en temps de paix forment une promenade. *Voy.* BOULEVARD.

Dans l'antiquité et au moyen âge, il n'y avait point de remparts proprement dits, les villes et les places étant toujours entourées de hautes murailles massives percées de meurtrières et couronnées de créneaux. Dans le principe, les remparts ne furent qu'une simple levée formée de la terre d'une tranchée et rejetée du côté de la place; dans la suite on les revêtit de maçonnerie et ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui.

REMPLACEMENT MILITAIRE. Le remplacement militaire, qui donne lieu à de graves objections, et qui a été plusieurs fois mis en question, est autorisé par nos lois, notamment par celle du 21 mars 1832 (art. 19), qui est encore en vigueur. Cette même loi détermine les conditions auxquelles le remplaçant doit satisfaire. Pendant longtemps, le remplacement fut livré à la spéculation privée, ce qui donnait lieu à de graves inconvénients. La loi du 6 avril 1855 a mis un terme à ces abus : l'État se charge d'opérer par lui-même les remplacements, et il y pourvoit surtout en conservant sous les drapeaux les anciens militaires.

REMPLAGE, action de *remplir* une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. Le remplage a pour but d'empêcher que le vin ne s'évente ou ne s'aigrisse. Il doit être fait avec du vin de même qualité.

Il se dit encore : en Maçonnerie, d'un blocage en moellons, en briques ou en cailloux, dont on remplit avec du mortier le vide ou l'entre-deux des parements d'un mur construit en pierres de taille ou de toute autre matière; — en Charpenterie, de tous les bois qu'on place dans un pan de bois, dans une cloison ou dans une ferrure, pour remplir les vides.

REMPLOI. On nomme ainsi, en Droit, le remplacement des deniers qui proviennent de la vente d'un immeuble, d'une rente, etc., deniers avec lesquels on fait l'acquisition d'un autre bien. L'obligation de *faire le remploi* des deniers dotaux est une des clauses ordinaires des contrats de mariage. Le Code Nap. (art. 1433 et suiv.) règle la cause, la forme et les effets du *Remploi* du prix des biens des époux vivant en communauté qui ont été aliénés durant leur mariage.

RENAISSANCE. On désigne sous ce nom la résurrection des lettres et des arts qui eut lieu aux XV$^{e}$ et XVI$^{e}$ siècles, sous le patronage des Médicis, de Léon X et de François I$^{er}$. Les Grecs, chassés de Constantinople par Mahomet II et réfugiés en Italie, furent les principaux auteurs de cette révolution, qui de la cour des Médicis se répandit bientôt dans tout l'Occident. La découverte des chefs-d'œuvre de l'antiquité, inconnus ou négligés jusqu'alors, modifia non-seulement la philosophie et les lettres, qui se ranimèrent ou s'épurèrent au contact des anciens, mais aussi les beaux-arts, la sculpture, la peinture, et surtout l'architecture, qui au style gothique substitua un genre nouveau, dit *de la Renaissance.*

Ce qui caractérise le style *renaissance,* c'est le plein cintre, chargé de la riche parure de l'ogive; les ornements sont des arabesques, ou des rinceaux et autres moulures empruntées de l'architecture antique. Cette architecture, fine et légère, brille plus par la grâce que par la grandeur : l'église d'Auch, celle d'Ajaccio, la flèche centrale d'Amiens, le clocher de Bayonne, la partie supérieure des tours de Nantes et de Tours, le jubé de Limoges, le palais de Saint-Marc à Rome, par Julien de Maiano, les églises de Saint-Thomas et du Saint-Esprit, par Philippe Brunelleschi, offrent des modèles de ce style.

Outre les détails que l'on trouve sur l'époque de la Renaissance dans les histoires générales de la littérature et de l'art, on peut consulter l'*Histoire de la littérature de l'Europe pendant les* XV$^{e}$, XVI$^{e}$ *et* XVII$^{e}$ *siècles,* de Hallam, traduite par Borghers (1839); l'*Histoire de la Renaissance des lettres au* XV$^{e}$ *siècle,* de M. J.-P. Charpentier (1843); le *Moyen âge et la Renaissance,* par M. Paul Lacroix, Seré, etc.

RÉNAL (du latin *ren,* rein), se dit de tout ce qui a rapport aux *reins.*

RENARD (du vieux allemand *reinhart,* rusé), *Vulpes,* espèce du grand genre Chien, renferme des animaux bien connus, et qui se distinguent des autres espèces du même genre par leur museau pointu, leur tête plus large, leur queue longue et très-touffue, et surtout par leurs prunelles, qui de jour sont fendues verticalement, ce qui indique des habitudes nocturnes. Cette espèce comprend une douzaine de variétés. La plus connue est le *Renard ordinaire* (*Canis vulpes*), commun dans les deux continents : il

est d'un quart moins grand que le loup, a le pelage fauve, semé de poils blanchâtres et de quelques taches noires, avec la gorge, le devant du cou, le ventre, l'intérieur des cuisses blancs, et le museau roux. On connait les mille ruses du Renard, qui ont fait de cet animal le type de l'astuce : il est la terreur des basses-cours. Il creuse ordinairement son terrier à l'entrée d'un bois, dans le voisinage des fermes, afin d'y transporter plus facilement ses victimes. Il ne chasse que la nuit : il fait alors entendre un cri particulier, analogue à l'aboiement du chien, et qu'on nomme *glapissement.* Le Renard se nourrit surtout de poules et d'œufs, ou de perdrix, de lapins, de lièvres, et aussi de miel, de raisin et de baies de genévrier. Cet animal exhale une odeur très-forte : il est toujours couvert d'une quantité considérable de puces. La femelle du Renard porte 9 semaines, et met bas de 7 à 8 petits. On chasse le Renard pour sa peau, dont on fait une assez bonne fourrure. C'est une des chasses les plus suivies en Angleterre. — Outre le *Renard commun*, on connaît le *R. argenté*, ou *R. noir*, de l'Amérique du Nord, et le *R. bleu*, ou *Isatis*, qu'on chasse tous deux pour leur fourrure; le *R. tricolore* d'Amérique, le *R. gris* du Brésil, et le *Petit Renard jaune*, ou *Corsac.*

On connaît sous le nom de *Roman du Renard* un poëme allégorique qui est une ingénieuse satire des mœurs du moyen âge : les acteurs sont des animaux : *Vulpin* (le Renard) et *Ysengrin* (le Loup) en sont les principaux personnages. On attribue cette œuvre à Pierre de Saint-Cloud, poëte français du XIII^e^ siècle, ou à Hugues de Trymberg, instituteur à Thürstadt près de Bamberg. Henri d'Alkmaar en a donné le texte bas-saxon en 1498. On trouve ce poëme traduit de fort bonne heure dans toutes les langues, et répandu dans toute l'Europe ; Gœthe l'a mis en allemand moderne. Quelques savants veulent que le héros de ce poëme allégorique soit Reinhard, Renard ou Reinier, comte de Hainaut, qui sut se maintenir par la ruse contre Zwentibold, roi de Lorraine.

RENÉGAT (du latin *qui renegat*, qui renie), celui qui a renié la foi chrétienne pour embrasser une autre religion, particulièrement l'islamisme. Le *renégat* diffère de l'*apostat*, en ce que ce dernier abandonne une religion pour retourner à son ancienne croyance.

RÉNETTE, instrument dont se servent les maréchaux ferrants pour couper l'ongle du cheval par sillons, et pour trouver l'enclouure dans le pied du cheval.— Outil du coffretier et du bourrelier, pour tracer les raies sur le cuir. — *Voy.* REINETTE et RAINETTE.

RÉNIFORME, *Reniformis*, se dit, en Botanique, de tout ce qui a la forme d'un rein, comme le *Haricot.*

RÉNITENT (du latin *reniti*, faire effort), qui résiste. Une *Tumeur rénitente* est une tumeur dure, sur laquelle la peau est tendue et luisante.

RENNE, *Tarandus*, *Rangifer*, espèce du genre Cerf, dont quelques-uns font un genre particulier, renferme des animaux propres aux contrées les plus froides de l'hémisphère septentrional, et facilement reconnaissables à leurs bois sessiles, pourvus d'andouillers aplatis et dentelés. Contrairement à tous ses congénères, le bois existe chez le Renne dans les deux sexes; seulement il est plus petit chez les femelles que chez les mâles. La taille du Renne est à peu près celle de notre cerf; mais il est moins svelte : ses jambes sont plus grosses et plus courtes. Son pelage est touffu et s'emploie comme fourrure : il est en partie laineux et d'un brun grisâtre en été; il devient presque blanc en hiver. Les Lapons ont fait du Renne un animal domestique qui leur rend les plus grands services : ils s'en servent comme de bête de trait et de somme, se nourrissent de son lait et de sa chair, et se couvrent de sa peau. Attelé à un traîneau, le Renne fait près de 120 kilom. par jour en hiver. Il se contente pour toute nourriture de quelques bourgeons d'arbres ou du lichen qu'il déterre sous la neige ; l'été, on le mène paître en troupeaux sur les montagnes. A l'état domestique, le Renne vit de 15 à 16 ans.—Le Renne se trouve surtout au Spitzberg, en Laponie, au Groënland, au Canada et dans le nord de la Sibérie.

RENONCIATION, action de répudier des droits acquis ou éventuels à une succession, à une communauté, etc. La renonciation à un héritage est soumise à de nombreuses conditions (Code Nap., art. 784-793, 845, 1389). — La femme peut dans certains cas renoncer à la communauté des biens (a. 1454-66). — La renonciation à la prescription ne peut avoir lieu que quand celle-ci est acquise (art. 2220-27).

RENONCULACÉES ou RANUNCULACÉES (de *ranunculus*, renoncule), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose d'herbes, de sous-arbrisseaux et d'arbrisseaux, le plus souvent sarmenteux, à suc aqueux; à feuilles alternes, plus rarement opposées, pétiolées; à pétiole continu avec la tige, dilaté à la base en forme de gaîne et dépourvu de stipules; à fleurs parfaites ou imparfaites par avortement, tantôt solitaires, tantôt en grappe ou en panicule : calice polysépale, à préfloraison valvaire ou imbriquée ; corolle à pétales insérés sur le réceptacle, égaux en nombre aux divisions du calice, alternes avec elles, tantôt doubles ou triples, onguiculés, caducs, égaux ou inégaux, plans, simples avec une petite fossette ou une lame glanduleuse à leur base interne, plus souvent difformes ou irrégulièrement creusés en cornet ou en éperon; étamines en grand nombre; filets filiformes; anthères terminales, biloculaires, à loges extrorses ou latérales, souvent jointes par un connectif interposé, s'ouvrant longitudinalement; ovaires tantôt définis, verticillés; tantôt indéfinis, insérés sur un gynophore hémisphérique ou cylindrique; styles continus aux ovaires; stigmates simples; fruits monospermes, indéhiscents, le plus souvent en capitule ou en épi.

Les Botanistes partagent la famille des Renonculacées en 5 tribus : les *Ranunculées* (genre type, Ranunculus), les *Clématidées* (Clematis), les *Anémonées* (genres, Anémone, Thalictrum, Hepatica, Adonis, Myosurus), les *Elléborées* (Elleborus, Nigella, Aquilegia, Delphinium, Aconitum), et les *Pæoniées* (Pæonia). — Cette famille renferme beaucoup d'espèces vénéneuses (*Aconit, Ellébore*); la plupart contiennent des sucs âcres et caustiques (beaucoup de *Renoncules*, d'*Anémones*, de *Clématites*); quelques-unes sont ou simplement amères et toniques, ou légèrement aromatiques, ou même privées de toute qualité prononcée. Un grand nombre se cultivent comme plantes de parterre, ou ornent les berceaux des jardins (*Renoncule*, *Pivoine*, *Anémone*, *Pied d'alouette*, *Ancolie*, *Nielle*, *Clématite*, etc.).

RENONCULE, *Ranunculus* (de *rana*, grenouille, sans doute parce qu'elle croît au milieu des marais), genre type de la famille des Renonculacées, comprend près de 150 espèces, la plupart indigènes des contrées tempérées de l'hémisphère septentrional. Ce sont des plantes herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, dont la racine, en forme de griffe, porte à sa partie supérieure 2 ou 3 yeux couverts de soies blanches, d'où sortent des filets qui grossissent, et qui finissent par donner naissance à de nouvelles griffes destinées à remplacer les vieilles, lesquelles se décomposent et cessent alors de végéter : feuilles alternes, pétiolées, en général lobées, ou palmées, ou digitées, ou décomposées; fleurs jaunes ou blanches, pédonculées, ordinairement terminales. Nos espèces indigènes sont des plantes très-caustiques, et la plupart vénéneuses. Elles perdent toutefois cette causticité par l'ébullition dans l'eau ou par la simple dessiccation : aussi, celles qui se trouvent dans les foins ne sont-elles pas nuisibles aux bestiaux.

La *Renoncule des jardins* (*R. asiaticus*), rapportée de l'Orient par les Croisés, est l'espèce que

l'on cultive le plus souvent : la fleur simple a cinq pétales jaunes ou rouges, au milieu desquels se trouve un très-gros bouton noir qui est composé d'étamines et de pistils. Par la culture, on en a obtenu une foule de variétés simples, semi-doubles et doubles. Les plus estimées sont les noires, les brunes, de nuance rouge-feu, pourpre, violette, nacarat et gris de lin. Cette plante exige une bonne terre, légère, douce et fraîche. L'exposition au levant est celle qui lui convient le mieux. La graine ne germe que 50 jours environ après qu'on l'a mise en terre. Les fortes racines de Renoncule se plantent à l'automne dans les contrées où l'hiver est doux, ou après les fortes gelées dans les pays les plus froids. — La *R. d'Afrique* diffère de la précédente par ses feuilles vertes plus rares, plus grandes, plus foncées et moins découpées; par ses tiges plus fortes; par ses fleurs plus grandes, très-doubles, et qui, néanmoins, portent à leur centre un bouton pédiculé qui se change quelquefois en une seconde fleur. Cette plante est connue des fleuristes sous les noms de *Renoncule-pivoine*, de *Turban doré*, de *Séraphique d'Alger*.

Parmi les autres espèces, on remarque : la *Renoncule aquatique* (*R. aquatilis*), qui croît au milieu des eaux : elle porte une multitude de fleurs blanches; — la *R. langue*, ou *Grande Douve* (*R. lingua*), à feuilles allongées en forme de langue, et à fleurs jaunes; — la *R. flamme*, ou *Petite Douve*, fleurs jaunes, mais plus petites que dans l'espèce précédente : elle est caustique et brûlante; l'inflammation qu'elle donne aux bestiaux qui en mangent en trop grande quantité lui a fait donner le nom de *Flamme;* — la *R. scélérate* (*R. sceleratus*), espèce très-dangereuse, dont les seules émanations excitent l'éternûment et des larmes : prise à l'intérieur, elle produit la contraction de la bouche et des joues, une sorte de rire que les anciens appelaient *rire sardonique :* fleurs jaunes, petites et terminales; — la *R. âcre*, ou *Grenouillette* (*R. acris*), commune dans les prés et les pâturages humides : fleurs grandes, d'un jaune luisant, connues sous le nom de *Bassinet* et de *Bouton d'or;* — la *R. rampante* (*R. reptans*), espèce partout très-commune; — la *R. bulbeuse* (*R. bulbosus*), reconnaissable au bulbe arrondi de ses racines; — la *R. ficaire* (*R. ficaria*), dite aussi *Petite Chélidoine, Petite Éclaire, Éclairette*, à fleurs jaunes (*Voy.* FICAIRE); — la *R. des champs* (*R. arvensis*), extrêmement âcre, très-commune dans les champs : fleurs petites, d'un jaune pâle; — la *R. à feuilles d'aconit* (*R. aconitifolius*), et la *R. à feuilles de platane* (*R. platanifolius*), qui ont de jolies fleurs blanches qu'on appelle *Boutons d'argent :* elles croissent toutes deux sur les Alpes.

RENOUÉE, *Polygonum*, genre type de la famille des Polygonées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, entières ou sinuées, accompagnées de stipules en gaînes membraneuses dites *ochreæ;* à fleurs petites, blanchâtres ou purpurines : calice coloré, à 4, 5 ou 6 divisions, persistant autour de la graine; de 5 à 9 étamines; ovaire surmonté de 2 à 3 styles; le fruit consiste en une seule semence ovale ou triangulaire. On en compte près de 200 espèces; les principales sont : la *Renouée bistorte*, *P. bistorta* (*Voy.* BISTORTE); — la *R. Sarrasin, P. fagopyrum* (*Voy.* SARRASIN); — la *R. vivipare, P. viviparum :* son épi est fort grêle, allongé, composé de fleurs blanches qui s'épanouissent en juillet; elle habite les pays froids, dans les pâturages des Hautes-Alpes, des Pyrénées, en Laponie; elle jouit des mêmes propriétés que la bistorte; ses racines, réduites en farine, tiennent lieu de pain aux Samoyèdes et aux Tartares; — la *R. amphibie*, *P. amphibium*, à épis touffus d'un rouge agréable, et qui fleurit en août et septembre; elle croît dans l'eau et sur la terre, et habite les régions tempérées de l'Europe; — la *R. poivre d'eau*, *P. hydropiper*, qui se plaît dans les fossés humides, sur le bord des ruisseaux : épis grêles, axillaires; feuilles lancéolées; fleurs blanchâtres; saveur âcre et brûlante; ses semences peuvent être substituées au poivre dans la préparation des aliments; — la *R. persicaire*, *P. persicaria*, commune sur le bord des fossés et des chemins : ses feuilles ressemblent beaucoup à celles du pêcher; elle passe pour vulnéraire, détersive; on l'emploie pour nettoyer les plaies, arrêter les progrès de la gangrène; on en retire une couleur jaune; — la *R. tinctoriale*, *P. tinctorium*, qui produit de l'*indigo* (*Voy.* ce mot) : tige de 6 à 7 décimètres, rameuse, presque droite; feuilles ovales, vertes, pointues à leur sommet, épaisses; fleurs d'abord roses, puis rouges, disposées en épis effilés, presque terminaux : c'est dans les feuilles que réside le principe colorant; — la *R. d'Orient*, *P. orientale*, la plus belle espèce de ce genre, découverte dans le Levant par Tournefort, et cultivée aujourd'hui dans tous les jardins comme plante d'ornement, sous les noms vulgaires de *Cordon de S. Jean*, *Monte-au-ciel*, *Cordon de cardinal*, *Persicaire du Levant*, etc. : tige de 2 à 4 mètres; feuilles grandes et ovales; fleurs rouges, quelquefois blanches, en longs épis cylindriques et pendants : les volailles en mangent les graines avec avidité; — la *R. maritime*, *P. maritimum*, qui croît sur les plages sablonneuses de l'Océan, de la Manche et de la Méditerranée : elle fleurit vers la fin de l'été; ses racines s'enfoncent très-profondément dans le sable, ce qui les rend très-propres à fixer le sol mobile des dunes; — la *R. traînasse*, *P. aviculare*, vulgairement *Traînasse*, *Tirasse*, *Herniole*, *Herbe des SS. Innocents*, etc.; plante annuelle à tiges rameuses, étalées sur la terre; à feuilles étroites, presque sessiles; à fleurs axillaires, blanches ou rougeâtres sur leurs bords : elle est très-commune sur les bords des chemins, dans les champs, où, après la récolte des moissons, elle fournit un excellent pâturage aux bestiaux et aux chevaux; ses graines servent de nourriture aux volailles et aux petits oiseaux; — la *R. liseron*, *P. convolvulus*, espèce grimpante qui s'entortille autour des autres plantes, et qui ressemble beaucoup à un liseron : elle fleurit vers la fin de l'été; elle croît au milieu des champs et des moissons; — la *R. des buissons*, *P. dumetorum*, qui fleurit à la même époque que la précédente, et habite les mêmes lieux.

RENOUEUR, synonyme de *Rebouteur*. *Voy.* ce mot.

RENTE (de *rendre*), se dit en général de tout revenu annuel et plus ordinairement de ce qui est reçu annuellement pour une somme prêtée ou aliénée. On distingue les *Rentes perpétuelles* et les *R. viagères*. Toutes deux sont déclarées biens meubles par détermination de la loi (Code Nap., art. 529); leurs arrérages se prescrivent par cinq ans (art. 2277).

On appelle *Rentes sur l'État* les rentes constituées par l'État et annuellement payées pour les intérêts des emprunts publics : elles sont inscrites au *Grand-Livre* de la dette publique; les titres délivrés aux rentiers sont appelés *Inscriptions*. Ces rentes se désignent ordinairement par le taux de l'intérêt qu'elles rapportent : ainsi on dit : la rente 3, 4, 4 1/2 ou 5 p. 100, ou simplement le 3, le 4, le 4 1/2, le 5. — On appelle *Cours de la Rente* le taux auquel la rente est cotée quotidiennement à la Bourse, et d'après lequel ont lieu la vente et l'achat des *titres* de rente. Ce cours subit des fluctuations continuelles à cause de l'affluence ou de la rareté des titres sur la place. Les événements politiques exercent la plus grande influence sur les cours de la rente : ainsi, on a vu la rente 5 p. 100, qui était à 6 fr. 95 c. en 1797, à 17,38 en 1800, et à 45 en 1814, s'élever progressivement à 126, en 1844, et retomber à 50 fr. en 1848.

La rente est la partie la plus considérable de la dette publique. Pour arriver à se libérer, l'État a

deux moyens : l'*amortissement* (*Voy.* ce mot), et le *remboursement*. Le remboursement n'est ordinairement qu'une mesure comminatoire, dont le résultat final est la *conversion* ou la *réduction* des titres des créanciers de l'État en des créances nouvelles rapportant un moindre intérêt. En 1797, la dette publique de la France s'élevait à 2 milliards 800 millions : la loi du 9 vendémiaire an VI la réduisit de deux tiers : le tiers restant, qu'on nomma *tiers consolidé*, est ce qui devint plus tard le 5 p. 100. En 1825, furent créés le 3 p. 100 et le 4 1/2 p. 100 : les porteurs de rentes 5 p. 100 furent autorisés à les convertir en l'un ou l'autre de ces deux fonds, avec garantie contre tout remboursement pour le premier, et contre le remboursement pendant dix ans pour le second ; mais ces mesures n'avaient produit que peu d'effet. En 1852, un décret du 14 mars a converti la rente 5 p. 100 en 4 1/2, avec faculté de remboursement au pair pour ceux qui le demanderaient, et garantie contre l'exercice du droit de remboursement pendant dix ans pour ceux qui accepteraient la conversion. — De pareilles conversions ont eu lieu à l'étranger : l'Angleterre a réduit par trois conversions successives, de 1822 à 1844, le 5 p. 100 en 3 ; la Prusse a réduit en 1842 son 4 1/2 en 3 1/2 ; la Belgique en 1844 son 5 p. 100 en 4 1/2, etc.

RENTOILAGE, opération par laquelle on soutient et on conserve la *toile* d'un tableau en la collant sur une toile neuve. On étend ce nom à une opération de restauration beaucoup plus délicate, qui consiste à enlever la peinture d'un tableau dont la toile est déchirée ou gâtée par l'humidité, par la vétusté, etc., et à la transporter sur une toile neuve. Pour cela, on colle d'abord sur la peinture plusieurs doubles de papier qui forment un cartonnage, puis on enlève la vieille toile, soit en l'humectant avec une éponge mouillée, soit en l'usant avec une pierre-ponce, et on applique sur l'envers de la peinture une toile neuve après avoir enduit l'un et l'autre d'une couche de colle. Quand cette dernière est presque sèche, on promène un fer chaud sur la toile pour la rendre plus unie et plus adhérente ; après quoi il ne reste plus qu'à enlever le cartonnage, ce qui se fait avec une éponge, et le tableau se trouve *rentoilé*. Ce procédé ingénieux a été imaginé au XVIII^e siècle par Hacquin et Picault, restaurateurs de tableaux.

RENTRÉE. En Musique, on désigne par ce mot le retour du sujet, surtout après quelques pauses de silence, dans une fugue, dans une imitation, ou dans quelque autre endroit. — Toutes les fois qu'une partie reprend après avoir gardé le silence pendant une ou plusieurs phrases, on dit aussi qu'elle fait sa *rentrée*, soit qu'elle reproduise ou non le sujet.

RENVERSEMENT. En Musique, on nomme ainsi le changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, et dans les parties qui composent l'harmonie : ce qui se fait en substituant à la basse, par des octaves, les sons qui doivent être dessus, ou en plaçant aux extrémités ceux qui doivent occuper le milieu, et réciproquement : les notes graves se trouvent ainsi transportées aux parties supérieures, et celles-ci sont placées aux parties graves. Les intervalles renversés changent de nom : la *seconde* devient *septième* ; la *tierce*, *sixte* ; la *quarte*, *quinte* ; la *quinte*, *quarte* ; la *sixte*, *tierce* ; la *septième*, *seconde* ; l'*octave*, *unisson*, et l'*unisson*, *octave*. Les accords de trois sons ont deux renversements ; les accords de quatre sons, trois renversements, etc.

RENVI, se dit, à certains jeux de cartes, de ce que l'on met par-dessus l'enjeu.

RENVIDAGE. Les Tisserands appellent ainsi l'action de tourner le fil sur la broche en le rapprochant du rouet. Dans la plupart de nos usines, le renvidage s'effectue par l'intervention du fileur qui imprime le mouvement au chariot. Cette intervention du fileur a été remplacée en Angleterre par l'emploi d'une machine, dite *Renvideur mécanique*.

RENVOIS. D'après l'art. 15 de la loi du 25 ventôse an XI, les renvois dans les actes ne peuvent être écrits qu'en marge ; ils doivent être signés ou parafés tant par les notaires que par les autres signataires, à peine de nullité des renvois.

REOMÈTRE, REOPHORE, orthographe vicieuse des mots *Rhéomètre*, *Rhéophore*. *Voy.* ces mots.

REPARATION. Dans la Construction, *Réparations* se dit particulièrement de tous les travaux d'entretien que nécessitent les bâtiments. La loi distingue les *grosses* et les *menues réparations*. Les *grosses réparations* sont à la charge des propriétaires : telles sont celles des murs, des planchers, des couvertures, etc. Le locataire est tenu à faire les *menues réparations*, comme celles des vitres, des carreaux, des dégradations d'âtre, etc., à moins que ces dégradations ne soient occasionnées par vétusté ou par force majeure : on les nomme aussi *R. locatives*. — On appelle *R. viagères et d'entretien*, les réparations autres que les grosses réparations, qui sont à la charge de l'usufruitier, etc. (Code Nap., art. 605, 664, 1720, 1754).

En Droit, on appelle *Réparations civiles* : 1° la somme adjugée par un tribunal à la partie civile, pour la dédommager du tort que le crime ou le délit lui a causé ; 2° les dommages-intérêts accordés à un accusé contre la personne qui l'a injustement dénoncé Ces réparations entraînent la contrainte par corps.

RÉPARTITION. On nomme ainsi, dans la perception des Contributions directes, l'opération par laquelle, après que le budget des recettes a été voté par l'autorité législative, l'autorité centrale *répartit* entre les départements la somme totale à percevoir. L'autorité départementale répartit à son tour entre les arrondissements le contingent qui lui est échu ; l'autorité d'arrondissement, entre les communes, et l'autorité communale, entre les individus.

En matière de Faillite, le Code de commerce (art. 513) règle le mode de répartition de l'actif mobilier du failli entre ses créanciers. Ceux d'entre eux qui n'ont point fait l'affirmation de leurs créances ne sont pas admis à y prendre part ; néanmoins la voie de l'opposition leur est ouverte.

REPAS (de la particule *re*, et du latin *pastus*, nourriture). Les Grecs faisaient communément trois repas par jour. Le 1^er (*ariston*), qui avait lieu de grand matin, et le 2^e (*dorpon*), qui avait lieu le soir, paraissent n'avoir été que de simples collations. Le 3^e (*deipnon*), qui se faisait à midi, était le plus considérable ; il se composait ordinairement de trois parties : dans la 1^re ou *prélude* (*prooimion*), on servait des œufs, des huîtres, des herbes amères, et tout ce qui est propre à exciter l'appétit ; la 2^e, le *repas* proprement dit, était composée de mets solides ; la 3^e ou *dessert*, consistait en mets plus friands et plus délicats. — Les Romains avaient le déjeuner du matin (*jentaculum*), le dîner (*prandium*), à midi, et le souper ou repas principal (*cœna*), qui se prenait vers quatre heures. Plus tard, on ajouta sur le soir la collation (*comessatio*). Le souper était divisé en deux parties, le premier et le second service (*mensa prima* et *secunda*). On sait que les Romains prenaient leurs repas accoudés sur des lits. Ils déployaient un luxe extraordinaire dans les grands repas : un *roi du festin*, ordinairement désigné par le sort, présidait la fête, et réglait le nombre des coupes à vider. — Chez les modernes, on retrouve les trois repas des anciens, le déjeuner, le dîner et le souper ; mais les heures de ces repas ont souvent varié. Nos aïeux, sous François I^er, dînaient à 9 heures du matin et soupaient à 5 heures ; sous Louis XIV, la cour dînait à midi. Aujourd'hui nous déjeunons à peu près à l'heure où l'on dînait autrefois, et le dîner a pris la place du souper, qui n'a plus guère lieu que par extraordinaire.

*Repas funéraires*. Chez les Grecs, on en distin-

guait de deux espèces : les uns avaient lieu dans la maison du mort, au retour du convoi, entre ses parents et ses amis; les autres se faisaient sur le tombeau même : on y servait à manger pour les âmes errantes. L'usage des repas funéraires existait aussi chez les Romains, et il s'est maintenu jusqu'à nos jours dans plusieurs provinces de la France.

*Repas publics.* Les Lacédémoniens prenaient leurs repas en public : c'est ce qu'ils appelaient *syssitia, pheiditia;* on ne pouvait, sans s'exposer à être puni, se dispenser d'assister à ces repas. — A Athènes, il y avait aussi des repas publics; mais ils n'étaient pas communs à tous les citoyens, comme à Lacédémone : on n'y admettait qu'un petit nombre de citoyens, et en récompense de services rendus à la patrie; ils se faisaient dans le Prytanée.—En France, sous la première République, on voulut remettre en honneur les repas publics à la façon des Lacédémoniens; mais la mode n'en dura guère.

*Repas de charité. Voy.* AGAPES.

RÉPERCUSSIFS (de *repercutere,* faire rentrer de force), médicaments qui, appliqués à l'extérieur sur une partie engorgée, font refluer à l'intérieur les fluides qui l'engorgent. Les astringents, les sels, la glace, l'eau froide sont des répercussifs. Leur action se nomme *répercussion.* On y a recours dans les cas d'infiltrations, de foulure, d'entorse, pour combattre les hémorragies, les hémorroïdes, pour faire disparaître une tumeur, un exanthème récents, etc. Leur emploi dans les maladies de la peau invétérées peut offrir de graves dangers.

REPÈRE, POINT DE REPÈRE (du latin *reperire,* retrouver, parce que cette marque aide à retrouver une hauteur ou une distance), marque que l'on fait aux pièces d'un ouvrage en morceaux détachés, pour en assembler exactement les diverses parties. Ainsi, le mouleur a soin de marquer chaque pièce du moule d'une marque en rapport avec celle près de laquelle elle doit se placer. Le graveur qui publie un dessin en plusieurs feuilles marque ces diverses feuilles de lignes ou de points qui se correspondent entre eux, et au moyen desquels on trouve d'abord, sans autre recherche, en quel ordre les feuilles doivent être assemblées. L'architecte, le menuisier, le charpentier en usent de même pour les pièces d'un ouvrage qu'il s'agit d'assembler ou de démonter, afin de le remonter ailleurs. — Les ingénieurs et les arpenteurs appellent *Repères* les points successifs du niveau desquels ils partent pour se rendre raison du mouvement d'un terrain et en prendre le nivellement. — Ce mot se dit également des marques que l'on fait sur un mur pour donner un alignement, pour marquer des traits de niveau sur un jalon, etc.

RÉPERTOIRE (du latin *repertorium*, de *reperire,* trouver), table, recueil, inventaire où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui permet de les trouver facilement. Ce mot se dit surtout, en matière de Jurisprudence, en parlant des recueils où l'on enregistre les arrêts mémorables des cours et tribunaux (*Voy.* JURISPRUDENCE); et, quand il s'agit de Théâtre, pour désigner la nomenclature des pièces dont se compose le fonds particulier de chaque théâtre. Un des recueils les plus remarquables en ce genre est le *Répertoire de la Comédie française*, que l'on distingue en *Ancien* et en *Nouveau Répertoire.*

Dans le Commerce, on appelle *Répertoire* un livre qui se tient par ordre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité sur le grand-livre les divers comptes qui y sont portés.— On donne aussi ce nom à un registre timbré sur lequel les notaires, greffiers, huissiers, commissaires-priseurs, etc., sont tenus d'inscrire sommairement et par ordre de date tous les actes qu'ils reçoivent ou rédigent.

RÉPÉTITION (du latin *repetere*, redemander). En Droit, c'est l'action par laquelle on réclame ce que l'on a indûment payé : « Tout ce qui a été payé sans être dû est sujet à *répétition.*» (Code Nap., art. 1235).

Dans l'Enseignement, on appelle *Répétitions* des leçons particulières données par un professeur à un seul élève ou à un très-petit nombre d'élèves réunis, et dans lesquelles on *répète* les exercices d'une classe pour les compléter ou pour aider l'élève à en résoudre les difficultés. — Depuis 1852, les maîtres d'étude ont reçu le titre de *Maîtres répétiteurs.*

En Rhétorique, la *Répétition* est une figure qui consiste à employer plusieurs fois soit les mêmes mots, soit le même tour, pour donner plus d'énergie à la phrase. Virgile en offre des exemples remarquables : par exemple, l'exclamation de Nisus : «*Me, me*, adsum qui feci, » et les fameux vers où le poëte peint la douleur d'Orphée privé d'Eurydice :

> « *Te* dulcis conjux, *te* solo in littore secum,
> *Te*, veniente die, *te*, decedente, canebat. »

En voici un double exemple de Voltaire dans *Zaïre*.

> *Ton* Dieu que tu trahis, *ton* Dieu que tu blasphèmes,
> Pour toi, pour l'univers est mort *en ces lieux* mêmes,
> *En ces lieux,* où mon bras le servit tant de fois,
> *En ces lieux,* où son sang te parle par ma voix.

Au Théâtre, on appelle *Répétition* l'essai que l'on fait d'une pièce, d'un morceau de musique, etc., pour les bien étudier, et pour juger de l'effet qu'ils produiront sur le public. La mise en scène d'un opéra ou d'un grand drame exige ordinairement de nombreuses répétitions, que termine toujours une *R. générale.*

*Montre à répétition. Voy.* MONTRE.

REPIC, terme du jeu de Piquet. *Voy.* PIQUET.

REPIQUAGE. On appelle ainsi : en Agriculture, la transplantation d'une jeune plante venue de semis, ainsi que la plantation des arbres d'un ou de deux ans; — dans la Construction, l'action d'enlever les pavés enfoncés ou cassés d'une chaussée pour les remplacer par d'autres pavés.

RÉPONS (du latin *responsum*, *responsorium*). En Liturgie, ce mot désigne des paroles, ordinairement tirées de l'Écriture, qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Église après la lecture de la leçon. On les a appelées ainsi parce qu'après qu'un choriste les a chantées ou récitées, tout le chœur lui répond. — Dans les Missels et les Bréviaires, les *Répons* sont indiqués par un signe qui a la figure d'un R barré (℟) et qu'on nomme lui-même *Répons.*

RÉPONSES DE DROIT, décisions des anciens jurisconsultes sur les questions qui leur étaient proposées. Le Digeste n'est composé que des réponses de droit rendues par les jurisconsultes. Plusieurs auteurs modernes ont fait des ouvrages analogues, qu'ils ont intitulés *Réponses de droit.*

REPORT. En termes de Comptabilité, on appelle ainsi toute opération qui a pour but de reporter une somme, un total, d'un compte, d'une page ou d'un livre à un autre compte, à une autre page, à un autre livre. On donne aussi le nom de *report* à la somme même qu'on a ainsi reportée.

En termes de Bourse, un *Report* est une opération double et simultanée, qui consiste à acheter au comptant et à vendre à terme une même valeur (*rente, action industrielle*, etc.). Le cours des valeurs à terme étant plus élevé que celui du comptant, la différence forme, pour le capitaliste, l'intérêt de son argent. Cette opération, qui peut se renouveler à chaque liquidation, offre un mode de placement passager des sommes que l'on a sans emploi. On ne place ainsi que des valeurs d'une quotité déterminée, par ex. 1500 fr. de rentes, 25 ou 50 actions, etc. — L'opération inverse, c.-à-d. la vente au comptant et le rachat à terme, est un mode d'emprunt momentané, qui se nomme aussi *Report.*

En Droit commercial, on appelle *Report de faillite* la fixation de l'ouverture de la faillite à une époque antérieure au jugement qui l'avait déclarée (Code de comm., liv. III; loi du 28 mai 1838).

REPOSOIR (du latin *repositorium*), espèce de chapelle temporaire qu'on élève en différents endroits, dans les places publiques, les carrefours, les rues, pour y faire les stations dans les processions de la Fête-Dieu, et qui renferme un autel avec des gradins chargés de vases, de fleurs, de chandeliers, etc. On y déploie souvent un grand luxe d'ornements : leur beauté dépend du plus ou moins de goût de ceux qui les font. Les reposoirs ont été ainsi appelés parce qu'en effet ils offrent des lieux de *repos* dans le trajet de chemin que parcourent ces processions : on y dépose le Saint-Sacrement.

REPOUSSOIR, ciselet qui sert aux bijoutiers et aux tourneurs en métaux à repousser les reliefs qu'on avait enfoncés en les ciselant par-dessus. On en a formé le nom de *Repousseurs*, donné aux ouvriers tourneurs qui façonnent en relief les chandeliers, lampes, et autres objets d'ameublement.

*Repoussoir* se dit aussi, dans l'Industrie : 1° d'une cheville de fer ou d'un marteau dont la panne est remplacée par une longue tige en forme de cheville, et qui servent tous deux à repousser les chevilles qu'on veut faire sortir de leur trou; 2° du poinçon dont on se sert pour faire sortir les clous du pied d'un cheval en le déferrant; 3° d'un outil, en forme de long ciseau, dont se servent les sculpteurs pour pousser des moulures; 4° d'un instrument dont se servent les dentistes pour arracher les chicots, etc.

REPRÉSAILLES. En Droit international, on entend par ce mot toute mesure exercée contre un État ou contre les nationaux de cet État pour obtenir la réparation de droits méconnus ou violés. Ces mesures présentent trois degrés : la *rétorsion*, par laquelle on oppose à un acte de rigueur un acte de même nature; les *représailles* proprement dites, telles que la confiscation de biens trouvés sur le territoire national ou sur mer, l'embargo, le blocus, la retenue des personnes, etc.; enfin la *guerre*, qui n'est qu'un état de représailles générales et continues.

REPRÉSENTANT, REPRÉSENTATION. On appelle *Représentation nationale* une assemblée des députés représentant la nation et concourant à la formation des lois. Le gouvernement dans lequel il y a une représentation nationale s'appelle *représentatif* : tels sont les gouvernements de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, de la Prusse, de la Bavière, de la Sardaigne, etc., et toutes les républiques. On trouve le germe de cette forme de gouvernement dans les temps les plus reculés de notre histoire (*Champs de Mars*, *Champs de mai*, etc.). Ceux qui sont élus pour représenter leurs concitoyens ont été appelés en France tantôt *députés* (*V.* ce mot), tantôt *représentants du peuple* : cette dernière dénomination fut d'abord en vigueur sous la Convention. Elle fut reprise aux Cent-Jours, et de 1848 à 1852. On doit à M. Guizot l'*Hist. des origines du Gouv. représentatif*, et à M. de Carné des *Etudes sur l'hist. du Gouv. représentatif en France de* 1789 à 1848.

En Droit, *Représentant* se dit de ceux qui sont appelés à une succession, du chef d'une personne prédécédée, et dont ils exercent les droits.

RÉPRIMANDE, peine disciplinaire que portent les lois ou les règlements contre les manquements légers. Elle peut être appliquée par le conseil de discipline de l'ordre des avocats, par la chambre des avoués, par celle des notaires, par le conseil de discipline de la garde nationale, et, dans l'Université, par les conseils académiques ou par le Conseil supérieur. Elle peut être faite avec ou sans publicité.

REPRISE, continuation de ce qui a été interrompu.

En Musique, on nomme *Reprise* toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois. La séparation de la reprise se marque par deux barres perpendiculaires tracées sur la hauteur de la portée et accompagnées latéralement de deux points. Lorsque ces points ne sont marqués que d'un côté, on ne répète que la partie qui suit ou qui précède, selon que les points sont à droite ou à gauche de la barre. — On appelle aussi *Reprise* la seconde partie d'un air; *Reprise du sujet*, l'instant où une partie que l'on a fait reposer pendant quelques mesures reprend le sujet de la fugue pour former de nouvelles entrées. La reprise du sujet se fait aussi dans le courant du discours musical, et sans qu'elle soit précédée de silences.

En Droit, on nomme *Reprises*, *Reprises matrimoniales*, ce que chacun des époux a droit, par lui ou par ses représentants, de prélever avant partage sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. Les reprises de la femme s'exercent avant celles du mari. En cas d'insuffisance de la communauté, la femme ou ses héritiers exercent leurs reprises sur les biens personnels du mari (Code Nap., art. 1471-1523, *passim*).

RÉPROBATION. C'est, en Théologie, le jugement par lequel Dieu exclut du bonheur éternel un pécheur, et le condamne au feu de l'enfer : c'est le contraire de la prédestination. On distingue la *R. négative*, qui est la non-élection d'une créature à la gloire éternelle, et la *R. positive*, qui est la condamnation formelle d'une créature aux supplices de l'enfer. Selon Bergier, il est décidé dans l'Église catholique : 1° qu'il y a réellement une réprobation; 2° que le nombre des réprouvés, ainsi que celui des prédestinés, est fixe et immuable. Toutefois, l'Église considère comme une hérésie de croire que Dieu, par sa pure volonté, et sans avoir égard au mal, a destiné des hommes aux péchés qui les conduisent au terme fatal de la réprobation éternelle.

REPRODUCTION, action par laquelle les êtres vivants perpétuent leur espèce. *Voy.* GÉNÉRATION et FÉCONDATION.

REPS, étoffe de soie très-forte qui se fabrique principalement à Lyon. On en fait des robes, des gilets et même des pantalons.

REPTATION (du latin *reptatio*), mode de progression propre aux *Reptiles*, aux vers et à certains mollusques qui se traînent sur le sol en rampant.

REPTILES (du latin *repere*, ramper), 3e classe des Vertébrés, renferme des animaux à sang rouge et froid, à respiration pulmonaire et à circulation incomplète, c.-à-d. dont tout le sang veineux ne traverse pas les poumons et ne se transforme pas en sang artériel avant de retourner aux différentes parties du corps; à génération ovipare, et dont le corps, dépourvu de poils et de plumes, est recouvert d'écailles épidermiques. La forme de ces animaux varie beaucoup : leur aspect est en général laid et repoussant. Ils ont ordinairement la tête petite, le corps allongé et les membres très-courts; ils rampent pour la plupart contre terre, et c'est de ce mode de progression qu'ils ont tiré leur dénomination. Les uns (les Serpents) sont complétement privés de membres; les autres ont quatre pattes (Lézards, Grenouilles, Tortues); d'autres n'ont qu'une seule paire de pattes (Sirènes). La plupart des reptiles s'engourdissent pendant l'hiver, ou du moins ne prennent pas de nourriture durant la saison froide. Timides et défiants, ces animaux cherchent plutôt à se cacher qu'à nuire aux autres espèces; et, malgré le dégoût que la plupart inspirent, le nombre des espèces réellement dangereuses est fort restreint. La sensibilité est fort peu développée chez les reptiles; mais ils ont généralement la vie très-dure. Chez quelques-uns, l'irritabilité musculaire subsiste longtemps encore après la mort.

La classe des Reptiles forme 4 ordres principaux : 1° les *Chéloniens*, ou Tortues, 2° les *Sauriens*, ou Lézards, et autres reptiles analogues; 3° les *Ophidiens*, ou Serpents; 4° les *Batraciens*, ou Grenouilles, et autres de ce genre. — L'étude des Reptiles a reçu le nom d'*Erpétologie*. *Voy.* ce mot.

**RÉPUBLICAIN**, citoyen d'une république. *Voy.* ci-après RÉPUBLIQUE.

*Républicain* est aussi le nom vulgaire des oiseaux du genre *Tisserin.* Ils ont été ainsi nommés, par allusion à la république des abeilles, à cause de la forme de leur nid, qui présente une suite de cellules comparables à celles d'une ruche, et qui est commun à plusieurs couples. *Voy.* TISSERIN.

**RÉPUBLIQUE** (du latin *res*, chose, et *publica*, publique). Pris dans son acception la plus générale, ce mot se dit quelquefois de tout État, de tout gouvernement, quelle qu'en soit la forme. — Dans un sens plus restreint et plus ordinaire, on appelle *République* tout État où le peuple se gouverne lui-même soit immédiatement, soit par ses délégués : on l'oppose à *Monarchie.* Montesquieu donne à cette forme de gouvernement pour principe et pour ressort la *vertu.* Elle a pour écueils l'instabilité, la démagogie, et l'anarchie.

On distingue trois espèces de républiques : les *R. aristocratiques*, dans lesquelles le gouvernement est entre les mains de la haute classe des citoyens ; les *R. oligarchiques*, dans lesquelles il se trouve entre les mains du petit nombre ; et les *R. démocratiques*, dans lesquelles la majorité de la nation participe elle-même au gouvernement (*Voy.* DÉMOCRATIE, ARISTOCRATIE, etc.). On pourrait y ajouter les *Républiques fédératives*, composées de plusieurs États ayant chacun leur constitution particulière.

Parmi les plus célèbres républiques, on cite : chez les anciens, celles d'*Athènes*, de *Sparte*, de *Thèbes*, et la *République romaine;* chez les modernes, au moyen âge, les *Républiques italiennes* (Venise, Gênes, Pise, Florence, etc.), aristocratiques pour la plupart ; la *République helvétique*, qui existe depuis le XIV^e^ siècle ; la *République des Sept Provinces-Unies*, aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; celles des *États-Unis* d'Amérique, la *République française* et toutes celles qui en sont dérivées : la *R. batave*, la *R. parthénopéenne*, la *R. romaine*, la *R. ligurienne*, la *R. cisalpine*, etc.

Les Républiques qui existent aujourd'hui sont : en Europe, la Suisse, Brême, Francfort, Hambourg, Lubeck, Andorre, Saint-Marin, les Iles Ioniennes ; en Amérique, les États-Unis, le Mexique, l'Amérique centrale, l'Équateur, la Nouvelle-Grenade, le Venezuela, le Pérou, la Bolivie, le Chili, Montevideo, le Paraguay, la Plata ou Rép. argentine. Presque toutes sont agitées par de perpétuelles révolutions.

Sous le titre de *République*, on connaît plusieurs ouvrages célèbres : la *République de Platon*, qui est une pure utopie : le philosophe y énumère et classe les diverses formes de gouvernement (aristocratie, démocratie, oligarchie, timocratie ou gouvernement des ambitieux, tyrannie ou monarchie), et donne la préférence au premier ; voulant écarter tout ce qui pourrait porter atteinte à la morale, il exclut de sa République les arts et la poésie, et en bannit Homère, le front couvert de lauriers et de fleurs ; il y admet la communauté des biens et même des femmes ; — la *République* de Cicéron, excellent traité de politique, dont malheureusement il ne nous est parvenu qu'une faible partie, retrouvée par A. Maï dans les *Palimpsestes* ; — la *Rép.* de Bodin, etc.

Il a paru aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, sous le titre de *Nouvelles de la République des lettres*, un journal littéraire, fondé par Bayle en 1684, qui jouit longtemps d'une grande autorité.

**RÉPUDIATION** (du latin *repudiatio*, qu'on fait dériver de *re*, pour *retro*, et de *pudor*), renvoi d'une femme avec laquelle on vivait uni par le mariage. La loi de Moïse tolérait la répudiation, hors le cas où la femme se trouvait avoir été épousée par celui qui lui avait ravi l'honneur. On restreignit depuis la répudiation au seul cas d'adultère. Les Romains en faisaient un grand abus. Elle est encore généralement permise chez tous les peuples qui ne sont pas chrétiens. *Voy.* DIVORCE et SÉPARATION.

*Répudiation* se dit aussi, en Droit, de l'action de répudier une succession, d'y renoncer. Tous les héritiers peuvent répudier une succession (Code Nap., art. 775 et 781). *Voy.* RENONCIATION.

**RÉPULSION.** En Physique, c'est l'effet des forces qui tendent à éloigner deux corps l'un de l'autre. Ainsi, un aimant repousse un autre aimant lorsqu'on oppose l'un à l'autre les pôles de même nom ; un corps électrisé repousse, après les avoir attirés, les corps légers qui sont près de lui. C'est le contraire de l'*attraction.* Les forces qui produisent cet effet sont dites *répulsives.* On admet leur existence conjointement avec les forces attractives dans les molécules des corps, et l'on explique les trois états, solide, liquide ou gazeux, par la prédominance plus ou moins marquée de l'une ou de l'autre des deux forces.

**REQUÊTE** (du latin *requisitum*, de *requirere*, réclamer), terme de Jurisprudence, désigne toute demande par écrit présentée suivant des formes établies à un tribunal ou à un magistrat, pour obtenir une chose sur le champ. On appelle spécialement ainsi l'acte par lequel on demande l'interrogatoire sur faits et articles ; les mémoires fournis par les avoués dans les causes qui sont instruites par écrit, et l'acte par lequel une partie condamnée par défaut forme opposition motivée au jugement rendu contre elle, etc.

On nomme *Requête civile* une voie extraordinaire employée pour obtenir la rétractation d'un jugement en dernier ressort, en démontrant au tribunal même dont il émane qu'il a commis une erreur. La *Requête civile* a lieu dans les cas énumérés aux art. 480 et 481 du Code de procédure. Elle doit être précédée d'une consultation fournie par trois avocats.

On appelait autrefois *Maîtres des requêtes* les magistrats qui rapportaient les requêtes des parties dans le conseil du roi, présidé par le chancelier. Aujourd'hui, on donne ce nom à ceux qui font l'office de rapporteurs au conseil d'État.

**REQUIEM** (accusatif du mot latin *requies*, repos) : On désigne par ce mot la messe que l'Église célèbre pour les morts, parce que l'*Introït* de cette messe commence par les mots : *Requiem æternam dona eis....* — Sous le rapport musical, on cite les *Requiem* de Mozart, de Jomelli, de Cherubini, de Berlioz, etc.

**REQUIN** (mot formé, selon Roquefort, par corruption du latin *requiem*, parce que l'attaque de ce poisson ne laisse aucun espoir et qu'il n'y a plus qu'à chanter un *requiem* pour l'âme de la victime), *Carcharias*, grand poisson de mer de la famille des Sélaciens et du genre Squale, atteint jusqu'à 9 et 10 mètres de long : il a la tête aplatie de haut en bas, le museau proéminent, arrondi, et la bouche très-fendue, placée en dessous du museau et transversale : cette bouche, dont le contour égale à peu près les deux tiers de la longueur de l'animal, est hérissée de dents plates, triangulaires, pointues et dentelées sur les bords. Les narines du requin sont très-développées : aussi, son odorat paraît-il excellent ; il est attiré de loin par les appâts qu'on lui offre ou par les animaux qu'il préfère. La forme générale de son corps est celle d'un cône très-allongé, terminé par une nageoire caudale fourchue. Le Requin se trouve dans toutes les mers et fait l'effroi des navigateurs par son audace, sa force prodigieuse et son excessive voracité : la fureur avec laquelle il poursuit sa proie l'entraîne assez souvent sur nos plages et l'y fait échouer. Sa pêche est fort dangereuse : blessé et amené à bord, il se défend longtemps encore avec rage et on a beaucoup de peine à l'achever. Sa peau sert à peu près au même usage que le cuir, et son foie donne jusqu'à deux barriques d'huile.

**REQUISITION** (du latin *requisitio*), se dit, en Droit, d'une demande incidente formée à l'audience, soit par le ministère public (*Voy.* RÉQUISITOIRE), soit

par l'avoué ou l'avocat de l'une des deux parties, soit enfin par la partie elle-même, et ayant pour but de requérir l'apport au greffe ou la communication d'une pièce, de requérir acte d'une assertion, d'un fait avancé dans les plaidoiries d'un procès, etc.

On appelle encore *Réquisition*, l'acte de requérir pour le service public des subsides en hommes, en chevaux, en argent, en vivres, etc. — Sous la République française, ce mot s'est dit spécialement de l'appel fait aux jeunes citoyens pour le service militaire, et particulièrement de la levée en masse décrétée en 1793 par le Comité de Salut public, pour repousser l'invasion étrangère. Tous les Français de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, furent mis en état de réquisition permanente. Les citoyens compris dans ce recrutement extraordinaire reçurent le nom de *réquisitionnaires*. Les levées partaient par rang d'âge, au fur et à mesure des besoins, et on les désignait par les noms de 1re, 2e et 3e *réquisition*.

RÉQUISITOIRE, acte écrit contenant une *réquisition*. Il se dit surtout de la demande faite à une cour ou à un tribunal par le ministère public, c.-à-d. par le procureur général, par le procureur impérial, ou par le substitut qui remplit leurs fonctions.

RESCISION (du latin *rescisio*). En Droit, c'est l'annulation d'un acte. Les vices radicaux de l'acte attaqué, tels que la lésion, la violence, le dol, l'erreur, la fraude, doivent être les fondements de l'action en rescision. Cette action dure dix ans, à moins qu'elle ne soit limitée par la loi (Code Nap., art. 1304). — On appelle *Rescindants* les moyens employés pour obtenir la *rescision*, et *Rescisoire* la décision obtenue en vertu de ces moyens.

RESCRIPTION, ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine somme, sur quelque fonds, sur quelque personne. La rescription n'est qu'une lettre de change imparfaite.

Avant 1789, on appelait *Rescription des receveurs généraux des finances* les mandats fournis par les receveurs généraux à l'ordre du trésor royal. En 1795, on donna le nom de *Rescriptions* aux billets d'État substitués aux *assignats*, et dont l'hypothèque était également établie sur les domaines nationaux.

RESCRIT (du latin *rescriptum*), se dit, en Droit romain, de toute décision en matière de droit, rendue par les empereurs romains. Dans les rescrits impériaux, les empereurs n'interprétaient pas simplement les lois; mais ils les appliquaient à des cas particuliers, cumulant ainsi les fonctions de législateur et de juge. L'usage des rescrits, qui paraît ne dater que du règne d'Adrien, prévalut depuis Alexandre Sévère. Nous possédons plusieurs recueils de rescrits impériaux : le premier, dû à un grammairien grec nommé Dosithée, contient ceux d'Adrien; le second, dû à Papinien, renferme ceux de Marc Aurèle et de Verus. — A Rome, on donne encore aujourd'hui le nom de *Rescrits* aux décisions du pape sur quelques questions de théologie.

RÉSEAU (du latin *rete*), se dit, en Anatomie, de tout entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc., qui forment une espèce de filet ou de rets. On appelle *Réseau admirable*, un réseau formé, à la base du cerveau, par les branches des artères carotides interne et vertébrale, anastomosées entre elles. — Le *Réseau de Malpighi* est le corps muqueux ou corps réticulaire de la peau. *Voy.* PEAU.

En Conchyliologie, *Réseau* est le nom vulgaire de quelques coquillages. Le *Réseau blanc* est la Vénus tigrine; le *R. cornet*, une coquille du genre Cône.

RÉSECTION (du latin *resecare*, couper), opération chirurgicale par laquelle on retranche l'une des extrémités articulaires d'un os, ou le bout des fragments, dans le cas de fracture non consolidée.

RÉSÉDA, *Reseda* (du latin *resedare*, calmer, parce qu'on attribuait autrefois à cette plante des vertus calmantes et résolutives), genre type de la famille des Résédacées, se compose de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, hautes de 30 à 40 centimètres, à feuilles alternes, entières, découpées, à fleurs irrégulières, généralement jaunes et très-petites, disposées en épis simples et terminaux : calice à 4 ou 7 divisions, 4 ou 7 pétales irréguliers, ovaire presque sessile, avec 3 ou 5 styles très-courts, de 10 à 40 étamines; capsule anguleuse, à une seule loge renfermant une grande quantité de graines fort petites. Les deux principales espèces du genre sont : le *R. odorant* (*R. odorata*), originaire de la Barbarie et de l'Égypte : ses fleurs, d'un blanc jaunâtre, avec des anthères couleur de brique, exhalent une odeur douce et très-agréable qui les fait rechercher pour les parterres et employer en parfumerie : on le sème en août ou au plus tard en septembre dans un sol léger, bien exposé et riche d'engrais; et le *R. des teinturiers* (*R. luteola*), à fleurs jaunes, qui est employé en teinture sous le nom de *Gaude*. *Voy.* ce mot.

La famille des *Résédacées*, voisine des Capparidées, ne renferme, outre le *Réséda*, que des genres peu importants et qui sont sans usage : *Ochradenus*, *Oligomeris*, *Astrocarpus* et *Caylusea*.

RÉSERVE. Dans l'Art militaire, on appelle ainsi : 1° tout corps d'armée destiné à remplacer les forces anéanties, à suppléer à l'insuffisance des troupes engagées, ou à les sauver d'une destruction certaine : dans l'action, la *réserve* se tient ordinairement en arrière de la ligne de bataille, prête à se porter aux endroits où son appui est nécessaire; 2° la partie de l'armée qui reste dans ses foyers et qu'on peut appeler sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent.

On appelle *Cadre de réserve*, par opposition à *Cadre d'activité*, un cadre sur lequel sont portés les officiers généraux arrivés à un certain âge : dans l'Armée de terre, les généraux de brigade y sont portés à 62 ans et les généraux de division à 65; dans l'Armée de mer, les contre-amiraux y sont admis à 65 ans, et les vice-amiraux à 68 ans. Dans cette position, les officiers ne peuvent plus être employés qu'en temps de guerre. Ils reçoivent les 3/5 de leur solde.

En Droit, on nomme *Réserve légale* la portion de biens que la loi déclare non disponibles et qu'elle réserve à certains héritiers. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

Dans les Eaux et Forêts, on nomme *Réserve* une portion de bois qu'on laisse croître en haute futaie, et qu'on ne peut couper qu'après avoir prévenu l'autorité compétente.

Dans la Liturgie, on donne le nom de *Réserve* aux saintes espèces conservées pour la communion des malades et des fidèles communiant aux messes où l'on n'a point consacré de petites hosties. On calcule la réserve d'après le nombre des paroissiens, et on la renouvelle au moins tous les quinze jours.

En Teinture, on appelle *Réserves* des substances qu'on applique sur certaines parties des toiles, pour les empêcher de prendre la couleur bleue de la cuve d'indigo, et de manière à obtenir des dessins blancs ou colorés sur fond bleu. On compose les réserves avec des substances qui, en fournissant de l'oxygène à l'indigo dissous dans les cuves, le rendent insoluble et, par conséquent, impropre à se fixer sur la toile. Le sulfate et l'acétate de cuivre sont surtout employés pour la composition des réserves; les sels de zinc servent aussi au même usage.

*Réserves apostoliques*, rescrits par lesquels les papes se réservaient la nomination et la collation de certains bénéfices vacants, avec défense de procéder à l'élection ou à la collation de ces bénéfices, sous peine de nullité. Clément IV est le premier pape qui ait fait une réserve générale et absolue de tous les bénéfices vacants (1265). Les réserves apostoliques furent abolies en France par le concordat de 1516.

RÉSERVOIR, récipient destiné à tenir en *réserve* une quantité d'eau plus ou moins considérable. Quand le réservoir est isolé, il consiste ordinairement en

un grand bassin de forte maçonnerie, avec un double mur, appelé *mur de douve*, assez solide pour résister à la charge de l'eau, et glaisé ou pavé dans le fond. On cite parmi les plus grands réservoirs en ce genre celui du château de Versailles, qui contient 472 muids d'eau ou 1270 hectolitres. Les citernes ne sont que de grands réservoirs. *Voy.* CITERNE.

En Anatomie, on appelle *Réservoir de Pecquet*, une dilatation considérable du canal thoracique au-devant de la région lombaire de la colonne vertébrale : c'est le réservoir du chyle. On l'a ainsi nommé de Pecquet, médecin de Dieppe, qui l'a découvert.

RÉSIDENCE (du latin *residere*, être assis, demeurer) : c'est la demeure habituelle d'une personne, à la différence du domicile, qui est sa demeure légale (*Voy.* DOMICILE). — Il se dit aussi du séjour actuel et obligé d'un magistrat, d'un fonctionnaire, d'un ecclésiastique, dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. Le concile de Trente (sect. V, ch. 2) ordonne la résidence à tous les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice ayant charge d'âmes (évêques, curés, etc.).

RÉSIDENT, nom donné à l'envoyé d'un souverain vers un autre souverain pour remplir près de lui les fonctions diplomatiques, lorsque l'importance des relations n'exige pas la présence d'un ambassadeur. Le *résident* est un ministre public de 3e rang.

RÉSIGNATION (du latin *resignatio*), se dit, en termes de Jurisprudence, de tout abandon de biens ou de droits en faveur de quelqu'un. — En Droit canonique, c'est la démission d'un bénéfice ecclésiastique dans les mains du collateur ou du pape.

RÉSILIATION (du latin *resilire*, sauter en arrière, se retirer), annulation d'un acte : il se dit surtout en parlant de baux. La faculté de faire résilier un bail est accordée au bailleur lorsqu'il n'est pas payé de ses loyers, lorsque le preneur fait servir la chose louée à un usage auquel elle n'était pas destinée, et qui peut lui causer dommage, etc. — La résiliation du marché à forfait a lieu par la seule volonté du maître, à la charge par lui d'indemniser l'entrepreneur de ses dépenses et de tout ce qu'il aurait pu gagner dans l'entreprise. *Voy.* RESCISION.

RÉSINE (en latin *resina*, formé du grec *rétinè*, qu'on dérive de *rhéô*, couler), matière inflammable, plus ou moins solide ou visqueuse, qui découle de certains arbres, tels que pin, sapin, mélèze, lentisque, térébinthe, etc. Les résines se distinguent des gommes en ce qu'elles ne sont pas solubles dans l'eau ; elles sont ordinairement le produit de l'altération par l'air de certaines huiles essentielles. Elles renferment beaucoup de carbone et d'hydrogène, ce qui les rend très-combustibles. On distingue trois sortes de résines : 1° les *R. liquides*, ou *Baumes*, qui contiennent assez d'huile essentielle pour devenir liquides, telles que la *Térébenthine*, le *Baume* ou *R. de copahu*, le *B. de la Mecque*, le *Benjoin*, etc. (*Voy.* BAUMES) ; 2° les *R. solides*, dont les principales sont la *R. animé*, la *Colophane*, le *Gaïac*, la *Gomme-laque*, le *Mastic*, la *Sandaraque*, etc. ; 3° les *Gommes résines*, comme le *Copal*, la *R. élémi*, la *Gomme-gutte*, etc. (*Voy.* GOMME). Dans le langage ordinaire, on donne le plus souvent le nom de *Résine* au résidu de la distillation de la térébenthine.

On emploie les sucs résineux pour préparer la poix, la colophane, le noir de fumée, les savons de résine, les vernis, la cire à cacheter ; pour l'éclairage au gaz, et pour différentes compositions pharmaceutiques.

*Résine animé*, sorte de résine solide, jaunâtre, transparente, dure, friable, en fragments irréguliers, à cassure brillante et lisse, ayant l'apparence du Copal ou de l'Ambre : odeur balsamique et agréable, saveur nulle. Cette résine se ramollit à la chaleur de la bouche ; elle brûle avec une odeur désagréable. Distillée avec l'eau ou l'alcool, elle lui communique son odeur. Cette résine découle du tronc d'un arbre de la Guyane, l'*Hymenæa Courbaril* (*Voy.* COURBARIL). On l'emploie dans la fabrication des vernis.

*Résine-Copal, Élémi*, etc. *Voy.* COPAL, ÉLÉMI, etc.

RÉSINIER, synonyme de *Bursère*. *Voy.* ce mot.

RÉSINITE, variété de Quartz qui a un aspect gras et luisant comme la Résine ou la Poix : on l'appelle aussi *Pechstein* (c.-à-d. *pierre de poix*).

RÉSISTANCE. C'est, en Mécanique, la force à l'aide de laquelle un corps réagit contre l'action d'un autre corps : on l'oppose à *puissance*. Ainsi, dans un levier, dans une balance, le poids à soulever représente la *résistance* ; la force qui s'exerce à l'autre extrémité du levier, dans l'autre plateau de la balance, est la *puissance*. — La *Résistance des solides* est la force qui les met en état de ne pas céder au choc ou à l'impression d'un corps en mouvement. — La *R. des fluides* est la force par laquelle les corps qui se meuvent dans un milieu fluide sont retardés dans leur mouvement : ainsi, l'air résiste à l'action de la pesanteur ; l'eau mise en mouvement par un bateau résiste à la force de propulsion, etc. *Voy.* FORCE, LEVIER, etc. — *Voy.* aussi IMPÉNÉTRABILITÉ.

RÉSOLUTIFS, médicaments qui déterminent la résolution des engorgements. Les résolutifs sont pris tantôt dans la classe des émollients, tantôt dans celle des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. Les alcalis, les carbonates de soude et de potasse, le savon, plusieurs eaux minérales, conviennent particulièrement pour résoudre les engorgements lymphatiques.

RÉSOLUTION. En Droit, on nomme ainsi l'action de rompre judicairement un contrat : la *résolution* est une peine que la loi prononce contre celle des parties qui manque à ses obligations (Code Nap., art. 1164 et suiv.). *Voy.* RÉSILIATION et RESCISION. — L'*Action résolutoire* est celle qui a pour objet de faire prononcer la *résolution* d'un contrat.

En Médecine, on appelle *Résolution* un mode de terminaison des phlegmasies consistant dans le retour de la partie affectée à son état naturel, l'inflammation cessant insensiblement et sans suppuration. On hâte ce retour au moyen des *résolutifs*.

En Musique, on nomme *Résolution* la chute d'un intervalle ou d'un accord affecté de dissonance sur un intervalle ou un accord consonnant.

*Résolution des équations*. *Voy.* ÉQUATION.

RÉSONNANCE (du latin *resonare*, résonner), bruit confus qui résulte du prolongement ou de la réflexion du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par les vibrations continuées des cordes d'un instrument, soit par la collision de l'air renfermé dans un instrument à vent. Si le corps réfléchissant les rayons sonores est à moins de 16 mètres de l'oreille de l'observateur, le son réfléchi se confondra avec le son direct, et, la distinction étant impossible, il n'y aura qu'une *résonnance*, dont l'effet sera de prolonger le son. Si, au contraire, la distance surpasse 16 mètres, le son mettant pour aller et venir juste le temps nécessaire pour prononcer la syllabe (un dixième de seconde), les deux sons seront distincts, et il pourra y avoir écho.

RESORPTION (en latin *resorptio*, de *resorbeo*, avaler de nouveau), action d'absorber une seconde fois. Il se dit, surtout en Médecine, de l'acte par lequel les corps organisés vivants font rentrer dans la masse de leur fluide nourricier et dans la circulation, des molécules de sang, de pus ou de sérosité qui en étaient précédemment sorties, et qui avaient été déposées dans quelque partie du corps.

RESPECTUEUX (ACTE), acte par lequel les enfants de famille, ayant atteint la majorité de 25 ans, sont tenus, avant de contracter mariage, de demander le conseil de leur père et de leur mère, ou, à leur défaut, de leurs aïeuls ou aïeules (Code Nap., art. 151).

RESPIRATION, fonction qui, chez les animaux, a pour objet d'introduire dans les poumons l'air

atmosphérique, afin de mettre les matériaux du sang (sang veineux mêlé à la lymphe et au chyle) en contact avec cet air, pour en compléter l'hématose, et donner au liquide les qualités vivifiantes propres au sang artériel. Les organes chargés de cette fonction sont les *poumons*, dans les mammifères, les oiseaux et les reptiles; les *branchies*, dans les poissons et les mollusques; les *trachées*, dans les insectes.

Chez l'homme, les divers organes qui concourent au phénomène de la respiration sont : 1° le *pharynx* ou arrière-bouche, qui reçoit l'air de la bouche ou des fosses nasales, et le transmet au larynx; 2° le *larynx*, qui le transmet à la trachée-artère, laquelle n'en est que le prolongement; 3° la *trachée-artère*, qui se divise en deux canaux appelés *bronches*, lesquels, en se ramifiant à l'infini, forment les *poumons*, où l'air va purifier le sang. Le mécanisme de la respiration est tout entier dans les mouvements successifs de contraction et de dilatation de la poitrine ou thorax, et par suite des poumons eux-mêmes, mouvements qui produisent successivement l'aspiration et l'expiration de l'air atmosphérique. Chaque mouvement respiratoire est ainsi composé de deux temps : celui par lequel l'air est introduit dans les poumons (*inspiration*), et celui par lequel ce fluide est rejeté au dehors (*expiration*). L'homme respire environ 35 fois par minute pendant la première année de la vie, 25 la seconde année, 20 à la puberté, et 18 dans l'âge adulte. Les mouvements respiratoires varient beaucoup, selon l'état de santé : la respiration est *fréquente* ou *rare*, suivant que ses mouvements sont, dans un temps donné, plus ou moins nombreux qu'ils ne le sont en santé; *vive* ou *lente*, *égale* ou *inégale*, suivant la succession égale ou inégale de ses mouvements. Lorsque, sur un nombre donné de respirations, il en manque une, la respiration est *intermittente;* elle est *sonore* ou *insonore*, suivant qu'elle se fait avec ou sans bruit; *sifflante*, quand elle fait entendre une espèce de *sifflement; suspirieuse*, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir; *plaintive*, lorsque l'air chassé des poumons par l'expiration produit un *gémissement; stertoreuse*, quand elle fait entendre une espèce de ronflement.

La respiration fait éprouver à l'air des changements notables, qui consistent spécialement dans la perte d'une portion de son oxygène, dans la formation d'une quantité d'acide carbonique proportionnée à l'oxygène absorbé, dans le dégagement d'une certaine quantité d'eau ou de vapeur aqueuse, qui accompagne l'air expiré. On évalue à 4,500 centimètres cubes la quantité d'air contenue ordinairement dans les poumons, et à 655 centimètres cubes celle qui entre dans la poitrine à chaque inspiration, ou qui en sort à chaque expiration.

Les végétaux offrent des phénomènes analogues à la respiration : la séve, arrivée dans les feuilles, s'y trouve en contact avec l'air atmosphérique, en absorbe l'acide carbonique, le décompose ainsi qu'une partie de l'air, sous l'influence de la lumière solaire, retient le carbone de l'acide et une petite proportion de l'oxygène de l'air, et, par son contact avec ces substances, se convertit en un fluide capable de nourrir le végétal. Les feuilles sont les organes essentiels de la respiration des plantes; elles sont les analogues des poumons dans les animaux. De plus, les plantes ont des vaisseaux aériens (trachées), qui sont répandus dans tous leurs organes, à l'exception du système cortical, et qui sont une dépendance des organes principaux de la respiration végétale. Les trachées et les vaisseaux ponctués ou rayés sont les conduits chargés de porter l'air dans toutes les parties de la plante. Mais tandis que, par suite de l'acte de la respiration, les animaux vicient l'air en lui enlevant une portion de son oxygène, qu'ils remplacent par de l'acide carbonique, les plantes, au contraire, sous l'influence de la lumière, débarrassent l'atmosphère de ce principe impropre à la respiration des animaux, et lui rendent en échange de l'oxygène : ce qui, par une admirable harmonie, rétablit constamment l'équilibre.

RESPONSABILITÉ, obligation de répondre du dommage qu'on a causé à un tiers.

La *Responsabilité civile* est l'obligation de répondre du préjudice causé, non-seulement par nous-mêmes, mais aussi par des personnes qui sont sous notre dépendance, ou par des choses qui nous appartiennent (Code Nap., art. 1382 et suiv.). — On doit à M. Sourdat un *Traité général de la responsabilité.*

On distingue en outre : la *Responsabilité des ministres*, qui est posée en principe dans les constitutions, mais qui est bien rarement appliquée; la *R. des agents du gouvernement :* ces agents ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du gouvernement; la *R. des officiers publics*, notaires, avoués, greffiers, huissiers, etc. : les parties dont les intérêts ont été compromis par la faute de ces agents ont contre eux, et, après leur mort, contre leurs héritiers, une action récursoire.

RESSAC, nom donné par les Marins au retour violent des lames vers elles-mêmes ou vers le large, après qu'elles ont frappé contre le rivage, contre un banc, un rocher ou tout autre obstacle.

RESSAUT, se dit, en Architecture, de toute partie, de tout corps de bâtiment qui, au lieu d'être continu sur une seule et même ligne horizontale, se projette en dehors de cette ligne et fait une saillie. Les *ressauts* sont quelquefois un moyen de variété : dans les entablements, ils peuvent être admis, selon la nature des masses d'édifices que l'architecture doit couronner.

RESSORT (du latin *resurgere*, se relever), en termes de Mécanique, est synonyme d'*élasticité*, et se dit de la propriété qu'ont beaucoup de corps de reprendre leur première forme, après avoir été distendus ou comprimés. — Dans les Arts, on appelle *ressort* un morceau de fer, de cuivre, d'acier, de baleine, ou de toute autre matière, en forme de lame ou de spirale, et posé de façon qu'il se rétablisse dans sa première situation quand il cesse d'être comprimé. Les ressorts servent à divers usages dans les machines, et principalement à faire mouvoir une pièce en réagissant sur elle. On les emploie dans les montres, dans les pendules, dans les fusils, dans les serrures, etc. La force des ressorts est encore utilisée comme moyen de mesure dans les *dynamomètres*, les *pesons*, les *balances à ressort*, etc. (*Voy.* ces mots). — On nomme *Ressort à chien* un ressort plié en forme de V, et fixé à la réunion des deux branches d'un instrument; *R. à boudin*, celui qui est roulé en forme de spirale; *R. à pompe*, celui qui est roulé en forme d'hélice; *R. à foliot*, une pièce qui sert à transmettre l'effet d'un autre ressort; *R. en cordes*, une corde sans fin arrêtée et tendue entre deux points fixes, et tordue plusieurs fois sur elle-même, à l'aide d'un morceau de bois; *R. d'horlogerie*, une longue lame d'acier trempé roulée en spirale et renfermée dans un tambour ou barillet; *R. de voiture*, tout mécanisme destiné à affaiblir les secousses produites dans les voitures par le tirage fait avec rapidité sur un terrain inégal : il y en a de différentes sortes, de *courbes*, en *pincettes*, de *combinés*, d'autres qui agissent par *torsion*, etc.

RESSORT se dit, en Administration, de l'étendue du territoire dans lequel un tribunal exerce sa juridiction, ou un officier public ses fonctions. — Il se dit aussi de degré de juridiction : un arrêt *en dernier ressort* est un arrêt qui n'est pas susceptible d'appel.

RESSUAGE (de *re*, itératif, et *suer*). Il se dit, en Métallurgie, de l'action qui consiste à faire sortir à coups de marteau le laitier interposé entre les parties d'une langue de fer; et de l'opération qui a pour but

de séparer l'argent qui était uni au cuivre, en faisant fondre l'alliage avec du plomb. *Voy.* LIQUATION.

RESTAURATION (en latin *instauratio*), réparation, rétablissement. Dans les Arts, il se dit des réparations faites à une œuvre d'art pour la rétablir dans son état primitif. Ainsi, en Peinture et en Sculpture, on *restaure* des tableaux et des statues qui ont été endommagés par suite d'un accident ou par l'effet de la vétusté. La *Restauration* des tableaux, pastels, etc., est devenue de nos jours une industrie fort lucrative. On a de Bedotti un *Traité de la restauration des tableaux*, où sont indiqués les meilleurs procédés pour les nettoyer, les rentoiler, etc. *Voy.* RENTOILAGE.

En Architecture, *Restauration* se dit spécialement d'un travail fait d'après un édifice antique pour en rétablir les parties qui n'existent plus.

En Politique, on appelle *Restauration* le rétablissement d'une dynastie sur le trône dont elle avait été renversée. Ce mot se dit surtout en parlant des *Stuarts* en Angleterre et des *Bourbons* en France. La Restauration des Stuarts eut lieu en 1660, lorsque le général Monk ramena sur le trône le roi Charles II, dont le père en avait été chassé par O. Cromwell. En France, il y eut une *première restauration* des Bourbons en 1814; une *seconde* eut lieu en 1815, après les Cent-Jours. M. Ach. de Vaulabelle a écrit l'*Hist. des deux Restaurations;* MM. de Lamartine, Lubis, Rittiez, etc., l'*Hist. de la Restauration.*

RESTE. Ce mot s'emploie en Mathématiques : 1° dans la *soustraction*, pour désigner la différence que l'on trouve entre deux grandeurs, après avoir ôté la plus petite de la plus grande : on l'appelle aussi *excès* ou *différence ;* — 2° dans une *division*, pour indiquer que le dividende ne contenait pas exactement le diviseur.

RESTIACÉES, *Restiaceæ* (du genre type *Restio*), famille de plantes monocotylédones établie par L.-C. Richard, et adoptée par les Botanistes, se compose d'herbes et d'arbrisseaux exotiques à rhizôme rampant, à tiges rameuses et noueuses, avec des feuilles caulinaires, engaînantes ou simples, et semblables à des hampes entourées de feuilles radicales; à fleurs groupées en inflorescences diverses, généralement unisexuelles. Cette famille a des rapports avec les Joncacées et les Cypéracées. Les Restiacées croissent toutes au delà de la ligne tropicale; le plus grand nombre se trouve au cap de Bonne-Espérance; il y en a moins dans la Nouv.-Hollande. On en distingue 14 genres : *Restio* (genre type), *Leptocarpus*, *Loxocarya*, *Chætanthus*, *Hypolæna*, *Wildenowia*, *Anthochortus*, *Ceratocaryum*, *Lepidanthus*, *Anarthria*, *Lyginia*, *Lepyrodia*, *Thamnochortus*, *Elegia*.

RESTIO, plante exotique. *Voy.* RESTIACÉES.

RESTITUTION. En Droit, c'est la remise volontaire ou forcée de ce qu'on a indûment exigé. Le Code Nap. (art. 1376) pose en principe que celui qui, sciemment ou par erreur, reçoit ce qui ne lui est pas dû, est tenu de restituer. S'il a reçu sciemment, il est tenu de rendre la chose dans toute son intégrité, plus les fruits et les intérêts pour tout le temps qu'il l'a illégalement possédée. Quand il y a bonne foi, il n'est tenu de rendre la chose qu'autant qu'il la possède encore et dans l'état où elle se trouve. — D'après l'art. 2257, la prescription doit être suspendue en faveur du substitué tant que le *grevé de restitution* est en jouissance. *Voy.* SUBSTITUTION.

RÉSULTANTE, se dit, en Mécanique, d'une force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné. Quand deux forces sont dirigées sur une même droite, et exercent leur action dans le même sens, la résultante est égale à leur somme et dirigée suivant la même droite; si elles agissent en sens contraire, la résultante est égale à leur différence et dirigée dans le sens de la plus grande. Donc, la résultante d'un nombre quelconque de forces qui agissent suivant la même droite et en sens contraire est égale à la somme des forces qui agissent dans le sens opposé, et elle agit dans le sens de la plus grande somme. *Voy.* PARALLÉLOGRAMME DES FORCES.

RÉSURRECTION (du latin *resurgere*, se lever de nouveau), retour d'un mort à la vie. L'Ancien et le Nouveau Testament offrent plusieurs exemples de résurrection : celle du fils de la veuve de Sarepta, par le prophète Élie; du fils d'une femme sunamite, par Élisée; celles du fils de la veuve de Naïm et de Lazare, par Jésus-Christ; enfin celle de Jésus-Christ lui-même, qui sortit du tombeau après trois jours. La religion enseigne qu'il doit y avoir à la fin des temps une résurrection générale.

Quelques sectes juives, les Pharisiens à leur tête, croyaient à la résurrection : les Saducéens la niaient.

Les Mahométans admettent la fin du monde et la résurrection générale. On retrouve le même dogme chez les Parsis ou Guèbres, chez les Péruviens et chez plusieurs autres nations.

RETABLE, décoration qui encadre les autels des églises catholiques, et qui sert de revêtement aux murs contre lesquels ces autels sont appuyés : elle consiste en divers ornements d'architecture religieuse exécutés en marbre, en pierre, en stuc ou en bois, sculptés, peints, dorés, etc. Quand le maître autel est isolé, il n'a pas de retable.

RETARDATAIRES, nom sous lequel la loi désigne actuellement les soldats insoumis, que l'on appelait autrefois *Réfractaires*.

RÉTENTION. En Médecine, c'est l'accumulation d'une substance solide ou liquide dans les conduits destinés à son excrétion ou dans le réservoir qui est naturellement destiné à la contenir, mais où elle ne devrait jamais séjourner que momentanément.

La *Rétention d'urine* est une maladie dans laquelle l'urine s'accumule dans la vessie, sans pouvoir être évacuée, ou du moins ne peut être rendue qu'avec beaucoup de difficulté. On y distingue trois degrés (*dysurie*, *strangurie*, *ischurie*), selon qu'elle est plus ou moins complète. Cette maladie dépend ou de la paralysie de la vessie, ou d'un obstacle au cours de l'urine, comme cela arrive dans les cas de hernie de la vessie, de pression du rectum sur cet organe, de tumeurs situées dans son voisinage, de corps étrangers introduits dans sa cavité, d'inflammation et de rétrécissement des canaux urinaires, etc. Au sentiment de pesanteur et aux vives douleurs éprouvées dans la région de la vessie, succèdent bientôt une fièvre violente, une transpiration d'odeur urineuse; et, si l'on ne remédie promptement à la rétention, le malade périt d'inflammation, de gangrène, de rupture de la vessie; ou bien il se forme des crevasses en quelque point des voies urinaires, et il survient des abcès, des fistules, des infiltrations. Le traitement consiste à évacuer à l'aide d'une sonde le liquide accumulé, et à remédier ensuite à la cause première de la maladie. Dans quelques cas très-rares, il est nécessaire de pratiquer la ponction de la vessie.

RETENUE. En termes de Finances, ce mot se dit habituellement du prélèvement d'une portion d'un traitement fait pour un objet légal, comme pour assurer une retraite, payer un suppléant, etc.

En termes de Marine, on appelle *Retenue* tout cordage employé à retenir un objet que l'on hisse ou que l'on débarque, et qui pourrait se renverser.

RÉTÉPORE (du latin *rete*, filet, réseau, et *porus*, pore), *Retepora*, genre de Polypiers pierreux, établi par Lamark aux dépens des Millépores : cellules disposées d'un seul côté, à la surface supérieure ou interne du polypier, dont les expansions aplaties se composent de rameaux quelquefois libres, le plus souvent anastomosés en réseau ou en filet. L'espèce type est le *R. dentelle de mer* (*R. cellulosa*), vul-

gairement *Manchette de Neptune*, qui se trouve dans la Méditerranée et dans l'océan Indien.

RÉTICENCE (du latin *reticere*, taire), figure de Rhétorique par laquelle l'orateur ou le poëte, interrompant le propos qu'il a commencé, passe subitement à un autre, mais de manière que l'auditeur puisse facilement suppléer ce que son silence laisse sous-entendre. Le plus souvent cette figure fait comprendre plus qu'on n'aurait dit. Aricie va découvrir à Thésée le crime de Phèdre, quand elle s'arrête tout à coup, se souvenant qu'Hippolyte lui a ordonné le silence (acte v, sc. 3) :

Prenez garde, Seigneur : vos invincibles mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains.
Mais tout n'est pas détruit, et vous en laissez vivre
Un.... Votre fils, Seigneur, me défend de poursuivre.

RÉTICULAIRE, RÉTICULÉ, RÉTIFORME (du latin *rete*, réseau), ce qui ressemble à un réseau ou aux mailles d'un filet. — En Anatomie, le *Corps réticulaire*, ou *Corps muqueux de Malpighi*, est une des parties qui entrent dans la composition de la peau : il se trouve au-dessous de l'épiderme, et est répandu sur le corps papillaire. *Voy.* PEAU.

*Pierre réticulaire*, sorte de Polypier fossile.

RÉTINASPHALTE (du grec *rétinè*, résine, et du français *asphalte*), matière solide, d'un brun clair, d'un aspect résineux, fusible à une faible température, et facilement inflammable, qu'on range parmi les *bitumes* (*Voy.* ce mot). On la trouve en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, etc.

RÉTINE (du latin *retina*, formé de *rete*, réseau), la troisième et la plus intérieure des enveloppes membraneuses du globe de l'œil : elle est grisâtre, demi-transparente, très-mince, embrasse le corps vitré, et tapisse la choroïde, dont la couleur noire donne à l'ouverture de la pupille l'apparence d'une tache noire. Elle est le principal siége de la vision.

RÉTINITE, inflammation de la *rétine*, caractérisée par la photophobie, les bluettes lumineuses, la sensation d'une tension plus ou moins pénible dans le globe de l'œil, avec rétrécissement de la pupille, etc. Traitement : bains de pieds sinapisés; purgatifs, ventouses scarifiées, vésicatoire, séton à la nuque.

RÉTINITE (du grec *rétinè*, résine), roche siliceuse renfermant de l'alumine, de la soude, de la chaux et de l'eau (ce qui la distingue de l'obsidienne), avec des cristaux de feldspath ou d'albite et des paillettes de mica : elle offre un éclat résineux, quelquefois gras ou vitreux, des couleurs variées : brune, grise, jaunâtre, noirâtre, bleuâtre, etc. Cette roche appartient aux terrains volcaniques; elle se trouve en filons, en amas, en fragments, quelquefois en couches, dans la Saxe, la Hongrie, l'Italie, le Puy-de-Dôme, etc.

*Rétinite*, espèce d'asphalte. *Voy* RÉTINASPHALTE.

RÉTORSION (du latin *retorsio*, fait de *retorqueo*, retourner), sorte de réfutation par laquelle on retourne l'argument d'un adversaire contre lui-même. Les dilemmes incomplets donnent souvent lieu à rétorsion. Tisias, élève du rhéteur Corax, ne devait lui payer le prix de ses leçons que s'il gagnait sa première cause. Comme après le cours fini, il ne se pressait ni de plaider ni de payer, le maître l'appela en justice, lui disant : Ou vous gagnerez et vous devrez me payer d'après nos conventions; ou vous perdrez, et vous serez condamné par le juge à me payer. Le disciple, rétorquant cet argument, lui dit : Ou je perdrai, et d'après nos conventions je ne vous devrai rien puisque j'aurai perdu ma première cause; ou je gagnerai, et je serai dispensé de vous payer.

En matière de Droit international, la *Rétorsion* est une sorte de représailles qui consiste à imposer chez nous aux étrangers le même traitement, les mêmes obligations qu'ils nous imposent chez eux.

RETORTE (du latin *retortus*, recourbé), nom employé quelquefois, dans l'Industrie, comme synonyme de *Cornue*, désigne spécialement les vases en tôle de fer qui servent à la fabrication de l'acier, à celle du gaz d'éclairage, etc.

RETOUR. En matière de Succession, on appelle : *Droit de retour légal*, le droit en vertu duquel les ascendants succèdent à l'exclusion de tous autres aux choses par eux données à leurs enfants ou descendants décédés sans postérité, lorsque les objets donnés se retrouvent en nature dans la succession ; — *Droit de retour conventionnel*, celui qui est stipulé dans l'acte de donation : il ne peut avoir lieu qu'au profit du donateur (Code Nap., art. 747, 833, 951).

RETOUR (CHOC EN), en Physique. *Voy.* CHOC.

RÉTRACTILE (c.-à-d. *qui peut se retirer*, du latin *retrahere*, retirer), se dit, en Zoologie, des ongles des Mammifères lorsque, dans l'état de repos, ils se trouvent naturellement ramenés sur la partie supérieure du doigt et comme cachés dans la peau : tels sont les ongles du Chat et de tous ses congénères, le Lion, le Tigre, la Panthère, etc.

RETRAIT (du latin *retrahere*, retirer), réduction ou diminution du volume d'un corps par la dessiccation, comme dans l'argile, ou par le refroidissement, comme dans les ouvrages fondus. C'est sur le retrait qu'éprouve l'argile par la dessiccation sous l'influence de l'augmentation de température qu'est fondé le *pyromètre de Wedgwood* (*Voy.* ce mot). Le retrait s'explique par un rapprochement des molécules du corps, dû soit à une combinaison plus intime de ces molécules, soit à la vaporisation de l'eau contenue dans les interstices des molécules.

En Droit, le *Retrait* est l'action de *retirer*, de reprendre un bien, un droit qui avait été perdu. En matière de Droits litigieux, le cédant peut reprendre le droit cédé en remboursant au cessionnaire le prix de la cession. En matière de Succession, la loi accorde à tout héritier la faculté de reprendre sur le cessionnaire d'un droit dans une succession la part pour laquelle il serait venu au partage (Code Nap., art. 841). — Dans la Jurisprudence féodale, on appelait *Retrait* l'action de retirer ou de reprendre un héritage aliéné : le *Retrait féodal* était un droit du seigneur; le *R. lignager* était un droit qu'avait le plus proche parent de retirer d'un tiers acquéreur un bien de la famille, en restituant le prix de l'acquisition; le *R. conventionnel* s'exerçait en vertu de la faculté conventionnelle de *réméré*.

RETRAITE. Dans l'Art militaire, c'est la marche que font les troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux. Chez les anciens, la plus fameuse retraite est celle des *Dix mille*, dirigée par Xénophon à travers l'Asie Mineure après la bataille de Cunaxa (401 avant J.-C.) : elle a été racontée par Xénophon lui-même sous le nom d'*Anabase*. Chez les modernes, on cite surtout : la retraite de Turenne en Alsace en 1674, devant les forces combinées des Impériaux et des Brandebourgeois; celle du maréchal de Belle-Isle, de Prague à Egra, en 1742, pendant la guerre de la succession d'Autriche; celle de Jourdan en Allemagne (1796), de la Naab à la Lahn, pendant laquelle ce général gagna sur l'archiduc Charles la bataille de Wurtzbourg; et surtout celle de Moreau (1796), de Pfaffenhofen à Huningue, qui dura 47 jours, et pendant laquelle il vainquit à Biberach. Parmi les retraites désastreuses, il faut citer celle de la Grande Armée dans la campagne de Russie en 1812, celle du maréchal Clausel devant Constantine en 1836, et celle des Anglais, du Kaboul à l'Indus en 1842.

En matière de Religion, on appelle *Retraite* l'éloignement où l'on se tient du monde pendant un temps plus ou moins long pour se recueillir et ne vaquer qu'aux exercices de piété. On distingue les *Retraites ecclésiastiques*, que tout prêtre doit accomplir au moins une fois par an; les *R. paroissiales*, et la *R. de la première communion* : cette dernière est ordinairement de trois jours, pendant lesquels un

prédicateur expose les grandes vérités de la religion, en les mettant à la portée de l'enfance. Le reste du temps est consacré à la prière et aux cantiques.

En termes de Banque, *Retraite* se dit pour *Nouvelle traite*. C'est une nouvelle lettre de change au moyen de laquelle le porteur se rembourse sur le tireur ou sur l'un des endosseurs du principal de la lettre protestée, de ses frais et du nouveau change qu'il paye (Code de commerce, art. 178).

RETRAITE (PENSIONS DE). Les conditions qui régissent ces pensions varient, selon qu'il s'agit de fonctionnaires civils ou militaires.

*Pensions militaires.* Les droits de l'armée de terre à la pension ont été réglés par la loi du 11 avril 1831, ceux de l'armée de mer par la loi du 18 avril de la même année. Les militaires ont droit au *minimum* de la pension, à titre d'ancienneté, après 30 ans de service, et au *maximum* après 50 ans, campagnes comprises. Dans la Marine, le *minimum* est acquis pour les officiers et marins après 25 ans, pour les autres corps de la Marine après 30 ans; le *maximum* est atteint après 45 ans pour les premiers, après 50 ans pour les seconds. Des règles spéciales sont faites pour les cas de blessures ou d'infirmités. En outre, des avantages particuliers sont assurés aux officiers généraux portés au cadre de *réserve* (*V.* RÉSERVE). Les pensions sont réglées comme il suit : *Armée*, général de division, *minimum*, 4,000 fr., *maximum*, 6,000 fr.; général de brigade, 3,000 fr. ou 4,000; colonel, 2,400 ou 3,000; chef de bataillon ou d'escadron, 1,500 ou 2,000; capitaine, 1,200 ou 1,600; lieutenant, 800 ou 1,200; sous-lieutenant, 600 ou 1,000; sergent-major, 300 ou 500; sergent, 250 ou 400; caporal, 220 ou 340; soldat, 200 ou 300; — *Marine*, vice-amiral, *minimum*, 4,000 fr., *maximum*, 6,000 fr.; contre-amiral, 3,000 ou 4,000 fr.; capitaine de vaisseau, 2,400 ou 3,000; de frégate, 1,800 ou 2,400; de corvette, 1,500 ou 2,000; lieutenant de vaisseau, 1,200 ou 1,600; de frégate, 800 ou 1,200; élève de marine, 600 ou 1,000; matelot, 200 ou 300. — Les veuves des militaires et des marins reçoivent une pension qui est fixée au quart du *maximum* d'ancienneté.

*Pensions civiles.* Ces pensions, établies en principe par le décret du 22 août 1790 de l'Assemblée constituante, ont subi de nombreuses vicissitudes, et ont été longtemps soumises à des règles qui variaient pour chaque administration. Une loi en date du 9 juin 1853, complétée par un décret du 9 novembre de la même année, a établi à cet égard des règles uniformes. D'après cette loi, le droit à la pension de retraite est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans accomplis de service; la pension est calculée sur la moyenne des traitements touchés pendant les 6 dernières années; elle est réglée pour chaque année de service au 60^e^ du traitement moyen, sans pouvoir excéder les 3/4 de ce traitement ni les *maximum* déterminés par la loi. La veuve a droit à une pension qui est le tiers de celle du mari. Pour subvenir à la dépense des pensions de retraite, tout fonctionnaire subit une retenue de 5 pour 100 sur son traitement. M. R. Dareste et M. L. Delaroque ont donné chacun un *Code des pensions civiles* (1853).

Le clergé ne se trouvant pas compris dans la précédente loi, un décret impérial du 28 juin 1853 a créé des ressources qui permissent de donner une pension de retraite aux prêtres âgés.

Enfin, une loi du 18 juin 1852, en créant une *Caisse des retraites pour la vieillesse*, a permis à tout homme qui veut joindre l'ordre au travail de se procurer, au moyen des plus faibles économies, une existence assurée pour ses vieux jours. Cette loi a été complétée par celles du 28 mai 1853 et du 7 juillet 1856 (qui a élevé à 750 fr. le *maximum* de la rente). Les fonds des déposants sont versés à la *Caisse des Dépôts et Consignations*. Un *Guide du Déposant à la Caisse des retraites* donne sur cette utile institution tous les renseignements nécessaires.

RETRANCHEMENT (de *tranchée*), se dit, en termes de Fortification, de tout obstacle naturel ou artificiel dont on se sert pour se fortifier contre une attaque ou une surprise de l'ennemi. On peut ranger parmi les *R. naturels* les ravins, les cours d'eau, les marais, les escarpements, les bois, etc. Les *R. artificiels* se composent essentiellement d'un talus en terre formé des déblais de la tranchée, et sur lequel on dresse quelquefois des fascines, des palissades, des chevaux de frise, etc. Leur direction et leur profil varient suivant la nature des lieux. Souvent aussi ils se composent d'ouvrages détachés, destinés à se flanquer réciproquement. Quand un retranchement a un développement considérable et qu'il défend une vaste étendue de pays, il prend le nom de *lignes*. Les Romains excellaient dans les retranchements : c'était une règle, chez eux, de ne s'établir jamais dans une position, fût-ce pour une seule nuit, sans y construire un retrancheme t (*vallum*).

RÉTROACTIF, RÉTROACTIVITÉ (du latin *retro agere*, agir en arrière, reculer). L'art. 2 du Code Nap. porte : « La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'*effet rétroactif*. » Pour que la loi pénale puisse être appliquée à l'auteur d'un délit, il faut qu'elle ait été déjà en vigueur au moment où le délit a été commis (Code pénal, art. 4).

RÉTROCESSION (de *retrocedere*, rebrousser chemin), acte par lequel on remet à une personne un bien, un droit, qu'elle avait précédemment cédé.

RÉTROGRADE (VERS). *Voy.* RÉCURRENT.

RETROUSSIS (de *trousser* en arrière), se dit : 1° de la partie du bord d'un chapeau qui est retroussée, comme dans les chapeaux à la Henri IV; 2° de la partie des pans ou basques d'un habit qui est ou qui semble retroussée; 3° d'une pièce de cuir de couleur jaune qui se rabat ou semble se rabattre dans le haut des bottes dites *à revers*.

RETS (du latin *rete*), sorte de filet. On appelle *Rets saillant* un filet composé de mailles à losanges, et qui sert à prendre des pluviers, des canards et de plus petits oiseaux; *Pans de rets*, des filets avec lesquels on prend les grosses bêtes.

RÉTUS (du latin *retusus*, refoulé, émoussé), se dit, en Botanique et en Entomologie, de ce qui est très-obtus, et plus ou moins déprimé.

RÊVE (du grec *rhembè*, *rhembos*, égarement, illusion?), combinaison involontaire d'images ou d'idées, le plus souvent confuses, parfois très-nettes et très-suivies, qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil, et qui ont l'apparence de la réalité. Les rêves sont l'effet d'un sommeil incomplet : l'imagination, restée éveillée, évoque, en vertu de l'association des idées, une suite de pensées ou d'images qui, à la faveur du sommeil des sens, acquièrent une vivacité égale à celle des sensations réelles, et qui prennent quelquefois assez de force pour déterminer l'action (*somnambulisme*). Ces idées fantastiques se rattachent le plus souvent aux dernières pensées qui nous ont occupés au moment du sommeil, ou à celles qui nous dominent; ou bien elles sont l'effet des sensations que nous font éprouver actuellement des impressions de chaud, de froid, de contact, imparfaitement perçues, ou de sensations qui résultent de l'état des viscères, de l'estomac, du cœur, de la poitrine, du cerveau (oppression, cauchemar, délire, etc.). Aussi les rêves peuvent-ils offrir d'utiles indications au philosophe et surtout au médecin. Le vulgaire a été plus loin, et, dans tous les temps, il a voulu trouver dans les rêves, qui prennent alors le nom de *songes*, des révélations prophétiques. *Voy.* SOMMEIL, SONGE, SOMNAMBULISME.

RÉVEILLE-MATIN. C'est proprement une horloge ou une montre qui sonne pendant un certain espace de temps pour éveiller à l'heure sur laquelle

on a mis l'aiguille en se couchant. — C'est aussi le nom vulgaire d'une espèce d'Euphorbe (*E. helioscopia*) commune dans nos campagnes, dont le suc laiteux et très-irritant, cause de violentes ophthalmies, quand il est mis en contact avec les yeux.

RÉVEILLEUR, *Strepera,* genre de la famille des Corbeaux établi par M. Lesson pour des oiseaux voisins des Coracias et des Cassicans. Ces oiseaux ont le plumage tout à fait noir, avec des parties blanches aux ailes et à la queue. Ils doivent leur nom aux cris continuels qu'ils font entendre pendant la nuit. On les trouve à la Nouvelle-Hollande et à l'île de Norfolk.

RÉVÉLATION (du latin *revelare,* formé lui-même de *re* pour *retro,* en arrière, et *velum*, voile). En Théologie, c'est la connaissance que Dieu donne à l'homme, par des moyens surnaturels, de vérités importantes qu'il ne pourrait découvrir par les seules lumières de la raison. La révélation, qui est la base de la religion positive, peut prendre des formes diverses : tantôt Dieu se met directement en communication avec l'homme, comme lorsqu'il parle à Adam dans le Paradis terrestre, ou à Moïse sur le mont Sinaï ; tantôt il revêt la forme humaine, comme on le voit par l'incarnation de J.-C.; tantôt il envoie un ange annoncer quelque grand événement, comme quand l'ange Gabriel apparut à la Sainte-Vierge ; tantôt enfin il procède par pure *inspiration* comme à l'égard de ceux qui écrivirent l'Ancien et le Nouveau Testament. — L'insuffisance de la raison humaine et la nécessité de lumières surnaturelles ont de tout temps paru tellement frappantes qu'on retrouve chez presque tous les peuples, sous les formes les plus diverses, l'idée plus ou moins défigurée d'une révélation.

Dans le langage ordinaire, *Révélation* est synonyme de *Dénonciation.* Sous Tibère et ses successeurs, quiconque n'eût pas *révélé* un projet contre la majesté impériale eût été déclaré coupable de lèse-majesté et puni de mort; sous Richelieu, de Thou fut mis à mort pour n'avoir pas révélé la conspiration de son ami Cinq-Mars, dont il avait eu connaissance. — Dans des temps plus modernes, la loi fit longtemps en France un devoir de révéler les crimes qui pouvaient compromettre la sûreté de l'État (Code pénal, art. 103 et suiv.); cette prescription a disparu depuis 1832. Aujourd'hui *Révélation* s'entend surtout de la dénonciation faite par un complice du crime.

REVENANT. La croyance aux *revenants* paraît avoir régné de tout temps, sous les formes les plus diverses : on la trouve dans les *larves*, les *lémures* et les *ombres* des anciens, dans les *lycanthropes*, les *vampires*, du moyen âge ; dans les *spectres*, les *fantômes* de tous le temps, etc. Elle a son origine soit dans l'imagination, mise en jeu tantôt par la peur, tantôt par le remords, soit dans quelques phénomènes physiques, comme les feux follets, que l'on ne savait expliquer. Elle disparaît à mesure que les lumières se répandent.

REVENDICATION (du latin *revendicatio*). C'est, en Droit, l'action par laquelle le propriétaire d'une chose la *revendique*, la réclame à celui qui l'en a injustement dépouillé, ou à celui qui en est actuellement détenteur (Code Nap., art. 549 et 930). — Le détenteur de la chose revendiquée est tenu de la rendre au légitime propriétaire, et doit lui faire compte des produits qu'il en a retirés. *V.* RESTITUTION.

REVENU. *Voy.* RENTE, INTÉRÊT.

RÉVERBÉRATION (de la particule *re*, et du latin *verberatio*, action de frapper), réflexion de la lumière et de la chaleur par des corps qui n'en absorbent point les rayons. Les corps polis sont ceux qui donnent lieu à la réverbération la plus grande. Dans les régions arctiques, la réverbération du soleil par les glaces est assez forte pour produire une chaleur considérable.

RÉVERBÈRE (comme *réverbération*). C'est proprement le miroir métallique que l'on ajoute aux lampes dans le dessein d'en augmenter la lumière (*Voy.* RÉFLECTEUR). Par extension, on a donné ce nom aux lampes mêmes qui sont munies de ces miroirs et dont on se sert pour l'éclairage public. Les premiers réverbères n'ont été établis dans les rues de Paris que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ils ont disparu pour la plupart depuis l'application du gaz à l'éclairage. *Voy.* ÉCLAIRAGE PUBLIC.

En Chimie, on appelle *feu de réverbère* celui dont la flamme est obligée de se rabattre et de rouler sur les matières soumises à son action, comme dans un four ou sous un dôme. Les fourneaux qui offrent cette particularité se nomment *fourneaux à réverbère.*

RÉVÉREND (du latin *reverendus*, digne de vénération), titre d'honneur qu'on donne aux religieux et aux religieuses. On l'a aussi appliqué aux évêques. — On donne le titre de *Révérendissime* aux évêques, aux archevêques, aux généraux d'ordre et aux supérieurs de certaines abbayes.

REVERS. *Voy.* MÉDAILLE.

RÉVERSALES (LETTRES), déclaration par laquelle un État s'engage à ne pas contrevenir à des arrangements antérieurement convenus, ou à un usage établi. Lorsqu'en 1745, par exemple, la cour de France accorda à la czarine Élisabeth le titre d'*impératrice*, ce fut à la condition que cette princesse délivrerait des *Reversales* portant que la reconnaissance de ce titre n'entraînerait aucune dérogation en ce qui concernait le rang du *roi* de France.

REVERSI ou REVERSIS (de *reversus*, renversé, parce qu'à ce jeu, au rebours de tous les autres, c'est celui qui fait le moins de levées qui gagne le plus), jeu de cartes, d'origine espagnole, qui se joue à 4 personnes, avec un jeu entier, moins les dix. Chaque joueur a 11 cartes et il en reste 4 au talon. La règle est de ne faire aucune levée, ou de réunir le moins de points possible dans celles que l'on s'est vu forcé de prendre. Ces points se comptent ainsi : l'as 4, le roi 3, la dame 2, le valet 1. La carte principale est le valet de cœur, qui prend le nom de *quinola.* Quatre as réunis dans la main, ou 3 as avec le quinola, forment ce qu'on appelle l'*espagnolette* et donnent le droit de renoncer en toutes couleurs pendant les 9 premières levées, avantage qui fait presque toujours gagner la partie. Les règles de ce jeu sont du reste fort compliquées.

RÉVERSION (du latin *reverti*, retourner), droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants. Les biens sujets à réversion sont dits *réversibles.* — La *Réversibilité* joue un rôle important en politique : c'est à elle que sont dus les accroissements progressifs de plusieurs grands États, de la France, de l'Autriche, etc.

REVERTIER ou REVERQUIER, sorte de jeu qui se joue sur un trictrac et qui consiste à faire revenir toutes ses dames dans la table d'où elles sont sorties.

RÉVISION (du latin *revisio*), se dit particulièrement, en matière de Comptes et d'arrêts criminels.

*Révision de compte.* Il ne peut être procédé à la révision d'un compte qu'autant qu'il y a eu des erreurs ou des omissions, des faux ou des doubles emplois. La demande doit en être portée devant les mêmes juges qui ont connu du compte (Code de Proc. civ., art. 541). — Pour la *Révision des arrêts,* le Code d'Instr. crimin. (liv. II, tit. III, ch. 3) indique les cas où il y a lieu à révision et les formes à suivre.

*Conseils de révision. Voy.* CONSEIL.

REVIVIFICATION, opération chimique par laquelle on réduit un oxyde à l'état métallique. Il se dit surtout en parlant du mercure. *Voy.* RÉDUCTION.

La *Revivification du noir animal* est une opération au moyen de laquelle le noir animal qui a servi à décolorer les liquides, le sirop de sucre, par exemple, est remis en état de servir de nouveau.

RÉVOCATION, acte par lequel on retire les pri-

vilèges concédés à une personne, à une classe de citoyens. Un des actes les plus célèbres en ce genre est la *Révocation de l'édit de Nantes.* Cet édit, rendu en 1598 par Henri IV en faveur des protestants, auxquels il assurait le libre exercice de leur culte, fut révoqué par Louis XIV en 1685, à l'instigation de Mme de Maintenon et par le ministère de Le Tellier.

En Droit, une donation entre-vifs donne lieu à *révocation* pour cause d'inexécution des conditions sous lesquelles elle a été faite, pour cause d'ingratitude, ou de survenance d'enfants (Code Nap., art. 953 et suiv.). Les donations entre époux faites pendant le mariage sont toujours révocables (art. 1096). Un testament peut être révoqué, en tout ou en partie, par un testament postérieur, par un acte devant notaire portant déclaration du changement de volonté, par l'aliénation de la chose léguée, etc. (art. 1035-38). Un mandat est toujours révocable (art. 2003).

Dans l'Administration, *Révocation* se dit pour *Destitution.*

RÉVOLTE.* *Voy.* RÉBELLION.

RÉVOLUTION (du latin *revolvere,* rouler, revenir sur soi). Dans le langage des sciences, on entend par *Révolution* le mouvement circulaire d'un corps autour d'un point pris comme centre, par exemple, le mouvement d'un plan autour d'un axe. En Géométrie, le cylindre, le cône et la sphère sont appelés *solides de révolution,* parce qu'on peut les supposer engendrés par la révolution d'un rectangle, d'un triangle rectangle ou d'un demi-cercle autour d'un de ses côtés. — En Astronomie, on appelle *Révolution* la marche circulaire des corps célestes dans l'espace, ainsi que la période de temps qu'ils emploient à parcourir leur orbite : la terre accomplit sa révolution en 365 j. 5 h. 48′ et quelques secondes; les planètes en une durée de temps plus ou moins considérable. *Voy.* PLANÈTES.

En Géologie, on comprend sous la dénomination de *Révolutions du globe* tous les changements que la terre a éprouvés pendant son travail de formation. On doit à G. Cuvier un célèbre *Discours sur les Révolutions du globe.* Le Dr Alex. Bertrand a donné des *Lettres sur les Révolutions du globe.*

Dans l'Ordre social, on appelle *Révolution* tout changement considérable qui arrive dans les choses du monde, dans les mœurs, les opinions, etc., et surtout dans le gouvernement. Les plus célèbres révolutions politiques des temps modernes sont, en Angleterre, celles de 1645 et de 1688, qui précipitèrent du trône la dynastie des Stuarts; en France, celle de 1789, celles de Juillet 1830 et du 24 Février 1848. L'abbé Vertot s'est fait l'historien des *Révolutions romaines,* ainsi que des *R. de Suède* et *de Portugal.* Ancillon a tracé le *Tableau des Révolutions politiques de l'Europe ;* l'histoire de la *Révol. d'Angleterre* a été écrite par M. Guizot; celle de la *R. française,* par MM. Thiers, Lacretelle, Mignet, Poujoulat, Buchez et Roux, Michelet, L. Blanc, Th. Barrau, etc.

REVOLVER (mot anglais), pistolet à plusieurs coups, que l'on charge en le tournant sur lui-même.

REVUE. Dans l'Art militaire, ce mot se dit principalement en parlant des troupes qu'on met en bataille et qu'on fait ensuite défiler devant un officier supérieur pour voir si elles sont complètes et en bon ordre.

*Revue* est aussi le nom d'une sorte de journal périodique qui paraît à des intervalles plus ou moins éloignés, et qui a pour objet de passer en *revue* les questions à l'ordre du jour dans les lettres, les sciences, les arts ou la politique : son format est ordinairement celui d'un livre ordinaire. — Il a existé en France depuis le XVIIe siècle plusieurs publications périodiques ayant cette destination (*Voy.* JOURNAL); mais les premiers recueils qui portèrent, en France, le nom de *Revue* furent: la *Revue philosophique,* qui succéda à la *Décade,* et la *Revue encyclopédique* (1819-31). Ces recueils furent bientôt suivis de la *Revue britannique* (1826), de la *R. de Paris* (1830), de la *R. des Deux-Mondes* (1830), de la *R. indépendante* (1841), de la *R. nouvelle,* de la *R. contemporaine,* etc., sans parler des nombreuses *Revues* spéciales : *R. médicale, R. ecclésiastique, R. de l'Instruction publique,* etc. — En Angleterre, les *Revues* (*Reviews*) sont plus anciennes qu'en France : le *Monthly Review* date de 1749, et le *Critical Review* de 1756. Les plus célèbres sont aujourd'hui l'*Edinburgh Review,* le *Quarterly Review,* le *London Review,* le *Weekly Review,* etc. — L'Allemagne a eu ses *Acta eruditorum,* et elle possède encore, sous des titres divers, un grand nombre de revues qu'il serait impossible d'énumérer ici.

RÉVULSIF (du latin *revellere,* arracher). On appelle ainsi les divers moyens que l'art emploie pour opérer une révulsion, c.-à-d. pour détourner le principe d'une maladie, en le portant d'un organe important vers une partie éloignée du siége du mal et moins importante. Les rubéfiants, les vésicatoires, les cautères, les sétons, agissent souvent comme *révulsifs ;* la saignée du pied, les bains de pieds sinapisés, sont *révulsifs* à l'égard de la tête; la saignée du bras paraît *révulsive* à l'égard de la poitrine. L'émétique, les purgatifs et en général toutes les injections irritantes sont de vrais révulsifs internes; mais on les désigne plus ordinairement sous le nom de *dérivatifs.*

REZ (du latin *rasus,* ras, rasé). Ce mot, qui veut dire *au ras de, au niveau de,* ne s'emploie plus que dans ces expressions : *rez-pied* (abattre une maison rez-pied), *rez-terre* (couper un arbre rez-terre); *rez-de-chaussée, rez-mur,* etc. — Le *Rez-de-chaussée* est la partie d'une maison qui est au niveau du terrain, ou à peu près : il peut être élevé de plusieurs décimètres au-dessus du sol; mais toujours il est immédiatement au-dessus des fondations ou des caves, cuisines, etc., pratiquées dans les fondations. — Le *Rez-mur* est la surface des gros murs en dedans de l'œuvre. On dit qu'une poutre, qu'une solive, etc., ont tant de portée rez-mur, pour exprimer depuis un mur jusqu'à l'autre, sans compter ce qui entre dans l'intérieur du mur.

RHABDOMANCIE. *Voy.* RABDOMANCIE.

RHAGADES (du grec *rhagas,* rupture), gerçures ou petits ulcères longs et étroits qui ont leur siége dans les interstices des plis des lèvres ou de l'anus. Les *rhagades* récentes guérissent avec facilité; les rhagades anciennes, compliquées d'altérations aux parties voisines, sont opiniâtres.

RHAMNÉES (du genre type *Rhamnus,* Nerprun), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, se compose d'arbres, d'arbrisseaux ou de sous-arbrisseaux, quelquefois épineux, à feuilles simples, alternes, plus rarement opposées, pétiolées, persistantes ou caduques; à fleurs parfaites ou imparfaites par avortement, régulières, petites, axillaires, solitaires ou fasciculées, disposées en sertule, en faisceaux, quelquefois formant des grappes ou des capitules terminaux : calice gamosépale, plus ou moins tubuleux à sa partie inférieure, ayant un limbe évasé, à 4 ou 5 lobes valvaires; corolle à 4 ou 5 pétales onguiculés, très-petits; 4 ou 5 étamines; filets cylindriques, ou plus rarement aplatis, très-courts; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, tantôt réniformes ou presque orbiculaires; ovaire tantôt libre, tantôt semi-infère ou complétement adhérent, à 2, 3 ou 4 loges; 2, 3 ou 4 styles partant du sommet de l'ovaire et soudés complétement; stigmates simples, réunis ou distincts; fruit charnu et indéhiscent, à 3 nucules, ou sec et s'ouvrant en 3 coques.

La famille des Rhamnées a été partagée en 6 tribus : les *Frangulées,* les *Paliurées,* les *Pomaderrées,* les *Colletiées,* les *Phylicées* et les *Gouaniées.* Principaux genres : *Rhamnus* (subdivisé en *Alater-*

*nus* et *Frangula*), *Zizyphus*, *Paliurus*, *Pomaderris*, *Colletia*, *Phylica*, *Gouania*, etc.

RHAMNUS (du grec *rhamnos*, nerprun épineux), nom scientifique du genre *Nerprun*.

RHAPIS (mot grec signifiant *verge*), genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, a pour type le *Rhapis arundinacea* de la Caroline.

RHAPONTIC (p. *rhubarbe pontique*). *V.* RHUBARBE.

RHAPSODES (en grec *rhapsôdos*, de *rhaptô*, coudre, et *ôdè*, chant). Les Grecs nommaient ainsi ceux qui faisaient métier de réciter, en les disposant à leur gré, les chants des poëtes, surtout ceux d'Homère.

RHÉOMÈTRE (du grec *rhéos*, courant, et *métron*, mesure), synonyme de *Galvanomètre. Voy.* ce mot.

RHÉOPHORE (du grec *rhéos*, courant, et *phoros*, qui porte), synon. d'*Électrode. V.* ce mot et COURANT.

RHÉSUS, espèce de Singe du genre *Macaque*.

RHÉTORIQUE (du grec *rhêtorikè*, fait de *rhêtôr*, rhéteur, dérivé lui-même de *rhéô*, dire, parler), l'art de bien dire, l'art de convaincre et de persuader. La *Rhétorique* ne peut produire *l'éloquence*, qui est un don naturel; mais elle apprend à l'orateur à user de toutes ses ressources; elle lui sert de règle et d'auxiliaire. Dans tout discours, dans tout écrit, il faut d'abord trouver ce qu'on doit dire, puis le disposer dans l'ordre le plus convenable, et l'orner de tous les agréments du style : de là trois parties dans la rhétorique, *l'invention*, la *disposition* et *l'élocution*. Comme le débit et le geste sont inséparables de la parole, on ajoute à ces trois parties *l'action*, à laquelle se rattache la *mémoire*.

L'origine de la Rhétorique est fort ancienne. Les premiers qui l'enseignèrent chez les Grecs furent les rhéteurs Tisias et Corax, qui vivaient au v^e siècle avant J.-C., et de l'école desquels sortit le célèbre sophiste Gorgias. Aristote la soumit à des règles. On doit encore citer : parmi les rhéteurs grecs, Isocrate, Démétrius de Phalère et Denys d'Halicarnasse, et parmi les Romains, Cicéron, Sénèque le père et Quintilien. La Rhétorique eut des écoles brillantes en Grèce, à Rome, dans les Gaules, et elle n'a cessé, depuis les temps anciens, d'être l'objet d'un enseignement spécial. Dans notre système d'études, la *classe de Rhétorique* couronne les humanités.

Une foule d'ouvrages ont été écrits sur la *Rhétorique*. Les plus célèbres sont : chez les anciens, le *Gorgias* de Platon, la *Rhétorique* d'Aristote, l'*Ars rhetorica* d'Hermogène, les *Progymnasmata* d'Aphthonius; les ouvrages de Cicéron sur la rhétorique : l'*Orator*, le *De Oratore*, le *De Inventione*, les *Topiques*, les *Partitions oratoires*, etc.; les *Institutions oratoires* de Quintilien, etc. (ces ouvrages ont été réunis sous les titres de *Rhetores græci*, collection dont la meilleure édition est due à Chr. Walz, Stuttgard, 1832 et années suiv.; et de *Rhetores latini*, publiés par Capperonnier, Strasbourg, 1756); — chez les modernes, les *Institutions oratoires* de Vossius, les *Règles de l'éloquence* de Gibert, la *Rhétorique* du P. Lamy, celles de Crevier et de Rollin (dans son *Traité des études*), la *Bibliotheca rhetorum* du P. Lejay, le *Cours complet de Rhétorique* d'Amar, et les divers *Cours de littérature* (*Voy.* LITTÉRATURE). Parmi les abrégés classiques, on estime la *Rhétorique* de M. J.-V. Le Clerc, les *Éléments de Rhétorique française* de M. A. Filon, le traité *De la Rhétorique* de M. Baron (Brux., 1853), le *Petit traité de Rhétorique* de M. B. Jullien, etc.

RHEUM, nom scientifique du genre *Rhubarbe*.

RHEXIE (du grec *rhéxis*, rupture; parce que dans cette plante les étamines paraissent brisées au point d'insertion des anthères), *Rhexia*, vulgairement *Quadrette*, genre de la famille des Mélastomacées, type de la tribu des Rhexiées, se compose de plantes exotiques à tige herbacée, droite, quadrangulaire; à feuilles opposées, ovales, entièrement chargées de poils courts et soyeux; à fleurs variant du jaune au pourpre, disposées en cime, en corymbe ou en panicule. La Rhéxie vient de l'Amérique du N.; on cultive en France la *Rh. de Virginie*, à fleurs d'un beau rouge, et la *Rh. veloutée*, à fleurs d'un bleu superbe.

RHINANTHE (du grec *rhin*, nez, crête, et *anthos*, fleur, à cause d'une prétendue ressemblance avec la crête du coq), *Rhinanthus*, *Alectorolophus*, vulgairement *Crête de coq*, genre de la famille des Scrofulariées, renferme des végétaux herbacés à tige droite, à feuilles simples et opposées, à grandes et belles fleurs, en épis terminaux : calice renflé à 4 dents, la lèvre supérieure de la corolle en casque; semences planes. Le *Rh. crête de coq* (*Rh. crista galli*) s'élève à près d'un mètre sur une tige quadrangulaire, presque simple : feuilles glabres, sessiles, opposées, lancéolées, profondément dentées; fleurs d'un beau jaune, réunies en un épi terminal, munies de larges bractées incisées; calice ventru; la lèvre supérieure de la corolle courte et très-comprimée : cette plante est très-commune dans les prés et les pâturages humides de l'Europe. Le *Rh. des Alpes* (*Rh. alpinus*) est remarquable par ses belles fleurs d'un rouge violet, ainsi que le calice et les bractées, formant un épi feuillé, très-coloré. Le *Rh. thrixago* a la tige droite, hérissée, les feuilles lancéolées, disposées comme sur quatre rangs, par paires opposées en croix, les fleurs jaunes ou blanchâtres. Le *Rh. bigarré* (*Rh. versicolor*), une des plus belles espèces de ce genre, se distingue par ses grandes fleurs purpurines; la lèvre inférieure de la corolle est souvent blanchâtre, avec un palais à deux bosses d'un blanc jaunâtre : elle croît en Espagne, en Italie, etc. Le *Rh. visqueux* (*Rh. viscosus*) a des fleurs jaunes : il fleurit au printemps dans les prairies un peu humides du midi de l'Europe.

Le genre Rhinanthe est le type des *Rhinanthées* ou *Rhinanthacées*, tribu de la famille des Scrofulariées, dont A.-L. de Jussieu avait d'abord fait une famille à part qu'il nommait aussi *Pédiculaires*.

RHINOCÉROS (du grec *rhinokéros*, formé lui-même de *rhin*, nez, et *kéras*, corne, parce qu'il a une corne sur le nez), genre de Pachydermes, renferme des animaux d'un extérieur difforme et de grande taille : ils ont souvent de 3 à 4 m. de long sur 2 m. et plus de haut; leurs formes sont lourdes, leur corps massif; ils ont la peau rugueuse, sèche, épaisse, grossièrement plissée et presque tout à fait dépourvue de poils; la tête courte, portant de petits yeux latéraux; les oreilles droites, coupées en cornet et mobiles à peu près comme celles du cheval; le museau tronqué, toujours armé d'une corne pleine, qui est accompagnée, dans certaines espèces, d'une seconde corne plus petite, placée derrière la première : cette corne, qui fournit le caractère distinctif de l'animal, semble formée par le rapprochement et l'agglutination d'une grande quantité de poils. Leurs jambes courtes et torses sont terminées par 3 sabots ou onglons, qui indiquent le nombre des doigts de chaque pied; enfin leur queue est médiocrement longue, plate et grêle. La force des Rhinocéros est extraordinaire : ils livrent de fréquents combats aux éléphants et en sortent souvent vainqueurs; cependant ils ne sont pas carnassiers et ne mangent que des herbes, des feuilles et des racines. Leur bouche, petite en comparaison du volume de l'animal, porte à la lèvre supérieure un petit appendice mobile et extensible, dont ils se servent adroitement pour saisir leurs aliments. Les Rhinocéros habitent les parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique, surtout les Indes orientales, l'Abyssinie et la Cafrerie; ils se tiennent dans les forêts et les solitudes marécageuses. Leur vie paraît être fort longue, quoiqu'on n'en puisse préciser la durée. On leur fait la chasse pour leur chair, qui est comestible, quoique ayant une odeur musquée; pour leur peau, dont on fait un cuir impénétrable, et pour leur corne, à la-

quelle les indigènes attribuent des propriétés merveilleuses, mais qui n'est qu'une inutile curiosité.

Le genre Rhinocéros ne renferme qu'un très-petit nombre d'espèces. Les principales sont : le *Rhinocéros des Indes* (*Rh. unicornis*), qui n'a qu'une corne : il était connu des anciens qui le faisaient combattre dans leurs cirques contre les éléphants, mais il est assez rare aujourd'hui; le *Rh. d'Afrique* (*Rh. bicornis*), qui a deux cornes et la peau beaucoup moins plissée que l'espèce précédente : ce Rhinocéros n'a point de dents incisives; et le *Rh. de Sumatra*, qui est de la grosseur d'un petit bœuf.

On a trouvé une grande quantité de débris de *Rhinocéros fossiles*, dont les types n'existent plus. Les plus anciens restes de ces pachydermes ne remontent pas au delà des terrains tertiaires inférieurs; on en trouve dans les terrains tertiaires supérieurs qui sont plus récents; les espèces les moins anciennes se rencontrent dans le diluvium ou dans les cavernes. On a trouvé de ces débris en France, en Angleterre, en Sibérie même, tous pays où le Rhinocéros ne saurait vivre aujourd'hui.

On appelle vulgairement *Rhinocéros avis*, plusieurs espèces de Calaos; *Rh. de mer*, le Narval. — On donne aussi ce nom à plusieurs Scarabées qui portent sur le front un prolongement corné.

RHINOLOPHE (du grec *rhin*, nez, et *lophos*, aigrette), genre de Chéiroptères ou Chauves-souris, du groupe des Vespertiliens, se distingue par un nez armé de crêtes membraneuses, dont la supérieure figure un fer de lance placé à plat sur le bas du front, et l'inférieure, qui s'étend sur les lèvres, a quelque analogie avec un croissant ou un fer à cheval. Les espèces de ce genre sont répandues dans les îles de la Sonde, dans l'Inde, l'Afrique et l'Europe. La plus grande est le *Rhinolophe fameux* (*Rh. nobilis*), des îles de la Sonde : son envergure dépasse 40 centimètres. Parmi les espèces d'Europe, on remarque le *Rh. bifer* et le *Rh. unifer*. *Voy.* FER A CHEVAL.

RHINOPLASTIE (du grec *rhin*, *rhinos*, nez, et *plassô*, fabriquer, façonner), art de refaire un nez à ceux qui l'ont perdu. Cet art a pris naissance aux Indes, où l'amputation du nez était fréquemment infligée comme punition. On commence par prendre, à l'aide d'un morceau de papier ou de cire, la forme du nez, puis on applique ce patron sur la peau du front, que l'on incise en suivant le contour du patron; on détache ainsi un lambeau de peau, qui tient seulement entre les yeux, et on le rabat sur le tronçon du nez, en le retournant. Les deux peaux, mises en contact, et fixées par des points de suture, s'unissent en formant une sorte de greffe : la réunion est complète le 25e jour. Ce procédé, connu sous le nom de *méthode indienne*, est celui qu'on emploie le plus généralement aujourd'hui. La *méthode* dite *italienne* n'en diffère qu'en ce que le lambeau est pris sur la surface antérieure et interne du bras. Il faut dans tous tous les cas que le lambeau implanté communique par un pédicule avec la partie à laquelle on l'emprunte jusqu'à ce que la cicatrisation soit complète. *V.* PLASTIQUE.

RHIPIPTÈRES, *Rhipiptera* (du grec *rhipis*, éventail, et *ptéron*, aile), *Strepsiptères* de Kirby, ordre d'insectes créé par Latreille, renferme de très-petits insectes, voisins des Diptères, à ailes grandes, membraneuses, plissées longitudinalement en forme d'*éventail*, ayant à leur base deux appendices mobiles, en forme de petites élytres, rejetés en arrière, étroits, allongés, dilatés en massue, courbés au bout, appendices appelés par Latreille *prébalanciers*. A l'état de larve, ils vivent en parasites entre les écailles des guêpes et de quelques autres hyménoptères.

RHIZOCARPE (du grec *rhiza*, racine, et *karpos*, fruit), *Rhizocarpus* et *Lecidea*, genre de la famille des Lichens, se compose de plantes cryptogames, qui croissent sur les pierres les plus dures, et y forment des plaques plus ou moins grandes, qui, par leur dessin réticulaire, par la pose des écailles et des scutelles, ainsi que leurs couleurs, ont quelque ressemblance avec des cartes géographiques : ce qui a fait donner le nom de *Rh. géographique* à l'espèce principale, qui se rencontre aux environs de Paris.

RHIZOME (du grec *rhizôma*, augmentatif de *rhiza*, racine), nom donné, en Botanique : 1° au pivot d'une racine; 2° aux tiges souterraines des Fougères, des Iridées, etc., qui ont l'apparence de racines et qu'on appelle aussi *souches*; 3° à la radicule de la graine.

RHIZOPHORÉES (du genre type *Rhizophora*, Palétuvier ou Manglier), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux exotiques qui ne diffèrent des Caprifoliacées que par leur corolle polypétale, un fruit coriace, uniloculaire et monosperme, et un embryon sans endosperme. Les Rhizophorées abondent sur les côtes maritimes et les terrains inondés des régions intertropicales du globe, où elles constituent des zones de végétation particulières : ces plantes se multiplient au moyen de longs jets qui, partant de leurs rameaux, pendent jusqu'à terre, s'y fixent par les racines qu'ils projettent alors, et produisent de nouveaux troncs : d'où leur nom, qui veut dire *porte-racines*. Leur écorce contient beaucoup de tannin. Les Indiens pauvres mâchent les graines de quelques espèces avec des feuilles de bétel.

Genres principaux : *Rhizophora* (Palétuvier), *Bruguiera*, *Ceriops*, *Carallia*, *Barraultia*, *Demidofia*.

RHIZOPOGON (du grec *rhiza*, racine, et *pôgôn*, barbe), genre de la famille des Champignons. Ce sont des champignons souterrains, assez gros, semblables à des pommes de terre ou à des truffes, et qui se trouvent dans le Nord. Le *Rhizopogon blanc* (*Tuber album*) en est le type.

RHIZOSPERMÉES (de *rhiza*, racine, et *sperma*, germe), fam. de plantes cryptogames. *V.* MARSILÉACÉES.

RHODIOLE, *Rhodiola*, dit aussi *Orpin à fleurs roses*, espèce du genre Sedum et de la famille des Crassulacées. *Voy.* ORPIN.

RHODIUM (du grec *rhodon*, rose; par allusion à la couleur de la plupart de ses combinaisons), corps simple métallique qui, pur, a la couleur de l'argent : il est dur, cassant, et d'une densité de 10,6. On le rencontre dans certains minerais de platine. Il a été découvert en 1803 par Wollaston : il est encore sans usage.

RHODOCHROLITHE (c'est-à-dire *pierre de couleur rose*), synonyme de *Manganèse carbonaté*.

RHODODENDRON (du grec *rhodon*, rose, et *dendron*, arbre), vulgairement *Rosage*, genre de la famille des Éricinées, type de la tribu des Rhododendrées ou Rhodoracées, renferme des arbres et des arbrisseaux élégants, assez semblables aux Azaléas, et qui font l'ornement des jardins par la beauté de leurs corymbes chargés de fleurs souvent très-grandes, d'un aspect fort agréable, variant du blanc rose au rouge le plus vif : rameaux droits et cassants, à écorce jaunâtre; feuilles persistantes, alternes, entières, éparses, d'un vert foncé et luisant. Les principales espèces de ce genre sont : le *Rh. ferrugineux* (*Rh. ferrugineum*), vulgairement *Rose des Alpes*, arbrisseau à rameaux tortueux et diffus; à feuilles ovales, oblongues, persistantes, vertes en dessus, ponctuées, rousses ou ferrugineuses en dessous; à fleurs nombreuses, d'un très-beau rouge, réunies en bouquets à l'extrémité des rameaux : il croît naturellement dans toute la chaîne des Pyrénées et des Alpes; il fleurit à la fin du printemps; son écorce et ses feuilles passent pour astringentes; — le *Rh. hérissé* (*Rh. hirsutum*), plus petit que le précédent : ses feuilles sont hérissées sur les bords de longs cils épars; ses fleurs sont plus petites et d'un rouge plus pâle; il croît aux mêmes lieux, mais il est plus rare; — le *Rh. du Pont* (*Rh. ponticum*), très-abondant le long des ruisseaux, sur les côtes de la mer Noire et aux environs de Trébizonde : cet

arbrisseau a le port d'un laurier-rose, mais il est bien moins élevé; il a des fleurs analogues; les feuilles sont fermes, oblongues, lancéolées, glabres, presque luisantes; le limbe de la corolle est partagé en 5 découpures profondes : c'est l'espèce la plus brillante de toutes celles qu'on cultive dans les jardins. Presque toutes les variétés du commerce horticole sont obtenues par greffe sur le *Rh. ponticum* ou par des fécondations croisées avec le *Rh. canadiense* et le *Rh. maximum*, de l'Amérique septentrionale. Tous ces Rhododendrons se cultivent en plein air, dans de la terre de bruyère. — On distingue encore le *Rh. en arbre* (*Rh. arboreum*), qui croît dans les régions inférieures de l'Himalaya, où il forme un arbre de 10 mètres de haut : chez nous, il se cultive dans les serres tempérées; le *Rh. à fleurs jaunes* (*Rh. chrysanthum*), qui habite le Caucase et les Alpes de la Daourie, et qui a des propriétés médicales remarquables : l'infusion de ses feuilles est sudorifique; on l'emploie contre les affections rhumatismales et les maladies chroniques de la peau.

RHODONITE (de *rhodon*, rose), manganèse silicaté, ainsi nommé à cause de sa couleur rose violâtre. Ce minéral se trouve en Suède, en Russie, en Allemagne, en France. On en fait des bijoux, des tabatières, des coffrets et autres objets d'ornement.

RHODORACÉES ou RHODODENDRÉES, tribu de la famille des Éricinées, qui a pour type le *Rhododendron*, avait été érigée en famille par A.-L. de Jussieu.

RHOEAS, nom scientifique du *Coquelicot*, espèce du genre Pavot. Endlicher en a formé le nom de *Rhœadées*, qu'il donne à une classe de végétaux.

RHOMBE (en latin *rhombus*, en grec *rhombos*), parallélogramme ou quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles entre eux sans que les angles soient égaux. On le nomme plus communément *losange*.

Le mot *Rhombe* entre comme radical dans un grand nombre de mots composés ou dérivés, comme *Rhombifère*, *Rhombifolié*, *Rhombiforme*, *Rhombipore*, *Rhombique*, *Rhomboédrique*, etc., qui, pour la plupart, s'expliquent d'eux-mêmes.

Les Grecs appelaient *Rhombe* un instrument de Magie, consistant en une espèce de fuseau ou de toupie en métal ou en bois qu'on entourait de lanières tressées, à l'aide desquelles on la faisait tourner. On prétendait que le mouvement de cette toupie magique avait la vertu de donner aux hommes les mouvements et les passions qu'on voulait leur inspirer.

RHOMBE, *Rhombus*. Ce mot, qui, en latin, était le nom du *Turbot*, a été spécialement appliqué par Lacépède à un genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, voisin des Stromatées : ils sont ainsi appelés à cause de leur forme. On en connaît 5 ou 6 espèces qui se trouvent dans l'Atlantique, sur les côtes de l'Amérique.

RHOMBOÈDRE (du grec *rhombos*, et *hédra*, face). En Minéralogie, on nomme ainsi un solide à six faces ayant la figure d'un rhombe, et qui ne diffère du prisme quadrangulaire qu'en ce que les six faces sont toutes égales et disposées symétriquement autour d'un axe passant par 2 angles solides opposés. Les points qui terminent cet axe sont les *sommets* du rhomboèdre. Le rhomboèdre est dit *aigu*, quand l'inclinaison des faces à l'axe forme un angle aigu; il est *obtus*, quand cet angle est lui-même obtus.

RHOMBOÏDE ou RHOMBOÏDAL (du grec *rhombos*, et *eidos*, forme), qui a la forme d'un rhombe ou d'un parallélogramme.—En Anatomie, on appelle *Muscle rhomboïde*, à cause de sa forme parallélogrammatique, le muscle dorso-scapulaire : il est couvert par le trapèze, et s'étend des apophyses épineuses des vertèbres dorsales au bord interne de l'omoplate.

En Cristallographie, on appelle *Prisme rhomboïdal* celui dont les angles dièdres latéraux sont inégaux et de deux espèces, l'un aigu, l'autre obtus, supplément du premier : ce prisme peut être droit ou oblique. — Un *Dodécaèdre rhomboïdal* est un solide composé de douze plans rhombes.

En Botanique et en Zoologie, ce mot se dit d'un corps qui approche de la forme d'un rhombe, c'est-à-dire dont le diamètre transversal se raccourcit brusquement aux extrémités, depuis le milieu de la longueur : telle est la *Campanule rhomboïdale*.

RHUBARBE (mot formé, dit-on, de *Rha barbarum*, nom du Volga chez les anciens, parce que la Rhubarbe est originaire des bords de ce fleuve), *Rheum*, genre de Polygonées, voisin du genre *Rumex*, renferme des espèces analogues à l'Oseille et à la Patience, qui appartiennent aux contrées orientales et septentrionales de l'Asie, à la Chine, à la Tartarie, à la Sibérie, etc. Ce sont des plantes herbacées à racines fortes, rameuses, brunes en dehors, d'un beau jaune rouge en dedans, amères et fortement odorantes; à tiges droites, garnies de larges et grandes feuilles palmées, vertes en dessus, blanchâtres et pubescentes en dessous, et portant en panicules terminales des fleurs d'un blanc jaunâtre : calice à 6 divisions persistantes, 9 étamines, 3 stigmates presque sessiles; semences triangulaires, membraneuses sur les angles.

La *Rhubarbe rhapontic* (*Rh. rhaponticum*), originaire de l'Asie, du mont Rhodope, ou des bords du Rha ou Volga, est depuis longtemps cultivée dans les jardins sous les noms de *Grande Patience*, *Patience des Alpes*; on la nomme aussi *Rh. des moines*, parce qu'on la cultivait dans beaucoup de couvents, et que les moines la distribuaient comme remède. Sa racine est grosse, jaune en dedans, un peu rougeâtre en dehors; elle est tonique, très-propre à réveiller l'action de l'estomac; à haute dose, elle est purgative. En Angleterre, en Suède, en Sibérie, on mange ses feuilles et ses jeunes pousses. La plante entière donne une couleur jaune, et s'emploie surtout à la teinture des cuirs. — La *Rh. du commerce* (*Rh. palmatum*), qu'on appelait autrefois *Rh. du Levant*, nous vient aujourd'hui des Indes orientales : cette espèce est remarquable par ses grandes feuilles, divisées jusque vers le milieu en 5 ou 7 segments inégaux, lancéolés, fortement dentés à leur contour, très-aigus. On peut la cultiver en France, et en récolter les racines tous les 4 ans; dans quelques contrées, on mange ses jeunes feuilles cuites, préparées comme les épinards; c'est un médicament précieux comme tonique et comme purgatif doux et fortifiant. On le prend ordinairement en poudre, dans le potage. — La *Rh. ondulée* (*Rh. undulatum*), vulgairement *Rh. de Moscovie*, a les mêmes propriétés que la précédente, mais à un degré inférieur : les Russes en mangent les feuilles crues pour apaiser la soif; ils les font cuire comme celles des plantes potagères. — La *Rh. pulpeuse* ou *Rh. groseille* (*Rh. ribes*), dont les semences sont entourées d'une pulpe succulente et rougeâtre, comme celle de la groseille, croît sur le mont Liban, le Carmel et dans la Perse; les Persans emploient la plante entière comme remède dans les maladies inflammatoires; ils mangent les pétioles crus : ces pétioles sont légèrement acides; on les confit au sucre, au miel, au moût de raisin, et on les conserve ainsi toute l'année. Toute la plante passe pour tonique, apéritive, rafraîchissante. — On cultive encore dans les jardins la *Rh. compacte*, originaire de la Tartarie.

RHUM ou RUM, eau-de-vie de sucre, obtenue dans les colonies par la distillation des mélasses et des écumes de sucre de canne fermentées. Le rhum se distingue de l'eau-de-vie ordinaire par un parfum tout particulier, qui le fait préférer pour faire le punch. On nomme *Tafia* dans les colonies françaises ce qu'on appelle *Rhum* dans les colonies anglaises. S'il y a quelque différence, c'est que le tafia est plus piquant que le rhum et n'a pas un arome aussi prononcé, parce qu'on n'emploie que des mélasses pour le faire, tandis que les écumes de sucre entrent

pour une forte proportion dans la fabrication du rhum. Le meilleur rhum vient de la Jamaïque et d'Antigoa.

RHUMATISME (du grec *rheumatismos*, fluxion, formé lui-même de *rheuma*, flux, courant). Dans l'origine, les médecins humoristes appliquaient ce nom à toute fluxion sanguine ne se terminant point par une hémorragie. Dans l'usage vulgaire, on le donne à des douleurs vagues et indéterminées : il est alors le plus souvent synonyme de *névralgie*. Il désigne proprement une affection essentiellement mobile, attaquant plus particulièrement les parties fibreuses des jointures et les muscles, et caractérisée par une douleur plus ou moins vive, à laquelle se joignent assez souvent des symptômes inflammatoires. On distingue le *Rhumatisme articulaire*, qui a son siége dans les jointures ou articulations, et le *Rh. musculaire*, qui affecte les muscles.

Le *Rhumatisme articulaire*, dit aussi *Arthrite rhumatismale, Arthrodynie*, est une inflammation du système fibro-séreux des articulations, compliquée d'une altération particulière du sang consistant dans l'augmentation de la fibrine : M. Bouillaud a observé que dans un grand nombre de cas l'inflammation du tissu séro-fibreux du cœur coïncidait avec le rhumatisme. L'impression du froid humide en est la cause la plus ordinaire. Il peut aussi être héréditaire. Le rhumatisme est *aigu* ou *chronique*.

Le *Rhumatisme aigu* est souvent précédé de symptômes généraux, tels qu'un malaise et une fièvre plus ou moins vive. Au bout de 24 à 48 heures, une ou plusieurs articulations deviennent douloureuses et se tuméfient; il s'y développe de la chaleur et une teinte rosée. La durée de cette affection varie depuis quelques jours jusqu'à deux et trois mois. Souvent elle se porte d'une articulation à une autre, et parcourt successivement les principales articulations; les douleurs sont plus vives dans l'articulation qui commence à être entreprise que dans celle qui l'est déjà depuis quelque temps. Le plus ordinairement la maladie, à l'état aigu, se termine par résolution et sans laisser de traces. — Le *Rhumatisme articulaire chronique* succède ordinairement à l'état aigu. Les articulations sont douloureuses, et comme empâtées : les mouvements deviennent difficiles et très-bornés; la rougeur et la chaleur locales sont peu intenses; le gonflement articulaire est ordinairement très-lent. Il y a rarement un mouvement fébrile, mais seulement perte de l'appétit, et quelquefois privation de sommeil; les membres maigrissent, s'atrophient, et restent dans un état de demi-flexion ou de contraction. Quelquefois la maladie, après avoir disparu presque complétement, reparaît soit spontanément, soit sous l'influence d'une impression de froid. Souvent, elle laisse des dépôts de matière gélatino-albumineuse ou des concrétions tophacées (analogues au tuf) : dans ce dernier cas, le rhumatisme prend le nom de *Rh. goutteux*, et est très-difficile à distinguer de la *goutte* proprement dite.

Traitement. Dans le rhumatisme aigu : saignées générales et copieuses dès le début de la maladie, application de sangsues en grand nombre sur chaque articulation malade, boissons délayantes prises en abondance, narcotiques pris à l'intérieur, ou appliqués à l'extérieur, en topiques; enfin de légers purgatifs. Dans le rhumatisme chronique : boissons sudorifiques, purgatifs, bains de vapeur, vésicatoires volants, vapeurs sèches de benjoin, de genièvre, douches d'eau simple ou sulfureuse. Dans le rhumatisme goutteux chronique, avec concrétions tophacées dans les articulations, l'emploi du bicarbonate de soude doit être la base du traitement. Les partisans de l'hydrothérapie vantent beaucoup son efficacité contre les rhumatismes. — Après le traitement, on doit prendre les plus grandes précautions pour prévenir le retour du mal, s'imposer la sobriété en tout, éviter toute impression du froid et de l'humidité, porter des vêtements de laine, et, si on le peut, fréquenter les eaux thermales.

Le *Rhumatisme musculaire* diffère du rhumatisme articulaire en ce qu'il se manifeste dans la continuité des membres, et que quelque vive que soit la douleur, la partie affectée n'offre extérieurement ni rougeur, ni tuméfaction, ni chaleur, ni réaction fébrile. Il peut attaquer toutes les parties du corps. On en distingue, selon le siége qu'occupe la douleur, plusieurs variétés, qui pour la plupart ont reçu les noms particuliers de *Torticolis, Lumbago, Pleurodynie*, etc. (*Voy.* ces mots). — Quant au traitement général, c'est le même que celui du *Rh. articulaire*.

Le Dr anglais Scudamore, les Drs Bouillaud, Réveillé-Parise, etc., ont donné des *Traités du rhumatisme*.

RHUMB. *Voy.* RUMB.

RHUME (du grec *rheuma*, écoulement), indisposition plus ou moins légère produite par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse soit les fosses nasales (*Rhume de cerveau* ou *Coryza*), soit les bronches (*Rh. de poitrine*, *Catarrhe bronchique* ou *Bronchite*), avec augmentation de sécrétion muqueuse. *Voy.* CORYZA, BRONCHITE et CATARRHE.

RHUS, le Sumac. Les Botanistes appellent *Rhus coriaria* le Sumac des corroyeurs; — *Rh. cotinus*, le Fustet; — *Rh. vernix*, le Vernis de la Chine. *V.* ces mots.

RHYNCHÉE (du grec *rhygkhos*, bec), *Rhynchæa*, genre d'Échassiers longirostres de la famille des Scolopacidées (Bécasses), renferme des oiseaux d'Asie et d'Afrique qui ont le bec plus long que la tête, assez grêle et renflé par le bout. Ils forment le passage des *Bécasses* proprement dites aux Barges ou aux Chevaliers. Ils courent avec vitesse, mais ont le vol peu soutenu : ils se tiennent ordinairement dans les marécages. L'espèce principale est la *Rhynchée jaspée* (*Rh. variegata*), à laquelle il faut rapporter le *Chevalier vert* et le *Scolopax capensis* de plusieurs ornithologistes.

RHYNCHOPHORES (du grec *rhygkhos*, bec, et *phérô*, porter), nom donné par Latreille à une famille d'insectes de l'ordre des Coléoptères tétramères. Leur tête présente à sa partie antérieure un prolongement cornu que l'on a comparé à un bec d'oiseau, avec lequel ils percent la peau des substances végétales dans l'intérieur desquelles ils passent une grande partie de leur vie. Les principaux genres sont les *Calandres*, les *Bruches* et les *Charançons*.

RHYTHME (du grec *rhythmos*, mouvement réglé et mesuré). Dans la Musique, à laquelle ce mot appartient en propre, c'est la différence qui résulte, dans les mouvements, de la vitesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la brièveté du temps mis à les accomplir. On marque le rhythme d'un air quand on se borne à en battre la mesure, en le dépouillant de l'intonation et de la mélodie : le tambour, qui n'a qu'un ton, ne fait que marquer le rhythme des airs que joue le fifre ou le clairon. — Une musique *rhythmique* est celle qui est ordonnée avec une parfaite symétrie dans les membres dont se composent ses périodes. Les anciens donnaient le nom de *Rhythmique*, de *Rhythmopée*, à la partie de l'art musical qui concernait les lois du rhythme.

En Poésie, le *Rhythme* est la succession régulière des mêmes temps, du même pied. Dans le discours en prose, le rhythme est, selon La Harpe, une suite déterminée de syllabes ou de mots qui symétrisent avec une autre suite pareille, de même que le rhythme de notre vers alexandrin est composé de douze syllabes qui, par leurs intervalles et leurs combinaisons, donnent à tous les vers du même genre une égale durée. Les langues anciennes sont naturellement *rhythmées*, parce que les longues et les brèves, bien déterminées, amènent de toute nécessité une cadence. Notre langue l'est fort peu. M. Ducondut a cependant cru trouver les règles de la *Rhythmique fr.*

RIBAUDS (du bas latin *ripalis*, formé de *ripa*,

rive), nom donné d'abord aux débardeurs des ports et aux forts de la halle, puis à une sorte de milice du moyen âge fameuse par sa licence. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

RIBES, RIBESIA, noms latin et scientifique du genre *Groseillier.* On en a formé celui de *Ribésiées.*

RIBÉSIÉES ou RIBÉSIACÉES, dite aussi *Grossulariées*, famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, se compose d'arbrisseaux faibles, buissonneux, quelquefois épineux, à feuilles éparses ou fasciculées, annuelles ou vivaces, simples, pétiolées, à pétiole canaliculé, dilaté à sa base; à fleurs tantôt parfaites, tantôt imparfaites par avortement, régulières, axillaires, solitaires, géminées ou disposées en épis ou grappes simples, blanches, jaunes ou rouges : calice coloré, persistant, à tube soudé inférieurement avec l'ovaire, le dépassant plus ou moins; limbe à 5 ou 4 divisions égales le plus souvent; pétales de la corolle insérés à la gorge du calice, en nombre égal à ses divisions, alternes avec elles; étamines insérées sur les pétales en nombre égal, alternes avec eux; anthères introrses, biloculaires, quelquefois terminées par une glande s'ouvrant longitudinalement; ovaire infère à une seule loge; styles plus ou moins soudés entre eux, terminés chacun par un stigmate simple, très-courts, distincts, obtus. Le fruit est une baie couronnée par le limbe du calice ou ombiliquée, uniloculaire, pulpeuse, polysperme; graines horizontales, à tégument gélatineux.

Les Ribésiées abondent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal, en Amérique aussi bien qu'en Europe. Outre le genre *Groseillier* (*Ribes*), connu de tous, cette famille comprend le petit genre *Robsonia.*

RIBLAGE, opération qui a pour objet de *ribler* les meules de moulin neuves, c.-à-d. de les frotter l'une contre l'autre avec de l'eau et du sable sec, pour en user les plus grandes aspérités.

RIBORDS, bordages de la carène d'un bâtiment, placés au-dessus du gabord; ils s'approchent de la flottaison jusqu'à environ un mètre et demi sur un vaisseau. — On appelle *Ribordage* le dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre dans le port ou dans la rade, ainsi que l'indemnité due pour la perte occasionnée par ce choc.

RICHARD, nom vulgaire du *Geai* d'Europe.

RICHE-PRIEUR, un des noms vulgaires du *Pinson.*

RICHESSE. L'étude de la richesse sociale est l'objet de l'économie politique : le célèbre ouvrage d'Ad. Smith, qui fonda cette science, est intitulé : *De la Richesse des nations.* Les Économistes distinguent *richesse* et *valeur :* la richesse, c'est l'ensemble des objets que l'on possède; la *valeur*, c'est l'utilité échangeable de ces objets, le parti que l'on peut en tirer. L'Économie politique traite successivement de la *production*, de la *distribution* et de la *consommation* des richesses. Elle distingue des *R. matérielles*, les unes données par la nature (terres, forêts, animaux, mines, etc.), les autres créées par l'homme (produits industriels ou manufacturés de toute espèce); des *R. intellectuelles* (l'instruction, les œuvres d'esprit); des *R. réelles*, indépendantes des conventions humaines (une terre, une maison, les récoltes, un capital), et des *R. fictives* (effets de commerce); des *R. productives* (les capitaux qui, par le placement ou le travail, donnent un revenu); les *R. improductives* (les bâtiments d'une usine, les capitaux circulants, les vivres, les approvisionnements).

Les Economistes ne s'accordent pas sur la source de la richesse. Les uns ont voulu la trouver uniquement dans l'argent : c'était le système de l'école mercantile, qui date de Colbert; les autres l'ont placée dans les seuls produits de la nature, théorie mise en honneur par la fameuse école française dite des *Économistes* ou des *Physiocrates* (*Voy.* ce mot); d'autres enfin ont proclamé, d'après Smith, qu'il n'y avait de richesse que dans le travail, parce que le travail seul servait de mesure à toutes les autres richesses. Chacune de ces trois écoles a eu le tort de prendre la partie pour le tout : c'est la réunion de ces divers éléments qui concourt à former l'ensemble de la richesse générale. *Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE.

Quelques-uns ont créé le nom de *Ploutonomie* pour désigner la science de la richesse (on sait que les anciens faisaient de Plutus le dieu de la richesse) : c'est sous le titre de *Ploutonomonie* que M. Robert-Guyard a publié un *Traité de la Richesse* (1841).

RICIN, *Ricinus*, insecte Aptère hexapode, de la famille des Parasites, qui vit sur un grand nombre d'animaux. Les anciens donnaient ce nom à toute espèce de *Tique*, à la Tique du Bœuf, du Chien, etc., aussi bien qu'à celle des Oiseaux. On le donne spécialement aujourd'hui à la Tique des Oiseaux, que l'on nomme aussi *Ornithomyzes* (Suceurs d'oiseaux). Les Ricins sont pour les oiseaux ce que les poux sont pour les quadrupèdes, des parasites incommodes et rongeurs. Cependant, ils diffèrent des poux par la forme de leur bouche, qui présente, outre un suçoir, deux mandibules et deux mâchoires; leur tête est d'ailleurs proportionnellement plus grande et surtout plus large. On compte presque autant d'espèces de ricins que d'espèces d'oiseaux. *Voy.* TIQUE, POU, CIRON, etc.

RICIN, *Ricinus* (ainsi appelé à cause de la ressemblance de ses fruits hérissés avec la Tique de ce nom), genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, palmées, peltées, portées sur un pétiole glanduleux et accompagnées de stipules; à fleurs monoïques : dans les fleurs mâles, calice d'un vert glauque, à 5 divisions profondes; corolle nulle; étamines très-nombreuses; filets réunis en plusieurs faisceaux ramifiés; dans les fleurs femelles, calice à 3 divisions; ovaire surmonté de 3 styles bifides, d'un rouge écarlate; 3 coques ovales, conniventes, hérissées de pointes subulées; dans chaque coque une seule semence.

L'espèce la plus intéressante est le *Ricin commun* (*R. communis*), vulgairement *Palma-Christi*, ainsi appelé à cause des grands doigts qu'offrent ses feuilles palmées. Dans les pays chauds, le Ricin forme un arbre de 5 à 6 mètres de haut; mais dans nos climats, ce n'est plus qu'une plante herbacée et annuelle; toutefois elle peut encore s'élever à plus de 2 mètres. Les semences du ricin, assez semblables au haricot pour la forme et la dimension, sont oblongues, un peu aplaties, luisantes, grises et tachetées de noir. Elles contiennent une huile grasse et douce, qu'on peut en retirer soit à froid, par expression, soit par infusion dans l'eau bouillante; cette huile, qu'on connaît sous le nom d'*Huile de ricin*, est douce quand elle est bien préparée, et constitue un bon purgatif, fréquemment employé en médecine. On a avancé que l'embryon de cette même semence contenait une huile particulière, plus âcre et nauséabonde, propre à exciter le vomissement, de violentes purgations et à enflammer la muqueuse intestinale; mais cette opinion a été réfutée. Les semences avalées entières, même en très-petite quantité, occasionnent de grands ravages dans l'estomac. L'huile de ricin est un puissant vermifuge : pour cet usage, on l'administre aussi en lavement. Les feuilles du Ricin nourrissent une belle espèce de ver à soie, le *Bombyx Cynthia.* — Le Ricin est connu de toute antiquité en Asie et en Égypte; mais on n'a guère commencé à se servir de l'huile de ricin en France que vers 1776 : c'est Odier, médecin de Genève, qui emprunta ce médicament aux Anglais, lesquels eux-mêmes l'avaient apporté de la Jamaïque. On tire d'Amérique la plus grande partie de l'huile de ricin employée en Pharmacie. On donne ce purgatif à la dose de 15 à 30 grammes.

*Ricin d'Amérique*, nom vulgaire du *Médicinier.*

**RICINELLE**, plante euphorbiacée. *V.* ACALYPHE.

**RICINULE**, genre établi pour quelques coquilles qui viennent de la mer des Indes, est rapporté par les uns au genre Murex, par les autres au genre Pourpre. On distingue la *R. digitée*, la *R. arachnoïde*, la *R. gaufrée*, la *R. raboteuse*, etc.

**RICOTTE**, substance que les fabricants de fromages obtiennent en mettant sur le feu le petit-lait résultant de la fabrication du fromage et le poussant jusqu'à l'ébullition, puis en y versant du petit-lait froid : il s'élève alors sur la surface du liquide de petites masses de caséum qui surnagent et que l'on retire avec l'écumoir : c'est la *ricotte*. A l'état frais, ces globules de caséum servent à la nourriture des vaches. On en prépare aussi des fromages.

**RIDE** (du grec *rhytis*), pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui est ordinairement l'effet de l'âge. Cette espèce de sillon est formé par la peau qui se plisse lorsque le tissu cellulaire s'affaisse. Les chagrins et les passions fortes, en contractant souvent les muscles du visage, favorisent la formation des rides : de là vient que les personnes bilieuses se rident le plus promptement. L'abus du fard et des cosmétiques onctueux ne peut que produire un effet semblable.

**RIDEAU** (de *ride*, à cause des plis de l'étoffe). Au Théâtre, ce mot désigne la toile qu'on lève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateurs, et qui a remplacé les rideaux dont on se servait autrefois pour le même usage et qui se tiraient à droite et à gauche. — A Rome, la scène était également fermée par un rideau, dit *aulæum* ou *siparium;* mais on ne levait pas le rideau, comme cela se pratique aujourd'hui : on le baissait. Il restait alors ployé sur la partie antérieure du *proscenium*, ou descendait par une trappe dans l'*hyposcenium*.

**RIDELLES** (de *rideau?*), les deux côtés d'une charrette, qui sont tantôt à claire-voie ou en forme de râtelier, tantôt pleins, et qui servent à empêcher que ce qui est dedans ne soit vu ou ne tombe.

**RIDENNE**, espèce de Canard, dit aussi *Chipeau* et *Rousseau*. *Voy.* CANARD.

**RIEUR**, oiseau. *Voy.* TACCO.— RIEUSE. *V.* MOUETTE.

**RIFLARD** (de *rifler*, aplanir). On nomme ainsi dans les Arts : 1° une espèce de grand rabot à deux poignées, qui sert à dresser le bois de charpente ;— 2° un ciseau en forme de palette, qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre ; — 3° une grosse lime pour dégrossir les métaux.

**RIGODON**, ou mieux *Rigaudon* (du nom de l'inventeur *Rigaud?*), ancienne danse, dont l'air, très-animé, était à 2 temps et se divisait en 2 reprises, phrasées de 4 en 4 mesures, et commençant par la dernière note du 2e temps. Le pas du rigodon se fait à la première place sans avancer ni reculer, ni aller de côté, quoique les jambes fassent plusieurs mouvements.

**RILLETTE**, viande de porc hachée menu, et mêlée de graisse. Les rillettes de Tours sont renommées.

**RIMBERGE**, nom vulgaire de la *Mercuriale*.

**RIME** (du grec *rhythmos*, cadence), retour du même son à la fin de deux ou de plusieurs vers : *armer* et *charmer*, *belle* et *rebelle*, forment des rimes.

La rime est dite *masculine*, quand les mots se terminent par un son plein, par une syllabe sonore, sans *e* muet (*captif*, *rétif*) ; *féminine*, quand ils se terminent par un *e* muet (*secrète*, *poëte*). Elle est *riche*, quand les mots offrent une grande conformité de son (*auteur*, *hauteur*) ; *pauvre*, quand les mots n'offrent que la plus petite ressemblance possible, ne rimant que par le son final (*j'aimai*, je *parlai*); *suffisante*, quand il y a identité non-seulement entre les voyelles finales, mais aussi entre les consonnes qui les précèdent (*candeur*, *pudeur*).

Les poëmes dont les vers se suivent par couplets dans un ordre alternatif de deux rimes masculines et de deux rimes féminines sont dits à *rimes plates* ou *suivies ;* ceux qui présentent des rimes masculines et féminines, se croisant et se mêlant avec ou sans régularité, sont dits à *rimes croisées* ou *mêlées*. On appelle *Rimes doublées*, un certain nombre de rimes semblables qui se suivent sans interruption, comme dans ces vers de La Fontaine (1, 5) :

> Et le mâtin était de taille
> A se défendre *hardiment*.
> Le Loup donc l'aborde *humblement*,
> Entre en propos, et lui fait *compliment*, etc.

Dans l'enfance de notre poésie, on se plaisait à multiplier les difficultés de la rime. On distinguait alors les *Rimes annexées*, *concaténées* ou *fraternisées*, suite de vers dont chacun commençait par le dernier mot ou par la dernière syllabe du vers précédent ; les *R. batelées*, qui consistaient à répéter à la fin du premier hémistiche de chaque vers le dernier son du vers précédent ; les *R. brisées*, vers dont les premiers hémistiches rimaient entre eux et pouvaient se détacher, de manière à former un couplet distinct ; les *R. équivoques*, *équivalentes* ou *homonymes*, dans lesquelles on reprenait au commencement ou à la fin de chaque vers la dernière syllabe du vers précédent, en lui donnant un sens différent, etc.

Sans avoir le même charme que la mesure des anciens, la rime, qui caractérise la poésie des modernes, a aussi ses avantages : elle plaît à l'oreille, soulage la mémoire, tient en éveil l'esprit du poëte, et lui fournit souvent d'heureuses inspirations.

La rime paraît avoir été suggérée par l'écho. On n'est point d'accord sur l'époque de son invention. On l'attribue aux Arabes : c'est à eux, si l'on en croit La Harpe, que les troubadours, qui furent nos premiers poëtes, l'auraient empruntée. Selon d'autres, elle s'introduisit peu à peu dans la poésie latine pendant les siècles de décadence : on en trouve déjà de nombreux exemples, bien qu'involontaires sans doute, dans les meilleurs poëtes. Quoi qu'il en soit, on la voit apparaître pour la première fois dans le latin barbare du VIe siècle ; son retour monotone semble alors surtout destiné à avertir l'oreille, devenue trop grossière pour sentir les nuances légères de la prosodie. Le plus ancien monument de poésie rimée que l'on trouve chez les Francs est le livre des Évangiles en vers rimés, par Otfrid, moine bénédictin, qui vivait dans la Basse-Alsace au IXe siècle. Les troubadours perfectionnèrent l'emploi de la rime : jusqu'à eux, elle était indifféremment placée au commencement, au repos et à la fin du vers ; ils la fixèrent où elle est maintenant, à la fin du vers. Ce fut, dit-on, du temps de Blanche de Castille, mère de S. Louis, que l'on commença à entrelacer les rimes masculines et féminines, et à faire des *vers croisés*. Cependant, c'est Malherbe qui établit pour les rimes les règles qui subsistent encore aujourd'hui.

*Dictionnaires de rimes. Voy.* VERSIFICATION.

**RIMIER**, un des noms de l'*Artocarpe*. *V.* ce mot.

**RINCEAU** (du latin *ramex*, *ramicis*, branche, rameau?), nom donné, dans le Dessin d'ornement, à diverses compositions dont l'idée est prise soit de branchages recourbés, soit de plantes qui se contournent sur elles-mêmes, ou naturellement, ou par l'effet de quelque obstacle accidentel. On emploie ordinairement les rinceaux à faire l'ornement courant des frises dans les édifices, à décorer des vases, des candélabres et autres objets de ce genre. On les emploie aussi perpendiculairement à remplir les champs des pilastres ou des panneaux ; quelquefois ils circulent autour des fûts de colonnes.

Dans le langage héraldique, on appelle *Rinceaux* des branches chargées de feuilles.

**RINGARD**, barre de fer, courbée ou affilée par l'un de ses bouts, et avec laquelle on remue le combustible dans les fourneaux et les forges. C'est avec un ringard que le fondeur donne passage à la fonte dans les hauts fourneaux. — Dans les fabriques d'an-

cres, on appelle *Ringard volant* un barreau de fer attaché, au moyen d'anneaux et de crampons, à la pièce qu'on veut forger.

RIPE, outil à l'usage des maçons, des tailleurs de pierre, des sculpteurs, et qui sert à gratter un enduit, de la pierre, une figure, etc.

Dans la Marine, *Riper* signifie *glisser :* il s'emploie en parlant de cordages, d'amarres, de garcettes, qu'on fait glisser l'un contre l'autre.

RIRE (du latin *ridere*), mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclats plus ou moins violents, et causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant, ou de ridicule : c'est généralement l'expression de la joie. Considéré physiologiquement, le *rire* n'est qu'une série de petites expirations saccadées, plus ou moins bruyantes, dépendant en grande partie de contractions du diaphragme, et accompagnées de contractions également involontaires des muscles faciaux. Un rire immodéré peut conduire à l'asphyxie : on raconte que le philosophe Chrysippe mourut d'un rire qu'il ne put arrêter.

Outre les causes morales qui l'excitent le plus souvent, et auxquelles correspondent plusieurs sortes de rires très-différents, le *rire gai*, le *rire bienveillant*, le *rire moqueur*, le *rire amer*, *cruel*, etc., ce phénomène peut aussi avoir des causes physiques, telles que le chatouillement, qui, prolongé, deviendrait un supplice mortel; l'aspiration du *gaz hilarant* (protoxyde d'azote), la démence, etc.

Poinsinet de Sivry a donné un *Traité des causes physiques et morales du Rire*, Amsterdam, 1768, in-12. L. Joubert (1579), A.-L. Politien (1604), Beattie (1764), ont aussi traité de ce sujet.

*Rire sardonique*, sorte de spasme convulsif dans les lèvres et les joues, ainsi appelé parce qu'on observe, dit-on, un effet analogue chez les individus qui ont mangé de la *Sardoine*, espèce de Renoncule qui croît en Sardaigne. C'est un symptôme fréquent de l'inflammation du diaphragme et des maladies ataxiques. — *Rire sardonique* se dit aussi au figuré d'un rire forcé ou d'un rire amer qui annonce beaucoup de malignité.

RIS (du latin *risus*), synonyme de *Rire*.

On emploie exclusivement cette forme du mot pour désigner le rire personnifié, les dieux de la gaîté, divinités païennes, dont on plaçait toujours les statues auprès de celle de Vénus, avec les Grâces et les Amours.

Dans la Marine, on appelle *Ris* une portion de voile (dans le sens de sa largeur) comprise entre deux bandes dites *bandes de ris*, qui sont fortifiées par des renforts et percées d'œils de pie où l'on passe des garcettes avec lesquelles on fait des nœuds. Les ris sont destinés à diminuer la surface d'une voile en y faisant des plis : *Prendre un ris dans une voile*, c'est la raccourcir dans le sens de sa hauteur; *larguer un ris*, c'est détacher les garcettes qui retiennent cette partie de la voile repliée sur la vergue, afin de présenter plus de surface au vent.

En style culinaire, on appelle *Ris* un corps glanduleux qui est placé sous la gorge du veau : les *ris de veau* sont un manger tendre et fort délicat.

RISDALE ou RIXDALE (corruption de *reichsthaler*, écu de l'Empire, écu impérial), monnaie d'argent, dont la valeur se rapproche de notre pièce de cinq francs. Elle est employée, comme monnaie réelle ou comme monnaie de compte, dans la plupart des États germaniques, notamment en Autriche, en Bavière, en Saxe, et même en Hollande, en Suède, en Danemark. Elle vaut, en Autriche et en Saxe (depuis 1753), 5 fr. 19 c. 1/2; en Hollande, où on lui donne aussi le nom de *ducat*, 5 fr. 48 c.; en Suède, 5 fr. 75 c.; en Danemark, 5 fr. 66 c. (depuis 1776). Du reste, sa valeur a fréquemment varié. *Voy.* THALER.

RISQUES ET PÉRILS. En termes de Jurisprudence, on prend une affaire à ses *Risques et Périls* lorsqu'on se charge de tout ce qui peut en arriver, du mauvais comme du bon succès. — On appelle *Risques de mer*, les chances résultant pour l'assureur d'un contrat d'assurance maritime. — Pour les *Risques* en matière de vente, *Voy.* le Code Nap., art. 1138, 1182, etc.

RISSOLE, sorte de pâtisserie garnie de viande hachée, enveloppée dans une abaisse de pâte feuilletée qu'on replie sur elle-même, et qu'on fait frire dans du saindoux ou du beurre : la farce dont on remplit cette pâtisserie doit être faite de viande cuite. On fait aussi des rissoles en maigre avec de la chair de poisson, avec des œufs, avec toutes les crèmes cuites ou les marmelades.

RISTORNE ou RISTOURNE. Il se dit, en matière d'Assurances maritimes, de la dissolution d'un *Contrat à la grosse*. Cette dissolution peut avoir lieu pour défaut ou insuffisance d'objets exposés aux risques, ou pour fraude de la part de l'emprunteur.

RIT et RITE (du latin *ritus*). On donne en général le nom de *Rites* aux cérémonies d'une religion, aux formes et aux usages de la liturgie : ainsi, on dit les *Rites* de la religion catholique pour désigner les cérémonies du culte catholique. On appelle spécialement *Rit* la manière dont se pratiquent ces cérémonies : ainsi, on dit le *Rit romain* pour indiquer l'ordre prescrit par les règlements pour telle et telle cérémonie de ce culte, pour le distinguer du rit adopté par l'Église grecque ou par les Communions protestantes. Il y a dans la religion catholique elle-même plusieurs rits; on en compte autant que de liturgies : le *Rit grégorien*, le *R. ambrosien*, le *R. gallican*, le *R. mosarabe*. *Voy.* LITURGIE.

Il existe à Rome une *Congrégation des Rits :* elle s'occupe de tout ce qui regarde les rits ou cérémonies de l'Église, la célébration de la messe et des offices divins, l'administration des sacrements, la béatification ou la canonisation des saints, etc. Elle a été instituée par Sixte-Quint. *Voy.* RITUEL.

RITOURNELLE (de l'italien *ritornello*, diminutif de *ritorno*, retour, parce que dans l'origine l'accompagnement se bornait à répéter la dernière phrase du chant), trait de symphonie qui s'emploie soit en tête d'un air, comme prélude, soit à la fin, pour imiter et assurer la fin du chant, ou bien encore, dans le milieu, pour renforcer l'expression, embellir le morceau, et donner au chanteur le temps de se reposer et de prendre haleine. Les *airs de bravoure* ont de brillantes ritournelles. Dans les airs passionnés, le compositeur, maîtrisé par la force de la situation, supprime souvent le prélude de l'orchestre, et débute par le chant vocal.

RITTE, instrument d'Agriculture dont l'effet a quelque analogie avec celui de l'extirpateur. Il consiste en une lame de fer qui s'adapte horizontalement à une charrue ordinaire dont on a préalablement démonté le versoir, et qui forme une continuation du tranchant du soc.

RITUEL (de *rite*), livre qui contient les *rites* ou cérémonies qu'on doit observer dans l'administration des sacrements et la célébration du service divin. On donne plus particulièrement le nom de *Missel* au livre qui renferme tout ce qui a rapport à la liturgie et aux cérémonies de la messe, et celui de *Rituel* au livre consacré aux autres parties du culte, telles que sacrements, bénédictions, exorcismes, etc. Chaque diocèse a ordinairement un rituel qui lui est propre; les plus répandus sont les *Rituels* de Rome et de Paris. Depuis quelques années, le Saint-Siége s'efforce de faire adopter partout le Rituel romain.

RIVET (de *river*), clou dont la pointe est refoulée sur elle-même, de manière à former un clou à deux têtes qui ne peut plus sortir. Les feuilles de tôle dont sont formées les chaudières des machines à vapeur sont unies entre elles par des *rivets*.

RIVIÈRE (de *ripa*, rive), se dit en général de toute espèce de cours d'eau, et plus particulière-

ment d'un cours d'eau qui se jette dans un fleuve, par opposition aux *fleuves*, qui se jettent directement dans la mer. On appelle *flottables* les rivières sur lesquelles on peut faire flotter des bois disposés en trains ou radeaux, et *navigables*, celles qui portent des bateaux. Les rivières navigables et flottables font partie du domaine public (Code Nap., art. 538).

*Rivière* se prend aussi en Géographie pour *côte*: la *Rivière de Gênes* n'est autre chose que la côte qui borde le golfe de Gênes.

RIXDALE. *Voy.* RISDALE.

RIZ, *Oryza*, une des céréales les plus importantes, forme un genre de la famille des Graminées qui a pour caractères : 6 étamines, 2 styles, 2 glumes fort petites, à une seule fleur, dont les glumelles sont naviculaires, un peu pubescentes; l'extérieure profondément striée, surmontée d'une longue arête; une semence blanche, cornée, renfermée dans les balles.

On ne connaît qu'une seule espèce du genre Riz, le *Riz cultivé* (*Oryza sativa*), originaire de l'Inde, et qui présente un grand nombre de variétés : racines fibreuses, capillaires et touffues; tiges droites, épaisses, hautes d'un mètre et plus; feuilles très-longues, fermes, larges, striées; fleurs disposées en une belle panicule de couleur purpurine, un peu resserrée, longue, inclinée. Les variétés ne diffèrent guère entre elles que par la forme du grain : on distingue le riz avec ou sans arête, à grains longs et plats, à grains larges et plats, à grains longs et ronds, à grains rouges ; le riz barbu, dit *Nostrano*, le riz non barbu, dit *Chinese*, etc.

Le riz croît presque dans toute espèce de terre, pourvu que le sol soit humide, ou au moins susceptible d'être inondé à volonté. Les peuples qui se sont le plus appliqués à cultiver le riz sont les Égyptiens, les Indiens, les Malais, les Chinois, et, en Europe, les habitants du Piémont et de la Lombardie; en Amérique, ceux de la Caroline. En Asie, où l'on en récolte chaque année des quantités immenses, il y tient lieu de blé et de tous les autres grains propres aux climats tempérés. La culture de cette plante est une des plus productives : dans les pays chauds de l'Asie, une rizière donne ordinairement deux récoltes, et dans quelques contrées de l'Hindoustan, trois ou même quatre récoltes par année. Mais cette culture a ses inconvénients : en Piémont et en Lombardie, où elle est très-développée, les fièvres intermittentes et malignes sont presque endémiques. Cependant, dans l'Inde, en Égypte, dans la Sénégambie, la Guinée, etc., les rizières ne paraissent pas exhaler de vapeurs malfaisantes. En Chine, les rizières sont des espèces d'îles flottantes formées avec des nattes de bambous et chargées de terre, dans lesquelles les racines sont toujours en contact avec l'eau courante. On a essayé diverses fois d'introduire la culture du riz dans le midi de la France, notamment en Auvergne, dans le Roussillon, dans la Camargue, dans les Landes; mais le plus souvent on y a renoncé, à cause des exhalaisons malfaisantes qui s'élevaient des rizières. Cependant, depuis quelques années, le riz paraît s'acclimater dans les Landes, et déjà on y obtient d'excellents produits, grâce surtout aux efforts de la *Société des Rizières de la Teste*.

Le riz est un aliment de facile digestion. Sa farine, mêlée avec celle du froment, lorsqu'elle n'y entre que pour un quart, donne un pain très-agréable au goût et qui reste frais plus longtemps. Réduit en farine (*crème de riz*), le riz cuit bien plus promptement que lorsqu'il est en grain. On le donne ainsi aux malades et aux convalescents comme plus facile à digérer. En Chine, on fait fermenter le riz en le mettant dans l'eau avec quelque substance sucrée; on en tire par la distillation une liqueur alcoolique, l'*arack*, qu'on charge de sucre et de divers aromates, et qui enivre très-promptement. On emploie dans ce pays la farine de riz en guise d'amidon, et même on en compose, après qu'elle a été cuite, du papier, du carton, des ouvrages de sculpture d'une grande dureté et d'une grande blancheur. Les Turcs préparent avec le riz un mets dont ils font continuellement usage; c'est le *pilau*, le *couscoussou* des Arabes. En Europe, on ne consomme guère le riz que cuit avec du bouillon ou avec du lait, soit en potage ou en bouillie, soit en gâteau sucré et aromatisé, ou avec des viandes et des graisses qui lui servent de condiment. Il remplace souvent le pain dans les potages. Les balles de riz se donnent aux chevaux, et les grains de déchet à la volaille. Avec la paille on fait de jolis chapeaux. Enfin, la médecine utilise aussi le riz : on prescrit l'usage de l'*eau de riz* comme adoucissant, dans les irritations intestinales Avec la farine de riz on fait des cataplasmes émollients.

*Riz bâtard*, nom vulgaire de l'*Alpiste asperelle*.

RIZIÈRE, terre affectée à la culture du riz. *V.* RIZ.

ROB (mot arabe, qui a le même sens), nom donné, en Pharmacie, à l'extrait ou à la gelée d'un fruit ou de toute autre substance. On tire des *robs* des baies de nerprun, de berbéris, de sureau, de groseille, de raisin, etc. Le *rob* fait avec le raisin prend le nom de *sapa* : il est laxatif. Autrefois on mêlait du miel au jus des fruits dont se composait le rob; aujourd'hui on se contente de faire épaissir le suc non fermenté jusqu'à ce qu'il ait lui-même acquis la consistance du miel. Quelques robs composés, d'un usage fréquent et tout spécial, portent le nom de leur inventeur : tel est le *Rob de Boyveau-Laffecteur*.

Au Jeu de whist, *Rob* (mot qui est alors une corruption de *Robre*, prononciation anglaise de *Rubber*, partie liée), se dit d'une certaine manière de lier les parties. On a *fait un rob* lorsqu'on a gagné deux parties de suite, ou lorsque, après avoir réussi dans une des deux premières parties et perdu l'autre, on gagne la troisième.

ROBE. Outre le vêtement ordinaire des femmes, ce mot désigne le vêtement plus ou moins semblable que portent les magistrats, les avocats, les professeurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions. Par extension, il désigne aussi la profession de la judicature : c'est en ce sens qu'on disait : les *Gens de robe*, la *Noblesse de robe*. Autrefois, on appelait *Gens de robe longue* les magistrats et le clergé, par opposition aux *Gens de robe courte*, nom donné à ceux qui exerçaient la profession militaire; on donnait le nom de *Juges de robe courte* aux prévôts, maréchaux, lieutenants et autres officiers non gradués, qui siégeaient l'épée au côté.

Chez les anciens, en Orient, en Grèce et à Rome, la *Robe* était le vêtement ordinaire des hommes aussi bien que des femmes. A Rome, les citoyens portaient une espèce de grande robe appelée *toge* (*toga*). Les candidats revêtaient une robe blanche (*candida*); les triomphateurs portaient, ainsi que les augures et les rois, une robe de cérémonie appelée *trabée*; les jeunes gens de qualité portaient de 15 à 17 ans la *robe prétexte*, robe longue et blanche, ainsi appelée parce que les bords en étaient tissus (*texti*) de pourpre : ils la quittaient pour prendre la robe virile (*pura* ou *libera*). *Voy.* TOGE et TRABÉE.

*Robe* se dit, en Histoire naturelle, du pelage d'un mammifère, surtout lorsqu'il s'agit de la couleur de l'animal; c'est en ce sens qu'on dit : la panthère, le serval, ont une robe mouchetée. — Il se dit aussi de l'enveloppe de certains fruits, de certains légumes : on appelle *Robe de sergent* une variété de Prune cultivée dans les environs d'Agen, et que l'on destine particulièrement à faire des pruneaux.

ROBINET, pièce d'un tuyau de fontaine qui sert à retenir l'eau ou à la faire couler. On distingue le *Robinet à boisseau*, dont la clef, de forme conique, s'engage dans un boisseau creux qui a la même forme; le *R. à tête*, dont la clef est surmontée d'une

poignée en forme de béquille ; le *R. à deux* ou *trois eaux*, dont la clef est percée de manière à correspondre à volonté à deux ou trois tuyaux différents ; le *R. de jauge*, à deux ou trois clefs, dont une, celle du milieu quand il y en a trois, porte dans l'œil un diaphragme percé d'un trou jaugé pour fournir un volume d'eau déterminé ; le *R. flotteur*, dont la clef est horizontale et se manœuvre au moyen d'un levier, à l'extrémité duquel est fixé un cylindre creux, en métal, flottant à la surface du réservoir que le robinet est destiné à entretenir plein ; le *R. en cul-de-lampe*, qui verse l'eau par un orifice ouvert à son extrémité inférieure ; le *R. à col de cygne*, dont la clef, disposée en col de cygne, renferme elle-même l'orifice ; le *R. à valve*, dont la valve peut monter et descendre à volonté ; le *R. papillon*, qui consiste en une boîte de fonte séparée en deux capacités par un diaphragme, afin de défendre ou de permettre à l'eau de passer de la case supérieure à la case inférieure ; le *R. à siphon*, qui a la propriété de puiser à la surface d'un liquide qui dépose, de manière à n'en prendre que la partie clarifiée.

On appelle *Robinet de deux pouces, de trois pouces*, un robinet par où passent deux ou trois pouces d'eau ($0^m$,05, ou $0^m$,08) ; *R. de demi-pied*, un robinet par où passe un demi-pied ($0^m$,13 d'eau).

ROBINIER ou FAUX ACACIA, *Robinia Pseudo-acacia* (ainsi appelé de J. *Robin*, médecin et naturaliste, qui l'a introduit en France en 1635), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, se compose d'arbres exotiques, mais depuis longtemps acclimatés en Europe, et vulgairement connus sous le nom d'*Acacias*. *Voy.* ce mot.

On rapporte aussi au Robinier le *Caragan* (*R. Caragana*), arbrisseau commun dans les massifs des parcs et jardins anglais, et qui diffère du *Robinier* proprement dit en ce que ses feuilles sont pennées, sans foliole impaire, tandis que le Robinier a les siennes pennées, avec foliole impaire.

ROBLOT, nom vulgaire des petits Maquereaux.

ROBRE, terme du jeu de Whist. *Voy.* ROB.

ROBSONIA (d'un nom propre), petit genre de la tribu des Ribésiacées, établi par M. Spach : c'est une espèce de Groseillier propre à la Californie.

ROC, ROCHE, ROCHER (du grec *rox*, rocher). Ces trois mots, presque synonymes, ne se distinguent que par de faibles nuances : selon l'Académie, le *roc* est une masse de pierre très-dure qui tient à la terre ; la *roche* est aussi une masse de pierre dure, mais qui entre moins dans la terre et peut être isolée ; le *rocher* est ordinairement très-élevé, très-escarpé, et terminé en pointe. En outre, *roche* a un sens tout spécial en Minéralogie. *V.* ROCHE et ROCHER.

ROCAILLE (de *roc*), nom donné, dans l'Architecture rustique, à certaines compositions, telles que voûtes, grottes, salles, etc., faites en coquillages, en pierres irrégulières et brutes, où l'on fait entrer des matières soit naturelles, soit artificielles, mais qui semblent être un produit de la nature. On cite en ce genre la salle en rocaille de Rambouillet.

On a donné aussi ce nom à un genre de petits meubles à la mode sous Louis XV, tels que pendules, vases, flambeaux, etc., dont l'extérieur imite des grottes, des rochers, des amas de coquillages.

ROCAMBOLE (dérivé, selon Roquefort, de l'allemand *Roggen*, seigle, et *Bolle*, bulbe, oignon, à cause de la ressemblance de sa tige avec celle du seigle), *Allium scorodoprasum*, dit aussi *Ail d'Espagne*, espèce du genre Ail, qui croît spontanément dans diverses contrées de l'Europe, surtout en Hongrie, en Suède et en Espagne, se distingue de l'ail ordinaire par une saveur plus douce. On mange les petites bulbes purpurines et blanchâtres qui couronnent la tige et qui se voient entremêlées aux fleurs.

ROCCELLE, *Roccella*, genre de Lichen ainsi appelé parce qu'il s'attache aux *rochers*. *Voy.* ORSEILLE.

ROCHE (du grec *rox*, rocher), se dit, en Géologie, de toute association de parties minérales, soit de même espèce, soit d'espèces différentes, qui se trouvent dans l'écorce solide du globe en masses assez considérables pour être regardées comme parties essentielles de cette écorce. On donne même ce nom à des couches de sable et à des dépôts de débris organiques plus ou moins minéralisés. Le mode d'arrangement des parties qui composent une roche s'appelle *texture*. Il y a des roches à texture *cristalline*, *feuilletée*, *fibreuse*, *lamellaire*, etc. Sur environ 400 espèces distinctes de minéraux qu'on a reconnues dans l'écorce du globe, il n'y en a guère qu'une trentaine qui entrent comme éléments essentiels dans la composition des roches ; les autres espèces n'y figurent que comme parties accidentelles, disséminées en petite quantité sous diverses formes.

On nomme *Roches simples* ou *homogènes* celles qui sont formées de substances de même nature, comme le calcaire saccharoïde, le gypse, le sel gemme, etc. ; et *R. composées* ou *hétérogènes*, celles qui sont formées de substances de nature différente, comme le granite, la siénite, etc. — Considérées sous le rapport de l'adhérence plus ou moins grande de leurs parties, les roches se divisent en *solides* et en *meubles*. On distingue les roches solides en *agrégats*, ou roches dans lesquelles tous les éléments sont de même âge et liés sans ciment par la seule force de cohésion ; et en *agglomérats*, ou roches dans lesquelles les éléments ne sont pas contemporains, et qui consistent en débris plus ou moins volumineux, enlevés à d'autres roches de différents âges et réunis par un ciment. Les roches meubles, comme les sables et les argiles, résultent presque toutes de la désagrégation ou de la décomposition de roches originairement solides, et dont les éléments ont été altérés sur place ou transportés par l'action des eaux. — Sous le rapport de leur origine, on divise les roches en *pyrogènes*, dites aussi *plutoniques* ou *vulcaniennes*, c.-à-d. d'origine ignée, comme le granite, le porphyre, le basalte ; et en roches *neptuniennes*, à l'égard desquelles l'eau a servi de véhicule, comme le gypse, l'argile, les sables, les poudingues. Les roches *pyro-neptuniennes* proviennent soit de matières volcaniques emportées par les eaux et déposées ensuite, soit de cendres ou d'autres déjections volcaniques rejetées dans les eaux.

La classification des Roches repose sur leur composition minéralogique ; la plupart des géologues admettent, avec M. Cordier, les groupes naturels suivants :

*Roches terreuses.*

| | |
|---|---|
| 1. R. feldspathiques. | 7. R. diallagiques. |
| 2. — pyroxéniques. | 8. — talqueuses. |
| 3. — amphiboliques. | 9. — micacées. |
| 4. — épidotiques. | 10. — quartzeuses. |
| 5. — grenatiques. | 11. — vitreuses. |
| 6. — hypersthéniques. | 12. — argileuses. |

*Roches salines non métalliques.*

| | |
|---|---|
| 13. R. calcaires. | 16. R. à base de chlorure de sodium. |
| 14. — gypseuses. | |
| 15. — à base de sous-sulfate d'alumine. | 17. — à base de carbonate de soude. |

*Roches métallifères.*

| | |
|---|---|
| 18. R. à base de carbonate de zinc. | 21. R. à base de silicate de fer hydraté. |
| 19. — à base de carbonate de fer. | 22. — à base d'hydrate de fer. |
| | 23. — à base de sesquioxyde de fer. |
| 20. — à base d'oxyde de manganèse. | 24. — à base de fer oxydulé. |

*Roches combustibles non métalliques.*

| | |
|---|---|
| 25. R. à base de sulf. de fer. | 29. R. graphiteuses. |
| 26. — à base de soufre. | 30. — anthraciteuses. |
| 27. — à base de bitume gris. | 31. — à base de houille. |
| 28. — pissasphaltiques. | 32. — à base de lignite |

*Appendice.*

| | |
|---|---|
| 33. R. anomales. | 34. R. météoriques. |

Les roches sont *stratifiées* ou *non stratifiées*. Les roches stratifiées sont celles qui se divisent en couches plus ou moins épaisses qu'on appelle quelquefois *strates :* ces couches, de formes irrégulières et de nature différente, sont placées à côté ou au-dessus les unes des autres horizontalement, verticalement ou obliquement. Les roches sont dites en *typhons*, lorsqu'elles ne sont pas stratifiées.

Les roches les plus abondantes sont le gneiss, le granite, le calcaire, le micaschiste, l'argile, le grès, etc. Les moins communes sont les gypses, les obsidiennes, les combustibles, etc.

Les Carriers et les Appareilleurs de Paris donnent le nom de *Roche* à une pierre calcaire dure et criblée de moules creux de coquilles, que l'on exploite sous la plaine de Montrouge, et qui, en raison de sa dureté, est réservée pour les marches d'escaliers et autres ouvrages exposés à des frottements fréquents.

*Roche à feu*, composition incendiaire employée, dans la Marine militaire, pour les artifices et les projectiles creux, est formée de soufre fondu, de poussier, de salpêtre, de camphre et de poudre. Elle est solide, brûle lentement et ne s'éteint pas dans l'eau.

ROCHÉE (de M. *De la Roche*, médecin génevois), *Rochea*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes du Cap de Bonne-Espérance, cultivées dans les jardins d'agrément pour l'éclat de leurs fleurs : ce sont des sous-arbrisseaux charnus à feuilles opposées, très-entières ; à fleurs rouges, ou jaunes, ou blanches, disposées en cymes : calice quinquélobe; corolle hypocratériforme, à tube allongé; limbe à 5 segments étalés; 5 étamines; péricarpe à 5 follicules polyspermes.

ROCHER, masse de pierre dure. *Voy.* ROC.

En Anatomie, on donne le nom de *Rocher*, à cause de sa dureté, à un des os du crâne : c'est une des trois portions de l'os temporal. *Voy.* TEMPORAL.

ROCHER, *Murex*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, fam. des Buccinoïdes, renferme des espèces à coquille univalve, qu'on distingue à la forme particulière de leur tube. Les tours de la spire de ces coquilles sont garnis, d'espace en espace, de tubercules mousses ou d'éminences pointues, particularité qui, jointe à la dureté de la coquille, rend l'animal inattaquable comme le rocher : d'où le nom du genre. Les espèces se trouvent dans toutes les mers; elles sont plus grosses, plus rameuses dans les mers intertropicales que dans les nôtres, et sont comme chicoracées. On en compte plus de 170 vivantes et de 120 fossiles. Leurs formes variées leur ont valu des noms vulgaires très-significatifs, tels que *Tête de Bécasse, de Scorpion, de Chicorée, de Feuille d'escarolle*, etc. Parmi les espèces les plus remarquables, on cite le *Rocher cornu*, ou *Grande massue d'Hercule*, de la mer des Indes : 16 centim. de long; le *R. droite-épine* (*M. brandaris*), de la Méditerranée : 8 à 10 centim.; le *R. forte-épine* (*M. crassispina*), ou *Grande Bécasse épineuse* : 12 centim. ; le *R. chicorée renflée* (*M. inflatus*), 12 à 14 centim.; le *R. palme de Rosier* (*M. palmarosæ*), etc.

On a récemment reconnu que c'est le Rocher qui fournissait la pourpre des anciens. *Voy.* POURPRE.

ROCHET (de l'allemand *rock*, robe), espèce de surplis à manches étroites, que portent les évêques et prélats, les abbés, ainsi que les chanoines. Ce n'est autre chose que l'aube raccourcie. Le rochet que portent les évêques est généralement garni de broderies et de dentelles.

On donne également ce nom au mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies. Les rochets des vicomtes ont deux bordures et demie, ceux des comtes en ont trois, etc.

Les Horlogers appellent *Rochet*, *Roue à rochet*, une roue dont les dents recourbées ont une forme à peu près semblable à celles d'une crémaillère de cheminée. — On nomme aussi *Rochet* une bobine sur laquelle on dévide la soie, le fil d'or, etc.; elle est plus grosse et plus courte que les bobines ordinaires.

ROCHETTE ou ROQUETTE, sorte de fusée. *V.* FUSÉE.

ROCHIER. *Voy.* ÉMÉRILLON et ROUSSETTE.

ROCOU ou ROUCOU, matière colorante rouge, d'une consistance butyreuse, et d'un toucher gras et onctueux. Cette matière entoure, sous la forme d'une pulpe gluante, les graines du Rocouyer (*Bixa orellana*), arbrisseau des contrées méridionales de l'Amérique, rapporté d'abord à la famille des Tiliacées, et dont on a fait depuis le type de la famille des Bixacées. Lorsque les fruits sont mûrs, on isole les graines des capsules qui les renferment, on les met tremper dans l'eau, pendant plusieurs semaines, pour en détacher la matière colorante, on filtre à travers un tamis, et, par le repos, la couleur, qui était en suspension dans le liquide, se dépose. On l'épaissit au moyen du feu, et on la fait sécher à l'air. Le rocou nous vient du Mexique, des Antilles, du Brésil et surtout de Cayenne; il arrive en Europe sous la forme d'une pâte ordinairement façonnée en pains ou en gâteaux de 5 à 8 kilogr., enveloppés de feuilles de balisier, de bananier ou de roseau. Il cède à l'eau froide un principe colorant jaune, et à l'esprit-de-vin, ainsi qu'aux liqueurs alcalines, un principe colorant rouge qui participe de la nature des résines : ce dernier se colore en bleu d'indigo par l'acide sulfurique concentré. On emploie surtout le rocou pour la teinture des soies en aurore et en orangé ; il donne des couleurs belles, mais peu solides. On s'en sert aussi pour colorer les vernis, les huiles, les graisses, le beurre, le fromage. Les peuplades sauvages de l'Amérique se teignent le corps avec du rocou.

ROD (mot anglais signifiant *verge*, *perche*), mesure de superficie anglaise, vaut 17 pieds carrés anglais ou une perche carrée (25m. c.,2929).

RODER (du latin *rodere*, ronger) : c'est, dans les Arts, frotter deux pièces de métal ou de cristal l'une sur l'autre, par exemple le goulot d'une bouteille et son bouchon, pour qu'elles s'adaptent exactement.

ROGATIONS (du latin *rogare*, prier), prières publiques accompagnées de processions dans la campagne, pour attirer sur les champs la bénédiction du ciel. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROGATOIRE (COMMISSION). *Voy.* COMMISSION.

ROGNE, nom vulgaire 1° de la gale de l'homme quand elle est invétérée ; 2° de la gale rongeante des chevaux (*Voy.* GALE ); 3° de plusieurs mousses qui vivent sur les arbres et les rongent.

ROGNON (du bas latin *renio*, fait de *renis*, génitif de *ren*, rein) : c'est le *rein* d'un animal. Il ne se dit guère qu'en parlant de certains animaux chez lesquels cet organe est bon à manger, comme le bœuf, le veau, le mouton, etc.

En Minéralogie, on appelle *Rognons* des portions de roches cohérentes, de grosseur variable, de forme arrondie, souvent étranglées sur plusieurs points, qu'on trouve englobées dans l'épaisseur des couches de la terre, ou dans d'autres masses minérales plus ou moins considérables. On les appelle ainsi parce qu'elles affectent la forme d'un *rognon*.

ROHWAND (mot allemand qui veut dire *dure muraille*), dite aussi *Wandstein* et *Ankérite*, substance minérale de couleur blanche nuancée de gris ou de rougeâtre, d'un éclat vitreux, et que l'on emploie pour faciliter la fusion des minerais de fer. Elle est composée des carbonates de chaux et de fer. On la trouve surtout en Allemagne.

ROI, ROYAUTÉ ( du latin *rex*), souverain d'un État qui porte le titre de *Royaume*. La royauté peut être *élective*, comme autrefois dans le royaume de Pologne, ou *héréditaire*, comme dans toutes les monarchies actuellement existantes. Elle peut être *absolue*, comme en Turquie et en Russie ; *constitutionnelle*, comme en France, en Angleterre, en Prusse, en Espagne, en Belgique, etc. *Voy.* MONARCHIE.

On doit à M. Al. de St-Priest une *Hist. de la Royauté considérée dans ses origines*, 1842. *Voy.* MONARCHIE.

Les États de l'Europe dont le souverain prend le titre de *Roi* sont : la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark, la Prusse, le Hanovre, la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière, la Hollande, la Belgique, les États-Sardes, les Deux-Siciles, la Grèce, l'Espagne et le Portugal. La France a eu des rois pendant 1400 ans.

En France, les rois de la première et de la deuxième race, et les six premiers de la troisième, prenaient le titre de *Roi des Français*. Philippe-Auguste est, dit-on, le premier qui prit celui de *Roi de France*. Louis XVI reprit, en 1790, le titre de *Roi des Français*. Sous la Restauration, le roi s'intitulait *Roi de France*; la monarchie de Juillet rétablit le titre de *Roi des Français*.— Avant 1789, la France avait eu une succession de 67 rois, dont 33 de la race Capétienne. Depuis on compte 4 rois (Louis XVII, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe), indépendamment des *empereurs*.

Quelquefois le titre de *Roi* n'est qu'une distinction purement honorifique, comme pour le *roi d'Yvetot*. Dans l'ancien empire d'Allemagne, l'héritier présomptif de la couronne portait le titre de *Roi des Romains*, dénomination que l'empereur Napoléon fit revivre un moment en France, en donnant à son fils le titre de *Roi de Rome*. — Chez les Athéniens, on appelait *Archonte-roi*, le second des neuf archontes, chargé spécialement de présider à tous les sacrifices; à Rome, le *Roi des sacrifices* (*Rex sacrificiorum*) remplissait les mêmes fonctions. — Au moyen âge, on donnait le nom de *Roi d'armes* au chef des hérauts et des poursuivants d'armes (*Voy.* HÉRAUT). On a aussi donné ce titre à tous les chefs de corporations jouissant de quelque privilége public : il y avait le *Roi des arpenteurs*, le *Roi des barbiers*, le *Roi des merciers*, le *Roi des violons*, le *Roi de la basoche*, le *Roi des ribauds*, etc.

On nomme vulgairement *Roi des Cailles*, le Râle des Genêts; *Roi des Gobe-mouches*, le Moucherolle couronné; *Roi de Guinée*, l'Oiseau royal ou Grue couronnée; *Roi des Harengs*, le Régalec, etc.

*Jour des Rois, Livre des Rois. Voy.* l'article ROIS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROIOC ou ROYOC, plante rubiacée. *Voy.* MORINDE.

ROITELET, *Regulus*, le plus petit de tous les oiseaux que possède l'Europe, forme un genre de la famille des Sylviadées ou Becs-fins : bec très-grêle, court, droit, régulièrement aminci de la base à la pointe qui est finement entaillée; narines situées à la base du bec et couvertes par deux petites plumes voûtées; tarses nus, annelés, minces; ailes assez longues, queue médiocre et très-échancrée. On trouve 3 espèces de ce genre en Europe : le *Roitelet ordinaire* (*Regulus cristatus, Bitrischus*), que l'on confond souvent avec le Troglodyte : il a environ 9 centimètres de long; sa tête porte des plumes longues effilées, d'un jaune vif brillant; toutes les parties supérieures de son corps sont d'une couleur olivâtre nuancée de jaunâtre; les plumes des ailes et de la queue sont brunes; le *R. à triple bandeau* ou *à moustaches* (*R. mystaceus* ou *ignicapillus*), un peu plus petit que le précédent, se distinguant d'ailleurs par trois bandes jaune, noire et blanche qui environnent son cou, et par les plumes de sa tête, qui sont d'un rouge de feu; et le *R. modeste* (*R. proregulus*), marqué sur la tête d'une bande vert jaunâtre. Les mœurs des Roitelets rappellent celles des Mésanges. Comme elles, ils font leur nourriture d'insectes, qu'ils vont chercher en voltigeant sans cesse de branche en branche. Ils sont communs dans toute l'Europe jusqu'au cercle arctique; on en trouve aussi en Asie et en Amérique

*Roitelet mésange. Voy.* TYRANNEAU.

ROLE (du latin *rotulus*, registre ou catalogue *roulé*). Dans son acception primitive, ce mot désigne une feuille de papier ou de parchemin, roulée ou non, sur laquelle sont écrits des listes de noms, des états, des expéditions. C'est en ce sens qu'on dit, en termes de Marine, le *Rôle d'un équipage;* dans l'Administration des Finances, le *Rôle des contributions;* au Palais, telle affaire est *mise au rôle* ou sera plaidée *à tour de rôle*.— En termes d'Écritures et de Pratique, un *Rôle* est un feuillet écrit, comprenant la page et le verso. Les expéditions des actes chez les notaires et les avoués se payent à tant le rôle : le rôle doit avoir un nombre de lignes déterminé.

En Angleterre on appelle *Rôles*, *Rolls*, les anciens actes du parlement, les lettres royales, les titres ou chartes, etc. — Le *Maître des Rôles* est un magistrat de la cour de la chancellerie qui supplée le chancelier dans ses fonctions judiciaires.

*Rôles d'Oléron*, recueil de coutumes et usages maritimes, rédigé à Oléron par ordre d'Éléonore de Guyenne, femme du roi de France Louis VII.

Au Théâtre, on appelle *Rôle* la partie d'une pièce que chaque acteur doit jouer. On distingue ordinairement pour les hommes : les premiers rôles tragiques et comiques, les jeunes premiers ou amoureux, les seconds amoureux, les troisièmes rôles ou raisonneurs, les pères nobles, les rôles à manteaux ou de financiers, les premiers et seconds comiques et les utilités; pour les femmes : dans la tragédie, les reines ou grands rôles tragiques, les jeunes princesses ou amoureuses et les confidentes; dans la comédie, les coquettes, les amoureuses, les soubrettes, les mères nobles, les duègnes, les agnès, etc.

ROLLE, *Eurystomus*, *Colaris*, subdivision du genre Rollier, particulière aux îles de la mer des Indes. Le Rolle est caractérisé par un bec plus court que celui des Rolliers, très-déprimé à la base et plus large que haut; des tarses courts, robustes, annelés; des ailes pointues, assez longues; une queue presque égale. Il est remarquable par la fraîcheur et l'élégance de ses couleurs. Les principales espèces de ce genre sont : le *Rolle de Madagascar* ou *Grand Rolle violet* (*E. violaceus*), le *R. à gorge bleue* (*E. cyanicollis*), qui habite les Grandes-Indes, et qui a la gorge et le devant du cou bleus : le bec est rouge orangé, les ailes vertes, et le reste du corps brunâtre; le *Petit Rolle violet* (*E. purpuraceus*), etc.

ROLLIER, *Coracias*, genre de Passereaux conirostres, de la famille des Corvidés; bec fort, comprimé, crochu au bout, élargi à la base; narines oblongues et nues; tarses courts; plumage rude et peint de couleurs vives et métalliques. Les Rolliers sont des oiseaux insectivores, voisins des Pies et des Martins-pêcheurs. Ils sont très-farouches, sociables seulement avec leurs semblables, ne s'écartant des bois touffus qu'ils habitent que pour manger. Ils nichent sur les arbres ou dans les trous des troncs.

Le genre Rollier forme trois subdivisions : les *Rolliers* proprement dits, les *Rolles* et les *Pirolles*.

Le *Rollier commun* (*C. garrula*), espèce d'Europe, a le dessus de la tête et le haut du cou d'un bleu clair, à reflets verts, le dos fauve, les ailes d'un bleu violet éclatant, avec les parties inférieures d'un bleu d'aigue-marine plus ou moins foncé. Il est assez commun en Allemagne et en Suède, passe deux fois l'an à Malte et en Suède, et visite la France dans ses migrations. On lui donne les noms vulgaires de *Perroquet d'Allemagne, Geai de Strasbourg*, *Pie des bouleaux*. Parmi les espèces exotiques, on remarque le *R. à longs brins*, d'Afrique; le *R. vert*, le *R. de Temminck* et le *R. du Bengale*, tous deux des Grandes-Indes, le *R. à ventre bleu*, de Java, etc.

ROMAIN, nom donné à divers caractères d'imprimerie, importés d'Italie (*Voy.* CARACTÈRES). Le *gros romain*, ou le *seize*, se place, pour la grosseur, entre le petit parangon et le gros texte; le *petit romain* ou le *neuf*, entre la philosophie et la gaillarde. — Dans chaque corps de caractère, on distin-

gue le *romain* et l'*italique*. Les traits du romain sont perpendiculaires, et ceux de l'italique inclinés.

*Chiffres romains*, chiffres composés de lettres numérales, comme C, D, I, L, M, V, X. *Voy.* CHIFFRE.

ROMAINE, sorte de balance employée pour peser avec un seul poids. Elle est composée d'un fléau inflexible, divisé en deux bras inégaux. Au bras le plus court est un crochet auquel on attache le corps qu'on veut peser. Un curseur, ou anneau mobile, qu'on fait glisser le long de l'autre bras, porte un poids invariable. On amène cet anneau sur le point où l'équilibre a lieu entre les deux poids, ainsi suspendus à des bras de levier inégaux. Des chiffres gravés près des traits de division du long bras indiquent les poids correspondants à chaque trait, quand le curseur du poids équilibrant y doit être amené. Cet instrument était employé par les Romains : d'où son nom. Maintenant on ne s'en sert guère que pour les pesages grossiers. *Voy.* BALANCE et PESON.

ROMAINE, variété de Laitue cultivée. *Voy.* LAITUE.

ROMAN. Dans l'origine, ce mot ne désignait point un genre distinct de littérature, mais tout poëme écrit dans la langue *romane*. Aussi s'applique-t-il, dans le moyen âge, à des compositions de nature très-diverse, qu'on peut ranger en trois classes : *Romans de chevalerie, R. d'amour*, et *R. satiriques*.

Les *Romans de chevalerie* forment trois cycles : ceux du *Cycle de Charlemagne*, belliqueux, sans mélange de galanterie (la *Chanson de Roland*, les *Quatre fils Aymon*, de Huon de Villeneuve) ; ceux du *Cycle de la Table ronde*, qui roulent sur les exploits guerriers ou galants des chevaliers de la cour du roi Artus (le *Lancelot du lac*, de Chrestien de Troyes) ; ceux du *Cycle d'Alexandre*, qui offrent un mélange bizarre de traditions de l'antiquité et de coutumes féodales, et dont le héros est le plus souvent Alexandre et quelquefois Hector, César, etc. Lambert le Court et Alexandre de Bernay sont les principaux écrivains de ce cycle.

Parmi les *Romans d'amour*, on cite surtout *Aucassin et Nicolette*, poëme demi-sentimental et demi-burlesque ; *Narcissus ; Pyramus et Thysbé*, imités d'Ovide ; le *Châtelain de Coucy et la dame du Fayel*, récit touchant, dont le fond est historique.

Les *Romans satiriques* ou *allégoriques*, un peu postérieurs aux précédents, offrent deux compositions remarquables : le *Roman de la Rose*, de Guillaume de Lorris et de Jehan de Meung, et le *Roman du Renart*, de Pierre de Saint-Cloud. *Voy.* ces mots.

Aujourd'hui, on entend par *Roman* toute histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt, soit par le développement des passions, soit par la peinture des mœurs, soit par la singularité d'aventures purement imaginaires. On peut distinguer le *Roman de mœurs*, le *R. pastoral*, le *R. historique*, le *R. philosophique*, le *R. comique*, le *R. satirique*, le *R. humoristique*, qui n'est qu'une variété du roman satirique, etc.

Sous le rapport de la forme, on distingue le roman dont la narration est suivie, et le *R. épistolaire* ou par lettres, comme *Clarisse*, la *Nouvelle Héloïse*, etc.

L'existence du *Roman* est fort ancienne. Les Orientaux ont cultivé de tout temps ce genre de composition. Les Grecs d'Alexandrie le leur empruntèrent : les *Histoires éthiopiques*, d'Héliodore, les *Amours de Daphnis et Chloé*, de Longus, sont encore lus. Au moyen âge, dominèrent les romans chevaleresques. Au XVII$^{e}$ siècle, l'auteur de *Don Quichotte* couvrit de ridicule ces récits fabuleux et surannés ; mais à la même époque, naissait le roman pastoral : l'*Astrée* de D'Urfé, le *Cyrus* et la *Clélie* de M$^{lle}$ de Scudéry, la *Cassandre* et la *Cléopâtre* de La Calprenède ne prêtaient pas moins au ridicule par leur style précieux, par l'afféterie des sentiments et une fade galanterie. Le Sage mit en honneur le roman de mœurs, dans lequel brillèrent au XVIII$^{e}$ siècle Richardson, Marmontel et Marivaux. Voltaire excella à la même époque dans le roman philosophique et satirique. A la fin du XVIII$^{e}$ siècle, Pigault-Lebrun donna des romans comiques, qui jouirent d'une grande popularité. Le roman historique, en vogue surtout depuis le commencement de ce siècle, a été porté à un haut degré de perfection par Walter Scott. De nos jours, tous les genres ont été confondus; la production des romans, favorisée par les Revues et par la presse quotidienne (*Romans-feuilletons*), est devenue prodigieuse. Quelques romanciers contemporains se sont fait un nom par leur verve et leur fécondité : tels sont V. Ducange, P. de Kock, Balzac, Fr. Soulié, MM. A. Dumas, E. Sue, M$^{me}$ G. Sand, etc. A l'étranger, on cite, outre les auteurs déjà nommés, Aug. Lafontaine et Zschokke en Allemagne, Anne Radcliffe, M$^{ss}$ Barbauld, M$^{ss}$ Inchbald, Bulwer, Ch. Dickens en Angleterre, F. Cooper, Washington Irving aux États-Unis, Pouschkine, N. Gogol en Russie, etc.

Il a été publié à diverses époques de vastes collections de romans : telles sont la *Bibliothèque universelle de Romans* (224 vol., Paris, 1775–89), la *Nouvelle Bibliothèque des Romans* (112 vol., 1798), etc.

On doit à Huet un *Traité de l'origine des romans* (1670), à Dunlop une *Hist. de la fiction* (Lond., 1816), et à V. Wolff une *Hist. gén. du roman* (Iéna, 1841, all.).

La lecture si attrayante des romans peut offrir de graves inconvénients, surtout pour la jeunesse. L'abbé Lenglet-Dufresnoy a discuté ce sujet dans deux de ses ouvrages : *De l'usage des romans* (1734), *L'histoire justifiée contre les romans* (1735).

*Roman* (le), langue née au moyen âge. *Voy.* ROMANES (LANGUES).

*Style roman*. On nomme ainsi, en Architecture, le style romain altéré. C'est au roman qu'appartiennent les édifices religieux élevés en France depuis la fin du V$^{e}$ jusqu'au XI$^{e}$ siècle. La plupart des *cryptes* appartiennent au même style.

ROMANCE. Ce mot a d'abord désigné une sorte de poëme écrit en langue *romane*, en petits vers simples et naïfs, sur un sujet touchant et fait pour être chanté. Nos premières romances étaient des chants populaires sur les principaux faits de l'histoire nationale. L'Espagne est la terre classique de ce genre de romances, plus connues sous le nom de *Romanceros* (*Voy.* ce mot). — Depuis, le mot de *Romance* a été appliqué à toute chanson tendre ou plaintive divisée en couplets avec refrain, et ayant pour sujet une histoire, un regret, une plainte.

*Langue romance. Voy.* ROMANES (LANGUES).

ROMANCERO, petit poëme espagnol écrit en strophes, et contenant quelque histoire héroïque ou touchante. La plupart des romanceros sont des chroniques à refrain qui chantent les exploits de Bernard del Carpio, de Fernand Gonzalès et surtout du Cid. Il existe un grand nombre de recueils de ces romanceros. L'un des plus anciens est le *Cancionero général de romanceros* de 1510. Le plus célèbre par le grand nombre de pièces qu'il renferme est le *Romancero général* de don Pedro de Florès, publié en 1604. On a fait des imitations des plus célèbres *romanceros* dans toutes les langues. M. Paulin Pâris a publié, sous le titre de *R. français*, un recueil de chants français d'amour et de guerre du XIII$^{e}$ siècle.

ROMANES (LANGUES). On donne en général ce nom à une famille de langues dérivées au moyen âge du latin corrompu : l'*italien*, l'*espagnol*, le *portugais* et le *français*, et plus particulièrement à certains dialectes qui ont conservé encore aujourd'hui beaucoup de formes du latin : le *valaque*, dit aussi *rouman ;* le *rhétien* ou langue des Grisons; le *ladinique*, qui se parle dans l'Engaddine. Jos. Planta a écrit l'*Histoire des langues romanes* (Coire, 1776).

On appelle spécialement *Langue romane* ou *Roman* la langue vulgaire de la France du VII$^{e}$ au XI$^{e}$ siècle. Elle se forma par l'introduction dans la langue

latine de mots celtes et francs auxquels on donnait des désinences latines, mais en supprimant la plupart des inflexions parce qu'on ne savait plus les appliquer. Le roman était universellement parlé en Gaule au xe siècle. On y distinguait deux dialectes, la *langue d'oil*, qui se parlait au nord de la Loire, et la *langue d'oc*, qui se parlait au sud de ce fleuve. Du premier est née la langue française. Le second, qui est le vrai *roman*, se parle encore dans le midi de la France.— On doit à M. Raynouard une *Grammaire de la langue romane* (1816) et un *Lexique de la langue rustique romane* (1835), et à Roquefort un *Glossaire de la langue romane* (1808-20).

ROMANTIQUE (LITTÉRATURE OU GENRE), nouveau genre de littérature cultivé par des écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques de l'antiquité et du XVIIIe siècle, et qui vont puiser de préférence leurs modèles parmi les vieux auteurs de notre littérature nationale, dans les *romans* des trouvères, dans les *romances* du moyen âge (d'où le nom de *romantiques*), etc. Déjà l'Angleterre et l'Allemagne avaient mis en honneur ce genre de littérature, lorsque, dans les premières années de ce siècle, Mme de Staël, puis Chateaubriand et Lemercier, commencèrent la réaction contre l'école classique ; M. de Lamartine la continua sous la Restauration; M. Victor Hugo l'acheva, et fut longtemps considéré comme le chef de l'*École romantique*. M. Alex. Dumas est un de ceux qui contribuèrent le plus à la populariser au théâtre. Pendant quelques années la lutte fut vive entre les *classiques* et les *romantiques*; aujourd'hui elle s'est apaisée moyennant de mutuelles concessions.

ROMARIN, *Ros marinus*, genre de la famille des Labiées, se compose de plantes qui doivent leur nom à la rosée qui les couvre fréquemment sur les plages maritimes, leur habitation favorite. Ce sont des arbustes très-rameux, qui ne dépassent guère 1 mètre, à feuilles linéaires et persistantes, luisantes en dessus et blanchâtres en dessous; à fleurs d'un gris bleuâtre ou d'un bleu cendré, disposées en petites grappes terminales : calice comprimé au sommet, à deux lèvres; corolle labiée, à lèvre supérieure bifide ; deux étamines fertiles; filets arqués, munis chacun d'une dent latérale. Toutes les parties de la plante répandent une odeur aromatique assez forte. Le *Romarin commun* (*R. officinalis*), vulgairement *Encensier*, est un arbrisseau de 1 à 2 mètres, qui croît en abondance sur les rochers du midi de l'Europe, dans la Grèce, le Levant, la Barbarie, etc. Les anciens l'avaient surnommé *Herbe aux couronnes*, parce qu'on l'entrelaçait dans les couronnes avec le myrte et le laurier. Dans certains pays, on en plaçait une branche dans la main des morts ; ailleurs on le plantait sur les tombeaux. On forme avec cet arbuste, dans le midi de la France, de fort belles palissades. La bonté du miel de Narbonne et de Mahon est due au parfum des fleurs du romarin, sur lequel butinent les abeilles. Cette plante rend, dit-on, plus savoureuse la chair des moutons qui la broutent. Les cuisiniers se servent du romarin pour aromatiser quelques mets. On l'emploie en Médecine comme tonique et excitant : on le prend à l'intérieur en infusion ; on s'en sert à l'extérieur, bouilli dans le vin, pour fortifier les membres, prévenir la gangrène, et rétablir la sensibilité dans les parties frappées d'atonie. Les parfumeurs en font un grand usage : c'est un des principaux ingrédients de la fameuse *Eau de la reine de Hongrie*.

Dans le Langage des fleurs, le Romarin est le symbole de la franchise et de la bonne foi.

On appelle vulgairement *Romarin de Bohême*, le Lédon des marais; *R. du Nord*, le Galé odorant; *R. sauvage*, le Rhododendron ferrugineux.

ROMESTECQ, jeu de cartes peu connu et fort compliqué, qui se joue à 2, 4 ou 6 personnes, avec un jeu de piquet auquel on a ajouté les six. Son nom vient des deux mots *rome* et *stecq*, employés dans ce jeu, le 1er pour exprimer une levée de 2 cartes inférieures semblables, le 2e pour la dernière levée, qui vaut toujours un point à celui qui la fait.

RONCE (du latin *runca*, *runcina*, instrument à crochet, sarcloir), *Rubus*, genre de la famille des Rosacées, se compose de plantes frutescentes, quelquefois herbacées, en général sarmenteuses et armées d'aiguillons, qui croissent dans toutes les contrées tempérées, quelquefois même entre les tropiques : feuilles simples ou composées, de formes diverses et pourvues de stipules ; fleurs assez grandes, réunies en grappes ou en bouquets: calice persistant à 5 divisions, corolle à 5 pétales ; étamines nombreuses ; réceptacle des semences court, conique; chaque semence est enveloppée par une pulpe succulente d'où résulte une baie composée. On distingue plusieurs espèces de Ronces.

La *Ronce des haies* (*R. fruticosus*), vulgairement *Mûrier sauvage, Muron, Mûrier de renard, Framboisier sauvage*, qui est la *Ronce* proprement dite, croît dans les broussailles, les haies, les lieux couverts, etc : tiges sarmenteuses et anguleuses, feuilles composées pour la plupart de 5 folioles ovales, aiguës, vertes en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous, dentées en scie ; fleurs blanches ; les fruits ont une saveur acidule, assez agréable. Les tiges servent dans les campagnes à chauffer le four. Les feuilles sont employées en décoction dans les maux de gorge ; on fait avec les fruits, dans certaines provinces, un vin assez bon ; on en retire de l'eau-de-vie par distillation ; on en fait aussi un sirop et des confitures assez agréables : enfin on les emploie dans le Midi à colorer les vins blancs. — La *R. à fruits bleus* (*R. cæsius*) est également très-commune, surtout dans les terres en jachère : tiges couchées et plus grêles que dans l'espèce précédente ; baies couvertes d'une poussière bleuâtre, et dont les grains se séparent naturellement à la maturité ; ses fruits sont aussi plus fades et moins abondants. — La *R. faux mûrier* (*R. chamæmorus*), plante herbacée à racines rampantes, croît dans les marais tourbeux de la Laponie, de la Suède, du Danemark, etc. : baies ovales d'un roux clair, d'une saveur aigrelette assez agréable ; elles sont bonnes à manger, rafraîchissantes ; les Lapons les conservent d'une année à l'autre en les couvrant de neige ; en Suède, on en fait une limonade très-agréable dans les chaleurs de l'été. — La *R. des rochers* (*R. saxatilis*), à tiges droites, à baies rougeâtres d'une saveur aigrelette, se trouve sur les rochers des Alpes et dans les contrées du Nord.—Pour la *Ronce du mont Ida* (*Rubus Idæus*), ou *Framboisier*, *Voy.* ce mot.

Dans le Langage des fleurs, la Ronce est le symbole de l'envie.

RONCETTE, nom vulgaire du *Traquet*.

RONCINÉ (du latin *runca*, *runcina*, instrument à crochet, rabot), se dit, en Botanique, des feuilles découpées divisées à droite et à gauche par des découpures latérales en lanières aiguës, inclinées, et dans lesquelles le sommet des incisions est *recourbé* vers le bas comme le fer d'une faucille : telles sont les feuilles du Pissenlit.

RONDACHE, grand bouclier de forme *ronde*, en usage dès le temps de Charlemagne. Il était également porté par la cavalerie et par l'infanterie. C'était l'arme défensive des chevaliers errants. Il exista longtemps dans nos troupes un corps de *Rondachers*.

RONDE. A l'Armée, on nomme ainsi : 1° la visite que fait un officier aux postes pour voir si les sentinelles sont éveillées, si tout est en bon ordre ; 2° la troupe même qui fait la ronde : la *ronde major* est celle que fait le major pour savoir si les officiers et les soldats sont à leur poste, visiter l'état des corps de garde, des sentinelles, etc.

Dans la Notation musicale, une *Ronde* est une note de musique de forme circulaire, sans queue (*O*). Elle

vaut 2 blanches, 4 noires, 8 croches, 16 doubles croches, 32 triples croches, 64 quadruples croches. On l'appelait autrefois *semi-brève*. La ronde est la plus longue de toutes les notes, celle qui a le plus de valeur. Elle sert d'unité de la mesure en musique.

On appelle aussi *Ronde* un air de danse populaire composé pour être chanté, et divisé en couplets avec un refrain que l'on répète en chœur, et sur lequel les danseurs sautent *en rond*, en se tenant la main. Il y a des rondes à la fin de plusieurs opéras comiques ou vaudevilles : ce sont des couplets chantés successivement par chaque acteur avec un refrain que tous chantent en chœur, et souvent en dansant.

En Calligraphie, la *Ronde* est une écriture arrondie dont les caractères sont presque perpendiculaires.

RONDEAU, petit poëme dont la forme a souvent varié. Le plus souvent il se compose de treize vers sur deux rimes, formant deux stances de cinq vers séparées par un tercet, et dans lesquels on répète, à la fin du tercet et de la seconde stance, les premiers mots du premier vers de la première stance. On trouve aussi des rondeaux composés de deux quatrains séparés par un distique (*R. simple*), ou de six quatrains dans lesquels on ramène les 4 vers du premier quatrain (*R. redoublé*).

La simplicité, la facilité et le naturel, font le mérite du rondeau. On connaît le vers de Boileau :

Le Rondeau, né Gaulois, a la naïveté. (*Art poét.*, II, 140.)

Cependant on donne aussi à l'épigramme cette forme : tel est le célèbre rondeau adressé à Benserade par Prépetit de Grammont, qui commence et finit par ces mots : *A La Fontaine*.

Clément Marot sut le premier, suivant Boileau,

A des refrains réglés asservir les rondeaux.

Toutefois Villon, qui vivait avant lui, en offre des exemples. Saint-Gelais, Voiture et Benserade se sont surtout exercés avec succès dans ce petit genre.

En Musique, on appelle *Rondeau* (*Rondo*) une sorte de chant composé ordinairement d'une première, d'une seconde et d'une troisième reprise, dont la première se rejette sur la seconde et la troisième. Gluck fut le premier qui introduisit le *rondeau* en France, dans son opéra d'*Orphée*. On cite surtout les rondeaux de Piccini, Sacchini, Paësiello, Cimarosa, Mozart, Rossini, pour le chant; ceux d'Haydn, Mozart, Onzlow et Beethoven, pour les instruments.

RONDE-BOSSE. *Voy.* BOSSE.

RONDELETTE, RONDELLE, RONDOTE, noms vulgaires de l'*Asaret* et du *Lierre terrestre*.

RONDELLE, bouclier rond, fait le plus souvent de bois de tremble, ne différait guère de la *rondache* que parce qu'il était plus petit. Il était porté par les francs-archers de Charles VII; les Écossais s'en servaient encore en 1745.

Dans l'Industrie, *Rondelle* se dit de pièces rondes de métal, de cuir, de carton, etc., qui sont percées par le milieu, et qui entrent ordinairement dans la construction de certaines machines. Elles sont généralement employées pour opérer et rendre plus parfaite la juxtaposition de deux surfaces en contact. — On donne aussi ce nom aux disques de drap humide qui entrent dans la composition des piles galvaniques (*Voy.* PILE). — On appelle *Rondelles fusibles* des plaques d'alliage susceptibles de fondre à des températures déterminées, et destinées à ouvrir, sur une chaudière, une issue à la vapeur, si les soupapes cessaient de fonctionner.

RONDIER, *Lontar*, arbre de la famille des Palmiers, que l'on confond souvent avec le *Lodoïcée* (*Voy.* ce mot), croît dans l'île de Ceylan, dans celle de Java et sur la côte de Coromandel. Cet arbre s'élève à plus de 10 m.; il est couronné à son sommet par un large faisceau de feuilles palmées, les unes droites, les autres horizontales, portées sur des pétioles épineux. Il ne fournit, dit-on, de fruits qu'une seule fois dans sa vie, et meurt bientôt après. Les indigènes retirent du Rondier une liqueur fermentée, et une espèce de sucre de qualité inférieure.

RONFLEMENT, bruit qui se fait entendre durant l'inspiration chez certaines personnes dormant la bouche ouverte. Il se produit dans l'arrière-bouche et les fosses nasales. On l'attribue à la vibration du voile du palais, vibration qui a lieu lorsque l'air traverse l'arrière-bouche, particulièrement pendant l'inspiration. Il se distingue, par son siége, du *râle ronflant*, qui a son siége dans les bronches.

RONGEURS, *Glires*, 4e ordre de la classe des Mammifères, comprend des animaux de petite taille, dont le caractère principal est de n'avoir que deux sortes de dents, des incisives et des molaires : les canines n'existent pas, et leur place est vide. Les incisives sont au nombre de deux et doubles en profondeur; elles sont grandes, fortes, bien enracinées, très-arquées et tranchantes. Les molaires varient pour le nombre et la forme; on en compte depuis deux jusqu'à six à chaque mâchoire. La disposition des dents, jointe à l'étroitesse de la bouche, à la faiblesse des muscles maxillaires et à la conformation des membres de devant, dont l'avant-bras ne peut tourner, et dont les doigts ne sont que des ongles courts et obtus, ne permet à ces animaux que de ronger. Leur tête oblongue se termine par un museau bombé et arrondi; leurs membres postérieurs, étant plus longs que ceux de devant, élèvent toujours leur croupe au-dessus de leurs épaules, surtout à l'état de repos; leurs pattes sont terminées par des ongles robustes, propres à fouir. Leur pelage est généralement épais : ce sont ces animaux qui fournissent la plupart des pelleteries. La vie des Rongeurs est sédentaire. Leur nourriture se compose en grande partie d'herbes, de fruits, etc.; quelques-uns sont omnivores.

Les principaux Rongeurs qui vivent à l'état sauvage en France sont l'*Écureuil*, la *Marmotte*, le *Castor*, le *Loir*, le *Rat*, le *Hamster*, le *Campagnol*, le *Lapin* et le *Lièvre*. On trouve, en outre, dans le reste de l'Europe, le *Porc-épic*, *la Gerboise*, la *Gerbille*, le *Spalax*, etc.

Plusieurs classifications ont été données de cet ordre remarquable. Une des plus récentes, celle de M. P. Gervais, le partage en 8 familles, savoir : 1° les *Sciurides* (Écureuil, Marmotte, Castor, etc.); 2° les *Murides* (Rat, Loir, Campagnol, Ondatra, Gerbille, Spalax, etc.); 3° les *Dipodes* (Gerboise, Hélamys); 4° les *Cténomydes*; 5° les *Hystricides* (Porc-épic, Myopotame, Échimys, Agouti, etc.); 6° les *Caviens* (Cabiai, Aperea, Cochon d'Inde); 7° les *Lagostomides* (Chinchilla), et 8° les *Léporides* (Lièvre, Lapin et Lagomys). — On trouve beaucoup d'espèces fossiles qui n'ont plus de représentants aujourd'hui.

ROOD, mesure agraire, usitée en Angleterre, vaut 10 de nos ares, 11 centiares, 677.

ROQUEFORT (FROMAGE DE). *Voy.* FROMAGE.

ROQUELAURE, manteau fermé sur le devant par des boutons depuis le haut jusqu'en bas, a été ainsi nommé du duc de *Roquelaure* qui le mit à la mode.

ROQUER (de *roc*, ancien nom de la *tour*), terme du jeu d'échecs. Pour *roquer*, il faut approcher la tour auprès du roi et passer le roi par derrière pour le placer à l'autre case joignante. On ne peut *roquer* qu'une fois, et encore faut-il n'avoir point déjà remué le roi ni la tour.

ROQUET. Ce nom, que l'on donne en général et par mépris à tous les chiens de petite taille, désigne spécialement une variété de Chiens de la famille des Dogues. Le Roquet a la tête ronde, le front bombé, les oreilles petites; ses jambes sont sèches et sa queue retroussée; son pelage est ras; quelques-uns l'ont *arlequiné*, c.-à-d. moucheté de noir sur un fond blanc. Le mélange du Roquet avec le Doguin fournit le *chien d'Artois* ou *chien lillois*.

ROQUETTE, nom vulgaire de deux plantes cru-

cifères, la *Roquette des jardins* (*Eruca sativa*) et la *Roquette sauvage* (*E. sylvestris*). La première, qui appartient à la tribu des Brassicées, a une tige rameuse, des feuilles longues, vertes; des fleurs d'un blanc bleuâtre ou d'un jaune pâle, disposées en grappes au sommet de la tige. Elle répand une odeur forte et désagréable, et a une saveur âcre et piquante; elle s'emploie néanmoins dans les cuisines comme assaisonnement, se sert sur les tables comme salade, et se prescrit en médecine comme stimulante et antiscorbutique. — La seconde appartient à la tribu des Sisymbriées : c'est une plante à tige droite, branchue, diffuse, un peu étalée, à feuilles pinnées, à racine rampante, à fleurs jaunes : elle est commune dans les lieux sablonneux, humides, et le long des murailles. Elle se mange aussi en salade.

*Roquette*, nom vulg. de la *Perdrix de montagne*.

*Roquette*, fusée de guerre. *Voy.* FUSÉE.

ROQUILLE (que Roquefort dérive de *Coquille*), petite mesure de capacité employée surtout pour le vin, vaut un quart de setier, ou un huitième de litre.

RORELLE (du latin *ros, roris*, rosée), *Rorella* ou *Ros solis*, plante ainsi nommée à cause des nombreux poils glanduleux qui recouvrent ses feuilles, et qui sont semblables à autant de gouttes de rosée. On la nomme aussi *Drosera*. *Voy.* ce mot.

RORQUAL, *Rorqualus*, dit aussi *Baleinoptère à ventre plissé*, espèce de Cétacé du genre Baleine, propre aux mers du Sud. C'est le plus long, sinon le plus gros des cétacés; il est remarquable par les rides qui sillonnent sa poitrine, et qui permettent à cette partie une dilatation considérable, dilatation dont l'usage est inconnu. Dans les mers d'Europe on en rencontre deux espèces : le *Rorqual de la Méditerranée* et le *Jubarte des Basques*. *Voy.* BALEINE et JUBARTE.

ROS. Dans les métiers à tisser, on appelle ainsi une espèce d'échelle, couchée dans le battant du métier, et entre les échelons de laquelle passent, de deux en deux, tous les fils d'une chaîne, qui y conservent leur position respective.

*Ros marinus*, nom latin du *Romarin*.

*Ros solis* ou *Rorella*, plante. *Voy.* DROSERA.

ROSACE, ornement d'architecture en forme de rose ou d'étoile à plusieurs branches, qu'on emploie dans les compartiments. Les rosaces occupent le milieu des compartiments en caissons dont on décore l'intérieur des voûtes ou la superficie des plafonds.

ROSACÉES (du genre type *Rosa*, Rosier), grande famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines périgynes, renferme des plantes herbacées, des arbustes et des arbres : feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées à leur base de 2 stipules persistantes, quelquefois soudées avec le pétiole; fleurs à inflorescence variée : calice gamosépale, à 4 ou 5 divisions, quelquefois accompagné extérieurement d'une sorte d'involucre ou calicule qui fait corps avec le calice; corolle à 4 ou 5 pétales réguliers, alternes avec les sépales et imbriqués; étamines nombreuses et distinctes; pistil formé tantôt d'un ou de plusieurs carpelles libres et distincts, placés dans un calice tubuleux; tantôt de carpelles adhérents par leur côté extérieur avec le calice, ou soudés entre eux, ou bien encore réunis en une sorte de capitule sur un réceptacle commun ou gynophore : chacun de ces carpelles est uniloculaire, et contient 1, 2 ou un plus grand nombre d'ovules; style plus ou moins latéral; stigmate simple. Le fruit est tantôt une véritable drupe, tantôt une mélonide ou pomme, tantôt une ou plusieurs akènes, ou une ou plusieurs capsules déhiscentes, ou enfin une réunion de petites akènes ou de petites drupes, formant un capitule sur un gynophore qui, dans quelques genres, devient charnu.

Cette grande famille comprend, outre les *Rosiers*, qui en forment le genre type, une foule d'autres végétaux remarquables, et notamment la plupart de nos arbres fruitiers : *Pommiers, Poiriers, Cognassiers, Néfliers, Cormiers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Amandiers, Pêchers*. On y fait aussi quelquefois entrer le *Fraisier* et le *Framboisier*.

De Candolle la partageait en 8 tribus : *Rosacées exotiques* ou *Chrysobalanées, Drupacées* ou *Amygdalées, Spiréacées, Neuradées, Dryadées, Sanguisorbées, Rosées* et *Pomacées*. Aujourd'hui on la subdivise en 6 familles distinctes : les *Rosacées* proprement dites ou *Rosées*, les *Pomacées*, les *Neuradées*, les *Dryadées* (formant 6 tribus, *Dryadées* proprement dites, *Dalibardées, Fragariées, Chamœrhodées, Sanguisorbées* et *Cercocarpées*), les *Spiréacées* (formant 2 tribus, *Spirées* et *Quillajées*), les *Amygdalées* et les *Chrysobalanées*.

ROSAGE, plante. *Voy.* RHODODENDRON.

Les Teinturiers appellent *Rosage* l'action de *roser*, c.-à-d. de donner de l'éclat et de la vivacité à la couleur du coton teint avec la garance.

ROSAIRE (du latin *rosarium*, couronne de roses), grand chapelet, composé de 150 petits grains et de 15 grains plus gros que l'on appelle *roses*, et qui séparent les autres de dizaine en dizaine. On récite un *Pater* sur les gros grains et un *Ave Maria* sur les petits. Au bout du rosaire pend une croix sur laquelle on récite le *Credo* (*Voy.* CHAPELET). Le nombre de 15 ou 3 fois 5 a été adopté en mémoire des 5 mystères joyeux, des 5 mystères douloureux, et des 5 mystères glorieux où la Vierge a eu part — L'usage du rosaire a été établi au XIIIe siècle par S. Dominique. Pie V institua la *Fête du rosaire*; Grégoire XIII la généralisa après la victoire de Lépante remportée sur les Turcs en 1571, parce qu'on attribuait cette victoire à la dévotion du rosaire; il la fixa au premier dimanche d'octobre.

Il a existé plusieurs confréries et plusieurs ordres de chevalerie sous le nom du *Rosaire*, notamment la *Confrérie du Rosaire*, instituée par S. Dominique; l'ordre du *Collier céleste du saint Rosaire*, fondé en France en 1645, à la demande d'Anne d'Autriche, pour 50 filles nobles; et l'ordre militaire de *N.-D. du Rosaire*, fondé en Espagne par Frédéric, archevêque de Tolède.

ROSALIE, se dit, en Musique, d'une phrase répétée plusieurs fois sur les cordes qui sont un degré plus haut ou plus bas. Les bons compositeurs évitent les rosalies, comme fastidieuses et banales.

ROSAT, épithète donnée aux préparations pharmaceutiques où il entre des *roses*, comme l'*Onguent rosat*, le *Miel rosat*, le *Vinaigre rosat*. Les roses qu'on emploie à cet usage sont le plus souvent les roses rouges ou roses de Provins. — L'*Onguent rosat* est le produit de l'infusion de roses pâles dans l'axonge de porc. Il est adoucissant et résolutif.

ROSBIF, mot pris de l'anglais *Roastbeef* (*bœuf rôti*), désigne un morceau placé au-dessus du filet, et composé de plusieurs côtelettes réunies.

ROSE, *Rosa*, la fleur du Rosier. A l'état sauvage, la corolle de la rose n'a que 5 pétales : ce n'est que par la culture qu'on obtient ce nombre considérable de pétales qui font la beauté de cette fleur (*Voy* ROSIER). Parmi les variétés de roses les plus recherchées pour leur beauté, leur élégance ou leur parfum, le premier rang appartient à la *Rose mousseuse* ou *R. mousse*, de couleur rose ou blanche et ainsi nommée du fin duvet qui recouvre ses rameaux et son calice; viennent ensuite la *R. à cent feuilles*, avec ses nombreuses variétés : la *R. de Hollande*, la *R. des peintres*, la *R. du roi*, etc.; la *R. blanche*, qui est tantôt d'un blanc virginal, tantôt légèrement teintée de rose; la *R. du Bengale*, à fleurs généralement inodores, mais dont une variété la *R. thé*, a au contraire une odeur particulière très prononcée; la *R. des quatre saisons*; la *R. noisette*, ainsi nommée de l'horticulteur Noisette qui l'a in-

portée d'Amérique . fleurs petites et nombreuses, blanches, teintées de rose et réunies par bouquets de 10 à 12; la *R. pompon*, charmante petite fleur, véritable miniature de la rose à cent feuilles; la *R. multiflore*, qui grimpe le long des murs exposés au midi; la *R. jaune*, très-double, mais avortant souvent; la *R. capucine*, toujours simple : elle s'épanouit le matin et tombe avec le jour, etc. Parmi les variétés employées en médecine, on connaît surtout la *R. de Provins*, vulgairement *R. rouge*, de couleur ponceau ou violacée : elle fait la base de plusieurs préparations astringentes ou purgatives fort usitées, comme la *conserve de roses*, le *miel rosat*, le *sucre rosat*, le *vinaigre de roses*, etc. L'*eau de roses* (*Voy.* EAU) et l'*essence de roses* obtenues par distillation sont employées dans l'Inde, de temps immémorial, pour l'usage de la toilette; elles n'ont été connues dans l'Occident que depuis le XIe siècle; les plus estimées viennent encore de la Perse et de Tunis.

La Rose a été considérée de tout temps et chez tous les peuples comme la *reine des fleurs*. Il n'en est aucune qui ait été célébrée davantage par les poëtes ou qui compte un plus grand nombre d'amateurs. Les Grecs l'avaient consacrée à Vénus. Suivant la Fable, elle était blanche d'abord et elle fut colorée par le sang d'Adonis, ou par celui de Cupidon ou de Vénus même, qu'une épine avait blessée. On ornait de roses les statues de Vénus et de Flore; on se couronnait de roses dans les festins. Aujourd'hui dans certaines processions, notamment dans celle du St-Sacrement, on jonche le sol de feuilles de roses. On couronne de roses les *rosières* (*Voy.* ce mot), etc. — La rose est en général le symbole de la beauté, de la grâce, de la fraîcheur et de la tendresse. La rose blanche est l'emblème de la virginité, de l'innocence; la rose rouge, celui de l'amour; la rose des quatre saisons, de la beauté toujours nouvelle; la rose mousseuse, de la prétention ou de la volupté; la rose à cent feuilles est le symbole des grâces.

La Rose est le triomphe du peintre de fleurs : on admire *les Roses* de Redouté, recueil de roses peintes.

M. Boitard a donné le *Man. de l'Amateur de Roses.*

On nomme vulgairement *Rose changeante* ou *de Cayenne*, la Ketmie de l'Inde; *R. de Gueldre* ou *R. diète*, le Viorne obier; *R. de Jéricho* ou *Jérore*, l'Anastatique; *R. du Japon*, l'Hortensia; *R. d'Inde*, le Tagète; *R. de Noël* ou *d'hiver*, l'Ellébore noir; *R. de sainte Marie*, une espèce de Coquelourde; *R. de Sibérie*, un Rhododendron; *R. trémière*, une espèce de Mauve, la *Passe-Rose*, connue des Botanistes sous le nom d'*Alcée* et d'*Althée*. *Voy.* ALCÉE.

*Bois de rose*. *Voy.* BOIS.

*Pomme de rose* ou *Jambose*. *Voy.* EUGÉNIE.

En Architecture, on appelle encore *Rose* tout ornement en forme de rosace placé au-dessous des plafonds et des corniches, dans les intervalles qui séparent les modillons, dans le milieu de chaque face de l'abaque du chapiteau corinthien, etc.; — *Rose de compartiment*, tout compartiment formé en rayons par des plates-bandes, guillochés, entrelas, étoiles, etc., et renfermé dans une figure circulaire : il se dit aussi des espèces de petits bouquets ronds triangulaires et en losanges, qui remplissent des renfoncements de soffittes, de voûtes, etc.; — *Rose de moderne*, ces grandes fenêtres circulaires qu'on admire dans les églises gothiques et qui sont formées de nervures en pierre, dont les intervalles sont emplis de panneaux de vitres; d'où résultent des compartiments de toutes sortes de couleurs, d'un effet très-agréable; — *Rose de pavé*, tout pavage circulaire, soit de grès, soit de cailloux, soit de pierres noires ou de pierres à fusil, soit de carreaux de marbre de diverses couleurs, mêlées alternativement, dont on orne certaines cours, des grottes, des fontaines, ou l'intérieur des édifices.

Les Lapidaires appellent *Rose* une façon particulière qu'on donne aux diamants lorsqu'ils ont peu d'épaisseur. La *rose* a une base plane; elle est facettée en dessus sur toute sa surface, et n'offre point de table ni de culasse comme le brillant. On ne taille en rose que les diamants qui ne sauraient être employés autrement.

*Rose des vents*, terme de Marine, désigne l'ensemble des trente-deux rayons par lesquels on partage la circonférence de l'horizon, afin de pouvoir estimer en mer la direction des vents. *Voy.* AIRE.

*Roman de la Rose*, poëme du XIIIe siècle, écrit en vers français de 8 syllabes. Commencé par Guillaume de Lorris, il fut achevé par Jean de Meung, dit Clopinel. C'est l'art d'aimer, renfermé sous l'allégorie d'une rose qu'un amant veut cueillir. L'idée première de ce poëme est due à l'*Art d'aimer* d'Ovide.

Pour *les deux Roses* dans l'histoire d'Angleterre, *Voy.* ROSE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROSEAU, *Arundo*, genre de la famille des Graminées, renferme des plantes herbacées, communes dans les étangs, les marécages et les terrains humides et inondés ; à racines vivaces et traçantes, excellentes pour consolider la vase et les rivages; à tiges articulées, à feuilles bien plus longues que larges et à fleurs verdâtres, généralement disposées en épis ou en panicules. Le genre Roseau comprenait autrefois un assez grand nombre d'espèces : on les a réduites à deux : le *Roseau à quenouille* (*Arundo donax*), dit aussi *R. des jardins*, *Grand Roseau*, *Canne de Provence* (*Voy.* ARUNDO); et le *R. à balais* (*A. phragmites*), haut de 1 à 2 m., à feuilles assez grandes; à fleurs brunâtres, réunies au nombre de 3 à 5 dans chaque calice, entourées, après la floraison, de poils longs et soyeux, et formant une longue panicule plumeuse et touffue d'un pourpre noirâtre. Cette seconde espèce croît sous tous les climats, dans les marais, sur le bord des rivières et des lacs, etc.; elle fleurit en septembre. Les bestiaux recherchent ses feuilles au printemps; on peut même, en cas de disette, en manger les jeunes pousses, et faire un pain grossier avec les racines réduites en farine. Ces racines sont employées en médecine comme celles du chiendent. C'est avec la tige creuse du roseau que l'on fabriqua les premiers instruments à vent : on s'en sert encore pour fabriquer des flûtes de Pan, des anches de hautbois et de basson; on en fait aussi des bobèches pour le coton, des peignes, des nattes de tisserand, etc.; en coupant la panicule avant l'épanouissement de ses fleurs, on en fait de petits balais d'appartement. Cette panicule peut aussi servir à teindre la laine en vert.

Parmi les autres espèces, on comptait le *R. de l'Inde* ou Bambou (*A. bambos*); le *R. des sables*, ou Calamagrostis; le *R. panaché*, ou Alpiste chiendent; le *R. épineux*, ou Rotang; le *R. des étangs*, le *R. de la Passion*, ou Massette. *Voy.* BAMBOU, etc.

ROSE-CROIX, secte d'Illuminés. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROSÉE (du latin *ros*), vapeur humide et fraîche qui se dépose sur la terre et les plantes en gouttelettes très-déliées. Lorsqu'elle se dépose le soir, elle prend le nom de *serein*. Après le coucher du soleil, par les nuits calmes et sans nuages, la terre et tous les corps dispersés à sa surface se refroidissent par l'effet du rayonnement vers les espaces célestes. L'air conserve mieux sa chaleur; mais presque tous les corps deviennent plus froids que lui, suivant leur pouvoir rayonnant, leur conductibilité, l'aspect sous lequel ils peuvent voir le ciel, la manière dont ils sont exposés aux vents ou aux courants d'air. L'air chargé de vapeurs d'eau, venant alors en contact avec les corps plus froids que lui, y dépose une grande partie de l'eau qu'il contient, et celle-ci se condense naturellement en plus grande abondance sur les corps les plus froids, sur ceux qui rayonnent le plus : aussi voit-on la rosée se déposer de préférence

sur la terre végétale, puis sur les plantes, puis sur les pierres, et en dernier lieu sur les métaux.

Lorsqu'il fait du vent, ces inégalités de refroidissement disparaissent plus ou moins, l'air ramenant les corps à sa propre température, à mesure qu'ils se refroidissent par le rayonnement. Elles ne se présentent pas non plus par un ciel couvert, parce qu'alors la chaleur diffuse des nuages, diversement absorbée par les différents corps, rend leurs pertes à peu près égales et analogues à celles de l'air.

Si le phénomène a lieu à une époque de l'année où la terre a été moins échauffée, où les nuits sont plus longues, et où par conséquent la durée du rayonnement est plus grande, le refroidissement peut aller jusqu'à la congélation de la rosée : cela s'appelle la *gelée blanche* ou le *givre*.

On doit au Dr Wells l'explication de la rosée, aujourd'hui adoptée : elle date de 1815.

ROSÉES, tribu de la famille des Rosacées, qui a pour type le genre *Rosier* : tiges frutescentes, armées d'aiguillons; feuilles imparipennées, munies de stipules; tube du calice resserré au sommet; ovaires nombreux placés autour du calice, qui devient charnu et les enferme; styles libres ou soudés; akène osseux.

ROSELET, un des noms de l'*Hermine*. *V.* HERMINE.

ROSÉOLE, dite aussi *Rougeole boutonneuse*, sorte d'éruption cutanée de fort peu d'importance qui survient quelquefois comme simple accessoire dans le cours d'affections internes plus ou moins graves : elle consiste en petites taches roses diversement figurées, sans élevures ni papules. Elle se dissipe d'elle-même et n'exige aucun traitement.

ROSETTE. Outre les nœuds de ruban en forme de rose, on nomme spécialement ainsi l'insigne que les officiers de la Légion d'honneur portent au-dessus de la croix ou à leur boutonnière.

Les Horlogers appellent *Rosette* le petit cadran en argent placé sur la petite platine d'une montre, au centre duquel est une aiguille portée à carré par un axe, et qui sert à faire avancer ou retarder par degré le mouvement de la montre. — Les fabricants de peignes nomment ainsi un instrument d'acier en forme de cône tronqué, dont ils se servent pour faire les dents des peignes.

*Cuivre de rosette*. On nomme vulgairement ainsi les plaques de cuivre affiné, à cause des rosaces ou boursouflures qu'offre ordinairement leur surface.

ROSIER, *Rosa*, grand et beau genre de la famille des Rosacées, à laquelle il donne son nom, et type de la tribu des Rosées, renferme des arbustes ou sous-arbrisseaux presque tous armés d'aiguillons, et dont les espèces très-nombreuses sont répandues par toute la terre : feuilles alternes pennées avec impaire, formées de folioles dentées en scie, avec stipules adnées au pétiole; fleurs terminales, quelquefois solitaires, le plus souvent groupées ou rapprochées à l'extrémité des rameaux; elles sont généralement grandes, de couleurs et de nuances très-diverses, mais le plus souvent rosées : calice ovale ou arrondi, resserré au sommet, à 5 divisions, les unes entières, d'autres comme foliacées ou barbues; 5 pétales à l'état sauvage; étamines nombreuses, susceptibles de se changer en pétales par suite de la culture; ovaire inférieur, chargé de plusieurs styles. La base du calice se convertit en une baie rougeâtre contenant plusieurs semences osseuses, hérissées de poils. Pour plus de détails sur la fleur, *Voy.* ROSE.

On compte aujourd'hui environ 160 espèces de Rosiers; mais les variétés obtenues par la culture s'élèvent à plusieurs milliers. M. J. Lindley, dans sa *Monographia Rosarum* (Londres, 1820), range toutes les espèces dans 11 sections : 1° *Simplicifoliæ*, à fleurs simples, n'ayant que 5 pétales, comme le *Rosier à fleurs de Berbéris* (*R. berberifolia*), à fleurs jaunes; — 2° *Feroces*, à tige armée de forts aiguillons, comme le *R. du Kamtchatka* (*R. Kamtchatica*), à rameaux grêles, revêtus d'un tomentum brunâtre, à fleurs d'un violet clair; — 3° *Bracteatæ*, à fleurs accompagnées de feuilles bractéales, comme le *R. à bractées* (*R. bracteata*), originaire de la Chine, à fleurs doubles, blanches ou couleur de chair; — 4° *Cinnamomeæ*, qui ont pour type le *R. cannelle* (*R. cinnamomea*), ainsi nommé à cause de la couleur de son écorce : cette espèce a donné naissance à de nombreuses variétés, notamment au *R. de mai* (*R. maialis*); — 5° *Pimpinellifoliæ*, dont la principale espèce, le *R. à feuilles de pimprenelle* (*R. pimpinellifolia*), croît dans les haies de toute l'Europe, et fournit par la culture des variétés simples, semi-doubles et doubles; — 6° *Centifoliæ*, comme le *R. à cent feuilles* (*R. centifolia*), si remarquable par la grosseur, la forme arrondie et globuleuse de ses fleurs, ainsi que par leur odeur exquise et leur teinte délicate : à cette section se rattachent le *R. changeant* (*R. mutabilis*), le *R. mousseux* (*R. muscosa*), le *R. pompon* (*R. burgundiaca*), le *R. œillet* (*R. caryophyllea*), le *R. de Hollande* (*R. maxima*), etc.; le *R. de Damas* (*R. damascena*), originaire de la Syrie, dont les variétés sont souvent désignées sous les noms de *R. bifère*, *R. de tous les mois*, *R. des quatre saisons* (*R. semperflorens*); le *R. de Provins* (*R. gallica*), à fleurs violacées, employées en médecine comme astringentes, styptiques et toniques : il se trouve dans toute l'Europe, et paraît être indigène de cette contrée, quoiqu'on ait prétendu qu'il avait été rapporté de Syrie à Provins par un comte de Brie, au retour des Croisades; — 7° *Villosæ*, dont toutes les parties sont revêtues d'un duvet cotonneux, comme le *R. blanc* (*R. alba*), qui croît le long de toutes les haies; — 8° *Rubiginosæ*, qui ont pour type le *R. rouillé* (*R. rubiginosa*), dont les feuilles sont couvertes, à leur face inférieure, de petites glandes couleur de rouille qui distillent un suc résineux dont l'odeur rappelle celle des pommes de reinette; l'*Églantier odorant* (*R. lutea*), à fleurs jaunes, exhalant une odeur désagréable, appartient aussi à cette section; — 9° *Caninæ*, qui ont pour type le *R. de chien* (*R. canina*), ou *Églantier commun* (*Voy.* ÉGLANTIER) : on y rapporte également le *R. de l'Inde* (*R. indica*), importé de la Chine en 1771, et qui a fourni les variétés les plus communément cultivées dans nos jardins; le *R. du Bengale*, à fleurs roses d'une grande fraîcheur, mais inodores; le *R. de la Chine*, à fleurs d'un rouge intense, et le *R. thé*, dont la fleur, d'un blanc jaunâtre ou rose-clair, a une odeur de thé très-prononcée; — 10° *Systylæ*, dont les fleurs ont les styles réunis en un faisceau allongé dépassant la fleur, comme le *R. toujours vert* (*R. sempervirens*), espèce indigène, à feuilles persistantes, à fleurs blanches ou incarnat; et le *R. musqué* (*R. moschata*), originaire du nord de l'Afrique, à fleurs blanches, très-parfumées; — 11° *Banksianæ*, qui ont pour type le *R. de Banks* (*R. Banksiæ*), à tiges grimpantes, sans aiguillons, à fleurs blanches et odorantes, ou jaunes et inodores, etc.

On multiplie les rosiers de graines, de boutures, de drageons, d'éclats, et principalement de greffes sur l'églantier : les greffes se font en fente ou en écusson, à œil dormant ou poussant. La plupart des rosiers s'accommodent de toute espèce de sol; mais ils préfèrent une terre franche, légère, amendée avec du terreau végétal. On peut avoir des rosiers en fleur au milieu de l'hiver en les plaçant en pots dans une serre ou sur une couche sans châssis.

ROSIÈRE, nom que l'on donne, dans plusieurs endroits de la France, à la jeune fille qui a mérité le prix de la sagesse. Ce prix consiste en une couronne de *roses*, accompagnée ordinairement d'une somme d'argent. Selon la tradition, ce prix fut institué en 535 dans le village de Salency, près de Noyon, par S. Médard, et la première rosière fut la sœur du saint évêque. On couronne encore aujourd'hui des rosières

à Suresnes et à Nanterre, près de Paris ; à Canon (Orne), à Briquebec et à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), à Neuilly en Bourgogne (Côte-d'Or), etc.

ROSINE, monnaie d'or de Toscane, vaut 21 francs 54 centimes de notre monnaie. — Les *demi-rosines* valent 10 francs 77 centimes.

ROSMARUS, nom latin du genre *Morse*.

ROSOGLIO, dit aussi *Rosolio*, *Rosolis* ou *Rossolis*, liqueur spiritueuse d'une belle couleur rose, est composée de roses de Provins que l'on fait macérer dans de l'alcool étendu d'eau, en y joignant du sucre, de la cannelle, des clous de girofle ou des fleurs d'oranger ou de jasmin. On fait même du *Rosoglio* dans lequel il n'entre pas du tout de roses. On estime surtout le rosoglio de Turin et celui de Zara.

ROSSIGNOL, *Luscinia*. Ce petit oiseau, dont le chant mélodieux charme nos bois pendant les belles nuits de l'été, appartient à l'ordre des Passereaux dentirostres et à la famille des Sylviadées ou Becs-fins, section des Fauvettes. Il a le plumage roussâtre sur le dos et les ailes, et d'un blanc grisâtre sous la gorge et le dessous du corps. Son bec est droit, grêle et pointu, brun en dessus et couleur de chair en dessous; ses pattes sont grêles, ses ongles courbés et comprimés sur les côtés, sa queue arrondie. Chaque année, vers la fin de mars, le rossignol arrive dans nos contrées, et, au commencement de mai, il s'enfonce dans les bois pour y construire son nid : il l'établit d'ordinaire dans les buissons ou dans les taillis peu élevés. Pendant toute la belle saison, et surtout pendant l'incubation de sa femelle, le mâle chante jour et nuit. Dès que les petits sont éclos, il perd sa voix, et, dès les premiers jours de juin, il ne lui reste plus qu'un son rauque et désagréable. La femelle fait trois pontes par an. Vers la fin de septembre, les Rossignols gagnent le Midi. A cette époque, cet oiseau est un excellent gibier, qui le dispute à l'ortolan : aussi le recherche-t-on dans les pays méridionaux pour la délicatesse de sa chair. — Nous ne connaissons qu'une seule espèce de Rossignol en Europe; le prétendu *Rossignol blanc* n'est que le produit d'une coloration accidentelle.

Cet oiseau est difficile à apprivoiser et à élever en cage. On y réussit cependant à force de soins : il faut le nourrir de mie de pain, de cœur de bœuf haché, de larves de fourmis, de vers, de farine ; il faut de plus entourer sa cage de verdure, la couvrir de toile, afin qu'il ne se blesse pas la tête, et le tenir dans un appartement chaud, si l'on veut prolonger ses chants. On purge les rossignols en leur donnant des araignées à manger de loin en loin.

Les Grecs, grands admirateurs du chant du Rossignol, avaient appelé cet oiseau *Philomèle*, c.-à-d. ami du chant : la Fable faisait de Philomèle la sœur de Progné (l'hirondelle), et racontait sur elle une lamentable histoire. *Voy.* PHILOMÈLE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On appelle *R. des murailles*, *Parot*, ou *Gorge noire* (*Ruticilla phœnicura*), un Passereau dentirostre de la famille des Sylviadées et du genre Rubiette, reconnaissable à son plumage d'un cendré bleuâtre en dessus, et d'un roux brillant en dessous, avec la gorge très-noire, le front et les sourcils blancs, la queue presque rouge. Cet oiseau habite tout l'ancien continent : il se rencontre surtout dans les contrées montueuses de l'Europe tempérée. Il a des mœurs farouches et sauvages, et il vit sur les murailles, les masures, les clochers, dans les trous desquels il pond de 5 à 8 œufs d'un bleu verdâtre. Son chant est doux et mélancolique.

On appelle vulgairement *Rossignol aux ailes variées* le Gobe-mouche noir; *R. d'Amérique*, la Grande Fauvette ou Grand Figuier de la Jamaïque ; *R. des Antilles*, le Moqueur; *R. baillet*, le Rossignol des murailles; *R. d'eau* ou *de rivière*, la Grande Rousserolle ; *R. d'hiver*, le Rouge-gorge et la Fauvette d'hiver; *R. monet*, le Bouvreuil ordinaire; *R. de Virginie*, le Cardinal huppé.

On donne encore le nom de *Rossignol* : 1° à une sorte de petite flûte à piston qui se fait ordinairement avec un tuyau d'écorce détaché d'une branche de bois vert dans le temps de la sève ; — 2° à l'un des jeux de l'orgue qui imite le chant du rossignol ; — 3° à un coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelques pièces de bois ; — 4° à un instrument en forme de crochet qui, à défaut de clef, sert aux serruriers pour ouvrir une porte.

Les Vétérinaires nomment ainsi une espèce de fistule artificielle, que les maréchaux ignorants pratiquaient sous la queue du cheval poussif, prétendant le soulager.

ROSSOLIS ou ROSOGLIO, liqueur. *Voy.* ROSOGLIO.

ROSTELLAIRE, *Rostellaria* (de *rostrum*, bec), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquille fusiforme subturriculée, terminée en avant par un canal en bec pointu. Ce genre, détaché des Strombes, a pour espèces principales : la *R. bec arqué*, des Mollusques, dite aussi *Fuseau de Ternate*; la *R. bec droit*, de la Chine; et la *R. pied de pélican*, qui se trouve dans toutes les mers d'Europe.

ROSTRAL (du latin *rostrum*, bec, éperon de navire). Les Romains appelaient *Couronne rostrale*, une couronne ornée de proues et de poupes de navire, que l'on décernait au chef ou au soldat qui le premier avait accroché un vaisseau ennemi, ou sauté dedans ; — *Colonne rostrale*, une colonne ornée de poupes et de proues de vaisseaux et de galères, avec ancres et grappins, qui était érigée en mémoire d'une victoire navale.

Les Entomologistes désignent par le nom de *Rostrales*, les antennes insérées sur un *rostre*. On dit aussi dans le même sens *Rostré*.

ROSTRE (du latin *rostra*, becs ou éperons de navire). A Rome, on appelait *Rostres* (*Rostra*), la tribune aux harangues : c'était une espèce d'estrade située au milieu du *Forum*, et dont la base était ornée d'éperons de navire enlevés sur les Antiates et sur les Carthaginois. Au-dessus était un siége, du haut duquel les magistrats parlaient au peuple.

On appelle *Rostre*, en Architecture et en Sculpture, un ornement ayant la forme d'un éperon de navire antique ; — en Botanique, les extrémités des capuchons, dans les corolles irrégulières ; — en Entomologie, l'ensemble des pièces longues et étroites qui, par leur réunion, composent le suçoir des insectes hémiptères ; — dans beaucoup de Crustacés, la partie du test qui est située entre les yeux et qui s'avance plus ou moins ; — en Conchyliologie, le siphon plus ou moins allongé qui termine intérieurement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

ROTACÉ (du latin *rota*, roue), se dit, en Botanique, des corolles monopétales, dont le tube s'épanouit en un limbe ouvert, en forme de roue.

ROTANG ou ROTIN, *Calamus*, genre de la famille des Palmiers, renferme des arbrisseaux des Indes Orientales et de l'Afrique intertropicale, qui ont le port d'une Graminée et la fructification d'un Palmier. Ces végétaux se distinguent par une tige très-grêle, offrant des entre-nœuds longs et espacés, armés d'épines, s'attachant aux grands arbres, comme les Lianes, et d'une longueur énorme (quelquefois plus de 100 mètres). Il en existe un assez grand nombre de variétés ; mais la plupart ne nous sont encore qu'imparfaitement connues. Les unes fournissent ces petites cannes badines avec lesquelles on bat les habits; on les fend aussi en petites lanières pour faire des meubles, particulièrement des siéges et des dossiers de chaises et de fauteuils, dits *chaises* et *fauteuils de canne*; d'autres sont ces *roseaux* d'une consistance ligneuse, et en même temps flexibles, dont on fait les cannes connues sous le nom de *joncs*

et de *rotins*. D'autres se réduisent en une filasse, avec laquelle on fabrique des câbles, des cordages d'une grande force, employés à traîner des fardeaux très-pesants, et à lier les éléphants indomptés. Les fruits du *Rotang zalacca*, qui croît dans les forêts de Java, sont alimentaires. Le *R. sang-dragon* fournit une résine employée en médecine comme astringente, et que l'on fait entrer dans la composition des vernis (*Voy.* SANG-DRAGON). Le *R. vrai* est cultivé depuis 1830 dans nos serres.

ROTATEUR (de *rota*, roue), nom donné, en Anatomie, à plusieurs muscles qui ont pour action de faire tourner sur leur axe les parties auxquelles ils s'attachent. Tels sont les muscles obliques de l'œil.

ROTATEURS OU ROTATOIRES, groupe d'Animalcules de la classe des Infusoires, caractérisé par un appareil cilié vibratile, plus ou moins dilaté, ou étalé autour de la bouche, et dont le mouvement produit l'apparence de deux roues d'engrenage tournant en sens inverse avec une extrême vitesse. On les nomme aussi *Systolides*. Les Rotateurs forment 3 ordres : 1° les *R. pédonculés*, comprenant les *Flosculariens*, qui n'ont pas de cils vibratiles, et les *Mélicertiens*, qui en sont pourvus; 2° les *R. nageurs*, formant 3 familles : les *Brachioniens*, les *Furculariens* et les *Albertiens*; 3° les *Rotifères*. *Voy.* ce mot.

ROTATION (de *rota*, roue), mouvement d'un corps quelconque tournant autour d'un centre, comme la roue autour de son essieu. L'étude de ce mouvement et de ses effets est un des objets les plus importants de la mécanique. On doit à M. Poinsot une *Théorie de la rotation des corps*.

Les planètes ont, outre leur mouvement de révolution autour du soleil, un mouvement de rotation sur elles-mêmes. Pour la durée de la rotation des principales planètes, *Voy.* PLANÈTES.

M. Léon Foucault a démontré expérimentalement le mouvement de rotation de la terre, à l'aide du pendule. Un pendule d'une longueur de 10 à 12 mètres étant mis en mouvement dans une direction quelconque, on observe au bout de quelques instants que le plan d'oscillation a dévié et que la boule s'est sensiblement portée vers la gauche ; on remarque, en outre, que l'écartement du plan d'oscillation avec la direction primitive forme un angle égal à l'arc parcouru dans le même temps par la terre, dans son mouvement de rotation. Cette expérience a été faite en grand en 1851, sous la coupole du Panthéon, avec un pendule égal en longueur à la hauteur de l'édifice et portant un poids de 28 kilogrammes : le pendule a donné, dans une oscillation double, de 16″ de durée, un écartement de $0^m,0025$. — On démontre aussi la rotation terrestre au moyen du *Gyroscope*.

ROTATOIRES. *Voy.* ROTATEURS.

ROTE (du latin *rota*, roue), instrument de musique analogue à la vielle, qui s'employait dans le moyen âge et même chez les Gaulois : on retrouve l'analogue dans la vielle de nos Auvergnats. Il tirait sans doute son nom de sa forme ronde ou de ce qu'on en jouait en tournant une roue.

ROTE, un des tribunaux de la cour de Rome, spécialement chargé de toutes les affaires pontificales, et composé de 12 prélats nommés *auditeurs de rote*, est ainsi appelé, selon Ducange, parce que le pavé de la chambre est taillé en forme de roue. — *Voy.* l'art. ROTE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROTIFÈRES, *Rotiferi* (du latin *rota*, roue, et *fero*, porter), 3e ordre de la classe des Rotateurs, se compose d'animalcules microscopiques, dont la bouche est entourée d'un certain nombre d'appendices très-mobiles en forme de roue, appelés *cirrhes*, et qui, en outre, présentent à la partie postérieure de leur corps une espèce de queue destinée à favoriser leurs mouvements. Leur corps est généralement de consistance gélatineuse. Desséchés, ils ressemblent à des grains de poussière ; mais ils se raniment dès qu'on les mouille. Leur nourriture se compose d'autres animaux microscopiques qu'ils attirent dans leur bouche par le mouvement rotatoire de leurs cirrhes. Dans le genre *Rotifère propre*, la queue porte deux cornicules et se termine par deux doigts.

ROTIN, partie de la tige du *Rotang* qui sert le plus ordinairement de canne. *Voy.* ROTANG.

ROTONDE (du latin *rotunda*, fait de *rotundus*, rond), édifice circulaire qui se termine en coupe ou couverture également circulaire ou sphérique. Les restes du Panthéon à Rome (*Santa Maria rotonda*), la chapelle de l'Escurial à Madrid et celle des Médicis à Florence, offrent la forme de rotondes. — On donne aussi ce nom à une construction de pur ornement sur un plan circulaire, qui se compose d'un seul rang de colonnes. Dans les jardins de Versailles on voit une rotonde de ce genre, dite *Salle d'Apollon*.

ROTTBOELLIA (du botaniste *Rottboll*), g. de Graminées des Indes orient., type d'une tribu qui a reçu de là le nom de *Rottbœlliacées*. Ce sont des herbes dures.

ROTULE (du latin *rotula*, diminutif de *rota*, roue), petit os plat et situé au-devant du genou dont il complète l'articulation. Convexe en avant et légèrement concave en arrière, cet os glisse sur les condyles de l'os du fémur. Son tissu est presque entièrement spongieux et recouvert d'une mince couche de tissu compacte. L'usage de la rotule est de défendre en avant l'articulation du genou. La rotule est, par sa position, exposée aux fractures et aux luxations : la réduction des luxations est assez facile.

ROTULE, mesure de pesanteur usitée chez les Juifs, dite aussi *Petite mine*, valait 96 drachmes et était la 150e partie du talent babylonien, et la 125e du talent de Moïse. Elle équivaut à 214 grammes.

ROTURE (du bas latin *ruptura*, défrichement, culture de la terre ?) : c'est la condition d'une personne qui n'était pas noble. Dans l'origine, on n'appelait *Roturiers* que ceux qui tenaient une terre *en roture*, c.-à-d. qui payaient au seigneur un cens ou redevance pour les terres qu'ils cultivaient; mais dans la suite on étendit ce nom à toutes les personnes qui ne jouissaient pas des privilèges de la noblesse.

ROUAGE, ensemble de *roues*. *Voy.* ROUE.

ROUAN (de *roux*). On désigne par cette épithète le cheval dont la robe est mêlée de bai-roux, de gris et de blanc.

ROUBAYEH, pièce d'or de Turquie, qui vaut un tiers de sequin, ou 2 fr. 90 c. 67 de notre monnaie.

ROUBB, monnaie d'argent de Turquie, qui vaut 10 paras ou 30 aspres, environ 45 cent. de France.

ROUBLE (du mot russe *roubith*, couper; parce que primitivement c'était un coupon levé sur le lingot), monnaie usitée en Russie comme monnaie réelle et comme monnaie de compte. — Comme monnaie réelle, le rouble est une pièce d'argent de 100 kopecks. Son poids est de 24 grammes, 01; la valeur du rouble de 1750 à 1762 est de 4 fr. 61 c.; depuis 1763, elle est de 4 fr. Les premiers roubles furent frappés en 1654 suivant les uns, ou en 1704 suivant les autres. — Il y a aussi des roubles d'or : le rouble d'or de 1756 vaut 5 fr. 02 c.; celui de 1799, 3 fr. 81 c. — Le *R. papier* vaut 3 fois 1/2 moins que le R. d'argent.

ROUCOU, ROUCOUYER, plante. *Voy.* ROCOU.

ROUDOU ou RODOUL, plante. *Voy.* REDOUL.

ROUE (du latin *rota*), machine simple, connue de tous, de forme plate et circulaire, mobile sur un axe qu'on nomme *pivot* ou *essieu*. Les roues sont en bois, en métal ou autre matière, selon l'usage auquel elles sont destinées; les unes sont pleines, les autres formées d'une circonférence dont les rayons vont aboutir à un centre appelé *moyeu* : on appelle *jantes* les pièces de bois courbes dont l'assemblage forme la circonférence de la roue. On distingue deux sortes de roues : les unes, roulant sur leur circonférence, emportent avec elles l'essieu sur lequel elles tournent dans une direction parallèle au plan qu'elles

parcourent : telles sont les roues des voitures, des manéges, etc.; les autres tournant sans se déplacer, soit autour d'un axe, comme dans les poulies, soit avec leur axe fixe au centre, dont les pivots se meuvent librement dans des trous servant d'appui, comme dans les montres et la plupart des machines : ces dernières reçoivent ou transmettent le mouvement à l'aide des *dents*, des *chevilles* ou des *vannes*, dont leur circonférence est munie. *Voy.* ENGRENAGE.

On nomme *Roue hydraulique* une roue mue par une eau courante, et destinée à transmettre le mouvement à un moulin, à une machine quelconque. Sa circonférence est garnie de patelles (*aubes*), ou de cavités (*auges*), de forme variable, qui, frappées par l'eau, font tourner la roue ainsi que son axe, lequel communique le mouvement au moyen d'engrenages.

Dans les Loteries, on appelle *Roue de fortune* le tambour en forme de roue où l'on enferme les numéros pour les tirer au sort, après les avoir mêlés en faisant tourner la roue.

Le *Supplice de la roue* consistait à coucher le criminel sur quatre soliveaux assemblés en X, les bras et les pieds assujettis par des cordes; à rompre à coups de barre les os des bras en deux endroits, ainsi que ceux des reins, des jambes et des cuisses, puis à exposer le corps ainsi disloqué autour d'une roue qu'on faisait tourner. — On attribue l'invention de cet affreux supplice à l'empereur romain Commode. Il fut infligé pour la première fois, en France, aux assassins du comte de Flandres, sous Louis le Gros; mais il ne fut établi légalement que sous François Ier : un édit du 4 février 1534 ordonna de l'appliquer aux voleurs de grand chemin et de maisons habitées. Il fut étendu aux assassins en 1547. Le supplice de la roue ne fut aboli qu'en 1789.

ROUELLE (diminutif de *roue*). Ce mot, qui n'est guère usité que dans l'Art culinaire, se dit de tranches coupées en rond, comme une *rouelle de citron*, une *rouelle de pomme*, etc. — *Rouelle de veau*, partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et qui se trouve ainsi de figure ronde.

ROUENNERIES, toiles communes de coton, peintes, rayées et à carreaux, qui servent à l'habillement des femmes, et où dominent certaines couleurs, telles que le rose, le violet, le lilas, mais plus ordinairement le rouge. Elles se fabriquent surtout à Rouen : d'où leur nom. — Cette industrie fut créée vers 1700 par un négociant de Rouen nommé Delarue; elle a pris rapidement une extension immense.

ROUÉS. Ce nom, donné d'abord à ceux qui subissaient le supplice de la roue, fut étendu, sous la Régence et sous Louis XV, à des libertins sans pudeur et sans foi, dignes de la *roue :* c'étaient pour la plupart des grands seigneurs, capables, pour arriver à leurs fins, de tous les crimes. Les principaux *Roués* de la Régence étaient les ducs de Richelieu, de Broglie, de Biron, de Brancas, Canillac, Nocé, etc.

ROUET (de *roue*), machine à roue qui sert à filer. On distingue : le *Rouet* dit *de la bonne femme*, connu de tout le monde : il se meut à l'aide du pied, et a deux fonctions bien distinctes : l'une de tordre l'étoupe de lin ou de chanvre, à mesure qu'elle sort des doigts de la fileuse, et l'autre de l'envider sur une bobine; — le *Rouet du cordier*, qui se compose d'une grande roue mise en mouvement par un manœuvre, laquelle tord la corde à mesure que le cordier lâche la filasse en marchant. *Voy.* CORDIER.

Les Arquebusiers donnaient autrefois le nom de *Rouet* à une petite roue d'acier qui, étant appliquée sur la platine de l'arquebuse et montée avec une clef, faisait feu en se débandant sur une pierre. Les arquebuses qui avaient ce mécanisme étaient dites *Arquebuses à rouet*, *Fusils à rouet*. *Voy.* FUSIL.

On nomme encore ainsi : 1° un assemblage circulaire, à queue d'aronde, de plusieurs plates-formes de bois de chêne, sur lequel on pose en retraite la première caisse de pierres ou de moellons à sec, pour fonder soit un puits, soit un bassin de fontaine; 2° une petite roue attachée sur l'arbre d'un moulin, et garnie de dents qui entrent dans les fuseaux de la lanterne pour faire tourner les meules.

ROUGE (du latin *ruber*), l'une des sept couleurs primitives et la moins réfrangible de toutes : elle est placée dans le prisme au-dessous de l'orangé. La teinture de garance, la rose de Provins, offrent un rouge pur. Le rouge est la couleur qui fatigue le plus les yeux, quand on est forcé de la regarder longtemps, comme cela arrive aux brodeurs, aux tisserands, etc.

*Rouge d'Andrinople*, préparation faite avec la garance, le rocou, le rouge de carthame, l'écarlate, le ponceau, que l'on obtient en précipitant le rouge du carthame tenu en dissolution par la potasse, la cochenille, le bois de Brésil. On l'applique le plus ordinairement sur le coton, à l'aide de mordants, tels que le chlorhydrate d'étain, l'alun, ou plutôt l'acétate d'alumine.

*Rouge d'Angleterre*, couleur d'une teinte plus vive et moins jaunâtre que l'ocre rouge foncé. Les peintres la préfèrent dans les draperies rouges, pour en faire les ombres, soit mélangée avec la laque, soit pure, suivant la teinte de la draperie. *Voy.* aussi ROUGES A POLIR.

*Rouge de Prusse* ou *Rouge de Hollande*, ocre jaune rendu rouge par le grillage.

*Rouge végétal*, fard préparé avec le rouge de carthame et le talc de Venise; il a le défaut de rendre la peau luisante.

*Rouge à polir*. On comprend sous ce nom le *rouge d'Angleterre*, le *brun-rouge* et le *rouge de colcothar*, employés en poudre pour polir l'acier, les autres métaux et même les pierres fines : ce sont des peroxydes de fer dont quelques-uns sont naturels, mais qui sont obtenus presque tous par la calcination et le lavage du sulfate de fer.

*Fièvre rouge*. *Voy.* SCARLATINE.

ROUGE-GORGE, *Rubecula*, joli petit oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres et du genre Rubiette. Son plumage est d'un gris-brun olivâtre en dessus, blanc en dessous, avec la gorge, la poitrine et le front d'un roux ardent. Cet oiseau est répandu dans toute l'Europe : il abonde dans presque toutes nos grandes forêts, et n'émigre que très-tard; souvent même il reste dans nos campagnes pendant tout l'hiver, et se rapproche alors des habitations. C'est un des oiseaux les plus familiers et les plus faciles à apprivoiser. Il niche dans les bois près de terre, et, pendant toute la durée de l'incubation, le mâle égaye la femelle par son ramage doux et modulé. Sa chair est très-délicate en automne.

ROUGEOLE (de *rouge*), phlegmasie cutanée précédée et accompagnée de fièvre, de coryza, d'angine, de larmoiement et de toux, a pour caractères : de petites taches un peu rouges, un peu proéminentes, semblables à des morsures de puce, qui paraissent du 3e au 5e jour de l'invasion de la fièvre, et se montrent d'abord à la face, puis au cou, au thorax, aux membres supérieurs, à l'abdomen et aux membres inférieurs. Cette maladie, qui éclate surtout dans les premières années de la vie, dure de 7 à 8 jours. Les taches disparaissent dans l'ordre de leur éruption, et sont suivies de la desquamation de l'épiderme. La rougeole, peu grave par elle-même, est accompagnée d'une inflammation des bronches, qui n'est pas sans danger : aussi doit-on, dans le traitement, s'attacher à prévenir ou à combattre cette complication. La rougeole est ordinairement le résultat d'une contagion; souvent aussi, elle règne épidémiquement. Cette maladie n'attaque guère qu'une seule fois.

Le traitement est le plus souvent expectant : il consiste, dans les cas ordinaires, à observer une diète sévère, à se préserver de tout refroidissement, et à prendre des boissons tièdes et légèrement diaphoréti-

ques (infusions de bourrache ou de fleurs pectorales sucrées ou miellées; loochs ou potions gommeuses).

*Rougeole boutonneuse. Voy.* ROSÉOLE.

ROUGEOT, nom vulgaire du Canard *Milouin.*

ROUGE-QUEUE, *Ruticilla, Tithys,* petit oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres et du genre Rubiette, habite l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique : plumage d'un cendré bleuâtre en dessus; joues, gorge et poitrine d'un noir profond, miroir blanc sur l'aile, queue d'un roux ardent. Cet oiseau a presque toutes les habitudes du Rossignol de muraille : il habite comme lui dans les endroits rocailleux, aux environs des masures et des vieux châteaux, niche dans un trou de muraille ou d'arbre, et pond jusqu'à six œufs d'un blanc pur et luisant. Il nous quitte en automne pour revenir au printemps. Le Rouge-queue s'apprivoise difficilement.

ROUGET, nom vulgaire que l'on donne à plusieurs poissons *rouges* que l'on pêche dans l'Océan et la Méditerranée, et que l'on apporte dans nos marchés : ils appartiennent à quatre ou cinq genres différents. A Paris, on donne surtout ce nom au *Trigle* (*Voy.* ce mot), et dans le Midi au *Surmulet,* ainsi qu'à un autre poisson du genre Mulle qui habite la Méditerranée, et se montre, mais rarement, jusque dans la Manche. Le corps de ce dernier est d'un rouge vif qui présente plusieurs changements lorsque le poisson meurt; sa chair est délicate. Les Romains, qui l'appelaient *Mullus,* avaient pour ce poisson une passion telle qu'ils payaient à des prix exorbitants ceux qui dépassaient la taille ordinaire.

ROUILLE (du latin *rubigo*, rouille, ou, selon d'autres, de *rodicula*, de *rodere*, ronger). Cette poudre fine, de couleur rouge plus ou moins foncée, dont se couvre promptement le fer lorsqu'il reste exposé à l'action de l'air humide, est pour les Chimistes un peroxyde de fer hydraté (*V.* FER et OXYDE). — On a étendu le nom de *Rouille* à plusieurs autres oxydes de métaux : la *R. de cuivre* est le Vert-de-Gris; la *R. de plomb,* le Blanc de plomb.

Les Agronomes nomment aussi *Rouille* une maladie qui attaque plusieurs végétaux, et entre autres le froment, le seigle, les rosiers, les poiriers. Elle se manifeste par des plaques d'un jaune plus ou moins vif, qui ne sont que de petites plantes cryptogames de la famille des Urédinées (l'*Uredo rubigo vera*).

ROUISSAGE, macération que l'on fait subir aux matières textiles, telles que le lin, le chanvre, etc., pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse d'avec la tige ligneuse qu'elle recouvre. Le procédé le plus ordinaire et le plus ancien consiste à déposer ces matières, pendant un temps plus ou moins long, dans une eau stagnante ou dans une eau courante, où la fermentation suffit pour désagréger le tissu cellulaire qui unit ensemble les diverses parties de l'écorce : le lieu où s'opère le rouissage s'appelle *routoir.* Les *routoirs* à eau stagnante étant un foyer d'infection et d'insalubrité pour les habitations voisines, et le rouissage ne s'opérant que très-lentement dans les routoirs à eau courante, on a imaginé divers procédés pour remédier à ces inconvénients : 1° on plonge la plante textile dans des cuves remplies d'eau tiède à 33° environ, ce qui en détermine promptement la fermentation; le rouissage est à son terme quand la fermentation a complétement cessé; 2° on met la plante dans une cuve où l'on fait arriver, entre les tiges, de la vapeur qui s'y condense et les désagrége; un trop-plein enlève l'excès de liquide, et donne lieu à un lavage continu; à la sortie des cuves, les tiges sont soumises à la pression de cylindres qui hâtent la dessiccation, puis elles achèvent de sécher dans une étuve; 3° on plonge la plante textile dans une lessive de carbonate de soude, puis dans une eau aiguisée d'acide sulfurique : les fibres alors se séparent parfaitement; le blanchiment s'opère au moyen du chlore. La filasse obtenue par ce dernier procédé offre la blancheur du coton; mais elle n'a plus la force et la résistance des lins préparés par les autres procédés.

ROULADE, agrément de chant, formé, dans le chant, par le passage de plusieurs notes sur une même syllabe. C'est une suite de notes rapides destinées à faire ressortir la flexibilité ou la pureté du gosier du chanteur. Ce mot vient de ce que la voix semble *rouler* en passant légèrement d'un son à l'autre. Les roulades se placent ordinairement dans les points d'orgue. Elles exigent une grande légèreté de voix. En français, il n'y a guère que les lettres *a* et *o* qui puissent supporter la roulade.

ROULAGE, mode de transport des marchandises d'une ville dans une autre sur des voitures traînées par des chevaux. Il peut être *ordinaire* ou *accéléré.* En France, le *R. ordinaire* est généralement exercé au moyen de chevaux de labour; sa vitesse moyenne est de 35 à 40 kilomètres par jour; le *R. accéléré* se sert généralement d'un attelage de 4 chevaux; il relaye en route et peut faire jusqu'à 80 kilomètres par jour; son prix est à peu près double de celui du premier. — L'industrie du roulage, ainsi que celle des postes, a beaucoup perdu de son importance depuis l'introduction des chemins de fer.

Des règlements d'administration publique régissent ce mode de transport, et déterminent la largeur obligée des jantes des voitures. Pendant longtemps, les règlements avaient aussi fixé la limite du poids que pouvaient porter les voitures des rouliers : une loi du 31 mai 1851, complétée par un règlement du 10 août 1852, a abrogé ces dernières dispositions.

ROULEAU, cylindre de bois, de pierre, de métal, etc., servant à divers usages. On se sert du rouleau pour mouvoir les plus pesants fardeaux et pour les conduire d'un lieu à un autre : on le place alors sous les corps qu'il s'agit de déplacer. On se sert de rouleaux très-pesants pour niveler le terrain et écraser les cailloux sur la route; pour aplanir les gazons, ou pour briser les mottes, lorsque la terre est sèche : cette dernière opération, qui est le *roulage*, doit être suivie immédiatement du *hersage.* — En Typographie, on appelle *Rouleau* un cylindre de bois ou de fonte recouvert d'une enveloppe molle (faite de colle forte et de mélasse), sur lequel on applique l'encre d'imprimerie pour la distribuer sur les formes.

En Architecture, *Rouleau* se dit pour *Enroulement.*

Dans le commerce des Tissus, on appelle *Rouleau* le ruban de fil, soit uni, soit croisé.

ROULEAU, *Tortrix*, genre de Reptiles ophidiens, de la famille des Serpents vrais non venimeux. Les Rouleaux sont des serpents de l'Inde et de l'Amérique du Sud, voisins des Boas. Ils ont le corps cylindrique, allongé; la peau couverte d'écailles semblables entre elles, hexagonales en dessus; la bouche petite, la queue extrêmement courte. Les principales espèces sont le *Rouleau scytale,* le *R. maculé,* le *R. de Botta*, le *Serpent corail.*

Coquillage plus connu sous le nom de *Volute.*

ROULEMENT. Le roulement s'exécute, sur le tambour ou sur la timbale, par le mouvement alternatif de deux baguettes et en frappant deux coups avec chacune; il peut aller en montant ou en descendant. Il produit un grand effet dans les orchestres et les symphonies. — A l'Armée, on appelle spécialement *roulement* une batterie de caisse formée par un ou plusieurs tambours que l'on bat continuellement à coups égaux et pressés, pour ordonner de reprendre son rang, de se préparer à une manœuvre, de faire halte, etc.

ROULETTE. Ce mot, qui au propre désigne ces petites roues de bois dur ou de métal qui tournent dans tous les sens, et qui servent à faire rouler une table, un lit, un fauteuil, etc., a été appliqué dans l'Industrie à plusieurs appareils de forme analogue. On nomme ainsi : 1° une partie importante du métier à bas qu'on appelle aussi *curseur*; 2° de petites

roues en cuir recouvertes de drap fin dans leur circonférence convexe, montées sur des manches de fer et à fourchette, dont on se sert dans l'art d'imprimer des gravures sur la faïence et la porcelaine; 3° une petite roue en cuivre gravée en relief sur sa partie cylindrique, et montée sur un manche en fer et à fourchette, qui sert aux relieurs pour fixer l'or sur le bord des livres. — En Géométrie, on nomme *Roulette* la Cycloïde. *Voy.* ce mot.

ROULETTE, jeu de hasard inventé au siècle dernier. La roulette est proprement un cylindre de 60 centimètres de diamètre environ, au centre duquel est suspendu un plateau mobile, et dont les bords sont garnis de petites cases numérotées. Ce cylindre est placé au milieu d'un tapis vert divisé lui-même en autant de compartiments que les bords du cylindre, sur lesquels les joueurs placent leurs pontes. Le banquier fait tourner le plateau, et y lance une petite bille d'ivoire qui, après avoir décrit plusieurs tours, va se loger dans une des cases numérotées, dont le numéro est le gagnant. Les combinaisons de ce jeu sont encore compliquées par les deux couleurs *rouge* et *noire* de chaque numéro. Elles ont été calculées de manière qu'à tous les coups le joueur a 18 chances seulement, tandis que le banquier en a 20. — Ce jeu, l'un des plus dangereux pour les joueurs, fut établi dans les maisons de jeu sous la lieutenance de police de M. de Sartine : il a été supprimé en France en 1838; mais il se joue encore dans toutes les maisons de jeu d'Allemagne et d'Italie.

ROULETTE, *Rotella*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches de la famille des Turbinacés, à coquille en forme de roue, à spire très-basse subconoïde. Le type du genre est le *Rotella lineolata*, ou *Trochus vestiarius*, de couleur rose ou incarnat : il se trouve dans la Méditerranée.

ROULEURS, famille de Lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les ailes sont roulées autour du corps, ou très-inclinées dans l'état d'inaction.

ROULIER. *Voy.* ROULAGE.

ROULIS (de *rouler*), oscillation d'un bâtiment dans le sens de sa largeur, penchant tantôt sur tribord, tantôt sur bâbord; on l'oppose au *tangage*, qui a lieu dans le sens de la longueur, de poupe en proue. Le roulis est occasionné par les lames qui battent les flancs d'un navire; il diffère suivant les formes et l'arrimage des bâtiments. Lorsque le roulis est fort, il est difficile aux hommes qui n'ont point l'habitude de la mer de rester en équilibre sans le secours de quelque point d'appui. Le roulis est, avec le tangage, la principale cause du mal de mer.

ROULOUL, *Rollulus*, *Cryptonyx* (du grec *kryptô*, caché, et *onyx*, ongle), genre de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Tétras, établi pour un joli oiseau des Indes orientales, le *Rouloul de Malacca* (*Cryptonyx coronata*), voisin de la Perdrix et du Faisan, et qui ne diffère de ce dernier que par l'absence d'ongle au doigt postérieur ou pouce, d'où son nom générique : bec fort, épais, nu à sa base; tarses courts, robustes, scutellés, lisses; ailes concaves, queue courte, arrondie au bout et penchée; plumage d'un vert sombre sur le dos, au croupion et à la queue, et d'un violet foncé sur la poitrine et le ventre; les joues et le cou sont noirs, et sur la tête se dresse une huppe noire et rouge, se dirigeant en arrière. Cet oiseau est d'un naturel défiant et farouche; il ne peut supporter la captivité. Une autre espèce, le *Rouloul Dussumier*, a le plumage extrêmement noir à reflets bronzés.

ROULURE, maladie des arbres qui s'annonce par la séparation d'une ou de plusieurs de leurs couches ligneuses qui se roulent sur elles-mêmes.

ROUPIE, monnaie des Indes orientales, de valeur variable. Il y a des roupies d'or et d'argent. La *Roupie d'or du Mogol* vaut 38 fr. 72 c. de notre monnaie; la *Demi-roupie*, 19 fr. 36 c.; le *Quart*, 9 fr. 68 c. La *R. d'argent du Mogol* vaut 2 fr. 42 c.; la *R. de Madras*, d'argent, 2 fr. 40 c.; la *R. d'Arcate*, d'argent, 2 fr. 36 c.; la *R. de Pondichéry*, d'argent, 2 fr. 42 c.; la *R. du Bengale*, d'argent, 2 fr. 57 c. La *R. de Perse*, d'or, vaut 36 fr. 75 c.; la *demi-roupie*, 18 fr. 57 c. 50; la *double R. de* 5 *abassis*, d'argent, de Perse, vaut 4 fr. 90 c.; la *R. de* 2 *abassis et demi*, d'argent, vaut 2 fr. 45 c.

ROURE, espèce de Chêne. *Voy.* ROUVRE.

ROUSSELET, sorte de Poire d'été, qui a la peau roussâtre, et qui est d'un parfum agréable. On distingue le *Rousselet hâtif*, le *R. de Reims*, le *Petit rousselet*, le *Gros rousselet* et le *R. d'hiver*.

ROUSSELETTE, ROUSSELINE, noms vulgaires de deux sortes d'*Alouettes*, tirés de leur couleur.

ROUSSEROLLE, *Arundinaceus*, *Salicaria*, vulgairement *Fauvette riveraine* et *Rossignol de rivière*, genre de Passereaux dentirostres, de la famille des Sylviadées ou Bec-Fins et de la section des Fauvettes, renferme des oiseaux à tête déprimée, avec le front aigu; ailes courtes, queue longue, pouce pourvu d'un ongle fort; ils se rapprochent du Merle par la taille et la forme du bec. Ils vivent sur le bord des étangs et des rivières, nichent parmi les joncs et se nourrissent exclusivement de mouches, d'insectes et de vers; leur chant n'est ni aussi doux ni aussi cadencé que celui des vraies Fauvettes. Ce genre compte un assez grand nombre d'espèces, dont trois habitent l'Europe. Ce sont : la *Rousserolle commune* (*Sylvia turdoïdes*), qui a la taille du Merle mauve : elle est d'un brun roussâtre par-dessus, blanchâtre en dessous; la *R. effarvatte* (*S. arundinacea*), un peu plus petite que la précédente, et la *R. verderolle* (*S. palustris*), dont les parties supérieures ont une teinte verdâtre.

ROUSSETTE, *Pteropus*, genre de Mammifères carnassiers, de la famille des Cheiroptères, renferme les plus grandes Chauves-souris connues (il en est qui ont plus de 12 décimètres d'envergure) : elles sont toutes étrangères à l'Europe, et habitent les îles de la Sonde, l'Océanie, Madagascar, l'Afrique australe. Elles sont caractérisées par la forme de leurs molaires, dont la couronne est plate, et par la conformation de leur doigt indicateur, qui se compose toujours de trois phalanges et se termine par un ongle comme le pouce. Les Roussettes ont la tête longue, le museau pointu, la langue rude, les narines sans appendice membraneux, les oreilles petites et sans oreillons, la queue presque nulle. Elles manquent de membrane interfémorale, la peau ne s'étendant pas chez elles entre les cuisses, comme dans d'autres genres. Leur pelage est noir avec un reflet *roussâtre* : d'où leur nom. Les indigènes trouvent leur chair bonne à manger, quoiqu'elle exhale une odeur forte et désagréable. Ces Chauves-souris se cachent l'été sur les arbres, l'hiver dans les fentes de rochers, et sont susceptibles d'être apprivoisées : on en élève quelquefois dans les basses-cours. Le genre Roussette ne compte pas moins de 38 espèces, les unes sans queue apparente, telles que la *R. comestible* (*Pt. edulis*), des îles de la Sonde, et la *R. commune* (*Pt. vulgaris*), le *Chien-volant* de Daubenton, qui se trouve à l'Ile-de-France et à Madagascar : on les mange toutes deux; les autres à queue apparente, comme la *R. paillée* (*Pt. stramineus*), de couleur jaune paille; la *R. hottentote* (*Pt. hottentotus*), de très-petite taille, etc.

*Roussette* est aussi le nom vulgaire du *Bruant commun*, du *Br. des roseaux* et de la *Fauvette des bois*.

ROUSSETTE, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens, tribu des Squales, renferme des espèces à museau court et obtus, à narines percées près de la bouche et contournées en un sillon qui règne jusqu'au bord de la lèvre; pourvues d'évents et d'une nageoire anale; dorsales en arrière, caudale allongée, non fourchue et tronquée au bout;

les ouvertures branchiales sont situées en partie sous les pectorales. La peau des Roussettes est hérissée d'une multitude de petits tubercules pierreux, et devient très-rude par la dessiccation : elle prend alors le nom de *Peau de chagrin* ou de *Peau de chien*, et est employée dans l'industrie pour polir les corps durs, tels que l'ivoire : teinte en vert et polie, elle prend le nom de *Galuchat* (*Voy.* ce mot). Nos mers nourrissent deux grandes espèces de ce poisson : le *Rochier*, et la *Grande Roussette*, vulgairement *Chien de mer*, de près d'un mètre de long.

ROUSSEUR (TACHES DE). *Voy.* ÉPHÉLIDES.

ROUSSIER, minerai de fer limoneux et sablonneux de couleur *rousse*, qui se trouve en rognons irréguliers dans le grès supérieur des plateaux élevés du bassin de Paris, notamment aux environs de Pontoise, ce qui lui a valu le nom de *R. de Pontoise.*

ROUSSIN (de l'allemand *Ross*, cheval). Ce mot désigne proprement un cheval entier de race commune, épais et entre deux tailles, en usage pour le service des charrues et des charrettes.— Par dérision, on désigne l'âne sous le nom de *Roussin d'Arcadie.*

ROUTE (dérivé par les uns du latin *rota*, roue, par les autres de *rupta*, terre défrichée), grande voie de communication destinée à relier entre elles les principales localités d'un pays. En France, on distingue des *R. impériales* qui traversent plusieurs départements et qui sont établies et entretenues aux frais de l'État : on les subdivise en routes de 1re, de 2e et de 3e classe; des *R. départementales*, qui relient entre elles les principales localités d'un département et sont à la charge du département; des *R.* ou *Chemins de grande vicinalité*, entretenues concurremment par les ressources des départements et des communes; les *Chemins communaux* ou *vicinaux*, qui vont de commune à commune et qui sont entretenus aux frais des communes. *Voy.* CHEMIN.

Les routes et chemins classés en France présentent les développements suivants : Routes impériales, 8,628 lieues ou 34,512 kilom.; Routes départementales, 9,232 lieues ou 36,928 kilom.; Chemins de grande vicinalité, 10,094 lieues ou 40,376 kilom. Les unes sont en pavé, les autres en empierrement, c.-à-d. en pierres cassées : les routes empierrées d'après le système de Mac Adam (*Voy.* MACADAM) sont plus commodes pour le tirage : aussi les substitue-t-on généralement aujourd'hui aux routes pavées. La construction et l'entretien des routes appartiennent à l'administration des *Ponts-et-Chaussées. Voy.* ce mot.

Les plus anciennes routes dont parle l'histoire sont celles dont Sémiramis sillonna toute l'étendue de son empire. Suivant Isidore de Séville, les Carthaginois sont les premiers qui aient pavé leurs routes. Après eux, les Romains construisirent par tout leur empire ces admirables voies militaires dont il reste encore de nombreux vestiges (*Voy.* VOIES ROMAINES). En France, l'origine de nos grandes routes remonte à Brunehaut, qui fit réparer en Austrasie et en Bourgogne les chaussées romaines, et à Philippe-Auguste, qui ouvrit de nouvelles routes. Napoléon donna une grande impulsion à la construction des routes : on lui doit celle du Simplon. En 1590, Henri IV fit planter des arbres le long des chemins royaux : de nos jours, les ingénieurs sont divisés sur l'utilité de ces plantations. Au XVIIIe siècle, le ministre Trudaine fit placer des bornes le long des routes de mille en mille toises : aujourd'hui, ces bornes sont placées de kilomètre en kilomètre.

ROUTIER (de *route*). On appelle ainsi, dans la Marine, un grand livre in-folio contenant des cartes marines, des vues de côtes ou de terres, et des instructions sur les écueils, sur les routes à suivre, les passages à éviter par les bâtiments dans leurs navigations. Il y a un routier pour chaque mer importante, et pour chacune des grandes lignes de navigation.

On appelle *Carte routière*, une carte de géographie où les routes sont marquées avec un soin particulier et qui sert de guide aux voyageurs. La plus récente carte routière de la France est la *Carte des Postes de l'Empire français* de L. Sagansan.

*Routiers*, bandes armées du moyen âge. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROUTOIR. *Voy.* ROUISSAGE.

ROUVERIN, nom donné, en Métallurgie, à une sorte de fer mou et assez tenace, d'une couleur foncée et sans éclat, qui contient du soufre et du cuivre. Les fers rouverins se traitent assez bien à froid, mais se soudent difficilement et sont cassants à chaud. On les emploie pour la fabrication des gros objets, tels que rails et barreaux de grille.

ROUVET, nom vulgaire de l'*Osyris blanc.*

ROUVRE, *Quercus robur*, espèce du genre Chêne, l'une des plus belles et des plus répandues dans nos forêts. Sa tige, rarement droite, atteint néanmoins 20 et même 30 mètres; son bois est extrêmement dur, élastique, presque incorruptible et un des plus pesants. Ses feuilles tombent après l'hiver; elles sont ovales, oblongues, d'un vert foncé, souvent velues, à dentelures aiguës, presque régulièrement opposées. Les glands, assez gros, courts, solitaires, sont assis sur les branches : d'où le nom de *Chêne à glands sessiles* qu'on lui donne quelquefois. Cet arbre croît très-lentement et vit plusieurs siècles.

Le *Rouvre des Corroyeurs* ou *des Cordonniers* est le Fustet, espèce de Sumac, qui teint le cuir en noir.

ROUX-VIEUX, gale rebelle qui, chez le cheval, le mulet, l'âne, occupe les plis que forme la peau sur la partie supérieure de l'encolure, sous la crinière. Cette maladie est contagieuse comme la gale et se traite comme elle. Son nom vient de la teinte *rousse* que prennent les poils et la peau dans la partie affectée.

ROYAL (sous-entendu *Écu*), monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et ses successeurs, et ainsi appelée parce que le roi y était représenté vêtu de ses habits royaux. Il y avait le *Petit royal*, qui valait 13 sous 9 deniers de l'époque, environ 10 fr. 74 c. de notre monnaie; et le *Grand* ou *Gros royal*, qui valait le double : on nommait aussi ce dernier *Cadière.*

ROYALE ou IMPÉRIALE, moustache ou bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure.

Ce mot se dit encore de plusieurs variétés de pêches, de poires, de prunes, etc. de qualité supérieure.

ROYAUTÉ. *Voy.* ROI et MONARCHIE.

ROYOC, espèce de Morinde. *Voy.* MORINDE.

RUBACE ou RUBICELLE, espèce de Rubis de couleur claire. On a appelé de ce nom tantôt une topaze du Brésil ayant pris par l'action du feu la couleur rougeâtre du Spinelle rubis, tantôt une variété rouge jaunâtre du vrai Spinelle. — On distingue la *Rubace* de la *Rubasse*, qui est une variété de Quartz coloré en rouge d'une manière inégale.

RUBAN (dérivé par Roquefort du latin *rubeus*, rouge, parce que ce mot, qui ne se disait d'abord que des rubans rouges, aurait été étendu par la suite à toute espèce de rubans). Les rubans, dont tout le monde connaît les usages multipliés, peuvent être en soie, en filoselle, en fil, en coton, en laine, etc. — On distingue la *Petite Rubannerie*, qui comprend les rubans de fil, de laine, de coton, de filoselle; et la *Grande Rubannerie*, qui ne comprend que le ruban de soie, et celui où l'or et l'argent se mélangent à la soie. On fait des rubans de toute largeur, depuis le ruban de deux lignes, connu sous le nom de *faveur*, jusqu'aux larges ceintures et cordons d'ordre. Après le tissage, qui se fait sur des métiers à haute et à basse lisse, les rubans sont soumis à diverses préparations (découpage, cylindrage, moirage, gaufrage, impression), qui leur donnent ce lustre et cette apparence attrayante qui les font rechercher.

La France a presque le monopole de cette industrie : les rubans de soie, d'or, d'argent, consacrés a l'ornement des coiffures et des vêtements de femmes,

se fabriquent surtout à Lyon, à Saint-Étienne et à Saint-Chamond. Ceux de filoselle ou de bourre de soie, nommés *padous* (*Voy.* ce mot), employés surtout par les tailleurs, les couturières, etc., se font à Lyon et à Saint-Étienne. Les rubans de fil, unis ou croisés, dits *rouleaux*, viennent de la Normandie, de la Hollande et de la Flandre. Les rubans grossiers de fil roux, nommés *chevillières rousses*, se font surtout en Auvergne. Les rubans de laine, souvent nommés *galons*, se fabriquent principalement en Picardie; ils servent aux tapissiers, fripiers, selliers, etc. Les exportations de la rubannerie de soie sont environ 60 fois plus considérables que celles de toute la rubannerie de fil, de coton et de fleuret ensemble : leur valeur dépasse annuellement 40 millions.

L'origine de l'industrie des rubans remonte au moins au XIVe siècle. Les fabricants de rubans formaient une corporation dont les premiers statuts datent de 1403, sous Charles VI. Cette corporation fut réorganisée par un arrêt du 3 avril 1666. On appelait ces fabricants *Tissutiers-rubaniers* ou *Ouvriers de la petite navette*, pour les distinguer des marchands ouvriers en drap d'argent, d'or et de soie. L'application du métier à la Jacquard à la fabrication des rubans a fait prendre à cette industrie un essor prodigieux depuis le commencement du siècle.

En Architecture, on donne le nom de *Ruban* à tout ornement fait à l'imitation d'un ruban qui s'enroulerait sans fin sur une baguette.

Dans le Blason, c'est le nom d'une bande très-étroite.

En Botanique, on nomme *Ruban* : 1° une bande qui s'observe sur les feuilles de certaines fleurs; 2° une espèce de Jacinthe. — On appelle *Ruban d'eau*, une plante aquatique dite aussi *Rubanier* (*Voy.* ce mot); *R. panaché*, une variété du Roseau cultivé.

En Conchyliologie, on nomme *Ruban* toute bande étroite que l'on distingue sur la superficie d'une coquille. — On appelle vulgairement *Ruban de Nassau*, une coquille du genre Sabot; *R. rayé*, le Buccin tonne; *R. terrestre commun*, *Grand ruban* ou *R. plat*, diverses espèces d'Hélicelles.

RUBANIER, *Sparganium*, genre de la famille des Typhacées, se compose de plantes aquatiques à feuilles longues et minces en forme de *ruban*, très-communes sur les bords des rivières, des étangs et dans les marais : fleurs monoïques; les mâles placées au-dessus des femelles; les unes et les autres réunies en paquets globuleux et distants; périgone à 3 folioles; 3 étamines à filets distincts; le fruit est un assemblage de petits drupes secs, aigus, sessiles, renfermant chacun une semence osseuse. Les principales espèces sont : le *Rubanier droit* ou *Ruban d'eau* (*Sparganium erectum*); le *R. simple* (*Sp. simplex*), et le *R. flottant* (*Sp. natans*). Les feuilles de ces plantes ont été autrefois employées en médecine comme astringentes, et leurs racines ont passé pour sudorifiques. Dans quelques cantons, on coupe les feuilles vers le milieu de l'été pour en faire de la litière, pour emballer les objets fragiles, pour couvrir les chaumières, rembourrer les chaises, les paillassons, etc. Les tiges opposent une sorte de barrière aux eaux : elles en diminuent la rapidité, et servent d'asile aux poissons pour déposer leur frai. Les Rubaniers contribuent à la formation de la tourbe et à l'élévation du sol des marais.

RUBASSE, quartz coloré en rouge. *Voy.* RUBACE.

RUBECULA, nom scientifique du *Rouge-gorge*.

RUBÉFIANT, qui produit la rougeur. On donne ce nom à tous les moyens à l'aide desquels on détermine la rubéfaction de la peau, aux emplâtres de poix de Bourgogne, aux sinapismes, etc. Les frictions et la chaleur sont aussi des moyens rubéfiants.

RUBELLE (du latin *rubeus*, rouge), variété de Vigne à feuilles rouges et à raisin noir.

RUBÉOLE, *Rubeola*, synonyme de *Crucianelle*.

RUBIA, nom scientifique du genre *Garance*.

RUBIACÉES (du genre type *Rubia*, Garance), famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes, renferme des arbres, des arbrisseaux, rarement des herbes, à tige et à rameaux plans, souvent tétragones, à nœuds articulés; à feuilles opposées ou plus rarement verticillées, simples, entières, pétiolées ou parfois sessiles, avec stipules variées; à fleurs ordinairement parfaites et régulières, disposées en cymes ou en grappes axillaires ou terminales : calice à tube soudé avec l'ovaire, de forme variable, à limbe supérieur, tubuleux ou divisé, persistant ou caduc; à limbe entier ou partagé en 4 ou 5 lobes plus ou moins profonds; corolle insérée au sommet du tube du calice, gamopétale, infundibuliforme, campanulée, plus rarement rotacée, à 4 ou 5 lobes, à préfloraison valvaire ou imbriquée et tordue; étamines insérées au tube de la corolle, égales en nombre aux divisions de la corolle et alternes avec elles; anthères introrses; ovaire infère, composé de feuilles carpellaires, à disque charnu, varié, présentant 2, 4, 5 ou un plus grand nombre de loges, qui contiennent chacune un ou plusieurs ovules; style simple, terminé par un stigmate qui offre autant de loges que l'ovaire; fruit très-variable, tantôt composé de deux petites coques monospermes et indéhiscentes, tantôt charnu et contenant deux noyaux monospermes; dans certains genres : capsule à deux ou à un plus grand nombre de loges, s'ouvrant en autant de valves, ou fruit charnu et indéhiscent.

La famille des Rubiacées renferme plus de 2,000 espèces, originaires pour la plupart des régions intertropicales. Un grand nombre sont précieuses comme plantes tinctoriales, par exemple, la *Garance* (*Rubia tinctorum*), et l'*Aspérule* (*Asperula tinctoria*); comme plantes médicinales (*Quinquina*, *Ipécacuanha*, etc.), ou comme propres à d'autres usages (le *Bois de fer*, le *Caille-lait*, le *Café*)

On divise cette famille en deux grandes sections : 1° les *Cofféacées* (loges à 1 ou 2 ovules), comprenant 8 tribus : *Operculariées*, *Galiées*, *Anthospermées*, *Spermacocées*, *Psychotriées*, *Pœderiées*, *Guettardées*, *Cordiérées*; 2° les *Cinchonacées* (loges à plusieurs ovules), formant 5 tribus : *Hameliées*, *Isertiées*, *Hédyotidées*, *Cinchonées* et *Gardéniées*.

RUBICAN, se dit de tout cheval noir, bai ou alézan, dont la robe est semée çà et là de poils blancs.

RUBICELLE. *Voy.* RUBACE.

RUBIETTE (diminutif de *rubeus*, rouge), *Erythacus*, genre de petits oiseaux de la famille des Becs-fins ou Sylviadées, qui ont beaucoup d'analogie avec les Merles, les Traquets et les Fauvettes : ils sont ainsi nommés parce que la plupart des espèces ont certaines parties de leur plumage *rouge* ou d'un roux ardent : bec fin, droit, peu allongé; tarses longs, minces; queue ample, élargie au bout. — Quelques-uns en font une section qui comprend les genres *Rouge-gorge*, *Rouge-queue*, *Gorge-bleue* et *Calliope*.

RUBINE, nom donné autrefois en Chimie et en Minéralogie à plusieurs sulfures métalliques, natifs ou artificiels, à cause de leur couleur rouge. La *Rubine d'arsenic* est le Réalgar; la *R. d'argent*, l'Argent rouge; la *R. blende*, le Sulfure de zinc rouge; la *R. d'antimoine*, le Sulfure d'antimoine, dissous par fusion dans du protoxyde d'antimoine.

RUBIS (du latin *rubeus*, rouge). Les Joailliers donnent ce nom à plusieurs pierres précieuses, plus ou moins transparentes, de composition différente, mais pour la plupart d'un rouge plus ou moins vif.

La plus recherchée est le *Rubis spinelle*, pierre essentiellement composée d'alumine et de magnésie, très-dure, rayant tous les minéraux à l'exception du diamant et du corindon; c'est le seul vrai rubis. On en distingue 3 variétés : le *R. spinelle ponceau*, d'un beau rouge légèrement orangé; le *R. balais*, d'un rouge rose, et le *R. couleur de vinaigre*. Cette pierre est très-rare et toujours d'un petit volume : elle ne se

trouve que dans l'Inde, surtout dans l'île de Ceylan; c'est la pierre précieuse la plus chère après le diamant : elle vaut environ 240 fr. le karat (21 centigr.). MM. Ebelmen et de Senarmont ont récemment réussi à en produire des parcelles de toutes pieces.

Le *Rubis oriental* est un Corindon vitreux d'un rouge cochenille et d'une grande dureté; le *R. du Brésil* est une variété de Topaze de couleur rose; le *R. de Hongrie*, un Grenat rouge violacé; le *R. de Bohême*, un Grenat rouge de feu; le *R. occidental* ou *Pseudo-rubis*, un Quartz hyalin rose ou rouge; le *R. de Sibérie*, une Tourmaline rouge-cramoisi.

Par abus, on a étendu le nom de *Rubis* à des pierres précieuses qui cependant n'ont aucune teinte rouge : on appelle *R. blanc*, le Corindon hyalin incolore; *R. topaze*, le Corindon vitreux jaune et rouge; *R. saphir*, celui qui est rouge et bleu; *R. vert*, l'Émeraude.

*Rubis d'arsenic* : c'est un des noms du *Réalgar*.

RUBRIQUE (du latin *rubrica*, fait de *ruber*, rouge). Ce mot désigne proprement une espèce de terre ou d'encre rouge, dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang et pour faire des emplâtres siccatifs, ainsi qu'une craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois à équarrir.

Chez les Romains, on désignait quelquefois sous le nom de *Rubrica* le droit civil, parce que dans les manuscrits les titres des lois étaient écrits en encre rouge. Lorsque l'imprimerie fut inventée, il fut longtemps d'usage d'imprimer en rouge tout ou partie des titres des ouvrages, et par suite on donna le nom de *rubrique*, non-seulement à ces titres, mais en général à toutes les lettres rouges contenues dans un livre. De plus, le nom de l'endroit où le livre était publié étant ordinairement imprimé en rouge, ce mot servit aussi à désigner le lieu, vrai ou faux, de la publication d'un ouvrage : beaucoup de livres imprimés en France au XVIIe et au XVIIIe siècle portent la rubrique de Genève, de la Haye ou de Londres. — Par extension, *Rubrique* s'est dit, dans les journaux, du titre qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue, ou d'où l'on suppose qu'elle vient; ainsi on dit : ce fait est sous la rubrique de Londres, de Vienne, etc.

En Liturgie, *Rubrique* se dit de certaines règles qui sont au commencement du Bréviaire et du Missel, et qui enseignent la manière dont il faut dire ou faire l'office divin. On distingue des *Rubriques générales*, des *R. particulières*, des *R. pour la communion, pour la confirmation, pour le baptême*, etc. Le Bréviaire et le Missel romain contiennent des rubriques pour les matines, les laudes, les translations, les béatifications, les commémorations, etc.

RUBUS, nom scientifique du genre *Ronce*.

RUCHE, habitation préparée pour un essaim d'abeilles, où elles déposent le miel et la cire, et où elles forment de nouveaux essaims. C'est ordinairement une espèce de panier renversé fait en paille de seigle, tordue et roulée en cylindre. Sa hauteur est d'environ 80 centimètres sur 50 à 60 de large. L'intérieur est enduit d'un mélange de terre et de bouse de vache, corroyées ensemble. Le sommet est garni d'un *chapeau* ou *surtout*, espèce d'entonnoir de paille que l'on place renversé pour forcer l'eau à s'écouler. On fabrique encore les ruches en bois, en osier ou en jonc. Le *chapeau* s'enlève quand on veut retirer le miel. Pour exécuter cette opération, on chasse les abeilles avec la fumée, ou bien l'on remplace le chapeau plein de gâteaux de miel par un autre chapeau vide. — On distingue les ruches *simples*, que nous venons de décrire, et les ruches *composées*, formées de la réunion de plusieurs ruches qui peuvent se séparer au besoin. Plusieurs ruches perfectionnées portent les noms de leurs inventeurs, comme la *Ruche du Carme de Blangy*, la *R. Gélieu*, la *R. Mahogany*, la *R. Palteau*, la *R. Boisjugan*, la *R. Huber*, la *R. Beauvoys*, la *R. villageoise de Lombard* : celle-ci consiste en un cylindre de paille couvert d'une planche percée de trous, et surmonté d'un couvercle en dôme. — La capacité d'une ruche doit se proportionner à l'importance de l'essaim : elle peut être de 40 décimètres cubes pour 20,000 abeilles, de 60 pour 30,000, et ainsi de suite. *Voy.* ABEILLES.

Dans la Toilette des femmes, on donne le nom de *Ruche* à une bande plissée d'étoffe, de tulle ou de dentelle, qui sert d'ornement à différents ajustements, tels que bonnets, collerettes, chapeaux, robes.

RUCHER, endroit où l'on place les *ruches* pour les mettre à l'abri des intempéries de l'atmosphère. C'est généralement une espèce de hangar, formé par un avant-toit adossé contre un mur, exactement fermé, et percé seulement de deux fenêtres latérales pour faciliter la circulation de l'air.

RUDBECKIE, *Rudbeckia* (du nom du botaniste suédois *Rudbeck*, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées. Ce sont des plantes herbacées vivaces de l'Amérique du Nord, couvertes dans toutes leurs parties de poils rudes au toucher : feuilles alternes, opposées aux rameaux; fleurs en capitules terminaux, offrant un disque brun violacé et des rayons jaunes : involucre à 2 rangs de folioles presque égales, ouvertes; rayons du disque hermaphrodites, demi-fleurons de la circonférence femelles et stériles; graines couronnées par une membrane à 4 dents. On cultive dans les jardins, pour la beauté de leurs fleurs, la *Rudbeckie laciniée* (*R. laciniata*), la *R. digitée* (*R. digitata*) et la *R. éclatante* (*R. fulgida*).

RUDENTURE (du latin *rudens*, corde), moulure en forme de bâton, de corde, ou de roseau, dont on remplit quelquefois les cannelures des colonnes jusqu'au tiers de leur hauteur, à partir d'en bas. Les colonnes à *rudentures* sont dites *rudentées*.

RUDIMENT (en latin *rudimentum*, commencement, de *rudis*, qui ne sait pas), se dit, en général, des principes, des éléments d'une science ou d'un art quelconque. Par suite, il s'est dit de tout ouvrage élémentaire, et, en particulier, d'une grammaire à l'usage de la jeunesse. Parmi les plus anciens ouvrages de ce genre, on remarque les *Rudimenta grammatices*, de N. Perotto (1473), et les *Rudimenta novitiorum*, de Comestor (1475), abrégé d'histoire universelle. Un de nos meilleurs livres classiques, la *Grammaire latine* de Lhomond, porte le titre de *Rudiment*.

En Histoire naturelle, *Rudiment* se dit des premiers linéaments ou des vestiges de la structure des organes, et d'organes mêmes qui, dans certaines espèces, se trouvent réduits à de très-petites dimensions. Ces organes sont dits alors être à l'*état rudimentaire*.

RUDISTES (du latin *rudis*, raboteux), 2e ordre des Mollusques conchifères dimyaires, composé de coquilles fossiles du terrain crétacé, voisines des Cames, forme 2 familles, les *Sphérulites* et les *Hippurites*.

RUE (mot dérivé, selon Roquefort, de *rupta*, comme le mot *route*, et selon d'autres, du bas latin *ruga*, qui avait la même signification, ou du grec *rhéô* ou *rhuô*, couler, parce que c'est par les rues que s'écoulent les eaux), espace de terrain qui, dans les villes, les bourgs, les villages, reste libre pour la voie publique, entre les bâtiments dont elle est bordée. La disposition des rues étant de la plus grande importance pour la salubrité, pour la sécurité, ainsi que pour la beauté des villes, les gouvernements bien ordonnés l'ont partout assujettie à certaines règles pour l'alignement, le nettoyage, la largeur et quelquefois même pour la hauteur des maisons (*Voy.* ALIGNEMENT et VOIRIE). — Paris, Londres et plusieurs des villes des Etats-Unis se distinguent par la beauté de leurs rues : on cite surtout à Paris les rues de Rivoli, de la Paix, Saint-Honoré, Saint-Denis, Rambuteau; à Londres, le Strand, Regent-street, Oxford-street, Picadilly, Holborn, etc.

La multiplicité des rues des grandes villes a rendu

nécessaires des plans détaillés et des dictionnaires qui permissent de s'y diriger. On doit à Delatynna un bon *Dictionnaire des rues de Paris* (1812). Les frères Lazare ont publié plus récemment un *Dict. administratif et historique des rues de Paris*, qui renferme une foule de renseignements précieux (1844-49).

RUE, *Ruta* (en grec *Peganon*), genre type de la famille des Rutacées, contient une dizaine d'espèces à tiges herbacées ou ligneuses, à feuilles composées et alternes, et à fleurs d'un jaune plus ou moins pâle, disposées en corymbe terminal : calice à 4 ou 5 divisions persistantes, autant de pétales concaves, onguiculées; 8 ou 10 étamines; un seul style; une capsule à 4 ou 5 loges, autant de loges et de valves; plusieurs semences réniformes. La *Rue commune* ou *fétide* (*Ruta graveolens*) a des tiges dures, presque ligneuses; des feuilles d'un vert glauque et des fleurs jaunes. Elle exhale une odeur repoussante, et a une saveur âcre, chaude, très-amère. Placée sur la peau, elle l'irrite et y détermine la rubéfaction; à l'intérieur, elle cause une grande agitation, de la sécheresse dans la bouche, des maux de gorge. On l'emploie à l'intérieur comme emménagogue, comme vermifuge et comme diaphorétique; à l'extérieur, en frictions contre la gale et les poux; en lavements, contre la rétention des matières fécales par inertie de l'intestin. On a dit aussi qu'elle était bonne pour fortifier la vue. Cette espèce croît sur les montagnes et dans les lieux stériles des contrées méridionales.

La *Rue sauvage* est une plante de la même famille, mais qui forme un genre à part sous le nom de *Peganum harmala*. Elle exhale une odeur désagréable; ses fleurs sont blanches, grandes, solitaires. Elle croît en Espagne et en Afrique : on en retire une substance tinctoriale, l'*harmaline*.

Ce qu'on appelle *Rue des murailles* (*Ruta muraria*), est une espèce du genre Asplénie : c'est une petite fougère dont le feuillage a de la ressemblance avec celui d'une petite rue. Comme les autres Capillaires, elle est employée à faire des boissons et des sirops pectoraux. Elle croît partout dans les fentes des vieux murs et des rochers.

On donne le nom de *Rue de chèvre* au Galéga officinal; de *Rue de chien*, à une espèce de Scrofulaire; de *Rue des prés*, au Pigamon jaune, etc.

RUELLE. Outre sa signification propre de *petite rue*, ce mot désigne l'espace qui, dans les chambres à coucher, surtout dans celles qui ont des alcôves, se trouve libre entre le lit et le mur. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on appelait *Ruelles* les alcôves mêmes qui servaient de salon aux dames de qualité connues alors sous le nom de *Précieuses*. On s'y réunissait autour de la dame du logis, qui s'asseyait sur son lit pour recevoir les visites. C'est en prenant le mot dans ce sens que Boileau a dit (*Art poét.*, IV, 200) :

Benserade en tous lieux amuse les ruelles.

RUELLIE, *Ruellia* (de *J. Ruelle*, médecin et botaniste français, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Acanthacées, tribu des Ruelliées. Ce sont des herbes caulescentes, poilues, à feuilles opposées; à fleurs médiocres, de couleurs variées, disposées en épis axillaires ou terminaux, ou groupées en capitules. Elles croissent dans l'Asie tropicale et l'Australie. Quelques espèces sont cultivées en Europe dans les jardins d'agrément, telles que les *R. strepens*, *patula*, *clandestina*, *paniculata*, *repens*, etc.

RUFI.... (du latin *rufus*, roux), entre dans la composition d'un grand nombre de mots d'histoire naturelle, comme *Ruficaude*, *Rufinerve*, *Rufipalpe*, *Rufirostre*, etc., qui s'expliquent d'eux-mêmes.

RUGINE (du latin *runcina*, rabot ?), instrument dont se servent les Chirurgiens pour ratisser les os cariés ou pour en détacher le périoste; et les Dentistes, pour enlever le tartre des dents. La rugine du dentiste consiste en une tige d'acier arrondie, montée sur un manche taillé à pans : tantôt elle est en langue de carpe, tranchante des deux côtés; tantôt elle se termine par une lame droite semblable à celle d'un canif, mais plus forte (*déchaussoir*); tantôt elle est coudée carrément et coupe sur trois bords, ou bien elle est en cuiller recourbée, etc.

RUGISSEMENT (du latin *rugitus*), cri que font entendre le lion, le tigre, la panthère et quelques autres animaux féroces du grand genre Chat. « Le *rugissement* du lion est si fort, dit Buffon, que, quand il se fait entendre par échos la nuit dans les déserts, il ressemble au bruit du tonnerre : c'est un cri prolongé, une espèce de grondement d'un ton grave, mêlé d'un frémissement plus aigu. »

RUGUEUX (du latin *rugosus*), se dit de toute surface qui présente des rides. En Botanique, les feuilles rugueuses sont celles dont les nervures, en se ramifiant, forment des rides sur la surface, comme celles de la Sauge, du Marrube et du Loranthe rugueux, etc. — On appelle *Rugosité* l'état de ce qui est rugueux.

RUINES (en latin *ruina*, de *ruere*, s'écrouler), débris d'un édifice abattu, d'une ville détruite. Parmi les ruines les plus célèbres, qui attirent encore aujourd'hui l'attention des voyageurs, on cite celles de Thèbes et de Memphis en Égypte, celles de Ninive, celles de Palmyre, de Pompéi, d'Herculanum, de Palenque (Mexique); celles du Parthénon dans Athènes, du Colisée, du Panthéon à Rome, du temple de la Concorde et de celui des Dioscures à Agrigente, des Thermes de Julien à Paris, et les nombreuses ruines des monuments du moyen âge qu'on rencontre en France et dans le reste de l'Europe. — Les peintres se plaisent à orner de ruines le fond de leurs tableaux, où elles font un effet très-pittoresque.

On nomme *Ruines factices* des constructions en forme de ruines que l'on emploie pour orner les jardins. C'était, au dernier siècle, la mode d'orner les jardins anglais de ruines postiches.

Volney a intitulé *Les Ruines* un ouvrage célèbre sur les causes des révolutions des empires.

RUMB (par corruption de *rhombe*, losange, parce que dans les cartes on désigne ordinairement les quatre points cardinaux par deux losanges allongés et disposés en croix). On nomme ainsi, dans la Marine, chacun des intervalles compris entre deux des 32 aires-de-vent de la boussole : c'est une quantité angulaire égale à 11°,15'. *Voy.* AIRE-DE-VENT.

RUMEX, nom latin du genre de plantes qui renferme la *Patience* et l'*Oseille*. *Voy.* ces mots.

RUMINANTS (du latin *ruminare*, formé lui-même de *rumen*, estomac des herbivores), 9e ordre de la classe des Mammifères, se compose d'animaux ainsi appelés à cause de leur mode particulier de digestion, dit *rumination*. Après avoir mâché leurs aliments et les avoir engloutis dans un premier estomac, appelé *panse* ou *herbier*, ils les font remonter dans la bouche en les faisant passer à travers un second estomac, le *bonnet*, dans lequel ces aliments s'imbibent et se compriment en petites pelotes, ce qui rend la seconde mastication plus facile; les aliments remâchés redescendent ensuite par l'œsophage dans un troisième estomac, le *feuillet*, ainsi nommé à cause de la disposition de ses parois qu'on dirait feuilletées; de là, les aliments se rendent dans un quatrième et dernier estomac, la *caillette*, qui remplit chez ces animaux les fonctions de l'estomac des autres mammifères. Les Ruminants sont encore caractérisés par l'absence d'incisives supérieures, qui chez eux sont remplacées par un bourrelet dur et calleux, et par leurs pieds fourchus, qui n'ont que deux doigts formant un seul sabot à deux pointes.

On divise les Ruminants en deux sections : les *Ruminants sans cornes*, comprenant les genres *Chameau*, *Lama* et *Chevrotain*, et les *R. à cornes*, renfermant les genres *Cerf*, *Girafe*, *Antilope*, *Chèvre*, *Brebis* et *Bœuf*.

RUNCINÉ. *Voy.* RONCINÉ.

RUNES ou CARACTÈRES RUNIQUES, caractères d'écriture usités chez les Scandinaves. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

RUPIA (du grec *rhupos*, malpropreté), inflammation chronique de la peau, caractérisée par de petites bulles dont la base est d'un rouge vif, peu nombreuses, aplaties et remplies d'un liquide d'abord séreux, puis purulent, et se desséchant ensuite sous forme de croûtes qui cachent des ulcérations plus ou moins profondes. On l'observe le plus ordinairement chez les individus scrofuleux, mal nourris et mal vêtus, ou bien à la suite d'affections éruptives; elle naît aussi sous l'influence de causes qui ont profondément altéré l'économie. On y oppose les soins hygiéniques, les boissons amères, toniques, les vins généreux, les lotions alcalines; si le mal est rebelle, on recourt aux caustiques (cautérisation avec le nitrate acide de mercure, lotions avec l'acide chlorhydrique, pommade d'iodure de mercure).

RUPICOLE, *Rupicola* (du latin *rupes*, roche, et *colere*, habiter), vulgairement *Coq de roche*, genre de Passereaux, rapporté par les uns à la famille des Manakins, et par les autres à celle des Cotingas, renferme des oiseaux remarquables par la disposition et la forme particulière qu'offrent chez eux les plumes de quelques parties du corps, et par la délicatesse des couleurs qui les parent : bec médiocre, robuste, un peu voûté, comprimé vers le bout; tarses robustes, annelés; doigts externes unis jusqu'au milieu; pouce long, épaté et fort; ailes moyennes; queue courte et arrondie. Ces oiseaux sont farouches; ils vivent dans les fentes des rochers et se nourrissent de fruits sauvages, de baies et d'insectes. Le *Rupicole orangé* (*R. aurantia*), ou *Coq de roche de la Guyane*, est de la grosseur d'un pigeon : le mâle est de couleur orangée, avec les plumes frisées sur les ailes et la queue, et une huppe en demi-cercle sur la tête; le plumage de la femelle est d'un brun fuligineux. Le *R. du Pérou* (*R. peruviana*) est de couleur gris-tendre sur le dos, avec des rectrices noires; sa huppe est en touffe, et il n'a pas de plumes frisées sur la queue. Le *R. vert* (*R. viridis*), de Java, est d'un vert d'émeraude.

RUPPIE, *Ruppia*, genre de plantes aquatiques de la famille des Naïadées, est composé de deux espèces, dont une, la *R. maritime*, est indigène de l'Europe. Celle-ci se trouve dans les eaux stagnantes, douces ou salées, où elle est entièrement submergée, excepté à l'époque de sa fécondation.

RUPTURE, solution de continuité. Ce mot est quelquefois employé en Chirurgie comme synonyme de *fracture* et de *hernie*. *Voy.* ces mots.

RURAL (du latin *rus, ruris*, champ, campagne), se dit de tout ce qui concerne la campagne.

L'*Économie rurale* traite de tout ce qui intéresse les travaux agricoles. *Voy.* ÉCONOMIE RURALE.

Le *Droit rural* traite de la législation relative aux Cultivateurs : ce droit a pour base, en France, la loi du 6 octobre 1791 sur la police rurale. On doit à M. P.-J. de Valserres un *Manuel de Droit rural*, et à M. A. Bourguignat un *Traité de Droit rural* (1853).

RUSCUS, nom latin du genre *Fragon*. *V.* ce mot.

RUSE, moyen dont on se sert pour tromper. Les Phrénologistes admettent l'existence d'un instinct spécial de la ruse qu'ils rapportent à la *secrétivité*, et dont ils placent l'organe dans la région temporale, au-dessus de la *destructivité*. On considère généralement le Renard comme le type de la ruse.

Les *Ruses de guerre*, sous le nom de *Stratagèmes* (*Voy.* ce mot), jouaient un grand rôle chez les anciens.

RUSMA, mélange dépilatoire très-usité en Orient, est formé d'orpiment, de réalgar et de chaux vive. Son apparence extérieure est celle d'une poudre jaune.

RUSPONE, pièce d'or de Toscane qui vaut 3 sequins aux lis, c.-à-d. 36 fr. 4 c. de notre monnaie.

RUSTIQUE (du latin *rusticus*, champêtre). En Architecture, ce qu'on appelle l'*Ordre rustique*, ou simplement *le Rustique*, est un ordre dans lequel les colonnes et les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés, etc.: c'est le plus simple de tous, et le plus dénué d'ornements. — On appelle *Ouvrage rustique*, *Genre rustique*, toute construction faite de pierres brutes ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes. Ces constructions, qui semblent avoir pour type les grottes naturelles ou les premiers essais de l'art de bâtir, ont cependant leurs règles, et comportent des ornements dont la grossièreté et l'irrégularité ne sont qu'apparentes.

En Agriculture, on dit qu'un *arbre*, qu'une *plante*, sont *rustiques*, lorsqu'ils bravent le chaud et le froid, la sécheresse et l'humidité extrêmes, et qu'ils viennent aussi bien sans culture que ceux auxquels on prodigue le plus de soins. — *Maison rustique*. *Voy.* MAISON.

On a donné le nom de *Langue rustique* au bas latin qui se parlait dans les provinces de l'empire romain, et particulièrement en France, lors de la formation de la langue romane (*Voy.* ROMANE). La langue rustique est en usage dans les chroniques, les lois et les chartes de la première race. — En Diplomatie, *Écriture rustique* se dit de l'ancienne écriture soit grecque, soit latine, dont les caractères ne se composent que des traits absolument essentiels, ajustés inégalement et sans aucune précision : c'est l'écriture des inscriptions les plus anciennes.

RUT, époque périodique où plusieurs espèces de mammifères se sentent entraînées à la reproduction. On dérive ce mot de *rugitus*, rugissement, à cause des rugissements que ces animaux font alors entendre.

RUTA, nom latin et botanique de la *Rue*.

RUTABAGA, ou *Navet de Suède*, navet dont la chair est jaune et les feuilles glauques comme celles des choux. Il se cultive aujourd'hui dans le midi de la France comme légume de jardin et comme racine fourragère. Il est hâtif et a un goût sucré.

RUTACÉES (de *Ruta*, Rue, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose de plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, simples, diversement lobées ou décomposées, plus rarement entières, très-souvent marquées de points translucides, avec ou sans stipules, ou offrant, en place de stipules, des dents sétiformes; à fleurs parfaites, régulières, en corymbe ou en grappe au sommet des rameaux, en général hermaphrodites, très-rarement unisexuées : calice libre, persistant, à estivation imbriquée, de 3 à 5 sépales soudés par la base; pétales en nombre égal aux divisions du calice, alternes avec elles, mais plus longs, quelquefois soudés ensemble, et formant une corolle pseudo-gamopétale; étamines insérées sur les pétales, en nombre double et quelquefois triple; filets filiformes, anthères introrses, biloculaires; ovaire à 3 ou 5 carpelles plus ou moins intimement soudés, et formant autant de côtes; styles souvent séparés à la base, réunis en un seul supérieurement. Le fruit est une capsule, s'ouvrant en autant de valves septifères qu'il y a de loges, quelquefois séparé en autant de coques qui, le plus souvent, sont monospermes, indéhiscentes, et quelquefois légèrement charnues ou sèches; graines pendantes ou rapprochées, à tégument crétacé ou un peu spongieux.

La famille des Rutacées a été partagée en 5 grandes sections : les *Rutacées* proprement dites, les *Zygophyllacées*, les *Diosmées*, les *Zanthoxylées* et les *Simaroubées* (*Voy.* ces noms). — Les *Rutacées* proprement dites (fleurs hermaphrodites, endosperme charnu, feuilles alternes), sont des herbes vivaces ou des arbrisseaux de l'ancien continent, qui habitent la zone tempérée chaude, depuis les Canaries jusqu'à l'extrémité de l'Asie. Elles forment 2 tribus : les *Rutées* (ovaire à plusieurs loges pluri-ovulées, fruit capsulaire), qui ont pour type le genre *Ruta* (Rue), et les *Biebersteiniées* (plusieurs carpelles, à un seul ovule).

RUTÉES (de *Ruta*, rue), tribu de la fam. des *Rutacées*.

RUTÈLE, *Rutela* (nom latin d'un ver qui ronge les arbres), g. de Scarabéides propre aux contrées chaudes de l'Amérique : corps convexe, de forme plus ou moins carrée; antennes à 10 articles, le 1er velu, plus gros que les autres; mandibules cornées, très-comprimées; pattes robustes. Les Rutèles ont les mêmes habitudes et la même nourriture que les Hannetons.

RUTHÉNIUM ou RHUTÉNIUM, métal découv. en 1845 et dont les caractères sont encore peu connus. Il se présente sous la forme d'une poudre grise, d'un éclat semblable à celui de l'iridium; on le trouve, ainsi que l'iridium, combiné avec l'osmium, à l'état d'*osmiure*.

RUTICILLA, nom scientifique du *Rouge-queue*.

RUTILANT (de *rutilans*, ayant l'éclat de l'or), se dit surtout, en Chimie, de l'acide nitreux et des vapeurs qu'il exhale, à cause de leur couleur rouge.

RUTILE (de *rutilus*, rougeâtre), oxyde de titane, qui se présente toujours avec les couleurs rougeâtre, brune ou jaune. Il raye fortement le verre et est infusible au chalumeau. Le Rutile se trouve surtout dans les granits et les gneiss.

RUYDER, RYDER (c.-à-d. *cavalier*, à cause de son effigie), anc. monnaie de Hollande. Le *Ruyder d'or* équivaut à 14 florins et vaut 31 fr. 65 c.; le *R. d'argent* ou *Ducaton* à 3 florins 15 *cents*, et vaut 6 fr. 85 c.

# S

S, la 19e lettre de notre alphabet, et la 15e des consonnes : on l'appelle *lettre sifflante*. L'S a le son dur en tête des mots et dans le corps des mots, lorsqu'elle est double ou accompagnée d'une autre voyelle; elle prend le son du *z* lorsqu'elle est entre deux voyelles. — Chez les Grecs, σ' valait 200; ,σ 200,000; ς (pour στ), 6. Chez les Romains, S, employée comme lettre numérale, valait 90, et, avec un trait, S̄, 90,000.—Comme abréviation, S. à Rome signifiait *Sanctus*, saint; Sp., *Spurius;* Ser., *Servius* ou *Servilius;* Sext., *Sextus;* S. J., *sacrum Jovi* (consacré à Jupiter); S. M., *sacrum Manibus* (consacré aux mânes); S. P. Q. R., *senatus populusque Romanus* (le sénat et le peuple romain); S. D., en tête des lettres, *salutem dicit*, formule de salutation. Chez nous, S. se met pour *Saint*, SS. pour *Saints*, ou *Sa Sainteté*, S. M., pour *Sa Majesté*, S. H., pour *Sa Hautesse*. —Dans la Musique, S est l'abréviation de *solo*.—Dans les formules chimiques, S signifie *soufre*, Sb, *stibium* ou antimoine, Si, *silicium*, Sn, *stannum* ou étain, Sr, *strontium*. — En Anatomie, ce qu'on appelle l'*S du colon* est une partie du colon en forme d'*s*.

SABAL, genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, renferme des espèces qui habitent la Caroline et la Virginie. Ce sont les plus petits de tous les palmiers. L'espèce type, dite *Corypha minor* ou *Chamærops humilis*, a les frondes palmées flabelliformes, le stipe très-court et latéral, les fleurs blanches à six étamines distinctes, disposées sur un régime rameux entouré de spathes incomplètes. Le fruit qu'elle donne est une baie noirâtre. On mange quelquefois ses jeunes pousses et ses fruits.

SABBAT, mot hébreu qui veut dire *repos*. Les Juifs appelaient ainsi le dernier jour de la semaine, notre *samedi*, jour pendant lequel ils observaient un repos absolu (*Voy.* SABBAT au *Dict. univ. d'H. et de G.*). — On appelait *Année sabbatique*, chaque septième année, parce que cette année-là était, de même que le jour du Sabbat, consacrée au repos : on laissait reposer la terre sans la labourer, et tout ce qu'elle produisait d'elle-même appartenait aux pauvres.

Le mot *Sabbat* désigne encore une assemblée nocturne et solennelle, qui, selon une superstition populaire fort ancienne, est tenue le samedi à minuit par les sorciers et les sorcières, sous la présidence de Satan, leur seigneur et maître. Les sorciers se rendent dans le lieu de l'assemblée, qui est ordinairement un lieu désert ou une abbaye en ruines, à cheval sur des boucs, des ânes, des manches à balai, des pelles à feu, et, au moyen de certaines paroles magiques, ils traversent les airs avec la plus grande rapidité. On choisit pour ces réunions des lieux élevés et écartés : en Allemagne, le Brocken, la plus haute montagne du Hartz, fut longtemps considéré comme le lieu du sabbat. Il s'y tenait dans la nuit du 30 avril au 1er mai.

SABÉISME, culte des astres. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SABELLE, *Sabella* (de *sable*), genre d'Annélides, de la famille des Tubicoles, type de la tribu des Sabellaires, renferme des vers testacés, très voisins des Amphitrites : bouche ouverte avec deux tentacules épais et barbus derrière la tête ; anneaux contenus dans une coquille tubuleuse formée de grains de sable, et retenus dans une membrane vaginale. Les Sabelles habitent sur les pierres des rivages battus par la vague ; elles vivent en société et forment des masses comparables à des gâteaux d'abeilles. On en trouve sur toutes nos côtes. Les espèces principales sont la *Sabelle raboteuse*, la *S. scabre*, la *S. marsupiale* et la *S. indienne*.

SABICE, *Sabicea*, genre de la famille des Rubiacées, section des Cinchonacées, tribu des Haméliées, renferme 9 espèces originaires des régions intertropicales du continent américain, qu'on trouve surtout dans les Andes du Pérou et à la Jamaïque. Ce sont des arbrisseaux sarmenteux et traçants, à feuilles vertes recouvertes d'un duvet blanchâtre, à fleurs blanches et velues, à baies rouges ou blanches succulentes. Elles vivent tantôt dans les haies plantées sur les bords des savanes, tantôt dans les forêts. On remarque surtout la *Sabice cendrée*, la *S. velue*, la *S. rude*, la *S. en ombelle à feuilles variées*.

SABINE, SABINIER (en latin *Sabina herba*, ainsi appelé du pays des Sabins où elle était commune), *Juniperus sabina*, espèce du genre Genévrier. C'est un arbrisseau de 2 à 4 mètres, d'une belle verdure, mais d'une odeur repoussante; sa tige se divise en un grand nombre de rameaux grêles, étalés, couverts de très-petites feuilles, courtes, aiguës, imbriquées, très-serrées; ses baies sont d'un bleu noirâtre à leur maturité, latérales, globuleuses, à trois semences. On en distingue deux variétés : l'une, la *Sabine stérile*, dite aussi *S. femelle*, *S. commune*, est moins élevée; ses tiges sont moins fortes, ses rameaux plus étalés, très-divisés : elle fructifie rarement; l'autre, improprement nommée *S. mâle*, s'élève à 3 ou 4 m. Cet arbrisseau croît en Italie, dans les Alpes, dans le Levant. Ses feuilles sont d'une saveur chaude, amère, désagréable : elles sont si âcres que leur application sur la peau suffit pour l'enflammer. On en extrait une huile, dite *Huile de sabine*, qui est un emménagogue puissant, mais dangereux. On emploie sa décoction à l'extérieur en lotions contre la gale et les ulcères putrides. Les Baskirs de la Russie attribuent à cette plante une grande vertu contre les sortiléges : ils en suspendent de petites branches au-dessus des portes de leurs maisons. Les maquignons allemands la font avaler à leurs chevaux, pour leur donner du feu et de l'activité. *Voy.* GENÉVRIER.

SABLE (en latin *sabulum*), matière pierreuse pulvérulente, composée de grains plus ou moins fins,

provenant de la désagrégation des roches siliceuses ou quartzeuses. Le sable est généralement de couleur jaune; on en trouve d'une entière blancheur; il est quelquefois bleuâtre ou grisâtre, ou bien coloré en rouge par l'oxyde de fer. Le sable est très-commun dans la nature; il s'en est formé à toutes les époques géologiques. On le trouve ordinairement dans le lit et sur le bord des rivières; au fond de la mer où il forme souvent des *bancs* dangereux pour les navigateurs, ou bien sur les côtes, où tantôt il constitue des plages parfaitement unies, tantôt il s'élève en monticules (*Voy.* BANC, PLAGE et DUNES). On le trouve aussi à la surface de la terre, dont il couvre une partie considérable, et à l'intérieur, où il forme des couches épaisses : ces dépôts terrestres paraissent dus au séjour prolongé des eaux sur le sol, à une époque très-éloignée de l'époque actuelle. Les déserts du centre de l'Afrique et de l'Arabie ne sont que de vastes plaines de sable : on leur donne quelquefois le nom de *Mer de sable*. En France, on trouve de grands dépôts de sable dans la Sologne et dans les Landes. — Les couches de sable qui se trouvent dans le sol sont exploitées à la façon des carrières : on leur donne le nom de *Sablières*.

Dans les Arts, on distingue plusieurs espèces de sable par rapport aux usages auxquels on les destine. 1° Le *Sable sablon* est entièrement composé de quartz; chaque grain est un fragment de cristal de roche plus ou moins arrondi; le type de ce sable est celui de la forêt de Fontainebleau. Son principal emploi est de servir à faire le cristal des vases et des glaces; il sert aussi à filtrer certaines liqueurs; à écurer ou décaper le cuivre et d'autres métaux. Le sable du désert et celui des dunes appartiennent à cette espèce. — 2° Le *S. de carrière* ou *de plaine* s'emploie sur les routes pour remplir les interstices des pavés : il peut servir à la confection du mortier quand il n'est pas trop chargé de parties terreuses. On s'en sert aussi quelquefois pour sabler les allées des jardins. — 3° Le *S. de rivière* sert, quand il est fin et légèrement terreux, à composer la matière du verre noir ou verre à bouteille; celui qui est bien lavé et bien pur est préférable à tout autre pour faire le mortier des maçons : c'est le sable qu'on emploie plus particulièrement pour sabler les allées des jardins publics, les cours et les parterres particuliers. — 4° Le *S. des mouleurs* est tantôt gris, tantôt jaune ou verdâtre; il se tire toujours des carrières, et jamais des rivières, parce qu'il lui faut une certaine ténacité, un certain onctueux qu'il doit à un mélange de terre. Le sable de Fontenay-aux-Roses, près Paris, s'est expédié pendant longtemps jusqu'en Russie. Ce que l'on nomme *sable vert* dans les fonderies de fer est un sable légèrement argileux, assez grossier, et qui sert à mouler les pièces qui se coulent en plein air, telles que les plaques, les gueuses, etc. — 5° Le *S. arène* est composé de grains de quartz assez grossiers, réunis et légèrement coagulés par une certaine dose d'argile d'un jaune orangé plus ou moins vif. Cette espèce de sable, qui s'exploite à la pelle et à la pioche, mêlé à de la chaux grasse commune, produit des mortiers sensiblement hydrauliques. — 6° Le *S. de Strasbourg* est une espèce de sable qu'on trouve près de Barr et de Mittelbergheim en Alsace : on en tire la poudre employée dans les bureaux : on nomme *Sable micacé* ou *Poudre d'or*, celui qui renferme une quantité notable de mica jaune et brillant.

On appelle *Sable aurifère*, tout sable contenant une quantité de paillettes d'or assez considérable pour qu'on puisse l'exploiter avantageusement; *S. vert du Pérou*, le chlorure de cuivre de couleur verte; *S. stanifère*, un sable qu'on trouve dans la presqu'île de Malacca et le pays de Cornouailles, et qui se compose presque entièrement de minerai d'étain réduit en poudre; *S. vitreux*, le sable qui contient de petits cristaux transparents; *S. volcanique*, les matières pulvérulentes qui sortent du cratère des volcans avant et surtout après l'éruption de la lave.

Dans le Blason, le mot *Sable* désigne la couleur de la marte zibeline, et, par suite, la couleur noire (il est alors pour *zabelle*, nom sous lequel on désignait jadis la marte zibeline). Dans la gravure des armoiries, le *sable* se marque par des traits croisés.

*Bain de sable*. *Voy.* BAIN.

SABLIER (de *sable*), instrument propre à évaluer le temps, est formé de deux entonnoirs de verre, opposés par la pointe, et réunis entre eux par un col étroit : il est garni d'une monture en bois léger qui le protége sans empêcher d'en bien voir l'intérieur. Un des entonnoirs est plein de sable. On calcule le temps au moyen du sablier, en comptant le nombre d'heures ou de minutes que le sable a mis à passer d'un entonnoir dans l'autre. Quand il est tout à fait passé, on n'a qu'à renverser le sablier. Le sablier est la première horloge que l'homme ait employée : on s'en sert encore pour quelques usages particuliers. On fait des sabliers de plusieurs heures, d'une heure, d'une demi-heure, et même d'une minute, d'une demi-minute et d'un quart de minute. Ces derniers sont spécialement usités dans la marine pour compter les nœuds filés par le navire : ce sont des tubes étranglés dans leur milieu. — On représente le Temps tenant un sablier à la main.

SABLIER, *Hura*, arbre de l'Amérique équatoriale, de la famille des Euphorbiacées, tribu des Hippomanées, à fleurs dioïques. Le *Sablier élastique* (*H. crepitans*), dit aussi *Arbre du diable*, est remarquable par ses fruits dont les coques ligneuses sont rangées en rond autour de l'axe principal, et qui ont la propriété d'éclater avec fracas au moment de la maturité. Les colons mettent dans ces coques le *sable* dont ils se servent pour poudrer l'écriture : c'est de là que vient le nom de *sablier* donné à l'arbre.

SABLIÈRE, carrière de sable. *Voy.* SABLE.

Les Charpentiers nomment ainsi : 1° une pièce de bois posée horizontalement sur un portail ou sur une assise de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloison; 2° la pièce qui, à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, et porte les solives d'un plancher; 3° des espèces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre et qui reçoivent par enclaves les solives dans leurs entailles. Dans ces divers sens, on fait dériver ce mot par corruption de *scapularia*, formé de *scapula*, épaule.

SABLINE, *Arenaria*, genre de la famille des Caryophyllées, renferme des plantes herbacées, dont on forme ordinairement des gazons, et qui se plaisent dans les *sables*, sur les murailles, les montagnes, etc. : tiges rameuses, étalées, hautes de 12 à 20 centimètres; feuilles opposées, ovales, très-petites; capsules ovales à une seule loge, renfermant des graines nombreuses.—Les diverses espèces de Sablines sont : la *Sabline péploïde*, la *S. à trois nervures*, la *S. à feuilles de serpolet*, la *S. rouge*, la *S. des rochers* et la *S. à grandes feuilles*.

SABLON, sable fin et menu qui sert aux usages domestiques : c'est avec ce sable qu'on écure la vaisselle.

SABORD. On donne vulgairement ce nom à toute ouverture, même accidentelle, faite dans les murailles d'un bâtiment; mais c'est proprement une espèce de petite fenêtre faite à un vaisseau, et par laquelle on tire le canon. Les sabords sont ordinairement carrés, et c'est à leur côté supérieur que sont fixés les gonds du volet qui sert à les fermer et à les ouvrir. C'est par les sabords qu'on fait passer la volée des pièces de canon, ce qui permet à l'explosion de la décharge de se faire tout entière en dehors du bâtiment. Les grands vaisseaux ont trois rangs de sabords. Les sabords d'un côté doivent être exactement opposés à ceux de l'autre; ils doivent fermer hermétiquement, pour empêcher l'eau de la mer de pénétrer dans les

batteries. — On appelle *Sabords de retraite* ceux qui sont percés dans la poupe, pour tirer encore sur l'ennemi quand on est forcé de fuir; *S. de chasse*, ceux qui sont placés dans le sens de la longueur du vaisseau, pour tirer sur l'ennemi qui fuit; *S. de charge*, de grandes ouvertures pratiquées dans la cale des bâtiments pour y charger des mâtures et des bois de construction, et que l'on ferme ensuite à demeure, en les calfatant avec soin.

SABOT (du latin *sapinus*, de sapin, sans doute parce qu'on les faisait dans l'origine avec le bois de cet arbre), chaussure de bois faite toute d'une pièce, et creusée de manière à contenir le pied. On fait le plus souvent les sabots en hêtre et en noyer. La plupart sont faits grossièrement; mais on en fabrique aussi de très-élégants. La fabrication des sabots a une grande importance : on s'y livre surtout dans les pays de bois et de montagnes; les sabots de Limoges furent longtemps en réputation.

Par analogie, on nomme *Sabot* (en latin *ungula*) l'ongle des Quadrupèdes lorsqu'il est épais et qu'il garnit de toutes parts la dernière phalange des doigts. On trouve 5 sabots à chaque pied de l'éléphant, 4 dans l'hippopotame, 3 dans le rhinocéros, 2 grands et 2 petits dans les cochons, 4 aux pieds de devant et 3 à ceux de derrière dans les tapirs; 2 à chaque membre, avec 2 petits onglons surnuméraires, dans les Ruminants; un seul à chaque pied dans les chevaux. Le sabot du cheval se trouve au-dessous de la couronne, et renferme le petit pied, la sole et la fourchette.

On appelle encore *Sabot* : 1° les garnitures de cuivre qu'on met au bas de chacun des pieds de certains meubles, d'une table, d'un bureau; — 2° une pièce de fer creusée pour recevoir le bout d'un pilotis, et qui se termine en pointe pour mieux s'enfoncer dans la terre; — 3° un outil à fût, presque toujours cintré, dont les menuisiers se servent pour pousser les moulures dans les parties cintrées; — 4° un morceau de bois carré d'environ 20 centim. de grosseur, dont les maçons se servent pour pousser des moulures; — 5° une plaque de fer ou de bois creusé, un peu courbée et à rebords, qu'on met sous l'une des roues d'une voiture pour empêcher qu'elle ne tourne : on met le sabot pour enrayer dans les descentes; — 6° un jouet d'enfant (en latin *turbo*) en forme de toupie, que l'on fait pirouetter au moyen d'un fouet armé d'une lanière; — 7° un crochet qui fait partie du mécanisme de la harpe à pédales, et qui raccourcit la corde pour la hausser d'un demi-ton : on substitue depuis quelque temps à ce mécanisme une fourchette qui saisit la corde et la raccourcit en tournant sur elle-même.

*Sabot* est aussi le nom vulgaire des Mollusques des genres *Trochus* et *Turbo*. *Voy.* ces mots.

*Sabot de Vénus* ou *de la Vierge*, espèce d'Orchidée. *Voy.* CYPRIPÈDE.

SABRE (de l'allemand *sabel*), sorte d'épée en forme de coutelas, à lame plus ou moins large, et qui ne tranche que d'un côté. Le sabre est également en usage dans l'infanterie et dans la cavalerie. En France, les modèles de sabre pour la cavalerie se réduisent aujourd'hui à deux : le sabre à lame presque droite, dit *Latte*, propre à pointer (cuirassiers, carabiniers, dragons), et le sabre demi-courbe, appelé *Sabre-Montmorency*, propre à la fois à pointer et à sabrer (lanciers, chasseurs, hussards, cuirassiers de la garde impériale). L'artillerie à cheval a un sabre d'une forme particulière. — Le sabre de l'infanterie est aujourd'hui le *sabre-poignard*, qui consiste en une lame droite et à deux tranchants, à gouttières et à pans creux, avec une monture d'une seule pièce en cuivre; la poignée, ciselée en écailles, a pour garde une croisière; il a remplacé le *sabre-briquet*, qui se composait d'une lame à un tranchant, légèrement cambrée, sans gouttière ni pans creux, avec un faux tranchant vers la pointe. — Le *Sabre d'abordage*, en usage à bord des vaisseaux, a la lame légèrement cambrée, et de chaque côté une gouttière, qui règne le long du dos.

Le sabre ne paraît pas avoir été en usage chez les Grecs ni chez les Romains. On ne trouve d'arme analogue dans l'antiquité que chez les Perses et les Espagnols. Les Romains nommaient *acinaces* le sabre des Perses; ce sabre ressemblait au *cimeterre* des Sarrasins et des Turcs; il a sans doute donné naissance au sabre des modernes. L'usage de cette arme passa de l'Orient en Allemagne vers le v^e^ siècle. Du temps des croisades, il devint presque général dans toute l'Europe. Depuis cette époque, le sabre a éprouvé de nombreuses modifications et des variations de forme assez importantes. Jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle, l'infanterie française fut armée de l'épée; les grenadiers seuls portaient un sabre dont la lame avait près d'un mètre de long. En 1747, le *sabre-briquet* devint l'arme de l'artillerie, des sous-officiers d'infanterie et des soldats des compagnies d'élite des troupes à pied. En 1831, il a été supprimé pour faire place au *sabre-poignard*. Depuis quelques années, la forme de ce dernier a été modifiée de manière qu'il pût s'adapter au canon du fusil en forme de baïonnette. Le *sabre-baïonnette* est aujourd'hui porté par nos chasseurs à pied. — Pour les fabriques de sabres, *Voy.* ARMES BLANCHES.

En Horticulture, on appelle *Sabre* un instrument avec lequel on tond les haies et les palissades, et dont le tranchant est recourbé en arrière vers son extrémité; il est fixé à un manche de plus d'un mètre; sa longueur est de moins d'un mètre.

SABRE, *Chirocentron*, poisson de la Méditerranée qui constitue seul un genre voisin des Gymnètres : nageoire dorsale très-longue, soutenue par des rayons ronds, et dont les antérieurs sont dentelés en scie; point de nageoire anale, la ligne latérale armée d'épines, queue fortement dentelée au-dessous.

SABRETACHE (de l'allemand *sabel*, sabre, et *taschen*, poche, poche du sabre), espèce de gibecière volante en usage dans les régiments de hussards : on la porte à gauche; elle est attachée par des courroies au ceinturon du sabre, et pend le long de la jambe. La face extérieure de la sabretache est en vache, noire et lisse, l'intérieur en basane de même couleur. La sabretache porte une plaque de cuivre estampé en forme d'écusson, présentant en relief un entourage qui figure des feuilles de chêne et de laurier, et qui renferme le numéro du régiment. Elle a été apportée en Occident par les Hongrois.

SABULINÉES (de *sabulum*, sable), tribu de la famille des Caryophyllées, plus connue sous le nom d'*Alsinées*. *Voy.* ce nom.

SABURRE (du latin *saburra*, gravier). Il se dit, en Médecine, de matières viciées qui se trouvent dans les premières voies et proviennent de mauvaises digestions. Les médecins humoristes les considéraient tantôt comme un produit altéré de l'excrétion muqueuse de l'estomac, ou de la sécrétion biliaire, ou des sucs gastriques, tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées. — On appelle *État saburral* l'accumulation de la saburre dans l'estomac : cet état est, selon les médecins humoristes, la cause d'un grand nombre de maladies.

SAC (du latin *saccus*). Outre son acception ordinaire, ce mot s'emploie dans divers sens. Ainsi, on a donné ce nom : 1° à l'habit que portaient les pénitents dans les premiers temps de l'Église, et que portèrent ensuite certains ordres religieux (*Voy.* SACHET); 2° à l'enveloppe, en forme de sac, qui renfermait les pièces d'un procès. *Voy.* DOSSIER.

En Anatomie, on nomme *Sac herniaire* l'espèce de poche que forme extérieurement le péritoine poussé hors de la cavité splanchnique par une *hernie*; — *Sac lacrymal*, une petite poche membraneuse logée au grand angle de l'orbite de l'œil.

En Botanique, on nomme *Sac* la réunion des étamines dont les filets, soudés ensemble, recouvrent l'ovaire, comme dans les Asclépiadées. On distingue le *Sac anthérifère* (sac du pollen) et le *S. de l'embryon.*

*Sac-à-terre*, enveloppe de maçonnerie qu'on établit autour des soutes aux poudres pour les préserver.

SACCHARATES (du latin *saccharum,* sucre), se dit, en Chimie, des combinaisons du sucre avec les bases. On donne aussi le même nom aux sels formés par l'*Acide saccharique*, qu'on obtient en traitant le sucre par de l'acide nitrique faible.

SACCHARIMÈTRE (de *saccharum,* sucre, et *métron,* mesure), instrument propre à apprécier la richesse des divers sucres. *Voy.* SUCRE.

SACCHARUM, canne à sucre, sucre. On en a formé les mots : *Saccharin*, qui tient du sucre; — *Saccharoïde,* analogue au sucre; — *Saccharinites,* nom donné à un ordre de principes immédiats de végétaux comprenant, avec le sucre proprement dit, le sucre de raisin, le sucre des diabètes; — *Saccharolés,* médicaments où domine le sucre ou le miel; — *Saccharures,* médicaments résultant de l'union du sucre avec une substance dissoute dans de l'alcool ou de l'éther; — *Saccharates* (*Voy.* ci-dessus).

SACCOMYS (du grec *sakkos*, sac, et *mys*, rat), *Diplostoma,* genre de Rongeurs, de la division des Claviculés, renferme des petits animaux de l'Amérique, qui ont de fortes abajoues, 16 molaires, des pieds offrant 5 doigts armés d'ongles fouisseurs. Il est de la taille d'un Lérot; son pelage est d'un brun fauve-clair, présentant une teinte plus foncée sur les abajoues et les membres; le bout du museau, le dessous du corps et de la queue sont d'un blanc roussâtre.

SACELLE (du latin *sacellus,* petit sac), nom donné en Botanique au fruit monosperme dans lequel la graine est revêtue d'une enveloppe membraneuse.

SACERDOCE (du latin *sacerdos,* prêtre), dignité et fonctions des ministres du culte. *Voy.* PRÊTRE.

SACHET, petit sac. Outre les petits coussins où l'on met des parfums ou des senteurs pour le simple agrément, on nomme ainsi, en Pharmacie, un remède topique composé d'herbes ou de drogues enfermées dans un petit sac de toile, qu'on met sur quelque partie malade sur laquelle on veut agir. Le plus souvent on remplit les sachets de poudres aromatiques, astringentes, toniques, comme sauge, romarin, lavande; ou de poudre de chaux, d'ammoniac, de tannin, de quinquina, de camphre; le *Sachet de Morand* est un mélange à parties égales de sel ammoniac, de sel commun et d'éponge calcinée. On les emploie comme fortifiants ou comme fondants.

On donnait autrefois le nom de *Sachets* à des religieux d'un ordre institué sous le titre d'*Ordre de la Pénitence de Jésus-Christ*, mais qu'on appelait vulgairement *Ordre du Sac*, parce qu'ils portaient des vêtements grossiers faits en forme de sac.

SACOLÈVE, navire du Levant très-tonturé, avec l'arrière élevé; il a 3 mâts à pible et la voile à livarde.

SACRE (du latin *sacer*, sacré), cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains lors de leur avénement au trône, et qui leur confère un caractère sacré. Cette cérémonie nous vient des Hébreux : on en attribue l'institution à Samuel lorsqu'il sacra Saül en l'oignant de l'huile sainte (*Voy.* OINT). Sous la loi chrétienne, les princes chrétiens ont imité cet exemple pour marquer que leur puissance vient de Dieu même.

En France, le baptême de Clovis par S. Remi a pu être considéré comme le premier sacre de nos rois; mais cette cérémonie ne prit un caractère authentique que depuis Charlemagne, sacré à Rome en 800 par le pape Léon III. Depuis, le lieu destiné au sacre des rois de France fut l'église cathédrale de Reims. Le jour de cette cérémonie, le roi entrait solennellement dans l'église, précédé des princes du sang et des grands dignitaires du royaume. Le prieur de Saint-Remi apportait en pompe la *sainte Ampoule* : après plusieurs oraisons, l'archevêque sacrait le roi avec l'huile sainte, en lui faisant sept onctions : à la tête, à la poitrine, entre et sur les deux épaules, et sur les jointures des bras. Le roi revêtait ensuite la couronne, l'épée, les éperons d'or, le sceptre, la main de justice, les bottines de soie, la tunique, la dalmatique et le manteau royal. Enfin, il communiait et donnait le baiser de paix aux princes, aux prélats et aux grands du royaume. Depuis la Révolution, il n'y a eu en France que deux sacres, celui de Napoléon à Notre-Dame de Paris (1804), par le pape Pie VII, et celui de Charles X à Reims (1824).

On appelle encore *Sacre* la cérémonie par laquelle est conférée la dignité épiscopale. *Voy.* ÉVÊQUE.

SACRE, SACRET, grand oiseau de proie du genre des Faucons, le même que le *Gerfaut.* C'est le troisième des oiseaux de proie. Il est excellent pour la volerie des champs, mais fort difficile à traiter. Il est propre au vol du Milan, du Héron, des Buses et autres oiseaux de montée.

SACRÉ (du latin *sacer*), se dit, quand il s'agit de Religion, de ce qui a reçu un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies religieuses. *Voy.* SACRE et ORDINATION.

En Anatomie, il se dit de tout ce qui a rapport à l'os appelé *Sacrum.* Ainsi, on appelle *Artères sacrées* celles qui aboutissent au *sacrum;* — *Canal sacré*, un canal qui fait suite au canal vertébral; — *Nerfs sacrés*, les nerfs, au nombre de 5 ou de 6, qui sont formés par la terminaison de la moelle vertébrale; — *Plexus sacré*, l'entrelacement nerveux formé par le nerf lombo-sacré et par les quatre premières paires sacrées, et se terminant en un gros nerf, qui est le *Nerf sciatique;* — *Trous sacrés,* 16 trous, dont 8 sont situés sur la face pelvienne du sacrum (*Trous antérieurs*), et 8 à la face spinale du même os (*Trous postérieurs*) : ils sont traversés par une branche des *Nerfs sacrés.*

SACRÉ-COEUR. L'Église catholique reconnaît deux fêtes de ce nom : la Fête du *Sacré-Cœur de Jésus* et celle du *Sacré-Cœur de Marie,* qui datent toutes deux du XVII^e siècle. La première, instituée à la suite des révélations de Marie Alacoque, vers 1697, se répandit rapidement en France, et fut approuvée par Clément XIII : fixée d'abord au 3^e dimanche après la Pentecôte, elle fut transférée en 1822 au 2^e dimanche de juillet. La deuxième, connue dès 1661, fut approuvée en 1676 par Clément X : on la cél. le dimanche qui précède la Septuagésime.—Plusieurs couvents sont sous l'invocation du Sacré-Cœur.

SACREMENT (de *sacramentum*, chose sacrée), signe sensible d'un effet intérieur et spirituel que Dieu opère en nos âmes, tel que la régénération, la purification de l'âme, la rémission des péchés, le don de la grâce et du Saint-Esprit. Les Catholiques ont sept sacrements : le *Baptême*, la *Confirmation,* l'*Eucharistie*, la *Pénitence*, l'*Ordre*, le *Mariage* et l'*Extrême-Onction* (*Voy.* chacun de ces mots). Les Protestants n'admettent que deux sacrements : le baptême et la cène.— Outre la grâce sanctifiante que produisent tous les sacrements, trois d'entre eux impriment un caractère ineffaçable, et, à cause de cela, ne peuvent être renouvelés : ce sont le baptême, la confirmation et l'ordre. Les prêtres sont les ministres des sacrements; mais le baptême peut être au besoin appliqué par toute autre personne. — Le prêtre peut, dans certains cas spécifiés par les règles de la discipline ecclésiastique, refuser les sacrements; mais ces refus, qui sont de nature à donner lieu à de graves conflits et à entraîner les conséquences les plus fâcheuses pour la religion elle-même, ne doivent être faits qu'avec une extrême prudence.

On trouve chez les Juifs quelque chose d'analogue à nos sacrements : la circoncision, les purifications, etc., étaient les sacrements de l'ancienne loi.

Sous le nom de *Saint Sacrement*, on désigne spécialement le sacrement de l'Eucharistie (*Voy.* ce mot). On donne aussi ce nom à l'hostie consacrée, et même à l'ostensoir où l'on renferme cette hostie.

La *Fête du St-Sacrement* (*Fête-Dieu*) a pour but de protester, dans une procession solennelle, de la foi de l'Église à la présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie. Elle est fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. —La fête de l'*Institution du St-S.* a lieu le jeudi saint.

SACRIFICATEUR, ministre préposé pour faire les sacrifices (*Voy.* SACRIFICE). — Le *Grand Sacrificateur* était le souverain prêtre chez les Juifs. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SACRIFICE (du latin *sacrum*, chose sacrée, et *facere*, faire), offrande faite à la Divinité d'une chose extérieure ou sensible, pour apaiser sa colère, ou pour reconnaître sa puissance et lui rendre un pieux hommage. Les sacrifices sont aussi anciens que le monde et se trouvent dans toutes les religions.

Au milieu de l'idolâtrie générale, les Hébreux seuls sacrifiaient au vrai Dieu. La loi mosaïque établissait différentes espèces de sacrifices : les uns publics, les autres particuliers. Les victimes (*hostiæ*) étaient ordinairement les bœufs, les veaux, les moutons, les agneaux, les boucs, les chevreaux et les béliers On appelait *Holocauste* (*Voy.* ce mot) tout sacrifice où la victime était entièrement consumée sur l'autel; *S. expiatoire*, un sacrifice dans lequel on ne mettait qu'une partie des victimes sur l'autel : le reste appartenait au prêtre, ou était brûlé hors du camp; *S. de prospérité* ou *de reconnaissance*, un sacrifice où l'on ne brûlait que la graisse des animaux immolés. Le prêtre recevait une petite partie de la victime, le reste était mis sur la table des sacrifices, où celui qui avait offert la victime le mangeait avec ses convives.

Chez les Païens, on offrait des sacrifices à toutes les divinités. Le plus souvent on immolait l'animal consacré à la divinité même qu'on voulait honorer, comme le cheval à Neptune, le bouc à Bacchus; mais les victimes ordinaires étaient les bœufs, les taureaux, les moutons, et, pour les plus pauvres, les agneaux et les oiseaux. On donnait le nom d'*Hécatombe* à un sacrifice de cent bœufs; le plus souvent on n'immolait qu'un seul des cent bœufs votés, et l'on donnait la valeur du reste aux prêtres du temple. A Rome, on appelait *Roi des sacrifices* un pontife qui, après l'expulsion des rois, fut chargé d'accomplir certains sacrifices réservés précédemment aux rois. — Chez quelques peuples anciens, notamment chez les Tyriens, les Carthaginois et les Gaulois, on faisait des sacrifices humains en l'honneur de Moloch, de Teutatès, etc. Ces horribles sacrifices avaient lieu aussi chez plusieurs peuples de l'Amérique, au Mexique, au Pérou, etc. Ils sont encore en usage chez quelques peuplades sauvages de l'Afrique et de l'Océanie.

Pour les Chrétiens, il n'y a de sacrifice réel que celui de Jésus-Christ, qui s'est immolé pour le genre humain, sacrifice qui est représenté par l'*hostie* (victime). C'est à raison de ce sacrifice que la Messe est souvent désignée sous le nom de *Saint-Sacrifice.*

SACRILÉGE (du latin *sacrilegium*), crime par lequel on profane des choses sacrées. La loi romaine qui, dans le principe, avait restreint le sacrilége au vol des objets employés au service du culte, l'étendit plus tard à toute espèce de crimes commis contre la loi de Dieu, soit par mépris, soit par ignorance.

De nos jours, on donne le nom de *Sacrilége* à toute profanation. On distingue trois sortes de sacriléges : le *personnel*, le *local* et le *réel*. On se rend coupable de S. *personnel* en insultant la *personne* d'un ecclésiastique dans l'exercice de ses fonctions; de *S local*, en profanant les *lieux* sacrés, les églises, les autels, les cimetières; de *S. réel*, en profanant les *choses* sacrées, telles que l'Écriture sainte, les sacrements, les hosties, les vases sacrés, les croix, les reliques, les images des saints; les vêtements des ministres des autels ou ce qui sert à la décoration des églises; enfin en usurpant ou en retenant injustement les biens de l'Église. — Autrefois, les plus graves de ces attentats étaient punis de mort avec amende honorable et mutilation du poing droit; quelquefois même le coupable était condamné au feu. Le sacrilége proprement dit avait disparu de nos codes depuis la Révolution de 1789. Sous la Restauration, le 20 avril 1825, une loi rigoureuse fut portée contre les sacriléges; cette loi fut abolie le 11 octobre 1830.

SACRISTAIN (de *sacristie*), officier de l'Église qui a soin de l'église et de la garde des vases et ornements sacrés. Souvent, surtout dans les campagnes, le sacristain est en même temps sonneur et bedeau.

Le *Sacristain du pape*, qui prend le titre de *Préfet de la sacristie*, est chargé de la garde des ornements, vases, reliques et autres choses précieuses de la sacristie du pape. Lorsque le pape célèbre la messe, le sacristain fait en sa présence l'essai du pain et du vin. Le plus souvent le préfet de la sacristie pontificale est évêque *in partibus*.

SACRISTIE (du latin *sacrarium* ou de *secretarium*), lieu de l'église où l'on conserve les ornements et les vases *sacrés*, et où les ecclésiastiques vont se revêtir des habits propres à la célébration des offices. Les meubles essentiels dans une sacristie sont un buffet fermant à clef pour les vases et les linges sacrés, des tiroirs-tablettes pour les ornements, un chapier, quelques porte-chapes, de grandes armoires pour les soutanelles, aubes, surplis, rochets, etc.

SACRO.... En Anatomie, ce mot, joint à quelques autres, indique un rapport avec l'os *sacrum*. Ainsi l'on dit les articulations *sacro-coccygienne*, *sacro-iliaque* et *sacro-vertébrale*; les muscles *sacro-fémoral*, *sacro-lombaire* et *sacro-spinal*, etc.

SACRUM (du latin *sacer*, sacré), os symétrique et triangulaire, placé à la partie postérieure du bassin, à la suite de la colonne vertébrale. Il présente deux faces : la *face spinale* ou *postérieure*, recouverte par les muscles sacro-lombaires, et la *face pelvienne* ou *antérieure*, légèrement concave. La base du sacrum s'articule avec la dernière vertèbre lombaire; son sommet, avec le coccyx; chacun de ses bords latéraux, avec l'os coxal correspondant. *Voy.* SACRÉ.

SAFRAN (de l'arabe *zaphran*), *Crocus*, genre de la famille des Iridées, renferme des plantes bulbeuses, s'élevant à peine à 20 centimètres : à feuilles étroites, linéaires, traversées par une ligne blanche plus ou moins saillante; à fleurs naissant immédiatement du bulbe : corolle pourvue d'un long tube grêle; limbe partagé en 6 divisions égales; 3 étamines, un seul style chargé de 3 stigmates allongés, colorés, roulés en cornet, et souvent découpés au sommet en forme de crête. Le fruit est une capsule presque triangulaire, à 3 valves, et à 3 loges renfermant plusieurs semences arrondies.

Le *Safran cultivé* (*Cr. sativus*), originaire d'Asie, est l'espèce la plus intéressante par la beauté et le parfum de ses fleurs jaunes qui s'épanouissent dans l'automne. Il réussit dans les terres noires, légères, sablonneuses des climats tempérés. En France, on le cultive en grand dans les environs d'Orange, de Carpentras et surtout dans le Gâtinais; cultivé dans les jardins, comme plante d'ornement, ses fleurs fournissent un très-grand nombre de variétés remarquables par les nuances diverses de leurs couleurs. — Les anciens employaient le safran comme parfum dans les temples et dans les festins; les Romains aimaient à respirer l'odeur de ses stigmates : elle cause une sorte d'ivresse qui porte à la gaîté. Ils le mêlaient aux fleurs odorantes qu'on répandait sur le théâtre. Nous ne nous servons guère aujourd'hui que des stigmates de cette plante, auxquels on donne aussi le nom de *safran*. Ces stigmates desséchés entrent comme assaisonnement dans un grand nombre d'aliments, qu'ils servent à la fois à colorer et à par-

fumer, tels que les crèmes, les pastilles, les gâteaux de riz, de vermicelle, de pommes de terre, etc., ainsi que dans les liqueurs de scubac et de *garus*. On en retire pour la teinture une belle couleur jaune, mais peu solide. Les bulbes fournissent une fécule amylacée, qui est saine et nourrissante. En Médecine, on prescrit le safran en infusion comme tonique, pour fortifier l'estomac, et surtout comme emménagogue.

Le *S. printanier* (*Cr. vernus*) est l'espèce sauvage la plus répandue, celle qui fournit le plus de variétés. Sa floraison a lieu au printemps; les feuilles paraissent à peu près en même temps que les fleurs, qui sont blanches, violettes, purpurines, lilas, quelquefois panachées. Cette plante croît dans les prairies des Alpes, du Jura, des Pyrénées, en Suisse, etc.

Le *S. découpé* (*Cr. multifidus*) a de grandes et belles fleurs violettes qui se montrent seules vers l'équinoxe d'automne, tandis que ses feuilles ne paraissent que le printemps suivant. Il est très-commun dans les Pyrénées et dans le Piémont.

On nomme vulgairement *Safran bâtard, S. d'Allemagne*, le Colchique rose et le Carthame officinal, avec lequel on sophistique le véritable safran; *S. des Indes*, le Curcuma; *S. marron*, la Canne d'Inde; *S. des prés*, le Colchique d'automne.

Les anciens chimistes appelaient *S. de mars apéritif*, le sous-carbonate de fer; *S. de mars astringent*, le peroxyde de fer. — Pour le *S. métallique*, *V.* CROCUS.

SAFRE, qu'on écrit aussi *Saffre* ou *Zaffre* (de *saphir*, à cause de la couleur bleue de ce minéral), nom donné autrefois à l'oxyde de cobalt que l'on obtient après que la mine de ce métal a été grillée dans un fourneau à réverbère, pour la dépouiller de l'arsenic qu'elle contenait. — C'est aussi le nom d'une couleur tirée du cobalt, avec laquelle on fait le bleu d'émail ou le bleu d'empois.

En termes de Blason, on appelle *Safre* une aiglette de mer peinte dans quelques armoiries.

SAGAIE ou ZAGAIE, espèce de dard ou de javeline dont se servent les insulaires de l'Océanie.

SAGAMITE, espèce de bouillie faite avec du blé d'Inde ou Maïs, dans laquelle on cuit quelquefois de la viande, et dont se nourrissent les peuplades de l'Amérique du Nord : elle a de l'analogie avec le couscoussou des Arabes.

SAGAPENUM, gomme-résine voisine de l'*Assa fœtida*, avec laquelle il ne faut cependant pas la confondre. Elle est d'un blanc jaunâtre à l'intérieur, roussâtre à l'extérieur. Son odeur est forte, aromatique et un peu alliacée; sa saveur âcre et amère. On la vend sous forme de larmes concrètes, ou en masses plus ou moins grandes. On l'emploie comme antispasmodique, sudorifique et résolutif. Le sagapenum nous vient de l'Orient : il se recueille en Perse, en Médie, en Arabie; on présume qu'il est fourni par la *Férule de Perse*.

SAGAS, recueils de traditions religieuses et historiques des peuples septentrionaux. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SAGE (du latin *sagax*, pénétrant, instruit). Les premiers philosophes s'appelèrent *Sages* (*sophoi* en grec) : c'est Pythagore qui le premier substitua à ce titre ambitieux le nom plus modeste de *Philosophe*, c.-à-d. ami de la sagesse (*Voy.* PHILOSOPHE et SAGESSE). — Pour les *Sept Sages* de la Grèce, *Voy.* SAGES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Sage-femme* (c'est-à-dire *femme qui possède la science*), femme dont la profession est d'accoucher. Des cours d'accouchement sont faits dans les écoles de médecine pour les élèves sages-femmes. Celles qui n'étudient pas dans ces écoles doivent du moins avoir suivi pendant deux ans les cours spéciaux qui se font pour elles dans l'hôpital le plus fréquenté de chaque département, et y avoir vu pratiquer pendant 9 mois, ou bien avoir pratiqué elles-mêmes pendant 10 mois dans un hôpital ou sous la surveillance d'un professeur. Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur, médecin ou chirurgien (loi du 19 ventôse an XI, 10 mars 1803). *V.* ACCOUCHEMENT.

SAGÈNE, en russe *saschine*, mesure de longueur chez les Russes, est la 500^e^ partie du *verste*, et vaut 2^m^,134. Elle se subdivise en 3 *archines* et 48 *vercholes*.

SAGESSE. On désigne par ce mot la bonne conduite dans le cours de la vie, et quelquefois, surtout dans le style biblique, la connaissance des choses, naturelle ou acquise, les lumières de l'esprit, comme quand on dit : « Moïse était instruit dans la sagesse des Égyptiens. » — Pour les anciens, la Sagesse, *Sophia*, comprenait à la fois la science et la sagesse proprement dite : c'est en prenant le mot dans cette vaste étendue que les Grecs définissaient la *Philosophie*, *l'étude de la sagesse*. Pour nous, l'étude de la Sagesse est plutôt la Morale : c'est à cette science que se rapportent le *Livre de la Sagesse*, l'un des livres de la Bible, attribué à Salomon; le *Traité de la Sagesse* de Charron, les *Leçons de la Sagesse* de Debonnaire, etc. *Voy.* MORALE.

Les Païens avaient fait de la Sagesse une divinité et la représentaient sous la figure de Minerve, avec un rameau d'olivier à la main, emblème de la paix intérieure et extérieure. Son symbole ordinaire était la Chouette, oiseau qui voit dans les ténèbres, ce qui marque que la vraie sagesse n'est jamais endormie.

SAGINE, *Sagina*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles simples et opposées; à tiges formant un buisson très-bas; à fleurs très-petites et blanches. Ces plantes se trouvent partout, dans les champs sablonneux, dans les lieux légèrement humides, etc. : elles croissent entre les pavés dans les rues peu fréquentées.

*Sagine* est aussi dans le midi de la France le nom vulgaire de la *Houque gros millet*.

SAGITTAIRE (du latin *sagittarius*, archer), constellation qui donne son nom au 9^e^ signe du Zodiaque, dans lequel le soleil entre le 22 novembre : sa forme est celle d'un quadrilatère oblique avec un arc vertical vers l'ouest, croisé par une ligne droite. On y remarque 31 étoiles, dont les deux plus brillantes sont de la 2^e^ grandeur. On représente le Sagittaire sous la forme d'un monstre moitié homme, moitié cheval, tenant un arc et tirant une flèche. Cette constellation est, selon la Fable, le centaure Chiron, qui, après sa mort, fut transporté au ciel.

SAGITTAIRE, plante aquatique. *Voy.* FLÉCHIÈRE.

SAGITTAL (du latin *sagitta*, flèche), ce qui ressemble à une flèche. — En Anatomie, on nomme *Suture sagittale* une suture qui réunit entre eux les deux os pariétaux, et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane; *Gouttière sagittale*, une gouttière peu profonde qui se voit sur la ligne médiane à la face interne de la voûte du crâne : elle loge le sinus longitudinal supérieur, dit *Sinus sagittal*.

SAGITTÉ (du latin *sagitta*, flèche), se dit, en Botanique, des parties (feuilles, anthères, stigmates, etc.) qui ont la forme d'un fer de flèche.

SAGOIN, singe. *Voy.* SAGOUIN.

SAGOU, fécule amylacée que l'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers, mais principalement du *Sagouier* (*Sagus*) et de l'*Areng* (*Saguerus*). *Voy.* SAGOUIER et ARENG.

*Sagou indigène*, imitation du Sagou faite avec de la fécule de pomme de terre. Ce sagou a les propriétés du Sagou exotique.

SAGOUIER ou SAGOUTIER, *Sagus*, genre de la famille des Palmiers, renferme des arbres indigènes aux terres intertropicales, qui habitent les lieux marécageux. Ils s'élèvent à la hauteur de 5 m. environ : les feuilles, grandes, nombreuses et pendantes, servent à couvrir les cabanes; le fruit est arrondi ou ovoïde, luisant, renfermant une graine ovale,

ridée. On cultive surtout : le *Sagouier de Rumphius* (*S. Rumfii*), aux Moluques ; le *S. raphia* (*S. raphia*), dans l'Inde et l'Afrique, et le *S. pédonculé* (*S. pedunculata*), à Madagascar, l'île de France et Cayenne.

On retire de la moelle des Sagouiers une fécule qui nous arrive, sous le nom de *sagou*, en petits grains de couleur rousse. Cette fécule se dissout dans le lait et le bouillon, et forme une sorte de gelée très-nourrissante, facile à digérer, très-avantageuse dans les convalescences. Il s'en fait une très-grande consommation dans l'Inde, où elle joue le même rôle que la fécule de pomme de terre en Europe. Les fruits fournissent par la distillation une liqueur vineuse très-agréable et une eau-de-vie très-enivrante. Aux îles Moluques et ailleurs, on forme avec la pâte molle du sagou des espèces de pain mollet. Cette même pâte, mélangée avec du jus de poisson, du suc de limon et quelques aromates, constitue un pudding très-nourrissant et de facile digestion.

SAGOUIN ou SAGOIN, *Saguinus*, genre de Mammifères quadrumanes de la division des Singes américains, type de la tribu des Géopithèques, et voisin des Sapajous et des Ouistitis. Ils ont la queue non prenante, la tête arrondie, des yeux propres à la vision nocturne, des narines fortement ouvertes et percées sur le côté ; leur face forme un angle de 60 degrés. Ils vivent dans les forêts, au milieu des broussailles ou dans les crevasses des rochers. Apprivoisés, ils se font remarquer par leur douceur et leur gentillesse. Quelques espèces sont avides d'insectes et surtout d'araignées.—On étend le nom de *Sagouins* à toute une tribu, qui, outre le S., comprend les g. *Callitriche*, *Nyctipithèque*, *Saki* et *Brachyure*.

SAGRE, *Sagra*, genre de Coléoptères tétramères de la famille des Eupodes, type de la tribu des Sagrides : écusson très-petit, abdomen beaucoup plus large que la tête, corselet presque carré, un peu plus étroit postérieurement ; corps lisse et d'un vert métallique. Les Sagres sont de grands insectes propres aux contrées méridionales de l'Afrique et de l'Asie. Ceux de l'Asie sont surtout remarquables par l'éclat de leurs couleurs métalliques. Le *Sagre pourpré*, long de 3 décimètres environ, est d'un beau vert doré brillant, à reflets pourpres.

SAGUEBUTE, instrument à vent. *V.* SAQUEBUTE.

SAGUERUS, nom scientifique de l'*Areng*.

SAGUM, en français *Saie*, habillement militaire des Romains. C'était une espèce de manteau court, ou plutôt une espèce de blouse qui ne dépassait pas les genoux. Le *sagum* se plaçait par dessus le reste de l'habillement, et s'attachait avec une agrafe. Le *sagum* était chez les Romains l'emblème de la guerre, comme la *toge* celui de la paix. Ils avaient emprunté ce vêtement des Gaulois.

SAI ou CAPUCIN, *Cebus griseus*, singe américain du genre *Sapajou*. *Voy.* ce mot.

SAIE, vêtement de guerre. *Voy.* SAGUM.

SAIGA, espèce du genre Antilope, de la taille d'un Daim, est remarquable par ses cornes transparentes de couleur jaune-clair, qui se recourbent en arrière pour se reporter en dehors et ramener ensuite leurs pointes à l'intérieur et peu en avant, ce qui leur donne une forme analogue à celle d'une lyre. Son pelage est fauve sur le dos et les flancs, blanc sous le ventre. Le Saïga a le nez gros et bombé, les narines larges et proéminentes ; la vue est faible, mais l'odorat très-fin. Il habite les déserts sablonneux qui s'étendent de la Pologne aux mers Caspienne et Aral. Sa chair est détestable.

SAIGNÉE, évacuation de sang provoquée par l'art. On distingue la *Saignée artérielle* (artériotomie) et la *S. veineuse* (phlébotomie), qui toutes deux se font avec une lancette, et la *S. capillaire*, qui se fait au moyen des sangsues ou des ventouses (*Voy.* ces mots). On appelle aussi cette dernière *S. locale*, parce qu'elle dégorge spécialement la partie du système capillaire où on la pratique ; de même qu'on donne le nom de *S. générale* à la phlébotomie, parce qu'elle dégorge, pour ainsi dire, immédiatement tout le système sanguin. La saignée veineuse est celle que l'on pratique le plus souvent : l'artériotomie ne peut guère être pratiquée que sur de petites branches qui présentent un point d'appui solide, telles que l'artère temporale.

*Saignée veineuse*. C'est le plus ordinairement au pli du bras ou au pied qu'on la pratique : au bras, on peut tirer le sang de la veine céphalique, de la basilique, des médianes céphalique ou basilique, ou de la cubitale antérieure ; au pied, on ouvre la grande ou la petite saphène. Quelquefois on ouvre au cou la veine jugulaire externe ; à la main, la céphalique ou la salvatelle ; au front, la veine frontale.

Pour pratiquer une *saignée du bras*, on commence, au moyen d'une ligature, par comprimer le membre circulairement au-dessus de la veine que l'on veut ouvrir, afin que le sang la rende plus apparente en s'y accumulant. Le chirurgien, ayant reconnu la position de la veine, tend la peau bien régulièrement, et enfonce dans le vaisseau la pointe de l'instrument ; puis, par un léger mouvement de bascule, il en relève le tranchant de manière à agrandir l'ouverture en le retirant. Le sang est reçu dans des vases d'une capacité déterminée (*Voy.* PALETTE), afin que l'on puisse juger de la quantité évacuée. On accélère l'écoulement en déterminant des contractions musculaires de l'avant-bras, par exemple en recommandant au malade de faire rouler entre ses doigts un corps quelconque. Lorsqu'on juge la saignée suffisante, on détache la ligature, on rapproche les lèvres de la plaie, et on applique une compresse et un bandage en 8 de chiffre. C'est ordinairement sur la médiane céphalique qu'on pratique la saignée du bras ; mais, si l'on n'a pas l'habitude de saigner, il vaut mieux ouvrir celle des veines du dos de la main ou de l'avant-bras qui présenterait le plus de volume. — Pour la *saignée du pied*, on ouvre le plus souvent la saphène interne, au devant de la malléole. Après avoir fait gonfler les vaisseaux au moyen d'un bain de pieds bien chaud, le chirurgien fait une ligature à la jambe sur laquelle il veut opérer, puis il place le pied sur son genou, et ouvre la veine. On replace ensuite le pied dans l'eau pour activer l'écoulement du sang ; enfin, on applique le bandage dit *étrier*. — La saignée, tout en paraissant une opération très-facile, ne doit cependant être pratiquée que par des personnes exercées. La lancette peut piquer un des nerfs qui se rendent aux doigts et entraîner leur paralysie ; d'autres fois elle atteint l'artère brachiale, accident très-grave qui peut produire un anévrisme de cette artère, et quelquefois nécessiter l'amputation du bras.

Quelques auteurs, se fondant sur le grand nombre de faits qui prouvent la sympathie qui existe entre tous les organes situés d'un même côté de la ligne médiane, ont recommandé de pratiquer la saignée du côté correspondant au siége du mal : c'est ce qu'on appelle *Saignées latérales*. — La saignée est dite *révulsive* lorsqu'on la pratique loin de la partie où le sang se porte en trop grande abondance, dans le but de détourner ce fluide, d'en changer le cours. — On dit que l'on a fait une *Saignée blanche* lorsqu'on a manqué la veine, qu'on ne l'a point ouverte.

On sait l'importance exclusive qu'attribuaient à la saignée certains systèmes médicaux : aujourd'hui les médecins, tout en reconnaissant les heureux effets qu'elle doit produire dans un grand nombre de cas (apoplexie, phlegmasies aiguës, pléthore, etc.), sont loin de la considérer comme le remède universel, et se mettent en garde contre les dangers que peut offrir l'abus d'un moyen si puissant.

SAIGNEMENT DE NEZ, hémorragie nasale. *Voy.* ÉPISTAXIS.

SAILLIE, se dit des constructions *saillantes*, ou qui débordent les murs des bâtiments. On ne peut avoir des balcons ou autres semblables *saillies* sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, s'il n'y a 19 décimètres de distance entre le mur où on les pratique et cet héritage. Code Nap., art. 678.

SAIMIRI, espèce de Singe. *Voy.* CALLITRICHE.

SAINBOIS (pour *bois sain*), nom vulgaire d'un arbuste du genre Lauréole, le *Daphne mezereum*, dont l'écorce sert à faire des vésicatoires; son nom lui vient de cet usage médical. C'est le même que le *Garou*.

SAINDOUX (du latin *sagina*, graisse, et de l'adjectif *doux ?*), graisse de porc fondue. *Voy.* AXONGE.

SAINEGRAIN, nom vulgaire du *Fenugrec*.

SAINFOIN (pour *foin sain*), *Hedysarum* (du grec *hêdys*, agréable, et *arôma*, parfum), genre de Légumineuses papilionacées, renferme des plantes fourragères, herbacées ou sous-frutescentes, qui habitent les parties tempérées et un peu froides de l'hémisphère septentrional: feuilles ailées avec une impaire dans les espèces européennes; fleurs assez grandes, purpurines, blanches ou d'un blanc jaunâtre, formant des épis ou grappes axillaires: calice à 5 divisions, carène assez grande, obtuse, aplatie; ailes courtes; gousses de plusieurs pièces, monospermes.

Les principales espèces sont: le *Sainfoin des prés* ou *Esparcette* (*H. onobrychis*), commun en France, à racine vivace, pivotante; à tiges droites, hautes de plus de 6 décimètres; à feuilles alternes, pennées; à fleurs rougeâtres, en épis, portées par de longs pédoncules: il donne un excellent fourrage; — le *S. d'Espagne* ou *à bouquets* (*H. coronarium*), à fleurs rouges: il est originaire d'Espagne et d'Italie, et cultivé dans ces pays comme fourrage, sous le nom de *scilla*; on l'a introduit dans les départements du midi de la France, où il est souvent confondu avec la Luzerne; — le *S. alhaghi* (*H. alhaghi*), l'*Agout* des Arabes, indigène à l'Asie et à l'Afrique: c'est un buisson épineux et rabougri, qui exsude, durant les chaleurs de l'été, par ses branches et ses feuilles, un suc blanc concret, d'une saveur sucrée, dit *Manne de Perse*; les Asiatiques estiment beaucoup cette substance, qu'ils font entrer dans leurs aliments; — le *S. oscillant* (*H. gyrans*), originaire des bords du Gange: il est remarquable par l'oscillation perpétuelle des deux petites folioles qui, de chaque côté du pétiole, accompagnent la grande foliole impaire, et par la contraction de cette dernière, qui se baisse dès qu'elle ne reçoit plus les rayons solaires.

SAINT (du latin *sanctus*), se dit, en général, de ce qui est pur et exempt de toute souillure, ainsi que de ce qui appartient à la religion ou est destiné à quelque usage sacré: c'est dans ce second sens qu'on dit la *sainte Bible*, les *lieux saints*, le *saint-siége*, le *saint-office*, etc.

On appelle spécialement *Saints* des hommes pieux dont la vie a été exemplaire, irréprochable, approchant de la perfection divine; on donne spécialement ce nom à ceux qui ont été canonisés (*Voy.* CANONISATION). Les Catholiques honorent les saints comme les amis et les serviteurs de Dieu, comblés de ses dons et de ses grâces. Le culte qu'ils leur rendent est un hommage fondé sur l'excellence particulière des saints: ce culte est aussi ancien que l'Église. Les Protestants refusent toute espèce de culte aux saints, taxant, à tort, les Catholiques d'idolâtrie à cet égard.

On a recueilli la vie d'un grand nombre de saints. Le recueil le plus complet est l'immense collection des Bollandistes, intitulée *Acta sanctorum*, et qui forme auj. 53 vol. in-fol. (*V.* BOLLAND au *Dict. univ. d'H. et de G.*). Les *Vies des Saints* de Ribadeneira, du P. Croiset, d'A. Butler (trad. de l'anglais par Godescard), de Rohrbacher, sont plus accessibles au commun des lecteurs. Celles de Baillet sont suspectes, ainsi que celles de Mésenguy et Goujet. *Voy.* LÉGENDE.

Les Juifs nommaient *le Saint* la partie du tabernacle située entre le vestibule et le sanctuaire où se voyaient le chandelier d'or, l'autel des parfums et celui des pains de proposition; — *le Saint des Saints*, la partie la plus intérieure et la plus sacrée du tabernacle du temple de Jérusalem. Elle était regardée comme plus sacrée que les autres parce que l'arche d'alliance y était déposée; le grand prêtre pouvait seul y entrer, et encore une seule fois par an.

*Saint-Sacrement. Voy.* EUCHARISTIE et SACREMENT.

*Saints du dernier jour*, titre que se donnent les Mormons. *Voy.* MORMONS au *Dict. univ. d'H. et de G.*

SAINT-AUGUSTIN, caractère d'imprimerie qui est entre le gros romain et le cicéro; on l'appelle ainsi, parce qu'il servit d'abord à l'impression de la *Cité de Dieu*, de S. Augustin, publiée en 1465. Ce caractère porte aujourd'hui le nom de corps *douze*.

On appelle aussi *Saint-Augustin*: 1° une espèce de poire qui se mange au mois de novembre; 2° une Anémone, dont les grandes feuilles sont blanches, mêlées d'incarnat, et la peluche couleur de feu.

SAINTE-BARBE. On appelle ainsi, du nom de la patronne des Canonniers, l'endroit d'un vaisseau où sont renfermées la poudre et les munitions; c'est toujours un lieu séparé dans la première batterie, sous l'entre-pont, et à l'arrière du bâtiment.

SAINTE-NEIGE, nom vulgaire du *Chiendent*.

SAINT-ESPRIT (LE), la 3e personne de la sainte Trinité. Il procède, selon les Catholiques, du Père et du Fils; selon les Grecs, du Père seul: on sait que c'est principalement sur cette divergence d'opinions qu'est fondé le schisme grec. — Les Macédoniens, au IVe siècle, nièrent la divinité du Saint-Esprit; les Ariens soutinrent qu'il n'est pas égal au Père; mais il ne paraît pas que ni les uns ni les autres aient nié que le Saint-Esprit soit une personne.

C'est au Saint-Esprit qu'est due l'inspiration des livres saints, le don de prophétie, ainsi que l'opération par laquelle conçut la Ste Vierge Marie. Le St-Esprit descendit sur les apôtres 50 jours après la mort de J.-C.: c'est en mém. de cet événement qu'on fête la Pentecôte.

Il a existé en France, sous l'invocation du Saint-Esprit, un ordre de religieux hospitaliers, fondé au XIIe siècle et approuvé en 1198, qui se vouait au soulagement des pauvres, des infirmes et des enfants abandonnés; — un ordre de religieuses, associé à l'ordre précédent; — une congrégation, fondée en 1703 à Paris, pour former à l'état ecclésiastique des jeunes gens peu aisés, et pour faire des missions à l'étranger; — enfin un ordre de chevalerie institué par Henri III. *Voy.* pour cet ordre l'article SAINT-ESPRIT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SAINTETÉ, titre d'honneur et de respect que les Catholiques emploient pour désigner le pape. On dit en lui parlant: *Votre Sainteté*, et en parlant de lui: *Sa Sainteté*.

SAINT-GERMAIN, SAINT-MICHEL (POIRES DE), variétés de Poires très-estimées. *Voy.* POIRE.

SAINT-OFFICE, congrégation de l'inquisition. *Voy.* INQUISITION au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SAINT-SIÉGE (LE), nom donné au siége, à la résidence du Souverain Pontife. Il se prend le plus souvent pour l'autorité papale elle-même.

SAINT-SIMONISME, nouvelle doctrine sociale proposée par Saint-Simon. *Voy.* SOCIALISME.

SAISIE (du bas latin *sacire*, prendre), acte par lequel un créancier s'empare des biens de son débiteur pour les faire vendre, à l'effet d'obtenir le payement de ce qui lui est dû. On distingue les *Saisies mobilières* et les *S. immobilières*. — Il y a des objets qu'on ne peut saisir (*Voy.* INSAISISSABLE). En outre, il ne peut être procédé à aucune saisie, mobilière ou immobilière, qu'après un commandement fait à la personne ou au domicile du débiteur, qu'après l'expiration des délais fixés, et en vertu d'un titre exécutoire et pour choses liquides et certaines.

Parmi les *Saisies mobilières*, la loi distingue:

1° la *Saisie-arrêt*, par laquelle un créancier fait *arrêter* entre les mains d'un tiers les sommes ou effets mobiliers appartenant à son débiteur : tout créancier porteur de titres authentiques ou privés peut faire signifier une saisie-arrêt : les sommes ainsi arrêtées entre les mains des dépositaires doivent être versées à la caisse des dépôts et consignations (Code de procédure, art. 56 et suiv.) ; — 2° la *Saisie-brandon*, par laquelle un créancier saisit les *fruits pendants par racine*, c.-à-d. encore attachés à la terre appartenant à son débiteur, pour les faire vendre à leur maturité et se faire payer sur le prix de vente : on ne peut opérer cette saisie que dans les six semaines qui précèdent l'époque ordinaire de la maturité ; la vente doit être faite un jour de dimanche ou de marché (*Ibid.*, art. 626-635) ; — 3° la *Saisie-exécution*, saisie qu'exerce le créancier pour faire vendre les meubles de son débiteur et être payé sur le prix : cette saisie doit être précédée d'un commandement fait un jour au moins avant l'exécution du jugement (art. 583 à 625) ; — 4° la *Saisie-gagerie*, qui a pour but d'empêcher que les meubles et les fruits garnissant la maison ou les terrains du propriétaire ne soient déplacés ou enlevés au préjudice des loyers et fermages qui lui sont dus : cette saisie se fait dans la forme de la saisie-exécution, et, s'il y a des fruits, dans celle de la saisie-brandon ; — 5° la *Saisie-revendication*, réclamation d'un effet mobilier qui se trouve dans la main d'un tiers, et sur lequel on prétend avoir un droit de propriété ou celui d'un gage privilégié (art. 826 et suivants) ; — 6° la *Saisie des rentes constituées sur particuliers*, saisie des rentes que possède le débiteur : elle est nulle quant aux rentes sur l'Etat et les communes, que la loi déclare insaisissables.

La *Saisie immobilière* est pour les immeubles ce que la saisie-exécution est pour les meubles. Elle a pour but de mettre les immeubles du débiteur entre les mains de la justice pour les faire vendre et payer les créanciers sur le prix. Elle entraîne des formalités nombreuses, et ne peut être exécutée que 30 jours après le commandement. Code de procéd., art. 673 à 748.

SAISINE : c'est le fait d'être *saisi*, c.-à-d. mis en possession d'une chose. Il se dit particulièrement, en matière de Succession, des biens qui sont dévolus à l'héritier par la loi ou par la volonté de l'homme. La *saisine* légale appartient à l'héritier légitime, réservataire ou non, ou au légataire universel, lorsqu'il n'y a pas d'héritier à réserve. Les légataires à titre universel ou à titre particulier n'ont jamais la *saisine* légale ; ils doivent demander la délivrance de leur legs aux héritiers à réserve ou au légataire universel. Code Napoléon, art. 724, 1006-1014.

SAISONS (mot dérivé par Ménage du latin *statio*, station ; par Le Duchat, de *sectio*, division, et par Roquefort, de *satio*, ensemencement), chacune des 4 divisions de l'année, qui dans nos climats la partagent en 4 parts à peu près égales, et dont les limites sont déterminées par le retour du soleil à certains points de sa route annuelle. La différence des saisons est due aux diverses positions qu'occupe la Terre vis-à-vis du Soleil dans sa révolution annuelle. Si l'axe du globe n'était pas incliné sur le plan de l'écliptique, il n'y aurait aucun changement de saison : les pôles seraient constamment éclairés par un faible crépuscule et seraient enveloppés de glaces qu'aucun été ne viendrait dissoudre ; la zone torride serait embrasée de feux continuels ; les climats tempérés jouiraient d'un printemps éternel, mais n'auraient ni chaleur d'été pour mûrir les fruits, ni hiver pour reposer la végétation. C'est par l'effet de l'inclinaison du globe sur son orbite, inclinaison qui est de 23° 27′ 46″, que se produit le changement annuel des saisons. La Terre, en tournant autour du Soleil, lui présente tantôt son pôle nord, tantôt son pôle sud. Il s'ensuit que le soleil s'élève au tropique du Cancer dans notre été (solstice d'été), et s'abaisse jusqu'à celui du Capricorne dans l'hiver (solstice d'hiver), en passant deux fois par an, à l'équinoxe du printemps et à l'équinoxe d'automne, par la ligne équatoriale. C'est ce qui détermine le commencement des saisons : le printemps commence au 1er équinoxe, le 20 mars ; l'été, au 1er solstice, le 21 juin ; l'automne, au 2e équinoxe, le 23 septembre ; l'hiver, au 2e solstice, le 21 décembre. Le commencement de chacune des saisons est retardé d'un jour quand l'année est bissextile.

Les saisons varient en nombre et en durée pour les divers points de la terre suivant leur position sur la sphère. En Europe, il y a 4 saisons : le *printemps* qui dure 92 jours 21 heures 16′ ; l'*été*, 93 j. 13 h. 58′ ; l'*automne*, 89 j. 16 h. 47′ ; l'*hiver*, 89 j. 2 h. 2′. Sous les Tropiques, les habitants n'ont que deux saisons, l'été et l'hiver ; l'hiver de l'un des tropiques est l'été de l'autre, et réciproquement. Sous l'Équateur, il n'y a également que deux saisons, l'hiver et l'été, la saison des pluies et la saison sèche ; mais chacune d'elles se montre deux fois par an : les deux saisons sèches sont celles pendant lesquelles le soleil monte vers l'un ou l'autre tropique, aux solstices de juin et de décembre, parce que le ciel est alors serein et sans tempêtes ; le contraire a lieu aux époques des équinoxes. Aux pôles, la saison d'hiver, qui est aussi une saison de ténèbres non interrompues, dure près de neuf mois, auxquels succèdent trois mois d'été qui ne font qu'un seul jour, le soleil restant pendant tout ce temps au-dessus de l'horizon.

Les anciens avaient personnifié les Saisons. On les trouve, sur les monuments, symbolisées par des enfants ailés qui ont chacun des attributs particuliers, propres à chaque saison. Le Printemps est couronné de fleurs : il tient par la main un chevreau ou il trait une brebis ; l'Eté est couronné d'épis de blé, et tient d'une main un faisceau d'épis, de l'autre une faucille ; l'Automne a dans ses mains des grappes de raisin ou un panier de fruits sur la tête ; l'Hiver, couvert d'épais vêtements, est auprès d'un arbre dépouillé de verdure, et tient d'une main des fruits secs, de l'autre des oiseaux aquatiques. — Thomson, St-Lambert, De la Prade, ont chanté *les Saisons*.

SAJOU, mot employé quelquefois pour *Sapajou*.

SAKI, *Pithecia*, genre de Mammifères quadrumanes, de la division des Singes américains, tribu des Sagouins : crâne arrondi, angle facial de 60° ; oreilles à peu près semblables à celles de l'homme ; queue lâche, non prenante et très-touffue (d'où le nom de *Singe à queue de renard*) ; pieds à 5 doigts, terminés par des ongles courts et recourbés. Les Sakis vivent dans les forêts de la Guyane et du Brésil, se nourrissent de fruits et d'insectes. Ils sont nocturnes, d'où leur nom vulgaire de *Singe de nuit*. On distingue les *Sakis* proprement dits, à queue aussi longue que le corps, et les *Brachyures*, à queue courte. Le *Saki à ventre roux* (*P. rufiventer*), type du genre, est long de 50 centim. jusqu'à l'origine de la queue ; il a un museau court, des yeux grands, un pelage long et fourni, d'un roux brunâtre sur le dos, roussâtre sous le ventre. Il habite les forêts de la Guyane française ; mais il est assez rare.

SALADE (de l'italien *salato*, salé, assaisonné), mets composé d'herbes ou de légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre et de l'huile. On fait des salades de *laitue*, de *romaine*, d'*escarolle*, de *pourpier*, de *mâche*, de *pissenlit*, de *chicorée*, de *barbe de capucin*, de *céleri*, de *betteraves*, etc. (*Voy.* ces mots). — On appelle encore *Salade* le mélange de plusieurs mets, fruits, viandes froides, etc., assaisonnés à peu près comme les salades d'herbes et de légumes ; ainsi l'on dit une *salade de homard*, *d'anchois*, *de volaille*, etc. — On a même étendu le sens de ce mot jusqu'à désigner des mets assaisonnés sans sel, comme des oranges coupées par tranches et infusées dans l'eau-de-vie avec addition de sucre et d'eau.

Vulgairement on nomme *Salade de chanoine*, la Mâche; *S. de chouette*, une Véronique; *S. de grenouille*, la Renoncule d'eau; *S. de taupe*, le Pissenlit.

SALADE (en italien *celata*, de *celare*, cacher), sorte de casque rond et léger, sans visière, autrefois à l'usage de la cavalerie. Ce mot ne s'emploie plus qu'en parlant des derniers siècles ou dans le style plaisant.

SALAIRE (en latin *salarium*, dérivé de *sal*, parce que, dit Roquefort, dans l'origine les Romains payaient avec du sel), ce que l'on donne à quelqu'un en payement de son travail, de ses services. Les *salaires* des gens de service sont privilégiés sur les meubles et sur les immeubles pour l'année échue, et pour ce qui est dû de l'année courante. L'action des ouvriers pour le payement de leur salaire se prescrit par six mois. Code Nap., art. 2271.

SALAISON. Les salaisons jouent un rôle important dans l'économie domestique et la marine. Les viandes qu'on soumet le plus ordinairement à la salaison sont, en première ligne, le bœuf et le porc; viennent ensuite les volailles, telles que l'oie, le canard et le poisson; certains poissons, tels que la morue, le hareng, le maquereau, la sardine, l'anchois, le saumon, le thon, etc. On sale aussi le beurre, surtout en Bretagne et en Normandie. — Quand on dit *du salé*, on entend spécialement la chair du porc salé; le *petit salé* est cette chair nouvellement salée. —L'abus des salaisons peut engendrer des maladies: il rend le sang âcre, dispose aux dartres et au scorbut.

SALAMALEC, salut turc, dans lequel on prononce les mots *salam alaïkom* (qui signifient : Dieu vous garde, la santé soit avec vous), en les accompagnant de révérences profondes. On s'est longtemps servi de cette formule à Paris, dans les repas, pour saluer une personne en buvant à sa santé.

SALAMANDRE, *Salamandra*, genre de Reptiles amphibies de l'ordre des Batraciens urodèles, renferme des animaux qui ont l'aspect extérieur du Lézard : corps allongé et terminé par une longue queue à pointe mousse; 4 pattes latérales de même longueur, non palmées en général, et présentant 4 doigts dépourvus d'ongles; tête aplatie; mâchoires armées de dents nombreuses et petites, de même que le palais, qui en supporte deux rangées longitudinales. A l'état adulte, les Salamandres ont une respiration pulmonée; mais leurs têtards respirent par des branchies en forme de houppes. Les Salamandres sont ovovivipares. On distingue les *S. terrestres*, ou *S. proprement dites*, et les *S. aquatiques*, ou *Tritons* (*Voy.* ce mot).

Les Salamandres ont donné lieu aux contes les plus merveilleux. On a dit qu'elles pouvaient vivre au milieu des flammes, que leur morsure était très-venimeuse, qu'elles n'avaient pas de sexe, etc. La vérité est que les salamandres sécrètent de la surface de leur corps une humeur blanchâtre, gluante, qui, étant fort abondante, peut, si on les jette dans les flammes, les protéger quelques instants contre l'ardeur du feu, mais qu'elles ne tardent pas à y périr; que cette humeur a une odeur forte et une saveur âcre, mais n'est nullement venimeuse; enfin que ces animaux se reproduisent de la même manière que les autres. Leur aspect repoussant, leur chair molle et huileuse, ont fait croire au vulgaire que c'étaient des animaux malfaisants: loin de là, ce sont des êtres faibles, timides et inoffensifs, à peu près sourds et presque aveugles. Ils habitent les endroits humides et sombres, et se nourrissent de lombrics, d'insectes, etc. La *Salamandre commune* (*S. maculosa*), appelée vulgairement *Sourd* et *Mouron*, a 15 ou 20 centim. de long; son corps est d'un noir sombre, parsemé de taches arrondies d'un jaune vif, et, sur les côtés, de tubercules d'où suinte l'humeur visqueuse propre à cet animal. On la trouve en France.

Les anciens donnaient la Salamandre pour attribut au feu. Les poëtes en avaient fait le symbole de la valeur et l'emblème de l'amour. — On sait que François I[er] avait dans ses armoiries une salamandre avec cette devise : *J'y vis et je l'éteins*.

SALANGANE, ou *Hirondelle de mer* (*Hirundo esculenta*), hirondelle dont le nid est comestible. *Voy.* HIRONDELLE.

SALAR, nom latin de la *Truite*.

SALBANDE (du latin *sal*, sel, et *bande*), nom donné, en Minéralogie, à des lignes ou couches qui séparent les filons de la roche qui la contient : leur épaisseur varie depuis quelques millimètres jusqu'à plus d'un mètre. La salbande sur laquelle s'appuie le filon s'appelle le *lit*, le *chevet*, ou *le mur du filon*; celle qui le couvre se nomme le *toit du filon*. On donne aux Salbandes le nom de *détaches* quand elles sont formées d'argile grasse, qui sert à détacher.

SALDIDES (du latin *saltare*, sauter), famille d'Insectes hémiptères de la tribu des Réduviens, a pour type le genre *Salda*, qui renferme plusieurs espèces de Punaises sauteuses parées de couleurs éclatantes, et assez communes dans le midi de la France, sur les rivages et dans les prairies.

SALÉ, PETIT SALÉ. *Voy.* SALAISON.

SALEP (mot persan), nom donné, en Perse, aux bulbes des *Orchides* (*Voy.* ce mot), et à la substance amylacée et alimentaire que l'on en tire de ces tubercules. Pour préparer cette substance, on dépouille les tubercules de leur écorce et on les jette dans l'eau froide, où on les laisse quelques heures. On les fait ensuite cuire dans l'eau bouillante, et, après les avoir enfilés avec du crin ou du coton, on les laisse sécher au contact de l'air, ce qui leur fait prendre la consistance et la dureté de la gomme élastique. Dans cet état, on peut les conserver indéfiniment, pourvu qu'ils soient à l'abri de l'humidité. Quand on veut s'en servir, on les réduit en poudre, en les humectant préalablement d'un peu d'eau; on en fait dissoudre une petite quantité dans l'eau bouillante, en l'aromatisant et la sucrant, et elle ne tarde pas, en se refroidissant, à se prendre en gelée demi-transparente. Cette gelée fournit une nourriture saine et légère qui convient aux malades et aux convalescents. — Le Salep de Perse est le plus estimé. Les Orientaux en font un continuel usage, et lui attribuent des vertus que l'expérience n'a pas confirmées. En France, on peut extraire le salep de l'*Orchis militaire*, de l'*O. bouffon*, et d'autres espèces qui croissent dans nos contrées; mais ce salep est inférieur à celui qui vient d'Orient.

SALICAIRE, *Lythrum*, *Salicaria*, genre type de la famille des Lythrariées ou Salicariées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, quelquefois ligneuses, qui croissent dans les contrées chaudes tempérées : tiges hautes de plus d'un mètre, fermes, quadrangulaires, rameuses vers leur sommet; feuilles sessiles, opposées, quelquefois serrées, glabres, lancéolées, entières, un peu échancrées à leur base; fleurs d'un rouge sanguin (d'où leur nom scientifique de *Lythrum*, dérivé du grec *lythron*, sang), disposées par verticilles le long d'un bel épi : calice cylindrique, persistant, à 12 dents, enveloppant l'ovaire sans y adhérer; 6 pétales oblongs insérés au sommet du calice; 12 étamines; un style; une capsule supérieure oblongue, recouverte par le calice, à 2 loges et à 2 valves. La *S. commune* (*L. salicaria*) décore agréablement les bords des étangs et des rivières. On la cultive aussi comme plante d'agrément. Les Kamtchadales mangent ses feuilles cuites en guise d'épinards, et ils se font, avec la décoction de la plante, une boisson analogue au thé; ils mangent aussi la moelle des tiges, crue ou cuite, comme un mets recherché; en mettant fermenter cette moelle dans de l'eau, ils font une sorte de vin qu'on peut convertir en vinaigre, et qui donne de l'eau-de-vie par la distillation.

SALICARIA, plante. *Voy.* SALICAIRE.

Genre de Passereaux. *Voy.* ROUSSEROLE.

SALICARIÉES, nom donné d'abord à la famille

de plantes connue aujourd'hui sous le nom de *Lythrariées*, et qui a pour type le genre *Salicaire*.

SALICINE (du latin *salix*, saule), principe immédiat, blanc, cristallisé, extrêmement amer, qu'on rencontre dans l'écorce des saules, des trembles et des peupliers. Il se présente en petites aiguilles brillantes qui renferment du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^{26}H^{18}O^{14}$). On a proposé de l'employer en médecine, au lieu du sulfate de quinine, contre les fièvres intermittentes; mais son efficacité n'est pas démontrée. La Salicine a été découverte en 1828 par M. Leroux, pharmacien à Vitry-le-François.

SALICINÉES (du genre type *Salix*, Saule), famille de plantes dicotylédones apétales diclines, détachée par quelques Botanistes de la famille des Amentacées, ne comprend que les deux genres Saule (*Salix*) et Peuplier (*Populus*). *Voy.* ces mots.

SALICOQUES, genre de Crustacés décapodes macroures, au corps de consistance assez molle et de forme arquée et comme bossue, que l'on confond le plus souvent avec les *Crevettes*, est considéré par les Naturalistes tantôt comme faisant partie de la tribu des Palémoniens, tantôt comme le type d'une famille qui comprend les genres *Crevette, Crangon, Palémon*, etc. *Voy.* CREVETTE et PALÉMON.

SALICOR et SALICOTTE, nom vulgaire de la *Soude commune* (*Salsola*) et du sel qu'on en tire.

SALICORNE (de *sal*, sel), *Salicornia*, genre de plantes de la famille des Chénopodées, comprend une vingtaine d'espèces, herbacées ou ligneuses, qui croissent sur le rivage de la mer et dans les terrains imprégnés de sel. Ce sont des plantes d'un aspect triste, à tiges épaisses et à rameaux noués, dépourvus de feuilles; à fleurs très-petites et peu visibles, naissant des articulations nombreuses et rapprochées des rameaux. Coupées à la fin de l'été, quand elles sont parvenues à tout leur accroissement, puis desséchées au four ou au soleil, ces plantes donnent par l'incinération une grande quantité de soude très-estimée. Les bestiaux recherchent la *Salicorne ligneuse* et la *S. herbacée*, communes sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée; leurs jeunes pousses se mangent en salade ou en guise de câpres. On confond souvent la Salicorne avec la *Bacile* ou *Perce-pierre*.

SALICOTTE. *Voy.* SALICOR.

SALIÈRE. On nomme ainsi, dans le cheval, l'enfoncement plus ou moins profond qui se remarque au-dessus de chaque œil; et, par extension, chez l'homme, le vide qui existe derrière la clavicule chez les personnes maigres.

SALIFIABLES (BASES). On nomme ainsi en Chimie, les bases alcalines ou métalliques, parce qu'elles ont la propriété de former des sels avec les acides.

SALIGOT, nom vulgaire de la *Mâcre flottante*.

SALIN (de *sel*). Ce mot, qui, comme adjectif, se dit de tout ce qui contient du sel, s'emploie substantivement pour exprimer le résidu des cendres qui contiennent de la potasse : c'est la potasse brute telle qu'on la trouve au fond des chaudières dans lesquelles on fait évaporer les lessives qui ont passé sur les cendres des végétaux propres à fournir de la potasse, bruyère, buis, vigne, genévrier, etc.

On appelle aussi *Salins* les marais salants. *V.* MARAIS.

*Cour de salin*, juridiction établie vers l'an 1634, pour juger les différends qui s'élevaient à l'occasion de la possession des salines : elle siégeait à la Rochelle.

*Eaux salines*, celles qui contiennent une quantité notable de sels dont la nature n'est ni ferrugineuse ni sulfureuse. — *Fossiles salins*, minéraux simples qui se composent de sels. — *Marbre salin*, celui qui a une texture grenue homogène.

SALINES, lieux où l'on exploite le sel en faisant évaporer dans des bassins préparés à cet effet, soit les eaux de la mer, soit celles des sources salées : telles sont les salines du Peccais, du Brouage, de Salins, de Dieuze, etc. — On étend aussi ce nom aux mines de sel gemme. *Voy.* SEL MARIN.

SALIQUE (LOI). *V.* ce mot au *D. univ. d'H. et de G.*

SALIVAIRE. Chez l'homme et chez les mammifères, l'*Appareil salivaire* se compose de trois paires de *glandes*, dites *glandes salivaires*, situées de chaque côté de la bouche, savoir : les *parotides*, dans le creux de l'articulation de la mâchoire; les *sous-maxillaires*, dans l'épaisseur du plancher de la bouche; les *sublinguales*, sous la langue.

*Fistule salivaire*, fistule causée par l'ouverture des conduits excréteurs des glandes salivaires.

SALIVATION, dite aussi *Ptyalisme* et *Sialisme*, sécrétion surabondante de la salive déterminée soit d'une manière locale par l'usage des masticatoires irritants, soit d'une manière générale sous l'influence d'une cause qui agit sur toute l'économie, et notamment des préparations mercurielles. Dans ce dernier cas, elle est accompagnée d'un goût cuivreux et du gonflement des gencives; l'haleine devient alors fétide, et les dents semblent allongées et vacillantes. Cet état cesse promptement, soit spontanément, soit à l'aide des sudorifiques ou des purgatifs. — Quelquefois la salivation est un effet de la grossesse ; elle est alors au-dessus des moyens thérapeutiques, et ne finit qu'après l'accouchement.

SALIVE (du latin *saliva*), liquide qui humecte la bouche : c'est une humeur inodore, insipide, transparente, un peu visqueuse, qui mousse par l'agitation et verdit le sirop de violettes : elle est secrétée par les glandes salivaires (*Voy.* SALIVAIRE), et versée dans la bouche par les conduits de Sténon, de Wharton et Rivinus. La salive est formée, d'après Berzélius, de 992,9 parties d'eau, de 2,19 d'une matière animale particulière soluble dans l'eau, de 1,4 de mucus, de 1,7 de chlorhydrate de potasse et de soude, de 0,9 de lactate de soude et de matière animale, et de 0,2 de soude. La salive se mêle au bol alimentaire dans la bouche, et lui fait subir une première élaboration, nécessaire à la digestion. D'après les observations récentes de M. Cl. Bernard, il y aurait trois espèces de salives, plus ou moins mélangées et ayant chacune sa destination propre : la salive de la glande sublinguale, qui est visqueuse et gluante; la salive de la parotide, qui est abondante et liquide comme l'eau; et la salive de la glande sous-maxillaire, qui participe de l'une et de l'autre. La première lubréfie et englue en quelque sorte les corps qu'elle touche, mais elle ne saurait les pénétrer ni les dissoudre; la seconde imbibe, pénètre les aliments et en dissout les principes solubles; la troisième favorise la perception des saveurs.

SALIX, nom latin du genre *Saule*.

SALLE (du celtique *sala*, maison), pièce plus ou moins grande d'un appartement, ou d'un palais, d'un édifice public, destinée à un usage particulier, comme *Salle à manger*, *S. d'audience*, *de réception*, *de conseil*, *de bal*, *de concert*, *S. d'armes*, etc.

*Salle de police* ou *de discipline*, espèce de prison militaire pour les fautes légères. C'est une chambre garnie d'un lit de camp et qui fait partie de la caserne même. Les détenus y reçoivent la nourriture de l'ordinaire, et en sortent pour faire leur service et aller deux fois par jour à l'exercice. Ils sont de plus astreints à faire les corvées de propreté dans les quartiers. Cette chambre d'arrêt est le premier degré de punition. On n'y entre pas pour moins de 24 heures et l'on ne peut y rester plus de 15 jours.

*Salle d'asile. Voy.* ASILE.

En Histoire naturelle, on donne souvent le nom de *Salles* aux poches buccales des Singes, plus connues sous le nom d'*Abajoues*. *Voy.* ce mot.

SALMIAC, pour *Sel ammoniac*. *Voy.* AMMONIAC.

SALMIS (du latin *salgamum*, ragoût au sel), ragoût fortement salé, qu'on fait avec des bécasses, des perdrix, des alouettes, des grives ou autres pièces

de gibier, d'abord rôties à la broche, dépecées ensuite et cuites sur un réchaud avec du vin, du pain rôti, et autres ingrédients propres à piquer le goût.

SALMO, nom latin du *Saumon*.

SALMONES, *Salmones* (de *Salmo*, saumon), famille de Poissons malacoptérygiens abdominaux qui a pour caractères : un corps oblong et couvert d'écailles dures, rudes au toucher, disposées avec régularité ; la première nageoire dorsale garnie de rayons mous, et la deuxième adipeuse, ou formée d'une substance graisseuse et sans rayons. Ces poissons sont tous remarquables par leur voracité, par leur vie vagabonde et par la délicatesse de leur chair. Ils vivent généralement dans la mer, mais à l'époque du frai ils remontent les rivières pour atteindre les sources, près desquelles ils déposent leurs œufs dans des trous qu'ils creusent exprès.

La famille des Salmones comprend 21 genres : *Saumon*, *Éperlan*, *Lodde*, *Ombre*, *Lavaret*, *Argentine*, *Characin*, *Curimate*, *Anostome*, *Serpe*, *Piabuque*, *Serrasalme*, *Tétragonoptère*, *Chalceus*, *Mylètes*, *Hydrocin*, *Citharine*, *Saurus*, *Scopèle*, *Aulope*, *Sternoptyx*.

SALON (augmentatif de *salle*). Outre la vaste pièce destinée dans chaque maison à recevoir la compagnie, on appelle spécialement *le Salon* la galerie où se fait à Paris l'exposition périodique des ouvrages de peinture, de sculpture, de gravure, etc., des artistes vivants, et, par extension, l'exposition elle-même. Dans l'origine cette exposition n'avait lieu que dans le grand *salon* du Louvre : d'où son nom. C'est encore dans les galeries de cet édifice que se fait le plus souvent l'exposition.

SALPÊTRE (du latin *sal petræ*, sel de pierre, parce qu'il forme des efflorescences salines sur les murs), nom vulgaire du *Nitrate de potasse* ou *Nitre* (*Voy.* NITRE). — On désigne aussi quelquefois, mais improprement, sous le nom de *Salpêtre* certaines efflorescences blanches et brillantes qu'on remarque sur les murs bâtis avec du mortier et des pierres ou des briques. Ces efflorescences sont formées de carbonate et de sulfate de soude, et ne doivent pas être confondues avec le salpêtre proprement dit. — Ce qu'on appelle *S. du Chili* est du nitrate de soude.

La fabrication du salpêtre nécessaire aux besoins de l'État est, de même que celle de la poudre, dont le salpêtre est l'élément principal, confiée à une administration spéciale, celle des *Poudres et Salpêtres* (*Voy.* POUDRE). L'État se réserve le monopole de cette fabrication dans certaines circonscriptions. Dans les départements compris hors de la circonscription des *Salpêtreries nationales*, l'exploitation des salpêtres est livrée à l'industrie privée ; mais ceux qui veulent se livrer à cette fabrication sont tenus de se munir d'une licence. — Cette matière est régie par la loi du 13 fructidor an V et par celle du 10 mars 1819 ; complétée par l'ordonnance du 11 août 1819. Bottée et Riffaut ont donné l'*Art du Salpêtrier*.

SALPÊTRERIE, SALPÊTRIÈRE, fabrique et dépôt de salpêtre. *Voy.* SALPÊTRE et NITRE.

Sous le nom de *la Salpêtrière*, on désigne à Paris un hospice pour les femmes âgées et pour les femmes en démence, qui a servi aussi de maison de correction. Ce bel édifice, commencé sous Louis XIII, occupe l'emplacement d'une ancienne fabrique de *salpêtre*.

SALPICON (pour *sel piquant*), ragoût composé de plusieurs viandes coupées en petits cubes, mélangées avec des truffes, des champignons ou des concombres, assaisonnées de sel, de poivre et de vinaigre, qui doivent être également hachés en forme de dés et d'égale grosseur.

SALPIENS, nom donné par M. de Blainville à une famille de Mollusques hétérobranches, contenant les deux genres *Salpe* et *Pyrasome*.

Les *Salpes* ou *Saupes*, dites aussi *Biphores*, sont des animaux cylindroïdes, de 15 à 20 centim. de long, transparents, gélatineux, phosphorescents, remarquables par deux ouvertures qui terminent antérieurement et postérieurement un canal ouvert dans toute la longueur du corps. Ils sont hermaphrodites. On ne les trouve que dans la haute mer.

SALPINGO-MALLÉEN (du grec *salpigx*, trompe, et du latin *malleus*, marteau), nom donné, en Anatomie, au muscle interne du marteau de l'oreille, parce qu'il s'attache à la trompe d'Eustache et au *marteau*. — On a de même donné les noms de *Salpingo-pharyngien*, de *Salpingo-staphylin* à des muscles qui s'attachent au pharynx et au palais.

SALSEPAREILLE (de l'espagnol *sarza* ou *çarza*, ronce, et *parilla*, vigne, ou, selon d'autres, de *Parillo*, nom d'un médecin espagnol qui aurait apporté cette plante en Europe), *Smilax*, *Sarsaparilla*, genre type de la famille des Smilacées, se compose d'arbustes à tiges sarmenteuses, souvent épineuses, à feuilles coriaces, persistantes, munies d'une vrille de chaque côté du pétiole ; à fleurs petites, dioïques : corolle à 6 divisions ; 6 étamines ; 3 styles ; ovaire supérieur. Le fruit est une baie à 3 loges et à 2 graines dans chaque loge. Presque toutes les espèces sont exotiques. La plus importante est la *Salsepareille de Portugal* (*Sm. medica*), qui vient du Brésil : sa racine est un puissant sudorifique, dépuratif et diurétique ; on l'emploie dans tous les cas où il importe d'accélérer l'action du système cutané, contre les maladies de la peau, les rhumatismes, les scrofules, et surtout contre les affections syphilitiques ; la *Salsepareille de Chine* (*Sm. China*) s'emploie aux mêmes usages : sa racine est connue dans le commerce sous le nom de *Squine* (corruption de *Chine*). La seule espèce de Salsepareille qui croisse en Europe est la *S. d'Italie*, vulgairement *Liseron épineux, Liset piquant* (*Sm. aspera*) : c'est une plante très-épineuse, dure, sèche, à anneaux anguleux, à feuilles en cœur, ovales ou lancéolées ; à fleurs blanchâtres, petites, odorantes, et disposées en grappes terminales ; les individus femelles portent des baies sphériques, rouges, brunes et noirâtres, selon les variétés. Elle croît dans le Midi de l'Europe, aux lieux arides, parmi les buissons, et le long des côtes maritimes, sur les roches stériles. Elle fleurit en automne. Sa racine passe aussi pour sudorifique et dépurative comme celle de la *S. exotique*, mais à une dose beaucoup plus forte. On emploie la racine de salsepareille en infusion, en décoction, mais plus souvent en sirop et en extrait, sous les noms de *Sirop de salsepareille* et d'*Extrait alcoolique de salsepareille*.

On appelle vulgairement *Salsepareille d'Allemagne* la Laiche des sables ; et *S. d'Amérique* ou *S. grise*, la racine de l'Aralie à tige nue, qui ont des vertus analogues à celles de la vraie Salsepareille.

SALSES, dits aussi *Volcans boueux* ou *Volcans d'air*, petites cavités formées par des monticules coniques, qui rejettent des matières vaseuses, de l'eau chargée de sels (de là le nom de *salses*) et du gaz hydrogène carboné. On en rencontre dans plusieurs contrées volcaniques, notamment dans le Modénais, en Sicile, en Crimée, dans la province de Carthagène (Amérique méridionale), à Java, etc. Les éruptions des salses ont quelquefois lieu avec violence et sont accompagnées de tremblements de terre.

SALSIFIS, *Tragopogon*, genre de la famille des Composées, section des Chicoracées, se compose de plantes potagères bisannuelles que l'on cultive pour leurs racines : tige herbacée, fistuleuse, haute de 6 décim. ; feuilles alternes lancéolées, d'un vert glabre ; fleurs en capitules portées sur un pédoncule : calice composé de 8 à 10 folioles, toutes égales, fort longues, placées sur un seul rang ; semences prolongées en un long pédicule, qui soutient une aigrette plumeuse. — Le *Salsifis des prés* (*Tr. pratense*) est une grande et belle espèce, commune dans les contrées tempérées et septentrionales de l'Europe, au milieu des

prés, où elle fleurit en mai et en juin : capitules d'un beau jaune, bruns en dessous; feuilles longues, étroites, aiguës, sessiles, creusées en gouttière vers leur base. Ce salsifis passe pour apéritif : il est rempli d'un suc laiteux très-doux. On en mange les jeunes pousses dans le Nord, ainsi que les feuilles et les racines; leur saveur se rapproche beaucoup de celle de la Scorsonère. Tous les bestiaux en sont avides, excepté les chèvres. — Le *S. blanc* ou *à feuilles de poireau* (*Tr. porrifolium*) se cultive dans les jardins pour ses racines, qui sont blanches tant en dedans qu'en dehors; elles fournissent un aliment sain et léger, moins savoureux que la Scorsonère. Elles passent pour apéritives, diurétiques, pectorales. Ses fleurs sont d'un pourpre violet. — Le *S. à gros pédoncules* (*Tr. major*), à fleurs jaunes; le *S. à feuilles de safran* (*Tr. crocifolius*), dont les fleurs sont bleues ou violettes; le *S. de Dalechamp* (*Tr. Dalechampii*), propre à orner nos parterres par ses grandes fleurs d'un beau jaune de soufre, un peu rougeâtres en dehors, sont des espèces peu employées.

*Salsifis noir* ou *d'Espagne*. *Voy.* SCORSONÈRE.

SALSOLA, nom scientifique du genre *Soude*, a formé le mot *Salsolées*, nom d'une tribu de la famille des Atriplicées, qui a pour type le genre Soude.

SALTARELLE, *Saltarella* (du latin *saltare*, danser), danse vénitienne à trois temps qui a beaucoup d'analogie avec la Tarentelle. Dans la saltarelle, le premier temps de chaque mesure est fortement marqué, quoique commençant par une brève.

SALTATION (du latin *saltatio*), nom donné chez les Romains à l'art qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire, embrassant tous les gestes et tous les mouvements que les hommes peuvent faire. *Voy.* PANTOMIME.

SALTIGRADES, *Saltigradæ*, dites aussi *Sauteuses*, tribu d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides fileuses, renferme des araignées qui ont les pieds propres au saut, et qui marchent par saccades, s'arrêtant tout court après avoir fait quelques pas, et se haussant sur les pieds antérieurs. Elles s'élancent par bonds sur leur proie. Cette tribu renferme les deux genres *Érise* et *Saltique* ou *Atte*.

SALTIMBANQUES (de l'italien *saltimbanco*, formé de *saltare in banco*, sauter sur des tréteaux), bateleurs, jongleurs qui font des exercices sur les places publiques (*Voy.* BATELEUR et JONGLEUR). — Lorsqu'en même temps ils débitent des drogues, on les appelle plutôt *charlatans*.

Les saltimbanques sont soumis à des règlements sévères; ils doivent être munis d'une permission de la police. A Paris, d'après une ordonnance de police du 30 novembre 1853, ils ne peuvent exercer avant huit heures du matin et doivent se retirer avant six heures du soir du 1er octobre au 1er avril, et avant neuf heures du soir du 1er avril au 1er octobre. Il leur est défendu de se faire accompagner par des enfants de moins de seize ans.

SALTIQUE, *Salticus* ou *Attus*, genre d'Arachnides pulmonaires, famille des Aranéides, tribu des Saltigrades, renferme des araignées dont les pieds sont robustes, propres au saut et à la course. Ce genre se compose d'un grand nombre d'espèces répandues par tout le globe. La plus commune en France est la *Saltique chrevronnée* ou *Atte paré*, longue de 7 à 8 millimètres, noire, avec l'abdomen ovale, allongé, ayant 3 bandes blanches demi-circulaires, qu'on trouve sur les murs des maisons.

SALTUS, grande mesure agraire des Romains, valait 4 centuries, 800 *jugera* ou arpents, 48,000 actes, et 23,040,000 pieds romains carrés; environ 3 de nos myriamètres carrés.

SALUBRITÉ PUBLIQUE, soin que l'administration prend de la santé publique. Ce soin est confié dans les départem. aux préfets, et, à Paris, au préfet de police, assisté d'un conseil de salubrité. Le service de la salubrité embrasse l'hygiène publique, la surveillance des établissements insalubres, des halles, cimetières, tueries, voiries, amphithéâtres de dissection: celle des prisons; les secours à donner aux noyés et asphyxiés, etc. Les bons résultats produits par le *conseil* de *salubrité* de Paris ont engagé plusieurs autres villes à en établir de semblables. — On doit à MM. Monfalcon et Polinière un *Traité de la salubrité dans les grandes villes*, Paris, 1846, in-8. *Voy.* HYGIÈNE et POLICE.

SALUT (du latin *salus*, santé, bien-être), démonstration extérieure de civilité ou de respect faite à quelqu'un en l'abordant. Chaque peuple a sa manière de saluer. La plupart des Européens saluent en se découvrant et en s'inclinant; les Anglais et surtout les Américains se pressent la main sans se découvrir; les Ottomans saluent en s'inclinant et en portant la main droite sur le cœur, ou en élevant les deux mains au-dessus de la tête. Le plus bizarre salut est celui des Otaïtiens, qui se cognent le nez l'un contre l'autre, en se serrant la main. — On donne aussi le nom de *salut* aux diverses formules que l'on prononce en s'abordant, formules qui ne sont pas moins variées que les manières extérieures de se *saluer*; ainsi qu'à celles qu'on emploie dans les lettres, dans les préambules des lois et ordonnances, des bulles, des mandements, des lettres patentes. Les Romains commençaient leurs lettres par une formule de salut : *S. D.* (*salutem dicit*). Les rois de France disaient, en tête des actes émanés de leur autorité : *A tous ceux qui ces présentes verront, salut*. Sous la République, on terminait les lettres par cette formule : *Salut et fraternité*. Autrefois, dans les cérémonies de la messe et dans les livres, les épîtres et les préfaces portaient souvent ces mots : *Au lecteur, salut*.

*Salut militaire*, témoignage de soumission et de respect ou d'honneur que les militaires, isolés ou en troupes, rendent au souverain, aux princes, aux généraux et autres officiers, aux décorés, etc. Le salut varie selon les personnes, le grade et les circonstances : on distingue le *Salut des armes*, le *S. du drapeau*, le *S. de l'épée*, le *S. à feu*, le *S. sans armes*, etc. Les formes de chacun de ces saluts sont déterminées par les règlements.

*Salut de mer*, témoignage de respect et de soumission, de joie ou d'honneur, qui a lieu à la rencontre des vaisseaux de même ou de différentes nations, ou dans leur passage devant quelques places ou châteaux qui sont sur les côtes. Les saluts de mer se font de diverses manières, tantôt par le pavillon et les voiles, tantôt par des décharges d'artillerie. On salue avec le canon en tirant un certain nombre de coups de canon, l'un après l'autre, et l'un d'un bord, l'autre de l'autre alternativement, à une seconde d'intervalle. Lorsque le salut a lieu entre égaux, il se rend en nombre pareil. Si celui qui salue est inférieur, le supérieur rend quelques coups de moins. Les bâtiments de l'État, salués par ceux du commerce, rendent ordinairement le tiers des coups de canon qu'ils ont reçus. La manière dont les saluts doivent se rendre entre bâtiments de nations différentes est fixée par les traités. L'ordonnance du 31 oct. 1827 a réglé les honneurs qui doivent être rendus aux nationaux par les bâtiments de la marine française.

Dans la Religion, le *Salut* est la félicité éternelle qui attend le juste mort en état de grâce. C'est un dogme de la foi chrétienne que nous ne pouvons obtenir le salut que par Jésus-Christ, et que c'est pour nous le procurer que le Fils de Dieu est venu sur la terre : c'est ce qui lui fait donner le nom de *Sauveur*. Les Catholiques ont pour maxime : *Hors l'Église point de salut*; ce qu'il ne faut entendre, d'après le sentiment des plus grands théologiens, que de ceux qui, ayant eu connaissance de la vraie doctrine, n'ont pas voulu la suivre. — Dans la Liturgie catholique, on appelle *Salut* des prières que l'on chante le soir, après Complies, notamment les jours de fête, et qui

se terminent par la bénédiction du Saint-Sacrement.

*Salut d'or*, monnaie en or qui portait l'empreinte de la Vierge recevant la salutation angélique, et qui fut frappée en France sous Charles VI, puis sous Henri VI, roi d'Angleterre, maître alors d'une partie de la France. Les Saluts d'or valaient 15 sous tournois, environ 11 fr. 41 c. de notre monnaie.

SALUTATION ANGÉLIQUE, prière à la sainte Vierge, qui commence par ces mots : *Ave*, *Maria*, *gratia plena* (Je vous salue, Marie, pleine de grâce), etc. Elle se compose des paroles que l'Évangile met dans la bouche de l'ange Gabriel lorsqu'il annonça à Marie le mystère de l'incarnation, de celles que proféra Élisabeth lorsqu'elle reçut la visite de Marie, et enfin de celles que l'Église emploie pour implorer l'intercession de la Mère de Dieu. — On récite ordinairement cette prière à la suite du *Pater*. Elle a été introduite en France sous Louis VI.

SALVADORE, *Salvadora* (du latin *salvator*, sauveur, à cause de ses propriétés salutaires), genre de plantes de la famille des Plombaginées, se compose d'arbrisseaux qui croissent en Asie et en Afrique. L'espèce type est la *Salvadore de Perse* (*S. Persica*), qu'on trouve dans la Perse, dans l'Inde, l'Arabie, la haute Égypte, le Sénégal, etc. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, un peu charnues, dont les rameaux portent à leur extrémité des groupes de fleurs blanches, très-petites, auxquelles succèdent des baies piriformes, jaunes, monospermes. On emploie ses feuilles broyées comme résolutives. Les Arabes en font usage contre la morsure des serpents. Les baies se mangent ; l'écorce, fraîchement pelée, peut être employée comme vésicatoire.

SALVATELLE, veine qui commence sur la surface dorsale des doigts et de la main par un grand nombre de radicules qui se réunissent près du bord interne, et qui remonte ensuite à la partie interne de l'avant-bras, où elle prend le nom de *Veine cubitale postérieure*. Les anciens recommandaient d'ouvrir cette veine dans certaines maladies, telles que la mélancolie, l'hypochondrie, etc., et ils attribuaient à cette saignée une grande efficacité : de là son nom de *salvatelle* (de *salvatio*, salut).

SALVATOR, nom latin du genre *Sauvegarde*.

SALVE (c'est l'impératif latin *salve*, qui veut dire *salut*), décharge de coups de canons ou de toutes autres armes à feu, que l'on tire en même temps ou successivement, en nombre plus ou moins considérable, soit en l'honneur de quelqu'un, pour le saluer (*Voy.* SALUT), soit pour la célébration d'une fête, soit enfin pour l'annonce d'une bonne nouvelle.

SALVE REGINA (c.-à-d. *je vous salue, reine*), premiers mots latins d'une prière à la Vierge, par laquelle on a coutume de terminer l'office divin pendant un certain temps de l'année. On attribue cette prière à Hermannus Contractus, ou à Pierre de Monsoro, évêque de Compostelle. La formule paraît en appartenir aux Dominicains de Cologne (vers 1237).

SALVIA, nom latin du genre *Sauge*.

SALVINIE, *Salvinia*, genre de plantes cryptogames, aquatiques, flottantes, de la famille des Marsiléacées (*Voy.* ce mot), a donné naissance aux mots *Salvinées*, synonyme de Marsiléacées, et *Salviniées*, tribu de la famille des Marsiléacées.

SAMARE (du latin *samara*, semence d'orme), nom donné par Gaertner aux capsules coriaces et membraneuses, comprimées, à une ou deux loges, ne s'ouvrant point, munies d'ailes sur les côtés ou terminées par une languette foliacée : tels sont les fruits de l'orme, du frêne, de l'érable, etc.

SAMBUCÉES (du latin *Sambucus*, sureau), une des deux tribus qui composent la famille des Caprifoliacées, est caractérisée par une corolle régulière, rotacée, 3 stigmates sessiles et les loges de l'ovaire monospermes. — Cette tribu ne renferme que les deux genres *Sambucus* et *Viburnum*.

SAMBUCUS, nom scientifique du genre *Sureau*

SAMBUQUE (du latin *Sambucus*, sureau), instrument de musique des anciens. On donnait ce nom tantôt à une esp. de flûte qui tire sans doute son nom de ce que dans l'origine elle était faite de bois de sureau, tantôt à une espèce de Harpe à 4 cordes ou Tétracorde.

Ancienne machine de guerre qui consistait en une échelle aussi haute que les murailles que l'on voulait attaquer. Marcellus fit usage de la sambuque au siége de Syracuse. Selon Plutarque, son nom lui vient d'une ressemblance de forme avec le Tétracorde appelé *Sambuque*.

SAME, poisson de mer qui remonte les rivières : c'est une espèce de Muge, qui diffère peu du Mulet, excepté qu'il a la tête plus grosse et plus pointue, la chair moins blanche et moins grasse. On en pêche dans le Rhône, la Garonne, la Loire.

SAMEDI (du latin *Saturni dies*, jour de Saturne), septième et dernier jour de la semaine. Les Païens l'avaient consacré à Saturne. Les Juifs, qui le nommaient *Sabbat*, le consacraient au repos, parce que Dieu se reposa ce jour-là, après avoir produit en six jours toutes les œuvres de la création. Dans les premiers temps du Christianisme, il était fêté comme le dimanche. Chez les Catholiques, le *samedi* est consacré à la Vierge. — On fait généralement maigre le samedi en France ; mais il est facile de s'en faire dispenser. C'est en 1100 seulement qu'un concile prescrivit ce jour d'abstinence pour remercier Dieu d'avoir rendu à la France l'abondance et la paix.

Le *Samedi saint* est celui qui précède immédiatement le jour de Pâques : c'est pendant ce jour que l'on fait la bénédiction de l'eau.

SAMIS (du grec *hexamitos*, composé de six fils), nom qu'on donnait autrefois à une étoffe fort riche, tramée de lames d'or et d'argent, qui venait de Venise, et qu'on employait surtout pour l'ameublement des palais. L'oriflamme était de samis vermeil.

SAMOLE, *Samolus*, nom que les Druides donnaient à un végétal sacré, qu'on croit être le *Vélar barbare*, plante à fleurs jaunes, à laquelle ils attribuaient des propriétés merveilleuses. Ils la cueillaient en grappe, et en faisaient entrer les graines dans diverses préparations médicinales.

Linné a donné ce nom à un genre de la famille des Primulacées, renfermant des plantes herbacées, bisannuelles, à tige droite, à racines fibreuses, à feuilles alternes et à fleurs blanches, en grappes ou en corymbes : ces plantes vivent au bord des eaux et dans les marais. Le *Samole aquatique* (*S. valerandi*), vulgairement *Mouron d'eau* et *Pimprenelle aquatique*, passe pour vulnéraire, apéritif et antiscorbutique.

SAMSCRIT, langue sacrée de l'Inde. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SAN-BENITO (par corruption de l'espagnol *saco benito*, sac bénit), vêtement mortuaire dont les inquisiteurs revêtaient ceux qu'ils condamnaient à être brûlés : c'était une espèce de casaque, de couleur jaune ou grise, portant la figure d'un homme couché sur des tisons allumés, avec des flammes qui s'élevaient autour et des démons qui l'environnaient. Ce vêtement était emprunté de la primitive Église, où l'on enveloppait les criminels d'un sac bénit.

SANCIR, terme de Marine, signifie couler à fond sous voiles et à l'ancre, en plongeant par l'avant.

SANCTIFICATION, action de la grâce qui nous purifie et nous rend sains ; elle est aussi un des effets des sacrements. *Voy.* GRACE et SACREMENT.

SANCTION (du latin *sanctio*, de *sancire*, attacher, lier). C'est proprement l'acte par lequel le chef de l'Etat, empereur ou roi, exerçant une partie de l'autorité législative, donne à une loi l'approbation, la confirmation sans laquelle elle ne serait point exécutoire. Il se dit aussi de la peine ou de la récompense qu'une loi décerne pour assurer son exécution. On

distingue la *S. morale*, qui se trouve dans le remords, le repentir, l'infamie, les peines d'une autre vie, et les *S. civiles*, qui sont édictées par la loi.

*Sanction* se dit encore de constitutions ou ordonnances sur les matières ecclésiastiques ou même politiques. *Voy.* PRAGMATIQUE SANCTION.

SANCTUAIRE (du latin *sanctuarium*). C'était chez les Juifs la partie la plus secrète et la plus intime du temple de Jérusalem. On l'appelle aussi *le Saint*, *le Saint des Saints*. *Voy.* SAINT.

Chez les Chrétiens, on appelle ainsi l'endroit où est placé le maître-autel, et qui est ordinairement fermé d'une balustrade.—Il se dit dans un sens analogue des temples consacrés aux divinités du paganisme, par exemple du lieu où la Pythie rendait ses oracles.

SANCTUS, mot latin qui veut dire *saint*, désigne la partie de la messe qui commence par les mots *Sanctus*, *sanctus*, *sanctus*, *Dominus Deus*, etc. (saint, saint, saint, le Seigneur Dieu, etc.) et qui suit immédiatement la préface. C'est un cantique de louanges et de gloire que les esprits célestes ne cessent de chanter devant la majesté de Dieu (Isaïe, ch. VI, ℣ 3). Il paraît avoir été usité dès le IIe ou le IIIe siècle.

SANDAL, bois exotique. *Voy.* SANTAL.

SANDALE (du latin *sandalium*, formé lui-même du grec *sandalion*), sorte de chaussure usitée chez les anciens : ce n'étaient guère que des semelles de cuir ou de bois qui couvraient la plante des pieds, et qui étaient attachées sur le pied et autour de la jambe par des courroies et des boucles. Dans la primitive Église, tous les ministres de l'autel portaient des sandales, et il était enjoint d'avoir des sandales pour célébrer la messe. L'usage s'en perdit par la suite ; cependant quelques congrégations monastiques en portent encore, notamment les capucins. Le pape et les évêques portent aussi la sandale quand ils officient dans certaines circonstances. *Voy.* PANTOUFLE.

Dans la Marine, on nomme *Sandale* une sorte de bateau de transport des côtes de la Barbarie, construit à peu près comme les gros bateaux de pêche provençaux.

SANDARAQUE (en grec *sandarakè*), résine qui découle d'un Conifère, le *Thuya articulata* de l'Arabie. On le trouve dans le commerce en larmes allongées, d'un blanc jaunâtre, insipides, presque sans odeur, et d'une cassure vitreuse. On s'en sert pour préparer des vernis, et pour couvrir, afin de l'empêcher de boire, le papier gratté ou non collé. Les Arabes l'emploient contre les diarrhées et les hémorroïdes. — On retire une espèce de Sandaraque du *Genévrier de Suède*; mais elle est inférieure à la précédente.

On donne quelquefois le nom de *Sandaraque* ou *Sandarach* à l'*Orpiment* ou *Réalgar* (sulfure d'arsenic rouge) : c'est le sens que le mot *sandarakè* avait le plus communément chez les Grecs.

SANDERLING, *Calidris*, genre d'Échassiers longirostres, renferme des oiseaux au bec médiocre, grêle, droit, mou, flexible, sillonné jusque vers la pointe, qui est déprimée et plus large que ne l'est le milieu ; à narines latérales; à pieds grêles et offrant seulement trois doigts dirigés en avant. Le *Sanderling variable* (*C. arenaria*) est un oiseau dont la livrée varie d'une saison à l'autre. Dans la saison des amours, la face et le sommet de la tête sont marqués de grandes taches noires, bordées de roux et lisérées de blanc. Le reste du corps est un mélange symétrique de taches rouges, noires et blanches. Le plumage d'hiver est grisâtre dans les parties supérieures, blanc en dessous et au flanc. Cet oiseau émigre le long des bords de la mer, et recherche les pays froids. On le trouve au printemps et en automne sur les côtes de la Hollande et de l'Angleterre

SANDJAK, officier turc chargé du gouvernement d'une circonscription territoriale appelée *Sandjakat*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SANDRE, *Lucioperca*, poisson de la famille des Percoïdes, ayant les nageoires et les préopercules de la Perche, et des dents pointues comme celles du Brochet, d'où le nom de *Lucioperca* (de *lucius*, brochet, et *perca*, perche). Le *Sandre commun* (*L. sandra*) vit dans les fleuves et les lacs du nord et de l'est de l'Europe : il dépasse quelquefois un mètre. Il est plus allongé que la Perche, verdâtre, à bandes verticales brunes. Sa chair est blanche et agréable.

SANG, en latin *sanguis*, liquide assez épais, d'une couleur rouge, tantôt claire et vermeille, tantôt foncée et comme noire, qui, chez les animaux, remplit le système entier des vaisseaux artériels et veineux. Le sang a une pesanteur spécifique de 1,052 à 1,057, une saveur salée, et une odeur particulière, un peu nauséeuse. On distingue dans le sang deux parties essentielles, des globules et un liquide qui porte le nom de *plasma* : ce liquide est de l'eau tenant en dissolution de la fibrine, de l'albumine, de la potasse et de la soude, combinées avec de l'acide phosphorique et diverses autres substances. Tiré des vaisseaux, le sang ne tarde pas à se prendre en une masse cohérente, gélatiniforme, qui, par l'effet de la coagulation de la fibrine, se resserre peu à peu en exprimant un liquide clair et jaunâtre : ce liquide, formé de l'albumine et de l'eau qui restent dans le *plasma*, est appelé *sérum*. On donne le nom de *caillot* à la masse qui surnage alors, et qui est elle-même composée de fibrine coagulée et de globules colorés emprisonnés par la fibrine. Les globules, infiniment petits, en nombre incalculable, ronds, aplatis en forme de disque, élastiques, plus pesants que le *sérum*, sont de deux sortes : les uns, qui sont les plus nombreux, ont une teinte jaunâtre ; les autres sont incolores, beaucoup plus petits, grenus et semblables à ceux de la lymphe. La proportion moyenne des principes constituants du sang serait, d'après l'analyse de certains chimistes, chez l'homme : de 14,9 globules, 0,27 fibrine, 5,7 albumine, et 76,7 eau ; chez la femme : de 12,77 globules, 0,26 fibrine, 5,90 albumine, et 78,70 eau. Le sang renferme en outre des matières très-variables, qui y sont accidentellement mêlées, et qui proviennent des aliments, ainsi que des gaz oxygène, acide carbonique, azote.

Le sang est dit *artériel* ou *veineux*, selon qu'il circule dans les artères ou dans les veines. Le sang artériel est d'un rouge plus vif, plus vermeil, d'une odeur plus forte que le sang veineux, d'une pesanteur spécifique moindre ; sa température moyenne est de 40 degrés centigrades. Le sang veineux est d'un rouge brun, d'une odeur faible ; sa pesanteur spécifique est un peu plus forte, et sa température de 38 degrés centigrades. Le sang rouge proprement dit doit cette couleur au contact de l'air atmosphérique dans les poumons; il circule dans les veines pulmonaires, les cavités gauches du cœur et les artères, qui le distribuent aux organes; le sang noir circule dans les veines, dans les cavités droites du cœur et les poumons. Le sang artériel et le sang veineux diffèrent encore l'un de l'autre par la quantité des gaz que tous deux contiennent en dissolution : il y a plus d'oxygène, proportionnellement à l'acide carbonique, dans le premier que dans le second ; le sang artériel est aussi plus riche en eau. — Pour le mouvement qui est propre à l'un et à l'autre, *Voy.* CIRCULATION, ARTÈRE et VEINE.

Le sang est le produit de l'élaboration du chyle; il acquiert toutes ses qualités nutritives et vivifiantes dans l'acte de la respiration. Il pénètre tous les organes à l'aide des vaisseaux artériels, et distribue les principes nutritifs à tous les tissus organiques. Il est en outre la principale source de la chaleur animale : c'est lui qui porte dans chaque organe, avec la nourriture, l'excitation dont il a besoin pour bien remplir ses fonctions; c'est de lui enfin que les organes sécréteurs extrayent leurs divers produits, salive, lait, bile, urine, etc.

MM. Andral et Gavarret ont démontré que la composition du sang change dans le cours de beaucoup de maladies. Ainsi, dans les affections franchement inflammatoires, telles que la pneumonie, la pleurésie, la péritonite, etc., la fibrine augmente dans une proportion notable; dans les fièvres éruptives (rougeole, scarlatine, variole), dans la fièvre typhoïde, dans le scorbut, cette substance diminue sensiblement; dans la chlorose, dans la plupart des maladies chroniques, et après des saignées répétées, le chiffre des globules s'abaisse, etc.

La couleur du sang change, ainsi que sa composition, dans les divers degrés de l'échelle animale : rouge dans les Vertébrés et les Annélides, il est blanc et transparent comme l'eau dans les Insectes et les Crustacés; blanc bleuâtre dans les Mollusques; jaunâtre dans les Holothuries et quelques autres Invertébrés : cette différence de coloration tient aux globules, qui sont rouges chez les uns, blancs, jaunes ou verdâtres chez les autres. — On a nommé *Animaux à sang blanc* les Insectes, les Crustacés, les Mollusques, etc., dont le sang est plus ou moins blanc, pour les distinguer des animaux dits *à sang rouge*, qui sont ceux des classes supérieures; mais cette locution est peu rigoureuse.

Le sang de certains animaux peut être appliqué à divers usages : outre l'emploi que font les Charcutiers du sang de bœuf et du sang de porc pour faire des boudins, le sang de bœuf sert à clarifier les sirops, le sucre, à faire le bleu de Prusse. Associé à la chaux vive, il donne une grossière peinture pour bâtiment.

SANG-DE-RATE, maladie apoplectiq. des bêtes à laine, due à l'excès d'alimentation ou à l'insuffisance des boissons: les vaisseaux, la *rate* surtout, sont gorgés de *sang*.

SANG-DRAGON (ainsi appelé, dit-on, parce que les anciens s'imaginaient qu'il était le produit de la coagulation du sang de l'animal fabuleux appelé *Dragon*), substance solide, d'un rouge brun, composée de tannin et de résine, fort usitée autrefois en médecine. Elle nous vient des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Elle exsude spontanément par les fissures naturelles du tronc du *Dragonnier commun* et de plusieurs autres végétaux analogues, ou par des incisions pratiquées sur le tronc de ces arbres pendant l'été. On l'obtient en lames lisses, dures, sèches, allongées; la meilleure et la plus estimée est recueillie, au moment où elle suinte, dans des feuilles de roseau : ce qui la fait appeler dans le commerce *Sang-dragon en roseaux*; la moins recherchée est celle en grains. — Le sang-dragon a été longtemps préconisé en médecine comme astringent ou styptique et comme dessiccatif; son usage est presque abandonné aujourd'hui. Il s'emploie en peinture pour donner de la teinture et un beau coloris rouge; il entre dans les vernis à l'or, à l'esprit-de-vin, à l'huile et à l'essence.

On désigne encore sous le nom de *Sang-dragon* la résine rouge que l'on retire du Rotang et du Croton sanguifluent. Le *Sang-dragon oriental* et le *Sang-dragon de la Gambie* sont des gommes attribuées à deux *Ptérocarpes* de l'Inde.

On donne aussi ce nom à la *Patience sanguine*, ou *Herbe au charpentier*. *Voy.* PATIENCE.

SANG-GRIS (de sa couleur), boisson forte, très-agréable à boire, en usage aux îles françaises de l'Amérique, se fait avec du vin de Madère, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle et de girofle, beaucoup de muscade et une croûte de pain rôtie.

SANGLIER (du latin *singularis*, seul, parce que cet animal vit solitaire), *Sus scrofa*, mammifère de l'ordre des Pachydermes et de la famille des Suiliens, type du grand genre *Cochon* (*Voy.* ce mot pour les caractères génériques), et souche de notre Cochon domestique. Il a la tête plus allongée que le cochon (sa tête est vulgairement appelée *hure*), le chanfrein plus arqué, les oreilles plus courtes et moins pointues, les défenses plus longues; les soies plus grosses, roides, d'un brun noirâtre, et mêlées, sur diverses parties du corps, d'une espèce de laine tantôt noirâtre cendrée, tantôt jaunâtre. Sa queue est droite et courte. Jusqu'à six mois on nomme le sanglier *Marcassin*; à cet âge, on l'appelle *Bête rousse*; à un an, *Bête de compagnie*; à deux ans, *Ragot*; à trois, *Sanglier à son tiers an*; à quatre, *Quartenier*; plus tard, *Vieux Sanglier*, *Solitaire*, *Vieil Ermite*, *Porc entier*.

Le sanglier est d'un naturel farouche. Cet animal est d'une grande hardiesse dans le danger : il est surtout terrible à l'âge de trois à quatre ans, lorsque ses défenses ont atteint leur plus grand développement et sont devenues tranchantes. Le sanglier vit dans les forêts, et choisit pour bauge les endroits les plus sombres et les plus humides : il y reste couché pendant le jour, et ne sort que le soir pour aller chercher sa nourriture. Il se nourrit de fruits sauvages, de racines et de graines, et dévore de jeunes lapins, des levrauts et des perdrix, lorsqu'il est pressé par la faim. Comme les cochons, il fouille le sol, mais en droite ligne et profondément. Dans le temps du rut, les mâles se livrent entre eux de terribles combats; la femelle met bas, au mois de mars, de 3 à 9 petits, qu'elle allaite trois mois. Le sanglier s'apprivoise facilement; il reconnaît celui qui le soigne, il lui obéit et se prête même à quelques exercices.

La chasse du sanglier est fort dangereuse : cet animal tient tête aux chiens, et se précipite au milieu de la meute. On ne sert sur la table que la hure, les filets, les jambons et les quartiers de devant.

Chez les anciens, le sanglier était l'animal qu'on sacrifiait à Diane chasseresse. — Sous le nom de *Sanglier de Calydon*, la Fable célèbre un sanglier qui ravageait les environs de Calydon, ville d'Étolie, et qu'extermina Méléagre : le vainqueur vint déposer la tête du monstre aux pieds d'Atalante.

On appelle *Sanglier d'Afrique* le Phacochère, et *Sanglier d'Amérique*, le Pécari.

SANGLOTS (en latin *singultus*), soupirs redoublés, poussés avec une voix entrecoupée, que font naître les peines violentes. Physiologiquement, c'est l'effet des contractions spasmodiques, brusques et instantanées du diaphragme, qui sont aussitôt suivies d'un mouvement de relâchement par lequel le peu d'air que la contraction avait fait entrer dans la poitrine est chassé avec bruit.

SANGSUE, *Hirudo*, famille d'Annélides suçeurs de la division des Abranches sans soies, constituant l'ordre ou famille des *Hirudinées* (*Voy.* ce mot), se compose de plus de 50 espèces vivant les unes dans les eaux douces, les autres dans la mer; toutes carnassières, mais se nourrissant les unes du sang des animaux, les autres de lombrics, de vers, de larves, de mollusques, etc.

La plus intéressante de toutes ces espèces est la *Sangsue médicinale* (*H. sanguisuga, iatrobdella*), que l'on emploie pour les *saignées locales*. Elle a le corps long de 8 à 15 centimètres, plissé transversalement et composé de 94 anneaux bien distincts, offrant, à leur face dorsale, des taches noires qui paraissent être des yeux rudimentaires, et en dessous deux séries de pores qu'on regarde comme des organes respiratoires. Elle porte, aux deux extrémités du corps, deux cavités contractiles qui, agissant à la manière d'une ventouse, permettent à l'animal d'adhérer fortement aux objets auxquels il s'applique : dans la cavité antérieure est située la bouche, qui est armée de trois petites lancettes dentées en scie à l'aide desquelles la sangsue pique la peau des animaux, et y fait une incision triangulaire. C'est avec leurs lèvres, qui forment une espèce de suçoir, et au moyen d'un mouvement particulier des nombreux anneaux dont leur corps est composé, que les sangsues parviennent à se gorger de sang. Si l'on ne

fait rien pour les forcer à rendre le sang qu'elles ont avalé, ce sang est plusieurs mois à disparaître complétement, tant ces animaux digèrent lentement : aussi peuvent-ils supporter une longue abstinence, pourvu qu'on ait soin de les changer d'eau très-souvent.

Quand on se sert de sangsues pour tirer du sang, on commence par mouiller avec du lait ou de l'eau sucrée la partie du corps sur laquelle on veut les appliquer, afin qu'elles mordent plus promptement. Lorsqu'on veut, au contraire, leur faire lâcher prise, on les touche avec un peu de sel, de cendre ou de tabac; pour les faire dégorger, on les presse légèrement en allant d'un bout à l'autre de leur corps. Une sangsue vigoureuse tire environ 15 grammes de sang : il en faut 8 ou 9 pour tirer l'équivalent d'une palette. S'il arrivait qu'une sangsue s'introduisît dans la bouche et pénétràt dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, du vin ou de l'eau vinaigrée. Si elle avait pénétré jusque dans l'estomac, il faudrait administrer un vomitif.

Parmi les variétés de la *Sangsue médicinale*, on distingue surtout la *S. grise :* robe d'un gris obscur, avec deux bandes plus foncées de chaque côté, non compris un liséré noir qui fait la séparation du dos et du ventre, qui est entièrement maculé de noir; — la *S. verte :* robe d'un vert olive plus ou moins clair, ornée de trois bandes de chaque côté, qui sont roussâtres ou noirâtres, et quelquefois disposées par taches distinctes; ventre uniformément coloré en jaune verdâtre; — la *S. noire :* robe complétement noire au premier aspect, mais offrant cependant, quand on l'examine avec attention, des traces de bandes sur les côtés. Toutes ces variétés sont également bonnes.

Les anciens connaissaient l'avidité des sangsues pour le sang de l'homme et des animaux · ce n'est toutefois qu'assez tard, après l'ère chrétienne, qu'on a commencé à les employer en médecine. Aujourd'hui l'usage en est généralement répandu. — Lyon et Paris sont les principaux entrepôts du commerce des sangsues. La consommation qui s'en est faite dans ces derniers temps, surtout pendant le règne de la doctrine antiphlogistique, est si considérable que la sangsue a presque entièrement disparu du sol français, et qu'après avoir mis à contribution la Corse, la Suisse, la Hongrie, la Turquie d'Europe et la Russie, on s'est vu obligé de les faire venir à grands frais de l'Asie Mineure, de la Syrie et de la Géorgie. Cette pénurie a fait inventer des espèces de sangsues artificielles (*Voy.* BDELLOMÈTRE et SCARIFICATEUR). Du reste, la réaction qui s'accomplit aujourd'hui contre l'usage immodéré des saignées doit rendre cette pénurie de moins en moins sensible.

Outre la *Sangsue médicinale*, il faut citer encore l'*Hémopide*, ou *Sangsue de cheval*, qui s'attache aux bestiaux : elle est commune dans les eaux douces du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique; l'*Albione* (*Pontobdella*), dont le corps est souvent hérissé de tubercules ou verrues, et qui, ainsi que les espèces appelées *Piscicole* et *Branchellion*, vit en parasite sur plusieurs poissons de mer.

*Sangsue volante*, nom vulgaire du *Vampire phyllostome*.

SANGUIFICATION, formation du sang. *Voy.* HÉMATOSE.

SANGUIN, qui appartient au sang. On appelle *Système sanguin* l'ensemble des vaisseaux artériels et veineux qui contiennent le sang (*Voy.* CIRCULATION); — *Tempérament sanguin*, celui où domine le système sanguin (*Voy.* TEMPÉRAMENT); — *Vaisseaux sanguins*, ceux qui servent à la circulation du sang; — *Maladies sanguines*, celles qui dépendent de la pléthore ou surabondance du sang.

SANGUINAIRE, *Sanguinaria*, genre de la famille des Papavéracées, tribu des Argémonées, ainsi nommé à cause de la couleur rougeâtre du suc âcre et narcotique fourni par toutes ses parties : c'est une petite plante herbacée d'un aspect agréable, originaire du Canada, qu'on cultive dans nos jardins sous le nom de *Grande Célandine :* racine épaisse, traçante, cylindrique, d'où sort une feuille unique, radicale, presque ronde, d'un vert noirâtre en dessus, d'un blanc bleuâtre en dessous, traversée par des nervures très-ramifiées et rouges; hampe ou tige nue, grêle et longue, portant une fleur blanche assez grande, à 8 pétales très-ouverts et à étamines nombreuses. La Sanguinaire s'emploie en médecine comme émétique. Elle sert aussi à teindre la soie et la mousseline en couleur orangée.

SANGUINE, sorte de crayon rouge fait avec du fer oligiste ou *hématite* (*Voy.* ce mot), ou avec de l'ocre rouge, et qui est d'un grand usage dans le Dessin. On a au musée du Louvre des dessins à la sanguine de Raphaël, du Corrége, du Dominiquin, etc. Au siècle dernier, la sanguine fut employée préférablement à tout autre crayon par les peintres et les graveurs. Bouchardon, Carle Vanloo, Pierre, Boucher, Cochin, Greuze, Gilles Demarteau, etc., ont laissé de remarquables dessins en ce genre. — La sanguine sert aussi à polir et à brunir.

SANGUISORBE, *Sanguisorbe* (du latin *sanguis*, sang, et *sorbere*, absorber; à cause de ses propriétés anti-hémorragiques), genre de la famille des Rosacées-Dryadées, très-voisin des Pimprenelles, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, ailées avec impaire; à folioles opposées, pétiolées, et à fleurs disposées en capitule sur de longs pédoncules axillaires et terminaux : calice à tube turbiné, à limbe quadriparti; pas de corolle; 4 étamines; akène tubéreux et quadrangulaire. La *Sanguisorbe commune* (*S. officinalis*), vulgairement *Grande Pimprenelle*, *P. d'Italie*, croît spontanément dans les pâturages de l'Europe; la *S. du Canada* (*S. canadensis*) est plus haute que la précédente; ses fleurs blanches en épis font un bel effet. Ces deux plantes plaisent aux bœufs, aux vaches et aux moutons. Leurs fleurs s'emploient en teinture, et donnent un très-beau gris sur la soie, la laine et le coton. La Sanguisorbe a été longtemps usitée en médecine comme astringente et vulnéraire.

SANGUISUGA, nom latin de la *Sangsue*.

SANHEDRIN, *Synedrium*, conseil suprême ou sénat des Juifs. *V.* ce mot au *D. univ. d'H. et de G.*

SANICLE, *Sanicula* (du latin *sanus*, sain, ou de *sanare*, guérir), genre de la famille des Ombellifères, division des Orthospermées, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles palmées ou digitées; à fleurs blanches disposées en ombelles, et donnant chacune naissance à 2 graines ovales hérissées de pointes nombreuses. Ces plantes croissent en petites touffes dans les bois et les lieux ombragés. La *Sanicle commune* (*S. officinalis*), vulgairement *Toute-saine*, répandue dans presque toute l'Europe, fleurit en mai et en juin : elle entre comme astringente dans les vulnéraires suisses, quoique ses vertus soient aujourd'hui contestées.

On nomme vulgairement *Sanicle mâle* la Sanicle commune; *S. femelle*, l'Astrance; *S. de montagne*, la Benoîte officinale et une espèce de Saxifrage; *Petite Sanicle*, la Moscatelline.

SANIE (du latin *sanies*, sang corrompu), matière purulente, liquide, séreuse, sanguinolente et d'une odeur fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un mauvais caractère. — On en a fait l'épithète *Sanieux*, pour dire : de la nature de la *Sanie*.

SANITAIRE, qui est relatif à la santé. *Voy.* SANTÉ.

*Convention sanitaire internationale*, convention conclue en 1852 entre les principales puissances maritimes de l'Europe, a eu pour but, tout en sauvegardant la santé publique, de faciliter les relations commerciales et maritimes dans la Méditerranée. Conformément aux principes posés dans cette convention, un *Règlement sanitaire*, en date du

27 mai 1853, a déterminé tout ce qui regarde les quarantaines, les lazarets, les patentes de santé, les médecins sanitaires, etc.

*Cordon sanitaire. Voy.* CORDON.

SANKHYA, philosophie semi-orthodoxe des Hindous; — SANSCRIT, langue sacrée des Hindous. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SANSEVIÈRE, *Sanseviera* (de *San-Severo*, nom propre), genre de la famille des Liliacées, tribu des Aloïnées; renferme des plantes à feuilles radicales d'un vert foncé, du milieu desquelles sort une hampe rouge terminée par des épis de fleurs. Elles sont propres à la Guinée et à l'Asie orientale; mais on les cultive dans les jardins d'agrément, à cause de la singularité de leur port.

SANSONNET, nom vulgaire de l'*Étourneau* d'Europe et d'une petite espèce de *Maquereau. V.* ces noms.

SANS-SOUCI (ENFANTS). *Voy.* ENFANTS.

SANTAL ou SANDAL (mot arabe), *Santalum*, nom donné, dans le Commerce, à trois sortes de bois qui nous sont apportés des Indes. On distingue le *Santal citrin*, le *S. blanc* et le *S. rouge*. Le *S. citrin* est un bois pesant, compacte, à fibres droites : sa couleur est d'un jaune fauve, sa saveur est amère et son odeur semble être un mélange de musc, de citron et de rose. On en extrait, par la distillation, une huile volatile d'une odeur très-forte. Le *S. blanc* ne diffère du précédent que par sa couleur plus pâle et son odeur plus faible. Le *S. rouge* est un bois solide, dense, pesant, à fibres tantôt droites, tantôt ondées et imitant les vestiges des nœuds; il n'a aucune odeur sensible; sa saveur est légèrement astringente et austère.

Les Botanistes ne sont pas d'accord sur la nature des arbres qui produisent le santal. L'opinion la plus commune est que le santal blanc et le santal citrin sont dus à deux espèces d'un même genre, dont on fait le type de la famille des *Santalacées* (*Voy.* ci-après), savoir : le *S. blanc*, dit aussi *S. à feuilles de myrte* ou *Santalin*, qui croît sur les montagnes du Malabar, et le *S. de Freycinet*, qui se trouve dans toute l'Océanie. Quant au santal rouge, il serait dû à une espèce de Ptérocarpe, le *Pterocarpus santalinus.*

Dans tout l'Orient le Santal est recherché comme parfum. On le brûle dans des cassolettes; réduit en poudre et mêlé à la colle de riz, il constitue les bougies parfumées des Chinois; ces derniers l'emploient aussi à la fabrication des cercueils. Les Indiens lui attribuent des propriétés sudorifiques et stimulantes. En Europe, on ne l'emploie guère qu'à la fabrication de coffrets, boîtes à parfums et aux menus ouvrages de tabletterie et de marqueterie.

Les Indiens appellent *Santal faux*, l'écorce de l'Aralie à grappes, qui est substituée au véritable santal, pour l'usage de la médecine.

SANTALACÉES (du genre type *Santalum*), famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, se compose d'herbes annuelles ou vivaces, d'arbrisseaux et d'arbres, à feuilles alternes, rarement opposées, sans stipules; à fleurs petites, solitaires, ou disposées en épi ou en sertule : calice adhérent avec l'ovaire infère, à 4 ou 5 divisions valvaires; 4 ou 5 étamines, opposées aux divisions calicinales et insérées à leur base; filets subulés, courts, à peine plus longs que le limbe; anthères introrses, biloculaires; ovaire infère, uniloculaire, 1, 2 ou 4 gemmules anatropes pendant au sommet d'un podosperme filiforme, naissant et s'élevant du fond de la loge; style terminal, simple, court; stigmate lobé; fruit indéhiscent, monosperme, quelquefois charnu. — Les espèces arborescentes ne se trouvent que dans l'Asie tropicale et l'Océanie; les arbrisseaux dans la région méditerranéenne et les régions tempérées de l'Amérique du sud; les plantes herbacées, en Europe, dans l'Amérique du nord et l'Asie centrale. — Les genres principaux sont le *Santalum*, qui fournit le bois de santal; le *Thesium*, le *Fusanus*, l'*Osyris*, etc.

SANTALINE, matière colorante que l'on retire du bois de santal en traitant celui-ci par l'alcool presque bouillant et évaporant jusqu'à siccité. Elle est rouge, solide et en masse, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, etc. Dissoute dans l'alcool et précipitée par plusieurs sels, la santaline donne des laques de belle couleur. Celle que l'on obtient avec le chlorure d'étain est d'un beau pourpre. Elle a été découverte par Pelletier.

SANTÉ (du latin *sanitas*). Les anciens avaient fait de la santé une déesse, fille d'Esculape : les Grecs la nommaient *Hygie*, et les Romains *Salus*. On la représentait sous la figure d'une belle jeune fille assise sur un trône, tenant d'une main une patère, de l'autre un serpent, et couronnée d'herbes médicinales.

Ce qu'on appelle *la Santé*, dans les Ports de mer, est un établissement institué pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses. La Santé a des chaloupes nommées *bateaux* ou *canots de santé* pour visiter les bâtiments qui entrent en rade, prendre connaissance de l'état des individus à bord des navires et fixer le nombre de jours de la quarantaine à laquelle ils seront soumis. Elle a aussi un local à terre, dans lequel se fait la quarantaine, local qui lui-même est appelé *la Santé*. *Voy.* QUARANTAINE.

*Corps de santé*, corps chargé du service médical dans l'armée. Ce corps se compose d'inspecteurs, de médecins ou chirurgiens principaux, de médecins ou chirurgiens ordinaires, de majors et d'aides-majors, tous réunis sous la dénomination générale d'*Officiers de santé* (*Voy.* ce mot et l'art. CHIRURGIEN). A la tête du corps est un *Conseil de santé*, résidant à Paris. Ce corps a été réorganisé par décret du 23 mars 1852. —La Marine possède un corps analogue, organisé par les ordonnances des 17 juillet 1835 et 12 juillet 1841.

Sous les titres de : *La Santé du Peuple*, *la Santé universelle*, le *Manuel de la Santé* (de Raspail), etc., il a été publié plusieurs traités élémentaires ou populaires de médecine, d'une utilité pratique.

*Maison de santé. Voy.* MAISON.

SANTOLINE, *Santolina*, genre de la famille des Composées tubuliflores, tribu des Sénécionidées-Anthémidées, renferme plusieurs espèces qui croissent dans les lieux les plus secs des contrées voisines de la Méditerranée. La *Santoline petit Cyprès* (*S. chamæcyparissus*), dite aussi *Aurone femelle*, *Garderobe*, *Citronelle*, *Barbotine*, etc., forme de jolis buissons toujours verts, à feuilles nombreuses et odorantes, couvertes d'un duvet blanchâtre et disposées par paquets; à fleurs en étoiles d'un beau jaune qui épanouissent en été : elle se taille aussi facilement que le buis et se place dans les jardins pour plates-bandes, bordures et palissades; on en extrait une huile qu'on a employée comme vermifuge. On retire une belle couleur jaune des fleurs de la *S. du Chili*. La *S. d'Egypte* est pour les Arabes un antiophthalmique puissant. La *S. à feuilles d'Anthémis* est très-amère et odorante, et peut remplacer la camomille.

SANTON, sorte de moine turc. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SANVE (corruption de *Sénevé*), nom vulgaire de la *Moutarde des champs*.

SAOULE ou SOULE, jeu usité parmi les paysans bretons dans les jours de fêtes, et qui consiste à jeter un ballon que la troupe poursuit ensuite en s'en disputant la possession. On se sert d'un ballon bien huilé en dehors pour le rendre plus glissant. Celui qui peut s'en saisir et le porter dans une autre paroisse que celle où se fait le jeu, remporte le prix proposé.

SAP (de *sapin*), mot par lequel on désigne, dans les chantiers de marine, le bois de tous les conifères analogues au sapin.

SAPA, mot latin qui veut dire *moût*, *vin cuit*, est appliqué par les Pharmaciens au suc de raisin amené à la consistance de miel.

**SAPAJOU** ou SAJOU, *Cebus*, genre de Singes américains, de la famille des Platyrrhinins, type de la tribu des Cébiens, renferme un très-grand nombre d'espèces au corps assez mince et de taille en général au-dessous de la moyenne : tête de forme ronde, face large et courte; angle facial de 60 degrés; museau court; front prononcé; point d'abajoues; oreilles arrondies; yeux volumineux et rapprochés l'un contre l'autre; membres forts, robustes et allongés, les postérieurs surtout, ce qui permet aux Sapajous de sauter avec facilité; 4 mains et 5 doigts à chaque main; queue longue, musculeuse et prenante. Le pelage de ces singes est court, doux, non luisant, de couleur sombre, variant du brun au gris. Les Sapajous sont adroits, intelligents, d'une vivacité et d'une agilité extrêmes, mais doux et faciles à élever. Ils vivent sur les arbres, se nourrissent de fruits et d'insectes. Leur voix plaintive et flûtée les a fait nommer *Singes pleureurs*; ils ont aussi reçu le nom de *Singes musqués* à cause de l'odeur de musc qu'ils exhalent. On les trouve surtout dans le Brésil et dans la Guyane. — Les espèces principales sont : le *Sajou brun* ou *Sajou assou* (*Cebus apella*, *Cercopithecus fuscus*), dit aussi *Singe voltigeur* : c'est l'espèce que les bateleurs montrent le plus communément par les rues; le *S. gris* ou *Saï* (*Cebus griseus* ou *barbatus*), dit aussi *Capucin*, parce qu'il a le derrière de la tête et le dos d'un brun jaunâtre et les parties antérieures plus pâles; le *S. à gorge blanche* ou *Carico* (*C. hypoleucos*); le *S. à grosse tête*, etc. *Sapajou aurore* ou *Singe écureuil*. *V.* CALLITRICHE.

**SAPE** (de l'italien *zappa*), action de *saper*, de creuser sous les fondements d'un édifice pour le faire tomber. — Dans le Génie militaire, ce mot désigne le travail de la tranchée qui a lieu lorsque les assiégeants se sont approchés de la place à une portée de mousqueton. La sape sert à ouvrir des tranchées, des chemins couverts, les boyaux qui conduisent sur le corps de la place. Ce travail se fait à l'aide du marteau, du pic, de la pioche et de la hache. Ceux qui l'exécutent emploient pour se couvrir des paniers cylindriques appelés *gabions*. On distingue la *sape entière*, qui consiste à creuser un trou d'un mètre de profondeur sur autant de largeur; la *demi-sape*, qui consiste à poser à découvert des gabions sur un alignement, en les remplissant de terre, et à fermer les entre-deux avec des sacs à terre; la *sape volante*, qui a lieu quand on conduit les travailleurs sur un terrain où on a seulement fait un tracé sans employer de gabions; la *sape couverte*, qui se fait sous terre; et la *double sape*, qui s'emploie quand on est obligé de se couvrir des deux côtés. La *tête de sape* est le point le plus avancé du chemin qu'on creuse, et, par conséquent, le plus exposé : c'est un poste d'honneur. *Voy.* l'article suivant.

**SAPEUR** (de *sape*). On donne proprement ce nom aux soldats du corps du Génie qui, sous les ordres des ingénieurs, travaillent aux fortifications : ce sont des soldats d'élite, dont la paye est plus forte que celle du fantassin ; il y a 14 compagnies de sapeurs par régiment du génie. — Dans les Régiments d'infanterie, on appelle aussi *Sapeurs* les soldats qui, à l'armée, sont chargés de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer aux troupes un chemin à travers les forêts : ils marchent en tête du régiment. Ce sont eux aussi qui, en garnison, font le service d'ordonnance ou de *planton* auprès des chefs du corps. Les sapeurs comptent dans les compagnies hors rang; ils ont un bonnet à poil, un tablier de peau, et sont armés de la hache et du mousqueton, qu'ils portent en bandoulière sur l'épaule gauche; ils ont le privilége de garder la barbe longue : ce privilége, qui avait été supprimé en 1831, leur a été depuis restitué. Les sapeurs ne remontent guère qu'au dernier siècle; ils ont été réorganisés par les décrets des 7 avril 1806 et 18 février 1808. — *V.* POMPIERS.

**SAPHÈNE** (du grec *saphês*, évident), nom donné à deux veines sous-cutanées de la jambe, manifestes à la vue et au toucher. L'une est la *Grande Saphène* ou *S. interne*, qui naît de la face dorsale des orteils internes, et s'ouvre dans la veine crurale près de l'arcade inguinale. L'autre est la *Petite Saphène* ou *S. externe*, qui naît sur les orteils externes et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur l'une ou sur l'autre de ces veines que se pratique la saignée du pied.

**SAPHIQUE**, vers grec et latin, de 5 pieds et de 11 syllabes, ainsi nommé de Sapho, qui, dit-on, s'en servit la première. Les pieds de ce vers sont ainsi disposés : le 1er est un trochée (¯˘); le 2e, un spondée (¯¯); le 3e, un dactyle (¯˘˘); les deux derniers, des trochées. Il doit y avoir une césure après le 2e pied. Ce vers, très-harmonieux, a été surtout employé par les poëtes lyriques. — La *Strophe saphique* se compose de 3 vers saphiques suivis d'un vers adonique. En voici un exemple d'Horace (Odes, I, 2):

Jām să | tĭs tĕr | rīs nĭ | vĭs | ătquĕ | dīræ
Grandinis misit Pater, et rubente
Dextera sacras jaculatus arces,
Terruit Urbem.

**SAPHIR** (de l'hébreu *sappir*, même sens), pierre précieuse, d'une belle couleur bleue : c'est une variété de *Corindon*. Le saphir est très-dur; il raye tous les corps, excepté le diamant, et jouit de la double réfraction. On nomme *Saphirs mâles* ceux qui présentent la nuance bleu indigo; *S. femelles*, ceux qui sont d'un bleu d'azur. On trouve les saphirs en Sibérie et dans l'Inde. Après le diamant, le saphir est la pierre précieuse la plus chère : un saphir de 6 carats coûte de 15 à 1800 fr. Un des plus beaux saphirs connus est celui qui fut donné à M. Weiss par le Muséum de Paris, en échange d'une collection de minéraux; cette belle pierre, que l'on a fait tailler depuis, vaut, dit-on, 1,200,000 fr.

On a étendu le nom de *Saphir* à un grand nombre de substances très-différentes dans leur composition : on appelle *Saphir blanc*, le Corindon incolore; *S. d'eau*, la Cordiérite ou Fahlunite dure, substance de couleur violâtre et changeante, employée en bijouterie (*Voy.* FAHLUNITE); *S. du Brésil*, une Tourmaline; *S. faux*, une Chaux fluatée ou Fluorine.

**SAPHIRINE**, variété de Calcédoine d'un bleu de saphir très-agréable et dont on se sert pour la gravure ou pour faire des objets d'ornement. Elle est très-estimée lorsqu'à l'intensité de la couleur elle joint l'égalité du ton.

**SAPIENCE** (du latin *sapientia*, sagesse et science). Ce mot ne s'emploie guère aujourd'hui que pour désigner le *Livre de la Sagesse*, de Salomon. — On appelle *Livres sapientiaux* plusieurs livres de l'Écriture sainte, destinés à donner aux hommes des leçons de sagesse et de morale : ce sont l'*Ecclésiastique*, le *Cantique des cantiques*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et le *Livre de la Sagesse*.

Il y a à Rome un célèbre *Collége de la Sapience*, ainsi appelé parce qu'on y enseigne les principales sciences : c'est l'Université de Rome.

**SAPIN** (du latin *Sapinus*, même signification), *Abies*, genre de la famille des Conifères, type de la tribu des Abiétinées, se compose de beaux et grands arbres résineux, toujours verts, et très-voisins des Pins : ils n'en diffèrent que par les feuilles, qui ne sont jamais réunies par faisceaux dans des gaînes, et par les cônes, qui sont composés d'écailles coriaces, mais non ligneuses, amincies au sommet et non épaisses. Les Sapins sont des arbres très-rustiques, croissant naturellement dans les pays froids et sur les hautes chaînes de montagnes, et se plaisant partout, excepté à l'exposition des vents de mer. On les multiplie par graines. Presque toutes les espèces fournissent des bois de construction.

Le *Sapin épicéa* (*Abies picea*), connu sous les

noms vulgaires de *Pesse, Pinesse, Sapin rouge, S. de Norwége, Faux sapin, Gentil sapin,* monte fort haut et en ligne droite : il atteint quelquefois jusqu'à 60 mètres; le tronc est recouvert d'une écorce mamelonnée, assez mince, tirant sur le brun; les rameaux de sa base tombent dès l'âge adulte, et il devient nu jusqu'au tiers ou aux deux tiers de son élévation, se terminant par une pyramide de branches ouvertes à angles droits. Les feuilles sont linéaires, quadrangulaires, pointues, d'un vert sombre, disposées en triple spirale autour des rameaux. Les fruits sont des strobiles verdâtres ou roussâtres, allongées et composées de nombreuses écailles imbriquées, sous chacune desquelles se trouvent deux semences ailées. Cet arbre se trouve dans les Alpes, les Pyrénées et les autres grandes chaînes de l'Europe. Il fournit un bois excellent pour la charpente, la mâture, la construction des bateaux, la menuiserie, la boissellerie, etc. Son écorce peut servir pour le tannage. On en extrait de la poix (d'où son nom de *picea*), de la térébenthine, de la colophane; dans le Nord, on fait une espèce de bière avec ses jeunes pousses fermentées.

Le *S. noir* (*A. nigra*), dit aussi *Épinette noire, Sapinette noire,* abonde aux États-Unis, où il atteint 25 et 30 mètres : branches étalées, mais non inclinées; feuilles d'un vert sombre; cônes courts et ellipsoïdes. Son bois est excellent pour les constructions navales. Il fournit une bière, dite *Sapinette*, en anglais *Spruce beer* (bière légère), qu'on prétend être éminemment antiscorbutique. Cette espèce a été introduite en Europe en 1779. — Le *S. rouge* (*A. rubra*) n'est qu'une variété de cette espèce.

Le *S. blanc d'Amérique* (*A. alba*), dit aussi *Épinette blanche, Sapinette blanche, Sapin du Canada,* reconnaissable à ses feuilles blanchâtres, n'atteint guère que 12 ou 14 mètres. Son bois est inférieur à celui des espèces précédentes. En Europe, on le recherche pour l'ornement des bosquets. Ses bourgeons s'emploient comme astringents et antiscorbutiques.

Le *S. argenté* (*A. pectinata*), dit aussi *S. commun*, *S. blanc de Normandie*, *S. en peigne*, *S. à feuilles d'if*, très-répandu sur les montagnes de l'Europe, où il atteint 40 et 50 mètres, à feuilles d'un vert luisant en dessus, blanc ou glauque en dessous, et disposées sur deux rangs. Son bois blanchâtre, léger, élastique, s'emploie aux mêmes usages que celui de l'Epicéa : c'est cette espèce qui fournit la *Térébenthine de Strasbourg*.

Le *S. baumier* (*A. balsamea*), de l'Amérique du Nord, fournit une térébenthine qui se vend sous le nom de *Baume de Giléad*. On le cultive en Europe comme arbre d'ornement.

SAPINDACÉES (du genre type *Sapindus*, Savonnier), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux dressés ou montants, munis de vrilles, plus rarement des herbes à suc aqueux : feuilles alternes, très-rarement opposées, la plupart du temps composées, à stipules caduques, manquant souvent; fleurs parfaites ou imparfaites par avortement : calice à 4 ou 5 sépales libres ou légèrement soudés par leur base, un peu oblique et inégal; corolle de 4 à 5 pétales, manquant quelquefois : ces pétales sont tantôt nus, tantôt glanduleux vers leur partie moyenne, où ils portent quelquefois une lame pétaloïde; étamines en nombre double des pétales libres et appliquées sur un disque hypogyne; plan lobé qui garnit tout le fond de la fleur; ovaire à 3 loges; style simple à sa base, trifide au sommet; 3 stigmates. Le fruit est une capsule à 1, 2 ou 3 loges.

Les Sapindacées habitent les régions tropicales, surtout en Amérique. Elles ont du rapport avec les Ampélidées, les Cérinées, les Méliacées et les Térébinthacées. La famille forme 2 sections : les *Sapindées*, qui ont pour type le Savonnier, et les *Dodonéacées*.

SAPINDUS, nom scientifique du genre *Savonnier*.

SAPINETTE, nom vulgaire donné à diverses espèces de Sapin. *Voy.* SAPIN.

On donne aussi ce nom à une espèce de bière, réputée antiscorbutique, qu'on obtient en faisant macérer dans 2 litres de bière nouvelle des feuilles de cochléaria, des bourgeons de sapin et du raifort.

SAPIUM, arbre à glu, genre d'Euphorbiacées.

SAPONAIRE, *Saponaria*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, ainsi nommé parce que la tige et la racine de quelques espèces ont la propriété de donner à l'eau une qualité savonneuse. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, très-voisines des OEillets, dont elles ne diffèrent essentiellement que par l'absence d'écailles à la base du calice : ce calice est un tube à 5 dents; la corolle a 5 pétales munies de longs onglets. L'espèce principale, la *Saponaire commune* (*S. officinalis*), croît par toute l'Europe, au bord des buissons, des fossés, dans les champs; elle a des tiges de 4 à 6 décim. de haut, des feuilles ovales, des fleurs nombreuses de couleur blanche ou rosée, sans odeur; sa racine est grêle, longue et d'un blanc jaunâtre. On emploie en médecine les feuilles et la racine de la Saponaire comme toniques, sudorifiques, antiscrofuleuses et antisiphylitiques : on les administre en décoction contre les engorgements des viscères abdominaux, les maladies de la peau, l'ictère, etc. Les anciens usaient de la Saponaire pour préparer les étoffes à la teinture. — La *S. des vaches* (*S. vaccaria*), ainsi nommée parce qu'elle est recherchée des vaches, est une espèce élégante à belles fleurs rouges; elle croît au milieu des champs, parmi les moissons. — La *S. à feuilles de basilic* (*S. ocymoïdes*) rampe sur les rochers : elle a de belles fleurs rouges, en très-grand nombre.

On se sert dans les arts d'une racine qu'on nomme *Saponaire d'Égypte*, *du Levant*, *d'Illyrie*, etc., pour dégraisser les laines, les cachemires; on croit qu'elle appartient au *Gypsophila Struthium* de Linné, déjà employé du temps de Pline à cet usage.

SAPONIFICATION (du latin *sapo*, savon, et *facere*, faire), opération chimique par laquelle les corps gras sont transformés en savons. Lorsqu'on chauffe de l'huile ou de la graisse avec un alcali, l'acide du corps gras (acides stéarique, margarique, oléique, etc.) se combine avec l'alcali et produit du savon, tandis que la *glycérine* du corps gras est mise en liberté. Cette opération s'exécute en grand dans les fabriques de savon. On doit surtout à M. Chevreul la connaissance des principes de la saponification; avant les travaux de ce chimiste, on croyait que les huiles et les graisses se combinaient directement avec les alcalis pour constituer les savons.

On emploie aussi cette expression pour désigner la transformation partielle des cadavres inhumés dans un terrain humide, ou qui y demeurent longtemps, en une espèce de savon ammoniacal avec excès de graisse, qu'on appelle *Gras de cadavre* ou *Adipocire*.

SAPONINE, principe chimique extrait de la racine de Saponaire d'Egypte, a été indiqué par Wahlenberg et étudié par M. de Bussy.

SAPOTACÉES (du genre type *Sapota*), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, comprend des arbres et des arbrisseaux tous exotiques, qui croissent pour la plupart dans les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique. Ce sont des végétaux remplis d'un suc lactescent vénéneux, à feuilles alternes, sans stipules, coriaces, très-entières; à fleurs portées sur des pédoncules; à corolle monopétale hypogyne, divisée en plusieurs lobes; étamines en nombre variable et attachées au tube de la corolle. La plupart des Sapotacées portent des fruits charnus, sapides, et des graines huileuses; leur écorce est amère et passe pour fébrifuge. — Genres : *Sapota* (Sapotillier) ou *Achras, Chrysophyllum, Sideroxylon, Bumelia, Mimusops, Imbri-*

*caria*, *Lucuma*, *Labatia*, *Sersalisia*, *Bassia*, *Argania*, *Omphalocarpus*, *Isonandra*, *Rostellaria*.

SAPOTILLIER ou SAPOTIER, *Sapota*, genre type de la famille des Sapotacées, renferme de très-beaux arbres des contrées intertropicales de l'Amérique. Le *Sapotillier commun* ou *S. comestible* (*S. achras*) a des rameaux couverts d'une écorce fauve, laissant exsuder un suc blanc très-visqueux, qu'on emploie comme fébrifuge. Le suc se condense à l'air, et devient une résine qui répand en brûlant une agréable odeur. Son bois est blanc, filandreux, dur, assez liant : on s'en sert en menuiserie et dans les constructions navales. Ses feuilles sont d'un vert luisant en dessus, larges, épaisses, longues, pointues aux extrémités, très-veinées et disposées par bouquets à la sommité des rameaux. Les fleurs croissent au centre de ces bouquets et sont peu apparentes. Le fruit, dit *Sapotille* ou *Nèfle d'Amérique*, est une pomme arrondie ou ovale à peau brune et crevassée, à chair succulente, fondante et sucrée. Il est rafraîchissant et très-sain. Ce fruit est divisé en 8 ou 10 loges contenant autant de graines oblongues, luisantes, recouvertes d'une peau noire. Les amandes de ses pepins donnent avec l'eau une émulsion qu'on administre contre les rétentions d'urine et les coliques néphrétiques. L'écorce est fébrifuge.

SAQUEBUTE, nom donné autrefois : 1° à une espèce de lance avec harpon, qui servait à tirer les cavaliers; 2° à un instrument de musique à vent : c'était une espèce de trompette que l'on pouvait allonger ou raccourcir, comme le trombonne, pour rendre les sons ou plus graves ou plus aigus.

SARABANDE (de la comédienne espagnole *Zarabanda*, qui la première dansa cette danse en France), air de danse espagnol à trois temps, d'un caractère grave et qu'on chantait autrefois avec des paroles en s'accompagnant de castagnettes, au lieu de le jouer avec des instruments. Elle avait une grande analogie avec le menuet.

SARBACANE (de l'italien *cerbottana*, mot dont l'origine est incertaine), long tuyau qui sert à lancer quelque chose en soufflant. Les enfants s'en servent pour tirer sur de petits oiseaux. On s'est aussi servi de sarbacanes comme armes pour lancer des flèches empoisonnées, ou du feu grégeois, qui s'échappait en forme de fusée, ou de petites balles appelées *dragées*.

*Sarbacane* se dit encore des *cannes* ou tuyaux dont se servent les Verriers pour souffler le verre, et de tuyaux au moyen desquels on conduit les paroles quand on ne veut pas être entendu des tiers : dans l'île de Bornéo, personne ne parle au roi que par des sarbacanes.

SARCELLE, *Querquedula* (mot dont *sarcelle*, qu'on écrivait jadis *cercelle*, paraît être une corruption), espèce du genre Canard et de la famille des Anatidées, se distingue des *Canards* proprement dits par sa taille plus petite et ses narines ovalaires situées près du front et rapprochées. La *Sarcelle ordinaire* (*Anas crena*), connue sous les noms vulgaires de *Racanette* ou *Mercanette*, est longue de 30 à 40 centim. Son plumage est maillé de noir sur un fond gris. Elle vit de vers, d'insectes et de mollusques, et voyage en troupes souvent nombreuses. Elle est commune en France au printemps et en automne, sur les étangs et les marais. La *Sarcelle d'hiver*, ou *Petite Sarcelle*, n'a guère que 35 centimètres de long, et reste toute l'année en France. Ces oiseaux sont un gibier très-estimé.

SARCLAGE (du latin *sarculum*), opération agricole qui consiste à arracher avec la main ou à couper entre deux terres avec le *sarcloir* les mauvaises herbes, comme la nielle, l'ivraie, etc., qui peuvent nuire aux céréales en les étouffant et en enlevant la plus grande partie du suc de la terre. Les sarclages se font ordinairement après les pluies.

Le *Sarcloir* est tantôt une espèce de ratissoire à pousser ou à tirer, tantôt un instrument en fer armé d'un long manche en forme de pioche d'un côté, et garni de l'autre de 2 dents plus ou moins longues.

SARCOCARPE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *karpos*, fruit), nom donné par Richard à la partie comprise entre les deux enveloppes du fruit (l'épicarpe et l'endocarpe), quand elle est épaisse et charnue, comme dans la Pomme.

SARCOCÈLE (du grec *sarx*, génitif *sarkos*, chair, et *kèlè*, tumeur), excroissance de chair dure, indolente, qui s'engendre autour des parties génitales de l'homme, et qui croît peu à peu. Cette tumeur est quelquefois douloureuse, et peut dégénérer en cancer. Le sarcocèle vient ordinairement d'une cause externe, comme d'un coup, d'un froissement ou de quelque contusion. On le combat par des applications réitérées de sangsues, les bains, un régime doux, et à l'aide de pilules d'extrait de ciguë et de calomel. Il devient quelquefois nécessaire de recourir à l'extirpation des parties attaquées.

SARCOCOLLE ou SARCOLLE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *kolla*, colle), matière résineuse qui exsude spontanément du *Sarcocollier* (*Penæa sarcocolla*), arbuste du nord de l'Afrique, de la famille des Pénéacées. Elle est sous forme de globules oblongs de couleur jaune ou d'un bleu rougeâtre, et d'une odeur analogue à celle de l'anis. Elle est formée d'un principe immédiat, dit *sarcocolline*, et d'une matière brune rougeâtre. On l'a employée en médecine comme astringente, détersive, et surtout comme propre à hâter la cicatrisation en consolidant les chairs : d'où son nom.

SARCODERME (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *derma*, peau), nom donné par De Candolle au parenchyme qui se trouve sous le test de la graine.

SARCOLOGIE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des chairs et des parties molles. Elle comprend la *Myologie*, l'*Angiologie*, la *Névrologie* et la *Splanchnologie*.

SARCÔME (du grec *sarx*, *sarkos*, chair), nom vague donné à toute excroissance ou tumeur qui a la consistance de la chair : ces excroissances, dures, indolentes, à large base, se forment en différents endroits du corps, surtout dans les narines, au fondement, etc. — On appelle *Sarcomateux* ce qui est de la nature du sarcôme.

SARCOPHAGE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *phagéin*, manger), sorte de tombeau ordinairement en pierre où les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler. On l'appelait originairement ainsi parce que la pierre dont on se servait avait une propriété caustique qui lui faisait consumer rapidement les chairs. Cependant on faisait des sarcophages de toute matière, de terre cuite, de métal, de bois de cèdre, de chêne, de cyprès, etc.

On donne aujourd'hui ce nom à la partie d'un monument funèbre qui représente le cercueil, bien qu'il ne renferme pas réellement le corps du mort.

SARCOPTE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *koptô*, couper), nom donné à l'Acarus de la gale (*A. scabiei*) : il a le corps mou, pourvu de 6 paires de pattes, toutes armées de crochets. Connu d'Abenzoar, d'Aldrovande, etc., ce parasite n'a été parfaitement décrit que de nos jours, grâce surtout aux travaux de MM. Renucci et Bourguignon. *Voy.* GALE.

SARCORAMPHE, *Sarcoramphus* (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *ramphos*, bec), genre de la famille des Vautours, comprend ceux de ces oiseaux qui ont le bec gros, droit et robuste; les narines allongées, ouvertes et situées vers l'origine de la cire, qui est garnie autour du bec, à sa base, de caroncules charnues, très-épaisses et découpées, surmontant le front et la tête. Ce genre renferme le *Condor*. *Voy.* ce mot.

SARDE (de *Sardes* en Lydie?), *Agate rougeâtre*.

SARDINE, *Clupea sardina*, espèce du genre Clupe, très-voisine du Hareng, dont elle ne diffère essentiellement que par son sous-opercule, qui est

taillé carrément au lieu d'être arrondi, et par sa taille, qui dépasse rarement 12 à 15 centim. La Sardine a la tête pointue, la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure et recourbée sur le haut ; le front noirâtre, les yeux gros ; les nageoires petites et grises ; les côtés argentins et le dos bleuâtre. Les Sardines voyagent en troupes nombreuses dans l'Atlantique, la Baltique et la Méditerranée ; elles sont surtout abondantes dans les parages de la Sardaigne : d'où leur nom. On les pêche pendant l'automne, à l'époque du frai, parce qu'alors elles s'approchent des côtes. En France, cette pêche est très-abondante sur les côtes de Bretagne : c'est de là surtout qu'on les expédie, rangées par lits dans des boîtes de fer-blanc. On mange des sardines fraîches, salées ou fumées. Leur chair est délicate et très-estimée.

SARDOINE (de *sardonyx,* formé lui-même de *sarde,* espèce d'Agate, et d'*onyx,* pierre précieuse), variété d'*Agate calcédoine,* que les anciens recherchaient pour la gravure. Elle est de couleur orangée, plus ou moins altérée par des nuances de jaune, de roussâtre et de brun ; elle est quelquefois à zones concentriques. On ignore les lieux qui fournissent les sardoines ; mais il est probable qu'elles se trouvent dans le lit de certaines rivières, car elles sont toujours en noyaux polis à leur surface ; elles n'ont généralement que de 3 à 5 centimètres.

SARDONIQUE (RIRE). *Voy.* RIRE et SARDONIE.

SARDONIE (du latin *Sardinia,* Sardaigne), espèce de Renoncule fort abondante en Sardaigne et connue des Botanistes sous le nom de *Ranunculus sceleratus.* Elle pousse des tiges cannelées, rameuses ; ses feuilles, semblables à celles du persil sauvage, marquées quelquefois de taches, ont un goût âcre et brûlant, et renferment un poison dont l'effet est de contracter la bouche d'une manière si singulière que le malade semble rire en expirant. On a appelé ce rire affreux, *rire sardonique.*

SARDONYX, nom donné par les anciens à une variété d'*Agate onyx* composée d'une couche de *sarde* ou agate rougeâtre et d'une autre couche blanche qui était probablement notre calcédoine : disposition analogue à celle d'un ongle placé sur la chair. On faisait des camées avec cette pierre.

SARE, *Sarus.* Les Egyptiens nommaient ainsi un espace de 3,600 ans.

SARGASSE, *Sargassum* (de l'espagnol *sargazo,* varech), genre d'Algues marines, qui donne son nom à une tribu importante de la famille des Phycoïdées. La Sargasse pousse plusieurs rameaux menus, gris, s'amoncelant et s'entortillant. On trouve cette plante en si grande quantité entre les îles du cap Vert et les Canaries, que cette partie de l'Océan a été nommée par les Portugais *Mer de Sargasse.*

SARGE ou SARGUE, *Sargus* (du grec *sarx,* chair), gros poisson charnu et épais, de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Sparoïdes, qui se trouve dans la mer d'Egypte, près du rivage, et souvent enfoncé dans le sable. Son corps est large, couvert d'écailles minces tirant sur le violet et orné de lignes dorées et argentées. Il se nourrit de coquillages et de petits crustacés, dont il brise l'enveloppe avec ses larges incisives, dont la forme rappelle celle des incisives de l'homme.

SARGUS, genre d'insectes Diptères, de la famille des Notacanthes : corps allongé, ordinairement aplati ; tête de longueur moyenne, arrondie en devant et plus large que le corselet ; yeux très-grands dont les ocelles sont distincts ; antennes et ailes longues ; abdomen elliptique, déprimé ; pattes moyennes. Les Sargus habitent l'Europe, et voltigent au soleil ou sur les feuilles. Leurs couleurs sont brillantes et métalliques. Le *Sargus cuivreux* (*S. cuprarius*), long de 9 à 10 millimètres, est vert doré, avec l'abdomen cuivré, violet postérieurement. On le trouve par toute la France.—Poisson *Voy.* SARGE.

SARIGUE OU DIDELPHE, *Didelphus*, Mammifère de l'ordre des Marsupiaux, renferme des animaux voisins des Fouines et des Putois, qui habitent les bois, les plaines ou les rochers d'Amérique, surtout dans le Brésil et la Guyane. Leur taille est moyenne ou petite ; ils ont une queue prenante, ce qui leur permet de s'accrocher aux branches des arbres ; des oreilles longues et pointues ; la bouche très-fendue et garnie de 50 dents ; le museau pointu et à moustache. Le pouce de leurs membres postérieurs est long, sans ongle et opposable ; ce qui fait qu'ils marchent lentement, mais qu'ils grimpent avec facilité. Les Sarigues offrent, comme les autres Marsupiaux (*Voy.* ce mot), le phénomène de la double gestation. Certaines espèces ont une poche ventrale où les petits se tapissent dès qu'ils sont nés, et dans laquelle, attachés chacun à une mamelle, ils achèvent de se développer : devenus assez forts pour marcher, on les voit se réfugier encore dans cette poche au moindre danger qui les menace, ce qui a fait choisir la Sarigue par nos fabulistes comme l'emblème de la sollicitude maternelle. Dans les espèces qui n'ont point de poches, les petits, trop faibles pour marcher dans les premiers jours de leur naissance, s'attachent aux tétines de leur mère, pendent sous son ventre et se font ainsi porter par elle, tout en tétant, jusqu'au moment où leurs forces leur permettent de grimper sur son dos et de s'y tenir solidement, en accrochant leurs petites queues prenantes autour de celle de leur mère, qui relève à cet effet cet organe. Les Sarigues sont des animaux timides et inoffensifs. Ils se nourrissent d'insectes, d'œufs, qu'ils vont dénicher sur les arbres, de petits oiseaux, etc.

*Sarigue à oreilles bicolores. Voy.* MANICOU.

*Sarigue épineuse*, nom vulgaire d'un *Porc-épic.*

SARISSE (en grec *sarissa*), grande pique de la phalange macédonienne, de grandeur variable, avait quelquefois jusqu'à 5 mètres de long. — On appelait *Sarissophores*, les soldats qui la portaient.

SARMENT, *Sarmentum,* bois que la vigne pousse chaque année. Il se dit aussi de toute tige ou branche à la fois ligneuse et grimpante. On en a fait les mots *Sarmenteux*, épithète donnée aux plantes ligneuses dont les rameaux, longs et flexibles, ne peuvent s'élever qu'en s'appuyant sur les corps voisins (tels sont la Vigne, le Lierre, l'Aristoloche, la Clématite, etc.) ; — et *Sarmentacées,* par lequel on a désigné la famille appelée aujourd'hui *Ampélidées.*

SARRACÉNIE, *Sarracenia,* genre de plantes herbacées d'Amérique, type de la famille des Sarracéniées, renferme de très-belles espèces, toutes marécageuses, dont les fleurs sont presque aussi éclatantes que celles des Nénufars. Ces fleurs sont portées sur une hampe qui s'élève d'entre les feuilles ; elles sont grandes, penchées, de couleur jaune ou rougeâtre : calice à 5 sépales persistants, corolle à 5 pétales onguiculés, concaves, connivents ; étamines nombreuses. Les insectes se prennent dans leur calice comme dans un piége. On remarque la *Sarracénie à fleurs purpurines*, la *S. à fleurs jaunes,* la *S. bec-de-perroquet*, la *S. à fleurs rouges.*

SARRASIN (ainsi appelé parce que cette plante, originaire de Perse, a été apportée en Espagne par les Arabes ou *Sarrasins*), *Polygonum Fagopyrum* (du grec *phagô*, manger, et *pyros*, froment), dit vulgairement *Blé noir, Blé rouge,* à cause de ses propriétés nutritives et de la couleur du grain, plante annuelle, de la famille des Polygonées, et du genre Renouée. Sa racine, fibrée et chevelue, pousse une tige haute d'un mètre environ, mince, lisse, verte, et quelquefois rougeâtre, branchue, chaque branche sortant alternativement des aisselles des feuilles ; celles-ci sont plus amples au bas de la tige, et leur grandeur diminue à mesure qu'elles approchent de l'extrémité des branches ; ses fleurs, blanches ou rougeâtres. ou panachées de vert, de rouge et blanc, sont réunies

en bouquets touffus au sommet des tiges; les semences, triangulaires, recouvertes d'une écorce noirâtre et amère, contiennent une farine blanche avec laquelle on fait en Bretagne un pain noir, gros et humide, plus savoureux que celui de l'orge, mais lourd, indigeste, peu nourrissant. Cette farine est plus généralement employée à faire des bouillies, ainsi que des galettes, que la plupart des gens de campagne préfèrent au pain de froment, et qu'ils frottent de beurre ou de lard. La plante verte ou sèche fournit un assez bon fourrage à tous les bestiaux. Enfouie avant sa floraison, elle devient un excellent engrais. Les graines nourrissent et engraissent la volaille. Les fleurs du sarrasin sécrètent une matière sucrée analogue au miel : aussi sont-elles toujours couvertes d'abeilles. Le Sarrasin réussit partout, dans les terres sablonneuses et légères, comme dans celles qui sont argileuses et fortes. Semé après la moisson du blé, il donne une seconde récolte. On le cultive spécialement dans l'Europe septentrionale et moyenne.

Le *Sarrasin de Tartarie* (*Polygonum Tartaricum*) est aussi cultivé en France : il est plus précoce, moins sensible aux gelées, donne une plus grande quantité de graines, mais qui fournissent une farine plus amère que l'espèce précédente.

SARRASINE. En termes de Fortification, ce mot désigne une herse formée de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, que l'on suspend entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château fort, etc., pour la baisser au besoin.

Nom vulgaire de l'*Aristoloche*.

SARRETTE ou SERRETTE, *Serratula* (de *serra*, scie, à cause de la forme des feuilles), genre de plantes de la famille des Composées, section des Cinarées, renferme des herbes ou de petits arbrisseaux à feuilles alternes dentées en scie et à fleurs souvent disposées en épis terminaux. La *S. des teinturiers*, ou *Jacée des bois*, qui croît dans nos bois humides, sert à la teinture des étoffes de laine en jaune verdâtre. Elle fournit une couleur solide, mais moins brillante que celle de la gaude.—Une autre espèce, la *Sarrette des champs* ou *Chardon hémorroïdal*, est une plante nuisible qui croît dans les champs et les vignes. On l'emploie en Médecine contre les hémorroïdes.

SARRIETTE, *Satureia*, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des Saturéinées, renferme des plantes herbacées, indigènes de nos départements méditerranéens : calice campanulé, à 5 dents, tubulé et strié; lèvre supérieure de la corolle un peu échancrée; l'inférieure à 3 lobes; 4 étamines plus courtes que la corolle. L'espèce principale, la *Sarriette des jardins* (*Satureia hortensis*), se trouve dans tous les potagers et jardins d'agrément, à cause de ses usages et de son agréable odeur; elle est surtout très-commune sur les collines pierreuses du Midi de la France: tige presque ligneuse, chargée d'un grand nombre de rameaux disposés en une touffe un peu arrondie; feuilles étroites, linéaires, lancéolées, aiguës; fleurs fort petites, rougeâtres, axillaires, réunies deux ensemble sur un pédoncule commun. Cette plante est stomachique, diurétique et tonique : on conseille l'infusion des feuilles de ses jeunes rameaux pour fortifier l'estomac; mais son principal usage est de servir d'assaisonnement, surtout pour les fèves de marais. Les Allemands la mêlent à leur *sauerkraut*; elle entre dans la composition des sachets odorants.—La *S. des montagnes* (*S. montana*) a des fleurs purpurines; elle est rare en France et croît sur les montagnes du Levant et de la Barbarie; son odeur est aromatique et très-suave.—La *S. Thymbra*, à fleurs purpurines ou blanchâtres, est très-odorante : elle croît dans les contrées les plus méridionales de l'Europe. — La *S. de saint Julien* (*S. Juliana*), à fleurs rougeâtres, croît sur les bords de la mer de Toscane et aux environs de Nice. — On multiplie la Sarriette de drageons et de boutures.

On nomme vulgairement *Sarriette sauvage*, le Galéopsis ladanum, et *S. jaune*, le Mélampyre.

SAS (du latin *seta*, soie?), tissu de crin, de soie, de toile, etc., plus ou moins serré, entouré d'un cercle en bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, de la terre, des liquides. Les sas dont les trous sont grands se nomment *cribles*; les plus fins, *tamis*.

Dans l'Art hydraulique, le *Sas* est un bassin ménagé dans la longueur d'un canal pour y retenir les eaux qu'on verse, suivant le besoin, dans la chambre d'écluse au-dessus de laquelle il est situé.

SASSAFRAS, *Laurus sassafras*, espèce du genre Laurier et de la famille des Laurinées, tribu des Flaviflores, se trouve dans l'Amérique du sud, dans la Floride et la Caroline. C'est un bel arbre haut de 12 à 14 mètres; il réussit dans nos contrées, mais n'y atteint que 7 à 8 mètres : tronc droit; branches très-rameuses; feuilles alternes et pétiolées, variant de forme et de grandeur; fleurs petites, jaunâtres et disposées en panicules au sommet des rameaux; fruit drupacé ovoïde de la grosseur d'un pois. Le bois du Sassafras nous arrive d'Amérique en bûches irrégulières, d'un gris de fer, recouvertes d'une écorce légère, cassante et rougeâtre. L'un et l'autre ont une saveur âcre, brûlante, et exhalent une odeur aromatique analogue à celle du fenouil; cette odeur est due à une huile volatile qui s'y trouve en très-grande quantité. Le Sassafras est employé en médecine comme stomachique, mais surtout comme sudorifique contre les rhumatismes, les dartres et autres maladies constitutionnelles. On le prescrit aussi dans certaines hydropisies passives. — On nomme *Sassafras de l'Orénoque*, l'Ocotée des canots, et *S. de Cayenne*, le Licania ou Bois de rose de Cayenne.

SASSE, pelle creuse munie d'une anse ou d'une poignée qui sert à jeter l'eau hors des embarcations.

SASSENAGE, fromage du Dauphiné. *V.* FROMAGE.

SASSOLINE, nom donné par les Minéralogistes à l'acide borique hydraté qu'on trouve en dissolution dans les eaux de certains lacs de Toscane, surtout à *Sasso* près de Sienne. *Voy.* BORIQUE (ACIDE).

SATELLITE (du latin *satelles*), nom donné, en Astronomie, aux planètes secondaires qui font leur révolution autour d'une planète principale, et qui l'accompagnent dans la révolution qu'elle fait elle-même autour du soleil. Les satellites décrivent autour de leurs planètes principales, comme centre, des ellipses, en observant les mêmes lois que ces planètes principales dans leur mouvement autour du soleil. La *Lune* (*Voy.* ce mot) est le satellite de la Terre. Mercure, Vénus et Mars, n'ont point de satellites; Jupiter en a 4; Saturne, 8; et Uranus, 6. On a aussi annoncé la découverte de satellites de Neptune.

Les quatre satellites de Jupiter ont été découverts par Galilée en 1610, peu de temps après l'invention des lunettes. En passant dans leur orbite devant Jupiter, ils en éclipsent de petites parties; en passant derrière lui, ils en sont éclipsés : ces éclipses ont fourni à Rœmer le moyen de calculer la vitesse de propagation de la lumière. Laplace a donné une théorie complète du mouvement des satellites de Jupiter. — Les huit satellites de Saturne ont été découverts, savoir : un en 1655 par Huyghens; quatre par D. Cassini, en 1671, 1672 et 1684; deux par W. Herschel, en 1789, et le dernier en 1848 par M. Lassell, de Liverpool. — Les six satellites d'Uranus ont été découverts par W. Herschel en 1788 et 1797. Ils se meuvent tous sur un même plan presque perpendiculaire à celui de l'orbite de la planète. L'existence de quatre d'entre ces satellites est mise en doute par plusieurs astronomes. M. Lassell de Liverpool a découvert en 1847 un satellite de Neptune; M. Everett en a observé de son côté un autre, dont l'existence a été contestée.

SATIN (du latin *seta*, soie, ou de l'arabe *sadin*, tissu), étoffe de soie plate, fine, douce, moelleuse

et lustrée au cylindre, dans laquelle la chaîne est très-fine, et dont la trame ne paraît pas à l'endroit : ce qui produit cet effet, c'est que, l'ouvrier ne levant que la huitième ou la cinquième partie de sa chaîne pour passer sa trame au travers, il reste toujours les 4/5 ou les 7/8 de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe. On fabrique des satins unis de toutes les couleurs; on en fabrique aussi de façonnés, de brochés en soie et en dorure. Cette étoffe, malgré son lustre brillant, n'est plus autant en usage, à cause de son extrême délicatesse, qui la rend peu propre à être nettoyée ou à recevoir une autre couleur. — Le premier satin est venu de Chine. On estime aujourd'hui ceux de Lyon, d'Avignon, de Nîmes, de Gènes, de Florence, de Tours, de Bruges.

La *Satinade* est une étoffe de soie très-mince qui imite le satin. — On appelle *Satin de Bruges* un satin dont la chaîne est de soie et la trame de laine, qu'on employait autrefois pour meubles; — *S. de laine*, une étoffe de laine croisée qu'on fabrique surtout à Roubaix : les Calmandres et les Stoffs sont des satins de laine. — Le *S. turc* est une étoffe de la fabrication d'Amiens, croisée à l'envers et lisse à l'endroit; elle est employée pour souliers de dames; on en fait aussi des pantalons et des gilets d'été.

*Satiner*, c'est donner à une étoffe, à un ruban, à du papier, l'aspect du satin. — Le *Satinage* du papier, qui lui donne ce poli et ce lustre qu'on admire dans les livres soignés, s'obtient en pressant, au moyen de la presse ou du rouleau, entre deux cartons bien lisses, la feuille déjà imprimée. Cette opération se fait ordinairement chez le brocheur.

SATIRE (mot dérivé, selon les uns, du nom des *Satyres*, demi-dieux moqueurs de la Fable, ou du poëme dramatique appelé par les Grecs *Satyre ;* selon les autres, du mot latin *satira* pour *satura*, mélange, macédoine, parce que les premières satires étaient mêlées de prose et de vers), petite pièce de poésie où l'auteur attaque les vices et les ridicules du genre humain, ou les sottises de son temps. Au témoignage d'Horace, la satire appartient aux Romains : le poëte Lucilius, qui vivait du temps de César, passe pour en être l'inventeur. Après lui, Horace, Perse et Juvénal se distinguèrent dans ce genre, mais avec des mérites divers. En France, la satire ne prit une forme déterminée qu'au XVIe siècle. Boileau est le prince de nos poëtes satiriques; les autres poëtes qui se sont distingués dans ce genre sont : avant lui, Mellin de Saint-Gelais, Clément Marot, Régnier; après lui, Voltaire, Palissot, Chénier, Gilbert; et, de nos jours, MM. Barthélemy, Méry, Aug. Barbier, etc. A l'étranger, la satire a été aussi cultivée avec succès : en Angleterre, par Dryden, Pope, Byron; en Allemagne, par Hagedorn, Kæstner; en Italie, par l'Arétin, l'Arioste, Alamanni, Bentivoglio, etc.

On donne encore le nom de *Satire* à certains ouvrages mêlés de prose et de vers, et écrits dans un esprit satirique, comme, en latin, la *Satire de Pétrone* (*Satyricon*), et en français, la *Satire Ménippée*, pamphlet du temps de la Ligue. *Voy.* MÉNIPPÉE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SATIRE, poëme dramatique grec. *Voy.* SATYRE.

SATISFACTION. Dans la Religion, c'est une peine temporelle que les pécheurs pénitents subissent volontairement pour réparer l'injure qu'ils ont faite à Dieu par leurs péchés. Lorsque cette peine est imposée par le confesseur dans le sacrement de la pénitence, elle s'appelle *S. sacramentelle*, et fait partie de ce sacrement. On appelle *Satisfactoire* ce qui est propre à réparer, à expier les fautes commises. — Tous les Chrétiens enseignent que Jésus-Christ, par son sacrifice, a *satisfait* à la justice divine pour la rédemption du genre humain; mais les Protestants n'admettent pas la doctrine catholique sur le sujet des *satisfactions humaines :* Daillé a exposé leurs objections dans un traité *De pœnis et satisfactionibus humanis.*

SATRAPES, gouverneurs des provinces de l'ancien empire des Perses. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SATURATION (du latin *saturatio*, de *saturare*, rassassier). On emploie ce mot, en Chimie, pour exprimer le terme où, les affinités réciproques des deux principes d'un corps binaire étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre. *Saturation* est alors synonyme de *Neutralisation.* — On dit aussi d'un liquide, de l'eau par exemple, qu'elle est *saturée* lorsqu'elle a absorbé une substance en assez grande quantité pour qu'elle n'en puisse plus absorber davantage.

SATUREIA, nom scientifique de la *Sarriette*, a formé le mot *Saturéinées*, nom donné à une tribu de la famille des Labiées, qui a pour type le genre *Sarriette.*

SATURNE (du nom du dieu du Temps de la mythologie), une des planètes principales de notre système. Sa distance au soleil est immense, puisque le rayon de son orbite est 9 fois et demie celui de l'écliptique terrestre, c.-à-d. plus de 1320 millions de kilom. Elle tourne sur elle-même en 10 heures 1/2 et fait sa révolution autour du soleil en 10759,2 jours, ou plus de 29 ans; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 2° 29′ 35″,7. Elle est 734 fois plus grosse que la Terre. Elle a pour signe ♄.

Cette planète a huit satellites (*Voy.* SATELLITE). Elle est, en outre, entourée d'une ceinture lumineuse dite *Anneau de Saturne :* c'est un corps opaque circulaire, plat et mince, qu'on voit sous l'apparence d'une ellipse, dont le petit axe varie de grandeur selon les temps et les lieux d'où on l'observe, et qui s'aplatit de plus en plus jusqu'à disparaître en totalité à certaines époques. Cet anneau est détaché de la planète, et laisse un intervalle vide entre elle et le globe, de manière à imiter deux *anses* aux deux bords. Ce vide, à travers lequel on peut distinguer les petites étoiles qui sont au delà, est égal à la partie pleine de l'anneau, qui a le tiers du diamètre de Saturne. L'anneau tourne autour du même axe que la planète et dans le même temps. Il est lui-même composé de deux anneaux concentriques détachés l'un de l'autre qui tournent ensemble, quoique séparés par un vide qu'on aperçoit sous la forme d'une ligne noire et circulaire. Le 15 novembre 1850, M. Bond, de Cambridge aux Etats-Unis, a découvert un 3e anneau autour de la planète de Saturne : cet anneau est obscur; il est intérieur aux deux autres, et doit par conséquent être fort rapproché du corps de la planète. — Huyghens est le premier qui ait découvert des satellites et un anneau à cette planète : il en donna l'explication dans son *Systema saturnium* (1659). Le *Discours* de Maupertuis *sur les figures des astres* et la *Mécanique céleste* de Laplace traitent avec détail des particularités de cet astre.

Les Païens avaient consacré cette planète au dieu Saturne, ou plutôt ils l'avaient déifiée elle-même. Elle a donné son nom à l'un des jours de la semaine, au samedi (*Saturni dies*). Les Astrologues lui attribuaient une influence maligne : on donnait le nom de *Saturniens* aux personnes d'un caractère chagrin, mélancolique, parce qu'on supposait que ce caractère était chez elles l'influence de la planète Saturne.

Les Alchimistes donnaient au *Plomb* le nom de *Saturne;* ils appelaient *Sel de Saturne* l'Acétate de plomb; *Extrait de Sat.*, une solution de ce même sel.

SATURNIE, *Saturnia* (nom arbitrairement emprunté à la mythologie), genre de Lépidoptères nocturnes, tribu des Attacides suivant les uns, des Bombycites suivant d'autres, renferme plusieurs beaux insectes. La *Saturnie du poirier*, ou *Grand Paon* (*Pavonia major*), a une envergure de 14 centimètres; c'est le plus grand des papillons d'Eu-

rope : ailes grises en dessus, avec l'extrémité d'un brun noirâtre, et une large bordure qui passe graduellement du blanc sale au brun jaunâtre clair; vers le milieu de chaque aile, dans un cercle noir, est un œil également noir embrassé du côté du corps par un arc blanc et un demi-cercle d'un rouge pourpre. Le corps est brun, avec le devant du corselet d'un blanc roussâtre et les anneaux de l'abdomen d'un gris cendré. On trouve ce papillon en France. Sa chenille, qui vit sur les arbres fruitiers, est d'abord brun foncé, puis verte; elle est garnie de tubercules surmontés d'un petit bouquet de poils.

SATYRE, en grec *satyros*, poëme dramatique particulier aux Grecs, était ainsi nommé parce que les personnages du chœur étaient ordinairement des *Satyres*. C'était un composé très-divertissant du comique et du tragique, où l'on voyait d'un côté une aventure remarquable d'un héros, et de l'autre les railleries et les bouffonneries de Silène et des Satyres. On jouait ces pièces après les tragédies, afin d'égayer les spectateurs. On en attribue l'invention à Pratinas de Phlionte, contemporain d'Eschyle. Le seul monument qui nous reste en ce genre est une pièce d'Euripide intitulée *le Cyclope*. Les Romains imitèrent les satyres dans leurs atellanes.

SATYRE, *Satyra*, poëme critique. *Voy.* SATIRE.

SATYRE, *Satyrus*, genre de Lépidoptères diurnes, type de la tribu des Satyrides, comprend plus de 200 espèces répandues par tout le globe : antennes terminées par un bouton court et pyriforme, ou par une massue grêle et presque fusiforme; yeux nombreux; teinte généralement sombre. Les chenilles sont atténuées postérieurement, et offrent de chaque côté de l'anus deux petites pointes coniques; le corps est tantôt lisse, tantôt pubescent; la tête plus ou moins arrondie. Ces insectes se trouvent surtout dans les lieux secs et arides; ils volent vite et par saccades. Une espèce qui se trouve en Italie, dans le Piémont et les Cévennes, le *Satyre bryce*, a une envergure de 7 centim.; elle est d'un brun presque noir.—La tribu des Satyrides comprend les genres *Satyre*, *Arge*, *Érébie*, *Chionobante*.

SATYRE.SINGE. *V.* ORANG.—Champignon. *V.* PHALLUS.

SATYRICON. On connaît sous ce titre un ouvrage satirique de Pétrone (*Voy.* SATIRE), et un traité de Marcien Capella, qui est une espèce d'encyclopédie de l'époque où il vivait : tous deux sont en latin.

SATYRION, *Satyrium*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, voisin des *Orchis*, renferme des plantes à racines bulbeuses, à tiges anguleuses ou striées, à feuilles entières et alternes, ordinairement lancéolées et un peu épaisses, et à fleurs disposées en épis. Parmi les espèces, on remarque le *Satyrion à odeur de bouc* (*S. hircinum*), qui croît dans nos bois humides et dans les prés ombragés, et qui exhale en effet une forte odeur de bouc. Il a été jadis employé comme aphrodisiaque. Ses racines contiennent une fécule nourrissante dont on peut faire du salep.

SAUCE (du latin *salsum*, salé), assaisonnement liquide dans lequel on fait cuire plusieurs sortes de mets, ou qu'on prépare à part, soit à chaud, soit à froid, pour le mêler aux mets. Les sauces sont ordinairement d'un goût relevé. On distingue dans l'Art culinaire un très-grand nombre de sauces, désignées tantôt par leur saveur (*Sauce piquante*), ou leur couleur (*S. blanche*, *S. verte*, *Roux*), tantôt par les ingrédients qui y entrent (*S. au beurre noir, aux tomates*, *à la crème*, *au vin de Madère*, etc.), ou par le nom de leur inventeur (*S.-Robert*, *S. à la Béchamelle*, etc.).

On appelle : *Dorure à la sauce*, une dorure légère obtenue par la simple immersion des objets dans un liquide aurifère; — *Médailles saucées*, des médailles de cuivre couvertes d'une mince feuille d'argent.

SAUCISSE, SAUCISSON (de l'italien *salsiccia*, dérivé de *salsum*, salé). Outre leur acception culinaire, bien connue de tous, ces mots s'emploient par analogie dans l'Art militaire et dans celui de l'Artificier, pour désigner des rouleaux de diverse nature. Ainsi on appelle *Saucisse*, de la poudre à tirer mise en rouleau dans une toile goudronnée. On nomme *Saucisson :* 1° une espèce de fascine de 2 à 3 mètres de long, reliée de distance en distance avec des harts solides, et dont on se sert dans un siége pour la construction de l'épaulement des batteries et pour réparer les brèches; 2° un sac de toile ou de cuir, long et étroit, rempli de poudre fine, dont on se sert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine; 3° une espèce de fusée dont on garnit les feux d'artifice : elle est sans étoiles ni serpenteaux; on en met plusieurs ensemble pour faire plus de bruit. — Le *Saucisson volant* est une sorte de pétard allongé contenant un peu de composition qui le fait pirouetter en l'air.

SAUF-CONDUIT. C'est, en général, la permission donnée par une autorité publique d'aller en quelque endroit, d'y demeurer un certain temps et de s'en retourner, sans crainte d'être arrêté : c'est ainsi que Jean Huss obtint un sauf-conduit pour se rendre au concile de Constance, en 1415. Une personne munie d'un sauf-conduit est sacrée : on sait cependant que le sauf-conduit donné à Jean Huss fut violé.

En Diplomatie, on nomme ainsi une sorte de passeport remis en temps de guerre aux étrangers qui doivent se retirer d'un pays en guerre avec le leur.

En Jurisprudence commerciale, c'est la permission donnée par un tribunal à une personne placée sous le coup de la *contrainte par corps* ou à un failli, de faire usage *provisoirement* de sa liberté, moyennant une caution et certaines formalités. Code de Comm., art. 466 à 469, 490, etc.; Code de Proc. civ., art. 782.

SAUGE, *Salvia* (de *salvare*, sauver, à cause de ses vertus médicinales), grand genre de la famille des Labiées, contenant près de 300 espèces. Ce sont des plantes à tiges ligneuses, à feuilles opposées, en général grandes, de forme variable, à fleurs de couleurs assez vives, disposées en épi : calice à 5 dents, presque à 2 lèvres; la lèvre supérieure de la corolle est concave, courbée en faucille ou quelquefois presque droite. Les diverses espèces de Sauge fleurissent presque toutes dans le courant de l'été.

La *Sauge officinale* (*Salvia officinalis*) est sous-frutescente, vivace : rameaux nombreux, en touffes; feuilles pétiolées, d'un vert cendré; fleurs d'un bleu rougeâtre. Elle est amère, d'une odeur aromatique forte; on l'emploie en médecine comme tonique, excitante, antispasmodique; on en fait une infusion théiforme assez agréable, que les Chinois préfèrent, dit-on, au thé même; en Chine, certaines personnes fument cette sauge en guise de tabac. — La *S. pomifère* (*S. pomifera*), espèce originaire de Crète, et très-rapprochée de la précédente, a souvent ses jeunes tiges piquées par un insecte : il résulte de ces piqûres des tumeurs dures, charnues, de 2 à 3 centimètres d'épaisseur, dont la chair est à demi transparente comme de la gelée, et qu'on nomme *Pommes de sauge :* on les mange confites. — Parmi les autres espèces, on doit citer : la *S. des prés* (*S. pratensis*), qui embellit les prairies par ses jolies fleurs bleues; la *S. sauvage* (*S. sylvestris*), qui croît dans les vignes, sur le bord des champs; elle a aussi des fleurs bleues; la *S. sclarée* (*S. sclarea*), dite aussi *Toute bonne*, *Orvale*, qu'on croyait propre à *éclaircir* la vue; on l'emploie en Médecine dans les mêmes cas que la Sauge officinale; dans le Nord, elle remplace le houblon pour la fabrication de la bière; elle croît dans les sols stériles et pierreux en Espagne, en Italie et en France; la *S. cotonneuse* (*S. æthiopis*), originaire d'Éthiopie, dont les calices sont enveloppés d'un duvet épais, cotonneux et très-blanc; la *S. glutineuse* (*S. glutinosa*), dont les grandes fleurs jaunes

sont enduites d'une humeur visqueuse; la *S. ormin*, semblable à la *S. sclarée*, dont elle a les vertus; la *S. fulgens*, la *S. formosa*, la *S. coccinea* et *pseudococcinea*, dont les fleurs sont d'un beau rouge écarlate.

Le botaniste anglais Bentham a donné une monographie du genre *Salvia* (en grec *sphakos*). Il le subdivise en un grand nombre de sous-genres : *Eusphace*, *Calosphace*, *Microsphace*, *Gymnosphace*, etc.

On appelle *Sauge amère*, une espèce de Germandrée, le *Teucrium chamædrys*; *S. en arbre*, la Phlomide frutescente; *S. des bois*, la Germandrée des bois; *S. de Jérusalem*, la Pulmonaire officinale.

SAULE, *Salix*, genre type de la famille des Salicinées, se compose d'arbres de moyenne taille, qui se plaisent dans les terrains aquatiques et dans les vallées profondes et humides. Leur tronc est presque toujours creux et pourri dans le cœur; leurs rameaux droits portent des feuilles nombreuses, alternes et lancéolées; les fleurs, qui paraissent dès les premiers jours du printemps, avant les feuilles, sont petites et peu remarquables; elles sont tantôt monoïques, tantôt dioïques, en chaton : les chatons mâles sont de petites écailles qui tiennent lieu de périanthe; chaque écaille renferme de 1 à 5 étamines; les chatons femelles portent un grand nombre d'ovaires munis d'un style et de 2 stigmates, auxquels succèdent autant de capsules à 2 valves, à une loge, renfermant de très-petites graines garnies d'une aigrette soyeuse et touffue. — Le *Saule blanc* (*S. alba*) est l'espèce la plus commune; on le rencontre presque partout le long des chemins, dans les environs des bourgs et des villages, dans les forêts de l'Europe. Son tronc s'élève à la hauteur de 10 mètres environ; son feuillage répand un éclat soyeux et argenté; ses fleurs fournissent aux abeilles une abondante pâture. Son bois est souple et tenace; brûlé, il ne donne qu'une chaleur médiocre; avec les grosses branches on forme des cercles pour les tonneaux, du charbon pour les crayons et pour la fabrication de la poudre à canon. Les rameaux servent à faire les liens : la coupe périodique de ces rameaux finit par épaissir le tronc, qui est dit alors taillé en *têtard*. L'écorce du saule est astringente, et peut servir à tanner les cuirs; on en obtient une couleur rouge et une substance à laquelle on attribue des vertus fébrifuges, la *salicine*. Les chèvres, les vaches et les moutons mangent les feuilles du Saule. Avec le tronc des plus gros saules, débité en planches, on fait des caisses et divers ouvrages légers. — Le *S. fragile* (*S. fragilis*) se distingue par la fragilité de ses rameaux à leur point d'insertion. — Le *S. hélix* (*S. helix*) très-commun aussi, s'élève bien moins que le précédent. Il croît aux bords des eaux et dans les terrains humides; on le plante le long des rivières, pour fixer par ses racines les sables mobiles et empêcher l'éboulement des terres; ses rameaux servent à faire des liens et à fabriquer des paniers, des claies, des haies. Le *S. rouge* ou *Osier rouge*, *Verdiau* (*S. purpurea*), l'*Osier brun* (*S. triandra*), l'*Osier blanc* (*S. viminalis*), le *S. ondulant* (*S. undulata*), ne sont que des variétés du Saule hélix. — Le *S. Osier* ou *Osier jaune* (*S. vitellina*) se reconnaît à la couleur jaune de ses rameaux (*Voy.* OSIER). — Le *S. marceau* (*S. caprea*), qui compte un grand nombre de variétés, croît dans toute sorte de terrains. Son bois est cassant; il fournit des perches et des échalas pour soutenir la vigne. — Le *S. pleureur* ou *S. de Babylone* (*S. babylonica*), dit aussi *Parasol*, est employé à orner les tombeaux et les pièces d'eau des jardins paysagers. Ses branches, très-longues et très-déliées, s'inclinent vers la terre, ce qui leur donne un air de tristesse et de deuil; ses feuilles sont d'un vert plus clair que celles des autres espèces. Il doit son nom soit à l'inclinaison de ses branches, soit à cette propriété qu'à certaines époques de l'année sa sève tombe en larmes de l'extrémité des rameaux.

SAULSAIE ou SAUSSAIE, lieu planté de saules.

SAUMON, *Salmo*, grand genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, type de la famille des Salmones, qui comprend, outre les *Saumons*, les *Truites*, les *Éperlans*, les *Ombres*, les *Saures*, etc.

Les Saumons proprement dits ont le corps plus ou moins fusiforme, arrondi vers le ventre, écailleux et tacheté; les dorsales situées en avant des ventrales; la mâchoire fortement armée. — Le *Saumon ordinaire* (*S. communis*) est long de 8 à 9 décimètres et pèse plus de 10 kilogrammes; il a le dos noir, les flancs bleuâtres, le ventre argenté. Sa chair est rougeâtre, lamelleuse, d'un goût exquis, mais de digestion difficile. Il vit en troupes nombreuses dans les mers septentrionales, d'où il émigre tous les ans pour visiter les mers plus tempérées : au printemps on voit les saumons remonter très-haut dans les fleuves pour y déposer leurs œufs; les *saumoneaux* ne redescendent vers la mer que lorsqu'ils sont déjà forts. La pêche de cet excellent poisson est très-importante sur les côtes de la mer du Nord. On sèche, on sale ou l'on fume le saumon pour le conserver. Les Hollandais excellent dans l'art de fumer le saumon. — On trouve sur nos côtes une espèce moins estimée, le *Bécard* (*S. hamatus*), reconnaissable au crochet saillant qu'il porte à la mâchoire inférieure; et dans le Danube, le *Huch* (*S. hucho*), remarquable par sa longueur. — Le Saumon est un des poissons que la Pisciculture a le mieux réussi à multiplier artificiellement.

Dans le commerce des Métaux, on appelle *Saumon* une certaine masse de fer, de fonte, de plomb ou d'étain coulé, d'un poids d'environ 100 kilogr. Les saumons de fonte servent à former le lest des vaisseaux. — On donne aussi ce nom à une masse de plomb ou d'autres métaux qui se coulent dans les forges et fonderies pour être livrée au commerce et à l'industrie.

SAUMONÉ, se dit des poissons, surtout des Truites, dont la chair est rouge comme celle du Saumon.

SAUMURE (du latin *salmuria*, pour *salsa muria*), substance liquide qui se dépose dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, et qui, après la salaison parfaite de ces substances, est imprégnée de sel mêlé aux parties volatiles et huileuses des chairs qui y ont été macérées. On se sert de la saumure comme d'assaisonnement et on la fait entrer dans la sauce de certains poissons. On estime surtout la saumure d'esturgeon, celles d'anchois, de thon, etc.

Dans les Salines, on donne aussi le nom de *Saumure* à l'eau saturée de sel qu'on fait évaporer pour obtenir ce produit.

SAUNAGE, SAUNERIE (de *sal*, sel). On appelle *Saunage* la fabrication et le débit ou trafic du sel marin. Le *Faux saunage*, ou débit du sel en fraude, est sévèrement défendu par les ordonnances : autrefois il était puni de la peine des galères. — On appelle *Saunerie* l'ensemble des bâtiments, puits, fontaines et instruments propres à la fabrication du sel; *Saunier*, l'ouvrier qui travaille à faire le sel. *Voy.* SEL.

SAUPIQUET, corruption de *Sauce piquante*.

SAUR, SAURE (du celtique *saur*, couleur rousse), qui est de couleur jaune tirant sur le brun. Le *Hareng saur* est un hareng salé qui a pris cette couleur en séchant à la fumée : on dit aussi *H. sauri* ou *sauret*.

*Saure* se dit : 1° d'un cheval dont la robe est jaune-brun; 2° d'un jeune faucon qui n'a pas encore perdu son premier plumage, lequel est roux : on dit aussi *sor*.

SAURE, *Saurus* (du grec *sauros*, lézard, à cause de quelques analogies de forme avec ce reptile), genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Salmones, est facile à distinguer à son museau court et à sa gueule fendue jusque fort en arrière des yeux : mâchoires garnies d'un grand nombre de dents très-pointues, aucune au vomer; nageoires dorsales amples; de grandes écailles sur le corps, les joues et les opercules; couleurs riches

et variées. Les Saures sont des poissons de mer très-voraces, que l'on trouve dans la Méditerranée. Les principales espèces sont le *Salmo saurus*, le *Salmo fœtens* et le *Salmo badi*.

SAUREL, ou *Maquereau bâtard*, noms vulgaires du *Caranx trachurus*. *Voy.* CARANX.

SAURIENS, *Saurii* (du grec *sauros*, lézard), second ordre de la classe des Reptiles, renferme des animaux longtemps confondus sous le nom général de *Lézards*, le plus souvent quadrupèdes, rarement bipèdes et quelquefois apodes, et caractérisés par un corps allongé, couvert d'écailles ou d'une peau fortement chagrinée ; par des doigts garnis d'ongles crochus; ils ont des paupières mobiles, le tympan distinct, les mâchoires armées de dents enchâssées, etc. Parmi les Sauriens, les uns habitent les eaux, d'autres la terre ; ceux-ci sont amphibies, ceux-là se tiennent dans les lieux secs et élevés ; quelques-uns (Dragons) peuvent se maintenir quelques instants en l'air à l'aide de membranes qui remplacent les ailes. Tous sont pourvus d'une queue plus ou moins longue ; le sens de la vision est le plus développé chez eux. Les Sauriens habitent surtout les pays chauds : ils se nourrissent de mammifères, d'oiseaux, de mollusques, etc.

Cuvier divise cet ordre en 6 familles : celles des *Crocodiliens*, des *Lacertiens*, des *Iguaniens*, des *Geckotiens*, des *Caméléoniens* et des *Scincoïdiens*. Le Lézard, le Crocodile, le Caïman, le Basilic, le Dragon, le Caméléon, le Gecko, le Stellion, etc., en sont les genres les plus importants.

Les Sauriens figurent en grand nombre parmi les animaux fossiles, sous les noms d'*Ichthyosaure*, de *Plésiosaure*, de *Pleurosaure*, etc., et se trouvent surtout dans les terrains de la 2e époque ; ils ont alors des dimensions beaucoup plus grandes que celles qu'ils offrent aujourd'hui.

SAUT (du latin *saltus*), mouvement brusque par lequel le corps se détache du sol, au moyen de l'extension brusque d'une ou de plusieurs parties de son corps préalablement fléchies.

En Chorégraphie, le *Saut* est un pas de ballet où l'on élève en même temps son corps et ses deux pieds en l'air comme pour faire la cabriole, ce qui se fait ordinairement à la fin d'un couplet et pour marquer les doubles cadences. Le saut est dit *simple* lorsque les jambes, étant en l'air, ne font aucun mouvement ; il est dit *battu* lorsque, les jambes étant en l'air, les talons battent l'un contre l'autre une ou plusieurs fois.

En Musique, on appelle *Saut* toute succession de notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre de la gamme ascendante ou descendante. Ces successions sont proscrites lorsqu'elles donnent lieu à des intonations difficiles ou à des dissonances irrégulièrement attaquées ou résolues. Le *S. régulier* se fait sur un intervalle consonnant ; le *S. irrégulier*, sur un intervalle dissonant.

*Saut de carpe*, saut que les baladins exécutent à plat ventre en s'élevant et retombant horizontalement.

*Saut de loup*, fossé que l'on fait au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin, pour en défendre l'entrée sans borner la vue.

*Saut de mouton*, mouvement capricieux par lequel un cheval, en s'enlevant, baisse la tête, voûte l'épine dorsale, ramène les extrémités sous le ventre, et se jette de côté, de manière à exposer son cavalier à être désarçonné.

SAUTE, terme de Marine, ne s'emploie que dans cette expression : *Saute de vent*, pour dire : changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant. Les sautes de vent causent souvent des avaries considérables ; elles sont fréquentes dans les Antilles.

SAUTEREAU, lame de bois mince munie d'un morceau de plume ou de buffle qui, dans les clavecins, était poussée contre les cordes par la touche. La plume ou le buffle, en *sautant*, c.-à-d. en s'échappant, faisait l'effet d'un ressort, et produisait le son en frappant la corde du clavecin qu'elle rencontrait.

SAUTERELLE (de *sauter*, parce que ces animaux s'avancent par sauts), *Locusta*, genre d'insectes Orthoptères de la famille des Acridiens ou Sauteurs, type de la tribu des Locustaires : élytres et ailes en toit; 2 longues antennes; tête grande, verticale ; corselet comprimé; abdomen étroit terminé par une tarière chez les femelles ; tarses sans pelote entre les crochets. Ces insectes, communs dans nos prairies, de couleur vert-jaunâtre, sont reconnaissables à leurs pattes postérieures beaucoup plus longues et plus fortes que les antérieures, ce qui leur permet de faire des sauts assez grands. Ils volent aussi très-loin et très-haut. Les mâles font entendre une sorte de chant qui est produit par le frottement de leurs cuisses contre les élytres ; les femelles déposent leurs œufs dans la terre : elles en pondent une assez grande quantité à la fois, rassemblés dans une membrane mince. Les larves ne diffèrent de l'insecte parfait que par l'absence des ailes et des élytres. Sous leurs différentes formes, les Sauterelles sont très-voraces : elles ravagent les campagnes partout où elles s'abattent en grand nombre. Les dégâts occasionnés par l'espèce connue sous le nom de *Criquet*, ou *Sauterelle de passage*, sont les plus considérables : les pays chauds de l'Orient et le nord de l'Afrique y sont surtout exposés. Ces sauterelles arrivent en masses si grandes à travers les airs qu'elles forment comme d'épais nuages et cachent par moments la lumière du soleil. Elles sortent ordinairement de la Tartarie, de l'Arabie ou du Sahara, et viennent porter la désolation et la misère jusqu'en Europe. On est quelquefois réduit à incendier les récoltes pour leur opposer une barrière. Heureusement ces insectes redoutables rencontrent de puissants obstacles : un vent violent, une pluie d'orage, peuvent en détruire des millions en un instant ; les renards, les cochons, les oiseaux, les lézards et les grenouilles, en dévorent une grande quantité ; en outre, les Sauterelles se font entre elles une guerre acharnée. — On prétend que les cuisses de sauterelle sont bonnes à manger et fournissent même un mets assez délicat : certains peuples de l'Orient font, dit-on, des provisions de sauterelles qu'ils conservent pour parer aux époques de disette.

Parmi les principales espèces d'Europe, on cite surtout la *Grande Sauterelle verte* (*Locusta viridissima*) ; parmi les espèces étrangères, quelques-unes se font remarquer par la variété de leurs couleurs ou par la forme singulière de leurs élytres, qui parfois ressemblent à des feuilles d'arbre.

On appelle vulgairement *Sauterelle écumeuse* la larve du Cercope écumeux ; *S. puce*, une petite Cicadelle ou Tettigone qui se trouve sur les sommités des feuilles de luzerne ; *S. de mer*, la Squille mante.

Les Charpentiers et les Tailleurs de pierre donnent le nom de *Sauterelle* à la fausse équerre mobile, instrument de bois composé de deux règles mobiles assemblées par un bout comme la tête d'un compas, et propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles rectilignes. Ils nomment *S. graduée* celle qui a autour de la pièce qui forme le centre de ses bras un demi-cercle divisé en 180 degrés : elle sert à mesurer les angles avec rigueur.

SAUTEURS, nom donné par Cuvier à une famille d'Insectes orthoptères qui a pour type la Sauterelle, et qui se confond avec celle des *Acridiens* (*Voy.* ce mot). — Ce mot s'applique encore à plusieurs animaux à cause de leurs allures : tels sont les Gerboises, l'Habia, une Antilope, un Gecko, un Exocet, etc.

SAUTOIR, se dit de la figure de deux ou plusieurs objets mis l'un sur l'autre de manière à former une espèce de X ou de croix de Saint-André. — On emploie surtout cette expression dans le Blason, en parlant d'armoiries, comme quand on dit qu'il y a deux bâtons passés en sautoir derrière l'écu des maré-

chaux de France; ou en parlant des ordres de Chevalerie, comme quand on dit qu'un ordre *se porte en sautoir*, c.-à-d. en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine et soutenant l'insigne de l'ordre. L'ordre de la Toison d'or, le *Nichan*, etc., se portent en sautoir.

SAUVAGE (de l'italien *selvaggio* ou *salvaggio*, dérivé lui-même du latin *silva*, forêt). En parlant des hommes, il se dit de ceux qui vivent dans l'état de nature, habitant les bois, sans demeure fixe, sans lois, et il s'oppose alors à *civilisé*. Les philosophes se sont demandé si l'état sauvage était, comme le pensaient les anciens, la condition primitive de l'homme, ou s'il ne serait pas, comme Bonald l'a soutenu, l'effet d'une dégénération accidentelle. Quoi qu'il en soit, cet état est celui dans lequel ont été trouvées les peuplades qui couvraient la plus grande partie de l'Amérique et de l'intérieur de l'Afrique lors de la découverte de ces contrées. Du reste, l'état sauvage offre une foule de degrés, depuis le féroce Caraïbe jusqu'à l'Arabe nomade : l'état de barbarie est un intermédiaire entre l'état sauvage et l'état de société civilisée. Quelques amis des paradoxes, J.-J. Rousseau à leur tête, ont prétendu élever l'état sauvage au-dessus de l'état de civilisation.

En parlant des animaux, *sauvage* s'oppose à *apprivoisé*, et, en parlant des plantes, à *cultivé*.

SAUVAGEON (diminution de *sauvage*), se dit, en Arboriculture, d'un jeune arbre venu sans culture, provenant de graines d'un arbre fruitier sauvage sur lequel on se propose de greffer d'autres espèces, ou des variétés plus utiles ou plus agréables. Les pépiniéristes et les jardiniers donnent aussi ce nom au jeune arbre obtenu de la graine d'un arbre franc.

SAUVAGÉSIE, *Sauvagesia* (de *Sauvage*, médecin célèbre), genre de la famille des Frankéniacées, dont quelques-uns ont fait le type d'une famille dite des Sauvagésiées, renferme de petites plantes ligneuses de l'Amérique du Sud et de l'Océanie, à feuilles simples, sessiles ou portées sur de courts pétioles, munies de stipules; à fleurs roses, blanches ou violacées; au fruit en capsule ovoïde-oblongue, renfermant des graines très-petites. Elles sont employées en médecine à l'intérieur comme pectorales, et à l'extérieur comme antiophthalmiques. On emploie surtout la *S. brillante*.

SAUVAGINE. On comprend sous ce nom toutes les pelleteries communes et non apprêtées qui proviennent des animaux *sauvages* qu'on trouve en France, telles que peaux de renards, de lièvres, de lapins, de blaireaux, de putois, de fouines, etc., peaux que les marchands pelletiers achètent pour les préparer et les revendre.

SAUVEGARDE, protection accordée par le souverain ou par l'autorité à une personne, qui autrement serait menacée. *Voy.* SAUF-CONDUIT.

Cuvier a donné le nom de *Sauvegarde* (*Salvator*) à un Reptile qui, dit-on, avertit l'homme par ses cris de l'approche de l'Alligator. Les Sauvegardes sont des reptiles de l'ordre des Sauriens, famille des Lacertiens; ils forment une subdivision du genre *Monitor*, et se distinguent par l'absence de crêtes caudales, par une queue comprimée, et des dents dentelées qui s'émoussent petit à petit, et finissent par devenir rondes dans le fond de la bouche. Le *Grand Sauvegarde d'Amérique*, ou *S. de Mérian*, atteint 12 à 15 décim.; il vit sur terre et dans les eaux, et se nourrit de reptiles, d'insectes et d'œufs. Il est généralement d'un fond noir en dessus, orné de lignes transverses de petits points ou de taches jaunes; son ventre est jaune, et sa queue colorée de bandes alternatives de noir et de jaune.

SAUVETAGE, action de sauver les hommes en danger d'être noyés, ainsi que les navires et leurs cargaisons. L'obligation du *sauvetage* est aujourd'hui un devoir sacré qui a remplacé le droit que dans les temps barbares on croyait avoir de s'emparer des objets naufragés. On y procède, quand il s'agit d'hommes tombés à la mer, soit en leur jetant des amarres, des bouées de sauvetage et autres corps flottants, ou des ceintures de sauvetage; soit en envoyant à leur recherche des canots de sauvetage, des bateaux insubmersibles, etc.

On appelle *Canot de sauvetage* une embarcation qui doit être insubmersible et avoir une grande stabilité. Le canot inventé par M. Lahure en 1846 paraît le mieux répondre à ces conditions : il est en tôle mince, et est rendu insubmersible au moyen de caisses remplies d'air; chavirée la quille en haut, l'embarcation reprend d'elle-même sa position naturelle, et l'eau s'échappe au moyen de soupapes.

Sous le nom générique de *Ceintures de sauvetage*, on désigne, outre les *ceintures* proprement dites, les corsets, gilets, cuirasses, qui ont été inventés pour être attachés au corps de l'homme et le tenir flottant sur les eaux. Les ceintures sont faites en liége ou en matières creuses qu'on remplit d'air. La plupart des navirès sont aujourd'hui pourvus de ceintures de ce genre. *Voy.* BOUÉE, PORTE-AMARRE, etc.

On a aussi récemment inventé des *Pompes de sauvetage*, des *Grues de sauvetage*, qui permettent de vider l'eau qui remplit les navires échoués ou d'enlever les objets naufragés.

SAUVE-VIE, nom vulgaire de l'*Asplenium ruta muraria*, petite Fougère semblable aux Capillaires, qui croît à l'ombre, dans les fentes des rochers et des murs, et à laquelle on attribue des vertus médicales.

SAVACOU, *Cancroma*, genre de l'ordre des Échassiers cultrirostres, renferme des oiseaux de la Guyane et du Brésil, à bec large et très-épaté, et comme formé de deux cuillers appliquées l'une contre l'autre par leur côté concave; les pieds ont quatre longs doigts. Le *Savacou huppé* (*C. cochlearia*) est de couleur roussâtre ou grisâtre, avec le dessus de la tête et le derrière du cou noirs; la poitrine, le dessous du corps, le front, les joues et le bord de l'aile blancs. Cet oiseau habite les bords des fleuves, et se nourrit de poissons et de *crabes* : d'où son nom latin.

SAVALLE, nom vulgaire du Mégalope, poisson des Antilles, dit aussi *Cailleu-Tassart*. *Voy.* ce mot.

SAVANE, nom donné, dans l'Amérique du Nord, à d'immenses plaines couvertes de hautes herbes qui croissent sans culture, et servent de pâturages aux bisons et aux buffles sauvages. Ces prairies naturelles disparaissent tous les jours devant les défrichements opérés par les colons américains : aujourd'hui, il faut aller au delà des monts Rocheux pour retrouver les vastes savanes décrites par Chateaubriand et F. Cooper. — Au Canada, on donne le nom de *Savanes* à des forêts formées d'arbres résineux, tels que pins et sapins. Dans les colonies françaises, cette dénomination est étendue à toute espèce de plaines, et même à toute grande étendue de terrain, boisée ou non. Dans l'Amérique du Sud, les savanes sont appelées *Pampas*. *Voy.* ce mot.

SAVEUR (du latin *sapor*). Ce mot désigne à la fois l'impression que certains corps exercent sur l'organe du goût, la sensation qu'excite cette impression, et la propriété en vertu de laquelle les corps produisent cette impression ou cette sensation. On distingue ordinairement les saveurs par quelque épithète, comme *doux*, *sucré*, *miellé*, *âcre*, *brûlant*, *caustique*, *piquant*, *poivré*, *alcalin*, *salin*, *acide*, *acerbe*, *astringent* ou *styptique*, *amer*. On dit des substances qui ont de la saveur qu'elles sont *sapides*; de celles qui n'en ont pas, qu'elles sont *fades*, *insipides*.—Les Métaphysiciens rangent la saveur au nombre des *qualités secondes* des corps.

La nature intime des saveurs nous est tout à fait inconnue. Les uns ont admis l'existence d'un principe particulier dont les diverses proportions détermineraient les diverses saveurs; d'autres les ont attribuées aux différents sels qui entrent dans la com-

position des corps et à la forme primitive de leurs molécules. On sait seulement que les conditions nécessaires au développement des saveurs sont le contact immédiat et suffisamment prolongé du corps sapide avec les parties de la langue et du palais, qui sont spécialement l'organe du goût, une température ni trop basse ni trop élevée, et la dissolution des molécules de ce corps par la salive. *Voy.* GOUT.

SAVON, composé qu'on obtient en traitant les corps gras (huiles et graisses) par les bases salifiables (potasse, soude, chaux, oxyde de plomb), sous l'influence de l'eau, opération qu'on appelle *Saponification* (*Voy.* ce mot). Le nom du *savon* vient évidemment du latin *sapo*, mot employé par Pline (*Hist. nat.*, liv. XXVIII, c. 12) pour désigner un mélange de cendre et de suif que les Gaulois appliquaient aux mêmes usages que notre *savon ;* cependant quelques-uns le font dériver de la ville de Savone, près de Gènes, où le savon aurait été inventé : ils disent que la femme d'un pêcheur de cette ville, ayant fait chauffer de la lessive de soude dans un vase qui avait contenu de l'huile d'olive dont il était resté imprégné, trouva par hasard cette composition.

Les savons se distinguent en *S. solubles* dans l'eau, qui sont produits par la potasse et la soude, et en *S. insolubles*, qui sont formés par divers oxydes métalliques : ceux de ces derniers qui sont à base d'oxyde de plomb, prennent plus particulièrement le nom d'*emplâtres* (*Voy.* ce mot). Les savons solubles sont les seuls employés dans l'industrie et l'économie domestique ; ce sont ceux auxquels on donne vulgairement le nom de *Savons*. Les savons à base de soude sont *durs*, ceux à base de potasse, *mous*.

*Savon dur*. En France, en Italie et en Espagne, on fabrique le *Savon dur* avec de la soude caustique et avec de l'huile d'olive ou de sésame de qualité inférieure. En Angleterre et dans le Nord de l'Europe, on le fait avec le suif ou la graisse. On peut remplacer les huiles et les graisses par l'oléine, principe immédiat qu'on extrait des graisses. On est aussi parvenu récemment à faire du savon avec toutes sortes de matières animales, même avec les parties charnues, convenablement traitées : le savon fabriqué par ce dernier procédé (*savon Villart*) est le plus économique. — Pour obtenir le savon, on fait bouillir l'huile ou la graisse avec une lessive de soude caustique (*empâtage*) ; on se sert à cet effet de grandes cuves en bois ou de chaudières qui portent à leur fond un tuyau nommé l'*épine* ou la *vidange*, destiné à donner issue à l'eau de la lessive. Le savon ainsi obtenu est ordinairement coloré en bleu foncé, par une certaine quantité de savon de fer, mêlé de sulfure, qui provient de l'impureté de la soude employée. On le convertit en *savon blanc* en le délayant à une douce chaleur, dans de la lessive faible contenant du sel marin (*relargage*), puis en laissant bien reposer; le savon ferrugineux, n'étant pas soluble dans la lessive à cette température, s'en sépare et tombe au fond de la chaudière. On puise alors la pâte du savon, qui est devenue blanche, et on la coule dans des moules ou *mises*, où elle se prend en masse; puis on la divise, au moyen d'un fil de métal, en pains de 20 à 25 kilogr. qu'on nomme *Savon en table*, et que l'on subdivise en *briques* plus ou moins grandes. — Pour obtenir le *Savon marbré* ou *madré* (dit de Marseille), on ajoute à la pâte bouillante assez d'eau ou de lessive faible pour que les parties ferrugineuses se réunissent, et l'on refroidit le tout promptement, de manière à empêcher les parties ferrugineuses de se précipiter. — Les *Savons de toilette* exigent des soins particuliers dans la fabrication et sont aromatisés avec des huiles essentielles; ceux à base de soude sont fabriqués avec les huiles d'amandes, de noisettes et de palme, ou avec le saindoux, le suif ou le beurre; ceux à base de potasse ne sont faits qu'avec le suif et les graisses. Le *S. de Windsor*, qui jouit d'une grande renommée, est un savon de suif de mouton aromatisé et coloré; on le prépare aujourd'hui en France tout aussi bien qu'en Angleterre. — L'*Essence de savon* des parfumeurs est une dissolution de savon dans de l'esprit-de-vin, aromatisée avec une huile essentielle. — Les *Savons transparents* s'obtiennent en coulant dans des mises en fer-blanc des dissolutions de savon dans l'alcool chaud; on les colore en rose avec de l'orseille ou en jaune foncé avec du curcuma.

*Savon mou*, dit aussi *S. noir* et *S. vert*. Dans les pays où l'huile d'olive est à un prix élevé et où la potasse se trouve en plus grande abondance que la soude, comme en Picardie, en Flandre, en Hollande, on fabrique beaucoup de *savons mous* avec les huiles de chènevis, d'œillette, de colza et de navette, et la potasse. Ces savons sont naturellement brun-jaunâtre : on les rend *verts* en les colorant avec un peu d'indigo; *noirs*, en y ajoutant du sulfate de cuivre ou de fer, ou de la noix de galle.

Les savons sont employés généralement pour le blanchissage des tissus : en raison de l'excès d'alcali qu'ils renferment, ils rendent miscibles à l'eau les corps gras et les autres impuretés qui adhèrent aux tissus. L'action des savons est la même que celle des alcalis qu'ils contiennent, seulement elle est moins énergique. On emploie les savons mous pour fouler et dégraisser les étoffes de laine, pour le blanchissage du linge commun, pour terminer le blanchiment du fil et du coton. Les savons insolubles, à base de plomb, de cuivre, de mercure, sont employés en médecine. L'eau de savon s'emploie comme neutralisant dans l'empoisonnement par les acides, et comme résolutif dans les contusions et les engorgements. *Voy.* ci-après SAVON MÉDICINAL, SAVON DE STARKEY, SAVON VÉGÉTAL.

On appelle *Savon de fer* une composition qui est utilisée en Allemagne pour vernir les métaux et les bois, après qu'on l'a fait dissoudre dans l'essence de térébenthine; *S. de chaux*, un composé qui joue un grand rôle dans la préparation de l'acide stéarique.

Il existe des *Manuels du Savonnier*, par Mme Gacon-Dufour, par MM. Thillaye, Malepeyre, etc.

*Savon ammoniacal. Voy.* LINIMENT AMMONIACAL.

*Savon amygdalin. Voy.* SAVON MÉDICINAL.

*Savon animal* ou *S. de moelle de bœuf :* c'est de la moelle de bœuf purifiée et fondue, à laquelle on ajoute de la lessive des savonniers et du sel marin.

*Savon à détacher* ou *S. chimique*, composition propre à dégraisser, due à Chaptal. On dissout du savon blanc dans de l'alcool, et on broie le liquide avec quelques jaunes d'œufs, en y ajoutant peu à peu de l'essence de térébenthine. Dès que la pâte est unie, on y incorpore de la terre à foulon très-divisée, pour donner au tout une consistance convenable et en former des savonnettes. Lorsqu'on veut faire usage de cette composition, on humecte l'étoffe avec de l'eau et l'on frotte dessus avec la savonnette pour dissoudre une partie du savon; puis, à l'aide de la main, d'une éponge ou d'une brosse, on frotte l'étoffe pour y faire pénétrer la composition et l'étendre; enfin on lave pour enlever la dernière trace de savon.

*Savon médicinal*, savon obtenu en mêlant à froid et peu à peu dans un vase non métallique 1 kilogr. de lessive de soude concentrée à 38° avec 2 kilogr. d'huile d'amandes douces ou d'olives fines. On l'emploie comme excitant du système lymphatique, dans les engorgements de la rate et autres viscères abdominaux, dans le carreau, etc., et comme lithontriptique. On l'administre sous forme de pilules.

*Savon de montagne*, *S. naturel*, sorte d'argile smectique. *Voy.* ARGILE et SMECTIQUE.

*Savon de Starkey*, savon excitant et résolutif : il est préparé, selon le *Codex*, avec parties égales de carbonate de potasse très-sec, d'huile essentielle de térébenthine et de térébenthine de Venise.

*Savon végétal*, poudre composée de 8 parties de

gomme arabique et d'une de bicarbonate de potasse : on l'emploie comme fondant.

*Savon du verre* ou *des verriers*, manganèse oxydé qu'on emploie pour décolorer le verre.

*Plante à savon*, plante bulbeuse, récemment trouvée en Californie, où elle vient naturellement, et dont les oignons contiennent une boule qui a toutes les propriétés du savon : elle appartient au genre Anthéric, de la famille des Liliacées. Elle ne s'élève guère qu'à 30 ou 35 centimètres.

SAVONNERIE, lieu où l'on fait du savon (*Voy.* SAVON). — On appelait spécialement *la Savonnerie* une manufacture située à Chaillot, où l'on fabriquait originairement du savon, et dans laquelle se fabriquèrent depuis ces beaux ouvrages en tapisserie qui se font maintenant aux Gobelins.

SAVONNIER, *Sapindus*, genre type de la famille des Sapindacées, se compose d'arbres propres aux régions équatoriales des deux continents et qui sont ainsi nommés parce que leurs racines et surtout la partie charnue de leurs fruits contiennent une substance mucilagineuse propre à produire sur le linge un effet analogue à celui du savon, lorsqu'elle est manipulée dans l'eau chaude. L'espèce type, le *Savonnier usuel* des Antilles (*Sapindus saponaria*), qui jouit surtout de cette propriété, est un arbre de moyenne taille, à feuilles pinnées, à fruits globuleux, de la grosseur d'une cerise, rouges à l'état de maturité et renfermant une pulpe visqueuse, demi-transparente, amère. On extrait de ses graines une huile bonne à brûler. Le *S. comestible* (*S. esculentus*) du Brésil donne des fruits bons à manger : il en est de même du *S. du Sénégal*. — On connaît au Brésil sous le nom de *Quity*, une espèce de Savonnier dont les fruits, mis dans l'eau, la rendent propre aux lessives. — *Voy.* ci-dessus PLANTE A SAVON.

SAVONULE, nom donné, en Chimie, aux composés d'une huile essentielle avec un alcali ou avec un acide. Le *Savonule à base d'ammoniaque* est composé d'ammoniaque unie à l'huile de succin; le *S. de potasse* est le *Savon de Starkey*. *Voy.* ce mot.

SAXATILE (du latin *saxatilis*, de *saxum*, pierre, rocher), épithète par laquelle on désigne les plantes qui croissent sur les rochers, ou les animaux qui vivent sous les pierres.

SAX-HORN (de *Sax*, nom de l'inventeur, et de l'allemand *horn*, cor), instrument à vent dont l'invention est due à M. Sax : c'est un instrument en cuivre, à embouchure de cuivre, et à trois pistons ou cylindres. Il y en a de six espèces : le *soprano*, le *contralto*, le *ténor*, le *baryton*, la *basse* et la *contre-basse* ou *bombardon*. Ces instruments sont appelés à remplacer les cors, le bugle, le trombone, et l'ophicléide. Ils ont été successivement introduits dans la Musique militaire et dans les Orchestres de 1843 à 1845.

SAXICAVE (du latin *saxum*, pierre, et *cavare*, creuser), genre de Mollusques conchifères dimyaires, de l'ordre des Enfermés, forme avec les *Byssomies* une famille caractérisée par l'absence de dents cardinales à la coquille, qui est bâillante. Les Saxicaves, comme l'indique leur nom, vivent dans les rochers calcaires, qu'ils creusent à l'aide d'un mouvement de rotation, ou à l'aide d'un fluide acide. On les trouve habituellement près des côtes et souvent dans les galets roulés de roche calcaire. Leurs coquilles sont toutes blanches, peu élégantes, et souvent irrégulières.

SAXICOLA, nom latin de plusieurs oiseaux qui habitent les endroits pierreux (*saxa*), et particulièrement du *Traquet*.

SAXIFRAGE, *Saxifraga* (de *saxum*, pierre, et *frango*, briser), appelée vulgairement *Casse-pierre*, *Perce-pierre*, soit parce que la plupart des espèces croissent entre les pierres, soit, au dire de Pline, à cause de l'usage qu'on en fait pour dissoudre la pierre dans la vessie; genre type de la famille des Saxifragées, renferme de petites plantes herbacées, à feuilles entières ou découpées, souvent alternes et rassemblées en rosette à la base ou sur la partie inférieure des tiges; à fleurs en grappes ou en panicules, offrant des corolles à 5 pétales étalés, tantôt du blanc le plus pur, tantôt rose, ou rouge pourpre. Cette plante se trouve en abondance dans les régions froides et s'avance jusqu'aux limites de la végétation. On en compte plus de 150 espèces, la plupart originaires des Alpes et des Pyrénées, d'où on les a transportées dans nos jardins comme plantes d'ornement. Les principales sont : la *Saxifrage cotylédon* (*S. cotyledon*), à fleurs blanches, réunies en une ample panicule, presque pyramidale, à feuilles en forme d'écuelle (en grec *cotylédon*), dentées sur les bords; — la *S. à longues feuilles* (*S. longifolia*), à feuilles radicales, oblongues, linéaires, coriaces, formant une ample rosette, d'un vert glauque; à fleurs blanches, disposées en une longue panicule un peu resserrée; — la *S. velue* (*S. hirsuta*), à feuilles toutes radicales, portées sur de longs pétioles hérissés; à fleurs blanches réunies en une panicule lâche; — la *S. à trois pointes* (*S. tridactyles*), petite espèce très-commune partout, sur les toits, les vieux murs, les pelouses sèches : toute la plante est chargée de poils courts et visqueux; fleurs petites, blanches; feuilles disposées en rosette; — la *S. granulée* (*S. granulata*), vulgairement *Sanicle de montagne* : elle habite les bois taillis, depuis le Nord jusque dans le Midi; tiges hautes de 30 à 40 centimètres; feuilles un peu velues, un peu lobées à leur contour; grandes fleurs blanches, formant une belle panicule terminale; ses racines sont garnies de petits tubercules, ce qui lui a valu le nom de *granulée* : cette plante a une saveur âcre, et a été particulièrement recommandée en médecine comme diurétique et *lithontriptique*, c.-à-d. comme propre à dissoudre la pierre.

On cultive dans les jardins la *S. à larges feuilles* (*S. crassifolia*), à fleurs assez grandes, d'un beau rose; ainsi que la *S. umbrosa* et la *S. sarmentosa*, petites espèces dont on fait des bordures et des gazons : elles se multiplient facilement par les coulants qu'elles émettent de l'aisselle des feuilles inférieures.

SAXIFRAGÉES ou SAXIFRAGACÉES (du genre type *Saxifrage*), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, se compose de plantes herbacées en général fort petites, et quelquefois de sous-arbrisseaux et même d'arbres, d'un port varié : feuilles éparses ou opposées, parfois verticillées, simples, ternées ou imparipennées, entières, dépourvues de stipules dans les herbacées, interpétiolaires, quelquefois caduques; fleurs parfaites, régulières, à disposition variée : calice gamosépale, plan ou tubuleux inférieurement, où il se soude quelquefois avec l'ovaire, terminé supérieurement par 3 ou 5 divisions; corolle à 5 pétales, alternant avec les divisions du calice, entières ou divisées; étamines insérées sur les pétales, en nombre égal ou double, et alternes avec eux; filets distincts, subulés; anthères introrses, biloculaires : le pistil se compose de deux carpelles en partie soudées ensemble et adhérant avec le calice; ovaire environné par un disque périgyne, et contenant ordinairement plusieurs ovules; styles distincts ou plus ou moins adhérents; stigmates simples; fruit capsulaire, très-rarement à noyau ou charnu, terminé supérieurement par deux cornes, plus ou moins allongées, s'ouvrant souvent en deux valves septifères; graines très-rarement solitaires.

La famille des Saxifragées est aujourd'hui partagée en 5 tribus : 1° les *Saxifragées* propres (genres, *Saxifraga*, *Eremosyne*, *Oreosplenium*, etc.); 2° les *Escalloniées* (genres, *Escallonia*, *Quintinia*); 3° les *Cunoniées* (genres, *Cunonia*, *Codia*, *Callicoma*); 4° les *Bauérées* (*Bauera*); 5° les *Hydrangées* (genres, *Hortensia*, *Jamesia*, *Adamia*).

**SAXOPHONE** (de *Sax*, nom de l'inventeur, et du grec *phônê*, voix, son), instrument à vent dont l'invention est due à M. Sax : c'est un instrument en cuivre, à vingt clefs ou trous recouverts par des palettes, six pour la main droite, neuf pour la main gauche. Il y a un bocal auquel s'adapte le bec, qui est semblable à celui de la clarinette basse. Les chants larges conviennent particulièrement à cet instrument.

SAYETTE, étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabrique à Amiens. On appelle *tril de sayette* une sorte de laine peignée et filée dont on se sert dans la fabrication de plusieurs étoffes, dans la bonneterie, etc.

SAYNÈTE, petite comédie mêlée de chansons que l'on représente en Espagne : ce sont des espèces d'intermèdes du plus bas comique, joués par trois ou quatre acteurs et quelquefois même par un seul. On a récemment tenté d'importer ce genre en France.

SAYON (de *saie*), espèce de casaque ouverte que portaient autrefois les gens de guerre. *Voy.* SAIE.

SBIRE (de l'italien *sbirro*), nom donné dans quelques villes d'Italie aux archers chargés d'arrêter les malfaiteurs et les personnes incriminées. — Dans notre langue, il ne s'emploie qu'en mauvaise part.

SCABELLON (en latin *scabellum*, escabeau), nom donné, en Architecture, à une sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes ou des girandoles, et dont la forme ordinaire est celle d'un balustre ou d'une gaîne qui s'étend entre la base et le chapiteau, et va en diminuant de bas en haut.

SCABIES, nom latin et scientifique de la *Gale*.

SCABIEUSE, *Scabiosa* (du latin *scabies*, gale, parce qu'on lui attribuait des propriétés contre cette maladie), genre de la famille des Dipsacées, renferme des plantes herbacées vivaces, à tiges simples ou rameuses; à feuilles opposées, simples ou découpées; à fleurs d'un bel aspect, bleues, violettes, pourprées, quelquefois blanches : involucre à plusieurs folioles; chaque fleur munie d'un calice double, l'extérieur membraneux, l'intérieur terminé souvent par un évasement d'où partent 5 arêtes; corolle tubulée à 4 ou 5 lobes; autant d'étamines libres; ovaire surmonté d'un seul style; semence entourée par les deux calices. Ces plantes habitent les prés secs, les montagnes et les forêts. On les regardait autrefois comme sudorifiques, antipsoriques, vulnéraires, détersives, expectorantes.

La *Scabieuse fleur des veuves* (*Sc. atropurpurea*) a des fleurs d'un pourpre presque noir, avec des anthères blanches, formant par leur réunion une tête ronde et bombée; les corolles qui occupent la circonférence sont beaucoup plus grandes que celles qui sont au centre. On la croit originaire de l'Inde; elle produit d'assez jolies variétés, une entre autres qui est blanche. — La *Sc. des champs* (*Sc. arvensis*) a des feuilles lancéolées profondément pinnatifides, des fleurs d'un lilas tirant sur le gris : elle fleurit dans les prés sur la fin de l'été. On emploie quelquefois la décoction de cette espèce pour le traitement de la gale. — La *Sc. tronquée* (*Sc. succisa*), vulgairement *Succise*, *Remors*, *Mors du diable*, est ainsi nommée parce que sa souche est brusquement tronquée à son extrémité inférieure, comme si elle eût été mordue ou rongée sous terre : elle a des fleurs bleues qui s'épanouissent au commencement de l'automne : ces fleurs, desséchées, teignent en jaune; les feuilles, fermentées, fournissent une couleur verte. — On remarque encore la *Sc. des bois* (*Sc. sylvatica*), à grandes fleurs bleues; la *Sc. colombaire* (*Sc. columbaria*), commune en Champagne, à fleurs bleues, violettes ou blanches; la *Sc. du Caucase*, à fleurs d'un bleu de ciel; la *Sc. de Crète*, à fleurs d'un bleu pâle; la *Sc. des Alpes*, à fleurs d'un jaune pâle.

On fait de la Scabieuse l'emblème du veuvage et le symbole du mystère.

*Fausse Scabieuse*, nom vulgaire de la *Jasione des montagnes*.

SCABINS, officiers de justice au moyen âge. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SCALAIRE, *Scalaria* (du latin *scala*, échelon, à cause des côtes de la coquille), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des Turritellées : coquilles univalves, élancées, garnies de côtes ou lames longitudinales nombreuses. La *Scalaire précieuse* (*Sc. pretiosa* ou *Turbo scalaris*) est conique, blanche, longue de 7 centimètres, large de 3 et demi; elle se trouve dans la mer des Indes et aussi, mais plus rarement, dans la Méditerranée. Elle est fort recherchée des amateurs, qui l'ont payée quelquefois des prix exorbitants.

SCALDES, poëtes des anciens peuples du Nord. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SCALÈNE (du grec *skalênos*, boiteux), se dit, en Géométrie, d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux entre eux.

En Anatomie, ce mot s'applique à trois muscles dont la forme rappelle celle d'un triangle scalène : le *Sc. antérieur*, le *Sc. moyen* et le *Sc. postérieur* : ce sont des muscles fléchisseurs placés sur les côtés et le derrière du cou; ils se fixent par le bas aux premières côtes, par le haut aux vertèbres cervicales.

SCALOPE, *Scalops* (du grec *skallô*, fouir), genre de Mammifères carnassiers insectivores, renferme de petits animaux de l'Amérique du Nord, qui tiennent de la Taupe et de la Musaraigne, et qu'on trouve dans le Canada et les États-Unis, le long des ruisseaux et des rivières : leur pelage est d'un gris fauve; ils ont un museau allongé, terminé en boutoir, avec lequel ils fouissent la terre et se creusent des terriers. Leurs mœurs sont celles de la Taupe.

Le *Sc. à crête* est le *Condylure à museau étoilé*, et le *Scalope* (*Mus scalops*) une espèce de Sarigue.

SCALPEL (en latin *scalpellum*, *scalprum*, formé de *scalpere*, gratter, inciser), instrument à lame fixe, pointue, à un ou à deux tranchants, dont on se sert pour les dissections anatomiques. Les scalpels à deux tranchants ne doivent couper que jusqu'à la moitié de la lame, afin de ne pas blesser celui qui s'en sert : les scalpels qu'on emploie pour la dissection des nerfs présentent une lame plus longue, plus étroite et à pointe plus aiguë. On nomme *Scalpel de Lecat* un scalpel à lame convexe, dont la moitié du dos est concave vers la pointe : cette lame est montée sur un manche dont l'extrémité est terminée par une sorte de ciseaux en acier qui servent à séparer les pariétaux.—Les piqûres faites avec les scalpels qui viennent de servir à la dissection sont quelquefois suivies de graves accidents. *Voy.* PLAIE.

SCALPER (du latin *scalpere*, gratter, inciser). Il se dit de l'acte par lequel les sauvages arrachent à un ennemi vaincu la peau du crâne, avec sa chevelure, après l'avoir coupée circulairement avec une espèce de couteau. Cet usage barbare est surtout répandu chez les naturels de l'Amérique; ils se font gloire du nombre de peaux ainsi enlevées et les suspendent comme des trophées dans leurs huttes.

SCAMMONÉE (du grec *scammonia*), gomme-résine qu'on emploie comme purgatif. On en distingue deux variétés : la *Scammonée d'Alep*, qui s'extrait d'une espèce de Liseron, le *Convolvulus scammonia*, et la *Sc. de Smyrne*, qui provient de diverses plantes de la famille des Apocynées. La scammonée d'Alep est la plus estimée : elle est en masses poreuses, légères, grises, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur d'abord faible, puis nauséabonde, amère et âcre; la scammonée de Smyrne est d'un brun terne, non poreuse, très-pesante et dure. — Les médecins grecs prescrivaient déjà la scammonée sous le nom de *Diacrydion* (par corruption *Diagrède*). Aujourd'hui, on l'administre rarement seule; mais elle entre dans beaucoup de

potions purgatives, dans les pilules hydragogues de Bontius et de Rudius, dans la confection Hamech. On la mêle souvent avec le jus de coing, ou bien on l'édulcore avec de l'extrait de réglisse. On en fait une teinture, un sirop, un élixir, etc.

On appelle *Scammonée d'Europe* ou *d'Allemagne* le suc du Liseron des haies; *Sc. d'Amérique*, celui du Liseron bryone ou Méchoacan; *Sc. de Montpellier*, celui qu'on tire des racines du Cynanque de Montpellier; *Sc. jaune*, la Gomme-gutte.

SCANDER (du latin *scandere*, monter). En termes de Prosodie, *Scander* a deux sens : dans les langues anciennes, c'est marquer, en prononçant, la quantité des vers en y distinguant avec soin les longues et les brèves, pour s'assurer s'ils sont sur leurs pieds; dans les langues modernes, c'est mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes.

En Musique, *Scander*, c'est exécuter un trait de manière à distinguer les temps de chaque mesure, à faire bien sentir les diverses articulations, les divers rhythmes, etc.

SCANDIX, nom latin du *Cerfeuil*, a formé le mot *Scandicinées*, nom d'une tribu de la famille des Ombellifères, qui a pour type le genre Cerfeuil.

SCANSORES (du latin *scando*, grimper, escalader), nom latin des oiseaux de l'ordre des *Grimpeurs*.

SCAPE (du latin *scapus*, espèce de tige), se dit, en Entomologie, du premier article des antennes des insectes; en Botanique, de la hampe qui soutient certaines fleurs.—On donne quelquefois l'épithète de *Scapiforme* aux tiges qui ont la forme d'un bois de hallebarde et qui sont dépourvues de feuilles.

SCAPHANDRE (du grec *skaphè*, nacelle, et *anêr, andros*, homme, c.-à-d. *homme-nacelle*), appareil dont se revêtent les hommes qui veulent s'isoler dans l'eau pour s'y soutenir ou pour plonger sous l'eau afin d'y exécuter des travaux : c'est une espèce de corset de liége, garni de verres à la hauteur des yeux. Il y a de ces appareils qui communiquent avec l'air extérieur pour la respiration. — Le scaphandre fut inventé en 1785 par l'abbé De la Chapelle.

SCAPHÉ (du grec *skaphè*, barque, à cause de sa forme). Les anciens donnaient ce nom à un petit gnomon dont le sommet atteint le centre d'un segment sphérique. Un arc de cercle passant par le milieu du style est divisé en degrés, et l'on y voit l'angle que forme le rayon solaire avec la verticale.

SCAPHOÏDE (du grec *skaphè*, nacelle, et *eidos*, forme), ce qui a la forme d'une nacelle.—En Anatomie, on appelle *Os scaphoïde de la main* le premier et le plus gros des os de la première rangée du carpe : il est allongé, convexe du côté de l'avant-bras, concave en sens opposé; — *Os scaphoïde du pied*, un os qui occupe la partie interne du tarse : il a une forme ovalaire; — *Fosse scaphoïde* ou *naviculaire*, une petite cavité placée à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, et dans laquelle s'attache le muscle pérystaphylin interne.

SCAPIN (de l'italien *scappino*, chausson), un des personnages bouffons du théâtre italien. C'est un valet intrigant et fripon qui, par intérêt, sert les passions des jeunes libertins. Son costume est la livrée avec le manteau court; il est coiffé d'une toque, porte des gants de peau, et est armé d'une dague. En Italie, Scapin parle l'idiome bergamasque ou lombard. Ce rôle fut introduit au XVIIe siècle en France par les acteurs italiens. Molière l'a popularisé en intitulant *les Fourberies de Scapin* une de ses comédies les plus gaies. Ciavarelli et Camerani, au dernier siècle, excellèrent dans ce rôle.

SCAPULAIRE (du latin *scapulæ*, épaules), partie du vêtement de certains religieux, qui se met par-dessus la robe, et qui dans l'origine était destinée à préserver l'habit pendant le travail des mains. Il est ordinairement composé de deux lés de drap qui couvrent le dos et la poitrine, et qui pendent jusqu'aux pieds ou aux genoux. Le scapulaire des Carmes est une espèce de petit vêtement qui se compose d'une bande de laine de couleur brune qu'on met sur l'estomac, sur le dos et sur les épaules, ou de deux petits morceaux d'étoffe bénite et taillée en carré qui sont attachés à deux rubans. C'est ce scapulaire que portent les confrères de la *Dévotion du scapulaire*, dont on fait la fête le 16 juillet. Les Carmes attribuent l'institution de ce scapulaire à la sainte Vierge, qui, dans une apparition, le donna au bienheureux Simon Stock, général des Carmes, lui promettant sa protection spéciale pour ceux qui le porteraient en menant une vie sainte et observant certaines pratiques.

En Anatomie, on donne le nom de *Scapulaire* à plusieurs parties qui ont rapport ou appartiennent à l'épaule : telles sont l'*Aponévrose scapulaire*, les *Veines* et les *Artères scapulaires*.

Les Chirurgiens nomment *Scapulaire* une bande dont ils se servent pour fixer les bandages de corps : c'est une bande large, fendue dans le milieu pour y passer la tête, et appuyée sur les épaules, dont les deux bouts pendent l'un par devant, l'autre par derrière, et s'attachent sur le bandage qu'ils doivent soutenir.

En Ornithologie, on nomme *Scapulaires* les plumes qui s'attachent au bras, au-dessus de l'aile, et qui se cachent entre le corps et l'aile au repos.

SCARABÉE, *Scarabæus* (du grec *skarabos*, qui a le même sens), genre de Coléoptères pentamères de la famille des Lamellicornes, type de la tribu des Scarabéides, renferme des insectes au corps ovoïde, convexe; à tête presque trigone, ayant un chaperon simple et muni d'une corne; antennes courtes de 6 articles; écusson distinct, triangulaire; élytres grandes et recouvrant les ailes de l'abdomen; jambes fortes. Les Scarabées courent sur la terre, ou volent d'un endroit à un autre. Ils sont de couleur noire ou brune; en général, les mâles portent des cornes sur la tête, et des appendices plus ou moins larges et ramifiés sur le corselet, tandis que leurs femelles en sont dépourvues.

Généralement, on confond sous le nom de *Scarabées* la plupart des gros Coléoptères que l'on rencontre dans la campagne; mais le véritable représentant de ce genre en Europe est le *Scarabée nasicorne*, gros insecte de couleur marron, de la grosseur du pouce au moins, qui se fait remarquer par la corne assez allongée qu'il porte sur la tête, et que l'on trouve communément à l'état de larve, de nymphe ou d'insecte parfait dans les vieux fumiers ou dans la tannée des couches. La larve de cet insecte est très-grosse, très-vorace, et fait beaucoup de mal dans les jardins. Dans le midi de la France, on trouve le *Sc. ponctué*, noir et très-ponctué : il est long de 15 millim. Cayenne, le Brésil, le Sénégal, le cap de Bonne-Espérance, etc., produisent des Scarabées d'une très-forte taille et des plus belles couleurs. L'un des plus gros insectes connus, l'*Actéon*, appartient à ce genre; l'*Hercule*, autre espèce de Scarabée de Cayenne, est aussi très-remarquable par les deux cornes énormes qu'il présente.

Les Égyptiens, qui croyaient tous les Scarabées mâles, les sculptaient au bas des images des héros, pour exprimer la vertu mâle et guerrière, exempte de faiblesses. Ils faisaient aussi de cet insecte le symbole de l'immortalité et l'image du soleil.

On appelle vulgairement *Scarabées aquatiques* les Dytiques et les Hydrophiles; *Sc. à ressort*, les Taupins; *Sc. tortues* ou *hémisphériques*, les Coccinelles; *Sc. à trompes*, les Rhynchophores, etc.

SCARABÉIDES, tribu de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, a pour type le Scarabée, et renferme les plus grands insectes de l'ordre. Les mâles présentent le plus souvent sur leur tête et le corselet des cornes de forme variable. En général, ces insectes ont des couleurs sombres; quelques-uns cependant brillent d'un éclat métallique. Ils vi-

vent de substances végétales décomposées, de la substance même des arbres, etc. — Latreille divise cette tribu en 6 classes : *Coprophages*, *Arénicoles*, *Xylophiles*, *Phyllophages*, *Anthobies* et *Mélitophiles*. Principaux genres : *Scarabée*, *Ateuchus*, *Géotrupe*, *Bousier*, *Orycles*, *Hanneton*, *Goliath* et *Cétoine*.

SCARAMOUCHE, l'un des personnages comiques italiens, est originaire d'Espagne, d'où il passa à Naples : son nom est en italien *Scaramuccio* ou *Scaramugio*, et signifie *escarmouche*. Son caractère, analogue à celui du Capitan, était un mélange de fanfaronnerie et de poltronnerie. Il portait d'épaisses moustaches, avec le costume espagnol, noir de la tête aux pieds. Il avait une toque noire, un manteau noir, avec un masque rayé au front, aux joues et au menton. Les plus célèbres Scaramouches en France furent le Napolitain Tiberio Fiurelli, au XVII^e^ siècle, et Gandin ou Gandini, au XVIII^e^.

SCARE, *Scarus* (du grec *skaïrô*, sauter?), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Labroïdes : corps ovale, oblong, comprimé, couvert de grandes écailles; mâchoires osseuses, très-dures et très-saillantes, recouvertes par des lèvres charnues et toujours dénuées de dents proprement dites. Les Scares se servent de leurs mâchoires pour réduire en pièces les coquilles et l'enveloppe des animaux dont ils se nourrissent. Ils sont parés de belles couleurs qui leur ont valu le nom de *Poissons-perroquets*. Le *Scare de Crète* (*Sc. cretensis*) est abondant dans l'Archipel ; sa couleur est très-belle ; sa chair est délicate ; il était très-recherché des anciens. Les autres espèces habitent les mers intertropicales.

SCARIEUX (du latin *scariosus*, écailleux, formé sans doute du grec *eskhara*, croûte, écaille), nom donné, en Botanique, à ce qui est membraneux, sec, sonore sous le tact, mince et translucide, comme les stipules de la Renouée des oiseaux, du Géranium à feuilles de ciguë, de certaines Immortelles, etc.

SCARIFICATEUR (du grec *skaripheuëin*, inciser), petite boîte en cuivre ou en argent, de forme cubique, dont une des faces est percée d'un certain nombre de fentes longitudinales, par lesquelles sortent toutes à la fois, au moyen d'un ressort que l'on presse, autant de pointes de lancettes, qui sont disposées dans l'intérieur de la boîte sur un pivot commun, et qui font autant de petites incisions. On commence ordinairement par appeler le sang à la peau en appliquant une ventouse sèche ; puis on tend le ressort de l'instrument ; on applique sur la partie que l'on veut scarifier la face sur laquelle sont les fentes, on presse le ressort, et, au même instant, l'opération est terminée. La saignée locale faite avec le scarificateur est beaucoup moins incommode que celle qui se fait par les sangsues ; en outre, l'opération est si prompte que la douleur est presque nulle. — On appelle *Scarification*, la petite incision superficielle faite avec le *scarificateur*, ou même avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégorgement local dans une partie enflammée, ou amener l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Les scarifications prennent le nom de *mouchetures*, quand elles sont très-superficielles et ne dépassent pas le tissu de la peau. — On appelle *Ventouses scarifiées* celles que l'on applique sur un endroit de la peau où l'on a déjà fait des scarifications ou des mouchetures.

SCARIFICATEUR, instrument de la grande culture, ordinairement en forme de herse, et garni d'un nombre plus ou moins grand de coutres, à l'aide desquels on fend la terre. Cet instrument, qui a beaucoup de rapports avec l'*Extirpateur*, est plus particulièrement destiné à ouvrir la terre pour la semence, après des labours d'hiver déjà anciens, ou à donner une culture aux champs de luzerne empoisonnés de mauvaises herbes, en faisant pénétrer les dents assez avant pour détruire les plantes nuisibles.

SCARIOLE ou SCAROLE, un des noms de l'*Escarole*.

SCARITE, *Scarites*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, renferme des insectes nocturnes à corps cylindrique, un peu aplati, assez allongé ; à tête assez grande, presque carrée ; antennes de 11 articles ; écusson nul ; élytres assez allongées, souvent parallèles, s'élargissant un peu postérieurement, recouvrant tout l'abdomen et rarement les ailes ; abdomen aplati sur les côtés ; pattes assez fortes. Les Scarites habitent les contrées chaudes et les terrains sablonneux près de la mer. On trouve dans le Midi de la France le *Scarite pyracmon* et le *Sc. lisse*, tous deux d'un noir luisant.

SCARLATINE (du latin *scarlatina*, écarlate), ou *Fièvre scarlatine*, phlegmasie cutanée, contagieuse et souvent épidémique, caractérisée par des taches d'un rouge écarlate. Le développement de cette maladie est ordinairement précédé d'un malaise général, de frisson, de dégoût, de maux de tête et de symptômes fébriles plus ou moins intenses. Du 2^e^ au 4^e^ jour paraît l'éruption, accompagnée d'un mal de gorge, qui en est un des principaux symptômes : elle débute par de petits points rouges, que remplacent bientôt des taches larges, irrégulières, d'un rouge vif, non proéminentes, qui se montrent d'abord au visage et au cou, puis se répandent sur tout le corps. Ces taches, en s'agrandissant, se réunissent, et la rougeur devient uniforme. L'éruption est accompagnée de fièvre, de prurit, d'une tuméfaction considérable, et quelquefois d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de 2 ou 3 jours, les symptômes diminuent, et bientôt la peau pèle : la desquamation se fait sous forme de petites lamelles. Le mal de gorge est très-intense dès le 1^er^ jour : le voile du palais et les amygdales sont rouges et gonflés ; la déglutition est douloureuse ; il existe, en un mot, une véritable angine (*Sc. angineuse*). Cette angine disparaît ordinairement avec les autres symptômes ; mais elle peut quelquefois dégénérer en mal de gorge gangréneux (*Sc. maligne*). La scarlatine attaque presque exclusivement les enfants, et ils ne l'ont ordinairement qu'une seule fois. Sa terminaison est presque toujours heureuse. — Le traitement de la scarlatine simple est le même que celui de la *rougeole* (*Voy.* ce mot). Il faut en outre recourir à la saignée, aux dérivatifs extérieurs, si quelque viscère est menacé d'inflammation ; aux évacuants, dans le cas de complication gastrique.

SCAZON (du grec *skazô*, boiter), vers latin semblable à l'iambe, mais dans lequel le 5^e^ pied est un ïambe et le 6^e^ un spondée. La préface des *Satires de Perse* est en vers scazons. En voici le premier vers :

Nēc fōn | tĕ lā | brā prō | lŭī | cābāl | līnō

SCEAU ou SCEL (du latin *sigillum*), grand cachet employé pour rendre un acte authentique : c'est une lame de métal de forme ronde ou ovale, qui a une face plate, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un souverain, d'un État, d'un corps, d'une communauté, d'un officier public, etc. On applique les sceaux sur de la cire, sur une pâte de carton, ou sur quelque autre matière, afin d'y laisser leur empreinte, et, après avoir ainsi obtenu des empreintes détachées, on les attache, avec un ruban de soie ou autrement, aux actes publics, lettres closes ou patentes, diplômes, etc , auxquels on veut donner de l'authenticité. On donne aussi le nom de *Sceaux* aux empreintes mêmes du sceau ainsi obtenues. — On appelle *Contre-sceau* un sceau apposé au revers de la première empreinte.

L'usage des sceaux remonte à la plus haute antiquité : la Bible les mentionne dès le temps de Salomon. Les sceaux anciens, qui ne se distinguent guère des *cachets* (*Voy.* ce mot), étaient d'ordinaire gravés sur le chaton des bagues, sur des agates, émeraudes, saphirs, cornalines. Les empereurs romains ont scellé d'un sceau d'or tous les actes d'importance. Le pape

a deux sortes de sceaux : l'un pour les lettres secrètes et pour les brefs apostoliques (*Voy.* ANNEAU DU PÊCHEUR); l'autre pour les bulles : celui-ci a la tête de S. Pierre à droite et celle de S. Paul à gauche, avec une croix au milieu.

On distinguait autrefois en France le *Grand Sceau*, qui représentait le roi dans ses habits royaux et assis sur son trône : il s'apposait tantôt sur de la cire jaune, tantôt sur de la cire verte; le *Petit Sceau*, qui était celui des chancelleries des parlements ; le *Sceau secret*, qui scellait les lettres closes, etc. — Sous la République et en 1848, le *Sceau de l'État* portait d'un côté, pour type, la figure de la Liberté, et pour légende : *Au nom du peuple français*; de l'autre, une couronne de chêne et d'olivier; au milieu de la couronne : *République française, une et indivisible*; et pour légende : *Liberté, égalité, fraternité.* Sous l'Empire, le sceau représenta l'aigle impériale, surmontée d'une couronne fermée et entourée du grand collier de la Légion d'honneur, avec le sceptre et la main de justice en sautoir. Sous la Restauration, l'aigle impériale fut remplacée par un écusson portant 3 fleurs de lis. Sous Louis-Philippe, le *Sceau* représentait un livre ouvert portant ces mots : *Charte de* 1830, et entouré de drapeaux tricolores. Depuis le rétablissement de l'Empire, en 1852, l'ancien sceau impérial est redevenu le sceau de l'État.

Le soin de garder et d'apposer les Sceaux de l'État a de tout temps été confié à un haut fonctionnaire, appelé, selon les époques, *Chancelier* ou *Garde des Sceaux* (*Voy.* ces mots) : ce soin est aujourd'hui confié en France au ministre de la Justice, assisté pour cette partie de ses fonctions par douze *Référendaires au Sceau.* En outre, il y a auprès de chaque ambassade, de chaque consulat, un officier public chargé de sceller les pièces authentiques, et que l'on nomme *Chancelier.* Les sceaux apposés par autorité de justice prennent le nom de *Scellés* (*Voy.* ce mot). — La contrefaçon du Sceau de l'État et l'usage d'un sceau contrefait sont punis des travaux forcés à perpétuité (Code pénal, art. 139).

L'étude des sceaux a une grande importance pour la diplomatie et pour l'histoire : elle est devenue la matière d'une science spéciale appelée par quelques-uns la *Sphragistique* (du grec *sphragis*, cachet); elle est un des principaux objets de l'enseignement à l'École des Chartes. On peut consulter sur cette étude la *Paléographie* de M. Natalis de Wailly, la *Diplomatique nouvelle*, et les ouvrages cités à l'article SPHRAGISTIQUE.

On appelle vulgairement *Sceau de Notre-Dame*, le Taminier commun; *Sc. de Salomon*, une espèce de Muguet, le *Convallaria Polygonatum*, parce que la tige de ces plantes présente, lorsqu'on la coupe obliquement, des linéaments en forme de *sceau. Voy.* TAMINIER, POLYGONATUM et SIGNATURE.

SCELLÉ (de *sceau*), cire molle qu'on appose, par autorité de justice, en y appliquant un cachet officiel, à des serrures, aux portes d'un appartement, d'un cabinet, pour empêcher de les ouvrir. Les scellés peuvent être mis dans un grand nombre de cas, tels que ceux d'absence, de faillite, de décès. Les scellés sont apposés tantôt d'office, tantôt à la requête des parties. Ils sont mis par les juges de paix. Ces magistrats se servent pour cette opération d'un sceau particulier, qui reste entre leurs mains, et dont une empreinte est déposée au greffe du tribunal de première instance. L'apposition des *scellés* après décès, la plus fréquente de toutes, peut être requise par tous ceux qui ont droit à la succession, par les créanciers ayant un titre exécutoire, et, en cas d'absence des héritiers, par les personnes qui demeurent avec le défunt ou par ses serviteurs (Code Nap., art. 819-21; Code de Proc., art. 907 et suiv.). Tous ceux qui ont droit de faire apposer les *scellés* peuvent aussi en requérir la levée. On doit observer, dans l'apposition et la levée des scellés, les formalités qui sont prescrites par le Code de Procédure (art. 928 et suiv.). — Le *Bris de scellés* est puni, suivant la gravité des cas, de la reclusion ou des travaux forcés (Code pénal, art. 249-256).

SCELLEMENT, se dit, en Construction, de l'action de sceller ou d'arrêter l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal, dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du soufre, du plâtre ou du mortier. Les *scellements* des pièces de fer dans la pierre se font ordinairement au moyen du soufre, ou du plomb fondu, qu'on y coule en y mêlant de la grenaille.

SCÈNE (du grec *skênê*, tente), partie du théâtre où jouent les acteurs. Chez les anciens, la scène se divisait en 3 parties : la première et la plus considérable, ou *scène* proprement dite, était une grande face de bâtiments qui s'étendait d'un côté du théâtre à l'autre, et sur laquelle se plaçaient les décorations : c'est ce que nous appelons aujourd'hui *fond de la scène, toile du fond;* la deuxième partie, que les Grecs nommaient *proskénion* et *logéion*, et les Latins *proscenium* ou *pulpitum*, était un grand espace libre au devant de la *scène*, et où les acteurs jouaient la pièce; la troisième partie était un espace ménagé derrière la scène, dit en grec *paraskénion*, en latin *postscenium:* c'était un lieu où s'habillaient les acteurs, où étaient conservés les costumes, les décorations, les machines, etc.— Aujourd'hui on ne donne le nom de *Scène* qu'à la partie du théâtre qui s'étend depuis la rampe jusqu'aux décorations, et sur laquelle les acteurs se montrent au public.— On appelle *Avant-scène* la partie du théâtre la plus rapprochée des spectateurs : elle est ordinairement comprise entre la toile et la rampe. Les loges d'*avant-scène* sont les loges qui s'élèvent sur cet espace.

Le mot *Scène* désigne encore : 1° le lieu où un auteur suppose que l'action qu'il raconte s'est passée; 2° la plus petite division d'un poëme dramatique, qui est déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur ou la sortie des acteurs présents : c'est en ce sens qu'on dit qu'un *acte* est subdivisé en *scènes*, etc.

SCEPTICISME (du grec *sceptikos*, qui examine), état de doute, doctrine de ceux qui nient que l'homme puisse atteindre la vérité. On l'oppose à *Dogmatisme.* Le scepticisme est général ou partiel, selon qu'il met en doute la totalité de nos connaissances, comme le faisait Pyrrhon, ou une partie seulement. Le scepticisme partiel peut s'attaquer soit au monde matériel : c'est le cas de Berkeley qui nie l'existence des corps, soit au monde immatériel, ce qui est le cas des Matérialistes. Le scepticisme peut en outre être fictif et purement provisoire, ou effectif et définitif.

On peut ramener les doctrines sceptiques et les principes d'où elles partent à trois points de vue : 1° la considération de l'objet de la connaissance : cet objet, au dire des Sceptiques, est variable et sujet à un renouvellement continuel (les êtres organisés, par exemple), en sorte que la connaissance n'a rien de fixe à quoi elle puisse se prendre; 2° le sujet qui connaît : les Sceptiques objectaient les erreurs et les contradictions de l'esprit, les illusions des sens, le rêve, la folie, etc.; 3° le rapport du sujet et de l'objet : la possibilité de faire communiquer un être immatériel, comme l'âme, avec des objets matériels, et de passer du *subjectif* à l'*objectif*, a été niée par quelques philosophes (Hume, Kant).

Utile quand il se produit, comme le recommandait Descartes, sous forme de doute provisoire, en ce qu'il contrôle nos connaissances, le Scepticisme est la plus dangereuse des doctrines, lorsqu'il devient systématique; il aboutit alors ou à une inaction absolue, à une ignorance complète et à une immoralité profonde, ou bien, comme l'a prouvé M. Cousin, il rejette l'homme dans le Mysticisme. Les partisans de ce système ne peuvent d'ailleurs essayer d'en démon-

trer la *vérité* sans se mettre en contradiction avec leurs propres principes. A défaut des arguments que le Dogmatisme a de tout temps opposés au Scepticisme, le sens commun suffirait pour réfuter une doctrine qui ruinerait toutes les sciences par leur base et rendrait la vie elle-même impossible. Cependant, il y a eu de tout temps des sceptiques, depuis le Grec Pyrrhon, duquel cette doctrine emprunta le nom de *Pyrrhonisme*, jusqu'à Hume au XVIIIe siècle. Pour leur histoire, *Voy.*, au *Dict. univ. d'H. et de G.*, l'article SCEPTIQUES et les noms des principaux sceptiques.

Le Scepticisme des anciens a été exposé par Ænésidème et par Sextus Empiricus dans ses *Hypotyposes pyrrhoniennes*; on trouve les principaux arguments des Sceptiques modernes dans les *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs* de Berkeley, dans les *Essais philosophiques* de Hume, la *Critique de la raison pure* de Kant, et l'*Ænésidème* de Schulze. Le doute méthodique de Descartes est exposé dans son *Discours sur la méthode*.

Le Scepticisme a été réfuté par Mersenne (*La Vérité des sciences contre les Sceptiques*), par Crouzas (*Examen du Pyrrhonisme ancien et moderne*), par Th. Jouffroy (*Cours de Droit naturel* et *Mélanges*), etc.

SCEPTRE (du grec *skêptron*, bâton, canne), bâton de commandement, de forme variable, et plus ou moins orné, qui est, avec la couronne, un des insignes de la royauté. Dans l'origine, le sceptre n'était qu'une canne ou bâton que les rois et les généraux portaient pour s'appuyer.

SCHABRAQUE (mot emprunté de l'allemand), sorte de housse ou de couverture en peau de mouton ou en drap, qu'on étend sur la selle et qui couvre les fontes des pistolets. Elle a été importée en France en 1692 par les hussards hongrois, et son usage s'est étendu successivement à tous les régiments de cavalerie. Les schabraques en peau sont garnies d'un galon en laine de couleur; la gendarmerie, les carabiniers et les cuirassiers ont la schabraque en drap, ornée d'un galon de couleur. Les officiers de cavalerie ont la schabraque en drap avec le galon d'or ou d'argent, de forme diverse suivant les corps, avec le chiffre du régiment, et ornée d'une grenade, de deux lances, etc., selon l'arme. Les officiers généraux et ceux des officiers d'infanterie qui ont droit à des chevaux ont des schabraques plus ou moins riches.

SCHAH ou CHAH, titre que les Européens donnent au souverain de la Perse.

SCHAKO ou SHAKO, coiffure militaire d'origine allemande, fut introduite dans l'armée française au siècle dernier; mais elle ne fut d'abord en usage que dans les régiments de hussards et de chasseurs. Le schako était alors sans visière et orné de torsades. Au commencement de l'Empire, tous les corps d'infanterie quittèrent le chapeau à trois cornes pour prendre le schako, qu'ils n'ont plus quitté : seulement la forme de cette coiffure a fréquemment varié. Aujourd'hui le schako de l'infanterie est rond, élevé et aplati au sommet; celui de la cavalerie n'en diffère guère que par la couleur. Les uns et les autres sont ornés de jugulaires, de plaques, de pompons ou de crinières, et de cocardes; les officiers y ajoutent des aigrettes, des panaches, des galons d'or ou d'argent, selon les armes. Le schako de l'infanterie est noir ou bleu, en feutre ou en drap, avec une carcasse en carton ou en bois; celui de l'artillerie et du génie est bleu avec une aigrette rouge et des galons également rouges pour les soldats, d'or pour les officiers.

SCHALL. *Voy.* CHALE.

SCHEELIN, SCHEELITE, minéral. *Voy.* TUNGSTÈNE.

SCHEIK, chef de tribu. *Voy.* CHEIK.

SCHELLING (en anglais *shilling*, en allemand *schilling*), monnaie d'argent usitée dans plusieurs pays d'Europe. En Angleterre, le schelling se divise en 12 *pence*; il est la 20e partie de la livre ou *pound*. Il vaut, selon le change, de 1 fr. 16 c. à 1 fr. 20 c. Il y a des *doubles schellings* et des *demi-schellings*. — Aux États-Unis, sa valeur, comparée à l'argent de France, varie, selon les provinces, de 65 c. à 1 fr. 12 c. — En Allemagne, la valeur des schellings varie également : il en faut de 31 à 33, selon le pays, pour faire un florin; il en faut 46 pour un thaler. Les Suédois et les Danois ont aussi des schellings : il en faut 48 chez les premiers et 96 chez les seconds pour faire un thaler.

SCHEME (en grec *skhêma*, figure). Ce mot, qui s'employait autrefois en Géométrie comme synonyme de *Figure* ou de *Plan*, se dit encore, en Astronomie, de la représentation des planètes, chacune en son lieu, pour un instant donné.

Dans la Terminologie de Kant, *Schême* est synonyme de *forme*, et désigne tout objet qui existe dans l'entendement indépendamment de la *matière*.

SCHÈNE, *Schœnus* (du grec *skhoinos*, jonc, corde de jonc), mesure itinéraire des anciens, surtout des Égyptiens, valait 2 parasanges ou 60 stades grecs, environ 6 de nos kilomètres.—Plante. *Voy.* SCHOENUS.

SCHÉRIF. *Voy.* CHÉRIF et SHÉRIF.

SCHERZO, mot italien qui signifie *badinage*, est employé, en Musique, pour désigner les morceaux à 3 temps des symphonies, quatuors, etc., qu'on nommait autrefois *menuets*. Leur mouvement est très-rapide. — Le mot *Scherzando*, qui signifie *en badinant*, indique, en Musique, un mode d'exécution légère et badine.

SCHILLING, monnaie. *Voy.* SCHELLING.

SCHINE, *Schinus*, vulgairement *Arbre au poivre*, *Poivrier d'Amérique*, genre de la famille des Anacardiacées, répandu surtout au Chili. L'espèce principale, le *Mollé* (*Schinus molle*), est un petit arbre élégant, toujours vert, qui donne une baie globuleuse dont les Chiliens tirent une boisson rafraîchissante et vineuse. L'écorce contient un suc résineux, odorant; on la mâche pour raffermir les gencives.

SCHISME (du grec *skhisma*, séparation), se dit du fait de se séparer du corps et de la communion d'une religion pour en former une nouvelle. Ceux qui se séparent ainsi sont dits *schismatiques*. Pour l'énumération et l'historique des divers schismes, *Voy.* SCHISME au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SCHISTE (du grec *skhizô*, fendre), roche d'apparence homogène à texture feuilletée, se divisant fréquemment en polyèdres rhomboédriques et ne se délayant jamais dans l'eau. On donne, en général, le nom de *Roches schisteuses* à toutes les roches à texture feuilletée. Toutes les variétés de schistes sont des silicates d'alumine plus ou moins mélangés de fer. La plupart perdent leur cohérence par l'influence des agents atmosphériques et se transforment à la longue en argile. — Les Minéralogistes distinguent : 1° le *Schiste argileux* ou *Phyllade* (*Voy.* ce mot); 2° le *S. tégulaire* ou *Ardoisier*, qui ne mérite le nom d'*Ardoise* (*Voy.* ce mot) que lorsqu'il se divise en feuillets minces et planes; 3° le *S. coticule* (diminutif du latin *cotes*, pierre à aiguiser), ou *Pierre à rasoirs* (*Voy.* PIERRE); 4° le *S. bitumineux*, plus ou moins imprégné de bitume et duquel on tire l'*Huile de schiste* employée dans les arts; 5° le *S. marneux*, qui contient de la marne

SCHIZÆACÉES (d'un nom propre), sous-tribu des Fougères, contient les genres *Schizæa* et *Lygodium*.

SCHIZOPODES (du grec *skhizô*, fendre, et *pous*, *podos*, pied), Crustacés qui ont tous les pieds divisés jusqu'à leur base ou près de leur milieu en deux branches ou appendices grêles, uniquement destinés à la natation. Ils répondent aux *Stomapodes* et aux *Phyllopodes* de M. Milne-Edwards.

SCHLAGUE (de l'allemand *schlag*, coup), punition militaire en usage en Allemagne pour les infractions à la discipline, consiste dans l'application d'un certain nombre de coups de canne ou d'un bâton, qui le plus souvent est de cornouiller (*Voy.*

BAGUETTES). — La peine de la schlague s'inflige aussi quelquefois au civil, surtout dans les campagnes.

SCHLICH (mot emprunté de l'allemand), terme de Métallurgie, désigne le minerai qui a été écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion.

SCHOENE, mesure égyptienne. *Voy.* SCHÈNE.

SCHOENUS (du grec *skhoinos*, jonc), vulgairement *Choin*, genre de la famille des Cypéracées et de la tribu des Rhynchosporées, voisin des Scirpes, renferme des espèces assez nombreuses qui croissent sur le bord des eaux stagnantes, en Europe, dans l'Australasie et l'Amérique. L'espèce principale est le *Choin marisque* (*Schœnus mariscus*) : sa tige, haute de 1 à 2 m., est garnie de longues feuilles triangulaires, armées de dents aiguës; fleurs en panicule. Cette plante n'est broutée que par les chèvres; on s'en sert comme de chaume pour couvrir les cabanes; elle fournit un assez bon fumier.

SCHOLASTIQUE, SCHOLIE, etc. *V.* SCOLASTIQUE, etc.

SCHONER ou SCHOONER (mot anglais), petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goëlette.

SCHOP, mesure de capacité pour les liquides, usitée en Allemagne, et qui vaut, selon les localités, de 40 à 45 centilitres. *Voy.* CHOPPE.

SCHORL, mot allemand, d'un sens indéterminé, employé autrefois en Métallurgie pour désigner plusieurs minéraux de nature diverse, mais tous fusibles au chalumeau. Le *Schorl aigue-marine* est l'Épidote; le *Sch. argileux*, *basaltique*, *blond*, *opaque*, *lamelleux*, est l'Amphibole; le *Sch. blanc*, ou *Albite*, un Feldspath à base de soude qu'on trouve en Dauphiné; le *Sch. commun*, *électrique*, *noir*, *de Sibérie*, *de Madagascar*, la Tourmaline; le *Sch. feuilleté*, *lamelleux*, *chatoyant*, la Diallage; le *Sch. fibreux*, la Grammatite; le *Sch. octaèdre*, *pourpre*, *rouge*, le Titane; le *Sch. olivâtre*, le Péridot; le *Sch. rhomboïdal*, *transparent*, l'Axinite; le *Sch. volcanique*, le Pyroxène; le *Sch. bleu*, le Disthène.

SCIAGRAPHIE (du grec *skia*, ombre, et *graphô*, décrire), art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par le moyen de l'ombre des corps célestes (*Voy.* CADRAN SOLAIRE). — En Architecture, c'est la coupe d'un bâtiment ou la représentation de son intérieur.

SCIATIQUE (pour *ischiatique*, du grec *ischion*, hanche), se dit adjectivement de tout ce qui a rapport à la hanche : ainsi, il y a l'*Artère sciatique*, l'*Épine sciatique*, le *Plexus sciatique*, le *Nerf sciatique*, etc. Le *Nerf sciatique*, le plus gros de tous, et qui joue un rôle important dans l'économie animale, naît du plexus sciatique, dont il est la terminaison; il sort du bassin par l'échancrure sciatique, entre le pyramidal et le jumeau supérieur, descend le long de la partie postérieure de la cuisse jusqu'au jarret, et se divise en deux troncs appelés *nerfs poplités*, distingués eux-mêmes en interne et externe.

On appelle *Sciatique, Goutte sciatique* (*Ischias*), une névralgie ou douleur nerveuse fort vive qui affecte le grand nerf sciatique, et qui se fixe principalement à la hanche, à l'emboîture des cuisses. Cette affection a le plus ordinairement pour causes : le refroidissement brusque, le froid humide, la goutte, la répercussion des exanthèmes aigus ou chroniques; elle peut aussi être le résultat d'une attaque de nerfs. Ses accès sont fort longs : ils durent souvent plusieurs mois de suite. Le traitement, comme celui de toutes les névralgies, varie suivant le tempérament du malade et l'aspect des symptômes. Le plus souvent on a recours, d'abord aux saignées locales, aux bains bien chauds, aux fumigations, aux fomentations émollientes et calmantes; puis aux révulsifs de tout genre, aux frictions, aux moxas, à l'acupuncture, à l'électricité. On a même, dans les cas extrêmes, pratiqué l'excision du nerf sciatique. Les eaux thermales, surtout celles d'Aix en Savoie, sont bonnes dans les cas de sciatique chronique.

SCIE (du latin *secare*, couper), lame de fer longue et étroite, quelquefois unie, le plus ordinairement dentée d'un côté, et dont on se sert pour diviser, au moyen d'un mouvement alternatif de va-et-vient, certaines matières solides, comme le bois, la pierre, etc. Le plus souvent la lame de la scie est fixée par ses deux bouts dans un châssis rigide qui la tient tendue : telles sont les scies qu'on emploie pour scier le bois de chauffage, le bois de charpente, la pierre de taille, etc. Celles qui sont montées sur un manche ou une poignée ont une lame courte et épaisse : telles sont les *Scies à main*, et en particulier la *Scie à couteau* et la *Scie à araser* des menuisiers, la *Scie à guichet* des serruriers et la *petite Scie* des chirurgiens. — On appelle *Scie à chantourner*, une scie à lame très-étroite, montée sur un archet d'acier fort élevé, qui sert à opérer la section suivant des lignes courbes; *Scie à contourner*, une scie analogue à la précédente, employée en marqueterie pour enlever dans les feuilles de placage les parties qui devront être remplacées par des incrustations; *Scie circulaire*, un instrument imaginé pour éviter la perte de temps que produit le mouvement de va-et-vient de la scie ordinaire : c'est un disque d'acier très-mince monté sur un axe, et dont toute la circonférence est taillée en forme de dents à côtés inégaux. — La *Scie du chirurgien* consiste en une lame de bon acier trempé et recuit jusqu'au bleu, présentant, sur un de ses bords, des dentelures plus ou moins fines, selon le volume de la partie osseuse qu'il s'agit de diviser : on emploie, selon les cas, la *Scie droite*, la *Scie circulaire* ou *à molette*, la *Scie à chaînette*. Ces instruments ont été récemment portés par M. Charrière à un haut degré de perfection.

Les scies d'une grande dimension sont ordinairement mues par un moyen mécanique, un manége, un cours d'eau, le vent ou la vapeur. Elles sont *à mouvement alternatif* ou *à mouvement continu*. On donne le nom de *Scieries mécaniques* aux usines où l'on emploie ces sortes de scie : elles sont surtout utiles pour scier le bois en long et en faire des planches, pour débiter le bois de placage, les feuilles minces de marbre ou de pierre, etc.

Les Grecs attribuaient l'invention de la scie à Dédale ou à Icare. Les perfectionnements de cet instrument sont tout à fait modernes. Autrefois, les meilleures lames de scie se tiraient d'Angleterre ou d'Allemagne, notamment de Remscheid en Prusse : aujourd'hui, on en fabrique d'excellentes en France. La scie circulaire est due à l'ingénieur français Brunel.

SCIE, *Pristis*, poisson du genre Squale et de la famille des Sélaciens, est surtout remarquable par un long museau déprimé, en forme de bec, armé, de chaque côté, de fortes épines osseuses, pointues et tranchantes, implantées comme des dents de scie : d'où son nom. Il a le corps allongé et aplati, sans écailles; les pectorales larges, etc. La Scie atteint de 3 à 5 m. de long; elle nage avec rapidité, et se sert de son bec comme d'une arme puissante pour affronter les plus gros poissons : on a, du reste, exagéré sa force et son animosité contre la Baleine. On trouve ce poisson dans toutes les mers : on distingue le *Pr. antiquorum*, *Pr. cuspidatus*, *Pr. cirrhatus*, *Pr. americanus*, *Pr. pectinatus*, etc.

SCIENCE (en latin *scientia*, de *scire*, savoir). On nomme *Science*, tout ensemble de connaissances sur quelque matière que ce soit, mais surtout les connaissances qui ont été contrôlées et systématisées par l'application de la méthode, et qui sont devenues l'objet d'une étude spéciale. Avec les *Lettres* et les *Arts*, les Sciences composent tout le domaine de l'esprit humain.

Dans l'antiquité, la Science, que les Grecs nommaient *Sophia*, *Philosophia*, était si peu étendue qu'il était facile à un seul homme de l'embrasser tout entière; mais, à mesure qu'elle fit des progrès, on se vit forcé de multiplier les divisions. Les Grecs

se bornaient à diviser la Science ou Philosophie en trois parties : *Logique*, *Physique* ou *Physiologie*, et *Morale*. Plus tard, on substitua à cette division celle des *sept Arts libéraux :* la Grammaire, la Dialectique et la Rhétorique (formant le *trivium*); l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique (formant le *quadrivium*). A la fin du XVIe siècle, Bacon tenta le premier, dans le traité *De augmentis scientiarum*, de systématiser nos connaissances. Prenant pour base de sa classification les principales facultés de l'entendement humain, la Mémoire, la Raison et l'Imagination, il formait d'abord trois grandes divisions correspondantes, qu'il intitulait *Histoire*, *Philosophie*, *Poésie*. L'Histoire comprenait l'Histoire naturelle, l'Histoire civile, l'Histoire des arts. La Philosophie se divisait en Science de Dieu ou Théologie, en Science de la nature, comprenant, avec les Sciences physiques, les Sciences mathématiques; et en Science de l'homme, subdivisée elle-même en Science de l'homme physique, comprenant la Médecine, l'Hygiène, l'Athlétique, etc.; et en Science de l'homme intellectuel et moral, qui embrassait la Psychologie, la Logique avec la Grammaire et la Rhétorique, et enfin la Morale, avec la Politique et la Jurisprudence, qui en sont les appendices. La Poésie était divisée en Narrative, Dramatique et Parabolique. — Au XVIIIe siècle, les auteurs de l'*Encyclopédie* adoptèrent l'arbre encyclopédique de Bacon, en y faisant toutefois les modifications exigées par les progrès de la Science. Depuis, cette classification est devenue l'objet de nombreuses critiques, et il a été fait, pour la remplacer, plusieurs tentatives, dont les principales sont dues aux auteurs de l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, à J. Bentham (*Essai sur la classification d'Art-et-Science*, Paris, 1823), à M. Ampère (*Essai sur la philosophie des sciences*, *Exposition d'une classification nouvelle*, etc., 1834), et à M. Cournot (*Essai sur les fondements de nos connaissances*, 1852). Au lieu de ces classifications, qui sont ou arbitraires et artificielles ou trop savantes, on se bornera ici à présenter, sous forme de tableau, une division qui, sans prétendre à une grande rigueur, est plus simple et plus conforme aux divisions établies par l'usage et consacrées dans les traités de Bibliographie :

SCIENCES.

I. *Sciences métaphysiques et morales.*
- Théologie : Théologie naturelle et Théodicée; Théologie révélée : dogme, liturgie, exégèse;
- Philosophie : psychologie, logique, métaphysique, morale, esthétique, pédagogie;
- Jurisprudence : droit de la nature et des gens, droit politique, droit administratif, droit civil et criminel, droit canonique;
- Économie politique et sociale.

II. *Sciences historiques.*
- Histoire politique, histoire ecclésiastique, histoire littéraire, biographie, bibliographie;
- Chronologie, généalogie, archéologie, paléographie, numismatique, blason;
- Géographie, ethnographie, statistique.

III. *Sciences mathématiques.*
- Mathématiques pures : arithmétique, algèbre, géométrie;
- Mathématiques appliquées : mécanique, astronomie, marine, art militaire, génie, construction navale, construction des ponts et chaussées, des chemins de fer, etc.; métrologie.

IV. *Sciences physiques et naturelles.*
- Physique : optique, acoustique, calorique, électricité, magnétisme, météorologie, etc.;
- Chimie : chimie inorganique, chimie organique;
- Histoire naturelle : minéralogie, géologie, botanique, zoologie, anthropologie, anatomie comparée;
- Sciences médicales : anatomie et physiologie humaines; médecine : pathologie, hygiène, thérapeutique; chirurgie; pharmacie; art vétérinaire.

V. *Sciences occultes* ou *fausses sciences.*
- Alchimie, astrologie, cabale, magie, chiromancie, nécromancie, sorcellerie, etc.

LETTRES.

- Grammaire, linguistique, philologie;
- Rhétorique et étude des compositions en prose : discours et divers genres d'éloquence, histoire, romans, ouvrages didactiques, genre épistolaire, etc.;
- Poétique et étude des compositions en vers : poésie lyrique, épique, dramatique, satirique, didactique, descriptive, élégiaque, etc.;
- Critique littéraire.

ARTS.

I. *Beaux-arts* et *Arts d'agrément.*
- Arts du dessin : dessin proprement dit, peinture, gravure, lithographie, photographie; sculpture et statuaire; architecture;
- Musique : théorie de la musique, solfége, musique vocale et instrumentale; composition musicale;
- Danse et chorégraphie; gymnastique, escrime, équitation, natation;
- Jeux : jeux scéniques et fêtes publiques; mimique jeux d'adresse, prestidigitation, etc.

II. *Arts utiles, A. mécaniques et industriels : Technologie.*
- Arts qui fournissent les matières premières : arts agricoles; chasse, pêche, zootechnie, pisciculture, apiculture, sériciculture; exploitation des mines, des carrières, des salines, etc.;
- Arts et industries qui préparent les matières premières : fabriques, manufactures et usines; filature, tissage, draperie, pelleterie, tannerie, teinturerie; métallurgie, affinage; fabrication des produits chimiques, des poudres et salpêtres, raffinerie, etc.;
- Arts et industries qui mettent en œuvre les matières préparées : arts alimentaires, boulangerie, boucherie, fabrication de boissons (vin, bière, cidre, esprits, etc.), art culinaire; — arts de l'habillement : tailleur, chapelier, cordonnier, gantier, couturière, etc.; — arts du bâtiment et de l'ameublement : maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, peinture, fumisterie; ebénisterie, tapisserie, etc.; — arts céramiques : poterie, vitrerie; — arts de luxe : orfèvrerie, bijouterie, joaillerie; — fabrication des instruments, outils, machines : instruments aratoires, coutellerie, armurerie; instruments de mathématiques, d'optique, etc.; instruments de musique; — arts typographiques : papeterie, imprimerie, librairie; etc.
- Industrie commerciale : négoce, trafic, transport des marchandises; change des monnaies, négociation des valeurs, banque.

De nombreux ouvrages ont été publiés depuis deux siècles, en France et à l'étranger, pour présenter l'ensemble des Sciences, soit sous forme de traités méthodiques, soit sous forme de dictionnaires : on les connaît sous le nom d'*Encyclopédies* (*Voy.* ce mot). — Pour les ouvrages qui se rapportent aux *Sciences naturelles*, *Voy.* HISTOIRE NATURELLE.

*Sciences occultes.* On désigne sous ce nom des sciences dont on fit longtemps un mystère, l'Alchimie, l'Astrologie, la Cabale, la Chiromancie, la Magie, la Nécromancie (*Voy.* ces noms) : toutes sciences dont on a reconnu la vanité. On doit à l'abbé de Villars *le Comte de Gabalis, entretiens sur les sciences scrètes*, 1670; à Salverte *les Sc. occultes* (1829) et à M. F. Denis le *Tableau hist. des Sc. occultes* (1830).

*Académie des Sciences.* Cette Académie, fondée en 1666 par Colbert, est aujourd'hui divisée en 11 sections, savoir : pour les *Sciences mathématiques*, les sections de Géométrie, Mécanique, Astronomie, Géographie et Navigation, Physique générale; et pour les *Sciences physiques*, Chimie, Minéralogie, Botanique, Économie rurale et Art vétérinaire, Anatomie et Zoologie, Médecine et Chirurgie. Elle compte 63 membres. Elle publie des *Mémoires* dont la collection offre le plus grand intérêt.

*Académie des Sciences morales et politiques.* Cette Académie, créée en 1794, lors de la création de l'Institut, supprimée sous l'Empire, a été rétablie par l'ordonn. du 26 octobre 1832 et complétée par le décret impér. du 14 avril 1855. Elle est auj. divisée en 6 sections : 1. Philosophie; 2. Morale; 3. Législation, Droit public et Jurisprudence; 4. Économie politique et statistique; 5. Histoire générale et philoso-

phique; 6. Politique, Administration et Finances. Elle compte 40 membres. Elle publie des *Mémoires*. M. Vergé fait paraître tous les trois mois un *Compte rendu des Séances de l'Académie des Sc. morales*.

*Facultés des Sciences*. Il en existe 16, établies à Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse. Celle de Paris compte 16 cours : Astronomie physique, Ast. mathématique, Algèbre, Mécanique rationnelle, Méc. physique, Calcul différentiel, Géométrie, Calcul des probabilités, Physique, Chimie, Zoologie, Physiologie, Anatomie, Botanique, Minéralogie, Géologie.

SCIÈNE, *Sciœna* (nom que donnaient les Grecs à ce poisson), genre de poissons Acanthoptérygiens, type de la famille des Sciénoïdes : tête bombée, écailleuse, soutenue par des os caverneux; 2 dorsales, une anale; préopercule dentelé, opercule terminé par des pointes; 7 rayons aux branchies, pas de dents canines, ni de barbillons. L'espèce principale est la *Sciène d'Europe* (*Sciœna aquila*), dite aussi *Maigre* (du grec *makros*, long?), grand poisson qui atteint jusqu'à 2 mètres, et qui tire sans doute de sa longue taille son nom vulgaire. Assez gros pour sa longueur, il a le museau bombé, la gueule un peu fendue; sa couleur est d'un gris argenté assez uniforme; les pectorales et les ventrales sont d'un beau rouge. Ce poisson est fort commun sur certaines côtes; il est recherché pour la bonté de sa chair. On dit qu'il a une force extraordinaire : aussi a-t-on l'habitude de l'assommer dès qu'il est pris.

SCIÉNOÏDES (du genre type *Sciène*), famille de poissons Acanthoptérygiens caractérisés par une tête bombée; deux dorsales ou une seule profondément échancrée : une nageoire anale terminée par des pointes. Leur tête est entièrement écailleuse, et leur museau proéminent. — On les divise en deux sections : 1° les Sciénoïdes à 2 dorsales : *Sciène*, *Otolithe*, *Ancylodon*, *Corb*, *Johnius*, *Léiostome*, *Larime*, *Nebris*, *Lépiptère*, *Boridie*, *Conodon*, *Eleginus*, *Ombrine*, *Longure*, *Pogonias*, *Chevalier* et *Micropogon*; 2° les Sciénoïdes à une dorsale : *Gorette*, *Pristipome*, *Diagramme*, *Lobote*, *Chéilodactyle*, *Scolopside*, *Latilus*, *Maquarie*, *Microptère*, *Amphiprion*, *Premnade*, *Pomacentre*, *Dascylle*, *Glyphisodon*, *Héliase* et *Etrople*.

SCIERIE, SCIERIE MÉCANIQUE. *Voy.* SCIE.

SCILLE, *Scilla* (en grec *oignon marin*), genre de la famille des Liliacées, renferme des plantes bulbeuses, herbacées, à tiges nues; à feuilles toutes radicales, étalées en rosette; à fleurs petites, la plupart d'un bleu jaunâtre, ouvertes en étoile et disposées en épi. La *Scille marine* ou *maritime* (*Sc. maritima*) croît naturellement en Europe, en Espagne, en Italie, en France : en Barbarie, elle occupe de vastes plaines. Elle a des fleurs d'un blanc pâle, disposées en beaux épis coniques, pressés et nombreux, longs de plus de 60 centim.; sa tige est haute d'un mètre, entourée de feuilles grandes, larges, ovales, sortant d'un oignon quelquefois de la grosseur de la tête d'un enfant, formé de tuniques épaisses, charnues, blanches ou rougeâtres. Cet oignon a une odeur très-piquante, semblable à celle de l'oignon commun; il irrite comme lui les yeux et le nez; sa saveur est amère, âcre et nauséabonde : haché et mélangé avec de la viande et du pain, il donne la mort aux rats et aux souris. On emploie en médecine les tuniques desséchées, ou *squammes*, comme un puissant diurétique, principalement contre les hydropisies, et comme tonique pour l'estomac : les préparations dans lesquelles elles entrent sont dites *scillitiques*. — La *Sc. du Pérou* (*Sc. peruviana*), ou *Jacinthe du Pérou*, a des tiges peu élevées, entourées à leur base par une belle rosette de longues feuilles lancéolées et dentées, tandis qu'elles portent au sommet un gros bouquet de fleurs en corymbes, très-nombreuses, d'un bleu vif ou tirant sur le violet : originaire du Pérou, cette espèce croît aujourd'hui en Portugal, en Espagne, dans les Pyrénées. — La *Sc. agréable* (*Sc. amœna*), ou *Jacinthe étoilée*, a des feuilles planes, longues, obtuses; des fleurs dont la corolle est d'un beau bleu, à segments linéaires, obtus, marqués de quelques raies blanches, avec les anthères et les filaments teints de bleu : elle se trouve en France, dans les landes de Bordeaux, en Allemagne, surtout en Autriche, etc. La *Sc. du Portugal* (*Sc. lusitanica*) diffère peu de la précédente. — La *Sc. d'Italie* (*Sc. italica*) croît aux environs de Nice; ses fleurs sont d'un bleu pâle, cendré ou blanchâtre. — La *Sc. fausse jacinthe* (*Sc. lilio-hyacinthus*) a des bulbes qui sont composées, comme dans les lis, d'écailles imbriquées; des fleurs bleues réunies en un épi court, à l'extrémité d'une hampe nue, comme dans la jacinthe; elle croît dans les sols stériles du midi de l'Europe. — La *Sc. printanière* (*Sc. verna*) a des fleurs bleues ou blanc-bleuâtre; elle croît en Espagne, dans les pâturages et les prés. — La *Sc. à deux feuilles* (*Sc. bifolia*) est assez commune dans les prés et les bois; ses fleurs sont d'un beau bleu d'azur. — La *Sc. d'automne* (*Sc. autumnalis*) a ses fleurs plus petites, d'un bleu un peu plus clair; elle se trouve dans les terrains stériles de presque toute l'Europe, excepté dans le Nord. — La *Sc. campanulée* (*Sc. campanulata*), croît en Espagne et en Portugal; ses fleurs bleues ou tirant sur le violet ont la corolle campanulée (en forme de cloche).

On appelle *Scille blanche*, le Pancrais maritime.

SCILLITIQUE, épithète donnée, en Médecine, à des préparations qui contiennent de la Scille et qui ont les vertus de cette plante (*Voy.* SCILLE) : il y a un *Vinaigre scillitique*, vinaigre rouge très-fort dans lequel on a fait macérer des squammes de scille; un *Vin scillitique*, préparé en faisant macérer des squammes dans du vin de Malaga; une *Teinture alcoolique scillitique*, un *Oxymel scillitique*, etc.

SCINCOÏDIENS (du genre type *Scinque*), 6e et dernière famille des Reptiles sauriens, est caractérisée par une tête recouverte en dessus par des plaques cornées, minces, anguleuses; par des pieds courts, une langue non extensible, et des écailles égales et imbriquées, couvrant le corps et la queue. — Cette famille renferme les genres *Scinque*, *Seps*, *Bipède*, *Chalcide* et *Bimane*. Elle répond aux *Lépidosaures* de MM. Duméril et Bibron.

SCINQUE, *Scincus* (du grec *skigkos*), genre de Reptiles sauriens, type de la famille des Scincoïdiens : corps fusiforme ou presque cylindrique, couvert d'écailles uniformes, luisantes, imbriquées; tête petite, bouche garnie de petites dents serrées; pieds courts, au nombre de 4. Le *Scinque des pharmaciens* (*Sc. officinalis*), long de 15 à 20 centim., est d'une teinte jaunâtre argentée, avec plusieurs bandes transversales noires. On le trouve en Nubie, en Abyssinie, en Egypte et en Arabie. Les anciens le vantaient comme alexipharmaque et aphrodisiaque. Ces propriétés lui sont encore attribuées par les Orientaux : on en trouve beaucoup sur les marchés du Caire et d'Alexandrie. — Parmi les espèces d'Amérique, on cite le *Scinque de la Jamaïque* ou *Brochet de terre*, et le *Sc. mabouya* des Antilles, tous deux venimeux.

SCINTILLATION (du latin *scintilla*, étincelle), nom donné, en Astronomie, à l'espèce de tremblement ou de vibration qu'on observe dans la lumière des étoiles fixes, surtout dans celles de première grandeur, comme si elles lançaient à chaque instant de nouveaux rayons. Suivant M. Arago, la scintillation a pour causes les différences de densité des couches atmosphériques et l'humidité de l'air qui amènent des déviations continuelles dans la direction des rayons émanés de ces étoiles. Dans les pays où l'atmosphère est peu chargée de vapeurs, la scin-

tillation est moins sensible que dans nos climats.

SCION, rejeton tendre et flexible d'un arbre, d'un arbrisseau. — *Greffe par scions. Voy.* GREFFE.

SCIRPE, *Scirpus*, genre de la famille des Cypéracées, dont on a fait le type d'une tribu particulière, celle des *Scirpées*, renferme des plantes, la plupart vivaces, qui sont communes en Europe. Le *Scirpe des lacs* (*Scirpus lacustris*), vulgairement *Jonc des chaisiers* ou *des tonneliers*, croît dans les lacs, les étangs, sur le bord des rivières : racine vivace, rampante et charnue; chaumes cylindriques, nus, hauts de 1 à 3 mètres, entourés à leur base de feuilles, et offrant à leur sommité de 5 à 8 épis roussâtres. Avec les vieux chaumes on tresse des paniers, des nattes; on couvre des chaises. Le *Sc. des bois* (*Sc. sylvaticus*) et le *Sc. des marais* (*Sc. palustris*), vulgairement *Jonc à masse*, offrent des feuilles que les bestiaux aiment beaucoup. Les Chinois cultivent une espèce, le *Sc. tubéreux* (*Sc. tuberosus*), dont ils mangent les tubercules.

SCISSURE. En Anatomie, on appelle *Scissures* les fentes ou enfoncements que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux : telles sont la *Scissure glénoïdale*, cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus, et la *Sc. de Sylvius*, enfoncement qui existe à la base du cerveau, entre le lobe antérieur et le lobe moyen de chaque côté. On donne aussi le nom de *Scissures* aux sillons dont est creusée la surface de certains organes parenchymateux.

SCITAMINÉES, famille de plantes établie par R. Brown, et que l'on confond aujourd'hui avec les *Amomées* et les *Zingibéracées* (*Voy.* ces deux mots). — Elle tirait son nom du latin *scitamentum*, friandise, parce que plusieurs des plantes qu'elle renferme donnent des produits agréables au goût.

SCIUROPTERUS (du grec *skiouros*, écureuil, et *ptéron*, aile), nom scientifique de l'*Écureuil volant* ou *Polatouche. Voy.* ÉCUREUIL.

SCIURUS, nom latin de l'*Écureuil*, a donné les mots *Sciuriens* et *Sciurides*, qui désignent une famille de Rongeurs ayant pour type l'Écureuil.

SCLARÉE, espèce du genre Sauge. Son nom, qui veut dire *Éclaire*, vient de ce qu'en Italie on attribuait à cette plante des propriétés ophthalmiques.

SCLÉRANTHE (du grec *sklêros*, roide, et *anthos*, fleur), nom donné par quelques Botanistes à tout fruit composé de la graine soudée avec la base du périgone endurci et persistant : tel est celui de la *Belle-de-nuit*. — C'est aussi le nom d'un genre de la famille des Caryophyllées, établi par Linné pour des herbes qui croissent dans les champs incultes et les lieux sablonneux de l'Europe, et dont les principales espèces sont : le *Scleranthus annuus*, le *Sc. perennis*, le *Sc. polycarpus*, le *Sc. hirsutus*. Jussieu en fait le type des *Scléranthées*, l'une des tribus qu'il établit dans la sous-famille des *Paronychiées*, comprise elle-même dans les Caryophyllées.

SCLÉRODERMES, *Sclerodermata* (du grec *sklêros*, roide, dur, et *derma*, peau), petite famille de poissons Malacoptérygiens, se distingue des Plectognathes proprement dits, par un museau conique ou pyramidal, par une enveloppe extérieure couverte de plaques dures et osseuses qui s'articulent ensemble. Cette enveloppe les protége contre les attaques des autres animaux marins. Ils vivent de vers, d'insectes et de plantes marines. — La famille des Sclérodermes comprend 5 genres : *Baliste*, *Monacanthe*, *Aluthère*, *Ériacanthe* et *Coffre*.

SCLÉROME, *Scleroma* (du grec *sklêros*, dur), endurcissement du tissu cellulaire des nouveau-nés, qu'on observe surtout chez ceux qui sont d'une faible constitution ou nés avant terme. On y remédie en tenant les enfants très-chaudement.

SCLÉROPHTHALMIE (du grec *sklêros*, dur, et *ophthalmos*, œil), inflammation de la conjonctive avec rougeur, douleur, *dureté* et difficulté du mouvement dans le globe de l'œil, mais sans augmentation dans la sécrétion de la membrane muqueuse.

SCLÉROTIQUE (en grec *sklêrotikè*, de *sklêros*, dur), appelée aussi *Cornée opaque*, et vulgairement *Blanc de l'œil*, une des membranes extérieures de l'œil, est *dure*, opaque, d'un blanc nacré. Elle revêt les 4/5 postérieurs du globe de l'œil, a la forme d'une sphère tronquée en avant, présente une ouverture circulaire, d'environ 3 millim. de diamètre, coupée en biseau aux dépens de sa face interne et dans le bord de laquelle est enchâssée la cornée transparente. Elle est percée, dans sa partie qui répond au fond de l'orbite, d'une ouverture pour le passage du nerf optique. Elle est par sa face interne en contact avec la choroïde.

SCOLASTIQUE (du latin *schola*, école), se dit, adjectivement, de tout ce qui appartient aux écoles, de ce qui concerne les écoles; et, substantivement, d'un célèbre système de Philosophie unie à la Théologie qui régna dans les écoles au moyen âge. *Voy.* SCOLASTIQUE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SCOLIASTE, annotateur grec. *Voy.* SCOLIE.

SCOLIE ou SCHOLIE (du grec *skholion*, note, commentaire). On a donné ce nom : 1° en Littérature, à des notes de grammaire ou de critique rédigées pour servir à l'intelligence, à l'explication de quelque ancien auteur classique, particulièrement des auteurs grecs : Alexandrie vit naître les premiers et les plus célèbres scoliastes, Eustathe, Tzetzès, Didyme, Emm. Moschopulus; — ainsi qu'à des chansons de table, dont le mètre était irrégulier : il nous reste quelques scolies de Callistrate; — 2° en Géométrie, à une remarque qui a rapport à une proposition précédente.

SCOLIE (du grec *skolios*, courbe), *Scolia*, genre d'Hyménoptères, de la tribu des Sphégiens, assez semblables aux Guêpes : mandibules tridentées chez les mâles, sans dents et fortement *arquées* chez les femelles; palpes de 3 articles. La *Scolie des jardins* (*Sc. hortorum*), commune dans le midi de la France, est longue de 30 à 35 millim., noire, avec le front jaune, et l'abdomen traversé sur les deux premiers segments par une large bande jaune souvent interrompue. Elle vole sur les fleurs pendant la plus forte chaleur du jour.

SCOLIOSE (du grec *skoliôsis*, courbure), déviation latérale du rachis : ceux qui en sont affectés sont dits *contrefaits. Voy.* GIBBOSITÉ et ORTHOPÉDIE.

SCOLOPAX, nom scientifique du genre *Bécasse*.

SCOLOPENDRE, *Scolopendra* (nom grec de cet insecte, dérivé de *skolops*, pieu, broche), vulgairement *Mille-pieds*, genre de Myriapodes de l'ordre des Chilopodes : corps mince, allongé, et divisé en de nombreux segments (ordinairement 21); pieds terminés par un crochet, et au nombre de 10 de chaque côté; antennes longues. Les Scolopendres se trouvent dans toutes les parties du monde : elles vivent sous les pierres, dans les fentes des murs, et, en général, dans tous les lieux humides et obscurs; elles courent très-vite, sont carnassières, et se nourrissent de vers de terre, d'araignées et d'insectes vivants. Les Scolopendres d'Europe n'ont que 5 ou tout au plus 8 centim. de long; celles de l'Inde atteignent jusqu'à 30 centim. La *Scolopendre mordante* (*Sc. morsicans*) se trouve en France; elle est de couleur ferrugineuse verdâtre. La morsure de ces animaux est quelquefois dangereuse, mais sans être mortelle. — On confond avec la Scolopendre proprement dite des Myriapodes qui en diffèrent par plusieurs caractères : telle est la *Scolopendre de Gabriel*, du midi de la France : elle est d'un jaune fauve, très-allongée, très-agile, de 10 centim. de long, et se meut au moyen de 74 paires de pattes. Cet animal repoussant fut décrit pour la première fois par le capucin Gabriel Baron, dont il a conservé le nom.

SCOLOPENDRE, *Scolopendrium*, genre de Fougères de la famille des Aspléniacées. L'espèce la plus commune, la *Scolopendre officinale* (*Sc. vulgare*), vulgairement *Langue de cerf*, croît dans les lieux humides et ombragés, sur les murs des puits et les fentes des rochers. Son odeur est peu prononcée, sa saveur très-acerbe. Elle est un peu astringente, et entre à ce titre dans queques préparations pharmaceutiques.

SCOLYME, *Scolymus* (du grec *skolymos*, nom d'une espèce de chardon), vulgairement *Cardousse*, *Épine jaune*, genre de Chicoracées : le *Scolymus hispanicus* et le *Sc. maculatus* sont des herbes qui croissent dans toute la région méditerranéenne, et dont on mange les racines dans quelques pays.

SCOLYTE, *Scolytus* (du grec *skolyptô*, déchirer, arracher), genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages : ils causent de grands dégâts à quelques arbres, dont ils perforent l'écorce tout à l'entour. On distingue le *Scolyte de l'orme*, le *Sc. du chêne*, *du frêne*, *du pin*, etc.

SCOMBÉROÏDES (du genre type *Scomber*, Maquereau), famille de poissons Acanthoptérygiens caractérisés par une forme élégante, par des opercules non dentelés, des écailles petites et lisses, les nageoires verticales généralement sans écailles, des cœcums nombreux. Ces poissons sont marins, et vivent en troupes innombrables. Ils offrent à l'homme une nourriture saine et délicate, et leur pêche est l'objet d'une industrie avantageuse.

La famille des Scombéroïdes est partagée en 5 grandes tribus : 1° Sc. à fausses pinnules et sans armure à la ligne latérale (genres : *Maquereau*, *Thon*, *Auxide*, *Pélamide*, *Tassard*, *Thyrsite*, *Gempyle*, *Lépidope*, *Trichiure*, *Espadon*, *Tétrapture*, *Makaira*, *Voilier*) ; 2° Sc. à rayons épineux du dos séparés (genres : *Pilote*, *Elacate*, *Liche*, *Chorinème*, *Trachinote*, *Apolectus*, *Rhynchobdelle*, *Mastacemble*, *Notacanthe*) ; 3° Sc. à ligne latérale cuirassée (genres : *Caranx*, *Saurel*, *Oliste*, *Scyris*, *Blépharis*, *Gal*, *Argyréiose*, *Vomer*, *Hynni*) ; 4° Sc. sans fausses pinnules, sans épines libres au dos, sans armure aux côtés de la queue (genres : *Sériole*, *Temnodon*, *Lactaire*, *Pasteur*, *Nauclère*, *Porthmée*, *Psène*, *Coryphène*, *Lampuge*, *Centrolophe*, *Astroderme*, *Ptéraclis*, *Stromatée*, *Rhombe*, *Louvarlou*, *Séserin*, *Kurte*) ; 5° Sc. à bouche protractile (genres : *Zée*, *Capro*, *Lampris*, *Equula*, *Méné*).

SCOMBRE, *Scomber*, poisson. *Voy.* MAQUEREAU.

SCOMBRESOCE (de *Scombre* et d'*Ésoce*), poisson de la famille des Ésoces, fort semblable aux Orphies, et qu'on trouve dans la Méditerranée.

SCOPS, ou *Petit Duc*, oiseau de proie. *Voy.* DUC.

SCOPUS, nom scientifique de l'*Ombrette*.

SCORBUT (dérivé, selon Roquefort, du danois *schorbeck*, mal de bouche), maladie caractérisée par un état général d'engourdissement et de débilité, par des taches livides répandues sur différentes parties du corps, et surtout par la rougeur, la mollesse et la tuméfaction des gencives, qui saignent et s'ulcèrent à la moindre pression ; par la fétidité de l'haleine, avec disposition aux hémorragies passives et aux ulcérations fongueuses. Cette maladie paraît consister essentiellement dans une altération de la masse du sang, altération qu'on a nommée *défibrination*. Elle attaque spécialement les marins pendant les voyages de long cours, et en général les individus réunis en grand nombre dans les lieux étroits : car elle peut se développer sur terre comme sur mer. Ses causes les plus actives sont le froid humide, les aliments et les boissons insalubres, l'abus des salaisons, les affections morales tristes, les fatigues excessives, etc. Le scorbut est aigu ou chronique, et sa durée est subordonnée à la suppression des causes qui l'ont occasionné. Le traitement du scorbut est presque tout hygiénique : un bon régime, l'usage d'aliments frais ou de conserves, un air pur, l'exercice, le passage d'une température froide et humide à une température chaude et sèche, sont particulièrement indiqués. L'on doit y joindre, dans certaines circonstances, les toniques, les amers, les acides, surtout le citron, les végétaux dits *antiscorbutiques* (*Voy.* ce mot), les excitants énergiques, tels que la gentiane ou le quinquina. On combat le gonflement et la mollesse des gencives au moyen de collutoires aiguisés par l'eau de Rabel (alcool sulfurique), et en touchant les gencives ulcérées avec une dissolution d'alun ou avec un mélange de miel rosat et d'acide chlorhydrique ; on fait sur les taches scorbutiques des fomentations alcooliques, camphrées, etc. Les marins regardent l'usage de la pomme de terre comme le meilleur préservatif du scorbut, et comme le meilleur moyen thérapeutique lorsque cette maladie est déclarée : ils la mangent, à cet effet, crue aussi bien que cuite. — Cette maladie, fort commune autrefois chez les marins, est devenue beaucoup plus rare depuis qu'on fait usage de conserves alimentaires, et que les progrès de la marine et surtout l'introduction de la vapeur ont abrégé la durée des traversées.

SCORDIUM (TEUCRIUM), nom latin de la *Germandrée aquatique*, qui entre dans la composition du *Diascordium*. *Voy.* DIASCORDIUM et GERMANDRÉE.

SCORIE (du grec *skôria*, crasse), mot usité pour désigner : 1° en Métallurgie, les matières comme vitrifiées qui viennent à la surface des métaux que l'on purifie par la fusion : ce sont des terres, des sulfures et des oxydes métalliques (*Voy.* MACHEFER) ; — 2° en Minéralogie, les substances qui présentent un aspect boursouflé, et offrent, comme la pierre ponce, des trous de toute dimension, substances qui proviennent d'éruptions volcaniques.

SCORODON, SCORODUM, noms grec et latin de l'*Ail*. — On en a fait *Scorodoprasum* (ail-poireau), nom scientifique de la Rocambole.

SCORPÈNE, *Scorpæna*, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Joues-cuirassées, remarquables par sa laideur et sa forme extraordinaire, qui lui a valu les noms de *Scorpion de mer*, de *Diable de mer*, etc. Deux espèces vivent sur les côtes de la Méditerranée ; la *Grande Scorpène rouge* (*Sc. scrofa*), longue de 60 centimètres : corps oblong, dos légèrement convexe, ventre renflé, tête grosse, épineuse et dénuée d'écailles ; gueule armée de dents ; la *Petite Scorpène brune* (*Sc. corpus*), dite aussi *Rascasse*, plus petite et plus brune. Leur chair est assez délicate.

SCORPION, *Scorpio* ou *Scorpius* (noms grec et latin), genre d'Arachnides pulmonaires de la famille des Pédipalpes, type de la tribu des Scorpionides, renferme des animaux au corps allongé, formé de segments distincts, et dont l'abdomen, intimement uni au tronc dans toute sa largeur, est garni à sa base de deux espèces de peignes qui ressemblent à des branchies, et qui sont animés d'un mouvement continuel ; cet abdomen est terminé brusquement par une queue longue, grêle, de 6 articles, le dernier s'effilant en une pointe arquée, très-aiguë, qui forme *dard* ; à la base de ce dard, sont deux orifices qui laissent couler une liqueur venimeuse sécrétée par un appareil particulier. Les Scorpions ont 8 pattes, sont vivipares, se nourrissent de vers, d'insectes, etc., et sont tellement voraces qu'ils se dévorent entre eux. Ils habitent les contrées chaudes des deux continents, et vivent cachés sous les pierres, dans les troncs d'arbre et jusque dans l'intérieur des maisons. En Europe, les Scorpions n'ont guère que 2 ou 3 centim. de long ; en Afrique et dans l'Inde ils atteignent jusqu'à 15 centim. Le *Scorpion d'Europe* est brun ; le *Sc. d'Afrique*, ou *Souvignargue*, est d'un gris roussâtre. La piqûre du Scorpion d'Europe est rarement dangereuse ; celle du Scorpion d'Espagne, de Barbarie et des grandes espèces, peut

donner lieu à des accidents très-graves et même à la mort. On combat l'inflammation locale produite par cette piqûre, ainsi que la fièvre et les symptômes spasmodiques qui en résultent, à l'aide de l'ammoniaque liquide (alcali volatil), pris intérieurement à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée, et instillé extérieurement dans la plaie pour détruire le venin; l'usage des Crucifères est aussi recommandé. L'ancienne médecine faisait entrer le scorpion dans ses médicaments : on appelait *Huile de Scorpion*, de l'huile dans laquelle on avait fait mourir des scorpions, et que l'on employait contre les maladies des voies urinaires, contre les affections malignes, la paralysie, l'épilepsie, etc.; on s'en sert encore dans la Provence et surtout dans le Piémont.

*Scorpion aquatique*, la Ranâtre; — *Sc. de mer*, nom de la Scorpène et de quelques autres poissons.

*Le Scorpion*, ♏, constellation située au-dessous de l'Écliptique, entre la Balance et le Sagittaire, renferme 60 étoiles, dont une de 5e grandeur, *Antarès* ou le *Cœur du Scorpion*, et se termine à gauche par une file d'étoiles qui forme la *Queue du Scorpion*. Elle était, chez les Romains, consacrée au dieu Mars : Manilius l'appelle *Martis sidus*. On croyait qu'il était funeste d'être né sous son influence. — Cette constellation donne son nom au 8e signe du Zodiaque, dans lequel le Soleil entre le 23 octobre.

Les anciens donnaient encore le nom de *Scorpion* : 1° à une petite machine de guerre appelée aussi *manubalista*, c'est-à-dire baliste à main, avec laquelle on lançait de petits dards, qui eux-mêmes s'appelaient *scorpions*; 2° à une espèce d'arme formée d'un manche court, auquel étaient attachées par des chaînes plusieurs balles de métal.

SCORPIONIDES, tribu de l'ordre des Arachnides pulmonaires, se partage en trois genres naturels, suivant qu'ils ont : 1° l'abdomen sans peigne et supportant une queue sétiforme (*Télyphones*); 2° l'abdomen pourvu de peignes et d'une queue articulée vénénifère (*Scorpion*, comprenant les sous-genres *Androctonus*, *Centrurus*, *Atreus*, *Telegonus*, *Buthus*, *Chactas* et *Ischnurus*); 3° l'abdomen sans peigne, sans queue ni aiguillon (*Pinces* ou *Chélifères*).

SCORPIURE (du grec *scorpios*, scorpion, et *oura*, queue), *Scorpiurus*, vulgairement *Chenillette*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des plantes herbacées, annuelles, employées pour la fourniture des salades. Leurs fruits sont hérissés, écailleux, et ressemblent à de petites chenilles roulées sur elles-mêmes, ou à des queues de scorpion : d'où leur nom.

SCORSONÈRE ou SCORZONÈRE, *Scorsonera* (de l'espagnol *escorzonera*, formé lui-même de *scurzon*, vipère, parce qu'on attribuait à cette plante une vertu contre la morsure de la vipère), genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des plantes herbacées, vivaces, à tiges simples ou rameuses; à feuilles lancéolées, entières, demi-embrassantes à la base; à fleurs en capitules terminaux solitaires : involucre composé d'écailles imbriquées, scarieuses à leurs bords; graines couronnées par une aigrette sessile et plumeuse. L'espèce la plus importante et la plus cultivée est la *Scorsonère d'Espagne* (*Sc. hispanica*), vulgairement *Salsifis noir* : racine longue, charnue, laiteuse, cylindrique, noire à l'extérieur; tige haute, rameuse vers le sommet, chargée de 5 à 6 fleurs jaunes; feuilles planes ou ondulées, les inférieures oblongues, rétrécies en pétiole, les supérieures lancéolées. Elle est originaire d'Espagne; on la trouve aussi en Provence et en Dauphiné, dans les pâturages des montagnes. Sa racine est un aliment très-sain, léger, adoucissant : on la mange comme le Salsifis; les bestiaux aiment beaucoup ses racines et ses feuilles : elle augmente le lait des vaches et des brebis. — La *Sc. tubéreuse* (*Sc. tuberosa*) a une très-grosse racine, que mangent les Turcs et les Kalmoucks. — La *Sc. à fleurs purpurines* (*Sc. purpurea*) a de jolies fleurs d'un pourpre violet; elle croît en Allemagne, ainsi que sur les côtes de Barbarie. — La *Sc. petite* (*Sc. humilis*) a des fleurons jaunes, une racine grosse : elle croît dans les prés secs des contrées méridionales et tempérées de l'Europe. On peut manger ses jeunes pousses comme celles du salsifis; elle est très-recherchée des bestiaux, surtout des cochons.

SCOTIE, moulure ronde en creux bordée de deux filets plats, qui se place entre les tores des bases d'une colonne de l'ordre corinthien. Lorsqu'il y en a deux dans une même base, on les distingue en *Scotie supérieure* et *Scotie inférieure*.

SCRIBE (du latin *scriba*, écrivain), nom qu'on donnait chez les Juifs aux secrétaires des rois de Juda, aux commissaires chargés de tenir registre des troupes, et aux docteurs de la Loi, qui devaient enseigner et commenter l'Écriture. — Chez les Grecs et chez les Romains, les *Scribes* étaient des employés subalternes qui transcrivaient les lois, les édits, les jugements et tous les actes publics. Il y avait des *Scribes prétoriens*, *questoriens*, *édiliens*, etc. — Ce mot désigne aujourd'hui un copiste, un homme qui gagne sa vie à écrire, à faire des copies.

SCRIBLAGE (de *crible?*), opération qui a pour but de dégrossir la laine avant de la soumettre au cardage mécanique.

SCRIPULUM ou SCRIPLUM. *Voy.* SCRUPULE.

SCROBICULE (diminutif du latin *scrobs*, fosse), nom donné, en Anatomie, à la fossette du cœur, des joues, du menton; à la dépression que l'on observe sur le devant de la poitrine. — En Botanique, on donne le nom de *Scrobiculeux* aux corps dont la surface est parsemée de petites cavités : certaines feuilles, certains réceptacles de fleurs sont ainsi qualifiés.

SCROFULAIRE, *Scrophularia*, genre type de la famille des Scrofulariées, renferme des plantes herbacées qui tirent leur nom de la propriété qu'on leur attribuait autrefois de guérir les *scrofules* : feuilles opposées ou alternes; fleurs personnées, tantôt axillaires, tantôt disposées en épis ou en grappes terminales : calice persistant à 5 lobes; corolle un peu globuleuse, très-ouverte, à 5 lobes inégaux, disposés en 2 lèvres, la supérieure, plus longue, à 2 lobes, souvent munie d'une écaille vers son milieu, l'inférieure à 3 lobes; étamines inclinées sur la lèvre inférieure; capsule un peu arrondie, s'ouvrant en deux valves entières, séparées par une double cloison. On attribuait autrefois de grandes vertus aux Scrofulaires : on les regardait surtout comme souveraines contre les scrofules ou écrouelles; aujourd'hui, elles ne sont plus employées en médecine.

Les principales espèces sont : la *Scrofulaire noueuse* (*Scr. nodosa*), vulgairement *Herbe aux écrouelles*, *Herbe du siége*, à tige légèrement membraneuse, à racine tuberculeuse sur ses angles, qui croît dans les lieux couverts, un peu humides, et fleurit en été : outre la vertu antiscrofuleuse, que l'on croyait propre à tout le genre, on lui attribuait celle de guérir les hémorroïdes : il suffisait, pour cela, de la porter dans la poche; — la *Scr. aquatique* (*Scr. aquatica*), vulgairement *Bétoine d'eau*, à tiges tétragones, à feuilles opposées, à fleurs d'un beau rouge, disposées en une grappe terminale, qui croît dans les lieux aquatiques, sur le bord des ruisseaux, des eaux vives et courantes : elle fleurit en juin et juillet; sa saveur amère, un peu âcre, son odeur fétide, l'avaient fait regarder à tort comme anodine, résolutive, carminative, etc.; — la *Scr. printanière* (*Scr. vernalis*), à tiges velues, presque laineuses, à fleurs d'un jaune verdâtre; — la *Scr. trifoliée* (*Scr. trifoliata*); — la *Scr. voyageuse* (*Scr. peregrina*), à 2 ou 4 fleurs purpurines; — la *Scr. canine* (*Scr. canina*), à fleurs petites, d'un pourpre foncé, qu'on emploie contre la gale des chiens; — la *Scr.*

*luisante* (*Scr. lucida*), à fleurs plus pâles, un peu rougeâtres à la lèvre supérieure, etc.

SCROFULARIÉES, famille de plantes dicotylédones monopétales irrégulières hypogynes, dont les limites ont souvent varié. Connue d'abord sous le nom de *Scrofularinées*, elle porte aujourd'hui celui de *Scrofulariacées*, et comprend actuellement les deux familles des *Pédiculaires* ou *Rhinanthées*, et des *Scrofulaires* ou *Personnées* de Jussieu.

On divise cette famille en 15 tribus : *Salpiglossées*, *Calcéolariées*, *Verbascées*, *Hémiméridées*, *Antirrhinées*, *Chélonées*, *Escobédiées*, *Gratiolées*, *Sibthorpiées*, *Buddléiées*, *Digitalées*, *Véronicées*, *Buchnérées*, *Gérardiées* et *Euphrasiées*. — Les genres les plus remarquables qu'elle contient sont, avec la *Scrofulaire*, la *Digitale*, la *Linaire*, le *Muflier*, le *Rhinanthe* et la *Véronique*.

SCROFULES ou SCROPHULES (du latin *scrofa*, truie, à cause de l'analogie qu'a cette maladie avec une affection à laquelle la truie est sujette), dites aussi *Strumes*, vulgairement *Écrouelles*, *Humeurs froides*, maladie tuberculeuse qui consiste en un engorgement des ganglions lymphatiques superficiels, avec altération des fluides qui les pénètrent. Le scrofuleux a généralement la face bouffie et infiltrée, la lèvre supérieure épaisse, le teint très-blanc, les yeux rouges et larmoyants. La maladie se manifeste par des tumeurs irrégulières, dures, indolentes, mobiles, qui occupent le plus souvent les glandes ou ganglions lymphatiques du cou, de l'aisselle, et quelquefois le trajet des os. Ces tumeurs s'accroissent peu à peu, se ramollissent et présentent des fluctuations; la peau qui les recouvre devient luisante, d'un rouge bleuâtre, s'ouvre dans différents points, et forme des plaies ou des ulcères qui suppurent, et qui, après une durée plus ou moins longue, se cicatrisent pour faire place à de nouvelles tumeurs. Quand l'affection scrofuleuse attaque les poumons, elle peut donner lieu à la *phthisie;* quand elle se porte sur les glandes mésentériques, elle engendre le *carreau.*

Les scrofules sont généralement liées à un état atonique de l'économie. Elles sont fréquemment produites par un mauvais régime et par une habitation insalubre durant les premières années de la vie. Elles sont communes dans les climats froids et humides; elles sont endémiques dans les gorges des montagnes, dans les lieux marécageux. Le plus souvent elles sont héréditaires. Du reste, elles ne sont nullement contagieuses, comme le croit le vulgaire.

Le traitement est en grande partie hygiénique : il faut un air pur, sec et chaud, des vêtements de laine, de l'exercice en plein air, un régime fortifiant, des viandes rôties, des vins généreux ; on recommande aussi les frictions sèches ou les fumigations aromatiques, les bains de rivière, et surtout les bains de mer ou les bains sulfureux. De tous les médicaments réputés *antiscrofuleux* (*Voy.* ce mot), l'iode et les préparations iodées sont ceux auxquels on donne aujourd'hui la préférence : on les prescrit soit à l'extérieur, en topiques, soit à l'intérieur, sous forme de solution ou de pilules; ils ne doivent du reste être employés qu'avec ménagement. On attribue aussi une grande efficacité au vin antiscorbutique, à l'huile de foie de morue, ainsi qu'à l'infusion de feuilles de noyer; mais ce dernier remède agit plus lentement. On a longtemps vanté la *Scrofulaire;* mais elle est aujourd'hui abandonnée. Pendant longtemps aussi la superstition attribua aux rois de France la merveilleuse faculté de guérir les écrouelles par le simple attouchement.

Les scrofules étaient déjà connues d'Hippocrate; mais ce n'est que depuis le siècle dernier qu'elles ont été bien étudiées : c'est aux travaux de Kortum, de Hufeland, de Baudelocque, de Lugol, que l'on doit le plus; c'est Lugol qui a indiqué les avantages de l'iode dans cette maladie. M. Milcent a donné un traité *De la Scrofule* (1846), et M. Lebert un *Traité pratique des maladies scrofuleuses* (1849), couronné par l'Académie de médecine.

SCRUPULE (en latin *scrupulum* ou *scriptulum*), petit poids des Romains, était la 24e partie de leur once et la 288e de la livre. Il valait 1 gramme 136 milligrammes. — Le mot *Scrupule* désignait aussi chez les Romains la 24e partie d'un tout quelconque. — Dans les anciennes mesures françaises, le *scrupule* était le tiers d'un gros et valait 24 grains. Il était usité surtout en pharmacie. — On appelle *Scrupules chaldaïques* la 18e partie d'une minute, mesure de temps dont les Orientaux se servaient dans les calculs astronomiques.

SCRUTIN (en latin *scrutinium;* de *scrutari*, fouiller, examiner), opération qui consiste à recueillir les votes d'une assemblée, exprimés secrètement soit avec une boule blanche ou noire, soit avec un bulletin sur lequel on inscrit son vote. Quand il s'agit de nominations, on distingue le *Scrutin simple* ou *individuel*, où les votants ne désignent sur leur bulletin qu'une seule personne, et le *Scr. de liste*, où l'on écrit sur le bulletin autant de noms qu'il y a de nominations à faire. — On appelle *Scrutateurs* les personnes chargées de recueillir les votes et d'en faire le dépouillement. *Voy.* VOTE, BALLOTTAGE, etc.

SCUBAC ou ESCUBAC, liqueur spiritueuse dont le safran est la base. Elle paraît être d'origine irlandaise, ainsi que le nom qu'elle porte.

SCUDO, nom de l'écu en Italie. *Voy.* ÉCU.

SCULPTURE (du latin *sculptura*, venant de *sculpere*, graver), art de former une figure, une image, un ornement quelconque soit en taillant, à l'aide du ciseau, une matière dure comme le bois, l'ivoire, la pierre, le marbre, soit en façonnant une pâte molle, soit en coulant des métaux. Considérée suivant les objets qu'elle représente, la Sculpture comprend la *Statuaire* ou représentation des figures animées, et la *Sculpture d'ornements*, qui est inséparable de l'architecture. Considérée d'après la manière dont elle représente les objets, elle se distingue en *Ronde-bosse* ou *Plein relief*, et en *Bas-relief*. D'après les procédés employés, elle embrasse, outre la *Statuaire* et la *Sculpture* proprement dite, la *Plastique* ou l'art de modeler, le *Moulage*, la *Ciselure*, et même quelquefois l'art du *Fondeur*. *Voy.* ces mots.

L'art de la Sculpture remonte aux temps les plus anciens : on trouve, en effet, des idoles chez les premières nations dont parle l'Écriture. Cet art fut porté de bonne heure à un haut degré de perfection par les Égyptiens, les Perses, les Assyriens et les Indiens; mais chez tous ces peuples les formes étaient roides et immobiles; elles avaient, en outre, un caractère symbolique et religieux qui, en les rendant arrêtées, invariables, dut retarder les progrès de l'art. La véritable sculpture naquit en Grèce : c'est à Dédale qu'on attribue d'avoir su le premier *faire marcher, voir* et *parler les statues*. Les Grecs cultivèrent à la fois la statuaire et la sculpture d'ornement; ils inventèrent la *Toreutique*, qui consiste à former une statue avec des parties détachées (*Voy.* TOREUTIQUE). Du temps de Périclès au siècle d'Alexandre parurent les Phidias, les Polyclète, les Myron, les Scopas, les Praxitèle, les Lysippe, dont les chefs-d'œuvre n'ont jamais été surpassés. Rome accueillit avec faveur les artistes de la Grèce, mais sans pouvoir les imiter : la sculpture, après avoir jeté un dernier éclat sous le règne d'Adrien, déchut à partir du IIe siècle de notre ère et disparut au IIIe. Cet art reparut au moyen âge avec l'architecture religieuse; mais le style roide des figures sculptées alors se rapproche de celles qu'on exécutait dans l'enfance de l'art. La sculpture moderne ne date réellement que de l'époque de la Renaissance : Ghiberti, Donato, au XVe siècle, Michel-Ange, J. Goujon, G. Pilon au XVIe, en furent les restaurateurs. Le

XVIIe et le XVIIIe siècles virent briller en France Puget, Girardon, Coysevox, Coustou, Bouchardon, Pigalle, Falconet, Houdon, qui, de nos jours, ont eu pour successeurs les Cortot, les Bosio, les Lemaire, les Duret, les J. Pradier, les Etex, etc. A l'étranger, on cite surtout en Allemagne, Thorwaldsen, Schwanthaler; en Angl., Cibber Flaxman; en Italie, Canova, Tenerani; en Espagne, Alvarez; en Portugal, Machado de Castro, etc.

On étudiera l'art de la Sculpture dans l'*Œuvre de J. Goujon*, *de Canova*, et autres grands maîtres, ainsi que dans les *Leçons sur la Sculpture* de Flaxman (Londres, 1829) et les écrits de Winckelmann. Sous le titre de *Musée de Sculpture antique et moderne*, M. de Clarac a décrit les principaux chefs-d'œuvre de l'art (1827-52). — Cicognara a donné l'*Histoire de la Sculpture* (en italien, Venise, 1813, et Prato, 1824). On doit à Emeric David des *Recherches sur l'art statuaire* (1805), ainsi qu'une *Histoire de la Sculpture française*, ouvrage posthume publié en 1853 par MM. P. Lacroix et Duseigneur. M. R. Folkstone Williams a donné une *Histoire de la Sculpture sur bois* (en anglais, Londres, 1835).

*Sculpture mécanique*. On a réussi, surtout depuis le dernier siècle, à exécuter par des procédés purement mécaniques la plupart des ouvrages de sculpture. Les principaux de ces procédés sont : 1° le *Moulage* des objets dans des formes creuses (*Voy.* MOULAGE); 2° le *Tour à portrait*, indiqué dès 1733 par La Condamine, récemment amélioré par M. Hulot; 3° le *Procédé de M. Amédée Durand* pour sculpter ou graver en creux sur bois et autres matières (1826); 4° la *Machine de M. Colas*, inventée en 1837, et fondée sur le principe du tour à portrait; 5° la *Compression des bois à froid*, soit à l'aide de matrices gravées en acier, soit par le refoulement du bois debout (procédé Ardisson, 1839); 6° l'*Estampage* (*Voy.* ce mot); 7° les *Machines de M. Sauvage* et *de M. Dutel*, propres à réduire ou augmenter la dimension des statues (1836); 8° la *Machine de M. Grimpé*, pour reproduire et réduire les formes des rondes-bosses et reliefs (1838); 9° les les Machines analogues de MM. Ph. de Girard, Moreau, Lebas, Gervaizot, Combettes, Jordan, etc.

SCUTELLAIRE, *Scutellaria* (du latin *scutella*, coupe, à cause de la forme de l'appendice que les fleurs portent à leur lèvre supérieure), genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, que l'on trouve sur les divers points du globe, et qui sont connues vulgairement sous le nom de *Toque*. La *Toque commune* (*Scutellaria galericulata*), abondante en France, peut être employée à la teinture en noir. On fait encore usage des sommités de la plante comme fébrifuges. Les bestiaux les mangent avec plaisir. La *Scutellaire à grandes fleurs* (*Sc. macrantha*), de la Chine, se cultive dans les parterres.

SCUTELLE (en latin *Scutella*, coupe, sous-coupe). On nomme ainsi dans les Lichens une sorte de cupule ou de conceptacle.

SCUTELLÈRE, *Scutellera* (de *scutum*, écusson, à cause du développement de cette partie), genre d'insectes Hémiptères hétéroptères, renferme des espèces nombreuses remarquables par l'éclat de leurs couleurs et la bizarrerie de leurs formes. Leur taille est assez grande dans quelques espèces. Ils ont la faculté d'exhaler à volonté une odeur fétide, qui leur sert à repousser leurs ennemis. Ils sont carnassiers et très-voraces. La *Scutellère rayée* (*Sc. signata*), longue de 9 à 10 millim., est rouge, avec le dessus rayé de noir dans toute sa longueur : on la trouve aux environs de Paris et dans le midi de la France. — On a fait de ce genre le type de la tribu des *Scutellériens*, qui se partage en 3 groupes : *Pentatomites*, *Cydnites* et *Scutellérites*.

SCUTIBRANCHES, *Scutibranchia*, l'un des ordres de la classe des Mollusques gastéropodes, caractérisé par une coquille en cône surbaissé ou en bouclier (*scutum*), et par une ou deux branchies pectinées. Cuvier comprenait dans cet ordre les Haliotides, les Stomates, les Navicelles, les Calyptrées, les Carinaires, les Fissurelles, etc.

SCUTIFORME (de *scutum*, bouclier), ce qui ressemble à un bouclier. Quelques Anatomistes ont donné cette épithète au *Cartilage thyroïde*, parce qu'il a l'apparence d'un véritable bouclier.

SCUTIGÈRE, *Scutigera* (de *scutum*, bouclier, et *gero*, porter), genre de Myriapodes chilopodes, renferme des insectes au corps allongé, divisé en dessous en 15 anneaux portant chacun une paire de pieds allongés, fragiles, de grandeur inégale, recouvert en dessus par 8 plaques en forme d'écussons. Ces animaux ne se montrent que la nuit; ils courent avec rapidité sur le sol ou contre les murs pour chercher les petits insectes dont ils font leur nourriture. Leur piqûre est venimeuse. Cet insecte est répandu sur tout le globe : la *Scutigère aranéoïde* et la *Sc. coléoptrée* se trouvent en Europe.

SCYLLARE, *Scyllarus*, genre de Décapodes macroures, renferme des crustacés appelés vulgairement *Cigales de mer*, et assez communs sur les côtes de la Méditerranée. On les mange dans nos départements du Midi. Le *Scyllare large* atteint jusqu'à 30 centimètres. — On a fait de ce genre le type de la tribu des *Scyllarides*, qui comprend les genres *Scyllarus*, *Ibacus* et *Thenus*.

SCYMNUS, poisson. *Voy.* LEICHE.

SCYTALE (du grec *skytalè*, rouleau, cylindre), genre de Reptiles ophidiens, de la famille des Serpents vrais, tribu des Serpents venimeux : corps robuste, allongé, cylindrique; queue courte, épaisse et également cylindrique; écailles carénées sur le dos et la queue, transversales, entières sous le ventre; tête grosse, obtuse, couverte de petites écailles carénées, ovales; mâchoire supérieure portant des crochets à venin. Leur taille varie de 3 à 10 décimètres. On les trouve dans les pays chauds, surtout en Égypte. Ils sont très-venimeux. Les principales espèces sont le *Scytale des Pyramides*, le *Sc. zigzag* et le *Sc. krait*, des Indes orientales.

SÉBACÉ (du latin *sebum*, suif), qui est de la nature du suif. — En Anatomie, on appelle *Follicules sébacés*, *Cryptes sébacées*, *Glandes sébacées*, de petites utricules glanduleuses, arrondies ou pyriformes, logées dans l'épaisseur de la peau, s'ouvrant à sa surface par un petit canal excréteur, et fournissant une humeur grasse, jaunâtre, onctueuse, qui a quelque analogie avec le suif, et qui est destinée à lubrifier la surface du corps. Ces follicules sont surtout abondants sur les ailes du nez, aux aines, aux aisselles, etc. L'humeur grasse et onctueuse qu'ils sécrètent, et qui, lorsqu'on les comprime, en sort sous forme de petits vers, a été appelée *humeur sébacée*, *matière sébacée*; c'est cette humeur endurcie qui forme les *tannes*.

L'*Acide sébacique* est un acide que l'on obtient en décomposant les graisses par la chaleur. Il fond comme le suif et cristallise en petites aiguilles incolores, peu consistantes, inodores, légèrement amères. Il a été découvert par M. Thénard en 1801.

SÉBESTIER, appelé par les Botanistes *Cordia* (en l'honneur de *Valerius Cordus*, botaniste allemand du XVIe siècle), genre de la famille des Borraginées, type de la tribu des Cordiacées, renferme des arbres et des arbrisseaux des contrées intertropicales des deux hémisphères, à feuilles d'un vert sombre, épaisses, coriaces, à fleurs disposées de diverses manières au sommet des branches ou des tiges : calice tubuleux, denté; corolle infundibuliforme; fruit drupacé, monakène. On en connaît environ 75 espèces. La plus commune est le *Sébestier domestique* (*Cordia myxa*), arbre à feuilles arrondies, amincies à la base, riches en nervures, dont le pétiole sort

d'un nodule cupuliforme. Il croît dans l'Inde, en Arabie et en Égypte, où il est cultivé dès la plus haute antiquité; ses fruits, appelés *sébestes*, ressemblent à une prune, et ont une saveur sucrée; leur chair est très-visqueuse : macérée, elle donne une glu blanche, dite *glu d'Alexandrie*, qui est employée à divers usages médicinaux; sa racine passe pour laxative. Les Hindous font avec l'écorce des gargarismes astringents. Le *Séb. à larges feuilles*, dont les fruits sont appelés *sépistans*, et le *Séb. à feuilles rudes*, qui croissent aussi aux Indes orientales, ont les mêmes propriétés. Les fruits du *Cordia sebestena*, qui croît dans les Antilles, ont les propriétés adoucissantes des espèces précédentes. Le bois du *Sébestier de Rumphius* (*C. Rumphii*) est jaune avec des raies noires : il exhale une odeur musquée.

SÉBIFÈRE (du latin *sebum*, suif, graisse, et *fero*, porter), épithète donnée à quelques végétaux qui fournissent un corps gras analogue au suif.

SECALE, nom scientifique du genre *Seigle*.

SÉCANTE (du latin *secare*, couper), terme de Géométrie, se dit de toute ligne qui en coupe une autre ou qui la divise en deux parties.—Dans la Trigonométrie, une sécante est une ligne droite tirée du centre d'un cercle et prolongée hors du cercle jusqu'à ce qu'elle rencontre une tangente au même cercle.

SÉCATEUR (du latin *secare*, couper), nom donné à divers instruments employés en Horticulture pour la taille des arbres et des arbustes : ce sont des espèces de ciseaux ou de cisailles, plus ou moins fortes, selon la grosseur des branches à couper.

SÈCHE ou SEICHE, *Sepia*, vulgairement *Araignée de mer*, genre de Mollusques céphalopodes, de forme hideuse, qu'on trouve dans toutes les mers : la Sèche a le corps ovale allongé, assez déprimé, couvert d'une peau mince et muqueuse : cette peau forme sur le dos un vaste sac sans ouverture extérieure, qui contient une coquille celluleuse de nature calcaire, qu'on appelle vulgairement *os de sèche*, *biscuit de mer*, et que M. de Blainville nomme *sépiostaire*. Ces animaux ont 2 branchies et 5 paires d'appendices mous et contractiles, qu'on appelle *bras*, avec lesquels ils saisissent leur proie. Ils sont très-carnassiers. Leur chair est coriace et de digestion difficile : on la mange cependant en divers pays, notamment sur les côtes d'Italie. La Sèche a la faculté de répandre pour sa défense une liqueur noire qui est renfermée dans une vessie placée près du cœur, et qui trouble et colore fortement l'eau. On fait de cette liqueur une encre, dite *sépia*, dont les dessinateurs se servent pour les dessins au lavis, qui tirent eux-mêmes de là le nom de *sépia*. On se sert de l'os de la Sèche pour polir les métaux, pour unir et adoucir le carton. On suspend des os de sèche dans les cages et dans les volières, afin que les oiseaux qui y sont enfermés puissent y frotter leur bec.

SÉCHIUM, genre de la famille des Cucurbitacées Sicyoïdées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale, grimpantes à l'aide de vrilles, à feuilles alternes, pétiolées, cordées, anguleuses ou lobées; à fleurs monoïques : les mâles en grappe, les femelles solitaires à l'aisselle des feuilles. Le *Sechium comestible* (*S. edule*), vulgairement *Chayote*, donne des fruits tantôt lisses et de la grosseur d'un œuf de poule, tantôt hérissés de soies molles, et longs de 10 à 12 centim. : c'est pour les Créoles un mets favori. A la Jamaïque, on l'emploie à engraisser les bestiaux.

SÉCHOIR, appareil employé dans l'Industrie pour faire sécher les substances chargées d'humidité, notamment les étoffes, le linge, en faisant évaporer rapidement l'eau qu'elles contiennent. On y réussit en introduisant dans les pièces qui contiennent ces objets de l'air fortement échauffé et desséché au moyen de calorifères. M. Tredgold, en Angleterre, M. Péclet, en France, ont indiqué les conditions d'un bon séchoir; M. R. Duvoir a réussi à exécuter d'immenses séchoirs : on remarque surtout ceux de la blanchisserie de Gisors.

SECONDE. Dans les établissements classiques, la *Seconde* est la classe qui vient au-dessous de la Rhétorique, celle-ci étant considérée comme la 1re.

Dans la division du temps, une *Seconde* est la 60e partie d'une minute; elle se divise elle-même en 60 tierces. Dans la division d'une circonférence, c'est la 60e partie de la minute de degré. La minute étant marquée par le signe ′, on marque la seconde par le même signe redoublé ″. Le mot de *seconde* semble venir de ce que c'est en effet une seconde division de l'heure et du degré, lesquels ont été préalablement divisés en minutes.

En Musique, on appelle ainsi l'intervalle dissonant de deux notes voisines ou l'intervalle d'un degré conjoint. Il y a trois sortes de secondes : la *seconde mineure*, qui a un demi-ton (*ut* et *ré bémol*); la *seconde majeure*, formée d'un ton (*ut* et *ré* naturel), et la *seconde augmentée* (*ut* et *ré dièse*), composée d'un ton et demi.

En termes d'Escrime, la *seconde* est un coup d'épée qu'on allonge à l'adversaire de dehors et sous les armes. C'est une botte semblable à la botte de tierce, excepté que la lame passe sous le bras de l'adversaire. On la nomme aussi *tierce basse*.

*Eau seconde. Voy.* EAU.

SECOURS (du latin *succursus*, formé de *succurro*, secourir). Il y a deux principales sortes de secours : les *Secours médicaux*, qui s'adressent aux hommes dont la vie est mise en danger par quelque accident, à ceux, par exemple, qui sont noyés, asphyxiés ou empoisonnés; et les *Secours pécuniaires*, qui ont pour but de prévenir ou de soulager la misère.

SECOURS MÉDICAUX. On ne peut ici qu'indiquer en quelques mots les premiers secours à donner aux gens *noyés*, *pendus* ou *asphyxiés*.

*Noyés*. Les coucher sur le côté droit, la tête plus haute que les pieds; désobstruer leurs narines et leur bouche, si ces ouvertures sont bouchées par des corps étrangers, par de la vase, de l'écume, etc.; prendre à pleines mains la paroi antérieure de l'abdomen, la soulever et la laisser retomber, tandis qu'on presse les côtés de la poitrine, de manière à ramener de force la respiration; frictionner en même temps le corps et les membres; exciter l'éternuement en insufflant du tabac en poudre dans le nez, ou en chatouillant les narines avec les barbes d'une plume; rétablir la respiration par l'insufflation avec la bouche ou avec un soufflet.

*Pendus*. Employer les mêmes moyens pour rétablir la respiration que chez les noyés.

*Asphyxiés*. Pour l'*Asphyxie par le charbon*, étendre le malade tout nu par terre; ne jamais le placer de prime abord dans un lit chaud; lui jeter avec force, à la surface du corps, de l'eau chaude; frictionner la plante des pieds et l'épine du dos avec une brosse; faire respirer de l'ammoniaque ou du vinaigre; chercher à rétablir la respiration comme pour les noyés.—Pour l'*Asphyxie par le gaz des fosses d'aisance et des égouts*, faire respirer du chlorure de soude ou du chlore dissous dans l'eau. Du reste, mêmes secours que dans l'asphyxie par le charbon.

Pour les cas d'*Empoisonnement*, *Voy.* l'art. POISON.

Sous le titre de *Premiers secours avant l'arrivée du médecin*, M. Cadet-Gassicourt a donné un petit dictionnaire à l'usage des gens du monde, où sont prévus tous les cas d'urgence. M. le Dr Troussel a aussi traité *Des premiers secours à administrer dans les accidents qui menacent promptement la vie*.

SECOURS PÉCUNIAIRES. Outre les aumônes faites incessamment par les personnes charitables, et qui sont distribuées soit par ces personnes mêmes, soit par l'intermédiaire d'ecclésiastiques, des secours sont distribués par les *Bureaux de bienfaisance* (*V.* ce mot), et par les *Sociétés de Secours mutuels*. Ces Sociétés, dont

l'intervention est préférable à tout autre mode d'assistance, parce qu'elle ne peut jamais avoir le caractère humiliant d'aumône, ont été constituées légalement par la loi du 15 juillet 1850 et organisées par décret du 26 mars 1852 : elles sont aujourd'hui établies sur presque tous les points de la France. M. Ad. Bernard a donné un *Traité pratique des Sociétés de Secours mutuel* (1853), et M. E. Laurent des *Études sur ces Sociétés* (1856).—Pour les secours offerts par l'État, *V.* ASSISTANCE PUBLIQUE.

SECRETAGE, opération qui consiste à mouiller les poils du lièvre, du lapin, etc., avec une solution mercurielle, afin de les feutrer. *Voy.* FEUTRAGE.

SECRÉTAIRE (du bas latin *secretarius*, dérivé de *secretum*, secret). C'est proprement celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches pour une personne à laquelle il est attaché. Dans l'Administration, ce nom est donné à des fonctionnaires dont les attributions sont fort diverses. Les *Secrétaires d'État* sont des ministres ayant un portefeuille : *le Ministre secrétaire d'État au département de la Guerre, des Finances,* etc., n'est autre chose que le ministre de la Guerre, des Finances, etc. Sous l'Empire, il y avait un *ministre de la Secrétairerie d'État :* il était chargé de l'expédition et du contre-seing des décrets impériaux, et de la garde des archives impériales ; c'est aujourd'hui le *Ministre d'État.* — On nomme *Secrétaire général*, un fonctionnaire qui, dans les Ministères et dans les Préfectures, est chargé d'ouvrir les lettres, de les distribuer, de contre-signer les actes administratifs. Dans plusieurs administrations, ce fonctionnaire est appelé *Chef du Secrétariat.*

Sous l'ancien Régime, on appelait *Secrétaires du roi, maison, couronne de France et de ses finances,* certains officiers qui dressaient les lettres expédiées en chancellerie : Charles IX attacha aux charges de *Secrétaire du roi* le privilége de la noblesse ; — *Secrétaires des commandements*, des secrétaires du roi et des princes, employés spécialement pour leurs affaires privées.

Dans l'Ameublement, un *Secrétaire* est un meuble où l'on renferme les papiers précieux, et sur lequel on peut écrire. Les secrétaires se font en noyer, en acajou, en citronnier ou en tout autre bois de prix ; ils ont souvent des serrures à secret. C'est un des meubles où se déploie l'art de l'ébéniste, et dans lesquels le luxe a été porté le plus loin.

SECRÉTAIRE, dit aussi *Messager, Secretarius, Serpentarius*, genre de l'ordre des Oiseaux de proie diurnes, voisin des Busards, est caractérisé par un bec robuste, crochu et très-fendu, des sourcils saillants, et surtout par des jambes démesurément longues et couvertes de plumes. Il porte à l'occiput une longue huppe roide qui lui donne quelque ressemblance avec les écrivains qui, dans les intervalles de leur travail, mettent leur plume sur l'oreille : ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte. Cet oiseau, qui est très-beau, vit dans l'Afrique méridionale. Il se nourrit d'insectes, de petites tortues, et de serpents, qu'il combat à outrance : ce qui lui a fait donner aussi les noms de *Serpentarius, Reptilivorus.*

SECRÉTAIRERIE, SECRÉTARIAT. *Voy.* SECRÉTAIRE.

SECRÈTE, oraison que le prêtre récite tout bas à la messe, immédiatement avant la Préface.

SÉCRÉTEUR, SÉCRÉTOIRE (du latin *secernere*, séparer, trier), se dit de ce qui sert aux sécrétions, de ce qui a rapport aux sécrétions. — On appelle *Appareils* ou *Organes sécréteurs*, les organes qui ont pour fonctions de séparer du sang diverses humeurs remplissant chacune, dans l'économie, un office particulier. Ces organes sont de trois sortes : les *Vaisseaux exhalants*, les *Follicules* et les *Glandes. Voy.* ces mots et l'art. SÉCRÉTION.

SÉCRÉTION (en latin *secretio*, séparation, triage), action par laquelle un organe vivant tire du sang que lui apporte la circulation certaines humeurs propres à un usage spécial ou destinées à être expulsées du corps. Cette action ne consiste pas dans une simple *séparation :* les humeurs, n'existant pas toutes formées dans le sang, sont élaborées, et, pour ainsi dire, fabriquées par les organes sécréteurs. On divise les sécrétions en *folliculaires*, *glanduleuses* et *exhalatoires.* Les premières, opérées par les *follicules* ou *cryptes*, fournissent les mucosités produites à la surface des membranes muqueuses, et la matière albumineuse et grasse qui lubrifie la peau sous le nom de *matière sébacée.* Les secondes, opérées par les *glandes* lacrymales, salivaires, par le foie, les reins, le pancréas, les glandes mammaires, etc., donnent les larmes, la salive, la bile, l'urine, le suc pancréatique, le lait, etc. Les troisièmes sont accomplies par les *vaisseaux exhalants. Voy.* EXHALATION.

Dans les végétaux, les gommes, les résines, les baumes, etc., sont de véritables sécrétions.

SECTE (du latin *secta*, de *secare*, couper, diviser), parti composé de personnes qui font profession d'une même doctrine. C'est en ce sens qu'on a distingué dans l'ancienne Grèce plusieurs sectes de philosophes, comme les Platoniciens, les Épicuriens, les Stoïciens, etc. *Voy.* PHILOSOPHIE.

En Religion, il y a également différents partis opposés qui se donnent réciproquement le nom de *secte*, auquel ils attachent une idée d'erreur. Les protestants sont partagés en une infinité de sectes : les Luthériens, les Calvinistes, les Anabaptistes, les Anglicans, les Méthodistes, etc. L'abbé Grégoire a donné une *Histoire des Sectes religieuses*, et Delacroix un *Dictionnaire des Sectes. Voy.* HÉRÉSIE.

SECTEUR, se dit, en Géométrie, de la partie du cercle comprise entre deux rayons et l'arc renfermé entre ces rayons. On nomme *S. sphérique*, le solide régulier engendré par le secteur de cercle, tournant autour du rayon, qui le divise en deux parties égales.

Le *Secteur astronomique* est un instrument ayant moins d'étendue que le *quart de cercle*, et qui sert à prendre les différences d'ascension droite et de déclinaison de deux astres qui sont trop grandes pour être observées avec le télescope immobile. On peut, au moyen du secteur, distinguer avec certitude une seconde d'erreur. Le premier secteur fut fait par Molyneux en 1725 : c'est avec cet instrument que Bradley découvrit l'*aberration* et la *nutation.*

SECTION (du latin *sectio*, de *secare*, couper), se dit en général de toute coupe ou division opérée dans un tout, et particulièrement, en Géométrie, de la rencontre de deux lignes, ou d'une ligne et d'une surface, ou d'une surface et d'un solide.

On appelle *Sections coniques*, des lignes courbes que donne la section d'un cône par un plan. On en compte 4 : le *cercle*, l'*ellipse*, la *parabole* et l'*hyperbole.* Le *centre* d'une section conique est le point qui divise en deux son diamètre, ou dans lequel tous les diamètres s'entrecoupent. Pour l'ellipse, ce point est dans la figure ; pour l'hyperbole, il est en dehors ; dans la parabole, il est à une distance infinie du sommet. L'étude des sections coniques est une des plus importantes de la Géométrie. Lhôpital a donné un célèbre *Traité des sections coniques;* M. Poinsot, un *Traité des sections angulaires,* etc.

On appela *Sections*, pendant la Révolution, les subdivisions des arrondissements de Paris créées par un décret de l'Assemblée constituante du 21 mars 1791 : ce sont nos *quartiers* actuels. On sait quel rôle ces sections ont joué au temps de l'anarchie, notamment aux journées du 1er *prairial* et du 13 *vendémiaire. Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'H. et de G.*

SÉCULAIRE (du latin *seculum*, siècle), ce qui se fait de siècle en siècle. On appelle *Jeux séculaires*, des jeux solennels que l'on célèbre tous les cent ans : les plus célèbres jeux de ce genre se célébraient à Rome.

SÉCULARISATION (de *séculier*), acte par lequel

un religieux régulier devient séculier, rentre dans le *siècle*, c.-à-d. dans la vie mondaine, ou par lequel un prêtre est rendu à l'état laïque. Il se dit aussi d'un bénéfice qui cesse d'appartenir au clergé, d'un lieu, d'un édifice qui cesse d'être sacré. Pour la sécularisation d'un monastère, il fallait le concours de l'autorité du roi et de celle du saint-siége. — Parmi les plus célèbres sécularisations, on cite celle qu'accomplit Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique, qui sécularisa la Prusse en 1525, et celle des États ecclésiastiques de l'Allemagne effectuée en 1806, lors de la formation de la Confédération du Rhin. — Pour la *Sécularisation des biens du clergé* en France, *Voy.* BIENS NATIONAUX.

SÉCULIER (CLERGÉ). *Voy.* CLERGÉ RÉGULIER.

SÉDATIFS (du latin *sedare*, apaiser, calmer), médicaments qui modèrent l'action excessive d'un organe ou d'un système d'organes : la digitale, par exemple, est un *sédatif* de l'action du cœur ou de la circulation; les gommes-résines sont des *sédatifs* du système nerveux. On distingue des *S. narcotiques :* opium, belladone, jusquiame, morelle, digitale; des *S. chauds*, éther, musc, castoréum, assa-fœtida. On a appelé *S. cyanhydriques* ceux que fournissent le laurier-cerise, l'amande-amère, l'amande de pêcher, de cerisier, etc.

*Sel sédatif :* c'est l'Acide borique.

SÉDIMENT (du latin *sedimentum*, de *sedes*, siége), dépôt qui se forme par la précipitation des substances en dissolution dans un liquide. — En Médecine, on tire des signes importants des différents états dans lesquels s'offre le sédiment des urines. Les urines chargées de sédiment sont dites *sédimenteuses*.

En Géologie, on appelle *Terrains de sédiment*, les couches formées par les matières que les eaux ont déposées et laissées à découvert en se retirant.

SÉDITION. *Voy.* ATTENTAT, ATTROUPEMENT, ÉMEUTE.

SÉDUCTION. *Voy.* CORRUPTION et ENLÈVEMENT.

SEDUM, nom scientifique du genre *Orpin*.

*Sedum acre*, *S. Telephium*, noms donnés improprement à la *Petite Joubarbe* et à la *Joubarbe des vignes*, qui n'appartiennent pas au genre *Sedum*.

SEGMENT (du latin *segmentum*, section, division, de *seco*, couper), terme de Géométrie, désigne la portion du cercle comprise entre un arc et sa corde. Pour obtenir la surface d'un segment, on cherche d'abord celle du secteur qui serait formé par deux rayons conduits à l'extrémité de la corde; puis on retranche celle du triangle isocèle compris entre cette corde et les deux rayons.—*Segment sphérique*, partie de la sphère terminée par un plan qui coupe la sphère : c'est un solide de révolution engendré par la rotation d'un segment de cercle sur la partie du rayon perpendiculaire au milieu de la corde, qui, de cette ligne, va rejoindre la circonférence. — On donne encore le nom de *Segment* à des parties de diverses autres courbes.

SEGUE, mot italien qu'on prononce *ségoué* et qui veut dire *suivez*, s'emploie, sur les partitions, pour indiquer que l'on doit continuer à exécuter ce qui suit, comme on a exécuté le passage précédent. *Segue l'aria*, *segue l'allegro*, veulent dire qu'il faut attaquer sans interruption l'air, l'allegro qui suit.

SÉGUEDILLE (de l'espagnol *seguidilla*), nom donné en Espagne à divers airs de danse à trois temps, d'un mouvement rapide. Les airs sur lesquels on danse les *boléros* et les *fandangos* (*V.* ces mots) sont des séguedilles. Beaucoup d'airs nationaux portent le même nom. *Voy.* AIR.

SEICHE, poisson. *Voy.* SÈCHE.

SEIGLE, *Secale* (formé lui-même de *secare*, moissonner), genre de Céréales, de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, se distingue du Blé (*Triticum*), dont il est très-voisin, par ses feuilles planes, par ses épillets, qui sont solitaires sur chaque dent de l'axe, et ne renferment que deux fleurs, accompagnées quelquefois du rudiment d'une troisième qui est stérile : glumes fines, sétacées; glumelle munie d'une arête. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce importante, le *Seigle cultivé* (*Secale cereale*): épi long, comprimé, chargé de très-longues arêtes dures; glumes également garnies de cils rudes. Les prétendues variétés de Seigle connues en France sous les noms de *Petit Seigle*, *S. trémois* (c.-à-d. de 3 mois), *S. marsais* ou *S. de mars*, *S. de Pâques*, *S. du printemps*, sont le même Seigle que celui d'automne, rendu plus petit par la moindre durée de sa végétation. Il y en a en Angleterre deux variétés : le *S. noir* et le *S. blanc;* on cultive en Allemagne un *S. à épis rameux*. Il existe aux environs de Montpellier une espèce sauvage de seigle, le *S. velu* (*S. villosum*). Il y a encore dans l'Orient deux autres espèces, le *S. oriental* et le *S. crétois*.

Le Seigle est sujet à une maladie qui consiste en une excroissance en forme de corne un peu recourbée, qu'on appelle *ergot*, et qui, à ce que l'on croit, n'est autre chose qu'un champignon : on appelle *S. ergoté*, le seigle qui est atteint de cette maladie. Le pain fait avec ce seigle est très-malfaisant. Cependant on emploie le seigle ergoté en médecine. *Voy.* ERGOT.

Le Seigle se cultive particulièrement dans le nord de l'Europe : il sert de nourriture aux hommes et aux animaux. Sa farine donne un pain plus rafraîchissant que celui du froment, mais un peu moins nutritif; mélangée en petite quantité avec celle du froment (*Voy.* MÉTEIL), elle tient le pain frais, lui donne un peu plus de saveur, mais elle le rend un peu moins pesant. On en fait des galettes très-dures qui se conservent toute l'année. Le pain d'épice est un mélange de seigle, d'orge et de miel. Les grains de seigle rôtis sont quelquefois mêlés à ceux du café. Lorsque le seigle ne mûrit pas, on le sèche au four et on le mange en hiver, préparé comme des petits pois. Semé de bonne heure, on peut le faucher pour fourrage avant que la tige ne monte; il repousse ensuite sans que la récolte en souffre. Si on le destine uniquement pour les bestiaux, il peut être coupé deux fois dans le courant d'avril, et pâturé ensuite, sans nuire aux cultures subséquentes de pommes de terre, de haricots, de vesce, de chanvre, etc. La paille du seigle est longue, flexible; soignée dans le battage, elle sert à faire des liens pour attacher la vigne et les jeunes arbres; elle sert aussi à remplir des paillasses, à empailler des chaises, à couvrir des habitations rustiques, etc.

SEIGNEUR (du latin *senior*, vieillard), titre que l'on donnait autrefois au possesseur d'un fief, qui avait, sur les personnes et les propriétés relevant de sa seigneurie, des droits particuliers appelés *droits seigneuriaux* (*Voy.* SUZERAIN). — On appelait *Seigneur temporel*, celui qui avait la justice temporelle sur un certain territoire; *S. spirituel*, un prélat qui avait la puissance publique ecclésiastique dans un certain district; *Seigneurie*, l'autorité d'un seigneur et le pays sur lequel s'étendait cette autorité. — On pouvait dire autrefois : il n'y a pas de terre sans seigneur; il n'y a plus en France de *seigneur* ni de *seigneurie* depuis que, par la loi du 4 août 1789, le régime féodal a été aboli. Aujourd'hui le titre de *seigneur* est purement honorifique.

Le *Grand Seigneur* est le sultan, empereur des Turcs. *Voy.* aussi MONSEIGNEUR.

Dans plusieurs villes d'Italie, *Seigneur* (*Signor*) est le titre du chef de la cité. — Dans la République de Venise, la *Seigneurie* était l'assemblée de ceux qui avaient la principale part au gouvernement.

Pris dans un sens absolu, *le Seigneur* désigne Dieu, souverain maître de toutes choses; *Notre-Seigneur* désigne Jésus-Christ.

SEIME, se dit, en parlant du cheval, de la fente, fissure ou division de la corne du pied, dirigée de haut en bas, mal qui attaque surtout les chevaux

de poste, de manége, de chasse. La seime vient quelquefois au devant du pied, quelquefois sur l'un des côtés, mais surtout au quartier interne.

SEIN, *Sinus. Voy.* MAMELLES.

*Mal au Sein* ou *Glande au Sein. Voy.* MASTITE.

SEINE ou SENNE, sorte de filet composé d'une nappe simple que l'on traîne sur le fond des eaux et sur les grèves. Il est beaucoup plus long que large; il est garni en tête de flottes et en bas de plombs ou de cailloux; à ses extrémités sont attachées des cordes qui servent à le tendre et à le traîner. Il est très-usité dans le nord-ouest de la France.

SEING (du latin *signum*, signe, signature), signature d'une personne apposée par elle-même au bas d'une lettre, d'un acte, pour les confirmer, les rendre valables (*Voy.* SIGNATURE, SCEAU, SCELLÉ).

On appelle *Seing privé* une signature qui n'a point été faite en présence d'un officier public : on oppose les *actes sous seing privé* aux *actes notariés* ou *authentiques*; — *Blanc seing*, un papier ou parchemin signé à l'avance que l'on donne à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté.

SEL (en latin *sal*). Dans le langage vulgaire, ce mot signifie le *Sel de cuisine* ou *Sel marin* (*Voy.* ci-après). En Chimie, on donnait autrefois le nom de *Sels* à tous les corps qui ressemblent au sel marin par leurs caractères physiques, et qui sont solubles dans les mêmes conditions. Aujourd'hui on restreint le nom de *sel* à des composés formés soit d'un acide et d'une base (*Sels oxygénés*, dits aussi *S. amphides*), soit d'un corps non métallique et d'un métal (*S. haloïdes*). — Un sel est dit *neutre* quand il est formé d'un équivalent d'acide et d'un équivalent de base, parce que, dans le cas d'un acide fort et d'une base énergique, les propriétés de ces deux corps sont parfaitement neutralisées par la combinaison. Un sel est dit *acide* et prend le nom de *sur-sel* quand il renferme une proportion d'acide plus forte que celle qui correspond à la composition du sel neutre; il est dit *basique* ou *sous-sel* quand il contient une quantité d'oxyde plus considérable que celle qui est renfermée dans le sel neutre. Un *Sel simple* est formé d'un acide et d'une base (sulfate de soude); un *S. double* renferme deux bases (tartrate de potasse et de soude); un *S. triple* en contient trois, etc. — On distingue les sels en genres et en espèces : l'acide en détermine le genre, et la base l'espèce. Ainsi l'acide sulfurique forme les divers genres des sulfates; l'acide azotique, les azotates; l'acide phosphoreux, les phosphites, etc. Tous les sels dont le nom se termine en *ate* sont formés par un acide terminé en *ique*, et ceux dont le nom finit en *ite*, par un acide en *eux*. *Voy.* ACIDE.

SEL proprement dit, appelé aussi *Sel marin*, *S. de cuisine*, *S. commun*, *Chlorure de sodium*, *Chlorhydrate*, *Hydrochlorate* ou *Muriate de soude*, l'un des corps qui ont le plus d'applications dans l'économie domestique, la médecine, les arts industriels et l'agriculture. C'est un composé de chlore et de sodium (Ch Na). Il est incolore, transparent, cristallisé en cubes et a une densité de 1,125. Il est très-soluble dans l'eau et décrépite sur les charbons ardents. Ce sel est très-répandu dans la nature, soit en couches plus ou moins considérables dans le sein de la terre (*Sel gemme*), soit en dissolution dans les eaux de la mer, de certains lacs et de certaines fontaines. Les mines de sel gemme les plus considérables en Europe sont celles de l'Allemagne méridionale, de la Hongrie, de la Pologne (surtout celles de Wieliczka et de Bochnia, près de Cracovie), celles de Vic et de Dieuze en France, de Norwich en Angleterre, etc. On trouve aussi d'immenses mines de sel gemme en Asie, en Afrique, au Pérou, au Chili. L'exploitation des mines de sel gemme se fait comme celle des carrières de chaux : on détache des masses plus ou moins considérables, qu'on verse immédiatement dans le commerce. Le plus habituellement le sel gemme est diversement coloré par de l'argile, de l'oxyde de fer ou des restes d'infusions, et il est chargé d'impuretés : pour le purifier, on le dissout et on le fait cristalliser. Les lacs salés sont communs dans la Russie d'Asie, la Sibérie, la Hongrie, l'Afrique; en France, on exploite particulièrement les eaux salines de Dieuze, Moyen-Vic, Château-Salins (Meurthe), de Salins et Montmorot (Jura), de Saulnot, de Gouhenans (Haute-Saône), d'Arc (Doubs), de Mas-d'Azil (Ariége), etc. Quand les eaux que fournissent ces sources sont assez riches en sel, on les fait immédiatement évaporer dans de grandes chaudières en fer; lorsqu'elles ne renferment que quelques centièmes de sel, on les soumet d'abord à une évaporation spontanée, en les faisant tomber sur des masses de fagots très-hautes et placées sous des hangars ouverts, qu'on appelle *bâtiments de graduation*, où elles se concentrent de plus en plus. — L'eau de la mer renferme environ 3 p. 100 de sel marin, qu'on en retire dans l'ouest et dans le midi de la France, en exposant l'eau à l'évaporation dans de vastes bassins creusés sur les bords de la mer. *Voy.* MARAIS SALANTS.

Chez les anciens, l'extraction du sel avait lieu par des moyens semblables aux nôtres. Selon Pline, il y avait des marais salants dans l'île de Crète et sur quelques points du littoral de l'Italie et de l'Afrique. Dans les Gaules, la Germanie, la Cappadoce, ainsi que dans beaucoup d'autres pays de l'empire romain, on exploitait des fontaines salées; enfin on extrayait le sel gemme en Cappadoce, en Sicile (à Agrigente), dans la Troade, dans l'Inde, etc.

Connu et employé comme assaisonnement dès les premiers âges du monde, le sel marin n'est connu, quant à sa nature chimique, que depuis le milieu du XVIIIe siècle, où Margraff démontra le premier qu'on peut en retirer de l'acide chlorhydrique, et un alcali différent de la potasse, la soude.

Outre son usage culinaire, le sel a reçu plusieurs autres applications : on s'en sert pour conserver les substances alimentaires (viandes, poisson, etc.), pour assaisonner la nourriture des bestiaux, et rendre ainsi leur chair plus agréable, ou augmenter la quantité du lait chez les vaches et les chèvres; pour fabriquer la soude artificielle, préparer le chlore, le sel ammoniac; vernir certaines terres cuites; pour amender les terres froides et tourbeuses; toutefois, son utilité comme amendement est contestée. — De tout temps en outre, le sel a eu une certaine importance dans le culte : chez les juifs, chez les païens, on s'en sert dans les sacrifices pour purifier et consacrer la victime; l'eau lustrale était salée, comme l'est encore notre eau bénite.

L'immense consommation de sel qui se fait journellement a donné à presque tous les gouvernements l'idée de frapper cette substance d'un impôt, ou même de s'en attribuer le monopole. Ce monopole, connu en France sous le nom de *Gabelle* (*Voy.* ce mot), a subsisté jusqu'à la Révolution : il a été supprimé par la loi du 1er décembre 1790. Toutefois, un impôt sur le sel fut rétabli en 1806. Cet impôt, dont le taux a fréquemment varié, et qui avait été mitigé pour les sels applicables à la pêche, aux usages agricoles, à la fabrication de la soude, a été réduit presque à rien en 1848.

*Sel alembroth*, *S. de sagesse*. *Voy.* ALEMBROTH.

*Sel ammoniac*. *Voy.* AMMONIAC.

*Sel ammoniacal*. On distingue le *S. ammoniacal crayeux*, qui est un Carbonate d'ammoniaque; le *S. amm. nitreux*, Nitrate d'ammoniaque; le *S. amm. de Glauber*, Sulfate d'ammoniaque; le *S. amm. sédatif*, Borate d'ammoniaque; le *S. amm. vitriolique*, Sulfate d'ammoniaque.

*Sel d'Angleterre*, *S. anglais*, *S. volatil concret* : c'est le Sous-carbonate d'ammoniaque. Ce sel a une

odeur forte et pénétrante : on en remplit des flacons que les dames portent pour ranimer les esprits.

*Sel arsénical de Macquer*, Arséniate de potasse.

*Sel cathartique amer*, Sulfate de magnésie.

*Sel de Colcothar*, Sulfate de fer neutre.

*Sel commun* ou *de cuisine. Voy.* SEL MARIN.

*Sel de Duobus*, Sulfate de potasse.

*Sel d'Egra, S. d'Epsom*, Sulfate de magnésie.

*Sel d'étain*, Protochlorure d'étain, employé en teinture. *Voy.* CHLORURE D'ÉTAIN.

*Sel fixe* ou *lixiviel*, produit qu'on obtient en traitant par l'eau les cendres des végétaux, et qui renferme beaucoup de carbonate de potasse ou de soude.

*Sel fébrifuge* ou *digestif de Sylvius*, Chlorure de Potassium.

*Sel gemme*, se dit du Sel commun quand il est en roches. *Voy.* SEL PROPREMENT DIT.

*Sel de Glauber*, synonyme de *Sulfate de soude*.

*Sel de Guindre*, mélange de sulfate de soude, de nitrate de potasse et de tartrate de potasse antimonié, usité en médecine comme purgatif.

*Sel de Jupiter*, Chlorure d'étain.

*Sel marin. Voy.* ci-dessus SEL PROPREMENT DIT.

*Sel microcosmique :* c'est le Phosphate de soude et d'ammoniaque.

*Sel de nitre. Voy.* NITRE.

*Sel d'oseille* ou *Bi-oxalate de potasse*, combinaison d'acide oxalique, de potasse et d'eau ($2C^2O^3+KO+HO$), est en petits cristaux incolores, transparents, d'une saveur aigre et légèrement amère. Il est fort vénéneux. On s'en sert, dans l'économie domestique, pour enlever les taches d'encre et de rouille sur les tissus. Il sert comme rongeant dans les fabriques d'indienne. On l'utilise aussi, comme agent décolorant, dans la préparation de la paille destinée à la confection des chapeaux. Le sel d'oseille est l'objet d'une fabrication en grand en Suisse et dans la Souabe. On l'extrait des feuilles et des tiges de plusieurs *Oxalis* et *Rumex*, surtout de l'*Oxalis acetosella*, et du *Rumex acetosa* ou *Grande oseille*. — Cité pour la première fois par Ange Sala, au commencement du XVII^e^ siècle, le sel d'oseille n'a été décrit qu'en 1668, par Duclos. Margraff y démontra l'existence de la potasse, et Schéele en isola, en 1784, l'acide oxalique. — On donne quelquefois vulgairement le nom de *Sel d'oseille* à l'acide oxalique lui-même. *Voy.* OXALIQUE et OXALATE.

*Sel polychreste de Glaser*, Sulfate de potasse.

*Sel de prunelle*, Nitrate de potasse fondu avec addition d'un peu de soufre, s'emploie comme le nitre.

*Sel de sagesse* ou *Alembroth. Voy.* ALEMBROTH.

*Sel de Saturne*, Acétate de plomb.

*Sel sédatif*, Acide borique.

*Sel de Seignette*, composé d'acide tartrique, de potasse et de soude, en beaux cristaux prismatiques et incolores : il s'emploie comme purgatif. Ce sel a été découvert en 1672 par Seignette, pharmacien de la Rochelle. Il fut longtemps à la mode, et fit en peu d'années la fortune de son inventeur.

*Sel de soude :* c'est le Carbonate de soude privé d'eau de cristallisation par la dessiccation.

*Sel sulfureux de Stahl*, Sulfite de potasse.

*Sel de tartre*, Carbonate de potasse.

*Sel végétal*, Tartrate de potasse.

*Sel de Vichy*, Bi-carbonate de soude, est digestif.

*Sel de vinaigre*, Sulfate de potasse cristallisé, arrosé d'acide acétique, qu'on met dans les flacons.

*Sel volatil*, toute substance concrète obtenue par distillation. Le *S. vol. concret* est le *S. d'Angleterre*.

SELACHE (du grec *sélakhos*, cartilagineux), poisson de mer, dit aussi *Pèlerin. Voy.* PÈLERIN.

SÉLACIENS (du grec *sélakhos*, cartilagineux), famille de poissons Chondroptérygiens ou Cartilagineux qui correspond aux *Plagiostomes* de M. Duméril, comprend les Raies, les Squales avec toutes leurs subdivisions : les Requins, les Roussettes, les Mylandres, les Squatines ou Anges, les Aiguillats, les Marteaux, les Scies, la Torpille, etc. *Voy.* ces mots.

SÉLAGE, *Selago*, plante sacrée que les Druides cueillaient avec toutes sortes de pratiques superstitieuses, et à laquelle ils attribuaient des vertus merveilleuses : on croit que c'est une Verveine.

SÉLAGINE, plante de la famille des Verbénacées, dont quelques-uns font le type d'une famille à part, celle des *Sélaginées*, et qui croît au cap de Bonne-Espérance. On cultive dans les jardins la *Sélagine à corymbes* (*Selago corymbosa*), à fleurs blanches, et la *S. bâtarde* (*S. spuria*), à petites fleurs d'un joli bleu clair.

SELAM, nom donné par les Orientaux à un bouquet dont les fleurs sont disposées ordinairement de manière à exprimer une pensée, un sentiment secret, soit en s'attachant au nom des fleurs qui y entrent, soit en faisant allusion au caractère particulier qu'on est dans l'usage de prêter à chacune d'elles. Les femmes des harems excellent à faire ces bouquets. *Voy.* FLEURS (LANGAGE DES).

SÉLÈNE (du grec *sélénè*, lune, à cause de l'éclat de leurs écailles), nom donné par Cuvier à des poissons Osseux de la famille des Leptosomes, qui doivent être rapportés à d'autres genres. La *Sélène quadrangulaire* appartient au genre Chétodon ; la *S. argentée*, ou *Lune*, au genre Vomer.

SÉLÉNHYDRIQUE (ACIDE), dit aussi *Acide hydrosélénique*, ou *Hydrogène sélénié*, gaz incolore, composé de sélénium et d'hydrogène ($SeH$), d'une odeur semblable à celle du raifort, et irritant fortement la muqueuse des fosses nasales. Il est inflammable et brûle avec une flamme bleue. On le prépare en traitant un séléniure par un acide. Il a été découvert en 1817 par Berzélius.

SÉLÉNIATES, sels analogues aux sulfates, formés par l'acide sélénique et une base.

SÉLÉNIEUX (ACIDE), composé solide formé de sélénium et d'oxygène ($SeO^2$), cristallisable, incolore, très-soluble dans l'eau, qui se produit quand on brûle du sélénium à l'air.

SÉLÉNIQUE (ACIDE), composé analogue à l'acide sulfurique, formé de sélénium et d'oxygène ($SeO^3$) : il est liquide, sans odeur, volatil et caustique. On l'obtient en combinaison avec de la potasse, en chauffant du sélénium avec du nitre. Il a été découvert en 1827 par M. Mitscherlich.

SÉLÉNITES, sels formés par l'acide sélénieux et les bases, analogues aux sulfites par leur composition et leurs propriétés. — On donne aussi le nom de *Sélénite* au gypse ou sulfate de chaux hydraté. Les *Eaux* dites *séléniteuses* sont celles qui contiennent beaucoup de sulfate de chaux. Ces eaux sont dures et ne dissolvent pas le savon.

SÉLÉNIUM (du grec *sélénè*, lune, à cause de l'analogie du sélénium avec le *tellure*, métal dont le nom vient lui-même de *tellus*, terre), corps simple, semblable par l'aspect à la mine de plomb, et d'un rouge brique en poudre. A la température de l'eau bouillante, il devient mou comme de la cire, et se laisse réduire en fils très-minces. Il fond à 130° et bout vers 400°, en donnant des vapeurs jaunes semblables aux vapeurs de soufre. Sa densité est de 2,132. Il présente la plus grande analogie avec le soufre dans ses tendances chimiques. Il brûle à l'air avec une flamme pâle, en répandant une odeur de chou pourri et en se transformant en acide sélénieux.

On rencontre le Sélénium en petite quantité dans la nature ; il accompagne assez fréquemment le soufre. On l'a trouvé, pour la première fois, sous forme de sédiment rouge, dans l'acide sulfurique préparé avec le soufre de Fahlun en Suède. On le trouve particulièrement à l'état de séléniure de plomb dans le Hartz, près de Clausthal, et dans quelques pyrites de la Suède. Il a été découvert en 1816 par Berzélius.

SÉLÉNIURES, composés de sélénium et de mé-

tal. Ils sont analogues aux sulfures par la composition et les propriétés.

SÉLÉNOGRAPHIE (du grec *sélênè*, lune, et *graphô*, décrire), description de la lune et des taches ou points remarquables qu'on y distingue. Hévélius, et, plus récemment, W. Beer et Mædler ont donné sous ce titre des cartes de la Lune.

SELIN, *Selinum* (du grec *sélênè*, lune, à cause de la forme plate et arrondie de sa graine), genre de la famille des Ombellifères, tribu des Angélicées, renferme des plantes herbacées, vivaces, répandues dans les lieux humides et montueux de toute l'Europe : racines fusiformes; tige droite et verte, laiteuse; feuilles ailées; fleurs blanches ou jaunes et petites. Le *Selin des marais* (*S. palustre*), vulgairement *Encens d'eau*, *Persil* et *Livêche des marais*, *Tisselin*, etc., et le *Selin tortueux* (*S. tortuosum*), appelé aussi *Faux Turbith* et *Ache sauvage*, jouissent de propriétés purgatives.

SELLE (du latin *sella*, siége), sorte de siége que l'on met sur le dos des chevaux et autres montures pour la commodité du cavalier (*Voy.* SELLERIE). — Pendant longtemps, les Romains ne se servaient ni de selles ni d'étriers. Ils plaçaient seulement sur leurs chevaux une espèce de couverture, pour être moins durement assis. Zonaras, auteur du IVe siècle après J.-C., paraît être le premier qui ait fait mention d'une *selle* proprement dite, en décrivant un combat livré en 340 par Constance à son frère Constantin.

SELLERIE. L'industrie du *Sellier* comprend l'art de travailler le cuir pour selles, brides et colliers, et s'étend à tout ce qui concerne les harnais, et en général l'équipement des chevaux de selle et de voiture, y compris même les mors, étriers et articles d'éperonnerie. Elle tient de l'industrie du bourrelier et s'unit ordinairement à celle du carrossier. Il y avait autrefois à Paris deux corps de selliers, les *Selliers-bourreliers* et les *Selliers-lormiers-carrossiers* : ces derniers avaient pour patron S. Benoît. L'Angleterre et la France sont les pays où l'art de la sellerie a été poussé le plus loin. M. Lebrun a donné un *Manuel du Sellier*.

SELLETTE (diminutif de *selle*, formé de *sella*, siége). On donnait autrefois ce nom à un petit siége de bois fort bas sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir pour subir le dernier interrogatoire, lorsque les conclusions du ministère public tendaient à la peine afflictive. Cet usage a été aboli en 1789.

On appelle encore *Sellette* : 1° la partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé : c'est un morceau de bois carré, percé presque aux extrémités de deux trous dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue; — 2° l'espèce de bât qui couvre le dos d'un timonier, et sur lequel glisse la dossière.

SEMAILLES. On donne ce nom à l'action de semer les céréales et les autres végétaux qui intéressent l'agriculture, ainsi qu'à la saison durant laquelle on ensemence les terres. On peut semer de 3 manières : en pots, en lignes et à la volée. Le semis *en pots* consiste à faire de petits trous dans lesquels on dépose une ou plusieurs graines, que l'on recouvre immédiatement : on ne sème guère ainsi que les fèves, les pommes de terre, les grosses graines forestières, glands, châtaignes, etc. Les semailles *en lignes* se font soit à l'aide de *semoirs* (*Voy.* ce mot), que l'on conduit comme des charrues, soit avec des *plantoirs* à plusieurs dents, à l'aide desquels on fait des lignes de trous régulièrement espacés et dans lesquels le grain est immédiatement déposé. La semaille *à la volée*, qui est la méthode la plus ordinaire pour les céréales, consiste à parcourir d'un pas rapide les champs nouvellement remués par la charrue, en lançant le grain au loin de toute la force du bras et en quantité toujours égale. — On fait les semailles de seigle et de froment de bonne heure; celles des avoines, des orges et des menus grains, en février ou en mars au plus tard. En général, on ensemence les terres légères plus tôt que les terres fortes. Les terres de première qualité demandent environ 125 kilogr. de froment par arpent, les terres moyennes et les mauvaises de 128 à 130.

SEMAINE (du bas latin *septimana*), division du temps qui comprend sept jours. La division du temps en semaines appartient à l'Orient : on la trouve de temps immémorial chez les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois, aussi bien que chez les Israélites. Chez ceux-ci, elle paraît être une figure de la création du monde, Dieu ayant achevé son œuvre en six jours et s'étant reposé le septième. Dion Cassius prétend que les Égyptiens sont les premiers qui aient divisé le temps en semaines, que les *sept* planètes connues d'eux leur avaient suggéré cette idée, et qu'ils en avaient tiré le nom des *sept* jours de la semaine. Les noms que portent encore aujourd'hui les jours de la semaine confirment cette opinion : le dimanche, ou jour du Seigneur, était le jour du Soleil, le premier des astres; le lundi, celui de la Lune; le mardi, de Mars; le mercredi, de Mercure; le jeudi, de Jupiter; le vendredi, de Vénus; le samedi, de Saturne. — Les Grecs et les Romains ne connaissaient pas cette manière de diviser le temps : l'usage des semaines pour la division du temps, emprunté aux Orientaux, ne s'est établi en Occident qu'avec le Christianisme. On compte la semaine à partir du dimanche, qui est le 1er jour ou 1re *férie*.

Outre les semaines de jours, qui se comptaient d'un sabbat à l'autre, les Hébreux avaient des semaines d'années, qui étaient de 7 années, et qui se comptaient d'une année sabbatique à l'autre, et des semaines de semaines d'années, c.-à-d. de 7 fois 7 années ou de 49 ans, qui se comptaient d'un jubilé à l'autre.

SEMAINE SAINTE, la dernière semaine du carême, pendant laquelle on célèbre les mystères de la passion et de la mort de N.-S. Jésus-Christ.

SEMAINIER, nom primitivement donné, dans les églises, à l'ecclésiastique chargé de faire pendant toute la semaine l'office divin, et qui doit assister à toutes les heures. — Ce mot a été étendu à tout employé chargé de faire pendant huit jours de suite un service quelconque.

SÉMAPHORE (du grec *sêma*, signal, et *phérô*, porter), sorte de télégraphe usité sur les côtes et dans les ports, et destiné à faire connaître les arrivées ainsi que les manœuvres des bâtiments venant du large ou naviguant en vue des côtes et devant les ports. C'est un mât établi sur la côte et où les guetteurs font les *signaux* dits *de côte*. Ces signaux s'effectuent ordinairement à l'aide de trois ailes tournant autour d'un axe, et susceptibles de former toutes sortes d'angles avec le mât auquel elles sont fixées.

Un des journaux les plus répandus de Marseille a pris par métaphore le titre de *Sémaphore*.

SEMBLIDE, *Semblis*, *Hemerobius*, genre d'insectes Névroptères, de la famille des Raphidiens : ailes en toit, pattes grêles, antennes sétacées, mandibules courtes, prothorax très-petit, etc. Il a pour type la *Semblide de la boue* (*S. lutarius*), commune aux environs de Paris sur les bords des rivières.

SÉMÉIOLOGIE ou SÉMÉIOTIQUE (du grec *séméion*, signe), branche de la Pathologie qui a pour objet la connaissance des signes des maladies et de toutes les indications qui s'y rapportent. Entre les ouvrages publiés sur ce sujet, on estime la *Séméiologie générale* du Dr Double (1811-22) et le *Traité de Diagnostic et de Séméiologie* du Dr Piorry (1840).

En Musique, *Séméiologie* est synon. de *Notation*.

SEMENCE (du latin *semen*, graine), se dit, en général, de toute substance qui se sème soit par l'effet de la nature, soit par la main de l'homme, tels que grains, graines, noyaux, pepins, etc., et, en particulier, du froment, du seigle, de l'orge, de

l'avoine et de quelques autres céréales. On doit toujours choisir la semence la plus lourde, la plus grosse et la plus mûre. *Voy.* GRAINE, SEMAILLES et SEMIS.

Pour les *Quatre-semences*, *Voy.* QUATRE.

SEMEN-CONTRA (mots latins qui signifient *graine contre*, sous-entendu *vermes*, vers), nom donné, dans l'ancienne Pharmacie, aux semences de plusieurs espèces du genre Armoise, telles que l'*Artemisia judaica*, l'*A. contra*, ou plutôt aux fleurs non épanouies de ces plantes, mêlées de pédoncules coupés menus, qu'on employait comme vermifuges. On distinguait surtout le *Semen-contra de Barbarie* et celui *d'Alep* ou *d'Alexandrie*. Le semen-contra a une odeur forte et une saveur aromatique. Il doit son action stimulante à une huile essentielle, abondante dans toutes les espèces du genre Armoise. On l'administre soit en poudre, incorporé dans du sirop ou dans du miel, que l'on donne aux enfants sur du pain, soit en extrait, soit en infusion. On unit quelquefois le semen-contra aux semences de tanaisie, d'aurone et de santoline à feuilles de cyprès : ce mélange a reçu le nom de *barbotine*.

SEMI, mot latin qui veut dire *demi*, *moitié*, entre, en français, dans la composition d'un grand nombre de mots. *Voy.* ci-après.

SEMI-BRÈVE, nom donné autrefois en Musique à la note qu'on appelle aujourd'hui *Ronde*. *Voy.* ce mot.

SEMI-DOUBLE, se dit, en Botanique, d'une fleur dont les pétales sont très-multipliés, mais qui est encore féconde, parce que les étamines n'y ont pas entièrement disparu, et que, par conséquent, la fleur n'est pas encore tout à fait *double*.

On nomme *Fêtes semi-doubles*, les fêtes que l'on célèbre avec moins de solennité que les fêtes doubles, mais avec plus de solennité que les simples. On dit aussi dans le même sens *Office semi-double*.

SEMI-FLOSCULEUX, se dit, en Botanique, d'une fleur composée dont toutes les fleurettes sont des demi-fleurons : telles sont les Chicorées, les Scorsonères, etc. (*Voy.* DEMI-FLEURON). Tournefort avait donné le nom de *Semi-Flosculeuses* à une des grandes divisions de la famille des *Composées*.

SEMI-LUNAIRE, ce qui est en demi-lune.

En Anatomie, on nomme : *Os semi-lunaire*, le second os de la rangée supérieure du carpe ;—*Fibro-cartilages semi-lunaires*, deux fibro-cartilages placés entre les condyles du fémur et les surfaces articulaires du tibia; — *Ganglions semi-lunaires*, des ganglions qui appartiennent au nerf trisplanchnique, et sont placés dans l'abdomen, au-dessus et en arrière de la capsule surrénale ;—*Valvules semi-lunaires*, les valvules sigmoïdes.

SÉMINAIRE (en latin *seminarium*, pépinière, dérivé de *semen*, semence), établissement où l'on élève des jeunes gens pour les former à l'état ecclésiastique. On distingue les *Grands Séminaires* ou *Séminaires* proprement dits, où les jeunes clercs font leur philosophie et leur théologie, et les *Petits Séminaires*, maisons d'éducation dirigées par des ecclésiastiques, sous le patronage des évêques, et qui servent soit à préparer les jeunes clercs à entrer dans les grands Séminaires, soit même à élever de jeunes laïques. Les Séminaires sont sous la direction d'un *supérieur* et sous l'autorité des archevêques ou évêques; ils ressortissent au ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Il y a en France un grand Séminaire par diocèse : le grand Séminaire de St-Sulpice à Paris est le plus célèbre. Quant aux petits Séminaires, le nombre en est illimité.

S. Augustin passe pour être le premier instituteur des maisons de noviciat ecclésiastique. Le concile de Trente, dans sa 23e session, prescrivit à tous les évêques d'entretenir un séminaire dans leur diocèse; cette obligation fut renouvelée en France par les articles organiques du Concordat, qui enjoignent en même temps d'enseigner dans chaque séminaire les maximes gallicanes de la déclaration de 1682. Les petits Séminaires furent organisés par une ordonnance du 5 octobre 1814 et se multiplièrent rapidement. Les élèves étant exempts de la rétribution universitaire, une ordonnance du 16 juin 1828 en limita le nombre à 20,000; depuis la suppression de la rétribution, cette ordonnance est sans objet.—Les cultes réformés ont aussi des Séminaires pour l'éducation de ceux qui se consacrent au culte.

En Allemagne et en Suisse, on donne le titre de *Séminaires* à des établissements purement laïques.

SÉMINAL (du latin *semen*), se dit de tout ce qui a rapport à la semence ou à la graine.

SÉMINIFÈRE (du latin *semen*, semence, et *fero*, porter), nom donné à tout corps ou à une partie quelconque d'un végétal qui porte des graines.

SÉMINULES (diminutif de *semen*, semence), corps reproducteurs des plantes cryptogames.

SEMI-QUARTILE, SEMI-QUINTILE, SEMI-SEXTILE, noms donnés, en Astronomie, à l'aspect ou situation de deux planètes distantes l'une de l'autre soit de la moitié de la 4e partie, c.-à-d. de la 8e partie du zodiaque (45 degrés); soit de la moitié de la 5e partie, c.-à-d. de la 10e partie du zodiaque (36 degrés); soit enfin de la moitié de la 6e partie, c.-à-d. de la 12e partie du zodiaque (30 degrés).

SEMIS ou SEMISSIS (mot latin formé de *semi assis*), moitié de l'*as* ou de l'unité romaine, s'appliquait à la moitié de tout objet divisible. Comme poids, le *semis* valait 6 onces romaines.

SEMIS (de *semer*). Ce terme, qui ne s'emploie guère que dans le jardinage et l'arboriculture, exprime à la fois la mise en terre des grains dont on veut obtenir la reproduction, et les plants d'arbrisseaux, de fleurs, de plantes de tout genre qui ont été semés en graines. *Semaille* se dit plus particulièrement des grains et des plantes céréales (*Voy.* SEMAILLES). — Les semis se font à la volée, par planches, par pochets, en caisses, en terrines, en pots; en pleine terre, sur couches et sur châssis. Dans les potagers, presque tous les *semis* de légumes se font en planches, qui rarement passent 2 m. de large, et sur une longueur indéterminée. Le *semis* par rayons est très-usité pour la culture des menus grains, tels que pois, lentilles, gesses, maïs.

SEMI-SEXTILE. *Voy.* SEMI-QUARTILE.

SÉMITIQUES (LANGUES), langues parlées par les peuples issus de Sem, c.-à-d. par les Orientaux. *Voy.* SÉMITIQUES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SEMNOPITHÈQUE, *Semnopithecus* (du grec *semnos*, grave, et *pithêkos*, singe), genre de Mammifères quadrumanes, de la famille des Singes de l'ancien continent, renferme des Singes voisins des Guenons, et qui habitent surtout dans l'Inde : membres longs et très-grêles, ainsi que le corps; mains de devant étroites et allongées, à pouce très-court; queue très-longue et musculeuse; museau court et très-peu saillant; callosités petites; abajoues nulles ou rudimentaires. Ces animaux se font remarquer par la *gravité* et la douceur de leur caractère, ainsi que par leur intelligence. On les apprivoise facilement; mais lorsqu'ils sont vieux, ils deviennent tristes et même quelquefois méchants. On en connaît plusieurs espèces, notamment le *S. douc* et le *S. entelle* (*Voy.* ces mots); le *S. à fesses blanches*, le *S. à fourrure*, le *S. à capuchon*, le *S. de Dussumier*, le *S. aux mains jaunes*, etc.

SEMOIR, instrument d'agriculture, de forme variable, qui est destiné à distribuer la semence avec plus de régularité et d'économie qu'il n'est possible de le faire quand on sème à la main. Les semoirs les plus usités aujourd'hui sont le *Semoir à lanterne*, pour les graines fines, colza, navette, œillette, etc.; le *S. à cylindre*, pour céréales, et le *S. de M. Hugues*, de Bordeaux. Viennent ensuite les *Semoirs Hille, S. Ducket, S. Thaer, S. Fellemberg, S. Bar-*

*rau*, etc. — Cet instrument était connu des Chinois de toute antiquité : il ne paraît pas avoir été employé en Europe avant le XVIIe siècle.

SEMOULE (de l'italien *semola*, formé du latin *semi*, demi, et *mola*, meule, moulure; moulu à demi), gruau de froment à très-petits grains, presque réguliers et sphériques, dont le mode de fabrication nous est venu d'Italie. C'est avec la semoule que les vermicelliers fabriquent leurs pâtes; on s'en sert également pour potages et entremets sucrés. On appelle *Semoule blanche*, celle qui se fait avec de la farine de riz ; *S. jaune*, celle qui se fait avec de la fleur de froment dans laquelle on ajoute de la teinture de safran, de la coriandre et des jaunes d'œufs. La semoule de Gènes est renommée. On en prépare aussi d'excellente à Paris, à Lyon, à Strasbourg, etc.

SEMPERVIVUM (c.-à-d. *qui vit toujours*), nom latin donné par les Botanistes au genre *Joubarbe*.

SEMPLE, instrument qui fait partie du métier avec lequel on fabrique les étoffes de soie, se compose d'un nombre de ficelles proportionné au genre de l'étoffe qu'on veut fabriquer. Ces ficelles tiennent chacune par un bout à un trou appelé *œil de perdrix*, et sont attachées par le bas à un long morceau de bois appelé *bâton de semple*.

SENAT, en latin *senatus* (de *senex*, vieillard, ancien), nom donné d'abord au Conseil suprême des Romains, et, par suite, dans beaucoup d'Etats, notamment en France, sous l'Empire, à la plupart des assemblées politiques dans lesquelles réside une des parts principales de l'autorité de la nation. Les membres d'un tel conseil sont dits *Sénateurs*. *Voy.* SÉNAT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SÉNATORERIE. On nommait ainsi, en France, sous le régime impérial, la résidence d'un sénateur, ainsi que le district, plus ou moins étendu, dans lequel un sénateur jouissait, sur des biens qui y étaient situés, des revenus affectés à sa dignité, avec prééminence honorifique sur les autorités locales.

SÉNATUS-CONSULTE (du latin *senatus*, sénat, et *consultum*, décret, avis). On nommait ainsi, dans l'ancienne Rome, tout décret du sénat relatif aux affaires publiques. Cette dénomination fut adoptée en France pour qualifier les décrets émanés du Sénat conservateur créé par la constitution du 23 frimaire an VIII. Elle a été rétablie par la constitution du 14 janvier 1852 : d'après l'art. 27 de cet acte, c'est par des Sénatus-consultes qu'est réglé tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution, et qu'est fixé le sens des articles douteux. Les Sénatus-consultes sont soumis à la sanction du chef de l'État.

SENAU, espèce de grand bâtiment à deux mâts, gréé comme un carré et ayant un mât de *tapecu*.

SÉNÉ, *Senna*, plante, sous-genre du genre *Cassia* (Canéficier), appartient à la famille des Légumineuses, et à la tribu des Césalpiniées. Les feuilles et les gousses que l'on vend sous le nom de *Follicules de séné*, proviennent de deux espèces différentes de *Cassia*. La première, que l'on cultive en Italie et que l'on croit originaire du Levant, est le *Cassia Senna* ou *Séné d'Italie :* tiges basses, herbacées; feuilles à 6 paires de folioles ovales, un peu glauques et pubescentes en dessous ; fleurs d'un jaune pâle avec des veines purpurines, disposées en grappes; les gousses comprimées, oblongues, arquées. La deuxième est le *Cassia lanceolata* ou *Séné d'Alexandrie:* tiges hautes, presque ligneuses; feuilles composées de 5 paires de folioles glabres, lancéolées, d'un vert clair; le pétiole muni d'une glande au-dessus de sa base; fleurs jaunes, racines purpurines; gousses comprimées, arquées, un peu velues. Les follicules du Séné, surtout ceux du Séné d'Alexandrie, ont une vertu purgative bien connue de tout le monde. Il est peu de purgatifs qui aient obtenu une aussi grande vogue. Comme les feuilles de Séné occasionnent souvent des coliques, on y remédie en les associant avec quelque sel alcalin, tel que le sel de Glauber (sulfate de soude).

On donne vulgairement le nom de *Séné* à beaucoup de plantes purgatives. On appelle *Séné arguel*, un Cynanche, le Solénostemme, qui sert à sophistiquer le Séné; *S. bâtard* ou *sauvage*, la Coronille des jardins; *S. des prés*, la Gratiole commune ; *S. d'Europe*, un Baguenaudier, que l'on nomme aussi *Faux séné; S. des Provençaux*, la Globulaire turbith ; *S. d'Amérique*, la Casse de Maryland.

SÉNEBIÈRE, *Senebiera* (du nom du physicien génevois *Sénebier*, à qui elle fut dédiée), genre de Crucifères, formé de plantes herbacées communes en France, annuelles ou bisannuelles, à petites fleurs blanches en grappe, opposées aux feuilles. Les graines de la *Senebiera Coronopus* (Corne de cerf) peuvent servir à engraisser la volaille.

SÉNÉCHAL, grand officier de la couronne qui avait à la fois la surintendance de la maison du roi et des finances, la conduite des troupes et le pouvoir de rendre la justice au nom du roi (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On appelait *Sénéchaussée* l'étendue de pays soumise à la juridiction du *Sénéchal*.

SÉNÉCIONIDÉES, une des 8 tribus dont se compose la grande famille des Composées, a pour type le genre Séneçon (*Senecio*), et comprend elle-même 6 sous-tribus : *Sénécionées*, *Mélampodinées*, *Hélianthées*, *Flavériées*, *Tagétinées*, *Héléniées*, *Anthémidées*, *Gnaphaliées*.

SÉNEÇON, *Senecio*, genre de la famille des Composées, type de la tribu des Sénécionidées, renferme un très-grand nombre d'espèces répandues par toute la terre : involucre cylindrique, à folioles égales, placées sur un seul rang, scarieuses et noirâtres au sommet, avec un second involucre extérieur, composé de petites bractées avortées; réceptacle nu; aigrettes simples, sessiles. Parmi les espèces, les unes sont flosculeuses, les autres radiées.

Le *Séneçon commun* (*Senecio vulgaris*), vulgairement *Herbe aux charpentiers*, croît partout dans les champs; il reste vert et se reproduit pendant toute l'année; ses fleurs sont jaunes; on le distingue à la mollesse de toutes ses parties. On lui attribuait des propriétés vulnéraires : d'où son nom vulgaire; on ne l'emploie plus guère en médecine que pour faire des cataplasmes émollients. Il est très-recherché par les chèvres, les cochons, et surtout par les lièvres et les lapins; les petits oiseaux sont très-friands de ses semences. — Le *S. Jacobée* (*S. Jacobæa*), vulgairement *Herbe de Saint-Jacques*, l'une des plus belles variétés du Séneçon commun, a des fleurs jaunes, assez grandes, disposées en corymbe, des tiges hautes et droites; il fleurit en juin, et croît partout sur le bord des chemins, dans les prés et les bois.—Le *S. des marais* (*S. paludosus*) croît sur le bord des étangs et des rivières : tiges hautes d'un mètre et plus; fleurs jaunes et terminales, disposées en corymbe et s'épanouissant en été. — Le *S. visqueux* (*S. viscosus*), le *S. des bois* (*S. sylvaticus*), le *S. à feuilles d'armoise* (*S. artemisiæ folium*), le *S. aquatique* (*S. aquaticus*), le *S. doria* (*S. doria*), ont les fleurons ligulés. — La plus belle espèce européenne est le *S. doronic* (*S. doronica*) : elle a une seule fleur ou trois au plus, grandes, d'un jaune orangé; elle habite les Alpes et les Pyrénées.—On cultive dans les jardins le *S. élégant*, dit aussi *S. d'Afrique* ou *des Indes*, originaire du cap de Bonne-Espérance : ses fleurs ont le disque jaune et les rayons d'un beau rouge; on en a obtenu par la culture des variétés à fleurs doubles, à fleurs blanches, rosées, cramoisies et foncées.

SÉNÉGA, espèce du genre *Polygale*. *Voy.* ce mot.

SÉNÉGALI, *Estrilda*, nom donné à de petits oiseaux exotiques, de la famille des Fringillés et du genre Gros-bec, mais particulièrement à une espèce du *Sénégal*, au plumage mêlé de rouge vineux et

de brun verdâtre ; au bec rougeâtre, et dont l'iris est d'un brun rougeâtre. Les Sénégalis se nourrissent de graines et vivent en troupes.

SENEGRAIN, SÉNEGRÉ (corruption de *Fenugrec*), plante légumineuse. *Voy.* FENUGREC.

SENELLE, fruit de l'*Aubépine*.

SENEVÉ, *Sinapis :* c'est la graine de *Moutarde*.

SENILE (du latin *senex*, vieillard), se dit de tout ce qui tient à la vieillesse : c'est dans ce sens qu'on dit *démence sénile, gangrène sénile, vue sénile*, etc.

SENILLE ou SENICLE, nom vulgaire de l'*Ansérine fétide*.—*Fausse sénille*, nom vulgaire de la *Renouée*.

SENNA, nom latin du *Séné*.

SENNE ou SEINE, filet. *Voy.* SEINE.

SENS (du latin *sensus*, même sens), faculté de sentir. On donne spécialement ce nom aux facultés ou plutôt aux capacités par lesquelles, à la suite de l'impression faite par les corps sur les organes, l'homme et les animaux éprouvent certaines modifications qui elles-mêmes sont appelées *sensations* (*Voy.* ce mot). On distingue cinq sens : la *vue*, l'*ouie*, l'*odorat*, le *goût* et le *tact*, qui correspondent à autant de classes de sensations et à autant d'organes : l'*œil*, l'*oreille*, le *nez*, le *palais*, la *main* et la *peau*. L'opération de ces sens est désignée par les mots de *vision*, d'*audition*, d'*olfaction*, de *gustation*, de *toucher*. Les sens se rencontrent tous avec plus ou moins de perfection chez les animaux des classes supérieures ; ceux des classes inférieures ne les possèdent pas tous, ou les ont extrêmement bornés.

On a étendu le nom de *Sens* à des facultés mêmes qui s'exercent sans l'intermédiaire des organes du corps ; ce qui a donné lieu à distinguer des *Sens externes* (*vue, ouïe*, etc.), et des *Sens internes* : à cette seconde classe appartiennent la faculté de sentir ce qui se passe en nous (*Sens intime* ou *Conscience*), celle de percevoir les rapports (*Sentiment* ou *Perception des rapports, Jugement*), et celle d'apprécier le bien et le beau (*Sens moral* ou *Conscience morale, Sens esthétique* ou *Goût*).

Les philosophes sont d'accord pour reconnaître le rôle important que jouent les sens dans l'acquisition de nos connaissances ; mais, selon les uns, ils sont l'unique source de toutes nos idées (*Nihil est in intellectu quin prius fuerit in sensu*) ; selon les autres, ils ne nous fournissent que les connaissances premières : un grand nombre d'idées, et des plus élevées, toutes les idées intellectuelles et morales, dérivent d'une autre source (*Nihil est in intellectu quin prius fuerit in sensu, nisi ipse intellectus*). Les partisans de la 1re de ces deux opinions, parmi lesquels on compte Aristote, Épicure, Diderot, Condillac, Destutt de Tracy, ont été désignés sous le nom de *Sensualistes* ; les partisans de la 2e, qui ont à leur tête Platon, Leibnitz, Kant, ont été appelés *Idéalistes* ou *Rationnalistes*. Quelques-uns, en maintenant que toutes nos idées viennent des sens, ont en vue les sens internes aussi bien que les sens externes : telle est la doctrine de Locke, des Écossais, de M. Laromiguière.

Il s'est également élevé de vives controverses sur l'autorité des sens : les uns les considèrent comme le seul fondement de la certitude, les autres leur refusent tout crédit en s'appuyant sur les illusions auxquelles ils nous exposent : tels sont les *Sceptiques*.

SENSATION (de *sentir*), modification éprouvée par l'âme à la suite d'une impression faite sur les organes des sens. On confond souvent, mais à tort, *l'impression*, qui est un fait matériel, et la *sensation*, qui est tout interne. Il peut y avoir impression sans qu'il y ait sensation, comme dans la paralysie, et même quelquefois *sensation*, sans qu'il y ait impression, comme dans le rêve. On distingue des *Sensations externes*, qui proviennent des objets extérieurs, et qui exigent l'action des organes des sens ; et des *Sensations internes*, qui naissent sous l'influence des stimulants intérieurs : telles sont celles que provoquent les appareils digestifs, et desquelles naissent les appétits alimentaires. *V.* SENS.

Pour qu'une sensation se produise, deux conditions doivent être remplies : 1° il faut qu'un ébranlement quelconque soit imprimé à une partie vivante par un agent extérieur ou intérieur qui vient frapper l'un des organes ; 2° que la modification qui en est résultée soit transmise à un centre sensitif interne, que l'on appelle le *Sensorium*, et qui paraît être le siége de l'âme : la sensation, en effet, n'a pas lieu dans l'organe même où nous la sentons : un amputé peut éprouver des douleurs qu'il rapporte au membre même dont il est privé. La transmission se fait au moyen d'un appareil merveilleux appelé *Système nerveux* (*Voy.* NERFS). On place généralement le *Sensorium* dans le cerveau ; mais on ne s'accorde pas sur le point qu'il occupe : selon Descartes, c'est la *glande pinéale* ; selon La Peyronnie, c'est le *corps calleux* ; selon Willis, les *corps cannelés* ; d'autres anatomistes le placent dans la protubérance cérébrale ; d'autres, enfin, à l'origine de la moelle allongée, au nœud vital.

Condillac a composé un célèbre *Traité des Sensations*, où il prétend démontrer non-seulement que toutes nos idées dérivent de la sensation, mais qu'elles ne sont, ainsi que toutes nos facultés elles-mêmes, que des *sensations transformées*. Le P. Rossignol est auteur d'une *Théorie des sensations*, où sont exprimées des idées moins paradoxales. On doit à Lecat un *Traité des Sensations*, à M. Gerdy une *Physiologie des Sensations*, et à M. Hirschberg un *Traité de Névrologie*, où les sens sont surtout envisagés au point de vue physiologique.

SENSIBILITÉ, faculté, ou mieux, capacité de sentir : on l'oppose à l'*Activité*. Son caractère est, en effet, d'être passive, involontaire, fatale. Les différentes manières dont elle s'applique sont les *Sens*.

Les Physiologistes distinguent une *Sensibilité animale*, qui réside dans le centre sensitif, et par laquelle nous avons conscience des modifications produites en nous par les corps ; et une *Sensibilité organique*, qui réside dans les organes et reçoit des impulsions dont nous n'avons pas conscience : cette seconde espèce de Sensibilité est plus exactement désignée sous le nom d'*Irritabilité*. La sensibilité peut être momentanément suspendue : cet état a été appelé *Anesthésie*. *Voy.* ce mot.

La Sensibilité est le principal caractère qui distingue les animaux des végétaux et des minéraux. Quelques philosophes se sont demandé cependant si les végétaux n'en étaient pas doués jusqu'à un certain degré (*Voy.* SENSITIVE) ; quelques-uns même ont été plus loin et ont animé toute la matière.

Au Moral, la *Sensibilité* est cette disposition intérieure qui fait que l'on est vivement affecté par le bien ou par le mal, par le beau ou par le laid. Dans un sens plus restreint encore, ce mot se dit des sentiments d'humanité, de pitié, de tendresse.

SENSIBLE (NOTE). *Voy.* NOTE et SEPTIÈME.

SENSITIVE, *Mimosa pudica*, espèce du genre *Mimosa* (*Voy.* ce mot) : c'est un joli arbuste de 60 à 70 centim. de haut, à tiges armées d'aiguillons ; à feuilles composées de folioles délicates, élégantes ; à fleurs petites, de couleur rouge ou violet clair. La *Sensitive* doit son nom à la singulière faculté qu'elle a de se montrer *sensible* au moindre attouchement : on voit alors ses rameaux articulés fléchir, se rapprocher de leurs tiges, et toutes les folioles se coucher les unes contre les autres, et s'éloigner, comme par pudeur, de l'objet qui les a touchées. Ces mouvements s'exécutent au point d'insertion du pétiole avec la tige et des folioles avec le pétiole ; il existe à chaque insertion une très-petite glande, qui est le point le plus irritable ; il suffit de la toucher avec la pointe d'une épingle pour faire fermer la feuille ou la foliole. La Sensitive est une des plantes chez

lesquelles on observe une sorte de sommeil : vers le soir, ou même quand le ciel se couvre, elle plie ses rameaux, ses feuilles, et semble tomber endormie; elle se relève et s'épanouit avec le retour du jour; ses feuilles ne sont dans un état complet d'épanouissement qu'éclairées par la lumière directe : un nuage qui passe devant le soleil suffit pour en changer la direction. On est parvenu à changer les heures du sommeil de la Sensitive, à la faire dormir en plein jour et veiller pendant la nuit, en la mettant dès le matin dans une chambre noire, et la portant le soir dans une salle très-éclairée. D'après les expériences du Dr Bretonneau, de Tours, la Sensitive, comme les animaux, perdrait sa sensibilité sous l'action du chloroforme; M. le Dr Leclerc est même parvenu à l'endormir avec du laudanum. La Sensitive est aussi offensée par des mouvements très-brusques, tels que ceux d'une voiture qui roule rapidement sur le pavé; cependant elle s'y habitue quand ils deviennent fréquents. — On a fait jusqu'ici des efforts inutiles pour expliquer les phénomènes qu'offre cette plante singulière. Plusieurs savants ont supposé que certains végétaux étaient pourvus, à l'instar des animaux, d'un système nerveux, et doués d'une véritable sensibilité.

La Sensitive est originaire de l'Amérique méridionale; elle se cultive en Europe dans les serres chaudes. On la sème avec la précaution de ne mettre qu'une graine dans chaque vase, afin de lui permettre de croître sans avoir à la transplanter.

La Sensitive est le symbole de la Sensibilité et de la Pudeur. Delille a dit :

> Qui ne croit reconnaître une vierge craintive
> Dans cette délicate et tendre sensitive,
> Qui, courbant sous nos mains son feuillage honteux,
> De la douce pudeur offre l'emblème heureux?

On donne aussi vulgairement le nom de *Sensitive* à plusieurs plantes chez qui on remarque, comme dans la Sensitive, des phénomènes d'irritabilité : tels sont le *Ros solis*, le *Carambolier*, une *Oxalide*, etc.

SENSORIUM, mot latin par lequel on désigne la partie du cerveau que l'on croit être le centre commun de toutes les sensations. *V.* SENS et SENSATION.

SENSUALISME, doctrine de ceux qui rapportent aux sens l'origine de toutes nos idées. *Voy.* l'article SENSUALISME au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, et, ci-dessus, les articles SENS et SENSATION.

SENTENCE (du latin *sententia*), parole mémorable, apophthegme, maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité. Les sentences doivent être exprimées brièvement, de manière à se graver facilement dans la mémoire. Les *Proverbes* de Salomon, les *Poésies gnomiques* des Grecs, les *Sentences* de P. Syrus, les *Distiques* de D. Caton, les *Quatrains* de Pibrac, etc, sont des recueils de ce genre de maximes.

Dans sa *Morale des Poëtes*, Moustalon a recueilli les sentences éparses dans les poëtes latins.

Sous le titre de *Livre des Sentences*, Pierre Lombard, surnommé pour cela le *Maître des Sentences*, avait rassemblé les *opinions* des apôtres et des Pères de l'Église sur les points les plus importants de la théologie : ce livre eut une foule de commentateurs, entre autres S. Thomas et S. Bonaventure.

Dans la Jurisprudence, *Sentence* est synonyme de *Jugement* et se dit surtout des décisions des arbitres. Autrefois, on donnait spécialement ce nom aux jugements rendus par les juges inférieurs.

SENTEUR, se dit pour *odeur*, *parfum*. *V.* ces mots. *Pois de Senteur* : c'est la Gesse odorante. *V.* GESSE.

SENTIMENT, se dit de toute manière de sentir (*Voy.* SENS). — On distingue des *Sentiments physiques* ou *Sensations*, et des *Sentiments moraux*, que l'on appelle plus spécialement *Sentiments*. Lévesque de Pouilly a donné la *Théorie des Sentiments agréables*, et Ad. Smith la *Théorie des Sentiments moraux*.

SENTINE (en latin *sentina*), la partie la plus basse d'un bâtiment, située au fond de la cale. C'est le réceptacle de toutes les eaux et de toutes les ordures. On la vide avec les pompes.

SENTINELLE (de l'italien *sentinella*, fait de *sentire*, sentir, entendre), soldat armé placé près d'un poste pour veiller à sa garde, découvrir les ennemis, prévenir les surprises, et exécuter tout ce qui a été prescrit. On le nomme aussi *Factionnaire*. On appelle *Sentinelle perdue*, un soldat que l'on place dans un poste avancé et dangereux.

Les sentinelles ne doivent pas s'écarter de leur poste au delà de 30 pas. Elles rendent les *honneurs* à ceux qui y ont droit, arrêtent les rondes et patrouilles par les mots *Halte là! Qui vive?* elles crient : *Aux armes!* en cas d'alerte; quand elles ne doivent pas se laisser approcher, elles enjoignent aux passants de *passer au large*. La sentinelle qui abandonne son poste, ou même qui s'endort, est punie de peines sévères, qui varient selon les cas.

SEP, partie de la charrue : c'est une pièce de bois qui pose à plat sur la terre, et dans laquelle le soc de la charrue est emboîté. *Voy.* CHARRUE.

SÉPALE, *Sepalum*, nom donné, en Botanique, aux découpures ou folioles articulées, ordinairement vertes, qui constituent le calice des fleurs. Le calice est *monosépale* quand ces découpures sont adhérentes par leur bord, et *polysépale* quand les divisions sont parfaitement distinctes. C'est Necker qui le premier s'est servi de ce mot, qui est de fabrication toute moderne.

SÉPARATION. En Jurisprudence, on distingue la *S. de biens*, la *S. de corps* et la *S. des patrimoines*.

La *S. de biens* est un régime particulier du mariage qui conserve à chacun des époux la propriété et l'administration de ses biens. La *S. de biens* est *contractuelle* si elle a été stipulée dans le contrat de mariage (Code Nap., art. 1536), et *judiciaire* quand elle a été prononcée en justice en faveur de la femme dont la dot est mise en péril (art. 1443). La femme séparée de biens ne peut cependant aliéner ses immeubles sans le consentement de son mari ou l'autorisation de la justice; sous le régime de la séparation de biens, chacun des époux contribue pour sa part aux charges du ménage, la femme jusqu'à concurrence du tiers de ses revenus (art. 1537).

La *S. de corps* est une autorisation de prendre des domiciles séparés, autorisation qu'un jugement peut accorder aux époux pour des causes graves (art. 306-10) : elle entraîne la séparation de biens (art. 311). La séparation de corps a remplacé le divorce (*Voy.* DIVORCE). — Le Code Nap. et le Code de procédure règlent les formes qui doivent être observées dans les séparations de biens et de corps.

*Séparation de patrimoines*. *Voy.* PATRIMOINE.

SÉPIA, nom grec et latin du Mollusque appelé en français *Sèche* (*Voy.* ce mot), désigne aussi la liqueur noire qu'on retire de cet animal, et dont on fait une espèce d'encre qui sert en peinture aux mêmes usages que l'encre de Chine. *Voy.* LAVIS.

SEPS (du grec *sêpô*, putréfier), genre de Reptiles Sauriens de la famille des Scincoïdiens, très-voisin de l'Orvet, renferme des animaux au corps très-allongé, cylindrique, serpentiforme, et couvert d'écailles arrondies et imbriquées; à tête petite, peu obtuse, recouverte de plaques. Cet animal est muni de 4 pieds très-minces et très-courts, terminés par un ou plusieurs doigts; il a les pattes si courtes qu'il paraît n'en pas avoir, ce qui le fait ressembler à un serpent. Le *Seps tridactyle* ou *Chalcide*, dit aussi *Cicella* (*Cæcilia*), a des pieds terminés par trois doigts très-courts. Sa taille varie de 15 à 40 centim.; son corps est d'un gris d'acier, avec quatre raies longitudinales brunes. Ce Seps se nourrit d'insectes, et vit dans les endroits garnis d'herbes, près des lieux marécageux; il est vivipare. On le trouve en France dans le Midi et dans l'Italie. Le vulgaire regarde sa morsure comme très-venimeuse : d'où son nom;

mais c'est à tort. Le *Seps de Decrès*, de la Nouvelle-Hollande, a quatre doigts à chaque patte.

SEPS ou CEPS, champignon comestible. *Voy.* BOLET.

SEPT (*septem*). C'est un des nombres premiers. Ce nombre, comme le nombre 3, a toujours été vénéré : il est consacré dans les livres saints par un grand nombre de circonstances et d'événements. Dieu se reposa le *septième* jour de la création; le sabbat fut fixé au *septième* jour; la semaine a *sept* jours, en l'honneur des *sept planètes*. On connaît le *Chandelier aux sept branches* de l'Ancien Testament, le *Livre aux sept sceaux* de l'Apocalypse. Il y a *Sept sacrements*, *Sept péchés capitaux*, etc. — Chez les Grecs, on retrouve les *sept sages*, les *sept merveilles du monde*, les *sept étoiles* des Pléiades, les *sept chefs*; Rome est la ville *aux sept collines*, etc. Les médecins ont leurs *septénaires*. — Les Cabalistes attribuaient au nombre *sept* la vertu d'évoquer les génies planétaires et de les contraindre à opérer des prodiges.

SEPTANTE, dénomination vieillie du nombre 70. — Pour les *Septante* qui traduisirent la Bible en grec, *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SEPTEMBRE (du latin *september*), le 9e mois de notre année, a été ainsi nommé parce qu'il était le 7e de l'année romaine quand elle commençait en mars. Il a 30 jours. Vulcain en était le dieu tutélaire. Le soleil entre dans le signe de la Balance le 23 septembre : c'est alors que commence l'automne. — C'est au mois de septembre que s'ouvrent ordinairement les vendanges dans nos climats.

Pour les massacres connus sous le nom de *Journées de septembre*, *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

SEPTÉNAIRE (du latin *septenarius*), c.-à-d. qui contient *sept*. Il se dit d'un espace de sept ans dans la vie de l'homme quand on en divise tout le cours en plusieurs parties, chacune de *sept* ans, à compter du jour de la naissance. — En Médecine, les *Septénaires* sont des espaces de *sept* jours : c'étaient, dans la doctrine des jours critiques, autant de périodes qui partageaient le cours des maladies.

SEPTENNALITÉ, mot qui fut créé sous la Restauration pour désigner la durée de *sept* ans qui, par la loi du 16 juin 1824, fut assignée à la Chambre des Députés. La septennalité fut abolie en 1830.

SEPTENTRION (de *septem*, sept, et de *triones*, bœufs de labour), nom qu'on donnait aux étoiles du Petit Chariot ou Petite Ourse, est devenu synonyme de *Nord*. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

SEPTICIDE (de *septum*, cloison, et *cædere*, détruire), se dit en Botanique des péricarpes qui s'ouvrent par des sutures correspondantes aux cloisons.

SEPTIDI (du latin *septimus dies*), le 7e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

SEPTIÈME (du latin *septimus*). En Musique, on appelle *septième* un intervalle dissonant renversé de la seconde et comprenant sept notes (d'*ut* à *si*). On distingue la *Septième majeure*, composée de 5 tons et 1 demi-ton, renversement de la seconde mineure; la *S. mineure*, composée de 4 tons et 2 demi-tons, renversement de la seconde majeure; la *S. diminuée*, composée de 2 tons et 3 demi-tons, renversement de la seconde augmentée; la *S. augmentée*, renversement de la seconde minime : cette dernière n'est point en usage. — Reicha compte 4 accords de septième : l'*accord de septième dominante*, l'*accord de septième de 2e espèce*, l'*accord de septième de 3e espèce*, l'*accord de septième de 4e espèce*, qui tous ont leurs renversements. — Les accords de septième se chiffrent par un 7; le 1er renversement, par $\frac{6}{5}$ (le 5 est barré pour l'accord de septième dominante); le 2e, par $\frac{4}{3}$ ou par un 6 barré; le 3e, par un 4 ou par un 2, etc.

On donne le nom de *Septième de sensible* au 1er renversement de l'accord de 9e majeure sans fondamentale (*sol dièse*, *si*, *ré* et *fa dièse*).

SEPTIFÈRE (du latin *septum*, cloison, et *fero*, porter), se dit, en Botanique, des valves du péricarpe, lorsqu'elles portent des cloisons qui restent fixées sur elles après la déhiscence du fruit.

SEPTIQUE (du grec *septikos*, formé de *septéin*, corrompre), qui produit la putréfaction. On donne cette épithète à certains poisons qui déterminent des affections gangréneuses (tels sont le venin de la vipère, le seigle ergoté), ou qui produisent une sorte de décomposition des liquides et des tissus organiques (tel est l'acide sulfhydrique). — On appelle *Antiseptiques* (*Voy.* ce mot) les préparations qui arrêtent la gangrène et la putréfaction des chairs.

SEPT-OEIL, nom vulgaire de la Lamproie de rivière. — *Sept-œil rouge*, nom de l'Ammocète rouge.

SEPTUAGÉSIME (du latin *septuagesimus*, 70e), le dimanche qui précède la Sexagésime et qui est le 3e avant le 1er dimanche de Carême.

SEPTULE (diminutif de *septum*, cloison), se dit, en Botanique, d'une proéminence aplatie qui se remarque dans la cavité où sont logées les anthères des fleurs de la famille des Orchidées.

SEPTUM (mot latin qui signifie *cloison*), désigne, en Anatomie, certaines parties du corps qui séparent deux cavités. On appelle : *Septum lucidum*, la cloison qui sépare les deux ventricules latéraux du cerveau; *S. medium du cœur*, la partie qui sépare les oreillettes et les deux ventricules; *S. narium*, le cartilage qui sépare les narines; *S. transversum*, le diaphragme, espèce de cloison transversale.

SEPTUOR, composition musicale pour sept parties, pour sept voix ou pour sept instruments. On cite le *Septuor de Lodoïska* de Cherubini, les *Septuor* de Beethoven, de Kalkbrenner, etc.

SÉPULCRE (en latin *sepulcrum*, de *sepelire*, ensevelir), tombeau, monument, ou lieu particulier préparé pour recevoir la dépouille d'un mort. Il ne se dit guère qu'en parlant des tombeaux des Juifs, particulièrement des sépultures creusées dans le roc, ou bien pratiquées dans un ouvrage de maçonnerie, où le corps repose sur le sol même, renfermé dans un cercueil ou dans un simple linceul.

Pour le *Saint Sépulcre*, Église de Jérusalem, bâtie sur l'emplacement même où fut enseveli Notre-Seigneur, et pour les *Chevaliers du S. Sépulcre*, *Voy.* SÉPULCRE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SÉPULTURE (en latin *sepultura*, de *sepelire*, ensevelir). L'obligation de donner la sépulture aux morts a été regardée par tous les peuples civilisés comme un devoir de religion : les Égyptiens, les Grecs, les Romains surtout, étaient fort scrupuleux dans l'accomplissement de ce devoir : ils auraient cru se rendre coupables d'un crime horrible en y manquant, même envers des étrangers. Ils étaient persuadés que ceux qui ne recevaient point la sépulture erraient pendant cent ans sur les bords du Styx :

Centum errant annos, volitantque hæc littora circum. (*Æn.*, VI, 327.)

La privation des honneurs de la sépulture a de tout temps été regardée comme la plus sévère des punitions : pour les Romains, c'était le comble de l'infamie.

Dans les pays catholiques, les règles ecclésiastiques défendent d'accorder la sépulture chrétienne à celui qui n'est pas catholique ou qui a abjuré sa foi, ainsi qu'à celui qui est mort dans l'impénitence ou dans un flagrant délit; mais il faut que la profession de l'impiété ou de l'erreur ait été publique, ou que le crime soit notoire. L'application des règles relatives aux *refus de sépulture* ne doit être faite qu'avec une extrême prudence, ces refus étant de nature à compromettre l'honneur des familles, en même temps qu'à flétrir la mémoire du défunt, et pouvant quelquefois provoquer des troubles dangereux. Pour prévenir tout excès en ce genre, Napoléon avait décidé que tout individu devait être enseveli suivant le rit du culte qu'il avait professé pendant sa vie, à moins qu'il n'eût formellement

demandé le contraire (décision du 16 juillet 1806) : cette sage règle fut invariablement suivie par les évêques de France pendant tout son règne. — Dans les localités où différents cultes sont professés, chaque culte a son lieu de sépulture particulier.

Le mode de sépulture a varié selon les temps, et selon les idées que chaque peuple se faisait de la vie future et du sort des âmes. Les Égyptiens embaumaient leurs morts afin de les conserver; les Juifs les déposaient dans des sépulcres (*Voy.* ce mot); les Grecs et les Romains brûlaient les corps et renfermaient les cendres dans des urnes, qu'ils plaçaient dans des tombeaux. L'usage de mettre les morts en terre (*inhumation*), emprunté aux Juifs, s'est répandu par toute la terre avec le Christianisme. Dans les premiers siècles de l'Église, les corps des martyrs furent ensevelis dans les églises. Plus tard, on étendit cet honneur aux personnes distinguées par leur piété, et dans la suite on en vint à l'accorder à tout le monde. Cet usage, dangereux pour la salubrité publique, n'a cessé en France qu'en 1777. On doit à M. E. Feydeau l'*Histoire des usages funèbres et des Sépultures des peuples anciens*, 1856. *Voy.* FUNÉRAILLES, INHUMATION et CIMETIÈRE.

SEQUENCE (du latin *sequentia*, choses qui se suivent), nom que l'on donne, dans certains jeux de cartes, à une série de cartes de la même couleur et dont les nombres se suivent : la séquence prend son nom de la carte la plus haute.

SÉQUESTRATION (de *séquestre*), crime qui consiste à enlever par violence une personne pour la tenir en *chartre privée* (*Voy.* ce mot) et comme en séquestre. Si la séquestration a duré plus d'un mois, elle est punie des travaux forcés à perpétuité; si elle a duré moins de 10 jours et si la personne séquestrée a été rendue à la liberté avant les poursuites, la peine est réduite à un emprisonnement de 2 à 5 ans. Si les personnes séquestrées ont été soumises à des tortures, la peine est la mort (Code pénal, art. 341 et suivants).

*Séquestration de biens* se dit pour application du *séquestre*. *Voy.* SÉQUESTRE.

SÉQUESTRE (en latin *sequestrum*, dérivé de *secare*, couper, retrancher). En Droit, ce mot désigne le dépôt d'une chose litigieuse entre les mains d'un tiers, qui doit la conserver jusqu'à la décision définitive. On appelle aussi *Séquestre* la personne entre les mains de laquelle se fait le dépôt. Le séquestre est conventionnel ou judiciaire. Le *S. conventionnel* est fait par une ou plusieurs personnes de leur propre volonté; le *S. judiciaire* est le dépôt ordonné par justice entre les mains d'un tiers d'un objet litigieux. — Tout ce qui concerne cette matière est réglé par le Code Nap. (liv. III, tit. XI, ch. 3) et par les Codes de Proc. (art. 688) et de Comm. (art. 106).

En Médecine, on appelle *Séquestre* une portion d'os privée de la vie, qui, dans les nécroses, est rejetée au dehors comme corps étranger. *Voy.* NÉCROSE.

SEQUIN (de l'italien *zecchino*, dérivé de *zeccha*, lieu où l'on bat la monnaie), monnaie d'or répandue en plusieurs pays, et qui paraît avoir eu cours primitivement à Venise. Le *sequin* de Venise vaut 12 fr.; le *demi-sequin*, 6 fr. Le *sequin* des États romains vaut 11 fr. 80 c.; le *demi*, 5 fr. 90 c. Le *S. aux lis*, de Toscane, vaut 12 fr. 02 c.; le *demi-sequin*, 6 fr. 67 c. Le *sequin* de Parme vaut 11 fr. 95 c.; le *sequin* de la Savoie et du Piémont, 11 fr. 94 c. 50. — En Turquie, le *sequin zermahboub* (1774) vaut 8 fr. 72 c.; le *sequin zermahboub* de Sélim III, 7 fr. 30 c.; le *demi* vaut 3 fr. 65 c.; le *tiers*, 2 fr. 43 c.; le *quart*, 1 fr. 82 c. 50 : toutes ces subdivisions sont aussi en or.

SÉRAIL (du turc *séraï*, palais, hôtel). Ce mot, qui, chez les Turcs, est synonyme de *palais*, d'*hôtel princier*, et qui est particulièrement affecté aux palais qu'habitent le sultan et les grands du pays, s'emploie communément chez nous, mais improprement, pour désigner cette partie du palais du Grand-Seigneur où les femmes sont enfermées, et dont le véritable nom est *Harem*. *Voy.* ce mot.

A Constantinople, le Sérail, résidence habituelle du sultan, est situé à l'entrée du Bosphore, sur une pointe qui s'avance dans la mer : c'est un assemblage de constructions irrégulières, entouré de fortes murailles, et qui renferme, outre le harem, de vastes jardins et plusieurs mosquées. On accorde quelquefois aux étrangers l'entrée des jardins du sérail; mais jamais celle du harem.

SÉRAN ou SÉRANÇOIR, sorte de peigne ou de grande carde armée de dents de gros fil de fer dont on se sert pour démêler l'étoupe et mettre le chanvre et le lin en état d'être filés : il y en a de diverses espèces, selon que les dents sont plus ou moins serrées. — *Sérancer*, c'est l'action de passer successivement le chanvre et le lin sur autant de sérans de plus en plus fins, pour obtenir une plus belle filasse.

SÉRAPHIN (c.-à-d. en hébreu *ange de lumière*), esprit céleste de la première hiérarchie des anges. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

S. Bonaventure fut surnommé le *Docteur séraphique*, à cause de la mysticité de ses écrits.

SÉRAPIAS, genre d'Orchidées. *Voy.* ÉPIPACTIDE.

SÉRASKIER (du turc *ser*, chef, et *asker*, armée), général en chef et gouverneur chez les Turcs.

SERDAR ou SIRDAR, chef militaire en Turquie, en Valachie, et aussi dans quelques contrées de l'Asie, par exemple à Lahore.

SERDEAU, nom donné autrefois à un officier de la maison du roi qui recevait les plats que l'on desservait de la table du roi, et qui étaient réservés aux gentilshommes servants. On appelait *Salle du Serdeau*, le lieu où l'on portait les plats de cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants. — Le Duchat tire ce mot du latin *servitium*, domesticité, et Roquefort de l'italien *serrare*, enfermer, serrer.

SEREIN (du latin *serenus*, clair), vapeur humide et froide qui se dépose pendant les soirées d'été, après le coucher du soleil. Le serein provient des vapeurs qui, s'étant élevées le jour par l'effet de la chaleur, se condensent le soir par l'effet du refroidissement de l'air, et retombent sur la terre en gouttelettes imperceptibles : c'est la *rosée du soir* (*Voy.* ROSÉE). Le serein est malsain : dans les pays chauds, il donne souvent lieu à des fièvres intermittentes.

*Goutte sereine*. *Voy.* AMAUROSE.

SÉRÉNADE (du latin *sera*, soir), concert donné le soir ou la nuit, en plein air, sous les fenêtres de quelqu'un. Il n'est ordinairement composé que de musique instrumentale; quelquefois cependant on y ajoute des voix. L'Espagne, l'Italie et nos provinces méridionales sont les terres classiques de la sérénade. On y chante ordinairement des barcaroles et des romances, adaptées le plus souvent à la situation. — C'est aussi le nom des morceaux de musique que l'on compose ou que l'on exécute pour ces occasions.

SERÈNE, sorte de baratte mécanique formée par un tonneau de 1 m. de haut sur 75 centim. de diamètre. On peut faire 50 kilogr. de beurre à la fois dans une serène de cette proportion. *Voy.* BARATTE.

SÉRÉNISSIME (en latin *serenissimus*, superlatif de *serenus*), titre d'honneur dérivé du mot *Sérénité*, qu'on donnait autrefois aux rois de France, aux évêques, au doge de Venise et aux électeurs d'Allemagne. Ce titre, joint à celui d'*Altesse* (A. S.), est réservé, dans quelques monarchies, aux souverains qui ne sont pas rois et aux princes du sang.

SÉREUX (du latin *serosus*, formé de *serum*), ce qui abonde en sérosité ou qui en a les caractères.

Le *Système séreux* se compose d'un grand nombre de membranes, dites *Membranes séreuses*, qui forment des sacs sans ouverture : ces membranes sont, par leur surface extérieure, adhérentes aux organes

qui les avoisinent, et libres par leur surface interne; leurs parois sont humectées par un liquide qui dans quelques-unes est analogue au *sérum* du sang, mais qui présente dans d'autres des différences essentielles. La plèvre, le péritoine, l'arachnoïde, les synoviales même et les membranes des tendons sont des membranes séreuses. — Les *Maladies séreuses* sont celles où les exhalations séreuses sont surabondantes.

SERF (du latin *servus*, esclave), s'est dit, pendant le moyen âge, des hommes qui, sans être complétement en état d'esclavage, étaient cependant la propriété d'un seigneur, et qui, attachés à la glèbe, étaient astreints à cultiver une terre déterminée sans pouvoir la quitter et sous condition d'une redevance. *Voy.* SERFS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SERFOUETTE (du latin *circumfodere*, creuser autour), outil de Jardinier avec lequel on remue la terre autour des jeunes plantes, jusqu'auprès du collet de leurs racines. La serfouette est formée ordinairement de deux branches ou dents en fer renversées et pointues, réunies par une douille à laquelle s'adapte un manche de bois d'un mètre environ.

SERGE (du latin *sarica*, tunique, ou de *serica*, vêtement de soie), étoffe légère et croisée, en laine ou en soie, mais le plus souvent en laine, qui se fabrique sur un métier à quatre marches et de la même manière que le satin. La serge de laine diffère de l'étamine, en ce que, dans l'étamine la chaîne et la trame sont également lisses, également serrées, au lieu que dans la serge la trame est de laine cardée et filée lâche au grand rouet, pour faire draper l'étoffe. Les serges sont, selon les fabriques, rases, à poil ou drapées. On appelle *Serge naturelle* ou *Beige*, une serge noire ou grise fabriquée avec de la laine qui n'a point été teinte. — La fabrication de la serge est fort ancienne en France. On en fabrique encore considérablement aujourd'hui en Picardie, surtout à Amiens, Abbeville et Beauvais, ainsi qu'à Chartres, à Aumale, dans le Berri, à Nîmes, à Mende, etc. Rome et la Saxe en fournissent également.

On donne aussi le nom de *Serge*, de *Sergé*, à des étoffes de soie, de fil, de coton, dont le tissu est celui de la serge : le *Ras* de Saint-Maur est une serge de soie.

SERGENT (du latin *serviens*, qui sert). Ce mot, dans l'origine, était synonyme de *servant*, *serviteur*, et s'appliquait aux fonctions les plus diverses. Divers officiers de la maison du roi portaient le titre de *Sergents :* il y avait des *Sergents d'armes* pour les cérémonies et les tournois; des *S. barriers*, pour percevoir les droits d'octroi aux barrières et aux portes des villes; des *S. prairiers* et *champestres*, pour garder les prairies et les champs; des *S. du plaid de l'épée*, pour faire exécuter les jugements; des *S. de la paix* et *de la querelle*, pour maintenir le bon ordre; des *S. à verge*, bas officiers de justice dont les fonctions consistaient à donner des exploits, des assignations, à faire des saisies et des exécutions, et à arrêter ceux contre lesquels avaient été portés des décrets de prise de corps. Leurs fonctions sont aujourd'hui remplies par les *huissiers* et leurs *recors*.

Dans l'Armée, le grade de *Sergent* date du XV^e^ siècle. Il fut d'abord donné à de bas officiers qui prenaient le nom de *Sergents de bandes ;* cependant, il y avait aussi à la même époque des officiers supérieurs d'un rang très-élevé qu'on appelait *Sergents de bataille*, et dont la fonction principale était de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général en chef : ces derniers subsistèrent jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle. — Aujourd'hui, on appelle *Sergent*, un sous-officier d'infanterie qui commande au caporal et aux soldats en tout ce qui est relatif au service, à la police et à la discipline. Les signes distinctifs du grade de sergent consistent en un galon d'or ou d'argent au-dessus de chaque parement de l'uniforme. — Le *Sergent-major* est le premier sous-officier d'une compagnie : il commande aux autres sous-officiers et aux soldats; il est responsable envers le capitaine, et surveille le fourrier, qui est chargé, sous sa direction, de faire les écritures. Les signes distinctifs de ce grade sont un double galon d'or ou d'argent au-dessus de chaque parement. Le grade de sergent-major a été créé en 1776. Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, on donnait le titre de *Sergent-major* à un officier supérieur dont les fonctions étaient analogues à celles de nos majors.

*Sergent de ville*, nom qu'on donne à Paris (depuis 1830), et dans plusieurs villes des départements, aux agents ostensibles de la police, à ceux qui portent l'uniforme et l'épée, et qui sont principalement chargés de maintenir le bon ordre dans les lieux publics. A Paris, les sergents de ville dépendent du préfet de police ; dans les départements, ils sont sous les ordres de l'autorité municipale.

Les Menuisiers appellent *Sergent* un instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on veut assembler, et à les maintenir dans cet état pendant qu'on perce les trous des chevilles ou que la colle sèche.

SÉRICAIRE, *Sericaria* (de *sericum*, soie), genre de Lépidoptères, a pour type le *Ver à soie*. *V.* ce mot.

SÉRICICULTURE (du latin *sericum*, soie), culture de la soie. L'industrie séricicole se compose de deux parties bien distinctes : la partie agricole, ou *Sériciculture* proprement dite, qui renferme la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et la préparation des cocons; et la partie manufacturière, ou *Industrie sérigène*, qui comprend le travail des filatures, celui du dévidage et du moulinage, et enfin celui du tissage. — Olivier de Serres, à la fin du XVI^e^ siècle; l'abbé Boissier de Sauvages, au XVIII^e^; le comte vénitien Dandolo, au commencement du XIX^e^, et de nos jours MM. Bonafous et Camille Beauvais, sont ceux dont les travaux ont le plus fait pour les progrès de la sériciculture. Une *Société séricicole*, établie à Paris, travaille constamment à hâter ces progrès. *Voy.* MAGNANERIE et VER A SOIE.

SÉRIE (du latin *series*, suite). En Mathématiques, on appelle *série* toute suite de nombres ou de grandeurs quelconques qui croissent et décroissent suivant une certaine loi, comme $A+B+C+D$, etc., à l'infini. Les termes d'une progression, arithmétique ou géométrique, croissante ou décroissante, constituent également une série. Lorsque par l'addition successive des termes d'une série, on approche de plus en plus d'une même quantité, la série est *convergente;* ex. : $\frac{1}{2}+\frac{1}{4}+\frac{1}{8}+\frac{1}{16}+\frac{1}{32}$, etc., à l'infini, dont la valeur s'approche d'autant plus de 1 qu'on prend un plus grand nombre de termes. Lorsqu'au contraire, par l'addition successive des termes d'une série on obtient des quantités qui diffèrent entre elles de plus en plus, la série est *divergente;* telle est la série : $1-2+4-8+16-32+64$, etc., à l'infini.

*Série*, en Chimie. *Voy.* HOMOLOGUES (CORPS).

SERIN, *Serinus*, genre de Passereaux de la famille des Fringilles, très-voisin des Linotes : bec gros, court, bombé; tarses médiocres; ailes pointues, atteignant le milieu de la queue, qui est de moyenne largeur et fortement échancrée. Les espèces principales sont : le *Canari* ou *Serin des Canaries*, espèce à laquelle appartient notre Serin domestique; le *Cini*, qui comprend le *S. vert de Provence* et le *S. jaune d'Italie;* le *S. vert-jaune*, dit aussi *Verduron* ou *Venturon*.

Le *Serin des Canaries*, dans l'état sauvage, n'est point jaune comme notre Serin domestique; il a tout le dessus du corps brun, varié de gris, la poitrine d'un vert jaune, les flancs variés de traits bruns, et le croupion blanchâtre. Le Serin domestique a tout le corps couvert de plumes blanches à leur base, et d'un jaune citron plus ou moins foncé sur toute leur partie apparente; les grandes plumes de ses ailes et de sa queue sont blanches en dessous et jaunes en

dessus; son œil est brun, et son bec ainsi que ses pattes sont couleur de chair. Les amateurs d'oiseaux se sont plu à croiser la race pure des Canaries avec le Cini, le Venturon, le Bouvreuil, le Chardonneret, le Linot et le Tarin : il en est résulté de petits métis bigarrés assez jolis que l'on nomme *Arlequins*. Buffon compte 29 variétés du Serin domestique : parmi les plus recherchées, on cite le *Serin plein*, entièrement couleur de jonquille, le *S. huppé*, le *S. panaché de noir et de jonquille*, le *S. hollandais à longues pattes*, etc. Les Serins mâles sifflent bien, et leur gazouillement est assez agréable; ils sont susceptibles d'apprendre des airs au moyen d'un petit orgue, fait exprès pour eux, et nommé *serinette* : on parvient aussi à leur faire répéter quelques paroles. La femelle ne chante pas. Les Serins sont aisés à nourrir et à élever : le millet, le mouron, les épis du panic, le plantain, le séneçon, font, avec le sucre et les échaudés appelés *colifichets*, la base de leur nourriture. Ils sont sujets à beaucoup de maladies et d'infirmités : ils ont, entre autres, la maladie du *bouton*, qui se développe sous la queue, et qu'il faut percer à temps. La Serine fait 4 ou 5 pontes par an, de 5 ou 6 œufs à la fois; on lui donne un petit panier pour nid et du coton pour le doubler. On suspend dans la cage des serins un os de sèche contre lequel ces oiseaux frottent leur bec pour en aiguiser la pointe ou pour l'user.

SERINETTE, instrument dont on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le principal usage est d'instruire les serins : c'est un petit orgue, ayant sommier, clavier, tuyaux et soufflet, et qui est en parfaite harmonie avec le timbre de ces petits oiseaux. L'étendue de la serinette est ordinairement d'une octave. On peut lui faire porter 4 ou 5 airs différents. Le rang qu'occupe chaque encoche détermine l'air que fait entendre la *serinette*, et une table des timbres de ces airs sert à les indiquer.

SERINGAT, *Philadelphus*, plante. *Voy.* SYRINGA.

SERINGUE (du grec *syrinx*, flûte, tuyau), instrument bien connu dont on se sert pour faire des injections dans les intestins, les plaies, les ulcères, etc. C'est une espèce de petite pompe portative. *Voy.* LAVEMENT, CLYSOIR, CLYSOPOMPE.

SÉRIOLE, *Seriola*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, voisin des Caranx et des Leiches : 2 dorsales sans fausses pinnules, sans bouclier à la queue; dents en velours ou en cardes fines. L'espèce type, la *Sériole de Duméril*, habite la Méditerranée et pèse quelquefois jusqu'à 80 kilogr. : sa chair, ferme et rougeâtre, est très-estimée. Plusieurs autres espèces se trouvent dans la mer des Indes et dans les mers d'Amérique.

SÉRIOLE, *Seriola*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des plantes herbacées annuelles, hérissées, à feuilles sinuées, dentées ou roncinées; à fleurs ligulées jaunes, en capitules terminaux solitaires. L'espèce type est la *Sériole de l'Etna*, plante d'Italie, de Sicile, de Corse et de Barbarie. Les autres espèces croissent au Chili et au Brésil.

SERMENT (du latin *sacramentum*), acte par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce que l'on avance, ou d'un engagement par lequel on se lie. On peut distinguer : le *Serment promissoire*, tel que celui que prêtent devant les tribunaux les témoins, les experts, les interprètes; le *S. judiciaire*; le *S. politique*, le *S. militaire*, etc.

*Serment judiciaire* : c'est une affirmation faite en justice sous l'invocation du nom de Dieu, et dont la loi fait dépendre le jugement de la cause. Le Code Napoléon (art. 1357 et suiv.) établit deux espèces de serments judiciaires : celui qu'une partie *défère* à l'autre, qui est appelé *S. décisoire*; et celui qui est déféré d'office par le juge à l'une des parties, et qu'on appelle *S. supplétoire*. Le *S. décisoire* ne peut avoir lieu que sur un fait personnel à celui à qui il est déféré. — Le *S. supplétoire* a pour but de compléter la preuve d'un fait : il ne peut être déféré par le juge que lorsque la demande ou l'exception n'est pas pleinement justifiée. — On appelle *S. à plaids, S. in litem*, celui qui est déféré par le juge au demandeur pour déterminer la valeur de la chose demandée. — La personne à qui le serment a été déféré et qui est convaincue d'avoir fait un faux serment, est punie de la dégradation civique (Code pénal, art. 366). — Pour le serment en matière criminelle, *Voy.* TÉMOINS.

*Serment militaire*. *Voy.* DRAPEAU (SERMENT DU).

*Serment politique*. C'est celui que prêtent les fonctionnaires publics avant d'entrer en charge, et par lequel ils promettent obéissance aux lois de l'État et fidélité au souverain. Ce serment, prescrit par la plupart des constitutions, et dont l'obligation a été renouvelée en France par la loi du 31 août 1830, avait été aboli en 1848; il a été rétabli en 1852, lors du rétablissement de l'Empire.

Le Serment a été considéré de tout temps comme un des actes les plus importants de la vie : presque toujours il est environné de cérémonies religieuses. Chez les anciens, le serment se prêtait toujours devant les autels. Chez les Chrétiens, il s'est longtemps prêté la main sur l'Évangile ou sur les reliques des saints : aujourd'hui on se contente de le prêter debout, la tête découverte et la main droite levée vers le ciel ou en face d'un crucifix. Les Juifs prêtent le serment, *more judaïco*, c.-à-d. dans la synagogue, en présence du rabbin et la main sur le Talmud. — Les Quakers et plusieurs autres sectes protestantes prohibent le serment, se fondant sur la défense qu'en aurait faite J.-C. (*Évang. S. Matthieu*, liv. v, ch. 33).

SERMOLOGE (c.-à-d. *recueil de sermons*). On appelait anciennement ainsi des livres qui contenaient des discours ou des sermons des papes et autres personnes en grande vénération pour leur sainteté. On lisait ces sermons aux fêtes des Confesseurs, tous les jours depuis Noël jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, à la Purification, à la Toussaint et à quelques autres fêtes. *Voy.* SERMONNAIRE et PRÉDICATION.

SERMON (du latin *sermo*, discours), prédication chrétienne, discours qu'on prononce en chaire, dans une église, pour instruire ou pour exhorter les fidèles : c'est ordinairement le développement de quelque vérité religieuse ou morale, d'une utilité pratique, dont le texte est emprunté à l'Écriture sainte. Ce genre de discours, qui est la principale et la plus importante application de l'éloquence sacrée, prend, selon la forme qu'on lui donne, les noms d'*homélie*, de *prône*, ou de *sermon* proprement dit.

Le *Sermon sur la montagne*, prononcé par Jésus-Christ (S. Matthieu, ch. 5, 6 et 7), peut être considéré comme le plus ancien des sermons. Les épîtres des Apôtres, les écrits des premiers Pères sont le plus souvent, par leur but du moins, de véritables sermons. Cependant, ce n'est qu'à partir du IVe siècle qu'on voit naître le genre particulier d'éloquence que nous nommons proprement ainsi, et que les Grecs appelaient *homélie*. On y vit briller successivement, du IVe au VIe siècle, S. Augustin, S. Ambroise, S. Jean-Chrysostôme, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, S. Cyprien, S. Ephrem, S. Cyrille, S. Léon, S. Hilaire; au moyen âge, S. Bernard, S. Dominique, le fondateur des *Frères prêcheurs*, S. François d'Assise, S. Antoine de Padoue, Gerson, Savonarole. Au XVe siècle, Olivier Maillard, Barlet, Ménot, compromirent la gravité de la chaire par un mélange de bouffonnerie; au XVIe, les prédicateurs de la Ligue, G. Rose, J. Boucher, Poncet, mirent leur éloquence au service des passions politiques; mais au XVIIe, S. François de Sales, Senault, le P. Lejeune, Lingendes, Desmares, rendirent au sermon sa véritable desti-

nation ; et bientôt après, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Mascaron, Massillon, portèrent ce genre à sa plus haute perfection. Ils eurent pour émules ou pour continuateurs le P. Larue, le P. de Neuville, l'abbé Poulle, le P. Bridaine, Beauvais, Boulogne, Beauregard, Lenfant, Cochin, Legris-Duval, le P. Elisée, l'abbé Maury, et, depuis le commencement de ce siècle, l'abbé Frayssinous, MM. Maccarthy, Cœur, Ravignan, Lacordaire, Deguerry, etc.

Les Protestants citent, en France, les sermons de Calvin, de Saurin ; en Angleterre, ceux de Tillotson, Blair, Chalmers ; en Allemagne, ceux de Luther, Mélanchthon, Reinhard, Schleiermacher, etc.—Pour les principaux recueils de sermons, *Voy.* PRÉDICATION.

SERMONNAIRE, se dit et d'un recueil de *sermons* et d'un orateur qui s'est voué à l'éloquence de la chaire, et dont on a beaucoup de sermons. *Voy.* SERMON et PRÉDICATION.

SÉROSITÉ (de *serum*), la partie la plus aqueuse des humeurs animales, celle qui est habituellement exhalée par les membranes séreuses : c'est elle qui forme l'épanchement dans les hydropisies, qui s'amasse dans les phlyctènes produites par les brûlures, et sous l'épiderme soulevé par les substances épispastiques. C'est un liquide incolore, légèrement visqueux, composé chimiquement d'eau et d'albumine (qui y est en moindre quantité que dans le *sérum*). Il est produit par la sécrétion normale des membranes séreuses, et favorise le glissement à la surface des organes sur lesquels s'étalent ces membranes.

SÉROTINE (de l'italien *serotina*, formé de *sera*, soir), nom donné, en général, à toutes les Chauves-souris, a été appliqué par Daubenton à une espèce particulière de *Vespertiliens*. *Voy.* ce mot.

SERPE (jadis *sarpe*, du latin *sarpere*, tailler la vigne, mot dérivé lui-même du grec *harpê*, faucille), instrument de fer plat et tranchant, en forme de grand et large couteau dont le bout serait recourbé en croissant. Il a une poignée en bois ou en corne. Les bûcherons, les jardiniers s'en servent pour élaguer les arbres. — On appelle *Serpette*, une petite serpe qui sert à tailler la vigne, à couper les raisins, à émonder les arbres, et à divers autres usages.

Dans la Fable, la Serpette est l'attribut de Sylvain.

SERPENT (en latin *serpens*, de *serpere*, ramper), sorte de Reptiles au corps très-allongé, cylindrique, sans pieds, se mouvant au moyen des replis qu'ils font sur le sol. C'est par le mouvement de leur colonne vertébrale, douée d'une grande mobilité et munie de muscles puissants, qu'a lieu chez eux la progression. A une force prodigieuse quelques serpents joignent une extrême agilité : ils montent très-facilement sur les arbres. Les serpents n'ont qu'un poumon, point de conque auditive ; leurs yeux manquent de paupières, ce qui donne à leur regard une grande fixité ; leur langue, presque toujours longue, bifide, est très-extensible ; c'est à tort qu'on la regarde comme lançant le venin qui est propre à certaines espèces : ce venin est instillé dans la plaie par des crochets situés sous la langue (*V.* VIPÈRE). Les serpents passent la mauvaise saison dans un engourdissement léthargique, cachés dans quelque retraite obscure, isolés, ou entrelacés les uns avec les autres. Ils sont les uns ovovivipares, les autres ovipares. C'est dans les contrées méridionales que les serpents sont presque exclusivement répandus : on n'en trouve point dans la zone glaciale. Sous les tropiques, quelques-uns acquièrent un volume énorme.

Les Serpents forment, sous le nom d'*Ophidiens*, un ordre de la classe des Reptiles. On les divisait autrefois en deux familles : celle des *Anguis* ou *Orvets*, et celle des *Serpents* proprement dits ou *Vrais Serpents*. Ceux-ci étaient divisés en 3 tribus : celle des *Amphisbènes* ou *Doubles-marcheurs*, celle des *Serpents sans venin*, et celle des *S. venimeux*. On les a depuis divisés d'après leur système dentaire. Pour plus de détails, *Voy.* OPHIDIENS et ERPÉTOLOGIE.

Le Serpent est le symbole du mensonge, de l'astuce, de l'envie ; c'était aussi l'emblème de la prudence, de l'éloquence, de la séduction : c'est sous la forme du serpent que le démon tenta la première femme. — Dans la Mythologie, le serpent arme le fouet des Furies et forme leur chevelure ; il entoure le caducée de Mercure ; il est aussi l'attribut d'Esculape, le dieu de la Médecine, et d'Hygie, déesse de la santé (parce que, dit-on, le serpent, qui tous les ans change de peau, est l'emblème de l'homme qui, en recouvrant la santé, entre dans une nouvelle vie). Le serpent avait, dans l'opinion des anciens, quelque chose de prophétique, comme on le voit dans Virgile (*Én.*, II) ; un serpent sur un trépied marque l'oracle de Delphes, sans doute en souvenir du serpent Python, tué par Apollon à Delphes même. Un serpent qui mord sa queue est le symbole de l'éternité. — Le serpent était particulièrement en grande vénération chez les Égyptiens : il entourait la tête d'Isis, le sceptre d'Osiris, le corps de Sérapis. Il est encore aujourd'hui l'objet d'un culte chez les peuples de la Nigritie.

*Serpent d'airain.* Un grand nombre d'Israélites étant morts dans le désert par la piqûre de serpents, Moïse fit ériger, par l'ordre de Dieu, un *serpent d'airain* comme un signe dont la puissance miraculeuse guérirait ceux qui le regarderaient (*Nomb.*, XXI).

*Serpent d'eau. Voy.* COULEUVRE.

*Serpent jaune des Antilles. Voy.* TRIGONOCÉPHALE.

*Serpent de mer. Voy.* OPHISURE.

*Serpent à sonnettes* ou *Crotale*, *Crotalus*, genre de grands Serpents, longs de 1m,50 à 2 mètres, dont la queue est terminée par une série de pièces cornées plus ou moins nombreuses, mobiles les unes sur les autres, qui, lorsque l'animal agite sa queue, produisent le même effet qu'une suite de grelots : ces pièces cornées résultent de la chute incomplète du dé écailleux dont l'extrémité de la queue de ces serpents est armée. Ils ont des formes trapues, une tête grosse, à museau court, et des écailles épaisses. Ils habitent les lieux marécageux de l'Amérique, et se nourrissent de petits animaux. Ils sont vivipares. Le Serpent à sonnettes est très-venimeux : la violence du venin inoculé par sa morsure est telle qu'elle suffit pour faire mourir en quelques heures un homme, un animal de forte taille ; la subtilité de ce venin se conserve même après la dessiccation de l'animal. Ce venin paraissant agir en vertu d'une grande puissance sédative et stupéfiante qui est en lui, on a proposé de le combattre par les stimulants, notamment par l'eau-de-vie. Le prenanthe passe aussi pour un excellent antidote de ce poison. On dit le Serpent à sonnettes sensible aux charmes de la musique et susceptible d'être apprivoisé.

*Serpent de verre. Voy.* ANGUIS et OPHISAURUS.

SERPENT, instrument à vent qui est employé pour soutenir les chants d'église, et dans la musique militaire et d'harmonie, où il sert à donner les sons graves ou de basse. Il a la forme d'un gros serpent tortillé en S, est creusé dans sa longueur et ouvert aux deux bouts, percé sur le côté de six trous, dont les trois supérieurs sont bouchés par les doigts de la main gauche, et les trois inférieurs par ceux de la droite. Ceux de ces instruments qui ont des clefs prennent le nom d'*Ophicléides* (*Voy.* ce mot et SAXOPHONE). Le son le plus grave que donne le serpent est le *si bémol*. La musique des serpents est écrite sur la clef de *fa*, à la 4e ligne.

SERPENT, constellation. *Voy.* SERPENTAIRE.

SERPENTAIRE. On donne ce nom en Botanique : 1° à l'*Ophioglosse*, sorte de Fougère ; 2° à une espèce de *Cactier* à grandes fleurs rouges et à tiges contournées ; 3° à une espèce de Gouet, l'*Arum dracunculus*. — La *Serpentaire de Virginie* est une Aristoloche (*Aristolochia anguicida*), dont le suc tue, dit-on, les serpents : sa racine chevelue, odo-

rante, aromatique, est employée en médecine comme tonique et excitante, dans les fièvres adynamiques, typhoïdes, etc. — La *S. femelle* est la *Bistorte*.

*Serpentaire*, oiseau de proie. *Voy.* SECRÉTAIRE.

SERPENTAIRE, *Ophiuchus*, constellation de l'hémisphère boréal, qu'on figure par Esculape tenant un *serpent* qui se roule autour de son corps. Elle est placée au-dessus du Scorpion, de la Balance et du Sagittaire. Le Serpent touche presque à la *Couronne boréale* avec sa tête, et à l'*Aigle* avec sa queue.

SERPENTEAU (diminutif de *serpent*). On nomme ainsi, en Pyrotechnie : 1° de petites fusées volantes sans baguettes qui, au lieu de monter droit, vont obliquement en zigzag et comme en serpentant, sans s'élever bien haut; — 2° un cercle de fer muni de petites grenades chargées de pointes de fer qu'on jette sur une brèche.

SERPENTIN (de *serpent*), partie de l'alambic où se condense le produit de la distillation : c'est un tuyau le plus souvent en étain, contourné en spirale, fixé dans un seau rempli d'eau froide et communiquant par un bout avec le chapiteau de l'alambic, par l'autre avec un récipient. *V.* ALAMBIC.

On donne aussi ce nom à un marbre dont le fond est vert, avec des taches rouges et blanches.

SERPENTINE ou *Ophite*, substance magnésienne, analogue au talc, d'un vert de poireau ou d'un vert obscur, tendre et douce au toucher, offre, comme la peau des serpents, des taches vertes, les unes claires, les autres foncées : ce qui lui a valu son nom. C'est un silicate de magnésie. On distingue la *S. camellaire*, la *S. noble* et la *S. commune*, qui s'emploie à la fabrication des poteries et des marmites, ce qui l'a fait appeler *pierre ollaire* (du latin *olla*, marmite). La Serpentine est commune aux environs de Gènes, de Turin, dans le Var, les Vosges, l'Aveyron, etc.

En Botanique, on nomme vulgairement ainsi : 1° une plante de la famille des Apocynées, appelée encore *Ophioxyle* ou *Bois de serpent*, que la médecine a employée comme fébrifuge, sudorifique, etc.; 2° le Salsifis noir (*Scorsonera hispanica*); 3° l'Estragon (*Artemisia dracunculus*); 4° une espèce de Cactier, le *Cereus flagelliformis*.

SERPETTE. *Voy.* SERPE.

SERPIGO (de *serpere*, aller en serpentant), mot latin conservé en français pour exprimer une ulcération cutanée dont l'allure est de serpenter, de former des circonvolutions plus ou moins étendues, plus ou moins profondes : c'est l'aspect que présentent certains ulcères syphilitiques, dartreux ou scrofuleux, qui, guéris d'un côté, se reproduisent de l'autre et s'avancent en traçant des zigzags. On appelle *Serpigineux*, les maux qui affectent cette disposition.

SERPILLIÈRE, toile grosse et claire dont on se sert pour emballer des marchandises, pour faire des tabliers, des tentes, etc.

SERPOLET, *Thymus serpyllum*, appelé aussi *Pillolet* et *Thym sauvage* ou *bâtard*, espèce du genre Thym, à tiges couchées et grêles, à feuilles petites, à fleurs pourpres, petites et odorantes. Une variété exhale une odeur de citron très-agréable que l'on conserve difficilement, et que la culture lui fait perdre. Le Serpolet croît sur les collines, dans les bois et généralement dans tous les mauvais terrains : il est brouté avec plaisir par les bestiaux, les lapins et les lièvres; les abeilles recherchent le suc de ses fleurs. Il a les propriétés du Thym commun. Les anciens l'employaient comme assaisonnement.

Dans le Langage des fleurs, le Serpolet est le symbole de l'étourderie.

SERPULE, *Serpula*, vulgairement *Tuyau de mer*, genre d'Annélides tubicoles de la famille des Amphitrites, renferme des animaux qui habitent le littoral de toutes les mers. Ils vivent enfoncés dans le sable, et sont logés dans des tubes ou des fourreaux qu'ils ne quittent jamais. Il en existe un très-grand nombre d'espèces vivantes, et un nombre plus considérable encore d'espèces fossiles.

SERRAN, *Serranus* (du latin *serra*, scie, à cause des dentelures du préopercule), vulgairement *Perche de mer*, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Percoïdes, caractérisés par une dorsale unique et des dents crochues. Leur corps est oblong, écailleux, ainsi que le crâne et la joue. Leur chair est estimée. On trouve dans la Méditerranée le *Serran* proprement dit (*S. cabrilla*), le *S. écriture* (*S. scriba*), ainsi appelé à cause des lignes ou traits irrégulièrement tracés sur son crâne et son museau; le *Grand S. brun* (*S. gigas*), ou *Mérou*, qui peut avoir jusqu'à un mètre, et dont la chair est aromatique; le *Petit S.* (*S. hepatus*), qui n'a guère que 10 centimètres. Quelques espèces sont, dit-on, hermaphrodites. — On rattache à ce genre le *Barbier*.

SERRATULE, *Serratula*, plante, la même que la *Sarrète*. *Voy.* ce mot.

SERRE, lieu clos et couvert, où l'on abrite pendant l'hiver les plantes qui redoutent le froid, et pendant toute l'année celles qui demandent une température constamment élevée. Une serre doit être exposée au midi, ou mieux, entre l'ouest et le midi, abritée contre le vent, et vitrée d'un ou de plusieurs côtés pour y laisser pénétrer facilement les rayons du soleil; les vitrages doivent pouvoir s'ouvrir pour renouveler l'air. Pendant l'été, on modère à volonté l'ardeur des rayons du soleil au moyen de rideaux ou de paillassons. On nomme *Serre tempérée*, celle qui se chauffe par les rayons solaires seulement, et *Serre chaude*, celle qui se chauffe par le moyen du soleil et des poêles ou de la vapeur en même temps. La chaleur que réclament les serres chaudes contenant ordinairement des plantes qui croissent naturellement entre les tropiques, est comprise entre 18 ou 25 degrés centigrades.

Les *Serres pour légumes*, où l'on dépose les légumes pendant l'hiver, doivent être à l'abri de la gelée et d'une excessive humidité : un caveau voûté, avec des ouvertures propres à renouveler l'air au besoin, est en général le lieu le plus convenable. Là, on enfouit dans du sable pur, ou, à défaut de sable, dans de la terre presque sèche, et en les tenant debout, les choux, les choufleurs, les chicorées, les racines à collet, comme carottes, betteraves, etc., en ayant soin de les écarter un peu les uns des autres; pour les raves, les pommes de terre, les topinambours, on les met en tas, ou, si l'on veut, on les sépare par des lits de sable ou de terre. On doit entretenir dans ces serres un degré de température inférieur à dix degrés au-dessus de zéro.

*Serres* : on donne ce nom aux griffes ou ongles acérés des Rapaces et autres Oiseaux de proie.

SERRE-BOSSE, gros cordage qui tient une ancre soulevée par une de ses pattes, entre le bossoir où cette ancre est suspendue et le porte-hauban de misaine.

SERRE-FILE, nom donné, dans l'Armée, aux officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, et sur une ligne parallèle au front de cette troupe; — et, dans la Marine militaire, à un vaisseau qui est placé à la queue d'une ligne ou d'une colonne, et qui marche le dernier de tous. C'est un poste de confiance et d'honneur.

SERRE-NOEUD, instrument dont on se sert en Chirurgie pour attacher les bouts d'une ligature. Les *Serre-nœuds* sont spécialement employés pour exercer une constriction sur une ligature passée autour d'une tumeur pédiculée, ou de toute autre partie qu'on se propose de détruire lentement et par degrés. Ils peuvent être de forme très-diverse, selon leur destination : on connaît surtout les *Serre-nœuds de Roderic*, *de Dessault*, et celui *de Deschamps* (dit aussi *Presse-artère*).

SERRICORNES (du latin *serra*, scie), famille de Coléoptères pentamères qui ont les antennes dentées

en scie. Cette famille, que Duméril désigne sous le nom de *Priocères*, mot grec qui a le même sens que *Serricornes*, renferme des insectes dont les antennes sont en général filiformes ou sétacées; celles des mâles sont ordinairement soit en panache ou en peigne, soit dentées en scie. On la divise en deux sections : celle des *Sternoxes*, qui comprend les tribus des *Buprestides* et des *Élatérides*, et celle des *Malacodermes*, qui comprend les tribus des *Cébrionites*, *Lampyrides*, *Mélyrides*, *Clairones*, *Lime-bois* et *Ptiniores*. Duméril divise la famille des Priocères en quatre genres : *Lucane*, *Platycère*, *Passale* et *Synodendre*.

SERRIROSTRES, oiseaux dont le bec est dentelé. On les nomme plutôt *Lamellirostres*. *Voy.* ce mot.

SERRURE (du latin *sera*, verrou), appareil destiné à fermer une porte de manière qu'elle ne puisse s'ouvrir qu'à l'aide d'une clef fabriquée exprès. La serrure la plus simple consiste en une boîte de fer nommée *palastre*, dans laquelle se meut une pièce du même métal nommée *pêne*, espèce de verrou qui sort en partie de la boîte quand on tourne la clef en un certain sens, et va se loger dans une *gâche* fixée dans la muraille ou dans l'autre battant de la porte. En tournant la clef dans l'autre sens, le pêne rentre dans la boîte, et la porte n'est plus fermée. On appelle *gardes*, de petites lames de fer placées dans l'intérieur de la serrure, et qui correspondent exactement aux entailles du panneton de la clef. On nomme *Serrure à ressort*, celle qui se ferme en tirant la porte; *S. tréflière*, celle qui ne s'ouvre que d'un côté; *S. à pêne dormant*, celle qui ne peut s'ouvrir ou se fermer qu'avec une clef; *S. à bosse*, celle dont le pêne est en dehors. On a imaginé, pour empêcher d'ouvrir les serrures à l'aide de fausses clefs, divers appareils qui sont connus sous les noms de *Serrure de sûreté*, *S. à secret*, *S. à combinaisons*, *S. à pompe*, etc. *Voy.* SERRURERIE.

SERRURERIE, SERRURIER. La *Serrurerie* comprend non-seulement tout ce qui concerne la clôture, au moyen d'appareils en fer, des meubles, des appartements et des habitations, mais aussi la fabrication de tous les ouvrages en fer qui entrent dans la construction des machines, des instruments et outils de toute espèce, etc. : de là plusieurs industries distinctes. La *Serrurerie en bâtiments* comprend la fabrication et la pose des serrures, verroux, gonds, charnières, espagnolettes, sonnettes, grilles, rampes, tringles, boulons, équerres, etc. : elle ajuste les pièces qu'elle reçoit toutes faites des mains du quincailler. La *Serrurerie en voitures* comprend la fabrication et l'ajustement des ressorts de suspension, des cols de cygne, la ferrure des roues et des trains, etc. Le *Serrurier-mécanicien* fabrique les pièces de mécanique, et exécute les machines d'après les plans de l'inventeur. Il confectionne les serrures de sûreté, à secret ou à combinaison, les objets en fer d'un travail délicat ou qui exigent de la précision, etc. — L'ouvrier serrurier doit savoir forger, limer, ajuster, manier le marteau, le ciseau, le vilebrequin, les tenailles, les crochets, etc.

La serrurerie a fait depuis le dernier siècle d'importants progrès. Reignier, en France, Bramah, en Angleterre, y ont eu la plus grande part. La serrurerie française est estimée pour son élégance non moins que pour sa solidité. Paris, le faubourg Saint-Antoine surtout, est le centre de la serrurerie de luxe et de précision : parmi les mécaniciens dont les ouvrages sont le plus recherchés, on distingue Fichet, Grangoir, Le Paul, Dorval, Gillot, etc. Les principaux pays de fabrication sont, pour la grosse serrurerie, Saint-Étienne, la Picardie et la Normandie. Les objets de serrurerie étrangère sont prohibés. On doit à M. L. Berthaux *le Parfait Serrurier*; à MM. Toussaint, B. et G. un *Man. du Serrurier* (Coll. Roret).

SERSE, synonyme de *Gabari*. *Voy.* ce mot.

SERSIFIX ou SERSIFIS, plante potagère. *V.* SALSIFIS.

SERTISSURE (de *sertus*, entrelacé?), se dit, en Joaillerie, de la partie du chaton qui entoure une pierre et la retient, ainsi que de la manière dont la pierre y est enchâssée. On distingue la sertissure à griffe, à filet, etc. *Sertir*, c'est rabattre sur les pierres précieuses un rebord qu'on fait à l'extrémité d'une pièce pour les y retenir.

SERTULAIRE, *Sertularia* (du latin *sertum*, bouquet), genre de Polypes réunis sur un axe commun, ramifié en forme de *bouquet*, revêtu par une enveloppe cornée, et dont chaque tête, munie de tentacules en nombre variable, peut rentrer dans le tube ou la cellule que forme l'enveloppe cornée à la base de chacune de ces têtes. Ce genre, qui renferme un grand nombre d'espèces, est le type de la famille des *Sertulariées* de Lamouroux, de celle des *Sertularines* de M. de Blainville, et de l'ordre des *Sertulariens* de M. Milne-Edwards.

SERTULE (du latin *sertula*, diminutif de *sertum*, bouquet), se dit, en Botanique, de tout assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point : les fleurs de l'Oreille d'ours, celles de la Spirée ulmaire, sont sertulées.

SERUM (mot latin ayant le même sens), liquide aqueux contenu dans le sang et dans le lait, et qui se sépare du caillot quelque temps après la coagulation du sang tiré de la veine, et du lait après la coagulation de la matière caséeuse. Le *Sérum du sang* est jaune, verdâtre, visqueux, fade, coagulable par le feu, les acides et l'alcool, liquide. Il est formé d'eau, d'albumine, de substances solubles dans l'eau. — Le *Serum du lait* est le *Petit-lait*. *Voy.* ce mot.

SERVAGE. *Voy.* SERF et SERVITUDE.

SERVAL, nom donné par les Portugais à un animal du genre Chat, un peu plus gros que le chat sauvage et dont le pelage rappelle celui de la Panthère : il est fauve, très-clair en dessus, blanc en dessous, avec de petites taches rondes et pleines distribuées irrégulièrement. La queue est annelée dans sa moitié postérieure; le bout en est noir. Le Serval habite le Sénégal et le cap de Bonne-Espérance. Sa fourrure est connue sous les noms de *Pard* et de *Chat-tigre*.

SERVANT. Dans plusieurs ordres religieux, on appelle *Frères servants* les frères convers qui sont employés aux œuvres serviles du monastère. Dans l'ordre de Malte, on appelait *Frères servants* ceux qui entraient dans cet ordre sans faire preuve de noblesse : ils tenaient un rang inférieur aux autres chevaliers. — On nommait autrefois à la cour *Gentilshommes servants* des officiers nobles qui servaient le roi à table par quartier.

Dans l'Artillerie, les *Servants* sont les deux artilleurs qui se tiennent à droite et à gauche de la pièce pour la servir.

SERVICE. Outre son acception vulgaire, *Service* se dit en général de l'emploi de ceux qui *servent* l'État dans un des grands corps, tels que l'Armée, la Magistrature, l'Instruction publique, les Finances, etc., mais plus particulièrement du *Service militaire*.

La durée du *Service militaire* a subi de nombreuses modifications : fixée à 5 ans par la loi du 19 fructidor an VI, à 6 ans par celle du 18 février 1808, à 6 ans pour l'infanterie et à 8 ans pour la cavalerie et les armes spéciales par la loi du 10 mars 1818, portée à 8 ans pour toutes les armes par la loi du 9 juin 1821, elle a été réduite à 7 ans par la loi du 21 mars 1832, qui est encore en vigueur. Quant aux officiers, la durée de leur service est déterminée, ainsi que pour tous les autres serviteurs de l'État, par l'âge auquel ils sont admis à la retraite. *Voy.* RETRAITE (PENSIONS DE).

Dans la Liturgie, on entend vulgairement par *Service* la célébration solennelle de l'office divin, de la messe et de toutes les prières qui se font dans l'église; et, dans un sens plus restreint, une grande messe qui se dit pour un mort : un *Service de bout*

*de l'an* est un service qui se célèbre pour un défunt au premier anniversaire de son décès.

SERVITUDE (du latin *servitudo*). En Droit, le mot *Servitude* désigne toute restriction à la liberté. La restriction peut être établie contre les personnes (*S. personnelles*), ou contre les choses (*S. réelles*).

L'*esclavage* antique et celui des noirs en Amérique, le *servage* ou condition du *serf* au moyen âge, sont les véritables *S. personnelles*. Auj., cependant, on appelle *S. personnelles* les droits d'usufruit, d'usage et d'habitation, parce que ces droits, attachés à la *personne* du titulaire, ne passent pas à ses héritiers.

Les *Servitudes réelles* comprennent toutes les charges imposées sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un autre : on les nomme aussi *services fonciers*. La servitude dérive ou de la situation naturelle des lieux (*S. naturelles*), ou des obligations imposées par la loi (*S. légales*), ou des conventions entre les propriétaires (*S. conventionnelles*). Code Nap., art. 637–710. — Les premières s'appliquent principalement à trois objets, le libre écoulement des eaux, le droit de bornage et le droit de clôture. — Les secondes sont établies par la loi pour l'*utilité publique*, ou *communale* ou *privée*, et ont pour objet, soit la sûreté générale et l'hygiène publique, la construction des chemins, leur réparation et celle des autres ouvrages publics ou communaux, tels que le marchepied des rivières navigables, la voirie, les mines et carrières; soit la défense du territoire (*S. militaires*). Les *servitudes militaires* sont régies par des lois particulières : un décret du 10 août 1853 adoucit le régime des servitudes imposées jusque-là à la propriété autour des fortifications. — Les servitudes conventionnelles se divisent en *S. continues* et *S. discontinues*, selon qu'elles s'exercent *sans* ou *avec* le fait actuel de l'homme. Elles se divisent aussi en *S. apparentes* et *S. non apparentes;* enfin en *S. urbaines* et *S. rurales*. — Les servitudes s'éteignent, entre autres causes, par le non-usage pendant trente ans.

On doit à M. Pardessus un *Traité des Servitudes ou Services fonciers;* à M. Solon un *Traité des Servitudes réelles;* à M. J. Jousselin un *Traité des Servitudes d'utilité publique;* à M. Gavini de Campile (1853) et à M. Demolombe (1856), des *Traités des Servitudes*, qui résument tous les travaux antérieurs.

Dans l'Histoire sainte, on appelle *Servitudes* les six captivités que les Israélites eurent à subir depuis leur entrée dans la Palestine jusqu'à l'établissement de la royauté : la 1re, sous Chusan, roi de Mésopotamie (1613 avant J.-C.); la 2e, sous Eglon, roi des Moabites (1345); la 3e, sous Jabin, roi de Chanaan (1305); la 4e, sous les Madianites (1252); la 5e et la 6e sous les Philistins (1206 et 1156).

SÉSAME, *Sesamum*, genre de la famille des Bignoniacées, tribu des Sésamées, renferme des plantes oléagineuses propres à l'Asie méridionale et à l'Italie. Le *Sésame d'Orient* ou *de l'Inde* (*Sesamum orientale*), vulgairement *Jugeoline*, a une tige haute d'un mètre, droite, herbacée, très-branchue; des feuilles ovales oblongues; des fleurs blanches ou roses, solitaires, de peu de durée et assez semblables à celles de la Digitale pourprée; les fruits sont des capsules allongées, renfermant des graines ou semences nombreuses, petites, ovoïdes, brunes. Ces graines, que le commerce tire surtout d'Égypte, fournissent une huile excellente, aussi bonne que celle d'olive, et qui ne se fige jamais. Elle sert aux préparations alimentaires et cosmétiques, ainsi qu'à l'éclairage; elle est éminemment propre à la saponification. Les Égyptiens mangent le marc de cette huile assaisonné avec du miel et du jus de citron. Les graines de Sésame donnent encore une farine grossière dont on fait des galettes, de la bouillie, etc. On les mange aussi grillées comme celles du maïs, ou cuites de même que le riz : c'est un aliment très-sain et fort agréable au goût. On a essayé, mais sans beaucoup de succès, d'acclimater le Sésame en France. Il réussit fort bien en Algérie. — La tribu des *Sésamées*, dont De Candolle fait une famille, comprend, outre le *Sésame*, le genre *Ceratotheca*.

On donne le nom de *Sésame bâtard* ou *d'Allemagne* à la Cameline cultivée, à cause de l'huile qu'on tire de ses graines.

SESAMOIDE, c.-à-d. *qui ressemble à la graine du sésame*. — Les *Os sésamoïdes* sont de petits os courts, présentant une organisation fibreuse analogue à celle de la rotule, qui se développent à la main ou au pied, dans l'épaisseur des tendons, au voisinage de certaines articulations : ils ont pour usage de prévenir la contusion des tendons, dans les mouvements rapides et réitérés.

SÉSELI, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Sésélinées, renferme des plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, à tige verte, haute de près d'un mètre; à feuilles alternes, presque filiformes; à fleurs d'abord rougeâtres, puis blanches, à fruits petits et ovoïdes. Ces plantes habitent l'Europe méridionale. Le *Séséli officinal* ou *de Marseille* (*S. tortuosum*) donne des fruits aromatiques dont l'odeur approche de celle de l'anis: on en fait une liqueur de table; ces fruits entraient aussi autrefois dans la thériaque et autres préparations pharmaceutiques: on les regardait comme diurétiques, anthelmintiques, cordiaux, etc. Le *S. de montagne* (*S. montanum*), ou *Livêche*, est commun dans les lieux secs. Le *S. hippomarathrum* est le *Fenouil des chevaux*.

On nomme vulgairement *Séséli commun* la Livêche et le Chervi; *S. d'Égypte* le Caucalis à grandes fleurs; *S. de Crète*, le Tordyle officinal; *S. de Montpellier*. une Peucédane; *S. d'Éthiopie*, un Buplèvre.

SÉSIE, *Sesia* (du grec *sês*, teigne), genre de Lépidoptères crépusculaires, détaché des Sphinx, et type de la tribu des Sésiaires, renferme des insectes communs en France : ailes allongées, étroites, transparentes; abdomen presque cylindrique, garni à son extrémité d'une brosse plus ou moins épaisse. Les Sésies volent pendant la chaleur du jour et se nourrissent du suc des fleurs. Leurs chenilles habitent l'intérieur des tiges ou des racines des végétaux. La *Sésie apiforme* (*S. apiformis*) a une envergure de près de 5 centimètres, la tête jaune, le corselet d'un noir brun, l'abdomen jaune, les ailes transparentes. On la trouve sur les saules et les peupliers. Parmi les autres espèces, on remarque la *Sesia mutilæformis*, la *S. nomadæformis*, la *S. vespiformis*, etc. — La tribu des *Sésiaires* comprend, outre le genre type, le genre *Thyris;* on y rapporte quelquefois la *Chimæra*.

SESQUI, mot latin contracté des mots *semis que*, et demi, devant lesquels on sous-entend *semel*, une fois. Dans les termes chimiques, ces mots, *Sesquioxyde*, *Sesquichlorure*, etc., indiquent un oxyde, un chlorure, etc., dans lequel un équivalent et demi d'oxygène, de chlore, etc., est combiné avec un équivalent de métal. Dans les sels, les mots *Sesquisulfate*, *Sesquinitrate*, etc., indiquent qu'un équivalent et demi d'acide est combiné avec un équivalent de base.

En Mathématiques, on appelle *Sesquialtère* le rapport entre deux lignes ou deux quantités, dans lequel une de ces grandeurs contient une fois et demie l'autre (*alter*) : 6 est à 4 en raison sesquialtère; — *Sesquidouble*, le rapport dans lequel le plus grand des deux termes contient le plus petit deux fois et une demi-fois : 15 est à 6 en raison sesquidouble.

SESSILE (en latin *sessilis*, de *sedere*, s'asseoir), se dit en Botanique d'une partie quelconque qui n'a pas de support, qui repose immédiatement sur une autre. Une *fleur sessile* est celle qui n'a pas de pédoncule; un *stigmate sessile*, celui qui est privé de style; une *feuille sessile*, celle qui est dénuée de pétiole, une *anthère sessile*, celle qui n'a pas de filet.

SESSION (mot pris de l'anglais, et formé du latin *sessio*, dérivé lui-même de *sedere*, être assis), temps

pendant lequel un corps délibérant, un tribunal exceptionnel, une cour d'assises, est assemblé. Il se dit plus spécialement du temps qui s'écoule depuis l'ouverture des Chambres législatives jusqu'à leur clôture.

SESTERCE, *Sestertium*, monnaie romaine, en argent, dont la valeur a beaucoup varié. Dans l'origine, le Sesterce valait 2 as et demi, et s'appelait *sesquitertius*, mot qui veut dire *trois moins une demie*, et d'où l'on a fait par abréviation celui de *sestertius*. Plus tard, quand on eut augmenté la valeur du denier et qu'on l'eut élevé de 10 à 16 as, le sesterce valut 4 as ou un quart de denier. Même depuis cette époque, la valeur du sesterce diminua de siècle en siècle. Le Sesterce, jusqu'au temps d'Auguste, valait 20 cent. de notre monnaie; un siècle plus tard, sous Galba et Domitien, il ne valait plus que 18 cent.

Le Sesterce était pour les Romains une monnaie de compte en même temps qu'une monnaie réelle. Jusqu'à mille, on comptait les sesterces en mettant devant ce mot la somme dont il s'agissait, comme *centum sestertii*. Arrivé à mille, le sesterce prenait le nom de *sestertium* et devenait un nom neutre, formant au pluriel *sestertia* : on sous-entendait *millia* : *centena sestertia* désignait 100,000 sesterces. Pour désigner les nombres au-dessus de cent mille, par exemple un million de sesterces, on écrivait *sestertiûm decies*, en sous-entendant *centena millia*. Dans les inscriptions, *Sesterce* s'écrivait IIS ou HS (pour *L. L. S.*, *libra*, *libra*, *semis*).

Nous donnons ici une table d'évaluation des sesterces en monnaies françaises : cette table servira également pour les *deniers* (4 sesterces) et les *aureus* (100).

| NOMBRE DE SESTERCES. | VALEUR EN FRANCS ET CENTIMES. | |
|---|---|---|
| | Jusqu'à Auguste. | Sous Domitien. |
| 1 | 0f 20 c. | 0f 18 c. |
| 2 | 0 41 | 0 35 |
| 3 | 0 61 | 0 53 |
| Denier. 4 | 0 81 | 0 70 |
| 5 | 1 02 | 0 88 |
| 6 | 1 22 | 1 06 |
| 7 | 1 43 | 1 24 |
| 8 | 1 63 | 1 41 |
| 9 | 1 83 | 1 58 |
| 10 | 2 04 | 1 76 |
| 20 | 4 08 | 3 52 |
| 30 | 6 11 | 5 28 |
| 40 | 8 15 | 7 08 |
| 50 | 10 19 | 8 79 |
| 60 | 12 23 | 10 55 |
| 70 | 14 26 | 12 31 |
| 80 | 16 30 | 14 07 |
| 90 | 18 34 | 15 83 |
| Aureus. 100 | 20 38 | 17 59 |
| 1,000 | 203 79 | 175 87 |
| 10,000 | 2,037 92 | 1,758 75 |
| 100,000 | 20,379 17 | 17,587 50 |
| 1,000,000 | 203,791 67 | 175,874 95 |

SÉTACÉ (du latin *seta*, soie, crin), se dit, en Botanique, de toute partie qui est grêle et roide, à l'instar d'une soie de sanglier. — Il se dit aussi des antennes de certains insectes.

SÉTI.... (de *seta*, soie), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Séticaude*, *Séticère*, *Séticorne*, à queue, à cornes, à antennes en forme de soie ou terminées par des soies; *Sétifère* et *Sétigère*, qui porte des soies; *Sétiflore*, *Sétipède*, etc.

SETIER, jadis *Sextier* (du latin *sextarius*, 6e partie du conge chez les Romains), ancienne mesure de grains ou de liquides, variait suivant les localités. Le *Setier de blé* de Paris était de 12 boisseaux et contenait 1 hectolitre 59 lit. Le *Setier de vin* valait 7 lit. 44 centilit. Ce qu'on appelait *demi-setier* n'avait du reste aucun rapport avec ce setier : c'était la moitié d'une chopine ou le quart de la pinte (26 centilit.). — Il y avait aussi le *Setier de terre* : c'était autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé. — *Voy.* SEXTARIUS.

SETON (*setaceum*, du latin *seta*, soie), bandelette de linge, ou mèche de coton, qu'on passe avec une aiguille à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir un exutoire. On donne aussi ce nom à l'exutoire lui-même. On emploie les *sétons* contre les ophthalmies, les maux d'oreilles, les migraines intenses, l'épilepsie, l'inflammation de divers viscères, etc. On les applique ordinairement à la nuque ou dans les parois de la poitrine et de l'abdomen. On les panse en attirant chaque fois une portion de la bandelette dans le trajet de la plaie, et en coupant celle qui en sort. Pour supprimer un *séton*, on retire la mèche, et l'on panse avec de la charpie sèche. — On applique fréquemment des *sétons* aux chevaux.

SEUIL (du latin *solium*, fait de *solum*, sol), terme d'Architecture, désigne la partie inférieure d'une porte, la pierre ou la pièce de bois qui est entre ses tableaux : le *seuil* ne diffère du *pas* qu'en ce qu'il est arasé d'après le mur.

On appelle aussi *Seuil* les pièces de bois qui ferment l'avant et l'arrière des bateaux; *S. d'écluse* une pièce de bois qui, étant percée de travers entre deux poteaux au fond de l'eau, sert à appuyer par le bas la porte d'une écluse ou d'un pertuis.

SEVE (du latin *sapa*, suc, sirop?), humeur qui sert à la nutrition du végétal et que les racines puisent dans le sein de la terre : c'est un liquide incolore, qui contient en dissolution ou en suspension les principes nutritifs des végétaux et qui les dépose dans l'intérieur de la plante. Au printemps, la séve est aqueuse, d'une saveur douceâtre, quelquefois légèrement saline; elle contient souvent alors des acides carbonique, malique ou oxalique, libres ou combinés avec la chaux et la potasse. A une époque plus avancée de la végétation, sa consistance augmente par l'effet de différents principes nouveaux qui s'y forment : quelquefois on y trouve de l'albumine ou une matière analogue au gluten.

D'après l'opinion généralement admise, la séve a deux courants généraux et opposés. Elle monte d'abord des racines vers les branches par les couches corticales du bois : lorsqu'elle est parvenue vers les extrémités des branches, elle se répand dans les feuilles; là, elle se dépouille de sa quantité surabondante de principes aqueux, et des substances qui sont devenues étrangères ou inutiles à la nutrition de la plante; puis, suivant une route inverse, elle redescend des feuilles vers les racines, à travers le liber ou la partie végétante des couches corticales : de là, la distinction de la *Séve ascendante* et de la *S. descendante*. Le mouvement d'ascension est plus abondant au printemps, époque à laquelle les bourgeons se développent, et en automne, lorsque se forment les bourgeons qui donneront des feuilles l'année suivante. Ce mouvement est peu marqué durant les chaleurs de l'été; il est presque nul en hiver. — Des expériences récentes de M. Ch. Gaudichaud tendent à modifier la théorie reçue, au moins en ce qui concerne l'ascension de la séve par les couches corticales.

SÉVICES (du latin *sævire*, sévir), se dit particulièrement, en Droit, des mauvais traitements exercés par un mari envers sa femme, par un père envers ses enfants, par un maître envers ses serviteurs. Les sévices sont une cause de séparation entre mari et femme (Code Nap., art. 231); ils sont aussi une cause de révocation de donation entre vifs (art. 955 et 1046).

SEVRAGE (de *sevrer*, qu'on dérive lui-même, par corruption, de *séparer*), action de sevrer un enfant, c.-à-d. de substituer à l'allaitement une nourriture plus solide. Le temps du sevrage ne saurait être fixé : il a lieu ordinairement du 12e au 15e mois; il peut être avancé de quelques mois sans danger, surtout si les dents se sont développées chez l'en-

fant. Le *sevrage* doit se faire par une douce transition plutôt que d'une manière subite. Relativement à la mère, le *sevrage* n'a aucun inconvénient quand il est gradué, la sécrétion laiteuse diminuant peu à peu et d'une manière presque insensible.

SEXAGESIMALE (du latin *sexagesimus*, 60e), nom donné aux fractions dont le dénominateur est 60 ou une puissance de 60. — On appelle *Division sexagésimale* la division du cercle en 360 degrés, subdivisés chacun en 60 minutes et celles-ci en 60 secondes : c'est la division généralement adoptée.

SEXAGÉSIME, le dimanche qui suit immédiatement celui de la Septuagésime et qui précède celui de la Quinquagésime. Il arrive quinze jours avant le premier dimanche de Carême.

SEXE (du latin *sexus*), différence physique et constitutive de l'homme et de la femme, et, en général, du mâle et de la femelle; différence sur laquelle repose, dans la nature, la propagation des espèces (*Voy.* GÉNÉRATION), et, dans les langues, la distinction des *genres* (*Voy.* GENRE).

Il existe aussi dans les plantes une différence de sexes, et des organes sexuels : ces organes résident dans les *fleurs :* les étamines sont les organes mâles; les *pistils*, les organes femelles (*Voy.* FLEUR). — L'existence du sexe dans les fleurs a été inconnue aux anciens : ils n'ignoraient pas, il est vrai, que le palmier *femelle* a besoin de la poussière du palmier *mâle* pour être fécondé, mais ils n'avaient point étendu cette découverte aux autres plantes. Le premier qui prouva par des expériences décisives la nécessité du concours de deux sexes pour la fécondation des végétaux fut Vaillant, démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes de Paris; mais il ne réussit point à persuader son contemporain Tournefort, qui continua à regarder la poussière des étamines comme un simple excrément. Linné reconnut la justesse de l'opinion de Vaillant et contribua beaucoup à la faire admettre universellement. On sait qu'il la prit pour base de sa classification.

SEXTANT (du latin *sextans*), instrument d'Astronomie à réflexion, en arc de cercle, ainsi nommé parce qu'il est formé seulement de la *sixième* partie du cercle, c.-à-d. de 60 degrés, il sert à mesurer les angles jusqu'à 60°. Cet instrument est destiné à déterminer en mer la position du bâtiment, tant en longitude qu'en latitude.

*Sextant d'Uranie*, petite constellation boréale composée de 15 étoiles, est placée entre l'Hydre et le Lion. Cette constellation a été formée par Hévélius.

SEXTARIUS, le *setier* des Romains. C'était une mesure de capacité employée à la fois pour les liquides : il valait alors le 6e du conge et le 48e de l'amphore; et pour les grains, il valait alors le 16e du *modius* ou boisseau. Il équivaut à 54 centilitres.

SEXTE (du latin *sextus*, 6e), la 3e des petites heures canoniales qui, d'après l'institution, devait se célébrer à la 6e heure du jour, à compter depuis le soleil levé, c.-à-d. à notre heure de midi.

On donne aussi ce nom au 6e livre des Décrétales, rédigé par ordre de Boniface VIII.

SEXTIDI (du latin *sextus*, 6e, et *dies*, jour), 6e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

SEXTIL, se dit, en Astronomie, de la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 60 degrés.

*Année sextile*, se disait dans le Calendrier républicain adopté en France (de 1793 à 1805) d'une année qui avait un jour de plus que les années ordinaires, ce qui arrivait tous les 4 ans : on comptait alors 6 jours complémentaires au lieu de 5. Le 6e jour complémentaire prenait le nom de *jour sextil*.

SEXTILIS, nom que les Romains donnaient originairement au mois d'août (*Augustus*) parce qu'il était d'abord le sixième de l'année. *Voy.* AOUT.

SEXTULE (du latin *sextula*, fait de *sextus*, 6e), poids romain valant le 6e de l'once romaine.—Autrefois les Droguistes donnaient ce nom à un poids qui pesait une drachme et un scrupule ou quatre scrupules.

SEXTUOR, composition à six parties obligées. Elle peut être vocale ou instrumentale. Le Sextuor du *Don Juan* de Mozart passe pour un chef-d'œuvre.

SFORZANDO, mot italien qui signifie *en renforçant*, désigne, en Musique, une nuance d'expression dans l'exécution, où l'intensité des sons est augmentée graduellement. On l'écrit le plus souvent *sf*.

SGRAFFITI (de l'italien *sgraffito*, égratigné), espèce de grands dessins tracés avec une pointe sur un mur où l'on a préalablement appliqué une teinte grise ou noire. On les obtient en *égratignant* par des hachures la couche noire dont on a couvert le mur, et en mettant à découvert le blanc qui est dessous. Ce moyen, pratiqué autrefois en Italie, est une suite de la niellure, de la damasquinure et des autres moyens analogues, employés dans les siècles de la renaissance. Le temps, en salissant les murailles où l'on exécutait les *sgraffiti*, fit bientôt disparaître ces dessins. Aussi, ce procédé est-il aujourd'hui tout à fait abandonné. Polydore de Caravage et Mathurino, élèves de Raphaël, avaient exécuté des *sgraffiti* dont on voit encore quelques restes.

SHAKO, coiffure militaire. *Voy.* SCHAKO.

SHALL ou SHAWL. *Voy.* CHALE.

SHELLING, monnaie anglaise. *Voy.* SCHELLING.

SHELTOPUSICK, reptile Saurien. *V.* PSEUDOPUS.

SHERARDIE, *Sherardia* (de *Sherard*, botaniste anglais), genre de la famille des Rubiacées, tribu des Étoilées, renferme des plantes herbacées ou légèrement frutescentes, à feuilles verticillées, linéaires; à fleurs bleuâtres ou rosées, disposées en ombelles terminales; à fruits à 2 coques, renfermant une seule graine. La *Shérardie des champs* est une plante annuelle, haute de 8 à 10 centim., qui abonde dans les lieux incultes ou mal cultivés. Les bestiaux mangent ses tiges avec plaisir.

SHÉRIFF, officier de justice anglais. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SHIRE, mot anglais qui signifie *comté*, s'emploie, en Angleterre, pour désigner les divisions territoriales appelées *comtés :* on met ce mot après le nom du comté : ainsi *Yorkshire*, signifie le comté d'York.

SI, la 7e note de la gamme d'*ut :* les Allemands la désignent par la lettre H quand elle est à son état naturel, et par la lettre *b* lorsqu'elle est altérée par un bémol. La note *si* ne fut introduite que très-tard dans la musique. Auparavant on ne se servait que de six notes, et on remplaçait le *si* au moyen de combinaisons appelées *muances*.

SIALAGOGUES (du grec *sialon*, salive, et *agô*, conduire, amener), substances qui provoquent la sécrétion de la salive. Le mercure est le plus puissant des sialagogues connus. On donne à ces substances le nom de *masticatoires* lorsqu'elles sont inertes par elles-mêmes et qu'elles ne provoquent la salivation que mécaniquement. *Voy.* MASTICATOIRE.

SIALIA, oiseau, espèce de Traquet. *Voy.* TRAQUET.

SIALISME (de *sialon*, salive), synonyme de *salivation*. *Voy.* ce mot.

SIAM, sorte de jeu qui se joue avec des quilles et une espèce de disque en bois au moyen duquel on doit les abattre : il est ainsi nommé parce qu'on le croit apporté du royaume de Siam. *Voy.* QUILLES.

SIAMOISE, étoffe de fil et coton, rayée et à carreaux de diverses couleurs, que l'on fabrique en France, à l'imitation des toiles de coton fabriquées à Siam. On a donné aux étoffes chinées le nom de *Siamoises flambées*. — Les premières siamoises furent apportées en France par les gens de l'ambassade du roi de Siam, vers la fin du règne de Louis XIV.

*Punaise siamoise*, insecte Hémiptère du genre Scutellaire, est ainsi nommé à cause des raies noires et rouges dont son corps est marqué, comme l'étoffe appelée *siamoise :* il se trouve aux environs de Paris.

**SIBILATION** ou **RALE SIBILANT** (du latin *sibilatio*), sifflement plus ou moins aigu, qui accompagne ou masque le murmure respiratoire. Il annonce un état phlegmasique ou catarrhal des bronches.

SIBTHORPIE, *Sibthorpia* (de J. *Sibthorp*, botaniste anglais, à qui cette plante fut dédiée par Linné), genre de la famille des Scrofulariées, se compose de plantes herbacées, à tiges rampantes; à feuilles alternes, réniformes; à fleurs purpurines, violacées ou jaunes, à fruits capsulaires : elles croissent dans l'Europe occidentale et l'Amérique tropicale. La *Sibthorpie d'Europe*, commune en Bretagne et en Angleterre, à tige grêle, à petites fleurs jaunes, croît le long des ruisseaux et dans les lieux humides.

SIBYLLES, prophétesses inspirées de l'antiquité. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SICCATIF, se dit en général de toute substance propre à amener rapidement la dessiccation. Le chlorure de calcium, la potasse caustique, les poudres absorbantes, etc., sont des substances siccatives. Il se dit particulièrement des huiles qui font sécher en peu de temps les couleurs auxquelles on les mêle : l'huile de lin, celles de noix, de chènevis, d'œillette, etc., sont des *huiles siccatives* (*Voy.* HUILE). — On a donné récemment le nom de *Siccatif brillant* à une sorte d'encaustique pour le parquet des appartements, qui, une fois posé, sèche très-rapidement et n'a pas besoin d'être frotté.

En Médecine, on appelle *Siccatifs, Dessiccatifs*, des médicaments externes que l'on emploie pour remédier à l'humidité des plaies : ce sont des substances absorbantes et astringentes, telles qu'alun calciné, sucre candi en poudre, colophane, extrait de saturne, cérat de saturne.

SICILIENNE, air de danse originaire de Sicile, dont la mesure est à 6/4 ou 6/8, et d'un mouvement très-modéré. Chaque mesure de cet air commence par trois croches, dont la première est pointée.

SICILIQUE, *Sicilicus*, petit poids romain qui valait le quart de l'once et la 48e partie de la livre, ou 6 grammes 8 dixièmes de nos poids. — Ce mot s'employait aussi pour désigner la 48e partie d'une mesure quelconque, par exemple du pied, du *jugerum* (arpent romain), de l'heure, etc.

SICLE (de l'hébreu *sekel*, peser), poids et monnaie des anciens Juifs. Le sicle poids pesait 4 drachmes, ou 93 décigram. et demi; le sicle monnaie valait 4 drachmes (2 fr. 06 c., ou seulement 1 fr. 26 c., selon M. Saigey). — Il y avait aussi des sicles d'or.

SIDÉRAL (du latin *sideralis*, formé de *sidus*, astre), ce qui concerne les astres, qui s'y rapporte : *Année sidérale, Jour sidéral*, etc. *Voy.* ANNÉE, etc.

SIDÉRATION (du latin *sidus, sideris*, astre), nom donné par les anciens à un état d'anéantissement subit produit par certaines maladies qui frappent les organes sans cause apparente et avec la promptitude de la foudre, comme l'apoplexie, la paralysie, etc. On attribuait cet effet à l'influence maligne des astres.

SIDÉRÉTINE (du grec *sidêros*, fer), fer arséniate naturel, d'un éclat résineux, qui se trouve particulièrement dans les mines de Schneeberg. *Voy.* FER.

SIDÉRITE, *Sideritis* (du grec *sidêros*, fer, parce qu'elle se trouve surtout à l'*Ile de Fer*, l'une des Canaries), vulgairement *Crapaudine*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées, communes dans les lieux montueux et arides des rivages de la Méditerranée. La *Crapaudine des Canaries* (*S. canariensis*), haute d'un mètre, a les tiges et les rameaux cotonneux, chargés de feuilles grandes, cordiformes, et de fleurs blanches. Les sommités fleuries, prises en infusions théiformes, passent pour être toniques et stimulantes. La *Crapaudine de montagne* (*Sideritis montana*), à fleurs jaunes, tachées de pourpre en leurs bords, est cultivée comme plante d'ornement.

SIDÉRODENDRON (du grec *sidêros*, fer, et *dendron*, arbre), genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cofféacées, renferme de grands arbres qui habitent les lieux montagneux de la Martinique et des îles voisines. Leur bois, très-dur et d'un rouge foncé, porte le nom de *Bois de fer*, et sert à faire des meubles. On distingue le *Sidérodendron triflorum*, le *S. multiflorum*, etc.

SIDÉROSE, Fer carbonaté ou Fer spathique.

SIDÉROTECHNIE (du grec *sidêros*, fer, et *tekhnê*, art), art de traiter le fer pour en obtenir de la fonte, du fer ou de l'acier. On a sous ce titre un savant traité d'Hassenfratz.

SIDÉROXYLE (du grec *sidêros*, fer, et *xylon*, bois), vulgairement *Bois de fer-blanc*, genre de la famille des Sapotacées, renferme des arbres des îles de France et de Bourbon, dont le bois est excessivement dur. L'espèce type est le *Sideroxylon cinereum*. Une autre espèce, le *S. spinosum*, vulgairement *Argane, Bois d'Argane*, est précieuse pour ses graines dont on extrait une huile excellente pour la table. C'est un arbrisseau épineux, toujours vert, à feuilles alternes, oblongues, lancéolées; à fleurs axillaires et sessiles, d'un vert jaunâtre : il croît spontanément au Maroc.

SIDJAN (nom arabe de ce poisson), *Amphacanthus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Theuties : corps aplati latéralement, couvert de très-petites écailles, qui forment comme du chagrin; mâchoire convexes, munies d'une seule rangée de dents, plates, couvertes et pointues; ventrales ayant deux rayons épineux et une épine forte et acérée, couchée en avant de la dorsale. Ce poisson, qui se mange, habite la mer des Indes.

SIÈCLE (du latin *sæculum*), espace de cent années. La division par siècles était en usage chez les Romains : elle a été conservée chez les modernes. Les années de chaque siècle se désignent (excepté la dernière) par l'adjectif ordinal qui énonce le chiffre de centaine immédiatement supérieur à celui de la centaine exprimée : ainsi l'on dit de 1701 à 1799 le XVIIIe siècle, de 1801 à 1899 le XIXe siècle : la dernière année du siècle (l'an 1800 par exemple) porte seule le nom du chiffre de centaine qui sert à l'écrire.

Chaque peuple compte les siècles d'après l'ère qu'il a adoptée : les Romains, à partir de la fondation de Rome (754 avant J.-C.); les Mahométans, de l'hégire (622 après J.-C.), etc. Dans les pays chrétiens, on compte les siècles avant et après J.-C.; ainsi l'on dit : Rome fut fondée au milieu du VIIIe siècle avant J.-C.; la renaissance commença au XVe siècle après J.-C.

SIÈCLE désigne aussi : 1° un espace de temps indéterminé, une période illustrée par les actions, les ouvrages d'un grand homme, par le règne d'un grand prince : le *Siècle de Périclès*, le *S. d'Auguste*, le *S. de Louis XIV*; — 2° la vie mondaine, par opposition à la vie religieuse et cloîtrée : c'est de ce dernier sens que dérivent *séculier, sécularisation*.

SIÉGE (du latin *sedes*, de *sedere*, s'asseoir). Outre son usage vulgaire, dans lequel il désigne tantôt un meuble fait pour s'asseoir, tantôt le lieu où résident certaines autorités, comme un gouvernement, un tribunal, un évêché (c'est en ce sens que Rome est appelée le *Saint-Siége*, parce que le pape y réside), ce mot désigne spécialement, dans l'Art militaire, l'action d'attaquer une place forte pour s'en rendre maître. Lorsqu'on investit la place pour l'empêcher de recevoir aucun secours en hommes, en vivres, en munitions, le siége prend le nom de *blocus*. Les opérations d'un siége comprennent le tracé des *parallèles* et des *tranchées*, le travail de la *sape* et de la *mine*, l'établissement des *batteries*, qu'on garnit de *pièces* de gros calibre, de *mortiers*, etc., constituant ce qu'on appelle *artillerie de siége*; la formation de la *brèche* et l'*assaut*. *Voy.* ces mots.

Les principaux siéges dont l'Histoire fasse mention sont, dans l'antiquité, ceux de Jéricho (1605

avant J.-C.), de Troie (1280-70), de Tyr par Nabuchodonosor (584-72) et par Alexandre (332), de Babylone par Cyrus (536), de Rome par les Gaulois (389), de Sagonte par Annibal (219), de Syracuse par Marcellus (212), de Carthage (146) et de Numance (133) par Scipion Émilien; d'Alésie par César (52), de Jérusalem par Titus (70 ap. J.-C.); et dans les temps modernes, de Jérusalem par les Croisés (1099); de Calais (1347) et d'Orléans (1428) par les Anglais; de Constantinople par Mahomet II (1453), de Grenade par Ferdinand et Isabelle (1492), de Rhodes (1522) et de Vienne (1529 et 1683) par les Turcs; de Paris par Henri IV (1589 et 1593); de la Rochelle par Louis XIII (1629), de Turin par les Français (1706), de Prague par les Impériaux (1742), de Gibraltar par les Français (1782), de Lille par les Impériaux (1792), de Toulon (1793) et de Mantoue (1797) par Bonaparte; de Gênes par les Anglais et les Austro-Russes (1800); enfin ceux de Saragosse (1808), d'Alger (1830), d'Anvers (1831), de Constantine (1837), de Rome (1849), de Sébastopol (1855).

Parmi les nombreux traités publiés sur l'art de faire les siéges, on remarque : le *Traité de l'attaque et de la défense des places* de Vauban (1737), ceux du major Lefebvre (1811), de Carnot (1812), de M. Augoyat (1829), etc. *Voy.* aussi FORTIFICATION.

Dans son *Hist. du Génie*, M. Allent a fait l'histoire des siéges depuis Louis XIV. J.-F. De la Croix a donné un *Dictionnaire des Siéges et Batailles mémorables*.

SIERRA, mot espagnol qui signifie *chaîne de montagnes*. *Voy.* SIERRA au *Dict. univ. d'H. et de G.*

SIESTE (de l'espagnol *siesta*, formé de *sestear*, s'asseoir, se reposer, ou, selon Ménage et Rochefort, du latin *sexta*, sous-entendu *hora*, parce que la sieste se faisait chez les Romains à la 6e heure, qui est leur midi), temps qu'on donne au sommeil vers le milieu du jour : on l'appelle aussi *méridienne*. L'usage de la sieste est particulièrement propre aux pays chauds, où l'ardeur du soleil s'oppose à tout travail au milieu du jour. La sieste ayant généralement lieu dans ces pays après le repas, qui s'y fait à midi, le mot *sieste* en est venu à signifier l'action de dormir après le repas, à quelque heure que ce soit.

La sieste n'est nullement nécessaire dans nos climats tempérés; elle peut même avoir de graves inconvénients : outre qu'elle n'a lieu qu'au détriment du sommeil de la nuit, qui est le plus salutaire, elle allourdit l'esprit et prédispose à la pléthore, à l'obésité, aux congestions cérébrales.

SIEUR (par contraction de *seigneur*), qualification souvent usitée dans les plaidoyers, les actes publics et autres écritures de même sorte. — C'est aussi quelquefois la manière dont un supérieur désigne un inférieur dans les lettres et autres écritures.

SIFFLANTES (LETTRES), se dit, en Grammaire, des consonnes que l'on prononce avec un certain *sifflement*, comme *s*, *z*, *x*.

SIFFLEMENT DE LA RESPIRATION. *Voy.* SIBILATION.

SIFFLEUR, nom vulgaire donné, à cause de leur cri aigu qui ressemble à une espèce de *sifflement*, à divers singes du genre *Sapajou*, à une *Marmotte*, à un *Pika*, animal rongeur du genre Lagomys, ainsi qu'à divers oiseaux appartenant aux genres *Canard*, *Pénélope*, *Carouge*, *Moucherolle* et *Philédon*.

SIFILET, nom vulgaire d'un *Paradisier*.

SIGILLAIRE, ou TERRE SIGILLÉE, c.-à-d. marqué d'un cachet (*sigillum*). *Voy.* BOL et TERRE.

SIGISBÉE (de l'italien *cicisbeo*), se dit, en Italie, d'un homme qui fréquente habituellement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse et se tient à ses ordres. On l'appelle aussi *cavalier servant*.

SIGLES (du bas grec *siglè*, abréviation, qui paraît être lui-même une corruption du latin *sigillum*), abréviations qui se composent de lettres choisies parmi celles qui composent un mot. On distingue des *Sigles simples*, qui désignent chaque mot par une seule lettre, ordinairement la lettre initiale, comme N. P. (*nobilissimus puer*); S. P. Q. R. (*senatus populusque Romanus*); D. O. M. (*Deo optimo maximo*); et des *Sigles composés*, qui ajoutent à la lettre initiale une ou plusieurs lettres prises soit au commencement, soit dans le corps ou à la fin d'un mot, comme AM. (*amicus*), COL. (*coloni*), BR. (*bonorum*), COS. (*consules*), FS. (*fratres*), LUD. (*Ludovicus*). Souvent on voit des sigles dans lesquels une même lettre est doublée : cette circonstance indique que le mot est au pluriel. Si c'est un nom propre, la lettre doublée désigne deux personnes; si elle est triplée, quadruplée, etc., il s'agit de trois, de quatre personnes, etc. : ainsi AVGGG. désignent *Augusti tres*. — L'usage des sigles remonte à la plus haute antiquité, comme le prouvent les inscriptions grecques et romaines, qui en sont surchargées.

On a de Nicolai un traité spécial *De siglis veterum* (Leyde, 1706). On trouvera en outre l'explication la plus complète des principaux sigles dans l'*Archéologie* de Vermiglioli, et dans les *Éléments d'Épigraphie* de Franzius (Berlin, 1840).

SIGMA, 18e lettre de l'alphabet grec. Cette lettre, qu'on figure ainsi, Σ, σ, répond à notre *s*, si ce n'est qu'elle ne s'adoucit jamais.

SIGMOÏDE (du grec *sigma*, et de *eidos*, forme), ce qui ressemble par la forme au sigma des Grecs, Σ. — En Anatomie, on nomme *Cavités* ou *Fosses sigmoïdes du cubitus* deux échancrures en forme de Σ, que présente l'extrémité supérieure du cubitus; *Valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires*, trois replis valvulaires qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte, immédiatement au-dessus de leur ouverture de communication avec les ventricules du cœur.

*Appareil sigmoïde*, appareil en forme de Σ, employé par les Orthopédistes. *Voy.* ORTHOPÉDIE.

SIGNAL. Dans la Marine, on se sert des signaux pour commander les évolutions, les manœuvres, les exercices à bord; il y a des signaux de reconnaissance, de ralliement, de détresse, de combat, de chasse, etc. On distingue les *Signaux de jour*, qui se font soit par un ou plusieurs coups de canon, soit à l'aide d'un ou de plusieurs pavillons hissés ou disposés selon diverses combinaisons, soit par un certain arrangement des voiles, etc.; les *S. de nuit*, qui se font aussi à l'aide du canon, de fusées lancées à une certaine hauteur, de fanaux allumés et hissés suivant des arrangements variés, de feux de couleur, etc.; les *S. de brume*, que l'on fait par coups de canon, avec des amorces brûlées, par des bruits de tambour, de sifflet, de cloche, etc. Pour les *S. de détresse*, *Voy.* DÉTRESSE. — Les signes à employer dans chaque circonstance sont indiqués dans un livre appelé le *Livre des Signaux*, qui est entre les mains de tous les commandants de bâtiment.

SIGNALEMENT, description d'une personne, faite par ses caractères extérieurs, et qu'on donne pour la faire reconnaître. Les passe-ports, les permis de chasse, contiennent le *signalement* de ceux à qui ils sont délivrés. On envoie aux gendarmes les *signalements* des accusés, des déserteurs, des criminels évadés.

SIGNATURE. En Jurisprudence, la *signature* est nécessaire pour donner à un acte toute sa perfection et le rendre valable. Les actes notariés doivent être *signés* par les parties, les témoins et les notaires; il doit être fait mention de la déclaration des parties ou témoins qui ne savent ou ne peuvent *signer* (loi du 25 ventôse an XI, art. 14). Tout testament olographe doit être écrit, daté et *signé* de la main du testateur (Code Nap., art. 970). — Dans le cas où la *signature* d'un acte sous-seing privé est déniée par son auteur ou que des héritiers déclarent ne pas la connaître, la vérification en est ordonnée en justice (art. 1324). — L'usage constant des *signatures* dans les actes ne date guère que du XVIe siècle. Auparavant on se servait le plus souvent d'un

sceau, d'une croix, de symboles arbitraires, de monogrammes. Une ordonnance de François II, en 1554, rendit la *signature* obligatoire dans tous les actes.

La loi du 16 juillet 1850 sur les journaux oblige les auteurs d'articles sur des matières politiques, philosophiques ou religieuses, à *signer* leurs articles.

On appelle encore *Signature* un rescrit de la cour de Rome qui porte le seing du pape. On distingue la *S. de justice* et la *S. de grâce.* La première a lieu dans les matières contentieuses, la deuxième dans les matières bénéficiales. Chacune a son préfet. L'assemblée où se discutent ces matières porte aussi le nom de *Signature de grâce* ou *de justice.*

En termes d'Imprimerie, on nomme *Signatures* des signes, lettres ou chiffres, que l'on met au bas des pages sous la dernière ligne pour en faciliter la brochure ou la reliure, en faisant connaître l'ordre des cahiers et des pages qui les composent.

Au moyen âge, on appelait *Signatures,* des caractères mystiques, de bon ou de mauvais augure, dont on prétendait que chaque homme était marqué par l'astre sous lequel il naissait. De même l'on a appelé *signatures des plantes* certaines particularités de leur conformation ou de leur coloration, d'après lesquelles on les jugeait convenables dans telle ou telle maladie : c'est ainsi que l'*Echium vulgare* étant tacheté comme la vipère, on l'a appelé *Vipérine,* et on l'a prescrit contre les morsures de la vipère.

SIGNE (du latin *signum*). On appelle ainsi, en général, tout ce qui sert à représenter ou à indiquer une chose : ainsi les *mots,* les *gestes* sont les signes de nos *pensées ;* les *lettres* sont les signes des *sons* et des *mots.* Les Mathématiques et surtout l'Algèbre, l'Astronomie, la Musique, la Chimie, etc., ont leurs signes spéciaux. *Voy.* ALGÈBRE, CHIFFRES, ASTRONOMIE, NOTATION, ÉQUIVALENTS, etc.

L'étude des signes considérés dans leurs rapports avec la pensée est un des objets les plus importants de la philosophie ; elle fait partie de la Grammaire générale. Elle a été au dernier siècle l'objet des recherches de Condillac, de Beauzée, de Court de Gébelin, etc.; elle occupe une grande place dans tous les traités d'Idéologie. On doit à M. de Gérando un traité estimé *Des signes et de l'Art de penser. V.* LANGAGE.

*Signe* se dit pareillement de certaines démonstrations extérieures que l'on emploie, soit pour manifester sa croyance, comme le *signe de la croix,* que font les Catholiques en portant la main droite au front, à l'estomac, à l'épaule gauche, et à l'épaule droite, en forme de croix ; soit pour se reconnaître, comme dans la société des Francs-maçons.

En Médecine, on appelle *Signe* tout phénomène apparent par le moyen duquel on parvient à la connaissance d'effets plus cachés, dérobés au témoignage des sens. Le *signe* diffère du *symptôme* en ce qu'il est une conclusion que l'esprit tire des symptômes observés ; il appartient plus au jugement, et le symptôme aux sens. On distingue trois sortes de *signes* dans les maladies : les *S. diagnostiques*, qui montrent l'état actuel du malade ; les *S. commémoratifs,* qui font connaître les circonstances passées, et les *S. prognostiques,* qui font prévoir les changements qui peuvent arriver dans le cours de la maladie. L'étude de ces sortes de signes constitue la *Séméiologie. Voy.* ce mot.

On appelle encore *Signes* certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau : elles sont dues à de petits amas de *pigmentum.*

*Signes du zodiaque :* ce sont les douze parties de l'écliptique, dont chacune est désignée par le nom d'une des constellations du zodiaque. *Voy.* ZODIAQUE.

SIGNET (diminutif de *signe*). On nomme ainsi un ou plusieurs petits rubans liés ensemble, qui tiennent à un bouton ou à un peloton, et qu'on met au haut d'un bréviaire, d'un missel ou d'un livre quelconque, pour marquer les endroits qu'on veut trouver aisément, ou bien l'endroit où l'on s'est arrêté en lisant.

*Signet* ou *Sceau de Salomon. Voy.* POLYGONATUM.

SIGNIFICATION. En termes de Pratique, c'est un acte qui a pour but de donner légalement à une partie la connaissance d'une pièce, d'un jugement. Les significations se font ordinairement par le ministère des huissiers. Elles se font, suivant les cas, soit par exploit *à personne* ou *domicile,* soit par acte d'*avoué à avoué.* Les significations à personne ou domicile indiquent la personne à laquelle la copie est remise. En cas de refus, l'original est visé par le procureur impérial près le tribunal de première instance, et les refusants peuvent être condamnés à une amende (Code de procéd., art. 1039). Aucune signification ne peut être faite avant six heures du matin et après six heures du soir, depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, ni avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir, depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre. On ne peut, non plus, faire de signification les dimanches, ni les jours de fête légale, si ce n'est avec une permission spéciale du juge (art. 1037). — C'est à partir du jour de la signification que se comptent les délais de procédure.

SIL (mot latin employé par Vitruve), terre minérale dont les anciens faisaient des couleurs rouges ou jaunes, selon les préparations : c'est une espèce d'ocre plus belle que l'ocre commune.

SILBERGROS (c.-à-d. *gros d'argent*), monnaie de Prusse, vaut le 30e du thaler, c'est-à-dire environ 10 centimes de notre monnaie.

SILENCE (du latin *silentium*). Les anciens avaient fait du Silence une divinité qu'ils révéraient sous le nom d'*Harpocrate.* Ils le représentaient sous la forme d'un enfant qui tenait un doigt appuyé sur les lèvres, comme pour recommander de ne pas parler. — On sait que Pythagore soumettait ses disciples à un silence de plusieurs années, et que le silence est imposé aux Chartreux et aux Trappistes.

En Musique, on appelle *Silences*, des interruptions qui sont mesurées comme les sons eux-mêmes. On donne encore le nom de *Silences* aux signes de ces interruptions. Les silences correspondent aux différentes valeurs des notes, et marquent leur interruption pendant toute la durée de ces mêmes valeurs : le silence d'une ronde est une *pause ;* celui d'une blanche, une *demi-pause ;* celui d'une noire, un *soupir*, etc. Pour les signes des divers silences, *Voy.* PAUSE et SOUPIR.

SILENCIAIRE. On appelait ainsi : chez les anciens Romains, un esclave préposé pour faire faire silence dans les maisons ; dans l'empire grec, un officier chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité, ainsi qu'un secrétaire du cabinet de l'empereur.

SILENE, *Silene* (nom mythologique pris arbitrairement), genre de la famille des Caryophyllées, type de la tribu des Silénées, renferme des plantes annuelles ou vivaces qui habitent les régions septentrionales de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique, ainsi que les rivages de la Méditerranée : tiges visqueuses, hautes de 20 à 40 centim. ; feuilles opposées, entières et allongées ; fleurs délicates et élégantes de couleur blanche ou rouge ; fruit capsulaire, ovoïde ou globuleux. Le *Silène gaulois* (*S. gallica*) se trouve dans les champs sablonneux, parmi les céréales ; le *S. penché*, qui habite les prés montagneux, a des fleurs blanches disposées en panicules : les chèvres et les moutons le mangent avec plaisir. — On cultive le *S. à bouquets* (*S. armeria*), le *S. à cinq taches* (*S. quinque vulnera*), le *S. attrape-mouche* (*S. muscipula*), le *S. de Virginie*, etc.

La tribu des Silénées renferme, outre le genre type, plusieurs genres importants : *Lychnis*, *Cucubalus*, *Saponaria*, *Dianthus* (Œillet) ; ce dernier est souvent considéré comme le type d'une tribu particulière, celle des *Dianthées.*

SILER, plante ombellifère, la même que le *La-*

*serpitium*, a fait donner le nom de *Silérinées* à une tribu d'Ombellifères dont elle est le type.

SILEX (mot latin qui signifie *caillou*), pierre dure formée de silice, fait partie du genre *Quartz*. le quartz agate, le quartz jaspé, le quartz hyalin, la pierre à fusil, les pierres meulières, etc., sont des *silex*. Quand on frotte ces pierres l'une contre l'autre, elles répandent une odeur particulière dite *odeur de pierre à fusil*. Quand on les frappe avec un briquet, elles donnent des étincelles. La dureté des silex a été mise à profit par les peuples qui ne connaissaient point le fer, par les anciens Gaulois, par les naturels de l'Amérique, pour fabriquer des haches, des coins, des poignards, etc. On en fait encore aujourd'hui des pierres à fusil, des brunissoirs, des molettes pour porphyriser, etc.

SILHOUETTE, espèce de dessin représentant un profil tracé autour d'un visage, à l'aide de l'ombre qu'il projette à la clarté d'une lampe ou d'une bougie. Ce genre de dessin était connu des anciens : il aurait même suivant une antique tradition, donné naissance au *dessin* proprement dit (*Voy.* DESSIN); mais le nom en est tout moderne : il vient d'Étienne de *Silhouette*, contrôleur des finances sous Louis XV, au temps duquel ce genre de dessin fut mis à la mode. Les réformes financières de ce ministre ayant paru mesquines et ridicules, la caricature s'en empara, et l'on donna le nom de *Silhouettes* à ces dessins imparfaits où l'on se bornait à indiquer par un simple trait le contour des objets.

On appelle encore *Silhouettes*, des portraits découpés aux ciseaux dans du papier noir. — Les portraits obtenus par le physionotrace étaient aussi des espèces de silhouettes. *Voy.* PHYSIONOTRACE.

SILICATES, sels formés de silice et d'une base. Les silicates constituent des espèces minérales assez répandues, telles que le feldspath, la serpentine, le mica, la tourmaline, l'écume de mer, etc. L'argile, les poteries, le verre, la porcelaine, sont aussi des mélanges de divers silicates. A l'exception des silicates avec excès d'alcali, qu'on obtient artificiellement, tous les silicates sont insolubles dans l'eau.

SILICE, dite aussi *Acide silicique*, composée de silicium et d'oxygène (SiO) : c'est une substance blanche, solide, sans saveur ni odeur. Préparée artificiellement, elle constitue une poudre légère semblable à de la farine, insoluble dans l'eau et les acides, infusible au feu de forge le plus intense. On l'obtient sous cette forme en faisant chauffer du sable ou des cailloux avec de la potasse, dissolvant le produit dans l'eau et précipitant par un acide : la silice se dépose alors sous la forme d'une gelée incolore (*Silice hydratée*), qu'on recueille sur un filtre et qu'on calcine. La silice est un véritable acide. Cette substance est extrêmement répandue dans la nature, surtout en combinaison avec l'alumine, et forme avec elle la plus grande partie de la terre des champs et un grand nombre de pierres. A l'état de pureté plus ou moins grande, elle constitue le sable, les cailloux, la pierre à fusil, les différentes variétés de quartz ou de silex. Le cristal de roche est de la silice cristallisée et parfaitement pure. Différentes parties des plantes, notamment la tige des Graminées, la paille des céréales, renferment de la silice en grande quantité. Certaines eaux minérales, surtout l'eau des geysers de l'Islande, renferment de la silice en dissolution ; il en existe même en petite quantité dans l'eau des rivières et des sources. La silice est particulièrement employée dans la fabrication du verre, des mortiers, des poteries et des pierres précieuses artificielles.

SILICIQUE (ACIDE). *Voy.* SILICE.

SILICIUM (de *silex*), corps simple d'un brun noisette, renfermé dans la silice en combinaison avec l'oxygène. Isolé par Berzélius dès 1810, il a été obtenu par M. Deville à l'état cristallin en 1855.

SILICULE, diminutif de *Silique*. *Voy.* ce mot.

SILIQUASTRUM, nom générique du *Gainier* ou *Arbre de Judée*. *Voy.* GAINIER.

SILIQUE, SILICULE (du latin *siliqua*, gousse). En Botanique, on appelle *Silique* un fruit sec, déhiscent, allongé, à deux valves et à deux sutures longitudinales opposées, ayant ses graines attachées alternativement à l'une et à l'autre suture. Elle est presque toujours partagée à l'intérieur en deux loges par une cloison dont le plan est parallèle à celui des valves. La *Silique* est toujours plus longue que large, et contient ordinairement beaucoup de graines (*Giroflée*). La *Silicule* est plus large que longue, et ne contient souvent qu'une ou deux graines. — La silique et la silicule caractérisent particulièrement la famille des Crucifères, que Linné avait désignée sous le nom de *Siliqueuses*.

On appelle *Siliques douces*, les fruits du Caroubier et de l'Arbre de Judée.

SILIQUE, petit poids des Romains, valait la 6e partie du scrupule, et la 144e partie de l'once.

SILLAGE, se dit, en Marine : 1° de la trace qu'un vaisseau laisse derrière lui en refoulant et fendant l'eau, et qui ressemble à un *sillon* : on l'appelle aussi *houache* (*Voy.* ce mot); — 2° de l'espace parcouru par un vaisseau dans un temps donné. On mesure cet espace avec le *loch* (*Voy.* ce mot). La défectuosité de cet instrument a donné lieu d'en inventer d'autres, qu'on a appelés *Sillomètres*, mais qui n'ont pu encore le remplacer avantageusement.

SILLAGO, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Percoïdes : tête allongée et terminée un peu en pointe, bouche petite, dents en velours aux mâchoires et au devant du vomer. On en trouve deux espèces remarquables dans la mer des Indes : le *S. bécu* (*S. acuta*), vulgairement *Pêche-bicout*, par corruption de l'espagnol *peixe beiçudo*, poisson à museau aigu, et le *S. madame* (*S. domina*), vulgairement *Pêche madame*, ainsi nommé parce que son goût plaisait tout particulièrement à Mme de la Bourdonnais, femme du célèbre gouverneur de l'Ile de France. Leur chair est en effet délicate et de facile digestion.

SILLE (du grec *sillos*, sarcasme), nom donné par les Grecs à des poëmes mordants qui répondent à la satire des Romains. Timon de Phlionte et Didyme sont les deux principaux *Sillographes* connus.

SILLET, petit morceau d'ivoire, d'ébène ou d'autre bois très-dur, placé à l'extrémité supérieure du manche d'un violon, d'une guitare ou autre instrument à cordes, sert de point d'appui aux cordes, et les élève de manière qu'elles ne posent pas sur la touche. Dans le violon, la longueur des cordes se mesure du sillet au chevalet. La harpe a aussi des sillets ; ce sont de petits crans de cuivre.

SILLOGRAPHE. *Voy.* SILLE.

SILLOMÈTRE. *Voy.* SILLAGE.

SILLON (du latin *sulcus*) : c'est proprement cette longue trace que laisse le soc de la charrue dans la terre qu'on laboure. *Voy.* CHARRUE et LABOUR.

En Anatomie, on nomme *Sillons* des rainures que présente la surface de certains os ou de certains organes parenchymateux, tels que le foie, et qui, pour la plupart, sont destinées à loger des vaisseaux. — On donne aussi ce nom aux rides du visage et aux replis que présente le palais des grands quadrupèdes, particulièrement celui des chevaux.

SILO (mot espagnol), sorte de grenier souterrain : c'est une grande fosse que l'on creuse en terre, et dans laquelle on dépose les grains pour les conserver. On choisit, pour établir les silos, un terrain sec, à température constante, et où la pluie ne puisse pénétrer. On les recouvre ensuite de terre pour ne les découvrir qu'au moment de faire usage des grains qu'ils contiennent. Les silos sont surtout en usage chez les peuples guerriers ou nomades, qui mettent

ainsi leurs récoltes à l'abri du pillage. Ils étaient connus des anciens. Ils sont très-communs en Algérie. On en trouve aussi en Espagne, en Toscane, dans le royaume de Naples, en Russie, en Pologne, en Hongrie. On les construit très-diversement : les uns sont circulaires, d'autres en forme de cône renversé; d'autres, au contraire, en cône évasé à sa partie supérieure. Les uns sont simplement creusés dans une terre argileuse; d'autres revêtus d'une maçonnerie en pierre meulière ou en brique. — Dans les pays secs, à l'abri des infiltrations, les silos sont préférables à nos greniers : le blé s'y conserve entièrement sain. — On doit à M. Herpin et à M. Doyère d'utiles recherches sur les *Silos* et sur l'*Ensilage* (mise en silo).

SILPHE (du grec *silphè*, blatte), insecte Coléoptère, le même que le *Bouclier*.— *Voy.* aussi SYLPHE.

SILPHION (mot grec), *Silphium*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées vivaces de l'Amérique septentrionale, à tige arrondie ou tétragone; à feuilles alternes, verticillées ou opposées; à fleurs jaunes en capitules. Le *Silphion à feuilles découpées* (*S. laciniatum*) s'élève à 2 mètres; on le cultive dans nos jardins comme plante d'ornement, ainsi que le *S. trifoliatum* et le *S. perfoliatum*. On l'emploie aussi en médecine sous le nom de *Rhubarbe de la Louisiane*.

Les anciens donnaient le nom de *Silphion* à une plante toute différente, ainsi qu'à un médicament qui était fourni par cette plante, médicament qu'ils estimaient beaucoup, et qui se vendait à des prix exorbitants : on pense que cette substance était l'assa-fœtida ou le *laser*. *Voy.* ces mots.

SILURE, *Silurus* (du grec *silouros*, espèce d'esturgeon), genre de poissons qu'on a longtemps confondu avec l'Esturgeon et dont on a fait depuis le type d'une famille particulière, celle des Siluroïdes. Ils sont reconnaissables soit à la nudité de leur corps, soit à de grandes plaques osseuses qu'on y remarque : bouche très-fendue, garnie ordinairement de 6 barbillons; tête large et déprimée. La plupart de ces poissons ont le premier rayon des pectorales transformé en une forte épine : c'est une arme dangereuse qui peut causer le tétanos. Ce sont néanmoins des animaux timides et craintifs; ils sont peu agiles, de nature paresseuse. Ils se nourrissent de substances végétales. Ils habitent les eaux douces des pays chauds et tempérés. Le S. proprement dit (*S. Glanis*), dit aussi *Saluth*, est le plus grand de nos poissons d'eau douce : ce qui lui a valu le nom de *Baleine des rivières*. Sa couleur est d'un noir verdâtre. Sa taille atteint quelquefois 2 mètres. Il se trouve en abondance dans les fleuves de la Prusse, de la Livonie, dans le Rhin, le Danube, le Volga, etc. Sa chair est blanche, fade, et facile à digérer : son goût rappelle celui de la Lotte ou de l'Anguille. On trouve dans le Nil le *Silurus auritus*, qui a 8 barbillons, et dans les eaux douces de Java, une autre espèce qui n'en a que deux.

SILURIEN (des *Silures*, ancien peuple celtique du pays de Galles), nom donné à un système de terrains faisant partie des terrains de transition, et très-commun en Angleterre et en Bohême. *Voy.* TERRAIN.

SILUROÏDES, famille de Poissons malacoptérygiens abdominaux : peau nue et sans écailles; pas de scapulaire, de coracoïdien ni de sous-opercule. Elle comprend, outre le *Silure*, qui en est le type, les genres *Pimélode*, *Agénéiose*, *Doras*, *Plotose*, *Malaptérure*. Quelques espèces possèdent, comme la Torpille, une vertu électrique.

SILVAIN, SILVES, SILVICULTURE, etc. *Voy.* SYLVAIN, SYLVES, SYLVICULTURE, etc.

SILYBUM, genre de la famille des Composées-Cynarées, plus connu sous les noms de *Chardon de Notre-Dame*, *Chardon argenté*. *Voy.* CHARDON.

**SIMABA**, *Simaba*, arbre de l'Amérique tropicale, forme un genre de la famille des Simaroubées, très-voisin du Simarouba, dont il ne diffère que par ses fleurs hermaphrodites et par ses feuilles à folioles opposées. Ces feuilles ont une forte amertume, et sont employées contre les fièvres, l'hydropisie, etc.

SIMAROUBA, *Simarouba*, genre type de la famille des Simaroubées, renferme des arbres de l'Amérique méridionale, très-élevés, à feuilles alternes, pinnées, d'un beau vert luisant, et à fleurs unisexuées, petites, verdâtres ou blanches, dont les pétales sont panachés de rouge vif. On en connaît plusieurs espèces, qui toutes habitent particulièrement les Antilles, le Brésil et la Guyane. Les deux principales sont le *Simarouba officinal* et le *S. élevé*, qui atteint de 30 à 35 mètres de haut. Leurs feuilles, leur bois, leurs racines, mais surtout leur écorce, sont très-usités en médecine : cette écorce est très-amère; on la regarde comme astringente, tonique; on la prescrit contre le flux dyssentérique, contre les scrofules, les fièvres vernales, la chlorose, le scorbut, etc.

La famille des *Simaroubées* est considérée par beaucoup de Botanistes comme une tribu de celle des *Rutacées*. Elle a pour caractères des fleurs hermaphrodites ou unisexuées et des carpelles distinctes, indéhiscentes. Ces plantes sont presque toutes américaines, et renferment une substance extractive particulière, la *Quassine*, qui est un peu narcotique et excessivement amère. Cette famille comprend les genres *Quassia*, *Simarouba*, *Simaba*.

SIMARRE (de l'italien *zimarra*, qu'on dérive du mot latin et grec *syrma*, robe à longue queue), habillement long et traînant dont les femmes se servaient autrefois. — C'est aussi une espèce de robe ou de soutane ample et longue que les prélats, en Espagne, à Rome, etc., mettent quelquefois.

En France, la *Simarre* est la marque distinctive du chef de la magistrature.

SIMBLEAU, cordeau avec lequel les Charpentiers tracent de grandes circonférences, des arcs de cercle d'une étendue plus grande que celle des compas. Les meilleurs simbleaux sont faits avec des chaînettes.

SIMIA, nom scientifique donné par les Zoologistes à la famille des *Singes* : il a donné naissance au mot français *Simiens*, et aux mots latins *Simiadæ*, *Simidæ*, qui désignent la 1re famille de l'ordre des Quadrumanes, celle des Singes.

SIMILAIRE (du latin *similis*, semblable), se dit d'un tout qui est de la même nature que chacune de ses parties, ou de parties qui sont chacune de la même nature que leur tout : une masse d'or est un tout similaire, parce que chacune de ses parties est or; ses parties sont elles-mêmes similaires entre elles.

En Arithmétique, on appelle *Nombres similaires* les nombres qui sont proportionnels entre eux; il se dit de même, en Géométrie, des lignes, des surfaces, etc., qui sont proportionnelles entre elles.

SIMILITUDE, figure de Rhétorique par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses d'espèces différentes, afin de faire comprendre l'une par l'autre. Les similitudes sont fréquemment employées dans la Bible : c'est par une similitude que Nathan fait comprendre à David son péché.

SIMILOR (c.-à-d. *qui ressemble à l'or*), dit aussi *Or de Manheim*, *Métal du prince Robert*, alliage de cuivre et de zinc, en proportions variables, qui a l'éclat de l'or et qui sert à remplacer ce métal dans la bijouterie fausse. *Voy.* CHRYSOCALQUE.

SIMONIE, trafic criminel des choses spirituelles, telles que sacrements, dignités et bénéfices ecclésiastiques. Il se dit de toute convention illicite par laquelle on donne ou l'on reçoit une récompense temporelle, une rétribution pécuniaire, pour quelque chose de spirituel et de saint. On appelle *Simoniaques* ceux qui se rendent coupables de simonie. — Le droit canonique prononce contre les simoniaques l'excommunication majeure et les autres cen-

sures, la nullité des actes simoniaques et l'obligation de restituer ce qu'on a reçu. — On fait dériver le mot *simonie* de Simon le Magicien, qui, au rapport de S. Luc (*Act. apost.*, liv. VIII, ch. 9), voulut acheter aux apôtres les dons du Saint-Esprit.

SIMOUN, vent brûlant qui souffle en Afrique du midi au nord, soulevant le sable du désert et engloutissant quelquefois des caravanes entières.

SIMPLE (du latin *simplex*, formé de *sine plica*, sans pli), ce qui n'est point composé.

En Chimie, on appelle *Corps simples* ceux dont toutes les parties sont homogènes, et qui entrent dans la composition des autres, comme l'oxygène, le soufre, le fer, etc. *Voy.* ÉLÉMENTS.

En Botanique, on appelle *Calice simple* celui qui n'est point environné d'un second calice extérieur; *Tige simple*, une tige qui n'est point ramifiée; *Fleur simple*, une fleur dont la corolle n'a que le nombre de pétales qu'elle doit avoir naturellement, comme la *Rose à cinq feuilles :* on oppose *Fleur simple* à *Fleur double*.

Vulgairement, on donne le nom de *Simples* aux plantes médicinales, telles que les offre la nature et telles qu'on les recueille dans les prés ou sur les montagnes. Cette dénomination, peu usitée aujourd'hui, vient de ce que ces plantes forment les éléments des médicaments composés.

SIMPLICI.... (du latin *simplex*, simple), entre comme radical dans plusieurs mots scientifiques, comme *Simplicicaule*, *Simplicicorne*, *Simplicipède*, etc., qui a la tige, les antennes, les pattes *simples*.

SIMPLICITÉ DE L'AME. *Voy.* AME.

SINAPIS, nom latin du genre *Moutarde*.

SINAPISME (de *sinapis*, moutarde), topique dont la moutarde fait la base, et qu'on applique sous forme de cataplasme pour déterminer la rubéfaction et produire une excitation générale ou une révulsion. On le prépare en délayant de la farine de moutarde avec de l'eau chaude. On l'applique ordinairement à la plante des pieds, aux jambes, aux cuisses, etc.

SINCIPUT (de *semi caput*, demi-tête), mot latin que l'on emploie en français pour désigner le sommet ou la partie supérieure de la tête : on l'oppose à *occiput*, qui est la partie postérieure. On appelle *Sincipital* ce qui se rapporte au *sinciput*.

SINDON, mot grec qui signifie *toile, linge, drap*, s'emploie, en Médecine, pour désigner un petit plumasseau de charpie arrondi et aplati, ou un morceau de linge coupé en rond, que l'on introduit dans l'ouverture faite au crâne par le trépan.

On nomme quelquefois ainsi le linceul dans lequel J.-C. fut enseveli. On dit plus souvent *Saint suaire*.

SINGES, *Simiæ*, famille de Mammifères formant presque à elle seule l'ordre entier des Quadrumanes, renferme des animaux qui se rapprochent beaucoup de l'homme par leur conformation générale et leur organisation interne. Ils ont de 32 à 36 dents, deux mamelles pectorales, les quatre membres terminés par des mains offrant un pouce séparé et plus ou moins opposable aux autres doigts; des ongles plats comme ceux de l'homme. Ils ont la tête généralement arrondie; l'angle facial variant entre 30 et 65°; le visage presque toujours nu, tantôt couleur de chair, tantôt bleu ou noir; les narines rapprochées et assez semblables à celles de l'homme dans les espèces de l'ancien continent, mais, au contraire, écartées à la droite et à la gauche d'une large cloison dans les espèces américaines; les oreilles sans lobule et rarement bordées; les yeux vifs et très-mobiles. Leur taille varie depuis celle d'un écureuil jusqu'à celle d'un homme de près de 2 mètres; leur corps est généralement maigre, recouvert d'un pelage assez fourni, de couleur variable : presque toutes les espèces de l'ancien continent ont, aux parties postérieures, des callosités fort laides à voir; leurs membres sont grêles et allongés, surtout les membres antérieurs, qui, dans quelques espèces, sont d'une longueur démesurée; la station droite ne leur est point naturelle. Leur queue varie en longueur; beaucoup d'espèces n'en ont même point; chez celles qui en ont, elle est tantôt lâche, tantôt prenante : dans ce dernier cas, c'est comme un 5e membre qui leur sert pour le tact et la préhension; leurs mains sont recouvertes d'une peau très-fine et souvent ridée. Ces animaux sont en général frugivores.

Tout le monde connaît l'intelligence des singes, leur esprit d'imitation et de malice, leur goût pour le vol et la rapine, la gravité des uns, la pétulance et la vivacité des autres. Plusieurs espèces sont susceptibles de s'apprivoiser et de vivre en domesticité : les bateleurs leur apprennent mille tours de souplesse, et les font travailler dans les rues et les foires. Cependant les grands singes ne sont doux et traitables que dans leur jeunesse : devenus adultes, ils se montrent farouches et méchants, ou tombent dans un marasme qui les conduit rapidement à la mort. La plupart des singes, appartenant aux régions tropicales, ont de la peine à s'acclimater chez nous, et l'on en voit un grand nombre mourir de phthisie pulmonaire.

Dans la méthode de Linné, les Singes et les Makis formaient avec l'Homme un même ordre, appelé les *Primates*, c.-à-d. les notables du règne animal, dans lequel malheureusement étaient aussi compris les Paresseux et les Chauves-souris. Blumenbach et Cuvier ont fait des Singes et des Makis l'ordre des *Quadrumanes*, par opposition à celui des *Bimanes*, composé de l'Homme seul. D'autres ont repris l'ordre des Primates, mais en n'y laissant que l'Homme, les Singes et les Lémuriens. — Buffon a le premier signalé les différences essentielles qui séparent les Singes de l'ancien monde de ceux du nouveau. Il a partagé les premiers en 3 classes : 1° les *Singes* proprement dits, comprenant le *Pithèque* des Grecs, le *Jocko* (Chimpanzé et Orang), et le *Gibbon;* 2° les *Babouins* (Cynocéphales), comprenant le *Papion*, le *Mandrill* et l'*Ouenderou;* 3° les *Guenons* (Cercopithèques), formant 7 espèces : *Macaque*, *Patas*, *Malbrouk*, *Mangabey*, *Moustac*, *Talapoin* et *Douc*; de plus, le *Magot* (Inuus) formait pour lui le passage des Singes aux Babouins, et le *Maïmon*, celui des Babouins aux Guenons. Quant aux Singes d'Amérique, il en faisait 2 classes : 1° les *Sapajous* (Sajou, Saï, etc.); 2° les *Sagouins* (Saki, Saimiri, etc.). — Ét. Geoffroy Saint-Hilaire a réuni tous les Singes de l'ancien continent sous le nom de *Catarrhiniens* (c.-à-d. narines en bas, en dessous), parce qu'ils ont les narines ouvertes sous le nez, et il désigne les Singes américains sous le nom de *Platyrrhiniens* (c.-à-d. à narines larges).

Voici les principaux groupes aujourd'hui admis dans ces deux grandes divisions : *Singes de l'ancien continent :* Chimpanzé (*Troglodytes*), Orang (*Pithecus*), Gibbon (*Hylobates*), Semnopithèque, Cercopithèque ou Guenon, Macaque (*Cercocebus*), Cynocéphale ou Babouin; — *Singes américains :* 1° S. à queue prenante, Alouate (*Stentor*), Ériode, Atèle, Lagotriche, Sajou; 2° S. à queue non prenante, Callitriche ou Saïmiri, Douroucouli (*Nyctipithecus*), Saki (*Pithecia*), Ouistiti.

Les seuls Singes dont les anciens paraissent avoir eu réellement connaissance sont : le *Magot* (le *Pithékos* des Grecs, le *Simia* des Latins), les *Cynocéphales* (que nous appelons Papion et Tartarin), le Patas (*Kébos, Cephus*), le Grivet, et, depuis Alexandre, l'Entelle et l'Ouendérou : ils n'ont point connu l'Orang, le Gibbon et le Chimpanzé.

On nomme vulgairement *Singes araignées*, les Atèles; *S. à camail*, une espèce de Guenon; *S. capucins*, les Sapajous; *S. en deuil*, un Sapajou tout noir; *S. dormeur*, le Douroucouli; *S. écureuil*, le Saïmiri et le Maki; *S. à museau de chien*, les Cyno-

céphales; *S. hurleurs*, les Alouates; *S. de nuit* ou *à queue de renard*, les Sakis; *S. pleureurs* ou *siffleurs*, les Sapajous; *S. varié* ou *vieillard*, une espèce de Guenon; *S. vert*, le Callitriche; *S. volants*, les Galéopithèques; *S. voltigeurs*, les Atèles.

*Singe* se dit métaphoriquement d'un instrument à copier, plus connu sous le nom de *Pantographe*.

En Mécanique, on donne ce nom à une machine qui sert à élever et à descendre des fardeaux, et qui est formée d'un treuil tournant sur deux montants.

SINGLER. C'est, en termes d'Architecture et de Géométrie pratique, mesurer au cordeau les parties courbes d'une construction, comme le ceintre d'une voûte, les marches, la coquille d'un escalier, les moulures d'une corniche, et toute autre partie qui ne peut être mesurée avec le mètre.

SINGLETON (c.-à-d. *seul ton*, *seule couleur*), mot anglais dont on se sert au Boston et au Whist pour désigner un coup dans lequel le joueur qui n'a qu'une seule carte d'une certaine couleur joue cette carte.

SINGLIOTS, nom donné aux deux foyers d'une ellipse où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu qu'on appelle *trait du jardinier*.

SINGULIER (du latin *singularis*, seul, isolé), terme de Grammaire : c'est le nombre qui indique l'unité. Il s'oppose à *Pluriel* et à *Duel*. *Voy.* NOMBRE.

SINGULTUEUX (du latin *singultus*, sanglot), se dit, en Médecine, d'une respiration gênée, entrecoupée de *sanglots*.

SINISTRE (du latin *sinister*, placé à gauche, et, par suite, de mauvais augure). Ce mot s'emploie substantivement en termes d'Assurance, et se dit des pertes et des dommages qui arrivent par l'effet d'incendie ou de naufrage aux objets assurés.

SINOLOGUE (du latin *Sina*, Chine, et du grec *logos*, discours), se dit de celui qui sait la langue chinoise et qui en connaît la littérature.

SINOPLE (de *Sinope*, ville du Pont, d'où on la tirait), variété de Quartz ferrugineux, d'un rouge vif et presque opaque. On en trouve en Hongrie qui sert de gangue à un minerai d'or mêlé de galène et de blende. — En termes de Blason, le mot *Sinople* désigne la couleur verte. Dans la gravure des armoiries, le sinople se marque par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base, c.-à-d. par des traits en bande.

SINUS (mot latin qui signifie *pli*, *sein*), désigne en général une cavité anfractueuse dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée.

En Anatomie, on distingue : 1° les *Sinus des os*, cavités de forme variable creusées dans plusieurs os de la face et du crâne, et qui communiquent par des ouvertures avec les fosses nasales : on les a nommés, selon les os qui les présentent, *S. frontaux*, *sphénoïdaux*, *maxillaires*; — 2° les *Sinus de la dure-mère*, canaux veineux qui parcourent la dure-mère; on les a divisés en *S. latéraux* (*droit* et *longitudinal*), *S. transverse*, *caverneux*, *coronaire*, *occipitaux*, etc.; — 3° les *Sinus vertébraux* : ce sont deux grands vaisseaux veineux qui règnent de chaque côté dans toute la longueur du canal vertébral, depuis le trou occipital jusqu'à la fin du sacrum, etc.

*Sinus* se dit aussi de toute cavité qui se forme au fond d'une plaie, et où le pus s'accumule.

En Géométrie, on appelle *Sinus*, une droite menée perpendiculairement d'une des extrémités de l'arc au rayon qui passe par l'autre extrémité. On appelle *Cosinus*, le sinus du complément d'un angle. Le sinus et le cosinus se désignent par les abréviations *sin* et *cos*. On appelle *Sinus total*, le sinus d'un arc ou d'un angle de 90 degrés; *Sinus verse*, la partie d'un rayon comprise entre l'extrémité de ce rayon et le pied du sinus. — Fr.-Ch. Mayer et Euler ont établi dans le dernier siècle la théorie algébrique des Sinus.

En Botanique, *Sinus* se dit de la partie rentrante d'une feuille. On en a fait *Sinueux*, *Sinué*, pour désigner des feuilles échancrées comme celles du chêne.

SIPHON (en latin *sipho*, dérivé du grec *siphôn*, tuyau), tube recourbé sur lui-même, dont une branche est plus courte que l'autre, et dont on se sert généralement pour pomper un liquide dans un vase et le faire passer dans un autre, ou pour vider la liqueur d'un vase sans incliner ce vase. A cet effet, on place l'extrémité de la courte branche dans le vase qui renferme le liquide, et l'on aspire par l'extrémité de la longue branche, en la tenant tournée vers le bas. Le vide étant ainsi fait dans l'intérieur du siphon, la liqueur s'y introduit par la pression que l'air extérieur exerce sur la surface; alors l'écoulement commence; il se continue en vertu de la supériorité de poids du liquide contenu dans la plus longue branche, et ne finit que lorsque la branche courte ne plonge plus dans le liquide. — On varie les formes du siphon suivant sa destination.

En Botanique, on appelle *Siphon*, une espèce d'*Aristoloche*. *Voy.* ce mot.

En Conchyliologie, on nomme ainsi un trou ou tube prolongé qui se continue au travers des cloisons des coquilles chambrées. On voit des siphons dans les Nautiles, dans les Ammonites, etc.

En Météorologie, on donne ce nom à un tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne : on l'appelle ainsi dans l'idée qu'il enlève et pompe l'eau de la mer. Les vaisseaux courent de grands risques quand ils sont entraînés sous un siphon. *Voy.* TROMBE.

SIPHONIE, *Siphonia* (de *siphon*, à cause du facile écoulement de son suc?), genre de la famille des Euphorbiacées, le même que l'*Hevea guianensis* ou *Iatropha elastica*, renferme des arbres originaires de la Guyane et du Brésil. Ce sont des arbres de 20 à 25 mètres de haut; à feuilles alternes ternées, portées par de longs pétioles, d'un vert luisant; à fleurs monoïques, petites, peu apparentes, formant des grappes paniculées; à fruits capsulaires. De leur tronc il sort naturellement un suc laiteux qui se coagule à l'air; cette substance est la *Gomme élastique* ou *Caoutchouc*. *Voy.* CAOUTCHOUC.

SIPHONOSTOMES ou SIPHOSTOMES (du grec *siphôn*, tuyau, et *stoma*, bouche), nom donné 1°, par M. Duméril, à une famille de poissons Osseux abdominaux, correspondant aux genres Fistulaire et Centrisque, de la famille des Bouches en flûte, et à un genre de poissons Lophobranches, détaché par Rafinesque de la famille des Syngnathes; 2° à des Crustacés, à des Mollusques et à des Annélides caractérisés par une espèce de suçoir ou de trompe qui leur sert de bouche.

SIPONCLE, *Sipunculus* (pour *siphunculus*, petit tuyau), genre de Zoophytes longtemps rangé dans la classe des Echinodermes pédicellés et aujourd'hui compris dans celle des Vers cylindracés, comprend des animaux au corps cylindrique, plus ou moins allongé, nu, terminé en avant par une sorte de col. Le *Siponcle nu* (*S. lævis*), d'Europe, d'un blanc jaunâtre, a 40 centim. de long, et est armé d'une petite trompe garnie de papilles charnues; le *S. comestible* (*S. edulis*), de la mer des Indes, est regardé par les Chinois comme un mets délicat.

SIRE, titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'aux rois et aux empereurs régnants.

Au moyen âge, *Sire* était synonyme de *sieur* et *seigneur*. Il s'appliquait indistinctement aux rois, aux barons, aux gentilshommes et aux simples citoyens; mais il n'y avait que les familles dont les domaines seigneuriaux portaient le nom de *Sirerie* qui pussent prendre le titre de *Sire* devant le nom de la maison, comme les *Sires de Beaujeu*, *de Joinville*, *de Coucy*, *de Créquy*, *de Pons*, etc.

En Angleterre, le mot *Sir*, qui est notre mot *Sire*, s'emploie en s'adressant à la personne; mais alors il

n'a pas d'autre signification que le mot *Monsieur* en français.—Placé devant un nom propre, il devient titre honorifique et indique un chevalier ou un baronnet.

SIRÈNE, *Siren* (du nom des *Sirènes* de la Fable; parce que ceux qui en ont parlé les premiers leur attribuaient une voix harmonieuse), genre de Reptiles batraciens, analogues aux Protées : corps allongé et anguilliforme, terminé par une queue comprimée en nageoire; tête déprimée, museau obtus; yeux petits, ronds et sans paupières; absence de membres postérieurs, membres antérieurs assez courts, complets et terminés par 3 ou 4 doigts; mâchoire inférieure garnie de dents. Les Sirènes respirent à la fois au moyen de poumons et de branchies. On les trouve dans les eaux douces de l'Amérique du Nord. La *Sirène lacertine* parvient à la longueur d'un mètre. Elle est noirâtre, et se nourrit de petits animaux aquatiques, de mollusques, d'insectes, etc.

On a aussi donné quelquefois le nom de *Sirènes* à certains Cétacés, surtout aux *Lamantins*, dont le corps, comme celui de la Sirène de la Fable, offre par le haut quelque analogie avec la femme, et se termine en queue de poisson :

Desinit in piscem mulier formosa superne. (HOR., *Art poét.*)

M. Cagnard-Latour a donné le nom de *Sirène* à un instrument qui est destiné à mesurer le nombre de vibrations d'un corps sonore et qui rend des sons sous l'eau

SIRIUS, ou *la Canicule*, étoile. *Voy.* CANICULE.

SIROCCO (du grec *seiroô*, dessécher), vent du sud-est qui souffle dans la Méditerranée, sur les côtes de l'Afrique et de l'Italie. C'est un vent brûlant qui dessèche tout sur son passage et accable l'homme et les animaux; il s'élève avec le plus de violence vers le mois d'avril; sa durée est de 14 à 20 jours.

SIROP (dérivé de l'arabe *siroph* ou *sirab*, potion, ou, selon quelques-uns, du grec *syrô*, tirer, et *opos*, suc; étymologie peu probable, parce que les Grecs anciens ne connaissaient pas les sirops), liqueur de consistance visqueuse formée de sucre en dissolution et de jus de fruits, de sucs de fleurs, d'herbes ou autres substances. La densité ordinaire des sirops est de 1321 (la densité de l'eau étant 1000); l'aréomètre y marque en moyenne 35° centigr. quand ils sont froids, et 30° quand ils sont bouillants; cependant tous les sirops n'ont pas le même degré de concentration. On diminue la proportion du sucre pour ceux qui sont préparés avec des liqueurs vineuses ou des sucs acides peu altérables; on l'augmente pour les sirops chargés de parties extractives ou mucilagineuses.

Tantôt les sirops sont des boissons de pur agrément, qu'on prend comme rafraîchissements : tels sont les *Sirops de groseilles*, *de framboises*, *de vinaigre framboisé*, *de cerises*, *de coings*, *d'oranges*, *de limons*, *de grenades*, etc.; tantôt ce sont des médicaments : tels sont le *Sirop antiscorbutique*, les *Sirops de quinquina*, *d'ipécacuanha*, etc.

Les sirops sont *simples*, lorsque, indépendamment du sucre, ils ne contiennent qu'une seule substance. Ils sont *composés* dans le cas contraire. Tous ont pour base ou pour excipient commun le *Sirop de sucre*. Pour obtenir ce sirop, on bat 2 blancs d'œufs avec 2 litres d'eau; on mélange, dans une bassine de cuivre, les deux tiers de cette eau albumineuse avec 6 kilogr. de sucre, on y ajoute 1 litre d'eau, et l'on chauffe peu à peu, en remuant de temps en temps; quand tout est fondu et que l'ébullition soulève la masse, on ajoute par portions le reste de l'eau albumineuse; on écume, et, quand le sirop est clarifié, on évapore jusqu'à ce qu'il marque à l'aréomètre 30° centigr. bouillant; puis on passe au blanchet.

Les *Sirops simples* tirent leur nom de la substance ajoutée au sucre, et ils ont les vertus de cette substance : tels sont les *Sirops de groseilles*, *d'amandes*, *de digitale*, *de douce-amère*, *d'éther*, *de gentiane*, *de gomme*, etc. Pour les *Sirops composés*, ils sont en nombre infini; il suffira de rappeler ceux que le *Codex* a maintenus : 1° le *S. des cinq racines apéritives* (ache, fenouil, persil, asperges, petit houx), recommandé comme diurétique; 2° le *S. de rhubarbe et de chicorée*, pour stimuler les voies digestives; 3° le *S. de salsepareille composé*, dit aussi *S. de Cuisinier*, contenant, outre la salsepareille, de la bourrache, des roses pâles, des feuilles de séné, de l'anis, miel blanc et sucre : il est sudorifique et antisyphilitique; 4° le *S. de mou de veau :* mou de veau, dattes, jujubes, raisins secs, feuilles de pulmonaire, racines de réglisse et de consoude; il est pectoral et se prescrit contre les catarrhes et les affections de poitrine; 5° le *S. d'ipécacuanha composé* ou *S. de Desessarts :* vin blanc, ipécacuanha gris, séné, coquelicot, serpolet, sulfate de magnésie, fleurs d'oranger : il est purgatif; on l'emploie surtout dans les affections catarrhales des enfants; 6° le *S. de raifort composé*, plus connu sous le nom de *S. antiscorbutique* (*Voy.* ce mot); 7° le *S. d'erysimum composé*, dit aussi *S. de vélar*, *des chantres*, *de Lobel*, dans lequel il entre, avec l'*erysimum*, de l'orge mondé, des raisins secs, de la réglisse, de la bourrache, de la capillaire, de l'aunée, du romarin, et qui était autrefois regardé comme souverain contre l'enrouement; 8° le *S. d'armoise composé*, contenant, outre l'armoise, des sommités de pouliot, de cataire, de sabine, de marjolaine, d'hyssope, matricaire, de rue, de basilic, ainsi que des racines d'aunée, de livèche et de fenouil : il est utile contre les aménorrhées par cause débilitante; 9° le *S. de Strachas composé*, réputé céphalique, hystérique, et approprié à une foule de cas.

Plusieurs sirops ne sont connus que par le nom de leur auteur : tels sont le *Sirop béchique de Willis*, vin tenant en dissolution du sulfate de soude et du sucre; le *S. de Bellet*, protonitrate de mercure dissous dans de l'eau et mêlé à froid avec du sirop de sucre et de l'éther nitrique rectifié : c'est un médicament énergique, qu'on emploie comme stimulant dans les affections du système lymphatique, mais qui peut être dangereux; le *S. diaphorétique de Glauber*, solution de fleurs argentines d'antimoine incorporée dans du sirop de sucre; le *S. incisif de Deharambure* et le *S. de Flon*, recommandés contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches et toutes les maladies de poitrine. — Pour les *S. de Cuisinier*, *de Desessarts*, *Voy.* ci-dessus SIROPS COMPOSÉS.

Quelques sirops tirent leur nom de la vertu qu'on leur attribue, comme le *Sirop antiscorbutique*, et le *S. de longue vie :* ce dernier est composé de sucs dépurés de mercuriale, de bourrache et de buglosse, de racine d'iris, de gentiane, avec du miel blanc et du vin blanc : il est purgatif et emménagogue.

SIRVENTE (qu'on dérive de l'arabe *shir*, chant), genre de poésie des troubadours provençaux, consacré soit à des chants de guerre, soit à des chants satiriques; tantôt on y exaltait la valeur, tantôt on y stigmatisait le vice et la lâcheté. Ce genre de poésie paraît avoir pris naissance à la suite des croisades et des combats livrés aux Maures en Espagne, combats auxquels les Provençaux prirent souvent part. Les sirventes étaient divisés en strophes ou couplets destinés à être chantés. — Les trouvères eurent aussi leurs *sirventes*, qu'ils appelaient *Sirventois*.

SISON, *Sison amomum*, plante aromatique de la famille des Ombellifères, est la même que l'*Ammi*.

SISTRE (du latin *sistrum*), instrument de percussion en usage chez les anciens, surtout chez les Égyptiens. Le sistre consistait en une lame de métal sonore, taillée en ovale, qui était percée de trous pour y poser des baguettes métalliques, sur lesquelles on frappait pour en tirer des sons. Le sistre servait à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Isis, pour diriger la mesure de la marche, de la danse ou du chant. Il figure encore quelquefois dans la musique militaire.

SISYMBRE, *Sisymbrium*, genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des Sisymbriées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, qui habitent les deux hémisphères : tiges droites et cylindriques; feuilles alternes, de forme diverse; fleurs jaunes ou blanches, disposées en grappes terminales ; le fruit est une silique garnie de graines très-petites. La plupart des plantes qui composent ce genre en ont été séparées pour être transportées aux genres *Nasturtium*, *Arabis*, *Erysimum*, etc. *Voy.* ces mots et CRESSON, THALICTRON, VÉLAR, etc.

SITTELLE, *Sitta*, genre de passereaux Ténuirostres, de la famille des Grimpereaux : bec droit, pointu et recouvert d'une corne très-dure; doigts des pieds très-longs et armés d'ongles grands et aigus; ailes moyennes, queue médiocrement longue, égale. Ces oiseaux grimpent le long des troncs des arbres et vivent d'insectes, de fruits et de graines. Leur caractère est doux et taciturne. — La *Sittelle torchepot* (*S. europæa*), dite aussi *Percepot* ou *Pic-maçon*, doit son nom à l'habitude qu'elle a de rétrécir, avec de la boue ou des excréments de quadrupèdes, l'ouverture des trous d'arbres où elle fait son nid. Elle est d'un cendré bleuâtre en dessus; elle a la gorge blanche; le devant du cou, la poitrine et le ventre, d'un roux jaunâtre; les flancs et les cuisses, d'un roux marron ; le bec est bleuâtre. Cet oiseau vit dans les grands bois d'Europe. — La *S. syriaque* se trouve en Syrie, dans tout le Levant et la Dalmatie ; la *S. soyeuse*, dans le Caucase et la Sibérie. Il existe encore plusieurs autres espèces propres à l'Amérique et à l'Océanie.

SIUM, genre de la famille des Ombellifères, comprend le *Sium latifolium*, vulgairement *Berle* et *Ache d'eau*, le *Sium angustifolium* ou *Bérule*, et le *Sium sisarum*, vulgairement *Chervi*. *Voy.* ces mots.

SIX (du latin *sex*). Ce nom de nombre entre dans quelques expressions consacrées. — On appelle *Six-blancs*, une ancienne monnaie de billon qui valait, en effet, 6 blancs de 5 deniers chacun, c'est-à-dire 30 deniers (2 sous et demi). Cette monnaie fut frappée en 1549, sous Henri II; elle était encore en usage à la Révolution.

En termes de Musique, on appelle : *Mesure à six-quatre* ou $\frac{6}{4}$, une mesure composée de 6 noires ou des valeurs correspondantes : elle se bat à 2 temps, dont chacun prend 3 noires; *Mesure à six-huit* ou $\frac{6}{8}$, une mesure composée de 6 croches ou des valeurs correspondantes : elle se bat à 2 temps, dont chacun prend 3 croches, etc.

SIXAIN ou SIZAIN, petite pièce de poésie composée de *six* vers. Il se dit aussi d'un ensemble de 6 vers dans une pièce plus étendue, coupée de 6 en 6 vers.

On appelle encore *Sixain*, un paquet de six jeux de cartes, un paquet de six milliers d'épingles, etc.; ainsi qu'une ancienne monnaie frappée sous François Ier, et qui valait 6 deniers ou 1/2 sou.

SIXTE (du latin *sextus*), se dit, en Musique, d'un intervalle compris entre 6 notes (de *ut* à *la*). On en distingue de quatre sortes : la *sixte majeure* (de *ut* à *la naturel*), avec 9 demi-tons, renversement de la tierce mineure; la *sixte mineure* (de *ut* à *la bémol*), avec 8 demi-tons, renversement de la tierce majeure ; la *sixte augmentée* ou *superflue* (de *ut* à *la dièse*), avec 10 demi-tons, renversement de la tierce diminuée ; la *sixte diminuée*, renversement de la tierce augmentée, et composée de 8 demi-tons. La sixte majeure ou mineure est consonnante. — On appelle *accord de sixte*, le premier renversement des accords parfaits ; *accord de sixte et quarte*, le deuxième renversement ; *accord de sixte et quinte*, le premier renversement des accords de septième.

SIZERIN, ou *Linotte cabaret*, petit oiseau du genre Linotte (*Voy.* ce mot), est commun en France, et se reconnaît à son plumage roussâtre, tacheté de noir en dessus, blanchâtre en dessous. Il a la gorge noire, le dessus de la tête, la poitrine et le croupion rouges.

SLOOP, qu'on prononce *Sloup* ou *Cheloup*, bateau ou navire caboteur à un seul mât, construit pour bien naviguer au plus près : c'est, en petit, la construction du *Cutter*. *Voy.* ce mot.

SMACK, SEMAQUE ou SEMALE, sorte de grand sloop à un mât, gréé d'une voile qui se hisse avec sa vergue. Ce navire se voit particulièrement sur les côtes d'Écosse : les Écossais s'en servent pour la pêche.

SMALAH, nom donné par les Arabes à la réunion des tentes d'un chef puissant, où habitent sa famille et ses serviteurs, et où sont déposés ses drapeaux de commandement, ses richesses, ses équipages. La smalah accompagne le chef dans tous ses mouvements : c'est une espèce de ville ambulante. La garde en est confiée à une troupe d'élite. L'enlèvement de la smalah d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale, près d'Aïn-Taguin (16 mai 1843), est un des plus beaux faits d'armes de notre armée d'Afrique.

SMALT (de l'italien *smalto*, émail), verre bleu que l'on obtient en fondant du minerai de cobalt grillé avec une substance vitrifiable. Le *Bleu d'azur* n'est autre chose que ce smalt pulvérisé et obtenu à différents degrés de finesse par le moyen de la décantation (*Voy.* BLEU). — On appelle *Smaltine*, le cobalt arsenical qui sert à la fabrication du smalt : il se trouve dans les mines de cuivre.

SMARAGDITE, variété de Diallage, d'un beau vert d'émeraude. *Voy.* DIALLAGE.

SMARAGDUS, nom latin de l'*Émeraude*.

SMARIS, nom scientifique du *Picarel*.

SMECTIQUE (ARGILE), du grec *sméchô*, nettoyer; terre à foulon qui sert à nettoyer la laine. *Voy.* ARGILE.

SMECTITE (du grec *sméchô*, nettoyer), nom donné à diverses terres argileuses, comme la terre à foulon ou *Argile smectique*. Les anciens naturalistes appliquaient cette dénomination à la stéatite, à la terre ollaire, ainsi qu'à quelques marnes.

SMÉRINTHE, *Smerinthus* (du grec *smérinthos*, corde, ficelle, sans doute à cause de ses antennes flexueuses), genre de Lépidoptères crépusculaires de la tribu des Sphingides, renferme des insectes voisins des Sphinx, et dont 4 espèces se trouvent en Europe. Le *Smérinthe demi-paon* (*Sm. ocellata*) a de 8 à 9 centim. d'envergure : ses premières ailes sont d'un gris rougeâtre, les secondes d'un rouge carmin plus ou moins nuancé ; le milieu est marqué d'un grand œil bleu à prunelle et à iris noirs ; l'abdomen est brun-grisâtre; les pattes sont brunes, les antennes d'un blanc jaunâtre : on trouve cet insecte sur les arbres fruitiers. On connaît encore le *Sm. du peuplier*, le *Sm. du tilleul* et le *Sm. du chêne*.

SMILACÉES ou SMILACINÉES (du genre type *Smilax*, Salsepareille), famille de plantes monocotylédones détachée des Asparaginées, se compose de plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes, pourvues d'un rhizôme rampant : feuilles alternes ou verticillées, à base engaînante; périgone simple à 6 folioles disposées sur 2 rangs; 6 étamines; ovaire libre triphylle; 3 styles et 3 stigmates; baie à 3 loges oligospermes. La plupart des Smilacées sont extratropicales et appartiennent au nouveau monde.

La famille des Smilacées forme 2 tribus : les *Paridées* (à styles libres), genres : *Paris*, *Trillium*, *Medeola*; et les *Convallariées* (à styles soudés) : *Convallaria*, *Smilax*, *Polygonatum*, *Ruscus*, etc.

SMILAX, nom scientifique du genre *Salsepareille*.

SMILLE, marteau qui sert à piquer le moellon ou le grès. Cette opération s'appelle *smiller*.

SMOGLEUR (de l'anglais *to smuggle*, faire la contrebande), petit bâtiment du Nord destiné à la contrebande. — On donne aussi le nom de *Smogleurs* aux marins qui montent ces navires.

SMYRNIUM, nom scientifique du genre *Maceron* (*Voy.* ce mot), a formé le mot *Smyrnées*, nom donné à une tribu de la famille des Ombellifères.

**SOBOLE** (du latin *soboles*, rejeton), nom proposé par LINCK et adopté par tous les Botanistes pour désigner des rudiments de nouveaux pieds ou de nouvelles branches : ce sont des espèces de bulbilles (petites bulbes) qui remplacent souvent les semences dont elles occupent la place, ou qui naissent sur différentes parties de la plante. Les plantes qui en portent sont dites *Sobolifères*. Quelques plantes se multiplient au moyen de soboles.

**SOBRIÉTÉ.** *Voy.* TEMPÉRANCE.

**SOBRIQUET**, surnom qui le plus souvent se donne à une personne par dérision, et qui est fondé sur quelque défaut du corps ou de l'esprit ou sur quelque singularité. Tous les noms propres paraissent avoir été dans l'origine des sobriquets ; la plupart ont perdu leur signification primitive ; quelques-uns l'ont conservée : *Le Sourd*, *Le Noir*, *Le Gris*, *Le Gros*, etc. Chez les Romains, les surnoms par lesquels sont connus quelques-uns des plus grands hommes : *Brutus*, *Cocles*, *Scævola*, *Corvinus*, *Cicero*, etc., ne sont que des sobriquets. *Voy.* SURNOM.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *Sobriquet :* Ménage le fait dériver par corruption du latin *subridiculum ;* Moysant-de-Brieux, du grec *ubristikon*, injurieux; Court de Gebelin, du roman *sopra*, par-dessus, et *quest*, acquis, parce que c'est un nom *acquis en sus* de celui qu'on portait ; Leglay, de *soubriquet*, mot qui désignait, au XIVe siècle, une espèce de soufflet injurieux qu'on donnait à quelqu'un en lui relevant brusquement le menton.

**SOC** (du latin *secare*, couper, ou *sulcare*, sillonner?), partie de la charrue qui sert à ouvrir le sol et à renverser la terre : c'est un fer plat, large, pointu et tranchant. *Voy.* CHARRUE.

**SOCIALISME.** Sous ce nom, qui est de création toute récente (il fut employé pour la première fois en 1835 par M. L. Reybaud), on confond les divers systèmes qui ont eu la prétention de refaire à neuf la société tout entière. On doit cependant bien distinguer parmi les réformateurs ceux qui veulent abolir toute propriété individuelle et mettre tous les biens en commun : ce sont les *Communistes;* et ceux qui veulent seulement transformer par l'*association* la propriété et la famille ; ce sont les *Socialistes* proprement dits.

Le *Communisme*, dont on trouve le germe dans les législations de Minos et de Lycurgue, dans la *République* idéale de Platon, dans les écrits de Campanella, dans quelques passages de J.-J. Rousseau et de Mably, a été professé dans les temps modernes avec plus ou moins de rigueur, sous les formes les plus diverses, par Morelly, par Babeuf, et, de nos jours, par MM. Rob. Owen, Cabet, Louis Blanc, Proudhon.

Le *Socialisme* a eu pour chefs Saint-Simon et Ch. Fourier, qui ont présenté deux systèmes essentiellement différents : le premier s'attachant surtout à la réforme de l'industrie, et voulant établir une hiérarchie sociale fondée sur la capacité, à la tête de laquelle il place le *Père*, investi d'un pouvoir suprême; le second fondant sa réorganisation sociale sur les *attractions passionnelles*, et lui donnant pour base l'association restreinte qu'il appelle *phalange*, premier fruit des attractions.

Les excès auxquels se sont livrés, à certaines époques, ceux qui proclamaient le communisme, tels que les *Jacques*, les Anabaptistes; les projets subversifs des *Égaux*, disciples de Babeuf, les journées de juin 1848, qui ensanglantèrent Paris au nom de la République démocratique et *sociale*, ont trop bien démontré le danger des doctrines communistes, en même temps que l'impuissance des Socialistes à rien fonder a suffisamment établi la vanité de leurs théories. Toutefois les uns et les autres ont signalé dans l'ordre social des imperfections réelles, qu'une philanthropie éclairée et une sage politique s'efforcent chaque jour de faire disparaître ou d'atténuer.

Parmi les nombreux ouvrages publiés depuis quelques années sur ce sujet, on remarque les *Études sur les Réformateurs ou Socialistes modernes* (1848), de M. Louis Reybaud, l'*Histoire du Communisme ou Réfutation historique des utopies communistes*, de M. A. Sudre (1849); *le Socialisme depuis l'antiquité jusqu'en* 1852, de M. Thonissen (1853).

**SOCIÉTÉ.** La *Société* est l'assemblage des hommes unis par la nature ou par les lois. La disposition naturelle des hommes à vivre en société est la *sociabilité*. L'homme est évidemment fait pour la société : ses affections comme ses besoins l'y appellent et l'y retiennent. Cependant, quelques déclamateurs, J.-J. Rousseau à leur tête, se sont plu à combattre l'état social et à exalter l'état sauvage sous le beau nom d'*état de nature :* le simple bon sens et la pratique constante du genre humain suffisent pour réfuter de tels paradoxes. D'autres, exagérant les vices de l'état social, ont voulu reconstruire l'édifice de fond en comble : ce sont les *Socialistes*. *Voy.* ci-dessus.

En Jurisprudence, une *Société* est la réunion de deux ou plusieurs personnes qui conviennent de mettre quelque chose en commun dans la vue de partager les bénéfices et de contribuer aux pertes qui pourront en résulter (Code Nap., art. 1832).

La loi distingue trois espèces principales de Sociétés commerciales : 1° la *Société en nom collectif*, que contractent deux ou plusieurs personnes pour faire le commerce sous une raison sociale ; 2° la *S. en commandite*, qui est contractée entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, qui prennent le nom de *Commanditaires* ou d'*Associés en commandite :* elle est régie sous un nom social ; 3° la *S. anonyme*, qui n'est qualifiée que par l'objet de son entreprise, et n'a pas de nom social : celle-ci ne peut exister qu'en vertu de l'autorisation du Gouvernement, et reste sous sa surveillance. — La loi reconnaît en outre des *S. en participation*, par lesquelles plusieurs personnes conviennent de participer à une affaire dans la proportion qui est déterminée par leurs conventions (Code de Comm., art. 19-50). — On doit à M. Persil un traité fort estimé *Des Sociétés commerciales*.

Le mot *Société* désigne encore une compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, comme la *S. de Jésus*, ou pour conférer sur les lettres, les sciences et les arts, comme la *S. royale de Londres* (*V.* ci-après), la *S. d'agriculture*, la *S. philotechnique*, la *S. de géographie*, etc.; ou enfin pour accomplir de bonnes œuvres : telles sont les *S. philanthropiques*, les *S. de secours mutuels*.

*Société royale de Londres*, compagnie savante, analogue à notre Académie des Sciences : c'est une institution purement privée, qui ne subsiste que par les cotisations de ses membres; le nombre des membres est illimité : il s'est élevé graduellement à plus de 800. On trouve le germe de la Société royale dans l'*Atlantis* de Fr. Bacon, et son berceau dans des réunions qui avaient lieu à Londres dès 1645 ; mais elle ne fut constituée qu'en 1660. Le Dr Sprat eut la plus grande part à sa fondation ; il a écrit l'histoire de son origine.

*Sociétés secrètes*. De tout temps il a existé des Sociétés secrètes, les unes religieuses, comme les *Mystères* de l'antiquité païenne, les *Illuminés* du dernier siècle ; les autres philanthropiques, comme les *Francs-Maçons;* quelques-unes scientifiques, comme les *Rose-croix ;* la plupart politiques : parmi ces dernières, les plus célèbres sont, en Allemagne, le *Tugenbund* et le *Burschenschaft ;* en Italie et en France, le *Carbonarisme;* dans la Grèce moderne, l'*Hétérie*. Les sociétés politiques se développèrent surtout en France sous Louis-Philippe. Poursuivies en vertu des lois qui régissent les *associations* (*Voy.* ce mot), elles se reformèrent sans cesse sous des noms différents, tels que ceux de *Société des droits*

*de l'homme*, *S. des familles*, *S. des saisons*, *S. des travailleurs*, *S. des égalitaires*, etc. Ces Sociétés, qui presque toutes avaient des tendances républicaines et même communistes, préparèrent les événements de 1848 : il fallut néanmoins les prohiber cette année même (28 juillet). Lombard de Langres et Crétineau-Joly ont écrit l'*Hist. des Sociétés secrètes*.

*Règle de société* ou *de compagnie*, opération d'Arithmétique qui a pour but de partager le gain ou la perte d'une association entre tous les intéressés, proportionnellement à la mise de chacun. Cette règle n'est qu'une application des propriétés des rapports géométriques (*Voy.* PROPORTIONS) : car la mise de chaque associé doit être à sa part de gain ou de perte comme la mise totale est au gain total ou à la perte totale. Il s'agit donc seulement de faire autant de *Règles de trois* (*Voy.* TROIS) qu'il y a d'associés.—Exemple : Trois négociants ont fait, en versant des sommes inégales, un fonds social de 120,000 fr. avec lequel ils ont gagné 24,000 fr.; combien revient-il au premier dont la mise est de 20,000 fr., au second dont la mise est de 40,000 fr., et au troisième dont la mise est de 60,000 fr.? Comme le rapport de la mise totale au gain total doit être le même que celui de chaque mise particulière au gain correspondant, on a, en désignant par $x_1$, $x_2$, $x_3$ les parts demandées, les trois proportions :

$$120{,}000 : 24{,}000 :: 20{,}000 : x_1,$$
$$120{,}000 : 24{,}000 :: 40{,}000 : x_2,$$
$$120{,}000 : 24{,}000 :: 60{,}000 : x_3;$$

d'où l'on conclut, en faisant le produit des moyens et divisant par l'extrême connu :

$$x_1 = 4{,}000,\quad x_2 = 8{,}000,\quad x_3 = 12{,}000.$$

La somme des gains particuliers devant être égale au gain total, il suffit de les additionner pour vérifier l'exactitude des calculs précédents.

SOCLE (du latin *socculus*, diminutif de *soccus*, brodequin), nom donné, en Architecture, à un corps carré plus large que haut, qui se met sous les bases des piédestaux, des statues, des vases, etc., et qui leur sert de piédestal et comme de chaussure.

SOCQUE (du latin *soccus*), sorte de chaussure. Chez les anciens, le *soccus* était le brodequin des acteurs comiques : on l'opposait au *cothurne* tragique. Chez les modernes, on a donné le nom de *Socques* : 1° à une chaussure de bois haute de 8 à 10 centim. que portaient certains religieux, comme les Récollets; 2° à une chaussure, en bois ou en cuir, et à semelle claquée, qui se met par-dessus la chaussure ordinaire pour garantir de la boue ou de l'humidité : les socques ont fait place aux chaussures en caoutchouc.

SODA (de l'arabe *souad*), mot employé en médecine pour signifier tantôt le mal de tête ou *Céphalalgie*, tantôt la maladie de l'estomac appelée aussi *Pyrosis* ou *Fer chaud*. *Voy.* PYROSIS.

SODA, nom scientifique de la *Soude cultivée*.

*Soda-powder* (mot anglais). *Voy.* POUDRE GAZIFÈRE.

*Soda-water* (c.-à-d. *eau de soude*), eau gazeuse et pétillante qui renferme du carbonate de soude, et qu'on sert comme rafraîchissement. Elle se boit soit seule, soit avec du sirop de groseille, du citron, etc.

SODIUM ou NATRIUM, corps simple métallique contenu dans la soude, le borax, le sel de Glauber, et beaucoup d'autres combinaisons. Il est blanc, mou comme de la cire, et s'oxyde promptement à l'air, ce qui oblige de le conserver dans l'huile de naphte. Il décompose l'eau à la manière du potassium, en se transformant en soude caustique. On l'obtient en chauffant au rouge blanc un mélange de charbon et de carbonate de soude. Il forme des combinaisons très-importantes, notamment la soude et ses sels, le sel commun ou chlorure de sodium, etc.

Le Sodium a été isolé, pour la première fois, en 1807, par H. Davy, au moyen de la pile voltaïque.

SOEUR (du latin *soror*), celle qui est issue des mêmes père et mère, ou seulement de même père ou de même mère, qu'une autre personne. On nomme *Sœur germaine*, celle qui est issue du même père et de la même mère; *S. consanguine*, celle qui est issue de même père seulement; *S. utérine*, celle qui est issue de même mère, mais non pas de même père; *Belle-sœur*, la femme du frère.

La sœur hérite de ses frère ou sœur morts sans postérité (Code Nap., art. 750-752).

Dans les premiers âges du monde, le mariage entre frère et sœur était très-commun; la civilisation le fit peu à peu disparaître. Toutefois, on en voit encore fort tard des exemples en Égypte, notamment dans la famille des Ptolémées, jusqu'à l'extinction de cette dynastie. — Le mariage entre beau-frère et belle-sœur fut longtemps prohibé par nos lois : cette prohibition a été levée par la loi du 16 avril 1832.

On appelle encore *Sœurs* les religieuses et certaines filles qui, sans être religieuses, vivent en communauté, comme les *S. de Charité*. En Religion, les Sœurs quittent leur nom propre pour prendre un nom de sainte, comme *Sœur Thérèse*, *Sœur Marthe*.

SOFA ou SOPHA, mot emprunté de la langue turque, désigne en Turquie une espèce d'estrade élevée et couverte d'un tapis. C'est sur cette estrade que le grand vizir donne ses audiences : quand il reçoit les ambassadeurs, on met les siéges sur le sofa : c'est ce qu'on nomme accorder les honneurs du sofa.

Chez nous, un *sofa* est une espèce de lit de repos à dossiers ou à coussins, dont on se sert indifféremment comme de siége ou comme de lit.

SOFFITE (de l'italien *soffitta*, soupente, partie suspendue). Ce mot se dit en général de la surface d'un membre d'architecture qui se présente horizontalement au-dessus de nos têtes, et notamment d'un plafond ou lambris de menuiserie formé de poutres entrecroisées, de corniches volantes, avec compartiments et caissons, enrichis de rosaces, de peintures et de sculptures. On en voit principalement dans les palais.

SOFI, titre de certains rois de Perse. *Voy.* SOPHI.

SOIE (du latin *sericum*), substance filamenteuse, que l'on tire des cocons du *Ver à soie* (*Voy.* ce mot), et qui, sous le rapport de la composition, a la plus grande analogie avec la laine, les poils et autres substances cornées. Il suffit, pour obtenir la soie, de dévider les cocons. Afin d'éviter que le papillon ne sorte du cocon et ne coupe la soie avant qu'on ait eu le temps de la dévider, on a soin d'étouffer les chrysalides en les passant au four ou en les exposant à la vapeur. On connaît les usages de la soie pour la fabrication des tissus (*Voy.* SOIERIES); mais avant de pouvoir être tissée, la soie du commerce (*soie marchande*) subit un grand nombre de préparations diverses : on appelle *Soie grége*, celle qui n'a été que tirée ou dévidée des cocons : on la réunit en pelotes dites *matasses*; *S. crue* ou *écrue*, celle qui a passé au moulinage sans avoir été débouillie; *S. cuite*, celle que l'on a fait préalablement bouillir pour lui enlever la partie gommeuse dont elle est imprégnée; *S. décreusée*, celle que l'on a fait bouillir dans de l'eau de savon pour la préparer au blanchissage ou à la teinture; *S. torse*, *S. retorse*, celle qui a été moulinée et organsinée (*Voy.* MOULINAGE et ORGANSIN); *S. plate*, *S. floche*, deux espèces de soies qui ne sont pas torses : l'une est unie, l'autre floconneuse, etc. — On appelle *bourre de soie*, *fleuret* ou *filoselle*, la bourre qui entoure les cocons et qui n'est bonne qu'à être cardée. — Avant d'être vendue, la soie doit être ramenée à un certain degré de siccité : c'est ce qui se fait dans des établissements spéciaux dits *Condition des soies*. *Voy.* CONDITION.

Les contrées qui produisent le plus de soie sont, en Asie, la Chine, la Perse et la Turquie; en Europe, la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal; en Afrique, l'Algérie. La France en produit annuellement un mil-

lion et demi de kilogr. et en consomme beaucoup plus.

La chenille du mûrier n'est point la seule qui produise de la soie; d'autres espèces du genre Bombyx, certaines guêpes, certaines araignées produisent des substances analogues, mais dont on ne saurait faire usage. Le byssus de certaines coquilles a aussi de l'analogie avec la soie.

On appelle *Soie d'Orient*, le duvet qui entoure les semences de certaines Asclépiades et avec lequel on a fait des étoffes fort légères; *Soie végétale*, des matières textiles exotiques qui ont la finesse et le brillant de la soie: on les tire de divers végétaux, tels que la *Pitte* ou *Agave*, le *Phormium tenax*, l'*Abaca* ou *Chanvre de Manille*; on en fait des étoffes d'une grande finesse, des filets, des cordages, etc. — On appelle quelquefois *Soie minérale*, l'Amiante.

En Zoologie on appelle *Soie :* 1° les poils durs et roides qui croissent sur le corps de certains quadrupèdes, comme le *porc* et le *sanglier*; 2° le poil doux et long des chats; 3° la partie la plus effilée du suçoir de certains insectes; — en Botanique, le pédicelle qui soutient l'urne des mousses, ainsi que les poils roides qui garnissent le sommet des enveloppes florales de certaines graminées.

Les Vétérinaires appellent *Soie* une maladie des porcs caractérisée par des accès de fièvre, de fréquents battements de cœur et des artères, la chaleur du souffle, l'accélération de la respiration, le manque d'appétit, et par de vives douleurs que trahit le grincement des dents. Elle est ainsi appelée de ce que l'on voit dans cette maladie 12 à 15 *soies* et plus se dresser en touffes derrière et sous les parotides; ces soies se distinguent des autres soies non-seulement par leur érection, mais aussi par une teinte plus terne. Les porcs qui meurent de la *soie* doivent être enterrés corps et poils, attendu que l'attouchement immédiat de leur chair peut communiquer le mal à d'autres animaux.

On donne aussi le nom de *Soie* à la partie d'une épée, d'un sabre, d'un couteau, qui entre dans la poignée.

SOIERIES, tissus de soie. On distingue ces tissus en *unis* et en *façonnés*. Les *unis* sont opérés par le croisement des fils de chaîne et de trame, et s'exécutent avec des métiers de 2 à 8 lisses; ils comprennent: 1° le *taffetas* (*gros de Naples, de Tours, d'Orléans, d'Afrique, florence, foulard, pou de soie, crêpe, marceline*, etc.), qui sert à la fabrication des robes, mantilles et chapeaux de dames, doublures des gilets, cravates, parapluies, rideaux, reliures, etc.; 2° le *satin*, dont la chaîne apparaît à l'endroit comme une peau unie : on en fait des robes et chapeaux de femme, des gilets, cravates, etc.; 3° le *sergé*, dont la côte est en biais (*levantine, virginie, batavia*, etc.): on en fait des robes et surtout des doublures. — Les *façonnés* comprennent les *étoffes brochées* (*brocart, brocatelle, lampas, damas*, etc.), qui servent pour meubles, tentures, ornements d'église, etc.; les *velours* de toute sorte, les *châles* de soie, les *crêpes de Chine*, etc. — La soie combinée avec la laine, le coton et le fil, fournit encore un grand nombre de tissus variés, *popelines, peluches, gazes*, etc.

Les pays où l'on fabrique le plus de soieries sont, en Europe, la France, surtout Lyon, Saint-Étienne, Saint-Amand, Avignon, Tours, Nîmes; la Lombardie, surtout Milan, Bergame, Brescia, Vicence; le pays de Gênes, le duché de Parme, la Toscane, les Deux-Siciles; la Suisse, surtout à Bâle; en Asie, la Turquie, la Perse, l'Inde et la Chine.

Les Chinois paraissent s'être livrés à la fabrication des soieries dès la plus haute antiquité : le nom latin de la soie (*sericum*) vient même du nom des *Sères*, ancien peuple qui habitait le nord-ouest de la Chine au temps d'Alexandre. De la Chine cette industrie passa dans l'Inde, en Perse, en Phénicie et en Grèce : déjà du temps de Pline, les habitants de Cos s'y livraient avec succès. Cependant le commerce des soieries ne prit d'importance dans l'empire romain qu'au temps de Justinien : il se répandit alors dans toute la Grèce, surtout dans le Péloponèse, qui prit le nom de *Morée*, à cause des nombreux mûriers qu'on y avait plantés pour l'alimentation des vers à soie. Il fut introduit en Sicile à l'époque des croisades, et en France au XV^e siècle, ainsi que la culture du mûrier. Les premières fabriques de Lyon datent de 1466; vinrent ensuite celles de Tours (1470), puis d'Avignon, Nîmes, etc. — Pendant longtemps, les étoffes de soie furent le privilége des grands et des hommes les plus opulents : les premiers bas de soie fabriqués en France furent portés, dit-on, par Henri II. L'usage de ces étoffes n'a commencé à être à la portée de tous que depuis l'invention du métier à la Jacquard, qui, au commencement de ce siècle, donna une immense impulsion à la fabrication des tissus de soie.

SOIF (en latin *sitis*, en grec *dipsa*). Le siége le plus probable de la soif est dans l'arrière-bouche; sa cause immédiate a été attribuée, tantôt à la sécheresse des papilles nerveuses du pharynx produite par la suppression des sécrétions salivaire et muqueuse, tantôt à la diminution de la partie séreuse du sang. Le manque absolu de soif a reçu des médecins les noms d'*adipsie* ou d'*aposie*; la diminution de la soif, d'*oligoposie*; l'augmentation de la soif, de *polydipsie :* cette augmentation est un des signes caractéristiques de la fièvre et des maladies aiguës.

SOIXANTER le blé. *Voy.* ALUCITE.

SOL (du latin *solum*). La plupart des géologues donnent le nom de *Sol* à toute l'écorce terrestre consolidée (*sol primordial, sol secondaire*, etc.); d'autres réservent ce nom à la partie superficielle de l'enveloppe du globe, celle sur laquelle nous marchons, et dont l'aspect et les propriétés varient suivant les substances qui la composent (*sol granitique, calcaire, argileux, sablonneux*, etc.) : dans ce sens, sol est synonyme de *terrain*. *Voy.* ce mot.

En Agriculture, *Sol* se dit de la terre considérée relativement à ses propriétés productives ou agricoles : c'est en ce sens qu'on dit un *sol gras, sec, léger, chaud*, etc. Il faut reconnaître avec soin les qualités du sol afin d'y appliquer le genre de culture qui lui convient ou de lui donner les engrais et les amendements dont il a besoin (*Voy.* AMENDEMENT); il est en outre nécessaire de bien connaître la nature du sous-sol, qui souvent corrige les imperfections du sol ou neutralise ses qualités. Le meilleur sol est celui qui réunit en juste proportion les éléments des trois principales sortes de sol, le *sablonneux*, le *calcaire* et l'*argileux*. *Voy.* SOUS-SOL.

En Droit, *Sol* se dit du fonds de la propriété. La propriété du *sol* emporte celle du dessus et du dessous : le propriétaire peut y faire toutes les plantations et constructions qu'il juge à propos, y faire des fouilles, en retirer tous les produits qu'elles peuvent fournir, etc., sauf les restrictions relatives aux mines et les règlements de police. C. Nap., art. 552 et suiv.

En Musique, *Sol* est la 5^e note de la gamme ou le signe qui la représente. Les Allemands la nomment G.

SOL ou SOU, monnaie. *Voy.* SOU.

SOLAIRE, ce qui a rapport au soleil, qui est en forme de soleil, ou qui en a l'éclat; c'est ainsi que l'on dit : *année solaire, système solaire, cadran solaire, plexus solaire, lampe solaire*. *Voy.* ces mots.

SOLANDRE, *Solandra* (du botaniste anglais *Solander*), genre de la famille des Solanées, renferme des arbrisseaux sarmenteux de l'Amérique tropicale, voisins des Daturas, et dont quelques espèces sont cultivées dans nos jardins d'agrément. Le *Solandre herbacé* est annuel : sa tige, haute d'un mètre, part d'une racine épaisse et porte des feuilles alternes, inégales, profondément sinuées et duveteuses en dessous. Le *S. à grandes fleurs* (*S. grandiflora*) a les feuilles ovales et luisantes, les fleurs blanches, puis jaunâtres et lavées de rouge à l'intérieur : calice tubuleux, corolle monopétale et en forme d'enton-

noir, de 16 centimètres de long sur 8 de large. Cette magnifique plante vient des Antilles.

*Solandre* est aussi le nom d'une maladie qui survient au pli du genou du cheval; on l'oppose à la *malandre*, qui attaque le pli du jarret.

SOLANÉES ou SOLANACÉES (du genre type *Solanum*, Morelle), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, des arbustes et des arbrisseaux à suc aqueux, à tige et à rameaux en général grêles; à feuilles alternes, sessiles ou pétiolées, simples et souvent découpées; à fleurs parfaites, en général régulières, extra-axillaires, en épis ou en grappes : calice libre, gamosépale, persistant, à 5 divisions, se développant plus ou moins avec le fruit; corolle gamopétale, campanulée, infundibuliforme, quinquéfide, à estivation plissée; étamines insérées sur le tube de la corolle, en même nombre que les divisions de la corolle; filaments filiformes ou élargis à la base, anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire à 2, 3 ou 4 loges polyspermes; style simple; fruit charnu ou capsulaire.

La famille des Solanées a été partagée en 6 tribus, savoir : 1° les *Solanées* proprement dites, caractérisées par une baie à 2 loges ou plus, ou par un fruit sec indéhiscent : genres, *Solanum* (Pomme de terre), *Atropa* (Belladone), *Nicandra*, *Physalis*, *Capsicum*, *Mandragora*, etc.; — 2° les *Nicotianées*, capsule biloculaire, à déhiscence septicide : genres, *Nicotiana* (Tabac), *Petunia*, *Lehmania*, *Fabiana*; — 3° les *Daturées*, capsule ou baie quadriloculaire : genres, *Stramonium*, *Solandra*; — 4° les *Hyoscyamées*, capsule biloculaire s'ouvrant par une fente circulaire : genres, *Hyosciamus* (Jusquiame), *Anisodus*, *Scopolia*; — 5° les *Cestrinées*, baie biloculaire : genres, *Cestrum*, *Dunalia*; — 6° les *Vestiées*, capsule biloculaire : genres, *Vestia*, *Sessea*, *Metternichia*, etc.

La plupart des Solanées croissent dans les contrées intertropicales, surtout en Amérique; quelques-unes cependant ont été acclimatées en Europe : telles sont les espèces alimentaires, comme la *Pomme de terre*, l'*Aubergine*, la *Tomate*; ou médicinales, comme la *Morelle*, la *Stramoine*, la *Belladone*, etc. Plusieurs plantes de cette famille se font remarquer par des propriétés narcotiques qu'elles doivent aux alcaloïdes qu'elles renferment (solanine, daturine, nicotine, atropine) : telles sont, parmi les espèces vulgaires, le *Tabac*, la *Mandragore*, la *Jusquiame*, la *Stramoine*, la *Morelle*, etc.

SOLANINE, alcali organique solide, blanc, très-vénéneux, qu'on rencontre dans différentes plantes de la famille des Solanées, par exemple dans les baies de la Morelle et du Bouillon blanc, dans les feuilles et les tiges de la Douce-amère, dans les longs germes des Pommes de terre, etc. — Il a été découvert en 1821 par M. Desfosses, pharmacien à Besançon.

SOLANUM, nom latin du genre *Morelle*, dont l'espèce la plus connue est la Pomme de terre (*Solanum tuberosum*). *Voy.* MORELLE et POMME DE TERRE.

SOLARIUM, Mollusque gastéropode de la famille des Turbinacés, ainsi nommé à cause de sa forme orbiculaire, est plus connu sous le nom de *Cadran*.

SOLBATTURE (de *sole battue*), maladie du pied d'un cheval dont la *sole* a été comprimée par le fer ou par l'appui trop répété sur des corps durs.

SOLDANELLE, *Soldanella* (en l'honneur d'A. *Soldani*, botaniste toscan ?), genre de la famille des Primulacées, renferme de petites plantes très-jolies et très-élégantes qui croissent sur les sommets de nos plus hautes montagnes, auprès des neiges et des glaces perpétuelles : feuilles radicales, pétiolées, réniformes ou arrondies en forme de sou (*soldus*), d'où peut-être aussi le nom de la plante; fleurs bleues, violacées ou blanches, portées sur une hampe à corolle presque campanulée. L'espèce type est la *S. des Alpes* (*S. alpina*), à fleurs violacées. — On appelle encore ainsi un *Liseron* qui croît sur le bord de la mer, et dont les feuilles et les racines sont purgatives.

SOLDAT, se dit en général de tout homme de guerre qui est à la *solde* d'un prince ou d'un Etat, et, en particulier, de tout militaire non gradé : on dit aussi alors *simple soldat*. *Voy.* ARMÉE et SOLDE.

SOLDE (du latin *solidus*, *soldus*, sou, monnaie). Dans l'armée, c'est la paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service de l'Etat.

Chez les Romains, les troupes ne commencèrent à être soldées que lorsque les armées devinrent permanentes, c.à-d. au siége de Véies, en 400 avant J.-C. D'après Polybe, les fantassins recevaient par jour 2 oboles chacun (29 centimes), les cavaliers 1 drachme (87 centimes). Les centurions recevaient une paye double de celle des fantassins (60 centimes). La nourriture, l'habillement et l'équipement étaient déduits de cette paye. Au moyen âge, on ne payait que les troupes mercenaires; les autres devaient le service à titre de redevance féodale. — En France, Philippe-Auguste paraît être le premier qui ait essayé d'établir une solde régulière affectée à l'entretien des troupes; mais la solde ne fut réglée définitivement que sous Charles VII : les Etats généraux d'Orléans (1439) accordèrent à ce prince des subsides pour la paye de 1,500 lances qui composèrent d'abord toute la gendarmerie. L'organisation de l'armée fut complétée en 1445 par l'établissement d'une taille perpétuelle qui devait assurer la solde régulière des troupes royales.

Le taux de la solde a souvent varié. Aujourd'hui le soldat français a 45 centimes par jour (pour les grenadiers et voltigeurs) et 40 centimes (pour les compagnies du centre). Avec cette paye il doit suffire à son entretien et à sa nourriture (non compris le pain). On en fait trois parts : la 1re, destinée à alimenter la *masse* dite *de linge et chaussure*, reste en réserve dans la caisse du corps; la 2e est consacrée aux *dépenses de l'ordinaire*, et la 3e est remise à chaque homme sous le nom de *centimes de poche*. Les deux dernières sont distribuées à l'avance sous le titre de *prêt*. Cette distribution se fait tous les cinq jours, les 1er, 6, 11, 16, 21 et 26 de chaque mois.

Dans le Commerce, *Solde*, *Solder*, se disent d'un payement par lequel on acquitte un reste de compte. — On appelle *Solde de compte* la somme qui, dans un arrêté de compte, fait la différence du débit et du crédit.

SOLE, *Solea* (du latin *solea*, semelle, à cause de sa forme plate), genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens de la famille des Pleuronectes ou Poissons plats, oblongs, de forme presque ovale. Les deux côtés de ce poisson ne se ressemblent pas : le côté droit, que l'on serait tenté de prendre pour le dos, est brun, couvert d'écailles tenaces et raboteuses, et porte les deux yeux; le côté gauche, qui semblerait être le ventre, est blanchâtre et couvert d'une peau douce. Les Soles ont la bouche contournée et comme monstrueuse, située du côté opposé aux yeux, et garnie de dents fines, en velours; le museau, rond et avancé; leurs nageoires dorsale et anale règnent depuis la bouche jusqu'à la caudale. La *Sole commune* (*Pleuronecta solea*) est un poisson de fort bon goût, dont la chair est délicate et recherchée : on l'a surnommée *Perdrix de mer*. Elle se trouve dans presque toutes les mers, et n'atteint jamais une grande taille.

*Sole* est aussi le nom vulgaire d'une espèce de Peigne à coquille mince et très-plate, le *Pecten pleuronectes*. On appelle *Sole en bénitier* le Peigne zigzag (*Ostrea zigzag*).

En termes d'Hippiatrique, on appelle *Sole* le milieu du dessous du pied du cheval, du mulet, de l'âne; c'est une espèce de corne beaucoup plus tendre que celle qui l'environne. Elle est sujette à un mal qu'on appelle *Solbatture* (*Voy.* ce mot). — En termes de Vénerie, *Sole* se dit du milieu du dessous des pieds des grandes bêtes, et en particulier du cerf.

En Agriculture, on appelle *Sole* une certaine

étendue de terre sur laquelle on sème successivement, par années, des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachère pendant la troisième année. Ce mode de culture, qu'on appelle *assolement*, doit être remplacé par l'alternage. *Voy.* ASSOLEMENT.

En termes de Marine, on appelle *Sole* le fond des bâtiments qui n'ont pas de quille. — Les Charpentiers nomment ainsi toutes les pièces de bois posées à plat, qui servent à faire la base d'une machine.

SOLÉAIRE (MUSCLE), du latin *solea*, semelle; muscle dont la forme rappelle celle d'une semelle de soulier; il est placé à la partie postérieure de la jambe, et s'étend du péroné au calcanéum. Il étend le pied sur la jambe, et celle-ci sur le pied.

SOLÉCISME, faute contre les règles de la syntaxe. Ce mot vient, dit-on, de *Soles*, colonie d'Athènes, en Cilicie, dont les habitants altérèrent à tel point la langue de la métropole que cette expression : *parler comme un habitant de Soles*, ou *faire un solécisme*, en vint à signifier pour les Athéniens : manquer aux règles de la grammaire.

SOLEIL (en latin *sol*), corps sphérique, lumineux par lui-même, qui est le centre de notre système planétaire et le régulateur du mouvement de la terre et des autres planètes. Il est pour notre système la source principale de la chaleur et de la lumière, et, comme tel, le principe vivifiant de tous les êtres organisés. L'œil ne saurait supporter l'éclat des rayons du soleil; mais on peut affaiblir cet éclat par l'interposition d'un verre bleu ou noirci à la fumée. On attribue généralement au Soleil un noyau solide et obscur entouré d'une atmosphère lumineuse. Son disque présente des *taches* noires et mobiles, qu'on explique par des déchirements dans cette atmosphère. Quelquefois, dans le voisinage des grandes taches, on observe de larges espaces couverts de raies plus lumineuses que le reste : on les nomme *facules* (diminutif de *fax, facis,* flambeau). Le soleil a un mouvement de rotation sur lui-même, qui s'opère en 25 jours et 5 heures, d'occident en orient. En outre, il paraît se déplacer lentement dans l'espace et se rapprocher peu à peu d'une des étoiles de la constellation dite l'*Hercule* (l'étoile $\mu$). La distance moyenne du soleil de la terre est d'environ 38 millions de lieues (152 millions de kilomètres). Sa lumière nous vient en 8 minutes et demie. Cet astre est le plus considérable de tous les corps célestes que la science a pu mesurer : il est quatorze cent mille fois plus gros que la terre (1,407,124). Delambre a donné les *Tables du Soleil.*

Les anciens faisaient tourner le soleil avec tout le ciel autour de la terre et le comprenaient parmi les planètes; on sait depuis Copernic que c'est la terre qui tourne (*Voy.* TERRE), et on range le soleil parmi les étoiles fixes. La révolution annuelle de la terre autour du soleil produit à nos regards un mouvement apparent du soleil qui a lieu suivant l'orbite même que parcourt la terre (*Voy.* ÉCLIPTIQUE), et en vertu duquel l'astre, décrivant une spire formée de tous ses cercles quotidiens, paraît s'approcher et s'éloigner alternativement de l'équateur; de même, la rotation de la terre sur son axe fait en sorte que le soleil et tous les corps célestes semblent tourner en 24 heures d'orient en occident autour de la terre. Le premier de ces mouvements apparents s'appelle le *mouvement propre du soleil,* et l'autre le *mouvement commun* ou *mouvement diurne.* Ils servent tous deux à mesurer le temps. *Voy.* ANNÉE, JOUR, HEURE, CALENDRIER.

Le Soleil a été l'objet de l'adoration de la plupart des peuples primitifs, et surtout des peuples d'Orient. C'était le *Bel* ou *Baal* des Chaldéens, le *Moloch* des Chananéens, l'*Osiris* des Égyptiens, le *Mithra* des Perses, l'*Adonis* des Phéniciens, le *Phœbus* ou *Apollon* des Grecs et des Romains, le *Patchacamak* des Péruviens, etc. Cet astre recevait surtout un culte solennel en Égypte et en Syrie; Moïse défendit ce culte aux Israélites sous peine de mort.

Les Alchimistes donnaient le nom de *Soleil* à l'or.

On nomme encore *Soleil :* 1° un cercle d'or ou d'argent garni de rayons dans lequel est enchâssé un double cristal destiné à renfermer l'hostie consacrée, et qui est posé sur un pied de même métal; — 2° une pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe et qui jette des feux en forme de rayons.

SOLEIL, dit aussi *Grand Soleil* et *Tournesol, Helianthus annuus*, grande et belle plante annuelle, originaire du Pérou : c'est une espèce du genre *Hélianthe* (*Voy.* ce mot). Sa tige droite s'élève de 2 à 3 mètres, est garnie de rameaux beaucoup plus faibles, et de grandes feuilles en cœur hérissées d'un duvet rude; ses fleurs, larges de 3 à 4 décimètres, présentent un disque entouré de rayons jaunes, dont tout le champ, d'une couleur brune, est occupé par de petits fleurons, et plus tard par des graines noires en forme de coin. La plus grande fleur se trouve ordinairement à l'extrémité de la tige principale. Les fleurs se tournent volontiers du côté du soleil levant : c'est ce qui a fait donner à la plante le nom de *Tournesol.* Les graines sont oléagineuses. On reproduit le Soleil en semant ses graines au printemps.

*Soleil vivace*, dit aussi *Petit Soleil* (*Helianthus multiflorus*), autre espèce du genre *Hélianthe :* c'est une plante vivace, à fleurs jaunes, simples, demi-doubles ou tout à fait doubles, qui ne s'élève jamais autant que le grand soleil, mais qui forme un buisson composé d'une foule de rameaux partant de la racine : ces rameaux, comme ceux du grand soleil, portent des feuilles en cœur et se terminent par des fleurs radiées du plus beau jaune, mais qui n'ont pas plus de 5 ou 6 centim. de diamètre. Cette plante, originaire de Virginie, se multiplie d'éclats et de drageons.

SOLEN, *Solèn* (mot grec qui signifie *tuyau, canal*), genre de Mollusques conchyfères dimyaires, type de la tribu des Solénacés : coquille bivalve, qui forme un véritable canal. Ces animaux vivent enfoncés dans le sable à des profondeurs assez variables. Leurs mouvements se bornent à monter ou à descendre dans leur trou. Ils sont recherchés pour leur chair, qui est saine et agréable; ils peuvent aussi servir d'amorce à la pêche des merlans et autres poissons. Le *Solen transparent* (*S. pellucidus*) et le *Solen manche de couteau* ou *Couteau de Saint-Jacques* (*S. cultellus*) habitent les grèves des côtes de la Normandie.

La famille des *Solénacés* comprend les genres *Solen, Solécurte, Glycimère, Panopée* et *Pholadomye.*

SOLENNEL (du latin *solemnis*, pour *solus in anno,* qui se fait une seule fois par an), se dit en général de ce qui se fait avec beaucoup d'appareil, surtout de ce qui est accompagné des cérémonies de la religion. Les *Fêtes solennelles*, dans l'Église romaine, sont celles qu'on célèbre avec plus de pompe et de cérémonie que les autres, à cause de la grandeur des mystères ou de la dignité des saints en mémoire desquels elles sont instituées.

SOLÉNOIDE (du grec *solèn*, tuyau, tube, et *eidos*, forme), dit aussi *Cylindre électro-dynamique,* appareil imitant les aimants, et construit par Ampère pour la démonstration de sa théorie de l'électro-magnétisme. Il se compose d'un fil de cuivre couvert de soie, à travers lequel on fait passer un courant électrique : le fil est roulé en hélice ou spirale autour d'un *tube* de carton, dans lequel un fil droit replié dans l'axe neutralise l'effet de l'obliquité de chaque tour de spirale. Si l'on prend deux solénoïdes, l'un fixe, l'autre mobile, et qu'on approche successivement des extrémités de l'un les extrémités de l'autre, tous deux étant parcourus par un courant, on voit que les extrémités semblables se repoussent et que les extrémités différentes s'attirent, tout comme les pôles d'un aimant.

M. Du Moncel a récemment trouvé dans cette propriété des solénoïdes le principe d'un nouveau moteur électro-dynamique (1853).

SOLÉNOSTEMME, *Solenostemma* (du grec *solèn*, tuyau, et *stemma*, couronne; parce que les étamines de ses fleurs forment une espèce de couronne), vulgairement *Argel, Arghel*, arbuste de la famille des Asclépiadées qui croît dans les déserts de la Haute-Égypte, de la Nubie et de l'Arabie Pétrée. Il a des propriétés purgatives : on dit que les Arabes se servent de ses feuilles pour sophistiquer le séné.

SOLÉNOSTOME (du grec *solèn*, tuyau, et *stoma*, bouche), nom donné par les Ichthyologistes à des poissons Osseux qui tous ont le museau prolongé en forme de tube, mais qui appartiennent à des genres différents. *Voy.* CENTRISQUE et SYNGNATHE.

SOLFATARE (de l'italien *solfato*, de soufre), soufrière naturelle. Les solfatares sont d'anciens terrains volcaniques d'où s'exhalent des vapeurs sulfureuses qui déposent du soufre sur les parois des fissures qui leur livrent passage. Une partie de ces vapeurs passe à l'état d'acide sulfurique par l'action de l'air, et, réagissant sur l'alumine des roches qu'elles traversent, elles donnent naissance à de la pierre d'alun. Les plus célèbres solfatares sont celles de Pouzzoles, près de Naples, connues de toute antiquité, et le volcan de la Soufrière à la Guadeloupe.

SOLFÉGE, SOLFIER, SOLMISATION (des notes *sol, fa, mi*). On appelle *Solfége* tout recueil d'exercices, d'études et d'airs disposés dans un ordre progressif, et destinés à former les élèves au chant en leur faisant énoncer avec le ton convenable les notes d'un air, d'un morceau de musique : faire cet exercice, c'est *solfier*. On donne généralement le nom de *Solfége* aux livres élémentaires qui contiennent les principes de la musique et des leçons propres à solfier. On appelle *Solmisation*, l'action de solfier.

Parmi les nombreux *Solféges* qui existent, on estime surtout le *S. d'Italie* (1784), le *S. du Conservatoire* de Paris (1799), et le *S. de Rodolphe*.

Le Solfége était connu des anciens Grecs : ils se servaient pour solfier des syllabes τα, τη, τω, τε. Mais cet art se perdit avec la musique ancienne. Il fut remis en vigueur et perfectionné au Xe siècle par Gui d'Arezzo, l'inventeur de la gamme.

SOLIDAGO (du latin *solidare*, consolider; parce qu'on lui attribuait la propriété de cicatriser les blessures), nom scientifique de la plante plus connue sous le nom de *Verge d'or*. *Voy.* ce mot.

SOLIDAIRE, SOLIDARITÉ. En Jurisprudence, *Solidaire* se dit de ce qui emporte pour chacun l'obligation de payer la totalité d'une dette commune à plusieurs personnes : une obligation est *solidaire* quand chacun des obligés peut être contraint pour le tout. Le *créancier solidaire* est celui qui peut réclamer du débiteur la totalité de la créance, bien qu'en réalité il ne soit créancier que d'une partie. Le *débiteur solidaire* paye ainsi non-seulement pour lui, mais pour autrui, et le créancier solidaire reçoit également et pour lui-même et pour autrui (Code Nap., art. 1197-1216). — *Solidarité* se dit de la qualité de *solidaire*, de l'engagement par lequel deux ou plusieurs personnes s'obligent chacune pour toutes.

SOLIDE (du latin *solidus*). En Géométrie, on appelle *Solide* tout corps qui réunit les trois dimensions de longueur, largeur et épaisseur ou profondeur. Les solides sont terminés, les uns par des surfaces planes, comme le *prisme*, le *parallélipipède*, le *cube*, la *pyramide*, et en général tous les *polyèdres*, les autres par des surfaces courbes, comme la *sphère*, le *cylindre*, le *cône*, l'*ellipsoïde*, le *paraboloïde*, etc. : ces derniers sont appelés *Solides de révolution*. *Voy.* POLYÈDRE et RÉVOLUTION.

En Physique, on appelle *Solides* les corps dont les molécules intégrantes sont assez unies par la force de cohésion pour opposer à leur séparation une résistance sensible. En ce sens, on oppose les *Solides* aux *Liquides* et aux *Gaz*. *Voy.* CORPS

SOLIDISME, doctrine des médecins qui rapportent toutes les maladies aux lésions des parties *solides* de l'économie animale, rejetant toutes les altérations humorales. Les *Solidistes*, opposés aux *Humoristes*, pensent que les solides seuls sont doués de propriétés vitales, que seuls ils peuvent recevoir l'impression des causes morbifiques et être le siége des phénomènes pathologiques. Cette doctrine a été défendue dans l'antiquité par Thémison et ses disciples; dans les temps modernes, elle a été reproduite, sous les formes les plus diverses, par P. Brissot, Hoffmann, Baglivi, Boerhaave, Brown, Rasori, Cullen. Elle a été vivement combattue par Broussais. *Voy.* MÉDECINE (*Histoire*).

SOLIDITÉ, qualité de ce qui est *solide*. *V.* ce mot. On donne souvent le nom de *Mesures de solidité* aux mesures de volume. *Voy.* VOLUME.

SOLIDUS (sous-entendu *nummus*), nom qui désignait à Rome une monnaie quelconque considérée comme entière et non divisée en fractions. — Dans la suite, ce mot, après lequel on sous-entendait *aureus* (d'or), devint le nom d'une monnaie d'or, du poids de 4 scrupules, qui fut frappée pour la première fois l'an 325 de J.-C. : elle était égale à l'*aureus* (*Voy.* ce mot). — C'est de *solidus*, par corruption *soldus*, que nous avons fait *sol* ou *sou*.

SOLILOQUE (de *solus*, seul, et *loqui*, parler), synonyme de *Monologue* (*Voy.* ce mot). — On connaît spécialement sous le titre de *Soliloques* un traité philosophique de S. Augustin, analogue aux *Méditations* de Descartes : ce sont des entretiens avec la raison humaine. Il a été récemment publié à part et traduit par M. Pélissier (1853).

SOLIN (de *sol*). On nomme ainsi, en Architecture, chacun des intervalles qui se trouvent entre les solives; le plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives, et l'enduit de plâtre fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles.

SOLIPÈDES, *Solipedæ* (du latin *solus pes*, pied simple), 3e et dernière famille de l'ordre des Mammifères pachydermes, dans la classification de Cuvier. Leurs 4 pieds ne présentent chacun extérieurement qu'un seul doigt et un seul sabot. Cette famille ne comprend que le genre *Cheval* : ce qui leur a fait donner par quelques naturalistes le nom d'*Equidés*.

SOLITAIRE. *Voy.* ERMITE et ANACHORÈTE.

Espèce de jeu de patience que l'on joue seul : c'est une tablette de bois percée de 37 trous, dans lesquels on introduit des fiches en os ou en ivoire. On prend à ce jeu de la même manière qu'à celui des dames. Il faut qu'il ne reste en définitive qu'une seule fiche sur la tablette; s'il y en a deux ou trois qui, se trouvant isolées, ne peuvent plus se prendre réciproquement, la partie est perdue.

On appelle encore *Solitaire* : 1° une constellation de l'hémisphère austral introduite par Lemonnier : elle est composée de 22 étoiles, et située entre la Balance, le Scorpion et l'Hydre; — 2° un diamant détaché, monté seul, sans entourage, sans accompagnement d'autres pierres fines.

*Ver solitaire*. *Voy.* TÉNIA.

SOLITUDE. La solitude est volontaire ou forcée. Dans le premier cas, elle peut devenir l'objet des méditations du moraliste, qui signalera les causes, les avantages ou les inconvénients d'un état qui semble si contraire à la nature de l'homme : Zimmermann a épuisé ce sujet dans un célèbre traité *De la Solitude*. Dans le deuxième cas, elle est ou le résultat d'une contrainte illégale, connue sous les noms de *Séquestration*, de *Chartre privée*, ou une peine infligée par la loi, et prend le nom d'*Emprisonnement cellulaire*. *Voy.* ces mots.

SOLIVE (du latin *solum*, sol), pièce moyenne de charpente qui sert à former un plancher, et qui

porte sur les murs ou sur les poutres. On appelle *Solive de brin*, celle qui est de toute la longueur d'un arbre équarri; *S. de sciage*, celle qui est débitée dans un gros arbre; *S. passante*, celle qui fait la largeur d'un plancher sous poutre; *S. d'enchevêtrure*, les deux plus fortes solives d'un plancher, qui servent à porter le chevêtre; et les plus courtes solives qui sont assemblées dans le chevêtre; *S. boiteuse*, celle dont une des extrémités est scellée dans le mur, et l'autre assemblée dans un chevêtre; *S. de remplissage*, celle qui est placée entre d'autres solives, pour remplir les intervalles; *S. en empanon*, une solive assemblée en biais sous un linçoir.

La *Solive* était autrefois l'unité de mesure pour les bois de charpente : c'était une pièce de 6 pouces d'équarrissage sur 12 pieds de long, équivalant presque au décistère actuel.

SOLLICITEUR, en anglais *solicitor*, nom donné, en Angleterre, aux avoués et aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire qui portent la parole : le *Solliciteur général* est notre procureur impérial.

SOLMISATION, action de *solfier*. *Voy.* SOLFÉGE.

SOLO, mot italien qui signifie *seul*, s'emploie, en Musique, pour désigner un morceau joué par un seul instrument, ou chanté par une seule voix avec ou sans accompagnement. On l'oppose à *duo*, *tutti*, etc.

SOLSTICE (du latin *solstitium*, formé de *solis statio*, arrêt du soleil), position qu'atteint le soleil lorsqu'il est le plus éloigné de l'équateur. Ce nom vient de ce que le soleil, arrivé à ce point, semble, pendant quelques jours, être stationnaire et se tenir à la même distance de l'équateur sans s'en éloigner ni s'en rapprocher sensiblement. Les cercles parallèles à l'équateur que le soleil semble décrire aux époques des solstices ont reçu le nom de *Tropiques* (*Voy.* ce mot). Le solstice arrive deux fois chaque année, savoir : le 20 ou 21 juin, jour auquel le soleil, après s'être approché du pôle boréal, s'arrête à l'entrée du signe du Cancer; et le 20 ou 21 décembre, jour auquel le soleil, après s'être approché du pôle austral, s'arrête à l'entrée du signe du Capricorne. C'est au premier de ces points que commence notre été : le solstice qui lui correspond se nomme le *Solstice d'été;* l'autre est celui où commence notre hiver, ce qui a fait appeler *S. d'hiver* le solstice correspondant. Le *S. d'été* est pour nous le jour le plus long; le *S. d'hiver*, le jour le plus court. Le contraire a lieu pour les habitants de l'hémisphère austral.

*Colure des solstices*. *Voy.* COLURE.

SOLUBILITÉ, propriété en vertu de laquelle un corps peut se dissoudre dans un liquide. Ainsi le sucre est soluble dans l'eau; la cire, les graisses, les résines sont solubles dans l'alcool. Certains sels sont solubles dans l'eau : tels sont le sel commun, le sulfate de potasse, le carbonate de soude, le chlorhydrate d'ammoniaque; d'autres sont tout à fait insolubles : le sulfate de baryte, le carbonate de chaux, etc.

SOLUTIFS. *Voy.* LAXATIFS.

SOLUTION (du latin *solutio*, de *solvere*, délier, dissoudre). En Mathématiques, c'est la réponse faite à un problème donné, à une question scientifique : c'est au moyen de l'Analyse qu'on trouve les solutions.

En Chimie, c'est l'opération par laquelle un corps solide se fond en totalité ou en partie dans un autre qui est liquide (*Voy.* SOLUBILITÉ). — On appelle *Solutum* le produit d'une solution. On distingue quelquefois *Solution* et *Dissolution*. *Voy.* ce mot.

En Pharmacie, on donne le nom de *Solution* à des médicaments composés d'eau distillée dans laquelle on a fait dissoudre une substance énergique : telles sont les *Solutions arsenicales de Fowler, de Pearson, de Heincke*, qui renferment de l'arseniate de soude; les *S. d'iodure de potassium*, prescrites contre les maladies scrofuleuses.

En Médecine, *Solution* est synonyme de *terminaison;* la *Solution d'une maladie* en est la terminaison, accompagnée ou non de phénomènes critiques.

SOLUTUM. *Voy.* SOLUTION.

SOLVABILITÉ, état de celui qui est *solvable*, c.-à-d. qui peut payer, qui peut répondre d'une dette. La solvabilité d'une caution ne s'estime qu'eu égard à ses propriétés foncières, excepté en matière de commerce, ou bien lorsque la dette est modique (Code Nap., art. 2019).

SOMASCÉTIQUE (du grec *sôma*, corps, et *askéô*, exercer). On a proposé ce mot pour remplacer celui de *Gymnastique*. M. Clias a intitulé *Somascétique naturelle* un de ses traités de gymnastique (1842).

SOMATOLOGIE (du grec *sôma*, génitif *sômatos*, corps, et *logos*, discours), partie de la Médecine qui traite du corps humain, ou, dans un sens plus limité, des parties solides du corps, des os, des muscles, etc.

SOMBRER, se dit, en termes de Marine, d'un vaisseau, lorsque, étant sous voiles, il est renversé par un coup de vent qui le fait couler bas.

En Agriculture, ce mot signifie donner un premier labour à une jachère, à une vigne, etc.

SOMBRERO, chapeau à bords très-larges dont on fait usage en Espagne pour se garantir contre l'ardeur du soleil : il est ainsi nommé, sans doute, parce qu'il obscurcit, *assombrit* le visage.

SOMMAIRE (du latin *summa*, dans le sens d'*abrégé*). En termes de Pratique, on appelle *Causes sommaires*, *Matières sommaires*, certaines affaires qui doivent être jugées promptement et avec peu de formalités, telles que les demandes purement personnelles, les appels des sentences de juges de paix, les demandes provisoires et qui requièrent célérité, telles que payements de loyers, de rentes, etc. Les formes à suivre dans le jugement des causes sommaires sont prescrites par le Code de Proc., art. 404 et 405.

SOMMATION, action de *sommer*, c.-à-d. d'enjoindre à quelqu'un, suivant les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose : sinon, qu'on l'y obligera. Un général, avant de donner l'assaut à une place, lui fait *sommation* de se rendre. En cas d'attroupements tumultueux, l'autorité doit faire trois *sommations* avant d'employer la force pour les dissiper.

En Droit civil, *Sommation* se dit des actes judiciaires et extra-judiciaires contenant une injonction. Dans certains cas, le créancier doit faire sommation à son débiteur pour le mettre en demeure (Code Nap., art. 1139). Dans les offres de payement, la *sommation* doit précéder la consignation (art. 1259 et 1264).

On appelle vulgairement *Sommation respectueuse* ce que la loi qualifie d'*Acte respectueux*. *Voy.* ce mot.

SOMME (du latin *summa*). En Mathématiques, on nomme *Somme* ou *Total* la quantité qui résulte de plusieurs quantités additionnées. *Voy.* ADDITION.

*Somme* est aussi le titre de certains ouvrages qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine. Un des ouvrages les plus célèbres en ce genre est la *Somme de S. Thomas*, espèce d'encyclopédie de Théologie et de Métaphysique.

SOMMEIL (du latin *somnus*), repos périodique des organes des sens et du mouvement, pendant lequel le corps répare ses forces : le sommeil est pour tous les êtres animés un besoin impérieux qui, chez presque toutes les espèces, se renouvelle chaque jour et coïncide avec la nuit. Le sommeil peut être plus ou moins complet : on y distingue un grand nombre de degrés, depuis la simple somnolence jusqu'au *coma* ou à la *léthargie*. — Le sommeil incomplet donne naissance soit à des *rêves* ou à des *songes*, soit à des mouvements automatiques ou même réfléchis, tels que ceux qui constituent le *somnambulisme*. *V.* ces mots.

La durée du sommeil varie suivant l'âge, le sexe et l'état de santé. L'enfant et la femme ont besoin d'un sommeil plus prolongé que l'homme fait et surtout que le vieillard. *Six* ou *sept* heures de sommeil suffisent à l'homme dans la force de l'âge. On connaît l'aphorisme de l'école de Salerne :

Sex horas dormire sat est juvenique senique;
Vix septem pigro; nulli concedimus octo.

Le meilleur sommeil pour l'homme est celui qui est pris la nuit; cependant, dans quelques contrées, il est d'usage de faire la *sieste* au milieu du jour.

Certaines substances, comme le thé, le café, les vins mousseux, et en général les stimulants, chassent le sommeil; d'autres, au contraire, les narcotiques, l'opium surtout, le provoquent : on les nomme pour cette raison *hypnotiques* ou *somnifères*. Enfin, assure-t-on, l'on peut quelquefois, à l'aide de *passes* et d'*attouchements* magnétiques, produire un sommeil artificiel (*Voy.* MAGNÉTISME et SOMNAMBULISME). Certaines maladies, comme l'asphyxie, l'apoplexie, la catalepsie, amènent un sommeil profond qui simule la mort, et qui a pu donner lieu d'enterrer des personnes encore vivantes.— Quelques animaux, comme la marmotte, le loir, l'ours, etc., sont soumis annuellement à un sommeil qui dure des mois entiers : ce sommeil, qui le plus souvent a lieu dans l'hiver, est connu sous le nom d'*hibernation*. *Voy.* ce mot.

Les Physiologistes ont cherché à découvrir les causes physiques du sommeil : selon David Hartley et Blumenbach, il serait l'effet d'un ralentissement dans l'afflux du sang artériel vers le cerveau, et, par suite, de l'accumulation du sang veineux dans les vaisseaux qui entourent l'encéphale, accumulation d'où résulte une compression qui paralyse momentanément cet organe.

Les Philosophes ont également fait du sommeil et des phénomènes intellectuels qu'il présente (rêves, songes, etc.), l'objet de leurs méditations : plusieurs, Jouffroy entre autres, remarquant certains actes de discernement qui ont lieu pendant le sommeil même, ont douté que l'âme dorme jamais complétement.

Les Anciens avaient divinisé le Sommeil : ils en faisaient le fils de l'Erèbe et de la Nuit et le père des Songes; Morphée était son principal ministre. Ils lui donnaient le pavot pour attribut.

Après Aristote, dont on a un petit traité *Du Sommeil et de la Veille*, on peut citer parmi ceux qui ont écrit sur cet intéressant sujet : Gassendi (*Syntagma*, IIe part., liv. VIII), Bichat (*Recherches sur la vie et la mort*), Cabanis (10e mémoire, du *Sommeil*), Maine-Biran (*Considérations sur le Sommeil*), Dug. Stewart (*Philos. de l'esprit humain*, IIIe part.), Jouffroy (*Rech. sur le Sommeil*), Macnish (*Philosophy of sleep*, 1830), M. Charma (*Du Sommeil*, 1851); M. A. Lemoine (*Du S. au point de vue psycologique*, 1854).

*Sommeil des plantes*, état analogue au sommeil des animaux, que l'on observe dans quelques plantes (Sensitive, Trèfle, Tamarin, etc.) en l'absence de la lumière, et dans lequel ces plantes ont leurs feuilles et leurs fleurs pliées et fermées. Pour quelques plantes, ce sommeil arrive de jour : c'est le cas de la *Belle de nuit*, qui ne s'épanouit que le soir et qui tire de là son nom vulgaire. — Linné a donné une curieuse dissertation *de Somno plantarum* (1755). MM. De Candolle et Dutrochet, en France, MM. Dassen et Meyen, en Allemagne, ont fait sur ce sujet de nombreuses expériences.

SOMMELIER (c.-à-d. *comptable*, de *somme*, argent, capital?), celui qui, dans une communauté, dans une grande maison, a la charge de surveiller le linge, la vaisselle, le pain, le vin, etc. Le plus souvent aujourd'hui le sens du mot est restreint à la charge de soigner le vin. — On appelle *Sommellerie* la charge, la fonction de sommelier et le lieu où le sommelier garde les choses qu'il a en sa charge. M. A. Jullien a donné un *Manuel du sommelier* (dans la Collection Roret).

SOMMET (du latin *summus*). En Géométrie, c'est le point le plus élevé d'un corps, d'une figure, par exemple d'un triangle, d'une pyramide, etc. Le *sommet d'un angle* est le point où viennent se réunir les deux côtés de l'angle. *Deux angles sont opposés au sommet* quand l'un est formé par le prolongement des côtés de l'autre : ces angles sont le résultat de l'intersection de deux droites. Le *sommet d'une figure* est le sommet de l'angle opposé à sa base. Le *sommet d'une courbe* est l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales et semblables, également et semblablement situées par rapport à son axe.

SOMMIER (de *somme*). En termes de Comptabilité, on appelle ainsi un gros registre où les commis inscrivent les *sommes* reçues ou dépensées.

En Architecture, on appelle ainsi la première pierre qui pose sur les pieds-droits ou les colonnes, quand on forme un arc, une plate-bande ou quelque couverture carrée. — En termes de Charpenterie, c'est une grosse pièce de bois qui porte sur deux pieds-droits de maçonnerie, et sert de linteau à une porte ou à une croisée. — En termes d'Imprimerie, ce mot désigne deux pièces de bois posées à plat, qui servent à soutenir l'effort d'une presse.

Dans l'Orgue, le *Sommier* est une espèce de coffre dont la table supérieure est percée de trous dans lesquels se place l'orifice des tuyaux, dont le registre est ouvert; c'est dans ce coffre que se rend le vent des soufflets, et c'est de là qu'il se distribue dans les différents tuyaux lorsque l'organiste ouvre leur soupape en pressant avec les doigts les touches qui y correspondent. — Dans les clavecins et les pianos, on appelle *Sommier* la pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes de l'instrument.

SOMMITÉS. En Pharmacie, on appelle *Sommités*, *Sommités fleuries*, la partie supérieure de la tige fleurie de certaines plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément : telles sont les sommités d'Absinthe, de Thym, de Centaurée, de Lavande, de Millepertuis, etc., qui entrent dans diverses compositions pharmaceutiques.

SOMNAMBULISME (du latin *somnus*, sommeil, et *ambulare*, marcher), état singulier caractérisé par l'aptitude à répéter pendant le sommeil les actes dont on a contracté l'habitude, ou à marcher et exécuter divers mouvements, sans qu'il en reste aucun souvenir au réveil. C'est un rêve en action, pendant lequel on a vu des somnambules accomplir les actes les plus difficiles ou les plus périlleux, comme de composer des vers, de marcher sur les toits. Pour les médecins, le somnambulisme est une *névrose* produite par une surexcitation du cerveau, fruit d'excès, de méditations trop prolongées, ou de vives préoccupations. On le combat en éloignant les causes morales qui ont pu le produire, en s'abstenant de stimulants, en faisant un exercice modéré, et en évitant de se charger l'estomac avant de se coucher. Il faut veiller le somnambule la nuit ou l'enfermer avec soin; il faut éviter de l'éveiller brusquement.

On appelle *Somnambulisme magnétique*, *S. artificiel*, un état analogue au *S. naturel*, dans lequel certaines personnes d'une grande susceptibilité nerveuse sont jetées par l'action du magnétisme animal. Cet état est généralement caractérisé par l'insensibilité extérieure et l'isolement, et quelquefois par l'exaltation de facultés internes. D'après le témoignage d'autorités respectables, le *somnambule lucide*, comme doué d'un nouveau sens, perçoit ce qui se passe en lui, voit les yeux fermés, et, par l'effet d'une inexplicable sympathie, ressent ce qu'éprouvent ceux qu'on met en rapport avec lui; il pourrait même, dans certains cas, indiquer des remèdes appropriés, obéissant en cela à une sorte d'instinct analogue à celui qui dirige l'animal. La plupart des médecins contestent ces faits, et regardent le somnambulisme comme un état comateux ou extatique, dans lequel le somnambule est dupe de sa propre imagination. Quelques-uns supposent, pour expliquer les faits les plus merveilleux, que le somnambule est à son insu l'écho de la pensée de ceux qui le magnétisent ou qui sont en rapport avec lui.

En admettant la possibilité de faits si extraordinaires, qui, du reste, ne peuvent être que fort rares, il faudrait encore se mettre en garde avec soin contre l'enthousiasme qui les exagère, contre la mauvaise foi qui les simule, contre le charlatanisme qui les exploite, et surtout contre les dangers d'une confiance aveugle dans des révélations ou des prescriptions dont rien ne garantit l'exactitude. — Le phénomène du Somnambulisme magnétique fut observé pour la première fois en 1786 par M. de Puységur.

On peut consulter, sur le somnambulisme naturel, l'article *Somnambulisme* de la grande *Encyclopédie* (rédigé par Menuret de Chambaud), et les ouvrages cités aux articles *Sommeil* et *Songe;* — et sur le *S. magnétique*, les *Mémoires* de M. de Puységur et ses *Recherches sur l'homme en état de somnambulisme;* le *Traité du Somnambulisme* et le *Traité de l'Extase*, du Dr Bertrand, l'*Histoire du Somnambulisme* de M. Aubin-Gauthier, 1842, et les ouvrages déjà cités à l'article *Magnétisme animal.*

SOMNIFÈRE, nom donné aux substances qui provoquent le sommeil, comme l'Opium. *V.* NARCOTIQUES.

SOMNOLENCE, état intermédiaire entre le sommeil et la veille : c'est un assoupissement peu profond, mais pénible et insurmontable.

SOMPTUAIRES (LOIS), nom donné aux lois, règlements, édits, qui ont pour but de restreindre le luxe et la dépense (en latin *sumptus*). On cite chez les anciens les lois de Zaleucus, législateur des Locriens, celles de Lycurgue à Sparte, et plusieurs lois romaines : les lois *Oppia*, *Orchia*, *Fannia*, *Didia*, etc., avaient en effet pour but de restreindre le luxe des vêtements et celui de la table; mais elles étaient fort mal observées. Dans les temps modernes, il y a eu également beaucoup de lois somptuaires, notamment en France, sous Charlemagne, Philippe le Bel, Charles VIII, etc.; mais partout elles sont promptement tombées en désuétude : aussi y a-t-on renoncé.

SON (en latin *sonus*), mouvement vibratoire imprimé à un corps sonore ou élastique, communiqué ensuite par ce corps au fluide qui l'environne, et transmis enfin par ce fluide jusqu'à l'organe de l'ouïe, qui en reçoit l'impression. La partie de la Physique qui s'occupe des lois du son est l'*Acoustique.*

Le son se propage par l'air, les liquides et tous les corps élastiques en général : il ne se produit pas dans le vide. Quand un corps sonore a été frappé, ses molécules éprouvent aussitôt un mouvement de *vibration* ou d'*ondulation;* l'air qui environne ce corps participe à ce mouvement, forme autour de lui des *ondes* qui s'étendent à de grandes distances, dans des cercles concentriques, et qui parviennent enfin à l'oreille. La vitesse du son dans l'air est de 340 m. par seconde; elle est bien plus grande encore dans l'eau (1435 m. par seconde). Un vent favorable ou contraire, la chaleur ou le froid peuvent augmenter ou diminuer la vitesse du son. Les ondes sonores qui rencontrent un obstacle sur leur route sont réfléchies, à la manière des corps élastiques, en faisant leur angle de réflexion égal à l'angle d'incidence; le mouvement que ces ondes reçoivent par la réflexion donne naissance à l'*écho* (*Voy.* ce mot).—On peut rassembler les rayons sonores et les condenser, comme on condense les rayons lumineux qui partent du soleil : cette condensation s'effectue à la faveur d'un cornet de figure parabolique, dit *cornet acoustique. Voy.* ce mot.

Un son est plus ou moins *grave* ou *aigu*, suivant le nombre des ondes qu'il produit dans l'air, dans un certain temps; le *ton* est le rapport de gravité et d'acuité de deux sons, et dépend du nombre des ondes produites. Si deux corps sonores font leurs vibrations en temps égaux, il n'y a aucune différence entre les tons; et cette consonnance, la plus parfaite de toutes, s'appelle l'*unisson.* L'*intensité* du son dépend des compressions plus ou moins fortes et des vitesses plus ou moins grandes que l'air a reçues du corps sonore, et qui se transmettent de couche en couche jusqu'à l'ouïe. Le *timbre* des sons dépend de l'ordre dans lequel se succèdent les vitesses et les changements de densité dans les différentes tranches d'air qui sont comprises entre les deux extrémités de l'onde. Les sons rendus par les corps vibrants suivent des lois particulières que la science est parvenue à reconnaître (*Voy.* VIBRATION). On nomme *Sons harmoniques* des sons singuliers et fort doux qu'on tire des instruments à cordes en posant légèrement le doigt sur certaines divisions de la corde.

SON (qu'on dérive de *summa*, sous-entendu *farina*, parce que c'est la partie la plus légère de la farine, celle qui dans le crible reste à la surface), *Furfur.* On nomme ainsi l'écorce ou épiderme des graines des céréales, lorsqu'elle en a été séparée par la mouture. On distingue 4 espèces de son d'après leur grosseur : le *gros son*, le *petit son*, les *recoupes* et les *remoulages.* La farine est plus ou moins pure, plus ou moins blanche, selon qu'on en extrait plus ou moins de son : la farine bien blutée doit fournir en son environ 20 p. 100 de son poids. Un décret du 30 juillet 1853 ordonne que les farines employées pour la fabrication du pain de troupe soient blutées à ce taux d'extraction. — On appelle *Son gras*, celui dans lequel il reste beaucoup de farine; *Son maigre* ou *sec*, celui qui est séparé de toute la farine.

Le Son sert à nourrir les chevaux, les bestiaux et les volailles. C'est pour les premiers un aliment sain et rafraîchissant, mais qui a besoin d'être mêlé à d'autres aliments échauffants. — En Médecine, on emploie l'*Eau de son* comme émollient, en lavements, en cataplasmes, en bains de corps ou de pieds.

SONATE (en italien *sonata*, de *sonare*, jouer d'un instrument), composition instrumentale, formée de trois ou quatre morceaux de caractères différents, un *allegro*, un *adagio*, un *presto* ou *rondo*, auxquels on joint souvent un *menuet* ou *scherzo.* La sonate est faite quelquefois pour un seul instrument, et quelquefois pour plusieurs. Ce genre de composition, qui a eu jadis une grande vogue, est maintenant abandonné; il est trop souvent difficile d'y découvrir les intentions du compositeur. On cite parmi les meilleures sonates : pour le violon, celles de Corelli, Tartini, Viotti, Baillot, Kreutzer; pour le piano, celles d'Emm. Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Clementi, Dusseck, Hummel, Moschelès, Kalkbrenner, Field, etc.; pour les instruments à vent, celles de Cramer, Reicha, Devienne, Berbiguier, etc.

SONCHUS, nom latin du genre *Laiteron.*

SONDE, SONDAGE. En Marine, on appelle *Sonde*, un instrument qui consiste en un plomb attaché à une corde, et dont on se sert à la mer ou dans les rivières pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. Cette ligne est graduée de brasse en brasse par des nœuds qui aident à en calculer la longueur. Le plomb, de forme conique, est creusé à la partie inférieure, afin de recevoir un morceau de suif destiné à rapporter des échantillons de la nature du fond. Le plomb pour les petites sondes servant habituellement à l'arrivée sur rade, et appelées *Sondes à la main*, *S. courantes,* pèse environ de 3 à 4 kilogr. Outre le *plomb de sonde,* on emploie aussi au sondage des *bouées de sonde*, des *lances de sonde* et des *sondes mécaniques :* une des plus ingénieuses est le *Sondeur* de M. Lecoëntre, qui, au moment où elle touche au fond, marque la hauteur du fond au moyen d'une aiguille qui parcourt un cercle divisé. — On peut avec la sonde atteindre d'énormes profondeurs : un sondage exécuté le 30 octobre 1852, pendant la traversée de Rio-Janeiro au Cap, a descendu jusqu'à 14,191 mètres. En pleine mer, la sonde atteint rarement le fond. Dans certains parages, au contraire, tels que la Manche d'Angleterre, les indications de la sonde font connaître sur la carte le lieu où l'on est.

On appelle *Sonde de pompe* la tige en fer graduée, plongée verticalement dans la partie la plus basse du navire, et servant à indiquer la quantité d'eau qu'il fait; *S. de pêche*, un morceau de plomb que les pêcheurs amarrent à l'haim d'une ligne pour le faire couler et indiquer la profondeur de l'eau.

En Chirurgie, on appelle *Sonde* tout instrument que l'on introduit soit dans la cavité de certains organes, pour découvrir la cause cachée de quelque mal, soit dans le trajet des plaies, des fistules, pour en reconnaître l'état ou en évacuer les liquides. Il se dit particulièrement des tubes cylindriques que l'on introduit dans la vessie, et que l'on nomme aussi *algalies*. On appelle *cathétérisme* l'art qui consiste à se servir de ces sondes (*Voy.* ce mot et LITHOTRITIE). — Les sondes varient de forme, de grandeur, suivant leur destination, et suivant l'âge ou le sexe des personnes pour lesquelles on les emploie. On les fait en métal ou en gomme élastique. La *Sonde brisée* est une grande sonde d'acier, droite, et composée de deux parties qui se joignent au moyen d'une vis : elle sert à explorer les plaies pénétrantes; elle sert aussi d'aiguille à séton. La *S. cannelée* est une tige d'acier ou d'argent, droite, mousse à l'une de ses extrémités, terminée à l'autre par une plaque fendue et munie dans toute sa longueur d'une cannelure : elle sert à guider sans déviation la pointe des instruments tranchants au milieu des organes. La *S. de Belloc* est une sonde courbe à ressort qui sert pour le tamponnement des fosses nasales, la ligature des polypes, etc. Il y a encore la *S. à dard* pour la cystotomie, la *S. d'Anel* pour sonder les points lacrymaux, etc.

SONGE (du latin *somnium*). Le plus souvent *songe* est synonyme de *rêve ;* cependant il se dit plus particulièrement d'un rêve dont les idées sont bien suivies, qui a toute l'apparence de la réalité et que l'on se rappelle dans son entier, tandis que les rêves sont plus décousus et fugitifs : on nomme *songes* et non *rêves* ces conceptions fantastiques qui jouent un si grand rôle dans les tragédies, comme le *Songe d'Athalie*. — La Fable faisait des Songes les enfants du Sommeil et de la Nuit : elle distinguait des Songes vrais et des Songes faux, les premiers sortant des Enfers par une porte d'ivoire, et les seconds par une porte de corne.

De tout temps, on a vu dans les Songes quelque chose de prophétique : la Bible attribue cette vertu au songe de Jacob, à ceux de Pharaon et de ses grands officiers, que Joseph réussit à interpréter, à celui de Nabuchodonosor qu'expliqua Daniel, etc. Dans l'histoire profane, on cite le songe d'Alexandre à l'égard de Cassandre, celui de Calpurnie sur la mort de César, de Brutus aux champs de Philippes. C'était chez les Égyptiens, chez les Juifs et les Chaldéens, un art révéré que celui de deviner les songes : les Grecs ont aussi cultivé cet art, qu'ils appelaient *Onéirocritie* (*Voy.* ce mot). Plusieurs de leurs divinités, Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, rendaient leurs oracles en songe. Aujourd'hui encore beaucoup de personnes accordent une grande foi aux révélations des somnambules magnétiques. — Les conciles ont condamné l'interprétation des songes. Notre législation défend également de faire profession de deviner ou d'expliquer les songes (Code pénal, art. 479, § 7).

Leunclavius a donné un curieux traité *De significatis insomniorum;* l'abbé J. Richard une *Théorie des Songes;* Formey un *Essai sur les Songes*, et le Dr Pierquin un *Mémoire sur les Songes* (Montpellier, 1839). *Voy.* RÊVE, SOMMEIL, SOMNAMBULISME.

SONICA, terme du jeu de la bassette. Il se dit d'une carte qui vient en gain ou en perte le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire perdre ou gagner.

SONICÉPHALE, insecte. *Voy.* VRILLETTE.

SONNA ou SUNNA (c.-à-d. *tradition*), recueil qui contient les traditions de la religion mahométane : c'est un supplément au Coran. Ceux qui admettent ces traditions forment la secte des *Sonnites* ou *Sunnites*. *V.* SUNNITES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SONNERIE, son de plusieurs cloches qui se font entendre soit ensemble, soit successivement. Quelques sonneries d'églises forment une sorte de musique qui a son charme : on les nomme alors *carillons* (*Voy.* ce mot). — *Sonnerie* se dit aussi de l'assemblage des rouages et des mouvements qui servent à faire sonner une pendule, une montre.

Dans l'Armée, *Sonnerie* se dit des airs destinés à être joués sur la trompette ou le clairon, pour indiquer les diverses parties du service de la cavalerie militaire. Il y a vingt-huit sonneries prescrites par l'ordonnance pour le service : les principales sont la générale, le réveil, le boute-selle, l'appel, la retraite, la charge. — Dans la Marine, *Sonner le quart*, c'est avertir la partie de l'équipage qui est couchée de se lever pour venir faire le quart; *Sonner pour la pompe*, c'est avertir les gens du quart de pomper. On se servait autrefois de la cloche pour donner ces divers avertissements : on se sert plutôt aujourd'hui du tambour, du clairon ou du sifflet.

SONNET (de l'italien *sonetto*, diminutif du latin *sonus*, chant), petit poëme de 14 vers, partagés en deux quatrains sur deux rimes, et en deux tercets qui sont divisés par le sens, comme doivent l'être aussi les deux quatrains. Le sonnet n'admet ni vers faibles, ni expressions impropres, et l'idée qui le termine doit avoir quelque chose de piquant et de relevé. Aussi ce petit poëme offre-t-il de grandes difficultés; ce qui a fait dire à Boileau :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme. (*Art poét.*, II, 94.)

Pétrarque est regardé comme l'inventeur du sonnet, bien que plusieurs critiques prétendent qu'il en emprunta l'idée à nos trouvères provençaux. Sous François Ier, ce genre de poésie fut introduit en France par Mellin de Saint-Gelais, J. du Bellay et Pontus de Thiart. Il eut une grande vogue au XVIIe siècle : en 1651, on vit la cour et la ville partagées en deux camps à l'occasion du sonnet de Benserade sur *Job* et de celui de Voiture sur *Uranie*. Parmi les écrivains qui se sont distingués dans ce genre, on cite, outre les poëtes déjà nommés, Desbarreaux, Fontenelle, Malleville, etc. A l'étranger, le sonnet fut cultivé, après Pétrarque, par le Tasse, Camoëns, Shakspeare, Spenser, etc. Au XVIIIe siècle, le sonnet tomba dans le discrédit. De nos jours, quelques écrivains, M. Alfred de Musset, M. Sainte-Beuve en France, Wordsworth en Angleterre, etc., ont tenté de le remettre en honneur.

SONNETTE. Outre son acception commune, ce mot s'emploie en Mécanique pour désigner des machines dont on se sert pour enfoncer des pilotis et des pieux. La sonnette porte le mouton et sert à le lever et à le laisser retomber. On distingue des *Sonnettes à tirants* et des *S. à déclic*.

SONNEZ, terme dont on se sert au Jeu de dés, particulièrement au Trictrac, lorsque le coup de dés amène les deux six. Ce mot s'écrivait jadis *sanne :* Roquefort le dérive, par corruption, de *seni, senæ*, nom latin du nombre *six*.

SONOMÈTRE (du latin *sonus*, son, et du grec *métron*, mesure), appareil destiné à indiquer les variations sonores et les intervalles musicaux. Tout appareil muni d'une corde vibrante peut servir de *sonomètre* (*Voy.* MONOCORDE); mais on appelle spécialement ainsi un appareil composé de plusieurs cordes parallèles, supportées par des chevalets mobiles; on s'en sert pour trouver les rapports de tous les intervalles harmoniques.

SOPHA. *Voy.* SOFA.

SOPHIS ou SOFIS, nom d'une secte religieuse de l'Orient et d'une dynastie persane. *Voy.* SOPHIS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SOPHISME (du grec *sophisma*), raisonnement

faux et captieux, à l'aide duquel on cherche à tromper son adversaire, ce qui le distingue du *Paralogisme*, qui est aussi un raisonnement faux, mais fait de bonne foi. On l'a ainsi appelé parce qu'il était la ressource des *Sophistes*.

On compte ordinairement, dans l'École, neuf espèces principales de sophismes : 1° l'*Ignorance du sujet* (*ignoratio elenchi*), quand on prouve autre chose que ce qui est en question ; 2° la *Pétition de principe*, quand on s'appuie, pour raisonner, sur le principe même qu'on veut prouver : le *Cercle vicieux* (*Voy.* ce mot) rentre dans la pétition de principe; 3° la *Fausse cause* (*non causa pro causâ*), qui a lieu soit quand on suppose une cause imaginaire, comme l'horreur du vide, soit quand on prend pour cause d'un fait ce qui l'accompagne (*cum hoc, ergo propter hoc*) ou ce qui le précède (*post hoc, ergo propter hoc*); 4° le *Dénombrement incomplet :* lorsqu'on tire une conséquence générale d'une division incomplète; 5° le *Sophisme de l'accident*, ou *Juger d'une chose par ce qui ne lui convient qu'accidentellement* (*fallacia accidentis*), comme d'attribuer à la médecine les fautes de quelques médecins; 6° *Passer du sens divisé au sens composé, et réciproquement*, comme si, par exemple, un pécheur espérait faire son salut sans se corriger, en se fondant sur ce mot de l'Écriture que le Christ est venu pour sauver les pécheurs : car ces mots ne doivent s'entendre qu'au sens divisé, puisque le Christ ne sauve les pécheurs qu'autant qu'ils se convertissent; 7° *Passer de ce qui est vrai relativement à ce qui l'est absolument* (*a dicto secundum quod ad dictum simpliciter*), comme faisaient les Épicuriens en attribuant la forme humaine aux dieux sur ce principe, que tout ce qui est beau est en Dieu, et que la forme humaine est la plus belle de toutes; tandis qu'elle n'est belle que par rapport au corps et non absolument; 8° *Abuser de l'ambiguïté des mots*, comme dans cet exemple : l'homme pense; or l'homme est composé de corps et d'âme; donc le corps aussi bien que l'âme pense; 9° l'*Induction défectueuse*, comme celle des anciens physiciens qui, pour avoir vu l'eau monter à de grandes hauteurs dans les pompes aspirantes, prétendaient qu'elle y pouvait monter indéfiniment. — On peut diviser tous ces sophismes en *Sophismes de logique* et *S. de grammaire*, les uns portant sur la pensée, les autres sur les mots.

Pour réfuter les sophismes, il suffit d'appliquer rigoureusement les règles du syllogisme.

Aristote, dans l'*Organon*, a consacré un livre entier à l'exposition et à la réfutation des sophismes (*De sophisticis elenchis*). La *Logique* de Port-Royal a ajouté à l'œuvre d'Aristote un excellent chapitre sur les *Sophismes de la vie commune*. J. Bentham a donné les *Sophismes des assemblées délibérantes*.

SOPHISTICATION (du grec *sophistikhos*, trompeur), synonyme de *Falsification*. *Voy.* ce mot.

SOPHISTIQUE. Il s'entend et de l'art des Sophistes et de la partie de la Logique qui traite des Sophismes. *Voy.* SOPHISME.

SOPHORA, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées et type de la tribu des Sophorées, renferme des arbres d'un beau port qui s'élèvent à 15 ou 20 mètres : ils ont le feuillage vert foncé; les fleurs en grappes axillaires ou terminales, blanches ou jaunes et très-nombreuses. Le fruit est une gousse charnue et pendante, renfermant des semences noires et luisantes semblables au haricot. Le Sophora est originaire de la Chine et a été importé en France en 1747. L'espèce la plus intéressante est le *Sophora du Japon*, dont le bois est dur, compacte, jaune, uni et propre à l'ébénisterie; ses corolles donnent une teinture jaune; ses feuilles sont purgatives; ses racines douces et sucrées s'emploient comme adoucissantes.

La tribu des *Sophorées* renferme, outre le genre type *Sophora*, les genres *Myroxylon*, *Cercis* ou *Gaînier*, *Edwardsia*, etc.

SOPORATIF, SOPORIFÈRE ou SOPORIFIQUE (du latin *sopor*, sommeil), qui produit le sommeil. *Voy.* SOMNIFÈRE, HYPNOTIQUES, NARCOTIQUES.

On appelle *Maladies soporeuses* celles qui sont caractérisées par un assoupissement profond.

SOPRANO (au pluriel *Soprani*), mot italien qui s'emploie, en Musique, pour désigner la plus aiguë des quatre parties dans lesquelles on divise ordinairement l'étendue de la voix humaine. Le soprano porte, en France, le nom de *dessus* (*Voy.* ce mot). Les voix de *soprani* sont celles des femmes, des enfants et des castrats. — On appelle *Mezzo-Soprano* une voix qui tient à la fois du soprano et du contralto.

SORA, espèce de Hérisson. *Voy.* ÉRICULE.

SORBE ou CORME, fruit du *Sorbier*. *Voy.* ce mot.

SORBET (du latin *sorbere*, boire, absorber), boisson à demi glacée qui a pour base des jus de fruits et du sucre, et dans laquelle on fait entrer une liqueur telle que le rhum, le marasquin, etc. — On appelle *Sorbetière* un vase de métal dans lequel on prépare les liqueurs qui doivent être servies en sorbets.

SORBIER, *Sorbus*, genre de la famille des Rosacées, renferme des arbres et des arbrisseaux qu'on cultive surtout pour l'ornement des bosquets et des jardins. Leur feuillage est élégant, touffu, léger, d'un beau vert; au printemps, ils produisent de belles fleurs blanches disposées en larges bouquets, auxquels succèdent des fruits en paquets et semblables à de petites pommes d'un rouge de feu, qui restent sur l'arbre une partie de l'hiver. L'espèce la plus commune et la plus cultivée est le *Sorbier des oiseaux* (*Sorbus aucuparia*), arbre, en général, peu élevé, d'une médiocre grosseur, à feuilles pinnées avec une impaire, composées d'environ 6 ou 8 paires de folioles opposées, lancéolées, aiguës, dentées; à fleurs blanches, nombreuses, disposées en corymbes sur des pédoncules rameux; 3 étamines; baie à 3 loges contenant chacune une graine cartilagineuse; fruits d'un très-beau rouge. Cet arbre est commun dans nos bois, où il vit pendant des siècles. Son bois, dur, compacte et rougeâtre, est très-propre à l'ébénisterie et au tour. Le Sorbier jouait un rôle important dans les mystères religieux des Druides; on trouve encore sur les montagnes du nord de l'Écosse, où étaient leurs temples, de grands cercles de pierres entourés de vieux sorbiers. Dans quelques endroits de la Suisse, on répand le fruit du sorbier sur les tombeaux. — Le *S. cormier* (*S. domestica*) a le tronc plus élevé; il donne des fruits appelés *sorbes* ou *cormes*, qui sont plus gros, d'un rouge jaunâtre, et assez semblables à de petites poires d'un goût acerbe : mûris sur la paille, ils deviennent mangeables; on en extrait une espèce de cidre appelé *cormé*. Cette espèce croît aussi dans nos bois. — Le *S. hybride* (*S. hybrida*) a des fruits petits, rougeâtres, un peu piriformes; il croît en Laponie, en Suède, etc.; il sert à orner nos bosquets.

M. Pelouze a extrait, en 1852, des baies du Sorbier une matière qu'il appelle *Sorbine*, et qui ressemble au sucre par sa saveur, sa blancheur, la transparence de ses cristaux et par son action sur la lumière dans le saccharimètre polariscope : elle ne s'en distingue qu'en ce qu'elle ne se transforme pas en alcool et en acide carbonique par la fermentation.

On nomme *Sorbier des Alpes*, l'Alisier blanc; *S. de Fontainebleau*, l'Alisier aux larges feuilles.

SORBONIQUE. On appelait jadis ainsi une thèse de théologie qu'on soutenait en Sorbonne pour être reçu docteur en théologie : elle durait depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. — On appelait *Sorboniste* tout gradué de la maison de Sorbonne. *Voy.* SORBONNE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SORCELLERIE, SORCIER (du bas latin *sortiarius*, nom que l'on donnait à ceux qui prédisaient le *sort* ou qui jetaient des *sorts*). On appelle *Sorciers* ceux

qui, comme on l'a cru dans les temps d'ignorance, ont fait un pacte avec le diable pour opérer, par son secours, des prodiges et des maléfices, pour jeter des *sorts*, et qui vont au *Sabbat;* et *Sorcellerie,* l'œuvre d'un sorcier. Le *Sorcier* diffère du *Magicien* en ce qu'il est de plus bas étage et ne fait que du mal : la dénomination de sorcier remplaça celle de magicien après le triomphe du Christianisme, qui avait proscrit la magie comme étant l'œuvre du démon.

La croyance aux sorciers date de la plus haute antiquité; elle a régné chez tous les peuples sous des noms différents (*Voy.* MAGIE). Pendant le moyen âge, les malheureux qu'on qualifiait de *sorciers* étaient brûlés vifs : parmi les victimes les plus déplorables de ces accusations, qui souvent n'étaient qu'un prétexte pour perdre ceux dont on avait juré la mort, on cite Jeanne d'Arc, Urbain Grandier et la maréchale d'Ancre. Quelquefois les accusés, dupes de leur imagination, se prenaient eux-mêmes pour sorciers et avouaient avoir assisté au sabbat : on explique leur illusion par les hallucinations qu'enfantait la superstition ou que l'on provoquait même au moyen de certaines drogues narcotiques et enivrantes, comme le *stramonium,* le *hachich.* Ce n'est qu'au XVIIe siècle, en 1672, que les accusations de sorcellerie cessèrent d'être admises par les tribunaux de France.— La croyance aux sorciers et aux sortiléges existe encore dans quelques campagnes : on donne le plus souvent la qualification de sorcier à quelque vieux berger, à quelque mendiant mal famé; mais les progrès de l'instruction rendent ce préjugé de plus en plus rare.

Parmi les nombreux écrits publiés sur la Sorcellerie, on peut lire, outre ceux qui sont indiqués au mot *Magie*, un traité *De la Sorcellerie*, par M. Louandre (1853). — Sous le titre de *Manuel complet des Sorciers* (1832), M. Comte, le ventriloque, a livré au public les secrets de la Magie blanche.

*Sorcier*, nom vulgaire de l'*Apron. Voy.* ce mot.

SORE (du grec *sôros,* amas), nom donné, en Botanique, à la réunion de fructifications dans les Fougères. Ce sont des paquets arrondis ou allongés, dont la forme et la disposition varient extrêmement.

SORÉDION (diminutif de *sorôs*, amas), nom donné, en Botanique, aux taches pulvérulentes que forment, en se réunissant, les corpuscules par lesquels se reproduisent beaucoup de Lichens.

SOREX, nom latin de la *Souris*, est devenu le nom scientifique du genre *Musaraigne.* — Il a servi à former le mot *Soriciens*, qui désigne un groupe de Mammifères insectivores, comprenant les genres *Musaraigne, Desman, Scalops* et *Chrysochlore.*

SORGHO, *Holcus,* plante graminée. *Voy.* HOUQUE.

SORITE (du grec *sôros,* monceau), raisonnement composé d'un nombre indéterminé de propositions, disposées de telle façon que l'attribut de la première devienne le sujet de la seconde, l'attribut de la seconde le sujet de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la conclusion, qui prend pour sujet le sujet de la première proposition et pour attribut l'attribut de la dernière. Voici un exemple de sorite souvent cité; c'est le raisonnement que Montaigne, d'après Plutarque, prête au Renard de Thrace qui sonde la glace : « Ce qui fait bruit se remue; ce qui se remue n'est pas gelé; ce qui n'est pas gelé est liquide; ce qui est liquide plie sous le faix; donc cette eau, qui fait du bruit, plie sous le faix. » (*Essais,* II, 12.)

SORT (du latin *sors, sortis,* même sens). Ce mot signifie proprement les chances diverses du hasard. L'usage d'abandonner au sort la décision que l'on doit prendre remonte à la plus haute antiquité : dans l'Ancien Testament, on avait recours au sort pour le choix des victimes, pour le partage de la Terre sainte, etc. Les Francs firent usage du *sort* pour partager le butin, et longtemps les juges ignorants s'en remirent à ce procédé pour vider les contestations. Aujourd'hui on n'a guère recours au *sort* que pour égaliser les chances, comme pour déterminer les soldats qui doivent faire partie de l'armée, pour partager les lots d'une succession, pour tirer la loterie, etc.

Les Païens nommaient *Sorts* une espèce de divination qui avait lieu, soit au moyen de dés sur lesquels étaient gravés des caractères ou des mots dont on allait chercher l'explication dans des tables faites exprès; soit en ouvrant au hasard un livre et interprétant le premier passage que le sort faisait rencontrer : les livres usités dans ces occasions étaient surtout Homère ou Virgile; de là les expressions : *Sorts homériques, S. virgiliens.* Plus tard, on substitua les livres saints aux poëmes païens, et il y eut les *Sorts des Saints.* Le concile d'Agde, en 506, condamna cette superstition, qui était alors fort commune.

On nomme encore *Sort* ou *Sortilége* un maléfice qu'un sorcier jette sur quelqu'un ou sur quelque chose : ces sorts se jetaient au moyen de paroles ou de caractères cabalistiques ou de drogues. Le sort jeté pouvait être levé, moyennant finance, par le sorcier qui l'avait jeté, ou par un sorcier plus puissant.

SORTILÉGE, maléfice. *Voy.* SORT et SORCELLERIE.

SOTADIQUES (VERS). *Voy.* RÉCURRENTS (VERS).

SOTHIS, nom que donnaient les Égyptiens à l'étoile Sirius. *Voy.* CANICULE.

*Période sothiaque* ou *Cycle caniculaire. V.* CYCLE.

SOTIE ou SOTTISE, espèce de farce qui appartient au premier âge de la comédie française, et qui se distinguait des autres pièces de l'époque par de grossières personnalités. Les acteurs de ces pièces formaient des confréries, connues sous le nom d'*Enfants sans souci*, de *Basochiens,* etc. Le chef de la troupe prenait le nom de *Prince des sots.* Le personnage principal avait celui de *Mère-sotte.* Pierre Gringoire est l'auteur d'une des *soties* les plus connues : c'est une satire dirigée contre le pape Jules II, alors en guerre avec Louis XII. Elle fut jouée aux halles de Paris le mardi gras de l'an 1511. Les soties imprimées ou manuscrites sont d'une grande rareté.

SOTTO-VOCE, expression italienne, qui signifie *sous-voix,* et qu'on emploie, en Musique, pour signifier *à demi-voix, à demi-jeu.*

SOU ou SOL (du latin *solidus,* entier), petite monnaie de cuivre de France qui était la 20e partie de l'ancienne livre d'argent, et qui se subdivisait en deniers : on distinguait le *Sou tournois,* qui valait 12 deniers, et le *Sou parisis,* qui valait 15 deniers.— Le *Sou* actuel est le 20e du franc et vaut 5 centimes.

Il y a eu sous les rois des deux premières races des *Sous d'or*, qui se divisaient originairement en 40 deniers d'argent, mais dont la valeur a varié suivant les époques (*Voy.* SOLIDUS); on les nomma depuis *florins.* Il y eut aussi des sous d'or de 12 deniers.

SOUBAB, vice-roi indien. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SOUBARBE. *Voy.* SOUS-BARBE.

SOUBASSEMENT (de *sous* et *base*), partie inférieure d'une construction, espèce de piédestal continu, sur lequel semble porter tout l'édifice. Il se dit surtout en parlant des édifices à colonnes.

SOUBRESAUT, en latin *subsultus*, mouvement brusque et inopiné, résultant de la contraction vive et spontanée d'un muscle sans intervention de la volonté; il se manifeste surtout dans les tendons : c'est un symptôme qui se rencontre fréquemment dans les affections cérébrales. — Le *Soubresaut épigastrique* est un phénomène particulier qui consiste dans des secousses convulsives imprimées à l'estomac, qui ne peut ni admettre de nouvelles substances, ni expulser celles qu'il contient.

En parlant d'un cheval, *Soubresaut* s'entend d'un saut inopiné et à contre-sens.

SOUBREVESTE (de l'espagnol *sobre,* par-dessus, et de *veste*), sorte de justaucorps sans manches, que portaient autrefois les mousquetaires.

SOUCHE. On nomme ainsi vulgairement le tronc

des arbres ou cette partie du tronc qui reste dans la terre après que l'arbre a été coupé. Pour la plupart des Botanistes, *souche* est synonyme de *rhizome* ou *pivot :* c'est la prolongation souterraine de l'axe de la plante ou le corps de la racine. La souche est ordinairement séparée de la tige aérienne par une ligne circulaire appelée *collet* ou *nœud vital*. La souche peut être *simple* (Navet), ou *rameuse* (Giroflée); elle peut être *charnue* (Radis), ou *ligneuse* (Arbres et Arbrisseaux). Sa forme est variable : elle est *cylindracée*, *conique* (Carotte); *napiforme*, c.-à-d. en navet ou en toupie (Radis); *fusiforme* ou en fuseau (Rave); *scutelliforme*, c.-à-d. en forme de plateau (plantes bulbeuses); *contournée* sur elle-même (Bistorte); *articulée* (Gratiole); *succise* ou *tronquée* (Scabieuse succise); *tubéreuse*, offrant des renflements plus ou moins volumineux nommés *tubercules* (Pomme de terre), etc.

En termes de Généalogie, la *Souche* est le personnage duquel descend une famille, une race : Eudes, duc de France, est la souche des Capétiens; Robert le Fort, 4e fils de S. Louis, de la maison de Bourbon.

En Maçonnerie, une *Souche* est la partie du corps d'une cheminée qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble, soit que ce corps de cheminée n'ait qu'un seul tuyau, soit qu'il en renferme plusieurs.

On appelle encore *Souche* la partie qui reste des feuilles d'un registre lorsqu'on les a coupées en zig-zag, de sorte qu'en rapprochant la partie coupée et détachée du registre de celle qui y est restée, on reconnaisse si elles se correspondent exactement.

SOUCHET, *Anas spatula*, section du genre Canard, renferme des oiseaux caractérisés par un bec long dont la mandibule supérieure, ployée en demi-cylindre, est élargie à son extrémité en forme de *spatule*. Le Souchet est un bel oiseau à tête et à cou verts, à poitrine blanche, au ventre roux, au dos brun et aux ailes variées de blanc, de cendré, de vert et de brun. Il est triste et sauvage, et vit de vermisseaux qu'il recueille dans la vase, au bord des ruisseaux. Sa chair est délicate, et son plumage recherché. C'est un oiseau migrateur : on le trouve en France de novembre en avril.

SOUCHET, *Cyperus*, genre type de la famille des Cypéracées et de la tribu des Cypérées, renferme des plantes herbacées vivaces, à racines rampantes ou tuberculeuses; à tiges hautes, cylindriques ou triangulaires, sans nœuds, garnies ordinairement de feuilles étroites et alternes; à fleurs vertes ou jaunâtres, rassemblées en épis comprimés et recouvertes d'écailles imbriquées : les fruits sont des graines noires ou blanchâtres. On possède peu de Souchets en Europe. Ils habitent les marais, le bord des eaux, dans les pays chauds. La plus belle espèce est le *Souchet long* (*Cyperus longus*); il s'élève à plus d'un mètre sur une tige droite, presque nue, triangulaire : racines dures, longues, traçantes et répandant, quand elles sont sèches, une odeur assez agréable; fleurs réunies en une sorte d'ombelle terminale fort ample, chargée d'épillets grêles et roussâtres; à pédoncules très-longs, inégaux et fluets, munis à leur base d'un involucre à plusieurs folioles longues, inégales. Cette plante fleurit en août et septembre. Elle est très-utile dans les terrains en talus, pour prévenir les éboulements. Ses racines passent pour diurétiques, stomachiques et détersives : on s'en sert aussi comme masticatoires; on les emploie en gargarismes pour déterger les ulcères de la bouche. Les parfumeurs les font entrer, réduites en poudre, dans la composition de leurs aromates. — Le *S. comestible* (*C. esculentus*) a des fleurs blanches et des racines tuberculeuses : ses tubercules ont une saveur douce, sucrée, agréable, assez semblable à celle de la noisette; on les mange crus, et plus souvent cuits; ils servaient jadis de nourriture aux habitants du Delta, en Égypte. — Parmi les autres espèces, on remarque le *Souchet à feuilles rondes* (*C. rotundifolius*), le *S. jaunâtre* (*C. flavescens*), le *S. brun* (*C. fuscus*), et surtout le *S. à papier*, plus connu sous le nom de *Papyrus*. *Voy.* PAPYRUS.

On nomme *Souchet babylonique*, le Galanga; *S. d'Amérique*, un Rotang; *S. des Indes*, un Curcuma.

SOU-CHONG, espèce de thé. *Voy.* THÉ.

SOUCI, dit aussi *Calende*, parce qu'il fleurit tous les mois, et *Météorine*, parce que ses fleurs s'épanouissent quand le soleil brille et se ferment quand il disparaît, en latin *Calendula;* genre de la famille des Composées, renferme des plantes herbacées, annuelles, à tiges peu élevées; à feuilles entières, le plus souvent très-découpées; à fleurs jaunes, d'une odeur forte; à semences brunes. Le *Souci des champs* (*Calend. arvensis*) est très-commun dans les vignes et les champs : feuilles sessiles, ovales, lancéolées, quelquefois un peu sinuées, presque glabres; fleurs jaunes; les fleurons du centre mâles, ceux du disque hermaphrodites; les demi-fleurons, femelles et fertiles. Le *S. des jardins* (*C. officinalis*), à grandes fleurs d'un jaune orange, croît naturellement dans les contrées méridionales de l'Europe : on en a obtenu par la culture de jolies variétés, entre autres le *S. anémone*, le *S. de la reine*, etc. On cultive aussi dans les jardins le *S. de pluie* (*C. pluvialis*), à grandes fleurs, qui sont, à leur circonférence, d'un blanc de neige en dessus, d'un violet foncé en dessous : ces fleurs s'ouvrent à sept heures et restent ouvertes tout le jour si le temps est sec; elles se ferment toutes les fois que le temps est à la pluie. Ce Souci est originaire du Cap de Bonne-Espérance.

Les fleurs du Souci sont employées dans la teinture en jaune; elles servent dans quelques pays à colorer le beurre et à sophistiquer le safran; on les mange quelquefois après les avoir fait infuser dans le vinaigre avant leur développement. Les bestiaux recherchent avidement cette plante.

Le Souci des jardins est l'emblème des peines de l'âme, du chagrin, de l'inquiétude. Le Souci de pluie est le symbole du présage.

*Souci d'eau :* c'est le Populage (*Caltha palustris*).

SOUDAN, titre de souverain mahométan. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SOUDE (de *Soda*, nom latinisé de l'espèce principale), *Salsola*, genre type de la famille des Atriplicées ou Chénopodées et de la tribu des Salsolées, renferme des plantes herbacées ou ligneuses, qui habitent le plus ordinairement le voisinage de la mer, et des cendres desquelles on retire la substance saline connue elle-même sous le nom de *Soude*. Leurs tiges souples, pliantes, cèdent facilement à l'action des flots sans se briser; leurs feuilles sont petites, glabres, charnues, serrées contre les tiges; les organes sexuels sont renfermés dans un calice épais, à 5 divisions concaves, persistantes sur la graine, qu'elles enveloppent. Ces plantes végètent dans un sol sablonneux sans cesse humecté par les eaux; elles fixent les sables mobiles, et finissent par y élever une sorte de digue. Les troupeaux, surtout les moutons, en sont très-avides. Aux environs de Narbonne, on donne les graines de la Soude en guise d'avoine aux bœufs de labour. Quelques personnes mangent les feuilles de cette plante. Les Soudes habitent aussi l'intérieur des terres, là où le sol est imprégné de sel marin; on en trouve dans le voisinage des salines, en Barbarie, sur le bord du désert, le long des lacs salés et des eaux saumâtres. C'est en réduisant les soudes en cendres qu'on obtient le sel connu sous le nom d'*Alcali* ou de *Soude*, employé dans le commerce et les arts pour la fabrication du verre et du savon. On s'en sert également pour les lessives partout où les cendres de bois sont rares ou de mauvaise qualité. — Les principales espèces de Soude sont : la *Soude épineuse* (*Salsola tragus*), la *S. kali* (*S. kali*), la *S. commune* (*S. soda*),

la *S. cultivée* (*S. sativa*), la *S. velue* (*S. hirsuta*), la *S. ligneuse* (*S. fruticosa*), la *S. maritime* (*S. maritima*), qui diffèrent peu les unes des autres.

SOUDE (produit chimique). En Chimie et dans les Arts, *Soude* se dit de deux substances différentes : la *Soude du commerce*, ou *Soude*, sans autre désignation, est le Carbonate de soude; la *Soude caustique*, ou *Oxyde de sodium*, est la substance précédente débarrassée de son acide carbonique.

*Soude du commerce*, dite aussi *Carbonate neutre de soude* ou *Pierre de soude*, sel composé d'acide carbonique et de soude ($CO^2, NaO + 10aq.$). La soude se présente sous l'aspect d'une matière blanche, fort soluble dans l'eau, d'une saveur âcre et urineuse, un peu caustique. Elle se distingue de la potasse en ce qu'elle n'est pas déliquescente, et qu'elle peut s'obtenir en beaux cristaux qui renferment 62,9 pour 100 d'eau. Ces cristaux sont transparents et incolores, mais ils deviennent bientôt opaques au contact de l'air, et se recouvrent d'une poussière farineuse. On obtient la soude, sur les côtes d'Espagne et de France, par l'incinération des plantes marines, notamment des Soudes (*Salsola*), des Salicors, des Chenopodium, des Arroches, qui croissent sur les bords des étangs salés ou sur les plages de la mer. On estime surtout celle qui se tire, en Espagne, d'Alicante, de Carthagène, de Malaga; en France, de Narbonne, d'Aigues-Mortes. On fait sur les côtes de Normandie, au moyen de plantes marines connues sous le nom de *goëmons*, une espèce de soude qui est appelée *Soude de varech*. — On fabrique aussi des *Soudes artificielles :* MM. Leblanc et Dizé avaient trouvé dès 1792 le procédé qui est encore suivi aujourd'hui pour ce genre de fabrication. Il consiste à calciner le sulfate de soude avec de la craie et du charbon dans des fours à réverbère, et à lessiver le produit : le charbon transforme d'abord le sulfate en sulfure de sodium, en lui enlevant tout son oxygène; le sulfure de sodium et la craie se décomposent ensuite réciproquement et forment du sulfure de calcium et du carbonate de soude. La soude ainsi obtenue est bien plus pure que la soude de varech.

La soude sert à peu près aux mêmes usages que la potasse; on l'emploie pour la fabrication du verre, des glaces, des cristaux, des savons durs; on l'utilise journellement dans les ateliers de teinture et d'indienne, notamment pour dissoudre la matière colorante du rocou, du carthame, pour la confection de la belle couleur dite *rouge des Indes*, pour disposer les laines à recevoir les matières colorantes, etc. En Médecine, on associe la soude aux amers dans le traitement des scrofules; on l'emploie à l'extérieur contre quelques affections cutanées.

Outre le *Carbonate neutre*, il existe deux autres carbonates de soude : 1° le *Bi-carbonate*, qui se trouve dans plusieurs eaux minérales naturelles, notamment dans celles de Vichy et du Mont-Dore en Auvergne; il est employé avec succès dans le traitement de la gravelle; il entre dans la composition des *Pastilles de Vichy* ou *Tablettes digestives de Darcet*, qu'on prescrit contre les mauvaises digestions; — 2° le *Sesquicarbonate* ou *Natron*. *Voy.* ce mot.

*Soude caustique*, dite aussi *Oxyde de sodium*, et connue des anciens chimistes sous le nom d'*Alcali minéral*, base minérale, composée de sodium et d'oxygène ($NaO, HO$). Elle est solide, blanche, sans odeur, très-caustique, et fort soluble dans l'eau. Elle ressemble beaucoup à la potasse et sert aux mêmes usages, notamment à la fabrication du savon. On l'obtient par le même procédé que la potasse caustique, en faisant bouillir avec de la chaux caustique une solution de carbonate de soude : la chaux débarrasse le carbonate de son acide carbonique et s'unit avec cet acide. La soude forme avec les acides un grand nombre de sels dont les plus importants sont : les *carbonates* de soude (*Voy.* ci-dessus), le *borate* de soude ou borax, le *nitrate* de soude ou salpêtre du Chili, le *sulfate* de soude ou sel de Glauber, etc.

SOUDURE (du latin *solidare*, affermir, souder), opération par laquelle ou joint ensemble deux ou plusieurs métaux à l'aide d'un fondant métallique que le feu puisse faire entrer en fusion plus facilement que les métaux que l'on veut unir. On nomme encore ainsi le fondant même qui sert à cette opération. La soudure des ferblantiers et celle des plombiers se composent d'étain et de plomb, alliés dans des proportions diverses; celle qui sert aux bijoutiers se prépare avec de l'or et de l'argent, ou avec du cuivre et de l'argent. On nomme *brasure*, une espèce de soudure qui s'emploie pour réunir de la tôle ou de très-petites pièces de fer : elle se compose avec du cuivre et de l'étain. Quant au fer proprement dit, il se soude avec lui-même à une forte chaleur. Pour qu'une soudure prenne solidement, il faut préalablement gratter au vif les parties que l'on veut réunir, et les aviver avec du sel ammoniac, de l'acide chlorhydrique ou du borax.

SOUFFLAGE. On appelle spécialement ainsi l'action et l'art de souffler le verre, c.-à-d. de façonner quelque ouvrage de cette substance en soufflant dans un tuyau au bout duquel est la matière que l'on travaille (*Voy.* VERRE). On appelle *four de soufflage* le four où se fond et se prépare le verre pour faire les glaces soufflées; le four des glaces de grand volume se nomme *four à couler*. On souffle les petites pièces de verre au chalumeau et à la lampe d'émailleur (*Voy.* CHALUMEAU et ÉMAILLEUR).— On doit à M. P. F. Danger l'*Art du souffleur à la lampe*; et à M. Pédroni, *Le Souffleur à la lampe et au chalumeau*.

En Marine, on nomme *Soufflage* un revêtement en planches qu'on applique extérieurement sur la carène d'un navire, soit pour l'enfler et remédier ainsi à un défaut de stabilité de la coque, soit pour préserver celle-ci du choc ou du contact de tout ce qui pourrait l'endommager.

SOUFFLANTES (MACHINES). *Voy.* SOUFFLET.

SOUFFLÉ, mets léger dont la pâte renfle beaucoup, et que l'on fait au four de campagne.

SOUFFLERIE, l'ensemble des soufflets d'un orgue, ou le local dans lequel est placé l'appareil de la soufflerie, et où se tient le souffleur qui fait mouvoir les soufflets de l'orgue. — Il se dit encore de l'ensemble des soufflets d'une fabrique, d'une forge, d'une usine où l'on fait des opérations métalliques.

SOUFFLET, instrument destiné à projeter l'air avec force. Le *soufflet ordinaire* est une espèce de pompe à air aspirante et foulante. Il se compose de deux plaques de bois séparées par une large bordure de cuir, munies à l'extrémité inférieure d'un tube métallique; la plaque inférieure est percée d'un trou qui en dedans est recouvert d'une peau mobile. Si on écarte les deux plaques, l'air s'introduit dans l'intérieur du soufflet par le trou de la plaque inférieure; si on les rapproche ensuite, l'air, cherchant une issue pour sortir, comprime la peau contre l'ouverture par laquelle il est entré, et s'échappe avec force par le tube. Les grands *soufflets de forge* ne diffèrent de nos soufflets d'appartement que par le volume : ils sont mus par des mécanismes divers.

On appelle *Machines soufflantes* des machines qui servent à lancer l'air destiné à alimenter les feux et fourneaux métallurgiques : elles reçoivent de leur forme et leur destination les noms de *Trompes*, de *Soufflets pyramidaux*, de *Machines soufflantes à piston*, etc. : ces dernières sont celles qu'on emploie le plus généralement aujourd'hui. M. Cagniard de Latour a appliqué avec succès la vis d'Archimède aux machines soufflantes : ce genre de machine a reçu le nom de *Cagniardelle*.

*Soufflet*, coup appliqué par la main sur la joue. De tout temps le soufflet fut un outrage. Dans l'antiquité on déshonorait par un soufflet ceux qu'on

voulait sacrifier ou mener au supplice. Quand on achetait un esclave, on en prenait possession en lui donnant un petit soufflet. De nos jours encore, un soufflet est regardé comme l'affront le plus sanglant, que le point d'honneur oblige à laver dans le sang.

SOUFFLEURS, nom vulgaire de certaines espèces de petits Cétacés communs dans la Méditerranée, leur a été donné à cause des jets d'eau que ces animaux font sortir de leurs évents lorsqu'ils nagent à la surface de la mer; ce sont, pour la plupart, des espèces qui appartiennent au genre *Dauphin*.

SOUFFLURE (de *souffler*), nom donné, dans les fonderies et les verreries, à des concavités qui se forment dans l'épaisseur d'un métal ou à la face du verre.

SOUFRAGE, action de *soufrer*, c.-à-d. d'imprégner de soufre les allumettes, les étoffes qu'on veut blanchir, etc. Pour soufrer les allumettes, il suffit d'en plonger l'extrémité dans du soufre en fusion. Pour soufrer les étoffes, on les suspend dans des salles hermétiquement fermées, dites *soufroirs*, dans lesquelles sont disposés des réchauds allumés sur lesquels on a répandu de la fleur de soufre. Pour le soufrage des vins, dit aussi *mutage* (*Voy.* ce mot), on se sert de *mèches soufrées*, qu'on descend par la bonde, et tout allumées, dans le tonneau vide. Ce sont ordinairement des bandes de toile longues d'environ 20 centim. et larges de 3, trempées dans du soufre fondu. On mêle souvent avec le soufre des aromates, tels que les poudres de girofle, de cannelle, de gingembre, d'iris de Provence, de fleur de thym, de lavande, de marjolaine : les mèches que l'on fait à Strasbourg, et qui passent pour être les meilleures, sont couvertes de feuilles de violettes.

SOUFRE (du latin *sulphur*), corps simple, solide, de couleur jaune, sans saveur et sans odeur, d'une pesanteur spécifique double environ de celle de l'eau. Le frottement lui communique une légère odeur et le rend électrique; serré dans la main, un bâton de soufre fait entendre un petit craquement, qui est dû à ce qu'il se brise intérieurement par suite de l'inégale dilatation de ses parties. Le soufre revêt des formes cristallines qui appartiennent à deux systèmes différents : refroidi lentement, il cristallise en aiguilles ayant la forme de prismes obliques à bases rhombes; dissous dans du sulfure de carbone, il offre des octaèdres allongés à bases rhombes : c'est sous cette seconde forme qu'on le trouve dans la nature. Le soufre fond vers 110° et forme un liquide de couleur citrine; si on le chauffe jusqu'à 220°, il s'épaissit de plus en plus, de manière à perdre entièrement sa fluidité; si, dans cet état, on le refroidit subitement par l'immersion dans l'eau, il reste mou, transparent et d'une couleur rouge; il est alors assez ductile pour qu'on puisse le tirer en fils aussi fins qu'un cheveu. Chauffé en vase clos, le soufre entre en ébullition vers 400°, et se réduit en vapeurs de couleur orangée, qui se condensent, par le contact d'un corps froid, sous la forme d'une poussière appelée *fleur de soufre*. Il prend feu dans l'air à la température de 150° environ, produit alors une flamme bleuâtre, et répand des vapeurs suffocantes, formées d'*acide sulfureux*.

Le soufre se présente dans la nature sous différents états; on le trouve dans la plupart des terrains qui constituent l'écorce du globe. Il est surtout abondant auprès des volcans en activité. Le Vésuve, l'Etna, les volcans de l'Islande, de Java, de la Guadeloupe, de l'Amérique méridionale, en vomissent constamment. Les environs des volcans sont souvent imprégnés de soufre jusqu'à des profondeurs de 10 mètres et au delà; on leur donne alors le nom de *solfatares* ou de *terres de soufre*. Ce sont particulièrement les solfatares de l'Etna qui fournissent le soufre nécessaire aux besoins de l'industrie. On l'extrait en distillant la terre chargée de soufre dans des espèces de pots exposés à la chaleur de longs fourneaux en briques, appelés *galères*; les vapeurs du soufre sont condensées dans d'autres pots mis en communication avec les premiers, et placés en dehors du fourneau; le soufre liquéfié s'écoule alors dans des baquets pleins d'eau, où il se fige en morceaux irréguliers, que l'on fond ensuite dans des moules pour leur donner différentes formes.

Le soufre existe aussi dans la nature sous forme de combinaison chimique : il entre dans la composition des pyrites, des galènes, des blendes, qu'on exploite pour les métaux qu'elles renferment. Uni à l'oxygène et aux bases, le soufre forme le gypse ou plâtre (sulfate de chaux) et divers autres sulfates, qu'on rencontre dans la plupart des sols cultivés. Enfin, il est contenu dans beaucoup de plantes, comme le raifort, les radis, le cresson, le cochléaria, les navets, la graine de moutarde, les oignons, et particulièrement dans certaines matières animales, comme les œufs, la fibre musculaire, le caillé du lait, la laine, les cheveux, les poils, les crins, la matière cérébrale, etc.

Le soufre est l'objet d'une immense consommation, notamment pour la fabrication des allumettes, de la poudre à canon et de la plupart des poudres d'artifice. On s'en sert souvent pour sceller le fer dans la pierre (*Voy.* SCELLEMENT). Les médecins l'emploient depuis fort longtemps pour combattre les maladies de la peau, notamment la gale : il entre dans une multitude de préparations, *pastilles de soufre*, *pommade soufrée*, *cérat soufré*, etc. La *fleur de soufre* est le meilleur remède contre la maladie de la vigne. Les modeleurs et les graveurs se servent du soufre fondu pour prendre de belles empreintes de médailles.

Le soufre est connu de toute antiquité; ce n'est toutefois que depuis Lavoisier qu'on a reconnu qu'il doit être rangé parmi les corps simples. Les anciens chimistes désignaient sous le nom de *soufre* toutes les substances inflammables : le soufre, selon eux, entrait même comme principe dans tous ces corps.

On appelait *Foie de soufre* la combinaison d'un alcali fixe et du soufre; *Crème de soufre*, le soufre porphyrisé et lavé; *Magistère de soufre*, le soufre obtenu par la précipitation d'une solution de sulfure de potasse au moyen d'un acide; *Lait de soufre*, *beurre de soufre*, une précipitation de ce corps dans un liquide qui le tenait en dissolution : c'est ce qu'on nomme aujourd'hui *soufre sublimé* ou *fleur de soufre*; *Soufre doré d'antimoine*, l'oxyde d'antimoine; *S. rouge*, l'arsenic sulfuré rouge; *S. vif*, le soufre naturel; *S. hydrogéné*, l'acide sulfhydrique.

*Soufre végétal*, poussière des étamines du lycopode, qui s'enflamme promptement à l'approche d'une lumière ou d'un tison, et que l'on emploie dans les feux de théâtre, dans les torches de l'Opéra, etc.

SOUFRIÈRE. *Voy.* SOUFRE et SOLFATARE.

SOUILLARD, se dit, en Construction, du trou percé dans une pierre pour livrer passage à l'eau et pour en recevoir la chute; en Charpenterie, d'une pièce de bois assemblée sur des pieux, et que l'on pose au devant des glacis entre les piles des ponts.

SOUILLE ou SOUIL (du latin *suile*, étable à porcs), se dit, en termes de Chasse, d'un endroit fangeux où le sanglier aime à se vautrer; — Ce mot s'emploie aussi dans la Marine pour désigner l'espèce de lit que forme dans la vase ou dans le sable mou un navire échoué.

SOUILLURE. La loi de Moïse distinguait plusieurs sortes de *souillures légales* : les unes étaient *volontaires*, les autres *involontaires*. Dans les premières se rangeaient l'attouchement des morts, des animaux impurs, etc.; dans les autres, certaines maladies, comme la lèpre; ou l'action de toucher par mégarde quelque chose d'impur. La loi indiquait les pratiques par lesquelles on pouvait se laver de ces souillures. *Voy.* PURIFICATION et EXPIATION.

SOUI-MANGA (mot corrompu pour *Mange-sucre*), *Cinnyris*, genre de la famille des Passereaux ténuirostres (*Cinnyridées* de Lesson), renferme des oiseaux voisins des Colibris et des Grimpereaux : bec

long, très-grêle; langue extensible, longue, divisée en deux filets du milieu à la pointe; tarses minces et nus; ailes médiocres; queue terminée souvent par 2 brins. Ces oiseaux ont un ramage gai, beaucoup de vivacité, et vivent du suc des fleurs. Ils sont les représentants du genre Colibri en Afrique et en Asie. Le *S. mignon* (*Cin. elegans*), du cap de Bonne-Espérance, est d'un vert doré par tout le corps, avec une petite tache noire de chaque côté de la tête, entre l'œil et le bec. Le *Sucrier-figuier* (*Cin. platurus*) appartient au même genre. *Voy.* FIGUIER.

SOULCIE, *Petronia*, oiseau du genre Moineau, a tout le fond du plumage d'un brun cendré, mêlé de blanc sur les parties inférieures; au-dessus des yeux, une bande d'un blanc roussâtre, accompagnée d'une bande brune plus large; une tache d'un jaune vif sur le devant du cou, et les plumes de la queue tachées de blanc vers leur extrémité. Cet oiseau appartient aux contrées chaudes de l'Europe; on le trouve dans le midi de la France, d'avril à septembre. Il est d'un naturel sauvage.

SOULE, jeu breton. *Voy.* SAOULE.

SOULÈVEMENTS. On appelle ainsi, en Géologie, les changements produits par l'action de volcans ou de feux souterrains qui, aux époques antédiluviennes, ont soulevé le sol, exhaussé les plaines, dérangé les couches formées par le dépôt des eaux, etc. C'est à ces soulèvements qu'on attribue la formation des montagnes et les principales révolutions qu'a subies l'écorce du globe. M. Elie de Beaumont a mis hors de doute cette théorie et l'a appliquée avec un grand succès à l'explication des divers systèmes de montagnes. *Voy.* MONTAGNE et TERRAIN.

SOULIER (du latin *solea*, semelle, sandale), chaussure qui couvre le pied en tout ou en partie, et qui s'attache par-dessus avec des cordons, une boucle ou des boutons. Les diverses parties qui composent un soulier sont l'empeigne, les quartiers, la trépointe, les semelles et le talon (Pour l'assemblage de ces parties, *Voy.* CORDONNIER). On a récemment réussi à fabriquer des *souliers à vis*, sans couture. — On fait les souliers avec de la peau de veau, de chèvre, de castor, de chamois, en maroquin, en cuir verni; les femmes en portent aussi en étoffes diverses. Leur forme est excessivement variable, et suit les caprices de la mode. On appelait *escarpins* (de l'italien *scarpino*) des souliers très-découverts et à semelles très-minces qu'on porte encore l'été ou pour la danse.

Ce qu'on appelait au moyen âge *souliers à la poulaine* étaient des souliers dont l'extrémité, recourbée et très-pointue, était si longue que, pour marcher, on était obligé de les relever et d'en rattacher le bout aux genoux à l'aide d'un anneau ou d'une chaîne qui, le plus souvent, était en or ou en argent : ils étaient ainsi appelés parce que le bout en était recourbé comme ces éperons de navire qu'on appelait alors *poulaines* ou *poulines*. On attribue à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, l'introduction des souliers à la poulaine. Le luxe fut bientôt porté si loin dans ce genre de chaussure qu'il devint nécessaire d'y mettre des bornes par des lois somptuaires.

SOULTE ou SOUTE (du latin *solutum*, supin de *solvere*, payer), terme de Pratique, est synonyme de *Retour*, et se dit, en matière de succession et de partages, de ce qu'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots, lorsque celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il est d'une valeur plus grande que les autres (Code Nap., art. 833 et 1476). — Dans le Commerce, *Soulte* se dit pour *Solde de compte*.

SOUMISSION. *Voy.* ADJUDICATION et ENCHÈRE.

SOUPAPE (étymologie incertaine), se dit, en Mécanique, d'une espèce de couvercle placé sur une ouverture de telle manière qu'il s'ouvre d'un côté, tandis que de l'autre il bouche exactement l'ouverture, et d'autant mieux qu'il est plus fortement pressé. Les soupapes sont destinées à laisser entrer ce fluide dans l'intérieur d'un corps de pompe ou de tout autre appareil, à l'empêcher de ressortir, et réciproquement. On les appelle souvent *clapets*. On les fait, selon leur destination, en bois, en cuir, en métal.

Les chaudières des machines à vapeur sont munies d'une *Soupape de sûreté* qui s'ouvre à une forte pression pour donner issue à une partie de la vapeur, et empêcher ainsi l'explosion des chaudières : cette soupape consiste en une plaque métallique qui ferme une ouverture pratiquée dans la chaudière, et qu'on charge de poids; la résistance est calculée de manière que la soupape se soulève avant que la pression intérieure ait atteint la limite de la résistance de la chaudière. Les *plaques fusibles* ont le même objet que les soupapes de sûreté : elles ferment une ouverture de la chaudière et se fondent à une température un peu supérieure à celle que prend la vapeur dans le travail ordinaire. On les fait avec un alliage de plomb, de bismuth et d'étain dit *alliage fusible de Darcet*.

SOUPENTE (du bas latin *suspensum*, chose suspendue). Outre ces petits réduits soutenus en l'air, dans une grande pièce, pour loger les domestiques ou pour tout autre usage, on appelle ainsi en Mécanique une pièce de bois qui, retenue à plomb par le haut, est suspendue pour retenir le treuil de la roue d'une machine. C'est aussi le nom de grosses courroies formées de plusieurs cuirs cousus ensemble, qui servent à tenir suspendu le corps d'une voiture, ou à suspendre un cheval dans l'appareil appelé *travail*.

SOUPER (de *soupe*), repas du soir. *Voy.* REPAS.

SOUPIR (du latin *suspirium*), respiration plus longue et plus forte qu'à l'ordinaire. Considéré physiologiquement, c'est une contraction volontaire et lente du diaphragme et des muscles intercostaux, qui a pour effet de rétablir l'équilibre entre la circulation et la respiration, ou de nous débarrasser de ce poids incommode que nous sentons sur la poitrine dans les chagrins profonds, poids qui paraît surtout dépendre du trouble porté par quelque cause morale dans l'accomplissement des fonctions du cœur.

En Musique, le *Soupir* est un signe de silence dont la durée est égale à celle d'une noire. On le marque par un signe assez semblable à un 7 renversé (𝄽). — Le *demi-soupir* est le silence d'une croche, et se marque par une espèce de 7 (𝄾). Le *quart de soupir* est le silence d'une double croche, et se marque par un 7 muni de deux crochets (𝄿). Le *demi-quart de soupir* est le silence d'une triple croche, et se marque par un 7 avec trois crochets (𝅀).

SOUQUENILLE (du latin barbare *succania* ou *surcania*, qui a été employé dans le même sens, et que Roquefort dérive de *super*, dessus, et *camisia*, chemise), espèce de surtout fort long, fait de grosse toile, qu'on donne ordinairement aux cochers et aux palefreniers pour s'en servir quand ils pansent leurs chevaux. Ce mot ne s'emploie plus guère qu'en mauvaise part, pour désigner un vêtement délabré.

SOUQUER, se dit, en termes de Marine, pour roidir un cordage, un amarrage quelconque, pour lui donner plus de force. On l'emploie surtout dans le commandement : *Souque!*

SOURBASSIS ou SOURBASTIS, soie de Perse d'une très-grande finesse et d'une excellente qualité.

SOURCE (du français *sourdre*, sortir de terre, formé lui-même du latin *surgere*), origine d'un cours d'eau, lieu où l'eau commence à sortir de terre pour prendre son cours, et former soit de simples *fontaines*, soit des *ruisseaux*, des *rivières*, ou des *fleuves* (*Voy.* ces mots). Les sources sont formées par l'infiltration des eaux pluviales ou de la neige fondue, qui pénètrent à travers les interstices du sol et sont retenues à certaines profondeurs par des terrains imperméables; elles se trouvent généralement au flanc des montagnes. On appelle *eau*

*de source, eau de roche,* l'eau recueillie à l'endroit même où elle sort de terre, et qui a conservé toute sa fraîcheur et sa limpidité. Certaines sources, au lieu de descendre des montagnes, *jaillissent* dans les plaines (*Voy.* GEYSERS); d'autres sont *intermittentes* (*Voy.* FONTAINES INTERMITTENTES). On rencontre encore des *Sources thermales,* des *S. minérales. Voy.* EAUX THERMALES et MINÉRALES.

Quelques individus ont prétendu être doués du pouvoir de découvrir les sources au moyen d'une sensibilité particulière qui ferait tourner entre leurs mains une baguette de coudrier (*Voy.* BAGUETTE DIVINATOIRE) : on les a nommés *Sourciers, Hydroscopes.* On peut arriver au même résultat par des moyens bien plus sûrs, par l'observation du sol et de la disposition des lieux. De nos jours, M. l'abbé Paramelle, MM. Gautherot, Raffin, Roux se sont fait un nom par ce genre de sagacité. M. Paramelle et M. P. Tournier ont écrit sur l'*Art de découvrir les Sources.*

SOURCIL (du latin *supercilium*), éminence arquée et garnie de poils couchés de dedans en dehors, qui s'élève au-dessus de chaque œil. L'extrémité interne du sourcil porte le nom de *tête,* et l'externe celui de *queue.* Les sourcils ont pour base l'arcade orbitaire de l'os frontal, qui prend de là le nom d'*arcade sourcilière.* En même temps qu'ils sont un ornement pour le visage, les sourcils empêchent que la sueur du front ne coule sur le globe de l'œil.

SOURD, SOURD-MUET. La *Surdité* est une abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe : elle est ou *congéniale* ou *accidentelle.* La *Surdi-mutité* est la privation simultanée de l'ouïe et de la parole; le plus souvent, chez le sourd-muet, le mutisme est l'effet de la surdité (*Voy.* MUET). La surdité peut provenir d'une conformation imparfaite de l'organe auditif, d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des sons, d'une otite aigue ou chronique, d'une paralysie du nerf auditif; souvent les causes en restent inconnues : aussi les efforts de la médecine pour remédier à la surdité sont-ils restés la plupart du temps infructueux. La surdité de naissance est presque toujours incurable : toutefois, on cite des cures obtenues récemment par le Dr Baudelocque. Dans certains cas de surdité accidentelle, on a recours aux exutoires appliqués à la nuque ou au-dessous de l'oreille; on détermine une action dérivative au moyen des purgatifs; on stimule l'organe de l'ouïe à l'aide de l'électricité ou du galvanisme; on prescrit des fumigations, des injections et des douches excitantes; mais l'emploi de quelques-uns de ces moyens ne fait quelquefois qu'empirer l'état du malade, ou même peut être dangereux.

On a cherché de bonne heure à parer aux inconvénients de la surdité. Pour les personnes qui ne sont affectées que d'une surdité incomplète, on a imaginé le *cornet acoustique* (*Voy.* ce mot). Pour les *Sourds-muets,* on a cherché à suppléer, par une éducation particulière, aux organes qui leur manquaient.

Dès le XVIe siècle, le bénédictin Pedro de Ponce, en Espagne, le ministre W. Holder, en Angleterre, essayaient d'instruire quelques jeunes sourds-muets; J.-Pablo Bonet (1620), Ramirez de Carion, le Portugais J. Rodrigue Pereira, J. Wallis, le Suisse J. C. Amman (auteur du *Surdus loquens,* Amst., 1692) et plusieurs autres marchèrent sur leurs traces; mais ceux dont les efforts eurent le plus de succès furent, sans contredit, le célèbre abbé de l'Épée, qui inventa l'*Alphabet-Manuel* et fonda l'*Institut des Sourds-muets,* et l'abbé Sicard, son successeur, qui contribua beaucoup à populariser son œuvre.

On a employé, pour instruire les sourds-muets, des méthodes fort différentes : on se borna d'abord à développer chez eux le langage naturel d'action et à en faire d'excellents mimes que tout le monde pût comprendre; puis on créa pour eux un alphabet-manuel purement conventionnel, désignant chaque lettre par un signe particulier : c'est ce qu'a fait l'abbé de l'Épée, mais sans exclure l'emploi des gestes naturels; enfin on les a exercés à comprendre la parole par le mouvement des lèvres, et l'on est parvenu à leur faire articuler des sons, à les faire parler quoique ne s'entendant pas eux-mêmes : M. Duboi applique aujourd'hui avec succès ce dernier procédé.

Il a été composé un grand nombre d'ouvrages sur l'instruction et l'éducation des sourds-muets; nous citerons seulement : la *Véritable manière d'instruire les sourds-muets,* par l'abbé de l'Épée (1784); *Mémoires sur l'art d'instruire les sourds de naissance* (1789), et *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets* (1808), par l'abbé Sicard; *De l'éducation des sourds-muets de naissance,* par de Gérando (1827). On peut consulter, en outre, les *Annales des sourds-muets et des aveugles,* et les écrits de MM. Bébian, Berthier (sourd-muet), Puybonnieux, Valade Gabel, Piroux, Ménière, Hubert-Valleroux, etc., relatifs les uns à l'instruction des sourds-muets, les autres à leur traitement. M. le Dr Blanchet a résumé tous ces travaux dans son *Traité philosophique et médical de la Surdi-mutité* (1853).

*Institut des Sourds-muets,* établissement fondé à Paris en 1760, par l'abbé de l'Épée, avec ses ressources privées, et entretenu aujourd'hui aux frais de l'État. On y reçoit 100 élèves gratuits, ainsi qu'un certain nombre d'élèves payants. Les élèves restent six ans dans l'établissement. Ils s'exercent à figurer la parole au moyen de gestes et même à l'articuler; ils apprennent la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire française, l'histoire, la géographie, etc.; on leur enseigne, en outre, une profession manuelle qui les classe parmi les membres actifs et utiles de la société. — Sur le modèle de cet établissement, près de 150 institutions de Sourds-muets se sont formées, non-seulement en France et en Europe, mais encore en Amérique et en Asie. On cite parmi les plus remarquables, en France, celles de Bordeaux et de Lyon; à l'étranger, celles de Leipzig, de Berlin, de Vienne, de Milan, de Copenhague, de Grœningue, de Bermondsey, près de Londres, d'Edimbourg, de Claremont, de Hartfort aux Etats-Unis (*Connecticut asylum*), etc.

En Histoire naturelle, on a donné le nom de *Sourd* à une espèce de Lézard du Sénégal, ainsi qu'à la Salamandre terrestre du midi de la France.

En Mathématiques, on appelle *Quantités sourdes* celles qui sont incommensurables, qui ne peuvent être exprimées exactement ni par des nombres entiers ni par des fractions. Ce mot, qui a vieilli, est synonyme d'*Irrationnel,* d'*Incommensurable.*

SOURDINE (de *sourd*), morceau de bois en forme de peigne, à 3 dents évidées, que l'on enchâsse sur le chevalet du violon, de la basse, de l'alto, pour amortir les sons et produire certains effets particuliers. On en fait de différentes sortes : la sourdine de M. Duhamel se compose de 2 lames de fer qui se serrent à volonté au moyen d'une vis à oreilles.—Les sourdines du hautbois et de la clarinette sont des pavillons rentrants en dedans, et n'ayant qu'une petite ouverture. La sourdine des cors est un cône de carton, percé d'un trou à sa base, et qu'on place dans le pavillon. — Les pianos ont une pédale qui fait l'office de sourdine : elle fait marcher des réglettes de bois garnies de peau qui, venant s'appliquer sous les cordes, amortissent le son.

On a aussi donné le nom de *Sourdine* à une espèce d'épinette dont les cordes étaient mises en vibration par des sautereaux garnis de drap, et dont le son était sourd et agréable.

Dans les Montres à répétition, la *Sourdine* est un ressort qui, étant poussé, retient le marteau, et l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre. Quand on veut faire sonner la montre, on commence par lever la sourdine : il suffit pour céla de faire glisser un bouton placé à l'extérieur.

**SOURDON**, *Cardium edule*, espèce de Mollusque. *Voy.* BUCARDE.

**SOURIS** (du latin *sorex*), *Mus musculus*, *Micromys*, petit Mammifère rongeur du genre Rat, originaire de l'Europe, mais aujourd'hui répandu dans toutes les parties du monde. C'est un joli petit animal, long de 5 à 6 centim. sans la queue, laquelle est aussi longue que le corps, à l'œil vif, aux mouvements alertes, courant avec une extrême rapidité et se glissant à travers les moindres trous. Le pelage de la Souris commune est d'un gris roussâtre, uniforme en dessus, passant au cendré clair en dessous. Quelques variétés sont tachetées de blanc et de gris; d'autres tout à fait blanches avec des yeux rouges. La Souris est omnivore : infestant les habitations de l'homme, elle y ronge tout ce qu'elle rencontre, pain, fromage, lard, chandelle, papier, linge, etc. La femelle fait annuellement 7 ou 8 portées de 6 à 8 petits chacune : aussi cet animal se multiplie-t-il prodigieusement dans les lieux où il n'est point inquiété. La Souris est d'un naturel timide et craintif; cependant elle se familiarise aisément : elle est même susceptible d'éducation : on lui apprend à faire tourner une roue comme l'écureuil; mais elle exhale toujours une odeur désagréable. La Souris a pour ennemis naturels le chat, dont l'odeur seule la fait fuir, la fouine, la belette, les oiseaux de nuit, le rat même; l'homme la détruit au moyen du poison (*Voy.* MORT AUX RATS) ou de piéges dits *souricières*.

On appelle vulgairement *Souris des bois*, une petite Sarigue d'Amérique; *S. d'eau*, une Musaraigne; *S. de montagne*, le Lemming et la Gerboise; *S. de terre*, un Mulot.—On donne le nom de *S. de mer* à la Baudroie, au Cycloptère et au *Balistes Capriscus*.

Dans l'Art militaire, on appelle *Souris* ou *Porte-feu* un appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine, dit lui-même *Souricière*. — Le *Pas de souris* est un escalier étroit et roide, pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé, pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé qui se trouve en arrière.

*Souris* se dit encore : 1° d'un des cartilages des naseaux du cheval; 2° d'un muscle charnu qui tient à l'os du gigot de mouton, près de la jointure.

**SOUS....** En Chimie, on fait précéder de cette préposition les noms de certains sels, tels que *sous-carbonate*, *sous-sulfate*, *sous-nitrate*, *sous-chlorure*, etc. On s'exprime ainsi lorsque les sels sont basiques, c'est-à-dire sont des combinaisons de sels neutres avec l'oxyde correspondant. Si, par exemple, $SO^3CuO$ représente du sulfate de cuivre neutre, $SO^3 + 2CuO$ (ou $SO^3, CuO + CuO$) exprime la composition d'un sous-sulfate de cuivre. — On appelle aussi *sous-oxydes* certains oxydes. *Voy.* OXYDE.

**SOUS-AIDE**, chirurgien militaire du grade le moins élevé, placé au-dessous de l'aide-major. Ce grade a été supprimé par le décret du 23 mars 1852.

**SOUS-ARBRISSEAU**, *Suffrutex*. *Voy.* ARBRE.

**SOUS-BARBE**. C'est, en termes de Manége, la partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval sur laquelle porte la gourmette.

Dans la Marine, on nomme ainsi une pièce de bois qui soutient l'étrave d'un vaisseau dans le chantier, ainsi qu'un gros cordage en double, ou une chaîne qui descend du beaupré à la guibre, pour retenir le beaupré lorsque, dans les agitations du navire, il tendrait à se relever.

**SOUS-CLAVIER**, ce qui est sous la clavicule. Les *Artères sous-clavières* sont situées sur les parties supérieures de la poitrine et latérales inférieures du cou : elles s'étendent jusqu'à la face supérieure de la première côte, dans l'intervalle des muscles scalènes, au delà desquels elles se continuent avec les artères axillaires. Les *Veines sous-clavières* succèdent aux veines axillaires, vers l'extrémité inférieure du muscle scalène antérieur et se terminent à la veine cave supérieure, qu'elles forment par leur réunion. Le *Muscle sous-clavier* s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule; il sert à élever la clavicule et à la porter en avant.

**SOUS-CUTANÉ**, se dit des parties placées sous la peau (en latin *cutis*) : c'est en ce sens qu'on dit : *Veines, Artères sous-cutanées*.

**SOUS-DIACONAT**, le 1er des ordres sacrés ou majeurs, celui qui précède immédiatement le *diaconat*. On nomme *Sous-diacre*, celui qui en est revêtu. Ses fonctions se réduisent à six principales : 1° avoir soin des vases sacrés; 2° verser le vin et l'eau à la messe; 3° chanter l'épître aux grand'messes; 4° soutenir le livre de l'Évangile au diacre, et le porter à baiser aux prêtres; 5° porter la croix aux processions; 6° donner à laver au prêtre, servir le diacre en fonctions, et recevoir les offrandes du peuple.

**SOUS-DOMINANTE**. On nomme ainsi, en Musique, la 4e note d'un ton quelconque. Dans le ton d'*ut*, *fa* est la sous-dominante. On la nomme ainsi parce qu'elle précède la dominante. On désigne quelquefois cette note sous le nom de 4e *degré*.

**SOUS-ÉPINEUX**, se dit, en Anatomie, des parties situées au-dessous de l'épine de l'omoplate : la *Fosse sous-épineuse* est une large excavation que présente la face postérieure de l'omoplate, au-dessous de son épine; le *Muscle sous-épineux* est placé dans la fosse sous-épineuse : c'est un muscle large, aplati et triangulaire, qui fait tourner le bras de dedans en dehors, et qui, lorsque le bras est élevé, le porte en arrière. On l'oppose à *sur-épineux*.

**SOUS-FAITE**, pièce du comble, posée de niveau au-dessous du faîte, et liée par des croix de Saint-André, des entretoises, etc. Elle sert à rendre les assemblages de charpente plus solides.

**SOUS-GARDE**, morceau de fer en forme de demi-cercle, qu'on place au-dessous de la détente d'une arme à feu pour la protéger et empêcher qu'elle ne se débande par accident.

**SOUS-GORGE**, partie de la bride d'un cheval qui passe *sous la gorge* et qui est terminée par deux bouches, au moyen desquelles on l'attache à deux petites courroies qui tiennent à la têtière. Elle sert à assujettir la bride.

**SOUS-LIEUTENANT**. *Voy.* LIEUTENANT.

**SOUSLIK**, espèce de Marmotte. *Voy.* SPERMOPHILE.

**SOUS-LOCATION**. Le preneur à bail peut *sous-louer* quand la faculté ne lui en a pas été interdite (Code Nap., art. 1717). Le *sous-locataire* est responsable envers le principal locataire; il n'est tenu envers le propriétaire que jusqu'à concurrence du prix de sa *sous-location* (art. 1753).

**SOUS-MARIN**, se dit de tout ce qui existe sous les eaux de la mer : il y a des *Volcans sous-marins*, des *Forêts sous-marines*, etc. *Voy.* VOLCAN, FORÊT, etc.

La *Navigation sous-marine* consiste à faire marcher des bâtiments entre deux eaux. On a fait, depuis quelques années, de nombreuses expériences sur ce genre si périlleux de navigation : M. Payerne paraît avoir résolu en 1852 le problème par son *Bateau sous-marin* ou *B. plongeur*, avec lequel un équipage de 12 ou 15 hommes peut séjourner sous l'eau 10 ou 12 heures, se diriger au moyen de la vapeur, exécuter de pénibles travaux au fond de la mer, et revenir à la surface chargé de lourds fardeaux. Cette invention a été appliquée à l'extraction de blocs de rochers, à la pêche des huîtres, du corail, des perles.

**SOUS-MAXILLAIRE**, se dit des parties situées au-dessous de la mâchoire. La *Glande sous-maxillaire* est une des glandes salivaires : elle est ovoïde, et se trouve placée au côté interne de l'os maxillaire inférieur. Le *Ganglion sous-maxillaire* est un petit ganglion nerveux situé au niveau de la glande précédente.

**SOUS-MULTIPLE**. Les Mathématiciens nomment *Quantité sous-multiple* celle qui est contenue dans une autre un certain nombre de fois : 7 est un sous-

multiple de 28. — Une *Raison sous-multiple* est le rapport qui existe entre la quantité sous-multiple et la quantité qui la contient : la raison de 3 à 21 est une raison sous-multiple.

SOUS-NORMALE. C'est, en Géométrie, la partie de l'axe d'une courbe comprise entre le pied de l'ordonnée et celui de la normale. La sous-normale de la parabole est constante et égale au paramètre.

SOUS-OCCIPITAL, nom donné, en Anatomie, aux parties situées au-dessous de l'os occipital, notamment à des nerfs qui naissent de la partie supérieure de la moelle épinière.

SOUS-OFFICIER. *Voy.* OFFICIER.

SOUS-ORBITAIRE, ce qui est placé au-dessous de la cavité orbitaire : le *Canal* ou *Conduit sous-orbitaire* parcourt obliquement l'épaisseur de la paroi inférieure de l'orbite; l'*Artère sous-orbitaire* provient de l'artère maxillaire interne; les *Nerfs sous-orbitaires* sortent du canal sous-orbitaire et s'écartent en rayonnant pour former plusieurs filets; le *Trou sous-orbitaire* est creusé dans l'os maxillaire supérieur et aboutit au-dessus de la fosse canine.

SOUS-PERPENDICULAIRE, partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'extrémité de l'ordonnée et le point où la perpendiculaire à la tangente, tirée de l'autre extrémité de l'ordonnée, coupe l'axe de cette courbe.

SOUS-PRÉFECTURE se dit d'une subdivision de préfecture administrée par un sous-préfet, ainsi que des fonctions de sous-préfet, et de la résidence du sous-préfet. Il y a une sous-préfecture dans chacun des arrondissements, excepté dans celui où réside le préfet.

SOUS-PUBIEN, ce qui est situé au-dessous du *pubis*. Le *Trou sous-pubien* est une grande ouverture à la partie antérieure de l'os coxal, au-dessous de la branche horizontale du pubis; la *Fosse sous-pubienne*, une excavation qui entoure cette ouverture.

SOUS-SCAPULAIRE, ce qui est situé sous l'omoplate (en latin *scapulæ*) : la *Fosse sous-scapulaire* est une grande excavation que présente la face antérieure de l'omoplate; le *Muscle sous-scapulaire* est situé dans la fosse précédente.

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT, titre qui, à diverses époques, a été donné à de hauts fonctionnaires qui, dans un grand ministère, comme ceux de l'Intérieur, de la Marine, étaient chargés de certaines parties du service, et partageaient le pouvoir et la responsabilité du ministre.

SOUS-SOL, couche sur laquelle repose la terre végétale. Le sous-sol joue un rôle important en agriculture; il peut, par ses qualités, corriger les imperfections du sol : si le sol est sablonneux, un sous-sol argileux et imperméable y conservera l'humidité nécessaire à la végétation; si, au contraire, les terres sont argileuses, un sous-sol sablonneux et perméable absorbera l'eau surabondante.

SOUS-TANGENTE, partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'ordonnée et la tangente qui y correspond.

SOUS-TENDANTE, ligne droite opposée à un angle, et que l'on suppose tirée entre les deux extrémités de l'arc qui mesure cet angle. La sous-tendante de l'angle répond à la corde de l'arc.

SOUSTRACTION (du latin *subtrahere*, retrancher), opération d'Arithmétique et d'Algèbre qui a pour objet de trouver un nombre appelé *reste*, qui soit égal à la *différence* de deux nombres donnés.

Pour faire une soustraction, on place le plus petit des nombres donnés sous le plus grand, de manière que les unités de même ordre se correspondent; on met un trait sous ces nombres; on retranche chaque chiffre inférieur du chiffre supérieur correspondant en commençant par la droite, et l'on place chaque reste partiel sous la colonne qui l'a fourni. Quand le chiffre inférieur est plus grand que le chiffre supérieur correspondant, on ajoute 10 unités au chiffre supérieur; mais alors, en écrivant le reste, on retient, par compensation, une unité, que l'on ajoute au chiffre inférieur suivant. Exemple :

| | |
|---|---|
| De | 80476 |
| Otez | 23745 |
| Reste | 56731 |

Autrefois, au lieu d'ajouter simplement dix unités, comme il vient d'être dit, on les *empruntait* au chiffre précédent; ce qui avait l'inconvénient, quand ce chiffre était un 0, de reporter l'emprunt au 2e chiffre à gauche, et de faire dire : j'emprunte 1 qui vaut 100; j'en laisse 90 sur le 0, qui vaut 9, et j'en garde 10 pour les ajouter au chiffre en question. La méthode actuelle épargne tout ce verbiage.

La preuve de la soustraction se fait en additionnant le nombre à soustraire avec le reste. Si l'opération a été bien faite, on devra retrouver le plus grand nombre, puisque ce plus grand nombre contient toutes les unités renfermées dans le petit nombre et dans le reste.

*Soustraction des fractions.* Pour faire la soustraction des *fractions ordinaires*, on opère sur leurs numérateurs, si elles ont le même dénominateur, et on donne au reste le dénominateur commun; dans le cas contraire, on les réduit d'abord au même dénominateur. Pour retrancher, par exemple, $\frac{2}{3}$ de $\frac{3}{4}$, on réduit ces fractions en douzièmes, ce qui donne $\frac{8}{12}$ à retrancher de $\frac{9}{12}$, c.-d. 8 de 9; il reste 1, auquel on donne pour dénominateur 12, ce qui fait $\frac{1}{12}$.

La Soustraction s'opère sur les *fractions décimales* de la même manière que sur les nombres entiers : il suffit de compléter par des zéros le nombre des chiffres décimaux dans les deux quantités proposées, et de procéder comme s'il n'y avait pas de virgule; on place ensuite la virgule avant le premier chiffre des entiers, s'il y a des entiers, ou, à leur défaut, avant le zéro qui en tient lieu. Soit, par exemple, 21,4538 à retrancher de 29,36; on écrit ainsi:

| | |
|---|---|
| De | 29,3600 |
| Otez | 21,4538 |
| Reste | 7,9062 |

En Algèbre, pour faire une Soustraction, il suffit d'écrire, à la suite l'une de l'autre, les deux quantités données, en changeant les signes de tous les termes de la quantité qu'on veut soustraire, c.-à-d. en changeant les + en — et les — en +. Ainsi :

$$(a-b)-(ab+bc-cd)=a-b-ab-bc+cd.$$

En Droit, on appelle *Soustraction frauduleuse* l'action de prendre furtivement. Les soustractions commises par les dépositaires ou comptables publics, par les fonctionnaires publics, par les particuliers dans les dépôts publics, sont punies des peines portées par les art. 169-173 du Code pénal.—Celles qui sont commises par des maris au préjudice de leurs femmes, par des femmes au préjudice de leurs maris, par les enfants ou descendants au préjudice de leurs père ou mere, par les ascendants au préjud. des enfants, ne donnent lieu qu'à des réparations civiles (380).

SOUS-VENTRIÈRE, courroie attachée par ses deux extrémités aux deux limons d'une charrette et qui passe sous le ventre du cheval limonnier. — On nomme également ainsi une sangle qui passe sous le ventre du cheval et retient la selle sur son dos.

SOUS-YEUX, nom donné, en Botanique, à de petits boutons qui poussent souvent au-dessous des véritables boutons des arbres, et qui sont destinés à remplacer ces boutons s'ils viennent à manquer. Les sous-yeux ne poussent ordinairement qu'une feuille qui sert à les nourrir et qui est différente des autres par la forme. Souvent les sous-yeux s'oblitèrent l'année même de leur naissance; souvent ils poussent de faibles bourgeons l'année suivante.

**SOUTACHE**, tresse de galon, de lacets plats en soie, en argent ou en or, qui s'attache à la coiffure du hussard et qui fait partie de l'équipement de ce corps.

**SOUTANE** (en italien *sottana*, adjectif fait de *sotto*, en dessous, parce que la soutane se porte sous la robe ou sous le manteau), habit long, descendant sur les talons, et à manches étroites, que portent les ecclésiastiques. La soutane est de couleur noire pour les simples prêtres et diacres, violette pour les évêques, rouge pour les cardinaux, blanche pour le pape. — Au moyen âge, du XII^e au XV^e siècle, la soutane était portée non-seulement par les ecclésiastiques, mais par les magistrats, les avocats, les médecins, les professeurs et les personnes de distinction. — On appelait *Soutanelle* une petite soutane qui ne descendait que jusqu'aux genoux.

**SOUTE** (de l'italien *sotto*, sous, au-dessous), nom donné dans la Marine à de petits magasins qu'on établit dans l'entre-pont ou dans la cale des grands bâtiments pour recevoir toutes les sortes de provisions et de munitions. Il y a la *Soute aux poudres*, la *S. au biscuit*, la *S. aux voiles*, la *S. au vin*, la *S. aux légumes*, etc.

SOUTE, pour *solde*, terme de Droit. *Voy.* SOULTE.

**SOUTÈNEMENT**, moyen, action de soutenir.

Dans la Construction, on appelle *Mur de soutènement* un mur qui est destiné à servir d'appui à une construction ou à des terres qui pourraient s'ébouler.

En matière de Comptes, on appelle ainsi les raisons que l'on donne pour soutenir ou justifier les articles dont se compose un compte.

**SOUTERRAIN** (du latin *subterraneus*, qui est sous terre), excavation qui s'étend plus ou moins loin sous terre. *Voy.* GROTTE, CAVERNE et CATACOMBES.

**SOUTIRAGE** (de *sous* et *tirer*, tirer par-dessous), action de transvaser une liqueur quelconque, et plus spécialement le vin, d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier. Cette opération demande de grandes précautions : on se sert ordinairement à cet effet d'un *siphon* (*Voy.* ce mot). Il faut soutirer le vin avant la floraison de la vigne, et avoir soin de ne pas remuer la lie.

**SOUVENEZ-VOUS-DE-MOI**, nom vulgaire du *Myosotis*, qui est le symbole du dévouement.

**SOUVENIR**. *Voy.* MÉMOIRE.

**SOUVERAIN** (de l'adjectif italien *soprano*, fait lui-même du latin *supernus*), se dit adjectivement de tout ce qui est au plus haut degré en son genre, de ce qui ne reconnaît pas d'autorité au-dessus de soi. On appelle *Cour souveraine*, *Tribunal souverain*, un tribunal qui juge en dernier ressort; les arrêts d'un tel tribunal prennent aussi le nom d'*Arrêts* ou de *Jugements souverains*.

SOUVERAIN, monnaie d'or ainsi appelée, soit parce qu'elle porte l'effigie du souverain, soit parce que c'est la monnaie la plus élevée. En Angleterre, le *Souverain* vaut 20 schellings, ou 25 fr. 20 c. 01 de France; le *demi-Souverain* vaut 12 fr. 60 c. 40. Le *Souverain* d'Autriche et de Bohême vaut 17 fr. 58 c. de notre monnaie.

**SOUVERAINETÉ**, se dit 1° de l'exercice de l'autorité suprême : on appelle *Souverain* celui en qui réside cette autorité; 2° de la source de cette autorité. On distingue la *Souveraineté du peuple* ou *S. nationale*, qui réside dans la nation, de laquelle émanent les pouvoirs politiques; et la *S. de droit divin*, d'après laquelle les rois tiendraient leur autorité de Dieu seul, en excluant toute intervention nationale. — Chacun de ces deux principes a eu ses partisans exclusifs, ce qui a donné lieu à des dissensions qui durent encore. Le principe de la souveraineté nationale a prévalu en France depuis la Révolution, et est aujourd'hui consacré par le suffrage universel. Du reste, il se concilie fort bien avec la consécration divine.

La doctrine de la souveraineté du peuple est surtout enseignée dans le *Contrat social* de J.-J. Rousseau.

**SPADASSIN** (de l'italien *spada*, épée), nom qu'on donnait autrefois aux soldats, et, par suite, aux ferrailleurs, à ceux qui ne respirent que duels.

**SPADICE** (du grec *spadix*, branche de Palmier), mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun, simple, nu ou entouré d'une spathe. Les Palmiers, les Aroïdées, etc., en offrent l'exemple.

**SPADILLE**, nom de l'as de pique au jeu de l'*Hombre*, dérive de l'espagnol *spadilla*, petite épée, parce que, dans les cartes employées en Espagne, cet as est désigné par une épée. *Voy.* HOMBRE.

**SPAGIRIE** (du grec *spaô*, séparer, extraire, et *ageirô*, assembler), nom donné par Paracelse et ses disciples à la Chimie, qui en effet décompose et recompose alternativement les corps.

La *Médecine spagirique* ou le *Spagirisme* était une médecine toute chimique, dans laquelle on expliquait les changements qui s'opèrent dans le corps humain en santé et en maladie de la même manière que la Chimie explique ceux que subissent les corps du règne inorganique. Ses partisans étaient appelés *Spagiristes*. *Voy.* CHIMIATRIE.

**SPAHIS** ou SIPAHIS. Ce nom désignait originairement un corps de cavalerie turque dont on attribue l'organisation à Amurat I^er. Ce corps était divisé en deux sections, dont l'une avait, en campagne, un étendard rouge, l'autre un étendard jaune. Les spahis n'étaient soumis à aucune discipline pendant la guerre; ils marchaient en troupe, avaient pour armes le sabre, la lance ou le javelot, et une large épée attachée à la selle du cheval. Depuis 1820, ces spahis sont, comme le reste des troupes turques, organisés à l'européenne.

En Algérie, on appelle ainsi aujourd'hui un corps de cavalerie au service de la France, qui est composé en grande partie d'indigènes, armés et équipés selon l'usage de ce pays. L'uniforme des spahis consiste en un gilet bleu, un pantalon bleu, ample, serré par une large ceinture, et qui descend jusqu'au-dessous du genou, une veste garance ouverte par devant, un bournous garance, et un turban rouge. Ils sont armés d'un sabre et d'un fusil qu'ils portent en bandoulière.

**SPALAX** (du grec *aspalax*, taupe), dit aussi *Rat-taupe*, genre de Mammifères rongeurs, de la section des Claviculés, renferme des animaux au corps assez robuste, allongé; aux pattes très-courtes, fortes, propres à fouir la terre, et divisées en cinq doigts terminés par des ongles forts, plats et obtus; à tête très-large, aplatie et terminée par un museau cartilagineux très-obtus : yeux et oreilles très-petits; queue nulle. Les Spalax se creusent des galeries sous terre. Ils vivent de racines, et causent de grands dégâts à l'agriculture. Le *Spalax zemni* (*Sp. microphthalmus*), un peu plus gros que notre rat, habite l'Asie Mineure et la Russie méridionale. Le *Sp. zokor* (*Siphneus*) se trouve en Sibérie; le *Rat sukerkan* (*Sp. minor*, *Bathyergus*, *Mus talpinus*), qui vit sous terre et ne marche que la nuit, se trouve dans les steppes de l'Oural et d'Astrakan.

**SPALME** ou ESPALME. *Voy.* ESPALME.

**SPARADRAP** (mot qu'on croit d'origine arabe), nom donné, en Pharmacie, à tout emplâtre agglutinatif étendu sur du linge ou du papier. Les plus usités sont 1° la *Toile de Gautier*, ainsi appelée de son inventeur, et qui se prépare avec de la toile neuve, l'emplâtre diapalme brûlé, le diachylon gommé, l'emplâtre de céruse et un peu d'Iris de Florence; 2° le *Sparadrap à deux faces*, composé de cire jaune, de suif, de térébenthine, d'huile d'olive et de minium en poudre; 3° la *Toile emplastique*, faite avec l'emplâtre diapalme et le suif de mouton; 4° le *Taffetas d'Angleterre* et le *Diachylon* (*Voy.* ces mots). On se sert de ces emplâtres soit

simplement pour rapprocher les bords d'une plaie : ils sont dits alors *agglutinatifs;* soit comme *médicants*, surtout comme *vésicants*, etc.

SPARCETTE, nom vulgaire du *Sainfoin.*

SPARE, *Sparus,* nom donné autrefois à un grand genre de poissons Acanthoptérygiens voisins des Percoïdes, dont les limites ont souvent varié et qui forme à peu près aujourd'hui la famille des *Sparoïdes* (*Voy.* ce mot). Cuvier a conservé la dénomination de *Sparus* à la première tribu de sa famille des Sparoïdes : elle comprend les genres *Sarge*, *Charax*, *Chrysophrys*, *Pagre* et *Pagel.*

SPARGANIER, *Sparganium* (du grec *sparganon,* bande), nom scientifique du *Rubanier* ou *Ruban d'eau. Voy.* RUBANIER.

SPARGOUTE, nom vulgaire de la *Spergule.*

SPAROIDES, famille de poissons Acanthoptérygiens, dont les anciens avaient fait le grand genre *Spare*, et qui ont pour caractères un corps écailleux, ovale, une seule dorsale sans écailles et soutenue dans sa partie antérieure par des épines fortes et pointues. Les Spares se nourrissent de moules et de petits crustacés. Ils remontent les fleuves en été et regagnent la haute mer en hiver.—On divise cette famille en 4 tribus, formant 13 genres : *Sargue, Charax, Dorade, Pagre, Pagel, Dentex, Pentapode, Erythrin, Canthère, Bogue, Oblade, Scathare* et *Crénide. Voy.* SPARE.

SPART ou SPARTE (en grec *spartos,* sorte de jonc, mot dérivé de *speira*, tresse, cordage), *Lygeum*, genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées, renferme des plantes jonciformes, communes en Espagne, en Algérie et dans le midi de la France : tiges roides, noueuses, hautes de près d'un mètre; feuilles longues de 30 à 40 centim., cylindriques, coriaces, flexibles; fleurs jaunâtres et nombreuses; graines très-petites. On fabrique avec les feuilles de ces plantes divers ouvrages, tels que nattes, tapis, cordes, corbeilles, chapeaux, sandales, etc., qui sont connus dans le commerce sous le nom de *Sparterie.* On a aussi tenté d'en faire du papier. L'espèce principale est le *Spart tenace* (*Lygeum spartum*), connu sous le nom d'*Auffe. Voy.* ce mot.

SPARTERIE, se dit et d'un ouvrage fait avec le *spart* et de l'art de tisser le spart, ainsi que des manufactures où l'on pratique ce genre d'industrie.

SPARTIER JONCIER, *Spartium junceum*, *Spartianthus* (du grec *spartion*, genêt), synonymes de *Genêt d'Espagne*, arbuste qui, comme le *Spart*, fournit une filasse grossière. *Voy.* GENÊT.

SPARUS, nom latin du genre *Spare.*

SPASME (du grec *spasmos,* tiraillement, contraction, formé de *spaô*, tirer), contraction involontaire et convulsive des muscles, notamment de ceux qui n'obéissent pas à la volonté et qui servent à la vie organique, tels que ceux de l'estomac, des intestins, de la vessie, etc. — Du reste, le sens du mot *Spasme* est fort vague : quelquefois il est employé en médecine comme synonyme de *Convulsion;* souvent enfin, dans le monde, il est pris pour *Vapeurs. Voy.* ces mots.

On nomme *Spasmodique* ce qui tient aux spasmes, ce qui a de l'analogie avec eux ; c'est ainsi qu'on dit : *État spasmodique, Contraction spasmodique.* Les remèdes propres à guérir les spasmes se nomment *Antispasmodiques. Voy.* ce mot.

SPATH, mot allemand que les anciens minéralogistes avaient adopté pour désigner tous les minéraux à texture lamelleuse, chatoyante, et faciles à cliver. On appelait *Spath adamantin*, le Corindon lamelleux; *Sp. amer*, la Dolomie ; *Sp. calcaire*, le Carbonate de chaux lamellaire : c'est le *Spath* par excellence; *Sp. des champs,* le Feldspath commun; *Sp. fluor*, *Sp. fusible*, *Sp. vitreux*, la Fluorine; *Sp. d'Islande*, le Calcaire transparent et incolore ; *Sp. du Labrador*, le Feldspath de Labrador; *Sp. magnésien,* la Dolomie; *Sp. pesant,* le Sulfate de baryte. — On a aujourd'hui abandonné cette dénomination qui était devenue trop indéterminée.

SPATHE (en grec *spathê,* en latin *spatha*), se dit, en Botanique, d'un involucre membraneux renfermant une ou plusieurs fleurs, qu'il recouvre entièrement avant leur épanouissement, comme dans les Narcisses, dans l'Oignon commun. La Spathe peut être *monophylle* ou composée d'une seule pièce (Gouet); *diphylle* ou composée de deux pièces (Ail); *cuculliforme* ou roulée en cornet (Arum); *ruptile*, se déchirant irrégulièrement pour laisser sortir les fleurs (Narcisse); *uniflore*, *biflore* ou *multiflore*, suivant qu'elle renferme une, deux ou un plus grand nombre de fleurs; *membraneuse*, quand elle est mince et demi-transparente (Narcisse); *ligneuse*, quand elle offre la consistance et le tissu du bois (Dattier); *pétaloïde*, quand elle est molle et colorée. Quelquefois les fleurs enfermées dans une spathe sont enveloppées chacune dans une petite spathe particulière, qui porte les noms de *spathelle, spathellule* (Iridées)

SPATULA, nom latin du genre *Souchet.*

SPATULE (en latin *spatula*, diminutif du grec *spathê*, épée large), instrument de chirurgie et de pharmacie, rond par un bout et plat par l'autre, dont on se sert pour remuer certaines préparations pharmaceutiques, pour étendre les électuaires, les emplâtres, les onguents, le cérat, les pommades, etc.

SPATULE, *Platalea*, vulgairement *Palette* et *Pale*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Cigognes et voisin des Hérons. Ces oiseaux sont remarquables par leur bec long, arrondi et aplati à l'extrémité, comme une *spatule.* Ils ont les jambes très-élevées, les ailes médiocres, la queue courte. Les Spatules vivent dans les marais boisés, en troupes ou par couples et se nourrissent de poissons, de mollusques et d'insectes. La *Spatule blanche* (*Pl. leucorodia*) est remarquable par la huppe qu'elle a sur l'occiput. Elle est d'un blanc pur par tout le corps, à l'exception de la poitrine où l'on voit un large plastron d'un jaune roussâtre. Le bec est noir, avec du jaune à la pointe; les pieds sont noirs, l'iris est rouge. Cette espèce habite l'Europe et surtout la Hollande. On remarque encore la *Sp. rose* d'Amérique, qui n'a point de huppe; la *Sp. à front nu* d'Afrique, etc.

On donne aussi le nom de *Spatule*, à cause de la forme de leur museau, à plusieurs poissons de différents genres : à un *Pégase*, à un *Cycloptère*, etc.

SPECIES, mot latin qui signifie *espèce*, a été adopté comme titre dans quelques ouvrages d'Histoire naturelle pour indiquer une description méthodique de toutes les espèces qui appartiennent à quelqu'une des grandes divisions de la science.

SPÉCIFIQUE, nom donné, en Médecine, à tout médicament qui exerce une action *spéciale* sur un organe, sur une maladie particulière, qui en prévient le développement ou en procure presque constamment la guérison. Ainsi le *Quinquina* a une action spécifique contre les fièvres intermittentes; le *Soufre*, contre les maladies de la peau; le *Mercure*, contre les maladies syphilitiques; l'*Iode*, contre les affections scrofuleuses; la *Digitale* agit sur la circulation du sang; la *Scille,* sur la sécrétion urinaire ; la *Belladone*, sur la pupille, etc.

En Physique, *Spécifique,* dérivé alors de *species,* pris dans le sens de forme extérieure, volume, s'emploie comme épithète en parlant de ce que l'on considère par rapport au volume : c'est en ce sens qu'on dit *Pesanteur spécifique*, *Chaleur spécifique*, etc.

Pour la *Chaleur spécifique*, *Voy.* CHALEUR. Pour la *Pesanteur spécifique*, *Voy.* DENSITÉ.

SPECKSTEIN (mot allemand qui veut dire *pierre de lard*). *Voy.* STÉATITE.

SPECTACLES (du latin *spectaculum*, de *spectare*, voir, regarder). Dans tous les temps, chez tous les peuples, il y a eu des *spectacles* pour le divertissement du public : tels étaient, chez les Grecs et les

**Romains**, les jeux publics (jeux olympiques, pythiques, isthmiques et néméens; jeux du cirque, combats de gladiateurs, d'animaux féroces, naumachies, etc.), et les représentations théâtrales; chez nos ancêtres, les joutes, les tournois, les carrousels, les *Mystères*, les *Soties*, les *Moralités*, auxquels succéda le théâtre moderne.—Aujourd'hui les représentations théâtrales sont le spectacle le plus universellement répandu; cependant quelques pays ont conservé leurs spectacles nationaux : l'Espagne a ses combats de taureaux; l'Angleterre, ses combats de coqs et ses courses hippiques; la Belgique, ses kermesses; Rome et Venise, leurs carnavals; la France, ses bateleurs et ses spectacles forains, etc. *Voy.* THÉATRE, FÊTES, JEUX, CIRQUE, etc.

Les Moralistes ont discuté sur les spectacles, les uns les condamnant, les autres les justifiant. Nicolle, dans son *Traité de la Comédie* et dans ses *Pensées sur les Spectacles*, a montré le danger de ce genre de distractions; J.-J. Rousseau a écrit une célèbre *Lettre à D'Alembert*, où il condamne également les représentations théâtrales, quoiqu'il ait écrit lui-même pour le théâtre.

SPECTRE (du latin *spectrum*, vision), fantôme, figure fantastique qui présente les formes d'un être mort, et que l'imagination montre à certaines personnes. Les anciens croyaient à l'existence des spectres, qu'ils appelaient *ombres* : ils s'imaginaient que, quand le cadavre était déposé dans le tombeau, il en surgissait une figure entièrement semblable qui se manifestait aux parents, aux amis des morts. Aussi avaient-ils établi des fêtes pour conjurer les spectres, afin qu'ils ne vinssent pas effrayer les hommes par leur apparition. La croyance aux *spectres*, comme celle aux *revenants* (*Voy.* ce mot), était encore en pleine vigueur au XVIe siècle, et elle a donné lieu à de graves publications, entre autres: *De Spectris, lemuribus*, etc., de L. Lavater (Zurich, 1570); *Les Spectres se montrant visiblement aux hommes*, par Leloyer (Angers, 1586), et le *Traité des Apparitions*, de Lenglet-Dufresnoy (Paris, 1750).

En Histoire naturelle, on a donné le nom de *Spectre* : 1° à un groupe de Chéiroptères (Chauves-souris), plus connu sous le nom de *Vampire*; 2° à des Lépidoptères crépusculaires, de la tribu des Sphingides.

En Physique, on nomme *Spectre*, *Sp. solaire*, l'image oblongue et colorée du soleil qui se produit par le passage de ses rayons à travers un prisme dans une chambre noire. La lumière blanche du soleil se décompose, dans ces circonstances, en sept rayons différemment colorés, qui se suivent dans l'ordre suivant : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet. C'est ce qu'on appelle *Couleurs du prisme*, *C. du spectre*, *C. de l'iris* ou *de l'arc-en-ciel*, *C. simples*, etc. D'après des expériences récentes de M. Brewster, faites avec des verres colorés, le spectre ne se composerait que de trois couleurs primitives, le rouge, le jaune et le bleu, et c'est la superposition de ces trois couleurs qui produit les sept nuances, suivant que l'une d'elles est en excès ou en défaut. Bien que les yeux ne distinguent dans le spectre solaire que sept couleurs, il peut en exister une infinité d'autres, ainsi que le prouve, par exemple, la réfrangibilité croissante qu'on observe dans le rayon rouge, en passant peu à peu du rouge extrême, par le rouge moyen, au rouge limité de l'orangé; il en est ainsi des autres nuances. On peut recomposer la lumière blanche en ramenant toutes les couleurs du spectre dans la même direction ou en les faisant toutes concourir au même point, à l'aide d'un miroir concave ou d'une lentille; on y parvient aussi en faisant tourner rapidement autour de son centre un petit cercle en carton, sur lequel on a collé des petites bandes de papier ayant la couleur et la dimension des 7 nuances du spectre. Lorsqu'on examine dans la chambre obscure le spectre donné par une ligne lumineuse très-étroite, on y observe une multitude de lignes noires transversales, qu'on nomme les *Raies du spectre*.—Le *spectre* a été découvert par Newton et les *raies* par Fraunhöfer.

SPÉCULAIRE (du latin *speculum*, miroir). Ce mot se dit aussi de tout ce qui offre des lames brillantes et propres comme un miroir à réfléchir la lumière. On appelle *Pierre spéculaire*, une pierre transparente qui a la propriété de se diviser en feuilles minces : tel est le mica. Les anciens s'en servaient pour garnir les croisées des maisons, les côtés des litières.

SPÉCULAIRE, *Specularia*, vulgairement *Miroir de Vénus*, genre de la famille des Campanulacées, se compose de jolies petites plantes herbacées, annuelles, communes dans les moissons : tige rameuse, divisée supérieurement en rameaux triflores; fleurs d'un beau violet foncé, plus pâles en dehors; lobes du calice linéaires, lancéolés, aussi longs que la corolle : ces fleurs ne s'ouvrent qu'au soleil. On cultive la Spéculaire comme plante d'ornement.

SPECULUM, mot latin qui signifie *miroir*, et que l'on emploie en français pour désigner des instruments de Chirurgie en forme de tube, propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière que l'on puisse en voir l'état intérieur, soit directement, soit au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Souvent aussi le *speculum* fait l'office de conducteur, et permet de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique. Le *speculum* prend le nom latin de la partie où on l'applique : tels sont les *speculum oris*, *oculi*, *nasi*, *ani*, *uteri*, etc., destinés à tenir ouverts la bouche, l'œil, le nez, l'anus, etc.

SPERGULE, *Spergula*, vulgairement *Spargoute*, *Espargoutte*, *Sporée*, *Spurie*, genre de la famille des Caryophyllées, renferme une dizaine d'espèces de plantes fourragères à racine pivotante : tiges noueuses, articulées, presque simples; feuilles linéaires, souvent réunies en verticilles; fleurs blanches, disposées en une sorte de panicule; calice à 5 sépales; corolle à 5 pétales, de 5 à 10 étamines, 5 styles; capsule s'ouvrant presque jusqu'à la base en 5 valves. La *Spergule commune* ou *Sp. des champs* (*Spergula arvensis*) entre dans les prairies artificielles et fournit un bon fourrage pour les vaches, les chèvres, les moutons et les chevaux; elle procure aux vaches un lait abondant et excellent. On la sème dans les terrains de mauvaise qualité, les plaines sablonneuses, les roches granitiques en décomposition, qu'elle seule peut fertiliser. Sa multiplication et sa décomposition annuelles améliorent le sol. En la semant à la fin de l'hiver, on peut obtenir 3 ou 4 coupes dans l'année. Les Norvégiens mêlent, dit-on, la farine de ses graines avec celles des céréales. On donne aussi ces graines à la volaille.—La *Sp. à cinq étamines* (*Sp. pentandra*) ne diffère guère de la précédente que par le nombre des étamines.

SPERKISE ou SPERKIES (c.-à-d. *pyrite en forme de lance*), pyrite prismatique de fer ou fer sulfuré.

SPERMA CETI ou CÉTINE. *Voy.* BLANC DE BALEINE.

SPERMACOCE, genre de la famille des Rubiacées-Cofféacées, type d'une tribu qui prend de là le nom de *Spermacocées*, dont quelques espèces ont les vertus de l'ipécacuanha.

SPERMIOLE ou SPERNIOLE, *Sperma ranarum*, œufs ou frai de Grenouille et de Crapaud qui, au printemps, flottent en masse dans une substance blanche et visqueuse à la surface des eaux dormantes. On en faisait autrefois usage en médecine. On appelait *Sperniole de Crollius* une poudre composée de myrrhe, d'oliban, de safran et de camphre, arrosée plusieurs fois avec l'eau distillée de *frai de grenouilles*. Cette poudre a été préconisée en Allemagne contre les hémorragies.

SPERMOPHILE (du grec *sperma*, graine, et de *philéô*, aimer), genre de Mammifères rongeurs

de la famille des Claviculés, a été établi par Fr. Cuvier pour le *Souslik* (*Arctomyx citillus*), espèce de Marmotte caractérisée par une taille plus petite et plus svelte que celle de la Marmotte ; des pieds plus longs et plus étroits, à doigts entièrement libres ; des oreilles bordées d'un hélix, et par la présence d'abajoues. Le Souslik vit solitaire et se nourrit de graines. On le trouve en Allemagne, en Russie, en Sibérie et dans le nord de l'Amérique.

SPÉRONARE ou SPÉRONADE, petit bâtiment maltais non ponté, à fond plat, gréant une voile à livarde, sur un seul mât placé vers l'avant.

SPET (de l'espagnol *espeto*, broche), poisson percoïde. *Voy.* SPHYRÈNE.

SPHACÈLE (du grec *sphakélos*, gangrène), gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre. *Voy.* GANGRÈNE.

SPHÆR.... Pour les mots qui commencent ainsi, *cherchez* SPHÉR...

SPHAGNACÉES ou SPHAGNÉES, tribu de la famille des Mousses, a pour type et genre unique la *Sphaigne* (*Sphagnum*), remarquable par ses feuilles blanches avec une légère teinte roussâtre ou verdâtre : elle habite les lieux marécageux et constitue la base principale des tourbes. *Voy.* MOUSSES.

SPHAIGNE, *Sphagnum*. *Voy.* SPHAGNACÉES.

SPHÉGE, *Sphex* (mot qui signifie *guêpe*), genre d'Hyménoptères, type de la tribu des *Sphégiens*.

SPHÉGIENS ou SPHÉGIDES, *Sphegii* (de *Sphége*, nom du genre type), grande tribu de l'ordre des Hyménoptères et de la famille des Fouisseurs ou Oryctères, section des Porte-Aiguillons, renferme des insectes voisins des Crabrons, de grande taille : tête large ; labre saillant, lèvre inférieure et mâchoires assez courtes ; antennes assez longues, contournées dans les femelles ; pattes propres à fouir, les postérieures plus longues et épineuses chez les femelles. Les Sphégiens vivent surtout dans les lieux chauds et sablonneux, quelquefois dans nos habitations. Leur couleur ordinaire est le bleu violacé, plus ou moins brillant. Leurs nids sont construits avec un art admirable. — La tribu des Sphégiens renferme un grand nombre de genres, et notamment les genres *Sphège* ou *Sphex*, *Ammophile*, *Pélopée*, *Pepsis*, *Pompile*, *Scolie*, *Mutille*, etc.

SPHÈNE (du grec *sphên*, coin), ou TITANITE, substance vitreuse, translucide, de couleur claire ou brune, et d'un éclat assez vif, tirant parfois sur l'adamantin. C'est un mélange de titane, de silice et de chaux. On la trouve dans les terrains de cristallisation, par exemple dans les roches granitiques du St-Gothard. On rapporte à cette espèce les minéraux appelés *Pictite*, *Ligurite*, *Spinthère*, *Séméline* et *Lédérite*.

SPHÉNISQUE, *Spheniscus*, section du genre Manchot, renferme des oiseaux palmipèdes différant des Manchots proprement dits par un bec comprimé, droit, irrégulièrement sillonné à sa base ; le bout de la mandibule supérieure est crochu, celui de l'inférieure tronqué ; les narines sont au milieu et découvertes ; leurs pieds, très en arrière, sont à peu près impropres à la marche. Les Sphénisques vivent en grandes bandes sur les rivages déserts des mers australes, et se nourrissent de poissons. On distingue le *Sphénisque du Cap*, qu'on trouve au Cap de Bonne-Espérance et aux Malouines, et le *Petit Manchot* de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande.

SPHÉNOÏDAL, qui a rapport au Sphénoïde. Les *Cornets sphénoïdaux* sont deux petits os minces et recourbés sur eux-mêmes, placés entre le sphénoïde et l'ethmoïde ; la *Fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure* est une large fente placée entre la grande et la petite aile du sphénoïde ; l'*Épine sphénoïdale* est une crête saillante que présente le sphénoïde à sa face inférieure pour s'articuler avec le vomer ; les *Sinus sphénoïdaux* sont deux cavités creusées dans le corps du sphénoïde.

SPHÉNOÏDE (du grec *sphên*, coin, et *eidos*, forme), os impair placé à la base du crâne, et qui, s'articulant avec tous les autres os de cette cavité, les soutient et fortifie leur union ; il concourt à former les fosses nasales, les orbites, etc. On l'a comparé tantôt à un coin, tantôt à une chauve-souris. On le divise en *corps* ou *partie moyenne*, et en *ailes*, au nombre de quatre, subdivisées en *grandes* et *petites*.

On a nommé *Sphéno-maxillaire*, *Sph.-palatin*, *Sph.-pariétal*, *Sph.-temporal*, divers organes qui tiennent à la fois à l'os sphénoïde et aux os maxillaire, palatin, pariétal et temporal.

SPHÈRE (du grec *sphaira*, globe, corps rond). En Géométrie, on nomme *Sphère* un solide dont tous les points de la surface sont également éloignés d'un point intérieur appelé *centre*, de sorte que toutes les lignes menées de ce point à la surface (*rayons*) sont égales. On peut concevoir la sphère comme engendrée par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre : ce diamètre prend le nom d'*axe* de la sphère, et ses deux extrémités ceux de *pôles*. On appelle *grands cercles* d'une sphère ceux dont le plan passe par le centre de la sphère ; *petits cercles*, ceux qui n'y passent point : les grands cercles sont tous égaux entre eux ; les petits sont d'autant moindres qu'ils sont plus éloignés du centre de la sphère. La surface totale d'une sphère s'obtient en multipliant la circonférence d'un de ses grands cercles par le diamètre : elle équivaut à 4 grands cercles (d'où la formule $4\pi R^2$). Le volume total de la sphère s'obtient en multipliant la surface par le tiers du rayon, ce qui donne $\frac{4}{3}\pi R^3$. Les surfaces des sphères sont entre elles comme les carrés de leurs rayons ; leurs volumes sont entre eux comme les cubes de ces mêmes rayons.

En Astronomie, on donne le nom de *Sphère céleste* à cet orbe infini qui entoure notre globe de toutes parts, et auquel les étoiles semblent attachées.

La *Sphère céleste* est dite *droite* pour les régions de l'équateur, où les astres paraissent monter et descendre perpendiculairement à l'horizon ; *oblique*, pour tous les pays qui ne sont situés ni sous l'équateur ni sous les pôles, où, comme dans nos climats, le soleil et les étoiles tracent des cercles plus ou moins inclinés sur l'horizon ; *parallèle*, quand l'horizon est parallèle à l'équateur, comme au pôle, où l'on voit toutes les étoiles circuler, ainsi que le soleil, parallèlement au plan de l'horizon.

On nomme *Sphère armillaire* l'assemblage de plusieurs cercles, de métal, de bois ou de carton, au centre desquels est placé un petit globe figurant la terre : on l'emploie pour représenter le cours apparent du soleil et le mouvement des astres, et pour donner des notions élémentaires d'astronomie et de géographie astronomique. On y distingue 10 cercles, 6 grands et 4 petits. Les *grands cercles* sont ceux qui passent par le centre de la sphère, et qui la divisent en deux parties égales appelées *hémisphères* ; ce sont l'*horizon*, le *méridien*, l'*équateur*, le *zodiaque* (qui renferme l'*écliptique*), et les deux *colures*. Les *petits cercles* sont ceux qui ne passent pas par le centre de la sphère ; ils la divisent en parties inégales ; ce sont les *deux tropiques* et les deux *cercles polaires* (*Voy.* ces mots). Le plus souvent la sphère armillaire est construite d'après le système de Ptolémée. On en construit aussi d'après le système de Copernic ; mais on les connaît plutôt sous le nom de *Planétaires*. — L'invention de la sphère armillaire a été attribuée par les uns à Thalès, par d'autres, et à ce qu'il paraît avec plus de raison, à Anaximandre, philosophe du VI^e siècle avant J.-C.

Pour l'étude de la sphère, on peut consulter, outre les traités d'Astronomie, l'*Introduction à la connaissance de la Sphère*, de Lacroix, et le *Traité de la Sphère*, de Rivard, revu par Puissant. D. Ricard a composé un poëme en 8 chants sur la *Sphère*, 1796.

**SPHÉRICITÉ**, qualité de ce qui est sphérique. Ce mot se dit particulièrement en parlant de la terre et des autres planètes. La sphéricité de ces astres vient en partie de leur mouvement de rotation, en partie de la force centripète, agissant sur un corps en fusion.

*Aberration de sphéricité. Voy.* ABERRATION.

**SPHÉRIDIE**, *Sphœridium*, genre de Coléoptères pentamères de la famille des Palpicornes, type de la tribu des Sphéridiotes, renferme des insectes presque *hémisphériques*, à jambes épineuses, à antennes de 8 à 9 articles, etc., et qui vivent dans les bouses, au bord des eaux, sous les détritus, dans les bois sous la mousse, etc. — La tribu des *Sphéridiotes* renferme les genres *Sphœridium*, *Cercyon*, *Cyclonotum*, *Pelosoma* et *Megasternum*.

**SPHÉRIE**, genre de Champignons épiphytes ou vivant en parasites sur les arbres, comprend plus de six cents espèces, dont une des plus remarquables est la *Sphérie fragiforme*, dite aussi *Fraise d'écorce*. Ces Champignons se développent d'abord sous l'épiderme des plantes, d'où ils sortent ensuite, après en avoir crevé l'enveloppe. Quelques espèces vivent en parasites sur des Chenilles.

**SPHÉRISTIQUE** (du grec *sphairistikê*), partie de la gymnastique des anciens qui comprenait les exercices où l'on se servait de la balle (*sphaira*).

**SPHÉROIDAL**, c.-à-d. ressemblant à une *sphère*. En Physique, on a récemment appelé *État sphéroïdal*, un état particulier que présentent les liquides mis en contact avec une surface chauffée jusqu'au rouge blanc, lorsqu'au lieu de s'agiter et de bouillir vivement, ces liquides prennent une forme globulaire, et conservent leur volume, à peu près comme si la température était insuffisante pour l'ébullition. Pour en faire l'expérience sur de petites masses, on fait chauffer un creuset de métal, et ensuite on y laisse tomber quelques gouttes d'eau : ce liquide s'arrondit alors comme le mercure sur le verre; il reste en repos pendant quelque temps, ou bien il tourne sur lui-même d'un mouvement très-rapide; l'ébullition est nulle et la diminution de volume insensible. Mais si l'on retire le creuset pour qu'il refroidisse, il arrive un moment, près de la température du rouge brun, où tout à coup le liquide bout avec violence et se trouve projeté de toutes parts.

Cette expérience, signalée pour la première fois en Allemagne par Leidenfrost, a reçu des développements fort remarquables entre les mains de M. Boutigny (d'Évreux), qui a consigné, en 1844, le résultat de ses recherches dans les *Annales de Physique*. Cet observateur a reconnu que la température nécessaire pour faire passer les corps à l'état sphéroïdal doit être d'autant plus élevée que leur point d'ébullition l'est davantage; et que les corps qui sont dans cet état restent constamment à une température inférieure à celle de leur ébullition. Il fixe à + 96°,5 la température qu'offrent l'eau et plusieurs autres liquides quand ils sont passés à l'état sphéroïdal. — On explique ce singulier effet par la force répulsive des surfaces incandescentes qui empêchent tout contact entre elles et le liquide, lequel, ne pouvant alors s'échauffer que par le rayonnement et annulant lui-même l'action de ce rayonnement par la réflexion des rayons calorifiques, s'isole pour ainsi dire du foyer incandescent et se maintient dans les conditions normales de l'évaporation. Les faits extraordinaires qu'ont souvent offerts les hommes soumis à l'*épreuve du feu* et les *hommes incombustibles* paraissent appartenir au même ordre de phénomènes : on peut, dit-on, sans danger réel, plonger la main dans du plomb fondu, pourvu qu'il ait été élevé à un certain degré de chaleur, ou même dans de la fonte, au moment où elle s'échappe par la percée du creuset, etc.; l'humidité naturelle de la peau passe alors à l'état sphéroïdal, et empêche le contact entre elle et le métal. M. Boutigny a rassemblé ses expériences dans un écrit intitulé *Etudes sur les corps à l'état sphéroïdal*.

**SPHÉROIDE** (du grec *sphaira*, sphère, et *eidos*, forme), se dit, en Géométrie, du solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour d'un axe : c'est une espèce de sphère dont les lignes de circonférence ont la forme d'un cercle plus ou moins dévié. Si cette courbe est celle d'une ellipse parfaite, le solide prend le nom d'*Ellipsoïde*. — On nomme *Sphéroïde allongé*, le sphéroïde dont le plus grand diamètre est celui des pôles; *Sph. aplati*, celui dont l'axe est le plus petit diamètre : le globe terrestre est un sphéroïde aplati.

**SPHÉROMIENS** ou SPHÉROMIDES (du genre type *Sphœroma*), famille de Crustacés isopodes, renferme des animaux aquatiques, de petite taille, ainsi nommés parce qu'ils ont la propriété de se contracter en boule (*sphaira*) comme certains Cloportes : ils habitent les bords de la mer, sous les pierres, les rochers et les tas de plantes marines. Ils restent réunis en troupes nombreuses, marchent et nagent avec dextérité. Le *Sphérome denté* (*Sph. serratum*) habite les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

**SPHÉRULITE**, g. de Conchifères, sect. des *Rudistes*.

**SPHIGGURE**, *Sphiggurus* (du grec *sphiggô*, serrer, et *oura*, queue), genre de Mammifères rongeurs, de la famille des Hystriciens, établi pour plusieurs espèces voisines du Porc-épic, le *Coui*, l'*Orico*, etc. Il tire son nom de ce que ces animaux ont la queue serrée contre le corps. *Voy.* PORC-ÉPIC.

**SPHINCTER** (du grec *sphiggô*, serrer), nom donné à certains muscles annulaires, soumis à l'influence de la volonté, et qui servent à fermer ou à resserrer les ouvertures ou conduits naturels. Tel est le *Sphincter des lèvres*, le *Sph. de la vessie*, le *Sph. de l'anus*, etc.

**SPHINGIDES** ou SPHINGIENS, *Sphingii* (de *Sphinx*, genre type), tribu de l'ordre des Lépidoptères, section des Chalinoptères, renferme des insectes robustes aux antennes prismatiques, dentelées en dessous, toujours terminées par une petite houppe, aux ailes longues et étroites, mais fortes, au corps épais, à l'abdomen large, plus ou moins allongé, presque cylindrique. Ils sont généralement parés d'agréables couleurs et ne se montrent qu'après le coucher du soleil. — On divise cette tribu en 8 genres : *Sphinx*, *Macroglosse*, *Ptérogon*, *Thyrée*, *Deiléphile*, *Achérontie*, *Brachyglosse* et *Smérinthe*.

**SPHINX** (du grec *sphigx*). On donne ce nom à certains monstres imaginaires, ainsi qu'aux figures et statues qui représentent ces monstres. On doit distinguer le *Sphinx égyptien* et le *Sphinx grec*, qui, du reste, est lui-même d'origine égyptienne.

Les *Sphinx égyptiens* sont des statues ayant le corps d'un lion, avec une tête de femme ou d'homme. La tête des Sphinx est parfois soutenue par un buste humain orné de deux seins; le corps est ordinairement couché et les pattes posées à plat. La plupart des monuments égyptiens offrent l'image du Sphinx. C'était l'emblème de la prudence, de la sagesse et de la force réunies. On pense aussi que c'était l'image du Nil pendant son inondation périodique, laquelle a lieu en effet quand le soleil parcourt les signes de la Vierge et du Lion : ce qui expliquerait le singulier assemblage des figures qui forment ce monstre.

Le *Sphinx grec* était, suivant la Fable, un monstre qui avait la tête et le sein d'une femme, le corps d'un chien, les griffes d'un lion, les ailes d'un aigle, et la queue armée d'un dard aigu. Il habitait sur un rocher dans le voisinage de Thèbes, proposait aux passants une célèbre énigme (Quel est l'animal qui a 4 pieds le matin, 2 à midi et 3 le soir?), et dévorait ceux qui ne pouvaient la deviner. Œdipe devina l'énigme en nommant l'*Homme*, et le sphinx se précipita du haut de son rocher.

SPHINX (Histoire naturelle). Les Entomologistes donnent ce nom à un genre de grands Lépidoptères, type de la tribu des Sphingides, et renfermant des insectes au corps robuste, caractérisés par une tête allant un peu en pointe, des ailes triangulaires, un abdomen conique. Ces insectes volent avec rapidité sur les fleurs, dont ils sucent le suc pour se nourrir. On ne les voit qu'à la chute du jour. Le *Sphinx du troëne* (*Sph. ligustri*) a une envergure de 10 centimètres; ses ailes sont parées de couleurs éclatantes: il vit sur le troëne, le lilas, le frêne, etc. On trouve encore en Europe le *Sph. convolvuli*, le *Sph. pinastri*, et le *Sph. atropos* ou *Tête de mort*, une des espèces les plus remarquables du genre : il pénètre dans les ruches, extermine les abeilles et dévore le miel et les larves. *Voy.* ATROPOS.

Le genre Sphinx était autrefois beaucoup plus étendu et correspondait à la famille des *Crépusculaires*, une des divisions de l'ordre des Lépidoptères.

SPHRAGIS, mot grec qui signifie *cachet*. — C'est aussi le nom que les Grecs donnaient à la terre sigillée de l'île de Lemnos, sorte de terre bolaire dont ils faisaient usage comme médicament.

SPHRAGISTIQUE (du grec *sphragis*, cachet, sceau), science des sceaux et des cachets (*Voy.* ces mots), a principalement pour but d'expliquer les inscriptions et emblèmes qu'ils portent. — Outre les ouvrages indiqués à l'art. *Sceau*, on peut consulter sur cette science : Heineccius (*De veterum Germanorum aliarumque nationum sigillis*, Francf., 1709 et 1719); Ficoroni (*I piombi antichi*, Rome, 1740); Manni (*I Sigilli antichi de' secoli bassi*, 1739-86).

SPHYGMIQUE (du grec *sphygmos*, pouls), qui concerne le pouls. On a appelé *Art sphygmique* l'art qui a pour but la connaissance du pouls.

SPHYGMOMÈTRE (du grec *sphygmos*, pouls, et *métron*, mesure), instrument destiné à mesurer la fréquence, le rhythme et l'énergie du pouls, d'après le tressaillement qu'éprouve, par l'effet de son contact avec l'artère pulsative, une colonne de mercure enfermée dans un tube gradué; ce tube a pour réservoir une poche compressible qui reçoit la première impulsion de l'artère. Cet instrument a été inventé en 1834 par le D$^{r}$ J. Hérisson. Sanctorius avait déjà imaginé, sous le nom de *Pulsiloge*, un instrument analogue, dont on ne connaît plus la construction.

SPHYRÈNE, *Sphyræna* (nom d'un poisson des anciens inconnu aujourd'hui), genre de la famille des Percoïdes, renferme des poissons au corps allongé, au museau pointu, muni d'une gueule large, armée de dents aiguës et tranchantes. Ces poissons sont très-voraces. La *Sphyrène de la Méditerranée* ou *Spet* est couverte de petites écailles; ses mâchoires s'allongent en pointe; sa couleur est argentée sur les flancs et sous le ventre, plombée ou noirâtre sur le dos; sa chair est légère et de bon goût, mais sujette, suivant les lieux et les saisons, à prendre des qualités très-malfaisantes. La *Bécune*, dite aussi *Barracuda* ou *Brochet de mer*, est une espèce de Sphyrène. Au contraire, la *Sphyrène or-vert* et la *Sph. aiguille* de Lacépède n'appartiennent pas réellement au genre Sphyrène; ce sont, la première un Centropome, et la seconde une Orphie.

SPIC ou ASPIC, nom vulgaire d'une espèce de Lavande, la *Lavandula spica*. *Voy.* LAVANDE.

SPICA, mot latin qui signifie *épi*, et que l'on emploie quelquefois en Chirurgie pour désigner certains bandages croisés, dont les tours de bandes sont disposés autour d'un membre, comme les épillets des Graminées le long de leur axe commun. Il y a des *Spicas ascendants*, des *Sp. descendants*, etc.; ces divers bandages sont aujourd'hui remplacés avec avantage par les *Huit-de-chiffre*.

*Spica-nard*, ou *Nard indien*. *Voy.* NARD.

*Spica venti*, sorte d'Agrostide. *Voy.* ce mot.

SPICI.... (du latin *spica*, épi), a formé les mots *Spicifère*, *Spiciflore*, *Spiciforme*, *Spicigère*, etc., tous mots qui s'expliquent d'eux-mêmes.

SPICILEGIUM (mot latin signifiant *collection d'épis, gerbe*), nom donné à divers recueils, à des collections de pièces, d'actes, etc., d'un genre quelconque. Parmi les ouvrages de ce genre, on remarque le *Spicilegium* de d'Achery (1653-77), et le *Spicilegium solemense*, de J.-B. Pitra, bénédictin, 1853-56.

SPIGÉLIE, *Spigelia* (du nom d'Adrien *Spigel*, botaniste belge du XVII$^{e}$ siècle, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Gentianées, ou des Strychnées suivant d'autres, renferme des plantes herbacées, rarement frutescentes, appartenant à l'Amérique. Ces plantes donnent de belles fleurs d'un rouge vif. La *Spigélie du Maryland* est cultivée dans les jardins d'Europe. La *Sp. anthelmintique*, qui croît au Brésil, a reçu le nom de *la Brinvillière*, à cause de ses propriétés vénéneuses. Cette espèce et plusieurs autres du même genre sont usitées en médecine comme antispasmodiques et vermifuges héroïques. — M. Feneulle, pharmacien, en a extrait une substance brune, amère, nauséeuse, purgative, et causant une sorte d'ivresse, qu'il appelle *Spigéline*.

SPILANTHE, *Spilanthes* (du grec *spilos*, tache, et *anthos*, fleur; parce que la fleur est tachée de noir sur un fond jaune), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées, propres aux contrées chaudes de l'Amérique, à feuilles opposées, entières; à fleurs jaunes en capitules rayonnés. Le *Spilanthe oléracé* (*Sp. oleracea*), vulgairement *Cresson de Para*, dit aussi *Herbe de Malacca* ou *de Ternate*, possède des propriétés antiscorbutiques et antiodontalgiques : il fait la base du *Paraguay-roux*, teinture fort vantée contre les maux de dents. Sa saveur est âcre et piquante. Le *Spilanthe acmelle* s'emploie aux mêmes usages.

SPINA BIFIDA, c.-à-d. *Épine* (*dorsale*) *divisée*, maladie du rachis, caractérisée par l'écartement que présentent les apophyses de l'épine dorsale, d'où résultent ordinairement des tumeurs remplies d'un liquide séreux. C'est une espèce d'hydropisie du rachis, ce qui lui a fait donner le nom d'*Hydrorachis*. Le *Spina bifida* est une maladie congéniale, fort difficile à guérir. On l'a traité tantôt en comprimant les tumeurs, tantôt en les faisant traverser par des sétons.

SPINA VENTOSA (mots latins signifiant *épine dorsale remplie de vent*, boursouflée), nom sous lequel on a décrit tantôt des hyperostoses ou des exostoses, parfois même de simples abcès développés dans l'intérieur des os. On regarde aujourd'hui le *Spina ventosa* comme une dégénérescence fongueuse de la membrane qui tapisse l'intérieur des os. Son principal caractère consiste en ce que l'os semble comme soufflé dans le point malade : il se tuméfie, se dilate dans toute sa périphérie, et acquiert ainsi un volume énorme. Cet état est accompagné d'une douleur, qui, d'abord obtuse, devient ensuite vive et piquante. La seule ressource est l'amputation de la partie affectée, quand cette amputation est possible.

SPINACIA, nom latin de l'*Épinard*.

SPINAL, nom donné à ce qui a rapport à l'*épine* du dos ou colonne vertébrale : ainsi il y a des *Nerfs spinaux*, des *Artères spinales*. On appelle spécialement *Nerf spinal* un nerf qui naît de la partie latérale postérieure de la moelle épinière, au-dessus de la racine postérieure du 4$^{e}$ nerf cervical, et qui remonte jusque dans le crâne, où il entre par le grand trou occipital. *Voy.* CÉRÉBRO-SPINAL.

SPINAX, nom scientifique du genre de Squale appelé aussi *Aiguillat* ou *Acanthias*. *Voy.* AIGUILLAT.

SPINELLE, ancienne espèce minéralogique de la méthode d'Haüy, devenue aujourd'hui un genre naturel d'espèces isomorphes. Elle n'était d'abord composée que des seules variétés rouges connues des lapidaires sous les noms de *Rubis spinelle* et *Rubis balais*, et dont les principaux caractères étaient d'être

dures, infusibles, de cristalliser sous des formes dérivées de l'octaèdre régulier, et d'être composées essentiellement d'Alumine et de Magnésie. On y a réuni successivement d'autres substances qui présentaient les mêmes caractères avec des couleurs différentes, de sorte qu'aujourd'hui il existe, outre le *Spinelle rouge* ou *Rubis proprement dit*, des *Sp. bleus*, *verts*, *noirs*. — Pour le *Spinelle rouge*, *Voy.* RUBIS et ALABANDINE.

M. Ebelmen était parvenu à produire artificiellement plusieurs espèces de Spinelles.

SPINESCENT, se dit, en Botanique, des parties dont le sommet s'amincit en une pointe grêle, roide et piquante comme une *épine*.

SPINI.... (du latin *spina*, épine), a formé les mots *Spinicaude*, *Spinicorne*, *Spinifère*, *Spinifolié*, *Spiniforme*, *Spinigère*, *Spinilabre*, *Spinimane*, *Spinipède*, etc., qui se comprennent assez.

SPINOSISME. *Voy.* PANTHÉISME.

SPINTHÈRE (du grec *spinthêr*, étincelle), nom donné par Haüy à un minéral en petits cristaux décaèdres, d'un vert grisâtre, ordinairement encroûtés de chlorite et implantés par une de leurs extrémités sur des cristaux de calcaire spathique : c'est une variété de Sphène. On en trouve dans le dép. de l'Isère.

SPIRAL, se dit, en général, de tout ce qui est contourné en *spire*.

Les Horlogers appellent *Spiral* le ressort régulateur d'une montre. *Voy.* MONTRE et RESSORT.

SPIRALE (du grec *speira*, tour), ligne courbe qui fait plusieurs révolutions successives à partir d'un point fixe nommé *pôle* ou *centre*, en s'en éloignant de plus en plus, et dont tous les points sont disposés régulièrement par rapport à ce point donné. La *Spirale* diffère de l'*Hélice*, en ce que dans celle-ci les *spires* ou tours sont tous égaux, comme dans la vis, le tire-bouchon, etc., tandis que dans la spirale la courbe va toujours s'éloignant de plus en plus du centre, comme dans la fusée d'une montre; en outre, les tours de la Spirale sont tous dans le même plan.

On distingue en Géométrie la *Spirale d'Archimède*, la *Sp. de Pappus*, la *Sp. logarithmique*, la *Sp. parabolique* ou *Hélicoïde*, etc.

SPIRE (du grec *speira*), nom donné, en Géométrie, à la ligne spirale, mais plus exactement à un seul de ses tours.

En Architecture, c'est la base d'une colonne lorsque le profil de cette base va en serpentant.

En Histoire naturelle, ce mot s'applique : 1° aux circonvolutions en spirale décrites par une partie quelconque d'un végétal; 2° à l'ensemble des tours que présentent certains coquillages univalves.

SPIRÉE, *Spiræa* (de *speiron*, nom grec d'un arbuste analogue, cité par Pline), genre de la famille des Rosacées, type de la tribu des Spirées, renferme des plantes qui se trouvent dans les deux hémisphères. Ce sont des arbrisseaux ou des herbes vivaces, à feuilles alternes; à fleurs blanches ou purpurines : calice partagé en 5 divisions profondes; 5 pétales; étamines nombreuses; plusieurs ovaires libres, surmontés d'autant de styles, convertis en autant de capsules à une loge, à deux valves, renfermant quelques semences insérées à leur suture interne.

La *Spirée ulmaire* (*Spiræa ulmaria*), vulgairement *Reine des prés*, embellit le bord des ruisseaux et les prés humides : elle y brille par l'élévation de ses tiges, par ses beaux corymbes de fleurs blanches, d'une odeur suave, par son ample feuillage composé de feuilles ailées, revêtues en dessous d'un duvet velouté et blanchâtre, à folioles ovales, dentées, aiguës, d'un vert foncé en dessus. Cette plante est commune dans le Nord, assez rare dans le Midi. Les abeilles ainsi que les chèvres la recherchent avec avidité. On prétend que ses fleurs communiquent au vin le fumet du vin de Malvoisie. Elle est utile, dit-on, pour le tannage. — La *Sp. filipendule* (*Voy.* FILIPENDULE) est une des plus jolies plantes que l'on rencontre dans les bois. — La *Sp. barbe de chèvre* (*Sp. aruncus*) est une plante très-élégante qui croît sur les montagnes des Alpes et des Pyrénées, et qu'on cultive dans les parterres : feuilles 3 fois ailées, composées de grandes folioles et dentées en scie; fleurs blanches, petites, mais très-nombreuses, la plupart unisexuelles, formant une belle et longue panicule étalée et terminale, composée d'épis nombreux, cylindriques et légers. — La *Sp. à feuilles de saule* (*Sp. salicifolia*), commune en Auvergne, est cultivée dans nos jardins comme arbrisseau d'ornement : fleurs d'un blanc rosé réunies en une panicule étroite à l'extrémité des rameaux. — La *Spirée à feuilles trilobées* (*Sp. opulifolia*), la *Sp. à feuilles de sorbier* (*Sp. sorbifolia*), la *Sp. à feuilles de millepertuis* ou *Petit-Mai* (*Sp. hypericifolia*), la *Sp. crénelée* (*Sp. crenata*), sont aussi cultivées dans nos jardins. — La *Spirée brayère* (*Voy.* BRAYÈRE), originaire d'Abyssinie, passe pour un excellent vermifuge.

SPIRITUALISME (du latin *spiritus*, esprit). Sous ce nom, qui s'oppose à *Matérialisme* (*Voy.* cet article), on désigne deux systèmes : l'un, exclusif, qui nie l'existence de la matière, et n'accorde de réalité qu'aux êtres spirituels; l'autre, éclectique, qui, tout en reconnaissant l'existence de la matière, soutient qu'il faut admettre un autre ordre d'êtres, les *esprits*, l'âme et Dieu : on appelle aussi cette seconde doctrine *Dualisme*.

La doctrine qui se borne à distinguer l'âme et le corps est aussi ancienne que le monde et est impliquée dans toutes les religions qui enseignent l'immortalité de l'âme; elle fut soutenue dans l'antiquité par Pythagore, Anaxagore, Socrate, Platon et les Néoplatoniciens, et, depuis la naissance du christianisme, par tous les Pères de l'Église; elle compte parmi ses plus illustres défenseurs dans les temps modernes, Descartes et Leibnitz; elle est seule enseignée dans nos écoles. — Quant au spiritualisme exclusif, que l'on appelle aussi *idéalisme*, on peut en trouver le germe dans les dogmes de l'école éléatique et dans quelques spéculations de Platon; il a été soutenu dans les temps modernes par Berkeley, Hume et Fichte. Il était impliqué dans la théorie de Locke sur les *idées*, dans celle de Condillac sur la *sensation transformée*, et dans le *Criticisme* de Kant : leurs disciples l'en ont tiré.

SPIRITUEL se dit, par opposition à *Temporel*, de tout ce qui regarde l'Eglise. La détermination des limites qui doivent séparer le *spirituel* et le *temporel* a donné lieu, pendant le Moyen Age, aux luttes les plus vives : la question des *Investitures* fut la principale cause qui y donna naissance. *Voy.*, au *Dict. univ. d'H. et de G.*, les art. PAPE et INVESTITURE.

*Spirituel* se dit aussi de ce qui intéresse la dévotion ou la conscience, de ce qui regarde la conduite de l'âme; il s'oppose alors à *corporel*, à *sensuel* ou à *mondain*. C'est en ce sens que les écrits de sainte Thérèse sont appelés des livres *spirituels* ou livres *de spiritualité*. — On appelle *Communion spirituelle* la part que ceux qui ne communient point prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant avec lui en esprit; *Concert spirituel*, un concert que l'on donne dans la semaine sainte, et qui se compose ordinairement de morceaux de musique religieuse. — En parlant de l'interprétation des Ecritures saintes, *spirituel* s'oppose à *littéral*, et se dit du sens mystique ou allégorique.

SPIRITUEUX, épithète donnée aux liquides alcooliques ou qui contiennent de l'alcool. Le vin, la bière, le cidre, etc., sont, à des degrés différents, des liquides spiritueux; mais on entend plus ordinairement par *Spiritueux* les liqueurs alcooliques, l'eau-de-vie, le rhum, sous quelque forme qu'on les prenne : c'est en ce sens du mot que l'on condamne

avec raison les spiritueux. On doit au Dr Rœsch un traité de l'*Abus des boissons spiritueuses*, 1839.

SPIROGYRE, *Spirogyra* (du grec *speira*, spire, et *gyros*, tour), genre d'Algues de la tribu des Conjuguées : ce sont de petites plantes d'aspect filamenteux, composées de cellules articulées entre elles, formant un tube garni intérieurement de granules de matière verte disposés en spirale : d'où leur nom.

SPITHAME (du grec *spithamê*, empan), petite mesure de longueur employée par les Grecs, valait 12 doigts ou la moitié de la coudée (0m,2245).

SPLACHNE, *Splachnum* (par corruption de *splagkhnon*, viscères), genre de la famille des Mousses acrocarpes : urne subulée surmontée d'un péristome à 8 ou 15 dents géminées ou réunies 4 par 4, et portée par un double renflement dont l'extérieur est vésiculeux ou en forme d'ombrelle, et coloré en rouge ou en jaune. On trouve aux environs de Paris le *Splachnum ampullarium*, qui forme des gazons sur le bord des marais tourbeux.

SPLANCHNIQUE (du grec *splagkhnon*, viscère). On nomme *Cavités splanchniques* les trois grandes cavités du corps humain, le crâne, la poitrine et l'abdomen. On appelle *Nerfs splanchniques* des nerfs qui appartiennent au nerf grand sympathique : il y en a un de chaque côté, le *Grand splanchnique* et le *Petit splanchnique*.

SPLANCHNOLOGIE (du grec *splagkhnon*, viscères, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui s'occupe de l'étude des viscères.

SPLEEN (forme anglaise du mot grec *splên*, rate), mot employé en français pour désigner une sorte d'hypocondrie, qui consiste en un état de consomption engendré par la mélancolie et caractérisé par la tristesse du malade, le dégoût de la vie, une grande apathie, de l'indifférence pour toute chose. Cette maladie, qui est plus commune en Angleterre que partout ailleurs, entraîne souvent la mort et porte au suicide. Son nom vient de ce qu'on a longtemps placé dans la rate la bile noire (mélancolie), qui, disait-on, déterminait par son action sur le cerveau les accidents de tristesse qui constituent le *Spleen*.

SPLÉNIQUE, qui a rapport à la rate (en grec, *splên*). Il y a une *artère*, une *veine splénique*, un *plexus splénique*; des *remèdes spléniques*, etc.

SPLÉNITE (du grec *splên*, rate), inflammation de la rate. Cette affection est caractérisée par de la fièvre, une tension dans l'hypocondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement et d'une douleur qui augmente par la pression. La Splénite, qui n'a pas encore été bien étudiée, se montre le plus ordinairement à la suite de coups, de blessures, de secousses violentes, d'une course trop rapide; les fièvres intermittentes, en augmentant le volume de la rate, peuvent y disposer. On la combat, comme toutes les phlegmasies, par les moyens antiphlogistiques. Si la maladie se prolongeait, on aurait recours aux frictions avec la pommade stibiée, ou aux vésicatoires appliqués sur l'hypocondre gauche.

SPLÉNIUS (du grec *splên*, rate; parce qu'on a trouvé quelque analogie entre la forme de ce muscle et celle de la rate), muscle placé à la partie postérieure du cou et supérieure du dos. Il est allongé et aplati. Il sert à tendre la tête en avant et à l'incliner.

SPODE (du grec *spodos*, cendre), ancien nom de divers médicaments obtenus par calcination ou par combustion, notamment de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, et de l'ivoire calciné à blanc.

SPODITE (de *spodos*, cendre), nom donné par M. Cordier à des éjections pulvérulentes ou cendres de volcans blanchâtres qui paraissent venir de la désagrégation des laves vitreuses à base de feldspath.

SPONDÉE (en grec *spondéios*), nom donné dans la poésie grecque et latine à un pied composé de deux syllabes longues, comme *tēmplūm*. Le spondée est grave, et convient dans les sujets majestueux ou tristes : son nom vient du grec *spondê*, libation, parce que ce pied était en usage dans les chants qui accompagnaient les libations. — On appelle *Vers spondaïque* un hexamètre terminé par 2 spondées :

Cara de | ûm sobo | les ma | gnum Jovis | incrē | mēntūm.

SPONDIAS (du grec *spondias* ou *spodias*, nom d'une espèce de prunier sauvage), genre de la famille des Térébinthacées, se compose d'arbres propres aux contrées chaudes, à feuilles alternes, imparipennées; à fleurs blanches ou rouges, en panicules axillaires et terminales : le fruit est un drupe charnu à noyau ligneux. Le *Spondias rouge* (*Sp. purpurea*), vulgairement *Prunier d'Espagne*, donne des fruits d'une saveur aigrelette et aromatique dont on fait aux Antilles des confitures et des gelées. Le *Sp. jaune* (*Sp. lutea*), vulgairement *Monbin*, a des fruits qui ressemblent aux Mirabelles. Le *Sp. doux*, l'*Arbre de Cythère* (*Sp. cythœrea*) des îles de la Société, donne des fruits en grappes de la grosseur d'un citron, qu'on nomme *Pommes de Cythère*; son bois sert aux naturels pour la construction des pirogues.

SPONDYLE (en grec *spondylos*), vertèbre en général, et spécialement la 2e vertèbre du cou.

Genre de Mollusques ostracés, à coquille bivalve, voisins des Huîtres et des Peignes. Ils vivent fixés sur les rochers et les autres corps sous-marins. L'espèce la plus commune est le *Spondyle pied-d'âne*, de la Méditerranée, à coquille ovale, convexe en dessus, souvent irrégulière en dessous, hérissée d'épines saillantes. Il parvient à de grandes dimensions, et a des couleurs très-vives. On mange les Spondyles comme les Huîtres.

Genre de Coléoptères Prioniens, auquel on rapporte le *Sp. buprestoïdes* (Attelabe) et le *Sp. upiformis*.

SPONDYLIUM, plante. *Voy.* HERACLEUM.

SPONGIAIRES (d'*éponge*), classe de Zoophytes, comprenant les *Éponges* et toutes les productions analogues du règne animal où l'individualité n'apparaît que dans les corps reproducteurs.

SPONGILLE ou ÉPHYDATIE, vulgairement *Éponge d'eau*, genre de Spongiaires d'eau douce, de couleur verte au printemps, grisâtre en automne, se remplissant alors de corps reproducteurs globuleux et jaunâtres. La *Spongille fluviale* forme sur les pierres, au fond de l'eau courante, des masses encroûtantes, molles, qui se ramifient diversement en jets cylindroïdes. On la trouve partout. Elle répand une odeur de poisson assez intense.

SPONGIOLES (du latin *spongiola*, diminutif de *spongia*, éponge), petits filets placés à l'extrémité des racines, et qui, en se remplissant d'eau comme des éponges, servent à puiser dans le sein de la terre les éléments nutritifs nécessaires à la végétation.

SPONTANÉ (du latin *sponte*, *sponte sua*, de son propre mouvement), se dit de tout ce qu'on fait de soi-même, sans impulsion étrangère. La *Spontanéité* n'appartient, à proprement parler, qu'aux êtres animés : c'est la première forme de l'activité, celle qui, chez les animaux, prend le nom d'*Instinct*, et qui, chez l'homme, précède toute réflexion.

En Physiologie, on applique aussi l'épithète de *Spontané* à des mouvements automatiques auxquels la volonté, même spontanée, n'a aucune part, mais qui semblent s'exécuter d'eux-mêmes, sans cause extérieure apparente. En ce sens, les mouvements du cœur, des artères, sont des mouvements spontanés.

Il se dit également en Médecine des maladies qui surviennent sans cause apparente.

SPORADIQUE (du grec *speirô*, disséminer), nom donné aux maladies ordinairement épidémiques, lorsqu'elles n'attaquent qu'un seul individu à la fois, ou quelques individus isolément. Le choléra, la suette miliaire, la variole, la grippe, la fièvre jaune peuvent se présenter sous la forme sporadique.

SPORANGE (du grec *spora*, graine, et *aggeion*,

vase), nom donné, en Botanique, aux vésicules ou capsules membraneuses qui renferment les spores d'un grand nombre de plantes cryptogames.

SPORÉE, plante. *Voy.* SPERGULE.

SPORES (du grec *spora*, graine), corps reproducteurs des plantes cryptogames, et, en particulier, des Mousses : ils sont analogues dans leurs fonctions aux graines des plantes phanérogames. Ce sont, en général, des utricules remplis de matière organique amorphe ; ces utricules sont très-petits, souvent d'une forme ovoïde ou globuleuse. Quelques-uns sont mobiles et paraissent doués d'une certaine vitalité : tels sont ceux des *Zoosporées.* Quelques spores commencent par être simples; mais bientôt la masse organique qu'ils renferment se partage en plusieurs parties qui se revêtent chacune d'une membrane spéciale et finissent par se séparer les unes des autres. Les spores sont quelquefois réunis plusieurs ensemble dans un utricule général, qui en contient un nombre variable. On nomme *Sporidies* ces utricules communs, qui sont ordinairement transparents. Les spores prennent eux-mêmes le nom de *Sore*, *Sorédie*, lorsqu'ils sont réunis en masses.

SPORIDIE, diminutif de *Spore*. *Voy.* SPORES.

SPORT, mot anglais qui signifie *jeu*, *divertissement*, s'emploie depuis quelque temps en France pour désigner les plaisirs de la chasse, des courses de chevaux, etc. — On appelle *Sportsman* (homme du sport), l'amateur de ces sortes de plaisirs. M. E. Gayot a donné *le Guide du Sportsman* (1839).— *Voy.* TURF.

SPORTULE (de *sporta*, corbeille). Ce mot désignait chez les Romains un panier, une corbeille dans laquelle les citoyens pauvres allaient chaque matin recevoir les aliments et autres dons en nature que leurs patrons leur faisaient distribuer. On l'étendit ensuite à de petits présents en argent que les empereurs donnaient au peuple.

SPORULE (diminutif de *spore*), nom donné à ceux des corpuscules reproducteurs des cryptogames qui sont dépouillés de toute enveloppe : ils sont, en général, ovoïdes, oblongs ou sphériques, libres par tous les points de leur surface, sans nulle adhérence à l'intérieur des utricules ou conceptacles qui les renferment.

SPRAT, espèce de Hareng. *Voy.* ESPROT.

SPUTATION (du latin *sputare*, cracher), synonyme de *Crachement*. *V.* CRACHEMENT et PTYALISME.

SQUALE, *Squalus*, genre important de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens de Cuvier, ou des Plagiostomes de Duméril, très-voisin des Raies, renferme un grand nombre d'espèces au corps allongé, légèrement comprimé, revêtu d'une peau rugueuse et très-dure, et terminé postérieurement par une queue grosse, charnue et comme fourchue : au museau proéminent ; à la bouche située transversalement sous le museau, et garnie de dents fortes, pointues, extrêmement tranchantes. Les Squales sont les poissons les plus voraces de l'Océan; quelques-uns atteignent des dimensions considérables. Leur chair est dure et coriace; la peau de quelques espèces sert à polir divers ouvrages, à couvrir des étuis, etc. On les a divisés en plusieurs sous-genres; les principaux sont : la *Roussette* ou *Chien de mer*, le *Requin*, la *Milandre*, la *Scie*, l'*Ange*, l'*Aiguillat*, le *Humantin* et le *Marteau*. *Voy.* SÉLACIENS.

SQUAME (du latin *squama*, écaille), nom donné, en Botanique, aux bractées qui composent le péricline des Composées. On en a fait l'épithète *Squameux* ou *Squammeux* pour désigner tout ce qui est formé d'écailles : *Bulbe squammeuse*, *Fruits squammeux*, etc. — On donne le nom de *Squamelles* aux appendices du Clinanthe, et celui de *Squamules* aux petites écailles placées, dans quelques plantes, à l'orifice de la corolle, comme dans les Borraginées.

En Médecine, le mot *Squame* est souvent employé pour désigner les petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de certaines inflammations du tissu cutané, comme le pityriasis, les dartres furfuracées, la fièvre scarlatine, etc. — On appelle *Desquamation* la chute de ces *squames*.

SQUAMEUX ou SQUAMMEUX (du latin *squama*, écaille), ce qui a du rapport avec l'écaille. *V.* SQUAME.

SQUAMIPENNES ou SQUAMMIPENNES (du latin *squama*, écaille, et *penna*, aile, nageoire), famille de poissons Acanthoptérygiens, qui ont toutes les nageoires recouvertes d'écailles : ce qui rend difficile de distinguer les nageoires de la masse du corps, lequel est comprimé, élevé et écailleux. — Cette famille n'est pas acceptée par tous les Ichthyologistes : M. Valenciennes la déclare purement artificielle.

SQUARE, mot anglais qui signifie *carré*, s'emploie pour désigner une place publique au milieu de laquelle on a ménagé un jardin entouré d'une grille.

SQUATINE ou ANGE DE MER, *Squatina*, genre de poissons de la famille des Plagiostomes, rapporté par Linné au genre Squale. *Voy.* ANGE DE MER.

SQUELETTE (du grec *skélétos*, aride, desséché, c.-à-d. *cadavre desséché*, dont il ne reste plus que les os), nom donné, en Anatomie, à la charpente osseuse sur laquelle s'attachent ou s'appuient toutes les parties molles qui composent le corps des animaux vertébrés. C'est de la forme du squelette que dépendent les formes générales du corps et celles de ses diverses parties. Tous les os qui entrent dans sa composition se rapportent à 3 divisions principales : la *tête*, le *tronc* et les *membres*.

Le *Squelette de l'homme adulte* se compose d'un très-grand nombre d'os, doubles pour la plupart, et toujours symétriques. On y trouve environ 250 pièces :

| | |
|---|---|
| 24 vertèbres, | 6 os dans les bras, |
| 1 sternum, | 16 os du carpe, |
| 24 côtes, | 10 os du métacarpe, |
| 20 os du crâne et de l'oreille, | 28 phalanges aux mains, |
| 1 à la mâchoire inférieure, | 2 fémurs, |
| 13 à la mâchoire supérieure, | 2 rotules, |
| 32 dents. | 2 tibias, |
| 1 os hyoïde, | 2 péronés, |
| 4 os du bassin, | 14 os du tarse, |
| 2 clavicules, | 10 os du métatarse, |
| 2 omoplates, | 28 phalanges aux pieds |

Le squelette des jeunes enfants présente un plus grand nombre d'os, parce qu'il y en a qui, à cette époque, sont divisés en plusieurs pièces, et qui, plus tard, se soudent intimement. Le squelette des femmes est plus petit et moins fortement constitué que celui des hommes ; il présente aussi des différences notables dans les os du bassin, qui sont plus étendus : ce qui donne aux hanches plus de saillie.

Le *Squelette des animaux* offre des différences notables avec celui de l'homme. Les clavicules manquent au cheval, au bœuf, à l'éléphant; elles sont doubles dans les oiseaux et dans quelques reptiles; les 4 membres commencent à se déformer dans les phoques, et plus encore dans les cétacés; ils deviennent méconnaissables dans les poissons, et disparaissent avec beaucoup d'autres os dans les serpents, au point que la tête et les vertèbres sont les seules parties du squelette proprement dit qui ne disparaissent jamais. Les animaux sans vertèbres n'ont plus de squelette.

On dit qu'un squelette est *naturel*, quand tous ses os se tiennent encore par les tendons et les ligaments qui les unissent dans l'être vivant; on dit qu'il est *artificiel*, quand ces mêmes os, parfaitement nettoyés et blanchis, sont réunis par des fils de fer ou de laiton qui les maintiennent en place tout en leur conservant leurs mouvements naturels. Pour les grands animaux, on emploie des barres de fer, des boulons, des charnières, etc.; on se sert de fils d'argent pour certains poissons et certains reptiles.

La *Squelettologie* traite des parties solides du corps. Elle comprend l'*Ostéologie* et la *Syndesmologie*. — La *Squelettopée* est la partie de l'Ana-

tomie pratique qui traite de la préparation des os et de la construction des squelettes.

SQUILLE, *Squilla*, genre de Crustacés stomapodes, de la famille des Unicuirassés, type de la tribu des Squilliens : corps étroit, allongé, demi-cylindrique, recouvert d'un test assez mince, et composé de 12 segments; pattes ravisseuses très-puissantes, terminées par une griffe en lame de faux dentelée. Les Squilles habitent les lieux sablonneux et fangeux sur les bords de la mer. Leur chair est d'un goût fort agréable. La *Squille mante* et la *Sq. de Cerisy* habitent la Méditerranée. — La tribu des Squilliens renferme les 3 genres *Squilla, Coronis* et *Gonodactylus*.

SQUINE (pour *S. China*, c.-à-d. *Smilax sinensis*), racine de la *Salsepareille de Chine*. *V.* SALSEPAREILLE.

SQUIRRE ou SQUIRRHE (du grec *skirrhos*, corps dur, pierre), tumeur dure et non douloureuse qui se forme en quelques parties du corps, et qui peut offrir la dégénérescence cancéreuse. Le squirre est formé d'un tissu anomal, accidentel, qui n'a point d'analogue parmi les tissus naturels : c'est une substance d'un blanc bleuâtre ou grisâtre, un peu transparente, qui crie sous le scalpel quand on l'incise, et dont la consistance varie depuis celle de la couenne de lard jusqu'à une dureté voisine de celle des cartilages; ordinairement homogène, cette matière semble divisée en masses subdivisées en lobules qu'unit un tissu cellulaire serré. Le tissu squirreux, avec la matière encéphaloïde, constitue le cancer; il se développe particulièrement dans les intestins, le foie, les reins. — Pour le traitement, *Voy.* CANCER.

STABAT, prose célèbre, ainsi nommée parce qu'elle commence par ces mots : *Stabat Mater dolorosa*, *Juxta crucem lacrymosa*, etc. Cette prose se chante dans le temps de la Passion, au salut : elle rappelle, dans un style naïf et plein de mélancolie, les souffrances de la sainte Vierge pendant le crucifiement de son fils. Le *Stabat* est attribué au pape Innocent III, et, avec plus de probabilité, au frère Jacopone de Todi. Il a été mis en musique par les plus grands maîtres, Pergolèse, Haydn, Haëndel, Rossini, etc. Le *Stabat* de Pergolèse est le plus célèbre.

STACCATO, mot italien qui signifie *détaché*, indique, en Musique, qu'il faut détacher les notes.

STACHIDE, *Stachys* (du grec *stakhys*, épi), vulgairement *Épiaire*, genre de la famille des Labiées, type d'une tribu qui prend de là le nom de Stachydées, renferme des plantes à tiges carrées, à feuilles opposées, à fleurs en campanules plus ou moins rouges, et répandant, quand on les froisse, une odeur peu agréable. La *Stachide des marais* (*St. palustris*), à fleurs purpurines, fournit une fécule amylacée; ses racines sont aimées des pourceaux. La *St. des bois* (*St. sylvatica*), à fleurs lie de vin, donne une belle couleur jaune; ses fibres corticales peuvent fournir de bons cordages. On cultive dans les jardins la *St. laineuse*, la *St. grecque*, la *St. épineuse* et la *St. écarlate*.

STADE, nom donné, chez les Grecs, au lieu où l'on faisait certains exercices (course, lutte, etc.), et à une mesure de longueur égale à la longueur de ce lieu.

Comme *lice*, où joutaient les athlètes, le stade était une longue chaussée, de largeur variable : on y distinguait trois parties : l'entrée, marquée soit par une barrière, soit par une simple ligne blanche; le milieu, où étaient placés les prix destinés aux vainqueurs; l'extrémité, où était une borne devant laquelle s'arrêtaient les coureurs à pied : dans les courses de char, il fallait tourner plusieurs fois rapidement autour de cette borne sans la toucher, pour regagner de là le lieu d'où l'on était parti.

Comme mesure itinéraire, le *Stade* avait généralement 600 pieds grecs; mais sa longueur a varié avec celle du pied et avec les pays. Le *Stade olympique*, le plus fréquemment employé, était le 8e du mille romain et valait 185 de nos mètres (184, 955). Le *Stade pythique* était, à ce qu'on croit, beaucoup plus petit : il valait 147m,96. Vers le IIIe siècle avant J.-C., on introduisit dans quelques contrées orientales un stade qui était plus long que le stade olympique, et qui avait pour base le pied philétérien : il valait 213 m.

Le Stade étant la mesure dans laquelle sont indiquées toutes les distances chez les auteurs grecs, on donnera ici un tableau qui servira à convertir les stades olympiques en mesures françaises :

| Stades. | Kilom. Mètres. Centim. | Stades. | Kilom. Mètres. Centim. | Stades. | Kilom. Mètres. Centim. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 184,95 | 8 | 1,479,64 | 60 | 11,097,32 |
| 2 | 369,91 | 9 | 1,664.59 | 70 | 12,946,87 |
| 3 | 554,86 | 10 | 1,849,55 | 80 | 14,796,43 |
| 4 | 739,82 | 20 | 3,699,10 | 90 | 16,645,98 |
| 5 | 924,77 | 30 | 5,548,66 | 100 | 18,495,54 |
| 6 | 1,109,73 | 40 | 7,398,21 | 500 | 92,477,74 |
| 7 | 1,294,68 | 50 | 9,247,77 | 1000 | 184,955,00 |

Le mot *Stade* est employé en Médecine comme synonyme de *Période* ou de *Degré* d'une maladie; il désigne particulièrement chacun des 3 temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STAGE (du bas latin *stagium*, demeure), se dit, en général, du temps d'épreuve dont on doit justifier pour être reconnu apte à remplir certaines professions. Il s'entend, le plus souvent, de la résidence que le licencié en droit, après avoir prêté serment, est obligé de faire auprès d'une cour ou d'un tribunal, en y suivant les audiences, avant d'être inscrit sur le tableau des avocats. La durée du *stage* est fixée à 3 ans consécutifs, sans pouvoir être interrompue plus de 3 mois. Les conseils de discipline ont le droit de prolonger la durée du *stage*, selon les circonstances. — Les avocats *stagiaires* ne sont admis à plaider ou à écrire dans aucune cause, que sur un certificat d'assiduité aux audiences pendant 2 ans, ou lorsqu'ils ont 22 ans accomplis. Décret du 14 déc. 1810, titre II; ord. du 20 nov. 1822, titre III.

La loi sur l'enseignement, du 15 mars 1850, oblige ceux qui veulent diriger un établissement secondaire à justifier d'un stage de 5 ans (art. 60).

Autrefois on appelait *Stage*, dans certaines églises, la résidence que devait faire un chanoine, pendant six mois ou un an, après la prise de possession, pour jouir des honneurs et revenus de son canonicat.

STAHLIANISME. *Voy.* ANIMISME.

STALACTITES et STALAGMITES (du grec *stalazô*, tomber goutte à goutte), concrétions calcaires qui se forment dans l'intérieur des grottes par l'infiltration lente et continue des eaux. Les *Stalactites* sont attachées au plafond; elles croissent de haut en bas, sont allongées, de forme conique. Les *Stalagmites* se forment sur le sol perpendiculairement au-dessous des premières, et croissent de bas en haut; elles ont la forme de mamelons. Les stalactites naissantes ont la forme et la grosseur d'un tuyau de plume; leur centre est percé d'un canal qui ne tarde pas à se boucher, et dès lors l'accroissement se fait en dehors par le dépôt continuel et successif de nouvelles couches de matière calcaire apportée par les eaux qui suintent à travers le plafond. Les stalagmites ne sont jamais percées d'un canal; elles se forment à plat et à l'aide de couches juxtaposées les unes par-dessus les autres, et cela aux dépens de l'eau même qui a formé les stalactites, et qui, après avoir augmenté la longueur ou la grosseur de celles-ci, vient tomber sur le sol sans avoir déposé toutes les molécules calcaires qu'elle tenait en dissolution. Quelquefois ces deux genres de concrétions se réunissent et forment des piliers qui grossissent graduellement et finissent par combler les cavités qui les renferment. Les stalactites présentent l'as-

pect le plus curieux et le plus bizarre, surtout lorsqu'on parcourt avec une torche allumée les grottes qui les renferment. Parmi les grottes à stalactites, on cite celle d'Antiparos, dans l'Archipel, et, en France, celles d'Auxelles et d'Arcy. On exploite les stalactites de grande taille pour en faire une foule d'objets : taillées et polies, elles ressemblent à de l'albâtre.

STALLE (du bas latin *stallus*, dérivé de *stare*). On nomme ainsi dans les églises des siéges en bois placés autour du chœur, qui se haussent et se baissent à volonté, et sur lesquels sont assis les prêtres, les chanoines, les religieux et ceux qui chantent au chœur. Quand la stalle est baissée, elle offre un siége assez bas; levée, elle présente un appui attaché sous le siége. Cet appui, en forme de cul-de-lampe, a reçu le nom de *patience* ou de *miséricorde*, parce qu'autrefois l'usage était de chanter debout, et que ce n'est que par tolérance que l'on a permis au clergé de s'appuyer sur ces siéges.

Dans les Salles de spectacle, les *Stalles* sont des siéges séparés et numérotés, placés à l'orchestre, au balcon, aux galeries, ou même au parterre.

STAMINAIRE (du grec *stêmôn*, étamine), épithète donnée aux fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines. — *Staminal* se dit de ce qui a rapport aux étamines; *Staminifère*, de la partie qui porte les étamines.

STANCE (de l'italien *stanza*), nom donné, en Poésie, à un certain nombre de vers formant un sens complet et arrangés symétriquement. La mesure des vers qui doivent entrer dans une *stance* dépend uniquement de la volonté du poëte; mais toutes les *stances* qui composent une même pièce sont soumises aux mêmes règles. Les *couplets* des chansons, les *strophes* lyriques ne sont autre chose que des stances. Une stance peut avoir de 3 à 12 vers : on donne les noms particuliers de *tercet*, *quatrain*, *sixain*, *octave*, aux stances de 3, 4, 6 et 8 vers. La *Divine comédie* du Dante est en tercets (*terza rima*); la *Jérusalem délivrée* en octaves (*ottava rima*); les poëmes de lord Byron, d'A. de Musset, sont composés de stances plus ou moins longues.

Jean de Lingendes, poëte du XVI[e] siècle, paraît être le premier qui ait introduit les stances dans la poésie française : on a de lui un recueil de *Stances*.

STANHOPE (PRESSE A LA), presse en fonte inventée au dernier siècle par lord Stanhope. Ces presses ont remplacé avec avantage les anciennes presses en bois.

STANNATES (du latin *stannum*, étain), sels formés par le bioxyde d'étain ou acide stannique, et un autre oxyde. — Pour l'*Acide stannique*, qui est plutôt un oxyde, *Voy.* OXYDE D'ÉTAIN.

STAPÉLIE, *Stapelia* (de l'Anglais *Stapel*, à qui cette plante fut dédiée), genre de la famille des Apocynées, section des Asclépiadées, renferme des plantes remarquables par la bizarrerie de quelques-unes de leurs parties. La *Stapélie panachée* (*St. variegata*), vulgairement *Fleur de crapaud*, originaire du cap de Bonne-Espérance, a des tiges charnues, angulaires, succulentes, divisées en rameaux quadrangulaires, dépourvus de feuilles et chargés de tubérosités courtes, opposées, terminées en pointe très-aiguë. Les fleurs sont grandes, monopétales, divisées en 5 découpures presque ovales et finissant en pointe; au centre est une sorte de disque concave, entourant les organes de la génération. Ces fleurs répandent une odeur fétide et cadavéreuse. Elles sont d'un vert jaunâtre à l'intérieur, verdâtres à l'extérieur, et parsemées de nombreuses taches irrégulières. La *St. à grandes fleurs* (*St. grandiflora*) a des fleurs larges d'environ 15 centim., de couleur pourpre noir en dessus, vert glauque en dessous. La *St. hérissée* (*St. hirsuta*) a ses rameaux couverts de poils courts et fins. On mange, au Cap, les jeunes pousses de ces plantes.

STAPHISAIGRE, qu'on écrit aussi, mais à tort, STAPHYSAIGRE (du grec *staphis*, grappe de raisin, et *agria*, sauvage, à cause de la forme et de la disposition de ses fleurs), *Delphinium Staphysagria*, vulgairement *Herbe aux pouilleux* ou *Mort aux poux*, espèce de Dauphinelle ou Pied-d'alouette, qui croît sur les montagnes de la France méridionale, en Italie, en Grèce, etc. : racine pivotante, tige presque simple, velue, haute de 70 à 80 centim.; feuilles palmées à 5 ou 7 lobes; fleurs d'un bleu clair ou foncé, en longues grappes terminales. Ses graines, très-âcres, sont un violent purgatif; on les applique en poudre ou en pommade sur la tête des enfants pour tuer les poux.

STAPHYLIER, *Staphylea* (du grec *staphylè*, grappe), genre type de la famille des Staphyliacées, renferme de petits arbrisseaux cultivés dans les jardins d'agrément, à feuilles opposées, trifoliolées ou pennées avec impaire; à fleurs blanches, hermaphrodites, en *grappes :* calice à 5 divisions; 5 pétales placés sur un disque urcéolé; étamines opposées aux divisions du calice; ovaire bi ou triloculaire; 3 styles; capsules vésiculeuses, soudées à leur moitié inférieure, terminées par une pointe subulée, s'ouvrant en dedans vers leur sommet, renfermant une ou deux graines osseuses.—Le *Staphylier penné* (*St. pinnata*), vulgairement *Faux pistachier*, *Arbre à la Pistache*, *Nez coupé* ou *Patenôtier*, grand arbrisseau d'un très-bel aspect, à rameaux nombreux, à feuilles pennées, est couvert de fleurs blanches, assez grandes, en grappes pendantes, qui s'épanouissent au printemps, et produisent dans nos bosquets un beau contraste avec les cytises à fleurs jaunes. Il croît en France, notamment aux environs de Fougères en Bretagne, ainsi qu'en Italie. L'amande des noyaux a un peu le goût des pistaches; mais elle est très-âcre, et occasionne des nausées quand on en mange trop. Elle fournit, par expression, une huile douce et résolutive. Les semences, dures, grises et luisantes, servent à faire des colliers et des chapelets.

La famille des *Staphyliacées*, détachée de celles des Rhamnées et des Célestrinées, auxquelles elle avait d'abord été réunie, comprend, outre le genre type *Staphylea* (Staphylier), les genres *Turinia*, *Euscaphis*, *Bumalda*.

STAPHYLIN (du grec *staphylè*, luette), se dit, en Anatomie, d'un muscle qui appartient à la luette. — On appelle *Staphylino-pharyngien* un muscle qui appartient à la fois à la luette et au pharynx.

STAPHYLIN, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, comprend une dizaine d'espèces : antennes droites, grenues; palpes filiformes; élytres courts; tarses intermédiaires distants à la base; pieds postérieurs cylindriques. Certaines espèces sont lisses et brillantes; d'autres sont couvertes de poils et velues comme des bourdons; la plupart vivent sur les charognes, les excréments et le fumier.

STAPHYLOME (du grec *staphylè*, grain de raisin), vulgairement *Raisinière*, nom donné à plusieurs affections du globe de l'œil, caractérisées par la convexité anomale des enveloppes de l'œil, qui prennent la forme d'un grain de raisin. Le *Staphylôme de la cornée* est une tumeur transparente ou opaque, de forme et de grandeur variables, qui est formée par la membrane cornée transparente; le *St. de la sclérotique* consiste en une tumeur inégale, bosselée, noirâtre ou bleue, accompagnée de déformation du globe de l'œil, et qui se trouve enveloppée par la sclérotique : ces deux affections ont pour cause des plaies, des coups, des ophthalmies prolongées, etc.; elles sont presque toujours incurables, et nécessitent souvent l'excision ou l'extirpation de l'œil. Le *St. de l'iris* consiste en une petite tumeur noire, arrondie, molle, douloureuse, formée par l'iris lorsqu'il s'est engagé dans une ouverture accidentelle.

STAPHYLORAPHIE (du grec *staphylè*, luette, et *raphè*, suture), suture de la luette; opération chirurgicale par laquelle on remédie à la division

congéniale ou accidentelle du voile du palais. Elle consiste à aviver les bords de la solution de continuité et à les mettre ensuite en contact, afin qu'une inflammation adhésive en détermine la réunion. M. Roux, dès 1819, et après lui MM. Græfe et Sédillot se sont occupés spécialement de cette opération.

STAPHYSAIGRE. *Voy.* STAPHISAIGRE.

STARIQUE, sorte de Pingouin. *Voy.* ALCADÉES.

STAROSTE, dignitaire polonais, investi d'un fief royal, dit *Starostie*. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

STASE (en grec *stasis*, de *staô*, s'arrêter), se dit, en Médecine, du séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, séjour causé par la cessation ou la lenteur de leur mouvement.

STATER ou STATÈRE, nom grec d'une monnaie d'or. Le *Stater attique* valait 20 drachmes, environ 18 fr. 50 c.; le *St. de Cyzique*, 28 drachmes, environ 25 fr.; le *St. des Perses* s'appelait *Darique* (*Voy.* ce mot). Les Égyptiens et les Juifs avaient aussi une monnaie de ce nom : elle paraît être la même que le *Sicle*. *Voy.* ce mot.

STATHOUDER, magistrat suprême de l'ancienne république des Provinces-Unies. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

STATICE, *Statice* (en grec *statikè*, de *statikos*, astringent), genre de la famille des Plombaginées, type de la tribu des Staticées, se compose d'herbes et de sous-arbrisseaux, à feuilles radicales, à fleurs en épis unilatéraux sur les ramifications d'une tige ou hampe nue : calice en entonnoir, corolle à 5 pétales, 5 étamines, un ovaire uniloculaire, uniovulé; le fruit est un utricule membraneux monosperme. Les Statices croissent sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, notamment dans les marais salants. On cultive comme plantes d'ornement la *Statice monopétale*, remarquable par l'union des pétales de sa corolle; la *St. limonium* (*Voy.* BEHEN), la *St. sinuée*, la *St. élégante*, etc. On fait des bordures avec la *St. des jardins* ou *Gazon d'Olympe*, et avec la *St. capitée* ou *Gazon de montagne* ou *d'Espagne*, qui forment de petites touffes arrondies et portent des fleurs rouges ou roses réunies en têtes, à l'extrémité de longs pédoncules. La Statice a été recommandée, comme astringente, contre la dyssenterie, les hémorragies, les angines, les aphthes. En Sibérie, on s'en sert pour tanner. — La tribu des Staticées renferme les genres *Statice*, *Armeria* et *Ægialitis*.

STATION (en latin *statio*, de *stare*, s'arrêter, être debout). En Physiologie, on appelle ainsi l'action de se tenir debout : c'est un état d'immobilité active et volontaire, dans lequel la contraction permanente des muscles extenseurs maintient le corps en équilibre sur sa base de sustension, c.-à-d. sur les pieds et l'espace compris entre eux, de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité (le milieu du bassin) tombe sur cette base.

On appelle encore *Station* : 1° en matière de Liturgie, tout lieu, église, chapelle, autel, reposoir, etc., où l'on s'arrête dans les processions ou les pèlerinages pour faire certaines prières, ainsi que le temps pendant lequel on s'y arrête; les *stations* que l'on fait le plus ordinairement sont celles qui ont pour but d'honorer les principales scènes de la Passion : on les désigne sous le nom de *Stations du Calvaire*, *Chemin de la Croix*; elles sont au nombre de 14; — 2° dans les lignes de voitures publiques et dans les chemins de fer, les lieux où s'arrêtent les voitures ou les convois pour prendre ou déposer des voyageurs; — 3° dans la Marine, le séjour que font pendant un certain temps les bâtiments de guerre en pays étranger ou dans les colonies, dans le but de faire respecter le pavillon national, de protéger ou de favoriser le commerce : le temps de ce séjour est généralement de 2 ou 3 ans; — 4° en Astronomie, l'état d'une planète qui paraît n'avancer ni reculer dans le zodiaque : ce phénomène a lieu pour Mercure et Vénus, tant que le rayon visuel, dirigé vers ces astres, est tangent à leur orbite.

STATIONNAIRE (de *station*), se dit, en général, de ce qui demeure au même point, sans avancer ni reculer, ou sans faire de progrès. Il se dit des planètes qui semblent immobiles dans le zodiaque. *Voy.* STATION.

Dans la Marine, on appelle *Stationnaire* tout navire en *station*, et particulièrement un petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade ou à l'entrée d'un port, pour exercer une sorte de police sur les bâtiments qui entrent et qui sortent.

STATIQUE (du grec *staô*, se tenir), une des branches de la Mécanique, a pour objet les lois de l'équilibre des forces qui meuvent les corps. Elle se divise en deux parties, dont l'une considère l'équilibre dans les corps solides, et l'autre l'équilibre dans les liquides et les gaz : la première conserve plus particulièrement le nom de *Statique*; la seconde prend celui d'*Hydrostatique*. On estime surtout le *Traité élémentaire de statique* de Monge, revu par MM. Hachette et Aug. Cauchy; les *Éléments de statique* de M. Poinsot, les *Leçons de statique* de M. Garnier, etc.

Le nom de *Statique* a été appliqué par Hales, dans sa *Statique des végétaux*, aux forces qui régissent les corps vivants, et par Berthollet, dans sa *Statique chimique*, aux affinités chimiques. MM Dumas et Boussingault ont donné un *Essai de statique chimique des êtres organisés* (1844).

STATISTIQUE, c.-à-d. *Science de l'État* (du latin *status*, état), science dans laquelle on étudie un pays sous les rapports de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc., en un mot sous tous les rapports qui peuvent intéresser l'homme d'État. M. Moreau de Jonnès définit la statistique « la science des faits sociaux exprimés par des termes numériques. » — On distingue la *Statistique générale*, qui embrasse toutes les faces sous lesquelles un pays peut être envisagé, et la *St. spéciale*, qui s'attache à quelque partie, par ex. à la population, aux finances, etc., ou qui ne s'occupe que d'une province, d'un département. La connaissance de la Statistique est indispensable au politique, à l'économiste, au moraliste. Une statistique exacte fournit en effet les éléments d'après lesquels on peut, au moyen de sages inductions, apprécier l'état des institutions, et, par suite, prendre ou proposer les mesures nécessaires.

Cette science, qui se trouvait en germe dans tous les traités de politique et d'économie politique, n'a cependant reçu que depuis peu d'années une existence à part; elle doit son existence, ainsi que son nom, à G. Achenwall, professeur à l'université de Gœttingue, qui publia en 1748 le premier ouvrage qui ait porté ce titre. Elle n'a pas tardé à être cultivée avec ardeur en Allemagne, en Angleterre, en France, en Belgique, etc. En France, ceux auxquels elle doit le plus sont Chaptal, qui, pendant son ministère, créa, à l'Intérieur, un *Bureau de statistique*, encore subsistant; M. César Moreau, qui fonda la *Société de Statistique universelle*; M. de Férussac, qui consacra à la statistique une des sections de son *Bulletin universel*; M. Charles Dupin, qui dressa un grand nombre de tableaux statistiques d'où il tira d'importantes conclusions politiques et morales; M. Moreau de Jonnès, qui dirigea au ministère de l'Intérieur la publication de la *Statistique générale de la France*. Des sociétés se sont formées en France (1829), en Angleterre (1824), etc., pour hâter les progrès de cette science. En outre, un décret rendu le 1er janv. 1852 a créé dans chaque chef-lieu de canton une commission de statistique dont les travaux doivent être centralisés au ministère de l'intérieur.

Parmi les traités théoriques écrits sur cette science, on remarque le *Traité de statistique* de M. Dufau (1840) et les *Éléments de statistique* de M. Moreau

de Jonnès (1847); le livre de M. Quételet intitulé : *Du système social et des lois qui le régissent* (1848). — Il a paru une foule de *Statistiques*, soit générales, soit particulières; la plus importante est la *Statistique générale de la France*, publiée depuis 1834 par le ministère de l'Intérieur, et qui, en 1856, ne formait pas moins de 14 vol. in-f. La *Statistique générale et comparée de la France*, de M. Schnitzler (4 vol. in-8, 1842-46), et la *France statistique* de M. Legoyt (1 vol. in-8, 1843), sont des abrégés plus accessibles pour le commun des lecteurs. — Enfin, diverses publications périodiques, les *Annales de statistique*, le *Bulletin de la Société de statistique*, l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, font connaître, à mesure qu'ils se produisent, tous les faits qui peuvent intéresser la science.

STATUAIRE (de *statue*), se dit et du sculpteur qui fait des statues, et de l'art de faire des statues; la *Statuaire* est la partie la plus importante de la sculpture. *Voy.* SCULPTURE.

*Marbre statuaire. Voy.* MARBRE.

STATUE (du latin *statua*), figure de plein relief, isolée, taillée ou fondue, qui représente un homme, une femme, une divinité ou même un animal. L'exécution d'une statue en marbre ou en pierre comprend d'abord la composition du modèle en matière molle, ou la *plastique* : c'est la partie la plus importante du travail; puis le dégrossissement du bloc, qui s'exécute par le *praticien*. Ce travail achevé, l'artiste termine son œuvre avec le ciseau. Les statues coulées en bronze comprennent, outre la composition du modèle, la fabrication du moule, qui est ordinairement en sable fin ou en argile, et le coulage, qui est l'œuvre du fondeur.

STATU QUO, mots latins que l'on emploie en français pour désigner une chose qui reste dans le même *état qu'*auparavant (*in eodem* statu quo *ante*). Cette locution est surtout usitée dans le langage politique et diplomatique.

STATUT (du latin *statutum*, ce qui est *statué*, décidé). On appelait ainsi, sous l'ancien Droit, des règlements locaux qui avaient force de loi. Les statuts locaux ont été abandonnés dans notre législation uniforme : cependant, dans les cas où les lois s'en réfèrent aux usages particuliers, on suit encore ces statuts.

On appelle encore aujourd'hui *Statuts* certaines lois, certaines dispositions détachées d'une loi : à cet égard, on distingue les *Statuts personnels*, relatifs aux personnes, et les *Statuts réels*, relatifs aux choses.

En Angleterre, on donne le nom de *Statuts* aux lois faites par les trois grands pouvoirs de l'État.

*Statuts* se dit aussi des règles établies pour la conduite d'une corporation, d'une compagnie, d'une communauté, etc. Avant 1789, les ordres religieux, les corps des métiers, etc., avaient chacun leurs statuts. L'Université, les sociétés littéraires, les compagnies de chemins de fer, etc., sont aujourd'hui régies chacune par des statuts particuliers.

STAUNTONIE, *Stauntonia* (de G.-L. *Staunton*, voyageur anglais), genre de la famille des Ménispermacées, renferme des arbrisseaux grimpants du Népal et de la Chine, à feuilles digitées-peltées; à fleurs blanches ou rougeâtres, odorantes, en grappes fasciculées : ils sont assez répandus dans les jardins anglais, où ils servent à couvrir les berceaux.

STAUROTIDE (du grec *stauros*, croix, et *eidos*, forme), pierre d'un brun rougeâtre ou grisâtre, fusible en fritte, et qui cristallise toujours sous la forme de prismes rhomboïdaux réunis quatre à quatre de manière à offrir l'aspect d'une croix. On la nomme aussi *Schorl cruciforme*, *Pierre de croix*, *Staurolithe*.

STEAM, STEAMER, STEAM-BOAT (de l'anglais *steam*, vapeur), noms employés quelquefois dans la marine française pour désigner les *Bateaux à vapeur*. On prononce *stime*, *stimeur*, *stime-bôte*.

*Steamer calorique*, nom donné à une machine inventée, en 1851, en Amérique, par M. Ericson, et qui consiste à employer l'air, au lieu de la vapeur, comme force motrice, pour faire marcher les navires : dans ce système, l'air est alternativement chauffé et refroidi.

STÉARATES, composés résultant de la combinaison de l'acide stéarique avec les bases. Les principaux sont les *St. d'ammoniaque*, *de plomb*, *de potasse*.

STÉARINE, principe immédiat, solide et cristallisable, qui entre dans la composition de la plupart des graisses et des huiles. La stéarine est composée de carbone, d'oxygène et d'hydrogène. Quand on la traite par un alcali, elle se transforme en savon. *Voy.* STÉARIQUE et GRAISSE.

STÉARIQUE (ACIDE), du grec *stéar*, suif; acide organique solide, formé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^{34}H^{33}O^3,HO$), qu'on obtient par la saponification de la stéarine contenue dans le suif et dans d'autres graisses. Il est blanc, nacré, gras au toucher, insoluble dans l'eau, et fond à 70°. On le produit en chauffant le suif avec du lait de chaux, décomposant par l'acide sulfurique le savon qui en résulte (*savon de chaux*), et soumettant l'acide gras, qu'on sépare ainsi, à l'action de la presse, afin d'en séparer l'acide oléique liquide. On emploie l'acide stéarique pour la fabrication des bougies dites *stéariques*. — On doit la découverte de cet acide à M. Chevreul (1811); il résulte des dernières analyses de MM. Laurent et Gerhardt qu'il a la même composition que l'acide margarique.

STÉASCHISTE (de *stéar*, suif, graisse, et de *schiste*), synonyme de *Talcite. Voy.* ce mot.

STÉATITE ou STÉATIQUE (de *stéar*, *stéatos*, suif), vulgairement *Pierre de lard*, en allemand *Speckstein*, variété compacte de Talc. *Voy.* TALC.

STÉATOME (du grec *stéar*, *stéatos*, suif), espèce de loupe ou de tumeur formée par l'accumulation d'une substance grasse ayant la consistance et la couleur du suif. Le Stéatôme est susceptible de s'enflammer et de passer à l'état cancéreux. L'ablation en est le seul remède.

STÉCHAS, espèce de Lavande. *Voy.* LAVANDE.

STEEPLE-CHASE, mot anglais qui signifie *Chasse au clocher*, s'emploie en français pour désigner une course à cheval faite à travers champs et en franchissant toute espèce d'obstacles, tels que haies, buissons, fossés, cours d'eau, etc. La Croix de Berny, La Marche, Chantilly, Longchamp, sont, aux environs de Paris, le théâtre ordinaire de ces exercices.

STÉGANOGRAPHIE (du grec *stéganos*, couvert, caché, et *graphô*, écrire), art d'écrire en chiffres et d'interpréter cette écriture.

On nomme *Écriture stéganographique* une sorte d'écriture chiffrée qui consiste à écrire successivement les 24 lettres de l'alphabet sur deux lignes horizontales et parallèles, de cette manière :

a b c d e f g h i k l m
n o p q r s t u v x y z,

et à mettre, au lieu de chacune des lettres du mot que l'on veut déguiser, celle qui lui correspond dans l'autre ligne. Si l'on voulait écrire le mot *lire* selon ce procédé, on aurait *yver*. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

STÈLE (du grec *stèlè*, colonne), nom donné, chez les anciens : 1° à un monument monolithe ayant la forme d'un fût de colonne, d'un obélisque; 2° à une espèce de colonne brisée ou de cippe, destinée à porter une inscription; 3° à un poteau où l'on exposait les condamnés.

STELLAIRE (du latin *stella*, étoile), se dit adjectivement de tout ce qui a rapport aux étoiles : *Lumière stellaire*, *Astronomie stellaire*, etc.

En Botanique, on appelle *Stellaire*, *Stellaria*, un genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, qui renferme des petites plantes herbacées, à tiges rameuses; à feuilles étroites; à fleurs blanches, ouvertes *en étoile*; à fruits capsulaires, ovoïdes, renfermant plusieurs graines arrondies Quelques

espèces croissent en France, dans les bois, dans les haies, aux lieux montagneux et sur le bord des eaux stagnantes. On connaît principalement la *Stellaire des bois* (*St. nemorum*) et la *St.* dite *holostée* (*St. holostea*), c.-à-d. *tout os*, sans doute à cause de la dureté de son épiderme. La *St. moyenne* ou *Alsine* est plus connue sous le nom de *Mouron des oiseaux*.

STELLÉRIDES (de *stella*, étoile), nom donné par Lamarck à une section de l'ordre des Échinodermes, correspondant aux *Astéries* ou *Étoiles de mer*.

STELLION, *Stello*, genre de Reptiles sauriens, analogue au Lézard, avec lequel il était confondu par Linné, qui l'appelait *Lacerta stellio*, est rapporté aujourd'hui à la famille des Iguaniens, et est le type de la tribu des Stellionides. Il renferme des animaux au corps épais, couvert d'une peau lâche et garnie d'écailles nombreuses : tête allongée, légèrement aplatie en dessus; langue charnue, élargie, épaisse, non extensible et seulement échancrée à la pointe; cou distinct du corps; pieds allongés; doigts amincis, séparés et onguiculés; queue cylindrique ou comprimée. Le *Stellion du Levant* (*St. vulgaris*) a 30 centim. environ de longueur totale. Il est d'un bleu olivâtre; ses pieds, divisés en 5 doigts, sont en dessous de couleur orangée. Cet animal habite le Levant : il vit dans les ruines des édifices et les fentes des rochers; il est très-agile et se nourrit d'insectes. En Égypte, on fait entrer ses excréments dans certaines préparations pharmaceutiques.

La tribu des *Stellionides* renferme, outre les *Stellions*, les *Cordyles*, les *Doryphores*, les *Fouette-queue* ou *Stellions bâtards* et les *Léiolépides*.

STELLIONAT (du latin *stellio*, petit lézard dont on a fait le symbole de la fraude, sans doute parce que, comme tous les reptiles, il change de peau), nom donné à divers genres de fraude. Dans le Droit romain, il y a *stellionat :* quand on vend la même chose à deux personnes; quand on paye avec des choses qu'on sait ne pas vous appartenir; quand le débiteur enlève une chose affectée à un payement; quand il y a collusion entre deux personnes au bénéfice d'un tiers, substitution d'une marchandise à une autre, ou fausse déclaration faite dans un acte. — En Droit français, il y a *stellionat* lorsqu'on vend ou qu'on hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire, lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués, ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés. Les *stellionataires* sont passibles de la contrainte par corps (Code Nap., art. 2059). Le *stellionataire* n'est pas admis au bénéfice de cession de biens (Code de Proc., art. 905), ni à la réhabilitation après faillite (Code de Comm., art. 612).

STELLITE (de *stella*, étoile), minéral d'un blanc de neige, d'un éclat soyeux, dont les cristaux forment des groupes étoilés : c'est un composé de silice, d'alumine, de chaux, de magnésie et d'eau. On le trouve en Écosse. — Sorte de pétrification. *Voy.* ASTROÏTE.

STEMMATES (du grec *stemma*, couronne), nom donné par les Naturalistes aux yeux lisses qui sont placés en forme de couronne au-dessus de la tête dans certains ordres d'insectes. *Voy.* OEIL.

STÉNANTHÈRE, *Stenanthera* (du grec *sténos*, étroit, et *anthos*, fleur), genre de la famille des Épacridées, établi pour un joli arbuste de la Nouvelle-Hollande, le *St. à feuilles de pin* (*St. pinifolia*), qu'on cultive en serre tempérée : feuilles aciculaires, très-nombreuses et serrées; fleurs axillaires : corolle tubuleuse à tube rouge deux fois plus long que le calice et ventru, et à limbe jaune-verdâtre, court, étalé, demi barbu.

STÉNÉLYTRES (du grec *sténos*, étroit, et d'*élytre*), famille de Coléoptères hétéromères, renferme des insectes aux élytres étroites, aux antennes filiformes ou sétacées, au corps oblong, carré en dessus, avec les pieds allongés. — On la divise en cinq tribus : *Hélopiens*, *Cistélides*, *Serropalpides*, *Œdémérites* et *Rhynchostomes*.

STÉNOCARPE, *Stenocarpus* (du grec *sténos*, étroit, et *karpos*, fruit), genre de la famille des Protéacées, tribu des Grévillées, renferme de beaux arbustes de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Calédonie, à feuilles glabres, alternes, sinuées ou entières; à fleurs en ombelles terminales ou axillaires; à fruits ressemblant à un follicule linéaire : d'où le nom du genre. Le *St. de Cunningham* a des fleurs de 3 à 4 centim. de long, dont la couleur varie de l'orangé écarlate au jaune doré.

STÉNOCHILE, *Stenochilus* (du grec *sténos*, étroit, et *kheilos*, lèvre), genre de la famille des Myoporinées, établi pour des arbustes de la Nouvelle-Hollande, à feuilles alternes, entières; à fleurs rouges ou jaunâtres : calice à 5 divisions, dont 4 forment une lèvre supérieure dressée, et la 5e, plus étroite, une lèvre inférieure rabattue. On cultive dans les jardins le *St. glabre* et le *St. maculé*, à longues et belles fleurs rouges en dehors, jaunes et maculées de rouge en dedans.

STÉNOGRAPHIE (du grec *sténos*, resserré, abrégé, et *graphé*, écriture), art de se servir de signes abrégés et conventionnels pour écrire aussi vite que la parole. La ligne droite, l'oblique, la perpendiculaire, l'horizontale, l'arc de cercle, le cercle entier, la boucle et le point sont les éléments de toute sténographie. On peut les disposer de 3 manières : 1° les ranger tous parallèlement sur une même ligne avec une pente uniforme; 2° les combiner par syllabes détachées en leur donnant une signification de position; 3° lier les signes simples entre eux de manière que chaque groupe de signes représente un mot. Ce dernier procédé paraît être le plus avantageux, mais il exige une longue pratique. La sténographie est du plus grand secours pour conserver les discours prononcés à la tribune législative et les débats des tribunaux.

L'emploi d'une écriture abrégée était connu des anciens : Xénophon se servait de signes particuliers pour recueillir la parole de Socrate; Tiron, affranchi de Cicéron, avait inventé, pour recueillir les discours de l'orateur romain, des signes abréviatifs devenus célèbres sous le nom de *Notes tironiennes*; mais la véritable Sténographie ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Elle fut pratiquée d'abord en Angleterre, et fut introduite en France par l'Écossais Ch. Ramsay, auteur d'une *Tachéographie* dédiée à Louis XIV en 1681 : Ramsay n'écrivait que par syllabes détachées. En 1786, Taylor publia son système de *Sténographie*, où, pour la première fois, les signes étaient combinés de manière à représenter des mots. Ce procédé fut appliqué en France par Th. Bertin et par Coulon-Thévenot, qui lui donna le nom de *Tachygraphie*; mais cet art obtint d'abord peu de succès. Ce ne fut que sous le Directoire que la pratique de la Sténographie commença à se répandre; très-borné sous l'Empire, cet art prit un grand développement à partir de la Restauration; en 1817, *le Moniteur* eut des sténographes, dont l'habileté toujours croissante serait difficilement surpassée.

Une foule de *Traités de Sténographie* ont été publiés depuis le commencement du siècle. Nous citerons ceux de MM. Montigny (la *St. méthodique*), Conen de Prépéan (la *St. exacte*), Astier, Chauvin, C. Lagache, Midy, Aimé Paris, H. Prévost, qui tous dérivent de la méthode de Taylor. A la méthode syllabique de Ramsay se rapportent l'*Okygraphie* de M. Blanc (1802), et la *Notographie* de M. Vidal (1819). M. Scott de Martinville a donné, en 1849, une *Histoire de la Sténographie*.

STÉNORHYNQUE, *Stenorhynchus* (du grec *sténos*, étroit, et *rhygkhos*, bec), genre de Crustacés décapodes macroures, de la famille des Oxyrhinques et de la tribu des Macropodiens, établi aux

dépens des Cancers de Linné. Le *St. faucheur* (*St. phalangium*) est très-commun sur les côtes de la Manche et de l'Océan.

STENTOR, nom donné à l'*Alouate*, espèce de Singe hurleur, à cause de son cri bruyant. *Voy.* ALOUATE.

STÉPHANOMIE (du grec *stéphanos*, couronne), genre d'Acalèphes siphonophores, de la famille des Physophorides. L'espèce type, la *Stéphanomie amphitrite*, a l'apparence d'une belle guirlande de cristal azuré, et se balance à la surface des flots, soulevant successivement ses folioles diaphanes qui ressemblent à des feuilles de lierre et qui sont entremêlées de longs tentacules filiformes de couleur rose. On la trouve dans les mers australes. Les uns la considèrent comme une agrégation d'animaux; les autres comme un animal unique, très-complexe.

STÉPHANOTIS (de *stéphanos*, couronne, à cause de sa belle couronne staminale), genre de la famille des Asclépiadées, se compose d'arbustes sarmenteux volubiles, de l'île de Madagascar. La *St. floribunda*, vulgairement *Liane à odeur de tubéreuse*, a de grandes fleurs blanches en ombelles portées sur de longs pédoncules. On la cultive dans nos serres.

STEPPE (mot slave qui signifie *lande*), plaines immenses, élevées, d'un aspect uniforme, les unes privées d'eau et stériles, les autres sillonnées par des ruisseaux et couvertes de pâturages : ces dernières sont habitées par de nombreux troupeaux de moutons et de chevaux en liberté. Les steppes commencent en Europe, vers l'embouchure du Danube, et deviennent très-nombreuses et très-étendues dans la Russie méridionale et la plus grande partie de la Tartarie. Ces plaines ont été habitées de tout temps par des peuples nomades et pasteurs, par les Scythes dans l'antiquité, par les Mongols, les Tartares et les Cosaques dans les temps modernes.

STERCORAIRE (du latin *stercus*, fiente, parce qu'on croyait qu'il poursuivait les oiseaux pour recueillir la fiente qu'ils lâchent en volant), *Lestris*, oiseau palmipède, qu'on a longtemps rangé parmi les Mouettes, est le même que le *Labbe*. *Voy.* ce mot.

On donne aussi ce nom aux insectes qui vivent dans la fiente des animaux, comme les Bousiers et autres Scarabées diptères.

*Chaise stercoraire*. *Voy.* CHAISE.

STERCULIACÉES (du genre type *Sterculia*), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, détachée de celles des Malvacées, et tenant le milieu entre les Malvacées et les Byttnériacées, renferme des arbres et des arbrisseaux qui habitent les régions tropicales des deux continents. — Elle forme 3 tribus : les *Sterculiées*, les *Hélictérées*, et les *Bombacées :* cette dernière est souvent considérée comme formant une famille à part.

STERCULIER, *Sterculia*, genre type de la famille des Sterculiacées, renferme un grand nombre d'espèces parmi lesquelles on remarque le *Sterculier fétide* (*St. fœtida*), ainsi nommé de *stercus*, fiente, à cause de l'odeur fétide de ses fleurs : il croît dans l'Inde, où l'on extrait de ses graines une huile comestible; le *St. à feuilles de platane* (*St. platanifolia*), bel arbre de la Chine et du Japon; le *St. acuminé* (*St. acuminata*) de l'Afrique et du Brésil : ses graines, connues sous les noms de *Noix de Gourou*, *Noix du Soudan*, sont de la grosseur d'une châtaigne : elles ont une saveur âpre et acide.

STERCUS DIABOLI, plante. *Voy.* DYSODYLE.

STÈRE (du grec *stéréos*, solide), nouvelle mesure employée pour les bois de chauffage : c'est un mètre cube. Elle vaut un peu plus de 29 pieds cubes. Le stère est à peu près la moitié de la *voie* (0,521) et le quart de la *corde* (0,260). Il y a des *décastères* (10 stères) et des *décistères* (10e du stère).

Le bois de charpente se mesure aujourd'hui au *décistère*, qui équivaut à peu près à l'ancienne *solive*.

STÉRÉOBATE (du grec *stéréos*, solide, et *basis*, base), nom donné, en Architecture, à u.... soubassement sans moulures qui supporte un édifice, ainsi qu'à ce que l'on met au-dessous du piédestal d'une colonne pour la tenir plus élevée.

STÉRÉOGRAPHIE (du grec *stéréos*, solide, et *graphô*, décrire, tracer), art de représenter les solides sur un plan : c'est la Perspective des solides. La *Projection stéréographique de la sphère* est celle dans laquelle on suppose que l'œil est placé sur la surface même de la sphère : le plan de projection est alors ou le grand cercle dont l'œil est le pôle, ou un plan parallèle au plan de ce grand cercle. Ce mode de projection était connu d'Hipparque; il est décrit dans le traité du *Planisphère* attribué à Ptolémée.

STÉRÉOMÉTRIE (de *stéréos*, solide, et *métron*, mesure), partie de la Géométrie pratique qui apprend à mesurer le volume des corps solides, tels que le cube, le prisme, le cylindre, la pyramide, etc.

STÉRÉOSCOPE (du grec *stéréos*, et *skopeô*, voir), instrument inv. en 1838 par Wheatstone et perfectionné par Webster, à l'aide duquel des images planes apparaissent en relief. C'est une boîte en forme de pyramide rectangulaire tronquée, qui porte à la base d'une de ses grandes faces une ouverture pour éclairer les images placées à l'intérieur, et sur son sommet deux tuyaux de lunettes par lesquels on regarde simultanément, à travers deux prismes, deux images d'un même objet prises sous un angle différent. En regardant ainsi, les deux yeux ne voient pas les deux images distinctes qui existent réellement, mais bien une seule placée dans l'espace intermédiaire; et cette image unique, qui résulte de la superposition des deux images, offre absolument le relief de l'objet qui a servi à les obtenir. — On se sert ordinairement à cet effet d'images photographiques obtenues au même moment sous une même action de la lumière. L'expérience peut aussi être faite avec des figures géométriques symétriques.

STÉRÉOTOMIE (du grec *stéréos*, solide, et *temnô*, couper), art de tailler les bois et les pierres, en leur donnant les formes convenables pour leur emploi dans les constructions. M. Leroy a donné un *Traité de Stéréotomie*, qui contient les applications de la géométrie descriptive à la théorie des ombres, à la coupe des pierres, etc., 1844.

STÉRÉOTYPIE (du grec *stéréos*, solide, et *typos*, type, caractère), art de convertir en formes ou planches solides, des pages qui ont été préalablement composées en caractères mobiles. On peut employer pour *stéréotyper* des procédés fort divers : 1° souder par la queue les caractères mobiles (procédé primitif); 2° prendre l'empreinte d'une page de caractères mobiles ordinaires en appliquant cette page avec force sur une matière métallique particulière, puis, à l'aide d'un mouton, appliquer cette empreinte sur du métal à l'état de pâte, de manière à y reproduire le relief de la page primitive (procédés Carez, F. Didot); 3° se servir pour la composition en mobile de caractères dont l'œil soit frappé en creux, et qui puissent servir eux-mêmes, sans aucun intermédiaire, de matrice pour la planche en relief (procédé Herhan); 4° prendre en creux, avec du plâtre fin et humide ou avec une pâte de carton, l'empreinte d'une page composée en caractères ordinaires, puis couler dans cette espèce de matrice, après l'avoir séchée au feu, un alliage métallique tel que celui qu'emploient les fondeurs en caractères (procédé de MM. de Paroy et Durouchail) : ce dernier procédé, que l'on appelle *Clichage*, est à peu près le seul employé aujourd'hui.

La Stéréotypie permet d'obtenir, avec un nombre restreint de caractères mobiles, des plaques d'un faible volume et faciles à conserver, avec lesquelles on peut tirer à volonté, et seulement à mesure des besoins, un nombre indéfini d'exemplaires; elle offre, en outre, un moyen assuré d'épurer les textes et d'arriver à une exactitude de plus en plus grande :

il suffit pour cela d'enlever, sur le cliché, avec un emporte-pièce, le passage fautif, et d'introduire à la place un nouveau morceau que l'on y soude.

Bien qu'on puisse trouver le germe de la Stéréotypie dans les premiers essais des inventeurs de l'imprimerie, cet art ne date réellement que du dernier siècle : vers 1725, Valleyre, imprimeur de Paris, eut l'idée d'appliquer les caractères mobiles sur une composition argileuse et de fondre un bloc en cuivre sur le moule ainsi obtenu. Peu d'années après, W. Ged, orfèvre écossais, et Funkter, imprimeur d'Erfurt, firent des essais analogues, qui eurent peu de succès. L'Alsacien Hoffmann, en 1784, Carez, imprimeur de Toul, en 1786, F. Didot et Herhan, en l'an VI (1798), apportèrent à ce nouvel art de nombreux perfectionnements; les Didot le popularisèrent, au commencement de ce siècle, par leurs jolies éditions dites *stéréotypes*. Il est aujourd'hui d'une application universelle. M. E. Duverger l'a récemment appliqué à la reproduction de la musique et des cartes géographiques (1844). — Sous le titre d'*Histoire et procédés du Polytypage et de la Stéréotypie* (an X), Camus a donné d'intéressants détails sur l'origine et les développements de cet art. Un *Précis sur la Stéréotypie* a été publié par M. de Paroy, 1822.

STERLET, *Acipenser pygmeus* ou *ruthenus*; c'est le petit Esturgeon, celui qui fournit le meilleur caviar. *Voy.* ESTURGEON.

STERLING, valeur monétaire fictive de la Grande-Bretagne. La livre sterling (*pound sterling*), qu'il ne faut pas confondre avec la guinée, équivaut aujourd'hui à 20 schellings, environ 25 fr. — On fait venir le mot *sterling* du saxon *easterling*, hommes de l'Est, nom par lequel on désignait des Néerlandais qui furent employés à l'hôtel des monnaies : on appliqua leur nom aux pièces de monnaies auxquelles ils travaillaient.

STERNAL, qui appartient au Sternum. — *Appendice sternal* ou *xiphoïde*. *Voy.* STERNUM et XIPHOÏDE.

STERNE, *Sterna*, dit aussi *Hirondelle de mer*, genre d'oiseaux Palmipèdes, de la famille des Longipennes ou de celle des Mouettes : bec très-long, effilé, tranchant, pointu; ailes très-longues, échancrées, et queue en général fourchue. Ces oiseaux volent constamment en poussant des cris aigus; ils saisissent leur proie au vol ou en rasant la surface des eaux. Ils arrivent au printemps sur nos côtes maritimes. On les trouve dans les deux continents. On en connaît 12 espèces en Europe : la *St. Pierre-Garin* (*St. hirundo*), d'un cendré bleuâtre en dessus, blanc en dessous, calotte noire, bec et pieds rouges; elle est commune sur les côtes de France; la *St. tschegrava* (*St. caspia*), des bords de la Caspienne et de la Baltique, la *St. caujek* (*St. cantiaca*), la *St. voyageuse*, la *St. arctique*, la *St. Dougall*, la *St. hansel* (*St. anglica*), la *St. moustac* (*St. leucoporeia*), la *St. leucoptère*, la *St. épouvantail* (*St. nigra*), la *St. petit* (*St. minuta*) et la *St. noddi* ou *Oiseau fou* (*St. stolida*).

STERNUM (du grec *sternon*, poitrine), os impair, symétrique, placé au-devant et au milieu de la poitrine, est aplati, allongé, large en haut, rétréci au milieu, et se termine en bas par une pointe saillante nommée *Appendice xiphoïde* ou *sternal*. Cet os s'articule avec les clavicules et les sept côtes supérieures de chaque côté. L'*Articulation sterno-claviculaire* unit l'extrémité interne de la clavicule avec l'extrémité supérieure du sternum.

Les *Muscles sterno-hyoïdien*, *sterno-mastoïdien*, *sterno-thyroïdien* prennent attache sur le sternum et servent à abaisser, le premier l'os hyoïde, le second le visage, et le troisième le cartilage thyroïde.

Chez les oiseaux, le sternum, vulgairement *bréchet*, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré qui recouvre le thorax et une partie de l'abdomen : il donne attache aux muscles du vol.

STERNUTATOIRES (du latin *sternutatio*, éternûment), dits aussi *Errhins*, substances qui provoquent l'éternûment : tels sont particulièrement le Tabac, les Ptarmiques (Arnica, etc.), les poudres de Bétoine, de Cabaret, de Marjolaine, l'Euphorbe, etc. (*Voy.* ÉTERNUMENT). — On recourt aux sternutatoires dans la syncope, dans l'asphyxie, ou pour dissiper les maux de tête, pour provoquer des hémorragies nasales, pour expulser de fausses membranes, etc. *Poudre sternutatoire*. *Voy.* POUDRE.

STERTOREUX (du latin *stertor*, ronflement), se dit de la respiration quand elle fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, un son qui imite assez bien le bruit de l'eau bouillante.

STÉTHOSCOPE (du grec *stêthos*, poitrine, et *scopéin*, considérer, examiner), instrument inventé par Laënnec, et qui sert à explorer la poitrine. Il consiste en une espèce de cornet acoustique formé d'un cylindre de bois ou de métal, long de 35 centim. environ et évasé par un bout, percé dans toute sa longueur d'un canal de 6 millim. de diamètre : la partie évasée est remplie par un petit cône, dit *enbout*, et percée également d'un canal central. Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire, il applique avec exactitude l'extrémité de l'instrument sur le point de la poitrine qu'il veut explorer, et met son oreille à l'autre extrémité; il entend alors distinctement les sons que produisent par leurs mouvements les organes pectoraux, et reconnaît ainsi les altérations qu'ils peuvent avoir éprouvées. *Voy.* AUSCULTATION et PLESSIMÈTRE.

STHÉNIE (du grec *sthénos*, force, puissance), excès de force, exaltation de l'action organique. Ce mot a été employé par les médecins brownistes, par opposition à celui d'*asthénie* ou manque de force.

On appelle *Maladies sthéniques* celles qui proviennent d'un excès de force.

STIBIÉ (de *stibium*, antimoine), se dit des médicaments qui contiennent de l'antimoine. — Le *Tartre stibié* est le tartrate de potasse et d'antimoine.

STIBINE : c'est l'Antimoine sulfuré.

STICHOMANCIE (du grec *stikhos*, vers, et *mantéia*, divination), divination par le moyen de vers, qui fut en grande vogue chez les anciens. On écrivait des vers sur de petits billets, puis on jetait ces billets dans une urne : le billet qui sortait le premier donnait la réponse demandée.

STIGMATES (en grec *stigma*, de *stizein*, marquer). On appelait ainsi autrefois une marque qu'on imprimait sur l'épaule gauche des soldats qu'on enrôlait. Aujourd'hui l'on se sert le plus souvent de ce mot pour désigner les marques des plaies de Jésus-Christ, imprimées miraculeusement sur le corps de S. François d'Assise. *Voy.* ce nom au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Botanique, on appelle *Stigmate* l'extrémité supérieure du pistil : c'est un corps glanduleux, ordinairement lubréfié, et destiné à retenir les grains du pollen. Le stigmate est le plus souvent supporté par un style; il est *sessile*, c.-à-d. immédiatement attaché au sommet de l'ovaire, dans le Pavot, la Tulipe, etc. Quand les carpelles sont libres, il y a autant de stigmates que de carpelles; mais si les carpelles sont soudées en un pistil unique, le nombre des stigmates est déterminé par celui des styles ou des divisions du style. Le stigmate est dit *terminal*, s'il est situé au sommet du style ou de l'ovaire (Lis, Pavot); *latéral*, quand il occupe les côtés du style ou de l'ovaire (Renonculacées).

En Entomologie on nomme *Stigmates* les petites ouvertures placées sur les côtés du corps de l'insecte par lesquelles l'air s'introduit dans les trachées.

STIL DE GRAIN, nom que les peintres donnent à une couleur jaune qu'ils emploient souvent; c'est une argile colorée par une décoction faite avec du Nerprun, qu'on appelle aussi *Graine d'Avignon*.

**STILBITE** (du grec *stilbô*, briller), substance ordinairement blanche, à cassure vitreuse et à éclat nacré dans le sens du clivage le plus net et le plus facile. C'est un silicate alumineux à base de chaux.

**STILLINGIA**, genre exotique d'Euphorbiacées, à suc laiteux. Le *St. sebifera* donne une espèce de suif.

**STIMULANTS** (du latin *stimulare*, aiguillonner), médicaments qui ont la propriété d'exciter l'action organique des divers systèmes de l'économie. On distingue des *Stimulants diffusibles*, c.-à-d. qui ont une action prompte et de peu de durée, et des *St. persistants*, qui ont, en général, une action moins prompte, mais toujours plus durable. On range parmi les premiers le camphre, l'éther, l'ammoniaque, les huiles volatiles, le thé, le café, les vins mousseux; parmi les seconds, les semences des Ombellifères, les sommités des Labiées aromatiques, la cannelle, le girofle, la muscade, la vanille, la myrrhe, les térébenthines, les résines. — Les médecins rasoristes appellent *Contre-stimulants* les agents thérapeutiques qui ralentissent l'action vitale surexcitée. Ils admettent des *Contre-stimulants directs*, qui favorisent par eux-mêmes le ralentissement de l'action vitale; les principaux sont : les préparations antimoniales, mercurielles, ferrugineuses, les sels purgatifs alcalins; et des *Contre-stimulants indirects*, qui coopèrent seulement au ralentissement de l'action vitale, tels que l'abstinence, la saignée, l'action du froid.

**STIMULUS**, mot latin, qui signifie *aiguillon*, désigne, dans le langage médical, tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Le *Stimulus* joue le principal rôle dans la doctrine de Rasori. Les médecins de cette école admettent que la santé est le résultat de deux forces opposées qui produisent, l'une, la *stimulation*, l'autre, la *contre-stimulation*, et qui se contre-balancent et s'équilibrent parfaitement. Dans toute maladie, il y a excès de l'une ou de l'autre : de là deux classes seulement d'agents thérapeutiques : les *stimulants*, pour combattre l'excès du *contre-stimulus*, et les *contre-stimulants*, pour détruire l'excès du *stimulus*. *Voy.* l'article ci-dessus et CONTRE-STIMULISME.

**STIPE** (du latin *stipes*), nom donné, en Botanique, à la tige ligneuse des plantes monocotylédones arborescentes, des Palmiers, par exemple, tige qui se termine par un faisceau de feuilles. On le donne également à la partie des Champignons munis d'un chapeau qui supporte cette dernière expansion.

C'est aussi le nom d'un genre de Graminées vivaces, type de la tribu des Stipacées. L'espèce la plus intéressante est la *Stipe plumeuse* (*Stipa pennata*), qui est employée à faire de jolies bordures; ses fleurs sont remarquables par leurs arêtes barbelées de poils blancs soyeux fort élégants. Cette espèce croît par touffes dans les pâturages arides et montagneux, et fournit un foin dur que les bestiaux ne mangent guère qu'avant la floraison. On fait avec le chaume de la *Stipa tenacissima* de forts tissus de sparterie.

**STIPULES**, petits appendices squammiformes ou foliacés qu'on rencontre au point d'origine des feuilles sur la tige : elles sont ordinairement au nombre de deux, une de chaque côté du pétiole (Charme, Tilleul); plus rarement elles sont solitaires, situées à l'aisselle des feuilles. Dans le premier cas on les appelle *latérales*, et dans le second *axillaires*. En outre, elles varient de forme, de durée, de grandeur et de situation, et reçoivent des noms appropriés.— On appelle *stipelles* les petites stipules qui accompagnent les folioles de certaines feuilles composées.

**STIRATOR** (de l'italien *stirare*, tendre, étirer), cadre en bois à l'usage des dessinateurs à l'aquarelle et au lavis, sert à tenir bien tendu le papier sur lequel on doit dessiner.

**STOCK**. Ce mot qui, en anglais, signifie *provision*, s'emploie, dans le langage commercial, pour signifier la quantité d'une marchandise quelconque qui se trouve en magasin dans les entrepôts ou sur les marchés d'une place de commerce.

A la Bourse de Londres, on entend par *Stocks* ce que nous appelons *Fonds consolidés*.

**STOCK-FISCH**, c.-à-d. *poisson pour provision*, nom que les pêcheurs du Nord donnent spécialement à la morue et à la merluche desséchées à l'air. On le dit aussi, par extension, de tout poisson séché et salé.

**STOECHAS**, espèce de Lavande. *Voy.* LAVANDE.

**STOFF** (de l'anglais *stuff*, étoffe), étoffe de laine sèche et brillante qui se fabriquait primitivement en Angleterre. On en fait surtout des robes.

**STOICISME** (du grec *stoa*, portique, parce que Zénon, le chef des Stoïciens, enseignait sous le Portique d'Athènes), célèbre système de philosophie, caractérisé surtout par l'austérité de sa morale. *Voy.* STOÏCIENS et ZÉNON, au *Dict. univ. d'Hist. et de Géog.*

**STOLÉPHORE** (du grec *stolè*, robe, et *phérô*, porter), poisson. *Voy.* MÉLETTE.

**STOLON** (en latin *stolo*). On nomme ainsi, en Botanique, les jets d'une tige ou d'un rameau rampant, du Fraisier, par exemple, ou de l'*Ajuga reptans*, jets qui produisent à la fois des feuilles et de petites racines. Les stolons sont un des moyens de multiplication : ils se fixent au sol par leurs racines et servent à former de nouveaux individus. — On appelle *Stolonifères* les plantes qui jettent des *stolons*.

**STOMACHIQUE** ou STOMACAL, ce qui appartient à l'estomac. Il se dit surtout des substances qui conviennent à l'estomac. *Voy.* CORDIAL.

L'*Elixir stomachique de Sloughton* est composé comme il suit : sommités sèches d'Absinthe et de Chamædris, racine sèche de Gentiane, écorce d'oranges amères, Aloès, Cascarille et Rhubarbe, que l'on fait digérer dans l'alcool. On le prend avant le repas pour ouvrir l'appétit, ou après, pour faciliter la digestion.

**STOMAPODES** (du grec *stoma*, bouche, et *pous*, génitif *podos*, pied), ordre de Crustacés nageurs, de la division des Malacostracés, qui forme le passage des Décapodes aux Amphipodes. Ils ont les yeux portés sur un pédicule mobile, et le corps allongé. L'extrémité antérieure de la tête présente une articulation qui sert de support à ces organes, ainsi qu'aux antennes intermédiaires. Ces Crustacés sont tous marins. Ils forment 3 familles : les *Caridioïdes*, les *Bicuirassés*, et les *Unicuirassés*.

**STOMATE** (du grec *stoma*, bouche), nom donné, en Botanique, à des orifices ou pores microscopiques qu'offre généralement l'épiderme des surfaces herbacées des plantes. Ces stomates sont tantôt épars et sans ordre, tantôt disposés par séries ou lignes longitudinales; ils existent indifféremment sur les deux faces de la feuille dans les plantes herbacées. On les trouve sur la face inférieure seulement, dans les végétaux ligneux; sur la face exposée au contact de l'air, dans les feuilles étalées à la surface de l'eau. Ils servent uniquement, selon Richard, à la respiration des végétaux, et nullement à l'absorption, comme on l'avait cru.

**STOMATITE** (du grec *stoma*, bouche), inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. Elle est le plus souvent produite par l'introduction dans la bouche de boissons ou d'aliments trop chauds, de boissons âcres ou caustiques : elle cède ordinairement aux collutoires mucilagineux.

**STOP** (impératif du verbe anglais *to stop*, s'arrêter). Ce mot s'emploie dans la Marine comme terme de commandement, pour ordonner de s'arrêter, comme par exemple, sur un bateau à vapeur, pour faire cesser le mouvement de la machine.

**STOR** (du latin *sturio*), nom vulg. de l'*Esturgeon*.

**STORAX**, substance balsamique et résineuse produite par le *Styrax* ou *Aliboufier officinal*, et employée le plus souvent comme stimulant : elle est de consistance variable et d'une odeur très-agréable, qui rappelle celle de l'acide benzoïque. On

distingue : le *Storax blanc*, composé de larmes blanches, opaques et molles; le *St. amygdaloïde*, en larmes sèches, dures, opaques, blanches, cassantes, agglutinées par une matière brunâtre; le *St. rouge-brun*, en masses mélangées de substances étrangères et de sciure de bois; le *St. liquide*, qui paraît provenir du *Liquidambar styraciflua* : il a la consistance du miel et une odeur forte et aromatique; il est d'un gris brunâtre, opaque; il entre dans la composition de divers onguents et emplâtres; le *St. calamite*, *St. sec* ou *en larmes*, résine de qualité inférieure au Storax proprement dit, que l'on extrait par incision de l'écorce de l'Aliboufier : on l'emploie en parfumerie à cause de son odeur agréable, et en médecine comme stimulant. Les chimistes s'en servent pour la préparation de l'acide cinnamique, dont il renferme des quantités notables. — Pour le *Storax benjoin*, *Voy.* BENJOIN.

STORE (du latin *storea*, natte), espèce de rideau de coutil, de taffetas ou de toute autre étoffe claire et transparente qui se lève et se baisse par le moyen d'un ressort, et qu'on met, en le tenant bien tendu, devant une fenêtre, une portière de voiture, etc., pour se garantir du soleil ou de la poussière. La fabrication des stores a pris un grand développement depuis quelques années : la plupart sont couverts d'élégants dessins.

STORTHING, assemblée générale ou diète de Norwége. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

STOURNE (du latin *sturnus*, étourneau), *Lamprotornis* (du grec *lampros*, brillant, et *ornis*, oiseau), division générique établie par M. Temminck dans la famille des Merles : bec médiocre, convexe en dessus, comprimé à la pointe qui est échancrée, déprimé à la base; leur plumage est très-éclatant, de couleurs métalliques. Ils vivent comme les Étourneaux et les Martins, mais ressemblent plus ou moins aux Merles par le bec et par les pieds. Toutes les espèces connues sont de l'ancien continent, surtout d'Afrique. L'espèce type est l'*Oiseau de paradis noir* ou *St. noir* : on le trouve à la Nouvelle-Guinée.

STOURNELLE, *Sturnella*, genre de Passereaux de la famille des Sturnidées, voisin des Étourneaux : bec droit, entier, convexe en dessus, obtus à la pointe; tarses nus, annelés; pouce robuste; ailes moyennes. Les Stournelles vivent dans les prairies et les plaines marécageuses. Ces oiseaux courent avec vitesse; ils ont le vol vif, planent et filent en volant comme la Perdrix grise. Ils se nourrissent de vers, d'insectes et de graines. Ils nichent à terre. Le *Stournelle à collier* (*St. collaris*) a le plumage varié de gris, de brun, de noir et de roux. On le trouve dans l'Amérique du Nord.

STOUT (mot anglais qui veut dire *fort*, *vigoureux*), ou *Brown stout*, sorte de bière anglaise forte, d'un brun foncé, n'est qu'une variété du *Porter*.

STRABISME (du grec *strabos*, louche), difformité de celui qui *louche*. Lorsque le sujet affecté de strabisme regarde un objet, l'un des yeux seulement ou tous les deux à la fois s'écartent involontairement de l'axe visuel, de manière que les yeux ne peuvent jamais être dirigés en même temps sur le même point : dans le 1er cas, le strabisme est *simple*, dans le 2e, *double*. Le plus souvent c'est en dedans, et vers le nez, que l'œil se tourne; mais parfois aussi c'est en dehors, en haut ou en bas. Si les deux yeux sont affectés, ils peuvent être dirigés tous deux en dedans (*Str. convergent*), ou tous deux en dehors (*Str. divergent*), ou en haut (*Str. supérieur*), ou en bas (*Str. inférieur*); quelquefois l'un se dirige en haut et l'autre en bas (*Str. horrible*).

Le Strabisme provient de l'inégalité de force ou de dimension dans les muscles oculaires. On a essayé d'y remédier par la section des muscles trop courts : ce procédé a été surtout mis en honneur par les chirurgiens allemands Stromeyer (1828) et Dieffenbach (1830), et, en France, par M. Baudens; mais, à côté de succès réels, il s'est produit aussi des accidents graves dont les moindres sont la déviation des yeux en sens inverse ou la fixité de la pupille. M. Tavignot a proposé de remplacer la section des muscles trop courts par le raccourcissement et la ligature des muscles opposés, qui chez les personnes louches sont trop longs.

STRAMOINE, *Stramonium* (du latin *stramineum*, formé de *stramen*, paille, chanvre?), plante exotique propre aux pays chauds, est une espèce du genre *Datura* (*Voy.* ce mot) et en a les propriétés. La *Stramoine commune* est acclimatée dans toute l'Europe. Ses fleurs sont d'un blanc sale et très-grandes; ses fruits sont connus sous le nom de *Pomme épineuse*. Cette plante répand, lorsqu'il fait chaud et encore plus lorsqu'on la froisse, une odeur nauséabonde qui porte à la tête et donne des vertiges. Le suc est un poison dangereux, qui produit un assoupissement léthargique. Néanmoins on en fait un grand usage en médecine contre les névralgies, l'épilepsie, les spasmes et convulsions, etc. On combat l'empoisonnement causé par la Stramoine en provoquant le vomissement, puis faisant prendre des acides. On appelle vulgairement cette plante *Herbe au diable*, *Herbe aux sorciers*, parce que l'on attribuait à une influence diabolique le délire qu'elle provoque, délire que se procuraient à volonté quelques malheureux, qui croyaient alors être transportés au Sabbat.

STRANGULATION (du latin *strangulatio*), constriction du cou par un lien circulaire qui intercepte l'accès de l'air dans les organes de la respiration et le retour vers le cœur du sang porté au cerveau par le système artériel. La strangulation a lieu soit par *étranglement*, soit par *suspension* ou *pendaison*. Dans les deux cas, la mort arrive par *asphyxie*.

STRANGURIE (du grec *stranx*, goutte, et *ouron*, urine), difficulté extrême d'uriner, l'urine sortant goutte à goutte, avec douleur, ardeur, et ténesme vésical continuel. C'est le premier degré de l'*Ischurie* ou *Rétention d'urine*. *Voy.* ce mot.

STRAPONTIN (du latin *stratus*, couché, étendu, et *pons*, pont), siége garni que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés, et qui peut, comme un pont levis, se lever et s'abaisser. — Il se dit aussi du siége supplémentaire des *omnibus*.

STRASS (*cristal* en allemand), verre qui imite les pierres précieuses. Il se compose en général de silicate de potasse et de silicate de plomb, colorés par différents oxydes, et s'obtient avec du cristal de roche ou du sable blanc, de la potasse pure, du minium, un peu de borax et d'acide arsénieux. On imite le *diamant* avec du strass incolore; le *saphir* avec du strass coloré par l'oxyde de cobalt; l'*améthyste* avec du strass coloré par de l'oxyde de manganèse et du pourpre de Cassius ou oxyde d'or; l'*émeraude* avec l'oxyde vert de cuivre et un peu d'oxyde de chrome; la *topaze* avec le verre d'antimoine et l'oxyde d'or; l'*aigue-marine* avec le verre d'antimoine et l'oxyde de cobalt; le *grenat* avec le verre d'antimoine, le pourpre de Cassius et l'oxyde de manganèse, etc.

L'art d'imiter les pierres précieuses naturelles avec du verre coloré est fort ancien : Pline en parle comme d'un art très-lucratif, porté de son temps à un haut degré de perfection. Les alchimistes du moyen âge pratiquèrent également cet art, qui s'est conservé en Allemagne. Depuis 1819, on fabrique à Paris des strass si beaux qu'il faut une grande habitude pour les distinguer des pierres véritables.

STRATAGÈME (du grec *stratos*, armée, et *agô*, conduire), ruse de guerre. On a sous ce titre deux recueils importants pour l'histoire de l'art militaire chez les anciens, l'un en grec, de *Polyen* (*Stratagèmes*, en 8 livres), l'autre en latin, de *Frontin* (*Stratagèmes de guerre*). Carlet de la Rosière a donné en 1756 les *Stratagèmes de la guerre*.

STRATÉGIE (du grec *stratégos*, général), science

des mouvements d'une armée, des opérations militaires (*Voy.* TACTIQUE). — On en a formé l'adjectif *Stratégique* pour désigner tout ce qui concerne l'art de la guerre : on appelle *Routes stratégiques*, les routes propres à faciliter le mouvement des armées.

STRATES (du latin *stratus*, couché), synonyme de *Couches* en Géologie. *V.* COUCHES et STRATIFICATION.

STRATIFICATION. C'est, en Géologie, la disposition des masses minérales et des terrains par *strates* ou par *couches*. *Voy.* TERRAINS.

Dans un sens plus général, c'est l'opération par laquelle on dispose par couches ou par lits des corps que l'on veut combiner ensemble. L'on obtient l'acier par stratification, en faisant chauffer des barreaux de fer que l'on a eu soin de séparer par des couches d'un ciment dont le charbon fait la base.

STRATIFORME (du latin *stratum*, couche), se dit de certains corps résultant d'un assemblage de couches qui s'étendent en formant ordinairement des ondulations plus ou moins sensibles.

STRATIOTE, *Stratiotes*, genre de la famille des Hydrocharidées, renferme des plantes vivaces, stolonifères, analogues aux Broméliacées. Le *Stratiote faux aloès* (*Str. aloïdes*) est commun dans les fossés et les canaux des Pays-Bas, sur l'eau desquels il flotte librement.

STRÉLITZ, milice russe. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

STRÉLITZIE, *Strelitzia*, dite aussi *Heliconia*, genre de la famille des Musacées, renferme des plantes originaires du cap de Bonne-Espérance, à feuilles radicales, oblongues, coriaces, longues et portées par de très-longs pétioles; du milieu des feuilles sort une tige nue ou hampe qui porte 8 ou 10 grandes fleurs de couleur jaune orangé, mêlé de bleu. La *Strélitzie de la reine* (*Str. regina*), dédiée à une reine d'Angleterre de la maison de Mecklembourg-*Strélitz*, est cultivée dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs.

STREPERA (du latin *strepere*, faire du bruit), nom scientifique de l'oiseau appelé *Réveilleur*.

STREPSILAS (du grec *stréphô*, tourner, et *laos*, pierre), nom scientifique du *Tourne-pierre*.

STREPSIPTÈRES (du grec *streptos*, tordu, replié, et *ptéron*, aile), nom donné par Kirby aux insectes parasites appelés aujourd'hui *Rhipiptères*. *V.* ce mot.

STRETTES (de l'italien *stretto*, du latin *stringere*, serrer), partie d'une fugue où le sujet est traité d'une manière plus serrée qu'au commencement. On nomme *Strette magistrale*, celle qui termine une fugue, quand celle-ci est en canon. Les compositeurs la regardent comme un coup de maître. On se sert encore de ce mot pour indiquer le mouvement accéléré des finales d'opéra.

STRIBORD, côté droit d'un vaisseau. *Voy.* TRIBORD.

STRIE (en latin *stria*), se dit, en Architecture, des cannelures des colonnes. — On appelle aussi *Stries* les fils que l'on aperçoit sur le verre. Ce défaut provient de l'inégale densité des parties.

En Histoire naturelle, on nomme *Stries* : 1° les rayures en relief que l'on voit sur la coquille de certains mollusques : elles diffèrent des *rides*, qui forment des ondes irrégulières, et des *cannelures*, qui sont plus longues et plus égales ; 2° de petits filets saillants et parallèles entre eux, qu'on voit à la surface de presque tous les cristaux.

*Strié* se dit des objets dont la surface porte des stries ou cannelures : tels sont les colonnes et les pilastres cannelés dans toute leur longueur. Les Botanistes appellent *Tige striée*, celle qui offre des côtes nombreuses séparées par des sillons. Les médecins nomment *Crachats striés*, ceux dans lesquels le sang est mêlé par filets avec la matière muqueuse.

STRIX (du grec *strix*, *strigos*), nom scientifique du genre *Chouette*, a servi à former les mots *Striges*, *Strigidées*, *Striginées*, *Strixées*, qui désignent divers groupes d'oiseaux nocturnes et rapaces.

STROBILE (du grec *strobilos*, pomme de pin), dit aussi *Cône*, réunion de fruits couverts, provenant de fleurs nées à l'aisselle de bractées écailleuses, dont l'ensemble forme un corps conique ou globuleux : tel est le fruit du pin. *Voy.* CÔNE.

STROMATÉE, *Stromateus* (du grec *strôma*, tapis), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, dont le corps, à peu près en forme de tapis, est aussi large que long, et aplati comme celui des Chétodons. On en distingue plusieurs espèces : le *Fiatole* (*Str. fiatola*) est remarquable par ses raies et ses taches d'un jaune doré sur un fond gris de plomb : il habite la Méditerranée.

STROMATES (du grec *strômata*, tapisseries). On a employé ce mot dans le sens de mélanges littéraires : les *Stromates* de S. Clément d'Alexandrie se composent de sujets fort divers, historiques, philosophiques ou théologiques.

STROMBE, *Strombus* (du grec *strombos*, toupie, à cause de sa forme), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des Buccinoïdes, caractérisés par des coquilles univalves, ventrues, terminées à leur base par un canal accompagné d'un sinus distinct, et dont la lèvre droite se dilate ou s'étend, avec l'âge, en un lobe simple ou digité. Les Strombes se trouvent dans les mers d'Europe et de l'Inde. Quelques-uns sont fort grands; on les recherche surtout à cause de la belle coloration de leur ouverture : tels sont le Strombe géant, vulgairement *Aile d'aigle*, le Str. pied de pélican, vulg. *Aile de chauve-souris*, le Str. lucifer, vulg. *Chameau*.

Quelques Conchyliologistes font de ce genre le type d'une famille dite des *Strombides*, dans laquelle ils comprennent, en outre, les genres *Pterocera*, *Rostellaria*, *Pterodonta*, *Struthiolaria*, etc.

STRONGLE, *Strongylus* (du grec *stroggylos*, rond, cylindrique), genre de Vers entozoaires parasites des Mammifères, des Oiseaux et des Reptiles. Le *Str. géant*, long de 2 à 3 décimètres, attaque le Cheval, le Chien, et, dit-on, l'homme même.

STRONTIANE (du nom du cap *Strontian*, en Écosse), protoxyde de strontium, base minérale, composée de strontium et d'oxygène (Sr O), qu'on trouve dans plusieurs minéraux, notamment dans la *Strontianite* ou *Strontiane carbonatée*, et dans la *Célestine* ou *Strontiane sulfatée*, à Montmartre, près de Paris, en Écosse, en Sicile, au Pérou, etc. On la rencontre aussi dans beaucoup d'eaux minérales, où elle accompagne la chaux. La Strontiane est une substance blanche, semblable à la chaux, caustique, soluble dans l'eau et cristallisable. Elle forme, avec les acides, des sels généralement incolores, parmi lesquels le *nitrate* est intéressant, à cause de son emploi dans la composition des feux d'artifice, qu'il colore en beau rouge.—La Strontiane a été découverte, en 1793, par Hope et Klaproth, dans la strontiane carbonatée du cap Strontian.

STRONTIUM, corps simple métallique, contenu dans la strontiane, d'un jaune de laiton, a une densité de 2,504, est très-oxydable et décompose l'eau avec énergie. Isolé en 1808 par H. Davy, au moyen de la pile.

STROPHE (du grec *strophê*, retour). Chez les Grecs, ce mot désignait la partie de l'hymne que le chœur tragique chantait en tournant à droite autour de l'autel, tandis que l'*Antistrophe*, autre division de l'hymne, se chantait en allant vers la gauche. Après quoi venait l'*Épode*, que le chœur chantait en restant immobile devant l'autel. Les Odes de Pindare sont toutes partagées en *Strophes*, *Antistrophes* et *Épodes*.

Chez les Latins, et plus tard chez les modernes, la *Strophe* ne fut plus considérée que comme une subdivision de l'ode. *Voy.* ODE et STANCE.

STROPHULUS (du grec *strophê*, retour, à cause de son intermittence), nom donné par Willan à une inflammation cutanée fréquente chez les enfants à

la mamelle et à l'époque de la première dentition : elle est caractérisée par des papules rouges ou blanches, qui apparaissent successivement sur la face et les membres, disparaissent et se reproduisent quelquefois d'une manière intermittente, et se terminent par simple résolution ou par une desquammation furfuracée. Les causes de cette maladie sont le frottement de vêtements un peu rudes, la malpropreté ou une irritation gastro-intestinale. Il suffit de bassiner légèrement les papules avec de l'eau fraîche, salée ou vinaigrée, et de donner aux enfants une alimentation saine et légère.

STRUMÉE, plante ainsi nommée par les anciens parce qu'on la croyait propre à guérir les écrouelles (*strumæ*) : ce n'est autre chose que la *Ficaire* ou la *petite Éclaire*, de la famille des Renonculacées.

STRUMES, *Strumæ* (du latin *strumæ*, écrouelles), mot employé le plus ordinairement comme synonyme de *Scrofule*. — Quelques auteurs appliquent seulement ce nom à une tumeur de la thyroïde qui peut venir à tout âge et qui ne s'abcède et ne suppure jamais.

STRUTHIO, nom latin et scientifique du genre Autruche, a servi à former les mots *Struthiones*, *Struthionidées*, groupes d'oiseaux qui comprennent, outre l'Autruche, le Casoar, le Dronte, l'Aptéryx, l'Outarde, etc. *Voy.* ces noms.

STRUTHIOCAMELUS, c.-à-d. *Oiseau-chameau*, nom latin de l'Autruche d'Afrique.

STRYCHNÉES (du genre type *Strychnos*), tribu de la famille des Loganiacées. *Voy.* ce mot et STRYCHNOS.

STRYCHNINE, alcali végétal découvert en 1818, par MM. Pelletier et Caventou, dans le fruit de plusieurs espèces du genre Strychnos, mêlé à de la brucine et combiné avec l'acide strychnique. Il est composé d'hydrogène, d'oxygène, de carbone et d'azote : sa formule est $C^{42} Az^2 H^{24} O^6$. Il est solide, inodore, très-amer, inaltérable à l'air, et forme des sels avec les acides. On l'obtient en traitant par une solution de sous-acétate de plomb l'extrait alcoolique des plantes qui le contiennent, puis en faisant bouillir la dissolution avec de la magnésie. On met ainsi à nu la strychnine et la brucine, que l'on sépare ensuite par des cristallisations successives. — La strychnine est très-vénéneuse : elle exerce sur le système nerveux, et particulièrement sur la moelle épinière, une action énergique, et produit instantanément des spasmes, des convulsions générales ou le tétanos : deux centigrammes de cette substance tuent un chien en trois minutes. C'est à la strychnine que la noix vomique doit ses vertus : on l'emploie contre la paralysie. Son sulfate est cons. contre le choléra.

STRYCHNIQUE (ACIDE), acide que l'on trouve dans la Noix vomique et dans la Fève de Saint-Ignace, combiné avec la Strychnine, a quelque analogie avec l'Acide malique. Il est sans usages.

STRYCHNOS (nom grec de la Morelle), genre de la famille des Loganiacées, type de la tribu des Strychnées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux grimpants, remarquables par leurs propriétés vénéneuses. Le *Strychnos noix vomique* ou *Vomiquier* (*Str. nux vomica*) est un arbre de l'Inde, dont les graines, appelées *Noix vomiques*, sont orbiculaires, de couleur grisâtre, recouvertes d'une pellicule composée de plusieurs feuillets, luisante et comme nacrée. Leur action sur l'homme et les animaux est très-violente et très-rapide (*Voy.* STRYCHNINE) : on s'en sert en Médecine à très-petite dose. — Le *Str. tieuté* (*Str. tieute*), qui croît à Bornéo, est une grande et belle liane à bois blanc, d'une odeur nauséabonde, et dont les racines donnent un poison violent, l'*Upas tieuté*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Boun-upas* (*V.* ANTIARIS) : les indigènes s'en servent pour empoisonner leurs flèches. — Le *Str. ignatier* ou *Ignatier amer* (*Ignatia amara*), des Philippines, porte des graines de couleur brun pâle, connues sous le nom de *Fèves de l'Inde*, *Fèves de Saint-Ignace*, *Noix igasur* : elles sont amères, et fournissent un poison très-actif (*Voy.* FÈVE). — Le *Str. bois de couleuvre* (*St. colubrina*), de l'Inde, est un arbrisseau sarmenteux ainsi nommé de la marbrure de son écorce, qui a pris le nom de *fausse angusture*, et qui est un poison très-violent. — On remarque encore le *Str. faux Quinquina*, dont l'écorce peut s'employer comme succédané du Quinquina, et le *Str. des buveurs*, dont le fruit a la singulière propriété de clarifier l'eau impure.

STUC (en italien *stucco*, mot que Ménage dérive de l'allemand *stuck*, fragment, parce que le stuc se fait avec des pierres concassées), composition faite soit avec un mélange de chaux éteinte, de craie et de marbre blanc pulvérisé que l'on gâche dans l'eau de manière à former une espèce de mortier, soit avec du plâtre cuit exprès, bien pilé et tamisé, puis gâché dans de l'eau chaude contenant de la colle de Flandre en dissolution. Cette composition est susceptible de prendre le poli du marbre, et acquiert, en séchant, une dureté égale à celle de la pierre. On emploie ordinairement le stuc blanc ; mais on peut lui donner la couleur des divers marbres au moyen de pâtes colorées. On appelle *Stucateur* l'ouvrier qui fait le stuc. — Les Romains connaissaient déjà le stuc ; on s'en sert avec avantage, dans les constructions modernes, pour revêtir les colonnes en pierre, les murs d'escalier, les parois des salles de bain, etc.

STUD-BOOK (de l'anglais *stud*, haras, et *book*, livre), nom donné en Angleterre au registre que l'on tient des chevaux entretenus dans les haras de l'État et de leur filiation. Un registre semblable a été introduit, en France, dans les haras de l'État, en 1853.

STUPÉFIANTS, substances qui produisent la stupeur ou qui diminuent le sentiment et le mouvement : tels sont les narcotiques et les anesthésiques.

STUPEUR, état d'engourdissement des facultes intellectuelles, accompagné d'une expression d'étonnement hébété : c'est un des symptômes du typhus.

STURIO, nom latin de l'*Esturgeon*, a formé le nom de *Sturioniens*, donné à une famille de poissons.

STURNIDÉES, famille des Passereaux, comprend le *Stourne*, le *Stournelle*, l'*Étourneau*, etc. *V.* ces noms.

STYLE (du grec *stylos*, et du latin *stylus*). Les Anciens appelaient proprement ainsi un petit poinçon de métal, pointu par un bout et plat de l'autre, dont ils se servaient pour écrire. Avec la pointe ils écrivaient sur des tablettes enduites de cire. L'extrémité plate leur servait à effacer les caractères que l'on avait tracés : d'où l'expression *vertere stylum*, retourner le style, pour dire *corriger*.

Par analogie, le mot *Style* a désigné, en parlant des ouvrages d'esprit, la manière d'écrire, le caractère particulier que chaque écrivain imprime à la langue commune : c'est en ce sens qu'on dit le *Style de Voltaire*, le *Style de Montesquieu*, etc. Buffon, dans son *Discours de réception* à l'Académie française, a exprimé les considérations les plus justes comme les plus élevées sur ce sujet, et a démontré que *le style, c'est l'homme*. On distingue trois genres de style : le *St. simple*, le *St. tempéré* et le *St. sublime*. Les qualités générales qui conviennent à tout genre de style sont : la pureté, la propriété, la précision, la clarté, le naturel et la convenance. On trouvera les règles particulières à chaque genre dans tous les traités de Rhétorique et de Littérature, ainsi que dans les traités spéciaux, comme le *Manuel de Style* de M. Sommer, la *Méthode de Composition et de Style* de M. Barrau, etc.

Dans les Beaux-Arts, *Style* s'emploie pour la manière de composer et d'exécuter particulière à chaque artiste. Il se dit aussi du caractère imprimé à tous les ouvrages d'une même époque : c'est en ce sens qu'on dit, en parlant d'Architecture, le *St. antique*, le *St. byzantin*, le *St. gothique*, le *St. renaissance*, etc.

En Chronologie, on appelle *Vieux Style* la manière dont on comptait les jours de l'année avant la

réforme de Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. On dit, par opposition, *Nouveau Style*, pour la manière dont on compte depuis cette réforme. Le *Vieux style* est en retard de 12 jours sur le *Nouveau style :* ce qui dans le vieux style est le 1er janvier est pour nous le 13.

En Gnomonique, on désigne sous le nom de *Style* la tige ou l'aiguille d'un cadran solaire, que l'on connaît aussi sous le nom de *Gnomon. Voy.* ce mot.

En Botanique, le *Style* est l'une des 3 parties qui composent le pistil : c'est un prolongement de l'ovaire qui supporte le stigmate. Le style peut être unique ou multiple. Le plus souvent le style disparaît après l'acte de la fécondation. Il y a des plantes qui n'ont point de style; chez elles le stigmate repose immédiatement sur l'ovaire. Le style est *terminal* quand il surmonte l'ovaire : c'est le cas le plus ordinaire; *latéral*, quand il naît des parties latérales de l'ovaire (Rosacées); *basilaire*, quand il paraît naître de la base (Alchémille).

STYLET (diminutif de *style*, du latin *stylus*, poinçon), poignard à lame ordinairement triangulaire, et si menue, que la blessure qu'il fait, bien que grave, est presque imperceptible : c'est l'arme favorite des Italiens et des Espagnols.

En Chirurgie, on appelle *Stylet* une petite tige métallique très-fine et flexible, qui sert à sonder les plaies fistuleuses, à passer des mèches de séton, etc. Cet instrument est terminé à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire, et quelquefois percé d'un chas à l'autre bout.

STYLIDIER, *Stylidium* (de *style*), genre type de la famille des Stylidées, se compose de plantes herbacées annuelles ou vivaces, et quelquefois d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, remarquables par l'irritabilité de leur *style*, qui s'agite lorsqu'on le touche avec une aiguille. On cultive dans les serres le *St. frutescent* (*St. glandulosum*) et le *St. adné* (*St. adnatum*). — La famille des *Stylidées* ou *Stylidiées* renferme, outre le genre type, les genres *Levenhookia* et *Forstera* ou *Phyllacne*.

STYLITE (du grec *stylos*, colonne), surnom donné à certains anachorètes qui, par esprit de pénitence et pour s'isoler plus complétement du monde, avaient placé leurs cellules sur des colonnes ou des édifices en ruines. L'institut des stylites était honoré dans l'Eglise d'Orient, et l'on n'y était admis qu'en remplissant certaines conditions ecclésiastiques. Saint Siméon, qui vivait à Antioche au ve siècle, a été le 1er des Stylites; il a eu des successeurs jusqu'au xiie s.

STYLOBATE (de *stylos*, colonne, et *basis*, appui, socle), espèce de soubassement ayant base et corniche et formant un piédestal continu sous un rang de colonnes. — Ce mot se prend aussi pour *Plinthe*.

STYLOÏDE, épithète donnée à plusieurs apophyses qui par leur forme grêle et aiguë ressemblent à un *stylet*. On en a formé les composés *Stylo-glosse*, *Stylo-hyoïdien*, *Stylo-mastoïdien*, *Stylo-pharyngien*, etc.

STYPHÉLIE, *Styphelia* (du grec *styphélos*, âpre), genre de la famille des Épacridées, tribu des Styphéliées, se compose d'arbrisseaux de l'Australie, à feuilles rapprochées, presque sessiles, acuminées; à jolies fleurs axillaires : calice quinquéparti, corolle gamopétale, urcéolée, à 5 divisions réfléchies; 5 étamines insérées sur la corolle, ovaires à loges monospermes. On cultive dans les jardins la *St. à trois fleurs* (*St. trifolia*) et la *St. polystachys*.

STYPTIQUE (du grec *styphô*, resserrer), synonyme d'*astringent*, se dit des substances qui resserrent la peau et qui arrêtent le sang (*Voy.* ASTRINGENTS). Il se dit surtout des astringents employés topiquement, tels que l'*eau de Goulard* ou *extrait de Saturne*, l'*alun en poudre*, l'*eau alumineuse*, etc.

STYRACÉES ou STYRACACÉES, STYRACINÉES (du genre type *Styrax*, Aliboufier), famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, détachée des Ébénacées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux glabres ou tomenteux, à feuilles alternes, sans stipules; à fleurs parfaites régulières, solitaires sur des pédoncules axillaires ou terminaux : calice libre ou plus ou moins soudé avec l'ovaire, à 4 ou 5 divisions, imbriquées pendant l'estivation; corolle insérée sur le calice, campanulée ou rotacée, à 3, 5 ou 7 divisions profondes; étamines plus nombreuses que ces divisions et insérées sur la corolle; filets formant un long tube, ou monadelphes; anthères dressées, biloculaires, linéaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire tantôt supère, tantôt infère, à 4 loges séparées par des cloisons membraneuses et très-minces, contenant chacune 4 gemmules; style et stigmates simples; fruit légèrement charnu, à 1 ou 4 nucules osseuses plus ou moins irrégulières.

Les Styracées habitent les régions tropicales de l'Asie, de l'Amérique et la partie orientale de la région méditerranéenne; elles fournissent des substances résineuses et aromatiques, telles que le storax et le benjoin (*Voy.* ces mots). — On partage cette famille en 2 tribus : les *Styracées* proprement dites (genres, *Styrax*, *Petrostyrax*, *Halesia*), et les *Symplocées* (genre, *Symplocos*).

STYRAX (mot connu de Pline et qui dérive de l'arabe *assthirak*), nom scientifique de l'*Aliboufier officinal*, type de la famille des Styracées (*Voy.* ALIBOUFIER). — On nomme aussi *Styrax* ou *Storax*, diverses substances balsamiques et gommeuses que l'on tire des Styracées. *Voy.* STORAX.

SUAGE (de *sus*, porc?). En termes de Marine, on appelle ainsi les graisses et le suif dont on enduit de temps à autre un vaisseau, ainsi que le prix de ces divers genres de corrois.

SUAIRE (du latin *sudarium*). C'était proprement dans l'origine un linge, un mouchoir propre à essuyer la *sueur* de la tête ou du visage. Il se disait, chez les anciens, d'une espèce de voile dont on couvrait la tête et le visage des morts, ou d'un linceul dans lequel on les ensevelissait : c'est dans ce dernier sens seulement qu'on le prend aujourd'hui. On a nommé *Saint suaire* le linge qui servit à la sépulture de Jésus-Christ.

SUB, préposition latine qui signifie *sous*, *au-dessous*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots, où il indique soit la situation, ce qui est placé au-dessous : *subabdominal*, *subcaudal*; soit la diminution, l'à peu près : *subanguleux*, *subconique*, *subéquilatéral*, etc., pour : qui est presque anguleux, presque conique, etc.

SUBBRACHIENS, 2e ordre de la classe des poissons Malacoptérygiens, est caractérisé par les ventrales attachées sous les pectorales et immédiatement suspendues aux os de l'épaule (*sub brachio*). — Il comprend 4 familles dans la classification de Cuvier : les *Gadoïdes*, les *Pleuronectes* ou *Poissons plats*, les *Discoboles* et les *Échénéis*.

SUBDELIRIUM, sorte de délire incomplet, dans lequel le malade, absorbé et comme à moitié endormi, s'égare en de perpétuelles rêvasseries, murmure des paroles inintelligibles, gesticule au hasard, ou sort de son lit sans but apparent.

SUBER, mot latin qui signifie *liége*, a formé les mots *Subéreux*, *Subérique*, *Subérine*, etc. — On appelle *Subéreux*, *Subérique*, ce qui a la nature, la consistance et l'apparence du liége.

Le nom de *Subérine* a été donné par M. Chevreul au tissu du liége et à celui de plusieurs végétaux; c'est une modification particulière de la cellulose.

SUBÉRIQUE (ACIDE), acide organique, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^8H^6O^3$, HO), qu'on obtient en faisant bouillir le liége, le suif et beaucoup de matières grasses, avec l'acide nitrique. Il est blanc, cristallin, peu soluble dans l'eau froide, et forme avec les bases les *subérates*. — Il a été obtenu pour la première fois par Brugnatelli.

SUBJECTIF, se dit, dans la philosophie de Kant, de ce qui a rapport au *sujet* pensant, à l'âme, par opposition à l'*Objectif*, qui se dit de ce qui a rapport à l'*objet*. Le subjectif est identique au *moi*; l'objectif est le *non-moi*. La possibilité et la légitimité du passage du *subjectif* à l'*objectif* est le grand problème de la philosophie moderne. *V.* SCEPTICISME.

SUBJECTION, figure de pensée qui consiste à interroger l'adversaire et à supposer sa réponse, ou simplement à prévoir ce qu'il pourrait dire et à fournir d'avance la réplique. On l'appelle aussi *Anté-occupation*.

SUBJONCTIF (du latin *subjunctivus*, de *subjungere*, soumettre, subordonner), un des modes des verbes : c'est la forme que prend le verbe quand le fait qu'il exprime dépend d'un autre fait, lui est *subordonné*. On oppose le *Subjonctif* à l'*Indicatif*, qui affirme d'une manière positive et présente le fait comme indépendant. Un verbe au subjonctif est toujours soumis à un autre verbe, exprimé ou sous-entendu, dont il a besoin pour former un sens logique. Les verbes après lesquels on emploie généralement le subjonctif sont ceux qui marquent le doute, l'incertitude, l'irrésolution, la nécessité, la volonté, la permission, le désir, la crainte, la prière, etc. En français et dans la plupart des langues modernes, le subjonctif est presque toujours précédé de la conjonction *que* ou d'une conjonction équivalente. Dans les langues anciennes, le subjonctif s'exprimait par une modification dans la terminaison du verbe : exemple, *amo*, j'aime; *amem*, que j'aime. — Les différents temps du subjonctif sont le *présent*, l'*imparfait*, le *parfait* ou *passé* et le *plus-que-parfait*, et dans quelques langues, le *futur*, qui le plus souvent se confond avec le présent.

SUBLET, *Coricus*, genre de poissons Osseux, de la famille des Labroïdes, qu'on trouve sur les côtes rocheuses et peu profondes de la Méditerranée. Ils sont de petite taille; leur chair est tendre et savoureuse. L'espèce type, le *Sublet groin* (*C. rostratus*), est ainsi nommé à cause de son museau protractile.

SUBLIMATION (du latin *sublimare*, élever), opération chimique par laquelle on volatilise et on condense à la partie supérieure d'un appareil, tel qu'un alambic, un matras, etc., des matières sèches et solides. Quand il s'agit de matières liquides ou gazeuses, on se sert du mot *volatilisation* (*Voy.* ce mot). — Les anciens Chimistes donnaient généralement le nom de *Fleurs* aux produits de la sublimation : *Fleurs de soufre*, *Fl. d'arsenic*, *Fl. argentines d'antimoine*. On les appelait aussi *Sublimés*. *Voy.* ci-après.

SUBLIME (LE), du latin *sublimis*, très-élevé. On appelle *Sublime* tout ce qu'il y a de plus grand, de plus élevé dans les sentiments, dans les actions, dans les œuvres de la nature, de l'esprit ou de l'art. Le *beau* plaît et excite l'amour; le *sublime* ravit, enlève, et cause l'admiration.

En Littérature, on distingue : le *Sublime de pensée*, qui consiste en une idée ou une suite d'idées grandes et profondes, comme cette pensée : « Chez les païens tout était dieu, excepté Dieu lui-même; » 2° le *S. de sentiment*, comme le *Me, me adsum qui feci* d'Euryale (*En.*, IX); 3° le *S. d'images*, comme ce passage de l'*Iliade* où Homère montre les coursiers de Neptune franchissant d'un bond l'immensité de l'espace; 4° enfin le *S. d'expression*, comme le *Fiat lux* de la Bible, le *Qu'il mourût* des Horaces, etc. — Parmi les écrivains qui se sont occupés du sublime, il faut citer Longin, auteur d'un *Traité du Sublime* (traduit et annoté par Boileau, traduit de nouveau et publié, avec le texte grec, par M. Pujol, 1853); H. Blair (*Cours de belles-lettres*), Burke (*Essai sur le beau et le sublime*); Kant, Schiller, Dugald-Stewart, Ancillon et Jouffroy.

En parlant du style, on appelle *Style sublime* un genre de style dont les qualités propres sont la concision, l'énergie, la véhémence et la magnificence; on l'oppose au *Style simple* et au *Style tempéré*.

SUBLIMÉ, tout produit d'une *sublimation*.

*Sublimé doux* : c'est le calomel ou protochlorure de mercure. *Voy.* CALOMEL.

*Sublimé corrosif* : c'est le deutochlorure de mercure, sel blanc, cristallisé en belles aiguilles brillantes, volatil, soluble dans l'eau, d'une saveur métallique fort désagréable. On l'obtient en sublimant du sulfate mercurique avec du sel marin. Il est principalement employé en médecine contre les maladies syphilitiques : on le donne en solution dans de l'eau alcoolisée; il est alors connu sous le nom de *Liqueur de Van Swieten*. On en fait aussi usage pour conserver les matières animales et les rendre imputrescibles. Dans les fabriques d'indienne il entre dans la composition de plusieurs mordants. Le sublimé corrosif est extrêmement vénéneux : quelques centigrammes introduits dans l'estomac suffisent pour occasionner de vives douleurs, et peuvent déterminer la mort si l'action du poison n'est pas combattue par des moyens prompts et énergiques. Le blanc d'œuf en est l'antidote le plus efficace; le sulfure ferreux récemment préparé et délayé dans l'eau produit aussi de bons effets. Ce poison était connu autrefois sous le nom de *Poudre de succession*, à cause du criminel usage auquel l'appliquèrent quelques scélérats : c'est un des poisons dont se servait la Brinvilliers. On peut faire servir le sublimé corrosif à la destruction des punaises, en lavant avec une solution de ce composé les murs, les boiseries, les carreaux des appartements infectés. — L'Arabe Geber indiqua dès le IXe siècle la préparation de ce composé; les Alchimistes lui firent jouer un grand rôle dans la recherche de la pierre philosophale. Au milieu du XVIIIe siècle, Valerius décrivit dix procédés différents pour l'obtenir. Jusqu'en 1793, les Hollandais conservèrent le monopole de sa fabrication.

SUBMERGÉ, SUBMERSIBLE (du latin *sub*, sous, et *mergere*, plonger). On appelle *Plantes submergées*, les plantes aquatiques qui fructifient dans l'état de submersion; *Plantes submersibles*, celles qui élèvent leurs fleurs au-dessus de l'eau au moment de la fécondation et se replongent ensuite dans le liquide.

SUBOSTRACÉS (c.-à-d. *presque huîtres*, qui se rapproche des huîtres), nom donné par de Blainville aux Mollusques appelés *Peignes*. *Voy.* ce mot.

SUBRÉCARGUE (de l'espagnol *sobrecarga*, formé de *sobre*, sur, et *carga*, charge; préposé au chargement). Ce mot désignait, dans la Compagnie des Indes, des officiers dont les principales fonctions étaient de vendre, dans les comptoirs de la compagnie, les marchandises qu'elle y avait fait porter et d'y acheter celles qui leur étaient désignées. — Aujourd'hui, dans le Commerce maritime, le *Subrécargue* est un préposé spécial choisi par un armateur pour veiller, sur le navire, à la conservation et à la vente des marchandises qu'il a chargées, pour en acheter d'autres destinées au retour, et pour recevoir le fret. Le *subrécargue* doit se conformer aux instructions de son armateur; il l'engage de la même manière qu'en général un commis engage son commettant.

SUBREPTICE (en latin *subreptitius*, formé de *sub*, sous, en dessous, et *rapere*, ravir, soustraire), se disait, en termes de Chancellerie, de lettres, grâces, provisions obtenues par surprise, sur un faux exposé. — Il se dit, par extension, de toutes choses qui se font furtivement et illicitement.

SUBROGATION, fiction de droit par laquelle une personne ou une chose est mise à la place d'une autre. Il se dit particulièrement de la transmission de tous les droits et actions d'un créancier contre son débiteur à celui qui le désintéresse. La subrogation peut être *conventionnelle*, *légale* ou *judiciaire* (Code Nap., art. 1249-52; C. de proc., 612, 721, etc.).

On nomme *Subrogé-tuteur*, celui qui est nommé

par le conseil de famille pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur, et surtout pour soutenir les droits du mineur contre son tuteur pour le cas où leurs intérêts seraient opposés. Dans toute tutelle, il y a un subrogé-tuteur (Code Nap., art. 420-26).

SUBSIDE (du latin *subsidium*, secours), taxes et impositions que les peuples payent au chef de l'État pour subvenir aux besoins publics. Avant que tous les impôts fussent consentis par les contribuables, comme cela se pratique aujourd'hui dans les États constitutionnels, les *subsides* se distinguaient de l'*impôt* proprement dit, en ce que celui-ci était imposé par le gouvernement, tandis que les subsides étaient réglés par la nation même et donnés de son propre gré. — *Subside* désigne encore un secours d'argent qu'un État donne à un autre État, son allié, en conséquence des traités faits entre eux.

SUBSIDIAIRE, nom donné, en Jurisprudence, à ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une dernière ressource. On nomme *Conclusions subsidiaires*, celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtiendrait pas les premières conclusions; *Moyens subsidiaires*, ceux que l'on fait valoir lorsque les premiers qu'on a proposés ne réussissent pas; *Raison subsidiaire*, une raison qui vient fortifier celles qui ont été précédemment données.

SUBSISTANCES, se dit spécialement, en termes d'Administration, de tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une armée. Le soin des subsistances est confié à l'intendance, qui le plus souvent s'adresse à des fournisseurs généraux ou munitionnaires. *Voy.* ces mots.

*Mettre un homme en subsistance dans un régiment*, c'est recueillir dans un régiment un soldat isolé, dont le corps est éloigné, le nourrir et le solder jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre son drapeau.

SUBSTANCE (du latin *sub*, sous, et *stare*, être, se tenir). En Métaphysique, c'est ce qui est considéré comme recevant et supportant pour ainsi dire les diverses qualités par lesquelles les êtres nous apparaissent. On oppose la *substance* à l'*accident*. Parmi les Métaphysiciens, les uns expliquent l'idée de substance par une intervention de la Raison, qui, à l'occasion des qualités qui seules apparaissent aux sens, saisirait la substance cachée sous ces qualités; les autres l'attribuent à l'abstraction et à la mémoire : l'esprit formerait l'idée de substance en remarquant ce qu'il y a de constant et de permanent au milieu des changements que nous offrent les êtres.—En définissant la substance «ce qui existe par soi, sans avoir besoin d'aucun autre être pour exister, » Spinosa a réalisé une pure abstraction et s'est trouvé conduit au système panthéistique auquel son nom est resté attaché.

Dans le langage vulgaire, *Substance* s'entend de l'être tout entier, pris avec ses qualités, et se dit de toute sorte de matière.

SUBSTANTIF, qui a rapport à la *Substance*. — *Nom substantif* (*V.* NOM). *Verbe substantif*. *V.* VERBE.

SUBSTITUT, se dit, en général, de celui qui tient la place d'un autre, qui exerce les fonctions d'un autre, en cas d'absence ou d'empêchement légitime; et particulièrement d'un magistrat chargé de remplacer au parquet le procureur général ou le procureur impérial. Les substituts sont nommés par le chef de l'État : ceux des procureurs généraux doivent avoir 25 ans; ceux des procureurs impériaux, 21.

SUBSTITUTION (en latin *substitutio*, de *substituere*, mettre à la place). En Jurisprudence, on nomme *Substitution*, *Subst. de biens*, la disposition par laquelle on appelle à une donation un ou plusieurs donataires successivement après celui qu'on a institué, de manière que celui-ci, qui doit jouir le premier, ne peut aliéner les biens sujets à la substitution : dans ce cas, le donateur ou le testateur, après avoir transmis la propriété de ses biens à un tiers, le *grève* de la charge de les restituer à une autre personne. On nomme *grevé de restitution* celui qui reçoit ainsi à charge de conserver et de rendre à sa mort; et *appelé* celui qui doit succéder à l'héritier premier institué. Les substitutions, permises par l'ancienne législation romaine et française, sont, comme les *fidéi-commis* (*Voy.* ce mot), prohibées depuis 1792 : l'art. 896 du Code Nap. porte que : « Toute disposition par laquelle le donataire, l'héritier institué ou le légataire, sera chargé de conserver et de rendre à un tiers sera nulle, même à l'égard du donataire, de l'héritier institué ou du légataire. » — Cependant la loi permet certaines dispositions en faveur des petits-enfants du donateur ou testateur, ou des enfants de ses frères et sœurs (art. 1048-1074). La loi du 17 mai 1826, dans le but d'arrêter la division toujours croissante des biens, avait étendu cette permission à toute personne, en faveur des enfants de tout donataire ou légataire, jusqu'au 2e degré inclusivement; mais la loi du 7 mai 1849 a de nouveau prohibé les substitutions.

La loi n'assimile pas à la substitution la disposition par laquelle un tiers serait appelé à recueillir le don, l'hérédité ou le legs, dans le cas où le légataire ne le recueillerait pas; il en est de même de la disposition entre-vifs ou testamentaire par laquelle l'usufruit est donné à l'un et la propriété à l'autre (art. 898-99) : c'est ce qu'on nomme *Substitution vulgaire*. MM. Rolland de Villargues, Saintes-Pès-Lescot, etc., ont traité des *Substitutions*.

*Substitution de part*. *Voy.* PART.

En Algèbre, on nomme *Élimination par substitution*, un procédé d'élimination qui consiste à mettre à la place d'une quantité qui est dans une équation quelque autre quantité qui lui est égale, quoique exprimée d'une manière différente. Soient les deux équations : $ax + by = c$, et $a'x + b'y = c'$, où $x$ et $y$ sont les 2 inconnues : on cherche la valeur de $x$ dans la 1re équation $x = \left(\frac{c - by}{a}\right)$ et on substitue cette valeur à $x$ dans la 2e équation, ce qui donne l'équation finale $a' + \left(\frac{c - by}{a}\right) + b'y = c'$, où il n'y a plus qu'une seule inconnue (*Voy.* ÉLIMINATION). — Dans le Calcul différentiel, la *Méthode de substitution* consiste à substituer dans une opération, à la place des variables qui y entrent, d'autres variables égales à des fonctions des premières, et telles qu'après la substitution l'équation proposée devienne d'une certaine forme pour laquelle on ait une manière particulière d'intégrer.

SUBSTRATUM (mot latin formé de *sub*, sous, et *stratus*, couché, gisant), ce qui est conçu comme existant dans les êtres indépendamment de leurs qualités, et qui sert de support à celles-ci. C'est ce qui constitue la *substance*. *Voy.* ce mot.

SUBSTRUCTION (du latin *substructio*, de *sub*, dessous, et *structus*, construit), construction souterraine, construction d'un édifice sous un autre. On emploie particulièrement ce mot en parlant des édifices antiques, sur les restes desquels on a élevé des constructions modernes.

SUBULÉ (du latin *subula*, alène), se dit, en termes de Botanique et d'Entomologie, des organes qui sont en forme d'alène, se rétrécissant insensiblement depuis le milieu jusqu'au sommet.

SUBULICORNES, 1re famille de l'ordre des Névroptères, renferme des insectes caractérisés par des antennes en forme d'alènes. Elle comprend les *Éphémérines* et les *Libellules*. *Voy.* NÉVROPTÈRES.

SUBULIPALPES, division de la tribu des Carabiques, comprend ceux de ces Coléoptères qui ont les palpes extérieurs subulés.

SUBULIROSTRES, nom donné par M. Duméril à

une famille de Passereaux dont le bec (*rostrum*) est subulé. Elle comprend les genres *Alauda* (Alouette), *Sylvia* (Bec-fin), *Parus* (Mésange), *Pipra*, *Sialia*, etc. Ce sont pour la plupart des oiseaux chanteurs.

SUBVENTION (du latin *subvenire*, venir au secours de), secours en argent, espèce de subside accordé soit par les particuliers à l'État (la *subvention de guerre*), soit par l'État à certains établissements pour subvenir aux dépenses dans un cas pressant. Ce qu'on a appelé au dernier siècle *Subvention territoriale* était un impôt foncier que le ministre des Finances De Calonne voulait substituer à l'impôt du 20e, et qui aurait été réparti sur toutes les terres également : il ne put jamais être mis à exécution. Aujourd'hui *Subvention* s'entend surtout des fonds que l'État accorde pour soutenir un établissement ou une entreprise d'un intérêt public : les lycées, les théâtres, certaines entreprises maritimes, sont soutenus par des subventions.

SUC (du latin *succus*), liquide que l'on obtient par expression des matières végétales ou animales. Les sucs végétaux sont *aqueux, huileux, volatils* et *résineux*, mais c'est aux *sucs aqueux* que l'on donne plus particulièrement le nom de *sucs*. Les sucs huileux et volatils constituent les *huiles grasses* et *essentielles*; les sucs résineux sont décrits sous le nom de *résines*. La composition des sucs aqueux est très-variée : ils peuvent contenir différentes espèces d'acides, de sucres, de gommes, de matières colorantes, de sels, des substances résineuses, etc.

Quelques Botanistes appellent *Suc propre* un liquide ayant une couleur, une saveur et une odeur particulières, variant selon les familles végétales, les genres et même les espèces; ils le distinguent de la *séve* et du *cambium*. Le suc propre est blanc et laiteux dans le pavot, la laitue, le figuier; rouge dans l'artichaut, le campêche; résineux dans les conifères, les térébinthacées, etc. Le suc propre se trouve dans le tissu cellulaire de la plante, quelquefois dans le bois, rarement dans l'écorce.

Les sucs des plantes sont le plus souvent recueillis et conservés en Pharmacie sous forme de *Sirops* (*Voy.* ce mot). On appelle *Suc de citron* un liquide composé d'eau, d'acide citrique et d'une matière mucilagineuse; *Suc* ou *Jus d'herbes*, *Sucs antiscorbutiques*, les sucs obtenus en pilant dans un mortier de marbre plusieurs plantes dépuratives ou antiscorbutiques. *Voy.* JUS D'HERBES et ANTISCORBUTIQUES.

Les Physiologistes appellent *Sucs animaux*, certaines humeurs animales, telles que le *Suc gastrique*, le *Suc pancréatique*. *Voy.* GASTRIQUE (SUC) et PANCRÉAS. — On appelle *Sucs nourriciers* les humeurs qui nourrissent toutes les parties d'un être vivant, animal ou végétal, en réparant les pertes qu'entraîne l'exercice même de la vie : tels sont, chez les animaux, le *chyle* et le *sang*; dans les végétaux, la *séve*.

SUCCÉDANÉ (du latin *succedaneus*, qui se met à la place, qui *succède*), médicament qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés. Un grand nombre d'amers servent de succédanés au quinquina, notamment la salicine, l'alkékenge, etc.

SUCCESSIF. On appelle *Degrés successifs*, les degrés de parenté dans lesquels on peut hériter (*Voy.* ci-après); *Droits successifs*, les droits qu'on peut avoir à un héritage, ainsi que l'impôt que l'on doit payer sur une succession à recueillir.

SUCCESSION (en latin *successio*, de *succedere*, venir à la place de), transmission des biens et des droits d'une personne morte à une autre qui lui survit. Il se dit aussi des biens ainsi transmis.

Les successions sont transmises par la force de la loi ou par la volonté de l'homme : les premières s'appellent *légitimes*; les secondes *testamentaires*. Le Code Napoléon a consacré tout le titre Ier de son IIIe livre (art. 718-892) à régler ce qui concerne les successions légitimes. Pour les successions testamentaires, *Voy.* TESTAMENT.

Les successions s'ouvrent par la mort naturelle ou par la mort civile. La loi règle l'ordre de succéder entre les héritiers légitimes; à leur défaut, les biens passent aux enfants naturels; à défaut de ceux-ci, à l'époux survivant, et, s'il n'y en a pas, à l'État, par déshérence. Les héritiers légitimes sont saisis de plein droit des biens, droits et actions du défunt; les autres doivent se faire envoyer en possession par justice. — Pour succéder, il faut exister naturellement et civilement à l'époque de l'ouverture de la succession; il faut, en outre, ne s'en être pas rendu indigne. — Les successions sont *descendantes, ascendantes, collatérales* ou *irrégulières*. Les *S. descendantes* sont celles qui sont déférées aux enfants ou descendants du défunt, sans distinction d'âge ni de sexe, par égales parts et par tête lorsqu'ils y viennent de leur chef, et par souche lorsqu'ils y viennent par représentation. Les *S. ascendantes* sont celles que la loi défère aux ascendants lorsque le défunt ne laisse ni postérité, ni frères, ni sœurs, ni descendants des frères ou sœurs; l'ascendant le plus proche en degré exclut le plus éloigné. Les *S. collatérales* sont celles que la loi défère aux frères et sœurs du défunt qui n'a point laissé de postérité, ou à leurs descendants; et, à défaut de ceux-ci, à ses parents les plus proches en degré dans l'une et dans l'autre ligne, lorsqu'il n'y a pas d'ascendants : les parents collatéraux succèdent jusqu'au 12e degré inclusivement (*Voy.* PARENTS); au delà, ils ne succèdent plus. On appelle *S. irrégulières* les droits que la loi accorde aux enfants naturels légalement reconnus, sur les biens de leurs père et mère décédés, et réciproquement à ceux-ci sur les successions de leurs enfants naturels; les droits du conjoint survivant sur les biens de son conjoint mort sans parents et sans enfants naturels; et ceux de l'État, à défaut de conjoint.

On accepte une succession expressément ou tacitement, purement et simplement, ou bien sous bénéfice d'inventaire. Nul n'est tenu d'accepter une succession qui lui est échue; mais la renonciation ne se présume pas : elle doit être expresse. Le Code Nap., détermine les effets de l'acceptation, les actes d'où elle résulte; il détermine la forme et les effets de la renonciation, ceux du bénéfice d'inventaire et les obligations de l'héritier bénéficiaire, le mode d'administrer les successions vacantes, la forme et les effets du partage et des rapports, et ce qui est relatif au payement des dettes.

Parmi les ouvrages sur ce sujet, on remarque le *Commentaire sur la loi des Successions*, de Chabot (de l'Allier), revu par M. Pellat; le *Manuel des Héritiers*, de Despréaux, le *Dictionn. des Successions*, du même, et l'*Hist. du droit de Succ. en France* de Gans.

Chez tous les peuples civilisés, le droit de succéder a été reconnu, comme étant la première conséquence du droit de propriété, et comme donnant une satisfaction légitime à l'amour inné des parents pour leurs enfants; mais le mode d'exercice de ce droit a varié selon les temps et les lieux : tantôt la faculté de tester a été accordée; tantôt elle a été refusée ou restreinte; tantôt le partage s'est fait également entre tous les enfants; tantôt on n'y a admis que les enfants mâles; souvent même tous les biens ont été réservés à l'aîné seul; tantôt on a permis les *substitutions*, les *majorats* (*Voy.* ces mots); tantôt on les a interdits. Gans a donné une savante *Histoire du droit de succession* (Berlin, 1821). — De nos jours, le droit même de succéder a été mis en question : les Saint-Simoniens avaient proposé de le transporter à l'État. *Voy.* HÉRÉDITÉ, SOCIALISME.

SUCCIN (du latin *succinum*, qu'on dérive de *succus*, suc, parce qu'on croyait que le succin provenait du suc d'un arbre), synonyme d'*Ambre jaune*.

SUCCINATES, sels formés d'acide succinique et

d'une base. Le *Succinate d'ammoniaque*, composé d'acide succinique et d'ammoniaque, peut remplacer l'*Eau de Luce*. *Voy.* ce mot.

SUCCINEA, nom latin de l'*Ambrette*. *Voy.* ce mot.

SUCCINIQUE (ACIDE), acide organique, solide, incolore, cristallisé, volatil, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^4H^2O^3,HO$), qu'on extrait du succin par la distillation. On l'obtient aussi par l'action de l'acide azotique sur les corps gras et sur la cire, ainsi que par la fermentation de l'acide malique. Il était déjà connu des alchimistes. L'acide succinique est employé en médecine comme antispasmodique. Les chimistes l'emploient quelquefois dans l'analyse, pour séparer le fer du manganèse.

SUCCION, action de *sucer* ou d'attirer un fluide dans sa bouche en faisant le vide dans cette cavité à l'aide d'une forte aspiration. C'est par ce procédé appliqué instinctivement que l'enfant tire le lait du sein de sa nourrice. On emploie la succion pour guérir certaines plaies. Les *Ventouses* (*Voy.* ce mot) sont une espèce de succion artificielle.

SUCCOTRIN, variété d'*Aloès*. *Voy.* ce mot.

SUCCUBE (c.-à-d. *couché dessous*). *V.* CAUCHEMAR.

SUCCULENTES, nom donné par quelques botanistes à la famille des *Crassulacées*.

SUCCURSALE (du latin *succurrere*, secourir, aider), se dit, en général, de tout établissement subordonné à un autre, et créé pour suppléer à l'insuffisance du premier, comme les *Succursales de la Banque de France*, *de la Caisse d'Epargne*, *du Mont-de-Piété*, etc. — *Succursale* s'entend plus particulièrement d'une église dans laquelle on fait le service paroissial pour la commodité des habitants trop éloignés de la paroisse ou trop nombreux. Les succursales sont confiées à des desservants. *V.* ce mot et CURÉ.

SUCCUSSION (en latin *succussio*, de *succutere*, secouer), mode d'exploration employé par Hippocrate pour s'assurer de l'existence des épanchements dans la poitrine. Il consiste à saisir par les épaules le malade placé sur son séant, et à imprimer une secousse au tronc, pour écouter ensuite si l'on entend la fluctuation d'un liquide.

SUCET (de *sucer*), nom vulgaire de plusieurs poissons, tels que le Rémora (*Echeneis*), la petite Lamproie de rivière (*Petromyzon Planeri*), qui sont en effet pourvus de puissants suçoirs.

SUCEURS, nom donné par Cuvier à une famille de poissons Chondroptérygiens, les mêmes que les *Cyclostomes* (*Voy.* ce mot). Ils ont été ainsi nommés parce qu'ils ont l'habitude de se fixer au moyen de la succion qu'exerce leur lèvre charnue et circulaire.

*Suceurs*, dits aussi *Aphaniptères* et *Siphonaptères*, ordre ou famille d'insectes aptères qui ne renferme que le genre *Puce*. *Voy.* ce mot.

SUÇOIR, nom donné à la bouche de divers poissons (*Voy.* SUCET), et plus spécialement à celle de divers insectes qui se nourrissent, soit de sang, comme la Punaise, soit du suc des végétaux, comme la Cigale.

SUCRE (en latin *saccharum*), se dit, dans le langage vulgaire, de toute matière qui offre une saveur douce et agréable, mais plus spécialement du sucre de canne et de betterave. En Chimie, on réserve ce nom aux seules substances qui possèdent la propriété de fermenter, c.-à-d. de se convertir en esprit-de-vin et en acide carbonique. On distingue, sous ce rapport, 4 espèces de sucre : le *Sucre ordinaire*, ou *S. prismatique*, le *S. de raisin* ou *Glucose*, le *S. de lait* ou *Lactine*, et le *S. incristallisable*.

I. SUCRE ORDINAIRE. Le *Sucre ordinaire* est répandu dans un grand nombre de plantes, surtout dans la tige de la canne à sucre et du maïs, dans la séve des érables et des bouleaux, dans les racines de betterave, de carotte, de navet, de guimauve ; dans les châtaignes, les melons et les citrouilles ; dans les fruits du mangotier, du figuier, du bananier et autres arbres des tropiques. Le sucre propre aux usages domestiques s'extrait presque exclusivement de la canne et de la betterave. Il cristallise en gros prismes transparents à 4 ou 6 faces : on peut l'obtenir sous cette forme par l'évaporation dans une étuve de sa solution aqueuse ; ces cristaux s'appellent vulgairement *Sucre candi* (c.-à-d. blanchi, du latin *candidus*, blanc, transparent). Le plus habituellement, dans le commerce, le sucre est en pains coniques, compactes, durs et sonores, d'une cassure grenue et cristalline. Quand on le brise dans l'obscurité, il devient lumineux. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{12}H^{11}O^{11}$. Soumis à l'action d'une douce chaleur, il fond, se colore en jaune, puis en brun, et se transforme en une substance amère appelée *caramel*, c.-à-d. *miel noir* (*Voy.* CARAMEL). Le sucre se dissout dans la moitié de son poids d'eau froide, et en toutes proportions dans l'eau bouillante ; sa dissolution rapprochée jusqu'à 30° de l'aéromètre est visqueuse et porte le nom de *Sirop de sucre* ou simplement de *Sirop*. Si l'on fait cuire le sirop assez pour qu'il se prenne en masse par le refroidissement, et qu'on le roule alors en petits cylindres, on obtient ce qu'on appelle le *Sucre d'orge* (on l'appelle ainsi parce qu'on faisait cuire autrefois le sucre dans une décoction d'orge). Le sucre se dissout assez bien dans l'eau-de-vie ; les acides faibles convertissent peu à peu le sucre ordinaire en sucre de raisin ; l'acide azotique le convertit à chaud en acide oxalique.

L'extraction du sucre de la canne se fait aux Indes et en Amérique. On écrase la canne au moyen d'une espèce de *moulin* ou laminoir composé de trois gros cylindres de fer, élevés verticalement sur un plan horizontal ou sur une table entourée d'une rigole pour l'écoulement du suc : ce suc ou jus de canne s'appelle *vesou*. On chauffe le vesou dans une chaudière en cuivre, avec un peu de chaux pour séparer quelques matières étrangères : il se forme alors une écume qu'on enlève à mesure qu'elle se produit. Quand le jus est suffisamment clarifié, on le concentre par la cuisson, et on le filtre à travers une étoffe de laine dans de larges bassines : il se prend alors par le refroidissement en une masse cristalline, qu'on sèche ensuite pour l'expédier en Europe, où il est raffiné : c'est le *sucre brut* ou *cassonade*. On distingue dans le sucre brut la *moscouade* ou *cassonade brune*, premier sucre que l'on tire de la canne ; le *sucre passé*, qui tient le milieu entre la cassonade brune et la cassonade blanche ; la *cassonade blanche*, qui a déjà subi un premier degré de purification ; enfin le sucre d'*écume*, tiré des écumes dont on a parlé ci-dessus. Le sirop épais et brun qui ne fournit plus de sucre cristallisable forme la *mélasse*, et s'utilise principalement pour la fabrication du rhum. — Le raffinage du sucre brut se fait en Europe. Les *raffineurs* blanchissent ce sucre en le faisant dissoudre dans l'eau, et projetant dans la solution chaude du sang de bœuf et du noir animal ; on fait passer le sirop ainsi clarifié à travers des filtres d'une construction particulière, et on le concentre par la cuisson ; on le distribue ensuite dans des cônes en terre cuite, renversés, et percés à leur sommet d'un trou qu'on tient bouché jusqu'à ce que la cristallisation soit achevée ; lorsque le sirop est entièrement solidifié dans ces formes, on procède au *terrage*, opération qui consiste à recouvrir la base du pain de sucre d'une bouillie d'argile blanche, dont l'eau, en filtrant peu à peu à travers toute la masse, dissout le sirop qui adhère encore aux cristaux et l'entraîne. On abrége l'évaporation du sucre en substituant au terrage le *clairçage*, qui consiste à lessiver les pains à l'aide de solutions saturées de sucre, et contenant de moins en moins de mélasse.

A quelques modifications près, on suit le même procédé pour l'extraction et le raffinage du sucre de la betterave. C'est dans nos départements du nord,

notamment dans l'Aisne, le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord, que cette industrie s'est particulièrement concentrée. MM. Schuzenbach, Melsens, Rousseau, etc., ont introduit d'importants perfectionnements dans la fabrication du sucre de betteraves. — Dans l'Amérique septentrionale, on emploie avec avantage à la fabrication du sucre une espèce d'érable qui forme des forêts immenses, et dont la séve renferme environ 1/30e de son poids de matière sucrée.

On emploie, pour apprécier la pureté du sucre et la quantité de sucre contenue dans les matières exploitées, des procédés fort divers, les uns empruntés à l'Optique, les autres à la Chimie : on appelle *Saccharimétrie* l'art d'appliquer ces procédés. — La *Méthode chimique*, indiquée par Frommherz, employée pour la première fois par M. Barreswil, et perfectionnée par M. Payen, est basée sur ce que le sucre de canne ou de betterave ne réduit pas le bioxyde de cuivre contenu dans un liquide alcalin, mais qu'il devient apte à réduire ce bioxyde après avoir été transformé en sucre incristallisable par l'acide sulfurique dilué, et sur ce que la quantité de bioxyde réduite dans cette réaction est proportionnelle à la quantité de sucre employée. Les dosages se font à l'aide d'une liqueur d'épreuve, titrée à l'avance, que l'on compose avec du sulfate de cuivre, du tartrate neutre de potasse et de la potasse caustique. — La *Méthode optique*, imaginée par M. Biot, est bien plus exacte que la méthode précédente : elle consiste à mesurer, à l'aide du polarimètre, la déviation que la liqueur sucrée produit sur le plan de polarisation des rayons lumineux; en effet, le sucre de canne ou de betterave dévie toujours ce plan d'un certain nombre de degrés vers la droite de l'observateur, suivant le nombre des molécules sucrées que le rayon polarisé rencontre dans son passage. M. Soleil a imaginé un instrument très-avantageux pour la saccharimétrie optique. On doit aussi à M. Clerget des tables qui abrégent le calcul des analyses saccharimétriques : on les trouve dans les *Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, t. XXVI, p. 175.

Les usages du sucre sont fort nombreux et connus de tous : il est employé dans une foule d'industries, telles que celles de confiseur, liquoriste, limonadier, glacier, etc. Le sucre est un puissant agent de conservation pour les substances animales et végétales, comme l'attestent les sirops et conserves des pharmaciens, dont il est la base, les confitures, marmelades, pâtes, et candis des confiseurs. Pris modérément avec d'autres aliments, le sucre est une substance bienfaisante; mais l'abus du sucre est nuisible à la santé : il échauffe, produit des ulcérations dans la bouche, détermine le ramollissement des gencives, et pourrait même finir par développer le scorbut.

La canne à sucre était connue et employée de toute antiquité en Chine et dans l'Inde. De là, elle passa en Arabie, en Syrie et en Égypte. Les Européens ne la connurent que par les conquêtes d'Alexandre. Vers le milieu du XIIe siècle, les Siciliens introduisirent dans leur île la culture de la canne; elle passa, en 1420, à Madère, par les soins de don Henri, régent du Portugal, et, un peu plus tard, aux îles Canaries qui, avec Madère, approvisionnèrent longtemps l'Europe. En 1506, l'Espagnol P. d'Arrança apporta la canne à Saint-Domingue, où elle se multiplia rapidement. Gonzalès de Velosa y établit les premières sucreries. En 1643, les Anglais commencèrent à la Barbade la culture de la canne; les Français débutèrent à Saint-Christophe en 1644, et à la Guadeloupe en 1648. — En 1747, Margraff découvrit le sucre dans la betterave; le baron Koppi et Achard de Berlin essayèrent les premiers, en 1787, d'exploiter en grand cette découverte; mais on n'y réussit qu'en 1810, en France : c'est à MM. Benj. Delessert et Thiéry qu'on doit les premiers succès en ce genre. Napoléon encouragea cette fabrication de tout son pouvoir, notamment par un célèbre décret du 15 janvier 1812. L'art de raffiner le sucre est attribué aux Arabes. — Sous le règne de Henri IV, le sucre était encore si rare en France, qu'on le vendait à l'once chez les pharmaciens. Aujourd'hui il est devenu un objet de première nécessité.

M. Baudrimont a publié *Du Sucre et de sa fabrication*, avec un précis de la législation qui régit cette industrie, par M. Trébuchet, 1841, in-8. MM. Blachette, Zoéga et Julia-Fontenelle ont donné un *Manuel du Fabricant de sucre et du Raffineur*.

II. SUCRE DE RAISIN, dit aussi *Glucose*, espèce particulière de sucre qui existe dans les raisins, les groseilles et en général dans tous les fruits sucrés de nos climats qui présentent en même temps une saveur acide. Il constitue les grains de sucre qu'on voit dans le raisin sec. Il se produit également par l'action que les acides étendus exercent sur le sucre ordinaire, la fécule et le ligneux : il prend alors les noms de *sucre de fécule*, *d'amidon*, *de bois*; il est contenu dans le foie de la plupart des animaux et dans l'urine des diabétiques : dans ce dernier cas, on le nomme *sucre de diabète* (*Voy.* ces noms, ci-après). Il se forme aussi quand le sucre ordinaire subit l'action des ferments, avant de se décomposer en alcool et en acide carbonique. Il existe enfin dans le miel. Le sucre de raisin ne cristallise pas comme le sucre ordinaire en cristaux réguliers; mais on l'obtient le plus souvent en grains mamelonnés, qui se groupent comme des têtes de chou-fleur. Sa saveur est fraîche et bien moins sucrée que celle du sucre ordinaire; il est aussi moins soluble dans l'eau, et il faut 2 fois 1/2 autant de sucre de raisin que de sucre ordinaire pour sucrer la même quantité d'eau. Le sucre de raisin renferme les mêmes éléments que le sucre ordinaire, associés chimiquement à une certaine quantité d'eau. Il se distingue aussi par l'action différente qu'exercent sur lui les alcalis et les acides : le sucre de raisin se dissout sans se colorer dans l'acide sulfurique concentré, tandis que le sucre ordinaire noircit au contact de cet agent; au contraire, la potasse brunit fortement, même à froid, le sucre de raisin, et n'altère pas le sucre ordinaire. — A l'époque du blocus continental, Parmentier, Proust et Chaptal s'occupèrent d'établir sur une grande échelle la fabrication du sucre de raisin. De nombreux établissements s'élevèrent alors dans le midi de la France, et rendirent bientôt de grands services; mais cette industrie fut abandonnée dès qu'on eut réussi à exploiter la betterave.

III. SUCRE DE LAIT, dit aussi *Lactine*, *Lactose*, matière sucrée, contenue dans le lait des Mammifères. On l'en extrait en évaporant le petit-lait par la chaleur; elle s'y dépose alors en cristaux blancs, durs, craquant sous la dent, et d'une texture feuilletée. Ces cristaux renferment du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^{24}H^{19}O^{19}+2aq$). Ils sont moins solubles dans l'eau que le sucre ordinaire, et ne donnent pas de sirop; ils s'en distinguent aussi en ce qu'ils donnent, comme les gommes, de l'acide mucique quand on les traite par l'acide nitrique. Les acides dilués transforment la lactine en glucose ou sucre de raisin, susceptible de donner de l'esprit-de-vin par la fermentation; dans certaines circonstances, cet effet se produit dans le lait : ainsi les peuplades nomades de l'Asie préparent une boisson enivrante avec le lait de leurs juments. Au contact de l'air et en présence du caséum, la lactine se convertit en acide lactique. — Il est déjà fait mention du sucre de lait en 1619, par l'Italien Bartoletti, qui le désigne sous le nom de *manne* ou *nitre du sérum du lait*. Berzélius en a fait l'analyse.

IV. SUCRE INCRISTALLISABLE, dit aussi *Chulariose* (du grec *chularion*, diminutif de *chulos*, suc), espèce particulière de sucre qui existe dans tous les fruits franchement acides, ainsi que dans les pommes, les

poires, le miel, le nectar des fleurs. Il forme un liquide épais qu'on ne parvient pas à transformer en sucre ordinaire, solide; toutefois, à la longue, il se convertit en mamelons de sucre de raisin. On le produit aussi artificiellement par l'action des acides sur le sucre ordinaire; il constitue pour la plus grande partie la *mélasse* qu'on obtient dans le traitement des sucs de canne et de betterave.

Outre les quatre sortes de sucres reconnus par les Chimistes, on en distingue, dans l'usage vulgaire et dans le Commerce, quelques autres, qui se ramènent aux précédentes et auxquelles on a donné des noms particuliers : on les trouvera ci-après.

*Sucre d'amidon* ou *de fécule*, sucre mamelonné, identique au sucre de raisin, qu'on obtient en soumettant la fécule à l'action des acides faibles ou de l'orge germée. On prépare en grand le sucre de fécule en faisant bouillir dans une bassine de l'eau additionnée d'un peu d'acide sulfurique, dans laquelle on fait couler peu à peu la fécule, délayée dans l'eau. On sature ensuite l'acide par de la craie, on filtre pour séparer le sulfate de chaux, on évapore rapidement le liquide, puis on y ajoute successivement du sang de bœuf et du noir animal pour le clarifier et le décolorer. On concentre ensuite le sirop par la cuisson, et on le coule dans des rafraîchissoirs, où il se prend en une masse blanche qu'on casse à coups de hache. Le sucre de fécule sert à la fabrication de l'eau-de-vie dite *eau-de-vie de pommes de terre* ou *de fécule*, qu'on prépare en grand à Rueil et à Neuilly, près de Paris. On ajoute aussi le sucre de fécule à la bière, au cidre, au vin, pour les rendre plus spiritueux par la fermentation. Kirchoff, chimiste de St-Pétersbourg, découvrit en 1811 la transformation de la fécule, par l'acide sulfurique, en une matière sucrée fermentescible. Le Dr Jovine avait déjà reconnu, en 1785, que l'orge germée pouvait subir cette transformation; MM. Payen et Persoz parvinrent, en 1833, à extraire de l'orge germée le principe qui détermine ce phénomène, la *diastase*. *Voy.* ce mot.

*Sucre de betterave*, sucre ordinaire qu'on extrait de la Betterave. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

*Sucre de bois*, sucre mamelonné, identique au sucre de raisin et de fécule, qu'on obtient en soumettant la matière ligneuse du bois à l'action de l'acide sulfurique. On prend de la toile de chanvre ou de lin divisée en petits morceaux qu'on triture avec de l'acide sulfurique concentré, ajouté par petites fractions. Quand la matière est réduite en pâte, on l'étend avec de l'eau et l'on fait bouillir; puis l'on sature l'acide par la craie, et l'on opère comme pour le sucre d'amidon. Toutes les matières ligneuses se comportent comme les chiffons : les diverses espèces de bois, les écorces, la paille, la filasse donnent le même sucre. M. Braconnot a découvert, en 1819, la formation du sucre par les matières ligneuses.

*Sucre candi* : c'est le sucre ordinaire cristallisé.

*Sucre de canne*. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

*Sucre de champignons*. *Voy.* MANNITE.

*Sucre de diabète*, sucre mamelonné, identique au sucre de raisin, qu'on trouve dans l'urine des individus attaqués du diabète. L'urine de ces malades est limpide, presque incolore, et n'a point l'odeur désagréable des urines ordinaires; elle est susceptible d'éprouver la fermentation spiritueuse et de former une liqueur d'où, par la distillation, on peut retirer de l'eau-de-vie. M. Thénard a extrait jusqu'à 15 kilog. de sucre des urines d'un diabétique traité par Dupuytren.

*Sucre d'érable*, sucre qu'on tire de la séve des érables. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

*Sucre de fécule*, synonyme de *Sucre d'amidon*.

*Sucre de gélatine*, nom donné improprement à un alcali organique d'une saveur sucrée qu'on obtient en traitant la gélatine par la chaux ou les acides. Les chimistes le désignent aussi sous le nom de *Glycocolle*; il renferme de l'azote et n'est point fermentescible.

*Sucre de miel*, le même que le *Sucre de raisin*.

*Sucre d'orge*, nom donné improprement au sucre ordinaire roulé en petits cylindres. *Voy.* SUCRE.

*Sucre de pomme* : c'est le même que le sucre d'orge, si ce n'est qu'on ajoute au sirop du sucre, avant de le couler, un peu de gelée de pommes et de l'eau de fleur d'oranger ou de l'essence de citron, pour l'aromatiser.

*Sucre de Saturne* : c'est l'*Acétate de plomb*.

*Sucre tors*, composition d'un goût délicat, faite de sucre et de jus de réglisse, qui est en petits bâtons tortillés. On le recommande contre les rhumes, mais on le mange le plus souvent comme pure friandise. Le sucre tors de Poissy (Seine-et-Oise) est renommé.

*Sucre vermifuge*, mélange de deutoxyde de fer noir, de mercure et de sucre, qu'on emploie pour détruire les vers qui tourmentent les enfants.

*Plante à sucre*, plante de la Chine, encore peu connue, que M. L. Vilmorin a récemment signalée (1853), et qui donne beaucoup plus de sucre que la betterave et même que la canne.

SUCRÉ VERT, nom d'une bonne espèce de *Poire*.

SUCRIER, oiseau d'Amérique, le même que le *Guit-Guit*. — *Sucrier-Figuier*, le *Cinnyris platurus*. *Voy.* FIGUIER et SOUI-MANGA.

SUCRIN, variété de Melon. *Voy.* MELON.

SUD ou MIDI. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

SUDORIFIQUE, qui provoque la sueur. En Médecine, on emploie comme *sudorifiques* les stimulants généraux aromatiques (thé, café, etc.), les huiles volatiles, l'éther et les composés alcooliques, l'antimoine diaphorétique, les poudres de James, de Dower, la bardane, le sureau, la bourrache, et particulièrement les *quatre bois sudorifiques*, gayac, salsepareille, squine et sassafras. Les frictions, les bains chauds, les vapeurs aqueuses ou sulfureuses, etc., sont des sudorifiques externes.

SUETTE, SUETTE MILIAIRE (de *sueur*), fièvre éruptive contagieuse, presque toujours épidémique, qui régna d'abord en Angleterre en 1486, et y renouvela ses ravages à quatre reprises différentes jusque vers le milieu du XVIe siècle; elle a régné aussi plusieurs fois en Picardie. La *suette bénigne* est ordinairement précédée de malaise, de courbature, et caractérisée par une *sueur* abondante, qui bientôt couvre toute la surface du corps et exhale une odeur désagréable. Cet état persiste pendant 3 ou 4 jours; puis, après de légers picotements, une éruption miliaire paraît d'abord au cou, à la nuque, vers les oreilles, au-dessous des seins, etc. Les vésicules, du volume d'un grain de millet, perlées, diaphanes, sont quelquefois entremêlées de papules rouges et enflammées, ou de véritables bulles; au bout de 2 ou 3 jours elles se dessèchent et sont suivies d'une desquamation plus ou moins considérable. Tous les accidents disparaissent du 8e au 10e jour. Dans la *suette maligne*, la maladie se complique ordinairement d'une gastro-entérite, d'une pneumonie ou d'un état nerveux caractérisé particulièrement par du délire, du coma, des convulsions. Son invasion est souvent brusque, et elle est quelquefois mortelle dans 24 ou 48 h. Le traitement est analogue à celui de la rougeole; l'ipécacuanha est recommandé. On doit à M. le Dr A. Foucart un traité spécial *De la Suette*, 1854.

SUEUR (du latin *sudor*), nom donné au produit de la transpiration cutanée lorsqu'il est assez abondant pour se rassembler en gouttelettes à la surface de la peau. — Dans l'état sain, la sueur est ordinairement provoquée par l'exposition à une forte chaleur ou par un exercice violent : elle se présente alors sous l'aspect d'une humeur aqueuse, incolore, d'une odeur plus ou moins forte, d'une saveur salée, qui sort par les pores de la peau. Chimiquement, elle est formée d'acide acétique, d'un peu de matière animale, de chlorhydrate de soude et de potasse, d'un

atome de phosphate terreux et d'oxyde de fer. — Dans beaucoup de maladies, il se produit une transpiration abondante, par exemple dans certaines maladies aiguës, dans les fièvres intermittentes à la fin de chaque accès, dans la phthisie, dans la suette, etc. Tantôt ces sueurs sont le signe d'un changement favorable (*sueur critique*), et dans ce cas le médecin les provoque par l'emploi des *sudorifiques*, des appareils fumigatoires, des boissons chaudes, des bains tièdes, etc.; tantôt elles sont de mauvais augure : telles sont les *sueurs froides* des agonisants, les *sueurs visqueuses* et *fétides* des fièvres de mauvais caractère, les *sueurs colliquatives* des phthisiques, etc. Certaines personnes sont incommodées de sueurs habituelles circonscrites à certaines parties du corps, aux pieds, aux aisselles, etc. : ces sueurs exhalent d'ordinaire une odeur désagréable; mais il serait dangereux pour la santé de chercher à les supprimer.

SUFFÈTES, magistrats suprêmes de Carthage. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géog.*

SUFFIXE (du latin *suffixus*; de *sub*, sous, après, et *fixus*, placé), terme de Grammaire, désigne une syllabe ou une lettre qu'on ajoute à la fin des mots pour en modifier la signification. La plupart des désinences dans les déclinaisons et les conjugaisons sont des suffixes. Exemples : *rosa*, *ros*arum; *soror*, *soro*ris; *j'aime*, *j'aime*rai; *ama*, *ama*bo.

SUFFOCATION (du latin *suffocatio*), perte de respiration ou extrême difficulté de respirer. On appelle aussi *suffocation* l'asphyxie causée par la présence d'un corps étranger qui obstrue le pharynx ou l'arrière-bouche, et intercepte ainsi le passage de l'air.

SUFFRAGANT, titre donné à un évêque relativement à son archevêque métropolitain. Ce mot vient de ce que les évêques ont droit de *suffrage* dans le synode métropolitain, ou de ce que, dans l'origine, les évêques de province élisaient l'archevêque.

SUFFRAGE (du latin *suffragium*), voix que l'on donne dans une assemblée où l'on délibère sur quelque chose, où l'on élit quelqu'un pour une charge, etc.

*Suffrage universel.* Le suffrage universel, établi sous la première République française par la constitution de l'an III et par les décrets des 5 fructidor an III, 24 et 25 frimaire an VIII, mais bientôt aboli, fut décrété de nouveau le 5 mars 1848 par le gouvernement provisoire. Il a été réglé par la loi organique du 19 mars 1849, modifiée par la loi du 31 mai 1850. Il est consacré par la constitution du 14 janv. 1852.

Dans l'Église catholique, on appelle *Suffrages de l'Église* les prières que l'Église fait pour les fidèles; *S. des saints*, les prières que les saints font à Dieu pour les fidèles; *S. des vivants et des morts*, les prières que l'on fait pour les fidèles vivants ou morts, et les bonnes œuvres qu'on leur applique, etc.

SUFFRUTESCENT, se dit, en Botanique, des plantes qui sont de la nature d'un sous-arbrisseau (*suffrutex*) ou qui en ont le port. *Voy.* ARBRE.

SUFFUSION (du latin *suffusio*, épanchement), est synonyme, tantôt d'épanchement de sang ou de bile, tantôt de cataracte. *Voy.* ce mot.

SUGILLATION (du latin *sugillatio*, meurtrissure). On appelle ainsi les taches qui surviennent à la peau, sans cause extérieure, dans quelques maladies, notamment dans les maladies scorbutiques. On a aussi appliqué cette dénomination aux ecchymoses provenant de causes internes, pour les distinguer des ecchymoses par causes externes. Aujourd'hui on emploie le plus ordinairement ce mot comme synonyme de *lividités cadavériques*, pour désigner les taches violacées qui se forment sur les cadavres, par l'afflux du sang dans les parties les plus basses du corps.

SUICIDE (du latin *sui cædes*, meurtre de soi-même). Le suicide, dont l'amour de la vie éloigne naturellement l'homme, peut naître des causes les plus différentes : ce qui ne permet pas de l'apprécier toujours de la même manière. Il peut être, comme chez Caïn et Judas, une peine que le criminel s'inflige à lui-même, ou, comme chez Caton et Brutus, l'effet du désespoir d'une grande âme, ou, comme chez les veuves de l'Inde, un acte de dévoûment ou plutôt le résultat de la tyrannie de l'usage, ou enfin, comme chez Chatterton ou dans le roman de Werther, le fruit d'une imagination déréglée; le plus souvent il est imputable à la folie. — Les Moralistes ont vivement discuté sur le suicide : Socrate, par l'organe de Platon (*Phédon*), le condamne comme l'acte d'un lâche qui déserte son poste; Sénèque et la plupart des stoïciens l'exaltent comme un acte héroïque. J.-J. Rousseau, dans deux des plus belles lettres de l'*Héloïse*, a soutenu alternativement sur ce sujet le pour et le contre. La religion, décidant la question, condamne sévèrement le suicide comme un acte de révolte contre la volonté divine, et refuse à celui qui s'en est rendu coupable la sépulture en terre sainte. Il fut même un temps où la législation punissait sévèrement les suicides : leur corps était traversé d'un pieu, ou traîné sur la claie; leurs biens étaient confisqués, leur mémoire flétrie. Les Anciens se bornaient à leur assigner une place à part dans le Tartare, et à les livrer à leurs regrets :

> Proxima deinde tenent mœsti loca qui sibi lethum
> Insontes peperêre manu, etc. (VIRG., *Æn.*, liv. VI.)

Parmi les ouvrages écrits sur ce triste sujet, on remarque, outre ceux qui viennent d'être cités, la dissertation *De Morte voluntaria*, de Robeck, qui se tua après l'avoir écrite; les *Réflexions sur le Suicide* de Mme de Staël; les *Entretiens sur le Suicide* de l'abbé Guillon; la *Manie du Suicide* de M. J. Tissot; le *Traité du Suicide* du Dr L. Bertrand, 1856 (couronné par l'Acad. de Médecine), et les travaux des Drs Falret, Cazauvieilh et Brière de Boismont. App. Buonafede a donné l'*Histoire du Suicide* (Lucques, 1761, traduit par Armellino et Guérin, 1841), et Stæudlin, l'*Histoire des opinions sur le Suicide* (Goett., 1824).

SUIE, matière noire, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et empyreumatique, que la fumée dépose en croûtes luisantes sur les parois intérieures des cheminées et des tuyaux de poêles : elle est composée principalement de charbon, d'huile empyreumatique et d'acide acétique; mais elle contient souvent aussi du chlorure ammonique et quelques autres sels. La suie du charbon de terre ne diffère pas notablement de celle du charbon de bois. La suie sert dans la teinture : elle donne une couleur fauve très-solide : elle sert aussi dans la peinture pour faire le *bistre* et le *noir de fumée* (*Voy.* ces mots). On en fait divers usages dans l'industrie, et l'on peut l'utiliser comme engrais dans les terres humides. En Médecine, la suie a été employée comme détersive, antifébrile, anthelmintique, antispasmodique : elle faisait aussi la base d'une pommade contre les dartres et la teigne : on employait comme succédané de la créosote une décoction de 4 poignées de suie par kilogr. d'eau, et une pommade formée de parties égales de suie et d'axonge.

Les anciens chimistes nommaient *Suies* des oxydes et des métaux volatilisés dans les cheminées des fourneaux de fusion ou de grillage. Ainsi ils avaient la *Suie arsenicale*, la *S. de zinc* ou *Tuthie*, etc.

SUIF (du latin *sebum*), terme général sous lequel on désigne les graisses fondues des animaux ruminants, dont l'industrie fait usage pour la fabrication des chandelles et des bougies stéariques. Les suifs sont composés de proportions variables de carbone, d'oxygène et d'hydrogène. Ils contiennent les mêmes principes que toutes les graisses, c.-à-d. l'oléine et la stéarine, plus, en petite quantité, une substance volatile (valérine, butyrine, etc.), qui donne au suif du mouton et à celui du bouc l'odeur qui les caractérise. Le mouton fournit environ 2 kil. d'un suif sec et très-blanc; le bœuf 26 kilog. d'un suif moins sec et moins blanc que celui du mouton; le veau 1 kil.

d'un suif blanc et mou; le porc ne donne qu'un mauvais suif mou, dit *flambart*. — On extrait le suif en chauffant, soit à feu nu, soit avec de l'acide sulfurique étendu d'eau, les matières chargées de graisses jusqu'à ce qu'elles ne laissent qu'un résidu appelé *boulée* ou *creton*.

On appelle *Suif de place* le suif que les bouchers vendent en pain; *S. en branche*, la graisse desséchée et propre à faire du suif; *S. en jatte* ou *en pain*, du suif qui a été moulé dans une forme en bois; *Petit suif*, la graisse qui se fige sur le bouillon où l'on fait cuire les abatis des animaux.

En termes de Vénerie, le *suif* est la graisse des bêtes fauves; celle du sanglier se nomme *sain*.

*Suif minéral*, variété de Talc très-onctueuse.

*Suif végétal*, substance particulière et analogue au suif que l'on retire d'un arbre de la Chine, l'*Arbre à suif* ou *Glutier* (*Croton sebiferum*) : les Chinois s'en servent pour l'éclairage.

SUIN, nom donné, dans les verreries, aux scories qui surnagent sur le verre en fusion.

SUINT, substance grasse, onctueuse, très-odorante, qui remplace dans le mouton la sueur et la matière transpirable existant dans les autres animaux, et qui a la propriété de donner du moelleux à la laine, et d'empêcher l'eau de la pénétrer. Elle se compose d'un savon à base de potasse, d'une substance animale particulière, de chaux, de carbonate, d'acétate, et de chlorhydrate de potasse. La première opération que l'on fait subir aux laines est le *désuintage*, qui a pour objet de les débarrasser du suint. On y parvient en alternant les ébullitions dans une forte lessive alcaline, et les immersions dans l'eau souvent répétées.

On appelle *Laine en suint* ou *Surge* la laine qui n'a pas été débarrassée de son suint.

SUJET (du latin *subjectum*, placé dessous). En Métaphysique, ce mot s'oppose tantôt à *objet*, tantôt à *qualité*. Dans le 1er cas, il s'entend de l'être qui a conscience de lui-même, c.-à-d. du *moi*, et donne lieu à la grande question posée par Kant du passage du *sujet* à l'*objet*, du *subjectif* à l'*objectif*, question de la solution de laquelle dépend toute la réalité extérieure. Dans le 2e cas, *sujet* est synonyme de *substance*. *Voy.* ce mot.

En Grammaire, le *sujet* d'une proposition est celui des deux termes de la proposition qui exprime la personne ou la chose dont on affirme ou dont on nie quelque chose : dans cette proposition, *Dieu* est tout-puissant, le sujet est *Dieu*; *sujet* est alors opposé à *attribut*. On reconnaît le sujet au moyen de l'une des questions *qui est-ce qui?* ou *qu'est-ce qui?* Le sujet est le plus souvent représenté par un nom substantif ou par un pronom : *Dieu* voit tout; *il* nous jugera selon nos œuvres; mais il peut être aussi un mot quelconque, variable ou invariable, pris substantivemenf : *aimer* est un besoin de l'âme; *le mieux* est l'ennemi du bien. Le plus souvent le sujet est exprimé; mais il peut aussi être sous-entendu; il l'est presque toujours dans les langues anciennes, quand c'est un pronom.

On distingue plusieurs sortes de sujets comme plusieurs sortes d'attributs : *Sujet logique* et *S. grammatical*; *Sujet simple*, *S. composé*; *S. incomplexe*, et *S. complexe*, etc. *Voy.* ATTRIBUT et PROPOSITION.

SULFATES, sels formés par la combinaison de l'acide sulfurique et d'une base.

*Sulfate d'alumine*, composé blanc, cristallisable, soluble dans l'eau, d'une saveur astringente, qu'on emploie, en Teinture, pour la préparation des mordants. On le substitue quelquefois dans l'Industrie à l'*alun*. *Voy.* ce mot.

*Sulfate de baryte*, composé blanc, insoluble dans l'eau et les acides. On le rencontre naturellement à l'état de *Spath pesant*, qu'on appelle aussi *Baryte sulfatée* (*Voy.* ces mots). Il sert à préparer les composés barytiques. On le mêle au carbonate de plomb pour faire les qualités inférieures de céruse.

*Sulfate de chaux*, combinaison d'acide sulfurique et de chaux qui constitue les différentes variétés de *gypse* et de *plâtre*. *Voy.* CHAUX SULFATÉE.

*Sulfate de cuivre*, dit aussi *Vitriol bleu*, *Vitriol de Chypre*, *Couperose bleue*, composé d'acide sulfurique et de cuivre ($SO^3,CuO+5aq.$), en cristaux bleus d'azur, qui deviennent entièrement blancs par la dessiccation à 290°. Il se dissout aisément dans l'eau avec une couleur bleue; sa solution a une saveur styptique, fort désagréable, qui excite la salivation. Ce sel entre dans la composition de l'encre et dans la teinture en noir sur laine et sur soie, conjointement avec le sulfate de fer; il sert aussi à obtenir une foule de couleurs, telles que le violet, le lilas, etc. Il forme la base des réserves chez les indienneurs. Le chaulage du blé en consomme une certaine quantité, ainsi que la préparation des verts de Schéele et de Schweinfurt. Ce sel est, comme tous les sels de cuivre, un poison violent. Les médecins l'emploient à l'extérieur comme cathérétique, en injections, en collyres, en pommades; on l'a même administré à l'intérieur, mais à faible dose, pour combattre des écoulements opiniâtres. — On prépare le sulfate de cuivre en mouillant des plaques de cuivre, les saupoudrant de fleur de soufre, et les chauffant au rouge dans un four à réverbère; il se fait d'abord un sulfure que l'oxygène de l'air finit par convertir en sulfate. On lessive le produit par l'eau et on le fait cristalliser.

*Sulfate de fer*, dit aussi *Vitriol vert* ou *Couperose verte*, composé d'acide sulfurique et de protoxyde de fer ($SO^3,FeO+7aq.$), cristallisé en gros prismes rhomboïdaux, transparents, d'un beau vert d'émeraude; il a une saveur d'encre, et se dissout aisément dans l'eau. Les cristaux se recouvrent promptement dans l'air de taches ocreuses, par suite de la suroxydation du fer. — Le sulfate de fer sert à préparer l'encre; il est le principal ingrédient de la teinture en noir, gris, violet et olive. C'est avec lui qu'on monte les cuves d'indigo à froid, qu'on prépare le bleu de Prusse, le colcothar, l'acide sulfurique de Saxe, qu'on obtient l'or en poudre, nécessaire à la dorure de la porcelaine, etc.— On prépare en grand le sulfate de fer, dans plusieurs départements, soit en lessivant les pyrites effleuries au contact de l'air, soit en traitant les vieilles ferrailles par l'acide sulfurique affaibli, et faisant cristalliser la solution. Le sulfate de fer est souvent mélangé avec du sulfate de cuivre, ce qui le rend moins propre à certains usages; on y reconnaît la présence du sel de cuivre en maintenant un instant, dans la solution du sel, une lame de fer poli; le fer se recouvre alors d'une couche rouge de cuivre. — Les anciens connaissaient le sulfate de fer; on le trouve décrit, dans Pline, sous les noms de *Mysy*, de *Sory* et de *Calcanthum*.

*Sulfate de magnésie*, dit aussi *Sel amer*, *Sel de Sedlitz*, *Sel d'Epsom*, combinaison d'acide sulfurique et d'oxyde de magnésium ($SO^3,MgO+7aq.$), cristallisée en prismes quadrilatères, efflorescents, incolores et d'une saveur fort amère. Ce sel existe en dissolution dans les eaux de plusieurs sources, et particulièrement dans celles d'Epsom, de Sedlitz, d'Égra, de Seidschutz. On le fabrique en Italie avec les schistes magnésiens qu'on soumet au grillage et qu'on abandonne ensuite à l'action lente de l'air humide; on extrait le sel du produit par la lixiviation. Le sulfate de magnésie est fréquemment employé en médecine comme purgatif, sous le nom d'*Eau de Sedlitz*, qui n'est qu'une dissolution de ce sel dans l'eau chargée d'acide carbonique, imitant l'eau minérale de la ville de Sedlitz en Bohême.

*Sulfates de potasse*. On en connaît deux : le *Sulfate neutre* ($SO^3,KO$) et le *Sulfate acide* ou *Bisul-*

*fate* ($SO^3,KO+SO^3,HO$). Ce sont des sels incolores et cristallisables. On emploie le sel neutre pour faire l'alun, en le combinant avec le sulfate d'alumine; les salpêtriers s'en servent pour convertir le nitrate de chaux en nitrate de potasse.

*Sulfate de quinine*, combinaison de l'acide sulfurique avec la quinine. On connaît deux sels de ce nom : le *Sulfate neutre* et le *Bisulfate*. Le premier est employé en médecine, et se présente en fines aiguilles soyeuses, incolores, fort amères et peu solubles dans l'eau froide. On l'obtient en dissolvant la quinine dans l'acide sulfurique affaibli et faisant cristalliser. Il est très-souvent prescrit dans le traitement des fièvres intermittentes (*Voy.* QUINQUINA). Il entre dans une pommade contre la chute des cheveux.

*Sulfate de soude*, dit aussi *Sel de Glauber*, du nom de l'inventeur, combinaison d'acide sulfurique et de soude ($SO^3,NaO+10aq.$) : c'est un sel incolore, d'une saveur à la fois salée et amère, cristallisé en longs prismes à 6 faces, transparents, qui tombent à l'air en une poussière blanche en perdant leur eau de cristallisation. On le rencontre en dissolution dans la mer et dans beaucoup de sources salées, d'où on l'extrait par la concentration des eaux. M. Balard a étudié les moyens de l'extraire des marais salants de la Méditerranée. On le produit de toutes pièces par la décomposition du sel marin au moyen de l'acide sulfurique, dans la préparation de l'acide chlorhydrique. Il joue un grand rôle dans la fabrication de la soude, du verre, etc. Dans plusieurs localités de l'Allemagne, on le mêle aux aliments des bestiaux. Les médecins le prescrivent comme purgatif à la dose de 20 à 30 grammes. Délayé dans l'acide chlorhydrique ou sulfurique, il fournit un excellent mélange frigorifique pour faire de la glace en été.

*Sulfate de zinc*, dit aussi *Vitriol blanc* ou *Couperose blanche*, combinaison d'acide sulfurique et d'oxyde de zinc ($SO^3,ZnO+7aq.$), en cristaux blancs, ressemblant à du sucre, d'une saveur âpre et styptique, et très-solubles dans l'eau. On l'obtient en faisant dissoudre du zinc dans de l'acide sulfurique étendu. On le prépare en grand, par le grillage du sulfure de zinc naturel, à Rammelsberg, près de Goslar, dans le Hanovre : de là le nom de *Vitriol de Goslar* qu'on lui donne quelquefois dans le commerce. Les fabricants d'indiennes en consomment beaucoup pour la composition de certaines réserves. Les vernisseurs l'emploient pour rendre l'huile siccative. On s'en sert pour préparer le *Blanc de zinc*. Avant la découverte de l'émétique, les médecins se servaient du sulfate de zinc pour provoquer le vomissement. C'est aussi un excellent anti-putride.

SULFHYDRIQUE (ACIDE), dit aussi *Hydrogène sulfuré*, *Sulfure d'hydrogène*, *Acide hydrosulfurique*, composé gazeux formé de soufre et d'hydrogène ($SH$), incolore, d'une odeur fétide, fort désagréable, d'une saveur acide et sucrée à la fois; il est inflammable et brûle avec une flamme bleue, en produisant du gaz sulfureux. On peut le solidifier par l'action d'un grand froid. Il est irrespirable et fort délétère. Il attaque la plupart des métaux et les noircit. — L'acide sulfhydrique se produit incessamment par la putréfaction des matières organiques qui renferment du soufre; il se dégage dans les fosses d'aisance, dans la vase des marais et des fossés, dans les canaux où séjourne l'eau de mer; c'est ce gaz qu'exhalent les œufs pourris. Il se forme dans les intestins de l'homme et des animaux par suite de la digestion. Il prend naissance dans les eaux soustraites au contact de l'air, et qui contiennent à la fois des matières organiques et du plâtre, comme dans les citernes mal construites; il entre dans la composition des eaux minérales sulfureuses, et se dégage constamment dans les environs des volcans, où il constitue souvent les *fumerolles*. Les chimistes l'obtiennent en versant de l'acide sulfurique dilué sur la combinaison de soufre et de fer, obtenue en chauffant ensemble ces deux corps.

Les effets toxiques de l'acide sulfhydrique sont très-prompts : un animal qui le respire pur tombe comme frappé par la foudre; un oiseau périt dans un air qui en contient seulement 1/1500 de son volume; un cheval s'abat dans une atmosphère qui en est chargée de 1/250; c'est la présence de l'acide sulfhydrique dans les fosses d'aisances qui cause la mort des vidangeurs : c'est ce qu'ils appellent le *plomb*. Les fumigations au chlore ou les aspersions avec une solution de chlorure de chaux détruisent promptement ce gaz pernicieux. C'est par l'action de l'hydrogène sulfuré dont elles sont chargées que les exhalaisons des fosses d'aisances noircissent l'argenterie, les tableaux, les lambris dorés, les bronzes, les ustensiles de cuivre. C'est également parce qu'ils répandent toujours un peu d'hydrogène sulfuré que les œufs qu'on fait cuire dans des vases d'argent noircissent la surface du métal.

Ce gaz est un réactif précieux qui sert à distinguer les différents métaux dissous dans les acides : il précipite les sels de plomb en noir, ceux de cuivre en brun noir, ceux de zinc en blanc, ceux de manganèse en couleur de chair, ceux d'étain en jaune ou en brun, ceux d'antimoine en orangé, etc.—On a employé avec succès le gaz sulfhydrique à la destruction des rats, des taupes, des renards, des guêpes, etc.

Longtemps connu sous le nom d'*Air puant*, le gaz sulfhydrique a été d'abord observé par Cartheuser et Baumé; il a été étudié avec soin, en 1773, par Rouelle jeune, et, en 1777, par Schèele.

SULFHYDROMÈTRE (du mot *Sulfhydrique*, et du grec *métron*, mesure), tube gradué, rempli d'une solution d'iode dans l'alcool d'une concentration connue, et servant à déterminer la quantité d'acide sulfhydrique ou de sulfure contenue dans les eaux minérales sulfureuses. Ordinairement chaque degré représente un centigramme d'iode. Lorsque la solution d'iode est versée dans ces eaux, elle se décolore, l'iode s'emparant de l'hydrogène et précipitant le soufre de l'acide sulfhydrique; le nombre des degrés nécessaires à cette décoloration indique la quantité du soufre, et conséquemment de l'acide sulfhydrique ou du sulfure; 63 parties d'iode correspondent à 8 parties de soufre. Ce moyen d'analyse a été proposé, en 1840, par M. Dupasquier.

SULFIDE, synonyme de *Sulfure*. On applique particulièrement le nom de *Sulfides* aux sulfures qui correspondent à des acides.

SULFITES, sels formés par la combinaison de l'acide sulfureux avec une base. Au contact de l'acide sulfurique, tous les sulfites dégagent de l'acide sulfureux; exposés à l'air, ils en attirent l'oxygène et se transforment en sulfates. Le *Sulfite de chaux acide* ou *Bisulfite de chaux* a été récemment proposé comme moyen de blanchir et de déféquer le sucre. Les *Sulfites de potasse* et *de soude* servent à blanchir la laine et la soie; lorsqu'on les fait bouillir avec du soufre, ils se convertissent en *hyposulfites*.

SULFURE, composé formé par la combinaison du soufre avec un autre corps. Anciennement, on donnait le nom de *Foies de soufre* aux produits qu'on obtient en combinant le soufre avec les alcalis minéraux. Parmi les sulfures des métaux, on distingue les *Protosulfures* qui correspondent aux protoxydes, les *Deutosulfures* qui correspondent aux deutoxydes, etc. Un grand nombre de sulfures métalliques s'obtiennent en chauffant du soufre avec les métaux; plusieurs d'entre eux se rencontrent dans la nature, comme les *Pyrites*, les *Blendes*, les *Galènes*, etc. Les sulfures se détruisent lorsqu'on les chauffe au contact de l'air, et se transforment soit en acide sulfureux, soit en sulfates.

*Sulfure d'antimoine :* c'est le minerai d'où l'on extrait l'antimoine. *Voy.* ANTIMOINE SULFURÉ.

*Sulfure d'argent :* il forme un des minerais d'argent les plus abondants. *Voy.* ARGENT SULFURÉ.

*Sulfure d'arsenic. Voy.* ORPIMENT et RÉALGAR.

*Sulfure de carbone,* dit aussi *Sulfide de carbone, Acide sulfocarbonique*, combinaison de carbone et de soufre ($CS^2$), dont la composition correspond à celle de l'acide carbonique. On l'obtient en faisant passer de la vapeur de soufre sur du charbon chauffé au rouge. C'est un liquide incolore, très-inflammable, très-mobile, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur aromatique et fétide. Il a une densité de 1,272 et bout déjà à 45°. Il dissout le soufre et plusieurs autres corps qui résistent à l'action de l'alcool.

*Sulfure d'étain.* Il est plus connu sous le nom d'*Or mussif. Voy.* ce mot.

*Sulfure de fer.* Il se forme toutes les fois qu'on chauffe du fer avec du soufre. Il se rencontre dans la nature à l'état de *Pyrite* (*Voy.* ce mot). Le sulfure artificiel s'emploie, dans les laboratoires de chimie, pour préparer l'acide sulfhydrique ; récemment précipité, il s'emploie comme antidote dans les empoisonnements par le sublimé corrosif.

*Sulfure d'hydrogène*, synonyme d'*Hydrogène sulfuré* et d'*Acide sulfhydrique. Voy.* SULFHYDRIQUE.

*Sulfure de mercure :* c'est le *Cinabre* ou *Vermillon. Voy.* ces mots.

*Sulfure de plomb.* On le trouve tout formé dans la nature. Les Minéralogistes lui donnent alors le nom de *Galène. Voy.* ce mot.

*Sulfure de zinc,* synonyme de *Blende. V.* ce mot.

SULFUREUX (ACIDE), combinaison du soufre avec l'oxygène ($SO^2$) qui prend naissance quand le soufre brûle au contact de l'air, et qui se dégage en abondance dans le voisinage des volcans. Dans les circonstances ordinaires, l'acide sulfureux se présente sous la forme d'un gaz plus pesant que l'air, invisible, d'une odeur piquante et désagréable. Quand on le respire en trop grande quantité, il irrite la gorge, provoque la toux, cause une oppression fort douloureuse et finit par asphyxier. Il éteint subitement les corps en combustion, ce qui l'a fait utiliser pour arrêter les incendies de cheminée : pour cela, on projette dans l'âtre de la fleur de soufre à laquelle on met le feu, après avoir eu soin de boucher hermétiquement, au moyen de draps mouillés, toutes les ouvertures par lesquelles l'air aurait accès. L'acide sulfureux se dissout en grande quantité dans l'eau ; sa solution absorbe promptement l'oxygène de l'air et se convertit peu à peu en acide sulfurique. Le gaz acide sulfureux peut être liquéfié et même solidifié par l'action d'un grand froid. Il blanchit les substances animales sans les altérer, et détruit la plupart des couleurs végétales. Les médecins l'emploient en fumigations pour la guérison de la gale et d'autres maladies de la peau. L'industrie l'utilise pour blanchir la laine, la soie, les plumes, la baudruche, la colle de poisson, la gomme adragant, la paille destinée à la confection des chapeaux. On s'en sert pour enlever les taches de fruits sur les vêtements ; pour assainir les lieux remplis de miasmes putrides, comme les lazarets, les vaisseaux, et pour désinfecter les hardes, couvertures, matelas, etc., provenant de malades infectés ; pour soufrer les tonneaux dans lesquels on doit conserver le vin, la bière et autres liquides fermentés. *Voy.* SOUFRAGE.

L'acide sulfureux est un des acides les plus anciennement connus ; sa composition fut établie par Lavoisier en 1777. Glauber le proposa dès 1659 pour la guérison de la gale. On doit à d'Arcet des appareils très-simples qui sont adoptés dans les hôpitaux pour les fumigations par l'acide sulfureux.

SULFURIQUE (ACIDE), dit autrefois *Huile de Vitriol*, combinaison du soufre avec l'oxygène ($SO^3$, HO), l'un des acides les plus énergiques et les plus importants de la chimie. Il se présente sous la forme d'une huile incolore, sans odeur, d'une saveur acide extrêmement forte. Il a une pesanteur spécifique de 1,85. Il rougit le tournesol, noircit et désorganise la plupart des substances animales et végétales. Il bout à 310°. Il absorbe promptement l'humidité, et se mêle avec l'eau en s'échauffant considérablement.

On prépare l'acide sulfurique en grand en brûlant du soufre dans des chambres de plomb, et mettant le gaz acide sulfureux en contact avec de la vapeur d'eau et de la vapeur nitreuse (acide hyponitrique), obtenue par la calcination du nitre, de manière à le suroxyder ; on concentre le produit dans des chaudières en platine. En Saxe et en Bohême, on fabrique cet acide en distillant le sulfate de fer obtenu par la décomposition des pyrites naturelles. L'acide obtenu par ce dernier procédé, le plus anciennement connu, porte, dans le commerce, le nom d'*Acide de Nordhausen*, du nom d'une petite ville de Saxe où on le fabrique, ou d'*Acide fumant*, parce qu'il répand à l'air d'abondantes fumées blanches, dues à ce qu'il renferme une certaine quantité d'acide anhydre ($SO^3$) qui produit ces vapeurs en se combinant avec l'humidité de l'air.

L'acide sulfurique est un des agents les plus fréquemment employés dans les arts : on l'utilise dans la fabrication des autres acides, de la soude artificielle, de l'alun, du chlore ; dans l'affinage de l'argent, la transformation de la fécule en sucre, l'ébourrage des peaux destinées au tannage, et dans un grand nombre d'opérations de l'industrie et des laboratoires. L'acide fumant s'emploie généralement pour dissoudre l'indigo avec lequel on teint la laine en *Bleu de Saxe.* — L'acide sulfurique se combine avec les oxydes métalliques et forme avec eux les sels appelés *Sulfates.* Il est très-commun dans la nature sous cette forme : en combinaison avec la chaux, il constitue le *plâtre ;* avec la baryte, le *spath pesant ;* avec la strontiane, la *célestine*, etc. Il existe à l'état de liberté dans les sources et rivières des environs des volcans : on l'observe en grande quantité dans la rivière de Purace ou Pusambio (affluent du Cauca), dans l'Amérique du Sud, dite pour cette raison *Rio Vinagre.*

L'acide sulfurique était inconnu aux anciens. Il en est fait mention, pour la première fois, en termes vagues, dans les ouvrages de Rhasès, chimiste arabe du Xe siècle. Au XIIIe siècle, Albert le Grand le désigna sous le nom de *Soufre des philosophes* et d'*Esprit de vitriol romain.* Vers le milieu du XVe siècle, Basile Valentin en exposa la préparation par la distillation du sulfate de fer ou vitriol. Angelus Sala reconnut, au commencement du XVIIe siècle, que l'huile de vitriol se forme aussi par la combustion du soufre dans des vases humides ; Lefèvre et Lémery proposèrent, quelques années après, de favoriser cette combustion en ajoutant au soufre une certaine quantité de salpêtre ; mais ce ne fut qu'en Angleterre qu'on mit à exécution en grand le procédé des chimistes français. Vers 1746, deux Anglais, Rœbuck et Garbett, remplacèrent les ballons de verre, d'abord employés à cette préparation, par des chambres de plomb.

*Éther sulfurique. Voy.* ÉTHER.

SULTAN, l'empereur des Turcs. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Poule sultane. Voy.* POULE.

SUMAC, *Rhus*, genre de la famille des Anacardiacées, dont quelques botanistes ont fait une tribu des Térébinthacées, renferme des arbustes, des arbrisseaux et des arbres de troisième grandeur, à feuilles alternes, tantôt simples, tantôt ternées ou ailées, à fleurs très-petites, disposées en grappes ou en panicules : calice à 5 divisions profondes ; 5 pétales, 5 étamines ; ovaire chargé de 3 styles courts ; baie ou drupe renfermant une ou plusieurs nucules monospermes. — On ne possède en Europe que le *Sumac fustet, Rhus cotinus* (*Voy.* FUSTET), et

le *Sumac des corroyeurs*, dit aussi *Vinaigrier*, *Roux* ou *Rouvre des corroyeurs* (*Rhus coriaria*) : ce dernier est un arbrisseau velu, de 2 à 3 mètres, à fleurs printanières, d'un blanc verdâtre, petites, nombreuses, réunies au sommet des rameaux, en épis denses et serrés; baies rouges. Cette plante croît en buisson dans les lieux secs et pierreux du midi de la France, de l'Italie et de l'Espagne. On s'en sert pour tanner les peaux de chèvre, dont on fait le maroquin. On teint en jaune avec l'écorce des tiges, et en brun avec celle des racines. Les baies ont une saveur acide assez agréable; les Turcs les emploient comme assaisonnement, après les avoir fait macérer dans le vinaigre. Leur infusion procure une boisson rafraîchissante et astringente.

Parmi les espèces exotiques, on remarque : le *Sumac de Virginie* (*Rhus typhinus*), vulgairement *S. amarante*, bel arbre de 5 à 6 mètres de haut, dont le bois est satiné, de couleurs jaune et verte, disposées par zones, dont les fleurs sont réunies en grappes rougeâtres, et qui porte des baies rouges et velues d'une saveur acide : on en fait une assez bonne limonade; il découle de l'écorce incisée de l'arbre une résine abondante; — le *S. glabre* (*Rh. glabrum*) et le *S. copal* (*Rh. copallinum*), qui ressemblent beaucoup au précédent, et sont comme lui originaires de l'Amérique septentrionale : le Sumac copal donne une résine jaune et transparente connue sous le nom de *Copal d'Amérique*, dont on fait un vernis excellent (*Voy.* COPAL); — le *S. vernis* (*Rh. vernix*), vulgairement *Vernis du Japon*, bel arbre qui s'élève à la hauteur de 15 à 20 mètres, et qui fournit le plus beau vernis; on le trouve au Japon et dans l'Amérique du nord; il se multiplie très-facilement et pousse très-vite : aussi l'emploie-t-on à orner les bosquets; malheureusement il exhale une odeur désagréable; il en découle un suc blanc qui se noircit à l'air, et qui est employé par les Japonais comme un des plus agréables vernis : on retire de ces semences une huile qui est employée au Japon pour la fabrication des chandelles; — le *S. vénéneux* (*Rh. toxicodendron*), qui ne s'élève guère dans nos jardins qu'à 3 ou 4 décim. de haut, mais qui, dans l'Amérique septentrionale, grimpe comme le Lierre après les plus grands arbres jusqu'à leur sommet; le suc de cette plante est extrêmement vénéneux : il produit des ampoules, des pustules, qui quelquefois s'étendent sur toute la surface du corps; — le *S. cirier* (*Rh. succedaneum*), arbre dont les semences fournissent une huile épaisse dont on fait des bougies au Japon.

SUPÈRE (du latin *superus*, qui est en haut), se dit, en Botanique : 1° du calice quand il s'insère au-dessus de l'ovaire, avec la paroi duquel il est confondu et soudé par sa base; 2° de l'ovaire, lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur, etc.

SUPERFICIE. *Voy.* SURFACE, AIRE, etc.

SUPÉRIEUR, celui qui a la principale autorité dans une communauté, un couvent, un séminaire, etc. — Pour les maisons de femmes, on dit la *Supérieure*, la *Mère supérieure*.

SUPERLATIF, du latin *superlativus*, de *super*, au-dessus, et *latus*, porté). En Grammaire, le *Superlatif* est le degré de comparaison qui exprime la qualité portée à un très-haut degré ou au plus haut degré. On distingue : le *Superlatif absolu*, qui exprime la qualité à un très-haut degré, sans rapport à une autre chose ou à une autre personne, comme *très-sage*, *fort bien*; le *S. relatif*, qui exprime le plus haut degré de la qualité, en la comparant avec tous les objets semblables, comme *le plus sage*, *la plus belle*; le *S. d'infériorité*, qui s'exprime par les mots *le moins*, *la moins*. — Dans les langues anciennes, le superlatif est, comme le comparatif, exprimé par un changement dans la terminaison de l'adjectif. *Voy.* COMPARAISON (DEGRÉS DE).

SUPERPOSITION, action de poser une surface, une ligne sur une autre, de manière qu'elles coïncident : en Géométrie, on démontre quelquefois, par superposition. En Géologie, ce mot désigne l'ordre dans lequel se succèdent les terrains, les formations, les étages, les groupes, les assises, les roches et toutes les parties qui composent l'ensemble de l'écorce terrestre. L'ordre de superposition est constant et n'est jamais interverti. *Voy.* TERRAINS.

SUPERSTITION (en latin *superstitio*, dérivé soit de *superesse*, être superflu, soit de *superstare*, s'élever au-dessus *des causes naturelles*). En Théologie, la superstition consiste à transporter à la créature le culte qui n'est dû qu'à Dieu, ou à rendre à Dieu un culte illégitime et désordonné. Considérée sous le rapport de l'objet, la superstition peut être *idolâtrie*, *magie*, *maléfice*, *divination* (*Voy.* ces mots). Quant au caractère du culte, il peut être ou faux, par exemple, la vénération de fausses reliques; ou superflu, lorsqu'on ajoute aux rites canoniques des cérémonies dont l'Église ne se sert point. Une pratique est superstitieuse lorsqu'elle n'a aucune vertu pour produire l'effet qu'on attend, ni selon l'institution de Dieu et de l'Église, ni selon l'ordre de la nature. Il y a superstition à porter, pour se guérir, pour se préserver d'un mal, des amulettes, des talismans. — Plutarque a laissé un traité sur ce sujet. L'abbé Thiers a écrit un *Traité des Superstitions* (1679), et Pluquet un livre *De la Superstition* (1804, posthume). Le P. Lebrun a donné une *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, 1702. Il a été publié, sous le titre de *Superstit. anciennes et modernes* (2 vol. in-fol., Amst., 1733-36), un curieux recueil des erreurs humaines en ce genre.

SUPIN (du latin *supinum*, fait de *supinus*, couché sur le dos, et figurément, nonchalant, sans action), terme de Grammaire, désigne un temps de l'infinitif des verbes latins, qui, sans perdre sa nature de verbe, s'emploie comme substantif, ce qui le fait appeler aussi *substantif verbal*. Exemple : *difficile dictu*, chose difficile à dire. Le supin est déclinable, et a quatre cas : le nominatif, terminé en *um*; le datif, en *u*; l'accusatif, en *um*; et l'ablatif, en *u* et en *o*. A quelque cas qu'il soit employé, il conserve sa force de verbe : s'il appartient à un verbe actif, il prend un régime direct. Le supin sert à former plusieurs temps.

SUPINATION (du latin *supinus*), position d'un malade couché sur le dos, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est, dans les maladies, le signe d'une grande faiblesse.

En Physiologie, on appelle *Supination* le mouvement dans lequel l'avant-bras et la main sont portés en dehors, de manière que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure; et *Muscles supinateurs* ceux qui servent à exécuter ce mouvement. On distingue le *Grand supinateur*, placé à la partie antérieure et externe de l'avant-bras; et le *Petit supinateur*, situé à la partie externe et postérieure de l'avant-bras.

SUPPLÉMENT. En Géométrie, le *Supplément d'un angle* est ce qu'il faut ajouter à un angle pour faire deux angles droits. Il ne faut pas le confondre avec *Complément*. *Voy.* ce mot.

En Littérature, on entend par *Supplément* ce qu'on ajoute à un livre pour le compléter. Quelques suppléments sont célèbres : celui de Tite-Live, par Freinshemius, de Tacite, par Brotier, le *Supplément de la Biographie universelle* de Michaud, etc.

SUPPLICE (du latin *supplicium*), punition corporelle ordonnée par la justice. Par *dernier supplice*, on entend la peine capitale ou la peine de mort.

Chez les Hébreux, les principaux supplices étaient la strangulation, la lapidation, le feu, le fouet, la bastonnade, la décollation, la scie, la perte des yeux, le chevalet, l'avulsion des cheveux et de la peau de la tête, ou tous autres indiqués par la loi du talion. Les Égyptiens avaient à peu près les

mêmes supplices. — Les Perses écorchaient vifs les grands coupables; ils avaient aussi le supplice des cendres, dans lequel le condamné était enseveli sous des monceaux de cendres. — Les Grecs avaient trois sortes de supplices, la corde, la décollation et le poison (ciguë). — A Rome, les supplices étaient la décollation pour les hommes libres, la croix ou la fourche pour les esclaves, les verges, etc.; dans certains cas, on précipitait le coupable de la roche Tarpéienne; les parricides, les Vestales étaient punis de supplices particuliers. — On connaît la variété et la cruauté des supplices qui furent inventés contre les Chrétiens : on les livrait aux bêtes féroces; on leur déchirait la chair avec des ongles de fer, on les brûlait vifs, etc. — Sous les premiers rois francs, les peines étaient le gibet, la décollation, la roue, l'écartèlement, l'aveuglement, le bûcher, l'immersion et l'estrapade. Au moyen âge, le pilori et la question, le bûcher, la décollation et la roue étaient les supplices les plus ordinaires : certains criminels étaient écorchés vifs, les blasphémateurs avaient la langue percée avec un fer rouge; on connaît aussi les cages de fer de Louis XI. — La Révolution abolit en France tous ces genres de supplices, et ne conserva que la décapitation au moyen de la guillotine; le carcan et la marque ont été supprimés depuis 1832. — Les autres nations n'ont pas toutes suivi l'impulsion de la France : en Prusse, on trouve encore les supplices du feu, de la roue, de la corde, du glaive, etc. Les Russes ont conservé le knout; les Anglais, les baguettes, les Espagnols, la garrotte, etc. — Les supplices les plus barbares règnent encore chez les peuples de l'Asie : les Chinois ont la cangue, la scie, la décollation; les Turcs ont le pal, etc. *Voy.* PEINES.

SUPPORTS, se dit, en termes de Blason, des figures d'anges, d'hommes et d'animaux qui soutiennent un écusson.

SUPPOSITION (du latin *suppositio*), proposition que l'on *suppose* vraie ou possible pour en tirer quelque induction. *Voy.* HYPOTHÈSE.

En Jurisprudence, c'est l'action de mettre une personne ou une chose à la place d'une autre. La *Supposition de personne* consiste à présenter une personne au lieu d'une autre comme si elle était cette personne elle-même. Dans le faux par écriture authentique, la supposition de personne est punie par les travaux forcés à temps (*Voy.* FAUX). — La *S. de part* consiste à présenter un enfant comme étant né de parents dont il n'est pas réellement issu (*Voy.* PART). — La *S. de chose* consiste à produire, à alléguer en justice une pièce fausse, un contrat par exemple. — La *S. de nom* consiste dans la simple allégation d'un faux nom pris par un individu. A l'égard des passe-ports, quiconque a pris un nom supposé, ou a concouru à faire délivrer le passe-port sous un nom supposé, doit être condamné à un emprisonnement de trois mois à un an (Code pénal, art. 145, 154, etc.).

SUPPOSITOIRE (du latin *suppositorium*, fait de *supponere*, mettre sous, dessous), nom donné, en Pharmacie, à tout médicament en forme de cône long, destiné à être introduit dans le rectum, soit pour favoriser les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissant.

SUPPOT (du latin *suppositus*). On appelait ainsi autrefois ceux qui étaient membres accessoires d'un corps, de l'Université, par ex., et qui remplissaient certaines fonctions pour le service de ce corps : les imprimeurs et les libraires étaient *Suppôts* de l'Université. La justice avait aussi ses suppôts.

Ce mot ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part, et dans le sens de fauteur, sectateur fanatique.

SUPPRESSION, action de *supprimer*. En Jurisprudence, les *Suppressions d'écrits* sont quelquefois ordonnées par justice, et s'appliquent aux publications qui peuvent porter atteinte à la morale publique ou à l'honneur des particuliers (Code de Proc., art. 1026). Le crime de *Suppression d'état* consiste dans l'enlèvement, la destruction ou la soustraction des registres qui sont destinés à constater l'état civil des citoyens : la peine est la reclusion ou les travaux forcés à temps (Code Nap., art. 326-330; Code pénal, art. 345). — Pour la *Suppression d'enfant*, *Voy.* PART.

En Médecine, *Suppression* s'entend de la suspension ou de la disparition d'une évacuation accoutumée.

SUPPURATION, sécrétion du *pus*. La suppuration est une terminaison fréquente de l'inflammation. Souvent on établit artificiellement une suppuration sur un point quelconque du système cutané, soit pour déplacer une affection cutanée ou un ulcère, soit pour détourner une irritation fixée sur un organe essentiel. — On appelle *Suppuratifs* les moyens propres à faciliter la suppuration, tels que vésicatoires, cautères, sétons, etc. *Voy.* ces mots.

SUPRANATURALISME (de *supra naturam*, au-dessus de la nature), mot de création moderne, employé surtout en Allemagne pour désigner la doctrine qui admet dans le monde une intervention surnaturelle et qui reconnaît la révélation. On l'oppose à *Rationalisme* (*Voy.* ce mot). Les principaux supranaturalistes sont Tholuck, Hengstenberg, Guericke, Harms, Sartorius, etc.

SUPRÉMATIE (du latin *supremus*, placé au plus haut degré). Outre son sens général, ce mot se dit particulièrement en parlant des droits que les rois d'Angleterre se sont attribués d'être chefs de la religion anglicane : tout fonctionnaire appartenant à l'Église anglicane doit prêter un serment par lequel il reconnaît ce pouvoir. C'est Henri VIII qui a établi la suprématie spirituelle des rois d'Angleterre.

SURAL (du latin *sura*, mollet), ce qui se rapporte au mollet, au gras de la jambe. — Les *Nerfs suraux* sont les filets nerveux qui naissent de la partie supérieure des nerfs sciatiques poplités internes et externes; les *Artères surales*, celles qui sont fournies par l'artère tibiale postérieure; les *Veines surales*, celles qui prennent naissance des muscles et des téguments postérieurs de la jambe, et vont se jeter dans la saphène externe.

SURANNÉ, se disait spécialement, en termes de Chancellerie : 1° de certains actes publics, lorsque l'année au delà de laquelle ils ne pouvaient avoir d'effet était expirée; 2° des concessions qui, faute d'avoir été enregistrées dans le temps prescrit, devenaient nulles. — On appelait *Lettres de surannation* des lettres qu'on obtenait pour rendre de la force et de la validité à des actes surannés.

SURARD ou SURAT (VINAIGRE), vinaigre dans lequel on a fait infuser des fleurs de *Sureau*.

SURBAISSÉ, se dit des arcades et des voûtes qui ne sont pas en plein cintre, mais qui vont en s'abaissant par le milieu. Le *Surbaissement* d'une voûte est la quantité dont elle est surbaissée.

SURCHARGE, mot écrit sur un autre mot. Les surcharges sont absolument interdites dans les actes, dans les pièces comptables, dans les registres : la rectification des erreurs commises ne peut avoir lieu qu'au moyen de la *Rature*. *Voy.* ce mot.

SUR-COSTAL, ce qui est placé au-dessus des côtes. Les *Muscles sur-costaux* sont douze petits faisceaux charnus, aplatis, triangulaires, à fibres rayonnées, qui vont des apophyses transverses des vertèbres dorsales au bord supérieur de la côte qui est au-dessous.

SURDENT, dent surabondante qui pousse hors de la rangée des autres dents, et qui est plus ou moins éloignée de l'arcade alvéolaire. Les surdents sont le résultat ou de dents de la première dentition qui persistent après la venue de celles de la seconde, ou bien d'un germe surnuméraire. Le plus souvent les surdents n'existent qu'aux dents canines et incisives. On ne peut guère remédier que par l'extraction à la gêne et à la difformité qu'elles occasionnent.

SURDI-MUTITÉ, SURDITÉ. *Voy.* SOURD, SOURD-MUET.

SURDOS, bande de cuir qui porte *sur* le *dos* d'un cheval de carosse et qui sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU, *Sambucus*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Sambucées, renferme des arbustes, des arbrisseaux et même des arbres de 3e grandeur, à feuilles opposées, ailées, dentées en scie; à fleurs blanches disposées en corymbes ou en grappes à l'extrémité des rameaux: calice court, à 5 lobes, autant d'étamines; ovaire infère, 3 stigmates sessiles; baie à une seule loge, renfermant 3 ou 5 semences.

Le *Sureau* proprement dit, ou *Sureau à fruits noirs* (*Sambucus nigra*), est l'espèce la plus commune : elle croît dans tous les lieux frais, dans les bois, les haies et les buissons; son écorce est cendrée; ses jeunes rameaux sont fistuleux, remplis d'une moelle abondante et blanche; ses feuilles, lancéolées, d'un vert foncé; ses fleurs, blanches, disposées en une large ombelle rameuse, d'une odeur aromatique plus ou moins agréable; ses baies, d'abord rouges, deviennent noirâtres à leur maturité. Il y a plusieurs variétés de ce sureau qu'on cultive comme plantes d'ornement : une à fruits blancs, une autre à feuilles panachées; la plus recherchée est le *Sureau à feuilles de persil*, à folioles laciniées.

Le *S. à grappes* (*Samb. racemosa*), moins grand que le Sureau noir, se cultive aussi comme plante d'ornement : ses fleurs sont en grappes ovales, un peu pendantes; ses baies sont nombreuses, et d'un rouge très-vif. Il croît dans les Alpes, dans la Provence, l'Alsace, la Pologne, etc.

Pour le *S. hièble* (*Samb. ebulus*), *Voy.* HIÈBLE.

Le bois des vieux pieds de sureau est très-dur; les tourneurs et les ébénistes le substituent souvent au buis; les enfants font des sarbacanes avec le tube débarrassé de sa moelle. L'écorce intérieure est purgative, ainsi que les feuilles; les baies sont diurétiques; les fleurs, prises en infusion, sont sudorifiques; cette infusion est aussi employée à l'extérieur en fumigation, comme résolutive, contre le coryza, les ophthalmies légères, les érésipèles, les œdèmes, etc. On met les fleurs dans le vinaigre, pour lui donner une saveur plus agréable : c'est le *Vinaigre surat;* on les mêle avec le moût de raisin pour communiquer au vin une odeur de muscat. Les baies, mises en fermentation avec du sucre, du gingembre et du girofle, produisent une sorte de vin, dont on retire une eau-de-vie employée dans les arts.

*Sureau aquatique :* c'est la Viorne obier.

SURELLE, nom vulgaire de l'*Oxalide blanche* ou Alleluia (*Rumex acetosella*). *Voy.* OSEILLE.

SURENCHÈRE, enchère mise *sur* une *enchère* précédente. Dans les ventes immobilières, on distingue la *S. sur aliénation volontaire* et la *S. sur expropriation forcée.* La première n'est accordée qu'aux créanciers ayant hypothèque inscrite sur l'immeuble aliéné; la seconde est permise à toute personne indistinctement (Code de Proc., art. 2183-85, 2192, 832-38, 710-12). Dans les ventes des immeubles appartenant à un débiteur failli, tout créancier a le droit de surenchérir. La surenchère ne peut être dans ce cas au-dessous du dixième du prix principal de l'adjudication (Code de Comm., art. 565).

SUR-ÉPINEUX. *Voy.* SUS-ÉPINEUX.

SURÉROGATION, ce qu'on fait de bien au delà de ce qu'on est obligé de faire, ce qui n'est pas précisément d'obligation. — On appelle *Œuvres de surérogation* les bonnes œuvres faites au delà de ce qui est prescrit par la loi.

SURESTARIE (du latin *stare*, rester, et *super*, au delà), terme de Droit commercial, se dit du retard apporté dans le chargement d'un navire frété. Ce chargement doit être fait dans le délai convenu ou déterminé par l'usage des lieux : ce délai expiré, le fréteur qui a mis l'affréteur en demeure de tenir son engagement, a droit à des dommages-intérêts appelés *Frais de surestarie.*

SUREXCITATION, augmentation excessive de l'énergie vitale dans un organe, dans un tissu. *Voy.* EXCITATION et IRRITATION.

SURFACE, se dit, en Géométrie, d'une étendue envisagée comme n'ayant que deux dimensions: longueur et largeur, sans épaisseur ou profondeur. Les surfaces sont les limites des corps. Sur le terrain, les surfaces prennent le nom de *superficies.* — Les surfaces sont *planes* ou *courbes*, suivant qu'on peut ou qu'on ne peut pas y appliquer une ligne droite en tous sens. Les *surfaces planes* ou *plans* sont *rectilignes*, quand elles sont limitées par des lignes droites : triangle, carré, parallélogramme, polygone; *curvilignes*, quand elles sont limitées par des lignes courbes : cercle, ellipse, ovale, etc. Les contours de la sphère, du cylindre et du cône offrent des exemples de *surfaces courbes.*

SURFAIX, large sangle que l'on met par-dessus les autres sangles du cheval pour assurer la selle.

SURGE, laine qui se vend sans avoir été lavée et dégraissée. *Voy.* SUINT.

SURGEON (du latin *surgere*, se lever), rejeton qui naît du collet ou de la souche d'un arbre et qui est susceptible d'être séparé avec une partie de la racine, et de former ainsi un nouvel individu. Les surgeons nuisent à la durée des arbres, ainsi qu'à l'abondance de leurs fruits. Il faut les extirper quand ils sont dans la force de leur croissance : si on les coupe l'hiver, ils reviennent l'année suivante.

SURINTENDANT, titre que portaient autrefois les administrateurs en chef des finances, de la marine et des bâtiments de l'État. — Il y avait aussi une *Surintendante de la Maison de la Reine.* Il y a encore une *Surintendante de la Maison impériale de la Légion d'honneur* (Saint-Denis).

SURJET (de *jeté*, posé, *sur*), espèce de couture qu'on fait en appliquant l'une sur l'autre, bord à bord, les deux étoffes qui doivent être jointes, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille.

SURLIER (c.-à-d. *lier par-dessus*) : c'est, en termes de Marine, amarrer avec du fil fort le bout d'une manœuvre, pour la fortifier et l'empêcher de se déficeler et de se détordre.

SURLONGE, partie du bœuf qui reste quand on a levé l'épaule et la cuisse, et où l'on prend l'aloyau.

SURMULET, *Mullus surmuletus*, beau poisson du genre Mulle, de 3 à 4 décim. de long, se distingue du Rouget, avec lequel on le confond à tort, par des raies dorées et longitudinales qui s'étendent sur le corps et la queue, ainsi que sur la tête, où elles se marient avec le rouge vermillon qui fait le fond de la couleur sur cette partie. La mâchoire inférieure est garnie de petites dents. Ce poisson a de grandes écailles sur toutes les parties du corps. Il a la chair blanche, feuilletée, ferme et agréable au goût. On trouve le Surmulet dans l'Océan et la Méditerranée. C'est un des poissons dont les Romains faisaient le plus de cas.

SURMULOT, *Mus decumanus*, espèce du genre Rat : c'est un animal long de 25 centimètres, sans la queue, qui en a 20. Son pelage, d'un gris brun roussâtre en dessus, est d'une couleur moins foncée sur les flancs et blanchâtre en dessous. Le Surmulot pullule dans les fermes et les granges, où il cause beaucoup de dégâts, ainsi que dans les voiries, les égouts, etc.

SURNOM (de *super nomen*, en sus du nom). L'usage des surnoms, qui, dans l'origine, ne furent pour la plupart que des *Sobriquets* (*Voy.* ce mot), remonte aux temps les plus anciens : il existait chez les Égyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains. Chez ces derniers, le surnom (*cognomen*) était personnel et se transmettait rarement : il servait à distinguer les individus d'une même famille; ainsi, dans la famille Claudia, il y avait Claudius *Cæcus*,

Claudius *Pulcher;* dans celle des Scipions, Scipio *Africanus*, Scipio *Nasica;* dans celle des Metellus, Metellus *Pius*, Metellus *Macedonicus*. Quelques surnoms devinrent des prénoms (*Lucius*); d'autres, des titres honorifiques (*Cæsar*, *Augustus*). — Chez les Chrétiens, le petit nombre des noms de baptême, les seuls noms qu'on portât d'abord, fit sentir de bonne heure le besoin des surnoms : ces surnoms indiquèrent alors la filiation (Pierre, *fils de Jean*), le lieu de naissance (Grégoire *de Nazianze*), les charges ou emplois (Paul *le Silentiaire*), certaine qualité personnelle (Denys *le Petit*, Guillaume *le Bâtard*), un ridicule, une infirmité (*le Cumus*, *le Bossu*, etc.), ou enfin un nom de terre ou de seigneurie (*de La Rochefoucauld*): ce dernier usage, adopté bientôt par tous les nobles, ne date en France que de la 3e race. — La plupart de ces surnoms devinrent dans la suite des noms de famille. *Voy.* NOMS PROPRES.

SURNUMÉRAIRE (du latin *super*, au-dessus, et *numerus*, nombre), qui est au-dessus du nombre déterminé. Il se dit particulièrement dans les Administrations, des commis qui travaillent sans appointements, jusqu'à ce qu'on les admette au nombre des commis en titre. Le plus souvent, on ne peut être admis au surnumérariat qu'en subissant un concours, ou en justifiant, au moyen de diplômes, de certaines connaissances déjà acquises.

SURON, nom donné, dans le Commerce, à des ballots de marchandises couverts de peaux de bœuf ou de vache ayant le poil en dedans, que l'on exporte de l'Amérique méridionale. Il se prend aussi pour le contenu même du ballot : c'est ainsi qu'on dit un *Suron d'indigo*.

SUROS (pour *sur-os*), tumeur osseuse qui survient chez le cheval à la partie interne du canon. On appelle *Fusée* la réunion de plusieurs sur-os. Lorsqu'ils avoisinent les tendons ou les articulations, les *sur-os* font boiter l'animal.

SURPEAU, nom donné quelquefois à l'*Épiderme*.

SURPLIS (pour *sur pelisse*, en latin *superpellicium*), habit de chœur que les ecclésiastiques portent par dessus la soutane lorsqu'ils assistent à l'office ou qu'ils administrent les sacrements. C'est une sorte de tunique courte, en lin, de couleur blanche, à larges manches, ou accompagnée, à défaut de manches, de deux ailes plissées qui pendent par derrière plus ou moins bas : ces ailes représentent les anciennes manches, que l'on rejetait sur les épaules pour être plus libre d'agir. On appelle *aube* le surplis que revêt le prêtre pour dire la messe, et *rochet* le surplis à manches étroites et brodé que portent les évêques et les chanoines. Du reste, la forme de ce vêtement a varié selon les temps et les pays.

SURPLOMB, état de ce qui n'est pas à-plomb, de ce qui penche, le haut avançant plus que le pied. On dit des constructions qui offrent ce défaut, qu'elles *surplombent*.

SURRÉNAL, ce qui est placé au-dessus des reins. On nomme *Corps surrénaux* ou *Capsules surrénales* deux petits organes qui sont situés au-dessus des reins; *Artères* et *Veines surrénales*, les artères et les veines des capsules *surrénales*.

SUR-SEL. *Voy.* SEL.

SURSIS. Il se dit, en Jurisprudence, du délai accordé par le juge et pendant lequel la poursuite d'une affaire est suspendue. Le Code Nap., art. 1244 et 2212, et le Code de Procédure civile (art. 127, 240, etc.) indiquent les différents cas où il y a lieu à *sursis*, et ceux où il est permis d'en accorder.

SURSOLIDE, se dit, en Algèbre, de la 4e puissance d'une grandeur : elle est ainsi nommée par la fiction qu'elle a une dimension de plus que le solide ou cube : ainsi, 8 étant le cube ou la 3e puissance de 2, 16 en est le sursolide ou 4e puissance.

En Géométrie, on nomme *Problème sursolide*, tout problème qui ne peut être résolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques.

SURTOUT, sorte de justaucorps fort large que l'on met *sur tout* autre vêtement. — Il se dit aussi d'une grande pièce d'orfévrerie que l'on place comme ornement sur la table dans des repas d'apparat.

Les Fondeurs de cloches appellent *Surtout* un moule qui recouvre les autres moules du modèle de la cloche et qui doit soutenir l'action du feu.

SURVEILLANCE. La surveillance des enfants mineurs appartient à la mère, en l'absence du père (Code Nap., art. 141). En cas de décès de la mère, un conseil de famille défère cette surveillance aux ascendants les plus proches (art. 142).

*Surveillance de la police*, peine par suite de laquelle un condamné est mis à la disposition de la police, et qui a pour but de garantir la société contre de nouveaux attentats de la part des criminels libérés. En vertu de l'art. 44 du Code pénal, l'effet du renvoi sous la *surveillance de la haute police* est de donner au Gouvernement le droit de déterminer certains lieux dans lesquels il est interdit au condamné de paraître après qu'il a subi sa peine. Le condamné soumis à cette surveillance doit déclarer, avant sa mise en liberté, le lieu où il veut fixer sa résidence. Il reçoit une feuille de route réglant l'itinéraire dont il ne peut s'écarter et la durée de son séjour dans chaque lieu de passage; il est tenu de se présenter dans les 24 heures de son arrivée devant le maire de la commune; il ne peut changer de résidence sans avoir indiqué à ce fonctionnaire, trois jours à l'avance, le lieu où il se propose d'aller habiter, et sans avoir reçu de lui une nouvelle feuille de route. — En cas d'infraction, l'individu mis sous la surveillance de la haute police peut être condamné par les tribunaux correctionnels à un emprisonnement de 5 ans.

SURVENANCE D'ENFANT, naissance d'un enfant légitime après une donation entre vifs. Elle révoque les donations (Code Nap., art. 953 et 960-966), excepté celles qui auraient été faites entre époux pendant le mariage (art. 1096).

SURVIE, état de celui qui survit à un autre. On nomme *Gains de survie* les avantages faits entre époux, par contrat de mariage, en faveur du survivant (Code Nap., art. 1525). — Si plusieurs personnes respectivement appelées à la succession l'une de l'autre périssent dans un même événement, sans qu'on puisse reconnaître laquelle est décédée la première, la présomption de survie est déterminée par les circonstances du fait, et, à leur défaut, par la force de l'âge ou du sexe (art. 720-722).

SUS-ÉPINEUX, se dit, en Physiologie, de ce qui est placé au-dessus de l'épine dorsale. On nomme *Fosse sus-épineuse* un enfoncement triangulaire qui se trouve placé au-dessus de l'épine de l'omoplate; *Muscle sus-épineux*, un muscle allongé, épais, triangulaire, placé dans la fosse précédente et qui sert à élever le bras; *Ligaments sus-épineux*, deux ligaments étendus sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires.

SUSIN, pont brisé ou partie du tillac d'un vaisseau qui s'étend depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUS-ORBITAIRE, ce qui est placé au-dessus de l'orbite de l'œil. Le *Trou sus-orbitaire* ou *Orbitaire supérieur* est une ouverture placée à la réunion du tiers interne avec les deux tiers externes de l'arcade orbitaire; il donne passage à l'*Artère sus-orbitaire*, qui naît de l'artère ophthalmique.

SUSPECT. On appelait ainsi, sous la Terreur, tout citoyen qui était soupçonné d'être peu favorable au régime révolutionnaire. La *Loi des suspects*, rendue le 17 septembre 1793, ordonnait d'arrêter toutes les personnes suspectes au gouvernement : pour la plupart, cette arrestation équivalait à l'échafaud.

SUSPENSE. On nomme ainsi, en Droit canonique,

une peine par laquelle un ecclésiastique est privé de l'usage de son bénéfice, ou de l'exercice du ministère sacré, pour un temps ou pour toujours.

On appelait autrefois *Charte de suspense*, une charte royale en vertu de laquelle tout procès intenté à une personne qui était absente pour le service ou par les ordres du prince demeurait en surséance jusqu'à son retour.

SUSPENSEUR, nom donné à divers muscles ou ligaments qui servent, en effet, à suspendre certains organes. Le *Ligament suspenseur du foie* est un repli triangulaire que forme le péritoine entre la face inférieure du diaphragme et la face supérieure du foie, et qui se continue avec la grande faux de la veine ombilicale.

SUSPENSION. En Physique, le *Point de suspension* est le point où la balance est suspendue (*Voy.* BALANCE). — En Chimie, *Suspension* se dit de l'état où se trouvent des parties solides flottant et nageant dans un liquide sans s'y dissoudre ni s'y précipiter.

En Jurisprudence, la *Suspension* est l'action de retarder l'accomplissement d'une chose, ou d'interdire temporairement à une personne la faculté d'exercer ses fonctions. En matière de Discipline, la *Suspension* est une peine que les tribunaux, les conseils de discipline des avocats, les chambres des notaires, avoués, etc., peuvent prononcer contre ceux de leurs membres qui ont commis quelque faute dans l'exercice de leurs fonctions (Code de Procéd. civ., art. 90; décret du 30 mars 1808, art. 103; loi du 20 avril 1810, art. 49 à 61). — La suspension est applicable aux membres du corps enseignant (loi du 15 mars 1850, art. 30, 33, 68). — Dans l'Armée, elle peut être appliquée aux sous-officiers et aux caporaux.

En Droit canonique, on la nomme *Suspense*.

En Rhétorique, la *Suspension* est une figure de pensée par laquelle l'orateur prolonge l'incertitude de l'auditeur pour augmenter l'effet des choses qu'il annonce, et pour frapper plus fortement les esprits. Ainsi Bossuet, racontant les infortunes de la reine d'Angleterre, s'écrie : « Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une de l'avoir faite chrétienne; l'autre.... Messieurs, qu'attendez-vous? peut-être, d'avoir rétabli les affaires du roi, son fils? Non : c'est de l'avoir faite reine malheureuse. »

*Suspension d'armes. Voy.* ARMISTICE, TRÊVE.

SUSPICION. En Droit, il y a *Suspicion légitime* lorsqu'il y a lieu de présumer qu'un tribunal saisi d'une affaire pourra se laisser dominer par des préoccupations étrangères. Le renvoi pour cause de suspicion légitime peut être invoqué en matière criminelle, correctionnelle ou de police : il est porté devant la cour de cassation (Code d'Instr. crim., art. 542-52).

SUTTÉE ou SUTTIE, nom donné dans l'Inde à la pratique par laquelle, lors des funérailles de leurs maris, les veuves hindoues se brûlent sur le bucher pour ne pas leur survivre. Cet usage barbare est proscrit dans les possessions anglaises; néanmoins les progrès de la civilisation n'ont pu encore le faire disparaître complétement : à la mort du roi de Lahore, Runjet-Sing, en 1839, quatre de ses femmes se sont encore fait brûler sur son bûcher.

SUTURE (du latin *sutura*, couture). En Anatomie, on donne ce nom aux articulations immobiles qui réunissent les os du crâne et de la face. La suture est dite *harmonique*, lorsque les os se touchent par des bords plus ou moins épais, dont les surfaces sont presque planes, ou n'offrent que des aspérités superficielles; *imbriquée*, *squameuse* ou *écailleuse*, lorsque les bords sont taillés en biseau, de manière que l'un puisse recouvrir l'autre; *dentée* ou *par engrenure*, si les bords sont plus ou moins profondément dentelés et si leurs dentelures s'engrènent réciproquement.

En Conchyliologie, on appelle *Suture*, dans les coquilles univalves, le point de jonction des tours de la spire; dans certaines coquilles bivalves, l'espace qui sépare les nymphes.

En Botanique, la *Suture* est l'endroit où les pièces, les valves qui forment l'enveloppe de certains fruits, se joignent et adhèrent par leurs bords.

En Chirurgie, on donne ce nom à une opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. On distingue la *Suture à points séparés* ou *S. entrecoupée*, la *S. enchevillée* ou *emplumée*, la *S. entortillée*, la *S. à points passés*, la *S. à anse de Ledran*, la *S. du pelletier* ou *en surjet*, etc.

SUZERAIN, se disait, sous le régime féodal, du seigneur qui possédait un fief relevant immédiatement du roi, et duquel d'autres fiefs relevaient directement. Le suzerain devait protection et justice à ses vassaux et arrière-vassaux. A leur tour, ceux-ci lui rendaient foi et hommage, le suivaient à la guerre lorsqu'il les en requérait, et lui payaient des redevances de diverses natures.

SWARTZIE, *Swartzia* (de *Swartz*, savant allemand), genre de la famille des Légumineuses, type de la tribu des Swartziées, renferme des arbres de moyenne hauteur et des arbrisseaux à feuilles simples, d'un vert foncé, sur lesquelles tranchent des grappes de fleurs rouges ou d'un beau pourpre. Toutes les espèces croissent dans l'Amérique tropicale.

SWARTZIÉES (du genre type *Swartzie*), une des grandes divisions de la famille des Légumineuses, renferme des arbres peu résistants, à feuilles alternes, imparipennées, ou simples avec deux ordres de stipules; à fleurs un peu irrégulières, rameuses; à gousses bivalves (les *Swartziées* proprem. dites) ou drupacées (les *Détariées*). Elles habitent exclusivement les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique. — Genres : *Swartzia*, *Aldina*, *Baphia*, *Zollernia*; *Detarium*, *Cordyla*.

SWIETÉNIE, *Swietenia mahogoni* (du médecin *Van Swieten*), genre de la famille des Cédrélacées, détachée de celle des Méliacées, est plus connu sous le nom d'*Acajou à meubles*. *Voy.* ACAJOU.

SYCOMORE (du grec *sykè*, figuier, et *moréa*, mûrier; qui tient du figuier et du mûrier), nom spécifique par lequel on désigne deux arbres fort différents : le *Figuier d'Égypte* ou *Figuier sycomore* (*Ficus sycomoros*), de la famille des Urticées, et l'*Érable sycomore*, ou *Érable blanc* (*Acer pseudoplatanus*), de la famille des Acérinées.

Le *Figuier sycomore* acquiert dans l'Égypte une grande élévation et une grosseur considérable. Ses branches sont très-étendues; ses fruits, d'un blanc jaunâtre, d'une saveur douce, mais d'un goût peu délicat, petits, naissent sur le tronc ainsi que sur les grosses branches, par touffes dépourvues de feuilles. Son bois, que les anciens regardaient comme vénéneux, passait pour incorruptible. La plupart des caisses renfermant les momies égyptiennes sont faites avec ce bois. Les Égyptiens en faisaient encore des statues, des tableaux, etc.

L'*Érable sycomore*, que nous appelons le plus ordinairement *Sycomore*, est un arbre de 15 mètres de hauteur environ, qui croît naturellement dans les bois et sur les montagnes de France, d'Allemagne et d'Angleterre : feuilles larges, pétiolées, à 5 lobes pointus, et dentées, d'un vert foncé en dessus, pâles en dessous; fleurs petites, verdâtres, en grappes allongées et pendantes. On le cultive pour l'ornement des parcs et des jardins paysagers; son bois est recherché pour l'ébénisterie, pour la fabrication des bois de fusil, des violons, etc. Il est, en outre, bon pour le chauffage.

On appelle *Faux Sycomore* l'Érable à feuilles de platane; et *S. de Provence*, l'Azédarach.

SYCONE (du grec *sykôn*, figuier), nom donné par M. de Mirbel au fruit du Figuier et aux fruits analogues, tels que ceux des *Mithridatea* et des *Dorstenia*.

SYCOPHANTE (du grec *sykè*, figue, et *phainô*, montrer, dénoncer), synonyme de *calomniateur*,

*délateur*. Le mot *Sycophante* signifié proprement *dénonciateur de figues* : les Athéniens ayant défendu par une loi d'exporter les figues de l'Attique, et une forte récompense étant accordée à ceux qui révélaient les infractions à la loi, des hommes pervers abusèrent souvent de ce prétexte pour accuser des innocents; de sorte qu'insensiblement le mot *sycophante* devint synonyme de *faux délateur*.

SYCOSE, *Sycosis* (du grec *sykôn*, figue), maladie de la peau propre à l'homme, et qui s'attaque exclusivement au menton et aux autres parties du visage où croît la barbe, est caractérisée par de petites pustules acuminées qui s'agglomèrent comme les pepins de la figue : elle est plus connue sous le nom de *Mentagre*. *Voy.* ce mot et DARTRE.

Hahnemann donne le nom de *Sycose* ou de *Maladie des fics* à une maladie particulière, caractérisée par des excroissances spongieuses, saignantes ou accompagnées d'écoulement. Dans son système, cette maladie constitue, avec la *syphilis* et la *psore*, les trois principes de toutes les maladies chroniques. Le spécifique qu'il y oppose est le *Thuya occidentalis*.

SYÉNITE, roche qui fait partie des terrains granitiques : c'est une espèce de granit composé essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole hornblende, appelée aussi actinote. Elle est très-dure et prend un beau poli. Elle tire son nom de la ville de Syène en Égypte, aux environs de laquelle on a cru en trouver le type.

SYLLABAIRE (de *syllabe*), petit livre élémentaire à l'usage des enfants. On s'en sert pour leur apprendre à épeler. Les syllabes y sont rangées dans un ordre méthodique, qui diffère selon la méthode de lecture adoptée par l'auteur. *Voy.* LECTURE.

SYLLABE (du grec *syllabè*, fait de *syn*, avec, et *lambano*, prendre, saisir), terme de Grammaire, désigne une voyelle seule ou jointe à d'autres lettres, consonnes ou voyelles, qui se prononcent par une seule émission de voix : ainsi, le mot *décimal* est formé de trois syllabes, *dé, ci, mal*. — Un mot formé d'une seule syllabe s'appelle *monosyllabe ;* celui qui est composé de deux syllabes, *dissyllabe;* de trois, *trissyllabe;* d'un plus grand nombre, *polysyllabe*.

SYLLABIQUE, qui a rapport aux syllabes. — On nomme *Écriture syllabique*, l'écriture dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

*Augment syllabique*. *Voy.* AUGMENT.

*Vers syllabique*. *Voy.* VERS.

SYLLEPSE (du grec *syllepsis*, compréhension), figure de Grammaire par laquelle on fait accorder un mot avec celui auquel il correspond dans la pensée, plutôt qu'avec celui auquel il se rapporte grammaticalement. On distingue la *Syllepse du nombre*, la *S. du genre* et celle *de la personne*. Voici un exemple de syllepse de la première espèce :

Tout le *peuple* au-devant court en foule avec joie ;
*Ils* bénissent le chef que Madrid *leur* envoie. (VOLTAIRE, *Henriade*.)

On appelle encore *Syllepse* une figure ou plutôt une faute de style par laquelle un même mot est pris en deux sens différents dans la même phrase, comme dans cet exemple : « Galatée est pour Corydon plus *douce* que le miel du mont Hymette. » Dans ces vers de l'*Andromaque* de Racine :

Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
*Brûlé* de plus de feux que je n'en allumai,

*brûlé* est pris à la fois au propre et au figuré.

SYLLOGISME (du grec *syllogismos*, réunion de jugements, raisonnement), argument composé de trois propositions, dont les deux premières servent à démontrer la troisième. La 1re et la 2e s'appellent *prémisses* (du latin *præmissæ*, placées devant); la 3e, *conclusion*. Supposons qu'on ait à démontrer cette proposition : *Dieu est aimable*. Comme on peut ne pas apercevoir immédiatement la relation de ces deux idées, *Dieu* et *aimable*, on les compare à une troisième idée, celle de *bonté*, et l'on dit : tout ce qui est bon est aimable : or Dieu est bon; donc Dieu est aimable. Les idées de *Dieu* et d'*aimable*, dont la 1re sert de sujet et la 2e d'attribut à la proposition à démontrer, sont appelées, ainsi que les termes qui les expriment, le *petit terme* et le *grand terme ;* l'idée intermédiaire à laquelle on les compare (*bon*) est le *moyen terme*. Celle des prémisses dans laquelle figure le *grand terme* est la *majeure* (ce qui est *bon* est *aimable*); l'autre, qui renferme le *petit terme*, est la *mineure* (*Dieu* est bon).

Ces dénominations viennent de ce que les termes et les propositions du syllogisme sont considérés sous le rapport de l'étendue ou de la généralité, et que, sous ce rapport, le sujet de la proposition à démontrer est en effet moins général que l'attribut, et le moyen, plus général que l'un et moins que l'autre. Euler a bien fait saisir ce rapport en figurant les trois termes du syllogisme par trois cercles concentriques. Selon M. de Tracy, ce qu'on appelle vulgairement le *petit terme* doit être, au contraire, appelé le *grand terme*, parce que, envisagé sous le rapport de la compréhension, il renferme et le *moyen* et le *grand terme* (*Dieu*, en effet, renferme au nombre de ses qualités celle d'être *bon*, qui elle-même implique celle d'*aimable*). Condillac, de son côté, place dans l'identité la vertu démonstrative du syllogisme : il considère les trois termes comme trois expressions différentes d'idées identiques, et donne pour base à tout raisonnement ce principe : deux quantités égales ou identiques à une troisième, sont égales ou identiques entre elles; mais cette théorie ne s'applique bien qu'aux raisonnements mathématiques.

Le syllogisme est soumis à certaines règles qui ont été formulées par les Scolastiques en 8 vers latins :

Terminus esto triplex : medius, majorque, minorque.
Latius hunc quam præmissæ conclusio non vult.
Nequaquam medium capiat conclusio fas est.
Aut semel aut iterum medius generaliter esto.
Utraque si præmissa neget, nil inde sequetur.
Ambæ affirmantes nequeunt generare negantem.
Nil sequitur geminis ex particularibus unquam.
Pejorem sequitur semper conclusio partem.

Toutes ces règles peuvent se ramener à une seule : savoir, que l'une des deux prémisses doit contenir la conclusion, et l'autre, faire voir qu'elle y est contenue.

Les philosophes scolastiques reconnaissaient, d'après Aristote, plusieurs espèces de syllogismes, selon les différentes manières dont on peut combiner soit les trois propositions dont se compose tout syllogisme (*mode*), soit les trois termes qui entrent dans ces propositions (*figure*); ils avaient imposé à chacune de ces espèces des règles particulières.

On appelait *Modes du syllogisme* les différentes manières dont les 4 sortes de *propositions*, l'*Affirmative* et la *Négative*, l'*Universelle* et la *Particulière*, se combinaient trois à trois pour former un syllogisme, selon que, par exemple, les propositions étaient ou toutes trois affirmatives et universelles, ou l'une seulement affirmative et les deux autres négatives, ou l'une seulement universelle et les deux autres particulières, etc. : il y avait 64 de ces *modes* possibles. — On appelait *Figures du Syllogisme* les différentes manières dont on peut disposer dans le syllogisme les trois *termes* qui y entrent : il y avait 4 figures, selon que le moyen terme était ou sujet dans la majeure et attribut dans la mineure, ou attribut dans la majeure et dans la mineure, ou sujet dans l'une et dans l'autre, ou enfin attribut dans la majeure et sujet dans la mineure.

De toutes ces combinaisons de *modes* et de *figures*, 19 seulement pouvaient donner des syllogismes concluants, savoir : 9 modes de la 1re figure, 4 de la 2e, et 6 de la 3e. Pour abréger, les Scolastiques avaient imaginé d'exprimer par des lettres les 4 sortes de propositions qui peuvent entrer dans un syllogisme : l'*affirmative universelle* par A, la *né-*

gative universelle* par E, l'*affirmative particulière* par I, la *négative particulière* par O; de sorte qu'au lieu de dire, par exemple, qu'un syllogisme était composé de trois propositions affirmatives universelles, on disait qu'il était en AAA. Afin de mieux retenir ces combinaisons de lettres, on les avait enchâssées dans des mots bizarres fabriqués à plaisir, et on en avait fait les vers techniques suivants, dans lesquels les trois premières voyelles de chaque mot sont seules significatives :

*Barbara, celarent, darii, ferio, baralipton,*
*Celantes, dabitis, fapesmo, fresisomorum,*
*Cesare, camestres, festino, baroco, darapti,*
*Felapton, disamis, datisi, bocardo, ferison.*

Indépendamment de la distribution des syllogismes fondée sur la distinction des *Modes* et des *Figures*, on les a aussi divisés en *S. simples*, où le moyen n'est joint, dans la majeure, qu'à un seul des trois termes, et en *S. conjonctifs*, où il est joint à la fois aux deux autres termes. Le syllogisme cité plus haut comme exemple est un syllogisme simple; le syllogisme suivant est conjonctif : « Si Dieu est bon, il doit être aimé; or il est bon, donc il doit être aimé. » Les syllogismes conjonctifs ont été partagés en *conditionnels*, *disjonctifs* et *copulatifs*, selon que la majeure est une proposition conditionnelle, ou une disjonctive, ou une copulative négative.

On peut en outre rapporter au syllogisme, comme en étant autant de transformations, toutes les autres espèces d'arguments : l'*enthymême* est un syllogisme tronqué; le *dilemme*, un double syllogisme; l'*épichérême*, un syllogisme où les prémisses sont accompagnées de leur preuve; le *prosyllogisme*, le *sorite*, ne sont que des séries de syllogismes. *Voy.* ces mots.

La théorie du syllogisme formait, dans l'école d'Aristote et dans la Scolastique, une science très-compliquée. Créée tout entière par Aristote dans ses *Analytiques*, elle fut commentée par Alexandre d'Aphrodisie, Simplicius, etc., et développée au moyen âge par Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, et par une foule d'autres maîtres. L'emploi du syllogisme devint même, entre les mains des scolastiques, la méthode par excellence et presque la méthode unique. Attaquée au XVIe et au XVIIe siècle par Ramus, Bacon, Locke, Descartes, la méthode syllogistique a été presque totalement discréditée depuis le progrès de la philosophie moderne, et en présence des découvertes sans nombre que la méthode inductive a fait faire aux sciences physiques. Cependant, on doit dire que si la méthode syllogistique ne méritait pas l'autorité exagérée dont elle a si longtemps joui, elle ne mérite pas non plus le mépris et l'abandon où elle est tombée depuis : on ne peut pas plus s'en passer dans la déduction et l'argumentation qu'on ne peut se passer de l'observation et de l'induction dans les sciences naturelles.

Outre les écrits d'Aristote et de ses commentateurs, on pourra consulter, sur le syllogisme, toutes les *Logiques*, notamment celle de Port-Royal, et les *Lettres d'Euler à une princesse d'Allemagne*.

SYLPHES, SYLPHIDES (nom qu'on a cru tiré du latin *sylvanus*, sylvain, mais qui n'est que le mot germanique *elfe*, lequel a le même sens), génies aériens des deux sexes dans la Mythologie du moyen âge. *V.* ELF.

SYLVAINS (de *sylva*, bois, forêts), *Sylvicolæ*. Ce nom, que les anciens donnaient aux divinités des bois, a été appliqué par les ornithologistes à un groupe d'oiseaux qui vivent dans les bois, contrairement à ceux qui n'habitent que les champs ou les alentours des rivières. Vieillot en a fait un ordre où il réunit les Passereaux proprement dits de G. Cuvier, ses Grimpeurs et une partie de ses Gallinacés (Pigeons).

*Sylvain* est aussi le nom vulgaire de plusieurs Papillons des genres *Nymphale* et *Satyre*, et celui de petits Coléoptères d'un brun marron, qui vivent sous les écorces des arbres, dans les herbiers, etc.

SYLVES ou SILVES (du latin *sylva*, forêt), nom que quelques auteurs latins ont donné à des recueils de pièces de poésies détachées et de genres divers : c'est ce que nous appellerions *Mélanges*. Nous possédons en ce genre les *Sylves* de Stace. — Bacon a intitulé *Sylva sylvarum* un recueil de faits d'histoire naturelle et d'expériences de toutes sortes.

SYLVICOLE, *Sylvicola* (du latin *sylva*, forêt, et *colere*, habiter), le *Figuier* de Buffon, genre de Passereaux ténuirostres, très-voisin des Fauvettes et des Mésanges, renferme un grand nombre d'espèces, toutes propres à l'Amérique et vivant dans les forêts, où ils se nourrissent de bananes, de goyaves et de figues. Leur ramage est assez agréable.— *V.* SYLVAINS.

SYLVICULTURE, science qui a pour objet la culture et l'entretien des bois. Il ne faut pas confondre la *Sylviculture* proprement dite, qui embrasse les grands bois et les forêts, et l'*Arboriculture*, qui est limitée aux pépinières et aux plantations isolées ou de peu d'étendue. *Voy.* ARBORICULTURE et FORÊTS.

SYLVIE, *Sylvia*, nom générique de la *Fauvette* ou *Bec-Fin*, a servi à former les mots *Sylviadées*, *Sylvidées*, *Sylvinées*, noms donnés par divers auteurs à des groupes d'oiseaux qui tous ont pour type la Fauvette. — On l'étend à tous les oiseaux chanteurs qui égayent nos bois durant la belle saison, comme le Rossignol, le Rouge-Gorge, le Roitelet, etc.

SYLVIE est en Botanique le nom vulgaire de l'*Anémone des bois*, plante vénéneuse.

SYMBLÉPHAROSE (du grec *syn*, ensemble, et *blépharon*, paupière), adhérence contre nature des paupières, particulièrement de la paupière supérieure avec le globe de l'œil.

SYMBOLE (du grec *symbolon*, signe allégorique), figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen du dessin, de la peinture ou de la sculpture, soit avec le secours d'expressions figurées : c'est une représentation des choses morales par des choses sensibles. Le Chien est le symbole de la Fidélité, la Colombe de la Simplicité, le Renard de la Ruse, le Caméléon de la Versatilité, le Lion de la Valeur, le Pélican de l'Amour paternel, le Laurier de la Victoire, le Lis de la Majesté, la Girouette, la Roue ou la Boule de l'Inconstance, etc.

Les Médaillistes appellent particulièrement *Symboles* certaines marques, certains attributs propres à quelque personne ou à quelque divinité : le Trident est le symbole de Neptune; le Paon celui de Junon; une figure appuyée sur une Urne représente un fleuve. Les provinces, les villes ont aussi leurs symboles sur les médailles : le symbole de Lutèce, comme celui du Paris actuel, était un Vaisseau.

Les *Symboles* sont d'un usage perpétuel dans les religions, surtout dans celles de l'antiquité grecque, de l'Égypte et de l'Inde. L'étude de ces symboles et de leur signification est devenue l'objet d'une science particulière qui fait une des parties les plus importantes de la Mythologie, et qui a reçu en Allemagne le nom de *Symbolique*. On a sur ce sujet un ouvrage capital de Creutzer, traduit par M. Guigniaut sous le titre de *Religions de l'antiquité*. A l'imitation de cet ouvrage, Mone a donné la *Symbolique du Nord;* Bæhr, la *Symbolique du culte mosaïque*, la *S. des Confessions chrétiennes*, etc.

Dans la Religion chrétienne, on entend par *Symboles :* 1° les signes extérieurs des sacrements; 2° le formulaire de la foi chrétienne. En ce 2e sens, l'Eglise a 4 symboles : 1° le *S. des Apôtres* (le *Credo*), qui renferme les principaux points de la doctrine enseignée par les Apôtres : c'est celui qu'on récite parmi les prières quotidiennes; 2° le *S. de Nicée*, formulé au concile de Nicée en 325, qui proclame surtout contre Arius la doctrine catholique sur la divinité de J.-C.; 3° le *S. de Constantinople*, rédigé au concile de cette ville en 331 : il est le même que celui de Nicée, si on en excepte ce qui regarde la procession du Saint-Es-

prit : c'est celui que le prêtre récite et qu'on chante à la messe les dimanches et fêtes; 4° le *S. de S. Athanase*, extrait des écrits de ce saint docteur et renfermant la doctrine qu'il défendit contre les Ariens : ce symbole, mentionné pour la 1re fois au concile d'Autun, en 670, se récite à *Prime* quand on fait l'office du dimanche.

Pour les symboles des cultes réformés, *V.* CONFESSION.

**SYMBOLIQUE**, science des symboles. *V.* SYMBOLE.

**SYMÉTRIE** (du grec *symmétria*, formé de *syn*, ensemble, et *métréô*, mesurer), proportion qu'ont entre elles, sous le rapport de la grandeur et de la figure, les diverses parties d'un même sujet. C'est une des conditions de la beauté (*Voy.* PROPORTION). Ce mot s'emploie surtout dans les arts : en Architecture, la symétrie est l'exacte correspondance des parties similaires qui se répètent d'un côté comme de l'autre d'un édifice, d'un local, soit pour la dimension, soit pour la composition des masses, soit enfin pour la distribution des détails : si, par ex., il y a 4 colonnes, 4 fenêtres d'un côté, il faut, pour la symétrie, qu'il y en ait 4 de l'autre. La nature offre partout des exemples de symétrie, aussi bien parmi les êtres inanimés (plantes, cristaux, etc.) que parmi les êtres animés : l'homme et les animaux sont composés d'organes placés symétriquement par rapport à un plan vertical.

En Géométrie, deux *figures planes* sont dites *symétriques* lorsque les lignes qui unissent deux à deux les points analogues ou homologues de ces deux figures sont divisées en parties égales par une certaine droite qu'on nomme *axe de symétrie*, et qu'elles sont perpendiculaires à cette droite, comme dans les triangles isocèle et équilatéral, dans les polygones réguliers, le cercle, l'ellipse, l'hyperbole et la parabole; deux *polyèdres* sont *symétriques* lorsque, ayant une base commune, ils sont construits semblablement l'un au-dessus du plan de cette base, dit alors *plan de symétrie*, l'autre au-dessous, avec cette condition que les sommets des angles solides homologues soient situés à égales distances du plan de la base, sur une même droite perpendiculaire à ce plan. L'octaèdre régulier offre un exemple de symétrie polyédrique.

Dans les ouvrages d'esprit, il existe aussi une sorte de *Symétrie*, mais moins rigoureuse. On entend par *Symétrie du style* toute correspondance des mots et des membres d'une phrase entre eux ou même de plusieurs phrases entre elles.

En Musique, la *Symétrie* est la proportion et le rapport de durée et d'intonation que les parties d'un air ont entre elles et avec leur tout. La symétrie admet la répétition des mêmes formes; mais elle n'exige quelquefois que leur correspondance.

**SYMPATHIE** (du grec *sympathéia*, formé lui-même de *syn*, avec, ensemble, et *pathos*, passion; conformité d'affection). On désigne par ce mot, et le penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre, et les rapports d'humeur et d'inclination qui sont le principe de cette attraction : c'est de la sympathie ainsi comprise que Corneille a dit :

> Il est des nœuds secrets, il est des *sympathies*
> Dont par le doux rapport les âmes assorties
> S'attachent l'une à l'autre, etc. (*Rodogune.*)

En Philosophie, on entend par *Sympathie* la faculté que nous avons de partager les sentiments de de nos semblables, leurs plaisirs ou leurs peines. C'est ce qu'Horace a décrit dans ces vers célèbres :

> Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent
> Humani vultus : si vis me flere, dolendum est
> Primum ipsi tibi. (*Art poétique.*)

Cette disposition est la source de la plupart des affections bienveillantes, comme l'*antipathie* est la source des affections malveillantes. Elle prend, selon les circonstances, les noms d'amour, de pitié, de compassion, de charité, etc. Ad. Smith, dans sa *Théorie des sentiments moraux*, a donné la sympathie comme le principe et la règle de toute la morale, de tous les jugements moraux; mais il n'a pu soutenir ce système qu'en dénaturant le sens du mot ou en donnant au sentiment de la sympathie, déjà si puissant par lui-même, une importance exagérée.

En Physiologie, on appelle *Sympathie* le rapport qui existe entre les actions et les affections de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, rapport qui fait que l'affection du premier se transmet secondairement aux autres, ou à un des autres, par des moyens qui nous sont inconnus. Tel est l'acte par lequel, la membrane pituitaire étant irritée, la diaphragme vient à se contracter pour produire l'éternûment. Le prurit nasal est un phénomène sympathique qui dénote la présence de vers dans les intestins. La connaissance des sympathies propres aux divers organes éclaire sur les causes des maladies, sur leur siége, sur le lieu vers lequel on doit diriger les moyens thérapeutiques. C'est en partie sur ces rapports qu'est fondée la théorie des révulsions.

**SYMPATHIQUE**, ce qui a rapport aux sympathies. *Voy.* SYMPATHIE.

*Nerfs sympathiques.* Les Anatomistes ont donné ce nom à trois nerfs à cause du rôle important qu'on leur faisait jouer dans les phénomènes sympathiques.

Le premier est le *Grand sympathique*, appelé par Chaussier *Trisplanchnique*, parce que ses ramifications se distribuent dans les trois cavités splanchniques : c'est un double cordon nerveux situé dans l'intérieur de ces cavités, l'un à droite et l'autre à gauche, le long de la colonne vertébrale, et s'étendant de la tête au bassin : chacun des deux cordons se compose d'un tronc continu, sur le trajet duquel se rencontrent de nombreux ganglions, et d'où partent des filets internes qui se distribuent aux divers organes, et des rameaux externes qui se lient à tous les nerfs rachidiens, même à ceux des sens. A ce nerf appartiennent les ganglions de la tête; les ganglions cervicaux qui donnent les nerfs et le plexus cardiaques; les 12 ganglions thoraciques, qui fournissent les nerfs splanchniques; enfin les ganglions abdominaux; il se termine par ces derniers en formant le gros ganglion semi-lunaire, placé sur les piliers du diaphragme : ce ganglion communique avec celui du côté opposé par des rameaux multipliés, d'où résulte le plexus unique connu sous le nom de *plexus solaire*. Les nombreuses communications du nerf grand sympathique avec le centre nerveux rachidien, ont fait penser que ce nerf puise, comme tous les autres nerfs, une grande partie de son énergie dans la moelle épinière; mais son organisation toute particulière donne à croire qu'il a en outre pour fonction de concentrer la force nerveuse, de la répartir uniformément sur tous les appareils de la vie intérieure, et de pourvoir ainsi à la régularité de leur action. Le grand sympathique paraît jouer un rôle important dans les phénomènes du magnétisme animal.

Le second est le *Moyen sympathique*, dit aussi *Pneumo-gastrique*, ou *Nerf vague* : il naît derrière les éminences olivaires, très-près du corps restiforme, et va se distribuer aux organes renfermés dans la poitrine et l'abdomen.

Le troisième, le *Petit sympathique*, ou *Nerf facial*, est la portion dure du nerf auditif ou nerf de la 7e paire, qui se répartit aux régions inférieures de la face, à la région des dents et des mâchoires.

On doit à M. Cl. Bernard d'intéressantes *Recherches sur le Nerf grand sympathique*, couronnées par l'Institut en 1853.

*Poudre sympathique* ou *P. de sympathie*, poudre à laquelle on attribuait autrefois la faculté de guérir incontinent les plaies, et même de faire reconnaître un meurtrier, en l'appliquant seulement sur une portion des vêtements ensanglantés du blessé. Cette poudre commença à devenir célèbre vers le milieu du XVIIe siècle; mais sa renommée ne s'est pas long-

temps soutenue : c'était du sulfate de zinc, effleuri par une longue exposition à l'air et au soleil. On l'employait comme cathérétique.

*Encre sympathique*, composition avec laquelle on peut écrire sans que l'encre paraisse d'abord, mais qu'on peut rendre visible à volonté. *Voy.* ENCRE.

SYMPHONIE (en grec *syn*, avec, et *phônè*, son, voix). Ce mot signifie, d'après son étymologie, toute union de voix ou de sons qui forment un concert. Dans son acception générale, il désigne une composition faite pour plusieurs instruments; mais dans l'usage habituel, c'est le nom d'une pièce de musique d'un genre particulier divisée en trois ou quatre morceaux, et composée pour un orchestre complet : la 1re partie de la symphonie est *l'allegro*, la 2e *l'andante*, la 3e le *menuet* ou le *scherzo*, la 4e le *final* ou *rondeau*. — Lully, San-Martini se sont des premiers exercés en ce genre. On estime particulièrement les symphonies d'Haydn, de Mozart, de Gossec, de Méhul, mais surtout celles de Beethoven. De nos jours, MM. H. Berlioz, Douay, Félicien David, ont écrit des symphonies qui sont aussi fort goûtées.

SYMPHORINE ou SYMPHORICARPE, *Symphoricarpus* (du grec *symphoros*, ramassé, et *karpos*, fruit), genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Lonicérées, renferme des arbustes d'ornement, à grappes *serrées*, d'un effet agréable. La *Symphorine boule de neige* (*S. leucocarpa* ou *racemosa*) est un charmant arbrisseau, originaire de la Caroline; il est remarquable par ses grappes de fruits globuleux, d'un beau blanc, de la grosseur d'une cerise, persistant jusqu'à l'hiver. On le plante souvent dans les parcs et dans les jardins anglais. — La *S. du Mexique* (*S. mexicana*) est un joli arbrisseau chargé, en été, de fleurs roses disposées en grappes terminales; son fruit, de la grosseur d'un pois, est blanc, piqueté de violet. — La *S. à petites fleurs* (*S. parviflora*), originaire de la Caroline, est un petit arbrisseau touffu : fleurs petites, peu apparentes; fruits rouges.

SYMPHYSE (du grec *symphysis*, formé de *syn*, avec, et *phyô*, naître, croître), se dit, en Anatomie, de tout ensemble des moyens qui servent à retenir en rapport les os dans les articulations; mais plus particulièrement de certaines articulations, telles que la *Symphyse du pubis*, la *S. sacro-iliaque*.

On appelle *Symphyséotomie* (de *symphyse*, et de *tomè*, section), une opération qui consiste dans la section de la symphyse. On est forcé d'y recourir dans certains accouchements périlleux.

SYMPHYTUM, nom botanique du genre *Consoude*.

SYMPIÉSOMÈTRE (du grec *sympiézô*, comprimer, fouler, et *métron*, mesure), baromètre à réservoir d'air, permettant l'emploi de liquides plus fluides et moins denses que le mercure; il est composé de deux tubes, l'un barométrique, l'autre thermométrique, renfermés sous verre dans une boîte qu'on peut transporter et adapter facilement à bord. Cet instrument, employé dans la Marine, et destiné à remplacer le baromètre nautique ordinaire, est d'une très-grande sensibilité. Il a été inventé par M. Adie, d'Édimbourg, et perfectionné par M. Gaudin en 1847.

SYMPLOQUE, *Symplocos* (du grec *symplokè*, entrelacement), genre de la famille des Styracées, renferme des plantes ligneuses, des arbrisseaux ou arbres de la deuxième et même de la première grandeur, garnis de feuilles alternes, entières, dépourvues de stipules; à fleurs variant du blanc au rose vif, solitaires ou réunies en grappes. Ces plantes habitent l'Amérique méridionale. Le *Symploque thé*, appelé vulgairement *Arbre à thé de Bogota*, est un bel arbrisseau à feuilles odoriférantes d'un beau noir luisant; à fleurs blanches, répandant une odeur suave. Les feuilles séchées donnent une infusion d'un vert jaunâtre, d'une odeur aromatique fort agréable. Elle est rafraîchissante, et augmente la transpiration, sans trop affaiblir.

Quelques auteurs ont établi, sous les noms de *Symplocées*, *Symplocinées*, une petite famille dont le Symploque est le type; mais la plupart des Botanistes, n'en font qu'une tribu des Styracées.

SYMPOSIAQUES (du grec *symposiakos*, qui a rapport aux festins, dérivé de *symposion*, banquet), entretiens tenus dans un banquet. On a sous ce titre un des livres les plus curieux de Plutarque. Le *Banquet* de Platon est du même genre.

SYMPTOMATOLOGIE (du grec *symptôma*, symptôme, et *logos*, traité), partie de la Médecine qui traite des symptômes des maladies. *Voy.* SÉMÉIOLOGIE.

SYMPTÔME (du grec *symptôma*, formé de *syn*, avec, et *piptô*, tomber; fait qui coïncide avec un autre). On appelle ainsi, en Médecine, toute modification qui survient dans la constitution ou dans les fonctions et qui se trouve liée à la présence d'une maladie. C'est par l'ensemble et la succession des *symptômes* qu'on reconnaît la maladie.

On appelle *Maladie symptomatique*, celle qui n'est qu'un symptôme d'une autre affection, et qui cesse aussitôt que celle-ci disparaît : le délire, dans la pleurésie ou la péripneumonie, n'est que symptomatique. On oppose les maladies *symptomatiques* aux maladies *idiopathiques*.

La *Médecine symptomatique*, ou *Médecine des symptômes*, est celle qui attaque les symptômes dominants d'une maladie et non la maladie elle-même.

SYNADELPHES (du grec *syn*, ensemble, et *adelphos*, frère), monstres doubles autositaires, de la famille des Monocéphaliens, caractérisés par la présence de 8 membres avec un seul tronc et une seule tête.

SYNAGOGUE (du grec *synagôghè*, assemblée), nom par lequel on désigne communément le lieu où les Juifs s'assemblent pour prier, lire et entendre la lecture des livres saints. La Synagogue était à la fois chez les Juifs un lieu de prières, une école et un tribunal religieux. On construisait les Synagogues sur des lieux élevés; le sanctuaire était du côté de l'Orient et la porte au couchant. On ne comptait pas moins de 400 synagogues à Jérusalem : chacune d'elles avait un chef nommé *Chacam* ou *Archisynagogue*. — Dans les Synagogues modernes, il y a du côté de l'Orient, en mémoire de l'arche d'alliance, une arche ou armoire où l'on renferme les cinq livres de Moïse ou livres de la loi, écrits à la main sur du vélin en manière de rouleau, suivant l'usage antique. On y remarque aussi une estrade sur laquelle se font les lectures et les autres actes du service religieux. Les hommes se tiennent au milieu; les femmes occupent des places séparées dans les galeries latérales. Parmi les plus fameuses Synagogues, on cite, dans l'antiquité, la S. d'Alexandrie, et dans les temps modernes, celles de Bagdad, de Tolède, d'Amsterdam, de Paris, de Livourne, de Vienne, d'Altona : à Paris, les Juifs ont leur Synagogue rue Notre-Dame de Nazareth.

SYNALLAGMATIQUE (du grec *synallagma*, échange, transaction), ce qui est réciproque. Un contrat est *synallagmatique* ou *bilatéral*, lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres : tels sont les contrats de bail, de vente, etc. Les actes de cette nature sous signature privée ne sont valables qu'autant qu'ils ont été faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct (Code Nap., art. 1102, 1184, 1325).

SYNALLAXE, *Synallaxis* (mot grec qui signifie *échange*), nom donné par Vieillot à un genre de Passereaux ténuirostres, de la famille des Grimpereaux, créé par lui. Il comprend des oiseaux de l'Amérique méridionale, qui se tiennent dans les broussailles et dans les petits bois et qui, comme tous les Grimpereaux, sont d'une extrême mobilité, sans cesse *changeant de place* : ce qui sans doute leur a valu leur nom. Les Synallaxes sont remarquables par leur longue queue, toujours terminée

en pointe, et par l'uniformité dans leur plumage, qui est sans éclat. Le type du genre est le *Synallaxe à tête rousse*, du Brésil.

SYNANCÉE (du grec *synagkéia*, esquinancie, sans doute à cause de l'étroitesse de leur gosier), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Joues-Cuirassées, détaché par Bloch du genre des Scorpènes, comprend plusieurs espèces qui habitent les mers des Indes : tête grosse et monstrueuse, peau lâche et fongueuse, formes hideuses. On distingue la *Synancée horrible* ou *Crapaud de mer*, la *S. double filament*, et la *S. didactyle*.

SYNANTHÉRÉES (du grec *syn*, avec, ensemble, et d'*anthère*), nom donné par Linné à la vaste famille de plantes connue aujourd'hui sous le nom de *Composées* (*Voy.* ce mot). Elle avait été ainsi nommée parce qu'un de leurs caractères principaux est d'avoir leurs *anthères soudées* entre elles.

SYNARTHROSE (du grec *syn*, avec, et *arthrosis*, articulation), articulation immobile. *V.* ARTICULATION.

SYNCARPE (du grec *syn*, ensemble, et *karpos*, fruit), nom donné, en Botanique, aux fruits multiples, c.-à-d. composés de plusieurs fruits (*Mûre*, *Framboise*, etc.), et, en particulier, aux fruits du *Magnolia* et des *Anonacées*. Il est formé par la réunion d'un grand nombre de carpelles, mais qui se sont soudées ensemble pour constituer un fruit unique et mamelonné. On distingue le *S. capsulaire*, composé de carpelles coriaces s'ouvrant chacune par une fente longitudinale (*Magnolia*), et le *S. charnu*, dont toutes les carpelles, intimement soudées, sont charnues et pulpeuses (*Anonacées*).

SYNCELLE (du grec *sygkellos*, assesseur), titre donné, dans l'ancienne Église grecque, à un ecclésiastique qui demeurait auprès du patriarche, pour être témoin de sa conduite. Tel était le fameux chronologiste *George le Syncelle*, du VIII^e siècle. — Dans la suite cet office devint une dignité, et il y eut des syncelles des églises.

SYNCHRONE (du grec *syn*, ensemble, et *khronos*, temps), ce qui se fait dans le même intervalle de temps. On dit plutôt *Isochrone*. *Voy.* ce mot.

SYNCHRONISME (du grec *syn*, ensemble, et *khronos*, temps), coïncidence des dates, des époques. La connaissance des synchronismes, c.-à-d. des événements qui sont arrivés simultanément dans différents pays, est très-importante pour l'étude de l'histoire. On a publié dans le but de fixer les faits dans la mémoire un grand nombre de *Tableaux synchroniques :* on estime surtout ceux de Lamp, Bredow, Vater; les *Atlas* de Kruse, de Lesage; les *Tableaux chronologiques et synchroniques* de M. Leclerc; les *Tables chronologiques* de Blair; les *Fastes universels* de Buret de Longchamps, etc., qui présentent sur plusieurs colonnes l'histoire des différents pays. M. Potier a donné *les Synchronismes classiques*.

SYNCOPE (du grec *synkopè*, retranchement, perte), perte subite et momentanée de sentiment et de mouvement avec suspension de la respiration. On lui donne aussi, selon le degré de l'accident, les noms de *Défaillance*, d'*Évanouissement*, de *Lipothymie :* c'est ce qu'on appelle vulgairement *se trouver mal*. La syncope est l'effet d'une cessation momentanée de l'action du cœur : le cœur cessant de battre et le sang n'arrivant plus au cerveau, l'action de ce dernier organe s'anéantit, et les sensations, la locomotion et la voix, qui sont, ainsi que la respiration, sous la dépendance de l'organe encéphalique, se trouvent interrompues. C'est, en quelque sorte, une éclipse de la vie. La syncope peut avoir pour cause : les maladies qui attaquent le cœur et les gros vaisseaux qui en partent; plusieurs maladies cérébrales et pulmonaires; les émotions vives, l'anémie, la pléthore, une abstinence trop longue; des efforts musculaires trop violents. Pour ranimer les individus tombés en syncope, il faut les exposer au grand air, desserrer leurs vêtements afin de rendre la circulation plus libre, et les coucher horizontalement afin de favoriser l'arrivée du sang au cerveau. On emploie en même temps les frictions, les aspersions avec l'eau froide vinaigrée, l'inspiration des sels, de l'éther, du tabac, etc.

En Grammaire, la *Syncope* est le raccourcissement d'un mot par le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe; c'est ainsi qu'on dit, en latin : *vincla* pour *vincula*, *liberûm* pour *liberorum*, *nil* pour *nihil*, *mî* pour *mihi;* et en français : *j'avoûrai* pour *j'avouerai*, quoi qu'on *die* pour quoi qu'on *dise*. La *Syncope* diffère peu de l'*Apocope*. *Voy.* ce mot.

En Musique, on appelle *Syncope* le prolongement sur le temps fort d'un son commencé sur le temps faible. C'est ce que quelques-uns appellent *ligature*. On distingue la *S. brévissime*, la *brève*, la *longue*, la *très-longue*, selon qu'elle occupe le quart ou la moitié d'un temps, un temps entier ou deux temps.

SYNCRÉTISME (du grec *synkrêtismos*, réunion d'états divers), nom donné, en Philosophie, à la réunion en un seul système de doctrines hétérogènes et inconciliables. On l'oppose à *Éclectisme*.

SYNDACTYLES (du grec *syn*, ensemble, et *daktylos*, doigt), division de l'ordre des Passereaux, où Cuvier fait entrer les oiseaux de cet ordre, dont le doigt externe, presque aussi long que le doigt du milieu, lui est uni jusqu'à l'avant-dernière articulation. On trouve dans cette division les genres *Guêpier*, *Callao*, *Martin-pêcheur*, etc. — Vieillot a donné le même nom à une division de ses Oiseaux nageurs, qui comprend les genres *Frégate*, *Cormoran*, *Pélican*, *Fou*, *Anhinga* et *Phaéton*.

SYNDÉRÈSE (du grec *syndiairéô*, discerner), nom donné, par les Théologiens, au discernement moral, sentiment de la conscience qui donne la connaissance naturelle des principes de la bonne morale, et qui porte à fuir le mal et à pratiquer le bien. Il est synonyme de *Conscience morale*.

SYNDESMOGRAPHIE, SYNDESMOLOGIE (du grec *syndesmos*, ligament), partie de l'Anatomie qui traite de ligaments.

SYNDIC (du grec *sygdikos*, avocat). On entend en général par *syndic* un mandataire quelconque chargé de veiller aux intérêts d'une association, d'une compagnie et de la représenter devant le public : tels sont les *Syndics des agents de change* les *S. de la chambre des notaires*, les *S. de la chambre des avoués*, etc. Il se dit, en particulier, de ceux qui, dans une faillite, sont délégués pour représenter la masse des créanciers. Les devoirs des *Syndics de faillite* sont tracés par le Code de Commerce, art. 468-536, et par la loi du 18 mai 1838.

Sous le régime des maîtrises et des jurandes, chaque corporation d'arts et métiers avait son *syndic*, chargé de faire exécuter ses réglements. On appelait *Syndicat* la charge de syndic et le temps que durait cette charge; *Chambre syndicale*, une espèce de tribunal disciplinaire qui jugeait les infractions aux règlements de la corporation. — Dans le Midi de la France, on donnait le nom de *Syndic* au premier magistrat de la plupart des villes; on le donne encore à celui de la ville de Genève. — Pendant la Révolution, on a donné quelque temps le nom de *Procureur-Syndic* à l'administrateur d'un district.

Dans la Marine, on nomme *Syndics*, *Syndics des gens de mer*, des employés qui, dans les sous-quartiers maritimes, et particulièrement dans les localités éloignées des centres de population, exercent à l'égard des marins classés et de leurs familles le patronage attribué dans les grands centres aux commissaires pour les quartiers. — On nomme *Syndicats* les sous-quartiers qu'ils administrent.

SYNECDOCHE ou SYNECDOQUE (du grec *synekdokhè*, compréhension), figure de Rhétorique : c'est un trope par lequel on fait entendre le plus en di-

sant le moins, ou le moins en disant le plus, ou par lequel on prend le genre pour l'espèce, l'espèce pour le genre, la partie pour le tout ou le tout pour la partie : *cent voiles* pour cent vaisseaux; *castor* pour chapeau fait avec le poil de cet animal; *l'homme*, le *Français*, le *riche*, pour les hommes, les Français, les riches, sont autant de *synecdoques*. — L'*Antonomase* est une espèce de Synecdoque.

SYNÉRÈSE (du grec *synairêsis*, fait de *syn*, ensemble, et *airéô*, prendre), terme de Grammaire, désigne la réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot, mais sans aucun changement de lettres : c'est une espèce de *crase*. C'est par *synérèse* que les poëtes latins font quelquefois de deux syllabes les mots *Orpheus*, *deerant*, etc. *Voy.* DIÉRÈSE.

SYNERGIE (du grec *syn*, avec, et *ergon*, travail), se dit, en Médecine, de l'action simultanée, du concours d'action entre divers organes, dans l'état de santé.

SYNGÉNÉSIE (du grec *syn*, ensemble, et *génésis*, génération), 19e classe du système de Linné, renferme les plantes qui ont les étamines réunies par les anthères, de manière à présenter une espèce de tube, à travers lequel passe et s'élève le pistil, comme dans la Violette et les Synanthérées (Composées).

SYNGNATHE (du grec *syn*, ensemble, et *gnathos*, mâchoire; parce que les mâchoires de ce poisson semblent réunies), vulgairement *Aiguille de mer*, genre de la famille des Lophobranches de Cuvier, renferme des poissons au corps très-long, mince, presque cylindrique, terminé par un museau tubuleux et long, à l'extrémité duquel est la bouche, très-petite, fendue verticalement, dépourvue de dents. Ces poissons se nourrissent de vers et d'œufs de poisson. Le *Syngnathe vert* se trouve dans la Méditerranée. Il est long de 30 à 40 centim. et à peine épais de quelques millimètres. — On rattache à ce genre les *Hippocampes* et les *Solénostomes*.

SYNODE (du grec *synodos*, réunion), se dit spécialement de certaines assemblées religieuses. *Voy.* SYNODE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SYNODIQUE (du grec *synodos*, réunion, rencontre), épithète qu'on donne aux révolutions des planètes considérées relativement à leur conjonction avec le soleil : le temps qui s'écoule entre une conjonction et la conjonction suivante s'appelle *Révolution synodique*. La révolution de la lune se nomme particulièrement *Mois synodique*.

SYNONYME (du grec *syn*, ensemble, et *onoma*, nom), se dit d'un mot qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable. Dans le premier cas, on l'appelle *Synonyme parfait*; dans le second, *S. imparfait*. Les *S. parfaits* sont très-rares : ce sont le plus souvent des mots empruntés à des idiomes différents pour exprimer la même idée (*hypothèse* et *supposition*, *pyroscaphe* et *bateau à vapeur*, etc.); le plus souvent les mots qui paraissent synonymes sont séparés par des nuances délicates, mais réelles.

L'étude des Synonymes est de la plus haute importance pour quiconque veut écrire ou parler une langue avec une entière justesse. Les Latins avaient écrit sur cette matière des traités spéciaux qui ne nous sont point parvenus. Le plus ancien *Traité des Synonymes* que nous possédions est celui du Grec Ammonius, trad. par Pillon (1824), qui lui-même a donné les *S. grecs* (1847). — Pour le latin, on cite les traités de L. Valla, d'Aus. Popma, de Dœderlein, d'A.D. Richter; les *Synonymes latins* de Gardin-Dumesnil et le *Traité des Synonymes de la langue latine* de MM. E. Barrault et E. Grégoire, couronné par l'Institut en 1853. — Parmi ceux qui traitent de la langue française, les plus estimés sont : les *Remarques* de Ménage et de Bouhours; les *Synonymes français* de l'abbé Girard (1736) et ceux de Beauzée (1769); les *Nouveaux Synonymes français* de l'abbé Roubaud; le *Nouveau Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française* de M. Guizot, 1809, 1848, etc.; le *Dict. complet des Synonymes français* de M. Em. Haag, 1835; les *Synonymes français* de M. B. Lafaye, 2 vol. in-8°, 1841-1857, ouvrage remarquable par l'esprit philosophique qui y règne. M. Sommer a donné, sous le titre de *Petit Dict. des Synonymes français*, un bon abrégé de ces grands travaux.

SYNONYMIE, figure de Rhétorique qui consiste à répéter la même idée en termes différents; exemple : *Abiit, evasit, erupit, effugit.* Elle a pour but de frapper davantage l'esprit des auditeurs.

SYNOPTIQUE (du grec *synoptomai*, voir ensemble), qui permet d'embrasser, de saisir du même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble. Il se dit surtout en parlant de tableaux qui représentent un ensemble de faits scientifiques ou historiques.

SYNOQUE (c.-à-d. *continu*; du grec *synokhè*, continuité), dénomination générale sous laquelle on désignait jadis toute fièvre qui dure pendant un certain temps, sans intermission et même sans rémission bien marquée. La *Fièvre inflammatoire* des auteurs modernes est la *Fièvre synoque* des anciens.

SYNOVIE (du grec *syn*, avec, et *ôon*, œuf; nom donné à ce liquide par Paracelse, parce qu'il ressemble à du blanc d'œuf), humeur exhalée par les glandes synoviales à la surface des cavités articulaires. Elle est filante, visqueuse, d'une saveur salée, et contient de l'eau, de l'albumine, du mucus et beaucoup de sels alcalins. La synovie a pour usage de faciliter les mouvements des membres en favorisant le glissement des extrémités osseuses qui composent les articulations : elle remplit chez les animaux les mêmes fonctions que les huiles et la graisse dans les rouages des machines. Plus les articulations sont appelées à fournir de grands ou de fréquents mouvements, plus la synovie y est abondante : chez l'homme, c'est au cou-de-pied qu'on en trouve le plus. — Pour les maladies de la Synovie, *Voy.* ARTHRITE, RHUMATISME, GOUTTE, etc.

On appelle : *Capsules synoviales* de petits sacs membraneux qui existent dans les articulations (*Voy.* CAPSULES); — *Bourses synoviales*, de petites vésicules interposées entre la peau et certaines parties osseuses ou cartilagineuses saillantes, comme le trochanter, la rotule, l'olécrâne, etc.; — *Glandes synoviales*, des pelotons rougeâtres, spongieux, situés dans l'intérieur des capsules synoviales.

SYNSPORÉES ou SYSPORÉES (du grec *syn*, avec, et *spora*, semence), tribu d'Algues. *Voy.* CONJUGUÉ.

SYNTAGMA (mot grec qui signifie *ordre*, arrangement), titre donné à divers traités méthodiques. Le principal ouvrage de Gassendi porte le titre de *Syntagma philosophiæ Epicuri*.

SYNTAXE (du grec *syntaxis*, arrangement), partie de la Grammaire qui a pour objet les rapports à établir entre les mots et les phrases afin d'exprimer les rapports qui existent entre les pensées. Ces rapports ne pouvant être que de concordance ou de dépendance, la syntaxe se divise en deux parties : *Syntaxe d'accord* et *S. de régime*. — Les règles de la syntaxe font l'objet principal de toutes les grammaires. *Voy.* GRAMMAIRE et CONSTRUCTION.

SYNTHÈSE (du grec *synthésis*, composition). On nomme ainsi en philosophie une méthode qui procède du simple au composé, des éléments au tout, de la cause aux effets, du principe aux conséquences. On l'appelle aussi *Méthode de composition*, parce que, en effet, elle se sert de la connaissance des éléments pour former le tout; *Méthode de doctrine* ou *d'enseignement*, parce que c'est elle que l'on emploie pour exposer les vérités déjà découvertes et pour en montrer l'enchaînement. On oppose la *synthèse* à l'*analyse*, et l'on distingue autant de sortes de synthèses qu'il y a d'analyses. *Voy.* ANALYSE et MÉTHODE.

En Chirurgie, on appelle *Synthèse* la réunion de parties divisées, par exemple celle des bords d'une

plaie ou celle des fragments d'un os (*synthèse de continuité*), ou le rapprochement de parties qui étaient seulement écartées ou déplacées, ainsi que cela a lieu dans les luxations (*synthèse de contiguïté*). Cette partie de la science chirurgicale comprend l'ensemble des opérations et des moyens propres à réduire une fracture et à la maintenir réduite, telles que l'*extension*, les *bandages*, etc.

SYPHILIS (mot qui fut introduit au XVI[e] siècle par Fracastor, auteur d'un poëme latin qui porte ce titre : il paraît formé du grec *sys*, pourceau, et de *philia*, amour; *amour immonde*), maladie honteuse. L'origine de cette maladie, qu'on appelait primitivement en Italie *le Mal français* et en France *le Mal napolitain*, est encore inconnue. On a cru longtemps qu'elle avait été apportée d'Amérique après la découverte du nouveau monde; mais des recherches plus approfondies ont démontré qu'elle remonte aux temps les plus reculés : elle paraît être aussi ancienne que la débauche, dont elle est le fruit et la punition.

On appelle *Syphilides* un groupe de maladies cutanées analogues à la Syphilis ou qui en dérivent.

SYRINGA (du grec *syrigx*, chalumeau, tuyau; parce que ses rameaux sont creux), nom donné par Tournefort à l'arbuste qu'on appelle vulgairement *Seringat*, et que Linné appelle *Philadelphus*. Ce genre, qui est le type de la famille des Philadelphées, se compose d'arbrisseaux à feuilles opposées et dentelées, à fleurs blanches et élégantes, le plus souvent odorantes. L'espèce principale est le *Syringa odorant* (*Philadelphus coronarius*), qui orne et embaume les bosquets de nos jardins : c'est un joli arbrisseau, très-rameux, qui s'élève à 1 ou 2 mètres : feuilles opposées, ovales, acuminées, un peu dentées; calice à 4, 5 ou 6 divisions, persistant; autant de pétales; étamines nombreuses; un style à 4 stigmates; capsules à 4 loges, renfermant plusieurs graines. Ses belles fleurs blanches sont réunies en bouquet; elles exhalent une suave odeur de fleur d'oranger. Cette espèce croît naturellement dans les Alpes, le Piémont, le Dauphiné, etc.; elle s'accommode de tous les terrains, de toutes les expositions, même de l'ombre. On la multiplie de drageons, de boutures et de graines. Il en existe une variété à fleurs inodores, le *Philadelphus inodorus*, qui a les fleurs beaucoup plus grandes, presque solitaires. Elle est originaire de la Caroline.

Le mot *Syringa* est spécialement adopté aujourd'hui par les Botanistes pour désigner le *Lilas*.

SYRINX, nom grec de la *Flûte de Pan*. *Voy.* FLUTE.

SYRNIUM, nom scientifique du *Chat-Huant*.

SYRPHIDES (du grec *syrphos*, mouche), tribu d'insectes Diptères athéricères, renferme un assez grand nombre d'espèces, pour la plupart européennes, et a pour type le genre *Syrphus*. Le *Syrphe du groseillier* (*S. ribesii*) est long d'un centimètre; il a le thorax vert, l'abdomen noir, à quatre bandes jaunes. On le trouve communément en France.

SYRTES (en grec *syrtis*, dérivé de *syrein*, attirer), nom donné par les anciens à des bancs de sable mobiles situés sur les côtes de l'Afrique septentrionale. *Voy.* SYRTE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SYSPORÉES, synonyme de *Synsporées*. *V.* ce mot.

SYSTALTIQUE (MOUVEMENT). *Voy.* SYSTOLE.

SYSTÈME (du grec *systéma*, assemblage, formé lui-même de *syn*, ensemble, et *tithêmi*, placer). Il se dit de tout assemblage de propositions, de principes vrais ou faux, enchaînés ensemble, de manière à établir une doctrine. C'est ainsi que l'on distingue, en Philosophie, les systèmes de Platon, d'Aristote, de Descartes, etc.; en Astronomie, le système de Copernic, de Newton. C'est en ce sens aussi que d'Holbach a intitulé *Système de la Nature* le livre où il expose ses désolantes maximes de matérialisme et d'athéisme. — Le plus souvent ce mot se prend en mauvaise part, et signifie une supposition purement gratuite à laquelle on s'efforce de ramener la marche de la nature. Les anciens, qui procédaient plutôt par hypothèse et par divination que par expérience et par observation, ont bâti, en Philosophie, en Astronomie, en Médecine, une foule de systèmes qui se combattaient et se détruisaient les uns les autres. Les histoires de ces diverses sciences font connaître tous ces systèmes. Condillac a donné un *Traité des systèmes*, dans lequel il a montré les causes et les dangers de ces jeux d'esprit.

*Système* se prend aussi pour un assemblage de parties qui se coordonnent et qui dépendent les unes des autres, qu'elles soient l'œuvre de la nature, comme le *Système du monde*, le *S. planétaire*, le *S. des montagnes*, ou l'œuvre de l'homme, comme le *Système métrique*, le *S. décimal* (*Voy.* ces mots). Il se dit dans le même sens des parties qui concourent à former une machine, un mécanisme.

En Anatomie, *Système* s'entend d'un ensemble d'organes composés des mêmes tissus et destinés à des fonctions analogues : c'est ainsi qu'on dit le *Système nerveux*, le *S. musculaire*, le *S. osseux*, etc.

En Histoire naturelle, on appelle *Système* une certaine distribution des êtres de la nature : un *système* diffère d'une *méthode* en ce que le premier est un ordre artificiel fondé sur un petit nombre de caractères, comme le *Système* botanique de Linné, tandis qu'une *méthode* repose sur un ensemble de rapports réels : telle est la *Méthode* de Jussieu. *Voy.* CLASSIFICATION.

En Finances, quand on dit *le Système*, en prenant le mot seul, on entend le système de Law. *Voy.* ce nom au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Système continental*. *Voy.* BLOCUS.

SYSTOLE, dit aussi *Mouvement systaltique* (du grec *systolè*, resserrement), mouvement de contraction du cœur et des artères qui donne l'impulsion au sang et en détermine la progression. *Systole* est opposé à *Diastole*, mot qui indique le mouvement d'expansion ou de dilatation de ces mêmes organes.

SYSTYLE (du grec *syn*, avec, et *stylos*, colonne), se dit, en Architecture, d'un édifice dont les colonnes sont écartées les unes des autres de deux diamètres ou de quatre modules.

SYZYGIE (du grec *syn*, avec, et *zygos*, joug; appariage), désigne, en Astronomie, la conjonction et l'opposition d'une planète avec le soleil. Ce terme s'emploie particulièrement en parlant de la lune.

# T

T, consonne dentale, la 20[e] lettre de notre alphabet et la 16[e] des consonnes. Elle était appelée *teth* par les Hébreux, et *tau* par les Grecs. Le *t* se confond presque avec le *d* et se permute souvent avec cette lettre; cependant il est plus dur.

Le *th* qui, chez nous, se prononce comme le *t* simple, a dans plusieurs langues, en grec, en anglais, etc., une prononciation toute différente, qui tient à la fois de la dentale et de la sifflante, et il forme une lettre à part, que les Grecs appelaient *thêta*. *Voy.* ce mot.

Employé comme lettre numérale, τ' chez les Grecs valait 300; ,τ, 300,000. Chez les Latins, T s'employait dans les bas siècles pour 160; T̄ pour 160,000. — Comme abréviation, T. se mettait chez

les Romains pour *Titus*, *Tullius*, etc. Chez nous, T.F. veut dire *travaux forcés;* T.P., *travaux forcés à perpétuité*. Dans les prénoms, Th. se met pour *Théodore, Thérèse, Thomas.* — Dans les Monnaies, T est la marque de la monnaie de Nantes. — En Chimie, *Ta* désigne le Tantale ou Columbium; *Te,* le Tellure; *Th*, le Thorinium; *Ti*, le Titane.

TABAC (de *tabacos,* nom que les Indiens, selon Las Casas, donnaient à cette plante, ou de l'île de *Tabago,* où il fut d'abord trouvé par les Espagnols), *Nicotiana*, genre de la famille des Solanées, tribu des Nicotianées, renferme des plantes herbacées, presque ligneuses, à tige droite, cylindrique; à feuilles très-amples, molles, d'un vert foncé; à fleurs blanchâtres, verdâtres ou purpurines, d'une seule pièce, conformées en entonnoir ou en soucoupe, qui renferment un pistil et 5 étamines, et dont le calice, en forme de cloche, a le bord découpé en lobes; à graines petites et nombreuses, contenues dans des capsules à 2 loges.

On connaît plusieurs espèces de tabacs, presque toutes originaires de l'Amérique du Sud; mais deux seulement sont cultivées en Europe, ce sont: 1° la *Nicotiane tabac* (*Nicotiana tabacum*), dite aussi *Tabac mâle* ou *commun,* plante très-glutineuse dans toutes ses parties, à tige haute de plus d'un mètre, droite, pubescente et rameuse, garnie de grandes feuilles sessiles, ovales, lancéolées, dont les inférieures sont munies à leur base de deux oreillettes arrondies; à fleurs d'un rouge pourpre, disposées en panicule : le limbe de la corolle divisé à son orifice en 5 lobes aigus; — 2° la *Nicotiane rustique* (*N. rustica*), ou *Tabac rustique,* espèce velue et glutineuse comme la précédente, mais dont les feuilles n'entourent pas la tige; elles sont au contraire pétiolées, obtuses et découpées légèrement en cœur; ses fleurs, d'un jaune verdâtre, sont très-courtes, et leur limbe, qui est fort peu étendu, est creusé en soucoupe et à peine festonné. — Ces deux espèces ne donnent pas partout des produits de même qualité : le climat et le terroir influent beaucoup sur le goût et le parfum de la plante. Aussi, dans les manufactures de l'État, où l'on tient à livrer des qualités toujours égales, on a adopté un mélange des différents tabacs qui ne varie pas.

*Culture et Monopole du tabac.* La culture du tabac n'est permise en France qu'à ceux qui en ont préalablement fait la déclaration au préfet, et qui en ont obtenu la permission. Les cultivateurs ont la faculté de destiner leur récolte, soit à l'approvisionnement des manufactures impériales, soit à l'exportation. L'achat, la fabrication et la vente des tabacs tant indigènes qu'étrangers sont attribués exclusivement à la Régie des contributions indirectes, et se font au profit de l'État. Nul ne peut avoir en sa possession des tabacs en feuilles s'il n'est cultivateur dûment autorisé; nul ne peut avoir en provision des tabacs fabriqués autres que ceux des manufactures impériales, et cette provision ne peut excéder dix kilogrammes. — Il existe en France 10 manufactures impériales de tabac, dont les siéges sont : Paris, le Havre, Morlaix, Toulouse, Bordeaux, Tonneins, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille. La régie achète les tabacs cultivés dans six départements, qui sont : le Lot, le Lot-et-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, le Bas-Rhin, le Nord, le Pas-de-Calais (auxquels doivent prochainement se joindre les départements du Var et des Bouches-du-Rhône); elle reçoit, en outre, des feuilles de tabac de Hongrie, de Grèce, de Hollande, de la Virginie, du Kentucky, du Maryland, de la Pensylvanie, du Mexique, du Brésil, de la Chine et de l'Algérie.

*Fabrication du tabac.* Les feuilles des diverses provenances arrivent soit dans d'énormes tonnes dites *boucauts*, soit dans des *ballotins* et réunies en petites poignées ou *manoques.* On les trie d'abord avec soin (*époulardage*) et on les soumet ensuite à des manipulations qui varient suivant l'usage auquel on les destine.

*Tabac à priser.* On commence par mélanger les feuilles de Virginie, de Kentucky, le tabac indigène des départements du Nord, du Lot, de Lot-et-Garonne, d'Ille-et-Vilaine, et des débris de feuilles de toute provenance qui ne pourraient servir à la fabrication des cigares ni du tabac à fumer. Ce mélange, une fois fait, est entassé dans des compartiments dont le sol est dallé en pierres. Là on *mouille* le tabac avec de l'eau salée (*sauce*) : la *mouillade* se fait à deux fois et dure environ 3 jours; après quoi on laisse reposer un peu pour égaliser l'humidité de la masse. Les feuilles ainsi mouillées sont soumises à l'action de *hachoirs.* Le tabac haché est ensuite entassé en meules carrées, où on le laisse fermenter pendant environ 4 mois et demi, ce qui lui donne une couleur uniforme et développe les vapeurs ammoniacales qui donnent le piquant au tabac à priser. Enfin on introduit cette matière fermentée dans des moulins à meules garnies de lames et analogues aux moulins à café : le tabac y est réduit en poudre fine et peut, dès lors, être livré à la consommation

*Tabac à mâcher.* Le tabac à mâcher est livré au commerce sous la forme de petites cordes de deux grosseurs différentes, indiquant deux qualités distinctes, et que l'on obtient en filant les feuilles de tabac avec un rouet analogue à celui des cordiers. Le plus menu, qu'on appelle *menufilé*, est fait avec du tabac de Virginie pur; l'autre, plus gros, se prépare avec du Kentucky.

*Tabac à fumer.* On mêle ensemble des feuilles de Kentucky, de Maryland, de tabac indigène du Pas-de-Calais et du Bas-Rhin; on les mouille avec de l'eau salée, mais en proportion moindre que pour le tabac à priser; on les *écôte*, c.-à-d. on enlève la *côte* ou nervure médiane, puis on les livre aux machines à couper. Ces machines se composent de deux toiles sans fin dont le mouvement en sens contraire entraîne les feuilles tout en les comprimant, et les livre au tranchant d'un couteau oblique qui se meut de haut en bas et qui les découpe en lanières d'un millimètre environ. Les feuilles, ainsi hachées, sont passées sur de longues tables formées par une série de cylindres en fonte juxtaposés et échauffés au moyen de la vapeur : cette opération donne au tabac l'aspect frisé qu'il conserve dans le commerce. Le tabac est ensuite épluché, déposé sur les claies d'un séchoir, puis laissé en masse pendant environ un mois; après quoi on le livre à la consommation : c'est le tabac pour la pipe. Quant aux cigares, ils sont faits, pour la partie intérieure, avec les plus belles feuilles de tabac d'Amérique, et, pour la partie extérieure, ou *robe*, avec les plus belles feuilles de Hongrie, de Hollande et de Guayaquil, dont on forme de petits rouleaux de diverses grosseurs (*Voy.* CIGARE). Outre les *Cigares de régie,* le Gouvernement fournit à la consommation les meilleurs cigares étrangers, notamment ceux de la Havane et de Manille.

*Effets du tabac.* Pris en poudre, le tabac excite l'éternûment et provoque une abondante évacuation de sérosités. Lorsqu'on en use modérément, loin d'être nuisible, il dissipe souvent de légers maux de tête; il ranime l'esprit fatigué par une longue application; il est quelquefois utile dans certaines inflammations chroniques des yeux, dans les affections anciennes et rebelles des oreilles; on l'emploie aussi dans les cas d'asphyxie, de syncope, etc. (*Voy.* STERNUTATOIRES). Mais un long usage du tabac finit presque toujours par produire des accidents plus ou moins graves : il détruit la finesse de l'odorat et affaiblit la mémoire; on a des exemples de vertiges, de cécité et même de paralysie, occasionnés par l'usage immodéré du tabac. Pris intérieurement, il purge avec violence, et peut même empoisonner :

le poëte Santeuil expira dans d'atroces douleurs après avoir bu un verre de vin dans lequel on avait mis du tabac d'Espagne. — L'usage du tabac à fumer n'est pas non plus sans inconvénients : outre qu'il rend l'haleine fétide et qu'il noircit les dents, il peut causer des pesanteurs, des douleurs de tête et même des vertiges; ceux qui en abusent sont dans un état d'hébètement continuel; ils perdent l'appétit et maigrissent, épuisés par la quantité de salive qu'ils sont obligés de rejeter. Les Orientaux, qui fument presque continuellement, font usage du *narguileh*, dans lequel la fumée passant d'abord à travers un vase rempli d'eau perd en grande partie son âcreté; ils combattent les effets narcotiques du tabac par l'usage presque continuel qu'ils font du café. Les personnes d'une constitution molle, celles qui ont été soumises à des causes débilitantes, qui habitent des lieux bas et humides, qui se livrent à des travaux sur les rivières ou à la mer, peuvent trouver dans la fumée du tabac un stimulant léger et efficace pour combattre les causes débilitantes, en même temps qu'une distraction qui récrée leur esprit et soutient leur moral. — La manière la plus dégoûtante et plus fâcheuse d'user du tabac, c'est de le mâcher, de *chiquer*, ce qui n'est guère en usage que parmi les marins ou les individus de la plus basse condition; on cite de nombreux exemples où des accidents graves se sont manifestés à la suite de chiques avalées par accident. On a prétendu que l'usage de la chique pouvait être utile à bord comme étant propre à garantir les équipages du scorbut.

Le tabac doit ses propriétés narcotiques et vénéneuses à un principe actif qui est la *Nicotine* et dont on obtient 16 grammes par kilogramme de feuilles. C'est un poison d'une violence extrême, qui tue presque instantanément. *Voy.* NICOTINE.

*Historique.* A l'époque où les Européens découvrirent l'Amérique, les Indiens faisaient déjà usage du tabac, soit pour réveiller leurs esprits ou pour se procurer une sorte d'ivresse, soit pour guérir une foule de maladies, contre lesquelles ils croyaient cette plante souveraine. Les prêtres, les devins en aspiraient la fumée par la bouche et par les narines à l'aide d'un long tube ou *calumet*, lorsqu'ils voulaient traiter de la paix ou bien prédire les résultats d'une guerre, le succès de quelque affaire importante, etc. C'est, dit-on, à l'île de *Tabago*, dans le golfe du Mexique, que les Espagnols connurent d'abord le tabac : d'où serait venu le nom qu'ils lui donnèrent. On le désigna aussi longtemps par le nom de *Pétun*, nom qu'il portait chez les indigènes du Brésil et de la Floride. En 1518, Cortez envoya des graines de tabac à Charles-Quint; 42 ans plus tard, en 1560, J. Nicot, ambassadeur français en Portugal, l'introduisit en France, où il fut mis à la mode par François de Lorraine, grand prieur de France, et par la reine Catherine de Médicis : de là les noms de *Nicotiane*, d'*Herbe de M. le prieur* et d'*Herbe à la reine*, qu'il porta d'abord. Les savants lui donnèrent, en outre, les noms de *Buglosse antarctique*, de *Jusquiame du Pérou*, etc. Ceux qui les premiers firent usage du tabac en poudre ou à fumer furent tournés en ridicule ou même persécutés. Le roi d'Angleterre, Jacques I[er], en interdit l'usage dans son royaume en 1604. Le pape Urbain VIII excommunia, en 1624, les personnes qui prenaient du tabac dans les églises. Amurat IV le défendit sous peine d'avoir le nez et les lèvres coupés. Malgré tous ces édits, l'usage du tabac ne fit que s'accroître; aujourd'hui il est universel.

La culture du tabac ne s'introduisit en France qu'en 1624, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Dès 1674, le gouvernement s'attribua le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs. En 1718, le prix du bail s'élevait à 4 millions; en 1790, il avait atteint 32 millions. Un décret du 24 février 1791 permit de cultiver, fabriquer et débiter librement le tabac par toute la France; mais sous l'Empire, les décrets du 29 décembre 1810 et 11 janvier 1811 rendirent à l'État le monopole des tabacs et instituèrent *la Régie*. Ce monopole a depuis été maintenu par diverses lois successives, dont la dernière l'a prorogé jusqu'en 1863. De 1811 à 1814, la vente des tabacs produisait au Trésor un bénéfice annuel de plus de 25 millions; depuis, ce produit n'a fait que s'augmenter; en 1854, il s'est élevé à plus de 100 millions. — Les tabacs fabriqués en France se répartissent entre 357 entrepôts; ils sont vendus dans 29,000 débits.

Le tabac est également monopolisé dans presque tous les États de l'Europe; cependant la culture et la vente sont libres en Prusse et en Russie.

Entre autres ouvrages sur le tabac, on peut consulter le *Manuel du fabricant et de l'amateur de tabac*, de P. Ch. Joubert (dans les *Manuels-Roret*), les *Recherches* de M. Melsens, et le Mémoire de M. Barral *Sur le monopole et l'industrie du tabac.*

*Tabac de montagne* ou *des Vosges*, nom vulgaire de l'Arnica; — *T. marron*, espèce de Morelle dont les Nègres d'Amérique fument les feuilles.

TABANIENS, *Tabanii* (du genre type *Tabanus*, Taon), famille d'insectes Diptères brachocères, au corps large, à tête déprimée, et bien connus par les tourments qu'ils font éprouver aux bœufs et aux chevaux, dont ils percent la peau afin de sucer le sang. — Cette famille renferme les genres *Taon*, *Pangonie*, *Dicranie*, *Rhinomyze*, *Diabase*, *Acanthocère*, *Hæmatopode*, *Hexatome*, *Chrysops*, *Silvius*, *Raphiorhynque* et *Acanthomère.*

TABANUS, nom latin du genre *Taon.*

TABELLION (du latin *tabellio*), nom donné, dans l'Antiquité et au Moyen âge, aux fonctionnaires publics appelés aujourd'hui *Notaires*. *Voy.* ce mot.

TABERNACLE (du latin *tabernaculum*, tente). Chez les Israélites, ce nom fut d'abord donné, pendant leur séjour dans le désert, à la grande tente qui leur servait de sanctuaire; il fut ensuite conservé à la partie la plus reculée et la plus sainte du temple de Jérusalem, celle où l'on conservait l'arche d'alliance (*Voy.* TABERNACLE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Chez les Catholiques, le *Tabernacle* est une petite armoire en forme de temple, placée sur l'autel, et dans laquelle on renferme le saint ciboire rempli d'hosties consacrées.

TABIS, nom donné autrefois à de gros taffetas ondés par la calandre; c'est ce qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *moire*.—*Tabiser* une étoffe, c'est la raser à la calandre pour la rendre ondée.

TABLATURE (du latin *tabula*, tableau). On nommait ainsi jadis la totalité des signes dont on se servait pour marquer le chant à ceux qui chantaient ou jouaient des instruments, ainsi que l'arrangement ou la combinaison de ces signes, et l'art de les lire ou de les appliquer. Cet art offrait d'assez grandes difficultés : c'est de là qu'est venue l'expression proverbiale *donner de la tablature*, pour dire : donner des embarras à quelqu'un.

On appelait *Tablature alphabétique* l'emploi qu'on a fait longtemps des lettres de l'alphabet pour noter les parties du luth, de la guitare et de quelques instruments du même genre. On figurait les cordes par plusieurs lignes parallèles : A, sur la ligne d'une corde, marquait qu'on devait la pincer à vide; B, qu'il fallait mettre un doigt de la main gauche sur la première touche du manche, etc.

On appelle aujourd'hui *Tablature* un tableau qui représente un instrument à vent et à trous (flûte, flageolet, clarinette, basson, etc.), et qui indique quels trous doivent être bouchés ou bien ouverts pour former les diverses notes. La tablature de chaque instrument se place toujours en tête des méthodes de cet instrument.

TABLE (du latin *tabula*). Outre le meuble usuel de ce nom, ce mot désigne : 1° une lame ou plaque de cuivre, d'airain ou de tout autre métal, un morceau de marbre ou de pierre, plat et uni, sur quoi on peut écrire, graver, peindre, etc. : c'est dans ce sens qu'on dit *les tables de la loi;* — 2° les deux lames de tissu compacte qui revêtent à l'extérieur les os du crâne : de ces tables, l'une est externe et ordinairement plus épaisse ; l'autre est interne : celle-ci a été nommée *lame vitrée*, à cause de sa fragilité ; — 3° des pierres précieuses taillées de manière que la surface en est plate ; ainsi on dit : *diamant en table*, *table de rubis*, etc.

Au figuré, *Table* s'emploie pour signifier : soit un relevé, méthodique ou alphabétique, qui indique les matières traitées dans un livre, et qui renvoie aux pages ; on dit en ce sens : *la table des chapitres, la table des matières*, etc.; soit un tableau dans lequel certaines matières sont disposées méthodiquement, de manière à être embrassées d'un seul coup d'œil ou trouvées facilement, comme la *Table des signaux*, la *Table de Pythagore* ou *de multiplication*, la *Table des logarithmes*, les *Tables chronologiques*, etc.

*Table alimentaire*, inscription célèbre découverte en 1747, en Italie, près de Plaisance, et qui est conservée aujourd'hui à Parme, au palais Farnèse. Elle renferme la liste d'un grand nombre de fonds de terre dont les revenus avaient été affectés par l'empereur Trajan à l'entretien des enfants pauvres. Cette inscription a donné lieu à d'importants travaux archéologiques, parmi lesquels on remarque ceux de Maffei, Muratori, Cara, Pitarelli, Lama, Walckenaër, etc. M. Ern. Desjardins l'a publiée de nouveau en 1852, avec de savantes remarques.

*Table d'harmonie*, partie sonore de la caisse des instruments à clavier et à cordes : c'est celle sur laquelle on appuie le chevalet des violons, altos, basses.

*Table de marbre*, nom donné autrefois à trois juridictions qui siégeaient au Palais de justice de Paris : ce nom venait de ce que la grande salle où elles s'assemblaient était occupée par une grande *table de marbre* destinée aux banquets royaux, et autour de laquelle se plaçaient les juges. Les trois juridictions étaient : 1° la connétablie et maréchaussée de France; 2° l'amirauté ; 3° la réformation générale des eaux et forêts. La dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des causes : on l'appelait spécialement la *Chambre de la table de marbre*. La table de marbre fut détruite par le grand incendie du palais en 1618; mais les trois juridictions qui siégeaient à l'entour n'en conservèrent pas moins leur premier nom jusqu'en 1790.

*Table sainte* ou *Sainte table*. On donne proprement ce nom à la balustrade ou à la grille qui sépare le chœur du sanctuaire, et devant laquelle les fidèles viennent s'agenouiller pour recevoir la sainte communion ; on y attache des nappes que l'on rejette en dedans après la communion. Par extension, la *sainte table* s'entend de la communion même.

*Tables astronomiques*, tables qui contiennent les calculs des mouvements, des lieux et des phénomènes des corps célestes. Les plus anciennes sont celles de Ptolémée, qu'on trouve dans son *Almageste* ; les *Tables alphonsines*, dressées au XIII<sup>e</sup> siècle sur l'ordre d'Alphonse X, roi de Castille; celles d'Ouloug-beg, et les *Tables rudolphines*, rédigées par Tycho-Brahé et Képler. Les meilleures ont été dressées par Delambre, Bürg, Burckhardt, Plana, Carlini, etc. Le *Bureau des Longitudes* est chargé de rectifier et de compléter les *Tables astronomiques :* son travail paraît chaque année dans la *Connaissance des temps*. Ces tables sont indispensables pour la navigation autant que pour l'astronomie elle-même.

*Tables de la loi*, tables de pierre sur lesquelles étaient gravées les lois que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï, et qui renfermaient le Décalogue.

*Tables loxoaromiques*, tables où la différence des longitudes et la route qu'un vaisseau a parcourue en suivant un certain rumb sont marquées de 10 en 10 minutes de latitude. *Voy.* LOXODROMIE.

*Tables de mortalité*, *de population*, etc. *Voy.* MORTALITÉ, POPULATION.

*Tables tournantes*, *T. frappantes* et *parlantes*. On a tout récemment appelé *Tables tournantes* des tables ordinairement de petite dimension, que l'on peut, selon l'opinion de beaucoup de personnes, faire tourner et mouvoir par le simple attouchement, sans impulsion apparente, ou même par la seule volonté : il faut généralement pour déterminer ce mouvement le concours de plusieurs personnes qui fassent la chaîne, en ayant les pouces superposés. — On a appelé *Tables frappantes* des tables légères, le plus souvent à trois pieds, que l'on fait se soulever d'un côté par les mêmes procédés, et que l'on fait *parler :* on entend par là que, par le nombre plus ou moins grand de coups qu'elles frappent et auxquels on attache une signification convenue, elles donnent la réponse aux questions qui leur sont posées. — Ces faits singuliers, qui ont surtout attiré l'attention en 1853 et 1854, sont rapportés par les uns à la supercherie, par les autres à des *esprits* que l'on évoque à volonté (dits *esprits frappeurs*), par d'autres au démon : ce qui a fait condamner ces expériences par le clergé. Les savants expliquent ces phénomènes, ainsi que ceux qu'offrent le *pendule explorateur*, la *baguette divinatoire*, par une action musculaire ou une trépidation involontaires, par une série d'impulsions imperceptibles qu'impriment à la table et à leur propre insu, ceux qui la touchent, en conséquence de la direction même et de l'intensité de leur attention, de la vivacité du désir ou de la pensée qui les domine : c'est cette explication qu'a proposée M. Chevreul dans le *Journal des Savants* (1853-54). M. Ag. de Gasparin la combat dans son livre *Des Tables tournantes, du Surnaturel et des Esprits* (1854).

*Tables trigonométriques des sinus*, tables qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, des tangentes et des sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle.

Pour la *Table isiaque*, monument égyptien ; la *Table de Peutinger*, ancienne carte de l'empire romain exécutée au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle ; la *Table ronde*, ordre de chevalerie au moyen âge, et les *Lois des douze Tables*, code publié à Rome par les Décemvirs, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TABLEAU (du latin *tabula*), ouvrage de peinture exécuté sur une toile ou sur une table de bois, de cuivre, etc. (*Voy.* PEINTURE, GALERIE, MUSÉE, PINACOTHÈQUE). — En Droit, les tableaux sont considérés comme *immeubles* quand ils sont placés à perpétuelle demeure ; comme *meubles* quand ils font partie d'une collection dans des galeries ou pièces particulières ; et comme *meubles meublants* quand ils font partie du mobilier d'un appartement. Code Nap., art. 525 et 534.

*Tableau votif*, tableau consacré dans un temple, pour satisfaire à un vœu, par ceux qui viennent d'échapper à un danger ou qui veulent remercier Dieu d'un bienfait obtenu. *Voy.* EX-VOTO.

En Architecture, ce qu'on appelle *le Tableau* est la partie de l'épaisseur d'un bois de porte ou de fenêtre qui est en dehors de la fermeture.

Dans la Marine, le *Tableau* est la partie de la poupe d'un vaisseau qui est en dessous des contours du couronnement. C'est la face arrière, où sont percées les fenêtres des chambres du conseil. Le tableau est généralement orné de sculptures et de peintures.

*Tableau magique*, nom donné, en Physique, à un carreau de verre monté dans une bordure, dont les deux surfaces sont couvertes en partie par une feuille d'étain. Quand il est électrisé, il produit les mêmes effets que la bouteille de Leyde.

*Tableau* se dit aussi d'une espèce de planche ou

de cadre où des matières didactiques sont rangées méthodiquement, de manière à être embrassées d'un seul coup d'œil et retenues plus facilement. La plupart des sciences, surtout l'histoire et l'histoire naturelle, ont été ainsi mises en tableaux. *Voy.* TABLE.

TABLETTE, petite table, planchette.

Les Romains nommaient *Tablettes* (*tabulæ*, *tabellæ*) de petites planches de bois enduites d'une couche légère de cire sur laquelle ils écrivaient avec le *style*. — On donne encore ce nom à de petites feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, etc., qui sont attachées ensemble, et qu'on porte ordinairement dans la poche, pour écrire les choses dont on veut se souvenir; ainsi qu'à des ouvrages où les faits sont présentés sous forme de tables, comme les *Tablettes chronologiques* de Lenglet-Dufresnoy.

En Architecture, on nomme *Tablettes :* 1° les pierres, ordinairement plates, dont on se sert pour terminer les murs d'appui et autres pièces de maçonnerie; 2° une planche de bois ou une pièce de marbre qui est posée à plat sur le chambranle d'une cheminée ou sur l'appui d'une fenêtre.

En Pharmacie, on donne ce nom à tout médicament solide composé d'une substance incorporée au sucre par un mucilage, et ayant la forme de tablettes, de losanges, de triangles, etc. On connaît surtout : les *Tablettes alcalines de Darcet*, au bicarbonate de soude (pastilles de Vichy); les *T. antimoniales* de Kunkel, au sulfure d'antimoine; les *T. balsamiques* de Tolu; les *T. de charbon*, contre la fétidité de l'haleine; les *T. d'éponge* calcinée et pulvérisée, contre les goîtres et les scrofules; les *T. de gomme*, *d'ipécacuanha*, *de magnésie*; les *T. martiales* ou *chalybées*, de fer porphyrisé; les *T. oxaliques*, ou pastilles contre la soif; les *T. de quinquina*, *de rhubarbe*, *de soufre*, etc. — On fait aussi des *Tablettes de bouillon*, *de chocolat*, etc. *Voy.* BOUILLON, CHOCOLAT, etc.

TABLETTERIE, TABLETIER. La *Tabletterie* est une industrie mixte qui tient à la fois de l'art de l'ébéniste, et de ceux du tourneur et du marqueteur. Elle comprend une foule de petits ouvrages en bois, en écaille, en corne, en ivoire, en os ou en nacre, tels que tabatières, peignes, pièces d'échiquier, de damier et de trictrac, dominos, jetons, fiches, billes de billard, dés à jouer, étuis, brosses de toilette, chausse-pieds, boutons, bois d'éventails, mesures linéaires, couteaux à papier, etc. — La tabletterie française est très-renommée, et s'exporte par toute l'Europe et en Amérique. Beauvais (Oise) et Saint-Claude (Jura) sont les principaux centres de cette fabrication; viennent ensuite, autour de Beauvais, les communes de Méru, Andeville, La Boissière, Le Déluge et Sainte-Geneviève. Nantua et Oyonnax (Ain), et Bois-le-Roi (Eure), fabriquent une grande quantité de peignes de buis et de corne; Dieppe (Seine-Inférieure), des objets d'ivoire; Sarreguemines (Moselle), des tabatières de carton verni, etc. La tabletterie fine et de luxe, particulièrement les nécessaires, se fabriquent à Paris.

TABLIER (de *table*). Outre l'espèce de vêtement que les femmes et les artisans mettent devant eux pour préserver leurs habits en travaillant, on appelle encore ainsi : 1° en Marine, le doublage en toile à voiles que l'on ajuste au bas des huniers pour les garantir du frottement; 2° en Architecture, l'ensemble des poutres et des planches qui forment une des travées d'un pont de bois, et la partie d'un pont-levis qui s'abaisse pour donner passage sur le fossé; 3° au jeu de Trictrac, chacune des deux parties du trictrac : chaque tablier contient six flèches ou cases.

TABLOIN (de *table*), terme d'Artillerie, plate-forme faite de madriers, où l'on place les canons que l'on met en batterie.

TABOU, sorte d'interdiction sacrée ou d'excommunication en usage parmi les indigènes de l'Océanie. *Voy.* TABOU au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TABOURET (suivant Ménage, de *tambour*, à cause de la ressemblance de certains tabourets avec un petit tambour). Dans l'ancienne cour de France, on appelait *droit de tabouret* un droit qu'avaient certaines dames de s'asseoir sur un tabouret en présence de la reine. Le tabouret ne fut d'abord accordé qu'aux princesses; il fut depuis concédé aux dames qui occupaient le premier rang dans la maison de la reine, et aux maris desquelles leur position donnait droit au fauteuil chez le roi, et notamment à tous les ducs et pairs. Plus tard, on accorda ce privilége aux ambassadrices, aux duchesses, aux femmes des grands d'Espagne, du chancelier de France, du garde des sceaux.

*Tabouret électrique*, nom donné, en Physique, à une planche carrée portée sur quatre petites colonnes de verre, et dont on se sert pour isoler les personnes et les objets qu'on veut électriser.

*Tabouret*, un des noms vulgaires du *Thlaspi*.

TAC, maladie contagieuse des moutons, qui fit surtout de grands ravages en France en 1441.

TACAMAHACA ou TACAMAQUE, nom de plusieurs espèces de résine qui découlent de divers arbres des régions tropicales, du Calophylle inophylle, d'un Fagarier et du Peuplier balsamifère, etc. Elles ont été recommandées comme vulnéraires, et elles entrent encore dans la préparation de certains onguents.

TACCACÉES, petite famille de plantes monocotylédones qui ne comprend que les deux genres *Tacca* et *Ataccia*. Ce sont des plantes herbacées, à racine tubériforme; à feuilles radicales pétiolées; à fleurs régulières et disposées en une sorte d'ombelle. Elles croissent dans les lieux humides et dans les forêts de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie tropicales. Leur racine contient une fécule qui est d'un grand usage dans les îles Moluques et dans l'Océanie.

TACCO, *Saurothera*, vulgairement *Vieillard*, *Oiseau de pluie*, *Rieur*, oiseau grimpeur d'Amérique qui ressemble beaucoup au Coucou d'Europe, a été ainsi nommé par onomatopée, à cause de son cri (*tac co*). Il se nourrit de lézards, de grenouilles, de couleuvres et de petits quadrupèdes. On le trouve surtout aux Antilles.

TACET, mot latin qui veut dire *il se tait*, s'emploie en Musique pour indiquer le silence d'une partie pendant un morceau entier.

TACHE, souillure. *Voy.* DÉGRAISSAGE.

En Astronomie, on nomme *Taches* certains endroits obscurs que l'on remarque sur les surfaces lumineuses du soleil, de la lune et même de quelques planètes (Vénus, Mars, Jupiter). On les a attribuées, pour le soleil, au déchirement de l'atmosphère lumineuse qui enveloppe cet astre; pour la lune et les planètes, à l'ombre projetée par les montagnes qui existent sur ces corps célestes. — Les taches de soleil, connues des Arabes dès le IXe siècle, n'ont été bien observées que depuis le XVIIe. Elles ont fait reconnaître dès 1611 la rotation de cet astre.

En Médecine, on nomme *Taches* des changements dans la couleur naturelle des téguments, certaines marques naturelles ou accidentelles sur la peau de l'homme, sans gonflement de son tissu. Quelques-unes ont reçu des noms particuliers. *Voy.* PÉTÉCHIE, PURPURA OU POURPRE, etc.

*Taches de rousseur. Voy.* ÉPHÉLIDES.

*Maladie tachetée*, affection qui consiste en une éruption de taches rouges très-nombreuses, étroites, arrondies, rouges ou noirâtres, sur presque toute la surface du corps. Ces taches semblent dues à une légère extravasion du sang sous l'épiderme.

TACHOMÈTRE ou TACHYMÈTRE (du grec *takhys*, vite, rapide, et *métron*, mesure), instrument destiné à mesurer la vitesse du mouvement d'une machine. On s'en sert surtout dans les chemins de fer, afin de connaître la rapidité de la course et d'arriver à

imprimer aux trains une marche uniforme. On a proposé des tachomètres de constructions fort différentes : un des plus usités se compose d'un pendule mis en mouvement par l'action de l'élasticité, et d'une espèce d'horloge qui sert à mesurer ce mouvement en traçant sur un carton des cercles concentriques dont les amplitudes représentent les diverses vitesses.

TACHYGRAPHIE (du grec *takhys*, rapide, et *graphê*, écriture). *Voy.* STÉNOGRAPHIE.

TACONNET, nom vulg. du *Tussilage Pas-d'Ane*.

TACT (du latin *tactus*), sens en vertu duquel on juge de certaines qualités des corps, de leur solidité ou de leur fluidité, de leur humidité ou de leur siccité, de leur température, etc. Il a pour organe en général la peau tout entière, ou plutôt les houppes nerveuses cachées sous la peau, et plus particulièrement la main. *Voy.* TOUCHER, PEAU et MAIN.

TACTIQUE (du grec *taktikè*, formé du verbe *tassô*, ranger). C'est cette partie de l'art de la guerre qui a pour but de former les troupes, de les discipliner, de les mettre en mouvement, de les faire manœuvrer et de les ranger en bataille. La *Stratégie*, qui en est inséparable, est la science du général en chef; elle enseigne à concevoir un plan de bataille, à tracer des lignes d'opérations, à déterminer les positions offensives ou défensives, à diriger les masses sur les points décisifs.

On distingue la *Tactique élémentaire* et la *grande Tactique* ou *T. générale*. La première s'occupe de l'instruction des troupes et des manœuvres particulières à chacune des *trois armes*, infanterie, cavalerie, artillerie; la seconde embrasse l'ensemble des mouvements d'une armée et les diverses combinaisons de l'ordre de bataille.

La tactique des Grecs avait pour base le carré : il y avait des carrés de plus en plus nombreux, de 4, de 16, de 32 hommes, qui, en se réunissant, constituaient la *phalange* (*Voy.* ce mot); toute la tactique consistait dans la formation et la décomposition de la phalange. La tactique des Romains reposait sur la *légion*, qui se formait en bataille sur deux ou plusieurs lignes présentant, comme nos damiers, autant de pleins que de vides, et se remplissant ou se couvrant selon le besoin. Chez les modernes, la tactique ne devint une science qu'aux XVIe et XVIIe siècles : Maurice de Nassau et Gustave-Adolphe en fixèrent les principes; Turenne, Condé et le prince Eugène lui firent faire d'importants progrès; Frédéric II la révolutionna en y introduisant des mouvements plus rapides; Napoléon réunit en lui seul les qualités du tacticien et du stratégiste.

Parmi les traités sur cette matière, on cite, outre les ouvrages déjà indiqués sur l'*Art de la guerre* (*Voy.* GUERRE) : le *Cours de Tactique* de J. de Maizeroy (1766-69); l'*Essai général de Tactique* de Guibert (1772); les *Principes de la Stratégie* de l'archiduc Charles d'Autriche (1814 et 1818); le *Traité de Tactique* d'Arsac de Ternay, revu par Koch (1832); le *Traité des opérations militaires* (1830) et le *Précis de l'Art de la guerre* (1822), de Jomini; la *Tactique des trois armes*, de Dekker, traduit de l'all. par Fr. de Brack (1836); la *Tactique appropriée au mouvement des armes à feu portatives* et les *Principes de Stratégie* du général Rémond (1853).

TADORNE, *Anas tadorna*, oiseau du genre *Canard*, a le bec très-aplati vers le bout et renflé à la base de la mandibule supérieure, qui décrit une ligne concave. Le Tadorne a le duvet aussi fin et aussi doux que celui de l'Eider; il est blanc, avec la tête verte, et a une ceinture couleur de tanche autour de la poitrine, et l'aile variée de noir, de blanc, de roux et de vert. Il vient par petites troupes, au printemps, visiter nos côtes, et repart à l'automne. Sa chair est excellente.

TAEL, TAIL ou TALE, poids et monnaie de compte de la Chine et du Japon; c'est une quantité d'argent qui pèse environ 38 grammes et qui vaut de 7 à 8 francs.

TÆNIA, TÆNIOÏDES. *Voy.* TÉNIA, etc.

TAFFETAS (jadis *taffetaf*, mot formé par onomatopée, ou tiré du persan *taftah*, tissé, tissu de soie), étoffe de soie fort légère et très-lustrée, tissue comme la toile. Elle diffère des satins en ce que dans ceux-ci la marche ne fait lever qu'une partie de la chaîne, au lieu que, dans le taffetas, elle fait lever la moitié de la chaîne et alternativement l'autre moitié, pour faire également le corps du tissu.

On fabrique des taffetas de toutes couleurs et de toutes sortes de façons, de pleins, d'unis, etc.; on les distingue par les noms de *Taffetas de Lyon*, *de Tours*, *d'Italie*, *de Florence*, *d'Avignon*, *de Chine*, etc., tirés des lieux où on les fabriquait originairement. On croit qu'un certain Octavio May fut le premier auteur de la fabrication des taffetas de Lyon, d'où elle a passé à Tours et dans tous les autres lieux où il s'en fabrique actuellement.

*Taffetas d'Angleterre*, dit aussi *T. agglutinatif* ou *gommé*, sorte de sparadrap préparé en appliquant sur du taffetas, au moyen d'un pinceau, une couche de colle de poisson dissoute à chaud dans la teinture de benjoin. Il est ordinairement noir, quelquefois couleur de chair. On s'en sert pour guérir les petites coupures en maintenant rapprochées les lèvres de la plaie. — On donne le nom de *Taffetas épispastiques* à des sparadraps rendus vésicants au moyen de poudres de cantharides et qui remplacent assez bien les emplâtres vésicatoires.

TAFIA, nom donné, aux colonies, à l'eau-de-vie qu'on retire du moût de la canne à sucre. *Voy.* RHUM.

TAGETES, nom scientifique de l'*Œillet d'Inde*.

TAIE (du latin *tegere*, couvrir, ou de *theca*, enveloppe?), nom vulgaire de l'*Albugo*, du *Leucôme*, du *Nuage* ou *Néphélion*, et en général de toutes les taches qui surviennent à la cornée. *Voy.* ces mots.

TAILLANDERIE (de *tailler*), industrie qui consiste à fabriquer toutes sortes d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, etc., et particulièrement les instruments tranchants qui servent à *tailler*, comme haches, cognées, serpes, doloires, coûtres à merrain, faux, cisailles, pics, pioches, bêches, houes, etc. On nomme *Taillandier* celui qui exerce ce métier. Les villes où la taillanderie est le plus renommée sont celles de Foix (Ariège), Toulouse, Orléans, Mont-le Bon et Mouthe (Doubs), Molsheim, Versailles et Nantes. — Les Taillandiers se distinguaient autrefois en *T. grossiers*, *T. vrilliers*, *T. tailleurs de limes*, et *T. ouvriers en fer blanc et noir*.

TAILLE (dérivé par quelques-uns de l'allemand *theil*, incision). Ce mot s'emploie dans un grand nombre de cas qui, pour la plupart, se rapportent aux deux acceptions principales de *coupe* et de *stature*.

Dans le premier sens, *Taille* se dit : 1° de la *Taille des pierres* destinées au bâtiment (*Voy.* STÉRÉOTOMIE); — 2° d'une opération chirurgicale (*Voy.* ci-après); — 3° de l'incision que les graveurs font dans le cuivre ou tout autre métal avec le burin (*Voy.* ci-après TAILLE-DOUCE); — 4° d'un morceau de bois sur lequel les boulangers marquent par de petites incisions (*coches*) la quantité de pains qu'ils vendent à crédit à leurs pratiques : chaque taille est composée de deux morceaux de bois blanc et léger, d'égale longueur, que l'on marque à la fois d'un seul trait de scie; un des deux reste au marchand et se nomme la *souche*; l'autre reste à l'acheteur et se nomme l'*échantillon*; — 5° de la quantité d'espèces monnayées qui doivent être faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre; on dit que des espèces sont de *tant à la taille* pour dire qu'on en fait tant au marc : ainsi l'on disait que les louis d'or étaient *à la taille* de 30 pièces, lorsqu'on faisait 30 louis avec un marc d'or; — 6° du tranchant d'une épée;

c'est en ce sens qu'on dit *frapper d'estoc et de taille*, c.-à-d. de la pointe et du tranchant, etc.

Dans sa deuxième acception, le mot *Taille* désigne la stature d'un animal quelconque, et le plus ordinairement la stature de l'homme ou plutôt sa hauteur. Les extrêmes de la taille humaine sont de 1m,35 (Lapons, Samoyèdes, Esquimaux), à 2 m. (Patagons). La taille moyenne est de 1m,70; la taille exigée pour les soldats est de 1m,56. La taille des plus grands géants dont parle l'histoire est de 2 à 3 m. — Pour les déviations de la taille, *Voy.* ORTHOPÉDIE.

En Matière d'impôt, on appelait autrefois *Taille* une espèce d'imposition mise en France par le roi sur ses sujets roturiers. On distinguait la *Taille personnelle* et la *T. réelle*. La première était celle qui s'imposait sur chaque *personne taillable*, c.-à-d. sujette à l'impôt : les nobles, les ecclésiastiques, les officiers en étaient exempts. La seconde se levait sur les *terres* et autres propriétés d'origine roturière : les biens nobles ne payaient point de tailles, de quelque état et condition que fussent ceux qui les possédaient; mais, à l'égard des biens roturiers, les nobles, les ecclésiastiques, etc., qui les possédaient, en payaient les tailles. — Le mot *Taille*, pris en ce sens, vient de ce qu'autrefois les paysans, ne sachant pas lire, marquaient leurs recettes ou leurs payements sur une *taille* de bois, comme on le fait encore aujourd'hui chez les boulangers.

En Musique, on donnait autrefois le nom de *Taille* à la voix qu'on nomme aujourd'hui *Ténor* (*Voy.* ce mot) : elle est comprise entre le contralto et la basse. On appelle *Haute-taille* une voix qui approche de la haute-contre; *Basse-taille*, un ténor grave.

En Chirurgie, on appelle spécialement *Taille* une opération qui consiste à *inciser* la vessie afin d'extraire les calculs qui y sont renfermés. On la nomme aussi *Cystotomie* et *Lithotomie*. Pour exécuter l'opération de la Taille, on arrive à la vessie soit par le *périnée*, soit par l'*hypogastre*, soit enfin par la face postérieure de la vessie : ce qui fait qu'on distingue la taille en *périnéale* ou *sous-pubienne*, *hypogastrique* ou *sus-pubienne*, et *recto-vésicale*.

La *Taille périnéale* peut être pratiquée soit sur les côtés de la ligne médiane, soit sur cette ligne même. On distingue, dans cette sorte de taille : 1° le *Petit appareil*, ainsi appelé à cause du petit nombre d'instruments qu'il nécessite : c'est le procédé le plus ancien; on l'appelle aussi *Méthode de Celse*, parce qu'elle est décrite par cet auteur; 2° le *Grand appareil*, qui doit son nom au grand nombre d'instruments employés pour le mettre en pratique, et qui fut imaginé en 1520 par J. de Romani : il est complétement abandonné aujourd'hui; 3° la *Méthode latérale*, qui consiste à laisser intacts les organes situés sur la ligne médiane, et à diviser la partie gauche de la face inférieure du col de la vessie : elle fut inventée en France, vers l'an 1727, par Foubert et Thomas; 4° la *Méthode latéralisée*, perfectionnement de la précédente, due à Jacques de Beaulieu, et soumise à des règles fixes par Cheselden et par le frère Côme; 5° la *Taille bilatérale*, imaginée par Dupuytren, qui consiste à faire au périnée une incision demi-circulaire qui, commençant à droite entre l'anus et l'ischion, se termine à gauche au point correspondant.

La *Taille hypogastrique* a été imaginée par Franco vers le milieu du XVIe siècle. Préconisée ensuite par Rousset, mise en pratique longtemps après par Douglas, Middleton, Cheselden et Morand, puis abandonnée, elle a été remise en honneur par les modernes. Dans cette opération, on divise successivement les téguments abdominaux au-dessus du pubis, l'aponévrose abdominale et la face antérieure de la vessie; puis on extrait la pierre à l'aide de tenettes.

La *Taille recto-vésicale*, due à Sanson, attaque la vessie sur la ligne médiane par une incision qui, après avoir fendu le sphincter externe de l'anus, pénètre dans le viscère, soit par son col en divisant la prostate, soit par son bas-fond, entre le bord postérieur de cette glande et le repli recto-vésical du péritoine.

L'opération de la taille était connue dès la plus haute antiquité et elle s'est conservée jusqu'à nos jours; mais son usage est fort restreint depuis l'emploi de la *Lithotritie* (*Voy.* ce mot); on y recourt cependant lorsque des calculs trop volumineux ou trop durs ne permettent pas de réussir par le broiement. On a un *Traité historique et dogmatique de la taille*, par M. F.-J. Deschamps, continué par M. L.-J. Bégin, 1826, 4 vol. in-8.

En Arboriculture, la *Taille* est une opération par laquelle on coupe une partie des branches ou jets d'un arbre, pour donner à cet arbre une certaine disposition, ou pour lui faire porter de plus beaux fruits : c'est pour les arbres fruitiers que cette opération a le plus d'importance. On taille ces arbres *en espalier, en contre-espalier, en quenouille, en pyramide*, etc. C'est en hiver que se fait la taille des arbres. Cette matière, traitée dans tous les ouvrages d'Arboriculture, a été en outre l'objet d'ouvrages spéciaux, parmi lesquels on cite la *Taille des arbres fruitiers* de M. de Bavay, et la *Taille raisonnée des arbres fruitiers* du baron Butret.

Dans la Gravure, on appelle *Taille-douce* une gravure faite au burin seul, et sans eau-forte, sur une planche en cuivre; *Taille de bois*, celle qui est faite sur une planche de bois (*Voy.* GRAVURE). On nomme aussi *Taille-douce* l'estampe qui est tirée sur une gravure en taille-douce. — On appelle proprement *Tailles* les hachures faites par le burin; *Contre-tailles*, celles que l'on emploie en second pour donner un ton plus vigoureux aux gravures. La contre-taille coupe toujours la taille, soit à angle droit, soit à angle aigu. Dans les draperies, l'usage est de placer la contre-taille en losange; lorsqu'on représente de la pierre unie, elle coupe carrément la taille.

Un décret du 22 mars 1852 a étendu aux imprimeurs en taille-douce les règlements auxquels sont soumis les imprimeurs typographes : en vertu de ce décret, nul ne peut être imprimeur en taille-douce, s'il n'est breveté et assermenté.

MM. Berthiaud et Boitard ont donné un *Manuel de l'Imprimeur en taille-douce*.

TAILLEUR. Ce mot désigne divers artisans dont la profession est de *tailler* une substance quelconque : tels sont les *Tailleurs de pierres*, les *T. de limes*, les *T. de diamants*, *de cristal*, *de monnaie*, etc.; mais on appelle exclusivement *Tailleur*, en prenant ce mot seul, le *Tailleur d'habits*.

Jusqu'en 1655, les *Marchands tailleurs* et les *Pourpointiers* formaient deux communautés distinctes; elles furent alors réunies et reçurent de nouveaux statuts le 22 mai 1660. Aujourd'hui la profession de *tailleur* comprend : 1° les *Coupeurs*, dont la seule industrie est de couper le drap d'un vêtement d'après les mesures prises par le maître tailleur; 2° les *Ouvriers tailleurs*, qui confectionnent les vêtements, et qui ont chacun leur spécialité, les uns ne faisant que des habits, les autres des pantalons ou des gilets, quelques-uns les *poignards* ou réparations aux habits qui ne vont pas suffisamment bien; 3° les *Marchands tailleurs* qui vendent les habits tout faits ou qui les font faire sur mesure.

Le métier de Tailleur s'est depuis quelques années élevé, entre les mains des Staub, des Humann, des Blain, au rang d'un art véritable, auquel on a fait concourir le dessin et la géométrie. — M. Van-Daël a donné un *Manuel du Tailleur d'habits*.

TAILLE-VENT, voile qui remplace la grande voile dans les lougres, chasse-marées et plusieurs bateaux de pêche, quand le vent souffle bon frais. Elle est de grandeur moyenne, et se place près du rand mât.

TAILLIS, bois dont les arbres les plus vieux n'ont pas encore 36 ans, et que l'on met en coupe réglée tous les 9 ou 10 ans. De 40 à 75 ans, on les nomme *haut-taillis* ou *galis;* au delà ils prennent la dénomination de *haute-futaie. Voy.* BOIS et COUPE.

TAILLOIR, partie supérieure d'un chapiteau qui supporte l'architrave. On la nomme aussi *Abaque.*

TAIN (du latin *stannum,* étain), feuille fort mince formée d'un amalgame d'étain et de mercure, qu'on applique derrière une glace pour qu'elle puisse réfléchir les objets. *Voy.* ÉTAMAGE.

TAISSON, *Taxus,* nom vulgaire du *Blaireau.*

TALAPOIN, prêtre du royaume de Siam et du Pégu : ce sont des espèces de moines mendiants.

TALARO, au pluriel *talari* (de l'allemand *thaler*), monnaie d'argent de Venise, qui n'a guère cours que dans les échelles du Levant, vaut environ 5 fr. 25 c. — Le *Talaro de Raguse* ne vaut que 3 fr. 90 c.

TALC. On donnait autrefois le nom de *Talc* à plusieurs minéraux de nature différente, n'ayant de commun que leur structure lamelleuse : ainsi le *Talc de Montmartre* n'est autre chose que le Gypse en lames vitreuses ; le *T. de Moscovie,* le Mica en grandes lames qu'on tire de Sibérie.

Le *Talc* proprement dit se présente, en général, sous une forme feuilletée ou écailleuse ; sa couleur est blanche et nacrée ; il est gras au toucher, flexible et se laisse facilement rayer par l'ongle. Il se compose de silice, de magnésie, de protoxyde de fer, de quelques traces d'alumine et d'eau. Il existe en grande quantité dans les terrains de micaschiste, dans les couches de calcaire. Il sert à fabriquer les crayons de pastel et à enlever les taches. On distingue le *Talc laminaire* ou *de Venise,* d'un aspect brillant : sa poudre compose la substance principale du rouge dit végétal, qui sert de fard aux femmes ; on l'apportait autrefois de Venise, d'où le nom qu'il porte dans le commerce ; le *T. écailleux* ou *Craie de Briançon,* dont les tailleurs se servent pour tracer leur ouvrage sur le drap avant de le couper ; le *T. fibreux,* le *T. pulvérulent,* etc. — La *Stéatite,* dite aussi *Pierre de lard* (*Speckstein*), est une variété de Talc douce et savonneuse au toucher, à structure compacte, qui se laisse couper et tourner avec la plus grande facilité, mais qui ne reçoit jamais un poli bien vif. Sa couleur ordinaire est le blanc, mais le plus souvent cette couleur est nuancée de vert, de jaune, de rose et de rouge. On trouve en Chine le *Talc graphique,* autre variété de Talc, avec laquelle on fait ces petites figures grotesques appelées *pagodites.* — La *Poudre de savon,* dont se servent les bottiers pour faire glisser les bottes, est faite avec une variété de Stéatite qui se trouve surtout dans le comté de Cornouailles.

*Talc ollaire*, synonyme de *Serpentine.*

TALCITE ou STÉASCHISTE, roche d'aspect sédimenteux, mais néanmoins de forme cristalline, à base de talc, ayant la structure schisteuse et renfermant différents minéraux cristallisés.

TALENT (en latin *talentum*). Ce mot servait chez les anciens à désigner à la fois un poids pour les métaux et une somme ou monnaie de compte. Il y avait plusieurs *talents.* Le *Talent attique,* d'argent, renfermait, comme poids, 60 mines ou 6,000 drachmes, et pesait 26 kilogr. 178 grammes. Comme monnaie, il valut 5,560 fr. 90 c. depuis les premiers temps historiques jusqu'au IIIe siècle avant J.-C., et seulement 5,522 fr. 41 c., depuis cette époque jusqu'à la soumission de la Grèce. Il y avait aussi des talents attiques d'or : ils valaient 10 talents d'argent, et répondaient à 55,609 fr. de notre monnaie. — Le *T. d'Égine* ou *de Corinthe* valait 100 mines ou 10,000 drachmes. — Le *T. euboïque* était, à ce qu'on croit, un peu plus petit que le talent attique (environ 56 mines ?). — Le *T. babylonien* valait, comme poids, 30 kilogram. 837 grammes, et comme monnaie, 6,416 fr. Chez les Hébreux, le talent d'argent valait 3,000 sicles (environ 6,000 fr.) ; il y avait aussi un talent d'or.

TALÈVE, genre de Rallidés, est le même que la *Poule sultane* ou *Porphyrion. Voy.* POULE.

TALIN, *Talinum*, genre de la famille des Portulacées, tribu des Calandriniées, renferme des plantes d'Amérique et d'Afrique, très-voisines des Pourpiers : feuilles grasses, alternes, très-entières, un peu âcres. Le T. croît de préférence au bord de la mer. Il sert d'assaisonnement et est antiscorbutique. Le *T. à ombelles* est appelé *Fleur mistèle* parce que la fleur rouge sert à colorer la *Mistèle,* liqueur du Pérou.

TALION (du latin *talio,* fait de *talis,* tel), punition par laquelle on traite le coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. Ainsi la loi du talion veut, par exemple, que l'on mette à mort celui qui a tué son semblable. — La peine du talion remonte à la plus haute antiquité. Elle est exprimée dans la loi de Moïse, par ces mots : « Œil pour œil, dent pour dent. » (*Exode,* ch. XXI, ỳ 22-25.) Elle fut autorisée par les législations grecque et romaine ; on lit dans la loi des XII Tables : *Si membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto.* On l'appliquait aussi au moyen âge. Introduite dans le Koran par Mahomet, elle est encore en usage chez les Musulmans. Le talion a disparu depuis longtemps du Code pénal chez toutes les nations civilisées ; cependant, on peut considérer les représailles comme étant encore une application de la loi du talion.

TALIPOT ou TALLIPOT, espèce de Palmier à larges feuilles. *Voy.* CORYPHE.

TALISMAN, mot arabe qui signifie *consécration.* Ce nom se donne à des figures ou images qui ont été gravées sur une pierre ou sur un métal, sous certains aspects de planètes ou sous certaines constellations, et auxquelles les Orientaux attribuent des vertus merveilleuses. Le *talisman* diffère de l'*amulette* en ce que celle-ci n'a que des vertus préservatrices, tandis que le talisman donne à celui qui le possède un pouvoir supérieur à celui des autres hommes.

On distingue plusieurs espèces de talismans : les *T. astronomiques,* qui portent la figure de quelque corps céleste avec des caractères inintelligibles ; les *T. magiques,* qui ont des formes et des figures extraordinaires avec des mots bizarres et inconnus ; les *T. mixtes*, composés de signes et de mots barbares.

TALLE (du grec *thallos*, jeune branche, ou du latin *talea,* bouture), branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied, et que l'on sépare du pied si elle est trop forte. On plante souvent les talles : alors elles doivent avoir au moins un œil et des racines.

TALLEVANES, pots de grès de forme allongée dans lesquels on conserve le beurre.

TALMOUSE, sorte de pâtisserie boursouflée faite avec de la farine, de la crème, des œufs, du beurre et du sucre. On les assaisonne souvent avec du fromage, et quelquefois on les aromatise. Les talmouses de Saint-Denis sont encore renommées.

TALMUD, Code civil et religieux des Juifs. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TALON (du latin *talus*), nom donné à la saillie que le pied présente en arrière, et qui est formée par l'os calcanéum. Le talon est plus proéminent chez les nègres que chez les individus de race blanche.

*Talon rouge,* se disait autrefois d'un homme de la cour qui avait des talons rouges à ses souliers, ce qui était une marque de noblesse.

En Architecture, le *Talon* est une moulure concave par le bas et convexe par le haut ; on l'appelle *T. renversé* lorsque la partie concave est en haut.

Dans la Marine, on nomme *Talon* l'extrémité arrière de la quille d'un bâtiment : un bâtiment *talonne* quand il touche le fond de la mer avec son talon. — Le *Talonnier* est une pièce de bois qui s'applique sous le milieu d'une varange qui ne fournit pas de quoi former son talon ou support. — La

*Talonnière* est la partie basse, le bout de la mèche du gouvernail d'un bâtiment.

Au Jeu de cartes, le *Talon* est ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre nécessaire. — Dans un Registre à souche, le *Talon* est une sorte de chiffre ou de vignette imprimée en forme de bande verticale à l'endroit où doivent être coupés les feuillets qu'on détache de la souche.

TALONNIERES, nom donné aux ailes que Mercure avait au talon. *Voy.* aussi TALON (Marine).

TALPA, nom générique latin de la *Taupe*, a donné naissance aux mots *Talpiens, Talpidés, Talpoïdes,* sous lesquels on comprend la Taupe et ses congénères, le Rat taupe, l'Oryctérope, le Spalax, etc.

TALUS, pente qu'on donne aux élévations de terre et à certaines constructions verticales, afin qu'elles se contiennent mieux, etc. On dit le *talus* d'un fossé, d'une terrasse, d'un épaulement. — *Talus* est quelquefois dans les arts synonyme de *biseau,* comme quand on dit couper une planche en *talus.*

TAMANDUA, *Myrmecophaga tetradactyla,* dit aussi *Fourmilier à longues oreilles,* espèce de Fourmilier, de moitié plus petit que le Tamanoir (*Voy.* ci-après), et caractérisé par 4 ongles aux pieds de devant et par une queue prenante. Son pelage varie du gris sale au noir foncé. Sa queue, presque ronde, est velue à la base et à poil ras, nue dans la partie prenante : l'animal s'en sert pour s'accrocher aux branches, au milieu desquelles il grimpe avec facilité. Il se nourrit d'insectes, et exhale une forte odeur de musc. Ses petits, d'un blanc nuancé de cannelle, se tiennent sur le dos de leur mère, et ne prennent la livrée de l'espèce qu'à leur 2e année. Le Tamandua se trouve dans l'Amérique du Sud.

TAMANOIR, *Myrmecophaga jubata*, espèce du genre Fourmilier, caractérisée par 4 ongles aux pieds de devant, 5 à ceux de derrière, et par une queue longue, lâche, poilue et non prenante. Le Tamanoir est long de 13 à 14 décimètres depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue. Sa tête est étroite et allongée, sa queue garnie de très-longs poils; son pelage est brun avec une huppe oblique, noire, bordée de brun sur chaque épaule. Sa démarche est lente, et il ne grimpe jamais sur les arbres. Il vit d'insectes. On le trouve dans les mêmes contrées que le Tamandua.

TAMARICACÉES, famille botanique. *V.* TAMARIS.

TAMARIN, fruit du *Tamarinier.*

Espèce de Singe qui appartient au genre *Ouistiti.*

TAMARINIER (de l'arabe *tamar-hindy,* datte des Indes), *Tamarindus,* grand et bel arbre de la famille des Légumineuses, tribu des Césalpiniées, croît dans les deux Indes, aux Antilles, dans l'Égypte et l'Arabie. Il s'élève aussi haut que les noyers; son tronc est épais, et porte des rameaux diffus, garnis de feuilles imparipennées à folioles nombreuses, linéaires, entières; ses fleurs forment de petites grappes lâches, un peu pendantes : calice à 4 divisions caduques; 3 pétales ascendants, presque égaux; 3 étamines monadelphes à leur base et fertiles; 4 autres plus petites, stériles; 1 ovaire pédicellé; le fruit, connu sous le nom de *tamarin*, est une gousse oblongue, comprimée, indéhiscente, pulpeuse entre ses deux enveloppes, à 2 ou 3 loges monospermes. La pulpe de ce fruit est d'une consistance molle et gluante, d'une couleur brune, noirâtre; sa saveur acide, assez agréable quand elle est récente, s'altère en vieillissant. Cette pulpe est employée en Médecine comme laxative. Fraîche et dissoute dans l'eau, elle forme une sorte de limonade rafraîchissante. Les Arabes font confire dans le sucre ou le miel les gousses, soit vertes, soit mûres, pour les emporter avec eux quand ils voyagent dans le désert. En Afrique, les nègres en mêlent avec le riz et le couscoussou. On distingue plusieurs sortes de Tamarins : l'une qui est noir de jais, l'autre rouge; celle-ci est la seconde qualité. Le Tamarin nous vient par la voie de Marseille sous deux états : en pulpe détachée de sa gousse, ou en gousses entières renfermant les pulpes.

TAMARIS, TAMARIX ou TAMARISC, *Tamarix*, genre type de la famille des Tamaricacées, détachée de celle des Portulacées, renferme des arbrisseaux garnis de feuilles alternes, très-petites, disposées sous forme d'écailles ou bien engaînantes, et de fleurs disposées en épis simples ou paniculés : calice à 5 divisions profondes, linéaires, persistantes; 5 pétales, 5 étamines; ovaire libre; 3 styles; capsule oblongue, triangulaire, à 3 valves, à une seule loge; plusieurs semences. Le *T. français* ou *de Narbonne* (*T. gallica*) croît le long des rivières, dans un sol humide et sablonneux : c'est un arbrisseau fort élégant qui s'élève à 5 ou 6 m., au feuillage touffu, assez semblable à celui des cyprès ou des bruyères : à rameaux nombreux, se terminant par de belles grappes de fleurs blanches, quelquefois un peu purpurines, horizontales ou pendantes. Le Tamarix se plante dans les terrains sablonneux abandonnés par la mer, pour fixer le sable des dunes; on en fait aussi des clôtures. Les Danois en substituent les feuilles au houblon dans la fabrication de la bière. Ses fruits fournissent une teinture noire qui peut remplacer celle de la noix de galle. Ses cendres servent à faire de la soude. — Le *T. d'Allemagne* (*T. germanica*) s'élève moins que le précédent : en Alsace, on perce les rameaux avec un fer chaud et on en forme des tuyaux de pipe. — Le *T. à manne* (*T. mannifera*), de l'Arabie-Pétrée, donne une espèce de manne, qui n'est qu'une exsudation produite par la piqûre d'un insecte (*Coccus manniparus*), et formant des gouttes transparentes sur l'écorce des branches : ce n'est pas, comme on l'a dit, l'arbre qui aurait fourni la manne que les Hébreux mangèrent dans le désert.

La famille des *Tamaricacées* ou *Tamarascinées* ne renferme, outre le genre type *Tamarix,* que les deux genres *Trichaurus* et *Myricaria.*

TAMATIA, *Tamatia*, genre de la famille des Grimpeurs, renferme des oiseaux d'Amérique, voisins des Barbus, au bec allongé et comprimé, l'extrémité de la mandibule supérieure recourbée en dessous. Leur tête grosse, leur queue courte et leur grand bec donnent à ces oiseaux un air stupide. Leurs deux doigts antérieurs sont réunis jusqu'à la dernière phalange. Les Tamatias sont d'un naturel triste et ils vivent solitaires. Ils se nourrissent d'insectes.

TAMBOUR (de l'espagnol *tambor,* dérivé de l'arabe *al-tambor*), *Tympanum*, instrument de percussion dont on fait usage particulièrement dans l'Armée. On donne le même nom à celui qui bat le tambour. On distingue le *Tambour* proprement dit, qui sert à cadencer le pas des troupes à pied, et le *T. roulant*, qui fait partie de la musique militaire.

Le *Tambour* proprement dit, ou *Caisse*, est composé d'une caisse ronde en cuivre ou en bois, dont les extrémités sont couvertes d'une peau d'âne, de chèvre ou de veau tendue au moyen de cerceaux et de cordes. On bat le tambour avec deux baguettes. Les principales batteries sont le *rappel* ou la *générale*, pour convoquer les troupes; la *marche,* la *charge*, la *retraite;* le *ban*, pour recevoir un officier à la tête des troupes; la *breloque,* pour prévenir les travailleurs; la *diane,* le *roulement*, l'*assemblée*, les batteries *aux champs, au drapeau*, etc. — Le tambour était connu de toute antiquité dans l'Orient; mais il ne paraît pas avoir été en usage chez les Grecs et chez les Romains. Il a été importé en Europe par les Sarrasins; il était déjà adopté par les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Anglais lorsqu'il fut introduit dans l'armée française en 1347. Depuis lors, l'usage s'en est conservé chez nous.

Il y a aujourd'hui en France deux tambours par compagnie. Chaque régiment d'infanterie de ligne a une école de tambours; les élèves sont pris parmi les enfants de troupes, les enrôlés volontaires et les

nouvelles recrues; ils portent l'uniforme des soldats; mais le collet et les parements sont bordés de galons de laine tricolore. Un officier ne marche jamais avec un détachement sans avoir un tambour en tête. Il y a par bataillon un *Tambour-maître* ou *Caporal-tambour*, chargé de la police, de l'instruction et de la discipline des tambours; et par régiment, un *Tambour-major*, qui surveille et commande les tambours et les clairons du régiment, et dirige leur instruction. Le tambour-major porte un habit richement galonné d'or et d'argent, avec deux trèfles en or ou des épaulettes de fantaisie, mélangées d'or ou d'argent et de soie de couleur; le chapeau est un colback avec un plumet; le sabre est garni d'ornements ciselés. Le tambour-major porte une grande canne avec laquelle il fait les divers commandements. Il a rang de sergent-major. On choisit ordinairement pour remplir ces fonctions un homme de haute taille.

*Tambour de basque*, petit tambour qui se compose d'un cercle de bois de 4 à 5 centim. de large, avec une peau tendue d'un côté du cercle, et auquel sont attachés des grelots et des lames de métal. La peau du tambour se frappe avec le dos de la main, et l'on fait résonner les grelots soit en glissant le doigt sur la peau du tambour, soit en agitant celui-ci. On ignore l'origine du nom de cet instrument. Il a été toujours inconnu aux Basques, bien qu'il porte leur nom.

*Tambour de Provence. Voy.* TAMBOURIN.

On appelle encore *Tambour* : 1° la cavité qui se trouve entre le conduit auditif externe et l'oreille interne : on la nomme aussi *caisse* et *tympan* ; — 2° en Architecture, chacune des assises de pierres cylindriques, plus larges que hautes, qui forment le fût d'une colonne et le noyau d'un escalier à vis, ainsi qu'une avance de menuiserie avec une porte au-devant de l'entrée d'une chambre pour empêcher le vent; — 3° en Hydraulique, un coffre de plomb dont on se sert dans un bassin pour rassembler l'eau qu'on doit distribuer à différents conduits ou à plusieurs jets; — 4° en termes de Marine, un assemblage de planches clouées en forme de coffre carré pour couvrir la tête du gouvernail; et un compartiment de planches destinées soit à couvrir et à garantir certaines parties du navire, comme les roues d'un bâtiment à vapeur, soit à entourer les écoutilles, etc.; — 5° en Mécanique, une espèce de roue placée autour d'un axe, et au sommet de laquelle sont enfoncés deux leviers pour pouvoir plus facilement tourner l'axe et soulever le poids; — 6° en termes d'Horlogerie, un cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge ou une montre. — 7° Les Brodeuses nomment *Tambour* une espèce de caisse rembourrée, sur laquelle est tendue l'étoffe à broder.

TAMBOURIN, ou *Tambour de Provence*, espèce de tambour plus long que large dont on se sert surtout en Provence pour faire danser les villageois. Le joueur de tambourin le bat d'une seule main et s'accompagne ordinairement de l'autre avec une petite flûte dite *galoubet*. Le son de cet instrument est toujours vif et gai. On fait entrer quelquefois le tambourin dans la musique des opéras-comiques. Cet instrument nous vient des Sarrasins.

Les Joailliers nomment ainsi une perle ronde d'un côté et plate de l'autre, qui ressemble à une timbale.

TAMIAS (du grec *tamias*, intendant, économe; parce que cet animal amasse des vivres dans ses abajoues), sorte d'Écureuil, remarquable par ses abajoues, et qui habite dans des trous souterrains. On le trouve en Asie et en Amérique.

TAMINIER, TAME OU TAMIER, *Tamus*, vulg. *Sceau de Notre-Dame* ou *de la Vierge*, *Racine vierge*, *Couleuvrée noire*, plante herbacée volubile de la famille des Dioscorées, à racine grosse, tubéreuse; à tiges flexibles comme celles de la vigne, s'enlaçant autour des buissons qui les avoisinent; à feuilles larges, en cœur, luisantes et d'un beau vert; à fleurs petites, en cloche, à 6 divisions, adhérant avec l'ovaire dans les femelles, pourvues d'un style et de 3 stigmates; 6 étamines dans leurs fleurs mâles; le fruit est une baie à 3 loges, contenant chacune 3 semences. Cette plante croît dans les climats tempérés de l'Europe et de l'Asie. Ses racines ont une saveur âcre; elles contiennent en abondance une fécule amylacée, qui, convenablement préparée, devient un bon aliment; elles passent pour diurétiques, résolutives et vulnéraires. Les baies, semblables à de petites cerises rouges, disposées en grappes, ont une saveur légèrement sucrée. Les Maures font cuire les jeunes pousses et les mangent avec de l'huile et du sel. — On trouve dans l'Afrique méridionale le *T. à pieds d'éléphant* (*T. elephantipes*), remarquable par sa souche, dont la partie aérienne est grasse, fendillée, couverte d'écailles saillantes, et rappelle la forme d'un pied d'éléphant : elle contient une fécule qui sert d'aliment aux indigènes.

TAMIS (du français *étamine*, tissu dont on faisait autrefois les *tamis*), instrument qui sert à passer les matières mises en poudre, quand on veut séparer la partie la plus fine d'avec celle qui est la plus grossière. Les tamis consistent en un cercle tendu d'un treillage en fils de fer, d'un tissu de crin, de fil ou de soie. *Voy.* CLAIE et SAS.

TAMPON (de l'espagnol *tapar*, boucher). Outre ces gros bouchons faits en bois, en pierre ou en métal qui servent pour fermer les trous d'un tonneau, d'un évier, etc., on nomme ainsi : en Médecine, des bouchons de charpie ou d'amadou dont on se sert pour arrêter une hémorragie (*Voy.* TAMPONNEMENT); — en Typographie, une espèce de balle avec laquelle les imprimeurs en taille-douce appliquent, en frappant, l'encre sur la planche gravée.

TAMPONNEMENT, opération de Chirurgie qui consiste à introduire des tampons de charpie ou des bourdonnets dans une plaie ou dans une cavité naturelle, comme les cavités nasales, etc., pour arrêter une hémorragie.

TAM-TAM, instrument de musique à percussion, originaire de la Chine et de l'Inde. C'est une espèce de cymbale, qui se compose d'un grand plateau de métal, large et un peu épais, qu'on porte suspendu à une corde, et sur lequel on frappe avec un marteau ou une forte baguette garnie d'un tampon de peau. Le son de cet instrument est étrange et très-fort. Les vibrations en sont lentes et continues. Le tam-tam, très-usité dans la musique orientale, n'est en usage, en Europe, que dans les cérémonies funèbres ou dans la musique dramatique d'un effet sombre et lugubre, dans les scènes destinées à produire des sensations terribles et funèbres.—Les tam-tams sont fabriqués avec un alliage de 90 parties de cuivre et de 20 d'étain. C'est à M. d'Arcet que l'on doit la fabrication des tam-tams en France.

TAN (du latin *tannum*), écorce de chêne concassée et réduite en poudre, avec laquelle on prépare les cuirs (*Voy.* TANNAGE). On appelle *tannée* le tan mêlé de chaux, qui a servi à préparer les cuirs, et tel qu'on le retire des fosses lorsqu'on les vide. Le résidu du tan sert à faire les *mottes à brûler*.

TANACETUM, nom latin de la *Tanaisie*.

TANAGRA, nom latin du *Tangara*, a servi à former les mots *Tanagridées*, *Tanagrinées*, *Tanagroïdes*, *Tanagrella*, donné par divers auteurs à des groupes d'oiseaux dont le Tangara est le type.

TANAISIE, *Tanacetum*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Artémisiées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles divisées; à fleurs jaunes en capitules : involucre hémisphérique, composé de petites écailles aiguës, très-serrées; réceptacle nu, semences couronnées par un rebord entier, membraneux. La *Tanaisie vulgaire* (*Tanacetum vulgare*), dite aussi *Barbotine*, est une des plus belles plantes qui décorent, vers la

fin de l'été, les prairies humides : feuillage ample et touffu, d'un vert foncé, agréablement découpé en aile; beaux capitules d'un jaune doré, formant un large bouquet en corymbe. Toute la plante répand une odeur particulière, balsamique, très-pénétrante, et même désagréable pour beaucoup de personnes; elle a une saveur amère, et contient une huile âcre, volatile et jaunâtre. La Tanaisie a des propriétés toniques et stimulantes : sa décoction, et principalement ses semences, sont recommandées contre les vers. On prétend que, répandue entre les matelas, elle chasse les puces et les punaises. On en retire, dans la Finlande, une couleur verte. — La *T. balsamite*, vulgairement *Menthe-Coq*, forme aujourd'hui un genre à part. *Voy.* BALSAMITE.

TANCHE ou TENCHE, *Tinca*, genre de poissons de la famille des Cyprinoïdes, et très-voisins des Goujons, dont ils ne diffèrent que par une taille plus grande et par la petitesse de leurs écailles : nageoires dorsales courtes et sans aiguillons; barbillons très-petits, écailles lisses et presque invisibles. C'est un poisson d'eau douce; sa chair est agréable et estimée; mais elle renferme beaucoup d'arêtes et a quelquefois le goût vaseux. La *Tanche commune* (*Tinca vulgaris*) a environ 3 décimètres de long; sa couleur ordinaire est le vert foncé doré : elle est quelquefois presque noire et d'autres fois jaunâtre; ses nageoires sont violettes; mais toutes ces teintes changent avec la qualité des eaux que fréquente ce poisson, ainsi qu'avec l'âge et le sexe des individus.

TANDRAC, espèce d'Éricule. *Voy.* ÉRICULE.

TANGAGE, balancement d'un bâtiment dans le sens de sa longueur, causé par l'agitation de la mer; on l'oppose au *roulis*. *Voy.* ce mot.

TANGARA, *Tanagra*, genre important de l'ordre des Passereaux dentirostres, dont quelques ornithologistes font une famille à part, est caractérisé par un bec court, dur, fort et conique, triangulaire à sa base, échancré vers le bout; des narines latérales, arrondies, ouvertes; des ailes et des pieds médiocres. Ces oiseaux, qui tous habitent l'Amérique, rappellent par leurs habitudes celles des Moineaux et des Fauvettes. Ils vivent de baies, d'insectes et de graines. Leur vol est vif et leurs mouvements brusques. Ils marchent à terre en sautant. Les Tangaras habitent la lisière des forêts, les lieux arides, les broussailles ou le voisinage des habitations rurales. Ils vivent en troupes ou isolés. La plupart sont remarquables par la richesse et la vivacité de leurs couleurs.

On divise le genre Tangara en douze sections, savoir : 1° les *Tangaras vrais*, qui ont pour type le *T. évêque* (*T. episcopus*) de Cayenne, ainsi nommé parce que le violet domine dans son plumage; 2° les *T. Bouvreuils, ou Euphones;* 3° les *Aglaïas;* 4° les *T. Loriots*, ou *Tachyphones;* 5° les *T. Gros-Becs*, ou *Habias;* 6° les *T. Bruants*, ou *Embernagues;* 7° les *T. Cardinals*, ou *Pyrangas;* 8° les *T. Ramphocèles*, ou *Jacapas;* 9° les *Némosies;* 10° les *Arrémons;* 11° les *Touits*, 12° les *T. Hirondelles*.

TANGENTE (du latin *tangens*, ce qui touche), nom donné, en Géométrie, à une ligne, à une surface, à un plan, qui touche en un seul point à une autre ligne, surface ou plan. — On nomme particulièrement *tangente* la ligne droite qui touche un cercle ou une ligne courbe sans les couper. On la définit la ligne perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon. Le point de rencontre de cette ligne avec la circonférence se nomme *point de tangence*.

En Algèbre, la *Méthode des tangentes* est une méthode qui a pour but de déterminer d'une manière générale la grandeur et la position de la tangente d'une courbe quelconque algébrique, en supposant qu'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe.—Descartes, Fermat, Roberval, Barrow, ont donné diverses méthodes pour arriver à ce but.

On nomme *Méthode inverse des tangentes* une méthode par laquelle on peut trouver l'équation ou la construction de quelque courbe par le moyen de la tangente ou d'une autre ligne dont la détermination dépend d'une tangente donnée.

TANGON, terme de Marine, se dit d'un espart double, placé en travers sur l'avant du mât de misaine, et saillant au delà du pont, pour soutenir les ancres loin du bord ou pour amarrer les chaloupes, afin de ne pas accoster les flancs du bâtiment.

TANGUE ou TANQUE, engrais tiré des bords de la mer, surtout dans la Manche, n'est qu'une terre calcaire formée de débris de coquillages et mêlée d'un sable très-fin, ainsi que d'une petite quantité de matières salines et organiques. On peut évaluer à environ 2 millions de mètres cubes l'extraction annuelle de la tangue sur le littoral de la Manche compris entre les embouchures de la Rance et de l'Orne.

TANIN. *Voy.* TANNIN.

TANNAGE, opération qui consiste à combiner la matière animale de la peau avec le *Tannin* (*Voy.* ce mot), de manière à la transformer en une substance imputrescible, appelée *cuir*. — Les peaux destinées à la préparation des cuirs, telles que les peaux de vaches, de veaux, de chevaux, etc., sont d'abord soumises au *dessaignage* ou lavage préalable à l'eau : à cet effet, les peaux fraîches sont maintenues pendant plusieurs jours dans une eau courante, ou, à défaut, dans des cuves dont on renouvelle souvent l'eau; on en ôte ensuite le sang et les ordures qui les salissent. Lorsque les peaux ont été convenablement lavées et assouplies, on les porte à l'atelier de *pelanage* ou des *pelains*, espèces de bassins en bois ou en maçonnerie, contenant des laits de chaux à des degrés différents, et où on fait macérer les peaux, en commençant par les laits les plus faibles et finissant par les plus énergiques. Cette opération a pour but de faciliter l'enlèvement du poil (*ébourrage* ou *épilage*). Vient ensuite le travail *des façons :* on racle les peaux, on enlève la chair et les impuretés qui y restent attachées, on rogne les lambeaux inutiles et surtout les bords, on adoucit avec une pierre *le grain de la fleur*, c.-à-d. le côté de la peau où était implanté le poil, et enfin on façonne la peau de telle sorte qu'elle finisse par être entièrement blanche et dégorgée. A ce travail, succède celui de l'atelier des cuves et la mise en fosse. On maintient d'abord les peaux dans des cuves contenant une dissolution de *tan*, pendant 20 ou 30 jours, jusqu'à ce qu'elles soient convenablement gonflées et propres à recevoir l'action directe du tan. Enfin on les porte dans des cuves en bois enfoncées en terre ou dans des fosses en maçonnerie, et on les y dispose en couches alternatives avec de l'écorce de chêne réduite en fragments plus ou moins fins, et sur lesquelles on fait ensuite arriver de l'eau déjà chargée de tan (*jusée*), de manière à en humecter toutes les parties. Cette eau dissout le tannin et en détermine la combinaison avec la peau. Il faut plusieurs mois pour que cette action s'accomplisse. Au sortir des fosses, le cuir se trouve définitivement tanné. Après l'avoir nettoyé, on le livre au *corroyeur*. *Voy.* ce mot.

Quelques tanneurs ajoutent de l'acide sulfurique à la jusée, dans le travail des cuves, afin d'activer le gonflement des peaux et d'abréger la durée du tannage, mais cette addition nuit à la bonne qualité des cuirs. En traitant par une solution de sucre les peaux soumises à l'ébourrage à la chaux, on en détermine le dégorgement complet et l'on favorise ainsi la combinaison du tannin avec la peau. M. Julia-Fontenelle a donné le *Manuel du Tanneur*.

TANNE (de *tan?*), nom donné à de petites bulbes grisâtres qui se forment dans les pores de la peau : ce sont des espèces de petites tumeurs, dues à l'accumulation de la matière sébacée dans un follicule dilaté. On les observe particulièrement au front, sur les ailes du nez, au cou, au-devant de la poitrine.

Lorsqu'on les presse, on en fait sortir une matière blanche, plus ou moins dure, ayant la forme de petits vers. Lorsque les tannes ont un certain volume, il faut les vider de temps en temps; il est quelquefois nécessaire de les extirper en pratiquant une incision cruciale et enlevant le kyste.

TANNÉE, vieux tan qui a servi. *Voy.* TAN.

TANNIN ou TANIN (de *tan*), substance végétale, extrêmement astringente, que l'on a considérée longtemps comme un principe immédiat, et que l'on confondait avec l'acide gallique, se compose de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^{18}H^{8}O^{12}$); abandonnée au contact de l'air, la dissolution de tannin, qui prend le nom d'*acide tannique*, se convertit en acide gallique et acide ellagique. Le tannin est ordinairement mêlé de différentes matières, de principes colorants, etc. Il a été obtenu pour la première fois à l'état de pureté par M. Pelouze. On le trouve dans la noix de galle, le cachou, la gomme kino, le sumac, le thé, la plupart des écorces et fruits. L'écorce de chêne, connue sous le nom de *tan*, en renferme une grande quantité. Le tannin de ces diverses substances n'est pas identique : celui de l'écorce de chêne et de la noix de galle est solide, incristallisable, brun, fragile, d'une saveur astringente, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. On obtient cette matière en traitant l'infusion du tan par l'eau de chaux, et en lavant le précipité avec de l'acide azotique, qui s'empare de la chaux et laisse le tannin.

Le tannin fait la base de beaucoup de produits des arts et de l'industrie : doué de la propriété de former, en se combinant avec la peau des animaux, un composé imputrescible, il sert principalement à la préparation des cuirs (*Voy.* TANNAGE). C'est aussi un astringent précieux pour la thérapeutique.

TANNIQUE (ACIDE). *Voy.* TANNIN.

TANQUE, engrais. *Voy.* TANGUE.

TANREC ou TENREC. *Voy.* TENREC.

TANTALE (nom mythologique pris arbitrairement), corps simple métallique, le même que le *Columbium. Voy.* COLUMBIUM.

TANTALE, *Tantalus*, oiseau Échassier, du genre Cigogne, voisin des Hérons et des Ibis : bec très-long, droit, à bords tranchants, courbé vers le bout et obtus à son extrémité, mandibule supérieure voûtée; narines longitudinales et situées près du front. Ces oiseaux ont souvent la tête et le cou dénués en tout ou en partie de plumes et couverts d'une peau rude et verruqueuse; ils ont les jambes longues et nues; les doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane découpée : ils sont d'une grande taille. Les Tantales se plaisent dans les lieux inondés; ils vivent de poissons et de reptiles. On les trouve en Afrique, en Asie et en Amérique. Le *Tantale d'Afrique* (*T. ibis*) a la face rouge, le bec jaune, les pieds rouges, les ailes noires en dessus et tout le reste du plumage d'un blanc roussâtre; le *T. de Ceylan* ou *Jaunhill* (*T. leucocephalus*) a la tête blanche; le *T. lacté* (*T. lacteus*) habite Java; le *T. loculator* (c.-à-d. thésauriseur) se trouve en Amérique.

TANTALITE, minéral naturel composé d'acide colombique (désigné autrefois sous le nom d'*Oxyde de tantale*), de fer et de manganèse. Il est d'un gris brun, et assez dur pour étinceler sous le choc du briquet. On en extrait le Columbium. — On le trouve en Finlande, en Suède, en Bavière et en Amérique.

TANTE (du latin *amita*), la sœur du père ou de la mère. *Voy.* ONCLE et NEVEU.

TANYSTOMES (du grec *tanyô*, étendre, et *stoma*, bouche), famille d'insectes Diptères, créée par Latreille, renferme des espèces dont la trompe est coriace et allongée. Les ailes ont deux cellules sous-marginales; les lèvres terminales sont peu distinctes. La tête de ces insectes est hémisphérique, petite ou globuleuse. Les ailes sont tantôt couchées, tantôt fort écartées. Les principaux genres de cette famille sont les *Asyles*, les *Anthrax*, les *Empides*, les *Mydas*, etc.

TANZIMAT (c.-à-d., en turc, *réforme*). On nomme ainsi l'ensemble des réformes qui découlent du hatti-chérif donné en 1839 à Gulhané par le sultan Abdul-Medjid, pour réorganiser l'administration et faire cesser les abus. *V.* HATTI-CHÉRIF au *Dict. un. d'H. et de G.*

TAON, *Tabanus*, genre d'insectes Diptères, type de la famille des Tabaniens, renferme des insectes très-communs dans les deux hémisphères. Les Taons ressemblent à de grosses mouches, et en ont le port. Ils ont la tête déprimée; le corps large, peu velu, et tacheté tantôt de blanc et de gris, tantôt de noirâtre, sur un fond brun plus ou moins foncé; les ailes étendues horizontalement de chaque côté du corps; l'abdomen triangulaire et déprimé. Les Taons font éprouver aux bœufs et aux chevaux de cruels tourments : ils percent leur peau afin de sucer leur sang. Aussi sont-ils la terreur de ces animaux : leur vol bruyant suffit pour les effrayer et quelquefois pour les mettre en fureur. Le *Taon commun* est brun en dessus; abdomen et ailes roussâtres; yeux verts.

TAPAYE, *Lacerta orbicularis*, genre d'Iguaniens de l'Amérique du S. Corps rond, d'un aspect hideux.

TAPE. On appelle ainsi, en termes de Marine : 1° des morceaux de bois de sapin ou de peuplier travaillés en cônes tronqués, qui servent à boucher hermétiquement les écubiers : on dit aussi *Tampon d'écubier*; 2° des tampons en liége, qui servent à fermer la bouche des canons, pour empêcher l'eau de pénétrer dans leur intérieur. — En termes de Brasserie, *Tape* est synonyme de *Bonde*.

TAPECU, nom donné, dans la Marine, à une petite voile trapézoïdale établie sur l'extrémité arrière de certains bâtiments, comme les lougres et les chaloupes; ainsi qu'au petit mât qui porte cette voile.

On donne encore ce nom à une bascule qui s'abaisse par un contre-poids ou par tout autre procédé, et qui ferme l'entrée d'une barrière; ainsi qu'à un petit cabriolet découvert et mal suspendu.

TAPER, se dit, en termes de Peinture, d'une manière de peindre qui consiste dans une touche très-libre, négligée en apparence, et telle qu'il semble que l'artiste n'ait fait que *taper* sa toile çà et là de quelques coups de brosse. Le tableau *tapé* exige pour produire son effet qu'on le voie d'un peu loin.

TAPIOKA, nom américain adopté par les Européens pour désigner la fécule qu'on retire de la racine du Manioc, *Jatropha manihot* (*Voy.* MANIOC). Cette fécule est grenue, blanche, inodore, demi-transparente, d'une saveur qui rappelle un peu celle de la fève de marais, et assez semblable au sagou blanc du commerce. Le tapioka est très-nourrissant : on en fait des potages, des pâtisseries, des gelées très-convenables pour les estomacs délicats, etc.

TAPIR, *Tapirus*, genre de l'ordre des Pachydermes, renferme des animaux qui ont la forme du Cochon avec une taille plus grande; 14 molaires à la mâchoire supérieure et 12 en bas, 6 incisives et 2 canines à chaque mâchoire; un nez prolongé en une trompe mobile, mais assez courte et non préhensile, comme l'est celle de l'éléphant; des yeux petits et latéraux, des oreilles longues et mobiles, les pieds de devant terminés par 4 doigts armés de petits sabots courts et arrondis, ceux de derrière par 3 doigts seulement, la queue courte et peu velue, la peau épaisse, formant peu de plis et couverte de poils soyeux assez rares. Les Tapirs sont herbivores : ils vivent dans les forêts, surtout dans les lieux humides et marécageux de l'Amérique et de l'Inde. Le *Tapir commun* (*T. americanus*), dit aussi *Cheval marin*, *Vache sauvage*, *Ane-vache*, *Mulet sauvage*, etc., est long de 2 m. depuis le bout de la trompe jusqu'à l'origine de la queue et haut d'un mètre environ; son corps est gros et terminé par une large croupe; sa tête grosse, comprimée sur les côtés; sa couleur est brune, quelquefois tachetée. Le *T. indien* (*T. indicus*) diffère peu

du précédent. Le Tapir est d'un caractère doux et timide; il se laisse facilement apprivoiser. Sa chair est sèche et d'un goût désagréable; son cuir est très-fort.

Il existe des débris de Tapirs fossiles d'une taille beaucoup plus grande que celle des espèces existant actuellement. *Voy.* DINOTHÉRIUM et LOPHIODON.

TAPIS (du mot grec et latin *tapes*), pièce d'étoffe ou de tissu de laine, de soie, etc., à dessins variés, dont on couvre une table, une estrade, le carreau ou le parquet d'une chambre, etc. On distingue, sous le rapport de la fabrication : 1° les *Tapis veloutés*, qui se font sur des métiers de haute ou de basse lisse (*Voy.* LISSE), et qui sont ébarbés de manière à offrir l'aspect d'un velours de laine; ils se subdivisent en *veloutés de haute lisse* ou *de la Savonnerie*, dont les fils colorés sont arrêtés sur la chaîne au moyen d'un nœud, et en *veloutés de haute laine*, dont la laine n'est que passée et non nouée à la chaîne; — 2° les *T. ras*, moins chauds et moins moelleux que les précédents; — 3° les *Moquettes*, qui sont dites *veloutées* ou *épinglées*, selon que l'on a coupé ou non la boucle que forme la laine à chaque brin; — 4° les *T. écossais*, qui n'ont pas d'envers; — 5° les *T. vénitiens*, dont le dessin ne consiste qu'en rayures; — 6° les *T. jaspés*, dont le fond est rayé ou chiné.

La fabrication des tapis est portée aujourd'hui à une grande perfection. Les progrès de cet art furent surtout favorisés en France par Henri IV, qui, en 1607, établit une manufacture de tapis à Paris, et par Colbert, qui, en 1662, érigea en manufacture royale la célèbre maison de teinture et de tapisserie des frères Gobelin. Le peintre Lebrun dirigea d'abord les travaux de cette manufacture; Vaucanson, au dernier siècle, en perfectionna les métiers; de nos jours, M. Chevreul y a introduit de nouvelles améliorations, surtout pour la teinture. — Les principales manufactures françaises sont, avec celle des Gobelins, à Paris, celles de Beauvais, Aubusson, Felletin, Tours, Turcoing, Abbeville, Amiens, Roubaix, Nîmes et Bordeaux. A l'étranger, on estime les tapis et tapisseries de Flandre, surtout les produits de Tournay (Belgique); ceux de Nottingham (Angleterre), de Tæfferegg (Tyrol); mais surtout les *Tapis de Turquie*, dont la laine est très-haute, et les *T. de Perse :* les premiers se fabriquent à Smyrne, Brousse, Nicosie, Karahissar, Konieh, Pergame, Alep et Damas; les seconds à Téhéran, Djellalabad et Hérat.

On appelle *Tapis vert :* 1° l'étoffe de drap vert qui recouvre un billard ou une table de jeu; — 2° une grande pièce de gazon pleine et entière, que l'on trouve dans les grands jardins. Les tapis verts des jardins de Versailles sont renommés.

*Tapis turc* ou *de Perse*, coquille. *Voy.* FASCIOLAIRE.

TAPISSERIE (de *tapis*). On nomme ainsi :

1°. Tout ouvrage fait à l'aiguille, sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. On distingue la *T. de point de Hongrie*, ou à gros points; la *T. de point d'Angleterre, de point d'Espagne*, etc., ou à petits points. Ces sortes de tapisseries servent à recouvrir des siéges, des boîtes à ouvrage, des coussins, des tabourets, des pantoufles, etc.; c'est un ouvrage de salon pour les dames du monde, qui souvent se bornent à remplir des dessins tracés à l'avance ou à achever le travail commencé par d'habiles ouvrières;

2°. De grandes pièces d'ouvrage faites au métier avec de la laine, de la soie, de l'or, représentant des tableaux, des personnages, des dessins de toute sorte, et qui servent à tendre les appartements et à recouvrir les meubles. La fabrication de ces tapisseries est la même que celle des tapis de haute et basse lisse (*Voy.* TAPIS). Les plus belles sortent, en France, des manufactures des Gobelins et de Beauvais; à l'étranger, de Bruxelles, Oudenarde, Bergame, etc.

L'usage des tapisseries est fort ancien. Les Égyptiens, les Assyriens et les Juifs en fabriquaient de toute antiquité; celles de l'Asie Mineure, et en particulier de Sardes, Pergame, Milet et Samos, étaient, dans l'origine, les plus renommées. Dans la suite, la ville d'Alexandrie eut le monopole de ce genre d'industrie. Au moyen âge, on fabriquait à l'aiguille de grandes tapisseries à personnages : témoin la fameuse *Tapisserie de Bayeux*, attribuée à la reine Mathilde, et qui représente la conquête de l'Angleterre par Guillaume. Les tapisseries d'Arras et celles de Bruxelles étaient renommées au XV$^{e}$ siècle. En 1604 fut fondée à Chaillot la célèbre manufacture de *la Savonnerie*, réunie plus tard à celle *des Gobelins*, qui devint manufacture de l'Etat en 1662. Cette dernière est aujourd'hui un établissement modèle. Les *Gobelins de Saint-Pétersbourg* et surtout la manufacture de tapis de Turin sont jusqu'ici ce qui s'en rapproche le plus à l'étranger.

M. A.-L. Lacordaire a donné en 1853 une *Notice historique sur les manufactures de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie.*

TAPISSIER. On distingue le *Marchand-Tapissier*, qui vend des tapis, et le *Tapissier-décorateur*, qui pose les tapisseries ou tentures d'appartement, les rideaux, les dais de lit, les portières, recouvre les meubles, tend les tapis sur le parquet, et s'occupe, en un mot, de toutes les parties de l'ameublement. Cette dernière profession exige beaucoup de goût et touche à l'art. M. Garnier-Audiger a donné le *Manuel du Tapissier-décorateur.*

TAPISSIÈRE, voiture suspendue, couverte, mais ouverte sur les côtés, qui sert aux tapissiers pour transporter des meubles, et qu'on emploie aussi pour les déménagements et le transport de certaines marchandises.

En Entomologie, on donne le nom de *Tapissières* 1° à des Abeilles qui coupent les pétales des fleurs pour en tapisser leur nid; — 2° à une tribu de la famille des Aranéides, comprenant les Araignées qui filent des toiles serrées, horizontales et régulières.

TAQUE, se dit, en termes de Commerce et de Douanes, de toute plaque de fer fondue, et particulièrement des plaques qui forment le contre-cœur des cheminées.

TAQUET. On appelle ainsi tantôt un petit morceau de bois taillé qui sert à maintenir l'encoignure d'un meuble, d'une armoire; tantôt des piquets que l'on enfonce en terre pour servir de repères dans un alignement; tantôt enfin, en termes de Marine, différentes sortes de crochets en bois auxquels on amarre des manœuvres.

Dans la Fauconnerie, un *Taquet* est un ais sur l'extrémité duquel on frappe quand l'oiseau a joui assez longtemps de sa liberté et qu'on veut le faire revenir. *Nourrir un oiseau au taquet*, c'est l'appeler avec le taquet pour lui donner sa nourriture.

TAQUOIR. C'est, en termes d'Imprimerie, un morceau de bois tendre, très-uni, de la grandeur d'une page in-8, et doublé de bois de chêne, dont on se sert pour égaliser les caractères dont une forme est composée : après avoir appliqué sur la forme la face de bois tendre, on frappe avec un marteau sur l'autre face pour faire entrer également tous les caractères.

TARANDUS, nom latin du genre *Renne.*

TARANTASSE, sorte de voiture de voyage, fort grande et fort lourde, dont la caisse repose sur deux longues traverses de bois flexibles, supportées par des essieux. Ce véhicule est d'un usage habituel dans la Russie méridionale.

TARARE, espèce de blutoir qui sert à vanner le blé et à nettoyer le grain. Le *Tarare* est une sorte de ventilateur d'un bois léger et mince, renfermé dans une espèce de tambour ouvert des deux bouts. On le meut à bras, au moyen d'une manivelle, ou bien on le place dans un moulin où des machines lui impriment le mouvement. Au-dessus du tarare est une trémie où l'on verse le grain à vanner et à net-

toyer, et sous cette trémie est une petite auge qui reçoit le grain de la trémie pour le renverser dans le tarare. Ce n'est guère que depuis la fin du dernier siècle que l'usage du tarare s'est répandu en France.

TARASPIC, nom vulgaire du *Thlaspi*.

TARASQUE, représentation d'un animal monstrueux que l'on promène solennellement à Tarascon et dans plusieurs autres villes de France à certains jours de l'année. Cette image rappelle un dragon ou un crocodile dont le pays, suivant une légende, fut délivré par sainte Marthe.

TARAUD (du grec *teirô*, user en frottant, percer), morceau d'acier de forme conique, taillé en vis, et dont on se sert pour *tarauder*, c'est-à-dire pour percer une pièce de bois ou de métal en spirale ou en écrou, de manière qu'elle puisse recevoir une vis. *Tarauder* une vis, c'est faire ces cannelures qui mordent dans le bois ou s'enchâssent dans les écrous et fixent la vis avec solidité. — M. de la Morinière et M. Waldeck ont récemment perfectionné le taraud.

TARAXACUM, Pissenlit. — TARBOUCH, Turban.

TARDIGRADES (du latin *tardus*, lent, et *gradiri*, marcher), nom donné par Cuvier à la première tribu de l'ordre des Mammifères édentés. Ces animaux sont caractérisés par leur face courte et par leurs membres très-grêles, dont les antérieurs sont beaucoup plus longs que les postérieurs : ce qui rend leur marche lente et gauche. A cette tribu appartiennent les *Bradypes*, ou *Paresseux*, tels que l'*Aï* et l'*Unau* (*Voy.* BRADYPE), et les Édentés fossiles, tels que le *Mégathérium* et le *Mégalonyx*. *Voy.* ces mots.

TARE (de l'arabe *tarah*, rejeter), se dit, dans le Commerce, de tout défaut ou déchet qui se rencontre sur le poids, la quantité ou la qualité des marchandises. Par suite, il s'est dit de toute défectuosité, notamment de celles des chevaux, et, au figuré, des vices, des imperfections morales : un homme *taré* est un homme perdu de réputation.

*Tare* se dit aussi du poids des caisses, tonneaux, sacs et emballages des marchandises, ainsi que du rabais ou de la diminution que l'on fait sur le poids et le prix de la marchandise par rapport au poids des caisses, etc. Le poids de la marchandise avant la défalcation de la tare est le *poids brut;* après cette défalcation, le *poids net*. Le plus souvent on ne prend pas la peine de peser à part les caisses et emballages, l'usage ou les tarifs établis par l'administration ayant fixé le montant de la tare : ainsi il est fait pour tare les déductions suivantes : sucre brut en caisses ou en futailles, 15 p. 100; en balles ou sacs, 2 p. 100; sucre terré en caisses ou en futailles, 12 p. 100; en balles ou en sacs, 2 p. 100; — café, cacao, poivre, en caisses ou en futailles, 12 p. 100; en balles ou en sacs, 3 p. 100; — indigo en caisses, ou futailles enfermant un sac de peau, 21 p. 100; en surons, 9 p. 100, etc.

On nomme *Tare d'espèces* une diminution que l'on supporte dans le compte de l'argent lorsqu'on change un billet ou une monnaie, et qui est le droit du changeur; — *Tare de caisse*, une perte qui a lieu communément sur les sacs d'argent, soit à cause des fausses espèces, soit à cause des mécomptes auxquels on est exposé en payant ou en recevant.

TARENTELLE, danse et air de danse d'un caractère gai, en mesure à 6/8. L'air de cette danse est court, mais on le répète plusieurs fois. La Tarentelle est, comme le dit son nom, originaire des environs de Tarente. On remarque l'air de la Tarentelle inséré dans *la Muette de Portici*.

TARENTULE, *Tarentula*, en italien *Tarantola* et *Ragno arrabiato*, grosse Araignée du genre Lycose (*Voy.* ce mot), est commune en Italie, aux environs de Tarente, d'où son nom. Sa piqûre passe auprès de beaucoup de personnes pour être très-dangereuse et pour amener la maladie nommée *tarentisme* ou *tarentulisme*. Cette maladie, que quelques-uns regardent comme feinte ou imaginaire, a pour caractère un assoupissement ou une profonde mélancolie qu'on ne peut dissiper qu'en s'agitant beaucoup; on la guérit par une danse violente et par la musique. Il est possible que l'exercice de la danse, en provoquant la transpiration, annule l'effet du venin et empêche le malade de succomber au sommeil. Du reste, les naturalistes modernes affirment que la piqûre de la Tarentule, quoique grave, est rarement dangereuse.

On a prétendu que c'est la danse recommandée contre le *tarentisme* qui a fourni l'idée de la *Tarentelle*.

*Tarentule* est aussi en Italie le nom vulg. du *Gecko*.

TARET, *Teredo*, genre de Mollusques acéphales de la famille des Tubicoles et voisin des Pholades, renferme des animaux au corps très-allongé, en forme de ver. Leur coquille est épaisse, solide, très-courte ou annulaire, à deux valves égales, équilatérales, terminées par un tube cylindrique. Au point de réunion du manteau et du tube est situé un anneau musculaire, d'où sort une paire d'appendices ou palettes simples ou articulés, jouant l'un vers l'autre. Les Tarets vivent enfoncés verticalement, la bouche en bas, l'anus en haut, dans les pièces de bois constamment immergées dans l'eau salée, et quelquefois dans l'eau douce. Ces petits animaux attaquent les pilotis, les coques des navires, etc.; ils détruisent de cette manière beaucoup de constructions maritimes : la Hollande est à chaque instant menacée de voir ses digues minées et rompues par les dégâts qu'ils causent. On n'a pu encore s'expliquer comment les Tarets, dont le corps est mou, parviennent à percer des substances très-dures (*Voy.* PHOLADE). Les Tarets sont recherchés comme un mets délicat sur les côtes de l'Océan. — Le genre Taret renferme 16 ou 17 espèces formant deux groupes : les *Tarets à palettes simples* (qui ont pour type le *Teredo navalis* de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée), et les *Tarets à palettes articulées*. — On trouve dans les bois pétrifiés beaucoup de Tarets fossiles.

TARGE ou TARQUE (de l'arabe *dardj* ou *tarcha*), nom donné, au moyen âge, à un bouclier échancré à droite pour laisser passer la lance. — *Tarque* se dit encore aujourd'hui du bouclier dont les matelots sont armés dans les joutes qui ont lieu à Marseille, à Toulon, et dans les autres ports du Midi.

TARGETTE, petite plaque ou platine de métal qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, aux guichets, aux croisées, à la hauteur de la main, pour servir à les fermer.

TARGUM, paraphrase chaldaïque de la Bible. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TARI, vin de Palmier et de Cocotier employé autrefois en Médecine comme tonique. On en tirait une espèce de sucre que l'on nommait *jagre*.

TARIER, *Saxicola rubetra*, espèce du genre Traquet. *Voy.* TRAQUET.

TARIÈRE (du grec *teirô*, percer?), outil de fer dont se servent les charpentiers, les charrons, les menuisiers, etc., pour faire les trous ronds dans une pièce de bois. — On appelle encore *Tarière* une espèce de sonde dont on se sert pour connaître la nature des substances renfermées dans le sein de la terre.

En Histoire naturelle, on nomme *Tarière* un prolongement postérieur, et en forme d'aiguillon acéré qu'on remarque à l'abdomen des femelles de certains insectes, et qui leur sert tantôt à introduire leurs œufs dans les cavités propres à les recevoir, tantôt à percer les végétaux ou le corps d'autres animaux pour y placer leurs œufs. La *tarière* ne fait que percer, sans causer de blessure dangereuse, tandis que l'*aiguillon* inocule un venin.

TARIÈRE, *Terebellum*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des Buccinoïdes, ou des Enroulés, à coquille très-lisse et très-brillante, allongée, mince, étroite, en forme de cône, offrant une ouverture longitudinale, très-

étroite et triangulaire. Sa couleur est à l'extérieur fauve ou brune. Elle habite l'Océan indien.

TARIF (de l'arabe *tarif*, dérivé d'*arafa*, qui signifie *série*), tableau qui marque les prix de certaines denrées, de certains services, le taux de certains droits.

On appelle *Tarif des douanes* celui qui fixe les droits d'entrée, de sortie, de transit, etc., que chaque sorte de marchandise doit payer. L'établissement des tarifs de douanes a pour but à la fois de protéger l'industrie indigène et de remplir les coffres de l'État. La fixation de ces tarifs offre de grandes difficultés, à cause de la nécessité de concilier l'intérêt du producteur et celui du consommateur : aussi les tarifs doivent-ils varier et ont-ils varié, en effet, selon les temps et les pays, afin de se mettre en harmonie avec les besoins reconnus. Le premier tarif général en France est celui de 1664, établi par Colbert. Il fut remplacé en 1791 par un tarif plus libéral, qui affranchissait de tout droit d'entrée les substances alimentaires et les matières nécessaires aux manufactures. Un nouveau tarif établi en 1816 était surtout conçu dans l'intérêt des propriétaires fonciers. L'ordonnance du 10 oct. 1835 mit le tarif plus en harmonie avec les besoins du pays. Depuis, les tarifs ont encore été plusieurs fois modifiés : la dernière modification date de 1853. *Voy.* DOUANE, PROHIBITION, etc.

Plusieurs professions ont leur tarif particulier: tels sont le *Prix des travaux de bâtiment* de Morel, le *T. des glaces*, qui marque le prix des glaces proportionnellement à leurs dimensions; le *Tarif des frais de justice*, qui fixe le coût des divers actes judiciaires : le *Tarif des frais et dépens en matière civile* a été établi par un décret du 16 févr. 1807; *en matière criminelle et de police*, par un décret du 18 juin 1811.

TARIN, *Fringilla spinus*, petit oiseau du genre Moineau (*Fringillidés*), voisin des Chardonnerets, des Linottes et des Serins, et qui ne se distingue de ces derniers que par son bec long et aigu comme celui des Chardonnerets. Le Tarin a la tête noire, deux bandes jaunes sur l'œil, la gorge et le ventre jaunes, le dessus du corps olivâtre. Cet oiseau est vif et toujours en mouvement. Il s'apprivoise facilement; mais son chant ne vaut pas celui du Chardonneret. Le Tarin est originaire de la Russie; il est de passage en France en automne.

TARLATANE, sorte de mousseline très-claire dont les fils sont un peu gros. *Voy.* BÉTILLES.

TAROTS (de la ville de *Taro*, en Lombardie, où, dit-on, ces cartes furent inventées), cartes à jouer dont on se sert dans quelques pays, surtout en Italie et en Espagne. Elles sont plus grandes que nos cartes ordinaires et sont marquées d'autres figures : au lieu des *trèfles*, *cœurs*, *piques* et *carreaux*, elles ont des *coupes*, des *deniers*, des *épées* et des *bâtons*. Le dos ou revers de ces cartes est orné de grisailles en compartiment. Par suite, on a appelé *Cartes tarotées* les cartes, mêmes ordinaires, dont le dos offre de pareils dessins. — Chez nous, les tarots ne servent guère qu'à former le *grand jeu* des *tireuses de cartes*.

TAROUPE, le poil qui croît entre les sourcils.

TARQUE, sorte de bouclier. *Voy.* TARGE.

TARSE (du grec *tarsos*, claie, grillage), partie postérieure du pied. Elle est composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Ces os, dits *Os tarsiens*, forment deux rangées : la première, dite *Rangée jambière*, comprend l'astragale et le calcanéum ; la seconde, ou *Rangée métatarsienne*, est l'assemblage du scaphoïde, du cuboïde et des trois cunéiformes.

Chez les Oiseaux, le *Tarse* est le 3e article des pieds, celui qui est immédiatement après la jambe, et qui est terminé par des doigts. Il est maigre, arrondi, couvert d'écailles et quelquefois de plumes.

Chez les Insectes, on nomme *Tarse* l'extrémité des pattes. Le tarse est chez eux divisé en plusieurs articles, et terminé par un ou plusieurs ongles, des crochets, des pinces ou des brosses, qui servent à l'animal pour la préhension, pour la marche sur les corps polis ou sur l'eau, etc.

TARSIER, *Tarsius*, genre de Mammifères quadrumanes, de la famille des Lémuriens, renferme des animaux ainsi appelés à cause de l'extrême allongement du tarse de leurs membres postérieurs. Le Tarsier a 34 dents, 6 incisives, 4 canines, 24 molaires. Sa tête est ronde, presque sphéroïdale et terminée par un museau très-court; ses yeux sont grands et très-rapprochés; ses oreilles grandes, arrondies, presque nues et membraneuses; ses jambes très-grandes; sa queue est très-longue; son pelage composé de poils longs et doux. Cet animal est nocturne, et vit d'insectes. Il habite Madagascar. Le *Tarsier aux mains rousses* (*T. spectrum*) est long de près de 20 centim. Sa couleur est d'un fauve plus ou moins foncé. Il a la tête cendrée, et, comme le dit son nom, les mains rousses.

TARTAN (qu'on dérive du gaélique *tarstin*, en travers), étoffe de laine dont s'habillent les habitants du nord de l'Écosse et des îles Hébrides. Elle est à grands carreaux de diverses couleurs, rouges, verts, bruns, nuancés de bleu, formés par de larges bandes qui se croisent. Les Écossais en font des plaids, des jaquettes, des robes, des châles, etc.

On donne ce nom en France à des châles de laine ou de coton à carreaux analogues aux tartans écossais.

TARTANE, petit bâtiment de la Méditerranée, portant un grand mât, un mât de tapecu et un beaupré, avec une voile triangulaire.

C'est aussi le nom d'une sorte de filet à manche dont on se sert sur les côtes du Languedoc.

TARTARIN, *Cynocephalus hamadryas*, espèce de Singe du genre *Cynocéphale*. *Voy.* ce mot.

TARTE (du latin *torta*, tourte), sorte de pâtisserie plate dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits (cerises, abricots, pommes, fraises, etc.), ou des confitures, et qui est couverte de petits filets de pâte coupés avec un instrument guilloché et disposés symétriquement. — Les plus petites tartes reçoivent le nom de *Tartelettes*.

TARTRATES, sels composés d'acide tartrique et d'une base. Les plus importants sont : le *Tartrate de potasse acide* ou *Bitartrate de potasse*, dit aussi *Crème de tartre*, avec lequel on prépare les autres tartrates (*Voy.* TARTRE); le *Tartrate de potasse* ou *de soude*, plus connu sous le nom de *Sel de Seignette* (*Voy.* ce mot); le *Tartrate de potasse et d'antimoine*, ou *Émétique* (*Voy.* ce mot). Les Tartrates, notamment ceux à base de chaux et de potasse, sont très-répandus dans les plantes : on les trouve surtout dans les raisins, les tamarins, les mûres, les betteraves, etc.

TARTRE (du bas latin *tartarum*, qui paraît avoir signifié *Sel de Tartarie*), nom sous lequel on désigne le dépôt que produisent les vins en vieillissant, et qui s'attache aux parois des tonneaux et des bouteilles où ils sont renfermés. Le tartre est rouge ou blanc, selon la couleur du vin. Il se compose pour la plus grande partie de bitartrate de potasse, rendu impur par un mélange de tartrate de chaux et de matière colorante. Il craque sous la dent et a une saveur légèrement acide et vineuse; il se dissout difficilement dans l'eau, et brûle sur les charbons en exhalant l'odeur du pain grillé. Purifié par la dissolution dans l'eau et par des cristallisations réitérées, il prend le nom de *Crème de tartre*; il est alors en prismes quadrangulaires, raccourcis et incolores. Calcinée seule ou avec du nitre, la crème de tartre donne le carbonate de potasse pur, le *Flux noir* et le *Flux blanc* des anciens chimistes (*Voy.* FLUX). On emploie la crème de tartre pour faire l'acide tartrique et les tartrates; on s'en sert aussi comme mordant dans la teinture des laines. Dans les ménages, on utilise la crème de tartre pour le nettoyage de l'argent, après l'avoir mêlé avec un peu de blanc

d'Espagne. La crème de tartre s'emploie aussi en médecine comme purgatif léger; mais comme elle est fort peu soluble dans l'eau, on lui associe le quart de son poids d'acide borique qui lui donne de la solubilité; c'est alors ce qu'on appelle la *Crème de tartre soluble*. On la prend dans du bouillon aux herbes, ou dans une infusion de chicorée sauvage.

On connaît le tartre depuis qu'on fabrique le vin; mais ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on a trouvé la manière de purifier ce sel. En 1779, Schéele en établit, le premier, la véritable nature.

*Tartre ammoniacal*, le Tartrate d'ammoniaque.

*Tartre chalybé* ou *Tartre martial soluble*, dit aussi *Boule ferrugineuse de Nancy, Boule de Mars*, combinaison de tartrate de potasse et de tartrate de sesquioxyde de fer qu'on obtient en mettant cet oxyde en digestion avec de la crème de tartre, décrite par Angelus au commencement du XVIIe siècle, et devenue populaire depuis le commencement du XVIIIe, comme remède contre les contusions. *V.* BOULE DE MARS.

*Tartre crayeux :* c'est le Carbonate de potasse.

*Tartre des dents* ou *Odontolithe*, sécrétion calcaire, de couleur jaunâtre, qui se dépose autour des dents, qui les recouvre même quelquefois presque entièrement. Il est primitivement mou, mais il peut acquérir, avec le temps, la consistance de la pierre. Il se compose de phosphate de chaux, mélangé d'un peu de mucus, de matière salivaire, et autres substances animales. Si on n'a soin de l'enlever avec la brosse à mesure qu'il se produit, il forme à la base de la couronne des dents une incrustation qui ne peut plus être détachée que par le dentiste.

*Tartre stibié*, synonyme d'*Émétique*. *V.* ce mot.

*Tartre tartarisé*, dit aussi *Tartrate de potasse neutre*, *Sel végétal*, sel blanc, beaucoup plus soluble dans l'eau que la crème de tartre, et qu'on obtient en la saturant par du carbonate de potasse. Il s'emploie en médecine comme diurétique et purgatif.

*Tartre vitriolé*, nom que les anciens chimistes donnaient au Sulfate de potasse.

TARTRIQUE (ACIDE), acide organique contenu dans le tartre, l'émétique, le sel de Seignette, etc. Il se présente en beaux prismes blancs, transparents, d'une saveur aigre, très-solubles dans l'eau et inaltérables à l'air; il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^8H^4O^{10}+2HO$). On l'extrait du tartre en neutralisant par la craie la solution de la crème de tartre dans l'eau bouillante; on obtient ainsi du tartrate de chaux insoluble et du tartrate de potasse neutre soluble; celui-ci est également transformé en tartrate de chaux par une solution de chlorure de calcium; les deux portions de tartrate de chaux sont ensuite décomposées par l'acide sulfurique qui met l'acide tartrique en liberté. Cet acide s'emploie dans les fabriques d'indienne comme rongeant; on en fait aussi des limonades. Il a été découvert en 1770 par Schéele.

Dans quelques raisins, et surtout dans les raisins aigres, l'acide tartrique est accompagné d'un autre acide, appelé *Paratartrique* ou *Racémique*, qui a la même composition que l'acide tartrique, mais qui en diffère par quelques caractères physiques, ainsi que par l'eau de cristallisation contenue dans les cristaux. Cet acide isomère a été découvert en 1819 par M. Kestner de Thann. M. Pasteur est parvenu, en 1849, à transformer l'acide paratartrique en acide tartrique ordinaire et réciproquement.

TASSART, *Cybium*, Scombéroïde, voisin du Thon.

TATOU, *Dasypus*, genre de Mammifères de la famille des Édentés, renferme des animaux remarquables par l'espèce de cuirasse, composée de compartiments semblables à de petits pavés, qui recouvre leur tête, leur corps et souvent leur queue. Les Tatous ont le corps épais, de la grosseur d'un lapin, les jambes très-basses, la tête petite et terminée par un museau pointu; les yeux petits et placés latéralement; les oreilles grandes, en cornet, pointues et mobiles; les doigts des pieds épais et propres à fouir la terre; la queue longue et conique. Ces animaux vivent en petites troupes dans les plaines et les bois de l'Amérique méridionale. Presque tous sont nocturnes et se creusent des terriers. Ils se nourrissent de substances végétales, d'insectes, de mollusques, de cadavres d'animaux. Les principales espèces sont : le *Tatou apara* ou *Apar*, qui peut se rouler en boule; le *T. noir*, à longue queue; le *T. encoubert*, à cuirasse rayée et caractérisé par la présence d'une dent de chaque côté dans l'os intermaxillaire; le *T. cabassou*, à queue longue et tuberculeuse; le *T. tronqué* ou *Chlamyphore* et le *T. géant*.

TATOUAGE, action de *tatouer*, c.-à-d. d'imprimer sur le corps des dessins indélébiles. Cet usage est très-répandu chez toutes les nations sauvages, et surtout chez les peuples de l'Océanie. Chaque insulaire a son *moko* ou dessin, qui lui sert comme d'armoiries et qui rappelle son mérite individuel. Les naturels de la Nouvelle-Zélande sont surtout remarquables par la beauté et la complication de leur tatouage. On *tatoue* en enfonçant une pointe aiguë dans la chair vive et en y versant une substance colorée.

Le *tatouage* est usité aussi chez nous parmi les classes ouvrières, chez les matelots et les soldats. En Europe, pour *tatouer*, on trace un dessin sur la peau en la piquant avec une aiguille jusqu'au vif; la partie dessinée est ensuite couverte de poudre à canon très-fine; on y met le feu, et l'explosion fait pénétrer dans la peau des particules de poudre qui y gravent les traits de telle sorte que rien ne pourrait plus les effacer. Le dessin paraît de couleur bleue. En mélangeant avec la poudre des substances colorées, on peut avoir des dessins jaunes, rouges, noirs, etc.

TAUD ou TAUDE, espèce de tente goudronnée qu'on établit quelquefois sur les embarcations et entre les deux passavants des bâtiments. — C'est aussi une toile qui sert sur les navires et dans les ports du commerce à couvrir les marchandises.

TAUPE, *Talpa*, genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers insectivores, type de la tribu des Talpiens ou, selon certains Zoologistes, de la famille des Talpidés, renferme des animaux de petite taille, au corps trapu et comme cylindrique, couvert d'un poil court, fin, doux au toucher, épais, soyeux; à tête allongée et terminée en pointe par une espèce de boutoir que soutient intérieurement un os particulier qui lui donne beaucoup de force; ses yeux sont infiniment petits, si bien que l'on a cru longtemps que la Taupe était absolument dépourvue de cet organe. Les Taupes se creusent des galeries nombreuses, aboutissant toutes à un centre ou gîte principal, où chacune vit isolément : de distance en distance, elles ouvrent des soupiraux (*taupinières*) pour rejeter les déblais au dehors. Elles se nourrissent habituellement d'insectes, de petits animaux, et quelquefois de racines. Elles nuisent considérablement à l'agriculture en bouleversant le sol, et en détruisant ainsi les plantes qui se trouvent placées au-dessus : aussi leur fait-on une chasse assidue. La *Taupe commune* (*Talpa vulgaris*), longue de 15 à 20 centimètres, a le pelage doux, luisant et d'un noir cendré. La *T. aveugle* (*T. cæca*), qui est plus petite, se trouve surtout dans l'Apennin.

On nomme *Taupe du Cap*, l'Oryctère; *T. doree*, le Chrysochlore; *T. au museau étoilé*, le Condylure; *T. grillon*, *T. volante* ou *Taupette*, la Courtilière, insecte qui, comme la Taupe, habite sous terre; *T. de mer*, l'Aphrodite. — Enfin on a étendu le nom de *Taupe* aux *Spalax*. *Voy.* aussi RAT-TAUPE.

En Chirurgie, on nomme *Taupe* une espèce de loupe irrégulière, sinueuse, formée sous les téguments de la tête, qui se trouvent alors soulevés comme la terre fouillée par la taupe. — En Hippiatrique, on appelle ainsi une tumeur phlegmoneuse

dégénérée en ulcère fistuleux, qui a son siége sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval. C'est ordinairement le résultat d'une forte contusion.

TAUPIN (de *taupe*), nom qu'on donnait autrefois aux pionniers et aux mineurs parce qu'ils remuaient la terre à la manière des taupes. — On a appelé *Francs taupins* un corps de fantassins levés par Charles VII, en 1448, qu'on employait surtout à creuser des mines, des tranchées. C'est de la création des *francs taupins* que date en France l'établissement d'une milice régulière.

TAUPIN, *Elater*, vulgairement *Scarabée à ressort*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, remarquables par la propriété qu'ils ont de sauter à une très-grande hauteur (*Voy.* ÉLATÉRIDES). Ces insectes habitent l'Europe pour la plupart, et se trouvent sur les fleurs et les plantes. Quelques espèces, propres à l'Amérique, sont phosphorescentes : ce qui les fait désigner sous le nom de *Mouches à feu*. On distingue le *Taupin ferrugineux*, le *T. soyeux*, le *T. nébuleux*, le *T. marqueté*, le *T. cracheur*, le *T. hématode*, etc.

TAUREAU, *Taurus*, le mâle de la vache : on le nomme *Taurillon* quand il est jeune, et *Bœuf* lorsqu'il a subi l'opération de la castration (*Voy.* BOEUF). Le Taureau est un des animaux les plus robustes : il est dans toute sa vigueur à l'âge de 3 ou 4 ans. A 9 ans, il convient de le mettre à l'engrais. C'est, parmi les animaux domestiques, celui qui supporte le plus impatiemment le joug, et qui est le moins docile à la voix de l'homme : il connaît bien, il est vrai, ceux qui le soignent, qui lui donnent la liberté et qui le ramènent à l'étable ; mais il est beaucoup de taureaux qui poursuivent les étrangers et que l'on est forcé d'enchaîner à la crèche ; en général, la couleur rouge les offusque et les met en fureur.

En Espagne, les *Combats de taureaux*, dans lesquels ces animaux combattent contre des chevaux et même contre des hommes, sont un divertissement national des plus goûtés. Presque toutes les villes possèdent des cirques construits pour cet usage : le *Coliseo de los Toros*, à Madrid, peut contenir plus de 10,000 spectateurs. Il existe à Séville une école de *tauromachie*. Les meilleurs taureaux destinés à ces combats se tirent de Xarama (Castille) et d'Outrera (Andalousie) : on les nourrit dans des forêts sauvages où ils vivent en liberté. Parmi les combattants ou *toréadors*, on distingue : 1° les *picadores*, qui sont à cheval, vêtus d'un costume brillant et armés d'une lance dite *garocha*, de plus de 3 mètres : ce sont eux qui ouvrent la lutte ; 2° les *chulos* ou *bandilleros*, qui sont à pied et armés de petites flèches à banderoles de toutes couleurs qu'ils enfoncent dans les chairs du taureau ; 3° le *matador* (immoleur), portant l'épée nue d'une main et de l'autre un petit drapeau de soie rouge (*muleta*) : à lui seul appartient le privilége dangereux de donner au taureau le coup mortel. Si le matador succombe, un autre vient le remplacer. — On a essayé plusieurs fois, mais sans succès, d'introduire en France ces combats sanglants.

On appelle *Taureau à bosse*, *T. des Illinois*, *T. du Mexique*, *T. du Canada*, le Bison ; *T. des Indes*, le Zébu ; *T. de mer*, un poisson du genre Coffre ; *T. volant*, un gros Scarabée.

En Astronomie, le *Taureau*, ♉, est une constellation qui a donné son nom à l'un des 12 signes du Zodiaque. Elle est située entre le Bélier et les Gémeaux ; sur son cou sont placées les *Pléiades* ; sur son front, les *Hyades* ; sur son œil, *Aldébaran*. Le soleil entre dans le signe du Taureau vers le 20 avril, et en sort vers le 19 mai. — Le *Taureau royal de Poniatowski* est une petite constellation boréale formée par les modernes, et située entre le Serpent, l'Aigle et Ophiuchus.

En termes de Marine, on nomme *Taureau* un navire de charge, très-enflé de l'avant, en usage dans la Manche. Il a deux mâts (celui de l'avant est plus grand) et deux voiles carrées.

TAUROBOLE (du grec *tauros*, taureau, et *bolê*, action de frapper), sacrifice expiatoire en usage chez les anciens, dans lequel on immolait un taureau en l'honneur de Cybèle avec des cérémonies particulières : ce sacrifice était destiné à laver les criminels de leurs fautes. On égorgeait le taureau sur une grande pierre un peu creuse et percée de plusieurs trous ; sous cette pierre était une fosse dans laquelle se plaçait l'expié et où il recevait sur son corps et sur son visage le sang de la victime. — Le Taurobole fut, dit-on, imaginé au IIIe siècle par les Païens, pour l'opposer au baptême des Chrétiens.

TAUROCOLLE, sorte de colle forte faite avec les tendons, les cartilages, les rognures de peau et les pieds du bœuf. Elle sert aux menuisiers, aux chapeliers, aux cordonniers, etc.

TAUTOCHRONE (du grec *tauto*, le même, et *khronos*, temps), se dit de ce qui a lieu dans des temps égaux : ainsi les vibrations d'un pendule sont *tautochrones*. — En Mécanique, on appelle *Courbe tautochrone* une courbe dont la propriété est telle que, si on laisse tomber un corps pesant le long de la concavité de cette courbe, ce corps arrivera toujours dans le même temps au point le plus bas, de quelque point qu'il commence à partir. Dans le vide, la cycloïde serait une courbe tautochrone.

TAUTOGRAMME (des deux mots grecs *tauto* et *gramma*, qui signifient *la même lettre*), sorte de poëme usité dans le moyen âge, et où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre. On a des *poëmes tautogrammatiques* de Christianus Pierius, sur Jésus-Christ crucifié, de Nicolas Memmeranus sur la Chasse, et du bénédictin Ubaldus, sur la Calvitie, dont tous les mots commencent par un C. Un moine allemand, nommé Petrus Placentius, en fit un, intitulé *Pugna porcorum*, dont tous les mots commencent par un P :

*Plaudite porcelli : porcorum pigra propago*
*Progreditur, etc.*

TAUTOLOGIE (en grec *tautologia*, de *tauto légein*, redire la même chose), répétition inutile d'une même idée en différents termes. Ces locutions vicieuses : le *jour d'aujourd'hui*, *je suis sûr et certain*, sont des tautologies. Les chevilles dont abondent les mauvais vers ne sont que des tautologies.

TAUZIN, *Quercus tauza*, dit aussi *Chêne angoumois*, espèce du genre Chêne, qu'on trouve surtout dans les landes qui s'étendent depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'au pied des Pyrénées. Ses glands sont petits et nombreux. Ses feuilles sont profondément divisées, hérissées en dessus, et fortement velues en dessous. Son bois est flexible : quand il est encore jeune, on l'emploie à faire des cercles.

TAVAIOLLE (de l'italien *tavaglia*, nappe), linge très-fin, garni de dentelles, dont on se sert à l'église pour présenter un enfant au baptême, pour couvrir les brancards sur lesquels est placé le pain bénit, ou pour porter en procession les statues de la Vierge ou des saints, etc.

TAVELE, sorte de passementerie très-étroite.

Ce mot se dit aussi, dans les fabriques d'étoffes, d'une tringle de bois très-plate qui sert comme de battant pour frapper la trame dans le petit métier.

TAVELER, tacheter, moucheter. C'est, en termes de Fourreurs, moucheter l'hermine avec de petits morceaux de peau d'agneau de Lombardie, dont la laine est luisante et très-noire, ou avec des bouts de queue d'hermine même qui sont noirs. — Le mot *Tavelé* s'emploie aussi en parlant de la peau de certains animaux qui devient tachetée : un *léopard tavelé*, une *panthère tavelée*, un *serpent tavelé*, etc.

TAXE (du grec *taxis*, fait de *tassein*, régler), règlement établi par l'autorité pour le prix de certaines denrées, comme le pain, ou de certains ser-

vices, comme le port des lettres, les chevaux de poste. — Il se dit aussi du règlement de la rémunération due pour les frais faits en justice, les actes des notaires, des avoués, des huissiers, etc. Ce règlement se fait d'après un tarif établi par l'autorité.

*Taxe des pauvres. Voy.* PAUVRES.

TAXICORNES, *Taxicornes* (du grec *taxis*, ordre, et du latin *cornu;* à cornes régulières), famille de Coléoptères hétéromères : mâchoires dépourvues, au côté interne, d'onglet corné; antennes courtes, plus ou moins perfoliées ou grenues, et se terminant en massue. La plupart vivent dans les champignons.

TAXIDERMIE (du grec *taxis*, ordre, arrangement, et *derma*, peau), nom scientifique donné à l'art de l'*Empailleur. Voy.* EMPAILLEMENT.

TAXIS (du grec *taxis*, arrangement), nom donné, en Chirurgie, à la pression méthodique qu'on exerce avec la main sur une tumeur herniaire pour la réduire. Cette opération, facile dans les hernies peu volumineuses et sans adhérence, devient très-difficile dans les hernies adhérentes ou étranglées.

TAXODIUM, vulg. *Cyprès chauve*, genre de Cyprès.

TAXOLOGIE, TAXONOMIE (du grec *taxis*, ordre, et *logos* ou *nomos*, discours, loi), théorie des classifications. *Voy.* CLASSIFICATION et NOMENCLATURE.

De Candolle a intitulé *Taxonomie* la 1re partie de sa théorie élémentaire de la Botanique; M. Ad. de Jussieu a fait, dans l'art. *Taxonomie* du *Dict. univ. d'Hist. naturelle* de M. d'Orbigny, l'examen historique des principaux essais de classification botanique.

TAXUS, nom scientifique du genre *If.*

C'est aussi le nom latin d'une espèce de Blaireau, le *Taisson. Voy.* BLAIREAU.

TCHETVERT, mesure de capacité employée en Russie pour les matières sèches, vaut 209 litres, 72. — Le *Tchetvérik* vaut le 8e du *Tchetvert*, et le *Tchetvertka*, le quart du *Tchetvérik*.

TECHNIQUE (du grec *tekhnikos*, adjectif dérivé de *tekhnè*, art), qui appartient en propre à un art ou à une science. — Les *Mots techniques* sont les termes spéciaux dont on se sert pour indiquer les objets d'une science, les instruments, les procédés, etc., d'un art quelconque.

*Vers techniques. Voy.* VERS.

TECHNOLOGIE ou TECHNOGRAPHIE (du grec *tekhnè*, art, et *logos*, traité, discours, ou *graphè*, description), science des arts industriels, théorie de l'industrie pratique. Cette science, de création toute moderne, se bornait d'abord à la simple explication des termes techniques (*Voy.* TERMINOLOGIE); mais depuis, elle s'est étendue à la description et à la critique des procédés industriels, traçant l'histoire de leurs perfectionnements et recherchant ceux dont ils sont susceptibles. — On a essayé, à diverses époques, la classification des nombreuses industries qui composent le domaine de la technologie; on peut les partager en trois grandes classes : 1° celles qui tirent de la nature les matières premières (arts agricoles, pêche, chasse, mines, etc.); 2° celles qui préparent ces matières (métallurgie, fabrication des produits chimiques, préparation des céréales, des plantes textiles, des laines et poils, de la soie, des plumes, des cuirs, etc.); 3° celles qui mettent en œuvre les matières déjà préparées (art culinaire, habillement, industries du bâtiment, ameublement, outils, instruments, machines, etc.).

Des ouvrages importants ont été publiés sur la Technologie : au XVIIIe siècle, la *Description des arts et métiers*, par l'Académie des Sciences (1761 et années suivantes, in-fol.); l'*Encyclopédie* (pour la partie des *arts et métiers*), et le *Dictionnaire des Arts et Métiers* de l'*Encyclopédie méthodique;* de nos jours, le grand *Dictionnaire technologique* (1822-35), en 22 vol. in-8; le *Dictionnaire des Arts et Manufactures* du Dr Ure (en anglais, Londres, 1830); le *Dictionnaire des Arts et Manufactures* de M. Ch. Laboulaye, 2 vol. grand in-8 (1847 et 1854); le *Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole* de MM. Baudrimont, Blanqui, etc., 10 vol. in-8 (1833-41); les *Manuels de l'Encyclopédie Roret;* les *Annales des Arts et Manufactures* d'O'Reilly (1799-1817); le *Technologiste* ou *Archives des progrès de l'industrie*, publiés par MM. Malepeyre et Vasserot; le *Dict. technologique* de MM. Tolhausen et Gardissal (all.-angl.-fr.), etc. On doit à M. Francœur des *Éléments de Technologie. V.* INDUSTRIE, ARTS et MÉTIERS.

TÉCOME, *Tecoma*, genre de la famille des Bignoniacées, renferme des arbres et des arbrisseaux parfois grimpants, à feuilles opposées, à fleurs jaunes ou rouges, en campanules. Le *Técome vulgaire* (*T. radicans*) est plus connu sous le nom de *Jasmin de Virginie* (*Voy.* ce mot); le *T. du Cap*, de l'Afrique méridionale, et le *T. pandorée*, de l'Australie, se cultivent aussi dans les jardins.

TECTIBRANCHES, 8e ordre des Mollusques gastéropodes dans la classification de Cuvier, comprend ceux dont les branchies sont plus ou moins recouvertes par le manteau : telles sont les *Pleurobranches*, les *Aplysies*, etc.

TECTRICES (du latin *tegere*, recouvrir), épithète par laquelle on désigne, en Ornithologie, les plumes imbriquées qui couvrent de très-près les ailes des oiseaux dessus et dessous, protégeant l'insertion des grandes plumes, qui s'implantent sur le bras et l'avant-bras. Les *petites tectrices* garnissent le haut de l'aile; viennent ensuite les *moyennes tectrices*, au-dessous desquelles sont les *grandes tectrices*. — On appelle aussi *Tectrices* les plumes molles qui couvrent la base de la queue dessus et dessous.

TE DEUM, cantique d'actions de grâces en usage dans l'Église catholique, et qui commence par ces mots : *Te Deum laudamus, Te Dominum confitemur.* On le chante ordinairement à la fin des matines, les jours qui ne sont point simples féries, ni dimanches du carême et d'avent. On chante aussi le *Te Deum* extraordinairement et avec solennité pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre événement heureux. Le *Te Deum* a été attribué tour à tour à S. Augustin, à S. Ambroise, à S. Hilaire de Poitiers et à S. Nicaise.

TÉGENAIRE, *Tegenaria* (de *tegere*, couvrir), genre d'Araignées, qui a pour caractères : 8 yeux situés sur le devant du céphalothorax en 2 lignes parallèles; lèvre grande, carrée et plus haute que large; mâchoires droites, allongées, écartées; pattes allongées, fines : la première des quatrièmes paires est plus longue que les autres, la troisième est la plus courte. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces dont la plus connue est l'*Araignée fileuse* ou *A. domestique*, si commune dans nos habitations. Elle fait sa toile dans les angles en forme de *tente* ou de *toit :* d'où son nom.

TÉGUMENT (du latin *tegumentum*, de *tegere*, couvrir). On nomme ainsi tout ce qui sert à couvrir, à envelopper : la peau est le tégument du corps de l'homme et des animaux. — En Botanique, on appelle *Tégument* l'enveloppe immédiate de l'amande d'une graine; *Téguments floraux*, les enveloppes des organes sexuels, le calice et la corolle.

TEIGNE, *Tinea.* En Histoire naturelle, ce mot désigne un genre de Lépidoptères nocturnes, de la tribu des Tinéides, qui renferme des insectes destructeurs, de très-petite taille, à ailes étroites, à tête large et velue, à corselet ovale, et qui ont l'abdomen cylindrique, terminé par un bouquet de poils chez les mâles, en pointe chez les femelles. Leurs chenilles, vulgairement appelées *Vers*, sont glabres, de couleur jaune blanchâtre, à 8 pattes : elles vivent et se métamorphosent dans des fourreaux fusiformes, fixes ou portatifs, de la couleur des substances dont elles se nourrissent. Ce sont ces petits vers qui dé-

vorent les grains, détruisent les étoffes de laine, les pelleteries, les meubles en crin, les lits de plumes, les animaux empaillés, etc. — On distingue : la *Teigne des grains* (*Tinea granella*), d'un gris brunâtre et dont la chenille, dite *Fausse Teigne des blés*, se construit un tube de plusieurs grains liés avec de la soie, et porte le dégât dans nos greniers; la *T. des pelleteries* (*T. pellionella*), d'un gris argenté : elle coupe les poils pour se faire un tuyau pour ainsi dire feutré; la *T. des draps* (*T. sarcitella*), à ailes blanchâtres, qui détruit les étoffes de laine et les collections d'insectes; la *T. des crins*, etc. — M. Doyère a inventé, sous le nom de *Tue-teigne*, une machine propre à détruire la teigne des grains (1855).

*Teigne aquatique*, larve des Friganes; *T. des chardons*, larve des Cassides; *T. de la cire*, espèce de Gallerie; *T. des cuirs*, larve du Crambe; *T des faucons*, larve du Ricin; *T. du lis*, larve du Criocère, etc.

TEIGNE, en Médecine. On a longtemps désigné sous ce nom des éruptions diverses ayant leur siége sur le cuir chevelu et qui étaient considérées comme autant de variétés d'une même maladie, se présentant tantôt sous la forme de pustules ou de vésicules entourées d'une aréole rouge, d'où s'échappait lentement une humeur visqueuse et rougeâtre; tantôt sous celle de squammes furfuracées, ou de tubercules épars ou agglomérés, excavés en godets ou bosselés, etc. Alibert distinguait 5 espèces de teignes : la *Teigne faveuse*, la *T. granulée*, la *T. furfuracée* ou *porrigineuse*, la *T. amiantacée* et la *T. muqueuse*. Aujourd'hui la Teigne n'est plus regardée comme une maladie propre au cuir chevelu, mais comme une forme particulière de diverses affections cutanées qui peuvent se montrer également sur diverses régions du corps autres que le cuir chevelu. Ainsi, la *Teigne faveuse*, appelée aussi *T. vraie*, *T. jaune*, *T. à rayon de miel*, est le *Favus disséminé* ou *Porrigo*; la *T. granulée* est l'*Impetigo* du cuir chevelu; la *T. furfuracée* est rapportée au *Pityriasis*, à l'*Eczéma*, au *Lichen chronique*; la *T. amiantacée*, au *Psoriasis*; la *T. muqueuse*, à l'*Eczéma impétigineux*. *Voy.* ces mots.

Quoi qu'il en soit, la *Teigne* a pour causes principales la malpropreté, la misère, une nourriture insuffisante et le séjour dans des habitations malsaines et mal aérées : elle atteint surtout les enfants et les vieillards dont l'organisation est plus faible. Lorsqu'elle est récente, les soins de propreté suffisent quelquefois pour la faire disparaître; mais lorsqu'elle a atteint profondément le cuir chevelu, le traitement est plus long et plus difficile. On recourait autrefois à un traitement barbare, celui *de la calotte*, qui consistait à recouvrir la tête d'une calotte de toile enduite de poix, puis à l'arracher violemment pour enlever à la fois l'épiderme et les cheveux. Aujourd'hui, après avoir coupé les cheveux, on fait tomber les croûtes à l'aide de cataplasmes émollients; après quoi on nettoie la peau à l'aide de potions huileuses et savonneuses, et de pommades alcalines : le traitement dure environ 3 mois. Le procédé des *Frères Mahon* (resté secret) est un de ceux qui réussissent le mieux.

*Teigne des chevaux*, ulcération fétide qui a son siége à la fourchette du pied des animaux, dont le tissu est comme vermoulu. Elle cause de vives démangeaisons, et répand une odeur de fromage pourri.

TEILLAGE ou TILLAGE (de *teille* ou *tille*, nom de l'écorce du chanvre), opération qui consiste à rompre les brins du lin et du chanvre, à séparer les chènevottes de l'écorce, et à réduire celle-ci en filasse, pour la convertir ensuite en fil. Le *Teillage* à la main se fait ordinairement à la campagne, par des femmes qui se livrent à ce travail tout en gardant les animaux au pâturage; dans les grandes exploitations, il se fait à l'aide de machines. *V.* LIN et CHANVRE.

TEINTURE (du latin *tinctura*, formé de *tingere*, teindre). Ce mot se dit à la fois et de l'art de *teindre*, c.-à-d. de fixer à la surface des tissus et des fibres textiles des particules colorantes, et de toute liqueur propre à teindre. On nomme *Teinturier* celui qui exerce l'art de teindre. Les *Couleurs tinctoriales* sont fournies par des matières végétales, animales ou minérales. Les couleurs végétales le plus communément employées se tirent de la garance, des bois de Campêche et de Brésil, du carthame, de la gaude, du rocou, de l'orcanette, de l'orseille, du safran, du quercitron, du fustet, du sumac, du curcuma, de l'indigo, de la noix de galle, etc.; les couleurs animales, de la cochenille, du kermès, etc.; les couleurs minérales, de l'orpiment, du chromate de plomb, des sels de cuivre et de fer, etc.

Avant de recevoir les couleurs, les tissus subissent diverses opérations préparatoires : le lin, le chanvre et le coton sont soumis au *blanchiment*; la laine, au *désuintage*; la soie, au *décreusage* (*Voy.* ces mots). — Si les matières colorantes sont solubles dans l'eau, on commence par les faire dissoudre dans une cuve remplie d'eau chaude, en ayant soin de les y tenir renfermées dans un sac; puis on plonge dans le bain d'eau ainsi colorée les matières textiles préalablement *mordancées*, c.-à-d. imprégnées d'un *mordant* (*Voy.* ce mot), et on les y laisse séjourner un temps plus ou moins long, à chaud ou à froid; après quoi on les lave avec soin et à plusieurs reprises pour exprimer l'excès de teinture qu'elles pourraient contenir. — Si les matières colorantes sont insolubles dans l'eau, les procédés sont beaucoup plus compliqués, et exigent la connaissance des réactions et décompositions chimiques. Ainsi, pour l'indigo, si la teinture a été obtenue par l'acide sulfurique (*bleu de Saxe*), on précipite l'indigo par un alcali; si elle a été obtenue par les alcalis (*bleu de cuve*), on le précipite par un acide; pour la teinture écarlate par la laque, il faut saturer l'acide sulfurique par du carbonate de soude ou de la chaux éteinte. D'autres teintures, le *bleu Raymond*, par exemple, exigent de doubles décompositions dans lesquelles on fait réagir le sulfate de peroxyde de fer et le tartre rouge avec le cyanoferrure de potassium, etc. — Pour bien fixer certaines couleurs peu solides, il est nécessaire de donner préalablement aux tissus une autre teinture : ainsi les noirs ne sont bon teint qu'autant qu'ils recouvrent un bleu foncé : c'est ce qu'on appelle donner un *pied*. Enfin on peut *aviver* certaines couleurs ternes ou foncées en les trempant dans une dissolution saline appropriée.

Sous le rapport de la qualité, la teinture se divise en deux grandes classes : 1° *le grand et bon teint*, qui n'emploie que les meilleures drogues, celles qui donnent des couleurs solides et peu altérables; — 2° *le petit teint*, qui emploie des drogues à meilleur marché et qui ne donnent que de fausses couleurs, s'altérant facilement.

L'art de teindre remonte aux temps les plus anciens : il était connu des Égyptiens; ce sont les Phéniciens qui teignirent les premiers avec la pourpre et le coccus (kermès). Les laines teintes de Milet, les teintureries de Sidon et de Tyr, étaient renommées dans l'antiquité. Au moyen âge, l'art de la teinture dégénéra; il commença à se relever au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle; en 1669, Colbert donna des règlements à la profession de teinturier et fit publier des documents utiles pour cette industrie; mais elle doit ses plus notables perfectionnements aux récentes découvertes de la chimie : les travaux de Berthollet et de M. Chevreul, directeur de la *Manufacture des Gobelins*, y ont surtout contribué.

Les principaux ouvrages sur ce sujet sont : les *Éléments de l'art de la teinture* de Berthollet, 1804; l'*Art du teinturier*, de A. Vinçard, 1820; le *Cours élémentaire de teinture* de J.-B. Vitalis, 1823, et le *Cours de chimie appliquée à la teinture* de

M. Chevreul, 1831. M. Vergnaud a donné un *Manuel du Teinturier* (dans la Collection Roret).

En Pharmacie, on nomme *Teinture* une solution, dans un menstrue convenable, d'une ou de plusieurs substances simples ou composées, plus ou moins colorées : de là les noms de *Teinture aqueuse, alcoolique, éthérée*, suivant que ce menstrue est l'eau, l'alcool ou l'éther. Les *Teintures alcooliques* ou *spiritueuses* sont souvent désignées simplement sous le nom de *Teinture* ou sous celui d'*Alcoolat*.

On appelle *Teinture d'aloës composée*, l'élixir de longue vie; — *T. d'antimoine*, *T. aurifique*, une dissolution alcoolique de kermès minéral par la potasse, contre les scrofules; — *T. antiscorbutique*, un alcoolat de cochléaria, racine de raifort, moutarde noire, sel ammoniac; — *T. aromatique*, l'eau de Bonferme (*Voy.* EAU); — *T. balsamique*, le baume du commandeur; — *T. de Bestucheff* ou *de Klaproth*, une teinture éthérée de perchlorure de fer, contre les affections spasmodiques; — *T. de Mars de Ludwig*, un alcoolat de tartrate de potasse et de fer : il est tonique et apéritif; — *T. d'or*, l'or potable d'Helvétius ou les gouttes d'or du général Lamotte : c'est un cordial composé d'or dissous dans de l'eau régale et de l'huile de romarin; — *T. d'Helvétius*, le bichlorure de cuivre dissous dans de l'alcool, avec un cinquième d'ammoniaque.

*Teinture de tournesol. Voy.* TOURNESOL.

TEK ou TECK, *Tectona*, arbre exotique de la famille des Verbénacées, qui croît dans les forêts de l'Inde, dans les îles de Ceylan, de Java, de Manille, etc., et qui s'élève à une très-grande hauteur. Son tronc droit et fort gros offre un bois solide, dur et serré, quoique léger; un suc vénéneux qui circule dans ses diverses parties le met à l'abri des insectes. Son bois, supérieur à celui du meilleur chêne, est employé aux Indes pour les constructions navales et pour la bâtisse des habitations. Dans le Commerce, on désigne cet arbre par les noms de *Bois-puant* et de *Chêne de l'Inde*. Il y en a de blanc, de rouge et de veiné. Les fleurs du Tek passent pour diurétiques; ses feuilles sont astringentes et donnent une couleur rouge.

TÉLAGON ou MYDAS, *Mephitis meliceps*. *V.* MYDAS.

TÉLAMONS (du grec *tlaô*, supporter), figures d'hommes servant, comme les Cariatides, à porter des corniches et des entablements.

TÉLÉGRAPHE (du grec *télé*, de loin, et *graphô*, écrire), appareil au moyen duquel on transmet à de grandes distances des nouvelles, des avis ou des ordres, à l'aide de signaux répondant à des lettres de l'alphabet, à des mots ou à des chiffres. On distingue : le *Télégraphe aérien* et le *Tél. électrique*.

I. *Télégraphe aérien* ou *T. ordinaire*. Il repose sur l'emploi de la lunette d'approche appliquée à certains signaux. Le télégraphe français se compose de trois branches qui peuvent se mouvoir dans un même plan vertical, savoir : une branche principale, nommée *régulateur*, et deux petites branches nommées *indicateurs*, portées à chaque extrémité du régulateur. Le régulateur, fixé par son milieu à un mât qui s'élève de 4 à 5 m. au-dessus du toit, a 4 m. de long et 3 décim. de large. Chaque indicateur est long d'un mètre, et porte à son extrémité une queue en fer, sorte de lest qui sert à l'équilibrer. Ces trois branches, qu'on peint en noir afin qu'elles se détachent sur le fond du ciel, sont mues à l'aide de 3 cordes sans fin en laiton, de 3 poulies et de 3 pédales; les cordes communiquent, dans une chambre placée au-dessous du toit, avec les branches d'un autre télégraphe qui est la reproduction en petit du télégraphe extérieur; c'est ce second appareil que le guetteur manœuvre : l'appareil placé au-dessus du toit ne fait que répéter les mouvements imprimés directement à la machine intérieure. — Le régulateur est susceptible de 4 positions : verticale, horizontale, oblique de droite à gauche, oblique de gauche à droite; les ailes peuvent former des angles droits, aigus ou obtus; ces différentes positions donnent 192 combinaisons qu'on a réunies 2 à 2, de manière à avoir un vocabulaire de 36,864 signes. On a affecté un signe à chacune des syllabes possibles dans notre langue, d'après la combinaison des consonnes avec les voyelles et diphthongues, ainsi qu'à certaines phrases convenues à l'avance, et annonçant que tel événement prévu est ou n'est pas arrivé. — En 1846, avant l'établissement des télégraphes électriques, il existait en France 5 grandes lignes de télégraphie aérienne, qui, partant de Paris, aboutissaient à Lille, Strasbourg, Toulon, Bayonne et Brest. La distance entre les différentes stations était en moyenne de 12 kilomètres. On recevait à Paris des nouvelles de Strasbourg (480 kil.) en 6 minutes et demie par 44 télégraphes; de Toulon (830 kil.), en 20 minutes, par 100 télégraphes; de Brest (600 kil.), en 8 minutes, par 54 télégraphes.

Il paraît que les Chinois ont de bonne heure poussé fort loin l'art de la correspondance aérienne au moyen de signaux; mais la télégraphie proprement dite est toute récente. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Amontons proposa le premier d'employer les lunettes d'approche à l'observation des signaux transmis de loin. Hooke, Hoffmann, Bergstrasser de Hanau, et Linguet, imaginèrent depuis plusieurs systèmes de télégraphie assez compliqués; enfin, les frères Chappe inventèrent, en 1792, le système qui depuis a été généralement adopté : en 1793, la Convention en déclara l'utilité et décréta l'établissement d'une ligne de 12 télégraphes, de Paris à Lille. De nouvelles lignes rayonnèrent bientôt dans plusieurs autres directions. — Quelques systèmes nouveaux ont été proposés depuis l'invention de Chappe, notamment par MM. Vilalongue et Gonon, systèmes qui ont l'avantage de pouvoir servir la nuit.

Le *Télégraphe nautique* ou *T. marin*, destiné à transmettre les signaux sur mer, n'est qu'une application du télégraphe aérien. Il se compose d'une longue poulie, placée au bout de la corne d'artimon, et divisée en 12 compartiments, dans lesquels une personne placée sur le pont hisse des signaux et des nos, dont le sens est déterminé par un dictionnaire. La 1re idée du télégraphe marin est due à l'amiral Rosily (1806). Depuis 1855, le gouvernement français a adopté pour les communications nautiques le *Code Reynold*. Ce système n'a pas tardé à être accepté par la plupart des nations de l'Europe.

II. *Télégraphe électrique*. Il se compose essentiellement de 4 parties : 1° une *pile*, pour produire un courant électrique; 2° un *fil conducteur*, qui transmet ce courant; 3° un *appareil manipulateur*, placé à la station qui envoie la dépêche; 4° un *appareil récepteur*, placé à la station qui la reçoit. Le courant vient agir sur un électro-aimant disposé dans le récepteur en regard d'une petite lame de fer doux faisant fonction de levier. La personne qui tient l'appareil manipulateur fait passer le courant ou l'interrompt à volonté : alors l'électro-aimant du récepteur s'aimante ou se désaimante alternativement, et il communique par là au levier de fer doux un mouvement de va-et-vient; ce levier agit à son tour sur un mouvement d'horlogerie composé d'une roue dentée dont l'axe porte une aiguille qui se meut sur un cadran extérieur, sur lequel sont tracées 26 divisions contenant les 25 lettres de l'alphabet, plus la croix du manipulateur. La transmission entre les deux appareils a lieu au moyen de fils de fer enfouis en terre ou plutôt supportés par des pieux placés ordinairement le long d'une voie de fer ou d'une route, et isolés à l'aide de poulies en porcelaine ou en verre. — Dans certains appareils (procédés Brett et Bain), on fait passer le courant électrique sur un papier imbibé d'une composition chimique (cyanure de fer et de potassium et acide chlorhydrique), et mis en mouvement au moyen

d'un mécanisme quelconque, et on obtient ainsi, par la décomposition des sels, des traits colorés qui forment autant de signes distincts. Ce système permet d'écrire d'une manière presque instantanée, au lieu même de destination, un document tout entier.

L'idée première des télégraphes électriques, déjà entrevue par Franklin, avait été mise en avant dès 1774 par Lesage, physicien de Genève; on s'en occupa un instant en Allemagne en 1794 (Reiser), et en Espagne en 1798 (Salva); en France, MM. Ampère et Babinet proposèrent en 1822 un télégraphe électro-magnétique; mais cette invention n'a pris d'importance que depuis le progrès des chemins de fer. En 1832, l'allemand Schilling fit, à Saint-Pétersbourg, un premier essai de télégraphie électrique, mais en petit; quelques années après, MM. Wheatstone et Cooke en Angleterre, Morse en Amérique, Steinheil en Allemagne, l'appliquèrent en grand : c'est en 1841 que M. Wheatstone inventa l'appareil adopté aujourd'hui en Angleterre et en France. Les premiers appareils furent établis en Bavière et en Belgique; il en fut placé en Angleterre le long des railways de Londres à Bristol et de Great-Western. En France, le premier télégraphe électrique fut établi sur la ligne de Paris à Rouen en 1845. Aujourd'hui, la France possède un réseau presque complet de lignes électriques. Ce service, réservé d'abord à l'État, est aujourd'hui à la disposition des particuliers. Il a été organisé par les décrets des 6 janv. 1852 et 1er juin 1854.

Le *Télégraphe sous-marin* ne diffère du précédent qu'en ce que les fils sont plongés au fond de la mer et préservés de l'humidité par un enduit de gutta-percha. — En 1850, un *Télégraphe sous-marin* a relié l'Angleterre à la France par Douvres et Calais : il a été mis en activité le 29 septembre 1851. Des télégraphes analogues ont été établis depuis entre l'Angleterre et l'Irlande, entre Londres et Ostende, Copenhague, etc. (1853); il en existera bientôt un entre la France, la Corse et l'Algérie; on projette même d'en établir entre l'Irlande et l'Amérique. On peut consulter le *Traité de Télégraphie électrique* de M. l'abbé Moigno, le *Manuel de T. électr.* de M. L. Bréguet; celui de MM. Walker et Magnier, les notices *sur la T. électr* de M. Mayer, de M. Bois, et surtout le *Cours de T. électrique* de M. E. Blavier (1857).

M. Sagansan a publié en 1853 la *Carte* officielle *des lignes télégraphiques* de la France.

TÉLÉOLOGIE (du grec *télos*, fin, et *logos*, discours), traité des causes finales. *Voy.* CAUSES FINALES.

TELEPHIUM (du nom de *Télèphe*, blessé au siége de Troie), nom officinal donné à l'Orpin reprise (*Sedum Telephium*), à cause de ses propriétés vulnéraires. *Voy.* ORPIN.

TÉLÉPHONIE (du grec *télé*, loin, et *phônè*, voix), art de correspondre à de grandes distances à l'aide du son : c'est une télégraphie acoustique.

En 1850, M. Sudre a proposé une méthode de téléphonie qui a été appliquée avec succès à la Guerre et à la Marine. Il emploie à cet effet trois notes seulement (*sol, do, sol*), données par le clairon, par le tambour ou par le canon, et il les combine comme les signaux du télégraphe, en leur attribuant une valeur analogue.

TÉLÉPHORE, *Telephorus* (du grec *télé*, loin, et *phérô*, porter; qui porte loin, parce que ses yeux fort saillants ressemblent à des lunettes d'approche), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides : corps déprimé, mou, ailé dans les deux sexes; tête découverte, antennes filiformes et simples, yeux ronds et très-saillants. Le *Téléphore livide* (*T. fuscus*) a la tête ornée d'un point noir, le corselet d'un jaune roussâtre, sans taches, les ailes d'un jaune d'ocre, et le bout des cuisses noir. Ces insectes, voisins des Lampyres ou Vers luisants, ne possèdent pas la propriété phosphorescente de ces derniers. Ils sont très-carnassiers.

TÉLESCOPE (du grec *télé*, de loin, et *skopéô*, examiner). Dans le langage ordinaire, on comprend sous le nom de *Télescopes* tous les instruments d'optique dont l'effet est de rapprocher et de rendre distincte l'image des objets éloignés; mais, pour l'Astronome, le *Télescope* proprement dit est un instrument où les objets sont vus par *réflexion*, à l'aide de miroirs métalliques, tandis que, dans les *Lunettes* ou *Longues-vues*, les images sont rendues visibles par *réfraction* et sont vues directement. *Voy.* LUNETTE.

Le *Télescope de Newton*, construit en 1671, se compose d'un tube muni d'un réflecteur concave placé au fond d'une caisse, et d'un petit miroir plan, disposé entre le miroir concave et son foyer principal : le miroir plan est incliné de 45° sur l'axe de la caisse. L'image se produit sans couleurs et sous un fort grossissement. On la regarde au moyen d'une loupe placée dans un tube latéral. — Dans les Télescopes dits *Frontview*, ou *système Lemaire*, le miroir plan est supprimé, l'objectif, placé un peu obliquement, rejette latéralement les images, et l'observateur peut les voir par une ouverture en tournant le dos aux objets. — Le *T. d'Herschell* n'est autre chose qu'un miroir concave; les objets très-éloignés, comme les corps célestes, vont se peindre dans une position renversée au foyer principal du miroir, et leurs images s'y regardent au moyen d'une loupe douée d'un fort grossissement. Le télescope qu'Herschell a employé dans ses observations astronomiques avait près de 13 mètres de distance focale, et près de 2 mètres et demi carrés de surface. — Le *T. de Grégory* est formé d'un grand miroir concave percé à son milieu d'une ouverture, et d'un autre miroir concave, plus petit, placé au delà du foyer principal et vis-à-vis du premier. Les objets très-éloignés donnent d'abord une image renversée au foyer du miroir; cette image se réfléchit ensuite sur le petit miroir, et va se peindre près de l'ouverture du réflecteur. On la regarde au moyen d'un oculaire destiné à l'amplifier. Elle est directe et sans couleurs.

L'invention du Tél. (longue-vue) date de 1609 : on l'attribue à J. Metzu, lunetier d'Alkmaër, ou à Z. Jansen, lunetier de Middlebourg. Les 1rs télescopes n'avaient guère que 50 centimètres de longueur. Aujourd'hui on en fait de plusieurs mètres de long, qui ont une puissance prodigieuse : un des plus gigantesques, avec celui d'Herschell, est celui que lord Ross a fait disposer à Parsontown en Irlande.

*Télescope*, petite constellation méridionale située entre le Scorpion et le Sagittaire.

Nom vulgaire du *Pomatome*, poisson du genre Cyprin, et d'une coquille de l'Inde du genre *Cérite*.

TÉLESCOPIQUE se dit de ce qui ne peut être aperçu qu'avec le télescope, comme les étoiles les plus éloignées, les planètes les plus petites.

Pour les *Planètes télescopiques*, *Voy.* PLANÈTES.

TÉLÉSIE (du grec *télésios*, parfait), ou *Gemme orientale*, belle variété de Corindon hyalin : c'est une pierre précieuse qui reçoit différents noms selon les couleurs sous lesquelles elle se présente.

TELLINE, genre de Mollusques acéphales, renferme des animaux, voisins des Donaces, au corps très-comprimé, à manteau ouvert dans une grande partie de son étendue, et pourvu sur les bords d'un rang de cirrhes ou filaments. De l'extrémité postérieure sortent deux tubes très-distincts et assez longs. La coquille est de forme un peu variable, en général mince, très-comprimée, ornée de brillantes couleurs, rouges ou pourpres. Les Tellines se trouvent dans toutes les mers, et vivent enfoncés dans le sable Leurs coquilles sont très-recherchées.

TELLURE (du latin *tellus*, *telluris*, terre), corps simple, d'un blanc bleuâtre, friable, et à cassure lamelleuse, d'une densité de 6,25 et fondant environ à 500 degrés. Il brûle à l'air avec une flamme bleue, en répandant des vapeurs qui ont une forte odeur de raifort. Il présente la plus grande analogie avec

le soufre dans ses affinités chimiques : ainsi il produit avec l'oxygène un acide *tellureux* ($TeO^2$) et un acide *tellurique* ($TeO^3$); avec l'hydrogène, un acide *tellurhydrique* (TeH); avec les métaux, des *tellurures*, etc. Le Tellure est peu répandu dans la nature; on le rencontre dans quelques mines d'or de la Transylvanie : à l'état de tellurure d'argent et de plomb, en Sibérie; sous forme de tellurure de bismuth, en Hongrie et en Norvége, etc. — On doit la découverte du Tellure à Müller de Reichenstein, qui le trouva, en 1782, dans un minerai d'or de la Transylvanie; Berzélius en a tracé l'histoire chimique.

TELLURISME, nom par lequel l'Allemand Kiefer exprime l'action magnétique de la terre (*tellus*).

TELPHUSE, genre de Crustacés. *Voy.* THELPHUSE.

TÉMOIGNAGE, TÉMOIN (du latin *testimonium*, *testis*). En Philosophie, le *Témoignage des hommes* est un des principaux motifs de nos jugements, en même temps qu'il est une des sources les plus riches de nos connaissances. Il comprend, outre le témoignage auriculaire, la tradition et l'histoire. Les conditions que doit remplir le témoignage pour produire la certitude varient selon qu'il s'agit d'un seul individu ou de plusieurs, selon que le témoignage est verbal ou écrit, immédiat ou médiat, etc. Ces conditions, qu'on trouvera indiquées en détail dans tous les traités de *Logique*, se ramènent à trois points principaux : l'assurance que le témoin ne se trompe pas (*capacité*), qu'il ne veut pas tromper (*véracité*), et qu'il a été bien compris (*clarté*). La certitude qui en résulte appartient à la *Certitude morale*; elle prend le nom de *Certitude historique* quand il s'agit de faits passés avant notre âge.

En Droit, le *Témoignage* est la déclaration que fait une personne d'un fait qui est à sa connaissance. On distingue deux espèces de témoins : les *Témoins judiciaires*, qui portent témoignage d'un fait en justice, et racontent devant le juge comment les choses se sont passées; les *T. instrumentaires*, qui assistent un officier public *instrumentant* (c.-à-d. dans l'exercice de ses fonctions) pour donner plus d'authenticité à l'acte qu'il est chargé de recevoir.

*Témoins judiciaires*. Ils doivent avoir 15 ans accomplis; déclarer s'ils sont parents, alliés ou serviteurs de l'une des parties, et prêter serment de dire la vérité. Ils doivent n'avoir subi aucune peine afflictive ou infamante. Le Code de Procédure civile et le Code d'Instruction criminelle règlent tout ce qui est relatif au mode de citation des *témoins*, à leur récusation, à leur audition, aux peines qu'encourent ceux qui refusent de paraître. — Ceux qui se seraient rendus coupables de *faux témoignage* sont punis, en matière criminelle, de la peine des travaux forcés à temps; en matières correctionnelle, de police ou civile, de la réclusion, et même des travaux forcés à temps lorsqu'ils ont reçu de l'argent ou une récompense quelconque (Code pénal, art. 361-366). — Les anciens condamnaient les *faux témoins* à la peine du talion, c.-à-d. à celle qu'eût encourue l'accusé s'il eût été déclaré coupable. Au moyen âge, les *faux témoins* étaient presque toujours mis à mort, ou ils avaient la langue coupée et leurs biens étaient confisqués.

*Témoins instrumentaires*. Les *témoins* produits aux actes de l'état civil doivent être du sexe masculin, âgés de 21 ans au moins. La loi exige deux témoins pour un acte de naissance (Code Nap., art. 56) et pour un acte de décès (art. 78); quatre témoins pour la célébration du mariage (art. 75) et pour un testament fait par acte public (art. 971). — Les actes notariés sont reçus par deux notaires ou par un notaire assisté de deux témoins, citoyens français, sachant signer et domiciliés dans l'arrondissement communal où l'acte est passé. — Les témoins appelés pour être présents aux testaments doivent être majeurs, et jouissant des droits civils; ils ne peuvent être ni légataires du testateur, ni ses parents ou alliés jusqu'au 4e degré inclusivement, ni parents ou alliés des notaires présents (Code Nap., art. 37, 975 et 980; loi du 25 ventôse an XI).

Les *Témoins d'un duel* sont poursuivis comme complices. *Voy.* DUEL.

Le mot *Témoin* a reçu, par métaphore, plusieurs acceptions particulières; ainsi, on appelle *Témoins* : dans les travaux de Terrassement, de petites buttes ou élévations de terre qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a enlevées tout autour; — dans les Eaux et Forêts, des arbres de lisière et autres qu'il est défendu d'abattre dans les ventes; — dans l'art du Relieur, des feuillets qu'on laisse exprès sans les rogner, afin de montrer qu'on a fait son possible pour épargner les marges.

TEMPÉRAMENT (du latin *temperamentum*, pris dans le sens de mélange de choses diverses unies en certaines proportions), constitution particulière à chaque individu, résultant de la prédominance d'un système d'organes. Les anciens avaient cru reconnaître dans le corps humain *quatre* humeurs primitives ou cardinales : le *sang*, la *bile*, la *pituite* et l'*atrabile*, qui, par leur mélange, forment toutes les autres, et qui constituent autant de tempéraments : le *sanguin*, qui a pour attribut un visage coloré, des formes prononcées sans être dures, tout l'ensemble du corps brillant de santé, une imagination riante, le cœur inconstant, l'esprit léger; le *bilieux*, caractérisé par des muscles prononcés, une coloration foncée, des passions violentes, une volonté forte; le *pituiteux* ou *lymphatique*, caractérisé par des chairs molles et un sang aqueux, d'un naturel indolent et faible; le *mélancolique*, dans lequel prédomine le système hépatique (*foie*) et que caractérise un état de tristesse habituel. — Chez les modernes, on a distingué un beaucoup plus grand nombre de tempéraments : *lymphatique*, *sanguin*, *nerveux*, *cellulaire*, *adipeux* ou graisseux, *musculeux* ou athlétique, *famélique* ou gastronomique, *gastropathique* ou mélancolique, *érotique*, etc.; mais ce nombre, fort arbitraire, a varié selon les auteurs. La prédominance du *système nerveux*, celle du *système sanguin* ou du *système cellulaire* forment, en réalité, les trois types fondamentaux dont les autres *tempéraments* ne sont que des nuances intermédiaires. Du reste, la doctrine des *tempéraments* a beaucoup perdu depuis qu'on a reconnu que c'est à des modifications, à des dispositions particulières du cerveau qu'il faut attribuer les penchants, les affections, les passions, les facultés intellectuelles et les qualités morales, et qu'il n'y a pas de dépendance absolue entre l'organisation générale qui constitue le *tempérament* et le caractère des actes.

En Musique, on entend par *Tempérament* l'égalisation approximative des demi-tons chromatiques de l'échelle musicale, égalisation que les accordeurs de piano et d'orgue obtiennent en altérant un peu la justesse absolue de tous les intervalles.

TEMPÉRANCE, l'une des quatre vertus cardinales des anciens, celle qui a pour objet principal de régler et de modérer les passions et les désirs, surtout les désirs des sens. *Voy.* ABSTINENCE.

*Sociétés de tempérance*, associations qui ont pour but d'arrêter ou de prévenir l'abus des spiritueux. La première idée de ces sortes d'associations, qui peuvent produire d'excellents effets, remonte au XIVe siècle, époque à laquelle on en trouve plusieurs établies en Allemagne, notamment à Mayence. Tombées depuis en discrédit, elles ont repris faveur de nos jours, surtout dans l'Amérique du Nord et en Angleterre. La première de ces Sociétés modernes de tempérance fut fondée en 1828, aux États-Unis, et dès 1830 on comptait, dans ce pays, 1,700 de ces associations. Les prédications du Rév. P. Mathew ont beaucoup contribué à multiplier dans les classes ouvrières le nombre des adhérents.

TEMPÉRANTS, remèdes propres à calmer l'excès d'action et d'excitation : on *tempère* la chaleur fébrile et l'inflammation par les antiphlogistiques, la circulation désordonnée par les sédatifs, les convulsions et spasmes par les antispasmodiques, etc.

TEMPÉRATURE (du latin *temperatura*). On entend par *Température*, tantôt l'état sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide; tantôt le degré de chaleur qui se manifeste dans un lieu ou dans un corps. La température moyenne d'un lieu constitue le *climat* de ce lieu : elle se mesure au moyen du thermomètre, du baromètre et de l'hygromètre : la température moyenne de la France est de 12°. Les causes qui influent sur la température sont, en première ligne, la latitude; viennent ensuite l'altitude ou hauteur du lieu, la direction des vents dominants et des chaînes de montagnes, le voisinage de la mer, ou de marais considérables, de rivières, de forêts, l'exposition, etc. : c'est ce qui fait que les températures ne sont presque jamais identiques, même dans les zones parallèles du même degré. M. de Humboldt a tenté le premier de tracer le parcours des différentes zones de température. *Voy.* ISOTHERMES (LIGNES). M. le Dr Boudin a, dans sa *Carte physique et météorologique du globe* (1851 et 1853), indiqué la distribution des diverses températures sur le globe d'après les travaux les plus exacts et les plus récents.

Pour la température interne du globe terrestre, et pour celle du sang, *Voy.* TERRE, SANG.

TEMPES (en latin *tempora*), région latérale et déprimée de la tête, comprise entre l'œil, l'oreille et le front. Les tempes sont distinguées en *droite* et *gauche*, correspondant à l'*os temporal* et à la *fosse temporale* de chacun des côtés (*Voy.* TEMPORAL). Les coups à la tempe peuvent être mortels.

TEMPLE (du latin *templum*). Dans l'origine, les Romains donnaient le nom de *Temple* à la partie de l'horizon que les augures choisissaient pour *contempler* le ciel et tirer des présages des signes qu'ils y auraient observés. Dans la suite, ils appliquèrent ce nom à de petites chapelles construites sur un lieu élevé, et enfin à tous les édifices religieux. — Parmi les temples les plus célèbres de l'antiquité, on cite le *Temple de Salomon* à Jérusalem, détruit par Titus en 70; le *T. de Diane* à Éphèse; celui *de Jupiter* à Olympie; d'*Apollon* à Delphes; le *Parthénon* d'Athènes, consacré à Minerve; le *Capitole* à Rome.

Aujourd'hui le mot *Temple* ne s'emploie plus guère en France que pour désigner les églises protestantes, si ce n'est dans le style poétique et oratoire, où il s'étend à tout édifice religieux.

Les églises des Templiers s'appelaient spécialement *Temples :* de là le nom de *Temple* donné à un de leurs plus anciens monastères à Paris, devenu depuis une célèbre prison, et récemment démoli. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les Tisserands appellent *Temple* ou *Templu* un instrument qui sert à tenir l'étoffe ferme et tendue en largeur sur le métier. Il se compose de deux barres de bois attachées l'une à l'autre par une ficelle, et dont les bouts sont garnis de petites pointes de fer. On accroche ces deux bouts aux deux lisières de l'étoffe, auprès de l'endroit que l'ouvrier travaille.

Les Charrons nomment ainsi un morceau de bois d'un mètre de long, plus plat que rond, dont ils se servent pour marquer, quand les rais sont placés dans le moyeu, la distance à laquelle il faut fermer les mortaises dans la jante.

TEMPORAL (du latin *tempora*, tempes), tout ce qui a rapport aux tempes. L'*Os temporal* occupe les parties latérales et inférieures du crâne, et renferme dans son intérieur les organes de l'audition. — La *Fosse temporale* est une excavation qu'on observe de chaque côté de la tête au niveau de l'os temporal; elle est remplie par le *Temporal* ou *Muscle temporal*, destiné à élever la mâchoire supérieure, et à élever les dents les unes contre les autres. — Les *Artères temporales*, les *Nerfs temporaux*, sont les artères et les nerfs qui se rendent aux tempes.

TEMPOREL (de *tempus*, *temporis*, temps), se dit par opposition à *Spirituel*. *Voy.* ce mot.

Le *Temporel* est aussi le revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice.

TEMPS (du latin *tempus*), se dit et de la durée plus ou moins longue des événements, et de la durée illimitée qui embrasse toutes les durées particulières et qui en est pour ainsi dire le lieu ou le cadre commun. Le Temps, comme l'Espace (*Voy.* ce mot), a donné lieu à de vives controverses. Les Rationalistes lui attribuent une existence absolue, indépendante de l'esprit; et, considérant l'idée de *Temps* comme une idée nécessaire, que l'expérience ne saurait donner, ils la rapportent à une faculté supérieure, la *Raison*, qui, en vertu de ce principe inné, que *tout événement se passe dans le temps*, conçoit un temps absolu à l'occasion d'événements particuliers ou de durées limitées. Les Empiriques refusent, au contraire, toute réalité au Temps; ils le considèrent comme une pure abstraction, comme étant, pour les événements, la simple possibilité d'exister et de durer; ils expliquent l'idée que nous nous en formons par la mémoire, qui rappelle les événements passés ou les durées limitées, et par l'imagination qui les amplifie. Newton, Clarke accordaient au temps comme à l'espace une certaine réalité; Leibnitz n'y voit que l'*ordre des successifs;* Kant lui attribue une réalité purement *subjective* et en fait une des *formes nécessaires de la sensibilité*. Le débat dure encore.

Les anciens avaient fait du *Temps* une divinité : ils le représentaient sous la figure d'un vieillard armé d'une faux et portant un sablier à la main. Les Grecs le confondaient avec Saturne (*Kronos*), père de Jupiter.

En Astronomie, on nomme *Temps vrai*, celui qui est mesuré par le mouvement journalier du soleil : sa durée est variable parce que la marche du soleil ou plutôt de la terre est inégale, le mouvement du globe s'accélérant ou se ralentissant alternativement en s'approchant ou s'éloignant du soleil; *T. moyen* ou *égal*, celui qui se mesure par la vitesse moyenne de la terre ou par un mouvement uniforme, comme celui des horloges : sa durée est divisée en parties égales appelées *heures*, dont 24 font un jour; il est calculé dans la supposition qu'au bout de toutes les 24 heures le soleil se retrouve exactement au méridien où il était le jour précédent. Il y a quatre jours seulement dans l'année où le temps moyen s'accorde avec le temps vrai : 15 avril, 15 juin, 1er sept. et 24 déc. La plus grande différence en moins est de 16′ 18″; la plus grande différ. en plus n'est guère que de 14′ 34″; mais il y a compensation parfaite au bout de l'année, abstraction faite cependant des équations planétaires et des petites variations séculaires. On appelle encore *T. astronomique*, le temps qui se compte d'un midi à l'autre, par la révolution du soleil; *T. civil*, le temps astronomique accommodé aux usages de la société civile, et divisé en années, en mois et en jours que l'on compte d'un midi à l'autre. — M. Berthoud et M. Imbard ont donné des traités *De la mesure du Temps*; et M. Jurgensen, les *Principes de l'exacte mesure du Temps par les horloges*.

En Droit, on appelle *Temps légaux*, tout ce qui est relatif aux prescriptions, déchéances, délais, dates, durées, âges requis par la loi. M. Souquet a publié un *Dictionnaire des Temps légaux*, 1846.

En Grammaire, on appelle *Temps* les diverses modifications du Verbe qui servent à exprimer le présent, le passé et l'avenir. On distingue les *T. primitifs* ou *principaux :* le présent, le passé ou parfait et le futur, et les *T. secondaires* ou *dérivés*, comme l'imparfait, le plus-que-parfait et le futur passé. On distingue aussi, sous le rapport de la forme, des *Temps*

*simples,* comme, en français, *j'aime, j'aimais, j'aimerai,* et des *T. composés,* qui se combinent avec les auxiliaires *être* ou *avoir : j'ai aimé, je suis venu.* Chaque mode a ses temps; on dit donc : les temps de l'indicatif, du subjonctif, de l'infinitif, etc. *V.* VERBE.

En Musique, on nomme *Temps* la durée des sons, durée marquée par la mesure. On dit qu'une mesure est *à deux temps, à trois temps,* etc., si elle se divise en deux, en trois parties égales, ainsi de suite (*Voy.* MESURE). — Le mot *Temps* est encore synonyme de *Mouvement.* Les *T. faibles* sont les temps pairs d'une mesure. Dans les mesures *à* 2 et 3 *temps,* le deuxième est le temps faible; dans celles *à* 4 *temps,* le deuxième et le quatrième sont faibles. Les *T. forts* sont les temps impairs de chaque mesure. Dans celle *à* 2 *temps,* c'est le premier qui est fort; dans celles *à* 3 et 4 *temps,* ce sont le premier et le troisième.

Dans les exercices de l'Escrime et de la Danse, dans le Maniement des armes, *Temps* se dit des moments précis dans lesquels il faut faire certains mouvements qui sont distingués et séparés par des pauses, comme dans *la charge en douze temps.*

TENACITÉ (du latin *tenax,* qui tient), propriété en vertu de laquelle certains corps soutiennent une force, un tiraillement considérable sans se rompre. Elle existe surtout dans les métaux : un fil de fer de 2 millimètres de diamètre supporte, sans se rompre, un poids de 250 kilogrammes; un fil de pareille grosseur qui serait en cuivre ne supporterait que 137 kilogr.; en platine, 124; en argent, 85; en or, 68; en zinc, 50; en étain, 15.

TENAILLE ou TENAILLES (de *tenir*), instrument de fer à l'usage des serruriers, des menuisiers, des maréchaux ferrants, etc., se compose de deux pièces de forme variable, mais toujours opposées l'une à l'autre et attachées par une goupille autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou pour arracher quelque chose. On nomme *mors de la tenaille,* les deux demi-cercles qui sont à un bout, parce qu'en se rencontrant, quand on les ferme, ils saisissent et mordent, pour ainsi dire, toutes les choses qui se trouvent entre eux deux.

En Chirurgie, on nomme *Tenaille incisive* un instrument dont on se sert pour couper les esquilles, pour enlever certaines tumeurs : c'est une sorte de pince dont les mors ont beaucoup de force et sont tranchants dans l'endroit où ils se touchent. — On se servait autrefois de *tenailles ardentes* pour torturer certains criminels en leur enlevant des lambeaux de chair. Ce supplice atroce n'était guère usité qu'envers les criminels de lèse-majesté au premier chef : Ravaillac fut tenaillé.

En termes de Fortification, on nomme : *Tenaille,* un ouvrage composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne, et qui sert à couvrir une courtine : les barbacanes, les fausses baies ont souvent cette forme; *Double tenaille,* celle qui a un angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants; *Tenaille de la place,* le front de la place compris entre les points de deux bastions voisins; *T. du fossé,* un ouvrage que l'on fait devant une courtine, au milieu du fossé. — Le *Tenaillon* est un ouvrage construit vis-à-vis de l'une des faces de la demi-lune. Il y en a ordinairement deux, que l'on nomme aussi *lunettes.*

Les Entomologistes donnent le nom de *Tenailles* aux crochets qui terminent l'abdomen de certains insectes, comme les Perce-oreilles et les Demoiselles.

TENANCIER, nom donné, dans l'ancien Droit féodal, à celui qui *tenait* ou possédait des terres en roture, dépendantes d'un fief, auquel il était dû des cens ou autres droits. On appelait *Franc tenancier,* celui qui *tenait* une terre en roture, mais qui en avait racheté les droits. — *Tenancier* se dit encore quelquefois aujourd'hui du fermier d'une petite métairie dépendante d'une grosse ferme.

TENANT, terme d'ancienne chevalerie. Dans les Joutes et Tournois, on appelait *Tenants* ceux qui s'engageaient à *tenir* contre toutes sortes d'*Assaillants :* ils ouvraient le carrousel et faisaient les premiers défis par des cartels que publiaient les hérauts. Ils composaient la première quadrille.

En termes de Droit, *Tenant* veut dire *qui tient à,* qui est adjacent : les *tenants* et *aboutissants* d'un héritage sont les confins d'un bien, d'une terre.

En termes de Blason, *Tenant* se dit des figures d'homme ou d'ange qui soutiennent les écus : lorsque ce sont des animaux qui portent l'écu, on dit *support.* Les armes de France avaient pour *tenants* deux anges vêtus de la dalmatique de France.

TENDER (mot anglais qui veut dire *suivant, servant*), se dit, dans les Chemins de fer, d'un chariot à 4 roues qui suit immédiatement la locomotive et qui porte l'eau et le charbon nécessaires à son alimentation. Un *tender* qui peut contenir 3,200 litres d'eau et 400 kilogr. de coke suffit à nos machines ordinaires pour un parcours de 50 à 60 kilomètres.

TENDINEUX, nom donné, en Anatomie, à tout ce qui a rapport aux tendons.

TENDON (du grec *ténôn,* formé de *teinein,* tendre), nom donné, en Anatomie, à des cordons ou faisceaux fibreux plus ou moins longs, quelquefois ronds, plus ordinairement aplatis, d'un blanc luisant, composés de fibres albuginées, parallèles et très-serrées, qui tiennent à un os par une de leurs extrémités, et se continuent par l'autre avec les fibres charnues dont ils reçoivent les insertions. Ils ne diffèrent des aponévroses d'insertion que par leur forme. — Le *Tendon d'Achille* est un gros tendon aplati, situé à la partie postérieure et inférieure de la jambe : il est formé par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaire, et s'attache au bas de la face postérieure du calcanéum. Il est ainsi nommé parce qu'il s'implante au talon, le seul endroit où, selon la Fable, Achille fût vulnérable.

En Hippiatrique, le *Tendon* est la partie postérieure des jambes des chevaux et autres animaux : c'est ce qu'on appelle vulgairement, mais improprement *Nerf,* et, dans le bœuf, *Nerf de bœuf.*

TENDRAC, espèce de Hérisson. *Voy.* ÉRICULE.

TÉNÈBRES (du latin *tenebræ*). On nomme ainsi l'office de Matines et de Laudes de l'après-dîner des trois derniers jours de la semaine sainte, parce que, à la fin de cet office, on éteint toutes les lumières.

TÉNÉBRION, *Tenebrio,* genre de Coléoptères hétéromères de la famille des Mélasomes, renferme des insectes nocturnes ainsi nommés parce qu'ils fuient la lumière : corps allongé, étroit, presque de la même largeur partout; antennes grossissant insensiblement vers le bout ou presque filiformes. Le *Ténébrion de la farine* se trouve dans les lieux peu fréquentés de nos habitations, dans les boulangeries, les moulins à farine, sur les vieux murs. Son corps est long de 1 à 2 centim., d'un brun noir en dessus, marron et luisant en dessous, avec le corselet large et carré. La larve est plus longue, jaune, lisse et luisante.

TÉNESME (du grec *teinein,* tendre), envie continuelle et presque inutile d'aller à la selle, avec un sentiment douloureux de *tension* et de constriction à la région de l'anus. C'est le symptôme d'une irritation du rectum, occasionnée soit par une inflammation intestinale, soit par des hémorroïdes. On le combat par les moyens antiphlogistiques locaux ou généraux. — Le *T. vésical* est l'envie continuelle et douloureuse d'uriner, avec chaleur et cuisson. Le siége de cette irritation paraît être au col de la vessie.

TENETTES, instrument de Chirurgie avec lequel on *saisit* les calculs pour en faire l'extraction : ce sont des pinces à branches entre-croisées. Elles portent à un bout deux cuillers oblongues dont la concavité est garnie de pointes pour empêcher la pierre de glisser; elles se terminent à l'autre bout par deux

anneaux dans lesquels on passe les doigts. Il y a des tenettes de diverses formes et grandeurs. M. Civiale a considérablement perfectionné cet instrument.

TÉNIA, *Tœnia* (du grec *tainia*, bandelette, ruban), genre de Vers intestinaux parasites de l'homme et des animaux, au corps plat, ayant souvent plusieurs mètres de longueur, et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés, mous et blanchâtres. Il est terminé antérieurement par une tête très-ténue, tuberculeuse, munie de quatre petits suçoirs, mais le plus souvent dépourvue de bouche; néanmoins on observe chez quelques-uns une espèce de bouche ou trompe, entourée d'une couronne de crochets rétractiles; de là la distinction de deux variétés du Ténia : le *Ténia proprement dit*, appelé aussi *T. armé*, *T. à longs anneaux* (*Tœnia solium*, *T. cucurbitana*); et le *Ténia non armé*. ou *T. large* (*T. inermis*, *T. lata*, *Botriocephalus latus*), dont on fait quelquefois un genre à part.

Le *Ténia* a été appelé *Ver solitaire*, parce qu'on croyait à tort qu'il ne pouvait y avoir à la fois qu'un seul individu de cette espèce dans le canal intestinal. Son cou, d'abord filiforme, s'élargit peu à peu et se continue avec son corps, dont la largeur varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 8 millimètres et plus. Il atteint en longueur de 6 à 8 mètres et quelquefois davantage. Toutes les classes d'animaux vertébrés sont sujettes à être infestées de ces vers, qui se logent ordinairement dans l'intestin grêle, aux parois duquel ils s'attachent au moyen des crochets rétractiles de leur bouche, et où ils se nourrissent vraisemblablement en absorbant par leurs pores les sucs dont ils sont baignés. Ils déterminent dans l'économie les mêmes phénomènes que les autres vers intestinaux; mais on a beaucoup exagéré les désordres que leur présence peut causer : un grand nombre d'individus qui étaient affectés du Ténia ont vécu très-longtemps et dans un état de santé parfaite. Quelquefois cependant, le ténia peut, à la longue, amener la fièvre lente, le marasme et la dyssenterie. Les portions expulsées avec les matières fécales décèlent tôt ou tard la présence de ce ver; la pâleur du visage, l'amaigrissement, une faim insatiable, sont aussi des symptômes de cette affection. On se délivre du Ténia en prenant à jeun, soit la racine de fougère mâle en poudre, soit l'écorce de grenadier en décoction, soit la mousse de Corse, en poudre ou en décoction. Le *Remède de Mme Noufer*, le *R. de Bourdin* furent quelque temps en vogue. On a recommandé récemment comme spécifiques le kousso (*Brayère*) et l'écorce de musanna. Le docteur F.-V. Mérat a publié un traité *Du Ténia et de sa cure radicale* (Paris, 1832, in-8).

TÉNIOIDES (du grec *tainia*, bandelette), ou *Poissons en ruban*, famille de Poissons acanthoptérygiens, très-voisins des Scombéroides, et caractérisés par un corps très-allongé et comprimé latéralement, semblable à un ruban, garni d'une seule nageoire dorsale qui règne tout le long du dos. — On a divisé cette famille en cinq genres : *Trachyptère*, *Gymnètre*, *Styléphore*, *Cépole* et *Lophote*.

TENON (de *tenir*), terme commun à la Charpenterie, à la Menuiserie et à plusieurs autres métiers, désigne le bout d'une pièce de bois ou de métal taillée de manière à entrer dans une mortaise.

TÉNOR (de l'italien *tenor*, qui a le même sens). Ce mot désigne, en Musique, l'espèce de voix qu'on désignait autrefois sous le nom de *taille :* c'est la voix d'homme la plus aigue qu'on puisse obtenir sans contrarier la nature. Le ténor a la même étendue que le soprano ou dessus, voix ordinaire des femmes et des enfants; mais il est à une octave plus bas. — La *haute-contre* est une voix de ténor qui possède à l'aigu une ou plusieurs notes de plus qu'un ténor ordinaire. La *basse-taille* est un ténor grave. On se sert le plus souvent de la clef d'*ut*, 4e ligne, et de la clef de *sol*, pour écrire les parties de ténor. — Le rôle de *ténor* est, dans nos opéras, le rôle le plus brillant. Nourrit et Duprez y ont surtout excellé.

TÉNOTOMIE (du grec *ténôn*, tendon, et *tomè*, section). Ce mot, employé d'abord pour désigner exclusivement la *section des tendons*, indique aujourd'hui toute opération dans laquelle on coupe un organe quelconque (muscle, ligament, aponévrose, etc.), qui est trop tendu ou trop court. On pratique cette opération : 1° pour détruire des brides accidentelles qui empêchent ou gênent certains mouvements, comme dans les cas de cicatrices vicieuses; 2° pour remédier à une difformité, à une gêne dans les mouvements dépendant de ce que certaines parties naturelles du corps sont devenues plus courtes et plus rigides que dans l'état ordinaire (*strabisme*, *pied-bot*, etc.). Il y a deux méthodes pour pratiquer la Ténotomie : l'une consiste à diviser la peau et les organes tendus, de manière que la plaie soit faite au contact de l'air; l'autre, appelée *sous-cutanée*, à ne faire à la peau qu'une très-petite incision, puis à porter par cette voie un instrument étroit avec lequel on divise les parties profondes : la plaie extérieure se cicatrise promptement, et la solution de continuité profonde guérit d'elle-même, à la manière des ruptures accidentelles des tendons et des aponévroses.

Dès le XVIIe siècle, on avait eu recours à la section d'un muscle du cou pour remédier à certains vices de position de la tête, et longtemps auparavant on avait pratiqué des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses; mais c'est seulement de nos jours qu'on a songé à généraliser la section des parties fibreuses pour corriger un grand nombre de difformités. Hunter, Thilénius, Sartorius, Michaelis, Delpech, Stromeyer, Dieffenbach, MM. Duval, Bouvier, Guérin, Bonnet, Baudens, ont beaucoup contribué au développement de la Ténotomie. Le Dr Ch. Philips a donné un traité *De la Ténotomie sous-cutanée* (Paris, 1841).

TENREC, *Erinaceus*, dit aussi *Hérisson de Madagascar*, le *Setiger* de Cuvier et de Geoffroy, genre de Mammifères carnassiers qu'on trouve à Madagascar, renferme des animaux de petite taille, très-voisins des Hérissons et des Éricules : corps bas, trapu, plus allongé que celui des Hérissons; tête conique et pointue, allongée; museau terminé par une sorte de groin mobile qui dépasse de beaucoup les dents en avant; gueule très-fendue; oreilles très-courtes et arrondies; pieds terminés par 5 doigts armés d'ongles et propres à fouir la terre; queue nulle. Le pelage des Tenrecs est semblable à celui des Hérissons; mais ils ne peuvent pas comme ces derniers se rouler en boule. Ils vivent d'insectes dans des terriers qu'ils se creusent au bord des eaux; ce sont des animaux nocturnes. Les Tenrecs s'engourdissent tous les ans comme beaucoup de mammifères du même groupe; mais leur sommeil a lieu pendant les plus fortes chaleurs.

TENSIF. On appelle *Douleur tensive* celle qui s'accompagne d'un sentiment de tension dans la partie souffrante : telle est celle que causent les inflammations des membranes muqueuses.

TENSION DES VAPEURS. *Voy.* VAPEUR.

TENSON (du latin *contentio*, dispute, débat), dit aussi *Jeu-parti*, nom donné, au moyen âge, à des pièces de poésies, le plus souvent en dialogues, qui avaient ordinairement pour objet des questions ingénieuses sur l'amour que les troubadours se proposaient les uns aux autres : il en naissait d'agréables disputes. C'étaient aussi parfois des plaintes langoureuses, des reproches amers, ou enfin de sanglantes injures qu'échangeaient deux adversaires. On trouve de nombreuses tensons dans les *Poésies originales des troubadours* de Raynouard.

TENTACULES (du latin *tentare*, tâter), vulgairement *Cornes*, nom donné, en Zoologie, aux appendices mobiles non articulés et de conformation très-diverse dont beaucoup d'animaux, entre autres les Mollusques (Limaces, Limaçons, etc.), et plu-

sieurs Poissons, comme la Baudroie, ont la tête pourvue Les tentacules servent le plus souvent d'organes du tact.

TENTATIVE (du latin *tentare*, essayer). La *Tentative de crime*, manifestée par des actes extérieurs, et suivie d'un commencement d'exécution, si elle n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances fortuites ou indépendantes de la volonté de l'auteur, est considérée comme le *crime* même (Code pénal, art. 2, 3, 86, etc.).

TENTE (du latin *tentorium*), espèce de pavillon fait ordinairement de grosse toile de chanvre, et que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri du soleil et des injures du temps. Les anciens patriarches vivaient sous la tente : c'est encore la seule habitation des peuples nomades. — En Marine, les tentes sont de grosses couvertures que l'on tend à 3 ou 4 mètres au-dessus des ponts supérieurs des navires. Les embarcations plus légères ont une toile tendue à 1 mètre et demi au-dessus des bancs : on la nomme *Tente de nage* et quelquefois *Taude*.

Les armées grecques et romaines menaient des tentes à leur suite et les dressaient toutes les fois qu'elles établissaient leurs camps. Cet usage se perdit au moyen âge, parce qu'alors les armées ne tenaient guère la campagne pendant l'hiver. Louis XIV fit reprendre la tente à ses troupes. Sous la Révolution et sous l'Empire, la rapidité des mouvements stratégiques ne permit point de s'en servir, et les soldats furent obligés de bivouaquer en plein air. Aujourd'hui les tentes sont surtout en usage dans les camps de manœuvres : elles peuvent contenir 15 fantassins ou 8 cavaliers. En Algérie, on se sert de sacs de campement disposés de telle sorte que plusieurs réunis ensemble forment une tente improvisée.

En Chirurgie, on donne le nom de *Tentes* à de petits faisceaux ou rouleaux de charpie un peu durs, de forme cylindrique ou conique, et liés au milieu par un fil, afin qu'ils ne se dérangent pas et soient plus facilement retirés des parties dans lesquelles on les introduit. On fait les tentes avec de la charpie longue, de l'éponge préparée et de la racine de gentiane. On les introduit dans les ulcères profonds; on s'en sert aussi pour dilater une ouverture ou un canal.

*Tente du cervelet*, large repli de la dure-mère tendu entre le cerveau et le cervelet.

TENTHRÉDINIENS ou TENTHRÉDINES (du genre type *Tenthredo*, dont le nom est formé du grec *tenthrêdôn*, abeille sauvage), tribu d'insectes Hyménoptères de la famille des Porte-Scie : corps court et cylindrique, mandibules fortes et aplaties, mâchoires munies de palpes à 6 articles, antennes assez courtes, abdomen peu distinct du thorax; tarière dentelée en forme de *scie* chez les femelles. Leurs larves ressemblent aux chenilles des Lépidoptères, ce qui leur a valu le nom de *Fausses-Chenilles*. — A cette tribu appartiennent les genres *Tenthredo, Cephus, Lophyrus, Nematus, Hylotoma, Cimbex*, etc.

TENTURE (de *tendre*), se dit d'un certain nombre de pièces de tapisserie de même facture, de même dessin, ou dont les dessins font suite l'un à l'autre; il se dit aussi de tout ce qui sert à tapisser un appartement, une église, etc.

Ce mot désigne le plus souvent les pièces d'étoffe de deuil qui sont *tendues*, lors d'un convoi ou d'un service, dans l'intérieur et à l'extérieur de l'église, ainsi qu'à la maison mortuaire. A Paris et dans quelques villes de premier ordre, les tentures sont placées par des entreprises dites des *Pompes funèbres*, qui payent une redevance aux fabriques des églises. Ailleurs, elles sont la propriété des fabriques.

TENUE DES LIVRES, art de régler la comptabilité d'un négociant et de présenter l'histoire écrite de toutes ses opérations. On distingue : la *Tenue des livres en partie simple* ou *à partie simple*, manière de tenir les livres qui consiste à ne mentionner, dans chaque article, que celui qui doit ou à qui l'on doit; et la *Tenue des livres en partie double* ou *à partie double*, qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense : cette deuxième méthode a été inventée par les Italiens. Dans la tenue des livres à partie double, on joint aux comptes des débiteurs et des créanciers particuliers, sous le nom de *marchandises générales, traites et remises, profits et pertes*, etc., des comptes généraux qui font le contrôle perpétuel des comptes particuliers, et dont les résultats indiquent, par un calcul sûr et facile, les bénéfices ou les pertes du négociant. C'est de ces doubles comptes que la méthode a pris le nom de *partie double*. — A l'aide d'une bonne tenue de livres, un commerçant doit pouvoir toujours et facilement : 1° remonter aux transactions antérieures pour les comparer aux transactions présentes ou rectifier les erreurs; 2° connaître sa position avec ses débiteurs ou ses créanciers; 3° apprécier sa propre situation. — Il existe un grand nombre de traités sur cette matière : *le Teneur de livres* de M. Trémery; la *Tenue des livres en partie double* de M. l'Épine; la *Tenue des livres* d'Edm. Degrange (arrivée en 1855 à sa 24e édition); le *Cours complet de Tenue des livres* de MM. Goujon et Sardou, etc.

*Note tenue*, note soutenue pendant un certain nombre de mesures ou de temps.

TENUIROSTRES (du latin *tenuis*, mince, et *rostrum*, bec), famille de l'ordre des Passereaux établie par M. Duméril, renferme des oiseaux qui ont le bec long, étroit, sans échancrure et souvent flexible : elle comprend les genres *Alcyon, Todier, Sittelle, Guêpier, Orthorhynque, Colibri, Grimpereau* et *Huppe*.

C'est aussi une famille d'Échassiers renfermant des oiseaux à bec mou, grêle, obtus, arrondi : *Avocette, Courlis, Bécasse, Vanneau* et *Pluvier*.

TENURE. En Droit féodal, ce mot se disait et de l'étendue d'un fief, et de sa mouvance ou de la manière dont il était *tenu* ou possédé. On distinguait en général la *Tenure féodale*, pour les fiefs nobles, et la *T. de roture*, pour les fiefs roturiers; et en particulier la *T. par hommage*, la *T. par parage, par aumône, par bourgage*, etc. *Voy.* MOUVANCE.

TÉORBE ou THÉORBE (de *Teorba* ou *Tuorba*, nom d'un Italien auquel on en attribue l'invention), instrument à cordes, que l'on pinçait avec les doigts, était assez semblable au luth, mais plus grand, et avait deux têtes ou manches, l'un pour les cordes qui se doigtent sur le manche, l'autre pour les grosses cordes qui servent pour les basses et qui se pincent à vide (*Voy.* LUTH). Dans les accompagnements, le téorbe jouait à peu près le rôle que remplit aujourd'hui le violoncelle. — Cet instrument fut inventé au commencement du XVIe siècle, soit par un Italien du nom de Teorba, que d'autres appellent Barletta, soit par un Français nommé Hotteman. C'était l'instrument favori des dames au temps de Louis XIV : Ninon de Lenclos excellait à en jouer. Il est aujourd'hui abandonné.

TÉPHRINE (du grec *téphra*, cendre), lave feldspathique, de couleur cendrée, rude au toucher et fusible en un émail blanc pointillé de noir et de vert.

TÉPHRITE, *Tephritis* (du grec *téphra*, cendre, à cause de leur couleur cendrée), genre d'insectes Diptères athéricères, de la tribu des Muscides, renferme de petites Mouches à ailes latérales, qu'elles remuent continuellement. Le corps des femelles est terminé par un tuyau écailleux qui leur sert à introduire leurs œufs dans diverses substances. Ces insectes habitent certaines plantes : le *Téphrite du chardon* est d'un noir luisant, avec l'écusson et les pattes jaunes; la femelle dépose ses œufs dans les tiges du chardon; le *T. cornu* attaque les scabieuses; il est gris, long de 7 à 8 millim.; le *T. de la bardane* est d'un vert jaunâtre, garni de poils gris,

**TÉPHROSIE**, *Tephrosia* (du grec *téphra*, cendre, à cause de la couleur cendrée du duvet dont elles sont revêtues), genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Lotées, détaché du genre Galéga. La *Tephrosia tinctoria*, qui donne de l'indigo, est le Galéga officinal; la *T. toxicaria*, le Galéga soyeux ou Bois à enivrer. *Voy.* GALEGA.

**TÉRAMNUS**, plante, synonyme de *Glycine*.

**TERASPIC**, plante. *Voy.* THLASPI.

**TÉRATOLOGIE** (du grec *téras*, monstre, et *logos*, discours), partie de la Physiologie gnérale qui traite des diverses monstruosités de l'organisation, qui en recherche les causes et les lois. *Voy.* MONSTRE.

M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a donné un *Traité de Tératologie animale*, 1832-36; M. Moquin-Tandon, les *Éléments de Tératologie végétale*, 1841; M. Baudrimont, des *Recherches sur la structure et la Tératologie des corps cristallisés*, 1847.—M. Berger de Xivrey a publié en 1836 les *Traditions tératologiques*, ou *Récits sur quelques points de la Fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle.*

**TERCET** (de *ter*, trois fois), couplet ou stance de trois vers. Le sonnet est composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux *tercets*. La *Divine Comédie* du Dante est écrite en tercets.

**TERÉBELLE**, *Terebella* (diminutif de *terebra*, vrille, tarière, à cause de sa forme), genre d'Annélides céphalobranches, de la famille des Sabellaires ou Amphitrites, renferme des espèces marines qui vivent enfoncées dans le sable ou dans des tubes fixes formés de fragments de coquilles mêlés de sable. — On distingue les *T. simples*, les *T. phyzélies* et les *T. idalies*. Le type du genre est la *T. coquillière* (*T. conchileza*) des côtes de France.

**TEREBELLUM**, nom latin du genre *Tarière*.

**TERÉBÈNE**, corps qui se forme comme produit accidentel lorsqu'on fait agir certains acides, et notamment l'acide sulfurique, sur l'essence de térébenthine. Ce corps, ainsi que ses composés, a été découvert par M. Deville. — L'*Acide térébique* est un produit cristallin obtenu en traitant l'essence de térébenthine par l'acide azotique bouillant.

**TERÉBENTHINE** (en grec *térébenthinè*, même sens), suc résineux, de la consistance du miel, qui découle naturellement, ou à l'aide d'incisions, de plusieurs végétaux, surtout de ceux de la famille des Conifères et de celle des Térébinthacées, tels que les Pins, Sapins, Mélèzes et Cyprès. Lorsque ces arbres ont acquis un certain âge, 30 à 40 ans, on pratique de petites entailles le long de leur tronc; la térébenthine découle alors de ces incisions et vient se réunir dans un creux fait au pied de chaque tronc : c'est la *Térébenthine vierge*. On purifie cette térébenthine brute en la fondant dans une grande chaudière et en la passant à travers des filtres de paille. L'extraction de la térébenthine commence au printemps et finit en octobre. Pendant l'hiver, les dernières plaies de l'arbre coulent encore; mais la résine se solidifie sur le bord des entailles en croûtes opaques d'un blanc jaunâtre : c'est alors ce qu'on appelle le *galipot*. C'est aussi de la térébenthine qu'on tire le *goudron* et la *poix noire*. *Voy.* ces mots.

La térébenthine est un mélange d'une huile essentielle et d'une résine; on effectue la séparation de ces deux éléments en distillant la térébenthine dans de grands alambics de cuivre. Elle fournit ainsi près du quart de son poids d'essence (*Essence de térébenthine*); le résidu est ce qu'on appelle *brai sec*, *arcanson* ou *colophane*.

On distingue dans le Commerce : la *Térébenthine commune*, ou *de Strasbourg*, qui provient des Sapins; la *T. de Bordeaux*, qui découle du Pin maritime; la *T. de Venise* ou *de Briançon*, qui provient du Mélèze.

On emploie la térébenthine, ainsi que l'essence qu'on en extrait, pour la préparation du vernis. L'essence de T. sert aussi aux peintres et aux dégraisseurs. La Médecine fait usage de l'Essence de Térébenthine contre les névralgies, le ténia, les maladies des voies urinaires, les coliques hépatiques, etc.; associée au double de son poids d'éther sulfurique, elle constitue le *Remède de Durande*, qu'on administre par doses de 10 à 20 gouttes.

On donne le nom de *Térébenthine du Brésil* au baume de Copahu; de *T. du Canada*, au Baume du Canada (*Voy.* ce mot); de *T. de Chio*, à la résine qu'on extrait du Pistachier térébinthe (*Voy.* PISTACHIER); de *T. de Judée*, au suc résineux qui découle de l'*Amyris gileadensis* : ce suc est aussi connu sous les noms de *Baume de la Mecque*, d'*Opobalsamum*; les Orientaux lui attribuent de grandes vertus médicales : il a une action marquée sur les voies urinaires; on l'emploie aussi comme cosmétique.

**TÉRÉBINTHACÉES** (du genre type *Terebinthus*, Pistachier, Térébinthe), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, renferme des arbres, des arbrisseaux, et plus rarement des végétaux herbacés, tous laiteux ou résineux, à feuilles alternes, généralement composées, sans stipules; à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, petites, généralement disposées en grappes : calice de 3 à 5 sépales, quelquefois réunies à leur base; corolle manquant quelquefois, ou composée d'un nombre de pétales égal aux lobes du calice, et régulière; étamines le plus souvent en nombre égal, plus rarement double ou quadruple des pétales : dans le premier cas, elles alternent avec les pétales; pistil composé de 3 à 5 carpelles, tantôt distinctes, tantôt plus ou moins soudées entre elles; quelquefois plusieurs carpelles avortent, et il n'en reste qu'une, portant plusieurs styles; chaque carpelle à une seule loge; gemmule portée au sommet d'un podosperme filiforme, qui naît du fond de la loge : il y en a tantôt une seule, renversée; tantôt deux, renversées ou collatérales; fruits secs ou drupacés, contenant généralement une seule graine.

La plupart des Térébinthacées sont des végétaux exotiques propres aux régions intertropicales : ils sont précieux par leurs sucs résineux et balsamiques (*Lentisque*, *Pistachier*, *Balsamier*) ou pour leurs propriétés tinctoriales (*Sumac*); les fruits de quelques espèces sont comestibles (*Manguier*). — On divise la famille des Térébinthacées en 5 grandes tribus, dont quelques-unes font des familles à part : les *Anacardiacées*, les *Burséracées*, les *Amyridées*, les *Connaracées* et les *Spondiacées*. *Voy.* ces mots.

**TÉREBINTHE**, *Pistachia terebinthus*, espèce du genre Pistachier. *Voy.* ces mots.

**TEREBRA**, nom latin du genre *Vis*.

**TÉRÉBRANTS** (du latin *terebrare*, percer avec une tarière), section de l'ordre des Hyménoptères, renferme ceux de ces insectes dont les femelles sont pourvues d'une tarière, espèce d'aiguillon qui leur sert à percer les substances étrangères pour y déposer leurs œufs. Cette section comprend les *Pupivores* et les *Porte-Scie*. *Voy.* ces mots.

**TEREBRATULE**, *Terebratula* (du latin *terebratus*, percé), genre de Mollusques brachiopodes, renferme des animaux ovales ou oblongs, épais, ayant les bords du manteau très-minces, et garnis sur le bord de cils peu nombreux et très-courts. Leur coquille est inéquivalve, la plus grande valve ayant un crochet avancé, souvent courbé ou tronqué, *percé* à son sommet d'un trou arrondi, et donnant passage à un pédicule propre à fixer la coquille aux corps marins, d'où le nom du genre. La *Térébratule vitrée* est une coquille obronde, renflée, lisse, mince, demi-transparente et toute blanche. Elle se trouve dans l'océan Indien. — Outre les espèces vivantes, ce genre en comprend un beaucoup plus grand nombre de fossiles, qu'on trouve dans les terrains anciens et dans les terrains secondaires.

**TEREDILE**, *Teredus* (du grec *térédon*, ver qui

perce le bois), vulgairement *Perce-bois*, genre de Coléoptères pentamères de la tribu des Colydiens, renferme des insectes qui percent le bois des arbres en y creusant des trous arrondis. On en distingue 3 espèces : le *Térédile brillant*, le *T. à ailes plissées*, le *T. ponctué*. — On étend quelquefois le nom de *Térédiles* à tous les insectes qui percent le bois.

TÉRÉDINE, *Teredina* (diminutif du latin *teredo*, taret), Mollusque intermédiaire aux genres Taret et Phollade, n'est connu aujourd'hui que par son test et ne se rencontre qu'à l'état fossile : coquille globuleuse, équivalve; tube subcylindrique, sans cloison, plus court que celui du Taret.

TEREDO, nom latin du genre *Taret*.

TERGEMINÉ (c.-à-d. *trois fois double*), épithète donnée, en Botanique, aux feuilles dont le pétiole se divise en deux parties, et porte deux folioles à chaque extrémité, et deux folioles à l'endroit de la bifurcation, comme dans la *Sensitive tergéminée*.

TERME (du latin *terminus*, borne), se dit, en général, de toute borne, de toute limite, et s'applique à tout ce qui est susceptible d'être mesuré.

Chez les Anciens, on appelait *Terme* toute borne servant à indiquer la limite d'un terrain. Les Romains mettaient ces bornes sous la protection d'une divinité particulière qu'ils appelaient le Dieu *Terme*. —Par suite, le mot *Terme* a désigné en Architecture : 1° des pierres carrées surmontées d'une tête, images du dieu *Terme* des Romains, que l'on place dans les jardins d'ornement, au coin des allées et des palissades : ce sont souvent aussi des statues d'homme ou de femme, sans bras, et dont la partie inférieure se termine en gaîne; 2° des pièces de sculpture qui forment les côtés du couronnement d'un édifice.

En Algèbre, les *termes* d'un polynôme sont les quantités séparées par les signes *plus* + et *moins* —. Il y a deux termes dans un *binôme*, trois dans un *trinôme*, etc. — En Arithmétique et en Géométrie, les *termes* d'un rapport, d'une proportion, d'une progression, sont les quantités qui y sont comparées entre elles. *Voy.* RAPPORT, PROPORTION, etc.

En Grammaire et en Logique, on appelle *Termes* les mots qui expriment les idées mises en rapport. Dans toute proposition, il y a deux termes, le *sujet* et l'*attribut*. Dans tout syllogisme, on ne trouve que trois termes : le *grand*, le *moyen* et le *petit*, combinés deux à deux. *Voy.* SYLLOGISME.

En Droit civil, le *Terme* est la limitation d'un temps donné pour faire une chose, et le temps préfix d'un payement. Ce qui n'est dû qu'à terme ne peut être exigé avant l'échéance. Le terme est toujours présumé stipulé en faveur du débiteur (Code Nap., art. 1185-88). — En matière de Location, les *Termes ordinaires* de l'année sont le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre, qui, par l'usage, sont toujours reportés au 8 ou au 15 de chacun de ces mois, suivant l'importance des locations.

TERMES, *Termes*, insecte. *Voy.* TERMITE.

TERMINAISON. On appelle ainsi, en Grammaire, par opposition à *radical*, le dernier son d'un mot, par exemple *o* dans am*o*, *us* dans domin*us*, ou, plus exactement, toute la partie variable de la fin des mots, celle qu'on ajoute au radical pour exprimer les accidents de nombre, de genre, de cas, de mode, de temps, de personne, et rendre ainsi les rapports de concordance ou de dépendance que les mots ont entre eux, comme dans am*averunt*, domin*orum*. C'est par les différences de leurs terminaisons que se distinguent les déclinaisons et les conjugaisons.

C'est aussi par des différences de terminaison que se distinguent les vers dans les langues modernes : les rimes sont dites *masculines* ou *féminines*, selon que les mots ont une terminaison masculine, comme *amour*, ou féminine, comme *tendresse*.

TERMINAL, épithète donnée aux parties des plantes qui occupent le sommet d'un organe quelconque : c'est ainsi qu'on dit : *Style terminal, Anthère terminale, Fleurs terminales, Bourgeon terminal*, etc.

TERMINALIER, *Terminalia*. *Voy.* BADAMIER.

TERMINOLOGIE (du latin *terminus*, terme, et du grec *logos*, discours), ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art et des idées que ces termes représentent. *Voy.* NOMENCLATURE.

Il se dit aussi de la langue particulière que se fait chaque auteur : c'est ainsi que l'on dit la *Terminologie* de Kant, de Hegel.

TERMITE, *Termes*, vulgairement *Fourmi blanche*, genre de l'ordre des Névroptères planipennes, renferme des insectes très-petits et très-destructeurs, qui vivent, comme les fourmis, en sociétés innombrables, composées de mâles, de femelles, de travailleurs qui restent à l'état de larve, et de soldats qui sont dépourvus d'ailes et chargés de la défense de l'habitation. Ces insectes sont armés de mandibules puissantes à l'aide desquelles ils percent et dévorent les bâtiments en bois, les meubles, les papiers, les étoffes et les marchandises. Leurs mœurs sont des plus curieuses à observer. Les uns bâtissent leurs nids sur les branches des arbres, les autres sur la terre. Les nids du *Termite belliqueux* (*T. bellicosus*) ont la forme d'un pain de sucre, haut de 3 ou 4 mètres; ils sont assez solidement construits pour résister aux attaques de l'homme et des animaux. On connaît encore le *T. voyageur*, le *T. fatal*, le *T. atroce*, le *T. mordant*, etc. On trouve dans le midi de l'Europe et le Levant le *T. lucifuge*, d'un noir brillant, qui infeste les magasins.—Les Termites sont originaires de l'Inde; mais aujourd'hui les navigateurs les ont disséminés dans toutes les parties du monde. Ils font surtout de grands ravages dans nos ports occidentaux. M. de Quatrefages a récemment indiqué un procédé efficace pour les détruire.

TERNAIRE (du latin *ternus*, trois à la fois), ce qui est composé de trois unités. *Voy.* TROIS, TRINITÉ, TRIADE. — La *Mesure ternaire*, en Musique, est celle qui est divisée en trois temps.

TERNE (du latin *ternus*, triple, trois à la fois). Dans la Loterie, on applique ce mot à la réunion de trois nombres pris ensemble, et qui sortent en même temps. Le *Terne* gagnait 5,500 fois la mise. — *Terne* se dit encore, au Jeu de loto, de trois numéros gagnants sur la même ligne horizontale; et, au Jeu de dés, du coup où l'on amène deux 3.

TERNÉ (du latin *ternus*, triple), terme de Botanique, désigne les parties des plantes réunies au nombre de trois sur un support commun, ou fixées trois à trois au même point ou sur le même plan d'un axe ou réceptacle commun : les feuilles du *trèfle* sont ternées, et c'est même de là que cette plante tire son nom (*trifolium*).

TERNSTROEMIACÉES (du genre type *Ternstrœmia*, ainsi nommé lui-même de G. *Ternstrœm*, botaniste suédois du XVIIIe siècle), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes, sans stipules, souvent coriaces et persistantes; à fleurs quelquefois très-grandes, blanches, roses ou rouges, axillaires et terminales : calice à 5 sépales concaves, inégaux et imbriqués; corolle à 5 ou à un plus grand nombre de pétales imbriqués et tordus, quelquefois soudés à leur base, et formant une corolle gamopétale; étamines nombreuses, souvent réunies par la base de leurs filets et soudées avec la corolle; ovaire libre, à 2, 3 ou 5 loges; gemmules, au nombre de deux ou plus, pendantes ou ascendantes à l'angle interne de chaque loge; fruit, à 2, 3 ou 5 loges, tantôt coriace, indéhiscent, un peu charnu intérieurement; d'autres fois sec, capsulaire, s'ouvrant en autant de valves; graines en nombre indéfini. — Les Ternstrœmiacées habitent principalement l'Amérique tropicale et l'Asie orientale. Cette famille a été divisée en 5 tribus : *Ternstrœmiées*, *Sauraujées*,

*Laplacées, Gordoniées, Camelliées*. à cette dernière appartiennent les genres *Thé* et *Camellia.*

TERRA MERITA, ancien nom du *Curcuma.*

TERRAGE, droit qu'avaient autrefois certains seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits provenus sur les terres qui étaient sous leur dépendance. On nommait *Seigneur terrageau* celui qui avait droit de terrage. *Voy.* CHAMPART.

On appelle encore ainsi : 1° l'action de remonter la terre des vignes de la base au sommet, ou d'y apporter des terres des champs voisins ; — 2° celle de *terrer* le sucre, c.-à-d. de le couvrir d'une terre grasse qui a la propriété de le blanchir (*Voy.* SUCRE) ; — 3° celle de *terrer* une étoffe, c.-à-d. de l'enduire de terre à foulon pour la dégraisser.

TERRAINS, se dit, en Géologie, des fractions plus ou moins grandes de l'écorce terrestre, considérées par rapport à l'époque et au mode de leur formation : c'est la réunion d'un certain nombre de formations qui ont entre elles assez de rapports pour qu'on puisse les considérer comme produites pendant une des grandes périodes de tranquillité de notre planète. Les terrains se composent de *roches* d'origine diverse, soit ignée, comme les granites, les porphyres, les basaltes, etc, soit aqueuse, comme les calcaires, les argiles, les grès, etc., et qui se sont formées à des époques différentes et successives.

Par rapport au mode et à l'époque de leur formation, on distingue trois grandes classes de *Terrains :* la première se compose du *Terrain primitif* ou *T. de cristallisation stratiforme*, formé autour de la masse terrestre, encore fluide et incandescente; la deuxième embrasse tous les *T. sédimentaires*, résultant soit d'une précipitation mécanique ou chimique, soit d'un transport, terrains dont la structure, les fragments roulés et les débris organiques qu'ils contiennent dénotent l'action des eaux; la troisième comprend les *T. plutoniques*, produits d'épanchements et d'éruptions : ce sont des roches de cristallisation comme celles de la première classe, mais qui se sont formées à toutes les époques géologiques, et le plus souvent sans stratification apparente. — Autrefois on divisait les terrains, d'après Werner, en *T. primitifs, T. de transition, T. secondaires, T. tertiaires* et *T. d'alluvion;* cette classification, bien que n'étant plus l'expression de la science actuelle, est encore employée lorsqu'il s'agit de généraliser.

I. Le *Terrain primitif* constitue la masse essentielle de la partie connue de l'écorce consolidée du globe et forme l'assiette de tous les terrains sédimentaires; il se montre sur une grande partie de la surface terrestre. Il diffère des terrains sédimentaires en ce qu'il est toujours composé de roches à éléments cristallins agrégés, et qu'il ne contient ni sables, ni cailloux roulés, ni fossiles : il est antérieur à toute création organique. On le divise en trois *étages* qui sont, en allant du centre à la surface, suivant l'ordre de formation : 1° le *gneiss*, qui forme environ le quart ou le cinquième de l'écorce consolidée ; terrain stérile pour l'agriculteur, mais l'un des plus riches pour le mineur par les nombreux filons métallifères qu'on y trouve ; 2° le *micaschiste* ; 3° le *talcschiste*, placé immédiatement au-dessous des terrains sédimentaires.

II. Les *Terrains sédimentaires*, dits aussi *neptuniens*, qui s'étendent sur d'immenses surfaces, contiennent presque toujours des débris de corps organisés et des fragments roulés par les eaux ; ils sont essentiellement stratifiés, et d'autant plus disloqués qu'ils sont plus anciens. Les corps organisés fossiles qui s'y trouvent diffèrent d'autant plus de ceux qui vivent actuellement, que les couches qui les renferment sont plus anciennes. Voici, dans l'ordre d'ancienneté, les différents terrains sédimentaires : 1° le *T. cumbrien* (du nom de la province de Cumberland, où il se montre à découvert sur une grande étendue), composé de schistes argileux ardoisiers, alternant avec des grauwackes, des grès, etc. : c'est dans ce terrain que commencent à paraître les premiers vestiges de l'organisation ; — 2° le *T. silurien* (du nom des Silures, peuplade celtique qui habitait le pays de Galles), composé principalement de schistes ardoises, et de calcaires divers, riches en fossiles, etc. ; — 3° le *T. dévonien* (du nom du Devonshire, où il a été étudié par M. Murchison), caractérisé par des grès de différente nature (*vieux grès rouges*) : il se développe en Angleterre, en Belgique, sur les bords du Rhin, en Bretagne, etc. ; — 4° le *T. carbonifère* ou *T. houiller*, nettement caractérisé par l'anthracite et surtout par la grande quantité de houille qu'il contient dans sa partie supérieure ; la partie inférieure se compose d'un calcaire compacte et bitumineux, qui fournit au commerce les marbres de Flandre et de Belgique connus sous le nom de *Marbres écaussines* ou *Petit granite*, ainsi que le marbre de Namur et de Dinan, exploité sous le nom de *Marbre de Sainte-Anne :* le terrain houiller est extrêmement riche en fossiles; — 5° le *T. pénéen* (c.-à-d. pauvre, rare), composé de grès et de calcaires : il manque très-souvent dans la série des terrains; on y trouve pour la première fois des débris d'énormes reptiles sauriens; — 6° le *T. de trias*, ainsi appelé parce qu'il se compose de trois dépôts très-distincts, les grès bigarrés, le calcaire coquiller et les marnes irisées; — 7° le *T. jurassique* (du nom des montagnes du Jura qui en sont formées) : c'est un des plus puissants et des plus complexes; il se présente surtout en France, en Allemagne, dans les Alpes et en Angleterre; on le subdivise en étage du *lias*, remarquable par les *coprolithes* (*Voy.* ce mot), et en étage *oolithique*, calcaire globulaire auquel appartient une partie des minerais de fer en grains qu'on exploite sur divers points de la France ; — 8° le *T. crétacé*, dont la partie supérieure est formée par de la craie, comme aux environs de Paris : il est très-étendu et puissant, et se présente dans un grand nombre de localités; — 9° le *T. paléothérien* (ainsi nommé à cause des nombreux débris de Paléothérium qu'il renferme), dit aussi *T. supercrétacé*, comprenant une longue série de formations qui commence au-dessus de la craie et se termine aux alluvions; — 10° les *alluvions* (*Voy.* ce mot), qui comprennent les dépôts sédimentaires les plus modernes.

III. Les *Terrains* dits *plutoniques*, qui se trouvent intercalés dans les masses stratifiées de toutes les époques, particulièrement des époques anciennes, par l'effet d'éruptions émanées du sein de la terre à l'état de fusion ignée, sont : 1° le *T. granitoïde*, comprenant les granites, syénites, diorites, pegmatites, etc., qui remplissent de larges fissures, par lesquelles s'est épanchée la matière incandescente, dans la plupart des pays accidentés et montagneux, comme dans plusieurs parties des Alpes, des Pyrénées, de la Bretagne, des Vosges, de l'Auvergne, du Limousin, etc.; les chaînes de montagnes qu'il constitue sont souvent très-élevées, et généralement d'une forme arrondie; —2° le *T. porphyroïde*, qui comprend différentes roches, parmi lesquelles dominent les porphyres;—3° le *T. trachyto-basaltique*, composé de roches feldspathiques (trachytes) et de roches pyroxéniques (basaltes) : la plupart des volcans, éteints ou en activité, sont établis sur les trachytes, comme au centre de la France, aux îles du Cap-Vert, et surtout en Amérique, dans la grande chaîne des Andes ;—4° le *T. volcanique* ou *T. lavique* (de *lave*), qui comprend les dépôts résultant des éruptions survenues depuis le commencement de l'époque historique jusqu'à nos jours. *Voy.* GÉOLOGIE et ÉPOQUES GÉOLOGIQUES.

TERRASSE, élévation de terre ménagée dans un parc ou un jardin, surtout au-dessus d'une rivière, d'une vallée ou de la mer, et plantée d'arbres, pour servir de promenade et de point de vue. On cite, en France, la *Terrasse de Saint-Germain-en-Laye*,

celles *de Meudon* et *de Saint-Cloud;* à Naples, la terrasse *de la Villa-Réal.* — Par extension, on donne le nom de *Terrasse* à la toiture d'une maison lorsque c'est une plate-forme. On recherche ce genre de toiture dans le Midi et dans l'Orient. Dans ces contrées, les terrasses servent de cour, de promenade.

TERRASSEMENT, TERRASSIER. Le *Terrassement* a pour objet le *déblai* et le *remblai* des terres; le *Terrassier* est employé à creuser les fossés, les fondations d'une maison, à la construction des routes, des railways ou des rues, aux grands travaux des parcs et des jardins, aux plantations, etc. Ses outils sont la pioche et la pelle, auxquelles il faut joindre la brouette et le tombereau. Chez les Romains, les grands travaux de terrassement, routes, canaux, etc., étaient accomplis par les armées. MM. Étienne et Masson, ingénieurs, ont donné le *Manuel du Terrassier.*

TERRE (en latin *Terra*), planète. Elle est située entre Vénus et Mars, et tient le milieu entre les planètes qu'on appelle, par rapport à elle, *Pl. supérieures*, et les *Pl. inférieures.* Elle a pour signe ♁.

La Terre est animée d'un mouvement de *translation* et d'un mouvement de *rotation.* Le premier s'effectue d'occident en orient dans un orbe elliptique dont le soleil occupe un des foyers, et cet orbe est dans le plan de l'écliptique. La Terre fait sa révolution autour du soleil dans l'intervalle de 365 jours 5 heures 48′ 51″ : c'est ce qu'on nomme l'*année tropique* ou *équinoxiale*, parce que c'est le temps que le soleil emploie dans son mouvement apparent à revenir à l'équinoxe du printemps ; l'*année sidérale* (*V.* ce mot) a 20′ 25″ de plus. Le mouvement de la Terre dans son orbite donne naissance au mouvement apparent du soleil dans l'écliptique. La rotation de la Terre s'effectue d'occident en orient, dans l'intervalle de 23 heures 56′ 4″. Cette rotation donne lieu au mouvement apparent diurne du soleil et de tous les corps célestes d'orient en occident. — Le centre de la Terre ne quitte jamais le plan de l'écliptique, avec lequel son axe fait un angle de 23° 27′; cette inclinaison est à peu près constante, de sorte que le soleil ne répond jamais perpendiculairement deux instants de suite au même point de la surface de la Terre; c'est ce qui occasionne le changement des saisons. La distance moyenne de la Terre au soleil est d'environ 38 millions de lieues ou 152 millions de kilomètres; sa masse est à celle du soleil dans le rapport de 1 à 354,936.

La Terre est ronde ou plutôt ellipsoïde : elle est renflée vers l'équateur et aplatie aux pôles; son diamètre équatorial est de 12,754,863$^{m}$; son diamètre polaire, de 12,712,251$^{m}$; sa circonférence, de 40,000,000$^{m}$.

La théorie de la Terre a préoccupé les savants dès la plus haute antiquité; elle occupe la place principale dans toutes les Cosmogonies, soit religieuses, soit philosophiques. Les observations des Géologues ont démontré que la Terre n'était arrivée à son état actuel qu'après avoir subi, pendant un temps incalculable, de nombreuses révolutions dont on voit partout la trace. Trois principaux systèmes physiques ont été proposés pour expliquer ces révolutions : les *Hydrogéens* ou *Neptuniens*, à l'exemple de Thalès, font jouer le plus grand rôle à l'eau ; les *Pyrogéens* ou *Vulcaniens* supposent que la Terre a été originairement en combustion et semblable au soleil, et que, cette combustion ayant cessé, le globe s'est peu à peu refroidi; parmi ceux-ci, quelques-uns, Buffon entre autres, prétendent que le globe est formé d'un fragment du soleil détaché de cet astre par le choc d'un astre quelconque et lancé dans l'espace; les *Atmogéens*, à la tête desquels sont Laplace et Herschell, supposent que l'atmosphère du soleil, en vertu d'une chaleur excessive, se serait étendue au delà des orbes de toutes les planètes et s'y serait resserrée successivement jusqu'à ses limites actuelles : les planètes auraient été formées aux limites successives de cette atmosphère, par la condensation des gaz qu'elle aurait abandonnés dans le plan de son équateur, en se refroidissant et en se condensant à la surface de l'astre; ces gaz refroidis auraient formé de petits globes qui se seraient unis les uns aux autres. — Tout tend à prouver que la Terre a été d'abord incandescente et qu'elle s'est refroidie graduellement : l'existence d'un foyer intérieur est démontrée par l'accroissement de chaleur que l'on constate dans les diverses couches du globe à mesure qu'elles sont plus profondément situées : cet accroissement est d'un degré centigrade environ pour 30 mètres de profondeur.

Quant à la figure de la Terre, les anciens la regardèrent longtemps comme une surface plate; cependant Pythagore et les astronomes grecs ont admis qu'elle était ronde. Aristote rapporte déjà une estimation de la grandeur de la Terre. Les premières tentatives exécutées avec des moyens réellement scientifiques furent faites par les astronomes arabes qui, sous le calife Al-Mamoun, mesurèrent un degré du méridien. Cependant, jusqu'au commencement du XVIe siècle, on demeura sans aucune mesure exacte de la Terre. En 1550, Fernel mesura un degré du méridien, de Paris à Amiens, en prenant pour mesure la circonférence d'une des roues de sa voiture, à laquelle était adapté un compteur mécanique qui notait le nombre des tours de roue. Dans le siècle suivant, Snellius imagina l'emploi d'une chaîne de triangles pour mesurer l'arc qui s'étend d'Alkmaër à Malines. En 1635, Norwood mesura la route de Londres à York. Ces tentatives diverses n'avaient fourni que des résultats très-imparfaits, lorsque, en 1670, Louis XIV donna à l'Académie des sciences la mission de déterminer la forme de la terre : c'est alors que Picard mesura avec précision l'espace d'un degré qui sépare Amiens de Malvoisine. En 1736, Bouguer et Lacondamine allèrent mesurer un degré au Pérou, et Maupertuis opéra en même temps en Laponie. Leurs résultats ne laissèrent plus de doute sur l'aplatissement des pôles. Dans les années suivantes, Lacaille, Dominique Cassini, Lahire, Boscovich, Beccaria et d'autres savants firent de nouvelles observations; ils avaient pour but non-seulement de mesurer l'aplatissement du globe, mais aussi d'arriver à la détermination d'une unité de mesure de longueur qui fût invariable comme la terre elle-même. Les travaux exécutés pendant la Révolution par Delambre et Méchain complétèrent ces recherches et fixèrent la longueur du *mètre* (*V.* ce mot). Depuis, Puissant, en France, Bessel, en Allemagne (1840), Struve, en Russie (1858), ont rectifié en quelques points les résultats précédemment obtenus.

Considérée comme la matière dont le sol est principalement formé, la *Terre* était un des 4 éléments. Les philosophes de l'antiquité admettaient une *Terre élémentaire* ou *Terre primitive* qui existait, selon eux, dans tous les composés solides et qu'on devait obtenir comme résidu après avoir épuisé sur ces composés tous les moyens de décomposition. Les Alchimistes firent de longues recherches pour trouver cette terre, parce qu'ils s'imaginaient que, comme l'or est le plus pur des métaux, la terre primitive devait faire partie de la composition de ce métal. — Dans le langage chimique moderne, on désigne encore sous le nom de *terres* certains oxydes, tels que la chaux, la strontiane, le baryte, l'alumine, la zircone, la glucine, etc. Les trois premières portent plus particulièrement le nom de *Terres alcalines.* — Humphry Davy a le premier reconnu, en 1807, la nature composée de ces terres.

En Agriculture, on distingue 3 sortes de terres : la *Terre sableuse* ou *sablonneuse*, où domine la silice, la *T. argileuse*, où domine l'alumine, la *T. crayeuse* ou *T. calcaire*, où domine la chaux. — La *T. végétale* est formée par les débris animaux et végétaux décom-

posés et mêlés à diverses substances huileuses et salines : elle constitue la couche la plus extérieure du globe. Sa couleur est noirâtre : c'est la plus favorable pour la végétation. *Voy.* HUMUS et TERREAU.

*Terre absorbante*, nom donné autrefois aux substances qui ont la propriété d'absorber les sucs acides qui se développent fréquemment dans l'estomac : tels sont la *Magnésie* et le *Phosphate de chaux*.

*Terre d'Almagra*, terre rouge, ocreuse, dont on se sert dans la Peinture à fresque, et qui ressemble assez à la sanguine.

*Terre alumineuse*, variété du *Lignite terreux*. Ce mot se dit aussi des terres dont on extrait l'*alun*.

*Terre d'Arménie*, espèce d'Ocre rouge dont on se sert pour les Peintures à fresque.

*Terre bleue*, Fer phosphaté pulvérulent.

*Terre bolaire. Voy.* BOL et TERRE DE LEMNOS.

*Terre brune de Cologne* ou *T. de Cassel*, espèce de Lignite terreux que l'on vend à Cologne, et qui sert à falsifier les tabacs à priser ; on l'emploie aussi dans la Peinture à fresque et comme combustible.

*Terre calaminaire*, Zinc oxydé calaminé.

*Terre cimolée*, sorte d'Argile. *Voy.* CIMOLÉE.

*Terre comestible*, terre argileuse magnésifère que certains peuples sauvages mangent, dit-on, dans les cas de disette. Le plus souvent ils la font cuire à moitié. Les terres de ce genre agissent sur l'estomac plutôt comme lest que comme nourriture.

*Terre décolorante*, nom vulgaire du *Lignite d'Auvergne*, qui a la propriété de décolorer beaucoup de liquides, entre autres le vinaigre rouge.

*Terre foliée mercurielle*, Acétate de mercure ; — *T. foliée minérale*, Acétate de soude ; — *T. foliée de tartre*, Acétate de potasse.

*Terre à foulon*, espèce d'Argile (*Voy.* ARGILE). — La meilleure terre à foulon se trouve en Angleterre. En France, on en exploite des gisements dans la vallée du Chiers, à Lisieux, à Saint-Mauvieux, etc.

*Terre à four*, Argile plastique mêlée de sable, qui est susceptible de se cuire sans se fendre, et que l'on emploie pour la confection des fours.

*Terre d'Italie*, Ocre brun formé de Limonite et d'Acerdèse ; cette terre s'emploie en Peinture.

*Terre de Lemnos*, Argile blanche ou rouge qui vient des îles de l'Archipel, et dont on se sert en Egypte comme d'astringent. On en formait de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le *sceau* du Grand Seigneur : ce qui lui a fait aussi donner le nom de *Terre sigillée*. *Voy.* BOL.

*Terre de Marmarosch*, variété d'Apatite (Phosphate de chaux terreux), qu'on tire surtout de Marmarosch, en Hongrie.

*Terre d'Ombre*, terre d'un beau brun foncé, dont on se sert en Peinture. Elle vient, dit-on, de l'Ombrie, pays des États de l'Eglise ; mais il en existe aussi dans d'autres parties de l'Italie. Elle doit sa couleur aux oxydes de fer et de manganèse.

*Terre pesante. Voy.* BARYTE.

*Terre de pipe*, variété de terre glaise ou argile plastique, d'un gris foncé, qui devient blanche par la cuisson, et avec laquelle on fait des pipes et diverses poteries, telles que plats, assiettes, etc. Non cuite et réduite en pâte avec de l'eau, elle absorbe facilement l'huile et les matières grasses, ce qui la rend utile pour le dégraissage.

*Terre à pisé*, terre forte, mélangée de pierres et de cailloux de grosseur moyenne, dont on se sert pour faire le *pisé*. *Voy.* ce mot.

*Terre à porcelaine*, nom vulgaire du *Kaolin* ou *Feldspath* décomposé.

*Terre pourrie*, espèce de Tripoli très-léger, très-fin et plus friable que celui qu'on emploie habituellement pour le polissage des métaux. On estime la terre pourrie d'Angleterre, d'un gris cendré, qui existe en couches épaisses près de Backwell (Derbyshire). Elle sert à donner le dernier poli aux corps durs.

*Terre de Sienne*, espèce d'Ocre d'un beau jaune, qu'on tire des environs de Sienne, en Toscane. On l'emploie dans la Peinture, ainsi que pour colorer les poteries, les porcelaines et les papiers. On lui donne une teinte rouge en la faisant griller : elle s'appelle alors *T. de Sienne brûlée*.

*Terre sigillée. Voy.* TERRE DE LEMNOS et BOL.

*Terre de Sinope*, Ocre rouge, tiré de Sinope, que les anciens employaient en Médecine et en Peinture.

*Terre végétale. Voy.* TERREAU.

*Terre verte de Vérone* ou *Baldogée*, Feldspath décomposé employé dans la Peinture à fresque, et que l'on trouve en Italie. Elle donne une couleur fort recherchée pour la peinture.

*Terre vitrifiable* : c'est la Silice pure.

TERREAU, dit aussi *Terre végétale*, *T. franche* et *Humus*. Il se compose de débris organiques plus ou moins abondants et plus ou moins modifiés, de sable et de substances accessoires fort variables, entre autres d'oxydes de fer et de manganèse, de sels de chaux et de magnésie, etc. Ce sont surtout les débris organiques qu'elle contient qui donnent à la terre végétale sa fertilité. Cette partie du terreau, que le développement des végétaux absorbe continuellement, est à chaque instant renouvelée par les engrais et par la décomposition des plantes.

TERRE-NOIX, ou *Noix de terre*, fruit du Bunion bulbeux. *Voy.* BUNION.

TERRE-PLEIN, amas de terres rapportées formant une surface plate et unie. C'est la partie supérieure du rempart où se trouve le canon et où se placent les assiégés pour défendre la place. — Il se dit aussi de tout terrain élevé et soutenu par des murailles, comme le terre-plein du Pont-Neuf, à Paris.

TERRÈTE ou LIERRE TERRESTRE. *Voy.* LIERRE.

TERREUR (RÉGIME DE LA), TERRORISTES. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

*Terreur panique. Voy.* PANIQUE.

TERRIER (de *terre*). Outre les retraites souterraines que se creusent certains mammifères, tels que *lapins*, *blaireaux*, *taupes*, etc., on appelle encore ainsi un Registre que tenaient jadis les seigneurs féodaux et qui contenait les noms de ceux qui relevaient de leur *terre*, les droits, cens et rentes qu'ils devaient, etc. On dit aussi *Papier terrier*.

TERRINE. On donne ce nom, dans l'Art culinaire, à des espèces de pâtés de viandes délicates, cuites ou déposées dans une terrine, et que l'on conserve pour être mangés froids. On fait des terrines de poularde, de jambon, de lièvre, de foies gras, de perdreaux aux truffes. Les terrines de foies de canards de Toulouse, les terrines de Nérac garnies de perdreaux aux truffes, ont de la réputation, ainsi que les terrines truffées de Ruffec et de Périgueux.

TESSÈRE (du latin *tessera*, dé, tablette), tablettes d'ivoire ou de métal dont les anciens se servaient pour divers usages. — On appelait *Tessère hospitale* une tablette de ce genre qu'on marquait de signes particuliers et qu'on rompait ensuite en deux : chacun des deux hôtes en gardait une moitié à l'aide de laquelle il se faisait reconnaître. — Dans les Armées romaines, on donnait le nom de *Tessères* aux tablettes sur lesquelles les généraux écrivaient leurs instructions, et particulièrement le mot d'ordre.

TEST ou TÊT (du latin *testa*, coquille), enveloppe solide et calcaire qui protége le corps mou d'un très-grand nombre d'animaux invertébrés, comme les Mollusques à coquille et les Crustacés : quelques naturalistes ont aussi appliqué, mais à tort, le nom de *Test* à la carapace des tortues, aux cuirasses des poissons, aux boucliers de la peau des tatous, des crocodiles et des pangolins.

Les Chimistes donnent le nom de *Test* à une coupelle avec laquelle on fait en grand l'*essai* des minerais.

TEST (Serment du), du mot anglais *test*, épreuve. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**TESTACÉS**, nom donné vulgairement aux Mollusques à *test*, c.-à-d. à coquille, comme l'Huître, la Moule, l'Escargot, etc. (*Voy.* COQUILLE) : on l'oppose à *Crustacés*. — Ce mot n'est pas admis dans les classifications scientifiques.

**TESTAMENT** (du latin *testamentum*, qui a le même sens), acte par lequel le *testateur* dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer (Code Nap., art. 895). Pour *tester*, il faut être sain d'esprit et en dehors des incapacités prévues par la loi, comme l'état de minorité, d'interdiction, de mort civile, etc. Toute personne peut disposer par testament soit sous le titre d'institution d'héritier, soit sous le titre de legs, soit sous toute autre dénomination propre à manifester sa volonté (art. 967).

La loi distingue trois sortes de testaments : le *T. olographe*, le *T. par acte public* et le *T. dans la forme mystique*. — Le *T. olographe* n'est valable que s'il est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujetti à aucune autre forme (art. 970). — Le *T. par acte public*, dit aussi *T. authentique* ou *solennel*, est celui qui est reçu par deux notaires, en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins : il est écrit par le notaire ou l'un des notaires; mais il est dicté par le testateur et signé par lui, après lecture faite : il est aussi signé par les témoins (art. 971-75). Ce testament répond à ce que les Romains appelaient *Testament nuncupatif* (c.-à-d. fait de vive voix). — Le *T. mystique* est écrit ou tout au moins signé par le testateur et remis par lui, clos et scellé, à un notaire, en présence de six témoins au moins. Le notaire dresse l'acte de suscription sur ce papier ou sur celui qui lui sert d'enveloppe, et le signe avec le testateur et les témoins (art. 976-79).

On nomme *Exécuteur testamentaire*, celui qu'un testateur charge de l'exécution de son testament; ses pouvoirs sont personnels et ne passent point à ses héritiers (art. 1025-1034).

On estime les *Traités des donations et des testaments* du baron J. Grenier et de M. Poujol.

TESTAMENT POLITIQUE, écrit politique attribué à certains hommes d'État, concernant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé leur conduite. On cite en ce genre le testament d'Auguste, ceux de Henri IV, Richelieu, Colbert, Louis XIV, Albéroni, etc.

TESTAMENT (ANCIEN et NOUVEAU). *Voy.* BIBLE.

**TESTIMONIALE** (PREUVE). *Voy.* PREUVE.

**TESTON**, monnaie d'argent frappée sous Louis XII, en 1513, et sur laquelle la *tête* du roi était représentée. Les testons, qui valaient 10 sous 2 deniers, s'élevèrent successivement jusqu'à 12 sous 6 deniers : ils furent mis hors de cours par Henri III.

**TESTUDO**, nom latin de la *Tortue*.

**TÊT** (pour *test*, du latin *testa*, tesson, tuile). Ce mot s'emploie quelquefois comme synonyme de *Crâne*. — En Vénerie, c'est la partie de l'os frontal du cerf d'où partent les pivots de son bois. — *Voy.* TEST.

**TÉTANOCÈRE**, *Tetanocera* (du grec *teinô*, tendre, et *kéras*, corne), genre d'insectes Diptères athéricères, de la tribu des Muscides, renferme des insectes ainsi nommés à cause de leurs antennes droites et *tendues en avant* : front saillant, corps fauve, ailes ornées d'un réseau sombre, mais élégant. Ils vivent sur les plantes, dans les lieux humides. Le *Tétanocère front fauve* (*T. ferruginea*) est long de 7 à 8 millim. On le trouve aux environs de Paris.

**TÉTANOS** (du grec *teinô*, tendre), maladie caractérisée par la tension convulsive et douloureuse de tout ou partie des muscles soumis à l'empire de la volonté; cet état de rigidité dure plus ou moins longtemps et produit pendant toute sa durée une immobilité absolue, que ni la volonté du malade, ni les efforts d'autrui ne sauraient vaincre. Le Tétanos peut être *général*, c.-à-d. s'étendre à toutes les parties du corps, ou *imparfait*, c.-à-d. se borner à quelques parties seulement. Dans le premier cas, il maintient le corps dans un état permanent de rigidité, sans le fléchir en aucun sens : c'est le *Tétanos droit*. Dans le second, tantôt il courbe le corps en avant (*emprosthotonos*); tantôt il le courbe en arrière (*opisthotonos*), ou sur un des côtés (*pleurosthotonos*); tantôt il n'affecte que les muscles de la mâchoire (*trismus*). Le plus souvent, le *Tétanos* débute par les muscles de la mâchoire; la rigidité se propage ensuite à ceux de la face, du cou, du tronc, des membres, qui prennent des attitudes variées, selon que l'action prédominante de telle ou telle masse charnue entraîne les parties dans un sens ou dans un autre. Lorsque le *tétanos* est complet, le corps tout entier est roide et immobile, et cependant les facultés intellectuelles restent intactes. D'après l'opinion générale, le *tétanos* serait une névrose des nerfs rachidiens.

Le *Tétanos* a pour causes ordinaires : les impressions morales vives et tristes, les refroidissements subits (*Tétanos spontané*), ou certaines plaies ou blessures graves (*T. traumatique*). Il peut aussi être l'effet de la présence de vers dans le tube intestinal. Il est plus commun dans les pays chauds que dans les contrées tempérées. Les progrès du tétanos s'opposant aux mouvements de la respiration et de la déglutition, ce mal redoutable se termine le plus ordinairement par la mort. Les seuls moyens de le combattre sont la saignée, les ventouses scarifiées, ou les sangsues appliquées en grand nombre à la partie supérieure et le long du rachis, les bains prolongés, les boissons adoucissantes, tièdes, abondantes. S'il s'agit d'un *tétanos traumatique*, il faut se hâter de débrider la plaie, la débarrasser des corps étrangers, et en opérer la réunion immédiate. Quand la terminaison est heureuse, la durée du *tétanos* est de 20 à 40 jours : la roideur diminue progressivement dans les diverses parties.

**TÊTARD**, nom donné aux jeunes Batraciens, tels que les Grenouilles, les Crapauds et les Salamandres, qui naissent avec des formes différentes de celles qu'ils auront à l'état adulte. Ces reptiles sont ainsi nommés parce que dans cet état ils ne semblent composés que d'une *tête* et d'une queue. Les Têtards sont aquatiques.

**TÊTE** (du latin *testa*, dans le sens de *crâne*), extrémité supérieure du corps humain, qui loge les principaux organes des sens et le principal centre du système nerveux, le cerveau et le cervelet. Elle est supportée par le *cou* et se compose de deux parties principales : le *crâne* et la *face* (*Voy.* ces mots). On appelle *occiput* le derrière de la tête ; *sinciput* ou *vertex*, le sommet; *tempes*, les parties latérales.

Chez les Animaux, la *tête* occupe la partie antérieure du corps : chez les vertébrés elle se compose, comme chez l'homme, du crâne, de la face, des mâchoires ou du bec; elle contient toujours la masse cérébrale et les organes des sens. La tête persiste encore dans la plupart des animaux invertébrés et chez les mollusques pourvus d'une coquille univalve : elle y est distinguée par un rétrécissement plus ou moins sensible et par la présence d'une bouche ou orifice du canal alimentaire; mais elle devient méconnaissable dans beaucoup d'autres mollusques (Acéphales), et enfin elle disparaît complétement dans les derniers échelons du règne animal.

La forme de la *tête*, chez l'homme, ressemble à une sphère aplatie supérieurement, inférieurement et par les côtés. Mais cette forme varie avec l'âge, selon les individus, et avec les différentes races dont se compose l'espèce humaine (*Voy.* ANGLE FACIAL et PHRÉNOLOGIE). La forme de la *tête* des animaux peut nous faire connaître leur instinct, leurs penchants et leur degré d'intelligence. Les animaux les plus

intelligents et les plus dociles ont la tête bombée à la région du front. Les animaux carnassiers ont la tête très-large sur les côtés : tels sont le renard, le loup, l'aigle, le hibou, etc. Les herbivores ou frugivores, comme le mouton, l'âne, le cheval, l'oie, etc., l'ont au contraire rétrécie sur les côtés.

En Anatomie, on nomme *Tête* l'extrémité arrondie de certains os longs, comme le fémur, l'humérus.

En Botanique, *Tête* signifie souvent un assemblage d'organes réunis en un faisceau terminal, ou formant un ensemble arrondi : *tête de pavot*.

On nomme vulgairement : *Tête de faïence*, la Mésange bleue ; — *T. de chien*, une espèce de Boa ; *T. fourchue*, le Basilic d'Amboine ; *T. noire*, une espèce de Couleuvre ; — *T. d'âne*, le Chabot, poisson d'eau douce ; *T. bleue*, le Cyanocéphale ; *T. de lièvre*, une espèce de Gobie ; *T. nue*, le Gymnocéphale ; — *T. bleue*, un Papillon du genre Bombyx ; *T. de mort*, le Sphinx atropos ; — *T. d'araignée*, une Coquille du genre Murex ; *T. de barbet*, une Cérite ; *T. de bécasse*, une Coquille du genre Rocher ; *T. de bœuf*, une Coquille du genre Casque ; *T. de dragon* ou *de serpent*, une Porcelaine ; *T. de fourmilier*, une Pyrule ; *T. d'Isis*, le Murex cannelé.

*Tête de Méduse*, étoile changeante. *Voy.* PERSÉE.

TÊTIÈRE, partie supérieure de la bride, qui passe derrière le toupet du cheval et soutient le mors.

TETRA, mot grec, contraction de *tettara* ou *tessara*, quatre, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Tétraphylle*, *Tetrapode*, *Tétraptère*, etc., à 4 feuilles, à 4 pieds, à 4 ailes, etc. *Voy.* ci-après.

TETRACORDE, sorte de lyre à 4 cordes dont se servaient les anciens. — Il se disait aussi d'une suite de quatre sons par laquelle les Grecs divisaient l'étendue générale de leur échelle musicale. *Ut, ré, mi, fa*, composaient un tétracorde.

TÉTRADACTYLES (du grec *tétra*, quatre, et *dactylos*, doigt), tribu de l'ordre des Échassiers, renferme tous les oiseaux de cet ordre qui ont trois doigts devant et un derrière : tels sont les genres *Flammant*, *Giarole*, etc.

TETRADRACHME, poids et monnaie d'argent de 4 drachmes, usités chez les anciens Grecs. *V.* DRACHME.

TETRADYNAMIE (du grec *tétra*, quatre, et *dynamis*, puissance), nom donné, dans le système de Linné, à une tribu comprenant des plantes bisexuées, munies de 6 étamines, dont 4 plus grandes que les 2 autres. Elle se compose uniquement de la famille des *Crucifères*.

TETRAÈDRE (de *tétra*, quatre, et *édra*, siége, base), se dit, en Géométrie, des solides réguliers dont la surface est formée de quatre triangles égaux et équilatéraux. C'est une pyramide à base triangulaire.

TETRAÉTERIDE (de *tétra*, quatre, et *étos*, année), terme de Chronologie, désigne un cycle ou période de quatre ans, en usage chez les Athéniens.

TETRAGNATHE, *Tetragnatha* (de *tétra*, quatre, et *gnathos*, mâchoire), genre d'Araignées sédentaires qui a deux paires de mâchoires : corps étroit et long, pattes très-allongées, très-fines, dirigées en avant et en arrière longitudinalement. Ces Araignées forment une toile verticale à réseaux réguliers, composés d'une spirale croisée par des rayons droits qui partent d'un centre où elles se tiennent immobiles. L'espèce la plus connue en Europe est la *Tétragnathe étendue* (*T. extensa*) : corps roussâtre, abdomen d'un vert jaunâtre doré. Cette araignée se trouve sur les buissons, les plantes, surtout près des ruisseaux et des mares.

TÉTRAGONE (du grec *tétra*, quatre, et *gonia*, angle), nom donné, en Géométrie, à tout ce qui a 4 angles et 4 côtés égaux ; synon. de *quadrangulaire*.

TÉTRAGONIE, *Tetragonia* (de *tétragone*), genre de la famille des Portulacées, rapporté par quelques auteurs aux Mésembryanthémées, renferme des végétaux herbacés, à feuilles alternes, planes, charnues ; à fleurs jaunes, à fruit coriace quadrangulaire, rempli d'une noix osseuse. La *Tétragonie cornue*, ou *Cresson de la mer du Sud*, originaire du cap de Bonne-Espérance et de la Nouvelle-Zélande, comme ses congénères, fut introduite en France en 1810. Elle jouit de propriétés antiscorbutiques. La *T. étalée* a les mêmes propriétés et se cultive dans nos potagers sous le nom d'*Épinard de la Nouvelle-Zélande*.

TÉTRAGYNIE (du grec *tétra*, quatre, et *gynê*, pistil), nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à deux ordres de végétaux comprenant des plantes munies de 4 pistils ou d'un pistil à 4 ovaires, 4 styles ou 4 stigmates.

TÉTRALOGIE (du grec *tétra*, quatre, et *logos*, discours), nom donné, chez les Grecs, à *quatre* pièces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premières (formant une *trilogie*) étaient des tragédies, la quatrième une comédie satirique ou bouffonne, et qui étaient destinées à concourir dans les combats littéraires. *Les Sept chefs devant Thèbes* d'Eschyle faisaient partie d'une tétralogie ainsi composée : *Laïus*, *Œdipe*, *les Sept chefs*, tragédies, et *le Sphinx*, drame satyrique. La *Médée* d'Euripide fut donnée avec deux tragédies, *Philoctète* et *Dictys*, et un drame satyrique, *les Moissonneurs*.

TETRAMÈRES (de *tétra*, quatre, et *méros*, partie), 3[e] section de l'ordre des Coléoptères, renferme ceux de ces insectes qui offrent seulement 4 articles à tous les tarses. Cette section est partagée en 5 familles : *Curculionites*, *Xylophages*, *Longicornes*, *Eupodes* et *Cycliques*.

TÉTRAMÈTRE (de *tétra*, quatre, et *métron*, mesure), se disait, chez les anciens, de tout vers composé de 4 pieds. Il y a des tétramètres ïambiques, trochaïques, anapestiques, dactyliques, etc.

TÉTRANDRIE (de *tétra*, quatre, et *anêr*, *andros*, organe mâle), nom donné par Linné à la 4[e] classe de son système. Elle renferme les plantes dont les fleurs bisexuées ont *quatre* étamines ou organes mâles, libres, distinctes, égales en hauteur. On y distingue quatre ordres : la *Tétrandrie monogynie* (à quatre étamines et un pistil : *Scabieuse*, *Caille-lait*, *Garance*) ; la *T. digynie* (quatre étamines, deux pistils : *Cuscute*) ; la *T. trigynie* (quatre étamines, trois pistils : *Boscie*) ; la *T. tétragynie* (quatre étamines, quatre pistils : *Houx*).

TETRAPHARMACON (du grec *tétra*, quatre, et *pharmacon*, médicament). On donnait ce nom à l'Onguent *basilicum*, parce qu'il est composé de quatre ingrédients. *Voy.* BASILICON.

TETRAPLES (du grec *tétraploos*), synonyme de *Quadruple*. On désigne sous ce nom une Bible d'Origène dans laquelle cet auteur avait placé, sur quatre colonnes, quatre versions grecques de l'Ancien Testament, savoir : celles d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodotion. *Voy.* HEXAPLES.

TETRARQUE (du grec *tétra*, quatre, et *arkhos*, chef), nom donné chez les anciens : 1° à un officier militaire commandant quatre compagnies ; 2° au gouverneur d'une *tétrarchie*. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TÉTRAS (en gr. *tétrax*), groupe de Gallinacés dans lequel Linné confondait les *Perdrix*, les *Cailles*, les *Lagopèdes*, les *Francolins*, les *Tétras* proprement dits, etc., en leur donnant pour caractère commun une bande nue et le plus souvent mamelonnée, qui tient la place du sourcil : il ne comprend plus aujourd'hui que ceux de ces oiseaux qui ont un bec fort, court, voûté, des narines couvertes à moitié par une membrane voûtée ; des sourcils nus, garnis de papilles rouges ; les jambes sans éperons et couvertes de plumes jusqu'aux doigts. Ainsi entendu, le genre Tétras comprend le *Coq de bruyère*, ou *Tétras proprement dit*, et la *Gélinotte* (*T. bonasia*).

Le *Tétras proprement dit* (*T. urogallus*) a la taille du Paon ; sa queue est arrondie, son plumage noirâtre

et ardoisé. Le mâle relève les plumes de sa tête en aigrette et fait la roue avec sa queue. On trouve le Tétras dans les montagnes boisées des pays du nord; il se nourrit de fruits, de baies, de jeunes pousses, de vers et d'insectes. Caché le jour, il ne se montre guère que le matin et le soir; il est d'un naturel farouche et solitaire, excepté dans la saison des amours : il est impossible de l'apprivoiser. On le chasse pour sa chair, qui est excellente. — On distingue le *Tétras averhan*, ou *grand Coq de bruyère;* le *Petit T.*, dit *Coq-à-bouleau*, *Coq à queue fourchue;* le *T. Cupidon*, le *T. phasianelle*. *V.* GÉLINOTTE.

TETROBOLE (du grec *tétra*, quatre, et *obolos*, obole), poids et monnaie des Grecs valant 4 oboles.

TÉTRODON, *Tetraodon* (du grec *tétra*, quatre, et *odous, odontos*, dent), genre de poissons Plectognathes, de la famille des Gymnodontes, renferme des espèces caractérisées par la disposition de leurs mâchoires, garnies de lames d'ivoire partagées au milieu de manière à présenter l'apparence de *quatre dents*. Ces poissons ont, de même que les Diodons, la faculté de se gonfler comme un ballon en introduisant une énorme quantité d'air dans leur estomac, qui occupe toute la largeur de l'abdomen. Ainsi remplis, ils flottent renversés, le dos tourné en bas. Quelques espèces ont la peau armée d'aiguillons mobiles. Les espèces à peau nue sont électriques. Le *Tétrodon du Nil* était connu des anciens. Ces poissons se nourrissent de Crustacés et de Mollusques. Leur chair est muqueuse et peu recherchée.— *V.* MÔLE.

TETTE-CHÈVRE, nom vulgaire de l'*Engoulevent*.

TETTIGOMÈTRES (du grec *tettigométra*, larve de cigale), genre de la famille des Cicadaires : ces insectes ont le front confondu avec les parties latérales de la tête, les jambes inermes, les antennes insérées dans une cavité au-dessous des ocelles, l'article basilaire court.

TETTIGONE, *Tettigonia* (du grec *tettigonia*, diminutif de *Tettix*, Cigale), genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Cercopides, tribu des Fulgoriens, renferme des insectes qui, dans la France méridionale, portent le nom de *Cigales*. La *T. verte* (*T. viridis*) est longue de 8 millim. : corps d'un jaune assez vif, corselet vert, écusson jaune, couvertures des ailes vertes en dessous, noires en dessus; ailes grisâtres, transparentes; dessous du corps et des pattes jaune.

TÊTU, marteau à tête carrée avec lequel on abat la pierre, près des arêtes, pour la dégrossir. On s'en sert aussi pour assurer la pierre sur le mortier.

TEUCRIUM, nom latin du genre *Germandrée*.

TEUGUE ou TUGUE, terme de Marine, se dit d'une espèce de gaillard que l'on fait à l'arrière d'un vaisseau pour le garantir des injures du temps.

TEUTHYES (du grec *Teuthis*, Calmar, quoique ce poisson soit étranger à cette famille), famille de poissons Acanthoptérygiens, voisine des Scombéroïdes : corps comprimé, oblong, une seule dorsale, bouche armée à chaque mâchoire d'une rangée de dents tranchantes. Ce sont des poissons herbivores, presque tous étrangers à l'Europe. Cette famille comprend les genres *Amphacanthe, Acanthure, Nason*, *Prionure*, *Axinure*, *Priodon* et *Keris*.

TEXTE (du latin *textus*, tissu). En Philologie, on nomme ainsi les propres paroles d'un auteur, par opposition aux notes ou commentaires. L'établissement ou la restitution du texte est le premier soin du Philologue qui donne une édition.

Dans l'Éloquence sacrée, le *Texte* est un passage de l'Écriture qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon et qui revient souvent dans le discours.

En Typographie, on appelle *Gros-texte* un caractère qui est entre le gros-romain et le saint-augustin; son corps est de quatorze points; — *Petit-texte*, un petit caractère qui est entre la gaillarde et la mignonne; il porte sept points et demi.

TEXTILE (du latin *textilis*, fait de *texere*, former un tissu), se dit de toute matière qui peut être divisée en filets propres à faire un tissu. La plupart de ces matières sont empruntées au règne végétal (lin, chanvre, coton); quelques-unes au règne animal (soie, byssus), ou même au règne minéral (amiante). Les matières *textiles* sont rarement employées dans leur état originel : on leur communique, par la teinture, toutes sortes de couleurs.

TEXTORES, nom latin de la famille des *Tisserands* de Vieillot.

TEXTRIX, nom latin de l'Araignée dite *Tégenaire*.

THALAME (du grec *thalamos*, lit nuptial), nom donné, en Botanique : 1° à l'évasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les Composées; 2° à un mode de fructification des Lichens, etc; — en Anatomie, à l'endroit où les nerfs prennent leur origine.

THALASSIOPHYTES (du grec *thalassios*, marin, et *phyton*, plante), nom donné par Lamouroux à toutes les productions végétales qui se développent au fond de la mer ou à la surface des rochers qui en bordent le littoral. On les nomme plus ordinairement *Algues*, *Phycées*. *Voy.* ces mots.

THALASSITES ou *Tortues de mer*. *V.* CHÉLONÉES.

THALER, monnaie d'argent, usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, notamment en Prusse et en Saxe. Le Thaler se divise en 20 gros (autrefois en 24). Sa valeur varie selon les pays : en Prusse, il vaut 3 fr. 72 c.; en Saxe, 3 fr. 90 c. En Autriche, il prend le nom de *Reichsthaler* (thaler royal), dont nous avons fait *Risdale*. *Voy.* ce mot.

THALICTRUM, nom latin du genre *Pigamon*.

THALIE, *Thalia* (nom mythologique pris arbitrairement), genre de la famille des Cannacées, se compose de plantes herbacées vivaces de l'Amérique tropicale : tiges et feuilles couvertes d'une poussière glauque; fleurs en épi dans une spathe bivalve. La *Thalie blanche* (*Th. dealbata*, *Peronia stricta*) s'élève de 1 à 2 mètres et donne de belles fleurs d'un rouge cramoisi foncé : elle sert à orner les bassins; l'hiver on la tient en serre.

THALIE, petite planète télescopique découverte par M. Hind, le 15 décembre 1852, se place entre Lutetia et Eunomia. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

THALLE, *Thallus* (du grec *thallos*, rameau), nom donné, en Botanique, à l'organe des Lichens qui porte la fructification (*Voy.* LICHENS).—Le *thalle* des Lichens correspond à la *fronde* des Algues, à l'*hyménophore* et au *stroma* des Champignons.

THALLITE, variété d'Epidote, de couleur verte.

THALWEG (de l'allemand *thal*, vallée, et *weg*, chemin) : c'est le milieu du courant d'un fleuve, d'une rivière. Le thalweg joue un rôle important dans la délimitation des frontières : dans les négociations de Rastadt, en 1798, la députation de l'Empire proposa pour ligne de partage le thalweg du Rhin, c.-à-d. le milieu du principal bras navigable.

THAUMATURGE (du grec *thauma*, génitif *thaumatos*, miracle, et *ergon*, ouvrage). Ce mot désigne, dans l'Eglise catholique, les saints qui se sont rendus célèbres par leurs miracles : c'est dans ce sens qu'on dit saint Grégoire le *Thaumaturge*. — On a également donné ce nom de nos jours à Gassner, au prince Alex. de Hohenlohe et à quelques autres, dont la puissance est encore un problème.

Il se prend aussi en mauvaise part en parlant de ceux qui font de faux miracles : les prêtres égyptiens, qui luttèrent contre Moise, Simon le Magicien, Apollonius de Tyane, étaient des *thaumaturges*.

Sous le titre de *Thaumaturgus physicus*, le Père Schott a donné un traité de la Magie naturelle.

THÉ, *Thea*, genre de la famille des Ternstrœmiacées, tribu des Camelliées, renferme des arbres et des arbrisseaux exotiques, à rameaux brunâtres; à feuilles alternes, ovales, lancéolées, dentées sur leurs bords; à fleurs blanches, d'une odeur agréable : calice à 5 folioles, corolle de 6 à 9 pétales, étamines nombreu-

ses, anthères incombantes, ovaire à 3 loges, appliqué sur un disque jaune et surmonté d'un style simple ; fruit en forme de capsules arrondies, à deux ou trois loges, contenant autant de graines. — L'espèce type est le *Thé de Chine* (*Thea sinensis*), vulgairement *Arbre à thé :* c'est un joli arbrisseau d'un à deux mètres de haut ; ses feuilles sont persistantes, d'un beau vert en dessus, d'un vert pâle en dessous ; ses fleurs ne paraissent qu'en automne. A cette espèce se rattachent deux variétés importantes, que quelques Botanistes considèrent comme des espèces distinctes : le *Thé vert* (*Thea viridis*), d'une taille plus élevée, à feuilles plus étroites, à fleurs à 9 pétales ; et le *Thé bou* (*Thea bohea*), à feuilles un peu rugueuses, à fleurs à 6 pétales. On distingue encore le *Thé sesanqua* ou *sasangua*, à rameaux sarmenteux ; à feuilles lancéolées, luisantes, arquées en arrière ; à fleurs blanches, dont les pétales sont plus longs que dans les espèces précédentes. Toutes les espèces se multiplient par graines, ou par boutures, rejetons et marcottes, qu'on fait au printemps, sous châssis.

Le Thé est cultivé en Chine de temps immémorial, et c'est encore ce pays qui fournit au commerce les thés les plus recherchés. De la Chine, la culture du thé a été importée dans l'Inde, où elle se fait en grand, surtout dans la province d'Assam ; au Brésil, où elle a très-bien réussi ; aux Iles de France et Bourbon, etc. On a même essayé d'acclimater le thé en France, notamment aux environs d'Angers.

Ce qui constitue le *Thé du commerce*, ce sont les plus jeunes feuilles de l'arbre à thé cueillies et desséchées. On les prépare avec les plus grandes précautions. Dès que les feuilles ont été récoltées et triées, des ouvriers les plongent dans l'eau bouillante, les y laissent une demi-minute, les retirent ensuite, les font égoutter et les jettent sur des plaques de fer chauffées. On les étend ensuite sur des nattes, où on les roule avec la paume de la main jusqu'à leur complet refroidissement. Elles se présentent alors en petits rouleaux ridés, de couleur verdâtre, brune ou grisâtre, d'une odeur aromatique et d'une saveur agréable, quoique amère et un peu styptique ; les Chinois les aromatisent par le mélange des fleurs odoriférantes de l'*Olea fragrans*, du *Camellia sasangua* et surtout des *Roses-thé*. Les thés fins, destinés à l'exportation, sont mis dans des caisses de forme cubique, vernissées, doublées d'étain, de plomb, de feuilles sèches et de papier peint. On appelle *Thés de caravane* les thés envoyés en Russie par voie de terre : ils sont enfermés dans des caisses semblables à celles qui viennent d'être décrites, revêtues de nattes de bambous ou recouvertes en peau : ce sont en général les thés les plus estimés.

Toutes les variétés de thés du commerce se divisent en deux groupes, qui paraissent ne différer guère que par les procédés de fabrication : les *Thés verts*, simplement desséchés et le plus souvent colorés au moyen d'une poudre faite avec du plâtre et de l'indigo : ils sont plus astringents et plus aromatiques ; et les *Thés noirs*, qui ont une couleur brune, due sans doute à ce qu'on leur fait subir une sorte de fermentation : ils sont plus doux. On distingue parmi les thés noirs, les variétés dites *Péko*, *Péko d'Assam*, *Orange péko*, *Péko noir*, *Congo*, *Souchong*, *Pouchong*, *Ning-yong*, *Hou-long*, *Campoy*, *Caper* et *Bohea ;* parmi les thés verts, les variétés *Hyson*, *Hyson junior* ou *Hyswen*, *Choulan*, *Hysonskin*, *Poudre à canon*, *Thé impérial* ou *perlé* et *Tun-ke*. Il y a, du reste, entre les diverses qualités de thé, de très-grandes différences de prix : ainsi, le meilleur *Péko* vaut environ 12 fr. le demi-kilogr., et le meilleur *Souchong* ne vaut guère que 4 ou 5 fr.

L'analyse chimique a trouvé dans le thé du tannin, une huile volatile, de la cire et de la résine, de la gomme, une matière extractive, des substances azotées analogues à l'albumine, quelques sels, et un alcaloïde qu'on a appelé *Théine*, et qui est identique avec la *Caféine*.

L'usage du thé pris en infusion est depuis longtemps répandu en Chine, où cette substance occupe même une place importante dans l'alimentation. Mais son introduction en Europe est fort récente : elle ne remonte pas au delà du XVII^e^ siècle. La consommation du thé était déjà très-considérable en Angleterre à la fin du siècle dernier ; aujourd'hui elle dépasse annuellement 12 millions de kilogr. L'usage en est moins répandu en France.

Le Thé peut être employé comme médicament ou comme boisson d'agrément. En qualité de médicament, on l'administre surtout comme excitant, digestif et tonique ; on l'a quelquefois donné comme sudorifique, mais alors il doit surtout ses propriétés à l'eau chaude. Le thé convient parfaitement aux constitutions molles, lymphatiques, aux habitants des climats froids, humides et brumeux, tels que ceux de la Hollande et de l'Angleterre. — Pris comme boisson d'agrément, c'est un excellent diffusible ; mais à haute dose, il agit fortement sur le système nerveux, et à peu près à la manière du café ; comme lui, il éveille l'esprit, détermine une agitation qui commande le mouvement et cause de l'insomnie. Si l'on en fait abus pendant longtemps, il peut irriter l'estomac et produire, chez certaines personnes prédisposées, des palpitations, des névralgies, etc. — On doit à M. Péligot des recherches sur la composition chimique du thé, et à M. Houssaye une *Monographie du Thé*, Paris, 1843, in-8.

On nomme : *Thé d'Amérique*, la Capraire et l'Ayapana ; *Thé de Bogota*, la Symploque ; *Thé de Bourbon*, l'Angrec ; *Thé du Chili*, le Psoralier ; *Thé d'Europe*, la Véronique ; *Thé de France*, la Sauge, la Mélisse officinale ; *Thé du Labrador*, le Lédon ; *Thé du Mexique*, la Capraire biflore et l'Ambroisie ansérine ; *Thé des Norvégiens*, la Ronce du Nord ; *Thé de Sim. Paoli*, le Galé ; *Thé du Paraguay*, le Psoralier, l'Érythroxyle, et une espèce de Houx nommée aussi *Maté* (*Voy.* MATÉ) ; *Thé de Pensylvanie* ou *d'Oswego*, la Monarde ; *Thé suisse*, le Falltrank. *V.* ce mot.

THÉACÉES, nom donné par M. de Mirbel à une famille de plantes à laquelle il donne pour type l'*Arbre à thé :* elle correspond exactement à la tribu des *Camelliées* dans la famille des Ternstrœmiacées.

THÉATRE (du grec *théatron*). Chez les anciens, les théâtres étaient d'immenses édifices, capables de contenir depuis 20,000 jusqu'à 80,000 spectateurs : ils étaient à ciel ouvert et garantis par une toile (*velarium*) du soleil et de la pluie. Leur forme était celle d'un hémicycle, dont l'espace semi-circulaire (*koilon*, *cavea*) était garni de plusieurs rangs de gradins pour les spectateurs : ces gradins étaient séparés de distance en distance par des passages pour la circulation et coupés par des escaliers ; supérieurement, ils étaient terminés par un vaste portique. La scène se divisait en deux parties : la *scène* proprement dite, où jouaient les acteurs, et l'*orchestre*, où se tenait le chœur (*Voy.* SCÈNE et ORCHESTRE). La *toile* (*aulœum* ou *siparium*), au lieu de se lever comme chez nous, s'abaissait quand la représentation commençait, et disparaissait dans une ouverture ménagée entre la scène et l'orchestre. Derrière la scène se trouvait une construction (*paraskénion*, *postscenium*) servant de vestiaire et de foyer pour les acteurs, ainsi que de magasin pour les décors et les machines. Parmi les théâtres les plus célèbres dans l'antiquité on cite : en Grèce, le *Théâtre de Bacchus* à Athènes, ceux de Corinthe, de Sparte, d'Epidaure, de Mégalopolis ; en Sicile, ceux de Syracuse, d'Agyrium et de Ségeste ; en Italie, les théâtres construits à Rome par Scaurus, Curion, Pompée, Cornélius Balbus, Marcellus et Néron, ceux d'Herculanum et de Pompéi, ceux d'Iguvium en Ombrie, d'Antium, de Pola, etc.

Les Théâtres modernes sont beaucoup plus petits que les théâtres anciens; ils sont couverts; on n'y joue guère que la nuit, et ils sont éclairés par des lumières artificielles. Leur système de construction ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Paris possède un grand nombre de théâtres : le *Théâtre français*, l'*Opéra*, le *Théâtre italien*, l'*Opéra comique*, l'*Odéon*, le *Théâtre lyrique*, le *Vaudeville*, les *Variétés*, le *Gymnase*, le *Palais-Royal*, la *Porte-Saint-Martin*, l'*Ambigu*, la *Gaîté*, le *Cirque*, etc. Dans les départements, on cite ceux de Bordeaux, Lyon, Marseille, Strasbourg, Rouen, le Havre, etc. A l'étranger, on remarque *la Scala* de Milan, le théâtre de Turin, ceux de *la Fenice* à Venise, de *San Carlo* à Naples, de *Coccomero* à Florence; les théâtres de Munich, de Vienne, de Berlin, de Carlsruhe, de Darmstadt, d'*Alexandrine* à Saint-Pétersbourg; de *Covent-garden*, de *Drury-lane*, de *Haymarket* à Londres, etc.

Les Théâtres sont soumis en France à une législation toute spéciale : on la trouvera exposée par M. Simonet dans son *Traité de la police administrative des Théâtres* (1850), et par MM. Ad. Lacan et Ch. Paulmier dans leur *Commentaire sur la législation et la jurisprudence des Théâtres* (1853).

Quant à l'*Art théâtral* ou *Art dramatique*, *Voy.* les art. TRAGÉDIE, COMÉDIE, DRAME, SPECTACLES, etc.

Le *Théâtre des Grecs* du P. Brumoy, complété par Rochefort et Laporte-Dutheil; le *Th. des Latins* de T.-B. Levée et de MM. Duval; les *Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers*, de MM. Aignan, Andrieux, de Barante, etc.; le *Répertoire du Théâtre français*, offrent le recueil des principales pièces de théâtre. — Pour l'histoire et l'appréciation de ce genre de littérature, on peut consulter : les *Études sur les tragiques grecs* de M. Patin; le *Cours de littérature dramatique* de A.-W. Schlegel; l'*Histoire universelle des Théâtres* de Desfontaines et Coupé; les *Origines du Théâtre moderne*, par M. Ch. Magnin; les *Etudes sur les Mystères* de M. Onésime Leroy; le *Théâtre français du moyen âge*, par MM. de Monmerqué et Francisque Michel; la thèse de M. Chassang sur les *Essais dramatiques imités de l'antiquité aux* XIVe *et* XVe *siècles*, etc.

THÉATRE-FRANÇAIS OU COMÉDIE FRANÇAISE. L'origine du Théâtre-français remonte à l'acquisition que les *Confrères de la Passion* firent en 1548 de l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, situé rue Mauconseil; la *Société de la Comédie française* ne date que du 25 août 1680, époque de la réunion de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne avec celle de la rue Mazarine. La Comédie française fut successivement établie rue de l'*Ancienne Comédie* (1689), aux Tuileries (1770), puis sur l'emplacement où est aujourd'hui l'Odéon (1782); elle ne vint définitivement s'installer rue Richelieu que vers la fin du Directoire. Le point de départ de la Société actuelle est l'acte de société passé à Paris le 22 germinal an XII; le 15 octobre 1812 fut rendu le fameux *Décret de Moscou* dont les dispositions ont été modifiées par les ordonnances royales de 1816 et 1822, et par le décret du 27 avril 1850. — Le Théâtre français partage avec le Théâtre de l'Odéon, dit *Second Théâtre français*, le monopole de l'ancien répertoire. — Les principaux acteurs qui ont illustré ce théâtre sont, au XVIIe siècle, les deux Michel, Baron, Bellerose, Brécourt, Floridor, Lagrange, Mondory, Montfleury; la Béjart, la Champmeslé, Raymond-Poisson; au XVIIIe, Armand, Bellecour, Ph. Poisson, les deux Quinault-Dufresne, Granval, Préville, Lekain; Mlles Duclos, Lecouvreur, Gaussin, Dangeville, Clairon, Dumesnil, Luzy, Sainval; depuis 1790, Monvel-Dugazon, Grandmesnil, les Baptiste, Fleury, Saint-Fal, Saint-Prix, Molé, Larive; Talma, Lafond, Joanny, Ligier, Desmousseaux, Montrose, Samson, Provost, Regnier, etc.; Mlles Vestris, Candeille, Contat, Devienne, Raucourt, Bourgoin, Volnais, Duchesnois, Georges, Mars, Rachel, etc.

L'*Histoire du Théâtre français* a été écrite par les frères Parfaict (15 vol. in-12, 1734-49), et continuée par MM. Étienne et Martainville. M. H. Lucas a donné, en abrégé, une *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre français* (1843 et 1847).

THÉBAÏNE, alcaloïde trouvé dans l'opium, sert à préparer l'*extrait thébaïque* (opium sans narcotine).

THÉINE, alcali extrait du thé, identiq. à la *Caféine*.

THÉIS, synonyme de *Rhododendron*.

THÉISME (du grec *théos*, Dieu), opinion des philosophes qui admettent l'existence d'un Dieu (*Voy.* DIEU). On nomme *Théistes* les philosophes qui professent cette doctrine. Le *Théisme* s'oppose à l'*Athéisme*, et le *Déisme* à la croyance en une religion révélée.

THELPHUSE et mieux TELPHUSE (nom tiré de la Mythologie), genre de Crustacés décapodes brachyures, renferme des espèces de Crabes qui font leur séjour habituel dans les rivières, ce qui les avait d'abord fait appeler *Potamophiles* : carapace plus large que longue, rétrécie en arrière et légèrement bombée en dessus; pattes antérieures beaucoup plus longues que celles de la deuxième paire; pattes suivantes toutes cannelées en dessus; tarse quadrilatère et armé d'épines cornées très-fortes; l'abdomen de 7 articles. La *Thelphuse fluviatile*, longue de 7 centimètres, se trouve dans le midi de l'Italie, en Grèce, en Égypte, en Syrie, et habite les ruisseaux, les rivières, se tenant sous les pierres. Sa chair est estimée.

THÉLYGONE, *Thelygonum* (nom donné par Pline à une plante analogue), genre de la famille des Chénopodées, rapporté par quelques botanistes à celle des Urticées, a été établi pour une seule espèce, le *Thélygone charnu* (*Th. cynocrambe*, c.-à-d. *Chou de chien*), qui habite les crevasses des rochers de la Méditerranée : tige herbacée, succulente, qui se ramifie et s'étale en divers sens; feuilles ovales et charnues; fleurs monoïques; fruits globuleux, secs, couverts d'une poussière blanche semblable à l'amiante, composée de cristaux d'oxalate calcaire.

THÈME (du grec *théma*, dérivé de *tithêmi*, poser, établir), se dit en général de tout sujet, matière ou proposition, que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir. Ainsi, dans un sermon, on donne le nom de *Thème* au texte de l'Écriture qui sert de début au prédicateur et auquel il rapporte tout son discours.

En Grammaire, on entend par *Thème* : 1° le radical primitif d'où un verbe a été tiré, et spécialement, chez les Grecs, le présent du verbe, parce que c'est le premier temps qu'on *pose* pour en tirer les autres; 2° les morceaux qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent dans celles qu'ils apprennent : en ce sens, on oppose le *Thème* à la *Version*. La nécessité de ce genre d'exercices pour bien apprendre une langue est incontestée, et il a été composé pour y former les écoliers dans chaque langue de nombreux recueils, ainsi que des traités didactiques; tels sont les *Conseils pour faire un thème latin* de Goffaux, la *Méthode pour les thèmes grecs* de M. Alexandre, celle de M. Longueville, etc.; mais la question de savoir s'il faut commencer l'étude des langues par l'exercice du thème ou par celui de la version a partagé les Grammairiens.

En Musique, *Thème* se dit de l'air sur lequel on compose des variations; on dit aussi *sujet* ou *motif*.

En Astrologie, on nomme *Thème céleste* ou simplement *Thème* la *position* où se trouvent les astres au moment de la naissance de quelqu'un et par rapport au lieu où il est né, position d'après laquelle on tire l'*horoscope*. *Voy.* ce mot.

Dans l'empire d'Orient, on a donné le nom de *Thème* au corps de troupes chargé de la garde d'une province; et dans la suite, à la province elle-même.

THÉMIS, planète télescopique découverte le 6 avril 1853 par M. de Gasparis, entre Hygie et Euphrosyne, fait sa révolution en 2052 j. *V.* le *Tabl. des Planèt.*

THÉNAR (du grec *thénar*, paume de la main ou

plante du pied), nom donné, en Anatomie, à la saillie qui se trouve, dans la paume de la main, à la base du pouce, et que forment les muscles court abducteur, opposant, et court fléchisseur du pouce.

THEOBROMA (c.-à-d., en grec, *nourriture céleste*), nom donné par Linné au *Cacao* (*Voy.* ce mot), a été aussi appliqué à diverses substances alimentaires préconisées comme analeptiques.

THEOCRATIE (des mots grecs *théos*, Dieu, et *kratos*, pouvoir), gouvernement où les chefs de la nation sont regardés comme étant les ministres de Dieu même. L'ancien gouvernement des Juifs, avant qu'ils eussent un roi, était une véritable théocratie. L'Égypte fut, jusqu'à une certaine époque, gouvernée par les prêtres au nom de leurs dieux. Le Pérou l'a été par les Incas, que l'on regardait comme fils du Soleil. Mahomet, parlant au nom de Dieu, exerçait un pouvoir théocratique. Le gouvernement du Grand Lama au Thibet, celui qu'exercent en Amérique les chefs des Mormons, sont encore aujourd'hui des exemples de théocratie.

On a aussi appliqué le nom de *Théocratie* au gouvernement du pape tel qu'il était au moyen âge : J. de Maistre, dans son livre *Du Pape*, s'est montré chaud partisan de la théocratie, et a soutenu la suprématie temporelle et universelle du souverain pontife.

THEODICÉE (du grec *théos*, Dieu, et *diké*, justice), partie de la Théologie naturelle qui traite de la justice de Dieu et qui a pour but de justifier, s'il est permis de parler ainsi, la Providence divine, en réfutant les objections tirées de l'existence du mal, et montrant comment sa justice et sa bonté se concilient avec le mal apparent. Leibnitz a écrit, sous le titre d'*Essais de Théodicée*, un ouvrage célèbre qui a pour but de résoudre ce grand problème. Le *Livre de Job* peut être considéré comme le plus ancien essai connu de théodicée. Les traités *De origine mali* de W. King, *De la Providence* de G. Sherlock, se rapportent au même sujet. Parmi les ouvrages plus récents, on estime la *Théodicée chrétienne* de M. l'abbé Maret (1844 et 1850). — *Voy.* DIEU et PROVIDENCE.

THÉODOLITE (du grec *théomai*, voir, et *dolikhos*, long, distant), instrument dont on se sert pour mesurer les distances dans les opérations géodésiques. Cet instrument a pour but de ramener à l'horizon les angles observés à son aide, quelle que soit la hauteur des objets ou des points observés. Il se compose, en général, d'un cercle entier et gradué qui se place toujours horizontalement, et sur lequel tourne une alidade surmontée d'une lunette ; cette lunette est disposée de manière à pouvoir s'élever ou s'abaisser, et la quantité dont sa direction dévie de la ligne horizontale se trouve indiquée sur un demi-cercle vertical. Les Anglais paraissent avoir les premiers employé le théodolite ; Ramsden, opticien de Londres, en a construit de fort estimés à la fin du dernier siècle. Cet instrument a été perfectionné en France par Borda, Fortin et Gambey.

THÉOGONIE (du grec *théos*, Dieu, et *gonéô*, enfanter), branche de la Théologie païenne qui enseignait la généalogie et la filiation des dieux. C'est le titre d'un célèbre poëme grec d'Hésiode ; il a été commenté par M. J.-D. Guigniaut (*De la Théogonie d'Hésiode*, Paris, 1835). — Il se dit aussi de tout système religieux imaginé dans le paganisme : c'est en ce sens qu'on dit *la Théogonie des Indiens*, *des Égyptiens*, *des Mexicains*, etc.

THÉOLOGAL, chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale ou collégiale, pour enseigner la théologie et prêcher en certaines occasions.

*Vertus théologales. Voy.* VERTU.

THÉOLOGIE (du grec *théos*, Dieu, et *logos*, discours, traité). La Théologie est la science de Dieu et de ses attributs. On distingue la *Théologie naturelle*, qui se fonde sur les seules lumières de la raison, et la *Th. révélée*, qui s'appuie sur la révélation.

Pour la *Théologie naturelle*, qu'on appelle aussi quelquefois, mais improprement, *Théodicée*, *Voy.* les articles DIEU, THÉODICÉE, ATHÉISME, CAUSES FINALES.

La *Théologie révélée*, ou Théologie proprement dite, considérée sous le rapport de son objet, comprend deux parties : le dogme et la morale, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut pratiquer : d'où sa division en *Th. dogmatique* et *Th. morale*. Sous le rapport de la méthode, on distingue la *Th. positive*, qui admet une manière moins didactique, un style plus oratoire, et qui se trouve dans les écrits des saints Pères ; et la *Th.* dite *scolastique*, qui suit une marche plus rigoureuse, définissant, divisant, distinguant, argumentant, et usant de toutes les ressources de la Dialectique. Cette seconde méthode paraît avoir été d'abord employée chez les Grecs par S. Jean Damascène ; parmi les Latins, elle a été mise en œuvre par S. Anselme ; elle a été surtout pratiquée par Pierre Lombard, et, un peu plus tard, par S. Thomas d'Aquin, qui en a donné le modèle dans sa *Somme*. Parmi les théologiens plus récents, les plus célèbres sont Suarez, Tournély, Billuart, Collet, don Liguori, le P. Perrone. Les ouvrages les plus généralement adoptés en France pour l'enseignement théologique sont ceux de Mgr Gousset, de Mgr Bouvier, de Bailly, de M. Carrière. Richard a donné un *Dictionnaire des sciences ecclésiastiq.* (1760), et Bergier un *Dictionn. théologique* (1789), complété par Mgr Doney (1853). L'*Histoire de la Théologie* a été écrite par D.-Bonav. d'Argonne (jusqu'à S. Bernard), Lucques, 1785, et par Staüdlin, en allemand, Gottingue, 1810-11.

On rattache ordinairement à l'étude de la Théologie celle de l'Écriture sainte, qui renferme l'Histoire sainte, la Critique sacrée et l'Exégèse ou Herméneutique. *Voy.* ces mots.

*Facultés de Théologie*, corps chargés de l'enseignement de la Théologie. Ces Facultés, qui jetèrent tant d'éclat au moyen âge, et au premier rang desquelles s'étaient placées la Faculté de Paris et la Sorbonne, ont aujourd'hui beaucoup perdu de leur renommée et de leur importance. On compte, en France, 5 Facultés de Théologie catholique, à Paris, Aix, Bordeaux, Lyon et Rouen ; et 2 Facultés de Théologie protestante, à Strasbourg et Montauban.

THÉOPHILANTHROPES (c.-à-d. *amis de Dieu et des hommes*). *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

THEORBE, instrument de musique. *Voy.* TÉORBE.

THÉORÈME (du grec *théoréma*), terme de Mathématiques, proposition qui doit être rendue évidente au moyen d'une démonstration. On l'oppose à *problème*. Cette proposition : *Les trois angles d'un triangle rectiligne sont égaux à deux droits*, est un théorème. Ce sont surtout les vérités de l'arithmétique, de l'Algèbre et de la Géométrie que l'on démontre sous forme de théorèmes. Cependant Descartes, Spinosa, Wolf, ont essayé de démontrer sous cette forme leurs doctrines philosophiques.

THÉORIE (du grec *théoria*, contemplation). Tantôt ce mot se dit de toute connaissance qui s'arrête à la simple spéculation sans passer à l'action, et alors on oppose la *théorie* à la *pratique* ; tantôt il désigne un ensemble de connaissances enchaînées de manière à donner l'explication complète d'un certain ordre de faits : c'est dans ce sens qu'on dit en Physique : *la théorie de la chaleur*, *de l'électricité*, *de la gravitation*, etc.

Il s'entend particulièrement, dans l'Art militaire, des principes de la tactique, de la science des manœuvres, des exercices de la troupe. Chaque arme a sa *théorie* particulière. *Voy.* TACTIQUE et ARMES.

Les Athéniens donnaient le nom de *Théorie* à la députation solennelle qu'ils envoyaient tous les ans à Delphes, à Délos, etc. ; les membres de la députation s'appelaient *théores*. La durée du voyage était de 30 jours, pendant lesquels on ne pouvait exécuter aucun condamné.

**THÉOSOPHIE** (de *théos*, Dieu, et *sophia*, sagesse, science; philosophie divine), science qui prétend venir de Dieu, être inspirée d'en haut, sans être cependant l'objet d'une révélation positive. Les Théosophes forment une école de philosophes mystiques qui, dédaignant la raison humaine et se croyant éclairés par un principe intime et surnaturel, mêlent ensemble l'enthousiasme et l'observation de la nature, l'extase et la philosophie, la théologie et l'alchimie, la métaphysique et la médecine. On en trouve l'analogue dans les Mystiques de tous les temps, dans les Gnostiques, les Néoplatoniciens et les Philosophes hermétiques; mais les Théosophes proprement dits ne datent que du XVIe siècle, et commencent avec Paracelse. On les divise en deux branches: l'une, populaire, plus mystique que savante, à laquelle appartiennent J. Bœhm, Swedenborg, Martinez-Pasqualis et St-Martin; l'autre, savante, plus philosophique que théologique, à laquelle se rattachent Paracelse, Corn. Agrippa, Val. Weigel, R. Fludd, Van Helmont. *Voy.* ILLUMINÉS.

THÈQUE (du grec *thèkè*, boîte), se dit en Botanique : 1° de l'urne des Mousses; 2° des conceptacles qui renferment les organes de la fructification des Lichens. *Voy.* LICHENACÉES.

THÉRAPEUTES, secte juive. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

THÉRAPEUTIQUE (du grec *thérapeutikè*, de *thérapeuô*, guérir), partie de la Médecine qui a pour objet le traitement des maladies, c.-à-d. qui donne des préceptes sur le choix et l'administration des moyens curatifs et des médicaments. Dans un sens aussi étendu, c'est la *Thérapeutique générale*. Les règles de traitement propre à chaque maladie en particulier constituent la *Thérapeutique spéciale*.

On a une *Bibliothèque de Thérapeutique* de A.-L.-J. Bayle (1828-37, 4 vol. in-8); des *Traités de matière médicale et de thérapeutique* de M. Trousseau (1837), de M. Foy (1843), de M. S. Dieu (1847-52), etc.; un *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique* de MM. F.-V. Mérat et A.-J. Delens (1829-46, 7 vol. in-8).

THÉRIAQUE (du grec *thèr*, bête féroce ou venimeuse, et *akéomai*, guérir), médicament très-composé, qu'on a longtemps employé comme stomachique et comme calmant, et qu'on croyait propre à combattre les poisons et à guérir les morsures des animaux venimeux : d'où son nom. Il y avait plusieurs sortes de thériaque; mais on donnait le plus souvent ce nom à la *Thériaque d'Andromaque*, électuaire imaginé, dit-on, par Andromaque, médecin de Crète, ou, selon d'autres, par Mithridate, roi de Pont. La formule originale s'en trouve dans Galien. Elle offrait un bizarre assemblage de substances hétérogènes : trochisques de scille, de vipères, poivre long, opium, agaric blanc, iris de Florence, cannelle fine, scordium, roses rouges sèches, semences de navet sauvage, suc de réglisse purifié, baume de la Mecque, racines de potentille, de gingembre, feuilles de dictame, sommités de marrube, nard indien, jonc odorant, safran, poivre noir, écorce de citron, racines de gentiane, d'acorus, de valériane; térébenthine de Chio, sommités de millepertuis, d'amome; semences d'anis, de fenouil, de séséli; gomme arabique, terre de Lemnos, miel de Narbonne, vin d'Espagne, racine de petite aristoloche, bitume de Judée, encens en larmes. — Pendant longtemps ce fut Venise qui eut le privilége de fournir la thériaque à toute l'Europe; on l'y préparait chaque année avec solennité. Aujourd'hui les Pharmaciens peuvent la faire partout en suivant le Codex, où elle a été fort simplifiée.

On appelle *Thériaque allemande* l'extrait de Genièvre; *Th. des pauvres*, le Diatessaron.

THÉRIDION (du grec *théridion*, petite bête), genre d'Araignées très-petites, ayant 8 yeux presque égaux entre eux, une lèvre courte de figure variable, des mâchoires inclinées sur la lèvre, allongées et étroites; des pattes fines et allongées. Le *Théridion bienfaisant* (*Th. benignum*), ou *petite Araignée de raisin*, est long de 4 millimètres, et d'un brun fauve. L'abdomen est ovale et globuleux. Cette espèce est très commune dans les jardins. Elle fait une petite toile irrégulière qui, quoique très-fine, suffit pour préserver les raisins de la morsure des autres insectes : d'où son nom de *bénigne*.

THERMALES (EAUX). *Voy.* EAUX.

THERMES (du grec *thermos*, chaud), nom donné, chez les Romains, aux bains chauds publics. On admire à Rome les *Thermes de Caracalla;* on voit encore à Paris, rue de la Harpe, les ruines des *Thermes de Julien*, qui faisaient partie du palais construit par cet empereur au sud de Lutèce.

THERMIDOR (du grec *thermos*, chaud), onzième mois du calendrier républicain, commençait le 19 ou 20 juillet, suivant les années, et finissait le 18 ou 19 août. — Pour la journée du 9 thermidor an II (28 juillet 1794), *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

THERMO-MAGNÉTISME, branche de l'électro-magnétisme qui s'occupe de la production des courants électriques au moyen de la chaleur (*thermos*, en grec, veut dire *chaud*). Les courants ainsi produits s'appellent *thermo-électriques*. Lorsque, par exemple, deux barres métalliques, l'une de bismuth et l'autre de cuivre, sont soudées bout à bout, de manière à former un circuit fermé de forme quelconque, il s'établit dans le circuit un courant plus ou moins énergique qui fait osciller l'aiguille aimantée toutes les fois que les deux soudures sont à des températures différentes. Le courant persiste aussi longtemps que la différence des températures est maintenue. — On obtient aussi un courant avec un seul métal : si l'on prend un morceau d'antimoine de forme quelconque, et qu'on dispose sur une de ses faces une aiguille aimantée légèrement suspendue, on trouve toujours sur le contour de ce morceau plusieurs points tels qu'en les chauffant on imprime à l'aiguille aimantée une déviation très-sensible dans un sens ou dans l'autre. — On a utilisé les courants thermo-électriques pour déterminer la conductibilité des différents métaux et pour mesurer les hautes températures.

M. Seebeck a découvert en 1821 les premiers phénomènes thermo-électriques. Plusieurs autres physiciens, MM. Pouillet, Becquerel, Cumming, Sturgeon, Nobili, Magnus, etc., ont, depuis, étendu nos connaissances dans cette branche de la Physique.

THERMOMÈTRE (du grec *thermos*, chaud, et *métron*, mesure), instrument de Physique qui sert à apprécier la température des corps. Sa construction est fondée sur la propriété qu'ont certains liquides de se dilater d'une manière régulière par la chaleur et de se contracter de même par le froid. Le thermomètre ordinaire se compose d'un tube de verre d'un diamètre très-petit, et portant à son extrémité un renflement en forme de boule ou de cylindre qui sert de réservoir au liquide. Si la température de l'enceinte où se trouve l'instrument vient à s'élever, le liquide augmente de volume, et, ne pouvant plus être contenu dans le réservoir, s'élève plus ou moins dans le tube; si la température vient à baisser, le phénomène inverse se présente. L'alcool ou esprit-de-vin et surtout le mercure sont les deux liquides ordinairement employés pour les thermomètres.

Pour rendre comparables les indications de ces instruments, on les *gradue*, après y avoir établi certains points fixes de la manière suivante. Le thermomètre étant plongé dans de la glace fondante, la colonne de mercure s'arrête dans le tube en un certain point qu'on marque zéro; portée ensuite dans l'eau bouillante, la même colonne s'élève jusqu'à un autre point qu'on note à son tour. Enfin l'intervalle compris entre zéro et ce second point

est divisé soit en 100 parties égales (*Th. centigrade*), soit en 80 (*Th. Réaumur*); ces divisions portent le nom de *degrés* (°); en reportant au-dessous de zéro des divisions de même grandeur, on a des degrés pour les températures inférieures au point de congélation de l'eau; on obtient de même des degrés indiquant des températures plus élevées que le point d'ébullition de l'eau en faisant des divisions semblables au-dessus de ce point. On distingue les degrés au-dessus de zéro par le signe +, et les degrés au-dessous par le signe —. Avec le thermomètre à mercure, on peut aller jusqu'à 360 degrés au-dessus de zéro; au delà le mercure entrerait en ébullition. Au-dessous de zéro, le même thermomètre ne donne des indications exactes que jusqu'à 30 ou 35 degrés; car le mercure approche alors de son point de congélation, où il éprouve des modifications brusques. L'alcool, se congelant très-difficilement, est préférable lorsqu'il s'agit d'indiquer de basses températures.

En France et en Allemagne, on ne se sert que de l'échelle centigrade et de l'échelle Réaumur. Comme 100° de la première correspondent à 80° de la seconde, il suffit, pour transformer des degrés centigrades en degrés Réaumur, de multiplier les premiers par 4/5 ou 0,8; et, pour transformer en degrés centigrades les degrés Réaumur, de multiplier ces derniers par 5/4 ou 1,25. Dans le thermomètre des Anglais, dit *de Fahrenheit*, le zéro est pris dans un mélange de glace et de sel; l'instrument marque 212° dans l'eau bouillante et 32° dans la glace fondante; comme l'intervalle entre ces deux points est de 180° (212 moins 32), on peut ramener les indications de Fahrenheit à l'échelle centigrade en déduisant d'abord 32, puis multipliant les degrés restants par 5/9 ou 0,555. Pour transformer les degrés Fahrenheit en degrés Réaumur, on multiplierait par 4/9 ou 0,444, après avoir déduit 32.

La table suivante donne la concordance des trois thermomètres de 5 en 5 degrés.

| Cent. | Réau. | Fahr. | Cent. | Réau. | Fahr. | Cent. | Réau. | Fahr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0 | 0 | 32 | 35 | 28 | 95 | 70 | 56 | 158 |
| 5 | 4 | 41 | 40 | 32 | 104 | 75 | 60 | 167 |
| 10 | 8 | 50 | 45 | 36 | 113 | 80 | 64 | 176 |
| 15 | 12 | 59 | 50 | 40 | 122 | 85 | 68 | 185 |
| 20 | 16 | 68 | 55 | 44 | 131 | 90 | 72 | 194 |
| 25 | 20 | 77 | 60 | 48 | 140 | 95 | 76 | 203 |
| 30 | 24 | 86 | 65 | 52 | 149 | 100 | 80 | 212 |

Le *Thermomètre de Lisle*, usité en Russie, a son zéro au point de l'ébullition de l'eau : les degrés vont en augmentant de haut en bas.

On se sert, dans les expériences physiques, de thermomètres d'une construction particulière. — Le *Th. métallique* ou *de Bréguet*, composé d'une lame métallique formée elle-même de 3 lames d'or, d'argent et de platine, larges de 1 à 2 millimètres, et invariablement fixées entre elles; cette lame est roulée en spire, et, par l'effet de l'inégale dilatation des métaux, elle se tord ou se détord à mesure que la température s'élève ou s'abaisse. La sensibilité de cet appareil est extrême.—Le *Th. différentiel* de Leslie, ou *Th. à air*, est fondé sur la dilatation de l'air : c'est un tube deux fois recourbé, de manière à présenter une surface horizontale d'où s'élève, de chaque côté, un tube terminé par une boule. Cet appareil contient, dans sa branche horizontale, un peu d'acide sulfurique concentré et coloré; le reste est occupé par de l'air qui se dilate à mesure qu'il s'échauffe et refoule le liquide du côté de l'une des boules. Lorsque les deux boules sont également chauffées, les colonnes liquides se trouvent à un même niveau où l'on marque zéro; pour obtenir un deuxième point fixe, on enveloppe l'une des boules d'un manchon rempli d'eau à une température connue, et l'autre d'un manchon plein de neige fondante; l'air de la boule échauffée se dilate et force le liquide à s'élever vers l'autre boule; on marque 8 au point où il s'arrête; on divise en huit parties égales la distance de 0 à 8; on prolonge les divisions au-dessous et au-dessus des deux points fixes. Cet instrument sert à accuser les différences de température auxquelles sont soumises les deux boules. — Le *Th. à gaz* consiste en un long tube capillaire ouvert à l'une de ses extrémités et terminé à l'autre par une boule pleine d'air qu'on sépare de l'air extérieur par un indice liquide (acide sulfurique coloré) : cet indice s'élevant ou s'abaissant par la dilatation de l'air de la boule, indique les variations de la température. — Le *Th. à maxima et à minima*, ou *Th. de Walferdin*, se compose d'un tube en verre recourbé, terminé par deux réservoirs situés à la partie supérieure. La partie inférieure du tube, jusqu'à sa moitié environ, est remplie de mercure; un des réservoirs et le tube qui le porte sont pleins d'alcool. Ce liquide s'élève, en outre, dans l'autre tube, depuis le sommet de la colonne de mercure jusqu'à la moitié du réservoir supérieur. Deux petits cylindres de fer sont placés dans l'alcool pour servir d'*index* et s'y soutiennent à la hauteur où ils ont été portés par le mercure. Lorsqu'on veut se servir de ce thermomètre, on fait descendre les index sur le mercure au moyen d'un aimant, et on l'abandonne à lui-même dans le lieu dont on cherche la température; si la température augmente, la colonne d'alcool se dilate et force le mercure à monter dans l'autre tube; l'index du premier tube reste ainsi dans l'alcool à sa position primitive, et l'index du second tube est élevé par le mercure à une hauteur dépendante du degré de température; si la température diminue, l'index reste au point où la température l'avait élevé, et indique par là le maximum de la température auquel a été soumis l'instrument; l'index opposé indiquerait, au contraire, le minimum de température.

La plupart attribuent l'invention du Thermomètre à Drebbel, savant hollandais, et la placent en 1621; d'autres la rapportent à Galilée, à Sanctorius ou même à Roger Bacon. Les premiers thermomètres connus ne donnaient pas des indications comparables; ils se composaient simplement d'un tube de verre fixé sur une planchette à divisions, et terminé par une boule qui contenait de l'esprit-de-vin coloré en rouge. En 1720, Fahrenheit substitua le mercure à l'esprit-de-vin et introduisit sa division en 212 degrés. Ce fut Réaumur qui imagina le premier, en 1730, de faire servir à la graduation des thermomètres la constance de la température de l'eau bouillante et de la glace. Plus tard, on préféra la glace fondante.

THERMOSCOPE (du grec *thermos*, chaud, et *skopéô*, examiner), instrument de Physique assez semblable au thermomètre, mais qui est destiné à mesurer les températures les moins élevées. Le *thermoscope de Rumford* diffère peu du thermomètre différentiel : il est formé comme lui d'un tube horizontal et de deux tubes verticaux terminés par des boules. Le tube horizontal y est plus long, les autres plus petits. On introduit dans l'instrument un index d'alcool coloré, de 2 ou 3 centimètres. Le zéro des divisions occupe le milieu du tube horizontal, et les divisions se marquent de chaque côté de ce point.

THÈSE (du grec *thèsis*, de *tithêmi*, poser, établir), proposition qu'on met en avant avec intention de la défendre si elle est attaquée. Il se dit particulièrement de toute proposition de Théologie, de Philosophie, de Droit, de Médecine, de Lettres ou de Sciences, que l'on soutient dans les écoles. En Théologie et en Droit, on soutient des thèses pour la licence comme pour le doctorat; en Médecine et dans les Facultés des Lettres et des Sciences, on n'en soutient que pour le doctorat seul.—M. A. Mourier a donné le *Catalogue des thèses* admises en France par les Facultés des Lettres et des Sciences depuis 1810.

**THÉSION**, *Thesium*, genre de la famille des Santalacées, formé aux dépens du genre Alchimille, comprend des plantes herbacées de l'Europe et de l'Afrique méridionale. Parmi les principales espèces, on remarque le *Thesium linophyllum*, qui croît sur la lisière de nos bois et est brouté par les bestiaux, et le *Th. umbellatum* ou *Comandre*. *Voy.* COMANDRE.

THÊTA (θ), la 8e lettre de l'alphabet grec, correspond à notre *th*, mais a une prononciation toute différente : c'est à la fois une lettre dentale et une aspirée. Comme lettre numérale, θ' vaut 9, et ,θ, 9,000.

THÉTIS, planète télescopique déc. le 17 avril 1852 par M. Luther, entre Parthénope et Amphitrite, fait sa révolution en 1441 j. *Voy.* le *Tableau des Planètes.*

THÉURGIE (du grec *théourgia*, formé de *théos*, Dieu, et *ergon*, œuvre), science occulte, espèce de magie usitée chez les Païens, et au moyen de laquelle les adeptes prétendaient se mettre en rapport avec la divinité et les génies bienfaisants, et produire, avec leur secours, des effets surnaturels. Elle fut cultivée par les Chaldéens, les Perses, et surtout par les Égyptiens, qui s'y disaient fort habiles, grâce aux secrets qu'ils tenaient d'Hermès Trismégiste. La théurgie ne s'introduisit chez les Grecs que dans les derniers siècles du Paganisme, et avec les doctrines orientales : elle joue un grand rôle dans le Néo-platonisme, surtout dans les écrits de Porphyre et de Jamblique ; l'empereur Julien y était également adonné.

THIBAUDE (d'un nom propre?), tissu grossier de poil de vache dont on se sert pour doubler les tapis.

THLASPI (du grec *thlaspis*, qu'on dérive de *thlaô*, presser, comprimer, parce que son fruit est aplati et comme comprimé), vulgairement *Taraspic* et *Téraspic*, en lat. *Thlaspi*, genre de Crucifères, tribu des Thlaspidées, voisin du g. *Iberis*, se compose de plantes herbacées annuelles, rarement vivaces, que l'on rencontre au milieu des champs sablonneux en grande abondance, et dont on cultive quelques espèces dans les jardins. Tous les bestiaux broutent cette plante avec plaisir ; plusieurs espèces se mangent en salade. L'infusion des feuilles de Thlaspi est astringente.

On distingue : le *Thlaspi vivace*, originaire de la Perse, à jolies touffes d'un mètre ou d'un mètre et demi de haut, à fleurs blanches disposées en corymbes ; il fleurit tout l'hiver ; le *Thl. toujours vert*, originaire des Alpes, moins élevé que le précédent, et le *Thl. ombellifère* ou *Thl. des jardiniers* : c'est l'espèce que l'on cultive le plus ordinairement ; elle est vivace et se couvre de fleurs en corymbes blanches ou d'un joli violet. Cette plante fait beaucoup d'effet quand elle est disposée en larges bordures.

THOLUS (du grec *thôlos*, voute, dôme). C'est proprement la pièce de bois dans laquelle s'assemblent les courbes d'une voûte en charpente ; cette pièce est à ce genre de voûtes ce que la clef est pour la voûte en pierres. — On donne aussi ce nom à la lanterne ou même à toute la coupole d'un dôme en charpente : le *Tholus* d'Athènes était un édifice en forme de dôme où se tenaient les Prytanes.

THON, *Thynnus* (en grec, *thynnos*), espèce du genre Scombre, renferme des poissons très-estimés et qui vivent dans toutes les mers. Le *Thon commun* (*Th. vulgaris*) a le corps aplati, plus gros au milieu qu'aux extrémités, la tête petite, se terminant en pointe émoussée, l'œil gros, la bouche large et garnie de dents pointues, des écailles faciles à détacher et très-petites en général. Toute la partie supérieure du corps est d'un noir bleuâtre, les côtés de la tête blanchâtres, le ventre grisâtre, semé de taches blanches. Le Thon a ordinairement 1 ou 2 mètres de longueur ; il dépasse quelquefois 3 mètres, et peut peser jusqu'à 500 kilogrammes. Ce poisson est très-vorace : il se nourrit de poissons, principalement de maquereaux, de sardines et de harengs. Le Thon a, dit-on, un très-petit ennemi qui le pique et le harcelle au point de le faire sauter sur les rivages, où il trouve la mort ; ce petit animal, que l'on compare à un scorpion, est de la grosseur d'une araignée ; son dard est probablement venimeux. La chair de Thon est blanche et très-tassée ; elle est toujours fort savoureuse, qu'elle soit fraîche, salée ou conservée dans l'huile. On sert souvent le thon mariné comme hors-d'œuvre. On retire du Thon une huile employée par les Corroyeurs.

La pêche du Thon, pratiquée dès la plus haute antiquité, est aujourd'hui concentrée dans la Méditerranée ; on s'y livre surtout à Marseille et à Nice. Elle se fait généralement de deux manières, à la *thonaire* et à la *madrague* : on nomme ainsi des parcs ou enceintes de filets diversement disposés, mobiles dans la thonaire, fixes dans la madrague (*Voy.* MADRAGUE). La pêche se fait pendant les mois de mai et juin. On prend quelquefois des milliers de Thons à la fois. — On sale ce poisson comme la morue. Pour le mariner, on le retire de la saumure où on l'a laissé séjourner quelque temps ; on le coupe par tranches et on le met dans des barils ou des vases de terre que l'on achève de remplir d'huile.

On donne quelquefois le nom de *Thon* aux Bonites ou Pélamides de mers tropicales.

THONAIRE, filet pour prendre le thon. *Voy.* THON.

THORACIQUE, ce qui a rapport ou appartient au *thorax*. On appelle *Membres thoraciques* les membres supérieurs, parce qu'ils sont articulés avec les parties latérales et supérieures du thorax ; — *Canal thoracique*, un gros tronc lymphatique formé par la réunion successive de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, et du côté gauche de la tête, du col et du thorax ; — *Viscères thoraciques*, les organes renfermés dans la poitrine, etc.

THORACIQUES, nom donné par quelques Ichthyologistes à un ordre de la classe des poissons Osseux, comprenant ceux de ces animaux qui ont les nageoires ventrales placées sous les pectorales.

THORAX (du grec *thôrax*, creux de la poitrine), s'emploie comme synonyme de *poitrine* chez l'Homme et les Mammifères (*Voy.* POITRINE). Chez les Insectes et les Animaux articulés, le *thorax* est la région qui vient immédiatement après la tête. Chez les autres animaux, c'est la partie antérieure du corps séparée de la tête par le *cou*.

THORINE (de *Thor*, dieu des Scandinaves), dite aussi *Oxyde de thorium*, substance blanche, terreuse et très-pesante qu'on extrait de la *Thorite*, minéral très-rare, d'un aspect analogue à l'Obsidienne, trouvé dans les mines de la Norvége, de la Suède et de l'Oural. — La Thorine a été découverte en 1828 par Berzélius.

THORITE, minéral. *Voy.* THORINE.

THORIUM ou THORINIUM, corps simple métallique, qu'on extrait de la thorine, est encore peu connu : il se présente en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, insoluble dans l'eau et peu soluble dans les acides.

THRAN, nom vulgaire donné dans le nord de l'Europe à l'huile de poisson et surtout à celle de baleine. Celle qui découle par la pression de la graisse et du foie de ces animaux s'appelle *Thran clair* ; celle qui est l'effet de leur ébullition, *T. brun*.

THRIDACE (du grec *thridax*, laitue), *Lactucarium*, suc fourni par les tiges de la *Laitue cultivée*, et épaissi au soleil, avec lequel on prépare des pilules ou un sirop nommé *Sirop de thridace*. C'est un calmant et un soporifique, mais moins actif que l'opium : aussi faut-il s'abstenir de boire après avoir pris de la thridace, car elle perd dans les liquides une grande partie de son activité. *Voy.* LACTUCARIUM.

THROMBUS (du grec *thrombos*, grumeau, caillot), nom donné, en Médecine, à une petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée. Cet accident arrive lorsque l'ouver-

ture de la veine ne répond pas exactement à celle de la peau, ou qu'un peu de tissu cellulaire s'oppose au libre écoulement du sang. Des compresses trempées dans de l'eau salée ou de l'alcool camphré suffisent ordinairement pour dissiper le *thrombus*.

THUNBERGIÉES, l'une des trois tribus de la famille des Acanthacées, renferme les genres *Thunbergia, Meyenia, Hexacentris, Mendoza, Clistax.*— Le genre type *Thunbergia* (ainsi nommé de *Thunberg*, botaniste suédois), renferme des espèces grimpantes, du Cap et des Indes, remarquables par leurs belles fleurs axillaires, blanches, jaunes ou bleues.

THUR, animal disparu, voisin de l'Auroch et type du Bœuf, paraît être le véritable *Urus* des anciens.

THURIFÈRE (de *thus*, encens, et *fero*, porter), se dit d'arbres qui donnent de l'encens ou une résine analogue : *Juniperus thurifera, Boswellia thurifera*, etc. Dans la Liturgie, on appelle *Thuriféraire* l'acolyte ou clerc qui, dans les cérémonies de l'Église, porte l'encensoir et la navette et qui encense.

THUYA (du grec *thya*, qu'on dérive de *thyon*, encens, parfum, parce que les anciens brûlaient dans les temples la résine de cet arbre), vulgairement *Arbre de vie, Arbre de paradis*, genre de la famille des Conifères, tribu des Cupressinées, renferme des arbres verts et résineux qui se rapprochent beaucoup des Genévriers par leur feuillage et leur port, et des Cyprès par leur fructification; mais dans ces derniers les cônes sont globuleux, formés d'écailles en tête de clou, tandis que dans les Thuyas ces écailles sont ovales, quelques-unes munies d'un tubercule ou d'un crochet un peu au-dessous du sommet.

Le *Thuya articulé* (*Th. articulata*), d'Arabie, atteint 8 et 9 mètres de hauteur sur 1 mètre de circonférence : rameaux ouverts presque à angle droit; ramifications comprimées, fragiles, articulées; feuilles petites, inégales, mucronées au sommet, munies à leur base de fort petites glandes; fruit à quatre écailles, dont deux dépourvues de graines. Cet arbre forme des forêts en Arabie et en Algérie : c'est lui qui donne la résine connue sous le nom de *Sandaraque*. On l'utilise aussi pour l'ébénisterie.

Le *Thuya du Canada* (*Th. occidentalis*), le *Cèdre blanc* des Américains, atteint de 8 à 10 mètres : rameaux d'un jaune rougeâtre en forme d'éventail, et s'élevant en pyramides; feuilles planes, courtes, imbriquées, un peu obtuses, d'un beau vert foncé, serrées contre les tiges; fleurs monoïques, les mâles situées à l'extrémité des rameaux, réunies en chatons ovales, écailleux; les femelles forment un cône ovale; leurs écailles sont longues, obtuses; les semences placées à la base des écailles, entourées d'une aile membraneuse échancrée aux extrémités. Cet arbre croît aux lieux humides, sur les collines et le long des rivières. Il résiste aux froids les plus rigoureux. Son bois passe pour incorruptible, mais il a une odeur désagréable; il est très-bon pour le chauffage. Les jeunes rameaux servent à faire des balais. On attribue aux feuilles de cette espèce une vertu sudorifique; les médecins homœopathes regardent le Thuya comme le spécifique de la *Sycose*. Cet arbre entre, avec les autres arbres verts, dans la composition des bosquets d'hiver; il forme des palissades et des abris qu'on tond au ciseau. Le premier pied de Thuya qui ait été planté en France le fut à Fontainebleau, sous François Ier.

Le *Thuya de la Chine* (*Th. orientalis*) ne s'élève qu'à 5 ou 6 mètres : rameaux redressés; feuilles épaisses, ovales, arrondies, un peu aiguës; cônes dont les écailles sont munies d'une forte pointe recourbée en hameçon; semences ovales, point membraneuses. Ce Thuya est indigène de la Chine et du Japon; il entre aussi dans l'ornement des bosquets; il craint les fortes gelées.

THYM, *Thymus*, genre de la famille des Labiées, tribu des Saturéinées, renferme de très-petites plantes, formant de jolies touffes toujours vertes, à racines vivaces et rampantes; à tiges grêles, divisées en rameaux nombreux; à feuilles simples, lancéolées, opposées; à fleurs terminales ou axillaires : calice à 5 dents, 3 supérieures, 2 inférieures formant deux lèvres; leur orifice est fermé par des poils; la lèvre supérieure de la corolle est plane, échancrée; l'inférieure a 3 lobes. On en distingue plusieurs espèces, qui toutes sont recherchées avec avidité par les bestiaux, par les lièvres et les lapins, par les abeilles, etc.

Le *Thym commun* (*Thymus vulgaris*), dit aussi *Lin frigoule* ou *Poté*, ne croît que sur les collines sèches des contrées méridionales : fleurs blanches ou purpurines, petites, verticillées, formant un épi lâche et terminal. Il est cultivé dans tous les jardins à cause de son odeur aromatique et de son emploi comme assaisonnement. On l'emploie aussi dans la parfumerie. On en aromatise les fruits secs qu'on veut conserver longtemps. — Le *Th. mastichine* (*Th. mastichina*) est un petit arbrisseau d'un port agréable, qui répand une odeur aromatique pénétrante très-suave : fleurs blanches, terminales. — Le *Th. à grosse tête* (*Th. cephalotus*), de Portugal, a de petites fleurs blanches, formant un gros épi oblong, terminal, muni de grandes bractées colorées, qui dérobent la vue des fleurs. — Le *Th. poivré* (*Th. piperella*) croît en Espagne, en Portugal, etc. : fleurs purpurines, odeur très-pénétrante. — Le *Th. acinos* est très-commun dans les champs secs et pierreux; il est moins odorant que les autres espèces : fleurs purpurines, tachetées de blanc. — Le *Th. des Alpes* (*Th. Alpinus*) croît dans les Alpes, la Suisse, l'Allemagne : fleurs assez grandes, bleuâtres ou violettes; calice un peu coloré. On le cultive dans les jardins comme plante d'ornement. — Pour le *Th. bâtard* ou *Serpolet* (*Th. serpillum*), qui est l'espèce la plus commune, *Voy.* SERPOLET.

Dans le Langage des fleurs, le Thym est le symbole de l'activité et de la jalousie.

On extrait du Thym une essence aromatique qui, d'après les récentes recherches de M. Lallemand (1853), serait composée de deux principes, le *Thymène*, sorte d'hydrocarbure ($C^{20}H^{16}$), isomère de l'essence de térébenthine, et le *Thymol*, espèce de camphre qu'on peut supposer dérivé par substitution du thymène : sa formule est $C^{20}H^{14}O^{2}$.

THYMALLUS, nom latin du poisson appelé *Ombre*.

THYMÈLE, nom donné, par les Grecs, à une espèce d'estrade qui se trouvait au-devant et au milieu du *proscénium*, partie antérieure de la scène, et où se plaçaient les musiciens pour guider les évolutions du chœur qui se faisaient dans l'orchestre. Quand le chœur ne figurait pas dans la pièce, il se réunissait sur les gradins du *thymèle*.

THYMÉLÉES ou THYMÉLÉACÉES, dite aussi *Daphnoïdées* et *Daphnacées*, famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, renferme des arbustes élégants ou des plantes herbacées, à feuilles simples, alternes et entières ou opposées; à fleurs d'un aspect agréable, blanches, jaunes, vertes ou roses, se montrant à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. Le fruit est charnu ou sec, mince, et contient une graine renversée et pendante. — Cette famille renferme les genres *Daphné* ou *Thymelæa* (*Lauréole* ou *Garou*), *Dirca, Daïs, Passerina, Pimelea, Gnidia, Lagetta*, etc. — Le nom de *Thymélée* avait d'abord été donné par Tournefort à un genre créé par lui, qui a été supprimé par Linné, et dont les débris ont formé les genres *Daphne* et *Passerina*.

THYMÈNE, THYMOL. *Voy.* THYM.

THYMUS (du grec *thymos*, pris dans le sens de *ris*, glande des jeunes animaux), corps oblong, bilobé, glandiforme, situé derrière le sternum, et occupant la partie supérieure du cou. Ce corps paraît dans le fœtus vers le 3e mois après la conception, et augmente de volume jusqu'à la fin de la 1re année

et même de la 2ᵉ, terme après lequel il s'atrophie peu à peu. Les fonctions du *thymus* sont encore inconnues. On pense cependant que cet organe temporaire contribue au perfectionnement de l'hématose.

THYNNUS, nom latin du genre *Thon*.

THYRÉOPHORE, *Thyreophora* (du grec *thyréos*, bouclier long, et *phoros*, porteur), genre d'insectes Diptères athéricères de la tribu des Muscides : corps allongé, tête épaisse, ovalaire, convexe, en forme de *bouclier*; antennes rapprochées, très-courtes, insérées sur la saillie du front; abdomen allongé, étroit, déprimé; pieds velus, ailes longues. Le *Thyréophore cynophile,* long de 6 millimètres, recherche les ténèbres, et vit sur les cadavres des chiens, des chevaux et des bœufs; il est phosphorescent.

THYROIDE (du grec *thyréos*, bouclier, et *eidos*, ressemblance), qui a la forme d'un bouclier.

Le *Cartilage thyroïde* ou *scutiforme* est le plus grand des cartilages du larynx; il en occupe la partie antérieure supérieure. Il est plus large que haut, et paraît formé de deux lames quadrilatères qui, par leur jonction, produisent un angle saillant en avant, qu'on appelle *pomme d'Adam;* la face antérieure donne attache sur les côtés aux muscles *sterno-thyroïdiens* et *thyro-hyoïdiens*, ainsi qu'aux constricteurs du pharynx; la face postérieure, concave, présente dans son milieu un angle rentrant où s'attachent les ligaments de la glotte et les muscles *thyro-aryténoïdiens;* ses bords postérieurs se terminent de chaque côté par un prolongement ensiforme appelé *grande corne*, et, en bas, par une éminence moins saillante, la *petite corne*, qui s'articule avec le cartilage cricoïde.—La *Glande* ou *Corps thyroïde* est un organe situé sur la partie antérieure inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère. Elle semble souvent composée de deux lobes ovoïdes, tenant l'un à l'autre par une sorte de tubercule transversal qu'on appelle *isthme :* les usages de la glande thyroïde sont encore inconnus.

THYRSE (en grec *thyrsos*), espèce de lance ou de javelot enveloppé de pampre et de lierre, que portaient les Bacchantes dans les fêtes de Bacchus, et que les poëtes donnent pour sceptre à ce dieu.

En Botanique, on donne ce nom à un mode d'inflorescence dans lequel les fleurs sont disposées en grappes à pédicelles rameux, ceux du milieu étant plus longs que ceux du bas et du sommet, comme dans le Lilas, le Marronnier, etc.

THYSANOPTÈRES (du grec *thysanos*, frange, et *ptéron*, aile), ordre de la classe des Insectes, établi récemment par M. Haliday pour des insectes à ailes rudimentaires presque sans nervures, et garnies sur les bords de franges soyeuses. La taille de ces insectes ne dépasse guère 2 à 3 millim. Ils vivent principalement sur les céréales, les oliviers, etc.

THYSANURES (du grec *thysanos*, frange, et *oura*, queue), 2ᵉ ordre de la classe des Insectes, suivant la méthode de Latreille, section des Aptérodicères, se compose d'insectes très-agiles, qui ne subissent point de métamorphoses et qui sont dépourvus d'ailes; ils portent à l'extrémité de l'abdomen des organes particuliers de mouvement qui leur permettent d'exécuter des sauts plus ou moins considérables. — On a divisé cet ordre en deux familles, les *Podurelles* et les *Lépismènes*. *Voy.* ces mots.

TIARE (en grec *tiara*, mot qu'on a fait dériver de *tiô*, honorer, mais qui paraît être d'origine orientale). On nommait ainsi, chez les anciens, un ornement de tête qui était un des symboles du pouvoir chez les Mèdes, les Perses et les Arméniens, et qui servait aux princes et aux sacrificateurs. La forme de cette coiffure ne peut être déterminée avec certitude. — Le grand prêtre des Juifs portait aussi la tiare; elle était de lin et enrichie d'une couronne de couleur d'azur, avec une autre couronne au-dessus qui était d'or, et où étaient gravées les quatre voyelles, qui étaient des lettres sacrées.

On appelle aujourd'hui *Tiare* une espèce de bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte dans certaines cérémonies. Primitivement, ce n'était qu'une mitre ronde et élevée. Le pape Hormisdas en 523, ou, suivant d'autres, Alexandre III au XIIᵉ siècle, l'entoura d'une couronne en signe de souveraineté; Boniface VIII, qui mourut en 1303, en ajouta une seconde pour signifier que le pape possédait à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; un peu plus tard, Urbain V, ou, selon d'autres, Jean XXII ou Benoît XII, en ajouta une troisième pour signifier le pouvoir du pape sur l'Église souffrante, militante et triomphante; ou bien encore sur les trois parties du monde. On donne aussi à la tiare le nom de *Trirègne*.

En Conchyliologie, on nomme vulgairement *Tiare bâtarde*, *T. épiscopale*, deux espèces de Volutes; *T. fluviatile*, une espèce de Mélanie; *T. papyracée*, *T. ventrue*, *T. épineuse*, trois variétés de la même coquille; *T. papale*, une espèce commune du genre Mitre. *Voy.* ce mot.

TIBIA (du latin *tibia*, flûte, parce que cet os, long, creux et droit, ressemble à une flûte), l'os principal de la jambe. C'est un os prismatique et triangulaire placé en avant et en dedans du péroné; il s'articule avec le fémur, le péroné et l'astragale. Son extrémité supérieure, dite *fémorale*, est surmontée de deux surfaces articulaires que sépare une saillie nommée *épine du tibia*, et elle porte sur les côtés deux éminences appelées *tubérosités du tibia*. L'extrémité inférieure ou *tarsienne* présente en bas une surface articulaire, laquelle se joint à l'astragale; en dedans, une éminence triangulaire qui constitue la *malléole* ou *cheville interne;* en dehors, une surface triangulaire qui s'articule avec le péroné. On donne à l'arête antérieure de cet os, qui est la plus prononcée des trois, le nom de *crête du tibia*.

On nomme *Tibial* ce qui a rapport au tibia : c'est ainsi que l'on dit *Nerfs tibiaux*, *Artères tibiales*. — On dit aussi *le Tibial* pour *le Jambier*.

TIC, contraction convulsive de certains muscles, et particulièrement de ceux du visage, qui donne lieu à des grimaces ou à des gestes plus ou moins bizarres. Le tic est l'effet d'un état nerveux général ou local, ou bien le résultat d'une habitude vicieuse; on peut le guérir par des efforts persévérants. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux* ou névralgie faciale.

*Tic* se dit aussi de certains mouvements anomaux dont les animaux domestiques, les chevaux surtout, contractent quelquefois l'habitude. On distingue le *Tic rongeur*, qui consiste dans l'action de tout ronger; le *Tic en l'air*, par lequel un cheval élève sans cesse la tête; le *Tic de l'ours*, par lequel l'animal se balance constamment d'un côté à l'autre, etc.

TICAL, monnaie d'or et d'argent usitée au Bengale et autres pays des Indes. Le *Tical d'or* vaut environ 26 fr.; le *Tical d'argent*, 3 fr.

TICHODROME, *Tichodroma* (du grec *teikhos*, mur, et *dromas*, qui court), genre de Passereaux ténuirostres, distrait de celui des Grimpereaux ou Certhiadés : bec très-long, arqué, grêle, cylindrique, triangulaire et déprimé à sa base; queue arrondie et à baguettes faibles. Le *Tichodrome échelette*, ou *Grimpereau de murailles* (*T. muraria*), a le sommet de la tête d'un cendré foncé, le dos, la nuque et les scapulaires d'un cendré clair; la gorge et le devant du cou d'un noir profond; les parties inférieures d'un cendré noirâtre, la couverture des ailes d'un rouge vif, la queue noire, terminée de blanc et de cendré. Cet oiseau vit solitaire dans les montagnes et les lieux abandonnés du midi de l'Europe; il grimpe le long des anfractuosités des rochers et des *murailles* des vieilles masures à l'aide de ses ongles qui sont très-grands et très-forts; il se

nourrit d'insectes, de larves et surtout d'araignées.

TIERCE (du latin *tertius*, au féminin *tertia*, troisième). En Mathématiques et en Astronomie, c'est la 60e partie d'une *seconde*, qui est elle-même la 60e partie d'une *minute* de degré ou d'heure : on l'exprime par ce signe ‴.

Dans la Liturgie catholique, on appelle *Tierce* la 2e des heures canoniales, qui se chantait, dans l'origine, à la 3e heure du jour, c.-à-d. à 9 heures du matin.

En Escrime, on nomme *Tierce* la position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite. On dit *dégager, parer, porter une tierce, se fendre en tierce.*

En Imprimerie, la *Tierce* est la dernière épreuve, que l'on ne fait ordinairement que *collationner*, c.-à-d. conférer avec le bon à tirer, pour s'assurer que toutes les corrections sont exécutées. Cette dernière épreuve garde le nom de *Tierce* lors même qu'il aurait été fait plus de trois épreuves.

En Musique, la *Tierce* est un intervalle compris entre trois notes, comme *ut mi, ré fa*, etc. On distingue : la *Tierce diminuée*, renfermant deux demi-tons (de *ut dièze* à *mi bémol*) ; la *T. mineure*, renfermant trois demi-tons (de *ut naturel* à *mi bémol*) ; la *T. majeure*, qui a quatre demi-tons (de *ut* à *mi naturels*) ; la *T. augmentée*, qui a cinq demi-tons (de *ut naturel* à *mi dièze*) — On nomme *T. de Picardie* la tierce majeure qui termine souvent des morceaux de musique en mode mineur ; cet effet se reproduit souvent dans l'ancienne musique d'église. Le nom que porte cette tierce lui vient de ce que l'usage de cette finale est resté dans les églises de Picardie plus longtemps qu'ailleurs. — La *tierce* est encore un jeu d'orgue qui sonne la tierce au-dessus du prestant.

A certains Jeux, *Tierce* se dit d'une série de trois cartes de même couleur qui se suivent : *as, roi* et *dame* forment une *tierce majeure.*

*Fièvre tierce. Voy.* FIÈVRE.

*Tierce opposition* en Droit. *Voy.* OPPOSITION.

TIERCELET, nom donné au mâle des oiseaux de proie et particulièrement à l'Autour mâle, parce que ces mâles sont d'environ un *tiers* moins grands et moins forts que les femelles.

TIERCERON, nervure de voûte gothique qui partage en deux parties l'angle compris entre le formeret et la croisée d'ogive : c'est un arc qui, naissant des angles, va se joindre aux liernes.

TIERÇON, ancienne mesure de liquides qui contenait le *tiers* d'une mesure entière, mais qui variait considérablement selon les lieux : le *tierçon* de Champagne contenait 91 litres ; le *tierçon* ou *tiercerolle* de Languedoc en contenait 228.

C'est aussi le nom d'une petite caisse de bois de sapin dans laquelle on envoie le savon en pains.

TIERS (du latin *tertius*, au féminin *tertia*, sous-entendu *pars*), la 3e partie d'une chose.

En Droit, on nomme *Tiers* quiconque n'est point partie dans un acte. On appelle *Tiers opposant* celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que la sentence ou l'arrêt lui porte préjudice, et s'oppose à l'exécution ; *T. saisi*, celui entre les mains duquel on a fait une saisie, une opposition ; *T. détenteur*, celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne autre que celle dont il le tient a une hypothèque à faire valoir, ou un droit à exercer.

*Tiers arbitre. Voy.* ARBITRE.

*Tiers consolidé*, nom sous lequel on a désigné la rente réduite au *tiers* et dont le payement fut garanti par l'Etat après cette réduction. *Voy.* RENTE.

*Tiers état* ou simplement le *Tiers*, nom donné autrefois en France à la classe bourgeoise qui venait au 3e rang après la noblesse et le clergé (*Voy.* TIERS-ÉTAT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On doit à M. Aug. Thierry l'*Histoire de la formation et des progrès du Tiers état* (1853), et un *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers état.*

*Tiers ordre*, nom que l'on donnait jadis aux séculiers qui s'attachaient à un ordre religieux sans renoncer à la vie civile, et qui suivaient une règle à part, qu'on appelait la *tierce* (ou troisième) règle : l'ordre des Franciscains avait un *Tiers ordre.*

*Tiers-point.* En Architecture, on nomme ainsi le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. — En Stéréotomie, c'est la courbure des voûtes gothiques composées de deux arcs de cercle.

TIEUTÉ (UPAS). *Voy.* STRYCHNOS.

TIGE, partie du végétal qui s'élève hors de la terre, le plus souvent en ligne droite, pour servir de support aux feuilles, aux organes de la fructification, etc. On distingue 5 espèces de tiges : la *tige* proprement dite, le *tronc* ou tige ligneuse des arbres, la *souche* ou *rhizôme*, sorte de tige souterraine, le *chaume* ou tige fistuleuse des Graminées, et le *stipe* ou tige des Palmiers et autres monocotylédons. *Voy.* chacun de ces mots.

La *Tige* proprement dite est herbacée ou semi-ligneuse. La première meurt complétement chaque année ou chaque deuxième année ; le plus souvent elle est solitaire ; rarement elle se montre multiple. La tige semi-ligneuse forme le passage entre la tige herbacée et celle qui constitue les sous-arbrisseaux.

En Agriculture, on appelle *haute tige* un arbre fruitier tenu en espalier, dont la tige est très-élevée, et *demi-tige* celui dont la tige est basse.

En Généalogie, on appelle *tige* ou *souche* le premier père duquel sont sorties toutes les *branches* d'une même famille.

TIGELLE (de *tige*). C'est, en Botanique, le rudiment de la tige que l'on voit dans la graine, entre le collet, ou plan de séparation de la tige et de la radicule, et les points d'insertion des cotylédons.

TIGETTE (diminutif de *tige*), ornement d'Architecture, dit aussi *Caulicole. Voy.* ce mot.

TIGLIUM, TIGLIN OU TIGLINE. *Voy.* CROTON TIGLIUM.

TIGRE, *Felis tigris*, Mammifère du genre *Chat*, est à peu près de même taille que le lion, mais plus mince, plus bas sur jambes ; il a la tête plus petite et arrondie, la queue très-longue. Le *Tigre royal* ou *Tigre ordinaire* a le pelage jaune-fauve en dessus, blanc en dessous, *tigré*, c.-à-d. marqué de bandes irrégulières et transversales, qui sont noires. Le poil est ras ; la queue est couverte d'anneaux alternativement noirs et jaunes, avec le bout noir. La femelle, appelée *Tigresse*, ne diffère en rien du mâle, ni pour la taille, ni pour le pelage. Le Tigre habite surtout l'Asie : on le trouve dans les Indes orientales, la presqu'île du Gange, le Tonquin, le royaume de Siam, la Cochinchine, les îles de la Sonde et de Sumatra. Sa force prodigieuse, jointe à sa férocité, en fait la terreur des pays qu'il habite. Le Tigre est susceptible d'être apprivoisé ; il devient familier avec ceux qui le nourrissent : toutefois il paraît plus méfiant et plus perfide que le lion. La chasse du tigre est très-dangereuse. Sa peau est très-estimée, et fournit une des plus belles fourrures. Le tigre est le symbole de la cruauté : le char de Bacchus est représenté traîné par des tigres, pour marquer que l'excès du vin nous porte à la fureur.

On appelle *Tigre d'Amérique, du Brésil* ou *de la Guyane*, le Jaguar ; *T. chasseur, barbet* ou *frisé*, le Guépard ; *T. chat*, le Serval, l'Ocelot ; *T. des Iroquois*, *T. rouge*, *T. poltron*, le Couguar ; *T. loup*, l'Hyène ; *T. marin*, le Phoque à taches brunes sur un fond clair ; *T. noir*, le Jaguar.

TIGRIDIE, *Tigridia*, genre de la famille des Iridées, renferme de très-belles plantes bulbeuses, originaires du Mexique. La *T. queue de paon* (*T. pavonia*) a des feuilles ensiformes, une hampe verte, haute de 40 centimètres, terminée par une spathe verte, qui, en s'ouvrant, livre passage à de

grandes fleurs de couleur écarlate et *tigrées* ou tachetées de jaune, qui s'épanouissent vers les huit heures du matin et se flétrissent à quatre heures du soir; ces fleurs se composent d'un tube cylindrique auquel adhèrent 6 pétales inégaux : les 3 extérieurs, très-grands et ovales, sont empourprés, mouchetés de taches rondes, brunes ou rouges; les 3 inférieurs sont plissés, très-petits et colorés de la même manière. — La Tigridie a été introduite en Europe en 1785. Elle est très-recherchée des amateurs.

TIL ou TILDA, petit signe qu'on met en espagnol et en portugais sur la lettre *n* placée entre deux voyelles pour lui faire prendre le son de *gn* (comme dans le français *règne*, *régna*) : *Doña*, *ocaña*, se prononcent *dogna*, *ocagna*.

TILBURY (d'un nom propre), mot anglais qui s'emploie dans notre langue pour désigner un petit cabriolet léger, à deux places et ordinairement découvert.

TILIA, nom latin du *Tilleul*.

TILIACÉES (du genre type *Tilia*, Tilleul), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes ou rarement opposées, simples; à deux stipules caduques ou persistantes; à fleurs parfaites, axillaires ou terminales, solitaires, nues ou accompagnées de bractées, diversement groupées : calice simple, de 4 à 5 folioles à préfloraison valvaire; corolle à 4 ou 5 pétales, manquant rarement, souvent glanduleux à leur base ou frangés dans leur contour; étamines nombreuses, libres; filets filiformes ou subulés, libres ou réunis en un anneau court; anthères introrses, biloculaires, dressées ou incombantes, s'ouvrant par un sillon longitudinal; ovaire de 2 à 10 loges, libre, sessile; gemmules insérées à l'angle central des loges, tantôt en petit nombre, tantôt nombreuses, bisériées, pendantes, horizontales ou ascendantes; styles au nombre des loges, souvent réunis en un seul; stigmates réunis ou distincts; fruit capsulaire à plusieurs loges, contenant plusieurs graines, ou drupe monosperme par avortement.

La plupart des Tiliacées habitent les régions intertropicales du globe : elles abondent en sucs mucilagineux qui leur donnent des propriétés émollientes, modifiées dans quelques-unes par la présence de matières astringentes et de résines amères.

La famille des Tiliacées se divise en 2 sections : 1° les *Tiliacées* proprement dites, formant elles-mêmes 2 tribus : les *Sloanées* (genres, *Sloanea*, *Hasseltia*, *Ablania*, *Dasynema*), et les *Grewiées* (genres, *Grewia*, *Tilia*, *Apeiba*, *Luhea*, *Mollia*, *Heliocarpus*, *Entelea*, *Sparmannia*, *Clappertonia*, *Corchorus*, *Corchoropsis*, *Triumfetta*, *Brownlowia*, *Christiana*, *Belotia*, *Diplophractum*, *Columbia*, *Berrya* et *Muntingia*); 2° les *Elæocarpées*. *V.* ce mot.

TILLAC (dérivé par Ménage du latin *tegula*, toiture), nom donné, en Marine, au pont, au plancher découvert qui fait l'étage supérieur d'un navire. On emploie plus souvent cette dénomination sur les bâtiments de commerce que sur les vaisseaux de guerre.

TILLANDSIE, *Tillandsia*, dite aussi *Caraguate*, genre de la famille des Broméliacées, dont quelques-uns font le type de la famille des Tillandsiacées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, quelquefois parasites, à racine fibreuse; à feuilles étroites ou ensiformes, ordinairement roides et persistantes; à fleurs en grappes. La *Tillandsie usnéoïde*, vulgairement *Cheveu du roi*, fournit une espèce de crin végétal dont on fait des cordes, et qui sert à garnir les matelas et les meubles. La *T. recourbée* du Pérou s'emploie contre les hémorroïdes. La *T. utriculée* devient, par la forme de ses feuilles, une espèce de réservoir où s'amasse l'eau de la rosée et des pluies, et qui peut offrir dans les déserts une boisson rafraîchissante.

TILLE, peau mince, lisse et déliée qui se trouve entre l'écorce et le bois de *tilleul*, peut servir à fabriquer des cordes. — On donne aussi le nom de *Tille* ou de *Teille* à l'écorce du chanvre. *Voy.* TEILLAGE.

TILLEUL, *Tilia*, genre type de la famille des Tiliacées, et le seul genre indigène de cette famille, se compose d'arbres de moyenne grandeur; à feuilles alternes, simples, en forme de cœur; à petites fleurs blanches ou jaunâtres, d'une odeur suave, disposées en grappes pendantes à l'extrémité d'un pédoncule allongé : calice à 5 sépales, libres, colorés; corolle à 5 pétales; étamines nombreuses; ovaire à 5 loges, contenant chacune 2 ovules; stigmate à 5 lobes; le fruit est une petite noix ronde, velue, indéhiscente, uniloculaire, à 1 ou 2 graines.

Le *Tilleul sauvage* ou *Tillau* (*Tilia sylvestris*) est un arbre de 15 à 20 mètres, dont l'écorce est épaisse, crevassée; le bois, blanc, coriace, léger; les rameaux, un peu anguleux dans leur jeunesse; les feuilles, légèrement pubescentes en dessous, munies d'une petite touffe de poils à la base des nervures; les fleurs, odorantes, d'un blanc jaunâtre. — Le *T. de Hollande* ou *des jardins* (*T. grandifolia*) a des feuilles plus molles, plus velues, d'environ un tiers plus grandes que celles du précédent, à dentelures inégales; des fleurs qui paraissent un mois plus tard; des fruits plus gros et ovales. — Le *T. argenté* (*T. argentea*), très-répandu en France, a des feuilles vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Il est originaire d'Amérique.

Le Tilleul est surtout propre à l'ornement des promenades : on en fait de belles allées. Son bois est tendre, léger; il n'est bon ni pour le chauffage, ni pour la charpente, mais il est recherché par les sculpteurs et les luthiers; il fournit un charbon excellent pour la fabrication de la poudre à canon et la peinture; la peau cachée sous son écorce (*tille*), macérée dans l'eau et convenablement préparée, sert à fabriquer des cordes, des câbles, des toiles et du papier d'emballage : les tilleuls de 12 à 15 ans sont ceux dont l'écorce est préférable; cette écorce renferme, en outre, un mucilage abondant qui lui donne des propriétés nutritives. Les fleurs du tilleul passent pour antispasmodiques; on les prend, infusées comme du thé, pour calmer les douleurs nerveuses et les maux de tête. La séve, retirée par incision, contient une assez grande quantité de sucre cristallisable; elle peut fournir, par la fermentation, une liqueur vineuse assez agréable. — Le tronc du tilleul parvient quelquefois à une grosseur très-considérable : on en a vu atteindre 9 mètres de circonférence.

TIMBALES (du latin *tympanum*), instrument de percussion formé de deux bassins semi-sphériques en cuivre, dont l'un est un peu plus petit que l'autre, et recouverts d'une peau d'âne qui se tend par un cercle en fer et des vis. On change l'intonation des timbales au moyen d'une tension plus ou moins forte de ces peaux. Les timbales se jouent (*se blousent*) avec des baguettes recouvertes en peau. Elles sont accordées de manière à sonner la 1re et la 5e note du ton des morceaux où on les emploie. — Les *timbales* figurent dans les orchestres : leur *roulement* sert à accompagner les symphonies, les ouvertures et les morceaux à grand effet.

Cet instrument, d'origine orientale, a été importé en Europe par les Sarrasins et les Maures. Les premières timbales parurent en France en 1457, sous le règne de Charles VII : on les appelait alors *nacquaires*. Leur usage fut consacré à la cavalerie; plus tard on le restreignit aux seules compagnies du roi. Elles furent supprimées sous le règne de Louis XIV. Cependant plusieurs régiments de cavalerie légère les reprirent sous l'Empire et la Restauration. Aujourd'hui, en France, les carabiniers, les cuirassiers et les guides ont des *timbaliers*. A l'étranger, il en existe dans la cavalerie de la garde russe et de plusieurs souverains de l'Allemagne. Les timbales se placent en avant de la selle du cheval, des deux côtés du cou.

TIMBRE (du grec *tympanon*, dérivé de *typtô*, frapper), sorte de cloche immobile, qui n'a point de battant, et qui est frappée par un marteau placé en dehors. C'est ordinairement au moyen d'un *timbre* que les horloges et les pendules sonnent les heures. On se sert aussi de *timbres* pour remplacer les sonnettes d'appartement, pour appeler les domestiques, etc.

En Musique, on appelle *Timbre :* 1° la qualité sonore d'un instrument ou d'une voix; 2° le son d'une cloche, d'une lame métallique, etc., dont l'intonation peut être appréciée; 3° la double corde à boyau placée contre la peau inférieure du tambour, qui vibre avec elle et le fait mieux résonner.

TIMBRE, marque imprimée par l'État sur le papier dont la loi oblige à se servir pour certaines écritures, comme les actes authentiques, les titres de propriété, les livres et effets de commerce, les contrats, les actions, les quittances dans les services publics, et même pour certaines impressions, telles que les affiches, les prospectus, les feuilles périodiques, etc. On appelle *Papier timbré* ou *marqué* le papier marqué d'un timbre. On distingue : le *T. de dimension*, qui s'emploie pour toute espèce d'actes authentiques, pour les expéditions, quittances, etc., et dont le prix, qui est fixe pour chaque dimension, est en raison de la grandeur du papier employé : ce timbre s'applique *en noir;* le *T. proportionnel,* en usage pour les effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, etc., et dont le prix varie suivant les valeurs auxquelles il est destiné : il est frappé *à sec*, sans encre (*Timbre sec*); le *T. à l'extraordinaire,* qui s'applique sur les papiers présentés par les particuliers eux-mêmes, comme les feuilles destinées à l'impression des journaux, les affiches, les prospectus, etc.; sur les actes qui auraient dû être écrits sur papier timbré; sur les effets de commerce dont la valeur dépasse 20,000 fr., etc. : il s'applique *en noir.*

Chaque timbre porte son prix. Ce prix est, pour le *Timbre de dimension,* de 35 c. la demi-feuille, 70 c. la double demi-feuille, 1 fr. 25 c. la feuille à expédition de grandeur ordinaire : quelques-unes, d'une dimension plus considérable, coûtent 1 fr. 50 c. et 2 fr.; — pour le *T. proportionnel* des effets de commerce, de 5 c. jusqu'à 100 fr. inclusivement, de 10 c. jusqu'à 200, de 15 c. jusqu'à 300, de 20 c. jusqu'à 400, de 25 c. jusqu'à 500, de 50 c. de 501 fr. jusqu'à 1,000 ; au-dessus, le prix du timbre augmente de 50 c. par 1,000 fr. jusqu'à 20,000 fr. (Loi du 5 juin 1850). — La perception de l'impôt du timbre est confiée aux agents de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines; de nombreux bureaux de distribution sont établis dans les différents quartiers de Paris et dans tous les cantons de la France. — La contravention aux lois sur le timbre est punie d'une amende plus ou moins considérable. La contrefaçon des timbres de l'Etat est punie par la reclusion ou les travaux forcés et la dégradation civique. *Voy.* CONTREFAÇON.

Justinien est le premier qui ait établi, l'an 538 de J.-C., une espèce de timbre, qu'on appelait *protocole*, parce que cette marque ne paraissait alors que sur la première feuille des actes. Après avoir été introduit en Espagne et dans les Pays-Bas en 1553, le papier et le parchemin timbrés s'étendirent en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, puis en France en 1635; cependant ce ne fut qu'en 1673 que deux déclarations successives l'établirent définitivement. Une loi du 11 nivôse an IV établit la distinction du timbre *fixe* ou de *dimension* et du timbre *proportionnel.* Les journaux et autres feuilles périodiques ont été soumis de bonne heure à l'obligation du timbre : le décret du 6 mars 1848 les en avait affranchis; mais ils y furent soumis de nouveau par la loi du 27 juillet 1850. Toutefois, le décret du 28 mars 1852 restreignit cette obligation aux journaux politiques et en exempta les journaux et écrits relatifs aux arts, aux sciences et à l'agriculture.

On appelle encore *Timbre* la marque particulière que chaque bureau de poste imprime sur les lettres qu'il fait partir, pour indiquer le lieu et le jour du départ, et sur celles qu'il reçoit, pour constater le jour de l'arrivée.—Depuis 1849, l'administration des Postes fait graver des *Timbres-postes* ou *T. adhésifs* au moyen desquels chacun peut affranchir soi-même ses lettres en les collant sur l'enveloppe. L'Angleterre nous avait précédés dans cette utile innovation.

Dans les Armoiries, on nomme *Timbre* le casque qui est au-dessus de l'écu.

TIMON (du latin *temo, temonis*, timon), longue pièce de bois qui fait partie du train de devant d'un chariot, d'un carrosse, et aux deux côtés de laquelle on attelle les chevaux; les chevaux ainsi attelés sont appelés *timoniers.* — Le *timon* d'une charrue est cette longue pièce de bois à laquelle sont attachés le manche et le soc de la charrue.

Dans la Marine, on donnait autrefois le nom de *Timon* à la barre du gouvernail. — On appelle encore *Timonerie* le lieu situé près du mât d'artimon, où se trouvent la roue du gouvernail, les habitacles, les compas de route, les horloges, etc. Le chef de ce détail est le *Maître de timonerie :* il est chargé de tout ce qui a rapport aux signaux, sondes, loch, etc.

On nomme *Timonier* l'homme qui tient la barre ou la roue du gouvernail pour conduire et gouverner un vaisseau sous les ordres du pilote. Autrefois les timoniers étaient une classe de marins spécialement affectés au service de la timonerie et qui dépendaient du maître pilote; aujourd'hui, tous les matelots indistinctement sont exercés à diriger la barre du gouvernail.

TIN, morceau de bois de longueur et de grandeur variables, sorte de billot que les Charpentiers de marine emploient comme support, garniture ou soutien pour maintenir une pièce de bois ou la quille d'un navire pendant qu'on la travaille.

TINAMOU, *Tinamus*, genre d'oiseaux d'Amérique, de l'ordre des Gallinacés et assez semblables aux Perdrix, renferme un grand nombre d'espèces qui vivent en petites troupes dans les forêts ou dans les hautes herbes, se nourrissant de graines, d'insectes et de vermisseaux. Ils volent bas et avec vitesse. Les principales espèces sont le *Tinamou magona* (*T. crypturus*) du Brésil et de la Guyane; le *T. ynambui* (*T. nothurus*) de Buénos-Ayres, et le *T. isabelle* (*Rhynchotus*) du Paraguay. — On a fait du Tinamou le type de la famille des *Tinamidées.*

TINCTORIALES (SUBSTANCES). *Voy.* TEINTURE.

TINE (du latin *tina*, qui a le même sens), petit vaisseau en forme de cuve ou de tonneau, dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir ou pour transporter de l'eau.

TINEA, nom latin de la *Teigne.*

TINÉITES ou TINÉIDES (du genre type *Tinea*), tribu de Lépidoptères nocturnes, renferme des insectes dont le corps a une forme presque linéaire. Les chenilles, vulgairement appelées *Vers*, sont rases, munies de 16 pattes en général, cachées sous une toile soyeuse ou dans l'intérieur des parties de végétaux dont elles se nourrissent, mais se fabriquant le plus souvent, avec les matières qu'elles rongent, des fourreaux qui leur servent de domicile. Quoique très-petits, les Tinéites sont des insectes très-jolis, parés de couleurs très-brillantes. Malheureusement ils sont très-destructeurs : ils dévorent les étoffes de laine, les fourrures, les crins, les collections d'histoire naturelle; certaines espèces habitent les ruches et s'y nourrissent du miel; d'autres recherchent le blé, les végétaux.

La tribu des Tinéites comprend plus de mille espèces, formant une cinquantaine de genres, dont le type est la *Teigne* (*Tinea*).

TINETTE (diminutif de *tine*), vaisseau de forme à peu près conique, plus étroit du bas que du haut, fait de douves reliées de cerceaux, ayant du côté le plus large deux espèces d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y passer un bâton, afin d'en arrêter le couvercle. Les tinettes servent à mettre diverses sortes de marchandises et particulièrement les beurres. — Les Vidangeurs se servent aussi de *tinettes;* mais celles-ci sont plus étroites du haut que du bas.

TINGIS (de *Tingis*, Tanger, ville d'Afrique, où cet insecte est commun), genre d'Hémiptères membraneuses, de la tribu des Réduviens, renferme des insectes qui, pour la plupart, vivent sur les plantes, en piquent les feuilles et y produisent quelquefois de fausses gales. Ils sont très-petits et offrent des couleurs peu variées. Le *Tingis du poirier* (*T. pyri*) est long de deux millimètres : corps noir, corselet blanchâtre; ailes blanchâtres, marquées de brun; abdomen noir, pattes blanchâtres.

TINKAL, TINKA, TINCHAR, noms sous lesquels on désigne, dans le Commerce, le *Borax brut* de l'Inde.

TINTEMENT (du latin *tinnitus*), résonnance et vibration prolongée d'une cloche. — En Médecine, le *Tintement* ou *Bourdonnement d'oreille* est une espèce particulière de bruit, analogue à celui d'une cloche qui tinte, qui se fait entendre aux oreilles de l'homme malade, sans cause externe qui le produise (*Voy.* TINTOUIN). — Laennec a appelé *Tintement métallique* un tintement qui retentit dans le tube du sthétoscope et vient y mourir à une hauteur variable; ce bruit est le meilleur signe de la communication de la plèvre et des bronches.

TINTENAGUE, sorte d'alliage. *Voy.* TOUTENAGUE.

TINTOUIN (du latin *tinnitus*), perversion de l'ouïe dans laquelle on croit entendre des sons qui n'existent pas réellement, et spécialement le bruit du vent, le murmure de l'eau, une sorte de chuchotement, le roulement des voitures dans le lointain, etc. Le tintouin n'est souvent qu'une sorte d'hallucination. — Ce mot se prend le plus souvent dans un sens métaphorique pour *embarras*.

TIPULAIRES, *Tipulariæ* (de *tipula*, nom donné par les Latins à l'Araignée d'eau), famille de l'ordre des Diptères némocères, renferme des insectes assez semblables aux Cousins, et distingués par une trompe de longueur variable et un suçoir très-court : corps étroit et allongé, pattes longues et grêles, tête ronde, ailes longues et étroites, abdomen allongé, cylindrique; leurs larves sont en forme de petits vers allongés. Les Tipulaires se trouvent sur les plantes, dans les prairies et les jardins. Les grandes espèces sont connues sous les noms vulgaires de *Mouches couturières* ou de *Tailleurs;* les petites sont presque toujours confondues avec les Cousins. On les voit s'élever dans les airs et former de petites nuées qui s'agitent en tous sens en faisant entendre un bourdonnement aigu. C'est en automne que ces insectes sont le plus communs.

La famille des Tipulaires a été partagée en 5 tribus : les *T. culiciformes*, *terricoles*, *fongicoles*, *gallicoles* et *florales*. Le type est le g. *Tipule*, dont une espèce, la *T. truffigène*, vit sur la racine du chêne, et, par sa piqûre, détermine la production de la truffe.

TIQUES, très-petites Arachnides qui s'attachent au corps des animaux, aux oreilles des chiens, des bœufs, et en sucent le sang. Tels sont les *Ixodes* et surtout le *Ricin* (*Voy.* ces mots). — On donne aussi le nom de *Tique* à la *Puce pénétrante* ou *Chique*, à tous les Acarides, aux *Mites*, aux *Cirons*, etc.

TIQUET, nom vulgaire des *Altises*. *Voy.* ce mot.

TIR, action de lancer, avec une arme quelconque, un projectile dans une direction déterminée; il s'emploie surtout en parlant des armes à feu. La théorie du tir des bouches à feu constitue la science appelée *Balistique*, *Pyrobalistique* (*Voy.* ces mots). — On donne aussi ce nom à la ligne suivant laquelle on tire une pièce d'artillerie : on distingue alors le *Tir plongeant*, le *T. perpendiculaire*, le *T. oblique*, le *T. rasant*, le *T. à ricochet*, etc.

Dans tous les régiments français, il y a des *écoles de tir* pour exercer les soldats; des prix sont décernés aux meilleurs tireurs. L'exercice du tir est surtout en grand honneur en Suisse, en Belgique et dans le nord de la France. Au moyen âge, on s'exerçait au tir de l'arbalète; aujourd'hui, c'est la carabine qui sert à cet usage. Il y a presque tous les ans en Suisse un grand *tir fédéral* qui attire un grand nombre de concurrents. — En France, dans les lieux où l'on s'exerce au tir, on se sert surtout du pistolet.

Les *Règles du tir des armes portatives* ont été tracées, pour l'armée française, dans des instructions ministérielles des 13 juillet 1843, 15 juillet 1845 et 4 novembre 1849. M. d'Houdetot a donné un *Traité du tir au pistolet*, in-8.

TIRAGE, en termes d'Imprimerie, se dit de l'action de mettre les feuilles sous presse pour les imprimer et du résultat de cette action. On le dit aussi en parlant des estampes, des lithographies. — *Faire plusieurs tirages*, c'est faire plusieurs réimpressions sur les mêmes formes ou sur les mêmes planches; on distingue alors le 1^er^, le 2^e^ et le 3^e^ *tirage*, etc.

Pour le *Tirage des métaux*, *Voy.* FILIÈRE et TIREUR; — pour le *Tirage au sort* des jeunes conscrits, *Voy.* RECRUTEMENT.

TIRAILLEURS, soldats d'infanterie légère qui, dans les actions, se dispersent sur différents points, en avant d'une colonne, et qui commencent l'attaque que les corps continuent. Les tirailleurs se replient sur les flancs des colonnes quand l'affaire s'échauffe. — L'institution des tirailleurs remonte aux guerres de la République; mais, avant cette époque, leur office était rempli par ce qu'on appelait les *Chasseurs à pied*, les *Enfants perdus*, etc. En 1811, Napoléon organisa jusqu'à 20 régiments de *Tirailleurs;* ils furent licenciés avec l'armée de la Loire. Sous la Restauration, on s'occupa beaucoup, en théorie, de la tactique des tirailleurs; l'ordonnance du 4 mai 1831 a posé des règles générales à cet égard. En 1840, on donna d'abord le nom de *Tirailleurs* aux bataillons armés de carabines qui ont été appelés depuis *Chasseurs d'Orléans*, *Ch. de Vincennes*, *Chasseurs à pied*. *Voy.* CHASSEURS.

TIRANT : c'est proprement le cordon que l'on *tire* pour ouvrir ou fermer une bourse. On donne encore ce nom : 1° à une pièce de bois qui tient en état les deux jambes de force du comble d'une maison; 2° à une barre de fer attachée à une poutre, et dont l'extrémité porte un œil qui reçoit une sorte d'ancre pour prévenir l'écartement du mur; 3° à des morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, qui servent, à l'aide de boucles, de cordons ou d'agrafes, à attacher la chaussure sur le cou-de-pied, de manière que le pied soit ferme; 4° à certains nerfs jaunâtres et coriaces qui se trouvent dans la viande de boucherie.

*Tirant d'eau :* c'est la quantité dont un navire s'enfonce dans l'eau, mesurée depuis le bas de la quille jusqu'à la *flottaison* (*Voy.* ce mot). Le tirant d'eau est marqué, à l'avant et à l'arrière, par des chiffres placés sur l'étrave et sur l'étambot.

TIRASSE, sorte de filet dont les Oiseleurs se servent pour prendre les cailles, perdrix, alouettes, etc., et dont ils *tirent* les cordons pour le fermer.

C'est aussi un clavier de pédale d'orgues qui n'a point de sommier particulier, et qui ne parle qu'en accrochant les notes de la basse du clavier à la main.

TIRE-BALLE, instrument assez semblable au tire-bouchon, dont on se sert pour décharger les fusils, et qui se termine par un double crochet; on lui donne aussi le nom de *tire-bourre*.

Instrument de Chirurgie destiné à extraire les balles dans certains cas de plaies d'armes à feu. Ce sont ordinairement de longues pinces à branches entre-croisées, dont les mors se terminent par de

petites cuillers. Quelquefois on se sert d'espèces de curettes dans lesquelles on peut fixer la balle au moyen d'une tige d'acier qui glisse dans une cannelure pratiquée sur le manche de l'instrument.

TIRE-BORD, instrument en bois, à vis et à écrou, employé dans les chantiers de construction de la Marine pour faire revenir à sa place le bordage d'un bâtiment qui s'est écarté.

TIRE-BOUCHON, sorte de vis métallique qui tient à un anneau ou à un cylindre de bois ou de métal destiné à ôter les bouchons des bouteilles. Il y a des tire-bouchons de toutes les formes et de toutes les dimensions. Quelques-uns sont armés d'un robinet pour vider, sans ôter le bouchon, les bouteilles qui renferment un liquide gazeux.

TIRE-BOURRE. *Voy.* TIRE-BALLE.

TIRE-FOND, se dit : 1° d'un anneau de fer qui se termine par une vis, et qui sert à soutenir au plafond un lustre, un dais, un ciel de lit, etc. ; 2° d'un instrument de même forme qui sert aux Tonneliers pour élever la dernière douve d'un tonneau, afin de la faire entrer dans la rainure : on l'appelle aussi *Tirtoir*.

Les Chirurgiens nomment ainsi un instrument destiné à pénétrer dans les corps étrangers qu'il faut extraire, par exemple, dans une pièce d'os sciée par le trépan, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. Il consiste en une vis double, parfaitement évidée et disposée de telle sorte que les lames détachées remontent le long du sillon qui sépare les deux vis et qu'elles s'y logent ; l'autre extrémité du tire-fond présente un anneau qui sert de manche. On l'emploie aussi à l'extraction des balles, lorsqu'elles sont fixées dans un os et inaccessibles aux doigts et aux pinces.

TIRE-LIGNE, petit instrument terminé par deux lames d'acier à pointe mousse, qui se resserrent plus ou moins au moyen d'une vis, et qui sert aux dessinateurs pour tirer des lignes plus ou moins fines. On peut l'adapter à un compas.

TIRELIRE (par corruption pour *Tire-liard*, parce qu'on n'en pourrait *tirer* les pièces de monnaie qu'une à une), petit vase de terre ou d'autre matière, en forme de boîte ou de tronc, ayant une fente en haut, par où l'on met des pièces de monnaie pour en faire une petite réserve. On casse la tirelire lorsqu'elle est pleine, ou bien on l'ouvre à l'aide d'une clef.

TIRE-LISSES, tringles de bois qui, dans les métiers à gaze, servent à faire baisser les lisses après qu'elles ont été levées.

TIRE-PIED, courroie ou grande lanière de cuir dont les Cordonniers, Selliers et autres ouvriers qui travaillent en cuir se servent pour affermir leur ouvrage sur un de leurs genoux, quand ils travaillent.

TIRET, petit trait horizontal qui, dans un dialogue, indique le changement d'interlocuteur. — Dans les livres modernes, le tiret remplace souvent les points de suspension, ou indique que l'on passe d'un sujet à un autre. — On emploie aussi le nom de *tiret* comme synonyme de *trait-d'union*.

TIRETAINE, dite aussi *Breluche*, sorte de droguet ou de drap grossier, moitié laine et moitié fil, dont on faisait grand usage autrefois. — Ce mot paraît venir de l'espagnol *tiritana*, que Ménage dérive lui-même de *Turdetania*, ancien nom du pays de Grenade, où l'on fabriquait cette espèce de drap.

TIREUR. Dans les Fabriques d'étoffes de soie façonnées ou brochées, on nomme *Tireur* l'ouvrier qui *tire* les fils qui servent à faire la figure ou le broché des étoffes. — Dans les Fonderies de plomb pour les armes à feu, le *Tireur* est l'ouvrier qui tire de la chaudière le plomb fondu, et qui le verse dans des moules pour en former des dragées ou des balles.

On appelle *Tireur d'or* et *d'argent* un artisan qui tire l'or et l'argent, qui le fait passer de force à travers les trous des filières. Ces trous vont toujours en diminuant de grosseur, ce qui réduit le métal en filets très-longs et déliés que l'on nomme *fils d'or* ou *d'argent*, ou *or trait*, *argent trait*.

En termes de Banque, *Tireur* se dit de celui qui *tire* une lettre de change, c.-à-d. qui donne ordre de payer et qui signe la traite. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

*Tireuse de cartes*. *Voy.* CARTOMANCIE.

TIRE-VEILLES, cordages de filin blanc, garnis de nœuds d'espace en espace, et quelquefois revêtus de drap, que l'on attache au haut de la muraille d'un bâtiment pour aider et soutenir ceux qui montent à bord d'un vaisseau par l'escalier ou qui en descendent. On donne aussi le nom de *tire-veilles* aux garde-corps placés de chaque côté du beaupré, et même à celui des barres de cabestan.

TIROIR. Outre son acception ordinaire, ce mot s'emploie dans les Arts pour désigner : 1° un cylindre ou rouleau de bois, garni de dents fines et petites, qui fait partie de la machine à friser les étoffes ; 2° une pièce importante des machines à vapeur à double effet : c'est un obturateur mobile, placé en arrière du piston moteur, et destiné à distribuer la vapeur.

En Littérature, on appelle *pièces à tiroir* les pièces de théâtre dont les scènes sont détachées les unes des autres et n'ont presque aucune relation entre elles. Tels sont *les Fâcheux* de Molière et la plupart des *Revues* que les petits théâtres donnent à la fin de chaque année.

TIRTOIR ou TIRETOIRE, outil dont les Tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'est une espèce de levier garni d'un crochet avec lequel on saisit les cerceaux.

Les Dentistes donnent ce nom à une espèce de levier dont ils se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure.

TISANE (en latin *ptisana*, du grec *ptisané*, eau d'orge), nom donné d'abord par Hippocrate à la décoction aqueuse d'orge plus ou moins réduite par l'évaporation, a été depuis étendu à tous les médicaments liquides aqueux, contenant, en petite quantité, des infusions de substances médicamenteuses que l'on administre par verres dans la plupart des maladies. L'*eau panée*, la *tisane des hôpitaux* (décoction de racines de réglisse ou de chiendent), la plupart des *infusions* dont les tisanes se composent, ne sont que des boissons délayantes, uniquement bonnes pour rafraîchir le malade, ou provoquer la sueur et aider l'action des médicaments plus actifs. — Il y a aussi des *Tisanes composées*, qui renferment diverses substances médicamenteuses en plus ou moins grande quantité et qui sont réservées pour des indications spéciales ; telles sont : la *T. royale*, tisane purgative composée de feuilles de séné, sulfate de soude, cerfeuil, anis, coriandre, citron, macérés dans l'eau froide pendant 24 heures ; la *T. de Feltz*, qui contient sulfure d'antimoine, salsepareille et colle de poisson ; la *T. de Vinache* : salsepareille, squine et gayac, sulfure d'antimoine, sassafras et séné, etc. Ces tisanes doivent être préparées par le pharmacien.

*Tisane de Champagne*, espèce de vin de Champagne plus léger que le vin de Champagne ordinaire.

TISIPHONE (nom d'une des Furies), genre de Serpents très-venimeux, de la famille des Crotaloïdes, que quelques-uns font rentrer dans le genre Trigonocéphale, a pour type la *Vipère brune de la Caroline* (*T. cuprea*), dont le venin est très-redoutable.

TISSAGE. *Voy.* TISSU et TISSERAND.

TISSERAND, ouvrier qui *tisse*, c.-à-d. qui croise et entrelace les fils dont se composent les étoffes. Cette opération, qui, dans l'origine, se faisait à la main, s'exécute aujourd'hui à l'aide d'un métier dit *métier de tisserand* (*Voy.* MÉTIER). Le lin, le chanvre, le coton, la laine, la soie, sont également susceptibles d'être tissés : ce qui fait donner à toutes ces matières le nom de *textiles*. — On appelle proprement *Tisserand* l'ouvrier qui fait de la toile : on nomme *T. drapant* celui qui tisse le drap et les au-

tres étoffes de laine; *T. en soie, en basins, en futaine*, etc., celui qui fait les étoffes de soie, de basin, de futaine, etc. *Voy.* TOILE, DRAP, MÉTIER, etc.

On doit à M. Falcot un *Tr. de la fabrication des Tissus*, et à MM. Lorentz et Jullien un *Man. du Tisserand.*

En Ornithologie, Vieillot a donné le nom de *Tisserands* à la 11e famille de ses oiseaux sylvains; elle comprend les genres *Loriot, Malimbe, Ictérie, Carouge, Baltimore, Troupiale* et *Cassique.*

TISSERIN, *Ploceus*, genre d'oiseaux de la famille des Fringillidés : bec robuste, dur, fort, conique, un peu droit, aigu; narines situées près de la surface du bec et à sa base, ovoïdes et ouvertes. Les Tisserins doivent leur nom à l'art avec lequel ils *tissent* leurs nids : ces nids sont tantôt de forme pyramidale, tantôt en alambic, ou roulés en spirale; les matériaux qu'ils y emploient sont des joncs, de la paille, des feuilles, de la laine, des brins d'herbe. Ces oiseaux se réunissent en troupes nombreuses. Ils se nourrissent de céréales et de bourgeons. La plupart des espèces habitent l'Afrique et les Indes orientales.

Le *Tisserin capmore* (c.-à-d. *tête de nègre*), du Sénégal, a le corps jaune orangé, avec les ailes noires, ainsi que la tête et la gorge. On distingue en outre le *T. à tête rouge*, de l'île de France, le *T. nelicouroi*, de l'Inde, le *T. toucnamcouroi*, ou *Gros-bec des Philippines.*

TISSU (du latin *textus*, tissé), nom donné à toutes sortes d'étoffes, rubans et autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette, dont les uns, étendus en longueur, forment la *chaîne*, et les autres en travers forment la *trame*. On distingue les *Tissus simples*, comme toiles, calicots, mousselines, batistes, etc.; les *T. croisés* ou *brochés*: étoffes damassées, rubans, cachemires, etc.; les *T. à poils*: velours, moquettes, tapis; les *T. à mailles fixes* ou *mobiles* : filets, tricots, dentelles, tulles; les *T. foulés* ou *demi-feutrés* : draps, casimirs, couvertures; les *T. feutrés* : chapeaux, etc. *Voy.* tous ces mots et ÉTOFFES.

On appelle *Tissus imperméables* des tissus que l'on a rendus impénétrables à l'eau au moyen de certaines préparations, comme les *toiles cirées*, enduites d'un mélange d'huile de lin et de bitume, et quelquefois recouvertes d'un vernis transparent; les *taffetas gommés*, les *tissus en caoutchouc*, etc.

En Anatomie, on donne le nom de *Tissus* à toutes les parties des corps organisés, animaux et végétaux, qui, dans l'arrangement des molécules dont ils sont composés, offrent une sorte de *texture*. La science des tissus a reçu récemment le nom de *Histologie* (du grec *histos*, toile). Bichat distinguait 21 tissus simples, savoir : le *cellulaire*, le *nerveux de la vie animale*, le *nerveux de la vie organique*, l'*artériel*, le *veineux*, celui *des exhalants*, celui des *absorbants*, l'*osseux*, le *médullaire*, le *cartilagineux*, le *fibreux*, le *fibro-cartilagineux*, le *musculaire de la vie animale*, le *musculaire de la vie organique*, le *muqueux*, le *séreux*, le *synovial*, le *glanduleux*, le *dermoïde*, l'*épidermoïde*, le *pileux*. Richerand et Dupuytren ne reconnaissaient que 11 ou 12 tissus principaux, dont quelques-uns se subdivisent en tissus secondaires, savoir : le *cellulaire* ou *lamineux*, le *graisseux* ou *adipeux*, le *vasculaire* (artériel, veineux, lymphatique), le *nerveux* (cérébral, ganglionnaire), l'*osseux*, le *fibreux* (fibreux, fibro-cartilagineux, dermoïde), le *musculaire* (volontaire, involontaire), l'*érectile*, le *muqueux*, le *séreux*, le *corné* (pileux épidermique), le *parenchymateux* ou *glandulaire*. — On nomme *Tissu accidentel* toute matière étrangère à l'organisation primitive, mais cependant organisée et vivante, qui se développe dans l'intérieur ou à la surface des organes, telle que les ossifications, les tissus et les poils accidentels, les membranes séreuses de certaines tumeurs enkystées, les membranes muqueuses des trajets fistuleux, les membranes synoviales accidentelles, les tubercules, les squirres, les encéphaloïdes, les mélanoses, etc.

En Botanique, on nomme *Tissus* toutes les parties solides élémentaires qui forment, par leur agencement, la substance des plantes. On distingue le *Tissu élémentaire primitif*: c'est le *tissu cellulaire* ou *utriculaire*; et le *T. secondaire* ou *dérivé*, formé par une simple modification du premier : c'est le *tissu vasculaire*.

TITANE (du nom des *Titans*), corps simple métallique, de couleur noire. C'est un des métaux les plus infusibles. On le trouve toujours en combinaison avec d'autres corps : combiné avec l'azote et le charbon, il forme de petits grains cubiques, d'un rouge de cuivre, dans certaines scories des hauts fourneaux; combiné avec l'oxygène (*acide titanique*), il forme plusieurs minéraux, notamment le *Rutile* et l'*Anatase*, qu'on rencontre à Moutiers, en Savoie, aux environs de Bourg-d'Oysans (Isère), etc.; en combinaison avec l'oxygène et le fer, il constitue le *Fer titané* (*V.* FER). — Grégor (1791) et Klaproth (1794) ont reconnu la nature particulière de l'oxyde qu'on extrait des minérais de titane. Henri Rose a étudié en 1821 les combinaisons de ce métal.

TITANIQUE (ACIDE), composé de titane et d'oxygène ($TiO^2$), blanc, insipide, infusible, qu'on obtient en faisant chauffer le rutile (acide titanique presque pur) avec du carbonate de potasse, et précipitant la solution du produit par un acide.

TITANITE, minéral. *Voy.* SPHÈNE.

TITHON (nom mythologique pris arbitrairement), insecte Lépidoptère du genre *Satyre.*

TITHYMALE, *Tithymalus* (mot grec qui signifie *euphorbe*), synonyme d'*Euphorbe*, désigne particulièrement les Euphorbes indigènes, telles que l'Épurge, l'Ésule, etc. — Quelques Botanistes donnent le nom de *Tithymaloïdes* à la famille des *Euphorbiacées.*

TITRE (du latin *titulus*). C'est proprement l'inscription mise en tête d'un livre, et la première page d'un livre, celle qui contient cette inscription. On appelle *Faux titre* un titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède celui où est le titre entier; *Titre courant*, la ligne en petites capitales qui est répétée en haut de chacune des pages d'un livre. — *Titre* se dit aussi, par extension, de certaines subdivisions dans les codes de lois, dans les recueils de jurisprudence, etc. Dans ces ouvrages, les *livres* se subdivisent en *titres*, et les *titres* en *chapitres.*

*Titre* se dit aussi de toute qualification honorable, des noms de dignité, de distinction, de prééminence : on donne aux papes le titre de *Sainteté*; aux empereurs et aux rois, celui de *Majesté*; aux princes des maisons souveraines, ceux d'*Altesse impériale, royale*, ou d'*A. sérénissime*; aux cardinaux, celui d'*Éminence*; aux ministres et aux ambassadeurs, celui d'*Excellence*; aux archevêques et aux évêques, celui de *Grandeur* et de *Grâce*; aux moines, celui de *Révérend*, etc. Les *Titres nobiliaires* usités en France sont ceux de *prince, duc, marquis, comte, vicomte, baron* et *chevalier*. *V.* NOBLESSE.

*Titre* se dit aussi en parlant de certaines églises de Rome ou des environs dont les cardinaux prennent le nom; c'est ainsi qu'on dit : *cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, du titre de Saint-Jean-de-Latran, du titre de Sainte-Sabine*, etc.

On entend encore par *Titre* la propriété d'une charge, d'un office, d'une chaire, etc. Celui qui possède un tel *titre* est dit *titulaire*. On oppose *titulaire* à *surnuméraire, suppléant, adjoint* ou *agrégé.*

En Jurisprudence, on appelle *Titre* l'acte, la pièce authentique, ou l'obligation écrite qui sert à établir un droit, une qualité : c'est en ce sens qu'on dit *des titres de propriété, des titres de noblesse*, etc. — On appelle spécialement *Titre authentique* celui qui a été reçu par un officier public (Code Nap., art. 1317-21); *T. exécutoire*, celui qui emporte exécution parée contre l'obligé; *T. gratuit*, celui par le-

que on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien; *T. onéreux*, celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges ou conditions; *T. translatif de propriété*, celui en vertu duquel la propriété d'une chose est transférée sans réserve : tel est un contrat de donation, de vente; *T. nouvel*, l'acte par lequel un nouveau possesseur, un héritier, s'oblige de payer la même rente ou redevance que devait celui qu'il représente (*Voy.* aussi NOVATION). — Un *titre* fait foi par lui-même de ce qui y est contenu; il ne peut être détruit que par un *titre* contraire ou par une inscription en faux reconnue fondée. La remise volontaire du *titre* par le créancier au débiteur fait preuve du payement ou de la remise de la dette (Code Nap., art. 1234, 1282, etc.).

Quand il s'agit de Monnaie ou de Bijouterie, le *Titre* est le degré de fin de l'or et de l'argent. Dans les Monnaies, ce titre a été fixé, par la loi du 19 brumaire an VI, à 9 dixièmes, c.-à-d. que sur dix parties les monnaies contiennent 9 parties d'or ou d'argent et 1 partie d'alliage. La loi reconnaît deux titres pour les ouvrages d'argent et trois pour ceux d'or. Le premier titre de l'argent est de 950 millièmes; le deuxième, de 0,800. Le premier titre de l'or est de 0,920; le second, de 0,840; le troisième, de 0,750. — Pour garantir au public les quantités de métal pur et d'alliage contenues dans tous les objets du commerce, bijoux, lingots, pièces d'orfèvrerie, etc., chaque pièce porte un contrôle posé par l'administration, après vérification faite du titre (*Voy.* CONTRÔLE et BIJOUTERIE). La détermination du titre se fait au moyen de la *coupellation* et de la *touche*.

TITULAIRE. *Voy.* TITRE.

TMÈSE (du grec *tmésis*, coupure), figure de Grammaire qui consiste à placer une ou plusieurs expressions entre les deux parties d'un mot composé. Virgile a fait une tmèse en disant : *Circum dea fudit amictu*, pour *Dea circumfudit amictu*. Dans les langues grecque et latine, la tmèse n'est admise qu'en poésie; la langue allemande, dans laquelle la préposition et le verbe auquel elle appartient sont souvent séparés, en offre au contraire de nombreux exemples.

TOAST (mot emprunté de l'anglais et que l'on prononce *toste*), proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. Il se dit également du vœu que l'on exprime en portant le *toast* ou la *santé*.

TOC (onomatopée), espèce de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre. Les montres qui portent ces sonneries sont appelées *montres à toc*.

*Toc* est aussi le nom d'une sorte de trictrac que l'on joue avec 15 dames de chaque couleur. On l'appelle ainsi parce que le seul but des joueurs est de *toucher* et de battre son adversaire. Les règles du *toc* sont les mêmes que celles du *trictrac*.

TOCANE, nom donné au vin nouveau fait de la mère-goutte. Ce mot aurait été, dit-on, formé par onomatopée, à cause du bruit que font les gouttes en tombant (*toc, toc*).—Il se dit surtout du vin d'Aï, en Champagne, qui se boit dans sa nouveauté.

TOCCATE (de l'italien *toccata*, participe féminin de *toccare*, toucher), morceau de musique écrit pour un instrument à *touches*, tel que le clavecin, le piano, l'orgue. La toccate diffère de la sonate en ce qu'elle n'est le plus souvent composée que d'un seul morceau.

TOCSIN (du vieux français *toquer*, frapper, et *seing* ou *sing*, petite cloche, mot qui lui-même dérive du latin *signum*, signal), bruit d'une cloche qu'on tinte à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc. On donne aussi le nom de *tocsin* à la cloche même qui sert à sonner.

TODDI, boisson spiritueuse en usage parmi les Indiens, n'est autre chose que la sève du palmier obtenue par l'incision des grosses branches de l'arbre. Le toddi a une saveur vineuse fort agréable; mais il fermente et il se corrompt très-rapidement.

TODIER, *Todus*, genre de Passereaux fissirostres, type d'une famille dite des *Todidées*, renferme des oiseaux d'Amérique à bec allongé, plus large que haut, entouré de longs poils à la base; à pieds médiocres, terminés par 4 doigts, 3 en avant, et semi-palmés. Le *Todier vert* (*T. viridis*) ou *Perroquet de terre*, ainsi nommé à cause de sa belle couleur verte et de l'habitude qu'il a de se tenir sur le sol, vit sur le bord des rivières et se nourrit de mouches et d'insectes qu'il attrape en volant. On le trouve dans les Antilles. *Voy.* MOUCHEROLLE.

TOFACÉ (du latin *tofus*, tuf), qui tient du tuf. On appelle *Concrétions tofacées*, des dépôts de substance dure, comme osseuse, qui se forment soit dans l'intérieur des organes, soit autour des articulations. Ils sont composés, dans le premier cas, de phosphate de chaux, et dans le second, d'urate de soude.

TOFANA, poison. *Voy.* AQUA TOFANA.

TOFUS ou TOPHUS. *Voy.* TOFACÉ et TUF.

TOGE (en latin *toga*, qu'on dérive de *tego*, couvrir), vêtement caractéristique des Romains : c'était un grand manteau de laine qui se mettait par dessus la tunique. *Voy.* TOGE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

TOILE (du latin *tela*). On donne, en général, le nom de *Toile* à tout tissu de fil fait de lin, de chanvre, de coton ou de toute autre matière textile, et tissé sur le métier à tisserand; mais, dans un sens plus restreint, on réserve le nom de *Toile* à tous les tissus unis ou croisés de lin ou de chanvre, destinés à être teints, blanchis ou consommés en écru, depuis le *linon* et la *batiste*, jusqu'à la *toile d'emballage* et la *toile à voiles*.

*Toile de lin* et *de chanvre*. Les toiles de lin se distinguent en *T. de lin proprement dite*, fabriquée avec le cœur du lin, c.-à-d. avec le lin peigné, épuré : elle peut être de finesses très-diverses; *T. demi-lin*, dont la chaîne est en lin et la trame en étoupe; *T. d'étoupe*, qui est faite avec l'étoupe, résidu du peignage. Les toiles de chanvre se distinguent également en *T. de brin*, dont la chaîne et la tissure sont en fil de brin, c.-à-d. en chanvre épuré, exempt d'étoupe; *T. demi-brin*, dont la chaîne est de ce fil de brin, et la tissure en fil d'étoupe; *T. d'étoupe*, qui est fabriquée, chaîne et trame, avec cette matière, résidu du chanvre. Il y a aussi des toiles faites à la fois de lin et de chanvre, comme la *cretonne* (*Voy.* ce mot). — Dans le langage des fabricants, les toiles fines sont désignées, en général, sous le nom de *T. de compte*, parce qu'elles ont un nombre de cent fils déterminé pour chaque compte sur la largeur de quinze seizièmes. Ils appellent *T. de compte en vingt* la toile qui contient en chaîne deux mille fils; *T. de compte en vingt-deux*, celle qui contient deux mille deux cents fils. — On appelle *T. ouvrées*, celles sur lesquelles il paraît divers dessins, diverses figures. — Les différentes espèces de toiles sont aussi désignées fort souvent par le nom du pays où elles ont été fabriquées : on connaît surtout dans le commerce les *Toiles de Hollande*, *de Cambray*, *de Bretagne*, etc. On appelle *Mi-hollandes*, des toiles fines qui se fabriquent aux environs de Beauvais.

L'invention de la toile de lin remonte aux temps les plus anciens : on l'attribue aux Phéniciens et aux Sidoniens; mais ce n'est guère que du VIII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle de notre ère que l'on a fabriqué les premières toiles de chanvre. La Frise et la Hollande, surtout Harlem, précédèrent les autres contrées de l'Europe dans ce genre de fabrication; vinrent ensuite la Flandre (Lille et Courtray), la Bretagne, la Saxe, etc., dont les produits sont également renommés. — L'usage de la toile était fort restreint chez les anciens (*Voy.* LINGE), et il ne s'est généralisé chez les modernes qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle.—*Voy.* TISSERAND.

*Toile cirée*, tissu revêtu d'un enduit imperméable, dans lequel, malgré le nom qu'on lui donne, il

n'entre pas de cire : cet enduit se compose ordinairement d'une matière résineuse ou bitumineuse, d'huile de lin siccative, de gélatine ou de savon décomposé par l'alun, etc. Les toiles cirées les plus communes servent pour l'emballage ou comme couvertures de bâches ou de hangars. Ornées de peintures ou d'impressions à la planche et recouvertes ensuite d'un vernis transparent, elles s'emploient comme tapis de table, de pied, d'escalier, comme paravents, cartes géographiques, etc. L'envers des tapis de table en toile cirée est ordinairement couvert d'un velouté à la manière des papiers peints.

*Toile imprimée. Voy.* TOILES PEINTES.

*Toile incombustible*, nom donné à l'*Amiante* (*Voy.* ce mot) et à tous les tissus que l'on a imprégnés d'une solution de phosphate d'ammoniaque ou de sulfate de potasse pour les empêcher de s'enflammer au contact du feu.

*Toile métallique*, tissu fait avec des fils métalliques, soit de laiton, soit de fer, d'acier ou d'argent. Les toiles métalliques, qui jadis n'étaient employées que pour les cribles, entrent aujourd'hui comme auxiliaire puissant dans divers genres de manufactures. On s'en sert dans les fabriques de papiers, dans les brasseries, dans la fabrication des cribles, des tamis, des blutoirs, des grilles à feu, etc. On peut les employer avantageusement contre les incendies. — *Voy.* FILS MÉTALLIQUES et TRÉFILERIE.

*Toiles peintes*, toiles de coton peintes ou imprimées. On comprend sous ce nom les toiles dites *de Perse* (*Voy.* ce mot), employées pour rideaux, tentures et ameublements; les *indiennes* communes, pour robes, ainsi que les jaconas, percales, guingans, mousselines, et autres tissus de coton imprimés. — Dans l'origine, les toiles peintes ne se fabriquaient qu'aux Grandes-Indes, et les deux entrepôts les plus considérables de ce commerce étaient Masulipatam et Surate : on désignait alors toutes les toiles peintes sous le nom d'*indiennes*. Mais lorsque la fabrication de ces étoffes se fut introduite en Europe, au siècle dernier, on les désigna plus communément sous le nom de *toiles peintes*, et le nom d'indiennes fut réservé aux étoffes les plus grossières soit en dessins, soit en couleurs. Cette fabrication fut établie en France en 1760, grâce aux efforts d'Oberkampf. Aujourd'hui les toiles peintes les plus fines se fabriquent en Alsace, surtout à Mulhouse (Haut-Rhin); viennent ensuite les *rouenneries*, de la Seine-Inférieure, les indiennes de Chantilly, celles de Jallieu et de Vizille (Isère), d'Avignon, etc. A l'étranger, la Suisse et l'Angleterre sont les pays où l'on fabrique le plus d'indiennes. *Voy.* IMPRESSION SUR TISSUS.

*Toiles à voiles. Voy.* VOILE.

En Pharmacie, on appelle *Toile Gauthier*, un sparadrap préparé avec de la toile neuve de Troyes, de l'emplâtre diapalme, du diachylon gommé, de l'emplâtre de céruse brûlée et un peu d'iris de Florence; — *T. de mai*, le sparadrap qu'on prépare avec des bandes de toile trempées dans un composé de cire blanche, d'huile d'amandes douces et de térébenthine; on y faisait entrer jadis le *beurre de mai* : d'où son nom.

TOILE, nom donné, dans les blondes et les dentelles brodées, à une fleur entièrement remplie, et formant un tissu sans jour, comme une *toile*.

TOILERIES. On désigne sous ce nom tous les tissus de coton, ainsi que toutes les étoffes faites de matières végétales autres que le chanvre et le lin pur, depuis la mousseline proprement dite, les étoffes de soie et de coton, jusqu'aux siamoises, à toutes les espèces de cotonnades, au velours de coton même. *V.* COTONNADE.

TOISE (du bas latin *tesa*, qu'on dérive de *tensus*, tendu), ancienne mesure linéaire en usage en France et dans plusieurs pays, et qui servait à évaluer soit les longueurs (*T. courante*), soit les surfaces (*T. superficielle*), soit les volumes (*T. solide*). La toise courante se subdivisait en 6 pieds, et valait à peu près 2 mètres ($1^{m},949$). La *T. carrée* ou *superficielle* équivalait à $3^{m.\ c.},7987$; la *T. cube* ou *solide*, à $7^{m.\ cub.},4039$. Voici un tableau où ces diverses mesures sont réduites en mesures nouvelles :

| TOISES cou-rantes. | VALEUR en mètres. | TOISES carrées. | VALEUR en mètres carrés. | TOISES cubes. | VALEUR en mètres cubes. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1,949 | 1 | 3,7987 | 1 | 7,4039 |
| 2 | 3,898 | 2 | 7,5974 | 2 | 14,8078 |
| 3 | 5,847 | 3 | 11,3962 | 3 | 22,2116 |
| 4 | 7,796 | 4 | 15,1959 | 4 | 29,6155 |
| 5 | 9,745 | 5 | 18,9937 | 5 | 37,0194 |
| 6 | 11,694 | 6 | 22,7924 | 6 | 44,4233 |
| 7 | 13,643 | 7 | 26,5912 | 7 | 51,8272 |
| 8 | 15,592 | 8 | 30,3909 | 8 | 59,2311 |
| 9 | 17,541 | 9 | 34,1886 | 9 | 66,6350 |
| 10 | 19,490 | 10 | 37,9874 | 10 | 74,0389 |

Dans le langage ordinaire, on appelle *Toisé* l'évaluation des travaux faits ou à faire dans les industries du bâtiment, et *Toiseurs*, ceux qui font cette évaluation. Quelques personnes disent aujourd'hui *Métré*, *Métreur*. Cette évaluation se fait d'après des tarifs établis, mais qui varient pour chaque pays, pour chaque ville même. On trouve dans la collection Roret un *Manuel du Toiseur*, par M. Lebossu.

TOISON (du latin *tonsio*), se dit de la laine des moutons après qu'elle a été tondue, et de la peau de l'animal garnie de sa laine. On tond les moutons vers la fin de juin ou au commencement de juillet. Cette opération se fait avec de grands ciseaux appelés *forces*. Elle est généralement précédée du lavage des laines à dos; après ce lavage, on attend pour l'exécuter que la transpiration se soit suffisamment rétablie et que le suint soit un peu rentré dans la laine. Un bon tondeur ne doit laisser ni laine ni sillons sur le corps de l'animal.

*Toison d'or*, mythe grec et ordre de chevalerie. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TOIT (du latin *tectum*, de *tegere*, couvrir), partie supérieure des bâtiments qui sert à les couvrir et à les abriter : elle est supportée par le *comble* (*Voy.* ce mot). Sous le rapport de la forme, on distingue : les *Toits à un seul égout* ou *à deux égouts*, selon qu'ils présentent une seule pente, ou deux pentes inclinées en sens contraires : ces derniers prennent le nom de *T. en selle* lorsqu'ils sont formés par deux murs triangulaires ou pignons; les *T. à pavillon*, qui ont une forme pyramidale; les *T. plats*, qui ont peu ou point de pente. Les toits sont en général fort inclinés dans les pays du Nord où il pleut beaucoup et où l'écoulement des eaux exige de fortes pentes, et très-plats dans les pays du Midi, où il pleut beaucoup moins : le plus souvent, dans ces pays, où l'on éprouve le besoin de respirer le soir la fraîcheur de l'air sur un lieu élevé, les toits sont des *terrasses* formées de larges dalles.

On couvre les toits avec des tuiles ou des ardoises; on emploie aussi le zinc, les vitres, les pierres plates, les *bardeaux* (planchettes de chêne taillées et agencées en forme de tuiles), la paille, le chaume, etc.

TOLE (dérivé par Roquefort de *taille*, et par d'autres du latin *tela*, toile, à cause du peu d'épaisseur de la tôle), fer réduit à une très-faible épaisseur au moyen du martinet ou du laminoir. La tôle un peu épaisse, qui sert à fabriquer les chaudières à vapeur, porte le nom de *Tôle forte*, et quelquefois, dans le commerce, celui de *Fer noir* : son épaisseur varie de 6 à 12 millim. et au delà; la *T. moyenne*, avec laquelle on fabrique les tuyaux de poêle et autres objets d'un usage domestique, a de 3 à 6 millim.; la *T. mince*, destinée à la fabrication du *fer-blanc* (*Voy.* ce mot), n'a qu'une épaisseur de un demi à 3 millim. — On appelle *Tôle galvanisée* de la tôle recouverte d'un enduit de zinc, déposé

par le moyen de la pile ou appliqué par le même procédé que l'étain sur le fer-blanc.

TOLÉRANCE. En matière religieuse, on appelle spécialement ainsi la permission expresse ou tacite qu'un gouvernement accorde de pratiquer dans un pays d'autres religions que celle qui y est établie et qui est pratiquée par le plus grand nombre. Ainsi comprise, la tolérance ne date guère que de l'établissement de la Réforme au XVIe siècle : ce n'est qu'au prix de longues guerres, connues sous le nom de *Guerres de Religion* (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*) qu'elle a pu être obtenue. Toutefois, la tolérance n'est pas inhérente à la Réforme : Luther et Calvin, tout en réclamant la tolérance, se sont montrés fort intolérants; l'Église anglicane n'a cessé d'être intolérante à l'égard des Catholiques. Il en est de même de l'Église grecque russe à l'égard de toutes les autres communions chrétiennes. Ce n'est guère qu'en France qu'il existe une tolérance réelle : établie d'abord par l'Édit de Nantes (1598), révoquée par Louis XIV (1685), en partie rendue par Louis XVI, elle y est devenue aussi complète que possible depuis 1789.

*Tolérance* se dit aussi, dans le Commerce, dans le Monnayage, etc., de la différence que la loi tolère dans le poids légal des denrées (pain, viande, etc.), ou dans la fabrication des espèces monnayées par rapport à l'alliage et au poids prescrits.

TOLET (du latin *tollere*, élever). Dans la Marine, on nomme ainsi une cheville en bois ou en fer tourné plus grosse au milieu qu'à ses extrémités, et enfoncée de sa demi-longueur dans le plat-bord d'une embarcation, pour retenir l'aviron. — On appelle *Toletière* un renfort en bois qu'on laisse de distance en distance sur le plat-bord des bateaux à rames, et dans lequel on perce des trous pour recevoir les tolets.

TOLU (BAUME DE), *Myroxylon toluiferum*. *Voy.* BAUME DE TOLU et MYROXYLE.

TOMAHAWK, nom donné par les Indiens d'Amérique à leurs *Casse-tête*. *Voy.* ce mot.

TOMAN, somme de compte en usage en Perse. Le toman vaut de 46 à 50 fr. de notre monnaie.

TOMATE (de l'espagnol *tomatera*), dite aussi *Pomme d'amour*, en latin *Solanum lycopersicum*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées annuelles, de l'Amérique tropicale, à tige velue; à feuilles glabres, ailées; folioles dentées, incisées ou lobées; calice et corolle ordinairement à 7 divisions; anthères s'ouvrant par une fente longitudinale; fruit gros, comprimé aux deux extrémités, souvent sillonné et à grosses côtes : c'est une baie rouge et molle, quelquefois jaune, remplie d'un suc acide, assez agréable. On cultive la Tomate pour ses fruits dont on fait des sauces, qui ont une acidité légère et agréable : on les confit aussi dans le vinaigre lorsqu'ils sont très-jeunes; quand on en mange avec excès, ils font éprouver une sensation âcre et brûlante. — La greffe de la tomate sur la pomme de terre réussit parfaitement : ce qui permet d'obtenir à la fois une récolte de fruits et de tubercules.

TOMBAC (en persan *tambac*), alliage de cuivre et de zinc dont la couleur est jaune, approchant de celle de l'or, et dont le cuivre fait la base. On appelle *Tombac blanc* une composition métallique blanche qui ressemble assez à de l'argent : c'est du cuivre blanchi par l'arsenic. Tous deux s'emploient dans la bijouterie en faux.

TOMBE, TOMBEAU (en grec *tombos*, en latin *tumulus*). On appelle proprement *Tombe* une table de pierre, de marbre, etc., dont on couvre une sépulture, et *Tombeau*, tout monument élevé sur les restes d'un mort; mais, dans l'usage, ces deux mots se confondent le plus souvent, et tous deux s'appliquent indifféremment aux simples *pierres tombales* ou *tumulaires*, plates ou dressées, qui recouvrent les modestes sépultures, et à tous les monuments ou *mausolées* qui ornent les cimetières et les églises; ils désignent aussi les *sépulcres* creusés dans le roc des rois de Juda, les *tumuli* ou tertres de gazon des anciens Grecs et de la plupart des peuples sauvages; les *cippes* dont les Romains décoraient le bord de leurs grands chemins; les *columbaria* où ils rangeaient en ordre les *urnes cinéraires* d'une famille, etc. Les pyramides des Pharaons d'Égypte ne sont elles-mêmes que des tombeaux, ainsi que les *téocallis* des Mexicains. *Voy.* ces mots et aussi CIMETIÈRE, CRYPTE, NÉCROPOLE, SÉPULTURE.

TOMBOLA (de l'italien *tombolo*, culbute). Ce mot désigne : 1° une variété du jeu de loto, dans laquelle, il faut, pour *culbuter* ses adversaires, c.-à-d. pour gagner, que les 15 numéros d'un même carton aient été appelés; — 2° une espèce de loterie de société, dans laquelle un certain nombre de lots, consistant, les uns en objets de valeur, les autres en objets ridicules ou plaisants, sont distribués aux numéros sortants.

TOME (du grec *tomos*, coupe). *Voy.* VOLUME.

TOMENTEUX (du latin *tomentum*, duvet), nom donné, en Botanique, aux parties des plantes qui sont recouvertes d'un duvet court, serré et épais, offrant une certaine ressemblance avec un tissu de drap ou de velours. Le *Bouillon blanc* est *tomenteux*. — Quelques botanistes donnent le nom de *tomentum* à tout tissu cotonneux.

TOMIQUE, *Tomicus* (du grec *tomikos*, qui coupe), dit aussi *Bostrichus*, genre de la famille des Xylophages, renferme des insectes au corps cylindrique, à tête globuleuse, enfoncée dans le corselet; à antennes courtes et terminées en massue. Ses larves font de grands dégâts dans nos forêts, en *coupant* et perçant les arbres en tous sens : ce sont surtout les arbres résineux qu'elles attaquent.

TON (du latin *tonus*, en grec *tonos*, tension, ton). En Musique, ce mot a plusieurs sens :

1°. Il se prend pour un intervalle qui caractérise le système et le genre diatonique; c'est, par exemple, la mesure de l'intervalle qui existe entre *ut* et *ré*, *ré* et *mi*, etc. En ce sens, il y a deux sortes de tons, le *ton majeur* et le *ton mineur* : dans le 1er, la tierce est composée de deux tons; dans le 2e, d'un ton et d'un demi ton. On appelle *demi-ton* ou *semi-ton* la moitié d'un ton : il y a dans la gamme un demi-ton du *mi* au *fa*, et un autre du *si* à *l'ut*.

2°. On appelle aussi *ton* le degré d'élévation, de gravité ou d'acuité que prennent les voix ou sur lequel sont montés les instruments pour exécuter la musique : c'est en ce sens que l'on dit que le *ton* d'un piano, d'une harpe, est trop haut ou trop bas.

3°. Enfin *ton* se prend pour une règle de modulation relative à une note ou corde principale que l'on appelle *tonique* : il se dit alors de la gamme que l'on adopte pour un air, pour un morceau de musique, et qui prend son nom de la note où elle commence : *ton d'ut*, *de ré*, *de mi*, etc. Comme notre système est composé de 12 cordes ou sons différents, chacun de ces sons peut servir de fondement à un ton, c.-à-d. en être la *tonique*, ce qui donne d'abord 12 tons; et, comme le mode majeur et le mode mineur sont applicables à chaque ton, ce sont 24 modulations dont notre musique est susceptible sur ces 12 tons. La note principale du ton étant appelée *tonique*, les autres notes de la gamme ont aussi reçu des dénominations particulières. Ainsi dans le ton d'*ut*, *ut* est la *tonique*; *ré*, la *sus-tonique*; *mi*, la *médiante*; *fa*, la *sous-dominante*; *sol*, la *dominante*; *la*, la *sus-dominante*; *si*, la *note sensible*.

Les *Tons de l'Église* sont les diverses manières de moduler le plain-chant sur telle ou telle finale prise dans le nombre prescrit, en suivant certaines règles admises dans toutes les églises où l'on pratique le chant grégorien. On compte 8 tons régu-

liers, dont 4 *authentiques* ou principaux, et 4 *plagaux* ou collatéraux. Les *tons authentiques* sont ceux où la tonique occupe à peu près le plus bas degré du chant; les *tons plagaux*, ceux où le chant descend trois degrés plus bas que la tonique. *Voy.* PLAIN-CHANT, AUTHENTIQUE et PLAGAL.

Dans le Cor et la Trompette, on donne le nom de *tons* à des tubes que l'on ajoute à ces instruments, et dont le développement plus ou moins grand hausse ou baisse le ton général, de manière à fournir des gammes en *ut*, en *ré*, en *mi*, etc.

En termes de Marine, on appelle *Ton* la partie du mât comprise entre les barres de hune et le chouquet, et où s'assemblent par en haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât supérieur, et cela par le moyen du chouquet; et, par en bas, le pied du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appelée *clef*.

En Médecine, le *Ton* est l'état de tension ou d'élasticité naturel à chaque organe dans l'état de santé.

En Peinture, on nomme ainsi la nature des teintes, leurs différents degrés de force ou d'éclat.

TONALITÉ, se dit, en Musique, de la propriété caractéristique d'un ton, ainsi que de la qualité d'un morceau écrit dans un ton bien déterminé. La *note sensible* et l'*accord parfait* déterminent la tonalité d'un morceau. — On appelle aussi *Tonalités* les diverses manières de combiner les sons musicaux et d'en former un système de musique : le système musical des Grecs, le plain-chant, la musique moderne sont autant d'exemples de ces combinaisons.

TONDAGE. Dans la Fabrication du drap, on nomme ainsi l'opération qui consiste à *tondre* le poil des draps aussi également et aussi ras qu'il est possible sans découvrir le tissu. Elle se fait soit à la main, avec de grands ciseaux à ressort appelés *forces*, soit avec une machine spéciale dite *tondeuse*.

TONDIN (de l'italien *tondino*). C'est, en Architecture, une petite baguette ou astragale placée au bas des colonnes. — Les Plombiers et les Facteurs d'orgues nomment ainsi de gros cylindres de bois dont ils se servent pour former et arrondir leurs tuyaux.

TONICITÉ (du grec *tonos*, ton, tension), nom donné, en Physiologie, au mode de motilité commun à tous les solides, et d'où provient le resserrement fibrillaire du tissu des organes qui constitue le *ton* général. La tonicité appartient plus spécialement aux tissus membraneux, spongieux, parenchymateux; aux papilles nerveuses, aux vaisseaux lymphatiques. L'augmentation de la tonicité produit l'*orgasme;* l'excès cause l'*éréthisme*, la *crispation;* la privation amène l'*atonie*, la *flaccidité*.

TONIQUE. En Médecine, on donne cette épithète aux aliments et aux médicaments qui ont la faculté d'exciter lentement et par degrés l'action des organes et d'augmenter leur force d'une manière durable. On emploie comme *toniques*, parmi les aliments, les viandes rôties, les vins généreux; parmi les médicaments, les substances végétales amères qui ne sont point associées à un principe âcre ou narcotique : la gentiane, le houblon, le quinquina, le quassia, le simarouba; les préparations ferrugineuses, etc.

En Musique, on nomme *tonique* la note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode : c'est la première note de la gamme du ton dans lequel est composé un morceau de musique : *ut* est la tonique dans le ton d'*ut*. Tous les airs finissent communément par cette note, surtout à la basse. *Voy.* TON.

*Accent tonique. Voy.* ACCENT.

TONKA, amande du Coumarou. *Voy.* FÈVE TONKA.

TONLIEU (du latin *telonium*, formé lui-même du grec *telônion*, bureau du receveur d'impôt). Dans l'ancien Droit coutumier, ce mot se disait : 1° du droit seigneurial qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché; 2° du droit perçu sur les marchandises à l'entrée des villes.

TONNAGE, capacité d'un navire calculée par le nombre de *tonneaux* (*Voy.* ce mot) qu'il peut contenir. On détermine le tonnage des navires au moyen du *jaugeage*. D'après la loi du 12 nivôse an II, le tonnage des bâtiments est calculé comme il suit : on ajoute la longueur du pont, prise de tête en tête, à celle qui s'étend de l'étrave à l'étambot; on déduit la moitié; on multiplie le reste par la plus haute largeur du navire au maître-bau, et le produit obtenu par la hauteur de la cale et de l'entre-pont, et on divise le tout par 94. — Si le bâtiment n'a qu'un pont, on prend la plus grande longueur du bâtiment, on multiplie par la plus grande largeur du navire au maître-bau, et le produit par la plus grande hauteur, puis on divise par 94. — Cette évaluation ne donne que la moyenne du poids et du volume des marchandises qu'un navire peut contenir.

Dans les ports, les navires payent un *droit de tonnage*, dit aussi *droit de tonnelage*, qui est proportionné à leur capacité. Ce droit est dû par le seul fait de l'entrée du navire dans le port, sa station ne fût-elle que de quelques heures.

TONNE (de l'allemand *tonne*), grand vaisseau de bois à deux fonds en forme de muid, de grandeur variable, qui est plus grand et plus renflé par le milieu que le tonneau. On s'en sert pour y mettre des liquides, mais surtout pour le transport de certaines marchandises, comme cassonade, tabac, pruneaux, etc.

Dans les Chemins de fer, on entend par *tonne* une unité conventionnelle équivalant à 1000 kilogr. ou 10 quintaux métriques. C'est l'unité de poids employée pour l'application du tarif des marchandises qui circulent sur ces chemins. — Dans la Marine, la *tonne* a seulement la contenance d'un demi-tonneau, environ 500 kilogrammes.

Les Marins donnent aussi le nom de *tonne :* 1° à une sorte de grosse bouée, en bois ou en tôle, qu'on fixe sur les écueils et à l'entrée des ports et des rivières, pour en indiquer les passes; 2° à une embarcation sans mât, en usage dans les Indes orientales, principalement sur la côte de Malabar, et que l'on meut à l'aide de pagayes.

*Tonne d'or*, se dit d'une somme d'argent dont la valeur varie suivant les pays. La tonne d'or est de cent mille florins en Hollande ; elle est de cent mille thalers en Allemagne.

TONNE, *Dolium*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, que l'on fait rentrer quelquefois dans le genre *Buccin :* coquille univalve, mince, ventrue, bombée, presque toujours globuleuse et comme cerclée transversalement : d'où le nom du genre. Les Tonnes sont peu nombreuses aujourd'hui, mais il en existe beaucoup de fossiles. — C'est aussi le nom vulgaire de diverses coquilles appartenant aux genres *Volute*, *Trochus*, *Cérite*, etc.

TONNEAU (de *tonne*), se dit, en général, de toutes sortes de vaisseaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds et reliés de cercles, ayant à peu près la forme de deux cônes tronqués égaux, réunis par leurs grandes bases, et servant à mettre des marchandises, comme vins, eaux-de-vie, huile, miel, pruneaux, etc. Dans le Commerce des vins, on appelle spécialement *tonneau* une mesure plus grande que le *muid* et la *feuillette*, et plus petite que la *pipe*, dont la capacité varie suivant les lieux. — Malgré les diversités de forme et de dimension des tonneaux dont on se sert en France dans le Commerce des liquides, ces dimensions sont réglées de telle sorte qu'à l'intérieur, la longueur du fût, le plus grand diamètre et celui de chacun des fonds soient toujours entre eux comme les nombres 21, 18, 16. M. Fournerie, dans un Mémoire intitulé *Application du système métrique à la tonnellerie*, a démontré que l'on peut construire, par les procédés ordinaires, des tonneaux de même forme que ceux qui sont usités, avec des dimensions bien détermi-

nées, et dont les contenances seraient toujours des multiples décimaux du litre.

*Tonneau de mer.* On entend par ce terme, en fait de jaugeage des navires, une mesure qui a été fixée, par l'ordonnance de 1681, à une contenance de 42 pieds cubes (1 mètre cube 44 centim. cubes), évaluée à un poids de 20 quintaux, ou 2,000 livres, qui font 979 kilogr. C'est d'après cette mesure que l'on calcule la capacité des bâtiments du commerce (*Voy.* TONNAGE). Le tonneau sert à régler le prix du fret des marchandises, comme il est dit dans le Code de commerce : « Le fret d'un bâtiment peut avoir lieu au tonneau. » (art. 286.) — Dans la Marine militaire, le tonneau est évalué à 1,000 kilogr.; on l'appelle alors *tonneau métrique.*

*Tonneau* se dit aussi d'un jeu composé d'une machine de bois, ronde ou carrée, à peu près de la hauteur d'un tonneau, et percée au dessus de plusieurs ouvertures dans lesquelles on cherche à jeter de loin des palets de cuivre, pour gagner un certain nombre de points. On ne joue guère à ce jeu qu'à la campagne ou chez les marchands de vin.

TONNELAGE se dit pour *tonnage. Voy.* ce mot. On nomme *Marchandises de tonnelage* les marchandises liquides qui se mettent dans des futailles, ou les marchandises sèches qu'on encaisse dans des tonnes et des tonneaux, comme les sucres, les drogues, etc.

TONNELLE. Outre les berceaux de verdure, on appelle ainsi un filet en forme de tonneau ouvert dont on se sert pour prendre les perdrix.

TONNELLERIE, TONNELIER. L'industrie du *tonnelier* consiste dans la fabrication des tonneaux, barils, futailles, muids, cuves, cuviers, seaux, baquets, barattes, etc., et, en général, de toute espèce de vaisseaux formés de bandes de bois qu'on nomme *douves,* et qui sont reliées entre elles par des cercles en bois ou en fer. Les douves sont plus étroites sur la surface interne que sur celle du dehors, pour que leur juxtaposition soit plus facile et plus solide. Pour monter un tonneau, l'ouvrier commence par amoindrir la largeur des douves à leurs deux extrémités : cette opération difficile se fait au moyen d'une grosse varlope dite *colombe;* il assemble ensuite les douves ainsi préparées au moyen d'un cercle en fer à vis qui les maintient pendant qu'il place à l'un des bouts deux cercles en bois; il exécute la même opération à l'autre extrémité, après avoir fait prendre aux douves la courbure nécessaire en brûlant quelques copeaux dans l'intérieur; puis, à l'aide d'un rabot armé d'une petite scie et d'une plaque de fer qui porte sur le bout des douves, il pratique une rainure, dite *jable*, qui doit recevoir le fond de la pièce. Il perce ensuite la bonde et relie soigneusement la futaille.—Les départements de la France où s'exerce le plus activement cette industrie sont ceux de l'Yonne, du Loiret, de la Côte-d'Or, du Gard, de l'Hérault, etc., pour les vins; du Calvados, pour les cidres. Il existe des tonnelleries mécaniques à Nuits (Côte-d'Or), à Givry (Saône-et-Loire), à Paris, etc. M. Desormeaux a donné le *Manuel du Tonnelier.*

TONNERRE (en latin *tonitru*), bruit éclatant qui accompagne la foudre et qui est ordinairement précédé par un éclair : c'est la vibration de l'air ébranlé par l'effet du passage de la foudre. Dans le langage vulgaire, on confond ordinairement le tonnerre avec la foudre (*Voy.* FOUDRE et PARATONNERRE). On doit à M. Arago une excellente *Notice sur le Tonnerre.*

Les Armuriers donnent le nom de *tonnerre* à l'endroit du canon d'un pistolet ou d'un fusil où se met la charge : les armes dont le tonnerre n'est pas renforcé sont sujettes à crever.

TONOTECHNIE (du grec *tonos*, ton, air, et *tekhnè*, art), art de noter sur les cylindres des orgues de Barbarie, des tabatières, pendules et tableaux à musique, les airs qu'on veut leur faire jouer. *Voy.* ORGUE.

TONSILLAIRE (du latin *tonsillæ*, amygdales), ce qui a rapport aux amygdales. L'*artère tonsillaire* naît de l'artère labiale ou maxillaire externe, et va se distribuer à la langue et aux amygdales.

*Angine tonsillaire. Voy.* AMYGDALITE.

TONSURE (en latin *tonsura*, de *tondere*, tondre, raser), se dit et de la couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, prêtres, etc., en leur rasant une partie des cheveux, et de la cérémonie de l'Église catholique par laquelle on donne la tonsure : c'est le premier degré de la cléricature; il est antérieur aux ordres. La tonsure est donnée par l'évêque; l'âge auquel on peut la recevoir varie selon les diocèses; généralement, on ne peut être tonsuré avant 14 ans. Tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, doivent porter la tonsure. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres, sa tonsure devient plus large; celle des prêtres est la plus grande de toutes : d'après le rituel romain, la tonsure du prêtre doit avoir 8 centimètres de diamètre; celle du diacre, 6; celle du sous-diacre, 4 et demi; celle du minoré, 4; celle du simple tonsuré, 32 millimètres; la tonsure du pape occupe presque toute la partie antérieure de la tête.

On distinguait jadis : la *Tonsure romaine* ou *de saint Pierre*, partielle et circulaire : c'est celle qui aujourd'hui est généralement adoptée; la *T. grecque*, qui s'étendait sur toute la tête, et la *T. de saint Paul*, ou *T. écossaise*, qui allait d'une oreille à l'autre sur le devant de la tête.

Dans l'origine, c'était une marque d'humiliation ou même d'infamie que d'avoir la tête *rasée* ou complétement tondue. Chez les Francs, on rasait les princes incapables de succéder au trône. *Voy.* CHEVEUX.

TONTINES (de *L. Tonti*, leur inventeur). On entend ordinairement par *tontine* une opération financière dans laquelle plusieurs personnes mettent en commun un fonds destiné à être réparti, à une époque déterminée, entre les survivants, avec la part des décédés et les intérêts accumulés. On étend aussi ce nom à toute opération financière basée sur la durée de la vie humaine, telles que rentes viagères, remboursement sous forme d'annuités viagères de rentes perpétuelles, assurances en cas de mort.

*Tontines de l'État.* Les Etats ont eu souvent recours aux tontines pour faciliter l'emprunt des sommes dont ils avaient besoin en offrant aux prêteurs des chances de bénéfices considérables en cas de survie. La première application qui en ait été faite par l'État eut lieu en France, en 1653, par un édit de Mazarin, qui, du reste, ne put être exécuté, le parlement ayant refusé de l'enregistrer : l'idée en avait été suggérée à Mazarin par le Napolitain Lorenzo *Tonti*. En 1689, Louis XIV ouvrit une tontine de 1,400,000 livres de rentes, qui ne finit qu'en 1726; huit ou neuf autres suivirent jusqu'en 1759; mais ce mode d'emprunt ayant été jugé trop onéreux pour l'État, il fut interdit pour l'avenir par une déclaration du 21 nov. 1763 et par un arrêt du conseil de 1770. L'établissement des tontines par l'État a été également fait à plusieurs reprises en Angleterre, de 1692 à 1789.

*Tontines privées.* Les deux plus célèbres qui aient été fondées en France au dernier siècle sont la *Compagnie royale d'assurances*, autorisée le 3 novembre 1787, et la *Caisse Lafarge*, dont le projet avait été repoussé par Louis XVI, et qui ne fut ouverte qu'en 1791. Ces entreprises eurent, dans le principe, un grand succès; mais, établies sur des calculs erronés, elles amenèrent les plus tristes déceptions; leur situation devint tellement déplorable qu'un décret du 25 mars 1809 les mit en gérance, et défendit à l'avenir l'établissement d'aucune tontine sans l'autorisation préalable du gouvernement. Ce ne fut qu'en 1816 qu'une compagnie de ce genre osa s'adresser de nouveau à la confiance du public (*Voy.* ASSURANCES); depuis, un grand nombre d'associations tontinières se sont formées, tant en France qu'en Angleterre et en Allema-

gne; quelques-unes seulement offrent toutes les garanties désirables. Les tontines ont été soumises, en France, à la surveillance de l'État par l'ordonnance du 12 juin 1842 et le décret du 16 janvier 1854.

TONTISSE, se dit, dans les fabriques de drap, de l'espèce de bourre qui résulte de la tonture des draps. On fait avec cette tontisse, réduite en poussière, des papiers de tenture dits *veloutés*.

TONTURE, se dit soit du poil que l'on tond sur les draps, soit des branches et des feuilles que l'on coupe, que l'on taille aux palissades, aux bordures de buis, etc., quand on les ébarbe.

En termes de Marine, la *Tonture* est la courbure que l'on donne aux ponts des navires en en relevant un peu les extrémités. En même temps qu'elle donne plus de grâce au bâtiment, elle procure aux eaux un écoulement vers le milieu du pont.

TOPAZE (en grec *topazion*), pierre précieuse : c'est une substance minérale, vitreuse, brillante, rayant le quartz, cristallisant en prismes rhomboïdaux, clivables perpendiculairement à l'axe. Elle est ordinairement d'un beau jaune d'or, mais on la trouve aussi quelquefois limpide, ou bien rosâtre et bleuâtre : on nomme *Topazes brûlées* des variétés de couleur rosée qu'on obtient le plus souvent en soumettant certaines variétés jaunes à l'action de la chaleur. La chaleur, le frottement et la pression rendent la topaze électrique. Sa pesanteur spécifique est, relativement à l'eau, de 3,5. Elle est composée de silice et d'alumine unis à du fluorure d'aluminium. Elle appartient aux terrains anciens; on la trouve particulièrement en Bohême, à Altenberg et à Ehrenfriedsdorf en Saxe, à Odontschelon en Sibérie, à Capao, dans la province de Minas-Geraes au Brésil; on la rencontre souvent en cristaux roulés et brisés comme des cailloux, dans les ruisseaux et les terrains d'alluvion qui avoisinent les roches d'où elles ont été détachées. — Les topazes sont employées dans la joaillerie : c'est surtout du Brésil qu'on tire ces pierres aujourd'hui; elles nous arrivent de ce pays toutes taillées. Les anciens regardaient la topaze comme utile contre l'épilepsie, la mélancolie, etc.

Outre la *Topaze* proprement dite, ou *T. gemme*, on considère encore comme topazes la *Pycnite*, dite aussi *Leucolithe* et *Béryl schorliforme*, et la *Pyrophysalite* ou *T. prismatoïde* de Haüy. — Quant à la *Topaze orientale*, c'est une variété de *Corindon*.

La Topaze était la deuxième pierre du premier rang sur le rational du grand prêtre des Juifs. On y gravait le nom de la tribu de *Siméon*.

TOPHACÉ, TOPHUS. *Voy.* TOFACÉ, TOFUS.

TOPINAMBOUR, *Helianthus tuberosus*, vulgairement *Crompire*, *Artichaut du Canada*, *Poire de terre*, plante alimentaire de l'Amérique méridionale, de la famille des Composées, et du genre Hélianthe, à tige haute d'un mètre et demi à 3 mètres; à feuilles éparses, opposées ou ternées, très-rudes au toucher, à trois nervures; à fleurs radiées, jaunes, petites, terminales, ayant les folioles de l'involucre ciliées; à racines tuberculeuses. Les tubercules des topinambours ressemblent à des pommes de terre allongées; leur peau est brune, leur chair blanche; leur saveur se rapproche de celle des artichauts, et leur contexture de celle de la rave. On les mange cuits au bain-marie et assaisonnés de diverses manières; tous les bestiaux les recherchent avec avidité : on les donne plus particulièrement aux vaches et aux brebis, dont ils augmentent le lait. Les feuilles, vertes ou sèches, donnent un bon fourrage; les tiges fournissent des tuteurs aux pois et aux haricots. On peut en extraire de l'alcool. Il y a environ 3 siècles que cette plante est connue en Europe; on la croit originaire du Chili.

TOPIQUE (du grec *topos*, lieu). En Médecine, on appelle *Topique*, *Remède topique*, tout médicament local qu'on applique à l'extérieur : les emplâtres, les onguents, les cataplasmes sont des *topiques*.

En Rhétorique, les anciens désignaient sous le nom de *Topiques* des traités sur les *lieux communs* (en grec *topoi*), d'où l'on tire des arguments. On a des *Topiques* d'Aristote et de Cicéron.

TOPOGRAPHIE (du grec *topos*, lieu, et *graphô*, décrire). C'est la description exacte et détaillée d'un lieu, d'un canton particulier : la Géographie, que la Topographie vient compléter, est la description générale de la terre, d'un État, d'une province. C'est aussi l'art de décrire un lieu et d'en lever le plan. Il y a dans le cadastre des employés chargés de la confection des *cartes topographiques* (*Voy.* CARTES). Il y a aussi dans le génie militaire un corps d'officiers auquel appartient cet emploi, et que l'on nomme *Ingénieurs-géographes* ou *Topographes*. La Topographie est enseignée dans les Écoles militaires. — On doit à Puissant un *Cours de Topographie* estimé, et à M. A.-M. Perrot des *Modèles de Topographie*.

TOQUE (en espagnol *toca*, formé de *tocar*, couvrir), sorte de chapeau rond et sans bords, recouvert de drap, de velours, de soie, quelquefois orné de galons ou de torsades en or ou en argent : c'est la coiffure ordinaire des juges, des avocats et des membres de l'Université. *Voy.* aussi BONNET et MORTIER.

En Botanique, on appelle *Toque* une espèce de Scutellaire (*Scutellaria galericulata*); — en Zoologie, un Singe du genre *Macaque*.

TORCHE (du latin *torquere*, tordre), flambeau grossier fait avec de la grosse corde enduite de résine ou de cire, ou consistant simplement en un bâton de sapin ou de quelque autre bois résineux entouré de cire ou de suif. Chez les anciens, les *torches* étaient l'accessoire obligé de toutes les cérémonies religieuses; on s'en servait aussi dans la célébration des obsèques et dans celle des hyménées; elles étaient aussi un des attributs des Furies. Aujourd'hui, on ne fait plus guère usage de torches que dans certaines cérémonies funèbres et pour éclairer la nuit quelque cortége, surtout pendant les fêtes du carnaval.

Dans l'Industrie, on nomme *Torches* : 1° une sorte de résine qui fait la poix des cordonniers; 2° les paquets de fil de fer pliés en rond; 3° l'assemblage des cerceaux qui retiennent les douves d'un tonneau; 4° les nattes de paille avec lesquelles les maçons protégent les pierres qu'ils transportent.

TORCHE-NEZ, corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure d'un cheval méchant, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. On s'en sert pour ferrer les chevaux rétifs.

TORCHEPIN, espèce de *Pin*, le *Pinus mugho*.

TORCHEPOT, la *Sittelle* d'Europe.

TORCHÈRE (de *torche*), se dit : 1° d'un vase de fer percé à jour, et placé au bout d'un long manche, dans lequel on place des matières combustibles destinées à éclairer momentanément une place, une cour, une rue, où l'on fait des réparations; 2° d'une espèce de grand guéridon dont le pied est triangulaire et dont la tige enrichie de sculptures soutient un plateau disposé pour porter un luminaire.

TORCHIS, espèce de mortier fait de terre grasse détrempée, mêlée et comme *tordue* avec de la paille coupée, pour garnir les panneaux des cloisons et les planchers des granges et des métairies.

TORCOL, *Yunx*, genre d'oiseaux Grimpeurs, de la famille des Pics : bec court, droit, conique, effilé vers la pointe; langue extensible; queue molle et faible; pieds forts, avec lesquels ils se cramponnent sur le tronc des arbres où ils cherchent leur nourriture. On le trouve en Europe et en Afrique. Le *Torcol d'Europe* (*Y. torquilla*) a les parties supérieures d'un cendré roux, tacheté de brun et de noir; la gorge et le devant du cou roussâtres avec de petites raies transversales, et le reste des parties inférieures d'un blanc roussâtre, parsemées de taches brunes. Cet oiseau a l'habitude de tourner la tête de manière à avoir le *cou* comme *tordu*, lorsque quelque chose

l'effraye ou l'affecte subitement. Il est aussi sujet à des attaques d'épilepsie très-singulières, où il tord son cou de la même manière. Il vit solitaire et se nourrit d'insectes et surtout de fourmis; son chant est un sifflement aigu et monotone.

TORDEUSES, *Tortrices*, tribu de la famille des Lépidoptères nocturnes, renferme des insectes de petite taille, agréablement colorés : antennes simples; trompe distincte; thorax uni; ailes en toit écrasé ou presque horizontales : les ailes supérieures ont le bord extérieur arqué à sa base et rétréci ensuite, ce qui donne à ces insectes la forme d'un ovale tronqué. — Cette tribu renferme les genres *Pyrale*, *Xylopode*, *Procérate*, etc.

TORDYLE, *Tordylium*, genre de la famille des Ombellifères, section des Orthospermées, tribu des Peucédanes, renferme des herbes annuelles, à feuilles ailées et alternes; à fleurs blanches, disposées en ombelles; à fruits orbiculaires, comprimés ou ovales, entourés d'un anneau marginal ou d'un rebord blanc, épais, calleux et crénelé. Le *Tordyle majeur* (*T. maximum*), qui croît dans l'Europe méridionale et la Syrie, s'élève à plus d'un mètre; il porte des fleurs blanches, teintes de rouge; le *T. officinal* (*T. officinale*), vulg. *Séseli de Crète*, abonde dans les champs du midi de la France : sa racine et ses graines passent pour carminatives et diurétiques; en Turquie, on en mange les jeunes feuilles.

TORE (du latin *torus*, corde), terme d'Architecture, désigne une grosse moulure ronde, décorant les bases des colonnes. On appelle *Tore inférieur* le plus gros tore d'une base attique ou corinthienne, et *T. supérieur*, le plus petit; *T. corrompu* un tore dont le contour est semblable à un demi-cœur.

En Botanique, c'est le réceptacle cylindrique de certains fruits, comme dans les *magnolias*.

TORÉADOR. *Voy.* TAUREAU.

TOREUTIQUE (en grec *toreutikè*, de *toreuô*, découper, ciseler). Ce mot a été employé chez les anciens dans des acceptions différentes : tantôt il est synonyme de sculpture en général; tantôt il désigne spécialement l'art du fondeur, ou l'art de travailler en relief le bois, l'argent ou le bronze.

TORMENTILLE, *Tormentilla* (du latin *tormen*, au pluriel *tormina*, tranchées, à cause de la vertu qu'on lui attribuait de guérir la colique), genre de la famille des Rosacées, considéré par quelques-uns comme une espèce du genre Potentille, renferme des plantes herbacées vivaces, à feuilles digitées; à racine épaisse, noueuse, noire et rampante; à tiges droites et grêles, velues et hautes de 20 à 70 centimètres; à fleurs élégantes. Deux espèces habitent la France : l'une, la *Tormentille élevée*, vit dans les bois et pâturages secs; l'autre, la *T. rampante*, habite les prairies humides et les lieux ombragés. Leurs racines sont aromatiques et astringentes. Les bestiaux en recherchent avidement les feuilles.

TORMINAL (du lat. *tormina*, tranchées), ce qui a un caractère de colique; — ce qui est propre à apaiser les tranchées, comme l'*Alisier torminal* (*Cratægus t.*).

TORNADOS (c.-à-d. *tourbillon*), vent violent qui règne aux mois de juillet, août et septembre, sur les côtes O. d'Afrique, depuis le Sénégal jusque vers la ligne. Il s'annonce par un grain nuageux du S.-E., qu'on aperçoit à 25 ou 30 degrés au-dessus de l'horizon.

TORON (du latin *torus*, corde), cordon formé d'une plus ou moins grande quantité de fils de caret tortillés et disposés en un long faisceau; plusieurs torons forment un cordage (*Voy.* COMMETTAGE). Les torons pour les différents cordages sont désignés par le nombre des fils de caret qu'ils contiennent.

TORPEDO, nom latin de la *Torpille*.

TORPILLE, *Torpedo*, poisson du genre Raie, remarquable par sa propriété électrique, et dont M. Duméril forme un genre à part : corps aplati horizontalement, presque circulaire, complétement lisse, et dont le bord antérieur est formé par deux productions du museau qui atteignent les pectorales, lesquelles sont très-amples et charnues; yeux situés à la face dorsale; bouche garnie de dents petites et aiguës; queue courte et grosse. L'espace situé entre les nageoires pectorales, la tête et les branchies est rempli de chaque côté par un appareil singulier formé de petits tubes membraneux serrés les uns contre les autres, subdivisés par des cloisons horizontales en petites cellules remplies de mucosité, et animés par une grande quantité de nerfs : c'est dans cet appareil que réside la puissance que possède la torpille d'imprimer une commotion soudaine aux corps qui s'approchent d'elle ou qui la touchent avec la main ou même avec un bâton et de les paralyser. Les Torpilles donnent par le même moyen la mort aux poissons et aux animaux dont elles font leur nourriture. MM. Melloni, Matteuci, Becquerel et Breschet ont fait des recherches sur l'électricité de la torpille.

On distingue plusieurs variétés de Torpilles : la *Torpille commune* (*T. vulgaris*), nommée aussi *T. Galvani*, *Tremoise* ou *Dormilleuse*, habite la Méditerranée; elle a le corps roux en dessus, sans aucune tache, avec une bordure noire sur les côtés, le ventre blanc roussâtre et la queue épaisse; elle a environ 60 centimètres de long; sa chair est mollasse et muqueuse; elle a du reste une saveur assez agréable; on s'en nourrit en Italie, mais on rejette l'appareil électrique comme malsain. La *T. unimaculée* a le dessus du corps d'un jaune isabelle, *une seule tache* noire sur le dos, avec des étoiles blanches dont le centre est bleu; elle habite les mêmes lieux que la précédente, mais ses commotions sont bien moins fortes. La *T. marbrée* a le corps couleur de chair, marbré de brun fauve et comme tigré; son ventre est blanc et rougeâtre. — Les Ichthyologistes modernes considèrent les diverses variétés de la Torpille comme autant de genres distincts et en forment une famille, celle des *Torpédines*, comprenant les genres *Torpedo* (Torpille proprement dit), *Narcine*, *Astrape*, *Temera*.

On a métaphoriquement donné le nom de *Torpille* à une sorte de machine infernale dont on fait quelquefois usage dans les combats maritimes : c'est une caisse de cuivre mince, hermétiquement close, contenant de 90 à 100 kilogrammes de poudre qui prend feu intérieurement par le jeu d'un ressort dont on détermine le temps de la détente. Les *torpilles*, passées sous la carène des bâtiments, sont destinées à les faire sauter. Cette machine a été inventée en 1805 par Fulton.

TORQUE (du latin *torques*, collier), terme de Blason : c'est un bourrelet rond, d'étoffe tortillée, de la couleur des deux principaux émaux de l'écu, qui se place quelquefois pour cimier sur le heaume qui couronne les armoiries.

TORRÉFACTION (du latin *torrefactio*, qui a le même sens), opération qui consiste à exposer à sec à l'action du feu des substances solides, végétales ou minérales, soit pour en extraire des principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, ou pour les oxyder, etc. : c'est ainsi qu'on torréfie le café, le cacao, etc. — La torréfaction des minerais, des pyrites, prend le nom de *grillage*.

TORRIDE (ZONE). *Voy.* ZONES.

TORS (du latin *torsus*), ce qui est tordu : c'est dans ce sens qu'on dit : soie *torse*, sucre *tors*.

En Architecture, on appelle *Colonne torse* une colonne dont le fût est contourné en vis ou à moitié creux et à moitié rebondi, suivant une ligne qui rampe le long de la colonne en forme d'hélice, comme celles qui supportent le baldaquin dans la coupole de Saint-Pierre à Rome, ou le baldaquin du Val-de-Grâce à Paris. — On appelle *Colonne torse cannelée*, celle dont les cannelures suivent le contour de son fût, en ligne spirale, dans toute sa

longueur; *Col. torse rudentée*, celle dont le fût est couvert de rudentures, en manière de câbles menus et gros, tournant en vis; *Col. torse ornée*, celle qui, étant cannelée par le tiers d'en bas, a sur le reste de son fût des branchages et autres ornements; *Col. torse évidée*, celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de manière qu'elles laissent un vide au milieu. *Voy.* TORSE.

TORSADE (de *tors*), frange tordue en spirale, qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux, les draperies, certaines coiffures, etc. — Il se dit aussi d'ornements d'or ou d'argent tordus en forme de petits rouleaux, qui servent de marques distinctives pour les épaulettes des grades supérieurs : les épaulettes de capitaine sont à petites torsades, celles de colonels à grosses torsades.

TORSE (au masculin). Dans les Beaux-Arts, surtout en Sculpture, on appelle ainsi : 1° cette partie du corps qu'on appelle encore le *tronc;* 2° des statues antiques mutilées, dont les membres et la tête sont brisés : tel est le fameux torse d'Hercule, dit le *Torse du Belvédère*, qu'on voit au Vatican à Rome. *V.* TORS.

TORSION. En Physique, on appelle *Force de torsion*, l'effort que fait un fil de métal ou d'autre matière pour se détordre : on s'en sert pour mesurer de petites forces. *Voy.* BALANCE DE TORSION.

*Torsion des artères*, moyen employé en Chirurgie pour remplacer la ligature et rendre plus facile la réunion des plaies. Ce procédé, indiqué par Maunoir en 1820, a été perfectionné par M. Amussat.

TORTELLE, nom vulgaire d'une espèce de *Vélar*.

TORTICOLIS (du latin *tortum collum*, cou tors), douleur rhumatismale ou inflammatoire qui a son siége dans les muscles du cou, et qui force le malade à tenir la tête inclinée sur l'un ou l'autre côté, suivant les muscles affectés. Le torticolis, qui a ordinairement pour causes un coup d'air, une fausse position gardée trop longtemps, etc., se guérit de lui-même au bout de quelques jours.

TORTILE, épithète donnée, en Botanique, aux parties des plantes qui se contournent naturellement en spirale : telles sont les vrilles de la Vigne, les feuilles du Gymnostome tortile, etc.

TORTILLART, variété de l'*Orme ordinaire*, à tige très-élevée, à branches très-rapprochées et à feuilles petites. Il fournit beaucoup de bois *tordu*, dont les courbes sont d'un grand usage pour le charronage.

TORTRIX, nom latin 1° du Reptile plus connu sous le nom de *Rouleau* (*Voy.* ce mot), d'où l'on a dérivé les mots *Tortricides*, *Tortriciens*, etc.; — 2° du Lépidoptère connu sous le nom de *Pyrale*, dont Latreille a fait le type de la tribu des *Tordeuses*.

TORTUE (mot dérivé par Roquefort du latin *tortus*, tortu, de travers, sans doute à cause de la marche tortueuse de cet animal), *Testudo*. Les *Tortues* sont des Reptiles dont le corps est enfermé dans une cuirasse osseuse qui ne laisse passer que la tête, la queue et les quatre pattes. Cette cuirasse est une portion de leur squelette : chez ces animaux, en effet, les vertèbres, les côtes qui s'y rattachent et le sternum sont représentés par la *carapace* qui couvre le dos et par le *plastron* qui protége l'abdomen (*Voy.* CARAPACE) : c'est ce qui a fait dire à Cuvier « que la tortue est un animal retourné. » — Les Zoologistes ont fait des Tortues un ordre de la classe des Reptiles, celui des *Chéloniens* (*Voy.* ce mot), qu'ils partagent en 4 familles : *Tortues de terre*, *T. de marais*, *T. de fleuves*, et *T. de mer*.

I. Les *Tortues de terre* ou *Tortues* proprement dites (*Chersites*) se reconnaissent à leurs pieds propres à la marche et non à la nage, terminés par des doigts courts ou plutôt par des moignons onguiculés; à leur carapace, qui est bombée et complétement ossifiée, ainsi que le sternum ou plastron. Elles habitent surtout les pays chauds. Elles vivent à terre, et se nourrissent de végétaux, de mollusques et d'insectes; elles n'ont besoin que de très-peu de nourriture, et peuvent passer des mois entiers sans manger; pendant l'hiver elles s'engourdissent. Elles sont très-vivaces : on en a vu se mouvoir longtemps après qu'on leur avait tranché la tête. Leur allure est d'une lenteur proverbiale; leur caractère est stupide et cependant familier. Les Tortues croissent très lentement et vivent fort longtemps; elles sont ovipares.

Les espèces principales sont : la *Tortue grecque* (*Testudo græca*), qui habite la Grèce, l'Italie et le midi de la France, et qu'on nourrit quelquefois dans nos jardins : elle est longue de 20 à 30 centim.; les plaques de la carapace sont tachetées de noir et de jaune vert; sa chair est bonne à manger, et sert à faire des bouillons analeptiques, employés contre le scorbut et la phthisie pulmonaire; — la *T. bordée* (*T. marginata*), ovale oblongue, dont les lames marginales offrent deux taches triangulaires, l'une jaune, l'autre noire; elle est abondante en Morée; — la *T. mauresque* (*T. mauritanica*), qui se trouve dans le Maroc, en Algérie et sur les bords de la mer Caspienne : en 1851 on est parvenu à faire éclore au Muséum de Paris un œuf de cette espèce après deux mois d'incubation au moyen d'une couveuse artificielle; — la *T. géométrique* (*T. geometrica*), à carapace noire dont chaque plaque est ornée de lignes jaunes partant d'un disque central de la même couleur : elle se trouve en Asie et en Afrique; — la *T. éléphantine*, qui habite les îles du canal de Mozambique et dont la taille dépasse un mètre; — la *T. carbonnière*, la *T. de Perrault*, la *T. géante*, etc. : quelques-unes de ces dernières pèsent jusqu'à 200 et 250 kilogr.

II. Parmi les *Tortues de mer*, dites aussi *Chélonées* et *Thalassites*, on remarque : la *Tortue franche* (*T. mydas*), ou *T. verte :* elle se distingue à sa carapace glacée de couleur verdâtre et plus ou moins marbrée, et aux plaques hexagones de son dos; elle atteint 2 mètres de long sur $1^m,50$ de large; on la trouve dans l'Océan atlantique; la femelle vient à terre pour déposer ses œufs dans le sable, où le soleil les fait éclore; — la *T. imbriquée* (*T. imbricata*), plus petite que la précédente et connue sous le nom de *Caret* (*Voy.* ce mot) : elle est particulièrement recherchée pour sa carapace, qui dans l'industrie prend le nom d'*écaille* (*Voy.* ce mot); — la *Caouanne* (*T. cephalo*), dont l'écaille est divisée en compartiments (*Voy.* CAOUANNE); — la *T. lyre*, dite aussi *T. luth*, *T. à cuir* (*T. coriacea*, *Dermatochelys*, *Sphargis*), qui, au lieu de carapace, a une peau coriace : sa forme rappelle celle de la lyre, ce qui a fait donner à cet instrument par les anciens le nom de *testudo*.

III. Parmi les *Tortues fluviatiles* (*Potamides*) et *marécageuses* (*Emydes* ou *Elodites*), on remarque surtout : la *Tortue fluviatile d'Europe*, à carapace ovale, lisse, peu convexe, recouverte d'une peau molle, noirâtre, ornée de points jaunes disposés en rayons convergents : elle a 20 centimètres de long sur 15 de large et se compose de 13 grandes plaques polygonales et de 25 carrées qui garnissent les bords; le plastron en a 12 : cette espèce se trouve dans le midi de l'Europe, dans tout l'Orient, et même dans plusieurs contrées du nord, surtout en Prusse; elle vit dans les marais, et se nourrit d'insectes, de larves, de petits poissons et d'herbes; on peut la conserver vivante en lui donnant du pain, des légumes, et en la tenant constamment dans l'eau; sa chair est bonne à manger; — la *T. bourbeuse*, à carapace un peu plate, composée de 13 plaques noirâtres pointillées et striées, et de 25 autres plus petites en bordures; le plastron en a aussi 12 comme dans l'espèce précédente : elle est commune dans les lacs de Silésie; elle se nourrit d'insectes et de poissons; elle est comestible et donne d'assez bon bouillon; — le *Trionyx du Nil*, qui se nourrit de petits crocodiles; — la *T. peinte*, fort jolie espèce; — la *T. à longue queue*, de l'Amérique du Nord, etc.

Les anciens donnaient le nom de *Tortue* tantôt à une machine de guerre qui consistait en un toit mobile (*pluteus*) couvert de fascines et monté sur des roues, et à l'abri duquel les assiégeants pouvaient s'avancer jusqu'au pied des remparts; tantôt à une simple manœuvre destinée également à tenter l'escalade d'une place assiégée, ou bien à soutenir le choc de la cavalerie, et dans laquelle tous les soldats, élevant leurs boucliers au-dessus de leur tête et les emboîtant les uns avec les autres, offraient l'aspect d'une vaste écaille de tortue. — Dans les temps modernes, on a aussi donné le nom de *Tortue* à une espèce de bombe composée de deux hémisphères de bronze remplis d'artifices.

TORTURE (du latin *tortura*, de *torquere*, tourmenter), dite aussi *Gêne* ou *Gehenne*, noms donnés tant aux supplices accessoires qu'on infligeait à certains condamnés, qu'aux tourments que l'on faisait subir à un accusé avant et après sa condamnation, pour le forcer à avouer son crime et à nommer ses complices : dans ce dernier cas, la torture s'appelait *Question;* elle ne devait jamais aller jusqu'à l'effusion du sang. — Les instruments les plus usités pour la *torture* étaient les verges, la roue, le chevalet, etc. ; on brûlait les extrémités des membres avec des torches ardentes, on chaussait les pieds de brodequins que l'on serrait graduellement à l'aide de coins; on versait une grande quantité d'eau dans la bouche du patient; on lui coulait du plomb fondu dans les oreilles, dans les yeux, etc.

La torture a existé chez les Juifs, chez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, en un mot, chez tous les peuples anciens. A Sparte, il était défendu de croire aux déclarations d'un esclave, s'il n'avait été mis à la torture. A Athènes, les citoyens libres ne pouvaient être soumis à la torture quand il ne s'agissait que de crimes privés. Chez les Romains, l'usage de la torture fut fréquent, surtout sous l'Empire et à l'égard des chrétiens. Mentionnée dans les lois barbares, mais restreinte dans son application par la *composition* et les *épreuves judiciaires* (*Voy.* ces mots), la torture s'est maintenue en France et dans la plupart des États de l'Europe presque jusqu'à nos jours (*Voy.* QUESTION). — On peut consulter sur ce sujet les mémoires et dissertations de Reitemaier, Aug. Nicolas, Nicias Gaillard, etc.

TORULEUX (du latin *torus*, nœud), nom donné, en Botanique, aux parties des plantes qui sont renflées d'espace en espace par de petites bosses ou élévations extérieures, et de plus contractées ou resserrées sans articulations : tels sont les fruits des *Doliques, Arachides, Moutarde, Chélidoine*, etc.

TORUS, mot latin pris dans le sens de *couche, lit nuptial*, s'emploie en Botanique comme synonyme de *Réceptacle* ou de *Nectaire*.

TOSCAN (ORDRE), en Architecture. *Voy.* ORDRE.

TOST, TOSTE ou TOAST. *Voy.* TOAST.

TOTANUS, nom latin du genre *Chevalier*.

TOTIPALMES, famille d'oiseaux Palmipèdes, comprenant ceux dont tous les doigts sont réunis dans une seule membrane (*palme*), renferme les genres *Pélican, Cormoran, Fou, Frégate, Anhinga* et *Phaéton*.

TOUAGE (de l'anglais *to tow*, tirer, attirer), terme de Marine, désigne l'action de *touer*, c.-à-d. de faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble, dit *touée* (*Voy.* ce mot), à force de bras ou au moyen d'un cabestan. A l'aide du *touage*, on fait entrer un bâtiment dans un port; on lui fait remonter une rivière; on le fait changer de place quand on veut l'approcher ou le reculer de quelque lieu : pour cela on tire du rivage des cordes fixées au vaisseau, ou bien l'on tire du vaisseau des cordes amarrées à terre ou à une ancre mouillée. On pratique aussi le *Touage à la vapeur*, au moyen d'une chaîne noyée que la machine roule autour d'un treuil.

TOUCAN, *Ramphastos*, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs : bec énorme, presque aussi long et aussi gros que le corps, dentelé sur le bord des mandibules, très-léger et celluleux intérieurement, arqué vers le bout; langue étroite, aussi longue que le bec et garnie de barbes rangées comme celles d'une plume; face nue; tarses robustes; ongles forts; ailes concaves; queue médiocre. Les Toucans vont par petites troupes; leur vol est lourd et pénible. Ils sont défiants et dans une agitation continuelle. Ils vivent de fruits, d'insectes, d'œufs et de petits oiseaux. Leur plumage est noir ou vert, avec des couleurs vives, rouges, blanches ou jaunes sur la gorge, la poitrine et le croupion. Les Toucans habitent l'Amérique méridionale. On employait jadis les plumes et les peaux de ces oiseaux pour des broderies et des espèces de tapis. — On distingue : 1° les *Toucans proprement dits*, tels que le *T. de Para*, à plumage noir, le *T. du Brésil*, le *T. caréné*, le *T. piscivore*, etc.; 2° les *Aracaris. V.* ce mot.

TOUCHAUX, nom donné, en Docimasie, à un morceau d'or dont le titre a été fixé et qui sert à faire les essais avec la *Pierre de touche* (*Voy.* ce mot). On fait, sur cette pierre, une trace de quelques millimètres avec l'alliage à examiner, puis on mouille le trait avec une barbe de plume trempée dans une dissolution d'eau-forte : celle-ci dissout le cuivre, et laisse un trait d'or plus ou moins large suivant le titre de l'alliage; on fait ensuite des épreuves comparatives avec des touchaux. Les touchaux des orfèvres sont composés d'aiguilles à cinq titres différents, savoir : 583, 625, 667, 708 et 750 millièmes.

TOUCHE. Dans les instruments à clavier, dits aussi *instruments à touches*, comme le piano, le clavecin, l'orgue, la vielle, etc., les *touches* sont les leviers sur lesquels les doigts agissent pour faire parler les notes : ordinairement les *touches* destinées aux notes de la gamme naturelle d'*ut* sont blanches; celles destinées aux notes diésées ou bémolisées sont noires. Dans la guitare, les *touches* sont les filets saillants, d'ivoire ou de métal, qui traversent le manche, et qui marquent les positions où il faut mettre les doigts pour former les diverses intonations. Dans les instruments à archet, on nomme *Touche* la partie supérieure du manche recouverte en ébène, et sur laquelle les doigts appuient les cordes pour varier également les intonations.

Dans la Docimasie, on nomme *Touche* l'épreuve que l'on fait de l'or et de l'argent avec la *pierre de touche. Voy.* PIERRE DE TOUCHE et TOUCHAUX.

TOUCHER ou TACT, l'un des cinq sens, celui qui nous fait connaître les qualités *palpables* des corps. Le plus souvent on dit indistinctement *tact* et *toucher*, cependant le *tact* est plutôt l'état passif du corps, celui dans lequel il reçoit simplement l'impression des corps; le *toucher* en est l'état actif, celui dans lequel il s'exerce sur les corps en les parcourant, en les palpant. Chez l'homme, le *toucher* réside essentiellement dans la *main* (*Voy.* ce mot). Chez les animaux, il réside plus particulièrement dans d'autres parties du corps : la trompe de l'éléphant, les lèvres du cheval et des ruminants, le nez du chien, la queue de certains singes, le bec des oiseaux, etc., sont pour ces animaux les organes du toucher.

Le *toucher* est le plus important des cinq sens : c'est lui qui nous fait connaître les qualités principales des corps, l'impénétrabilité, l'étendue et la forme; il fait pour ainsi dire l'éducation de la vue en associant les couleurs aux formes et aux distances; il corrige les erreurs de ce sens et peut même y suppléer dans maintes circonstances, comme on l'observe dans les aveugles-nés : on sait que le célèbre Saunderson discernait au toucher des médailles contrefaites qui avaient trompé l'œil de connaisseurs exercés (*Voy.* AVEUGLES-NÉS). Quelques philosophes ont même prétendu ramener tous les autres sens au seul toucher : la *vue* ne serait alors que

le toucher s'exerçant par le nerf optique; l'*ouïe*, par le nerf auditif; l'*odorat*, par les nerfs olfactifs; le *goût*, par les papilles linguales. On doit à M. Bilfeld-Lefèvre et à M. le Dr Gerdy des *Recherches sur le Tact*.

TOUE (de *touage*), embarcation plate, faite de planches de sapin assemblées avec des chevilles, et qui sert soit pour remonter une rivière avec un chargement de marchandises, de charbon par exemple, soit pour le service d'un port, ou comme bac.

TOUÉE. C'est, en Marine, une longueur de 120 brasses (200 mètres environ). La *grande touée*, dans les vaisseaux et frégates, est une réunion de trois câbles de même grosseur, fixés sur la plus grosse ancre. Les bâtiments au-dessous ont des touées de deux câbles. *Voy.* TOUAGE.

TOUIT, *Pipilo*, oiseau du genre *Tangara*.

TOULINE (de l'anglais *tow*, remorquer, et *line*, corde; corde à remorquer), nom donné, en Marine, au cordage au moyen duquel un bâtiment est traîné, lorsque l'absence du vent le contraint à se faire remorquer. Souvent on se sert d'une touline pour faire tourner ou abattre un navire qui n'obéit pas suffisamment au gouvernail.

TOUPET (du latin *tufa*, touffe), la touffe de cheveux qui est au haut du front. Les Tartares modernes, comme plusieurs peuples de l'ancienne Germanie, se rasent la tête et ne gardent qu'un toupet de cheveux.

Un *Faux toupet* est une petite perruque qui ne couvre que le sommet de la tête et qui se confond avec les cheveux naturels : elle est maintenue au moyen de pinces à ressorts qui s'attachent aux cheveux ou qui serrent la tête, ou bien elle est simplement collée sur la tête avec de la gomme.

TOUPIE (pour *turpie*, du latin *turbo*), jouet de bois bien connu des enfants : il est ordinairement en buis, a la forme d'une poire et est armé d'une pointe de fer sur laquelle on le fait tourner.—On appelle *Toupie d'Allemagne* une grosse toupie creuse et percée d'un côté, qui bourdonne en tournant; *T. hollandaise* ou *Quilles des Indes*, un jeu qui se compose d'une table divisée en compartiments dans lesquels sont rangées des quilles que l'on abat à l'aide d'une toupie.

Les anciens paraissent n'avoir point connu d'autre toupie que le *sabot* (qu'ils appelaient *turbo*), qu'on fait tourner en le fouettant d'une lanière. Leur *trochus*, dans lequel on a cru longtemps voir la toupie, n'était qu'un cerceau garni de grelots.

TOUPIE, nom vulgaire de plusieurs coquilles des genres *Trochus* et *Turbo*. *Voy.* ces mots.

TOUR (du latin *turris*), bâtiment d'une grande hauteur par rapport à la base, de forme ronde ou à pans, qui tantôt flanque les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château, tantôt porte la coupe d'un dôme, ou surmonte la façade ou le transept d'une église, ou qui s'élève isolé. Les tours prennent selon leur destination les noms de *donjon*, *clocher*, *beffroi*, *campanile*, *phare*, etc. — On appelle *Tourelle* une petite tour, le plus souvent en encorbellement, qui est placée aux angles d'un bâtiment.

Parmi les tours célèbres, nous citerons : en France, les tours des églises Notre-Dame et Saint-Sulpice, ainsi que la *tour Saint-Jacques*, à Paris; la *T. de Montlhéry* (en ruines), le clocher de Strasbourg (142 m.), la *T. de Cordouan*, à l'embouchure de la Gironde; en Italie, le *Campanile* de Florence et celui de Crémone (124 m.); la *T. de Pise* (*torre pendente*), haute de 58 m. et inclinée de plus de 4 m.; les deux tours de Bologne également penchées (*degli Asinelli*, 102 m., et *la Garisenda*, 48 m.); en Allemagne, la tour de la cathédrale de St-Étienne, à Vienne (138 m.), et celles de Landshut, de Magdebourg; en Belgique, les tours des cathédrales d'Anvers et de Malines, et le beffroi de Bruges; en Angleterre, la *T. de Londres*; en Grèce, la *T. octogone* ou Temple des vents, à Athènes; en Chine, la fameuse *T. de porcelaine*, à Nankin.

*Tour de Babel*. *Voy.* BABEL au *Dict. d'H. et de G*

Au Jeu des échecs, la *Tour*, dite aussi *Roc*, est une pièce qui se place de chaque côté et à l'extrémité de l'échiquier. Elle marche toujours en carré.

*Tours mobiles*, machines de guerre en usage chez les anciens. Ces machines étaient des tours en bois, à plusieurs étages et quelquefois très-hautes. Elles étaient portées sur plusieurs roues, par le moyen desquelles on les transportait partout où l'on voulait. On remplissait ces tours de soldats qui s'élançaient sur les remparts des villes assiégées.

TOUR (au masculin), du lat. *tornus*, tour de tourneur.

En Mécanique, on nomme généralement *Tour* un *arbre* ou cylindre aux bases duquel on adapte deux *tourillons* ou cylindres de même axe, mais d'un diamètre plus petit, qui reposent sur deux appuis fixes. Le cylindre, en tournant sur ces tourillons, est dans le même cas que s'il tournait autour de son axe considéré comme ligne fixe. La résistance à vaincre est appliquée à une corde qui s'enroule autour du cylindre, tandis que la puissance le fait tourner en agissant, soit tangentiellement à une roue perpendiculaire à l'axe de ce cylindre et invariablement liée avec lui, soit à l'extrémité d'une barre fixée à angle droit sur l'axe du cylindre, soit au moyen d'une *manivelle* ou levier coudé rectangulairement dont un des bras est fixé perpendiculairement à l'axe du cylindre, etc. — Le tour prend le nom de *treuil* lorsque son axe est horizontal, et de *cabestan* lorsque l'axe est vertical.

Dans l'Industrie, un *Tour* est une machine dont les *tourneurs* se servent pour façonner en rond le bois, l'ivoire, la corne et même les métaux. Le *tour* diffère des autres machines-outils en ce qu'au lieu de se mouvoir pour aller travailler la matière, c'est au contraire la matière à travailler qui vient ici se mouvoir sur le tranchant ou sur la pointe du tour qui lui sont opposés. Les mouvements du tour sont la rotation et le va-et-vient, soit en hélice, soit rectiligne. On distingue deux sortes de tour, le *T. à pointes* et le *T. en l'air* : le premier se compose d'un établi où *banc*, sur lequel le tour est monté, de deux *poupées* ou supports armés de pointes entre lesquelles la pièce est saisie; d'un support, sur lequel se pose l'outil; enfin d'un mécanisme, tel qu'une pédale ou un archet, à l'aide duquel le mouvement de rotation est transmis à la pièce. Le tour en l'air n'a qu'une poupée à l'extrémité de laquelle la pièce est fixée et qui tourne avec elle, ce qui laisse la pièce libre sur presque toutes ses faces. Le tour à pointes convient surtout aux pièces longues ou à celles qui ne doivent être tournées que dans le sens de leur longueur; le tour en l'air convient aux pièces d'un grand diamètre, présentant peu de saillie et devant être tournées jusqu'à leur centre; il est seul applicable lorsque la pièce doit prendre un mouvement de translation, comme dans les *tours à guillocher* et *à fileter*. Il existe, en outre, une infinité de tours destinés à des usages spéciaux, comme le *T. ovale*, le *T. carré*, le *T. à portraits*, le *T. universel*, etc. Enfin on a imaginé des *T. verticaux* pour façonner les matières molles et peu résistantes, comme la terre à potier : ils se composent d'une roue mise en mouvement par le pied de l'ouvrier qui, de sa main, présente à l'action de la roue l'objet à travailler. — M. de Valicourt a donné un *Manuel du Tourneur*.

Les Chaudronniers appellent *Tour* une machine qui sert à façonner les chaudrons et les poêlons; les Lapidaires, une machine à laquelle sont attachés certains outils que l'on fait tourner au moyen d'une roue; les Potiers, une roue avec laquelle ils forment les ouvrages de poterie; les Ciriers, un cylindre tournant sur un arbre monté sur deux pieds, et qui sert à dévider la bougie au sortir de la filière.

Le *Tour d'Espagne* est une sorte de dévidoir formé de deux pièces de bois verticales dites *pelles* et fixées chacune dans un fort billot de bois. L'écheveau est

placé sur toutes les deux, et on les écarte suffisamment pour qu'il soit bien tendu. Près d'une des pelles et sur le même billot est fixé un montant au haut duquel est pratiquée une fourchette qui reçoit à charnière une règle de bois nommée *cicogne*; l'autre bras de ce levier est chargé à son extrémité d'un poids suffisant pour tenir toujours élevé l'autre bout, auquel est fixé un crochet en verre sur lequel passe le fil que l'on veut dévider. *Voy.* TOURET.

On appelle encore *Tour* une espèce d'armoire tournante et ronde, qui est posée dans l'épaisseur du mur, et qui sert, dans les monastères de religieuses, dans les hospices d'enfants trouvés, etc., à faire passer ce qu'on reçoit du dehors ou ce qu'on y apporte, sans avoir besoin d'ouvrir la porte et sans être vu. La sœur chargée du service du tour est appelée *Tourière*. — Les tours des hospices d'enfants trouvés ont été l'objet de vives controverses, les uns les approuvant, les autres les proscrivant: introduits d'abord par le seul usage dans quelques localités, ils ont été légalement établis par un décret de 1811; depuis, ils ont été alternativement supprimés et rétablis, mais alors avec quelques réformes.

TOURACO, *Turacus, Corythaix,* genre d'oiseaux africains de la famille des Musophagidées et voisins des Hoccos, rangés parmi les Passereaux par les uns, parmi les Grimpeurs par les autres : bec plus court que la tête, fort, large, dentelé; narines cachées; doigt externe versatile, soudé à celui du milieu par un repli membraneux; queue arrondie, étagée. Les Touracos sont des oiseaux confiants et curieux, volant lourdement, mais sautant avec agilité de branche en branche. Ils ne se nourrissent que de fruits et nichent dans le creux des arbres. — Les espèces de ce genre sont: le *Touraco de Buffon*, de Guinée; le *T. pauline*, le *T. loury* et le *T. géant*, tous trois du Cap; le *Musophage*, de Sénégambie, qui tire son nom de son goût pour le fruit du Bananier (*Musa*).

TOURAILLE, espèce de fourneau ou d'étuve dans laquelle le brasseur fait sécher le grain, pour arrêter la germination de l'orge destiné à fabriquer la bière. — On appelle *Touraillon* le germe séché de l'orge.

TOURBE (de l'allemand *torf*, même sens), matière d'un brun noirâtre, qui se forme sous les eaux par l'accumulation et l'altération de diverses plantes aquatiques, particulièrement des sphaignes et des conferves qui sont toujours submergées : il s'en produit journellement dans nos marais. La tourbe est homogène et compacte dans les parties inférieures du dépôt (*Tourbe limoneuse*), grossière et remplie de débris visibles d'herbes dans les parties supérieures (*T. fibreuse* ou *bousin*). Elle brûle facilement, avec ou sans flamme, en donnant une odeur particulière. A la distillation, il s'en dégage de l'eau chargée d'acide acétique, une matière huileuse et des gaz.

On appelle *Tourbières* les gisements de tourbe. Ils occupent quelquefois des espaces immenses dans les parties basses de nos continents; souvent ces dépôts sont encore couverts d'eau; mais dans divers lieux ils sont à sec, et il s'est formé au-dessus d'eux des couches de sable et de limon qui ont suffi pour donner naissance à de belles prairies : la plupart des prairies de la Normandie sont sur de la tourbe. Les plus grandes tourbières de France sont celles de la vallée de la Somme, entre Amiens et Abbeville. Il y en a aussi de considérables dans les environs de Beauvais, dans la vallée de l'Ourcq, dans les environs de Dieuze; on en exploite également dans la vallée d'Essone, près de Paris. La Hollande, qui n'a presque pas d'autre combustible que la tourbe, en renferme une grande quantité, ainsi que la Westphalie, le Hanovre, la Prusse et la Silésie. La tourbe est un combustible précieux; mais elle a souvent l'inconvénient d'exhaler une mauvaise odeur. Elle donne un charbon plus durable que le charbon de bois, mais qui laisse beaucoup de cendre.

TOURBILLON (en latin *turbo*, *turbinis*), mouvement circulaire et violent que prennent l'eau ou le vent quand ils sont très-agités. *Voy.* TROMBE.

En Philosophie, on nomme *Système des tourbillons* un système imaginé par Descartes, dans lequel il suppose un grand nombre de particules très-petites de matière, disposées en couches sphériques, qui se meuvent éternellement autour de chaque astre comme autour d'un centre commun. C'est avec cette hypothèse qu'il explique la plupart des mouvements des corps célestes, et le mécanisme de l'univers. — Le système des tourbillons est tombé dans l'oubli depuis que Newton a démontré la gravitation universelle. Fontenelle en fut un des derniers défenseurs.

TOURET (de *tour*). En Mécanique, on donne ce nom : 1° à une petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande; — 2° à une pièce mécanique de fer, de cuivre, etc., ayant deux branches parallèles unies en haut et en bas par une partie pleine qui reçoit un tourillon et une vis, et dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde, etc.; — 3° à une roue de fer que les lapidaires emploient pour graver des pierres et des médailles, et qu'ils font tourner avec le pied : cette roue fait mouvoir les outils qui y sont fixés et auxquels on présente la pièce que l'on veut graver.

On nomme aussi *Touret* une sorte de dévidoir ou de rouet à l'usage des cordiers. C'est un cylindre de bois traversé d'un axe de fer, et terminé à chacun de ses deux bouts par deux tringles ou planches de bois assemblées en sautoir. Les cordiers roulent dessus le fil de caret à mesure qu'il est fabriqué, afin d'en former de gros pelotons.

TOURETTE, *Arabis turrita*, plante crucifère. *Voy.* ARABETTE.

TOURIE, nom donné autrefois à des bouteilles de grès entourées de paille ou d'osier, dans lesquelles on mettait de l'eau-forte, et qui en contenaient de 8 à 16 pintes : on les appelle aussi *Dames-jeannes* et *Jacquelines*. Il y avait de *Doubles touries*.

TOURIERE. *Voy.* TOUR.

TOURILLON (de *tour*). Ce mot se dit, en général, des axes de fer sur lesquels se meuvent les *tours* ou treuils, les bascules, les roues hydrauliques, les cabestans, etc. : c'est un cylindre qui termine un arbre de rotation, et qui est soutenu par un coussinet. — Il se dit particulièrement du gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis.

En termes d'Artillerie, on nomme *Tourillons* les deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'une bouche à feu (canon, obusier, mortier), et qui servent à l'assujettir sur son affût.

TOURLOUROU, nom vulgaire donné, dans les Antilles, à un Crustacé appartenant au genre *Gécarcin*.

TOURMALINE (de son nom ceylanais), dite aussi *Aimant de Ceylan*, *Schorl électrique*, *Aphrisite*, minéral composé de silice, d'alumine et d'oxyde ferrique, avec des quantités variables d'acide borique, de potasse et de magnésie, se présente en cristaux prismatiques fort allongés appartenant au système rhomboédrique, d'une densité de 3,07, rayant le verre, et ordinairement noirs. Il en existe aussi des variétés rouges (*Rubellite*), bleues (*Indicolite*), vertes (*Émeraude du Brésil*), etc. Les tourmalines deviennent électriques quand on les frotte ou qu'on les échauffe : l'une de leurs extrémités présente alors l'électricité positive, tandis que l'autre extrémité est électrisée négativement. Elles polarisent la lumière : lorsqu'on reçoit un rayon de lumière à travers deux plaques de tourmaline taillées parallèlement à l'axe et croisées à angle droit, la partie du croisement est obscure. Les Physiciens font usage de cette propriété pour étudier la nature de la double réfraction dans les cristaux. — On rencontre les tourmalines particulièrement dans les terrains anciens, où elles sont disséminées dans le granite, le gneiss et le mica-

schiste; les cristaux les mieux déterminés viennent de l'île d'Elbe, et de Chursdorf, en Saxe. La tourmaline est un des minéraux les plus anciennement connus. M. Gustave Rose a publié un travail important sur les formes cristallines de ce minéral.

TOURMENTIN, voile triangulaire ainsi appelée parce qu'on ne s'en sert que pendant une tourmente; elle se place sur le mât de misaine, lorsque le temps oblige à avoir celle-ci serrée. Dans les petits bâtiments, on l'appelle *trinquette.*

TOURNASIN ou TOURNASSIN, outil de fer aminci et recourbé par chaque bout, dont les Potiers se servent pour tourner et travailler la terre des vases de faïence et de porcelaine. *Tournaser,* c'est réparer avec le tournasin les inégalités du vase.

On nomme *Tournasine* une certaine quantité de pâte appliquée sur la tête du tour à porcelaine pour être façonnée.

TOURNEBROCHE. Le mécanisme le plus usité pour faire tourner la broche consiste en un ressort spiral en acier, renfermé dans un cylindre ou barillet, et roulé sur un axe carré, ressort que l'on monte comme une pendule avec une clef forée; quelques engrenages servent à retarder le développement du ressort, et le mouvement est communiqué à la broche au moyen d'un disque saillant au dehors et portant 2 barrettes que l'on fait passer dans 2 trous pratiqués dans un autre disque adapté à l'extrémité de la broche : c'est le *T. à ressort.* On remplace souvent la force du ressort spiral par l'action d'un poids suspendu à une corde enroulée sur le barillet : c'est le *T. à poids.* — On remplace aussi les tournebroches mécaniques par des chiens dressés à tourner une espèce de roue, et qu'on met à cet effet dans un appareil analogue aux tournettes des écureuils.

TOURNÉE, instrument d'horticulture : c'est une pioche dont le fer est plat à une des extrémités et pointu à l'autre. On s'en sert pour arracher les arbres.

On donne aussi ce nom à une enceinte de filets montés sur des pieux : ces filets ont la forme d'un fer à cheval dont l'ouverture est à la côte et le côté convexe à la mer; le tout est disposé sur un terrain en pente, afin que, la marée venant à se retirer précipitamment, le poisson qui monte à la côte y puisse plus aisément être arrêté par les pêcheurs.

TOURNEFORTIA, *Pittonia* de Plumier (dédié à Pitton de *Tournefort*), genre de la famille des Aspérifoliées ou Borraginées, tribu des Tournefortiées, se compose d'arbustes volubiles, à feuilles scabres ou tomenteuses, à fleurs en cymes scorpioïdes, de couleur bleue. La *T. heliotropoides*, originaire du Brésil, a des fleurs qui ressemblent à celles de l'Héliotrope du Pérou; on la cultive dans les jardins.

TOURNE-OREILLE, sorte de charrue dont le versoir est mobile et se change de côté à chaque tour de labour. *Voy.* CHARRUE.

TOURNE-PIERRE, *Strepsilas*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Charadridées : bec médiocre, dur à la pointe, fort, droit, en cône allongé, légèrement courbé en haut; pieds médiocres et nus, ayant trois doigts devant et un derrière; ongles courbés et pointus. Ils doivent leur nom à l'habitude qu'ils ont de retourner avec le bec les pierres et les galets pour découvrir les vers et les insectes dont ils se nourrissent. On les trouve sur les rivages de toutes les mers. Le *Tourne-pierre à collier* (*Streps. collaris*), vulgairement *Coulon-chaud*, a le plumage en grande partie d'un blanc pur, le sommet de la tête d'un blanc roussâtre rayé de noir, le haut du dos d'un roux marron parsemé de taches noires, et le reste brun.

TOURNESOL, nom vulgaire de l'*Héliotrope*, de l'*Hélianthe à grandes fleurs* ou *Soleil* (*Voy.* ce mot), et en général de toutes les fleurs qui paraissent se tourner toujours du côté du soleil et en suivre les mouvements. — *Tournesol des teinturiers*, nom vulgaire du *Croton tinctorium*, ainsi appelé parce qu'il est employé en teinture, et que les rayons du soleil font éprouver des modifications à la couleur de son suc. *Voy.* ci-après.

*Tournesol*, matière colorante, d'un bleu violet, que l'on retire du *Tournesol des teinturiers* (*Croton tinctorium*) et de certains Lichens, notamment du *Lichen roccella.* Dans le Commerce, le *tournesol* se trouve sous deux états différents, *en drapeaux* et *en pain :* le *T. en drapeaux* est préparé à Montpellier avec le suc du Croton dans lequel on trempe des chiffons que l'on fait sécher et que l'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange d'urine putréfiée et de chaux; le *T. en pain* est préparé en Auvergne avec plusieurs espèces de Lichens auxquels on mêle moitié de leur poids de cendres gravelées et que l'on réduit en pâte en les arrosant de temps en temps avec de l'urine humaine. — On se sert de cette matière pour tracer des dessins sur la toile ou sur la soie que l'on veut broder, pour teindre le papier pâte, et pour préparer la *teinture de tournesol,* que les Chimistes emploient pour reconnaître la présence des acides : ce liquide, naturellement bleu, a en effet la propriété de rougir dès qu'on y verse un acide quelconque.

TOURNEUR, artisan qui fait des ouvrages au tour. *Voy.* TOUR.

TOURNEVIRE, cordage de médiocre grosseur, roulé autour d'un cabestan, dont on fait usage sur les vaisseaux pour élever les ancres et autres corps pesants.

TOURNIOLE (du français *tourner*, parce que cette tumeur fait le tour de l'ongle), nom vulgaire d'une espèce de panaris dont le siége est autour de l'ongle, entre l'épiderme et la peau. *Voy.* PANARIS.

TOURNIQUET (de *tourner*), croix mobile de bois ou de fer, posée horizontalement sur un pivot, dans une rue, dans un chemin, pour ne laisser passer que des gens à pied et qu'une personne à la fois.

*Tourniquet*, instrument de Chirurgie destiné à la compression des artères. Cet instrument, inventé en 1674 par J.-L. Petit, consiste en deux pelotes réunies par une courroie, qui peuvent être éloignées ou rapprochées au moyen d'une vis de rappel de sorte qu'on puisse comprimer à volonté l'artère sur laquelle l'une d'elles est appliquée : l'une des pelotes est placée sur le trajet du vaisseau, et l'autre sur un point diamétralement opposé. On se sert du tourniquet pour suspendre momentanément la circulation dans les membres pendant les grandes opérations, pour arrêter les hémorragies artérielles, etc.

Dans l'Industrie, on nomme *Tourniquet :* 1° une espèce de dévidoir avec lequel les Épingliers dressent le fil de laiton; — 2° un petit morceau de bois de forme carrée, qui sert à accorder les tuyaux d'orgues; — 3° un disque autour duquel sont marqués des numéros, et portant au milieu un piton avec une aiguille que l'on fait tourner et qui, selon le chiffre devant lequel elle s'arrête, indique la perte ou le gain : les marchands de macarons ont des *tourniquets*, — 4° une poutre, garnie de pointes de fer, que l'on place dans une ouverture, une brèche, à l'entrée d'un camp, pour disputer le passage à l'ennemi; — 5° un rouleau de bois porté par un axe sur lequel il peut tourner : son usage est de garantir du frottement les objets qui se trouvent dans la direction d'un cordage, tels que pompes, mâts, etc.; le frottement du cordage porte alors entièrement sur le rouleau.

En Physique, on nomme *Tourniquet hydraulique* un tube de verre suspendu par un fil, et terminé à sa partie inférieure par une douille de cuivre; de cette douille partent deux tubes de verre dont les extrémités sont recourbées horizontalement en sens contraire. Si on remplit cet instrument de liquide, et que l'on ouvre les orifices placés aux deux extrémités des tubes, le liquide jaillira, et le tourniquet prendra un mouvement de rotation en sens contraire de l'écoulement. — On a construit sur le même principe des *Tourniquets à gaz* et des *T. électriques.*

**TOURNIS** ou TOURNOIEMENT, maladie des bêtes à laine dont le principal symptôme consiste à tourner sur eux-mêmes avec des mouvements convulsifs jusqu'à ce qu'ils meurent dans un état voisin du délire. Cette maladie, sur la cause de laquelle on n'est pas d'accord, paraît provenir de la présence de vers hydatides dans un point quelconque de l'axe cérébro-spinal, du cerveau surtout. On a essayé de la guérir en enlevant les hydatides au moyen d'une opération fort délicate. *Voy.* VER COQUIN.

**TOURNISSE**, nom donné, en Charpenterie, aux poteaux qui servent de remplissage dans les jouées de lucarnes, dans les cloisons où il y a des croix de Saint-André, des décharges, etc.

**TOURNOI** (du bas latin *torneamentum*), fête publique et militaire en usage au temps de la chevalerie, où l'on s'exerçait soit à pied, soit à cheval, à plusieurs sortes de combats, et où il y avait un grand concours de princes, de seigneurs et de chevaliers qui se disputaient les prix en champ clos. Les épreuves principales étaient : les *joutes*, où deux chevaliers seulement couraient l'un sur l'autre pour rompre une lance; les *quadrilles*, où l'on combattait par escadrons; les *castilles*, ou simulacres de siége; les *trépignées*, qui offraient l'image d'une mêlée furieuse. Les armes ordinaires étaient des bâtons ou des cannes, des lances sans fer ou à fer rabattu, des épées sans tranchant, nommées *gracieuses* ou *courtoises*. Cependant on se servait quelquefois de lances à fer émoulu, de haches et de toutes les armes de bataille : celles-ci s'appelaient *armes à outrance*. Des *juges de camp* veillaient à l'observation des règlements; les *prix* étaient décernés par les dames. On attribue à un certain Geoffroy de Reuilly, gentilhomme tourangeau, la rédaction des premiers règlements usités, en France, dans les tournois. — Les tournois sont issus de la chevalerie, et ils disparurent avec elle. On cite encore, au XVI[e] siècle, les tournois du fameux *camp du Drap-d'Or*, sous François I[er] (1520); le tournoi de la porte Saint-Antoine, à Paris, où Henri II fut blessé mortellement par la lance de Montgomery (1559), et celui où Charles IX fut blessé par le duc de Guise (1571); mais ce furent les derniers. Aux tournois succédèrent les *carrousels*. *Voy.* ce mot.

**TOURNOIS** (LIVRE), ancienne livre (poids) et ancienne monnaie de France, qui étaient originairement usitées à Tours. *Voy.* LIVRE.

**TOURTE** (du latin *torta*, même sens), sorte de pâtisserie qu'on fait cuire dans un vase de métal destiné à cet usage, et dans l'intérieur de laquelle on met des viandes, des fruits, des confitures, etc.

**TOURTEAU**, nom donné originairement à une sorte de gâteau, s'applique aujourd'hui à la masse pâteuse qui forme, dans les Fabriques d'huile, les Drogueries, etc., le résidu de certaines graines, de certains fruits ou autres matières dont on a exprimé les sucs; les tourteaux sont un excellent engrais pour la terre; les tourteaux de graine de lin et de colza peuvent s'employer pour la nourriture des bestiaux et pour celle des chevaux. — En termes de Blason, il se dit des figures en forme de disque.

Sur les côtes de Normandie, on donne le nom de *Tourteaux* aux Crustacés du genre *Platycarcin*.

**TOURTEREAU**, jeune Tourterelle.

**TOURTERELLE**, *Turtur*, nom donné à plusieurs espèces du genre *Pigeon*. Les Tourterelles se distinguent des Pigeons proprement dits par une taille plus petite, plus fine et plus délicate; par leur tête petite, leur plumage presque toujours couleur café tendre, avec un collier de couleur plus foncée. Le chant de la Tourterelle est un roucoulement triste et plaintif. Cet oiseau habite dans les parties sombres et retirées des bois. Il s'apprivoise facilement et peut s'élever en cage. En liberté, les Tourterelles volent ordinairement deux à deux, le mâle et la femelle : aussi sont-elles le symbole de la fidélité conjugale. — On mange les tourterelles comme les pigeons; on les nomme quelquefois *Tourtres* quand on les considère comme bonnes à manger.

**TOUSSAINT** (LA), c.-à-d. la *Fête de tous les saints*. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**TOUTE-BONNE**, nom donné vulgairement à la *Sauge orvale* ou *S. sclarée* (*Salvia sclarea*) et à l'*Ansérine sagittée* (*Chenopodium bonus Henricus*), à cause de leurs vertus curatives.

**TOUTE-ÉPICE**, nom vulgaire du *Piment de la Jamaïque* et de la *Nielle de Crète*, qui servent d'assaisonnement : on dit aussi *Herbe aux épices*.

**TOUTENAGUE** ou TINTENAGUE, alliage métallique qui nous vient des Indes et de la Chine. Il est de couleur blanche, assez semblable à l'argent. Les Siamois le préparent en faisant fondre ensemble du minerai d'étain avec de la calamine, ce qui produit un métal blanc susceptible d'un beau poli. Il se compose de 40 parties de cuivre, 31 de nickel, 25 de zinc, 2 de fer. Le toutenague sert, en Chine, à faire des théières, des ustensiles de ménage, etc.

**TOUTE-SAINE**, nom vulgaire donné à la *Sanicle* (*Voy.* ce mot), à cause de ses propriétés vulnéraires.

**TOURTRE**, forme vieillie du mot *Tourterelle*.

**TOUX** (du latin *tussis*). La *toux* consiste en expirations subites, courtes et fréquentes, par lesquelles l'air, en passant rapidement par les bronches et la trachée-artère, produit un bruit sonore et particulier; pendant ces expirations, la glotte se ferme ou se rétrécit considérablement. La toux a pour objet l'expulsion des corps étrangers introduits du dehors ou développés à l'intérieur des voies aériennes. On distingue la toux en *sèche* ou *humide*, selon qu'elle est ou non accompagnée de crachats; en *idiopathique* ou *symptomatique*, selon qu'elle existe seule ou qu'elle est liée à une autre maladie des organes respiratoires. La toux sèche attaque spécialement les personnes irritables et nerveuses : elle se produit souvent par *quintes :* on oppose à cette sorte de toux les antispasmodiques et les narcotiques. La toux humide se traite comme le rhume, dont elle est l'effet. On appelle en général *béchiques* les substances ou préparations propres à calmer la toux.

*Toux férine* ou *convulsive*. *Voy.* COQUELUCHE.

**TOXICODENDRUM** (du grec *toxikon*, poison, et *dendron*, arbre; c.-à-d. arbre vénéneux), nom donné à une espèce de *Sumac* fort vénéneux (*Voy.* SUMAC), et à divers genres appartenant à la famille des Sapindacées et à celle des Euphorbiacées.

**TOXICOLOGIE** (du grec *toxikon*, poison, et *logos*, discours), partie de la Médecine qui s'occupe des poisons. C'est une branche importante de la médecine légale : elle s'occupe non-seulement de classer les poisons, d'en étudier les effets et de déterminer les moyens propres à combattre les accidents de l'empoisonnement, mais encore elle est appelée à éclairer la justice dans les cas d'empoisonnement criminel. C'est surtout au D[r] Orfila que cette science doit les remarquables progrès qu'elle a faits de nos jours. On peut l'étudier dans son *Traité de Toxicologie* (5[e] édit., 1852, 2 vol. in-8), ainsi que dans le *Traité des poisons* de M. Ch. Flandin (1853, 3 v. in-8).

**TOXIQUE** (du grec *toxikon*, poison), se dit des substances qui agissent comme poison ou comme venin.

**TRABAN** (en allemand *trabant*, garde à cheval, formé de *traben*, trotter), nom donné, dans les régiments suisses, à des soldats vêtus à l'espagnole, armés d'une grande hallebarde et d'un estoc, et dont la fonction était d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre et de veiller à sa défense.

**TRABÉE** (du latin *trabea*), nom donné, chez les Romains, à une robe de cérémonie qui différait selon les personnes. Les triomphateurs portaient une trabée de pourpre brodée d'or. La trabée des prêtres était de pourpre; celle des augures, de pourpre et d'écarlate;

celle des chevaliers était d'un fond blanc et rayée de bandes de pourpre tissues dans l'étoffe. La trabée était plus courte que la toge et d'une étoffe plus fine.

TRABUCAIRES, nom donné en Espagne à des soldats armés du *trabucco* (tromblon).

TRABUCOS, sorte de cigare d'Espagne, gros et court, comme le tromblon (en espagnol *trabucco*).

TRACANOIR, sorte de dévidoir à l'aide duquel les Tireurs d'or et d'argent mesurent les fils d'or et d'argent pour leur donner la longueur et le poids voulus : cette opération s'appelle *tracaner*.

TRAÇANT, se dit, en Botanique, des racines et des tiges des plantes qui s'étendent horizontalement à la surface de la terre ou à peu de profondeur. On dit aussi *Rampant*. On oppose les *racines traçantes* aux *racines pivotantes*, qui s'enfoncent perpendiculairement dans le sol.

TRACHÉE ou TRACHÉE-ARTÈRE (du grec *trakhys*, raboteux, à cause de sa rugosité), nom donné, chez l'homme et les animaux supérieurs, à la première partie ou tronc commun des conduits aériens : c'est un canal cylindroïde commençant au larynx et se continuant le long du cou, au devant des vertèbres cervicales, jusque vis-à-vis du sternum, où il se divise en deux branches secondaires nommées *bronches* (*Voy.* ce mot). La trachée-artère est composée de 16 à 20 anneaux cartilagineux, placés les uns au-dessus des autres, unis par une membrane fibreuse et tapissée intérieurement par une membrane muqueuse pourvue de nombreux follicules. — On appelle *Trachéite* l'inflammation de la trachée; elle existe rarement isolée, et accompagne le plus souvent la bronchite, la laryngite ou le croup.

On appelle encore *Trachées* les organes respiratoires des insectes; ce sont des tubes aérifères dont les orifices, appelés *stigmates*, sont ordinairement disposés par paires sur les parties latérales et supérieures de chaque anneau ou segment du corps de l'animal; à l'intérieur, ces tubes se divisent en une multitude de canaux, sur le trajet desquels sont de loin en loin des renflements ou espèces de vésicules qui remplissent les fonctions de réservoirs à air.

En Botanique, on appelle aussi *Trachées* des tubes coupés de fentes transversales qu'on remarque dans les couches ligneuses de certains végétaux; on les voit facilement, chez les Dicotylédonées, autour de la moelle et dans les parois du canal qui l'environne; chez les Monocotylédonées, au centre des faisceaux fibreux, dans les nervures des feuilles, les corolles des fleurs, etc. Elles sont presque invisibles dans les Conifères et les plantes aquatiques; elles manquent tout à fait dans les plantes acotylédonées. Les trachées facilitent les mouvements de la séve et lui fournissent l'air nécessaire à son action nutritive.

TRACHÉENNES, 2e ordre de la classe des Arachnides, dans la classification de Latreille, renferme ceux de ces animaux qui ont pour organes respiratoires des trachées. Cet ordre a été partagé en 3 familles : les *faux Scorpions*, les *Pycnogonides* et les *Holètres*; il correspond actuellement aux *Phrynéides*, aux *Scorpionides*, aux *Solpugides* et aux *Phalangides*.

TRACHÉLIDES (du grec *trakhêlos*, cou), famille de Coléoptères, renferme des insectes dont la tête, triangulaire ou en forme de cœur, est portée sur un pédicule, ou rétrécie brusquement en arrière et en forme de cou; la tête ne peut rentrer dans le corselet. Le corps est mou ou peu solide, avec les couvertures des ailes flexibles et très-courtes.

Cette famille comprend les tribus dites : *Lagriaires*, *Pyrochroïdes*, *Mordellones*, *Anthicides*, *Horiales* et *Cantharidies* ou *Vésicants*.

TRACHÉOTOMIE, incision de la partie du canal aérien appelée *trachée*. *Voy.* BRONCHOTOMIE.

TRACHINUS, nom latin du genre *Vive*.

TRACHYTE (du grec *trakhys*, rude, raboteux), dite aussi *Nécrolithe*, *Leucostine granulaire*, *Porphyre trappéen*, etc., roche agrégée, d'apparence homogène, composée de petits cristaux de ryacolite (feldspath vitreux), et renfermant des particules de mica, amphibole, quartz, pyroxène ou de nigrine. On y voit aussi parfois de l'épidote, des grenats, etc. Le Trachyte est rude au toucher; son aspect est terne ou vitreux; sa texture compacte, grenue, quelquefois bulleuse; il est fusible au chalumeau. Le Trachyte forme des amas, des filons et des couches. C'est une des roches les plus abondantes des terrains ignés; elle fournit de bons matériaux de construction. On distingue, parmi les variétés, le *Trachyte grisâtre*, le *Tr. rougeâtre* et le *Tr. terreux*, dit aussi *Domite*, parce qu'il constitue en totalité le Puy-de-Dôme.

On nomme *Terrain trachytique* un terrain d'origine ignée, caractérisé par l'éclat vitreux d'une partie des roches qui le composent et par sa tendance à former des montagnes coniques, comme le Chimboraço, le Puy-de-Dôme, etc. Les roches qui le constituent sont des trachytes, des domites, des ponces, etc.

TRACTOIRE ou TRACTRICE (de *traction*), nom donné, en Géométrie, à une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante. On la nomme ainsi parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite.

TRADESCANTIE, *Tradescantia* (de l'anglais *Tradescant*, qui l'importa en Europe), genre de la famille des Commélinées, se compose de plantes herbacées d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. La *Tr. de Virginie* (*Tr. virginica*), vulgairement *Éphémère*, est une jolie plante herbacée vivace, à tige droite, à feuilles étroites et pointues, à fleurs en ombelle, d'un bleu violacé, dont les sépales sont velus extérieurement : ces fleurs ne durent qu'un jour. Il existe des variétés de diverses couleurs. La *Tr. discolor* a des feuilles vertes d'un côté, pourpres de l'autre. La *Tr. diuretica* du Brésil s'emploie contre les rétentions d'urine, les douleurs rhumatismales, etc.

TRADITION (du latin *traditio*; de *tradere*, livrer). C'est, en Droit, l'action de livrer une chose. — Autrefois, la tradition réelle était, en général, nécessaire pour transférer la propriété. Aujourd'hui, l'obligation de livrer une chose est parfaite par le seul consentement des parties : la tradition n'est nécessaire que lorsqu'il s'agit de choses qui s'apprécient au poids, au nombre, ou à la mesure (C. N., art. 1582, 1606, etc.).

Par extension, le mot *Tradition* s'est dit des faits purement historiques qui nous ont été transmis d'âge en âge, et qui, sans aucune preuve authentique, se sont conservés en passant de bouche en bouche. A défaut de preuves écrites, la tradition peut fournir des renseignements utiles à l'historien, mais à la condition d'être contrôlée par une saine critique; il faut qu'elle soit claire et non interrompue. La tradition est, avec l'Écriture sainte et les décisions de l'Église, la base de la religion chétienne.

Outre la *Tradition orale*, qui est la tradition proprement dite, on admet quelquefois une *Tr. écrite*, témoignage que les livres publiés successivement d'âge en âge rendent sur quelque point important, en se confirmant les uns les autres. — On distingue encore : la *Tr. doctrinale*, la *Tr. de la foi*, qui déposent en faveur des vérités qui font partie des dogmes que J.-C. a annoncés aux hommes; la *Tr. de discipline*, la *Tr. des rites*, relatives à certaines cérémonies, telles que la messe, les sacrements, les prières, ou à des pratiques purement disciplinaires, etc.

TRADUCTION (du latin *traductio*, version d'un ouvrage dans une autre langue que celle où il a été écrit. La traduction est un travail difficile et ingrat : dans les œuvres qui valent surtout par le style, le traducteur, quel que soit son mérite, reste toujours au-dessous de l'original. On a dit avec esprit, mais peut-être avec peu de justice, qu'une traduction n'était jamais que le revers d'une tapisserie, que toute

*traduction* est *trahison* (*traduttore, traditore*), etc.; cependant les noms d'un grand nombre de traducteurs sont devenus célèbres. On peut citer entre autres : Amyot, qui a traduit Plutarque; Vaugelas, Quinte-Curce; Brébeuf, la *Pharsale;* Mme Dacier, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère; Perrot d'Ablancourt, dont les traductions élégantes furent appelées *les Belles infidèles;* l'abbé Prévost, d'Olivet, traducteurs de Cicéron; Delille, le traducteur de Virgile; Saint-Ange, traducteur d'Ovide; Burnouf, traducteur de Tacite; Dureau de la Malle, traducteur de Tite-Live; Letourneur, qui nous a fait connaître le théâtre de Shakspeare; Sacy, Guéroult, Ricard, l'abbé Auger; et, de nos jours, MM. J.-V. Le Clerc, Cousin, Bignan, etc.; à l'étranger, Dryden, Pope, Voss et tant d'autres (*Voy.*, dans le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, l'indication des meilleurs traducteurs à l'article de chaque auteur original). — On a réuni dans de vastes collections les traductions des auteurs classiques : telles sont, entre autres, la collection des auteurs latins de Panckoucke, la collection Nisard, etc.

Pour faciliter le travail de la traduction, on a imaginé des traductions littérales offrant le sens de chaque mot du texte original. Telles sont les traductions qu'on appelle, d'après la manière dont le texte y est disposé, *interlinéaires*, *juxtalinéaires*, *oblinéaires*, etc.; traductions qui sont très-répandues aujourd'hui dans nos classes, mais sur les avantages desquelles les esprits sont encore fort partagés.

On doit à Ferry de Saint-Constant les *Rudiments de la traduction*, ouvrage estimé. *Voy.* VERSION.

TRAGACANTHA (du grec *tragos*, bouc, et *akanthè*, épine), nom scientifique de l'espèce d'*Astragale* qui fournit la *gomme adragant*. *Voy.* ASTRAGALE.

TRAGÉDIE (du grec *tragôdia*, chant du bouc, parce que chez les Grecs, dans les concours de poésie, le bouc, animal consacré à Bacchus, était le prix décerné à la meilleure tragédie), poëme dramatique ordinairement divisé en plusieurs actes, qui offre une action importante, propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste, qu'on appelle la *Catastrophe*.

La tragédie, chez les Grecs, naquit au milieu des fêtes de Bacchus. Pour varier la monotonie des hymnes chantés par le chœur en l'honneur du dieu, Thespis ajouta au chœur un personnage qui débitait des récits devant le peuple; Phrynicus, Chœrilus, Pratinas, profitant de cette première idée, introduisirent le dialogue et varièrent les sujets : la tragédie était inventée. Elle atteignit la perfection avec Eschyle, Sophocle et Euripide. A mesure que l'action prit de l'importance, le rôle du chœur diminua : il finit par être réduit à celui de simple spectateur. — La tragédie romaine ne fut qu'une imitation de la tragédie grecque. On n'a que des fragments fort incomplets des plus anciens tragiques latins, Livius Andronicus, Pacuvius et Accius, qui vivaient sous la république; les dix pièces attribuées à Sénèque sont les seuls monuments qui nous restent de la tragédie latine.

Chez les modernes, la tragédie ne reparut qu'à l'époque de la Renaissance; ce ne fut d'abord que par des traductions ou des imitations des tragédies antiques. On trouve bien, du XIIIe au XVIe siècle, quelques essais en langue vulgaire, surtout en Italie; mais la première tragédie régulière est la *Sophonisbe*, composée par Le Trissin, et représentée à Rome en 1515. En 1552, Ét. Jodelle, le premier en France, fit représenter une tragédie de son invention, intitulée *Cléopâtre captive;* Rob. Garnier, Hardy, Duryer, Mairet et Rotrou suivirent son exemple; enfin parurent P. Corneille, qui, en 1635, donna sa première tragédie, *Médée*, et Racine, qui bientôt après porta le genre à sa perfection. — Parmi les auteurs modernes qui se sont le plus distingués dans la tragédie, il faut citer, en France, après Corneille et Racine, Crébillon, Voltaire, Campistron, Ducis, Lemercier; et, de nos jours, MM. C. Delavigne, Soumet, Victor Hugo, Ponsard; en Italie, Métastase et Alfieri; en Espagne, outre Lope de Véga et Calderon, dont les pièces sont plutôt des drames, Quintana, Cienfuegos, Moratin, Ayala, Huertas et Martinez de la Rosa, dont les ouvrages rappellent davantage la forme classique; en Angleterre, après Shakspeare, Ben-Jonson, Marlowe, Otway, Dryden, Addison, Knowles; en Allemagne, Werner, Schiller, Gœthe; en Danemarck, OEhlenschlager, etc. *Voy.* THÉATRE.

TRAGICOMÉDIE, pièce de théâtre dans laquelle on représente une action sérieuse qui se passe entre des personnages considérables, mais qui est mêlée d'incidents et de personnages appartenant à la comédie, et dont le dénoûment n'est point tragique. Tels sont : la *Mirame* de Desmarets, la *Sylvanire* de Mairet, la *Céliane* de Rotrou et *l'Amour tyrannique* de Scudéry. Le *Cid* et *Nicomède* de Corneille furent d'abord intitulés, quoique très-improprement, *tragicomédies*. Ce mot, créé à la fin du XVIe siècle, disparut au commencement du XVIIIe, et fit place à celui de *Tragédie bourgeoise*. Le *Béverley* de Saurin est le type de ce dernier genre, qui a donné naissance au *drame* moderne.

TRAGOPAN (c.-à-d. *Bouc-paon* ou *Paon-bouc*), genre de la famille des Phasianidées, renferme des oiseaux de l'Hindoustan, voisins des Faisans par leur forme générale, ainsi que par leurs mœurs. Leur nom vient de ce qu'ils ont un fanon charnu pendant sous la gorge et, chez le mâle, 2 cornes minces, cylindriques, au-dessus des yeux. L'espèce type est le *Tragopan cornu* (*Tr. satyrus*), magnifique oiseau du Bengale.

TRAGOPOGON (c.-à-d. en grec *barbe de bouc*), nom scientifique de la *Scorsonère* et du *Salsifis*.

TRAGUS (du grec *tragos*, bouc), nom donné, en Anatomie, à un petit tubercule situé en dehors et au devant de l'orifice du conduit auriculaire, et qui se couvre de poils chez les vieillards : d'où son nom.

TRAHISON (HAUTE), action criminelle par laquelle un sujet attente à la sûreté de l'État. Tout Français qui porte les armes contre la France, ou qui pratique des machinations ou entretient des intelligences, soit avec les puissances étrangères pour les engager à commettre des hostilités contre la France et leur en procurer les moyens, soit avec les ennemis de l'État à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire de la France ou de leur livrer des villes, forteresses, places, ports, arsenaux, bâtiments appartenant à l'État, ou de fournir aux ennemis des secours de toute nature, ou de seconder le progrès de leurs armes de quelque manière que ce soit, etc., est puni de mort (Code pénal, art. 75-78, 85).

Les crimes de haute trahison étaient autrefois jugés par la Cour des pairs : la première convocation de cette chambre comme Cour de justice, qui eut lieu le 11 novembre 1815, avait pour objet la mise en jugement du maréchal Ney. Aujourd'hui ces crimes sont jugés par la Haute-Cour de justice : quelquefois on en saisit les Cours d'assises.

TRAILLE (du latin *trahere*), bateau qui sert à passer d'un bord à l'autre d'une rivière : c'est ce qu'on appelle aussi *bac* ou *pont volant*.

En termes de Pêche, on nomme *Traillet* un petit châssis en bois ou en liége sur lequel les pêcheurs enroulent les lignes de pêche et la corde du *libouret* (*Voy.* ce mot). — *Trailler*, c'est donner de temps en temps une secousse à la ligne en la tirant vivement d'une brasse.

TRAIN (du latin *trahere*, traîner). Ce mot, qui se dit proprement de l'allure des chevaux et autres bêtes de somme, est employé dans l'Armée pour désigner le matériel roulant dont se compose un parc d'artillerie, les caissons de vivres ou d'ambulance, etc. Avant la Révolution, les voitures de l'artillerie et celles des équipages étaient conduites

par des charretiers aux gages des entrepreneurs : elles le sont aujourd'hui par des soldats, dits *Soldats du train.* Le train des parcs d'artillerie, qui formait auparavant 6 escadrons distincts, a été fondu en 1854 dans les régiments d'artillerie. Il y a en outre le train du génie, et, pour les équipages, 14 compagnies de train et 3 compagnies d'ouvriers. L'uniforme de ces dernières est gris de fer avec passe poils et retroussis garance. Les officiers ont l'épaulette d'argent.

En Typographie, on nomme *Train* cette partie de la presse sur laquelle on pose la forme et qui avance sous la platine et s'en retire au moyen d'une manivelle : le *Train de devant* est tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand et le petit tympan; le *Tr. de derrière*, le train qui reçoit celui de devant avec toutes ses pièces, quand ce dernier fait son passage sous la platine. — La *Mise en train* est l'action de tout disposer pour le tirage d'une forme : le soin principal consiste à faire en sorte que toute la forme presse bien également sur le papier : c'est surtout de la mise en train que dépend la bonté du tirage.

*Train de bois,* long assemblage de bois, soit de charpente ou de menuiserie, soit de chauffage, ayant la forme d'un radeau, assujetti avec des perches et des liens dits *habillots*, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière pour l'amener dans quelque ville. — Les trains de bois ont été imaginés en 1549 dans le Morvan par J. Rouvet; mais ce n'est guère que depuis le commencement du siècle dernier que cette industrie s'est perfectionnée : elle est surtout développée dans la Nièvre. *Voy.* FLOTTAGE.

TRAINASSE, nom vulgaire de plusieurs plantes à racines traînantes et à tiges couchées, telles que l'*Arroche étalée*, l'*Agrostide traçante*, et une espèce de Renouée, le *Polygonum aviculare.*

TRAINE. En Marine, on donne ce nom : 1° dans les Corderies, à un petit chariot auquel est fixée l'extrémité d'un cordage que l'on commet, et qui se traîne à mesure que le commettage diminue la longueur du câble; 2° à un bout de cordage qu'on laisse pendre à la mer le long du bord, pour y attacher un objet quelconque que le bâtiment traîne à sa suite. — *Être à la traîne* se dit d'un bateau qui est traîné par un autre. — On dit aussi des perdreaux qui ne peuvent encore voler ni se séparer de leur mère, qu'ils sont *en traîne.*

TRAINEAU, sorte de voiture sans roues qu'on fait glisser, en la *traînant,* sur la glace ou sur la neige. Les peuples du Nord, les Lapons, les Kamtchadales ne se servent que de traîneaux pour voyager, pour transporter leurs provisions et leurs marchandises : des rennes ou des chiens de haute taille forment leur attelage. Dans les autres pays, on ne se sert guère de traîneaux que pour faire des promenades d'agrément pendant l'hiver. — On appelle aussi *Traîneau* un grand filet qu'on traîne soit dans les champs pour prendre des alouettes, des cailles, des perdrix, etc., soit dans les rivières pour prendre du poisson.

TRAIT (du latin *tractus,* formé de *trahere,* tirer : on écrivait autrefois *traict*), se dit, en général, de toute arme qu'on lance, et désigne également les flèches qu'on tire avec l'arc et l'arbalète, et les dards, les javelots qui se lancent à la main.

On donne aussi ce nom : 1° à une longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent les voitures : un *cheval de trait* est celui qui sert au tirage;

2° à une ligne qu'on trace avec le crayon, le pinceau, la plume ou tout autre instrument, et qui marque seulement le contour des objets : d'où la dénomination de *Dessin au trait;*

3° en Architecture, à une ligne qui forme quelque figure : le *Trait biais* est une ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale dans une figure; le *T. carré* est une ligne qui, en coupant une autre ligne à angles droits, forme plusieurs angles qui sont d'équerre; les dessins au trait prennent en Architecture le nom d'*épures* (*Voy.* ce mot);

4° en Musique, à une suite de notes rapides qu'on exécute sur les instruments ou avec la voix;

5° en Liturgie, à un psaume qui se chante à la suite du Graduel, dans les temps de pénitence.

Dans le Blason, *Trait* se dit d'un rang des carreaux de l'échiquier : l'échiquier est ordinairement de *six traits;* mais quand il y en a moins, on précise le nombre ; on dit, par exemple : *Porter d'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent à trois traits.*

Dans la Marine, *Trait* est quelquefois synonyme de *voile;* c'est dans ce sens qu'on dit : un *Trait carré* pour un bâtiment dont les voiles principales sont carrées; *aller à traits et à rames,* pour être mû par les voiles et les avirons.

*Trait d'union*, signe grammatical qui sert à marquer la liaison qui existe entre deux ou plusieurs mots, soit que ces mots n'en forment plus qu'un, soit qu'ils se trouvent accidentellement rapprochés, par ex. : *Crève-cœur*, *Viens-tu*, *Ira-t-il*, *Vingt-neuf,* etc.

TRAITANT. Sous l'ancien Régime, on nommait *Traitants* ceux qui se chargeaient du recouvrement des impositions ou deniers publics à certaines conditions réglées par un *traité* qu'ils signaient avec les fermiers généraux.

TRAITE (du latin *tractus*). Dans le Commerce, ce mot se dit : 1° du transport de certaines marchandises, telles que blés, vins, etc., d'un pays à un autre; 2° des lettres de change que les banquiers tirent sur leurs correspondants. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

La *Traite des noirs*, ou simplement *la Traite*, est le commerce des esclaves. Cet odieux trafic fut inauguré dès le XIVe siècle par les Portugais; il prit des proportions considérables depuis la découverte de l'Amérique : il fut autorisé en Angleterre par la reine Élisabeth; en France, par Louis XIII. Les noirs, achetés sur les côtes de la Guinée, étaient entassés dans des bâtiments, dits *négriers* (*Voy.* ce mot), disposés à cet effet, et ils étaient transportés sur les marchés du Nouveau-Monde : un grand nombre périssait en route, mais la vente du reste procurait encore d'énormes bénéfices. Depuis un demi-siècle, ce commerce barbare a soulevé l'indignation universelle : dès 1780, la Pensylvanie et plusieurs autres États de l'Union décrétèrent l'abolition de la traite. Le Danemark, en 1792; l'Angleterre, par divers actes de 1807, 1811 et 1824; la France, par la déclaration de 1814, l'ordonnance du 8 janvier 1817, et les lois du 18 avril 1818 et du 25 avril 1826; l'Autriche, la Prusse et la Russie en 1841, etc., défendirent à leurs nationaux le commerce des noirs; enfin l'Angleterre, en 1838, et la France, en 1848, émancipèrent les esclaves dans leurs colonies (*Voy.* ESCLAVAGE) : des croisières permanentes, établies par ces deux puissances sur les côtes de l'Afrique, rendent la *traite*, sinon impossible, du moins fort difficile et fort dangereuse. *Voy.* VISITE (DROIT DE).

TRAITÉ (du latin *tractatus*). En Diplomatie, on entend par *Traité* toute espèce de convention faite entre deux ou plusieurs États pour le rétablissement de la paix, la conclusion d'une alliance, le règlement des frontières, un échange de territoire, une cession, un partage, une médiation, des intérêts de commerce, l'extradition des malfaiteurs, etc. Ces conventions prennent différents noms suivant leur objet; le mot *Traité*, pris seul, s'applique surtout aux *Traités de paix.* — Pour les traités de paix célèbres dans l'histoire, *Voy.* PAIX. — Outre l'*Histoire des Traités de paix* de MM. Koch, Schœll et de Garden, on peut consulter les savants ouvrages de J. Dumont et Rousset (*Recueil des Traités de paix*, *d'alliance*, etc., 19 v. in-f., avec les Supplém.); de Schmauss (*Corpus Juris gentium*); de G.-F. Martens (*Recueil de Traités*, continué par Fr. Murhard), et celui de MM. d'Hauterive et de Cussy (*Recueil des Traités*

*de commerce et de navigation conclus depuis* 1648).

TRAJECTOIRE (du latin *trajicere*, traverser). En Géométrie, on nomme *Trajectoire* toute courbe qui coupe perpendiculairement (*Tr. orthogonale*), ou sous un angle donné, une suite de courbes du même genre qui ont une origine commune ou qui sont situées parallèlement.

En Mécanique, le mot *Trajectoire* désigne la courbe que décrit un corps pesant, jeté obliquement et avec une vitesse donnée : c'est à peu près une parabole. Les bombes, les boulets décrivent des *trajectoires*.

On nomme encore ainsi l'orbite d'une planète, c.-à-d. la courbe qu'elle décrit dans les cieux : cette courbe est une espèce d'ellipse.

TRAMAIL ou TRÉMAIL, filet qui sert à prendre les oiseaux la nuit dans les champs ou les petits poissons dans les rivières. Il est ainsi nommé parce qu'il est ordinairement formé de *trois* rangs de *mailles*, ou de trois réseaux appliqués l'un sur l'autre.

TRAME (du latin *trans meare*, passer à travers ?), nom donné, dans l'Art du tisserand, au fil que l'on fait passer transversalement, au moyen de la *navette*, entre les fils de la *chaîne*, pour former des toiles, des rubans, des étoffes de tout genre. Il faut dans tout tissu distinguer avec soin la *trame* et la *chaîne* : il y a des étoffes dont la chaîne est d'une certaine matière, de fil par exemple, et la trame d'une autre matière, de soie, de coton, etc.

On appelle *Trameur* l'ouvrier qui dispose sur les navettes les fils de la *trame*.

TRAMONTANE (de l'italien *tramontana*, fait du latin *trans*, au delà, *mons*, mont, parce que le Nord est au delà des monts, c.-à-d. des Alpes, par rapport à l'Italie), nom qu'on donne, dans la Méditerranée, au vent du nord ou *bise*. *Voy.* ce mot.

On donnait aussi jadis en Italie le nom de *Tramontane* à l'*Étoile polaire*, parce qu'elle indique le côté du nord. L'expression *Perdre la tramontane*, pour dire se troubler, perdre la tête, vient de ce qu'avant la découverte de la boussole, les marins qui voyageaient dans la Méditerranée s'orientaient à l'aide de la *Tramontane*, et que, dès qu'ils la perdaient de vue, ils ne pouvaient plus savoir où ils étaient.

TRANCHÉE. Ce mot désigne, en général, toute ouverture plus ou moins longue que l'on fait dans le sol pour poser les fondations d'un mur, planter des arbres, faire un fossé ou une rigole, poser et réparer les conduits pour l'écoulement des eaux.

En Architecture, on appelle *Tranchée de mur* : 1° une ouverture longue et placée dans un mur pour y recevoir et sceller une solive ou un poteau de cloison, ou une tringle qui sert à porter de la tapisserie ; 2° une entaille faite dans une suite de pierres au dehors d'un mur pour y encastrer l'extrémité d'une poutre et la recouvrir de plâtre, ou pour retenir les tuyaux de cheminée qu'on adosse contre un mur.

Dans l'Art militaire, on donne le nom de *Tranchée* aux excavations derrière lesquelles les assiégeants se mettent à l'abri des feux de la place. Elles se composent ordinairement de trois lignes *parallèles*, reliées entre elles par des *boyaux* ou tranchées en zigzag. La première parallèle se creuse à 600 mètres de la place ; la dernière est établie au plus à 60 mètres de la crête du chemin couvert. La profondeur de la tranchée est d'un mètre; la terre rejetée du côté de la place forme un parapet d'une égale hauteur; sa largeur varie entre 1 et 3 mètres. Dans les terrains rocailleux ou marécageux, on pratique les tranchées en amoncelant des gabions, des fascines, des sacs remplis de terre. L'ouverture de la tranchée se fait ordinairement de nuit : des détachements armés, munis d'outils, et portant des fascines, s'approchent du corps de la place sous la conduite des officiers du génie, qui ont fait d'avance le tracé de la tranchée, et ils commencent à creuser la première parallèle. L'ensemble de ces travaux a pour but de s'approcher du corps de la place, de la battre de près, d'éteindre ses feux, de démolir ses murailles et de la forcer à capituler.

TRANCHÉES, coliques aiguës qui accompagnent quelques inflammations et quelques névroses abdominales (*Voy.* COLIQUE). — On appelle *Tranchées utérines* des douleurs qui succèdent à l'accouchement.

TRANCHEFILE, petit rouleau de papier ou de parchemin, recouvert de soie ou de fil, que les Relieurs mettent aux deux extrémités du dos d'un livre pour soutenir la coiffe et lui permettre de résister à l'effort de la main qui tire le livre des rayons d'une bibliothèque. Il peut en même temps servir d'ornement.

Les Cordonniers nomment ainsi une couture en forme de bordure que l'on fait dans l'intérieur des souliers, le long des quartiers et des oreilles, lorsque le cuir n'est pas assez fort et qu'il peut se déchirer facilement.

On appelle encore *Tranchefile* ou *Tranchefil* une petite chaîne de métal, fort déliée, qui se place autour du mors du cheval.

TRANCHE-GAZON, instrument de jardinage, destiné à couper les plaques de gazon d'une manière uniforme, et à ébarber les pièces de verdure.

TRANCHET, outil à l'usage des cordonniers, des bourreliers, des formiers, etc. : c'est une espèce de long couteau de fer, fort plat et acéré, qui sert à couper le gros cuir. — Les Serruriers nomment ainsi un outil dont ils se servent pour couper les petites pièces de fer à chaud. Les Plombiers et autres ouvriers ont des outils semblables.

TRANCHOIR. En Architecture, on appelle ainsi une table carrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, et qui, dans l'ordre corinthien, représente cette espèce de tuile carrée qui couvre la corbeille qu'on entoure de feuilles.

TRANCHOIR, *Zanclus*, genre de poissons Squammipennes, ainsi nommés à cause de la forme circulaire et comprimée de leur corps, renferme deux espèces : le *Tr. cornu* et le *Tr. à moustache épineuse*, tous deux communs dans les mers de l'Inde : c'est un excellent poisson qui a le goût du Turbot ; il pèse jusqu'à 7 kilogr. Les pêcheurs des Moluques ont pour ce poisson un respect superstitieux ; ils le rejettent dans l'eau s'ils viennent à le prendre.

TRANSACTION (du latin *transactio*, de *transigere*, négocier, s'arranger), contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit. Pour transiger valablement, il faut avoir la capacité de disposer des objets compris dans la transaction. Les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Elles ne peuvent donner lieu à rescision que lorsqu'il y a erreur dans la personne ou sur l'objet de la contestation (Code Nap., art. 2044-58).

*Transactions philosophiques*, recueil mensuel publié par la Société royale de Londres, et composé de mémoires et d'observations sur les sciences naturelles et les mathématiques. Les *Transactions philosophiques* ont commencé à paraître en 1665.

TRANSCENDANT (du latin *trans ascendere*, élever par delà). On nomme : *Géométrie transcendante* la partie de cette science qui examine les propriétés des courbes de tous les ordres, et qui se sert, pour découvrir ces propriétés, des calculs différentiel et intégral ; — *Mathématiques transcendantes*, la partie des mathématiques qui s'occupe du calcul des équations transcendantes ; — *Équations transcendantes* celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles de quantités finies ; — *Courbe transcendante* celle qu'on ne saurait déterminer que par une équation transcendante.

On appelle *Philosophie transcendante* la partie de la philosophie qui recherche l'autorité de nos

facultés elles-mêmes, la valeur des notions, la certitude des connaissances, etc.; — *Idées transcendantes*, toutes les idées qui émanent immédiatement de la Raison. C'est surtout à la philosophie critique de Kant que ces dénominations ont été appliquées.

TRANSCRIPTION. En Droit, c'est la publicité donnée à un acte translatif de la propriété d'un immeuble par son insertion littérale sur le registre des hypothèques. Restreinte aux Donations par le Code Nap., la *Tr.* a été généralisée par la loi du 26 mars 1855.

TRANSEPT (du latin *trans*, au delà, et *septum*, enceinte), galerie transversale qui, dans les églises chrétiennes, sépare du chœur la nef et les bas-côtés, et forme ainsi les deux bras d'une croix dont le chœur et la nef sont le montant.

TRANSFERT (de *transférer*), acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente sur l'État, d'une action sociale, etc., ou d'une marchandise en entrepôt. Le transfert des rentes sur l'État se fait à la Bourse, sur les registres du Trésor, et par l'intermédiaire des agents de change. Le *transfert* diffère du *transport* en cela surtout qu'il est de sa nature sans autre garantie que celle de l'existence de la chose cédée au moment de la cession.

TRANSFIGURATION, changement d'une figure en une autre, ne se dit qu'en parlant de la *Transfiguration de N.-S.* et des tableaux qui la représentent. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TRANSFORMATION, changement d'une forme en une autre. *Voy.* MÉTAMORPHOSE.

En Géométrie, c'est le changement ou la réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même superficie ou de même solidité, mais d'une forme différente (*Voy.* RÉDUCTION); on appelle *Transformation des axes* l'opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. — En Algèbre, on nomme *Transformation des équations* un moyen de solution par lequel on change une équation en une autre équivalente. — En Logique, on dit dans le même sens : *Transformation des propositions*, en parlant des diverses traductions qu'on peut faire subir à une même proposition sans en changer le sens.

TRANSFUSION DU SANG, opération par laquelle on fait passer du sang des veines d'un individu dans celles d'un autre individu, pour remplacer celui qu'il a perdu par une hémorragie ou par toute autre cause. La transfusion a été pratiquée pour la première fois en France, en 1666, par le Dr Denis Emmerets, qui voulait, par ce moyen, obtenir la guérison d'un fou; elle ne produisit alors que des accidents malheureux, qui la firent condamner, en 1668, par le Châtelet. De nos jours elle a été pratiquée assez fréquemment, et quelquefois avec succès, surtout chez les femmes qui, après leur accouchement, ont eu des pertes de sang assez considérables. MM. Valleix, Doubleday, Nélaton, Desgranges, etc., s'en sont servis dans des cas de ce genre. — On a quelquefois tenté aussi d'opérer la transfusion avec le sang d'un animal, mais sans succès : la première condition de succès paraissant être que le sang injecté provienne d'un individu de la même espèce.

TRANSHUMANT (du latin *trans*, au delà, et *humus*, sol), se dit des troupeaux nomades qu'on mène paître en été sur les montagnes. Les troupeaux transhumants de mérinos sont nombreux en Espagne.

TRANSIT (du latin *transitus*, passage), passage des marchandises à travers le territoire d'un État pour se rendre sur celui de la nation à laquelle elles sont destinées. En France, lorsqu'un expéditeur veut faire usage de la faculté de transit, il fait à la douane la déclaration des marchandises qu'il doit expédier, et l'administration, après vérification scrupuleuse, lui délivre un *acquit à caution* et plombe les marchandises. Arrivé dans le rayon frontière, les douaniers vérifient si le chargement est demeuré intact, et constatent cette opération sur un visa. Une dernière vérification a lieu au bureau de sortie. — Le *droit de transit* est de 51 centimes par quintal métrique (100 kilogr.). Les marchandises prohibées peuvent être admises au transit, mais à certaines conditions. Des amendes sont prononcées dans le cas d'inexécution des conditions stipulées dans l'acquit à caution.

Il y a, en France, 35 bureaux de transit, répartis dans 18 départements frontières. Les plus importants sont ceux du Havre, de Marseille et de Strasbourg.

TRANSITIF (VERBE). *Voy.* VERBE.

TRANSITION (du latin *transitio*), manière de passer d'un certain ordre d'idées à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage. L'art des transitions a été considéré comme une des parties les plus importantes de l'art d'écrire. Boileau est particulièrement remarquable sous ce rapport : sa *Satire contre les femmes* est un chef-d'œuvre pour la finesse des transitions.

En Musique, on nomme *Transition* le passage inattendu d'un ton à un autre. La *Tr. enharmonique* est celle dans laquelle une ou plusieurs notes, après avoir été entendues comme appartenant à un ton, changent tout à coup de nature et se transforment en notes d'un autre ton.

*Terrains de transition. Voy.* TERRAINS.

TRANSMIGRATION DES AMES. *Voy.* MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMUTATION (du latin *transmutatio*, de *trans*, au delà, à la place de, et *mutare*, changer), changement d'une chose en une autre. Les Alchimistes admettaient la transmutation des métaux, et la recherche de la *pierre philosophale* était fondée sur ce principe erroné.

TRANSPARENCE. *Voy.* DIAPHANÉITÉ.

TRANSPIRATION. Chez l'homme et les animaux supérieurs, la substance exhalée dans la transpiration prend le nom de *sueur* (*Voy.* ce mot) lorsqu'elle est liquide et abondante; on la nomme *transpiration insensible* lorsqu'elle est aériforme. — La *transpiration* a lieu par la peau (*Tr. cutanée*) ou par le poumon (*Tr. pulmonaire*) : dans les temps froids, cette dernière se manifeste sous la forme d'une vapeur qui s'échappe de la bouche.

La Transpiration joue un rôle important dans la santé générale du corps; beaucoup de maladies sont dues à une brusque suppression ou même à une diminution graduelle de la transpiration. De là l'importance des habitations aérées et d'une température moyenne, des vêtements perméables et mauvais conducteurs du calorique (le coton et surtout la laine), des bains chauds, des frictions sèches, des boissons un peu stimulantes, etc.

TRANSPORT. En Jurisprudence, on nomme *Transport* l'acte par lequel se réalise la cession des créances et des droits incorporels. Il ne diffère de la *Vente* qu'en ce que la vente s'applique plutôt aux choses matérielles et saisissables (meubles et immeubles), et le *transport* aux choses immatérielles, comme des droits résultant d'un titre, d'un billet, d'une invention, d'une idée. — Il se dit aussi, en termes de Procédure, de l'action d'une personne qui, par autorité de justice, se *transporte* sur les lieux pour une vérification, une visite, ordonnées par le juge.

En Médecine *Transport*, *Transport au cerveau*, se disent vulgairement pour *Délire*.

TRANSPORTATION. D'après une loi de l'an II, tout mendiant repris pour la troisième fois en récidive devait être *transporté* aux colonies. La transportation était restée longtemps sans application, lorsque, après les journées de juin 1848, on la fit revivre pour débarrasser le pays d'une masse d'individus dangereux. On en fit une seconde application lors des troubles qui suivirent l'acte du 2 décembre 1851, et, cette fois, on étendit la transportation aux condamnés renfermés dans les bagnes. L'Algérie et la Guyane sont les lieux où sont actuellement dirigés les transportés. Leur condition est régie par

la loi du 24 janvier 1850 et le décret du 28 mars 1852. — La *transportation* diffère de la *déportation* en ce que celle-ci implique toujours jugement, tandis que la transportation n'est qu'une mesure politique et exceptionnelle.

TRANSPOSITION. En Grammaire, on appelle ainsi le déplacement ou le renversement de l'ordre logique des mots, comme cela a lieu en grec, en latin, en allemand, etc. Les *Langues transpositives* sont celles où l'on n'est pas obligé de placer les mots suivant l'ordre logique : dans ce cas, les rapports des mots entre eux sont indiqués par leurs terminaisons.

En Musique, *Transposer*, c'est exécuter ou noter un morceau dans un ton différent de celui dans lequel il a été écrit. Cette opération demande une certaine habitude pour être bien faite. — On nomme *Transpositeur* tout instrument dont le son est différent de la note écrite : tels sont la contre-basse; les flûtes, les clarinettes, les cors et les trompettes, autres que la flûte, clarinettes, cors et trompettes ordinaires; le cor anglais, le contre-basson. On donne aussi ce nom à des instruments disposés de façon à opérer la transposition d'une manière toute mécanique : tel est le *Piano transpositeur*.

TRANSSUBSTANTIATION (du latin *trans*, au delà, et *substantia*, substance), changement d'une substance en une autre de nature supérieure. Il se dit spécialement de la conversion ou du changement miraculeux qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles sacramentelles que prononce le prêtre dans le sacrement de l'Eucharistie ; en sorte que, selon la doctrine de l'Église catholique, il ne reste plus que les espèces du pain et du vin. Les Protestants nient la *transsubstantiation :* ils admettent seulement la *consubstantiation*. *Voy.* ce mot.

TRANSSUDATION (du latin *trans*, à travers, et *sudare*, suer), écoulement d'un liquide par gouttes ou en rosée, à travers le vase ou l'enveloppe qui le recèle : c'est par la *transsudation* que les liquides passent à travers les pores des vases où ils sont contenus, pour se rassembler en gouttelettes à la surface : c'est un moyen de rafraîchir les liquides. *Voy.* ALCARAZAS.

TRANSVERSE (du latin *transversus*, situé en travers). En Anatomie, on distingue : les *Apophyses transverses* des vertèbres; les *Artères transverses* de la face et du périnée; le *Muscle transverse du bas-ventre*, situé dans la région lombaire, etc.

TRAPA, nom latin de la *Mâcre*.

TRAPÈZE (du grec *trapéza*, table), nom donné, en Géométrie, à tout quadrilatère dont deux côtés seulement sont parallèles. La surface du *trapèze* est égale au produit de sa hauteur par la demi-somme de ses bases parallèles ou par la ligne menée par les milieux de ses côtés non parallèles.

En Anatomie, on donne le nom de trapèze à plusieurs organes à cause de leur forme à peu près carrée : l'*Os trapèze* est le premier os de la deuxième rangée du carpe ; le *Muscle trapèze* est le muscle placé à la partie postérieure du cou et de l'épaule et à la partie supérieure du dos : ce muscle élève l'épaule, la porte en arrière ou l'abaisse; il sert aussi à redresser la tête et à l'incliner. *Voy.* TRAPÉZOÏDE.

Dans la Gymnastique, on appelle ainsi un appareil mobile en forme de *trapèze*, composé d'une barre de bois horizontale, qui est suspendue, par deux cordes plus ou moins écartées, à une barre immobile; appareil sur lequel on se livre à toutes sortes d'exercices de force et d'adresse.

TRAPÉZOÏDE (c.-à-d. analogue au *trapèze*), nom donné, en Géométrie, aux figures à 4 côtés, dont tous les côtés sont obliques entre eux.

En Anatomie, l'*Os trapézoïde* est le deuxième os de la deuxième rangée du carpe ; il est plus petit que le *trapèze*, en dedans duquel il se trouve placé; — le *Ligament trapezoïde* est la portion antérieure du ligament coraco-claviculaire.

Ce qu'on appelle en Marine *Voile trapézoïdale* est la même chose que la *Voile aurique*. *Voy.* AURIQUE.

TRAPP ou TRAPPITE (du suédois *trapp*, escalier), roche agrégée d'apparence homogène, de couleur vert foncé, verdâtre ou bleuâtre, et ainsi nommée parce que ses massifs sont étagés de manière à affecter extérieurement la forme d'un escalier. C'est un mélange de pyroxène et d'eurite.

TRAPPE (du bas latin *trappa*, qu'on dérive de *trabs*, poutre), espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée ou au niveau d'un plancher, comme les *trappes* qui recouvrent l'entrée d'une cave, ou celles qu'offre la scène de théâtres. C'est aussi une espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et se baisse dans une coulisse, comme la *trappe* d'un colombier, d'un charbonnier, etc.

Sorte de piége pour prendre les bêtes fauves : c'est un trou que l'on fait en terre, et que l'on couvre d'une bascule, ou de branchages et de feuillages, afin que la bête, venant à passer sur la bascule ou sur les branchages, tombe dans le trou (*Voy.* CHAUSSE-TRAPPE).—Dans l'Amérique du Nord, on appelle *Trappeurs* les chasseurs de profession, parce qu'ils font un continuel usage de ce genre de piége.

TRAQUE, action de *traquer*, c.-à-d. action par laquelle des personnes postées à cet effet par les chasseurs forment une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours, ils obligent le gibier à entrer dans les filets ou à recevoir les coups des chasseurs. Les *Traqueurs* sont ordinairement armés de bâtons pour battre les buissons.

TRAQUENARD (par contraction de *Traque-renard*), piége en forme de trébuchet, que l'on tend aux bêtes nuisibles, *renards*, loups, belettes, etc.

Il se dit aussi d'une allure défectueuse du cheval qui ne tient ni du pas ni du trot, et qui approche de l'amble ou de l'entre-pas.

TRAQUET, terme de Meunerie, désigne une espèce de claquet, un morceau de bois attaché à une corde, et qui passe au travers de la trémie afin de faire tomber le blé sous la meule du moulin, par le mouvement continuel que lui imprime une mécanique.

TRAQUET (oiseau ainsi appelé du mouvement continuel de ses ailes et de sa queue, que l'on a comparé à celui du traquet d'un moulin), *Saxicola*, genre de Passereaux de la famille des Dentirostres suivant les uns, de celle des Subulirostres ou des Turdidées, suivant les autres : bec droit, grêle, plus large que haut à sa base, très-fendu; narines latérales, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane; tarses allongés. Les Traquets vivent dans les lieux découverts, dans les landes stériles ou sur les rochers, presque jamais dans les bois. Ils sont d'une vivacité et d'une défiance extrêmes. Ils se nourrissent d'insectes et de baies, nichent dans les tas de pierres, à terre et dans les crevasses des rochers. Linné les confondait parmi les *Motacillæ*.

L'espèce type, le *Traquet motteux* ou *Cul-blanc* (*S. œnanthe*), a les parties supérieures d'un gris cendré, le front, la gorge et une bande au-dessus des yeux blancs; les ailes noires; la queue noire à son extrémité, blanche dans le reste de sa longueur; le devant du cou roussâtre, et toutes les parties inférieures blanches. Cet oiseau vole de *motte* en *motte*, en s'agitant continuellement, et en remuant sans cesse la queue. On le connait aussi sous le nom d'*Imitateur* (*V.* ce nom). Parmi les autres espèces, on remarque le *Tr. sauteur*, le *Tr. oreillard*, le *Tr. rieur*, le *Tr. tarier*, le *Tr. pâtre*, le *Tr. solitaire*, le *Tr. sialis*, type du genre *Sialia* de Swainson, etc.

TRASS ou TIRRASSE (du hollandais *tiras*, ciment), espèce de pouzzolane, brune ou d'un gris rougeâtre, composée de silice, d'alumine, de carbonate de chaux

et d'oxyde de fer : c'est une substance d'origine volcanique, qu'on tire en rognons des pays voisins du Rhin, notamment des environs de Brühl, près d'Andernach. On s'en sert pour faire des mortiers hydrauliques. En Hollande, le Trass est employé à la construction des digues.

TRAUMATIQUE (en grec *traumatikos*, formé de *trauma*, plaie ou blessure), terme de Médecine, se dit de ce qui a rapport aux plaies ou aux blessures : c'est dans ce sens qu'on dit *Fièvre traumatique*, *Tétanos traumatique*, *Rhumatisme traumatique*, *Hémorragie traumatique*, etc. Sanson a donné un traité *Des Hémorragies traumatiques*, 1836.

TRAVAIL (mot que l'on dérive, par métaphore, de *travail* dans le sens de machine de force qui sert à contenir les chevaux vicieux). Les Économistes définissent le travail « l'application des facultés de l'homme à la production. » Les Philosophes voient dans le travail le principal titre de la propriété légitime, la principale source de toute valeur. Le travail se divise, comme les facultés d'où il émane, en *Tr. physique* ou *mécanique*, qui varie selon le genre d'industrie qu'on exerce, et *Tr. intellectuel*, celui du savant, de l'homme de lettres. Sous le rapport des résultats, le travail est *productif* ou *improductif*: *productif*, quand il confère à une chose quelconque un degré d'utilité d'où résulte pour cette chose une valeur échangeable égale ou supérieure à la valeur du travail employé : tels sont les travaux du savant, de l'entrepreneur, de l'ouvrier; *improductif*, quand il n'en résulte aucune valeur nouvelle : le premier seul mérite le nom de *travail*. — Dans l'Industrie pratique, on distingue le *travail à la journée*, *à la tâche*, *aux pièces*, *à façon*.

L'*organisation du travail industriel* est un des grands problèmes de l'Économie sociale et de la politique. Longtemps le travail fut entravé par les priviléges connus sous les noms de *maîtrises*, de *jurandes*, etc. (*Voy.* ces mots et INDUSTRIE). La liberté du travail a été proclamée en France en 1789, et elle est bientôt devenue la loi des sociétés modernes. Malgré les plans chimériques des Socialistes, qui, sous prétexte d'*organiser le travail*, voulaient donner à l'État la direction universelle de l'industrie, l'État n'intervient plus dans le travail que pour prévenir certains abus, soit en réglant le maximum du temps que l'on peut demander aux ouvriers (la loi du 9 sept. 1848 fixait ce temps à 12 heures), soit en déterminant l'âge auquel les enfants peuvent être admis dans les manufactures (la loi du 22 mars 1841 fixe cet âge à 8 ans, et n'astreint les enfants qu'à 8 heures de travail jusqu'à 12 ans, et à 10 jusqu'à 16 ans).

Le *Droit au travail*, qu'il faut se garder de confondre avec la *Liberté du travail*, est le droit qu'aurait tout individu sans occupation de s'adresser à l'État pour l'obliger à lui fournir un travail salarié. Ce droit, qui avait été admis plus ou moins implicitement dans les constitutions de 1791 et de 1793, a été formellement proclamé, au lendemain de la Révolution de 1848, par les décrets du 26 et du 28 février, rédigés sous l'inspiration de M. Louis Blanc. Mais cette déclaration, qui au premier abord semble pouvoir être sanctionnée par de légitimes sympathies, n'a pas tardé à conduire aux conséquences les plus déplorables : à la création des *ateliers nationaux* (*Voy.* ce mot), puis à l'insurrection de juin 1848, et enfin à la terrible lutte qui en fut la suite.

Parmi les nombreux écrits publiés sur la question du travail, on peut citer: *De la liberté du travail* par M. Ch. Dunoyer (1845) ; l'*Organisation du travail* de M. L. Blanc (1830 et 1850) ; *Des Lois du travail*, de G. de Puynode (1845); *le Droit au travail et le droit de propriété*, par M. Proudhon (1848 et 1850); *De l'organisation du travail*, de M. Wolowsky (1848); *Du droit au travail*, par M. Léon Faucher (1848).

Dans l'Administration, on appelle *Travail* le compte que chaque ministre rend au chef de l'État des affaires de son département, ainsi que les rapports que les principaux commis font aux ministres sur les affaires qui leur ont été renvoyées, notamment les propositions collectives relatives au personnel : en ce sens, on dit *travails* au pluriel.

En Médecine, on appelle *Travail d'enfant*, ou simplement *Travail*, la succession de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble caractérise la fonction de l'accouchement.

Les Maréchaux appellent *Travail* une machine de bois à quatre piliers, entre lesquels ils attachent les chevaux vicieux pour les contenir pendant qu'on les ferre ou qu'on les panse. A l'aide de cette machine, on peut aisément maintenir un cheval, l'enlever, le suspendre, suivant le besoin. Ce mot dérive de l'italien *travaglia*, formé du latin *trabale*, fait lui-même de *trabs*, *trabis*, poutre, parce que cette machine est faite de quatre poutres attachées ensemble.

TRAVAUX FORCÉS, une des peines afflictives et infamantes prononcées par le Code pénal, peine qui a remplacé les galères. Les hommes qui y sont condamnés, et qu'on nomme vulgairement *Forçats*, sont employés aux travaux de l'État les plus durs et les plus pénibles ; ils traînent à leurs pieds un boulet, ou sont attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils sont employés le permet. Ils subissent leur peine dans les *bagnes* et, depuis la loi du 30 mai 1854, dans des colonies pénitentiaires. Les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans l'intérieur d'une maison de force. On distingue les *Travaux forcés à temps* et les *Tr. forcés à perpétuité*. La durée des *Tr. forcés à temps* est fixée à 5 ans au moins et 20 ans au plus; la condamnation aux travaux forcés à temps emporte la dégradation civique et l'interdiction légale. Les *Tr. forcés à perpétuité* durent toute la vie; avant 1854, cette peine emportait avec elle la mort civile. Jusqu'en 1832, ceux qui y étaient condamnés étaient *marqués* (Code pénal, art. 7, 22). — Le Code pénal détermine les cas où il y a lieu à l'application des *Tr. forcés à perpétuité* et à celle des *Tr. forcés à temps*.

La peine des *Travaux publics*, qu'il ne faut pas confondre avec la précédente, est celle qui est infligée aux militaires qui se sont rendus coupables du crime de désertion ; ceux qui y sont condamnés sont employés à des travaux militaires ou à des travaux civils (décret du 19 vendém. an XII, art. 7).

TRAVAUX PUBLICS, travaux qui intéressent la généralité des habitants d'un pays. On comprend sous ce nom tout ce qui concerne les grandes routes (*ponts et chaussées*), les chemins de fer, la police du roulage, les fleuves et rivières navigables, la police de la navigation, les usines situées sur les cours d'eau navigables ou non navigables, les ports de commerce, les phares, les monuments publics, les desséchements de marais, les mines et minières, etc. Tantôt l'administration de ces travaux a formé une branche du ministère de l'Intérieur, tantôt elle a eu une existence à part ; elle a été réunie, par décret du 23 juin 1853, à celle de l'Agriculture et du Commerce, sous le titre de *Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics*. M. Husson a donné un *Traité de la législation des travaux publics* (1841), et M. Tarbé de Vauxclairs un *Dictionnaire des travaux publics* (1835).

TRAVÉE (du latin *trabs*, *trabis*, poutre), espace compris entre deux poutres, et qui est rempli par un certain nombre de solives. On appelle *Travée de comble*, la distance d'une ferme à l'autre sur deux ou plusieurs pannes; *Tr. de balustres*, un rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux; *Tr. de grille*, un rang de barreaux entre deux pilastres. — Dans une Église, on nomme *Travées* les galeries supérieures qui règnent au-dessus des arcades de la nef; dans un pont de bois, les parties

de la charpente qui forment les arches : ce sont des assemblages de pièces de bois dont les extrémités reposent sur les piles et culées et sur les palées, et qui supportent le tablier du pont.

Dans la Peinture de bâtiment, on nomme *Travée d'impression* la quantité de 6 toises superficielles (24 mètres carrés) d'impression de couleur à l'huile ou en détrempe, à laquelle on réduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards et autres ouvrages de peinture, pour en faire le toisé.

TRAVERSE (de *travers*), se dit, en général, de toute pièce ou bande de bois ou de métal que l'on met en travers à certains ouvrages pour les assembler ou pour les affermir. — Dans les Chemins de fer, on nomme ainsi des pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la direction de la voie d'un chemin de fer, et sur lesquelles reposent les rails par l'intermédiaire des coussinets. On les fait quelquefois en fonte et en fer forgé. — Dans le bâtis ou cadre extérieur de la locomotive, les deux jumelles latérales sont réunies à leurs extrémités par deux fortes pièces de bois appelées *traverses*. On appelle *grandes traverses* de grandes et fortes barres en fer forgé qui relient la boîte à fumée avec la boîte à feu, en passant sous le corps de la chaudière.

Dans l'Art militaire, on nomme *Traverse* une espèce d'épaulement qu'on élève entre des ouvrages, surtout dans les chemins couverts, pour qu'ils ne soient pas enfilés par les boulets de l'ennemi. Les soldats se mettent à l'abri derrière ces traverses.

TRAVERSIN. En Marine, ce mot se dit des pièces de bois posées en travers de la charpente d'un bâtiment. On nomme *Traversin des bittes* une forte pièce de bois qui croise horizontalement les deux montants des bittes afin de les lier l'une avec l'autre; *Tr. d'écoutille*, un morceau de bois volant qui traverse l'écoutille par le milieu, afin de la soutenir; *Tr. d'élinguets*, une pièce de bois endentée sur les bancs d'un vaisseau, derrière le cabestan, et dans laquelle on entaille les élinguets; *Tr. de herpe*, celle qui est à l'avant d'une herpe à l'autre, et qui sert à caponner l'ancre; *Tr. de hune*, des pièces de charpente fixées en travers sur les élonges des mâts et sur lesquelles reposent les hunes, etc.

TRAVERTIN, le *Tofus* des anciens, dit aussi *Pierre de Tivoli*, calcaire caverneux, blanc ou jaunâtre, qui se forme à la manière des tufs et qui est recherché pour la construction des voûtes à cause de sa légèreté. Cette pierre a la propriété de durcir à l'air et de se couvrir d'une teinte chaude et orangée. Il en existe de vastes carrières près de Tivoli : elles étaient déjà exploitées par les Romains et elles le sont encore de nos jours. A Rome, tous les temples antiques et la plupart des églises modernes sont en *travertin*.—On trouve un *tuf* analogue au travertin en France, à Vichy-les-Bains.

TRÉBUCHET (de *trébucher*), petite balance très-fine et très-juste que le moindre poids fait trébucher, c.-à-d. pencher plus d'un côté que de l'autre. Les trébuchets servent particulièrement à peser les monnaies d'or et d'argent, les diamants et autres choses précieuses. *Voy.* AJUSTOIR.

On nomme aussi *Trébuchet* un piége à prendre les petits oiseaux : c'est une sorte de cage dont la partie supérieure est couverte de grain, et arrêtée si délicatement que l'oiseau, en se posant, fait partir un ressort et se trouve enfermé dans la cage. — On donne quelquefois ce nom au *Traquenard*.

TRÉFILERIE (du latin *trahere filum*, tirer le fil), se dit et de l'art de former des fils avec les métaux, et des fabriques où ces fils se façonnent. On appelle spécialement *Tréfileur* l'ouvrier qui tire en fils le fer, l'acier, le laiton, le plomb, tandis qu'on appelle *Tireur d'or* et *d'argent* celui qui met en fils les métaux précieux. — Pour *tréfiler*, il suffit de faire passer le métal par les divers trous d'une *filière* (*Voy.* ce mot), afin qu'il acquière un diamètre très-petit, depuis un centimètre jusqu'à la ténuité la plus extrême. Les principales tréfileries sont, en France, celles de l'Aigle, Limoges, Lyon, Ornans, Rambervilliers, Béfort; à l'étranger, celles de Birmingham, d'Aix-la-Chapelle, Amsterdam, Cologne, Hambourg, Liége, Lubeck, Neuchâtel, etc.

TRÈFLE, *Trifolium* (c.-à-d. *à trois feuilles*), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, à feuilles alternes et formées de 3 folioles, à fleurs disposées en tête ou en épis très-serrés, variant de couleur, depuis le blanc jusqu'au jaune et au pourpre le plus vif : calice à 5 dents; la carène et quelquefois la corolle sont d'une seule pièce; gousse fort petite, à 1 ou 2 semences, recouverte par le calice. Les Trèfles abondent dans l'Europe tempérée : on en connaît plus de 120 espèces. Celle qui est le plus généralement cultivée est le *Trèfle des prés* (*Trifolium pratense*), à tiges ascendantes, striées; à folioles ovales, à fleurs d'un rouge pourpre. Cette espèce est commune dans les prés. C'est un excellent pâturage pour tous les bestiaux; ils en sont extrêmement avides. Les terres douces, grasses et fraîches sont celles qui lui conviennent le mieux. Ce Trèfle dure 3 ans, et peut fournir 2, 3 et 4 récoltes par an. Les feuilles de ce Trèfle donnent une couleur verte; les fleurs offrent aux abeilles une abondante récolte de miel, les semences une bonne nourriture aux volailles. —Le *Tr. incarnat* (*Tr. incarnatum*), haut de 40 centim., a des épis mous, allongés, cylindriques, lanugineux; des fleurs de couleur incarnate ou d'un roux pâle. Il croît dans les prés, en Suisse, en Italie; il est annuel et fleurit en juin. Tous les bestiaux le recherchent : il les engraisse plus promptement que le Trèfle des prés. On le cultive dans le midi de la France sous les noms de *Farouche* (corruption de *fé routjé*, foin rouge), et de *Trèfle de Roussillon*. C'est le plus précoce de tous les fourrages. Très-souvent on le fait pâturer sur place par les moutons avant sa floraison, et on laboure sur-le-champ pour lui substituer une autre culture. Jamais on ne le fait sécher, parce qu'il perd sa saveur et se brise à la suite des opérations du fanage. — Le *Tr. rampant* (*Tr. repens*), vulgairement *Triolet*, *petit Trèfle blanc* ou *Tr. de Hollande*, se trouve partout, dans les prés, sur les pelouses, sur le bord des chemins : fleurs blanches, en tête, qui se renouvellent toute l'année. C'est pour les bestiaux un excellent pâturage. On le sème, surtout en Angleterre, pour le faire pâturer par les moutons au printemps, à une époque où les autres plantes sont rares. — Parmi les autres espèces, on remarque encore : le *Tr. rouge* (*Tr. rubens*), qu'on cultive à cause de la belle couleur rouge de ses corolles, disposées en épis allongés; le *Tr. fraisier* (*Tr. fragiferum*), dont la fleur est rouge pâle, et dont le calice renflé présente l'aspect d'une fraise; le *Tr. blanc* (*Tr. album*), très-commun dans les prairies, etc.

On nomme vulgairement *Trèfle bitumineux*, le Psoralier; *Tr. d'eau*, *Tr. de castor*, le Ményanthe; *Tr. musqué*, la Trigonelle bleue ou Mélilot bleu.

TRÈFLE, une des quatre couleurs des cartes, ainsi nommée parce que les cartes qui sont de cette couleur sont marquées d'une figure de feuille de Trèfle.

En Sculpture et en Architecture, le *Trèfle* est un ornement imité de la feuille de Trèfle. On appelle *Trèfle de moderne*, dans les monuments gothiques, des petites roses à jour, faites de pierres dures, avec nervures, et formées par trois portions de cercle ou par trois arcs en tiers-point.

TRÉFONDS (du latin *terræ fundus*, le fonds du sol) : c'est le fonds qui est sous le sol et qu'on possède comme le sol même : on dit en ce sens *propriétaire du fonds et du tréfonds*. On appelle *tréfoncier* le propriétaire du fonds et du *tréfonds*.

TREILLE (du latin *trichila*, qui a le même sens).

On appelle ainsi une vigne palissadée contre un mur ou contre un treillage; on en forme aussi en berceau. Dans les treilles bien conduites, on dispose les branches de la vigne de la manière la plus favorable pour qu'elles se chargent de fruits abondants et pour que ces fruits parviennent à leur maturité; elles sont en même temps un ornement pour les jardins. Toutes les expositions ne conviennent pas à une treille : dans la plus grande partie de la France, on ne peut l'établir qu'au levant et au midi.

TREILLIS (de *treille*). Outre ces ouvrages de bois ou de métal qui imitent les mailles en losange d'un filet et qui servent de clôture, on appelle *Treillis* une espèce de toile de chanvre écrue, très-grosse et très-forte, propre à faire des sacs et des emballages; ainsi qu'une autre sorte de toile teinte en noir, gommée, calandrée, satinée ou lustrée, propre à faire des coiffes à chapeaux et des doublures de caisses et de malles.

Les Peintres nomment ainsi un châssis divisé en plusieurs compartiments ou carreaux, qui sert à copier des tableaux que l'on veut porter à des dimensions plus grandes ou plus petites.

TREIZE (du latin *tredecim*). Ce nombre est regardé par des personnes superstitieuses comme un nombre malheureux. On l'appelle le *nombre de Judas*, parce que c'est le nombre des convives de la Cène, où Judas faisait le treizième. Beaucoup de personnes ne consentiraient pas à se mettre *treize* à table, dans la persuasion que l'un des convives mourrait dans l'année.

TREIZIÈME. En Musique, une *treizième* est un intervalle composé d'une octave et d'une sixte, parce qu'il est formé de treize tons ou demi-tons.

TRÉLINGAGE, gros filin qui attache les bas haubans de bâbord avec ceux de tribord, dans les bâtiments dits *trait-carré*.

TRÉMA (du grec *trêma*, trou, parce que ces points paraissent comme deux petits trous au-dessus de ces lettres), signe d'accentuation qui se place sur les voyelles *ë, ï, ü*, lorsque, étant placées après une autre voyelle, elles doivent être prononcées séparément. Exemples : *Saül, ciguë, naïf*. — On n'emploie pas le tréma quand il peut être remplacé par un autre accent; ainsi on écrit *Chloé, poésie*, et non *Chloë, poësie*.

TRÉMANDRE, *Tremandra*, genre de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, type de la petite famille des Trémandracées, se compose de petits arbrisseaux rameux de l'Australie, assez semblables aux plantes de la famille des Polygalées. — La famille des *Trémandracées* renferme les genres *Tremandra, Tetratheca* et *Platytheca*.

TRÉMATODES (du grec *trêmatôdês*, troué), nom donné par Rudolphi à une division de ses Entozoaires : ce sont des vers intestinaux androgynes, à corps aplati, mollasse, et pourvus de nombreux suçoirs.

TREMBLE, nom vulgaire d'une espèce du Peuplier (*Populus tremula*) dont les feuilles tremblent au moindre vent. *Voy.* PEUPLIER.

C'est aussi le nom vulgaire de la *Torpille*.

TREMBLEMENT, agitation involontaire du corps ou des membres, résultant communément de la faiblesse du système musculaire. Le tremblement est l'effet de l'âge : il est parfois, chez les vieillards, le premier degré de la paralysie, et indique souvent une lésion de la moelle épinière. Il peut aussi être produit par l'abus des liqueurs alcooliques (*delirium tremens*), ou par des agents spéciaux, comme le mercure, le plomb, etc., chez les individus exposés aux émanations de ces métaux : on l'appelle alors *tremblement métallique*.

TREMBLEMENT DE TERRE, secousse violente et brusque qu'éprouve quelquefois la couche superficielle de la terre. Ces commotions peuvent renverser des villes entières. Parmi les tremblements de terre les plus désastreux de ces derniers siècles, on cite ceux qui détruisirent Lima en 1746 et Lisbonne en 1755; ceux qui désolèrent la Calabre en 1783, la province de Caracas en 1812, Alep en 1822, les provinces de Murcie et de Valence en 1829, la Guadeloupe en 1843; ceux qui détruisirent les v. de Chiraz, en 1853, de Brousse, en 1855; celui de la Basilicate, en 1858, etc. — On les explique par les mêmes causes que les éruptions volcaniques, les soulèvem. et les affaissements du sol, c.-à-d. par l'action d'un feu central et des gaz qui peuvent s'y développer. *Voy.* VOLCAN.

TREMBLEUR, nom vulgaire du poisson électrique appelé *Malaptérure*. — En Médecine, on appelle *Trembleurs* les malades affectés de la chorée.

En Histoire, on connaît les *Trembleurs des Cévennes* et les *Trembleurs* ou *Quakers* d'Angleterre. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TREMBLIN, nom vulgaire de l'*Amourette*, vient de ce que le plus petit vent met en mouvement les pédicelles de sa panicule.

TRÉMELLE, *Tremella*, genre de la famille des Champignons basidiosporés ectobasides, tribu des Idiomycètes, renferme des Champignons gélatineux, homogènes, de couleur jaune ou orangée, de forme variée, à surface tantôt lisse, tantôt recouverte d'une poussière fournie par les sporules ou graines, croissant pour la plupart sur le tronc ou les branches des arbres morts. La *Trémelle mésentérique* est d'un jaune orangé, gélatineuse, membraneuse et très-plissée; la *Tr. sarcoïde* est gélatineuse, de couleur violette, rouge, verdâtre, brune ou noire.

TRÉMIE (du latin *trimodia*, trois boisseaux, à cause de sa capacité), nom donné : 1° par les marchands de blé et d'avoine à un vaisseau en forme de pyramide renversée, dont le dessus est de cuir et le dessous un treillis de fil de laiton, en sorte que les grains se criblent en passant dans la trémie pour tomber de là dans un cuvier qui est au bas; — 2° dans les Moulins à farine, à une sorte d'auge ou de grande cage de bois carrée, fort large par le haut et fort étroite par le bas, qui sert à recevoir le blé à moudre et à le faire écouler peu à peu sur les meules pour le réduire en farine; — 3° à une mesure dont on se sert pour le sel.

On nomme aussi *Trémie* une espèce de mangeoire destinée à la volaille et aux pigeons.

Dans la Construction, on appelle *Bandes de trémie*, des bandes de fer qui servent à soutenir les âtres et les languettes de cheminée.

TRÉMIÈRE (ROSE), nom donné vulgairement à une espèce du genre Alcée, de la famille des Malvacées, dont la fleur a quelque ressemblance de forme avec la rose (*Voy.* ALCÉE et PASSE-ROSE). — On fait venir *Trémière*, par corruption, d'*ultra mare*, outre mer, parce que cette plante est originaire de Syrie.

TRÉMOIS, nom vulgaire du Blé de Mars, qui ne reste que *trois mois* en terre. — On donne aussi ce nom à un mélange de froment, de seigle, d'avoine, de pois, de vesce, etc., qui se sème pour être coupé en vert au printemps, au bout de trois mois, et qu'on donne tout de suite aux bestiaux.

TRÉMOLITE, nom donné d'abord à la *Grammatite*, espèce d'Amphibole, parce qu'on l'avait trouvée au val de *Tremola*, près du Saint-Gothard. *Voy.* AMPHIBOLE.

TREMOLO, mot italien qui signifie *tremblement*, désigne, en Musique, un mouvement rapide et continu sur une seule note. On obtient cet effet sur les instruments à archet en faisant aller et venir l'archet sur les cordes avec tant de rapidité que les sons se succèdent sans aucune solution de continuité.

TREMPE, opération qui consiste à plonger dans un bain d'eau froide le fer ou l'acier portés à la chaleur rouge. Par la trempe, ces métaux acquièrent de l'élasticité et de la dureté; leur tissu devient plus serré et plus fin. L'opération de la trempe exige une grande habitude, surtout pour l'appréciation du moment où le métal est arrivé au degré de chaleur né-

cessaire. Pour éviter que l'eau crue ne donne une trempe trop vive, ce qui rendrait le métal très-cassant, on répand sur l'eau une couche d'huile qui s'oppose au saisissement trop prompt du métal, ou bien l'on trempe dans l'eau tiède, l'huile, la graisse, etc. On adoucit encore la trempe par l'opération du *recuit* (*Voy.* ACIER); le métal se colore alors de diverses nuances : c'est ce qu'on appelle *Trempe paille, Tr. rouge, Tr. violette,* etc. — Pour obtenir la *Trempe* dite *au paquet*, on chauffe dans une retorte le fer mêlé à du charbon de bois; quand la retorte a atteint la couleur rouge blanc, on l'ouvre et on jette la pièce dans l'eau : il n'y a alors qu'une couche plus ou moins épaisse qui soit transformée en acier.

TREMPLIN (de *trembler*), planche inclinée et très-élastique, sur laquelle les Sauteurs courent pour se donner de l'élan et faire des sauts périlleux.

TRENTE ET QUARANTE, jeu de cartes, appelé quelquefois aussi *Trente et un,* qui se joue avec six jeux de cartes entiers, mêlés ensemble, et présentant en tout 312 cartes; les cartes sont tenues par un banquier; le nombre des joueurs ou *pontes* est indéterminé. Sur le tapis sont deux cartons en losange, l'un noir, l'autre rouge. Les joueurs ayant fait leur mise, c.-à-d. placé une somme sur la couleur qui leur convient, le banquier joue d'abord pour la *noire :* il découvre un certain nombre de cartes, qu'il pose l'une après l'autre au milieu de la table, jusqu'à ce qu'elles aient dépassé le nombre trente, mais sans jamais aller au delà de quarante. L'as compte pour un point, les figures pour dix et les basses cartes pour les points qui y sont marqués. La même opération a lieu ensuite pour la *rouge.* Celle des deux rangées qui approche le plus de trente et un gagne; le banquier double alors les mises de la couleur gagnante. Lorsque le nombre 31 est amené, la moitié des enjeux appartient au banquier. En cas d'égalité de points, le coup est nul.

TRENTE ET UN, jeu de cartes qui tient du Vingt et un et de la Bouillotte, se joue, suivant le nombre des joueurs, avec un ou plusieurs jeux, dont on a retiré les basses cartes. Chaque joueur reçoit *trois* cartes, une à une, et à chaque tour le banquier en retourne une sur le tapis. Si l'un des joueurs a *trente et un* dans la main, il arrête le jeu; si non, chaque joueur échange une carte de son jeu contre une des cartes retournées, jusqu'à ce que le jeu soit arrêté : on abat alors les cartes et celui qui a le point le plus faible perd un jeton.

TRÉPAN, TRÉPANATION (du grec *trupanon*, tarière, dérivé de *trupa*, trou). On nomme *Trépan* un instrument de Chirurgie avec lequel on perce les os, et spécialement ceux du crâne, pour donner issue aux épanchements de sang ou de pus qui se sont accumulés à l'intérieur, pour relever ou extraire certaines pièces d'os enfoncées dans les fractures de la cavité du crâne, enfin pour arrêter la carie des os longs ou pour en extraire un séquestre. L'opération s'appelle *Trépanation.* — Un trépan se compose généralement d'un arbre terminé par une palette à l'une de ses extrémités, et à l'autre par une mortaise à charnière qui peut recevoir successivement différentes pièces, telles que les tiges du *Tr. perforatif,* du *Tr. exfoliatif,* des *Couronnes de trépan,* etc. Le *Tr. perforatif* est une forte lame d'acier pyramidale, terminée par une pointe quadrangulaire tranchante sur les côtés. Le *Tr. exfoliatif* ressemble au perçoir du tonnelier; c'est une lame dont le bord inférieur est tranchant et présente à sa partie moyenne une sorte de pivot ou d'épine saillante qui le partage en deux moitiés taillées en sens inverse l'une de l'autre. Les *Couronnes de trépan* sont des espèces de tubes d'acier légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie circulaire, et dont l'autre extrémité est fermée par une plaque dite *culasse*, d'où s'élève une tige destinée à être adaptée à l'arbre. Au centre de la couronne est la *pyramide*, autre tige d'acier qui sert à assujettir la couronne au lieu où elle doit agir.

Pour trépaner, on découvre les os du crâne à l'aide d'une incision cruciale ou en T; on relève les lambeaux qu'on fait tenir par des aides, on enlève le périoste; on pratique ensuite, avec le trépan perforatif, une petite ouverture qui doit recevoir la pyramide de la couronne, que l'on applique ensuite. Lorsque la couronne a tracé sa voie, on enlève la portion d'os sciée avec un élévatoire, espèce de levier en acier. Avec un couteau lenticulaire, on abat les inégalités que présente l'ouverture faite au crâne, et on donne issue aux liquides épanchés. La plaie est ensuite pansée avec soin. Un tissu accidentel plus ou moins épais ne tarde pas à remplacer la portion d'os enlevée et à boucher l'ouverture; néanmoins, il est bon de protéger cette région au moyen d'une calotte en cuir bouilli.

L'opération du trépan est plus effrayante que dangereuse; cependant on y a recours aujourd'hui bien moins souvent qu'autrefois. On doit à M. Velpeau un traité *De l'opération du trépan* (Paris, 1834).

TRÉPIED. Ce mot se dit, en général, de tout vaisseau, siége, table ou instrument à *trois pieds.* Les anciens se servaient des trépieds, soit pour les usages domestiques, pour y poser des lampes, des vases, soit dans les cérémonies religieuses, pour y brûler des parfums dans les temples et pendant les sacrifices, pour y conserver l'eau lustrale dans les temples ou l'eau commune dans les habitations. — Le trépied était aussi, chez les anciens, un siége sacré sur lequel les prêtres, la pythonisse, les sibylles se mettaient pour rendre des oracles : on appelait spécialement *Trépied sacré, Tr. prophétique, Tr. de Delphes* ou *d'Apollon*, celui sur lequel la prêtresse de Delphes donnait ses réponses.

TRÉPOINT ou TRÉPOINTE (pour *trois points*), bande de cuir mince que les Cordonniers, les Coffretiers, les Bourreliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais ou deux semelles qu'ils veulent coudre ensemble, afin de soutenir la couture.

TRÉSETTE, TRÉ-SEPT ou TROIS-SEPT (Jeu du), jeu de cartes d'origine italienne, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres *trois* et *sept.* Il se joue à 4, comme le whist, avec un jeu entier dont on a extrait les huit, les neuf et les dix. Le trois est la plus forte carte; viennent ensuite le deux, l'as, le roi, la dame, le valet, le sept, le six, le cinq et le quatre. La partie est de 21 points, qui résultent des points qu'on a dans la main et des levées qu'on fait en jouant. Le trois, le deux et l'as d'une même couleur s'appellent *napolitaine* et valent trois points. Une napolitaine suivie de 7 cartes de même couleur s'appelle *calladondrion* et fait gagner d'emblée; suivie de trois cartes pareilles, elle s'appelle *calladon* et fait gagner également. Ce jeu est passé de mode.

TRÉSOR (du latin *thesaurus*). Le Code définit le trésor « Toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété. » — « La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds. S'il est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient par moitié à celui qui l'a découvert et au propriétaire du fonds. » (art. 598.)

*Trésor public*, lieu où l'on renferme les sommes provenant des impôts et autres revenus de l'État. Les Athéniens renfermaient leurs revenus dans la citadelle, sous la garde de trois magistrats nommés *tamiai*, ou ils les déposaient dans les temples des dieux : le trésor commun des Grecs était dans le temple de Delphes. A Rome, le trésor public (*ærarium*) était sous la garde de deux questeurs; sous les empereurs, on distinguait le trésor public et celui du prince ou *Fisc* (*V.* FISC).—En France, le trésor public est auj. déposé au Ministère des Finances. Napoléon avait

créé en 1806 un Ministère du Trésor : ce ministère, qui avait été occupé par M. Mollien, fut supprimé en 1814.

*Caisse centrale du Trésor public*, établissement formé pour faire le service du trésor public, et en même temps pour faciliter la circulation des capitaux au moyen de mandats qu'il délivre sur tous les départements, en échange des versements qui lui sont faits, et en acquittant pour le compte des receveurs généraux les mandats qu'ils ont été autorisés à tirer sur le trésor. *Voy.* BONS DU TRÉSOR.

TRÉSORERIE. Ce mot se prend tantôt comme synonyme de *Trésor public* ou même de *Ministère des Finances* : c'est ainsi qu'en Angleterre on dit *Les lords de la Trésorerie*; tantôt pour désigner le mouvement des fonds qui appartiennent à l'État : par ces mots, *Service de trésorerie*, *opérations de trésorerie*, on désigne un service et des opérations de banque exécutés par le Trésor public.

TRÉSORIER, se dit, en général, de celui qui est chargé de garder ou même de percevoir et de distribuer les fonds d'un souverain, d'un État, d'une communauté ou d'un établissement quelconque.

On appelait autrefois *Trésoriers de France* des agents supérieurs des finances, établis en nombre variable dans les *Généralités* pour travailler à la répartition des tailles, et pour connaître de plusieurs autres affaires de finances, du domaine, des ponts et chaussées et des chemins publics. Leur institution date des premiers temps de la monarchie : ils étaient d'abord chargés de la garde et de la direction du *trésor du roi*; ils en retinrent le nom de *Trésoriers*. — Il y avait, en outre, le *Tr. de l'épargne* ou *la maison du roi*, ceux *de la guerre, de la marine et des colonies, de l'extraordinaire de la guerre, des aumônes, de la police*, etc.

Napoléon avait institué un *Ministre du Trésor* (*V.* TRÉSOR). Depuis 1814, nous avons eu le *Trésorier de la liste civile* (aujourd'hui *Ministre de la maison de l'Empereur*), le *Tr. de la Chambre des Pairs, de la Chambre des Députés* (aujourd'hui *du Corps législatif*), *de l'ordre de la Légion d'honneur, des Invalides*, les *Tr. des invalides de la marine*, etc.

Dans l'Église, l'office de *Trésorier* était autrefois une dignité ou un bénéfice ecclésiastique dont le titulaire était chargé de la garde de l'argenterie, des joyaux, reliques, chartres et autres objets précieux, d'une église, d'une communauté, etc.

*Archi-Trésorier de l'Empire*, grand dignitaire de l'Empire français. *Voy.* ARCHI-TRÉSORIER.

*Grand Trésorier de l'Empire*, un des titres de l'électeur palatin dans l'ancien empire d'Allemagne.

TREUIL (qu'on dérive de *torculum*, pressoir, formé lui-même de *torquere*, tordre), une des sept machines simples : c'est un cylindre de bois tournant sur son axe, soutenu sur deux points fixes, et à l'aide duquel on peut, avec une petite force, enlever un poids considérable attaché à une corde qui s'enroule sur le cylindre. On se sert, à cet effet, d'une espèce de tambour fixé à une des extrémités du cylindre, et portant ordinairement à sa circonférence des espèces de chevilles ou leviers. Le plus souvent, au lieu de tambour, on fixe à l'une des extrémités du cylindre des leviers croisés qui servent à faire tourner le cylindre sur son axe, tandis que la corde qui soutient le poids s'enroule sur le cylindre.

TRÊVE (de l'allemand *treue*, foi, promesse), convention par laquelle deux parties belligérantes s'engagent à suspendre pour quelque temps les actes d'hostilité, sans que pour cela la guerre soit terminée : la durée de la trêve peut varier de quelques jours à plusieurs années. La trêve est ordinairement générale, c.-à-d. qu'elle s'étend à tous les pays soumis aux deux puissances belligérantes; quand elle est restreinte à quelques lieux en particulier, elle prend le nom d'*armistice* (*Voy.* ce mot). Si elle n'a pour but que l'accomplissement de certains devoirs indispensables, comme l'inhumation des morts, ce n'est qu'une *suspension d'armes*. — On appelle *Trêve marchande* une trêve durant laquelle le commerce est permis entre deux États qui sont en guerre; *T. pêcherie*, une convention entre deux nations en état de guerre de ne pas considérer comme ennemis les navires qui font la pêche.

*Trêve de Dieu. Voy.* ce mot et GUERRES PRIVÉES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TRÉVIRE (de *virer*), t. de Marine, cordage ployé en double, amarré en son milieu au sommet d'un plan incliné, et servant à faire rouler sur ce plan un corps cylindrique tel qu'une barrique, pendant que les deux bouts du cordage, un peu écartés l'un de l'autre, sont tirés ou lâchés doucement.

TRI.... Ce mot, qui veut dire *trois*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Triangulé*, *Tricéphale*, *Tridenté*, *Trifide*, *Trifolié*, *Trigastrique*, *Trilingue*, *Trilobé*, *Triloculaire*, *Trinervé*, *Tripartite*, *Tripenné*, *Tripétale*, *Triponctué*, *Trisérié*, *Trivalve*, etc., qui pour la plupart s'expliquent d'eux-mêmes.

TRIADE (du grec *trias*, nombre ternaire), assemblage de trois unités, de trois personnes, de trois divinités. La *Triade* joue un rôle important dans la philosophie de Pythagore et de Platon, ainsi que dans la plupart des religions, où elle est désignée sous le nom de *Trinité*. *Voy.* TROIS et TRINITÉ.

TRIADELPHE (du grec *treis*, *tria*, trois, et *adelphos*, frère), se dit, en Botanique, d'une plante dont les étamines sont réunies en trois faisceaux, dont chacun offre plusieurs anthères.

TRIAIRES, *Triarii*, soldats de la légion romaine qui combattaient à la troisième ligne. *Voy.* LÉGION.

TRIANDRIE (du grec *treis*, *tria*, trois, et *aner*, *andros*, étamine, organe mâle), nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à quatre ordres comprenant des plantes dans les fleurs desquelles on compte trois étamines : telles sont les Graminées.

TRIANGLE (c.-à-d. *qui a trois angles*), figure limitée par trois lignes ou *côtés* qui se coupent deux à deux et forment ainsi trois *angles*. Le triangle est *rectiligne*, si les trois côtés sont des lignes droites; *curviligne*, s'ils sont des lignes courbes; *mixtiligne*, si les uns sont des lignes droites et les autres des lignes courbes. On appelle *Tr. sphériques*, ceux qui sont formés sur la surface de la sphère par l'intersection de trois de ses cercles. — Le triangle est *équilatéral*, lorsque ses 3 côtés sont égaux; *isocèle*, lorsque 2 seulement de ses côtés sont égaux; *scalène*, lorsque les 3 côtés sont inégaux. On nomme triangle *rectangle* celui dont un des angles est droit; *obtusangle*, celui dont un des angles est obtus; *acutangle*, celui dont les 3 angles sont aigus. Le côté opposé à l'angle droit, dans un triangle rectangle, s'appelle l'*hypoténuse* (*Voy.* ce mot). On nomme indifféremment *sommet* d'un triangle le sommet d'un quelconque de ses angles, et alors le côté opposé à cet angle prend le nom de *base*; la distance du sommet à la base est la *hauteur* du triangle.

La somme de deux côtés d'un triangle est toujours plus grande que le troisième côté. La somme des trois angles d'un triangle est toujours égale à la somme de deux angles droits. Dans un triangle isocèle, les angles opposés aux côtés égaux (dits *angles à la base*) sont égaux; la droite qui partage en deux parties égales l'angle au sommet d'un triangle isocèle, est perpendiculaire à sa base, et partage cette base en deux parties égales. La surface d'un triangle est égale à la moitié du produit de sa base par sa hauteur; le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle équivaut à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. Deux triangles sont *égaux* s'ils ont un angle égal compris entre deux côtés égaux, ou s'ils ont un côté égal, adjacent à deux angles égaux, ou enfin s'ils ont

leurs trois côtés égaux chacun à chacun. Deux triangles sont *équivalents* s'ils ont même base et même hauteur. Deux triangles sont *semblables* s'ils ont leurs trois angles égaux chacun à chacun, et si leurs côtés homologues, c.-à-d. opposés à des angles égaux, sont proportionnels. Si dans un triangle quelconque on mène une parallèle à l'un des côtés, elle partagera les deux autres côtés en parties proportionnelles, et de plus, son rapport avec le côté parallèle sera le même que celui d'une quelconque des parties opposées avec le côté correspondant.

Chez les anciens, Dieu est quelquefois représenté sous la forme d'un triangle, avec un œil au milieu. — Les Chrétiens représentent la sainte Trinité sous la figure d'un triangle, au milieu duquel est écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

On nomme encore *Triangle:* 1° dans la Construction, une sorte d'équerre dont une des branches est beaucoup plus mince que l'autre, de manière que la plus épaisse s'appuie contre la pièce de bois sur laquelle on veut tracer un trait ou carré d'équerre; — 2° en Musique, un instrument d'acier en forme de triangle, qu'on frappe intérieurement avec une tringle du même métal, pour accompagner certains airs de musique : il est surtout usité dans la musique militaire et dans quelques airs de danse.

En Astronomie, on nomme *Triangle boréal*, *Petit triangle* et *Tr. austral*, trois constellations dont les étoiles sont disposées en forme de triangle : le *Triangle boréal*, la plus importante des trois, est entre le Bélier et le pied d'Andromède.

TRIANGULAIRE, qui a trois angles. — En Anatomie, on nomme *Triangulaire du nez*, le muscle transversal du nez; *Tr. des lèvres*, le muscle abaisseur de l'angle des lèvres; *Tr. sternal*, le muscle situé à la face interne du sternum; *Tr. du coccyx*, le muscle ischio-coccygien.

TRIANGULATION, opération trigonométrique au moyen de laquelle on lève le plan d'un terrain : elle consiste à déterminer la position de certains points de la surface du globe et à la rapporter sur un plan, à l'aide de *triangles*. On prend deux points extrêmes connus, puis on lie les points intermédiaires les uns aux autres, et aussi aux points extrêmes, par des lignes droites formant une série de triangles : on mesure quelques-unes de ces lignes en guise de bases, ainsi que les angles de ces triangles nécessaires pour la solution; et, à l'aide de calculs trigonométriques, on précise les points intermédiaires. Le *Graphomètre* et le *Théodolite* sont les instruments dont on se sert ordinairement pour ce travail. *Voy.* GÉODÉSIE.

TRIAS, terrain sédimentaire qui se compose de *trois* éléments principaux. *Voy.* TERRAINS.

TRIBASIQUE, se dit d'un sel qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, pour la même quantité d'acide.

TRIBIN, espèce de Vautour. *Voy.* CARACARA.

TRIBORD ou STRIBORD (par corruption de *dextribord*, côté droit, ou, selon M. Jal, de *styrbord* ou *starboard*, côté du gouvernail, parce que, autrefois, le gouvernail était à droite), nom donné, en termes de Marine, au côté droit d'un bâtiment, en regardant de l'arrière à l'avant. On l'oppose à *bâbord*. Pour les préséances, le tribord passe avant le bâbord.

*Tribord à la barre!* c'est l'ordre donné au timonnier de mettre la barre du gouvernail à tribord, c.-à-d. de la faire tourner à droite.

TRIBRAQUE (du grec *treis*, trois, et *brakhys*, bref), pied employé dans les vers grecs et latins, et qui se compose de trois syllabes brèves, *scĕlĕră*. Ce pied entre quelquefois dans le vers ïambique.

TRIBU, division civile ou territoriale. *Voy.* TRIBUS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Histoire naturelle, on appelle *Tribu* une subdivision qui se place entre la *famille* et les *genres*.

TRIBULCON (du grec *tribô*, user, frayer un passage, et *elkos*, plaie, blessure), sorte de *tire-balle* ainsi nommé par son inventeur, le chirurgien Percy.

TRIBULE, *Tribulus*, genre de la famille des Zygophyllées, se compose de plantes herbacées du midi de l'Europe et des régions intertropicales. Le *Tribule terrestre* (*Tr. terrestris*), vulgairement *Herse* et *Croix de Malte*, a des tiges rampantes, de petites feuilles de couleur cendrée, des fleurs petites, solitaires, d'un jaune pâle; des fruits armés d'épines aiguës, formant une croix de chevalier, et qui blessent cruellement : il croît dans les lieux secs, le long des champs, au bord des routes. Virgile cite le Tribule parmi les plantes nuisibles aux cultivateurs :

*Lappæque tribulique, interque nitentia culta, etc.* (*Géorg.*, I, 153)

On nomme *Tribule aquatique* la Mâcre flottante; *Tr. des bois*, le Caucale grandiflore; *Tr. marine*, un Crithme, etc.

TRIBUNAL (mot latin), nom donné primitivement au siége du haut duquel les *tribuns* rendaient la justice, ne s'entend plus que du siége et de la juridiction d'un magistrat ou de plusieurs magistrats qui jugent ensemble.

On distingue, en France, suivant la nature des matières qu'ils ont à juger, des *Tribunaux de simple police*, *correctionnels*, *civils*, *criminels*, des *Tr. de commerce*, des *Tr. administratifs*, *maritimes*, etc.; — suivant le degré de juridiction, des *Tr. de première instance* et des *Tr. d'appel* ou *Cours impériales :* un tribunal suprême, la *Cour de cassation*, est chargé de reviser au point de vue du pur droit les arrêts et les jugements : il peut les casser pour violation de la loi ou des formes et pour excès de pouvoir. — On distingue encore les tribunaux en *Tr. ordinaires* et *Tr. extraordinaires* ou *exceptionnels*. Les *Tr. ordinaires* sont, les uns *temporaires*, comme les Cours d'assises; les autres *permanents*, savoir : les tribunaux de simple police, les justices de paix, les tribunaux de première instance, civils et correctionnels, les Cours impériales et la Cour de cassation. Les *Tr. extraordinaires* ou *exceptionnels* sont les conseils de guerre de terre ou de mer, les tribunaux maritimes, la haute Cour de justice, les tribunaux de commerce, les conseils de discipline de la garde nationale, le conseil de l'Instruction publique, les chambres de discipline des notaires, des avoués, les conseils de discipline des avocats, les conseils de prud'hommes, etc. — Pour les *tribunaux d'exception*, qu'il ne faut pas confondre avec les tribunaux exceptionnels, *Voy.* EXCEPTION.

*Tribunal civil*, *Tribunal correctionnel*. *Voy.* TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

*Tribunal de commerce*. Les tribunaux de commerce connaissent de toutes les contestations relatives aux transactions entre négociants; des faillites et des contestations qui s'élèvent entre toutes personnes relativement aux actes de commerce. Ils jugent en dernier ressort toutes les demandes dont le principal n'excède pas la valeur de 1,500 francs. Il y a près de chaque tribunal un greffier et des huissiers, et à Paris des gardes du commerce pour l'exécution des jugements emportant prise de corps. Le ministère des avoués est interdit devant les tribunaux de commerce; mais on admet des *agréés*. — Les juges et les présidents des tribunaux de commerce sont élus parmi les commerçants ou anciens commerçants, dans une assemblée des notables commerçants. Le président et les juges ne peuvent rester plus de deux ans en place ni être réélus qu'après un an d'intervalle. Les fonctions de ces magistrats sont gratuites. Dans les arrondissements où il n'y a pas de tribunal de commerce, le tribunal civil connaît des affaires commerciales (Code du comm., art. 618-629; décret du 6 octobre 1809, loi du 3 mars 1840, décrets du 28 août 1848 et du 2 mars 1852).

*Tribunal criminel*. *Voy.* COUR D'ASSISES.

*Tribunal de première instance*, juridiction établie dans chaque arrondissement pour toutes les affaires civiles et correctionnelles qui ne sont pas spécialement attribuées à d'autres tribunaux.—Au civil, ces tribunaux connaissent des affaires civiles et même des affaires de commerce quand il n'y a pas de tribunal de commerce dans l'arrondissement, de toutes les difficultés d'exécution des jugements rendus par les juges de paix, par des arbitres et par les tribunaux de commerce, ainsi que de celles qui naîtraient des condamnations civiles prononcées par les tribunaux correctionnels. Ils jugent en premier et dernier ressort toutes les affaires mobilières et personnelles jusqu'à 1,500 fr. de principal, toutes les affaires réelles ou mixtes dont l'objet principal est 60 fr. de revenu, toutes les affaires où les parties ont consenti à être jugées sans appel, enfin les fautes de discipline des officiers ministériels. — Sous le titre de *tribunaux correctionnels*, les tribunaux de première instance connaissent des appels des jugements rendus par le tribunal de police de leur ressort, des délits forestiers poursuivis à la requête de l'administration, et de tous les délits dont la peine excède cinq jours d'emprisonnement et 15 fr. d'amende. — Les tribunaux de première instance forment une, deux ou trois chambres, selon le nombre de juges dont ils sont composés (celui de Paris seul a dix chambres); trois de ces chambres connaissent principalement des affaires de police correctionnelle. Les fonctions du ministère public sont exercées dans chaque tribunal par un procureur impérial ou par un substitut; il y a près de chaque tribunal un greffier et des commis greffiers (loi du 27 ventôse an VIII, décret du 20 avril 1810 et loi du 11 avril 1838).

*Tribunal de paix. Voy.* JUGE DE PAIX.

*Tribunal des maréchaux. Voy.* POINT D'HONNEUR.

*Tribunal de police municipale* ou *de simple police. Voy.* POLICE JUDICIAIRE.

*Tribunal révolutionnaire*, tribunal exceptionnel créé par la Convention le 10 mars 1793. Il se composait de 3 juges au moins, d'un jury et d'un accusateur public : ses jugements étaient exécutoires sans appel.

*Tribunal secret*, nom donné au tribunal de l'Inquisition, à la Sainte Vehme, etc.

*Tribunaux militaires. Voy.* CONSEILS DE GUERRE.

TRIBUNAT, TRIBUNS, magistrature politique. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TRIBUNE (du bas latin *tribuna*, corruption de *tribunal*). C'était, chez les anciens, le lieu élevé d'où les orateurs haranguaient le peuple. On appelait *Rostres* la tribune placée sur le forum romain, parce qu'elle était ornée des proues (*rostra*) enlevées par Duillius aux vaisseaux carthaginois. — On appelle encore aujourd'hui *Tribune* l'estrade d'où parlent les orateurs dans la plupart des assemblées délibérantes. L'*Éloquence de la tribune* est le genre d'éloquence propre aux débats politiques; on l'oppose à l'*Éloquence de la chaire* et à celle *du barreau*. Les orateurs qui se sont le plus distingués en ce genre sont Périclès, Démosthène, Eschine, Cicéron, César; Mirabeau, Maury, Cazalès, Foy, Manuel, Cas. Périer, Royer-Collard; Pitt, Fox, Shéridan, O'Connell.

TRIBUT (du latin *tributum*, fait de *tribuere*, accorder, ou du latin *tribus*, tribu, parce qu'à Rome la répartition des impôts se faisait par tribus). Chez les Romains, on entendait spécialement par *Tribut* une espèce d'impôt direct sur la propriété, qui frappait particulièrement les plébéiens et qui servait surtout à la solde de l'armée. Le sénat seul déterminait la levée et la mesure du tribut.

Aujourd'hui, *Tribut* se dit de toute redevance qu'un État paye de temps en temps à un autre plus puissant, comme marque de dépendance : les Valaques, les Moldaves et les Serbes payent tribut aux Turcs. — Cependant, certains États ont quelquefois payé tribut sans cesser pour cela d'être des puissances indépendantes : la France, par exemple, a longtemps envoyé un présent annuel à la cour de Rome : dans ce cas, le tribut était un simple hommage rendu au pouvoir religieux.

TRICEPS (du latin *tri*, trois, et *caput*, tête), se dit, en Anatomie, des muscles dont l'extrémité supérieure est formée de *trois* faisceaux distincts. Le *Triceps brachial* est situé à la partie postérieure du bras : il s'attache supérieurement au bord axillaire de l'omoplate, et aux bords externe et interne de l'humérus, et descend de cette triple origine jusqu'à l'olécrâne. — Le *Tr. crural* est placé aux parties antérieure, interne et externe de la cuisse : il s'attache supérieurement aux faces intérieure, interne et externe du fémur, et aux deux bords de la ligne âpre, depuis la base du trochanter jusqu'à une petite distance du genou; inférieurement, il s'implante à la rotule et aux tubérosités tibiales.

TRICHECHUS (du grec *thrix*, *trikhos*, cheveu, poil, et *ékhô*, avoir), nom latin du genre *Morse*.

TRICHIASIS (du grec *thrix, trikhos*, poil), maladie de l'œil dans laquelle les cils, déviés de leur direction naturelle, viennent se mettre en contact avec la surface du globe de l'œil, qu'ils irritent vivement. On l'observe plus ordinairement à la paupière inférieure. On a recours, pour la guérir, soit au renversement des cils déviés, soit à leur arrachement, soit à l'extirpation des bulbes des cils déviés.

TRICHILIE, genre de Méliacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale.

TRICHOCÉPHALE (du grec *thrix*, cheveu, et *képhalè*, tête), genre de Vers intestinaux dont une espèce, le *Trichocéphale disparse*, se rencontre fréquemment dans le corps de l'homme, et se développe surtout à la suite de certaines fièvres muqueuses ou épidémiques. Leur corps est long de 3 à 5 centimètres, cylindrique, de la grosseur d'une épingle, fort atténué en avant, et terminé par une bouche orbiculaire à peine visible.

TRICHODESMIUM (du grec *thrix*, cheveu, et *desmè*, botte, paquet), genre d'Algues microscopiques, de la tribu des Oscillariées, à filaments simples, d'un *rouge de sang*, réunis en bottelettes. Elles nagent à la surface des mers, qu'elles colorent dans d'immenses espaces. On trouve ces Algues dans la mer Rouge, qui lui doit sans doute sa couleur et son nom, et sur les côtes de la Californie.

TRICHOMA, nom scientifique de la *Plique*.

TRICLASITE (du grec *treis*, trois, et *klaô*, briser, qui se clive en trois sens), espèce de *Fahlunite*.

TRICLINIUM (du grec *treis*, trois, et *klinè*, couche). On nommait ainsi, chez les Romains, une salle à manger où il y avait trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives.

TRICOISES, tenailles dont se servent les Menuisiers et autres ouvriers en bois pour arracher les clous ou les chevilles. Les Maréchaux en ont de semblables pour déferrer les chevaux.

TRICOLOR, TRICOLORE. On donne cette épithète à plusieurs plantes qui offrent *trois couleurs :* à une Tulipe, à une Capucine, à une espèce d'Amarante.

TRICORNE, forme de chapeau. *Voy.* CHAPEAU.

TRICOT (qu'on dérive de l'allemand *strick*, lacet), tissu de laine ou de coton fait en mailles, soit à la main, avec de longues aiguilles émoussées, soit au métier. On fabrique avec le tricot des bas, chaussons, bonnets, camisoles, jupons, gilets, gants, couvre-pieds et autres articles de bonneterie. On appelle *Tricot de Berlin* un tricot à jour employé pour jupons, couvre-pieds, etc.; *Tr. cannelé*, le tricot à côtes, etc.

TRICTRAC (onomatopée), jeu qui se joue à deux sur un tablier en bois, divisé en 2 compartiments rectangulaires, séparés par une cloison. Sur les côtés longs sont pratiqués 12 *trous*, dans lesquels les joueurs enfoncent successivement, dès qu'ils ont pris 12 points, un *fichet* d'ivoire ou de métal. Tous les moyens de ga-

gner ou de perdre des points s'appellent des *jans;* le même nom s'applique aux deux compartiments, qu'on distingue en *petit jan* et *grand jan*, et qui sont divisés de chaque côté en 6 cases, ce qui fait en tout 24 cases, séparées par autant de *flèches* incrustées dans le fond du tablier et opposées pointe à pointe. Chaque joueur a 2 dés dans un cornet et 15 dames de couleur différente. Les 2 dés jetés ensemble peuvent amener deux points pareils ou *doublets*, qui prennent les noms de *beset* (double 2), *terne* (double 2), *carne* (double 4), *quine* (double 5), *sonnez* (double 6). Chaque fois qu'un joueur a jeté ses dés, il fait avancer, soit 2 dames d'autant de flèches qu'il y a de points sur chaque dé, soit une dame d'autant de flèches qu'il y a de points sur les 2 dés ensemble. Les principaux jans ou coups sont les *pleins*, les *jans de puissance* et les *jans d'impuissance*. Il y a *plein* toutes les fois que les 6 flèches d'un jan portent chacune 2 dames; *jan de puissance*, ou *battre*, quand l'un des joueurs porte une de ses dames sur l'une des flèches de l'adversaire et que celle-ci n'a qu'une dame découverte, c.-à-d. seule. Dans le *jan d'impuissance*, ou *jan qui ne peut* ou *battre à faux*, le joueur gagne des points si sa dame va frapper une dame découverte, tandis que si elle rencontre une dame couverte, il perd ce qu'il aurait gagné. Les points gagnés se marquent avec des jetons; quand on arrive à 12, on prend un *trou* et on efface les points de son adversaire tout en gardant ceux qu'on a de surplus. Celui qui a le premier parcouru ses 12 trous a gagné la partie. Quand on fait 12 points ou 12 trous sans que l'adversaire puisse rien marquer, on fait *bredouille*, et les points ou les trous se comptent double. Si l'on oublie de marquer, l'adversaire vous envoie *à l'école*, c.-à-d. compte pour lui les points que l'on a oubliés.

Le trictrac était connu dès la plus haute antiquité: les Grecs l'appelaient *Diagrammismos*, et les Romains *Duodena scripta*. On connaît peu les règles suivies dans ce jeu par les anciens. Les règles modernes se trouvent dans tous les *Manuels des jeux*, et spécialement dans le *Cours complet de trictrac* (Paris, 1818, chez Guillaume), et dans le *Traité du jeu de trictrac* (1822, chez Barrois aîné).

TRICUSPIDE (du latin *tri*, trois, et *cuspis*, pointe), qui a trois pointes ou trois sommets.—En Anatomie, on nomme *Valvules tricuspides* ou *triglochines*, certaines valvules du cœur. *Voy.* VALVULES.

TRIDACNE, *Tridacna* (c.-à-d. *à trois morsures*), genre de Mollusques acéphales, à coquille volumineuse et irrégulière qui offre généralement trois divisions; cette coquille est connue sous les noms vulgaires de *Bénitier* et de *Tuilée*. *Voy.* ces mots.

TRIDACTYLE (du grec *treis*, trois, et *daktylos*, doigt), nom donné, en Histoire naturelle: 1° aux oiseaux qui n'ont que trois doigts à chaque pied (*Voy.* TURNIX); — 2° à un genre d'Orthoptères, de la tribu des Gryllides, renfermant des insectes de petite taille, qui se creusent des retraites dans le sable, sur le bord des rivières et des lacs. On les voit à certaines époques voler en grande quantité. Ils se nourrissent de végétaux et de petits insectes infusoires. Ils se trouvent dans le midi de l'Europe et l'Afrique. Le *Tr. varié* (*Tr. variegatus*) est long de 6 millim., d'un noir bronzé, avec des taches blanches sur les ailes et les pattes, et l'abdomen jaune en dessous.

TRIDENT, fourche à 3 dents ou à 3 pointes, que les poëtes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune, dieu de la mer: il marque, dit-on, le triple pouvoir qu'a le dieu de régner sur la mer et ses habitants, de soulever les flots et de les apaiser.

TRIDI (de *tri*, et de *dies*, jour), le 3e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

TRIÈDRE (du grec *treis*, trois, et *hédra*, face), se dit, en Géométrie, d'une pyramide terminée par trois faces ou côtés (sans compter la base), ou d'un angle solide formé par la réunion de trois plans.

TRIENS, ancien poids et ancienne monnaie des Romains, valait le *tiers* de l'as, ou quatre onces.

TRIÉTÉRIDE (en grec *triétéris*, dérivé de *treis*, trois, et *étos*, année), période de trois ans: c'est un des cycles que les Athéniens adoptèrent primitivement pour la réforme de leur calendrier. L'année était disposée de sorte que tous les trois ans on ajoutait un mois intercalaire, les deux premières années étant de 12 mois lunaires, et la 3e de 13.

TRIFACIAL (NERF). *Voy.* TRIJUMEAU.

TRIFIDE (de *tri*, trois, et *findere*, fendre, diviser), se dit, en Botanique, de tout organe qui a trois divisions: *calice trifide*, *corolle trifide*, etc.

TRIFOLIUM, nom latin du genre *Trèfle.*

TRIGLE, *Trigla*, genre de poissons Acanthoptérygiens, fam. des Joues-cuirassées: tête cuirassée, de forme cubique irrégulière, avec un museau très-obtus. L'espèce la plus commune dans nos marchés et sur les côtes de l'Océan est le *Rouget commun*, dit aussi *Galline* ou *Coq de mer*, *Grondin*, *Gurnard*, etc.: il est long de 30 centimètres. Sa tête est d'un rouge plus ou moins vif, répandu sur tout le corps et sur les nageoires; le corps est couvert de petites écailles ovales, verticillées; sa chair est estimée à cause de sa fermeté et de son bon goût. — Dans la Méditerranée on trouve le *Trigla lucerna*, appelé vulgairement *Orgue;* la *Lyre*, et autres petites espèces.

TRIGLOCHINE (du grec *treis*, trois, et *glôkhis*, pointe), plante. *Voy.* TROSCART. — *Valvule triglochine* ou *tricuspide*. *Voy.* VALVULE.

TRIGLYPHE (du grec *treis*, trois, et *glyphé*, gravure), ornement d'Architecture: c'est une espèce de bossage qui, dans la frise dorique, offre des rainures profondes et verticales, appelées *glyphes* ou *canaux:* il est composé de deux cannelures au milieu et de deux demi-cannelures sur les côtés: ce qui en fait *trois*. Les *triglyphes* sont séparés par les *métopes*. Ils représentent les extrémités des poutres transversales posées sur l'architrave. Dans l'origine, ce n'étaient que de petites rainures prismatiques destinées à faciliter l'écoulement des eaux.

TRIGONE (du grec *trigônos*, triangle; qui a trois angles), instrument triangulaire dont on se sert pour tracer les arcs des lignes sur les cadrans.

En Anatomie, on nomme *Trigone vésical* l'espace triangulaire que présente la partie inférieure de la vessie; *Tr. cérébral*, la voûte à trois piliers.

TRIGONELLE, *Trigonella* (de la forme triangulaire des feuilles), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, à feuilles pennées, à fleurs en ombelle capitée ou en grappe: carène fort petite; ailes et étendard peu ouverts, disposition qui donne aux fleurs un aspect triangulaire; légume étroit, comprimé ou cylindrique, polysperme. Les Trigonelles sont indigènes de la région méditerranéenne et de l'Asie moyenne.— Les principales espèces sont: la *Tr. fenugrec* (*Voy.* ce mot); — la *Tr. bleue* (*Tr. cærulea*), vulg. *Trèfle musqué*, *Faux baume du Pérou*, *Lotier odorant*, qui avait d'abord été rapportée au g. Mélilot: fleurs en grappe d'un bleu tendre, et dont l'odeur pénétrante rappelle celle du baume du Pérou; elle croît en Suisse, en Italie, en Bohême on s'en sert en parfumerie et pour aromatiser les fromages; — la *Tr. de Montpellier* (*Tr. monspeliaca*), qui croît dans le midi de l'Europe: tiges menues; folioles ovales; fleurs petites, de couleur jaune; 8 ou 12 gousses comprimées, un peu courbées en faucille; — la *Tr. à longues cornes* (*Tr. polycerata*), à gousses plus longues que dans les précédentes; —la *Tr. cornue* (*Tr. corniculata*), à fleurs odorantes; toute la plante, lorsqu'elle est sèche, répand une odeur de mélilot: tiges droites, fistuleuses, hautes d'environ 60 centim.; folioles ovales; fleurs petites, d'un jaune pâle, disposées en bouquets; gousses comprimées, longues de 3 centim.: cette plante croît dans le midi de la France, en Italie, etc.

**TRIGONOCÉPHALE**, *Trigonocephalus* (du grec *trigônos*, triangulaire, et *képhalè*, tête), genre de Serpents très-venimeux, voisins des Crotales, dont ils diffèrent cependant par l'absence de grelots. Le *Tr. jaune*, vulgairement *Serpent jaune des Antilles, Vipère fer de lance*, se trouve à la Martinique et à Sainte-Lucie; il est d'un jaune grisâtre, varié de brun, et dépasse quelquefois 2 mètres. Il se tient dans les plantations de cannes, et les nègres employés à cette culture sont souvent victimes de sa morsure. On trouve au Brésil le *Tr. Lachésis*, qui est également très-dangereux; aux États-Unis, le *Tr. Tisiphone;* en Asie, sur les bords de la mer Caspienne, le *Tr. Halys*.

**TRIGONOMÉTRIE** (du grec *trigônos*, triangle, et *métron*, mesure), branche de la Géométrie générale qui a pour objet la mesure des triangles : elle enseigne à calculer tous les éléments d'un triangle quand quelques-uns de ces éléments sont connus. Elle se divise en *Tr. rectiligne*, qui considère les triangles rectilignes ou ceux qui sont formés sur un plan par l'intersection de trois droites, et en *Tr. sphérique*, qui envisage les triangles sphériques ou ceux qui sont formés à la surface de la sphère par l'intersection de trois grands cercles. On nomme *Lignes trigonométriques* (*Voy.* ces mots) certaines lignes dont on se sert pour déterminer les angles et les côtés des triangles. La Trigonométrie est d'une haute importance pour l'astronomie, la navigation, l'arpentage, la gnomonique, etc. — L'origine de la trigonométrie est incertaine; on trouve chez les Grecs les premières traces de cette science. L'astronome Hipparque avait écrit un traité en 12 livres *Sur les cordes des arcs du cercle*, qui paraît avoir été un véritable traité de trigonométrie; le *Traité de la sphère* de Théodose est le plus ancien ouvrage que l'on possède sur ce sujet. Les grands perfectionnements apportés dans la trigonométrie par les travaux de Napier (Neper), et surtout par la théorie du sinus due à Euler, en font une science toute moderne.

Parmi les traités classiques, on remarque : la *Trigonométrie* de M. Lefébure de Fourcy, celles de Puissant, Delambre, Legendre, Cagnoli; les *Traités élémentaires* de Lacroix, Bezout, Reynaud, Lagrive, Garnier, Delisle et Gérono, Tarnier, Serret, etc. Borda a donné des *Tables trigonométriques décimales*, qui ont été revues par Delambre, etc.

**TRIGUÈRE**, *Triguera* (d'un nom d'homme), vulgairement *Moradilla* et *Almizquena*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées indigènes de l'Espagne. La *Tr. ambrosiaca*, originaire de l'Andalousie, et cultivée dans le midi de la France, répand une odeur de musc fort douce : on en retire une huile essentielle très-agréable; ses fleurs sont d'un pourpre violet, pendantes, disposées en un tube qui est noirâtre à son orifice.— La *Tr. acerifolia* n'est qu'une espèce du genre Ketmie.

**TRIGYNIE** (du grec *treis*, trois, et *gynè*, pistil, organe femelle), nom donné, dans le système sexuel de Linné, à dix ordres comprenant des plantes qui ont trois pistils : telle est la *Dauphinelle élevée*.

**TRIJUGUÉ** (du latin *jugum*, paire), se dit des feuilles qui sont composées de trois paires de folioles.

**TRIJUMEAU** ou TRIFACIAL (NERF), noms donnés, en Anatomie, au nerf de la 5e paire cérébrale; il naît des pédoncules du cerveau, près de la protubérance annulaire, et se divise en *trois* branches principales (*ophthalmique, maxillaires supérieure* et *inférieure*). Le nerf trijumeau forme un gros cordon aplati, composé d'une centaine de filets distincts et parallèles. Ces filets passent au-dessus du bord supérieur du rocher, pénètrent dans la fosse temporale interne, et forment en s'entre-croisant un renflement grisâtre.

**TRILLE** (de l'italien *trillo*, tremblement), agrément musical qui consiste dans un battement ou mouvement alternatif et accéléré du gosier, et qui se fait sur deux notes voisines : c'est ce qu'on appelait autrefois *cadence :* on l'indique dans la musique écrite par les deux lettres *tr*. Le *trille* ne doit être fait ni trop vite ni trop lentement. C'est un des plus beaux agréments du chant; mais c'est aussi le plus difficile à enseigner, parce qu'il n'existe aucune règle précise d'après laquelle on puisse déterminer l'action des organes du gosier dans l'exécution de cet agrément.

**TRILLIE**, *Trillium*, vulgairement *Parisiole*, genre de la famille des Smilacées-Paridées, renferme des plantes d'Amérique qu'on cultive dans quelques jardins d'Europe, plutôt comme objets de curiosité que comme végétaux d'ornement. Elles se plaisent dans les bois ombragés et les lieux frais. Les deux espèces principales sont : la *Trillie sessile*, de la Caroline, à fleurs d'un brun rougeâtre, et la *Trillie grandiflore*, à fleurs blanches.

**TRILOBÉ**, nom donné, en Botanique, aux parties divisées en trois lobes, comme les feuilles de la Renoncule trilobée, le stigmate du Lis, etc.

**TRILOBITES** (c.-à-d. *à trois lobes*), dits aussi *Entomolithes*, Crustacés fossiles dont le corps est divisé en trois parties ou lobes plus ou moins distincts par deux sillons longitudinaux, et composé d'un certain nombre d'anneaux. Les Trilobites étaient des animaux marins : on retrouve leurs débris en grande quantité. M. Al. Brongniart est le premier qui ait donné une classification de ces Crustacés. M. Milne Edwards les divise en *Trilobites proprement dits* et *Tr. anomaux* ou *Battoïdes*.

**TRILOCULAIRE** (de *tri*, et de *locula*, loge), nom donné, en Botanique, aux parties divisées en trois loges, comme la baie de l'Asperge officinale, le pépon de la Bryone dioïque, etc.

**TRILOGIE** (du grec *treis*, trois, et *logos*, discours), nom donné par les anciens Grecs à l'ensemble de trois tragédies que les poëtes devaient présenter ensemble lorsqu'ils voulaient disputer le prix de la tragédie. Les trois pièces réunies formaient un grand drame, dans lequel trois actions différentes, faites par les mêmes personnages, présentaient un tout régulier : telle est la belle trilogie d'Eschyle qui se compose de trois pièces, *Agamemnon*, les *Choéphores* et les *Euménides*. Quand il s'y joignait un poëme satirique, le tout s'appelait *Tétralogie*. *Voy.* ce mot.

Par extension, on a donné le nom de *Trilogie* à tout poëme divisé en 3 parties. La *Divine comédie* du Dante est une trilogie qui se compose de 3 poëmes : l'*Enfer*, le *Purgatoire* et le *Paradis*.

**TRIMÈRES** (du grec *treis*, trois, et *méros*, partie), 4e section de l'ordre des Coléoptères, renferme des insectes qui n'ont que trois articles à tous les tarses. Elle comprend les familles des *Fungicoles, Aphidiphages* et *Psélaphiens*.

**TRIMORPHE** (c.-à-d. *à trois formes*), se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou du moins qu'on ne saurait dériver d'une forme fondamentale commune. — On appelle *Trimorphisme* l'état de ces substances.

**TRIMOURTI**, nom donné à la Trinité indienne.

**TRIN** ou TRINE (du latin *trinus*, trois, triple), terme d'Astrologie. On dit le *Trine aspect de deux planètes*, pour indiquer leur éloignement l'une de l'autre du tiers du zodiaque ou de 120°.

**TRINGA**, nom latin des genres *Bécasseau* et *Maubêche*. — Le *Tringa hypoleucos* est l'*Alouette de mer*.

**TRINITAIRE**, espèce d'Hépatique à trois lobes.

**TRINITÉ** (de l'adjectif latin *trinus*, triple). La Religion chrétienne admet *un seul* Dieu en *trois* personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit : c'est ce qu'on appelle le *Mystère de la Sainte-Trinité*. Le premier dimanche après la Pentecôte est spécialement consacré à honorer ce mystère : ce qui le fait appeler le *Dimanche de la Trinité*.

Parmi les hérétiques qui ont attaqué ce dogme fon-

damental, et que l'on réunit sous le nom d'*Anti-Trinitaires*, les uns ont nié la distinction des trois personnes, comme les Sabelliens, les Priscillianistes, les Unitaires; les autres ont nié l'unité et l'indivisibilité de la substance divine, comme les Trithéites, les Manichéistes, les Macédoniens, etc. Les Ariens ont professé tantôt l'une de ces hérésies, tantôt l'autre.

La forme trinitaire se rencontre dans beaucoup de religions de l'Orient. Il suffira de citer la trinité égyptienne (Knef, Fta, Fré, ou bien Osiris, Isis et Horus); la *Trimourti* indienne (Brahma, Vichnou, Siva); la trinité bouddhique (Adi-bouddha, Dharma, Sanga); celle de Lao-Tseu (Ki, Hi, Ouéi), etc. Elle se retrouve dans la triade de Pythagore et de Platon, ainsi que dans les 3 hypostases de Plotin et de Proclus.

TRINOME (du grec *treis*, trois, et *nomê*, partie), se dit en Algèbre de toute quantité composée de 3 termes.

TRINQUART (de l'espagnol *trincar*, trancher), petit bâtiment léger dont on se sert sur les côtes de la Manche pour la pêche du hareng. *V.* CARAVELLE.

TRINQUET, TRINQUETTE (de l'espagnol *trincar*, trancher). Dans la Méditerranée, on appelle *Trinquet* le mât de misaine des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines; — *Trinquette*, une voile triangulaire qu'on hisse le long de l'étai des petits bâtiments pendant les mauvais temps : elle est ainsi appelée parce qu'elle *tranche*, pour ainsi dire, le vent ou le serre de très-près. C'est ce qu'on nomme aussi *tourmentin* dans les grands bâtiments.

TRIO, morceau de musique à trois parties. Le trio vocal est presque toujours accompagné. Le trio instrumental n'est composé que de trois parties récitantes. On cite, parmi les trios célèbres, ceux du *Matrimonio segreto* de Cimarosa, de *Guillaume Tell*, de l'*Italiana in Algeri*.

TRIODON (c.-à-d. *à trois dents*), genre de Poissons plectognathes que l'on confond quelquefois avec les *Gymnodontes*. *Voy.* ce mot.

TRIOECIE (du grec *treis*, trois, et *oikia*, demeure), nom donné, dans le système de Linné, à un ordre comprenant des plantes dont un individu porte des fleurs hermaphrodites, un autre des fleurs mâles et un troisième des fleurs femelles.

TRIOLET (à cause de la triple répétition qui se fait dans cette pièce), petite pièce de poésie de huit vers, dans laquelle le premier se répète après le troisième, puis le premier et le second après le sixième. Ce petit poëme a beaucoup de grâce, pourvu que l'idée qui en forme le fond soit agréable et que les refrains arrivent sans effort. En voici un joli exemple, qui est de Ranchin, auteur peu connu d'ailleurs :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau dessein que je formai
Le premier jour du mois de mai!
Je vous vis, et je vous aimai.
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.

En Musique, *Triolet* se dit de notes groupées trois par trois, de sorte que trois en valent deux : trois triolets de neuf croches, dans une mesure à trois temps, valent six croches.

En Botanique, c'est le nom vulgaire du *Trèfle cultivé* et de la *petite Luzerne*.

TRIOMPHE (du latin *triumphus*), honneur accordé, chez les Romains, à des généraux d'armée après de grandes victoires, et qui consistait à faire une entrée pompeuse dans Rome. On distinguait le *grand triomphe* et le *petit triomphe* ou *ovation*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TRIOMPHE (la), jeu de cartes qui, pour la manière de jouer, a beaucoup de rapports avec l'*écarté* : il en diffère seulement en ce qu'on n'y écarte pas et qu'on ne marque pas de point pour le roi. *Voy.* ÉCARTÉ.

Dans certains jeux de cartes, on donne aussi le nom de *triomphe* à la couleur de la retourne, ou *atout*.

TRIONYX (du grec *treis*, trois, et *onyx*, ongle), genre de Tortues d'eau douce, ainsi nommées à cause de leurs pattes natatoires terminées par trois ongles : carapace incomplétement ossifiée. Une espèce d'Amérique est excellente à manger.

TRIOSTÉE, *Triosteum*, genre de la famille des Lonicérées ou Caprifoliacées, renferme des plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes de l'Amérique du Nord et de l'Asie : elles doivent leur nom aux *trois* graines *osseuses* que renferme leur baie coriace. L'espèce type est le *Tr. perfoliatum*.

TRIPES, se dit des boyaux des animaux et de certaines parties de leurs intestins, lorsqu'on les a retirés du ventre. Les tripes des animaux de boucherie, auxquelles on joint les poumons ou *mous*, les foies, les estomacs, sont l'objet d'un commerce assez important connu sous le nom de *Triperie*. On emploie surtout ces parties des viandes à la nourriture des animaux domestiques, des chiens et des chats. On accommode aussi les tripes pour la table : les *tripes à la mode de Caen* sont renommées.

On appelle *Tripe de velours*, une sorte d'étoffe veloutée qui se fabrique sur un métier, comme le velours ou la peluche : dans cette étoffe, le poil, qui fait le côté de l'endroit, est tout en laine, et la tissure, qui en forme le fond, est tout en fil de chanvre. Les tripes de velours se tirent presque toutes de Flandre, principalement de Lille et de Tournay.

TRIPHANE (du grec *treis*, trois, et *phainô*, briller), sorte de minéral ainsi nommé parce qu'il offre le même degré de netteté dans les 3 clivages dont il est susceptible. Il se compose de silice, d'alumine, de lithine, avec des traces d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse; sa couleur est verdâtre, avec un éclat perlé. On l'appelle aussi *Zéolithe* et *Spodumène*.

TRIPHTHONGUE (du grec *treis*, trois, et *phthoggos*, son, triple son), syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix. Il n'y a pas de triphthongues réelles dans notre langue : les mots *oui*, *lieu*, *yeux*, bien qu'écrits avec trois voyelles, ne font entendre que deux sons et ne sont véritablement que des diphthongues. Néanmoins ce mot se dit, bien qu'improprement, de la réunion de 3 voyelles ne formant qu'un seul son : *eau*, *oie*, etc.

TRIPHYLLE (du grec *treis*, trois, et *phyllon*, feuille), épithète donnée, en Botanique, au calice des fleurs, quand il est composé de 3 pièces, et aux feuilles qui sont verticillées 3 par 3, ou profondément partagées en 3 lobes, ou terminées par 3 folioles.

TRIPLITE, ou *Manganèse phosphaté*, Phosphate de fer et de Manganèse naturel, ainsi nommé parce qu'il a 3 composants, l'acide phosphorique, l'oxydule de fer et celui de manganèse.

TRIPOLI (de la ville de *Tripoli* en Barbarie, d'où on le tirait originairement), substance minérale d'un aspect terreux, âpre au toucher, est presque entièrement composée de silice, colorée en jaune ou en rouge par du sesquioxyde de fer, se réduit facilement en une poussière très-dure, et ne fait point pâte avec l'eau. On emploie le tripoli pour polir le verre, les pierres dures, les métaux, surtout le cuivre et ses alliages. Le tripoli dit *de Venise* est fort estimé; il vient de l'île de Corfou. On en tire aussi de Bohême, d'Auvergne (près de Riom) et de Bretagne (surtout de Poligné, près de Rennes). — Les Tripolis doivent leur origine à des argiles torréfiées par le feu des volcans ou des houillères, d'autres à des schistes altérés par la décomposition des pyrites qui les accompagnent; le plus souvent ils sont formés des dépouilles siliceuses d'animalcules infusoires.

TRIPOT. Ce mot, qui ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part, pour désigner une maison de jeu clandestine ou bien un lieu où s'assemble mauvaise compagnie, désignait proprement dans l'origine un jeu de paume. Il semble venir du latin *tripudium*, trépignement, saut.

**TRIQUE-MADAME**, nom vulgaire de l'*Orpin blanc* (*Sedum album*) ou *petite Joubarbe*.

TRIQUÈTRE (du latin *triquetrum*, triangle), ce qui a trois faces et trois angles.

En Numismatique, c'est la réunion de trois cuisses avec leurs jambes et leurs pieds, que l'on trouve souvent sur les médailles antiques. La triquètre était le symbole particulier de la Sicile, à cause de sa ressemblance avec les trois promontoires de cette île.

En Conchyliologie, ce nom a été appliqué à diverses coquilles des genres *Unio* (Mulette) et *Vénus*.

TRIRÈGNE, un des noms de la tiare. *Voy.* TIARE.

TRIRÈME, galère à trois rangs de rames. *V.* GALÈRE.

TRISECTION, terme de Géométrie, désigne l'action de diviser une chose en *trois* parties égales. Il se dit principalement de la division d'un angle en trois angles égaux. Le problème de la trisection de l'angle à l'aide du seul emploi de la règle et du compas a été longtemps agité par les anciens, mais inutilement. La solution de ce problème dépend d'une équation du 3e degré.

TRISMÉGISTE (du grec *treis*, trois fois, et *megistos*, très-grand), surnom du Mercure égyptien. *Voy.* HERMÈS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

C'est aussi le nom donné quelquefois à un caractère d'Imprimerie qui est entre le gros et le petit-canon, et dont le corps a 30 points.

TRISMUS (du grec *trizô*, grincer), sorte de *tétanos* partiel qui consiste dans le serrement des mâchoires avec grincement de dents. *Voy.* TÉTANOS.

TRISPLANCHNIQUE (du grec *treis*, trois, et *splagkhnon*, viscère), nom donné par Chaussier au nerf appelé aussi *Grand sympathique*, parce qu'il distribue des branches aux trois grandes cavités splanchniques du corps, le crâne, la poitrine et l'abdomen. *Voy.* SYMPATHIQUE (GRAND).

TRITICUM, nom latin du *Froment*.

*Triticum repens* : c'est le *Chiendent*.

TRITON (nom mythologique d'une divinité marine), ou *Salamandre aquatique*, genre de Batraciens urodèles : ils ne diffèrent des Salamandres terrestres que par leur queue, qui est comprimée et transformée en nageoire caudale. Ils passent presque toute leur vie dans l'eau. Le *Triton marbré* est long de 20 à 25 centimètres : peau chagrinée vert-pâle, avec de grandes taches brunes en dessus, le dessous d'un brun pointillé de blanc ; bande rouge sur le dos. On le trouve dans le midi de la France. Le *Triton crêté*, long de 10 à 15 centimètres, a une peau chagrinée et une crête grande et dentelée (dans les mâles seulement). Cette espèce est commune aux environs de Paris. *Voy.* SALAMANDRE.

TRITON, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, détaché des Murex, renferme des coquillages souvent très-grands, qui se trouvent dans la plupart des mers. Le *Triton émaillé* ou *varié* (*Tr. variegatus*), vulgairement *Trompette marine*, *Conque de Triton* ou de *Neptune*, est une coquille allongée, conique, à spire fort longue, pointue au sommet, formée de huit à dix tours un peu convexes. L'ouverture est ovale et denticulée. L'extérieur est d'un brun foncé ou blanc jaunâtre semé de taches ; l'intérieur est blanc. Cette espèce, dont on se sert encore aujourd'hui dans quelques pays comme de trompette, atteint jusqu'à 60 centimètres de long. Le *Tr. baignoire* (*Tr. lotorium*) est appelé vulgairement *Rhinocéros* ou *Gueule de lion* ; le *Tr. grimaçant* (*Tr. anus*) est connu sous celui de *Grimace*.

TRITON, nom donné autrefois, en Musique, à la quarte augmentée (*fa* et *si naturel*), qui était composée de *trois tons*.

TRITONIE, genre de Mollusques gastéropodes nudibranches, renferme un grand nombre d'espèces voisines des Doris, variées entre elles par la taille et la forme des branchies ; plusieurs de ces Mollusques sont fort petits. Les Tritonies s'attachent aux plantes marines. La *Tritonie de Homberg*, type du genre, se trouve dans la Manche.

TRITONIEN (TERRAIN), nom donné quelquefois, en Géologie, aux terrains qui ont été formés dans les eaux des mers, soit anciennes, soit modernes.

TRITOXYDE, nom donné, en Chimie, au 3e oxyde d'un métal, par exemple à l'oxyde rouge de fer.

TRITURATION (du latin *triturare*, broyer), action de réduire une substance en parties très-menues ou même en poudre, en la broyant circulairement avec le pilon dans un mortier. La *trituration* s'emploie pour la pulvérisation des matières friables, surtout pour celle des matières résineuses qui seraient susceptibles de se masser par la percussion. *Voy.* PULVÉRISATION et MORTIER.

TRIUMFETTE, *Triumfetta* (du botaniste italien *Triumfetti*), genre de la famille des Tiliacées, tribu des Tiliées, renferme des arbres et des arbrisseaux d'Amérique, dont l'espèce type est le *Triumfetta lappula*, vulgairement *Lappulier*, *Grand Cousin*, arbrisseau à feuilles en cœur, trilobées, dentelées, à fleurs jaunes, qui croît aux Bermudes et aux Antilles. Sa racine est mucilagineuse et sert aux mêmes usages que la Guimauve ; ses branches flexibles s'emploient comme l'osier ; on fait de la filasse avec l'écorce.

TRIUMVIRS, TRIUMVIRAT. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TRIVELIN (d'un nom propre ?), instrument de Dentiste. *Voy.* LANGUE DE CARPE.

TRIVIUM (mot latin signifiant carrefour, rencontre de *trois routes*), nom donné, au moyen âge, à la réunion des trois arts libéraux qui avaient rapport à l'éloquence : *Grammaire*, *Rhétorique* et *Dialectique*. *Voy.* SCIENCES et ARTS LIBÉRAUX.

TROCART, instrument de Chirurgie. *Voy.* TROIS-QUARTS. — Plante. *Voy.* TROSCART.

TROCHAIQUE (VERS). *Voy.* TROCHÉE.

TROCHANTER (du grec *trokhaô*, tourner), nom donné, en Anatomie, à deux tubérosités que présente l'extrémité supérieure du fémur, et où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse. — Le *Grand trochanter* est situé sur la face externe de cette extrémité ; il est recouvert par le tendon du grand fessier, et se termine inférieurement par une crête à laquelle s'attache une portion du triceps ; à sa face interne se fixent les muscles pyramidal, jumeaux et obturateurs ; à son bord antérieur, le petit fessier ; au bord postérieur, le carré crural, et à son sommet, le moyen fessier. — Le *Petit trochanter* ou *Trochantin*, situé en arrière et en dedans, donne attache aux tendons du grand psoas et de l'iliaque.

TROCHÉE (en grec *trokhaios*, formé de *trokhos*, roue, parce qu'il imprime au vers un mouvement rapide), dit aussi *Chorée*, sorte de pied usité dans les vers grecs et latins, se compose de deux syllabes, une longue et une brève : *Bācchĕ*, *tēmplă*. On en trouve l'analogue en anglais et en allemand.

Le trochée entre dans un grand nombre de vers, dits pour cette raison *trochaïques*. Le vers *glyconique* est un trochaïque dimètre catalectique :

Fātă | sī līcĕ | āt mī | hī ;

le vers *saphique* est un trochaïque de cinq pieds :

Jām să | tīs tĕr | rīs nĭvĭs | ātquĕ dīræ.

En termes de Sylviculture, on appelle *Trochée* l'ensemble des rameaux que pousse un arbre venu de graine, quand on l'a coupé à quelques centimètres de terre : ces rameaux, poussant tout autour du tronc, forment une espèce de roue (en grec *trokhos*). Les bois exploités en taillis sont des *trochées* ; il y a fort peu de trochées dans les futaies.

TROCHES, se dit, en termes de Chasse, des fumées à demi formées des bêtes fauves, ainsi que des fumées d'hiver. Il paraît venir du grec *trokhos*, cercle, sabot.

TROCHET, se dit, en Horticulture, des fleurs et des fruits qui viennent et qui croissent ensemble

comme par bouquets. Les noix, les noisettes, les poires viennent ordinairement par *trochets*.

TROCHILE (du grec *trokhos*, roue, cercle), ornement d'Architecture, nommé aussi *Scotie*. *V.* ce mot.

TROCHILUS, nom générique des *Colibris* et des *Oiseaux-mouches* dans la méthode de Linné, a servi à former les mots *Trochilées*, *Trochilidées*, *Trochilinées*, noms donnés par divers Ornithologistes à des coupes génériques, comprenant les diverses espèces d'Oiseaux-mouches.

TROCHIN (du grec *trokhaô*, tourner), la plus petite des tubérosités que présente l'extrémité scapulaire de l'humérus, a été ainsi appelée parce qu'elle sert d'attache à l'un des muscles rotateurs.

TROCHISQUE (du grec *trokhos*, roue), médicament solide composé d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre, puis agglutinées à l'aide d'un intermède convenable non sucré, tel qu'un mucilage, de la mie de pain, un suc végétal, etc. On donnait autrefois aux trochisques la forme d'une tablette ronde; aujourd'hui on leur donne toute espèce de forme, conique, cubique, pyramidale, etc. (*Voy.* PASTILLE et TABLETTE). Les *Trochisques escarrotiques*, composés de sublimé corrosif, d'oxyde de plomb, d'amidon ou de mie de pain et de gomme, ont la forme de grains d'avoine : ils servent à faire ouvrir les tumeurs. — Les *Clous odorants*, qu'on brûle dans les appartements, sont aussi des trochisques.

Les marchands de couleur donnent le nom de *Trochisques* à des tablettes ou pastilles de couleur apprêtées pour l'usage des peintres.

TROCHITER (du grec *trokhaô*, tourner), la plus grosse des tubérosités que présente l'extrémité scapulaire de l'humérus, a été ainsi appelée parce qu'elle sert d'attache à plusieurs des muscles rotateurs.

TROCHLÉE (du grec *trokhilia*, poulie), éminence articulaire que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus. Elle forme une sorte de *poulie* sur laquelle roule l'extrémité supérieure du cubitus, dans les mouvements d'extension et de flexion de l'avant-bras.

On nomme *Trochléateur* un muscle de l'œil (le *Muscle oblique supérieur*), parce qu'il se réfléchit sur une espèce de poulie cartilagineuse.

TROCHOÏDE (du grec *trokhos*, roue), nom donné, en Anatomie, à toute articulation dans laquelle un os tourne sur un autre, comme une roue sur son essieu.

En Géométrie, ce mot est synonyme de *Cycloïde*.

TROCHOÏDES (de *Trochus*, nom du genre type), une des 3 divisions de l'ordre des Gastéropodes pectinibranches, dans la classification de Cuvier, renferme les genres : *Trochus, Turbo, Paludine, Littorine, Monodonte, Phasianelle, Ampullaire, Mélanie, Actéon, Pyramidelle, Janthine, Nérite*.

TROCHUS ou TROQUE (du grec *trokhos*, disque, toupie), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, très-voisin des Turbots ou Sabots : coquilles *coniques*, tantôt minces et tranchantes, tantôt fort épaisses et nacrées à l'intérieur, à spire élevée, à contour plus ou moins anguleux. Les Trochus habitent les rivages de presque toutes les mers. Le *Trochus ziziphin* est une coquille conique, assez allongée, aiguë au sommet, brune ou fauve, ornée de taches diverses. Le *Tr. agglutinant*, vulgairement *Fripière* ou *Maçonne*, jouit de la propriété de coller et d'incorporer à sa coquille, à mesure qu'elle s'accroît, tous les corps étrangers qu'elle trouve dans son voisinage : elle habite la mer des Antilles.

TROËNE (mot dérivé par Huet du grec *thronon*, fleur, et par d'autres de l'anglo-saxon, *treo*, arbuste), *Ligustrum*, genre de la famille des Oléacées, tribu des Oléinées, renferme des arbrisseaux et de petits arbres communs dans les haies et les bois de l'Europe et de l'Asie, à feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues ou lancéolées, entières, luisantes; à fleurs blanches, en panicules ou en grappes composées, terminales : calice fort petit, à 4 dents; tube de la corolle court; limbe à 4 lobes; 2 étamines à peine saillantes; baie à 2 loges, renfermant 4 semences.

Le *Troëne commun* (*Ligustrum vulgare*) est un arbrisseau élégant, qui a le port du Jasmin, et une hauteur de 1 à 2 mètres; rameaux nombreux et opposés; feuilles d'un vert gai, persistant jusqu'aux premières gelées; fleurs blanches, en bouquets d'une odeur douce; les fruits sont de petites baies noires, sphériques, qui durent une partie de l'hiver. Cette espèce se rencontre fréquemment dans les forêts, sur les collines, dans les terrains secs; on en forme des haies, des palissades, des bordures; son bois est dur : il s'emploie à des ouvrages de tour et pour le chauffage; son charbon entre dans la fabrication de la poudre à canon; avec ses rameaux on fait des liens, des corbeilles, etc.; les jeunes pousses sont très-recherchées des vaches et des moutons. Les feuilles, d'un goût amer, sont employées en Médecine comme détersives, astringentes; les baies fournissent une couleur bleuâtre foncée ou noire; les marchands de vin les emploient pour donner à leurs vins une couleur plus foncée; les oiseaux en sont très-friands. Le *Troëne du Japon* (*L. japonicum*), à fleurs blanches, en belles et grandes panicules, est cultivé pour l'ornement des jardins.

TROGLODYTE (du grec *trôglodytès*, formé lui-même de *troglè*, trou, caverne, et *dumi*, habiter; qui vit dans des *trous*), genre de Passereaux dentirostres, de la famille des Becs-fins ou Sylviadées, renferme de très-petits oiseaux au bec fin, subulé, pointu, à tarses grêles, à queue et ailes courtes; l'été, ils vivent dans les bois sombres et sur le bord des rivières; l'hiver, dans les *trous* de muraille, les cavernes, et en général dans les endroits obscurs. L'Europe en possède une espèce que le vulgaire confond avec le *Roitelet:* c'est le *Troglodyte ordinaire* (*Tr. europæus*), vulgairement *Fourre-Buisson:* plumage brun, marqué sur le haut du dos de raies transversales; ailes et queue rayées de noir et marquées de taches noires et roussâtres; gorge et poitrine d'un blanc bleuâtre; parties postérieures marquées de taches blanches et de raies noires. Le Troglodyte est un oiseau vif et confiant, d'un naturel gai, d'une grande pétulance; il se nourrit d'insectes et de vers. Son chant est un sifflement aigu, mais doux et mélodieux. Cet oiseau habite toute l'Europe.

TROGLODYTES (même étymologie), nom donné par les anciens à une race d'hommes de l'Afrique qu'ils connaissaient fort peu et qui paraît n'avoir été que des Singes du genre Cynocéphale : il désigne aujourd'hui de grands Singes, voisins des Orangs, et vulgairement nommés *Hommes des bois:* on les distingue en deux espèces, les *Chimpanzés* et les *Gorilles*.

TROGOSITE (du grec *trôgô*, manger, et *sitos*, blé), genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages, renferme un grand nombre d'espèces dont la principale est la *Tr. mauritanique* (*Tr. caraboïdes*), dont la larve, appelée *Cadelle* ou *Chevrette brune*, se nourrit aux dépens des grains.

TROIS (du latin *tres*), le premier des nombres impairs après l'unité, se compose de la réunion de l'unité et de la dualité. De tout temps on a attribué des propriétés remarquables au nombre *trois*. Les Pythagoriciens et les Platoniciens, qui l'appelaient *triade*, le mettaient au rang des nombres parfaits. Il joue un rôle important dans les mystères religieux, dans les philosophies mystiques, etc. On le trouve dans les *trois* personnes de la sainte Trinité, dans la *Trimourti* des Indiens, etc. (*Voy.* TRINITÉ). Les anciens croyaient que ce nombre était particulièrement agréable aux dieux : les Grecs avaient les *trois* grands dieux, Jupiter, Neptune et Pluton; les *trois* Grâces, les *trois* Parques, les *trois* Furies, la *triple* Hécate, etc.

En Musique, l'on connaît plusieurs mesures qui

se divisent en trois parties : la *Mesure à trois temps*, qui se marque 3, exige une noire pour chaque temps ou une blanche pointée pour la mesure entière ; la *M. à trois quatre* ($\frac{3}{4}$) est la même que la précédente, mais elle indique un mouvement plus animé ; la *M. à trois deux* ($\frac{3}{2}$) exige une blanche pour chaque temps, ou une ronde pointée pour toute la mesure ; la *M. à trois huit* ($\frac{3}{8}$) exige une croche pour chaque temps, et une noire pointée pour toute la mesure ou les valeurs correspondantes.

TROIS (RÈGLE DE), opération d'Arithmétique qui consiste à calculer un des termes d'une proportion au moyen des *trois* autres. La Règle de trois se compose d'une multiplication et d'une division, et ne présente d'autre difficulté que celle d'établir convenablement la proportion entre les quantités qu'on veut comparer : une fois cette proportion établie, si le terme cherché est un *moyen*, on l'obtient en divisant le produit des extrêmes par le moyen connu ; si c'est un *extrême*, en divisant le produit des moyens par l'extrême connu. *Voy.* PROPORTION.

Pour établir la proportion entre les 4 quantités, il faut avoir soin de composer chaque rapport de quantités de la même espèce. On dit que la Règle de trois est *directe*, lorsque les quantités comparées sont en rapport direct, c.-à-d. que l'accroissement des unes détermine l'accroissement des autres. Ainsi : 30 mètres d'étoffe ont coûté 55 fr. 50 c. ; on demande combien coûteront 55 mètres de la même étoffe. Plus il y a d'étoffe, plus le prix doit être considérable ; ainsi les nombres de mètres doivent être en rapport direct des prix qu'ils coûtent. Désignant donc par $x$ le prix cherché, on aura :

$$30 : 55 :: 55{,}50 : x = \frac{55 \times 55{,}50}{30} = 101 \text{ fr. } 75 \text{ c.}$$

On dit que la Règle de trois est *inverse*, lorsque les quantités comparées sont en rapport inverse, c.-à-d. que l'accroissement des unes entraîne le décroissement des autres ; il faut alors renverser le rapport pour poser la proportion. Exemple : Un certain ouvrage a été terminé en 5 jours par 8 ouvriers ; on demande combien de temps mettront 11 ouvriers, travaillant de la même manière, pour terminer le même ouvrage. Plus il y a d'ouvriers, moins il faudra de temps ; ainsi on aura $8 : 11 :: x : 5$, ou, ce qui revient au même,

$$11 : 8 :: 5 : x = \frac{8 \times 5}{11} = 3\,\tfrac{7}{11}$$ ou 3 jours 7 heures environ. — La *Règle de trois* est dite *composée* lorsque, les rapports se composant d'éléments multiples, la solution d'une question exige le concours de plusieurs proportions.

TROIS-ÉPINES, nom vulgaire de l'*Épinoche*.

TROIS-MATS, terme générique employé pour désigner ceux des navires dits à traits carrés (ou à voiles carrées) qui sont mâtés d'un grand mât, d'un mât de misaine et d'un mât d'artimon.

TROIS-QUARTS ou mieux TROIS CARRES : c'est proprement le nom d'une grosse lime triangulaire.

TROIS-QUARTS ou TROCART, instrument de Chirurgie dont on se sert pour faire des ponctions : c'est un poinçon cylindrique, long de 6 centim., monté sur un manche, et contenu dans une canule d'argent proportionnée à son volume. Son extrémité perforante est terminée par une pointe triangulaire à trois *carres* ou côtés aigus et coupants : d'où son nom. La canule qui contient ce poinçon en laisse la pointe à découvert, et s'ajuste exactement à sa base, de manière à pénétrer avec elle dans l'abdomen. On distingue les *Trois-quarts de Juncker, de Flurant, du frère Côme*, employés pour la ponction de la vessie ; le *Tr.-q. de Nuck*, pour la ponction de l'œil, etc.

TROIS-SIX, esprit de vin à 33 degrés (85° centig.), est ainsi appelé parce qu'il forme, en volume, les *trois-sixièmes* de l'eau-de-vie ordinaire. *V.* ALCOOL.

TROLLE ou TROLLIE, *Trollius*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, renferme des plantes herbacées, à feuilles élégantes, palmées, multifides, d'un beau vert ; à fleurs grandes, jaunes, globulaires. Le *Trolle boule d'or* (*Tr. europæus*) croît dans les prairies des Pyrénées et des Alpes : on le cultive pour l'ornement des jardins ; le *Tr. d'Asie* (*Tr. asiaticus*) a les fleurs plus petites que le précédent : il croît dans les prairies et les bois de la Sibérie. On les cultive dans les jardins.

Dans la Vénerie, on appelle *Trolle* l'action de découpler des chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf, parce que l'on n'a pas eu la précaution de le détourner avec le limier.

TROMBE (du grec *strombos*, tourbillon), météore consistant soit en une masse de vapeurs, soit en une colonne d'eau enlevée par des tourbillons de vents, et tournant sur elle-même avec une très-grande vitesse ; elle offre la forme d'un cylindre ou d'un cône renversé. Les trombes se présentent dans tous les lieux, sur la mer, les lacs, les rivières, sur les terres habitées et dans les déserts. Elles produisent les plus grands ravages. Quand leur action s'exerce sur les eaux, elles en enlèvent des masses qui retombent presque aussitôt (*Voy.* TYPHON). Quand c'est au-dessus des terres, elles sont accompagnées d'un vent impétueux qui tourbillonne, enlève en quantités immenses la terre, les feuilles et autres corps légers, et les porte jusqu'à la région des nuages ; leur intensité est quelquefois si grande qu'elles arrachent de gros arbres et les transportent au loin avec leurs racines ; elles peuvent alors détruire les habitations, tuer les hommes et les animaux : telle a été la trombe qui a désolé la vallée de Monville près de Rouen en 1845. Ce phénomène n'a pu encore être expliqué d'une manière satisfaisante.

TROMBIDION, genre de petites Arachnides, détaché des *Acarus* de Linné : elles vivent dans la campagne, sur les plantes, sur les arbres, sous les pierres, ou même sur le corps de divers animaux. Presque toutes sont européennes. Le *Trombidion soyeux* ou *satiné* (*Tr. holosericeum*) est remarquable par sa teinte rouge et l'aspect velouté de sa robe.

TROMBLON (de l'italien *trombone*, trompette, parce que la gueule du canon s'évase en forme de trompette), grosse espingole montée sur un support appelé *chandelier*, et qu'on emploie sur les bâtiments de guerre ; elle porte une balle d'un demi-kilogr. dite *poste*, ou plusieurs balles à mousquet. On peut aussi la tirer à la main, comme les mousquets ordinaires : les guérillas et les brigands d'Espagne se servaient du tromblon, qu'ils appelaient *trabucco* ; ils en avaient emprunté l'usage aux Maures. *Voy.* ESPINGOLE.

TROMBONE (augmentatif de l'italien *tromba*, trompette), espèce de grande trompette composée de quatre branches ou tuyaux emboîtés les uns dans les autres, et qu'on allonge ou qu'on raccourcit à volonté, au moyen d'une pompe à coulisse, pour produire les différents tons. On distingue : le *Trombone ténor*, qui est le plus usité : son ton fondamental est le *si bémol* au-dessous de la portée de clef de *fa* ; le *Tr. alto*, qui est en *fa*, et le *Tr. basse*, qui est à l'octave inférieure. Dans la Musique militaire, on emploie certains trombones dont le pavillon a la figure d'une gueule de dragon : on les appelle *buccins* (*Voy.* ce mot). Les trombones sont propres à l'expression la plus solennelle et produisent un grand effet dans les chœurs guerriers et religieux, ainsi que dans les marches triomphales.

Le trombone est un instrument fort ancien : on l'appelait autrefois *saquebute*. — Les meilleures *Méthodes de trombone* sont celles de Braun, Frœlich, Vimeux, Berr et Dieppo, etc.

TROMPE (onomatopée), tuyau de cuivre recourbé, dont on se sert à la chasse pour sonner (*Voy.* COR DE CHASSE). — On donne aussi quelquefois ce nom à la *trompette* et à la *guimbarde*.

En Histoire naturelle, on donne le nom de *Trompe :* 1° à cette partie du museau de l'Eléphant et du Tapir qui se prolonge et se recourbe pour divers usages : c'est un organe qui sert à la fois à la préhension, au toucher et à l'odorat (*Voy.* ÉLÉPHANT et TAPIR); 2° au suçoir charnu, rétractile et protractile de certains insectes Diptères : on l'appelle aussi *langue* ou *siphon ;* 3° chez les Mollusques, au tuyau cylindrique, percé d'un trou rond, bordé par une membrane cartilagineuse, armé de petites dents, et susceptible de rentrer dans le corps et d'en sortir, que possèdent quelques-uns de ces animaux, comme la Volute et le Buccin.

En Anatomie, on nomme : *Trompe d'Eustache* un canal osseux, en partie fibro-cartilagineux, dont une des extrémités se prolonge jusque dans la cavité du tympan, et dont l'autre, plus évasée, s'ouvre à la partie latérale et supérieure du pharynx : ce canal, long de 6 centimètres, est tapissé par un prolongement de la membrane muqueuse du pharynx, qui se continue avec celle du tambour; — *Trompes de Fallope*, deux conduits qui se trouvent dans l'utérus et qui aboutissent à l'ovaire.

En Botanique, *Trompe* est le nom vulgaire de la Lychnide dioïque; — en Conchyliologie, *Trompe marine* est le nom vulgaire du Triton varié.

En Architecture, on nomme *Trompe* une portion de voûte en saillie, servant à porter l'encoignure d'un bâtiment ou toute autre construction qui semble se soutenir en l'air. On appelle *Trompe de voûte,* une pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche; *Tr. en niche,* une trompe concave en forme de coquille; *Tr. en tour ronde,* une trompe dont le plan, sur une ligne droite, rachète une tour ronde par le devant, et qui est faite en forme d'éventail; *Tr. sur le coin,* une trompe qui porte l'encoignure d'un bâtiment; *Tr. dans l'angle,* celle qui est dans le coin d'un angle rentrant, etc.

Dans les Arts et en Marine, on donne ce nom à divers appareils qui font l'office de *ventilateurs.*

TROMPE-L'OEIL, sorte de tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion. Ces tableaux représentent ordinairement divers objets placés sur un fond qui imite une planche, un carton, une toile. — Ce mot se prend souvent en mauvaise part.

TROMPETTE (diminutif de *trompe*), instrument à vent, ordinairement en cuivre, qui a un son très-éclatant et dont on se sert dans la musique militaire et dans les orchestres. Dans sa forme la plus simple, la trompette est un tuyau sonore, ouvert par les deux bouts, sans trous ni clefs, et avec lequel on ne parvient à rendre des sons différents que par la pression plus ou moins forte des lèvres sur l'embouchure. On a varié à l'infini les formes de la trompette pour en modifier les sons : il y en a de droites, de courbes, de contournées de mille manières; il y en a à coulisse, à piston, à clef, etc. Les principales sont : la *Trompette d'harmonie,* construite dans le même système que le cor, mais contournée différemment; elle sonne l'octave au-dessus du cor et a des tons de rechange qui lui permettent de sonner dans tous les modes : on s'en sert habituellement dans les orchestres, pour les fanfares de la cavalerie, ainsi que dans la musique de l'infanterie; le *Clairon* ou *Cornet,* petite trompette qui, dans les marches d'infanterie, alterne avec le tambour, et qui, dans la cavalerie, sert à sonner le boute-selle, l'appel, la retraite, etc. (*Voy.* CLAIRON); la *Tr. à clefs* ou *Bugle* (*Voy.* ce mot); la *Tr. à coulisse et à ressort,* qui a beaucoup d'analogie avec le trombone; la *Trompette* ou *Cornet à piston* (*Voy.* COR); la *Trompe* ou *Cor de chasse,* le *Sax-horn,* le *Saxophone. Voy.* ces noms.

Les meilleures *Méthodes de trompette* sont celles d'Altenberg (1795), de Le Roy (1824), de D. Bühl, etc.

L'invention de la trompette remonte à la plus haute antiquité : il en est déjà question dans les livres de Moïse et chez tous les peuples anciens; on s'en servait pour sonner à la tête des armées. Chez les Israélites, on célébrait le premier jour de l'année civile la *Fête des Trompettes :* on y annonçait au son des trompettes le commencement de l'année.

Dans l'Armée, on nomme aussi *Trompette* le soldat qui sonne de la trompette, et *Trompette-major* le chef des trompettes d'un régiment.

*Trompette marine,* ancien instrument de musique formé d'une longue caisse de bois triangulaire, sur laquelle s'étendait une seule grosse corde de boyau montée sur un chevalet : on frottait cette corde avec un archet, de manière à la faire vibrer avec une petite plaque de verre ou de métal collée à la table; le son de cet instrument grossier, qui avait quelque analogie avec celui que l'on tire de la conque d'une espèce de Triton appelée vulgairement *Trompette marine* (*Voy.* TRITON), est sans doute ce qui lui a valu son nom.

*Trompette parlante :* on donne quelquefois ce nom aux porte-voix dont on se sert en mer.

*Jeu de trompette*, jeu d'orgue de la classe des jeux d'anches. Les tuyaux sont en étain et d'une forme conique; le son qu'ils rendent a de la force et du mordant.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Trompette :* 1° à des poissons des genres *Centrisque, Fistulaire* et *Tranchoir;* — 2° à des coquilles des genres *Buccin* et *Triton :* le *Triton varié* est vulgairement appelé *Trompette marine* (*Voy.* TRITON); — 3° à plusieurs plantes, telles que la Stramoine fastueuse, le Narcisse sauvage, l'Ecklonie (dite *Trompette marine*), certains Champignons, etc.

TRONC (du latin *truncus*), nom sous lequel on désigne spécialement la tige ordinairement ligneuse des arbres dicotylédones, et particulièrement la partie qui s'étend depuis le sol jusqu'aux premières branches.

En Anatomie, ce mot désigne la partie principale du corps des animaux vertébrés, celle sur laquelle s'articulent la tête et les membres. — Chez l'Homme, le *tronc* est divisé en trois parties, savoir : une partie supérieure ou *tête,* une partie moyenne ou *thorax,* et une partie inférieure ou *bassin.* Ces trois régions présentent les trois grandes cavités splanchniques, le crâne, la poitrine et l'abdomen. Elles sont réunies par une tige commune, qui est la *colonne vertébrale.* — On appelle aussi *Tronc* la partie la plus considérable d'une artère, d'une veine, d'un nerf, celle qui n'a encore fourni aucune division.

TRONE, jadis TURÔNE (du latin *thronus,* fait du grec *thronos*, siége), siége élevé, où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les fonctions solennelles de la souveraineté. Le trône est ordinairement élevé sur plusieurs marches et surmonté d'un dais.

*Trône épiscopal,* siége qui est au haut du chœur, dans les églises cathédrales, et où l'évêque se place quand il officie pontificalement.

Dans la Hiérarchie céleste, on appelle *Trônes* un des neuf chœurs des anges : ils viennent avant les *Dominations* et servent comme de siéges à la majesté divine.

TRONQUÉ. En termes de Géométrie, on appelle *Pyramide tronquée, Cône tronqué,* une pyramide ou un cône dont on a retranché la partie supérieure par un plan soit parallèle à la base, soit incliné d'une manière quelconque.

En Architecture, une *Colonne tronquée* est une moitié de fût de colonne, servant de support à un vase ou à un buste. C'est aussi un fût de colonne brisé par le haut que l'on dresse sur une tombe.

TROPÆOLUM (du grec *tropaion,* trophée; parce que la feuille et la fleur rappellent le casque et le bouclier qui ornent les trophées d'armoiries), nom latin de la *Capucine,* a servi à former le mot *Tropæolées,* qui désigne une petite famille détachée de celle des Géraniacées, et qui a pour type la *Capucine.*

**TROPE** (du grec *tropos*, détour, de *trépô*, tourner), nom donné en Rhétorique à toute figure dans laquelle on emploie les mots dans un sens détourné ou figuré, comme quand on dit *cent voiles* pour *cent vaisseaux*. Les principaux tropes sont : la *métonymie*, la *catachrèse*, la *synecdoque*, la *métaphore*, l'*allégorie*, l'*allusion*, la *métalepse*, l'*hyperbole*, la *litote*, l'*ironie*, etc. (*Voy.* ces mots). On peut consulter sur ces figures le *Traité des tropes* de Dumarsais, et le *Manuel des tropes* de M. Fontanier.

**TROPHÉE** (du grec *tropaion*, monument de victoire, dérivé de *trépô*, mettre en fuite). Dans l'origine, les trophées n'étaient qu'un simple faisceau d'armes enlevées à l'ennemi, et que l'on mettait sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. Dans la suite, on ne se contenta plus de ces trophées peu durables; on en érigea de marbre et de bronze. Dans les triomphes, on portait les trophées devant le char du triomphateur. — Les trophées ont toujours été en usage, même chez les peuples étrangers à toute civilisation. Chez les anciens, les trophées étaient consacrés à Jupiter, à Mars et à Bellone. Il n'était pas permis de les renverser.

En Peinture et en Sculpture, on nomme *Trophée* un ornement imité des trophées des anciens, et consistant, comme ceux-ci, en un groupe d'armes appendu à une colonne, à une muraille, etc. — Par extension, on donne ce nom à des ornements représentant un assemblage des divers objets employés dans une science ou dans un art, et qui en font comme les attributs : c'est ainsi qu'on figure des trophées de musique, d'astronomie, de chasse, d'agriculture, etc.

**TROPHOSPERME** (du grec *tréphô*, nourrir, et *sperma*, graine), synonyme de *Placenta* et de *Placentaire*, dénomination employée par quelques Botanistes pour désigner le point de l'ovaire auquel s'attachent les graines à l'aide du funicule.

**TROPIQUES** (du grec *tropikos*, de *trépô*, tourner), nom donné par les Astronomes à deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'Equateur, et passant par les points solsticiaux, c.-à-d. par des points éloignés de l'équateur de 23° 28′ 30″. Les Tropiques servent de limite à l'Écliptique : c'est entre ces deux cercles que s'effectue le mouvement annuel apparent du soleil autour de la terre; leur nom vient de ce que le soleil, après avoir atteint le tropique, semble retourner sur ses pas. — On appelle *Tropique du Cancer* celui qui passe par le premier point du signe du Cancer, signe placé dans l'hémisphère septentrional, et *Tropique du Capricorne*, celui qui passe également par le 1er point du signe du Capricorne, dans l'hémisphère méridional : c'est le 20 ou le 21 juin que le soleil atteint le 1er, et le 20 ou 21 décembre qu'il atteint le 2e (*Voy.* SOLSTICE).

On appelle *Régions tropicales* ou *intertropicales* les contrées placées entre les tropiques : ce sont les plus chaudes du globe; elles forment la *zone torride*. Ces contrées n'ont que deux saisons : la saison sèche, qui dure une grande partie de l'année, et la saison des pluies. — On connaît les cérémonies du baptême grotesque que les marins donnent à ceux qui passent pour la première fois sous le *Tropique*.

*Année tropique*. *Voy.* ANNÉE.

**TROQUE** (de *troc*), nom donné sur la côte du Sénégal à un commerce qui se fait uniquement par voie d'échange de denrées : on obtient les produits du pays en livrant aux naturels des articles d'Europe, de la poudre, des tissus tels que *guinées* et autres.

TROQUE, Mollusque. *Voy.* TROCHUS.

**TROSCART**, *Triglochinus*, genre de la famille des Alismacées : c'est une plante herbacée, propre aux lieux humides, tempérés et froids des deux hémisphères. Deux espèces, le *Troscart des marais* et le *Tr. maritime*, fournissent un excellent fourrage. Le premier est bisannuel, et croît sur les bords des étangs et dans les bois humides; le second est vivace, et se trouve dans les flaques d'eau salée, sur les bords de la mer. Tous deux s'élèvent à 70 centimètres environ. Ils viennent spontanément.

**TROT** (onomatopée), allure du cheval et des autres bêtes de somme (mulet, âne, chameau, etc.), entre le *pas* et le *galop* : elle consiste en ce que dans le même temps l'animal élève deux des jambes en l'air et pose les deux autres à terre, de telle sorte qu'alternativement il lève la jambe de derrière d'un côté et en même temps la jambe de devant de l'autre côté, en laissant l'autre jambe de devant et l'autre jambe de derrière à terre, jusqu'à ce qu'il y ait posé les deux premières. On distingue le *Tr. allongé*, le *grand trot*, le *petit trot*. Un cheval a le *trot franc* ou *égal*, quand il lève peu les pieds de derrière; *dur*, quand il fatigue le cavalier, etc.

**TROTTOIRS**. L'usage des trottoirs était général dans l'antiquité : les grandes routes, comme les rues des villes, en étaient bordées; on voit encore à Pompéies les trottoirs de cette ville antique. Chez les modernes, le peu de largeur des rues et la multitude des voitures furent longtemps un obstacle à l'introduction des trottoirs. Londres la première les adopta vers le milieu du XVIIe siècle ; Paris n'a commencé à en avoir que depuis le commencement de ce siècle. — La loi du 7 juin 1845 permet de déclarer d'utilité publique l'établissement de certains trottoirs, et de mettre à la charge des propriétaires riverains la moitié de la dépense. — Les premiers trottoirs furent faits en pavés refendus; on en fit en tuile, en cailloux roulés, en briques posées de champ; mais leurs aspérités, fatigantes pour les pieds, les ont fait abandonner pour le dallage en pierres. Aujourd'hui, on les fait généralement en granit de Cherbourg, en lave de Volvic, ou en bitume.

**TROU** (du grec *truô*, percer), toute ouverture de forme à peu près circulaire, naturelle ou artificielle.

En Anatomie, on nomme *trou* l'orifice d'un canal, ainsi que toute cavité percée de part en part. Le *Trou de Botal* est une ouverture située dans la cloison médiane des oreillettes du cœur, et propre au fœtus : elle permet au sang de passer de l'oreillette droite dans la gauche sans traverser le poumon qui n'a pas encore respiré. Elle est ainsi nommée de L. Botal, médecin du XVIe siècle, qui appela sur elle l'attention des Anatomistes. Il paraît toutefois qu'elle était déjà connue de Galien. — Le *Trou ovale* est le trou maxillaire inférieur du sphénoïde, par lequel la 3e branche du nerf trijumeau sort du crâne. — Pour le *Trou occipital*, *Voy.* OCCIPUT.

Au jeu de Trictrac, on nomme *Trou* l'avantage de douze points, avantage que le gagnant marque par une fiche qu'il met dans un trou. Il faut 12 trous ou 144 points pour gagner une partie.

Dans la Marine, les *Trous du chat* sont des ouvertures qui se trouvent des deux côtés intérieurs des hunes de mât d'un grand bâtiment, et par lesquelles passent les hommes qui montent au haut du mât.

Dans l'Art militaire, on nomme *Trous de loup* des excavations qu'on fait sur trois rangs, autour d'une redoute, pour en rendre les approches plus difficiles à l'infanterie et impraticables à la cavalerie.

**TROUBADOURS**, poëtes provençaux ou de la langue d'*oc*, au moyen âge (*Voy.* TROUBADOUR au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On a imprimé un grand nombre de *Recueils* renfermant un choix de poésies des troubadours; les principaux sont dus à Raynouard, Rochegude, F. Diez, Mary Lafon. M. C.-A.-F. Mahn publie à Berlin la collection complète des poésies des troubadours. L'abbé Millot a donné une *Histoire des Troubadours* (d'après les recherches de Ste-Palaye). On peut consulter aussi sur ce sujet Pasquier, Velly, M. Fauriel, M. Villemain, etc.

**TROUBLE** (du latin *turba*). En Jurisprudence, ce mot se dit de l'interruption qui est faite à quelqu'un dans sa possession. On appelle *Trouble de fait*

celui qui se commet par quelque action qui nuit au possesseur, comme quand un autre vient prendre possession du même héritage, qu'il le fait labourer ou ensemencer, qu'il en fait récolter les fruits; ou lorsqu'il empêche le possesseur de le faire; *Trouble de droit*, celui qui, sans faire obstacle à la possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur pour interrompre sa possession. Le propriétaire ou bailleur est tenu d'indemniser le locataire ou fermier lorsqu'il a été troublé dans sa jouissance (Code Nap., art. 1725-26).

TROUBLE ou TRUBLE, sorte de filet en forme de poche, monté sur un cercle ou un ovale, traversé par une perche qui en forme le manche, et dont on se sert pour pêcher le long des rivages, en l'enfonçant dans l'eau de manière à la *troubler*. — Un *troubleau* est une petite *trouble*.

TROU-MADAME, jeu d'adresse auquel on joue avec de petites boules d'ivoire qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différents chiffres. Ces arcades sont ordinairement placées sur une table en forme de billard.

TROUPE. *Voy.* ARMÉE, LIGNE, INFANTERIE, etc.

TROUPIALE (de *troupe*, parce que ces oiseaux vivent en troupes), *Icterus*, genre de Passereaux de la famille des Sturnidées, renferme des oiseaux d'Amérique, à bec gros, conique, très-pointu; à tarses médiocres, robustes, scutellés; à ailes allongées, pointues; à queue légèrement échancrée ou étagée. Les Troupiales ont les mœurs des Étourneaux : ils vivent en troupes nombreuses dans les plaines, les champs cultivés et les vergers; ils se nourrissent d'insectes, de vers, de baies et de graines; leur vol est rapide et léger; leur chant consiste en une sorte de sifflement. Ils construisent leur nid avec beaucoup d'art. On les apprivoise facilement; quelques-uns même sont susceptibles d'éducation. Les espèces principales sont : le *Troupiale varié*, le *Tr. de Saint-Domingue*, le *Tr. à tête dorée* et le *Tr. jaunâtre*.

TROUSSE (de l'allemand *tross*, bagage), faisceau de plusieurs choses liées ensemble, de quelque nature qu'elles soient, linge, clefs, herbes, etc. : c'est ainsi qu'on appelle *trousses* ou *trosses* ces grosses bottes de foin que les cavaliers rapportent du fourrage.

En Chirurgie, on nomme *Trousse* une espèce d'étui ou de portefeuille divisé en compartiments, et contenant les instruments les plus nécessaires à un chirurgien, tels que ciseaux droits et courbes, bistouris, pince à anneaux pour les pansements, pince à disséquer, spatule, sondes, 2 ou 3 stylets, crayon garni de pierre infernale, rasoir, lancettes, porte-mèche, érigne, aiguille à séton, aiguilles à suture, etc.

Autrefois, on donnait le nom de *Trousses* à de larges chausses, comme celles que portaient les pages : d'où l'expression *avoir quelqu'un à ses trousses*.

TROUSSEAU (de *trousse*; choses mises en *trousse*). On entend le plus souvent par ce mot les robes, habits, linges et nippes de tout genre que la fille, en se mariant, reçoit de ses parents. Sous l'empire du Droit coutumier, dans certaines provinces de France, les filles mariées appelées à la succession de leurs père et mère devaient rapporter leurs trousseaux à la masse de la succession. Sous le régime du Code Napoléon, si le trousseau est estimé une certaine somme par le contrat de mariage, cette somme fait partie de la dot et en partage les privilèges.

TROUSSE-GALANT, nom vulgaire donné à plusieurs maladies épidémiques, comme le *choléra-morbus*, ainsi appelées parce qu'elles enlevaient en très-peu de temps les hommes les plus robustes.

TROUSSEQUIN, pièce de bois cintrée, qui s'élève sur le derrière d'une selle comme les arçons s'élèvent sur le devant : on distingue la *selle à troussequin* de la *selle rase*. Les selles de cavalerie sont presque toujours garnies de troussequins; celles des Cosaques, des Turcs et des Arabes ont des troussequins très-élevés. — Outil. *Voy.* TRUSQUIN.

TROUVÈRES, poëtes de la langue d'*oïl*, au moyen âge (*Voy.* TROUVÈRES au *Dict. univ. d'H. et de G.*). — Barbazan, Legrand d'Aussy, Méon, MM. A. Jubinal, Fr. Michel, le pseudonyme Arth. Dinaux, etc., ont publié un grand nombre de fabliaux et de contes de nos anciens trouvères. On peut encore consulter, sur cette partie de l'histoire de la poésie, MM. Villemain, Edg. Quinet, Gerv. de la Rue, etc.

TROX (nom grec du *Charançon*), genre de Coléoptères pentamères, tribu des Scarabéides arénicoles, renferme une cinquantaine d'espèces répandues sur tous les points du globe. L'espèce type est le *Trox sabulosus*, assez commun aux environs de Paris : on le rencontre par terre, dans les champs, dans les endroits sablonneux et un peu secs. On voit quelquefois ces insectes ronger les parties tendineuses qui lient les os des cadavres dont la chair a été dévorée depuis quelque temps.

TROY (LIVRE), poids d'Angleterre. *Voy.* LIVRE.

TRUAND (de *tru*, nom donné jadis, en Bourgogne, à un impôt onéreux qui réduisait souvent les contribuables à la mendicité), vieux mot français, se disait d'un mendiant vagabond, d'un vaurien qui vit dans le libertinage et la fainéantise. Au moyen âge, la *Cour des miracles*, à Paris, était le repaire de ces bandits. Il ne reste plus d'autre trace de leur existence aujourd'hui que les noms de *Grande* et *Petite-Truanderie*, donnés à deux rues du quartier des Halles, jadis habitées par les *truands*.

TRUBLE, filet. *Voy.* TROUBLE.

TRUC ou TRUCK (de l'italien *trucco* ou de l'anglais *truck*, qui ont le même sens), se dit en général de toute table ou plateforme, et désigne spécialement : 1° un grand billard plus long et plus large que les billards ordinaires; 2° une sorte de camion, et, dans les Chemins de fer, une plate-forme montée sur des roues, sur laquelle on élève au moyen d'un mécanisme des voitures et des bagages afin de les transporter au loin; 3° un appareil en usage dans les Théâtres pour faire mouvoir certains décors et exécuter des changements à vue. — *Truc* se prend aussi pour *secret*, moyen caché d'exécuter un tour de passe-passe ou de physique amusante.

TRUCHEMENT. *Voy.* DROGMAN et INTERPRÈTE.

TRUELLE (du latin *trulla*, cuiller à pot, truelle), outil dont se servent les Maçons et les Couvreurs pour employer le plâtre et le mortier; les Ramoneurs, pour nettoyer les corps de cheminée, etc. La truelle des Maçons est ordinairement en cuivre, de forme rectangulaire (en trapèze isocèle), et garnie d'un manche en bois un peu recourbé. — La truelle est un des principaux symboles des Francs-Maçons.

Dans les Ménages, on donne ce nom à un instrument d'argent, à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table.

TRUFFE, *Tuber*, produit végétal recherché pour sa saveur et pour son odeur. C'est, pour les Botanistes, un genre de plantes cryptogames, de la famille des Champignons thécasporés endothèques, tribu des Tubéracées. Les Truffes croissent, vivent et se reproduisent au sein de la terre : ce sont des masses informes, charnues, raboteuses, dont la grosseur varie depuis celle d'une noix jusqu'à celle d'un œuf, sans apparence de racine, et offrant à peine quelques signes extérieurs d'organisation; leur chair est ferme, traversée par des veines disposées en réseau et dirigées en tous sens. — L'espèce la plus importante est la *Truffe comestible* (*Tuber cibarium*), que l'on désigne ordinairement sous le nom de *Tr. noire* (*Tr. melanospermum*) : c'est la plus commune en France, et la plus estimée pour sa saveur et son parfum; quand elle est jeune, son parenchyme est blanchâtre : elle constitue alors la *Tr. blanche*, qui est dure, insipide, inodore et très-indigeste. Dans le Commerce, la

Truffe noire est souvent mélangée avec deux autres espèces, la *Tr. d'été* (*T. æstivum*) et la *Tr. d'hiver* (*T. brumale*), qui ont le même aspect, mais qui lui sont inférieures sous le rapport du goût. — La *Tr. grise* (*T. griseum*), dite aussi *Tr. blonde, Tr. de Piémont, Tr. à l'ail*, est ronde, allongée, aplatie, à surface lisse et de couleur rousse ou gris sale, douce et savonneuse au toucher; son goût est excellent; malheureusement, elle exhale une forte odeur d'ail; aussi l'emploie-t-on plutôt comme condiment que comme aliment. — Parmi les autres espèces, on remarque la *Tr. rousse*, la *Tr. blanc de neige*, le *Terfez* des Arabes, la *Tr. musquée*, etc.

Les Truffes se trouvent dans toutes les contrées du globe, en Asie, en Afrique et en Amérique, tout comme en Europe; la France et le Piémont sont les pays qui en produisent le plus. Le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Quercy, la Bourgogne, mais surtout le Périgord et l'Angoumois, en fournissent en abondance. Les Truffes du Périgord sont particulièrement estimées : sur place, elles valent 4 fr. le kilogr.; à Paris, leur prix varie entre 10 et 12 fr.; il s'est élevé quelquefois à 24 et 30 fr. le kilogr.

Pendant longtemps on a cru que la Truffe provenait directement de ses spores, appelées *truffinelles*, et que celles-ci croissaient et se dilataient dans tous les sens; depuis, on a pensé que les Truffes avaient, comme les Champignons, un *mycelium* qui, à une certaine époque de l'année, s'étendrait à travers le sol et donnerait naissance à de nouvelles Truffes. De nos jours enfin, un cultivateur de Montagnac (Basses-Alpes), M. Ravel, a reconnu que la Truffe est une *galle souterraine* qui provient de la piqûre faite par la Tipule aux racines capillaires de certains chênes. — La recherche des Truffes est difficile : elle se fait au hasard, en piochant la terre dans les lieux où l'on croit qu'il s'en trouve ordinairement, c.-à-d. dans les terrains argileux, mêlés de sable et humides, dans les forêts de chênes et de châtaigniers; on les rencontre à une profondeur de 15 à 25 centimètres. Le plus souvent on emploie à cette recherche les porcs, les truies ou les chiens, à cause de la finesse de leur odorat. Quand la truie approche d'une truffière, le chercheur observe avec soin la manière dont elle fouille la terre, et, au moment où elle va découvrir la Truffe pour la manger, il l'écarte avec le bâton et achève lui-même la fouille. On dresse aussi les chiens à cet exercice : à cet effet, on met dans leur pâtée des truffes hachées; on leur fait ensuite chercher cette pâtée dans la terre, puis on les conduit dans une truffière : il faut environ un ou deux mois pour dresser un chien.

Les Truffes se conservent assez bien hors de terre pendant un mois, et même plus, pourvu qu'elles n'aient point été entamées, qu'elles soient tenues à l'abri de l'humidité et de la grande chaleur, dans de la terre ou du sable. Quand on veut les conserver longtemps, il faut les faire sécher au four.

Les Truffes ont une odeur et un goût qui flattent le palais : elles excitent l'appétit, et entrent comme assaisonnement dans une foule de ragoûts; on en farcit les volailles; mais elles sont indigestes et échauffantes quand on en mange sans modération. On leur attribue des vertus aphrodisiaques.

L'usage des Truffes était déjà connu des Romains : ils les faisaient venir particulièrement de Libye.

On doit aux travaux de Micheli, Tournefort, Geoffroy, et aux recherches plus récentes de MM. Tulasne, tout ce qu'on sait de précis sur ces végétaux. Linné se trompait en les assimilant aux *Lycoperdons*.

*Truffe d'eau*, un des noms vulgaires de la *Mâcre*.

TRUIE, la femelle du *Verrat*. *Voy.* COCHON.

Les anciens immolaient la *Truie* à Cérès parce qu'elle détruit les productions de la terre. On sacrifiait aussi cet animal à Junon, honorée comme protectrice de la terre. Lorsqu'on faisait quelque alliance ou qu'on jurait la paix, la transaction était confirmée par le sang d'une truie.

TRUITE (du bas latin *trutta*), *Salar*, espèce du genre Saumon, dont quelques-uns font un genre spécial, ne diffère des vrais Saumons que par les deux rangées de dents dont est armé le corps du vomer. Les Truites ont les dents crochues et une petite nageoire sans rayons sur le dos. Elles abondent dans les mers circompolaires ainsi que dans les eaux douces et vives : elles sont répandues dans un grand nombre de ruisseaux, de rivières et de lacs de l'Europe. On en connaît plusieurs espèces, qui toutes sont très-estimées. La *Truite commune* (*S. Ausonii*) a une teinte généralement grisâtre, avec des reflets dorés et argentés; ses flancs sont d'un jaune doré mêlé de vert; ses nageoires sont ornées de nuances pourprées, et tout son corps est couvert de taches rouges parfaitement rondes, entourées d'un cercle plus pâle. Les poissons de cette espèce, qu'on pêche dans la Seine et ses affluents, ont de 30 à 40 centimètres et pèsent un demi-kilogramme; mais dans l'Arve et le lac de Genève on en trouve qui pèsent 10 kilogrammes et plus : du reste, ce ne sont pas les meilleurs. — La *Tr. saumonée* a la chair rose comme celle du Saumon; les taches de son corps sont noires; sa tête est petite et en forme de coin. Cette espèce devient plus grande que la précédente : on la trouve dans les lacs des hautes montagnes et dans les ruisseaux qui se jettent immédiatement dans la mer; ce n'est que vers le milieu du printemps qu'elle entre dans l'eau douce. — La *Tr. de montagne* a des taches noires, rouges et argentées, sans anneaux, le dos verdâtre et le ventre blanc : c'est la plus petite espèce; elle est commune en Suisse; on la trouve jusque dans le lac élevé du Mont-Cenis; sa chair est rouge et délicate. — La *Tr. ombre chevalier* n'a point de taches sur le corps : dos blanc changeant en vert, chair grasse délicate, analogue à celle de l'anguille : cette espèce est particulière au lac de Genève.

TRUMEAU, l'espace de mur situé entre deux fenêtres ou entre deux baies de portes. Il se dit aussi d'un parquet de glace qui occupe cet espace, ou qui est placé au-dessus d'une cheminée.

En termes de Boucherie, on appelle *Trumeau* le jarret ou la partie d'au-dessus de la jointure du genou du bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

TRUSQUIN ou TROUSQUIN, outil de menuisier servant à tracer des lignes parallèles au bord d'une planche, se compose d'une planchette que traverse à frottement une tige carrée portant latéralement une pointe. Pour s'en servir, on enfonce plus ou moins la tige, puis on fait glisser la planchette le long du bord de la planche.

TUBE (du latin *tubus*, tuyau), petit tuyau d'un diamètre étroit, par où l'air, les gaz et les liquides peuvent passer et avoir une issue libre. On en fait en toute matière, en verre, en porcelaine, en fer-blanc, en tôle, en argent, en platine, etc. Quelquefois on les *gradue* pour mesurer les volumes des gaz ou des liquides qu'on y renferme.

En Physique, on appelle *Tube acoustique* une espèce de porte-voix soudé en plusieurs endroits que l'on ajuste dans l'épaisseur des murs d'un appartement; — *T. capillaires*, des tubes dans lesquels se produisent les phénomènes de la *capillarité* : ce sont des tubes de verre d'un diamètre fort petit, dont la cavité est si étroite qu'on peut la comparer à la grosseur d'un cheveu; — *T. électrique*, un tube de verre qui acquiert par le frottement la vertu électrique; *T. de Torricelli*, un tube dans lequel on fait le *vide barométrique* ou *vide de Torricelli*. etc.

En Chimie, on se sert, pour recueillir les produits gazeux sous l'eau ou sous le mercure, de tubes conducteurs en verre auxquels on donne divers noms, selon l'emploi auquel ils sont destinés : on appelle *Tubes de sûreté*, des tubes droits ou courbés,

que l'on adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer; — *T. en S* ou *T. de Welter* (du nom de l'inventeur), des tubes recourbés dont la forme rappelle celle d'un S; — *T. à boule*, des tubes en S ayant une boule dans leur courbure moyenne.

En Anatomie et en Physiologie, le mot *Tube* est quelquefois employé pour désigner un canal ou conduit naturel : on dit indifféremment le *tube* ou le *conduit* intestinal. — En Chirurgie, on appelle *Tube laryngien* une espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou les cavités nasales, et par laquelle on insuffle de l'air, pour chercher à rétablir la respiration chez les asphyxiés.

*Tubes fulminaires. Voy.* FULGURITES.

*Chaudière à tubes. Voy.* TUBULAIRE (CHAUDIÈRE).

TUBER, nom latin de la *Truffe*, a servi à former le mot *Tubéracés*, qui désigne un groupe de Champignons dont le genre type est la *Truffe. Voy.* ce mot.

TUBERCULE (en latin *tuberculum*, diminutif de *tuber*, bosse, tumeur).

En Botanique, on appelle en général *Tubercule* toute excroissance en forme de bosse qui survient à une partie quelconque d'une plante ; mais plus particulièrement ces renflements plus ou moins volumineux que présente la portion souterraine de certaines plantes, et dans lesquels un développement extraordinaire de tissu cellulaire et de fécule a modifié profondément la nature normale du tissu végétal. Ce développement porte tantôt sur la racine proprement dite (certaines Asphodèles, Orchidées), tantôt sur des rhizômes (Patate, Igname, Topinambour), ou sur des branches souterraines (Pomme de terre). Les espèces qui offrent des tubercules sont désignées sous le nom de *Plantes tubéreuses* ou *tuberculeuses;* beaucoup d'entre elles ont une grande importance comme plantes alimentaires. Dans l'usage, on applique plus particulièrement le nom de *tubercule* à la *Pomme de terre* et à la *Truffe*.

En Anatomie, on nomme en général *Tubercule* toute éminence naturelle, peu considérable, que présente une partie quelconque : le *T. cendré* est une éminence quadrilatère, de couleur grisâtre, qui est située à la base du cerveau ; le *T. de Lower*, une petite éminence située quelquefois à l'oreillette droite du cœur; le *T. de Santorini*, une saillie cartilagineuse qui soutient les lèvres de la glotte. Il y a encore les *T. mamillaires*, *quadri-jumeaux*, etc.

En Médecine, on désigne particulièrement sous le nom de *Tubercule* une production morbide d'un blanc jaunâtre, de forme arrondie, qui d'abord a une consistance analogue à celle de l'albumine concrétée, et qui ensuite devient molle, friable, et se convertit par degrés en un liquide de consistance et d'aspect puriformes qu'on appelle *matière tuberculeuse*. C'est surtout dans le tissu cellulaire qu'on rencontre les tubercules; on en voit aussi à la surface libre des membranes muqueuses et à l'intérieur de leurs follicules. C'est principalement chez les individus de constitution scrofuleuse que les tubercules se développent simultanément dans un grand nombre d'organes : dans les poumons, ils constituent le plus ordinairement la *phthisie pulmonaire;* les tubercules mésentériques constituent le *carreau*.

TUBÉREUSE (à cause de la racine *tuberculeuse* de cette plante), *Polyanthes*, genre de la famille des Liliacées, sous-ordre des Agapanthées, renferme des plantes herbacées, hautes d'un mètre et plus, à tige simple, à bulbe solide, remarquables par leurs grandes et belles fleurs blanches, d'une odeur très-suave, mais très-pénétrante, disposées en un long épi à l'extrémité de la tige : corolle en forme d'entonnoir; tube allongé, un peu arqué, évasé à son orifice en un limbe partagé en 6 lobes ovales. L'espèce principale, la *Tubéreuse des jardins* (*P. tuberosa*), a des fleurs blanches lavées de rose ; le bulbe des variétés à fleurs doubles est plus renflé que celui de la fleur simple. On a obtenu par la culture des variétés panachées, semi-doubles ou pleines : ces dernières sont très-recherchées. Il faut éviter de garder la nuit des tubéreuses dans une chambre à coucher : ce serait s'exposer à l'asphyxie. Les parfumeurs font un grand usage de l'*Huile essentielle de tubéreuse*.

La Tubéreuse est originaire de l'Inde ou du Mexique. Elle croît au Pérou sans culture ; elle a été introduite en Europe au XVIe siècle, mais ne réussit bien que dans le Midi. — Cette fleur est le symbole de la volupté.

*Tubéreuse bleue. Voy.* AGAPANTHE.

TUBÉREUX (en latin *tuberosus*, plein de bosses), se dit, en Botanique, des racines charnues qui sont plus ou moins renflées et manifestement plus grosses que la tige qu'elles supportent, ainsi que de celles qui sont parsemées de *tubercules* (*Voy.* ce mot) : les racines de la Pomme de terre, du Topinambour, de la Tubéreuse sont dans ce cas.

TUBÉROSITÉ, se dit, en Anatomie, des éminences plus ou moins volumineuses qui donnent ordinairement attache à des muscles ou à des ligaments.

TUBICOLES, *Tubicolæ* (du latin *tubus*, tube, et *colo*, habiter), nom donné par Cuvier aux Annélides qui vivent dans des tubes calcaires, sableux, plus ou moins membraneux. Ils forment un ordre qui comprend les genres *Serpule*, *Sabelle*, *Térébelle*, *Amphitrite*, etc. Ce sont les *Chétopodes hétérocriciens* de Blainville, les *Annélides serpulées* de Savigny, les *Annélides sédentaires* de M. Milne Edwards.

TUBICOLÉS, nom donné par Lamarck, Rang et autres, à une famille de Mollusques acéphales dimyaires qui vivent enfermés dans les pierres, le bois, la vase ou le sable, où ils se creusent des cavités d'où ils ne peuvent plus sortir. — Cette famille comprend les genres *Taret*, *Térédine*, *Pholade*, *Cloisonnaire*, *Fistulane*, *Clavagelle*, *Arrosoir*, etc. Elle répond en partie aux *Enfermés* de Cuvier.

TUBIPORE, *Tubipora*, genre de Polypes anthozoaires, zoocoralliens : ce sont des animaux simples, cylindriques, composés de deux parties, l'abdomen et la tête : celle-ci est terminée par une couronne de tentacules ou filets. Ces polypes sont renfermés dans une enveloppe membraneuse, doublant un tube calcaire cylindrique, vertical, qui se divise en un grand nombre de tuyaux articulés formant une masse plus ou moins considérable Le *Tubipore musical* (ainsi nommé sans doute à cause de sa ressemblance avec la flûte de Pan) est remarquable par les belles couleurs de ses animaux, qui sont d'un beau vert : ils sont contenus dans des tubes d'un beau rouge. On le trouve dans les mers de l'Inde et dans la Méditerranée. — Le *Tubipore* est le type de la famille des *Tubiporiens*, qui comprend en outre les genres *Cuscutaire*, *Téleste*, *Cornulaire*, *Clavulaire*.

TUBITÈLES (du latin *tubus*, tube, et *tela* toile), nom donné par Latreille à une famille d'Araignées, comprenant celles qui filent des toiles serrées, tubulaires, en nasse ou en trémie. Ces Araignées ont des filières cylindriques, rapprochées en un faisceau dirigé en arrière, les pieds robustes, l'abdomen de grandeur moyenne. Les Tubitèles placent leurs toiles dans des fentes, des trous de mur, sous les pierres, entre les branches et les feuilles des végétaux, et même sur l'eau.

TUBULAIRE (CHAUDIÈRE), chaudière dans laquelle la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir des tubes ou tuyaux pour se rendre à la cheminée. On donne le même nom à des chaudières dont le système est inverse, et dans lesquelles c'est l'eau qui remplit les tubes, et la flamme qui les enveloppe. Cette seconde sorte de chaudière a l'avantage d'offrir une très-grande surface à l'action du feu, ce qui active la vaporisation de l'eau et diminue considérablement la dépense du combustible.

TUBULARIÉS, groupe de Polypes qu'on trouve

surtout dans la Méditerranée, se compose de polypiers flexibles, simples ou rameux, gris, tubuleux, d'une substance presque cornée, transparente, ayant les extrémités des tiges et des rameaux habitées par un polype à bouche munie de deux rangs de tentacules ou filets nus. Le genre *Tubulaire* en est le type.

TUBULÉ, nom donné, en Chimie, à tout appareil muni d'une ou de plusieurs tubulures.

TUBULIBRANCHES, ordre de Gastéropodes à coquille tubulée. Genres : *Vermet, Magile, Siliquaire.*

TUBULURE (du latin *tubulus,* tube), nom donné à une ouverture particulière de certains vaisseaux employés en Chimie, flacons, ballons, etc., qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube. Un même flacon peut avoir, outre son ouverture principale, deux, trois tubulures ou même davantage. La communication d'une chaudière à vapeur avec ses bouilleurs, avec le tuyau de la pompe alimentaire et avec le tuyau de distribution, se fait au moyen de tubulures.

TUE-BREBIS, nom vulgaire de la Grassette commune. — *Tue-chien*, le Colchique d'automne et la Noix vomique. — *Tue-loup,* une espèce d'Aconit. — *Tue-mouche*, une espèce d'Agaric. — *Tue-poisson,* la Baillère ou *Clibadium.*

TUF (du latin *tofus* ou *tophus*). Dans le langage ordinaire, on donne ce nom à une substance blanchâtre et sèche, qui tient plus de la nature de la pierre que de celle de la terre, et qui se trouve immédiatement au-dessous de la terre meuble et de la terre végétale : cette terre est impropre à la végétation.

Dans une acception plus rigoureuse, le mot *Tuf* s'applique aux dépôts *calcaires* ou *marneux*, ordinairement poreux, que certaines eaux déposent de temps immémorial, et dont elles ne cessent d'augmenter journellement l'épaisseur. Ces tufs sont plus ou moins fins, plus ou moins grossiers, plus ou moins tendres : les uns s'émiettent sous les doigts et contiennent des débris ou des empreintes de corps organisés; les autres peuvent servir à faire des meules de moulins, et reçoivent le poli comme du marbre; enfin il en est qui donnent une excellente pierre à bâtir qui devient plus dure et plus blanche lorsqu'elle est employée (*Voy.* TUFFEAU et TRAVERTIN). — On appelle *Tuf volcanique*, des agglomérats de pierre, de terres et de roches d'origine volcanique, qui ont une texture lâche et poreuse.

En Géologie, on appelle *Terrain tufacé* un terrain dont la majeure partie est composée de *tuf* : c'est un terrain de formation moderne, que l'on distingue en terrestre, et en marin, selon qu'il se trouve dans l'intérieur des terres ou sur les bords des mers. — *Voy.* aussi TOFACÉ.

TUFFEAU (de *tuf*), variété de craie plus lâche et plus poreuse que la craie blanche pâle grise, et qui est assez ordinairement mêlée de sable et de mica. Le tuffeau se taille aisément, et l'on s'en sert quelquefois dans les constructions; mais il fournit une très-mauvaise pierre, que la moindre pression écrase, et que l'action de l'air et la pluie désagrégent.

TUILE (du latin *tegula*), carreau de peu d'épaisseur, qui, de même que la *brique* (*Voy.* ce mot), est fait de terre grasse pétrie, séchée et cuite au four, et dont on se sert pour couvrir les bâtiments. On appelle *Tuiles plates* ou *à crochet* celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les maisons; *T. faîtières* ou *courbes*, celles qui sont larges, en forme circulaire et destinées à couvrir les faîtages des maisons; *T. cornières* ou *gironnées,* celles qui se mettent sur les angles, arêtes ou encoignures des toits. Les fabriques de tuiles prennent le nom de *Tuileries.*

*Tuile* se dit également de morceaux de marbre, de pierre ou de métal, qui ont la même forme et servent aux mêmes usages que les tuiles de terre cuite. On a fabriqué des *Tuiles en fer* et *en tôle*, ou *en tôle vernissée,* pour couvrir les charpentes en fer dans les usines métallurgiques; des *T. en zinc,* dont l'usage est excellent pour les couvertures légères; des *T. en verre,* qu'on emploie dans la couverture des toits en fer, des galeries, passages, etc.

En termes de Draperie, *Tuile* se dit d'une petite planche recouverte d'un mastic, avec laquelle les tondeurs donnent aux draps la dernière façon : cette opération s'appelle *Tuilage.*

TUILÉE, nom donné à la grosse coquille bivalve connue aujourd'hui sous le nom de *Tridacne géante* : ses grosses côtes arrondies et squammeuses ressemblent assez bien aux toits couverts de *tuiles* en gouttières. — C'est aussi un des noms de la *Tortue caret.*

TUILER : c'est, en termes de Franc-Maçonnerie, constater si celui qui se dit maçon l'est réellement.

TUIT, un des noms vulgaires du *Pouillot.*

TULIPE, *Tulipa* (du turc *tulban,* qui veut dire à la fois tulipe, et *turban,* à cause d'une certaine ressemblance de la fleur avec un turban), beau genre de la famille des Liliacées, type de la tribu des *Tulipacées*, renferme des plantes herbacées et bulbeuses, qui naissent d'un bulbe solide, blanc, recouvert d'une tunique brune ou marron; leurs tiges nues sont munies de 2 à 4 feuilles lancéolées, embrassant la tige, pliées en gouttières, d'un vert glauque, et portent une ou deux fleurs inodores, grandes, en forme de cloche : périanthe simple, campanulé, à 6 divisions; ovaire libre, à stigmates sessiles, trilobés; capsules à 3 angles.

La plus belle espèce de ce genre est la *Tulipe des jardins* (*Tulipa gesneriana*), ou *Tulipe* proprement dite, qui varie à l'infini, par la couleur de sa fleur, ainsi que par le nombre et la distribution de ses nuances. Cette plante, depuis longtemps cultivée comme une des plus belles fleurs de nos parterres, est originaire de Turquie ou de Syrie, et croît naturellement dans les montagnes de la Savoie. Gesner la vit pour la première fois à Augsbourg, en 1559, dans le jardin d'un amateur qui l'avait reçue de Constantinople.

La Tulipe est singulièrement estimée des Turcs : au mois d'avril, ils célèbrent une fête sous le nom de *fête des Tulipes.* On sait qu'en Europe, et surtout en Hollande, le goût des Tulipes fut pendant quelque temps une véritable passion : les Tulipes étaient cotées à la bourse de Harlem, et certains oignons atteignirent une valeur fabuleuse; aujourd'hui, cette passion s'est considérablement affaiblie. Les connaisseurs dédaignent les Tulipes doubles : pour eux, la Tulipe parfaite est la Tulipe simple; mais elle doit s'ouvrir avec grâce et former un vase régulier; ses six pétales doivent être larges et étoffés à leur base; elle doit avoir ses étamines ou *paillettes* brunes ou noires, parce que ces teintes foncées se détachent davantage sur les couleurs claires de la corolle; elle doit présenter des panaches bien tranchés et jamais fondus avec le fond de la couleur des pétales : si le panache est blanc, on veut qu'il soit pur et blanc comme le lait; s'il est jaune, que la teinte soit vive et comme dorée; on exige aussi que ces panaches paraissent également sur les deux faces et soient bordés d'un liséré noir. C'est par les semis, et non par les oignons, que l'on se procure de nouvelles variétés; mais il faut 4 ou 5 ans et plus pour que les Tulipes commencent à se panacher, car elles naissent unies de couleur.

Les Persans font de la Tulipe l'emblème des parfaits amants. Chez nous, elle est le symbole d'un amour violent; mais elle est aussi celui de l'inconstance.

Parmi les autres espèces, on remarque la *Tulipe à fleurs pointues* (*T. acutifolia*), dite *Œil de soleil,* à cause de sa beauté : corolle tirant sur le rouge, avec une longue tache d'un bleu noir, bordée de jaune sur chacune de ses divisions, qui sont lancéolées, très-aiguës; filaments d'un bleu noirâtre; anthères beaucoup plus longues, à 4 sillons dominant le pistil; — la *T. odorante* (*T. suaveolens*),

vulgairement le *Duc de Thol*, qui sert d'ornement à nos cheminées pendant l'hiver et une partie du printemps : fleur rougeâtre, jaune à ses deux extrémités, d'une odeur douce; — la *T. sauvage* (*T. sylvestris*) : fleurs odorantes, de couleur jaune; elle fleurit au printemps dans les prés des montagnes; — la *T. de L'Écluse* (*T. clusiana*) : fleur blanche, bigarrée de pourpre ou de violet foncé; on la trouve dans les vignes, aux environs de Toulon.

*Tulipe du Cap,* plante. *Voy.* HÉMANTHE.

*Tulipe de mer,* nom vulgaire des Balanes.

TULIPIER (de l'analogie de sa fleur avec la *Tulipe*), *Liriodendrum,* genre de la famille des Magnoliacées, établi pour un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale, qui s'élève à 20 et même à 35 mètres : son tronc est droit, garni d'une écorce qui est lisse et purpurine tant que l'arbre est jeune, mais qui plus tard devient crevassée et grise. De nombreux rameaux portent des feuilles alternes, suspendues à de longues tiges ou pétioles; les fleurs ont la forme de larges tulipes de couleur jaune-tendre, à 6 pétales, mêlés de vert, et portent à la base une tache transversale, couleur aurore; le fruit est un cône allongé et écailleux. Le bois du Tulipier est d'un blanc jaunâtre, à larges veines, odorant et propre aux constructions. — Cet arbre se cultive en pleine terre. Il en existe plusieurs variétés, fondées sur la forme des feuilles et la couleur des fleurs. Le *Tulipier de Virginie* (*L. tulipifera*), introduit en Europe en 1732, par l'amiral de la Galissonière, n'existe encore chez nous que comme arbre d'ornement. Aux États-Unis, son écorce et sa racine sont employées comme succédanées du Quinquina.

TULLE, sorte de tissu très-mince et très-léger, en forme de réseau ou de filet, assez semblable à de la dentelle, mais qui se fabrique sur une espèce de métier à bas. Il se fait ordinairement avec du fil de coton, et quelquefois avec du fil de lin ou de la soie. On distingue le *Tulle Bobin,* le *T. Mecklin,* le *T. de Saint-Quentin*, etc. — On a prétendu à tort que cette sorte de dentelle tirait son nom de la ville de *Tulle* (Corrèze) : il n'y a pas et il n'y a jamais eu, ni à Tulle ni aux environs, de fabriques de cette espèce. C'est à Nottingham, en Angleterre, qu'ont été établies, vers la fin du siècle dernier, les premières fabriques de tulle. Cette industrie ne s'établit guère en France qu'en 1817. On ne fabriqua d'abord que du *tulle uni;* mais, en changeant la disposition de quelques fils du métier et en les tordant à des intervalles réguliers, on produisit sur le fond du tissu une petite mouche qui en rompit l'uniformité ; c'est le *point d'esprit,* importé en France en 1834, et qui donna bientôt naissance au *tulle brodé :* ce dernier fut trouvé, en 1842, par l'application du système Jacquart à la production du tulle. Les localités où se trouvent les principales fabriques françaises sont Douai, Cambrai, Lille, Saint-Pierre près de Calais; Saint-Quentin, Paris, Lyon, Tarare, Nîmes.

TUMEUR (du latin *tumor,* de *tumere,* enfler), nom donné, en Médecine, à toute éminence circonscrite, d'un certain volume, développée par une cause morbifique dans une partie quelconque du corps. L'abcès, le furoncle, le lipôme, le squirrhe, le cancer, les scrofules, etc., sont autant de tumeurs.

*Tumeur blanche.* On donne ordinairement ce nom à des gonflements des grandes articulations, d'une consistance plus ou moins solide, sans changement de couleur à la peau, qui dépendent de l'altération de la synoviale des tissus fibreux des cartilages ou des parties osseuses articulaires. Cette affection a pour causes : le vice scrofuleux, les contusions, une distension violente, produite, par exemple, par une entorse, etc. Elle débute par une douleur plus ou moins vive dans l'articulation, avec gonflement plus ou moins prononcé; les téguments deviennent d'un blanc mat et comme vernissés; l'articulation reste le plus souvent dans une demi-flexion; le membre s'atrophie, les glandes lymphatiques voisines s'engorgent, et, si la maladie est abandonnée à elle-même, il se forme autour de l'articulation un ou plusieurs abcès d'où résultent des fistules et une suppuration abondante. Quelquefois le mal se termine par une ankylose. — On fait d'abord usage de topiques émollients et narcotiques, de bains, de douches, de saignées, etc., s'il existe des symptômes d'une vive irritation. Dans le cas contraire, on emploie tout de suite les excitants résolutifs, tels que frictions aromatiques, ammoniacales ou mercurielles, les emplâtres fondants, les douches alcalines ou sulfureuses, les préparations iodurées, les vésicatoires volants, la pommade d'Autenrieth. Si ces moyens échouent, on a recours à la cautérisation, au séton, aux moxas, à la compression; souvent on est obligé d'en venir à l'amputation. On doit à M. le docteur A. Richet un savant *Mémoire sur les tumeurs blanches,* couronné par l'Académie de médecine en 1852.

*Tumeur variqueuse.* On nomme ainsi une petite tumeur aplatie, circonscrite, molle, compressible, de couleur violette ou bleuâtre, qui se développe sur les diverses parties de la peau ou à l'origine des membranes muqueuses, et est formée par la dilatation du tissu capillaire. *Voy.* VARICE.

TUMULUS, mot emprunté au latin, désigne un grand amas de terre ou une construction en pierres, en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures pour servir de tombeau. — Du mot *Tumulus* on a formé *Tumulaire,* qu'on applique à tout ce qui appartient aux tombeaux : *pierre tumulaire*, *inscription tumulaire.*

TUNGSTÈNE (de l'allemand *tungstein,* pierre pesante, d'où on l'extrait), corps simple, métallique, d'un gris d'acier, très-dur, peu fusible, et d'une densité de 17,6. On le trouve en combinaison avec la chaux dans la *Schéelite* (Tungstate de chaux), avec le plomb dans la *Schéelitine* (Tungstate de plomb), avec le fer et le manganèse dans le *Wolfram* ou *Tungstein* (Tungstate de fer et de manganèse), minéraux qu'on rencontre, en France, dans les granites de Chanteloube et de Puy-les-Vignes (Haute-Vienne). — Il forme avec l'oxygène plusieurs combinaisons, entre autres un acide blanc et solide, l'*Acide tungstique*, susceptible de s'unir aux bases.

Schéele parvint le premier, en 1781, à extraire du Wolfram l'acide tungstique, d'où les frères D'Elhuyart isolèrent, un peu plus tard, le Tungstène métallique. M. Laurent, en 1846, et M. J. Persoz, en 1853, ont étudié particulièrement les Tungstates.

TUNICIERS ou BRYOZOAIRES, nom donné par Lamark à des Mollusques dits aussi *Ascidiens. V.* ce mot.

TUNIQUE (du latin *tunica*), vêtement de *dessous* que portaient les anciens : la tunique était très-courte, et se plaçait sous la toge et sur la peau, comme notre chemise. Dans les premiers temps, la tunique était de laine; elle fut ensuite de lin. Du reste, la forme en varia beaucoup. — Aujourd'hui, on donne ce nom à une redingote d'uniforme, que portent les troupes d'infanterie et les élèves des lycées; ainsi qu'à un habillement que les évêques revêtent sous une chasuble quand ils officient pontificalement, et à la dalmatique des diacres et des sous-diacres.

En Anatomie et en Botanique, on appelle *Tuniques* les diverses membranes qui enveloppent les organes : telles sont les *Tuniques* ou *membranes de l'œil,* les *T. de l'estomac, de la vessie, du foie,* etc.; — les pellicules qui enveloppent les semences, celles dont se composent les divers oignons, etc.

TUNNEL, mot anglais qui signifie proprement *tuyau, entonnoir,* a été appliqué, depuis peu d'années, à tout passage pratiqué sous terre, soit à travers les montagnes, comme tous ceux qu'ont nécessités les chemins de fer, soit au-dessous d'une rivière, comme le passage construit sous la Tamise, à

Londres, par l'ingénieur français Brunel (1824-42).

**TUPAIA**, *Cladobates*, famille de Mammifères insectivores, de l'ordre des Carnassiers, renferme des animaux de l'Archipel indien qui courent sur les arbres avec l'agilité de l'écureuil : corps allongé, cylindrique; tête pointue, yeux très-grands, oreilles peu élevées et fort larges, museau allongé et terminé par un mufle sur les côtés duquel s'ouvrent les narines; bouche grande, langue douce, moustaches courtes; pattes terminées par 5 doigts armés d'ongles aigus; queue longue, velue. Leur pelage est doux et très-fourni.

**TUPELOS**, plante. *Voy.* NYSSA.

**TURBAN** (corruption du mot arabe *tulban*, qui a le même sens), coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, est faite d'une longue pièce de toile ou de taffetas qui est roulée et entrelacée autour d'un bonnet. Les turbans sont plus ou moins riches, suivant la condition de ceux qui les portent. Il n'est permis de porter le turban vert qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet. Aujourd'hui, le turban commence à disparaître : il est souvent remplacé par le *tarbouch*, bonnet de couleur rouge, à gland bleu.

Dans les Indes orientales, on donne le nom de *Turban* à des toiles de coton, rayées de bleu et de blanc, dont on se sert pour faire des turbans.

En Botanique, on nomme vulgairement *Turban* le Lis martagon et le Lis de Pompone.

En Conchyliologie, on nomme *Turban rouge* ou *T. turc* les Balanes; — *T. persan*, le *Turbo cidaris*; — *T. de Pharaon*, le *Monodonta Pharaonis*.

**TURBANET** ou BONNET TURC, espèce de *Potiron*.

**TURBINE** (du latin *turbo*, *turbinis*, toupie, dévidoir), sorte de machine hydraulique, se compose essentiellement d'une roue horizontale, tournant sous l'eau, et mise en mouvement par une chute d'eau ou même par le simple effet du courant. Les turbines l'emportent de beaucoup sur les roues verticales à lames, à augets, etc., par la vitesse de leur rotation, par l'avantage qu'elles ont d'utiliser la plus grande partie de la force de l'eau (95 p. 100), de diminuer beaucoup les engrenages, et de pouvoir continuer leur travail pendant les grandes eaux et pendant les gelées. On les applique surtout comme moteurs mécaniques pour les moulins à eau.

Les turbines étaient connues dès le milieu du siècle dernier; mais c'est seulement de nos jours qu'elles ont reçu tout leur perfectionnement et une application vraiment pratique. Celles dont on se sert aujourd'hui sont ordinairement des cuves en fonte ou en bois de chêne, ayant la forme d'un cône tronqué et renversé, au fond desquelles sont placées des roues à aubes ou à hélice qui tournent horizontalement. L'eau entre dans la cuve dans une direction inclinée à l'axe de la turbine qui porte la roue tournante. Les turbines ont été successivement perfectionnées par MM. Burdin, Fourneyron, A. Kœchlin, Passot, Fontaine-Baron, Mellet, Girard, Porro, etc. : les moulins de St-Maur (Seine) en offrent de très-puissantes. On peut consulter sur ces machines : la *Théorie des effets mécaniques de la turbine Fourneyron*, par M. Poncelet (1838); *Des Turbines, de leur construction, du calcul de leur puissance*, par M. Houzeau (1839); les *Mémoires* de MM. A. Morin, Piobert, Tardy, etc.

**TURBINELLE**, *Turbinella* (diminutif de *turbo*), genre de Mollusques pectinibranches, voisin des Volutes, des Pyrules et des Fuseaux, renferme des espèces à coquille univalve, *turbinée*, fusiforme, ovoïde, etc., qui se trouvent dans les mers équatoriales. Les principales sont : la *Turbinelle cornigère*, vulgairement *Dent de chien*, armée de plusieurs rangées d'épines; la *T. de Céram*, vulgairement *Chausse-Trappe*; la *T. poire*, etc.

**TURBITH** (mot indien, signifiant *qui purge*). En Botanique, on donne ce nom à la racine d'un *Liseron* (*Convolvulus turpethum*) qui croît dans l'île de Ceylan, et qu'on prescrivait autrefois comme purgatif : cette racine est de couleur jaune. — On appelle *Turbith blanc* la Globulaire; *T. de Montpellier* (Seseli turbith), une plante ombellifère du genre Peucédane; *T. noir*, une espèce d'Euphorbe.

En Chimie, on nommait : *Turbith minéral* le Sulfate jaune de mercure; sa belle couleur, analogue à celle de la racine de Turbith, lui a valu ce nom; — *T. nitreux*, l'Azotate de mercure, qui est également de couleur jaune.

**TURBO** (mot latin signifiant *toupie*, *sabot*), vulgairement *Sabot*, genre de Mollusques gastéropodes, établi par Linné pour un grand nombre d'espèces à coquille univalve, en forme de toupie, épaisse et dure, à spires peu élevées et peu prononcées, à ouverture entière ou arrondie, sans aucune dent et à bords disjoints dans leur partie supérieure. Les Conchyliologistes modernes en ont détaché un grand nombre de genres, les Dauphinules, les Scalaires, les Turritelles, etc.; d'autres confondent en un s[eul] genre le Trochus et le Turbo. Quoi qu'il en so[it], les Turbos sont fort communs dans les mers d'Europe et encore plus dans celles des pays chauds. Ils s'attachent aux rochers et restent le plus souvent exposés à l'air dans l'intervalle des basses marées. La chair de plusieurs espèces est comestible, sans être très-délicate : sur les bords de la Manche, on mange crue une espèce très-commune, le *Turbo littoralis*, plus connu sous le nom vulgaire de *Vignot*. D'autres espèces sont recherchées pour leur belle coloration, par exemple le *T. pie* (*T. pica*), commun dans les mers de l'Inde : il est bariolé de blanc et de noir, et connu sous les noms vulgaires de *Veuve* et de *Petit-deuil*, et le *T. bouche d'or* (*T. chrysostomus*), ainsi nommé à cause de la couleur jaune d'or de sa nacre intérieure. Le *T. mordoré* ou *Veuve perlée*, et le *T. limaçon* ou *Burgaudine*, sont également recherchés pour leur nacre.

Les espèces fossiles sont très-nombreuses.

**TURBOT**, *Rhombus*, genre de la famille des Pleuronectes, renferme des poissons de mer d'assez grande taille, au corps comprimé, haut verticalement, de forme *rhomboïdale* ou en losange, non symétrique et très-mince. Le Turbot atteint souvent de grandes dimensions. Il fréquente l'Océan, la Baltique et la Méditerranée. On distingue : le *Turbot proprement dit* (*Rh. maximus*), qui atteint parfois jusqu'à 5 mètres de circonférence et pèse jusqu'à 15 kilogr. : il se nourrit de petits poissons, de vers et de petits crustacés qui abondent à l'embouchure des rivières, lieu qu'il choisit de préférence pour se tenir en embuscade : celui que l'on vend à Paris provient des côtes de Normandie, et particulièrement de l'embouchure de la Seine et de l'Orne, où on le pêche à la ligne; on estime surtout celui qu'on pêche sur les côtes rocheuses; — la *Barbue* (*Passer rhombus*), qui a le corps plus ovale que le Turbot (*Voy.* BARBUE); — la *Calimande* ou *Cardine* (*Podas*), que l'on prend sur les bords de la Manche, et qui est moins grande que les espèces précédentes, etc.

La chair du Turbot est blanche, grasse, feuilletée et délicate : c'est un des meilleurs relevés de potages. On cuit le turbot dans des vaisseaux de cuivre faits exprès, qui ont la forme du poisson, et qu'on nomme *Turbotières*. Ce poisson était très-estimé des gourmets romains : on connaît la discussion qui, selon Juvénal (*Sat.* IV), fut ouverte dans le sénat de Rome, par ordre de l'empereur Domitien, pour savoir comment on devait accommoder un turbot d'une énorme dimension, *spatium admirabile rhombi*.

**TURC**, petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres, surtout des poiriers de bon-chrétien, et qui en suce la sève : c'est la larve d'un insecte qui n'est pas bien connu. — Les jardiniers donnent aussi ce nom à la larve du hanneton.

**TURCIE**, autrefois *Turgie* (du latin *turgere*, gon-

fler), levée ou chaussée de pierre en forme de digue, pour empêcher le débordement des rivières.

TURDUS, nom latin du *Merle* et de la *Grive*, a servi à former les mots *Turdidées*, *Turdinées*, *Turdoïdes*, par lesquels on désigne divers groupes de Passereaux insectivores qui ont avec les Merles certains rapports de forme.

TURF, mot anglais qui veut dire *gazon*, *pelouse*, a été récemment importé dans la langue française pour désigner le terrain sur lequel ont lieu les courses de chevaux et les paris auxquels elles donnent lieu. Le Champ de Mars à Paris; Satory, Chantilly, la Marche, la Croix de Berny, aux environs de Paris; Epsom, New-Market, en Angleterre, sont les turfs les plus renommés. M. E. Chapus a publié *Le Turf* ou *les Courses de chevaux* (1853).

TURGESCENCE (du latin *turgere*, se gonfler), se dit dans le langage scientifique pour gonflement en général, pour toute enflure déterminée par une surabondance d'humeurs.

TURION (en latin *turio*), bourgeon souterrain qui naît du collet des racines de certaines plantes herbacées vivaces, et qui, après s'être étendu sous terre à quelque distance de la tige mère, se relève et forme chaque année de nouvelles tiges : la partie de l'Asperge que l'on mange est le *turion* de la plante de ce nom. Les Turions peuvent aussi naître des racines ligneuses ; dans les Sumacs, l'Acacia, en un mot dans tous les arbres à souche traçante, les jeunes pousses qui naissent de leurs racines horizontales et superficielles ont d'abord formé de véritables *turions*. Ce sont des espèces de marcottes naturelles qu'on n'a qu'à séparer en temps convenable pour former de nouveaux individus.

TURNEPS, nom vulgaire de la *Rave du Limousin*. *Voy.* NAVET.

TURNIX, le *Tridactylus* de Lacépède, l'*Hemipodius* de Temminck, l'*Ortygis* d'Illiger, genre de Gallinacés de la famille des Tinamidés, créé par Bonnaterre. Ce genre, très-voisin de la Caille, dont il ne diffère que par l'absence du pouce, renferme des oiseaux de l'Australie et des pays chauds de l'ancien continent, caractérisés par *trois doigts* dirigés en avant et des tarses allongés. On distingue le *Turnix tachydrome*, le *T. combattant*, que l'on élève à Java, comme notre Caille commune, pour servir de spectacle en combattant; le *T. bariolé*, de la Nouvelle-Hollande, etc.

TURPETHUM, nom latin du *Turbith*.

TURQUET, TURQUIS, noms vulgaires du Maïs ou Blé de Turquie et d'une variété de Froment.

TURQUETTE, nom vulgaire de l'*Herniaire glabre*.

TURQUIN (BLEU), bleu foncé, bleu couvert.

TURQUOISE, pierre précieuse d'un bleu opaque, qui est employée dans la joaillerie. On en distingue 2 espèces : l'une, la *Turquoise de vieille roche*, dite aussi *T. pierreuse* ou *Calaïte*, est une pierre d'un beau bleu céleste qu'on trouve en rognons ou en petites veines dans des argiles ferrugineuses des environs de Mesched, entre Téhéran et Hérat, en Perse : elle se compose de phosphate d'alumine coloré par un peu d'oxyde de cuivre; l'autre, dite *T. de nouvelle roche*, *T. osseuse*, ou *Odontolithe*, provient des dents ou des os de mammifères enfouis dans le sein de la terre, et accidentellement colorés en bleu verdâtre : elle est beaucoup moins dure et moins estimée. On imite parfaitement la Turquoise par des émaux.

TURRILITE (de *turris*, tour), genre de Coquilles fossiles, de la classe des Céphalopodes, famille des Ammonées : coquille spirale, turriculée, multiloculaire, à tours continus. On les trouve en abondance dans la craie de Normandie et d'Angleterre.

TURRITELLE, *Turritella* (diminutif de *turris*, tour), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, détaché des Turbos : coquille allongée et enroulée en obélisque ou turriculée; bouche ronde ou quadrangulaire ; à bords désunis en arrière, et à labre souvent sinueux en avant. L'animal a un pied subtriangulaire, tronqué en avant; deux tentacules coniques et un manteau très-extensible qui se replie sur la coquille. Les Turritelles se trouvent dans toutes les mers, surtout dans les régions chaudes. La *T. tarière* (*T. terebra*), à coquille très-effilée, se trouve dans les mers de l'Afrique et de l'Inde. — Il existe beaucoup de Turritelles fossiles.

TURTUR, nom latin du genre *Tourterelle*.

TUSSILAGE, *Tussilago* (du latin *tussis*, toux, et *ago*, chasser), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, renferme des plantes herbacées vivaces, très-communes en Europe dans les terrains humides et argileux, et au bord des rivières : fleurs en capitules multiflores; involucre à folioles disposées sur 1 ou 2 rangs; fleurons de la circonférence étroitement ligulés, disposés sur plusieurs rangs.

Le *Tussilage pas d'âne* (*Tussilago farfara*), dit aussi *Taconnet*, a des fleurs jaunes, grandes et belles, portées sur une hampe simple, uniflore, cotonneuse et rougeâtre, couverte d'écailles éparses, lancéolées, membraneuses; des feuilles grandes, pétiolées, ovales, en cœur, blanches et cotonneuses en dessous; ces feuilles ne paraissent qu'après la floraison : d'où le nom de *Filius ante patrem*, donné jadis à la plante ; on a aussi comparé ses feuilles au *pied d'un âne* et aux feuilles d'un peuplier blanc que les Latins appelaient *farfarus*. Cette espèce est éminemment pectorale et adoucissante. — Le *T. pétasite* (*T. petasites*), très-commun sur le bord des ruisseaux, a des fleurs purpurines, mélangées de blanc, et réunies au printemps en un thyrse élégant; des feuilles grandes et larges, pubescentes en dessous, et possède les mêmes propriétés que l'espèce précédente; il passe pour guérir la teigne des enfants : d'où son nom vulgaire d'*Herbe aux teigneux*. — Le *T. odorant* (*T. fragrans*) est remarquable par l'odeur de vanille que répandent ses fleurs; l'apparition de ces fleurs en hiver lui a fait donner le nom d'*Héliotrope d'hiver :* tige presque nue, hérissée de poils; feuilles radicales; fleurs radiées, d'un blanc un peu rougeâtre, presque en corymbe. Il se cultive l'hiver dans les appartements.

TUTELLE, TUTEUR (du latin *tutela*, de *tueri*, défendre, protéger). La *Tutelle* est l'autorité donnée, conformément à la loi, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. Celui à qui la tutelle est confiée prend le nom de *Tuteur* (*Voy.* ce mot).—Dans le cas d'*émancipation*, le tuteur prend le nom de *Curateur*, et dans le cas de *prodigalité*, celui de *Conseil judiciaire*. *V.* ces mots.

Tantôt la loi désigne directement la personne sur laquelle tombe l'obligation d'accepter la tutelle : c'est ce qu'on appelle *T. légale;* elle appartient de plein droit au père, à la mère, ou, à leur défaut, aux ascendants, et, dans certains cas, aux hospices. Tantôt la tutelle est déférée, par testament des père et mère ou par le conseil de famille, à une personne de leur choix : c'est la *T. dative* (Code Nap., art. 387-475). Tantôt enfin c'est un moyen offert à certaines personnes d'exercer leur bienfaisance et de s'attacher par un titre légal un enfant qu'elles pourront plus tard adopter : on l'appelle alors *T. officieuse;* c'est une sorte de contrat par lequel une personne âgée de plus de cinquante ans, sans enfants ni descendants légitimes, s'oblige à élever gratuitement un mineur âgé d'au moins quinze ans, à administrer sa personne et ses biens, et à le mettre en état de gagner sa vie (art. 361-370).

*Conseil de tutelle*, conseil spécial que le père mourant peut nommer à la mère survivante et tutrice, et sans l'avis duquel elle ne peut faire aucun acte relatif à la tutelle. Cette nomination ne peut se faire que par un acte de dernière volonté, ou par une déclaration faite devant le juge de paix assisté de son greffier, ou devant notaire (art. 391-392).

**TUTEUR**, celui qui remplit les fonctions de la tutelle. Celui à qui la tutelle est déférée ne peut la refuser, à moins qu'il ne fasse valoir une légitime cause de dispense. Le Code Nap. (art. 427-449) indique les causes de dispense, d'incapacité, d'exclusion et de destitution de la tutelle. — Le *Tuteur* exerce toutes les actions du mineur, soit en demandant, soit en défendant; il ne peut, sans l'autorisation du conseil de famille, accepter ni répudier les successions qui échoient au mineur, accepter les donations qui lui sont faites, introduire une action relative à ses droits immobiliers, acquiescer à une demande relative à ces mêmes droits, emprunter, ni transiger au nom du mineur. La délibération du conseil de famille qui l'autorise doit être homologuée par le tribunal. Le *tuteur* ne peut se rendre adjudicataire, sous peine de nullité, par lui ni par personnes interposées, des biens du mineur (art. 450-476). — Le *tuteur* qui a de graves sujets de mécontentement contre le mineur peut obtenir du conseil de famille l'autorisation de provoquer sa détention dans une maison de réclusion (art. 468).

On appelle *Tuteur ad hoc* celui qui est nommé à un mineur pour un objet déterminé : à défaut de parents, l'enfant naturel mineur ne peut se marier avant 21 ans qu'avec le consentement d'un *tuteur ad hoc* (art. 159); — *Subrogé-tuteur*, celui qui est nommé pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fassent rien contre les intérêts du mineur (art. 420-426); — *Cotuteur*, celui qui est chargé d'une tutelle avec un autre : autrefois la mère mineure de 25 ans ne pouvait être donnée pour tutrice à ses enfants qu'en faisant nommer un *cotuteur* qui demeurait responsable solidairement de l'administration par elle faite durant sa minorité; aujourd'hui, si la mère se remarie, son second mari devient nécessairement cotuteur et responsable avec elle (395, 396).

En Horticulture, on appelle *Tuteurs* des perches ou des baguettes qu'on met en terre à côté des jeunes arbres ou des tiges flexibles, et auxquelles on les attache pour les soutenir ou les redresser : la vigne, la tige des œillets, ont besoin de *tuteurs*.

**TUTIE** ou TUTHIE (mot d'origine arabe), dite aussi *Cadmie des fourneaux*, oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux sous forme d'incrustations grises, lorsqu'on fait fondre la mine de zinc. La Tutie sert à préparer certains collyres résolutifs. Broyée avec de l'huile, elle donne une excellente peinture grise.

**TUTTI**, mot italien qui signifie *tous*, s'emploie en Musique pour indiquer sur les partitions que *toutes* les parties doivent se faire entendre ensemble.

**TUYAU** (du latin *tubillus*, diminutif de *tubus*), canal ou conduit destiné à l'écoulement des liquides, des gaz, de la vapeur, de la fumée, etc. On les fait, selon leur destination, en tôle, en fonte, en fer, en fer-blanc, en plomb, en zinc, en cuivre, en terre cuite, etc. — Les *Tuyaux d'orgues* sont en bois, en étain ou faits avec un mélange métallique appelé *étoffe*.

**TYMPAN** (du grec *tympanon*, tambour), membrane lisse, mince et transparente qui sépare l'oreille externe de l'oreille interne, et que vient frapper l'air porté par le canal auditif. La *cavité du tympan* constitue l'oreille moyenne : elle est située à la base du rocher, dans l'endroit où se réunissent les trois portions de l'os temporal. *Voy.* OREILLE.

En Architecture, on nomme *Tympan* l'espace du fronton compris dans le triangle formé par les deux corniches et la base : on y place quelquefois des figures, des bas-reliefs ou des inscriptions. — En Menuiserie, c'est un panneau renfermé entre des moulures.

En Hydraulique, le *Tympan* est une machine en forme de roue qui sert à élever l'eau; — en Mécanique, c'est un pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue.

En Typographie, on donne ce nom à des châssis composés de 4 barres de bois ou de fer, sur lesquels est collée une feuille de parchemin ou de papier fort. On étend sur le *grand tympan* les feuilles à imprimer, et le *petit tympan* reçoit l'action de la platine.

**TYMPANITE** (du grec *tympanon*, tambour), gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation de gaz dans le canal intestinal ou dans le péritoine : cette affection est ainsi nommée parce que le ventre est ballonné, et résonne comme un tambour. La Tympanite est ou *essentielle*, ou *symptomatique*. Dans le premier cas, elle dépend d'une exhalation de gaz qui se fait à la surface interne de l'intestin, ou de la décomposition des matières qui y sont contenues; dans le second, c'est le résultat d'une altération organique qui oblitère le conduit digestif et empêche les gaz de s'échapper. Le traitement de la *T. essentielle* varie suivant la cause de l'affection, l'âge et la constitution du malade, etc. : s'il y a irritation, si le malade est jeune et pléthorique, on emploie les boissons émulsionnées, les topiques et les lavements émollients; si le malade est faible et avancé en âge, s'il y a atonie des organes digestifs, on a recours aux aromatiques, qu'on donne en boissons et en lavements. On emploie aussi les frictions sur l'abdomen, les laxatifs, la magnésie, l'eau de chaux, etc. La *T. symptomatique* doit être combattue par des moyens appropriés à l'affection primitive et essentielle.

*Tympanite des ruminants. Voy.* MÉTÉORISATION.

**TYMPANON**. Chez les anciens, ce mot désignait toute espèce de tambour, particulièrement le tambour de basque. — Il se dit encore aujourd'hui d'un instrument de musique en forme de trapèze, monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois.

**TYPE** (du grec *typos*, empreinte), modèle, figure originale. Dans la philosophie de Platon, les idées de Dieu sont les *types* de toutes les choses créées (*Voy.* IDÉE, IDÉAL). — En Histoire naturelle, on appelle *Type*, *Genre type*, le genre qui possède au plus haut degré les caractères d'une famille, et qui le plus souvent lui donne son nom. — En Médecine, c'est le caractère d'une maladie, l'ordre dans lequel se montrent et se succèdent les symptômes de la maladie : il est *continu*, *intermittent* ou *rémittent*.

Dans l'étude de l'Écriture sainte, *Type* se dit de ce qui, dans l'Ancien Testament, est regardé comme la figure ou le symbole des mystères de la loi nouvelle : l'*agneau pascal* est le type de Jésus-Christ; la *manne*, celui de la sainte Eucharistie.

En Littérature et en Morale, *Type* se dit des caractères fortement tracés, des combinaisons originales qui, de traits épars, font de puissantes individualités : Achille, Hector, Ulysse; Tartufe, Alceste; don Quichotte, Gil Blas, Figaro, etc., sont des types. Le caractère du génie se manifeste surtout dans la création des types. Ils abondent dans les ouvrages d'Homère, de Corneille, de Molière, de Shakspeare, etc.

En Numismatique, c'est la figure symbolique empreinte sur le revers d'une médaille, d'une monnaie.

En Histoire, *Type* se dit des ordonnances, rescrits ou lettres des empereurs grecs, et particulièrement d'un édit rendu par l'empereur Constant pour concilier les Catholiques et les Monothélites : c'était une sorte de formulaire de foi sur lequel on devait régler sa conduite. Comme cet édit confondait la vérité et l'erreur, ni les Catholiques ni les Monothélites n'y déférèrent. Martin Ier le condamna en 649.

En Typographie, *Type* est synonyme de *Caractère*.

**TYPHA**, nom latin du genre *Massette*, a donné naissance au mot *Typhacées*, qui désigne une petite famille de plantes aquatiques monocotylédones, renfermant les deux genres *Typha* (Massette) et *Sparganium* (Ruban d'eau).

**TYPHLOPS** (mot grec signifiant *aveugle*), groupe de Serpents vermiformes, voisins des Orvets, ainsi nommés parce que leurs yeux sont toujours plus ou

moins rudimentaires et le plus souvent cachés sous la peau. Ils ont le corps arrondi, à écailles semblables, polies, imbriquées, la bouche petite, n'ayant qu'une dent à l'une ou à l'autre mâchoire. Ces reptiles se tiennent dans les lieux humides et sous les pierres, et se creusent de petites galeries à la manière des Lombrics : ils se nourrissent de larves, d'insectes, de petits vers, etc.; ils sont peu agiles. Le *Typhlops vermiculaire* de l'Europe orientale est le type de ce groupe : il est d'un brun jaunâtre et long de 25 centimètres environ.

TYPHOIDE. En général, on donne le nom *d'état typhoïde*, de *forme typhoïde*, à un état morbide caractérisé par la stupeur, l'abattement, symptômes qui viennent se joindre à ceux d'une affection quelconque pendant son cours. Cet état est surtout sensible dans le *Typhus* et dans la *Fièvre typhoïde* (*Voy.* ces mots). On doit à M. Louis et à M. Delaroque des travaux estimés *sur la Fièvre typhoïde*.

TYPHON (du géant *Typhon*, ou du grec *typhaô*, enflammer, brûler), nom donné, en Météorologie : 1° aux trombes marines; 2° au vent impétueux ou à l'ouragan qui accompagne souvent les trombes, et qui change à chaque instant de direction (*Voy.* TROMBE) : ces ouragans violents, qui causent les plus terribles ravages, sont surtout propres aux mers de la Chine; ils ont lieu pendant les moussons.

TYPHUS (du grec *typhos*, stupeur). Les anciens médecins donnaient ce nom à des maladies fort diverses, qui n'avaient d'autres caractère commun qu'un état de *stupeur*. Le sens attaché à ce mot est encore aujourd'hui fort vague; cependant on désigne particulièrement sous le nom de *Typhus* une fièvre essentielle, continue, caractérisée par la stupeur, la débilité musculaire, le délire, le trouble des sens, l'altération des membranes muqueuses, et le développement de pétéchies et d'un exanthème cutané; elle sévit généralement sur un grand nombre d'individus à la fois, et peut se transmettre par voie de contagion. On l'appelle *Typhus d'Europe* pour le distinguer de ce qu'on appelle improprement *T. d'Orient* et *T. d'Amérique*. On le nomme aussi vulgairement *Fièvre pestilentielle*, *F. des camps*, *des vaisseaux*, *des prisons*, *des hôpitaux*, *F. nosocomiale*, *F. pétéchiale*, *F. ponctuée* ou *tachetée*, *F. de Naples*, *de Gènes*, *de Livourne*, etc.

Le Typhus se manifeste spontanément au milieu des grands rassemblements d'individus, sous l'influence de la misère, de la privation d'aliments, des fatigues excessives, de la démoralisation, ou par l'effet de causes locales, de miasmes pestilentiels. La stupeur s'empare du malade dès le début de la maladie : les yeux sont fixes et éteints, le corps immobile; le malade, étranger à tout ce qui l'entoure, semble dans un état d'ivresse. De petites taches (pétéchies), de couleur rosée, quelquefois livides ou rouges, se manifestent sur divers points de la peau, et notamment sur le tronc : elles se montrent vers le 4e jour et disparaissent vers le 10e. Chez presque tous les malades, il y a de la toux et une expectoration de crachats tenaces et mêlés d'air, une irritation des conjonctives, des symptômes d'inflammation gastrique ou intestinale, auxquels se joignent bientôt des symptômes nerveux, des tremblements, des soubresauts, de légers mouvements convulsifs, un délire particulier, qu'on a nommé *typhomanie*, la surdité, une prostration très-prononcée. Quand le Typhus doit se terminer heureusement, ces symptômes s'amendent et s'effacent progressivement; dans le cas contraire, ils s'aggravent, il survient de la pneumonie, une hémorragie intestinale, l'écoulement involontaire de l'urine, enfin la mort.

Le traitement de cette grave affection doit être approprié à chaque période de la maladie : dans la première, on donne le plus souvent des boissons rafraîchissantes acidulées, quelquefois il convient d'employer la saignée ou un vomitif, ou d'appliquer des vésicatoires aux jambes; dans la deuxième période, les boissons aromatiques et légèrement toniques sont ordinairement utiles; les symptômes inflammatoires qui surviennent à cette époque doivent être combattus par les révulsifs. MM. Ferrus, Gauthier de Claubry, Louis, etc., ont publié des travaux spéciaux sur le Typhus et la Fièvre typhoïde.

*Typhus d'Amérique*. *Voy.* FIÈVRE JAUNE.

*Typhus d'Orient*. *Voy.* PESTE.

TYPOGRAPHE, TYPOGRAPHIE (du grec *typos*, caractère, et *graphô*, écrire, empreindre). Ce mot se prend le plus souvent comme synonyme *d'Imprimerie* (*Voy.* ce mot); mais il désigne plus spécialement la réunion de tous les arts et de toutes les opérations qui concourent à l'imprimerie, fonderie de caractères, composition typographique, impression proprement dite ou tirage, etc. Il désigne aussi les grands établissements typographiques; c'est ainsi que l'on dit : la *Typographie Didot*, la *Typographie Panckoucke*.

TYRAN (du grec *tyrannos*). Chez les anciens, ce mot ne se prenait pas en mauvaise part comme chez nous : chez eux, la qualification de *tyran* se confondait presque avec celle de *roi*. Toutefois les Grecs désignaient spécialement sous le nom de *Tyran*, celui qui s'emparait de l'autorité souveraine dans une ville libre, ou qui en était revêtu par l'étranger : tels furent Pisistrate et ses fils, à Athènes, Cypsélus et Périandre, à Corinthe; tels furent aussi les *Trente Tyrans* établis à Athènes par Lysandre après la guerre du Péloponèse. Sous l'Empire romain on donna le nom de *Tyrans* aux généraux qui se révoltèrent et se déclarèrent indépendants : tels furent les *Trente Tyrans* qui prirent la pourpre au IIIe siècle, sous Gallien et ses successeurs.

TYRAN, *Tyrannus* (ainsi appelé à cause de son caractère belliqueux), genre de Passereaux de la famille des Gobe-mouches : bec robuste, allongé, crochu vers le bout; tarses assez robustes, annelés; ailes moyennes; queue variable. Les Tyrans sont des oiseaux querelleurs, solitaires, peu sociables, toujours en guerre avec les Eperviers, les Cresserelles et autres Rapaces. Ils se nourrissent d'insectes, de lézards et de petits oiseaux. Ils nichent sur des branches ou dans des trous d'arbres. Toutes les espèces appartiennent à l'Amérique; les principales sont : le *Tyran jaune* (*T. sulphuratus*), de l'Amérique du Sud; le *T. courageux* (*T. audax*), du Brésil; le *T. à bec épais*, du Mexique; le *T. cendré*, le *T. savane*, tous deux du Brésil; etc.

TYRANNEAU, *Tyrannulus*, genre de Passereaux de la famille des Paridées, a pour type le *Roitelet-Mésange* (*T. elatus*) de la Guyane. Il se tient sur les arbrisseaux et cherche sa nourriture en s'accrochant à l'extrémité des branches, comme font les Roitelets et les Mésanges. — Swainson a donné le nom de *Tyrannau* (*Tyrannula*) à un genre de Passereaux, de la famille des Muscicapidées.

TYRANNICIDE (de *tyrannus*, tyran, et *cedere*, tuer), meurtre d'un tyran. La dangereuse doctrine du droit qu'on aurait de tuer un tyran fut soutenue publiquement dans un plaidoyer par le Dr J. Petit à l'occasion du meurtre du duc d'Orléans, tué en 1407 par le duc de Bourgogne : elle fut condamnée en 1416 par le concile de Constance; ce qui n'empêcha pas le P. Mariana de la reproduire dans son fameux livre *De Rege*, Tolède, 1599. — *Voy.* RÉGICIDE.

TYROLIENNE, espèce de valse ou de mélodie originaire du Tyrol, notée en triolets, en mesure à trois temps et d'un mouvement modéré : c'est une sorte de chanson montagnarde, qui s'exécute avec une voix de tête particulière, que les nationaux appellent *dudeln*, en franchissant, à l'aide de certains coups de gosier, d'assez grands intervalles. On connaît la belle tyrolienne de l'opéra de *Guillaume Tell*, de Rossini.

# U

U, la 21e lettre et la 5e voyelle de notre alphabet, s'est longtemps confondu avec le V : on distinguait alors le V voyelle et le V consonne. La lettre U, qui n'est que le V arrondi, n'a été introduite dans la Typographie qu'en 1629, par Zeitner, imprimeur de Strasbourg.

La prononciation de l'U voyelle diffère selon les langues : les Grecs, qui l'appelaient *upsilon*, paraissent l'avoir prononcé *i*, *y;* les Latins le prononçaient *ou;* les Allemands le prononcent le plus souvent *ou*, si ce n'est lorsqu'il est adouci (*ü*) : ils le prononcent alors *u* ou *i;* les Anglais le prononcent *ou*, *iou*, *eu*.

Pour l'U pris comme signe numéral et comme abréviation, *Voy*. V.

En Chimie, U désigne l'*Uranium*.

UBIQUITÉ (du latin *ubiquitas*), état de ce qui est partout. Il n'y a que Dieu qui soit doué de l'*ubiquité*. — De ce mot, on a formé ceux d'*Ubiquistes*, d'*Ubiquitaires*, pour désigner certaines sectes qui enseignaient que le corps de Jésus-Christ est présent partout, aussi bien que sa divinité.

UDOMÈTRE (du latin *udus*, humide, et du grec *métron*, mesure), instrument qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un lieu, ou à analyser l'eau de pluie. Il consiste simplement en une large toile tendue, qui reçoit la pluie, laquelle coule ensuite, au point de la plus forte dépression, dans un entonnoir porté par un vase à col étroit.

UHLANS, cavaliers tartares. *Voy*. HULANS.

UKASE ou OUKASE. Ce mot désigne, en Russie, toute ordonnance, tout édit qui émane de l'empereur.

ULCÈRE, ULCÉRATION (du latin *ulcus*, *ulceris*). On appelle *Ulcère* une solution de continuité des parties molles du corps, avec écoulement de pus; son caractère essentiel est de provenir d'une cause interne ou d'un vice local. Les ulcères peuvent attaquer tous les organes : ils se développent le plus souvent sur la peau et sur les membranes muqueuses. On distingue les ulcères en *internes* et *externes*. Quant à leur nature, on admet huit espèces d'ulcères : *U. atoniques*, *scorbutiques*, *scrofuleux*, *syphilitiques*, *dartreux*, *carcinomateux*, *teigneux* et *psoriques*. Leur traitement varie comme leurs causes (*Voy*. SCORBUT, SCROFULES, etc.) — On donne quelquefois le nom d'*Ulcérations* aux ulcères superficiels; mais le mot *ulcération* signifie proprement le travail morbide qui produit l'ulcère.

*Ulcère des arbres*, blessure faite à la texture ligneuse des arbres, sur la tige, les branches ou les racines, et qui se manifeste par un suintement de sève corrompue. Il faut amputer la partie malade, et la couvrir ensuite d'un enduit convenable.

ULÉMA (c.-à-d. *savant*, *lettré*), titre donné chez les Turcs aux docteurs de la loi. Leur chef prend le titre de *Cheik-ul-islam:* c'est le ministre de la Justice.

ULEX, nom scientifique du genre *Ajonc*.

ULIGINEUX (du latin *uligo*, humidité de la terre), se dit de ce qui croît ou vit dans les prairies humides et marécageuses. Il s'emploie souvent comme synonyme de bourbeux, marécageux : c'est dans ce sens qu'on dit : *terrains uligineux*.

ULLUQUE (de l'espagnol *ulluco*, qui a le même sens), genre de la famille des Portulacées, tribu des Calandrinées, renferme des plantes herbacées, vivaces, ayant pour caractères : calice à 2 sépales opposés, concaves, tombants; corolle à 5 pétales en cœur, 5 étamines à filets très-courts, capsule monosperme. Ce genre a pour type l'*U. tubéreux*, à tige rameuse; à feuilles épaisses, en cœur, pétiolées; à fleurs petites, jaunes ou verdâtres, en grappes axillaires. Le tubercule de cette plante, assez volumineux, jaune et lisse, fournit un aliment substantiel. L'Ulluque se cultive en grand au Pérou et en Bolivie; on a essayé de l'acclimater en France.

ULMACÉES (du latin *ulmus*, orme), famille de plantes que l'on a séparée de la famille des Amentacées, et qui a pour type le genre Orme (*Ulmus*). Quelques Botanistes l'ont rapprochée du groupe des *Urticacées*. *Voy*. ce mot.

ULMAIRE (du latin *ulmus*, orme, parce que ses feuilles ressemblent à celles de l'orme), espèce de Spirée odorante. *Voy*. SPIRÉE.

ULMINE, ULMIQUE (du latin *ulmus*, orme). On désigne généralement sous les noms de *Matières ulmiques* ou *humiques*, d'*Ulmine*, de *Géine*, d'*Acide ulmique*, *humique* ou *géique*, les matières noires ou brunes qu'on rencontre dans le terreau, la tourbe, les fumerons, les eaux de fumier, et qui sont produites par la putréfaction des parties végétales ou animales, au contact de l'air et de l'humidité. Des substances semblables s'obtiennent artificiellement par l'action des acides et des alcalis sur le bois, l'amidon, le sucre, la fibrine, l'albumine, etc.; mais la composition de ces produits varie suivant les circonstances où ils se forment et suivant la nature des matières qui servent à les préparer. — L'Ulmine a été découverte en 1797, par Vauquelin, dans l'ulcère d'un Orme.

ULMUS, nom latin du genre *Orme*. *Voy*. ce mot.

ULTIMATUM (mot fait de *ultimus*, dernier), se dit, en Diplomatie, des dernières conditions que l'on met à un traité et auxquelles on tient irrévocablement. Lorsqu'un ultimatum est rejeté, les négociations sont rompues. L'ultimatum suppose deux États prêts à se faire la guerre : c'est en quelque sorte un ordre dont le rejet doit entraîner des mesures violentes.

ULTRA, mot latin qui signifie *outre*, *au delà*, s'est employé, en Politique, soit seul, soit composé avec un autre, pour désigner tout homme qui professe des opinions exagérées; ainsi on dit *ultra-royaliste* (ou *ultra* seul), *ultra-révolutionnaire*, etc.

ULTRAMONTAINS, nom donné à ceux qui veulent étendre le plus possible le pouvoir soit spirituel, soit temporel du pape : on les a ainsi nommés parce que Rome, où siége le pape, est située, par rapport à nous, *ultra montes* (*au delà des monts*).

ULTRA PETITA, mots latins qui signifient *au delà de ce qui a été demandé*, s'emploient, en Jurisprudence, pour désigner ce qui a été accordé par le juge sans avoir été demandé par la partie. Les jugements où il a été accordé *ultra petita* peuvent être rétractés (Code de Procéd., art. 480).

ULULA, nom latin de la *Chouette*. *Voy*. ce mot.

ULVACÉES, ULVÉES ou ULVAIRES. *Voy*. ULVE.

ULVE (du latin *ulva*, nom donné par les anciens à toute plante marécageuse), genre d'Algues de la famille des Phycées zoosporées, type de la tribu des Ulvacées, est caractérisé par une fronde verte, membraneuse, ordinairement plane, à bords ondulés ou crépus, rarement stipitée, composée d'une seule ou de deux couches de cellules. Les Ulves habitent les eaux salées ou douces, et les lieux humides; dans quelques pays, elles servent de nourriture aux hommes et surtout aux bestiaux. — Les principales espèces sont : l'*Ulve comestible* (*U. edulis*), l'*U. laitue* (*U. lactuca*) ou *Endive marine*, l'*U. comprimée* ou *Cheveu de mer*, l'*Ulva altissima*, etc.

UNAU ou BRADYPE, quadrupède. *Voy*. BRADYPE.

UNCARIA (*à crochets*), un des noms du g. *Nauclée*.

UNCIA, nom latin de l'*Once*. *Voy*. ce mot.

**UNCIROSTRES** (d'*uncus*, recourbé, et *rostrum*, bec), famille de l'ordre des Échassiers, comprend les *Kariamas*, les *Secrétaires*, les *Kamichis*, etc.

UNDA-MARIS (c.-à-d., en latin, *eau de la mer*), nom donné à un registre d'orgues formé de tuyaux à anches longs de plus de 2 mètres : il est accordé un peu plus haut que les autres jeux, et forme, à cause de cela, une sorte de battement qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

UNGUIS (du latin *unguis*, ongle), dit aussi *Lacrymal*, le plus petit des os de la face, est situé à la partie antérieure et interne du globe de l'œil. Il a été ainsi appelé à cause de sa transparence et de sa forme, qui ressemble assez à celle d'un ongle.

On a encore appelé *Unguis* l'éminence médullaire, appelée plus souvent *Ergot* ou *Éperon;* ainsi qu'une maladie de l'œil, plus connue sous le nom de *Ptérygion*. *Voy.* ce mot.

UNI.... (du latin *unus*, un), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, tels que *Unicaule*, *Uniflore*, *Unifolié*, *Unijugué*, *Unilabié*, *Unilobé*, *Uniloculaire*, etc., c.-à-d. à une tige, à une fleur, à une feuille, à une paire, à une lèvre, à un lobe, à une loge, etc.

UNICORNE (d'*unus*, un, et *cornu*, corne), nom vulgaire de la *Licorne*, d'une espèce de *Rhinocéros*, du *Narval*, d'un *Chétodon*. *Voy.* ces mots.

UNIFICATION, action de s'unir à un autre être de manière à ne plus faire qu'*un* avec lui. L'*unification* avec Dieu était la dernière fin des Néo-platoniciens : ils l'appelaient *Aplosis*, *Enôsis*. L'unification finale avec l'Etre suprême est aussi une des croyances du philosophe chinois Lao-Tseu.

UNIFORME, l'habit militaire. La loi comprend sous ce nom tout ce qui a rapport non-seulement à l'habillement proprement dit, mais aussi la coiffure, l'équipement, les marques distinctives, l'armement et le harnachement. Tout soldat qui a détérioré volontairement, perdu, vendu, etc., tout ou partie de ses effets d'uniforme est passible de peines plus ou moins graves. — En France, les premières ordonnances sur les uniformes militaires datent du règne de Louis XIII; mais c'est seulement à partir de Louis XIV que les troupes eurent de véritables uniformes.

Ce mot se dit aussi du costume attribué aux différents ordres de fonctionnaires publics (*Voy.* COSTUME). Toute personne qui porte publiquement un *uniforme* qui ne lui appartient pas, est punie d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans (Code pénal, art. 259).

UNILATÉRAL (d'*unus*, un, et *latus*, côté), se dit, en Botanique, de ce qui est placé d'un seul côté.

En Jurisprudence, on appelle *Contrat unilatéral* le contrat dans lequel une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans qu'il y ait d'engagement de la part de ces dernières.

UNIO, nom scientifique du genre *Mulette*, coquille bivalve de la famille des Moules.

UNION (CONTRAT D'), acte que passent entre eux les créanciers d'un failli pour unir leurs intérêts et administrer à leur profit commun les biens de la faillite. « S'il n'intervient point de concordat, les créanciers seront de plein droit en état d'*union* pour achever la liquidation des biens et des dettes du failli; ils nommeront un ou plusieurs syndics définitifs et un caissier chargé de recevoir les sommes provenant de toute espèce de recouvrement. » (C. du Com., 529-541).

*Union douanière*. *Voy.* ZOLLVEREIN.

*Union hypostatique*, nom donné par les Théologiens à l'union du Verbe divin avec la nature humaine dans une seule personne. *Voy.* HYPOSTASE.

*Acte d'Union*, *Union d'Utrecht*, *de Calmar*, etc. *Voy.* UNION au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

UNIPERSONNEL (VERBE). *Voy.* VERBE.

**UNIPÉTALE**, se dit, en Botanique, d'une corolle qui n'est formée que d'un seul pétale; cette corolle n'entoure pas complétement les organes sexuels : l'*Amorphe fruticosa* offre un exemple de ce phénomène.

UNISEXUÉ, UNISEXUEL, se disent, en Botanique, des fleurs qui ne renferment que des organes d'un seul sexe, ou de plantes dont toutes les fleurs sont d'un seul sexe, comme le Chanvre, le Palmier, etc.

UNISSON, union de deux sons dont l'intonation est absolument la même, qui sont au même degré, l'un n'étant ni plus grave ni plus aigu que l'autre. L'unisson est produit par un égal nombre d'oscillations de deux corps égaux, cordes vibrantes, voix humaines, etc., vibrant dans un égal espace de temps.

Dans les partitions, le mot *Unissoni*, et en abrégé *Unis.*, écrit à la partie vide du second violon, de la deuxième flûte, du deuxième hautbois, etc., indique que ces parties doivent jouer à l'unisson avec la première partie de l'instrument de leur espèce.

UNITÉ, qualité de ce qui est *un*, de ce que l'on considère individuellement, sans avoir égard aux parties dont il peut être composé; on l'oppose à *Pluralité*.

En Mathématiques, l'*Unité* est le principe de tout nombre. Dans le Calcul, on étend le nom d'*unités* aux neuf premiers nombres; en ce sens, on oppose les *unités* aux *dixaines*, aux *centaines*, etc. : dans les nombres écrits, les *unités* occupent le premier rang à droite. — On appelle aussi *Unité*, *Unité de mesure*, toute quantité prise pour terme de comparaison entre les objets de même nature : le *mètre* est l'unité de longueur; le *gramme*, de poids; le *litre*, de capacité; le *franc*, de monnaie.

En Philosophie, l'*Unité* a donné lieu aux plus graves débats : on s'est demandé quelle est son essence, à qui elle appartient, etc. On refuse l'unité à la matière, qui est divisible à l'infini; on établit l'*unité de l'âme* par l'indivisibilité de la pensée; l'*unité de Dieu* par la nature de l'infini et par le plan uniforme de l'univers. Pythagore plaçait dans l'*unité* et dans les nombres qu'elle engendre, le principe de toutes choses : les *Monades* de Leibnitz, éléments de tout composé, ne sont aussi que des *unités*. — Quelques-uns, dans l'impossibilité de comprendre le passage de l'unité à la pluralité, ont nié la pluralité et ont été conduits à l'*unité de substance* ou au panthéisme. — On a également agité la question de l'origine de l'idée d'*unité*, les uns rapportant cette idée aux sens, les autres à la conscience et à la raison, qui trouveraient dans l'âme, être simple et un, le seul et véritable type de l'unité.

Dans la Philosophie de la nature, on entend par *Unité de composition*, l'identité des matériaux qui composent les organes des animaux, matériaux qui, bien que diversifiés à l'infini dans leur forme, leur volume, leurs usages, restent au fond les mêmes chez tous et révèlent un seul et unique plan : cette belle conception a été introduite dans le règne animal par M. Geoffroy-Saint-Hilaire, et appliquée par Gœthe et De Candolle au règne végétal.

Dans les Arts et en Littérature, l'*Unité* a de tout temps été considérée comme une des conditions essentielles de la beauté :

> ........ Sit quodvis simplex duntaxat et unum.

Plusieurs philosophes modernes ont même fait consister la beauté dans l'accord de l'unité et de la variété.

Dans l'Art dramatique, on distingue l'*unité de temps*, l'*unité de lieu* et l'*unité d'action :* l'auteur doit respecter ces trois unités s'il veut observer le vraisemblable, faciliter l'illusion et exciter l'intérêt : c'est ce qu'on appelle la *Règle des trois unités*, règle formulée par Aristote, dans sa *Poétique*, et heureusement exprimée par Boileau dans ces deux vers :

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli. (*Art poét.*, III, 45.)

De nos jours, on a fort affecté de mépriser la règle des trois unités : c'est là un des caractères distinctifs et des vices de l'*École romantique*.

**UNIVALVES**, dénomination générale sous laquelle on désigne les Mollusques dont les coquilles n'ont qu'une seule pièce ou *valve*, enroulée ou non : on oppose les *Univalves* aux *Bivalves*.

On nomme encore ainsi, en Botanique : 1° les péricarpes qui s'ouvrent d'un seul côté; 2° une famille de Crustacés qui renferme le genre *Cyclope*.

UNIVERS (du latin *universus*, entier), se prend tantôt comme synonyme de monde (*Voy.* MONDE et PANTHÉISME), tantôt pour la terre avec tous ses habitants. Le nom d'*Univers*, pris dans ce dernier sens, a été adopté pour titre de plusieurs publications soit historiques et géographiques, comme l'*Univers pittoresque*, publié par MM. Didot; soit politiques et polémiques, comme le journal *l'Univers religieux*.

UNIVERSEL, UNIVERSAUX. En Logique, *universel* est synonyme de *général* (*Voy.* ce mot). Les idées universelles ou idées générales étaient appelées par les Scolastiques *Universaux* (*universalia*), aussi bien que les termes qui les expriment. Ils avaient distribué ces idées, d'après leur nature, en un certain nombre de classes qu'ils appelaient *Catégories* (*Voy.* ce mot). En outre, ils distinguaient, sous le rapport de leur office, cinq sortes d'universaux : le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre* et l'*accident*. — Les Universaux donnèrent lieu, chez les anciens et dans l'École pendant le moyen âge, à une célèbre dispute, les uns prétendant qu'elles ont une réalité extérieure, qu'elles existent *à parte rei*, les autres n'y voyant qu'une création de l'esprit et soutenant qu'elles n'existent qu'*a parte mentis*, ou même les confondant avec les mots qui les expriment : les premiers sont les *Réalistes*, les seconds les *Conceptualistes*, les troisièmes les *Nominalistes*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

UNIVERSITÉ, corps établi pour enseigner l'*universalité* des connaissances humaines, langues, belles-lettres et sciences (*Voy.* les art. ENSEIGNEMENT, FACULTÉS, INSTRUCTION PUBLIQUE dans ce *Dictionnaire*, et l'art. UNIVERSITÉ au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Duboulay (*Bulæus*), en 1670, Crevier, en 1761, M. Dubarle, en 1829, ont écrit l'*Histoire de l'Université de Paris*; M. Vallet de Viriville a donné l'*Histoire de l'Instruction publique* (1853), M. Rendu le *Code universitaire* (1828 et 1846), et M. Th. Barrau, la *Législation de l'Instruction publique* (1853).

UPAS (de l'indien *upas*, poison). On distingue l'*Upas tieuté*, grande liane dont la racine est vénéneuse (*Voy.* STRYCHNOS); et le *Boun-upas*, espèce d'Antiaris, grand arbre de l'île de Java, d'où découle un suc qui est aussi très-vénéneux. *Voy.* ANTIARIS.

UPENEUS (du grec *upênê*, lèvre supérieure), nom par lequel Cuvier désigne une subdivision du genre Mulle : ce poisson a 4 rayons aux branchies, une petite épine à l'opercule, une vessie natatoire, et des dents aux deux mâchoires. Il habite tous les pays chauds, particulièrement la mer des Indes.

UPUPA, nom latin du genre *Huppe*, a formé les mots *Upupées*, *Upupidées*, *Upupinées*, par lesquels plusieurs Ornithologistes désignent divers groupes de Passereaux auxquels appartiennent les genres *Huppe*, *Promerops*, *Epimaque*, *Falcinelle*, etc.

URANE (ainsi nommé d'après la planète *Uranus*), composé d'uranium et d'oxygène (UO), d'un gris foncé et cristallin, qu'on extrait de plusieurs minéraux, notamment de l'*Urane oxydulé* et de l'*U. phosphaté*. — Découvert en 1789 par Klaproth, l'Urane a été considéré comme un corps simple jusqu'en 1842, époque à laquelle M. Péligot y signala la présence de l'oxygène. *Voy.* URANIUM.

*Urane oxydulé*, appelé aussi *Pechblende* ou *Uranpecherz* (noms allemands qui signifient *mine de poix*), minéral en mamelons bruns ou noirs, d'un aspect luisant et résineux, se compose d'uranium et d'oxygène ($U^4O^5$). Il accompagne le cobalt arsénical et l'argent sulfuré dans les mines de Bohême et de Saxe.

*Urane phosphaté*, dit aussi *Uranite*, minéral composé d'acide phosphorique, d'oxyde uranique et de chaux, quelquefois aussi d'oxyde de cuivre, qu'on rencontre en petites masses jaunes et brillantes dans les granites de Marmagne, près d'Autun, de Saint-Yrieix, près de Limoges, etc.

URANIA, nom scientifique du *Ravenala* ou *Arbre du voyageur*, a servi à former le mot *Uraniées*, nom donné à une tribu des Musacées. *Voy.* RAVENALA.

URANIA, planète télescopique découverte par M. Hind le 22 juillet 1854. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

URANIE, genre de Lépidoptères propres à l'île de Madagascar, remarquables par l'éclat des couleurs, où dominent le vert doré, le noir et le rouge violâtre.

URANIUM, corps simple métallique qu'on extrait de l'urane. Il forme avec l'oxygène plusieurs oxydes dont deux sont basiques et donnent avec les acides, l'un (l'ancien urane ou protoxyde, UO), des sels verts, et l'autre (le sesquioxyde, $U^2O^3$), des sels jaunes. On emploie le sesquioxyde pour la fabrication des beaux verres jaunes qui ont un reflet vert; on s'en sert aussi dans la peinture sur porcelaine. — L'Uranium a été isolé en 1842, par M. Péligot.

URANOGRAPHIE (du grec *ouranos*, ciel, et *graphê*, description), science qui a pour objet l'étude, la description des phénomènes célestes. Francœur a donné sous ce titre un traité élémentaire d'Astronomie.

URANOSCOPE (du grec *ouranos*, ciel, et *skopéô*, regarder), *Uranoscopus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, et très-voisin des Vives; ils sont ainsi nommés parce qu'ils ont les yeux placés sur le milieu de la face supérieure, de façon qu'ils ne peuvent regarder que le ciel. L'espèce principale, l'*U. scaber*, était connue des anciens sous le nom de *Callionyme*.

URANUS (du grec *ouranos*, ciel), dite aussi *Herschell* du nom de celui qui l'a découverte, l'une des grandes planètes, la plus éloignée du soleil, après Neptune. Sa distance au soleil est de 19 fois le rayon de l'écliptique, ou plus de 265 millions de myriamètres. Il lui faut près de 84 années pour accomplir sa révolution entière. L'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique n'est que de 0°,46',28",4. Elle est 82 fois plus grosse que la terre; cependant on ne peut guère la voir qu'avec une forte lunette. Six satellites (dont deux seulement, le 2ᵉ et le 4ᵉ, ont été revus) se meuvent autour de cette planète, dans des orbites presque circulaires et à peu près perpendiculaires au plan de l'écliptique. — Cette planète a été découverte en 1781, par l'astronome W. Herschell, dont elle porte quelquefois le nom; elle avait été vue précédemment, mais on l'avait prise pour une étoile ou pour une comète. Son signe astronomique est ♅.

URATES, sels formés par l'acide urique et une base. *Voy.* URIQUE (ACIDE). — On connaît surtout l'*Urate de soude* et l'*Urate d'ammoniaque*.

URCÉOLÉ (du latin *urceolus*, petite tasse), se dit, en Botanique, d'un organe renflé à sa partie moyenne, resserré à son orifice et dilaté à son limbe.

URÉDINÉES, UREDO (du latin *uredo*, nielle ou charbon). Les Botanistes modernes désignent sous le nom d'*Urédinées* une famille de plantes cryptogames, composée de très-petits végétaux parasites, ayant pour type le genre *Uredo*, qui se développent ordinairement dans le tissu même des autres végétaux, rarement à leur surface, et qui ne sont formés que par des sporidies ou vésicules reproductrices, remplies de sporules. Les Urédinées n'offrent jamais de filaments distincts des sporidies, caractère essentiel qui sépare ces végétaux des *Mucédinées*. — M. Ad. Brongniart partage cette famille en 4 grandes tribus : les *Urédinées vraies*, les *Fusidiées*, les *Bactridiées* et les *Stilbosporées*. MM. Tulasne et Léveillé en ont fait une étude particulière.

Le genre type *Uredo* renferme des Cryptogames fort simples, qui se développent dans le tissu des

végétaux supérieurs, qu'ils crèvent ensuite pour s'épanouir à leur surface. Il est très-nombreux en espèces; les plus importantes à connaître sont : la *Rouille des blés* (*Uredo rubigo vera*), qu'on confond souvent avec la *Puccinie*, espèce voisine du même genre; le *Charbon* ou *Nielle des blés* (*U. segetum* ou *Ustilago*); la *Carie* (*U. caries*), que quelques-uns considèrent moins comme une plante que comme une maladie spéciale des végétaux, etc.

URÉE, substance animale trouvée dans l'urine : d'où son nom. Elle se présente sous forme de lames nacrées, incolores, brillantes, allongées et transparentes, sans odeur, d'une saveur fraîche et piquante. Elle se compose d'oxygène, de carbone, d'hydrogène et d'azote, dans les proportions de $C^2H^4O^2Az^2$. L'urée est très-soluble dans l'eau et l'alcool; chauffée avec une dissolution acide, elle donne un sel ammoniacal et de l'acide carbonique. Elle se combine avec divers acides, et donne des sels (*Azotate*, *Oxalate*, *Cyanurate*, *Chlorhydrate d'urée*). — On obtient l'urée en traitant l'urine, évaporée jusqu'à consistance sirupeuse, par son volume d'acide azotique; on dissout dans l'eau les cristaux résultant de ce mélange, et on les met en contact avec du sous-carbonate de potasse, qui s'empare de l'acide azotique et met l'urée à nu; on la fait évaporer et décolorer, et on l'obtient à l'état solide. On produit artificiellement l'urée par l'action de la chaleur sur le cyanate d'ammoniaque. — L'urée a été découverte par H.-M. Rouelle, puis étudiée par Fourcroy et Vauquelin. Wœhler et Béchamp (de Strasbourg) ont enseigné le moyen de la reproduire. Elle n'a point d'usages.

URÈNE, *Urena* (d'*urens*, brûlant, à cause des poils piquants qui enveloppent le péricarpe), genre de la famille des Malvacées, tribu des Malvées, formé pour de petits arbrisseaux des contrées intertropicales, renferme une trentaine d'espèces. Les principales sont : l'*Urène lobée* (*U. lobata*), du Brésil, dont les feuilles et les fleurs sont usitées contre les rhumes et les catarrhes, et dont l'écorce peut servir à faire d'assez bonnes cordes; et l'*U. élégante* (*U. speciosa*), dont les fleurs jaunes ou roses rappellent, par leur forme et leur disposition, les roses trémières.

URETÈRES (du grec *ouron*, urine), nom donné à deux canaux membraneux destinés à porter l'urine des reins *droit* et *gauche* dans la vessie.

URÈTRE, canal excréteur de l'urine. *Voy.* URINE.

URINE (du latin *urina* et du grec *ouron*), liquide excrémentitiel sécrété par les *reins*, et qui, par la voie des *uretères*, arrive dans la *vessie*, d'où il est expulsé au dehors, par le canal de l'*urètre*, à des intervalles plus ou moins longs. L'aspect et la composition de l'urine varient suivant les animaux et suivant leur état de santé ou de maladie. Chez l'homme, ce liquide est ordinairement transparent, d'un jaune clair ou foncé, d'une saveur salée, un peu âcre, d'une odeur particulière. Fortement acide au moment de l'émission, il devient alcalin en se putréfiant, et répand alors une odeur ammoniacale. On nomme *U. crue* celle qui est très-claire; *U. cuite*, celle qui présente une couleur jaune-foncé; *U. jumenteuse*, une urine ammoniacale jaune et trouble comme celle des animaux herbivores. Par le refroidissement et le repos, l'urine se couvre quelquefois d'une pellicule (*cremor urinæ*), ordinairement composée de sels et d'une matière muqueuse, ou bien elle tient en suspension des matières solides qui forment un nuage tantôt à la partie supérieure du liquide (*nubecula*), tantôt au milieu (*énéorème*), ou bien un dépôt (*hypostase* ou *sédiment*). Le médecin peut tirer d'utiles indications des divers états de l'urine : elle est ténue et d'une grande limpidité dans les accès des maladies nerveuses convulsives (*U. nerveuse*), fortement colorée dans les fièvres inflammatoires, d'un jaune orangé dans la jaunisse, très-albumineuse dans l'hydropisie, chargée de phosphate de chaux dans le rachitisme, presque incolore chez les hystériques, sucrée chez les diabétiques. M. A. Becquerel a donné la *Séméiotiq. des Urines*, 1842, et M. Brunner *la Médecine basée sur l'examen des Ur.*, 1858.

Considérée chimiquement, l'urine est formée en grande partie d'eau tenant en suspension de l'*urée*, des sels à base de chaux et d'ammoniaque, des acides urique, phosphorique, benzoïque, lactique, etc., et accidentellement de l'albumine, une sorte de sucre fermentescible, des matières colorantes de nature bilieuse, des substances grasses, caséeuses, purulentes.

L'urine a pour fonction de débarrasser l'économie de matières qui pourraient lui être nuisibles : elle joue, sous ce rapport, un rôle analogue à celui de la *transpiration* (*Voy.* ce mot); on a même constaté que plus celle-ci est abondante, plus la sécrétion de l'urine diminue, et réciproquement.

Dans les Arts, l'urine sert pour dégraisser les laines, préparer les peaux, dissoudre l'indigo, pour fabriquer le sel ammoniac et l'orseille; c'est dans l'urine que le phosphore a été découvert. On utilise comme engrais les *eaux vannes* qui proviennent des vidanges, etc.

URIQUE (ACIDE), acide que l'on trouve dans l'urine, les calculs urinaires, les excréments d'oiseaux, de serpents, etc., est composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote, dans les proportions de $C^{10}H^4O^6Az^4$. Il est blanc, insipide, inodore, dur, sous forme de paillettes, plus pesant que l'eau, inaltérable à l'air, très-peu soluble dans l'eau, se combinant avec les bases solubles pour former des *urates*. On peut l'obtenir en traitant par la potasse le dépôt rougeâtre qui se forme dans l'urine qui vient de se refroidir, et en décomposant l'urate produit par l'acide chlorhydrique; aussitôt l'acide urique se précipite sous forme de poudre blanche. On l'extrait plus ordinairement des excréments de serpents, qui sont presque entièrement composés d'urate d'ammoniaque. — Cet acide a été découvert, en 1776, par Schéele, qui l'avait d'abord appelé *Acide lithique* (de *lithos*, pierre), parce qu'il l'avait extrait de calculs urinaires. Il est sans usages.

URNE (du latin *urna*, formé lui-même de *urere*, brûler), nom donné, chez les anciens, à des vases de forme oblongue, enflés par le milieu et rétrécis par le col, qui servaient soit à conserver des liqueurs, soit à recevoir les cendres des morts, les bulletins de vote ou des billets qu'on tirait au sort. Les urnes étaient le plus souvent de terre cuite, d'albâtre, de marbre, de porphyre, et quelquefois d'or, etc. — Les urnes romaines destinées à conserver les liqueurs étaient de véritables mesures de capacité : elles contenaient la moitié de l'amphore.

L'Urne était l'attribut des fleuves : on représente le dieu du fleuve appuyé sur une urne penchée, d'où découlent ses eaux.

En Botanique, on donne ce nom à un organe de la fructification des mousses : c'est une capsule qui ressemble à une petite urne. *Voy.* MOUSSES.

URODÈLES (du grec *oura*, queue, et *dêlos*, visible), famille de Reptiles batraciens, caractérisés par une queue apparente. *Voy.* BATRACIENS.

URSON, espèce de Porc-épic du nord de l'Amérique, dont on a fait le type d'un nouveau genre, sous le nom d'*Éréthizon*. *Voy.* ce mot.

URSUS, nom latin de l'*Ours*, a donné naissance au mot *Ursiens* qui désigne une tribu des Viverridés, comprenant les genres *Ours*, *Raton*, *Coati*, etc.

URTICA, nom latin du genre *Ortie*, a formé les mots *Urticacées*, *Urticées*, *Urticinées*.

URTICACÉES. *Voy.* URTICINÉES.

URTICAIRE, *Urticaria* (du latin *urtica*, ortie), dite aussi *Fièvre ortiée*, éruption cutanée semblable à celle que produit le contact de l'ortie. Elle peut être accidentelle ou spontanée. L'*Urticaire accidentelle* est ordinairement due à l'introduction dans l'estomac de substances particulières, telles que mou-

les, crabes, écrevisses, œufs de certains poissons, etc. L'éruption consiste en des plaques saillantes, dures, arrondies, de largeur variable, de couleur rose ou pâle, disséminées par tout le corps, causant de la démangeaison et de la chaleur. Elle dure rarement plus de 24 heures et demande tout au plus des lotions acidulées; si elle offrait quelque gravité, on administrerait d'abord un vomitif, puis on combattrait les accidents par un traitement approprié. L'*Ur. spontanée* est produite par des causes toujours obscures. Elle est plus commune dans l'enfance et la jeunesse que dans la vieillesse. Elle est caractérisée par une éruption de plaques nombreuses, comme l'urticaire accidentelle. Cette affection peut durer de 7 à 8 jours, de 2 à 3 semaines et même de 3 à 6 mois, parcourant successivement les diverses parties du corps. Elle est souvent très-rebelle, et ne cède qu'au temps. — Les affections dites *Essère, Porcelaine, Uredo, Cnidosis*, ne sont que des variétés de l'Urticaire.

URTICATION, sorte de flagellation faite avec des orties fraîches, dans l'intention de déterminer une excitation locale à la peau : on la pratique dans les cas de paralysie. On frappe la partie où l'on veut déterminer l'irritation jusqu'à ce qu'il s'y développe une sorte d'érysipèle. S'il en résultait une inflammation trop vive, on recourrait aux onctions huileuses.

URTICÉES, tribu de la famille des *Urticinées*.

URTICINÉES ou URTICACÉES (du genre type *Urtica*, ortie), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des herbes, des arbrisseaux et des arbres, la plupart originaires des climats chauds, à feuilles opposées ou alternes, munies de stipules; à fleurs diclines, quelquefois polygames : calice entier ou à 3, 4, 5 divisions, avec autant d'étamines; ovaire libre, uniloculaire ; fruit indéhiscent, charnu ou sec.

Cette famille, dont les limites ont souvent varié, comprend aujourd'hui 5 grands groupes : 1° les *Urticacées vraies;* principaux genres : l'*Urtica* (Ortie), dont quelques-uns font le type d'une tribu à part, dite des *Urticées*, et la *Parietaria* (Pariétaire); — 2° les *Ulmacées*, formant 2 tribus, les *Ulmidées :* genres, *Ulmus* (Orme) et *Planera;* et les *Celtidées*, genre type, *Celtis* (Micocoulier) ; — 3° les *Moréacées* ou *Morées :* genres, *Morus* (Mûrier), *Broussonetia*, *Dorstenia, Maclura;* — 4° les *Artocarpées :* genres principaux, *Artocarpus* (Arbre à pain), *Ficus* (Figuier), *Brosimum, Musanga, Galactodendrum*, etc.; — 5° les *Cannabinées :* genres, *Cannabis* (Chanvre) et *Humulus* (Houblon). *Voy.* ces noms.

URUBU, *Urubus*, espèce du genre Catharte établi pour des Vautours d'Amérique, qui ont le corps entièrement noir en dessus et taché de jaune en dessous. Ils sont très-répandus dans les parties chaudes et tempérées de l'Amérique du Sud ; on les y respecte parce qu'ils purgent les rues des villes des immondices qui peuvent s'y trouver.

URUS, nom latin de l'*Aurochs*, appliqué par quelques-uns au *Thur*, animal aujourd'hui perdu.

US (du latin *usus*, usage, coutume). Ce mot, qui se joint presque toujours à *coutumes*, signifie les anciens *usages*, la pratique qu'on a coutume de suivre de longue main en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières. *Voy.* USAGE.

En Droit maritime, on entend par *Us et coutumes de la mer*, les maximes, lois et usages qui servent de base à la législation maritime. Ces us et coutumes, qui sont basés sur les lois rhodiennes et les rôles d'Oléron, sont divisés en trois règlements, faits : le 1er par Éléonore de Guyenne, et augmenté par Richard Cœur-de-Lion ; le 2e, postérieur à 1288, par des marchands de l'île de Gothland; et le 3e, par les députés des villes hanséatiques, en 1597.

USAGE (du latin *usus*). C'est, en termes de Jurisprudence, le droit de se servir des biens d'autrui sans en percevoir les fruits et sans toucher à leur substance. L'*usage* diffère de l'*usufruit* en ce que celui qui n'a que l'usage d'une chose ne doit se servir de cette chose que pour son utilité personnelle, sans pouvoir ni la louer, ni la céder gratuitement à un autre, même pour le simple usage, ni vendre les fruits superflus, comme le peut l'usufruitier. — Le droit d'*usage* peut être établi par acte entre vifs ou de dernière volonté, à titre gratuit ou onéreux. L'exercice de ce droit se règle par le titre ; à défaut de titre, il est réglé par la loi : on ne peut en user sans donner caution, et sans faire des états et inventaires des choses soumises à l'*usage*. Code Nap., art. 625-636.

On entend par *Usages locaux* les règles établies dans certains lieux pour l'exécution des conventions et qui, sans être déterminées par la loi, sont adoptées par tout le monde. « Ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'*usage*. » Code Nap., art. 1159.

USAGER, se dit, en général, de celui au profit de qui est établi un *droit d'usage*, mais plus spécialement de celui qui a *droit d'usage* dans certains bois ou dans certains pacages. On appelle *Francs usagers* ceux qui ne payent rien ou presque rien; *Gros usagers*, ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui un certain nombre d'arpents de bois, dont ils s'approprient les fruits; *Menus usagers*, ceux qui n'ont que pour leurs besoins personnels les droits de pâturage et la liberté de prendre le bois mort et épars, tombé ou arraché. L'usage des bois et forêts est réglé par le *Code forestier*.

USANCE (d'*usus*, usage, coutume) : c'est, en termes de Banque, le délai d'un mois qui est accordé pour le payement d'une lettre de change, à celui sur qui la lettre est tirée. Dans l'origine, l'*usance* était le délai qu'on avait coutume de stipuler, suivant l'usage du lieu; mais, comme l'usage n'était pas partout uniforme, l'ordonnance de 1673 régla que les *usances* seraient de 30 jours. Cette disposition a été confirmée par le Code de Comm., art. 132.

USINE (d'*usus*, utilité), se dit, en général, de tout établissement important dans lequel s'exécutent sur une grande échelle des ouvrages d'art et d'industrie. Il s'entend plus spécialement de l'ensemble des bâtiments, des ateliers et des appareils d'un établissement manufacturier à fer, à cuivre, etc., où l'on emploie un plus ou moins grand nombre de machines, principalement de celles qui ont pour moteurs le feu, la vapeur, l'eau : forges, fonderies, laminoirs, verreries, etc.; tels sont les établissements d'Indret, de Nevers, de la Chaussade, etc. — On doit à M. Nadault de Buffon : *Des Usines sur les cours d'eau*.

USNÉE, *Usnea*, genre de plantes Cryptogames, de la famille des Lichens : ces plantes croissent ordinairement sur le tronc des vieux arbres, et pendent en masses filamenteuses plus ou moins touffues. Une espèce croît sur les os qui ont été longtemps exposés à l'air : on attribuait autrefois de grandes vertus médicinales à cette espèce, notamment à l'*Usnée du crâne humain*, recueillie sur le crâne des pendus (*Voy.* DRIFF). L'*U. fleurie* et l'*U. plissée* s'emploient en teinture et donnent, la première, une couleur violette; la seconde, une couleur verte. — M. Knop, en 1844, a extrait de l'usnée un acide particulier, l'*Acide usnique*, qui se présente sous forme de cristaux prismatiques jaunes, très-fragiles.

USQUEBAC, liqueur spiritueuse. *Voy.* SCUBAC.

USTILAGO (d'*ustulare*, brûler), genre de petits Champignons parasites, type des *Ustilaginées*, qui forment une des divisions des Urédinées. C'est ce qu'on nomme vulgairement *Nielle des blés*. *V.* NIELLE.

USTION (en latin *ustio*, de *urere*, brûler), synonyme de *Combustion* et de *Cautérisation*.

USUCAPION (du latin *usu capere*, prendre, acquérir par l'usage), terme du Droit romain, désignait une sorte de prescription, un mode particulier d'acquérir la propriété par l'*usage :* on devenait propriétaire quand on avait possédé pendant un certain temps paisiblement et sans opposition; le temps variait

selon la nature des objets : il était déterminé par la loi.

USUFRUIT (du latin *usus fructus*, usage du fruit, du revenu). Le Code Nap. définit l'*Usufruit* le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance. Ce droit peut s'appliquer à toute espèce de biens, meubles ou immeubles. L'*Usufruit* est établi par la loi, ou par la volonté de l'homme : dans le premier cas, il est dit *légal*; dans le deuxième, *conventionnel*. L'*Usufruit légal* est celui que la loi accorde aux pères et mères sur les biens de leurs enfants pendant qu'ils sont sous leur puissance; au mari sur les biens dotaux de sa femme. L'usufruitier a le droit de jouir de toute espèce de fruits, soit naturels, soit industriels, soit civils, que peut produire l'objet dont il a l'*usufruit*. Il prend les choses dans l'état où elles se trouvent à l'époque de l'ouverture de l'*usufruit*. L'*Usufruitier conventionnel* ne peut entrer en jouissance qu'après avoir fait dresser, en présence du propriétaire, un inventaire des meubles et un état des immeubles sujets à l'*usufruit*, et après avoir donné caution de jouir en bon père de famille. Le Code Nap. (art. 578-624) détermine les droits, obligations et charges de l'usufruitier.

USURE (du latin *usura*, usage, prix de l'usage ou intérêt), intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée, au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce (5 % en matière civile, 6 % en matière de commerce). Dans l'origine, on appelait *usure* toute espèce d'intérêts, même légitimes, que produisait l'argent; l'Église a longtemps flétri et condamné sous le nom d'*usure* toute espèce de prêt à intérêt. Les Économistes ont réhabilité ce genre de prêt : Bentham a même écrit une *Défense de l'Usure* (Lond., 1787; trad. en 1827). *Voy.* INTÉRÊT.

Aux termes de la loi du 3 sept. 1807, art. 4 : « Tout individu qui sera prévenu de se livrer habituellement à l'*usure* sera traduit devant le tribunal correctionnel, et, en ce cas, condamné à une amende qui ne pourra excéder la moitié des capitaux qu'il aura prêtés à *usure*. » — MM. A. Rendu, Chardon, Bédarride, Petit, etc., ont donné des traités *De l'Usure* considérée dans l'état actuel de notre législation.

USURPATION (du latin *usurpare*, formé d'*usu arripere*). Ce mot s'applique dans le Droit privé aussi bien que dans la Politique. En Droit, l'usurpation est l'action de s'emparer par violence ou par ruse d'un bien, d'un titre, d'une dignité, qui appartient à un autre. — Le Code pénal (art. 258 et 259) punit d'un emprisonnement de 2 à 5 ans toute usurpation de fonction publique, et d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans l'usurpation d'un costume ou d'une décoration. — Les demandes qui ont pour objet des *usurpations* de terres, arbres, haies, fossés et autres clôtures, commises dans l'année, doivent être portées devant le juge de paix du lieu où est situé l'objet litigieux. Code de Proc., art. 3.

UT, la 1re des notes de la gamme. Aujourd'hui on l'appelle souvent *do*, à l'imitation des Italiens, qui ont créé cette dénomination pour la facilité de la solmisation. Les Allemands l'appellent *C*.

UTÉRIN, se dit, en Anatomie, de ce qui concerne l'*utérus* : *Artère utérine*, *Nerfs utérins*, etc.

En Droit, on appelle *Frères utérins*, *Sœurs utérines*, les frères ou sœurs nés de la même mère, mais non du même père : on oppose *Utérins* à *Consanguins*.

UTERUS, mot latin employé en Anatomie pour désigner l'organe du corps de la femme dans lequel se forme et vit le fœtus.

UTILITAIRES, école fondée par Bentham, au commencement de ce siècle, qui ne reconnaît pour principe du bien que l'*utile* ou l'*utilité générale*. *Voy.* BENTHAM au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

UTILITE PUBLIQUE. *Voy.* EXPROPRIATION.

UTOPIE (du grec *ou*, non, et *topos*, lieu; c.-à-d. pays qui n'existe pas), nom donné d'abord à une île imaginaire, ainsi nommée d'*Utope*, personnage créé par Th. Morus, qui conquit cette île et y établit un gouvernement idéal. Le plan de ce gouvernement, exposé par Morus dans le IIe livre de l'ouvrage latin auquel il a donné le titre de *Utopiæ libri II* (1516), renferme, avec des idées excellentes, beaucoup d'institutions d'une application impossible.

Par suite, on a donné le nom d'*Utopie* à l'idéal du gouvernement parfait, à tout plan de gouvernement imaginaire dans lequel tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun, comme au pays d'Utopie. On peut citer, en ce genre : la *République* de Platon, l'*Atlantide* de Fr. Bacon (plan de réforme des sciences), la *Cité du soleil* de Campanella (1620), l'*Océana* d'Harrington (1656), la *République des Sévarambes* (Bruxelles, 1677), la *Relation du voyage de l'île d'Eutopie* (Deft, 1711), la *République des philosophes* de Fontenelle, la *Basiliade* de Morelly (1753), la *République parfaite* de D. Hume, le *Voyage en Icarie* de M. Cabet, etc.

UTRICULAIRE, qui a la forme d'une *utricule*. En Botanique, on nomme *Tissu utriculaire* le tissu cellulaire des plantes, parce que certaines théories admettent que chaque cellule est une vésicule séparée de ses voisines par des intervalles; *Glandes utriculaires*, de petites glandes des plantes en forme d'utricules, produites par la dilatation de l'épiderme, et remplies d'une lymphe incolore; *Feuille utriculaire*, une feuille creuse et renflée comme une vessie.

UTRICULAIRES, genre de plantes aquatiques surnageant au-dessus des eaux des marais profonds et des étangs. Les rameaux sont chargés de petites *utricules* transparentes qui les soutiennent sur l'eau. On en connaît aujourd'hui plus de 60 espèces, presque toutes exotiques. — On a fait de cette plante le type d'une famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui comprend, outre le genre *Utriculaire*, dit *Lenticularia* par Richard, les genres *Genlisea* et *Pinguicula*.

UTRICULE (du latin *utriculus*, petite outre). En Botanique, ce mot est le plus souvent synonyme de *Cellule*, et se dit spécialement des petits corps en forme de vessie, élastiques et posés les uns sur les autres, qui composent la moelle intérieure et l'écorce des tiges, la pulpe des fruits, le parenchyme des feuilles et des fleurs, ainsi que les membranes minces qui renferment le fluide fécondant des grains de pollen. *Voy.* UTRICULAIRE.

UVA URSI (c.-à-d. *Raisin d'Ours*). *Voy.* ARBOUSIER.

UVAIRE, *Uvaria* (d'*uva*, raisin), g. d'Anonacées, plante arborescente des parties chaudes de l'Asie et de l'Amérique, dont les fruits rappellent le raisin.

UVÉE (du latin *uva*, raisin, parce qu'elle ressemble à un grain de raisin), une des tuniques de l'œil : c'est la partie antérieure de la choroïde; elle contient l'iris et la prunelle.

UVETTE, dite aussi *Raisin de mer*, *Ephedra distachya*, espèce du genre Éphèdre et de la famille des Gnétacées, détachée de celle des Conifères : c'est un petit arbrisseau à tige fort dure, un peu tortueuse et grisâtre, chargé de rameaux toujours verts, grêles, cylindriques; à fleurs dioïques, très-petites, jaunâtres : les femelles sessiles, composées de 4 ou 5 écailles persistantes qui se soudent après la floraison, deviennent charnues et produisent deux petites baies rouges, d'une acidité assez agréable. Cette plante croît dans les lieux sablonneux et maritimes du midi de la France, ainsi que sur les côtes de Barbarie.

UVULAIRE (du latin *uvula*, petite grappe), *Uvularia*, genre de la famille des Mélanthacées, établi par Linné pour des plantes du Canada et des montagnes de l'Inde et de la Chine. L'*Uvulaire de Chine* (*U. sinensis*), à fleurs pendantes, d'un rouge brun, est cultivée comme plante d'ornement. C. Richard donne à ce genre le nom de *Streptopus*.

# V

V, la 22e lettre de l'alphabet français et la 17e des consonnes, s'appelait autrefois *U consonne* (*Voy.* U) : c'est une labiale douce, dont la forte est *f*; elle se permute souvent avec cette lettre. On sait que le *v* des Allemands se prononce *f;* aussi quand ils parlent français, confondent-ils perpétuellement ces deux lettres. Le *v* manque dans plusieurs alphabets, notamment en grec, où il est remplacé tantôt par *b*, tantôt par *ou.* — Chez les Romains, V, considéré comme lettre numérale, représentait le nombre 5; V̄ signifiait 5,000. VI désigne 6; VII, 7, VIII, 8; IV, 4. — Dans les abréviations romaines, V se met pour *vale, vir, vixit,* etc.; V. C., pour *vir consularis;* A.V.C., pour *ab urbe condita*, depuis la fondation de Rome. Chez nous, V. s'écrit en abrégé pour *Victor;* V. M. signifie *Votre Majesté;* V. S., *Votre Sainteté;* V. E., *Votre Excellence* ou *Votre Eminence,* etc. — Dans les Écritures de commerce, v° signifie *verso.* — V est la marque des monnaies frappées à Troyes. — En Chimie, Vd signifie *Vanadium.*

VA, terme de Jeu, désigne la somme que l'on risque en sus de la *vade* ou premier enjeu. *Sept et le va, quinze et le va*, *trente et le va*, signifient sept fois la vade, quinze fois la vade, trente fois la vade. — *Faire son va-tout*, c'est risquer tout l'argent que l'on a devant soi.

VACANCE (du latin *vacare*, être vacant). On appelle *vacances* la suspension périodique de certains exercices : telles sont les vacances données aux professeurs et aux étudiants, dans les Facultés, les lycées et les colléges; les vacances des tribunaux. Les vacances des lycées ont ordinairement lieu du 15 août au premier lundi d'octobre; celles des Facultés ne commencent qu'au 1er septembre et se prolongent jusqu'au mois de novembre. Dans l'ordre judiciaire, les vacances des cours et tribunaux ont, de même, lieu du 1er septembre au 1er novembre. Cependant les tribunaux de commerce et les tribunaux criminels n'ont point de vacances, non plus que les juges d'instruction. Pour les tribunaux civils, les affaires urgentes sont expédiées, pendant la durée des vacances, par la *Chambre des vacations.*

VACATION. Ce mot a deux acceptions en Jurisprudence. Dans la première, il désigne le temps que certains officiers publics, juges de paix, greffiers, notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, experts, etc., emploient à une opération (les vacations ne peuvent être moindres de 3 heures); et, par extension, les salaires, les honoraires payés aux gens d'affaires, aux gens de loi et de justice, aux experts. Les vacations qui étaient allouées aux juges de paix pour apposition de scellés ont été supprimées par la loi du 21 juin 1845. — Dans la deuxième, il indique la suspension des audiences de justice (*Voy.* VACANCES). La *Chambre des vacations* est un tribunal temporaire, institué pour prononcer, pendant les vacances sur des aff. qui exigent une prompte décision.

VACCAIRE, *Lychnis Vaccaria*, g. de Caryophyllées : plante des champs, fort aimée des vaches.

VACCIN (du latin *vaccinus*, de vache, dérivé de *vacca*, vache), virus particulier, qui se présente sous l'aspect d'un liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, d'une saveur âcre et salée, et qu'on extrait de pustules qui surviennent quelquefois aux pis des vaches, pour l'inoculer et préserver ainsi de la petite vérole. On donne aussi le nom de *vaccin* au fluide séreux qui gonfle, vers le 5e ou 6e jour, les pustules qui se développent sur la peau des sujets auxquels on a inoculé le virus pris sur les vaches; ce fluide jouit des mêmes propriétés que le vaccin proprement dit. Pratiquer l'inoculation de ce virus, c'est ce qu'on appelle *vacciner. Voy.* VACCINE.

Le vaccin peut être conservé de diverses manières, soit au moyen de fils qu'on a imprégnés de ce fluide en les appliquant sur des pustules ouvertes, fils qu'on dessèche ensuite avec soin, soit en plaçant le liquide desséché entre deux verres légèrement concaves, qu'on soude ensuite avec de la cire, et mieux encore dans de petits tubes capillaires, que l'on bouche avec de la cire à cacheter. Le vaccin ainsi recueilli conserve ses propriétés pendant plusieurs années, s'il n'est exposé ni à une trop forte chaleur, ni à un trop grand froid.

VACCINE, VACCINATION (de *vaccin*). La *vaccine*, connue d'abord sous le nom vulgaire de *picote*, en anglais de *cow-pox*, est une maladie pustuleuse et contagieuse, particulière aux vaches, et qui, transmise à l'homme par l'inoculation, le préserve de la petite vérole. Pour opérer la *vaccination*, le chirurgien, armé d'une petite lancette dont la pointe est imprégnée de *vaccin* (*Voy.* ci-dessus), fait une ou plusieurs piqûres légères au bras de l'individu qu'il veut vacciner, en ayant soin d'introduire horizontalement l'instrument sous l'épiderme. Après 2 ou 3 jours d'incubation, pendant lesquels on ne remarque autour de la piqûre qu'un petit cercle rougeâtre, il se produit une petite élevure rouge, accompagnée d'une certaine démangeaison; le 5e jour, la pustule est complétement formée, et elle va toujours en s'agrandissant jusqu'au 10e jour : la démangeaison est alors très vive, et quelquefois il se produit un mouvement fébrile. La dessiccation commence du 11e au 12e jour; la croûte, d'abord d'un jaune fauve, prend une teinte de plus en plus foncée, et finit par tomber, du 24e au 27e jour, en laissant une cicatrice profonde. Souvent la pustule avorte ou se dessèche du 3e au 5e jour : c'est ce qu'on appelle *fausse vaccine.* Les pustules, ainsi avortées, dites *vaccinelles* ou *varioloïdes*, ne préservent pas de la petite vérole aussi sûrement.

C'est à un médecin anglais, Edouard Jenner, que l'humanité est redevable de la découverte de la vaccine. Ses premières expériences datent de 1776; mais elles ne furent réellement connues du public qu'en 1798. Dès 1800, la vaccine était introduite en France, grâce aux efforts de Thouret et du duc de Larochefoucauld-Liancourt, et, peu d'années après, l'Europe entière, l'Asie, l'Amérique et l'Afrique purent jouir du bienfait de cette découverte. Depuis quelques années, on a prétendu que la vaccine perdait son influence préservatrice au bout d'un certain temps, et l'on en a conclu la nécessité de soumettre à une nouvelle vaccination les individus déjà vaccinés; cependant, la nécessité de la *revaccination* n'est pas encore suffisamment établie.

On doit à MM. Husson, J.-B. Bousquet, James, Steinbrenner, Mignon, etc., d'excellents travaux *Sur la vaccine* et *Sur les éruptions varioleuses.*

VACCINELLE. *Voy.* VACCINATION.

VACCINIÉES, tribu de la famille des Éricacées, que quelques Botanistes considèrent comme une famille à part, a pour type le genre *Vaccinium* ou Airelle. *Voy.* AIRELLE.

VACHE (du latin *vacca*), la femelle du Taureau. Jeune, elle reçoit le nom de *Génisse*, surtout dans le style relevé. Elle peut produire dès l'âge de 18 mois; mais, pour qu'elle donne de bon lait, il faut qu'elle ait 2 ou 3 ans. Elle porte 9 mois, comme la femme. La Vache peut vivre plus de 20 ans; à 9 ans, il convient de la mettre à l'engrais. La chair des vaches suffisamment engraissées est aussi bonne que celle du Bœuf. Le *lait de vache* est celui qui

se rapproche le plus du lait de la femme : il est liquide, opaque, blanc, plus pesant que l'eau, d'une saveur douce; abandonné à lui-même, il fournit la *crème*, qui vient à sa surface, le *caséum*, qui est au fond, et le *petit-lait*. On connaît les usages du lait (*Voy.* LAIT). L'importance du lait de la Vache a, de tout temps, fait rechercher les signes à l'aide desquels on peut reconnaître à l'avance les individus capables de produire du lait en abondance et de bonne qualité : on trouvera à cet égard d'utiles indications dans le *Traité des Vaches laitières* de M. Guénon et dans celui de M. Magne. — Le cuir fait avec de la peau de Vache convenablement préparée, cuir qu'on appelle lui-même *vache*, sert à faire des harnais, des bottes, des souliers, ainsi que des malles, des *vaches* pour l'impériale des diligences, des soufflets, des cuirs de pompe et autres ouvrages qui n'ont besoin que de force et de souplesse : on estime, sous ce rapport, le cuir de vache d'Angleterre et celui de Russie. Enfin, c'est à la vache que l'homme doit le meilleur préservatif de la petite vérole, le *vaccin*. *Voy.* ce mot.

La Vache était adorée en Égypte sous le nom d'Isis. Aujourd'hui encore, la Vache jouit d'un culte particulier chez les Indiens : ces peuples pensent que les âmes des sages vont habiter le corps de ces animaux; ils les laissent errer en liberté, et ils regarderaient comme un crime de les mettre à mort. — La Vache Io (*Voy.* ce nom au *Dict. un. d'H. et de G.*) est célèbre dans les fables des Grecs : quelques-uns l'identifient avec Isis. — Chez les Israélites, on sacrifiait une *vache rousse* afin de faire avec ses cendres délayées une eau d'expiation destinée à purifier ceux qui s'étaient souillés par l'attouchement d'un mort.

En Histoire naturelle, on appelle vulgairement *Vache-biche* le Bubale; *V. blanche*, *V. bleue*, *V. sauvage*, diverses espèces d'Antilope; *V. grognante* ou *de Tartarie*, le Yak; *V. marine*, le Morse, le Lamantin, le Dugong, l'Hippopotame; *V. bousier*, le Bousier à deux cornes; *V. à Dieu*, les Coccinelles; — *Arbre à vache*, le Galactodendrum.

*Ranz des vaches*. *Voy.* RANZ.

VACHERIE. *Voy.* ÉTABLE.

VACIET, nom vulgaire du *Muscari chevelu*.

VADE (du latin *vade*, va, impératif de *vadere*, aller). Au Brelan et autres Jeux de cartes, la *vade* est la mise ou somme dont un joueur ouvre le jeu.

VADE-MECUM, expression latine qui signifie *va* ou *viens avec moi*, désigne un ouvrage portatif, destiné à rappeler en peu de mots les notions principales d'une science, d'un art, etc. Le premier ouvrage publié sous ce titre est un livre ascétique, intitulé *Vade mecum piorum christianorum* (Cologne, 1709). *Voy.* MANUEL.

VA-ET-VIENT. En Mécanique, le mouvement de *va-et-vient* est celui qui a lieu alternativement et régulièrement tantôt dans un sens, tantôt dans un autre : tel est le mouvement d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur, celui d'un pendule oscillant autour du point d'attache de sa tige. — On appelle aussi *Va-et-vient* une petite machine adaptée au dévidoir qui sert au tirage et au dévidage des soies. Elle dirige la soie de manière qu'elle s'étend également sur toute la bobine.

Dans la Marine, un *Va-et-vient* est un cordage établi entre la terre et un navire, ou entre deux navires, ou entre deux rives opposées, et sur lequel on peut se haler pour établir une communication.

VAGABONDAGE (du latin *vagabundus*, errant). On appelle *Vagabonds* ou *Gens sans aveu* les individus qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession (Code pénal, art. 270). Toutes les législations ont puni sévèrement le vagabondage. La loi française le considère comme un délit : les individus déclarés vagabonds par jugement sont punis de 3 à 6 mois d'emprisonnement, et mis sous la surveillance de la haute police pendant 5 ou 10 ans (art. 271). S'ils ont moins de 16 ans, ils sont mis sous la surveillance de la haute police jusqu'à 20 ans, à moins qu'avant ce temps ils n'aient contracté un engagement militaire. Ils peuvent, s'ils sont étrangers, être conduits hors du territoire. *Voy.* MENDICITÉ et PAUPÉRISME.

VAGUE (du latin *vagus*), adjectif. En Anatomie, on nomme *Nerfs vagues*, *Nerfs de la paire vague*, les nerfs de la huitième paire ou nerfs pneumogastriques, à cause de l'étendue de leur trajet et en raison de leurs nombreuses ramifications : chaque nerf vague naît derrière les éminences olivaires, par 10 à 16 filets composés chacun de plusieurs filaments.

En Chronologie, on nomme *Année vague* une année civile composée de 12 mois de 30 jours plus 5 jours complémentaires, de sorte que tous les 4 ans elle avance de 24 heures sur l'année solaire : telle était l'année civile des Égyptiens.

VAGUE, substantif. On donne communément ce nom à l'onde agitée par le vent, la tempête ou toute autre cause. Les marins emploient rarement ce mot et préfèrent celui de *lame*. *Voy.* LAME.

VAGUEMESTRE (de l'allemand *wagenmeister*, maître de chariot, chef d'équipage), nom donné à plusieurs employés du service militaire. Le *Vaguemestre d'armée* ou *V. général* est un officier de l'état-major d'un corps d'armée, chargé de la conduite des équipages ; le *V. de division* est un sous-officier qui, dans chaque division militaire, est chargé de réunir toutes les voitures et de les faire marcher en ordre convenable : les vaguemestres de division sont commandés par le vaguemestre général; le *V. de corps* ou *de régiment* est un sous-officier qui, dans chaque régiment, a la surveillance des équipages et qui, en outre, est chargé d'aller chercher aux bureaux de poste les lettres et paquets adressés à toutes les personnes du régiment, ainsi que les articles d'argent, et de les distribuer aux officiers et aux soldats; il en est responsable. Il reçoit un supplément de solde qui ne peut excéder 75 c. par jour.

VAIGRES, terme de Marine, planches ou bordages qui revêtent intérieurement la muraille d'un bâtiment. *Vaigrer* un bâtiment, c'est le revêtir de ses *vaigres*. — On appelle *Vaigrage* l'assemblage de toutes les *vaigres* d'un bâtiment.

VAINE PATURE. *Voy.* PACAGE et PATURE.

VAIR (du latin *varius*, varié, divers), nom donné autrefois à une fourrure de couleur bigarrée, blanche et grise, telle que celle de l'écureuil des pays froids, appelé *Petit gris* : on disait aussi *Menu-vair* (*Voy.* ce mot). C'était, après l'hermine, la fourrure la plus estimée dans le XIV^e siècle. En France, les premiers présidents des parlements et le président à mortier portaient des robes fourrées de *vair*.

*Vair* ne s'emploie aujourd'hui que pour désigner, en termes de Blason, un métal formé de plusieurs pièces égales, qui sont ordinairement d'argent et d'azur, rangées alternativement et disposées de telle sorte que la pointe des pièces d'azur est opposée à la pointe des pièces d'argent et la base à la base.

VAIRON (du latin *varius*), épithète qui s'applique aux hommes et aux animaux dont les yeux sont de différentes couleurs, ou dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre. — On donne quelquefois ce nom au Goujon, à cause de la variété de ses couleurs.

VAISSEAU (du latin *vascellus*, qui dérive lui-même de *vas*, *vasis*, vase), nom donné, en général, à tout ce qui est destiné à contenir des liquides, qu'il s'agisse d'ustensiles fabriqués par l'homme, ou de canaux formés par la nature.

En Chimie, *Vaisseau* est souvent synonyme de *Récipient* : on appelle *Vaisseaux de rencontre*, *V. circulatoires*, tout appareil composé de deux matras, dont l'un renferme la matière sur laquelle on veut opérer, et dont l'autre est destiné à contenir les

gaz provenant de la distillation de la matière, ou les vapeurs dans lesquelles on les convertit.

En Histoire naturelle, on désigne généralement sous le nom de *Vaisseaux* tous les conduits ou canaux qui entrent dans la composition d'un être organisé, et qui servent à contenir et à transmettre un liquide quelconque. — En Anatomie, on comprend plus particulièrement sous ce nom les *artères*, les *veines* et les *vaisseaux lymphatiques*, et l'on a nommé *conduits* les vaisseaux qui renferment et qui transmettent le produit des sécrétions. — En Botanique, les *Vaisseaux* des plantes sont les canaux où circulent les fluides des végétaux. On distingue les *V. capillaires*, les plus petits vaisseaux des plantes, ceux qui sont placés à la superficie des feuilles, en contact avec l'air et la rosée qu'ils absorbent; les *V. excrétoires*, qui déchargent les sucs impropres à nourrir les plantes et qui se seraient infiltrés dans leurs viscères; les *V. perpendiculaires* ou *longitudinaux*, qui règnent dans la longueur de la tige et qui servent à porter le suc jusque dans les parties supérieures de la plante; les *V. latéraux*, qui se lient aux vaisseaux longitudinaux et parcourent horizontalement la plante, pour distribuer le suc à droite et à gauche.

VAISSEAU (en Marine). Dans le langage vulgaire, le mot *Vaisseau* s'emploie le plus souvent pour désigner tout bâtiment un peu considérable construit pour naviguer sur mer : c'est en ce sens qu'on dit un *Vaisseau de guerre*, un *V. marchand*, mais les marins ne donnent proprement ce nom qu'à un bâtiment de guerre portant au moins 80 canons. Ces vaisseaux portent aussi le nom de *V. de ligne*, parce qu'ils peuvent se battre en ligne de bataille.

Aujourd'hui, les vaisseaux de notre flotte à voiles forment 4 classes, et sont dits *Vaisseaux de* 1er, *de* 2e, *de* 3e et *de* 4e *rang*. Les *V. de* 1er *rang* sont des vaisseaux de 120 canons, à trois ponts et à quatre batteries : la première est armée de 32 canons du calibre de 30 (long); la deuxième, de 30 canons du calibre de 30 (court), et de 4 obusiers de 80; la troisième, de 34 obusiers de 30; la quatrième ou gaillards, de 16 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *V. de* 2e *rang* sont de 100 canons, à deux ponts et à trois batteries : la première est armée de 28 canons de 30 (long), et de 4 obusiers de 80; la deuxième, de 34 canons de 30 (court); la troisième ou gaillards, de 30 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *V. de* 3e *rang* sont de 90 canons, à deux ponts et à trois batteries : la première est armée de 26 canons de 30 (long) et de 4 obusiers de 80; la deuxième, de 32 canons de 30 (court); la troisième, de 24 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *V. de* 4e *rang* sont de 80 canons, à deux ponts et à trois batteries : la première est armée de 24 canons de 30 (long) et de 4 obusiers de 80; la deuxième, de 30 canons de 30 (court); la troisième, de 18 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30 (*Voy.* FLOTTE). — On construit aussi depuis quelques années des vaisseaux à vapeur et des vaisseaux mixtes : *le Napoléon* est un des plus remarquables en ce dernier genre.

Chez les anciens, les vaisseaux de guerre étaient fort longs, pontés, et portaient à la proue un éperon de fer ou de cuivre pour percer les vaisseaux ennemis; ils allaient à la voile en même temps qu'à la rame. On en distinguait de deux sortes : les uns n'avaient qu'un seul rang de rames de chaque côté; c'étaient des vaisseaux de 20, 30, 50 et 100 rames; les autres, à 2, 3, 4, 5 et 6 rangs de rames, étaient pour cette raison appelés, chez les Grecs, *dièreis*, *trièreis*, *tetrèreis*, *pentèreis*, *exèreis*, et chez les Romains, *birèmes*, *trirèmes*, *quadrirèmes*, *quinquerèmes* : les Romains n'en avaient pas de plus de 5 rangs de rames; les Grecs en ont eu de 16 rangs (*Voy.* GALÈRE). — Au moyen âge, l'art de la navigation fut longtemps négligé : cependant, à l'époque des croisades, la Méditerranée vit apparaître des flottes nombreuses et même de très-grands vaisseaux. Quelques-uns étaient alors assez grands pour transporter 800, 1,000 et même 1,500 soldats. — *Voy.* MARINE.

Le *Vaisseau*, constellation de l'hémisphère austral, la même que l'Argo.

VAISSELLE (du français *vaisseau*, dérivé lui-même du latin *vas*, même signification), terme collectif, qui désigne l'ensemble de tous les vases ou vaisseaux plus ou moins creux, plus ou moins grands, servant à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, soupières, casserolles, etc. La Vaisselle commune est faite ordinairement de terre, de faïence ou d'étain; la vaisselle de luxe est en porcelaine, en argent, en vermeil, en plaqué ou en or. — On appelle *Vaisselle montée* la vaisselle d'or ou d'argent dont les pièces sont composées de parties jointes avec de la soudure, par opposition à la *Vaisselle plate*, dont les pièces sont d'un seul morceau, sans aucune soudure. — Suivant d'autres, *Vaisselle plate* est synonyme de *Vaisselle d'argent* : on fait alors dériver le mot *plate* de l'espagnol *plata*, argent.

VAKIL ou WAKIL, titre qu'ont pris quelques-uns des souverains qui ont gouverné la Perse. C'est un mot arabe qui signifie proprement *vice-roi*.

VALÉRIANE, *Valeriana*, genre type de la famille des Valérianées, renferme un assez grand nombre d'espèces de plantes herbacées, à feuilles découpées, un peu épaisses; à fleurs d'un blanc rougeâtre, disposées en corymbes au sommet des rameaux : calice à peine sensible, corolle monopétale, tubulée et légèrement découpée sur les bords; 5 lobes; de 1 à 5 étamines; style terminé par 1 ou 3 stigmates; capsule indéhiscente, 1 à 3 loges monospermes. On en distingue un grand nombre d'espèces. La *Valériane officinale* (*V. officinalis*) est une fort belle plante, très-commune dans les bois et les lieux un peu humides; sa tige fistuleuse, haute de 1 à 2 mètres, se termine par un ample bouquet de fleurs blanches ou rougeâtres, légèrement odorantes, qui fleurissent en été; sa racine a une odeur forte, pénétrante, comme camphrée, qui plaît beaucoup aux chats; la saveur en est amère, un peu âcre : c'est un puissant antispasmodique : il est surtout renommé pour ses bons effets contre l'épilepsie; on l'emploie aussi dans les fièvres intermittentes. — La *V. rouge* (*V. rubra*) a de belles touffes de fleurs d'un rouge vif; elle croît sur les rochers, dans les lieux pierreux, dans les fentes des murs. Ses fleurs paraissent au printemps. Elle est très-recherchée des bestiaux; dans certaines contrées, on en mange les jeunes pousses. On la cultive comme plante d'ornement. — La *V. phu*, vulgairement *Grande Valériane*, croît dans les lieux montueux, surtout en Suisse : on lui attribue les mêmes propriétés qu'à la Valériane officinale.—La *V. tubéreuse* (*V. tuberosa*) a une racine dure, épaisse, très-odorante, arrondie en tubercule ou allongée; des fleurs blanches ou rougeâtres. Elle croît dans les Alpes et les Pyrénées. — On a fait de la *Valeriana locusta* un genre à part sous les noms de *Fedia*, *Valerianella*. *Voy.* VALÉRIANELLE.

*Valériane grecque* ou *V. bleue*. *Voy.* POLÉMOINE.

VALÉRIANÉES, famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, renferme des herbes tantôt annuelles, à racine grêle et inodore, tantôt vivaces ou suffrutescentes, droites ou volubiles, à rhizome subligneux, souvent aromatique : feuilles radicales, serrées, les caulinaires opposées, simples, entières ou pinnatifides, un peu engaînantes et sessiles, ou pétiolées; fleurs monoïques ou dioïques, sans calicule, disposées en grappes ou cymes terminales; tube du calice soudé avec l'ovaire; corolle gamopétale, insérée sur le bord d'un disque qui couronne le sommet de l'ovaire, caduque, irrégulière, quelquefois éperonnée à sa base, et à 5 lobes à préfloraison imbriquée; de 1 à 5 étamines qui alternent avec les di-

visions de la corolle; anthères introrses, style simple, filiforme, 2 à 3 stigmates; fruit indéhiscent, coriace ou membraneux; akène offrant quelquefois les traces des deux loges vides, couronné par les dents du calice ou par une aigrette plumeuse, formée par le déroulement du limbe; graine renversée, unique.

Les genres de cette famille habitent surtout l'Europe centrale, les régions méditerranéennes, l'Orient, la Sibérie et le sud de l'Amérique. Les principaux sont les genres *Valeriana, Patrinia, Valerianella, Centranthus*, etc.

VALÉRIANELLE, *Valerianella*, la *Fedia* d'Adanson, genre de Valérianées formé avec les diverses variétés d'une espèce du genre *Valériane*, la *V. locusta* de Linné. Ce genre n'offre aucune des propriétés médicales de la Valériane officinale. Il s'en distingue par son calice à limbe non enroulé pendant la floraison et son fruit à 3 loges, dont 2 stériles. L'espèce la plus importante est la *Valerianella olitoria*, à fruit comprimé, lenticulaire, plus large que long, plus connue sous le nom de *Mâche. Voy.* ce mot.

VALÉRIANIQUE ou VALÉRIQUE (ACIDE), produit extrait de la Valériane, bouillant à 175°, d'une densité 0,944, inflammable et miscible en toutes proportions à l'alcool, à l'éther et à l'essence de térébenthine. Pur, il a l'aspect d'une huile essentielle, incolore, ou d'un jaune opalin; son odeur rappelle celle de l'huile essentielle de Valériane; mais elle est plus désagréable, et se rapproche de celle du fromage pourri; sa saveur est très-acide et fort désagréable. Il nage sur l'eau, qui en dissout 1/26. Sa composition est représentée par la formule $C^{10}H^9O^3$, HO. Parmi les sels que cet acide forme avec les bases, trois ont été introduits dans la Médecine : le *Valérianate de quinine*, le *V. de fer* et le *V. de zinc*. — Cet acide a été découvert par Grote, dans l'eau de Valériane, et, depuis, produit artificiellement par MM. Dumas, Cahours, Gerhardt, etc.

VALET et VARLET (de *vassalet*, petit vassal). Dans l'origine, le mot *Varlet* désignait un jeune gentilhomme attaché à la personne d'un chevalier ou d'un grand seigneur, pour remplir auprès de lui les fonctions de page ou d'écuyer. Le poste de *varlet* était très-estimé et très-recherché. — Le mot *Valet*, corruption de *varlet*, a conservé cette même acception dans les Jeux de cartes, où il désigne la figure qui vient après le *roi* et la *dame*. Les noms d'homme que portent ces figures rappellent des guerriers célèbres au moyen âge ou des héros des romans de chevalerie : *Ogier* (valet de pique) est Ogier le Danois; *Lancelot* (valet de trèfle), le fameux Lancelot du Lac; *La Hire* (valet de cœur), un général de Charles VII, et *Hector* (valet de carreau), Hector de Béarn, autre vaillant capitaine du même temps.

Aujourd'hui, le mot *valet* ne se dit plus que d'un homme gagé pour faire le service domestique. On distingue les *Valets de chambre*, les *V. de pied*, les *V. de place*, qui se mettent au service des étrangers et des voyageurs pendant leur séjour dans une ville. — Il y a, en Vénerie, les *Valets de chiens*; dans les Fermes, les *V. de charrue, d'écurie*, etc.

Au Théâtre, le *Valet de comédie* est un rôle où l'acteur représente un valet qui a de l'esprit et de la ruse, et qui est propre à toutes sortes d'intrigues: tels sont les *Scapins*, les *Crispins*, les *Frontins*, etc. Ces rôles demandent beaucoup de tact et de finesse.

*Valet à Patin*, instrument de Chirurgie, inventé sans doute par le célèbre chirurgien Gui Patin, servant à saisir et à tenir comprimée l'extrémité des vaisseaux ouverts dont on veut faire la ligature : c'est une pince composée de deux branches unies par une charnière, que l'on peut écarter ou rapprocher au moyen d'un anneau coulant.

VALEUR (du latin *valere*, valoir), ce que vaut une chose, ce qu'on peut obtenir en échange, suivant une juste estimation. Les Économistes sont partagés sur ce qui constitue la véritable valeur des choses : A. Smith place le fondement de la valeur dans la *matérialité* et la *durée*, Ricardo dans le *travail*, J.-B. Say dans l'*utilité*; d'autres dans la *rareté*, etc. Parmi les choses qui servent de mesure aux valeurs, on a donné la préférence à l'*argent monnayé*, au *travail humain* et au *blé*, bien que ces diverses mesures ne puissent avoir qu'une valeur purement relative.

On distingue la *Valeur usuelle* ou *V. en usage*, qui dépend du prix que chacun attache aux choses qui peuvent satisfaire ses besoins, et la *Valeur vénale* ou *V. en échange*, qui est le rapport de quantité qui existe entre les choses au point de vue de l'échange. On appelle *V. naturelle*, celle qui ne suppose que des besoins naturels; *V. factice*, celle qui suppose des besoins factices : le blé a une valeur naturelle, les diamants n'ont qu'une valeur factice.

En termes de Banque et de Commerce, on entend par *Valeurs* toute espèce de biens disponibles : en ce sens on distingue les *V. réelles*, qui reposent sur des biens existant matériellement, et les *V. fictives*, qui ne reposent que sur des produits éventuels; les *V. circulantes*, les *V. mortes* (*Voy.* CAPITAL). — *Valeur* se dit aussi des lettres de change, billets à ordre, actions, obligations, etc. — Les mots *Valeur reçue*, locution qu'on emploie dans les billets à ordre, les lettres de change, les promesses, indiquent qu'on a reçu autant que la somme qui y est spécifiée. L'énonciation, non-seulement de la valeur, mais encore de la manière dont cette valeur a été fournie, est obligatoire dans les lettres de change et les billets à ordre : les mots *valeur reçue* ne sont pas suffisants; il faut y ajouter ceux-ci : *en espèces, en marchandises, en compte*, ou tous autres équivalents (Code de Comm., art. 110).

En parlant des Monnaies, *Valeur nominale* ou *V. numéraire* se dit de la valeur arbitraire donnée aux pièces de monnaie par la loi; *V. réelle* ou *intrinsèque*, de la valeur du métal dont la pièce est formée.

En Mathématiques, *Valeur* se dit de toute grandeur d'une quantité : la valeur s'appelle *V. arithmétique*, si elle est exprimée en nombres; *V. algébrique*, si elle est énoncée sous forme algébrique et exprimée par des lettres, etc. — On appelle *Valeur positive*, celle qui est précédée du signe + (*plus*); *V. négative*, celle qui est précédée du signe — (*moins*). *Voy.* QUANTITÉ.

En Musique, *Valeur* se dit de la durée que doit avoir chaque note et qu'indique la figure de la note.

VALHALLA, le paradis d'Odin. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VALIDE (SULTANE), titre donné chez les Turcs à la mère du sultan régnant.

VALLAIRE (COURONNE), couronne que les Romains décernaient au guerrier qui, le premier, avait franchi les retranchements ennemis (en latin *vallum*).

VALLISNÉRIE, *Vallisneria* (de *Vallisneri*, naturaliste italien, à qui cette plante fut dédiée), genre de la famille des Hydrocharidées, renferme des plantes aquatiques qui se trouvent dans les eaux douces de l'Europe, de l'Amérique et de l'Océanie. Au printemps et au moment de la fécondation, les fleurs mâles se détachent, viennent flotter à la surface de l'eau et verser le pollen sur les fleurs femelles, qui, sans se détacher, s'élèvent aussi à cette époque au-dessus de l'eau; après l'acte de la fécondation, les fleurs femelles redescendent au fond des eaux. Castel et Delille ont célébré dans leurs vers cette plante curieuse. Le type du genre est la *Vallisnérie spirale* (*V. spiralis*), qu'on trouve dans le Rhône et dans les canaux du midi de la France.

VALLONÉE ou AVELANÈDE. *Voy.* AVELANÈDE.

VALSE (en allemand *walzer*), danse originaire de l'Allemagne, à deux reprises de 8 mesures chacune, qui s'exécute à deux, un cavalier et une dame, et qui consiste à tourner autour d'une salle en pi-

rouettant. On distingue la *Valse à trois temps*, ou *V. allemande*, dont l'air est à $\frac{3}{4}$ ou à $\frac{3}{8}$; la *V. à deux temps*, ou *Sauteuse*, plus fatigante et moins gracieuse; la *V. russe*, qui est à trois temps, mais dont le rhythme est plus vif et plus marqué que celui de la valse allemande. — La valse n'a été introduite en France que vers 1790 et elle n'est à la mode que depuis le commencement de ce siècle; elle a été considérablement modifiée par l'introduction récente de différents pas, tels que la *polka*, la *mazurka*, la *redowa*, etc. Les valses de Strauss, de Tolbecque, sont aujourd'hui les plus populaires.

VALUE, pour *Valeur*. Il se dit, en Jurisprudence, de l'augmentation ou de la diminution qui survient, de quelque manière que ce puisse être, dans la valeur d'une chose : on dit *plus-value*, *moins-value*.

VALVE (du latin *valva*, battant de porte ou de fenêtre). En Conchyliologie, on a d'abord donné ce nom aux deux pièces d'une coquille bivalve, jouant l'une sur l'autre, comme les battants d'une porte, à l'aide du ligament qui les unit. Par la suite, il a été étendu, sans qu'il y ait similitude, à toute espèce de pièce solide qui revêt le corps d'un animal mollusque : d'où les dénominations d'*univalve*, de *bivalve* et de *multivalve*, données aux coquilles d'une, de deux, de trois ou de plusieurs pièces. *V.* COQUILLE.

En Botanique, on nomme *Valves* les pièces qui composent un fruit sec et qui s'ouvrent spontanément et sans déchirement apparent. Dans les *gousses*, les valves sont toujours au nombre de deux. Dans certains fruits, les valves forment les cloisons, comme dans le Lis, le Seringa, le Ciste, le Rhododendron, etc.; dans d'autres, elles portent les graines, comme dans les Gentianées, les Orchidées, etc. Dans le Ricin, la Balsamine, etc., les valves, étant élastiques, se disjoignent subitement comme par l'effet d'un ressort et projettent les graines à quelque distance.

VALVULE, diminutif de *valve*. Les Anatomistes ont donné ce nom à tout repli qui, dans les vaisseaux et conduits du corps, empêche les liquides ou autres matières de refluer, ou qui a pour fonction principale de ralentir ou de modifier le cours des liquides sur le trajet desquels il se trouve.

On nomme *Valvule bicuspide*, *mitrale* ou *épiscopale*, la valvule qui garnit l'ouverture de communication de l'oreillette gauche du cœur avec le ventricule correspondant; *V. tricuspides* ou *triglochines*, les replis triangulaires que forme la membrane interne des cavités droites du cœur autour de l'orifice de communication de l'oreillette avec le ventricule : ces valvules s'abaissent pour laisser passer le sang de l'oreillette dans le ventricule; elles s'élèvent, au contraire, pendant la contraction de celui-ci, pour s'opposer au reflux du liquide dans l'oreillette; *V. d'Eustache*, un repli membraneux semi-lunaire, qui se trouve dans l'oreillette droite du cœur, et garnit l'orifice de la veine cave inférieure; *V. sigmoïdes*, celles qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte au-dessous de leur ouverture de communication avec les ventricules du cœur; *V. des veines*, celles qui sont formées par la membrane interne des veines, et qui ont pour usage d'empêcher le sang veineux de refluer; *V. du pylore*, un bourrelet circulaire, aplati, fibro-muqueux, qui ferme l'estomac pendant que les aliments sont soumis à l'action de cet organe; *V. conniventes*, des rides transversales qui font saillie dans l'intestin grêle (*Voy.* DUODÉNUM); *V. de Bauhin*, une valvule située transversalement à l'endroit où l'iléon s'ouvre dans le cœcum. — On nomme *V. de Vieussens*, une lame de la substance cérébrale, qui forme la couverture du 4$^e$ ventricule; *V. de Tarin*, des replis de la substance cérébrale situés au-dessus et en arrière du 4$^e$ ventricule.

VAMPIRE, être fantastique, qui suce le sang des hommes endormis. *Voy.* ce mot au *Dict. d'H. et de G.*

En Histoire naturelle, on donne le nom de *Vampire* à plusieurs Chauves-souris, notamment à la *Roussette comestible* et surtout à une espèce du Phyllostome, la *Ph. spectre*, qui aime, dit-on, à sucer le sang des animaux endormis. *Voy.* ces mots.

VAN (du latin *vannus*), ustensile d'osier bien connu, fait en forme de coquille et à deux anses, qui sert à nettoyer des grains, des graines, et autres substances, en les secouant et en les faisant sauter en l'air, afin d'en séparer la poussière, les pailles et les ordures qui s'y trouvent mêlées. L'usage du *van* est aujourd'hui remplacé, dans beaucoup d'exploitations rurales, par celui du *tarare* (*Voy.* ce mot), qui est au premier ce que la machine à battre les grains est au fléau. — Chez les Grecs, le *Van* était au nombre des objets sacrés et symboliques qu'on portait en pompe dans les mystères d'Éleusis.

VANADIUM (de *Vanadis*, ancienne divinité des Scandinaves), métal blanc et cassant qu'on extrait de quelques minéraux assez rares du Mexique, de la Russie et de la Suède, notamment de la *vanadite* (vanadate de plomb) et de la *volborthite* (vanadate de cuivre). Il a beaucoup d'analogie avec le chrome, le molybdène et le tungstène, et forme avec l'oxygène un *acide* dit *vanadique*, qui se combine avec les bases. Del Rio découvrit, en 1801, le Vanadium dans un minerai de plomb de Zimapan (Mexique), et lui donna le nom d'*Erythronium*; peu de temps après, le même minerai ayant été soumis à l'analyse par Collet-Descotilz, celui-ci annonça que l'érythronium n'était que du chrome impur, et le nouveau métal fut rayé de la liste des corps simples, jusqu'à ce qu'en 1830 M. Sefstrœm le découvrit de nouveau dans un minerai de fer en Suède, et en établit la nature.

VANDA, g. d'Orchidées de l'Inde, type des *Vandées*.

VANESSE, *Vanessa* (d'un nom propre), genre de Lépidoptères diurnes, renferme des papillons ornés de riches couleurs : antennes aussi longues que le corps, rigides, terminées par une massue; palpes fort longs, convergents, velus; tête plus étroite que le corselet; abdomen plus court que les ailes inférieures. Les Vanesses vivent dans le voisinage de nos habitations; leur vol est vif et rapide, mais de peu de durée. Parmi les espèces les plus curieuses, on remarque : le *Paon de jour* ou *Œil de Paon* (*Vanessa Io*), la *Belle-Dame* (*V. cardui*); le *Vulcain* (*V. atalanta*); la *V. gamma*, etc.

VANGA, genre de Passereaux exotiques, de la famille des Lanidées, renferme des oiseaux à bec robuste, très-comprimé, recourbé, crochu et fortement denté à la pointe. Ils ont le caractère turbulent, batailleur, et se nourrissent de petites proies vivantes. On remarque le *Vanga à tête blanche*, de Madagascar; le *V. destructeur*, de l'Australie; le *V. cap gris*, à tête grise, de la Nouvelle-Guinée.

VANILLE (de l'espagnol *vainilla*, diminutif de *vaina*, gaîne, à cause de la forme du fruit), fruit du *Vanillier* (*Voy.* ci-après). C'est une capsule charnue, longue de 15 à 25 centimètres, de la grosseur du petit doigt, un peu arquée, composée de deux parties ou valves, qu'on peut comparer aux cosses du haricot, et renfermant un assez grand nombre de petites graines noires, enduites d'une pulpe assez molle. Son odeur balsamique est des plus agréables. Les gousses ou capsules de Vanille destinées au commerce sont cueillies un peu avant la maturité; afin de les empêcher de s'ouvrir et de conserver à leur péricarpe une certaine mollesse, on les frotte d'huile. Ainsi préparées et séchées, elles prennent la forme de baguettes minces ou de petits bâtons, qu'on réunit par paquets de 50 à 60, et qu'on enveloppe soigneusement : c'est en cet état qu'on les livre au commerce. On distingue 3 sortes de Vanille : 1° la *V. pompona*, qui a des gousses plus grosses et une odeur plus prononcée que les deux autres; 2° la *V. légitime* ou *de Ley*, la plus estimée des trois : son odeur est des plus suaves; sa saveur est chaude et un peu

piquante; les gousses en sont minces; mais il est essentiel qu'elles soient bien pleines d'une liqueur noire, huileuse et balsamique, dans laquelle nagent les petites graines; l'odeur de cette huile est si pénétrante qu'elle enivre ceux qui la respirent; 3° la *V. bâtarde*, qui est peu estimée. Ces trois espèces viennent des contrées chaudes de l'Amérique du Sud : on les tire aussi de Java. On distingue encore dans le commerce les différentes sortes de vanilles soit par leur forme : *V. plate*, *V. ronde*, soit par leur dimension : *V. longue*, *V. moyenne*, *V. courte*. Une variété de vanille, qu'on tire du Mexique et des Antilles, est connue sous le nom de *Vanillon;* elle est plus petite et moins estimée. — On appelle *Vanille givrée* la Vanille sur laquelle se sont effleuries des cristaux blancs et brillants d'acide benzoïque.

On sait l'usage que font journellement de la Vanille les cuisiniers, les confiseurs, les glaciers, les chocolatiers, les parfumeurs, etc. En Médecine, elle s'emploie comme tonique et comme stimulant.

Quelques plantes exhalent une odeur de vanille, entre autres l'Héliotrope, le Tussilage odorant, et un genre d'Aroïdées, le *Pothos*, commun en Amérique.

VANILLIER, *Epidendrum Vanilla*, genre de la famille des Orchidées, sous-ordre des Aréthusées, renferme des arbrisseaux sarmenteux et grimpants, originaires des Antilles et de l'Amérique tropicale : tiges vertes et noueuses; feuilles épaisses, coriaces, ondulées sur les bords; fleurs disposées en épis vers le sommet des tiges, grandes, odorantes, blanches, jaunes ou purpurines. Le fruit est une silique ou gousse bien connue sous le nom de *Vanille* (*Voy.* ci-dessus). Les principales espèces sont : le *Vanillier aromatique* (*V. aromatica*), de l'Amérique du Sud : feuilles ovales-oblongues, acuminées, sessiles; fleurs vertes et blanches à périanthe campanulé avec les folioles ondulées, acuminées, revolutées au sommet; capsules cylindracées et fort longues; et le *V. à feuilles planes* (*V. planifolia*), du Mexique: feuilles oblongues-lancéolées, planes, légèrement striées; fleurs blanches, les folioles du périanthe oblongues, dressées, un peu obtuses; fruit très-long : cette espèce a été importée récemment dans l'Archipel indien, et les produits de ces contrées commencent à faire concurrence aux Vanilles d'Amérique.

VANNE (du latin *vannus*), nom donné, dans l'Architecture hydraulique, à toute porte se mouvant verticalement entre deux coulisses et pouvant s'ouvrir ou se fermer au moyen d'une crémaillère, d'un rouage à cric, etc., afin de retenir ou de lâcher à volonté les eaux d'un étang, d'une écluse, d'un canal. Dans les petits moulins à eau, les vannes ne sont le plus souvent qu'une simple pelle de bois qui se déplace avec la main; celles contre lesquelles la poussée de l'eau est trop forte sont manœuvrées par une vis et un écrou en bois. On appelle *Vannes de décharge* et quelquefois *V. de secours*, celles qui servent à faire écouler les eaux surabondantes amenées par les crues; *V. de chasse*, celles qui sont destinées à procurer des accumulations d'eau qu'on laisse ensuite s'échapper brusquement pour déblayer les vases qui encombrent un bassin ou un cours d'eau; *V. motrices*, celles qui ferment les orifices destinés à verser l'eau sur une roue hydraulique; *V. plongeantes*, les vannes qui s'abaissent pour que l'eau passe par-dessus; *V. de compensation*, une vanne de décharge alliée à une vanne motrice, de manière que l'une de ces vannes ouvre toujours un débouché égal à celui qui est fermé par l'autre.

En termes de Fauconnerie, on nomme *Vannes* ou *Vanneaux* les plus grandes plumes des ailes des oiseaux de proie.

*Eaux vannes* (de *vanus*, inutile?), eaux urineuses qui proviennent des fumiers, des vidanges, et qu'on laisse généralement écouler sur la voie publique, au risque d'infecter l'air. On peut cependant les utiliser : on en extrait de l'ammoniac, et on se sert des résidus comme engrais. *Voy.* PURIN.

VANNEAU (qu'on dérive de *van*, parce que ses ailes font en volant le bruit d'un *van* qu'on agite), *Vanellus*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Pressirostres ou de celle des Charadridées : ce sont de petits oiseaux de passage bien connus des chasseurs, et caractérisés par un bec court, grêle, droit, comprimé, renflé à son extrémité; des jambes grêles, des pieds ayant trois doigts devant et un pouce qui touche à peine la terre. Les Vanneaux vivent par troupes dans les prairies humides et sur le bord des rivières. Ils se nourrissent de vers, de chenilles et d'insectes. Leurs mœurs sont très-farouches. Ce sont du reste des oiseaux très-gais, sans cesse en mouvement, et très-lestes. Leur vol est vigoureux, haut et de longue haleine. Leur cri aigu et bref leur a valu les noms vulgaires de *Dix-huit*, *Kivite*, *Pivite*. Ils arrivent en France au commencement de mars et partent vers la fin d'octobre. Leur chair est très-recherchée.

Le *V. huppé* (*V. cristatus*) est de la taille d'un pigeon : il est remarquable par son plumage et par sa huppe, qui part de l'occiput et retombe sur le dos en se relevant vers son extrémité. La huppe, la tête et le devant du cou jusqu'à la poitrine, sont d'un noir brillant à reflets; les parties supérieures sont d'un vert foncé à reflets éclatants; les côtés du cou, le ventre, l'abdomen et la base de la queue, d'un blanc pur. Cet oiseau se trouve dans toute l'Europe, surtout en Hollande. — Le *V. pluvier* ou *Squatarole gris* se trouve aussi en Europe. — Parmi les espèces étrangères, on remarque le *V. à écharpe*, le *V. à pieds jaunes*, le *V. armé*, le *V. grivelé*, etc.

VANNERIE, VANNIER. Le *Vannier* est l'ouvrier qui fabrique des *vans*, des bannes, des corbeilles, des paniers de toute sorte, des hottes, et, en général, tous les ouvrages qui se font avec des brins d'osier, de saule et autres tiges flexibles, qu'on entrelace de manière à pouvoir contenir divers objets. L'art de faire ces ouvrages se nomme *Vannerie*. Les Vanniers formaient autrefois une corporation qui avait ses priviléges et ses statuts. — Vervins (Aisne) est aujourd'hui, avec les bourgs voisins d'Origny et de Landouzy, le centre de la vannerie fine. Les départements de la Marne, du Loiret, sont, avec l'Aisne, ceux où l'on fabrique le plus de vannerie. La moitié des produits en grosse et fine vannerie est absorbée par la France; l'autre moitié s'exporte à l'étranger. Paris est l'entrepôt de ce commerce.

VANTAIL, ou, selon d'autres, *Ventail* (de *vent*), un des battants d'une porte, ou moitié d'une porte qui s'ouvre en deux parties dans sa largeur.

VAPEUR (du latin *vapor*).

En Physique, on désigne sous ce nom tout gaz non permanent, c.-à-d. qui passe à l'état liquide lorsqu'on le soumet à une basse température ou à une forte pression. Aujourd'hui que plusieurs gaz, comme l'acide carbonique ou le protoxyde d'azote, longtemps regardés comme non condensables, ont pu être liquéfiés et même solidifiés, la distinction entre *vapeur* et *gaz* est devenue moins rigoureuse.

Tout le monde connaît la *Vapeur d'eau* qui se dégage d'un vase plein d'eau exposé à l'action du feu. La plupart des liquides et un grand nombre de solides peuvent, comme l'eau, se changer en vapeur, c.-à-d. passer à l'état aériforme : l'alcool, les éthers, les essences, le brôme, l'iode se volatilisent presque instantanément par une simple exposition à l'air; les corps qui offrent cette propriété sont dits *volatils*, par opposition aux corps *fixes*. Ces derniers, toutefois, peuvent aussi se changer en vapeur, si on les soumet à une température suffisante : au moyen d'appareils particuliers, le chimiste parvient à réduire en vapeur le cuivre, l'or, le diamant même. — Toute vapeur se condense, c.-à-d. revient à son état primitif dès qu'elle se trouve exposée à une

température inférieure à celle où elle avait pris naissance; c'est sur ce principe que repose le procédé de la *distillation*. *Voy.* ce mot.

Les vapeurs partagent l'élasticité et la plupart des propriétés des gaz. Chauffées au delà du degré où elles se sont formées, elles se dilatent assez régulièrement pour chaque degré du thermomètre et développent une force élastique considérable. *Voy.* GAZ.

*Vapeur d'eau.* Cette vapeur, la plus intéressante de toutes à cause de ses nombreuses applications dans l'industrie et les usages domestiques, est aussi la plus commune. L'air tient toujours en suspension entre ses molécules des molécules aqueuses à l'état de vapeur : cette vapeur est transparente comme l'air, et par conséquent invisible : la quantité de la vapeur d'eau ainsi tenue en suspension varie avec la température. Lorsque la température vient à baisser, cette vapeur se condense; mais l'air interposé entre les molécules de vapeur aqueuse opposant un certain obstacle à leur réunion immédiate, la vapeur d'eau prend la forme de petits globules extrêmement fins, parfaitement visibles; elle reçoit alors le nom de *Vapeur vésiculaire;* ces globules, séparés par des couches d'air, restent en suspension dans l'atmosphère; c'est de là que naissent les nuages et les brouillards : les nuages, quand cette condensation de la vapeur d'eau s'effectue dans les hautes régions de l'atmosphère; les brouillards, quand elle a lieu dans les couches d'air plus rapprochées de nous. — La vapeur qui existe dans l'atmosphère est le résultat de l'*évaporation* considérable qui s'opère spontanément à la surface des eaux, par l'action combinée de la chaleur solaire et des vents. Cette production s'effectue lentement et d'une manière insensible; mais lorsque la vapeur se forme brusquement au sein d'un liquide par l'application de la chaleur (*Voy.* VAPORISATION), ou par la diminution de la pression, le liquide entre dans un mouvement tumultueux, connu sous le nom d'*ébullition*. — La force d'expansion de la vapeur d'eau est très-considérable : elle est plus que double de celle de la poudre. M. Gay-Lussac a reconnu qu'à la température de 100 degrés et sous la pression d'une atmosphère ou de 76 centimètres, le volume de la vapeur d'eau est 1,698 fois le volume de l'eau, celle-ci étant prise au maximum de densité. Cette force d'expansion de la vapeur a été mise à profit comme force motrice, et a reçu les applications les plus importantes dans les arts, l'industrie, la navigation, etc. (*Voy.* MACHINE A VAPEUR, LOCOMOTIVE, BATEAU A VAPEUR).—On mesure la force de tension de la vapeur par le nombre d'*atmosphères* auxquels elle peut faire équilibre; on appelle *cheval-vapeur* l'unité employée pour évaluer la force des machines à vapeur. *Voy.* ATMOSPHÈRE et CHEVAL-VAPEUR.

On met encore à profit la chaleur de la vapeur pour le chauffage (*V.* BAINS et CALORIFÈRES), pour le blanchissage du linge (*V.* BLANCHISSAGE); pour la cuisson des aliments (*V.* AUTOCLAVE); pour le traitement de certaines maladies (*V.* BAINS DE VAPEUR). On a récemment tenté d'employer la vapeur pour éteindre les incendies.

VAPEURS. En Médecine, on donne le nom de *Vapeurs* à certaines affections nerveuses d'un caractère vague, que l'on attribuait à la formation de certains gaz ou vapeurs. L'hypocondrie et l'hystérie sont, parmi les maladies nerveuses, celles qui ont reçu plus particulièrement le nom de *vapeurs*, parce que les malades, surtout dans les attaques d'hystérie, disent éprouver la sensation d'une boule qui remonterait du bas-ventre au gosier, boule qu'on a supposé être composée d'air, de gaz ou de *vapeurs*, et qui n'est peut-être que le fluide nerveux exubérant, parcourant les ramifications nerveuses. Les *vapeurs* sont un mal qui semble être particulier aux femmes du monde.

*Vapeurs de rate*, nom donné autrefois à l'affection connue aujourd'hui sous le nom de *Spleen*.

VAPORISATION (du latin *vapor*, vapeur), se dit, en Physique, du passage rapide d'un corps de l'état liquide à l'état de vapeur par l'action du calorique, c.-à-d. par l'ébullition. Elle diffère de l'*évaporation* en ce que celle-ci est la formation lente et insensible de la vapeur à l'air libre. La vaporisation de l'eau sous la pression de l'atmosphère commence à 100 degrés centigrades; celle de l'alcool a lieu à 78°,4, de l'éther sulfurique, à 35°,5. *Voy.* ÉBULLITION.

VAQUOIS ou BAQUOIS, nom vulgaire du *Pandanus*.

VARAIGNE, nom donné, dans les marais salants, à l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réservoir, appelé *jas*.

VARAIRE, un des noms vulgaires du *Vératre*.

VARAN (en arabe *ouaran*), *Varanus*, genre de Reptiles sauriens, de taille élancée, et presque aussi grands que les Crocodiles : tête en forme de pyramide triangulaire, recouverte de plaques polygonales rarement bombées; cou allongé et arrondi, avec un pli en avant de la poitrine; queue très-développée, triangulaire. Ces animaux sont pour la plupart aquatiques. Le *Varan à deux bandes* (*Tupinambis bivittatus*), ainsi nommé à cause du double ruban jaune qui s'étend de chaque côté du cou jusqu'à l'œil, se trouve au Brésil, chez les *Tupinambous*, à Java, dans les îles Philippines et aux Moluques. Le Varan est rapporté par Cuvier au genre *Monitor*.

VARANGUES, terme de Marine, désigne les pièces de bois posées en travers et par le milieu sur la contre-quille d'un bâtiment, pour en former le fond et servir de base aux membrures qui en forment les côtes. La *maîtresse-varangue* est celle qui se pose sur le maître-bau. On nomme *V. acculées* des varangues rondes en dedans qui se posent vers les extrémités de la quille; *V. plates*, *V. de fond*, celles qui sont placées vers le milieu de la quille; elles sont moins rondes que les varangues acculées.

VARE, *Vara* ou *Varra* (du latin *vara*, perche?), mesure de longueur dont on se sert, en Espagne et en Portugal, pour mesurer les étoffes, est un peu moins longue que notre mètre : sa longueur varie, selon les pays, de 82 à 85 centimètres environ. Elle se partage en 5 palmes.

VAREC ou VARECH (de l'anglais *wrack*, *wreck*, qui a le même sens, et qu'on dérive lui-même de *wreck*, naufrage), dit aussi *Goëmon*, noms vulgaires qu'on donne, sur les côtes de l'Océan et surtout de la Manche, à toutes les plantes marines de la famille des Algues, et notamment aux Fucus que la mer rejette sur le rivage, et qu'on recueille soit pour fumer les terres, soit pour fabriquer de la soude. La soude brute qu'on en obtient par l'incinération, et qui est connue sous le nom de *soude de varec*, est un composé de plusieurs sels de soude ou de potasse; mais le seul utile, celui qu'on recherche, le carbonate de soude, s'y trouve pour la plus grande proportion. On extrait aussi des varecs un sel impur avec lequel on falsifie le sel marin ordinaire.

Par extension, *Varec* (dérivé alors de *wreck*, naufrage) se dit quelquefois de tous les débris que la mer rejette sur les côtes. On appelait jadis, en Normandie, *Droit de varec* le droit qui appartenait à tout possesseur de fief situé sur les côtes de la mer, de s'emparer de toutes les choses que l'eau jetait à terre par tourmente et fortune de mer, ou qui arrivaient assez près de terre pour qu'un homme à cheval y pût toucher avec sa lance. *Voy.* ÉPAVES et BRIS (DROIT DE).

VARENNE, se dit d'un fond plat et marécageux, entre des coteaux, ainsi que d'un terrain considérable qui ne se fauche ni ne se cultive. On appelait autrefois ainsi une certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse. — Ce mot, ainsi que celui de *garenne*, dérive de l'allemand *wahren*, *garder*, et désigne, en général, un espace de terrain réservé pour quelque usage particulier.

VAREUSE, sorte de blouse ou de chemisette en grosse toile ou en grosse cotonnade de couleur, et

que portent ordinairement les Matelots. La vareuse a par le haut la forme d'une chemise ordinaire ; mais elle ne descend pas plus bas que les reins.

VARIABLE. En Mathématiques, *Variable* se dit en général d'une quantité, d'une expression, d'une fonction, etc., susceptible de changer de grandeur. — En Algèbre, une *Variable* est une quantité accidentellement indéterminée au point de vue arithmétique, mais qui a une forme algébrique déterminée, et qui est susceptible de passer par divers états de grandeur. Les variables s'appellent aussi quelquefois *fluentes*. Ces mots s'emploient par opposition à *Constante, Constante arbitraire*, qui désigne une grandeur une fois donnée pour toutes, et non susceptible de changer d'état. Le calcul des accroissements infiniment petits des variables constitue le calcul différentiel. *Voy.* VARIATION.

VARIANTES, terme de Philologie, désigne les diverses leçons d'un même texte. Dans les auteurs anciens, les variantes proviennent des erreurs des copistes, des corrections des éditeurs, commentateurs et autres, qui ont plus ou moins altéré le texte original. On a soin de recueillir et de discuter ces variantes dans les éditions savantes.

VARIATION (du latin *variare*, changer), se dit de toute espèce de changement qui peut survenir soit dans les phénomènes de la nature, par exemple dans l'état de l'atmosphère (*variations atmosphériques*), soit dans les opinions des hommes, surtout en matière de religion : on connaît, sous le titre d'*Histoire des variations de l'Eglise protestante*, un célèbre ouvrage de controverse dû à Bossuet.

En Astronomie, on appelle *Variations* les inégalités qui peuvent s'observer dans le mouvement de tous les corps célestes. On distingue la *Variation annuelle*, ou mouvement de précession qui fait rétrograder continuellement sur l'écliptique les points équinoxiaux (*Voy.* PRÉCESSION), et les *Variations lunaires*, ou série de perturbations qu'occasionne dans le mouvement de la lune l'attraction combinée du soleil et de la terre. Cette inégalité dépend de la distance angulaire de la lune au soleil : elle disparaît dans les syzygies et les quadratures, et atteint sa plus grande valeur dans les octants. Elle a été découverte par Tycho-Brahé.

Dans la Marine, *Variation* est synonyme de *déclinaison* : c'est la déviation qu'éprouve l'aiguille aimantée dans sa direction vers le nord, c.-à-d. la quantité de degrés dont le méridien d'une boussole s'écarte vers l'est ou l'ouest, le nord-est ou le nord-ouest du méridien. Les Marins la désignent par ces formules : E, O, NE, NO. *V.* DÉCLINAISON et BOUSSOLE.

En Mathématiques, on entend par *Calcul des variations* une branche de l'analyse infinitésimale découverte par Lagrange vers 1760, et ainsi nommée par Euler, qui contribua beaucoup à lui donner tout son développement. Diverses quantités variables étant liées entre elles par une relation existante, mais indéterminée, le *Calcul des variations* a pour objet de déterminer cette relation, de manière que la valeur d'une certaine fonction, valeur qui dépend de la relation dont il s'agit, soit la plus grande ou la plus petite possible.

En Musique, on nomme *Variations* de petites pièces composées sur un *thème* ou motif, avec des broderies qui, sans altérer le fond, donnent à la forme une apparence nouvelle. Plusieurs grands maîtres ont composé des *variations* remarquables, entre autres J.-Séb. Bach, Haendel, Rameau, Haydn, Mozart, Beethoven, Hummel ; et, après eux, Cramer, H. Hertz, Kalkbrenner, Moschélès, Thalberg, Gottschalk, Paganini, Baillot, Bériot, Vieuxtemps, etc.

VARICE (en latin *varix*), dilatation permanente d'une veine, produite par l'accumulation du sang dans sa cavité. Les varices offrent l'apparence d'une tumeur molle, inégale, indolente, livide, noirâtre, sans pulsation, cédant facilement à la pression du doigt, reparaissant dès que l'on cesse la compression. On les observe particulièrement dans les veines superficielles des jambes, chez les personnes qui portent des jarretières trop serrées, chez ceux que leur profession oblige à rester longtemps debout, ou qui sont exposées au froid ou à l'humidité ; chez les femmes enceintes, etc. Quelquefois les varices s'enflamment, s'ulcèrent, se rompent et donnent lieu à une hémorragie. Le plus souvent, les varices sont incurables ; le seul moyen à leur opposer est la compression méthodique, constante et uniforme du membre, au moyen d'un bandage roulé, d'un bas lacé, ou mieux d'un bas élastique (les bas Leperdriel sont universellement employés à cet usage). La ligature des varices, faite souvent avec succès, n'est cependant pas exempte de danger, et leur incision ou leur extirpation a plus d'inconvénients encore.

On appelle *Varice anévrismale* une tumeur qui survient à la suite de la double lésion d'une artère et d'une veine correspondante, lorsque le sang, passant de l'artère dans la veine, en distend les parois.

En Conchyliologie, on donne le nom de *Varices* aux bourrelets ou renflements noduleux du bord droit de certaines coquilles univalves.

VARICELLE (diminutif de *variole*), dite aussi *Petite vérole volante*, maladie peu dangereuse, caractérisée par une éruption de petites pustules disséminées par toute la surface du corps, et qui offrent quelque analogie avec celles de la variole. On en distingue plusieurs variétés : la *Varicelle pustuleuse ombiliquée*, ou *Varioloïde*, qui ne diffère de la variole discrète que par l'absence de la fièvre secondaire ou fièvre de suppuration ; la *V. pustuleuse conoïde*, qu'on observe chez les vaccinés et quelquefois chez les variolés, et qui est surtout bien dessinée sur la face : ses pustules ont une forme pointue ou conique ; la *V. pustuleuse globuleuse*, caractérisée par la forme arrondie que les pustules prennent du 4e au 5e jour ; la *V. vésiculeuse* (*Chicken-pox*), dans laquelle il n'y a pas d'inflammation, mais seulement une exsudation séreuse qui soulève l'épiderme.

La varicelle débute par un mouvement fébrile ; l'éruption, quelle que soit sa forme, ne dure guère plus de dix jours et ne laisse aucune trace. Le traitement est tout à fait expectant.

La varicelle règne quelquefois épidémiquement, et attaque surtout les enfants. Les adversaires de la vaccine l'ont signalée comme une variole légitime et comme une preuve de l'inefficacité de la vaccine ; ses partisans l'ont regardée, avec plus de raison, comme une *fausse petite vérole*, due soit à une vaccination imparfaite, soit à un principe contagieux distinct de celui de la variole.

VARIÉTÉ (du latin *varietas*, de *varius*, divers). Dans les Arts, la *variété* est, avec l'*unité*, un des principes ou du moins une des conditions du beau : elle empêche que l'unité ne tombe dans l'uniformité.

En Histoire naturelle, on donne le nom de *variété* à toute modification de l'*espèce* due à l'influence du sol, du climat, de la nourriture, etc., ainsi qu'aux collections d'individus d'une même espèce qui, bien que capables de se perpétuer entre eux, offrent des caractères particuliers. Cette modification, purement accidentelle, ne porte guère que sur la grandeur, la forme, la couleur ; elle peut devenir héréditaire et durer longtemps ; mais le plus souvent elle ne se conserve pas par la génération et revient au type de l'espèce. L'homme a su augmenter à l'infini dans les plantes le nombre des variétés.

*Variétés* se dit de certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets, ainsi que d'une division des journaux dans laquelle on place les articles dont le sujet n'est pas directement relatif à l'objet principal du journal. — C'est aussi le nom d'un théâtre de Paris, fondé en 1779, où l'on jouait

d'abord les genres les plus divers, comédie, tragédie, opéra-comique; on n'y joue guère aujourd'hui que de petites comédies et des vaudevilles.

VARIETUR (NE), expression latine signifiant : *afin qu'il n'y soit rien changé*, s'emploie au Palais, en parlant des précautions que la justice prend pour prévenir les changements qu'on pourrait apporter aux actes et pièces de toutes sortes. *Voy.* PARAFE.

VARIOLAIRE, *Variolaria*, genre de la famille des Lichens, renferme des espèces qui croissent sur les pierres et l'écorce des arbres. La *Variolaria dealbata* ou *Lichen dealbatus* sert à la préparation de l'*Orseille*. Robiquet y a découvert en 1829, avec l'*Orcine*, une matière cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'il a appelée *Variolarin*.

VARIOLE (du latin *varius*, tacheté, moucheté, ou de *varus*, pustule, bouton), appelée vulgairement, mais improprement, *Petite vérole*, phlegmasie cutanée contagieuse, produite par un virus particulier, le *virus variolique*, et caractérisée par une éruption générale, qui a lieu sur la peau, de pustules déprimées à leur centre, remplies d'un liquide d'abord transparent, puis trouble et purulent, qui, après s'être desséchées, laissent dans la place qu'elles occupaient une dépression plus ou moins durable.

L'invasion de la variole est ordinairement précédée d'une période d'incubation dans laquelle le malade éprouve des lassitudes, des maux de tête, des nausées, une irritation des membranes muqueuses, pulmonaire ou gastro-intestinale, des mouvements fébriles, etc. Ensuite se manifestent les phénomènes propres à la maladie et qui varient suivant que la variole est *discrète* ou *confluente*. — Dans la *V. discrète* ou *bénigne*, les pustules sont éloignées les unes des autres, rouges, arrondies; elles offrent à leur sommet une vésicule remplie d'un liquide incolore ou jaunâtre, et sont entourées à leur base d'un cercle large et rouge; ces pustules laissent suinter une partie de la matière qu'elles contiennent; puis cette matière se durcit, et forme une croûte jaune et rugueuse qui brunit et finit par se détacher. La chute des croûtes a lieu vers le 20e jour. — Dans la *V. confluente*, les pustules sont très-nombreuses et très-rapprochées, surtout à la face; l'éruption est très-rapide, la tuméfaction considérable; le délire ou l'assoupissement, des vomissements, de la diarrhée, de la toux, annoncent une vive irritation cérébrale, pulmonaire ou gastro-intestinale; il se produit en même temps une salivation abondante; enfin arrive la dessiccation, qui commence ordinairement par la face. Dans les cas les plus heureux, il se forme une sorte de vaste croûte brunâtre, qui tombe du 5e au 6e jour, et qui est remplacée par des écailles qui se renouvellent plusieurs fois; mais le plus souvent les pustules s'ulcèrent, et ces ulcérations, altérant l'épaisseur du derme, laissent après elles des cicatrices difformes. Si la maladie doit avoir une issue funeste, il n'y a ni dessiccation, ni formation de croûtes : les pustules s'affaissent rapidement, par l'effet de la résorption du pus; il survient une prostration des forces et un ensemble de symptômes adynamiques qui deviennent promptement mortels. La variole confluente emporte le tiers de ceux qui en sont atteints; elle laisse chez les autres des traces plus ou moins apparentes de son passage : déformation des traits du visage, ulcération des paupières, formation de taies sur les yeux, etc.

On sait qu'on peut aujourd'hui prévenir ces terribles accidents au moyen de l'*inoculation* et de la *vaccine* (*V.* ces mots). Quant au traitement curatif, il varie suivant la forme de la maladie et ses complications. Lorsque la variole est simple et discrète, on se contente de boissons diaphorétiques et adoucissantes, de lavements émollients, de pédiluves dérivatifs. Quand la variole est confluente, une saignée ou une application de sangsues à l'épigastre peut être utile dès le début; il faut insister sur les boissons délayantes, la diète et les dérivatifs; faire des onctions fréquentes avec de la crème ou du cérat, laver doucement les yeux, la bouche, les oreilles, les narines avec une décoction émolliente ou de l'eau de laitue. Lorsque la maladie est parvenue à la période de suppuration, on perce les pustules avec une aiguille, pour donner issue au pus, que l'on absorbe avec une éponge fine, trempée dans du lait tiède. Quelques médecins (Bretonneau, Serres) cautérisent les pustules : c'est ce qu'on appelle la *Méthode ectrotique*.

La variole est quelquefois sporadique, souvent épidémique; elle est contagieuse; ses miasmes peuvent agir à distance, en suivant la direction des vents. Elle n'attaque ordinairement l'homme qu'une seule fois dans le cours de la vie.

On ignore la cause première de cette affreuse maladie : la question de son origine a donné lieu aux opinions les plus diverses. Il ne paraît pas que les anciens aient connue. Le médecin arabe Rhazès, qui vivait au xe siècle, est le premier qui en parle; mais, depuis, elle a fait de terribles ravages en Europe jusqu'à la découverte de la vaccine.

VARIOLE, *Lates*, poisson de la famille des Percoïdes, qui habite les pays chauds. On en trouve, en France, à l'état fossile.

VARIOLOIDE (du latin *variola*, variole, et du grec *eidos*, forme, ressemblance), se dit de toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique. Suivant d'autres, il ne se dit que des éruptions varioliques offrant une ou plusieurs pustules ombiliquées, mais sans fièvre secondaire. Dans ce cas, *varioloïde* serait synonyme de *varicelle pustuleuse ombiliquée*. *Voy.* VARICELLE.

VARIORUM, mot latin qui se dit par abréviation pour *cum notis variorum scriptorum* (avec les notes de divers commentateurs), s'emploie en parlant des classiques imprimés avec notes en divers pays, surtout en Hollande, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle.

VARIQUEUX, se dit, en Médecine, de ce qui est affecté de *varices*. Une *veine variqueuse* est une veine distendue par des varices; une *tumeur variqueuse*, un *ulcère variqueux*, une tumeur ou un ulcère entretenu par des varices.

*Anévrisme variqueux*. *Voy.* ANÉVRISME et VARICE.

VARLET, terme féodal. *Voy.* VALET.

VARLOPE, sorte de rabot très-long dont les Menuisiers se servent pour unir et polir le bois. On distingue la *grande* et la *petite varlope*, la *demi-varlope*, dont le fer est un peu arrondi, pour dégrossir l'ouvrage, la *V. onglée* ou *à onglet*, etc.

VARRE, harpon dentelé, avec lequel on prend les tortues à la mer. Il est surtout employé en Amérique.

VASCULAIRE ou VASCULEUX (du latin *vasculum*, petit vase), ce qui est relatif aux vaisseaux.

En Anatomie, ce mot se dit surtout de ce qui a rapport aux vaisseaux sanguins. Plusieurs médecins donnent à l'ensemble des vaisseaux sanguins le nom de *système vasculaire*, et distinguent : 1° *un système artériel* ou *vasculaire à sang rouge*; 2° un *système veineux* ou *vasculaire à sang noir*.

En Botanique, on donne le nom de *Tissu vasculaire* à tout tissu membraneux composé d'un certain nombre de tubes et de vaisseaux continus; de *Plantes vasculaires* aux plantes qui offrent un *tissu vasculaire* : on les oppose aux *Plantes cellulaires*.

VASE (du latin *vas*, *vasis*). En Architecture et en Sculpture, on entend par *vase* un vaisseau de forme élégante, monté sur un piédouche, à lèvres évasées, plus ou moins richement orné d'oves, de godrons, de guirlandes, quelquefois de figures de bas-relief, avec des anses sculptées : tels sont les vases en pierre, en marbre, en albâtre, en bronze, en porcelaine, en porphyre, qui ornent les jardins, les palais et les musées, etc. On juge de la beauté d'un vase par son profil, par ce qu'on appelle son *galbe*.

Sous le nom de *Vases antiques*, on comprend ceux que nous ont laissés les anciens, dont les uns sont simplement destinés aux usages domestiques, et les autres sont de véritables objets d'art : tels sont les *vases peints*, les uns à fond rouge, avec dessins noirs ou blancs, et dits *vases étrusques*, les autres à fond noir, avec dessins rouges, et dits *vases grecs* ; les vases égyptiens, les vases romains, les cratères, amphores, patères, urnes, etc. L'étude de ces vases est de la plus haute importance pour l'histoire de l'art, et fait un des objets principaux de la *Céramographie*. On peut consulter à cet égard les travaux de Lanzi (*De Vasi antichi*), de Panofka (*Des Vases grecs*), et ceux de Letronne, Dubois-Maisonneuve, Millin, Raoul Rochette, Kramer, de Witte, Lenormant, etc.

On appelle *Vase de chapiteau* la masse évasée du chapiteau corinthien sur laquelle semblent être appliquées les feuilles et les volutes ; — *Vase d'amortissement*, un vase qui termine la décoration des façades de beaucoup d'édifices, ou qu'on emploie dans les intérieurs, soit en bas-relief, soit en ronde-bosse, au-dessus des portes, des cheminées, etc. ; — *Vase d'enfaîtement*, un vase qu'on place sur les poinçons de combles : on fait ordinairement les vases de ce genre en plomb ; ils sont quelquefois dorés.

En Physique, on appelle *Vases communiquants* des vases que l'on fait communiquer par des tubes et qui servent à faire certaines expériences d'hydrostatique : s'ils contiennent le même liquide, la condition d'équilibre est que le sommet de la colonne ou la surface libre soit partout au même niveau ; s'ils contiennent des liquides différents, il faut que la hauteur des surfaces libres au-dessus du niveau de jonction soit en raison inverse des densités des liquides. — Le *Vase de Mariotte*, employé pour obtenir au moyen de la pression atmosphérique un écoulement constant, est un vase fermé de toutes parts, portant seulement deux orifices placés à diverses hauteurs, dont le plus bas sert à l'écoulement du liquide, et le plus haut à la rentrée de l'air.

VASE (au féminin), boue déposée au fond des eaux : elle résulte de la décomposition de végétaux et d'animaux, mêlés avec les terres entraînées par les pluies. C'est un des plus puissants engrais. Elle n'agit pas aussi promptement que les fumiers, mais elle a un effet plus durable. Avant de l'employer, il faut la laisser se décomposer et s'imprégner de carbone en l'exposant à l'air pendant plusieurs mois ou même plusieurs années ; on peut accélérer cette décomposition en mélangeant les vases avec de la chaux ou en les stratifiant avec de la terre végétale. La vase de mer, composée de débris d'animaux et de plantes marines, est un engrais meilleur encore.

VASIDUCTE (c.-à-d. *conduite de vaisseau*), nom donné, en Botanique, à la ligne saillante que les vaisseaux nourriciers forment sous l'épiderme ou tégument propre de la graine, lorsqu'ils se continuent quelque temps sans se ramifier. Le point intérieur où se termine le vasiducte a été appelé *chalaze*.

VASISTAS (par corruption des mots allemands *was ist das*, qu'est cela?), petite ouverture ménagée dans une porte ou une fenêtre, pouvant s'ouvrir et se fermer à volonté, et permettant de parler aux gens du dehors sans ouvrir entièrement la porte ou la fenêtre. On s'en sert aussi pour aérer une pièce.

VASQUE (du latin *vasculum*), espèce de bassin rond et peu profond, qu'on place comme ornement dans un jardin, dans un parc, sous une fontaine. On le fait en pierre, en marbre, en bronze, etc.

VASSAL (du bas latin *vassalus*, que l'on dérive de *vas vadis*, caution, à cause de la foi que le vassal engageait à son seigneur, ou de l'allemand *gesell*, compagnon), nom donné, sous le régime féodal, à tout possesseur de fief, considéré par rapport au seigneur *suzerain* dont il relevait. *Voy.* VASSAL au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les mots *Vasselage*, *Vassalité*, désignaient la condition du vassal et le corps des vassaux.

VASTRÉ ou VASTRÈS, nom donné par Adanson à un genre de poissons rapporté d'abord à la famille des Clupes, et que M. Valenciennes place entre les Clupes et les Brochets. Les peuples de l'Amérique se servent de l'os hyoïde de ce poisson comme de râpe.

VATÉRIE (d'un nom propre), grand arbre des Indes orientales, forme un genre rapporté par les uns à la famille des Élæocarpées ; par les autres, à une famille nouvelle, dite des *Diptérocarpées*. Il produit une résine qu'on emploie dans le pays comme encens et comme vernis.

VA-TOUT, terme de Brelan et autres Jeux. *Voy.* VA.

VAUCHÉRIE (de *Vaucher*, botaniste français), nom donné par De Candolle au genre de Phycées zoosporées connu auparavant sous le nom d'*Ectosperme*. *Voy.* ce mot.

VAUCOUR, espèce de table sur laquelle les Potiers de terre préparent la terre glaise. Elle est soutenue sur deux piliers, et placée devant la roue dont le Potier se sert pour tourner son ouvrage.

VAUDEVILLE. Ce nom se donnait autrefois à des chansons satiriques et mordantes, composées sur des individus ou sur des événements contemporains, et rimées sur un air vulgaire et connu. — On composa des vaudevilles en France longtemps avant que le nom existât. Ce genre de satire convenait tout spécialement à l'esprit gaulois ; Boileau a dit :

> Le Français, né malin, forma le vaudeville. (*Art poét.*, II.)

La vogue qu'obtinrent au XVe siècle les chansons de ce genre composées par Olivier Basselin, foulon du Val de Vire, en Normandie, les fit appeler *Vaux de Vire*, et, par corruption, *vaudevires*, *vaudevilles*. D'autres dérivent ce nom de *voix de ville*.

Aujourd'hui, on nomme *Vaudevilles* les pièces de théâtre dans lesquelles on fait entrer des couplets. Les premiers ouvrages de ce genre furent composés pour les spectacles forains, au commencement du XVIIIe siècle. Piis et Barré fondèrent en 1792, à Paris, sous le nom de *Vaudeville*, un théâtre destiné à la représentation de ces pièces : établi d'abord rue de Chartres, ce théâtre a plusieurs fois changé d'emplacement : il est aujourd'hui place de la Bourse.

VAUTOUR, *Vultur*, grand genre de la famille des Rapaces diurnes, renferme des oiseaux de proie de grande taille, caractérisés par une tête petite, armée d'un bec allongé, très-robuste, recourbé seulement vers la pointe ; un cou long, dénudé, et garni à la base d'un collier de duvet ou de longues plumes ; des tarses couverts de petites écailles, des ailes fort longues, une queue courte. Leur corps est massif et robuste, leur démarche ignoble et embarrassée, leur vol lourd, mais soutenu : ils s'élèvent obliquement et en tournoyant, et peuvent atteindre des hauteurs prodigieuses. Ils répandent une odeur infecte. Naturellement lâches et voraces, les Vautours ne s'attaquent qu'aux petits animaux ; à défaut de proie vivante, ils se nourrissent de charognes et d'immondices, qu'ils découvrent à des distances incroyables, grâce à la finesse de leur odorat. Ils mangent avec tant de gloutonnerie qu'après leur repas ils restent plongés dans une sorte de torpeur jusqu'à ce que leur digestion soit terminée. Ces oiseaux se trouvent dans toutes les parties du globe, mais surtout dans le voisinage des grandes chaînes de montagnes, sur les cimes desquelles ils établissent leur aire. Ils vivent ordinairement par paires ; mais ils se réunissent en troupes nombreuses partout où il y a de grandes masses d'hommes et d'animaux, sur les champs de bataille, à la suite des caravanes, des troupeaux, etc.

On comprend ordinairement sous le nom général de *Vautours* beaucoup d'oiseaux de proie de genres différents, tels que les *Sarcoramphes*, les *Percnoptères*, les *Cathartes*, les *Gypaètes*, les *Caracaras*, etc.

(*Voy.* ces mots), qui tous se rapprochent plus ou moins des Vautours proprement dits par la ressemblance des formes extérieures et des habitudes.

Les *Vautours proprement dits* se reconnaissent à leur tête et à leur cou sans caroncules et sans plumes, mais recouverts d'un duvet très-court, ainsi qu'à leurs narines obliquement percées en dessus. La plupart des espèces appartiennent à l'ancien monde; les principales sont : le *Vautour fauve* ou *Griffon* (*Vultur fulvus*, *Gyps vulgaris*), qui a la tête et le cou garnis d'un duvet blanc, très-court, la partie inférieure du cou entourée de plusieurs rangs de plumes effilées d'un blanc roussâtre, le milieu de la poitrine garni d'un duvet blanc, tout le corps et les ailes d'un brun fauve, la queue noirâtre; il se trouve en Hongrie, en Suisse et dans le midi de l'Europe; — le *V. noir* ou *brun*, *V. arrian* (*V. cinereus*), qui a la peau du cou nue, de couleur bleuâtre, et le plumage d'un brun foncé : il se trouve dans le midi de l'Europe, en Turquie, en Égypte et dans une grande partie de l'Afrique; — le *V. royal*, le *V. moine*, le *V. d'Angola*, etc.

Chez les Païens, le Vautour était consacré à Mars et à Junon; c'est par un vautour que Jupiter fit ronger le foie de Prométhée. Cet oiseau était pour les Égyptiens l'objet d'un grand respect : ils le regardaient comme le symbole de Neith; il était employé par eux pour désigner la connaissance de l'avenir, parce qu'il a l'œil très-perçant.

VAVASSEUR (pour *vassal de vassal*), vassal d'un ordre inférieur. *Voy.* VASSAL.

VAYVODE ou VOÏVODE, titre qu'on donnait jadis aux souverains de la Valachie, de la Moldavie, de la Transylvanie et aux gouverneurs de province en Pologne.

VEAU (du latin *vitulus*), le petit de la vache. On appelle *Veaux de lait* les veaux qu'on engraisse pour la boucherie : on les y conduit de six semaines à trois mois. La chair du veau est une viande blanche, succulente et gélatineuse. On appelle *Veaux d'élève* ceux que l'on conserve après l'allaitement.

On désigne encore sous le nom de *Veau*, le cuir de cet animal préparé pour la cordonnerie ou pour la reliure : la reliure en *veau* est beaucoup plus solide que la reliure en basane : on estime surtout le *veau d'Angleterre*. La peau de veau préparée en parchemin reçoit le nom de *vélin*. *Voy.* ce mot.

L'*Eau de veau* ou *Bouillon de veau* est de l'eau dans laquelle on a fait bouillir, sans sel, un morceau de jarret de veau, et que l'on prend pour se rafraîchir.

*Veau marin*, nom vulgaire du *Phoque*.

*Veau d'or*, idole des Israélites. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VECTEUR (RAYON), du latin *vector*, de *vehere*, porter, amener. *Voy.* RAYON.

VEDAS, livres sacrés des Hindous. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VEDETTE (en italien *vedetta*, formé de *videre*, voir), sentinelle à cheval. Il est défendu aux vedettes de mettre pied à terre : elles doivent avoir leur carabine ou leur sabre à la main. Si elles sont attaquées, elles se retirent après avoir fait feu pour avertir le poste. On donne des *Vedettes d'honneur* aux souverains et aux princes qui commandent en chef.

VÉGÉTAL. On désigne sous ce nom tout être vivant qui reste fixé au sol et est privé de sensibilité. L'ensemble des végétaux ou *plantes* forme le *Règne végétal*. Nettement séparé du règne minéral, le règne végétal se confond jusqu'à un certain point avec le règne animal : comme les animaux, les végétaux naissent, se nourrissent, croissent, se reproduisent et meurent. Lorsque les appareils d'organes se simplifient, comme dans les Zoophytes, la confusion entre les deux règnes devient presque complète. L'étude des végétaux constitue la *Botanique*. *Voy.* ce mot.

Le nombre des végétaux est très-considérable, et le chiffre de ceux qui sont connus augmente tous les jours avec une rapidité extraordinaire. En 1764, Linné en décrivait 6,000; en 1824, M. Steudel donnait la liste de 50,481 végétaux décrits. Aujourd'hui les Botanistes ont décrit plus de 100,000 végétaux; l'immense herbier du Muséum de Paris en renferme de 115 à 120,000.

On se bornait autrefois à diviser les végétaux en *Arbres, Arbrisseaux* et *Plantes herbacées*. Depuis, diverses classifications fondées sur des principes scientifiques ont été proposées par plusieurs Botanistes, notamment par Linné, Tournefort, de Jussieu, De Candolle, etc. Parmi ces classifications, les unes sont *artificielles*, comme celle de Linné, fondée sur la seule considération des organes sexuels; les autres, *naturelles*, comme celle de Jussieu, fondée sur l'ensemble des caractères.

Sans entrer dans le détail de ces diverses classifications, nous donnerons la classification naturelle de Jussieu, la plus généralement adoptée aujourd'hui, en indiquant les principales familles :

I. VÉGÉTAUX ACOTYLÉDONÉS : Algues, Champignons, Lichens, Hépatiques, Mousses, Fougères, Characées, Équisétacées, Lycopodiacées, Rhizocarpées.

II. VÉGÉTAUX MONOCOTYLÉDONÉS :

1°. *V. aquatiques, à graine sans périsperme :* Naïadées, Potamées, Zostéracées, Juncacinées, Alismacées, Butomées, Hydrocharidées;

2°. *V. à graine périspermée, à fleur apérianthée : a. Spadicées*, Pistiacées, Lemnacées, Aroïdées, Pandanées; *b. Glumacées*, Cypéracées, Graminées, etc.; — *à fleur périanthée :* Palmiers, Restiacées, Tillandsiées, Joncacées, Liliacées, Smilacinées, Iridées, Amaryllidées, Musacées, Broméliacées, Cannacées, Zingibéracées, Orchidées, etc.

III. VÉGÉTAUX DICOTYLÉDONÉS :

1°. *V. diclines : a. Gymnospermes*, Cycadées, Conifères; *b. Angiospermes*, Pipéracées, Juglandées, Myricacées, Myristicées, Urticinées, Cannabinées, Artocarpées, Morées, Platanées, Datiscées, Salicinées, Bétulinées, Ulmacées, Euphorbiacées, Cucurbitacées, etc.;

2°. *V. à fleurs hermaphrodites apétales :* Aristolochiées, Santalacées, Myrobalanées, Laurinées, Elæagnées, Protéacées, Aquilarinées, Polygonées, Scléranthées, Atriplicées, Amarantacées, Nyctaginées, etc.;

3°. *V. polypétales, à placentation centrale :* Portulacées, Paronychiées, Caryophyllées; — *hypogynes, à placentation pariétale :* Droséracées, Violacées, Bixacées, Résédacées, Crucifères, Papavéracées; *à placentation axile :* Renonculacées, Anonacées, Magnoliacées, Berbéridées, Ampélidées, Malvacées, Bombacées, Sterculiacées, Ternstrœmiacées, Aurantiacées, etc.; — *à sac :* Nymphéacées; — *périgynes :* Burseracées, Térébinthacées, Légumineuses, Rosacées, Crassulacées, Pomacées, Passiflorées, Saxifragées, Grossulariées, Cactées, Ombellifères, etc.;

4°. *V. monopétales, hypogynes :* Ericinées, Vacciniées, Ébénacées, Jasminées, Primulacées, Plantaginées, Bignoniacées, Labiées, Borraginées, Solanées, Gentianées, Scrofularinées, Convolvulacées, Apocynées, Asclépiadées; — *périgynes :* Rubiacées, Caprifoliacées, Valérianées, Campanulacées, Composées, etc.

VÉGÉTATIF (du latin *vegetare*, développer, donner le mouvement), qui fait végéter. Les anciens et les Scolastiques admettaient une *âme végétative*, dont ils faisaient le principe des fonctions organiques, c.-à-d. de la nutrition et de la reproduction, qui sont communes aux végétaux et aux animaux.

VÉGÉTATION, nom donné, en Botanique, au développement successif des parties constituantes des végétaux, c.-à-d. à leur accroissement, à la reproduction annuelle de leurs feuilles, à la formation de leurs fruits. La chaleur, l'humidité, l'oxygène sont, avec la lumière, nécessaires à la végétation. On doit à M. G. Ville des *Recherches expérim. sur la Végétation*.

En Médecine, on donne le nom de *Végétations* à des excroissances qui s'élèvent à la surface des ulcères.

**VÉGÉTO-MINÉRALE** (EAU), sous-acétate de plomb mêlé avec de l'eau : on l'emploie comme astringent.

**VÉHICULE** (du latin *veho*, porter), tout ce qui sert à porter ou à conduire. On dit, en Physique, que l'air est le *véhicule* du son; en Physiologie, que les artères sont le *véhicule* du sang.

En Pharmacie, on nomme *Véhicule* tout excipient liquide, c.-à-d. tout liquide susceptible de dissoudre un ou plusieurs corps, comme l'eau, l'alcool, l'éther.

**VEHME** (SAINTE), tribunal secret. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

**VEILLE** (du latin *vigilia*), absence ou privation du sommeil pendant la nuit. Les Physiologistes appellent *état de veille*, cet état dans lequel les sens sont en action, par opposition à l'*état de sommeil*, pendant lequel l'action des sens est suspendue.

Les anciens Romains divisaient la nuit en quatre parties, qu'ils appelaient *veilles* (*vigiliæ*) : la 1re *veille* commençait à 6 heures du soir; la 2e, à 9 heures; la 3e, à minuit; la 4e, à 3 heures du matin.

Dans la Liturgie, le mot *Veille*, pris dans le sens de *jour précédent*, se dit surtout en parlant du jour qui précède une fête ou une solennité quelconque. Cela vient de l'usage qu'avaient les premiers chrétiens de passer en prières la nuit qui précédait la fête des saints ou quelque solennité religieuse. Encore aujourd'hui l'Église prescrit le jeûne la veille des grandes fêtes. *Voy.* VIGILE.

Dans l'ancienne Chevalerie, on appelait *Veille des armes* une cérémonie pieuse qui consistait en ce que celui qui devait être armé chevalier passait la nuit à *veiller* dans une chapelle où étaient les armes dont il devait être revêtu le lendemain.

**VEILLÉE**, veille que plusieurs personnes font ensemble. Ce mot se dit surtout en parlant des villageois ou des artisans qui s'assemblent le soir pour travailler et converser. Dans plusieurs provinces de France, c'est l'usage d'égayer les longues veillées d'hiver par des récits ou des contes. Certains contes de ce genre ont acquis une célébrité populaire.

Par suite, on a donné le nom de *Veillées* à plusieurs recueils d'histoires ou de contes, la plupart écrits pour la jeunesse : les *Veillées du château* de Mme de Genlis sont le recueil de ce genre le plus connu.

**VEILLEUSE**. Outre la petite lampe qu'on laisse brûler la nuit dans une chambre à coucher, on appelle vulgairement *Veilleuse* le *Colchique d'automne*. On dit aussi *Veillotte*.

**VEILLOTTES**, petits tas de foin qu'on forme sur les prés après la fenaison, et qu'on y laisse jusqu'à ce qu'on puisse les transporter au fenil ou au grenier.

**VEINES** (du latin *vena*), vaisseaux destinés à ramener au cœur le sang distribué par les artères dans toutes les parties du corps. Ce sont des tubes cylindriques, dont les parois, moins épaisses que celles des artères, sont, comme celles-ci, composées de trois tuniques : l'*externe*, de nature celluleuse; la *moyenne*, composée de fibres longitudinales, et l'*interne*, lisse, polie, extensible, qui se continue avec la membrane qui tapisse les cavités droites du cœur. La tunique interne forme un grand nombre de replis paraboliques, nommés *valvules*, dont le bord libre est dirigé du côté du cœur, de manière que le sang qui parcourt les veines, se rendant au cœur, refoule ces valvules contre les parois du vaisseau, et continue son cours sans empêchement; mais que si une cause quelconque s'oppose à la marche de ce fluide et le repousse en sens contraire, les replis qui se trouvent distendus se relèvent et l'empêchent de rétrograder. Le sang des veines, dit *sang veineux*, est beaucoup plus foncé que celui des artères : il est d'un bleu presque noir.

Les veines sont situées, les unes dans les profondeurs du corps et dans le voisinage des artères, les autres sous la peau. Leur ensemble constitue le *système veineux*, dans lequel on distingue : 1° le *système veineux général*, qui commence dans toutes les parties du corps par des ramuscules fort ténus, et qui finit dans le cœur par les deux *Veines caves* (*Voy.* CAVE); 2° le *système veineux abdominal*, ou de la *veine porte*, placé dans l'abdomen : il résulte de deux ordres de vaisseaux, réunis par un tronc commun, appelé la *veine porte* (*Voy.* ci-après). — On donne le nom de *système veineux pulmonaire* aux vaisseaux qui distribuent le sang dans les poumons où il reçoit l'influence vivifiante de l'air, et qui le ramènent ensuite dans les cavités gauches du cœur.

Des maladies auxquelles les veines peuvent être sujettes, la plus redoutable est l'inflammation du tissu veineux : on l'appelle *phlébite*. *Voy.* ce mot.

*Veine basilique*, *céphalique*, etc. *V.* BASILIQUE, etc.

*Veine porte*, arbre vasculaire, dont le tronc, placé entre les intestins et le foie, a de 10 à 12 centimètres de long, et dont les radicules sont dans les intestins, et les ramuscules dans le foie : d'où la distinction de la *Veine porte abdominale* et de la *V. porte hépatique*. La veine porte reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et le *porte* dans le foie : de là son nom. D'après les expériences récentes (1851) de M. Cl. Bernard, c'est au système de la veine porte qu'appartient l'absorption des matières nutritives nécessaires à la régénération du sang. Elle peut aussi, au besoin, remplacer les vaisseaux chilifères, comme on le voit chez certains oiseaux.

En Minéralogie, on donne le nom de *Veines* : 1° aux parties longues et étroites où une roche est d'une autre couleur, d'une autre nature que celle qui l'avoisine; 2° à l'endroit d'une mine où se trouve le métal ou le minéral qu'on veut exploiter.

En Physique, on nomme *Veine fluide* le jet d'un liquide qui s'échappe par un robinet ou une étroite ouverture : ce jet éprouve un rétrécissement, une contraction sensible à la sortie du vase.

**VELANI**, *Quercus ægilops*, espèce de Chêne. *Voy.* CHÊNE et AVELANÈDE.

**VÉLAR**, genre de la famille des Crucifères, tribu des Sisymbriées, le même que l'*Erysimum* (*Voy.* ce mot). Ses principales espèces sont : le *Vélar printanier* ou *Roquette des jardins*, que l'on rapporte aussi au genre *Eruca* (*Voy.* ROQUETTE); le *V. des charpentiers* ou *Barbarée* (*Voy.* ce mot); le *V. tortelle* ou *officinal* (*Erysimum cheirantoïdes*), vulgairement *Herbe au chantre*, avec lequel on fait un sirop pectoral et béchique, et dont on extrait une couleur jaune pour la teinture. — *V.* aussi SAMOLE.

**VELARIUM** (mot latin dérivé de *velum*, voile), espèce de tente dont on couvrait les amphithéâtres ou les théâtres antiques, pour préserver les spectateurs du soleil, de la poussière ou de la pluie.

**VELELLE**, *Velella*, genre de Zoophytes acalèphes, renferme des animaux intermédiaires entre les Méduses et les Actinies : corps gélatineux, plus ou moins ovalaire, convexe et bombé en dessus, un peu concave en dessous, ayant au centre de sa partie supérieure une pièce cartilagineuse, résistante, élevée et tranchante; bouche entourée de filets nombreux. Les Vélelles se rencontrent dans toutes les mers; elles sont phosphorescentes et causent des démangeaisons quand on les touche; cependant les matelots les mangent frites. L'espèce type, la *V. à limbe nu*, est d'une belle couleur bleue.

**VELETTE** (pour *Voilette*), nom donné, dans le Levant, à une petite voile latine qu'on grée sur la vergue du grand mât dans les mauvais temps.

**VÉLIN** (du latin *vitellinus*, de veau), peau de veau préparée dont on se sert pour écrire et qui est plus blanche, plus fine et plus unie que le parchemin ordinaire (*V.* PARCHEMIN). Un grand nombre de manuscrits sont sur vélin. On se sert encore aujourd'hui du vélin pour imprimer les titres et diplômes, pour dessiner et peindre en miniature. — Le *Papier vélin*

est un papier qui imite la blancheur et l'uni du vélin.

VÉLIQUE (du latin *velum*, voile), qui appartient aux voiles. Le *point vélique* est un point situé à l'intersection de deux résultantes, à savoir, celle de l'effort du vent sur les voiles, et celle de la résistance de l'eau au mouvement du bâtiment.

VÉLITES, nom donné, chez les Romains, aux soldats d'infanterie légère. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* — Sous Napoléon Ier, on donna ce nom à un corps de chasseurs légers qui faisaient partie de la garde impériale.

VÉLOCIFÈRES (du latin *velox*, prompt, rapide, et *ferre*, porter), nom donné à quelques voitures publiques qui annoncent la prétention de transporter les voyageurs avec une grande rapidité.

VELOURS, étoffe précieuse, douce au toucher, ordinairement de soie, et quelquefois de coton ou de laine, est ainsi nommée parce que l'endroit est plus ou moins *velu*; quant à l'envers, c'est un tissu ferme et serré. Le velours a deux chaînes : l'une, appelée *chaîne de pièce*, forme le bâtis ou le corps de l'étoffe; l'autre, nommée *poil*, sert à former le velouté.

Dans les *Velours de soie*, chaque poil est composé de plusieurs brins, dont le nombre varie de 1 1/2 à 4. Le velours est *plein*, ou à poils longs, et alors il est uni, sans figures ni rayures; ou bien *ras*, c.-à-d. à poils courts, et, dans ce cas, il est souvent *figuré* ou *ciselé*, c.-à-d. chargé d'ornements, quelquefois à fond d'or ou d'argent. On appelle *V. épinglé* un velours ras, formé de raies très-fines et très-rapprochées; *V. cannelé*, un velours qui présente deux raies parallèles, l'une en velours plein et l'autre en velours ras.

Les *Velours de coton* se fabriquent comme les velours de soie; mais ils sont moins beaux, et se reconnaissent à leurs couleurs ternes et peu solides.

Dans les *Velours de laine*, qu'on nomme aussi *pannes*, *tripes*, on emploie le fil de lin ou de chanvre pour le tissu, et la laine ou le poil de chèvre pour le velouté : ces velours ne s'emploient guère que pour garnir les meubles, doubler les voitures, etc. Il y en a d'unis, de rayés, de gaufrés ou d'imprimés; tous peuvent être de différentes couleurs. Le *V. d'Utrecht* a la chaîne en fils de lin ou de chanvre, la trame en laine, et le velouté en poil de chèvre; il est à longs poils, façonné, et ordinairement teint en jaune.

Le velours est connu depuis très-longtemps : fabriqué d'abord dans les Indes, il s'introduisit en Europe par la Grèce et l'Italie : les velours de Gènes ont toujours été renommés. Aujourd'hui, il y en a des fabriques en France, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. Les villes qui se distinguent dans la fabrication des velours de soie sont : en France, Lyon (velours ciselés et velours façonnés, dits *V. à cantres*), Avignon, Nîmes, Tours et Toulouse; en Italie, Gènes, Milan, Naples, Rome et Venise; en Allemagne, Crevelt (pour les velours à bas prix). Les meilleurs velours de coton se fabriquent à Manchester et à Amiens. Utrecht a le monopole des beaux velours de laine.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Velours anglais* une coquille du genre Cône; *V. jaune*, un Dermeste; *V. noir*, un Hanneton; *V. vert*, la Cicindèle champêtre et le Gribouri soyeux.

*Dents en velours :* on désigne ainsi, en Ichthyologie, des dents de poisson tellement rapprochées qu'en passant la main on ne sent aucun intervalle ni aucune aspérité; on les oppose aux *Dents en scie*.

VELOUTÉ, se dit, en général, de ce qui a l'apparence et le moelleux du velours. On appelle *papier velouté* du papier de tenture dont les dessins imitent le velours. *Voy.* TONTISSE.

Dans l'Art culinaire, on appelle *velouté* une sauce de haut goût, préparée à l'avance, dont on se sert, dans les cuisines recherchées, pour composer d'autres sauces et leur donner de la saveur.

VELTE, ancienne mesure de capacité pour les liquides, employée surtout pour les spiritueux, contenait 6 pintes, et vaut 7 lit. 616. Elle servait autrefois d'unité de capacité pour évaluer la contenance des fûts étrangers et de ceux du Midi. Son nom vient de celui d'une règle graduée dont on se sert encore pour jauger les tonneaux, et qu'on appelle aussi *Velte*. — On prétend que ce mot est une corruption de *verge*.

VELTURE, terme de Marine, désigne une forte ligature au moyen de laquelle on réunit le ton d'un mât inférieur avec le pied d'un mât supérieur.

VENAISON (du latin *venatio*, chasse), chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, daim, sanglier, etc. En termes de Chasse, on dit du cerf et des autres bêtes fauves qu'elles sont *en venaison* quand elles sont en graisse, ce qui est le meilleur moment pour les chasser. — On appelle *bêtes de grosse venaison* les bêtes fauves, cerfs, daims, chevreuils, avec leurs femelles et faons, et les bêtes noires, sangliers et marcassins; on appelle *basse venaison* le lièvre et le lapin. — *Venaison* se dit aussi de l'odeur qu'exhale le gibier, et de toute autre odeur semblable.

VÉNALITÉ (du latin *venalis*, qui se vend). Avant 1789, toute espèce de charge ou d'office (militaire, de finance ou de judicature) s'achetait à prix d'argent. Louis XII fut le premier roi qui mit en vente les offices « pour s'acquitter, dit-on, sans surcharger le peuple, des grandes dettes faites par Charles VIII pour son expédition d'Italie; » mais il se borna à vendre les offices de finance. François Ier étendit la vénalité aux offices de judicature : toutefois la *vénalité* de ces derniers offices ne fut positivement établie que sous Charles IX, par les édits de 1567 et de 1568; enfin, en 1604, sous Henri IV, *l'édit de Paulette* donna aux membres du parlement le droit de transmettre leurs charges à leurs héritiers, à condition d'une certaine redevance. Quant aux charges militaires, il paraît que ce furent les Guises qui, les premiers, les mirent en vente, sous Henri III.

VENDANGE (du latin *vindemia*, qu'on dérive de *vinum demere*), récolte du raisin destiné à faire le vin. On ne doit faire la vendange que quand le raisin est le plus mûr possible; mais il est des pays où le raisin ne parvient jamais à une maturité complète : dans ceux-là, il vaut mieux vendanger le raisin encore vert que d'attendre les temps humides de l'automne, qui pourrissent les grains et ajoutent à la mauvaise qualité du vin. Dans ce cas, le raisin, au moment de la vendange, conserve encore un principe acerbe qui souvent donne au vin une qualité particulière. — Dans beaucoup de pays, le moment où la vendange doit se faire est indiqué par un arrêté de l'autorité municipale : cet arrêté est ce qu'on appelle le *ban de vendanges*; il n'est publié qu'après que les plus experts vignerons du pays, consultant le degré de maturité des raisins et l'état de la saison, ont donné leur avis. *Voy.* VIN.

VENDÉMIAIRE (du latin *vindemiæ*, vendanges), le 1er mois du calendrier républicain, commençait le 22 septembre et finissait le 21 octobre. — Pour les *Journées des* 12 *et* 13 *vendémiaire*, *Voy.* VENDÉMIAIRE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VENDETTA (mot italien qui signifie *vengeance*), désigne, surtout en Corse, l'usage barbare, consacré par les mœurs, qui oblige tous les membres d'une famille de *venger* le meurtre d'un de leurs parents, soit sur le meurtrier, soit sur sa famille, sans recourir à l'intervention de la justice. Le gouvernement français a fait de nombreux efforts pour extirper cette plaie; il y a presque entièrement réussi, dans ces dernières années.

Le barbare usage de la *vendetta* n'est pas exclusiv. propre à la Corse : on le retrouve à toutes les époques de civilisat. peu avancée, où la force l'emporte sur le droit; on trouve quelque chose d'analogue dans la Bible (*Voy.* NOMBR., 35, v. 19, 21); au moyen âge,

les *guerres privées* étaient des espèces de *vendettes;* aujourd'hui, elles existent encore en Sardaigne, parmi les montagnards du Caucase, du Montenegro, etc.

VENDREDI (du latin *Veneris dies,* jour de Vénus), 6e jour de la semaine. Chez les anciens, ce jour était consacré à Vénus. Les Chrétiens le consacrent à la pénitence et au jeûne, en mémoire de la Passion de Jésus-Christ : l'abstinence de viande est prescrite par l'Église en ce jour. — Le vendredi est pour les Mahométans ce qu'est le samedi pour les Juifs et le dimanche pour les Chrétiens.

Le *Vendredi saint* est celui qui précède le jour de Pâques : il est consacré à la mémoire de la Passion et de la mort de Jésus-Christ sur la croix.

VÉNÉRABLE, titre d'honneur, s'est donné autrefois : 1o dans l'empire d'Orient, à une classe de hauts fonctionnaires, tels que les proconsuls, les secrétaires des ministres, etc.; 2o en France, à quelques-uns de nos rois, notamment à Philippe Ier et à Louis VI.

Il se donne encore aujourd'hui : 1o aux personnages morts en odeur de sainteté; 2o aux prêtres et aux docteurs en théologie, comme titre honorifique, dans les actes publics (par exemple : *Fut présente, discrète et vénérable personne*, *N.*, *prêtre*, etc.); 3o au franc-maçon qui préside une loge.

VÉNÉRICARDE (du latin *Venus*, *Veneris*, Vénus, et du grec *kardia,* cœur), nom donné par Lamark à un genre de Mollusques acéphales, à coquilles bivalves, presque rondes, que l'on confond aujourd'hui avec les *Cardites* (*Voy.* ce mot). Le type du genre était la *V. sillonnée*, qu'on trouve dans la Méditerranée, sur les côtes de France et d'Italie.

VÉNERIE (du latin *venari,* chasser), art de chasser, avec des chiens courants, toutes sortes de bêtes, particulièrement les bêtes fauves, le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier, le loup et le renard (*Voy.* CHASSE). La vénerie comprend la formation des équipages de chasse, l'éducation et l'entretien des chiens (*Voy.* MEUTE), l'art de découvrir la trace de la bête, de la lancer, de la réduire aux abois. C'est dans les traités de *Vénerie* de J. du Fouilloux, de Robert de Salnove, de Chappeville, d'Yauville, qu'il faut étudier les pratiques de cet art, si longtemps en honneur en France. Parmi les ouvrages plus récents, on peut consulter l'*Essai de Vénerie* de Leconte-Desgraviers (1810) et la *Nouvelle Vénerie* d'E. Lemasson (1841).

C'est au moyen âge que la chasse devint un art véritable, avec ses règles et son langage particulier. Sous l'ancienne monarchie, et même sous l'Empire et la Restauration, tous nos souverains eurent des *vêneries* montées. *Voy.* CHASSE et ci-après GRAND VENEUR.

VÉNERUPE, *Venerupis* (du latin *Venus*, *Veneris*, et *rupes*, rocher), vulgairement *Vénus de rocher*, genre de Mollusques acéphales, voisins des Vénus, à coquille bivalve, irrégulière et un peu bâillante. Ils sont ainsi nommés parce qu'ils se creusent, dans les pierres et les Madrépores, des cavités desquelles ils ne peuvent plus sortir lorsqu'ils ont pris de l'accroissement. L'espèce type, la *V. lamellaire* (*V. irus*), vit dans la Méditerranée.

VENEUR (GRAND), auparavant *Grand forestier* et *Maître de la vénerie,* grand officier de la couronne qui avait sous ses ordres immédiats tout ce qui concernait le service des chasses du roi. Chaque équipage destiné à la chasse d'une espèce d'animaux était sous les ordres d'un *lieutenant de vénerie.* Cet officier avait lui-même sous ses ordres un *sous-lieutenant*, des *pages de vénerie*, des *piqueurs*, des *valets de limiers*, des *valets de chiens.* A l'exception des piqueurs et autres subalternes, tout le personnel de la vénerie se composait de gentilshommes. — L'office de grand veneur est fort ancien; mais c'est sous Charles VI qu'on en trouve le premier titre. On le voit reparaître, après une longue interruption, sous les derniers Valois et sous les Bourbons. Supprimé en 1830, il a été rétabli par Napoléon III en 1853.

VENGEANCE (du latin *vindicatio*), action par laquelle on tire satisfaction d'un outrage ou d'un tort. Appliquée aux actes coupables que la loi punit, la vengeance prend le nom de *justice*, de *vindicte publique;* mais quand elle est accomplie par les particuliers, elle devient criminelle. Dans certains cas, elle prend le nom de *vendetta. Voy.* ce mot.

Les anciens avaient personnifié la vengeance céleste sous le nom de *Némésis.* Dans les tableaux d'église, la Vengeance divine est exprimée par un ange armé d'une épée flamboyante.

VÉNIEL (du latin *venia,* pardon), se dit, en Théologie, des péchés qui ne font pas perdre la grâce et qui peuvent être rachetés, par opposition aux *péchés mortels. Voy.* PÉCHÉ.

VENIN (du latin *venenum,* poison), humeur malfaisante sécrétée chez certains animaux par un organe glandulaire spécial qu'accompagne une arme propre à l'inoculation, et servant à ces animaux de moyen d'attaque et de défense. Les *venins* diffèrent des *virus* en ce que ceux-ci, comme le virus de la rage, ne se présentent qu'accidentellement et dans l'état morbide. Parmi les animaux armés d'appareils venimeux, on cite en première ligne certains Serpents, les Najas, les Crotales ou Serpents à sonnettes, les Trigonocéphales, les Vipères; et parmi les animaux invertébrés, les Scorpions, les Scolopendres, les Tarentules, les Frelons, les Guêpes, les Abeilles, les Cousins, etc. *Voy.* ces noms et l'art. POISON.

VENT (du latin *ventus*), mouvement plus ou moins rapide d'une masse d'air qui se transporte d'un lieu dans un autre suivant une direction déterminée. Les vents soufflent dans tous les sens, horizontalement, verticalement, obliquement; ils tournent sur eux-mêmes, se croisent, s'entre-choquent; toutefois leur direction la plus ordinaire est parallèle à la terre. On donne différents noms au vent, suivant le point de l'horizon d'où il vient : on compte, outre les quatre points cardinaux, Nord, Sud, Est et Ouest, 28 points intermédiaires dont l'ensemble forme ce que l'on appelle *rhumb* ou *rose des vents* (*Voy.* AIRE-DE-VENT). Outre ces vents ordinaires, dits *Vents irréguliers* ou *variables*, parce qu'ils ne sont soumis à aucune loi, il y a des *V. réguliers*, parmi lesquels on distingue les *V. constants*, tels que les *V. alizés*, qui soufflent continuellement de l'E. à l'O. aux environs de l'équateur; et les *V. périodiques*, comme les *Moussons*, qui règnent dans l'Océan indien et qui soufflent tantôt de l'E. à l'O., tantôt de l'O. à l'E.; les *V. étésiens* ou *anniversaires*, etc.; tels sont encore les *V. de mer* ou *brises*, qui pendant le jour se dirigent de la mer à la terre (*brise de mer*), et pendant la nuit dans le sens opposé (*brise de terre*).

La cause principale des vents paraît résider dans les variations de densité produites dans les différents points de la masse atmosphérique par l'action de la chaleur solaire inégalement répartie sur la surface du globe. Il faut y ajouter la pression exercée par les nuages, leur résolution en pluie, les orages, l'inflammation des météores, enfin l'attraction du soleil et de la lune et la rotation de la terre, qui influent surtout sur les vents réguliers et périodiques. On doit à Ch. Romme le *Tableau des vents* (1806), et à M. Lartigue le *Système des vents* (1840).

On a imaginé divers instruments, soit pour indiquer la direction du vent (*anémoscopes*) : le plus simple est la *girouette* (*Voy.* ce mot); soit pour en mesurer la force et la vitesse (*anémomètres*) : les plus usités de ces derniers sont ceux de Wolf, Lind, Bouguer, Combes. A l'aide de l'anémomètre, on a pu constater que la vitesse du vent varie depuis 30 mètres par minute pour le vent le plus faible, jusqu'à celle de 2,700 mètres, qu'atteint quelquefois l'ouragan : un vent ordinaire parcourt près de 100 mètres par minute, ou plus de 50 kilomètres par heure. On doit à M. Du Moncel un *Anémographe*

électro-magnétique qui non-seulement indique la direction et la force du vent, mais qui trace lui-même ses indications sur le papier.

Les vents exercent l'influence la plus puissante sur la température, sur la végétation et sur la santé de l'homme : tantôt salutaires, ils adoucissent les rigueurs du froid ou tempèrent les chaleurs excessives; ils favorisent la végétation en transportant les vapeurs humides et chaudes de l'Océan dans les contrées sèches et arides ; ils purifient l'air en dispersant dans l'espace les miasmes délétères accumulés à la surface du sol; tantôt funestes, ils propagent les épidémies, ils apportent la désolation et la mort par leur souffle ou glacial (*bise*, *mistral*), ou brûlant (*simoun*, *sirocco*, *khamsin*). Sur terre, ils déracinent les arbres et produisent les ouragans; sur la mer, ils enfantent les tempêtes, les trombes, les typhons, etc.

Tout le monde sait comment l'homme a su appliquer à son usage la force du vent, soit comme propulseur dans la navigation à voiles, soit comme moteur mécanique dans les moulins à vent.

Dans la Marine, on désigne les vents par leur direction ou par la partie du vaisseau qu'ils frappent directement : *Avoir vent en poupe*, c'est avoir *vent arrière; Avoir vent debout*, c'est avoir le vent contraire à la route que l'on veut suivre. On appelle *Vent d'amont, V. de terre*, celui qui vient de terre, *V. de mer*, celui qui vient du large, etc. — Les Marins distinguent aussi les *Vents* par leurs vitesses relatives : de là 12 nuances ou gradations qui ont chacune leur dénomination particulière : *calme*, *presque calme*, *brise légère*, *petite brise*, *jolie brise*, *bonne brise*, *vent frais*, *grand vent*, *vent impétueux*, *coup de vent*, *tempête* et *ouragan*.

Les anciens avaient divinisé les *Vents;* ils les faisaient fils du Ciel et de la Terre, ou, suivant d'autres, d'Astréus et de Rhéa ou d'Héribée. Éole, leur roi, les tenait enfermés dans les cavernes des îles Eoliennes. Les noms des principaux vents étaient chez eux : pour le Nord, *Borée* et *Aquilon;* pour le Sud, *Notus*, *Auster*, *Africus;* pour l'Est, *Eurus;* et pour l'Ouest, *Zéphire* et *Favonius*.

*Vents*, flatuosités. *Voy.* PNEUMATOSE.

VENTAIL, partie infér. de l'ouverture d'un casque, d'un heaume. — Battant de porte. *Voy.* VANTAIL.

VENTE (abréviation du mot latin *venditio*, qui a le même sens). C'est, aux termes du Code Napoléon (art. 1582), une convention par laquelle une personne s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer. Cette convention se forme par le seul consentement des parties; elle est parfaite et la propriété est acquise de droit à l'acheteur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé (art. 1583). La vente peut être faite purement et simplement, ou sous une condition suspensive ou résolutoire (art. 1584). — La *promesse de vente vaut vente;* si elle a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui a donné les arrhes en les perdant, celui qui les a reçues, en restituant le double (art. 1589, 1590). — La vente peut être faite par acte authentique ou sous seing privé; les frais d'actes sont à la charge de l'acheteur (art. 1593). — Lorsque plusieurs individus possèdent en commun un objet sur la vente duquel ils ne peuvent s'entendre, il est procédé à la vente par voie de *Licitation* (*Voy.* ce mot) : la vente est dite alors *V. forcée*. Il y a encore *Vente forcée* lorsqu'il s'agit de l'expropriation des biens d'un débiteur. Dans ces divers cas, la vente est ordonnée par la justice : ce qui la fait appeler *V. judiciaire;* elle doit être faite avec les formalités prescrites par le Code Nap. et par le Code de Procéd. — On doit à MM. Duranton, Duvergier et Troplong des *Traités de la Vente*.

Dans les Eaux et Forêts, *Vente* se dit des différentes coupes de bois destinées à être *vendues*, qui se font à des époques réglées, ainsi que de la partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée.

Les Carbonari donnaient le nom de *Vente* aux diverses loges ou sections de leur société secrète.

VENTILATION, VENTILATEUR (du latin *ventilare*, faire du vent). On appelle *Ventilateur* tout appareil propre à renouveler l'air dans les endroits où il peut acquérir des qualités nuisibles par un trop long séjour, comme dans les hôpitaux, les salles de spectacle, les vaisseaux, les prisons, et, en général, dans tous les endroits où il s'assemble beaucoup de monde. Ces appareils se composent ordinairement d'un ou de plusieurs tuyaux ayant une prise d'air au dehors et dans lesquels on établit un courant au moyen d'une cheminée d'appel, où l'on entretient constamment du feu. Dans les salles de spectacle, la cheminée d'appel n'est autre chose que l'ouverture ménagée au-dessus du lustre, dont la chaleur est plus que suffisante pour produire le tirage. Dans les appartements, les cheminées font l'office de ventilateurs et suffisent pour l'aérage. Quand il est impossible de produire le tirage par la chaleur, on a recours à une force mécanique, à un gros soufflet, à un manége ou à tout autre moyen d'agiter l'air. Dans beaucoup d'ateliers, on adapte à la vitre d'une croisée un petit cercle de métal, muni de lames concentriques et placées obliquement de telle manière que la différence de densité qui existe entre l'air du dehors et celui du dedans suffit pour faire tourner le cercle et introduire ainsi dans l'intérieur de la salle une notable quantité d'air pur. — Dans les mines, dans les houillères, dans les puits d'extraction, les égouts, les fosses d'aisance, les caves profondes, la *ventilation* ou l'*aérage* devient une mesure indispensable, et exige des procédés particuliers (*Voy.* MINES); elle est également nécessaire dans les greniers, sous les gradins des amphithéâtres et autres constructions analogues, pour la conservation des bois de charpente.

En Droit, *Ventilation* (mot qui semble alors venir de *vente*), se dit de l'action de déterminer la valeur des différentes parties d'un bien qui a été vendu en bloc : c'est l'estimation particulière que l'on fait de chacun des objets qui ont été vendus pour un seul et même prix. Le Code Nap. (art. 1601, 2192 et 2211) indique les formalités à suivre dans les ventilations judiciaires.

VENTOSE, 6e mois du Calendrier républicain. Il commençait, suivant les années, le 19 ou le 20 février et finissait le 20 ou le 21 mars : ce nom lui avait été donné à cause des *vents* qui soufflent à cette époque.

VENTOUSE (du latin *ventus*). On nomme ainsi : 1° des ouvertures faites dans les murailles d'un grand bâtiment ou dans un pont, pour faire passer l'air dans l'intérieur au moyen d'un tuyau, soit dans le but d'aérer, soit pour empêcher les cheminées de fumer; 2° des organes de succion, placés sur différentes parties du corps de certains animaux aquatiques, particulièrement sur les bras des sèches, et qui ont la forme de disques creux : ces ventouses servent à ces animaux pour saisir leur proie ou se fixer aux rochers.

En Chirurgie, on nomme *Ventouse* un petit vase de verre ou de métal dont l'entrée est plus étroite que le fond, qui est arrondi, et que l'on emploie pour faire le vide sur un endroit déterminé de la peau, afin de remplir diverses indications thérapeutiques. Pour faire le vide, on allume une petite bougie ou un peu de coton, que l'on fixe sur une carte placée sur la peau; on recouvre aussitôt ce petit appareil avec la ventouse. L'air qu'elle contient se raréfie, et la ventouse adhère fortement à la peau, qui rougit et se gonfle par l'afflux des liquides. Pour enlever la ventouse, on déprime avec le bout du doigt la peau qui entoure son bord en dehors; l'air extérieur se précipite par le petit jour que l'on fait alors et l'instrument se détache aussitôt. — On emploie

quelquefois des ventouses dont le fond est percé, et dans lesquelles on fait le vide au moyen de la bouche ou d'une pompe aspirante qu'on y adapte. — On se sert aussi depuis peu de ventouses où la raréfaction est produite par le retour à sa première forme d'une paroi élastique en caoutchouc qu'on avait préalablement déprimée avec la main.

Les ventouses sont *sèches* ou *humides*. Lorsqu'elles déterminent seulement la rougeur et le gonflement à la peau, on les dit *V. sèches :* on emploie ces ventouses pour exciter la peau, pour déterminer la suppuration dans les abcès, etc. Quand on pose les ventouses dans un endroit de la peau sur lequel on a préalablement fait des scarifications, elles sont dites *humides* ou *scarifiées :* on applique ces dernières pour opérer une saignée locale.

VENTRE (du latin *venter*), nom vulgaire de la grande cavité splanchnique qui renferme les intestins, et qu'on appelle aussi *abdomen* (*Voy.* ce mot). — Les anciens anatomistes donnaient le nom de *Ventre* aux trois grandes cavités splanchniques, et distinguaient : le *Ventre supérieur* ou cavité formée par le crâne; le *V. moyen* ou cavité formée par la poitrine, et le *V. inférieur* ou *Bas-ventre*, l'abdomen, qui est le ventre proprement dit.

*Gros ventre*, maladie des bestiaux, synonyme de *Météorisation. Voy.* ce mot.

En Musique, *Ventre* se dit du point du milieu d'une corde sonore en vibration, de l'endroit où, dans ses vibrations, elle s'éloigne le plus de la ligne du repos.

Les Tourneurs appellent *Ventre à planer* une palette de bois de chêne que l'ouvrier applique sur son estomac quand il veut planer une pièce de bois.

VENTRICULE, diminutif de *ventre*, petit ventre. En Anatomie, on a appelé ainsi l'*estomac* et diverses cavités du corps humain, telles que les *Ventricules du larynx*, les *V. du cœur* (*Voy.* LARYNX et COEUR), et les *V. du cerveau*. Ces derniers sont au nombre de 4 : le *V. moyen*, les deux *V. latéraux* et le *V. du cervelet*. *Voy.* CERVEAU.

VENTRIÈRE. *Voy.* SOUS-VENTRIÈRE.

VENTRILOQUIE (du latin *venter*, ventre, et *loqui*, parler, parce qu'on dirait que les ventriloques tirent leur voix du ventre). La *Ventriloquie*, ou *Engastrymisme*, est l'art de parler sans remuer les lèvres, et de modifier tellement sa voix qu'elle semble venir d'une personne étrangere ou d'un endroit éloigné. On nomme *Ventriloques* les personnes qui ont la faculté de parler ainsi : on les a encore appelés *Gastriloques*, *Engastrimythes*, *Engastromantes*, *Engastrimandres*. Voici de quelle manière on peut produire ce genre de voix : le Ventriloque, après avoir introduit dans ses poumons une grande masse d'air au moyen d'une forte inspiration, contracte fortement la base de la langue et l'orifice du gosier, de manière à étouffer la voix, lors de sa sortie du larynx, par une expiration aussi lente que possible; en même temps, fixant la pointe de sa langue derrière les dents d'en haut pour rendre immobile la partie antérieure de l'organe vocal, il se sert de la trachée-artère comme d'un instrument qui produit des sons que le larynx modifie en faisant l'office d'une sourdine. La contraction des muscles du cou, de la poitrine et du ventre contribue à changer encore davantage le volume et la nature du son, et permet d'imiter plusieurs voix à la fois; l'illusion est complète si le ventriloque peut dérober au spectateur le mouvement obligé des lèvres.

La Ventriloquie paraît avoir été connue très-anciennement. On croit que c'est en parlant de cette manière que les prêtres païens, les sibylles, les devins, trompaient les peuples et semblaient rendre des oracles. Autrefois les ventriloques étaient regardés comme possédés du démon. Aujourd'hui la ventriloquie n'est plus qu'un amusement de société. Au commencement de ce siècle, Thiernet, Borel et Fitz-james ont acquis une certaine célébrité comme ventriloques, et, de nos jours, Alexandre et M. Comte ont marché sur leurs traces. L'abbé de la Chapelle a publié un ouvrage intitulé *Le Ventriloque* ou *l'Engastrimythe*, Londres, 1772, 2 vol. in-12.

VENTS. *Voy.* VENT.

VENTURON, dit aussi *Serin d'Italie*, *S. vert-jaune*, variété du genre Serin. *Voy.* SERIN.

VENUS (du nom de la déesse de la Fable), la plus brillante des planètes de notre système, est placée entre Mercure et Mars. On la désigne par le signe ♀. C'est une des planètes inférieures; sa distance moyenne au soleil est de 0,723, celle de la terre étant 1, c.-à-d. environ 11 millions de myriamètres (27 millions de lieues). Elle circule autour du Soleil en 224 j., 16 h., 49 min.; le plan de son orbite est incliné de 3° 23′ 28″,5 sur l'écliptique. Elle est entourée d'une atmosphère analogue à la nôtre, et présente des phases comme la lune. On la voit quelquefois passer sur le disque du soleil, où elle projette une petite tache noire. Cette planète n'est pas visible pendant tout son cours : la durée de son apparition n'est que de 3 ou 4 heures par jour, soit le matin vers l'orient, soit le soir vers l'occident. On la prenait autrefois pour deux étoiles différentes, et on lui donnait les noms d'*Étoile du jour* ou de *Lucifer* lorsqu'on la voyait avant le lever du soleil, et d'*Étoile du soir* (*Vesper*) ou d'*Ét. du berger* lorsqu'on la voyait après le coucher de l'astre. C'est cette planète qui a donné son nom au Vendredi (*Veneris dies*).

VÉNUS, *Venus*, genre de Mollusques acéphales, à coquille assez épaisse, régulière, équivalve, ornée de couleurs variées et de dessins élégants : c'est de sa beauté que la coquille a tiré son nom. Les Vénus forment plus de 150 espèces; elles vivent dans le sable et se trouvent dans toutes les mers; plusieurs sont rares et recherchées dans les collections pour leur beauté. La *Vénus croisée* (*V. decussata*), vulgairement *Clovisse*, se trouve dans la Méditerranée et se sert à Marseille sur les meilleures tables : c'est une coquille de forme ovale, arrondie aux deux extrémités; sa surface extérieure est sillonnée par des stries longitudinales et transverses; cette coquille est blanche ou jaune à l'intérieur, blanc cendré, roux ferrugineux ou brun foncé à l'extérieur. La *V. à verrues* (*V. verrucosa*) est très-abondante dans les mers d'Europe; la *V. chione* ou *Cythérée fauve*, de couleur fauve marron, est une des plus grandes espèces. — Les terrains tertiaires renferment un très-grand nombre de Vénus fossiles.

*Vénus* désignait le *Cuivre* dans la langue des alchimistes : de là les noms de *Vitriol de Vénus*, pour dire le Sulfate de cuivre, et de *Cristaux de Vénus*, pour dire Acétate neutre de cuivre cristallisé.

VÊPRES (du latin *vesper*, soir), l'une des grandes heures canoniales faisant partie de l'office divin. Les *Vêpres* ont été ainsi nommées parce qu'autrefois elles se disaient le soir, vers le coucher du soleil. Aujourd'hui on les dit de 2 à 3 heures d'après-midi. Cette partie de l'office se compose de 5 psaumes, d'un capitule, d'une hymne ou d'une prose, du *Magnificat* et de plusieurs antiennes et oraisons. — A certains jours de fête, il y a *doubles Vêpres :* les premières, qui se disent la veille, marquent le commencement, et les secondes, la fin de la férie ou jour ecclésiastique.

Il y avait autrefois des *Messes vespertines*, c.-à-d. incorporées avec les *vêpres*. C'est ce qui a lieu encore les trois derniers jours de la semaine sainte.

VER (du latin *vermis*). Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *Vers* à des animaux rampants, de forme allongée, sans vertèbres et sans membres articulés, qui ont le corps mou, contractile, divisé comme par anneaux, la tête non distincte. Tels sont le *Lombric* ou *Ver de terre*, les *Dragonneaux*, les *Tarets*, les *Vers intestinaux*, etc. Ces animaux vi-

vent dans la terre, les eaux, dans les fruits, le bois, le corps des animaux, dans la viande, le fromage, les étoffes, etc. On donne même quelquefois ce nom aux larves de certains insectes, aux *Asticots*, aux *Teignes*, à la larve du Hanneton (*Ver blanc*), à la chenille du Bombyx (*Ver à soie*), etc.; mais les Naturalistes ne désignent proprement sous le nom de *Vers* que deux groupes d'animaux invertébrés, les *Vers à sang rouge*, ou *Annélides* (*Voy.* ce mot), et les *Vers intestinaux*. *Voy.* ci-après.

*Vers intestinaux*. Cette classe d'Entozoaires, appelés *Helminthes* par les Zoologistes, renferme 3 genres principaux : le *Ténia*, ou Ver solitaire; les *Ascarides*, ou Vers des enfants, et le *Trichocéphale* (*Voy.* ces mots). — Les Vers se montrent surtout dans les climats froids et humides; ils affectent de préférence les enfants, et principalement les sujets faibles, scrofuleux et rachitiques. On ne sait absolument rien de certain sur le mode de génération de ces parasites. L'existence de Vers dans les voies digestives est signalée par des douleurs sourdes à la région ombilicale, accompagnées de fourmillement, de ballonnement de l'abdomen, de nausées, etc.; les selles sont glaireuses, d'un jaune verdâtre, surtout chez les enfants, et elles contiennent des Vers ou des débris de Vers; l'haleine a une odeur *fade* et *aigre* caractéristique. Un signe de la présence des Vers est une démangeaison plus ou moins vive vers l'orifice des fosses nasales, qui porte les sujets à se frotter sans cesse le nez. On combat en général cette affection par des remèdes spéciaux, dits *anthelminthiques*, dont les uns tuent les Vers (*vermicides*), et les autres les font rejeter au dehors (*vermifuges*). Parmi les premiers, on range la mousse de Corse, le *semen-contra*, l'oignon, l'ail, l'*assa-fœtida*, le camphre, la térébenthine, l'éther sulfurique, etc.; parmi les seconds, les vomitifs, les purgatifs, comme le tartrate de potasse et d'antimoine, le kermès minéral, le calomel, le jalap, la gomme-gutte, l'huile de ricin, la rhubarbe et le séné.

Pour débarrasser les enfants des Vers qui les tourmentent, il suffit ordinairement de lavements vinaigrés, salés, sulfureux, camphrés ou faits avec la décoction d'ail ou de tabac, et d'onctions pratiquées avec une pommade mercurielle ou camphrée; rarement il est nécessaire de recourir aux purgatifs.

VER A SOIE, *Bombyx mori*. *Sericaria*. On désigne sous ce nom la chenille d'un Lépidoptère nocturne, de la tribu des Bombycides, autrefois type du genre *Bombyx* (*Voy.* ce mot), dont il a été détaché depuis pour devenir le type d'un genre distinct appelé *Séricaire*. La larve, au sortir de l'œuf (*graine de Ver à soie*), a la forme d'un petit Ver grisâtre, qui grossit rapidement; après avoir subi quatre *mues* dans l'espace de 35 à 40 jours, elle commence à filer. A cette époque, le Ver à soie a de 4 à 5 centimètres de long; il est blanc, sa tête est petite, le premier anneau est très-renflé et l'avant-dernier muni d'une espèce de corne : 3 ou 4 jours lui suffisent pour achever le cocon. Après être demeuré plus ou moins longtemps à l'état de chrysalide, l'animal ramollit, à l'aide d'une liqueur corrosive qu'il dégorge, l'une des extrémités du cocon et en sort à l'état parfait. Le papillon du Ver à soie est blanchâtre ou grisâtre, et d'un aspect assez laid; à peine éclos, le mâle recherche la femelle, et peu de temps après celle-ci commence la ponte, qui ne produit pas moins de 500 œufs : cet acte important termine la vie de l'un et de l'autre. La feuille du mûrier blanc est la nourriture préférée du Ver à soie. Cependant plusieurs espèces vivent sur d'autres végétaux : le *Bombyx Pernyi* et le *B. mylitta* ou *Ver à soie Tussah*, du Bengale, sur le chêne; le *B. Cynthia*, acclimaté en Algérie, sur le Ricin, etc.—On appelle *Magnaneries* les établissements où l'on élève en grand le Ver à soie; il en existe dans le midi de la France, dans le Piémont et en Lombardie : celle de Sainte-Tulle (Basses-Alpes) est un établissement modèle.

Les Vers à soie sont sujets à plusieurs maladies qui en détruisent un nombre considérable : la *grasserie*, qui rend les chenilles onctueuses et les empêche de filer; la *consomption*, qui les fait dépérir; la *gattine*, espèce de rachitisme; la *jaunisse*; enfin la *muscardine*, qui est produite par un Cryptogame parasite (*Voy.* MUSCARDINE). La plupart de ces maladies sont l'effet de l'éducation artificielle.

Le Ver à soie est originaire de la Chine; transporté d'abord dans l'Inde, puis à Constantinople vers le milieu du VIe siècle, et en Italie dans le XIIe, il ne commença à être connu en France que du XIIIe au XIVe siècle. Ce ne fut toutefois que sous Henri IV, et surtout par les soins d'Olivier de Serres, que la sériciculture se propagea en France. Depuis cette époque, elle s'est répandue dans presque tous les pays de l'Europe. *Voy.* SÉRICICULTURE et SOIE.

Vida a chanté en latin les vers à soie *Bombyces*. M. Devilliers a donné l'*Art d'élever les vers à soie*.

On appelle *Ver assassin* la larve de l'Hydrophile brun; *Ver blanc*, la larve du Hanneton; *Ver de chapelet*, la chenille de la Teigne des grains; *Ver coquin*, une espèce d'Hydatide et la chenille de la Pyrale; *V. de crin*, *V. de Guinée* ou *de Médine*, le Dragonneau; *V. cylindrique*, l'Ascaride; *V. des digues* ou *des vaisseaux*, le Taret; *V. écumeux*, la larve d'une espèce du Cercope; *V. du Havre*, l'Arénicole; *V. luisant*, la femelle du Lampyre; *V. méduse*, l'Holothurie; *V. palmiste*, la larve de la Calandre du palmier; *V. solitaire*, le Ténia; *V. de terre*, le Lombric, etc. *Voy.* ces mots.

VERANDA, espèce de galerie légère, couverte d'un tissu de joncs ou d'une toile, qui règne autour des habitations en Amérique et dans l'Inde.

VÉRATRE, *Veratrum*, vulgairement *Véraire* ou *Varaire*, genre de la famille des Colchicacées ou des Mélanthacées, renferme des plantes vivaces, rampantes, à feuilles ovales, acuminées, nervées; à fleurs en panicule terminale; corolle petite, à 6 divisions profondes; autant d'étamines; 3 ovaires distincts, souvent absents, surmontés de 3 styles courts; 3 capsules à 2 valves, remplies de graines nombreuses. On en distingue surtout deux espèces qui croissent dans les pâturages des hautes montagnes de la Savoie, du Dauphiné, de la Provence, etc. : le *Vératre blanc* (*V. album*), vulgairement *Ellébore blanc*, qu'on croit être l'*Ellébore* des anciens, à feuilles amples, ovales ou lancéolées, marquées de nombreuses nervures simples et parallèles; à fleurs d'un blanc verdâtre, disposées en une panicule longue et rameuse, munies de bractées à la base de chaque pédicelle; et le *V. noir* (*V. nigrum*), qui ne diffère du précédent que par ses fleurs noires, et que l'on cultive pour l'ornement des jardins. Ces deux plantes fleurissent pendant l'été. Elles ont des propriétés énergiques et très-redoutables : quand les chèvres et les brebis en mangent les feuilles par mégarde, elles sont prises de violents vomissements, et finissent la plupart du temps par succomber; leurs graines font périr les poules et autres volailles; leurs racines ont une saveur qui, d'abord douceâtre, devient bientôt amère, puis âcre et corrosive, ce qu'elles doivent à un principe vénéneux qu'elles contiennent, la *vératrine* (*Voy.* ce mot). C'est un vomitif et un purgatif drastique; on ne l'emploie guère qu'à l'extérieur, dans les maladies pédiculaires et cutanées, et contre le rhumatisme articulaire. — Une autre espèce, le *Vératre sabadille*, ou *Cévadille* (*Voy.* ce mot), croît au Mexique : c'est un poison violent.

VÉRATRINE, substance alcaline végétale, qu'on retire des diverses espèces du genre *Veratre*, particulièrement de la *Cévadille*, ainsi que du *Colchique d'automne*. Elle est formée de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène, dans les proportions

de $C^{33}H^{43}N^{1}O^{2}$ ; elle est solide, blanche, pulvérulente, inodore, d'une saveur très-âcre, décomposable par le feu, très-peu soluble dans l'alcool. C'est un poison très-actif et un violent sternutatoire. — La Vératrine a été découverte en 1818 par Meissner, et analysée l'année suivante par Pelletier et Caventou.

VERBAL (du latin *verbum*, parole), se dit, dans le langage vulgaire, de tout ce qui est exprimé de vive voix, par opposition à ce qui est *écrit*; et, en Grammaire, de tout ce qui tient au verbe : l'*adjectif verbal* n'est autre chose qu'un participe présent considéré comme exprimant non une action, mais un état, une manière d'être permanente : l'adjectif verbal est variable (une femme *aimante*, des peuples *errants*), tandis que le participe présent est invariable. *Voy.* PARTICIPE.

VERBASCUM, nom scientifique du genre *Molène*.

VERBE (du latin *verbum*, mot, parole), partie du discours qui sert à marquer le rapport de l'attribut au sujet, à exprimer que l'on est ou que l'on fait quelque chose : Dieu *est* bon; Dieu *voit* toutes nos actions. Cette espèce de mot a reçu le nom de *verbe*, parce que c'est le mot par excellence, celui qui joue le principal rôle dans la proposition, et sans lequel il n'y aurait pas de sens. — Outre qu'il exprime l'*état* ou l'*action*, le verbe indique, dans presque toutes les langues, au moyen de modifications particulières, le rapport au temps, à la situation où est l'esprit quand il juge, aux personnes, au nombre : d'où les diverses inflexions de *temps*, de *modes*, de *personnes*, de *nombres* (*Voy.* ces mots). Écrire ou réciter un verbe avec ses différentes terminaisons ou inflexions, c'est *conjuguer*.

Les Grammairiens donnent au verbe *être* le nom de *verbe substantif*, de *V. proprement dit*, de *V. abstrait* ou *absolu*, parce qu'en effet il subsiste par lui-même et qu'il ne renferme aucune idée d'attribut; ils donnent à tous les autres verbes le nom de *V. attributifs*, *adjectifs*, ou *concrets*, parce qu'ils résultent de la combinaison du verbe *être* et d'un attribut : *j'aime*, *je parle*, sont pour *je suis aimant*, *je suis parlant*. — On appelle *V. actif* ou *transitif* celui qui exprime une action qui, du sujet, est transmise directement au complément ou régime (*aimer* Dieu, *composer* un ouvrage); *V. neutre*, celui qui exprime un état ou une action, mais sans avoir de complément direct (*parler* à quelqu'un, *médire* de quelque chose); il prend le nom de *V. intransitif* lorsque l'action se borne au sujet (*courir*, *tomber*, *mourir*). Les *verbes transitifs* admettent deux *voix* : la *voix active*, quand ils présentent le sujet comme exécutant l'action (*j'aime* Dieu); la *voix passive*, quand ils présentent le sujet comme passif ou recevant l'action (*je suis aimé*, *je suis frappé*).

On appelle encore *V. auxiliaires* les verbes qui servent à conjuguer les autres et à en former divers temps (*être*, *avoir*); — *V. défectifs* ou *défectueux*, ceux à qui il manque des temps, des modes ou des personnes (*choir*, *il gît*); — *V. déponents*, des verbes latins qui ont la forme passive et la signification active (*imitor*, *utor*); — *V. fréquentatifs*, ceux qui marquent que l'on réitère souvent la même action (en latin, *itare*; en français, *clignoter*); — *V. impersonnels* ou *unipersonnels*, ceux qui ne représentent ni un nom de personne, ni un nom de chose déterminé, et qui ne s'emploient qu'à la 3e personne du singulier (*il pleut*, *il arrive*); — *V. réfléchis*, ceux qui énoncent une action qui part du sujet et retombe sur le sujet lui-même : on les appelle aussi *V. pronominaux*, parce qu'ils se conjuguent avec deux pronoms (*je me flatte*, *il s'aime*); ils prennent le nom de *V. réciproques* lorsqu'ils expriment l'action réciproque de plusieurs sujets (*ils se sont tués*), etc.

Le verbe est, dans presque toutes les langues, le mot qui offre le plus d'irrégularités : ces irrégularités constituent une des grandes difficultés de l'étude des langues, notamment de la nôtre. MM. Bescherelle ont donné un *Dictionnaire usuel de tous les verbes français*, entièrement conjugués (2 vol. in-8).

VERBE (en latin *verbum*; en grec, *logos*), la seconde personne de la sainte Trinité, le Fils unique du Père éternel, coéternel et consubstantiel avec lui. Selon les termes de saint Jean : « Au commencement était le *Verbe*, et le *Verbe* était en Dieu, et le *Verbe* était Dieu. » Jésus-Christ est le *Verbe incarné*, le *Verbe fait chair*.

VERBENA, nom latin et botanique de la *Verveine*.

VERBENACÉES (du genre type *Verbena*, verveine), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes, ou plus souvent des arbrisseaux, parfois des arbres élevés, à tiges et à rameaux ordinairement tétragones; à feuilles opposées, parfois verticillées, tantôt simples, entières, tantôt incisées, sans stipules; à fleurs parfaites, ordinairement irrégulières, en épis ou en corymbes; calice libre, gamosépale, persistant, tubuleux; corolle gamopétale, tubuleuse, le plus souvent irrégulière et comme bilabiée; étamines insérées au tube ou à la gorge de la corolle, rarement au nombre de 5, parfaites, didynames; anthères biloculaires; ovaire libre, à 2 ou 4 loges, quelquefois à une seule, formé de 2 carpelles à bords rentrants, simulant une double demi-cloison; style terminé par un stigmate simple ou bifide. Le fruit est une baie ou drupe, contenant un noyau à 2 ou 4 loges, souvent monospermes. — On divise les Verbénacées en trois tribus : les *Verbénées*, à fruit sec ou à peine charnu (genres *Verbena*, *Lippia*, *Priva*); les *Lantanées*, à fruit drupacé, indéhiscent (genres *Vitex*, *Lantana*, etc.); les *Ægiphilées*, à fruit charnu (genres *Ægiphila*, *Cornutia*, *Volkameria*, etc.).

VER-COQUIN, nom vulgaire de la chenille de la *Pyrale*, insecte qui ronge la vigne.

Sorte de vertige qui atteint quelques animaux, et que l'on attribue à la présence dans le cerveau d'une Hydatide, le *Cœnure*, auquel on donne aussi le nom de *Ver-coquin*. *Voy.* TOURNIS.

VERDAU, chenille d'une espèce d'*Alucite*.

VERDELET, nom vulgaire du *Bruant commun*.

VERDET, sel de cuivre. *Voy.* VERT-DE-GRIS.

VERDICT (du latin *vere dictum*, dit sincèrement), mot qui, de la législation anglaise, a passé chez nous dans l'usage pour désigner ce que la loi appelle proprement la *déclaration du jury* (Code d'instr. crim., art. 348 et suiv.). *Voy.* JURY.

VERDIER, nom donné vulgairement au *Bruant commun*, à cause de sa couleur vert-jaunâtre.

On appelle *Verdier du Cap* ou *des Indes* le Fringille vert-brunet; *V. de Java*, le Toupet bleu; *V. de la Louisiane*, le Fringille pape; *V. à tête rouge*, un Tangara, etc.

VERDURON, synonyme de *Venturon*. *Voy.* SERIN.

VÉRETILLE, *Veretillum*, genre de Polypes très-voisins des *Pennatules* (*Voy.* ce mot). La *V. cynomoire* (*V. cynomorium*), vulgairement *Verge de chien*, commune dans la Méditerranée, est plus grosse que le pouce et longue de près de 35 centimètres : elle est très-phosphorescente.

VERGE (du latin *virga*), baguette longue et flexible. Dans le style biblique, on emploie ce mot comme synonyme de *baguette*, pour désigner un bâton doué d'une vertu miraculeuse; on dit : la *verge de Moïse*, la *verge d'Aaron*. En parlant des magiciens, on dit plutôt *Baguette*. *Voy.* ce mot et MAGIE.

On nommait autrefois *Verge* une baguette garnie d'ivoire que portaient les *huissiers à verge*.

*Verges* se dit d'un faisceau de brins de bouleau ou d'osier dont on se sert pour fustiger. *Passer par les verges*, c'est, dans la Discipline militaire, subir le supplice de la fustigation. *Voy.* ce mot et BAGUETTES.

*Verge* est aussi le nom d'une ancienne mesure dont on se servait pour mesurer les terres, et qui valait à

peu près le quart de l'arpent. On appelait *Vergée* l'étendue d'une verge carrée : en Normandie, la vergée était de 538 toises carrées (environ 2043 m. c.).

Dans les Arts, on donne le nom de *Verge* à diverses sortes de tiges : à la tige qui tient au piston d'une pompe; à une pièce du tour dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulières, etc. — On appelle *Verge du balancier*, la tige qui supporte la lentille; *V. de girouette*, la tige au sommet de laquelle tourne une girouette; *V. d'une fusée*, la baguette à laquelle on attache une fusée volante. — On nomme aussi *Verges:* 1° des aiguilles ou broches en usage dans la fabrique du velours; 2° des baguettes de bois que les Tisserands font passer entre les fils de la chaîne.

En Botanique, on nomme vulgairement *Verge de Jacob* ou *Bâton de Jacob* l'Asphodèle jaune ;— *Verge d'or*, plusieurs plantes de la famille des Composées, et notamment la *Solidage* (*Solidago virga aurea*) : c'est une plante à tiges hautes, un peu rougeâtres, presque glabres; à feuilles ovales ou lancéolées, plus ou moins larges, entières ou dentées; à fleurs jaunes, en grappes : elle est très-commune dans nos bois, est recherchée des bestiaux et fait partie des vulnéraires suisses. La *V. d'or du Canada*, cultivée dans les jardins, fournit une bonne laque jaune. On distingue encore la *V. d'or immortelle*, la *V. d'or odorante* et la *V. d'or élevée*.

VERGER (du latin *viridarium*, qui a le même sens), lieu clos planté d'arbres fruitiers en plein vent. La place des arbres dans le verger doit être déterminée suivant leur nature : les noyers, placés du côté du vent dominant, servent d'abri aux autres arbres; viennent ensuite les poiriers, puis les pommiers, les cerisiers, les abricotiers, et enfin les pruniers, tous placés par espèces en lignes droites et parallèles. Les noyers appelés à parvenir à la plus haute taille doivent être plantés à environ 20 mètres l'un de l'autre : il suffit de 15 mètres entre les poiriers et les pommiers; de 10 entre les cerisiers, les abricotiers; de 8 entre les pruniers. Le sol du verger peut être cultivé en pâturage ou en prairie; on peut encore y cultiver avec avantage des céréales, et de préférence des plantes qui exigent des binages d'été, comme les pommes de terre, les haricots, le maïs, etc.

Au moyen âge, beaucoup d'ouvrages mystiques ou autres ont été intitulés le *Verger* ou *Vergier :* exemple, le *Vergier céleste*.

M. de Fontanes a chanté *le Verger* (1788).

VERGERETTE, VERGEROLLE, noms vulgaires de l'*Erigéron*, plante de la famille des Composées.

VERGETTURES (de *vergettes*), taches violacées, sanguines, allongées, et ressemblant à celles que laissent les coups de *verges*, qui se manifestent à la peau dans certaines maladies, telles que quelques affections scorbutiques ou fébriles, etc.

VERGEURES (de *verge*). Les fabricants de papier appellent ainsi les fils de laiton attachés en long sur la forme pour soutenir la pâte. On donne aussi ce nom à la marque ou raie que laissent ces fils, et qui paraît sur le papier : le papier est alors dit *vergé*. Le papier mécanique n'a point de vergeures.

VERGLAS (du latin *viridis glacies*, glace vive), glace mince étendue sur la terre, et produite par une petite pluie qui se gèle à mesure qu'elle tombe.

VERGNE, nom vulgaire de l'*Aune*. *Voy.* VERNE.

VERGUES (du latin *virga*, verge, bâton), grandes pièces de bois longues, arrondies, plus grosses au milieu qu'aux extrémités, et placées horizontalement sur leurs mâts respectifs, plus ou moins au-dessus du niveau de la mer. Elles servent à porter les voiles et à en étendre le côté supérieur : c'est sur la vergue qu'on *serre* la voile lorsqu'elle ne doit plus rester tendue. Les vergues sont en bois de sapin, d'un seul morceau ou d'assemblage. On les distingue par le nom des voiles qu'elles portent. — Deux vaisseaux sont dits *vergue à vergue* lorsque étant placés l'un à côté de l'autre, leurs basses vergues, dépassant en longueur la largeur du bâtiment, se prolongent réciproquement au-dessus de leurs ponts.

VÉRICLE, nom que donnent les Joailliers aux pierres fausses contrefaites avec du *verre*.

VÉRIFICATEUR, VÉRIFICATION (du latin *verificare*, de *verum facere*, rendre vrai, authentique). On appelle *Vérificateur* celui qui est commis soit pour vérifier des comptes, comme les *Vérificateurs de l'enregistrement*, ou des travaux exécutés, comme les *Architectes-Vérificateurs*, etc., soit pour examiner si certains règlements sont observées, comme les *V. des douanes*, les *V. des poids et mesures*, ou si une écriture est vraie ou fausse, comme les *Experts-vérificateurs* près des tribunaux.

*Vérification d'écritures*. Lorsqu'une partie refuse de reconnaître ou désavoue son écriture ou sa signature, et dans le cas où ses ayants cause déclarent ne point les reconnaître, la *vérification* en est ordonnée en justice (Code Nap., art. 1324). Le Code de Procédure civile (art. 193-213) détermine la forme qui doit être observée dans les *vérifications d'écritures*.

*Vérification des pouvoirs*, se dit, dans le langage parlementaire, de l'examen qu'on fait des titres d'un représentant, d'un député, pour son admission.

VÉRIN ou VERRIN, cric ou machine à vis qu'on fait tourner verticalement avec deux barres qui la traversent en croix. On s'en sert communément en marine pour enlever des fardeaux très-pesants, comme les baux d'un pont.

VÉRINE, mieux *Verrine*, sorte de lampe de verre employée sur les navires. *Voy.* VERRINE.

VÉRITÉ (en latin *veritas*), ce qui est réellement. En Logique, on définit la *Vérité* la conformité de la pensée avec son objet, et on l'oppose à *erreur;* en Morale, c'est la conformité de ce qu'on dit avec ce qu'on pense, et on l'oppose à *mensonge*. Les philosophes se sont demandé si l'homme pouvait découvrir la vérité, et à quel signe, à quel *criterium*, il pourrait la reconnaître; si la vérité accessible à notre esprit n'est pas une vérité purement *relative* (ou, dans le langage de Kant, *subjective*), et s'il n'existe pas en outre une vérité *absolue* (*objective*), qui nous reste toujours cachée. Pour ces questions, qui se confondent avec celles auxquelles la certitude peut donner lieu, *Voy.* CERTITUDE, CRITICISME, CRITERIUM.

Une *vérité* est une proposition vraie : on distingue des *Vérités physiques*, des *V. métaphysiques*, *mathématiques* ou *morales*, selon l'ordre de faits auquel elles appartiennent. — On appelle *Vérités premières* ou *intuitives*, les axiomes qui sont admis aussitôt qu'exprimés, et *V. déduites*, celles qui sont le fruit de la démonstration. Les philosophes écossais ont cherché à dresser une liste exacte des *Vérités premières* ou *Premiers principes*, qui sont la base de toute certitude.

On a fait de la Vérité une divinité allégorique, fille de Saturne ou du Temps et mère de la Justice. On la représente ordinairement sous la figure d'une femme nue, tenant à la main un miroir ou un flambeau, et quelquefois sortant d'un puits : c'est pour exprimer la difficulté de découvrir la vérité qu'on lui donne un puits pour demeure.

VERJUS (de *vert jus*). Ce mot désigne : 1° une variété de Raisin, à grains longs et gros, et à peau fort dure, qui est très-acide et qui ne mûrit jamais complétement; 2° le suc très-acide des raisins cueillis avant leur maturité. On emploie le verjus en manière de vinaigre dans certains assaisonnements, notamment pour accommoder les cerneaux, ou dans la confection de certains sirops. On l'emploie quelquefois aussi en Médecine comme rafraîchissant.

VERLION, *Vermilio*, genre de Diptères de la famille des Brachystomes, tribu des Leptides, créé par Macquart, est d'un gris brunâtre, avec 4 bandes sur le thorax. Il se trouve dans la France méridionale.

**VERMEIL** (qu'on dérive du latin *vermiculus*, vermisseau, nom par lequel on désignait spécialement le *coccus* ou cochenille du chêne, qui donne une belle couleur rouge), se dit, en général, de ce qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat, comme les lèvres, le vin, etc.

En Orfèvrerie, on appelle *Vermeil* l'argenterie dorée : on la dore au feu avec de l'or amalgamé.

Les Peintres donnent le nom de *Vermeil* à un vernis composé de gomme et de cinabre mêlés et broyés dans de l'essence de térébenthine, et dont on se sert pour donner de l'éclat aux dorures.

**VERMEILLE.** En Joaillerie, on donne ce nom à l'*Hyacinthe*, lorsque sa couleur, naturellement jaune orangé, se trouve mêlée d'une teinte rouge. La *Vermeille orientale* est un *Corindon* de couleur rouge écarlate; la *V. commune* ou *occidentale* est un *Grenat* de couleur rouge orangé.

**VERMET**, *Vermetus* (de *vermis*, ver, à cause de la forme de l'animal), genre de Mollusques Gastéropodes, de l'ordre des Tubulibranches, que Linné confondait à tort avec les Serpules : coquille tubuleuse, fixe, souvent régulière et turriculée dans le premier âge, se prolongeant plus tard en un tube irrégulièrement contourné. L'animal a beaucoup d'analogie avec le *Trochus* et le *Turbo*. Le *Vermet lombrical* est commun dans les mers du Sénégal.

**VERMICELLE** (de l'italien *vermicello*, petit ver), pâte en forme de petits tuyaux minces, faite avec de la fleur de farine de froment, appelée *gruau* ou *semoule*, et qui sert pour les potages. Pour faire le vermicelle, on commence par pétrir la farine avec de l'eau chaude; on la couvre ensuite d'un double linge, et on la foule avec les pieds pendant quelques moments; puis on écrase cette pâte durant deux heures sous un énorme couteau de bois appelé *bric*. Pour lui faire prendre la forme voulue, on la met dans un vase en métal au fond duquel est placé un crible percé de petits trous. On entoure le vase d'un réchaud afin de liquéfier la pâte, et, au moyen d'une presse verticale, on la pousse et on la fait sortir en filets, qui sont aussitôt refroidis et séchés par un ventilateur. Quand ils sont parvenus à la longueur de 3 à 4 décim., on les casse et on les arrondit en anneaux. — L'espèce de vermicelle la plus renommée se fait en Italie, et particulièrement à Naples et à Gênes; mais on en fabrique aujourd'hui d'excellents dans plusieurs villes de France, à Paris, Lyon, Clermont, Marseille, Grenoble, Toulouse, Montpellier, etc. *Voy.* PATES D'ITALIE.

**VERMICULAIRE**, qui ressemble aux vers ou qui se meut comme eux. En Médecine, le *Pouls* est dit *vermiculaire* quand les battements, petits et faibles, ressemblent aux mouvements ondulants de vers qui rampent. On donne le nom de *Mouvement vermiculaire* au mouvement péristaltique des intestins.

*Vermiculaire brûlante* : c'est l'Orpin brûlant.

**VERMICULITE**, espèce de Talc remarquable en ce que, chauffée à la flamme d'une bougie, elle fait sortir un grand nombre de petits prismes déliés, cylindroïdes, qui s'allongent en se contournant comme des vers. Ce ne sont que les feuillets de ces petits prismes qui sont écartés les uns des autres par l'action de la chaleur.

**VERMIFORME**, c.-à-d. *qui a la forme d'un ver*. En Anatomie, on appelle *Éminence vermiforme supérieure* la saillie allongée que présente la partie antérieure et moyenne de la face supérieure du cervelet; *Éminence vermiforme inférieure*, l'éminence assez volumineuse située dans l'enfoncement que présente la face inférieure de ce même organe.

**VERMIFUGES** (de *vermis*, ver, et *fugare*, chasser), médicaments propres à déterminer l'expulsion des vers. *Voy.* VERS INTESTINAUX.

**VERMILIO.** *Voy.* VERLION.

**VERMILLON** (de *vermeil*), composé de mercure et de soufre, d'un beau rouge vif, qu'on emploie dans la peinture et pour colorer les belles cires à cacheter. On l'obtient soit en broyant sous des meules du *cinabre* (*Voy.* ce mot) avec de l'eau, soit en faisant bouillir ensemble de l'eau, de la potasse, du soufre et du mercure, jusqu'à ce que la masse, d'abord noire, ait pris une belle couleur de carmin. On fabrique par an plus de 10,000 kilogr. de vermillon et de cinabre dans le seul département de la Seine. Le vermillon de Chine est particulièrement estimé : il est en poudre très-fine, d'un rouge foncé éclatant. On tire aussi du vermillon d'Allemagne, de Hollande et du Levant. Le Vermillon dit *de Provence* est le Kermès minéral.

Les Grecs connaissaient le vermillon sous le nom de *miltos*; les Romains, sous celui de *minium* : ils l'employaient comme fard et s'en servaient pour peindre les statues des dieux. Les anciens employaient aussi le vermillon pour enluminer des caractères tracés sur l'or ou le marbre, notamment les inscriptions des tombes.

*Vermillon*, nom d'une espèce de *Gobe-mouches*.

**VERMINE** (du latin *vermis*, ver), se dit collectivement de toutes sortes d'insectes nuisibles ou incommodes, comme vers, poux, puces, punaises, etc. (*Voy.* ces mots). — On appelle *Maladies vermineuses* les maladies produites par des vers intestinaux.

**VERMOUT** (de l'allemand *wermuth*, absinthe), vin blanc dans lequel on a fait infuser de l'absinthe, et que l'on boit à jeun, pour exciter ou pour réveiller l'appétit. On estime le *Vermout de Turin*.

**VERNAL** (du latin *vernalis*, de *ver*, printemps), qui arrive au printemps : c'est ainsi que l'on dit *Fièvres vernales*, *Fleurs vernales*, etc.

**VERNATION** (du latin *ver*, printemps), nom donné par les Botanistes à la disposition qu'affectent les feuilles dans le bourgeon au moment qui précède leur premier développement. *Voy.* ESTIVATION.

**VERNE** (de *vernus*, printanier), nom vulgaire donné à l'*Aune*, parce que cet arbre est hâtif.

**VERNIER** (du nom de son inventeur), sorte de micromètre, inv. en 1631, dont on se sert pour évaluer les fractions des divisions tracées sur une règle. C'est une règle très-courte qui glisse le long de la 1re et sur laquelle on a tracé des traits à intervalles moindres que ceux de la règle principale. Le V. s'applique aussi aux divisions des arcs de cercle des instruments qui servent à mesurer les angles; il suffit de terminer l'alidade par un secteur divisé qui glisse sur le limbe. *V.* NONIUS.

**VERNIS** (du bas latin *vernix*), matière liquide, épaisse et visqueuse qu'on applique en couches minces sur les corps pour les préserver de l'action de l'humidité et de l'air, tout en leur donnant un aspect brillant et agréable. On compose les vernis avec des substances résineuses qu'on dissout dans certains liquides qui, en s'évaporant, les laissent pour résidus, ou qui se résinifient eux-mêmes au contact de l'air. On distingue, d'après cela, les *Vernis à l'éther*, les *V. à l'alcool*, les *V. à l'essence* et les *V. gras*. (C'est improprement qu'on appelle *Vernis* l'émail opaque qui sert de couverte à la faïence et aux autres poteries.)

Les *Vernis à l'éther* s'emploient en Bijouterie pour réparer les accidents qui arrivent fréquemment aux émaux sur bijoux : on les prépare en dissolvant du copal dans de l'éther ordinaire; ces vernis sont tellement siccatifs qu'ils bouillonnent sous le pinceau par l'effet de la rapide évaporation de l'éther.

Les *Vernis à l'alcool* s'appliquent sur les meubles, les boîtes, les étuis, les cartons, etc.; on les prépare en dissolvant dans l'alcool, au bain-marie, des résines, telles que la sandaraque, la térébenthine, la gomme-laque, le mastic, etc. On les colore en rouge par le santal, l'orcanette, la cochenille, le carthame, le sang-dragon; en jaune, par le curcuma, le rocou, le safran, la gomme-gutte; en vert, par l'acétate de cuivre.

Les *Vernis à l'essence* sont moins siccatifs que les précédents, mais ils sont plus faciles à polir et plus durables; on les compose avec les mêmes résines, qu'on dissout dans l'essence de térébenthine ; quelquefois on emploie aussi l'essence de lavande; on les colore avec les mêmes substances. Ils servent particulièrement à vernir les tableaux.

Les *Vernis gras* sont de tous les vernis les moins siccatifs, mais les plus solides : aussi les destine-t-on à tous les usages auxquels les vernis à l'alcool et à l'essence ne pourraient pas être employés à cause de la trop faible résistance qu'ils opposent à l'action de la lumière et de la chaleur solaires, et des intempéries de l'air. Les devantures de magasin, les portes, les fenêtres de nos habitations, les équipages de luxe, les voitures de fatigue, les objets en tôle, les plateaux de cabaret, les lampes, etc., réclament spécialement ce genre de vernis. On compose les vernis gras en incorporant à chaud du copal ou du succin à de l'huile de lin et à de l'essence de térébenthine. L'enduit qui recouvre les *toiles cirées*, les *cuirs vernis*, les *chaussures vernies*, est, ainsi que le *mastic hydrofuge*, un vern[illegible]s.

On peut consulter sur la fabrication des vernis le *Traité théorique et pratique sur l'art de faire les vernis*, par M. Tripier-Deveaux, Paris, 1845.

En Botanique, on appelle vulgairement : *Arbre au vernis* ou *Vernis du Canada*, l'espèce de Badamier avec laquelle on fait la laque (*Voy.* BADAMIER et LAQUE); — *V. de la Chine*, une espèce d'Ailante, l'*Ailantus glandulosa* ou *Augia*, très-bel arbre de la famille des Xanthoxylées, qui croît en Chine et dans les îles de la mer du Sud : cet arbre, à feuilles ternées, grandes, luisantes, entières, et portées par de longs pétioles ou tiges, à fleurs d'un blanc verdâtre, en panicules, donne un fruit d'un goût exquis, et fournit un vernis excellent, noir ou jaune, mais d'une odeur très-fétide, qu'on obtient par voie d'incision ; — *V. du Japon*, une espèce de Sumac (*Voy.* SUMAC). On cultive le *V. de la Chine* et le *V. du Japon* dans les parcs et les jardins, comme arbres d'ornement.

VERNONIE, *Vernonia* (de Will. *Vernon*, botaniste), genre de la famille des Composées, type de la tribu des Vernoniées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à feuilles alternes, souvent glanduleuses; à fleurs pourpres, roses ou blanches, en capitules à inflorescences diverses, souvent scorpioïdes. Ce genre ne renferme pas moins de 375 espèces. Les plus connues sont la *Vernonie de New-York* et la *V. élevée*, qu'on cultive comme plantes d'ornement, et la *V. anthelmintique* ou *Calageri*, dont les graines donnent une poudre qui jouit de propriétés vermifuges.

VÉROLE (PETITE). *Voy.* VARIOLE.

*Petite vérole volante. Voy.* VARICELLE.

VÉRON ou VAIRON, nom vulgaire d'une espèce d'Able, le *Leuciscus phoxinus*.

VÉRONIQUE, *Veronica*, genre de la famille des Scrofulariées, type de la tribu des Véronicées. Selon les uns, son nom lui a été donné par allusion à sainte Véronique, à cause des vertus qu'on lui attribuait; selon les autres, c'est une corruption de *Vettonica* ou *Betonica*, épithète tirée de *Vettonia*, contrée des Pyrénées où l'on trouve cette plante.

Ce genre renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou verticillées; à fleurs bleues ou blanches : calice persistant, à 4 ou 5 divisions; corolle en roue, à 4 lobes un peu inégaux ; 2 étamines, un ovaire supérieur, comprimé; un style; le fruit est une capsule plus ou moins comprimée, ovale ou en cœur renversé, à 2 valves, à 2 loges contenant plusieurs semences. Les espèces en sont très-nombreuses. Les seules employées sont : la *Véronique becabunga* ou *beccabunga*, vulgairement *Cresson de cheval*, *V. cressonée*, qui croît sur les bords des étangs, des ruisseaux et des fontaines : fleurs bleues, disposées en grappes simples, axillaires; le suc de cette plante est antiscorbutique, d'une saveur âcre, un peu amère : on la substitue au cresson ; ses jeunes pousses se mangent en salade, ou cuites avec le cresson, les épinards, etc.: — la *V. officinale* (*V. officinalis*), vulgairement *Thé d'Europe*, à fleurs d'un bleu pâle, qui croît dans les bois montueux, sur les collines sèches et arides : son infusion théiforme procure une boisson assez agréable, légèrement diurétique, un peu tonique; — la *V. petit chêne* (*V. chamædrys*), très-commune dans les prés, le long des haies : belles fleurs bleues disposées en une longue grappe latérale; son infusion est aussi agréable que celle de la Véronique officinale : elle jouit des mêmes propriétés. — Parmi les Véroniques exotiques cultivées comme plantes d'ornement, on remarque la *Veronica speciosa*, originaire du Japon, à fleurs bleues, disposées en épi dense; et la *V. salicifolia*, à fleurs d'un bleu clair. — On a fait de la Véronique un symbole de la fidélité.

*Véronique femelle*, nom vulgaire d'une espece de Linaire (*Linaria spuria*); *V. des jardiniers* : c'est l'Amourette fleur de coucou ou Lychnide des prés.

VERRAT (du latin *verres*), le Cochon mâle.

VERRE (en latin *vitrum*), se dit en général de tout corps transparent ou translucide qui est aigre, cassant, sonore à la température ordinaire, et qui se ramollit et fond à une forte chaleur. Dans l'Industrie, on restreint la dénomination de *verre* aux composés de silice, de potasse ou de soude, et de chaux ou d'oxyde de plomb, donnant par la fusion une masse amorphe et transparente et qui ne se dissout ni dans l'eau ni dans les acides. Les propriétés et les usages du verre varient suivant la nature de ses parties constituantes. On distingue : le *Verre commun*, dont on fait surtout les bouteilles, et qu'on fabrique avec du sable ferrugineux, des cendres ou des soudes brutes, de l'argile jaune et des tessons de bouteilles; le *V. à vitres* et *à glaces*, qui se fait avec du sable blanc, du sel de soude ou du sulfate de soude, des rognures de verre blanc, un peu de craie ou de chaux et d'oxyde de manganèse (*Voy.* VITRE); le *Cristal ordinaire* et le *V. à gobeleterie de Bohême*, dit aussi *Cristal de Bohême*, destinés aux vases à boire, flacons, cornues, vases d'ornement, qu'on fait avec les mêmes matières, mais en employant du carbonate de potasse au lieu du carbonate de soude (*Voy.* CRISTAL); le *Crown-glass*, avec lequel on fait les lunettes de spectacle, les lentilles grossissantes et les instruments d'optique, et qui s'obtient avec un mélange semblable (*Voy.* CROWN-GLASS); le *Flint-glass*, pour lunettes achromatiques, qu'on obtient en mêlant du sable blanc, du carbonate de potasse purifié, du minium, un peu de nitre et de borax; le *Strass*, avec lequel on imite les pierres précieuses, et qui se fait avec du cristal de roche et du sable blanc, du carbonate de potasse pur, du minium, un peu de borax et d'acide arsénieux.

La transparence et la blancheur sont les premières qualités du verre, et dépendent du choix des matières premières. Le verre est parfaitement élastique entre certaines limites, et en général très-sonore : on a utilisé cette dernière propriété dans l'*harmonica* (*Voy.* ce mot). Le verre est ordinairement très-fragile; cependant les verres non plombeux, et surtout les verres de Bohême, lorsqu'ils sont bien fabriqués, peuvent devenir assez solides et même assez durs pour faire feu au briquet. Tous les verres sont plus ou moins fusibles; lorsqu'ils sont ramollis par la chaleur, ils se travaillent avec la plus grande facilité, et peuvent se tirer en fils aussi fins que ceux d'un cocon de ver à soie : on a pu même en faire des étoffes. Les verres à base de soude sont plus fusibles et plus durs que ceux à base de potasse. Lorsqu'il est soumis à un refroidissement rapide, le verre devient très-fragile, comme on le voit dans les *larmes*

*bataviques* (*Voy.* ce mot). On diminue l'extrême fragilité du verre en le soumettant à un *recuit*, c.-à-d. à un refroidissement plus ou moins lent. Les verres supportent d'autant mieux les variations de température qu'ils ont été refroidis plus lentement. Exposés pendant un temps plus ou moins long à une température assez élevée, mais trop faible pour les fondre, ils perdent leur transparence et deviennent très-durs; on dit alors qu'ils se *dévitrifient*.

La densité des verres varie avec leur composition de 2,4 à 3,3; celle du verre à vitre est d'environ 2,6; du verre à bouteilles, de 2,7; du crown-glass, de 2,5; du cristal, de 2,9 à 3,3. Plus un verre est dur et infusible, moins il est altérable par l'action des agents atmosphériques et chimiques; cependant aucun ne résiste à l'action de l'acide fluorhydrique : aussi est-ce avec cet acide qu'on grave sur le verre. Les verres trop alcalins s'altèrent peu à peu par l'humidité de l'air, en perdant leur éclat et leur poli; un grand excès d'alcali rend le verre entièrement soluble dans l'eau (*Voy.* VERRE SOLUBLE). Une semblable altération se manifeste sur les vitres des vieilles maisons, et, en général, des endroits humides et habituellement chauds, comme les écuries, où l'on voit souvent le verre se dépolir et s'écailler. On observe les mêmes effets sur les verres antiques qu'on trouve dans les ruines et les tombeaux.

Les *Verres colorés* ou *Verres de couleur* sont des verres teints par de très-petites quantités d'oxydes métalliques qui sont fondus dans la pâte : les *blancs* s'obtiennent avec l'acide stannique ou l'arséniate de plomb, les *bleus*, avec l'oxyde de cobalt; les *pourpres*, *violets* et *carmins*, avec le pourpre de Cassius, le protoxyde de cuivre, le peroxyde de manganèse; les *rouges* et les *bruns*, avec le sesquioxyde de fer; les *verts*, avec le deutoxyde de cuivre, le sesquioxyde de chrome, ou avec un mélange d'oxyde de cobalt, d'oxyde d'antimoine et de chlorure d'argent; les *jaunes*, avec l'oxyde d'urane, le chromate de plomb, certaines combinaisons d'argent, des mélanges d'acide antimonieux et d'oxyde de plomb; les *noirs* et les *gris*, avec les oxydes de manganèse, de cobalt et de fer, etc. C'est avec ces sortes de verres colorés qu'on fabrique les vitraux de nos églises, et qu'on peint sur verre (*Voy.* ci-après). Les *émaux* sont aussi des verres colorés avec les mêmes substances, mais dans lesquels la dose est en général plus forte que dans les verres transparents. *Voy.* ÉMAIL.

*Fabrication et travail du verre.* Les différentes espèces de verre se fabriquent de la même manière: on réduit en poudre fine et on mêle les matériaux qui doivent le composer; puis le mélange, dit *composition*, est soumis à l'action du feu dans des creusets d'une argile très-réfractaire. Lorsque la masse est parfaitement fondue et la vitrification complète, on *cueille*, à l'extrémité d'une canne ou tube de fer, une petite quantité de verre que l'on souffle en cylindre : on donne ensuite au verre ainsi soufflé diverses façons qui varient selon la destination du verre. La fonte du verre se fait ordinairement au bois; on peut se servir de la houille pour la fabrication des verres à bouteilles. Pendant la fusion, il surnage souvent à la surface du creuset des impuretés que les verriers appellent *fiel* ou *sel de verre :* ce sont des sulfates et des chlorures provenant des alcalis impurs qui entrent dans la fabrication du verre. — Les principales fabriques de verre, en France, sont à Paris, à la Villette, à Choisy-le-Roi, à Fougères (Ille-et-Vilaine), dans le département de la Seine-Inférieure (Grande-Vallée, le Landel), à Bordeaux, à Cuffies (Aisne), etc. — Pour plus de détails, *Voy.* VITRES, GLACES, BOUTEILLES, CRISTAL, etc.

On taille et on polit le verre au moyen de roues et de meules montées sur un tour en l'air : on dégrossit d'abord les pièces avec une roue de fer et du sable mouillé; on se sert ensuite de meules siliceuses plus ou moins fines; enfin on donne le poli avec une roue en bois et diverses matières, telles que la pierre ponce, la potée d'étain, etc. — On grave sur le verre à la pointe de diamant et au moyen de l'acide fluorhydrique : dans ce dernier cas, on recouvre le verre d'un léger vernis de cire et de térébenthine; on trace un dessin avec le burin, et on soumet les parties mises à nu à l'action corrosive de l'acide. On peut aussi peindre sur le verre. *Voy.* ci-après PEINTURE SUR VERRE.

*Historique.* La découverte du verre est très-ancienne : car il est fait mention de ce produit en différents endroits de la Bible. D'après Pline, elle serait due à des voyageurs phéniciens, qui, s'étant servis de natron pour construire un foyer sur le sable, produisirent par hasard du verre par la fusion du sable mêlé au natron. Il est plus probable que cette découverte a été amenée par les recherches qu'on a faites sur le traitement des minerais par la fusion, les gangues, en se liquéfiant, donnant des laitiers qui sont souvent de véritables verres. Il est certain, du reste, que les Égyptiens et les Phéniciens pratiquaient l'art de la verrerie avant tous les autres peuples : les verreries de Tyr, Sidon, Alexandrie furent célèbres dans l'antiquité. Les Grecs connurent aussi de bonne heure la fabrication du verre. Du temps de Pline, on commençait à établir des verreries dans les Gaules et en Espagne; cependant, l'emploi du verre à vitres à Rome ne date que du IIIe siècle. C'est aux Français que les Anglais empruntèrent l'art de la verrerie, vers le VIIe siècle; à leur tour, ils en enrichirent, dans le courant du VIIIe siècle, la Germanie, d'où il pénétra dans le Nord. Au moyen âge, Venise se distingua par ses verreries, qui furent reléguées, en 1291, à 8 kilomètres de la ville, dans la presqu'île de Murano : c'est, dit-on, dans cet endroit qu'on fabriqua les premières glaces soufflées. C'est aussi dans le moyen âge que la fabrication du verre s'introduisit en Bohême, et y acquit, grâce à l'extrême pureté des matières premières qu'on rencontre en abondance dans ce pays, une supériorité et une réputation qui se sont maintenues jusqu'à nos jours. Sous Louis XIV, de grandes verreries s'établirent en France, par les soins de Colbert. Vers 1665 fut créée la première fabrique de glaces soufflées, à Tourlaville, aux environs de Cherbourg. En 1688, Abraham Thévart inventa à Paris l'art de *couler* les glaces. *Voy.* GLACES.

M. Julia-Fontenelle a donné un *Manuel du Verrier* (dans la collection Roret).

PEINTURE SUR VERRE. Elle se pratique en peignant le verre avec des couleurs fusibles, qui ne sont elles-mêmes que des matières vitreuses (*Voy.* VERRES COLORÉS). Pour faire adhérer ces couleurs sur le verre, on les mêle préalablement avec des fondants, tels que le borax et le silicate de plomb; on broie les couleurs sur une plaque de verre avec l'essence de térébenthine, et on les applique sur la vitre au moyen d'un pinceau; les verres ainsi peints sont soumis à la cuisson dans un fourneau à réverbère, où ils s'amollissent sans se fondre.

La peinture sur verre fut en grand honneur au moyen âge : on l'employait pour décorer les vitraux des églises et des palais. On n'en connaît pas bien l'origine : l'invention en est attribuée par les uns à un peintre de Marseille qui travaillait à Rome sous Jules II; par les autres, à un Hollandais du même temps nommé Arnold Hort; cependant elle doit être beaucoup plus ancienne, puisque l'on a des restes de peinture sur verre qui datent de la fin du Xe siècle.

Longtemps on n'employa, au lieu de peinture, que des verres de couleur, que l'on coupait en morceaux et que l'on arrangeait symétriquement, comme de la mosaïque, ou que l'on découpait pour en faire des figures; on réunissait ces morceaux avec des rubans de plomb. C'est au XVe et au XVIe siècle que la peinture sur verre proprement dite fut le plus florissante :

Jean de Bruges, Albert Durer et Lucas de Leyde perfectionnèrent ses procédés, et firent sur verre des ouvrages remarquables par l'effet des couleurs non moins que par l'expression et par la beauté des formes. Jean Cousin s'acquit dans ce genre une grande réputation en France. A partir du XVIIe siècle, la peinture sur verre fut tellement négligée que l'opinion s'était accréditée que le secret s'en était perdu; cependant les procédés de cet art, décrits dans tous les livres n'ont jamais pu être inconnus. De nos jours, on a tenté de donner à la peinture sur verre une nouvelle vie, et l'on a pu, grâce aux découvertes de la chimie, lui faire faire de nouveaux progrès. — M. Schmithals a écrit un *Traité de la peinture sur verre chez les anciens*, Lemgo, 1826; M. L. Batissier, un *Traité de la Peinture sur verre*, 1850, et M. Reboulleau un *Manuel* de cet art. On doit à M. Ferd. de Lasteyrie l'*Hist. de la Peinture sur verre d'après les monuments* (1837), et à MM. Levy et Capronnier l'*Hist. de la P. sur verre en Europe* (1856).

*Verre d'antimoine*, oxyde d'antimoine vitrifié et mêlé de soufre : on s'en sert, dans la Pharmacie, pour la préparation de l'émétique et dans la composition des pierres de couleur.

*Verre de fougère*, verre dans lequel il entre des cendres de fougère : c'est cette composition qui a donné lieu à dire figurément en poésie que *le vin rit dans la fougère*.

*Verre de Moscovie*, mica lamellaire qu'on extrait de Sibérie, et dont on s'est servi comme de vitre.

*Verre soluble*. C'est un verre entièrement soluble dans l'eau bouillante. On le prépare en faisant fondre dans un creuset réfractaire 10 parties de potasse du commerce, 15 parties de quartz finement pulvérisé et une partie de charbon, et laissant le mélange sur le feu jusqu'à ce que le verre soit parfaitement fondu. On le coule alors, et on le traite par l'eau bouillante : on obtient ainsi une solution qui, appliquée sur d'autres corps, sèche rapidement au contact de l'air, en laissant un enduit vitreux à peu près inaltérable. On s'est servi avec avantage du verre soluble pour préserver contre l'incendie les bois, les toiles, les décors; pour durcir le plâtre et protéger les monuments contre l'action du temps; pour recoller les objets en verre ou en porcelaine qui ne sont pas destinés à renfermer de l'eau bouillante. Le verre soluble a été découvert par Fuchs en 1818.

*Papier de verre*. *Voy.* PAPIER.

*Verres de lunettes*, verres taillés dont on se sert pour les lunettes, pour les télescopes et divers autres instruments d'optique. Suivant leur forme ou leur destination, ils sont concaves, convexes, lenticulaires, etc., et ont des degrés de force très-différents (*Voy.* LUNETTE). — On appelle *Verres périscopiques* des verres d'invention récente, qui sont taillés de manière à permettre de voir tout autour de soi.

*Verres à facettes*, verres qui sont plans d'un côté, et qui, de l'autre, sont composés de plusieurs surfaces planes, inclinées les unes aux autres. Ces verres font voir l'image des objets qu'on regarde au travers autant de fois qu'il y a de facettes.

VERRERIE, VERRIER, usine où l'on fabrique le *verre* (*Voy.* ce mot). — On appelle *Verrier* l'ouvrier qui fait le verre, et *Peintre verrier*, celui qui fait des peintures sur verre. *Voy.* VITRAUX.

VERRIÈRE. Ce mot se dit : 1° du morceau de verre à vitre qu'on met devant des châsses, des reliquaires, des tableaux, etc., pour les conserver : dans ce sens, on dit aussi *Verrine*; — 2° d'une grande fenêtre ornée de vitraux peints (*Voy.* VITRAUX); — 3° d'une cloche à facettes dont les jardiniers se servent pour couvrir les plantes délicates.

VERRINE, sorte de lampe en verre dont se servent les Marins : on la suspend au-dessus du compas de route pour éclairer le timonier. — *Voy.* VERRIÈRE.

On connaît sous le nom de *Verrines* les sept discours prononcés par Cicéron *contre Verrès*. *Voy.* VERRÈS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VERROTERIE. On comprend sous ce nom toutes sortes de petits ouvrages en verre de différentes couleurs et de différentes formes, les uns imitant des perles, les autres des grains de corail, avec un trou au milieu, et destinés à être enfilés pour former des colliers, des bracelets, des pendants d'oreilles et autres ornements dont les paysannes et surtout les négresses se servent pour leur parure. On en envoie de grandes quantités sur les côtes de l'Afrique, où ils constituent un objet de commerce assez considérable. Les principales fabriques sont à Venise, à Paris, à Retonval et dans la Grande-Vallée (Seine-Inférieure), à Saint-Évroult (Orne), à Portieux (Vosges).

VERROU, jadis *Verrouil* (du latin *veruculus*, diminutif de *veru*, broche), pièce de fer ou de cuivre, plate ou ronde, que l'on applique à une porte afin de pouvoir la fermer, et que l'on fait aller et venir entre deux crampons au moyen d'un bouton attaché au milieu. On fait des verrous de toute dimension et de toute forme; outre les verrous ordinaires, il y a des *V. à ressort*, ou *V. de sûreté*, disposés de manière à ne pouvoir être forcés.

VERRUCARIÉES (du latin *verruca*, verrue), 3e tribu de la famille des Lichens angiocarpes, ne renferme que les 2 genres *Pyrenastrum* et *Verrucaria*: ils croissent sur les pierres et même sur la terre nue.

VERRUE (du latin *verruca*), vulgairement *Poireau*, petite tumeur dure, mamelonnée, indolente, qui se forme à la surface de la peau, et spécialement aux mains et au visage. Le plus souvent sessiles ou pédiculées, les verrues sont quelquefois mobiles et superficielles; elles sont ordinairement implantées dans l'épaisseur du derme par des filaments blanchâtres, denses, à demi fibreux. Elles paraissent dues à l'épaississement de l'épiderme, et peuvent se détacher spontanément ou par l'application prolongée de topiques émollients. Dans beaucoup de cas, il faut recourir aux caustiques, par exemple au nitrate d'argent. C'est à tort que le vulgaire s'imagine que les verrues peuvent se gagner par le contact.

*Herbe aux verrues* (*Verrucaria*), nom donné à l'*Héliotrope d'Europe*, parce qu'on croyait que son suc mêlé avec du sel faisait tomber les verrues.

VERS (du latin *versus*), assemblage de mots mesurés et cadencés selon des règles déterminées. Si la mesure du vers repose sur la *quantité* (*Voy.* ce mot), le vers prend le nom de *V. métrique*; si elle dépend du nombre des syllabes, il prend celui de *V. syllabique*. Les vers grecs et latins sont des vers métriques; en français et dans presque toutes les langues modernes, les vers sont syllabiques.

*Vers métriques*. Les plus usités chez les anciens étaient : l'*hexamètre*, composé de 6 pieds, tous dactyles ou spondées : il était particulièrement consacré à la poésie épique; le *pentamètre*, ou *vers élégiaque*, de 5 pieds, qui se place toujours après un vers hexamètre et forme avec lui un distique; l'*iambique*, composé de mesures inégales où l'iambe dominait : c'était le vers de la poésie dramatique; l'*alcaïque*, le *saphique*, l'*anapestique*, l'*asclépiade* et autres vers lyriques, qui s'employaient rarement seuls, mais dont la combinaison formait des strophes, etc. *Voy.* tous ces mots.

*Vers syllabiques*. Outre un nombre déterminé de syllabes, ces vers doivent offrir certaines conditions de *césure*, d'*hémistiche*, d'*élision*, de *rime*, etc. (*Voy.* ces mots). Les seuls usités en français sont : le *vers alexandrin*, dit aussi *vers héroïque*, *grand vers*, formé de 12 syllabes coupées en deux hémistiches égaux : c'est le vers de l'épopée, de la tragédie et de la comédie; le *vers de dix syllabes*, coupé en deux hémistiches inégaux, le premier ayant 4 syllabes et le second 6 : il convient surtout au conte et à l'épître familière; on l'emploie aussi quelquefois

dans la comédie ; les *vers de* 8 *syllabes*, *de* 7, *de* 6, *de* 5, *de* 4, *de* 3, *de* 2 et même *d'une syllabe :* les trois derniers s'emploient rarement seuls. En français, tous les vers riment ordinairement deux à deux; quelquefois les rimes sont croisées (*Voy.* RIME); on nomme *vers blancs* les vers non rimés. On appelle *vers libres* ceux qui, bien que liés par le sens et par les rimes aux autres vers d'un morceau, ne sont pas assujettis à la même mesure : les *Fables* de La Fontaine sont écrites en vers libres.

*Vers dorés*, nom donné, à cause de leur valeur morale, à des vers grecs du genre de ceux qu'on appelle *gnomiques*, c.-à-d. sentencieux ou moraux, et qu'on attribue soit à Pythagore, soit à Lysis.

*Vers fescennins*, genre de poésie satirique et licencieuse en forme de dialogue, usitée à Rome, était originaire de *Fescennia*, petite ville d'Etrurie.

*Vers techniques*, vers faits pour aider la mémoire, en rappelant beaucoup de faits en peu de mots. Tel est ce vers, qui renferme les noms et les fonctions des trois Parques :

Clotho colum tenet, Lachesis net et Atropos occat.

Nos vieux grammairiens ont fait un grand usage de vers techniques : la *Grammaire latine* de Despautère, les anciennes *Prosodies*, le *Jardin des racines grecques* de Cl. Lancelot sont en vers techniques. Les Scolastiques en ont également fait usage (*Voy.* SYLLOGISME), ainsi que les historiens.

VERS, animaux invertébrés. *Voy.* VER.

VERSANT, se dit, en Géographie, de la pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes. Les principales chaînes de montagnes de la France sont liées ensemble, de telle façon qu'elles forment deux versants principaux, dont l'un, le plus étendu de beaucoup, est incliné vers la Manche et l'Océan, et l'autre vers la Méditerranée.

VERSE (du latin *versus*, tourné). Ce qu'on appelle, en Géométrie, le *Sinus verse d'un arc* est un segment du diamètre d'un cercle, compris entre l'extrémité inférieure d'un sinus droit et l'extrémité inférieure de l'arc. Le *Sinus verse d'un angle* est l'excès du rayon ou sinus total sur le cosinus.

*Verse*, ancienne mesure géodésique employée en Egypte, la même que l'*Aroura* des Grecs. *Voy.* ce mot.

VERSEAU (de *verser* et *eau*), constellation qui donne son nom au 11e signe du Zodiaque, a été ainsi nommée parce qu'elle annonçait aux Égyptiens l'inondation du Nil. Dans nos climats même, le signe du Verseau correspond à la saison des pluies. Il a pour figure ♒. Le soleil paraît entrer dans ce signe vers le 21 janvier et en sortir le 18 février. On le représente sous la figure d'un homme tenant une urne penchée d'où l'eau sort en abondance. — La constellation du Verseau, formée par une ligne oblique parallèle à l'Écliptique, se place sur le prolongement de la ligne qui va de la Lyre au Dauphin; elle ne contient pas moins de 117 étoiles.

VERSET (du latin *versus*, vers), petite section composée ordinairement de quelques lignes qui forment le plus souvent une proposition entière, un sens complet. Cette division n'est usitée que dans les livres de l'Ecriture. L'idée de la division de la Bible par *versets* remonte à saint Jérôme; la division que nous suivons maintenant est due à Robert Estienne.

En Typographie, on nomme ainsi le signe qui sert à marquer les *versets*, et qui est ainsi figuré, ℣.

VERSIFICATION, s'entend et de l'art de faire les vers et de l'art qui enseigne les règles à suivre pour y réussir. Le talent poétique, comme l'éloquence, est un don de la nature que rien ne peut suppléer; mais on peut donner des règles sur les meilleurs moyens d'exécution; on peut surtout enseigner tout ce qui tient aux conditions propres à chaque genre de poésie, ainsi qu'à la structure et à la facture du vers, ou versification proprement dite.

Outre les ouvrages déjà cités aux articles POÉSIE et PROSODIE, on peut consulter sur ce sujet les *Traités de la Versification latine* et *de la Versification française* de M. L. Quicherat. Quant aux difficultés particulières qu'oppose la rime au poëte français, on pourra s'aider, pour les surmonter, des nombreux *Dictionnaires de rimes* publiés depuis Richelet jusqu'à nos jours, notamment ceux de Philippon de la Madeleine et de Lemare.

VERSION (du latin *versio*, de *vertere*, tourner, traduire), synonyme de traduction. Pris absolument, ce mot s'entend spécialement d'une traduction de la Bible : les principales Versions de ce genre sont la *Version des Septante*, en grec ; les *V. de Symmaque*, *d'Aquila*, *de Théodotion*, aussi en grec ; la *V. de saint Jérôme* ou *Vulgate*, en latin ; la *V. d'Ulfilas*, en langue gothique, etc.

Dans les Classes, ce mot se dit particulièrement de la traduction que font les élèves d'un morceau d'une langue ancienne ou étrangère en leur propre langue. La version latine étant le plus important des exercices classiques de ce genre, nous recommanderons aux élèves les *Conseils pour faire une Version latine*, de Goffaux ; le *Manuel de la Version latine* de M. E. Lévêque, et, pour le bon choix et la variété des sujets, le *Choix gradué de Versions latines* de MM. Paret et Legouëz.

En Chirurgie, on appelle *Version* le changement de position que les accoucheurs font éprouver au fœtus lorsqu'il ne se présente pas dans sa position naturelle : c'est la manœuvre par laquelle on donne à la *tête* du fœtus la position qu'elle doit présenter.

VERSO (ablatif du participe latin *versus*, retourné), mot latin francisé, s'emploie pour désigner la seconde page, le revers d'un feuillet : on l'oppose à *recto*. *Voy.* ce mot.

VERSOIR, partie de la charrue qui sert à renverser la tranche de terre soulevée par le soc.

VERSTE (du russe *versta*, âge, degré), mesure itinéraire employée en Russie, vaut 500 sagènes et 1,500 archines, ou, de nos mesures, 1 kilom. 67 mètres.

VERT (du latin *viridis*), l'un des sept rayons colorés dont se compose un rayon lumineux. Il occupe le 4e rang dans le spectre solaire, à partir du rayon rouge. La couleur verte, la plus propre à reposer la vue, est extrêmement répandue dans la nature : on la voit dans tous les végétaux et même dans plusieurs minéraux, tels que la malachite et l'émeraude.

En Agronomie, *Vert* se dit des plantes qu'on fait manger vertes aux bestiaux pendant le printemps.

*Vert antique*, marbre brèche composé de fragments anguleux, de calcaire blanc veiné et de serpentine. Ce marbre était connu des anciens, qui l'ont employé très-souvent dans la construction de leurs monuments; ils le tiraient de la Macédoine et de l'Égypte. Il est devenu fort rare aujourd'hui.

*Vert de Brunswick*, Protochlorure de cuivre.

*Vert Campan*, marbre vert que l'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées.

*Vert de Corse*, espèce de granit orbiculaire susceptible d'un beau poli. *Voy.* GRANIT.

*Vert de cuivre*, Malachite soyeuse.

*Vert-de-gris* ou *Verdet*. On distingue : le *Vert-de-gris naturel* ou Cuivre carbonaté qui se trouve dans la nature et qui se forme à la surface des bronzes et des cuivres exposés à l'action de l'air et de l'humidité; et le *Vert-de-gris artificiel* ou Sous-acétate de cuivre, qu'on obtient en mettant par couches du marc de raisin et des lames de cuivre : on les emploie tous deux dans la peinture à l'huile et quelquefois en Médecine. Tous deux sont vénéneux. *Voy.* CUIVRE CARBONATÉ et ACÉTATE DE CUIVRE.

*Vert de montagne*, Cuivre carbonaté impur.

*Vert de Schéele*, couleur d'un vert âpre et éclatant : c'est un arsénite de cuivre, formé artificiellement avec l'oxyde arsénieux et le deutoxyde de

cuivre. Ce vert est employé pour la teinture des papiers et la peinture à l'huile.

*Vert de Suse*, marbre du Piémont de couleur verte.

*Vert de vessie*, couleur verte qu'on emploie en lavis, est préparée avec le suc des baies de nerprun : son nom vient de ce qu'on renferme dans des vessies l'espèce de pâte avec laquelle on fait cette couleur.

VERTE, nom vulgaire d'une *Couleuvre verte*.

*Verte-bonne*, nom d'une variété de Prune et d'une Laitue ; — *Verte-longue*, variété de Poire verte et sucrée : il y a aussi la *V.-longue panachée*.

VERTÉBRAL, qui a rapport aux vertèbres. On appelle *Colonne vertébrale* l'ensemble de toutes les vertèbres (*Voy.* RACHIS) ; — *Canal vertébral* ou *rachidien*, le conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale ; — *Ligaments vertébraux*, deux bandes ligamenteuses qui règnent dans toute la longueur du rachis : l'une, *antérieure*, l'autre, *postérieure*. Il y a encore les *Artères vertébrales*, les *Nerfs vertébraux*, etc.

*Mal vertébral de Pott. Voy.* MAL VERTÉBRAL.

VERTÈBRES (du latin *vertebra*, de *vertere*, tourner, parce que ces os sont comme les pivots sur lesquels tournent les organes qui exécutent les mouvements), petits os qui, s'emboîtant l'un dans l'autre, forment la *colonne vertébrale* ou *rachis*, destinée à soutenir le tronc et à le faire mouvoir. Ils sont courts, en forme d'anneau, munis d'apophyses nombreuses. Dans le squelette humain, elles sont au nombre de 24, que l'on divise en 3 séries : 7 *vertèbres cervicales*, ou du cou ; 12 *vertèbres dorsales*, ou du dos ; 5 *vertèbres lombaires*, ou des lombes. On les désigne dans chaque région par leur numéro : 1re, 2e, 3e *dorsale*, etc. ; cependant la 1re cervicale s'appelle l'*atlas*, la 2e l'*axis*, et la 7e la *proéminente*. — Quelques anatomistes comptent 32 ou 33 vertèbres, mais c'est en y ajoutant 6 os qui, en se soudant avec l'âge, forment l'*os sacrum*, et 3 ou 4 os qui se soudent pour former le *coccyx*. Selon quelques-uns, la tête ne serait qu'une vertèbre développée.

Le nombre des vertèbres varie dans chaque espèce d'animaux. On en compte 31 dans le cheval. Chez les Oiseaux, les vertèbres cervicales sont toujours très-nombreuses, à cause de la longueur de leur cou. Chez les Poissons, les vertèbres ne se divisent qu'en deux classes, les dorsales et les caudales. Chez les Reptiles, leur nombre est considérable : on en compte plus de 300 chez certains serpents.

VERTÉBRÉS, nom donné, dans la classification zoologique, aux animaux chez qui l'on remarque des *vertèbres* et un appareil cérébro-spinal. On les appelle aussi *Ostéozoaires*. Ces animaux forment le type le plus élevé du règne animal. Il y a 4 classes d'animaux vertébrés admises aujourd'hui : ce sont les *Mammifères*, les *Oiseaux*, les *Reptiles*, les *Poissons* (*Voy.* ces mots). — Quelques Zoologistes ajoutent aux 4 classes ci-dessus une 5e classe, les *Amphibiens*, comprenant les Grenouilles, les Salamandres, etc.

VERTEX, mot latin qu'on a transporté dans la langue française comme synonyme de *sinciput*, désigne le *sommet* ou la partie la plus élevée de la tête, celle qui est comprise entre les deux oreilles.

VERTICAL (du latin *vertex, verticis*, sommet), se dit, en Mathématiques, de ce qui est perpendiculaire au plan de l'horizon : ainsi on dit *Ligne verticale*, ou simplement la *Verticale* (*Voy.* FIL A PLOMB) ; *Cadran vertical*, *Plan vertical*, etc.

On nomme *Point vertical* le zénith ; *Cercles verticaux*, de grands cercles de la sphère, qui, passant par le zénith et le nadir, tombent perpendiculairement sur l'horizon et le coupent en deux.

VERTICALITÉ. Lorsqu'on veut mesurer avec précision la différence de hauteur de deux points situés ou non sur la même *verticale*, il faut se servir du *Cathétomètre* (mot formé du grec *kathétos*, vertical, et *metron*, mesure). Cet instrument, dont l'usage est dû à Dulong et Petit, se compose essentiellement d'un cylindre creux en laiton qui peut tourner librement et sans jeu autour d'un axe vertical en fer fixé solidement sur un pied à trois vis calantes. Une longue règle divisée en demi-millimètres est liée au cylindre et peut tourner avec lui. Une lunette horizontale portant son niveau, ses vis de rappel et ses vis de pression, peut glisser sur toute la longueur de la règle divisée. Le support de la lunette porte, en outre, un vernier qui parcourt les divisions de la règle et qui permet d'estimer aisément les 25es, souvent même les 50es de millimètre.

VERTICILLE (du latin *verticillus*, qui signifie proprement le bouton mis au bout d'un fuseau pour lui donner de la pesanteur), nom donné, en Botanique, à un ensemble de parties (rameaux, feuilles ou fleurs) au nombre de trois ou davantage, qui naissent autour d'un axe commun et sur un même plan horizontal. — On appelle *Faux verticilles*, des verticilles incomplets, dans lesquels les fleurs ne partent pas de tout le pourtour de l'axe, et y laissent des intervalles. On en trouve dans les *Labiées*, que pour ce motif l'on a désignées longtemps sous le nom de *Verticillées*. — On donne encore l'épithète de *Verticillées* aux plantes ou parties de plantes qui présentent une disposition en *verticille*.

VERTIGE (en latin *vertigo*, de *vertere*, tourner), état dans lequel il semble que tous les objets tournent, et que l'on tourne soi-même. On distingue le *V. simple*, qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans que la vue en soit obscurcie, et le *V. ténébreux*, dans lequel au tournoiement des objets se joint l'obscurcissement de la vue. Le vertige est toujours un signe de congestion vers le cerveau : le *V. simple* se manifeste dans beaucoup de maladies ; le *V. ténébreux* est un avant-coureur de l'apoplexie ou de l'épilepsie. Chez les animaux, le vertige est appelé *Vertigo*. *Voy.* ci-après.

VERTIGO (mot latin qui signifie *vertige*), maladie particulière à certains animaux, surtout aux chevaux et aux moutons, se manifeste par le désordre des mouvements, notamment par le tournoiement de la tête, ainsi que par l'expression des yeux, qui deviennent hagards. C'est un état grave, qui peut amener la mort de l'animal. Le traitement diffère suivant le principe du mal : la saignée est utilement administrée quand il n'y a pas plénitude de l'estomac.

VERTU (du latin *virtus*, force, vaillance, formé de *vir*, homme ; qualité virile). La vertu, but de toute morale comme de toute religion, est cette disposition ferme, constante de l'âme, qui porte à faire le bien et à fuir le mal.

Il y a deux sortes de vertus : les *V. naturelles* et les *V. surnaturelles* ou *chrétiennes*. Les 1res s'acquièrent par la seule force de la nature ; on en a, dès la plus haute antiquité, distingué 4 principales, qu'on a appelées *V. cardinales* : ce sont la *Prudence*, la *Force*, la *Justice* et la *Tempérance*. Les 2es sont celles que Dieu produit en nous par sa grâce et qui ont pour mobile le désir de plaire à Dieu. On y distingue les *V. morales*, qui tendent à régler les actions des hommes, et les *V. théologales*, qui ont Dieu pour objet ; celles-ci sont au nombre de 3 : la Foi, l'Espérance et la Charité. Ces dernières sont recommandées par S. Paul comme étant la somme de la religion et renfermant la théologie tout entière.

Les *Vertus* forment l'un des ordres de la hiérarchie céleste : c'est le 5e chœur des anges, qui est entre les Dominations et les Puissances ; on leur attribue la force de faire des miracles et de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions.

VERTUGADIN (en espagnol *vertugado*, gardien de vertu), sorte de bourrelet que les femmes plaçaient autrefois immédiatement au-dessous de la taille pour soutenir la jupe de leur robe et la faire *baller*, comme on disait alors : cette mode était venue d'Espagne.

VERVEINE, *Verbena* (qu'on dérive du latin *Ve-*

*neris vena,* parce qu'on croyait cette plante aphrodisiaque), genre type de la famille des Verbénacées, renferme des plantes herbacées et de petits arbrisseaux, indigènes ou exotiques, à tiges dures, quadrangulaires, avec quelques rameaux étalés, presque nus; à feuilles opposées, ovales, oblongues, irrégulièrement découpées, surtout vers leur base : calice pubescent, à 5 dents, dont une tronquée; corolle à 5 lobes arrondis, irréguliers; 4 étamines didynames, non saillantes; 4 semences au fond du calice, entourées, surtout avant la maturité, d'un tissu un peu charnu.

La *Verveine commune* ou *V. officinale* (*V. officinalis*), ainsi appelée à cause des vertus médicales qu'on lui attribue, est un végétal vivace, inodore, qui croît le long des haies, sur le bord des chemins, dans les champs, etc.; ses petites fleurs purpurines, qui durent tout l'été, sont disposées en longs épis grêles. — La *V. couchée* (*V. supina*), très-rapprochée de la précédente, est beaucoup plus petite.

La *Verveine citronelle*, dite aussi *V. odorante* ou *V. à trois feuilles* (*V. citriodora, V. triphylla*), est un charmant arbrisseau qui s'élève à plus d'un mètre; ses feuilles sont ternées, lancéolées, aiguës, un peu visqueuses; froissées entre les doigts, elles répandent une agréable odeur de citron. On en fait une infusion théiforme très-agréable; ses petites fleurs blanchâtres et nombreuses forment une assez jolie panicule à l'extrémité des rameaux. Cette espèce est originaire du Chili. On la cultive dans les jardins et surtout dans des caisses qu'on met en serre pour l'hiver : elle se multiplie par graines, par drageons et boutures. Quelques-uns font de cette espèce un genre à part, sous le nom de *Lippia*.

La *Verveine à feuilles de chamædrys* (*V. melindres*), à fleurs d'un rouge cramoisi éblouissant, qui durent toute l'année; la *V. pulchella*, à fleurs nombreuses, d'un bleu clair, disposées en cyme terminale; la *V. à bouquets* ou *de Miquelon* (*V. Aubletia*), à fleurs purpurines, à épi long, sont trois espèces d'Amérique qu'on cultive comme plantes d'ornement.

La Verveine était en grande vénération chez les anciens : ils lui attribuaient une foule de propriétés médicales, magiques, cabalistiques, comme de guérir les maux de tête, la jaunisse, l'ophthalmie, l'hydropisie, etc.; de rallumer les feux de l'amour, de resserrer les liens de l'amitié, de réconcilier les ennemis, etc.; ils s'en servaient pour purifier les autels de Jupiter, pour les orner pendant les sacrifices; ils se présentaient dans les temples des dieux couronnés de verveine, ou tenant ses rameaux à la main; ils faisaient avec des rameaux de verveine des aspersions d'eau lustrale, pour chasser des maisons les esprits malins. Les Druides avaient aussi pour la verveine une grande vénération; ils lui accordaient la propriété de guérir toute sorte de maladies (d'où le nom vulgaire d'*Herbe à tous les maux*), de détruire les maléfices, d'inspirer la gaîté, etc. Du reste, on n'est nullement d'accord sur la plante à laquelle les anciens appliquaient le nom de Verveine. Le mot *verbena* s'applique chez les Latins à tout rameau d'un arbre consacré, laurier, myrte, olivier, romarin, aussi bien qu'à la Verveine officinale, la seule espèce qu'ils paraissent avoir connue.

VERVEUX (du latin *verriculum*, drague, formé lui-même de *verrere*, balayer), sorte de filet de pêche, en entonnoir. C'est une espèce de natte, faite de réseau, et soutenue sur des cerceaux.

VÉSANIE (en latin *vesania*, formé lui-même de la particule privative *ve*, et de *sanus*, sain, bien portant), nom donné, en Médecine, à toute lésion des facultés intellectuelles et affectives, qui n'est point accompagnée de fièvre. Quelques médecins emploient ce mot comme synonyme d'*aliénation* ou de *maladie mentale*. Ils comprennent sous ce nom l'hypocondrie, la mélancolie, la manie, la démence, l'idiotisme, le somnambulisme, l'hydrophobie, etc.

VESCE, *Vicia*, genre de la famille des Légumineuses papilionacées, tribu des Viciées, renferme des plantes fourragères, très-voisines du genre *Lathyrus*, et n'en différant guère que par leurs folioles, qui sont beaucoup plus nombreuses : style droit, filiforme, d'ordinaire velu vers le sommet.

La *Vesce commune* (*V. sativa*) a des tiges couchées ou grimpantes; des feuilles alternes, composées de 5 à 7 paires de folioles ovales, tronquées, entières ou un peu échancrées, munies d'une petite arête; le pétiole terminé par une vrille rameuse, quelquefois simple; les stipules dentées, en demi-fer de flèche; des fleurs d'un pourpre assez vif, solitaires ou géminées, axillaires, presque sessiles; des gousses oblongues, comprimées, un peu velues dans leur jeunesse. Elle croît dans les champs, parmi les moisons; on la cultive pour la nourriture des bestiaux; les graines servent particulièrement de nourriture aux pigeons; ses tiges, lorsqu'elles ont été battues, sont encore très-bonnes pour nourrir les moutons. On peut la semer avec l'avoine, et les couper toutes deux en vert. La Vesce sert aussi à fertiliser les terres; dans ce cas, on la renverse avec la charrue, lorsqu'elle est en fleurs.

La *Vesce jaune* (*V. lutea*), commune dans les moissons et le long des chemins, a des fleurs jaunes solitaires; on la cultive dans l'Italie et dans le Levant : elle peut fournir jusqu'à trois coupes dans un été, procurer un bon pâturage ou être enterrée comme engrais.

La *Vesce printanière* (*V. lathyroïdes*) croît dans les plus mauvais terrains; elle pousse au premier printemps, et fournit surtout aux moutons une bonne nourriture : elle est d'une grande ressource dans la Sologne pour nourrir les bestiaux à la fin de l'hiver.

On connaît encore la *Vesce des haies* (*V. sepium*), la *V. à fleurs nombreuses* ou *Cracque* (*V. cracca*), la *V. pisiforme*, etc., qui sont des espèces moins importantes. — La *Fève des marais* (*Vicia faba*) n'est qu'une espèce du genre Vesce dont on fait quelquefois un genre particulier. *Voy.* FÈVE.

VÉSICAL (du latin *vesica*, vessie), ce qui a rapport ou appartient à la vessie. — On appelle *Trigone vésical* un espace triangulaire, lisse, placé en dedans de la vessie, au milieu de son bas-fond. Les deux angles postérieurs répondent à l'embouchure des uretères, et l'antérieur est l'origine de l'urètre.

*Catarrhe vésical. Voy.* CYSTITE.

VÉSICANT, se dit de tout ce qui produit des ampoules ou phlyctènes à la peau (*Voy.* VÉSICATOIRE). — On appelle *Vésication* l'action d'un topique vésicant.

*Mouche vésicante. Voy.* CANTHARIDE.

VÉSICATOIRE, nom générique donné à tous les topiques qui, appliqués à l'extérieur du corps, irritent la peau, déterminent à sa surface une sécrétion séreuse, soulèvent l'épiderme et produisent une ampoule en forme de vessie (*vesica*) : tels sont les cantharides, la moutarde, le garou, l'euphorbe, etc. Les vésicatoires s'appliquent sous forme d'emplâtres, de cataplasmes, de taffetas, etc. L'*Onguent emplâtre vésicatoire* du Codex se prépare avec de la poix blanche, de la térébenthine, de la cire jaune et des cantharides pulvérisées. Le *Vésicatoire anglais* se fait avec parties égales de poix blanche, d'axonge, de cire jaune et de poudre de cantharides. On prépare les *Cataplasmes vésicatoires* en saupoudrant avec de la poudre de cantharides un cataplasme de farine de graine de lin. *Voy.* aussi SINAPISME.

On appelle aussi *Vésicatoire* la plaie produite par ces diverses préparations et que l'on entretient à dessein avec des pommades irritantes qu'on y applique chaque jour; on appelle *Vésicatoire volant* celui qui est destiné à produire une irritation momentanée, et dont on n'entretient pas la suppuration. Lorsqu'on veut supprimer un vésicatoire, on le panse pendant quelques jours avec du beurre frais ou du cérat : la suppuration cesse bientôt et l'épiderme ne tarde pas à se reproduire.

On se sert des vésicatoires dans une foule de maladies aiguës et chroniques : c'est un moyen puissant de dérivation et de révulsion ; mais il faut craindre d'en abuser. On s'en sert aussi pour introduire par l'absorption cutanée des médicaments qu'on ne veut pas confier aux voies digestives. *Voy.* EXUTOIRE et CAUTÈRE.

VÉSICULAIRE, qui a la forme d'une *vésicule.* — On nomme *Glandes vésiculaires*, des glandes sphériques, remplies d'huile volatile, disséminées dans le parenchyme des feuilles, des fleurs et des fruits de la plupart des Aurantiacées, des Myrtacées, etc.

*État vésiculaire. Voy.* SPHÉROÏDAL (ÉTAT).

VÉSICULE (du latin *vesicula*, diminutif de *vesica*, vessie), nom donné, en Anatomie, à tout sac membraneux semblable à une petite vessie : telle est la *Vésicule biliaire* ou *V. du fiel*, réservoir membraneux logé dans un enfoncement de la face inférieure du lobe droit du foie, et qui reçoit une partie de la bile que sécrète celui-ci, pendant que l'estomac ne contient pas d'aliments.

Chez les Poissons, on appelle quelquefois *Vésicule aérienne* la vessie natatoire. *Voy.* VESSIE.

VESOU, nom donné au suc liquide qui sort de la tige écrasée de la canne à sucre, après qu'on l'a fait bouillir avec un peu de chaux, et qu'on en a enlevé l'albumine coagulée par la chaleur. *Voy.* SUCRE.

VESPA, nom latin de la *Guêpe.*

VESPER, l'étoile du soir. *Voy.* VÉNUS.

VESPERTILIENS (du genre type *Vespertilio*), l'une des 4 familles de l'ordre des Chéiroptères, renferme des Chauves-souris appartenant pour la plupart à nos climats, et comprend les genres *Vespertilion*, *Nycticée*, *Lasyure* et *Oreillard.*

VESPERTILION, *Vespertilio* (de *vesper*, soir, parce que ces animaux ne volent que le soir), genre type de la famille des Vespertiliens, renferme des Chauves-souris, qui sont en général de petite taille. Ces animaux ont les yeux très-petits ; mais le sens du toucher et celui de l'ouïe sont très-développés chez eux. Quelques espèces présentent sur le nez une membrane en forme de feuille. Les membres de devant sont très-longs et toutes leurs parties sont réunies par une membrane qui en fait de véritables ailes ; les membres de derrière, aussi transformés en ailes, sont bien moins développés ; les doigts des mains sont allongés, le pouce est séparé, non opposable, et armé d'un ongle crochu ; les doigts des pieds sont au nombre de cinq. Les Vespertilions sont nocturnes ou crépusculaires. Ils sont presque tous insectivores. — Parmi les principales espèces, on remarque la *Sérotine*, la *Barbastelle*, la *Noctule*, la *Pipistrelle*, la *Chauve-souris noirâtre*, etc.

VESPÉTRO, sorte de Ratafia employé comme stomachique et carminatif. On y fait entrer des semences d'anis vert, de fenouil, de coriandre, de céleri, de carvi, avec des zestes d'orange et de citron.

VESSE-DE-LOUP, nom vulgaire donné aux Champignons du genre Lycoperdon, parce qu'ils ne contiennent que du vent ou de la poussière. Les espèces en sont très-nombreuses. Quelques-unes servent à faire de l'amadou. *Voy.* LYCOPERDON et AMADOU.

VESSIE (du latin *vesica*), en grec *Cystis*, réservoir musculo-membraneux, destiné à recevoir l'urine et à la contenir jusqu'au moment de son expulsion ; il est de forme conique, et situé dans le bas-ventre, derrière le pubis. On appelle *col de la vessie* l'orifice de l'urètre, lequel est arrondi et présente en bas un tubercule plus ou moins saillant qu'on nomme *luette vésicale.* — La vessie est sujette à un grand nombre de maladies plus ou moins graves, telles que l'inflammation ou *cystite*, le catarrhe de la vessie, les ulcères de la vessie, la gravelle, la pierre, etc. On les trouve décrites, avec l'indication du traitement convenable, dans le savant *Traité des maladies de la vessie* du Dr Civiale.

*Vessie natatoire*, sac membraneux, rempli d'air, qui se trouve placé au-dessous de la colonne vertébrale chez la plupart des poissons, et qui est destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre dans l'eau. On la nomme aussi *Vésicule aérienne.*

*Vert de vessie. Voy.* VERT.

VESSIGON ou VÉSIGON (de *vessie* et du grec *gonu*, genou, jarret), tumeur molle qui survient souvent aux parties latérales du jarret du cheval.

VEST (mot de la même origine qu'*investiture*). Dans la Jurisprudence féodale, on nommait *Vest* ou *Saisine* un acte solennel accompli par le seigneur foncier ou en son nom, et par lequel l'acquéreur d'un héritage tenu en roture était *investi* du droit de propriété sur l'héritage par lui acquis ; cet acte s'accomplissait au moyen de la tradition d'un petit bâton que le seigneur donnait à l'acquéreur en présence de témoins. — Le *Devest* ou *Désaisine* était la permission que le propriétaire d'un héritage donnait à un acquéreur d'entrer en possession de cet héritage, dont il déclarait se démettre en rompant un petit bâton.

VESTA (du nom de la déesse du feu chez les Romains), planète télescopique, découverte par Olbers en 1807. Elle fait sa révolution en 1325 jours environ ; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 7° 8′ 25″. Sa distance moyenne par rapport au soleil, celle de la terre étant 1, est de 2,37. On la représente par le signe ⚶.

VESTALES, prêtresses de Vesta. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VESTIBULE (en latin *vestibulum*, de *Vesta*, parce que les anciens y entretenaient souvent du feu en l'honneur de cette déesse), pièce par laquelle on entre dans un grand bâtiment : c'est la pièce qui s'offre la première à ceux qui entrent, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces. — Les Architectes appellent *V. simple* celui qui a ses deux faces également décorées : le vestibule des Tuileries est simple ; *V. figuré*, celui qui forme des avant-corps et des arrière-corps revêtus de pilastres et de colonnes ; *V. à ailes*, celui qui, outre le passage principal, a des espèces de bas-côtés, comme dans les vestibules du Louvre, etc.

Ce que les Anatomistes nomment le *Vestibule* est une cavité irrégulière de l'oreille interne ou du labyrinthe ; elle est placée en dedans du tympan, en dehors du conduit auditif externe. Cette cavité offre plusieurs ouvertures, entre autres celles qui donnent passage à des vaisseaux et à des filets du nerf auditif : elle est tapissée par une membrane particulière.

VÊTEMENTS. Ils doivent être adaptés aux saisons, aux pays, aux âges, aux tempéraments. Les vêtements de laine ou de soie, étant mauvais conducteurs du calorique, retiennent mieux la chaleur du corps : ils conviennent pour ce motif aux pays froids et aux saisons froides. Les vêtements de lin, de chanvre, de coton, sont frais parce qu'étant bons conducteurs du calorique, ils le laissent passer librement du corps à l'air : ils conviennent aux pays chauds et aux saisons chaudes. — Dans la jeunesse, il est bon que les vêtements soient légers afin d'accoutumer les enfants aux vicissitudes du froid et du chaud ; d'ailleurs, les vêtements chauds et pesants auraient à cet âge l'inconvénient de provoquer d'abondantes transpirations, de disposer aux congestions cérébrales, etc. Dans l'âge avancé, au contraire, il est utile de porter des vêtements chauds afin de favoriser la transpiration, de ramener la chaleur à la périphérie et de ralentir les progrès de la concentration qui caractérise la vieillesse.

Les habits de soie, de peau, de poils, étant *idio-électriques*, retiennent l'électricité animale dans le corps et conviennent pour ce motif aux constitutions humides ; les habits de laine, de toile, de coton, étant *anélectriques*, excitent l'électricité par les frottements auxquels ils donnent lieu ; ils convien-

nent aux constitutions sèches, parce qu'ils empêchent le fluide électrique de s'accumuler dans le corps. Les habits de laine s'imbibent facilement de la sueur et préviennent les refroidissements subits; mais aussi ils retiennent les miasmes, qui peuvent nuire à la peau et y faire naître des gales, des dartres, etc. : pour éviter cet inconvénient, il faut en changer fréquemment. — Les étoffes blanches, étant les plus propres à réfléchir le calorique et le transmettant moins facilement, semblent être les plus convenables pour toutes les saisons et pour tous les climats : en été et dans les pays chauds, elles garantissent de la chaleur; en hiver et dans les pays froids, elles conservent la chaleur naturelle du corps.

Il faut que les vêtements soient aisés : autrement ils font obstacle à la circulation du sang et des humeurs et peuvent occasionner de graves accidents : on a vu souvent des défaillances, des vertiges, des oppressions, des toux, des hémoptysies et même des apoplexies et autres affections mortelles dus à la compression produite par les jarretières, les cravates trop serrées, et surtout par les corsets garnis de baleines.

VÉTÉRAN (du latin *veteranus*, de *vetus*, *veteris*, vieux, ancien), nom donné, chez les Romains, aux soldats qui avaient fait un certain nombre de campagnes. Ce nombre était de 10 pour les cavaliers et de 20 pour les fantassins. Une des récompenses ordinairement réservées aux vétérans était la concession de quelques arpents de terre dans les colonies.

Aujourd'hui, en France, *Vétéran* se dit de soldats de toutes armes qui, en considération de leurs années de service, ont été admis dans des compagnies sédentaires appelées *compagnies de vétérans*. Ces compagnies sont chargées d'un service facile et tranquille. Elles ont un uniforme à part et forment un corps de réserve. Il y a, en outre, des compagnies de *sous-officiers vétérans*, des *gendarmes vétérans*, etc.

Dans les Lycées et Colléges, on appelle *Vétérans* les élèves qui redoublent leur classe. Les vétérans de Rhétorique ont leurs récompenses à part, afin de ne pas décourager les nouveaux.

VÉTÉRINAIRE (ART) ou MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, (du latin *veterina*, pour *veheterina*, bête de somme, dérivé lui-même de *vehere*, traîner), art qui a pour objet le traitement des animaux domestiques, tels que les chevaux et autres bêtes de somme, ou même les bestiaux de tout genre, ainsi que tout ce qui intéresse leur éducation et leur santé. Il comprend l'étude de l'anatomie et de la physiologie animales. On désigne souvent sous le nom d'*Hippiatrique* la partie de cet art qui s'occupe plus spécialement des maladies des chevaux. L'Art vétérinaire est de la plus haute importance pour l'agriculteur : il lui doit non-seulement la conservation, mais aussi l'amélioration de ses bestiaux. Trois écoles spéciales existent en France pour l'enseignement de cet art : ce sont celles d'Alfort, près de Charenton, de Lyon et de Toulouse.

L'Art vétérinaire n'existait pas, à proprement parler, chez les anciens : Végèce et Columelle, qui ont traité des maladies des animaux, ne nous ont transmis que les erreurs et les préjugés accrédités de leur temps. On trouve cependant quelques indications intéressantes dans les *Géorgiques* de Virgile. Bourgelat, qui vivait au siècle dernier, est considéré comme le fondateur de la médecine vétérinaire. Elle a été perfectionnée après lui par Chabert, Flandrin, Gilbert, et, de nos jours, par MM. Huzard, Gérard, Dupuy, etc. Parmi les nombreux ouvrages écrits sur cet art, on remarque, outre ceux de ces maîtres de la science, l'*Anatomie chirurgicale des animaux domestiques* de MM. Leblanc et Trousseau, les traités de MM. Delafond, Magne, etc.; le *Dict. de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires* de M. Hurtrel d'Arboval (1838-39, 6 vol. in-8); le *Dict. gén. de Médecine et de Chir. vétér.* de Lecoq, Rey, etc. (1850); le *Dict. d'Hippiatrique* de Cardini. *V.* CHEVAL.

Dans l'Armée, des *Vétérinaires* sont attachés aux régiments de cavalerie. Ils forment 3 classes : *Vétérinaires principaux*, *Vét. de* 1re *et de* 2e *classe*, *Aides Vétérinaires de* 1re *et de* 2e *classe*.

VETIVER (dérivé par les uns du latin *vetare*, empêcher, et *vermis*, ver; par les autres, du nom de *vettiver* ou *vettivar*, qu'on lui donne dans l'Inde), plante aromatique dont on se sert pour préserver des vers les vêtements de laine et les fourrures : c'est une espèce d'Andropogon, l'*A. squarrosus* ou *muricatus*. — Quelques-uns prétendent qu'il faut écrire *pétivère*, du nom de Petiver, pharmacien de Londres, qui aurait mis l'usage de cette plante à la mode.

VETO (c.-à-d. *je m'oppose*), LIBERUM VETO. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VÊTURE, acte par lequel, dans les couvents, un novice revêt solennellement l'habit de l'ordre : cette prise d'habit précède d'un an la profession solennelle.

VEUVAGE (de *veuf*, formé lui-même du latin *viduus*, qui a le même sens), état du mari ou de la femme qui a perdu son conjoint. La veuve mariée sous le régime de la communauté a la faculté d'accepter la communauté ou d'y renoncer (Code Nap., art. 1453). Celle qui était mariée sous le régime dotal a le choix d'exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil, ou de se faire fournir des aliments aux dépens de la succession (art. 1570). La femme veuve ne peut contracter un nouveau mariage qu'après 10 mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent (art. 228). — On doit à M. A. Venant le *Code de la Veuve* (Paris, 1854, in-8), guide excellent non-seulement pour la femme veuve, mais aussi pour toutes les femmes qui se trouvent placées dans des positions analogues (femme d'absent, d'interdit, de failli, d'aliéné, femme séparée, etc.).

VEUVE, femme qui a perdu son mari. *V.* VEUVAGE.

VEUVE, *Vidua*, oiseau de la famille des Frigillidées et du genre Gros-bec, ainsi appelé à cause de la coloration noire de son plumage. Ces oiseaux, qui viennent de l'Afrique et de l'Océanie, forment un petit groupe qui se distingue des Linottes par le prolongement de quelques-unes des pennes de la queue dans les mâles, et par un bec plus renflé à sa base. Leur taille varie de 12 à 30 centimètres. Leur chant est agréable. La *Veuve à collier d'or* a un collier jaune foncé, qui tranche sur la couleur noire du plumage; le *Dominicain* est d'un noir brillant, à l'exception de la gorge et des parties inférieures, qui sont blanches; la *V. en feu* est noire, avec une plaque d'un rouge vif sur la poitrine; la *V. à quatre brins* a les rectrices intermédiaires presque dénuées de plumes, excessivement allongées.

*Veuve* est aussi le nom vulgaire d'un Singe du genre Sagouin. Il est ainsi appelé à cause de la disposition des poils noirs qui lui couvrent la tête.

On appelle encore *Veuve*, *Fleur de veuve*, une Scabieuse à fleurs d'un noir pourpré et une Tulipe panachée de blanc et de violet; — *Veuve à collier*, un Papillon du genre Bombyce; — *Veuve coquette*, un Poisson du genre Holacanthe; — *Veuve mauresque* ou *éthiopienne*, une coquille du genre Olive.

VEXILLAIRE, nom donné, chez les Romains, au soldat légionnaire qui portait l'enseigne (*vexillum*).

VIABILITÉ, de *viable* (du latin *vitalitas*, dérivé lui-même de *vita*, vie), état d'un enfant né *viable*, c.-à d. qui, au moment de la naissance, est assez fort et présente des organes assez bien conformés pour faire espérer qu'il vivra. — Tout enfant né *après* le 180e jour de gestation, ou même le 180e jour, est réputé *viable* (Code Nap., art. 312).

VIADUC (du latin *via*, voie, chemin, et *duco*, conduire), pont en arcades, semblable à un aqueduc, et construit comme lui au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière, mais servant pour le passage d'un chemin de fer. Les viaducs sont de véritables ponts; toutefois, le nom de *viaduc* est ordinaire-

ment réservé aux ponts qui ne sont pas établis sur des cours d'eau.

VIAGER, ce qui est *à vie*, ce dont on ne doit jouir que durant sa vie. — On appelle *Rente viagère* celle qui est constituée sur la tête d'une ou de plusieurs personnes moyennant aliénation d'un capital à fonds perdu. La rente viagère peut être constituée soit à prix d'argent, soit comme prix de vente, soit comme donation, soit comme legs. La rente viagère constituée sur la tête d'une personne morte le jour du contrat ou atteinte dès lors de la maladie dont elle est décédée 20 jours plus tard, est de nul effet (Code Nap., art. 1968-84). — Plusieurs compagnies se chargent de prendre les fonds en viager : telles sont à Paris la *Compagnie nationale* (autrefois *Cie royale*), la *Compagnie générale*, etc. *Voy.* RENTE et TONTINE.

VIANDE (du latin barbare *vivenda* ou *vivanda*, dérivé de *vivere*, vivre), la chair des animaux terrestres et des oiseaux dont l'homme se nourrit. On distingue : la *Grosse viande* ou *V. de boucherie*, le bœuf, le veau et le mouton ; la *V. de porc* ; la *Menue viande*, la volaille et le petit gibier ; la *V. blanche*, volaille, veau, lapin, etc. ; la *V. noire*, lièvre, bécasse, sanglier, etc. — Le commerce des viandes de boucherie est immense dans toutes les grandes capitales de l'Europe : à Paris, le seul achat des bestiaux qui entrent dans les abattoirs coûte annuellement plus de 50 millions. *V.* BOUCHERIE, CHARCUTERIE, GIBIER, etc.

Les plus grandes précautions sont prises, tant aux barrières que sur les marchés, pour garantir au public la vente de viandes toujours saines. Certaines viandes sont prohibées dès qu'elles présentent un caractère suspect : c'est ainsi que l'on défend la viande de porcs affectés de ladrerie. La vente à la criée, autorisée principalement en vue des parties les moins aisées de la population, est l'objet de l'examen le plus scrupuleux : chaque morceau, après avoir été vérifié, est *marqué*.

Divers procédés sont mis en usage pour conserver pendant longtemps l'excellente saveur des viandes : on les sale, on les fume, on en fait des *conserves* (*Voy.* ce mot), etc. ; dans certains pays, on conserve les viandes crues en les faisant dessécher à l'air.

VIATIQUE (du latin *viaticum*, provision pour la route). Ce mot, chez les anciens, se disait : 1° de l'indemnité de route accordée aux officiers romains qu'on envoyait dans les provinces ; 2° de la pièce de monnaie qu'on mettait dans la bouche des morts pour payer à Caron le prix de la traversée.

Dans la religion catholique on nomme ainsi la Sainte Eucharistie quand on l'administre aux malades en danger de mort : on l'appelle *Viatique* parce qu'elle fortifie les mourants et leur donne la force nécessaire au moment suprême. Dans plusieurs pays, le viatique se porte à travers les rues avec une grande solennité.

VIBORD (pour *vice-bord*, à la place du bord ?), terme de Marine, désigne une grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, le tillac, et qui lui sert de parapet.

VIBRATILE, qui est susceptible de produire des vibrations. On appelle *Mouvement vibratile* un phénomène particulier qui se remarque lorsqu'on examine au microscope un lambeau de membrane muqueuse humecté avec un peu d'eau : c'est une sorte d'ondulation qui s'exécute dans une direction déterminée, produite par des filaments transparents d'une ténuité et d'une brièveté extrême, qu'on nomme *cils vibratils*. Chez divers animaux, ce mouvement a été observé, à la peau, au canal intestinal, dans le système respiratoire, etc.

VIBRATION (du latin *vibratio*). En Physique, on nomme *Vibration* le mouvement alternatif d'aller et de venue par lequel un point ou un corps tel que la verge d'un pendule, une corde tendue par les deux bouts, une lame de ressort, etc., décrivent des excursions rapides et réitérées autour de leur position d'équilibre. La cause des vibrations réside uniquement dans l'*élasticité* des corps.

Les vibrations des corps sonores, tels que les cordes, les lames métalliques, etc., se propageant dans l'air, parviennent jusqu'à la membrane de l'ouie et donnent ainsi naissance à la sensation du son. La gravité ou l'acuité des sons dépend du nombre de vibrations exécutées par le corps sonore dans un temps donné, et l'acuité augmente avec le nombre de ces vibrations. On a reconnu que les nombres des vibrations d'une corde sonore sont en raison inverse de sa longueur ; que ces nombres sont proportionnels aux racines carrées des poids qui tendent la corde ; que les nombres de vibrations des cordes de même matière sont en raison inverse de leur épaisseur ou de leur diamètre ; que les nombres de vibrations des cordes de matières différentes sont en raison inverse des racines carrées de leurs densités. On démontre les lois précédentes à l'aide du *sonomètre* ou *monocorde*. *Voy.* ce mot.

*Vibration des rayons lumineux*. *Voy.* LUMIÈRE.

VIBRE (du latin *fiber*), nom vulgaire du *Castor* dans le midi de la France.

VIBRION, *Vibrio* (du latin *vibrare*, s'agiter en tous sens), genre d'Infusoires, renferme des animalcules microscopiques d'une extrême petitesse. Leur corps est élastique, filiforme, cylindrique, dépourvu de pieds, et susceptible d'un mouvement ondulatoire, comme celui d'un serpent. Les Vibrions abondent dans l'eau, dans le vinaigre, ainsi que dans plusieurs substances animales ou végétales. Ces animaux, après avoir été entièrement desséchés et avoir passé hors de l'eau un temps assez considérable, ont la faculté, étant remouillés, de recouvrer l'existence.

VIBURNUM, nom latin du genre *Viorne*.

VICAIRE (du latin *vicarius*, lieutenant). Sous l'Empire romain, on nommait ainsi les gouverneurs des diocèses, que l'on considérait comme les lieutenants du préfet du prétoire. — Dans l'ancien empire d'Allemagne, on donnait le nom de *Vic. de l'Empire* à l'électeur chargé de gouverner en cas d'interrègne. *Voy.* VICAIRE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

Aujourd'hui *Vicaire* se dit plus ordinairement de celui qui remplit des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur, et surtout des prêtres que les curés s'associent pour les aider dans les fonctions de leur ministère. — On nomme *Grand Vicaire* ou *V. général*, celui qui représente l'évêque dans l'administration ecclésiastique : à Rome, le pape a aussi un *Grand Vicaire*, qui est ordinairement un cardinal ; — *V. apostolique*, un évêque délégué par le pape pour le remplacer dans des églises ou des provinces éloignées. — Le pape, chef visible de l'Eglise, prend le titre de *Vicaire de Jésus-Christ*, qui en est le chef invisible.

En Angleterre, et même en France, surtout en Bretagne, le mot *Vicaire* est synonyme de *Curé*.

VICE (du latin *vitium*). En Morale, on oppose *Vice* à *Vertu*. En Religion, les *vices* prennent le nom de *péchés*. *Voy.* ces mots.

Au Physique, le mot *Vice* s'entend d'un défaut de conformation, d'organisation, de construction, de prononciation, etc. : l'*Orthopédie* (*Voy.* ce mot) s'occupe de remédier aux vices de conformation du corps humain. — En Pathologie, *Vice* se dit spécialement des humeurs formées dans le corps de l'homme par certaines altérations morbifiques, humeurs qui sont souvent héréditaires.

Chez les Animaux domestiques, on entend par *vices* certains défauts qui rendent les chevaux impropres au service ou dangereux ; les vices les plus graves sont ceux qui caractérisent le cheval *ombrageux*, *rétif*, *ramingue* (qui se défend contre l'éperon), etc. On appelle spécialement *Cheval vicieux*, celui qui rue et qui mord. *Voy.* VICE REDHIBITOIRE

En Droit, on appelle *Vices* tous les défauts qui

peuvent causer un préjudice quelconque. On distingue les *Vices de la chose*, les *V. de forme*, ceux par exemple qui se trouvent dans la rédaction des actes; les *V. de construction*, les *V. redhibitoires*, etc.

On ne peut opposer les *Vices de forme* contre les actes qu'on a confirmés, ratifiés ou exécutés volontairement, dans les formes et à l'époque déterminées par la loi. Ceux d'une donation entre vifs ne peuvent être réparés par aucun acte confirmatif : le donateur doit la refaire dans la forme légale (Code Nap., art. 1338).—Les *Vices de construction* peuvent dégager le locataire de toute responsabilité en cas d'incendie (art. 1733).—Les *Vices redhibitoires* sont les défauts cachés dont l'acheteur n'a pu se convaincre par lui-même et qui peuvent donner lieu à une action en rescision (*Voy.* REDHIBITION et GARANTIE). Dans la vente d'un cheval, la pousse, la morve, le farcin, la courbature, sont des vices redhibitoires. Ces vices sont spécifiés dans le Code Nap. (art. 1641 et suivants), et énumérés dans la loi du 20 mai 1838. MM. Huzard et Harel ont, ainsi que MM. Galisset et Mignon, traité *Des vices redhibitoires des animaux*.

VICE.... (du mot latin *vice*, à la place de). Ce mot entre, en français, comme préfixe dans plusieurs mots composés, tels que *Vice-amiral*, celui qui commande à la place de l'amiral; *Vice-chancelier*, *Vice-consul*, celui qui tient la place de chancelier ou de consul; *Vice-roi*, etc. (*Voy.* le mot qui suit VICE....). — On ne retient quelquefois que la première syllabe de ce mot : *Vicomte*, *Vidame*. *Voy.* ces mots.

VICE-AMIRAL, officier de Marine dont le grade est immédiatement au-dessous de celui d'amiral, et répond au grade de général de division dans les armées de terre. Le vice-amiral commande une armée navale en l'absence de l'amiral, et sert sous ses ordres quand il est présent. Celui qui commande une armée a le titre temporaire d'*amiral*. Le vaisseau monté par un vice-amiral porte pour marque distinctive le pavillon carré au grand mât; si le vice-amiral est en second dans l'armée, ou s'il ne commande qu'une escadre, son pavillon est hissé au mât de misaine. Les vice-amiraux commandent en chef les armées navales. Ils remplissent les fonctions de gouverneurs des colonies, d'inspecteurs généraux, de préfets maritimes, de membres du conseil d'amirauté, etc.

VICE-ROI, gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume. L'Espagne avait jadis des vice-rois en Sicile, en Catalogne, à Valence. Le *vice-roi* est inférieur au *lieutenant général du royaume*. Il n'est pas investi de la souveraineté, même momentanément : il représente seulement le souverain, particulièrement dans les pays lointains où il est souvent impossible d'attendre l'expression directe de la volonté royale. Le Mexique, le Pérou étaient jadis gouvernés par des vice-rois. Napoléon, Empereur des Français et roi d'Italie, faisait gouverner cette partie de son empire par un vice-roi.

VICIA, nom latin du genre *Vesce*, a formé le mot *Viciées*, qui désigne une tribu de Légumineuses-papilionacées dont la Vesce est le type.

VICOMTE, pour *Vice-comte* (du latin *vice-comitis*), titre nobiliaire. *Voy.* ce mot au *Dict. d'H. et de G.*

VICTIME (du latin *victima*, fait de *vincire*, lier, garrotter, parce qu'on garottait les bestiaux qu'on sacrifiait), animal que, dans les religions anciennes, on immolait et que l'on offrait en sacrifice. La pratique d'immoler des victimes humaines a été en usage chez la plupart des peuples anciens. Le plus souvent on immolait des agneaux, quelquefois des boucs, des porcs ou des bœufs. *V.* SACRIFICE, HOSTIE, HÉCATOMBE.

VICTOIRE. Les anciens la représentaient sous la figure d'une jeune fille ailée, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne de laurier. Elle avait un temple à Rome et une statue célèbre au Capitole.

Alletz a donné les *Vict. mémorables des Français*, 1754; Panckoucke, les *Vict. et Conquêtes*, 1817-25.

VICTORIA (en l'honneur de la reine d'Angleterre), planète télescopique découverte à Londres le 13 septembre 1850, par M. Hind. Elle fait sa révolution en 1303 jours un quart; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 8° 23′ 7″. En France, on l'a nommée un instant *Clio*.

VICTORIA (dédié à la reine d'Angleterre), genre de la famille des Nymphéacées, tribu des Euryalées, renferme des plantes aquatiques de proportion gigantesque : les feuilles, de forme ronde, ont de 1 à 2 mètres de diamètre; les fleurs ont 3 décimètres de large. L'espèce type, la *Victoria regia*, est une plante de l'Amérique méridionale qui croît dans les grands fleuves du Brésil et de la Guyane : on est parvenu à faire fleurir cette plante en Europe, en la maintenant dans des bassins chauffés à 30° centigrades. Les graines, rôties comme celles du maïs, sont bonnes à manger : d'où le nom vulgaire de *Maïs d'eau* qu'on leur donne dans le pays.

VICTORIAT, monnaie romaine sur laquelle on voit la Victoire dans un char. Les victoriats d'argent valaient la moitié d'un denier ou 40 centimes.

VIDAME (du latin *vice domini*), officier judiciaire au moyen âge. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

VIDANGE, action de *vider*. Il se dit le plus souvent en parlant des fosses d'aisances; on appelle alors *vidanges* les matières mêmes que l'on retire de ces fosses. Dans les grandes villes, la vidange des fosses d'aisances est un des objets les plus importants au point de vue de la salubrité publique. Chez les anciens, ce service était considéré comme une espèce de supplice auquel on condamnait les criminels. Il s'est considérablement amélioré de nos jours, tant par l'établissement des fosses mobiles et inodores, que par les procédés de désinfection des matières fécales appliqués à la vidange des fosses ordinaires (*Voy.* DÉSINFECTION) : ces perfectionnements sont dus en grande partie à MM. Domange, Richer, Huguin, etc. Un arrêté ministériel du 28 décembre 1850 a rendu obligatoire la désinfection préalable de toutes les fosses d'aisances : aux termes d'une ordonnance de police du 8 nov. 1851, les matières liquides désinfectées doivent être conduites, à l'aide de tuyaux, jusqu'à l'égoût le plus prochain.—Le produit des vidanges de Paris, longtemps déposé à Montfaucon, d'où il infectait la capitale, est aujourd'hui transporté à la voirie de Bondy : l'exploitation de ces matières est l'objet d'un fermage avantageux pour la ville.

VIDE (du latin *viduus*). En Physique, on appelle *Vide* l'espace qui ne contient ni air ni aucune autre matière quelconque, à l'exception toutefois de la lumière et des autres fluides impondérables.

On a longtemps nié l'existence et même la possibilité du vide : avant les expériences de Torricelli sur la pesanteur de l'air, l'*horreur de la nature pour le vide* était admise comme un axiome et servait à rendre raison de plusieurs phénomènes alors inexpliqués. On ne s'accorde pas encore sur l'existence du *vide absolu* dans les espaces célestes; mais on peut produire un *vide relatif*. On fait le *vide* soit sous le récipient de la *machine pneumatique* (*Voy.* ce mot), soit dans le tube barométrique (*Voy.* BAROMÈTRE) : le vide ainsi obtenu est appelé *Vide barométrique* ou *Vide de Torricelli*. Le *vide artificiel* est toujours imparfait : avec les meilleures machines, on ne peut faire le vide que jusqu'à $0^{m},002$; le vide barométrique quoique plus parfait, contient toujours du mercure vaporisé. On sait que le son ne peut se propager dans le vide, que le feu s'y éteint, que les animaux y meurent d'asphyxie. On emploie le vide pour évaporer les liquides, pour produire la congélation artificielle; on l'applique aussi à la conservation des matières animales et végétales. *Voy.* CONSERVES.

VIDIEN. En Anatomie, on nomme *Conduits vidiens* deux petits canaux creusés à la base de l'apophyse ptérygoïde ou sphénoïde : ils ont été décou-

verts par Vidus-Vidius, médecin de Florence. On les nomme aussi *Conduits ptérygoïdes.*

VIDIMUS, mot latin qui signifie *nous avons vu*, se disait autrefois, en style de Pratique, pour exprimer qu'un acte avait été collationné, parce qu'on certifiait cette collation par la formule *Vidimus.* Collationner ainsi un acte, c'était le *vidimer.*

VIDUITÉ, synonyme de *Veuvage. Voy.* ce mot.

VIE (du grec *bios*, ou du latin *vita*). Considérée comme simple état, la *Vie* est l'état des êtres animés tant qu'ils ont en eux le principe des sensations et du mouvement : cet état est opposé à la *Mort* (*Voy.* ce mot). Dans un sens plus étendu, la *Vie* appartient à tous les êtres qui composent le *Règne organique* (végétaux et animaux), et forme le caractère par lequel ils se séparent des corps bruts qui composent le *Règne inorganique.* Quelques-uns ont même étendu la vie à tous les êtres et ont animé soit chaque molécule, soit chaque astre, soit enfin l'univers entier, admettant une *vie universelle* (*Voy.* PANTHÉISME). — On distingue la *Vie* purement *organique* ou *nutritive*, comprenant les fonctions qui se bornent à la conservation de l'individu, la respiration, la circulation, la digestion, les sécrétions, et la *Vie animale* ou *de relation*, qui met l'animal en rapport avec les êtres extérieurs et qui comprend la locomotion, les sens et l'intelligence. La première est sans conscience et peut appartenir à la plante comme à l'animal; la seconde est accompagnée de conscience et est propre aux animaux.

Considérée dans son essence, la *Vie* a été définie de mille manières différentes, selon les systèmes dominants : Bichat la définissait « l'ensemble des forces qui résistent à la mort ; » Stahl, « le résultat des efforts conservatoires de l'âme. » D'autres l'ont définie : l'organisation en action, l'activité spéciale des corps organisés, etc. — Considérée dans son principe, la *Vie* a été regardée par les uns comme le résultat de forces purement matérielles et rapportée aux lois ordinaires de la Mécanique, de la Physique et de la Chimie; par les autres, comme l'effet d'un principe d'une nature particulière, qui est distinct des agents physiques et qui souvent même les combat. Du reste, ceux-ci ne sont nullement d'accord sur la nature de ce principe ni sur le nom qu'il faut lui imposer : il a été appelé, selon les temps, *enormon* (Hippocrate), *archée* (Van Helmont) *force plastique* (Cudworth), *âme* (*Animisme* de Stahl), *principe vital* (*Vitalisme* de Barthez). Le débat est loin d'être terminé; toutefois, il semble impossible d'expliquer la vie entière par les seules propriétés de la matière, à moins que l'on ne mette au nombre de ces propriétés un germe de sensibilité et de mouvement spontané.

Les Physiologistes ne sont pas moins divisés sur le siége de la vie, les uns attribuant à chaque organe une vie propre, les autres réservant la vie à un organe unique et central (*Voy.* AME). — D'après les expériences les plus récentes des physiologistes, surtout de M. Flourens, le principe de la vie paraît résider, chez les animaux, dans un point fort limité de la moelle allongée que M. Flourens appelle *le nœud vital.*

On ne peut qu'indiquer ici quelques-uns des ouvrages où ces grandes questions sont abordées : le *De Anima* d'Aristote, *l'Homme* de Descartes, les traités de Glisson (*De Naturæ substantia energetica, sive de vita naturæ*), de Stahl (*Theoria medica*), de Barthez (*De principio vitali*), de Bichat (*Considérations sur la vie et la mort*), de Legallois (*Expériences sur le principe de la vie*, 1812), les travaux de Haller, Magendie, Flourens, etc., tous résumés par M. P. Bérard, dans son *Cours de physiologie.*

*Vie* se prend aussi pour *Biographie* : c'est en ce sens qu'on dit les *Vies* de Plutarque, de Cornélius Népos; les *Vies des saints*, de Godescard; les *Vies des peintres*, de Vasari, etc. *V.* BIOGRAPHIE, SAINTS, etc.

VIEILLE, poisson. *Voy.* LABRE.

VIEILLESSE (de *vieil*, dérivé lui-même du latin *vetulus*), dernière période de la vie humaine, qui commence ordinairement vers l'âge de 60 ans et qui se termine par la mort. Elle est caractérisée par la diminution progressive des facultés physiques et morales : on peut y distinguer trois degrés d'affaiblissement, le *déclin* ou le *retour*, la *caducité* et la *décrépitude.* Les maladies de la vieillesse sont nombreuses et généralement incurables : les plus fréquentes sont l'asthme, le catarrhe pulmonaire, les lésions organiques du cœur, les affections de la vessie, la goutte, les rhumatismes, l'apoplexie, la paralysie et l'hydropisie. L'absence de toute sorte d'excès, un exercice modéré et régulier, une nourriture substantielle et légère, l'usage modéré de vins généreux, sont les moyens les plus propres à prévenir les incommodités de la vieillesse et à en prolonger la durée. — On peut lire sur les compensations qu'offre cette période de l'existence le *Traité de la vieillesse* de Cicéron, et celui de Mme Lambert. Hufeland a écrit l'*Art de prolonger la vie*, et le Dr J.-H. Réveillé-Parise un *Traité de la Vieillesse*, 1853, in-8.

*Caisse de Retraite pour la Vieillesse. V.* RETRAITE.

VIELLE (de *viole* ou de l'espagnol *vihuela*, sorte de guitare), instrument à cordes bien connu, se joue au moyen de touches et d'une roue-archet qu'on tourne avec une petite manivelle. Les touches, pressées en dessous du clavier par les doigts de la main gauche, portent l'une des cordes sur la roue qui la fait résonner du grave à l'aigu, selon que l'action des touches lui enlève plus ou moins de sa longueur. Une corde appelée *bourdon*, qui sonne toujours la même note, sert d'accompagnement. — La Vielle est un instrument fort ancien, qui paraît dériver de la lyre des anciens ou de notre ancienne *sambuque.* J.-J. Rousseau en fait honneur à Gui d'Arezzo. Elle fut surtout en vogue au moyen âge. Aujourd'hui c'est l'instrument favori des petits Savoyards.

On donne quelquefois le nom de *Vielle organisée* aux orgues à cylindre ou *orgues de Barbarie.*

VIERGE (du latin *virgo*). Ce mot est surtout employé dans les ouvrages de religion. La mère du Sauveur est appelée par excellence la *Vierge*, la *Sainte Vierge. Voy.* VIRGINITÉ.

Un des 12 signes du Zodiaque est appelé *la Vierge* : c'est le 6e en commençant par le Bélier. Le Soleil est censé y entrer le 23 août et en sortir le 22 sept. Il est représenté par le signe ♍. La constellation qui lui donne son nom est placée entre le Lion et la Balance; elle se compose de 110 étoiles, dont une de première grandeur, dite l'*Épi de la Vierge.* — Les mythologues ne sont pas d'accord sur la divinité qui occupe ce signe : les uns y placent Astrée, les autres Cérès; d'autres Érigone, fille d'Icarius.

On appelle *Métaux vierges*, ceux qui se trouvent dans le sein de la terre purs et sans mélange, ou à peu près purs; — *Cire vierge*, de la cire préparée, ordinairement mise en pain, et qui n'a encore été employée à aucun ouvrage; — *Huile vierge*, la première huile qui sort des olives, sans qu'on les ait encore pressées; — *Parchemin vierge*, le parchemin qui est fait de la peau des petits agneaux ou chevreaux morts-nés : on croyait autrefois que ce parchemin était fait de la membrane que quelques enfants apportent en naissant, et dont les sorciers sont censés se servir dans leurs opérations magiques.

*Vigne vierge*, arbrisseau sarmenteux. *Voy.* VIGNE.

VIF-ARGENT, nom vulgaire du *Mercure*; il a été ainsi nommé parce qu'il a la couleur de l'argent et qu'il est d'une mobilité extrême. *Voy.* MERCURE.

VIGIE, matelot qui veille (*vigilat*) pendant le jour au haut des mâts d'un navire pour signaler l'apparition de la terre ou d'un autre bâtiment. — On donne aussi ce nom à de petits écueils à fleur d'eau.

VIGILANCE. Cette vertu a été exprimée de plusieurs manières différentes : tantôt par un lion, parce

qu'on prétend que cet animal dort les yeux ouverts, tantôt par un lièvre, par un chien couché, par une oie ; le plus souvent par un coq.

VIGILE (du latin *vigilia*, veille, fait de *vigilare*, veiller, parce que la veille des grandes fêtes on passait autrefois la nuit en prières), terme de Liturgie, désigne la veille d'une grande solennité religieuse, comme Noël, la Toussaint, etc. L'Église ordonne de jeûner certains jours de vigiles.

Au pluriel, le mot *Vigiles* ne s'emploie plus que pour désigner les matines des morts.

VIGNE (du latin *vinea*), *Vitis*, genre type de la famille des *Ampélidées*, dite aussi *Vinifères*, *Vitacées* et *Sarmentacées*, renferme des arbrisseaux à tige ligneuse, noueuse, ordinairement tortue, munie de vrilles en spirale et qui pousse des jets grimpants, longs et flexibles, appelés *sarments ;* à feuilles larges, partagées en 3 ou 5 lobes et dentées irrégulièrement; à fleurs nombreuses, disposées en grappes et naissant à la partie inférieure des jeunes rameaux : calice très-petit, à 5 dents, 5 pétales soudés supérieurement en une coiffe qui se détache d'une seule pièce, 5 étamines; ovaire à 2 loges bi-ovulées, stigmate sessile. La fleur répand une odeur suave. Le fruit est une baie globuleuse, de couleur brun-noirâtre ou blanc-jaunâtre lors de sa maturité, renfermant une pulpe savoureuse et sucrée au milieu de laquelle se trouvent de petites nucules cordiformes, vulgairement appelées *pepins*.

La *Vigne cultivée* (*Vitis vinifera*), dont le fruit produit le *vin* (*Voy.* ce mot), est un arbrisseau de faible apparence, dont le tronc peut cependant acquérir en vieillissant une grosseur considérable. Les variétés de *plants de vigne* sont à l'infini : les plants les plus connus et les plus recherchés en France sont : le *Maurillon hâtif* ou *Raisin de S.-Jean* pour les primeurs; le *Maurillon* ou *Pineau de Bourgogne* (qui comprend le *Noirien*, le *Gamay*, le *Volnay*, etc.); le *Franc-Pineau*, le *Carbonet*, le *Malbet*, le *Verdot*, le *Meunier*, le *Muscadet*, le *Meslier blanc*, etc., pour les vins ordinaires et les vins fins; le *Teinturier*, pour donner de la couleur aux vins pâles; le *Clairet*, la *Piquepoule*, pour la force alcoolique; le *Chasselas*, le *Muscat blanc*, *gris*, *rouge*, le *Malaga*, le *Corinthe*. etc., dont les raisins se servent sur la table.

La Vigne craint également la trop grande chaleur et le trop grand froid : ses limites naturelles sont comprises entre 30° et 50° de latitude. Elle demande un sol léger et graveleux ; elle se plaît surtout sur les coteaux découverts et exposés au midi. La France est le pays où elle réussit le mieux.

La Vigne se reproduit par *semis* et plus souvent par *marcottes* ou *provins*, et par *boutures;* elle se prête aussi facilement à la *greffe*. Elle pousse avec une rapidité surprenante et vit plusieurs siècles; les vignes les plus vieilles sont celles qui donnent les produits les meilleurs et les plus abondants. Les vignes qui fournissent les raisins de table se cultivent sur *treilles*, en *espaliers* ou en *berceaux ;* les autres viennent en plein champ : pour empêcher les fruits de toucher la terre, on soutient les *ceps* avec des *échalas* (*Voy.* ce mot), ou bien, ce qui a lieu surtout dans le Midi, on les fait monter sur des arbres que l'on étête (culture *en hautains*) : on sait que les anciens aimaient à marier ainsi la vigne à l'orme et au peuplier. La vigne demande des labours et des binages fréquents; en outre, on la soumet successivement aux opérations de la *taille*, de l'*ébourgeonnement*, du *retroussage*, etc., qui exigent des soins particuliers. On doit redouter pour elle les gelées du printemps, qui détruisent les fleurs, la *coulure*, effet des pluies, qui emporte les grains déjà formés, les ravages de plusieurs insectes (l'Altise, la Pyrale, l'Eumolpe, etc.), et, depuis quelques années, une maladie destructive appelée spécialement la *Maladie de la vigne*. *Voy.* ci-après.

Le bois de la Vigne est extrêmement dur; son grain est très-fin et susceptible d'un beau poli; on l'emploie à des ouvrages de tour et il se conserve pendant des siècles. On a fait des ouvrages de sculpture avec des troncs de vigne qui avaient atteint des proportions considérables : la statue de Diane à Éphèse était faite d'un seul tronc de vigne; les portes de Ravenne sont, dit-on, de bois de vigne, et les planches en ont 3 mètres de long sur 40 centimètres de large. Les souches de la vigne sont excellentes pour le chauffage. Chez les Romains, un bâton fait de cep de vigne était l'attribut des centurions.

L'époque à laquelle remontent la connaissance et la culture de la vigne se perd dans l'obscurité des premiers siècles. La Bible attribue cette découverte à Noé; les Egyptiens en font honneur à Osiris, les Grecs à Bacchus. Les Phéniciens en introduisirent la culture dans les îles de l'Archipel, dans la Grèce, dans la Sicile, enfin en Italie et dans le territoire de Marseille. Numa fut le premier roi de Rome qui permit l'usage du vin. La vigne était déjà cultivée dans la plupart de nos départements méridionaux, lorsque Domitien la fit arracher dans toutes les Gaules. Les Gaulois n'eurent la liberté de la replanter que sous l'empereur Probus, au IIIe siècle. Au commencement du Ve siècle, la vigne avait gagné les coteaux du Rhône, de la Saône, le territoire de Dijon, les rives du Cher, de la Marne et de la Moselle. Depuis, elle a été transportée et multipliée dans toutes les contrées du globe où elle peut croître.

*Maladie de la Vigne*. Cette maladie débute par une efflorescence blanchâtre qui se manifeste exclusivement sur la feuille, le sarment et la grappe, jamais sur la souche, ni sur les racines. Bientôt la feuille se marbre de taches noires ou d'un jaune livide, elle se crispe, se recroqueville, se flétrit, sèche et tombe; quant à la grappe, la partie extérieure des baies envahies par le mal noircit rapidement; la peau devient coriace, et ne pouvant plus se distendre à mesure que la baie se développe, elle éclate; les cellules de la pulpe se déchirent à leur tour; les pepins apparaissent alors et la baie se dessèche ou se putréfie. Ce mal désastreux fut observé pour la première fois au printemps de 1845, à Margate, en Angleterre; il se montra en France en 1847, mais ne fit point de véritables progrès avant 1850; depuis lors, la maladie a ravagé la plupart de nos départements viticoles, a envahi l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et jusqu'à l'île Madère.— Les opinions les plus diverses ont été émises sur les causes du mal : on l'a attribué à l'influence atmosphérique, à l'épuisement des plantes, à des animalcules microscopiques, à des plantes cryptogames, et notamment à une espèce de champignon, l'*Oïdium Tuckeri :* cette dernière hypothèse est celle qui a le plus de partisans.

On a proposé cent moyens de préserver les vignes de la maladie ou de les guérir. Parmi les procédés qui ont obtenu le plus de succès, on recommande comme préservatifs les lotions de sulfhydrate de chaux et le soufrage, surtout le soufrage à sec, avec la fleur de soufre : ce dernier procédé a été reconnu pour être le moyen le plus efficace; il est aujourd'hui d'un usage universel. On a encore employé le lait de chaux, le sulfate de fer, le chlorhydrate de soude, l'eau de goudron, etc. On a aussi essayé la taille prématurée, la taille tardive, l'ablation des jeunes pousses, et l'abstention même de toute espèce de taille; on a enterré les sarments passés à l'état ligneux, etc.; mais aucune de ces pratiques n'a donné de résultat certain. — M. Payen a publié un *Traité de la maladie de la Vigne*, et M. V. Audouin une *Histoire des insectes nuisibles à la Vigne*.

Parmi les espèces de Vignes autre que la Vigne cultivée, on remarque la *V. à gros fruit* (*V. labrusca*) et la *V. vulpine* (*V. cordifolia*), qui se trouvent toutes deux en Amérique comme en Eu-

rope : feuilles en cœur et dentées; fruits comestibles de la grosseur d'une noix dans la première espèce; à peine de la grosseur d'un pois dans la seconde; la *V. ripaire* (*V. riparia*), à fruits très-acerbes, qui se trouve sur les bords du Mississipi, etc.

On nomme vulgairement *Vigne blanche*, la Bryone dioïque et la Clématite; *V. de Judée*, *V. sauvage*, la Morelle douce amère; *V. du Nord*, le Houblon; *V. vierge*, divers arbrisseaux sarmenteux et grimpants qui ont des feuilles analogues à celles de la vigne : le *Cissus Quinquefolia* (*Voy.* CISSE), l'*Ampelopsis hederacea*, le *Bignonia radicans*.

VIGNE s'est dit aussi, par extension, des maisons de plaisance aux environs de Rome et autres villes d'Italie, qu'on appelle aujourd'hui de préférence *villas*.

VIGNERON, celui qui cultive la vigne et qui fait le vin. *Voy.* VIGNE, VIGNOBLE, VIN, OENOLOGIE.

M. le comte Odart a donné le *Manuel du Vigneron*, et M. Thiébaud de Bernaud, le *Vigneron français*.

VIGNETTE (diminutif de *vigne*), petite estampe que l'on met en ornement en tête d'un volume, au commencement d'un chapitre ou dans l'intérieur du texte : ce nom vient de ce que, dans l'origine, ce n'était qu'un petit ouvrage en miniature qui représentait des feuilles de *vigne* et des raisins. Les vignettes étaient d'abord gravées en bois et entraient, comme caractère mobile, dans la composition de la page de l'imprimeur. Dans la suite, on grava les vignettes en taille-douce; il fallut alors les tirer séparément; dès lors aussi, à l'ornement en rinceaux des anciennes vignettes, on substitua de petites compositions historiques ou allégoriques, analogues au sujet du livre; puis on étendit le nom de *vignette* à toutes les petites estampes qui ornent les livres *illustrés* (*Voy.* ILLUSTRATION). Les graveurs anglais sont les premiers qui excellèrent dans la composition et l'exécution des vignettes. — Le *Papier à vignettes* est du papier à lettres dont les bords sont ornés de petites guirlandes coloriées.

*Vignette* est aussi le nom vulgaire de la *Clématite bleue*, de la *Mercuriale* et de l'*Ulmaire spirée*.

VIGNOBLE, terrain planté en vignes. De tous les pays où l'on cultive la Vigne, la France est celui qui possède le plus de vignobles : ils y occupent plus de 2 millions d'hectares. — Les principaux vignobles sont :

1°. Pour les *Vins de Bourgogne :* Vins rouges : Romanée-Conti, Richebourg, la Tâche, Clos-Vougeot, Chambertin, Nuits ou Clos-Saint-Georges, Corton, Volnay, Pomard, Beaune, Chambole, Mercurey, Savigny, Meursault (Côte-d'Or); Pitoy, les Préaux, la Chaînette, Migrenne (Yonne); vins *de Mâcon* et *de Beaujolais*, vin de Thorins, etc. (Saône-et-Loire et Rhône); — Vins blancs : Montrachet, Lapeyrière, la Goutte d'or, les Charmes (Côte-d'Or); Vaumorillon, les Grisées, Châblis (Yonne); Pouilly-Fuissé (Saône-et-Loire);

2°. Pour les *Vins de Bordeaux :* Vins rouges : Médoc, Château-Laffitte, Château-Latour, Château-Margaux, Château-Haut-Brion, Saint-Julien, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Émilion, La Rose, les Palus, Talence, Léoville, Pessac, Mérignac; — Vins blancs : Bommes, Rions, Blanquefort, Grave, Sauterne, Barsac, Preignac, Langon; dans les *Landes :* Messanges, Sarliat, les rives de l'Adour (*vins de sable*);

3°. Pour les *Vins de Champagne* : Vins blancs : Sillery, Ay, Mareuil, Hautvillers, Dizy, Épernay, Cramant, Avize, le Ménil (Marne); — Vins rouges : Verzy, Verzenay, Mailly, Saint-Basle, Bouzy, Saint-Thierry, Cumières (Marne), les Riceys, Balnot-sur-Laigne, Avirey, Bagneux-la-Fosse (Aube);

4°. Pour les *Vins divers :* dans le *Périgord*, vins rouges : la Terrasse, Pécharmont, Campréal, Bergerac; vins blancs : Montbazillac, Saint-Messans et Sancé; — dans le *Quercy*, les vins de Cahors et de la côte du Lot; — dans le *Dauphiné*, vins rouges : l'Hermitage, Tain, Croze, Mercurol, Reventin; — dans le *Lyonnais*, vins rouges : Moulin-à-Vent, Côte-Rôtie, Sainte-Colombe; vins blancs : Condrieu; — dans le *Languedoc*, vins rouges : Tavel, Lirac, Saint-Geniez, Saint-Laurent, Carnols, Cornas, Saint-Georges, Saint-Christol, Saint-Joseph; vins blancs : Frontignan, Lunel, Saint-Péray; — dans le *Comtat d'Avignon :* Châteauneuf, Baume; — dans la *Provence*, vins rouges : la Gaude, Saint-Laurent, Cagnes et Saint-Paul; — dans le *Béarn :* Jurançon et Gan; — dans le *Roussillon*, vins rouges : Bagnoles, Cosprons, Grenache; vins blancs : Collioure, Rivesaltes, Cosprons, Saint-André, Prépouille-de-Salles; — dans le *Centre de la France*, les vins rouges de Saint-Étienne, de Chénas et de Fleury (Beaujolais), de Chanturgues (Auvergne); les vins blancs des coteaux d'Angers, de Saumur, de Vouvray; les gros vins d'Orléans et d'Auxerre; — dans le *Nord-est*, les vins du Rhin, de la Moselle, les *vins de paille*; — dans la *Corse*, les vins rouges de Sari et de Cap-Corse.

A l'étranger, on cite, surtout en *Espagne*, les vins de Xerès ou Pacaret, Sèches, Val-de-Pennas, San-Lucar, Beni-Carlo, Vinaroz, Tinto ou Alicante, Tintilla ou Rota, Malaga, Rancio, Malvasia; — en *Portugal :* Porto, Carcavello, Lamalonga; — en *Suisse*, vins rouges : Boudry, Cortaillods; vin blanc : Chiavenna; — en *Italie :* Lacryma-Christi (Vésuve), Capri, Malvoisie, Albano, Montefiascone, Montepulcino, Montalicino, Riminese, Santo-Stephano; — en *Sicile :* Marsala, Catane, Girgenti, Syracuse; — en *Allemagne :* vins du Rhin (Johannisberg, Braunsberg, etc.), de Tokay (Hongrie); — en *Turquie* et en *Grèce :* Cotnar (Moldavie), Piatra (Valachie), vins de Chypre, de Chio, de Candie, de Malvoisie; — en *Perse :* Chiraz; — en *Afrique :* Constance (Cap de Bonne-Espérance); — dans l'*Atlantique :* Madère, Ténériffe, Gomère, Palma, les Açores, etc.

Les vignobles de Massique, de Falerne, de Cécube, etc., étaient renommés chez les Romains.

On doit à M. le comte Odart l'*Ampélographie universelle*, ou *Traité des Cépages les plus estimés dans les Vignobles*, 1849. M. A. Jullien a donné une *Topographie de tous les Vignobles connus*, 1848, et M. Le Gendre-Décluy, une *Carte des Vignobles de France*.

VIGNOT, nom vulgaire d'un Coquillage comestible du genre *Sabot*, le *Turbo littoralis*. *Voy.* TURBO.

VIGOGNE (de l'espagnol *vicuna*), *Auchonia vicuna*, Mammifère ruminant du genre Lama, qui se trouve dans les Cordilières de l'Amérique du Sud. Sa taille est celle d'une grande chèvre; son port est gracieux, sa physionomie très-vive. La Vigogne est un animal doux et timide. Les Patagons la chassent pour se nourrir de sa chair et se couvrir de sa peau. La laine de la Vigogne est, comme celle de l'Alpaca, très-fine et très-douce : on en fabrique des tissus très-chauds et très-légers. On en distingue trois sortes : la fine rouge, la carmeline ou bâtarde, et le pelotage; cette dernière est peu estimée et ne sert guère qu'à la fabrication des feutres.

VIGUIER (du latin *vicarius*), sorte de prévôt au moyen âge. *Voy.* VIGUIER au *Dict. univ. d'H. et de G.*

VILAIN, en latin *villanus* (de *villa*, ferme). Ce nom était donné, dans la langue du Droit féodal, aux paysans libres et non attachés à la glèbe comme les *serfs*, et, dans le langage ordinaire, à tout campagnard roturier, par opposition aux *nobles*.

VILEBREQUIN (pour *virebrequin*, du vieux français *virer*, tourner, et *brequin*, nom donné autrefois à la mèche de cet outil), outil qui sert à percer le bois, la pierre, etc., au moyen d'une *mèche* qui a un taillant de forme diverse, et que l'on fait entrer en la tournant. L'ouvrier, ayant placé la pointe de la mèche à l'endroit qu'il veut percer, appuie solidement sur le champignon de l'instrument avec la paume de la main gauche, ou mieux avec la poitrine, et, de la main droite, il fait en même temps tourner rapidement le manche de l'instrument, qui est courbé en C et mobile dans le champignon.

En Mécanique, on nomme *Vilebrequin* un arbre coudé à l'aide duquel on peut convertir le mouvement de rotation continu en mouvement de va-et-vient, ou le mouvement de va-et-vient en mouvement continu : ce qui se fait au moyen d'une bielle, ou d'une courroie embrassant le coude du vilebrequin.

VILLA. Chez les Romains, ce mot ne désignait d'abord que les fermes ou les métairies; mais, dans les derniers temps de la république et sous les empereurs, les riches propriétaires se plurent à accumuler dans leurs *villas* toutes les prodigalités du luxe : la *villa* de Scaurus fut, au rapport de Pline, évaluée à une somme d'environ 20 millions. La plupart étaient d'une étendue et d'une grandeur surprenantes : elles ressemblaient à de petites villes. Néanmoins, les constructions n'y avaient communément que le rez-de-chaussée et un étage. Les *villas* étaient ordinairement situées auprès de la mer ou dans quelque paysage agréable. On en voyait un grand nombre à Baies. L'Italie est encore couverte d'une foule de *villas* ornées à grands frais : telles sont les villas Médicis, Pamphili, Borghèse, Aldobrandini, Estense, Ludovisi, etc. On les y appelle aussi *Vignes*. — En France, le nom de *Villa* a été adopté pour désigner des maisons de plaisance.

VILLANELLE (de l'italien *villano*, paysan), sorte de poésie pastorale, d'origine italienne ou espagnole, où l'on faisait parler des bergers et des bergères, sur un ton tendre et mélancolique. Les villanelles étaient ordinairement composées de plusieurs couplets de 3 vers avec refrains, et terminées par un quatrain. — Grevin mit ce genre à la mode en France. Passerat et H. d'Urfé y ont excellé. Il est abandonné depuis longtemps.

On donne aussi ce nom à un air à une ou plusieurs voix, jadis usité chez les Napolitains.

VILLE (du latin *villa*, ferme, parce que beaucoup de villes modernes doivent leur origine aux habitations agglomérées autour d'une ferme). On entend ordinairement par *ville* non-seulement tout assemblage considérable de maisons réunies par rues, et souvent entourées de murs, par opposition aux *bourgs* et aux *villages*, mais encore toute réunion d'hommes placés sous l'administration d'un magistrat, municipal ou autre, et jouissant de certains priviléges. De là, au moyen âge, les distinctions établies en France entre les *V. royales*, les *V. épiscopales*, les *bonnes villes*, etc., et, en Allemagne, entre les *V. impériales*, les *V. libres* ou *hanséatiques*, etc. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* L'*Histoire des villes de France* a été écrite par M. L. Favre et par M. Aristide Guilbert.

VILLEGIATURE, *villeggiatura* (de *villa*), mot emprunté à l'italien, désigne le séjour que les personnes aisées font à la campagne pendant la belle saison.

VILLOSITÉS (du latin *villus*, poil). En Anatomie, on appelle ainsi les petits prolongements ou plis des membranes muqueuses, de formes variées, et plus ou moins ténus, qui rendent la surface libre de ces membranes douce et comme veloutée.

VIMAIRE (du latin *vis major*, force majeure), se dit, en termes d'Eaux et forêts, de tout dégât causé par une force majeure, comme les ouragans, la foudre, etc.

VIN, en latin *vinum*, en grec *oinos*, liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du *moût* ou jus de raisin. Considéré chimiquement, le vin est un composé d'eau, d'esprit-de-vin ou d'alcool, de matière sucrée, d'acide malique, d'acide tartrique, de tartrate acidulé de potasse, d'acide acétique, d'une matière colorante qui a quelque analogie avec le tannin, et quelquefois d'une substance aromatique. La matière colorante ne se rencontre que dans les *vins rouges*; les *vins blancs* sont préparés avec les raisins blancs, ou bien avec le moût des raisins noirs privés de l'enveloppe de leurs grains. La substance aromatique, qui constitue ce qu'on appelle le *bouquet*, est due, suivant Liebig et Pelouze, à un principe qu'ils ont isolé et appelé *éther œnantique*. Les raisins donnent en général un vin d'autant plus alcoolique qu'ils contiennent plus de sucre.

Outre les éléments énumérés ci-dessus, les vins contiennent quelquefois de l'acide carbonique : cet acide provient de la transformation du sucre en alcool, qui a lieu dans la fermentation. Quand on met le vin en bouteilles avant que la fermentation soit achevée, il retient une certaine quantité de cet acide : c'est ce qui constitue les *vins mousseux*. — Lorsqu'on veut que les vins conservent, après la fermentation, une proportion assez considérable de matière sucrée pour avoir une saveur douce, on fait évaporer une portion du moût jusqu'à consistance sirupeuse, et on la mêle avec l'autre portion avant la fermentation : c'est ainsi que se font les *vins cuits* (Malaga, Rota, Frontignan, Lunel, etc.). Ces vins sont aussi appelés *vins liquoreux*; on les oppose aux *vins secs*, où l'alcool domine, comme dans le Madère.

La saveur et les vertus des vins varient encore selon le pays d'où ils proviennent, et c'est généralement par le pays de provenance qu'on les désigne. Pour l'indication des principaux crus, *Voy.* VIGNOBLE.

*Usages du vin.* On connaît l'usage du vin dans l'économie domestique : ses effets varient selon la proportion des éléments dont il est composé. Les vins sont en général nourrissants, toniques et stimulants; ils le sont d'autant plus qu'ils contiennent plus d'alcool. Le tableau suivant indique la quantité d'alcool contenue sur 100 parties dans les principaux vins :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Syracuse, | 25,28 | Clairet, | 15,52 |
| Marsala, | 25,09 | Schiras, | 15,52 |
| Madère, | 22,17 | Lunel, | 15,10 |
| Teneriffe, | 19,79 | Bourgogne, | 14,57 |
| Xérès, | 19,17 | Sauterne, | 14,22 |
| Constance blanc, | 19,75 | Barsac, | 13,86 |
| Lacryma-Christi, | 19,70 | Grave, | 12,80 |
| Constance rouge, | 18,92 | Frontignan, | 12,79 |
| Roussillon, | 18,13 | Champagne, | 12,61 |
| Hermitage blanc, | 17,43 | Hermitage rouge, | 12,32 |
| Malaga, | 17,26 | Côte-Rôtie, | 12,32 |
| Malvoisie de Madère, | 16,40 | Rhin, | 12,08 |

Les vins faibles en alcool, imparfaitement fermentés et chargés d'acides, comme les vins de la Brie et des environs de Paris, désaltèrent bien, mais stimulent faiblement l'estomac. Bus en trop grande quantité ou ingérés dans des estomacs faibles, ils donnent d'abord des rapports aigres, puis des coliques intestinales; bus en quantité assez grande pour causer l'ivresse, ils occasionnent un assoupissement suivi d'indigestion, qui se termine par des vomissements aigres; ils ne conviennent point aux estomacs faibles, dont les digestions sont lentes et sujettes à engendrer des aigreurs. Les vins généreux, contenant beaucoup d'alcool et bien fermentés, désaltèrent moins; ils stimulent davantage et accélèrent la digestion; ils échauffent promptement et leur ivresse est forte; ils conviennent, en quantité modérée, aux estomacs faibles et sur la fin des repas; ils ne conviennent pas aux personnes irritables, dont la tête se trouble aisément : tels sont les vins du Languedoc, du Roussillon et la plupart des vins d'Espagne et de Portugal. — Les vins légers et mousseux stimulent vivement et promptement, désaltèrent bien, échauffent peu et donnent lieu, même en petite quantité, à une ivresse instantanée, qui se borne à égayer ou à étourdir, mais sans avoir de conséquences funestes : tels sont les vins de Champagne. — Les vins les plus favorables à la digestion et dont l'usage présente le moins d'inconvénients sont ceux qui, légèrement acidulés et suffisamment généreux, contiennent des quantités modérées d'alcool, peu de mucilage sucré, et qui ne sont pas très-chargés de matière colorante et de tartre : tels sont les vins de Bourgogne, les vins de Bordeaux, les vins du Rhin vieillis et dépouillés.

Outre son usage alimentaire, le vin peut exercer

sur la santé une influence puissante : ce qui le fait prescrire par les médecins dans plusieurs cas. Le vin est en général un tonique doux, un peu diffusible, qui produit une douce chaleur, ranime la circulation et donne de l'activité à toutes les fonctions. On le prescrit dans les cas de faiblesse, dans la convalescence, lorsqu'il n'y a pas de symptômes inflammatoires, dans le scorbut, etc.; on le conseille aux vieillards, aux personnes d'un tempérament lymphatique. Les vins qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante sont astringents; les vins blancs et acidules sont diurétiques; les vins liquoreux se donnent dans les potions cordiales. En général, les vins administrés comme médicaments doivent être vieux, généreux et peu capiteux : les vins vieux de Bourgogne et de Bordeaux offrent ces avantages.

Tout le monde connaît les funestes effets de l'abus du vin (*Voy.* IVRESSE) : ces effets sont tellement dangereux qu'une grande religion, la religion mahométane, a cru devoir proscrire entièrement l'usage du vin. Chez les Juifs, les Nazaréens faisaient vœu de s'en abstenir. Tout récemment, il s'est formé dans plusieurs pays chrétiens des *Sociétés de Tempérance* qui imposent à leurs adhérents la même obligation.

*Vinification* ou *Fabrication du vin.* Cette fabrication se compose de plusieurs opérations : le *foulage*, le *cuvage* et la *fermentation*, le *décuvage*. Presque partout le *foulage* est accompli par des hommes qui, placés dans la cuve où l'on a apporté les raisins aussitôt après la vendange, les piétinent à mesure que la cuve s'emplit; dans quelques vignobles, on écrase les raisins dans des baquets ou dans des fouloirs en maçonnerie avant de les verser dans la cuve, ou bien l'on emploie des fouloirs mécaniques (on estime surtout ceux de M. Guérin). — Le *cuvage* et la *fermentation* se font dans des cuves qui sont ordinairement en bois, quelquefois en maçonnerie. D'après la méthode la plus ancienne, on y laisse fermenter la vendange au libre contact de l'air après avoir rempli la cuve jusqu'aux neuf-dixièmes environ; aussitôt que la fermentation commence à s'établir, on renouvelle le foulage, et on le recommence de douze en douze heures pendant trois ou quatre jours de fermentation tumultueuse; on laisse ensuite la vendange reposer jusqu'au décuvage. Mais dans cette méthode, le libre accès de l'air sur la vendange et la rupture du chapeau occasionnent une grande déperdition de chaleur; le liquide s'acidifie et le vin, moins spiritueux alors, est plus disposé à se détériorer : aussi les vignerons soigneux préfèrent-ils les cuves fermées. D'autres ont cherché un moyen terme entre une clôture complète de la cuve et la fermentation à l'air libre : c'est ce qui se pratique en Bourgogne. — Quand la fermentation a cessé d'être tumultueuse et que le vin n'est plus sensiblement sucré ni trouble, on procède au soutirage du vin : c'est ce qu'on appelle *décuvage*. A cet effet, on adapte près du fond de la cuve une grosse cannelle, au moyen de laquelle on fait écouler le vin dans des vases que l'on va verser dans des tonneaux; ou bien, ce qui vaut mieux, on adapte à la cannelle un tuyau en cuir ou en toile dont on porte le bout sur la bonde du tonneau à remplir, de manière que le vin coule sans être exposé à l'air.

*Durée et conservation des vins.* Les vins n'acquièrent qu'au bout de quelque temps toutes les qualités dont ils sont susceptibles, et ils finissent ensuite par s'altérer; il y en a, et ce sont les plus faibles, qui au bout de six mois, un an, ont acquis toute leur force; mais il en est d'autres qui continuent à se bonifier pendant un grand nombre d'années : cette propriété se remarque dans les vins qui sont riches en sucre et en tartre. En effet, le sucre qui a échappé à la première fermentation en éprouve une seconde, et se convertit peu à peu en alcool : à mesure que la proportion de l'alcool augmente, le tartre ou tartrate acidule de potasse, n'étant pas soluble dans ce liquide, se précipite. Voilà pourquoi les vins rouges, en vieillissant, deviennent moins amers, moins acides et plus chauds.

Les différents vins ne se conservent pas également : les vins faibles se détériorent au bout de 15 ou 18 mois. On retarde la détérioration des vins en les conservant dans des caves bien fraîches; on y oppose en outre divers procédés, tels que le *collage*, le *soufrage* et le *soutirage*. *Voy.* ces mots.

Les vins sont sujets à certaines altérations ou maladies : telles sont la *pousse*, la *graisse*, l'*acescence*. — La *pousse* est une fermentation tumultueuse qui se manifeste quelque temps après que le vin a été mis en barrique et qui lui enlève toute sa saveur sucrée et le fait passer à l'amer. On arrête cette fermentation en transvasant le vin dans des tonneaux fortement soufrés, ou bien en ajoutant au vin un millième de sulfate de chaux ou en introduisant dans chaque barrique une quantité suffisante de graine de moutarde. — La *graisse* consiste dans une certaine consistance visqueuse qui rend le vin impropre à servir de boisson. Le remède consiste dans l'addition d'une certaine quantité de matière astringente : on peut employer à cet effet les fruits du sorbier, cueillis un peu avant l'époque de leur maturité, puis écrasés dans un mortier; il suffit d'un demi-kilogramme pour deux cents litres de vin. On clarifie ensuite avec de la colle de poisson, et l'on tire en bouteilles. — Pour remédier à l'*acescence*, ou excès d'acide, on coupe le vin avec son volume d'un vin plus fort et moins avancé; on doit consommer le plus promptement possible le vin qui a ce défaut.—Enfin, les vins sont exposés à être falsifiés, soit par l'addition de l'eau, de l'alcool, de la crème de tartre, ou par le mélange de poiré, de lie, de litharge, d'alun, etc. La chimie fournit aujourd'hui des moyens assurés de reconnaître toutes ces *falsifications*. *Voy.* ce mot.

On appelle vulgairement *Vin bleu* un vin de couleur violacée, qui a éprouvé une fermentation putride par suite de laquelle une partie du tartrate de potasse s'est transformée en un carbonate, dont la réaction alcaline altère la couleur du vin; — *Vin bourru*, du vin nouveau qui a peu cuvé, et qui se conserve doux; — *Vin de copeau*, du vin que l'on fait passer sur les copeaux, c.-à-d. dans lequel on fait tremper des copeaux pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire; — *Vin doux*, celui qui n'a point encore cuvé; — *Vins de paille*, des vins qu'on obtient de raisins séchés à demi sur la paille, en ayant soin d'enlever les grains gâtés et les grains encore verts.

On doit à Chaptal l'*Art de faire le vin*; à B.-A. Lenoir un *Traité de vinification*; à M. Cavoleau, au comte Odart des *Traités d'OEnologie*. M. Laudier a donné un *Manuel du marchand de vins*.—Vanière, dans ses *Carmina*, a chanté *Vinum et Vites*, 1696.

*Vins médicinaux.* On nomme ainsi des vins dans lesquels on a fait dissoudre des substances médicamenteuses : tels sont le *Vin antiscorbutique*, le *Vin de quinquina*, le *Vin d'opium* ou *Laudanum*, le *Vin scillitique*, etc. *Voy.* ANTISCORBUTIQUE, QUINQUINA, etc.

On a étendu le nom de *Vin* à toutes les liqueurs fermentées que l'on tire des végétaux, soit en en exprimant le suc, soit en les faisant macérer dans l'eau, et qui, par la fermentation, ont été transformés en une liqueur plus ou moins piquante, et pourvue d'un certain degré spiritueux. On peut en effet faire du vin avec le suc des plantes, avec la séve des arbres (*V. de palme*, *de coco*, etc.), avec les infusions et décoctions des végétaux farineux, avec le lait des animaux frugivores, avec tous les fruits mûrs et juteux, pommes, poires, prunes, groseilles, cerises, etc.; mais la plupart de ces substances sont impropres à être converties en vins bons et généreux. MM. Accum et Malepeyre ont donné l'*Art de faire les vins de fruits* (dans la collection des *Manuels Roret*)

VINAGO, nom latin du genre *Colombar*.

**VINAIGRE** (de *vin aigre*). Le vinaigre ordinaire, qui sert dans nos cuisines ou sur nos tables, n'est que de l'*acide acétique* (*Voy.* ce mot) affaibli, c.-à-d. étendu d'une assez grande quantité d'eau. Le plus habituellement, il est produit par la fermentation acide du vin : d'où son nom. Le vinaigre ainsi obtenu contient, outre l'acide acétique, de l'acide malique, du tartrate acidule de potasse et de chaux, et une matière colorante qui varie suivant que le vinaigre est rouge ou blanc. Le *Vinaigre rouge* provient du vin rouge : lorsqu'on le chauffe dans des vaisseaux clos, on obtient le *V. distillé*, toujours incolore. Le *V. blanc* se prépare avec le vin blanc ou avec le vin rouge que l'on a laissé aigrir sur le marc des raisins blancs. On appelle *V. radical* celui qu'on obtient par la concentration du vinaigre ordinaire; *V. rosat*, *V. surard*, *V. à la framboise*, *à l'ail*, *à l'estragon*, du vinaigre dans lequel on fait infuser des roses de Provins, des fleurs de sureau, de l'ail, de l'estragon, etc.

Le vin n'est pas la seule substance qui puisse produire du vinaigre : la séve des végétaux en contient beaucoup, et c'est du bois sec ou vert que l'on extrait par distillation le *vinaigre de bois* ou *acide pyroligneux*, qui sert aux mêmes usages que l'acide tiré du vin. On fait encore du vinaigre avec le cidre, la bière, et en général avec toute liqueur susceptible de fermenter. — On falsifie souvent le vinaigre avec de l'acide sulfurique : pour en reconnaître la présence, il suffit de faire bouillir le vinaigre pendant une demi-heure avec une solution d'amidon, et d'y verser ensuite une solution d'iode; dans le cas d'impureté, le vinaigre restera incolore, car la fécule aura été transformée en dextrine et en glucose par l'acide sulfurique; dans le cas contraire, la liqueur se colore en bleu par l'action de l'iode sur l'amidon. — M. Julia de Fontenelle a donné un *Manuel du Vinaigrier* (dans la collection Roret).

Outre le *vinaigre de table*, il y a une infinité de *vinaigres de toilette* et de *vinaigres médicinaux :* c'est du vinaigre ordinaire dans lequel on a fait infuser des substances aromatiques ou médicamenteuses. Tels sont, parmi les premiers, le *V. rafraîchissant*, le *V. des quatre voleurs*, le *V. de la Société hygiénique*, etc.; et, parmi les seconds, le *V. antiscorbutique*, le *V. dentifrice*, le *V. scillitique*, le *V. thériacal*, etc. En Pharmacie, les vinaigres servent à dissoudre plusieurs substances : ces dissolutions prennent alors le nom d'*Acétolés*.

*Vinaigre des quatre voleurs*, espèce de vinaigre composé qu'on porte sur soi pour se garantir de l'infection. On l'obtient en faisant macérer dans du vinaigre rouge, avec du camphre dissous par l'alcool, les sommités sèches d'absinthe, de romarin, de sauge, de menthe et de rue, les fleurs de lavande sèches, l'ail, la racine d'*acorus verus*, la cannelle fine, la noix muscade. Il est antiseptique et désinfectant. On l'emploie aussi pour la toilette. Son nom lui vient, dit-on, de ce que quatre voleurs se seraient préservés de la contagion pendant la peste de Marseille en usant d'un vinaigre ainsi composé.

*Vinaigre de Saturne :* c'est l'Acétate de plomb.

*Vinaigre scillitique*, vinaigre médicinal obtenu en faisant macérer les squammes de scille sèches dans le vinaigre blanc de bonne qualité. On l'emploie comme apéritif dans l'hydropisie passive.

*Sel de vinaigre*, sel extrait du vinaigre, et qu'on respire pour se garantir de l'évanouissement.

VINAIGRETTE, sauce faite avec du vinaigre, de l'huile et de la ciboule, dont on assaisonne les viandes froides, et particulièrement le bœuf.

C'est aussi le nom d'une petite chaise à deux roues, qui était autrefois traînée par un homme. Quelquefois elle était escortée d'un petit garçon qui poussait par derrière, et ce petit garçon se nommait le *hâteur* ou la *diligence*.

**VINAIGRIER.** Outre le fabricant de *vinaigre* (*Voy.* ce mot), et le vase où l'on met le vinaigre, on désigne aussi vulgairement par ce nom : 1° le *Carabe doré*, insecte qui court dans les jardins, et qui exhale, au moment où on le saisit, une odeur très-acide; 2° le *Sumac des corroyeurs* (*Rhus coriaria*), dont le fruit en infusion donne un bon vinaigre.

VINASSES, liquides obtenus des vins qui ont servi à la distillation faite dans le but de se procurer de l'alcool. Ils exhalent en général une odeur désagréable.

VINCA, nom latin du genre *Pervenche*.

VINCETOXICUM (mot hybride, formé du latin *vincere*, dompter, et du grec *toxicon*, poison), espèce d'Asclépiade. *Voy.* DOMPTE-VENIN.

VINDAS (de l'allemand *winde*, cric), sorte de treuil vertical, le même que le *Cabestan*. *Voy.* ce mot.

VINETIER, nom vulgaire de l'*Épine-vinette*.

VINETTE, nom vulgaire de l'*Oseille surelle*.

VINGT ET UN, jeu de cartes qui se joue entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes. Le banquier donne 2 cartes, et l'on peut en redemander tant qu'on n'a point atteint le point vingt et un, passé lequel on *crève*. Si l'on a vingt et un d'emblée, on est payé double. Il y a plusieurs manières de jouer ce jeu, du reste bien connu.

VINIFÈRES, famille botanique. *Voy.* AMPÉLIDÉES.

VINIFICATION. *Voy.* VIN.

VIOL (du latin *violare*, violer, profaner). Ce crime était puni de mort chez la plupart des peuples anciens, notamment chez les Athéniens et les Romains. En France, un édit de François Ier, les ordonnances de Blois et d'Orléans, l'ordonnance de Henri II de 1567, celle de Louis XV, de 1730, prononçaient la même peine. Aujourd'hui, le viol est puni des travaux forcés; la durée de la peine varie suivant la gravité des circonstances (Code pénal, art. 332-33).

VIOLA, nom latin du genre *Violette*.

VIOLACÉES (du genre type *Viola*) ou, selon la nomenclature de Candolle, *Violariées*, famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des herbes et quelquefois des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes, simples, pétiolées, entières; à fleurs parfaites, le plus souvent irrégulières, axillaires, solitaires ou à disposition variée, pédonculées : calice libre, à 5 folioles inégales, distinctes ou réunies par la base, à estivation imbriquée; corolle à 5 pétales alternes avec les folioles du calice, tantôt égaux entre eux, à angles courts, réunis en tube par la base, tantôt inégaux, l'inférieur se prolongeant à sa base en un éperon plus ou moins allongé; 5 étamines; anthères introrses, biloculaires; ovaire libre, sessile, globuleux, uniloculaire; style simple, stigmate sublatéral ou terminal, offrant une petite fossette semi-circulaire; le fruit est une capsule coriace ou sublignense, quelquefois membraneuse, uniloculaire, trivalve.

La famille des Violacées est partagée en deux tribus : les *Violées* (genres principaux, *Viola*, *Ionidium*, *Noisettia*) et les *Alsodinées* (genres, *Alsodeia*, *Tetrathylacium*, etc.).

VIOLAT (du latin *violaceus*, de violette). Le *Miel violat* est du miel où l'on a fait infuser des violettes; le *Sirop violat*, du sirop fait avec des violettes.

VIOLATION. La *Violation de domicile* commise par tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout officier de justice ou de police, tout agent de la force publique, est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 1 an, et d'une amende de 16 à 500 fr. Celle qui est commise par tout autre individu est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 3 mois, et d'une amende de 16 à 200 fr. (Code pénal, art. 184.) — La *Violation de sépulture* est punie d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an, et d'une amende de 16 à 200 fr. (art. 360.)

VIOLE (de l'italien *viola*), instrument de musique à cordes et à archet, de la forme du violon,

mais plus gros. La viole était autrefois fort en usage; on ne s'en sert presque plus aujourd'hui.

On distinguait : la *Basse de viole*, à 5 cordes correspondant aux 4 cordes du violoncelle, *ut*, *sol*, *ré*, *la*, plus le *mi*; ou à 6 cordes, *ré*, *sol*, *ut*, *mi*, *la*, *ré* : les Italiens l'appelaient *Viole de jambe* (*Viola da gamba*), parce que, pour en jouer, on la tenait entre ses jambes; la *Taille de viole*, qui sonnait une quarte plus haut que la précédente; la *Haute-contre de viole*, qui sonnait également une quarte au-dessus de la taille; le *Dessus de viole*, qui sonnait un ton au-dessus de la haute-contre; le *Pardessus de viole*, ou *Violette*, petite viole dont les dames jouaient en la tenant sur leurs genoux; la *Viole bâtarde*, qui ne différait de la basse-viole que par sa caisse, plus longue et plus étroite; la *Viole pompeuse* de J.-S. Bach, qui s'accordait en quinte, comme le violoncelle, avec une 5e corde à l'aigu; enfin les *Violones*, ou violes de très-grande taille, qui depuis ont été remplacées par les contrebasses, etc. — Dans les orchestres, on réunissait souvent plusieurs violes : leur réunion au nombre de quatre formait un *jeu de violes*. Lorsque l'on n'employait qu'une viole seule, c'était toujours la *basse de viole* : elle servait aussi à l'accompagnement de la voix. En Italie, on fabriquait de fort grandes violes: on eut même quelquefois la singulière idée d'enfermer dedans un enfant chantant le dessus, et dont on croyait avantageux de faire sortir la voix du corps même de l'instrument.—Aujourd'hui, on donne quelquefois le nom de *Viole* (*Alto viola*) à l'instrument plus connu sous les noms d'*Alto* ou de *Quinte*. *V.* ALTO.

On appelle *Viole d'amour* une sorte de viole montée de 7 cordes accordées en accord parfait de *ré* majeur, et portant, en outre, sous la touche et sous le chevalet, 5 à 6 cordes de métal qui vibrent lorsqu'on joue à vide les autres cordes. Les sons de cet instrument sont très-doux et rappellent ceux de l'harmonica. Il accompagnait les chants d'amour.

Il existe plusieurs *Méthodes* spéciales de viole : le *Traité de la viole* de Jean Rousseau (Paris, 1687, in-8); les *Méthodes* de Bruni, de Woldemar, etc.

VIOLENCE. En Droit, c'est la contrainte physique ou morale exercée sur une personne pour la forcer à contracter une obligation. La *violence* exercée sur la partie contractante, et même sur son époux ou sur son épouse, sur ses descendants ou ses ascendants, est une cause de nullité : elle donne lieu à une action en rescision (Code Nap., art. 1109-1117).

VIOLET, une des couleurs primitives, occupe une des extrémités du spectre solaire. Le violet résulte du mélange du bleu et du rouge : c'est, de toutes les couleurs, celle qui a le moins d'éclat.

Les rois de France portaient jadis le deuil en violet. Dans l'Eglise, le violet est la couleur particulièrement affectée aux évêques; c'est aussi, dans les offices, la couleur de l'Avent et du Carême.

En Botanique, on appelle *Violet d'été* une espèce de Giroflée; *V. d'évêque*, une espèce d'Agaric.

*Violet-évêque*, le papillon *Mars* ou *Iris changeant*.

VIOLETTE, *Viola*, genre type de la famille des Violacées, se distingue par les caractères suivants de la fleur : calice à 5 divisions prolongées à leur base; 5 pétales inégaux, le supérieur plus grand, terminé en éperon; 5 étamines; anthères connivente, membraneuses au sommet; ovaire supérieur; un style et un stigmate aigu ou renflé en globule; capsule à une seule loge, à 3 angles et 3 valves; graines nombreuses, attachées le long du milieu des valves.

Ce genre comprend un grand nombre d'espèces.

On remarque surtout la *Violette odorante* (*V. odorata*), l'une des premières fleurs qui annoncent le retour du printemps. Cachée sous l'herbe, son parfum la trahit. Sa corolle est d'un bleu violet : c'est même elle qui a donné son nom à cette couleur; cependant il y en a aussi de blanches. Elle n'a point de tige : des rejets traçants partent du collet de la racine, ainsi que les feuilles et les fleurs. Cette espèce croît naturellement dans les prés, les bois, le long des haies; elle se double par la culture, et fournit des variétés remarquables, entre autres la *Violette* dite *de Parme*, dont la couleur tire sur le lilas, mais dont l'odeur est faible. La Violette odorante n'est pas recherchée seulement pour son parfum délicieux : ses fleurs servent à faire une tisane excellente contre le rhume et un sirop avec lequel on aromatise plusieurs médicaments. En outre, elle fournit au teinturier une couleur bleue pourpre et au chimiste un réactif puissant : les acides font passer instantanément cette couleur au rouge, et les alcalis au vert.

Parmi les autres espèces, nous citerons la *V. de chien* (*V. canina*), assez semblable à la précédente, mais sans odeur; la *V. des bois* (*V. sylvestris*), qui n'est qu'une variété de la *V. de chien*; la *V. des prés* (*V. pratensis*), qui a des fleurs blanches; la *V. des marais* (*V. palustris*); la *V. des montagnes* (*V. montana*), à fleurs solitaires d'un bleu pâle; la *V. à feuilles laciniées* (*V. pinnata*), la *V. nummulaire* (*V. nummularia*), la *V. à deux fleurs* (*V. biflora*), à corolle jaune, qui se trouvent dans les Alpes et les Pyrénées; la *V. de Rouen* (*V. Rhotomagensis*), à fleurs violettes, à feuilles velues, hérissées; la *V. tricolore*, plus connue sous le nom de *Pensée*. *Voy.* ce mot.

La Violette a été de tout temps l'emblème de la modestie, de la pudeur et de l'innocence. Dans beaucoup de pays, on en décore le cercueil des jeunes vierges. Dans le Langage des fleurs, la *Violette blanche* peint plus particulièrement l'innocence; la *Violette jaune*, la beauté passée; la *Violette double*, l'amitié réciproque; le *bouquet de Violettes entourées de feuilles*, l'amour caché.

On donne vulgairement le nom de *Violettes*, à cause de leur couleur, à diverses espèces de Giroflées, de Julienne et même d'OEillets. — On appelle *Violette de la Chandeleur* la Perce-neige; *V. marine*, une espèce de Campanule; *V. du Pérou*, la Belle-de-nuit; *V. vomitive*, l'Ionidium, etc.

On nomme *Grosse violette longue* une variété de Figue fort peu estimée; *V. hâtive*, une variété de Pêche qui vient au mois de septembre; *V. tardive*, une autre variété qui vient au mois d'octobre; *V. ordinaire*, une variété de Pomme plus longue que plate; *V. glacée*, une autre variété plus estimée.

VIOLIER, nom vulgaire des *Giroflées*. *V.* ce mot.

VIOLON (de l'italien *violone*, augmentatif de *viola*), instrument de musique formé d'une boîte de bois, sur laquelle sont tendues quatre cordes, et dont on joue avec un archet. Des quatre cordes, la plus grave, qui sonne le *sol*, est filée et s'appelle *bourdon*; les trois autres sont en boyau de mouton; la plus petite se nomme *chanterelle*. Les bois qui entrent dans la confection de cet instrument sont l'érable, le sapin et l'ébène : avec l'érable, on fait le fond, le manche, les éclisses ou contour, et le chevalet; avec le *sapin*, la table, la barre, petite pièce collée au-dessous de la grosse corde; les coins, les tasseaux, les contre-éclisses, et enfin l'âme, qui se place debout dans l'intérieur, entre le fond et la table, sous le chevalet; l'*ébène* fournit la touche, les filets d'ornement, les sillets, les chevilles, le cordier ou queue, où sont fixées les cordes au bas de l'instrument; enfin le bouton du cordier. La table n'a d'autres ouvertures que les *ff* placés à droite et à gauche, près de sa partie échancrée.

Le violon était connu dès le Xe siècle; mais il n'avait alors que trois cordes (*Voy.* REBEC). Sa forme actuelle ne remonte pas au delà du XVe siècle; auparavant, il était plus grand, et se rapprochait de la guitare ou de la mandoline. On appelle *violons d'auteur* les violons des plus habiles facteurs, qui se sont améliorés en vieillissant. Les facteurs de violons les plus célèbres et les plus estimés sont les

Amati et Stradivarius, luthiers de Crémone au XVIIe siècle; Nicolas et Joseph Guarnerius, aussi de Crémone, Bergunzi, Steiner, Cappa, Saluces; et, de nos jours, MM. Fr. Chanot et Vuillaume.

Le violon est l'instrument le plus important de l'orchestre : éminemment flexible, il s'associe aux instruments de toute espèce sans rien perdre de sa supériorité; il se prête à tous les genres d'expression, à toutes les formes d'exécution, à toutes les sortes d'effets. La musique du violon s'écrit sur la clef de *sol*, seconde ligne; son étendue est de plus de 4 octaves; il n'est presque aucun trait qu'il n'exécute avec aisance. — Parmi les plus célèbres *violonistes*, on cite surtout Corelli, Tartini, Pugnani, Viotti; et, de nos jours, R. Kreutzer, Paganini, Rode, Baillot, Lafont, Bériot, Mayseder, etc. — Les *Méthodes de violon* sont très-nombreuses; les plus connues sont celles de Zanetti, Montéclair, Géminiani, L. Mozart, Tartini, Lœhlein, Galeazzi, Cartier, Baillot, Rode, Kreutzer, André, Campagnoli, Guhr, etc.

Dans l'Industrie, on donne vulgairement le nom de *violon :* 1° à un outil du Treillageur : c'est une espèce de touret à main, dans lequel est placé un foret qu'on fait mouvoir par le moyen d'un archet; — 2° à un ustensile de Chapelier, composé de plusieurs cordes tendues, et servant, comme l'arçon, à battre les matières destinées au feutrage; — 3° à une longue galée sans coulisse qui sert, dans les Imprimeries, aux Compositeurs pour mettre en pages.

Dans la Marine, on nomme *violons* des bordages épais, placés de chaque côté du beaupré, pour le maintenir, et découpés en forme de violons.

VIOLONCELLE (de l'italien *violoncello*), dit aussi *Basse*, instrument d'archet qui correspond à peu près à l'ancienne *Basse de viole*, mais qui, comme l'*Alto* ou viole actuelle, n'a que 4 cordes (2 cordes filées et 2 cordes de boyau). Le violoncelle est un instrument de basse et d'accompagnement; il est d'une grande douceur, et se prête merveilleusement à l'expression des sentiments tendres et mélancoliques. Sa musique s'écrit sur la clef de *fa*, et sur toute autre clef lorsqu'il y a lieu d'outre-passer la portée. Son étendue est de quatre octaves.

Le violoncelle a été inventé, au commencement du XVIIIe siècle, par P. Tardieu, de Tarascon. On cite comme habiles *violoncellistes*, au siècle dernier, Bertaud, Duport le jeune, Boccherini; et, de nos jours, Baudiot, Norblin, Max. Bohrer, Bern. Romberg, etc. Il existe une *Instruction sur l'usage du violoncelle* de Baumgærtner (Nuremberg, 1774), et nombre de *Méthodes*, parmi lesquelles celle *du Conservatoire*, rédigée par Baillot, Levasseur, Catel et Baudiot.

VIOLONE, ou *Grande viole. Voy.* VIOLE.

VIORNE, *Viburnum*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Sambucées, renferme des arbrisseaux qui croissent dans les parties montueuses des contrées tempérées : rameaux très-flexibles; feuilles opposées; fleurs blanches ou légèrement rosées, en corymbes terminaux : calice à 5 dents, corolle campanulée à 5 lobes, 5 étamines, ovaire inférieur, 3 stigmates sessiles; baies sphériques, réunies en bouquets.

Le genre Viorne renferme un assez grand nombre d'espèces. La principale, la *Viorne obier* (*V. opulus*), ou *Obier* proprement dit, croît dans les bois et les prés humides : bois blanc; feuilles un peu velues en dessous, divisées en 3 lobes aigus, incisés ou dentés; fleurs blanches, réunies en une vaste ombelle plane; le fruit est une baie globuleuse rouge, puis noirâtre, très-recherchée par les oiseaux. La culture a produit une charmante variété, connue sous les noms de *Boule de neige* ou de *Rose de Gueldre :* toutes les fleurs, devenues très-grandes, sont d'une blancheur éblouissante et d'un effet admirable, mais ces fleurs sont stériles; quelquefois les feuilles se panachent et forment une autre variété non moins belle; — La *Viorne cotonneuse* (*V. lantana*), vulgairement *Mantiane, Bardeau*, est un arbrisseau très-commun, de 2 à 3 mètres de haut, de forme élégante, à rameaux qui, dans leur jeunesse, sont couverts d'une poussière blanche et farineuse; à feuilles blanches et cotonneuses en dessous; pédoncules tomenteux et disposés en corymbes; à fleurs blanches très-belles; à baies rouges avant leur maturité, puis noires. Les rameaux servent à faire des liens, des paniers, des corbeilles. Les fruits sont recherchés par les oiseaux. De l'écorce des racines on obtient de la glu. — La *Viorne-tin* (*V. tinus*) est plus connue sous le nom de *Laurier-tin. Voy.* ce mot.

La *Viorne des pauvres* est la Clématite commune.

VIOULTE, nom vulgaire de l'*Erythrone*.

VIPÈRE, en latin *Vipera* (qu'on dérive de *vivipara*, vivipare, parce qu'elle met bas des petits vivants), genre de Reptiles ophidiens de la tribu des Serpents venimeux, type de la section des Vipériformes de M. Duméril. Ce genre est surtout caractérisé par la présence de crochets venimeux, isolés, mobiles, qui sont placés au-devant de la mâchoire supérieure : ces crochets, fort aigus, sont percés d'un petit canal qui donne issue au venin, lequel est lui-même sécrété par une glande placée à chacun des deux côtés de la mâchoire; l'émission du venin n'a lieu que quand l'animal s'irrite et veut nuire. La *Vipère commune* (*V. berus*) est longue de 50 à 70 centim. : corps cylindrique, écailleux, gros de 2 à 3 centim.; couleur brune et roussâtre, quelquefois d'un gris cendré, avec une raie noire sur le dos, et des taches noires sur les flancs : le dessous du corps est d'une teinte gris d'ardoise; certains individus sont presque noirs : tête un peu allongée, déprimée, presque triangulaire, plus large que le corps, couverte de petites écailles; dents aiguës; langue fourchue, molle, extensible : un préjugé sans fondement prête à cette langue la vertu de lancer le venin, et a fait prendre à tort la *langue de vipère* pour l'emblème de la calomnie. La Vipère habite l'Europe méridionale et tempérée : on la rencontre surtout dans les cantons boisés, pierreux, sur les lisières des bois taillis; on la trouve aux environs de Paris, dans les forêts de Montmorency et de Fontainebleau. Elle se nourrit de grenouilles, de crapauds, de taupes, ainsi que d'insectes, de mollusques et de vers; elle peut, comme les autres serpents, jeûner pendant fort longtemps. Elle passe tout le temps de la mauvaise saison dans une espèce d'engourdissement, sous des tas de pierres, dans les fentes d'arbres : assez souvent on en trouve plusieurs réunies et entortillées ensemble. Comme tous les serpents, la Vipère change de peau à des époques fixes de l'année. Elle porte ordinairement 12 ou 24 œufs, qui éclosent dans le ventre de la mère; le *vipereau* ne vient au jour que lorsqu'il a 5 ou 6 centimètres de long. — La morsure de la Vipère, justement redoutée, cause des accidents très-graves, mais rarement elle produit la mort. Aussitôt après l'accident, une douleur vive se fait sentir dans tout le membre, qui se gonfle; puis surviennent des faiblesses, de l'angoisse, des déjections bilieuses, des sueurs froides et de la fièvre; quelquefois il se forme un point gangréneux dans la plaie. Il faut se hâter de laver la blessure avec de l'eau simple ou, mieux, avec de l'eau salée : on applique des ventouses sur la plaie, ou bien on la cautérise avec un acide, avec le nitrate d'argent ou un fer incandescent. Il est bon d'appliquer une ligature circulaire au-dessus de la plaie pour empêcher l'absorption et la circulation du venin. Quant aux accidents généraux, on les combat par des boissons cordiales dans lesquelles entrent l'ammoniaque, l'éther, le sirop d'écorce d'orange, etc. — L'ancienne thérapeutique tirait de la Vipère une foule de composés pharmaceutiques, qui sont tous abandonnés aujourd'hui.

Outre l'espèce commune, on distingue encore :

1° la *Vipère à museau cornu* (*V. ammodytes, V. illyrica*); la *V. cornue* (*Voy.* CÉRASTE); la *V. à panache* (*V. lophophrys*), du cap de Bonne-Espérance : espèces qui toutes ont, comme la Vipère commune, la tête couverte de petites écailles granulées; — 2° la *V. à courte queue* (*V. brachyura*), dite vulgairement la *Minute*, à cause de l'action rapide de son venin; la *V. ocellée* (*V. ocellata*), plus connue sous le nom d'*Aspic* (*Voy.* ce mot), et la *V. clotho*, de la Caroline, qui n'ont sur la tête que des écailles imbriquées et carénées comme celle du dos; — 3° la *Petite Vipère* ou *V. rouge* (*V. chersea*), présentant sur le sommet de la tête trois plaques un peu plus grandes que les écailles qui les entourent, etc.

On nomme vulgairement : *Vipère à lunettes*, le Naja vulgaire; *V. fer de lance*, un Trigonocéphale; *V. psyché*, un Elaps, etc.

VIPÉRINE (de *vipère*, parce qu'on lui attribuait jadis des propriétés contre la morsure de ce reptile), *Echium*, genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à tige hérissée de petits tubercules noirs terminés par des poils rudes; à feuilles alternes, rudes au toucher; à fleurs disposées en épis : corolle tubulée, très-évasée à son orifice; le limbe tronqué obliquement et divisé en 5 lobes. La Vipérine n'a aucune des vertus qu'on lui attribuait.

La *Vipérine commune* (*E. vulgare*), dite aussi *Herbe aux vipères*, décore le bord des chemins, les champs, les décombres et les vieux murs : fleurs bleues, quelquefois blanches ou couleur de chair, très-nombreuses, très-rapprochées : ces fleurs sont très-agréables aux abeilles. — La *V. violette* (*E. violaceum*), à fleurs grandes et violettes, disposées en longs épis unilatéraux; à feuilles presque embrassantes, croît dans les lieux secs et pierreux. — La *V. des Pyrénées* (*E. Pyrenaicum*) est une très-belle plante couverte d'un grand nombre de jolies fleurs d'un rose mêlé de blanc : elle fleurit au mois de juin; malgré son nom, elle est rare dans les Pyrénées. — La *V. à grandes fleurs* (*E. grandiflora*) est un arbrisseau du Cap, remarquable par ses grandes fleurs, d'un rose tendre; feuilles persistantes, lancéolées. — La *V. géante* (*E. giganteum*) atteint 2 mètres : elle croît à l'île de Ténériffe, dans les fentes des rochers; ses fleurs blanchâtres forment une panicule pyramidale. — *Voy.* ONOSME.

VIRELAI (de *virer*, tourner), c.-à-d. *Lai virant* ou à rimes alternes, espèce de ballade. *Voy.* LAI.

VIREMENT, VIRER (du latin *gyrare*, tourner), termes de Marine. On appelle *Virement* la rotation d'un bâtiment sur lui-même pour présenter au vent le côté opposé à celui par lequel il le recevait auparavant. On dit alors qu'on a *viré de bord.* — *Virer au cabestan*, c'est faire tourner le cabestan sur lui-même, pour lever l'ancre ou tout autre poids au moyen de la tourne-vire.

En termes de Banque et de Commerce, l'expression *Virement de parties* signifie le transport d'une dette active de certaine valeur fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur.

VIREUX (du latin *virus*, poison), qui est doué de qualités malfaisantes. On appelle plus particulièrement *Substances vireuses* celles qui, comme la ciguë, ont une saveur nauséabonde particulière : on dit aussi dans ce sens une *odeur vireuse*.

VIREVEAU ou VIREVAUT, sorte de treuil établi à bord des petits bâtiments pour servir à lever les ancres.

VIREVOLE, se dit aux jeux de la Bête, de l'Hombre et autres semblables, du joueur qui, ayant entrepris de faire la vole, c.-à-d. de faire toutes les levées de cartes, n'en fait pas une; ce qui l'oblige à payer une marque à chacun des autres joueurs.

VIRGILIER, *Virgilia* (dédié à *Virgile*, poëte latin), genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des Légumineuses, tribu des Sophorées, renferme 6 espèces, dont 3 appartiennent à l'Afrique, une est originaire de Sibérie, et les deux autres vivent spontanément sur le sol de l'Amérique septentrionale. — On vante le bois du *Virgilier jaune* (*V. lutea*), dont le grain est fin et assez tendre, et le cœur d'un très-beau jaune, comme offrant une couleur solide et éclatante à l'art du teinturier. Quelques Botanistes font de cette espèce un genre particulier, sous le nom de *Cladrastes*. — Le *V. du Cap* (*V. capensis*) a des feuilles imparipennées, des gousses oblongues renfermant des graines ovales et très-dures, mais bonnes à manger; la décoction de ses racines est recommandée au Japon contre les coliques.

VIRGINAL, sorte d'épinette en usage au XVIe siècle, devait son nom à la douceur de son timbre.

*Lait virginal*, cosmétique. *Voy.* LAIT.

VIRGINITÉ (en latin *virginitas*, de *virgo*, vierge). C'est, en religion, l'état d'une personne qui a renoncé à contracter mariage pour se consacrer à Dieu. Dans tous les temps et chez tous les peuples, cet état a été un objet de respect. Plusieurs divinités des païens, Minerve, Diane, etc., étaient vierges. On connaît la vénération des Romains pour leurs Vestales, celle des Péruviens pour les vierges consacrées au Soleil. Les peuplades de l'Amérique du Nord, les Chinois, etc., honorent également la Virginité.

La foi chrétienne proclame la prééminence de la virginité sur le mariage; elle honore surtout cette vertu en la personne de Marie, qu'elle appelle la *Vierge* par excellence. Les Pères de l'Église, et à leur tête S. Augustin, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Basile et S. J. Chrysostôme, ont à l'envi célébré le mérite de la virginité et le bonheur des vierges consacrées à Dieu, qu'ils appellent les *épouses de J.-C.*

Dans les premiers siècles du Christianisme, les vierges ne vivaient point enfermées dans des monastères; on en distinguait de deux sortes : celles qui se consacraient à Dieu en prenant elles-mêmes l'habit brun et modeste, ou en le recevant de leurs parents, et celles qui recevaient de la main de l'évêque un *voile* de consécration : ces dernières étaient les moins nombreuses. La condition des chanoinesses d'aujourd'hui rappelle celle de ces vierges non cloîtrées.

Dans le Langage emblématique, la fleur d'oranger, les fleurs blanches, et en général les couleurs blanches, sont le symbole de la virginité.

VIRGOULEUSE ou VIRGOULE (du village de *Virgoulie*, près de Limoges), sorte de Poire fondante qui se mange en hiver.

VIRGULE (du latin *virgula*, diminutif de *virga*, baguette), signe de ponctuation, sert à séparer les divers membres d'une même phrase : c'est le plus petit repos. La virgule répond au *comma* des Grecs et à l'*incisum* des Latins.

*Point et Virgule. Voy.* POINT.

En Horlogerie, on nomme *Montre à virgule*, celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie, en forme de crochet ou de virgule.

VIRILITÉ (en latin *virilitas*, de *vir*, homme), dite aussi *Age adulte*, *Age viril*, époque de la vie de l'homme à laquelle il a atteint toute sa perfection physique : intermédiaire entre la *jeunesse* et la *vieillesse*, la virilité s'étend ordinairement de la 30e à la 55e année. On peut y distinguer la *V. croissante* et la *V. confirmée*, ou *Age mûr*. La virilité est l'âge de l'ambition, des grands travaux, des fortes conceptions : c'est aussi celui où les maladies sont le moins fréquentes : les plus ordinaires à cette époque de la vie sont les affections aiguës, et notamment celles de l'appareil digestif et encéphalique, chez les hommes; de l'appareil utérin, chez les femmes.

VIROLA, nom latin donné par Aublet au Muscadier à suif (*Myristica sebifera*). *Voy.* MUSCADIER.

VIROLE (du latin *viria*, *viriola*, bracelet), petit cercle de fer ou autre métal qu'on met au bout d'une

canne ou de tout autre objet pour le retenir est lui donner de la consistance. Les canons des fusils de munition sont maintenus sur le bois au moyen de *viroles*, qu'on appelle *capucines*. Les tubes d'une chaudière tubulaire sont fixés au moyen de viroles d'acier dans les parois de la chaudière où ils viennent s'encastrer à leurs deux extrémités.

VIROLET, terme de Marine, c'est un rouleau de sapin long et d'un faible diamètre, placé verticalement dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de caret. On s'en sert aussi dans l'entre-pont pour empêcher les cordages de frotter contre les corps durs.

VIRTUEL (du latin *virtus*, force, puissance), se dit, en Métaphysique, de ce qui est seulement en puissance : on l'oppose à *actuel*.

En Mécanique, le *Moment virtuel d'une force* est le produit de cette force multipliée par la longueur infiniment petite que parcourrait, dans le premier moment, un point auquel cette force serait appliquée. Si plusieurs forces sont appliquées au même point, chacune d'elles considérée isolément tend à faire parcourir à ce point un certain espace dans le sens de sa direction; chacune d'elles donne donc lieu à un *moment virtuel*. Si la somme de tous ces moments est nulle, le point reste en équilibre. Cette proposition est ce qu'on appelle le *Principe des vitesses virtuelles*.

VIRTUOSE (de l'italien *virtuoso*, habile), homme ou femme qui a des talents supérieurs pour les beaux-arts, particulièrement pour la musique.

VIRURE, terme de Marine, se dit d'une file de bordages de la carène qui s'étend d'un bout à l'autre du navire. Quand on dit : *Le navire s'est enfoncé d'une virure de plus*, cela signifie qu'il a plongé en plus de toute la largeur d'un bordage.

VIRUS (mot latin qui signifie *poison*). Par ce mot, dont le sens est encore fort vague, on entend généralement, en Médecine, un principe morbifique, inconnu dans sa nature et inaccessible à nos sens, qui est l'agent matériel de la transmission des maladies contagieuses : tels sont les virus variolique, syphilitique, le virus de la rage, le vaccin, etc. — Les virus paraissent être le résultat d'une sécrétion morbide accidentelle. Ils diffèrent essentiellement des *venins*, qui sont des sécrétions naturelles à certaines espèces d'animaux. Les virus ont été divisés en plusieurs groupes, relativement à leur mode de transmission : 1° Virus communiqués par *inoculation* ou *insertion* (variole, vaccine, rage); 2° par *contact* et *frottement* (syphilis, gale); 3° par l'*intermédiaire des substances diverses* transportées de l'individu malade à l'individu sain (variole, rougeole, etc.); 4° par l'*intermédiaire de l'air* (rougeole, scarlatine, coqueluche). *Voy.* CONTAGION.

VIS (du latin *gyrus*, tour?). On appelle vulgairement ainsi une sorte de clou cannelé en spirale qu'on fait entrer dans le bois en tournant, et qui tient plus fortement qu'un simple clou. — En Mécanique, la *Vis* est une des 7 machines simples. Elle se compose de deux parties : la première, la *Vis* proprement dite, est un cylindre droit enveloppé d'un filet saillant, adhérent et roulé sur la surface du cylindre, de manière que l'intervalle qui se trouve entre deux révolutions consécutives du filet, intervalle qu'on appelle *pas de vis*, est constamment le même; la seconde, l'*écrou*, est un solide dont la surface concave est revêtue d'un autre filet saillant, adhérent, et plié de manière qu'il remplit exactement les intervalles que laissent entre eux les filets de la vis : ces deux parties de la vis peuvent tourner l'une dans l'autre. La vis sert à élever des poids ou des fardeaux; on l'emploie le plus souvent à exercer de grandes pressions. La *tête* de la vis est alors armée d'un levier ou *tourne-vis*, à l'extrémité duquel on applique la puissance : tel est l'étau d'un serrurier, dont la vis se meut et tourne dans son écrou, par le moyen d'une cheville de fer qui traverse la tête de la vis.

*Vis d'Archimède*, machine propre à élever l'eau, et dont on doit l'invention à Archimède. Elle consiste dans un cylindre qui tourne sur deux pivots, et autour duquel on a roulé en spirale un canal creux. On incline le cylindre à l'horizon, sous un angle d'environ 45 degrés, et l'on fait plonger dans l'eau l'orifice du canal. Si, par un moyen quelconque, on fait tourner la vis, l'eau entre dans le canal, se porte de spire en spire, et va se décharger par l'extrémité supérieure. On emploie la vis d'Archimède à vider des lacs ou des étangs.

*Vis micrométrique*, appareil destiné à mesurer de très-petits espaces. *Voy.* MICROMÈTRE.

*Vis sans fin*, vis dont l'action est continue dans le même sens, tandis que les vis ordinaires cessent de tourner quand elles ont avancé de toute leur longueur. La *Vis sans fin* se compose d'une vis dont les pas engrènent dans une roue et qui est tellement fixée entre deux points ou pivots qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer comme les vis ordinaires : ce qui oblige la roue à tourner quand on fait tourner la vis. La roue porte à son centre un axe avec une corde à laquelle on attache le fardeau qu'on veut élever. Une très-petite force, appliquée à la manivelle, suffit pour enlever un fardeau considérable; mais il faut beaucoup de temps. On emploie la vis sans fin pour élever des poids énormes à une petite hauteur. On s'en sert aussi lorsqu'on a besoin d'un mouvement très-lent et très-doux, comme dans les montres et les horloges.

En Conchyliologie, *Vis* se dit, en général, de la partie contournée d'une coquille qui se termine en pointe. Elle désigne aussi particulièrement un genre de Coquilles univalves, allongées, turriculées, très-pointues au sommet, voisin des Cérites et des Buccins, et renfermant un grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles : son nom scientifique est *Terebra*. — Vulgairement, on appelle *Vis étoilée*, le Fuseau de Ternate, plante du genre Rostellaire; *Vis de marais*, une Potamide; *Vis noueuse* ou *raboteuse*, un Rocher; *Vis de pressoir*, un Turbo; *Vis à tambour*, une Turritelle; *Vis tronquée*, le Bulime décollé, etc.

VISA (du latin *visa*, chose vue), formule qui se met sur un acte, pour attester qu'il a été *vu* et vérifié par celui dont la signature rend l'acte authentique ou valable. Le garde des sceaux met son *visa* sur les lettres patentes, sur les lettres de grâce, etc.; les archevêques et les évêques, sur les expéditions de la daterie; les ambassadeurs, sur les passe-ports à l'étranger; au ministère des Finances, il existe un bureau du *Visa*, chargé de vérifier la régularité des mandats présentés à la caisse du Trésor.

En Matière bénéficiale, on nommait ainsi l'acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes à celui qui lui était présenté par le patron du bénéfice. L'évêque ne pouvait refuser son visa sans donner par écrit les raisons de son refus.

Dans la Pratique judiciaire, le *Visa* est la formule par laquelle un magistrat ou un officier de justice certifie qu'un acte lui a été remis ou présenté.

Dans le Commerce, on appelle *Visa* une déclaration apposée sur un titre, billet à ordre, traite, mandat, pour constater que ce titre a été vu et présenté à temps. — Le *Visa pour timbre* s'applique sur des papiers qu'on avait omis de faire timbrer; il équivaut au timbre.

VISCACHE, *Lagostomus*, Mammifère d'Amérique, de l'ordre des Rongeurs, et voisin du genre Chinchilla. Il est de la taille d'un fort lapin : il se creuse un terrier, et vit en familles composées de huit à dix individus. *Voy.* CHINCHILLA.

VISCÈRES (du latin *viscera*), en grec *splagkhna*, nom donné en général à tous les organes qui sont logés dans les trois cavités splanchniques, la tête, la

poitrine et l'abdomen, et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie. Ainsi on comprend sous ce nom le cœur, les poumons, l'estomac, le foie, la rate, le cerveau, etc. On donne spécialement le nom d'*Entrailles* aux viscères contenus dans l'abdomen. L'étude des viscères est la *Splanchnologie*. *Voy.* ce mot.

VISCOSITÉ (du latin *viscum*, glu), qualité de ce qui est visqueux ou gluant comme la glu, la colle, etc. : elle consiste dans une certaine adhésion des molécules des corps entre elles et avec les corps voisins.

VISCUM, nom latin du genre *Gui*.

VISIÈRE (de *vision*). On appelait autrefois ainsi la pièce du casque qui se haussait et qui se baissait, et à travers laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. C'était tantôt une petite grille mobile, tantôt une pièce de fer plein, percée de quelques trous à la hauteur des yeux et de la bouche. — Dans les tournois, les épées étaient fort larges, pour ne point passer à travers les trous des visières. *Rompre en visière* se disait quand un chevalier rompait sa lance dans la visière de celui contre lequel il courait. Cette expression ne s'emploie plus que métaphoriquement, pour dire : *attaquer quelqu'un sans ménagement* ou *lui dire en face quelque injure grave*.

*Visière* se dit encore d'une rainure ou d'un petit bouton de métal qui se met au bout du canon d'un fusil pour guider l'œil quand il vise.

VISIOMÈTRE (de *vision*, et du grec *métron*, mesure), nom donné par l'inventeur, M. Harweiler, à un instrument qui indique d'une manière exacte, pour toutes les vues, le degré de la force visuelle et les verres qui y correspondent.

VISION (du latin *visio*), action de voir, exercice du sens de la vue. La vision s'accomplit au moyen de deux ordres de faits, les uns physiques, les autres mentaux. L'œil peut être regardé comme une chambre noire, tapissée par la *rétine* (*Voy.* OEIL); une lentille, le *cristallin*, corps transparent, terminé par deux surfaces à peu près sphériques, sert à produire sur la rétine l'image des objets, comme les lentilles ordinaires donnent, sur un écran convenablement placé, l'image des corps placés devant elles. Les rayons lumineux, après avoir traversé la *cornée*, l'*humeur aqueuse*, la *pupille*, qui peut se rétrécir ou se dilater à volonté, arrivent au cristallin, qui les rassemble et les fait converger; puis ils entrent dans le grand espace rempli par l'*humeur vitrée*, et vont enfin peindre sur la *rétine* l'image de l'objet : cette image est renversée. L'impression reçue par la rétine est transmise au centre cérébral par le *nerf optique*. A la suite de cette transmission ont lieu les phénomènes mystérieux de la sensation et de la *perception* des objets. Les philosophes se sont demandé comment s'opère cette perception, comment, l'image étant double, nous voyons l'objet simple; comment, l'image étant renversée, nous voyons l'objet droit; comment, cette image étant intérieure, nous plaçons l'objet à l'extérieur; comment, l'image étant plane et fort circonscrite, nous pouvons donner aux objets du relief et de l'étendue, etc. Les expériences de Cheselden sur les aveugles-nés opérés de la cataracte, les recherches de Condillac et de Lecat, auteurs l'un et l'autre d'un *Traité des sensations*, celles de Reid (*Recherche sur l'esprit humain*), ont en partie résolu ces questions. R. Smith, G. Adams, ont écrit sur la vision des traités spéciaux. M. Sturm et M. Vallée ont présenté à l'Institut en 1845 des *Mémoires sur la vision*. Priestley et de nos jours M. Trouessart ont écrit l'*Hist. des théories de la vision*.

La *Vision en Dieu* est une théorie philosophique, imaginée par Malebranche pour expliquer la perception des corps par l'esprit. Suivant ce philosophe, les corps, bien qu'existant réellement, ne feraient point une impression réelle sur notre âme, de même que notre âme n'aurait point d'action sur les corps; mais ce serait Dieu qui ferait continuellement cette double action sur nous et sur la nature : l'intelligence divine serait comme un immense miroir dans lequel viendrait se réfléchir l'image des objets et où l'intelligence humaine viendrait les contempler.

En Théologie, le mot *Vision* désigne les diverses manières dont Dieu s'est manifesté aux patriarches : c'est ainsi que l'on dit *la Vision de Jacob* pour désigner le songe dans lequel il vit l'échelle mystérieuse. Ézéchiel et presque tous les prophètes, S. Joseph, S. Jean, S. Paul, eurent des visions non moins célèbres. — La *Vision béatifique* est l'action par laquelle les bienheureux voient Dieu dans le ciel.

*Vision* se dit encore pour désigner les chimères qu'enfante l'imagination, et il est alors synonyme d'*hallucination* (*Voy.* ce mot). Ceux qui ont de semblables visions sont dits *Visionnaires*. La plupart des fanatiques, Jean de Leyde, Ravaillac, et des théosophes, Weishaupt, Swedenborg, madame Krüdner, eurent des visions.—J. Nyder, dom Calmet, Lenglet-Dufresnoy, ont donné de curieux traités *Sur les Visions et les Apparitions*.

VISIR ou VIZIR. *Voy.* VIZIR au *Dict. d'H. et de G.*

VISITATION (LA), fête que l'Eglise célèbre le 2 juillet en mémoire de la *visite* que la Ste Vierge fit à Ste Élisabeth, enceinte de S. J.-Baptiste, qui, en tressaillant dans le sein de sa mère, rendit hommage au Fils de Dieu.

VISITE. La loi autorise, dans certains cas, les *Visites domiciliaires*, par exemple, pour faire chez un prévenu la recherche des pièces, papiers et objets relatifs au délit qui lui est imputé. Ces visites ne peuvent avoir lieu que de jour dans les maisons privées; mais les officiers publics peuvent entrer en tout temps dans les lieux publics, pour y prendre connaissance des désordres et contraventions, pour vérifier les poids et mesures, le titre des matières d'or et d'argent, la salubrité des comestibles, médicaments, etc. (Loi du 19 juillet 1791; Code d'instr. crimin., art. 39). *Voy.* PERQUISITION.

Dans la Marine, les bâtiments marchands sont soumis à plusieurs sortes de visites, soit, au moment du départ, pour constater l'état de navigabilité du navire, soit, à l'arrivée comme au départ, pour constater la nature des marchandises qu'ils ont à bord et percevoir les droits de douane ou autres.

On appelle spécialement *Droit de visite* le droit reconnu par les traités, aux bâtiments de guerre, de visiter, en mer, les bâtiments de la marine commerciale, pour s'assurer : pendant la guerre, s'ils ne transportent pas des marchandises de contrebande dites *de guerre*, et, pendant la paix, si les traités concernant la traite des noirs sont exécutés. Le *Droit de visite réciproque*, qui avait été consacré dans ce dernier but par des traités conclus entre la France et la Grande-Bretagne en 1830 et 1831, ayant été réprouvé depuis en France par l'opinion publique, une nouvelle convention fut signée le 29 mai 1845 pour parvenir à l'abolition de la traite au moyen de croisières faites en commun par les deux puissances. *Voy.* TRAITE.

VISNAGE, *Visnaga*, plante ombellifère. *V.* AMMI.

VISON, *Mustela vison*, espèce de Marte dont on fait des manchons. *Voy.* MARTE.

VISQUEUX (du latin *viscosus*). *Voy.* VISCOSITÉ.

VITACÉES (de *vitis*, vigne), famille botanique dont la Vigne est le type. *Voy.* AMPÉLIDÉES.

VITAL (du latin *vitalis*, fait de *vita*, vie), ce qui appartient à la vie; la circulation du sang, la respiration, etc., sont des *fonctions vitales*.

*Force vitale*, celle qui préside aux fonctions des corps organisés vivants. On l'a considérée tantôt comme indépendante de l'organisation, tantôt comme résultant de l'organisation même. *Voy.* VIE.

VITALISME, système de Physiologie qui rapporte toutes les actions organiques à un principe vital, par opposition à ceux qui les expliquent par les lois de la chimie, de la physique et de la dynamique :

telles furent les doctrines de Barthez et de Bordeu.

VITCHOURA (mot polonais), vêtement garni de fourrures, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid.

VITELLINE (du latin *vitellus*, jaune d'œuf), membrane qui enveloppe le jaune de l'œuf.

VITELOTTE ou VIQUELOTTE, variété de Pomme de terre longue et rouge qui est très-estimée.

VITESSE. C'est, en termes de Physique, l'espace qu'un corps en mouvement peut parcourir dans un temps donné, dans une seconde, par exemple. La vitesse des corps peut varier à l'infini, depuis celle du pas de l'homme, qui en une seconde franchit environ 80 centimètres, jusqu'à celle des chemins de fer, qui en moyenne franchissent 14 mètres par seconde, à celle du son, qui dans le même temps parcourt 341 mètres dans l'air et 1230 dans l'eau, et à celle de la lumière et de l'électricité, qui est de près de 310 millions de mètres par seconde.

Lorsque le mouvement est uniforme, la vitesse est dite constante : elle est alors égale à l'espace divisé par le temps; lorsque le mouvement est varié, la vitesse croît ou décroît selon que ce mouvement est accéléré ou retardé : ainsi, dans la chute des corps, les vitesses croissent proportionnellement aux temps. *Voy.* MOUVEMENT.

VITEX, nom latin du genre *Gattilier*. *Voy.* ce mot et AGNUS CASTUS.

VITICULTURE (du latin *vitis*), culture de la vigne. *Voy.* VIGNE et VIGNERON.

VITILIGO (mot latin qui signifiait *tache sur la peau*, et qu'on dérive de *vitulus*, veau, parce que dans ce mal la peau présente l'aspect blanchâtre de la chair de veau). Cette dénomination, qui a reçu des acceptions fort différentes, a été réservée par Biett et Cazenave pour désigner une maladie de la peau qui consiste dans une décoloration partielle de la peau et des poils. On la combat en excitant dans les surfaces malades les fonctions languissantes, à l'aide de pommades au rhum, au quinquina, au tannin.

VITIS, nom latin et botanique de la *Vigne*.

VITRAUX (pluriel de *vitrail*). On appelle ainsi les grands panneaux de vitres le plus souvent colorées qui ornent nos églises, surtout les églises gothiques. L'ensemble des divers vitraux enchâssés dans du bois, de la pierre ou du plomb, et dont se compose une fenêtre, une rosace, etc., prend les noms de *Verrière* ou de *Vitrine*. — Pour les vitraux peints et l'art de les peindre, *Voy.* VERRE (PEINTURE SUR).

VITRE (en latin *vitrum*, verre), pièce de verre qui se met à une fenêtre. Les matières premières avec lesquelles on fabrique les vitres sont le sable siliceux, aussi exempt de fer que possible, la craie ou la chaux grasse éteinte, et le carbonate de soude, ou plus généralement un mélange de sulfate de soude et de charbon. Ces matières sont fondues dans des creusets, puis soumises au travail. D'après le procédé suivi le plus communément, l'ouvrier *cueille*, c.-à-d. enlève au bout de la *canne* (tige de fer creuse) une masse de verre en pâte qu'il souffle pour lui donner la forme d'une sphère volumineuse; puis, lui imprimant un mouvement continuel de rotation, et la lançant simultanément dans un plan vertical, il produit un cylindre de plus en plus allongé qu'on fend dans toute sa longueur à l'aide d'un fer rouge; enfin, des ouvriers, armés de balais de bouleau, l'aplatissent en passant vivement le balai dessus pendant que le verre est encore chaud. On fabrique de cette manière d'énormes plaques de verre, qui souvent sont d'une épaisseur suffisante pour être dressées à la manière des glaces, et qui sont fort employées à Paris, surtout pour devantures de boutiques.

L'emploi du verre à vitres ne paraît pas remonter au delà du IIIe siècle de notre ère. Les premiers édifices fermés de vitres enchâssées dans des rainures de bois furent les églises de Brioude et de Tours, vers la fin du VIe siècle, et la basilique de Sainte-Sophie à Constantinople, en 627. Le poëte Fortunat, qui mourut au commencement du VIIe siècle, fait déjà un grand éloge des vitres de la cathédrale de Paris : au VIIIe siècle, les Anglais envoyèrent chercher des vitres en France pour orner les fenêtres des églises de Cantorbéry et d'York. Enfin, au XIIe siècle, on voit Suger orner l'église de Saint-Denis de belles vitres magnifiquement peintes, et attachées avec du plomb. Dans le XIVe siècle, la plupart des maisons particulières ne recevaient encore le jour que par des ouvertures défendues des injures de l'air à l'aide de volets de bois et de quelques carreaux en corne, en papier ou en canevas. On n'employait le verre qu'avec une très-grande économie, et les vitraux, ornés le plus souvent de peintures, étaient un objet de luxe réservé pour les églises et les habitations des grands seigneurs.

*Vitre chinoise*, nom marchand d'un Coquillage nacré, la *Placuna placenta*, que les Chinois emploient en guise de vitre, à cause de sa transparence.

VITRÉ (CORPS). Les Anatomistes appellent ainsi une masse molle, transparente, gélatineuse, ressemblant à du verre fondu, qui occupe les trois quarts postérieurs de la cavité du globe de l'œil. Il a une figure sphérique, mais offre en avant une excavation dans laquelle le cristallin se trouve logé. Le corps vitré est composé de deux parties, la *membrane hyaloïde* et l'*humeur vitrée* : celle-ci a l'apparence d'une solution de gomme dans l'eau. Il contribue à la réfraction des rayons. — Le corps vitré est sujet à plusieurs maladies qui influent plus ou moins sur la vision : l'*issue du corps vitré* est un des accidents qu'on a le plus à redouter dans l'opération de la cataracte par extraction.

*Électricité vitrée, Fluide vitré*. *Voy.* ÉLECTRICITÉ.

VITRIFIABLE ou VITRESCIBLE, se dit de ce qui est susceptible d'être changé en verre. Tous les silicates sont vitrifiables.

VITRIFICATION, opération qui consiste à transformer en verre les substances qui en sont susceptibles.

VITRINE, se dit dans le même sens que *Verrière* et se prend aussi pour *Montre* (de boutique).

Sorte de Mollusque gastéropode de la famille des Pulmonés, intermédiaire entre les Limaces et les Hélices. La *Vitrine transparente* a une coquille mince et transparente comme le verre.

VITRIOL, nom donné par les anciens chimistes aux sels appelés aujourd'hui *Sulfates* (*Voy.* ce mot), sans doute à cause de leur aspect *vitreux*. Le *Vitriol blanc* ou *de Goslar* est le Sulfate de zinc; le *V. bleu* ou *de Chypre*, le S. de cuivre; le *V. vert* ou *martial*, le S. de fer; le *V. ammoniacal*, le S. d'ammoniaque; le *V. calcaire*, le S. de chaux, etc.

On appelle vulgairement *Huile de vitriol* l'Acide sulfurique, à cause de sa consistance huileuse.

VIVACE. En Botanique, on nomme *Plantes vivaces*, celles qui vivent plus de trois ans, soit que leurs tiges soient persistantes (arbres et arbustes), soit qu'elles en poussent de nouvelles chaque année (lis, dahlias, asperges, etc.). On oppose les *Plantes vivaces* aux *Plantes annuelles* et *bisannuelles*.

VIVANDIER, VIVANDIÈRE, marchands qui suivent l'armée pour y vendre des vivres et des boissons. On distingue le *Vivandier*, qui se tient au quartier général, du *Cantinier*, qui se tient à la caserne. L'un et l'autre exercent à l'Armée une profession avouée, soumise à des règlements par le Code militaire. Le lieu où s'établit le vivandier est appelé le *Parc des vivres*. Les vivandiers sont soumis à la surveillance de l'état-major et de la gendarmerie, qui veillent à ce que les comestibles et les liquides vendus soient de bonne qualité, et au prix le plus bas. — La *Vivandière* est soit la femme du vivandier, soit la femme d'un soldat qui est attachée à un régiment et qui est autorisée à y faire le com-

merce des vivres. Elle porte un élégant costume militaire : pantalon rouge, caraco bleu, jupon court, bottines, chapeau ciré à la marinière.

VIVE, *Trachinus*, vulgairement *Dragon de mer*, genre de Poissons de mer de la famille des Percoïdes, ainsi nommés, dit-on, parce qu'ils ont la vie dure et qu'ils subsistent longtemps hors de l'eau. La *Vive commune* (*Tr. draco*) ne diffère des Perches que parce qu'elle est plus longue et plus mince. Sa taille est celle du maquereau. Les épines de ses opercules et de sa première nageoire sont très-piquantes et la rendent redoutable aux pêcheurs. On la trouve dans le sable sur les rivages de la Méditerranée : sa chair est délicate. Les autres espèces sont le *Trachinus araneus*, le *Tr. radiatus*, le *Tr. vipera*.

VIVERRA, nom générique latin de la *Civette*, a servi à former les mots *Viverridés* et *Viverriens*, le premier désignant, d'après M. Is.-Geoffroy Saint-Hilaire, une famille de Mammifères qui comprend les genres *Ours*, *Belette*, *Civette*, *Chien*, *Hyène* et *Chat*; le second, une tribu de cette même famille.

VIVIER (du latin *vivarium*), bassin entouré de murs en terre ou en maçonnerie, rempli d'eau et destiné à conserver du poisson d'eau douce. Le plus souvent on le remplit d'eau courante : des grilles en bois ou en fer laissent un passage ouvert à l'eau, en même temps qu'elles empêchent le poisson de s'échapper. Quelquefois les viviers sont simplement de grands bassins d'eaux dormantes. — Chez nous, on y élève surtout des brochets, des truites, des carpes, des anguilles. On ne doit pas mettre les brochets et les truites avec des poissons d'espèces trop faibles, qu'ils pourraient détruire ou inquiéter. On jette dans le vivier les restes de la cuisine, des légumes cuits ou crus ; aux approches des fortes gelées, on y jette de l'orge, du seigle, du blé ou autres graines. Pour prendre le poisson quand on en a besoin, on se sert de la trouble ou de la seine. — Les Romains déployaient beaucoup de luxe dans leurs viviers ; ils y élevaient les plus gros poissons et les nourrissaient avec soin : on connaît l'histoire de Vedius Pollio, qui, dit-on, jetait vivants à ses lamproies les esclaves dont il avait prononcé la mort.

VIVIPARE (du latin *vivus*, vivant, et *pario*, enfanter), nom donné, en Zoologie, aux animaux qui mettent bas leurs petits vivants, par opposition aux *Ovipares* qui pondent des œufs : les Mammifères et certains Reptiles, comme la Vipère, sont vivipares.

*Vivipare à bandes*, nom vulgaire d'une *Paludine*.

VIVRES. Dans le Langage militaire, on comprend sous ce nom tout ce qui sert à la subsistance du soldat : farines, pain manutentionné, riz, viandes, salaisons, légumes secs, sel, vin, eau-de-vie, café. — De tout temps, l'approvisionnement des vivres a fixé l'attention des généraux expérimentés et a puissamment contribué aux succès comme aux revers des grandes armées. En France, les premiers règlements pour la fourniture des vivres aux armées remontent à Philippe le Bel, en 1311. En 1470, Louis XI créa deux *commis généraux des vivres*. Sous le règne de Henri III (1574) apparaissent les premiers *Fournisseurs généraux* ou *Munitionnaires* (*Voy.* ce mot), qui devinrent si fameux par leurs fortunes scandaleuses, surtout pendant les grandes guerres de l'Empire. Depuis la Restauration, c'est le *Corps de l'intendance* qui est chargé de l'administration et de la surveillance des subsistances.

VIZIR, nom donné, chez les Turcs, à de hauts fonctionnaires. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

VLADIKA, titre du chef des Monténégrins.

VOCABLE (du latin *vocabulum*, mot), se dit de tous les mots qui composent une langue. Ce terme, fort employé jadis, puis abandonné, a été repris récemment : il désigne particulièrement les substantifs.

Dans la Religion, le mot *Vocable* a été adopté pour désigner le nom du saint sous le patronage duquel est une église. On dit, par exemple : *Cette église est sous le vocable de saint Jean.*

VOCABULAIRE (du latin *vocabulum*, nom d'une chose), se dit en général de tout dictionnaire contenant simplement la liste alphabétique des mots d'une langue, sans explications détaillées ni exemples, et en particulier de tout recueil de mots ou termes qui appartiennent spécialement à une science ou à un art. *Voy.* DICTIONNAIRE.

VOCAL (du latin *vocalis*, de *vox*, voix), ce qui a rapport à la voix. En Anatomie, on appelle *cordes vocales* les ligaments inférieurs de la glotte que constituent les ligaments thyro-aryténoïdiens, revêtus de la membrane muqueuse : elles sont à droite et à gauche du larynx.

*Musique vocale*, musique écrite pour le chant : on l'oppose à la *musique instrumentale*. *V.* MUSIQUE.

VOCALISATION. Dans l'art du Chant, on appelle *Vocalises* des exercices préparatoires qui consistent à exécuter, sans paroles et sur une seule voyelle, sur l'*a* ou sur l'*e*, par exemple, une série de modulations, des roulades, etc. C'est un travail intermédiaire entre le solfége et l'exécution des compositions vocales. *Vocaliser*, c'est exercer sa voix à exécuter avec aisance les difficultés du Chant.

VOCATIF (du latin *vocativus*, qui sert à appeler), cas que l'on emploie quand on adresse la parole à quelqu'un : c'est la forme que prend le compellatif de la phrase. Dans les langues anciennes, le vocatif est indiqué par une terminaison particulière. Dans les langues qui n'ont pas de forme pour ce cas, comme la nôtre, le vocatif peut être suppléé par l'interjection *ô* : O mon Dieu !

VOCATION (du latin *vocatio*, appel). Ce mot, dont la signification ordinaire est celle de penchant prononcé pour une carrière, pour le commerce, par exemple, pour le barreau, etc., s'emploie aussi, dans le sens religieux, pour désigner ce mouvement, cette voix intérieure par laquelle Dieu nous invite d'une manière toute spéciale à la pratique de son culte. — La *Vocation d'Abraham*, qui fait époque dans la Chronologie, fut le choix que Dieu fit de ce patriarche pour être le père des croyants. La *Vocation des Gentils* est la grâce que Dieu leur a faite en les appelant à la connaissance de l'Évangile.

VOCHYSIÉES ou VOCHYSIACÉES (du genre type *Vochysia*, formé lui-même de *vochi*, nom des plantes grimpantes au Chili), famille de plantes dicotylédones, se compose d'arbres et d'arbrisseaux exotiques, à feuilles entières, opposées ou verticillées, munies de stipules ; calice à 5 folioles inégales, corolle généralement tantôt monopétale, tantôt à 2, 3 ou 5 pétales ; de 1 à 5 étamines ; style simple, à stigmate subtrilobé, ovaire sessile, à 3 loges ; fruit capsulaire, coriace ou ligneux. — Genres principaux : *Vochysia*, *Lozania*, *Erisma*, etc.

Ces plantes se trouvent au Chili, dans la Guyane et le Brésil ; ce sont en grande partie des arbres qui bordent les rivières ou forment des forêts vierges.

VOEU (du latin *votum*), promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à une œuvre qu'on croit lui être agréable. L'usage des vœux remonte à la plus haute antiquité : on sait que la mort de la fille de Jephté et celle du fils d'Idoménée furent le résultat de vœux aussi imprudents que barbares. On a de Juvénal une belle satire *Sur les vœux* (*Sat.* x). — *Vœu* se dit aussi de l'offrande promise. *Voy.* EX-VOTO.

Chez les anciens, on appelait *Boucliers votifs* des boucliers que l'on appendait dans les temples pour l'accomplissement d'un vœu ; *Jeux votifs*, des jeux que l'on célébrait dans le même but. Nous appelons *Messe votive* celle qui est dite dans une intention particulière, comme pour les malades, les voyageurs, etc., et qui ne fait point partie de l'office du jour.

*Vœux monastiques*. Ils sont ordinairement au nombre de trois : vœux de chasteté, de pauvreté et

d'obéissance. On en attribue l'institution à saint Basile, vers le milieu du IVe siècle. On distingue les *Vœux simples*, qu'on fait en particulier et sans aucune solennité, et les *V. solennels*, qu'on fait dans l'Église, soit en entrant dans les ordres sacrés, soit en faisant profession dans les ordres religieux.

Avant 1789, les vœux monastiques étaient ordinairement *perpétuels*, comme ils le sont encore partout ailleurs qu'en France. L'Assemblée constituante, par la loi du 13 février 1790, prononça l'abolition de toute espèce de *vœux;* ils furent rétablis par le décret du 18 février 1809, mais avec certaines restrictions : il n'est permis de faire des *vœux* que dans les congrégations religieuses autorisées par l'État, et qu'après l'âge de 16 ans accomplis. Jusqu'à 21 ans, leur durée ne peut dépasser 1 an; passé cet âge, l'engagement peut être porté à 5 ans.

VOIE (du latin *via*). Il se dit surtout des grandes routes construites par les Romains, et qui menaient de Rome jusqu'aux extrémités de l'empire. Les *voies romaines* étaient remarquables par leur beauté et leur solidité : quelques-unes offraient jusqu'à quatre couches de dalles, reposant sur un lit de cailloux fort épais, liées entre elles avec un ciment très-dur, et soutenues latéralement par des marges en pierres de taille. Outre les colonnes miliaires, qui marquaient les distances, on y trouvait, de dix en dix pas, des pierres carrées pour s'asseoir ou pour monter à cheval. Les plus célèbres sont les *voies Appienne, Aurélienne, Flaminienne*, etc. *V.* CHAUSSÉE.

*Voie publique. Voy.* VOIRIE.

En Anatomie, on nomme *Voies* l'ensemble de conduits ou la série d'organes que parcourt une matière quelconque dans le corps d'un animal. C'est ainsi que l'on dit : *les voies urinaires, les voies biliaires*, *les voies digestives.* Ces dernières se distinguent en *premières voies*, la bouche, l'œsophage, l'estomac, les intestins; et en *secondes voies*, les vaisseaux chylifères, lymphatiques et sanguins.

En Chimie, le mot *Voie* s'emploie pour indiquer la manière de faire une opération : on distingue la *voie sèche*, qui consiste à soumettre les substances à l'action du feu, et la *voie humide*, qui consiste à les traiter par les dissolvants liquides.

En Jurisprudence, on appelle *Voies de droit* le recours à la justice suivant les formes légales; *V. de fait*, les actes de violence, les mauvais traitements, les coups donnés à quelqu'un; et, en particulier, tout acte par lequel on s'empare violemment d'une chose. Les voies de fait qui sont exercées contre les personnes sont poursuivies correctionnellement ou criminellement, selon leur gravité (Code pénal, art. 209-12 et 228-33).

En Métrologie, on appelle communément *Voie* une mesure de volume de l'ancien système, employée pour mesurer le bois de chauffage et le charbon. La *voie de bois* vaut 56 pieds cubes, ou 1,9195 stère; deux voies font une *corde.* Depuis l'établissement du système métrique, la voie a été remplacée par le stère. — La *voie de charbon* est, pour le charbon de bois, un sac contenant 2 hectolitres, et, pour le charbon de terre, une quantité de 1000 kilogr.

*Voie lactée*, *Galaxia*, vulgairement *Chemin de Saint-Jacques,* bande blanchâtre, irrégulière, due à une multitude innombrable d'étoiles trop éloignées pour être distinguées à la vue simple, et qu'on aperçoit dans le ciel pendant les nuits sereines. Cette bande traverse le ciel en coupant l'Écliptique vers les deux solstices; sur une partie de sa longueur, elle est séparée en deux arcs qui se rejoignent d'un côté et de l'autre. En examinant la Voie lactée à l'aide de puissants télescopes, W. Herschell a estimé à 50,000 le nombre des étoiles qui avaient passé sous ses yeux pendant une heure, dans une zone de deux degrés de largeur sur 30 de long. — La Fable attribue l'origine de la Voie lactée à quelques gouttes de lait qui tombèrent de la bouche d'Hercule lorsqu'il était suspendu aux mamelles de Junon.

VOILE (du latin *velum*). Au masculin, ce mot désigne proprement cette partie du vêtement des femmes qui sert à couvrir le visage; il se dit en particulier de celui que portent les religieuses : c'est en ce dernier sens qu'on dit *prendre le voile* pour *se faire religieuse;* la *prise de voile* est la cérémonie qui a lieu à cette occasion. — *Voile* se dit aussi, dans les cérémonies de l'Église, pour *poêle. Voy.* ce mot.

Par extension, le nom de *Voile* a été donné à une étoffe noire assez claire avec laquelle on fait le voile de certaines religieuses et autres ouvrages analogues.

En Anatomie, le *Voile du palais* est une espèce de cloison musculo-membraneuse à peu près quadrilatère, dont le bord supérieur est fixé au bord de la voûte palatine, et dont le bord inférieur, libre et flottant au-dessus de la base de la langue, présente dans sa partie moyenne un prolongement appelé la *luette;* ses bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par deux replis de chaque côté, que l'on nomme les *piliers.* Le voile du palais est tapissé sur sa surface antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, et sur la postérieure par la pituitaire. Il sert particulièrement à la déglutition, et contribue aux modifications de la voix.

Dans la Marine, une *Voile* est une large pièce de forte toile, destinée à recevoir l'impulsion du vent et à la transmettre au bâtiment. Chaque voile tire son nom du mât qui la porte : ainsi il y a une *voile d'artimon*, dite aussi *brigantine*, une *Grande voile*, une *V. de misaine*, un *grand* et un *petit hunier*, une *V. de perruche*, un *grand* et un *petit perroquet*, des *cacatois*, des *focs*, des *V. d'étai*, etc.; certaines voiles supplémentaires, dont l'usage n'est pas ordinaire, ont reçu les noms particuliers de *bonnettes*, de *civadières*, etc. — La forme des voiles est quadrangulaire, trapézoïdale ou triangulaire; les voiles suspendues à des vergues sont ordinairement carrées; la *V. d'artimon* et les *V. d'étai* sont trapézoïdes; les *focs* et les *voiles latines* sont triangulaires. — On distingue encore les voiles en *hautes* et *basses voiles*, selon qu'elles tiennent aux hautes ou basses vergues; en *V. de l'avant* (placées en avant du grand mât) et *V. de l'arrière* (celles du grand mât et du mât d'artimon); en *V. majeures* (la grande voile, la misaine et les deux huniers) et *V. mineures*, etc. — On appelle *Voilure* l'ensemble des voiles d'un vaisseau; *Voilerie*, l'art de confectionner les voiles, ainsi que l'atelier où on les confectionne.

*Amener une voile*, c'est la faire descendre le long du mât quand elle a été hissée; *carguer une voile*, c'est la serrer ou plier contre la vergue; la *déferler*, c'est la mettre au vent, etc.

Les toiles dont on se sert pour confectionner les voiles sont ordinairement en fil de chanvre et de différentes grosseurs : on les distingue par les noms de *toile à six fils, à quatre fils, mélie double, mélie simple, toile de doublage, toile à prélat*, etc. Pour rendre ces toiles incombustibles, on les plonge dans un bain de phosphate d'ammoniaque. — Outre le chanvre, on emploie aussi le coton à la fabrication des voiles, et quelquefois même le cuir. Les Chinois en font avec du jonc; les indigènes de la mer du Sud, avec de la paille ou des écorces d'arbre.

VOILIER, se dit : 1° de tout ouvrier qui confectionne des voiles; 2° d'un bâtiment considéré sous le point de vue de sa marche sous voiles : on dit alors qu'il est *bon* ou *mauvais voilier.*

VOILIER, *Istiophorus*, genre de Scombéroïdes, renferme des poissons de grande taille, très-voisins des Espadons, dont ils ont le bec, ainsi que les habitudes. Ils doivent leur nom au développement considérable de la dorsale, dont ils se servent comme de voile pour prendre le vent quand ils nagent.

On donne en général le nom de *Voiliers* aux oi-

seaux dont le vol est étendu, et celui de *grands Voiliers* aux oiseaux de haute mer, tels que les Albatros et les Pétrels.

VOIRIE (de *voie*), partie de l'administration publique qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies publiques. D'après les lois du 24 août et du 14 octobre 1789, et celles du 22 juillet 1791, du 16 septembre 1807 et du 3 mai 1841, la voirie admet deux divisions : la *grande voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt général, les routes impériales et départementales, les chemins de fer, les fleuves et rivières navigables ou flottables; la *petite voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt purement local, les chemins vicinaux, les cours d'eau non navigables ni flottables. La grande voirie est dans les attributions des préfets seuls, et la petite voirie, de l'autorité municipale. — La voirie se distingue aussi en *V. urbaine* et en *V. rurale*, selon qu'elle a pour objet les villes ou les campagnes.

Les rues de Paris sont soumises, par exception, au régime de la grande voirie. En outre, un décret du 26 mars 1852 a imposé des règlements particuliers à la voirie de la capitale : d'après ce décret, tout propriétaire est tenu, entre autres obligations, de regratter, repeindre ou badigeonner la façade de sa maison une fois au moins tous les 10 ans (art. 5).

On doit à M. Davenne un *Recueil des lois*, etc., *sur la Voirie*, et à M. E. Herman un *Tr. de la V. vicinale*.

On appelle encore *Voirie* le lieu où l'on dépose les débris d'animaux, les vidanges et autres immondices de toute nature qui proviennent des grandes villes. Les voiries, ordinairement situées au dehors des villes, sont soumises à des ordonnances de police. La voirie de Paris, établie à Montfaucon depuis 1577, a été transportée récemment à Bondy. *Voy.* VIDANGE et ABATTOIR.

VOITURE (du latin *vectura*, transport). La forme des voitures varie suivant leur destination, et plus encore, surtout pour les voitures *de luxe*, suivant les caprices de la mode. Parmi les voitures qui servent au transport des matières de toute sorte, on distingue la *charrette*, le *tombereau*, le *haquet*, le *camion*, les *chariots* de tout genre, le *fourgon*, la *tapissière*, la *petite voiture à bras*, etc. Parmi celles qui servent au transport des personnes, les unes sont à deux roues, comme le *cabriolet*, la *patache*, le *tilbury*, le *phaéthon*, le *cab*, etc.; les autres à quatre, comme la *berline*, le *coupé*, le *landau*, la *calèche*, l'*américaine*, le *char à bancs*, le *fiacre*, les *diligences*, *omnibus*, etc. *Voy.* ces noms.

L'origine des voitures remonte à la plus haute antiquité. Outre les *chars* en usage dans les combats et dans les courses, les Grecs et les Romains avaient un très-grand nombre de voitures : telles étaient, chez ces derniers, les voitures dites *carpentum*, *carruca*, *rheda*, *plaustrum*, etc. Au moyen âge, l'usage des voitures était devenu fort restreint; à la fin du XVIe siècle, elles étaient encore regardées comme un grand objet de luxe ; au XVIIe, l'usage en devint général. Sous Louis XIII furent établies à Paris les premières voitures de louage (*Voy.* FIACRE), dont le nombre n'a cessé de s'augmenter depuis. M. E. Tauxier a publié dans *le Moniteur* (janvier 1854) l'*Histoire des voitures en France*.

*Voitures publiques*. Les entrepreneurs de voitures publiques sont assujettis à des règlements particuliers, qui font loi entre eux et les autres citoyens : ils doivent tenir registre de l'argent, des effets et des paquets dont ils se chargent; ils sont responsables de leur perte et de leur avarie, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils ont été perdus ou avariés par cas fortuit ou par force majeure (Code Nap., art. 1782-86). Une amende de 6 à 10 francs est encourue par ceux qui contreviennent aux ordonnances concernant la solidité, le chargement des voitures, le nombre et la sûreté des voyageurs, l'indication du nombre et du prix des places, du nom du propriétaire (Code pén., art. 475). *Voy.* MESSAGERIES.

M. Lafargue a donné le *Code voiturin*, et M. Hilpert *le Messagiste*, traité théorique, pratique et législatif.

VOITURIN, en italien *Vetturino*, celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées, et qui les conduit. C'est surtout en Italie qu'on voyage ainsi.

VOIVODE ou VAYVODE, titre de dignité chez les Slaves. *V.* VAYVODE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VOIX (du latin *vox*), son que l'homme fait entendre en chassant l'air de l'intérieur de ses poumons. L'organe qui produit ce son, l'*organe vocal*, est un véritable instrument à vent, formé de trois parties : 1° les *poumons* et la *trachée-artère*, qui font l'office de soufflets; 2° le *larynx*, sorte de vibrateur qui imprime au son un caractère spécial; 3° le *pharynx* et les *cavités buccale* et *nasale*, qui servent à le modifier en l'enflant ou en le diminuant. L'air, chassé des poumons, s'achemine d'abord par la trachée-artère, canal assez large qui se resserre bientôt; puis il traverse une fente étroite (larynx), dont les bords sont deux lames vibrantes, semblables à celles des anches, qui permettent ou interceptent alternativement le passage de l'air, et déterminent ainsi les ondulations sonores. Les autres organes ne font que transmettre et modifier le son.

La voix peut se présenter sous trois états : la *voix brute*, ou *Cri*, comme dans les animaux; la *V. articulée*, *Parole* ou *Langage*, qui est le privilége de l'homme; la *V. modulée*, ou *Chant*. *Voy.* ces mots.

La voix se divise : 1° par rapport au ton, en six espèces, savoir : le *premier dessus* ou *soprano*, le *deuxième dessus* ou *alto*, le *contralto*, le *ténor* ou *taille*, le *baryton* et la *basse* (*Voy.* ces noms); 2° relativement au registre, en *voix de poitrine*, *V. de tête* (appelée aussi *fausset* ou *faucet*), et *V. de médium*; 3° relativement à son acuité ou à sa pureté, en *voix grave*, *moyenne*, *aiguë*; 4° relativement à la qualité, en *bonne*, telle que claire, pleine, sonore ou argentine, forte, douce, étendue, etc., ou *mauvaise*, faible, voilée, criarde, nasillarde, gutturale, etc.

La voix humaine varie avec l'âge et suivant les sexes : elle est plus aiguë dans l'enfance, et devient grave à l'époque de la puberté (*Voy.* MUE); le castrat conserve la voix qu'il avait dans l'adolescence. Les premiers et seconds dessus appartiennent exclusivement aux femmes, aux enfants et aux castrats; le contralto est commun aux deux sexes ; le ténor, le baryton et la basse ne se rencontrent que chez les hommes qui ont atteint leur 16e année.

Dans l'Orgue, on appelle *Voix humaine*, un jeu d'orgues qui ressemble à la voix de l'homme. La *voix angélique* était un jeu d'orgues qui sonnait l'octave en dessus de la voix humaine. Ce jeu a été abandonné à cause de sa qualité de son criarde.

*Voix active*, *V. passive*, dans les verbes. *V.* VERBE.

VOL (du latin *volatus*), mode de locomotion propre à tous les oiseaux, au plus grand nombre des insectes, à quelques Mammifères, comme les Chauves-souris, etc., et par lequel ces animaux se soutiennent et se meuvent dans l'air, au moyen d'*ailes* (*Voy.* AILES). — *Vol* se dit aussi, comme *envergure*, pour la distance qu'il y a entre les deux bouts des ailes étendues d'un oiseau.

En termes de Chasse, on distingue les oiseaux de *haut-vol*, comme le Faucon, et de *bas-vol*, comme le Tiercelet (*Voy.* VOLERIE). — On appelle *Chasse au vol* celle qui se fait avec des oiseaux de proie. — *Vol* se dit aussi collectivement d'un grand nombre d'oiseaux de proie qu'on entretient, comme les meutes, pour prendre du gibier : on a des *vols* pour le héron, pour le milan royal, pour le milan noir, pour les buses, pour la pie, le corbeau, etc.

Dans le Blason, on appelle *Vol* deux ailes d'oiseau étendues comme quand l'oiseau vole; *Demi-vol*, une

seule aile ; *Vol banneret*, le *vol* qui se met au cimier.

VOL, attentat contre la propriété. Le Code pénal distingue le *Vol simple* et le *Vol qualifié*. Le *Vol qualifié* est celui qui est accompagné de circonstances aggravantes, etc. : tels sont le *V. domestique*, commis par des personnes qui sont aux gages de celui qui a été volé ; le *V. avec effraction*, qui se fait en brisant et forçant quelque clôture ou fermeture ; le *V. de grand chemin*, le *V. de nuit*, le *V. de deniers publics*. Ces différents vols sont punis différemment selon leur gravité (Code pén., art. 379-401).

Le *vol* a été puni par toutes les nations : chez les Grecs et les Romains, le fouet et l'amende étaient le châtiment des vols ordinaires ; le vol accompagné de violences était puni, suivant les cas, du bannissement, de la condamnation aux mines, de mutilations corporelles, et même de la mort. Chez les barbares, il n'était puni que d'une amende. Notre ancienne législation était excessivement sévère contre le vol : jusqu'en 1789, les voleurs de grand chemin furent punis du supplice de la roue. D'après le Code pénal de 1791 et la loi du 25 frimaire an VIII, les peines contre le vol variaient depuis 2 ans de fers jusqu'à la mort. Aujourd'hui, les simples vols, larcins et filouteries peuvent entraîner 5 ans d'emprisonnement ; pour le vol qualifié, la peine la moins forte est la reclusion : dans aucun cas cependant, le vol n'entraîne la peine capitale.

Il s'est trouvé de nos jours des écrivains qui, en attaquant le droit de propriété, en sont venus jusqu'à assimiler la *propriété* au *vol*. *Voy.* PROPRIÉTÉ.

VOLAILLE, nom donné en général à tous les oiseaux qui peuplent nos basses cours, et particulièrement aux poules, poulets et chapons. Les volailles sont l'objet d'un commerce important, surtout dans le Maine, la Bresse, le Périgord, etc. A Paris, deux marchés spéciaux sont affectés à la vente des volailles, celui des Prouvaires, près de la Halle, et celui de la Vallée, sur le quai des Augustins.

VOLANT. C'est proprement une petite boule de liége garnie de peau et percée de trous dans lesquels on fait entrer de petites plumes qui ont pour objet de ralentir et de régulariser son mouvement : au jeu *du volant*, deux personnes armées de raquettes se renvoient cette boule alternativement.

Dans les Machines, on donne en général le nom de *Volant* à des masses pesantes animées d'un mouvement très-vif de rotation, et qui servent à maintenir par leur vitesse acquise l'uniformité du mouvement, lorsque la force imprimée par le moteur n'est pas constante. Dans les machines fixes à un seul cylindre ou dont les cylindres se commandent, le *volant* est ordinairement une grande roue en fonte montée sur l'arbre de couche qui porte la manivelle sur laquelle agit la bielle commandée par le piston. Dans les machines à deux cylindres indépendants, on supprime le volant, parce que l'on suppose que l'action réciproque des deux pistons sur le mécanisme suffit au maintien d'une action régulière. — Les tournebroches, les sonneries des pendules, les mouvements de certaines lampes, ont des volants, dont la forme varie beaucoup.

On donne aussi le nom de *Volants* aux ailes d'un moulin, ainsi qu'à des garnitures légères qu'on attache aux robes des femmes en les plaçant les unes au-dessus des autres en nombre variable.

*Volant d'eau*, nom vulgaire d'une jolie plante aquatique de la famille des Naïadées, qui fleurit à la surface des étangs, de l'eau des fossés et, en général, de toutes les eaux tranquilles ; — *V. des étangs*, nom vulgaire du Nymphæa blanc.

VOLATIL, VOLATILISATION (du latin *volatilis*). En Chimie, on appelle *Corps volatils* tous les corps solides ou liquides, susceptibles de se réduire en gaz ou en vapeur, soit à la température ordinaire, comme l'éther, l'alcool, l'eau, soit par l'action d'une chaleur plus ou moins élevée, comme la plupart des liquides, le soufre, le mercure, l'arsenic, etc. : on les oppose aux *Corps fixes*. — La *Volatilisation* est l'action par laquelle les corps volatils sont réduits en vapeurs ou en gaz. Pour volatiliser un liquide, il suffit ordinairement de le chauffer plus ou moins, ou de le mettre sous le récipient de la machine pneumatique, afin de diminuer la pression atmosphérique qui s'oppose à la production des vapeurs. Les solides doivent d'abord être amenés à l'état de fusion ; quelques-uns cependant, l'acide arsénieux, l'acide carbonique solidifié, passent directement de l'état solide à l'état gazeux.

VOL-AU-VENT (à cause de la légèreté de la pâte), pâté chaud dont l'abaisse et les parois doivent être en pâte feuilletée. On garnit les vol-au-vent, soit avec des boulettes, des quenelles, soit avec un ragoût à la financière, soit avec des filets de turbot à la Béchamel, soit avec des légumes ou des compotes.

VOLCAN (du latin *Vulcanus*, dieu du feu), nom donné en général à tout gouffre qui s'ouvre à la surface de la terre et d'où sortent à des intervalles variables des tourbillons de feu et de fumée, des cendres, des laves, et autres matières embrasées ou liquéfiées : il se dit surtout d'une montagne volcanique, comme le Vésuve et l'Etna. La forme ordinaire de ces montagnes est celle d'un cône qui s'élève en forme de pain de sucre tronqué, au-dessus d'un système de montagnes ou au-dessus d'autres petits cônes volcaniques qui entourent la masse principale. L'ouverture plus ou moins large, en forme d'entonnoir ou de coupe, située au sommet du cône, se nomme le *cratère* du volcan ; c'est par cette ouverture que se font les éruptions. Tous les volcans ne vomissent pas des matières embrasées ; quelques-uns lancent des jets d'eau chaude, d'autres, de la boue, du soufre, de l'air, des gaz inflammables, etc. : on les nomme *geysers*, *salses*, *solfatares*, etc. Il y a des volcans *sous-marins*, dont l'existence donne lieu à plusieurs phénomènes, comme le bouillonnement des eaux de la mer, l'apparition momentanée de certains îlots (comme l'île Julia, près de la Sicile, qui parut en 1831), etc. Enfin, dans beaucoup de contrées, notamment en Auvergne, en Bohême, en Irlande, on trouve des volcans *éteints*, dont le cratère s'est complétement fermé.

Parmi les volcans proprement dits, les plus célèbres sont : en Europe, le Vésuve, l'Etna, le Stromboli et le Volcano (îles Lipari), l'Hékla (Islande) ; dans les mers d'Afrique, le pic de Ténériffe, le pic des Açores, le volcan de l'île Bourbon ; en Amérique, le Popocatepelt, le pic d'Orizaba et le Sorullo (Mexique), le Solfatare (Guadeloupe), le Chimboraço, le Cotopaxi, l'Antisana, le Pichincha, le Caxamarca (dans les Andes) ; en Océanie, le Tomboro (Malaisie) ; en Asie, le Kamtchatraja et l'Awatcha, dans le Kamtchatka. — Pour plus de détails, *Voy.* les noms des principaux volcans au *Dict. univ. d'H. et de G.*

On a longtemps attribué les éruptions volcaniques à l'embrasement du soufre, des pyrites, des bitumes et autres matières inflammables contenues dans le sein de la terre ; H. Davy les attribuait à la combinaison accidentelle de l'oxygène de l'eau avec les métaux, les pierres, les alcalis qui jouissent de la propriété de brûler dans l'eau, combinaison qui dégage une quantité considérable de chaleur et une immense quantité de fluides électriques. On les explique de préférence aujourd'hui, ainsi que les tremblements de terre et la formation des montagnes, par l'action de la chaleur centrale : l'écorce du globe, inégale en épaisseur et sujette par suite à des mouvements d'ondulation qui constituent les tremblements de terre, presse sur la masse en fusion qui remplit le centre de la terre, et elle fait ainsi jaillir ou suinter, par les fissures qu'offre sa surface, une partie de la masse interne, sous forme de lave, de gaz, d'eau bouillante, etc. Cette théorie a été déve-

loppée par M. Cordier dans son *Essai sur la température de l'intérieur de la terre.*

VOLCANIQUES (ROCHES, TERRAINS), se dit, en Géologie, des matières minérales, des groupes de terrains, qui sont dus à l'action des volcans ou qui portent l'empreinte du feu des volcans.

VOLE (de *voler*, enlever ?). A certains jeux de Cartes, *Faire la vole*, c'est faire seul toutes les levées.

VOLÉE (de *vol*), se dit, en termes de Chasse : 1° du vol soutenu et prolongé d'un oiseau; 2° d'une bande d'oiseaux qui volent tous ensemble; 3° d'une compagnie d'oiseaux éclos d'une même couvée.

En termes d'Artillerie, c'est une décharge de plusieurs pièces qu'on tire en même temps (*Voy.* BORDÉE). La *volée* d'un canon est la partie de la pièce comprise entre les tourillons et la bouche.

En termes de Charronnage, la *volée* est une pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux sont attelés.

VOLERIE, terme de Fauconnerie, se dit de la chasse qui se fait avec des oiseaux de proie, et pour laquelle ces oiseaux sont dressés à voler sur d'autres oiseaux ou sur quelque autre sorte de gibier. La *Haute volerie* est la volerie du faucon sur le héron, les canards, les grues; la *Basse volerie*, celle du tiercelet sur la perdrix, la pie, etc.

VOLET, fermeture de menuiserie placée en dedans du châssis d'une croisée. On appelle *Volet brisé*, celui qui s'ouvre en deux parties, et qui, quand il est ouvert, se replie sur l'écoinçon ou se double dans l'embrasure de la fenêtre; *V. de parement*, celui qui est tout d'une pièce. — On donne aussi le nom de *Volets* aux contrevents qui s'appliquent extérieurement sur l'ouverture d'une fenêtre.

Dans la Marine, le *Volet* est une petite boussole ou compas de route qui n'est point suspendue sur un balancier comme la boussole ordinaire, et dont on se sert sur les barques et sur les chaloupes.

*Volet*, nom vulgaire du *Nénuphar* et du *Nymphœa*.

VOLIÈRE, espèce de grande cage où l'on nourrit des oiseaux pour son plaisir : ce sont généralement de petits pavillons qu'on établit sur de légères colonnes dont les intervalles sont remplis par des grillages. Les anciens déployaient un luxe prodigieux dans la construction de leurs volières, comme on le voit par les descriptions de Varron (*De re rustica*, liv. III). — Dans les fermes, on donne spécialement le nom de *Volière* à un lieu où sont élevés et nourris les pigeons domestiques, et que l'on appelle plus généralement *Pigeonnier* (*Voy.* ce mot). Les pigeons dits *de volière* sont les plus estimés.

VOLIGE, planche mince de bois blanc, comme le sapin, le peuplier, etc., est ainsi nommée à cause de sa légèreté. — C'est encore le nom de la latte que l'on emploie pour porter l'ardoise.

VOLITION, acte par lequel la volonté se détermine à quelque chose. *Voy.* VOLONTÉ.

VOLKAMIER, *Volkameria* (dédié à J.-G. *Volkamer*, botaniste allemand), genre de la famille des Verbénacées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées et à fleurs très-belles, blanches, campanulées. Le *Volkamier aiguillonné* (*V. aculeata*) est cultivé dans les jardins d'agrément.

VOLONTAIRES. On appelle ainsi, dans l'Armée, les hommes qui s'engagent à servir pendant un certain temps aux mêmes conditions que les autres soldats. En 1791, l'Assemblée législative, pour faire face à l'invasion étrangère, décréta qu'il serait fait dans chaque département une conscription libre de gardes nationaux de bonne volonté, qui devaient se rassembler lorsque les besoins de l'État l'exigeraient : en quelques jours 97,000 *volontaires nationaux* furent levés ainsi et répartis dans les différents corps d'armée qu'on organisait aux frontières. En plusieurs circonstances depuis, il y eut de semblables levées de volontaires nationaux; en mars 1815, on les nomma *volontaires royaux;* après juillet 1830, ils furent appelés *volontaires de la charte;* après février 1848, ils formèrent la *garde nationale mobile.* — Il ne faut pas confondre ces volontaires nationaux avec les remplaçants ni même avec les engagés volontaires qui prennent place dans les régiments ordinaires.

VOLONTÉ (du latin *voluntas*), faculté de vouloir, de se déterminer. Quelquefois ce mot est synonyme d'activité, et on distingue alors une *Volonté spontanée* ou *Instinct*, et une *Volonté réfléchie;* mais, le plus souvent, il désigne une forme particulière de l'activité, celle qui succède à la spontanéité et qui suppose la connaissance, la réflexion. Ses déterminations prennent le nom de *Volitions;* elles précèdent et commandent l'action : on peut les assimiler aux ordres qu'un chef donne à ses subordonnés.

La volonté, quand elle n'est pas égarée par l'excès de la passion ou par la folie, est libre (*Voy.* LIBERTÉ); elle diffère essentiellement en cela et du désir avec lequel Condillac et son école l'ont confondue, et de l'entendement dont les Cartésiens ne l'ont pas suffisamment distinguée : elle doit dominer les désirs et se laisser éclairer par l'entendement. Elle est une des conditions de la moralité humaine et de la responsabilité; aux yeux de certains philosophes, c'est la volonté qui constitue la personnalité. M. Maine de Biran, qui, de nos jours, a beaucoup insisté sur l'étude de la volonté, a cru pouvoir expliquer par l'action ou l'inaction de cette faculté plusieurs actes ou états importants de l'âme, comme l'attention, le sommeil, etc. M. Laromiguière, opposant *Volonté* à *Entendement*, réunit sous ce nom toutes les facultés qui tendent à la détermination, celles qu'il appelle *désir, préférence, liberté.* — On pourra lire sur ce sujet l'*Essai sur l'entendement* de Locke, les *Essais sur les Facultés actives* de Reid et de D. Stewart, les écrits de Maine de Biran et une thèse de M. Debs, intitulée : *Tableau de l'activité volontaire*, 1844, etc.

VOLTAIQUE (PILE). *Voy.* PILE.

VOLTE (du latin *volutus*, de *volvere*, tourner), nom donné, en termes de Manége, à un certain mouvement que le cavalier fait faire au cheval en le menant en rond. Dans la *volte*, le cheval plie les reins, le dos et les bras, trousse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et liberté. — On appelle *Volte de piste*, celle que le cheval parcourt, les hanches suivant les épaules, c.-à-d. sans aller de côté; *V. renversée*, celle où le cheval, allant de côté, a la tête tournée vers le centre, et la croupe vers la circonférence, le petit cercle se formant par les pieds de devant, et le grand par ceux de derrière.

En termes d'Escrime, la *Volte* est le mouvement qu'on fait pour éviter les coups de l'ennemi. *Volter*, c'est changer de place pour éviter l'adversaire.

A l'Armée, *faire volte-face*, c'est se retourner pour faire face à l'ennemi qui poursuit.

En Marine, *Volte* est synonyme de *route.* — C'est aussi l'action de se placer pour se disposer au combat.

*Volte* est encore le nom d'une ancienne danse, originaire d'Italie, dans laquelle le cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et termine en l'aidant à faire un bond en l'air.

VOLTIGE, corde attachée par les deux bouts, mais qui est fort lâche et sur laquelle les bateleurs font des exercices : on l'oppose à la *Corde roide.* Forioso, Mme Saqui, se sont acquis une grande réputation par leur adresse dans la voltige.

En termes de Manége, on donne ce nom à toutes sortes d'exercices faits sur un cheval, pour donner au corps de la souplesse et de la force, et surtout pour apprendre à monter avec légèreté, avec ou

sans étriers. La Voltige a été mise à la mode, vers la fi du siècle dernier, par les frères Franconi.

VOLTIGEUR, celui qui pratique la *voltige*, soit sur la corde, soit sur un cheval.—Dans l'Art militaire, les *Voltigeurs* forment des compagnies d'élite qui sont composées des hommes dont la taille est de 1m,60 environ, et qui marchent en queue du bataillon : en bataille, ils occupent la gauche. Les Voltigeurs ont la haute paye comme les grenadiers. Ils ont été établis en 1804 par Napoléon I. Ils se distinguent à leurs épaulettes et autres ornements qui sont jaunes, et aux cors de chasse qui remplacent les grenades au collet et sur les pans de leurs habits. Les voltigeurs sont destinés à combattre en tirailleurs. Ils ont des clairons au lieu de tambours.

VOLUBILE (du latin *volubilis*, de *volvere*, tourner), se dit, en Botanique, des tiges qui s'élèvent en spirale le long des corps sur lesquels elles prennent un appui. Le Houblon, le Haricot, les Liserons, ont des tiges volubiles.

VOLUBILIS. On donne ce nom aux Liserons (*Convolvulus, Ipomea*) et à diverses autres plantes grimpantes, qui se roulent autour d'un support, et qui ont des fleurs campanulées, blanches, violettes, bleues ou rouges : on les nomme aussi *Clochettes*.

VOLUCELLE, *Volucella* (du latin *volucer*, léger), genre de Diptères brachystomes, de la tribu des Syrphies, établi pour des espèces de Mouches dont la plus connue est la *Mouche du rosier* (*Volucella bombylans*), commune sur les Églantiers.

*Polatouche volucelle*. *Voy*. POLATOUCHE.

VOLUME (du latin *volumen*, de *volvere*, rouler, parce que les livres des anciens se roulaient autour d'une baguette). Quand il s'agit de livres, on confond le plus souvent *Volume* et *Tome;* cependant, ce dernier mot désigne proprement les sections ou divisions d'un même ouvrage, tandis que le mot *volume* s'entend d'un livre quelconque, divisé ou non en plusieurs *tomes*, et considéré principalement sous le rapport de son bon état, de sa condition (relié, broché, etc.), ou de son format. *Voy*. FORMAT.

Dans les Sciences physiques, on entend par *Volume* l'étendue d'un corps considéré relativement à la grandeur de ses dimensions : c'est l'espace occupé par un corps, abstraction faite de la masse. Sous un même volume, les corps peuvent offrir les plus grandes différences de densité : un mètre cube de bois et un mètre cube de fer sont égaux en volume, mais non en densité ni en pesanteur. Le volume d'un corps est égal à son poids divisé par sa densité. On donne spécialement le nom de *Capacité* au volume des corps creux (*Voy*. CAPACITÉ et MESURES). — Pour les gaz, le mot *Volume* est souvent synonyme d'*atome;* ainsi, on dit indifféremment : un volume ou un atome d'oxygène se combine avec deux volumes ou deux atomes d'hydrogène pour former de l'eau.

En Musique, le *Volume de la voix* est la masse de son que donne une voix ou un instrument sur chacun des degrés de son diapason : de deux voix semblables formant le même son, celle qui remplit le mieux l'oreille et se fait entendre de plus loin, est dite avoir plus de *volume*.

VOLUPTÉ (en latin *voluptas*). Ce mot, qui dans notre langue ne s'entend guère que des plaisirs corporels les plus grossiers, s'employait chez les anciens pour le plaisir en général (en grec *hèdonè*). Aristippe, Épicure et leurs disciples plaçaient le souverain bien dans la *volupté*, et proposaient à l'homme pour fin dernière la poursuite de la volupté. Ce système était connu sous le nom d'*Hédonisme :* c'est ce que nous appelons *Sensualisme*.

Dans le Langage des fleurs, la Tubéreuse et la Rose mousseuse, sont les symboles de la volupté.

VOLUPTUAIRE, se dit, en termes de Droit, de dépenses d'agrément, de luxe ou de fantaisie. Le vendeur de mauvaise foi est obligé de rembourser à l'acquéreur évincé les *dépenses* même *voluptuaires* qu'il aurait faites (Code Nap., art. 1635).

VOLUTE (du latin *voluta*, de *volvere*, tourner), terme d'Architecture, désigne cet enroulement en spirale que l'on voit à différents chapiteaux, surtout dans l'ordre ionique, et que l'on croit imité de l'écorce roulée du bouleau. — On donne le même nom à tout enroulement semblable placé à l'extrémité d'une console, d'un modillon, etc.

En Histoire naturelle, on donne en général le nom de *Volutes* aux coquilles univalves tournées en cône pyramidal, et, en particulier, à un genre de Mollusques, de la famille des Buccinoïdes, voisin des Mitres, des Marginelles et des Fasciolaires, et qui renferme un assez grand nombre d'espèces remarquables par leur grandeur et la beauté de leurs coquilles, ovales, oblongues ou ventrues, à spire courte et à sommet obtus. Parmi les espèces on remarque : la *Volute gondole* (*V. cymbium*) ou *Char de Neptune;* la *V. musique*, la *V. pavillon* (*V. vexillum*) ou *Pavillon d'orange*, etc.

On nomme vulgairement *Volutes coniques*, les Cônes; *V. marchande*, une espèce de Colombelle; *V. oreille de Judas*, une Auricule; *V. porphyre*, l'Olive de Panama, etc.

VOLVA (mot latin formé de *volvere*, tourner), membrane en forme de bourse qui recouvre tout ou partie de certains champignons pendant leur jeunesse, et qui se déchire par l'effet de la croissance.

VOLVOCE, *Volvox*, genre d'Animalcules infusoires, dont les espèces ont pour caractère commun d'être très-simples, sphériques et transparentes, et d'exécuter de perpétuels mouvements de rotation : ce qui leur a valu leur nom, dérivé de *volvere*, tourner. On les trouve dans les eaux douces et salées, rarement dans les infusions. Les Naturalistes sont loin d'être d'accord sur les caractères de ces êtres microscopiques.

VOLVULUS, un des noms de l'*Iléus* ou *Passion iliaque*. *Voy*. ILÉUS.

VOMBAT ou WOMBAT. *Voy*. WOMBAT.

VOMER (mot latin qui signifie *soc de charrue*), désigne, en Anatomie, un os impair de la face, formant la partie postérieure de la cloison des fosses nasales. Cet os, d'une forme analogue à un soc, est mince, aplati, quadrilatère, et s'articule en bas avec les os maxillaires supérieurs et palatins, en haut avec le sphénoïde, l'ethmoïde, etc.

VOMER, genre de poissons Scombéroïdes, ainsi nommé à cause de son profil tranchant : on le nomme aussi *Poisson-Lune*.

VOMIQUE, nom donné, en Médecine, à des amas de pus qui se forment dans l'intérieur d'un viscère, particulièrement dans la poitrine, et qui finissent par être rejetés au dehors par une sorte de vomissement. On distingue deux espèces de *vomiques :* l'une est le produit du ramollissement des tubercules pulmonaires; l'autre, beaucoup plus rare, est formée par un abcès circonscrit dans la substance du poumon. Quelquefois, au lieu de s'ouvrir dans les bronches et d'être rejetée au dehors, la vomique peut se faire jour dans la poitrine, et déterminer un *empyème*. *Voy*. ce mot.

*Noix vomique* ou *Fève de S. Ignace*, baie du *Vomiquier* ou *Strychnos*. *Voy*. STRYCHNOS.

VOMIQUIER, arbrisseau. *Voy*. STRYCHNOS.

VOMISSEMENT (du latin *vomitus*), mouvement convulsif par lequel les substances contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Le vomissement a lieu dans un grand nombre de conditions différentes. C'est ordinairement un symptôme des affections de l'estomac et du canal intestinal. Souvent aussi il est purement sympathique.—Tantôt il est nécessaire de provoquer le vomissement, comme quand il s'agit de faire expulser des substances vénéneuses, des corps étrangers, d'opérer une révulsion : on recourt alors

aux *vomitifs* (*Voy.* ci-après) ; tantôt, au contraire, on veut les arrêter : on y réussit soit en diminuant les boissons, soit en prenant de la glace par petits fragments, des acides, de l'eau de Seltz ou la potion de Rivière, soit même en recourant aux vomitifs selon ce vieil aphorisme : *Vomitus vomitu curatur.*

A Rome, dans les temps de la plus grande corruption, certains débauchés provoquaient quelquefois le vomissement après un ample repas afin de pouvoir plus promptement se remettre à table.

*Vomissement de sang. Voy.* HÉMATÉMÈSE.

VOMITIFS, substances propres à provoquer le *vomissement :* tels sont, parmi les substances minérales, l'émétique, le soufre doré d'antimoine, le sulfate de zinc, etc. ; parmi les substances végétales, l'ipécacuanha, ou l'émétine extraite de cette racine.

VOMITOIRES, *Vomitoria*, nom donné, chez les Romains, à des issues pratiquées dans les théâtres, et par laquelle la foule des spectateurs s'écoulait après le spectacle.

VOMITURITION (du latin *vomituritio*). Ce mot s'emploie pour désigner : 1° un vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses et évacuant peu de matières; 2° cette espèce de vomissement avorté, par lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors.

VORORT, grand conseil de la Confédération helvétique. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

VORTICELLES, *Vorticella* (de *vortex*, tourbillon), Animalcules infusoires, ainsi appelés à cause du tourbillonnement produit dans le liquide par la couronne de cils qu'ils agitent sans cesse.

VOTE (du latin *votum*), se dit et de l'acte par lequel un citoyen exerce le droit de *suffrage* (*Voy.* ce mot), et du vœu exprimé par cet acte. Le droit de vote s'exerce dans une infinité de circonstances qui toutes peuvent se ramener à trois : le *Vote électoral*, le *V. délibératif,* le *V. juridique* (*Voy.* ÉLECTIONS, ASSEMBLÉES, JURY, etc.). Le *Vote* est *universel,* lorsque tous les citoyens d'un État sans exception sont appelés à y concourir; il est *restreint,* lorsqu'une classe de citoyens est seule appelée à exercer ce privilége. Le Vote universel est *direct*, lorsque la nomination suit immédiatement l'expression du suffrage exprimé par tous les citoyens; il est *indirect* ou *à deux degrés,* lorsque tous les citoyens choisissent des électeurs, lesquels nomment à leur tour des députés. — On vote soit *au scrutin* (*Voy.* SCRUTIN), soit *par assis et par levé :* ce qui a lieu lorsque les membres qui votent pour une proposition se lèvent, ceux qui votent contre restant assis.

En France, on a appelé *Vote par ordre,* une manière de voter qui avait lieu, dans les États généraux, lorsque, pour délibérer, les représentants des différents ordres se séparaient en trois chambres, dont chacune avait son vote indépendant des deux autres ; *Vote par tête,* une autre manière de prendre les décisions qui avait lieu quand tous les ordres, réunis en une seule assemblée, délibéraient à la majorité des voix ; *Double vote*, le droit qu'eurent, sous la Restauration, les électeurs les plus haut imposés de voter deux fois dans la même élection, une première fois dans le collége d'arrondissement et une deuxième dans le collége départemental, où eux seuls étaient admis. — Les Romains votaient tantôt par *tribus*, tantôt par *curies*, tantôt par *centuries.*

VOUÈDE, plante tinctoriale. *Voy.* GUÈDE et PASTEL.

VOUGE, sorte d'épieu à large fer et à l'usage des veneurs. C'était aussi jadis une arme offensive employée à la guerre, sur la forme et l'usage de laquelle les auteurs ne sont nullement d'accord.

VOUSSOIR ou VOUSSEAU (de *voûte*), nom donné, en Architecture, à chacune des pierres disposées pour concourir à former le cintre d'une voûte. Elles sont taillées en forme de coin tronqué par le bas. Le voussoir du milieu reçoit le nom de *Clef de voûte.* On appelle *V. à crossette,* celui dont la partie supérieure fait un angle pour se raccorder avec une assise de niveau ; *V. à branches*, celui qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte d'arête.

VOUSSURE, nom donné, en Architecture, à la portion de voûte qui sert d'empatement à un plafond et en fait la liaison avec la corniche de la pièce. On étend ce mot à toute sorte de courbures en voûte moindre qu'une demi-circonférence. En Menuiserie, on l'applique aux parties cintrées en élévation.

VOUTE (jadis *voulte*, de l'italien *volta*, formé du latin *volutus*, participe de *volvere*, tourner, rouler), nom donné, en Architecture, à toute construction en arc de cercle formée par l'assemblage de plusieurs pierres taillées en coin : toutes ces pierres, qu'on nomme *Voussoirs*, appuient l'une sur l'autre, la première rangée posant sur un mur perpendiculaire qui, dans ce cas, reçoit le nom de *pied-droit* de la voûte. On nomme *clef de voûte*, le voussoir du milieu qui soutient tous les autres.

On distingue les *Voûtes à un seul centre* et les *V. à plusieurs centres.* — Les *V. à un seul centre* sont celles dont la courbe, formée d'une seule ouverture de compas partant d'un seul centre, décrit toujours une portion de cercle. Telles sont : la *V. de plein cintre* ou *en berceau,* dont l'arc est un demi-cercle parfait, et toutes les voûtes dont l'arc est une portion de cercle de 180 degrés. — Les *V. à deux centres* sont celles qu'on ne saurait tracer d'une seule ouverture de compas qu'en s'appuyant sur une succession contiguë de points ou de centres différents, et dont la courbe procède de celle de l'ellipse, ou se compose de deux portions de cercle ayant chacune son centre particulier et isolé; elles comprennent la *V. surbaissée,* dite aussi *V. plate* ou *Anse de panier,* dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa plus longue dimension; la *V. surélevée,* dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite ; la *V. à arc rampant,* qu'on pratique sous le travers d'une rampe d'escalier; la *V. d'ogive,* qui a un double centre, chacune des deux portions de cercle qui la composent ayant le sien ; la *V. annulaire*, la *V. cylindrique*, la *V. hélicoïde* ou *en vis*, la *V. conique*, la *V. rampante,* la *V. sphérique*, qui sont d'un usage moins fréquent.

Parmi les édifices remarquables par la beauté de leurs voûtes, on cite : le Panthéon de Rome, la coupole du Panthéon de Paris, formée par trois voûtes concentriques, la voûte du dôme des Invalides, etc.

En Anatomie, on nomme *Voûte* toute partie convexe et arrondie par sa face supérieure, concave et arquée par sa face inférieure, à la manière des voûtes de certains édifices. Ainsi la *Voûte du crâne* est la partie supérieure de cette boîte osseuse ; la *V. à trois piliers* est une lame de substance médullaire molle, blanche, ayant la forme d'un triangle recourbé sur lui-même à ses trois extrémités : elle est formée par les filets convergents des circonvolutions postérieures du lobe moyen ; la *V. palatine* est la cloison horizontale qui sépare la bouche et les fosses nasales : elle est formée par les os maxillaires et palatins, et par le voile du palais.

VOYAGES. On distingue : les *Voyages terrestres* et les *V. maritimes*, et parmi ceux-ci : les *V. de cabotage*, les *V. de long cours* et les *V. de circumnavigation.* Les *Voyages de long cours* sont ceux qui se font sur mer avec la destination de pays éloignés, comme aux Indes orientales et occidentales. La navigation à la vapeur a considérablement abrégé la durée de ces voyages. — Les *Voyages de circumnavigation*, dits aussi *V. autour du monde,* sont le plus souvent des voyages d'*exploration* ou de *découverte ;* quelquefois ce sont des voyages de *recherche,* comme ceux qui ont été entrepris à la recherche de La Pérouse, de sir John Franklin, etc.

Parmi les voyageurs qui se sont fait un nom dans

la science, on cite en première ligne : chez les anciens, Hérodote, Strabon, Pausanias, Hannon, Eudoxe, Scylax, Pythéas, Néarque, le Chinois Fa-hien, le moine Cosmas Indicopleuste; — chez les modernes, comme voyageurs terrestres : Duplan de Carpin, Marco Polo, Kæmpfer, Chardin, Levaillant, Mungo Park, Bruce, A. de Humboldt, Clapperton, Caillié, Jacquemont, Vogel, Livingstone, etc.; comme navigateurs : Christ. Colomb, Magellan, Drake, Anson, Byron, Cook, La Pérouse, d'Entrecasteaux, Bougainville, Vancouver, Krusenstern, Langsdorf, Freycinet, Duperrey, Dumont d'Urville, Parry, Ross, Franklin, etc.

La plupart de ces voyageurs ont écrit des *Relations* de leurs voyages. Plusieurs des relations de voyages maritimes qu'ont laissées les anciens portent le nom de *Périples* (*Voy.* ce mot). Parmi les relations des navigateurs modernes, on remarque : les *Voyages* de l'amiral Anson (1748), de J. Byron (1767), de Bougainville (1771 et 1838), de Cook (1773), de La Pérouse (1797), de Krusenstern (1810), de Freycinet (1824), de Duperrey (1828), de Dumont d'Urville (1838), d'A. Du Petit-Thouars (1840), etc.

Les principaux recueils de voyages sont l'*Histoire générale des Voyages* de l'abbé Prévost (1746, 20 vol. in-4), abrégée par La Harpe, Breton, Bancarel, Mac-Carthy, Eyriès, etc.; la *Bibliothèque universelle des Voyages* de M. Albert-Montémont (1833-36, 46 v. in-8); l'*Histoire des Voyages en Afrique* de Walckenaër.

Outre les voyages réels, il existe aussi des relations de *Voyages imaginaires*, les uns écrits dans un but tout scientifique, comme le *Voyage d'Anacharsis en Grèce* par l'abbé Barthélemy, le *V. de Polyclète* de Théis, le *V. d'Anténor* de Lantier, le *V. d'un Gaulois à Rome au siècle d'Auguste* de M. Dezobry, etc.; les autres comme œuvres de fantaisie et de pure imagination, comme les *Voyages de Gulliver* de Swift, les nombreux *Voyages dans la Lune* de Lucien, de Cyrano de Bergerac et autres, etc.

VOYELLE (du latin *vocalis*), terme de Grammaire, désigne une lettre qui a un son par elle-même et sans être jointe à une autre lettre. On compte ordinairement 5 voyelles : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, qu'on appelle aussi *Voyelles simples*. On appelle *V. composées* ou *polygrammes* celles qui sont représentées par plusieurs lettres, mais qui ne rendent cependant qu'un son unique proféré par une simple émission de voix : telles sont *ou*, *eu*, *ai*, *ei*, et les voyelles nasales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*. On appelle *diphthongues* les sons formés par le concours de plusieurs voyelles. — En Prosodie, les voyelles peuvent être *brèves*, *longues* ou *douteuses*. *Voy.* PROSODIE.

En Hébreu, où toutes les lettres sont des consonnes, les voyelles sont représentées par de petits signes appelés *points-voyelles*. *Voy.* POINT.

VOYER (de *voie*), se dit, dans l'Administration, des architectes, commissaires, officiers de police, etc., préposés à l'entretien ou à la police des rues dans une ville et des routes dans la campagne. — Sous Henri IV, un édit de mai 1599 créa la charge de *Grand voyer* et en revêtit Sully : cette charge fut supprimée dès 1626. *Voy.* VOIRIE.

VRAC ou VRAQUE (de l'anglais *wreck*, naufrage), mot employé, en termes de Marine, pour dire *en désordre*, *pêle-mêle*. On dit que des harengs sont salés *en vrac* lorsqu'on les a mis en tonne sans aucun ordre et seulement avec du sel, en attendant qu'on les range avec soin dans des barils. — Ce mot s'emploie aussi dans les chemins de fer : les pommes de terre se chargent ordinairement *en vrac*.

VRAISEMBLANCE. *Voy.* PROBABILITÉ.

VRILLE (en latin *terebella*). Outre l'outil de fer, d'un usage bien connu, qui se compose d'une tige de fer terminée par une espèce de vis emmanchée d'un morceau de bois placé en travers. Ce mot désigne, en Botanique, ces filets simples ou rameux, tortillés en spirale, au moyen desquels plusieurs végétaux faibles parviennent à grimper en s'accrochant aux corps voisins. Les vrilles naissent à l'aisselle des feuilles, comme dans la Passiflore, ou à l'opposé des feuilles, comme dans la Vigne, ou à l'extrémité des feuilles, comme dans les Pois, etc. On les appelle aussi *cirres* ou *mains*.

On donne au Liseron le nom vulgaire de *Vrillée* ou *Vreille* à cause des vrilles dont il est muni.

VRILLERIE. On réunit sous ce nom tous les menus ouvrages ou outils de fer et d'acier qui servent aux orfèvres, armuriers, menuisiers et autres artisans, tels que *vrilles*, limes, forets, ciseaux, poinçons, enclumes, marteaux, burins, etc.

VRILLETTE (de *vrille*, parce que ces insectes percent le bois comme avec une tarière), *Anobium*, genre de Coléoptères pentamères, très-communs dans nos habitations où ils détériorent les boiseries, en y faisant de petits trous ronds, semblables à ceux que ferait une *vrille*. Ils font entendre quelquefois, surtout dans la saison des amours, un bruit singulier, analogue au tic-tac d'une pendule, au moyen duquel ils s'appellent : c'est en frappant vivement de la tête contre le bois, après s'être fortement attaché avec les pattes, que l'insecte produit ce bruit, qui est regardé par le vulgaire comme un signe de mauvais augure : ce qui lui a valu le nom d'*Horloge de la mort*, ainsi qu'au *Psocus*: on l'appelle encore *Scarabée pulsateur*, *Sonicéphale*, *Pou de bois*. On trouve ces insectes en Europe; on en compte une quinzaine d'espèces, dont le type est la *Vrillette marquetée* (*An. tessellatum*). La *Vr. du pain* se nourrit de matières farineuses. La *Vr. entêtée* (*An. pertinax*) a reçu ce nom à cause de l'opiniâtreté avec laquelle elle reste immobile tant qu'elle redoute quelque danger.

VUE, l'un des cinq sens, celui qui perçoit la lumière, et qui, par l'intermédiaire de cet agent, nous fait connaître la couleur, la figure, la grandeur, la distance et le mouvement des corps. La vue ne donne par elle-même que la couleur et ses nuances : c'est à l'aide des leçons du tact qu'elle parvient à apprécier la forme, la grandeur et la distance. — Pour le mécanisme de la vue, *Voy.* OEIL et VISION.

On donne, en Médecine et même dans le langage vulgaire, des noms particuliers aux différentes infirmités ou déviations de la vue. On appelle *Presbytie* une vue longue; *Myopie*, une vue courte; *Amblyopie*, une vue faible; *Diplopie*, la vue double; *Strabisme*, la vue louche; *Héméralopie*, la vue diurne; *Nyctalopie*, la vue nocturne; *Cécité*, la privation de la vue. *Voy.* tous ces mots.

*Longue-vue*. *Voy.* LUNETTE.

*Seconde vue*, faculté surnaturelle dont quelques individus prétendent être doués, et qui consisterait à voir des choses réelles, qui existent ou arrivent dans des lieux éloignés. Selon ceux qui y croient, le don de la seconde vue n'est point une faculté héréditaire ni même qui dépende de la volonté; elle s'exerce inopinément; la personne qui en est douée ne saurait ni l'empêcher quand l'objet se présente à sa vue, ni la communiquer à un autre. C'est dans le Nord, surtout en Ecosse, que la croyance à la seconde vue est le plus répandue. — Certaines personnes expliquent la seconde vue de la même manière que les phénomènes non moins merveilleux du Somnambulisme magnétique (*V.* ce mot). — On trouve chez les auteurs anciens des faits de *vue à distance* qui sont analogues : tels sont ceux qui sont attribués à Socrate par Platon (dans le *Théagès*), à Apollonius de Tyane par Philostrate.

En Architecture, on entend par *Vue* toute ouverture faite à un bâtiment pour y faire pénétrer le jour. On distingue les *Vues droites*, *de côté*, *d'en haut*, *d'en bas*, etc. On appelle *Vue faîtière* tout petit jour, lucarne, œil-de-bœuf, etc., pris vers le faîte d'un comble; *V. dérobée*, une petite fenêtre pratiquée au-dessus d'une corniche, d'une plinthe, ou dans quelque ornement, pour éclairer des entre-sols ou de

petites pièces, sans gâter la décoration d'une façade.

Les copropriétaires d'un mur mitoyen ne peuvent y pratiquer des vues sans le consentement l'un de l'autre. Le propriétaire d'un mur non mitoyen ne peut avoir des vues droites sur la propriété de son voisin s'il n'y a 19 décimètres (1 toise) d'éloignement entre le mur où elles sont pratiquées et cette propriété. Il ne peut, non plus, y avoir des vues de côté ou obliques s'il n'y a 6 décimètres (2 pieds) de distance (Code Nap., art. 675-80).

On appelle *Vue de servitude* une vue qu'on est obligé de souffrir en vertu d'un titre qui en donne la jouissance au voisin; *V. de souffrance* ou *Jour de souffrance*, une vue dont on a la jouissance par le consentement d'un voisin, mais sans titre.

En termes de Banque et de Commerce, le mot *Vue* signifie le jour de la présentation d'une lettre de change à celui sur qui elle est tirée et qui doit la payer. Une *lettre payable à vue* doit être payée au moment même où le porteur la présente à celui sur qui elle est tirée : tels sont les billets de la Banque de France, qui portent cette suscription : *Payable en espèces*, *à vue*, *au porteur*. Une *lettre payable à* 5, *à* 10, *à* 30 *jours de vue* est une lettre dont le payement n'est exigible que 5, 10 ou 30 jours après qu'on l'aura fait viser à celui sur qui elle est tirée.

VULCANISATION, opération par laquelle on incorpore du soufre au caoutchouc. *Voy.* CAOUTCHOUC.

VULGATE, version latine de la Bible. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VULNÉRAIRE (du latin *vulnus*, *vulneris*, blessure), se dit, adjectivement, de tout ce qui concerne les plaies, les blessures. *Voy.* TRAUMATIQUE.

Les anciens médecins appelaient *Vulnéraires* tous les médicaments auxquels ils supposaient des vertus spéciales pour la guérison des plaies et blessures. Il y avait des *V. externes*, dits aussi *détersifs*, *incarnatifs* ou *cicatrisants*, tels que le Baume du commandeur, l'Onguent basilicon, l'O. de la Mère, la *Vulnéraire* (Anthyllis), la Consoude, l'Orpin, la Mille-feuille, l'Herbe à la coupure, l'Herbe aux charpentiers, et des *V. internes*, qui aidaient à l'action des précéd.: c'est dans cette classe qu'il faut ranger le *Vulnéraire suisse*, mélange d'herbes aromatiques recueillies dans les Alpes (*Voy.* FALLTRANK) : ces herbes, infusées dans l'esprit-de-vin, donnent l'*eau vulnéraire*, l'*eau d'arquebusade* pour les plaies d'armes à feu, et autres remèdes dont on ne fait guère usage aujourd'hui.

VULNERAIRE, plante. *Voy.* ANTHYLLIS.

VULPIN, *Alopecurus*, genre de Graminées, ainsi nommé parce que l'épi ressemble à une queue de renard : épi dense, composé d'épillets nombreux, glumes allongées et carénées; 3 étamines; fruit lenticulaire. Les graines peuvent servir à faire du pain; quelques espèces fournissent un fourrage assez bon. On connaît une vingtaine d'espèces de ce genre; cinq croissent en France : le *Vulpin des prés*, le *V. genouillé*, le *V. bulbeux*, le *V. agreste* ou *Chiendent queue de Renard*, le *V. citriculé*.

VULSELLE, *Vulsella*, genre de Mollusques acéphales, voisins des Huîtres, à coquilles bivalves subéquivalves, irrégulières, étroites, s'allongeant dans le sens perpendiculaire à la charnière; il renferme six espèces vivantes des mers de l'Inde : la principale est la *V. lingulée*. Ces Mollusques se logent dans le corps des Éponges, des Alcyons et autres animaux marins, à la substance desquels ils adhèrent fortement par toute leur surface externe.

VULTUEUX (du latin *vultus*, visage), se dit, en Médecine, de la *face*, quand elle est bouffie et rouge à l'excès, que les joues et les lèvres sont gonflées, les yeux saillants, etc. C'est un des caractères des maladies inflammatoires aiguës.

VULTUR, nom latin du *Vautour*, a formé les mots *Vulturidées*, *Vulturinées*, etc., qui désignent divers groupes d'oiseaux dont le Vautour est le type.

# W

W, double lettre qui ne fait pas partie de l'alphabet français, et qui est propre aux peuples du nord de l'Europe. Les Allemands la prononcent *v* et les Anglais *ou* : ainsi le mot allemand *wasser*, eau, se prononce *vassère*; le mot anglais *water*, qui a la même signification, se prononce *ouateur*. — Bien que le W n'existe pas dans notre alphabet, il paraît avoir été usité autrefois en français : on le trouve dans des manuscrits du XIe au XIIIe siècle, remplaçant indifféremment le *g*, l'*ou* et même l'*h*.

Comme abréviation, W s'emploie, en Marine, pour signifier *variation*, et, chez les peuples du Nord, pour *ouest* (*west*). — Dans les noms propres, il se met pour *William* ou *Wilhelm*, Guillaume. — En Chimie, W désigne le *Tungstène*, appelé d'abord *Wolfram*. — Sur les Monnaies, c'est la marque de la fabrique de Lille.

WACKE, mot emprunté à l'allemand, désigne une sorte de roche opaque, qui tient le milieu entre le basalte et l'argile : elle a la texture terreuse et la structure massive; elle est tendre et surtout très-facile à casser. La Wacke est très-fusible au chalumeau en émail noir; elle fait ordinairement mouvoir l'aiguille aimantée, et ne happe point à la langue. Sa pesanteur spécifique est de 2,53 à 2,89.

WAGON ou WAGGON, mot anglais qui signifie *chariot à quatre roues*, est employé en français pour désigner les voitures affectées, sur les chemins de fer, au transport des marchandises et des voyageurs. La forme des wagons varie avec leur objet. Les wagons de voyageurs sont généralement divisés en différentes classes de prix différents.

WALIDDA, espèce de Wrightie. *Voy.* WRIGHTIE.

WARRANT, mot anglais qui signifie *garantie*, désigne, dans la Jurisprudence anglaise, un ordre écrit, en vertu duquel le porteur agit par autorité, et avec toute *garantie* contre les poursuites auxquelles pourrait donner lieu, par la suite, l'exécution de cet ordre. Il se dit d'une assignation, d'un mandat d'amener, etc. — En termes de Commerce, le *Warrant* est un *récépissé* délivré aux commerçants au moment où ils font déposer des marchandises dans un dock ou entrepôt, et constatant la valeur des marchandises déposées. Ce récépissé est un effet négociable, comme une lettre de change; sa valeur est garantie par celle des marchandises qu'il représente.

WATCHMAN (de l'anglais *watch*, veiller, et *man*, homme), gardien de nuit, en Angleterre : ils parcourent les rues et proclament l'heure à haute voix.

WEDELIA (de *Wedel*, nom d'homme), genre de la famille des Composées-Hélianthées, formé par Jacquin pour des plantes herbacées, américaines pour la plupart, à fleurs jaunes, en capitules multiflores, rayonnés, que l'on cultive depuis peu comme plantes d'agrément. Une des plus principales espèces, le *Wedelia carnosa*, est aussi connue sous les noms de *Sylphium trilobatum*, de *Buphthalmum repens*.

WEGA (nom d'un astron. autrichien), étoile de 1re grandeur de la constellation la *Lyre*. *Voy.* ce mot.

WEHME, COUR WEHMIQUE, tribunal secret au moyen âge. *V.* VEHME au *Dict. univ. d'H. et de G.*

WERMOUTH, liqueur. *Voy.* VERMOUT.

WERNÉRITE (dédiée au savant minéralogiste

*A.-G. Werner*), substance vitreuse ou lithoïde, cristallisée, à texture lamelleuse ou compacte, que l'on trouve dans les mines de fer et de Norwége : c'est un Silicate double d'alumine et de chaux. On distingue la *Wernérite verte*, ou *Arktisite*, et la *W. scapolithe*, qui est la *Paranthine* d'Haüy : cette dernière s'altère rapidement au contact de l'air.

WERSTE, mesure itinéraire de Russie. *V.* VERSTE.

WHIGS, parti politique anglais. *Voy.* WHIGS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

WHISKEY, ou mieux WHISKY (de l'anglais *wheat*, grain de blé), eau-de-vie de grains. *Voy.* EAU-DE-VIE.

WHIST (de l'anglais *whist*, silence, parce qu'il est défendu de parler à ce jeu et de faire connaître, même à son partner, le jeu qu'on a dans la main), jeu de cartes qui nous vient des Anglais, et qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux (*partners*), et avec un jeu de 52 cartes. A ce jeu, l'as est la plus forte carte; puis viennent, dans leur ordre naturel, roi, dame, valet, etc.; le deux est la dernière carte. Le whist se joue en parties liées (*robre*), et ordinairement en 10 points; on le joue aussi en 5 points : on l'appelle alors *short-whist* (whist court). Les deux *partners* que le sort a associés se placent vis-à-vis l'un de l'autre; le donneur fait couper à droite, et distribue treize cartes à chacun des joueurs, en les donnant une à une et de gauche à droite; la dernière, qu'il retourne, détermine la couleur de l'atout. Chaque levée (*trick*) au-dessus de six compte deux points au whist ordinaire et *un* seul au *short-whist :* les honneurs font aussi marquer des points: *trois* honneurs réunis dans les mains de deux associés valent 2 points, les quatre honneurs valent 4 points. Une manche gagnée, c.-à-d. 10 points marqués sans que les adversaires en aient pu marquer un seul, est comptée *triple*, et l'on a 3 fiches; si les adversaires ont marqué 4 points ou moins de 4 points, la manche est *double*, et l'on n'a que 2 fiches; s'ils en ont marqué plus de 4, elle est *simple*, et l'on n'a qu'*une* fiche; ceux qui gagnent le *robre* reçoivent, outre les fiches reçues pour chaque manche, 3 ou 4 fiches dites *de consolation*. Si l'on a joué trois manches, on défalque les fiches de la manche gagnée par les perdants.—Si deux associés font les 13 levées, on dit qu'ils font *chelem;* ils gagnent alors 10 fiches, et la partie continue. —La parfaite connaissance de ce jeu est difficile : il donne lieu à des combinaisons savantes, qui demandent beaucoup de mémoire et d'attention. On peut étudier la marche du whist dans les nombreux *Traités* publiés sur ce jeu, notamment dans celui d'Edmond Hoyle, traduit de l'anglais (1786), dans celui de Deschapelles (1839), et dans le *Manuel complet du jeu de whist* (Paris, 1847).

WISTÉRIE, *Wisteria* (d'un nom propre), genre de Légumineuses papilionacées, formé aux dépens du g. Glycine, a pour type la *Glycine frutescente.*

WITHÉRITE (d'un nom propre): Baryte carbonatée.

WOLFRAM (du mot allemand et suédois *wolfram*, écume de loup), nom donné par les Allemands à un minérai composé d'acide tungstique en combinaison avec les protoxydes de fer et de manganèse, d'où l'on a extrait le *tungstène. Voy.* ce mot.

WOMBAT (de l'anglais *womb*, utérus), *Phascolomys*, c.-à-d. *Rat à poche*, Mammifère du groupe des Marsupiaux, qu'on trouve en Australie, et qui a été rapporté pour la première fois de ce pays en Europe par Péron. C'est un animal de la grosseur d'un fort Mouton; il est nocturne, fouisseur; il se nourrit uniquement de substances végétales.

WOOTZ (ACIER), espèce d'acier extrêmement dur, assez malléable, mais très-susceptible de s'égrener. Il a été ainsi appelé sans doute du nom de l'inventeur du procédé par lequel on le fabrique. *Voy.* ACIER.

WORMIENS (os), ainsi appelé d'Olaüs *Worms*, médecin danois qui les a décrits le premier, nom donné, en Anatomie, à de petits os qui se développent dans les sutures des os du crâne. Leur grandeur est fort variable, et leur figure irrégulière. On les appelle encore *Os épactaux*, *Clefs du crâne.*

WRIGHTIE, *Wrightia* (de *Wright*, nom propre anglais), genre de la famille des Apocynées, formé par Rob. Brown, et confondu d'abord avec le genre *Nérium.* Il comprend des arbustes qui croissent dans les parties tropicales de l'Asie et de l'Australie, et qui se distinguent par leurs fleurs blanches formant des corymbes presque terminaux, et leur calice quinquéparti, portant intérieurement 50 ou 60 écailles. La *Wrightie tinctoriale*, des Indes orientales, donne un bon indigo. La *Wr. antidyssentérique*, de Ceylan, est appelée dans ce pays *Walidda.* — La Wrightie est le type d'une tribu de la famille des Apocynées, appelée de son nom *Wrightiées*, et qui comprend les genres *Wrightia*, *Nerium*, *Kixia*, *Halseltia*, *Kibatalia.*

WRIT (participe du verbe anglais *write*, écrire), ordre par écrit, se dit surtout en parlant de l'ordonnance d'une cour de justice, d'une assignation.

WURST (d'un mot allemand qui signifie *boudin*), caisson d'artillerie suspendu de forme allongée, et destiné à transporter promptement les artilleurs en même temps que les approvisionnements nécessaires aux bouches à feu. Ce caisson, dont l'usage venait de l'Autriche, a été abandonné comme incommode lors de la création de l'artillerie à cheval, en 1792.

On appelle aussi *Wurst* une voiture de promenade : c'est une calèche longue et découverte.

# X

X, la 23e lettre et la 18e consonne de l'alphabet français, est une consonne double, qui remplace *ks*, *cs* et *gs ;* elle répond au Ξ ou ξ des Grecs. En français, cette lettre ne se trouve au commencement que d'un petit nombre de mots, empruntés à des langues étrangères. Dans l'ancienne orthographe, elle se mettait quelquefois pour S : *Xaintrailles*, *Xaintonge*, pour *Saintrailles*, *Saintonge.*

X, chez les Romains, était une lettre numérale qui valait 10; $\bar{X}$ valait 10,000. IX vaut 9; XI, 11; XII, 12; XIII, 13; XIV, 14; XV, 15; XVI, 16; XVII, 17; XVIII, 18; XIX, 19; XX, 20, etc.; XL, 40; XC, 90, etc. Chez les Grecs, ξ' valait 60; ͵ξ, 60,000. —La monnaie frappée à Amiens a pour marque un X. — En Mathématiques, $x$ est l'inconnue.

XANTHE, *Xantho* (du grec *xanthos*, jaune) genre de Crustacés de l'ordre des Décapodes brachyures, tribu des Cancériens : carapace large, bosselée, d'un brun rougeâtre tirant sur le jaune, pattes noires. Ce Crustacé, long de 5 à 6 centim., est commun sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

XANTHIE, *Xanthia* (du grec *xanthos*, jaune), genre de Lépidoptères nocturnes, caractérisé par ses ailes supérieures, à fond *jaune* ou rougeâtre, et marquées d'une tache réniforme de couleur noire : chenille rose. L'espèce type est la *Xanthia gilvago* des environs de Paris, ainsi appelée de sa couleur isabelle, en latin, *gilvus.*

XANTHINE (de *xanthos*, jaune), matière colorante extraite du guano, se rencontre aussi quelquefois dans les calculs urinaires.

XANTHIUM, nom latin du genre *Lampourde* (*Voy.*

ce nom), vient de ce que les Grecs employaient une espèce de cette plante pour teindre les cheveux en blond (*xanthos*).

XANTHORHIZE (du grec *xanthos*, jaune, et *riza*, racine), genre de la famille des Renonculacées, tribu des Pæoniées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique du nord, le *X. à feuilles de persil* (*X. apiifolia*), dont le bois, d'un beau *jaune* de soufre, pourrait fournir de belles teintures.

XANTHORNUS (c.-à-d. *Oiseau jaune*). *V.* CAROUGE.

XANTORRHÉE, *Xanthorrhea* (du grec *xanthos*, jaune, et *rhéô*, couler), genre de la famille des Asphodélées, selon R. Brown, renferme des plantes de la Nouvelle-Hollande qui donnent en abondance une résine *jaunâtre* analogue à la gomme-gutte, et qui se distinguent par une inflorescence bizarre : du centre d'une touffe de feuilles s'élève un long épi terminal, surmontant une hampe égale en longueur. C'est de la *Xantorrhée arborescente* (*X. arborea*) que découle la résine avec laquelle les habitants de la Nouvelle-Hollande fixent la pointe de leurs zagaies et les manches de leurs haches de pierre. Ses épis contiennent une liqueur viqueuse, sucrée, que les habitants trouvent très-agréable.

XANTHOXYLE, qu'on écrit aussi ZANTHOXYLE (du grec *xanthos*, jaune, et *xylon*, bois), *Xanthoxylum*, genre de la famille des Rutacées, type de la section des Xanthoxylées, renferme des arbres et des arbrisseaux propres à l'Amérique et à l'Afrique, à tige et à rameaux souvent épineux; à feuilles alternes ou opposées, généralement pennées; à fleurs petites, blanchâtres ou verdâtres, polygames par avortement, groupées en inflorescences très-diverses. On en compte un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles : le *X. massue d'Hercule*, vulgairement *Bois jaune épineux*, qu'on emploie en Amérique comme sudorifique et diurétique, et dont l'écorce renferme un principe amer et colorant qui a des propriétés astringentes et fébrifuges, et qu'on peut aussi employer pour teindre en jaune; le *X. à feuilles de frêne* du Canada; le *X. du Sénégal*, dont le bois est propre à l'ébénisterie, etc. — Outre le genre type *Xanthoxylum*, la section des Xanthoxylées renferme les genres *Brucea* et *Ailantus* : ce dernier est plus connu sous le nom de *Vernis du Japon*.

XÉNIES, *Xenia* (du mot grec *xénios*, étranger, hôte). Les Grecs nommaient ainsi des présents qu'ils faisaient soit à leurs hôtes pour renouveler l'amitié et le droit d'hospitalité, soit aux personnes qu'ils invitaient à un festin. — Martial a donné le nom de *Xénies* au XIIIe livre de ses épigrammes; il y décrit des objets propres à être envoyés en présents. Sous le même titre, Schiller et Gœthe ont publié, dans l'*Almanach des Muses* de 1797, des épigrammes pleines de sel et d'ironie sur l'état politique et littéraire de l'Allemagne à cette époque.

XÉRANTHEMUM (du grec *xéros*, sec, et *anthémon*, fleur), nom scientifique de l'*Immortelle*, que l'on connaît aussi sous le nom d'*Helichrysum*. *V.* ce mot.

XÉRÈS, excellent vin que l'on recueille en Espagne, aux environs de Xerès de la Frontera en Andalousie : on le range parmi les vins secs. Dans le commerce, on le nomme aussi *Vin de Pacaret*.

XÉROPHTHALMIE (du grec *xéros*, sec, et *ophthalmos*, œil), ophthalmie sèche. Suivant les uns, on doit entendre sous ce nom l'inflammation de l'œil avec cuisson, démangeaison et rougeur, sans gonflement et sans écoulement de larmes; suivant d'autres, c'est la sécheresse de la conjonctive, caractérisée par l'aspect mat de la membrane, qui est ridée autour de la cornée : il y a alors suspension complète de la sécrétion lacrymale.

XESTÈS, mesure grecque pour les liquides, était la moitié de la *chénice*, et valait 2 *cotyles* : c'était le 144e d'un *métrétès*. Elle équivalait à 0 lit., 539.

XIPHIAS (du grec *xiphos*, épée), nom scientifique du poisson plus connu sous le nom d'*Espadon*, a été aussi appliqué au *Voilier*, au *Tétraptère*, etc.

XIPHIUM (du grec *xiphos*, épée, glaive), nom latin sous lequel on désigne quelquefois les *Glaïeuls* et les *Iris*, surtout l'*Iris bulbeuse*, à cause de leurs feuilles en lame de glaive.

XIPHOÏDE (APPENDICE), du grec *xiphos*, épée, et *eidos*, forme, à cause de sa ressemblance avec une large épée; prolongement qui termine l'extrémité inférieure du sternum, et qu'on appelle vulgairement *Fourchette*. — On nomme *Ligament xiphoïdien* ou *costo-xiphoïdien*, un petit faisceau fort mince, qui se porte du cartilage de prolongement de la septième côte à l'appendice xiphoïde.

XYLOBALSAMUM (du grec *xylon*, bois, et *balsamum*, baume), nom donné, dans les Pharmacies, aux petites branches de l'*Amyris gileadensis*, arbre qui produit la térébenthine et le baume de Judée.

XYLOCOPE, *Xylocopa* (du grec *xylon*, bois, et *koptô*, couper), genre d'Hyménoptères mellifères, de la section des Porte-aiguillons, renferme des insectes propres aux pays chauds, qui attaquent le bois. Ils sont de grande taille, de couleur noire ou violacée, à mandibules fortement unidentées, à tarses postérieurs velus. L'espèce type est le *Xylocope violette* ou *Abeille perce-bois*, dont la femelle fait son nid dans les vieux bois; elle creuse d'abord un tube vertical assez long qu'elle divise ensuite en plusieurs loges par des cloisons horizontales faites avec de la poussière de bois agglutinée.

XYLOGRAPHIE (du grec *xylon*, bois, et *graphô*, écrire), art de graver sur bois (*Voy.* GRAVURE EN RELIEF). — C'est aussi l'art d'imprimer avec des caractères en bois, ou avec des planches de bois dans lesquelles sont taillés les lettres et les mots. L'impression xylographique a précédé l'impression typographique et lui a donné naissance. *Voy.* IMPRIMERIE.

XYLOPHAGES (du grec *xylon*, bois, et *phagô*, manger). On donne en général le nom de *Xylophages* à tous les animaux qui vivent et se nourrissent dans le bois ou qui y déposent seulement leurs œufs. Tels sont, parmi les Insectes, ceux qui appartiennent aux genres *Scolytus*, *Hylesinus*, *Bostrichus*, le *Cossus ligniperda*, la *Sésie*, le *Lucane*, l'*Attelabe*, le *Prione*, la *Callidie*, le *Cis*, l'*Anobium*, dit aussi *Vrillette* et *Pou de bois*, le *Termite*, le *Xylophage* proprement dit, le *Xylocope*, le *Lymexylon navale*, etc.; parmi les Crustacés, la *Limnoria terebrans*; parmi les Mollusques, les *Tarets*, les *Pholades*, les *Térédines*, les *Tubicoles*, etc.

XYLOPHAGE, *Xylophagus*, genre d'insectes Diptères, de la famille des Notacanthes, dont les larves vivent dans le tronc des bois pourris : corps étroit, palpes redressées, à 2 articles, antennes à 3e article long, à peu près cylindrique. Le *X. ater* et le *X. cinctus* sont propres à la France et à l'Allemagne.

XYLOSTEUM (du grec *xylon*, bois, et *ostéon*, os), nom donné par les anciens à plusieurs plantes, à cause de la dureté de leur bois, entre autres à un *Cerisier nain*, le *Camérisier*, et au *Chèvrefeuille des buissons*. *Voy.* ces mots.

XYRICHTHYS (c.-à-d. en grec *Poisson-rasoir*), nom scientifique du *Razon*. *Voy.* ce mot.

XYRIDÉES (du genre type *Xyris*), famille de plantes monocotylédones exotiques, récemment formée par Kunth, comprend des plantes de marais annuelles et vivaces, ayant quelque analogie avec les Iridées, à feuilles radicales ensiformes ou filiformes. Elle ne renferme que le genre type *Xyris* (dont le nom signifie en grec *Iris sauvage*) et le genre *Albolboda* : tous deux habitent la Nouvelle-Hollande et les régions tropicales de l'Amérique.

XYSTE (du grec *xystos*, uni), nom donné, chez les Grecs, à un grand portique où s'exerçaient les athlètes, et chez les Romains, à toute allée d'arbres ou même à tout autre lieu disposé pour la promenade.

# Y

Y, 24e lettre de l'alphabet français, n'est qu'une forme de l'*i* : on l'appelle *i grec*, parce qu'elle répond, pour la forme comme pour le son, à l'*upsilon* (Υ) des Grecs : il représente cette lettre dans les mots qui nous viennent du grec.

Comme lettre numérale, υ' valait 400, ,υ 400,000. Chez les Romains, Y désigna, dans les bas siècles, le nombre 150; Ȳ, 150,000. — La monnaie frappée à Bourges était marquée de la lettre Y. — En Chimie, Y désigne l'*Yttrium.*

YACHT (mot emprunté à l'anglais et qui se prononce *yot*), petit bâtiment qui va à voiles et à rames, et qui sert ordinairement pour la promenade en mer, les amusements, les régates. Les yachts sont fort communs en Angleterre et en Hollande : on y déploie un grand luxe.

On appelle aussi *Yacht* la partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaîne : c'est un petit carré où se trouvent des diagonales et des croix en bandes rouges, bleues et blanches.

YACOU, oiseau de la famille des Gallinacés. *Voy.* PÉNÉLOPE.

YAK ou YACK, vulgairement *Buffle à queue de cheval* ou *Vache grognante*, espèce du genre Bœuf, de petite taille, se distingue par sa queue, qui est garnie partout de longs poils comme celle du cheval; tout son corps est couvert d'une épaisse toison. L'Yak habite le hautes montagnes du Thibet. Plus agile que le Bœuf, il peut gravir les pentes escarpées. On est parvenu à le réduire à l'état domestique : on peut même le monter. Les houppes dont les Chinois ornent leurs bonnets d'été sont faites avec des poils d'yak, et c'est principalement avec la queue de cet animal que les Orientaux font des chasse-mouches. Jeune, il fournit une excellente fourrure; on fait aussi du drap avec son poil. On a récemment réussi à acclimater en France cet utile animal.

YAPOCK, ou *Chironecte oyapock*, sorte de Loutre de la Guyane, ainsi appelée de la rivière d'Oyapock, où elle se trouve en abondance. *Voy.* CHIRONECTE.

YARD, mesure de longueur employée en Angleterre pour l'aunage : elle vaut 91 centimètres.

YATAGAN, sorte de sabre-poignard ou de coutelas en usage chez les Arabes et les Turcs, dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme vers la pointe une courbe rentrante. C'est moins une arme de combat qu'un instrument dont se servent les Arabes pour couper la tête d'un ennemi à terre.

YAW ou YAWS, maladie de la peau, endémique sur les côtes de la Guinée : elle débute par des taches blanches semblables à des piqûres de puces, qui occupent particulièrement le front; au bout de quelques jours, ce sont des pustules larges et couvertes de croûtes irrégulières et peu adhérentes, sous lesquelles sont des ulcères qui dégénèrent plus tard en fongosités. Le yaw attaque surtout les nègres mal nourris. Des médecins le regardent comme une sorte de syphilis. Il paraît être la même maladie que le *pian* ou *frambœsia* des colonies. *Voy.* PIAN.

YÈBLE, arbrisseau. *Voy.* HIÈBLE.

YED, belle étoile de moyenne grandeur, est située au milieu de la constellation de Pégase.

YEOMANRY, nom donné en Angleterre à une sorte de garde nationale à cheval ou de gendarmerie civile, composée d'*yeomen* ou petits propriétaires campagnards, et chargée de la défense du pays et de la police locale. — Autrefois on donnait ce nom à la garde particulière des rois d'Angleterre.

YERVA, mot espagnol qui signifie *herbe*, s'applique dans l'Amérique méridionale à diverses espèces d'herbes, notamment au *Bosea yerva-mora*, arbrisseau ainsi nommé de *G. Bose*, naturaliste allemand, et rapporté par les uns aux Chénopodées, par les autres aux Celtidées : on les cultive dans les orangeries. — *Voy.* aussi CONTRA-YERVA.

YEUSE, *Quercus ilex*, vulgairement *Chêne vert*, espèce du genre Chêne, caractérisée par ses feuilles d'un vert foncé et qui persistent toute l'année : ses glands sont le plus souvent âpres et amers. C'est un arbre de médiocre grandeur, qui vit isolé, rarement en forêts; il ne vient spontanément que dans les lieux secs et sablonneux, croît très-lentement, et une fois coupé ne repousse plus qu'en buisson. Son bois, très-compacte et très-dur, est fort recherché dans les arts mécaniques.

*Chêne fausse Yeuse*, espèce du genre Chêne, à feuilles rondes, persistantes, très-velues, petites, à bords épineux dans leur premier âge, entières dans leur vieillesse, porte des glands contenus dans une cupule un peu hérissée, et qui ont le goût de la châtaigne. Cette espèce s'élève à une hauteur médiocre; elle se plaît dans les collines arides du midi de l'Europe.

YEUX DE BOURRIQUE, nom vulgaire des graines du Dolique brûlant; — *Yeux de la reine de Hongrie*, variété de Nèfles. — *Yeux d'écrevisse. Voy.* ÉCREVISSE.

YOLE, sorte de petit canot léger, qui va à la voile et à l'aviron, mais qui n'est pas propre à porter de lourds fardeaux. Dans la Marine militaire, les yoles servent particulièrement aux officiers supérieurs.

YOURTES, demeures souterraines que les Kamtchadales se creusent dans le sol pour y passer l'hiver.

YOUYOU (mot chinois), petite *guigue*. *Voy.* ce mot.

YPONOMEUTE, *Yponomeutes* (du grec *hyponomeuô*, creuser), genre de Lépidoptères nocturnes fort nuisibles à l'agriculture. L'*Y. cognatella* dévore les feuilles des Pommiers et les fait mourir; l'*Y. padella* s'attaque de préférence aux Cerisiers.

YPREAU, nom vulgaire du *Peuplier blanc*, s'applique aussi quelquefois à l'*Orme à larges feuilles*.

YSAR, synonyme de *Chamois*. *Voy.* ce mot.

YTTRIA, terre particulière, blanche, infusible au feu de forge, composée d'yttrium et d'oxygène, qu'on extrait de quelques minerais très-rares de Suède, notamment de la *Gadolinite* ou *Ytterbite*, de l'*Yttro-tantalite* et de l'*Yttro-cérite*, qu'on rencontre près d'Ytterby (d'où le nom d'*Yttria*). Elle a été découverte en 1791 par Gadolin, ce qui la fit d'abord appeler *Gadolinite*.

YTTRIUM, métal particulier contenu dans l'*Yttria*. Il a été obtenu en 1827, par M. Wœhler, sous la forme de petites paillettes brillantes d'un gris noir.

YUCCA, genre de la famille des Liliacées, section des Aloïnées. Les Yuccas sont remarquables par la singularité de leur forme et de leur feuillage : ils ont une belle tige, quelquefois arborescente, en colonne, semblable à un tronc de palmier, dont la surface est couverte d'un grand nombre d'anneaux; des feuilles longues, étroites, dures, persistantes, très-rapprochées, terminées par une pointe acérée, et placées vers le sommet de la tige; des fleurs très-nombreuses, blanches, pendantes, disposées en panicule sur une hampe longue de près d'un mètre : périanthe à 6 divisions, dont 3 externes (formant le calice) et 3 internes (formant la corolle); 6 étamines; stigmate sessile. L'espèce la plus généralement cultivée dans nos jardins est l'*Yucca brillant* (*Yucca gloriosa*) : il se conserve en pleine terre dans nos climats, et résiste aux hivers, pourvu qu'on ait soin de le couvrir lorsque le froid est rigoureux. On le distingue aisément par ses feuilles glauques et

non dentées sur les bords. Ses fleurs, de la grandeur de celles d'une tulipe, sont blanches, souvent teintes, à l'extérieur, dans leur partie moyenne, d'une couleur violette. On connaît aussi l'*Yucca glauque*, l'*Y. à feuilles d'aloès*, l'*Y. filamenteux*. Cette plante est originaire des parties chaudes de l'Amérique du Nord, de la Floride, de la Caroline, du Mexique. Elle est employée dans ce pays à former des haies qui sont d'une excellente défense et qui font un superbe effet quand la plante est en fleur.

YUNX, nom scientifique du *Torcol*, oiseau grimpeur. *Voy.* TORCOL.

# Z

Z, la 25e et dernière lettre, et la 19e consonne de notre alphabet. Elle a, en français, le son de l'S douce, et correspond au ζ des Grecs. Pour les Grecs, c'était une lettre double, équivalant à *dz* ou *tz:* c'est une des lettres qui, dit-on, furent ajoutées par Palamède à l'alphabet grec au temps de la guerre de Troie.

Comme lettre numérale, ζ', chez les Grecs, valait 7 et ͵ζ, 7,000. Dans les bas siècles, Z valut, chez les peuples latins, 2,000 et Z̄ 2,000,000.—En France, c'était la marque des pièces frappées à Grenoble. — Dans le Plain-chant, *Za* désigne le *si* bémol. — En Chimie, Zn désigne le *Zinc*, Zr le *Zirconium*.

ZABRE, *Zabrus* (du grec *zabros*, vorace), genre de Coléoptères pentamères, est le type de la famille des *Zabroïdes*, tribu des Carabiques, qui renferme une quarantaine d'espèces communes à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique septentrionale.

ZACINTHE, *Zacintha* (de l'île de *Zacinthe* ou *Zante* où cette plante a été découverte), genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, ne renfermant qu'une seule espèce, la *Zacinthe verruqueuse*, que l'on a longtemps confondue avec la *Lampsane*. *Voy.* ce mot.

ZAGAIE (de l'espagnol *azagaya*), sorte de javelot dont se servent les indigènes du Sénégal, de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie) et la plupart des peuples sauvages. Il est fait ordinairement avec la tige du Gommier jaune, et est armé d'un fer dentelé qui rend les blessures extrêmement dangereuses. Quelquefois les sauvages arment leurs zagaies avec une arête de poisson durcie ou avec les rachis (pétioles) des feuilles du Sagoutier. Ils manient cette arme avec une dextérité prodigieuse.

ZAIN (de l'italien *zaino*), se dit d'un cheval dont la robe ou le poil, tout d'une couleur, n'a aucune marque de blanc. Il est rare de trouver un cheval zain; le noir zain est le plus commun. Selon un dicton populaire, les chevaux zains sont tout bons ou tout mauvais.

ZAMBO ou ZAMBRE. On appelle ainsi, dans les colonies d'Amérique, le fruit de l'union d'un nègre et d'une Américaine ou d'une mulâtresse : les zambos sont d'un noir brun cuivreux.

ZAMIE, *Zamia*, vulgairement *Pain des Hottentots*, genre de Cycadées, renferme des végétaux originaires de l'Afrique australe, qui par leurs feuilles ressemblent aux Palmiers, et par leurs fleurs et leurs fruits aux Conifères. Les Zamies renferment une moelle amylacée ayant toutes les qualités du sagou. Le *Zamia horrida* a les folioles oblongues, armées de pointes et couvertes d'une poussière glauque. Le *Z. spiralis* a les folioles arquées en faux en dessous, garnies de 3 à 5 dents au sommet. Le *Z. furfuracea* a les folioles oblongues, lancéolées, dentées vers le sommet, poudreuses en dessous; pétiole commun, arrondi, épineux à la base.

ZAMORIN, titre que les voyageurs portugais donnaient au souverain de Calicut.

ZANI, personnage bouffon et niais dans les comédies italiennes : son nom paraît n'être, comme notre mot *Janot* ou *Jeannot*, qu'une corruption de *Jean*. Les monuments anciens prouvent qu'on faisait figurer dans les Atellanes des personnages analogues.

ZANTHORHIZE, ZANTHOXYLE, orthographe vicieuse des mots *Xanthorhize*, *Xanthoxyle*. *Voy.* ces noms.

ZAPANIE, *Zapania*, nom donné par Jussieu à un genre de la famille des Verbénacées, qui se confond avec la *Verveine citronelle*. *Voy.* ce mot.

ZEA, nom latin et botanique du genre *Maïs*.

ZÈBRE, *Equus zebra*, espèce du genre Cheval, voisin de l'Ane, dont il se rapproche par la taille et les formes, mais dont il diffère par son pelage blanc-jaunâtre, régulièrement rayé de bandes transversales, de couleur brune. Le Zèbre est originaire de l'Afrique australe, où il habite en liberté les parties montagneuses : c'est un animal élégant de formes, mais méfiant et farouche, qui ne s'apprivoise que difficilement et qu'on n'a jamais pu dompter. Les anciens connaissaient cet animal et lui avaient donné le nom d'*Hippo-tigris* (Cheval-tigre).

ZÉBU, espèce du genre Bœuf, remarquable en ce qu'il a sur le garrot une ou deux bosses charnues. Son pelage est ordinairement gris en dessus et blanc en dessous; sa queue est terminée par une touffe de poils noirs. Le Zébu est très-commun dans l'Inde, dans certaines parties de l'Afrique et à Madagascar. C'est un animal domestique, qu'on regarde généralement comme une variété du Bœuf ordinaire : il n'en diffère, en effet, que par la saveur musquée de sa chair et la loupe graisseuse de son dos. Il y a des variétés cornues et des variétés sans cornes.

ZÉDOAIRES, nom donné, dans les Pharmacies, à des rhizômes ou racines de Scitaminées ou Zingibéracées qu'on croit généralement provenir des *Kaempferia rotunda* et *longa* (*Voy.* ce mot), et que d'autres disent appartenir au *Curcuma*. On les emploie comme stimulantes et antispasmodiques.

ZÉE, en latin *Zeus* (de *Zeus*, Jupiter, à qui il était, dit-on, consacré), genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, caractérisé par 2 dorsales distinctes, dont l'antérieure est formée de rayons spinaux accompagnés de lambeaux membraneux, longs et filiformes, et par une série d'épines fourchues, qui ornent les côtés du corps. Les limites de ce genre ont souvent varié : il ne renferme aujourd'hui que deux espèces : la *Zée épineuse* (*Z. pungio*), qu'on trouve dans la Méditerranée, et la *Z. forgeron* (*Z. faber*), vulgairement *Dorée*, dite aussi *Poisson de saint Pierre*, *de saint Christophe*, *de saint Martin*. C'est un poisson long de 60 centimètres, à corps comprimé, ovalaire; à queue courte, à reflets métalliques, sur un fond gris d'argent, rayé de bandes jaunâtres, avec 2 taches noires sur le dos. Il est commun aux côtes d'Europe, d'Afrique et du Japon. On l'a appelé *Forgeron*, parce qu'on croit retrouver dans son corps tous les outils d'un forgeron. Sa chair est délicieuse.

ZEMNI, sorte de Rat. *Voy.* SPALAX.

ZEND, ancienne langue des Perses.— ZEND-AVESTA, livre sacré des Perses, écrit en *zend*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ZÉNITH (mot arabe), point du ciel qui, pour chaque lieu, est situé au-dessus de la surface terrestre, sur le prolongement de la ligne verticale. On l'oppose au *nadir*. Le zénith et le nadir sont, en quelque sorte, les pôles de la sphère rapportés à l'hori-

zon. Comme l'horizon, le zénith et le nadir changent à chaque pas que nous faisons. *Voy.* HORIZON.

ZÉOLITHE (du grec *zéô*, bouillir, et *lithos*, pierre). Ce nom, créé par Cronstedt et appliqué par lui à la *Mésotype radiée*, a été depuis étendu à une infinité de pierres (Silicates alumineux hydratés, à base alcaline) qui ont, comme la Mésotype, la propriété de fondre en bouillonnant, et de donner avec les acides un précipité gélatineux. On a appelé : *Z. bacillaire* la Scolésite ; *Z. de Brisgau*, une variété de Calamine en baguettes déliées et blanchâtres, qui se trouve en Brisgau ; *Z. bleue*, le Lazulite ; *Z. bronzée, feuilletée, nacrée, rouge*, plusieurs variétés de Stilbite ; *Z. du Cap*, la Prehnite ; *Z. cubique*, la Chabasie ; *Z. dure*, l'Analcime ; *Z. efflorescente*, la Laumonite ; *Z. farineuse, fibreuse, filamenteuse, siliceuse*, plusieurs variétés de Mésotype ; *Z. jaune*, la Nathrolithe concrétionnée ; *Z. verte*, le Triphane, etc.

ZÉPHYR, ZÉPHYRE ou ZÉPHIRE, *Zephyros*, nom que les anciens donnaient au vent d'Occident, surtout à celui qui soufflait du couchant équinoxial, et qui, pour les Grecs, était un vent doux et léger. On a, par extension, donné le nom de *Zéphyr* à tout vent tiède et agréable. — Les anciens avaient divinisé le Zéphyr : ils en faisaient le fils d'Astræus et de l'Aurore, et l'amant de Flore.

Les Danseurs appellent *pas de Zéphyr* un pas qui se fait en se tenant sur un pied, et balançant l'autre en avant et en arrière.

ZÉPHYRIEN, se dit des œufs sans germe que pondent quelquefois les oiseaux de basse-cour, parce que c'est sous l'influence de la douce chaleur du printemps que ce phénomène a lieu.

ZÉRO (de l'arabe *zeroh*, cercle), signe ou chiffre qui, de lui-même, ne marque aucun nombre, mais qui, étant mis après les autres chiffres, sert à multiplier par dix, à rendre dix fois plus grands les nombres qu'ils expriment. *Voy.* NUMÉRATION et CHIFFRES.

En Musique, un *zéro* mis au-dessous d'une note, dans une partie d'instrument à corde et à manche, indique que cette note doit être touchée à vide.

Dans les instruments dont on se sert en Physique pour mesurer la température, la pesanteur de l'air, l'humidité, etc., le *zéro* est le point d'où l'on part pour compter les degrés. *Voy.* THERMOMÈTRE, BAROMÈTRE, etc.

ZÉRUMBET, racine odorante d'une espèce d'*Amome* des Indes, l'*Alpinia galanga*, était autrefois très-usitée en Médecine comme stimulant. La plante qui la fournit a été souvent confondue avec le *Gingembre*, le *Curcuma*, l'*Amome*, la *Zédoaire*, etc. ; on l'emploie dans l'Inde comme aliment et comme assaisonnement. *Voy.* GALANGA.

ZESTE ou ZEST. On appelle ainsi, dans la Noix, l'espèce de cloison ou de séparation membraneuse qui en divise l'intérieur en quatre ; et, dans l'Orange, dans le Citron et autres fruits semblables, la portion extérieure, jaune et odorante du fruit : c'est une peau très-mince, qu'on enlève le plus souvent avec le tranchant du couteau, pour les usages de la cuisine ou de la parfumerie. Le *zeste* contient une huile essentielle, volatile et inflammable, à laquelle le fruit doit son arome ; l'enveloppe blanche qui est au-dessous, et que quelques-uns appellent *zist*, en est complétement dépourvue ; mais on y trouve un principe amer, dit *hespéridine*.

ZÉTÉTIQUE (du grec *zétéô*, chercher), se dit, en Philosophie, de la méthode qu'on emploie dans les recherches, dans l'invention, surtout quand il s'agit de pénétrer la raison et la nature des choses. Dans les Sciences mathématiques, c'est la méthode dont on se sert pour résoudre un problème : le plus souvent, elle se confond avec l'Analyse.

ZEUGMA (du grec *zeugma*, union), figure de Grammaire par laquelle deux ou plusieurs phrases ou membres de phrase sont liés de telle sorte qu'un mot, déjà exprimé dans l'une, soit sous-entendu dans l'autre, comme dans ces vers de Delille :

> Un précepte est aride, il le faut embellir ;
> Ennuyeux, l'égayer ; vulgaire, l'ennoblir,

où *il le faut* se trouve sous-entendu deux fois dans le deuxième vers. Cette figure est d'un usage fréquent.

ZEUS, poisson. *Voy.* ZÉE.

ZÉZAIEMENT ou ZÉZEYEMENT, vice de prononciation qui consiste à remplacer l'articulation du *j* ou *g* doux par un *z*. Ceux qui zézaient, disent, par exemple : *pizon, zuzube*, pour *pigeon, jujube*.

ZIBELINE (de *sabel* ou *zabel*, noms qu'on donne à cet animal en Sibérie), sorte de martre de Sibérie à poil très-fin. *Voy.* MARTRE.

ZIBET ou ZIBETH, Civette de l'Inde. *Voy.* CIVETTE.

ZIGZAG, suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants.

En Mécanique, on nomme ainsi une sorte de machine composée de plusieurs pièces de bois ou de fer, attachées de manière qu'elles se plient les unes sur les autres, en forme de plusieurs X ajoutés bout à bout, et que l'on allonge ou que l'on raccourcit à volonté. Le zigzag est employé dans le dévidoir, dans des pinces ou tenailles qui servent à retirer des corps pesants du fond de la mer, et dans un jouet d'enfant bien connu : ce jouet porte sur chacun des axes de rotation une petite figure de soldat, et le mouvement qu'on donne aux deux bouts des branches du premier X produit dans ces figures des espèces d'évolutions.

Dans l'Art militaire, on nomme *Zigzags* des tranchées de peu de largeur formant une suite d'angles aigus, et tracées de manière à ne pas rencontrer perpendiculairement la face des ouvrages qu'on attaque.

En Conchyliologie, plusieurs espèces des genres Porcelaine, Peigne, Troche et Vénus, sont dites vulgairement *Zigzags* parce qu'elles offrent des lignes colorées formant des angles rentrants et saillants.

ZINC (de l'allemand *zinn*, nom de l'étain, métal avec lequel on a longtemps confondu le zinc), corps simple métallique, d'un blanc bleuâtre, très-brillant, mou et d'une texture lamelleuse ; élevé à une température de 100 à 150°, il devient ductile, malléable, et se laisse alors laminer et tirer en fils assez minces. Il fond à 423°, et se volatilise au-dessus de cette température de manière qu'on peut le distiller. Sa densité est de 7,2. Fondu et projeté dans l'air, il brûle avec une flamme jaune bleuâtre, en répandant d'abondantes vapeurs blanches (*Oxyde de zinc, Fleurs de zinc* ou *Laine des philosophes*, des anciens chimistes).

Le zinc n'existe dans la nature qu'à l'état de combinaison : ses minerais les plus répandus sont le sulfure appelé *blende*, le silicate et le carbonate que l'on confond sous le nom de *calamine*. On extrait le zinc de ces minerais, en les calcinant avec du charbon, après les avoir grillés et réduits en poudre fine, dans des tuyaux de terre disposés de différentes manières dans des fourneaux à vent ; ramené ainsi à l'état métallique, le zinc se réduit en vapeurs que l'on condense dans des bassins extérieurs. Les minerais de zinc sont très-abondants en Silésie, en Carinthie, en Angleterre (Derbyshire) ; on exploite en Belgique les mines de la Vieille-Montagne, et dans la Prusse rhénane celles de Stolberg ; nous n'avons en France que la mine de Clairac et de Robiac, près d'Uzès (Gard), et une autre près de Figeac (Lot). — Le zinc du commerce n'est jamais parfaitement pur ; il contient toujours un peu de carbone, d'arsenic, de fer, de manganèse, et plus rarement de l'étain, du cuivre, du plomb, du cadmium et du soufre.

On emploie le zinc, soit allié au cuivre, avec lequel il forme le *laiton* ou *cuivre jaune* (*Voy.* ces mots), soit seul, à l'état laminé : dans ce second état, il sert à faire des couvertures de toits, des gouttières, des tuyaux de conduite, des baignoires, des clous, du

fil métallique; à doubler les coques des navires, etc. Les toitures en zinc sont bien meilleur marché que les toitures en plomb; mais elles ont l'inconvénient d'être combustibles : aussi ne doit-on pas les employer dans les édifices surmontés d'un comble en bois. On doit exclure des couvertures en zinc l'usage des clous et des soudures extérieures; les feuilles métalliques doivent être seulement agrafées de manière à laisser parfaitement libres tous les mouvements de contraction et de dilatation commandés par les variations de température; en outre, on s'exposerait à voir les feuilles du zinc corrodées en très-peu de temps dans toute leur épaisseur si l'on n'évitait avec soin le contact du métal avec le plâtre ou les mortiers calcaires. On emploie aussi le zinc en couche mince pour garantir le fer de l'oxydation, ce qu'on appelle *Zingage* ou *Galvanisation* (*Voy.* FER GALVANISÉ), pour doubler à l'intérieur les baignoires de cuivre, etc.

Inoxydable à l'air sec, le zinc est un des métaux les plus attaquables par les acides, même les plus faibles, par exemple, par le vinaigre ou le jus de citron; il se dissout dans presque tous, en formant des *sels* incolores, doués de propriétés vomitives et purgatives : on ne peut donc pas l'employer pour l'étamage des ustensiles de cuivre. Les sels de zinc les plus importants sont le *Sulfate* ou *Vitriol blanc*, employé par les indienneurs, le *Silicate* et le *Carbonate* de zinc, ou *Calamine*, que l'on exploite (*Voy.* ZINC CARBONATÉ). On emploie en Médecine l'*Oxyde de zinc* comme antispasmodique (il entre dans les pilules de Méglin, dans le baume opodeldoch, dans certains collyres); le *Sulfate de zinc*, comme émétique et purgatif, ou comme astringent, en injections; le *Chlorure de zinc*, comme escarrotique, contre les affections cancéreuses.

Les anciens ne connaissaient pas le zinc métallique, mais ils connaissaient la calamine, avec laquelle ils fabriquaient le laiton. Paracelse fait la première mention du zinc : on le tirait d'abord de Chine et des Indes, où l'exploitation des mines de zinc remonte à une époque assez reculée; ce n'est que vers le milieu du XVIII^e siècle qu'on a découvert les moyens de l'extraire des minerais d'Europe.

*Zinc carbonaté*, dit aussi *Calamine* et *Blanc de zinc*, minerai composé d'acide carbonique et d'oxyde de zinc, qu'on rencontre, en cristaux ou en masses compactes et concrétionnées de couleur jaune, dans différents terrains de l'Angleterre, de la Belgique, de la Silésie, etc. On l'exploite pour en extraire du zinc métallique. On en tire aussi l'oxyde de zinc qui remplace avantageusement le blanc de plomb ou céruse dans la peinture à l'huile. *Voy.* BLANC DE ZINC.

*Zinc silicaté*, longtemps confondu avec le zinc carbonaté, a la même apparence, se compose de silice et d'oxyde de zinc, et sert également à l'extraction du zinc.

*Zinc sulfuré* ou *Blende*, minéral composé de zinc et de soufre, en cristaux ou en masses lamelleuses, de couleur grise ou brune, d'un éclat métallique, d'une pesanteur spécifique de 4,2. On le trouve associé avec les mines de plomb et avec les mines d'argent; il forme rarement des gîtes particuliers.

ZINCOGRAPHIE (du français *zinc*, et du grec *graphè*, écriture), procédé qui a pour but d'imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc, a été imaginé en 1828 par M. Brugnot, et appliqué d'abord aux grandes cartes géographiques pour lesquelles les pierres lithographiques étaient insuffisantes. Il a été surtout pratiqué avec succès par Kæppelin.

ZINGAGE ou ZINCAGE, action de couvrir de zinc certains métaux, notamment le fer, pour les rendre moins oxydables : c'est ce qu'on appelle plus communément, quoique improprement, *Galvanisation du fer. Voy.* ce mot.

ZINGEL, vulgairement *Cingle*, poisson. *V.* APRON.

ZINGIBÉRACÉES (de *zingiber*, gingembre), dites aussi *Drymyrhizées* et *Scitaminées*, famille de plantes monocotylédones, renferme des herbes vivaces à rhizôme rampant ou tubéreux, à tige simple, à feuilles simples lamelleuses, à fleurs parfaites, irrégulières, axillaires, disposées en épis, en grappes, en panicules. Le fruit est ordinairement une capsule à 3 loges, quelquefois une baie indéhiscente. Les Zingibéracées sont particulières aux régions tropicales; elles sont toutes plus ou moins aromatiques et s'emploient soit comme condiments ou parfums, soit en médecine comme stimulants et stomachiques. M. Lestiboudois, qui a fait de cette famille une étude particulière, l'a divisée en 6 tribus : les *Kæmpfériées*, les *Hédychiées*, les *Curcumées*, les *Alpiniées*, les *Costoïdées* et les *Mantisiées*. — Quelques Botanistes font des Zingibéracées une tribu de la famille des *Amomées*.

ZINGUEUR, artisan qui met en œuvre le zinc ou qui en confectionne des ustensiles. Ce genre d'industrie rentre à la fois dans la profession de *ferblantier* et dans celles de *plombier* et de *fontainier*.

ZINNIA, genre de la famille des Composées-Sénécionidées, tribu des Hélianthées, renferme de jolies plantes originaires d'Amérique, voisines des Coréopsis, dont quelques espèces sont cultivées dans nos jardins. Elles sont annuelles, herbacées, terminées par des aigrettes composées de fleurs jaunes ou écarlates, rarement violettes. On recherche surtout la *Zinnia élégante* ou *violacée* et la *Z. rouge* ou *Brésine*.

ZINZOLIN, sorte de couleur d'un violet rougeâtre.

ZIRCON (par corruption de *jargon*). Considéré minéralogiquement, c'est un minéral qui se présente dans la nature sous forme de petits cristaux octaèdres à base carrée, et qui affecte diverses couleurs, tantôt blanchâtre, tantôt grisâtre, verdâtre, bleuâtre, brune ou rougeâtre; les variétés de teinte pâle constituent le *Jargon*; celles d'une teinte plus prononcée, l'*Hyacinthe* et la *Zirconite*. *Voy.* ces mots.

Considéré chimiquement, le Zircon est un silicate non alumineux de zircone : on en extrait la *Zircone* (*Voy.* ci-après); il est fort dur, infusible au chalumeau, et jouit à un très-haut degré de la double réfraction. Le Zircon est mis au nombre des pierres précieuses : il est quelquefois employé dans la joaillerie, mais il n'est pas très-estimé, à cause de son peu d'éclat et de la petitesse de ses cristaux.

ZIRCONE, oxyde de *Zirconium*, que l'on considérait autrefois comme une terre. On trouva d'abord la Zircone dans le jargon ou *zircon* de Ceylan, ensuite dans l'hyacinthe, que l'on rencontre dans la même contrée, ainsi qu'en France, à Expailly, aux environs du Puy (Haute-Loire). Elle se trouve aussi dans la Zirconite. — Le *Zirconium* s'obtient en décomposant le fluorure de zirconium par le potassium; le métal se présente alors sous la forme d'une poudre noire ou d'un gris foncé, qui prend un éclat métallique sous le brunissoir.

La Zircone a été découverte en 1789 par Klaproth; le *Zirconium* a été isolé en 1805 par Berzélius.

ZIRCONITE, une des variétés du Zircon : c'est une pierre d'un brun rougeâtre, qui devient blanche au feu. On la trouve surtout dans les roches siénitiques, aux environs de Christiania en Norvége, en Écosse et dans le Groenland.

ZIRCONIUM, métal. *Voy.* ZIRCONE.

ZIST, écorce intérieure des Oranges. *Voy.* ZESTE.

ZIZANIE (du grec *zizanion*, ivraie). On donne vulgairement ce nom, qui est devenu synonyme de *jalousie*, de *désunion*, au grain vénéneux de l'Ivraie stupéfiante, *Lolium temulentum*, vulgairement *Herbe aux ivrognes*; mais il est aujourd'hui réservé par les Botanistes pour désigner un autre genre de Graminées, tribu des Oryzées, genre utile, originaire de l'Amérique septentrionale, où il est connu

sous les noms de *Riz du Canada*, de *Riz sauvage*. Les bestiaux sont très-friands de cette plante, verte ou sèche; le grain en est savoureux et nourrissant pour l'homme. On en a tenté la culture en France sous le nom de *Folle avoine*.

ZIZYPHUS. *Voy.* JUJUBIER et LOTUS.

ZOANTHE (du grec *zôon*, animal, et *anthos*, fleur), *Zoanthus*, genre de Polypes charnus, voisin des Actinies: corps allongé, conique, élargi à la partie supérieure avec une bouche linéaire, transverse, au milieu d'un disque bordé de tentacules courts, atténué, pédonculé à sa base, et naissant d'une partie commune, tantôt en forme de tige rampante, tantôt en forme de large surface. On les trouve surtout dans le golfe du Mexique.

ZODIAQUE (du grec *zôdion*, diminutif de *zôon*, animal, parce que les contellations qui composent le zodiaque avaient été figurées par des animaux), zone céleste, d'environ 18 degrés de largeur, qui fait le tour du ciel parallèlement à l'Ecliptique. Elle est partagée en deux parties égales par ce dernier, et comprend tous les points du ciel où les planètes connues des anciens peuvent paraître, la latitude de ces planètes n'étant jamais guère de plus de 8 degrés. Le zodiaque se divise en 12 parties égales de 30 degrés, qu'on appelle *signes*; les signes portent les noms des constellations qui s'y trouvent et sont désignés par les mêmes figures (*Voy.* ASTRONOMIE, fin); ils répondent chacun à l'un des mois de l'année (*Voy.* MOIS). Ce sont: le *Bélier*, le *Taureau*, les *Gémeaux*, le *Cancer*, le *Lion*, la *Vierge*, la *Balance*, le *Scorpion*, le *Sagittaire*, le *Capricorne*, le *Verseau* et les *Poissons*. On les a réunis en ces deux vers latins:

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

Les constellations qui ont donné leurs noms aux signes du zodiaque n'occupent plus maintenant les mêmes places que ces signes: par l'effet de la précession des équinoxes, elles sont toutes avancées d'environ 30 degrés. Cependant l'Astronomie moderne a conservé les anciennes divisions, et même les noms des 12 signes; mais il ne faut pas confondre les 12 signes du zodiaque avec les 12 constellations qui leur répondaient autrefois: car, maintenant la *constellation* du Bélier, par exemple, se trouve dans le *signe* du Taureau, et ainsi de suite.

La connaissance du zodiaque est de la plus haute antiquité. On la trouve chez les Chaldéens, les Perses, les Egyptiens, les Indiens, les Arabes et les Chinois. Plusieurs peuples admettaient 27 ou 28 constellations: c'étaient ceux dont l'année était lunaire. Les Chaldéens, suivis en cela par les Egyptiens et les Grecs, n'en admettaient que 12. Du reste, l'époque précise de cette invention est inconnue. Le zodiaque de Denderah, qui a été découvert au commencement de ce siècle, et qui se trouve à la Bibliothèque impériale, a donné lieu depuis 1808 à de savantes discussions auxquelles prirent part Dupuis, Visconti, Lalande, Delambre, l'abbé Halma, Fourier, MM. Biot, Francœur, Saint-Martin, Letronne. Les uns le faisaient remonter à l'antiquité la plus reculée; les autres le croyaient construit au temps de la domination de l'Egypte par les Romains ou même postérieurement à l'ère vulgaire. Le Zodiaque d'Esné en Egypte et celui de Salcette dans l'Inde ont aussi donné lieu à de vives controverses.

*Lumière zodiacale*. *Voy.* LUMIÈRE.

ZOIZITE, ou *Epidote blanc*, minéral. *V.* ÉPIDOTE.

ZOKOR, espèce de Rat. *Voy.* SPALAX.

ZOLL-VEREIN (de l'allemand *zoll*, douane, et *verein*, union, c.-à-d. *union douanière*), association formée entre divers États de l'Allemagne dans le but de supprimer les douanes sur leurs frontières respectives, et d'établir, à la limite extérieure de leurs territoires réunis, une seule ligne de douanes, avec des tarifs uniformes. Conçue d'abord par le docteur Fr. List, qui, dès 1819, en fit, mais inutilement, la proposition à la Diète germanique, cette institution ne commença à être réalisée qu'en 1828. Dans cette année, il se forma successivement trois associations rivales: l'une au midi, entre la Bavière et le Wurtemberg, le 18 janvier; l'autre au nord, entre la Prusse et les duchés de Hesse et d'Anhalt, 14 février-17 juillet; et une troisième au centre, entre le royaume de Saxe, le Hanovre, le Brunswick, la Hesse électorale, 24 septembre. Mais bientôt la Prusse amena successivement la plus grande partie des États à se rallier à elle, leur fit accepter ses tarifs, sa législation commerciale, et même introduisit dans quelques-uns ses monnaies, ses poids et mesures. Une association qui comprenait la plus grande partie des États de l'Allemagne fut, sous l'influence de la Prusse, constituée pour 10 ans par un traité en date du 23 mars 1833, traité qui fut renouvelé, le 8 mai 1841, pour dix nouvelles années. Toutefois, l'Autriche et quelques autres Etats moins importants avaient constamment refusé d'y accéder, et l'existence de l'institution paraissait menacée par de déplorables rivalités, lorsqu'un traité fut signé entre la Prusse et l'Autriche, le 19 février 1853; ce traité a étendu à toute l'Allemagne les avantages du *Zoll-verein*. On doit à MM. La Nourrais et Bères *l'Association des douanes allemandes*, 1841, et à M. L. Richelot *l'Association douanière allemande*, ouvrages estimés, où l'on peut étudier à fond ce sujet.

ZONA (du grec *zônê*, ceinture), éruption vésiculo-bulbeuse, qui entoure, sous forme de demi-ceinture, la poitrine ou l'abdomen. Elle s'annonce par des taches irrégulières, d'un rouge assez vif, bientôt surmontées de petites vésicules blanches, argentées, transparentes, du volume et de la forme de petites perles. Ces vésicules, qui peuvent acquérir, du 5e au 6e jour, la dimension d'un gros pois, renferment une humeur opaline qui, lorsque l'inflammation est très-intense, ne tarde pas à devenir du véritable pus. Au bout de 8 jours au moins ou de 3 semaines au plus, toutes les croûtes sont ordinairement détachées, et la maladie ne laisse d'autres traces que des taches d'un rouge foncé, en bandes obliques et régulières, qui s'effacent peu à peu. Le plus ordinairement, le repos, le régime et les boissons rafraîchissantes suffisent pour tout traitement. Il est bon de saupoudrer la peau d'amidon pour la préserver des frottements, ou de la couvrir de papier de soie enduit de cérat.

ZONE (du grec *zônè*, bande). En Géométrie, on nomme ainsi toute division de la surface d'une sphère ou d'un corps cylindrique faite par des sections parallèles: c'est la partie de la surface de la sphère ou du cylindre comprise entre deux plans parallèles. On peut considérer la zône comme décrite par la révolution autour de l'axe de la sphère d'un arc quelconque pris sur la demi-circonférence génératrice. Elle a pour mesure *le produit de la circonférence d'un grand cercle par sa hauteur*.

En Cosmographie, on donne ce nom à l'espace de la surface terrestre compris entre deux cercles parallèles. On a ainsi divisé la surface du globe en 5 zones principales. La *Zone torride* ou *intertropicale* s'étend depuis l'équateur jusqu'à 23 degrés et demi de latitude septentrionale et de latitude méridionale, ayant ainsi en tout une largeur de 47 degrés. Les *Zones tempérées* sont au nombre de deux: l'une, dans l'hémisphère septentrional, comprend les pays situés entre le tropique du Cancer et le cercle polaire arctique: c'est la *Zone tempérée septentrionale*; l'autre, située dans l'hémisphère austral, s'étend depuis le tropique du Capricorne jusqu'au cercle polaire antarctique: c'est la *Zone tempérée méridionale*; elles ont chacune une largeur de 43 degrés. Les deux *Zones glaciales* sont comprises, l'une dans

l'hémisphère septentrional, entre le cercle polaire arctique et le pôle nord; l'autre dans l'hémisphère austral, entre le cercle polaire antarctique et le pôle sud; elles ont chacune une largeur de 23 degrés et demi. Dans la première, comme le dit son nom, la chaleur est excessive; dans les secondes, elle est tempérée; dans les troisièmes, le froid est excessif.

ZOOGRAPHIE (du grec *zôon*, animal, et *graphè*, description), partie descriptive de la *Zoologie*. *Voy.* ci-après.

ZOOLOGIE (du grec *zôon*, animal, et *logos*, discours), branche de l'Histoire naturelle qui traite des animaux : elle se divise en *Zoologie générale*, comprenant l'Anatomie et la Physiologie comparées, et traitant toutes les grandes questions relatives aux bases de la classification zoologique, à l'unité ou à la diversité de composition, au rôle des animaux dans l'ensemble de la création, à leur distribution sur le globe, etc., et en *Zoologie descriptive* ou *Zoographie*, qui décrit tous les animaux et en donne une classification méthodique.

On a imposé des noms spéciaux aux grandes divisions de la Zoologie, qui correspondent aux divisions des animaux; ainsi on appelle : *Mammalogie*, la partie de cette science qui traite des Mammifères; *Ornithologie*, celle qui traite des Oiseaux; *Ichthyologie*, des Poissons; *Erpétologie*, des Serpents; *Malacologie*, des Mollusques; *Conchyliologie*, des Coquilles; *Entomologie* ou *Insectologie*, des Insectes, etc. (*Voy.* ces mots). La *Tératologie* qui traite des monstruosités, en est devenue depuis quelques années un appendice important. — Pour les classifications zoologiques, *Voy.* ANIMAL (RÈGNE).

Créée par Aristote dans son *Histoire des Animaux*, la Zoologie, de même que les autres branches de l'histoire naturelle, n'eut chez les Romains d'autre interprète que Pline l'ancien. Elle fut aussi longtemps négligée par les modernes. Ceux qui l'ont le plus avancée sont Conrad Gesner, Belon, Ray, Linné, Buffon, Blumenbach, Cuvier, Lacépède, Lamarck, Latreille, de Blainville, Duméril, les deux Geoffroy Saint-Hilaire : de ces derniers date une nouvelle ère, marquée par l'introduction des considérations philosophiques sur l'unité de composition organique qui existe dans la série animale.

Outre les ouvrages de ces maîtres et les traités généraux d'Histoire naturelle, nous recommanderons, parmi les livres classiques sur cette science, la *Zoologie* de M. Milne-Edwards (dans le *Cours élémentaire d'Histoire naturelle*), la *Zoologie classique* de M. F.-A. Pouchet, et les livres déjà cités aux articles *Règne* et *Histoire naturelle*. M. E. Blanchard a donné la *Zoologie agricole* (1855).

ZOONOMIE (du grec *zôon*, animal, et *nomos*, loi), science des lois qui régissent les actions organiques des animaux en général : c'est une branche de la Physiologie. On a, sous le titre de *Zoonomia*, un célèbre ouvrage de Darwin sur ce sujet.

ZOOPHYTES (du grec *zôon*, animal, et *phyton*, plante), dits aussi *Rayonnés* ou *Actinozoaires*, nom donné en général à tous les animaux qui ont quelque chose de la forme et de l'organisation des plantes, et qui semblent former la transition du règne animal au règne végétal. C'est à cette classe que se rapportent les Eponges, les Polypes, le Corail, les Vers intestinaux, les Hydatides, les Actinies, les Oursins, les Méduses, etc. Linné ne donnait ce nom qu'à un ordre de la classe des Vers comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les végétaux. Cuvier l'étendit à un beaucoup plus grand nombre, et en fit un embranchement qu'il divisa en 5 classes : les *Echinodermes*, les *Entozoaires*, les *Acalèphes*, les *Polypes* et les *Infusoires*. M. Milne-Edwards divise l'embranchement des Zoophytes en 3 sous-embranchements : 1° les *Z. rayonnés*, comprenant les *Echinodermes*, les *Acalèphes* et les *Polypes*; 2° les *Z. vermiformes*, comprenant les *Infusoires* et les *Entozoaires*; 3° les *Z. spongiaires*, comprenant les *Eponges*. — Du reste, on se sert peu aujourd'hui du mot *Zoophyte*; on tend même à le bannir des sciences naturelles comme n'étant pas suffisamment exact.

Le nom de *Zoophytes* paraît avoir été employé pour la 1re fois par Sextus Empiricus, au IIe siècle de notre ère. M. de Blainville et M. Milne-Edwards ont fait des *Zoophytes* l'objet d'études spéciales.

ZOOSPORÉES ou ZOOSPERMÉES (du grec *zôon*, animal, et *spora* ou *sperma*, semence), sorte d'Algues ainsi nommées parce que leurs graines ou semences sont douées de mouvements qui leur donnent une apparence de vie. Ce sont des frondes membraneuses de couleur vert-olivâtre, quelquefois rougeâtre, composées de cellules juxtaposées sur un même plan, ou en tubes continus ou cloisonnés, simples ou rameux. On les trouve plus souvent dans les eaux douces que dans la mer. Principaux genres : *Conferve*, *Ulve*, *Ectosperme*. *Voy.* ces mots.

ZOOTOMIE (du grec *zôon*, animal, et *tomè*, dissection), nom donné quelquefois à l'Anatomie des animaux et à l'Anatomie comparée. *Voy.* ANATOMIE.

ZORILLE, dit aussi *Putois du Cap* et *Blaireau puant*, division du genre Martre, renferme des animaux de l'Afrique méridionale qui ont le museau court, et qui, au système dentaire du Putois, unissent des ongles longs, robustes et propres à fouiller la terre. Le Zorille exhale une odeur fort désagréable; son pelage est d'un noir brunâtre rayé de blanc; ses cuisses et son ventre sont noirs, et sa queue est garnie de longs poils variés de noir et de blanc.

ZOSTER, maladie, synonyme de *Zona*. *V.* ce mot.

ZOSTÈRE, *Zostera* (du grec *zôstêr*, ceinture), genre type de la famille des *Zostéracées*, détachée de celle des Naïadées, se compose d'herbes qui croissent submergées sur les côtes de presque toutes les mers : tiges rampantes; feuilles linéaires, rubanées, assez larges. Les feuilles de la *Zostère marine* (*Z. marina*) sont employées à une foule d'usages. Dans les pays maritimes elles servent à emballer les objets fragiles; sous le nom de *Crin végétal*, elles servent à faire des matelas et des coussins, beaucoup plus mollets que ceux de paille ou de foin. Dans le Nord, on couvre avec ces plantes les toits rustiques. On les ramasse encore pour servir d'engrais et pour en retirer de la soude par la combustion.

ZOUAVES (du nom d'une tribu indigène), troupe d'infanterie légère organisée en Algérie dès le 1er octobre 1830, admit d'abord des indigènes, mais se recrute exclusivement auj. de Français. Les zouaves ont pour uniforme une veste à manches et un gilet fermé par devant, sans manches, en drap bleu; pantalon maure en drap garance; ceinture en toile de coton bleu; turban vert et calotte rouge; souliers, guêtres en peau; havre-sac, giberne turque. Les officiers ont le costume des officiers d'infanterie. Ce corps s'est signalé en Algérie et en Crimée par une intrépidité héroïque.

ZUMIQUE ou ZYMIQUE (ACIDE), du grec *zymè*, ferment; acide qui prend naissance, en même temps que l'acide acétique, pendant la fermentation acide de différentes matières végétales, comme le lait, le vin, le jus de betterave. Il n'est autre que l'*Acide lactique* (*Voy.* ce mot). Les sels qu'il forme prennent le nom de *Zumates*.

Sous le nom de *Siccatif zumatique*, on a récemment composé une poudre blanche et impalpable qui fait sécher rapidement toute peinture à l'huile, spécialement celle au blanc de zinc.

ZURNA, instrument de musique des Turcs, qui par sa forme et la qualité de ses sons ressemble à notre hautbois.

ZWANZIGER (de l'allemand *zwanzig*, vingt), pièce de monnaie autrichienne, valant 20 kreutzers, environ 80 centimes.

ZYGÈNE, *Zygæna* (du grec *zygaina*, nom d'une espèce de Squale), genre de poisson. *Voy.* MARTEAU.

ZYGÈNE, genre de Lépidoptères crépusculaires, renferme une cinquantaine d'espèces, et a pour type la *Zygène filipendule*, dont la chenille vit sur les Trèfles. Le papillon a les ailes bleues ou d'un vert foncé chatoyant, avec des taches rouges sur les ailes supérieures.

ZYGNÉMÉES (du grec *zygos*, joug, lien, et *néma*, filament), tribu d'Algues d'eau douce, ainsi appelée à cause de l'accouplement de leurs filaments. On les nomme aussi *Conjuguées*. *Voy.* ce mot.

ZYGODACTYLES (du grec *zygos*, paire, et *daktylos*, doigt), famille d'Oiseaux grimpants, comprenant ceux qui ont les doigts accouplés, deux devant et deux derrière. *Voy.* GRIMPEURS.

ZYGOMA, mot grec dérivé de *zygos*, joug, et qui désigne tout corps transversal servant à en joindre deux autres. Quelques auteurs ont spécialement appelé *Zygoma* ou *Os jugal*, l'os malaire ou os de la pommette de la joue, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne.

On en a formé l'épithète *Zygomatique* pour désigner tout ce qui appartient au *Zygoma* : ainsi on nomme *Arcade zygomatique*, l'arcade osseuse formée au bas de la tempe par l'os de la pommette et le temporal; *Muscles zygomatiques*, les deux muscles (*grand* et *petit*), qui tirent les coins de la bouche vers les oreilles, et qui agissent principalement dans l'action du rire, etc. Il y a aussi le *Nerf*, l'*Apophyse*, la *Fosse zygomatiques*, etc.

ZYGOPHYLLÉES ou ZYGOPHYLLACÉES, section de la famille des Rutacées, dont quelques-uns font une famille à part, renferme des espèces caractérisées par des feuilles opposées, des fleurs hermaphrodites; les loges de l'ovaire contiennent 2 ou plusieurs ovules, l'endocarpe ne se sépare pas du sarcocarpe. Elles sont répandues dans les deux continents. Le bois et l'écorce des espèces ligneuses contiennent une matière résineuse, amère et âcre, et ont des propriétés stimulantes, notamment dans le *Gaïac*. Elles forment 2 tribus : les *Zygophyllées* propres (genres, *Zygophyllum*, *Guaiacum*, etc.), et les *Tribulées*.

ZYGOPHYLLUM (du grec *zygoô*, réunir, et *phyllon*, feuille), genre type des Zygophyllées, est ainsi appelé parce qu'il a des feuilles composées de plusieurs folioles réunies. *Voy.* FABAGELLE.

ZYMIQUE (ACIDE). *Voy.* ZUMIQUE.

ZYMOLOGIE ou ZYMOTECHNIE (du grec *zymé*, levain, et *logos*, traité, ou *tekhnè*, art), partie de la Chimie qui traite de la *fermentation*. *Voy.* ce mot.

ZYMOME (du grec *zymè*, levure, parce qu'on le considérait comme le principe de la levure), nom donné à la portion du gluten végétal qui est insoluble dans l'alcool.

ZYMOSIMÈTRE (du grec *zymosis*, fermentation, et *métron*, mesure), espèce de thermomètre propre à apprécier le degré de chaleur qui se développe dans les matières en fermentation. Cet instrument a été inventé par Swammerdam, au XVII[e] siècle. Il a suggéré à Fahrenheit l'idée du thermomètre à mercure.

FIN.

Ch. Lahure et C[ie], imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.



